



HAL
open science

L'impossible unité : la droite française sous la Restauration (1814-1830)

Olivier Tort

► **To cite this version:**

Olivier Tort. L'impossible unité : la droite française sous la Restauration (1814-1830). Histoire. Université Paris IV Sorbonne, 2007. Français. NNT: . tel-03200960

HAL Id: tel-03200960

<https://univ-artois.hal.science/tel-03200960>

Submitted on 17 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PARIS IV - SORBONNE
ÉCOLE DOCTORALE 2 : Histoire moderne et contemporaine

(N° d'enregistrement attribué par la bibliothèque)

THÈSE

pour obtenir le grade de
DOCTEUR de l'UNIVERSITÉ PARIS IV

Discipline : Histoire

Présentée et soutenue publiquement par

Olivier TORT

Le 17 novembre 2007

**L'IMPOSSIBLE UNITÉ :
LA DROITE FRANÇAISE SOUS LA RESTAURATION
(1814-1830)**

TOME 1

Directeur de thèse : M. Jean-Pierre CHALINE

Membres du Jury, Mme et MM. :

Françoise MÉLONIO

Jacques-Olivier BOUDON

Philippe BOUTRY

Jean-Pierre CHALINE

Jean EL GAMMAL

Jean GARRIGUES

« Être ultra, c'est aller au-delà. C'est attaquer le sceptre au nom du trône et la mitre au nom de l'autel ; c'est malmener la chose qu'on traîne ; c'est ruer dans l'attelage ; c'est chicaner le bûcher sur le degré de cuisson des hérétiques ; c'est reprocher à l'idole son peu d'idolâtrie ; c'est insulter par excès de respect ; c'est trouver dans le pape pas assez de papisme, dans le roi pas assez de royauté, et trop de lumière à la nuit ; c'est être mécontent de l'albâtre, de la neige, du cygne et du lys au nom de la blancheur ; c'est être partisan des choses au point d'en devenir l'ennemi ; c'est être si fort pour, qu'on est contre »

Victor Hugo¹.

¹ Victor Hugo, *Les Misérables* (1862), 3^e partie « Marius », livre troisième « le grand-père et le petit-fils », ch. III, *Requiescant*, éd. Paris, Gallimard, coll. La Pléiade, 1951, publ. Maurice Allem, p. 636.

Remerciements

En premier lieu, je souhaite remercier mon directeur de thèse, le Professeur Jean-Pierre Chaline, dont le soutien, la patience et les conseils attentifs m'ont permis de mener à bien cette thèse. J'ai aussi une pensée pour le Professeur Jean-Marie Mayeur, qui a dirigé mes travaux de maîtrise et de DEA, pour le Professeur Jean Tulard, qui a su le premier aiguïser ma curiosité sur le début du XIX^e siècle - le temps de mon bref passage à Sciences Po ; et plus généralement pour tous mes anciens professeurs d'histoire, qui ont cultivé en moi le goût de cette discipline. Je n'aurais garde d'oublier dans ces remerciements le jury de la Fondation Thiers, qui, en me choisissant comme pensionnaire, m'a permis de finir ce travail dans de bonnes conditions.

Je sais également ma dette envers tous les archivistes et bibliothécaires qu'il m'a été donné de rencontrer au cours de cette recherche ; je pense en particulier au constant dévouement du personnel de la BNF et de la Bibliothèque de la rue d'Ulm, ainsi qu'à la bienveillance compréhensive de Madame Martine Illaire, des Archives nationales, et de Madame Laurence Wodey, du Musée de la Légion d'Honneur, qui m'ont, toutes deux, laissé consulter des fonds alors exclus de la communication au public.

Je souhaite en outre remercier certains descendants d'acteurs politiques étudiés, qui ont manifesté de l'intérêt pour mes travaux et m'ont parfois communiqué les bribes d'archives privées en leur possession : Solange Becquey et sa sœur Armelle Pouliquen, Bernadette de La Bourdonnaye et son neveu Grégoire Turlotte, Jean de Bonald, Gérard Jullien de Pommerol, Philippe de Peyronnet et Christian de Polignac.

Je veux plus encore exprimer ma gratitude à d'autres chercheurs, qui ont stimulé ma réflexion par les conversations et les échanges de vue que nous avons pu avoir au cours de ces années : je pense notamment à Éric Anceau, Jean-Paul Clément, Noëlle Dauphin, Rémy Hême de Lacotte, Vincent Robert, David Schreiber, Pascal Simonetti ; et, plus spécialement, à Pierre Triomphe, qui a accepté de relire mes chapitres.

Enfin, je remercie très chaleureusement mes amis (notamment Dung Ly pour les dépannages informatiques), et surtout ma famille et mes parents, qui ont su m'apporter l'affection et les encouragements nécessaires pour achever cette entreprise de longue haleine.

À tous, merci.

Sommaire de la thèse

La table détaillée des matières se trouve en fin de thèse.

Introduction	p. 7
Partie I – <u>Extension et limites de la droite sous la Restauration</u>	p. 43
Chapitre 1. Définition de l’objet d’étude : « la droite »	p. 45
A. Questions de vocabulaire.	p. 45
B. Le retour de clivages parlementaires recréant une droite au sens strict.....	p. 70
C. La droite, une réalité mouvante, à Paris comme en province	p. 88
Chapitre 2. Vagues et ressacs du succès : tentative de chiffrage numérique	p. 115
A. Préalables méthodologiques	p. 115
B. Les résultats des décomptes : flux et reflux de la droite	p. 140
C. Le rôle des facteurs externes dans ces variations cycliques.....	p. 161
Chapitre 3. Géographie électorale de la droite : les spécificités de la Restauration	p. 179
A. Bastions et déserts électoraux	p. 179
B. Mesure du fait urbain dans la préférence politique.....	p. 223
C. L’éternel recommencement des antagonismes politico-religieux de l’ère révolutionnaire ?	
Examen des fidélités et des discontinuités dans l’affiliation droitrière des terroirs	p. 258
Partie II - <u>Qui est l’homme de droite ? Esquisse d’anthropologie politique</u>	p. 275
Chapitre 4. Un milieu social partiellement homogène	p. 277
A. Droite et noblesse : la reconnaissance d’une « légitimité » à servir	p. 279
B. Droite et service de l’État : une tradition mise à l’épreuve.....	p. 308
C. Royalisme et générations : la droite royaliste est-elle gérontocratique ?.....	p. 328
Chapitre 5. La politique en amateur ?	p. 359
A. Les élus de la droite, des « hommes neufs ? »	p. 360
B. Des carrières politiques fréquemment limitées	p. 403
C. Une conception peu sacerdotale du mandat politique.....	p. 431
Chapitre 6. L’homme de droite, un Alceste ?	p. 475
A. Un passé remâché avec amertume	p. 475
B. De l’intolérance de l’adversaire à la haine de l’ <i>alter ego</i>	p. 514
Partie III – <u>Complexité structurelle et divisions de la droite</u>	p. 535
Chapitre 7. Querelles au sommet de l’État : les divisions de la droite au sein du pouvoir exécutif	p. 539
A. De l’absence de solidarité mutuelle à l’éviction du gouvernement (mai 1814-novembre 1820) : une droite française pas faite pour diriger le pays ?	p. 540
B. Le magistère villèliste, ou la cohésion gouvernementale coûte que coûte (fin 1820-fin 1827)	p. 556
C. L’après-Villèle : la droite à la recherche d’une nouvelle boussole gouvernementale (janvier 1828-juillet 1830).....	p. 586
Chapitre 8. Les luttes parlementaires, au centre des divisions de la droite	p. 599
A. Fractions et « réunions » de groupes de la droite parlementaire : l’échec des instances de régulation des conflits	p. 599
B. La tribune parlementaire, ou la mise en scène théâtrale des déchirements internes....	p. 641
C. Soutiens électoraux aux dissidents et divisions des royalistes dans les urnes : une droite inégalement disciplinée selon les terroirs	p. 672

Partie III (Suite)

Chapitre 9. **Des lieux d'influence parallèle qui accroissent les divisions internes**p. 691

A. Les jalousies de cour, ou le parasitisme impuissantp. 692

B. Des salons à la rue : des formes alternatives de sociabilité politique, entre politesse
exquise et violence urbaine.....p. 734Chapitre 10. **Presse et publications politiques, enjeux et miroirs des rivalités****politiques internes**p. 769

A. Dynamisme et fragilité de la presse liée à la droitep. 769

B. Racines politiques et sociologiques des difficultés de la presse royalistep. 783

C. La brochure ou l'essai politique comme ultime instrument de la déflagration internep. 823

Partie IV – **Des conceptions idéologiques dissemblables**p. 837Chapitre 11. **La droite, l'Europe et le monde**.....p. 839

A. Un pacifisme anti-patriotique fondateurp. 840

B. Un virage patriotique effectué dans l'embarrasp. 852

C. Espagne, Haïti, Grèce : les déchirements de la droite, entre redécouverte de
la grandeur héroïque et mise en avant du principe de réalité géopolitiquep. 862Chapitre 12. **La droite et la modernisation socio-économique du pays**.....p. 885

A. La défense d'une société rurale traditionnelle déjà déclinantep. 885

B. Une large défiance vis-à-vis du nouveau capitalisme industriel.....p. 895

C. La droite face à l'urgence sociale : esclaves, marginaux, vrais et « faux » pauvres....p. 911

Chapitre 13. **Le Bien et le Juste : questions morales, religieuses et politiques**.....p. 937

A. Société morale, société bien ordonnée.....p. 938

B. L'emprise du clergé sur le pays, source de graves dissensions internes.....p. 955

C. Une réaction politique, mais dans quel sens ?p. 979

Conclusion généralep. 995

Sources et bibliographiep. 1015

Annexesp. 1122

Index des noms de personnesp. 1957

Index des noms de lieuxp. 1979

Table des annexes et indexp. 1986

Table des graphiques, cartes et tableaux insérés dans les chapitresp. 1987

Table détaillée des matièresp. 1989

INTRODUCTION

1° DÉTERMINATION du SUJET et PERSPECTIVES PRIVILÉGIÉES

En l'absence d'une quelconque nostalgie familiale ayant animé plus ou moins discrètement maints historiens de la période, quelles peuvent donc être les raisons qui peuvent conduire au début du XXI^e siècle à s'intéresser à la droite royaliste sous la Restauration, en la considérant sous l'angle de sa diversité et de son irrépressible propension aux déchirements et divisions internes ? Ne s'agirait-il pas d'abord d'un sujet éculé ? À n'en pas douter, ce travail s'inscrit dans une tradition historiographique déjà ancienne, remontant pour l'essentiel à un demi-siècle.

L'étude se situe en effet d'abord dans le sillage du renouveau de l'histoire politique française, initié il y a un demi-siècle par René Rémond, avec un objet historique qui était déjà centré alors sur la droite et ses divisions¹. Celui-ci avait notamment montré dès 1954 comment, sur le long terme, à une échelle bi-séculaire, il était possible de mettre au jour trois tempéraments politiques bien distincts, légitimiste, orléaniste et bonapartiste, qui trouvaient des résonances jusqu'à l'époque contemporaine.

L'intérêt du travail entrepris ici est qu'en resserrant le champ d'observation à la seule Restauration, à un moment où orléanistes et bonapartistes sont encore totalement en dehors de la sphère droitière, on se trouve face à un moment d'histoire privilégié, où la droite ne connaît pas cette tripartition ultérieure, puisqu'elle est, pour l'heure, exclusivement composée de « royalistes », qu'on qualifiera après 1830 de « légitimistes ». Or, force est de constater que cette unicité apparente de la droite ne l'a nullement prémunie contre des divisions ; bien au contraire, elle a été traversée comme jamais par les querelles passionnelles et les déchirements fratricides jusqu'à creuser très largement elle-même son propre tombeau. Ce paradoxe amène donc à approfondir l'analyse, et à s'interroger plus avant sur l'hétérogénéité sociale, politique et idéologique qui, au-delà des simples chocs d'ambition, a empêché, à court comme à long terme, la coexistence pacifique entre ces hommes de droite, unis pourtant par un « royalisme » - légitimiste - commun. Les divisions de la droite sous la Restauration apparaissent ainsi comme une matrice essentielle, dont l'analyse est importante pour mieux comprendre les

¹ René Rémond, *La Droite en France de 1815 à nos jours, continuité et diversité d'une tradition politique*, Paris, Aubier, 1954, 323 p., 2^e éd. augm. 1963, 415 p., 3^e éd. 1968, 471 p., 4^e éd. sous le titre *Les droites en France*, 1982, 544 p.

dissensions ultérieures du « mouvement légitimiste sous la monarchie de Juillet » étudié par Hugues de Changy¹, mais aussi les évolutions et difficultés de la droite sur une plus longue période.

L'étude entend aussi contribuer à la connaissance de la Restauration considérée pour elle-même, et elle s'inscrit à cet égard dans une tradition historiographique plus spécifique à la période étudiée². On sait l'apport décisif que constituèrent, pour l'historien de la Restauration, les nombreux travaux de Guillaume de Bertier de Sauvigny, à commencer par sa thèse, publiée en 1948, relative à son ancêtre Ferdinand de Bertier et à la société secrète des Chevaliers de la Foi³. Plus récemment, profitant indirectement de l'intérêt toujours vigoureux manifesté pour la période napoléonienne qui la précède⁴, la Restauration a suscité elle aussi un certain regain d'intérêt en tant qu'entité politique : l'ouvrage de Pierre Rosanvallon sur la Charte⁵ comme les différents travaux d'Emmanuel de Waresquiel, notamment sa thèse sur la Chambre des pairs⁶, en portent témoignage parmi bien d'autres publications.

Pour autant, la droite royaliste n'avait pas encore fait jusqu'ici l'objet d'une étude satisfaisante, les thèses de droit de Jean-Jacques Oechslin (1960) et de Jean-Philippe Immarigeon (1985) relevant plus de synthèses à usage pratique que de travaux de recherche approfondis⁷. L'objectif poursuivi ici est de saisir la totalité complexe et nuancée de cette droite royaliste, sans plus se limiter à l'une de ses fractions, comme la fraction cléricale autour des Chevaliers de la Foi, sans revenir non plus vers les sentiers battus de la simple chronique politique.

¹ Hugues de Changy, *Le mouvement légitimiste sous la monarchie de Juillet (1833-1848)*, Paris, PUF, Paris, PUF, 2004, 420 p.

² Pour avoir un bref aperçu de cette période, cf. Emmanuel de Waresquiel et Benoît Yvert, *Histoire de la Restauration 1814-1830, Naissance de la France moderne*, Paris, Perrin, 1996, 499 p., rééd. 2002, et aussi Jean-Pierre Chaline, *La Restauration*, Paris, PUF, 1998, coll. « Que-Sais-Je ? », 127 p.

³ Guillaume de Bertier, *Le comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, Presses Continentales, 1948, XLI-572 p. Outre cette thèse, on citera également ici son monumental *Metternich et la France après le Congrès de Vienne*, Paris, Hachette et Presses Continentales, 1968-1971, 3 vol., 1426 p., renvoyant, pour les autres ouvrages, au détail de la bibliographie figurant en fin de thèse, avant les annexes.

⁴ Sur cette période, outre le classique *Dictionnaire Napoléon*, dir. Jean Tulard, Paris, Fayard, 2^e éd. augm. 1989, 1866 p., rééd. 1999, on renvoie aux trois synthèses récentes de Jacques-Olivier Boudon, *Histoire du Consulat et de l'Empire, 1799-1815*, Paris, Perrin, 2000, 512 p., rééd. 2003, *Napoléon 1^{er} et son temps*, Paris, Vuibert, 2004, 277 p., *La France et l'Europe de Napoléon*, Paris, Armand Colin, 2006, 343 p.

⁵ Pierre Rosanvallon, *La monarchie impossible, les Chartes de 1814 et de 1830*, Paris, Fayard, 1994, 376 p.

⁶ Emmanuel de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables, les pairs de France et la Chambre des pairs héréditaires de la Restauration 1814-1831*, Paris, Fayard, 2006, 502 p., d'après thèse histoire, Paris-IV, 1996, 417 p. Pour les autres ouvrages et articles, on se reportera à la bibliographie en fin de thèse.

⁷ Jean-Jacques Oechslin, *Le mouvement ultra-royaliste sous la Restauration, son idéologie et son action politique 1814-1830*, thèse droit, Paris, LGDJ, 1960, IV-218 p. ; Jean-Philippe Immarigeon, *Ultraroyalisme et parlementarisme, la troisième Fronde, 1814-1830*, thèse droit constitutionnel, Paris-II, 1985.

Pour ce faire, l'étude entend emprunter à quatre champs historiographiques principaux, qu'on peut brièvement énoncer ici.

Une histoire du vocabulaire et des idées politiques

On entend contribuer à l'histoire culturelle¹ et à l'histoire des idées politiques, encore que ce dernier terme mérite d'être précisé et explicité. L'approche qui sera adoptée se différencie à cet égard nettement d'une habitude qui, depuis l'étude pionnière de Dominique Bagge sur *les Idées politiques en France sous la Restauration* (1952), consiste à analyser la production théorique de penseurs prestigieux - Bonald, Chateaubriand, Lamennais et Montlosier, pour citer les plus importants dans ce camp-ci -, ou à la rigueur celle de quelques publicistes ou mémorialistes brillants - Fiévée, Frénilly, Vitrolles -, et à en tirer ensuite des conclusions sur l'ensemble de la mouvance royaliste, par une généralisation qui nous paraît abusive². En effet, c'est là, semble-t-il, faire bon marché du caractère très personnel des schémas de pensée de ces intellectuels : ceux-ci nourrissent certes le débat politique, encore que leur pensée subtile soit bien déformée dans l'appropriation finale que s'en font les acteurs politiques de base ; mais leurs idées propres ne sont que très partiellement et imparfaitement représentatives de la droite dans son ensemble, beaucoup plus conditionnée par les divers préjugés des quidams royalistes que par telle ou telle brillante construction.

Aussi, pour atténuer cet effet de prisme et s'approcher de la réalité des idées politiques de la droite, il convient à nos yeux d'analyser la production quotidienne de ces idées dans la presse et surtout dans les Chambres, en s'intéressant au moins autant aux discours du « tout-venant » (élus sans relief particulier, journalistes ou publicistes de second ordre) qu'aux essais de plumes prestigieuses.

Attentif à l'intérêt manifesté par la science politique contemporaine pour le vocabulaire

¹ Celle-ci a connu récemment un important développement pour le premier dix-neuvième siècle. Pour s'en donner une idée, on consultera Françoise Mélonio, *Naissance et affirmation d'une culture nationale 1815-1880*, Paris, Le Seuil, 2001, 319 p. ; Antoine de Baecque et Françoise Mélonio, *Histoire culturelle de la France. Lumières et liberté : les dix-huitième et dix-neuvième siècles*, Paris, Le Seuil, 1998, 387 p., rééd. 2004.

² En ce qui concerne la mouvance contre-révolutionnaire, l'ouvrage de Gérard Gengembre, *la Contre-Révolution ou l'histoire désespérante, histoire des idées politiques* (Paris, Imago, 1989, 350 p.) constitue sans doute l'une des productions les plus abouties réalisées dans cet esprit. L'auteur se fonde pour l'essentiel sur une analyse des œuvres de Maistre et Bonald, enrichie par la relecture de Rivarol, Burke, Lamennais, Ballanche et quelques autres. Regrettant dès l'introduction que l'on néglige, dans la pensée contre-révolutionnaire, « sa complexité qui en fragilise l'apparent monolithisme » (p. 17), G. Gengembre ne tire pas toutes les conséquences de son regret, en quittant les hautes sphères intellectuelles des grands publicistes et écrivains, pour examiner les propos moins éthérés tenus à la tribune des Chambres par les parlementaires royalistes « de base ». Le récent essai d'Emmanuel de Waresquiel, *L'histoire à rebrousse-poil. Les élites, la Restauration, la Révolution*, Paris, Fayard, 2005, 190 p., s'inscrit très largement dans cette même tradition d'histoire intellectuelle fondée sur l'étude des « grands auteurs » du temps.

politique¹, on entend aussi contribuer à une meilleure connaissance lexicologique des désignations des diverses mouvances et fractions. Il s'agit, à titre d'exemple, de restituer son historicité précise à l'appellation célèbre d'« ultras », utilisée souvent de manière trop extensive et inadéquate.

Une histoire des lieux de sociabilité et des pratiques politiques

On entend également incorporer dans l'étude une réflexion relative aux lieux de sociabilité² et de convivialité politique.

Dans le sillage d'une histoire parlementaire actuellement en plein essor³, cette thématique renvoie d'abord au fonctionnement des institutions délibératives (« réunions » de groupes politiques, dîners de travail, implication des royalistes dans les commissions des Chambres). Mais elle aboutit aussi à étudier la politisation de cercles élargis, par l'intermédiaire de cafés ou restaurants royalistes, de lieux de promenades favoris, de sociétés académiques ou de conférences politisées, sans oublier les sociétés secrètes et les réunions auliques du pavillon de Marsan. Ainsi peut-on voir émerger au sein de la mouvance royaliste des manières très diverses de faire de la politique.

En se servant des analyses de Jean Tulard et Guy Thuillier sur la politisation croissante de l'administration à cette époque⁴, l'étude des rapports mutuels entre les acteurs de la droite et certains groupes politisés, fonctionnaires, magistrats, monde de la presse, a permis aussi de relever la spécificité partielle de certaines pratiques politiques royalistes.

Le sujet amène également à s'intéresser de manière précise au professionnalisme divers des élus de la droite. L'étude de la formation antérieure - avec, par exemple, la fréquentation éventuelle des « grandes écoles » de l'Ancien régime finissant -, et l'observation des plans de carrière, des stratégies matrimoniales, voire des relations extra-conjugales permettent de se

¹ Parmi une production très abondante en la matière, on signalera ici la revue *Mots*, créée en 1980 par le Groupe de lexicographie politique de l'ENS de Fontenay-Saint-Cloud ; la revue, qui paraît toujours (sous la direction de Paul Bacot), s'intitule désormais, *Mots, les langages du politique*.

² Rappelons que le thème de la sociabilité en politique a été initié par Maurice Agulhon, par ses travaux sur la révolution de 1848 en Provence (notamment *La République au Village*, Paris, Plon, 1970, 543 p.).

³ Le Comité d'Histoire Parlementaire et Politique (CHPP) dirigé par Jean Garrigues, est depuis quelques années le pôle essentiel de ce dynamisme historiographique, matérialisé en 2006 par l'organisation à Paris d'un colloque international « Assemblées et Parlements dans le monde, du Moyen-Âge à nos jours ». En ce qui concerne l'histoire parlementaire française, il faut mentionner la synthèse récente *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours* (Paris, Armand Colin et Assemblée nationale, 2007, 515 p.), dirigée par Jean Garrigues, avec, pour la période antérieure à 1830, les contributions d'Olivier Chaline, Bernard Gainot, Jacques-Olivier Boudon et Alain Laquière. Pour le fonctionnement général des institutions sous la Restauration, cf. Alain Laquière, *Les origines du régime parlementaire en France, 1814-1848*, Paris, PUF, 2002, coll. « Léviathan », 436 p., étude qui renouvelle en partie les travaux antérieurs de Joseph Barthélemy et de Paul Bastid.

⁴ Cf. Jean Tulard et Guy Thuillier, *Histoire de l'Administration française*, Paris, PUF, 1984, 124 p., coll. « Que sais-je ? », rééd. 1994. Cf. aussi J. Tulard, *Paris et son administration 1800-1830*, 1976, 572 p.

positionner par rapport à la récente thèse de sciences politiques de Jean Joana sur les *Pratiques politiques des députés français au XIX^e siècle*¹, qui voit dans le député du début du siècle un « dilettante », par opposition au « spécialiste » de la fin du siècle.

Une anthropologie des élites politiques

En raison du recrutement étroitement censitaire des élus, l'histoire de la droite sous la Restauration recoupe forcément celle des élites sociales de la France. Se contenter de l'allégation classique selon laquelle les divisions de la droite trouveraient leurs sources dans les seules querelles de personnes et d'ambition personnelle est insatisfaisant. Il est apparu que la connaissance précise de l'itinéraire biographique détaillé de très nombreux acteurs et médiateurs politiques devait contribuer à mettre au jour tous les éléments sociaux et historiques qui pouvaient nourrir ou aviver les tensions internes, et leur donner comme débouché les divergences idéologiques ou stratégiques préalablement repérées.

Pour la méthode prosopographique² et certains renseignements de fond sur ces élites sociales, la présente analyse est tributaire d'études antérieures : celles, en premier lieu, menées sur les élites sociales du premier XIX^e siècle³, notamment celles appartenant à la noblesse⁴, à la bourgeoisie⁵, au haut clergé⁶ ; celles, ensuite, menées sur des cercles politiques comparables - après quelques études pionnières conduites notamment autour de Louis Girard⁷, on pense principalement au travail réalisé par Éric Anceau sur les députés du second

¹ Jean Joana, *Pratiques politiques des députés français au XIX^e siècle, du dilettante au spécialiste*, Paris, L'Harmattan, 1999, 311 p.

² Méthode développée d'abord en histoire ancienne, et adaptée ensuite, pour l'histoire contemporaine française, par l'Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (IHMC) dès 1979 autour de Jean-Marie Mayeur et Christophe Charle. Dès l'année suivante fut publié l'ouvrage de référence *Prosopographie des élites françaises, guide de recherche (XVI^e-XX^e siècles)* par Christophe Charle, Jean Nagle, Michel Richard et Denis Woronoff (Paris, CNRS éditions, 1980, 178 p.).

³ On signalera ici les deux études pionnières d'André-Jean Tudesq, *Les grands notables en France (1840-1849), étude historique d'une psychologie sociale*, Paris, PUF, 1964, 2 vol., 1278 p., et de Romuald Szramkiewicz, *Les régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève, Droz, 1974, LXIII-422 p.

⁴ Voir notamment Claude-Isabelle Brelot, *La noblesse réinventée, nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, 2 vol., 1242 p., Michel Figeac, *Destins de la noblesse bordelaise (1770-1830)*, Talence, Fédération historique du Sud-Ouest, 1996, 2 vol., 989 p., Natalie Petiteau, *Élites et mobilités : la noblesse d'Empire au XIX^e siècle, 1808-1914*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 1997, 714 p.

⁵ Cf. en particulier Jean-Pierre Chaline, *Les bourgeois de Rouen, une élite urbaine au XIX^e siècle*, Paris, Presses de la FNSP, 1982, 509 p., et Adeline Daumard, *La bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*, Paris, SEVPEN, 1963, 661 p.

⁶ Cf. Jacques-Olivier Boudon, *L'épiscopat français à l'époque concordataire, 1802-1905, origines, formation, nomination*, Paris, Le Cerf, 1996, III-589 p. ; et, sous sa direction, *Les élites religieuses à l'époque de Napoléon. Dictionnaire des évêques et vicaires généraux du Premier Empire*, Paris, Nouveau Monde Édition / Fondation Napoléon, 2002, 314 p. Voir aussi Philippe Boutry, *Souverain et Pontife. Recherches prosopographiques sur la Curie romaine à l'âge de la Restauration (1814-1846)*, Rome, collections de l'École Française de Rome, 2002, XVIII-786 p.

⁷ Cf. Louis Girard, Antoine Prost, et Rémi Gossez, *Les conseillers généraux de 1870*, Paris, PUF, 1970 ; Louis

Empire¹ ou encore à l'immense enquête collective réalisée sur les parlementaires de la Troisième République autour de Jean-Pierre Chaline, de Jean-Marie Mayeur et d'Alain Corbin², ayant débouché sur plusieurs dictionnaires réalisés à l'échelle régionale³.

Mais elle se distingue de ces travaux, en ce que le questionnaire à la base de l'étude prosopographique est dès le départ nettement orienté vers la recherche d'éléments susceptibles d'engendrer des divergences politiques internes à une même mouvance partisane.

Tout en restant limité aux élites sociales, le corpus sur lequel on s'appuie pour mener une telle étude est réellement diversifié, englobant 46 ministres et sous-secrétaires d'État⁴, 711 députés, 218 pairs de France⁵, et 104 journalistes ou collaborateurs de presse⁶, soit au total 952 personnalités différentes appartenant à la droite royaliste ou fortement liées à elle, à un moment au moins de la Restauration ; ceci, sans compter certains hauts fonctionnaires nettement politisés et quelques courtisans influents, qui seront pris en compte aux marges de l'analyse.

La diversité et l'hétérogénéité des renseignements susceptibles d'être ainsi collectés sur des personnalités d'envergure si différente imposent un travail méthodique, tant en amont dans la phase de collecte d'informations, qu'en aval dans la phase de restitution.

Pour chacun des membres du corpus a été établie une fiche individuelle⁷, l'ensemble des fiches formant un guide biographique, que l'on a fait figurer en annexe de la thèse. Chaque fiche comporte une multitude de rubriques, toutes susceptibles de renseigner sur la nature et les variations des engagements politiques de chacun.

Girard, William Serman, Rémi Gossez et Édouard Cadet, *La Chambre des députés en 1837-1839*, Paris, PUPS, 1976, 240 p. ; Maurice Agulhon, Louis Girard, Jean-Louis Robert et William Serman (dir.), *Les Maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, PUPS, 1986, 462 p.

¹ Éric Anceau, *Les députés du second Empire, prosopographie d'une élite du XIX^e siècle*, Paris, Champion, 2000, 1018 p. ; et du même auteur, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, préf. Bernard Lachaise, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999, 421 p.

² Jean-Pierre Chaline, Jean-Marie Mayeur, Alain Corbin (dir.), *Les Parlementaires de la troisième République, actes du colloque international, Paris, 18-19 octobre 2001*, Paris, PUPS, 2003, 462 p.

³ Jean-Pierre Chaline et Anne-Marie Sohn (dir.), *Dictionnaire des parlementaires de Haute-Normandie sous la Troisième République, 1871-1940*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2000, 350 p. ; Jean El Gammal et Pascal Plas (dir.), *Dictionnaire des parlementaires du Limousin sous la III^e République*, Limoges, PULIM, 2001, vol. 1, *Creuse*, 185 p. ; Jean El Gammal (dir.), *Dictionnaire des parlementaires lorrains de la Troisième République*, Metz, Éditions Serpenoise, 2006, 422 p. ; Bernard Lachaise et Sylvie Guillaume (dir.), *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième République*, Talence, Presses Universitaires de Bordeaux, 1998, 624 p. ; Jean-Marie Mayeur (dir.) et Arlette Schweitz, *Les parlementaires de la Seine sous la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 2 vol. Signalons aussi de Jean-Marie Mayeur et Alain Corbin (dir.), *Les immortels du Sénat (1875-1918), les cent seize inamovibles de la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 512 p.

⁴ Tous parlementaires, à deux exceptions près.

⁵ Dont 67 ayant également siégé comme députés sous la Restauration.

⁶ Dont 16 siégeant par ailleurs comme parlementaires sous la Restauration.

⁷ À l'exception des pairs de France, pour lesquels on s'est livré à une sélection, renvoyant pour les autres cas aux notices d'Emmanuel de Waresquiel, dans *Un groupe d'hommes considérables*, Paris, Fayard, 2006, 502 p.

Sont ainsi abordés : 1° les origines familiales, notamment l'ancienneté de la noblesse éventuelle, les antécédents politiques et sociaux des parents et grands-parents, la formation de jeunesse ; 2° les carrières « professionnelles », qu'elles soient publiques - militaire, juridique, administrative -, ou privées - commerciale, littéraire, etc. - ; 3° l'impact variable de la tourmente révolutionnaire : émigration, exil, exécution de parents, combat dans des armées diverses ; 4° le parcours politique, avec les différents mandats exercés, les appartenances à telle ou telle fraction partisane, le nombre d'interventions à la tribune, les anoblissements et décorations résultant de cet engagement politique ; 5° la postérité, et notamment la perpétuation d'activités politiques dans la descendance ; 6° les témoignages des contemporains sur le personnage considéré. L'ensemble aboutit à une analyse diversifiée, qui relève pour une part de l'anthropologie politique, et permet d'affiner, voire d'infirmier, quelques idées reçues sur ces royalistes de droite.

Une histoire des tempéraments politiques régionaux et urbains

Menée au plan national, l'enquête n'entendait pas pour autant délaissier les spécificités régionales et urbaines. On a ainsi conduit une étude à différentes échelles, en distinguant aussi bien de vastes régions entre elles, qu'à l'intérieur de chacune, des micro-pays aux choix électoraux parfois antagonistes, malgré leur proximité - y compris à Paris et en région parisienne.

On a également essayé de mettre au jour certaines permanences entre les votes de la Restauration, réalisés selon une assiette étroitement censitaire, et ceux d'autres époques, à l'intérieur du cycle politique séculaire qui court de 1789 au début des années 1880 : il s'est agi ici de prolonger l'analyse classique d'André Siegfried sur les tempéraments politiques locaux¹, en faisant apparaître, ici et là, dans des terroirs spécifiques, une continuité temporelle et partisane entre les choix politiques de la fine élite sous la Restauration et les votes antérieurs ou ultérieurs du peuple de ces terroirs.

2° ÉTENDUE DES SOURCES

L'approche prosopographique et l'étendue du corpus, près d'un millier de personnes, ont imposé de privilégier les sources publiques, d'autant que, pour la période de la Restauration, leur abondance et leur diversité permettent à elles seules d'accumuler une documentation impressionnante ; cependant, quelques archives privées restées inédites à ce jour ont

¹ André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris, A. Colin, 1913, XXVIII-536 p., réimpr. 1972 et 1980.

également été consultées - les plus utiles de toutes ayant été celles d'Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre, déposées aux Archives nationales.

Les sources peuvent être classées en quatre étages superposés : d'abord, la pleine lumière du débat public organisé par les institutions, puis les à-côtés bruyants des polémiques médiatiques, ainsi que les zones souterraines de l'enquête et du contrôle des personnalités, enfin la distanciation croissante des témoignages directs et des analyses ultérieures.

Sources officielles du débat et de l'action politiques

Le dépouillement minutieux d'une partie importante de la série C des Archives nationales (cartons 1165 à 1324), contenant les procès-verbaux des élections législatives de 1815 à 1830, s'est avéré indispensable pour analyser les rapports de force politiques à l'échelle locale avec une précision et une finesse nettement accrues, comparées aux éléments fournis par la presse de l'époque, repris ensuite dans les histoires classiques de la période. Les divisions internes de la droite en particulier, inégales selon les villes et les régions, ont pu être ainsi appréciées, tour de scrutin après tour de scrutin.

De même, le matériel de propagande électorale conservé à la Bibliothèque Nationale, aussi riche que guère exploité jusqu'ici, s'il concerne de manière prépondérante la gauche libérale, offre néanmoins pour la droite royaliste une bonne quantité de professions de foi de candidats, présidents de collège ou non, ainsi que des tracts de campagne, souvent anonymes, qui concernent la droite, ses candidats et ses divisions. Sauf pour les professions de foi des présidents de collège, conservés par ailleurs dans la série C des Archives nationales ainsi que, fréquemment, dans les dépôts d'archives départementales, tous les autres documents constituent des pièces uniques, précieuses pour approfondir la connaissance de la mouvance royaliste étudiée à l'échelle locale.

Enfin et surtout, la monumentale édition Mavidal et Laurent des *Archives parlementaires* (50 volumes pour la seule période de la Restauration) représente une source prépondérante de l'étude, en ce qu'elle offre une présentation quotidienne des positions des différents parlementaires sur tous les sujets d'actualité, y compris ceux ordinairement négligés par les analystes de la période. En prenant en compte la plupart des discours tirés à part et publiquement imprimés, ainsi que les compte rendus des séances effectués par les journalistes présents dans les tribunes, cette édition remplace avantageusement pour la période étudiée les procès-verbaux officiels des débats conservés dans la série C des Archives nationales, ou encore les retranscriptions du *Moniteur*, rendus les uns et les autres trop souvent incomplets par un souci de convenance préjudiciable à l'historien.

Polémiques médiatiques

Le rôle de la presse, des journalistes et plus largement des essayistes s'avère suffisamment important dans le jeu politique de la période pour que les sources qui lui sont spécifiques aient été étudiées avec une grande attention.

Des instruments bio-bibliographiques, des plus classiques (*Bibliographie de la presse périodique* de Hatin, *France littéraire* de Quérard), à d'autres études moins fréquemment utilisées, telle que la précieuse *Bibliographie des journaux* de Deschiens (1829), ou d'autres encore, ont permis d'identifier et de situer politiquement plus d'une centaine de journalistes parisiens ou provinciaux liés à la droite royaliste, ainsi que des titres de presse parfois fort éphémères, non mentionnés par les histoires classiques de la période en dix ou vingt volumes. Selon les cas, ces titres de presse ont été conservés dans leur intégralité ou au contraire avec des lacunes plus ou moins importantes, allant parfois, pour un organe de presse éphémère, jusqu'à la disparition pure et simple des quelques numéros parus. Les fonds des bibliothèques municipales de province apportent quelques compléments marginaux par rapport aux collections de la Bibliothèque Nationale.

En définitive, le traitement du sujet a impliqué le dépouillement partiel de 31 titres de la presse nationale orientés à droite, auxquels on a ajouté la consultation plus ponctuelle de 21 titres de gauche et de 7 titres centristes. S'agissant des titres de droite, ils se révèlent bien sûr d'une importance et d'un rayonnement très divers, les grands quotidiens (*le Journal des débats*, *la Quotidienne*, *la Gazette de France*, *l'Étoile*, *le Drapeau blanc*, *l'Aristarque*) ou les revues importantes (*le Conservateur*, *l'Universel*), ayant peu de choses à voir avec les titres plus marginaux ou anecdotiques (*l'Ultra*, *la Foudre*, *le Géant vert*, *le Nain blanc*, *le Fidèle Ami du Roi*, *le Bon Français*, etc.).

Parallèlement, on s'est attaché à étudier de près les exemplaires conservés, hélas souvent lacunaires, de huit titres de la presse provinciale de l'époque, dont certains, tels *l'Écho du Midi*, *le Mémorial de Toulouse*, *la Gazette Universelle de Lyon*, *la Ruche d'Aquitaine*, ou encore *l'Observateur Neustrien*, annoncent déjà la naissance d'une presse régionale de droite, certes encore embryonnaire en ces années de Restauration.

Face à la censure récurrente de la presse, les brochures ont joué un rôle politique important et bien connu pendant la période. Par conséquent, 218 brochures, libelles ou essais, concernant au premier chef la droite, ont été identifiés et dépouillés, la plupart de ces productions émanant des membres de la droite royaliste eux-mêmes.

Enquêtes administratives et contrôle policier

Les documents renvoyant aux activités plus souterraines d'enquête, surveillance et contrôle n'ont pas été négligés, même s'il faut bien dire que l'énorme majorité de cette production, par sa nature même, renseigne plus fréquemment sur les activités de la gauche et de l'extrême-gauche libérale que sur celle de la droite royaliste¹. Plusieurs fonds se sont néanmoins révélés dignes d'intérêt pour éclairer le sujet, renvoyant aux trois sources de la surveillance politique de l'époque, sources policières au sens large, sources administratives et sources judiciaires.

Aux Archives nationales, des séries classiques ont apporté leur lot de renseignements.

Si la sous-série F¹cIII, intitulée « esprit public et élections », s'est avérée décevante, n'offrant le plus souvent, pour la période étudiée, qu'un doublon des procès-verbaux d'élections contenus dans la série C et quelques listes d'électeurs guère exploitables, il n'en a pas été de même pour la sous-série F¹bI, consacrée au « personnel administratif » : aux dossiers bien connus du personnel préfectoral, dont ceux, parfois très riches, d'une soixantaine de préfets également parlementaires de la droite, se sont ajoutés, en d'autres cartons de la sous-série, des renseignements rares et précieux sur les maires des villes grandes et moyennes, ainsi que sur les membres des conseils généraux de département également parlementaires.

La partie de la sous-série F⁷, inventoriée il y a un demi-siècle par Jacqueline Chaumié, relative aux affaires politiques sous la Restauration (cartons 6678 à 6784) contient de manière éparse une multitude de renseignements sur des associations ultra-royalistes, parisiennes mais aussi provinciales, bien au-delà des sociétés secrètes les plus connues ; de même, on a trouvé plusieurs renseignements sur des députés de la droite royaliste, sur des agitations politiques émanant de sympathisants de la droite - de troubles estudiantins méridionaux jusqu'à l'affaire bretonne assez célèbre « Legall et Legueven » en 1818 -, enfin sur des procès de presse impliquant des journaux royalistes.

Sur la presse, la sous-série F¹⁸ est très lacunaire pour l'époque de la Restauration, ne livrant les changements de direction des organes de presse que pour un nombre infime de titres en toute fin de période. En revanche, de nombreux documents, relatifs au regard porté par le monde judiciaire sur la vie politique, ont été trouvés dans les sous-séries BB¹⁷ et BB³⁰.

¹ Sur l'intérêt de ces sources pour la période, on renvoie à Pierre Karila-Cohen, « *L'État des esprits* ». *L'administration et l'observation de l'opinion départementale en France sous la monarchie constitutionnelle, (1814-1848)*, thèse histoire, Paris-I, 2003.

Enfin, il convient de noter que, dans les papiers Mounier (234 AP) figurent des épaves de police secrète, qui renseignent abondamment, en plein cœur de notre sujet, sur un épisode crucial des divisions internes de la droite ultra-royaliste en janvier 1821.

Les autres dépôts parisiens ont apporté quelques éléments complémentaires.

Ainsi, les Archives de la Préfecture de Police conservent, dans la série E/a, la trace de dossiers, malheureusement peu étoffés, sur des personnalités ayant appartenu, sous la Restauration, à la droite royaliste - on pense principalement à Bourrienne, Chabrol de Volvic, Debelleye, Delavau, Fiévée, Kergorlay, Mounier et Sosthène de La Rochefoucauld.

Les Archives de Paris renferment quant à elles un petit nombre de documents pouvant intéresser le sujet, qu'ils portent sur les délibérations du conseil général de la Seine (sous-section V-D2), sur les électeurs parisiens de la Restauration (sous-section VI-vd6), sans oublier quelques papiers personnels (section VII), telle une importante correspondance politique de Salvandy conservée depuis 1818, qui apporte des éléments d'information sur le fonctionnement du *Journal des débats* jusqu'en 1830.

En revanche, les Archives de l'Assemblée nationale du boulevard Saint-Germain n'ont pas offert d'éléments d'information supplémentaire pour le sujet, l'essentiel des fonds ayant été versé aux Archives nationales, hormis un double des procès-verbaux de séances, dont on a déjà dit plus haut l'insuffisance. En particulier, aucun fonds privé susceptible d'intéresser le sujet n'y est conservé, pas plus qu'aux Archives du Sénat.

Quelques dépôts locaux ont complété enfin cette information, en s'appuyant notamment sur la série M des Archives départementales, consacrée à l'esprit public et aux élections, et sur les séries 1D et 1K des archives communales de grandes villes, relatives aux activités du conseil municipal et aux élections. Parmi une multitude de choix possibles, les départements du Gard, de l'Hérault et de la Marne et leurs chefs-lieux respectifs Nîmes, Montpellier et Châlons ont été privilégiés, les deux premiers parce qu'ils sont sous la Restauration des lieux de fortes tensions politiques, avec une droite royaliste électoralement importante, le troisième parce qu'il constitue le fief de la famille des La Rochefoucauld-Doudeauville.

Témoignages et analyses

L'importance des regards et des points de vue dans l'étude des divisions et du fractionnement de la droite a amené à privilégier toutes les sources rendant compte de témoignages ou d'analyses, des plus subjectives aux plus distanciées.

Certains papiers privés ont apporté l'éclairage des acteurs politiques eux-mêmes. Parmi ceux restés inédits jusqu'à nos jours, les Archives nationales en conservent un certain

nombre, les uns, après vérification, ayant peu à apporter au sujet malgré l'identité royaliste des auteurs (papiers Bellune, Hyde de Neuville, Vaublanc), les autres en revanche recelant un certain nombre de faits intéressants : on pense notamment aux papiers Clermont-Tonnerre et Mounier déjà cités, et aussi à ceux de Berryer, Lainé, ou encore Laurentie. On a pu également, de manière plus marginale, avoir accès à quelques fonds privés épars, conservés dans les familles citées dans les remerciements initiaux ; parmi ceux-ci, les fonds de la famille Peyronnet ont fourni l'apport le plus substantiel pour la présente étude.

De nombreuses publications sont heureusement intervenues pour faire connaître au public le point de vue des acteurs de la Restauration. C'est ainsi que, par ce biais, une bonne vingtaine de correspondances politiques a pu être étudiée, intéressant directement de grandes figures de la droite royaliste (Bonald, Maistre, Chateaubriand, Lamartine, Lamennais et Villèle, mais aussi Hyde de Neuville, Clausel de Coussergues, Maine de Biran, Blacas, etc.).

Offrant un regard *a posteriori* mais également subjectif, les souvenirs n'ont pas été négligés non plus, offrant en masse anecdotes et portraits réciproques d'hommes de droite, pas toujours amènes les uns vis-à-vis des autres. Les mémoires, complets ou partiels, de 14 membres du gouvernement et de 22 parlementaires de droite ont ainsi été méticuleusement analysés, auxquels il faut ajouter ceux de 16 journalistes liés à la droite royaliste et de 49 autres personnalités, rapportant également des faits ou des propos dignes d'intérêt : au total, donc, plus d'une centaine de mémoires passés au crible.

En contraste avec ces plaidoyers *pro domo*, les recueils de biographies collectives, très répandus sous la Restauration, fourmillent de renseignements parfois satiriques sur un grand nombre de personnalités mineures, oubliées sinon par les analystes et les historiens : 62 de ces recueils écrits pendant la période elle-même, souvent marqués par la polémique partisane, intéressent le sujet au plus près.

Puis, entre 1830 et 1914, d'autres recueils, élaborés à l'échelle nationale ou régionale, offrent une information souvent plus objective, tout en présentant encore par leur date de publication un caractère de source ; une remarque similaire peut être faite pour les études de biographies individuelles écrites avant 1914.

Si l'on ajoute les données contenues dans les almanachs - royaux, mais aussi urbains -, dans les dossiers et ampliations de décrets de Légion d'Honneur, dans les nombreux ouvrages généalogiques et dans un certain nombre d'autres monographies anciennes, on aboutit à un matériau très riche pour l'étude prosopographique entreprise.

3° RÉFLEXIONS LIMINAIRES

En définitive, ce qui nous a paru le plus remarquable, c'est l'échec et même le renoncement de la droite sous la Restauration à restaurer réellement la légitimité supérieure du pouvoir politique au regard des autres acteurs de la société, alors que ses pré-supposés idéologiques l'y incitaient en partie. Plus encore, on est frappé par le rôle des dissidents internes dans cette faillite de la restauration du politique, lors même qu'en apparence, ceux-ci se donnaient l'allure de gardiens du temple, abandonné depuis longtemps il est vrai - et pour ainsi dire depuis l'origine - par l'aile majoritaire pragmatique.

Alors même que la droite de la Restauration, tant par son action que par ses divisions, a puissamment contribué à enraciner *la* politique dans la vie nationale (1), on peut dire que ces divisions-là ont constitué sans doute une des plus formidables occasions manquées pour restaurer *le* politique, en deux siècles de vie politique française, gâchant à certains égards la chance d'imposer l'autonomie sinon la suprématie de la sphère d'État, par rapport aux intérêts de la sphère civile et des différents volets de cette dernière, du commercial au religieux (2) ; les raisons ultimes de ces divisions fondamentales tiennent à des incohérences idéologiques (3), qui prennent leurs racines dans les défauts des structures d'organisation, mais aussi dans des différences de représentations mentales liées à une pluralité d'appartenances sociologiques, déchirant les groupes et les individus eux-mêmes (4).

1) Rôle majeur de la droite et de ses divisions dans la recréation durable d'une vie politique active

S'agissant de *la* politique, c'est-à-dire de l'existence d'un débat contradictoire, public et argumenté entre différents groupes aspirant à maîtriser les politiques publiques, on doit souligner le rôle moteur de cette droite de la Restauration dans la résurrection de ce mode conflictuel d'exposition des problèmes.

En effet, on peut dire qu'en 1815, on était revenu en deçà du point de départ fondateur de 1789. Le régime impérial avait effectivement supprimé les dernières vellétés de débat public, mais on ne saurait oublier qu'une telle situation ne constituait que le point d'aboutissement d'un processus décennal de décrédibilisation et même de pourrissement de la vie politique, qui fit bien accepter la liquidation pure et simple de cette dernière pendant des années, jusqu'à la débâcle militaire, économique et humaine de 1812-1814.

La Charte de juin 1814 se bornait, de manière allusive au demeurant, à recréer les conditions de possibilité d'une vie politique active, sans suffire à elle seule à la restauration effective de cette dernière. Celle-ci dépendait de l'audace, de la volonté et aussi de

l'organisation des acteurs politiques, principalement dans les Chambres, secondairement dans la presse et les publications politiques. La première Restauration (1814-1815) constitua la preuve que les conflits d'intérêts, bien que vifs et donnant lieu à des anicroches ponctuelles - notamment sur la restitution des biens aux émigrés -, ne suffisaient pas en eux-mêmes à faire émerger des forces politiques cohérentes de soutien ou d'opposition au gouvernement : le rétablissement d'une vie politique active dépendait du volontarisme et de la capacité de structuration partisane des intéressés.

Or, la droite royaliste, ressurgissant avec force à la suite des élections d'août 1815, après dix-huit années d'éclipse¹, joua un rôle primordial dans cette restauration de la vie politique, puisque, comme on sait, elle fut la première à se saisir des possibilités légales d'apporter la contradiction à la politique effective, comme à la propagande verbale des gouvernements successifs de nuance constitutionnelle.

Bien plus, alors qu'à partir de 1820, la droite s'emparait des leviers du gouvernement et qu'on aurait donc pu s'attendre de la part de la gauche à une relève intégrale de la droite dans l'exercice d'une fonction tribunitienne essentielle à la vie politique, on doit bien constater que les opposants internes de droite continuèrent à jouer un rôle éminent dans cette vivacité politique, contribuant dans la majeure partie des années 1820, à maintenir coûte que coûte l'existence d'une vie parlementaire réelle, là où la tactique putschiste suicidaire d'une partie de l'extrême-gauche avait conduit la gauche tout entière à l'anéantissement électoral, reléguant l'essentiel de son action politique à la production pamphlétaire. Le soulèvement, ou plutôt l'amplification déformante de la part d'une historiographie complaisante, des exploits de tribune bien réels d'orateurs libéraux clairsemés, ne saurait ainsi faire oublier le rôle essentiel des royalistes, dans la renaissance de la politique, complètement moribonde en 1814. Cette renaissance s'est poursuivie et amplifiée y compris et notamment au travers des divisions internes virulentes de la droite. Ces divisions ont permis ainsi de maintenir en permanence le débat parlementaire et médiatique à un haut niveau de polémique, lors même que la gauche laminée électoralement était réduite à faire avec beaucoup d'efforts de la figuration gesticulatoire à la Chambre, quand elle ne boycottait pas ses séances, ce qui fut le cas après l'expulsion de Manuel le temps d'une demi-session de février à mai 1823.

Une preuve intéressante de cette importance des divisions de la droite dans la politisation du pays au cours des années 1820 est le sujet choisi par Barthélemy et Méry, dans leur pamphlet le plus célèbre, *la Villèliade*, destiné à dresser un tableau de la vie politique de la

¹ Le coup d'État de fructidor (septembre 1797) marque en effet une disparition durable de la droite royaliste dans le champ parlementaire et délibératif, ce qui n'exclut pas la continuation d'un certain activisme insurrectionnel.

Restauration en 1825-1826. Ces deux libéraux ne peuvent en effet être suspectés ni de complaisance envers la droite, ni d'une volonté d'assurer une sur-représentation médiatique de celle-ci. La vulgate n'a retenu de l'ouvrage que la satire du président du Conseil, qui donne son titre au pamphlet, mais, ce faisant, elle a occulté le contenu global de ce récit versifié, qui livre un tableau fidèle des grands équilibres politiques du moment. Pastichant sur le mode burlesque la légende homérique, les deux publicistes donnent à voir un combat formidable entre des Achéens et Troyens modernes, mais cette lutte, bien loin d'être celle de la gauche contre la droite, n'est le fait que des villèlistes et de leurs opposants de droite, comme le montre d'emblée le début du chant premier, qui, par sa formulation, parodie tout à la fois le début de *l'Illiade* et celui de *l'Odyssée* :

« Muse des Capitouls, toi qui sur l'Hélicon / Célèbres tes héros sur un mode gascon / Redis-nous aujourd'hui cette grande querelle / Qui troubla si longtemps le sommeil de Villèle / Comment Labourdonnaie [sic] et de fiers députés / Du comte de Toulouse ennemis indomptés / Lassés de haranguer une Chambre muette / Sonnèrent des combats la bruyante trompette / Et sur le haut balcon du château Rivoli / Proclamèrent son règne à jamais aboli »¹.

De fait, tout au long des six chants, cette « prise du château Rivoli » n'est envisagée que du fait de la contre-opposition d'extrême-droite, la gauche libérale étant complètement occultée dans cet assaut donné au gouvernement de l'époque ; on peut y voir certes une facilité rhétorique visant à ne pas émousser l'effet satirique, en s'abstenant d'évoquer des personnages de gauche qu'on n'entendait pas ridiculiser, mais il y a aussi indéniablement la prise en compte d'un état de fait, qui reconnaît à l'opposition de droite une part majeure dans l'alimentation des controverses publiques.

Sur ce point donc, concernant *la* politique, on peut dire que les débats internes de la droite royaliste, riches, pugnaces, flamboyants parfois, ont pleinement contribué à la vivacité de la vie politique tout au long de la quinzaine d'années 1815-1830, au moins autant que l'affrontement entre droite et gauche, qui tend toujours, en dépit de la qualité rhétorique des acteurs, à une mécanique systématique un peu attendue et parfois artificielle, comme en témoignent certains chassés-croisés dans les prises de position frappées au coin de l'opportunisme.

Le fait que sous la Restauration, la droite se soit saisie constamment du débat public est la meilleure preuve qu'elle avait alors certes conscience que ses idées de réorganisation ne

¹ Auguste-Marseille Barthélemy, et Joseph Méry, *La Villèliade ou la prise du Château Rivoli, poème héroïco-comique*, 15^e édition, augmentée d'un chant (6 chants au total), Paris, Ambroise Dupont, 1827, 144 p. (édition de luxe, avec 14 gravures de Dévéria), pp. 3-4. On aura reconnu le double clin d'œil à Homère à travers l'Invocation à la muse, et l'Invitation à narrer les combats terribles entre les deux clans de guerriers.

s'imposaient d'emblée ni à la société, ni au sommet de l'État, d'où la nécessité d'un combat oratoire permanent, mais qu'en revanche, elle ne désespérait pas, en ne laissant jamais en friche le champ de la politique, d'influencer substantiellement la conduite des affaires publiques ; ce faisant, elle pouvait se flatter de faire pièce, au moins verbalement, à un certain pragmatisme ministériel, en accointance permanente avec l'aiguillon libéral, quand bien même, pour la scène électorale, les gouvernements successifs prétendaient continuer à voir l'ennemi principal dans le libéralisme. Dénoncer le caractère artificiel de cette opposition surfaite, démasquer l'imposture d'agents publics prétendant garder la maîtrise des orientations publiques alors même qu'ils acceptaient la subordination à des forces extérieures - "à la Bourse", résume déjà l'opposition de droite dans une formule lapidaire, avec quelques décennies d'avance sur les pamphlétaires socialistes -, tel n'a pas été un des moindres mérites de l'ensemble de la droite ultra-royaliste au départ, puis des opposants de droite restés véritablement fidèles à cette ligne d'inspiration fondatrice.

En réalité, la politique ne connaît d'anémie que lorsque la délibération paraît futile et vaine, qu'un consensus accepté ou subi ne laisse aucune alternative, même onirique, aux politiques des gestionnaires centripètes qui font du pragmatisme, c'est-à-dire de la récusation des idéologies, la vertu essentielle. Se rattachant au registre délibératif, et, par là même, qu'on le veuille ou non, à l'essence démocratique héritée de la Grèce athénienne, une vie politique réelle et non factice offre toujours la possibilité d'un choix, d'une alternative, d'une échappatoire à ce qui est donné *a priori* comme inéluctable. On vient de voir en quoi, de manière un peu paradoxale, cette droite prétendument toute monarchique avait excellé sur ce terrain délibératif tout au long de la Restauration.

Cependant, *la* politique n'est pas tout. Elle est certes essentielle pour la prise de conscience, de la part de cercles éclairés de plus en plus larges, d'une réalité différente de la propagande officielle ; mais si l'on pense pouvoir infléchir le cours des politiques menées en se contentant de lectures alternatives du monde et de la société proclamées à la face de son adversaire - ce qui est, somme toute, un bon résumé de l'essence de *la* politique -, grand est le risque, pour reprendre une formule célèbre, de se contenter d'interpréter le monde, sans jamais parvenir à le transformer.

La discussion n'est en effet légitimement fondée et justifiée que par l'horizon d'une politique publique effective visant à maintenir la cohésion de l'entité nationale, en contrariant le travail de sape quotidien des intérêts civils et sociaux, égoïstes et centrifuges ; face à la manifestation anarchique et contradictoire de ces derniers qui favorisent à tout instant la

désagrégation de cette entité collective, le pouvoir politique est l'instrument qui, seul, permet par des moyens dissuasifs exceptionnels, la sauvegarde de la sécurité et du bien-être grâce à des garde-fous limitant l'expansion dynamique des comportements préjudiciables à la collectivité nationale.

C'est là soulever la question de l'existence ou pour mieux dire de la difficile résurrection *du* politique, pour laquelle la droite monarchique de la Restauration avait, semble-t-il, un rôle exceptionnel à jouer, qui fut gâché par ses hésitations, ses divisions et son incohérence doctrinale.

2) Une occasion manquée pour la droite d'une restauration *du* politique

L'existence, le développement *du* politique, assurent à l'État une autorité véritable. En son absence, la puissance coercitive étatique, qui peut être par ailleurs très importante, n'apparaît plus alors que comme un instrument policier régulateur au service d'intérêts purement civils, particuliers, n'ayant pas à cœur le développement propre de la puissance et de l'autorité publiques mais seulement celui de groupes sociaux déterminés¹.

Par la définition *a contrario* qu'on vient d'en donner, on se rend bien compte que, contrairement aux idées reçues, le pouvoir politique est quelque chose dont l'existence ne va pas de soi, du moins si on l'entend comme une *réalité* conditionnée par son autonomie, et non comme un paravent destiné à cautionner par un minimum de sacralité civique la toute-puissance de fait laissée aux acteurs *dominants* de la société civile². Étant donné le mécanisme foncièrement contrariant de l'action étatique, on conçoit que ces acteurs socialement dominants, assez divers au demeurant, n'aient eu de cesse qu'ils n'aient subjugué l'État pour lui commander une réglementation et une pratique politique de complaisance, réduisant le pouvoir politique à un faux-semblant, ou même plus précisément à un adjuvant contre-nature accroissant les mécanismes d'oppression, là où l'objet du politique était de les aplanir pour assurer la stabilité collective.

Dans ces conditions, seuls des acteurs politiques ardemment convaincus, grâce à une idéologie structurée, du bien-fondé d'un véritable pouvoir politique, et fermement décidés

¹ On aura reconnu le fameux « État-gendarme » des théoriciens libéraux. Pour toutes ces questions de philosophie politique, on renvoie à l'ouvrage de référence de Julien Freund, tiré de sa thèse, *l'Essence du Politique*, Paris, Sirey, 1965, 764 p.

² Sans entrer sur les querelles des sociologues modernes sur ces questions de « domination », on peut identifier comme principaux ressorts de cette domination multiforme l'ostentation sociale, la puissance économique et aussi, ne l'oublions pas, la force physique, chacun de ces trois volets de la domination étant à l'œuvre en tous lieux et en tous milieux, des plus notables aux plus marginaux.

d'autre part à l'imposer à la société civile par la persuasion du débat, sont à même de faire face à toutes les résistances venues de cette dernière : en somme, seul le mariage entre la promotion de *la* politique et celle *du* politique paraît de nature à apporter une modification et une stabilisation pacificatrice dans les conditions d'existence collectives et individuelles. Cette articulation constitue la première des trois attitudes politiques possibles, la moins fréquente aussi, tant elle exige des acteurs publics désintéressement personnel et indépendance.

L'absence d'une telle politique d'intervention et même d'emprise sociale entraîne presque mécaniquement un mode d'occupation du pouvoir plus proche de la jouissance matérielle et symbolique que de l'exercice, ainsi que le souligne, avec beaucoup de perspicacité, Montlosier dans son célèbre *Mémoire à consulter*¹. Cela débouche finalement sur deux modalités alternatives d'apolitisme², qui se sont succédées dans la France du début du XIX^e siècle, et qui constituent les deux autres attitudes possibles, singulièrement plus fréquentes chez les acteurs prétendument « politiques ».

a/ Sur le mode autoritaire, on peut observer la fréquence des pouvoirs de fait, qui maintiennent une autonomie par rapport à la société civile, dans un but d'exploitation totalement patrimoniale des fonctions publiques, parallèlement à la poursuite de projets somptuaires destinés à la magnification du prince ou du cercle dirigeant (politique internationale de prestige, politique édilitaire monumentale, etc.). Cet « apolitisme du fort » implique une capacité de résistance forte aux pressions sociales - les intérêts individuels ou particuliers tendant naturellement à limiter au maximum les sacrifices consentis à la

¹ Au-delà de la dénonciation principale, relative au clergé soupçonné de vouloir prendre le contrôle de la société et du système politique, on trouve au détour du *Mémoire à consulter* de Montlosier une lecture plus générale de l'évolution sociale et politique des dernières décennies, extrêmement intéressante et lucide. Qu'on en juge : « Nous avons eu le règne des sans-culottes ; [...] nous avons eu le gouvernement militaire, ou autrement la souveraineté de l'épée. À la suite d'autres fluctuations, nous avons eu, au moyen d'une certaine loi électorale, l'ancienne prépondérance des sans-culottes portée dans le peuple industriel, ou si l'on veut dans la classe moyenne. Enfin, par l'effet de la dernière loi électorale, la classe moyenne a perdu sa prépondérance qui est arrivée à la grande propriété. [...] **À toutes les époques, les convulsions de la France ont eu lieu, non dans un sens de gouvernement, mais seulement de domination. On ne s'est pas emparé de la chose publique pour la faire profiter, mais seulement pour en jouir.** [...] La Charte a composé comme elle a su une transaction entre les intérêts émanés de la révolution et ceux de l'ancien régime ; elle a réglé aussi du mieux qu'elle a pu les mouvements des grands corps politiques ; du reste, comme elle n'a rien fait pour la constitution civile, **l'intérieur de l'État diversement ravagé, diversement traversé a continué de demeurer à vide** » (Montlosier, *Mémoire à consulter*, éd. orig., Paris, Ambroise Dupont, 1826, pp. 170-171). Il est entendu que, dans toute cette thèse, c'est nous qui soulignons en gras certaines citations ; les soulignements par l'auteur étant rendus quant à eux en italique.

² On n'emploie pas ce mot en son sens trivial de positionnement à l'écart de la lutte politique. On entend par « apolitisme » le renoncement, volontaire, aux fonctions régulatrices qui confèrent normalement leur légitimité au Politique et à l'action publique.

collectivité - ; ceci explique l'inclination volontiers policière ou même militaire des régimes qui le mettent en pratique. C'est typiquement la configuration du premier Empire : Napoléon, tout en muselant les « Idéologues » honnis et après avoir renoncé de fait à une transformation massive des équilibres sociaux - de plus en plus d'ailleurs au fil du temps, ainsi que l'attestent le recours accru aux notables traditionnels -, arrache à la nation un projet néo-alexandrin de conquête universelle, à un coût financier et humain prohibitif. Ce deuxième idéal-type de rapport au pouvoir allie ainsi la force extrême *du* politique, dont les décisions sont imposées à la société, à la faiblesse non moins extrême de *la* politique, qui n'a pour ainsi dire plus droit de cité.

b/ Une deuxième attitude encourageant elle aussi en définitive l'apolitisme se décline à l'inverse sur un mode débonnaire et paternel, au sein de régimes beaucoup moins autoritaires que les précédents. Dans ce cas de figure, une proximité acceptée et parfois même revendiquée avec la société conduit implicitement à se soumettre aux pressions quotidiennes venues de cette sphère civile infra-politique, plutôt que d'endosser les contraintes d'un programme d'action tracé à l'avance en vertu d'une exigence de transformation (ou de restauration) cohérente de la société. Cet « apolitisme du faible », faisant l'économie de tout volontarisme, est celui des trois modes d'exercice du pouvoir qui requiert le moins de courage politique, notion qui implique une résistance aux pressions sociales, ce qui explique qu'il ait été également le plus fréquent. En somme, ce troisième idéal-type est celui d'une faiblesse consentie *du* politique, l'apparente force ou faiblesse de *la* politique dans ce cas ne tenant qu'à l'intensité différente de joutes verbales sans conséquences.

Sous la Restauration, il apparaît que tous les gouvernements, à l'exception particulière et relative du gouvernement Polignac, se sont placés dans cette dernière configuration, y compris le long gouvernement Villèle, qui a mené une politique « au fil de l'eau ». Villèle, rompant avec le volontarisme idéologique de la « Chambre introuvable », a adopté d'emblée le pragmatisme comme ligne de conduite, avec comme souci principal révélateur l'équilibre budgétaire financier, n'accordant de concessions à l'idéologie royaliste que sur un mode symbolique, tout à la fois dérisoire et provocant - la loi sur le sacrilège en étant l'exemple le plus évident. Les opposants internes de la droite, fidèles à l'orientation originelle de l'action ultra-royaliste, n'ont pas accepté ce passage du politique à l'administratif, et manifesté par leur opposition continue une constance, on pourrait presque dire un véritable acharnement, dans l'exigence d'une politisation des choix publics, qui ne se résume pas à une sélection

clientéliste des personnes bénéficiaires des prébendes, charges ou hochets distribués par le pouvoir royaliste¹.

Cependant, le cadre institutionnel de la Charte, les contraintes du régime représentatif (on disait à l'époque, de manière prématurée, du « pouvoir démocratique »), tout cela n'impliquait-il pas le choix du pragmatisme et le renoncement aux contraintes idéologiques presque toujours impopulaires ? On peut dire que les régimes de type représentatif, « constitutionnels » ou proto-parlementaires, ont été effectivement les cadres institutionnels de prédilection de la faiblesse politique volontaire, sans qu'il y ait néanmoins un lien mécanique entre régime représentatif et politique de soumission aux pressions des puissants issus de la société civile : l'existence d'un corps de représentants suffisamment politisés pour accepter les sacrifices collectifs au détriment des intérêts égoïstes n'est pas inconcevable, et la nuit du 4 août 1789 aux débuts de la Révolution en est sans doute l'exemple le plus éclatant, il est vrai dans le sens de la gauche. Il faut toutefois convenir que, dans l'histoire universelle des régimes représentatifs, on doit signaler la rareté de ce type d'abnégation proprement politique, qui suppose la formation de ce qu'il convient d'appeler un véritable « sentiment politique » dépassant le civisme ordinaire ; toutefois, dans certaines circonstances exceptionnelles, la maturation de ce sentiment peut être relativement rapide, comme l'a montré Timothy Tackett de manière magistrale pour les révolutionnaires de 1789².

Autre question d'importance, qui nous rapproche encore un peu plus du cœur de notre sujet : si on conçoit assez facilement pour la gauche un volontarisme d'action (le politique) ancré dans une idéologie (la politique), peut-on le concevoir pour la droite, supposée proche des grands intérêts, et en tout cas volontiers conservatrice de l'ordre des choses ? S'il nous paraît difficile de raisonner *in abstracto*, tant les dérives idéologiques et pragmatiques des deux grands pôles de l'échiquier en deux siècles de vie politique française rendent difficile une théorie générale, il nous semble en revanche que durant la période ici étudiée, la droite, par son positionnement idéologique, avait un rôle potentiellement majeur à tenir dans cette restauration *du* politique adossée à une idéologie ferme, rendant au Pouvoir raison d'être et légitimité. Opérons un bref retour en arrière pour préciser ce rôle possible, finalement mal assumé.

¹ Quand bien même chez ces derniers, la part des ambitions déçues et des hostilités personnelles, enveloppées dans le manteau d'un sens de l'État et de l'honneur national, donnait à leurs dénonciations un sens non désintéressé, ce qui ne veut pas dire pour autant dépourvu de sincérité et de convictions réelles.

² Cf. Timothy Tackett, *Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, éd. fr., Paris, Albin Michel, trad. fr. Alain Spiess, 1997, 360 p. (éd. orig. 1996).

La monarchie française, du moins dans ses épisodes les plus glorieux restés dans la mémoire collective, s'était attachée à reconstruire de toutes pièces cette sphère politique autonome et supérieure. Elle avait dû le faire envers et contre toutes les tentatives inverses d'une socialisation de la politique, entendons par là les tentatives infinies faites par différentes forces sociales pour subsumer cette dernière, la conquérir, l'instrumentaliser et finalement morceler l'autorité politique à des fins particulières, de manière souvent corporatiste, « localiste » ou régionaliste¹. Après plusieurs siècles d'une réussite et d'une efficacité accélérée parallèle à ce qu'on a appelé la mise en place, progressive, de l'absolutisme, le modèle était entré en crise, croissante au fil du XVIII^e siècle, faute d'avoir su ou voulu résister aux coups de boutoirs idéologiques formulés par les intellectuels des « Lumières » : ceux-ci, servant au demeurant des intérêts socio-économiques précis derrière un combat apparemment « culturel » et humaniste, avaient miné dans l'opinion publique toute légitimité de l'autorité, par rapport aux exigences de plus en plus gourmandes de la société civile, préparant ainsi, *nolens volens*, la révolution.

Précisément, la Révolution française, exploitant cette campagne d'opinion préalable, ainsi que l'imperfection du modèle absolutiste en terme d'unité nationale, avait prétendu mettre fin à cette autonomie jugée parasitaire du champ politique : il s'agissait désormais de mettre celui-ci au service de la société, c'est-à-dire à tout le moins de ceux qui seraient capables de tirer parti de cette appropriation « citoyenne »². À l'inverse, la droite contre-révolutionnaire, bientôt rejointe par le centre droit monarchien, manifestait à la Constituante son opposition à l'entreprise en prônant notamment le maintien des prérogatives d'une autorité monarchique supérieure et puissante, extérieure et indépendante par rapport aux députés élus de la nation, représentants politiques des différents intérêts de la société : la question centrale du droit de *veto* du chef de l'État, aboutissant pour la première fois à la bipolarisation des opinions et pour ainsi dire à la renaissance de la politique, manifestait

¹ Sur ce sujet, cf. la synthèse classique de Roland Mousnier, *Les institutions de la France sous la monarchie absolue 1598-1789*, Paris, PUF, 1974-1980, 2 vol., qui constate « la nécessité d'un État fort pour arbitrer et coordonner en vue du bien commun » (vol. 1, p. 585, titre de la conclusion de livre 1^{er}).

² Le mot de Sieyès sur le tiers-état, ce tout social qui aspire à conquérir le champ politique, est particulièrement révélateur. En cela, et le fait n'est pas assez fréquemment souligné, la Révolution trahissait totalement l'idéal rousseauiste, le philosophe ayant déclaré dans une formule particulièrement nette : « Rien n'est plus dangereux que l'influence des intérêts privés dans les affaires publiques, et l'abus des lois par le gouvernement est un mal moindre que la corruption du législateur, suite infaillible des vues particulières » (*le Contrat social*, livre 3, ch. 4). La difficulté était précisément que Rousseau plaçait idéalement - sans trop croire lui-même du reste au réalisme de la formule - l'exercice de la souveraineté dans un gouvernement populaire direct, chimère évidemment inacceptable pour la droite, qui eut beau jeu de dénoncer pendant et après la Révolution la supercherie sanglante et les détournements privatistes au bénéfice d'une fraction de plus en plus réduite, occasionnés par une telle prétention idéaliste.

précisément ce clivage¹.

Au moment de la Restauration de 1814, l'opinion royaliste était restée sur ce schéma de pensée néo-absolutiste qui s'opposait au grand-œuvre révolutionnaire ; en outre, la réflexion des intellectuels d'émigration, d'un Ferrand, d'un Maistre ou d'un Bonald avait donné à cette opinion un solide soubassement idéologique qui permettait d'échapper à ce qu'on appelait il y a un instant « l'apolitisme du fort », donnant ainsi une justification à la force et surtout à l'autonomie du pouvoir royal par rapport à la société, là où un pouvoir impérial usé n'avait eu à offrir qu'un mirage conquérant de plus en plus évanescent. À l'issue des Cent-Jours enfin, l'influence renforcée de Monsieur et du pavillon de Marsan sur l'esprit du chef de l'État, suivie de la victoire des ultra-royalistes aux élections législatives d'août 1815, était un élément supplémentaire permettant d'augurer de l'efficacité de cette droite, pour une mission historique qu'on peut formuler de la manière suivante : construire une digue politique suffisamment puissante, pour contenir enfin la formidable onde libérale de délégitimation du pouvoir politique et de toute idéologie susceptible de redonner à ce dernier une ampleur et une marge d'action qui ne soit pas celle d'un État-croupion.

Si l'on se place sur le long terme, jusqu'à nos jours, on constate que les tentatives ultérieures d'une certaine partie de la gauche d'atteindre à une restauration du pouvoir politique contre l'influence de milieux externes, notamment socio-économiques, pour être plus acharnées, n'en furent pas pour autant couronnées de succès, loin s'en faut ; quant aux ultimes tentatives venant de la droite, elles échouèrent pareillement, balayées par un brutal rejet d'opinion suivi du renoncement des épigones - on pense par exemple et notamment à l'héritage gaulliste -, quand elles n'étaient pas tout simplement condamnées à une tenace *damnatio memoriae* - l'épisode vichyste en étant la parfaite illustration.

En réalité, la droite de la Restauration, après le traumatisme de la Terreur, de la faillite et de l'anarchisme révolutionnaires, après le despotisme de plus en plus meurtrier de l'Empire, avait un capital de départ plus important que toutes ces tentatives ultérieures pour remporter un succès décisif en la matière. Pourquoi en définitive, n'a-t-elle pas réussi dans cette relégitimation essentielle d'un pouvoir politique autonome et supérieur aux pressions venues de la société, précipitant dès lors son propre échec ? Cette question nodale est l'objet de toute

¹ Cf. Jacques Godechot, *La Contre-Révolution, doctrine et action 1789-1804*, Paris, PUF, 1961, 1^{ère} partie « la doctrine », pp. 5-150 ; François Lebrun et Roger Dupuy (dir.), *Les résistances à la Révolution*, Paris, Imago, 1987, 478 p. ; Jean-Clément Martin, *Contre-révolution, révolution et nation en France, 1789-1799*, Paris, Le Seuil, 1998, 367 p. ; Jacques de Saint-Victor, *La chute des aristocrates 1787-1792, la naissance de la droite*, Paris, Perrin, 1992, 353 p.

la thèse ; suggérons néanmoins d'emblée ici quelques pistes interprétatives.

3) Failles idéologiques à la source de cette impuissance à refonder le pouvoir politique

Cette incapacité à relégitimer l'autonomie du Pouvoir tient pour une bonne part à des incohérences idéologiques auxquelles aucune des fractions de la droite royaliste n'a échappé.

Durant la première Restauration en effet, les « royalistes purs », prodromes de la droite à venir, mettent l'accent sur le caractère monarchique du nouveau régime ; quitte à s'être vu imposer, à leur grand regret, une Charte, ils privilégient les principes fondateurs de son préambule et notamment son caractère « octroyé », plutôt que les dispositions intérieures du texte apportant, quant à elles, une caution aux intérêts constitutionnels et libéraux. C'était souligner là l'origine exclusivement monarchique de tous les autres pouvoirs institutionnels qui dérivent de cet octroi, que ces pouvoirs, pour reprendre les terminologies employées à l'époque, soient d'allure « aristocratique » (Chambre des pairs), « démocratique » (Chambre des députés) ou « administrative ». Cette dernière notion était à prendre du reste au sens large, englobant non seulement le gouvernement et l'appareil d'État, mais aussi ce qu'on pourrait appeler la fonction para-publique, notamment religieuse : en effet, les hommes du clergé, en tant que membres de « la religion de l'État », se voyaient du même coup reconnaître, par leur mention explicite dans l'article 6 de ce texte fondamental, une légitimité politique et institutionnelle étroitement dérivée de l'autorité monarchique à l'origine de la Charte.

Plus globalement, si l'on cherche à qualifier le type pour ainsi dire juridique de rapports créés par cette Charte octroyée entre l'autorité politique suprême et la société civile, force est de constater qu'on n'avait affaire ni à un pacte ni à un contrat, qui aurait supposé un engagement égal et parallèle des deux parties en présence, mais au mieux à une donation consentie de manière libérale, autonome et indépendante par le « chef suprême de l'État » qui conservait au demeurant, à en croire les dispositions internes du texte constitutionnel, des prérogatives exclusives dans le domaine administratif, militaire et diplomatique (art. 14¹), l'intégralité du pouvoir exécutif², et aussi la majeure partie du pouvoir législatif³.

¹ « Le roi est le chef suprême de l'État ; il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État ».

² Aux dispositions précitées de l'article 14, on peut ajouter l'article 22 : « Le roi seul sanctionne et promulgue les lois ».

³ Articles 15 à 21 de la Charte ; si « la puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés » (art. 15), on peut opposer la simplicité rigoureuse de l'article 16 (« le roi propose la loi »), aux formulations alambiquées et restrictives relatives au droit d'initiative parlementaire : « les chambres ont la faculté de supplier le roi de proposer une loi sur quelque objet que ce soit, et d'indiquer ce qu'il

Se distinguant d'emblée de cette lecture orthodoxe du texte constitutionnel, les royalistes « purs », après avoir vainement soutenu que le monarque ne pouvait ainsi « aliéner » la couronne par une Charte, refusaient d'y voir davantage qu'un gage, et même qu'un prêt conditionnel et toujours rétractable, au motif avancé par eux que, ce que le roi octroyait aujourd'hui, il pouvait le reprendre demain, en vertu même du principe de souveraineté : cet argument, formellement contredit par le texte même de la Charte, accordée « tant pour nous que pour nos successeurs », était bien fondé sur la volonté de conserver l'autonomie d'une autorité politique suprême, qui ne soit pas l'émanation de telle ou telle fraction de la société. La plaidoirie de 1814 est donc exactement dans l'axe de cette relégitimation d'un pouvoir spécifiquement politique et autonome, par rapport aux « grands notables » d'une société héritée de la mutation révolutionnaire et impériale, objets d'une méfiance à proportion de leur habileté à s'insinuer durablement dans les rouages de l'État pour continuer à imposer une « politique », ou plus exactement une gestion du pouvoir, répondant à leurs intérêts particuliers.

À la faveur du succès électoral d'août 1815, l'opinion ultra-royaliste opère un premier revirement idéologique important qui tourne *a priori* intégralement le dos aux discours dominants de 1814. Écoutons le théoricien adulé du moment d'une droite parlementaire en formation, Joseph Fiévée, qui, dans son *Histoire de la session de 1815* rédigée à la mi-1816, proclame dans sa préface cette vérité, tel un manifeste d'une lutte des classes un peu particulière : « Pendant vingt-cinq ans, les *commis* de tous genre n'ont triomphé des *propriétaires* que parce qu'ils leur avaient ôté tous les moyens de se faire entendre, en faisant des commis soldés comme eux, de ceux qui devaient défendre leurs droits »¹. On appréciera d'autant mieux la saveur de cette tirade contre les « commis » de la fonction publique si on rappelle que Fiévée était un ancien espion royaliste, retourné par corruption par la police impériale, promu censeur des journaux puis préfet de la Nièvre en 1813 en récompense de ces services de taupe d'État. Quoi qu'il en soit, cette harangue, représentative de la tonalité générale des discours de la droite, montre un net virage idéologique. Il faut, bien sûr, faire la part de l'opportunisme : désormais, la droite, majoritaire à la Chambre des députés et composée indéniablement, ne

leur paraît convenable que la loi contienne » (art. 19). Cela confère aux Chambres en quelque sorte un droit de pré-initiative, le droit d'initiative proprement dit restant au chef de l'État, qui reste seul habilité à proposer une loi. Celui-ci garde donc théoriquement son libre arbitre et sa pleine autonomie par rapport aux pressions exercées par les représentants politiques de la société française, ou plus précisément du corps électoral censé en être l'émanation.

¹ Joseph Fiévée, *Histoire de la session de 1815*, Paris, Le Normant, juin 1816, X-472 p., p. II. C'est Fiévée qui souligne en italique.

fût-ce que par le droit électoral, de grands propriétaires fonciers, lutte quotidiennement contre les ministres et leur « commis », pour imposer notamment une large épuration administrative qui permettrait un rééquilibrage des prébendes liées aux emplois publics, entre anciens notables d'Ancien régime, qui s'estiment marginalisés, et nouveaux notables issus de la société impériale.

Mais au-delà de cette course aux places peu reluisante, quoique inhérente à toute force politique victorieuse, il y a indubitablement une part de convictions dans ce nouveau langage. Par leur recrutement sociologique, faisant la part belle à la grande propriété foncière comme à la carrière judiciaire, que ce soit au sein des Parlements d'Ancien régime ou au sein des tribunaux et cours modernes, les députés ultra-royalistes, en partie à l'image de leurs électeurs, ressentent passionnément une sympathie innée pour la défense de la décentralisation comme des droits parlementaires, contre l'administration ministérielle centrale. Ayant en outre des sentiments très mélangés sur le titulaire momentané de la fonction monarchique, ils semblent abandonner la défense du pouvoir politique autonome, monarchique, au bénéfice d'un pouvoir à prédominance parlementaire de *représentants* des intérêts sociaux. En réalité, la chose est plus complexe, car si Louis XVIII ne leur plaît guère, les ultra-royalistes gardent un attachement réel à l'institution monarchique et à ses prérogatives personnelles, comme ils ont l'occasion de le manifester peu après par leur opposition à la loi Gouvion Saint-Cyr, organisant le recrutement des officiers (1818).

Au vrai, si on veut trouver une cohérence logique dans le grand écart apparent entre les positions monarchiques de 1814 et les positions parlementaires de l'après 1815, il faut la déceler dans l'hostilité pérenne de la droite au pouvoir ministériel et administratif. Celui-ci empiète, à l'en croire, sur les droits de la Chambre et du pays, comme sur les prérogatives personnelles du monarque, qui se laisse scandaleusement déposséder d'un pouvoir qu'il n'exerce pas, susurre la droite, de manière dommageable pour le bon fonctionnement institutionnel. Ainsi, en dépit de son inflexion décentralisatrice et pro-parlementaire qui complexifie singulièrement son armature idéologique, la droite des années 1810 ne rompt pas avec le souci de relégitimation du politique et l'exigence d'une autonomie du pouvoir monarchique.

Hostilité pérenne au pouvoir administratif envahissant, a-t-on dit, tout au moins jusqu'à la conquête du pouvoir en 1820-1822 : à cette date, la prise en main par la droite de l'appareil politique exécutif, et donc en conséquence de l'appareil administratif, entraîne cette fois une palinodie définitive et purement opportuniste de l'aile majeure de la droite royaliste. Toute à

l'appropriation des sinécures et à la jouissance symbolique de sa victoire, la majorité villèliste, puisqu'il s'agit d'elle, abandonne rapidement le volontarisme politique pour se cantonner largement à une simple occupation du pouvoir, comme en témoignent d'abord le raccourcissement des sessions parlementaires¹, puis la vacuité législative croissante : la plupart des grands projets ministériels sont soit cantonnés à l'ordre du symbole (loi du sacrilège), soit laborieusement adoptés (loi des rentes, permettant la loi d'indemnisation des émigrés), soit même piteusement retirés (1^{ère} loi des rentes en juin 1824, puis loi Peyronnet sur la presse au printemps 1827), sans susciter d'électrochoc ou de sursaut dans la « politique » menée par un gouvernement avant tout soucieux de durer.

Face à cette dérive gestionnaire oublieuse de l'impératif proprement politique, les divisions internes auraient pu être l'occasion d'une réaffirmation par l'une des mouvances dissidentes de la cohérence doctrinale monarchique de 1814 ; cette fraction dissidente aurait alors constitué, dans cette hypothèse, un aiguillon efficace, voire même une alternance crédible aux tâtonnements d'une équipe de plus en plus éloignée des idéaux politiques initiaux. En réalité, les dissidences de droite ont effectivement ranimé la question de l'autonomie politique par rapport aux influences externes, mais leur incohérence a finalement désarmé la voix de la renaissance *du* politique.

1° D'abord, la contre-opposition d'extrême-droite, dissidence la plus précoce, à l'œuvre dès le début des années 1820, a certes fustigé dès qu'elle l'a pu la soumission du gouvernement Villèle aux intérêts commerçants de la société civile non seulement en matière économique, mais aussi en matière internationale, médiatique, intellectuelle ou de sécurité publique. Elle a réaffirmé globalement l'exigence d'une « politique monarchique » ambitieuse, c'est-à-dire indépendante des milieux économiques exerçant une pression sur la conduite des affaires publiques.

Mais, cependant qu'elle rivalisait avec les libéraux pour exiger non seulement une gestion plus saine avec une traque de la corruption, elle réclamait aussi, par une contradiction jamais bien résolue avec son axe idéologique central, la diminution globale des dépenses publiques ; l'État est ainsi déjà considéré par elle comme trop pléthorique, ce qui, avec le recul et la comparaison des situations ultérieures, apparaît bien relatif. Cette contradiction permanente entre l'exigence d'une restauration du politique, et la traque de tous les moyens

¹ Deux mois et demi pour la session 1822, trois mois pour la session 1823, contre cinq à sept mois en temps habituel. Cf. notre annexe n°1 en fin de thèse sur les dates des élections et des sessions parlementaires.

financiers un peu ambitieux qui auraient permis sa réalisation, nuit à la crédibilité des attaques d'un La Bourdonnaye et de ses lieutenants, les faisant apparaître comme des démagogues faisant feu de tout bois. Il a indubitablement manqué à cette fraction dissidente une compétence économique pour assurer la cohérence de son système global, et présenter une alternative crédible permettant une véritable relégitimation du politique et finalement, le triomphe des espoirs monarchiques de 1814-1815.

2° La « défection » quant à elle, suivant, dans les dernières années du régime, Chateaubriand dans sa dissidence, a défendu plus encore que la contre-opposition une politique de prestige international. Ce cheval de bataille, qui constitue une sorte de premier *vade-mecum* idéologique pour cette petite mouvance née avant tout d'une ambition personnelle, a infléchi toutefois sensiblement l'exigence d'une restauration de la sphère politique, en conditionnant la légitimité de ces interventions militaires à la défense des peuples contre les régimes : sous couvert d'un humanisme au demeurant unilatéral et bien manichéen - les bons Grecs chrétiens étant défendus contre les horribles Turcs musulmans -, cette fraction politique assure en fait la défense de milieux libéraux portuaires, hellénophones et chrétiens, contre la volonté de contrôle politique d'un État ottoman fermement décidé à combattre la désintégration encouragée par les régionalismes et les communautarismes sociaux et religieux. Par ailleurs, la défense des libertés, autre axe idéologique structurant de la défection, a abouti à cautionner le travail de sape de toutes les institutions publiques ou para-publiques (administration, magistrature, Église d'État, etc.). Ces deux axes, vivement condamnés du reste par la contre-opposition d'extrême-droite, ont conduit en réalité à disqualifier un peu plus encore les tentatives d'autonomisation du pouvoir politique par rapport aux forces sociales.

3° Enfin et de manière différente, la mouvance des « Chevaliers de la Foi » a joué, à la mesure de son importance parlementaire en 1822-1827, un rôle particulièrement délétère pour cette renaissance du politique. Elle a exercé une influence non négligeable dès la formation du gouvernement Villèle, avant de constituer à partir de 1825 un pôle critique, constituant jusqu'en 1827 un appoint significatif pour les forces dissidentes de droite. En effet, les tensions internes de cette fraction entre villèlistes et anti-villèlistes ont amené l'organisation cléricale à s'auto-dissoudre vers janvier 1826, juste avant le libelle hostile de Montlosier ; ceci a permis un détachement à la fois progressif mais ample des anciens députés « congréganistes », rendus à la liberté de vote, par rapport à la majorité parlementaire

villèliste - notre guide biographique des députés montrant une corrélation fréquente entre les attaches antérieures envers l'organisation secrète et la dissidence anti-ministérielle en 1826-1827. Or, cette pression, qu'elle soit exercée d'abord en interne, au sein de la majorité, puis de manière externalisée, au sein d'une union des oppositions, était motivée en l'espèce par un seul objet, loin des ambitions personnelles des opposants traditionnels¹ : promouvoir la place éminente de l'Église au sein de la société comme au sein de l'État.

Qu'était-ce à dire, sinon remplacer l'autorité politique dans son rôle de régulation sociale par une autorité intellectuelle sacralisée ? Sous couvert d'un combat commun entre monarchie et religion pour faire triompher des intérêts supérieurs à ceux, purement matérialistes, de la société civile commerçante, il s'agissait bel et bien d'évincer les intérêts proprement politiques en leur substituant une influence à caractère théocratique. En réalité, autant que les libéraux les plus extrémistes et de manière symétrique, ces « Chevaliers de la Foi » étaient hostiles à l'autonomie des prérogatives du politique.

C'est évidemment la force de Montlosier, publiciste le plus injustement brocardé pour ses prétendues contradictions alors qu'il fut sans doute le plus clairvoyant de tous, que d'avoir saisi si nettement cette influence délétère du cléricalisme théocratique à l'endroit de « la monarchie française », incarnation par excellence de l'Autorité politique, qu'il eut à cœur de sauver sa vie durant. Là où des esprits pratiques dépourvus d'armature idéologique ne décelaient qu'une déstabilisation d'un gouvernement royaliste, incompréhensible de la part d'un homme de droite, il y avait en réalité dans le *Mémoire à consulter* un appel tonitruant mais salutaire aux responsables royalistes pour rompre avec cette tutelle envahissante de clercs, à la légitimité politique discutable et de plus en plus mal acceptée du reste par un pays en voie irrémédiable de laïcisation - appel antagoniste, mais somme toute parallèle, à celui de Lamennais encourageant l'Église à se détacher des luttes politiques pour garder sa légitimité propre.

Faute d'avoir su entendre et enregistrer comme il aurait dû l'être ce cri d'alarme d'un ancien Constituant, qui avait mûri ses réflexions en émigration puis sous la Restauration, la droite s'est condamnée à l'échec et à la disparition historique pure et simple : sa cécité devait conduire la rue à actualiser ce modèle de domination intellectuelle du politique, mais avec des

¹ Villèle lui-même reconnaît ce désintéressement, écrivant à ce sujet : « Je dois à la vérité de déclarer que, pendant mon ministère, ils n'ont jamais montré la moindre exigence, soit comme individus, soit comme corps, pour obtenir des faveurs particulières. [...] J'aurai plus d'une fois l'occasion de montrer dans la suite combien ces hommes consciencieux étaient même peu gênants et peu exclusifs sous ce rapport » (*Mémoires*, vol. 1, chapitre 5, pp. 197-198). Il faut rapprocher par contraste ces lignes, des pages entières écrites par le même Villèle sur l'ambition insatiable de Chateaubriand, n'ayant cessé de quémander des places pour lui ou ses amis.

clercs plus en phase avec les aspirations de la société, journalistes échevelés livrant l'État à l'encan des appétits bourgeois et commerciaux.

L'ultime tentative du gouvernement Polignac pour réaffirmer par un coup de force les prérogatives du monarque allait se doubler d'un immobilisme absolu quant aux problèmes de fond du pays, d'un mysticisme irréel en lieu et place de programme idéologique, et d'une incapacité totale à concevoir une politique positive au delà d'un coup d'État justifié de manière étroite.

Comment expliquer en dernière analyse cette difficulté pour ainsi dire insurmontable des différents acteurs de la droite à se plier à une idéologie politique cohérente, celle qu'ils s'étaient d'abord choisie en 1814, au début de la Restauration ?

4) **Les déchirements de nature sociologique, racines ultimes de l'échec politique**

Les illogismes idéologiques, à l'origine de l'échec de la droite, puisent en réalité leurs sources dans des représentations ambiguës et divergentes de la position de chacun au sein de la société française, qui expliquent la création de structures rivales, de fractions divergentes et d'ailleurs hétérogènes, mais aussi les contradictions dans les positionnements de chacun.

La distinction fondamentale, dans la représentation que peut se faire chaque acteur politique de sa position au sein du corps socio-politique français, tient à la prédilection ressentie soit en faveur de l'aspect civil et privé de son existence, soit en faveur de l'aspect public de son engagement personnel. Il faut souligner ce caractère discriminant d'une conception plutôt sociale ou à l'inverse plutôt politique de la fonction politique. Sous la Restauration, ces deux conceptions ont séparé les hommes de droite entre eux, mais ils ont divisé aussi les individus eux-mêmes, déchirés entre plusieurs appartenances, objectives ou subjectives, et oscillant par conséquent en permanence entre l'une ou l'autre de ces deux conceptions.

Certains, plus que d'autres ou plus souvent que d'autres, ont conçu leur mission politique comme celle d'agents publics, aidés en cela par un engagement profond et ancien, familial ou individuel, au service de la chose publique, dans l'administration, les finances publiques, la justice, et à la limite même dans le cadre gallican de l'Église d'État ; comme tels, ils ont soutenu alors une véritable politique publique, autonome par rapport aux pressions émanant de la société civile - y compris parfois celles de leurs propres électeurs, grands propriétaires

fonciers -, et ont donné alors un sens plein au terme de « Restauration », celle d'une autorité publique légitime dépassant la défense des puissances privées.

Les autres royalistes, ou les mêmes dans des circonstances différentes, se sont consacrés au contraire à la défense privilégiée de leurs mandants, ne concevant l'exercice du pouvoir que comme une simple délégation d'intérêts particuliers : ce faisant, ils ont été conduits à défendre alors ce qu'il faut bien appeler une politique de classe, ruraliste et ultra-ploutocratique, largement avouée et proclamée à la tribune de la Chambre au nom de la défense de « la grande propriété », métropolitaine ou coloniale, en combattant alors la simple ploutocratie urbaine, négociante et industrielle, défendue quant à elle par le clan libéral. Il est permis de penser que cette conception quasiment syndicale de l'activité politique a contribué largement au discrédit croissant de la droite durant la période dans l'opinion publique, et en définitive à l'échec final.

Non pas que ses adversaires aient pu sérieusement reprocher à cette droite de ne pas représenter la société française dans son ensemble : la bourgeoisie négociante proche des libéraux, pour être plus nombreuse que l'aristocratie foncière, avait une clientèle populaire numériquement moins importante que cette dernière, seul le tintamarre libéral dans le champ médiatique ayant pu donner avec succès l'illusion inverse. Quant à envisager une représentation mimétique du corps social tout entier, la pratique ultérieure du suffrage universel a montré s'il en était besoin le caractère forcément et très largement mythique d'une identité sociale entre le représenté et le représentant. La question n'était donc pas là, et à tout prendre, la droite avait autant de prétentions légitimes que la gauche à incarner « le pays », fût-ce par l'intermédiaire des troupes décharnées du corps électoral légal.

Le problème vient du fait que la légitimité politique conçue comme simple *représentation* sociale donne toujours l'avantage à ceux qui apparaissent comme les meneurs qui conduisent le pays de l'avant, vers la fameuse « modernité » : or, à ce jeu-là, depuis le XVIII^e siècle et plus encore depuis 1789, l'aristocratie rurale a perdu beaucoup de terrain dans les représentations collectives de l'opinion publique, sans que la propagande insistante du régime ou des gouvernements successifs puisse prétendre subitement renverser ce courant d'opinion. À chaque fois qu'ils ont accepté de se mouler dans cette conception banalisée, socialisée, de la fonction politique, les hommes de droite ont diminué *de facto* leur légitimité, pour se muer en simples buttes-témoins d'un rapport de forces socio-économique de plus en plus décalé et artificiel, permis par le seul mode de scrutin. En se laissant ainsi, trop souvent, enfermer dans un discours de classes antagonistes, *représentées* chacune par des mandants politiques, la droite ultra-royaliste n'a pas vu le piège terrible tendu par la gauche se refermer

sur elle, et a dès lors été poussée vers ce que d'Haussez, la plume toujours acerbe, a appelé si plaisamment « les balayures de l'histoire »¹.

Diminuant la spécificité du camp monarchique, la socialisation de la mission représentative au sein de la droite eut aussi des conséquences importantes sur les divisions de cette dernière, conduisant à un véritable émiettement politique de la représentation, indépendamment même de la séparation en trois ou quatre fractions précédemment décrite.

En effet, le choix de faire prévaloir l'aspect social de la représentation parlementaire sur son aspect politique, induisant la défense des intérêts particuliers, a fait bien souvent exploser l'homogénéité de classe pour laisser place à une rivalité purement économique, par exemple entre méridionaux, défenseurs de l'huile d'olive, et septentrionaux, promoteurs du beurre et des productions laitières, ou encore entre les industriels métallurgistes protectionnistes et les milieux portuaires libre-échangistes. Ces divisions ont abouti quotidiennement à un partage qui dépasse et méprise la polarisation traditionnelle entre partis, chaque élu défendant alors sa paroisse ou pour mieux dire sa fabrique, quitte à se solidariser avec l'élus du clan adverse, dans un élan commun de corporatisme localiste, peu soucieux de faire primer l'intérêt national. Pour ne pas faire la une des gazettes, ce positionnement clientéliste et consumériste, qu'on observe à d'autres époques, a encouragé sous la Restauration la perméabilité entre les différentes mouvances parlementaires, y compris entre droite, centre et gauche, ou entre majorité et opposition, à une époque où le régime représentatif encore expérimental ne garantissait pas l'étanchéité stricte des affiliations partisans. Cette privatisation fréquente des mandats politiques a joué son rôle dans l'érosion progressive de la majorité villèliste.

Globalement donc, deux psychologies concurrentes, sans être rigoureusement alternatives, se sont donc côtoyées à droite, celle du serviteur de l'État, et celle de l'homme de la société civile, défenseur des intérêts de sa région vue par la lucarne de classe de grand propriétaire foncier. Mais, quand cette seconde conception s'est doublée d'une psychologie de grand seigneur, cas fréquent à droite, étant donné le recrutement sociologique des élus, on devine d'emblée à quel degré a pu être portée l'affirmation ostentatoire d'une indépendance parlementaire absolue vis-à-vis des pouvoirs publics, ce qui a été naturellement préjudiciable à l'unité des majorités et à la cohérence de l'action politique. Le paroxysme a été sans doute atteint avec Chateaubriand, rameutant sous sa casaque une bonne partie des artistes et « intellectuels » royalistes de l'époque : dans ce cas extrême, loin de favoriser une autonomie

¹ D'Haussez, *Mémoires*, vol. 1, pp. 208-209, à l'occasion du portrait qu'il dresse du député villèliste Piet.

du politique par rapport à l'opinion publique émanant de la société, on constate le processus inverse, aboutissant sans surprise à la défection politique à la première occasion, véritable « trahison des clercs » celle-là¹, mus par le sempiternel appétit de dénonciation, propre aux milieux culturels pétris d'ambition politique.

Mais, au sein même des représentants royalistes attachés à préserver l'aspect de service public dans le sacerdoce de l'action politique, on peut déceler également des différenciations psychologiques internes, qui ont été autant de sources de rivalité : 1° rivalité d'ancienneté personnelle ou surtout familiale dans le service de l'État, renvoyant bien souvent à l'ancienneté nobiliaire des familles et à la source de cet anoblissement (noblesse d'épée, de robe, de cloche, ou « savonnette à vilain » administrative et financière) ; 2° en ce qui concerne l'engagement individuel, rivalité entre l'engagement proprement politique lié par exemple aux temps héroïques de la contre-révolution, et l'engagement plus neutre d'un fonctionariat d'État plus administratif ; 3° rivalité de grades internes à tous les corps, notamment au sein des corps administratifs et judiciaires ; 4° rivalité de proximité avec le chef de l'État, les services centraux ministériels ou *a fortiori* les services auliques des conseillers du Prince courtisans étant jaloués par les serviteurs de l'État provinciaux ; 5° rivalités sectorielles enfin entre les différents corps publics ou para-publics, armée, administration, magistrature, Église d'État - reproduisant à cette occasion d'anciennes rivalités déjà vivaces sous l'Ancien régime.

On voit donc que, même chez ceux qui ont une tradition de service public chevillée au corps, le danger était grand d'une multiplication à l'infini des corporatismes internes, perdant de vue l'intérêt global de l'État. Ce risque, bien souvent consommé et facteur de divisions et d'impuissance publique, a émané plus particulièrement des hommes attachés, par leur engagement personnel ou par leurs liens familiaux, au clergé et à la magistrature, deux corps, au demeurant rivaux, habitués à incarner l'un comme l'autre une tradition d'indépendance institutionnelle face au pouvoir administratif central - un homme comme Clausel de Coussergues étant l'incarnation de ce type de dérives.

Enfin, n'oublions pas sans doute un des facteurs essentiels de la défaite intellectuelle de la droite, conduisant à la défaite politique, à savoir la pénétration, y compris dans ces milieux parlementaires de droite riche en agents publics, de l'influence de plus en plus prédominante

¹ On rappelle qu'au contraire pour Julien Benda qui forge la célèbre formule en 1927, la « trahison des clercs » réside dans le refus de dénoncer des situations scandaleuses pour ne pas heurter son engagement partisan : Benda aurait été à n'en pas douter ravi de la conduite incendiaire de Chateaubriand et de ses épigones.

des intérêts particuliers de la bourgeoisie industrielle, censée pourtant représenter la classe ennemie dans une perspective politique d'affrontement social binaire.

Force est de constater qu'en dépit des discours incantatoires d'hostilité au négoce, la satisfaction de ces intérêts corporatistes-ci est devenue une priorité publique pour les autorités publiques royalistes. Le socialiste Louis Blanc, par delà sa haine de tous les possédants, a dressé du reste une analyse pénétrante de cet échec de la droite sous la Restauration à faire barrage à l'idéologie de la société civile commerçante, en raison d'une perméabilité croissante avec celle-ci :

« Les adversaires de la domination bourgeoise n'avaient-ils pas eux-mêmes, et à leur insu, adopté les mœurs de la bourgeoisie ? N'en avaient-ils pas contracté les vices ? **L'industrialisme n'avait-il pas fait invasion parmi les preux du dix-neuvième siècle ?** [...] Et le premier ministre du roi, celui qui avait été appelé à conduire en quelque sorte la croisade entreprise contre la bourgeoisie, n'était-ce pas un homme de Bourse, M. de Villèle, en qui tout était bourgeois : **les manières, le langage, les sentiments, les instincts, les aptitudes ?** Le parti féodal et religieux portait donc en lui-même les causes de sa ruine. **Il parlait de fonder le règne des croyances, et il ne sacrifiait qu'aux intérêts ; il s'échauffait contre l'esprit moderne, et il en subissait l'empire.** De telles contradictions sont le suicide des partis »¹.

Dans ces conditions, comment s'étonner d'un échec, alors même que triomphait la conception sociale de la représentation et de l'action politiques ?

Pour conclure ces réflexions liminaires, on peut dire qu'on a assisté, durant les quinze années de la Restauration, à une manifestation, décisive sur le long terme, des luttes internes aux élites traditionnelles du pays, multipliant à souhait les représentations de soi divergentes, des clivages les plus fondamentaux aux plus anecdotiques : ceci a eu pour conséquence immédiate et durable le renoncement consenti à l'existence en France d'un *pouvoir politique* réel et autonome, expression qu'on préférera de beaucoup à celle plus commune mais plus ambiguë de pouvoir fort, cette dernière expression ayant l'inconvénient fâcheux d'occulter l'aspect encore une fois crucial de la légitimité du pouvoir. Aucune force à droite, après la conquête des instruments politiques et médiatiques du pouvoir au début des années 1820, ne s'est avérée capable de porter haut les couleurs de la relégitimation du politique au travers de la politique proclamée ou menée.

Cette faillite du politique, non empêchée sous la Restauration, s'est accompagnée après 1830 d'un renoncement durable de la droite à théoriser la reconstruction d'un pouvoir

¹ Louis Blanc, *Histoire de dix ans, 1830-1840*, Paris, Pagnerre, 1849, vol. 1, introduction, pp. 121-122.

politique autonome, l'espoir s'amenuisant pour elle de pouvoir incarner à nouveau un jour cette reconquête, une fois laissée passer la chance historique de la Restauration. Or, ce n'était assurément pas au sein de la gauche libérale qu'il aurait fallu attendre une défense d'un pouvoir politique extensif et autonome, au service de l'intérêt collectif, capable de résister aux exigences fragmentaires de la société civile : bien au contraire, les libéraux réclamaient dès l'origine une liquidation définitive de l'autonomie politique, portant en acte le désengagement maximal de l'État, aidés en cela par des gestionnaires du centre chargés d'opérer cette liquidation à bas bruit. Quant à l'extrême-gauche non parlementaire, elle était sur le point d'être gagnée par un utopisme anarchisant et ultra-décentralisateur, donnant ses couleurs aux premiers socialismes rêvant d'expulser encore un peu plus l'État des sphères d'organisation collective, sauf à livrer celui-ci directement aux « producteurs » de la société industrielle, en supprimant la médiation jugée désormais inutile de représentants politiques professionnels - on aura reconnu dans ce dernier trait l'idéal saint-simonien.

Face à l'impéritie décevante de la droite royaliste, la relève idéologique pour promouvoir la légitimité d'un Pouvoir puissant et autonome n'était donc plus en vue après 1830, à aucun endroit de l'échiquier de la pensée et de l'action¹. Dès lors, les luttes d'ambition pour la conquête des places pouvaient aller leur train, qu'elles soient luttes de classe ou d'ambition personnelle : le déclin de l'action politique poursuivrait sans encombre sa longue marche, dans l'indifférence générale et pour le plus grand plaisir des « puissants », contents de saborder la puissance politique, pourvu que leur soient conservées des jouissances matérielles et symboliques également fastueuses.

¹ Si les doctrinaires et notamment Guizot ont pu, en théoriciens, formuler des conceptions de l'État « arbitre » (cf. sur ce point Pierre Rosanvallon, *Le Moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985, 414 p., et Jean-Michel Pire, *Sociologie d'un volontarisme culturel fondateur, Guizot et le gouvernement des esprits 1814-1841*, Paris, L'Harmattan, 2002, 270 p.), il est peu contestable qu'une fois au pouvoir, Guizot et ses amis ont placé l'État au service prépondérant de la « classe moyenne » (autrement dit de la bourgeoisie), depuis toujours au cœur de leurs préférences sentimentales et de leurs constructions historiographiques ; encore de larges fractions de cette « classe moyenne » se sont-elles senties délaissées, rejoignant le mouvement contestataire de 1847-1848. Dans sa synthèse sur *l'État en France de 1789 à nos jours* (Paris, Le Seuil, 1990, 378 p.), Pierre Rosanvallon doit constater sur le long terme que « le paradoxe français » aboutit à ce que « le culte de l'État voisine avec une organisation très déficiente de la fonction publique » ; au regard de ce que l'on vient d'analyser, ce « paradoxe » s'explique aisément.

4° EXPOSITION DU PLAN

À partir des sources à notre disposition et de cette réflexion préliminaire, l'étude a été conduite selon un plan logique en quatre parties.

On a d'abord cherché, dans une première partie (I), à définir et délimiter précisément l'objet d'étude, en identifiant les frontières de « la droite » de l'époque et des expressions lexicales qui s'y rapportent (chapitre 1), en quantifiant cette droite à l'échelle nationale (chapitre 2), puis ensuite à l'échelle régionale et locale (chapitre 3).

Puis, dans une démarche de type anthropologique, on a cherché à saisir, dans une deuxième partie (II), les multiples facettes de l'homme de droite, à l'origine de toutes les divisions subséquentes qui s'observent sous la Restauration : positionnement social (chapitre 4), conception de l'engagement politique (chapitre 5), psychologie du rapport aux autres et à soi-même (chapitre 6) ont été tour à tour minutieusement passés au crible.

Dans une troisième partie (III), on a cherché à comprendre pourquoi les différentes structures d'organisation du combat politique ont été impuissantes à endiguer les divisions, ayant plutôt tendance, au contraire, à les aviver : les dysfonctionnements structurels de la droite ont donc été recherchés à l'échelon exécutif (chapitre 7), à l'échelon parlementaire (chapitre 8), dans les cercles d'influence aux marges de la vie politique (chapitre 9), enfin dans la sphère médiatique et intellectuelle (chapitre 10).

Dans une quatrième partie enfin (IV), on a recensé les principales divisions idéologiques qui ont servi de cause ou au moins de support aux dissensions mutuelles : les conceptions en matière de relations internationales (chapitre 11), les réactions à adopter face à la modernité socio-économique (chapitre 12), et enfin le rôle du politique dans la promotion des valeurs morales (chapitre 13) ont été les trois angles d'approche retenus, pour embrasser dans toute leur étendue les désaccords de fond internes à la droite royaliste.

Partie I

Extension et limites de la droite sous la Restauration

Chapitre 1. Définition de l'objet d'étude : « la droite »

Un quart de siècle après les débuts de la politisation moderne qui avaient fait émerger les concepts de gauche et de droite à l'Assemblée Constituante¹, l'objet étudié dans cette thèse, la droite, correspond sous la Restauration à une réalité plus que jamais liée au fait parlementaire ; néanmoins, ses contours se révèlent à l'examen passablement évanescents, à l'image d'ailleurs du vocabulaire qui désigne la mouvance politique concernée.

A. Questions de vocabulaire

Avant d'analyser longuement les développements historiques attachés à une notion durant une quinzaine d'années, il convient au préalable de s'interroger sur celle-ci. On peut discuter à la fois de la pertinence et de l'historicité du terme central retenu, « la droite », tout comme des différents vocables servant d'équivalents plus ou moins stricts et commodes d'utilisation. Un regard attentif s'impose d'abord sur l'emploi des termes à l'époque même, puis, avec un premier décalage, à l'époque juste ultérieure qui vit naître les histoires, souvenirs et témoignages sur la période étudiée ; cet examen simplement lexicographique semble un préalable nécessaire pour avoir un premier aperçu du sens en partie spécifique que cet objet revêtait à l'époque, dans les représentations collectives. Ceci n'interdit pas de porter parallèlement un regard critique sur les mérites, mais aussi les ambiguïtés ou les insuffisances de ces terminologies, contemporaine (1815-1830) et post-contemporaine (1830-1900), prisonnières de certains automatismes de pensée, et parfois, d'une certaine confusion mentale.

On est dès lors conduit à développer son propre lexique, s'inspirant chaque fois qu'il est possible de l'usage d'époque, mais s'en détachant aussi lorsqu'il apparaît plus opportun d'y substituer un autre terme moins ambigu ou polémique, et surtout plus opératoire pour la compréhension des mécanismes politiques étudiés. L'emploi d'une notion nouvelle ou actualisée dans son acception doit bel et bien correspondre à une réalité objective nettement identifiée par les acteurs de la Restauration, fût-ce en d'autres termes, faute de quoi on tomberait alors inmanquablement dans l'anachronisme ; mais, lorsque cette condition indispensable est manifestement remplie, il semble légitime de recourir à cette actualisation du vocabulaire politique d'époque, qui permet précisément d'étudier la Restauration avec des

¹ On renvoie à ce sujet à l'analyse synthétique réalisée par Marcel Gauchet : « La droite et la gauche », dans *Les lieux de mémoire*, dir. Pierre Nora, 3^e tome, *Les France*, Paris, Gallimard, 1992, rééd. 1997, vol. II, pp. 2533-2601, avec notamment un chapitre sur « La Restauration : aux origines de la tradition parlementaire française », pp. 2540-2545.

problématiques inédites, et de dépasser ainsi l'analyse très précieuse mais cependant limitée des historiens du XIX^e siècle. Par rapport à ces derniers, nous avons l'avantage, écrivant deux siècles après, dans un environnement lexical très largement différent, de faire plus facilement la part entre nos conceptions propres d'une part, celles de l'époque étudiée d'autre part, et enfin celles développées peu après par les premiers historiens et témoins de la période - qui infléchissaient parfois déjà le sens des notions invoquées, sans en avoir toujours nettement conscience. Examinons ce qu'il en est concrètement.

1. Les balbutiements historiques de la notion de « droite » pendant la Restauration

Pour un observateur du début du XXI^e siècle, « la droite » est une notion qui, à défaut d'aller de soi, s'entend bien et paraît essentielle à toute compréhension de la vie politique, non pas seulement en France, mais dans bien d'autres pays démocratiques. Or, on peut d'abord se demander si cette notion de « droite » a bien le même sens, s'agissant d'une période plus ancienne de près de deux siècles, alors que la réalité institutionnelle et politique était très largement différente, avec un régime parlementaire simplement ébauché, assis sur une base électorale particulièrement étroite.

En 1869, Pierre Larousse définissait ainsi la « droite » au sens politique dans son *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* : « Membres qui siègent sur les bancs de droite de la salle des séances, et qui appartiennent au parti dynastique ou gouvernemental le plus prononcé », prenant soin de préciser immédiatement après : « extrême droite : partie de la droite la plus exagérée dans les opinions réactionnaires [...] »¹. Est ainsi affirmée d'emblée, aux yeux de l'homme du XIX^e siècle, l'importance prépondérante du positionnement matériel à la Chambre pour cette catégorisation à droite, critère sur lequel se greffe de manière seconde une option politique nette en faveur de l'autorité en place (« parti dynastique ou gouvernemental ») comme en faveur des systèmes passés (« réactionnaires »). Par ailleurs, la définition est présentée sous une allure péjorative, ce qui ne saurait étonner chez Larousse, mais qui est intéressante, en ce que d'une part, elle confirme que la désignation d'individualités ou de groupes « à droite » est toujours proche de la mise en cause dans la France du XIX^e siècle, ce qui n'encourage évidemment pas les intéressés à se désigner comme tels ; que, d'autre part, elle souligne, dans la droite lignée de la Restauration, le lien intrinsèque de « la droite », entendue au sens véritable, avec ce que Larousse appelle une « opinion réactionnaire » et pas simplement conservatrice, c'est-à-dire une idéalisation d'un certain passé (à définir et probablement

¹ Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle*, vol. VI, 2^e partie, pp. 1290-1291.

variable), au-delà du simple misonéisme qui pousse à se défier de la projection volontariste dans un avenir envisagé comme un Progrès radieux. Voyons ce qu'il en est sous la Restauration, puis dans les récits et témoignages postérieurs qui lui sont consacrés dans le demi-siècle suivant.

a- D'une notion d'époque polémique à un concept d'analyse objectif

Si des contemporains avaient dû, avant 1830, procéder à brûle-pourpoint à une telle étude sur la droite française sous la Restauration, ils ne l'auraient à coup sûr pas intitulée de la même façon, sauf à vouloir adopter un genre familier et provocant, plutôt réservé aux pamphlets.

- L'apparition de l'expression « la droite » dans la littérature pamphlétaire de l'époque

Ainsi, si l'on veut voir évoquer telle quelle « la droite » dans une source d'époque, il faut se rabattre avant tout sur des productions comme *la Villéliade* (1826), célèbre pamphlet qu'on évoquait en introduction. Le terme y est alors réservé au groupe parlementaire d'opposition qui, au Palais-Bourbon¹, combat le gouvernement du moment - gouvernement Villèle - sur sa droite et non sur sa gauche. Dans le texte d'origine (hors sommaire), on ne relève néanmoins que deux occurrences du mot. Ainsi, dans le chant premier, le chef du gouvernement, Villèle, définissant sa stratégie dans un discours fictif adressé à ses troupes parlementaires, déclare : « Vous frémissez, Messieurs ; mais j'ai dû vous le dire, / L'infatigable Droite incessamment conspire »². De même, au chant deuxième, un membre influent de la majorité parlementaire, Martignac, présente-t-il fictivement le député d'opposition Bertier de Sauvigny en ces termes : « C'est Berthier [sic], député de la Seine et du Tibre : / Sa vigueur de la Droite entretient l'équilibre »³. Rajoutant un an plus tard, en 1827, un sixième chant pour exploiter leur succès commercial et relancer leurs ventes, les deux auteurs libéraux remploient le terme deux fois supplémentaires.

Il apparaît d'emblée que l'emploi du mot « droite » relève d'un niveau stylistique relâché ; le ton associé est, soit, comme ici, goguenard, soit péjoratif, ce qui ne fait pas de la droite une expression neutre, mais toujours au moins partiellement polémique. Ainsi, dans la

¹ On rappelle que les députés continuent à siéger dans une aile du Palais-Bourbon ; une ordonnance du 4 juin 1814 confirme cette localisation, qui est celle de la Chambre basse depuis 1795 (Cf. *Bulletin des Lois du royaume de France*, vol. 5, 1^{ère} série, 2^e trimestre 1814, n°137, pp. 213-214, 4 juin 1814). De la même façon, les pairs de France continuent à siéger, comme auparavant les sénateurs, au palais du Luxembourg (*Bulletin des Lois du royaume de France*, vol. 5, 1^{ère} série, 2^e trimestre 1814, n°136, pp. 211-213, 4 juin 1814).

² *La Villéliade*, éd. orig. 1826, 15^e édition avec lithographies d'Achille Devéria, Paris, A. Dupont, 1827, p. 9.

³ *La Villéliade*, chant 2, p. 31. L'allusion au Tibre fait référence au papisme ultramontain de Bertier de Sauvigny.

bouche de nos deux auteurs, l'équivalent lexical le plus fréquent de « la droite » est-il « les Ultras », tout comme celui du « centre » se trouve être « les Ventrus »¹.

« La Droite », « le Centre », et même « la Gauche », ces expressions, employées seules, donnent à l'époque l'impression d'une certaine crudité, qui les fait réserver pour un usage d'imputation, ou, du moins, de moquerie. L'expression ne rencontre du reste pas un grand succès. Si l'on prend un autre grand pamphlet de la période hostile au ministère Villèle, le fameux *Mémoire à Consulter*, on constate que son auteur, Montlosier, qui prétend quant à lui à une certaine tenue stylistique, contrairement à Barthélemy et Méry, n'a strictement jamais recours au terme « droite » et « centre » durant les quelque 330 pages de son brûlot, alors que, pourtant, il revient à plusieurs reprises et en détail sur la configuration politique en vigueur sous la Constituante de 1789, et plus encore sous la Restauration. Ayant appartenu lui-même à « la droite », notamment à un moment, révolutionnaire, où le caractère vindicatif d'une telle catégorisation était maximale, il rechigne à utiliser ces vocables, même pour désigner ses adversaires de l'heure, y compris sous l'expression euphémique « côté droit ».

- Du « côté droit » à « la droite » : une banalisation progressive de l'expression dans la littérature académique relative à la Restauration

En effet, il existe deux expressions plus développées qui apparaissent moins crues aux contemporains de la Restauration : il s'agit, d'une part, de l'expression « membres de la droite » (ou respectivement du centre, ou de la gauche), d'autre part et surtout, des expressions de « côté droit » ou de « côté gauche ». Ainsi, Barthélemy et Méry, qui ont des sympathies pour l'opposition de gauche, évitent-ils d'évoquer ce camp sympathique : ils ne désignent la gauche qu'une seule fois, sous l'expression plus complète, et donc moins familière, de « membres de la Gauche », associée de manière significative à ceux du « côté droit », qui ne sont désignés sous cette forme plus élégante que pour cette unique occasion².

Villèle lui-même fait un usage différencié remarquable des deux appellations « côté droit » et « droite », qui conforte cette interprétation. Pendant la période de la Restauration, il n'emploie d'ailleurs jamais à notre connaissance le mot « droite », conformément à l'emploi

¹ On relève, pour les fidèles de Villèle, ce dernier terme de « Ventrus » chant 1 page 5, chant 2 page 24, chant 4 page 63 et 68, chant 6 page 108, et l'expression équivalente « le Centre » chant 4 page 60. Les Ultras, autour de La Bourdonnaye, sont mentionnés chant 1, page 8, et chant 4, page 66.

² *La Villéliade*, chant 4, p. 65 : « L'œil distinguait sans peine, en cet espace étroit, les membres de la Gauche et ceux du côté Droit ».

très restrictif du mot qu'on a décrit ; mais, dans la *Correspondance* qu'il rédige pendant la période, il s'autorise en revanche à parler, rarement il est vrai, du « côté droit », y compris lorsqu'il s'incorpore en son sein : ainsi, s'il écrit en mars 1816, que « les exagérés du côté droit se joignirent aux ministériels, ce qui nous fit perdre la majorité »¹, ce qui confère encore un caractère négatif au vocable « droit », il écrit huit mois plus tard, après la dissolution du 5 septembre 1816, et de manière neutre cette fois-ci, qu'un député, Richard, fut, au sein d'une commission, « porté par le côté droit »², au sein duquel il s'inclut alors indiscutablement. Quelques jours après, il écrit de manière très emblématique : « En somme, **notre côté** n'a pas tout ce que nous pourrions désirer et nous avons à regretter une dizaine de membres qui nous étaient d'un grand secours à la dernière Chambre »³ : délicieux euphémisme que ce « notre côté » pour s'identifier comme membre de la droite.

En revanche, *a posteriori*, dans un regard jeté après 1830, il n'hésitera plus à employer l'expression plus crue de « la droite », pour désigner son propre camp, surtout lorsqu'il s'agit de prendre quelque distance avec l'attitude d'un de ses membres. C'est ainsi que Villèle écrit dans ses *Mémoires* : « J'ai beaucoup connu M. de Vitrolles pendant l'opposition de la droite dans la Chambre des députés⁴. [...] Il fut le rédacteur de la fameuse note secrète qui fut adressée au congrès d'Aix-la-Chapelle et qui servit de prétexte pour accuser la droite de chercher son appui dans l'étranger »⁵.

De même, si l'on prend l'un des très rares historiens de la période favorables à la droite, Lubis, qui rédige ses pages sous la monarchie de Juillet, on retrouve un usage différencié des notions : lui ne parle quasiment jamais de « la droite », terme qu'il considère sans doute encore comme trop péjoratif à la date où il écrit, mais toujours du « côté droit », y compris lorsqu'il mentionne les opposants internes, qu'il critique ; à l'inverse, il n'hésite pas, pour évoquer les adversaires de ces derniers, à évoquer « la gauche ». La phrase qui suit, relatant l'année 1820, semble particulièrement représentative des choix terminologiques non innocents de l'historien royaliste : « La session fut violente, acrimonieuse. Le ministère s'y vit constamment en butte aux attaques des deux extrémités, de la fraction dissidente du côté droit [...] et de la gauche incurable »⁶.

¹ Villèle, *Mémoires et correspondance*, vol. 1, chapitre XVII, page 489, lettre 32, 6 mars 1816.

² Villèle, *op. cit.*, vol. 2, chapitre 21, page 107, lettre 54, 27 novembre 1816.

³ Villèle, *op. cit.*, vol. 2, chapitre 22, page 145 sq., lettre 65, 22 décembre 1816.

⁴ Villèle se place dans la Chambre introuvable, en 1815-1816, seule année où Vitrolles ait siégé comme député.

⁵ Villèle, *Mémoires et correspondance*, vol. 1, chapitre IX, p. 265.

⁶ Lubis, *Histoire de la Restauration 1814-1830*, Paris, 1837-1847, volume 5, p. 302.

- Le point de vue de l'historien du XXI^e siècle : de la nécessité d'un emploi dépassionné de certaines désignations politiques utiles à la compréhension des phénomènes décrits

Pour l'historien écrivant deux siècles après, il est à la fois important de comprendre le caractère relativement polémique de l'expression « la droite » quand elle est employée dans une source d'époque, mais en même temps décisif de pouvoir se saisir du mot librement et en toute objectivité, sans être suspect de s'associer à son tour à cette polémique. Ainsi en va-t-il aussi des termes « réaction » et « réactionnaire », et peut-être plus encore, en ce qu'ils ont gardé aujourd'hui la connotation péjorative qu'on décelait dans la définition de Pierre Larousse ; ils sont toutefois sans équivalent pour exprimer objectivement une réalité cruciale, la lutte active contre l'idéologie progressiste et moderniste, qui va bien au-delà d'une simple nostalgie passéiste. Sur ce point, plutôt que de chercher un néologisme abscons ou un équivalent approximatif, on maintiendra l'emploi de ces notions, sans nuance péjorative, en s'abritant derrière la position exprimée par Albert O. Hirschman dans l'étude devenue classique *Deux siècles de rhétorique réactionnaire* ; l'auteur, faisant d'emblée une mise au point intitulée « note sur le mot réaction », écrit en effet : « [...] "Réaction" est longtemps resté un terme neutre, sans la moindre nuance péjorative. C'est seulement au cours de la Révolution française - plus précisément après le grand courant de Thermidor - que le mot s'est chargé, de façon d'ailleurs étonnamment durable, de sa valeur dépréciative. L'évolution est déjà discernable dans un bref écrit de jeunesse de Benjamin Constant, *Des réactions politiques*, datant de 1797. [...] Pour le travail que j'entreprends ici, la connotation dépréciative qui s'attache aux mots "réaction" et "réactionnaire" est regrettable [...], mais en règle générale, je m'en tiendrais aux termes consacrés »¹.

b- D'une position matérielle au Parlement, à une définition de la droite par ses idées

La notion de « droite », qu'on a vu encore relativement peu usitée durant les années de la Restauration, se popularise donc lentement par la suite. Ce qui frappe par rapport à notre usage actuel de la notion, c'est que, durant la période même comme dans les décennies qui suivent, elle demeure très étroitement attachée à un usage parlementaire, décrivant un positionnement matériel objectif à la Chambre, et guère, sauf par dérapage exceptionnel, une essence politique générale qui dépasse le cadre de la tribune, et soit applicable aux préférences politiques visibles dans le pays ou dans l'opinion publique.

¹ Albert O. Hirschman, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, trad. fr. Pierre Andler, Paris, Fayard, 1991, pp. 23-26.

- Une « droite » restreinte à l'époque au seul cercle parlementaire

L'historien Vulaballe, rédigeant son *Histoire des deux Restaurations* entre 1844 et 1854, se borne ainsi à évoquer « les députés de la droite »¹, « les bancs de la droite »², « les orateurs de la droite »³ ou « les voix de la droite »⁴ lors d'un vote à la Chambre ; tout au plus, dans ce contexte législatif, évoque-t-il une fois par inadvertance de manière apparemment plus générique « les hommes politiques de la droite »⁵. Dans cette conception très matérielle, la « droite » est avant tout un *lieu* objectif de la vie parlementaire, qui, comme dans un champ électrique, regroupe ou *aimante* des *élus* politiques qui sont mus par un combat commun.

Le premier historien de la période, Capefigue⁶, écrivant son récit de 1831 à 1833, juste après la chute du régime bourbonien, n'entendait pas la notion autrement, ne réservant le recours à l'expression « la droite » que pour décrire les méandres de l'histoire parlementaire, avec des formules du style : « Le centre droit et la droite formaient une immense majorité »⁷ ou « à côté de ce centre siégeait la droite pure, dont la masse adhérait complètement à la marche de M. de Villèle ; elle comptait plus de cent membres »⁸. Cette dernière formule de Capefigue est remarquablement significative : les « membres » de la droite, qui en forment « la masse », ne sont et ne peuvent être que des parlementaires ; il ne saurait donc y avoir à ses yeux d'homme de droite - comme de gauche ou de centre - qui ne soit un élu, les sentiments ou attitudes des simples électeurs, sans parler des autres, ne rentrant à l'évidence pas dans ce vocable. On constate au passage que, journaliste de son état et qui plus est rallié à la mouvance « constitutionnelle », Capefigue n'hésite pas à appeler la droite par son nom, l'expression ne l'effarouchant pas, pour sa part.

De manière générale, cette stricte restriction au champ parlementaire pour évoquer une « droite » sous la Restauration est d'autant plus remarquable que, contrairement au récit postérieur de Duvergier de Hauranne, écrivant sous le second Empire un long récit plein de

¹ Pour ne citer que deux références parmi une infinité d'autres, Vulaballe, 4^e éd. utilisée ici, 1855-57, *op. cit.*, vol. 5, p. 121, ou vol. 6, p. 141. L'édition originale de l'*Histoire* de Vulaballe date de 1844 à 1854.

² *Op. cit.*, vol. 5, p. 331.

³ *Op. cit.*, vol. 7, p. 112.

⁴ *Op. cit.*, vol. 5, p. 477.

⁵ Vulaballe, *op. cit.*, vol. 5, p. 477. On constate à cette occasion qu'il n'est guère d'usage jusque tard dans le XIX^e siècle d'omettre l'article défini, et de parler d'hommes, de propositions, ou de politique *de droite*, cette expression apparaissant alors encore plus familière, ce qui n'empêche pas néanmoins son emploi limité par certains publicistes comme Alexis Lagarde (*Nouvelle biographie pittoresque des députés de la Chambre septennale*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, 155 p.) ou par des journalistes, tels les rédacteurs du *Globe*.

⁶ Capefigue est en effet le premier historien de la Restauration si l'on considère la date d'achèvement de son ouvrage, en 1833. Son collègue Charles Lacretelle avait commencé une entreprise similaire, dès 1829, mais n'avait achevé son histoire du régime qu'en 1835, après Capefigue.

⁷ Jean-Baptiste Capefigue, *Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, 1831-1833, vol. 7, p. 136.

⁸ Capefigue, *op. cit.*, vol. 8, p. 248.

nostalgie pour cette époque de joutes parlementaires¹, Capefigue et plus encore Vaublanc n'entendaient pas quant à eux limiter leur propos à l'histoire parlementaire.

Pendant la période elle-même, les journaux politiques, qui devraient avoir un impérieux besoin de recourir à ces notions, ne les réservent qu'aux positions parlementaires, sans extension. Pour prendre un exemple, *le Constitutionnel*, dressant un bilan de l'année 1829 dans son numéro du 1^{er} janvier 1830, évoque sans jamais la citer nommément « cette faction toujours vaincue depuis quarante ans, et toujours en état flagrant de révolte contre nos libertés », jamais désignée dans l'article autrement que comme « ce parti » ou « cette faction »². Plus généralement, alors qu'en ce premier semestre, la bipolarisation entre la gauche et la droite est à son comble, le grand journal de centre gauche use de la périphrase « le ministère » pour désigner la droite. Ainsi, le 26 mars 1830, peu après le vote de l'adresse des 221, il vilipende « les journaux du ministère » et « les candidats du ministère ». Dans le même esprit, *la Gazette de France*, sans être désignée par son nom, devient à ses yeux « le journal ministériel du soir »³.

Tout au plus, lorsqu'il consacre un numéro aux résultats électoraux de l'été 1830, *le Constitutionnel*, pour poursuivre cet exemple, consent-il alors à opposer « les candidats constitutionnels », à des députés sortants « membres de la droite » ; mais l'expression désigne toujours alors, sous la plume du journaliste, des élus siégeant déjà auparavant dans les Chambres, et jamais de simples candidats ou *a fortiori* de simples sympathisants du même camp⁴. De fait, effectuant peu après une « récapitulation » du rapport de forces, plutôt que de parler de gauche et de droite, le journaliste oppose 129 « constitutionnels » déjà élus ou réélus lors de la rédaction du papier à 54 « ministériels »⁵ ; preuve que, en dehors de la session parlementaire, l'expression « de droite » lui semble impropre, puisqu'il ne l'emploie pas,

¹ Ce qu'indique d'ailleurs d'emblée le titre de son ouvrage *Histoire du gouvernement parlementaire en France*.

² *Le Constitutionnel*, n°1, vendredi 1^{er} janvier 1830, page 1, rubrique Intérieur, « Paris, 31 décembre. Fin de l'année 1829 ». L'utilisation de l'expression « parti royaliste » est extrêmement commune à l'époque durant toute la Restauration ; les contemporains désignent par là alternativement un courant d'opinion, une mouvance parlementaire, ou une structure électorale ponctuelle, bien loin donc de la conception moderne du parti, conformément aux analyses de Raymond Huard dans *La naissance du parti politique en France*, Paris, FNSP, 1996. Toutefois, l'utilisation du terme « faction » comme synonyme de « parti », si elle renvoie à une réalité d'Ancien régime encore plus éloignée apparemment des partis modernes, souligne aussi une certaine aspiration à pérenniser durablement dans le pays les structures électorales ou parlementaires ; à cet égard, le « parti royaliste » se rapproche déjà du « parti légitimiste » relativement structuré que décrit Hugues de Changy pour la période de la monarchie de Juillet, dans *Le mouvement légitimiste sous la monarchie de Juillet (1833-1848)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

³ *Le Constitutionnel*, numéro 85, vendredi 26 mars 1830, page 1, rubrique Intérieur, « Préludes à la dissolution de la Chambre des députés », puis entrefilets sans titre.

⁴ Cf. par exemple *Le Constitutionnel*, numéro 177, samedi 26 juin 1830, page 1, rubrique Intérieur, « Élections ».

⁵ *Le Constitutionnel*, numéro 179, lundi 28 juin 1830, page 1, rubrique Intérieur, « Récapitulation ».

alors qu'elle lui serait très commode. Du reste, le comptage des différents élus comme représentants d'un camp est déjà une évolution par rapport aux premières années de la Restauration. Aux élections de 1816, par exemple, où le choix entre deux camps était pourtant très tranché, *le Constitutionnel*, qui soutenait d'ailleurs le camp victorieux, avait adopté une présentation des résultats beaucoup plus modeste, se contentant sobrement de noter, département par département, les députés « membres de la dernière chambre », sans faire de distinction entre minorité et majorité, comme une simple fonction parmi d'autres, parmi telle autre, « procureur du roi », « secrétaire général de préfecture », etc., et en ne se livrant pas, en définitive, à un comptage entre les deux camps, contrairement à sa pratique ultérieure¹.

- Du difficile passage de l'existence à l'essence : de l'impossibilité d'être « de droite »

Si les acteurs de l'époque n'ont pas l'habitude d'étendre la notion de droite aux candidats, même élus, avant qu'ils ne siègent à la Chambre et ne s'y rangent en un endroit donné, il leur semble pour le coup totalement incongru de qualifier par ce même vocable une opinion politique similaire, s'exprimant dans le pays, par exemple par le biais d'un canal médiatique.

Ainsi, *le Globe*, revue de critique artistique et intellectuelle épousant la cause du romantisme, ne se plonge que rarement dans la vie politique proprement dite - quoiqu'il ait fort nettement ses sympathies à gauche. Cette orientation culturelle du *Globe* pourrait justifier la quasi-absence du terme de droite, comme d'ailleurs de celui de gauche, en ses colonnes. Cependant, même lorsqu'il s'intéresse à la droite, *le Globe* a recours à l'ellipse : consacrant une bonne partie de son numéro du mercredi 9 avril 1828, dans un long article de deux pages et demie, à l'examen des grands titres de la presse que nous qualifierions de droite, il titre de manière significative : « *Des journaux de la contre-révolution : la Gazette, la Gazette Universelle de Lyon, la Quotidienne, le Conservateur de la Restauration* »² ; dans la lignée du titre, tout l'article ne contient que des équivalents du mot « droite », ce qui semble une gageure à nos yeux actuels alors que cela est au contraire naturel au journaliste. Le vocable n'est présent qu'une seule fois dans tout l'article, dans la phrase : « *La Gazette* [...] s'est dévouée à la minorité de droite, menaçante encore comme une majorité d'hier, et presque comme une majorité de demain », et il faut bien comprendre que le journaliste, évoquant ici les bénéficiaires des éloges de la *Gazette de France*, désigne alors exclusivement dans son expression la minorité parlementaire de droite - cette dernière formulation serait, pour les hommes de la Restauration, un pur

¹ On renvoie aux différents numéros du *Constitutionnel* parus en octobre 1816 (n^{os} 274 sq.), qui égrènent progressivement les résultats qui parviennent à sa connaissance, sans synthèse chiffrée.

² *Le Globe*, tome VI, 24 novembre 1827-31 décembre 1828, n^o48, mercredi 9 avril 1828, pp. 323-325.

pléonasmisme -, et nullement ses ramifications à la Cour, dans les salons, dans les rédactions de presse ou dans les discussions domestiques des électeurs.

Pour désigner plus largement ce que nous appellerions « la droite », *le Globe* évoque dans son article « les ministériels », « la congrégation » (« dans ses diverses nuances » juge utile de préciser *le Globe*), également, et de manière un peu étrange « le parti monarchien »¹, ou encore et de manière plus classique « le parti contre-révolutionnaire », toutes expressions polémiques, qui ont néanmoins, aux yeux de ses lecteurs, au moment précis de l'écriture de l'article, un sens générique que ne possédait précisément pas encore « la droite ».

Ces qualifications du *Globe* invitent à s'intéresser à la valeur substantive qu'il convient d'attacher ou non à la « droite », entendue au sens de l'époque : est-on un « membre de la droite » par hasard, l'instant d'une session, au gré du flot ayant placé le parlementaire dans telle ou telle section de l'hémicycle indépendamment de sa volonté, ou l'appartenance à « la droite », même entendue en un sens très matériel, présuppose-t-elle des préférences conférant à l'appartenance une certaine valeur, une certaine signification politique, voire même une certaine *unité* stratégique et idéologique ?

À suivre certains guides biographiques de parlementaires rédigés sous la Restauration, le fondement idéologique nécessaire à l'appartenance à la droite est assez flou, voire tout bonnement inexistant, et seul prime l'emplacement topographique de l'élu au sein de la Chambre. Ainsi, Joseph Durille, dans sa *Biographie des députés de la nouvelle chambre septennale, session de 1829*, n'envisage-t-il que cette seule position topographique pour définir l'élu, en conformité avec les *Intérieurs de la Chambre des députés* et autres *Tableaux figuratifs des Chambres*, représentations iconographiques publiées pour certaines sessions de la Restauration². Il n'est nullement question ici de sous-estimer l'intérêt considérable de ces positionnements, qui reflètent souvent des choix politiques véritables, sauf en 1815-1816³, et en 1824-1827⁴. Néanmoins, selon les sessions et les individus, un placement au centre

¹ On rappelle que l'expression de « monarchiens » désignait en 1789 les hommes qui, autour de Mounier, s'étaient définis d'abord et avant tout comme des constitutionnels - assez loin donc des positions de la droite en 1830 -, avant de virer au centre droit par attachement à l'autorité royale, et donc au droit de veto absolu du chef de l'État.

² Pour la période de la Restauration, on a pu retrouver, au département des Estampes de la Bibliothèque Nationale, dans les collections Hennin et De Vinck, cinq de ces représentations, pour les sessions de 1818, 1819-1820, 1823, 1824, et 1828 (cote P 30638 et 30639, puis Q^b 1823, 1824 et 1828) ; on en a reproduit des copies à l'intérieur du chapitre 8, relatif aux clivages internes à la droite qui se manifestent en milieu parlementaire.

³ Les clivages véritables ne se sont précisés que plusieurs semaines après l'ouverture de la session.

⁴ Où la gauche, trop peu nombreuse, vit envahir ses bancs par des membres du centre droit et de la droite, nullement plus modérés que leurs collègues restés à une place plus attendue, au sein de la droite topographique. C'est ainsi que Salaberry, très fougueux polémiste, se range au sein des leaders de la gauche qu'il déteste, pour

droit - pour prendre le cas le plus emblématique - peut avoir des valeurs très différentes, manifestant ou non une appartenance à droite, la période de recomposition de 1828-1829, après la chute du gouvernement Villèle, étant exemplaire de ces positionnements inégalement significatifs selon les sessions. En l'occurrence, une telle fidélité aveugle à la position spatiale dans la définition des individus amène par exemple Durille à séparer artificiellement les cas de Bertin de Vaux siégeant à l'extrême gauche, et Agier au centre droit, soit deux députés qui ont dans la session considérée une tactique et un positionnement politique rigoureusement identique.

De même, un autre prosopographe libéral, Brissot-Thivars, traitant, dans son *Guide électoral*¹, d'une période où le positionnement spatial est sans doute le plus significatif en termes "partisans", notamment pour les années 1817-1819, classe du coup les députés considérés en cinq sections, membres de la gauche 1^{ère} et 2^{ème} section - la 1^{ère} section étant la plus extrémiste -, membres du centre, membres de la droite 2^{ème} section et de la droite 1^{ère} section². En conséquence de quoi, il range au sein de « la droite » tous les hommes du centre droit placés topographiquement à la « droite 2^e section », ce qui peut avoir du sens de son point de vue libéral d'extrême gauche, mais qui n'en a aucun du point de vue des regroupements politiques de l'époque : en effet, ce centre droit fait à l'époque partie intégrante du bloc "constitutionnel", s'opposant en priorité aux "ultra-royalistes" qui forment seuls la droite (au sens réel et pas seulement spatial). En vérité, les membres de la droite entendue au sens idéologique siègent tous ou presque à l'époque au sein de la « droite 1^{ère} section ».

- L'apparition d'un lien entre « la droite » et un système de valeurs donné

Un troisième prosopographe libéral, Alexis Lagarde, rédigeant une *Nouvelle biographie pittoresque des députés de la Chambre septennale* en 1826, se démarque nettement de ses confrères, et abandonne toute définition par le simple positionnement topographique. Imitant plutôt la conception que Barthélemy et Méry avait adoptée dans *la Villéliade*, Lagarde réserve systématiquement l'expression "de la droite" aux opposants non libéraux du gouvernement

laisser ses jeunes collègues occuper les bancs de la droite, ainsi qu'il le rapporte lui-même dans ses *Souvenirs politiques*, vol. 1, p. 122 : « Les nouveaux collègues avaient voulu faire une profession de foi visible en s'attroupant sur les bancs de la droite, et beaucoup de députés de 1815 avaient quitté leurs places pour les leur céder », et Salaberry de raconter ensuite son cas personnel.

¹ *Guide électoral, ou Biographie législative de tous les députés depuis 1814, jusques et y compris 1818 à 1819*, Paris, Librairie Nouvelle, 1819, 332 p.

² Les « membres de la droite 2^e section » sont placés au centre droit de l'hémicycle, ceux de la 1^{ère} section à l'extrême-droite.

Villèle, la plupart du temps sous la forme de « (membre de) l'opposition de droite »¹, synonyme strict sous sa plume de « l'opposition royaliste »² ou de « la contre-opposition »³, et, avec une légère nuance presque imperceptible, équivalent de « l'extrême droite »⁴. Au passage, cette polarisation de la droite autour de "l'extrême droite" - la même que celle qui transparaît un demi siècle plus tard dans la définition de Pierre Larousse qu'on livrait en introduction -, doit être soulignée, et méritera un examen plus approfondi.

En 1820, un publiciste anonyme, dans une brochure sur le projet de loi électoral du double vote, adopte de façon tout à fait novatrice une définition idéologique de droite et de gauche, qui dépasse explicitement le cadre parlementaire : il déclare en effet qu'il « donne ici à ces dénominations côté droit, côté gauche, l'acception la plus étendue, celle qui leur fait embrasser la nation tout entière en la classant par intérêts anciens et par intérêts nouveaux »⁵.

Si l'on porte maintenant son regard sur les analyses *a posteriori*, on constate que Vulabellé, introduisant pour la première fois, dans son récit historique, les notions de droite, centre et gauche - à une date d'ailleurs très tardive, début 1820⁶ - adopte une conception elle aussi nettement idéologique de ces notions : « Les députés, dans l'enceinte de la Chambre, présentaient trois principales divisions : les ultra-royalistes siégeaient à la *droite* du président ; les membres ministériels, derrière les ministres, en face de la tribune, au *centre* ; les libéraux à *gauche* »⁷. Ceci montre la fidélité stricte du remploi de ces notions politiques sous la Restauration par rapport au précédent de 1789, les réactionnaires se plaçant d'instinct à droite du président, et les hommes se réclamant du Progrès, qu'ils soient réformistes ou révolutionnaires, à gauche. Ce lien est d'ailleurs encore plus net chez Duvergier de Hauranne, qui consacre l'essentiel du premier volume de son *Histoire du gouvernement parlementaire* sous la Restauration, au récit des joutes de la Constituante (1789-1791) et de la Législative (1791-1792), façon de souligner une nette filiation entre l'époque de la Restauration, et la première apparition d'une « droite »

¹ Sont qualifiés ainsi par Lagarde des députés comme Charencey, Delpit, Duparc de Barville, Kerouvriou, etc. (Alexis Lagarde, *Nouvelle biographie pittoresque des députés de la Chambre septennale*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, 155 p.).

² L'expression est employée pour Bailly de Fresnay, Beaumont, Crussol, Du Pille, Du Plessis de Grénédan, etc.

³ Alexis Lagarde, *Nouvelle biographie pittoresque...*, p. I.

⁴ Cette formule désigne des gens comme Bacot de Romand, Bellemare, Bertier de Sauvigny, etc. On peut noter que La Bourdonnaye est rangé au sein de « l'opposition royaliste », alors même qu'il est le chef évident de l'extrême-droite, preuve d'une grande porosité entre les trois notions.

⁵ Anonyme, *Le véritable exposé des motifs du projet de loi sur les élections*, Paris, Ladvocat, 1820, p. 7.

⁶ Avant cette date, Vulabellé se borne, de janvier à septembre 1816, à opposer « la majorité » (ultra) et « la minorité » (ministérielle), puis de fin 1816 à fin 1819 « la majorité » (ministérielle) et « l'opposition », formée de ce qu'il appelle « les ultra-royalistes », progressivement concurrencés dans leur rôle d'opposants par leurs vis-à-vis d'extrême-gauche, qui sont appelés « les libéraux ».

⁷ Achille de Vulabellé, *Histoire des deux Restaurations*, vol. 5, p. 116. Les termes soulignés en italique l'ont été par Vulabellé.

et d'une « gauche », antérieure d'un quart de siècle¹. De même, publiant une *Vie de Becquey* en 1852, le fils de Beugnot a pu aussi écrire que « les royalistes constitutionnels voulaient gouverner en s'appuyant sur le centre de la Chambre, et en repoussant à la fois les royalistes exaltés de la droite et les libéraux de la gauche »², soulignant là encore le lien entre une position matérielle à la Chambre et un système de valeurs idéologiques.

Ainsi, à partir du moment où, aux yeux même des contemporains et des premiers historiens de la période, il existait des liens partiels entre cette position matérielle d'élus parlementaires siégeant à droite, et une sensibilité politique précise - sinon tout à fait fixe -, rien ne nous interdisait de ne pas respecter l'usage lexical en vigueur sous la Restauration et d'affecter au vocable « la droite » le champ plus large qu'on entend aujourd'hui, moins matériel et plus nettement idéologique. De même, les liens évidents entre les députés en séance, et toute une myriade plus large de structures et de réunions à Paris et dans le pays, incitaient à élargir parallèlement le concept de droite à ces autres champs, sans se cantonner au sens d'époque assurément très restrictif, et encore assez rare, de ce terme.

2. Des équivalents lexicaux plus ou moins pertinents

Une fois entendu que, sous notre plume, la droite aura une acception plus large que celle, minimale, qui lui était réservée par la plupart des contemporains, il faut maintenant s'intéresser plus en détail aux autres termes, inégalement adéquats, servant à désigner cette droite *lato sensu*.

a- L'ambiguïté foncière du « royalisme » revendiqué

Sous la Restauration, l'identité de la droite tient à l'évidence à une certaine conception du royalisme ; cette notion de « royalisme » est d'ailleurs au centre de toutes les appellations de la mouvance étudiée, que le mot soit employé seul, ou précisé par un adjectif ou par une préposition.

Le « royalisme » ainsi désigné doit s'entendre par référence au slogan d'époque : « le roi et la Charte », arboré par les hommes du centre, dits constitutionnels, raccourci d'ailleurs en « Vive la Charte ! », par les hommes de gauche, dits libéraux. Pour les hommes de droite, le nouvel équilibre constitutionnel, même s'ils s'en accommodent et en profitent même à l'occasion lors d'un passage au pouvoir, reste toujours second par rapport au « royalisme »

¹ Prosper Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France 1814-1848*, vol. 1, Paris, Lévy frères, 1857. Contrairement à ses projets initiaux, l'historien n'est pas allé au-delà de 1830 dans son récit.

² Beugnot fils, *Vie de Becquey ministre d'État et directeur général des Ponts et Chaussées et des mines sous la Restauration*, Paris, Didot frères, 1852, p. 134.

préexistant. Cette notion de royalisme a, du reste, un sens bien différent dans leur bouche et dans celle des hommes du centre, voire de centre gauche, qui peuvent aussi s'en réclamer. Pour les royalistes « constitutionnels » du centre, il ne peut s'agir que d'une allégeance dynastique en forme de pari conservateur ; quant aux libéraux les plus modérés au sein de la gauche, l'acceptation par eux d'un royalisme ne saurait être qu'un simple gage de bonne volonté, le plus formel possible. Pour les hommes de droite à l'inverse, « le royalisme » et son corollaire immédiat, « la légitimité », doivent moins s'entendre comme l'attachement à un homme¹ ou même à une dynastie considérée seulement dans l'instant présent, mais comme un attachement réel (et non formel) à tout un système de valeurs et de hiérarchies antérieur à la Révolution et largement remis en cause par cette dernière ; la dynastie, et plus exactement la branche aînée des Bourbons, n'est à leurs yeux que le symbole par excellence de cette France ancienne, qu'ils considèrent avec nostalgie - sans en avoir pour autant tous la même représentation -, et qui constitue le cœur de leur ostentation « royaliste »².

Derrière cette polysémie de la notion de « royalisme » se révèle, comme on le voit, l'ambiguïté politique fondamentale du régime même de la Restauration. Même si la réalité des engagements quotidiens est plus nuancée, la droite sous la Restauration est considérée et se vit d'ailleurs elle-même comme le camp qui étend le « royalisme » à la dimension d'un système global, patriarcal et traditionnel, en refusant la conception « constitutionnelle » qui réduirait ce royalisme à une simple façade conservatrice d'un régime moderne, et entérinerait ainsi tous les acquis issus de la Révolution française antérieure, à commencer par de nouveaux équilibres politiques et sociaux, qui lui sont, à l'en croire, rigoureusement insupportables.

De ces deux lectures, antinomiques, du « royalisme » souhaitable, découle la diversité des appellations de la droite utilisées par les contemporains. Il convient de distinguer les choix lexicaux des intéressés eux-mêmes, de ceux opérés par leurs adversaires ou par une opinion médiatique souvent défavorable. Pour aller à l'essentiel, on constate que, alors que les appellations de la droite sont un moment très divergentes, on aboutit peu à peu, au cours des années 1820, à un vocable consensuel minimal de « royalistes » pour désigner ces élus et sympathisants favorables à « la droite », ce qui aurait paru tout à fait impensable auparavant, de 1814 à 1819.

¹ Surtout sous Louis XVIII, monarque assez peu goûté de la droite, jusqu'à sa mort en 1824.

² Si le nom « légitimité » est extrêmement fréquent, surtout dans la bouche des hommes de droite, le terme de « légitimiste » pour désigner un individu n'est pas encore usité sous la Restauration, raison pour laquelle on ne l'emploiera pas.

b- Sens des diverses appellations affectées à la droite royaliste

Alors que le terme d' « ultras » s'est imposé dans la vulgate historique pour désigner commodément ces hommes de la Restauration liés à la droite, il apparaît qu'à l'époque, cette expression, pour populaire qu'elle ait été à un moment donné, a néanmoins une histoire bien précise qui n'autorise pas tous les emplois. En outre, jusqu'à la chute du régime, ce vocable n'est pas l'unique expression générique pour désigner le monde de la droite ; d'autres expressions l'ont précédé, de même que d'autres lui succèdent, tout aussi significatives.

- Purs, exclusifs, exagérés : les prodromes de la droite sous la première Restauration

Sous la première Restauration, en 1814-1815, les hommes de la mouvance réactionnaire n'ont pas encore constitué à la Chambre de groupe parlementaire qui permettrait d'employer l'expression de « droite » dans la terminologie de l'époque ; aussi se font-ils appeler « royalistes exclusifs », ou plus encore « royalistes purs », par opposition aux « royalistes constitutionnels ». Ces distinctions lexicales conviennent assez bien au départ à toutes les parties en présence, même si les adversaires de cette tendance lui ajoutent souvent le qualificatif de « royalistes exagérés », plus ostensiblement défavorable. Si le dernier terme se comprend aisément, que signifient exactement les deux premiers qualificatifs ?

Avant les Cent-Jours, dans les débats au Parlement et surtout dans la presse et les brochures, les réactionnaires ne se cachent pas de leur tiédeur, sinon de leur hostilité envers la Charte de 1814, et de leur désir de voir instaurer un régime royaliste, « pur » de toute innovation issue de la Révolution, que ce soit sur le plan social ou sur le plan politique et institutionnel. Par cette conception du royalisme « exclusive » ou absolue, ils s'opposent en cela aux « royalistes constitutionnels », qui revendiquent au contraire pour leur part le mélange entre l'Ancien (le « royalisme » incarné par les Bourbons) et le Nouveau (le système de contre-pouvoirs ou de contrôle du pouvoir royal hérité de 1789, matérialisé par l'adoption de la Charte).

C'est ainsi que dès juin 1814, la revue de gauche *le Censeur*, mettant en scène un « Dialogue entre un royaliste pur, un royaliste constitutionnel, un républicain et un métaphysicien » dans un papier intitulé *Des sectes politiques*, introduit le premier d'entre eux par ces termes : « Les uns, et ce sont les plus fanatiques, se proclament Royalistes purs, et prétendent que les Français ont commis un crime abominable, quand ils ont eu l'audace de présenter une constitution à leur maître légitime », et de citer comme symbole de cette nouvelle « secte » le célèbre abbé Barruel, qui vient de publier en avril un pamphlet ayant pour titre éloquent *Du principe et de l'obstination*

*des Jacobins*¹. Un an plus tard, les désignations lexicales n'ont pas évolué, puisque *la Quotidienne*, dans un éditorial du 8 juillet 1815, résume ainsi la situation politique de la France début 1815 : « La France se trouvait donc partagée entre les royalistes et les républicains, les bonapartistes et les jacobins. Les royalistes étaient divisés en royalistes *purs* et en royalistes *constitutionnels*. Les premiers n'étaient pas assez nombreux pour former un parti ; ils nuisaient, ils nuiraient encore, par leurs opinions exagérées, à la cause royale, sans pouvoir la servir. Les royalistes constitutionnels, c'est-à-dire les partisans de la charte et du gouvernement représentatif, formaient et forment véritablement la masse de la nation. Les républicains [...] étaient des fous peu dangereux. Tout ce que le parti avait jadis compté d'hommes raisonnables, s'était rallié aux royalistes constitutionnels »².

Les termes de « purs » ou d' « exclusifs » plaisent d'autant mieux à certains royalistes, qu'ils n'ont pas pour seul effet de souligner leurs différences idéologiques de fond avec les jacobins, les libéraux ou même avec les constitutionnels ; ils leur permettent aussi de valoriser enfin publiquement leur attitude passée sous la Révolution et l'Empire, toute de marginalité volontaire ou subie. L'expression de « purs » matérialise en quelque sorte la profondeur de l'attachement affiché envers le régime de la Restauration, par opposition à leurs adversaires idéologiques, qui sont nombreux à être dépeints à l'inverse comme des « girouettes »³.

Mais, la difficulté vient de ce que le nombre des vrais « purs », au sens biographique et non pas seulement idéologique du terme, est extrêmement réduit, limité à une infime poignée d'émigrés ayant attendu 1814 pour revenir en France. Le caractère très sélectif de cette première dénomination des prodromes de la droite a donc pour effet de provoquer le malaise chez de nombreuses personnes partageant l'essentiel des convictions des « purs », sans avoir un *curriculum vitae* à l'avenant. C'est ainsi que Joseph Fiévée écrit en 1816, dans son *Histoire de la Session de 1815*, pourtant globalement favorable à la droite ultra-royaliste : « Dans ma *Correspondance politique et administrative* en 1814, j'écrivais alors confidentiellement

¹ Barruel, comme on sait, s'était fait le théoricien obsessionnel de l'influence franc-maçonne pour expliquer le déclenchement de la Révolution française.

² *La Quotidienne ou la Feuille du Jour*, n°190, dimanche 9 juillet 1815 (articles rédigés le 8), Variétés, page 4, 2^e article intitulé « à la Réconciliation nationale et à la Paix au monde ». On note ici l'opposition très momentanée d'un journal, resté pourtant connu pour son engagement à l'extrême-droite, vis-à-vis de la mouvance des royalistes « purs » ; elle est due à la brève prise de contrôle du quotidien par des constitutionnels modérés au début des Cent-Jours jusqu'à l'automne 1815, moment où le directeur et principal actionnaire du quotidien réactionnaire, Michaud, peut en reprendre le contrôle, cette fois-ci pour toute la durée de la Restauration.

³ Cette dernière expression est popularisée par des brochures polémiques, qui émanent souvent d'une partie de l'extrême-gauche, reprochant à des libéraux ou à d'anciens jacobins un ralliement, même superficiel, au nouveau régime, interprété par elle comme un compromis scandaleux avec l'Ancien régime. Sur ces « girouettes », cf. Pierre Serna, « La bataille des girouettes... Du bon usage du changement d'opinion durant l'été 1815 », *Politix*, numéro spécial *Inconstances politiques*, 2001, n°56, pp. 77-107.

que je voyais chaque jour diminuer le nombre des royalistes : "les purs à force de s'épurer, ajoutais-je, finiront par rendre la voie trop facile aux impurs". L'événement n'a que trop justifié cette prédiction. [...] Sans doute c'est un sort digne d'envie que celui des Français qui peuvent dire : "nous fûmes toujours purs" ; il est seulement cruel que le même avantage appartienne à tous ceux que la nature a créés pour être nuls dans toutes les circonstances »¹.

Le terme de « royalistes purs » est donc abandonné après les Cent-Jours, et par les opposants à cette mouvance, parce qu'il apparaît insuffisamment polémique, et par les intéressés, qui constituent désormais une force parlementaire au sein de la « Chambre introuvable », parce qu'il est trop sélectif et insuffisamment rassembleur au moment où il s'agit d'être efficace dans l'action.

- Genèse et triomphe du vocable « ultra-royaliste » de 1815 à 1819

Le terme alternatif est celui d' « ultra-royalistes », souvent abrégé en « ultrà », « ultra » ou « ultras ». Cette nouvelle appellation, qui désigne des hommes censés être « plus royalistes que le roi lui-même », connaît un grand succès, immédiat et durable, au point que, des décennies plus tard, lorsque la période s'est effacée des souvenirs collectifs, la connaissance de la droite royaliste chez l'homme cultivé moyen s'est réduite peu à peu à ce seul sobriquet d' « ultras ». Ce qui est frappant, c'est la distorsion entre le contexte extrêmement particulier d'apparition du terme, et sa durable popularité ensuite.

Le promoteur, sinon l'inventeur du concept, est l'un des pires adversaires de ces réactionnaires, symbolisant à leurs yeux le passé jacobin honni : si l'on en croit l'historien Viel-Castel, l'appellation aurait en effet été lancée par Fouché, alors ministre de la Police, dans son deuxième rapport au roi sur l'état de la France, qui fut divulgué le 15 août 1815² : « Le mot ultra, qui devait bientôt servir à désigner le parti des royalistes exclusifs, s'y trouvait employé pour la première fois »³.

L'origine du terme est implicitement confirmée par Duvergier de Hauranne, qui, rapportant la substance du rapport de Fouché au style indirect libre, écrit : « les malheurs seraient inévitables, si la nouvelle Chambre qui va se former n'était pas constitutionnelle et si les opinions ultra-royalistes y dominaient »⁴ ; cet historien précise que la « plume » de Fouché pour rédiger un tel rapport aurait été l'avocat Jacques Manuel (1775-1827), ancien représentant à la Chambre des Cent-Jours et futur *leader* de l'extrême-gauche à la Chambre des députés, qui

¹ Joseph Fiévée, *Histoire de la Session de 1815*, Paris, Le Normant, 1816, pp. 66-67 et 78.

² Le premier rapport, daté du 5 août, avait paru le 9, sous couvert d'anonymat, tout comme le second. Fouché en avait démenti la paternité de manière purement formelle.

³ Louis de Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, 1860-1878, vol. 4, p. 83.

⁴ Prosper Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 3, p. 231.

partagerait ainsi la paternité du sobriquet moqueur à l'endroit de nos royalistes réactionnaires.

Or, au moment même où le mot est lancé, on se trouve au sommet¹ de la vague d'émeutes populaires très violentes, qui forme la première phase, « spontanée », c'est-à-dire extra-légale, de ce qu'on a appelé la « Terreur blanche » ; terme bien abusif, certes, lorsqu'on compare son bilan humain avec la vraie Terreur, rouge, de 1793, mais qui donne la mesure de l'affolement des milieux révolutionnaires menacés par ces règlements de comptes parfois incontrôlables². En outre, le 15 août vient d'être amorcé un processus électoral³ qui, au vu des dernières enquêtes à disposition du ministre de la Police, s'annonce comme un plébiscite pour les royalistes les plus intransigeants, et rend donc prévisible la menace d'une extension légale de cette « Terreur blanche ». Toutes les personnes compromises dans le régime éphémère des Cent-Jours, la plupart issues du personnel politique révolutionnaire, sont donc confrontées à une conjoncture extrêmement angoissante, lors même qu'elles ont, comme Fouché, contribué à la transition vers une seconde Restauration des Bourbons.

La création des « ultra-royalistes » doit donc se comprendre à cet aune. Il s'agissait, dans un contexte passionnel très tendu, de tenter d'infléchir une évolution répressive du régime, en discréditant les adversaires par l'arme lexicale. La mouvance centriste des royalistes « constitutionnels », gênée elle-même par cette montée en puissance des réactionnaires qu'elle était parvenue à tenir à l'écart durant la Première restauration (avril 1814-mars 1815), emboîte le pas aux jacobins ; elle contribue elle aussi à populariser ce terme péjoratif d'ultras, notamment lors des élections de septembre-octobre 1816, afin d'assurer son propre succès électoral.

Il résulte de ce fait que les royalistes réactionnaires, une fois élus, récusent absolument l'appellation infamante d'« ultras ». Un député de la Chambre introuvable, Josse-Beauvoir, qui se sent visé par ce mot, explique en effet fin décembre 1816 que l'expression a pour but

¹ À titre indicatif, le maréchal de France Guillaume Brune est assassiné par la foule royaliste à Avignon le 2 août 1815. La situation est extrêmement tendue à Toulouse, au point que Jean-Pierre Ramel, commandant militaire de la ville, est tué lui aussi le 15 août 1815, le jour même de la publication du rapport de Fouché.

² Ainsi que le rappelle Guillaume de Bertier de Sauvigny dans *la Restauration en questions*, Bartillat, 1999, pp. 52-53, la Terreur blanche spontanée puis légale causa tout au plus quelques centaines de victimes, là où la Terreur, à Paris et en province, se chiffre à au moins 20000 morts, et encore sans inclure les exécutions de masse afférentes à la guerre civile en Vendée. Cf. notre propre analyse du phénomène à la fin du chapitre 9/B (« des salons à la rue : des formes alternatives de sociabilité politique, entre politesse exquise et violence urbaine »).

³ Les élections, qui débouchent sur la formation de ce que Louis XVIII appelle une « Chambre introuvable », ont lieu en deux temps, conformément au mode de scrutin - hérité de l'Empire - d'élections à deux degrés. Les collèges d'arrondissement élisent des « candidats à la députation » du 14 au 19 août 1815 (la journée du 14 août n'a été consacrée qu'à l'élection préliminaire des bureaux électoraux, c'est-à-dire des scrutateurs et du secrétaire assistant le président du collège, quant à lui nommé par le roi). Dans une seconde phase, les collèges de département ont élu du 22 au 24 août 1815 les députés proprement dits, en partie choisis sur les listes de candidats présentées par les collèges d'arrondissement.

principal de subvertir la notion centrale de royaliste en la vidant de son sens : « Les journaux ne parlent depuis plusieurs mois que d'ultra-royalistes : on désigne ainsi ceux dont la fidélité ne s'est pas démentie, ceux qui ont consacré leur fortune et leur vie au Roi. Prétend-on effacer par ce mot le souvenir des services rendus, du sang versé, dans un dévouement héroïque ? Non, sans doute. Mais on sait que, si l'esprit public commençait à rétrograder, le mouvement qui l'entraînerait deviendrait accéléré : le royaliste le plus tranquille serait bientôt un ultra, et en définitif il n'y aurait que les révolutionnaires de royalistes »¹. Tout au plus nos royalistes « purs » n'endossent-ils le vocable d'ultras qu'à leurs corps défendant, comme un signe de reconnaissance entre martyrs d'une juste cause politique. C'est ainsi qu'un autre député de la Chambre introuvable, Castelbajac, s'était exclamé la veille du précédent discours : « Chacun a vu ce qui s'est passé aux dernières élections. [...] C'est alors qu'a été répété à satiété cette maxime : *méfiez-vous des ultra-royalistes !*, ce qui signifie en d'autres termes (car je n'ai jamais vu appliquer cette épithète qu'à ceux-là), méfiez-vous des ultra-malheureux pour la cause royale ! [...] C'est avec ce mot, ultra-royalistes, que je m'honorerais du reste de mériter parce que je ne le vois appliquer qu'à des personnes qui commandent mon estime, qu'on a mis les passions en mouvement, et qu'on a écarté des hommes probes et dévoués »².

Les ultras tentent aussi de répliquer en se posant, à chaque fois qu'ils le peuvent, comme « royalistes » tout court, comprenons comme les seuls vrais royalistes. C'est ainsi que le 28 novembre 1816, le même Castelbajac s'était exclamé avec véhémence, à l'encontre de ces adversaires qui voulaient lui couper la parole : « Eh quoi ! ce serait dans cette salle, en 1816, que le cri d'un véritable royaliste serait vainement entendu ! » ; tous les membres de ce qu'on appelle alors la « minorité ministérielle », constituée de royalistes « constitutionnels », avaient alors hurlé au scandale aux cris de : « Qu'est-ce qu'un royaliste ? Nous le sommes tous ! », réclamé et obtenu finalement le rappel à l'ordre de l'orateur³.

Pour se départir de ce surnom ridicule d'« ultra », les réactionnaires tentent de promouvoir le sobriquet inverse et à la consonance assez amusante de *citra* à l'égard de leurs adversaires. *Citra*, c'est-à-dire moins royaliste que le roi, royaliste du bout des lèvres, royaliste à la petite semaine - ou, si l'on parodiait le langage de la Seconde République, royaliste « du lendemain » - : l'idée, toujours la même, est bien de se prévaloir du monopole

¹ Josse-Beauvoir, discours du 27 décembre 1816, *Archives parlementaires* (éd. Mavidal et Laurent), 2^e série, vol. 16, p. 713. On appréciera l'usage savoureux du terme « rétrograder », qui signifie ici revenir à un système lexical en vigueur sous la Révolution française : on voit ici que la valorisation du Progrès depuis les Lumières et la dépréciation de tout retour en arrière affecte également les expressions lexicales des réactionnaires eux-mêmes.

² Castelbajac, discours du 26 décembre 1816, *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, p. 708.

³ L'épisode est rapporté par les différents historiens de la Restauration ; la version conservée par Mavidal et Laurent dans les *Archives parlementaires* (2^e série, vol. 17, page 575), semble légèrement édulcorée. L'algarade eut lieu à la suite de l'arrestation d'un journaliste d'extrême-droite, Jean-Baptiste Robert, rédacteur du *Fidèle Ami du Roi*, vivement défendu à la tribune par certains « ultra-royalistes ».

du royalisme dans l'échiquier politique, en déniait cette qualification à tous les autres. Le mot de *citra* suscite un intérêt ponctuel, et aurait été adopté une fois par Louis XVIII lui-même, favorable pourtant aux royalistes « constitutionnels », pour désigner les anciens révolutionnaires ralliés à la Restauration¹. Néanmoins, il apparaît très vite comme beaucoup moins opératoire que son pendant *ultra* : en effet, la plupart des libéraux sont à l'évidence si peu attachés à la dynastie des Bourbons que le mot de *citra* paraît bien fade et euphémique à leur endroit, là où celui d'*ultra* sonne juste. Quant aux royalistes constitutionnels, ils sont jusqu'en 1820 en parfait accord avec le souverain sur la ligne politique à tenir (à l'inverse des « ultras »), ce qui rend là encore le terme de « *citra* » inadéquat.

À l'inverse, l'isolement de la droite, confinée dans une opposition systématique et outrancière jusqu'en 1819 contribue puissamment à la pérennisation du terme, au-delà de son succès de lancement ; ainsi, de 1816 à 1819, puisque « la droite » aux yeux des contemporains ne saurait désigner que les seuls élus en séance à la Chambre, le « parti ultra-royaliste » devient une expression, commode à l'époque, pour désigner la mouvance droitiste ; le terme d'ultra-royaliste, sans jamais perdre tout à fait son caractère polémique du début, devient néanmoins alors une expression banalisée, toujours refusée par les intéressés, mais adoptée par tous les autres, observateurs autant qu'acteurs.

En conséquence, pour l'historien aussi, le terme « *ultra* » et ses dérivés apparaît tout à fait opératoire et un assez bon équivalent de « la droite » jusqu'en 1820².

- De l'éclatement du monde « royaliste », à la difficulté de trouver une expression générique satisfaisante dans les années 1820

Il en va bien différemment pour la décennie suivante ; de 1820 à 1830, le terme d'« *ultra* » apparaît beaucoup plus inadéquat, et totalement impropre si l'on entend désigner par là l'ensemble des personnalités englobées auparavant par ce même vocable. En effet, une fois associée au gouvernement, puis parvenue rapidement à sa tête, la mouvance majoritaire de la droite, soucieuse de respectabilité, abandonne ses outrances langagières au profit d'une modération apparente plus en adéquation avec sa position nouvelle. L'exagération apparaît désormais le fait de l'extrême-gauche libérale, et d'une petite fraction des anciens « ultras », restée fidèle aux outrances verbales de 1815 ; celle-ci forme dès lors une extrême-droite

¹ Louis XVIII aurait déclaré : « Ceux qu'on appelle libéraux, [soi-disant] modérés des cent-jours, sont de francs jacobins ; il nous faut des modérés, mais purs [...], ni *ultra*, ni *citra* » (rapporté par Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 5, p. 237).

² Les réserves, très mineures, qu'on peut soulever, tiennent à l'existence d'une frange d'élus de droite - une petite dizaine -, non intégrés au sein de la mouvance ultra-royaliste, et se situant entre cette mouvance et le centre droit « constitutionnel » ; ce point est abordé plus en détail dans la section B du même chapitre.

autonome. Seule cette extrême-droite, petite portion de l'ancienne majorité de 1815, semble susceptible désormais de revêtir ce qualificatif d'« ultra », et se distingue d'ailleurs de ses anciens collègues devenus beaucoup plus modérés en endossant au moins partiellement l'appellation, sur le mode de l'humour. C'est ainsi que La Bourdonnaye, le chef de cette extrême-droite, se lance un jour dans une petite explication lexicale des plus nettes :

« Les faits sont positifs : nous sommes les *ultra*, nous autres¹. Nous n'avons pas changé ; depuis cinq ans, nous professons les mêmes doctrines, nous les professons avec ces messieurs [allusion à Villèle et Corbière] ; nous les professons encore, et ceux dont je parle ne les professent plus. Donc ils ont changé. Si la France royaliste nous avoue encore, s'il existe en France un parti royaliste² qui nous reconnaisse pour ses organes, il est bien certain que ceux qui nous ont abandonnés ne sont plus les représentants de cette opinion royaliste. [...] Je crois qu'en France il n'y a réellement que deux opinions : une opinion libérale, avec des nuances très différentes ; et une opinion royaliste, avec beaucoup moins de nuances qu'on ne le croit. Quant à la troisième opinion, à la tête de laquelle le ministère s'est placé depuis six ans, c'est l'opinion de ceux qui n'ont pas d'opinion. (*On rit beaucoup à gauche et dans une partie de la droite ; le reste de la Chambre éclate en mouvements très prononcés*). Je suis bien fâché que ces choses ne plaisent pas à quelques membres de la Chambre ; mais je ne dis rien qui ne soit appuyé par des faits. La preuve qu'il n'existe pas d'opinion dans le parti ministériel, c'est qu'on l'a vu varier de la gauche à la droite, et de la droite à la gauche »³.

Ceci explique qu'en 1826 encore, pour désigner La Bourdonnaye et ses émules, Barthélemy et Méry reparlent une fois ou deux dans leur *Villéliade* des « Ultras », en faisant s'exclamer à Villèle dans un discours fictif à ses troupes : « À la plaine Grenelle où je veux faire un port, / De ses ardents Ultras réunissant l'effort, / Le fier Labourdonnaie [sic], injuste par système, veut à mon noble front ravir le diadème »⁴. De même, en 1829-1830, lors de la formation du gouvernement Polignac-La Bourdonnaye, les journaux libéraux et constitutionnels raniment-ils le terme d'« ultras » ; mais c'est désormais à titre de souvenir historique que l'on emploie une dernière fois, à des fins manifestement polémiques, une curiosité lexicale déjà surannée.

L'obsolescence du terme « ultra » a été assez rapide, au cours de la période charnière 1820-1821, de manière concomitante avec le rapprochement soudain du centre droit constitutionnel et de la majeure partie des anciens « ultra-royalistes » en une droite élargie.

¹ Cette reconnaissance se fait, on s'en doute, sur le mode ironique, comme d'ailleurs le reste du discours.

² On relèvera ici l'expression de « parti royaliste » employée par l'orateur ; mais, conformément à un usage très courant à l'époque, le terme fait manifestement référence à un simple courant d'opinion, ainsi que l'indique la fin de la phrase de La Bourdonnaye, davantage qu'à une quelconque organisation structurée.

³ Discours prononcé à la tribune de la Chambre le 7 juillet 1821, *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 32, p. 620. À cette date, Villèle et Corbière sont encore ministres sans portefeuille du gouvernement Richelieu, avant d'être acculés à la démission par les attaques de l'extrême-droite, qui finissent par avoir un retentissement dans les rangs de la droite plus modérée, dont ils forment la tête.

⁴ *La Villéliade*, chant 1, page 8 (pagination de l'édition de 1827 citée dans les Sources).

L'extrême-droite elle-même ne se voit appliquer le qualificatif d' « ultra » que rarement au cours des années 1820, car l'adjectif renvoie à une configuration politique qui semble désormais dépassée ; Viel-Castel, évoquant la situation politique en novembre 1821, résume bien la raison qui motive l'abandon du vocable à succès : « Les plus violents, ceux qu'on commençait à appeler les pointus, pour ne pas employer le mot d'ultras qui avait été longtemps appliqué à des hommes considérés maintenant comme modérés, voulaient le renversement complet du cabinet »¹.

En somme, après avoir appelé « ultras », pendant cinq ans, des troupes désormais convaincues par leur chef Villèle de la nécessité du compromis et de la modération langagière pour parvenir au pouvoir, il semblait inadéquat de continuer à employer le terme, même pour la fraction d'extrémistes qui se considéraient comme les gardiens du temple. Cette extrême-droite fut dès lors affublée de divers qualificatifs : ses membres furent d'abord appelés les « impatients » ou « pressés » en 1819, par opposition aux « circonspects » rangés autour de Villèle ; puis, comme le rapporte ici Viel-Castel, ils furent désignés comme « pointus », car se plaçant à la pointe de l'ultra-royalisme, tels des porte-drapeaux particulièrement passionnés et intransigeants ; enfin, on en revint au terme d'« exagérés » - déjà employé naguère pour qualifier les « purs » de 1814 ou les « ultras » de 1815. Mais, contrairement à la vogue « ultra » des années 1810, aucun sobriquet ne s'imposa néanmoins, et rapidement, on en revint à des termes beaucoup plus descriptifs, comme « l'opposition royaliste », « l'opposition de droite », ou « la contre-opposition », formant le pendant de l'opposition de gauche libérale.

Tous ces termes distinguent désormais cette extrême-droite de la majorité des anciens ultras, qui sont quant à eux très communément qualifiés de « ministériels », terme le plus courant, usité jusqu'en 1830, sauf pendant l'intermède du cabinet dit Martignac en 1828-1829, où les intéressés font une cure d'opposition. De 1823 à 1827, on relève, pour varier, l'emploi assez fréquent du terme commode de « villèlistes », Joseph de Villèle, l'ancien chef des ultras de 1815 devenu chef du gouvernement durant ces cinq années, étant en effet le seul homme politique de la Restauration dont le patronyme ait formé la racine d'un substantif.

Une troisième fraction, dite de la « défection », se détache pour partie de la contre-opposition, pour partie des villèlistes ministériels, pour former de 1825 à 1830 une autre section de la droite, d'abord liée à la contre-opposition, puis devenue totalement autonome. Cette « défection », à la suite de Chateaubriand qui en fut l'inspirateur officiel, voulait ouvrir le royalisme traditionnel à certains thèmes libéraux, ce qui la poussa à rompre définitivement avec la droite dès la fin de l'année 1828, jusqu'à la fin de la Restauration.

¹ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 10, p. 336.

À la suite des contemporains, l'historien est amené à réutiliser tous ces termes de « pointus », « contre-opposition », « villélistes », « défection », etc., avec évidemment le sens spécifique qu'ils avaient à l'époque, et qui séparaient tous l'ancienne droite ultra-royaliste en plusieurs fractions rivales.

Mais, malgré ces divisions internes, les observateurs furent souvent conduits, au cours des années 1820, à considérer sous l'angle unitaire la somme de ces différentes fractions, autrement dit l'ensemble de la mouvance royaliste, que nous appelons donc « la droite » dans notre thèse, contrairement à l'usage contemporain plus restrictif de ce dernier vocable. Ce faisant, ils eurent alors besoin de solliciter des termes qui rendent compte, soit d'une relative homogénéité idéologique et sociologique, soit d'une solidarité momentanée contre la gauche dans le débat public.

Il y eut comme auparavant l'emploi de termes polémiques, employés par l'ensemble des adversaires de la droite, extrémistes ou modérés. L'article du *Globe* qu'on avait cité à propos de la presse de droite livrait d'ailleurs les plus usités, dont il convient maintenant d'explicitier le sens.

En premier lieu, la masse de la droite royaliste fut souvent désignée comme « le parti », sans autre précision, ou encore « la faction » ; c'était à l'époque un moyen de dénoncer le caractère à la fois non représentatif, anti-civique, conspirateur, semi-occulte et potentiellement violent de la mouvance considérée, en reprenant une terminologie déjà fort en vogue sous la Révolution française. Tous ces sous-entendus familiers aux contemporains assurèrent le relatif succès de ces deux imputations polémiques ; mais celles-ci présentaient néanmoins l'inconvénient d'être polyvalentes et interchangeables, avec une utilisation possible aussi bien contre la gauche que contre la droite. Ainsi, dans les rapports préfectoraux, il n'est pas rare de voir désigner les libéraux sous l'appellation des « hommes de la faction » ou des « adeptes de la faction » : pour citer un exemple entre mille, le préfet des Bouches-du-Rhône, nommé à ce poste par La Bourdonnaye, écrit le 7 juin 1830 au nouveau ministre de l'Intérieur Peyronnet : « Je sais que deux des membres du comité libéral directeur de Marseille, les S^{ts} Nègre et Arnaud, avocats et tiers intervenants banaux du parti, ont consigné dans les registres de deux notaires, les S^{ts} Chaudon et Delanglade, violents adeptes de la faction, [...] une protestation contre la validité de mon opération »¹. Ainsi, il faut interpréter la signification des termes « parti » ou « faction »,

¹ Compte rendu au ministre de l'Intérieur du préfet Joseph Charles André d'Arbaud de Jouques (1769-1849), sur les modifications de listes électorales, dans Archives Nationales, série F¹cIII, Bouches-du-Rhône, carton 3.

lorsqu'ils sont employés de manière absolue, dans un sens ou bien dans un autre strictement contraire, en fonction du locuteur qui les exprime.

L'appellation à consonance religieuse constitua un second type de dénominations polémiques très usuelles dans les années 1820. Comme on l'a vu à travers l'exemple du *Globe*, la principale de ces dénominations fut « la congrégation », donnant l'adjectif « congréganiste », à laquelle il convient d'ajouter l'adjectif « jésuite », donnant à l'époque le substantif « jésuitisme ». Croire que les utilisateurs de ces notions considéraient comme véritablement jésuites ou membres d'une congrégation occulte unique tous ceux qu'ils qualifiaient comme tels serait faire une grave erreur de lecture, faussant jusqu'à l'absurde toute cette littérature polémique. Par ces termes, l'adversaire ne faisait la plupart du temps que dénoncer la propension cléricale de ce qu'il estimait être la quasi-totalité de la droite royaliste, tout en mêlant cette imputation très générale à des cas concrets d'appartenance à la société de Jésus ou à ce que les contemporains appellent, faute de mieux, « la Congrégation » au sens strict, - c'est-à-dire en réalité l'Association des Chevaliers de la Foi, ainsi que l'a montré Guillaume de Bertier, dans sa thèse publiée en 1948¹. Dans son célèbre *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique* (1826), qui dénonce la dérive cléricale du régime de la Restauration, le publiciste Montlosier s'attache à montrer avec une vraie rigueur intellectuelle les influences diverses et parfois contradictoires de la Congrégation au sens strict, des véritables jésuites, et de l'ultramontanisme ; mais rapidement, il en vient à analyser la solidarité relative de tout ce système mi-clérical, mi-politique, qu'il dénonce, justifiant ainsi les extensions des appellations « congréganiste » ou « jésuite » hors de leur champ propre.

On ne saurait mieux souligner l'ambiguïté, habile pour certains pamphlétaires d'époque peu scrupuleux, mais fâcheuse pour l'historien, de ces vocables à consonance religieuse : car tantôt, ils forment une imputation précise, qui vise un nombre limité de personnes constituant une quatrième faction interne au sein de la mouvance royaliste, ni plus ni moins importante que les autres ; tantôt, ils ont l'ambition de désigner allusivement l'ensemble des membres ou des sympathisants de la droite. Même dans cette acception générale, l'assimilation du politique au religieux par ces appellations polémiques souffre d'évidentes critiques, car les membres de la droite royaliste sont très inégalement favorables au cléricalisme : un La Bourdonnaye, par exemple, membre indiscutable de la droite tout au long de la Restauration, peut difficilement être taxé de « congréganiste » ou de « jésuite », même au sens

¹ Guillaume de Bertier de Sauvigny, *Le comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, Presses Continentales, 1948, XLI-572 p.

le plus vague, puisque ses réserves vis-à-vis de ce que Montlosier appelle « l'esprit d'invasion chez les prêtres » l'amènent par exemple en août 1829 à faire écarter Ferdinand de Bertier de l'entrée au gouvernement, explicitement pour cette raison.

Enfin, l'adjectif « contre-révolutionnaire », fut le troisième type d'appellation polémique pour désigner les cercles afférents à la droite dans les années 1820. Il prenait en quelque sorte la suite du terme d'« ultra », sans avoir cependant le même succès ni la même fréquence d'utilisation. On n'entend pas ici anticiper sur l'étude détaillée du rapport entretenu par les hommes de la droite avec la Révolution française, qui sera l'objet du chapitre 4. On se bornera ici à constater que l'appellation fut l'objet d'une dénomination inverse de « révolutionnaires » employée à l'égard des adversaires, également d'un déni très fréquent de la part des intéressés, contrebalancée par une acceptation brutale du terme dictée par l'exaspération soudaine ou par la provocation. C'est ainsi que lors de la discussion de l'adresse des 221, le député de droite Conny laisse échapper de fureur un : « Oui, nous sommes contre-révolutionnaires, car la France entière est contre-révolutionnaire ! »¹. Ceci dit, beaucoup d'éléments de fond, idéologiques et sociologiques, qu'on sera amené à analyser précisément au chapitre 4, rendent ce vocable partiellement insatisfaisant et inadéquat pour l'historien.

En réalité, le seul terme commun pour désigner ensemble les individus et fractions appartenant à la droite dans les années 1820 est celui de « royalistes », tout simplement. Adopté par la quasi-totalité des témoins immédiats, comme par tous les historiens de la Restauration du demi-siècle qui suivit le régime, de Capéfigue à Viel-Castel en passant par Lubis, Duvergier de Hauranne, Lamartine et Vaulabelle, ce vocable semble faire l'unanimité pour désigner la mouvance droitnière². Le fait est étonnant si l'on se souvient que, dans la seconde moitié des années 1810, une bonne partie sinon une majorité des « royalistes », se proclamaient ouvertement comme « royalistes constitutionnels », et s'opposaient en priorité à la droite. Précisément, la césure de 1820, marquée notamment par l'assassinat du duc de Berry, a fait exploser le tripartisme entre libéraux, royalistes constitutionnels et ultra-royalistes, et conduit les seconds, par la formation de deux blocs antagonistes, à choisir entre l'ancrage à gauche ou à droite, en privilégiant dans le premier cas leur identité de

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 61, discours de Félix de Conny, pp. 572-576, 15 mars 1830, réédité par nos soins dans Éric Anceau (dir.), *Les grands discours parlementaires du XIX^e siècle de Benjamin Constant à Adolphe Thiers*, Paris, Armand Colin et Assemblée nationale, 2005, pp. 119-123.

² On a renoncé ici à faire des citations, car ce serait des volumes en intégralité qu'il faudrait citer, vu la fréquence avec laquelle le terme « royaliste » est employé.

« constitutionnels », dans le second celle de « royalistes ». Ceci dit, étant donné que certains de ces « constitutionnels » restent indiscutablement et jusqu'au bout royalistes de cœur, attachés même à la branche aînée des Bourbons - Royer-Collard étant l'archétype de ce cas de figure -, il nous semble quant à nous un peu abusif d'accepter cette assimilation pure et simple entre la droite des années 1820 et les « royalistes », sauf lorsque, par une opposition binaire avec les libéraux, il est clair qu'on ne désigne par là qu'un des deux camps principaux. C'est la raison pour laquelle il a paru préférable de conserver le plus possible le terme de « droite », étendu au-delà de sa seule signification matérielle, en parlant précisément de « la droite royaliste » ou des « royalistes de droite », étant entendu que, pour la plupart des contemporains de la Restauration aveuglés par les simplifications des controverses momentanées, ces expressions seraient apparues comme autant de redondances inutiles. On assume ces pléonasmes apparents, dans la mesure où ils permettent de conserver aux termes de « royalisme » ou de « royalistes » une juste extension, dépassant toujours un peu la seule mouvance droitière, même dans les années 1820.

Voilà donc exposées pour l'essentiel les appellations lexicales utilisées à l'époque pour dénommer la droite, et celles que l'historien, écrivant deux siècles après, peut reprendre à son compte, le plus souvent telles quelles, parfois en les modulant légèrement, ainsi qu'on a dit, pour éclaircir le mieux possible l'objet désigné.

B. Le retour de clivages parlementaires recréant une droite au sens strict

Le terme de « droite », on vient de le voir, est à l'époque quasiment restreint à sa réalité parlementaire. Mais, au-delà des simples mots, la réalité objective de ce qu'on pourrait appeler la mouvance droitière dans son ensemble est elle aussi étroitement conditionnée par la résurgence d'une vie parlementaire qui apparaît ainsi, parmi quelques facteurs favorables, comme la principale condition de possibilité de son nouvel avènement.

1. Des conditions favorables à la résurgence de la droite

La droite bénéficie en effet sous la Restauration de conditions favorables : certaines, liées à une politisation accrue des décisions, profitent à toutes les sensibilités politiques ; d'autres, conjoncturelles ou liées à la nature du régime institutionnel considéré, avantagent plus spécifiquement la droite.

a- Des conditions générales favorables à la résurgence d'un clivage partisan

Sous la Restauration, deux éléments favorisent la résurgence rapide, puis l'enracinement d'une classification spatialisée des tempéraments¹ et des préférences politiques en termes de gauche, centre et droite : d'une part, un régime constitutionnel représentatif, qui oriente les discussions politiques autour des clivages parlementaires ; d'autre part, une politique répressive en matière de presse, qui accentue paradoxalement l'importance des clivages parlementaires dans le débat public.

- Un régime représentatif faisant leur part aux différentes sensibilités politiques du pays

Le nouveau régime entendait asseoir sa popularité dans l'opinion sur le slogan de la « liberté » retrouvée ; celle-ci était conçue notamment comme la prise en compte des délibérations parlementaires pour orienter l'action publique, à rebours de l'autoritarisme napoléonien. En effet, le premier Consul, devenu Empereur, avait d'emblée étouffé de son mieux les expressions de toute dissidence et même de toute dissemblance politique, en restreignant au maximum le rôle des organes délibératifs. La promotion des Chambres par la Charte de 1814, comme deux pièces essentielles au sein du nouveau dispositif institutionnel, favorise à l'inverse la dialectique opposant entre elles, en un débat public, les différentes sensibilités du pays. En dépit des réticences initiales des royalistes réactionnaires vis-à-vis du principe et du contenu de la Charte au printemps 1814, il apparaît très rapidement aux esprits clairvoyants de la droite, et à tous ceux qu'ils peuvent entraîner dans leur sillage, que ce texte constitutionnel est le meilleur garant de pérennité du mouvement politique qu'ils défendent : l'importance majeure donnée à une Chambre des députés dont le recrutement est à la fois élitiste - cens aidant - mais aussi partiellement libre par rapport à la volonté du pouvoir exécutif, rend certes probables les alternances et donc les passages dans l'opposition, mais elle met en même temps la droite à l'abri des tentatives d'élimination intégrale qu'elle avait dû subir de manière récurrente depuis 1789. En recréant des assemblées qui ne soient plus de simples chambres d'enregistrement, la Charte donne à toutes les sensibilités politiques, et singulièrement à la droite, la faculté de faire entendre publiquement au quotidien sa voix quand elle déplaît au pouvoir gouvernemental du moment, et à l'inverse, lorsqu'elle est en charge des affaires, la possibilité de légitimer solidement son action face à des contre-pouvoirs médiatiques agressifs, en s'appuyant sur une majorité parlementaire.

De fait, l'abandon volontaire par Charles X et Polignac, en 1830, de ce socle

¹ On emprunte la notion de « tempérament politique » à François Goguel, qui la développe dans *La politique des partis sous la Troisième République*, Paris, Le Seuil, 1946, 2 vol., dernière rééd. 1973.

institutionnel au profit d'un renforcement de la prérogative royale, conduit cette fois la droite « royaliste » que nous étudions à une éviction durable des affaires, parallèle à la chute du régime.

- Un régime de la presse qui place les débats parlementaires au centre de la vie politique

À l'inverse, passés les quatre premiers mois de transition semi-anarchiques d'avril à juillet 1814, la rapide limitation de la liberté médiatique par divers mécanismes de contrôle et de censure a pour effet intéressant de concentrer l'expression des dissidences dans et autour de l'arène parlementaire¹. Puisque les Chambres sont un sanctuaire de la liberté d'expression, les opposants de tous ordres à la politique gouvernementale sont incités à exprimer leurs désaccords par une référence systématique et scrupuleuse aux débats et aux clivages parlementaires, dont ils se bornent à faire une exégèse plus ou moins fine, selon la pesanteur de la censure officielle au moment considéré.

De fait, la pression exercée sur les publicistes et journalistes est pour ainsi dire permanente, comme l'indiquera suffisamment le bref rappel suivant : la première loi de censure provisoire de la presse périodique est adoptée le 11 août 1814 par la Chambre des députés, et définitivement promulguée le 21 octobre 1814 ; complétée sous la Chambre introuvable par une loi, votée le 9 novembre 1815, qui réprime lourdement les pamphlets à caractère séditieux, elle est ensuite prorogée par deux nouvelles lois de censure à caractère provisoire annuel, en février 1817 et janvier 1818 ; après le court intermède du régime libéral de Serre en matière de presse (avril 1819-février 1820), la censure des journaux retrouve ses droits par une loi d'exception votée le 30 mars 1820, renouvelée pour trois mois en juillet 1821. Elle laisse place ensuite à un régime plus complexe mais tout aussi contraignant, proposé par Peyronnet et adopté par la Chambre le 17 mars 1822 sous la forme de deux lois, qui restent en vigueur jusqu'au 18 juillet 1828, date de leur abolition : la censure n'est certes plus la règle, même si elle peut être rétablie par exception entre les sessions - ainsi du 15 août au 29 septembre 1824, et du 26 juin au 5 novembre 1827 - ; le régime qui la remplace, fondé sur l'autorisation préalable des journaux, la répression *a posteriori* des articles jugés tendancieux, et enfin le jugement en correctionnelle des procès de presse par des magistrats dépendants du pouvoir, bride presque autant qu'auparavant les oppositions médiatiques, et diminue leur marge d'autonomie par rapport au strict compte rendu des séances

¹ L'*Histoire de la Restauration* d'Emmanuel de Waresquiel et Benoît Yvert (Paris, Perrin, 1996, rééd. 2002) rappelle opportunément dès l'introduction (pp. 7-10) l'apport essentiel des quinze années de la Restauration au développement d'une vie parlementaire, le régime participant ainsi à ce que les auteurs appellent la « naissance de la France moderne », sous-titre de leur ouvrage.

parlementaires. L'indépendance volontariste des magistrats vis-à-vis du pouvoir gouvernemental grippe néanmoins partiellement ce système répressif ; le nouveau projet Peyronnet sur la presse vise à étendre aux courts pamphlets - les fameuses « brochures » de l'époque - et non plus seulement aux journaux, le régime préventif d'autorisation préalable, et prévoit aussi une responsabilité pénale personnelle des propriétaires-actionnaires de titres de presse en cas de procès. Le retrait du projet le 17 avril 1827 devant l'hostilité des pairs de France met toutefois un terme à ce resserrement permanent du carcan juridique autour des écrits. La loi Martignac, adoptée le 18 juillet 1828, assouplit les conditions du métier de journaliste : elle met fin à la possibilité d'instaurer une censure générale par simple ordonnance, aux délits « de tendance » - mais non aux procès en correctionnelle -, et à l'autorisation préalable des journaux, au profit néanmoins d'un cautionnement élevé encore très élitiste. Ce régime semi-libéral reste en vigueur jusqu'à la fin de la Restauration ; la première des quatre ordonnances de Charles X du 25 juillet 1830 prévoit un dispositif plus coercitif que jamais, avec un rétablissement de la censure des journaux, comme du principe d'autorisation préalable pour la plupart des autres écrits ; elle est rendue sans suite pour cause de révolution.

Ainsi, au terme de ce panorama d'ensemble, on voit que la marge de liberté du journaliste, et même du publiciste politique, est extrêmement restreinte à l'époque, quelle qu'ait été au demeurant la couleur des gouvernements successifs. Le compte rendu des séances du Parlement, et à cette occasion, des discours prononcés par les orateurs amis comme par leurs adversaires, même s'il ne peut pas toujours s'accompagner d'un commentaire valorisant ou dépréciatif, est dans ces conditions l'unique lucarne d'expression possible pour les sensibilités d'opposition au gouvernement - la droite est, rappelons-le, dans cette situation à des degrés divers de 1814 à 1820 et de 1828 à 1829 -, comme pour les fractions dissidentes issues de la majorité, repérables à droite dès 1819, et de plus en plus nombreuses au fil des années 1820.

Par conséquent, la polarisation forcée de la littérature politique autour de la réalité parlementaire aboutit à valider d'autant la classification schématique gauche/droite pour rendre compte de la réalité politique générale. Elle conduit également de manière mécanique et progressive les personnes de sensibilité réactionnaire à se penser comme sympathisants non pas seulement d'un « royalisme », notion vague, intemporelle, à visée absolue, mais bien, *nolens volens*, comme proches d'une « droite », notion plus particulière, épousant ainsi tous les clivages et les lignes de partage parfois conjoncturelles nées du débat parlementaire.

b- Des conditions spécifiquement favorables à la droite : les compensations d'une infériorité originelle

La droite bénéficie en outre de deux facteurs spécifiquement favorables, tenant, d'une part, au climat idéologique d'ensemble peu favorable, à l'échelle de l'Europe, aux idéologies du Progrès, d'autre part, à l'influence singulière, en France, de l'entourage courtisan sur le pouvoir suprême et sur l'orientation politique générale.

- Une domination écrasante des gouvernements conservateurs à l'échelle européenne

On ne s'attardera guère pour le moment sur les facteurs adjuvants qui tiennent à un climat idéologique exceptionnellement favorable, à la fois en France et en Europe : le souffle inhérent au Verbe révolutionnaire, un moment prolongé par la mystique impériale, semble assez nettement retombé ; l'impopularité en France et en Europe des terribles guerres engendrées par ce processus, avec leur cortège de défaites humiliantes, redonne de la vigueur aux adversaires originels du projet messianique de 1789 ; le soutien résolu, passé un bref flottement en 1815-1818, apporté aux royalistes français par les gouvernements européens qui craignent une nouvelle contagion révolutionnaire à l'échelle continentale, engendre un climat diplomatique général qui, lui aussi, n'est pas défavorable à la droite.

Le fait que l'Europe de la Restauration apparaisse, même abusivement, comme l'Europe de Metternich, est à lui seul un gage international à l'orientation volontiers réactionnaire de la droite royaliste sur le plan interne. Quant au tsar russe, principal allié diplomatique de la France tout au long de la Restauration, le passage rapide mais durable de sa lubie libérale de 1814 au mysticisme réactionnaire du pacte de « Sainte-Alliance », qu'il avance personnellement en septembre 1815, constitue un autre élément favorable non négligeable.

Même chez la principale grande puissance de l'époque, qui incarne par excellence pour la droite royaliste l'adversaire idéologique - on veut bien sûr parler de la Grande-Bretagne -, la succession politique des gouvernements de 1815 à 1830 n'accorde, à vrai dire, qu'une part assez résiduelle au progressisme libéral : de l'interminable gouvernement Liverpool (16 juin 1812-11 avril 1827) au gouvernement Wellington (janvier 1828-16 novembre 1830), les *tories* les plus traditionnels monopolisent presque continûment l'exercice du pouvoir¹. Tout au plus peut-on observer, au sein du gouvernement Liverpool, que le suicide de Castlereagh, figure du torysme le plus classiquement réactionnaire qui dominait le

¹ Pour la succession et la composition des différents gouvernements britanniques, on renvoie à l'ouvrage remarquable de Francis Culling Carr-Gomm, *Handbook of the administrations of Great-Britain during the nineteenth-century, 1801-1900*, Londres, Smith and Elder, 1901, 352 p.

gouvernement de son influence prépondérante, entraîne son remplacement par Canning et ses poulains Huskisson et Peel, *tories* moins intransigeants envers le libéralisme ; ces derniers ne doivent pas moins continuer à cohabiter au sein du gouvernement Liverpool avec de francs conservateurs, comme le Lord Chancelier Eldon, en charge de la Justice. La légère inflexion libérale aboutit finalement, lors de la formation d'un éphémère cabinet dirigé par Canning (10 avril 1827-8 août 1827), à l'ouverture de ce gouvernement de quatre mois à trois whigs ; elle est vite balayée, comme on l'a déjà suggéré, par le retour à une composition gouvernementale des plus classiquement *tories* autour de Wellington, nettement à droite, en dépit de l'opposition vivace des *ultra-tories* d'extrême-droite crispés par le projet d'émancipation des catholiques. Ce gouvernement de droite perdure outre Manche jusque après la révolution française de Juillet 1830.

En définitive, les gouvernements européens de l'époque, par leur composition et leur orientation générale interne, rendent assez conforme, banale et pour tout dire attendue, l'idée d'une prééminence de la droite royaliste au sein de la vie politique française ; ceci, en dépit de postures diplomatiques conjoncturelles, qui ont pu faire condamner le mouvement ultra-royaliste français lorsque celui-ci était dans l'opposition - principalement jusqu'en 1818 -, par des puissances européennes alors soucieuses de ne pas fragiliser la stabilité politique de la France par un soutien intempestif accordé à l'opposition parlementaire.

- Le rôle politique de la Cour, un avantage supplémentaire pour la droite

Puisque l'on s'attache pour l'instant au caractère structurant du phénomène parlementaire dans la constitution d'une « droite », il semble important de souligner d'emblée la manière dont les influences de cour, structures archaïques de politisation remontant à l'Ancien régime mais encore efficaces dans la France de la Restauration ont pu, à certains égards, faciliter l'enracinement d'une droite parlementaire. La double idée qu'on veut souligner ici est : 1° d'une part, que la pérennité d'archaïsmes dans la coutume institutionnelle de l'époque, et notamment le rôle de la Cour comme lieu d'influence exorbitant du droit commun, assurait un avantage certain à la droite, en raison de la position éminente de son chef de file, Monsieur (futur Charles X), au sein d'un appareil aulique lui donnant la possibilité d'exercer une pression quotidienne sur le pouvoir exécutif ; 2° d'autre part, qu'un tel avantage était entièrement inédit depuis les débuts de la politique moderne, puisqu'il n'avait pu en effet correctement se manifester lors de l'affrontement décisif de 1789.

L'avantage, dit-on, est inédit. En effet, Charles X, qui apparaissait déjà à la fin des années 1780, sous le nom de comte d'Artois, comme le chef de file de la mouvance réactionnaire,

était parti en émigration dès juillet 1789 avec le prince de Condé, laissant les « noirs » de la Constituante affronter seuls la pression révolutionnaire en position défensive¹. Il avait résulté à l'époque de cet état de fait une mutation rapide, en moins de quatre ans, transformant l'horizontalité apparemment équitable entre gauche et droite au sein de la Constituante, en une verticalité hiérarchique Montagne/Plaine-Marais, marquant, au sein de la Convention, une subordination par la Terreur et les proscriptions successives de la droite, ou plutôt de son substitut centriste. Cette distribution des rôles conférait à l'existence même de la droite un caractère d'exception conditionnelle et provisoire. Précisément, sous le Directoire, le coup d'État anti-royaliste de fructidor an V (septembre 1797) signait la fin durable de cette existence précaire, deux ans avant l'effacement officiel général de toutes les fractions politiques au profit d'un régime autoritaire.

Sous la Restauration, après une parenthèse d'un quart de siècle, le retour de cette influence aulique très pesante, non contrariée par le déclin de la « vie de cour » entendue au sens des festivités mondaines, assurait désormais à la droite une reconnaissance probablement inédite de sa légitimité à exister ; il était en effet entendu qu'à l'avenir, sauf à renverser le régime, le parti de l'héritier du trône, devenu titulaire en 1824, ne saurait subir qu'une mise à l'écart provisoire, et pas une disparition programmée et « rationnelle », aboutissement logique d'une marche institutionnelle générale.

Le fait d'être ainsi au cœur du fonctionnement quotidien du régime, avant même l'accession au pouvoir proprement dite, changeait considérablement la donne, et conférait plus de liberté et de confiance en soi aux délibérations parlementaires de la mouvance droitière, et pour ainsi dire plus de poids aux effectifs parlementaires variables selon les années : puisque dorénavant, à la suite des Cent-Jours, l'horizon virtuel de la proscription politique avait changé de camp, passant de la droite royaliste à l'extrême-gauche jacobine, voire à la gauche libérale dans son entier, la droite pouvait disputer pied à pied la première place au centre constitutionnel ou à la gauche, en ayant en bonne place à la Cour des garanties qui sécurisaient la pérennité de son influence politique.

Même pendant les années les plus difficiles, de septembre 1816 à février 1820, où sa base arrière courtisane semblait elle-même un temps entamée², le relais solidaire entre groupe

¹ On désignait par « noirs » la droite aristocratique opposée depuis le début à la Révolution et à la naissance d'un régime constitutionnel, contrairement au centre droit monarchien. Pour l'étude de cette première droite parlementaire de 1789, on renvoie à l'étude de Jacques de Saint-Victor, *La chute des aristocrates 1787-1792, la naissance de la droite*, Paris, Perrin, 1992, 353 p.

² Notamment avec la radiation de Monsieur le 30 septembre 1818 du commandement général de la Garde nationale, qui assurait jusque là au chef de la droite à la Cour la libre disposition d'une armée parallèle dans le pays. Cette mesure, qui s'apparente symboliquement à une véritable émasculature politique, apparaît comme le

parlementaire et réseau courtisan fonctionna de manière suffisamment efficace pour s'éviter mutuellement l'asphyxie et créer assez rapidement les conditions d'un rebond politique spectaculaire, matérialisée par la loi « du double vote » du 29 juin 1820. Ainsi, sans évidemment exclure que de telles influences de Cour puissent parasiter le fonctionnement optimal et rationalisé de la droite (l'étude de tels dysfonctionnements sera faite au chapitre 9), la première constatation évidente est qu'elles ont constitué un précieux rempart contre toutes les tentatives de réduction, sinon même de résorption, exercées à l'encontre de la droite royaliste parlementaire.

En somme, les conditions générales ont favorisé, sous la Restauration, un retour en force de la droite centrée sur ses groupes parlementaires, notamment ceux de la Chambre des députés, avec l'aide seconde de deux relais adjoints, relais médiatique servant de tambour obligé, et relais courtisan faisant quant à lui office de contrefort, particulièrement utile dans les périodes les plus délicates.

2. L'indéniable primauté du fait parlementaire pour la droite de l'époque

Après cet examen de l'environnement qui favorise la renaissance de la droite autour de mécanismes parlementaires, il convient d'une part, de retracer l'épisode qui peut faire véritablement office de moment fondateur pour la droite, et de mesurer d'autre part, le recours effectif de la droite à de tels mécanismes, dans sa stratégie de développement, à l'échelle des seize années du régime¹.

a- La nouvelle genèse de la droite : analyse d'un épisode fondateur

On peut dater la matérialisation symbolique de la droite à la journée du 25 octobre 1814, marquante au point de vue de l'histoire parlementaire, bien que rapidement tombée dans l'oubli ; elle faisait suite à certains signes avant-coureurs préparant de manière plus lointaine ce nouvel avènement.

véritable point d'orgue des coups de bélier institutionnels portés à la droite. Même la « fournée Decazes » du 5 mars 1819, qui brise la majorité droitière à la Chambre haute et impose d'autorité l'alternance en son sein en nommant 59 nouveaux pairs plutôt libéraux, n'atteint pas le même degré de violence symbolique.

¹ Il n'est pas question ici d'analyser la sincérité de l'adhésion droitière envers cette primauté donnée au pouvoir parlementaire, cette question idéologique étant abordée avec les autres de même caractère dans la quatrième et dernière partie de cette thèse, comme un aboutissement de l'analyse structurelle préalable.

- Les premiers signes avant-coureurs de la recréation d'une « droite »

On a souvent l'impression, à lire certaines synthèses, que la Chambre introuvable de 1815 aurait été le lieu de brutale résurgence de la droite à l'échelle du pays. C'est faire bon marché, semble-t-il, d'épisodes essentiels intervenus durant la première Restauration. À l'inverse, les narrations à caractère chronologique tendent à occulter la différence de nature entre des signes simplement avant-coureurs, et la renaissance proprement dite d'un fractionnement des opinions politiques en clivages bien tranchés.

Parmi les signes avant-coureurs, on peut songer à des éléments très hétéroclites : 1° des conciliabules secrets, comme les réunions des « Chevaliers de la Foi » dans le Midi toulousain, qui se multiplient en 1813 et essaient en dehors de leur région d'origine, en enrichissant leur caractère, essentiellement religieux à l'origine, d'une tonalité plus ouvertement politique ; 2° des manifestations royalistes, à Troyes (11 février 1814), Bordeaux (12 mars)¹, puis Paris (31 mars et jours suivants), dont le caractère idéologique reste néanmoins souvent assez flou ou imprécis ; 3° des manifestes à caractère pamphlétaire, qui pullulent au printemps 1814, dans la presse et surtout dans de multiples brochures où certains royalistes réactionnaires protestent contre le projet de Constitution sénatoriale, puis, d'une manière plus nettement droitiste, contre la Charte elle-même² ; 4° enfin, des conversations des cercles courtois, à commencer par celles conduites dans « l'Entresol », où des proches de Monsieur tentent de contrecarrer l'influence prépondérante de Talleyrand et de ses amis³.

Mais c'est bien ensuite, à partir des positions prises dans l'arène parlementaire, que des clivages « polarisés » apparaissent, préfigurant l'emploi des notions de droite, de gauche et de centre. L'effet clivant de l'hémicycle parlementaire, tel qu'il est redéfini par la Charte, est patent, irradiant ensuite des cercles plus larges de la société ; la formation subséquente de grandes tendances ou « partis » présente de ce point de vue un net contraste avec la situation observable sous l'Empire, même dans sa phase terminale. On sait que le Corps législatif, de plus en plus rarement réuni, n'avait jamais joué de rôle dans la proposition d'une alternative à la politique impériale ; le seul éclat que se soit permis cette assemblée pseudo-délibérative était intervenu en fin de régime, en décembre 1813, par la divulgation d'un Rapport sur les propositions de paix des Alliés, établi par la commission parlementaire de cinq membres du

¹ Sur cette journée, on renvoie à Stephen Redon, *La révolution bordelaise du 12 mars 1814. Ses racines, ses auteurs, son déroulement et sa portée*, thèse histoire, Paris-I, 1993, 524 p.

² Ces brochures sont énumérées et analysées dans le chapitre 10/C.

³ Les *Mémoires* de La Maisonfort, récemment publiés, donnent un compte rendu très exact de la période de transition d'avril 1814 antérieure à l'arrivée de Louis XVIII, où le cercle de Monsieur, réuni à « l'Entresol » du Pavillon de Marsan, joue un rôle important, et fait pièce au gouvernement officiel réuni par Talleyrand. Cf. Antoine de La Maisonfort, *Mémoires d'un agent royaliste sous la Révolution, l'Empire et la Restauration*, publ. Hugues de Changy, Paris, Mercure de France, 1998, 3^e partie, ch. 11-12, pp. 227-236.

Corps, parmi lesquels Lainé, président de la commission, et Maine de Biran. Or, il est intéressant de constater que ce rapport à scandale, s'il amorce un clivage entre pouvoirs institutionnels, exécutif impérial d'une part, pseudo-législatif de l'autre, ne fit naître en aucun cas au sein du Corps législatif ou même dans l'opinion un fractionnement politique apparent, qui aurait pu s'exprimer en termes de droite et de gauche. De tels clivages, à l'époque, apparaissaient encore dénués de sens, parce que les conditions favorables à la résurgence d'un tel clivage partisan, qu'on a analysées précédemment, n'étaient pas encore apparues.

Ainsi, c'est l'ouverture de la session parlementaire le 4 juin 1814, sous la Restauration et dans un nouvel environnement institutionnel, qui entraîne manifestement dans son sillage la création de deux grands journaux antagonistes, *la Quotidienne* dès le 1^{er} juin pour ce qui s'apprête à redevenir « la droite », puis, par un effet mécanique, *le Censeur* pour ce qui est sur le point de redevenir « la gauche », le 12 juin, les deux titres s'opposant au surplus à la presse ministérielle (*le Moniteur*, etc.) déjà existante.

L'objet de cette irruption renouvelée des clivages partisans est loin d'être indifférent. Significativement, c'est avec une loi sur la presse, qui renvoie à la tension permanente entre libertés publiques et autorité de l'État, que ces clivages bi- ou plutôt tripolaires renaissent ; et c'est avec une seconde loi, afférente à des circulations patrimoniales entre société traditionnelle et société révolutionnaire sous la forme de « biens nationaux », que l'affrontement parlementaire bipolaire retrouve cette fois toute sa vigueur, à l'initiative d'élus qui préfigurent directement « la droite ».

Ainsi, c'est un projet de loi sur la presse, dont l'examen parlementaire se déroule du 5 au 11 août, qui fait rentrer à nouveau les clivages politiques dans le sein de la Chambre des députés, après l'apathie forcée du premier Empire. L'historien Duvergier de Hauranne évoque avec précision la première réapparition aux yeux de l'opinion d'une gauche, d'une droite, et d'un centre dans le débat public : « Ce qui rendait [la discussion] fort intéressante, ce n'étaient point, à vrai dire, les arguments produits de part et d'autre, c'était la position que chacun prenait et le classement qui commençait à s'opérer sur les bancs de la Chambre. Ainsi, il y avait une gauche qui défendait nettement, hardiment, la liberté de la presse, et qui combattait le projet de loi [...] ; une droite qui déclarait la liberté de la presse incompatible avec toute société régulière, et qui voyait dans la censure une institution fondamentale et presque religieuse ; un centre enfin qui, sans détester la liberté de la presse, la redoutait »¹. Ce premier débat, néanmoins, donne davantage l'occasion à la gauche renaissante qu'à la « droite » - la réalité est encore floue, et le mot inusité - d'affirmer son existence autonome du pouvoir ministériel, étant donné que le projet de loi

¹ Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire*, vol. 2, p. 250.

ministériel en lui-même organisait une censure réprouvée par la gauche¹.

- Le caractère décisif de la journée parlementaire du 25 octobre 1814

Pour cette raison, il nous apparaît que l'autonomie complète d'une « droite » par rapport au centre ministériel, et donc la véritable Genèse de la droite sous la Restauration, doit être reportée à cette journée du 25 octobre 1814, c'est-à-dire à un second débat, immédiatement consécutif au premier, relatif à la restitution des biens d'émigrés confisqués sous la Révolution par l'État, mais non encore vendus par lui. La discussion enflamme les passions politiques, les réactionnaires en particulier ne pouvant s'empêcher d'outrepasser les convenances attendues, pour réclamer contre une dépossession originelle qui leur tenait particulièrement à cœur.

Dans l'exposé des motifs du projet de loi, Ferrand, ministre d'État chargé de présenter le projet le 13 septembre 1814, avait cru bon de brosser un tableau saisissant des attitudes françaises durant le dernier quart de siècle, qui donnait le sentiment de tracer une ligne de démarcation entre les royalistes fidèles et les autres : « [En 1814], tous se retrouvaient au même point, les uns en suivant une ligne droite sans jamais en dévier, les autres après avoir parcouru plus ou moins les phases révolutionnaires »². Il n'en reste pas moins que Ferrand défend un projet qui vise au règlement définitif de la question sensible des biens « nationaux », et tend, bon gré mal gré, à sécuriser la propriété des acquéreurs révolutionnaires. Ainsi, son propre discours témoigne à coup sûr d'une sensibilité réactionnaire, mais pas suffisamment toutefois pour s'opposer autrement que par des nuances verbales au consensus politique forgé par le bloc « constitutionnel » avec le soutien appuyé du monarque. De même, le rapporteur de la commission parlementaire, Bédoch, libéral modéré, répond aux insinuations du ministre, mais appuie globalement le projet, avec l'espoir de réconcilier toutes les sensibilités, dans la lignée de la tradition unanimiste, coutumière de l'ancien Corps législatif.

En vérité, c'est un parlementaire royaliste, Chilhaud de La Rigaudie, qui donne pour ainsi dire le coup d'envoi véritable de l'avènement d'une « droite » se détachant définitivement des limbes apolitiques de rigueur sous le premier Empire. La Rigaudie profite du débat pour

¹ C'est ainsi que le député libéral Dumolard s'exclame avec emphase à la tribune : « Français, on veut couvrir à jamais d'un voile de plomb la statue de la Liberté : le souffrirez-vous ? » (*Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 12, pp. 256-259, séance du 6 août 1814), donnant ainsi une première expression à un combat permanent de la gauche tout au long de la Restauration.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 12, pp. 630-632, séance du 13 septembre 1814. Ce discours, abondamment cité (cf. par exemple Lamartine, *Histoire de la Restauration*, vol. 2, livre 14, pp. 359-360), a été réédité par nos soins dans Éric Anceau (dir.), *Les grands discours parlementaires du XIX^e siècle*, pp. 37-41.

lancer plus généralement une violente diatribe contre la Révolution et défendre l'émigration, dans un discours en opposition totale avec la vulgate civique admise jusqu'à la fin de l'Empire, provoquant dès lors un tollé. Il adopte des formules provocantes, ainsi que l'atteste le début de son discours, qui foule aux pieds la politique de réconciliation nationale impulsée par Louis XVIII, jusqu'à en prendre à son aise avec les dispositions de la Charte : « Le projet [...] est un acte à la fois de justice et de bienfaisance en faveur d'une classe d'hommes qui ont été traités, jusqu'à l'heureux jour de la Restauration, avec une inhumanité et une barbarie dont l'histoire ne fournit que de rares exemples. [...] Peut-être vous paraîtra-t-il étrange, qu'après un pareil début, je me présente pour combattre ce projet ; mais, Messieurs, je ne l'attaque pas parce qu'il rend une partie des biens des émigrés, qui se trouvent dans les mains de l'État, mais parce qu'il ne les rend pas tous, et sans aucune exception »¹.

Duvergier de Hauranne commente : « Il fit un éloge si complet de l'émigration et dirigea une attaque si violente contre la Révolution, que la Chambre entière se souleva et demanda le rappel à l'ordre de M. de La Rigaudie. "C'est un appel à la guerre civile", s'écria M. Dumolard. **"Vous venez, dit un autre membre, de proclamer la contre-révolution"** »².

Enhardis par ce discours, d'autres royalistes lui emboîtent le pas : Prunelé par exemple nie la légalité des décrets révolutionnaires qui avaient servi de base à la confiscation des biens d'émigrés ; il réclame une transaction systématique, patronnée par l'État, entre anciens et nouveaux propriétaires, avec dédommagement partiel, comme condition *sine qua non* de la validation des transferts de propriété, sa proposition se plaçant elle aussi en infraction manifeste avec l'article 9 de la Charte³.

Cette première entrée en piste d'une droite parlementaire appelle plusieurs remarques.

1° D'abord, elle se distingue clairement de la politique d'équilibre impulsée par Louis XVIII, et soutenue à sa suite par la mouvance « constitutionnelle » naissante, avec laquelle le réactionnaire Ferrand, dans son projet, n'avait pas totalement rompu. À cet égard, il semble que l'opinion comme l'historiographie aient accordé trop d'importance aux maladresses semi-volontaires de Ferrand, qui restaient insuffisantes en tant que telles pour concrétiser l'existence d'une droite autonome. À l'inverse, le discours de Chilhaud de La Rigaudie et celui de ses émules franchissent quant à eux incontestablement le Rubicon hors de cet apparent unanimisme civique, puisqu'ils se situent en violation patente des nouvelles dispositions de la Charte constitutionnelle. Cette autonomie complète par rapport au

¹ Archives parlementaires, 2^e série, vol. 13, p. 274, séance du 25 octobre 1814.

² Ainsi qu'il a déjà été indiqué, c'est nous qui soulignons en gras.

³ Art. 9 : « Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle *nationales*, la loi ne mettant aucune différence entre elles ».

conformisme de pensée crée bien cette fois-ci une fragmentation partisane, nette et publique (qu'atteste remarquablement la formule citée *supra* : « Vous venez de proclamer la contre-révolution »), critère essentiel pour l'existence d'une « droite ».

2° La notion de représentant politique étant encore flottante, la distinction se fait encore mal aux yeux de l'opinion entre la défense d'intérêts personnels et la mise en avant d'une conception globale de la société. De ce que notre héraut de la « droite », définitivement recréée par son discours performatif, défend l'émigration, l'opinion déduit naturellement qu'il s'agit d'un émigré se livrant à un plaidoyer *pro domo*, ce que reflète une trentaine d'années plus tard le récit de Lamartine, qui, ayant entre temps changé de bord, résume abruptement la double intervention par la formule lapidaire : « La discussion fut provocante du côté des émigrés, [...] disputant le droit à la patrie »¹. Or, précisément, il apparaît, au vu des éléments biographiques dont nous disposons, que La Rigaudie, futur cacique de la mouvance ultra-royaliste, qui prend ici en charge la défense des émigrés et de leurs biens, n'a lui-même jamais émigré ; il a au contraire lancé sa carrière politique en pleine Révolution et, on peut le dire, à la faveur de celle-ci, fût-ce en s'opposant à son orientation de plus en plus radicale et en payant son refus d'émigrer au prix de deux emprisonnements durables². À la veille de la Restauration en 1814, il a déjà occupé plusieurs postes dans sa carrière juridique, étant parvenu au grade de magistrat-conseiller d'une cour d'appel prestigieuse, celle de Bordeaux ; surtout, il a acquis une expérience déjà ancienne du métier parlementaire au sein des assemblées impériales, La Rigaudie siégeant depuis onze ans au Corps législatif au moment de la Restauration.

Bref, on est aux antipodes de « l'émigré » tel qu'il a pu être caricaturé en ces débuts de Restauration, revenant si possible dans les « fourgons de l'étranger » après une absence de vingt ans³. La prise en charge des intérêts de l'émigration par des représentants réactionnaires ayant une histoire personnelle différente n'est pas perçue comme telle par l'opinion, et à sa suite par l'historiographie ; peut-être les observateurs sont-ils restés trop prisonniers des clichés relatifs à la segmentation des différents cercles contre-révolutionnaires, jaloux de leur spécificité comme une marque de légitimité insurpassable. Sans nier le moins du monde l'existence de telles frictions internes à caractère historique - il s'agira même d'évaluer ultérieurement leur impact éventuel sur les divisions du mouvement royaliste étudié -, il convient, on le voit, d'être prudent sur l'assimilation entre le discours politique et l'intérêt

¹ Lamartine, *Histoire de la Restauration*, vol. 2, livre 14, p. 362.

² Pour plus de détails, on renvoie au guide biographique établi par nos soins, en annexe n°4.

³ Sur ce qu'il faut penser de cette thématique des « fourgons de l'étranger », on renvoie à la brochure éclairante et bien informée de Jacques Bainville, *Comment s'est faite la Restauration de 1814*, Paris, Les Iles d'or, 1948.

personnel assis sur une existence antérieure, et de ne pas négliger la constitution de solidarités droitières à caractère idéologique, fédérant des individus aux biographies dissemblables.

3° On note que la « droite » en gésine lors de son premier avènement parlementaire est une force encore nettement minoritaire dans le rapport des forces à la Chambre¹, et surtout, inorganisée, au point d'être totalement incapable de se mettre d'accord sur une stratégie de vote : La Rigaudie s'isole en prenant ostensiblement partie contre le projet de loi, tandis que les autres réactionnaires, qui le suivent sur le fond, se bornent à réclamer des amendements² ; l'un d'entre eux, Clausel de Coussergues - pourtant extrémiste de droite s'il en est -, opte même pour le soutien global au projet de loi, faute de mieux. Du fait de cette désorganisation patente, l'intervention de ces réactionnaires, qui suscite une réprobation massive, subit d'autant plus facilement un *black-out* médiatique, le discours fondateur de Chilhaud de La Rigaudie étant en particulier frappé en quelque sorte de *damnatio memoriae*³.

Duvergier de Hauranne rapporte en effet le traitement édifiant qui lui fut réservé par les organes officiels : « Comme le gouvernement craignait que cet incident ne mît la France en feu, il interdit à tous les journaux, au *Moniteur* même, d'en faire mention »⁴, ce qui explique sans doute l'oubli précoce dans lequel tomba rapidement cet événement significatif⁵, qui nous apparaît pourtant avec le recul comme fondateur pour la constitution d'une droite. L'électrochoc des Cent-Jours, de mars à juin 1815, permit à cet égard de modifier sensiblement la donne et d'activer les facteurs spécifiquement favorables qu'on a évoqués préalablement, donnant alors à « la droite » non seulement une organisation structurelle véritable, mais aussi une assurance, voire un aplomb nouveau, perceptible jusqu'en 1830 même dans les périodes de déboires électoraux.

¹ La commission parlementaire chargée de l'examen du projet de loi est d'ailleurs dominée par la gauche, et présidée par le libéral Bédoch.

² C'est le sens des interventions à la tribune de Prunelé, Cardonnel, Fourquevaux, Beaumont de la Bonnière, Godailh et Puymaurin.

³ Ceci n'empêche d'ailleurs pas La Rigaudie de voir son intervention magistrale connue des cercles réactionnaires et saluée par eux, ce qui explique en grande partie son élection quelques mois plus tard comme l'un des cinq candidats à la présidence de la « Chambre introuvable », alors que les députés sont pratiquement tous nouveaux et n'ont pas siégé sous la première Restauration.

⁴ Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire*, vol. 2, p. 299. Duvergier cite en note de bas de page, pour étayer la censure dont est victime Chilhaud de La Rigaudie, les bulletins de police et un rapport du directeur général de la Police, à l'époque Beugnot, adressé à Louis XVIII. De fait, l'édition Mavidal et Laurent des *Archives parlementaires*, mentionne cette censure du *Moniteur*, et affirme reproduire la version intégrale du discours (cf. *Archives Parlementaires*, 2^e série, vol. 13, pp. 274-282, journée du 25 octobre 1814).

⁵ Au point d'ailleurs que Vaulabelle, retraçant rapidement l'épisode, écorche plaisamment, quoique par inadvertance, le nom du protagoniste, La Rigaudie devenant « le chevalier de la Rigaudière » (Achille de Vaulabelle, *Histoire des deux restaurations*, vol. 2, p. 126).

b- La primauté durable du combat parlementaire dans la stratégie droitrière

Sur la lancée de cette véritable entrée en lice du 25 octobre 1814, la droite, passée sa répulsion première, épousa la logique institutionnelle énoncée par la Charte en privilégiant, durant les seize années qui suivent, le combat dans l'enceinte parlementaire comme principal lieu de sa dialectique politique ; toutefois, une fois en situation de pouvoir, elle ne se montra pas toujours exempte de tentations, visant à escamoter le pouvoir de contrôle et d'obstruction que les débats parlementaires permettent traditionnellement à l'opposition d'exercer.

- Une implication sérieuse de la droite dans la vie parlementaire

Alors que son irruption dans le débat en 1814 s'était faite dans les conditions tendues et inhospitalières qu'on vient de décrire, la droite peu à peu se familiarise avec l'outil parlementaire, qu'elle fait sien avec la même implication que ses adversaires. Ceci permet de créer ainsi, *nolens volens*, une relative alchimie entre cette droite résurgente et le régime d'inspiration parlementaire, en dépit des arrière-pensées et des procès d'intention.

Ainsi, la droite, une fois structurée en un groupe parlementaire relativement cohérent, - ce qui est à peu près effectif début 1816 à la « Chambre introuvable » -, n'hésite pas à s'impliquer dans le fonctionnement interne des Chambres, à proportion de sa force relative. Elle permet la réélection de Ravez comme président de la Chambre pendant presque dix ans, de 1819 à 1827¹. Surtout, elle fait élire, à la tête de la Chambre des députés, des vice-présidents, des secrétaires, des questeurs des Chambres, qui appartiennent à proprement parler à ses rangs² : citons par exemple les vice-présidents Bonald (sessions 1821 à 1823), Bouville (sessions 1815, 1820, 1824), Chifflet (sessions 1820 et 1825), Corbière (session 1821, démissionnaire pour promotion ministérielle), etc., et, à un rang moins prestigieux, les secrétaires Baron (session 1827), Blangy (session 1824), Cardonnel (session 1815), Castelbajac (sessions 1820 à 1822), Chenevaz (session 1827), Cornet d'Incourt (sessions 1821 et 1822), etc.³. Elle fait aussi élire des hommes de centre droit dans les périodes d'alliance de la droite avec cette mouvance : citons le secrétaire Chevalier-Lemore (session 1827), ou les vice-présidents Bellart, reconduit comme tel pour la session de 1819, Blanquart de Bailleul et

¹ Pour être exact, la droite ne soutient sa candidature qu'à partir de 1820, une fois Ravez rallié à l'alliance du centre droit auquel il appartenait, avec les ultras, au sein d'une droite royaliste élargie. Grâce à ce soutien unanime de la droite de 1820 à 1827, Ravez arrive toujours largement en tête de la liste de cinq candidats proposés au roi pour l'exercice du poste - le souverain confirmant ensuite le choix préférentiel des députés.

² On rappelle que les députés désignaient pour chaque session parmi leurs collègues quatre vice-présidents suppléant le président dans ses activités, quatre secrétaires principalement chargés de compter les voix au moment du vote, et deux questeurs, assurant le fonctionnement matériel de la Chambre.

³ On reviendra en détail sur ces nominations dans le chapitre 8, lorsqu'il sera question d'analyser les modes de la hiérarchisation interne au sein du mouvement royaliste.

Bonnet, pour la session de 1820, ou encore Chabrol de Crouzol, pour les sessions 1821 à 1823, à chaque fois grâce à cette nouvelle alliance entre droite et centre droit conduisant à une fusion partielle entre les deux sensibilités.

De même, la droite s'investit avec sérieux dans le fond des débats. En amont, ses membres interviennent dans la discussion interne au sein des bureaux, s'inscrivent dans les commissions *ad hoc* chargées de l'examen du projet, et poussent l'un des leurs, autant que leur force relative le permet, au poste capital de rapporteur du projet devant les Chambres : c'est ainsi que Corbière expose le rapport sur le projet majeur de loi d'amnistie (27 décembre 1815), Chifflet celui, tout aussi important, sur la répression du sacrilège (5 avril 1825), Pardessus celui sur l'indemnisation des émigrés (11 février 1825), Martignac celui sur la répression de la presse (19 janvier 1822) ou les crédits de guerre pour l'Espagne (20 février 1823), pour ne citer que quelques exemples parmi les plus significatifs. La droite participe également à l'émulation collective pour désigner au moins un des deux rapporteurs annuels du budget : Corbière est ainsi désigné à ce poste en 1816, La Bourdonnaye en 1821 et 1829, Ollivier - un des rares banquiers parisiens à porter les couleurs de la droite - en 1822, pour choisir là encore quelques exemples révélateurs.

La droite prend aussi pleinement part à la discussion à la tribune, ripostant aux attaques de la gauche et du centre, quand elle ne prend pas elle-même l'initiative du combat. Elle se saisit de chaque projet de loi important, qu'il soit proposé par un gouvernement ami ou adversaire, pour affirmer son identité et sa puissance relative. Elle semble même rechercher les passes d'armes attachées aux projets de loi politiquement sensibles, avec un goût évident de la provocation, le discours de Chilhaud de La Rigaudie ne constituant à cet égard qu'un premier pas, allègrement franchi à la « Chambre introuvable » (1815-1816), qui constitue sans nul doute le paroxysme de l'audace oratoire de la droite, comme on aura mille occasions de le constater au fil de l'étude et des sujets abordés, notamment en quatrième partie. En conformité absolue avec l'esprit du régime parlementaire, il s'agit de montrer sa force en humiliant l'adversaire en période de détention du pouvoir, et plus encore de continuer haut et fort à affirmer son existence et sa singularité idéologique durant les périodes d'opposition.

- Des stratégies marginales d'évitement du débat, qui tempèrent parfois cette implication

Malgré tout, la droite cultive ça et là des stratégies d'évitement du débat législatif, dénoncées par ses adversaires. Ainsi, à l'époque triomphante du gouvernement villèliste, l'exigence récurrente d'un respect de « l'ordre du jour », ou la brutale interruption des échanges par « la clôture ! » (du débat) sont deux slogans quotidiennement hurlés par les

députés médiocres de la majorité, qui permettent d'escamoter les débats sur des sujets sensibles, notamment lors de la présentation de pétitions hostiles à la Chambre, ou lors de discours embarrassants d'opposants. Les guides biographiques d'obédience libérale moquent cette tentation de la fraction dominante de la droite. Ainsi, les auteurs du célèbre pamphlet *la Villéliade*, brocardent le député gouvernemental d'Anthès, « dont le gosier constamment humecté, / d'une voix de Stentor commande la clôture [...] »¹. Un autre pamphlétaire libéral, Alexis Lagarde, est encore plus mordant sur la propension du même député à empêcher les débats : « Il doit à la puissance de ses poumons, ainsi qu'à l'amitié qu'il porte au triumvirat ministériel, le surnom de *général de la clôture*, surnom dont, par parenthèse, il se montre un peu trop fier. [...] Un électeur fonctionnaire le félicitait un jour de ce qu'il avait si bravement crié *la clôture ! la clôture !* durant la dernière session : j'espère, dit-il, crier bien davantage la session prochaine »². Un troisième pamphlétaire libéral, Alexandre Lardier, persifle cette fois-ci le marquis de Bausset : « Sa voix a toute la force convenable pour crier la clôture ! et son accent méridional fait un assez bel effet dans les morceaux d'ensemble des 300³ ». On pourrait ainsi multiplier les exemples à l'infini.

Il faut néanmoins noter que la droite, prise dans globalité, ne s'abstient qu'exceptionnellement de participer à la discussion, le seul vrai contre-exemple étant celui des lois de Serre d'avril-mai 1819, où elle laisse la gauche et le centre se quereller entre eux, jugeant que sa faiblesse numérique ne lui permettait plus de peser sur les débats. Mais, contrairement à la gauche libérale, qui choisit de boycotter l'hémicycle parlementaire du 5 mars au 9 mai 1823, à une époque de faiblesse numérique (63 élus libéraux seulement), en saisissant le prétexte de l'expulsion de Manuel, la droite royaliste, quant à elle, ne renonce jamais à siéger⁴. D'ailleurs, c'est précisément lors d'une session - celle de 1819, tenue du 29 novembre 1819 au 22 juillet 1820 - où elle est réduite à la portion congrue⁵, que, profitant de l'émoi suscité par l'assassinat de l'héritier du trône en février 1820, et au prix d'un travail intense et acharné de persuasion parlementaire, la droite accélère les négociations avec le centre constitutionnel pour arracher une des lois les plus importantes pour son propre succès, la nouvelle loi électorale dite du « double vote », qui lui permet de rebondir

¹ *La Villéliade ou la prise du Château-Rivoli*, éd. orig. 1826, 15^e édition, Paris, Ambroise Dupont, 1827, p. 6.

² Alexis Lagarde, *Nouvelle biographique pittoresque des députés de la Chambre septennale*, [janv.] 1826, p. 5.

³ « Les 300 » étaient les trois cents députés qui formaient la majorité inconditionnelle de Villèle en 1824-1827 au sein de la Chambre dite « retrouvée », et que les opposants de tous bords, les libéraux comme ceux d'extrême-droite, accusaient d'être des « ventrus », corrompus par le gouvernement. L'extrait cité est tiré d'Alexandre Lardier, *Biographie des députés, session de 1828*, p. 23.

⁴ Il faut noter que les membres du centre gauche ne participent pas à ce boycott de 1823, se contentant de faire une grève de la tribune, quand leurs homologues de la gauche proprement dite refusent quant à eux de siéger.

⁵ 40 députés appartenant au groupe ultra-royaliste proprement dit, auquel on peut ajouter à la rigueur une quinzaine d'apparentés, soit au total 1/5^e de l'hémicycle, proportion dérisoire.

spectaculièrement, dès les élections de novembre 1820.

Un ultime moyen d'évitement relatif du débat est constitué par l'absence de projets phares présentés durant la session annuelle, qui pourraient donner à l'opposition l'occasion de s'illustrer par des morceaux de bravoure rhétoriques exploitables dans l'opinion. Ainsi, en 1822, Villèle, n'ayant pas encore une majorité bien solide, a l'habileté de quasiment réunir la session de 1822 (4 juin 1822-17 août 1822) à la précédente de 1821 (5 novembre 1821-1^{er} mai 1822) ; il se contente de faire voter l'abolition du vote traditionnel des douzièmes provisoires du budget, en adoptant un calendrier budgétaire global plus avancé dans l'année, ce qui amplifie nettement la marge de manœuvre du gouvernement par rapport à la volonté des Chambres¹. Un tel procédé d'évitement s'accusa encore bien plus, comme on sait, sous le gouvernement Polignac des derniers mois de la Restauration : la Chambre fut prorogée plus de sept mois, violant la coutume institutionnelle ; puis, à la rentrée de mars 1830, aucun projet de loi important ne fut présenté à l'examen des Chambres, afin d'éviter de rendre criante l'absence de majorité parlementaire à la disposition du gouvernement.

Ceci dit, ces stratégies d'évitement restèrent assez marginales. Globalement, il ressort de cette brève analyse que la droite exerça tout du long, avec autant de constance et d'opiniâtreté que la gauche, l'arme du débat législatif.

La réalité droitrière a donc pris, comme on l'a vu, une consistance objective à la faveur des débats parlementaires. La droite était aussi et peut-être plus encore une réalité subjective, ressentie et perçue comme telle par les intéressés eux-mêmes ou par les contemporains : les explications des affrontements politiques majeurs furent très largement réduites par ceux-ci, et à leur suite par les historiens, à ce fractionnement des tempéraments civiques en deux ou trois positions, quitte à durcir plus d'une fois les contours de ces réalités avec force simplifications partisans, pédagogiques ou tout simplement paresseuses.

Or, deux éléments fragilisent pourtant cette bipartition ou cette tripartition : l'existence de fractions internes, essentielles pour comprendre la dynamique de la droite durant cette période, seront étudiées plus spécialement au chapitre 8 ; 2^o la mouvance des affiliations politiques de l'époque, fait quant à elle l'objet d'une étude détaillée dans la section qui suit.

¹ Les Chambres votaient tous les ans jusqu'à cette date des avances budgétaires à valoir sur le prochain budget. Ces avances, votées en début de session, vers décembre ou janvier, étaient divisées en douzièmes : par rapport au budget précédemment voté, les Chambres pouvaient allouer au gouvernement quatre ou plus souvent six douzièmes, de façon provisoire (d'où leur nom), soit de quoi faire fonctionner la machine étatique jusqu'au vote du budget proprement dit, qui intervenait quant à lui au printemps, en fin de session parlementaire. Les parlementaires avaient donc un moyen de pression sur le gouvernement deux fois par an au lieu d'une, avant la réforme villèliste.

C. La droite, une réalité mouvante, à Paris comme en province

Un des paradoxes est que la droite, tout en ayant une relative homogénéité idéologique¹ mais surtout une discipline de vote précoce, donne en même temps le sentiment d'être une entité toujours fuyante : ceci est dû à la fois à l'extrême fluctuation des affiliations politiques au sein des Chambres, et aussi au décalage existant entre les positions prises en campagne électorale et les affiliations politiques finalement adoptées par les élus une fois au Parlement.

1. L'extrême fluctuation des affiliations politiques individuelles

Par rapport à des époques plus contemporaines où le passage d'un camp à l'autre est devenu exceptionnel tant l'identité politique individuelle se construit désormais de manière exclusive grâce à ce marquage partisan, la pesanteur qui s'exerçait sous la Restauration sur les acteurs politiques était infiniment moins forte.

Il ne s'agit pas ici d'examiner la fidélité aux régimes politiques successifs qui s'étaient rapidement succédé en France depuis 1789 : ces engagements antérieurs s'étant faits dans un tout autre contexte politique et institutionnel, il semble préférable de les étudier à part, dans le rapport au passé national et à la mémoire entretenu par les hommes de droite de l'époque². Il est simplement question ici de mesurer, à l'échelle de la période étudiée, le degré de stabilité des engagements partisans individuels opposant à gauche les libéraux, au centre les constitutionnels, à droite les royalistes, chacun de ces groupes étant subdivisé en multiples nuances. Le fait de cantonner pour l'instant l'étude à une quinzaine d'années, entre les Cent-Jours et la révolution de Juillet pour faire simple, signifie qu'on se situe toujours alors dans un environnement institutionnel et partisan stabilisé, sans qu'un événement brusque comme un changement de régime ou un coup d'État ne force les esprits à s'adapter brutalement à une situation nouvelle et à se livrer à des palinodies de circonstance, telles qu'on put par ailleurs les observer de manière compréhensible en 1814-1815, ou dans une moindre mesure en 1830.

Or, dans ce cadre chronologique homogène, on observe des passages nombreux de parlementaires non pas seulement d'une sensibilité à l'autre à l'intérieur d'une même mouvance - ce qui est toujours resté assez classique dans les engagements individuels, le radicalisme juvénile se muant bien souvent en un opportun recentrage -, mais bien d'un camp à l'autre, ce qui est complètement différent.

¹ Nous renvoyons à cet égard à toute la quatrième partie de la thèse, qui montre toutefois sur bien des points les limites de cette homogénéité idéologique.

² On se reportera donc au chapitre 4-B, relatif aux engagements individuels antérieurs.

a- La singularité propre de ces fluctuations : étude comparative

De tels passages ne sont certes pas sans antécédents, mais ils apparaissent néanmoins bien singuliers, liés à des conditions propres qui les favorisent particulièrement en France, sous la Restauration.

- Un tropisme vers le camp du vainqueur qui n'est pas sans avantager la droite

Certes, la fluctuation des affiliations politiques s'observait déjà à l'époque révolutionnaire, avec notamment de nombreux glissements vers la droite, au fil d'une radicalisation qui rejetait en permanence, de gré ou de force, l'aile modérée du moment dans le camp de la contre-révolution, grossie à plaisir par les maîtres de l'heure : le modèle typique est celui du Jacobin modéré passé chez les Feuillants en 1791, et rejoignant vers 1795 le « parti royaliste » semi-oculte, ou tout au moins la fraction « constitutionnelle » de celui-ci. Mais de telles dérives droitières, qui n'aboutissaient que rarement, au demeurant, à grossir « la droite » proprement dite, étaient alors beaucoup plus attendues, précisément en raison de la formidable instabilité de l'environnement politique et institutionnel de l'époque, qui amenait jour après jour son lot d'opposants à la perpétuation d'un mouvement révolutionnaire.

Force est de constater qu'à cet égard, les mutations observables sous la Restauration sont beaucoup plus singulières, car elles ne relèvent pas d'une mécanique forcée par la radicalisation permanente du pouvoir central, ou, en tout cas, pas du tout au même degré. Au contraire, la plupart des transferts sont des rapprochements individuels avec le pouvoir de l'heure présente - ou avec celui du lendemain, lorsqu'une anticipation peut être faite à cet égard. C'est ainsi que le centre constitutionnel profite abondamment de ces ralliements individuels de 1816 à 1818, ou entre 1827, lorsque la défaite du gouvernement Villèle est anticipée, et 1828, au moment du triomphe de Martignac. La gauche libérale elle-même, quoique étant toujours dans l'opposition sous la Restauration, voit grossir ses rangs de personnalités venues d'un centre mou, aussi bien en 1827 qu'en 1830, lorsque à tort - dans le premier cas - ou à raison - dans le second -, on croit voir arrivée l'heure d'une alternance faite à son profit. À l'inverse, la droite recueille des ralliements bien opportunistes et superficiels en 1815, mais aussi entre 1820 et 1826, au moment de la longue domination des royalistes.

Ces affiliations au camp de la victoire avantagent donc plutôt la droite durant une bonne moitié de la période, ce qui est une grande nouveauté par rapport à la période révolutionnaire.

- Des attaches partisans pas plus rigides que dans la Grande-Bretagne de l'époque

La recherche d'une comparaison non plus historique mais géographique est encore plus malaisée. Une telle fluidité dans l'affiliation politique ne semble pas en effet avoir d'équivalent aussi net à l'étranger, pas même dans la Grande-Bretagne de l'époque, qui fait figure de modèle par ses institutions parlementaires.

Certes, pour ce pays, Denis Baranger observe que dans les années 1820, la discipline de vote des parlementaires reste assez faible, et que « l'indépendant est sociologiquement, statutairement et intellectuellement, le modèle du parlementaire [britannique] »¹.

Il n'en reste pas moins qu'avant la fameuse réforme électorale de 1832, puis celle, interne au parti tory, menée par Peel en 1834-1835, la plupart des représentants politiques doivent leur circonscription électorale et plus largement leur carrière parlementaire à un héritage familial non déguisé, et ils se font une gloire de rester fidèles à cet ancrage partisan ancestral en faveur des *whigs* ou des *tories*, selon un partage séculaire remontant la plupart du temps aux troubles du XVII^e siècle, pérennisé lors de la « Glorieuse Révolution » de 1688. La proportion des *waverers*, ces députés irrésolus incapables de se fixer durablement à gauche ou à droite, est toujours restée inférieure au sixième des effectifs de 1812 à 1830².

Il est vrai que la Révolution française avait pu bouleverser certaines affiliations d'hommes politiques sans ascendants parlementaires, à la recherche d'un destin : c'est ainsi que le jeune George Canning (1770-1827), après s'être lié avec les principales personnalités du parti whig, (Burke, Fox et Grey), était brutalement passé dans le camp adverse pour se faire élire à la Chambre, et avait été élu député tory en 1793 sous le patronage de Pitt. Sa prépondérance dans le gouvernement de 1822 à 1827 modifie d'ailleurs partiellement la donne en atténuant partiellement le clivage bipolaire, car, tandis qu'une extrême-droite *ultra-tory* se constitue en opposition à sa ligne, de nombreux whigs le soutiennent. Mais ces derniers ne rompent pas pour autant avec leur mouvance d'origine, pas plus que les *canningites*, tories modérés qui sont ses inconditionnels, ne passent à gauche pour se mettre au service du parti whig. Les retombées de la révolution de Juillet 1830, précipitant en Grande-Bretagne une alternance en faveur des whigs, paraissent plus importantes : elles déterminent pour un Palmerston le passage du parti tory au parti adverse en 1831, tandis qu'à l'inverse, par réaction, elles entraînent la récupération par le parti tory de jeunes radicaux assagis comme Disraeli en 1835.

¹ Denis Baranger, *Parlementarisme des origines*, PUF, 1999, 2^e partie, p. 232.

² Cf. Austin Veron Mitchell, *the Whigs in opposition, 1815-1830*, Oxford, Clarendon Press, 1967, p. 66-67, et Denis Baranger, *op. cit.*, p. 245.

Dans l'ensemble, la période 1815-1830 semble donc marquée par une assez forte identité *whig* ou *tory* du personnel politique britannique, qui forme donc à cet égard un relatif contraste avec la situation française à la même époque¹.

- Une porosité entre droite et centre plus importante que sous la monarchie de Juillet

La structuration partisane observable en France sous la Restauration favorise indubitablement cette instabilité des affiliations politiques. D'abord, contrairement au clivage bipolaire qui reste prépondérant outre-Manche, malgré le fractionnement de la période 1827-1830, la France de la Restauration a cette particularité que le centre « constitutionnel » représente sur l'échiquier politique une réalité forte et totalement autonome sur une bonne moitié de la période (1814-1821 et 1828-1829), tout en étant subdivisé par ailleurs en trois ailes internes (centre gauche, centre pur, centre droit), ce qui ménage à l'évidence des transitions idéales pour le passage, à relativement bref délai, d'un individu de droite à gauche, ou vice versa.

D'autant que l'aile droite du centre constitutionnel n'a accepté qu'à contrecœur en 1816-1819 la lutte gouvernementale contre l'opposition ultra-royaliste² ; à l'inverse, l'aile modérée de la droite, autour de Villèle, s'est plu, une fois au pouvoir, à récupérer massivement d'anciens constitutionnels authentiquement centristes dans son giron : ainsi, grâce à cette subdivision des mouvances en fractions internes, les passerelles n'ont jamais été totalement rompues entre une partie de la droite et une partie du centre.

En outre, si l'on compare avec la situation partisane existant sous la monarchie de Juillet, il apparaît que, lors de ce dernier régime, le centre, toujours divisé en fractions, a acquis désormais un monopole disproportionné sur la vie politique, qui marginalise la gauche et la droite en ennemis du régime (légitimistes à droite, républicains à gauche), ou tout au moins en ennemis de la coutume institutionnelle en vigueur (on pense à la position-charnière adoptée

¹ Cf. la partie Q/b de notre bibliographie pour l'intégralité des références consultées sur l'histoire politique britannique. Pour l'essentiel, outre l'étude institutionnelle menée sur le long terme par Denis Baranger dans *Parlementarisme des origines*, Paris, PUF, 1999, il faut mentionner le travail très intéressant d'Eric Evans sur *Britain before the Reform Act, Politics and Society 1815-1832*, Londres, Longmann, 1989, et, ceux, déjà plus anciens, de Joseph Hunt, avec *Reaction and Reform 1815-1841*, Londres, Collins, 1972, et d'Austin Veron Mitchell, avec le classique *The Whigs in opposition 1815-1830*, Oxford, Clarendon Press, 1967, étude classique qui n'a pas de véritable équivalent pour le parti tory ; sur celui-ci proprement dit, on doit se contenter d'une thèse restée inédite de D.G.S. Simes, restreinte à la petite fraction d'extrême-droite des Ultra-Tories, intitulée *Ultra Tories in British Politics 1824-1834*, Oxford, 1974.

² Ce centre droit constitutionnel est relativement comparable avec la *government's fringe* des Communes britanniques, frange quasi-ministérielle de 80 à 100 députés qui oscillent entre l'irrésolution des « waverers » et le soutien au gouvernement tory Liverpool (cf. Denis Baranger, *op. cit.*, p. 245).

par le « Mouvement » de Laffitte, puis par la « gauche dynastique » d'Odilon Barrot)¹.

Dans ce cadre, le passage, numériquement limité, de droite à gauche - Lamartine est un cas emblématique - n'est sous la monarchie de Juillet qu'une autre manière, plus efficace et moderne, de combattre la machine du pouvoir orléaniste, et ne revêt donc pas le même caractère que sous la Restauration.

Nettement plus nombreux, mais chronologiquement groupés, sont les passages d'hommes de droite vers la fraction droitiste du centre, ralliement opportuniste et carriériste d'anciens légitimistes au système orléaniste conservateur ; l'essentiel de cette transhumance politique se déroule en 1830-1831, pour devenir sensiblement plus rare ensuite. Le passage inverse du centre vers la droite - soit une conversion au légitimisme, d'un héroïsme quasi-sacrificiel, au regard du nouvel environnement institutionnel - est quant à lui évidemment rarissime, sinon même inexistant.

En somme, l'affrontement institutionnel de 1829-1830 puis la révolution de Juillet et le choix entre Résistance et Mouvement ont rigidifié les grands clivages, et conféré au positionnement à gauche, au centre ou à droite, un caractère plus grave, plus essentiel et largement « définitif », tout au moins à l'échelle de vie du régime de Juillet.

Si une certaine fluidité perdure après 1831, elle s'exerce presque exclusivement à l'intérieur d'une de ces grandes mouvances, pour le soutien successif, à l'intérieur de chaque camp, de telle ou telle fraction interne - interne au légitimisme, au républicanisme, ou à l'orléanisme -, correspondant alors à un simple choix tactique, voire plus souvent encore, à l'insertion dans « l'écurie » clientéliste d'un *leader* de son parti. Un tel papillonnement inter-fractionnel existait quant à lui déjà sous la Restauration, nourrissant en particulier toutes les divisions internes à la droite, étudiées en détail dans la troisième partie de la thèse.

Mais, ce qui fait donc la singularité des années de la Restauration, ce sont bien, grâce aux facteurs favorables qu'on a décrit, ces mutations beaucoup plus larges d'une grande mouvance à l'autre, en nombre conséquent, qu'il reste maintenant à déterminer avec précision.

b- Mesure et interprétation de ces fluctuations

Le mouvement d'ensemble dans ces affiliations politiques fluctuantes reste lié à une tactique opportuniste : les changements de casaque des acteurs politiques épousent très

¹ Les débats de la coalition en 1839 puis la lutte de Thiers contre Guizot montrent au demeurant que les différentes fractions centristes ont elles-mêmes quelques désaccords sur ces coutumes institutionnelles, même s'il faut reconnaître que les querelles d'ambition conduisent chacun à exagérer de manière artificielle les différences d'interprétation de la Charte qui l'opposent à ses rivaux.

largement les flux et reflux électoraux des différents partis. Il en résulte, pour les parlementaires « mutants », des affiliations successivement favorables au centre constitutionnel en 1814-1815, à la droite ultra-royaliste en 1815-1816, au centre constitutionnel en 1816-1819 (voire même au centre gauche en 1818-1819), à la droite royaliste de 1820 à 1825, aux dissidents de droite, mais anti-ministériels en 1826-1827, et enfin à la gauche libérale de 1828 à 1830. Il n'existe naturellement pas d'exemple d'un parlementaire ayant suivi l'ensemble de ces mutations, mais des mouvements massifs dans le sens décrit à chaque retournement de conjoncture.

Cette fluidité des affiliations d'une grande mouvance à l'autre n'a rien de marginal, et elle peut se mesurer précisément sur la masse des différents acteurs politiques, grâce au guide biographique détaillé qu'on a constitué (annexe n°4). On peut examiner la situation en haut et en bas de l'échelle politique, des ministres aux cohortes de simples parlementaires.

En distinguant le cas particulier des membres du gouvernement des acteurs politiques plus ordinaires, on découvre que la mobilité politique est spécialement élevée dans ces hautes sphères. Le cas des chefs de gouvernement, chargés de fixer et d'incarner une ligne politique déterminée, forme une relative exception, mais il permet d'ores et déjà de souligner le caractère ouvert et relatif de la notion de « droite ».

- Trois chefs de gouvernement « de droite » ?

Les trois présidents du Conseil pouvant être rangés à droite lors de leurs fonctions forment en apparence un pôle de stabilité, puisque chacun semble rester fidèle à la ligne qu'il incarnait dès 1815 : Armand de Richelieu, président du Conseil de septembre 1815 à décembre 1818 et de février 1820 à décembre 1821, symboliserait en permanence la position du centre droit jusqu'à sa mort en mai 1822 ; Joseph de Villèle, président du Conseil de septembre 1822 à janvier 1828, incarnerait quant à lui la ligne d'une droite modérée ; Jules de Polignac enfin, président du Conseil d'août 1829 à juillet 1830, la position d'une droite intransigeante. Dans cette optique allant à l'essentiel, on peut considérer que cette fidélité à la ligne originelle a sans doute permis à ces trois personnalités d'asseoir leur crédibilité, lors de leur nomination, pour mettre en action une ligne politique connue de tous. À l'inverse, elle les a probablement tous trois handicapés, quand il s'est agi d'élargir le champ des députés favorables à leur politique et de pallier ainsi telle ou telle défection parlementaire inopinée. Au-delà de cette première lecture, il semble que le positionnement politique de chacun d'entre eux n'ait pas la même simplicité ni la même univocité.

Certes, Polignac apparaît quant à lui ancré à droite de manière intangible, appartenant depuis le début à une faction courtisane, intermédiaire entre la mouvance villèliste, qui forme les gros bataillons de la droite, et l'extrême-droite ; la netteté constante de cette orientation politique est sans doute d'ailleurs la raison pour laquelle il échoue totalement à élargir le cercle de ses soutiens parlementaires à son arrivée au pouvoir à l'été 1829, alors même que deux de ses propres ministres (Courvoisier et d'Haussez) ont un parcours politique beaucoup moins conventionnel et linéaire que le sien.

Mais il n'en va pas de même assurément pour Richelieu : derrière l'étiquette commode de « centre droit » se cache en effet chez lui une oscillation récurrente entre une politique d'union des centres, au sein du bloc constitutionnel, et une autre de rassemblement à droite, une fois recomposé un grand « parti » royaliste élargi à la propre mouvance de centre droit qu'il incarne. Ainsi, lors de la session de 1815-1816, confronté aux exigences ultra-royalistes de la Chambre introuvable, Richelieu hésite franchement entre ces deux options, et noue jusqu'au bout des contacts avec les deux principaux *leaders* de la majorité parlementaire, Corbière et Villèle, pour ne pas rompre totalement avec la droite sans y appartenir lui-même ; puis, de septembre 1816 à décembre 1818, Richelieu adopte franchement la politique du « bloc constitutionnel » impulsée par Decazes, et, tout comme ce dernier, il fait face à la droite qui apparaît alors comme l'ennemi principal. Après une période de retrait transitoire de janvier 1819 à février 1820 qui prépare l'ultime évolution, il revient au pouvoir pour incarner une troisième ligne politique, conduisant à la formation inédite d'une droite élargie, large majorité « royaliste » construite pour l'instant autour de son propre « centre droit » désormais allié avec les anciens ultra-royalistes ; durant cette troisième période et pour la première fois de sa carrière sous la Restauration, Richelieu appartient indubitablement à ce qui apparaît aux yeux de l'opinion comme « la droite » ; son renvoi fin 1821 provoqué par l'extrême-droite, et sa brouille avec une partie des parlementaires ultra-royalistes début 1822 sembleraient amorcer un nouveau virage et une rupture renouvelée avec la droite, si sa propre mort en mai 1822 n'interrompait ce sempiternel processus de balancier.

Troisième cas individuel : Villèle. S'il y a bien un nom qui incarne « la droite » et même « la droite au pouvoir » dans l'imagerie collective léguée par la Restauration, c'est bien celui de Villèle ; lorsque l'on a quelques notions sur la période, on retient de lui sa politique d'équilibre ferme et permanent entre l'extrême-droite et le centre droit constitutionnel, faite de concessions alternées et de mise à distance permanente de ces deux fractions rivales de la

sienne, afin semble-t-il de pérenniser le plus longtemps possible le séjour de la droite aux affaires. Pourtant, il pourrait être soutenu à la rigueur que Villèle, sous la Restauration, n'a pas toujours appartenu à la droite.

Quand donc ? Non pas certes en 1814, lorsque, pour se faire un nom, il rédige ses *Observations sur le projet de Constitution* si sévères envers la Charte ; pas non plus en 1815-1820, même s'il incarne alors l'aile modérée et « politique » de la droite ultra-royaliste et qu'il a une propension, déroutante pour ses amis, à se faire le commensal des ministres, lors même que la droite est censée être en opposition frontale avec le gouvernement¹ ; pas davantage en 1821-1823, lorsqu'il consolide avec une remarquable dextérité sa prise de contrôle au sein de la majorité royaliste, en marginalisant tout à la fois les *leaders* de l'ancien centre droit (Richelieu, Lainé, Bourdeau) et ses opposants internes venus de l'aile dure de la mouvance ultraroyaliste (La Bourdonnaye, Montmorency, Bellune, et même Chateaubriand) ; pas non plus enfin en 1828-1830, lorsque, écarté des affaires, il essaie d'y revenir en consolidant son fief électoral toulousain et en intriguant par divers intermédiaires pour obtenir son rappel de Charles X, quitte à dénigrer Polignac et son nouvel allié Peyronnet. Paradoxalement, c'est à l'apogée de son pouvoir, sous la « Chambre retrouvée », dont le qualificatif rappelle explicitement celui de la très droitière « Chambre introuvable », à l'époque où il présente les projets les plus politiquement marqués, que l'appartenance à droite de Villèle a pu être contestée par des contemporains.

Cette contestation d'observateurs contemporains n'émanait pas seulement de l'extrême-droite, auquel cas cela aurait été peu significatif, car il est traditionnel que celle-ci s'imagine comme la seule « vraie » droite, rejetant la droite modérée comme un « centre » méprisable ; il est beaucoup plus intéressant de voir que ce rejet de Villèle hors de la droite est également repris couramment par les pamphlétaires libéraux.

Si l'on reprend la fameuse *Villéliade*, qui donne une description héroï-comique de la lutte entre la majorité villèliste, constituée par 300 députés, et les dissidents de la contre-opposition, on lit au tout début, à l'argument du chant premier : « Les Députés du Centre se rassemblent chez Villèle ; grand dîner ministériel ; discours de Villèle »². On rappelle la trame de ce discours fictif : « [...] De ses ardents Ultras réunissant l'effort, / Le fier Labourdonnaie [sic], injuste

¹ Cf. à ce sujet *la Correspondance* de Villèle lui-même, avec en particulier cette lettre du 4 novembre 1816, touchante de candeur : « J'ai pris mon parti, je ne veux plus voir les ministres, pour éviter les pourparlers et les traitailleries [sic] qui ne mènent à rien de bon, et me font du tort dans l'esprit de mes collègues qui ne me connaissent pas assez [...] Mon parti est irrévocablement pris à cet égard » (Villèle, *Mémoires et Correspondance*, vol. 2, chapitre XX, lettre 44, p. 61). La suite des *Mémoires* montre qu'il a eu beaucoup de mal à honorer cette belle promesse.

² Barthélémy et Méry, *la Villéliade*, 15^e édition avec vignettes de Devéria, Paris, A. Dupont, 1827, p. 2.

par système, / Veut à mon noble front réunir le diadème. [...] / Vous frémissez, Messieurs, mais j'ai dû vous le dire, / L'infatigable Droite incessamment conspire [...] »¹. Dans le sixième chant, rajouté quelques semaines après la version originale, les auteurs, qui parodient le style de *l'Illiade* et *l'Odyssée*, résument l'affrontement ultime : « Muse ! Qui jusqu'ici secondant nos travaux, / Nous a dit les hauts faits des deux partis rivaux, / Une dernière fois montre-toi secourable ; / Daigne nous raconter ce siège mémorable, / Et sauve à notre voix de l'éternel oubli, / Les héros de la Droite et ceux de Rivoli ! »². On ne saurait mieux dire que les héros de « Rivoli », siège du ministère des Finances, soit Villèle et tous ses amis politiques, n'appartiennent plus, aux yeux des pamphlétaires libéraux, à « la droite », mais, à les en croire, au « centre ».

Or, si l'on se détourne de la polémique et que l'on s'appuie sur une analyse sociologique (ici embryonnaire³) des hommes de la majorité promue par Villèle, il est assez net que, parmi ces fameux « 300 » députés ministériels promus par Villèle lors des élections de 1824, on trouve mêlés, à côté des anciens ultras de la Chambre introuvable de 1815, des nouveaux députés au profil très dissemblable, avec une origine roturière, un statut social de fonctionnaire moyen ou même modeste, et un engagement politique antérieur incertain : bref, on trouve ici présente, de façon appuyée, une tentative villèliste pour élargir la majorité royaliste à des cercles beaucoup plus larges que le petit noyau initial des ultras de 1815. Pour autant, cela ne saurait suffire à faire oublier l'orientation générale de la politique menée, avec les projets sur le sacrilège, sur le droit d'aînesse, sur l'indemnisation des émigrés, sur la presse ; cette politique villèliste s'attire d'ailleurs jusqu'au bout le soutien de Charles X, qui est la référence de la droite depuis les premiers débuts de la Restauration.

Ceci explique que, dans une analyse rétrospective ayant plus de recul que les observateurs immédiats, Guizot s'en tient à la répartition classique et pédagogique entre « gouvernement du centre (1816-1821) » et « gouvernement du côté droit (1822-1827) »⁴. À son exemple, il nous a semblé raisonnable de considérer que Villèle et les membres de sa majorité parlementaire continuaient à appartenir à la droite - ce qui a du coup considérablement augmenté le *corpus* des députés étudiés, nous conduisant notamment à englober les fameux « 300 » de la Chambre retrouvée - ; néanmoins, il nous semble important de souligner que cette appartenance droitière ne va pas entièrement de soi, et peut être contestée en partie.

¹ *La Villéliade*, chant premier, pp. 8-9.

² *La Villéliade*, chant sixième, pp. 111.

³ Une analyse plus détaillée de l'origine sociale des acteurs politiques droitiers sera faite au chapitre 4/A, lors de l'examen de l'homme de droite comme un « héritier social ».

⁴ Ces expressions sont les intitulés précis des chapitres 5 et 6 de ses *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*.

Pour résumer, au moins un, sinon deux des trois présidents du Conseil « de droite » n'ont pas entretenu des relations de simple identification avec cette mouvance qu'ils étaient censés incarner au sommet.

- Des ministres massivement mobiles dans leurs attaches partisans

À l'étage inférieur, il est frappant en revanche de constater que, sur les 46 ministres et sous-secrétaires d'État qui apparaissent liés à la droite à un moment de la Restauration, seuls 18, soit moins de quatre sur dix, peuvent être classés à droite¹ durant la durée entière du régime ou de leur propre vie (quand leur décès intervient avant 1830), ce qui ne garantit nullement, comme on l'a déjà souligné, un parcours politique antérieur à 1814 en conformité avec ce positionnement droitier.

Tous les autres, soit 60% d'entre eux, ont été hors de la droite à un moment donné de la Restauration. Et, à l'exception notable de Dambray, Ferrand et Blacas, ils avaient tous une réelle divergence idéologique avec la droite lors de cette phase d'extériorité par rapport à cette dernière. Pour ce qui est des trois ministres qu'on vient de citer, ils partageaient quant à eux la plupart des convictions réactionnaires de la droite - dont Ferrand avait été l'un des théoriciens relativement célèbres en émigration -, et ne s'en trouvaient exclus qu'en raison de leur proximité personnelle avec Louis XVIII ; l'ostracisme de la droite ultra-royaliste à leur égard cessa du coup peu après leur sortie du gouvernement. Les autres, soit plus de la moitié du *corpus* étudié - 24 personnalités au total - connurent une période où un véritable clivage partisan et stratégique, voire même idéologique, les séparait de la droite royaliste ; selon les convictions et les personnalités, ce moment anti-droitier a été caractérisé par l'insertion dans une des trois fractions de la mouvance « constitutionnelle » centriste, centre droit, centre pur, voire même centre gauche.

Les deux tiers, il est vrai - 16 personnalités sur 24 - ont appartenu à l'aile droite de cette mouvance centriste, qu'il était coutume alors d'appeler le « centre droit ». La plupart n'en étaient pour autant pas moins bien intégrés dans le bloc « constitutionnel » qui menait une politique en stricte opposition avec les souhaits de la droite ultraroyaliste. Dans ce groupe du centre droit constitutionnel, on peut ranger Richelieu, Lainé, Mounier, Bourdeau, et derrière eux Becquey, Chabrol de Cruzol, La Bouillerie, Ravez, Champagny, Clermont-Tonnerre, Digeon, et même Peyronnet. Sauf pour les trois dernières personnalités, le passage au

¹ Il s'agit de Bellune, Bourmont, Capelle, Corbière, Damas, Du Bouchage, Feltre, Frayssinous, Guernon-Ranville, La Bourdonnaye, Montbel, Montmorency, Polignac, Tabarié, Trinquelague, Vaublanc, Villèle, Vitrolles.

gouvernement avait précédé le passage à droite ; le début de leur ministère, voire l'intégralité de leur passage au gouvernement, se fit donc sous le sceau « constitutionnel », avant ce ralliement à droite, intervenu généralement en 1820. Certains autres ministres, à l'inverse, débutèrent à droite, et quittèrent ce camp au moment même où ils accédaient au gouvernement, incarnant alors la politique nouvelle d'un « centre droit » en rupture avec la droite et promoteur d'une nouvelle union des centres, au point d'apporter même un soutien décisif au bloc libéral de 1830 contre Polignac et le roi : tel est le parcours d'Hyde de Neuville et de Vatimesnil, ou à moindre degré celui de Martignac et du vicomte de Caux, même si ces deux-là, n'ayant jamais appartenu à l'ultra-royalisme, ne s'étaient ralliés, fidèlement du reste, à la majorité villèliste qu'à la condition que la politique menée demeure strictement conservatrice.

Un tiers du *corpus* ministériel étudié vient d'un horizon politique plus lointain encore par rapport à la droite ultraroyaliste. Une poignée a même appartenu à l'aile gauche du bloc constitutionnel, communément appelé le « centre gauche » : c'est le cas de Dupont de l'Étang durant son ministère, ou encore de Courvoisier, figure importante de la Chambre des députés dans les premières années du régime, fréquentant assidûment les « doctrinaires » autour de Royer-Collard jusqu'en 1819, sans parler de Chantelauze, qui est allé jusqu'à tutoyer le libéralisme par une brochure piquante en 1814, les deux derniers finissant comme on sait comme ministres d'un gouvernement Polignac aux projets absolutistes. Parmi ceux, logiquement plus nombreux, qui appartiennent au départ non au centre gauche mais à l'aile centrale du « centre constitutionnel », il faut citer d'Haussez, devenu vite célèbre à la Chambre introuvable en 1815-1816 pour les portraits au vitriol qu'il croquait de tous les leaders d'une droite ultra-royaliste jugée par lui alors dangereuse et ridicule ; on peut aussi évoquer Saint-Cricq, qui n'avait osé prendre place dans la minorité ministérielle hostile à la droite sous la Chambre introuvable, mais que le succès de la dissolution du 5 septembre 1816 convainquit de rallier franchement le centre constitutionnel et le parti de Decazes, adepte d'une stricte politique de balance entre gauche et droite. On doit aussi évoquer le cas du duc de Doudeauville, qui commença à la Chambre haute par fréquenter un groupe parlementaire purement centriste, la « réunion Molé », avant de se rapprocher de la droite ultraroyaliste à la faveur d'une période transitoire de fréquentation de la réunion « cardinaliste », groupe du centre droit. Également remarquable est le cas de Chateaubriand, qui, guignant un poste ministériel dès 1814, accepta de faire office, entre l'automne 1814 et l'été 1815, de publiciste assez servile chantant les louanges de la politique « constitutionnelle » du gouvernement, en prônant alors une politique de juste équilibre (on n'emploie pas encore l'expression orléaniste

de « juste milieu ») aussi éloigné des jacobins que des « royalistes purs ». Il est significatif que Doudeauville comme Chateaubriand adoptent, si l'on ose dire, une attitude de relaps, avec une nouvelle sécession vis-à-vis de la droite dans les dernières années du régime, jusqu'à encourager, pour le dernier, la politique du pire et l'adresse « des 221 » de concert avec les libéraux.

En résumé, on observe une grande mouvance des affiliations politiques chez les personnalités les plus éminentes du personnel politique, pourtant les plus exposées au regard médiatique et donc, on pourrait le supposer, les moins enclines à adopter une politique de « girouettes » : en quinze ans, durée courte, plus de la moitié des royalistes ayant appartenu sous la Restauration à un cabinet ministériel ont fait de sérieuses infidélités à la droite, que ce soit avant leur accession au gouvernement, lors de celle-ci ou après ; mieux, près d'un ministre ou sous-secrétaire d'État sur cinq, enjambant la fraction-charnière très importante du centre droit, sont même passés par le centre pur, voire par le centre gauche, très loin donc d'une droite qu'ils n'ont gagnée que sur le tard ou par intermittence.

Qu'en est-il une strate plus bas, pour les députés et les pairs de France ? Si deux éléments méthodologiques majeurs, qu'on va énoncer, rendent ici peu probante une analyse sur l'exhaustivité du corpus des parlementaires des deux Chambres, les éléments qu'on peut tirer de très larges échantillonnages correctement définis sont très significatifs.

- Des pairs de France au positionnement politique souvent vague

Pour les pairs de France, on est confronté à un grand flou dans les affiliations politiques individuelles de la Chambre haute, même si l'on se fixe sur un moment précis.

C'est ainsi qu'un spécialiste de savants comptages électoraux comme Salaberry écrit, pour la situation relative à la Chambre haute en 1823 : « En 1823, elle se composait de 268 pairs de France, sur lesquels 62 ennemis, 41 équivoques, et 165 royalistes ou présumés tels. [...] En 1823, le ministère royaliste a introduit 37 pairs nouveaux : il n'a pas pu compter sur eux plus que M. Decazes sur les siens : car en 1824, la loi des rentes a été rejetée aux pairs par une majorité de 34 voix. Les mauvais pairs ne sont que 62 : l'addition des 40 votes douteux n'aurait donné que 102 boules noires à l'opposition, et il y a eu 128 boules noires sur 223 votants ; 94 boules blanches ; différence, 34, vu un billet nul. [...] »¹. Si l'on décrypte son écriture un peu sèche, on comprend qu'avant la petite « fournée » de pairs de 1823, 15% des effectifs de la pairie étaient clairement « équivoques », pour reprendre son expression ; quant aux autres, si la majeure partie des

¹ Salaberry, *Souvenirs politiques*, vol. 1, livre II, p. 121.

pairs de gauche étaient bien identifiés, Salaberry prend bien soin de dire qu'il y avait 165 royalistes « ou présumés tels ».

Après la fournée de 37 nouveaux pairs en 1823 - normalement tous de droite -, on constate que le projet de loi sur les rentes a été rejeté par 128 -102, soit 26 votes hostiles de plus que la somme de tous les opposants et « équivoques », sans compter un vote nul et 82 pairs de France qui se sont ostensiblement abstenus sur un débat pourtant crucial, mettant en jeu l'autorité du chef du gouvernement Villèle. C'est à dire que les « équivoques » sont en réalité 40+26+83, soit 149 pairs au positionnement politique mal défini, sur un nombre total de 305 pairs après la fournée de 1823, soit 49%, près de la moitié des effectifs de la Chambre haute. Les pairs qui confirment lors de ce vote particulier leur engagement droitier au sein de la Chambre des pairs ne représentent que 94 membres sur 305, soit à peine plus de 30% du corps, bien loin des 202 (165+37) que le gouvernement villèliste pouvait théoriquement attendre selon Salaberry. Le poids de la droite est en réalité supérieur à ce rapport de forces instantané, puisque précisément, bon nombre de pairs de droite ont choisi de faire « défection » par l'abstention ou le vote hostile sur ce projet de réduction des rentes qui les mécontentait personnellement ; mais on a beaucoup de difficulté à isoler un vote pleinement significatif, qui permette de dire où placer exactement la barre, et dénombrer les pairs authentiquement « royalistes » de droite, de ceux qui sont « présumés tels », à tort.

Ces estimations chiffrées tirées des renseignements statistiques de Salaberry sont du reste confirmées par un nombre infini de cas individuels ; comme le note justement ce mémorialiste ultra-royaliste, les transferts ne se font d'ailleurs pas en sens unique, puisque Decazes non plus n'avait pas pu compter sur l'intégralité des 59 pairs promus par lui en 1819 : le meilleur exemple en est donné par La Forest, diplomate renommé à l'époque, réputé constitutionnel lors de sa promotion à la pairie par Decazes, et qui, quelques années plus tard, incarne un des rares espoirs mis en avant par la droite villèliste ; ainsi, en 1827, lors de l'examen du projet Peyronnet sur la presse, lorsque le gouvernement tente vainement de faire élire La Forest au sein de la commission parlementaire *ad hoc* pour contrer les pairs libéraux et ceux de la « défection », avant de retirer son projet, faute d'être parvenu à cette élection qui lui paraissait cruciale.

Cette mobilité exceptionnelle et ce flou des affiliations politiques à la Chambre haute, où les différents « partis » et fractions sont beaucoup moins structurés et donc beaucoup plus instables encore qu'à la Chambre des députés, nous a donc contraint à restreindre notre étude prosopographique sur ce corps des pairs à un large panel non exhaustif. On a cru pouvoir

identifier 218 pairs comme étant engagés à droite à un moment ou l'autre de la Restauration, (cf. leur liste en annexe n°2/C) ; certains noms ne figurent délibérément pas, tels M^{gr} de Cheverus, archevêque de Bordeaux et pair de novembre 1826 à sa mort en juillet 1836, car nous avons estimé que son affiliation droitrière n'était pas prouvée, en dépit de la date de sa nomination, ce qui, naturellement, pourrait porter à débat. C'est ainsi que, sur les quelque 210 à 240 pairs - on voit l'importance de la marge d'erreur - nommés de 1814 à 1830, qui pourraient être considérés à un moment comme « pairs de droite » sous la Restauration, on a étudié plus en détail, dans le guide biographique joint en annexe n°4 de cette thèse, 62 pairs particulièrement notables ou influents au sein de la droite¹ (dont 19 ministres étudiés en tant que tels), ainsi que 66 autres pairs, siégeant d'abord au Palais-Bourbon sous la Restauration avant d'être promus à la Chambre haute avant 1830² : en tout donc, 128 pairs, soit environ 60% du nombre estimé de pairs liés à la droite.

Sur ces 128 pairs retenus, une comptabilisation systématique par lecture des biographies individuelles montre qu'exactement 40 d'entre eux n'ont pas toujours appartenu à la droite, soit un tiers (32%) de l'échantillon. De manière intéressante, on remarque que parmi les députés promus pairs non particulièrement notables, qui ne doivent leur promotion à la Chambre haute qu'à leur fidélité aveugle envers un gouvernement de la Restauration, le taux de « mutants » n'est que de 18%, avec 12 pairs concernés sur 66 ; en revanche, parmi les *leaders* de la droite à la pairie, étudiés séparément comme tels, il y a 28 pairs sur 62 (soit quelque 45%), qui sont issus du centre droit constitutionnel, et ne se sont ralliés que conditionnellement, et pour certains, provisoirement, à un bloc royaliste de droite sur lequel leur influence pesait du reste très fortement à la Chambre haute : ce taux d'affiliation politique « mouvante » par rapport à la droite est donc ici inférieur, mais de peu, à celui observé précédemment pour les ministres et membres du gouvernement. En somme, il semble se confirmer que, plus on s'élève dans l'échelle de représentation politique, plus on observe

¹ Pour sélectionner ces pairs de France importants ou influents, on s'est fondé sur leur mention récurrente dans les volumineuses histoires de la Restauration écrites au XIX^e siècle, et sur le rôle éminent joué par tel ou tel dans certains épisodes politiques majeurs de la période étudiée. Il a paru préférable de garder un certain pouvoir d'appréciation – forcément subjectif – dans les sélections opérées, plutôt que de se fonder sur des calculs purement statistiques d'occurrences des noms de personnages, ce qui aurait posé le problème du choix du corpus historique servant de base à ces calculs statistiques (une des Histoires de la Restauration en 10 ou 20 volumes, mais laquelle ? Lubis ? Duvergier de Hauranne ? Viel-Castel ? Vaublanc ou une autre encore ?), et aurait donc réintroduit une subjectivité plus contestable encore que celle ayant prévalu ici. Il n'a pas paru opportun non plus de se fonder exclusivement sur la fréquence des interventions orales à la Chambre des pairs, car nombre de pairs royalistes « muets », notamment ecclésiastiques, exercent en réalité une influence profonde sur leurs collègues, situation que l'on n'observe pas à la Chambre des députés.

² Ils sont soixante-sept dans cette situation, étudiés dans le guide biographique avec le reste des députés ; le cas de Bonald, qu'on a jugé également comme étant un pair de droite notable, a été défalqué du présent décompte.

fortement ce phénomène de fluidité de comportement, notamment au regard d'une insertion éventuelle au sein de la droite.

- Des députés d'autant plus infidèles à leur « parti » que leur carrière se prolonge

Pour les députés, les groupes parlementaires étant relativement plus structurés, il est plus facile de relever l'insertion individuelle des parlementaires dans une fraction précise, et donc de donner à notre guide prosopographique un caractère exhaustif, avec une étude systématique des 711 députés ayant appartenu à la droite à un moment donné de la Restauration. En revanche, les mandats parlementaires souvent très brefs et hachés de bon nombre d'entre eux rendraient ici peu significative l'étude d'une éventuelle fidélité à la droite pour ces carrières en pointillé : même si ce point sera l'objet d'une analyse spécifique au chapitre 5¹, on peut déjà indiquer ici que, sur 711 députés pouvant être rangés à droite à un moment de la Restauration, 330, soit 46% du *corpus*, ont siégé moins de cinq sessions annuelles de 1814 à 1830, rendant alors peu probables des changements d'affiliation sur des périodes aussi brèves. Il est donc plus fructueux ici, pour mesurer une constante de l'engagement à droite, de se livrer à une étude sélective sur un *corpus* restreint, en retenant les autres députés, au nombre de 381, ayant siégé au moins dans cinq sessions parlementaires sous la Restauration.

Si l'on regarde déjà un corpus plus restreint encore, constitué par les députés qui ont siégé pendant au moins dix sessions durant la période, et donc forcément confrontés à des gouvernements de sensibilités diverses ou opposées, on se rend compte que 34 députés sur 105 concernés, soit 32% du corpus considéré, n'ont pas toujours fait partie de la droite, mais se sont opposés à elle à certains moments de la Restauration : les deux tiers d'entre eux au profit du « centre droit », au moment où celui-ci était en franche opposition avec la droite, soit jusqu'en 1819, ou à nouveau de 1826 à 1830² ; sept autres parlementaires de la liste, soit 21% du groupe, viennent de l'horizon plus lointain du centre constitutionnel pur³ ; enfin, cinq de

¹ Ce chapitre 5 analysera la pertinence du terme de « carrière politique » pour ces engagements parlementaires. On renvoie en particulier à la section B, qui montre les limites chronologiques très étroites de ces « carrières »

² Les députés concernés, et les périodes de rupture avec la droite, sont André (de la Lozère, 1816-1820), Boisclairéau (1816-1818), Borel de Brétizel (1816-1820), Bourdeau (1815-1819 puis 1826-1830), Breton (1816-1820), Chabrol de Chaméane (1818-1821), Chabron de Solilhac (1816-1820), Chevalier-Lemore (1816-1820), Durand (de Perpignan, 1816-1821 puis 1826-1830), Durand-Fajon (1815 puis 1826-1827), Falentin de Saintenac (1815-1820, avant l'élection à la Chambre), Jacquinet-Pampelune (1816-1821), Lainé (1815-1820), Maine de Biran (1815-1819), Martignac (1828-1830), Mestadier (1817-1819), Meynard (1825-1827), Mousnier-Buisson (1815-1819), Ravez (1816-1819), Rouillé de Fontaine (1815-1820, puis 1825-1830), Simon (1818-1820), Turmel (1816-1820, avant l'élection à la Chambre).

³ Il s'agit des députés Avoyne de Chantereyne (1815-1820), Becquey (1815-1821), Favard de Langlade (1815-1820 puis 1830), Fournas (1818-1821), Lizot (1815-1820), Ribard (1815-1819, puis 1825-1827), et Saint-Cricq

ces députés à la carrière longue, soit 15% du groupe, viennent même du centre gauche¹.

L'extension de l'étude aux députés moins implantés, ayant siégé malgré tout au moins cinq sessions sous la Restauration, donne un pourcentage nettement inférieur de quelque 20%, avec 78 députés (dont les 34 déjà identifiés) sur les 381 étudiés n'ayant pas appartenu de manière linéaire au camp de la droite². Si l'on ne retient que la frange intermédiaire de 276 députés n'ayant réussi qu'à se maintenir entre cinq et neuf sessions, on peut en identifier 44 comme mutants, soit 16% de ce « corpus » intermédiaire. Il y a fort à parier qu'une extension de l'étude à tous les 711 députés sans exclusive, y compris ceux ayant siégé un très petit nombre de sessions, n'augmenterait qu'à peine le nombre de mutants d'une petite dizaine ; car il est matériellement difficile pour un député siégeant deux ou trois ans seulement de changer d'étiquette partisane. Comme la proportion par rapport à l'ensemble du corps s'en trouverait en revanche mécaniquement abaissée, on aboutirait donc à 85-90 mutants environ sur 711, soit à peu près 12% de mutants parmi le *corpus* complet des députés, selon une estimation approximative³. Ce chiffre est d'ailleurs loin d'être négligeable, si l'on a en tête la brièveté de la « carrière » moyenne d'un député « de droite » à la Chambre, inférieure à six ans sous la Restauration⁴ : qu'en un aussi bref délai, plus d'un député sur dix trouve le temps de s'insérer dans la droite, puis de rompre avec elle, ou à l'inverse de s'y opposer avant de s'y intégrer, cela donne la mesure de l'instabilité des affiliations parlementaires, et du poids des « défections » en sens divers subies par chacun des camps principaux - la gauche et le centre, autant que la droite, d'ailleurs.

Si l'on résume la proportion des « mutants » par catégorie considérée, cela donne le tableau qui suit, qu'on a également matérialisé par un graphique.

(1815-1820 puis 1828-1830).

¹ Il s'agit des députés d'Augier (1815-1819), Boin (1815-1822), Dupont de l'Étang (1815-1820), Dussol (1821-1827), et Léviste de Montbrian (1825-1830).

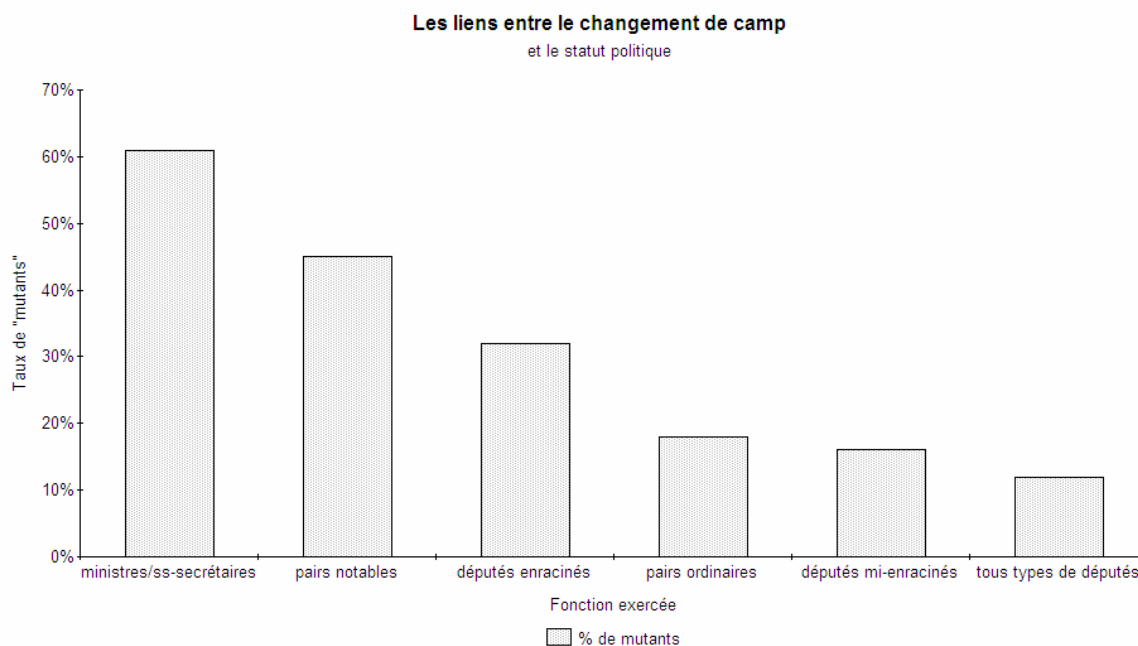
² Les députés concernés sont Agier, d'Ambrugeac, André, Anglès père, Arnaud, d'Auberjon, d'Augier, Avoyne de Chantereyne, Bacot de Romand, Barbier, Beaumont, Becquey, Bellart, Bertin de Vaux, Bizemont, Boin, Boisclairéau, Boisgelin, Borel de Brétizel, Boulard, Bourdeau, Bourdeau de Fontenay, Breton, (Amédée de) Broglie, (Auguste de) Cambon, Castel, de Caux, Chabrol de Chaméane, Chabrol de Tournouël, Chabrol de Volvic, Chabron de Solilhac, Chevalier-Lemore, Colomb, Deforest de Quartdeville, Delalot, Dijeon, du Cherray, Dupont de l'Étang, Durand (de Perpignan), Durand-Fajon, Dussol, Falentin de Saintenac, Favard de Langlade, Figarol, Fournas, Gagneur, Ganay, Gautier, Gouin-Moisant, Haas, Hautefeuille, Hyde de Neuville, Jacquinet-Pampelune, La Briffé, Lainé, Laval, Léviste de Montbrian, Lizot, Maine de Biran, Martignac, Mestadier, Meynard, Morgan de Belloy, Mousnier-Buisson, Preissac, Rastignac, Raudot, Ravez, (Isidore) Ricard, Rouillé de Fontaine, Ruinat de Brimont, Saint-Cricq, Simon, Thézan de Biran, Turmel, Valon, de Wendel.

³ Cela permettrait en particulier d'inclure quelques personnalités supplémentaires comme Debelleye ou Lorgeril, n'ayant pas siégé longtemps à la Chambre, et qui font incontestablement partie des « mutants ».

⁴ La moyenne statistique exacte est de 5,77 sessions siégées sous la Restauration pour les 711 députés qui ont été insérés dans le guide biographique comme appartenant à la droite, à un moment donné, de 1814 à 1830.

Tableau 1. L'inégale fidélité à la droite du personnel politique royaliste, rapportée à la hiérarchie des fonctions occupées

Statut Politique	Nombre de personnes concernées	Taux de « mutants » (par rapport à la droite)
Membres du gouvernement	46	60% (28/46)
Pairs de France notables par leur influence	62	45% (28/62)
Députés bien enracinés (au moins 10 sessions entre 1814 et 1830)	105	32% (34/105)
Députés devenus des pairs « ordinaires »	66	18% (12/66)
Députés moyennement enracinés (siégeant de 5 à 9 sessions en 1814-1830)	276	16% (44/276)
Totalité des députés liés à la droite	711	~ 12% (~88/711)



On voit très nettement confirmée l'intuition que, si le phénomène de mobilité des affiliations entre un camp politique et un autre est globalement fort important, il est d'autant plus considérable au fur et à mesure que l'on s'élève dans l'échelle des responsabilités : c'est ainsi qu'on constate, chiffres à l'appui, que les ministres sont cinq fois moins fidèles à leur camp d'origine que les députés de base, pour des raisons qui tiennent à l'évidence à une ambition personnelle plus aiguisée.

C'est ainsi qu'au début des années 1820, lorsque se confirme un virage à droite du gradient politique du pays, les ministres « constitutionnels » du centre droit rejoignent la droite pour assurer une poursuite honorable de leur carrière parlementaire, tandis que les députés les plus « professionnels » de même sensibilité accomplissent le même tour de passe-passe dans le même but, et avec l'espoir, qui sait, de devenir ministre ; à l'inverse, à la fin des années 1820, à l'heure du libéralisme triomphant, les royalistes les plus soucieux de leur carrière font précipitamment « défection » et abandonnent la droite séance tenante, laissant le sacerdoce de la fidélité à d'autres collègues plus scrupuleux, moins réactifs (plus médiocres ?), ou également moins exclusivement obsédés par la pérennité de leur carrière politique. De manière peu morale mais incontestable, on s'aperçoit donc que la réussite d'une carrière politique sous la Restauration est bien davantage liée à la faculté d'adaptation et à la mobilité de l'affiliation partisane qu'à l'opiniâtreté fidèle à un camp, lors même qu'on s'intéresse à l'horizon royaliste, supposé être par excellence celui de la fidélité éternelle à des valeurs et à un parti : voilà, à l'évidence, qui complique singulièrement la perception claire et précise de « la droite », puisque, comme on le voit, elle repose sur un *corpus* de personnalités assez instable - derrière la constance rassurante de quelques personnalités emblématiques, comme La Bourdonnaye, Polignac, voire Villèle et Corbière, qui apparaissent comme des arbres cachant une forêt droitière des plus mouvantes.

2. Le combat électoral comme médiation imparfaite entre clivages parlementaires et affects réactionnaires locaux

Si les positions fluctuantes des individus à la Chambre rendent plus incertaine la notion de « droite », celle-ci semble d'autant plus floue que l'affiliation politique, même provisoire, choisie par un parlementaire à la Chambre, ne correspond pas toujours à celle qu'il a choisie localement, lors des campagnes électorales ; cela tient parfois à des raisons structurelles contrariant à droite l'ostentation partisane, parfois aussi à des raisons tactiques liées au tempérament local de la circonscription ou au climat général de l'élection plus ou moins favorable à tel camp.

a- Les réticences droitières à l'affichage d'une identité partisane

Dès l'été 1815, la droite accorde une importance extrême à la préparation des élections législatives, ayant bien compris qu'il s'agit d'un point de départ obligé à une conquête du pouvoir qui lui avait presque totalement échappé sous la première Restauration. Ce souci s'affirme ensuite continûment, surtout à partir de 1817, lorsque la loi Lainé puis, en 1820, la loi du double vote, incitent les mouvances politiques à s'organiser dès le premier tour pour désigner un candidat précis. Peu à peu émergent à droite aussi, les tracts électoraux tenant de la profession de foi, de la polémique contre les adversaires, de l'officialisation de listes de candidatures ouvertement soutenues par le « parti » royaliste, parfois au terme d'élections primaires officieuses, internes à la mouvance locale, pour déterminer les candidats à soutenir.

- Des électeurs « de droite » longtemps réticents à l'affichage d'une étiquette politique

Une série d'éléments montre néanmoins l'attachement des électeurs ou des représentants royalistes à des traditions archaïques, propres à accroître le décalage entre le débat électoral qui précède le scrutin et le positionnement politique proprement dit au sein de la Chambre des députés. L'exemple de la publicité des candidatures et des listes de candidats est emblématique à cet égard. Les électeurs libéraux n'ont aucune réticence idéologique à la double pratique déjà répandue en Angleterre qui consiste d'une part, pour un aspirant à la députation, à faire publiquement état de sa candidature et à exprimer une profession de foi, d'autre part, à constituer des listes homogènes, régionales ou nationales, de candidats explicitement soutenus par un « parti », à savoir par les principaux dirigeants parisiens ou régionaux d'une grande tendance politique, voire ensuite par les électeurs locaux sympathisants de cette tendance au sein de véritables « primaires » antérieures au scrutin. Les électeurs royalistes sont, au départ du moins, beaucoup plus mal à l'aise avec ces pratiques qui rendent plus ostentatoire la politisation partisane du scrutin.

Au départ, les acteurs de la droite dénoncent sans surprise ces pratiques apparues précocement chez leurs adversaires, tel Castelbajac, revenant sur les élections de septembre-octobre 1816, pour déclarer à la tribune de la Chambre : « Chacun a vu ce qui s'est passé aux dernières élections ; chacun a vu les sujets les plus fidèles, les hommes les plus dévoués dépeints comme des factieux dans des feuilles distribuées avec profusion dans les campagnes »¹.

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 17, pp. 707-708, séance du 26 décembre 1816.

Toutefois, la modernisation politique amène logiquement les instances royalistes à s'aligner et à publier elles aussi des listes de candidats, fût-ce en préservant les formes en évitant au départ la publication en colonnes, et en fondant les noms des divers candidats suggérés dans des phrases de conseils adressés aux électeurs. C'est ainsi que Chateaubriand, dans un article « Sur les élections » paru dans *le Conservateur* juste avant le renouvellement annuel de septembre 1819, dévoile ainsi la liste nationale des candidats investis par les instances générales de la droite sous une forme littéraire : « Partout où la députation sortante est de la minorité de droite, elle doit être nommée de préférence, si elle consent à sa réélection. [...] Les départements d'Eure-et-Loir, du Tarn, de l'Allier, de la Vienne, sont dans le cas ci-dessus énoncé : leurs députations sortantes sont toutes royalistes. MM. de Courtarvel, Caquet, Cardonnel, de Lastour [sic], Prévéraud de la Boutresse, Aupetit-Durand, de Luzine [sic], de la Roche-Tullon, offrent pour ces départements les premiers candidats royalistes. Il y a des départements où dans chaque députation sortante, on ne compte qu'un ou deux députés de la minorité de droite : tels sont les départements du Vaucluse, de l'Aisne, de l'Ariège, de la Charente-Inférieure, de l'Isère, des Basses-Pyrénées, de la Seine-Inférieure. MM. de Causans, de Sainte-Aldegonde, Fournier de Clauzelles, de Mac-Carthy, Planelli de la Valette, Bellecize [sic], Lormond fils [sic], de Gestas, Ribbard [sic], le prince de Montmorency, sont en tout dignes de nouveaux suffrages qu'ils doivent demander, et qu'ils méritent d'obtenir. Dans les départements dont la minorité était ministérielle ou indépendante, les royalistes pourraient honorer au moins de leurs suffrages leurs anciens représentants à la Chambre de 1815. Pour ne rappeler que quatre ou cinq noms, M. Chiflet [sic] et M. de Grosbois dans le Doubs, MM. Delamarre [sic] et de Bouville dans la Seine-Inférieure, M. de Margadel dans le Morbihan nous paraissent des candidats en première ligne [...] »¹.

Mais certains royalistes provinciaux sont à l'évidence réticents à adopter ces listes, y compris lorsque l'adoption par leurs représentants de la loi du double vote en 1820 accentue la politisation du scrutin et rend donc plus nécessaire l'affichage partisan des candidats². C'est ainsi qu'en novembre 1820, on peut voir se désoler le magistrat bordelais A. Rateau de la

¹ *Le Conservateur*, vol. 4, 49^e livraison, sept. 1819, pp. 476-495 et en particulier pp. 484-486. Parmi les nouveaux candidats ultras, Chateaubriand recommande notamment la candidature de Donnadiou « partout où les royalistes auront besoin d'un candidat », celle de Canuel en Vendée, celle de Fiévée dans le Vaucluse, aux côtés de Causans. Il avance également les noms de Castelbajac, Vitrolles et Vaublanc. Il faut noter que l'année précédente, pour le renouvellement d'octobre 1818, Crignon d'Auzouer, qui avait rédigé alors l'article « Sur les élections », n'avait mentionné aucun nom de candidat (*Le Conservateur*, vol. 1, pp. 49-60) : l'évolution des mentalités royalistes, au moins à Paris, est déjà spectaculaire en l'espace d'une année.

² La loi du double vote en effet accentue mécaniquement la bipolarisation, en faisant élire directement un député et un seul par chaque collège d'arrondissement : car, en supprimant la procédure de listes de personnalités soumises par les collèges d'arrondissement au choix du grand collège départemental, ceci empêche la cooptation mutuelle de notables entre eux sur des bases plus amicales et personnelles que proprement politiques, et met un terme définitif à la myriade de candidatures apolitiques qu'on avait vu fleurir en 1815 et encore en 1816.

réaction fortement négative des électeurs de droite consécutive à la publication par *la Ruche d'Aquitaine*, un des rares journaux royalistes de province, d'une liste de « bons » candidats à faire élire pour les différents collèges de la Gironde. Rateau écrit :

« Un journal qui paraît à Bordeaux sous le titre *la Ruche d'Aquitaine*, publia le 26 octobre dernier un article sur les élections ; il proposa sans détour de nommer les députés sur lesquels les royalistes portent leurs vues. À la tête de la liste, il place MM. Ravez, Lainé, et tous les présidents des collèges d'arrondissement du département de la Gironde. Il désigne au choix des électeurs du grand collège, des députés auxquels tous les amis du trône sont disposés à donner leurs suffrages. Après avoir fait l'éloge de chacun de ces candidats, le journaliste fait en termes vagues mais virulents, la censure des candidats que le parti libéral oppose à ceux des royalistes.

[...] La publication de l'article inséré dans *la Ruche* du 26, a produit une impression fâcheuse. Nous ne sommes point encore accoutumés en France, à voir des candidats se proposer eux-mêmes aux suffrages des électeurs. La désignation faite avec tant de publicité, des candidats proposés par les royalistes, a choqué beaucoup de personnes. On pense qu'elle enlèvera à MM. Ravez et Lainé beaucoup de voix, que, sans cette circonstance, ils auraient obtenues. [...] Cependant, l'immense majorité des électeurs paraît déterminée. On ne doute pas que les cinq présidents des collèges d'arrondissement ne l'emportent sur les concurrents qu'on leur oppose. On n'est pas également rassuré sur les choix des électeurs du collège de département. Les opinions sont très partagées. MM. Alexandre de [Lur]-Saluces, grand propriétaire de nos contrées, et le comte Duhamel, ancien préfet, qui paraissaient il y a quelques jours, devoir réunir la majorité des suffrages, en perdront un grand nombre, par cela seul que leurs noms se lisent dans la liste qu'ont publiée les rédacteurs de *la Ruche* »¹.

Ainsi prédomine toujours auprès de l'électorat de droite un attachement social à une certaine conception, archaïque, de l'élection ; celle-ci est hypocritement considérée comme une simple élévation conférée par des pairs, telle une reconnaissance de l'honorabilité insigne de l'heureux élu. La disparition brutale de cette fiction par la publication de candidatures, et, *horresco referens*, de listes de candidats, estompant définitivement l'image d'une réunion de bonne compagnie - d'un grand salon - pour faire apparaître une véritable lice avec des affrontements en bonne et due forme, semble vulgaire et inconvenante à cet électorat. Elle éloigne de la cooptation aristocratique pour se rapprocher du pugilat démocratique, et semble renouer, au moins formellement, avec la pratique révolutionnaire des clubs, donnant leur onction à des listes de parlementaires, en vouant l'autre moitié des compétiteurs aux gémonies.

¹ Archives nationales, BB¹⁷A/8-doss. 19 : Lettre de A. Rateau, du 3 novembre 1820 à Portalis, sous-secrétaire d'État à la Justice.

La répugnance, on l'aura noté, est d'autant plus forte qu'on s'élève dans l'échelle des notabilités, puisque notre magistrat prend soin de souligner que le risque encouru est encore plus grand pour les candidats au collège départemental, le plus élitiste, et moindre dans les collèges plus larges des différents arrondissements. C'est donc bien une réaction sociologiquement typée, vis-à-vis d'une pratique qui, en soulignant l'autonomie de la joute politique par rapport à la pure émulation mondaine, a le grave défaut, aux yeux des notables royalistes, de souligner que leur emprise sur le corps social n'est décidément plus évidente et nécessite un engagement partisan aussi trivial que désormais indispensable.

- L'apparition progressive d'une propagande électorale « de droite » entre 1820 et 1830

Concrètement, cette répugnance relative des électeurs de droite à l'affichage partisan de leurs champions ne bride pas totalement celui-ci, comme le montre le remarquable matériel de propagande électorale conservé à la Bibliothèque Nationale¹. Il ne faut naturellement pas se dissimuler le caractère partiel des pièces conservées dans cet ensemble : d'une part, parce qu'il s'agit de pièces publiées comme des tracts séparés, excluant par conséquent tous les articles et listes de candidatures publiées dans la presse nationale et locale ; d'autre part, parce que tous les modèles de tracts, loin s'en faut, n'ont pas été récupérés par les bibliothécaires, à preuve les sources d'archives des ministères, où figurent un petit nombre d'autres pièces du même type absentes de l'ensemble de la Bibliothèque Nationale² ; enfin, la sur-représentation, guère explicable, de certains départements comme les Deux-Sèvres, montre le caractère en partie aléatoire de cette réunion de pièces. Néanmoins, en dépit de son caractère partiel, les données fournies par cet échantillonnage conservent un relatif intérêt en montrant, sur le petit *corpus* conservé, une évolution numérique et géographique de ces outils de propagande droitiste qui ne semble pas être le pur fruit du hasard. Si l'on exclut ici les discours officiels prononcés par les présidents de collège au moment du vote pour se concentrer sur la propagande partisane proprement dite antérieure à l'élection, le dénombrement statistique des pièces diffusées par la droite pour sa campagne électorale qu'on a pu identifier dans cet

¹ La liste intégrale des pièces appartenant à cet ensemble et consultées pour cette thèse figure en partie D de nos Sources, à laquelle on renvoie ici. Les pièces, initialement éparses, ont fait, dès le XIX^e siècle, l'objet d'une collation générale par le personnel de la Bibliothèque Nationale, avec un classement par format et par date des différents tracts, sans souci en revanche du type exact de sources dont il s'agissait (discours officiels de présidence de collège, qui forment la grosse masse de l'ensemble, et peuvent être quant à eux aisément retrouvés ailleurs, dans la série C des Archives nationales comme dans les dépôts d'Archives départementales et municipales, mais aussi, de manière plus rare mais plus intéressante, professions de foi, listes de candidats, échanges polémiques, etc.).

² Cf., à titre d'exemple, aux Archives nationales, le dossier 37 de la cote BB¹⁷A/12, qui contient une liste de candidats du Var à faire élire, distribuée dans le département concerné par l'extrême-droite parisienne, donnant explicitement ses consignes depuis la capitale.

ensemble peut être résumé par le tableau qui suit.

Tableau 2. La diffusion géographique progressive d'une propagande électorale de droite au cours des années 1820 (d'après les tracts conservés à la Bibliothèque nationale)

Année du tract	Ville ou département concernés par la propagande électorale de la droite	Nombre total de tracts concernant la droite	Nombre total de villes touchées par cette propagande
1818	[1 pièce pour le centre droit à Paris ; 0 pour la droite]	0 à 1 selon la définition de la droite	0 à 1
1820	Paris (3) et Lyon/Rhône (1)	4	2
1824	Paris (1), Corbeil (1), Chartres (1), Marne (1), Deux-Sèvres (1), Bordeaux (1)	6	6
1827	Paris (1), Nantes (1), Deux-Sèvres (1), Marseille (2)	5	4
1830	Paris (1), Lyon (1), Nantes (1), Le Havre (1), Amiens (1), Deux-Sèvres (1), Charente (1), Belfort (1)	8	8

On observe nettement les phases de développement : d'abord concentrés à Paris et concernant les luttes internes à la capitale¹, les outils de propagande droitiste se diffusent ensuite peu à peu, encore timidement en 1820 (confirmant ainsi le témoignage de notre magistrat bordelais) puis davantage en 1824. La diffusion se fait à la fois depuis Paris, par l'appareil central du parti, dans les villes de la région francilienne, ce qui témoigne d'une volonté des *leaders* royalistes parisiens de se saisir des moyens modernes de propagande pour partir à la conquête de ces terres de mission, proches de la capitale et presque aussi rétives que celle-ci envers la droite² ; mais aussi, et de manière plus autonome, directement imprimée par la section locale du « parti » royaliste dans les grandes métropoles de province, comme Lyon,

¹ En 1820, les trois tracts publiés par la droite parisienne sont 1° *Grand collège électoral du département de la Seine, liste des candidats des amis de la légitimité et de la Charte*, Paris, Le Normant, [nov.] 1820, 2 p. ; 2° *Dieu, la légitimité des Bourbons, le roi et la Charte, conseil d'un père à son fils, électeur, adressé à tous les électeurs du royaume et particulièrement à ceux du collège électoral du département de la Seine, sur la véritable acception que donnent les révolutionnaires ou jacobins au mot libéral*, s.l., 9 novembre 1820, 2 p. ; 3° *Vote raisonné d'un électeur de la Seine*, Paris, Le Normant, [nov. 1820], 2 p. En 1824, on trouve À MM. les électeurs du 7^e collège électoral de la ville de Paris, Paris, J. Tastu, [fév.] 1824, 1 p., en faveur de La Bonnardière (cf. ce nom dans le guide biographique). En 1827, *Aux électeurs du grand collège*, Paris, Porthmann, 23 novembre 1827, 2 p., annonçant le résultat des primaires internes à la droite parisienne. En 1830 enfin, on trouve À MM. les électeurs du 8^e collège de la Seine, Paris, Lefebvre, [juin 1830], 8 p., en faveur de Le Roy (cf. ce nom).

² C'est ainsi qu'on trouve *Un électeur de l'arrondissement de Corbeil à un de ses collègues*, Paris, Ponthieu, [fév.] 1824, 30 p. ; *Février 1824. [Électeurs, un des candidats que l'on propose à MM. les électeurs de Chartres et de Châteaudun...]*, Paris, Hocquet, [fév.] 1824, 3 p. ; ou encore, une *Notice sur M. Delalot, ancien député de la Marne*, Paris, C.-J. Trouvé, [fév.] 1824, 4 p.

Bordeaux, Marseille et Nantes¹ ; la progression numérique croissante de ce petit échantillon et la densification relative du maillage territorial concerné montrent la montée en puissance du dispositif de propagande par tracts, plus important à chaque élection générale. En 1830, l'utilisation de la profession de foi publique par le candidat royaliste de Belfort, Haas, témoigne d'une banalisation du phénomène jusqu'aux confins du territoire national².

Les trois phases d'accélération dans cette diffusion de la propagande électorale droitiste, en 1820, 1824 et 1830, sont nettement lisibles. Ceci dit, conformément aux réticences qu'on analysait précédemment, on constate que ces phases d'accélération manifestent un certain retard par rapport à la propagande adverse. Les tracts de propagande mobilisant d'une part les centristes constitutionnels, d'autre part la gauche libérale, semblent apparaître dans le pays, quoique de manière très éparse, dès les élections de septembre 1816 - on renvoie à cet égard au discours déjà cité de Castelbajac - ; ils sont attestés à Paris pour celles de 1817, puisque plusieurs exemplaires sont parvenus jusqu'à nous³ ; mais il est vrai que le poids de la droite dans la capitale est tellement faible à l'époque que l'adoption de moyens modernes de persuasion de l'électorat censitaire parisien pouvait apparaître vaine par avance, et donc peu urgente. Dans le reste du pays ensuite, on constate que la gauche et ses alliés, grâce à l'association bien connue *Aide-toi le ciel t'aidera*, donne une impulsion nouvelle considérable, aux élections de novembre 1827, à la diffusion générale et systématique de tracts électoraux même dans les villes plus secondaires ; elle fait d'ailleurs à cette occasion la vive publicité de tous les candidats de la « défection », qui viennent de quitter la droite pour rejoindre le camp adverse, avec l'espoir de mordre ainsi sur l'électorat traditionnel de la droite royaliste⁴. Or, cet effort d'amplification et d'affinement territorial dans la diffusion du

¹ Les titres des tracts de droite retrouvés par nous sont *La boussole des électeurs du Rhône*, Lyon, T. Pitrat, [nov. 1820] ; *Du gouvernement représentatif et des élections de 1824*, [par B.-M.-T.-C. (sic), électeur d'arrondissement], Bordeaux, impr. Castillon, fév. 1824, 16 p., qui présente les candidats de droite en Gironde ; *Élections de Nantes*, Nantes, Mellinet-Malassis, [nov. 1827], 7 p. et *Aux électeurs de Saint-Philbert*, Nantes, C. Merson, [juin] 1830, 10 p., qui font l'un et l'autre la promotion de Lévesque, député-maire de droite de Nantes ; *Aux électeurs*, Marseille, Achard, [nov.] 1827, 2 p., en faveur du sortant Strafforello (cf. ce nom) et *Électeurs*, [vous qui portez un cœur français...], Marseille, Roche, [nov.] 1827, 4 p., en faveur de Sosthène de La Rochefoucauld, qui songeait à se présenter en Provence ; *M. Daveluy-Bellencourt*, Paris, David, [juin 1830], 4 p., auto-portrait à la troisième personne par un député de la droite amiénoise.

² François Joseph Haas, À MM. les électeurs de l'arrondissement de Belfort, Belfort, J.-P. Clerc, 20 juin 1830.

³ Par exemple dans *Combat des dix*, [Paris], s.l.n.d. [septembre 1817], 1 p., tract constitutionnel qui vante cinq candidats centristes (dont deux ralliés ultérieurement à la droite villèliste) et les oppose aux cinq candidats libéraux ; ou encore dans ces deux tracts diffusés quelques jours avant les élections de 1817 et 1818, au mépris des convenances jusque là en vigueur, par le président du collège électoral Nicolas Bellart : *Paris, le 14 septembre 1817, le président du collège électoral de la Seine à MM. les électeurs*, s. éd., [septembre 1817], 2 pages, et *Le président du collège électoral du département de la Seine à Messieurs les électeurs*, s.l., 28 octobre 1818, 1 page.

⁴ À titre d'exemple, on peut citer, pour 1827, le tract adressé *Aux électeurs constitutionnels*, Nîmes, Durand-Belle, [nov. 1827], 9 p. Ce tract libéral essaie de persuader les électeurs de la contre-opposition de voter non seulement en faveur de Ricard, qui appartient à cette nuance, mais aussi simultanément en faveur de Daunant,

matériel de propagande électorale moderne, on a le sentiment, à l'aune de cet échantillon conservé à la Bibliothèque Nationale comme des témoignages contemporains, que la droite n'y consent véritablement qu'en 1830, pour l'ultime combat, non sans résultats ici ou là mais avec un retard accumulé qui lui coûte probablement cher au moment décisif.

b- La fréquence relative des disjonctions entre l'affichage partisan du candidat et l'affiliation parlementaire de l'élu

Ainsi, les candidats de droite, s'ils se proclament aisément « royalistes », ont parfois des difficultés ou des répugnances à afficher lors de la campagne leurs attaches spécifiquement droitières. Il résulte que certains candidats jouent de ce flou pour recueillir le soutien des instances d'un « parti » donné, surtout lorsque celui-ci a le vent en poupe au niveau national ou local et, sitôt élus, se rangent à la Chambre sous une autre bannière que celle qui les a fait élire.

De ce fait, on est souvent confronté au cas de candidats élus lors du scrutin principalement avec les voix de la droite, et qui, à la Chambre, ne se solidarisent jamais avec les positions de cette dernière, prenant d'ailleurs place sur les bancs du centre, quand ce n'est pas ceux du centre gauche. L'exemple suivant peut faire figure de cas d'école : aux élections de novembre 1820, qui voient une première « vague blanche » très favorable à droite, Gasquet qui se présente à Brignoles dans le Var parvient à obtenir l'appui local de la droite royaliste et à assurer ainsi son élection, mais, dès son entrée à la Chambre, il se rallie au bloc centriste ministériel, en ne suivant jamais la droite lorsque celle-ci se sépare du gouvernement Richelieu. Le procureur général d'Aix, chargé l'année suivante de faire un rapport sur les candidats provençaux pour le renouvellement de 1821, révèle plaisamment les dessous de cette immédiate mutation, alors même qu'il est favorable au candidat Gasquet :

« [...] Jusqu'à présent, on parle de trois candidats pour Brignoles : [...] M. de Gasquet [est] député sortant. Il fut l'année passée, présenté par la droite ; mais comme il a obtenu dans la dernière session, un entrepôt de tabacs pour un de ses fils, et une bourse dans un lycée pour un autre, plusieurs de ceux qui le portaient l'année passée l'ont abandonné, le considérant aujourd'hui comme ministériel »¹.

En dépit de cette attitude de transfuge, le magistrat s'illusionne jusqu'à penser que Gasquet pourra continuer à compter sur les voix modérées de la droite, n'ayant perdu tout au

candidat proche des libéraux ; il lance un appel vibrant à l'union de tous anti-villèlistes, le tract allant même jusqu'à écrire : « Électeurs de la contre-opposition, vous et nous, notre parti et le vôtre, nous ne formons plus qu'une seule opinion ».

¹ Archives nationales, BB¹⁷A/12-dossier 37, déjà cité. Rapport de Laboulée, Procureur-Général d'Aix (Provence), adressé le 26 septembre 1821 au garde des Sceaux.

plus que l'appui de l'extrême-droite. Il poursuit en effet son rapport en ces termes : « La conduite de M. de Gasquet, qui a éloigné de lui quelques têtes chaudes, lui a mérité l'estime et la confiance d'un bien grand nombre de ses concitoyens. Aussi, dans le cas où il ne passerait point à Brignoles, M. de Gasquet pourrait bien réussir à Draguignan [...] on peut supposer que le général Partouneaux et M. de Gasquet seront les deux députés élus par le collège de département [...] »¹.

Or, contrairement à ce que pense notre procureur-général, les électeurs de droite du Var, qui n'adorent pas, semble-t-il, être pris pour des dupes, se refusent expressément à soutenir Gasquet pour sa reconduction : au collège d'arrondissement de Brignoles, ils s'abstiennent en masse - d'où le taux de participation exceptionnellement faible de 56% -, préférant laisser délibérément passer le candidat de centre gauche Fabry plutôt que de cautionner celui qui les a abusés ; et « à Draguignan », c'est-à-dire au grand collège de département, où siègent les électeurs les plus riches, Gasquet est sévèrement battu avec seulement 20% de voix, qui représentent la seule fraction centriste, la droite sélectionnant cette fois-ci d'autres candidats à l'engagement plus sûr².

Dans d'autres cas, notamment en « terre de mission » - ce qui n'est assurément pas le cas du Var -, l'appareil du « parti royaliste », pas plus que la base, ne sont dupes du positionnement réel d'un candidat, qu'ils soutiennent en parfaite connaissance de cause, faute d'autre candidat crédible à présenter eux-mêmes. Le bastion libéral et protestant d'Alès/Saint-Hippolyte du Fort constitue à cet égard un exemple archétypal. En 1824 et 1825, le gouvernement villèliste est allé jusqu'à conférer la présidence de collège à un centriste, puis même à un libéral modéré, alors que cette fonction est d'ordinaire réservée à des fidèles du « parti » au pouvoir, et même en son sein, aux séides du clan gouvernemental. Il s'ensuit que lors de l'élection de février 1824, la droite soutient comme un seul homme, mais en connaissance de cause, le centriste Vignolle, promu président de collège, matérialisant son ralliement formel à la majorité villèliste de droite. Mieux encore, lors de l'élection partielle de janvier 1825, consécutive à la mort de Vignolle, le gouvernement choisit cette fois comme président de collège un homme de centre gauche, Chabaud-Latour, pour faire barrage à l'extrême-gauche ; Chabaud-Latour l'emporte avec un score très haut, dû à une abstention très élevée qui provient probablement d'une petite partie de la droite - la masse des électeurs de droite cautionnant à l'inverse la stratégie ministérielle -, et d'une partie beaucoup plus significative de l'extrême-gauche, découragée par ce machiavélisme du gouvernement qui

¹ Même rapport manuscrit, *ibid.*

² Pour tous ces résultats électoraux, on renvoie, en annexe n°3 de cette thèse, à la synthèse des résultats électoraux effectuée pour 23 départements-tests, dont le Var, avec calcul systématique des pourcentages obtenus par les différents candidats, notamment ceux de droite.

privait leur propre candidat de toute chance réelle. Naturellement, une fois à la Chambre, Chabaud-Latour ne se juge pas engagé par cette collaboration momentanée avec le pouvoir de droite, et prend place sur les bancs de la gauche modérée, à laquelle il continue à appartenir en tout bien tout honneur.

En somme, si logiquement, il existe la plupart du temps une concordance entre le positionnement électoral et l'affiliation partisane à la Chambre, il n'est pas rare néanmoins qu'il y ait disjonction. Ceci a conduit à ne pas inclure dans le guide biographique des députés de droite plusieurs élus qui ont bénéficié au moins une fois de l'appui majoritaire de voix de droite lors de leur élection, sans se considérer toutefois comme engagés par cette clientèle électorale de l'heure pour leur positionnement parlementaire lors des différentes sessions.

Bref, sans savoir pour l'instant si la droite, idéologiquement parlant, est une réalité stable sous le régime de la Restauration, il est clair que les « hommes de droite », quant à eux, constituent une réalité bien fluctuante ; ceci confirme la perception de la droite royaliste, non comme un « parti » rigide, au sens moderne du mot, mais bien comme une mouvance assez ondoyante dans sa composition humaine. Est-il néanmoins possible malgré tout de dresser un chiffrage numérique fiable du poids de cette droite, pendant les seize années étudiées ? C'est l'objet du chapitre qui suit.

Chapitre 2. Vagues et ressacs du succès : tentative de chiffrage numérique

La droite dispose durant ces seize années d'un pouvoir d'influence extrêmement variable, directement indexé sur le poids de sa représentation parlementaire, notamment à la Chambre des députés. L'importance relative de cette représentation crée un rapport de forces objectif qui pèse sur le processus de décision, et reflète en même temps un degré d'attractivité, constaté à un moment donné. Le pari de ce chapitre est de reconstituer les données statistiques relatives à la droite, d'une manière à la fois rigoureusement étayée, précise - ce qui se heurte à de nombreuses difficultés -, mais aussi intellectuellement valide dans les interprétations que l'on peut en déduire. Il convient de s'interroger sur la légitimité et les imperfections d'une telle démarche quantitative, avant d'en livrer les résultats, et d'analyser enfin le rôle joué dans ces variations numériques par des facteurs étrangers à la vie politique nationale.

A. **Préalables méthodologiques**

Deux objections se présentent d'emblée, qui remettent virtuellement en cause, telle une question préjudicielle, la pertinence d'un « chiffrage » de la droite pour cette époque : la première, la plus évidente, porte sur le choix d'un indicateur numérique significatif ; la seconde, plus technique, porte sur les difficultés d'un dénombrement rétrospectif, en raison de l'imprécision des sources d'époque, mais aussi de la mouvance des affiliations individuelles des élus qu'on évoquait au chapitre premier. Il convient d'examiner minutieusement la valeur de ces deux objections.

On comprendra qu'avant de se livrer à la tâche ingrate de reconstitution ou plutôt d'élaboration d'une statistique politique, on en discute au préalable le fondement et l'intérêt : dans quelle mesure cette réalité parlementaire est-elle représentative d'une réalité d'opinion plus large, dans le corps électoral, sinon dans le pays tout entier ? Faute d'une adéquation parfaite entre ces deux réalités, toute tentative de chiffrage de la première réalité, officielle, n'est-elle pas vaine ?

1. La validité des indicateurs numériques en question

Alors qu'il s'avère que les phénomènes extra-parlementaires concernant la droite ne peuvent faire techniquement l'objet d'aucune statistique pour l'ensemble de la période étudiée, les résultats des urnes aux élections législatives, mieux exploitables, semblent *a priori* extrêmement restrictifs, ne reflétant d'ailleurs qu'imparfaitement l'opinion du corps électoral lui-même.

a- L'exclusion forcée des indicateurs extra-parlementaires

L'usage lexical d'époque de « la droite » est très étroitement adossé, comme on l'a vu, à la réalité parlementaire. L'approche de l'analyse quantitative permet moins que jamais d'échapper à ce prisme. Les deux éléments alternatifs, l'un médiatique, l'autre policier, qui pourraient également livrer, en apparence, une suite quantitative reflétant à certains égards les variations d'attractivité de la droite, doivent être écartés, vu le caractère trop lacunaire et ambigu des informations qu'ils fournissent.

L'exploitation de données numériques relatives à la presse politisée se heurte à une double objection, l'une concernant le nombre de lecteurs, l'autre concernant le nombre même des abonnés, qui constituent la base de tout chiffrage d'époque en la matière ; car la quantification de l'attractivité médiatique de tel ou tel camp passe à l'époque, comme on sait, non par la mesure du lectorat, qui n'est alors l'objet que d'estimations rares et grossières, mais par celle du nombre d'abonnés des différents journaux politisés en ce sens.

On voit ici poindre une première objection, quant à une utilisation quantitative des données chiffrées : le *ratio* entre nombre de lecteurs et nombre d'abonnés diffère à l'évidence à droite et à gauche, sans qu'il soit facile d'estimer la disproportion. À droite encore plus qu'à gauche, les abonnements particuliers sont le fait de notables, dont le seuil de richesse et de « surface sociale » n'est d'ailleurs pas aisé à délimiter. Mais des journaux nationaux de droite (*la Gazette de France, l'Étoile*) et du centre (*le Journal des Maires, le Journal des campagnes, le Messenger des Chambres, etc.*) font l'objet, contrairement à ceux de gauche, d'une multitude d'abonnements publics de la part d'administrations locales (préfectures, grandes et parfois petites mairies, etc.). Une telle pratique s'apparente d'un côté à des abonnements de convenance, qui gonflent artificiellement l'attractivité de la droite ; mais d'un autre côté, on peut penser que cela participe aussi à une diffusion et à une lecture réelles des titres de droite, au sein d'un autre public malaisé à définir - fonctionnaires territoriaux, voire peut-être parfois « usagers » de tel ou tel service administratif - qui s'ajouteraient alors à la diffusion familiale du public traditionnel de châtelains et de notables. Dans cette hypothèse,

un tel phénomène de diffusion indirecte de la presse de droite par les canaux publics ou parapublics, notamment ecclésiastiques, rééquilibrerait partiellement un autre phénomène de diffusion très large, profitant celui-ci pour l'essentiel à la gauche, assuré par les cabinets de lecture, qui ont été étudiés par Françoise Parent-Lardeur¹. Une telle appréciation numérique du *ratio* entre lecteurs et abonnés est particulièrement difficile à quantifier.

L'objection essentielle et rédhitoire est cependant relative au caractère beaucoup trop lacunaire des données chiffrées à l'échelle nationale, y compris lorsque l'on se restreint au nombre d'abonnés, qui constitue l'outil central de la statistique d'époque. En la matière, des études chiffrées ont été réalisées dès la Restauration, mais de manière beaucoup trop ponctuelle pour aboutir *in fine* à une suite numérique sérieuse : on ne dispose en effet que de chiffres parcellaires pour l'année 1819, puis d'une étude officielle réalisée en décembre 1824 qui portait sur des titres de presse différents, et enfin d'une simple estimation réalisée en juin 1826, que complètent des chiffres sur la diffusion provinciale de trois journaux de droite pour cette même année². Pour intéressantes qu'elles soient, notamment dans la perspective d'une hiérarchisation des différents titres de presse à un instant donné, de telles données sont à l'évidence impropres à fournir un instrument d'évaluation convenable de l'objet qu'on se propose ici, soit l'estimation des vagues et des ressacs du succès pour la droite, à l'échelle des seize années de la Restauration. Il faut donc renoncer à utiliser le prisme médiatique pour une telle évaluation statistique.

L'autre prisme extra-parlementaire est celui de la surveillance administrative et policière, qui porte sur les agissements publics et plus largement sur « l'esprit public », champ *a priori* idéal pour cerner l'attractivité d'un camp ou d'une mouvance politique au-delà du seul cercle des notables. Cette surveillance étatique, récemment analysée par Pierre Karila-Cohen³, met en effet au jour des cercles de politisation élargis, dépassant le corps restreint des électeurs censitaires ; très précieuse pour la connaissance de la gauche et plus encore de l'extrême-gauche, elle s'avère en revanche d'un intérêt extrêmement réduit pour la connaissance de la droite, ce qui interdit absolument d'en tirer des enseignements de type quantitatif.

En effet, passée l'effervescence de la « Terreur blanche » de 1815-1816, aux accents indéniablement populaires, les traces d'une pré-politisation élargie à des cercles moyens ou

¹ Françoise Parent-Lardeur, *Les cabinets de lecture : la lecture publique à Paris sous la Restauration*, Paris, Payot, 1982, 201 p., d'après thèse EHESS, 1979 ; également paru sous le titre *Lire à Paris au temps de Balzac : les cabinets de lecture à Paris, 1815-1830*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1981, 222 p., éd. augm. 1999, 300 p.

² Ces chiffres seront rappelés dans le chapitre 9, lors de l'évocation de la presse de droite.

³ Pierre Karila-Cohen, « L'État des esprits ». *L'administration et l'observation de l'opinion départementale en France sous la monarchie constitutionnelle, (1814-1848)*, thèse histoire, Paris-I, 2003.

modestes sont très réduites ensuite jusqu'en 1830, en ce qui concerne la droite, si l'on excepte peut-être le complot breton dit Legall et Legueven de 1818, qui présentait, semble-t-il, des ramifications populaires, par-delà les notabilités mises en cause¹, et aussi l'agitation populaire gardoise, endémique jusqu'en 1819. Cette discrétion des sources s'oppose en cela aux nombreuses traces d'activisme politique ayant une base sociale très large, qu'on peut relever dans le camp adverse des libéraux. L'extrême-gauche en particulier, en développant une visibilité nettement autonome des joutes parlementaires, diversifie ainsi les instruments de mesure de son importance politique auprès de l'« opinion ».

Deux explications à cette différence frappante entre gauche et droite peuvent être avancées, tenant l'une à l'ambiguïté des traces de politisation droitrière hors du champ des notables, l'autre au peu d'intérêt porté par les autorités de police.

En premier lieu, la force de la droite au sein de l'appareil institutionnel incite ses sympathisants à se reposer sur les élus, et accessoirement sur la masse réduite d'électeurs censitaires. Elle rend superflue l'expression des convictions, en dehors d'une présence bienveillante, dans les rangs de la foule, lors de cérémonies officielles et politiques, tels que les anniversaires commémoratifs, ou semi-officielles, telles que les missions religieuses organisées avec la bénédiction plus ou moins sincère et enthousiaste du pouvoir politique.

De la nature indirecte et biaisée de cette manifestation « populaire » dont le caractère politique, pour être probable, n'est d'ailleurs pas certain, il résulte en second lieu un immense flou dans le dénombrement, l'identification nominative et l'interprétation du geste accompli, ce qui fait cette fois porter le poids de l'incertitude, non plus sur l'ambiguïté des actions, mais sur le regard émanant des sources policières mille fois plus obsédées par les mouvements de sympathisants libéraux que par d'éventuelles effervescences royalistes. Ainsi, le traitement différentiel des sources policières amplifie encore la méconnaissance d'une politisation droitrière élargie à des cercles moyens ou populaires, déjà objectivement beaucoup plus insaisissable par la nature même des formes qu'elle prend. De ce fait, alors qu'on n'ignore rien ou presque des projets, déplacements, haussements de voix, si insignifiants fussent-ils, de toutes les fortes têtes de village un peu libérales, ce qui pose au demeurant un problème inverse d'appréciation de l'importance réelle de phénomènes ainsi grossis, on est condamné pour le camp étudié ici à une grande discrétion des sources, qui réduit l'analyse possible à des

¹ Sur ce complot fomenté par des membres bretons du parti ultra-royaliste pour stocker des masses d'armes et préparer sans doute un mauvais coup contre Decazes et même Louis XVIII - de manière concomitante à la conspiration très parisienne du Bord de l'Eau -, on renvoie au dossier F⁷/6721 conservé aux Archives nationales, dans lequel figurent les pièces du procès engendré par cette affaire en 1819.

faits très ponctuels, et interdit à jamais toute appréciation d'ensemble du phénomène pour la période étudiée, sous peine d'extrapolation fantaisiste.

Bref, contrairement à l'extrême-gauche, au sujet de laquelle il est possible d'acquérir une connaissance précise par l'activisme des marges aussi bien que par les fluctuations de la représentation parlementaire, on doit se résigner, s'agissant de la droite, à laisser ces marges dans l'ombre portée des manifestations officielles : pour l'essentiel, la partie identifiable de la droite se réduit donc à une part du « pays légal » que forment les quelque 90.000 électeurs, auxquels il convient d'ajouter quelques poignées elles-mêmes bien élitistes de journalistes, essayistes, étudiants et artistes sympathisants, identifiables par les sources, et sur l'engagement politique desquels on peut avoir quelques lumières, même lorsqu'ils ne font pas partie du corps électif¹. Toute appréciation éventuelle - très douteuse à nos yeux - du *ratio* numérique entre sympathisants royalistes et libéraux doit tenir compte impérativement de cette différence de traitement.

Mais à l'inverse, les données que l'on peut collecter sur l'orientation politique des parlementaires et sur l'évaluation numérique des différentes fractions, au sein de la Chambre des députés, élection après élection, et session après session, sont infiniment plus nombreuses, ce qui permet d'avoir une certaine constance dans l'information et d'opérer les nécessaires recoupements : pour la droite, le résultat électoral apparaît comme l'instrument exclusif qui puisse mesurer sur le long terme les variations de l'impact qu'elle exerce dans le pays.

b-Un suffrage extrêmement restrictif, donc insignifiant ?

À la lueur des données livrées par les sources, l'évolution du nombre de représentants de la droite dans les deux Chambres, et notamment au sein de la « Chambre élective », comme écrivent fréquemment les contemporains pour désigner la Chambre des députés, peut facilement déboucher sur une analyse quantitative interprétable en termes de force et d'attractivité de la droite². Encore l'interprétation des données numériques fournies par ce prisme parlementaire se heurte-t-elle aussi à de sérieuses objections, qu'il nous faut maintenant examiner.

¹ Au sujet des étudiants, on renvoie aux remarques faites au chapitre 4, section C, sur les rapports entre droite et jeunesse.

² Il va de soi que les variations enregistrées dans la composition de la Chambre des pairs ne peuvent induire une différence d'attractivité, car ses membres sont désignés par le roi, à moins qu'ils ne succèdent héréditairement à un membre de leur famille.

Les statistiques électorales réalisées après chaque scrutin semblent *a priori* très peu représentatives d'une « opinion de la France », principalement en raison de la base censitaire très étroite. L'absence de suffrage universel suffit-elle à ôter définitivement toute signification aux votes successifs des électeurs de la Restauration ? D'une manière un peu étonnante, c'est l'historien royaliste Guillaume de Bertier qui met le plus crûment en cause la représentativité de ces scrutins d'époque, lorsqu'il écrit, au sujet de tempéraments politiques régionaux¹ : « à défaut d'éléments d'analyse détaillée, que seul pourrait fournir le suffrage universel, on est obligé de s'en tenir à ces constatations massives et vagues », et l'historien de préciser même : « Faites dans de telles conditions, les élections ne sauraient évidemment refléter exactement l'opinion des provinces »². L'argument du type de suffrage, avancé par Guillaume de Bertier, n'est assurément pas à écarter d'un revers de main. Néanmoins, trois contre-arguments viennent à l'esprit qui relativisent cette dévalorisation des scrutins étudiés.

1° Comme l'atteste une proportion écrasante de rapports préfectoraux de l'époque, la politisation des masses sous la Restauration reste faible, dans bien des cas encore inexistante³, ou alors aisément manipulée par une poignée de notables, ruraux ou urbains⁴, quelle que soit la couleur politique de ceux-ci ; dans ces conditions, le vote populaire ne montrerait sans doute la plupart du temps qu'une dépendance clientéliste envers tel ou tel notable de droite ou de gauche, comme on peut encore massivement l'observer près de vingt ans plus tard, en 1848⁵.

2° En outre, il est permis de considérer que l'abaissement partiel du seuil électoral à 200 francs - et non plus à 300 -, opéré ensuite par la monarchie de Juillet, fausse bien davantage encore l'expression d'une « opinion générale » considérée de manière absolue que les scrutins hyper-élitistes de la Restauration : en effet, il donne la palme à une « classe moyenne », selon l'expression de l'époque pour désigner la bourgeoisie, qui disposait alors d'un clientélisme populaire moins nombreux et souvent moins sincèrement dévoué, en bien des régions, que l'aristocratie foncière en ce premier XIX^e siècle ; ce faisant, ce niveau

¹ Qui feront l'objet d'une analyse détaillée de notre part au chapitre 3.

² Guillaume de Bertier, *La Restauration*, 1955, Paris, réimp. Flammarion, 1990, 3^e partie, ch. 3, pp. 298-299.

³ On prendra, parmi une infinité d'exemples possibles, cette phrase extrait d'un rapport du préfet de Loir-et-Cher le 10 juin 1828 : « La masse de la population, la majorité même des collèges électoraux se composent d'agriculteurs étrangers à toute idée politique » (F⁷/6769), ou encore cette synthèse par les bureaux ministériels d'un rapport préfectoral du Lot-et-Garonne, rédigé à la même époque : « La masse de la population est étrangère aux débats politiques [...] » (F⁷/6767).

⁴ Comme le montrent des formulations de rapports préfectoraux différentes des précédentes, du style : « L'agitation des classes supérieures se propage actuellement dans les masses » (Bouches-du-Rhône, F⁷/6767).

⁵ Le témoignage bien connu de Tocqueville, conduisant « ses » paysans aux urnes le 23 avril 1848 (cf. Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République*, Paris, Le Seuil, 1973, rééd. 1992, p. 65), semble archétypal d'une situation très répandue.

électoral médian creuse la dissemblance entre les résultats des scrutins et l'opinion des couches basses de la population, qui en demeurent toujours exclues.

3° Remarquons enfin que le suffrage universel lui-même, qui peut être organisé selon des modes extrêmement divers¹ modifiant sensiblement le résultat final, ne garantit pas toujours lui non plus un sentiment de représentativité parfaite, sans parler des sondages, dont on connaît le caractère inégalement fiable, et qui servent souvent de véritables machines à présélectionner les candidatures. À cet égard, il faut se garder de plaquer sur la Restauration un système de représentation anachronique, au sein duquel sondages et manifestations de rues, plus encore que votes au suffrage universel, sont devenus les critères essentiels et quotidiens d'appréciation d'une popularité ou d'une impopularité présumée du parti au pouvoir. Chaque époque a en vérité ses propres critères d'appréciation de la popularité, et sous la Restauration, c'est bien l'électeur censitaire qui, par ses votes réels et non par son opinion supposée, concentre le monopole de l'avis politique légitime sur l'action menée par les gouvernements successifs. Ajoutons que le relais médiatique, qui s'est toujours volontiers présenté comme un critère de substitution dans l'appréciation des popularités des uns et des autres, constitue lui aussi une source de déformation non négligeable pour la saisie d'une « opinion du pays réel ».

Au surplus, un élément de vérification pourra servir de critère complémentaire, indiquant si on peut à coup sûr extrapoler les résultats de la droite au-delà de la seule base électorale censitaire, ou s'il convient au contraire de s'y renfermer prudemment : il s'agit de la comparaison faite à l'échelle locale des résultats électoraux de la Restauration avec d'autres scrutins, chronologiquement proches, mais reposant sur une base sociale plus élargie. Sans anticiper sur cette étude, qui prendra place à la fin du chapitre suivant - consacré à la géographie électorale -, on peut dire d'avance que les concordances et pérennités de vote parfois étonnantes enregistrées dans certains terroirs, par-delà des modes de suffrage dissemblables, conduisent à relativiser la portée de cet argument « démocratique » pour disqualifier les scrutins de la Restauration, en leur ôtant tout caractère significatif.

En somme, il faut prendre ces résultats électoraux de la Restauration pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire avant tout comme l'expression d'un corps électoral étroitement élitiste ; il n'en demeure pas moins que le fort lien de causalité à l'époque entre la capacité à l'échelle locale, pour une fraction de la classe supérieure, à dominer politiquement un terroir et d'autre part,

¹ Majoritaire, proportionnel, ou mixte ; uninominal ou de liste ; avec ou sans fusion possible de listes entre les deux tours ; avec ou sans exclusion des « petits » scores, etc.

le façonnage de l'opinion publique dans un champ géographique donné par cette fraction localement dominante, confère aux variations politiques enregistrées à l'échelle nationale comme aux clivages géographiques qui transparissent, une signification qui dépasse sensiblement l'échelle d'un quarteron d'électeurs ultra-privilegiés.

Après ces quelques arguments généraux, qui, à nos yeux, nuancent tout de même assez fortement cette invalidation *a priori* des résultats électoraux obtenus sous la Restauration, il convient maintenant de s'intéresser aux distorsions qui peuvent créer un biais entre la représentation parlementaire dans les Chambres et l'opinion du corps électoral, celui-là même qui a élu les députés.

c- Les distorsions entre la représentation parlementaire et l'opinion du corps électoral

Les distorsions entre les sentiments réels du corps électoral et le rapport des forces à la Chambre des députés peuvent avoir deux sources essentielles, l'une d'ordre temporel, l'autre tenant purement au déroulement des opérations électorales.

La première est due au laps de temps qui sépare les différentes élections législatives les unes des autres, pendant lequel les opinions du corps électoral se modifient partiellement, sans que ce dernier ait l'occasion d'exprimer immédiatement ce changement d'opinions. La dissolution de la Chambre des députés est en réalité le seul moyen d'organiser à l'époque des élections générales à l'échelle du territoire national tout entier : soit que le régime normal de renouvellement ait un caractère partiel et annuel, ainsi jusqu'en 1823, soit que, comme ensuite, le laps de temps officiel de sept ans ait été conçu comme un maximum légal raccourci *de facto* par des dissolutions anticipées¹. De telles élections générales ont eu lieu cinq fois en seize ans, fréquence très satisfaisante ; la périodicité de ces scrutins est toutefois variable, avec des élections générales en août 1815, septembre-octobre 1816, février-mars 1824, novembre 1827 et juin-juillet 1830. L'absence d'élections générales pendant sept ans et demi, de 1816 à 1824, s'est trouvée partiellement compensée par l'adoption de la loi du double vote au printemps 1820, qui provoque l'élection en masse en novembre 1820 de 172 nouveaux députés, élus par de « grands » collèges départementaux réservés aux électeurs les plus riches ; surtout, le renouvellement annuel du cinquième des députés existants en septembre 1817, octobre 1818, septembre 1819, novembre 1820, octobre 1820, mai 1822 et enfin novembre 1822 donne à chaque fois l'occasion aux électeurs d'un cinquième du territoire

¹ Qu'il soit permis de renvoyer à cet égard à notre article « La dissolution de la Chambre des députés sous la Restauration : le difficile approvisionnement d'une pratique institutionnelle ambiguë », *Revue historique*, n°614, avril-juin 2000, pp. 339-365.

national d'infléchir ou même de modifier profondément le vote qu'ils avaient exprimé lors des élections générales¹. À cet égard, l'adoption en juin 1824 de la loi qui supprime ces renouvellements annuels au profit d'un renouvellement intégral et - théoriquement - septennal de la Chambre prive le corps électoral de ces occasions de rectifications partielles en 1825-1826 et 1828-1829, sinon lors d'élections partielles d'ampleur très limitée, provoquées par des « doubles élections »², des invalidations d'élus, des démissions ou des décès de députés.

La seconde cause de distorsion entre représentation parlementaire et opinion du corps électoral est due aux différents biais intervenant dans l'organisation du scrutin ; aux fraudes proprement dites, matérialisées notamment par des ajouts ou des retranchements de noms sur les listes électorales, s'ajoutent les pressions diverses qui pèsent sur les électeurs au moment où ils votent. Ces pressions émanent la plupart du temps des pouvoirs publics agissant au service du gouvernement, mais peuvent aussi résulter d'un climat très particulier, incitant les électeurs à voter tous de manière similaire, et sinon à s'abstenir.

Ainsi, à l'été 1815, le climat de panique lié au déferlement des occupants et à la « Terreur blanche », qui bat déjà son plein dans le sud-est, entraîne un afflux de voix en faveur de royalistes réactionnaires, qui ne sont que partiellement représentatifs de leurs électeurs ; de même, cinq ans après, l'assassinat du duc de Berry crée un climat d'indignation qui amplifie artificiellement le phénomène d'adhésion en faveur de la droite, en accélérant le renversement d'alliances à la Chambre et le vote d'un nouveau mode de scrutin avantageux pour les « royalistes ». Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, on peut qualifier de modérée la distorsion induite par les résultats électoraux : le scrutin suivant de 1816, tout en faisant perdre la majorité à la droite, montre néanmoins que celle-ci reste très forte dans de nombreuses régions, et que le choix de 1815 n'était pas partout un simple vote de panique, mais, à bien des égards, un vote pesé et réfléchi ; de même, au début des années 1820, on observe des résultats électoraux en dents de scie, très favorables à la droite en novembre 1820 et novembre 1822, montrant une bonne résistance du camp adverse en mai 1822, preuve que le changement de mode de scrutin ne commande pas tout, et que l'électorat, réactif à l'actualité, infléchit ses choix au fil des renouvellements annuels.

De 1816 à 1819, les pressions gouvernementales s'exercent au détriment de la droite, qui est donc probablement sous-représentée à la Chambre, comparativement à l'opinion conçue à

¹ Pour la date précise et les départements concernés par ces élections, on renvoie à l'annexe n°1 de cette thèse, consacrée aux modes de scrutin, dates d'élections et de sessions parlementaires.

² Cette expression d'époque désigne des candidats élus dans plusieurs circonscriptions à la fois.

son égard dans différentes régions, nonobstant la vulgate libérale, qui présenterait volontiers une droite honnie partout. À l'inverse, de 1824 à 1827, une distorsion exceptionnellement forte est à l'œuvre en faveur de la droite, à la suite des élections de février-mars 1824. L'abstention massive d'électeurs libéraux, intimidés ou découragés par le pouvoir, la fraude pure et simple, et enfin la popularité réelle mais très momentanée du gouvernement, liée au succès international de la guerre d'Espagne en 1823, expliquent l'uniformité de la « Chambre retrouvée », dont la gauche est presque totalement éliminée. Dès 1824, et *a fortiori* de manière croissante jusqu'en 1827, l'usure du pouvoir aidant, il devient patent que la composition de la Chambre et ses prises de positions quotidiennes ne reflètent plus du tout l'opinion générale du pays ; ceci confère un caractère artificiel à la domination parlementaire écrasante de la droite, entendue au sens large - en y englobant les députés ministériels, et non pas les seuls opposants d'extrême-droite. Lors des élections de novembre 1827, de nouvelles pressions du ministère Villèle en faveur d'une droite devenue très impopulaire entraînent une distorsion relative entre les résultats électoraux et la représentation parlementaire qui s'ensuit de 1828 à 1830 ; mais la droite perd néanmoins la majorité à la Chambre, preuve que ces pressions-là ont déjà perdu partiellement de leur efficacité.

Il convient de signaler de manière secondaire que les variations dans l'équilibre politique de la Chambre des pairs, dues principalement aux fameuses « fournées » de nouveaux pairs nommés par le gouvernement, apparaissent toujours comme étant de nature à amplifier l'éventuelle distorsion entre rapport de forces parlementaires et opinion réelle du pays. Ainsi, les deux principales « fournées », matérialisées par la promotion de soixante nouveaux pairs par Decazes en 1819, puis de soixante-seize autres par Villèle en 1827, ont toutes les deux ce caractère de distorsion volontariste du rapport de forces politique, la première fois en faveur du centre gauche constitutionnel, la seconde en faveur de la droite royaliste.

En diminuant partiellement la représentativité parlementaire, ces pressions et ces distorsions dans la représentativité des parlementaires ont classiquement pour effet d'augmenter la virulence des débats et des luttes hors des Chambres. Mais toutes ces distorsions ne sauraient masquer néanmoins les variations conjoncturelles réelles. On compte évaluer précisément, chiffres à l'appui, dans la section suivante¹, l'incidence réelle de deux mécanismes légaux et même institutionnels, capables de biaiser partiellement les résultats, soit l'existence de présidents de collège nommés par le pouvoir et la formation en 1820 des

¹ Chapitre 2, section B, sous-section 2.

collèges départementaux réservés aux électeurs les plus riches. Sans anticiper sur ces calculs, on peut dire que l'évolution de l'électorat transparaît malgré tout assez fidèlement dans les résultats électoraux successifs, toutes les pressions étant impuissantes à inverser une évolution réelle de l'électorat - ce que les résultats de 1827 et plus encore de 1830 montrent à l'envi, au détriment de la droite. Le résultat électoral reste donc un instrument d'appréciation sans égal et presque exclusif non seulement d'un rapport de forces entre les grandes mouvances politiques, mais aussi de la popularité relative de la droite à un moment donné, au sein du corps électoral, sinon au sein du pays tout entier.

2. Les difficultés techniques des dénombrements

Toutefois, même si l'on accorde le crédit qu'ils méritent aux résultats électoraux et aux rapports de force parlementaires, non comme mesures d'un niveau « objectif » et quasi scientifique, mais comme bons indicateurs d'une évolution tendancielle assez fine, encore faut-il s'accorder sur une technique de comptage. Alors que les dénombrements opérés par le passé sont souvent flous et parfois contradictoires, que les votes parlementaires restent presque toujours des indices aussi importants qu'imprécis, il convient d'adopter une nouvelle méthode pour affiner et corriger les données traditionnellement fournies.

a- Quel historien croire dans ses dénombrements ?

Une telle statistique politique, il convient de le souligner, n'a encore jamais été élaborée de manière systématique pour cette époque, et une simple récupération des chiffres fournis par les sources du XIX^e siècle s'avère à l'examen largement inopérante, car aux erreurs et imprécisions diverses s'ajoute le fait, beaucoup plus important, que ces sources, quand elles chiffrent une réalité qui s'apparente à « la droite », n'évoquent jamais un phénomène identique, et passent du tout à la partie, du résultat brut électoral aux rapports de force effectifs dans les Chambres, sans en avoir d'ailleurs toujours conscience.

Pour les élections d'août 1815, le choix unanime des historiens et témoins est de ne communiquer aucun chiffre sur le nombre d'élus « royalistes purs », qui préfigureraient une droite bien identifiable à l'hiver 1815-1816 à la Chambre. Villèle lui-même évoque « 350 royalistes arrivant du fond de leur province » à la Chambre, avant de corriger immédiatement le tir en constatant : « À peine fallut-il délibérer, que la Chambre s'aperçut avec étonnement que l'uniformité dans les sentiments n'amenait pas une égale uniformité dans les votes » ; mais il se garde bien alors de citer le moindre chiffre pour évaluer une « droite » en formation.

Les historiens Duvergier de Hauranne et Viel-Castel se bornent tous deux à dénombrer les sortants réélus de la Chambre de 1814, au nombre de 33, et ceux de la Chambre des représentants des Cent-Jours, au nombre de 17¹ : ils donnent l'impression de faire comme si tout le reste de la Chambre était monocolore, et comme si les sortants de 1814 réélus à la « Chambre introuvable » n'étaient pas pour certains aussi à droite que leurs nouveaux confrères, ce qui est faux, si l'on pense par exemple à Cardonnel, ou plus encore à Clausel de Coussergues. Quant à Capefigue, auteur d'un ouvrage d'histoire immédiate, il reste d'abord lui aussi dans le flou, écrivant : « Il était impossible de se dissimuler qu'une majorité royaliste allait arriver ardente. Un grand nombre de députés appartenaient aux comités du pavillon Marsan »² ; il préfère dénombrer l'extrême-gauche libérale, au nombre de deux députés, et le groupe des royalistes constitutionnels, future « minorité ministérielle », évaluant le nombre de ses membres à « pas plus de 65 au départ ». Faut-il en déduire par soustraction le nombre d'une « droite » issue des urnes ? Sur 402 sièges à pourvoir, et 377 députés effectivement validés, cela ferait donc une droite issue des urnes s'élevant à environ 312 membres. C'est presque exactement le chiffre auquel on parvient si l'on compte le nombre de députés classés dans la « majorité » par une source prosopographique d'époque, *le Guide électoral*, rédigée par un publiciste libéral³ ; malheureusement, c'est un chiffre qui, parce qu'il englobe la totalité des indécis, n'apparaît pas du tout convaincant, même dans une acception large de cette « majorité » droitière. Capefigue corrige d'ailleurs très rapidement cette estimation par défaut, en évaluant, grâce à l'un des tout premiers votes de la Chambre, la droite à 229 députés⁴, soit une baisse de plus de 75 membres en à peine une semaine.

Ceci montre les difficultés du dénombrement, exceptionnellement importantes pour cette session de 1815-1816, à la fois parce que la « majorité » se compose d'au moins deux strates différentes à l'orientation droitière plus ou moins affirmée, mais aussi parce que tout du long siègent plusieurs dizaines de députés refusant de se classer formellement entre « majorité » ultra-royaliste et « minorité ministérielle », et qu'on ne saurait donc classer tous à droite,

¹ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 4, p. 8, et Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 3, pp. 256-257.

² Capefigue, *Histoire de la Restauration*, vol. 3, p. 114. Rappelons que le pavillon de Marsan est l'aile des Tuileries où réside Monsieur (futur Charles X), et depuis laquelle il dirige en sous-main la mouvance ultra-royaliste.

³ Brissot-Thivars, *Le Guide électoral, ou biographie législative de tous les députés depuis 1814, jusques et y compris 1818 à 1819*, Paris, Librairie constitutionnelle, 1819. On parvient alors au chiffre de 305 députés.

⁴ « La Trémouille [sic], l'expression complète des opinions de droite, obtint 229 suffrages, et M. de La Rigaudie, candidat modéré, 169. C'était la balance des votes réunis de chaque tendance » (Capefigue, *op. cit.*, vol. 3, p. 206). Même si le vote cité est effectivement révélateur d'un clivage, cela ne signifie nullement que La Rigaudie ne fasse pas partie de la droite entendue au sens large, étant donné son rôle dans la Chambre de 1814, qu'on a déjà souligné.

chaque cas individuel devant être examiné avec circonspection. Voilà une illustration exemplaire de la difficulté d'exploiter les dénombrements tout prêts, produits au départ par une source plus ou moins bien identifiée, plus ou moins fiable, et répétés ensuite à l'infini comme une parole d'évangile.

Les élections de novembre 1827 constituent également un exemple caricatural d'incertitude des comptages : certains journaux royalistes annoncent l'élection de 286 royalistes - candidats de droite - contre 144 libéraux¹ ; l'historien Viel-Castel, repris par de nombreux épigones, préfère opposer en un triptyque 175 ministériels villèlistes, incontestables députés de droite, 175 députés libéraux, formant une gauche tout aussi incontestable, et 75 députés de contre-opposition, théoriquement à droite eux aussi, ce qui donnerait pour l'ensemble de la droite 225 membres². Vaulabelle, tenant compte des doubles élections, reste à 75 pour la contre-opposition et place la droite au sens large à 190³. Capefigue, quant à lui, dans une estimation moins fautive - ses comptages sont globalement les plus sérieux -, estimait les libéraux à 155, dont 75 à l'extrême-gauche, 125 villèlistes, 30 pour la « défection », membres de l'ancienne contre-opposition basculant désormais à gauche, ce qui laisserait par défaut environ 60 membres pour la contre-opposition restant à droite⁴.

Il semble inutile d'insister davantage sur le flou et la contradiction de tous ces dénombrements concurrents, donnant au mieux, ce qui est déjà bien, un ordre de grandeur servant de garde-fou à l'historien s'essayant deux siècles après à un dénombrement systématique. Si l'on procède à la synthèse des chiffres, soit directement communiqués par les mémorialistes et les historiens comme étant ceux de la droite, soit, plus fréquemment, auxquels on n'arrive, grâce à leurs indications, que par une déduction arithmétique indirecte, cela donne le tableau récapitulatif qui suit⁵.

¹ Ces chiffres sont rapportés par Duvergier de Hauranne, qui les conteste vivement, dans *Histoire du gouvernement parlementaire*, vol. 9, pp. 351-352, en leur substituant ses propres chiffres.

² Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 17, p. 99.

³ Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, vol. 7, p. 345.

⁴ Capefigue, *Histoire de la Restauration*, vol. 9, p. 381

⁵ Les chiffreages simplement indirects, obtenus par déduction arithmétique, à partir des résultats d'élections partielles ou à partir des chiffres attribués à la gauche, sont mentionnés entre crochets ; ils ont tendance à surestimer nettement les effectifs de la droite.

Tableau 3. Des historiens en désaccord constant sur les chiffrages électoraux de la droite.

Noms des historiens ou mémorialistes	Leurs chiffrages
Août 1815-mai 1816	
Duvergier de Hauranne, Viel-Castel Capefigue (1), Brissot-Thivars Lacretelle Capefigue (2)	[320] [305] « près de 300 », et [180] au sens strict 229
Novembre 1816-mars 1817	
Viel-Castel Duvergier de Hauranne Hercule de Serre Capefigue Villèle	[92] [88] [78] 70 à 80 au bas mot 60 au sens strict, plus une 30 ^{aine} à la rigueur
Novembre 1817-mars 1818	
Viel-Castel Pasquier Duvergier de Hauranne	Environ 80 [Chute de 11, soit env. 80] 76
Décembre 1818-juillet 1819	
Duvergier de Hauranne Capefigue	[61] 45 à 50 au sens strict
Novembre 1819-juillet 1820	
Villèle (se place en février 1820) Capefigue [Jean Chas] ¹ Vaulabelle	138, au sens large ² 65, réduit à une dizaine au sens strict Chute de 13 Chute de 10 [Soit environ 50]
Décembre 1820-juillet 1821	
Capefigue Duvergier de Hauranne	[236] 160
Juin-août 1822	
Duvergier de Hauranne	240
Janvier-mai 1823	
Duvergier de Hauranne	320 ³
Situation fin mars 1824 (après les élections de février-mars)	
Vaulabelle de Broglie et Duvergier de Hauranne Viel-Castel Capefigue	[413/417] [413] [67 au sens strict/411 au sens large] [285 à 316]
Situation en février 1828 (après les élections de novembre 1827)	
<i>La Gazette de France</i> (journal villèliste) Viel-Castel Vaulabelle Duvergier de Hauranne <i>Journal des débats</i> Capefigue	286 175 à [250] selon les chiffrages [162 à environ 190 selon les chiffrages] 157 à [237] [154 à 174] [154,185 ou 240 selon les chiffrages]
Situation le 20 juillet 1830 (après les élections de juin-juillet 1830)	
Vaulabelle Viel-Castel Duvergier de Hauranne Capefigue	145/[158] 143/[155] 143 [132]/145

¹ [Jean Chas], *Biographie des pairs et des députés du Royaume de France, qui ont siégé dans les deux dernières sessions*, Paris, Beaucé, 1820, paru sous couvert d'anonymat.

² Villèle, tout à ses stratégies d'alliance, parle d'un « vote à droite » en incluant sans coup férir tous les centristes qui se démarquent des libéraux, dans le contexte très particulier de l'assassinat du duc de Berry ; son comptage est bien abusif.

³ Après vérification, ce chiffre apparaît fort surestimé, mais on n'en a pas trouvé d'autre pour comparaison.

On constate qu'en raison d'un certain manque de rigueur, mais aussi de l'imprécision des contours de la droite également, rarement définie par les auteurs, les comptages sont très variables, parfois fort éloignés les uns des autres, à l'exception du scrutin de 1830, où la bipolarisation portée à son paroxysme et l'importance de l'enjeu conduisent les témoins de l'époque, repris par les historiens, à effectuer cette fois-ci un comptage vraiment sérieux.

Par-delà l'imprécision des chiffres fournis, il est en revanche très important d'insister sur leur hétérogénéité, renvoyant parfois à la répartition effective des sièges à la Chambre, parfois aux résultats bruts de l'élection. Ces résultats électoraux bruts constituent incontestablement la meilleure approche pour saisir un rapport de force local à un moment donné, raison pour laquelle ils seront retenus comme base de raisonnement dans notre 3^e chapitre, relatif à la géographie électorale. À l'inverse, si on s'en contente pour évaluer le rapport des forces à la Chambre, on aboutit rapidement à de pures aberrations. Car ce faisant, on omet non seulement toutes les invalidations pour causes diverses, qui entraînent à brève échéance des élections partielles dans un sens parfois différent de celui la première élection. Bien plus, on néglige deux éléments essentiels, dont l'importance était soulignée dans le chapitre 1, à savoir d'une part les disjonctions entre l'affichage partisan du candidat en campagne et celui adopté une fois élu à la Chambre, d'autre part et surtout la mouvance des affiliations politiques à la Chambre, qui introduit une dynamique dans les rapports de force numériques au sein du Parlement totalement indépendante des élections, dont elle pondère parfois les résultats. Notamment, pour toutes les années de simples renouvellements partiels du cinquième de la Chambre, c'est un défaut majeur, imputable à la majorité des dénombrements faits au XIX^e siècle, que de s'en être tenu à ces résultats électoraux bruts, sans apprécier l'impact d'autres éléments sur les rapports de force réels à la Chambre.

b- Quels votes parlementaires retenir comme significatifs ?

La tâche du comptage s'avère délicate, et l'on a donc été conduit, pour apprécier l'importance de la droite, à rechercher des votes parlementaires significatifs qui l'isoleraient et montreraient son importance numérique véritable. Les deux principaux types de votes qui viennent à l'esprit sont les votes budgétaires, et les votes sur les grands projets de loi : si les premiers sont presque inexploitable à cet égard, les autres sont plus utiles, sans donner néanmoins toujours clairement le résultat escompté, faute de bipolarisation claire.

Le vote du budget constitue le moment central d'une session parlementaire, du travail des députés et des pairs de France, mais aussi *a priori* la base de l'insertion d'un parlementaire dans la majorité ou dans l'opposition ; par conséquent, il pourrait paraître un excellent critère

pour déterminer son inclusion éventuelle dans la droite. Or, curieusement, à une exception près, pendant la période, le vote général du budget ne traduit rigoureusement jamais un clivage gauche/droite qui permettrait d'apprécier l'importance numérique de la droite dans l'une des deux Chambres. Qu'on en juge par le tableau synthétique suivant, qui présente, pour chaque année budgétaire, les résultats des votes finaux dans chacune des deux Chambres ; les très rares chiffres qui donnent la juste mesure de l'importance numérique de la droite au sein de la chambre considérée figurent en gras.

Tableau 4. La bipolarisation imparfaite : des parlementaires de droite presque jamais quantifiables par le seul résultat des votes budgétaires des Chambres.

Année Concernée	Date d'adoption	Députés Pour	Députés Contre	Députés Votants	Absents/ Abstenus	Total Dép. ¹	Pairs Pour	Pairs Contre	Pairs Votants	Absents/ Abstenus	Total Pairs
1814/15 ²	03/09/14	140	68	208	30	238					
	20/09/14						Maj. ³	Min.	99	55	154
1816	17/04/16	257	6	263	113	376 ⁴					
	27/04/16						131	1+3	135	76	211
1817	06/03/17	135	88	223	16	239					
	24/03/17						109	43+2 ⁵	154	61	215
1818	29/04/18	176	30	206	49	255					
	14/05/18						83	31	114	100	214
1819 ⁶ /D	22/06/19	190	14	204	47	251					
	10/07/19						113	2	115	159	274
1819/R	06/07/19	170	5	175	76	251					
	16/07/19						123	0	123	151	274
1820/D	01/07/20	173	8	181	73	254					
	17/07/20						115	1+1	117	160	277
1820/R	10/07/20	139	6	145	109	254					
	21/07/20						116	3	119	156	277
1821/D+R	21/07/21	258	43	301	129	430					
	30/07/21						99	2	101	157	258
1822/D+R	18/04/22	272	52	324	104	428					
	30/04/22						124	1	125	137	262
1823/D+R	08/08/22	257	78	335	92	427					
	16/08/22						109	0+3	112	150	262
1824/D+R	22/04/23	263	15	278	144	422					
	07/05/23						134	7	141	127	268
1825/D+R	22/07/24	318	27	345	83	428					
	03/08/24						119	3	122	177	299
1826/D+R	19/05/25	286	48	334	85	419					
	10/06/25						126	7	133	157	290

¹ Il s'agit du nombre réel de députés admis à siéger à la Chambre, et non pas du nombre théorique prévu par les ordonnances. Ainsi, les élus invalidés, démissionnaires, ou décédés, lorsqu'ils ne sont pas remplacés avant le vote du budget, sont défalqués du nombre. Il en va de même pour les pairs de France décédés.

² On rappelle que le budget de 1813 a été adopté le 20 mars 1813 par le Corps législatif par 303 voix sur 329 votants (soit 16 abstentions ou votes hostiles).

³ Les chiffres précis ne sont pas connus pour cette année.

⁴ Le nombre officiel de 402 députés est loin d'être atteint, en raison de nombreuses annulations de scrutins.

⁵ La différence entre le nombre des votants et la somme des pour et des contre s'explique par le nombre de bulletins nuls, au nombre de trois chez les pairs en 1816, et de deux en 1817.

⁶ À partir de cette année, le vote du budget est dédoublé en deux parties, dépenses puis recettes (dites aussi « voies et moyens »).

Année Concernée	Date d'adoption	Députés Pour	Députés Contre	Députés Votants	Absents/ Abstenus	Total Dép.	Pairs Pour	Pairs Contre	Pairs Votants	Absents/ Abstenus	Total Pairs
1827/D+R	14/06/26	287	43	330	92	422					
	05/07/26						114	5	119	168	287
1828/D+R	30/05/27	254	69	323	103	426					
	21/06/27						128	11	139	146	285 (302) ¹
1829/D+R	02/08/28	294	34	328	100	428					
	16/08/28						161	2	163	196	359 (382)
1830/D+R	08/07/29	232	55	287	131	418					
	31/07/29						149	2	151	110	361 (388)

Comme on voit, lors de la session dite de 1816 (novembre 1816-mars 1817), immédiatement consécutive à la dissolution de la Chambre des députés du 5 septembre 1816, les ultra-royalistes, furieux, votent contre le budget ; rejoints à la Chambre des députés par la majeure partie de la fraction modérée de la droite, intermédiaire entre les ultras et le centre droit constitutionnel, ils restent en revanche totalement isolés à la Chambre des pairs. Ainsi, au terme de cette session, peut être identifié par le vote budgétaire le nombre presque exact de pairs ultra-royalistes, qui forment le cœur de la droite à la pairie, ainsi que le plus grand nombre - mais pas la totalité - des députés de droite, au-delà des seuls ultra-royalistes.

De même, les chiffres des abstentions de députés pour les budgets votés en 1819 (gouvernement Desolle), 1828 et 1829 (gouvernement dit Martignac), mesurent l'importance numérique de la droite, celle-ci n'ayant pas ici voulu mêler ses voix à celle de l'extrême-gauche en votant contre ; ainsi, 100 députés à l'été 1828, puis environ 130 un an plus tard, peuvent être rangés sous cette bannière, la progression numérique en l'absence d'élections étant due au ralliement de membres du centre droit déçus par l'inflexion du gouvernement Martignac de plus en plus « concessionnaire » (c'est l'expression d'époque) vis-à-vis de la gauche, ce qui les pousse du coup à basculer dans l'opposition de droite. Mais, en ce qui concerne le vote de 1819, les 47 députés abstentionnistes ne forment que le seul groupe ultra-royaliste proprement dit, mais pas la totalité de la droite - dont la fraction modérée se résigne à voter le budget - ; l'année précédente, en 1818, la droite s'était divisée entre votes contre et abstentions, sans que ce partage corresponde arithmétiquement au clivage ultras/fraction plus modérée.

À ces quelques rares exceptions près, les votes budgétaires généraux ne sont pas exploitables dans la perspective d'une évaluation numérique de la droite. D'abord, comme on le constate à l'aune du tableau, il n'est pas de tradition de voter contre le budget, sauf volonté de marquer un très fort mécontentement ou une hostilité plus générale à l'égard des

¹ On connaît à cette date le nombre total des pairs, y compris ceux qui ne sont pas en âge de siéger - nombre total qu'on indique entre parenthèses. Pour la mesure de l'absentéisme ou du désintérêt, seul le nombre de pairs ayant l'âge requis, qu'on continue à indiquer comme nombre principal, est évidemment intéressant.

institutions. C'est particulièrement vrai à la Chambre des pairs, où le nombre de votes contre n'excède jamais une dizaine de voix, sauf en 1817 et 1818 ; à la Chambre des députés, où les votes négatifs sont plus importants, ils fournissent, de 1820 à 1830, une mesure pas trop infidèle de l'extrême-gauche libérale, rarement rejointe par le centre gauche, mais presque jamais de la droite - même si, pour les derniers budgets du gouvernement Villèle, de 1825 à 1827, on peut légitimement suspecter quelques membres de l'extrême-droite d'avoir mêlé leurs voix à celles de la gauche. Hormis ces quelques dérapages, qui n'isolent presque jamais la droite dans son ensemble, et pas toujours même la totalité d'une fraction interne, la droite, comme on le voit, se résout presque toujours à voter pour le budget aux côtés des membres du centre et même du centre gauche : si les débats budgétaires sont l'occasion de longues empoignades très partisans, les votes budgétaires ultimes, quant à eux, n'offrent que de médiocres clivages, en raison du caractère semi-factieux qui s'apparente alors au vote négatif.

Les votes sur les grands projets de loi sont déjà plus représentatifs d'un clivage bipolaire, comme l'atteste le tableau qui suit, construit de la même façon que le précédent à partir des chiffres de votes mentionnés dans les *Archives parlementaires* ; ont été sélectionnés les 75 votes parlementaires les plus importants, portant sur 39 projets de loi et 2 adresses au roi particulièrement marquantes¹.

Tableau 5. La bipolarisation imparfaite (2) : des parlementaires de droite rarement quantifiables par le seul résultat des votes sur les grands projets de loi.

Sujet débattu	Date du vote	Députés pour	Députés contre	Députés votants	Absents/ Abstenus	Total des députés ²	Pairs pour	Pairs contre	Pairs votants	Absents ³ / Abstenus	Total des pairs
Presse	11/08/14	137	80	217	21	238					
Idem	03/09/14						Maj.	Min.	125	29	154
Restitution biens d'émigrés	04/11/14	169	23	192	46	238					
Id.	03/12/14						Maj.	Min.	103	51	154
Sûreté g ^{ale}	23/10/15	294	56	350	26	376					
Id.	27/10/15						128	37	165	46	211
Cris séditieux	30/10/15	293	69	362	14	376					
Id.	07/11/15						121	35	156	55	211
Amnistie (catégories)	06/01/16	175	184 Rejet	369	7	376					

¹ On fait figurer en gras ce qui donne une mesure exacte de l'importance numérique de la droite dans une des Chambres.

² Il s'agit toujours du nombre réel de députés admis à siéger à la Chambre.

³ De très nombreux pairs ne se présentent rigoureusement jamais en séance ; certains ne sont même jamais venus siéger même une seule fois, tels le duc d'Elbeuf, le duc de Montbazou, etc.

Sujet débattu	Date du vote	Députés pour	Députés contre	Députés votants	Absents/ Abstenus	Total des députés	Pairs pour	Pairs contre	Pairs votants	Absents/ Abstenus	Total des pairs
Amnistie (vote final)	06/01/16	334	32	366	10	376					
Idem	09/01/16						120	21	141	70	211
Pensions du clergé ¹	09/02/16	168	64	230	146	376					
Id.							71	56+1	128	83	211
Abolition du divorce	02/03/16	195	22	217	159	376					
Id.	19/03/16						113	9+3	125	86	211
Élections	06/03/16	180	132	312	64	376					
Id.	03/04/16						57	89 Rejet	146	65	211
Élections (2)	10/04/16	205	116	321	55	376					
Biens du clergé	25/04/16	214	50	264	112	376					
Élections ²	08/01/17	132	100	232	7	239					
Id.	30/01/17						95	77	173	42	215
Liberté individuelle	16/01/17	136	92	228	11	239					
Id.	08/02/17						116	43	159	52	211
Presse	29/01/17	128	89	217	22	239					
Id.	24/02/17						101	46+1	148	67	215
Presse (1)	20/12/17	131	97	228	27	255					
Id.	29/12/17						105	52+2	159	55	214
Presse (2)	24/12/17	122	111	233	22	255					
Id.	23/01/18						59	102+1 Rejet	161	53	214
Armée ³	05/02/18	147	92	239	16	255					
Id.	09/03/18						96	74	170	44	214
Finances publiques ⁴	16/02/19	132	100	232	19	251					
Id.	04/03/19						54	93 Rejet	147	67	214
Élections ⁵	02/03/19						98	55	153	61	214
Id.	23/03/19	94	150 Rejet	244	7	251					
Presse (1) ⁶	21/04/19	143	58	201	50	251					
Presse (2)	30/04/19	125	87	212	39	251					
Id.	24/05/19						133	34	167	107	274
Presse (3)	05/05/19	153	45	198	53	251					
Id.	28/05/19						142	14	156	118	274
Presse	18/02/20						136	74	210	64	274
Id.	30/03/20	136	109	245	9	254					
Élections ⁷	12/06/20	154	95	249	5	254					
Id.	28/06/20						141	56+3	200	77	277

¹ Il s'agit à l'origine d'une proposition de Blangy, député, visant à améliorer le sort matériel du clergé et à supprimer les pensions des prêtres mariés.

² Il s'agit de la loi électorale « Lainé ».

³ Il s'agit de la fameuse loi « Gouvion-Saint-Cyr » sur le recrutement militaire.

⁴ Projet de loi modifiant la fixation de l'année financière, et donc les dates du vote budgétaire annuel.

⁵ Il s'agit de la proposition Barthélemy, qui déclenche la fureur de Decazes et provoque la nomination de 60 nouveaux pairs pour briser l'opposition de la Chambre haute.

⁶ Il s'agit de trois projets libéralisant la presse, présentés simultanément par Hercule de Serre, garde des Sceaux, et remis en cause dès l'année suivante, à la suite de l'assassinat du duc de Berry.

⁷ Il s'agit de la fameuse loi du « double vote ».

Sujet débattu	Date du vote	Députés pour	Députés contre	Députés votants	Absents/ Abstenus	Total des députés	Pairs pour	Pairs contre	Pairs votants	Absents/ Abstenus	Total des pairs
Donataires ¹	30/05/21	203	125	328	102	430					
Id.	23/07/21						97	18	115	143	258
Adresse au roi	26/11/21	176 ²	98	274	156	430					
Presse (1)	06/02/22	234	93	327	101	428					
Id.	07/03/22						130	81	211	51	262
Presse (2)	16/02/22	219	137	356	72	428					
Id.	13/03/22						124	95	207	55	262
Crédits de guerre ³	05/03/23	239	19	258	164	422					
Id.	15/03/23						112	66	178	90	268
Conversion des rentes	05/05/24	238	145 ⁴	383	45	428					
Id.	03/06/24						94	128+1 Rejet	223	76	299
Septennalité ⁵	07/05/24						117	77	184	115	299
Id.	08/06/24	292	87	379	49	428					
Sacrilège	18/02/25						127	92+4	223	67	290
Id.	15/04/25	210	95	305	114	419					
Indemnité des émigrés	15/03/25	259	124	383	36	419					
Id.	21/04/25						159	64	223	67	290
Droit d'aînesse ⁶	08/04/26						160	53	213	74	287
Id.	11/05/26	261	76	337	85	422					
Traite des Noirs	24/01/27						113	14	127	160	287
Id.	14/03/27	220	44	264	162	426					
Id.	24/03/27						154	4	158	229	287
Presse ⁷	12/03/27	233	134	367	59	426					
Code forestier	09/04/27	267	8	275	151	426					
Id.	19/05/27						112	3	115	172	287
Elections ⁸	12/05/28	257	105	362	66	428					
Id.	24/06/28						159	83	242	117	359
Presse ⁹	19/06/28	266	116	382	46	428					
Id.	14/07/28						139	71	210	149	359
Décentralisation	Retrait 08/04/29			Pas de vote					Pas de vote		
Adresse au roi	08/03/30						226	0	226	125	351 (379)
Id.	16/03/30	221	181	402	28	430					

¹ Il s'agissait d'indemniser les grands donataires de l'Empire, qui avaient été dépouillés de leurs rentes gagées sur les territoires conquis par le traité de Paris en 1814. Le projet initial fut amendé de manière restrictive par la droite majoritaire, ce qui explique la configuration du vote.

² Chiffre qui réunit les voix de l'extrême-gauche et celle de la majeure partie de la droite, hormis une fraction modérée autour de Villèle, ce qui fait que le chiffre ne figure pas en gras.

³ Il s'agit des crédits destinés au financement de la guerre d'Espagne.

⁴ À compter de cette date, les dissidents de droite réunissent fréquemment leurs votes hostiles à la gauche.

⁵ Il s'agit du renouvellement de la Chambre, une fois tous les sept ans (sauf dissolution, qui devient la règle), le nouveau système supprimant les renouvellements annuels par cinquième, en vigueur jusqu'alors.

⁶ Il s'agit du projet de loi portant officiellement sur les « substitutions », rétablissant la possibilité d'avantager les aînés de famille pour les héritages importants ; les pairs ont voté le texte, mais en le vidant de sa substance.

⁷ Il s'agit de la loi répressive, qualifiée de « loi de justice et d'amour » par son promoteur Peyronnet. Le projet est retiré avant la délibération publique à la Chambre haute.

⁸ Il s'agit de modifier le régime d'inscription sur les listes électorales, première loi d'inspiration libérale décidée par le nouveau gouvernement dit Martignac.

⁹ Il s'agit ici au contraire d'une libéralisation du régime de la presse, opérée par le gouvernement Martignac.

À la lecture du tableau, on constate que 28 votes sur 75 apparaissent pleinement significatifs de l'importance numérique de la droite, ou à tout le moins de son cœur essentiel, dont 9 à la Chambre des pairs : c'est à la fois beaucoup plus que pour les budgets, où seuls cinq votes permettaient d'isoler la droite, et relativement peu encore, puisque 47 votes, soit 63% de la sélection opérée, ne permettent toujours pas d'isoler la droite, alors qu'ont pourtant été retenus à dessein les projets les plus importants politiquement, ayant donc la plupart du temps occasionné une discussion passionnelle. La raison de cette absence de lisibilité des votes en termes de clivage bipolaire - ou même tripolaire - est bien différente de celle qui s'observait pour les budgets : alors que la droite répugnait presque toujours à voter contre les budgets, elle n'hésite nullement à s'opposer à maints projets de loi, et même à mêler ses voix à la gauche ou à l'extrême-gauche. En outre, elle fractionne souvent ses votes, en raison de la rivalité et des différences tactiques poursuivies par les différents groupes internes, le groupe le plus opportuniste ayant une fréquente propension à voter de concert avec le centre, même quand il n'existe pas d'union formelle et de programme de gouvernement commun, tandis que les groupes dissidents, plus extrémistes ou au contraire plus modérés que le groupe central, ont fréquemment recours à l'alliance de revers avec la gauche¹.

Au total, près de deux fois sur trois, la droite n'est pas pleinement identifiée par son vote, soit qu'elle se mêle à d'autres forces concurrentes, soit qu'elle se divise, les deux causes n'étant d'ailleurs nullement exclusives l'une de l'autre.

c- Les problèmes récurrents des frontières de la droite et des affiliations individuelles

Voilà qui complique encore singulièrement les comptages, dans la perspective d'une perspective d'ensemble, traduisant l'évolution quantitative de la droite à l'échelle de ces seize années. Ces votes, et l'interprétation qu'en ont livrée les historiens du XIX^e siècle, permettent de compléter avantageusement les comptages parcellaires proposés par ces derniers. Néanmoins, il est patent que cette confrontation des chiffres électoraux avec les votes des principaux projets de loi ne suffit pas, loin s'en faut, à lever tous les doutes et les incertitudes ; un dénombrement individuel doit donc être effectué, session après session, pour connaître avec moins d'incertitude le nombre de parlementaires pouvant effectivement être rangés à droite, à un instant donné. De tels dénombrements individuels, qui permettent de procéder à l'affinage ultime des ordres de grandeur obtenus par les deux premières méthodes, se heurtent eux-mêmes à deux difficultés, tenant l'une à l'incertitude de certaines affiliations

¹ Ajoutons enfin qu'à certains moments, le vote sur une question de procédure ou sur un amendement a polarisé tellement l'attention, que le vote final paraît alors moins essentiel.

individuelles, l'autre au problème permanent des frontières de la droite.

1° Sous la Restauration, il convient de le rappeler, l'opinion d'un parlementaire n'est connue que par la publicité qu'il veut bien en donner, face à ses collègues ou dans la presse. Les votes de députés ou de pairs de France, qu'ils soient émis par la procédure rapide d' "assis ou levé", ou par celle, plus rigoureuse, de dépôt dans une urne de boules (noires pour le refus et blanches pour l'acceptation), ne donnent en effet lieu sous la Restauration qu'à un comptage général ; les procès-verbaux officiels ne mentionnent jamais les choix individuels, sinon dans les discours de tribune préalables aux votes (et dans les « opinions non prononcées » distribuées volontairement par certains parlementaires qui n'ont pu matériellement prononcer leur discours à la Chambre). Pour les délibérations importantes, qui donnent systématiquement lieu à un scrutin par boules, le député est libre de montrer ostensiblement ou au contraire de cacher la couleur de sa boule, et donc l'orientation de son vote, à ses collègues et aux journalistes présents dans les tribunes. Il en résulte que, même pour des votes aussi cruciaux que ceux de lois d'exception en février-mars 1820 ou celui de l'adresse au roi (dite des 221) en mars 1830, qui ont donné lieu de la part de la presse à un recensement systématique des votes individuels, il demeure toujours une incertitude sur les choix d'une vingtaine de députés, qui sont parfois considérables - tel Martignac, cachant soigneusement son vote pour ou contre l'adresse dite des 221 en mars 1830 -, mais beaucoup plus souvent obscurs. Pour les innombrables « muets » de la Chambre, ceci condamne donc l'analyste à glaner des éléments épars dans des sources indirectes (guides biographiques de parlementaires, représentations iconographiques des Chambres, avec emplacement des députés, etc.), inégalement crédibles ou informées, ce qui rend d'autant plus impératif les recoupements.

2° En outre, se pose à nouveau, de manière cruciale, la question aiguë des frontières de la droite pour savoir quels députés inclure ou non en son sein. Notre réflexion préliminaire sur l'emploi du mot « droite » avait d'emblée montré que les modérés, formant parfois la marge, parfois au contraire un groupe numérique essentiel, étaient selon les sources d'époque pleinement englobés dans la droite, ou considérés au contraire comme formant un « Centre » de « ministériels » rendus « ventrus » par les faveurs du pouvoir. En réalité, le problème de l'inclusion ou de l'exclusion d'un groupe de modérés plus ou moins considérable se pose en permanence sous la Restauration, lorsque l'on entend définir l'importance numérique de la droite. La résolution du problème est d'autant plus délicate qu'il ne s'agit jamais des mêmes personnes ni des mêmes fractions internes. Pour la Chambre des députés, où les affiliations individuelles sont connues avec plus de précision que pour la Chambre des pairs, il a été jugé

intéressant de cumuler les deux approches, rigoriste ou « accueillante », dans les délimitations successives de la droite ; on peut construire de la sorte deux courbes parallèles, montrant simultanément l'évolution d'une droite *lato sensu* et d'une droite *stricto sensu*, selon des critères qui suivent, en fonction des années considérées.

* Dans la session de 1815, d'octobre 1815 à avril 1816, se pose le problème des membres qui, sans rejoindre la « minorité ministérielle », se détachent partiellement de la « majorité » ultra-royaliste de la Chambre introuvable pour s'abstenir lors de certains votes cruciaux. L'insertion au sein de la droite de cette fraction modérée interne à la « majorité », assez mouvante dans sa composition, est discutable, et justifie une première différenciation entre droite *stricto sensu* et droite *lato sensu*.

La disjonction entre les deux s'établit très progressivement : en 1815-1816, au sein de la Chambre introuvable, les clivages se constituent très lentement au cours de la session, ainsi que l'attestent les sept votes portant sur des projets de loi à caractère politique, opposant de manière significative¹ une « majorité », royaliste, à une « minorité », dite ministérielle². Ainsi, au début de la session, seul se dégage de l'unanimité royaliste le noyau de la future minorité ministérielle, représentant au départ une soixantaine de députés simplement³. À partir de novembre 1815, s'affirme progressivement un véritable clivage entre, d'une part, le gouvernement et une minorité parlementaire relayant ses avis, d'autre part, une majorité parlementaire s'opposant de plus en plus résolument au pouvoir exécutif. Le différentiel entre « majorité » ultra-royaliste et camp ministériel est initialement faible, étant donné le caractère jugé subversif de toute opposition parlementaire, puis s'élargit régulièrement au fil des scrutins significatifs : il passe de 13 voix de majorité le 24 novembre 1815 pour atteindre 89 voix le 10 avril 1816, tandis que la « majorité » de droite pouvait revendiquer 145 élus le 24 novembre⁴, 175 le 6 janvier 1816⁵, 180 le 6 mars, 205 le 10 avril et même 214 le 25 avril,

¹ En effet, les autres projets de loi, votés à une écrasante majorité, voire à l'unanimité, avec une assistance moins fournie, ne revêtent pas ce caractère clivant entre une droite ultra-royaliste et une minorité ministérielle.

² L'appendice libéral, trop restreint et ne dépassant pas onze députés, se fond dans cette minorité.

³ Le 23 octobre, la loi de police générale sur la détention provisoire est votée par 294 députés contre 56 hostiles ; le 30 du même mois, celle sur les cris séditieux est adoptée par 293 députés contre 69 hostiles.

⁴ Il s'agit du rejet du projet de loi sur la Cour des comptes, par 145 voix contre 132 ; la majorité de droite est alors particulièrement faible, car c'est la première fois que l'expression de cette sensibilité prend la forme d'un *veto* hostile à une mesure gouvernementale. L'émotion est d'ailleurs assez grande, au point que tous les projets de loi du mois suivant, portant sur des sujets mineurs, sont adoptés à la quasi-unanimité (juridictions prévôtales, création de rentes pour les dettes de guerre, modifications juridictionnelles, deuil officiel du 21 janvier) : les parlementaires se réservent pour la grande question de l'amnésie politique consécutive aux Cent-Jours.

⁵ Le vote porte sur une question préalable à l'adoption générale de la loi d'amnésie ; question préalable, mais essentielle, relative à l'éventuelle catégorisation des coupables en lieu et place de l'individualisation nominative des incriminations que propose d'entériner le projet de loi. Avec 175 voix, la droite élargit son influence à la Chambre ; mais elle est néanmoins battue à neuf voix près par le camp ministériel, qui bénéficie cette fois-ci, de manière unique dans la session, de l'appoint décisif du « marais » des députés hésitants, d'ordinaire

ce glissement continu précipitant la clôture inopinée de la session quatre jours plus tard. Ces suffrages, on l'a compris, n'identifient que le cœur ultra-royaliste de la droite, la fraction plus modérée ne rejoignant ce cœur de la droite que sur des projets plus secondaires, ou se réfugiant sinon dans une prudente abstention.

* Dans les sessions de 1816 à 1819, la disjonction entre droite stricte et droite large vient de l'existence permanente d'une petite fraction intermédiaire entre les ultras et le centre droit constitutionnel, qui, quant à lui, n'appartient alors à aucun titre à la droite, même considérée *lato sensu*, puisqu'il passe au contraire son temps à combattre l'opposition ultra-royaliste.

* Dans les sessions de 1820 à 1823, l'insertion du centre droit, désormais acquis à une fusion avec les anciens ultras au sein d'une nouvelle majorité royaliste, est évidente au sein d'une droite conçue largement ; en revanche, contrairement à maints chiffrages aberrants ou de mauvaise foi - tel celui de Villèle, qu'on citait tantôt -, les anciens séides de Decazes, purs centristes, qui se rallient aux lois d'exception contre l'opposition de gauche, ne doivent pas pour autant être abusivement comptabilisés à droite durant cette période. Désormais, depuis l'hiver 1819-1820, la droite *stricto sensu* n'est plus composée que de la poignée des membres de la contre-opposition, autour de La Bourdonnaye, Donnadieu, Vaublanc et Bouville.

* Dans les sessions de 1824 à 1827, alors que désormais la contre-opposition de droite grossit à chaque session, se posent deux nouveaux problèmes :

1° les députés ministériels, « villèlistes », appartiennent-ils toujours à la droite ou forment-ils un nouveau centre ? Ainsi qu'on l'avait exposé dès le chapitre 1, ces deux options, privilégiées chacune par différentes sources, sont envisageables ; ce qui est certain, c'est qu'ils forment le gros de la droite au sens large - considérée avec le recul du temps -, sans appartenir en revanche à « la Droite », désignée explicitement comme telle dans l'instant par les prosopographes d'époque, l'expression ne renvoyant plus alors momentanément qu'aux seuls dissidents de la contre-opposition ; la « défection », qui s'organise à la Chambre des députés à partir de 1825, ne se distingue alors que fort mal jusqu'en 1827 de la contre-opposition, dont elle épouse très largement la stratégie ; de ce fait, et en dépit du paradoxe, on est conduit durant cette courte période 1825-1827, à considérer les proches de Chateaubriand, membres d'une « défection » encore inorganisée, comme appartenant à la droite au sens strict, à l'instar de ses collègues dissidents d'extrême-droite.

2° En outre, se pose le problème d'une quarantaine d'anciens élus constitutionnels, qui ont totalement rompu avec la gauche ou le centre gauche, mais sans être cependant vraiment

abstentionnistes. Ceux-ci refusent cette fois de cautionner le dispositif prévu par La Bourdonnaye dans son discours du 11 novembre 1815, et repris ensuite par la commission parlementaire dirigée par Corbière.

insérés dans la majorité villèliste. Ceci amène à se demander, si tout parlementaire non-libéral ou non-doctrinaire est ou non un homme de droite. La plupart des sources et des historiens, influencés par la gauche, répondent par l'affirmative, et classent de force cette fraction dans la majorité villèliste, en dépit des votes successifs sur les projets de loi importants, qui montrent qu'à l'évidence, il n'en est rien. En conséquence, on a décidé d'exclure cette fraction ni libérale, ni villèliste, et encore moins de contre-opposition, des chiffres de la droite, même considérée au sens large.

* De 1828 à 1830, l'ancienne contre-opposition s'est dissoute dès l'été 1828, et a rejoint environ la moitié des anciens villèlistes au sein de ce que l'on peut dès lors appeler une « droite unitaire », se solidifiant progressivement jusqu'en 1830, en dépit de nombreuses divergences tactiques internes. Cette « droite unitaire » forme à l'évidence la droite au sens strict, comme le cœur essentiel de la droite au sens large. Néanmoins, trois problèmes distincts se posent dans ces délimitations entre droite stricte et droite large.

1° Une centaine environ d'anciens députés villèlistes modérés, appartenant donc à la droite *lato sensu* de 1824 à 1827, décident de soutenir le gouvernement Martignac, sa politique d'union des centres et d'ouverture à gauche ; il nous semble que, ce faisant, ils doivent être exclus de la droite, même au sens large, sauf pour une minorité d'entre eux à se réintégrer en son sein en 1829-1830 par un soutien apporté au gouvernement Polignac.

2° La « défection », qui a désormais totalement rompu avec l'ancienne contre-opposition, soutient dès l'été 1828 le gouvernement Martignac, ce qui doit donc la faire considérer hors de la droite en 1828-1829 ; mais en outre, comme on sait, elle persiste dans sa rupture avec la droite par son opposition constante au gouvernement Polignac, y compris lors du vote de l'adresse des 221 en mars 1830 et lors des élections en juin-juillet 1830. C'est la raison pour laquelle il nous semble, même s'il nous faut ici nous opposer à l'opinion communément admise, que ses membres, pendant cette période, ne sauraient plus être considérés comme appartenant à la droite, même conçue au sens large. Ils ne sont donc inclus dans aucun de nos deux chiffrages de la droite. Il convient au passage de remarquer que certains sont dits membres de la « défection », car s'étant insérés dans ce groupe parlementaire, sans avoir jamais appartenu à la droite parlementaire lors d'une période antérieure.

3° Enfin, un petit groupe de députés hésite entre la « défection » et le soutien réticent à la droite ; certains, formant le « groupe Lorgeril », ont soutenu un amendement transactionnel déposé par un député du même nom, avant de se diviser ensuite, lors du vote final de l'adresse des 221, entre vote pour, vote contre ou abstention ; il nous a semblé que l'on pouvait inclure les abstentionnistes au sein de la droite au sens large, cette petite fraction formant pour

l'occasion la différence entre les effectifs de la droite stricte et une droite considérée de manière moins exigeante. En revanche, ceux qui, comme Lorgeril lui-même, ont finalement voté pour l'adresse, doivent à nos yeux être exclus.

Voilà donc résumées les différentes délimitations de la droite envisageables selon les années successives. Cette ultime clarification permet dès lors de livrer sans plus tarder les comptages de la droite, désormais assis sur une base conceptuelle plus claire.

B. Les résultats des décomptes : flux et reflux de la droite

1. Chiffres et pourcentages

a- La droite au sein des gouvernements

La droite a été impliquée dans les deux tiers des équipes ministérielles de la Restauration - en mettant de côté les Cent-Jours -, correspondant d'ailleurs à peu près aussi aux deux tiers de la durée totale du régime. En effet, sur les douze gouvernements de la période¹, la droite a participé à huit reprises : quatre fois en position minoritaire dans des coalitions plus ou moins hétéroclites (Talleyrand, Richelieu I, Richelieu II, et Chabrol de Crouzol), quatre fois en gouvernant pour ainsi dire toute seule (Villèle-Montmorency, Villèle, Polignac-La Bourdonnaye et Polignac), ainsi que le montrent les analyses détaillées suivantes².

Dans le gouvernement provisoire Talleyrand du 3 avril 1814 au 13 mai 1814, aucun ministre de tendance réactionnaire n'est susceptible de représenter une « pré-droite », ce qui explique les réunions du pavillon de l'Entresol autour de Monsieur pour faire contrepoids à ce gouvernement.

Le ministère de la Première Restauration (13 mai 1814-11 mars 1815) est organisé de manière un peu spéciale, puisque y siège un secrétaire d'État, Vitrolles, ainsi qu'un ministre d'État, Ferrand, sans attributions de rang ministériel³, sinon par intérim⁴. En incluant ces membres un peu spéciaux, on compte neuf ministres, parmi lesquels quatre réactionnaires contre cinq « constitutionnels », soit 44% des membres du gouvernement favorables à une idéologie droitiste. Il convient cependant de noter que trois de ces réactionnaires, Blacas, Dambray et Ferrand, sont proches de Louis XVIII et non de Charles X, et qu'à ce titre, leur comptage au sein d'une « droite » en gestation durant leur passage au gouvernement pourrait

¹ À savoir les gouvernements Talleyrand, Talleyrand-Fouché, Richelieu I, Desolle, Decazes, Richelieu II, Villèle-Montmorency, Villèle, Chabrol, Martignac, Polignac-La Bourdonnaye, et Polignac.

² Le gouvernement Martignac est un cas un peu complexe, en ce qu'il implique des personnalités anciennement liées à la droite. Néanmoins, on verra qu'il faut l'écarter du décompte.

³ La Direction générale des Postes attribuée à Ferrand n'est pas un poste ministériel.

⁴ Ferrand exerce très peu de temps le rôle de ministre de la Marine, pour remplacer Malouet, décédé, avant d'être remplacé par le nouveau titulaire du poste, Beugnot.

être discuté.

Si l'on passe sur l'intermède des Cent-Jours et sur le gouvernement fantoche de Gand pour considérer la Seconde Restauration et l'éphémère gouvernement Talleyrand-Fouché (juillet-septembre 1815), on constate que là encore, aucun ministre réactionnaire ne s'apparente à une « droite » en voie de structuration parlementaire par l'élection d'une Chambre « introuvable » à majorité ultra-royaliste en août.

Dans le premier gouvernement Richelieu (septembre 1815-décembre 1818), la participation d'une « droite » désormais organisée à la Chambre¹ est assez forte au départ, puis se dégrade progressivement ensuite, ainsi qu'il suit :

- de septembre 1815 à mai 1816, on compte trois réactionnaires (Vaublanc, Clarke de Feltre, Du Bouchage) sur sept ministres (soit 43%, proportion très proche de celle qu'on observait sous la première Restauration).

- de mai 1816 à janvier 1817, il y a toujours trois réactionnaires (Dambray, Clarke, Du Bouchage) sur sept ministres, mais désormais aussi trois sous-secrétaires d'État « de droite », dont deux ultra-royalistes (Tabarié et Trinquelague) et un modéré (La Bouillerie) sur les quatre créés ; la droite compte donc 50% du personnel gouvernemental, avec cinq membres sur dix qui lui sont favorables.

- en janvier 1817, la perte d'un ministre pour la droite, Dambray, remplacé par Pasquier, fait passer la proportion à 4/10, soit 40% du personnel gouvernemental ; en avril 1817, celle d'un sous-secrétaire d'État, Trinquelague - remplacé par Ravez, qui fait alors partie de la « minorité » hostile à la droite -, aboutit à une nouvelle proportion pour la droite de 3/10, soit 30% du personnel gouvernemental ; en juin 1817, une nouvelle perte ministérielle, en la personne de Du Bouchage, fait baisser la proportion à 2/10, 20% du personnel gouvernemental ; en septembre 1817, enfin, on note le limogage du dernier ministre de droite, Clarke de Feltre, et d'un des deux sous-secrétaires d'État restant, Tabarié. Jusqu'en décembre 1818, il ne reste plus aucun membre de la droite ; de septembre 1817 à décembre 1818, la représentation de la droite au sein du gouvernement est donc nulle, ou quasi-nulle, si l'on considère que La Bouillerie, membre de la fraction intermédiaire entre le centre droit constitutionnel et la droite, doit désormais lui être rattachée².

Sous le ministère Desolle (décembre 1818-novembre 1819), comme sous le ministère

¹ La structuration de la droite parlementaire peut être considérée comme vraiment effective en janvier 1816.

² C'est avec quelque simplification que l'historien Duvergier de Hauranne écrit que La Bouillerie « appartenait notoirement au parti de Monsieur », pour expliquer, ce qui est exact, que « la gauche du ministère demandait vainement son renvoi » (Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 4, ch. 18, p. 452).

Decazes (novembre 1819-février 1820) aucun membre du gouvernement n'appartient à la droite, La Bouillerie lui-même étant parti.

Sous le deuxième ministère Richelieu (février 1820-décembre 1821), on observe l'évolution suivante : aucun membre du gouvernement n'appartient à la droite de février à décembre 1820, les membres du centre droit ne s'étant pas encore résolus à la fusion au sein d'une droite élargie ; de décembre 1820 à juin 1821, la droite compte deux ministres sans portefeuille, en la personne de Villèle et Corbière, au sein d'un gouvernement qui compte désormais huit ministres titulaires, trois ministres sans portefeuille et deux sous-secrétaires d'État, soit pour la droite une proportion de 2/13, soit environ 15% du personnel gouvernemental ; de juin à décembre 1821 enfin, la droite s'étant volontairement retirée, elle ne conserve aucun membre au gouvernement.

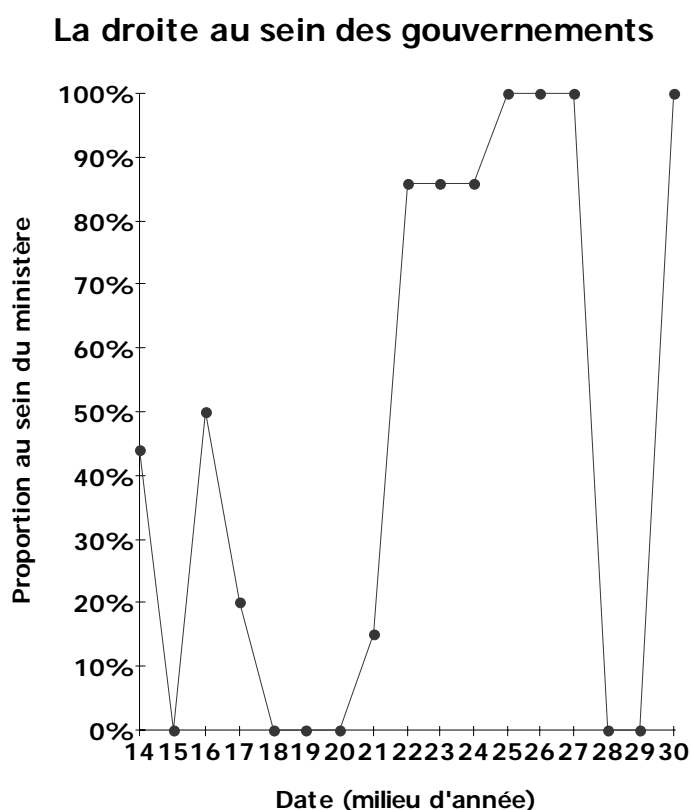
Sous les gouvernements Villèle-Montmorency et Villèle (décembre 1821-janvier 1828), grâce à une alternance longtemps attendue par elle, la droite s'empare presque à elle seule de la totalité des postes gouvernementaux, si, par « droite » bien sûr, on comprend sa fraction modérée et gestionnaire. De décembre 1821 à août 1824, la droite compte six ministres sur sept, ne laissant au centre que la Maison du Roi, en la personne de Lauriston ; Clermont-Tonnerre et Peyronnet, tous deux issus de l'ancien centre droit, sont désormais pleinement intégrés à la droite dès leur entrée au gouvernement, à l'image de la plupart des parlementaires de leur sensibilité. Les changements fréquents de titulaire à la Guerre et aux Affaires étrangères n'empêchent pas la droite de conserver ces postes. La droite représente donc 86% du personnel gouvernemental. D'août 1824 à janvier 1828, après le départ de Lauriston, remplacé par le duc de Doudeauville, la droite détient l'intégralité des postes gouvernementaux (100%).

Sous les gouvernements Chabrol (janvier-mars 1828) puis Martignac (mars 1828-août 1829), la droite repasse dans l'opposition. De janvier à mars 1828, elle détient encore deux postes sur neuf, en la personne de Chabrol à la Marine et Frayssinous aux Affaires ecclésiastiques, soit 22% du personnel gouvernemental. De mars 1828 à août 1829, la droite ne dispose à nouveau plus d'aucun poste gouvernemental. La position politique de Martignac, La Ferronnays, de Caux, Saint-Cricq et Vatimesnil peut faire l'objet d'interrogations jusqu'à la mi-1828, car tous ces nouveaux ministres sont issus au départ de la majorité villèliste, et le gouvernement entretient initialement l'ambiguïté sur son orientation ; néanmoins, dès l'été 1828, les doutes sont levés, et il est évident que le ministère et les titulaires qu'on vient de citer ont rompu avec la droite, qui se situe désormais dans l'opposition.

Sous les gouvernements Polignac-La Bourdonnaye, puis Polignac (août 1829-août 1830), tous les membres du gouvernement appartiennent à la droite. Toutes les tentatives de Polignac d'ouvrir son ministère au centre, voire même à la gauche, ont échoué. La présence de Courvoisier à la Justice jusqu'en mai 1830 ne doit pas faire illusion à cet égard : cet ancien député du centre gauche est en effet totalement rallié à la droite lors de sa nomination.

Le graphique qui suit matérialise cette évolution de la présence droitière au sein des gouvernements successifs.

Graphique 2. La droite au sein des gouvernements : d'une présence partielle à la stratégie du tout ou rien.



On constate qu'en début de période, où l'adoption de coutumes parlementaires est encore balbutiante, et où l'idée de solidarité ministérielle ne prévaut pas encore totalement - en dépit des promesses royales faites en ce sens au début de la Seconde Restauration -, la droite peut figurer au sein du gouvernement comme une minorité considérable (entre 40 et 50% de l'occupation des postes), tout en appartenant à l'opposition parlementaire. Une transition relativement longue, prenant environ deux ans et demi (mai 1816-septembre 1818) - preuve des hésitations en la matière du gouvernement de centre droit -, permet d'aboutir à une

affectation des postes ministériels plus « moderne » et moins ambiguë.

On aboutit de la fin 1818 à l'été 1830 à un tout autre modèle, qui ne tient plus à une sorte d'union sacrée de toutes les mouvances acceptant les institutions, mais qui consiste désormais en des alternances bien marquées et même brutales, avec, pour un camp, des sorties totales du gouvernement ou au contraire une monopolisation de tous les postes ministériels. Les phases de transition, durant lesquelles on puisse encore observer une participation minoritaire de la droite au sein du gouvernement - tel un reliquat de l'ancien système de partage du pouvoir -, sont désormais très réduites, d'une durée de un an (décembre 1820-décembre 1821), puis même de deux mois seulement (janvier-mars 1828) : on peut y voir la preuve d'un durcissement des clivages politiques, et aussi d'un glissement vers une sorte de « système des dépouilles » avant la lettre. Celui-ci se lit déjà comme on le voit au niveau ministériel, mais ce glissement entraîne aussi des répercussions au niveau administratif, par des changements massifs de directeurs d'administration centrale, de conseillers d'État et de préfets lors des alternances gouvernementales ; néanmoins, en la matière, on est toujours resté bien loin, sous la Restauration - même lors de la « Terreur blanche » menée jusqu'au printemps 1816 -, de la politique d'épuration administrative systématique pratiquée par Guizot au début de la monarchie de Juillet.

Il convient de rappeler enfin que l'évolution de la droite dans la composition gouvernementale obéit à la position de cette dernière à la Chambre des députés ; après une répartition presque proportionnelle jusqu'en 1817, le glissement qu'on vient de décrire promeut l'obtention d'une majorité parlementaire en critère essentiel pour entrer au gouvernement, puis rapidement conquérir toutes les places en son sein ; le gouvernement Polignac (août 1829-août 1830), en voulant s'affranchir de cette règle décennale d'alternance ministérielle conditionnée par la majorité législative, provoque comme on sait la crise institutionnelle finale, qui emporte le régime de la Restauration.

b- La droite au sein des Chambres

Ainsi que l'indiquent le tableau et le graphique qui suivent, le net déséquilibre, que l'on constate en 1814 en défaveur de la droite à la pairie, se résorbe dès 1815 ; même si les pairs de droite restent minoritaires, ils peuvent espérer faire blocage en s'alliant avec des membres du centre, en dépit de la « fournée » Decazes du 5 juin 1819, qui se traduit par un tassement. L'arrivée de la droite au pouvoir et la première « fournée » Villèle du 23 décembre 1823 rééquilibrent sérieusement le rapport de force, mais la droite, on le remarque, n'a pas encore la majorité à elle seule, ce qui maintient jusqu'en 1827, l'impression d'une Chambre des pairs

indépendante, qui peut basculer dans l'opposition dès qu'un système d'alliances habile se conjugue avec quelques défections en son sein. La deuxième « fournée » Villèle de novembre 1827 brise totalement cet équilibre, en donnant 70% des sièges à la droite seule ; à cet égard, en dépit de l'ampleur numérique comparable (60 pairs pour la « fournée » de 1819, 76 pour celle de 1827), ses conséquences sont sans commune mesure avec la « fournée » Decazes, ainsi que la courbe qui suit le montre nettement : la Chambre des pairs est, jusqu'à la fin de la Restauration, transformée en une simple chambre d'enregistrement, et le crédit qu'elle avait accumulé depuis 1815, en pouvant basculer dans un camp ou dans l'autre au gré des projets de loi - ce qui lui donnait l'allure d'une Chambre de sages -, s'effondre brutalement et définitivement jusqu'à la chute du régime¹.

Tableau 6. Une droite minoritaire à la Chambre haute jusqu'en novembre 1827.

Date ²	Nombre estimé de pairs « de droite »	% par rapport aux pairs qui siègent ³	Date	Nombre estimé de pairs « de droite »	%
Déc. 1814	32	31%	Janv. 1823 ⁴	84	40%
Déc. 1815	(57) 80 ⁵	(35%) / 48%	Mars 1824	107	48%
Déc. 1816	(46) 77	(27%) / 45%	Déc. 1824	107	48%
Déc. 1817	(52) 74	(31%) / 44%	Janv. 1826	105	49%
Déc. 1818	(52) 78 ⁶	46%	Déc. 1826	101	47%
Déc. 1819	(52) 81	38%	Fév. 1828	166	69%
Déc. 1820	83	40%	Janv. 1829	160	68%
Déc. 1821	79	37%	Mars 1830	158	70%

¹ Pour plus de détails, on renvoie à Emmanuel de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables, les pairs de France et la Chambre des pairs héréditaires de la Restauration 1814-1831*, Paris, Fayard, 2006.

² Sauf exceptions expliquées en note 4, on se place à la fin de l'année considérée.

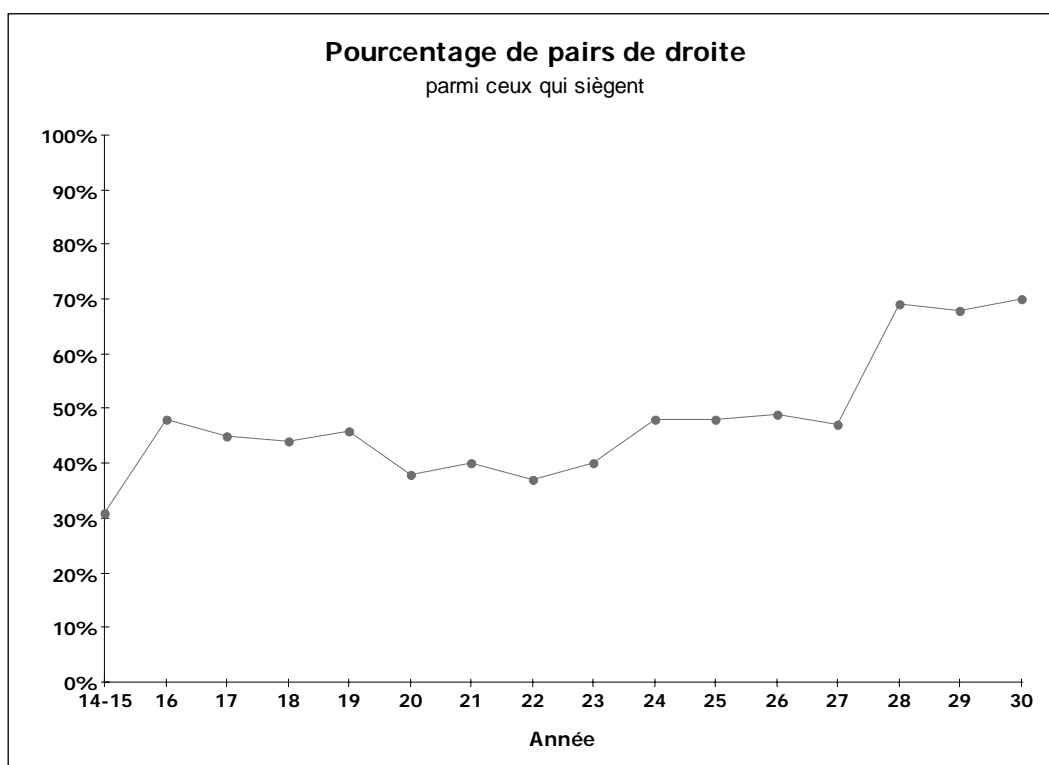
³ On rappelle que beaucoup de pairs de France, y compris ceux en âge de siéger, n'ont jamais ou presque jamais pris place en séance, ce qui les a fait exclure du comptage.

⁴ La Chambre des pairs ne siège pas en décembre 1822, 1823, 1825, 1827, 1828 et 1829, reprenant ses travaux respectivement en janvier 1823, mars 1824, janvier 1826, février 1828, janvier 1829 et mars 1830, mois qu'on a donc retenus comme dates de comptage annuel.

⁵ Entre parenthèses, le chiffre des seuls pairs ultra-royalistes et apparentés, sans inclure les pairs de centre droit, qui se solidarisent la plupart du temps avec la droite à la Chambre haute, et ne rompent avec elle que sur les sujets les plus politiques, comme le projet de loi électorale débattu en mars-avril 1816.

⁶ Il nous a paru inopportun d'inclure la quinzaine ou la vingtaine de pairs centristes, qui, inquiets des progrès libéraux, souscrivent à la proposition d'un des leurs, François de Barthélemy, pour réformer la loi électorale, avec l'acquiescement ravi mais soupçonneux de la droite. On considère en effet, au regard de positions prises par ailleurs, que ces pairs n'appartiennent pas alors à la droite.

Graphique 3. Évolution du nombre de pairs de droite de 1814 à 1830.



Du côté de la Chambre électorale maintenant, on présente, dans le tableau, puis le graphe suivant, l'évolution du nombre de députés appartenant à la droite, entendue à chaque fois dans la conception la plus large, et, immédiatement après, dans la conception la plus restrictive.

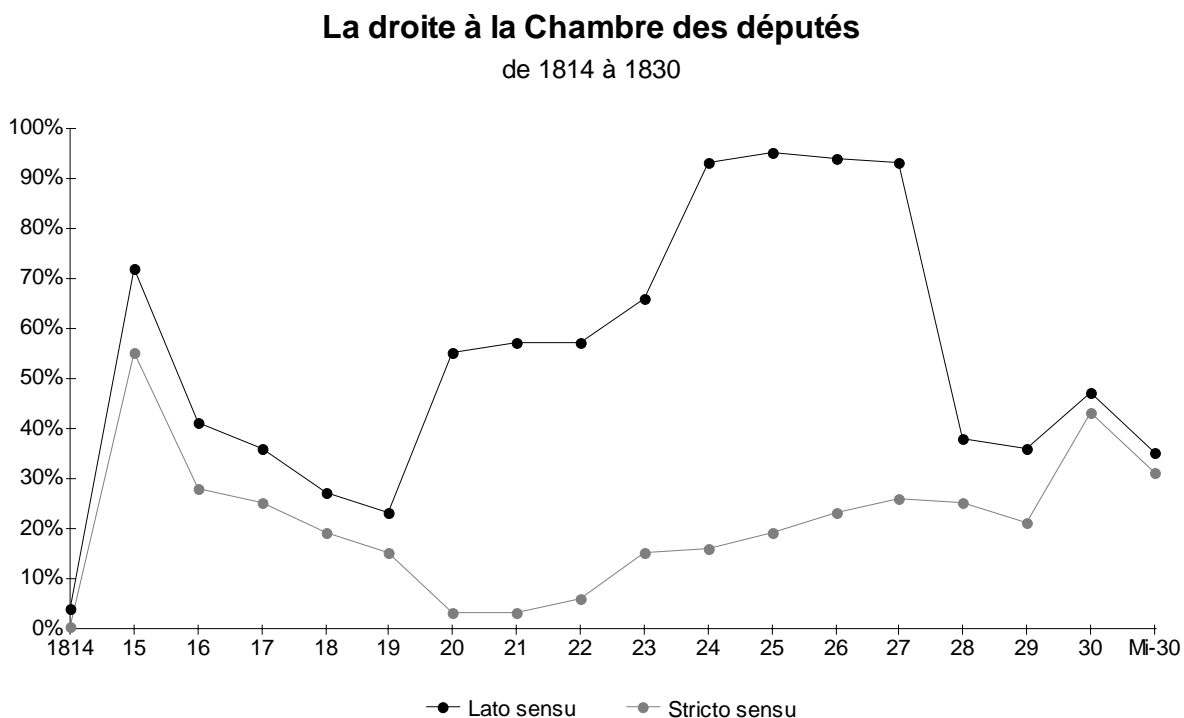
Tableau 7. L'évolution à la Chambre des députés des effectifs de la droite, celle-ci entendue au sens large et au sens restreint du terme.

Sessions	Nombre de députés de droite	% par rapport au total de députés	Sessions	Nombre	%
1814	9 (?) ¹ / 1 seul	4% / 0,5%	1823	278 / 63	66% / 15%
1815	268 / 202	72% / 55%	1824	398 / 68	94% / 16%
1816	97 / 68	41% / 28%	1825	397 / 80	95% / 19%
1817	91 / 64	36% / 25%	1826	398 / 95	94% / 23%
1818	69 / 48	27% / 19%	1827	395 / 102	93% / 26%
1819	57 / 39	22% / 15%	1828	162 / 105	38% / 25%
1820	236 / 11	55% / 3%	1829	155 / 90	36% / 21%
1821	243 / 11	57% / 3%	mars 1830	202 / 181	47% ² / 43%
1822	246 / 27	57% / 6%	été 1830	147 / 135	34% / 31%

¹ Pour cette session, faute d'une stratégie de vote commune de la part des « purs », on ne peut s'appuyer que sur leurs opinions exprimées à la Chambre, ce qui rend très difficile leur comptage, et fait sous-estimer sans doute leur nombre dans cette première Chambre.

² L'augmentation brusque des effectifs de la droite n'est pas due à de nouvelles élections, mais au ralliement de la plupart des députés du centre droit, qui soutenaient auparavant Martignac contre la droite, avant de se décider à soutenir bon gré mal gré le gouvernement Polignac au moment du vote de l'adresse des 221.

Graphique 4. À la Chambre des députés, un différentiel numérique très variable selon les années entre droite au sens large et droite au sens restreint.



Les principaux mouvements électoraux bien connus transparaissent dans ce graphe : élections d'une « Chambre introuvable » en 1815, puis de 1816 à 1819, lente décade de la droite, se confondant alors pour l'essentiel avec les ultra-royalistes ; puis dès 1820, brusque remontée électorale, due à la nouvelle législation (loi du double vote), d'une droite désormais élargie à la plupart des anciens constitutionnels du centre droit ; quasi-monopole de cette droite très large et hétérogène au sein de la « Chambre retrouvée » ; brutale décade à la suite des élections de novembre 1827, amplifiée par la sortie hors de la droite de toute une aile modérée, qui soutient l'expérience centriste du gouvernement Martignac, et continue, pour partie, sa « défection » jusqu'à la chute du régime en 1830.

Le graphe souligne de manière remarquable le décrochage considérable, de 1820 à 1827, de la droite *stricto sensu*, réduite à la seule contre-opposition, par rapport à la droite *lato sensu*, constituée pour l'essentiel de députés opportunistes et, pour une part, très modérés, les fameux « 300 » députés dévoués à Villèle ; en dépit de la progression des dissidents internes de 1824 à 1827, la disproportion numérique formidable entre ces deux conceptions de la droite, large ou stricte, ne se résorbe pas. En revanche, en 1829-1830, à l'heure du choix décisif, la différence est presque nulle, car le choix est quasiment binaire : confirmer sa « défection » et donc quitter la droite, ou soutenir, en dépit des arrière-pensées, Polignac et Charles X.

2. Mesure de deux biais institutionnels accusés de fausser les résultats

Dès lors qu'on dispose désormais d'une idée précise de l'importance numérique de « la droite » au sens où les contemporains l'entendaient - c'est-à-dire, on le rappelle, de la mouvance parlementaire « royaliste » à la Chambre des députés -, on peut désormais s'attacher à discuter du caractère significatif de ces chiffres. Un premier élément de débat à cet égard réside dans deux facteurs institutionnels supposés biaiser le scrutin par avance en faveur de la droite : il s'agit d'une part de la présidence des collèges électoraux, assumée par des personnalités nommées par le pouvoir et souvent candidats eux-mêmes, d'autre part de l'existence de « grands » collèges départementaux, réservés aux électeurs les plus riches. Dans quelle mesure ces deux éléments pèsent-ils effectivement en faveur de la droite ?

a- Une droite suravantagee par des candidatures « officielles » avant la lettre ?

Le président d'un collège électoral est censé jouir d'un grand pouvoir d'influence sur les électeurs de la circonscription, ainsi que l'escomptent tous les gouvernements. Lorsque le président de collège est lui-même candidat, cela lui donne un statut qui dépasse celui d'un simple « candidat ministériel » ou gouvernemental, pour atteindre les dimensions d'un véritable « candidat officiel ». En effet, très nombreux sont les candidats soutenus par le pouvoir - et donc vrais « candidats ministériels » -, qui ne sont pas pour autant dotés d'une présidence de collègue : 1° celle-ci échoit assez souvent à un pair de France ou à un simple notable local non candidat, ce qui est à la fois une manière d'honorer ces personnalités et de faire confiance à leur influence pour obtenir de « bons choix » ; 2° si un même collègue doit choisir plusieurs élus - cas de tous les collèges jusqu'à la « loi du double vote » de 1820, puis des seuls collèges départementaux -, il n'est possible de promouvoir à la présidence de collègue qu'un seul des favoris gouvernementaux, ce qui multiplie le nombre des véritables « candidats ministériels » non présidents de collègue ; 3° enfin, le pouvoir choisit parfois délibérément un non-candidat, pour ne pas froisser les différents postulants de son propre camp, qu'il soutient également sans avoir de nette préférence pour l'un ou pour l'autre, laissant aux électeurs la responsabilité du choix ultime à l'intérieur des « candidats ministériels ». En promouvant un des candidats à la présidence de collègue, le pouvoir manifeste non seulement une prédilection particulière pour ce candidat, mais confère à celle-ci une officialité supplémentaire et manifeste qui fait donc bien de lui, sans abus de langage, un « candidat officiel » avant la lettre.

Même s'il faut répéter que beaucoup de présidents de collègue, n'étant pas candidats, ne sont pas dans cette situation, ce cas de figure, à chaque fois qu'il se présente, donne le

sentiment d'une disproportion considérable entre les candidats en faveur d'un seul, appartenant quasi systématiquement à « la droite » royaliste (villèlistes inclus) pendant toutes les années 1820.

Plusieurs éléments concourent à forger cette influence susceptible de profiter au camp gouvernemental en général, et s'il est candidat, au président de collège en particulier.

Qu'il ait ou non participé lui-même à la « campagne » officieuse qui s'est déroulée les semaines précédentes, le président de collège est reçu avec solennité quelques jours avant l'élection par les autorités locales (préfet, maire), qui peuvent donner à cette réception une publicité dans la presse locale ; cette réception, en forme d'intronisation par les autorités du cru, confirme et renforce le prestige moral supposé d'un personnage choisi par le Roi. Fort de cette *aura* nouvelle, il en profite souvent pour rencontrer quelques électeurs indécis dans ces derniers jours d'avant-scrutin.

Au premier jour de l'élection, le président de collège dispose en outre du droit de nommer à sa guise le bureau provisoire du collège, composé d'un secrétaire, rédigeant le procès-verbal, et de deux à quatre scrutateurs suivant l'importance numérique du collège. Ce bureau provisoire surveille les premiers votes des électeurs relatifs au choix du bureau définitif ; dans cette procédure, le bureau provisoire, comme le bureau définitif qui le remplace une fois élu, valide ou non les bulletins litigieux, ce qui revêt une importance considérable dans les cas, fréquents, de coude à coude très serré entre deux camps. Que le président de collège soit ou non lui-même candidat, il nomme ce bureau provisoire d'une manière bien souvent monocolore, en faveur du camp, voire de la fraction interne, qui lui est chère - sauf volonté marquée de sa part de faire montre d'impartialité, en espérant ainsi amadouer les opposants modérés. En outre, le président peut nommer d'ores et déjà à ce bureau un candidat à la députation, si lui-même ne se présente pas, ou si le collège doit élire plusieurs députés. Ainsi, un camp unique a bien souvent en charge de compter les bulletins et de vérifier le bon déroulement du scrutin, ce qui, naturellement, augmente les tentations de partialité. Les élections du bureau définitif servent donc de tour de chauffe décisif, où chaque camp compte déjà ses voix, et où chacun choisit ceux devant lesquels il devra écrire à la main son choix d'un député ; la confidentialité des votes reste en effet très mal assurée tout au long de la Restauration, en dépit de l'introduction de « boîtes » servant de paravents peu efficaces entre le bureau et l'électeur inscrivant le nom de son choix.

Non content de pouvoir exercer une pression muette sur le choix des électeurs dépendants (agents publics, demandeurs d'aides d'État diverses), le bureau a aussi le pouvoir entier de

décider de l'acceptation ou du refus des nombreux votes douteux, dus à l'absence des prénoms ou des titres nobiliaires du candidat sur le bulletin pour le distinguer d'un parent éventuel. En cas d'élections serrées, cette faculté de décision peut jouer un rôle crucial, d'autant que les recours des électeurs ne peuvent être introduits qu'à la Chambre des députés en début de session : si la majorité parlementaire est de même couleur que le président de collège indélicat, les chances d'invalidation de l'élection sont très minces.

Enfin, et ce n'est pas le moindre de ses pouvoirs, le président de collège prononce systématiquement un discours général, en général entre l'élection du bureau définitif et celle des députés. La tonalité peut aller d'une invitation plus ou moins distanciée à faire le « bon » choix à une véritable profession de foi, la seule admise dans le cursus légal du scrutin, en l'absence de campagne officielle ; elle s'accompagne aussi fréquemment d'un réquisitoire à peine voilé contre les adversaires du président-candidat. Le président de collège étant directement nommé par le roi, son identité comme son discours officiel est en mesure, pense-t-on, d'influencer les électeurs impressionnables - en faveur du parti au pouvoir, donc, quel que soit celui-ci -, de même que tous ceux attachés à l'autorité monarchique.

Peut-on mesurer quantitativement la réalité de cette influence « présidentielle » sur le scrutin et voir si cela a avantage particulièrement la droite ?

Si l'on dépasse les cas d'espèce pour se placer à l'échelle nationale, on peut d'abord tout de suite nuancer l'impact réel de la présidence de collège sur les résultats. L'impact des présidents de collège n'a jamais empêché les gouvernements successifs de subir de graves revers électoraux : en témoignent la déroute subie par le gouvernement Talleyrand-Fouché aux élections d'août 1815, ou les revers graves subis par les gouvernements constitutionnels face à la gauche libérale lors des renouvellements partiels d'octobre 1818 ou de septembre 1819. La droite au pouvoir n'est apparemment pas davantage protégée par le garde-fou que constituent les présidents de collège, puisqu'elle éprouve à son tour deux graves défaites, en novembre 1827 d'abord, en juin-juillet 1830 ensuite, alors que, les deux fois, elle a trié ces présidents sur le volet pour qu'ils pèsent de tout leur poids sur l'élection. L'idée selon laquelle l'institution des présidents de collège et l'organisation du scrutin permettraient à eux seuls de transformer une défaite générale en une victoire générale est à l'évidence infirmée par les faits, quelle que soit la mouvance politique au pouvoir : toutes les pressions et manipulations du monde n'ont jamais empêché sous la Restauration un corps électoral rétif de sanctionner l'équipe gouvernementale en place par une défaite législative.

Il est cependant permis de formuler une hypothèse plus restreinte : à défaut de protéger le camp gouvernemental dans son ensemble, l'institution des présidences de collègue n'est-elle pas en mesure d'atténuer la défaite ministérielle, en exerçant une protection spécifique à l'endroit des titulaires de ces présidences ? L'effet de l'institution serait donc à la fois protecteur et sélectif. Les scrutins de 1827 et de 1830, qui voient les deux défaites électorales principales de la droite au pouvoir, méritent d'être analysés scrupuleusement à cet égard, afin de vérifier la validité de cette supposition.

Dans le cas des élections de novembre 1827, l'opinion dominante est que l'impopularité du gouvernement Villèle est telle alors que la fonction de président de collègue deviendrait plus un handicap qu'un atout, et que, dans ce cadre, beaucoup de villèlistes auraient, pour préserver leurs chances, décliné l'offre d'être ainsi « officialisés » comme candidats du gouvernement. L'arithmétique confirme-t-elle ce discours et ces calculs ?

Si l'on s'intéresse à l'ensemble des présidents de collègue, on compte 334 présidents de collègue, parmi lesquels 51 pairs de France, ce qui laisse 283 présidents de collègue éligibles. Parmi ceux-ci, 240 environ sont effectivement candidats, les autres se bornant à arbitrer l'élection avec plus ou moins d'impartialité. Sur ces 240 présidents de collègue candidats, on compte 117 élus (48,5%), soit un succès pour près d'un sur deux. Or, on compte 370 élections valides au terme de ce scrutin de novembre 1827¹, parmi lesquels on peut compter 215 élus d'une droite très large, mais en leur sein, seulement 125 « villèlistes », en faveur du gouvernement en place, et 90 opposants internes. Ceci signifie que sur les élus « de droite » toutes fractions confondues, 93 l'ont été sans avoir le titre de présidents de collègue, chiffre encore comparable, quoique un peu inférieur, à celui des candidats élus ès qualité de présidents de collègue, qui ne représentent que 54% des élus de droite : ceci semblerait donc confirmer les réserves d'une partie importante de l'électorat de droite vis-à-vis de cette caution officielle, qui matérialise de manière ostentatoire la faveur du Pouvoir envers les candidats ministériels les plus zélés.

Toutefois, il convient de noter que, parmi les élus non dotés d'une présidence de collègue, un nombre infinitésimal, moins de dix au total, sont des « candidats ministériels » ; tous les autres élus de droite sans présidence de collègue appartiennent à l'opposition interne, presque toujours élus grâce à un accord général passé avec la gauche. Voilà qui indique qu'un candidat reconnu comme candidat du pouvoir, « ministériel », ou autrement dit villèliste,

¹ Une cinquantaine de sièges n'ont pas été pourvus, en raison de nombreuses doubles élections ou invalidations, ce qui provoque une grande vague d'élections partielles en mars-avril 1828.

n'avait en ces élections de 1827 rigoureusement aucune chance d'être élu s'il ne bénéficiait pas en sus de l'officialité conférée par la présidence de collège - et des moyens de pression réels afférents à cette fonction -, ce que résume et souligne le tableau qui suit.

Tableau 8. De l'utilité d'être président de collège pour un candidat ministériel aux élections de novembre 1827.

Orientation politique et fonction officielle	Nombre d'élus en novembre 1827	% par rapport aux 370 élus
Candidats ministériels qui sont présidents de collège	117	32%
Candidats ministériels non présidents de collège	8	2%
Candidats royalistes anti-ministériels, élus grâce à une coalition avec la gauche	90	24%

Examinons maintenant le cas spécifique des députés sortants. On constate que sur 395 députés sortants de la « Chambre retrouvée » qui appartiennent à la droite au sens large, toutes fractions confondues, 370 environ sont candidats à réélection, dont 146 seulement, soit 39%, parviennent à assurer leur réélection en 1827.

Si on défalque ceux qui sont pourvus du titre de présidents de collège pour ne retenir que les députés de droite « ordinaires », on compte 233 sortants appartenant à une « droite » conçue largement, parmi lesquels environ 210 candidats à leur réélection ; en leur sein, seuls 52 (presque 25%) parviennent à être réélus, soit moins du quart du *corpus* de ces sortants « ordinaires » candidats à réélection, proportion extrêmement faible, qui témoigne d'une volonté de désaveu de la droite, sinon déjà d'alternance à gauche, majoritaire dans le corps électoral censitaire.

Si l'on resserre le champ d'observation aux présidents de collège, la constatation est bien différente. Sur 334 présidents de collège, 162 sont issus de la dernière mandature (48,5%). Or, parmi ceux-ci, on observe le succès pour 94, soit 58% d'entre eux ; ce succès est obtenu dans le collège même où exerce le président dans 77 situations (82% des cas)¹. Bref, en 1827, près de six sortants sur dix parviennent à être réélus, si et seulement s'ils sont présidents de collège ; le succès est garanti dans le collège même de la présidence pour un sortant sur deux.

¹ 62 dans un collège d'arrondissement et 15 dans un collège départemental ; 16 autres sortants à l'inverse, nommés présidents d'un collège d'arrondissement, ne sont élus qu'ensuite, lors d'un « rattrapage » au collège départemental qu'ils ne président pas.

En somme, contrairement à une opinion commune partagée parfois par des candidats de droite eux-mêmes ayant décliné la présidence de collège, celle-ci reste un moyen hors pair pour les sortants d'assurer une réélection, garantissant le succès plus d'une fois sur deux, en dépit de l'impopularité gouvernementale à l'échelle du pays ; ceux d'entre eux à l'inverse qui n'ont pas bénéficié d'un tel dispositif officiel ont été totalement laminés, dans une proportion de trois sur quatre, comme le résume le tableau suivant.

Tableau 9. De l'impérieuse nécessité d'être président de collège pour un député royaliste sortant lors du scrutin de novembre 1827.

Qualité des sortants	Nombre de sortants candidats à réélection	% de réélus
Ensemble des députés royalistes sortants	370	39%
Députés royalistes sortants nommés présidents de collège	162	58%
Députés royalistes sortants « ordinaires »	208	25%

On observe au surplus l'avantage très net de cumuler la position de sortant et le titre de président de collège (58% de succès). Les présidents de collège « novices », n'étant pas députés sortants, n'ont eux aussi que des chances de succès réduites : sur 78 dans ce cas, seuls 23 sont élus, soit moins de 30%, à peine davantage que ceux qui sont dans la situation inverse de sortants royalistes, non promus à la fonction de présidence de collège (25%).

Ceci tendrait à relativiser l'importance de la pression exercée sur les électeurs dans le choix ou non d'un président de collège, au détriment de l'*aura* confortée par cette fonction publique. En vérité, tandis qu'une minorité de la droite est disposée à accorder à des hommes indépendants qui soient en même temps des hommes neufs, une majorité, légitimiste au sens plein du terme, est encline au contraire à reconduire les sortants appartenant à la droite, mais à la condition presque *sine qua non* qu'ils disposent de cette investiture officielle et même royale qu'est la présidence de collège. Entre ces deux attitudes bien distinctes des royalistes vis-à-vis d'un mécanisme proche de l'« onction » officielle, les candidats ou les sortants à la position floue ou intermédiaire ont des chances de succès extrêmement réduites.

Pour les élections de juin-juillet 1830, on constate que sur les 430 députés élus ou réélus, parmi lesquels 145 peuvent être classés à droite, 83 ont la qualité de présidents de collège¹.

Ceci signifie que 57% des élus de droite l'ont été en qualité de présidents de collège, proportion un tout petit peu plus forte qu'en 1827 (54%), mais néanmoins pas extraordinaire, qui montre l'indépendance relative d'une part constante d'électeurs royalistes vis-à-vis des choix préétablis par le Pouvoir, que celui-ci soit incarné, hier par Villèle, aujourd'hui par Polignac. Néanmoins, en 1827, l'existence d'une opposition constituée interne à la droite maintenait un différentiel important (26%) entre, d'une part, le pourcentage d'élus de droite par rapport au nombre total d'élus (58%) et, d'autre part, le pourcentage spécifique de présidents de collège par rapport à ce nombre total (32%). En juin-juillet 1830, les candidats de droite forment 34% de la totalité des élus, tandis que les présidents de collège (83+3 cas litigieux quant à l'appartenance à droite) représentent 20% des élus : le différentiel n'est plus que de 14%, il s'est donc presque réduit de moitié. Autrement dit, alors que la déroute pour la droite s'amplifie par rapport au revers de 1827, on constate que, malgré les répugnances intactes d'une partie minoritaire de l'électorat de droite pour un mécanisme qui s'apparente plus que jamais à une candidature officielle, le caractère protecteur de la présidence de collège s'accroît encore relativement, et augmente réellement les chances d'un candidat de droite d'être élu ou réélu.

b- Une droite sauvée par les « grands » collèges départementaux ?

Rompant avec le bref régime de la loi Lainé, en vigueur de 1817 à 1819, qui instituait des élections législatives à un degré, au collège unique de département, la loi du double vote recrée en 1820 un système dual de collèges d'arrondissement et de grands collèges départementaux, qui existait auparavant. En 1815 et 1816, les collèges départementaux élisaient tous les députés définitifs en s'appuyant en partie sur les candidatures promues par

¹ Voici la liste de ces présidents de collège victorieux, classés par département : Laboulaye, Beraud, Conny, (François de) Bernis, d'Abancourt, d'Ounous, La Briffe, Delauro, Balsac, Bausset, Chartrouze, Higonet, Fleuriau de Bellevue, Valon, Colonna d'Istria, Le Corgne de Bonabry, Bizien du Lézard, (Amable de) Quélen, Mestadier, Verneilh-Puyraseau, Mirandol, Du Temple de Chevrigny, Kerouvriou, Du Marhallach, (Adrien de) Crussol, Du Bourg, Bastoulh, Roquette, (Charles de) Gontaut-Biron, Lamezan, Domezon, (Eugène de) Lur-Saluces, Rayté de La Peyrade, Trégomain, Gibon, Meffray, Vaulchier, Tardy, Berryer, Chevalier-Lemore, Dudon, Urvoy de Saint-Bédan, Formont, Séguy, Flaujac, Sirieys de Mayrinac, Dussol, André, Lorimier, Bonnemains, Ruinat de Brimont, Becquey, Thomassin de Bienville, Francheville, Mackau, La Boëssière, Lemesre-Dubrulle, Potteau d'Hancardrie, L'Épine, Durand d'Élecourt, Pas de Beaulieu, Féligonde, Chabrol de Volvic, Ribérolles, Clarac, Wangen, (Joseph de) Villeneuve-Bargemont, Doria, Chastellux de Rauzan, Châteaufort, (François de) Castéja, Saint-Géry, Gélis, Lastours, d'Escayrac, Beauquesne, Paul de Châteaudouble, Baron, Aurran-Pierrefeu, (Joseph) Duplessis, Boisbertrand, Creuzé, Jacquinot-Pampelune. On a disjoint les cas de Martignac, Favard de Langlade, et Laperrine d'Hautpoul : car, bien qu'élus avec la qualité de présidents de collège, ils peuvent difficilement être classés à droite à cette époque.

les collèges d'arrondissement, ce qui créait une interdépendance entre les deux types de collèges électoraux. Désormais strictement réservés aux électeurs les plus riches, formant une sorte d'isolat ploutocratique, les « grands » collèges n'élisent plus que 40% des députés, mais en toute indépendance, sans avoir à se préoccuper du choix des petits collèges d'arrondissement, qui élisent « leurs » députés une semaine auparavant.

Dès son adoption en juin 1820, l'objectif avoué des royalistes de la droite, intégrant désormais l'ancien centre droit constitutionnel, était de créer une sorte de bloc électif réservé au camp conservateur, *a priori* inentamable par la gauche libérale, contrairement aux collèges d'arrondissement, où l'on prévoyait que la lutte serait plus serrée. Dans quelle proportion l'existence de ces collèges particulièrement élitistes a-t-elle avantagé la droite dans les années 1820, par rapport au régime censitaire classique des électeurs à 300 francs, en vigueur dans les collèges d'arrondissement ? Durant la période des dernières années, difficile électoralement pour la droite, la disproportion des choix entre les deux types de collège s'est-elle amoindrie, ou s'est-elle au contraire encore davantage creusée, amplifiant alors le sentiment d'artifice inhérent à des collèges d'exception ?

Aux élections de novembre 1820, le cinquième des députés déjà en poste est normalement renouvelé, dans une des cinq séries de départements français¹, au sein du cadre restauré des collèges d'arrondissement, et des collèges uniques pour quelques départements peu peuplés. L'historien Capefigue parle de 29 députés « royalistes » et 17 députés « libéraux » élus à cette date par les seuls collèges d'arrondissement². Selon la méthode des dénombrements individuels, on aboutit au chiffre de 31 députés de droite, parmi les 51 élus des collèges d'arrondissement et les 8 élus de collèges uniques, qui réunissent tous les électeurs de quatre petits départements ; soit un pourcentage de 53% pour la droite, dans les collèges où votent tous les électeurs à 300 francs du ressort territorial concerné. Au même moment sont élus 167 députés, au sein de nouveaux collèges départementaux désormais « réservés » aux plus riches³ ; au sein de ces collèges, nous avons compté pour notre part, selon la même méthode des dénombrements individuels, 138 députés indiscutablement de droite sur les 167 élus, soit un pourcentage de 83% pour la droite, ce qui représente un avantage supplémentaire de 30% des sièges à pourvoir dans ce cadre, comme un calcul élémentaire (83%-53%) le montre⁴.

¹ Cf. en fin de thèse notre annexe n°1 sur le fonctionnement des élections législatives sous la Restauration.

² Capefigue, *Histoire de la Restauration...*, vol. 7, p. 118.

³ Les votes des collèges uniques de petits départements sont défalqués par nous de ce comptage, puisqu'ils réunissent tous les électeurs à 300 francs. Ils ont été intégrés en revanche aux chiffres des « collèges ordinaires ».

⁴ Pour avoir l'identité des députés dénombrés, on se reportera à l'annexe n°2/D, qui recense tous les députés de

Aux élections d'octobre 1821, qui organisent pour la première fois un renouvellement complet du cinquième des départements (ceux de la 5^e série départementale) pour les deux types de collège, on dénombre 33 hommes de droite sur les 53 députés élus par les collèges d'arrondissement ou par les collèges uniques, soit 62% de députés de droite par les collèges « ordinaires » ; pour les collèges départementaux réservés aux plus riches, on compte 29 hommes de droite sur les 34 députés élus par les « grands » collèges, soit 85% de députés de droite choisis par les collèges hyper-élitistes¹. Le différentiel entre les deux types de collèges est de 23%.

Aux élections de mai 1822, qui organisent un nouveau renouvellement partiel pour la 1^{ère} série départementale, cette fois-ci, on trouve 31 hommes de droite sur les 51 élus par les collèges ordinaires à 300 francs (61%) ; on dénombre de même 22 hommes de droite sur les 33 députés élus par les « grands » collèges départementaux (67%). Le différentiel entre les deux types de collèges est ici extrêmement réduit, à 8%, ce qui est vraiment peu significatif.

Aux élections de novembre 1822 enfin, qui organisent un ultime renouvellement partiel pour la 2^e série départementale avant la dissolution de décembre 1823 et le vote d'une loi mettant fin à ces renouvellements annuels, on recense sur les 53 élus des collèges ordinaires, 42 députés de droite (79% du lot) ; de même, sur les 35 élus des « grands » collèges, il y a 33 députés de droite (94% du lot). L'écart entre les deux types de collèges est ici de 15% ; la disjonction entre les collèges les plus fermés et les autres apparaît là encore bien faible.

On constate que la différence s'est globalement amenuisée entre les deux types de collèges, au fil de la progression électorale de la droite, jusqu'à devenir totalement insignifiante aux élections du printemps 1824, à peine corrigées par les élections partielles de 1825 et 1826 : à cette date-là, en effet, la droite et tous ceux qui se sont opportunément ralliés à elle ont quasiment le monopole des sièges à la Chambre des députés. Avec seulement 19 opposants de gauche et centre gauche élus dans les collèges ordinaires et 3 élus dans les collèges de département, elle rafle 93% des élus dans les collèges « ordinaires » d'arrondissement et des collèges uniques, et 98% dans les grands collèges de département ; la disproportion entre les deux types de collège est ici réduite au niveau le plus bas, 5%, en raison du niveau exceptionnel du succès.

Avec la décrue électorale, l'écart entre les deux types de collège se creuse à nouveau. Les résultats immédiats des élections de novembre 1827 sont difficilement lisibles en terme de clivage gauche/droite, car de nombreux élus, se réclamant de la dissidence royaliste,

droite élus année après année, classés depuis 1820 par type de collège et par ordre alphabétique.

¹ Cf. l'annexe n°2/D que l'on vient d'évoquer.

hésitent entre les deux camps, une fois entrés en fonction. Le vote à la Chambre sur l'adresse des 221 en mars 1830 enregistre en revanche une situation clarifiée, qui résulte des élections générales de 1827, corrigées et affinées par les élections partielles qui se sont déroulées du printemps 1828 au début de l'année 1830. Le scrutin, comme on sait, oppose aux 221 libéraux et apparentés, 181 députés qui, en votant contre cette adresse de défiance envers le gouvernement Polignac et le roi, se sont clairement identifiés à droite. Une vingtaine de députés, penchant presque tous au centre droit, ont choisi l'absence ou l'abstention, tandis qu'un nombre à peu près équivalent, basculant au centre gauche, confirment leur « défection » d'avec la droite en votant pour l'adresse et en figurant ainsi au nombre des 221.

Sur les 181 députés hostiles à l'adresse, on a dénombré 84 députés issus des collèges d'arrondissement ou des collèges uniques de petits départements, et 97 députés issus des « grands » collèges départementaux réservés aux plus riches¹. Or, 263 des 430 députés sont élus dans le cadre de collèges d'arrondissement, et 167 dans les « grands » collèges ; ceci fait donc un pourcentage de 32% de députés de droite parmi les parlementaires de la Chambre issus des collèges « ordinaires », et un pourcentage de 58% de députés de droite parmi les parlementaires issus des « grands » collèges ploutocratiques. Comme on peut le constater, le différentiel entre les deux types de collèges est de 35%.

Si l'on inclut dans le comptage 20 députés abstentionnistes qui peuvent être rattachés à la rigueur à la droite, malgré leur refus de prendre position en cet instant crucial, on aboutit au total à 95 députés de droite issus des collèges « ordinaires » (36%), et 106 issus des « grands » collèges réservés aux plus riches (63%), ce qui fait une différence alors un peu moindre de 27%. L'inclusion supplémentaire dans la droite de 22 députés de la « défection » - qui à nos yeux constitue une erreur -, aboutirait à 107 députés « de droite » issus des collèges d'arrondissement ou des collèges uniques (41%) et 116 issus des « grands » collèges (69%), ce qui donnerait un écart de 28%.

Selon l'extension et les limites qui sont données à la droite, on aboutit à ce résultat moyen pour ces années 1827-1829, qu'alors que dans les collèges ordinaires d'électeurs à 300 francs, la droite ne recueille que trois ou quatre députés sur 10 élus, elle recueille entre six et sept élus sur dix dans les grands collèges réservés aux plus riches propriétaires. Même si ce n'est plus tout à fait suffisant, comme on le voit, pour donner une majorité à la Chambre, l'avantage spécifique que recueille la droite de ces grands collèges est assez énorme, puisqu'en leur sein, elle obtient à peu de choses près un nombre double d'élus (6,5/10), par

¹ Pour la liste de ces députés, on renvoie en fin de thèse à l'annexe n°2/D qui recense ces 181 députés de droite, ainsi que la vingtaine de députés qui se sont probablement abstenus, quoique membres de la droite.

rapport au *ratio* observable dans les collèges ordinaires (3,5/10).

Si on prend le terme ultime du processus, soit les élections de juin-juillet 1830, les plus mauvaises pour la droite depuis celles de 1819, on constate que sur les 181 députés de droite ayant voté contre l'adresse des 221, on dénombre 111 rescapés, à la fois sortants et réélus. Sur ces 111 réélus de droite, 48 sont issus des collèges « ordinaires », collèges d'arrondissement et collèges uniques, soit 18% des députés élus par ce mode, tandis que 63 autres sont issus des collèges de département réservés aux électeurs les plus riches, soit 37% des députés élus par ce mode, soit une distorsion entre les deux types de collèges de 19%.

Prenons maintenant en compte l'ensemble des 147 élus de droite lors de ces élections de juin-juillet 1830, y compris ceux qui n'ont pas pris part au vote de l'adresse des 221 - soit qu'ils n'aient pas siégé comme députés au sein de la Chambre dissoute de 1830, soit qu'ils se soient prudemment abstenus - : on est alors conduit à rajouter 18 candidats de droite également élus dans les collèges ordinaires (total 66), et 16 autres élus dans les grands collèges (total 79). En pourcentage, à la suite des élections de 1830, sans tenir compte évidemment des démissions induites par les Trois Glorieuses et la chute du régime, on a 67/263 élus dans les collèges « ordinaires », soit 25% de ces élus qui appartiennent à la droite, et 80/167 élus dans les grands collèges départementaux « réservés », soit 48% de ces élus appartenant à la droite, et ainsi un différentiel entre les deux types de collèges de 23%. La disjonction entre les collèges réservés aux plus riches et les autres s'est donc restreinte à son niveau bas - hormis l'étiage exceptionnel de 1824 -, en deçà même du niveau de 1821. Mais surtout, contrairement à la situation observable en 1827-1828, l'avantage supplémentaire dont dispose la droite dans les collèges de département ne lui permet désormais plus de disposer d'une majorité d'élus, même dans ces collèges restreints aux plus privilégiés. Si l'avantage numérique demeure en termes relatifs, le garde-fou institutionnel qu'il était censé représenter disparaît quant à lui, puisque la droite est désormais dominée par les libéraux dans les deux types de collège.

Ainsi, ces grands collèges accentuant le caractère ploutocratique du système électoral apparaissent avec le recul comme parfaitement contre-productifs et inefficaces pour remplir l'objectif que leur avait assigné la droite en les créant par la loi du double vote.

En effet, quand la droite est forte, ils sont souvent totalement inutiles, quand ils n'amplifient pas significativement une victoire déjà écrasante dans les collèges ordinaires, ainsi de 1822 à 1824 ; ils peuvent même être considérés comme moralement contre-

productifs, quand ils amplifient assez fortement (+25 à 30%) une victoire assurée déjà sans eux, ainsi en 1820 et 1821, et donnent ainsi le soupçon d'une injustice politique, là où il y aurait de toute façon domination électorale.

Tableau 10. Les « grands collèges » départementaux, un avantage donné à la droite¹
aussi énorme que toujours inutile.

Date de l'échéance électorale	Nombre de nouveaux élus de droite par les collèges à 300 francs	% d'élus de droite dans ces collèges	Nombre de nouveaux élus de droite par les collèges départementaux	% d'élus de droite dans ces collèges	% total des députés de la droite à la Chambre après le scrutin ²
Nov. 1820	31	53%	138	83%	55%
Oct. 1821	33	62%	29	85%	57%
Mai 1822	31	61%	22	67%	57%
Nov. 1822	42	79%	33	94%	66%
Fév.-Mars 1824	244	93%	164	98%	94%
Nov. 1827 / Mars 1830 ³	84	32%	97	58%	36% à 47% ⁴
Juin-Juillet 1830	66	25%	79	48%	34%

Bien pire, quand la droite est relativement faible, ils n'ont strictement jamais rempli l'objectif qui motivait leur création, consistant à donner malgré tout la majorité absolue des sièges à la droite, quand bien même celle-ci se retrouverait minoritaire dans les collèges ordinaires. En 1827-1828, en effet, la courte majorité atteinte dans ces « grands » collèges est impuissante à renverser la tendance générale et à contrebalancer la défaite sévère dans les collèges ordinaires ; en outre, la forte disjonction entre les deux types de collège (+26%) est d'autant plus choquante ici que, cas unique, elle oppose les majorités dans les collèges restreints aux minorités laminées des collèges ordinaires, soulignant ainsi le caractère

¹ Évoquant ici la décennie 1820, on prend naturellement la droite « au sens large », seule capable d'appréhender pour cette époque le rapport de forces droite/gauche. S'agissant de la droite « au sens strict », soit pour la période 1820-1827 la seule contre-opposition, nous réservons nos chiffres et commentaires pour le chapitre 8, consacré aux divisions parlementaires entre les différentes fractions de la droite.

² Jusqu'à la dissolution de décembre 1823, suivie de l'adoption au printemps 1824 du principe de renouvellement intégral de la Chambre, théoriquement tous les sept ans, ce pourcentage prend aussi en compte les députés qui n'ont pas été renouvelés lors du scrutin partiel annuel : ceci explique qu'en 1821 et 1822, il soit plus faible que les divers pourcentages relatifs aux nouveaux élus, ce qui n'empêche pas du reste la droite d'être déjà nettement majoritaire.

³ Maintes élections partielles, en juin 1828, puis encore jusque début 1830, modifient notablement l'équilibre des forces à la Chambre en faveur de la gauche - facilitant en mars 1830 l'adoption de l'adresse des 221.

⁴ Selon que l'on insère ou non les 80 députés de centre droit. Ceux-ci soutiennent le gouvernement Martignac contre la droite en 1828-1829, puis ils rejoignent ensuite la droite dans la proportion des deux tiers en mars 1830, au moment du vote de l'adresse des 221 ; le groupe de la « défection » n'opère pas un tel ralliement.

d'artifice institutionnel, et de privilège d'exception, en pure perte, puisque le but final n'est pas atteint. En 1830 enfin, même si la disjonction des proportions d'élus entre les deux types de collège se réduit quelque peu, le *ratio* reste néanmoins proche du double dans les « grands » collèges par rapport aux collèges ordinaires, prolongeant ainsi le sentiment d'artifice, alors que pourtant désormais, la droite n'atteint plus la majorité d'élus, même dans ces collèges électoraux d'exception.

La création en 1820 de collèges départementaux réservés aux plus riches s'avère donc pour la droite un échec total, même si elle assure systématiquement à cette dernière une proportion supplémentaire d'élus, qui est à la fois beaucoup trop importante en termes d'image dans l'opinion, au regard du sentiment créé de manipulation des suffrages, et bien trop dérisoire en termes de résultats objectifs, dès lors qu'il est question de renverser une majorité contraire. Ces collèges départementaux ont donc constitué pour la droite le type même d'avantages en trompe-l'œil, lui donnant le sentiment totalement illusoire de disposer ainsi d'un outil électoral qui assurerait automatiquement la pérennité de sa domination politique : comme on peut le constater chiffres à l'appui, ils n'ont pas une seule fois joué ce rôle.

En somme, les deux institutions électORALES que sont la présidence de collège nommée par le roi, d'une part, et les collèges départementaux ultra-ploutocratiques, d'autre part, ont l'une et l'autre servi, si l'on nous autorise cette expression, de matelas, assurant à la droite un minimum de sièges, même dans les périodes de grande impopularité. Ces sièges supplémentaires ont d'abord et avant tout profité aux personnalités les mieux insérées dans le système politique, souvent déjà élues et donc sortantes, disposant par exemple d'un réseau départemental au point d'être élues par les plus riches électeurs des différents arrondissements au sein du « grand » collège, voire d'un réseau national au point d'être nommées président de collège.

En revanche, l'une comme l'autre de ces institutions ont été totalement impuissantes à jouer le rôle d'un garde-fou, capables d'inverser le cours de la défaite pour la droite, y compris lorsqu'en 1830, cette défaite compromettait la pérennité de la Restauration. On peut même considérer que, par leur image déplorable symbolisant l'iniquité électorale, elles ont durci les oppositions, et altéré l'image du régime sans jamais remplir leur mission.

C. Le rôle des facteurs externes dans ces variations cycliques

Pour apprécier la part de soutien réel et sincère, ou au contraire d'antipathie du corps électoral vis-à-vis de la droite, on ne peut se contenter de noter l'influence sur le choix des urnes des deux éléments institutionnels précédents (présidences de collège et collèges départementaux). Il convient également de jauger, dans les variations enregistrées, l'impact de deux facteurs fondamentaux, susceptibles d'amoindrir eux aussi l'autonomie du choix politique : on entend par là l'influence de la conjoncture économique, d'une part, du climat international, d'autre part. Ces deux facteurs en effet, parce qu'ils ont un effet direct sur la vie de la nation, déterminant la prospérité pour l'un, la souveraineté et le rayonnement international pour l'autre, créent un environnement général qui est à même de parasiter les choix électoraux purement idéologiques ou, si l'on veut, politiques au sens étroit du terme.

Sans faire de ces deux facteurs, économique et international, des « infrastructures » qui conditionneraient étroitement les affrontements politiques internes, en transformant ceux-ci en simples reflets, il est manifeste malgré tout que cette interférence brise, s'il en était besoin, le mythe du libre arbitre politique comme un îlot souverain, hermétique aux variations venues du dehors. Dans ces conditions, il convient d'apprécier, le plus précisément possible, l'impact de cette conjoncture externe dans les fluctuations électorales qui affectent la droite en sens divers. Parmi les analyses qui ont été produites sur la période, *l'Histoire de la Restauration* de Viel-Castel est celle qui est le plus attentive à ces éléments externes, et particulièrement à la conjoncture internationale, en raison de la carrière diplomatique de l'auteur ; c'est la raison pour laquelle cet ouvrage servira ici de source principale.

1. L'impact de la conjoncture internationale

On avait précisé d'emblée, dans le chapitre premier, que le climat international général, en ces années de Restauration, était plutôt favorable à la droite, en raison du conservatisme des gouvernements européens. Il convient maintenant de préciser, pour chaque scrutin important, dans quelle mesure la conjoncture internationale a joué, ou non, sur le résultat final. Cet impact de l'international sur le choix politique peut être exogène s'il consiste en une influence externe efficace auprès de l'électorat français. L'électeur français, riche contribuable, presque toujours abonné à un grand quotidien national - signe de son statut social - est, il convient de le souligner, remarquablement bien informé sur la politique internationale par la presse qu'il lit, quelle que soit sa tendance politique. Bien souvent, les principaux journaux du temps ouvrent leur première page sur l'actualité à Londres, avant

même d'évoquer celle de Paris et du reste de l'Europe. Dans ce cadre, il convient de distinguer les influences d'origine institutionnelle - qu'on appelle ordinairement les pressions internationales - (modèle 1), de celles, inverses, consistant en revendications alternatives ou voies de fait exercées à l'échelle européenne par des marges contestatrices, et susceptibles, par un effet d'entraînement, de séduire l'électorat à l'échelon proprement national (modèle 2). Enfin, l'impact de l'environnement international peut être également endogène, lorsqu'il trouve sa source dans la politique française à l'étranger, jugée plus ou moins positivement par l'opinion nationale (modèle 3). Ces trois modes d'impact de la conjoncture internationale ont successivement joué un rôle partiel sur les résultats électoraux français.

On peut considérer que le premier modèle, de pressions gouvernementales étrangères, a exercé un impact relatif sur le résultat des élections en 1815 et 1816 ; mais, dès 1817, le pays est davantage impressionné par les tentatives de subversions qui se manifestent à l'étranger que par ces pressions officielles. Cette influence libérale du climat international s'estompe elle-même en France avec l'assassinat du duc de Berry en février 1820, qui sert d'électrochoc, et fait rentrer d'eux-mêmes les électeurs français dans une voie provisoirement conservatrice et anti-libérale, en se distinguant pour l'heure des pays européens qui servaient jusque là de modèle à une bonne partie de l'électorat français. Désormais, l'influence étrangère sur les urnes, qu'elle soit gouvernementale ou contestataire, atteint son point d'étiage, durant toutes les années 1820. C'est par la victoire militaire française à l'étranger, et le prestige international qui en découle, que les gouvernements successifs appartenant à la droite ont cherché à maintenir vaille que vaille un impact de la conjoncture internationale sur les scrutins électoraux, avec des succès très divers, de manière très réussie en 1824, mais totalement ratée, tant en 1827 qu'en 1830.

a- 1815-1820 : des influences étrangères qui desservent rapidement la droite

Le lien entre l'élection d'une « Chambre introuvable » et l'occupation étrangère à l'été 1815 a été souligné à l'envi par l'historiographie libérale. Vaulabelle en particulier écrit : « Le 14 août, lorsque les collègues électoraux se réunirent, l'invasion couvrait nos provinces ; les charges de l'occupation écrasaient les moindres villages. [...] Le bruit d'affreux massacres qui ensanglantaient les grandes villes du Midi jetait l'effroi d'une extrémité du royaume à l'autre ; en un mot, chacun craignait pour sa fortune et sa position, et commençait à trembler pour sa liberté ou pour sa vie. Il était difficile que, sous l'impression de ces terreurs, et influencé, dans la plupart des villes où se faisait l'élection, par la présence de soldats alliés, le vote de chaque électeur fût autre chose qu'un

acte de soumission aux passions du parti rendu dominant par l'invasion »¹. Cette présentation classique, sans être fausse, donne le sentiment que les troupes d'occupation auraient exercé sur la population française avec les meneurs de la Terreur blanche une pression objectivement univoque pour peser consciemment sur le scrutin.

Certes, les deux facteurs, que les exactions aient été directement vécues par l'électorat local ou rapportées par oui-dire, ont augmenté simultanément le sentiment d'insécurité ; de ce fait, par un amalgame psychologique conforme à ce que décrit Vaulabelle, ils ont ainsi conjointement contribué au vote ultra-royaliste, qui fait alors figure de stratagème d'urgence, voire de tentative d'exorcisme irrationnel pour chasser du terroir local les malheurs multiformes qui semblent s'abattre sur le pays.

En revanche, le travers de cette présentation libérale est de donner à croire que les troupes d'occupation ont délibérément favorisé le vote ultra-royaliste par leurs vexations ; cette thèse, qui s'inscrit dans la thématique plus large du retour d'idées et de personnes réactionnaires dans « les fourgons de l'étranger », ne résiste pas à l'examen.

En effet, il s'avère que dans le quart nord-est, là où les vexations réelles des étrangers ont été incontestablement les plus rudes, le vote à l'été 1815 constitue d'emblée et de manière très nette une poche de résistance très hostile à la « majorité » royaliste, et en son sein, à la fraction ultra-royaliste² ; si d'aventure il y avait une volonté politique d'influencer les urnes de la part des soudards cosaques et prussiens - ce qui nous paraît quant à nous très improbable -, ceci montrerait à tout le moins un ratage total de cette tentative politique.

Bien plus, là où à l'inverse, l'insécurité pesant sur l'électeur provient d'abord et avant tout de la Terreur blanche, notamment dans le Gard et les départements environnants, il s'avère que les troupes d'occupation, loin de favoriser le mouvement, ont au contraire exercé une action salutaire de temporisation et de retour à l'ordre au moins partiel, ainsi que le rappelle l'historien Viel-Castel : « L'intervention des Autrichiens ne tarda pas à être considérée par le parti vaincu comme un véritable bienfait. Étrangers aux passions locales, ils ne pouvaient manquer de devenir, dans l'intérêt de l'ordre, les protecteurs des opprimés, et en plus d'une occasion, ils s'interposèrent avec efficacité pour arrêter les violences des royalistes. C'était tout ce qu'on pouvait faire en ce moment »³. La dernière phrase de l'historien royaliste, qui donne force détails narratifs à l'appui de cette thèse, souligne qu'au demeurant, l'occupation autrichienne, si elle

¹ Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, tome 3, chapitre 8, p. 429.

² Pour toutes les allusions à une cartographie politique, on renvoie une fois pour toutes aux différentes cartes élaborées dans le cadre de cette thèse, analysées en détail dans le chapitre 3.

³ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, volume 4, chapitre 19, p. 12.

est parvenue à rétablir l'ordre sur la voie publique, a été incapable d'assurer la sérénité et la liberté dans les opérations électorales, et donc de limiter la victoire écrasante et largement frauduleuse des ultra-royalistes locaux.

En somme, l'occupation, par elle-même, a engendré une angoisse qui, mêlée à la Terreur blanche, a amplifié le vote ultra-royaliste *de manière purement involontaire*. On observe une très nette dissociation entre le vote ultra-royaliste et l'intensité des déprédations commises par l'occupant, ainsi qu'une impuissance rigoureuse des étrangers à interférer volontairement sur le scrutin, dans quelque sens que ce soit.

C'est aux élections de septembre-octobre 1816 que la volonté des puissances étrangères de peser directement sur la couleur de la représentation nationale française se fait le plus nettement sentir. La pression internationale s'exerce dès le début de l'année 1816 en défaveur de la droite ultra-royaliste, qui apparaît par ses outrances parlementaires comme un dangereux facteur de déstabilisation politique, à l'échelle de la France, et qui sait, à l'échelle de l'Europe. Viel-Castel commente : « L'Europe entière [...] avait la conviction que si les ultra-royalistes venaient à l'emporter, la France, précipitée de nouveau dans le torrent des révolutions, rouvrirait pour tous les autres pays la carrière des guerres sanglantes et des agitations interminables »¹.

Cette intervention étrangère prend la forme, dès le printemps 1816, de conseils puis d'admonestations écrites et orales à l'endroit du pouvoir exécutif français, royal et gouvernemental, sommant celui-ci de dissoudre la Chambre introuvable, puis se félicitant de la prise de décision en ce sens le 5 septembre 1816. Le procédé ne pèse apparemment que sur les cercles dirigeants, et pas sur les électeurs, mais on peut légitimement considérer que la publication même officieuse de ces « conseils » exerce une pression de fait sur le corps électoral, surtout en zone occupée. Viel-Castel écrit en effet : « Quant au duc de Wellington, dont la lettre au Roi commençait à transpirer, l'irritation des ultra-royalistes était grande contre lui »², puis ensuite, dans une formule pleine de sens : « À l'étranger, de la part des gouvernements **en qui la France était alors condamnée à voir les arbitres de ses destinées**, l'ordonnance reçut une approbation unanime »³. De fait, la cartographie du vote en 1816 montre que c'est le large tiers est et nord-est, toujours soumis aux rigueurs de l'occupation militaire étrangère, qui manifeste le plus un vote « constitutionnel » hostile à la droite ultra-royaliste.

¹ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, volume 5, chapitre 26, p. 2.

² Viel-Castel, *op. cit.*, p. 5.

³ Viel-Castel, *op. cit.*, vol. 5, chapitre 29, p. 232.

Dans beaucoup de ces départements néanmoins, un tel vote s'explique avant tout par un tempérament politique local - on renvoie à cet égard au chapitre troisième -, réapparu dès 1815 et observable jusqu'à la chute du régime, indépendamment de toute pression étrangère ; pour quelques autres (Côte d'Or, Nièvre), votant nettement « ultra » en 1815 et au contraire « constitutionnel » en 1816, on peut supputer le rôle éventuel de l'immixtion étrangère dans le choix des urnes. Si la pression diffuse savamment distillée par les étrangers dans la presse se ressent globalement à l'échelle du pays, il nous semble toutefois que les brutaux renversements de tendance assignables à l'occupation étrangère et non aux intrigues politiques des élites locales - comme par exemple en Dordogne - restent des phénomènes marginaux et peu répandus, d'autant que les sources ne mentionnent pas d'initiatives prises à la base, par les troupes d'occupation, qui auraient servi de relais aux pressions diplomatiques.

Pour résumer, on peut dire que l'influence des puissances étrangères sur les urnes est tout à fait exceptionnelle en 1816 par la réalité même de son existence objective et délibérée ; elle a sans doute contribué au renversement de forces entre ultra-royalistes et constitutionnels, avec un effet plus diffus et partiel que localement assignable, ce que montre la stabilité relative des orientations politiques départementales. Il est remarquable que la seule intervention, à la fois réelle et partiellement efficace, des pays étrangers conservateurs sur le processus électoral français se soit exercée au détriment exclusif de la droite, ce qui n'est pas un mince paradoxe.

Cette influence étrangère « officielle » s'estompe et disparaît même très rapidement : si les résultats du premier renouvellement partiel de septembre 1817 sont encore largement conformes à la ligne électorale de 1816, souhaitée par les États étrangers, ceux-ci se montrent ensuite totalement impuissants, dès 1818, à endiguer la progression électorale d'un libéralisme jacobin, qu'ils redoutent par-dessus tout.

En outre, la tentative faite par des éléments ultra-royalistes de prolonger artificiellement l'influence indirecte des étrangers sur le résultat des urnes, qui s'exercerait désormais en sens inverse, par une prolongation de l'occupation du territoire, est payée immédiatement au prix fort par la droite toute entière. Ainsi, un dénombrement rigoureux du nombre de députés, session après session, montre que dans celle de 1817 (novembre 1817-mai 1818), juste après le changement de régime électoral et l'adoption de la loi Lainé, la droite est parvenue à limiter les dégâts lors du premier renouvellement partiel, en ne perdant en réalité que six sièges : le changement de mode de scrutin en lui-même a donc des effets néfastes pour la droite, mais plus limités que celle-ci a bien voulu le dire. En revanche, à la suite de la publication de la

Note secrète de Vitrolles (mai 1818) qui semble réclamer le maintien des troupes étrangères sur le sol français à des fins politiques, la sanction est immédiate et se traduit par un décrochage brutal pour la session de 1818 (décembre 1818-juillet 1819), avec la perte de 22 nouveaux sièges pour la droite lors des élections d'octobre 1818 ; les effets de la *Note secrète*, bien qu'estompés, se font encore sentir un an après, puisque la droite royaliste dans son ensemble perd encore 11 sièges.

C'est là une preuve, s'il en était besoin, que l'influence de gouvernements étrangers sur les choix politiques électoraux a été très mal vécue par une part écrasante de l'électorat, toutes tendances confondues, et que ses effets ont été réduits *a minima* dans leur durée comme dans leur ampleur. Dans ces conditions, toute tentative d'instrumentalisation de cette influence extérieure par une mouvance partisane française, matérialisée qui plus est par une invite à prolonger une occupation militaire odieuse, s'est traduite dans l'immédiat par une défaite électorale exemplaire et massive, puis à plus long terme par un rejet durable de la mouvance en question - en l'occurrence, la droite royaliste - dans bon nombre des départements occupés.

La rapide disparition de pressions officielles étrangères sur le choix électoral français ne se traduit pas pour autant par la disparition de toute influence externe : en effet, des contre-modèles alternatifs rayonnant depuis l'étranger, par l'attraction qu'ils exercent sur une partie croissante de l'électorat français, amplifient pour la droite le handicap électoral ; ces nouvelles influences externes ne profitent plus cette fois-ci aux modérés « constitutionnels » mais désormais à une gauche libérale plus ou moins subversive. Les deux principaux pôles qui semblent véhiculer ce tropisme libéral à l'échelle européenne sont l'Italie bien sûr, avec ses célèbres *carbonari* ainsi que l'Allemagne, marquée par la mobilisation d'une *Burschenschaft* estudiantine particulièrement active en Prusse, mais aussi dans les duchés de Bade et de Wurtemberg, géographiquement proches de la France : l'assassinat à Mannheim de l'homme de lettres August von Kotzebue le 23 mars 1819 par Karl Sand, ancien étudiant à Tübingen, constitue le point fort de cette agitation¹, rapidement réprimée ensuite grâce aux dispositions du congrès de Carlsbad. On observe des zones d'effervescence secondaire en Angleterre et en Belgique dès 1817 et à nouveau en 1819, avant le véritable essaimage qui s'observe à l'été 1820, jusqu'à des zones plus périphériques, Espagne, Portugal et Deux-Siciles. Jointes aux causes que l'on a dites, les conséquences de cette dynamique européenne, désastreuses pour la droite française, se font sentir déjà partiellement en 1817, et

¹ Cf. le récit de cet assassinat dans *la Quotidienne* du mercredi 31 mars 1819, n°90, p. 3.

très fortement en 1818 et 1819.

La question que l'on peut se poser est de savoir si le brutal retournement en faveur de la droite qui s'opère en France aux élections semi-générales de novembre 1820 tire en partie sa source, si peu que ce soit, d'une influence européenne, en plus des raisons spécifiquement nationales - à commencer par le changement de mode de scrutin. L'idée d'une résurgence des pressions internationales, qui s'exerceraient indirectement sur l'électorat français, par la menace même vague et implicite d'une intervention étrangère en cas de véritable alternance électorale en faveur des libéraux, semble une hypothèse *a priori* séduisante : en effet, la date de ces élections de 1820 coïncide à peu près avec celle du congrès de Troppau, ouvert le 23 octobre 1820 à la suite des révolutions en Europe méridionale, et débouchant en décembre 1820 sur la promesse aussi vague que comminatoire des souverains de Russie, d'Autriche, de Prusse, de « mettre un frein, soit par médiation, soit par la force, aux nouvelles calamités qui menaçaient l'Europe ».

Toutefois, à la date précise des élections françaises, du 4 au 15 novembre 1820, on n'en est pas là, et les bruits qui circulent dans la presse des premières consultations du Congrès font état au contraire d'une grande indépendance de vues des représentants français et anglais - pour ne pas dire une certaine condescendance - par rapport aux projets et revendications des puissances absolutistes¹. On ne saurait donc interpréter le choix des électeurs français comme une concession forcée à des pressions internationales, comme cela avait pu être le cas, à des degrés divers, lors des deux premiers scrutins législatifs de la Restauration.

Au vrai, il semble que, par-delà le changement de mode de scrutin, ce soient les spécificités conjoncturelles purement françaises dans l'adoption partielle de cette vague libérale, qui aient déterminé seules le retournement du corps électoral en 1820 : l'échec pitoyable de l'insurrection d'août 1820, dite du Bazar français, qui en annonce toute une série d'autres, augure mal en France du passage de la phase parlementaire et revendicative du libéralisme à la phase insurrectionnelle ; surtout, le régicide du duc de Berry en février 1820, sans équivalent en Europe², en ravivant les souvenirs les plus traumatiques de la Révolution française, sert d'électrochoc et ramène au bercail conservateur et « royaliste » nombre d'électeurs français d'abord tentés par la vogue libérale européenne. Par la suite et jusqu'en 1823, les répressions à la fois systématiques et efficaces menées aussi bien en France qu'en

¹ Pour l'évocation complète et précise des relations internationales dans cette année 1820, on renvoie à Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 9, chapitre 60, pp. 155-269.

² L'assassinat de l'écrivain conservateur Kotzebue en Allemagne, tout en provoquant un grand émoi dans les chancelleries européennes, n'a évidemment pas le même caractère symbolique.

Europe contre les complots libéraux et *a fortiori* contre les insurrections consommées n'ont pu que conforter les électeurs français dans leur revirement de 1820. Ce revirement français apparaît comme une prise de conscience, relativement précoce à l'échelle européenne, de l'impasse politique que représentait la transformation de la vogue libertaire initiale en insurrections révolutionnaires. Si les comploteurs continuent à recruter quelques *desperados* en France - on pense aux fameux sergents de la Rochelle, exécutés en septembre 1822 -, la réconciliation nette et durable de la majorité des électeurs avec la droite dès la fin 1820 montre la capacité d'auto-régulation interne du corps électoral, par une rupture avec le tropisme de modèles internationaux alternatifs.

b- 1824-1830 : les succès internationaux de la France, et l'inégale réussite de leur instrumentalisation électorale

Durant la dernière phase, l'influence, contre-productive pour la droite, de modèles européens alternatifs, n'est pas réapparue avant 1830 ; à cette date, si quelques signes avant-coureurs se font jour en Europe, c'est bien la révolution de Juillet en France qui fait office de déclenchement véritable du grand chambardement continental. Quant aux pressions étrangères officielles sur l'électorat, elles ont encore moins leur place qu'auparavant, depuis que la France, sur la lancée de sa réintégration dans le concert européen décidée au congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), a remporté avec la bénédiction de la Sainte-Alliance une éclatante victoire militaire en Espagne en 1823 ; dès lors, notre diplomatie peut bien, durant les années 1820, sembler inféodée plus d'une fois à la diplomatie anglaise, il paraîtrait en revanche inconcevable que les choix politiques internes soient suggérés ou même orientés par une volonté étrangère.

Dès lors, si le climat international continue à s'inviter dans les débats électoraux, ce n'est plus comme auparavant sous une forme exogène, d'importation d'opinions étrangères, mais bien endogène, de valorisation ou mieux, de capitalisation politique des succès diplomatiques et militaires de notre pays. Les trois dernières élections générales, février-mars 1824, novembre 1827 et juin-juillet 1830 font l'objet d'une telle tentative de récupération électorale de la politique internationale française par la droite au pouvoir.

Le premier essai est un franc succès : la victoire du Trocadéro en Espagne et la libération de Ferdinand VII revenu à Madrid quelques mois avant les élections françaises, ont sans nul doute joué leur rôle dans le succès éclatant de la droite aux élections de 1824. Viel-Castel commente ainsi : « L'exaltation du parti royaliste était au comble. Ses journaux célébraient ce qui

venait de se passer en Espagne avec des transports qui disaient assez clairement quelles espérances ils y attachaient pour l'avenir. Les journaux libéraux, au contraire, laissaient voir un grand abattement ; leur langage était timide »¹ ; et lorsqu'il conclut : « Jamais élections ne s'étaient annoncées sous un aspect aussi favorable au gouvernement »², il allègue sans surprises « le succès de la guerre d'Espagne » comme une des raisons principales d'un succès électoral annoncé. Comme l'escomptait le ministre des Affaires Étrangères Chateaubriand, la victoire militaire, en redonnant une fierté nationale à l'opinion française, réconcilie pleinement cette dernière, au moins sur l'instant, avec la dynastie des Bourbons et même plus précisément avec le gouvernement royaliste en place. Il convient cependant de noter que ce succès international n'est pas la seule cause du succès : la stabilité politique, la prospérité économique, sans parler des fraudes et pressions électorales, ont aussi leur part. Ainsi, l'instrumentalisation d'un succès international apparaît plutôt comme un facteur d'amplification que de déclenchement proprement dit de la victoire électorale.

Toujours est-il que fort de cet impact international réussi, le gouvernement Villèle essaie de rééditer le stratagème aux élections de 1827, en se saisissant de la victoire impromptue de Navarin, dont la nouvelle parvient quinze jours avant le scrutin. Le calcul politique semble d'autant meilleur que le théâtre d'opérations est la Grèce, objet d'un attachement sentimental de la part des libéraux, mais aussi de la part de bon nombre d'électeurs royalistes, indécis dans leur vote. Or, cette fois-ci, la manœuvre échoue piteusement. Viel-Castel commente : « En ce moment même, on recevait d'Orient une nouvelle assez imprévue et qui semblait devoir populariser le gouvernement du Roi : c'était celle de la bataille de Navarin. [...] L'escadre française de M. de Rigny avait eu une grande part à cette victoire. [...] Au milieu des préoccupations si vives auxquelles donnaient lieu les élections qui se préparaient, cette nouvelle excita un vif moment de joie et opéra, pour le moment, une espèce de diversion, mais le ministère essaya en vain de s'en prévaloir. On était décidé à ne lui savoir gré de rien, à penser même que si ses agents faisaient quelque chose de bon, c'était en quelque sorte malgré lui, par la force des circonstances. On a vu quelquefois, dans d'autres pays, de grand succès obtenus par la politique extérieure rendre à un gouvernement la force morale qui commençait à lui échapper au dedans. Jamais, en France, des succès de cette nature n'ont eu le même résultat »³. Il semble donc que, lorsque les facteurs purement internes, à caractère politique et économique, ne contribuent plus au succès mais à l'échec de la droite, la situation internationale, si brillante soit-elle, est impuissante à enrayer la tendance de fond.

¹ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 13, page 26.

² Viel-Castel, *op. cit.*, vol. 13, pp. 136-137.

³ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 17, page 65.

Cette hypothèse se vérifie plus encore en 1830. Alors que Navarin n'était qu'un succès inattendu par le gouvernement lui-même qui avait vainement tenté de l'utiliser à brûle-pourpoint, dans l'urgence, l'expédition d'Alger au printemps 1830 est d'emblée conçue par le gouvernement Polignac comme un dérivatif aux contestations politiques internes, destiné à apporter à l'arraché le succès de la droite aux nouvelles élections générales. L'échec de la récupération électorale est d'autant plus cuisant ; il faut dire d'une part que la plupart des votes interviennent avant l'annonce de la prise d'Alger, d'autre part que, pour les derniers scrutins, le *Te Deum* prononcé par l'archevêque de Paris, M^{gr} de Quélen, le 11 juillet 1830, en célébration de cette victoire, officialise de manière particulièrement maladroite cette tentative d'instrumentalisation du succès militaire. Les propos du prélat sont en effet les suivants : « La main du Tout-Puissant est avec vous, Sire. [...] Votre confiance dans le divin secours et dans la protection de Marie, mère de Dieu, ne sera pas vaine. Puisse Votre Majesté en recevoir bientôt une nouvelle récompense ! Puisse-t-elle bientôt venir remercier le Seigneur d'autres merveilles non moins douces, non moins éclatantes »¹. L'historien libéral Vulabellé rapporte en outre que les propos de Quélen furent interprétés comme un encouragement au coup d'État, si la dernière série de consultations électorales, du 13 au 19 juillet, n'inversait pas la tendance désastreuse pour la droite. Logiquement, l'effet final de cette tentative de récupération trop visible fut donc nul, sinon franchement contre-productif, inspirant à Vulabellé ce sobre commentaire : « Son langage se trouvait en si parfait accord avec les bruits répandus sur les violences projetées par le gouvernement, que ses obscures et dévotes exhortations au roi parurent des allusions directes à des mesures dont il aurait reçu la confiance [...] De telles menaces n'étaient pas faites pour laisser aux esprits le loisir de s'arrêter sur les événements d'Alger »².

En conclusion, si les électeurs français ont été imprégnés à des titres divers par le climat international dans leurs choix successifs, cette influence sur les urnes est toujours restée partielle, précaire, mal assurée, pour le plus grand bénéfice de la droite en 1820 et 1824, et au contraire à son grand dam en 1818, 1827 et 1830. Sans être évidemment hermétique à la conjoncture internationale, le vote des électeurs français n'apparaît que très peu comme un vote sous influence externe, qui suivrait un modèle imposé ou adopté de plein gré ; de même, les feux de la diplomatie royaliste, si brillants soient-ils, n'ont jamais été durablement considérés comme pouvant tenir lieu de bilan global, à l'heure de la reddition de comptes électoraux.

¹ Vulabellé, *Histoire des deux restaurations*, vol. 8, p. 149.

² Vulabellé, *ibid.*

2. L'impact de la conjoncture économique

Dans les premières années, la traduction politique de la conjoncture économique médiocre n'est pas évidente, y compris durant la crise aiguë de 1816-1818 ; à l'inverse ensuite, les choix politiques épousent de manière beaucoup plus nette les aléas de la conjoncture économique : la droite profite pleinement de l'embellie économique lors des scrutins de 1822 à 1824, puis pâtit de la même manière de l'entrée en récession en 1827, comme de l'aggravation de celle-ci en 1830, alors même que, paradoxalement, cette récession n'atteignait pas malgré tout l'intensité de la disette de 1817.

a- 1815-1821 : une conjoncture économique difficile, aux effets politiques incertains

La liquidation de l'expérience politique des Cent-Jours par la Terreur blanche et l'occupation étrangère monopolisent l'horizon électoral à l'été 1815, ce qui renvoie à l'arrière-plan les préoccupations économiques. Toutefois, le choix massif d'un vote « ultra-royaliste » censé amadouer, à tort ou à raison, l'occupant militaire européen, a également une portée économique : pour les propriétaires fonciers formant la masse du corps électoral, il s'agit d'une vaine tentative pour se préserver des pillages économiques, en même temps que des brutalités et exactions physiques.

Or, les réquisitions économiques impitoyables ayant finalement perduré, là où les excès terribles des soudards s'estompaient quant à eux assez rapidement malgré tout, la conjoncture économique continue à s'aggraver, d'autant qu'un climat pluvieux au printemps a gâché les récoltes céréalières, viticoles et oléagineuses : c'en est au point qu'on peut émettre raisonnablement l'hypothèse que cette conjoncture dégradée a pu peser assez nettement sur les élections de l'automne 1816, et de manière plus autonome par rapport à l'actualité politico-militaire quotidienne que lors des élections précédentes. Mais on peut se demander alors si les mécontents ont sanctionné le gouvernement « constitutionnel », incapable de parer rapidement à la crise, ou la droite ultra-royaliste, majoritaire à la Chambre, mais constituant précisément l'opposition au gouvernement.

Surtout, cette lecture « économiste » des résultats électoraux de 1816 ne semble pas pleinement convaincante dans le détail, étant peu lisible à l'échelle locale : les premières émeutes de la faim et pillages qui éclatent précocement à l'été 1816 se déroulent à Metz, Rennes et plus encore à Castres. Si la première ville, tout comme le département dont elle est le chef-lieu, vote contre les ultra-royalistes - mais c'était déjà le cas en 1815, la Moselle n'ayant porté que 43% de députés de droite à la Chambre introuvable -, Rennes et, plus

encore, Castres restent des fiefs électoraux pour la droite royaliste en septembre-octobre 1816 : les députés d'Ille-et-Vilaine, tous élus en dernier ressort au collège départemental à Rennes, sont ultras aux trois-quarts, et ceux du Tarn à 100%. On pourrait faire les mêmes remarques pour les élections partielles de 1817, qui se déroulent alors que la crise économique et la disette viennent d'atteindre leur paroxysme.

En 1818, une crise spéculative liée aux incertitudes sur la solidité de la reprise économique, contribue sans doute, lors des élections partielles d'octobre, à desservir le gouvernement centriste Richelieu au profit de l'opposition de la gauche libérale ; mais la droite ne profite aucunement de cette crise financière, pour des raisons qui ne tiennent d'ailleurs nullement à sa crédibilité en matière économique - que l'opinion juge de toute manière extrêmement faible à l'époque -, mais en raison du discrédit qu'on décrivait à l'instant en matière internationale après la *Note secrète* de Vitrolles.

De 1819 à 1821, l'influence de la conjoncture économique sur les résultats électoraux apparaît au plus bas. En effet, alors que, durant ces années-là, la trace de la rechute de 1818 s'estompe progressivement, et que l'on s'oriente peu à peu vers une véritable reprise économique, la situation semble encore trop incertaine pour qu'un gouvernement, quel qu'il soit, en tire partie. Ainsi, on peut comparer la situation très flatteuse que brosse Viel-Castel de la situation économique ces deux années et la médiocrité des résultats politiques. Pour 1819, l'historien royaliste écrit : « Il y avait aussi un grand développement de prospérité matérielle. D'abondantes récoltes avaient abaissé le prix des grains, dans une proportion qui rendait plus difficile aux propriétaires l'acquittement de l'impôt, mais qui procurait aux classes pauvres, éprouvées par tant de souffrances, un bien-être inaccoutumé. Le cours des effets publics s'élevait [...] par un mouvement lent et progressif qui semblait trouver, dans sa lenteur même, un gage de solidité et de durée. Les capitaux se multipliaient. Des sociétés d'assurance de toute espèce se formaient à Paris et dans les principales villes des départements, sous la direction des personnes les plus recommandables. M. Decazes secondait de tous ses efforts cette résurrection d'un pays naguère épuisé et ruiné. La protection efficace qu'il accordait aux développements de l'industrie et de toutes les branches de la richesse publique est un des beaux côtés de son administration »¹.

Or, le moins que l'on puisse dire est que les élections partielles de septembre 1819 ne reflètent en aucune manière cette situation économique favorable, puisque le gouvernement de centre constitutionnel est sèchement battu ; cette disjonction entre la reprise économique

¹ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 8, page 8.

partielle et les résultats politiques ne profite pas alors à la droite, car précisément, on l'a vu, le tropisme libéral impulsé par des modèles européens est alors, en France, à son zénith.

Fin 1820 et courant 1821, la situation matérielle de la France s'est encore améliorée, mais Viel-Castel note plus explicitement encore la nette séparation des deux sphères, économique et politique : « Le Cabinet restait donc dans une situation bien précaire, mais le président du Conseil, jadis si disposé à voir les choses en noir, si enclin au découragement, méconnaissait maintenant les dangers réels qui le menaçaient. [...] La prospérité matérielle dont jouissait le pays lui persuadait, par une erreur trop commune, que la nation, reconnaissante envers le gouvernement qui avait tant contribué à la lui procurer, ne voudrait pas risquer de la compromettre en changeant les dépositaires du pouvoir. Cette prospérité était grande, en effet. [...] La circulation abondante et rapide des capitaux, les perfectionnements de l'industrie et de la navigation intérieure, l'augmentation de la consommation, la perception de plus en plus facile des impôts, l'accroissement continu des revenus indirects et l'élévation du crédit, attestaient que, dans l'ordre matériel, tout était, en France, en voie de progrès »¹.

L'absence d'effet de l'économique sur le politique, en provoquant une déception pour le gouvernement de centre droit, profite cette fois-ci à la droite même, et non plus à une gauche plus ou moins extrême. Mais, là encore, la raison est strictement sans rapport avec l'économie, puisqu'elle tient, comme on l'a dit, au changement d'opinion de la majorité du corps électoral vis-à-vis d'un libéralisme subversif calqué sur des modèles européens.

b- 1822-1830 : le rôle patent de la conjoncture économique, dans les succès et déboires ultimes de la droite

À l'inverse, depuis l'arrivée de la droite au pouvoir jusqu'à la chute du régime, la conjoncture économique intervient de manière beaucoup plus lisible et évidente dans les résultats électoraux.

Alors que, lors de son installation, le gouvernement Villèle avait été fort raillé par la presse et par l'opposition, en raison de son incompétence supposée, il acquiert très rapidement une véritable crédibilité, en raison même des qualités de gestionnaire du ministre des Finances, Villèle, qui apparaissent de manière évidente à l'opinion dès les premiers mois d'exercice gouvernemental. Ainsi, Viel-Castel, décrivant l'année 1822, reflète-t-il le sentiment général lorsqu'il indique : « De tous les départements ministériels, celui dont la marche était la plus satisfaisante était incontestablement le département des finances. M. de Villèle le dirigeait

¹ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 10, page 277.

avec une intelligence, une exactitude, une régularité qui ne devaient pas se démentir pendant le cours de sa longue administration. [...] Par une ordonnance du 14 septembre, [...], il régla d'une manière définitive la comptabilité et la justification des dépenses publiques »¹. Indépendamment de l'actualité proprement politique, cela pourrait contribuer à expliquer la discordance entre les deux séries d'élections partielles en mai 1822 et novembre 1822 : alors que début mai, l'électorat, encore hésitant face à un gouvernement à peine installé depuis quatre mois, manifeste une volonté maintenue d'équilibre entre droite et gauche, six mois après, la gestion financière de Villèle commence à porter suffisamment ses fruits pour que l'opposition soit balayée, amorçant un mouvement de long terme qui dure ensuite plus de trois ans.

Pour les élections de février-mars 1824, l'effet positif pour la droite de l'embellie économique joue à plein : les effets de la forte croissance à l'échelle européenne, après tant d'années de marasme puis d'incertitudes, sont immanquablement, comme il est de coutume, portés au crédit de l'habileté de Villèle, ministre des Finances et chef du gouvernement, au point de surmonter les réticences traditionnelles de nombreux électeurs envers la droite royaliste. Viel-Castel, dressant un bilan de l'année 1823, montre bien l'effet psychologique - et potentiellement électoral pour le gouvernement - de l'entrée dans la phase de prospérité, qui transforme désormais l'ensemble des indicateurs économiques en promesses pour l'avenir. Ainsi, racontant la négociation avec la maison Rothschild d'un emprunt de 23 millions de rente, « à des conditions inespérées » pour le trésor public, déclare-t-il, il en tire une conclusion beaucoup plus générale sur l'économie toute entière, et implicitement, sur la confiance retrouvée du pays - on ne parle pas encore à l'époque de « confiance des ménages » - : « On avait espéré en tirer une somme de 387 millions ; par suite de l'élévation des cours et du taux de l'adjudication, cette somme se trouvait portée à 414 millions, ce qui donnait au trésor un excédent de 27 millions. **L'effet moral d'un tel succès fut très grand.** Le produit des impôts indirects continuait à augmenter, malgré la guerre. L'industrie se développait de plus en plus. Il y eut cette année, au Louvre, du 25 août au 15 octobre, une exposition de ses produits qui attesta des progrès sensibles, surtout pour la mécanique et la chimie »².

Aussi convient-il de ne pas sous-estimer ici le facteur économique, qui nous semble pour le coup largement aussi décisif que d'autres - politique et militaire - dans l'explication de cette ample victoire, qui amène au printemps 1824 à la formation d'une Chambre dite « retrouvée », en référence à la Chambre introuvable. Les élections sont en effet déterminées

¹ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 11, pp. 373-375.

² Viel-Castel, *op. cit.*, vol. 12, pp. 506-507.

par un corps électoral de possédants directement intéressés au redémarrage d'une croissance générale, qui tire vers le haut tout à la fois les actifs industriels - ce qui ménage les milieux économiques « modernes » plutôt portés vers l'opposition libérale -, la rente foncière¹, et la rente tout court souscrite en emprunts publics : ce sont autant d'éléments qui incitent à la bienveillance politique au moins momentanée l'électeur type, propriétaire foncier et rentier plus ou moins considérable.

Il est vrai que Villèle, dans une stratégie électorale à court terme, a pris soin de reporter à la période post-électorale le dévoilement de son projet-phare, qui vise à financer l'indemnisation des émigrés spoliés dans leurs biens sous la Révolution par une diminution des taux de rendement des rentes d'État de 5% à 3%.

Le règlement douloureux de cette question vaut à Villèle un désaveu parlementaire à la Chambre haute lors de la première présentation du projet, et surtout une baisse immédiate et durable de sa popularité chez nombre d'électeurs censitaires. Le désamour s'accroît avec le retournement de la conjoncture économique à l'échelle européenne, qui entraîne une rupture de l'équilibre budgétaire causée par le creusement des déficits publics, à quoi s'ajoute une stagnation encore partielle de l'activité économique.

Ces éléments, sans faire d'emblée basculer le pays dans la crise, sont cependant suffisamment dessinés trois ans après l'embellie de 1823-1824 pour influencer fortement des choix électoraux en sens inverse, et amplifier la défaite de novembre 1827, en se rajoutant aux contentieux portant sur des sujets proprement politiques, tels que la liberté de la presse ou les rapports entre Église et État. C'est moins la gravité de la crise économique qui est alors en cause, en 1827, que l'incapacité de Villèle à inverser la tendance, et à prouver ainsi l'efficacité du volontarisme politique face aux effets des cycles économiques. Face au retournement de la croissance, l'image de prestidigitateur économique de Villèle se trouve écornée et même dissipée : le pilier central de la stratégie de communication gouvernementale, qui, depuis 1822, avait fondé - en dépit du scepticisme initial - la crédibilité de la droite au pouvoir, s'effondre brutalement.

Viel-Castel montre nettement le lien étroit entre cette inversion de la conjoncture économique et le renversement du rapport de forces politiques entre droite et gauche : « En ce moment même, un cruel mécompte venait détruire les espérances que M. de Villèle n'avait cessé de concevoir et d'exprimer sur l'amélioration progressive de la situation financière. [...] Ce résultat était

¹ Après une forte baisse à la suite de la crise économique de 1817.

d'autant plus pénible pour le président du conseil que la prospérité des finances avait été jusqu'alors le côté le plus brillant de son administration, celui que ses partisans avaient toujours opposé aux attaques de ses adversaires comme justifiant la politique qui avait rendu possibles de tels résultats. [...] Mais, de même que M. de Villèle s'était fait une arme, pour repousser les attaques de l'opposition, d'une prospérité dont il n'était pas le seul auteur quoique certainement il y eût contribué, il était naturel qu'au moment où elle semblait fléchir, l'opposition prétendît qu'il fallait s'en prendre à sa déplorable politique et au trouble qu'elle jetait dans le pays. Elle poussa en quelque sorte un cri de joie en apprenant que, sur ce point aussi, l'événement paraissait donner tort au gouvernement »¹.

L'instrumentalisation de ce contre-cycle économique au détriment de la droite est patente, et elle dépasse même à gauche le simple « cri de joie » décrit par Viel-Castel. Il nous semble pour notre part qu'elle a une part notable dans la stratégie alarmiste de la gauche, qui sonne l'hallali contre un gouvernement supposé conduire le pays à sa perte. Un discours prononcé sur le déficit public par Sebastiani, le 14 mai 1827, six mois précisément avant les élections, est éloquent et donne le ton général visant à décrédibiliser la droite sur le plan économique : « M. de Calonne avait dit, à une époque dont le souvenir est encore récent, que rien n'était plus simple que les chiffres. M. le président du conseil [Villèle] a pensé comme M. de Calonne ; nous allons voir, si, comme lui, il expose la France aux mêmes maux »². Le parallèle implicite, provocateur et très outrancier, entre la situation financière de 1788 et celle de 1827, montre ainsi la pleine inclusion du domaine économique dans les attaques pré-électorales des adversaires du gouvernement.

L'impact négatif pour la droite de la récession économique est encore plus évident lors des élections de juin-juillet 1830. La crise s'est entre temps beaucoup aggravée, et a des retentissements très forts sur l'activité économique, qui affecte désormais de plein fouet un nombre croissant d'électeurs, industriels, négociants, mais aussi agronomes et propriétaires fonciers. Cette dégradation générale de tous les secteurs de l'économie rejailit à son tour sur l'emploi et sur la misère populaire.

Or, si les pauvres ne votent pas sous la Restauration, ni même la petite bourgeoisie à la fortune médiocre, les effets politiques virtuels d'une telle dégradation économique et sociale sont évidents aux yeux des préfets qui mesurent les variations de « l'esprit public » et dressent, les uns après les autres, une véritable litanie de la déliquescence sociale engendrée par le marasme économique.

¹ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 16, pp. 488-489.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 51, p. 764, séance du 14 mai 1827, discours de Sebastiani.

Pour donner quelques exemples concrets, dans une série de rapports commandée dès janvier 1829, le préfet du Rhône, le comte René de Brosses, commente sobrement : « La misère des ouvriers est très grande à Lyon. Il est constant qu'un travailleur actif et rangé peut à peine gagner en ce moment de quoi fournir à ses besoins personnels. Presque tous cependant, sont mariés et ont une famille. [...] Le nombre des mendiants s'est augmenté, malgré les mesures partielles prises pour expulser ceux qui sont étrangers au département »¹.

Le préfet de l'Eure renforce encore le trait : « L'élévation du prix du blé, et la stagnation des manufactures, qui entraîne le renvoi d'un grand nombre d'ouvriers, affligent la population de ce département, où les crimes et délits sont devenus assez fréquents pendant les longues nuits de l'hiver »² ; celui des Ardennes surenchérit : « La misère est très grande à Sedan, par suite du renvoi de nombreux ouvriers et de la stagnation des travaux dans différentes manufactures. On a cherché à exciter les ouvriers indiens à des actes de révolte et de pillage que l'autorité locale travaille à prévenir »³.

Un an plus tard, seul un préfet comme celui du Loir-et-Cher peut tempérer la situation économique et sociale effectivement désastreuse par la passivité extrême de la population locale, qui rend localement peu probable un impact politique : « Dans le département de Loir et Cher, le Préfet a le bonheur de n'avoir guère qu'à se répéter dans les rapports qu'il a à soumettre à votre Excellence sur sa situation politique et morale. En effet, la douceur des mœurs et des habitudes de sa population, son tempérament modéré, analogue à la modération habituelle du climat, l'isolement des grands débats d'intérêts et d'intrigues politiques, enfin l'heureuse privation de journaux locaux assurent à ce pays la jouissance de la tranquillité et d'un calme, dont, je crois, des circonstances même graves, auraient de la peine à le faire sortir. Mais [...] il est impossible de ne pas gémir de la misère dans lequel il se trouve, et de la nullité des ressources de l'administration pour la soulager. [...] Les fabriques qui prospéraient autrefois d'une part à Romorantin, d'autre part à Mondoubleau sont à peu près anéanties ; il n'en reste qu'une grande quantité d'ouvriers sans travail qui obèrent le pays de leur détresse et aggravent la calamité de la mendicité errante ; portée ici à un point tel, que je ne pense pas qu'aucune autre partie de la France en offre un semblable abus [...] Plusieurs personnes ont été trouvées mortes par le saisissement du froid sur plusieurs points du département [...] »⁴.

Derrière la description objective de la détresse populaire se lit l'angoisse de l'insécurité physique quotidienne que cette misère engendre, voire de l'explosion révolutionnaire brutale qu'elle pourrait déclencher. Cette crainte, logiquement éprouvée par les autorités chargées du

¹ Archives nationales, carton F⁷/6767, dossier interne sur la situation en janvier 1829.

² Archives nationales, F⁷/6767, même dossier.

³ F⁷/6767, *ibid.*

⁴ F⁷/6767, *ibid.*

maintien de l'ordre public, se propage aussi en partie, n'en doutons pas, aux « honnêtes gens » comme on dit à l'époque, c'est-à-dire aux personnes aisées composant précisément le corps électoral. Or, l'éclat de la vie mondaine, redoublant à l'été 1830, en aggravant la disjonction entre la crise économique du pays et l'impression de faste luxueux d'une petite minorité, est susceptible d'accroître l'agacement, et au-delà la peur pure et simple, de nombreux électeurs de province.

Viel-Castel insinue clairement le lien de cause à effet très fort entre désordre économique et rejet politique ultime du gouvernement de droite, et à sa suite du régime de la Restauration : « L'année qui avait préparé et rendu presque inévitable la chute du gouvernement de la Restauration venait de se terminer, et celle qui devait la voir périr s'ouvrait sous de sombres auspices. Aux motifs d'alarme provenant de la politique et des passions des hommes, les intempéries des saisons étaient venues ajouter d'autres causes d'inquiétude. À un automne pluvieux qui avait nui aux récoltes en tout genre avait succédé l'hiver le plus rigoureux qu'on eût vu depuis 1820, et qui sévissait surtout dans les départements méridionaux. Le prix des grains et des fourrages s'élevait. La plupart des fabriques de l'Est et du Nord, qui ne trouvaient plus à se défaire de leurs produits imprudemment multipliés, étaient à la veille de suspendre leurs travaux. [...] Le froid excessif, la cherté du pain, le défaut de travail imposaient de grandes souffrances aux classes nécessiteuses. [...] Au milieu de ces souffrances, les divertissements et les plaisirs de l'hiver étaient plus vifs, plus animés peut-être qu'à l'ordinaire. La haute société, le monde aristocratique et royaliste qui devait bientôt porter, pendant plusieurs années, le deuil de la monarchie légitime, qui dès lors ne pouvait plus se dissimuler qu'elle était en danger, semblait chercher à s'étourdir et, pour employer une expression triviale, mais énergique, *jouissait en quelque sorte de son reste* »¹.

Ainsi, quand bien même incontestablement, les clivages proprement politiques et institutionnels ont dominé l'affrontement électoral de 1830, il n'est sans doute pas absurde d'émettre l'hypothèse que le climat économique, en aggravant les inégalités sociales jusqu'à l'insupportable, a participé lui aussi à la défaite décisive de la droite : tout riches qu'ils aient été, les électeurs modérés, pour une part significative, ont sans doute, par un vote d'opposition, exprimé plus ou moins consciemment une peur de l'explosion révolutionnaire, rendue plus probable par la dégradation socio-économique et la nullité, sinon même l'inexistence des politiques publiques susceptibles d'y faire face.

¹ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 20, p. 716, situation au printemps 1830.

Chapitre 3. Géographie électorale de la droite : les spécificités de la Restauration

Les pulsations enregistrées au niveau national, en faveur ou en défaveur de la droite, n'ont pas été ressenties avec la même intensité partout sur le territoire national. Ceci rend nécessaire une étude locale, menée à différentes échelles, distinguant aussi bien de vastes régions entre elles, qu'à l'intérieur de chacune, des micro-pays à l'orientation politique parfois antagoniste, malgré leur proximité. Même s'il s'agit avant tout de cerner une orientation politique moyenne, et donc un tempérament politique propre aux différents lieux analysés, on doit également rester attentif aux variations temporelles, qui sont plus ou moins considérables d'un « pays » à l'autre. Ainsi, à l'intérieur du cadre chronologique de la Restauration, on s'attachera à repérer les terroirs qui connaissent une évolution singulière par rapport à la moyenne nationale, soit qu'ils s'en rapprochent brutalement après s'en être longtemps écartés, soit à l'inverse, qu'ils connaissent une évolution à contre-courant de la tendance française moyenne. Par-delà la durée de vie du régime, et le caractère très élitiste des scrutins sous la Restauration, on pourra également essayer de mettre au jour certaines permanences dans les votes exprimés à d'autres époques, antérieures ou ultérieures, à l'intérieur du cycle politique séculaire qui court de 1789 au début des années 1880¹.

L'objectif de ce chapitre consacré à la géographie électorale est donc triple : analyser à plusieurs échelles l'identité et la dynamique politique des différents terroirs électoraux sous la Restauration ; repérer des modèles structurants de clivages politiques tels que l'opposition villes/campagnes, en étudiant leur pertinence ; enfin, examiner la pérennité éventuelle des votes politiques émis dans les différents terroirs par-delà la Restauration, nonobstant la grande variation des modes de scrutin et de l'assise électorale d'un régime politique à l'autre.

A. Bastions et déserts électoraux

L'analyse électorale présente un vrai défaut, évident pour cette période : en raison de l'étroitesse de l'assise électorale, elle force l'historien à se concentrer sur la seule opinion des riches de chaque terroir, avec pour seule distinction possible l'analyse spécifique du vote des « hyper-riches », grands électeurs votant au collège de département à partir de la loi du double

¹ Au sens où l'entend par exemple un François Furet dans *La Révolution, 1787-1880*, 2 vol., Paris, Hachette, 1988. L'idée est que l'on a là un premier siècle de démocratisation progressive mais plein de heurts, aboutissant ensuite, dans le cycle suivant postérieur à 1880, à l'enracinement durable de la République.

vote de 1820.

Si cette restriction du corps électoral paraît à première vue très fâcheuse, elle présente toutefois l'avantage de rendre d'autant plus éclatants et spectaculaires, à l'échelle du pays tout entier, les clivages géopolitiques du vote de ces élites censitaires. Sauf en 1815 dans le Sud-Est, les résultats proviennent partout de votes semi-libres, où, en dépit d'excès de zèle localisés lors de tel ou tel scrutin, la pression administrative s'exerce de manière assez homogène partout, sur le laps de temps des quinze années considérées : il en résulte par conséquent une mesure des spécificités territoriales du vote, beaucoup plus objective et fiable que les rapports des préfets sur l'esprit public, extrêmement tributaires de la personnalité du rédacteur¹.

Ajoutons que la France de la Restauration n'est guère en butte au phénomène des « bourgs pourris », qui figent durablement la situation électorale dans de très nombreuses circonscriptions rurales de Grande-Bretagne à pareille époque : en France, la forte instabilité des résultats, même dans la plupart des bastions royalistes ou libéraux les plus marqués, montre que le jeu reste ouvert, et qu'il est bien le plus souvent l'expression fidèle du sentiment politique des élites sociales locales à un moment donné. Seule la Corse paraît vraiment sous l'emprise des gouvernements successifs lors de chaque scrutin, en raison d'une base électorale ridiculement faible, réduite à moins de 40 électeurs après 1819 ; mais elle reste un cas isolé.

Pour l'étude de cette période pré-démocratique, l'historien de la droite royaliste française dispose donc, avec ces scrutins répétitifs annuels, puis, *de facto* triannuels², d'une source d'analyse sans équivalent, qui ne s'offre pas de manière similaire pour l'étude des *tories* britanniques avant la réforme électorale de 1832³. *A fortiori*, en l'absence de scrutins réguliers, les historiens des années 1820 qui s'intéressent aux *ultras* espagnols contestant sur leur droite l'autorité de Ferdinand VII, sont réduits à la localisation des complots successifs pour mettre au jour d'éventuels bastions territoriaux de ce mouvement *ultra* qui préfigure une droite carliste : en l'espèce, malgré une multiplication des troubles en 1825 et en 1827, dans

¹ Sur ce biais des rapports préfectoraux, cf. Pierre Karila-Cohen, « L'État des esprits ». *L'administration et l'observation de l'opinion départementale en France sous la monarchie constitutionnelle, (1814-1848)*, thèse histoire, Paris-I, 2003.

² En raison des dissolutions récurrentes qui réduisent de sept à trois ans le mandat des députés.

³ De manière significative, Eric John Evans, dans *Britain before the Reform Act: Politics and Society, 1815-1832* (Londres, Longmann, 1989, 128 p.), et Austin Veron Mitchell, dans *The Whigs in Opposition, 1815-1830* (Oxford, Clarendon Press, 1967, X-266 p.), sont contraints de réduire *a minima* les considérations de géographie électorale, en raison des biais liés aux bourgs pourris, mais aussi au caractère exclusivement familial du choix dans certaines circonscriptions, phénomène que l'on n'observe que très peu en France (ou alors sur une durée infiniment plus restreinte, réduite à sept ou huit ans tout au plus).

de nombreux points du territoire, seule la Catalogne, où culmine d'ailleurs en 1827 le mouvement pré-carliste des *agraviados*¹, peut être identifiée à cette aune comme un bastion précoce, cohérent et durable pour les menées ultras². Mais même en cette région catalane, la fréquence et la gravité des complots ultras ne donne en aucune façon la mesure du rapport de forces politiques existant localement entre ultras pré-carlistes, absolutistes fidèles au roi, et constitutionnels libéraux, y compris au sein d'une classe sociale donnée. L'existence de scrutins très réguliers en France, réalisés sur une base censitaire identique en quinze ans - fixée à 300 francs pour les collèges ordinaires -, est donc bel et bien une chance rare pour l'analyste, dont il faut par conséquent tirer parti au maximum.

1. Premiers éléments de différenciation régionale

Après une nécessaire exposition de la méthode adoptée pour procéder à de telles analyses de géographie électorale, il conviendra de présenter le clivage majeur, nord-est/sud-ouest, qui frappe le plus l'observateur pour la durée de ces seize années de Restauration.

a- Explications méthodologiques : la création d'instruments d'analyse spécifiques

Il faut dire d'emblée que la géographie électorale était l'un des points les moins satisfaisants des volumineuses *Histoires de la Restauration* du XIX^e siècle, et, par conséquent, de tous leurs décalques ultérieurs. Car les grands historiens de la Restauration, souvent très attachés au menu détail des débats parlementaires, des brochures d'opinion parisiennes, ou encore des négociations diplomatiques, se montrent en général peu soucieux de dépasser les simples clichés vus de Paris en matière de géographie électorale, se bornant pour l'essentiel, s'agissant de la province, à souligner le résultat de telle ou telle élection à scandale, comme celle de Grégoire dans l'Isère, ou celle de Manuel en Vendée³, ou ensuite les échecs personnels enregistrés par les ministres des gouvernements de droite,

¹ Littéralement "les offensés".

² Cf. Josep Fontana, *La crisis del Antiguo Régimen (1808-1833)*, Barcelone, Critica, 1979, rééd. 1983, pp. 191 sq., et Jean-Philippe Luis, *L'utopie réactionnaire, épuration et modernisation de l'État dans l'Espagne de la fin de l'Ancien Régime (1823-1834)*, Madrid, Casa de Velasquez, 2002, notamment p. 131 et pp. 146-147.

³ En septembre 1819, l'élection de l'abbé Grégoire (1750-1831), ancien régicide, n'était pas franchement souhaitée par la gauche, gênée par ce que symbolisait le personnage ; elle fut permise seulement par l'appoint décisif d'une moitié des électeurs ultras locaux, qui entendaient ainsi, en suscitant le scandale, montrer l'ignominie du système électoral en vigueur (« loi Lainé »). Après l'adoption d'une nouvelle législation électorale (« loi du double vote »), la réélection de Jacques Manuel (1775-1827) à Fontenay-le-Comte en novembre 1822 était en revanche une tentative délibérée de l'extrême-gauche pour saper les institutions, en montrant qu'en pleine Vendée, symbole de la contre-révolution, le régime des Bourbons était honni à un point tel que les électeurs portaient leur choix sur l'ennemi le plus résolu de la Restauration ; l'évocation gourmande du régicide de Louis XVI par Manuel trois mois plus tard à la tribune de la Chambre devait porter le scandale à son comble, et conduire à l'expulsion *manu militari* de l'élu subversif hors du Parlement.

gouvernement Villèle en 1827 ou gouvernement Polignac en 1830.

Lors même qu'un petit nombre s'essayait à une analyse, sinon « scientifique », du moins plus rigoureuse en la matière - on pense aux travaux de Duvergier de Hauranne, puis surtout à ceux de Charléty dans le volume de la collection « Lavisserie » -, la valorisation excessive de certaines échéances électorales par rapport à d'autres, et surtout l'imprécision des affiliations individuelles, conduisaient à des analyses trop partielles ou trop vagues pour être pleinement satisfaisantes. Dans la même veine, les entreprises antérieures de cartographie électorale pour la Restauration, d'ailleurs très rares en raison des obstacles méthodologiques décrits aux chapitres 1 et 2, souffrent des mêmes handicaps, et sont critiquables par bien des points¹.

La présente étude est fondée sur un examen prosopographique qui considère de manière très précise les positionnements politiques successifs de chaque élu, pour ainsi dire session après session, aboutissant ainsi à des dénombrements précis au niveau national, mais aussi départemental. Le résultat, exposé en tableaux synthétiques et en représentations cartographiques nombreuses, rend ainsi possible de dépasser l'impressionnisme des historiens classiques de la période, puisque l'on a désormais reconstitué, pour tous les moments essentiels de la Restauration, des chiffres exacts en terme de représentation parlementaire de la droite pour chacun des départements. Pour ce faire, on a d'abord soigneusement relevé les scores des élus aux élections législatives de 1815 à 1830 dans l'ensemble des départements,

¹ Ainsi, la carte élaborée par André Mater, dans un article intitulé « Le groupement régional des partis politiques à la fin de la Restauration (1824-1830) », *La Révolution française*, 1902, t. II, pp. 406-463, et reproduite par Pierre Lévêque, dans *Histoires des forces politiques en France*, p. 185, peut-être sujette à de nombreuses critiques : 1° le choix du facteur discriminant, la proportion « d'ultra-royalistes », n'a rigoureusement aucun sens pour les élections de novembre 1827 : l'auteur entend-il par ce terme les villèlistes ? les candidats d'extrême-droite ? les deux à la fois ? Que fait-il des très nombreux candidats rangés dans « l'opposition royaliste », et qui, ensuite, ne prennent pas tous position à droite, une fois à la Chambre ? 2° C'est dire aussi que le choix de la date, novembre 1827 vu comme un instantané, constitue un choix également malheureux, car le flou des affiliations politiques individuelles est alors à son comble : il ne se stabilise que dans l'année suivante, une fois achevées plusieurs dizaines d'élections partielles, réglant le sort entier de départements resté en suspens à l'issue de ces élections générales de 1827. 3° En conséquence de quoi, si l'on compare la carte d'André Mater et celles que nous avons réalisées pour le vote de l'adresse en mars 1830, alors qu'il s'agit pourtant de la même législature, on constate des différences importantes : à titre d'exemple significatif, la représentation parlementaire de la Creuse n'est en aucune manière composée en totalité d'« ultra-royalistes » (sic) pour les collèges d'arrondissement, puisqu'au contraire, deux députés du département sur trois sont favorables à l'adresse des 221 : l'un, Voysin de Gartempe - élu certes par le grand collège départemental -, a toujours fait partie, depuis les débuts de la Restauration, de l'opposition de centre gauche ; l'autre, Tibord du Chalard (élu par le collège d'Aubusson), est depuis sa première élection en 1816, un membre du centre droit constitutionnel, soutenant les gouvernements successifs (Richelieu, Decazes, Villèle, Martignac), sauf le gouvernement Polignac - bref, bien loin donc d'un « ultra-royaliste ». Même le troisième député de la Creuse, Mestadier (élu par le collège de Guéret), qui, lui, vote finalement contre l'adresse des 221 et rallie donc, ce faisant, la droite, appartenait jusqu'alors, depuis son entrée à la Chambre en 1817, au même groupe que le précédent, soit le centre droit constitutionnel, et s'était d'ailleurs vivement opposé aux ultra-royalistes de 1817 à 1819 ; il soutient d'ailleurs chaudement l'expérience Martignac en 1828. En conclusion sur cet exemple, il faudrait donc corriger : « aucun élu ultraroyaliste dans les collèges d'arrondissement (ni non plus au collège départemental) » au lieu de « députés ultraroyalistes en totalité », bref, l'inverse strict de ce qui est indiqué par l'auteur. On a développé à des fins démonstratives cet exemple particulièrement criant, mais il y aurait au moins une trentaine de rectifications similaires à effectuer.

tels qu'ils sont révélés par le *Dictionnaire des parlementaires* de Robert et Cougny.

Puis pour 23 départements-tests - soit environ un quart de la totalité -, qui ont paru tout spécialement intéressants pour affiner l'analyse, on a dépouillé en intégralité les procès-verbaux des élections, conservés dans la série C des Archives nationales ; cette seconde étape est l'occasion de préciser les scores non pas seulement des élus, mais aussi des différents battus, de même que les taux de participation et le maintien ou au contraire le renversement du bureau provisoire proposé par le président de collège, tous éléments qui permettent d'interpréter avec davantage de précision les résultats bruts de l'élection proprement dite.

Le choix de ces départements a été souvent guidé par la présence d'une ville grande ou moyenne de plus de 20.000 habitants, de façon à mettre en lumière la spécificité du vote urbain, par rapport aux marges environnantes d'un département donné ; on a essayé en même temps de conserver un équilibre entre les grandes parties du territoire français et de n'en délaissier aucune, y compris celles qui étaient très peu favorables à la droite, comme le Nord-Est du pays ou la région parisienne. Dans cette double perspective ont été inclus dans ce dépouillement systématique les départements des Bouches-du-Rhône (Marseille et Aix), du Finistère (Brest), de la Haute-Garonne (Toulouse), du Gard (Nîmes), de la Gironde (Bordeaux), de la Loire-Inférieure (Nantes), du Nord (Lille et Dunkerque), du Bas-Rhin (Strasbourg), du Rhône (Lyon), de la Seine (Paris), de la Seine-et-Oise (Versailles), de la Seine-Inférieure (Rouen et Le Havre), de la Somme (Amiens), du Var (Toulon) et du Vaucluse (Avignon).

D'autres départements ont été ajoutés à ce programme de dépouillement exhaustif pour des raisons diverses : l'un apparaissait comme un archétype de terroirs ruraux de droite (Aveyron), un autre symbolisait à merveille les terroirs déçus par la droite (Nièvre), un autre encore s'illustrait par les divisions internes de la droite sur le plan local (Dordogne) ; ailleurs enfin, le morcellement intra-départemental entre arrondissements de gauche et de droite était particulièrement net (ainsi dans les Côtes-du-Nord, le Maine-et-Loire et la Vendée, de même que dans le Finistère, la Loire-Inférieure, ou le Gard, déjà cités) ; la Corse enfin a été ajoutée pour montrer l'insignifiance de résultats obtenus dans un collège hyper-restreint, totalement sous influence du pouvoir administratif. La restitution de ces 23 dépouillements départementaux est présentée en fin de thèse (annexe n°3), permettant d'un simple coup d'œil d'identifier tous les candidats de droite par un jeu de caractères en gras, d'évaluer les taux de participation, ainsi que, sous forme de pourcentages qu'on a calculés à chaque fois, les scores

des élus comme des différents battus¹.

Plus généralement, on a élaboré une série de répertoires nominatifs concernant les députés de droite (annexe n°2). Les cinq premiers répertoires de cette série indiquent avec précision, pour le début de période, l'identité, le département d'élection et le positionnement politique exact (ultra-royaliste ou modéré) de tous les députés de droite siégeant à la Chambre, pour les sessions de 1815, 1816, 1817, 1818, et 1819. En période de nette prépondérance de la droite (1820-1823), où les renouvellements paraissaient plus importants à souligner que l'ensemble d'un corps composé de ces ajouts successifs, nos recensements mentionnent non plus le nom de tous les députés de droite, mais à chaque fois ceux des nouveaux élus au fil des élections partielles, pour les quatre sessions de 1820, 1821, 1822 et 1823. Une attention particulière est désormais portée au collège précis d'élection, puisque, à partir de la loi du double vote, à l'été 1820, les collèges d'arrondissement disposent désormais de la faculté d'élire directement des députés en dernier ressort, ce qui n'avait jamais été le cas auparavant². Pour la période de monopole de la droite (fin 1823-fin 1827), il a paru plus opportun d'identifier les circonscriptions électorales des très rares opposants de gauche, afin d'identifier les terres d'hostilité définitive à l'égard de la droite royaliste. Enfin, pour la période 1828-1830, face à une situation plus équilibrée entre gauche et droite, on est revenu au dénombrement systématique de tous les élus de droite, tant avant qu'après les élections de juin-juillet 1830³, ce qui permet d'identifier l'attitude ultime des différentes régions et micro-régions dans le contexte de crise politique et institutionnelle.

Grâce à ces répertoires, on a pu élaborer un tableau synthétique général, reproduit à la fin de ce chapitre, qui mesure le pourcentage d'élus de droite, dans chaque département du pays (tableau 12), à sept moments-clés de la Restauration, fin 1815, fin 1816, fin 1820, fin 1823, fin 1825, mars 1830 et juillet 1830 ; en faisant la moyenne des sept pourcentages obtenus, il a permis de calculer la proportion départementale moyenne de ces élus de droite, et donc si l'on veut, un indice moyen de prédilection droitière, qui puisse déterminer le classement final et donc l'ordre de présentation de ces départements, du plus favorable à la droite au plus hostile.

La valeur de l'indice départemental moyen qui découle de ces données est importante pour déterminer si les électeurs censitaires d'un département penchent plutôt à droite ou non,

¹ Seules les élections des bureaux électoraux n'ont pu être insérées dans cette annexe n°3, pour conserver à cette dernière une certaine lisibilité, et une taille raisonnable. On en a cependant tenu compte dans l'analyse et, souvent, pour l'inclusion ou non dans la droite de tel ou tel candidat peu connu.

² En 1815 et 1816, avant le vote de la loi Lainé qui impose quant à elle un collège unique départemental, ces collèges d'arrondissement existaient, mais pouvaient simplement élire des « candidats à la députation », qui inspiraient partiellement les choix souverains du collège départemental.

³ La première session de 1830 est composée pour l'essentiel comme celle de 1828 et de 1829, en l'absence d'élections générales intervenues entre temps.

en moyenne. Cette possibilité de calculer une moyenne vraiment fiable permet de lisser le profil départemental, en ne se laissant pas impressionner par un accident de parcours, plus ou moins significatif. Dans les départements faiblement peuplés en particulier, qui élisent donc seulement deux ou trois députés, on passe vite d'une proportion départementale de 0% de députés de droite, à une autre de 33 %, voire de 67%, alors même parfois que l'identité des députés n'a pas changé ; au regard de ce qui a été dit dans le chapitre 1 sur les mutations des affiliations politiques individuelles des élus, il suffit que l'un des députés du département ait glissé du centre à droite, ou vice versa, pour enregistrer cette variation statistique, en apparence considérable, mais qui signifie peu de choses en réalité. Le fait de retenir sept moments différents - pour seize années étudiées - permet de limiter cet effet statistique grossissant, en restituant ainsi convenablement le profil moyen.

Enfin, grâce à ce tableau synthétique (et à un autre, analysé à la section suivante, car il concerne le vote urbain), on a pu élaborer une vingtaine de cartes, jointes au fil du texte de ce paragraphe, qui facilitent d'autant la lecture et l'interprétation.

La première de ces cartes constitue purement et simplement la représentation graphique des indices moyens du tableau synthétique (tableau 12), et elle permet ainsi d'avoir un aperçu global des tendances départementales, par-delà les variations conjoncturelles (carte 1).

Les quatorze cartes qui suivent présentent, à l'échelle nationale, l'intensité comparative de la représentation droitiste dans les différents départements - ou par deux fois, lorsque la lisibilité l'imposait, celle de l'opposition de gauche -, et ce à huit moments politiquement importants de la Restauration : après les élections de l'été 1815, du temps de la « Chambre introuvable » (cartes 2A, 2B et 2C) ; après les élections de l'automne 1816, et la victoire des constitutionnels sur les ultras (cartes 3A et 3B) ; après les élections de l'automne 1819, terme d'une série d'élections partielles toutes défavorables à la droite et au centre droit (cartes 4A et 4B) ; après les élections semi-générales de novembre 1820, qui amorcent un net rééquilibrage électoral et surtout consacrent l'élargissement de la droite royaliste à tout l'ancien centre droit constitutionnel (carte 5) ; fin 1823, au terme de la série d'élections partielles très favorables à la droite, sauf dans certaines zones de plus en plus rares (carte 6) ; au printemps 1824, après les élections générales qui débouchent sur une « Chambre retrouvée » toute royaliste, sauf en quelques rares bastions de gauche (carte 7) ; lors du vote de l'adresse de mars 1830, après un rééquilibrage électoral en faveur de la gauche intervenu en novembre 1827 et au printemps 1828 (cartes 8A et 8B) ; enfin, après les dernières élections de juin-juillet 1830, qui sont perdues par la droite (cartes 9A et 9B), et débouchent comme on sait sur la publication

d' « ordonnances » exceptionnelles et sur la chute du régime. Enfin les six dernières cartes (cartes 10A et B, 11A et B, 12A et B), relatives au vote spécifique des pôles urbains, seront présentées et explicitées quant à elles dans la section suivante de ce chapitre¹.

b- Un clivage politique Nord-Est/Sud-Ouest très marqué : la traduction politique de la ligne Saint-Malo/Genève

Si l'on observe le tableau général de fin de chapitre (tableau 12) et les cartes qui en découlent, on remarque très nettement des régions totalement acquises à la droite, et d'autres qui lui sont totalement imperméables². On peut d'abord mettre en lumière un clivage général Nord/Sud, ou plus exactement Nord-Est/Sud-Ouest, avant de restituer de manière plus précise le tempérament politique et électoral de chacune des différentes régions.

Que l'on considère, dans les pages ci-après, la carte synthétique générale (carte 1), ou certaines cartes chronologiques, notamment les cartes de septembre 1816, mars 1830 et juillet 1830 (cartes 3A, 3B, 8A, 8B, 9A, 9B), le clivage politique de part et d'autre de la fameuse ligne imaginaire Saint-Malo/Genève est patent³.

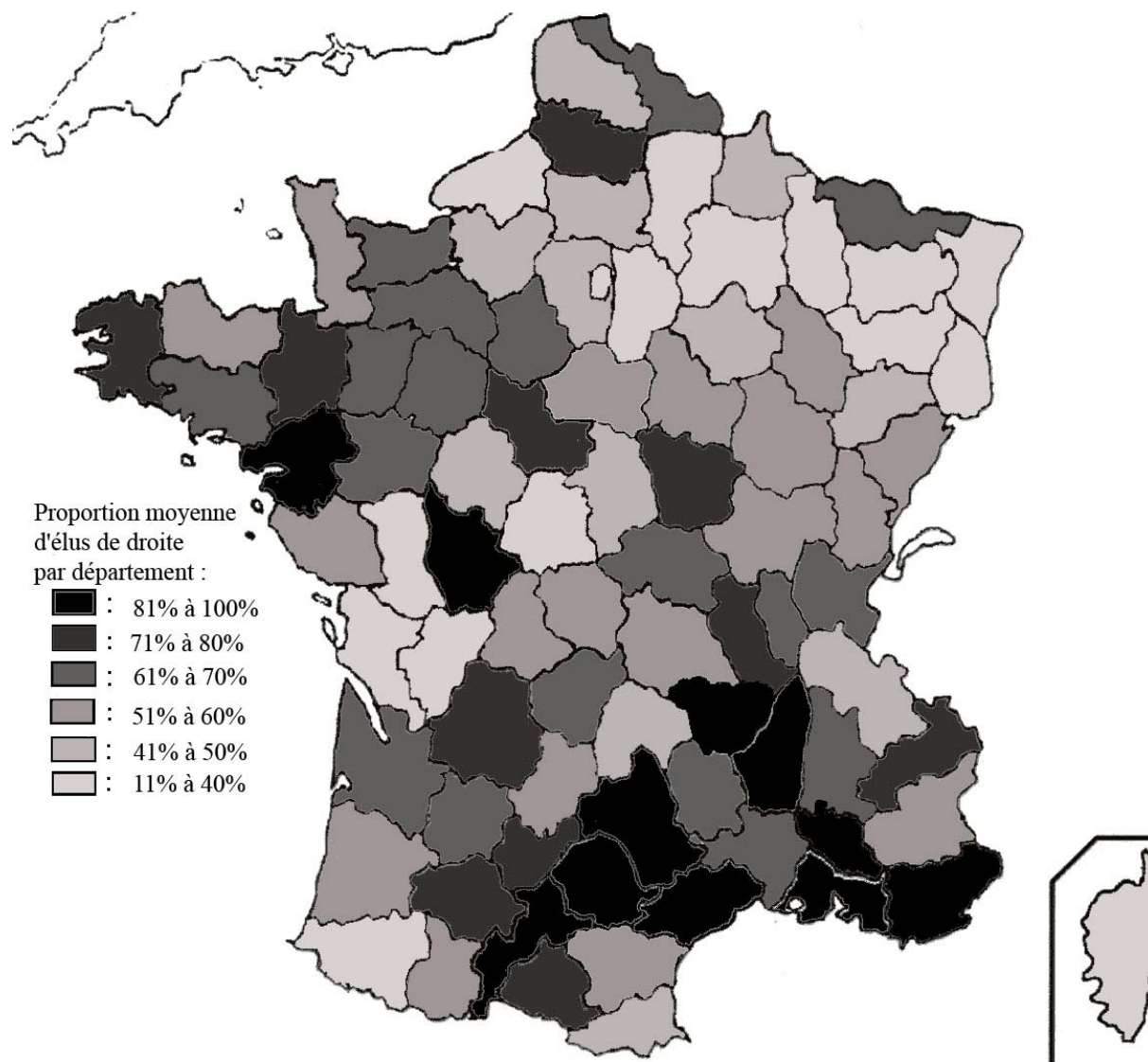
On constate que l'opposition classique entre un Nord-Est précocement lancé dans l'industrialisation comme dans la modernisation agricole, et un large Sud-Ouest plus ancré dans les traditions, socio-économique, mais aussi religieuse et scolaire, se traduit par une opposition des votes politiques. La deuxième zone, méridionale et occidentale, est en effet bien davantage sensible à l'offre plus conservatrice, sinon traditionaliste, de la droite royaliste de la Restauration. Au sein de la zone économiquement plus développée, le désert politique que représente pour la droite royaliste le croissant nord-est de la France, de Paris et l'est de la région parisienne à l'Alsace en passant par la Champagne et la Lorraine, est à cet égard tout à fait frappant, sans que le suffrage censitaire ne parvienne le moins du monde à atténuer ce clivage.

¹ On signale au passage que l'on a également cartographié les fractions dissidentes de la droite de 1820 à 1830 (cartes 13 à 16). Ce sujet ne relève pas de la première partie de la thèse, qui cerne la droite comme entité globale, mais de la troisième partie, qui s'intéresse au contraire aux divisions internes. Pour cette raison, la reproduction de ces cartes et leur commentaire interviendront durant cette 3^e partie, au cours du chapitre 8.

² Le sens du mot région devant être pris naturellement au sens large du terme, emprunté à la géographie traditionnelle, et pas du tout en un sens administratif qu'il n'avait évidemment pas encore à l'époque.

³ On rappelle que cette ligne imaginaire fut mise en exergue en 1836 par Adolphe d'Angeville dans son *Essai sur la statistique de la population française considérée sous quelques-uns de ses rapports physiques et moraux*, pour montrer des clivages anthropologiques à base économique et culturelle. Cf. l'édition moderne de ce texte par Emmanuel Le Roy-Ladurie, Paris-La Haye, Mouton, 1969, ainsi que l'analyse de cette ligne en termes socio-économiques par Christophe Charle, *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1991, pp. 29-33.

Carte 1



CARTE de SYNTHÈSE :

**une droite royaliste inégalement appréciée selon les départements
par les élites censitaires de la Restauration (1815-1830)**

(Proportion départementale moyenne des élus de droite - entendue au sens large -, d'après les sept ratios constatés fin 1815, fin 1816, fin 1820, mi-1823, mi-1825, en mars 1830 et en juillet 1830)

En approfondissant l'étude, on s'aperçoit que cette opposition, loin d'être un épiphénomène, est continue tout au long de la période, ce qui confirme son caractère structurel. La ligne Saint-Malo/Genève sépare, en France métropolitaine, 30 départements situés en totalité ou quasiment au nord, et 50 départements au sud de cette ligne.

Six départements, soit la Mayenne, la Sarthe, le Loir-et-Cher, le Cher, la Nièvre et la Saône-et-Loire, sont nettement partagés par cette ligne Saint-Malo/Genève ; vu l'endroit de la délimitation, il est néanmoins logique de les inclure par commodité tous les six dans l'ensemble situé au sud de la ligne, qui compte donc 56 départements, tout au moins lorsque l'on envisage les résultats au collège départemental ; pour les mêmes raisons, à partir de 1820, au sein des nouveaux collèges d'arrondissements prévus par la loi du double vote, il faut à l'inverse disjoindre, à l'intérieur de ces six départements, les neuf collèges d'arrondissement de Mayenne (département de la Mayenne), Mamers (Sarthe), Vendôme¹ (Loir-et-Cher), Sancerre (Cher), Clamecy, Cosne-sur-Loire, et Château-Chinon (Nièvre), enfin Autun et Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire), en rattachant ceux-ci à la partie nord.

Ces précisions faites, que constate-t-on au fil des années considérées ?

À l'été 1815, seulement deux départements - l'Eure-et-Loir et le Doubs - sur les 30 situés au nord de la ligne Saint-Malo/Genève soit 7% seulement de ces départements, ont élu en intégralité des députés, qui, au début de l'année 1816, se rangent tous sans ambiguïté parmi les ultra-royalistes (carte 2A) ; au sud de la ligne, ce sont 15 départements sur 55², soit 27% des départements concernés qui assurent aux seuls ultra-royalistes un grand *chelem* départemental, sans avoir même besoin, pour former la « majorité de la Chambre introuvable », de l'appoint de royalistes plus modérés : proportion quatre fois plus grande, donc, au sud de la ligne. Si l'on abaisse le seuil d'étude pour examiner les départements ayant nommé au moins deux tiers de députés ultras, au nord de la ligne Saint-Malo/Genève, seuls huit départements sur trente (27%), soit à peine plus du quart de ce territoire, assurent cette proportion d'élus aux ultras ; dans le même temps, au sud de la ligne retenue, ce sont 35 départements sur 55, soit 64%, qui assurent une telle confortable majorité aux ultras : proportion plus de deux fois supérieure à celle constatée dans le Nord-Est du pays.

Ainsi, la discordance est éclatante entre l'ensemble du pays et le quart nord-est, resté beaucoup plus insensible à l'engouement subit pour l'ultra-royalisme de l'été 1815. Alors que

¹ Ce dernier cas est limite, l'arrondissement étant partagé en deux moitiés presque égales par le tracé de cette ligne Saint-Malo/Genève.

² Aucune élection n'a été organisée en Corse pour ce scrutin.

cette portion du territoire est pourtant la plus exposée aux rigueurs des occupants étrangers, on constate un refus beaucoup plus net de céder à un vote de complaisance et de bonne volonté à l'égard de ces derniers, surtout s'il doit se matérialiser par un triomphe fait à des hommes honnis ici, beaucoup plus qu'ailleurs en France, dès la première Restauration de 1814-1815. Le vote « constitutionnel », et donc hostile aux ultras, apparaît dans ces conditions comme une façon d'exprimer de manière ostentatoire un patriotisme à fleur de peau, ce qui explique en partie sa répartition territoriale très particulière.

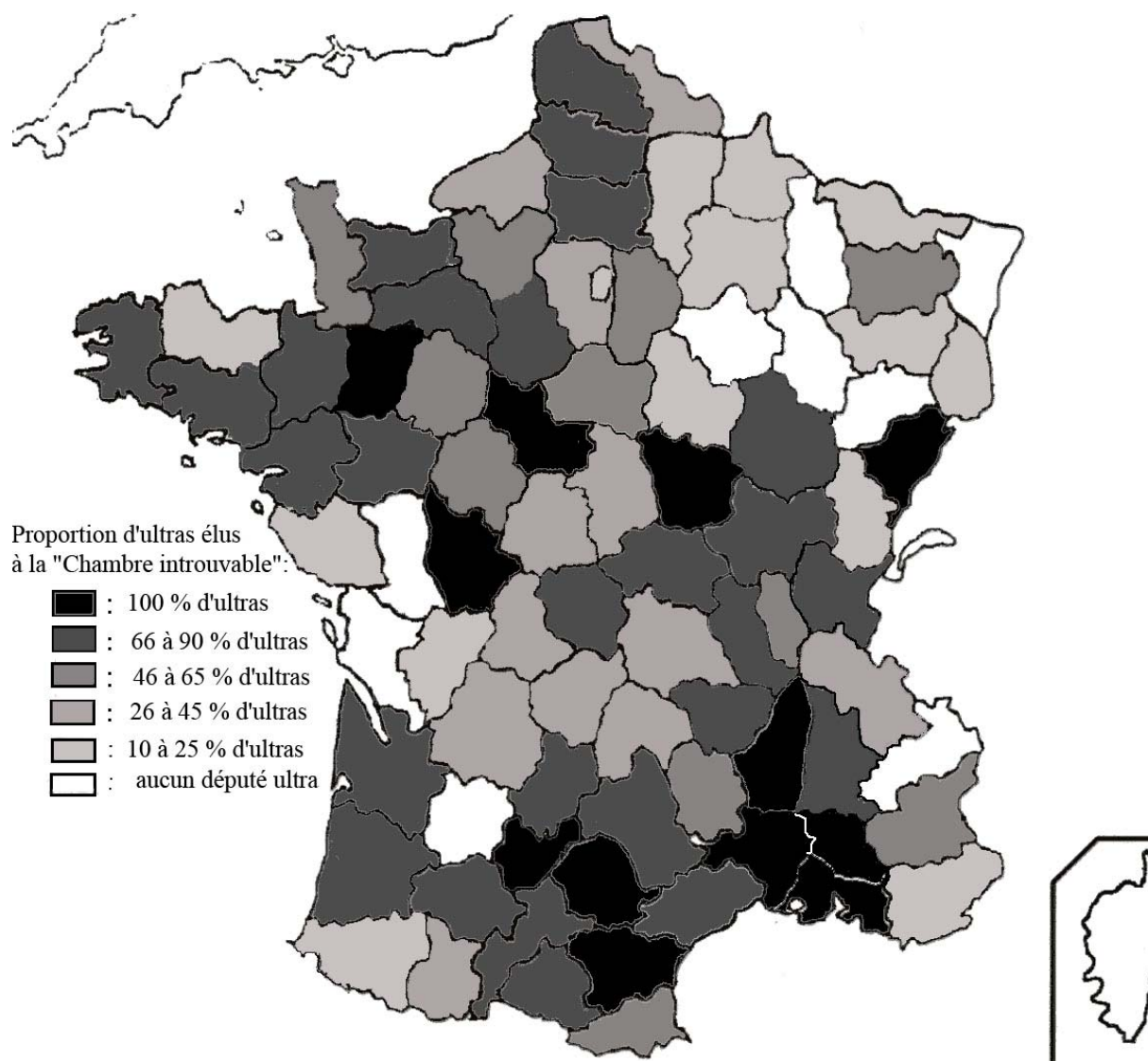
On peut préciser l'analyse en étudiant la réélection à la Chambre introuvable de 1815 de députés sortants. Ce phénomène, globalement assez marginal dans une Chambre introuvable faite « d'hommes neufs », n'est pas territorialement très marqué s'agissant des sortants de la Chambre de 1814, anciens du Corps législatif conservés par la première Restauration¹. Il en va en revanche bien différemment des Représentants des Cent-Jours de juin 1815, réélus à la Chambre introuvable malgré l'opprobre jetée par la Seconde Restauration sur l'enceinte parlementaire réunie par Napoléon. On constate que sur les 17 qui sont à coup sûr dans cette situation², sept d'entre eux forment un îlot territorialement cohérent de députés de gauche élus par un tout petit triangle territorial du nord-est compris entre Meuse, Bas-Rhin et Jura³, en plein cœur donc de la portion du pays situé au nord de la ligne Saint-Malo/Genève.

¹ 381 députés appartenaient au Corps législatif de 1813 ; du fait des décès, des promotions à la pairie, des évictions de quelques étrangers et surtout de la perte de nombreux départements par la France, seuls 238 de ces députés peuvent continuer à siéger en 1814-1815, sous la première Restauration. Parmi ces 238, on a pu personnellement en dénombrer 30 réélus à l'été 1815. Si l'on procède à la répartition de ces députés en fonction de l'opinion adoptée à la Chambre introuvable, on obtient pour la gauche : Admirault (Charente-Inférieure), Beslay (Côtes-du-Nord), Calvet de Madaillan (Ariège), Cherier (Vosges), Faget de Baure (Basses-Pyrénées), Flaugergues (Aveyron), Gourlay (Loire Inférieure, puis Côtes-du-Nord), Metz (Bas-Rhin) ; pour le centre ministériel : Augier (Cher), Blanquart de Bailleul (Pas-de-Calais), Chauvin de Bois-Savary (Deux-Sèvres), Desrousseaux (Ardennes), Fornier de Saint-Lary (Hautes-Pyrénées), Frémin du Mesnil (Manche), Lainé (Gironde), Maine de Biran (Dordogne), Poyféré de Céré (Landes), Sartelon (Corrèze) ; pour la « majorité de 1815 » : Beaumont de La Bonninière (Indre-et-Loire), Cardonnel (Tarn), Chillaud de La Rigaudie (Dordogne), Clausel de Coussergues (Aveyron), Dufort (Gironde), Dufougerais-Ladouèpe (Vendée), Faydel (Lot), Ganay (Saône-et-Loire), Geoffroy (Saône-et-Loire), Lemarchant de Gomicourt (Somme), Pémollié de Saint-Martin (Landes) et Puymaurin (Haute-Garonne). Cette répartition est, on le voit, assez dispersée et peu significative, à opposer au phénomène de réélection des Représentants des Cent-Jours à la Chambre introuvable.

² L'exhaustivité des noms est ici un peu plus sujette à caution, car sur les 607 candidats élus Représentants, seuls 472 ont effectivement siégé en juin 1815. La plupart de ceux souhaitant poursuivre leur carrière législative sous la seconde Restauration ont affirmé avoir appartenu aux 135 restants. C'est notamment le cas de Meynard (Dordogne) et peut-être aussi de Delbreil de Scorbiac (Tarn-et-Garonne), l'un et l'autre futurs « ultras ».

³ Il s'agit de Falatieu (Vosges), Jobez (Jura), Bazoche (Meuse), Brackenhoffer et Metz (Bas-Rhin), Möll (élection invalidée) et Voyer d'Argenson (Haut-Rhin). On pourrait en réalité ajouter à cette liste régionale un 8^e député, Chamorin de Cappy, élu de la Marne et maire de Châlons, marqué par un opportunisme, qui le fait évoluer des dithyrambes dressés à Napoléon 1^{er} au début des Cent-Jours jusqu'à une insertion discrète dans la majorité royaliste de la Chambre introuvable, histoire de faire oublier sa conduite. Les autres représentants réélus à la Chambre introuvable sont Beslay, Carré et Rupérou dans les Côtes-du-Nord, Delaitre et Roy dans la Seine, Fabry et Siméon dans le Var, Flaugergues dans l'Aveyron, et Favard de Langlade dans le Puy-de-Dôme.

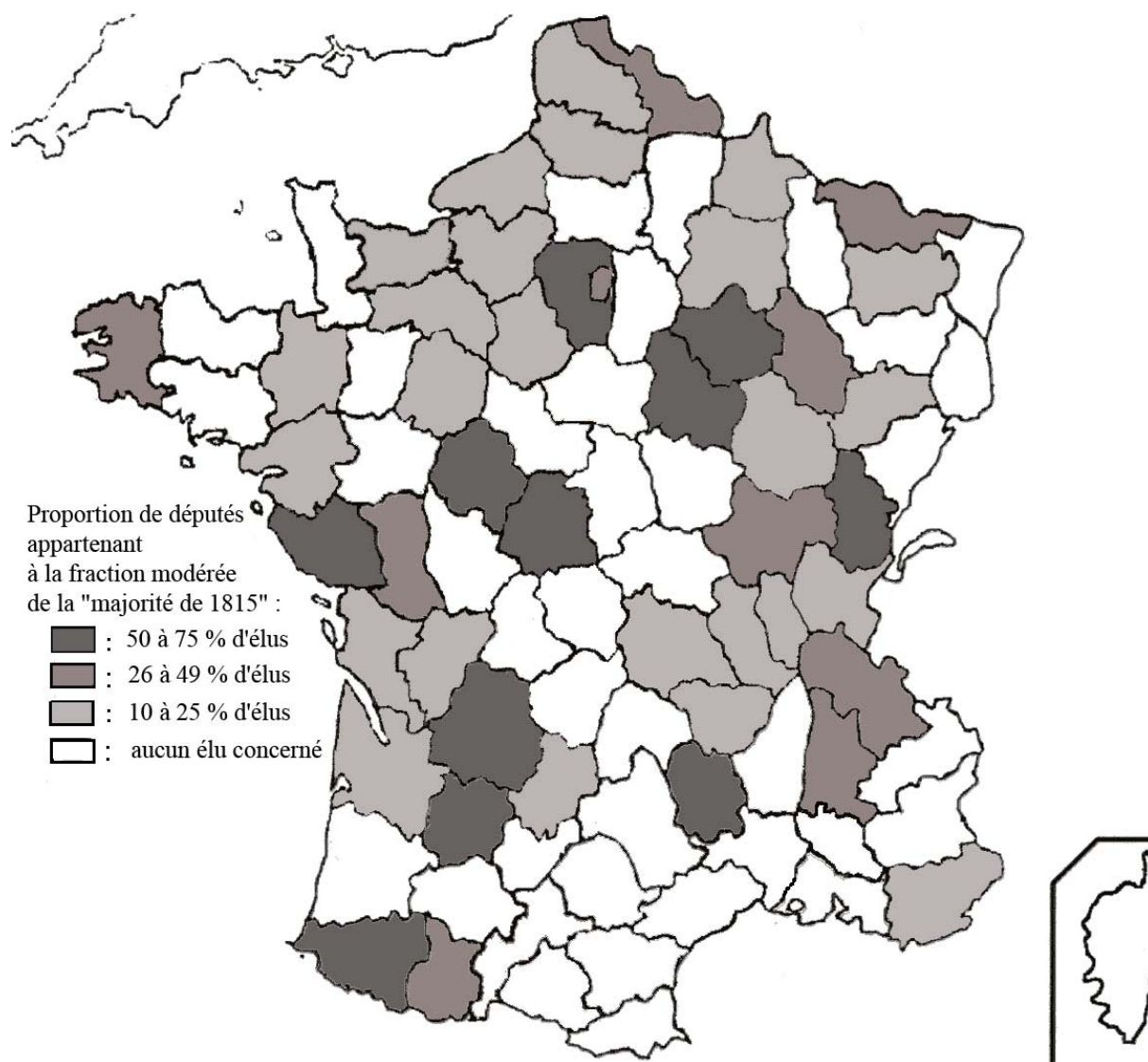
Carte 2A



Les députés ultra-royalistes de la « Chambre introuvable »

(Répartition départementale des 202 députés ultra-royalistes élus lors des élections d'août 1815, et formant l'aile dure de la « majorité de 1815 »)

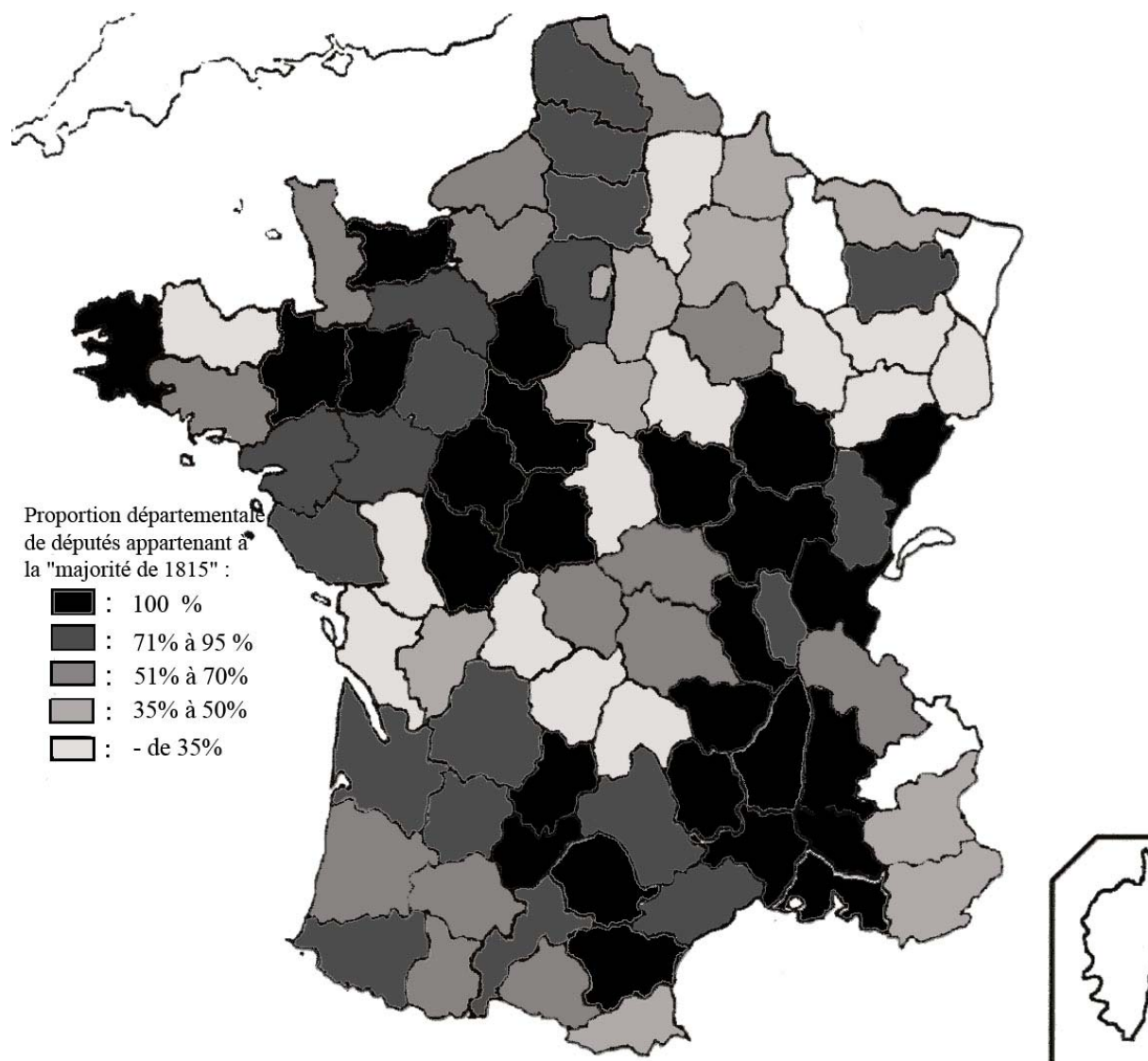
Carte 2B



Les royalistes indécis de la « Chambre introuvable », entre ultracisme et modération

(Répartition départementale des 66 députés formant l'aile modérée de la « majorité de 1815 », entre ultra-royalistes et « minorité ministérielle »)

Carte 2C



La « majorité de 1815 » dans son entier
 (Répartition départementale des 268 élus, ultra-royalistes ou plus modérés, formant la « majorité de 1815 » au sein de la Chambre introuvable)

Après la dissolution du 5 septembre 1816, et les élections qui rendent les ultra-royalistes minoritaires dans le pays, la disparité de part et d'autre de la ligne Saint-Malo/Genève ne s'estompe pas (carte 3A). Au nord, un seul département sur 28¹, l'Eure-et-Loir, soit 3% du corps étudié, n'élit que des ultras ou apparentés ; dans cinq départements sur 28 (18% du corps étudié), au moins un élu sur deux appartient à cette tendance. Au sud, 29 départements sur 54² (54% du corps étudié), élisent au moins un député ultra-royaliste sur deux, soit une proportion triple à celle observée au nord. Plus remarquable encore, 16 départements sur 54 (30%) accordent encore le grand *chelem* et l'intégralité des élus à cette droite ultra-royaliste, nonobstant les très fortes pressions de l'autorité royale et de l'exécutif ministériel : c'est, proportionnellement, dix fois plus qu'au nord. Ainsi, le vote ultra-royaliste de 1815 apparaît nettement conjoncturel au nord de la ligne Saint-Malo/Genève, lié entre autres à la volonté d'amadouer l'occupant, mais beaucoup plus structurel au sud de cette ligne, notamment en certains bastions qu'il conviendra de préciser ensuite.

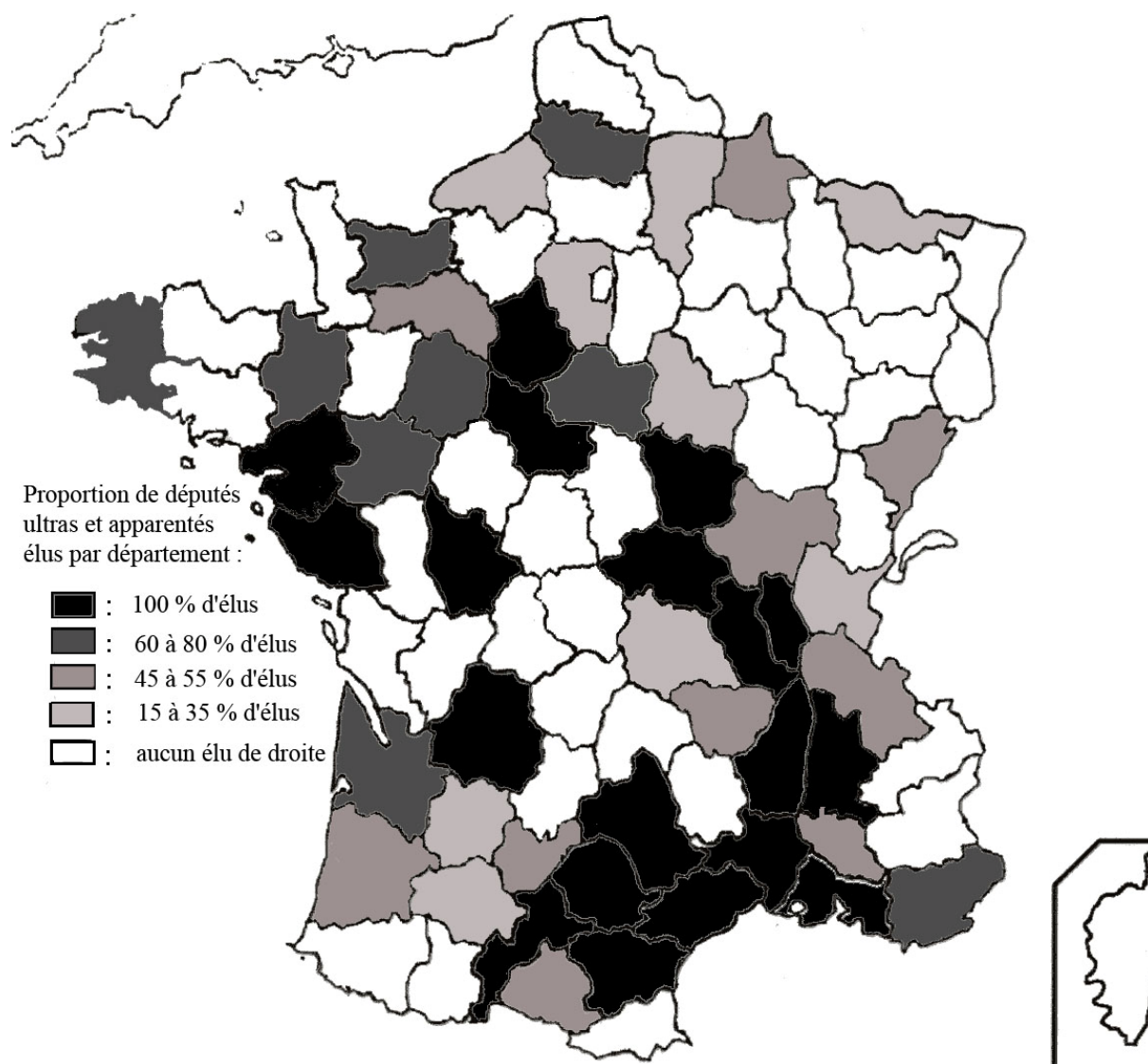
Au creux de la vague pour les ultras, fin 1819, deux départements sur trente (7% du corps étudié), soit la Somme et le Calvados, ont conservé une majorité aux ultras au nord de la ligne Saint-Malo/Genève (carte 4A) ; mais, depuis les élections générales de 1816, ces deux départements n'ont pas encore été concernés par le renouvellement annuel d'un cinquième de la Chambre, prévu fin 1820 pour le premier de ces départements (4^e série départementale³) et fin 1821 pour le second (5^e série) ; on pourrait donc discuter le caractère significatif de leur maintien à droite, même si, en l'occurrence, il s'agit de deux départements penchant traditionnellement en ce sens. À l'inverse, ce sont désormais 23 départements sur les 30 situés au nord de cette ligne (77%), soit plus des trois quarts, qui n'ont plus aucun député ultra-royaliste ou apparenté. Au sud de la ligne Saint-Malo/Genève, 35 départements sur 56 (63%) ont aussi abandonné toute représentation ultra-royaliste, la disjonction entre les deux parties du territoire semblerait donc se restreindre. Mais 19 de ces 56 départements (34%) conservent une représentation parlementaire encore majoritairement de cette couleur au sud de cette ligne, dont sept (14%) déjà concernés par le renouvellement annuel, si défavorable alors à la droite.

¹ Dans l'Eure et la Manche, le processus électoral n'a pu aboutir à la désignation d'aucun député.

² De la même façon, les Basses-Alpes et la Mayenne n'ont pas pu désigner leurs élus.

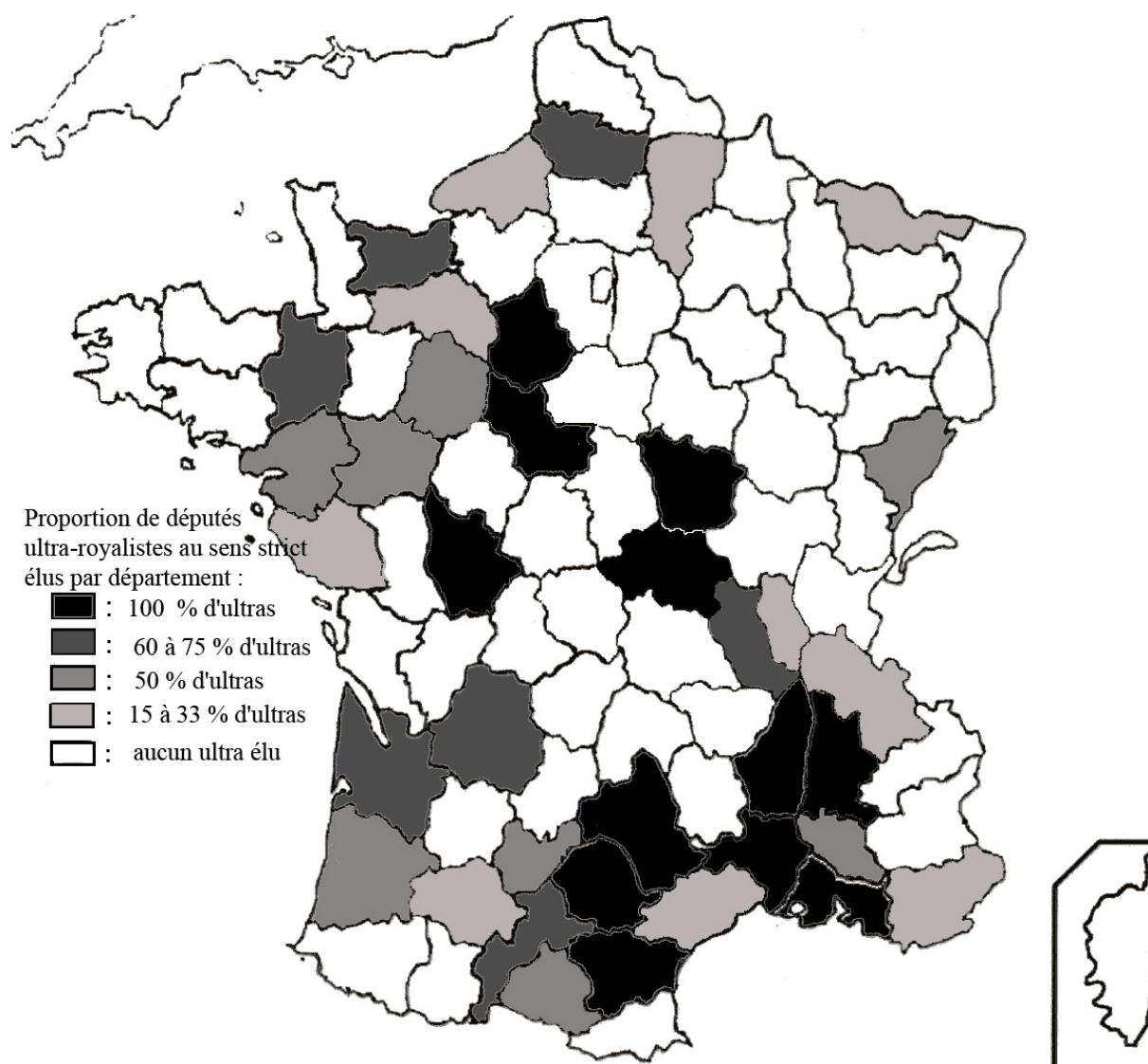
³ On renvoie à l'annexe n°1 présentant les dates des élections sous la Restauration.

Carte 3A



**Les terroirs fidèles à la droite
après la défaite électorale de l'automne 1816**
(Répartition départementale des 97 députés de la droite, ultras ou plus indécis,
élus ou réélus après la dissolution du 5 septembre 1816)

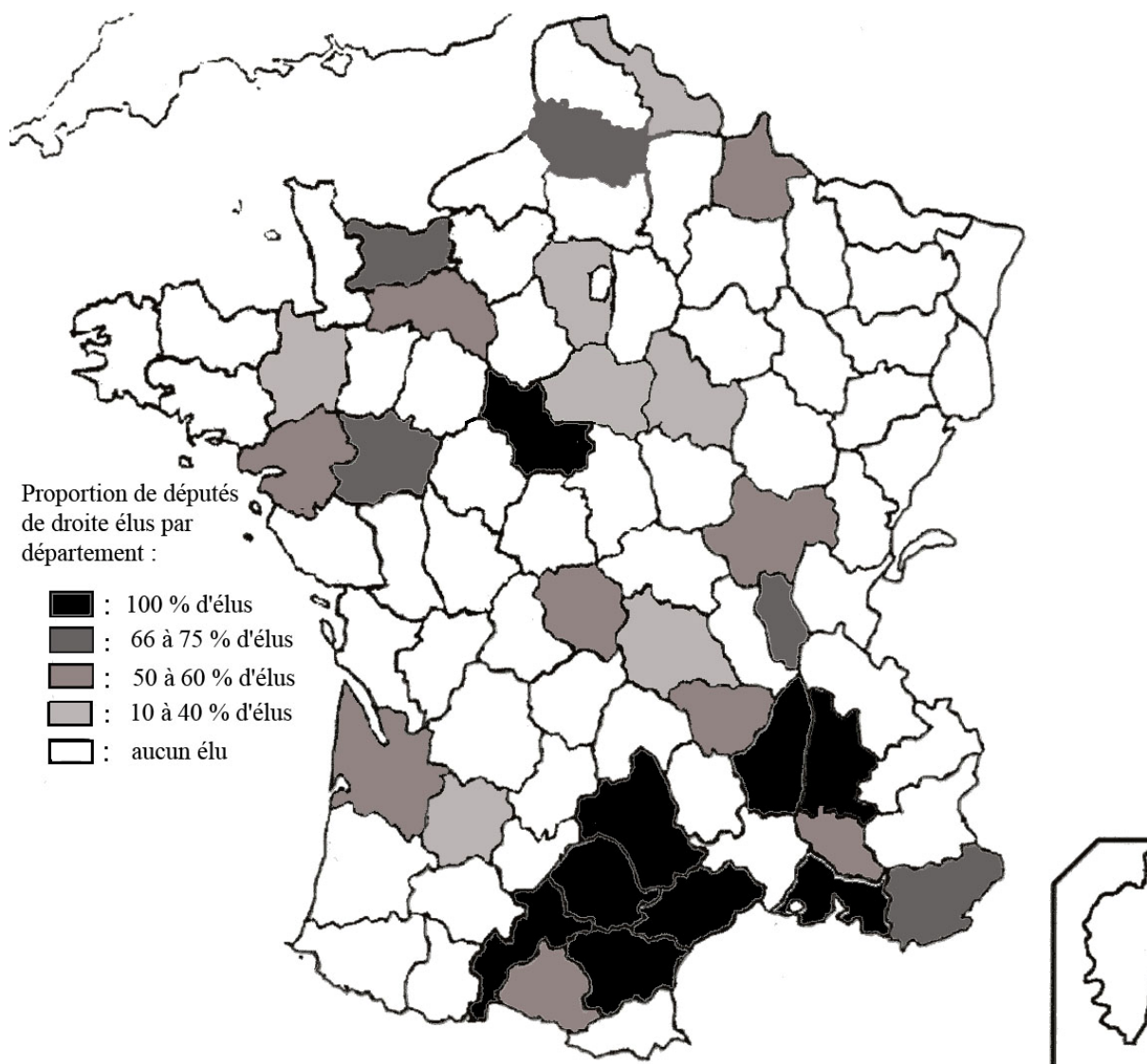
Carte 3B



Le cœur de la résistance au « coup d'État » du 5 septembre 1816 : Bastions électoraux des véritables « ultras »

(Répartition départementale des 68 députés véritablement ultra-royalistes réélus fin 1816)

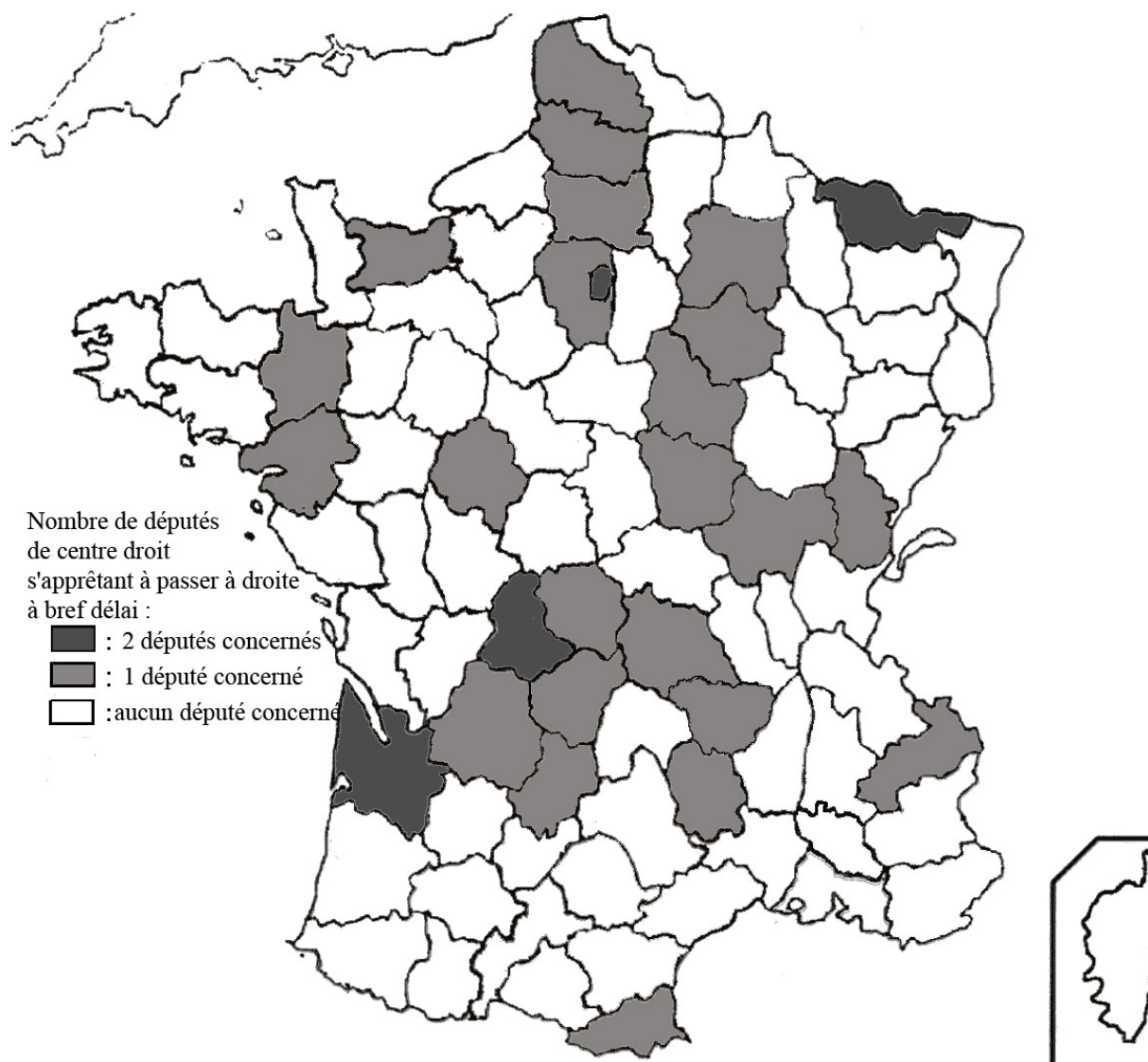
Carte 4A



Ultime bastions de résistance de la droite parlementaire, au creux de la vague électorale fin 1819

(Répartition départementale des 57 députés de droite, soit 39 ultras et 18 plus indécis, toujours en place après les élections catastrophiques d'octobre 1818 et septembre 1819)

Carte 4B



Bastions électoraux du centre droit prêt à l'alliance à droite, au creux de la vague électorale fin 1819

(Répartition départementale des 30 députés du centre droit constitutionnel, disposés à une alliance avec la droite ultra-royaliste après les élections perdues de septembre 1819)

Après les élections semi-générales de novembre 1820, très favorables à une droite désormais élargie au centre droit constitutionnel, 16 départements sur les 30 de la France du Nord-Est (53%), soit plus de la moitié, refusent encore de voter en majorité pour ces « royalistes » (carte 5¹). Au sud de la ligne Saint-Malo/Genève, ils sont 21 sur 56 dans ce cas, soit 37% du corps étudié : dans un contexte aussi euphorique pour la droite que celui de l'année précédente l'était peu, la différence, tout en existant, reste partiellement estompée, au moins en apparence. Car, si l'on élève le seuil d'analyse pour examiner les départements ayant au moins 80% de représentants de droite, on n'en trouve que deux au nord (7%), soit toujours la Somme et le Calvados, qui remplissent cette condition ; au sud, ils sont 13 sur 56 (23%), soit une proportion triple : la discordance entre les deux France n'a donc pas disparu.

Début 1823, après un renforcement continu de la droite à la suite d'élections partielles en série, il y a encore 8 départements sur 30 au nord de la ligne Saint-Malo/Genève (27% des départements) à conserver une représentation parlementaire favorable au moins pour moitié à la gauche libérale (carte 6), alors même qu'il existe encore tout un groupe parlementaire centriste ne se fondant ni dans la droite, ni dans la gauche ; au sud, seuls 2 départements sur 56 (4% du corps étudié) - les Deux-Sèvres et la Corse -, ont au moins une moitié de députés libéraux. Si on prend l'échelle plus basse d'au moins 30% d'élus départementaux appartenant à la gauche libérale, ils sont 11 départements sur 30 au nord (37%) dans ce cas de figure, seulement 4 sur 56 (7%) au sud. Enfin, 13 départements sur 30 (43%) n'ont plus aucun député libéral au nord de la ligne ; mais, au sud, ils sont déjà 39 sur 56 (70%)². Mi-1824 (carte 7), où la gauche et le centre gauche réunis n'ont plus que 17 élus, 14 de ces 17 élus (82%) l'ont été au nord de la ligne Saint-Malo/Genève³, qui ne représente pourtant en superficie qu'un gros tiers du territoire national, contre trois seulement au sud⁴.

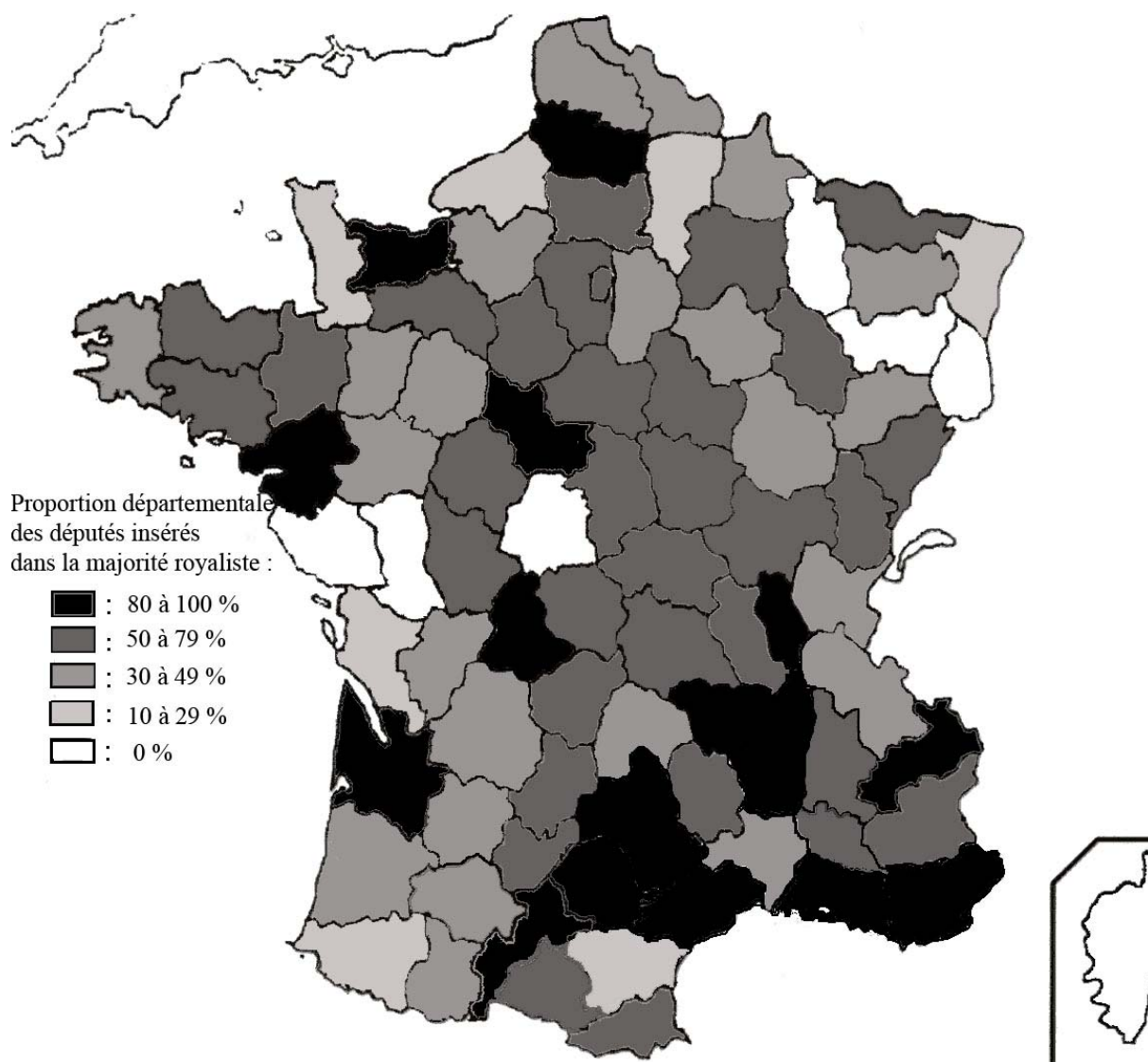
¹ Les pourcentages indiqués par la carte ne sont pas modifiés par les arrondissements qu'il faut disjoindre dans les six départements limitrophes : même en Saône-et-Loire, où le seul collège d'arrondissement à passer à droite est celui d'Autun, situé au nord de la ligne Saint-Malo/Genève, on compte, au sud de cette ligne, trois députés de droite élus par le collège de département, contre deux autres de gauche élus par les deux arrondissements situés au sud (Mâcon et Charolles), soit toujours une majorité pour la droite dans la partie méridionale de ce département. Les autres départements ne posent pas de difficulté particulière de cet ordre.

² On constate au passage dans cette zone Sud/Ouest que la façade atlantique, bien que très majoritairement à droite, conserve néanmoins une partie minoritaire d'élus de gauche, qui ne résisteront pas malgré tout à la dissolution de la fin de l'année.

³ Dont un, le comte de Thiard, élu en Saône-et-Loire, dans un des six départements coupés en deux par cette ligne fictive Saint-Malo/Genève ; Thiard est en effet élu par le collège de Chalon-sur-Saône.

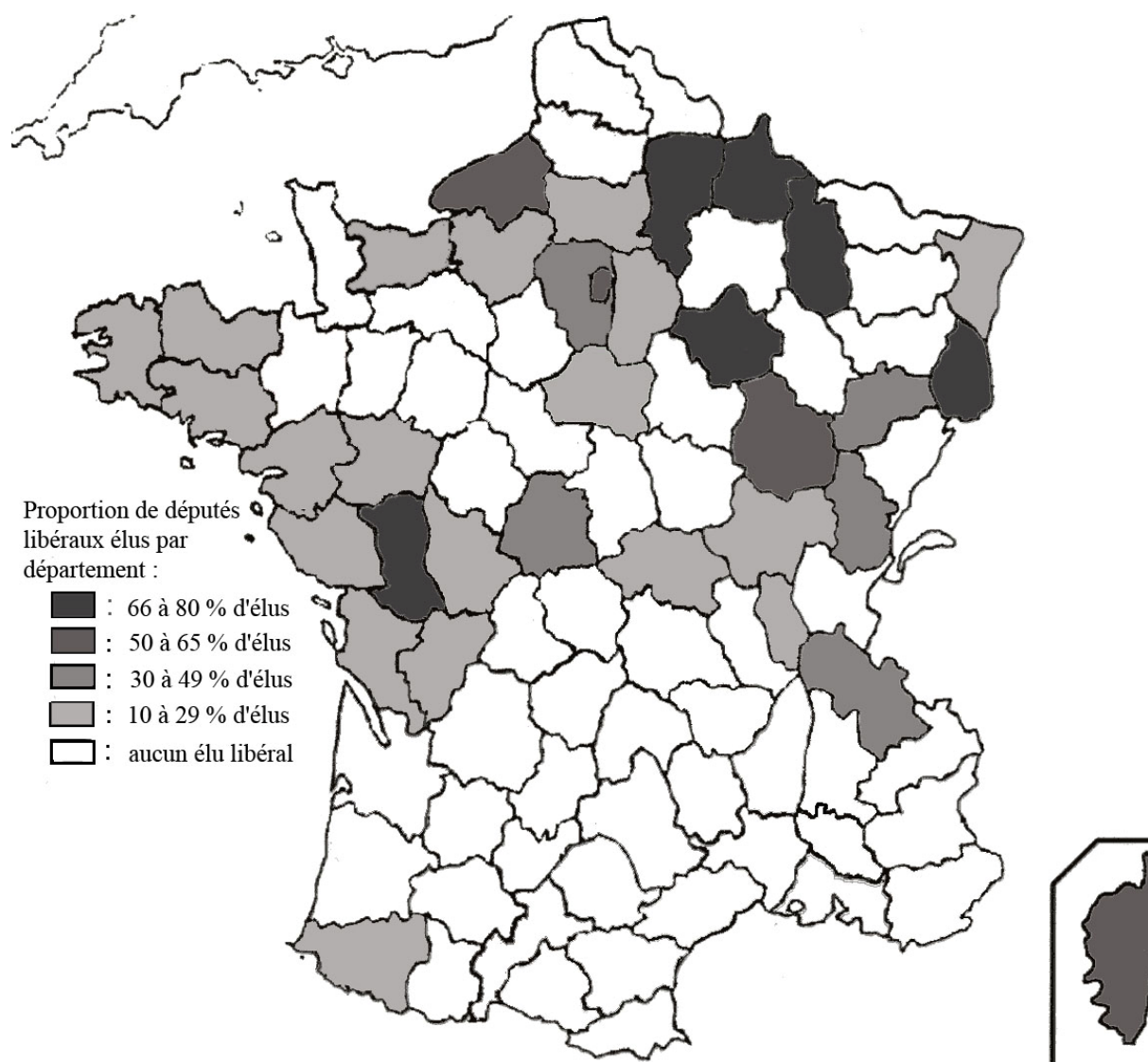
⁴ Il s'agit de Devaux, élu à Saint-Amand-Montrond (Cher), de Couderc, élu par la circonscription de Lyon-Nord (Rhône) et de Basterrèche, élu à Bayonne (Basses-Pyrénées), l'orientation libérale et contestataire de la ville basque étant confirmée ensuite, lors du décès de Basterrèche, par l'élection de Jacques Laffitte.

Carte 5



**La nouvelle France de droite,
après les élections de 1820 et la fusion avec le centre droit**
(Répartition électorale des 236 députés de la droite royaliste, anciens ultras ou membres du centre droit,
élus ou réélus après les élections de novembre 1820)

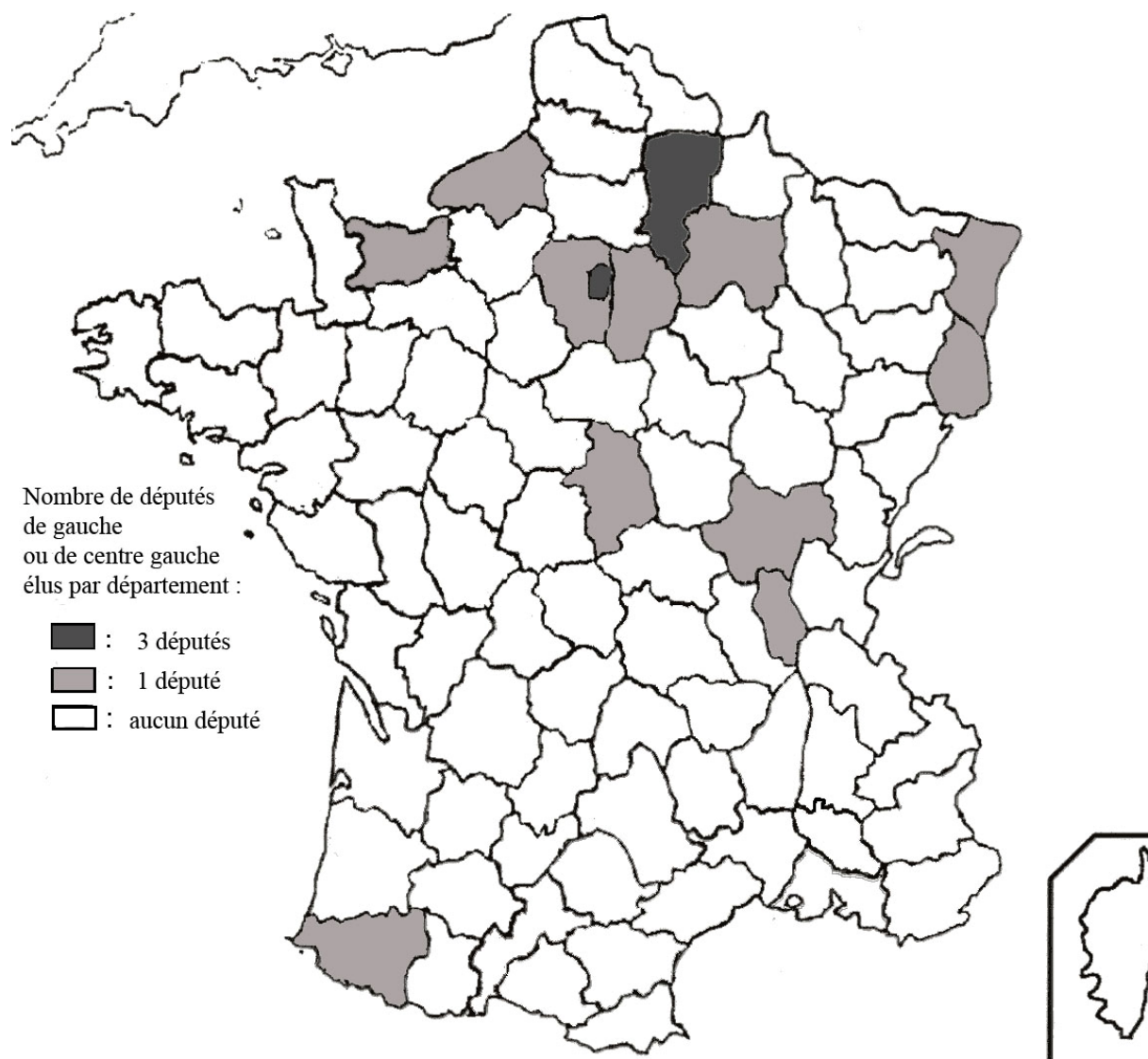
Carte 6



Les terroirs électoraux toujours fidèles à la gauche début 1823, en pleine poussée électorale de la droite

(Répartition départementale des 63 députés de la gauche libérale, viscéralement hostiles à la droite royaliste, et boycottant les séances de la Chambre après l'éviction de Manuel)

Carte 7



Les ultimes bastions électoraux des opposants de gauche, après le triomphe électoral de la droite début 1824

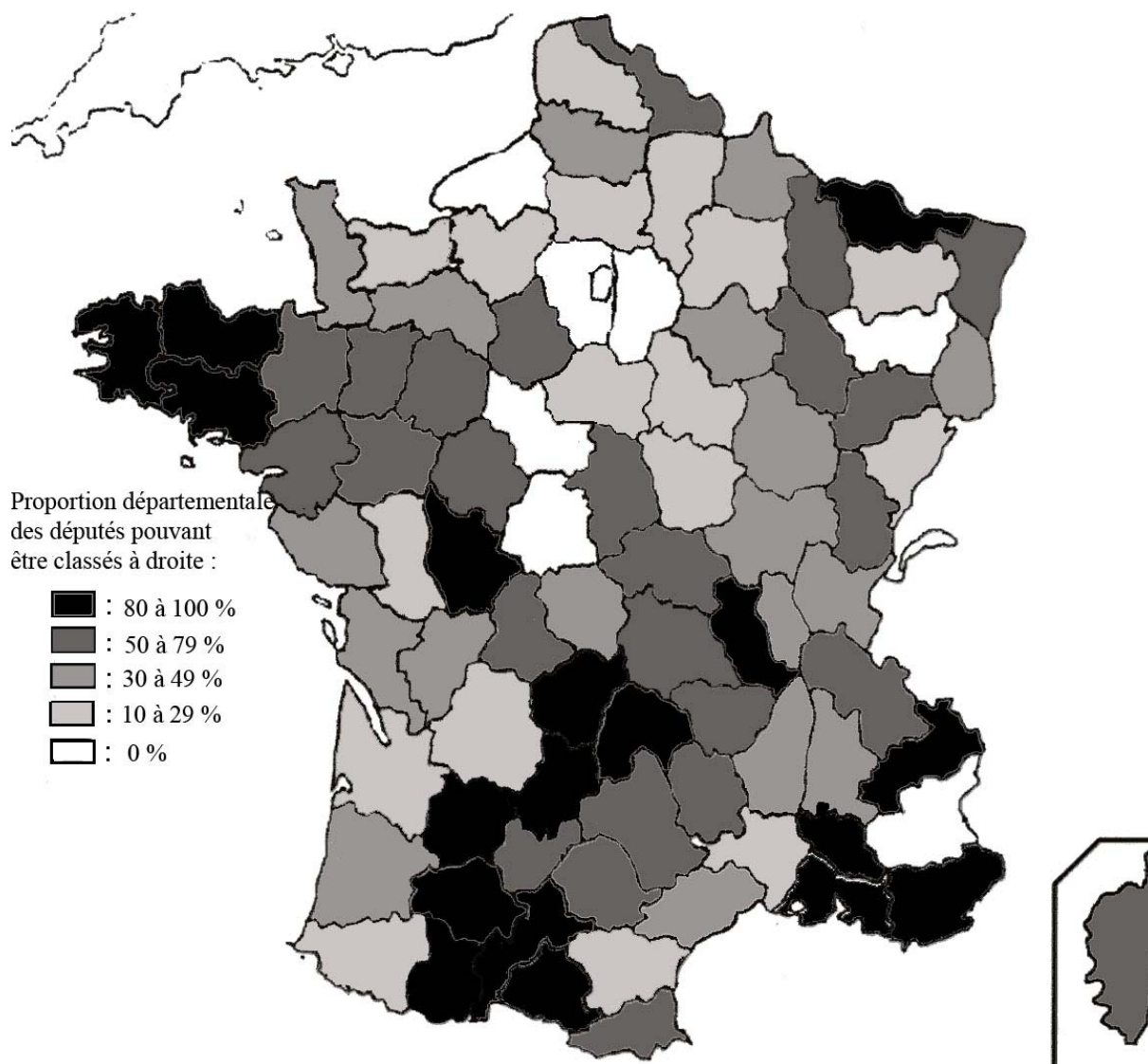
(Répartition départementale des 17 députés de gauche et de centre gauche, rescapés des élections de février-mars 1824, et siégeant à la « Chambre retrouvée » en 1824-1827)

Si l'on regarde maintenant la fin de la période, on voit se pérenniser cette discordance nord-est/sud-ouest, aussi bien dans la session 1828-1830 qui conduit à l'adresse des 221, que lors des ultimes élections de la Restauration, organisées sous la menace par Charles X en juin-juillet 1830. On observe que seuls 6 départements sur les 30 au nord de la ligne (20%) ont une majorité de députés qui se rangent parmi les 181 hostiles à l'adresse des 221 en mars 1830¹. Au sud de la ligne, ce sont 30 départements sur 56 (54%) qui sont majoritairement hostiles à l'adresse (carte 8A). Si l'on inclut au sein de la droite 21 courageux abstentionnistes (carte 8B), attendant les élections suivantes pour rallier clairement le camp royaliste, on compte en mars 1830 huit départements sur trente se situant « à droite » dans la France du Nord-Est (27%), contre 35 sur 56 au Sud-Est (62%). **Les représentants parlementaires de la France du Nord imposent donc la crise majeure de mars 1830 à leurs collègues de la France du Sud et de l'Ouest, restés quant à eux majoritairement favorables à la droite et au pouvoir royal.** Dans ces conditions, les dernières élections de juin-juillet 1830, qui ont pour signification réelle de placer l'électeur entre le choix entre la prédilection légitimiste et l'attachement légaliste pour le régime parlementaire, confirment une dernière fois cette dichotomie politique entre les deux France. Si l'on s'intéresse aux 110 députés ayant fait partie des 181 votant contre l'adresse des 221, et réélus malgré tout à l'été 1830 (carte 9A), on remarque qu'au nord de la ligne Saint-Malo/Genève, un seul département sur 30, la Haute-Marne (soit 3% de l'ensemble) réélit en majorité des députés ayant voté contre l'adresse en mars 1830² ; au sud de cette ligne Saint-Malo/Genève, ils sont 15 départements sur 56 (soit 27% de l'ensemble). En prenant la barre, non plus de 50%, mais de 30% de députés réélus parmi les 181 au sein de chaque département, on s'aperçoit qu'ils sont 6 départements sur 30 (20%) au nord de la ligne à rentrer dans ce cas de figure, et 28 sur 56 (50% exactement) au sud de la ligne Saint-Malo/Genève. Si l'on prend cette fois en compte, non plus seulement les 110 députés réélus parmi les « 181 », ayant résisté à l'adresse, mais l'ensemble des 146 députés de droite, qu'ils soient réélus ou élus la première fois en juin-juillet 1830 (carte 9B), on relève qu'au nord, seulement deux départements sur 30 (7%) - Haute-Marne et Nord -, réélisent une majorité de députés de droite ; au sud, ils sont 29 départements sur 56 (52%) à donner une telle majorité à la droite.

¹ Et, parmi les neuf collèges d'arrondissements situés au nord de cette ligne, alors que les départements dont ils relèvent sont globalement situés de l'autre côté de la ligne, on constate qu'un seul de ces neuf collèges, celui d'Autun (Saône-et-Loire), voit son député, Jean-Paul de Fontenay, faire partie des 181 soutenant Polignac.

² Même remarque que précédemment ; sur les neuf collèges d'arrondissement situés au nord de la ligne Saint-Malo/Genève, contrairement au reste de leur département, seul celui d'Autun se range à droite, en réélisant Fontenay, qui avait fait partie des 181 députés rejetant l'adresse des 221.

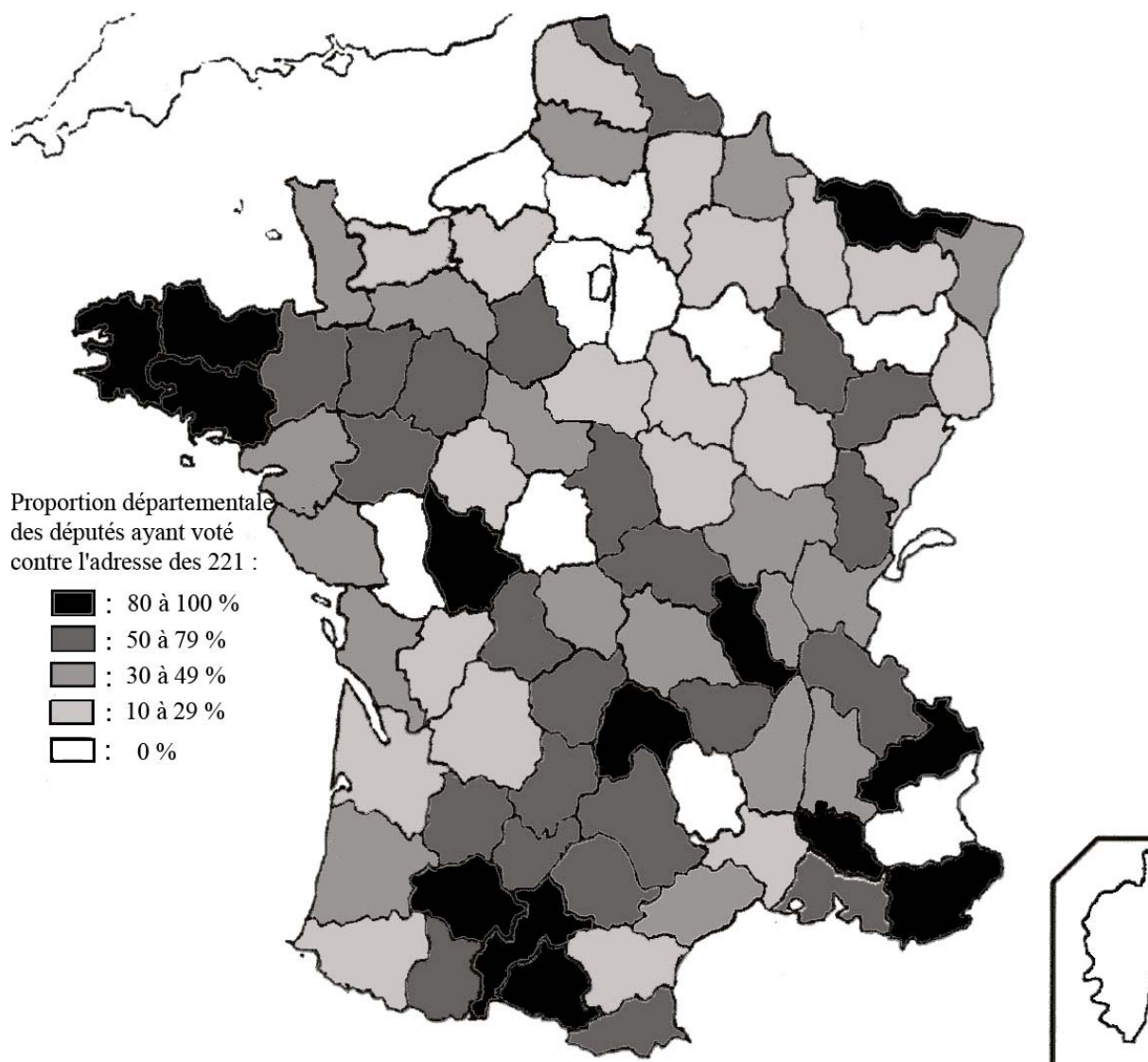
Carte 8A



La droite parlementaire début 1830 (hors « défection »)

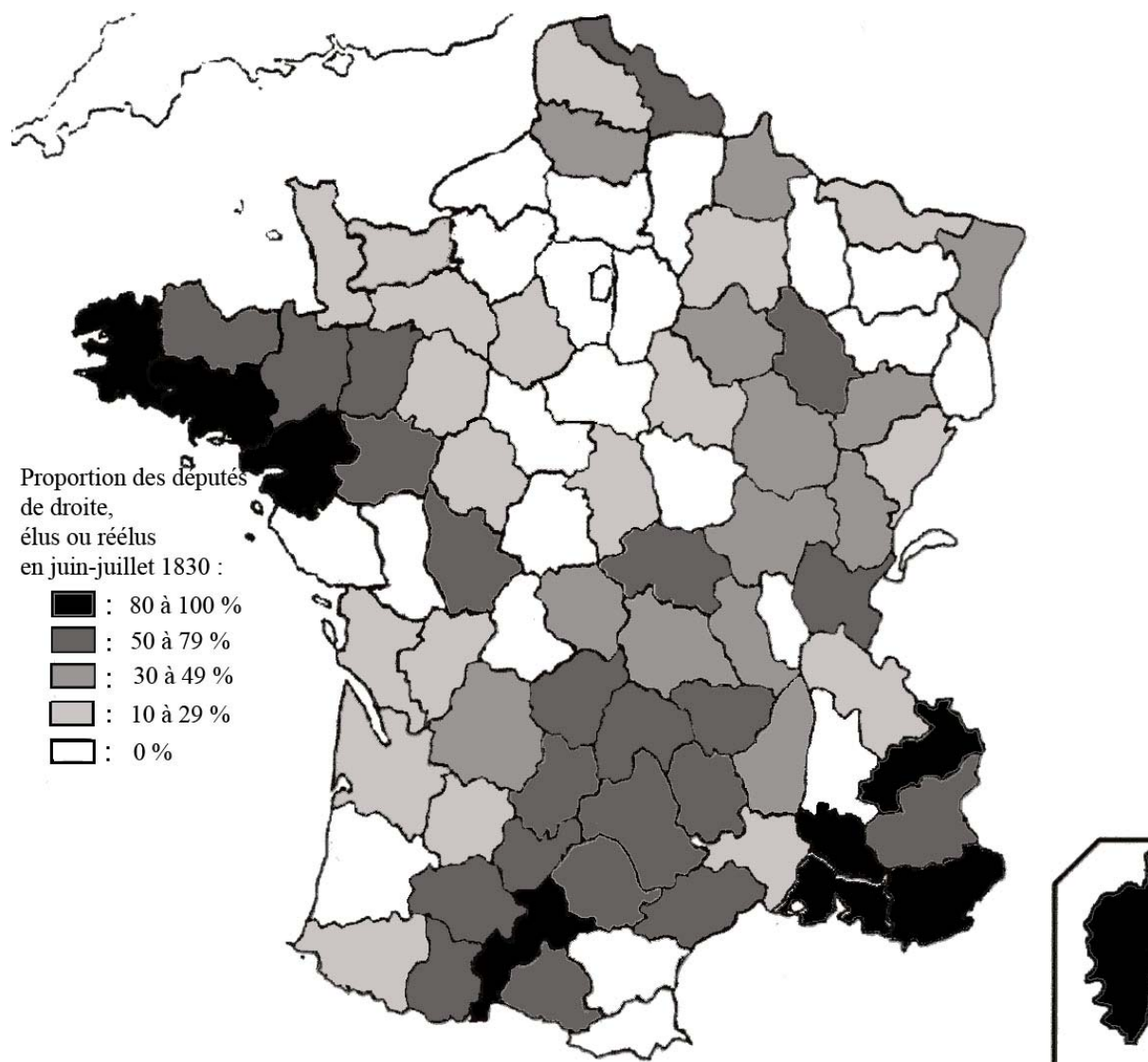
(Répartition départementale des 202 députés de droite siégeant en mars 1830, y compris 21 s'étant abstenus lors du vote de l'adresse)

Carte 8B



**Terroirs d'élection des 181 députés royalistes,
s'étant opposés par un vote négatif à l'adresse « des 221 »
(16 mars 1830)**

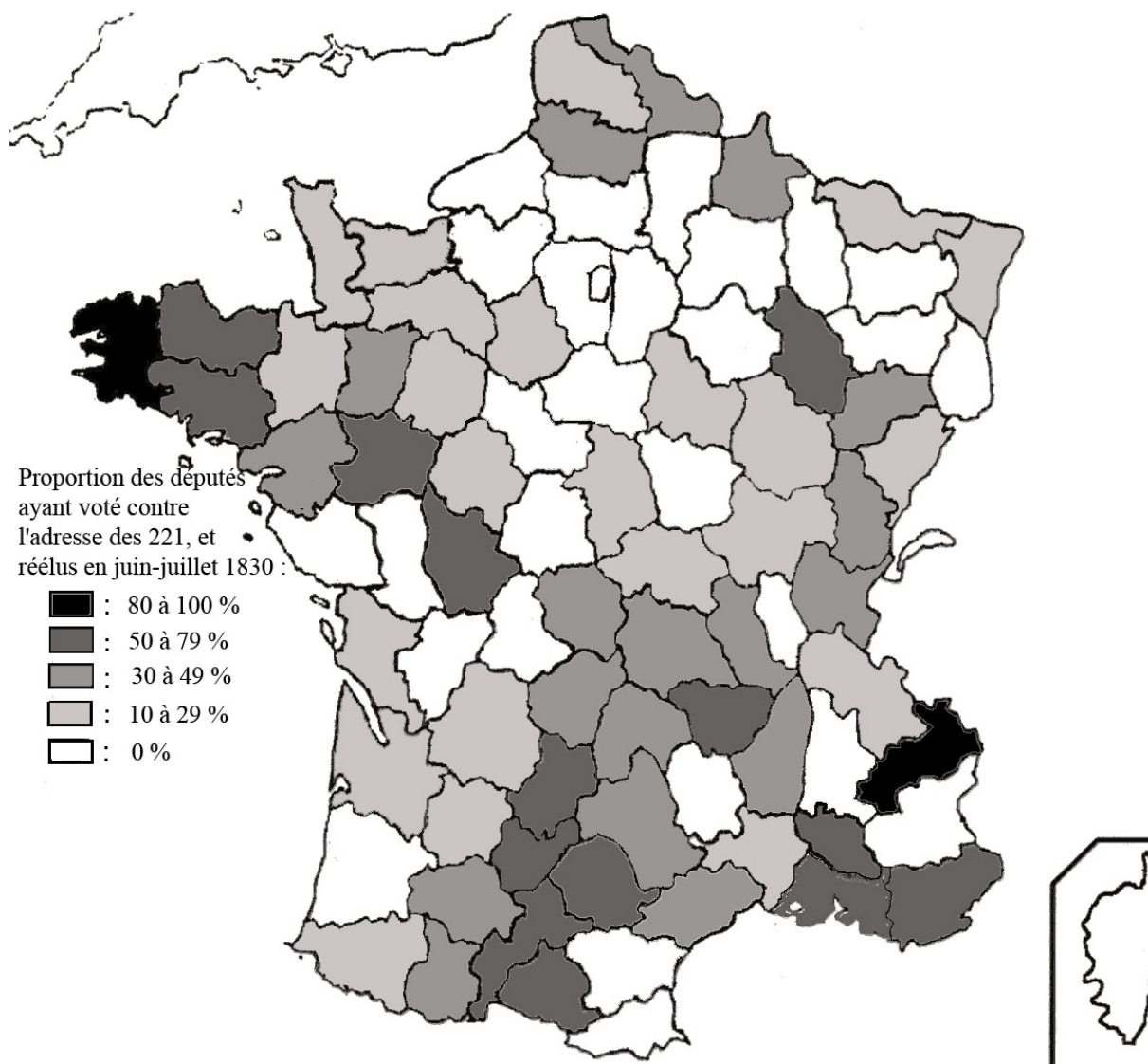
Carte 9A



Les terres de fidélité à la droite lors des élections de 1830

(Répartition départementale des 147 candidats de droite - hors « défection » -, élus ou réélus lors des élections de juin-juillet 1830)

Carte 9B



Les terres qui désavouent formellement l'adresse « des 221 », en réalisant l'un des « 181 »

(Répartition départementale des 111 députés réélus en juin-juillet 1830,
après avoir voté contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830)

Ainsi, la France du Nord-Est est fermement décidée à s'opposer pied à pied à des Bourbons qui se refusent à entériner le régime parlementaire, tandis que la France du Sud et de l'Ouest est toujours nettement plus partagée en cet été 1830, plus d'une moitié d'entre elle marquant un indéfectible soutien dans l'épreuve de force opposant le gouvernement Polignac et le roi Charles X aux libéraux.

Jusqu'au bout donc, la discordance reste extrêmement forte. Par-delà les variations annuelles, la carte 1 présentée *supra*, fondée sur les indices départementaux moyens de proportion d'élus de droite, permet de dresser le petit tableau synthétique qui suit.

Tableau 11. La ligne Saint-Malo/Genève pertinente pour identifier, au sud et à l'ouest, une France massivement acquise à la droite royaliste.

Proportion moyenne ¹ d'élus de droite (période 1815-1830)	<u>Au nord de la ligne Saint-Malo/Genève</u>		<u>Au sud de la ligne Saint-Malo/Genève</u>	
	Nombre de départements concernés	Proportion rapportée aux 30 départements situés au nord de la ligne	Nombre de départements concernés	Proportion rapportée aux 56 départements situés au sud de la ligne
Au moins 80%	0	0%	11	20%
Au moins 70%	1	3%	21	37%
Au moins 60%	5	17%	32	57%
Au moins 50%	12	40%	48	86%
Moins de 50%	18	60%	8	14%
Moins de 35%	8	27%	4	7%

À travers les méandres conjoncturels de la vie politique, favorables tantôt à la droite, tantôt à la gauche, on voit bien que les deux parties du territoire national réagissent de manière extrêmement différenciée ; si aucune des deux parties ne reste insensible au climat du moment, avantageant successivement le centre constitutionnel, la gauche libérale et la droite royaliste, on peut dire que la France du nord-est est restée très largement imperméable à cette dernière.

En revanche et de manière incontestable, la France de l'Ouest et du Sud s'est globalement plus reconnue dans cette tendance politique, alimentant ses succès, et restreignant ses échecs ; ce qui était un sentiment reproduit par tous les observateurs puis par les historiens de la période se trouve ainsi nettement confirmé par l'étude statistique et cartographique de détail.

¹ Moyenne calculée à partir de la situation enregistrée en 1815, 1816, 1820, 1823, 1825, mars 1830 et juillet 1830.

Il convient maintenant de préciser sensiblement les variations internes au sein de ces deux espaces, en apportant ici un progrès net, on peut l'espérer, par rapport à l'historiographie antérieure.

2. Affinement géographique et chronologique de l'analyse : des terroirs inégalement sensibles à la conjoncture politique générale

On peut dégager, année après année, des dynamiques régionales et locales, ce qui permettra ensuite de dresser une typologie des différentes attitudes politiques, et de classer ainsi les 86 départements en une dizaine de « profils » spécifiques, quant à l'attitude adoptée par rapport à la droite durant ces quinze années de Restauration.

a- Les clivages politiques régionaux entre 1815 et 1830, entre stabilité et dynamique de changement

Grâce à la carte 1 (cf. *supra*), fabriquée à partir de la valeur des seuls indices moyens, on peut déjà avoir une très bonne idée des clivages entre régions, considérés de manière générale et statique.

Pour broser la description à gros traits, on peut dire qu'à l'intérieur du large Sud globalement très favorable, l'Aquitaine, le Haut et Bas-Languedoc, la Provence, une partie du Massif Central - notamment toute sa bordure orientale - ainsi que la vallée du Rhône forment, à l'échelle du territoire national, la grande masse des troupes enthousiastes du royalisme, en n'hésitant pas à soutenir vivement la droite de manière intense. À l'inverse, les Béarnais, tout comme les électeurs de la région du Centre-Ouest, berrichons, charentais et limousins, apparaissent globalement beaucoup plus réservés, sinon même hostiles, à l'égard de la droite royaliste, seules faisant exception au sein de cette zone la Vienne, la Dordogne et la Corrèze, qui penchent manifestement plus à droite.

À l'opposé, dans la partie nord du territoire, un arc très vaste de franche allergie à la droite s'impose à l'observateur ; il s'étend de la Basse-Normandie à l'Alsace en passant par le Bassin Parisien, la Champagne, la Lorraine, les massifs des Ardennes et des Vosges. En contrepoint s'opposent les quelques terroirs droitiers de la partie septentrionale du pays, au premier rang duquel viennent les terres catholiques dites de l'Ouest, soit la Bretagne - ses deux extrémités, bretonnante et française, davantage que la partie intermédiaire ou « gallo » et notamment que les Côtes-du-Nord -, les terres d'ancienne chouannerie (Basse-Normandie, Anjou, Maine), auxquelles il faut ajouter la Beauce, le Blésois, le Nord et la Somme - mais pas l'Artois. Enfin, une partie de la Bourgogne, de la Franche-Comté et de la Basse-

Champagne, sans pencher à droite, semblent toutefois moins sévères à l'égard des royalistes que les zones d'hostilité précitées, et apparaissent avant tout comme des terres de modération politique (cf. cartes n°1, 2B, 4B).

Cependant, pour intéressantes que soient ces premières constatations générales, il convient de les relativiser en ne sacralisant pas non plus cet indice moyen : s'il est important en effet de ne pas surestimer les écarts conjoncturels isolés par rapport au profil départemental - ce qui est le mérite principal des raisonnements portant sur cet indice moyen et de la carte générale qui en découle -, il est également capital, d'un autre côté, de pouvoir dresser un profil évolutif de chaque région ou département, restituant une dynamique électorale sur le plan local, en faveur ou en défaveur de la droite, à l'échelle des seize années de Restauration ; ceci permet en outre d'anticiper partiellement sur la suite et l'après-1830. Il importe donc de ne pas se contenter de cette moyenne, et de confronter les proportions successives, enregistrées en 1815, 1816, 1819, 1820, 1823, 1824-25, mars 1830 et juillet 1830, matérialisées dans les différentes cartes annuelles déjà présentées.

Lors des élections de l'été 1815 (cartes 2A, 2B et 2C), on voit déjà des lignes de force et de faiblesse qui dépassent, pour une partie d'entre elles, le climat conjoncturel. Ainsi, qu'on considère la « majorité de 1815 » dans son ensemble ou les seuls ultras, on voit d'ores et déjà que l'Alsace, la Lorraine, la Champagne, et même l'est du Bassin Parisien - du Valois au Gâtinais en passant par la Brie - sont des terres réfractaires, difficiles à convaincre par l'argumentation de la réaction royaliste, y compris en temps de crise. De même, quoique de manière moins homogène territorialement, on note que d'emblée, la Haute-Vienne, le Cantal, le Cher, les Charentes, et les Deux-Sèvres ne montrent pas de dispositions favorables ; la Vendée elle-même élit bien peu d'ultras proprement dits. Les Hautes-Alpes aussi sont pour l'instant hostiles.

Dans les lignes de force, on voit déjà figurer la Provence, le Haut-et Bas-Languedoc, la Bretagne, à l'exception notable des Côtes-du-Nord, encore sous l'emprise politique des jacobins « libéraux », aussi hostiles à la dictature impériale qu'à la monarchie restaurée des Bourbons. Les « pays de l'Ouest » à tradition contre-révolutionnaire, de l'Anjou au Calvados, sont également en bonne place pour l'élection, sinon toujours d'ultras au sens strict, du moins de « royalistes » s'inscrivant dans la majorité réactionnaire d'ensemble ; de même, d'autres pays plus épars, Beauce, Blésois, Bas-Poitou, Nivernais, Morvan, Forez, Bugéy, manifestent-ils des votes droitiers qui sont également annonciateurs d'un tempérament plus global des

élites, confirmé par la suite. Mais ces votes favorables attendus sont en quelque sorte noyés dans la masse des choix royalistes d'autres régions, qui apparaissent moins stables, quoique souvent tout aussi extrémistes sur le moment, soit que le soutien à la politique de réaction se montre plus fragile, ainsi en Aquitaine et dans le sillon rhodanien, soit même qu'il s'agisse d'un vote purement conjoncturel, et dont on peut mettre la sincérité en doute. L'on pense notamment, pour ces votes de circonstance, à la Bourgogne et à la Franche-Comté - peut-être influencées toutes deux par l'occupation étrangère -, ainsi qu'à la Touraine et à la vallée de l'Indre, et au nord du Bassin Parisien, du Vexin jusqu'à l'Artois, pour ne citer que les exemples les plus évidents. En somme, même si les élections de 1815 annoncent souvent des positionnements durables, le contexte particulier qui les provoque, fait de Terreur blanche et d'occupation étrangère brutale, amplifie sensiblement le vote ultra-royaliste. Ce faisant, il détermine en certains terroirs des choix « accommodants », quand d'autres régions, soumises à une pression identique ou même supérieure, refusent ces accommodements et manifestent d'emblée, quoi qu'il puisse leur en coûter, une hostilité vivace.

Un an plus tard (cartes 3A et 3B), le contexte a entièrement changé, et le roi, en organisant de nouvelles élections générales par la dissolution de la Chambre introuvable (5 septembre 1816), exerce une pression en sens inverse, défavorable au cœur ultra-royaliste de la « majorité de 1815 ». Ceci a pour conséquence d'épurer le vote de droite des ajouts conjoncturels ou opportunistes qui s'étaient manifestés l'année précédente. Les véritables zones de force de la droite se détachent du coup beaucoup mieux, révélant un état d'esprit localement dominant en ces premières années de la Restauration : la Provence, les deux Languedoc, de Toulouse à Montpellier, la vallée du Rhône puis la vallée de la Loire, l'Aquitaine, le Périgord et le Bas-Poitou, sont à l'époque tous acquis à la droite, de même qu'au nord-ouest, la Bretagne bretonnante (Léon, Cornouaille) et la Bretagne française (du pays rennais au pays nantais), se distinguant déjà de la Bretagne intermédiaire ou gallo, plus tiède, penchent toutes deux à droite ; telle une extension de ce cœur de royalisme, l'Anjou, le Maine, le pays d'Auge, la Beauce et le Blésois, confirment également leur propension droitrière. Seule la Vendée, en penchant si clairement à droite, illusionne à bon compte les ultra-royalistes, tant il est vrai que le choix réactionnaire des campagnes du nord-ouest et de Bourbon-Vendée, qui s'impose ponctuellement ici, est puissamment contrebalancé, en fait, par les opinions inverses et tout aussi vivaces du sud et de l'est du département, autour des Sables d'Olonne et de Fontenay-le-Comte.

Les zones de « désert », n'élisant aucun ultra ou apparenté, sont globalement tout aussi significatives : les régions du nord-est, déjà hostiles en 1815, se sont étendues au nord de la Bourgogne, à l'essentiel du Bassin Parisien sauf le sud-ouest mais surtout à la Haute-Normandie, qui révèle sa nature politique foncièrement anti-réactionnaire. Autour de Lille et Dunkerque, le Nord rejette aussi les ultras, mais davantage sans doute par légalisme conservateur, qu'en raison d'un libéralisme pour le coup minoritaire. Dans la partie Centre-Ouest, les îlots d'hostilité qu'on pouvait relever dès 1815 ont été rejoints par l'ensemble Touraine-vallée de l'Indre ; de manière plus fragile ou conjoncturelle, l'ensemble du Limousin et le sud du Massif Central sont eux aussi gagnés par l'hostilité. Aux marges périphériques de l'espace français, l'essentiel des massifs alpins et pyrénéens révèle à cette occasion un tempérament politique hostile à la droite, qui se précise et se conforte par la suite.

En 1819, la droite, laminée par les élections partielles successives, atteint son étiage (carte 4A). Dans ce contexte si difficile, où plus des trois-quarts des départements n'ont plus aucun député de droite, la Provence, le Languedoc, mais aussi la vallée du Rhône, et dans une certaine mesure la Gironde s'imposent, au plus fort de la bourrasque, comme de véritables bastions apparemment indéfectibles. Le seul équivalent au nord est le Blésois qui, en réalité, n'a pas été concerné par les renouvellements partiels, et peut donc faire illusion. La Bretagne et les pays de l'Ouest ont très largement plié face à la pression constitutionnelle, même si l'on note quelques velléités de résistance droitière en Bretagne française, en Anjou, et en Basse-Normandie (vallée d'Auge et Perche).

Les bastions du centre droit (carte 4B) sont également éclairants, d'autant plus qu'ils coïncident en partie avec les terroirs qui, en 1815 (carte 2B), avaient choisi des élus intermédiaires entre la « minorité ministérielle » clairement constitutionnelle et les ultra-royalistes proprement dits. On constate notamment que la Moselle, la Champagne, l'essentiel de la Bourgogne - sauf la Côte d'Or, nettement à gauche -, et le département du Jura, sont des terres modérées qui, sans être du tout réactionnaires, sont prêtes en revanche à entrer dans une union conservatrice penchant à droite, si les circonstances l'exigent. Une interprétation similaire peut être formulée pour des terroirs du Massif Central et du Sud-Ouest, du Puy-de-Dôme au Quercy par le Limousin, dont les choix « constitutionnels » de 1816 étaient davantage dictés par un souci conservateur que par un réel tropisme libéral. En pays bordelais enfin, on constate dès cette époque que, si le pays est assurément conservateur, les modérés font jeu égal avec les réactionnaires ; selon que les premiers gagnent le camp de la droite ou au contraire qu'ils décident de le quitter, le résultat de l'élection peut varier du tout au tout.

Les élections de 1820 (carte 5), faites dans le contexte qui suit l'assassinat du duc de Berry et les premiers complots insurrectionnels des libéraux, se caractérisent par une vague royaliste qui, comme en 1815, tend à diluer fortement les bastions droitiers au milieu d'espaces bien plus larges qui effectuent un choix beaucoup plus conjoncturel. On observe néanmoins que les seules zones un peu vastes qui accordent à la droite un quasi *grand chelem* sont toujours le Languedoc, la Provence - Var désormais compris -, auxquels s'ajoute la vallée du Rhône, ce qui confirme ces trois zones méridionales dans leur statut de bastion droitier. À l'inverse, le tiers nord-est, la Basse-Normandie, et l'ensemble formé par les Charentes et les Deux-Sèvres, forment des blocs toujours aussi réservés vis-à-vis de la droite.

La situation début 1823 (carte 6), après les élections partielles globalement gagnées par la droite et avant les élections générales de 1824 qui voient la disparition presque intégrale de la gauche, est intéressante parce qu'elle permet de fixer des bastions de résistance hostiles à la droite : on relève sans surprise la très bonne représentation du tiers nord-est du pays, avec, outre le massif ardennais, une zone continue d'hostilité à la droite de Rouen à Strasbourg en passant par Paris, Troyes, Dijon et Mulhouse. De manière apparemment plus étonnante, on note aussi la présence, parmi ces régions où la gauche résiste bien, de tout un arc atlantique, qui court de Brest à la Rochelle, en s'étendant à l'intérieur des terres en Bretagne et en Anjou, et plus encore en Poitou-Charentes, de manière cette fois-ci très attendue. Cela incite à souligner ce qui se laissait apercevoir en partie dès 1815, à savoir que des terres symboliques de la Contre-Révolution, comme la Bretagne, l'Anjou ou la Vendée, comptent en leur sein des zones, notamment urbaines, aux choix politiques totalement inverses ; ceci amène à l'occasion, comme ici, une représentation électorale à rebours de l'imagerie collective, ne disparaissant totalement que lors d'élections totalement maîtrisées par le pouvoir royaliste, comme celles de 1824 (carte 7).

Le rapport de forces enregistré lors du vote de l'adresse de mars 1830 (cartes 8A et 8B) résulte quant à lui d'une conjoncture antérieure, pour l'essentiel celle des élections générales de novembre 1827 et des partielles de 1828, lorsque l'enjeu était de renverser ou non le ministère Villèle en contraignant le roi Charles X à une alternance, totale ou partielle, dominée par les libéraux. L'enjeu électoral d'époque n'était donc encore que marginalement institutionnel, et essentiellement politique, régi par une conjoncture totalement dépassée deux ou trois ans plus tard. En mars 1830, les positionnements au sein de la droite regroupent contre l'adresse libérale des 221, des parlementaires ayant fait en 1827-1828 des campagnes

radicalement différentes : modérées ou virulentes dans le ton, et plus encore antagonistes dans l'option décisive du moment, villèliste ou au contraire dissidente et donc, dans ce dernier cas, souvent engagée dans une union des oppositions avec les libéraux plus ou moins clairement affichée. De ce fait, il est vraisemblable d'imaginer ici ou là des distorsions entre le positionnement réel d'un député et les préférences de ses électeurs.

Il n'empêche que l'on voit, nettement comme jamais depuis 1816, se dessiner des terres de résistance conservatrice : la Bretagne et la fraction centrale des pays de l'Ouest (Anjou, Maine) qui, cessant de tergiverser, rejoignent dans cette option droitiste des terres fidèles de toujours, comme le Bas-Poitou, et plus encore le Haut-Languedoc ou la Provence. Le Bas-Languedoc semble partagé entre son royalisme réactionnaire de naguère et les sirènes de l'alternance libérale, auxquelles ont déjà partiellement cédé la vallée du Rhône et plus encore le Bordelais, qui ont à cette date fait « défection » l'une et l'autre par rapport à la droite, dans leur majorité. À l'inverse, des terres modérées et non réactionnaires, comme le Massif Central, la Franche-Comté, la Basse-Champagne, la Moselle ou encore le Nord, craignant l'aventure de l'alternance à gauche, ont manifestement penché à droite par conservatisme.

Dans le camp inverse, Paris et Rouen mènent plus que jamais la fronde de l'alternance libérale, quand les terres de l'Est et du Centre-Ouest, bien que toujours hostiles à la droite, semblent un peu plus partagées et hésitantes face à l'épreuve de force engagée avec le Pouvoir.

Les élections de l'été 1830 (cartes 9A et 9B) achèvent l'évolution dynamique amorcée antérieurement ; elles se font sur un enjeu désormais moins politique - projets de loi plus ou moins réactionnaires - que clairement institutionnel : choix monarchique, acceptant l'éventualité d'une dictature provisoire pour conserver intactes les prérogatives du chef de l'État, ou choix inverse, et majoritaire dans le pays, de l'émancipation libérale. Les glissements intervenus en 1827-1828 sont confirmés : 1° les deux pôles droitistes traditionnels, provençal et languedocien, sont rejoints par le pôle breton, qui jette par-dessus bord ses hésitations et ses divisions du début de période pour basculer tout entier à droite, rejoint par l'Anjou, le Maine, et comme toujours, le Bas-Poitou ; 2° la vallée du Rhône, et notamment son cœur lyonnais, mais aussi le pays bordelais, le Béarn et la Catalogne, sans parler de la Vendée, achèvent leur rupture avec la droite et leur « défection » totale par rapport à leur choix de 1815-1819 ; 3° certaines des terres conservatrices modérées qu'on avait décelées, au moins depuis les élections de 1827 - et parfois dès 1816-1819 -, choisissent aussi le camp de l'Autorité contre celui de la Liberté : il s'agit du Nord, mais aussi de

l'essentiel du Massif Central, tandis qu'une partie minoritaire des électeurs de Basse-Champagne, de Franche-Comté et de Bourgogne, font un choix similaire ; 4° enfin, le climat parisien a fait tache d'huile de manière concentrique, en sorte qu'aux bastions traditionnels de la gauche s'ajoute un très large Bassin Parisien, désormais politiquement homogène de la Basse-Normandie et du Soissonais jusqu'au Berry et au Morvan ; en conséquence, une terre comme le Blésois, continûment fidèle à la droite de 1815 à 1827, confirme sa « défection » de 1827 et sa conquête par les libéraux, tandis que la Beauce voisine, encore à droite en 1827, bascule à son tour.

Ce panorama assez précis des rapports de force successifs a permis de montrer qu'au clivage entre terres hostiles et terres favorables s'en superposaient d'autres, fondés sur la fidélité variable d'un terroir manifestée envers les choix politiques premiers. Il convient donc de synthétiser les remarques chronologiques précédentes en une typologie alliant attitude politique globale et évolution dynamique. On distingue, pour ce dernier facteur évolutif : 1° les zones marquées par une grande stabilité dans le tempérament politique affiché, que ce soit dans la faveur ou dans l'hostilité ; 2° celles où se manifeste une dynamique assez linéaire, matérialisée soit par un ralliement progressif à droite, ou au contraire, par un passage de l'approbation à la défection hostile ; 3° d'autres zones qui font alterner les périodes favorables et défavorables, en étant globalement en phase avec les vagues nationales successives ; 4° et enfin, les terroirs dont l'évolution est en revanche déroutante, sans grande logique ni respect des pulsations enregistrées à l'échelle nationale.

b- Synthèse des données en une typologie départementale

En conséquence, on aboutit à une typologie des 86 départements qui comprend trois types généraux de profil, « favorable », « hostile », ou « mitigé », et dix sous-types présentant un profil plus affiné. Dans le premier groupe, favorable, le plus directement intéressant pour la présente étude, on a distingué quatre sous-types : « inconditionnel », « très favorable à la droite », « nettement favorable à la droite » et « penchant de justesse à droite ». Dans le deuxième groupe, hostile, on a distingué quatre sous-types, « déçu par la droite », « conformiste penchant à gauche », « nettement hostile à la droite », ou « viscéralement hostile à la droite ». Enfin, dans le troisième groupe, « mitigé », on a distingué deux sous-types, « totalement conformiste » et « indécis ». Les critères précis de définition de ces sous-types seront détaillés au fur et à mesure de leur apparition dans l'analyse.

De ceci, il résulte que 27 départements ont un profil d'ensemble qu'on peut qualifier de favorable à la droite, 35 un profil d'ensemble plutôt ou très hostile, et 24 un profil d'ensemble mitigé.

1°- Les 27 départements qui suivent ont un profil évolutif d'ensemble qui apparaît comme globalement favorable à la droite royaliste. Ce sont : l'Ain, l'Allier, les Hautes-Alpes, l'Ariège, l'Aveyron, les Bouches-du-Rhône, la Corrèze, les Côtes-du-Nord, le Finistère, la Haute-Garonne, le Gers, l'Hérault, l'Ille-et-Vilaine, le Jura, la Haute-Loire, la Loire-Inférieure, le Lot, le Lot-et-Garonne, la Lozère, le Morbihan, le Nord, les Hautes-Pyrénées, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, le Var, le Vaucluse et la Vienne.

Par rapport aux constatations qui ressortaient d'une analyse plus statique, on constate que l'on retrouve au premier chef les zones bretonnes, languedociennes et provençales ; de manière plus morcelée, certaines terres du Massif Central et du Jura, ainsi que les départements du Nord - autour de Lille et Dunkerque - et de la Vienne - autour de Poitiers - confirment en tendance évolutive ce que laissait présager leur indice moyen. En revanche, en dépit d'un indice moyen statistiquement élevé quant à la proportion des élus de droite, la haute et la moyenne vallée du Rhône, l'Aquitaine et le Périgord, ainsi que les terres de chouannerie, du Choletais au pays d'Auge, ont un profil évolutif nettement décroissant pour la droite, ce qui explique leur exclusion de ce groupe « favorable ».

Si le profil général crée une cohérence approximative entre les 27 départements retenus, il va de soi que les différences internes restent fortes ; à preuve, l'indice moyen calculant la proportion de députés de droite est très variable, avec tout juste 52% pour les Hautes-Pyrénées contre 97% pour les Bouches-du-Rhône, ce qui justifie la distinction de l'ensemble en sous-types plus affinés.

a/ Il a paru nécessaire de créer un petit sous-groupe de quatre départements « inconditionnels », se détachant vraiment du lot, avec une proportion d'élus de droite ne descendant strictement jamais en-dessous de 60%, et un indice moyen compris entre 85% et 97%, pour l'ensemble de la période 1815-1830. Il s'agit des Bouches-du-Rhône¹, de la Haute-Garonne², de la Loire-Inférieure³ et enfin de l'Aveyron⁴. Chacun de ces quatre départements fait office en quelque sorte de moteur d'un ensemble régional droitier cohérent, soit respectivement la Provence, le Languedoc, la Bretagne historique et le sud du Massif Central.

¹ 97% d'élus de droite en moyenne dans les Bouches-du-Rhône, et un « minimum » de 80% en 1829-30.

² 95% d'élus de droite en moyenne en Haute-Garonne, et un « minimum » égal lui aussi à 80% en 1815.

³ 86% d'élus de droite en moyenne dans la Loire-Inférieure, et un minimum de 67% pour la législature 1827-30.

⁴ 85% d'élus de droite en moyenne dans l'Aveyron, et un minimum de 60% de 1828 (élections partielles) à 1830.

b/ Sans atteindre ces sommets dans l'engagement à droite, huit départements très favorables se distinguent par leur constance dans la prédilection droitiste tout au long de la Restauration : en effet, la proportion d'élus de droite descend au moins une fois à 50%, mais strictement jamais en-deçà, à aucun moment des sept retenus pour l'étude, la droite faisant donc toujours au moins jeu égal avec le centre et la gauche. La proportion moyenne d'élus de droite dans ces départements, quoique variable, reste donc logiquement très élevée, comme le montre leur énoncé par ordre décroissant : Tarn, 89% ; Haute-Loire, 84% ; Vaucluse, 83% ; Var, 82% ; Vienne, 82% ; Ariège, 79% ; Tarn-et-Garonne, 75% ; Allier, 67%. On note au passage la part prépondérante des départements de Provence (Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var) et du Haut-Languedoc (Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne, et par extension Aveyron et Ariège) dans ces deux premiers sous-groupes, les plus favorables de tous.

c/ Sept départements peuvent ensuite être qualifiés de nettement favorables, malgré un accident de parcours qui met, une seule fois sur sept, la droite en minorité, voire réduit à rien la représentation départementale à la Chambre. Pour que cette brusque chute de régime puisse être effectivement considérée comme un accident de parcours éphémère et relativement insignifiant, on a estimé qu'il ne pouvait pas s'agir des dernières élections de 1830, à l'enjeu crucial évident, si cela avait pour effet de faire passer à cette date la droite départementale en-deçà de 30%. En conséquence de quoi, les départements de ce troisième sous-groupe « nettement favorable » sont, par ordre décroissant : l'Hérault¹, l'Ille-et-Vilaine², le Finistère³, la Corrèze⁴, la Lozère⁵, le Morbihan⁶ et le Lot⁷. On relève que les départements bretons (Ille-et-Vilaine, Finistère, Morbihan), ainsi que ceux du pourtour du Massif Central (Lot, Corrèze, Lozère), sont particulièrement bien représentés dans ce sous-groupe qui penche fortement à droite, tout en étant susceptible d'une infidélité passagère.

d/ Huit départements enfin forment un dernier sous-groupe penchant de justesse à droite. La moitié d'entre eux font figure de ralliés à la droite, et ont été insérés dans ce groupe général « favorable », en raison de l'évolution remarquable des résultats enregistrés, qui font

¹ 82% de députés de droite, en moyenne dans l'Hérault ; seule mise en minorité en 1827 : 40%.

² Indice moyen en Ille-et-Vilaine : 80% d'élus de droite ; seule mise en minorité en 1830 : 43%.

³ Indice moyen dans le Finistère : 77% d'élus de droite ; seule mise en minorité en 1818-1820 : 33%.

⁴ Indice moyen en Corrèze : 67% d'élus de droite ; seule mise en minorité en 1816 : 0%.

⁵ Indice moyen : 64% d'élus de droite en Lozère ; seule mise en minorité en 1816 : 0%.

⁶ Indice moyen pour le Morbihan : 59% d'élus de droite ; seule mise en minorité en 1816 : 0%.

⁷ Mêmes données que pour le Morbihan dans le Lot.

passer la droite de scores initialement moyens, voire même souvent très médiocres, à des performances bien meilleures, jusqu'en fin de période : ce sont les départements des Hautes-Alpes¹, du Gers², des Côtes-du-Nord³, et des Hautes-Pyrénées⁴. Quatre départements enfin paraissent plus conformistes dans leur choix, et suivent les vagues nationales successives, en faisant alterner les succès (1815, 1820-1824) et les tassements ou les échecs (1816, 1827-1830) ; néanmoins, on a considéré que, au vu d'une proportion moyenne assez élevée d'élus de droite et aussi de scores plusieurs fois excellents pour la droite dans deux ou trois scrutins, on pouvait considérer les électeurs censitaires de ces départements comme des « conformistes penchant de justesse à droite » : ont donc été également intégrés à l'ensemble des zones favorables l'Ain⁵, le Nord⁶, le Lot-et-Garonne⁷ et enfin le Jura⁸, tous départements plus conservateurs que vraiment réactionnaires.

2°- Les 35 départements dont les noms suivent ont, contrairement au groupe précédent, un profil évolutif d'ensemble, qui apparaît comme hostile à la droite royaliste, à l'échelle des seize années de Restauration. Ce sont : l'Aisne, l'Ardèche, les Ardennes, l'Aube, le Calvados, le Cantal, la Charente, la Charente-Inférieure, le Cher, la Côte d'Or, la Drôme, l'Eure, la Gironde, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, la Loire, le Loiret, la Meurthe, la Meuse, la Nièvre, le Pas-de-Calais, les Basses-Pyrénées, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, le Rhône, la Haute-Saône, la Saône-et-Loire, les Deux-Sèvres, la Seine, la Seine-et-Marne, la Seine-et-Oise, la Seine-Inférieure, la Somme et les Vosges. Puisque le facteur évolutif a été considéré à part égale avec le niveau absolu de rejet de la droite, la proportion moyenne d'élus de droite au sein de ces départements est encore beaucoup plus variable d'un département à l'autre que dans le premier groupe ; elle s'établit à 14% pour le Haut-Rhin, mais aussi bien à 81% pour l'Ardèche. Globalement néanmoins, l'ensemble formé par ces 34 départements est très

¹ 71% d'élus de droite en moyenne dans les Hautes-Alpes ; aucun député de droite en 1815 et 1816, puis les deux députés du département appartenant à la droite de 1820 à 1830.

² Moyenne de 71% d'élus de droite également dans le Gers ; seulement 33% de députés de droite en 1816 et 40% en 1820, mais entre 80% et 100% dans la période 1823-1830.

³ 59% d'élus de droite en moyenne dans les Côtes-du-Nord, avec seulement 14% d'élus de droite en 1815 et aucun, même, en 1816, puis, en revanche, entre 67% et 100% dans la période 1820-1830.

⁴ 52% d'élus de droite en moyenne dans les Hautes-Pyrénées, avec une représentation droitnière comprise entre 0% et 33% de 1815 à 1823, mais ensuite de 100% de 1824 à 1830, et encore de 67% aux élections de l'été 1830.

⁵ Moyenne de 68% d'élus de droite pour l'Ain ; 100% en 1815, 33% en 1816, 40% en 1820, 100% en 1822-1827, 40% en 1828-1830 et 60% à l'été 1830.

⁶ Moyenne de 62% d'élus de droite pour le Nord ; 67% en 1815, 0% en 1816, 42% en 1820, 100% en 1822-1827, 75% en 1828-1830 et 50% à l'été 1830.

⁷ Moyenne de 61% d'élus de droite pour le Lot-et-Garonne ; 75% en 1815, 33% en 1816, 40% en 1820, 100% en 1822-1827, 60% en 1828-1830 et 20% seulement à l'été 1830.

⁸ Moyenne de 58% d'élus de droite pour le Jura ; 75% en 1815, 0% en 1816, 67% en 1820-1823, 100% en 1824-1827, 67% en 1828-1830 et 33% à l'été 1830.

semblable aux zones de rejet de la droite que laissent deviner ces seuls indices moyens : on retrouve comme prévu le très vaste ensemble septentrional s'étendant de la Normandie et de l'Artois à l'Alsace et la Lorraine, via le Bassin Parisien et la Champagne, de même que plus au sud, les régions berrichonnes, charentaises et béarnaises.

a/ Onze départements, l'Ardèche¹, la Loire², le Loir-et-Cher³, la Somme⁴, la Nièvre⁵, le Rhône⁶, le Calvados⁷, la Gironde⁸, la Drôme⁹, la Saône-et-Loire¹⁰ et le Loiret¹¹, se caractérisent par une perte de confiance à l'égard de la droite, et font la transition avec le groupe favorable : penchant d'abord fortement à droite pendant la première moitié de la Restauration, au point de pouvoir passer pour certains pour des bastions du royalisme, ils retirent ensuite nettement leur confiance à la droite, au point de devenir indéniablement hostiles.

¹ Proportion moyenne extrêmement élevée de 82% d'élus de droite pour l'Ardèche, mais seulement un tiers dans ce cas en 1828-1830, puis aux élections de l'été 1830, matérialisant une brutale perte de confiance.

² Proportion moyenne de 77% d'élus de droite dans la Loire, mais seulement 20% dans ce cas aux élections de l'été 1830 : véritable et brusque changement de cap, ou simple éclipse passagère ?

³ Proportion moyenne de 76% d'élus de droite pour le Loir-et-Cher, mais seulement 33% en 1828-1830 et 0% aux élections de l'été 1830 ; le détournement des Blésois vis-à-vis de la droite en fin de période est très marqué.

⁴ La proportion moyenne d'élus de droite est aussi de 76% dans la Somme, soit un taux très élevé. En outre, le fléchissement en fin de période est moindre, avec 43% d'élus de droite en 1828-1830 comme aux élections de 1830, soit quand même une proportion divisée par deux par rapport aux taux antérieurs. En réalité, le clivage est devenu extrême entre les collèges de département (électeurs les plus riches), qui votent aux deux tiers en 1827 et en totalité en 1830 pour la droite, et les collèges d'arrondissement (électeurs à 300 francs), qui votent aux trois quarts en 1827 - Abbeville fait encore exception - et en totalité en 1830 contre la droite. Les électeurs à 300 francs formant la grande masse du corps électoral total, on a donc pu considérer que la Somme aussi devait être insérée dans les départements déçus par la droite.

⁵ Avec une proportion moyenne de 75% d'élus de droite, les électeurs nivernais adoptent un comportement sensiblement comparable à leurs collègues de la Somme. N'élisant que des députés de droite de 1815 à 1824 - sauf de manière exceptionnelle aux élections partielles de 1818 -, ils changent brusquement d'avis aux élections de 1827 : les deux collèges d'arrondissement votent à gauche, tandis que le collège de département se résout à élire deux hommes de la « défection » anti-villèliste, par conséquent en lisière de la droite. Trois ans plus tard, en 1830, la gauche passe avec d'encore plus gros scores dans les collèges d'arrondissement, tandis que le collège de département élit un libéral ainsi qu'un ancien royaliste, ayant alors complètement rompu avec la droite.

⁶ Avec 71% d'élus royalistes en moyenne, le Rhône se détache progressivement de la droite : 100% d'élus de droite en 1815 et 1816, 80% de 1818 à 1827, 40% pour la législature 1828-1830 et plus aucun à l'été 1830.

⁷ Proportion moyenne de 68% d'élus de droite dans le Calvados ; les taux d'élus de la droite royaliste oscillent entre 75% et 100% de 1815 à 1825, puis chutent brutalement à 14% aux élections de novembre 1827 et juin-juillet 1830.

⁸ Comportement voisin du département précédent pour la Gironde : 67% d'élus de droite en moyenne, taux compris entre 60% et 100% entre 1815 et 1827, puis 12% seulement d'élus royalistes aux élections de novembre 1827 et juin-juillet 1830.

⁹ Avec 62% d'élus de droite en moyenne, la Drôme se détourne progressivement de la droite. Tous les élus sont à droite en 1815-1816, puis les deux tiers seulement pour la période 1820-1827, puis uniquement le tiers en 1828-1830 ; finalement, aux élections de juin-juillet 1830, la droite n'a plus aucun élu dans le département.

¹⁰ 58% d'élus de droite en moyenne en Saône-et-Loire : 100% en 1815, puis entre 50% et 71% de 1816 à 1827, puis 43% en 1828-1830 et finalement 29% seulement en 1830.

¹¹ Le Loiret élit toujours entre 50% et 60% de royalistes de droite entre 1815 et 1823 ; après les élections truquées de 1824 (100% d'élus de droite), la proportion s'écroule à 20% en novembre 1827 et à 0% en 1830.

Au sein de ce groupe choisissant la « défection » vis-à-vis de la droite - pour employer un adjectif d'époque relatif à ce phénomène -, on relève de manière significative la présence des pays rhodaniens, de la région bordelaise, ainsi que de certains îlots de droite de la France septentrionale, qui finissent par basculer à gauche sous l'influence d'un milieu régional hostile, tels le Loir-et-Cher, la Nièvre ou la Somme.

b/ Six départements ont un comportement électoral conformiste, épousant les vagues nationales successives en faveur ou défaveur de la droite, tout en penchant globalement à gauche, par la proportion moyenne, sensiblement médiocre, d'élus de droite en leur sein. Il s'agit, par ordre décroissant, de l'Indre-et-Loire¹, de l'Eure², du Cher³, de la Seine-et-Oise⁴, de l'Indre⁵ et de la Seine-et-Marne⁶. On note donc notamment dans ce groupe la présence de toute la grande couronne de l'Île-de-France, ainsi que d'une zone allant de la Touraine au Berry.

c/ Dix départements sont « nettement hostiles » à la droite, avec une constance assez rarement prise en défaut, qui les distingue du groupe précédent. On compte au sein de ce sous-groupe, par ordre croissant d'hostilité à la droite : la Côte d'Or⁷, le Cantal⁸, les Ardennes⁹, le Pas-de-Calais¹⁰, l'Aube¹¹, la Haute-Saône¹², la Charente¹³, la Meurthe¹⁴,

¹ Proportion moyenne de 50% d'élus de droite en Indre-et-Loire, avec des phases hautes (100% en 1815 et 1824, 75% en 1822-1823), moyennes (50% en 1820), médiocres (25% en 1828-1830), et mauvaises (0% en 1816 et à l'été 1830), qui suivent totalement les vagues nationales, mais sur un mode globalement défavorable.

² Mêmes remarques pour l'Eure, avec 67% d'élus de droite en 1815 et 1824, 57% en 1822-1823, 43% en 1820, 29% en novembre 1827 et 0% en 1830.

³ Schéma identique, mais sur un mode encore un peu plus hostile globalement : 75% en 1822-1827, 50% en 1820 comme en 1828-1830, 33% seulement en 1815, 25% à l'été 1830 et 0% en 1816.

⁴ 44% d'élus de droite en moyenne en Seine-et-Oise : 83% en 1815 et 86% en 1824, encore 57% en 1820 et 1822-1823, mais seulement 25% en 1816 et 0% tant en 1828-1830 qu'à l'été 1830.

⁵ 38% d'élus de droite en moyenne dans l'Indre : 100% en 1815 et 1824-1827, 67% en 1822-1823, et aucun élu de droite à tous les autres moments.

⁶ Dans ce dernier département de Seine-et-Marne, mêlant deux influences hostiles (celle de Paris et celle de l'Est de la France), la défiance est encore plus forte, même si les vagues nationales successives d'embellie et de repli restent lisibles : 50% en 1815, 0% en 1816, 40% en 1820, tout de même 60% en 1822-1823 et 80% en 1824-1827, puis 0% en 1828-1830 et à l'été 1830, d'où une proportion moyenne médiocre de 33% d'élus de droite.

⁷ En dépit du taux moyen de 51% d'élus de droite, dû à deux grands *chelems* éphémères en 1815 et 1824, les proportions sont cinq fois sur sept de 40%, et même de 0% en 1816 : la droite en Côte d'Or est bien minoritaire.

⁸ 47% d'élus de droite dans le Cantal, taux moyen qui cache un échec total en 1816, et un ratio d'un tiers d'élus seulement obtenu par cinq fois, en 1815, 1820, 1822-1823, 1828-1830 et à l'été 1830.

⁹ Une moyenne de 46% d'élus de droite dans les Ardennes ; taux compris cinq fois sur sept entre 33% et 40%.

¹⁰ 43% d'élus de droite dans le Pas-de-Calais, moyenne statistique qui n'est dépassée qu'en 1815 et 1824.

¹¹ 43% d'élus de droite dans l'Aube ; cinq fois sur sept, le taux d'élus de droite est inférieur ou égal à 33%.

¹² Même remarque exactement pour la Haute-Saône (et un taux moyen de 42% d'élus de droite).

¹³ La Charente compte 39% d'élus de droite en moyenne ; cinq fois sur sept, le taux ne dépasse pas 40%.

¹⁴ 37% d'élus de droite en moyenne dans la Meurthe ; aucun en 1816 et à l'été 1830, 20% en 1823 et 1828-1830.

les Basses-Pyrénées¹ et la Seine². En dehors de Paris et de quelques espaces isolés, il faut souligner que la moitié de ces départements (Ardennes, Aube, Côte d'Or, Meurthe, Haute-Saône), appartiennent au quart nord-est.

d/ Enfin, huit départements peuvent être qualifiés de « viscéralement hostiles » à la droite, sans que cette haine souffre aucune exception conjoncturelle, sinon lors des élections manipulées de 1824³. Par ordre croissant d'hostilité à la droite royaliste, il faut inclure au nombre de ces bastions anti-royalistes la Charente-Inférieure⁴, les Vosges⁵, la Seine-Inférieure⁶, l'Aisne⁷, le Bas-Rhin⁸, les Deux-Sèvres⁹, la Meuse¹⁰, et le Haut-Rhin¹¹, le plus hostile de tous.

Comme l'on pouvait s'y attendre au vu des premières analyses, l'Alsace toute entière et ses prolongements lorrains constituent bien une région extrêmement hostile, et même incontestablement la plus hostile de toutes, ce qui nécessite un bref commentaire.

En Alsace proprement dite, le département du Haut-Rhin, très industriel alors - avec notamment les activités textiles gérées par les entrepreneurs mulhousiens -, est encore plus sévère avec la droite que celui du Bas-Rhin, centré autour de Strasbourg. Au total, le résultat du suffrage censitaire est éloquent : tout au long de la Restauration, indépendamment des changements de régime électoral, c'est moins d'un député alsacien sur cinq qui appartient à la droite royaliste, toutes circonscriptions réunies. Dans un tel contexte, il n'est guère étonnant

¹ Dans les Basses-Pyrénées, la droite n'a aucun élu en 1816, et 20% seulement en 1820, 1828-1830 et à l'été 1830. Même en 1824, le gouvernement Villèle n'arrive à faire élire que 60% de royalistes, ce qui est peu, comparé aux autres départements, même traditionnellement hostiles : le Béarn est peu à droite à l'époque.

² Les élections parisiennes seront commentées dans la section ultérieure (section B), relative au fait urbain.

³ Inscriptions ou radiations abusives sur les listes électorales, chantage ouvertement exercé par les autorités publiques sur les électeurs dépendants (fonctionnaires nationaux et territoriaux, sollicitateurs de pensions, de bourses publiques, etc.), pressions exceptionnelles du président du collège et du bureau électoral aux jours des élections - surveillance active du vote des électeurs, refus de disposer un carton isolant l'électeur du bureau pour préserver la confidentialité de son choix -, etc.

⁴ Proportion moyenne de 34% d'élus de droite en Charente-Inférieure.

⁵ 32% d'élus de droite en moyenne dans les Vosges ; sauf en 1824, le « maximum » atteint, si l'on ose dire, est de 25% d'élus de droite à l'été 1815, alors que la France se dote de la « Chambre introuvable ».

⁶ 26% d'élus de droite en moyenne dans la Seine-Inférieure ; sauf en 1824, la proportion oscille entre 0% (en 1828-1830 et à l'été 1830) et 44% d'élus de droite en 1815 (20% en 1820 et 1822-1823).

⁷ L'Aisne envoie en moyenne 25% d'élus de droite, exactement un sur quatre ; même en 1824, seule une moitié des députés qu'elle envoie appartient à la droite, ce qui est exceptionnel, au regard de tous les autres départements français (à l'exception notable du Haut-Rhin, qui suit).

⁸ 22% d'élus de droite en moyenne dans le Bas-Rhin ; hormis en 1824, des proportions comprises entre 0% et 33% d'élus royalistes selon les échéances.

⁹ 19% d'élus de droite en moyenne dans les Deux-Sèvres, qui, cinq fois sur sept, ne porte à la Chambre strictement aucun élu de droite - si l'on n'y inclut pas la « défection » - : beau record d'hostilité.

¹⁰ Même remarque pour la Meuse que pour le département précédent ; 18% d'élus de droite en moyenne, soit 100% en 1824-1827 (élections truquées), 25% en novembre 1827 et 0% tout le reste du temps.

¹¹ 14% d'élus de droite en moyenne : même en 1824, en dépit de toutes les pressions et manipulations, seuls 40% des élus du Haut-Rhin appartiennent à la droite, et sinon, jamais plus de 20%.

que l'étude de Paul Leuilliot sur l'Alsace apporte bien peu de renseignements sur la droite, alors même qu'un volume entier y est consacré à la vie politique alsacienne sous la Restauration¹.

En dépit de quelques élections éparses, les acteurs politiques de la droite alsacienne sont littéralement écrasés par les grandes figures du centre gauche, comme le célèbre ministre Hercule de Serre, élu à Colmar, les banquiers de Turckheim père et fils, et plus encore par les élus de la gauche libérale, Voyer d'Argenson, Bignon, Koechlin, les frères Saglio, etc. Seuls surnagent péniblement le baron d'Anthès dans le Haut-Rhin, Renouard de Bussière et Wangen de Géroldseck dans le Bas-Rhin. Ce qui est frappant, c'est la constance de cette hostilité à la droite dans les deux départements durant ces quinze années, qui suppose une grande résistance aux pressions diverses. Ainsi, à l'été 1815, dans le climat de panique inhérent à l'occupation étrangère, sans parler des rumeurs de Terreur blanche, seul un élu sur six du Haut-Rhin - aucun des sept élus du Bas-Rhin - appartient à la « majorité » royaliste. De même, un peu plus tard, le Haut-Rhin, qui doit renouveler tous ses élus lors du scrutin partiel de mai 1822, ne se laisse pas impressionner par les progrès de la réaction royaliste à l'échelle nationale et rejette la droite à 80%. La pression officielle étant encore beaucoup plus forte aux élections de 1824, la résistance se fait moindre - la gauche renonçant purement et simplement à présenter un candidat dans certains arrondissements, ainsi à Saverne ou à Benfeld -, mais elle est loin d'être nulle : ainsi, dans le Haut-Rhin, les élus de la droite royaliste font jeu égal avec l'opposition libérale, et sont même minoritaires si l'on rejette hors de la majorité royaliste Knopf, un élu indécis, ce qui constitue un rapport de forces absolument unique dans l'ensemble des 86 départements français. *A fortiori*, lorsque la vague nationale est défavorable à la droite, les résultats sont-ils extrêmement bas pour la droite royaliste alsacienne.

Pour interpréter l'intensité du rejet, il convient de mesurer la part très importante au sein du corps électoral alsacien, des négociants et des industriels qui s'estiment snobés, sinon maltraités, par la droite - une explication similaire peut d'ailleurs être avancée pour expliquer l'hostilité parisienne, ainsi que le retournement hostile de Bordeaux, Lyon ou Amiens ; de même, la proportion pas du tout négligeable, parmi la bourgeoisie censitaire locale, d'une élite protestante redoutant les tentatives d'une reconquête catholique des esprits, *via* les spectaculaires « missions », n'est probablement pas à écarter.

¹ Paul Leuilliot, *L'Alsace au début du XIX^e siècle, essai d'histoire politique, économique et religieuse (1815-1830)*, Paris, SEVPEN, 1959, vol. 1, *La vie politique*, XII-537 p.

L'ensemble de la Lorraine prolonge ce bloc hostile, à l'exception notable de la Moselle, soit Metz et ses alentours, qui adopte un vote nettement moins libéral. Le rejet de la droite royaliste par les électeurs censitaires, aussi bien dans la Meurthe et dans la Meuse que dans les Vosges, est à peine moins considérable qu'en Alsace : seules les élections truquées de 1824, et pour la Meurthe, celles, faites sous pression, de 1815, font remonter artificiellement le pourcentage global d'adhésions à droite. Au total, dans l'espace formé par ces trois départements lorrains, moins d'un élu sur trois appartient à la droite, et même moins d'un sur cinq autour de Verdun et Bar-le-Duc.

Entre cette Alsace-Lorraine si hostile et les terres méridionales ou bretonnes, si favorables au contraire, le clivage politique entre les différentes régions françaises est sans aucun doute à son paroxysme.

3°- Basses-Alpes, Aude, Corse, Creuse, Dordogne, Doubs, Eure-et-Loir, Gard, Isère, Landes, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Moselle, Oise, Orne, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Sarthe, Vendée, Haute-Vienne, et Yonne : les 24 derniers départements présentent un profil évolutif d'ensemble mitigé, ni vraiment favorable, ni vraiment hostile à la droite, attitude médiane qui permettra ici d'être bref dans l'analyse.

12 départements, soit l'Orne, les Basses-Alpes, le Puy-de-Dôme, la Moselle, la Manche, le Doubs, les Landes, l'Yonne, la Creuse, la Haute-Marne, la Haute-Vienne et les Pyrénées-Orientales, peuvent être qualifiés de totalement conformistes, suivant sagement les vagues conjoncturelles du pays, assez favorables à la droite en 1815 et dans la première moitié des années 1820, en retrait en 1816 et 1827, et clairement hostiles au camp royaliste en 1830. Les proportions moyennes d'élus de droite dans ces départements sans âme politique véritable sont assez voisines les unes des autres, de 64% pour l'Orne à 50% pour le département perpignanais. On note au passage que trois de ces départements appartiennent au Limousin et à l'Auvergne, semblant ainsi esquisser un tempérament politique régional malléable.

Les douze autres départements sont vraiment indécis, pour des raisons diverses. Deux d'entre eux (Dordogne, Eure-et-Loir), semblent particulièrement tièdes ou incolores, aimant par-dessus tout la juste mesure. Cinq autres, originaux, sont versatiles, tout en ne suivant pas vraiment le rythme de la conjoncture nationale, l'un, la Sarthe, penchant globalement à droite, les quatre autres (Aude, Corse, Marne, Oise), à gauche. Cinq départements enfin apparaissent comme très partagés, avec un clivage vivace entre droite et gauche et des luttes féroces, mais aucune prédominance numérique durable d'un des deux camps au sein du corps électoral : c'est, à l'évidence, le cas dans le Gard et dans l'Isère, ainsi que dans trois départements de

l'Ouest, Maine-et-Loire, Mayenne et Vendée.

Après avoir ainsi caractérisé, de manière progressivement plus précise, l'orientation des différentes régions et départements, il convient d'affiner encore l'analyse en s'interrogeant, à une échelle encore plus locale, sur l'éventuelle spécificité du vote urbain, notamment celui de la ville grande ou moyenne, par rapport aux campagnes périphériques et aux petits chefs-lieux dominés par ces importantes métropoles.

B. Mesure du fait urbain dans la préférence politique

Seules les élections au sein des collèges d'arrondissement permettent d'isoler relativement le vote du chef-lieu et de ses environs immédiats, par rapport aux choix du reste du département¹. De telles structures d'arrondissement ont été supprimées entre 1817 et 1819, sous le régime électoral de la loi Lainé, alors qu'elles ont existé, antérieurement, durant les périodes 1815-1816, dans le cadre d'un vote à deux degrés, et postérieurement, entre 1820 à 1830, avec désormais, dans le cadre de la « loi du double vote », une élection directe à un degré pour chaque collègue².

Mais, lors de la première période, en 1815-1816, l'orientation politique de la myriade de « petits » candidats présents dans les collèges d'arrondissement est souvent floue, contrairement à celle des élus définitifs proclamés par les collèges de département ; aussi une analyse spécifique sur le vote urbain est-elle souvent extrêmement délicate, voire impossible. Il n'en est pas de même durant toute la décennie 1820, où le nouveau mode de scrutin, beaucoup plus simple, oblige les deux ou trois candidats en lice dans chaque collègue d'arrondissement à se positionner assez nettement, au moins le temps de l'élection³ ; en outre ces collèges d'arrondissement réunissent-ils désormais l'ensemble des électeurs à 300 francs⁴, et eux seuls - sans plus d'électeurs rajoutés d'autorité par le pouvoir préfectoral, contrairement à 1815-1816 - ; aussi se concentrera-t-on ici sur cette décennie 1820 pour mesurer le vote des grands villes.

¹ On rappelle que le vote spécifique des collèges de département a été étudié en tant que tel au chapitre 2.

² Pour un résumé synthétique de ces changements de procédure électorale, on renvoie en fin de thèse à l'annexe n°1, consacrée aux réformes des modes de scrutin, ainsi qu'aux dates des élections et des sessions.

³ Nous renvoyons aux remarques du premier chapitre, sur la discordance fréquente entre le positionnement durant la campagne électorale, et celui finalement adopté à la Chambre des députés.

⁴ À l'inverse des grands collèges réservés aux plus riches, mécanisme restrictif dont on a analysé l'effet partiellement déformant au chapitre 2.

Le second tableau synthétique reproduit en fin de chapitre (tableau 13), s'intéresse à l'échelle urbaine. Il a été restreint de ce fait même à la décennie 1820-1830, durant laquelle, grâce à la nouvelle législation électorale, il est possible, dans la plupart des situations, d'isoler commodément le vote des électeurs à 300 francs de la grande ville et de ses environs, par rapport au choix du reste du département, ce qui n'était pas le cas auparavant.

La démographie étant, quoi qu'on en dise, un reflet assez fidèle du rayonnement des plus grandes villes, le critère d'inclusion dans l'étude a été un seuil minimal commode de 20.000 habitants enregistré aux recensements de 1821 et 1826, ce qui a conduit à retenir au final 38 villes, 22 au nord et 16 au sud. Le principe de ce tableau des votes urbains a été basé quant à lui sur le meilleur score récolté en pourcentage par le candidat de droite, lors des différents tours de l'élection retenue, et ce, qu'il ait été élu ou battu¹. Quatre échéances électorales, ont été retenues, en 1820, 1824, 1827 et 1830, parce qu'elles procédaient à un renouvellement très large dans le premier cas ou intégral dans les trois autres.

En exploitant ces données, six cartes présentent de manière séparée villes « de droite » et villes hostiles à trois moments différents, soit en 1820 (cartes 10A et 10B), 1827 (cartes 11A et 11B) et à l'été 1830 (cartes 12A et 12B) ; l'échéance de 1824, trop unanimement favorable à la droite en raison du contexte particulier et de manipulations officielles, a paru moins exploitable et n'a donc pas été retenue pour cartographie.

Il convient d'ajouter enfin que les données des quatre échéances électorales retenues permettent, pour les villes de la même manière que pour les départements, de calculer un indice moyen, aboutissant à insérer dans le tableau général (tableau 13), un classement de ces villes, de la cité la plus favorable à celle qui est la plus hostile à la droite royaliste.

1. Des villes très inégalement rétives à la droite

Grâce à ces différents instruments de travail, il ressort de l'analyse que, si le clivage villes/campagnes est parfois marqué dans certaines régions, l'opposition entre villes du Nord et villes du Sud est encore autrement plus criante, ce qui amène à en faire un critère majeur de différenciation, et justifie un traitement séparé.

¹ On effectue la somme de deux, trois ou même quatre scores en cas de pluralité de candidatures. Dans l'ensemble, heureusement, la loi du double vote, en limitant le nombre d'élus à un seul par collège d'arrondissement, et à un petit nombre par collège départemental, a conduit à une bipolarisation aussi massive que rapide des affrontements électoraux, rendant les résultats locaux des scrutins des années 1820 infiniment plus lisibles que ceux de la période 1815-1819.

a- La vérification très large de cette allergie urbaine dans la France du nord

Dans la France du Nord, il faut compter naturellement avec Paris (714.000 habitants en 1821, 890.400 en 1826), qui écrase littéralement toutes les autres villes de son poids démographique, économique et politique, puis, loin derrière, trois grandes villes provinciales, Rouen (86.700 habitants en 1821, 90.000 en 1826)¹, puis Nantes (68.400 puis 71.700), et Lille (64.300 puis 69.900). À la suite de ces métropoles prennent place dix-huit grandes villes moyennes, de plus de 20.000 habitants, que sont Strasbourg (49.700 en 1821 comme en 1826), Metz (42.000, puis 45.300), Amiens (41.100, puis 42.000), Orléans (40.200, puis 40.300), Caen (36.600, puis 38.200), Reims (31.100, puis 34.900), Angers (29.900, puis 30.000), Rennes (29.600, puis 29.400), Nancy (29.200, puis 29.100), Versailles (27.500, puis 29.800), Besançon (26.400, puis 28.800), Brest (26.400, puis 26.700), Troyes (25.100, puis 25.600), Dunkerque (23.000, puis 24.500), Dijon (22.400 puis 23.800), Tours (21.900, puis 20.900), Le Havre (20.800, puis 21.000), et Arras (19.800 en 1821, 22.200 en 1826).

Rouen, Strasbourg, Amiens représentent à eux seuls un collège d'arrondissement, leur périphérie immédiate appartenant déjà à un autre collège² ; dans les autres cas, les collèges étudiés englobent la ville *intra-muros* et les cantons environnants, selon un découpage souvent à peu près circulaire entre ville-centre et cantons périphériques, parfois un peu plus alambiqué comme à Brest. Lille est regroupée avec sa périphérie nord (Roubaix, Tourcoing), mais en revanche dissociée de son immédiate périphérie sud. Paris constitue un cas à part, car la Ville est divisée en sept collèges d'arrondissement, auquel s'ajoute un huitième pour la proche périphérie³.

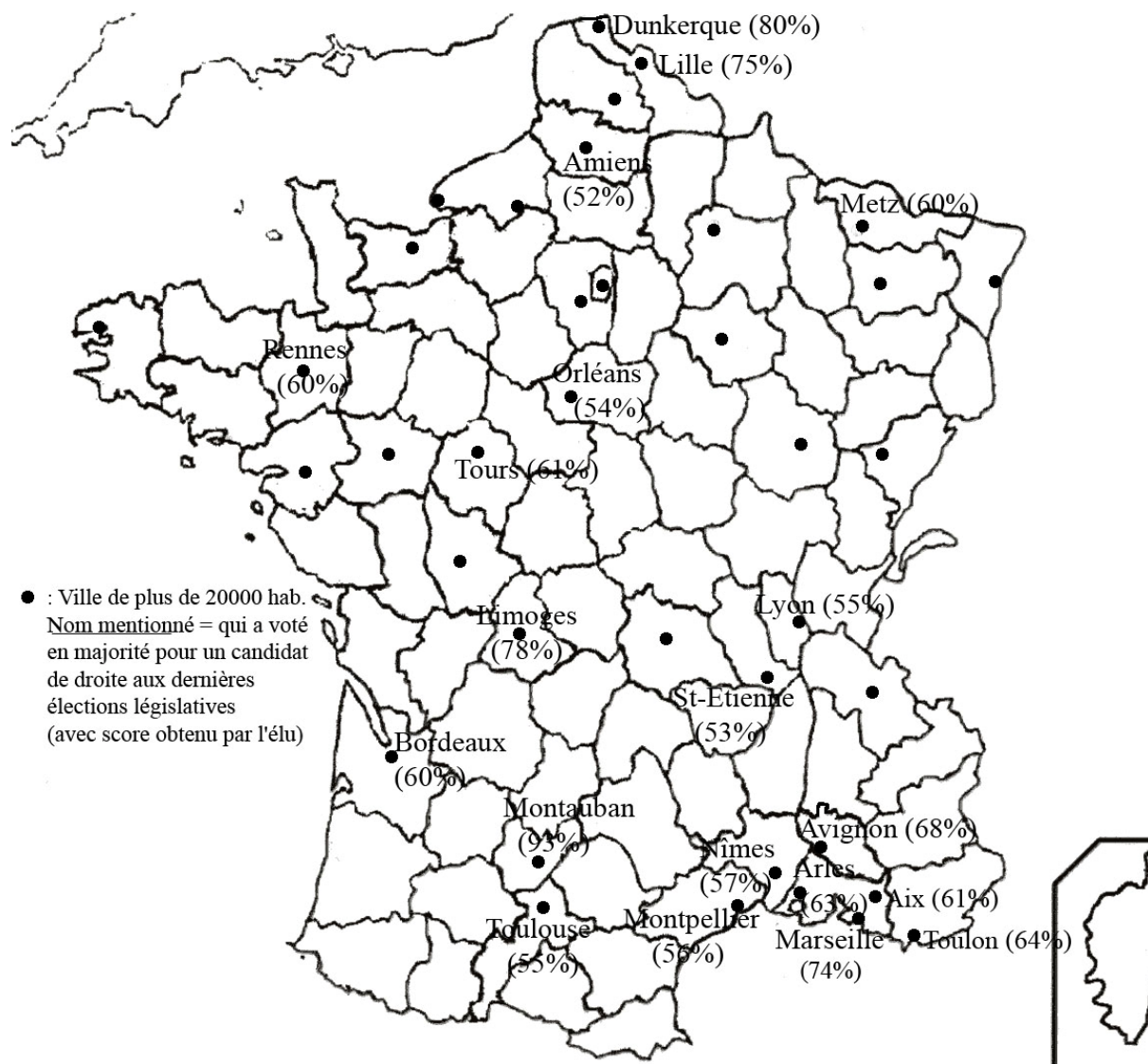
On peut étudier l'évolution des choix dans ces villes de la France du Nord, en étudiant tour à tour les votes en 1819-1822, soit au moment des renouvellements par cinquième annuels, puis ensuite en 1824, 1827 et 1830, lors des trois renouvellements généraux consécutifs à des dissolutions.

¹ Les chiffres des recensements de 1821 et 1826 sont reproduits à la fin des *Almanachs royaux* de la Restauration, dans la section « Population et bureaux de poste », indiquant le nombre d'habitants pour chaque ville.

² Pour Rouen et Amiens, la périphérie de la grande ville est regroupée en un seul collège ; pour Strasbourg, en revanche, elle est éclatée entre les trois autres collèges d'arrondissement, ce qui rend l'analyse beaucoup plus malaisée, quant à la comparaison entre le vote d'une grande ville et celui de sa périphérie immédiate.

³ Selon des limites assez proches de l'actuelle « petite couronne ». Pour toutes les limites géographiques de circonscriptions électorales, à Paris comme en province, on renvoie à l'entreprise cartographique extrêmement précieuse de Bernard Gaudillère dans *Atlas historique des circonscriptions électorales françaises*, Paris, Champion, 1995, 840 p.

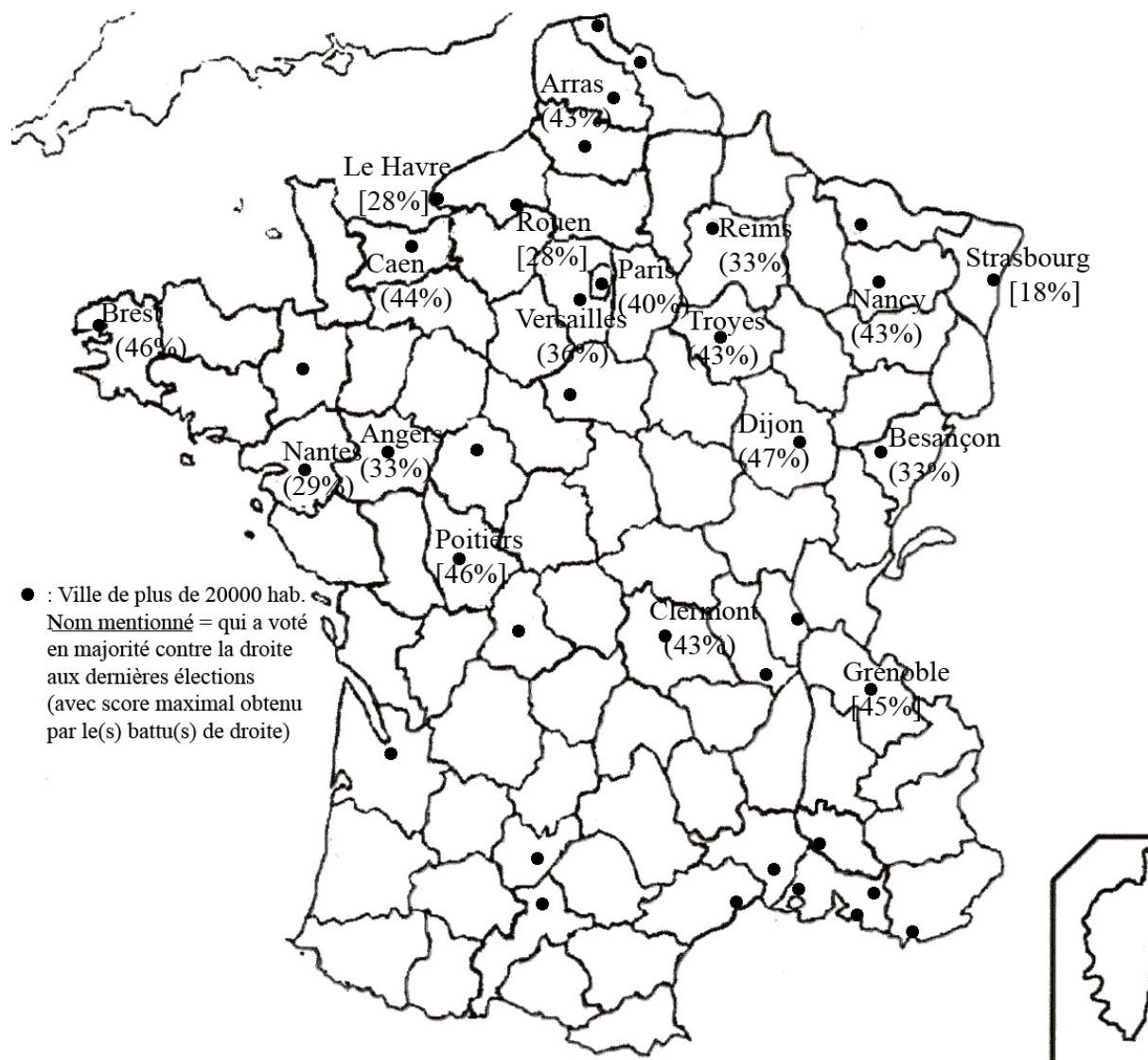
Carte 10A



Les villes favorables à la droite en 1820-1822

(Villes grandes et moyennes de plus de 20.000 habitants,
 où la droite remporte les élections en 1820-1822 au sein du collège d'arrondissement)

Carte 10B



Les villes hostiles à la droite en 1820-1822

(Villes grandes et moyennes de plus de 20.000 habitants,
 où la droite perd les élections en 1820-1822 au sein du collège d'arrondissement)

Si l'on met à part le cas parisien pour se concentrer sur les 21 villes provinciales retenues, on constate que, dans le cadre des renouvellements par cinquième opérés en novembre 1820, octobre 1821, mai 1822 et novembre 1822, la droite, au sein des collèges d'arrondissement, l'emporte à Amiens¹, Dunkerque², Lille³, Metz⁴, Orléans⁵, Rennes⁶ et Tours⁷.

Elle est battue en revanche à Angers⁸, Arras⁹, Brest¹⁰, Caen¹¹, Dijon¹², Nancy¹³, Nantes¹⁴, Reims¹⁵, Troyes¹⁶ et Versailles¹⁷. Les collèges d'arrondissement de Besançon, Le Havre, Rouen et Strasbourg, relevant de la troisième série départementale renouvelée au collège unique en 1819, ne prennent en charge l'élection d'aucun député avant le renouvellement général de 1824¹⁸ ; mais on peut noter que, lors du renouvellement de septembre 1819, la droite n'avait eu strictement aucun élu au collège unique ni à Besançon, ni à Rouen (englobant alors toute la Seine-Inférieure, le Havre compris), ni à Strasbourg, la gauche raflant tous les sièges¹⁹.

Si l'on passe maintenant de la Province à Paris, on constate que, lors du renouvellement de mai 1822, dans la Ville *intra-muros*, seul le 6^e collège d'arrondissement, qui correspond au Faubourg Saint-Germain, a choisi le candidat de droite, les six autres collèges choisissant au contraire le candidat de gauche. Ainsi, Paris est encore plus massivement hostile à la droite que l'ensemble des grandes villes de la France du Nord, déjà bien peu favorables.

Ainsi, lors de cette première période 1819-1823, on compte sept grandes villes de la France du Nord favorables à la droite pour quinze villes qui lui sont hostiles, soit très exactement une proportion d'un tiers à droite pour deux tiers à gauche. C'est

¹ Novembre 1820, victoire de Daveluy-Bellencourt.

² Novembre 1822, victoire de Coffyn-Spyns.

³ Novembre 1822, victoire de Bully.

⁴ Novembre 1822, victoire de Turmel.

⁵ Mai 1822, victoire de Crignon d'Auzouer.

⁶ Mai 1822, victoire de Corbière.

⁷ Mai 1822, victoire de Letissier.

⁸ Novembre 1820, victoire du libéral Gautret.

⁹ Octobre 1821, victoire du libéral Harlé.

¹⁰ Novembre 1822, victoire du libéral Kératry.

¹¹ Octobre 1821, victoire du libéral La Pommeraye.

¹² Mai 1822, victoire du libéral Hernoux.

¹³ Octobre 1821, victoire du baron Louis, candidat du parti libéral.

¹⁴ Octobre 1821, victoire du libéral Louis de Saint-Aignan.

¹⁵ Octobre 1821, victoire du libéral Jobert-Lucas.

¹⁶ Novembre 1820, victoire du candidat de centre gauche Vernier-Guéraud.

¹⁷ Octobre 1821, victoire du libéral Jouvencel.

¹⁸ En revanche, les « grands » collèges de département élisent les nouveaux députés prévus par la loi du double vote, comme pour tous les départements français, en novembre 1820.

¹⁹ La droite ne dépasse pas 33% dans le Doubs, 28% en Seine-Inférieure, et 18% dans le Bas-Rhin.

incomparablement moins que la moyenne générale du pays, puisque l'on avait compté, lors des quatre séries d'élections partielles de 1820 à 1822, successivement 53%, 62%, 61% puis 79% d'élus de droite dans les collèges d'arrondissement, soit un taux moyen de réussite de 64%, presque le double de celui enregistré ici dans les grandes villes du Nord.

De manière plus locale, ce tableau de la situation en 1819-1823 donne d'ores et déjà l'occasion de souligner trois points, en rectifiant au besoin des idées reçues.

D'abord, si la Bretagne historique penche à coup sûr fortement à droite, le territoire breton est néanmoins très morcelé politiquement ; certaines villes grandes ou moyennes, comme Brest et plus encore Nantes, continuent à être, sous la Restauration, des bastions bleus, dans le droit sillage de la Révolution française. On remarque au passage que le suffrage étroitement censitaire organisé par les institutions ne masque nullement ce phénomène.

En second lieu, si l'on sait que l'Anjou est, depuis les temps révolutionnaires également, terre d'affrontement entre Bleus et Blancs¹, il faut ici remarquer qu'Angers, bien qu'appartenant à la partie ouest du département du Maine-et-Loire, celle des terres blanches (Beaupréau, Segré), se montre assez nettement à gauche sous la Restauration, même si Saumur, située à l'est du département, manifeste une hostilité plus forte encore à la droite. Dans ces conditions, un La Bourdonnaye, originaire de Beaupréau, constamment réélu quinze ans durant à Angers, ne doit ses succès qu'au seul collège départemental, qui réunit les électeurs de la grande ville comme ceux des localités et campagnes périphériques, en limitant l'accession aux plus riches ; pas une seule fois il n'est élu par le collège d'arrondissement d'Angers. L'effet de prisme déformant induit par la loi du double vote joue ici à plein.

En dernier lieu, à l'Est, la grande ville royaliste n'est nullement Nancy, mais bien Metz. Autant dire que l'on ne doit pas prendre la fiction romanesque, si brillante et « réaliste » soit-elle, pour parole d'évangile ; en l'occurrence, il ne faut pas se laisser abuser par la description des cercles légitimistes de Nancy que dresse Stendhal dans *Lucien Leuwen*. Sans doute existait-il effectivement, durant les premières années de la monarchie de Juillet², parmi les élites nancéennes, des légitimistes, rêvant comme le docteur Du Poirier et M^{me} du Chasteller, à une nouvelle restauration des Bourbons. Se figurer en revanche sur la base du roman, que Nancy constituerait l'archétype de la petite ville de garnison légitimiste, serait totalement contraire à la réalité, comme le prouvent à l'envi les résultats électoraux : ceux de 1821 ne font d'ailleurs que confirmer une tendance antérieure, puisque les élus ultra-royalistes avaient tous été battus à Nancy en 1816.

¹ Claude Petitfrère, *Blancs et bleus d'Anjou (1789-1793)*, Paris, H. Champion, 1979, 2 vol., LVIII-1428 p.

² Période à laquelle se place Stendhal, qui rédige pour l'essentiel cette œuvre inachevée courant 1836.

L'adhésion ou le rejet est naturellement plus ou moins intense selon la ville considérée. La victoire de la droite est assurée de justesse au Faubourg Saint-Germain¹ (51%), à Amiens (52% pour la droite), ou Orléans (54%), plus largement à Metz (60%), Rennes (60%) et Tours (61%), écrasante seulement à Lille (75%) et à Dunkerque (80%) - sans doute le facteur religieux et la ferveur du catholicisme local ont-ils leur part dans ce plébiscite des deux villes du Nord en faveur des royalistes².

À l'inverse, la défaite du candidat de droite reste honorable à Dijon (47%), Brest (46%), Caen (44%), Arras (43%), Nancy (43%) ou Troyes (43%³), mais beaucoup plus sévère à Versailles (36%), Angers (33%), ou Reims (33%), et même humiliante à Nantes (29%). Elle est également très nette dans la plupart des arrondissements parisiens, oscillant entre 34 et 36% dans les quartiers de la Chaussée d'Antin⁴, du nord-est, du Marais et Faubourg-Saint-Antoine, de l'Hôtel de Ville⁵ ; en dehors de l'îlot conservateur que constitue « le noble Faubourg », seuls les quartiers du Faubourg Saint-Honoré et de la Sorbonne, quoique nettement à gauche, maintiennent un rapport de forces pas trop déséquilibré en défaveur de la droite, qui recueille respectivement 41% et 45% des suffrages dans ces deux quartiers.

Globalement, les villes de la France du Nord, riches, puissantes, influentes sur le terrain médiatique, restent majoritairement très hostiles à la droite, refusant l'alternance politique que le pays dans son ensemble appelle déjà de ses vœux.

Les élections de février-mars 1824 constituent comme on sait une exception, la conjoncture particulière, liée au succès de la guerre d'Espagne, et les fortes pressions officielles privilégiant partout la droite, de manière parfois peu conforme à l'opinion réelle du corps électoral ; ces élections moins significatives peuvent donc faire l'objet d'une analyse beaucoup plus rapide. Dans un tel contexte, où la gauche est réduite à la Chambre à 4% des sièges, et où la droite au sens large peut revendiquer 93% des sièges au bas mot, très rares sont les grandes villes provinciales, même dans la France du Nord, à oser rejeter le candidat

¹ Soit le 6^e collège électoral de la Seine.

² Encore faut-il noter que, si Lille, comme Hazebrouck, est fidèle jusqu'au bout, Dunkerque fait en revanche défection dans les dernières années de la Restauration, sans que la religiosité des habitants ait été, on s'en doute, profondément altérée. L'explication par le facteur religieux ne saurait donc être tenue pour absolue, ni ici ni ailleurs, et il conviendrait sans doute de mettre aussi en avant des éléments tenant à l'histoire locale récente, à l'actualité des cantons, aux personnalités des candidats, tous éléments difficiles à cerner par l'analyste général.

³ Ce dernier score est toutefois à nuancer, car le candidat porté par la mouvance royaliste, Paillot de Loynes, est un centriste, et pas du tout un homme de droite.

⁴ Ceci confirme l'analyse de Charles Lacretelle : « À Paris, le quartier de la chausse d'Antin était la métropole du libéralisme. Les puissances industrielles communiquaient intimement avec des puissances littéraires ou politiques qui savaient agir sur l'opinion » (*Histoire de France depuis la Restauration*, vol. 2, pp. 107-108).

⁵ Ces quartiers correspondent respectivement aux collèges électoraux de Paris-II, Paris-III, Paris-IV, et Paris-V.

de droite présenté à leurs suffrages. Seules Rouen et Strasbourg s'illustrent particulièrement, en procédant à un choix contraire. La considération de ces élections confirme les analyses de Jean-Pierre Chaline, qui souligne la vigueur du libéralisme anticlérical chez les « bourgeois de Rouen » dans les années 1820¹ ; en effet, le candidat libéral, Stanislas de Girardin, remporte l'élection haut la main, avec 58% des voix, face à une droite divisée en deux candidats rivaux, laminés respectivement avec 30% et 10% des suffrages. Mieux encore, à Strasbourg, la droite n'a pas osé afficher un candidat portant ses couleurs ; entre deux candidats de centre gauche, Jean-Georges Humann et Frédéric de Turckheim, elle s'est portée sur le second, qui n'avait pas le soutien du parti libéral, moyennant quoi ce champion par défaut n'a recueilli que 17% des voix au collège d'arrondissement face au vainqueur de gauche (76%).

Mais, même pour les circonscriptions urbaines qui donnent leur onction à la droite, le clivage reste fort entre des villes où le score du candidat royaliste choisi s'est avéré médiocre, dépassant de peu la majorité, ainsi à Reims (54%), Caen (53%), Angers (52%), Troyes (52%), Nantes (51%) ou Brest (50% plus une voix), et les villes où ce score est plus important, ainsi à Metz (58%), Tours (59%), Rennes (64%), Orléans (73%), sans parler de Dunkerque (81%) et de Lille (82%).

En dehors de ces résultats attendus, d'autres marquent un tournant plus ou moins révélateur par rapport à la période précédente. Ainsi à Arras, Leroux-Duchâtelet, candidat royaliste, réalise un score convenable (58%). Le score exceptionnel de certains élus royalistes doit parfois être tempéré par l'important taux d'abstention, conduisant en ce cas à retenir comme significatif le score obtenu rapporté au nombre d'inscrits ; ainsi, à Besançon, Terrier de Santans, avec 86% des exprimés, a l'adhésion de 73% du corps électoral, ce qui montre tout de même une bonne reprise en main, au moins provisoire, des électeurs bisontins par les autorités, avant la Grande mission religieuse de janvier-février 1825², qui eut au contraire des effets politiques fâcheux pour la droite en Franche-Comté. L'importance de l'abstention forcée des libéraux est encore beaucoup plus palpable pour l'élection du royaliste Saunac à Dijon (93% des exprimés, mais 59% des inscrits), ou pour celle de Riocourt à Nancy (70% des exprimés, mais seulement 50,3% des inscrits). À Versailles, le très bon score (62%) obtenu par Bertin de Vaux, le co-directeur du *Journal des Débats*, apparaît davantage lié à la personnalité du candidat et à sa position ambiguë vis-à-vis du gouvernement Villèle qu'à un hypothétique glissement à droite des électeurs censitaires versaillais ; de même au Havre, où

¹ Cf. Jean-Pierre Chaline, *Les bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIX^e siècle*, Paris, Presses de la FNSP, 1987, pp. 262-267.

² Celle-ci est étudiée de manière assez originale par Gaston Bordet, dans *La grande mission de Besançon, janvier-février 1825 : une fête contre-révolutionnaire, néo-baroque ou ordinaire ?*, Paris, Le Cerf, 1998, 205 p.

le score inespéré de la droite (67%) est dû en réalité à la personnalité très modérée du candidat, Joseph Faure. En revanche, le résultat assez décevant, quoique pour l'heure suffisant, du candidat de droite à Amiens (53%), semble déjà traduire une déception grandissante des négociants de la capitale picarde vis-à-vis de la droite et du gouvernement, marquant une première inflexion par rapport aux choix amiénois de 1815, 1816 et 1820.

Quant à Paris, on s'en doute, elle ne manifeste qu'une adhésion forcée et réticente. Si l'on fait la moyenne du score des principaux candidats de droite dans les sept circonscriptions *intra-muros* parisiennes, on obtient une faible adhésion de 52%, avec quatre victoires pour trois défaites. En outre, les clivages sont plus marqués que jamais entre les quartiers : le Faubourg Saint-Germain plébiscite son candidat de droite, La Panouse, avec 70% des voix, et le quartier de la Sorbonne élit le sien très largement (57% pour Cochin) ; à l'inverse, le Faubourg Saint-Antoine (44%), le Faubourg Saint-Honoré (46%) ou les quartiers du nord-est (47%), sont irrémédiablement réfractaires, en dépit de toutes les pressions et intimidations du pouvoir. Le quartier nouveau de la Chaussée d'Antin est lui-même très réservé, le banquier Sanlot-Baguenaud, candidat issu au demeurant d'une fraction dissidente de la droite, n'emportant l'élection qu'à une voix de majorité face à Laffitte, candidat des libéraux.

Dans une conjoncture désormais défavorable, les élections de novembre 1827 - et les partielles qui suivent de février-mars 1828 - marquent le retour à des scores plus véridiques, manifestant soit une adhésion bien réelle envers la droite, maintenue dans un climat politique d'impopularité, soit une aversion plus ou moins masquée par les élections en trompe-l'œil de 1824. Globalement, les électeurs des grandes villes provinciales de la France du Nord semblent vouloir accentuer la sanction contre le gouvernement de droite. En effet, seules trois villes sur les 21 étudiées restent avec un député de droite élu au collège d'arrondissement, soit une proportion d'un septième (14%), beaucoup moins encore qu'en 1819-1823 où un tiers de ces villes s'était placé à droite. Si l'on compare à la moyenne du pays, l'on avait trouvé 32% d'élus de droite issus des collèges « ordinaires » - collèges d'arrondissement et petits collèges uniques - pour la mandature 1827-1830 : globalement, la part d'électeurs favorables à la droite dans les principales villes de la France du Nord reste inférieure de moitié au taux moyen enregistré dans le pays, au sein des collèges à 300 francs.

Les trois grandes villes de province restées fidèles à la droite fin 1827 sont Rennes (50,5% pour Corbière, puis 52% début 1828 pour son remplaçant royaliste Lorgeril), Metz (54% pour Turmel), et Lille (63% pour Bully), la cité du Nord faisant décidément figure de bastion urbain de la droite au sein de la moitié septentrionale du pays.

Par rapport à la période antérieure, et notamment avec la situation observable en 1819-1823, le désamour d'Amiens (36% pour le candidat de droite) et plus encore d'Orléans (26%) vis-à-vis des royalistes se confirme ; cependant, dans le chef-lieu du Loiret, une élection partielle en avril 1828 montre une rapide remontée de la droite à 48%, ce qui ne suffit plus cependant à lui assurer la victoire.

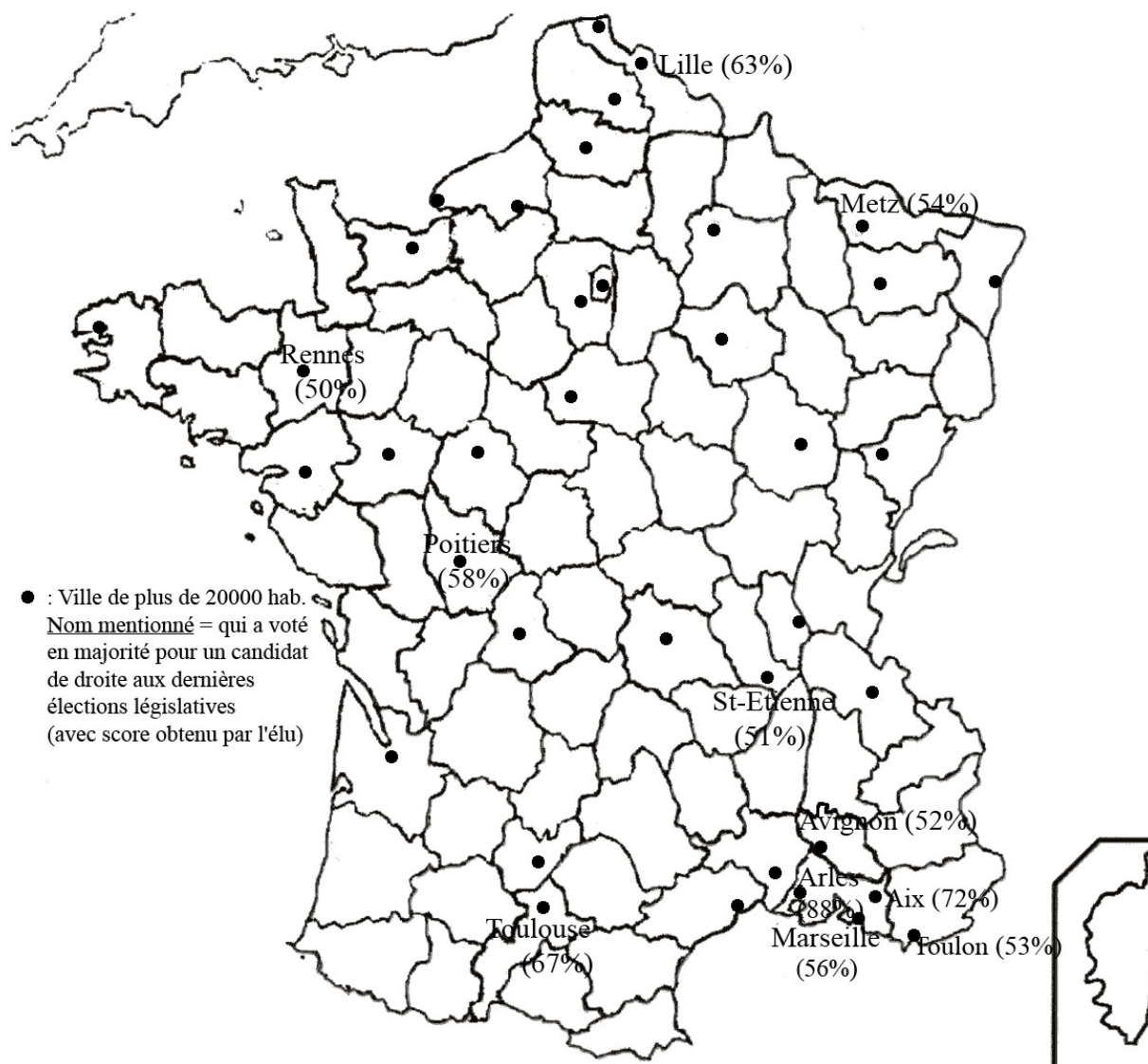
A fortiori, toutes les villes de la moitié nord du pays qui étaient déjà hostiles au début des années 1820 confirment leur net rejet de la droite : l'hostilité reste encore modérée à Dijon (45%), Besançon (44%), Dunkerque (44%), ou Nantes (40%) ; mais la défaite est déjà cinglante à Brest (36%), Angers (35%¹), Nancy (34%), Caen (33%), Troyes (33%), Reims (31%), Tours (31%), Le Havre (30%), Versailles (29%) ou encore Arras (27%).

De manière encore plus prononcée, Rouen et Strasbourg font toujours figure des deux grands pôles urbains de France les plus hostiles à la droite, à l'inverse strict de Lille. À Rouen, le libéral Bignon, déjà plébiscité lors d'une élection partielle en mai 1827 avec 79% des voix, accroît encore son score six mois plus tard, lors des élections générales, avec 82%, le candidat de droite en recueillant piteusement 14% - ceci, avec un taux de participation très haut de 88%. À Strasbourg, c'est en un sens encore pire ; car la droite strasbourgeoise, sûre d'être étrillée, renonce une fois encore, comme en 1824, à présenter un candidat qui porte ses couleurs, tout en se décidant à soutenir par défaut celui-là même qu'elle avait combattu trois ans auparavant, Humann, car il s'agit désormais de faire battre le *leader* d'extrême-gauche Benjamin Constant. En raison de ce soutien même partiel de la droite, Humann, homme de gauche modérée, perd une part de son crédit chez les électeurs strasbourgeois, et Constant l'emporte avec 51% des voix contre 44% à Humann.

Paris n'est pas en reste : sept défaites pour sept suffrages *intra-muros*, avec un score moyen de 14%, exactement comme à Rouen. Les clivages entre quartiers restent très marqués : le Faubourg Saint-Germain, avec 33% des voix (dont 28% pour le candidat principal) et la Sorbonne, avec 20% des voix, gardent l'un et l'autre un lot de fidèles de droite qui a complètement disparu rive droite ; par comparaison, les candidats royalistes récoltent respectivement 14% au Faubourg Saint-Honoré, 10% Chaussée d'Antin, 9% autour de l'Hôtel de Ville, 7% dans le nord-est, et même 6% seulement dans le Faubourg Saint-Antoine, score que se partagent au demeurant deux candidats différents. Bref, à l'exception notable des scores faibles, mais encore honorables, enregistrés dans les deux quartiers de la rive gauche de la Seine, la droite parisienne sort complètement en lambeaux de ces élections de 1827.

¹ Ce faible score s'obtient d'ailleurs en additionnant les voix de deux candidats, le principal candidat de droite n'ayant recueilli que 30% des suffrages. La droite, déjà très faible à Angers, souffre de ses divisions internes.

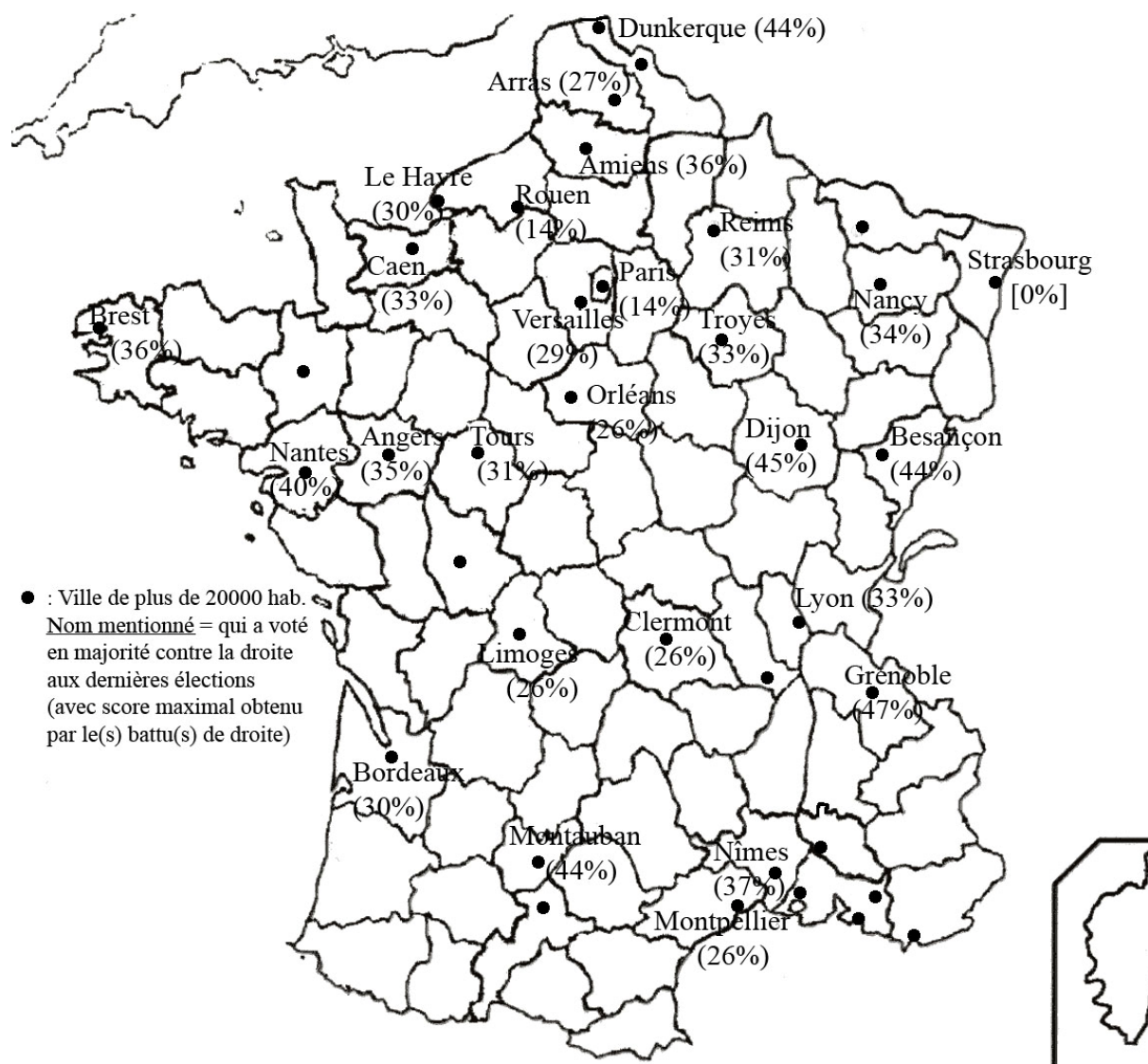
Carte 11A



Les villes favorables à la droite en 1827

(Villes grandes et moyennes de plus de 20.000 habitants, où la droite remporte l'élection en novembre 1827 au sein du collège d'arrondissement)

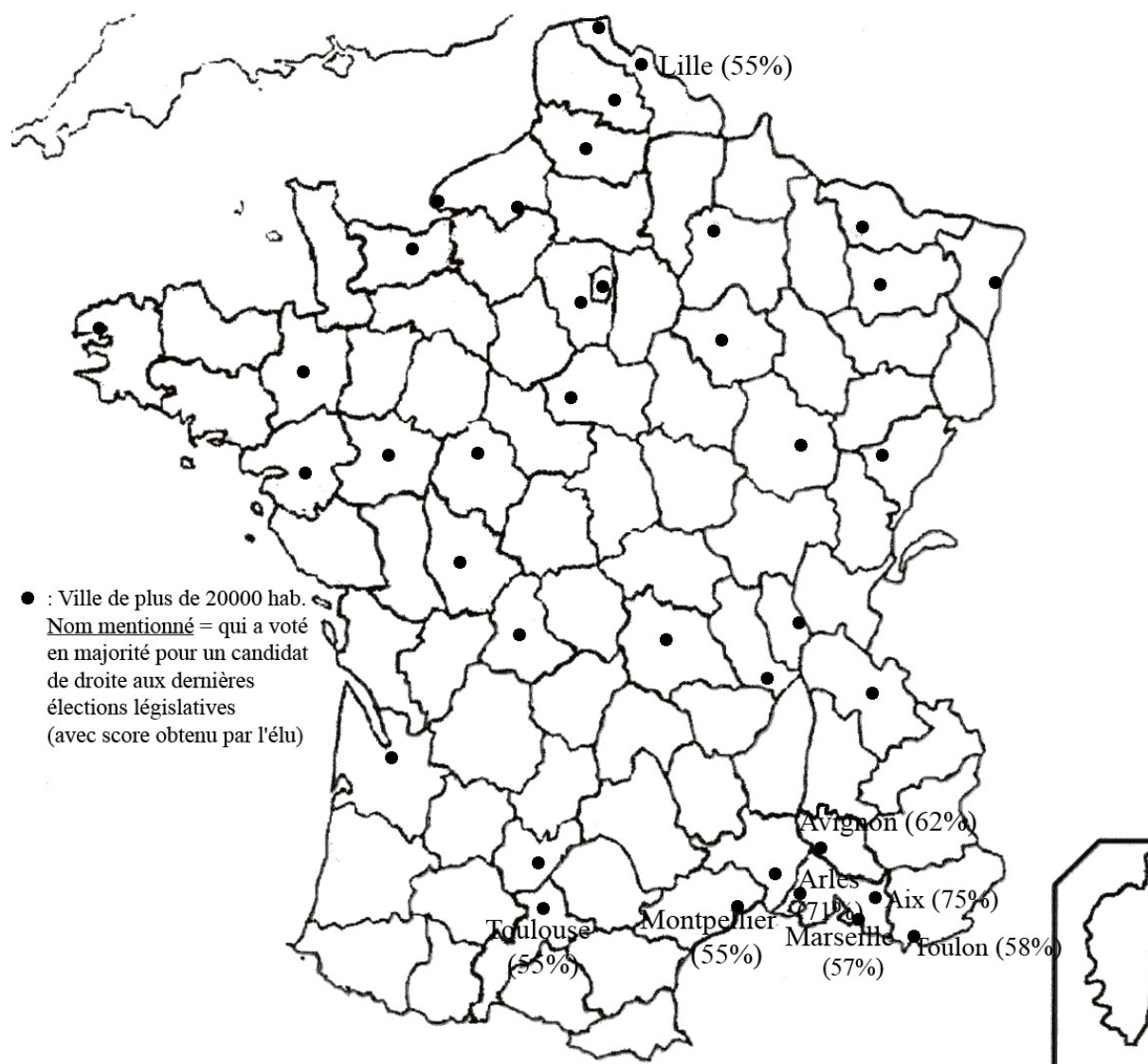
Carte 11B



Les villes hostiles à la droite en 1827

(Villes grandes et moyennes de plus de 20.000 habitants,
 où la droite perd l'élection en novembre 1827 au sein du collège d'arrondissement)

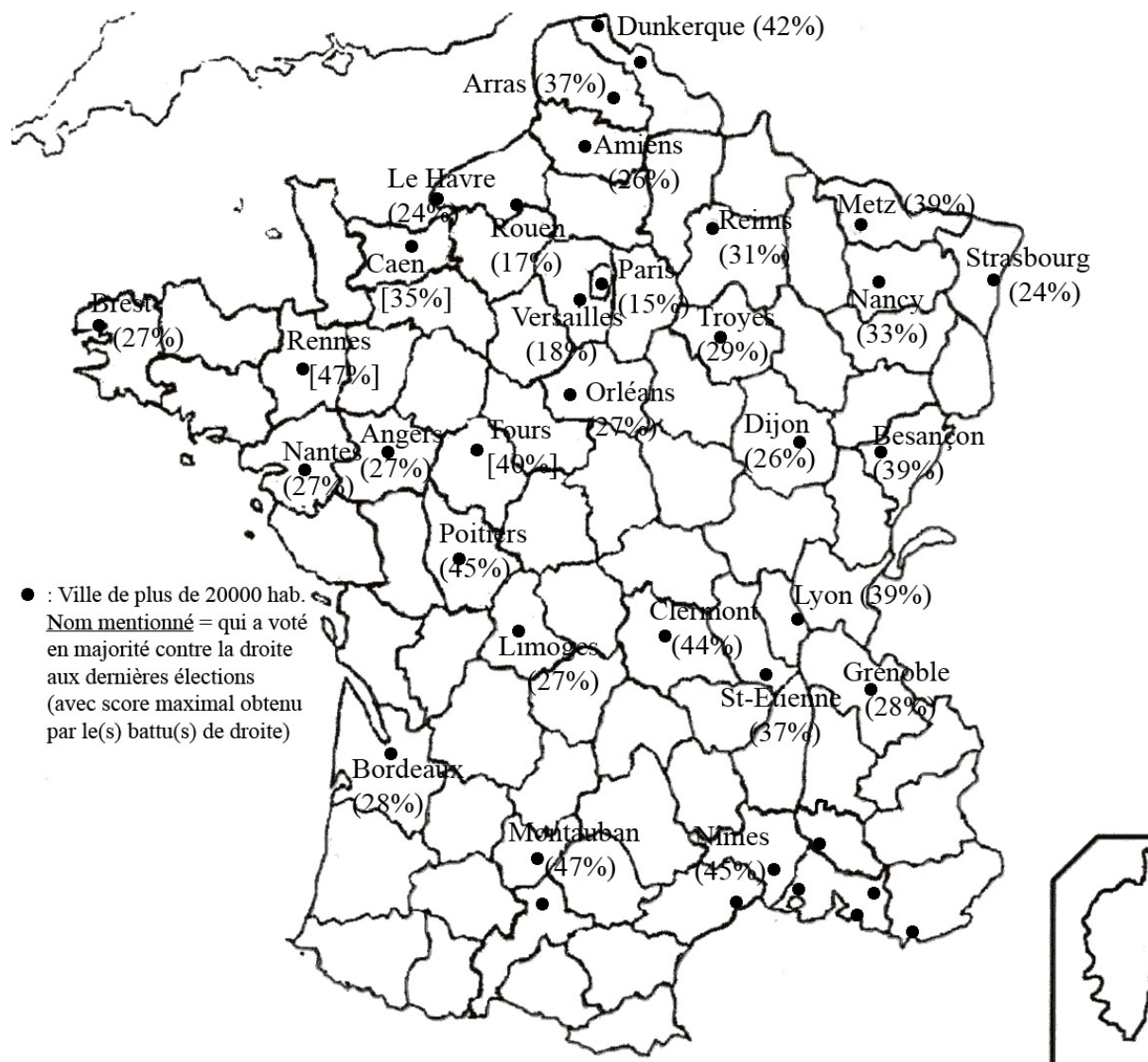
Carte 12A



Les villes favorables à la droite en 1830

(Villes grandes et moyennes de plus de 20.000 habitants, où la droite remporte l'élection en juin-juillet 1830 au sein du collège d'arrondissement)

Carte 12B



Les villes hostiles à la droite en 1830

(Villes grandes et moyennes de plus de 20.000 habitants,
 où la droite perd l'élection en juin-juillet 1830 au sein du collège d'arrondissement)

Les élections de 1830 ne font que grossir encore un peu plus le trait déjà très net en 1820 et en 1827 : les zones urbaines du Nord sont parmi les plus hostiles à la droite. Sur les quinze grandes villes de province de cette moitié septentrionale, une seule a cette fois-ci choisi la droite à l'été 1830.

Il s'agit sans surprise de Lille, qui élit le président de collège Lemesre-Dubrulle avec près de 55% des voix, contre le candidat libéral du cru. Toutes les autres ont préféré la gauche, tandis que la droite royaliste récolte des scores encore à peu près honorables à Dunkerque (42%), Besançon (39%), Metz (39%), ou Arras (37%), surtout si on les compare à ceux, dérisoires, enregistrés dans les autres villes du Nord, où la droite recueille moins d'un tiers du corps électoral exprimé : 33% à Nancy, 31% à Reims, 29% à Troyes, 27% à Angers, Brest, Nantes ou Orléans, 26% à Amiens ou Dijon, 24% au Havre ou à Strasbourg - et encore, si l'on accepte de qualifier « de droite » celui des deux candidats le moins à gauche¹, 18% à Versailles, 17% à Rouen enfin². Mais, désormais, par cette hostilité très massive, les grandes villes de la France du Nord ne se situent plus en porte-à-faux par rapport au reste du pays, comme c'était le cas au début des années 1820, elles semblent au contraire constituer l'avant-garde d'un mouvement de rébellion légale contre une droite royaliste qui cherche coûte que coûte à rester en place.

Paris se situe naturellement à la pointe de cette avant-garde, avec un score moyen pour les candidats de droite de 15,5%. Néanmoins, la défaite de novembre 1827 avait déjà été ici tellement cuisante pour la droite parisienne qu'il n'y a pas de nouveauté ni même d'accentuation d'une hostilité de toute façon irrémédiable. La rive gauche est comme à l'accoutumée un peu moins hostile, avec 29% dans le noble Faubourg, et 24% dans le quartier de la Sorbonne ; rive droite, les scores évoluent entre 7% à l'Hôtel de Ville et 14% Chaussée d'Antin.

Au terme de cet examen du comportement politique des grandes villes de la France du Nord au cours des années 1820, on constate qu'une forte hostilité l'emporte. Si l'on procède au calcul d'une moyenne de ces quatre séries de consultation des années 1820 dans les villes septentrionales étudiées, on peut distinguer trois villes où la droite est littéralement exécrée, Paris (30%), notamment rive droite (26%), Rouen (25%) et Strasbourg (15%) ; sept villes où elle reste vraiment très peu appréciée, soit Versailles (36%), Angers (37%), Le Havre (37%),

¹ Car à Strasbourg, il s'agit une fois encore, avec Frédéric de Turckheim, d'un candidat soutenu par défaut, mais n'appartenant pas en réalité à la droite.

² On n'a pas pu obtenir les résultats de Caen, Rennes et Tours.

Nantes (37%), Reims (37%), Troyes (39%) et Brest (39,5%) ; ces dix villes très hostiles à la droite (moins de 40% comme score moyen) représentent déjà 45% du *corpus* urbain septentrional sélectionné pour cette étude. Dans huit villes, plus pondérées dans leurs préférences, la droite est minoritaire, mais pas ridicule, soit Nancy (40%), Arras (41%), Amiens (42%), Caen (43%), Dijon (44%), Orléans (45%), Besançon (47%) et Tours (48%), de même que la rive gauche de Paris (41%) ; dans quatre grandes villes du Nord seulement (18% du *corpus* urbain septentrional), la droite est globalement majoritaire, non sans infidélités, à Metz (53%), Rennes (55%), ou Dunkerque (62%). Seule Lille (69%), inconditionnelle, constitue pour la droite une brillante exception dans cette moitié nord du pays. Les grandes villes du Sud présenteront-elles le même visage ?

b- Une situation contrastée au Sud : des villes méridionales plus favorables

La France du sud compte trois véritables grandes villes, dépassant les 70.000 habitants, avec Lyon (131.300 habitants en 1821, puis 145.700 en 1826), Marseille (109.500, puis 115.900), Bordeaux (89.200, puis 93.500). Puis viennent les grandes villes moyennes, un peu moins nombreuses que dans la France du Nord, treize au total : il s'agit de Toulouse (52.300 habitants en 1821, 53.800 en 1826), Nîmes (37.900, puis 39.100), Montpellier (35.100, puis 35.800), Toulon (30.800, puis 30.200), Clermont-Ferrand (30.000 en 1821 comme en 1826), Avignon (29.400 aux deux dates), Montauban (25.400, puis 25.500), Limoges (25.000, puis 25.600), Aix (22.400, puis 23.100), Poitiers (21.300, puis 21.600), Grenoble (20.700, puis 22.100), Arles (20.200, puis 19.900), mais aussi Saint-Étienne (19.100 en 1821, 37.000 dès 1826). On constate que le département des Bouches-du-Rhône concentre à lui tout seul trois de ces villes moyennes du Midi.

À l'exception notable de la ville de Bordeaux, qui constitue à elle seule un collège distinct, séparé de sa périphérie, toutes les autres villes grandes et moyennes de la partie méridionale du pays sont mêlées aux cantons ruraux les plus proches au sein du collège d'arrondissement.

Néanmoins, le découpage des circonscriptions est souvent plus alambiqué que dans la France du Nord, en sorte que la ville chef-lieu de collège est souvent séparée d'une partie de sa périphérie immédiate, rejetée dans un collège voisin, quand des cantons ruraux plus éloignés sont agglomérés au collège d'arrondissement de la grande ville. Les découpages des circonscriptions de la Haute-Garonne et du Rhône réalisés à partir de 1820 ont

particulièrement mis à mal l'unité géographique de ces terroirs à dominante urbaine¹.

Ainsi, la ville de Toulouse, intégrée toute entière dans le collège « Toulouse-II », est entièrement séparée de presque toute sa périphérie immédiate, rassemblée dans « Toulouse-I » ; à l'inverse, des cantons ruraux beaucoup plus éloignés ont été intégrés à « Toulouse-II ». Néanmoins, on peut penser que ces derniers cantons pèsent d'un poids électoral marginal au sein du collège d'arrondissement situé à Toulouse, ce qui permet d'identifier *grosso modo* le vote toulousain à celui du collège « Toulouse-II ».

Le cas lyonnais est encore plus délicat. D'une part, la ville de Lyon ne figure pas tout entière au sein d'un même collège, puisque le quartier populaire de la Croix-Rousse, au nord-ouest, a été intégré à « Lyon-I », quand tout le reste de la capitale des Gaules, soit tout de même l'essentiel de la ville, appartient à « Lyon-II », ce qui fait retenir malgré tout ce collège comme expression principale du vote des électeurs lyonnais. D'autre part, les superficies de ces collèges sont ici très étendues, surtout celles de Lyon-II, qui va jusqu'à Saint-Symphorien-sur-Coise, à l'ouest du département, quand Lyon se situe au bord du Rhône ; dans de telles conditions, le caractère urbain du collège de « Lyon-II », même s'il est dominé par la ville principale, s'estompe immanquablement, ce qui, en l'espèce, biaise en partie l'analyse.

En tenant compte de ces difficultés particulières, on procédera de la même manière, par une analyse successive des scrutins de 1819-1822, de 1824, 1827 et 1830.

Lors des renouvellements partiels, opérés de novembre 1820 à novembre 1822 au sein des collèges d'arrondissement recréés par la loi du double vote, on constate que la droite l'emporte douze fois, à Aix, Arles, Bordeaux, Limoges², Lyon, Marseille, Montauban³, Montpellier, Nîmes, Saint-Étienne, Toulon et Toulouse⁴. Elle n'est battue qu'à Clermont-Ferrand⁵ ; encore la ville apparaît-elle bien indécise, puisque la défaite d'octobre 1821, avec 43% des voix, se mue trois mois plus tard en une large victoire par 60%, à la faveur d'une

¹ Le découpage des circonscriptions, consécutif à l'adoption de la loi du double vote, est décidé par l'ordonnance du 30 août 1820, confirmé et affiné ensuite par la loi du 26 mai 1821. Il est du reste assez paradoxal que ce soit la France du sud, la plus facilement acquise au pouvoir en place, qui ait fait l'objet des délimitations de circonscriptions les plus sophistiquées ; il s'agissait à l'évidence de tailler des fiefs qui ne puissent en aucune façon basculer, objectif inégalement réussi selon les endroits. Pour une présentation de la loi, et une cartographie systématique des circonscriptions de l'époque, cf. l'étude déjà citée de Bernard Gaudillère, *Atlas historique...*

² Aix, novembre 1820, victoire de Bausset ; Arles, novembre 1820, victoire de Donnadiou ; Bordeaux, novembre 1820, victoire de Ravez ; Limoges, novembre 1820, victoire de Mousnier-Buisson.

³ Lyon, mai 1822, victoire de Delhorme (et de Delphin, autre royaliste de droite, à Lyon-I) ; Marseille, novembre 1820, victoire de Strafforello ; Montauban, novembre 1822, victoire de Preissac.

⁴ Montpellier, mai 1822, victoire de Durand-Fajon ; Nîmes, novembre 1822, victoire de Ricard ; Saint-Étienne, novembre 1822, victoire de Fournas ; Toulon, octobre 1821, victoire de Paul de Châteaudouble ; Toulouse, octobre 1821, victoire de Limairac (et de Castelbajac, autre royaliste de droite, à Toulouse-I, extra-muros).

⁵ Clermont, octobre 1821, victoire du baron Louis ; également élu à Nancy, il choisit cette dernière ville.

élection partielle¹. Les villes d'Avignon, Grenoble et Poitiers, relevant de la troisième série départementale, avaient voté en 1819, dans un contexte beaucoup moins favorable, mais au sein d'un collège unique départemental qui noyait le vote urbain du chef-lieu au milieu des zones rurales ou marginales du département. On constate que, dans ce cadre plus étendu, les candidats de droite avaient alors tous été battus dans les trois villes : à Poitiers, deux libéraux bien prononcés sont choisis, dont le général Demarçay, importante figure de l'extrême-gauche ; à Grenoble, on se rappelle l'élection à scandale de l'abbé Grégoire, grâce à des ultra-royalistes n'ayant rien à perdre et jouant la politique du pire ; à Avignon, si les libéraux modérés l'emportent d'extrême justesse fin 1819 avec l'élection de Puy, maire centre gauche de la Cité des Papes, la droite se rattrape néanmoins dès avril 1820, lors d'une élection partielle qu'elle remporte à 68%, toujours au sein du collège unique organisé par la loi Lainé (1817), qui vit ses dernières heures.

Au total, sur seize villes méridionales, on compte douze victoires, deux franches défaites, et deux cas mitigés - Clermont et Avignon - : en somme, les trois quarts des grandes villes du Sud, à tout le moins, plébiscitent la droite royaliste, là où, dans les villes du Nord, on le rappelle, l'approbation n'était le fait que d'un tiers des villes à pareille époque. Evidemment, l'ampleur de l'adhésion diffère d'un lieu à l'autre : relativement limitée à Lyon (55%), Toulouse (55%), Montpellier (56%), ou Nîmes (57%), elle est plus large à Bordeaux (60%), et surtout dans le sud-est, à Aix (61%), Arles (63%), Toulon (64%) ou Marseille (74%). Le score plébiscitaire de 93% des exprimés enregistré à Montauban ne doit pas faire illusion, étant simplement dû à l'abstention de la gauche ; le candidat royaliste Preissac ne recueille en réalité que 58% des inscrits, soit une élection honorable, sans excès. De même, à Limoges, le très bon score de Mousnier-Buisson (78%) vient avant tout du positionnement ambigu de l'intéressé, ancien député de la mouvance constitutionnelle hostile aux ultras de 1815 à 1819, tardivement rallié au parti royaliste, et qui récolte ici des voix conjuguées allant du centre gauche à la droite.

Les élections de 1824 n'offrent aucune surprise. Sur les quatorze villes du Sud étudiées, la droite ne connaît aucune défaite, alors que, dans le Nord, Rouen et Strasbourg s'étaient refusées aux royalistes. Même si les scores sont moins significatifs lors de ces élections sous pression, on observe un écart entre des villes où la victoire est relativement courte, ainsi à Grenoble (54%), Lyon (54%), Nîmes (55%), ou désormais aussi à Bordeaux (55%), et

¹ Victoire remportée par le royaliste Trenqualye.

d'autres où le triomphe est sans appel, comme à Arles (73%), Clermont (73%), Toulouse (79%), pour ne pas parler d'Avignon (81%), Marseille (86%), ou Aix (93%). Ces derniers scores, particulièrement excellents, sont d'autant plus remarquables que le taux de participation est ici très haut, dépassant les 80%. À Poitiers, Cressac, candidat royaliste, recueille 85% des exprimés et 74% des inscrits, ce qui reste très élevé et semble un chiffre peu probant - sans doute « arrangé » -, au regard des autres résultats électoraux enregistrés dans la ville¹. Il n'en est pas de même à Montauban, où le résultat mirobolant de Preissac (86%) cache une fois encore une abstention massive de la gauche, l'élu de droite n'ayant en réalité recueilli que 53% des inscrits. En revanche, à Montpellier et à Toulon, la gauche était apparemment tellement sûre d'être humiliée qu'elle s'est retirée du jeu, laissant s'opposer à chaque fois deux candidats de droite entre eux, Durand-Fajon et Ratyé de La Peyrade dans le premier cas, Aguillon et Auran-Pierrefeu dans le second ; la configuration politique est ici, notons-le, rigoureusement inverse à celle qui s'observe au même moment à Strasbourg.

Globalement, la droite dépasse le seuil de 70% des exprimés dans dix des seize grandes villes méridionales, alors que ce n'était vrai que de trois des quinze villes septentrionales : même dans la victoire écrasante et apparemment unanime, les comportements politiques en milieu urbain restent très différents au Nord et au Sud.

Les élections de 1827 confirment ces différences, même si l'impopulabilité gouvernementale se ressent également dans la partie sud du pays. Sur seize villes grandes et moyennes, le Sud voit un parfait équilibre entre défaites et victoires, avec huit défaites pour huit victoires, là où au Nord, seules 20% des villes importantes maintenaient leur confiance à la droite. Les défaites méridionales sont celles de Clermont (26%), Limoges (26%), Montpellier (26%), Bordeaux (30%), Lyon (33%²), Nîmes (37%), Montauban (44%) et Grenoble (47%) ; le retournement hostile des deux plus grandes villes du lot, Bordeaux et Lyon, très royalistes au début de la Restauration, est le plus spectaculaire, même si l'on a vu que l'évolution en ce sens s'amorçait en réalité dès le début des années 1820. Quant aux villes fidèles, il s'agit de Saint-Étienne (51%), Avignon (52%), Toulon (53%), Marseille (56%), Poitiers (58%), Toulouse (67%), Aix (72%) et Arles (88%). Il convient de noter au passage que cinq de ces huit villes sont situées dans la petite frange du delta rhodanien et du littoral provençal, concentration géographique tout à fait étonnante.

¹ C'est la raison pour laquelle on n'en a pas tenu compte pour le calcul de l'indice politique moyen de Poitiers.

² Au demeurant, ici, la droite lyonnaise se divise entre deux candidats, recueillant respectivement 26% et 7%.

Les élections de l'été 1830 et la crise politique ultime creusent la différence entre villes septentrionales et villes méridionales. Au Nord, on se rappelle que le capital des grandes villes acquises à la droite, déjà bien mince, avait encore fondu, passant de trois à une seule, sur les 21 étudiées ; au même moment, au Sud, on est face à une situation beaucoup plus équilibrée et une quasi-stabilité, avec sept victoires pour neuf défaites. Sur les huit villes penchant à droite en 1827, six (Aix, Arles, Avignon, Marseille, Toulon et Toulouse) confirment leur choix en 1830 ; seules basculent à gauche, à la veille de la chute du régime, Poitiers (45% pour la droite) et Saint-Étienne (37% pour la droite). Dans le même temps, sur les huit villes hostiles en 1827, sept (Bordeaux, Clermont, Grenoble, Limoges, Lyon, Montauban et Nîmes) maintiennent un vote de défiance vis-à-vis du pouvoir royaliste, tandis qu'une autre, Montpellier, bascule à l'inverse dans l'autre sens, en redonnant la victoire à la droite, ceci, en pleine vague libérale au plan national.

Si Bordeaux (28%), Grenoble (28%) et Limoges (27%) s'enfoncent dans l'hostilité, la droite enregistre à l'inverse d'assez nets progrès dans de nombreuses autres villes méridionales, lors de cet affrontement ultime, y compris dans les cités où elle est minoritaire : ainsi, à Lyon, elle passe en deux ans et demi de 33% à 39%, à Nîmes, de 37% à 45%, à Clermont enfin, de 26% à 44% ; certes, ceci reste dans les trois cas insuffisant pour faire basculer l'élection vers la victoire, contrairement à Montpellier, où le candidat de droite, très sévèrement battu en 1827 (26%), l'emporte cette fois-ci par 55% des voix. À Montauban enfin, la droite reste minoritaire, mais dans un *ratio* gauche/droite qui reste très serré, assurant 47% des voix aux royalistes, alors que l'antagonisme séculaire entre catholiques et protestants avive ici les passions politiques.

Dans Toulouse *intra-muros* (Toulouse-II), la droite connaît une légère érosion, mais reste tout de même assez largement au dessus de la barre, avec 55% des voix. À Toulon et Avignon, elle creuse cette fois-ci son avance, en passant, dans la première ville, de 53% à 58% (+5 points), et dans la seconde même, de 52 à 62% (+10 points) ; d'une manière générale, la Provence reste, jusqu'au bout, la terre fidèle par excellence, comme en témoignent encore les scores stables à Marseille (57%), où les scores toujours triomphaux à Arles (71%) ou à Aix (75%).

Au total, si l'on fait une moyenne de ces quatre séries de consultations des années 1820 dans ces villes méridionales, on peut distinguer quatre villes méridionales finalement assez tièdes envers la droite, que sont Bordeaux (43%) - contrairement à sa réputation usurpée -, Grenoble (43%), Limoges (44%), et Lyon (45%) ; cinq villes très disputées entre gauche et droite et penchant de justesse à gauche, soit Clermont (47%), Nîmes (48,5%), Saint-Étienne

(49%), Poitiers (49,5%) et Montauban (50%). Notons que, dans aucune de ces grandes villes méridionales « hostiles », le score moyen de la droite ne descend en dessous de 40%, alors que c'était au contraire le cas dans près d'une grande ville du Nord sur deux. Sept villes enfin (44% du *corpus* méridional) apparaissent très favorables à la droite, à savoir Montpellier (59%), Toulouse (64%), Avignon (65%), Marseille (68%), Toulon (69%), Arles (74%) et Aix-en-Provence (75%) : c'est près d'une grande ville du Midi sur deux, là où, au Nord, moins d'une grande ville sur cinq est dans ce cas de figure.

En résumé, le clivage entre France du Nord et France du Sud, qu'on avait vu marqué à l'échelle des départements, apparaît de manière encore plus nette en se concentrant sur les villes : l'hostilité générale, franche dans toute la France du Nord, semble encore plus accusée dans les villes grandes et moyennes de cette partie du pays, y compris à l'Ouest, au milieu de territoires pourtant largement favorables à la droite ; à l'inverse, dans le Sud, la faveur de la droite, déjà générale dans les départements, n'est guère entamée dans les villes prépondérantes, étant au contraire plutôt renforcée dans maintes villes éminentes du Languedoc et de la Provence. Dans un rapport au roi [Charles X] rédigé le 25 septembre 1830 au lendemain de la révolution de Juillet, Ferdinand de Bertier de Sauvigny confirme d'ailleurs la validité de ce clivage, puisqu'il écrit : « Parmi les villes où l'opinion royaliste a de la force, j'indiquerai Aix, Marseille, Toulon, Arles, Tarascon, Avignon, Nismes [sic], Montpellier, Toulouse, Bayonne, etc. L'organisation militaire de ces départements ne doit pas être la même que dans ceux de l'Ouest où les villes sont généralement mauvaises, tandis que dans le Midi elles sont généralement bonnes et même plus disposées à s'armer pour la bonne cause que les campagnes »¹.

Dans ces conditions, peut-on parler d'une opposition politique tranchée entre villes et campagnes sous la Restauration ?

2. L'opposition villes/campagnes : un clivage pertinent ?

En province, le découpage des circonscriptions d'Amiens, Bordeaux et Rouen, isolant nettement la ville de sa proche périphérie, en deux collèges électoraux géographiquement cohérents, permet d'ébaucher une analyse des plus fines ; avec les réserves que l'on a dites précédemment en raison d'un découpage moins strict, l'on peut également suggérer quelques pistes pour Lyon et Toulouse. Pour les autres villes de province en revanche, une telle analyse

¹ Guillaume de Bertier de Sauvigny, *Documents inédits sur la conspiration légitimiste de 1830 à 1832*, Paris, Hatier, 1951, « rapport de F. de Bertier au Roi sur les chances et les moyens d'une Restauration », p. 13. L'organisation militaire à laquelle Ferdinand de Bertier fait allusion consiste dans des sociétés secrètes légitimistes, chargées de préparer un futur coup de force.

est beaucoup plus délicate, aucun collège électoral n'isolant, même grossièrement, la ville de ses proches campagnes périphériques. Mais, dans tous les cas, il reste possible d'opposer l'arrondissement de la grande ville et de ses campagnes immédiates, étroitement dominées par celle-ci, aux autres arrondissements, ceux des petites villes secondaires et des larges espaces ruraux environnants. Il convient maintenant de savoir si le deuxième type d'espace, fait de petites villes et de campagnes, dans un rapport socio-économique de dépendance étroite et en même temps de concurrence inégale vis-à-vis de la grande ville, s'oppose politiquement à cette dernière, et dans quelle mesure.

Il importe de distinguer quelques cas, minoritaires, de réelles fractures entre « ville et campagnes », ou à plus proprement parler, entre métropole et périphéries à dominante rurale ; la grande masse des situations s'apparente plutôt quant à elle à des oppositions partielles, voire à des nuances parfois fort minces.

a- Des oppositions villes/campagnes en nombre assez limité

En effet, l'opposition entre un chef-lieu et le reste du département, débouchant régulièrement sur des résultats électoraux opposés, n'est pas chose si courante : sur les 27 comparaisons minutieuses faites entre une ville, grande ou moyenne, et son environnement départemental, il nous semble à l'examen que seules huit d'entre elles (30% du corpus) connaissent un tel antagonisme, souvent provisoire du reste, avec le reste de l'espace départemental. Dans une dizaine de cas (37% du corpus), la ville dominante est politiquement solidaire avec une partie importante de l'espace départemental, ou joue un rôle de temporisateur entre des espaces périphériques très opposés entre eux. Dans un tiers des cas enfin, l'espace départemental apparaît homogène, et il n'existe aucune fracture interne impliquant la ville grande ou moyenne, tout au plus de vagues nuances dans l'intensité des choix communs.

Les huit villes importantes concernées par un réel et profond antagonisme politique avec le reste du département sont, par ordre décroissant : Brest, Nantes, Montauban, Strasbourg, Rouen, Paris, Caen et Lyon. Pour les deux premières villes seulement, il s'agit d'une fracture profonde, qui entraîne une opposition irréductible avec le reste du département ; dans tous les autres cas, il s'agit d'une opposition partielle, qui ne se révèle qu'occasionnellement.

Comme la simple énonciation permet de s'en rendre compte, les deux villes qui entretiennent bel et bien un rapport d'opposition frontale avec le reste du département dont

elles dépendent sont toutes deux bretonnes, au sens historique du terme, inscrites dans un espace local et régional au contentieux révolutionnaire extrêmement lourd ; on se souvient des noyades de Nantes, organisées par Carrier, d'octobre 1793 à février 1794. En conséquence, les relations de Brest et de Nantes avec le reste de leur département respectif constituent un cas d'anthologie, ou pour mieux dire un cas d'école, sans aucun équivalent, modélisant à la perfection l'antagonisme politique entre un important chef-lieu départemental et le reste du département.

À examiner le vote des électeurs à 300 francs lors des élections successives survenues dans les années 1820, il apparaît que Nantes s'oppose trois fois sur quatre aux choix de tous les autres collèges d'arrondissement (Nort, Savenay, Saint-Philbert), en 1821, 1827 et 1830, votant à gauche quand ceux de la périphérie départementale s'obstinent à voter à droite. En terme de scores recueillis, la différence est énorme : en 1821, le candidat de droite présent à Nantes recueille 29% des votes exprimés, quand ses équivalents royalistes recueillent respectivement 60% à Nort et Saint-Philbert, 66% à Savenay ; en 1830, à Nantes, le candidat royaliste est laminé avec 27% des voix seulement, alors qu'ailleurs, la droite s'impose, avec 51% à Saint-Philbert, 55% à Savenay, et jusqu'à 70% à Nort. Même en 1824, où les électeurs nantais se décident sous la pression à voter à droite, c'est à l'arraché, avec 51% des exprimés ; à Saint-Philbert, la droite recueille 57%, à Nort, 73%, à Savenay, 94%. On se souvient que la Loire-Inférieure constitue, par sa proportion d'élus « royalistes », un des tout premiers départements de droite durant toute la Restauration, avec une grande constance de 1815 à 1830 ; on peut imaginer la rage de la bourgeoisie nantaise, formant le gros des troupes du collège d'arrondissement de Nantes, de voir ainsi ses choix perpétuellement noyés par les opinions inverses des électeurs ruraux : de 1815 à 1830, on s'en souvient, la droite, en Loire-Inférieure, emporte toujours un minimum de deux tiers d'élus, et presque toujours de plus de 80%. Dans ce cas-là, assurément, il y a une opposition villes/campagnes, et même un gouffre.

La situation dans le Finistère est exactement similaire : même opposition en 1822, 1827 et 1830 entre le chef-lieu Brest, d'une part, et les périphéries rurales autour de Quimper, Morlaix et Châteaulin d'autre part ; même victoire de la droite brestoise à l'arraché en 1824 (50% plus une seule voix), contrastant avec les scores confortables de la droite à Quimper (80%), Châteaulin (83%, répartis sur deux candidats rivaux), et Morlaix (89%) ; même différences mémorables enfin entre les scores communs des candidats de droite respectifs, passée la pression frauduleuse des élections de 1824 : 36% à Brest en 1827, contre 64% à Quimper, 69% à Châteaulin, 97% à Morlaix ; 27% à Brest en 1830 - pourcentage strictement identique à celui enregistré par la droite à Nantes -, contre 54% à Morlaix, 57% à Quimper,

87% à Châteaulin. Par conséquent, la frustration des électeurs brestois, en grande majorité libéraux, est analogue, à une différence importante près : eux sont parvenus à s'assurer la maîtrise du collège unique départemental, organisé par la loi Lainé de 1817, ce qui a assuré à la gauche départementale une brève majorité entre 1818 et 1822 ; leurs collègues nantais n'avaient pas eux cette chance, car la Loire-Inférieure appartenait à la 5^e série départementale, renouvelée seulement en octobre 1821, soit après l'adoption de la « loi du double vote ».

On constate, dans un cas comme dans l'autre, que la répartition intra-départementale entre élus et battus pour la droite n'est pas due ici au hasard, ni même aux aléas d'une campagne électorale réussie : elle résulte bien d'une fracture entre la grande ville et les espaces dépendants qu'elle entend dominer ; ceux-ci rechignent de toutes leurs forces à cette domination multiforme, et trouvent dans le vote à droite une formidable arme politique au service de cette rébellion. Mais s'agit-il pour autant d'un schéma généralisable ?

L'opposition de la ville de Montauban avec l'ouest du département du Tarn-et-Garonne, entre Moissac et Castelsarrasin, est lui aussi l'héritage d'un contentieux historique, plus ancien celui-ci, remontant aux guerres de Religion - ce qui n'exclut pas au demeurant la réactualisation des féroces luttes intestines héritées de cette lointaine époque durant les temps révolutionnaires. Le clivage, toutefois, n'est pas aussi flagrant, n'apparaissant ni en 1822 ni en 1824, car Montauban vote alors à droite tout comme les campagnes occidentales du département ; en 1827 et 1830 seulement, Montauban appuie Preissac, député ayant fait « défection » et rompu avec la droite, au moment où Moissac et Castel-Sarrasin, en votant pour Beauquesne, choisissent au contraire la fidélité à Villèle, puis à Polignac et à Charles X. Mais, même ces deux fois, l'opposition n'est pas comparable à celle enregistrée dans les deux départements bretons : la gauche, pour l'emporter à Montauban, a dû appuyer un candidat issu de la droite, et non un libéral ; le score de ce candidat *ad hoc*, Preissac, reste juste, et la droite fidèle peut encore se targuer de résultats tout à fait honorables, 44% en 1827 et 47% même en 1830. En réalité, dans ces clivages politiques hérités des guerres de Religion, la ligne de fracture entre catholiques et protestants, puis entre droite et gauche, passe à l'intérieur de la grande ville, ce qui explique les scores serrés enregistrés dans les collèges d'arrondissement de Montauban, comme d'ailleurs de Nîmes (Gard). Dans ces cas-là, l'opposition villes/campagnes, quand elle existe - ce schéma est impropre dans le Gard, comme on le verra -, est toujours bien seconde par rapport à la fracture politique et religieuse interne au chef-lieu, qui est de loin la principale. De fait, Preissac, une fois élu en juin 1830, puis réélu lors d'une élection partielle en octobre 1830, échappe de peu à une tentative d'assassinat ;

or, celle-ci est bien entendu fomentée par la droite royaliste de Montauban, fulminant d'être à nouveau battue de peu, et nullement par les paisibles électeurs de l'ouest rural du Tarn-et-Garonne.

Il est clair que dans ce dernier département, l'opposition entre chef-lieu et périphérie n'est pas permanente, n'éclatant au grand jour que ponctuellement et provisoirement. Si l'on met à part, comme il faut le faire, les cas particuliers de Brest et de Nantes, on constate que c'est le cas général : dans le cadre de la loi du double vote, le collège d'arrondissement de Strasbourg ne s'oppose au reste du Bas-Rhin que deux fois, en 1824 et 1827, ceux de Caen, Lyon, Paris et Rouen, une seule fois, respectivement en 1821 pour Caen, 1822 pour Lyon¹, 1822 pour Paris et 1824 pour Rouen.

On note dans ce lot, l'importance des grandes villes de négoce et d'industrie, Strasbourg, Lyon, Rouen, sans parler de Paris évidemment ; on peut émettre raisonnablement l'hypothèse que les intérêts socio-économiques de ces grands chefs-lieux étant passablement éloignés de ceux des campagnes périphériques du département, cette différence d'intérêts s'exprime en partie dans les urnes. Toutefois, ce clivage réel ne prend qu'exceptionnellement la forme d'une opposition frontale. Sauf à Lyon, le chef-lieu départemental donne plutôt le sentiment de jouer un rôle moteur dans l'opposition de gauche libérale, entraînant peu à peu les zones périphériques dans son sillage : ainsi dans le Calvados, alors que les ultra-royalistes triomphaient depuis 1815, Caen est d'abord la seule ville à s'opposer à cette prépondérance droitière en 1821, avant d'être rejointe par Bayeux en 1824, puis également par Falaise et Lisieux en 1827 et 1830, ayant ainsi réussi progressivement à organiser le passage du gué d'une rive politique à l'autre pour l'ensemble du département qu'elle domine. De même, en Seine-Inférieure, où la loi du double vote s'applique pour la première fois en 1824, Rouen *intra-muros* est isolée lors de ce premier scrutin du genre, avant d'être rejointe en 1827 par tous les autres collèges sauf un, Dieppe, celui-ci s'alignant finalement sur l'ensemble du lot en 1830, ce qui aboutit *in fine* à la même homogénéité départementale au sein des collèges d'arrondissement. Par son vote massif à gauche, Strasbourg est isolée en 1824 et 1827, mais parvient à faire école en 1830 à Benfeld et Haguenau : parmi les campagnes périphériques, seule Saverne reste obstinément à droite. Le département du Rhône fait exception à ce modèle départemental, donnant à voir une locomotive libérale identifiée à la grande ville, et des

¹ En considérant que les électeurs de Lyon sont représentés par les deux collèges de Lyon-II, mais aussi de Lyon-I, ce qui est un peu discutable, comme on l'a déjà exposé ; à tout le moins, l'opposition entre Villefranche, d'une part, et ces deux espaces dans et autour de Lyon, d'autre part, est en tout cas indubitable à cette date.

espaces ruraux périphériques suivant vaille que vaille cette orientation, après des hésitations plus ou moins longues : dans le Rhône en effet, ce rôle de moteur libéral est assumé, non par la grande ville, mais plutôt par la petite ville dépendante, par Villefranche et le nord du département, donnant le signal de la « défection » dès 1822, quand les deux collèges lyonnais restent alors fidèles à la droite ; en 1827 et 1830, ces deux derniers se rallient à ce changement de cap, par rapport à l'ultra-royalisme originel¹ ; mais, si la rupture politique est nette, les scores pour la droite restent malgré tout jusqu'à la fin plus élevés à Lyon qu'à Villefranche : 33-34% à Lyon-I et II contre 27% à Villefranche en 1827, et, si l'on regarde le seul collège de Lyon-II, qui est constitué du cœur de la capitale des Gaules, 39% à l'été 1830 contre 28% seulement à Villefranche. Tout se passe finalement comme si la dynamique était inverse, comme si la grande ville conservatrice avait été entraînée à la censure politique de la droite par les périphéries rurales et départementales séditionnelles ; au demeurant, cette modélisation n'est pas si absurde que cela, dès lors que l'on veut bien se souvenir que les conspirations rhodaniennes de 1817, féroce­ment réprimées par Canuel sous le nom de « conspiration de Lyon », avaient en réalité pris leur source dans quantité de communes rurales limitrophes ou plus éloignées du département, et que ce n'est qu'ensuite qu'elles avaient trouvé un appui, au demeurant fort partiel - sinon dans l'imagination de Canuel -, au sein de la ville de Lyon.

Le cas de Paris et de la petite couronne rurale qui l'environne mérite naturellement une analyse un peu plus poussée. Autour de la capitale, les campagnes proches apparaissent d'emblée plus à droite, puis nettement plus modérées dans leur hostilité vis-à-vis de cette dernière. Ceci n'est d'abord guère lisible en 1815 : dans le cadre de l'élection à deux degrés, les dix candidats portés par le collège de Saint-Denis, pour les campagnes du nord de l'Île-de-France², ne se classent pas à droite, à une exception près ; quant aux campagnes du sud, autour de Sceaux, elles élisent trois candidats de droite sur dix, proportion conforme à celle observable dans la Ville. Tout au plus peut-on observer que le premier d'entre eux, le jeune Agier, élu au 2^e tour par le collège de Sceaux avec 58% des voix, se singularise à l'époque par un ultra-royalisme exacerbé au sein de la Société des Francs Régénérés. Mais la disproportion entre la Ville et ses campagnes environnantes s'accroît dès 1816 : à Paris, la droite a un seul candidat sur huit dans deux des quatre collèges d'arrondissement, et aucun ailleurs ; dans les

¹ Le collège de Lyon-I (centré en réalité plutôt autour de Limonest, et englobant, au sein de Lyon, le seul quartier de la Croix-Rousse), rompt avec la droite dès 1824, avant le cœur de ville de Lyon, qui ne cède à la digne libérale qu'en 1827.

² Il faut répéter que l'on entend ce terme dans le sens de l'ancienne province d'Ancien régime, et pas bien sûr dans un sens actuel, totalement anachronique.

campagnes sud, autour de Sceaux, la droite emporte deux sièges de « candidats » sur les huit à pourvoir ; au nord, autour de Saint-Denis, ce sont quatre des huit candidats qui appartiennent à la droite, parmi lesquels Tabarié, le confident du ministre ultra-royaliste de la Guerre, Clarke de Feltre, et Sanlot-Baguenault, banquier de droite très prononcé. La loi Lainé et le système de collège unique font disparaître la possibilité d'une telle analyse entre la Ville et ses environs proches pour la période qui s'étend de 1817 à 1821.

En 1822, la tendance plus droitrière des campagnes périphériques, désormais regroupées en un seul collège, s'accroît : Paris, on s'en souvient, avait sèchement désavoué l'ensemble des candidats royalistes, à l'exception notable du Faubourg Saint-Germain, votant de justesse pour la droite (51%) ; à l'instar de ce quartier nobiliaire, le collège de la Seine qui regroupe les communes hors Paris décide de choisir le candidat modéré de la droite, Le Roy, qui l'emporte lors d'un duel serré (51% contre 48%) contre son concurrent de gauche. De même, en 1824, les campagnes autour de Paris, non seulement, reconduisent Le Roy, mais lui accordent un score très confortable de 65%, inférieur, mais de peu, à celui enregistré par le parti royaliste au Faubourg Saint-Germain (70%), et déjà supérieur à celui que l'on relève dans le quartier de la Sorbonne (57%), pour ne pas parler des quartiers de la rive droite, beaucoup plus réservés envers la droite.

En 1827, en apparence, cette proche « banlieue » campagnarde rentre dans le rang, puisqu'elle aussi désavoue la droite, préférant le baron Louis, ancien ministre constitutionnel de centre gauche. En réalité, la différence est forte avec Paris si l'on compare les scores : 46% pour la droite dans ces campagnes périphériques, 33% au Faubourg Saint-Germain, 20% à la Sorbonne, et entre 3 et 10% sur l'ensemble de la rive droite de la capitale. Ainsi, les environs campagnards de Paris sont-ils restés nettement plus circonspects vis-à-vis de la passion anti-droitrière qui s'emparait de la Ville : même si l'influence de ce climat parisien rejaillit bien évidemment au-delà de la limite de l'octroi, au point de faire basculer le résultat dans cette zone de banlieue rurale, le rapport de forces entre gauche et droite reste incontestablement beaucoup plus équilibré. En 1830, l'effet de sape des institutions mené par l'opinion publique parisienne se fait davantage sentir dans les environs, et le score de la droite n'y est plus que de 31% ; mais c'est toujours mieux que dans tous les quartiers de Paris, y compris ceux de la rive gauche, Faubourg Saint-Germain (29%) et Sorbonne (24%), la droite parisienne récoltant sinon entre 7 et 14% sur la rive droite.

Naturellement, en raison de la réunion de toute cette proche banlieue en un seul collège électoral, on ignore quels sont les cantons et communes qui, plus que d'autres, penchent à

l'époque à droite. Nonobstant cette généralité des renseignements conférés par les urnes, il semble que les résultats enregistrés dans l'arrondissement péri-urbain de la Seine doivent s'interpréter selon deux directions : en partie assurément comme un « vote rural », tendant par nature à la circonspection et à un plus grand conformisme, ainsi que l'on peut l'observer également au sein d'une plus grande couronne francilienne ; mais en partie aussi comme la preuve d'un conservatisme assez puissant, refusant ici de s'incliner devant un libéralisme hyper-dominant dans toute la région, et forgeant ainsi la spécificité relative de ce mince anneau situé en lisière de la Ville, par rapport au reste de l'Île-de-France prise dans sa globalité. La comparaison avec les scores observés en Seine-et-Oise et Seine-et-Marne est ici particulièrement éclairante pour préciser l'interprétation de ce vote.

Dans la grande couronne francilienne, c'est l'éloignement de Paris qui redonne une vitalité relative à la droite : ainsi, à Melun et Coulommiers en Seine-et-Marne, ou à Montfort-l'Amaury en Seine-et-Oise, la gauche réalise globalement, de 1822 à 1830, des scores moins écrasants que dans les collèges de Pontoise, Versailles ou Corbeil/Arpajon, plus proches de la capitale. Or, ce qui est frappant, c'est que la petite couronne interne à la Seine rompt cette loi liant l'éloignement du cœur de la Ville à la moindre faiblesse de la droite : en effet, dans ce petit anneau de transition, les scores sont d'emblée plus favorables que ceux enregistrés dans les « mauvais » cantons de Seine-et-Oise, et finissent même par être meilleurs que ceux enregistrés dans les « bons » cantons, soit les plus périphériques d'Île-de-France. Ainsi, en 1821-1822, le score de Sceaux (*Seine extra-muros*) est-il de 51%, s'intercalant entre Arpajon (30%), Versailles (36%) et Pontoise (41%), d'une part, Montfort l'Amaury (59%), Melun (63%) et Coulommiers (66%) d'autre part. Dès 1824, l'anneau péri-urbain de la Seine, avec 65% pour la droite, enregistre le second meilleur score de l'Île-de-France, juste derrière Coulommiers (67%), mais devant Corbeil, Montfort l'Amaury et Melun (63% chacun), sans parler de Versailles (62%) et Pontoise (45%). En 1827, l'évolution s'est encore creusée, et le collège de Sceaux (46%), pour la périphérie immédiate de Paris, dépasse alors tous les autres, depuis Pontoise (24%) ou Versailles (29%), jusqu'à Arpajon/Corbeil (33%), Melun (33%) ou Montfort l'Amaury (40%). Le tassement qu'on enregistrait en 1830 dans les communes proches de Paris fait revenir cette zone à un score égal à celui de Montfort l'Amaury (31%), toujours nettement devant Versailles (18%), Pontoise (19%), ou même Corbeil (21%).

Ainsi, par-delà la prudence matoise du « vote rural », la périphérie proche de Paris laisse apparaître une vigueur royaliste relative, qui tranche avec le reste de l'Île-de-France et avec la Ville elle-même, l'une et l'autre entièrement acquises à la gauche libérale. Pour donner un

exemple concret, à Fontenay-aux-Roses, une petite bourgade à cinq kilomètres de Paris, un mémorialiste a pu écrire sur l'épisode de 1829-1830 :

« Au nom de Polignac qui retentissait dans tous les coins de la capitale, succédait le ramage des oiseaux et chaque habitant, sans se préoccuper du nouveau ministère dont on était menacé, allait tranquillement à ses travaux... Là, le calme était complet" Il l'était un peu moins cependant, le 26 juillet 1830, au matin, quand tous les habitants de Fontenay, paysans et Parisiens, étaient dans la Grande Rue, plongés dans la stupeur et répétant, avec plus ou moins d'intelligence du fait : "Les ordonnances ont été lancées hier" »¹.

Mais finalement, les deux seuls habitants de la petite commune à manifester une émotion réelle, au point de s'empresser de gagner Paris pour participer aux événements révolutionnaires, sont précisément un artiste et un professeur de philosophie parisiens, venus tous deux de manière ponctuelle à Fontenay, et restés sensibles à la fièvre de la capitale, tandis que les « indigènes » de cette bourgade péri-urbaine restaient à l'inverse infiniment plus placides face à l'annonce de la tentative de coup d'État royal et retournaient bien vite à leurs travaux agricoles.

En fin de compte, parmi ces huit grandes villes, qui représentent, il convient de s'en souvenir, moins du tiers de l'ensemble des cas étudiés, on voit que l'opposition frontale et permanente n'existe qu'en Bretagne, et précisément à Brest et Nantes - Rennes, on va le voir, relevant d'un tout autre schéma - ; la situation générale de ce premier groupe est bien plutôt celle d'un mélange d'opposition ponctuelle et d'interaction dynamique entre le chef-lieu et les périphéries rurales dominées.

b- Le cas plus ordinaire de nuances partielles entre chef-lieu et espaces dominés

Partout ailleurs, ce schéma simpliste montrant un clivage entre chef-lieu et périphéries ne résiste pas à l'analyse.

1° Dans dix cas, on observe une hétérogénéité départementale dans les choix politiques, sans que la grande ville et ses environs immédiats s'opposent pour autant au reste du département dans son entier : soit elle rallie à ses vues politiques l'essentiel du département, sans jamais être passée par la situation d'opposition frontale - à la différence des cas du premier groupe, qu'on vient d'examiner - ; soit, plus souvent encore, elle joue un rôle de médiateur, prenant une position politique intermédiaire entre des périphéries diamétralement

¹ Antoine Guillois, *Fontenay-aux-Roses, Documents et souvenirs*, manuscrit inédit conservé aux Archives municipales de Fontenay, vol. 2, pp. 98-99, s'inspirant du *Journal* de l'artiste Étienne Jean Delécluze (1781-1863).

opposées entre elles.

a/ Le premier cas de figure, rôle moteur du chef-lieu dans les choix politiques du département, s'observe à Clermont (Puy-de-Dôme), Bordeaux (Gironde), Angers (Maine-et-Loire) et Versailles (Seine-et-Oise).

Le Puy-de-Dôme constitue un exemple limite, à la lisière de ce second groupe et du premier qui précédait : en 1821, en effet, Clermont est la seule ville dont le collège d'arrondissement vote à gauche, contrairement à Ambert et Riom, qui votent à droite ; mais en réalisant un centriste comme Favard de Langlade, susceptible de passer à droite ou à gauche selon la majorité de l'heure, Issoire montre dès cette date sa non-opposition avec le chef-lieu clermontois ; de fait, en 1824, Clermont rallie de manière très conformiste le camp général de la droite, avec un score très confortable pour le candidat du pouvoir (73%), ce qui montre l'inexistence du clivage départemental. En 1827 et 1830, suivant le fil du vent, le département bascule progressivement : Clermont et Riom dès 1827 - Issoire restant fidèle à un prudent centrisme -, tout le département, Issoire et Ambert compris, en 1830. Ainsi, Clermont joue à plein son rôle de *leader* d'opinion départemental, orienté à droite ou à gauche au demeurant, sans que cela engendre, au sein du département, un clivage qui opposerait durablement le chef-lieu à l'une des périphéries dominées.

Bordeaux en Gironde assume le même rôle de *leader* d'opinion à l'échelle départementale, mais dans un sens plus constant que Clermont. Après avoir été, dès le 12 mars 1814, un symbole du royalisme¹, Bordeaux est, tout au long des années 1820, à l'avant-poste de la rupture avec la droite, discrètement d'abord, en donnant à la droite victorieuse son score départemental relativement le plus médiocre, puis ostensiblement ensuite, en élisant en son sein et en faisant élire à sa périphérie des ennemis de la droite en 1827 et en 1830. Ainsi, en 1820, Ravez, candidat de droite à Bordeaux intra-muros, recueille 60%, quand ses collègues de droite l'emportent avec 75% à La Réole, 78% à Blaye, 83% même à Libourne - ville natale de Decazes, pourtant. En 1824, Ravez n'a plus que 55% des voix, au moment où Blaye offre 58% à la droite, Libourne et La Réole 64%, et « Bordeaux extra-muros » - en fait le sud du Médoc viticole -, 66%. En 1827 et 1830, La Réole, seule contre tous en Gironde, reste fidèle à la droite, tandis que les autres périphéries suivent le choix de rupture bordelais ; Bordeaux *intra-muros* demeure aux avant-postes de cette défection politique, puisqu'en 1830, la droite y recueille son plus mauvais score départemental, 28%, contre 36% à Libourne, 44% dans le sud du Médoc (Bordeaux extra-muros), 48% à Blaye, et 57% à La Réole.

¹ Stephen Redon, *La révolution bordelaise du 12 mars 1814. Ses racines, ses auteurs, son déroulement et sa portée*, thèse histoire, Paris-I, 1993, 524 p.

En Maine-et-Loire comme en Seine-et-Oise, à la différence des deux exemples précédents, il existe un vrai clivage départemental, s'organisant de manière assez pacifique dans la région versaillaise, beaucoup plus tendu et rattaché à des origines historiques sanglantes en Anjou. Mais, en Anjou, le chef-lieu partage à égalité avec Saumur, l'autre ville « bleue », le rôle de *leader* dans cette lutte géopolitique intra-départementale ; une remarque similaire peut être faite en Seine-et-Oise, Versailles ne se distinguant pas particulièrement dans ses votes, comparée à Corbeil et surtout à Pontoise.

On ne reviendra pas sur le cas de la Seine-et-Oise, déjà abordé quelques pages plus haut dans l'analyse des rapports politiques entre Paris et sa périphérie, sauf pour rappeler qu'en 1824, Pontoise est la seule ville de Seine-et-Oise à ne pas accorder en majorité ses suffrages à la droite, qui ne bénéficie que de 45% des votes exprimés, contre 58% à 63% dans les autres collèges d'arrondissement du département¹. Le reste du temps, les scores obtenus par la droite à Versailles, tous bien faibles à l'exception des élections de 1824, sont toujours proches de ceux relevés à Pontoise ou à Corbeil/Arpajon, sans que l'un des trois se distingue durablement dans tel ou tel sens ; seul l'ouest du département, Étampes/Rambouillet en 1815-1816, puis Montfort l'Amaury dans les années 1820, est toujours relativement plus à droite.

En Maine-et-Loire, tous les collèges d'arrondissement s'expriment d'une même voix en 1820 et 1824, à gauche d'abord puis - sous l'empire de la fraude et des pressions officielles - à droite ; mais Saumur est d'emblée au moins aussi hostile qu'Angers, en conférant en 1820 31% des voix à la droite royaliste, Angers la suivant de près avec 33%. En 1827, alors que Beaupréau, cœur de l'Anjou blanc, s'isole en restant à droite, Angers accorde à la droite 35% - score additionné de deux candidats rivaux -, soit à peu près la même chose que Segré (37%), ou que Saumur (32%), à nouveau légèrement en pointe dans l'hostilité. En 1830, on observe le même équilibre entre Angers et Saumur, avec 27% seulement à la droite à Angers, et 29% à Saumur, à peine mieux. On a donc un schéma de co-direction des deux villes, principale et secondaire, dans le mouvement d'hostilité à la droite. On note au passage, que pour le coup, en fin de période, on peut observer à l'échelle départementale une vraie opposition villes/campagnes en Maine-et-Loire, puisque, face au duopole libéral Angers-Saumur, les campagnes de l'Ouest angevin restent soit rétives - comme à Segré, où la droite, bien que battue, remonte à 46% -, soit carrément hostiles à cette censure de la droite - comme à Beaupréau, où la droite locale caracole encore avec 57% des voix et nargue ainsi les deux villes libérales.

¹ Cette situation hors normes dure peu, il est vrai, puisque Bouchard, le député libéral de Pontoise élu en 1824, décède quelques mois après son élection, et est aussitôt remplacé en 1825 par un royaliste de droite.

b/ Si dans les quatre cas précédents, l'important chef-lieu prenait nettement position dans les déchirements politiques qui traversaient le département, il n'en est plus de même à Nîmes (Gard), Montpellier (Hérault), Rennes (Ille-et-Vilaine), Amiens (Somme) et Nancy (Meurthe). Dans chacun de ces cas, la grande ville adopte *de facto* une position médiane entre les positions antagonistes des différentes périphéries du département : soit que ses propres électeurs soient personnellement enclins à une urbanité modératrice et à l'exercice d'une médiation politique entre des passions rurales féroce­ment opposées ; soit, plus souvent encore, qu'elle soit elle-même très partagée entre les deux factions antagonistes, au point de ne pouvoir trancher et exercer ainsi pleinement l'arbitrage que l'on attend d'elle.

Le cas du Gard est sans conteste le plus saisissant, offrant sous une forme parfaite le modèle d'un clivage électoral tripartite, hérité des guerres de Religion. Le département est partagé en trois collèges : à l'ouest, un collège, basé alternativement à Alès, au Vigan ou à Saint-Hippolyte-du-Fort, regroupe les montagnes protestantes cévenoles, et penche à gauche de manière irréductible ; à l'est, un autre collège, basé à Uzès, regroupe les collines catholiques des garrigues, et penche à droite de manière tout aussi résolue ; au sud, la plaine maritime, autour de Nîmes, est ballottée entre ces deux orientations contraires, incapable d'effectuer un choix durable, les deux partis présents à égalité sur son territoire se disputant avec acharnement le pouvoir local dans les urnes, sinon dans la rue et parfois dans le sang, comme les exactions réciproques de 1815 le rappellent encore à l'envi. Si la Terreur blanche qui, ici précisément, n'est pas un mythe, était parvenue à museler efficacement, en 1815-1816, l'hostilité des électeurs libéraux et protestants vis-à-vis des prétentions ultra-royalistes, il n'en est plus de même dans les années 1820, et les clivages intra-départementaux se révèlent alors dans toute leur intensité, au sein des collèges d'arrondissement. En 1822, la droite recueille 75% des voix à Uzès, et seulement 26% à Alès ; Nîmes, tiraillée entre les deux, lui en accorde 57%. En 1824, le pouvoir villèliste est parvenu à circonvenir un libéral modéré pour le représenter dans la zone protestante, ce qui fausse les choses ; mais, si la catholique Uzès plébiscite le candidat de droite à 84%, Nîmes est beaucoup plus circonspecte, avec seulement 55% des voix pour son candidat royaliste, au demeurant un modéré tenté par la « défection ». En 1827, le clivage tripartite réapparaît sous sa forme intégrale : encore 68% pour la droite à Uzès, 37% à Nîmes - en excluant du comptage le candidat de la « défection » -, et moins de 5% à Alès, la droite ayant purement et simplement renoncé à présenter son candidat. En 1830, où la droite avance ses hommes partout, elle recueille 69% à Uzès, 28% à Alès, et, position toujours intermédiaire, 45% à Nîmes - score médian très honorable qui peut, localement, nourrir à nouveau ses espoirs d'une alternance prochaine.

Il serait fastidieux de répéter une démonstration similaire pour les autres cas du même genre¹. On se bornera donc à exposer rapidement, dans les quatre autres cas qu'on vient de citer, la tripartition départementale et la position médiane, sinon médiatrice, occupée par le chef-lieu, qu'on trouve, sous une forme à peine moins aiguë ou constante.

Dans l'Hérault, Béziers et les collines occidentales du Minervois penchent fortement à gauche², tandis que Lodève et la vallée de l'Hérault, au nord, sont au contraire favorables à la droite ; la plaine littorale de Montpellier, à l'est, de même que son arrière-pays pré-cévenol, hésite et balance d'un côté à l'autre.

En Ille-et-Vilaine, la vallée de la Vilaine autour de Redon et plus généralement l'ouest du département sont ancrés à droite - tout comme les terres rurales voisines du Morbihan et de Loire-Inférieure - ; à l'inverse, le nord-est, autour de Fougères, aux confins du Maine et de la Normandie, est nettement à gauche ; la dépression centrale, de Saint-Malo à Rennes, adopte une position médiane, due en partie ici à la position modérée de nombreux électeurs³.

Dans la Somme, les terres occidentales du Vimeu et du Ponthieu, autour d'Abbeville, apparaissent comme des bastions de la droite, tandis qu'à l'est, le Vermandois et le Santerre, autour de Montdidier, Péronne et Roye, influencés déjà par le libéralisme de l'Aisne voisine, penchent très nettement à gauche ; au milieu, l'Amiénois oscille, tout en basculant finalement à gauche, ainsi qu'il a déjà été dit.

Dans la Meurthe enfin, le nord-est du département, autour de Château-Salins et de Sarrebourg, résiste assez longtemps à la poussée de la gauche, influencée par la Moselle voisine, tandis que le sud, autour de Lunéville, sous l'influence des Vosges voisines, se refuse au contraire presque toujours à la droite - sauf lors des élections sous pression de 1824, où la droite l'emporte à l'arraché avec 51% des voix, quand elle a 70% à Nancy et 91% à Château-Salins - ; Nancy adopte fréquemment une position médiane, tout en ayant malgré tout le cœur nettement à gauche, à l'instar de la couleur générale du département.

2° Dans les neuf derniers cas étudiés enfin, soit tout de même un tiers du corpus retenu pour cette analyse, il a été rigoureusement impossible de déceler un clivage départemental durable, qui donnerait l'occasion au chef-lieu d'arbitrer, ou même d'adopter une position médiane.

¹ Les pourcentages précis peuvent être consultés pour la Somme et Amiens, dans l'annexe n°3, en fin de thèse.

² Ce qui est du reste une constante, et s'observe nettement encore, un quart de siècle plus tard, dans la résistance au coup d'État du 2 décembre 1851.

³ Et plus seulement, comme à Nîmes ou Montpellier, en raison de l'égalité numérique des deux factions les plus antagonistes.

Ainsi, Dijon, Tours et Troyes penchent toutes trois à gauche, mais comme le reste de la Côte d'Or, de l'Indre-et-Loire et de l'Aube ; Besançon, Limoges et Metz sont indécises ou mitigées, à l'instar de la situation générale observée dans le Doubs, la Haute-Vienne ou la Moselle.

Enfin, Avignon, Marseille et Toulon soutiennent la droite de manière indéfectible, et ce faisant, se situent en stricte adéquation avec le reste du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Var¹. Par delà même les seuls résultats électoraux organisés dans le cadre censitaire, l'homogénéité politique des habitants de la capitale régionale marseillaise et de son *hinterland* provençal est confirmée par Ferdinand de Bertier, lorsque, quatre mois après la chute du régime, celui-ci écrit à la duchesse de Berry, dans le cadre des préparatifs de sa future expédition : « Que Madame détermine et me fasse connaître [...] la Province où elle a l'intention d'entrer. [...] On parle de Marseille. Cette ville est celle où je crois que les royalistes sont le plus en force. Sur 90.000 âmes, on ne compte que 6000 libéraux environ ; les départements avoisinants sont organisés et les royalistes y sont en grande majorité »².

Dans un dernier point, il convient de souligner que, dans les cas finalement minoritaires où il y a discordance entre une ville grande ou moyenne et le reste du département, la métropole penche plus fréquemment à gauche que les campagnes rurales périphériques : seule Lyon, comme on l'avait remarqué, constitue une exception notable.

À l'inverse, les contre-exemples sont nettement moins rares dans les départements qui ne sont pas dominés par la présence d'une grande ville, mais d'un simple chef-lieu concurrencé dans la maîtrise de l'espace départemental par d'autres petites villes. Dans ces zones globalement plus rurales, on trouve assez souvent un chef-lieu plus à droite que telle ou telle périphérie, qui manifesterait au contraire son autonomie par un vote hostile à la droite.

Une bonne illustration de ce phénomène est constituée par le département de l'Aveyron, département rural qui, dans l'ensemble, vote très massivement à droite, ainsi qu'on avait vu. Contrairement au modèle classique, les électeurs de Rodez, le chef-lieu, restent constamment fidèles à la droite sous la Restauration, y compris au sein du collège d'arrondissement, la droite y remportant toujours au moins 55% des voix ; à l'inverse, certaines campagnes périphériques du département sont nettement plus hésitantes, voire franchement à gauche : ainsi, en 1816, les électeurs des collèges locaux d'Espalion, Saint-Affrique ou Villefranche-

¹ On renvoie à l'annexe n°3, pour les départements ayant fait l'objet d'une analyse intégrale, et sinon aux notices biographiques des députés concernés.

² Guillaume de Bertier, *Documents inédits sur la conspiration légitimiste de 1830 à 1832*, « Ferdinand de Bertier à la duchesse de Berry », 16 novembre 1830, Paris, Hatier, 1951, p. 39.

de-Rouergue font le choix de libéraux comme candidats à la députation à présenter au grand collège départemental ; la zone autour de Villefranche renouvelle son choix de gauche lors d'une élection partielle en 1828, de même que celle du Larzac, autour de Millau et Saint-Affrique, qui récidive quant à elle en 1830. Ce sont donc d'abord diverses périphéries, puis, en fin de période, pour l'essentiel le plateau du Larzac, qui semblent gagnés, au moins de manière épisodique, par une fièvre contestatrice hostile à la droite, que ne connaît strictement jamais la ville dominante du département.

Mais, ces lignes de force et de faiblesse pour la droite sont-elles spécifiques à la période de la Restauration ? N'ont-elles pas des antécédents, ou à l'inverse une relative pérennité ?

C. L'éternel recommencement des antagonismes politico-religieux de l'ère révolutionnaire ? Examen des fidélités et des discontinuités dans l'affiliation droite des terroirs

Lorsque l'on cherche à établir un lien entre le vote des électeurs censitaires de la Restauration et des attitudes politiques antérieures, il semble naturel de se reporter à la période révolutionnaire : très riche en élections diverses et véritable matrice de la vie politique moderne, elle est elle-même héritière de clivages territoriaux datant souvent des guerres de Religion.

1. Une comparaison relativement décevante avec les temps révolutionnaires

a- Les similitudes partielles révélées par les instruments « qualitatifs »

Étant donné la vivacité du clivage opposant sous la Restauration les nobles et les roturiers, aussi bien dans la polémique médiatique que dans bon nombre de combats électoraux entre droite et gauche, on serait tenté d'avancer comme premier facteur important des votes sous la Restauration l'inégale répartition de la noblesse à travers le territoire français, suivant un héritage remontant à l'Ancien régime, antérieur donc à 1789. L'idée serait que, plus la présence nobiliaire est dense sur un terroir régional, en héritage de l'Ancien régime, plus la pression exercée par celle-ci peut virtuellement être forte sur un corps électoral, même censitaire, et donc plus les résultats électoraux, dans cette hypothèse, seraient orientés à droite, d'autant que la période même de la Restauration faciliterait cette pression nobiliaire potentielle sur les urnes. Or, après examen, il s'avère que cette hypothèse n'est que très partiellement vérifiée, et que, par conséquent, la densité du « semis » nobiliaire n'est qu'une explication parmi bien d'autres du choix des électeurs de la Restauration.

En effet, si l'on suit les données fournies par Régis Valette dans son *Catalogue de la noblesse française*, quant au nombre de familles nobles par province¹, il apparaît que les deux régions les plus denses à cet égard sont la Bretagne - avec, on le sait, toute une petite noblesse médiocre, voire « pauvre »² -, ainsi que toute la Normandie, la Basse comme la Haute. Or, la Bretagne est, il est vrai, l'un des principaux bastions de la droite sous la Restauration, avec néanmoins de fortes disparités internes, comme on l'a vu ; mais, il n'en est pas du tout de même pour la région normande, dont trois des cinq départements, la Manche, l'Eure et surtout la Seine-Inférieure sont parmi les moins à droite de toute la France de 1815 à 1830. Valette isole ensuite quatre régions où la densité nobiliaire est encore relativement forte : la Lorraine et, de moindre manière, le Doubs, la Champagne, l'Aisne, et l'est de la Bourgogne ; le Bassin Parisien *stricto sensu* ; la Vendée et les Deux-Sèvres ; enfin, un mince cordon littoral allant de Nîmes à Carcassonne, puis se prolongeant jusqu'à Toulouse. Or, à l'exception notable de la dernière zone, languedocienne, et aussi du département de la Moselle, toutes ces régions où la noblesse est séculièrement bien présente sont pour ainsi dire des terres de mission, largement hostiles à la droite tout au long de la Restauration : la Lorraine non mosellane, Paris et ses deux départements limitrophes - Seine-et-Oise et Seine-et-Marne -, les Deux-Sèvres et la Vendée elle-même comptent parmi les territoires les moins faciles pour la droite royaliste lors des rendez-vous législatifs réguliers de 1815 à 1830. Enfin, parmi les zones cette fois-ci les moins densément peuplées en nobles, on trouve, selon la cartographie de Valette, la vallée du Rhône (Drôme, Ardèche), et ses prolongements occidentaux sur les contreforts du Massif Central (Loire, Haute-Loire, Lozère) ; or, on l'a vu, il s'agit véritablement alors d'une zone presque toujours acquise par avance à la droite tout au long de la Restauration.

Bref, la densité nobiliaire héritée de l'Ancien régime n'est à coup sûr pas l'alpha et l'oméga expliquant l'orientation régionale des terroirs, quand bien même elle peut être un facteur secondaire, contribuant localement, ici à favoriser la droite, par l'intermédiaire de réseaux de patronages efficaces, là au contraire à stigmatiser les haines séculaires entre noblesse et tiers état, et donc à desservir très fortement la droite.

La réaction immédiate de chacun des terroirs au processus révolutionnaire, notamment dans sa dimension religieuse, semble un facteur plus décisif pour l'orientation politique à long terme, y compris au sein d'un régime étroitement censitaire tel que celui de la Restauration.

¹ Paris, Laffont, 1989, cartographie p. 390. La carte est également reproduite et exploitée par Éric Anceau, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, p. 448.

² Michel Nassiet, *Noblesse et pauvreté, la petite noblesse en Bretagne XV^e-XVIII^e siècles*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1993, 526 p.

Les études cartographiques réalisées sur la répartition territoriale des prêtres assermentés et réfractaires dans la France de 1791 et 1792 constituent un utile point de comparaison¹. Certains terroirs de droite coïncident bien avec la France réfractaire à la Constitution civile du clergé. Ainsi, la Bretagne, très largement réfractaire, est-elle un bastion de la droite de 1815 à 1830 ; et dans le détail même, les arrondissements bretons qui présentent en 1791 davantage de prêtres assermentés, à Brest (Finistère) et Guingamp (Côtes-du-Nord) notamment, constituent ensuite des enclaves politiques « bleues » hostiles à la droite, dans un phénomène observable aussi bien en régime ultra-censitaire sous la Restauration que dans les régimes démocratiques ultérieurs². De même, dans le Sud-Ouest, la présence massive de réfractaires en Gironde, dans le Gers, en Haute-Garonne, dans le Tarn, l'Aveyron, la Lozère, l'Hérault voire le Gard semble se traduire un quart de siècle plus tard par un vote en faveur de la droite royaliste liée au respect pour l'autel catholique. Une remarque identique pourrait être formulée à l'égard du département du Nord et de celui de la Moselle, qui comptent l'un et l'autre une majorité de réfractaires.

Néanmoins, force est de constater que la superposition est loin d'être absolue entre les deux phénomènes. Nombre de régions réfractaires en 1791-1792 sont marquées à gauche sous la Restauration. L'exemple le plus caractéristique est celui de l'Alsace, région à très forte pratique religieuse avant 1789 et très majoritairement « réfractaire » en 1791, et dont les électeurs censitaires - qui ne sont pas tous protestants, loin s'en faut - choisissent pourtant la gauche libérale de manière écrasante tout au long de la Restauration, que ce soit dans le Haut-Rhin ou le Bas-Rhin, en dépit de quelques nuances locales mineures. De même, toute la Franche-Comté, grande terre de prêtres réfractaires en 1791-1792, penche-t-elle bien peu à droite sous la Restauration ; il est vrai qu'entre temps, le mouvement de déchristianisation a fait tant de progrès locaux que le clergé de la Restauration est amené à faire à Besançon une de ses missions religieuses de reconquête parmi les plus spectaculaires³. Mais on pourrait faire exactement la même remarque pour le Puy-de-Dôme, le Cantal, les Basses-Pyrénées, le Pas-de-Calais, la Seine-Inférieure, la Vendée, tous départements riches en prêtres réfractaires et qui n'adoptent pas moins une position plutôt hostile à la droite durant les années de Restauration, lors des différentes consultations électorales. À l'inverse, les départements provençaux et rhodaniens des Bouches-du-Rhône, du Var, de la Drôme, de la Loire comptaient en 1791-1792 une majorité écrasante de prêtres assermentés, ce qui ne les

¹ Cf. notamment *Atlas de la Révolution française*, vol. Religion, p. 32.

² Cf. à cet égard André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, pp. 150-215.

³ Gaston Bordet, *La grande mission de Besançon, janvier-février 1825*, Paris, Le Cerf, 1998, 205 p.

empêche nullement, un quart de siècle plus tard, de figurer parmi les bastions fidèles de la droite royaliste.

La proportion d'émigrés et de personnes exécutées complète le tableau des espaces français rebelles au processus révolutionnaire¹, et permet d'affiner la comparaison entre la réaction hostile à la Révolution française et le vote à droite sous la Restauration. Les régions de départ massif d'émigrés paraissent bien peu significatives. Car, si la Bretagne, la Provence et le département du Nord fournissent tous un lot important d'émigrés, c'est aussi le cas de la Normandie, de la Vendée, du Marais Poitevin, des deux Charentes, de la Catalogne française, de la Seine-Inférieure, de la Seine-et-Oise, et surtout du tiers nord-est de la France (Alsace, Lorraine, Champagne, Bourgogne, Franche-Comté). En somme, on peut dire que sous la Restauration, les anciens émigrés dont les biens ont été confisqués relèvent majoritairement de zones hostiles à la droite royaliste et donc, on s'en doute, à la cause de restitution des biens ou d'indemnisation des émigrés. Cette absence très large de superposition entre le phénomène d'émigration contre-révolutionnaire et l'affiliation à droite sous la Restauration n'a fait qu'aviver, on s'en doute, les tensions locales autour du problème de l'indemnisation des émigrés, précisément là où ses incidences sociales et financières pouvaient apparaître les plus décisives. C'en est à un point tel que l'on peut soupçonner que certaines régions, champenoise et bourguignonne notamment, marquent une grande tiédeur envers la droite sous la Restauration, beaucoup plus par crainte des prétentions matérielles de la part d'anciens émigrés, que par attraction envers le progressisme libéral de la gauche ; le vote « constitutionnel » centriste, très fort dans ces deux régions, marque d'ailleurs une très nette volonté de *statu quo* conservateur, vis-à-vis duquel la droite royaliste, à leurs yeux, n'offrait pas assez de garanties.

La cartographie des exécutions capitales par département sous la Révolution² marque quant à elle les zones d'affrontement maximal entre gauche et droite durant la période 1789-1793, et donc d'une vive contestation par des forces contre-révolutionnaires du mouvement général. Cette carte-là apparaît la plus pertinente, pour une anticipation des résultats électoraux de la Restauration. Si l'on s'intéresse aux quatre zones d'exécutions massives, ayant vu plus de 100 exécutions capitales par département, seul Paris fait figure d'anomalie réelle, mais facilement explicable : les exécutions y ont été proportionnellement les plus

¹ Pour une cartographie de ce phénomène, on renvoie notamment à Donald Greer, *The Incidence of Terror in the French Revolution*, et à Jean Vidalenc, *Les émigrés français*, ainsi qu'à la synthèse cartographique de ces deux travaux par Michel Vovelle, dans *La découverte de la politique*, La Découverte, 1993, p. 277.

² Michel Vovelle, *ibid.*, d'après J. Vidalenc, *op. cit.*

importantes, en raison du caractère très centralisé du processus révolutionnaire, mais cela ne signifie pas en soi, bien au contraire, que la Ville était majoritairement contre-révolutionnaire, et ce n'est donc nullement contradictoire avec le triomphe éclatant de la gauche parisienne tout au long de la Restauration. Les autres zones d'exécutions massives correspondent à l'inverse à une forte présence de forces politiques réactionnaires, trouvant leur traduction politique dans le système censitaire de la Restauration : le grand Ouest, de Bordeaux à Rennes et du Perche jusqu'à Poitiers, la Provence, de Marseille à Toulon, le Nord autour de Lille, et le Rhône autour de Lyon, constituent bel et bien des zones de force essentielles pour la droite royaliste de la Restauration, à la mesure des exécutions capitales révolutionnaires survenues trente ans plus tôt.

Certes, dans le grand Ouest, la coïncidence n'est pas totale : les exécutions ont été très nombreuses dans les départements de Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Inférieure, alors que la droite est électoralement minoritaire dès 1815, puis tout au long de la Restauration, dans ces trois départements ; mais c'est précisément parce que la bourgeoisie libérale du chef-lieu de ces départements se montre particulièrement attentive à s'assurer du sens des élections, pour contrecarrer la force numérique importante des campagnes « blanches » de la périphérie départementale, que le résultat peut être tel ; le fait même que la Vendée puisse élire aussi bien un *leader* d'extrême-gauche comme Manuel en 1818, que d'anciens officiers royalistes vendéens, comme Sapinaud ou Lézardière, montre la vigueur du clivage intra-départemental entre gauche et droite.

Les départements qui viennent ensuite dans le nombre d'exécutions - entre 50 et 100 - sont inégalement significatifs : le Finistère, la Loire, la Haute-Loire, la Lozère sont toujours sous la Restauration des départements nettement ancrés à droite, à la mesure des activités contre-révolutionnaires passées liées au demeurant à la piété religieuse. En revanche, la Manche, le Bas-Rhin, le Doubs, les Basses-Pyrénées, ayant connu un nombre comparable d'exécutions capitales, ne manifestent guère d'inclination droitiste sous la Restauration, tout au contraire ; c'est le signe que d'autres éléments sont entrés entre-temps en ligne de compte, pour infléchir ou même retourner le tempérament politique localement dominant.

b- Élections de 1792 à 1815 : la maturation inégalement lente de tempéraments régionaux droitiers

Si l'on s'intéresse maintenant au processus électoral sous la Révolution, pour le comparer à celui de la Restauration, la déception, une fois encore, l'emporte, tant les représentations

cartographiques réalisées sur les deux époques semblent différer¹. Il est vrai que la base censitaire de la première période, révolutionnaire, est beaucoup plus large que sous la Restauration et fait la part belle à la petite bourgeoisie et aux « élites populaires » ; mais surtout, les pressions locales sur les urnes sont, en temps révolutionnaire, au moins aussi considérables que sous la monarchie restaurée des Bourbons, tout en s'exerçant généralement en sens inverse, ce qui accroît le nombre et l'intensité des discordances entre les deux époques.

Seule la représentation cartographique des circonscriptions ayant porté des élus Jacobins à la Convention² paraît encore pleinement éclairante pour comprendre les clivages territoriaux vingt-cinq ans plus tard ; deux fois sur trois, en effet, on constate que ces terroirs anciennement jacobins sont toujours des zones très peu favorables à la droite sous la Restauration, que ce soit l'Alsace, le Pas-de-Calais, la Seine-Inférieure, l'Oise, la Seine-et-Oise, l'Yonne, la Côte d'Or, la Saône-et-Loire, la Vendée, ou la Charente-Inférieure. Les discordances existent, mais sont assez rares : ainsi, les départements du Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir, de la Moselle, de la Gironde, du Gers, des Bouches-du-Rhône sont majoritairement jacobins en 1792, alors qu'ils penchent assez ou très nettement à droite sous la Restauration.

En revanche, les votes « à droite » de 1792 à 1798, du moins tels qu'ils ont pu être cartographiés par des études récentes, apparaissent d'abord assez peu stables, et guère révélateurs de tempéraments politiques structurels, qui seraient encore lisibles un quart de siècle plus tard ; seules quelques régions manifestent une tendance droitiste à la fois relativement stable et pérenne : il s'agit, dès 1792, de la Bretagne, puis, à partir de 1795, de la Gironde, du sud du Massif Central, de la vallée du Rhône, et de la Provence - quant à elle plus disputée et susceptible d'un revirement à gauche, comme en l'an VI. Tous ces pôles royalistes en pleine Révolution se retrouvent naturellement pencher à droite lors des élections législatives de la Restauration, d'autant que les notables censitaires ont ici le monopole du choix.

À l'inverse, quantité de régions ayant fait un choix droitier à un moment donné de la Révolution, dans un réflexe conservateur plus que par un véritable tropisme réactionnaire, ne

¹ Des cartes ont été réalisées sur les élus à la Convention par Françoise Brunel et Gérard Maintenant, publiées dans les Actes du colloque *Girondins et Montagnards* en 1980, pp. 346-361 (dont l'une reproduite par Pierre Lévêque, *Les forces politiques en France*, 1992, p. 84) ; pour les élections de 1795 à 1798, on dispose des cartes réalisées par Jean-René Suratteau, dans un article intitulé « les élections de l'an V », et par Lynn Hunt, *Politics, Culture and Class in the French Revolution* ; toutes ces cartes sont reproduites et remaniées par Michel Vovelle dans *La découverte de la politique*, Paris, La Découverte, 1993, pp. 195-210 et 214.

² G. Maintenant, « les Jacobins », reproduit par Michel Vovelle, *op. cit.*, p. 195, carte « 51.1 ».

confirment pas cette orientation sous la Restauration : la Normandie, un Bassin Parisien très large, l'Alsace, la Bourgogne, ont beau incliner à droite en 1798 - et dès 1792 pour la Normandie -, ce choix, qui se conçoit à la lumière de l'emballement révolutionnaire, n'est plus du tout opérant une vingtaine d'années plus tard, la gauche libérale semblant alors à ces régions beaucoup plus séduisante que la droite royaliste ou même que le centre constitutionnel.

Après une longue phase d'atonie politique due au régime autoritaire, consulaire puis impérial, qui réduit les élections à des événements insignifiants, le plébiscite des Cent-Jours en avril-mai 1815 permet à nouveau de déceler des clivages territoriaux sur le choix politique, en dépit du taux officiel de succès (98%)¹, beaucoup plus que l'élection législative à la Chambre des représentants à la même époque.

On constate que les deux seuls espaces à voter « non » à plus de 5% sont le Finistère (7%) et surtout les Côtes-du-Nord (19%). Étant donné le choix des Représentants effectué par ces deux départements, puis la reconduction des mêmes, trois mois plus tard, comme députés, on doit interpréter cette poussée protestataire, non pas du tout comme un vote ultra-royaliste, mais bien comme l'expression de la bourgeoisie jacobine urbaine de Brest, Guingamp et Saint-Brieuc. Cette bourgeoisie jacobine bretonne refuse tant le simulacre d'un Empire « libéral » proposé par Napoléon à son retour, que le régime à nouveau restauré des Bourbons ; elle s'assure brièvement le monopole des urnes départementales en 1815 et 1816 pour les Côtes-du-Nord, 1815, 1818 et 1819 pour le Finistère. À cause de la loi du double vote (1820), elle perd ensuite, pour au moins dix ans, le contrôle du collège départemental au profit de la droite royaliste ; seuls les collèges d'arrondissements de Brest, Guingamp et, subsidiairement, Lannion, servent de bases de repli et de bastions inexpugnables pour ces jacobins bretons.

Beaucoup plus que le vote « non », c'est l'abstentionnisme qui dénote en régime napoléonien, une sensibilité départementale, non pas seulement « royaliste », comme on a l'habitude de dire, mais « royaliste droitière », comprenons royaliste au sens de l'aile réactionnaire de ce mouvement. La comparaison des scrutins de 1800 et 1815 montre d'ailleurs une identité permanente assez forte des départements où l'abstention dépasse à l'occasion 80% (Bretagne, Normandie, Seine, Nord, Aquitaine, Haut- et Bas-Languedoc, Provence, Vallée du Rhône). Or, à l'exception de Paris et d'une partie de la Normandie, on

¹ Cf. les quatre cartes dressées par Frédéric Bluche, *Le Plébiscite des Cent-Jours*, Genève, Droz, 1974, pp. 48, 90, 97 et 113.

constate qu'il s'agit bien de départements affirmant ensuite leur fidélité à la droite royaliste, durant les quinze années de Restauration.

2. Après 1830 : l'estompement progressif des clivages de la Restauration

Le passage du suffrage censitaire, même élargi, de la Monarchie de Juillet, au suffrage universel à partir de 1848, estompe d'autant plus les clivages politiques de la Restauration, qu'entre temps, l'urbanisation industrielle s'est beaucoup accrue, accentuant beaucoup dans certaines régions l'autonomie politique des classes populaires par rapport aux opinions des notables. En outre, la droite, élargie désormais à un « parti de l'Ordre », fût-il très divisé, présente des contours géographiques forcément différents de ceux qui existaient sous la Restauration.

a- Un « légitimisme » régional bien marqué sous la monarchie de Juillet, comme perpétuation d'une orientation « royaliste » préalable

Sous la monarchie de Juillet, de manière logique, Marseille (avec Berryer), Toulouse (avec Fitz-James puis Genoude), et enfin Lille (Alban de Villeneuve-Bargemont) demeurent les trois principaux pôles électoraux de la droite légitimiste¹. Les zones d'adhésion plus diffuse restent les départements dits « du Midi » et de « l'Ouest », les seconds organisant d'ailleurs le soulèvement de 1832. Derrière cette stabilité globale, il y a un renouvellement massif des hommes, représentants parlementaires d'un mouvement continuant à certains égards cette sensibilité de droite royaliste après 1830 : de manière significative, parmi les députés légitimistes « flétris » le 27 janvier 1844 par leurs collègues pour avoir rendu visite au comte de Chambord, on n'en compte que deux parmi nos 711 députés de droite de la Restauration : Blin de Bourdon, élu de Doullens dans la Somme, et Berryer, qui n'avait d'ailleurs fait son entrée à la Chambre qu'en mars 1830, *in extremis* avant la chute de la Restauration.

Malgré ce renouvellement intense des hommes, on peut voir dans le détail des exemples de fidélité locale très précise à l'héritage de la droite royaliste : c'est ainsi que, analysant

¹ S'agissant de Lille, la tradition d'un catholicisme légitimiste a perduré après la monarchie de Juillet, en se transformant toutefois profondément au point de changer de nature. On peut mesurer les effets de ces transformations en sens très divers à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle : d'un côté, on note en 1888-1889 le soutien des monarchistes lillois les plus conservateurs au général Boulanger (cf. Jean Garrigues, *Le boulangisme*, Paris, PUF, 1992, coll. « Que sais-je ? », pp. 48-49, et du même auteur, *Le général Boulanger*, Paris, Olivier Orban, 1991, pp. 194-195) ; dans une toute autre direction, on relève ensuite l'essor important du catholicisme social à Lille, en partie grâce à l'influence voisine de l'abbé Lemire, député d'Hazebrouck (cf. Jean-Marie Mayeur, *L'abbé Lemire 1853-1928, Un prêtre démocrate*, Paris, Casterman, 1968, 698 p.).

« l'opposition légitimiste en Languedoc en 1840 »¹, André-Jean Tudesq montre que la Haute-Garonne, le Tarn, et le Tarn-et-Garonne demeurent des zones de légitimisme très fort, ce qui ne saurait surprendre au regard des résultats de la Restauration. La force du légitimisme municipal dans l'Hérault - sauf à Lodève - est elle aussi attendue, de même que, dans le Gard, l'opposition entre Alès la protestante, majoritairement hostile au légitimisme, et Nîmes dominée par les catholiques. À l'inverse, la force du légitimisme dans l'Aude, autour de Narbonne et de Castelnaudary, est un peu plus surprenante, dans la mesure où, si l'Aude avait d'abord constitué un bastion ultra-royaliste inexpugnable jusqu'en 1819, en plein creux de la vague, elle s'était ensuite très fortement détachée de la droite royaliste tout au long des années 1820, et jusqu'à la révolution de Juillet ; la prédilection légitimiste décrite par Tudesq semble donc ici être un retour en grâce, peut-être localement facilité par l'abaissement du cens à 200 francs, plutôt qu'une continuité de tous les instants.

La fidélité locale n'est pas limitée à la zone languedocienne : outre les exemples de Marseille, Lille et Doullens (Somme), déjà cités, on peut noter qu'au Puy (Haute-Loire), le frère de Calemard de Lafayette prend la relève de ce dernier à la Chambre des députés, en se faisant élire comme député légitimiste de 1836 à 1842 ; il en va de même pour le fils de Falentin de Saintenac à Foix, dans l'Ariège (de 1835 à 1837 et 1839 à 1842), ou encore pour le célèbre Benoist d'Azy, qui se fait élire comme député légitimiste à Château-Chinon (Nièvre) de 1841 à 1848 et succède ainsi à son père. Quant à Henri-Auguste de La Rochejacquelein, neveu du célèbre chef vendéen, il trouve une terre politique d'accueil très favorable dans le Morbihan, qui l'élit comme député légitimiste de 1842 à 1848². Car, derrière la fidélité familiale manifestée à « l'héritier », il y a aussi de manière évidente une fidélité des terroirs concernés à un certain tempérament politique. Et cette fidélité peut bien entendu se révéler, même en l'absence de dynastie politique familiale : ainsi, en 1846, Albert de Falloux est élu député légitimiste en Anjou, à Segré (Maine-et-Loire), là même où, trente ans plus tôt exactement, François Régis de La Bourdonnaye s'était fait élire candidat à la députation, quelques jours après la dissolution de la « Chambre introuvable »³.

¹ André-Jean Tudesq, *Annales du Midi*, 1956, tome 68, fasc.4, pp. 391-407.

² Il y rejoint Arthur de La Bourdonnaye-Blossac, autre député légitimiste du Morbihan élu quant à lui à Lorient, qui siégeait déjà au sein de la droite royaliste sous la Restauration (cf. sa fiche biographique dans l'annexe n°4).

³ La Bourdonnaye s'était également fait élire à Beaupréau, arrondissement où il résidait ; son élection définitive à la députation eut lieu au collège de département.

b- L'effacement partiel des bastions de la droite royaliste, accéléré par la révolution de 1848 et ses conséquences à court et moyen termes

Le passage au suffrage universel en 1848 modifie bien sûr en partie la donne. Après les élections assez peu lisibles d'avril 1848, celles du 13 mai 1849, considérées depuis Seignobos comme ayant fixé durablement les clivages politiques territoriaux, montrent le mélange des permanences et des renouvellements pour la droite. Si les légitimistes ont toujours leurs principaux bastions en Bretagne, Languedoc et Provence (notamment Vaucluse), la droite est désormais clairement élargie, sous la forme du « parti de l'Ordre », à l'ensemble des orléanistes, et a donc changé de nature en moins de vingt ans, depuis la chute de la Restauration.

De ce fait, si l'on considère les départements ayant nommé en totalité des représentants du parti de l'Ordre en mai 1849¹, on n'est guère surpris, à la lumière des résultats antérieurs de la Restauration, d'y trouver le Vaucluse, la Haute-Garonne, la Vienne, la Somme, le Calvados, le Finistère, voire même le Gard ou les Côtes-du-Nord. On l'est davantage de voir figurer la Manche, l'Eure, les Deux-Sèvres et l'Aisne, toutes terres nettement libérales sous la Restauration - faisant même figure pour l'Aisne de bastion de la gauche - : c'est le signe d'un glissement conservateur de ces terres qui ne sont pourtant pas légitimistes, et encore moins « ultra-royalistes ».

Lorsqu'on élargit le cercle de l'observation aux départements qui choisissent non plus en totalité mais au moins pour les trois quarts des représentants de l'Ordre, on retrouve la même hétérogénéité. La filiation politique avec l'ancienne droite royaliste de la Restauration est manifeste pour l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure, le Maine-et-Loire, l'Orne, la Gironde, les Bouches-du-Rhône, voire le Morbihan ou la Mayenne ; le glissement conservateur qui amplifie l'adhésion à droite est en revanche assez net dans la Vendée, l'Indre-et-Loire, l'Aube, la Haute-Marne, la Moselle, le Doubs, le Puy-de-Dôme, ou encore l'Aude. Enfin, pour des départements comme le Pas-de-Calais, la Seine-Inférieure, la Meuse, l'Indre ou les deux Charentes, on peut même parler de renversement intégral de l'orientation des choix politiques par rapport à la Restauration, avec un passage abrupt de droite à gauche en moins de vingt ans, à la faveur de deux Révolutions.

En s'intéressant au pôle inverse des départements français qui résistent à la poussée du parti de l'Ordre en 1849, on n'est pas étonné d'y trouver les deux départements alsaciens, les Vosges, la Haute-Saône, le Cher, le Cantal, ou même, dans une moindre mesure, le Loiret, la

¹ Cf. la cartographie de ces élections dans W. Hilgemann et H. Kinder, *Atlas historique*, Paris, Perrin, 1968, rééd. 1992, p. 334.

Côte d'Or, la Saône-et-Loire, le Jura, la Creuse, la Haute-Vienne, les Landes, les Pyrénées-Orientales, l'Isère ou les Basses-Alpes, départements fort incertains pour la droite dès la Restauration, et sujets à des fluctuations importantes ; même pour le Loir-et-Cher, la Drôme, le Rhône, voire la Loire, le vote à gauche n'est pas réellement surprenant, dans la mesure où ces trois départements, très à droite pendant la majeure partie de la Restauration, avaient totalement retiré leur confiance aux « royalistes » lors des élections de 1827 et de 1830, laissant ainsi augurer d'un glissement défavorable au légitimisme, succédané de la droite royaliste ; dans une moindre mesure, l'Ain et l'Allier étaient souvent mitigés dans leurs votes, accordant à chaque camp une moitié des sièges. En revanche, le choix « républicain » de la Haute-Loire, du Gers, du Tarn-et-Garonne, du Tarn, de l'Ardèche, et du Var ne laisse pas d'intriguer l'historien de la Restauration ; ce choix à gauche, contraire à ceux manifestés de 1815 à 1830, n'est certes parfois qu'un contrepoint conjoncturel - ainsi à l'évidence en Haute-Loire ou dans le Gers -, mais il s'agit plus souvent du signe d'une perte d'influence durable pour la droite légitimiste, désormais concurrencée et localement dépassée par d'autres forces d'opposition, de gauche et d'extrême-gauche.

La carte des élections de 1876¹ souligne et amplifie les permanences comme les évolutions. On observe la confirmation d'une dissidence anti-droitière autour de Blois (Loir-et-Cher) et dans la région lyonnaise (Rhône, Loire, Ain), qui amplifie celle qu'on lisait déjà à la fin de la Restauration, avec aucun élu « conservateur ». En n'élisant eux aussi que des républicains, les départements provençaux (Var, Basses-Alpes, Vaucluse, Bouches-du-Rhône) confirment également leur éloignement de la droite, qui, en l'espèce, ne se décelait pas sous la Restauration. À l'inverse, l'Aveyron, le Gers, la Dordogne, la Vienne, le Maine-et-Loire, la Loire-Inférieure, le Morbihan et le Calvados manifestent une prédilection pour la droite déjà nette entre 1815 et 1830, confortée dans l'intervalle, tandis que des départements comme la Manche, les Deux-Sèvres, la Charente-Inférieure ou la Charente réitérent ici un glissement conservateur déjà observé, mais non spécifiquement « légitimiste ».

Dans la France "fin de siècle" enfin, Jean El Gammal a pu déceler jusqu'en 1900 des « bastions blancs » hérités du passé, dans un large pan nord-ouest du pays (notamment en Morbihan, ainsi qu'en Loire-Inférieure et en Maine-et-Loire, secondairement dans l'Orne, la Mayenne et l'Ille-et-Vilaine), dans les terres catholiques du Bas-Languedoc gardois et héraultais, et enfin en Basse-Provence, notamment autour de Châteaurenard².

¹ Cf. Hilgemann et Kinder, *Atlas historique*, p. 352.

² Jean El Gammal, *Politique et poids du passé dans la France "fin de siècle"*, Limoges, Pulim, 1999, pp. 203-218 et 341-354.

Dans l'ensemble néanmoins, rarissimes sont les choix politiques invariants, dont les élections étroitement censitaires de la Restauration constitueraient un fidèle miroir. Après comparaison de toutes les cartes à caractère politique réalisées sur la période 1789-1876, il n'y a guère qu'un seul département sur les 86 que compte la France de 1815 à 1830, dont l'affiliation majoritaire à droite soit constatée à la fois tout au long de la Restauration et aussi plus généralement à l'échelle du siècle étudié lors des scrutins significatifs : il s'agit de la Loire-Inférieure, département réfractaire à la Constitution civile du clergé en 1791, ayant fourni un lot important d'émigrés, subi beaucoup d'exécutions capitales sous la Terreur, voté à droite en 1792 comme en 1797 et 1798, s'étant abstenu massivement lors des plébiscites de 1800 et de 1815, puis envoyant sous la Restauration toujours au moins deux tiers de députés de droite, au point d'être durant cette période statistiquement le 4^e département le plus à droite, et confirmant ce choix ensuite en élisant en 1849 plus de trois quarts de candidats de l'Ordre, et encore une majorité en 1876 ; en 1884 et 1885, elle porte encore à sa tête l'une des figures du légitimisme intransigeant, le cheveu-léger Cazenove de Pradines, proche du comte de Chambord. Cette exception, qui fait du département pour ainsi dire le seul toujours à droite, en un écho strict des votes de la Restauration, apparaît d'autant plus paradoxale que le chef-lieu de la Loire-Inférieure, Nantes, est de manière immémoriale un bastion du camp adverse, votant presque systématiquement à gauche. Du reste, sous la Restauration, les électeurs nantais à 300 francs étaient restés globalement très fidèles à ce choix anti-droitier, repoussant le candidat de droite en 1821, 1827 et 1830, et ne l'acceptant en 1824 qu'avec une majorité très courte, 51% contre 48%. Ainsi, l'« exception » de Loire-Inférieure est-elle d'emblée amoindrie par une opposition politique villes/campagnes portée à son paroxysme.

Quant aux autres départements, ils s'éloignent tous sans exception de la prédilection droitier à un moment ou à un autre, même lorsque celle-ci est constante sous la Restauration. On rappelle néanmoins que seuls 10 départements sur 86, dont la Loire-Inférieure, avaient été constamment représentés par au moins un député sur deux « de droite », durant les quinze années du régime. Dans certains cas, il faut sans doute mettre en cause le scrutin très censitaire de la Restauration, qui occulte des forces importantes à gauche, notamment en milieu populaire et petit-bourgeois : c'est à l'évidence le cas des départements provençaux (Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var), manifestant une dynamique de gauche en 1792 comme à partir de 1848, même si cela ne signifie pas pour autant que la force de la droite royaliste attestée par les scrutins de la Restauration soit totalement artificielle - le légitimisme marseillais n'est pas une invention, et perdure après la chute de Charles X, de même que Toulon comporte une bonne part de « Blancs » depuis les temps premiers de la Révolution.

Des pressions conjoncturelles dans l'autre sens ont pu aussi occulter le visage foncièrement à droite d'un département : ainsi en va-t-il de l'Aveyron en 1792, se partageant entre Montagnards - certes minoritaires -, Plaine et Girondins, et considéré à cette date comme penchant à gauche par Lynn Hunt et à sa suite par Michel Vovelle¹ ; malgré cet épiphénomène, peut-être dû d'ailleurs à la faible validité du clivage gauche/droite pour cette époque, l'orientation très favorable à la droite royaliste exprimée par l'Aveyron de 1815 à 1830 apparaît presque aussi fidèle à une réalité de long terme vérifiée à l'échelle séculaire, que ce qu'on avait pu observer pour la Loire-Inférieure.

Le plus souvent, toutefois, on peut émettre l'hypothèse qu'il s'agit d'un virage à gauche réel, postérieur à 1830 et souvent même à 1848, qui matérialise l'entrée dans une nouvelle configuration politique, et l'effacement progressif d'une prépondérance ancienne. Ainsi est-ce sans doute le cas de Toulouse et de ses marges, en Haute-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne, où la propagande républicaine, puis radicale, remplace dans les cœurs la prédilection légitimiste passée.

En conclusion, ce chapitre a confirmé que la France continue à être traversée par des « lignes de faille » territoriales, qui divisent profondément entre elles les élites censitaires de la Restauration. La prédilection droitière apparaît d'autant plus sensible dans les territoires qui ont le plus subi la violence terroriste sous la Révolution - les autres facteurs de continuité politique avec l'avant-1814 s'avérant à l'examen plus secondaires ou moins probants.

Dans l'ensemble, les élites du nord-est du pays sont globalement allergiques à la droite royaliste, surtout les élites urbaines, à quelques exceptions remarquables près (Lille, Dunkerque, et, dans une moindre mesure, Metz) ; la droite est particulièrement exécrée à Paris, Rouen et Strasbourg. Au sud et à l'ouest du pays au contraire, les royalistes restent plus populaires, y compris dans les villes ; si l'on observe des pôles d'hostilité (notamment à Brest, Nantes, Angers, en raison d'un clivage villes/campagnes marqué, hérité des temps révolutionnaires), ainsi que des zones de désaffection progressive (Bordeaux étant le cas le plus emblématique), de vastes pans du territoire restent néanmoins jusqu'au bout fidèles à la droite, principalement en Bretagne, Languedoc et Provence. Ce sont ces zones de fidélité qui ont ensuite logiquement constitué les bastions légitimistes les plus solides sous la monarchie de Juillet, et, dans des cas plus rares, encore bien au-delà.

¹ Michel Vovelle, *La découverte de la politique*, Paris, La Découverte, 1993, p. 214.

Tableau 12. Classement des départements, selon la proportion d'élus de droite à la Chambre, à sept moments clés du régime

Département	Novembre 1815 ¹	Nov ^{bre} 1816 ²	Déc ^{bre} 1820 ³	Mi- 1823 ⁴	Mi- 1825 ⁵	Mars 1830 ⁶	Juillet 1830 ⁷	Proportion moyenne ⁸
Bouches-du-Rhône	100%	100%	100%	100%	100%	80%	100%	97+%
Haute-Garonne	80%	100%	100%	100%	100%	86%	100%	95%
Tarn	100%	100%	100%	100%	100%	50%	75%	89%
Loire-Inférieure	83%	100%	83%	83%	100%	67%	83%	86%
Aveyron	75%	100%	100%	100%	100%	60%	60%	85%
Haute-Loire	100%	50%	100%	100%	100%	67%	67%	84%
Vaucluse	100%	50%	67%	67%	100%	100%	100%	83%
Var	50%	67%	80%	80%	100%	100%	100%	82+%
Hérault	75%	100%	100%	100%	100%	40%	60%	82%
Vienne	100%	100%	50%	50%	100%	100%	75%	82%
Ardèche	100%	100%	100%	100%	100%	33%	33%	81%
Ille-et-Vilaine	100%	75%	71%	100%	100%	71%	43%	80%
Ariège	67%	50%	67%	100%	100%	100%	67%	79%
Finistère	100%	75%	33%	83%	100%	67%	83%	77+ %
Loire	100%	100%	60%	80%	100%	80%	20%	77%
Loir-et-Cher	100%	100%	100%	100%	100%	33%	0%	76%
Somme	86%	75%	100%	100%	86%	43%	43%	76%
Nièvre	100%	100%	75%	100%	100%	50%	0%	75%
Tarn-et-Garonne	100%	50%	50%	75%	100%	75%	75%	75%
Dordogne	83%	100%	43%	100%	100%	43%	43%	73%

¹ Soit après la formation d'une large majorité au sein de la « Chambre introuvable ». Adoptant ici une conception large de la droite, on comprend ici tous les députés qui appartiennent à cette majorité de la Chambre (et non pas à la « minorité ministérielle »), et se rangent soit parmi la fraction ultra-royaliste *stricto sensu*, soit parmi la fraction modérée de cette « majorité ».

² Soit après la dissolution du 5 septembre 1816. Dans la même logique que celle adoptée en 1815, il a paru ici judicieux d'ajouter aux membres de l'opposition ultra-royaliste *stricto sensu*, les élus de la fraction siégeant entre ultras et centre droit, se ralliant presque toujours aux premiers dans l'opposition aux grands projets de loi gouvernementaux.

³ Soit après les élections de novembre 1820, qui sont l'occasion d'un large renouvellement. Doivent être compris ici les membres de la nouvelle majorité royaliste, droite élargie, au delà des anciens ultras, à tous les constitutionnels de centre droit pleinement acquis à la fusion avec les premiers.

⁴ C'est-à-dire quelques mois avant la dissolution de décembre 1823, qui provoque des élections générales.

⁵ Soit dix-huit mois après l'élection de la « Chambre retrouvée », à l'apogée des succès électoraux de la droite.

⁶ Soit sous le gouvernement Polignac, au moment du vote de l'adresse des 221 en mars 1830. Cette période est plus propice à l'identification sûre des députés « de droite » que la période du gouvernement dit Martignac, qui, en s'attachant à réunir les centres, brouille certaines affiliations traditionnelles. Un vote hostile à l'adresse des 221 en mars 1830 est en revanche le véritable gage de l'appartenance à la droite.

⁷ Soit après les ultimes élections de juin-juillet 1830. À la différence des élus précédents, beaucoup d'élus de droite en juin-juillet 1830 ne siégeront jamais à la Chambre après leur élection, car invalidés par leurs collègues libéraux ou encore parce que refusant de prêter le serment au régime de Juillet.

⁸ Obtenue en faisant la moyenne des six pourcentages qui précèdent, représentant la part de la droite dans la représentation départementale à la Chambre des députés aux moments les plus significatifs de la période.

Département	Novembre 1815	Nov ^{bre} 1816	Déc ^{bre} 1820	Mi- 1823	Mi- 1825	Mars 1830	Juillet 1830	Proportion moyenne
Hautes-Alpes	0%	0%	100%	100%	100%	100%	100%	71%
Gers	67%	33%	40%	80%	100%	100%	80%	71%
Eure-et-Loir	100%	100%	50%	50%	100%	50%	25%	68⁺%
Ain	100%	33%	40%	100%	100%	40%	60%	68%
Orne	83%	50%	71%	100%	100%	43%	29%	68%
Calvados	100%	75%	100%	86%	86%	14%	14%	68%
Gironde	86%	60%	100%	100%	100%	12%	12%	67⁺%
Allier	67%	100%	50%	50%	100%	50%	50%	67%
Rhône	80%	100%	80%	80%	80%	40%	0%	66%
Maine-et-Loire	83%	75%	43%	43%	100%	57%	57%	65⁺%
Sarthe	80%	75%	43%	86%	86%	57%	29%	65%
Lozère	100%	0%	50%	100%	100%	50%	50%	64%
Morbihan	67%	0%	50%	50%	100%	83%	100%	64%
Mayenne	100%	/	40%	40%	100%	60%	40%	63⁺%
Gard	100%	100%	40%	80%	80%	20%	20%	63%
Moselle	43%	25%	57%	100%	100%	100%	14%	63⁻
Corrèze	33%	0%	67%	100%	100%	67%	67%	62%
Drôme	100%	100%	67%	67%	67%	33%	0%	62%
Nord	67%	0%	42%	100%	100%	75%	50%	62%
Lot-et-Garonne	75%	33%	40%	100%	100%	60%	20%	61%
Côtes-du-Nord	14%	0%	67%	67%	100%	100%	67%	59⁺%
Lot	100%	0%	50%	50%	83%	83%	50%	59⁺%
Puy-de-Dôme	57%	25%	71%	100%	86%	43%	29%	59%
Basses-Alpes	50%	/	50%	100%	100%	0%	50%	58⁺
Jura	75%	0%	67%	67%	100%	67%	33%	58⁺
Saône-et-Loire	100%	50%	57%	57%	71%	43%	29%	58%
Manche	62%	/	29%	100%	100%	43%	14%	58%
Aude	100%	100%	25%	50%	100%	25%	0%	57%
Doubs	100%	50%	50%	50%	100%	25%	25%	57%
Hautes-Pyrénées	67%	0%	33%	33%	100%	100%	67%	57%
Vendée	75%	100%	0%	80%	100%	40%	0%	56%
Landes	67%	50%	33%	100%	100%	33%	0%	55%
Yonne	75%	33%	60%	80%	80%	20%	20%	53⁻
Creuse	67%	0%	67%	67%	100%	33%	33%	52%
Côte d'Or	100%	0%	40%	40%	100%	40%	40%	51⁺%
Haute-Marne	33%	0%	50%	75%	100%	50%	50%	51⁺%
Haute-Vienne	33%	0%	100%	100%	75%	50%	0%	51⁺%

Département	Novembre 1815	Nov ^{bre} 1816	Déc ^{bre} 1820	Mi- 1823	Mi- 1825	Mars 1830	Juillet 1830	Proportion moyenne
Loiret	50%	67%	60%	60%	100%	20%	0%	51%
Indre-et-Loire	100%	0%	50%	75%	100%	25%	0%	50%
Isère	67%	50%	33%	33%	100%	50%	17%	50%
Pyrénées-Orientales	50%	0%	50%	100%	100%	50%	0%	50%
Eure	67%	/	43%	57%	100%	29%	0%	49⁺%
Cantal	33%	0%	33%	33%	100%	100%	33%	47⁺%
Ardennes	40%	50%	33%	33%	100%	33%	33%	46%
Cher	33%	0%	50%	75%	75%	50%	25%	44%
Seine-et-Oise	83%	25%	57%	57%	86%	0%	0%	44%
Pas-de-Calais	87%	0%	43%	43%	100%	29%	0%	43⁺%
Aube	67%	0%	33%	33%	100%	33%	33%	43%
Oise	80%	0%	60%	40%	100%	20%	0%	43%
Haute-Saône	25%	0%	33%	33%	100%	67%	33%	42%
Charente	50%	0%	40%	40%	80%	40%	20%	39%
Indre	100%	0%	0%	67%	100%	0%	0%	38%
Meurthe	80%	0%	40%	20%	100%	20%	0%	37%
Marne	50%	0%	60%	40%	80%	20%	0%	36%
Charente-Inférieure	20%	0%	29%	29%	100%	43%	14%	34%
Basses-Pyrénées	75%	0%	20%	40%	60%	20%	20%	34%
Corse	/	0%	0%	0%	100%	0%	100%	33%
Seine-et-Marne	50%	0%	40%	60%	80%	0%	0%	33%
Vosges	25%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	32%
Seine	40%	0%	50%	17%	75%	0%	0%	30%
Seine-Inférieure	56%	17%	20%	20%	80%	0%	0%	28%
Aisne	17%	25%	17%	33%	50%	17%	0%	23%
Bas-Rhin	0%	0%	17%	17%	67%	33%	17%	22%
Deux-Sèvres	33%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	19%
Meuse	0%	0%	0%	0%	100%	25%	0%	18%
Haut-Rhin	17%	0%	0%	20%	40%	20%	0%	14%
Moyenne	69,5%	40%	51%	49%	93,5%	46,5%	33,5%	57,1%

Tableau 13. Classement des villes de plus de 20.000 habitants, selon les scores des candidats de droite enregistrés au sein des collèges d'arrondissement entre 1820 et 1830¹

Villes	1820-22	Février 1824	Novembre 1827	Juin-Juillet 1830	Moyenne
Aix	61%	93%	72%	75%	75%
Arles	63%	73%	88%	71%	74%
Lille	75%	82%	63%	55%	69%
Toulon	64%	100%	53%	58%	69%
Marseille	74%	86%	56%	57%	68%
Montauban	93%*	86%*	44%	47%	67%*
Avignon	[68%]	81%	52%	62%	66%
Toulouse	55%	79%	67%	55%	64%
Dunkerque	80%	81%	44%	42%	62%
Montpellier	56%	100%	26%	55%	59%
Poitiers	[46%]	85%	58%	45%	58%
Rennes	60%	64%	50%	[47%]	55%
Metz	60%	58%	54%	39%	53%
Saint-Étienne	53%	54%	51%	37%	49%
Clermont	43% puis 60%	73%	26%	44%	49%
Nîmes	57%	55%	37%	45%	48 ⁺ %
Tours	61%	59%	31%	[40%]	48%
Besançon	[33%]	73%*	44%	39%	47%*
Lyon ²	55%	54%	33%	39%	45 ⁺ %
Orléans	54%	73%	26%	27%	45%
Dijon	47%	59%*	45%	26%	44%
Bordeaux	60%	55%	30%	28%	43%
Grenoble	[45%]	54%	47%	28%	43%
Amiens	52%	53%	36%	26%	42%
Arras	43%	58%	27%	37%	41%
Caen	44%	53%	33%	[35%]	41%
Paris rive gauche	48%	63%	26%	26%	41%
Nancy	43%	50%	34%	33%	40%
Brest	46%	50%	36%	27%	39 ⁺ %
Troyes	43%	52%	33%	29%	39%
Le Havre	[28%]	67%	30%	24%	37 ⁺ %
Reims	33%	54%	31%	31%	37 ⁺ %
Angers	33%	52%	35%	27%	37%
Nantes	29%	51%	40%	27%	37%
Versailles	36%	62%	29%	18%	36%
Paris (RD/RG)	40%	52%	14%	15%	30%
Paris rive droite	36%	48%	9%	11%	26%
Rouen	[28%]	40%	14%	17%	25%
Strasbourg	[18%]	17%	0%	24%	15%

¹ Un score entre crochets indique soit, en l'absence d'élections partielles en 1820-1822, la donnée antérieure enregistrée en 1819 au sein du collège unique départemental, soit un chiffre simplement estimatif, bref, une donnée moins sûre que les autres. Un astérisque mentionne un pourcentage en votes exprimés peu significatif, au regard de l'abstention considérable ; le chiffre indiqué est donc à minorer dans l'interprétation du résultat.

² On a pris ici les chiffres de Lyon-II, les plus représentatifs, relativement, du Lyon *intra-muros*.

Partie II

Qui est l'homme de droite ?

Esquisse d'anthropologie politique

La première partie a donné une image précise, mais relativement abstraite, voire même « mathématique », de la droite royaliste. Il s'agissait d'analyser le plus finement possible les contours de l'objet d'étude en l'appréhendant dans sa globalité : l'étude des dénominations qui s'y rapportaient, la mesure statistique de ses forces parlementaires, et enfin la localisation de ses succès électoraux ont progressivement permis de remplir un tel objectif.

Il est désormais temps, dans cette deuxième partie de l'étude, d'aborder les choses de manière plus concrète, en s'intéressant cette fois à *l'homme* de droite, pour aboutir à un portrait fidèle, non pas seulement aux représentations qu'on s'en faisait, mais aussi à la vérité des faits. Il conviendra de caractériser successivement son milieu social (chapitre 4), sa conception de l'engagement politique (chapitre 5), et, pour finir, son mode de relations aux autres (chapitre 6).

Chapitre 4. Un milieu social partiellement homogène

À en croire la littérature et l'imagerie d'époque, le royaliste-type serait un noble de vieille souche, vieux lui-même, revenant d'émigration en 1814 sans aucune expérience politique, désireux d'un retour aux structures sociales de l'Ancien régime, et poursuivant une oisiveté parasitaire comme « propriétaire » foncier, une fois indemnisé par le fameux « milliard » des biens nationaux confisqués à la Révolution ; son arrogance incommensurable serait précisément indexée sur cette oisiveté ancestrale, permise par une absence totale d'obligations professionnelles.

C'est ce que personnifie aux yeux des contemporains la figure du « marquis de Carabas ». Provenant à l'origine, comme on sait, du *Chat Botté* de Perrault, elle avait retrouvé une nouvelle jeunesse sous la plume de Pierre Jean de Béranger dans la chanson éponyme qu'il composa en novembre 1816, juste après les élections perdues par les ultra-royalistes. Le texte de cette chanson à succès, composée pour être entonnée sur l'air du roi Dagobert, persiflait notamment les royalistes réactionnaires par ces vers :

« Voyez ce vieux marquis
 Nous traiter en peuple conquis ;
 Son coursier décharné
 De loin, chez nous, l'a ramené [...]
 Aumôniers, châtelains,
 Vassaux, vavassaux et vilains,
 C'est moi, dit-il, c'est moi
 Qui seul ai rétabli mon roi.
 Mais s'il ne me rend
 Les droits de mon rang,
 Avec moi, corbleu !
 Il verra beau jeu.
 Refrain : Chapeau bas ! Chapeau bas !
 Gloire au marquis de Carabas ! »¹

On retrouve ici la plupart des poncifs qui viennent d'être exposés : l'ancienneté de la noblesse - à travers les « vassaux, vavassaux et vilains », qui renvoient à la hiérarchie féodale en vigueur à l'époque médiévale -, est indissociable de la volonté d'un retour à l'Ancien régime (« s'il ne me rend les droits de mon rang ») ; elle semble en outre couplée avec l'âge personnel du « vieux marquis », totalement imperméable aux nouveautés du siècle. Un autre lien est déjà établi dans cette chanson d'anthologie entre l'oisiveté sociale du marquis revenant d'exil et son parasitisme politique, s'accordant dans le processus de la Restauration une importance

¹ *Chansons* de Béranger, rééd. Garnier, 1868-1869, 4 vol., vol. 1, pp. 201-203

extrême, implicitement déniée par Béranger, par l'emploi d'un style ironique (« c'est moi, dit-il, c'est moi qui seul ai rétabli mon roi »). Dans la même veine circulent sous le manteau quantité de caricatures iconographiques représentant les anciens émigrés encore vêtus comme à l'époque de Louis XVI, et donc, l'habit faisant le moine, complètement sourds aux évolutions contemporaines du pays.

Il convient de vérifier plus avant l'exactitude de ces portraits. En mettant pour l'instant de côté l'engagement politique proprement dit, qui fera l'objet du chapitre suivant, on se livrera d'abord à un examen de type sociologique des hommes de droite ; on saura de cette manière si, par leurs origines ou leurs débuts dans la vie, ces derniers incarnent en effet mieux que quiconque ce passé idéalisé de l'avant-1789, en véritables « héritiers sociaux », idée commune affirmée par tous, aussi bien la plupart du temps par eux-mêmes que par leurs adversaires.

La thématique de l'homme de droite comme héritier social a en effet beaucoup inspiré les pamphlétaires ou romanciers contemporains, qui y ont vu une mine inépuisable de saillies spirituelles, propres à fixer l'attention du lecteur, sinon à convaincre du ridicule de la cause évoquée. Cet « héritage » social présente trois facettes principales, souvent interdépendantes, mais qui méritent d'être distinguées.

La partie la plus visible de cet héritage est constituée par la noblesse familiale, qui matérialise la reconnaissance officielle d'un service public ancien, et stimule la puissance de l'imaginaire en renvoyant à un passé immémorial, source d'honorabilité publique. Cet aspect de pure représentation sociale, apparemment bien insignifiant et dérisoire deux siècles après la Restauration, restait très impressionnant pour les notables, petits ou grands, formant le corps électoral restreint de l'époque, même s'il agaçait fortement certains d'entre eux, jaloux de cette supériorité familiale ; celle-ci constituerait par excellence le signe de reconnaissance de l'homme de droite sous le régime bourbonien.

Le second pan de cet héritage social, consistant en la perpétuation effective, dans le demi-siècle précédant la Restauration, de la tradition familiale de service public, serait *a priori* plus difficilement accessible à notre homme de droite ; car l'oisiveté nobiliaire supposée avant 1789, puis l'émigration ou le repli dans les châteaux jusqu'en 1814, lui aurait largement fermé cette partie, plus active et actuelle, de la transmission sociale. Or, cet exercice de charges ou d'emplois, en maintenant l'individu et sa famille dans un réseau de notables en prise directe avec le pouvoir administratif et politique, facilite d'autant une éventuelle carrière de

l'intéressé sur ce dernier terrain, et constitue donc un volet très important et fortement bénéfique d'un éventuel héritage social.

En revanche, la vieillesse personnelle supposée de l'homme de droite aggraverait sa prédisposition pour le retour à un modèle d'Ancien régime, dans un conflit de générations ouvert avec la France moderne, mais aussi avec la jeunesse du pays ; on touche là à la partie virtuellement la plus négative de cette image d'héritier.

A. Droite et noblesse : la reconnaissance d'une « légitimité » à servir

Dans la littérature de l'époque, les « royalistes » ou ultra-royalistes de cœur, autrement dit les sympathisants formant en quelque sorte la large base de la droite, sont presque toujours réduits au stéréotype très réducteur de nobles de convention ; à l'inverse, s'agissant cette fois des élus, l'assimilation entre la droite et la noblesse a été maintes fois contestée dans la polémique politique de l'époque, alors même que, non seulement elle apparaît plus vraisemblable, mais qu'elle se révèle globalement bien réelle, à la lumière d'une statistique rigoureuse. Il convient de démonter les mécanismes de ce paradoxe.

1. Électeurs et sympathisants de la droite royaliste, des nobles de convention

a- La force du stéréotype nobiliaire dans la peinture de l'homme de droite

On sait comment, depuis 1789, les nobles, avec les prêtres, avaient fait figure de symboles par excellence de la réaction contre-révolutionnaire. Les nobles libéraux eux-mêmes - les Noailles, les Montmorency, les La Fayette, et autres -, étaient apparus, plus nombreux qu'on ne le pense, comme de brillants contre-exemples de ce déterminisme socio-politique jusqu'en 1791 ; mais, à la faveur de la Terreur, ils avaient ensuite été rejetés bon gré mal gré dans le camp contre-révolutionnaire, le postulat anti-nobiliaire ne souffrant plus dès lors d'exception, jusque sous le Consulat. On sait aussi, en aval de la Restauration, avec quelle suspicion les autorités de la monarchie de Juillet considéraient volontiers les nobles, suspectés par principe de « carlisme » - entendons de légitimisme -, lors même qu'ils avaient donné des gages de soutien au nouvel équilibre de 1830 : André-Jean Tudesq, dans ses travaux sur le légitimisme, a plusieurs fois relevé cette méfiance instinctive des services préfectoraux et ministériels de l'époque, parfois bien peu justifiée¹. Qu'en est-il sous la Restauration ?

¹ Cf. notamment la thèse d'André-Jean Tudesq, *Les grands notables en France (1840-1849), Étude historique d'une psychologie sociale*, Paris, PUF, 1964, 2 vol., 1278 p., en particulier vol. 1, p. 124.

Dans la sphère des représentations imaginaires véhiculées par les discours d'époque, l'assimilation entre noblesse et positionnement à droite est extrêmement répandue ; ce cliché est d'ailleurs forgé dès l'époque comme un élément de base de la sociologie politique.

Les pamphlets politiques sont naturellement le lieu des assimilations les plus sommaires de l'homme de droite à ce « type » social invariable. L'on vient de voir ce qu'il en était dans le modèle du genre de l'époque, les *Chansons* de Béranger. Pour présenter une source un peu moins connue, on peut évoquer l'œuvre de René Théophile Châtelain, amateur de pamphlets prenant l'allure de romans à clés, le plus connu étant *le Paysan et le Gentilhomme*, qui connut un réel succès début 1817. Châtelain poursuit en 1819 sa satire de la droite royaliste en publiant un pastiche du *Candide* de Voltaire, intitulé *Le seizième siècle en mil huit cent dix-sept*. Sans surprise, son « héros », jeune nigaud royaliste, est évidemment un gentilhomme, dont le précepteur, nouveau Panglosse, sera bien sûr un abbé de cour. Les premières lignes du roman dessinent d'emblée le décor, en forme de cliché social aussi amusant que révélateur :

« Non loin de Saint-Pol de Léon, ville ancienne et fameuse, comme chacun sait, vivait le jeune Alfred de Kerkakeredec¹. Il avait perdu sa mère en bas-âge, et avait été élevé sous les yeux d'un père qui concentrait sur lui toutes ses affections. Ce père, le baron de Kerkakeredec, était un des meilleurs gentilshommes de la Basse-Bretagne, où tout le monde est noble. [...] C'est sous les yeux d'un tel père que croissait le jeune Alfred de Kerkakeredec ; son éducation avait été confiée à un abbé respectable qui, depuis le commencement des tribulations, habitait le château du baron ; cet abbé, qui avait vécu à la cour, était d'un esprit souple et insinuant »².

Les véritables romanciers affinent à peine le trait, qui dépeignent neuf fois sur dix leurs royalistes de conviction sous les traits d'un noble.

On se souvient des héros balzaciens : le vieux comte de Fontaine dans *le Bal de Sceaux* (1830), le père de Calyste du Guénic, vieux Vendéen dans *Beatrice* (1839), ou encore, dans *le Cabinet des Antiques*, le marquis des Grignons, sur lequel on reviendra ; tous ces nobles de convention personnifient le royalisme droitier.

Même pour présenter les nuances des différents électeurs de droite, Balzac demeure à l'intérieur du cercle nobiliaire, en témoigne l'opposition qu'il dresse entre la famille du baron Gaston de Nueil et celle de la vicomtesse Claire de Beauséant dans *la Femme abandonnée* : « Ce gentilhomme a compris la Restauration et bat monnaie à la Chambre ; mais son royalisme est

¹ L'auteur n'a pas choisi le nom au hasard, puisqu'une des grandes familles de la région est celle des Carcaradec - dont le nom est ici plaisamment rallongé avec des suffixes bretons -, famille qui fournit d'ailleurs un député de droite de 1824 à 1830 (cf. notre guide biographique).

² [Châtelain], paru sous couvert d'anonymat, *Le Seizième siècle en mil huit cent dix-sept*, Paris, Brissot-Thivars, 1819, pp. 5 et 9.

moins pur que celui de la famille avec laquelle il rivalise. Il reçoit *la Gazette et les Débats*. L'autre famille ne lit que *la Quotidienne* »¹. Ainsi, les nuances et rivalités au sein de la mouvance droitière n'empêcheraient nullement que l'on reste entre soi, au sein d'un même univers nobiliaire.

Le seul grand roman balzacien qui fasse la part belle au royalisme « d'en bas », et même à des couches sociales extrêmement frustes, est bien entendu *les Chouans* (1829), l'un des rares publiés avant la chute du régime bourbonien : derrière la figure nobiliaire malgré tout centrale du marquis de Montauran, Balzac y donne en effet à voir avec *maestria* un royalisme populaire. Mais, contrairement aux autres, le roman se déroule sous la Révolution française, et non pas sous la Restauration, comme si le régime de notables instauré en 1814 faisait perdre au tempérament droitier non nobiliaire toute substance charnelle.

Quant à Hugo, devenu républicain à l'âge de la maturité après avoir été, entre autres, un fervent royaliste de droite au début des années 1820, il abonde *a posteriori* dans le sens du cliché social identifiant l'homme de droite au noble ou au prêtre, tout en laissant poindre ironiquement de-ci de-là la perspective hypothétique d'une roture bourgeoise droitière. En témoigne le portrait d'ailleurs réaliste qu'il dresse dans *les Misérables* (1862), sous le diminutif bien reconnaissable de madame de T., du salon de madame de Talaru, important salon mondain de la droite royaliste sous la Restauration :

« Il y avait dans le salon de madame de T. de vieilles dames très vénérables qui s'appelaient Mathan, Noé, Lévis qu'on prononçait Lévi, Cambis qu'on prononçait Cambyse. [...] À ces fantômes se mêlaient plusieurs prêtres, habitués de ce salon vieux, et quelques gentilshommes ; le marquis de Sassenay, secrétaire des commandements de madame de Berry, le vicomte de Valory, qui publiait sous le pseudonyme de *Charles-Antoine* des odes monorimes², le prince de Bauffremont [...], le marquis de Coriolis d'Espinousse [sic]³, l'homme du monde qui savait le mieux la « politesse proportionnée », le comte d'Amendre, bonhomme au menton bienveillant, et le chevalier de Port-du-Guy, pilier de la bibliothèque du Louvre. [...] Au reste, **car il faut en ce siècle que la révolution soit partout, ce salon féodal était, comme nous l'avons dit, dominé par un bourgeois** : M. Gillenormand y régnait »⁴.

Derrière la réalité, effectivement très aristocratique, de ce salon droitier du Faubourg

¹ Balzac, *La Comédie Humaine, Scènes de la vie privée* (2^e volume), *La femme abandonnée* (décembre 1833), rééd. Paris, Gallimard, coll. La Pléiade, publ. Pierre-Georges Castex, 1976, pp. 465 (3^e page du roman).

² Il s'agit en fait d'Henri Zosime, marquis de Valori (1786-1859), littérateur royaliste, connu au départ par sa protestation vigoureuse contre l'exécution du duc d'Enghien.

³ Le nom réel est Coriolis d'Espinouse.

⁴ Victor Hugo, *Les Misérables* (1862), rééd. Paris, Gallimard, coll. La Pléiade, publ. Maurice Allem, 1951, Troisième partie « Marius », livre 3^e, « le grand-père et le petit-fils », ch. III, *Requiescant*, pp. 632-635.

Saint-Germain, on décèle sans peine la généralisation, qui tend à faire croire au lecteur que tout cercle « royaliste » se composerait ainsi, avec une présence bourgeoise faisant figure d'exception qui confirme la règle.

Stendhal lui-même multiplie les figures nobles dans ses peintures de la droite royaliste : M^{me} du Chasteller et ses commensaux, dans *Lucien Leuwen* - roman resté inachevé -, font écho à la famille de La Mole, à la maréchale de Fervaques, ou à M. et M^{me} de Rênal, dans *le Rouge et le Noir* (1830). Néanmoins, pour avoir fréquenté d'assez près une bourgeoisie grenobloise royaliste qu'il déteste, et qu'il a d'ailleurs peinte avec cruauté dans son essai autobiographique *la Vie de Henry Brulard* (1836), Beyle se montre moins systématique dans ses représentations sociales du monde royaliste ; il mêle souvent aux prêtres et nobles réactionnaires une importante figure issue de la « classe moyenne », symbolisant l'arrivisme politique, tel dans *Lucien Leuwen*, le docteur du Poirier, auquel il prête un rôle mystérieux et influent dans la société légitimiste nancéenne de son imagination. Néanmoins, en proportion, l'homme de droite stendhalien reste bien un noble ou un prêtre.

Par goût du pittoresque scénique, les hommes de théâtre sont ceux qui, à l'époque même de la Restauration présentent volontiers des figures « royalistes » prises au-delà du cercle nobiliaire. Toutefois, les nécessités du genre théâtral lui-même, imposant la présentation de « types » sociaux faciles à percevoir pour l'auditoire, limitent beaucoup l'enrichissement du portrait de l'homme de droite. Tout au mieux tombe-t-on d'un cliché dans un autre, avec un peuple campagnard naturellement solidaire du noble royaliste, et l'aidant avec bon cœur et naturel à déjouer les intrigues du bourgeois de la classe moyenne, qui représente alors le type socio-politique du « méchant », évidemment libéral.

On trouve cette configuration sociologique dans le plus célèbre opéra de la Restauration, *la Dame blanche*, créé le 10 décembre 1825¹ ; son auteur, François Adrien Boieldieu, ou plus exactement son librettiste, le fameux Eugène Scribe, mettent ainsi en scène un héros royaliste, le comte Julien d'Avenel, plutôt jeune quant à lui, revenant au pays sous le pseudonyme d'émigration Georges Brown ; en butte aux manigances de l'ancien intendant de son père, le vilain Gaveston, qui menace de racheter les domaines familiaux - on aura reconnu l'allusion aux biens nationaux -, il est aidé par le brave fermier Dickson et son épouse Jenny, incarnant un esprit populaire à la fois naïf mais bien-pensant, et donc naturellement royaliste. Ainsi,

¹ Une version discographique remarquable est récemment parue en 1997, sous la direction de Marc Minkowski, avec entre autres Jean-Paul Fouchécourt dans le rôle du fermier Dickson, et Laurent Naouri dans le rôle de l'intendant Gaveston, Paris, Emi Classics France, 1997, n° de catalogue 7243 5 5635525, 2 CD.

c'est à la fermière Jenny que revient le privilège d'émettre une mise en garde très politique sur la protection du « château », symbole du pouvoir aristocratique, par la Providence, incarnée ici dans la figure surnaturelle de la mystérieuse *Dame blanche* :

« D'ici voyez ce beau domaine / Dont les créneaux touchent le ciel ! / Une invisible châtelaine / Veille en tous temps sur ce castel. / Chevalier félon et méchant / Qui tramez complot maléfaisant, / Prenez garde ! prenez garde ! / La Dame blanche vous regarde, / La Dame blanche vous entend »¹.

De même, lors du *happy end* provisoire à la fin de l'acte II annonçant la véritable identité du noble émigré et sa victoire sur l'intendant félon lors de la vente aux enchères du domaine, c'est la cohorte des « fermiers et vassaux », qui manifestent leur joie et chantent la morale politique de l'affaire, en une sorte de réincarnation du chœur antique :

Fermiers, vassaux : « Comment, voilà notre seigneur ? / Quel bonheur ! Quel bonheur ! / Pour nous quel bonheur ! / [...] Le sort prospère / En ce jour, en ce jour fait notre bonheur. / Vive, vive Monseigneur ! (Puis en montrant l'intendant Gaveston) Mais voyez donc quelle est sa fureur ! / Voyez donc, voyez donc la fureur / Qui s'empare de son cœur ! »²

En dépit de ces quelques timides extensions à des bourgeois présentés comme faisant exception à leur classe, ou à un « bon peuple » de convention à l'unanimité suspecte et fort peu vraisemblable, la figure typique retenue dans la littérature de l'époque pour incarner le royaliste traditionnel - autrement dit l'homme de droite, même si les fictions ne le formulent pas de manière toujours aussi explicite - est donc dans des proportions écrasantes, celle du noble, souvent assisté de son double ecclésiastique.

b- La nécessité de dépasser ces stéréotypes réducteurs

Quels que soit l'habileté et parfois le génie des auteurs dans l'art du portrait ou du récit, la réduction massive de l'homme de droite³ au noble et au prêtre apparaît bien déformante, car elle tend à reléguer aux marges du phénomène des groupes qui, numériquement, forment à l'évidence le cœur massif de la base sympathisante de la droite.

Deux siècles après la Restauration, le romancier Marc Weitzmann, désireux de briser une image d'Épinal par trop convenue, prend d'ailleurs le contre-pied absolu de la représentation littéraire traditionnelle du royaliste de 1815, lorsqu'il se livre dans *Fraternité* (2006), roman sur le mal-être des banlieues françaises, à une digression historique décapante, en prêtant à

¹ *La Dame Blanche*, Acte I, scène 3, Ballade.

² *La Dame Blanche*, Acte II, scène 10, Finale.

³ Nous entendons ici pour l'instant l'homme au sentiment droitier, et non pas simplement l'élus de droite.

son narrateur Francis les considérations suivantes : « L'essor du nihilisme en Europe n'est rien d'autre en fin de compte que l'essor des *parvenus* d'Europe. Et la France tient une place de choix dans cette évolution. [...] Les soi-disant légitimistes de la soi-disant Restauration ? Bourgeois de province, tous ! Parvenus anoblis pour avoir prêté de l'argent ou rendu des services, nobliaux de province maniérés prompts à exhiber leurs particules, Bourbons fiers de leur ascendance par les filles de chambre. L'histoire moderne de l'Europe est l'histoire de sa délégitimation »¹. Par goût du paradoxe et du renversement des idoles, il tombe ainsi - volontairement et par provocation - dans l'excès inverse de la littérature de l'époque, ce qui a au moins le mérite de bousculer les *a priori* confortables et de forcer l'historien à aller y voir de plus près. Qu'en est-il vraiment, non plus dans les représentations littéraires, mais dans les faits ?

On passera rapidement sur les sentiments politiques éventuels du petit peuple : on a déjà souligné, au début du chapitre 2, l'extrême difficulté, en partie spécifique à la droite, pour interpréter en termes proprement politiques les signes d'une adhésion populaire apparente, en raison du cadre ambigu, cérémonies officielles ou cérémonies religieuses, au sein duquel apparaissent ces indices d'une prédilection droitière éventuelle. Les seules hypothèses un peu solides en la matière restent celles qui, faites dans un cadre local, sont liées à la pérennité d'un légitimisme populaire apparaissant dans les résultats électoraux après 1848 et l'adoption du suffrage universel ; on renvoie pour ceci aux dernières analyses formulées dans le chapitre précédent.

En revanche, il va de soi que la plupart des électeurs qui votent pour un candidat de droite n'appartiennent pas quant à eux à la noblesse : tout censitaires qu'aient été les scrutins d'époque, il suffit d'avoir parcouru des listes d'électeurs de collèges d'arrondissement, voire même de « grands » collèges départementaux à 1000 francs, pour se persuader que la droite n'aurait jamais pu réunir une majorité avec les seules voix des électeurs nobles, qui restent très minoritaires au sein du corps électoral, aussi bien en milieu rural qu'*a fortiori* en milieu urbain. Ainsi, le préfet des Pyrénées-Orientales constate-t-il par exemple dans un rapport de mars 1827 que « presque tous les grands propriétaires sont attachés aux bonnes doctrines », sans distinction de noblesse ; de même son collègue de la Gironde constate-t-il au même moment, en se berçant tout de même un peu trop d'illusions que « les propriétaires fonciers sont, en général, dans une excellente ligne »². Trois mois et demi plus tard, le préfet du Loir-et-Cher constate que, dans son département, « les propriétaires sont généralement très attachés à la

¹ Marc Weitzmann, *Fraternité*, Paris, Denoël, 2006, p. 160.

² F⁷/6767, résumé des rapports préfectoraux le 23 mars 1827.

monarchie légitime et les cultivateurs suivent leur influence »¹ ; l'adhésion à la « monarchie légitime » est une expression courante à l'époque dans les milieux officiels, pour désigner en réalité le soutien au gouvernement du moment, constitutionnel centriste à la fin des années 1810, ou de droite royaliste, comme ici, au cours des années 1820.

En somme, des sympathisants aux conditions très diverses forment la base la plus large, mais difficilement définissable de la droite ; puis, à l'étage supérieur, en ce qui concerne les électeurs de droite, on a affaire à des notables riches ou très riches, mais roturiers pour l'essentiel, souvent ruraux eux-mêmes, surtout dans la France du Nord² ; ceux-ci votent massivement enfin pour des nobles, dans lesquels ils voient leurs meilleurs représentants, en dépit de la différence de statut entre eux-mêmes et leurs élus.

Mais précisément, que faut-il penser de la noblesse, non plus des électeurs, mais des élus eux-mêmes, de ceux qui forment « la droite » au sens premier et principal, strictement parlementaire, que revêt l'expression à l'époque ?

Nonobstant l'idée reçue ultra-dominante, certains acteurs de l'époque ont avancé l'idée, s'agissant cette fois-ci non plus de la base électorale mais des parlementaires, que la noblesse se trouverait bien plus à gauche qu'à droite, en appuyant leur raisonnement sur certains grands noms de la gauche d'alors, tels La Fayette ou Talleyrand, et derrière eux les d'Harcourt, Chauvelin, La Rochefoucauld-Liancourt, etc., tous aussi libéraux qu'issus de familles aristocratiques fort renommées.

On trouve ce discours paradoxal dans la bouche de certains hommes de droite, désireux de ne pas apparaître comme l'incarnation exclusive et égoïste des privilégiés : ainsi, le député royaliste Puymaurin, s'exclame lors d'une séance au Palais Bourbon le 2 mars 1822 :

« L'honorable M. Benjamin Constant nous parle d'aristocratie, mais il ne la voit pas où elle est. Le côté gauche où il siège, réunit, en effet, tous les genres d'aristocratie, l'aristocratie de cour comme l'aristocratie de naissance, et personne ne le contestera en écoutant un appel nominal, en reconnaissant cette foule de marquis, de comtes, de barons et de chevaliers, parmi lesquels figurent les noms anciens et révérends des preux chevaliers, fidèles à leur roi et à leur patrie. On ne niera pas que l'aristocratie de la richesse ne soit du même côté, ainsi que celle de la banque ou de l'industrie, bien autrement redoutables, il est vrai, à la royauté, que l'aristocratie des propriétaires »³.

¹ F⁷/6769, 10 juillet 1827, rapport du préfet Athanase de Saint-Luc à Corbière.

² On renvoie à l'analyse sur la spécificité du vote urbain réalisée de manière détaillée dans le chapitre 3.

³ Achille de Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, Paris, Perrotin, 4^e éd., 1855-1857, vol. 6, p. 161. La retranscription proposée par Mavidal et Laurent dans les *Archives parlementaires* est comme à l'accoutumée un peu différente dans le détail, mais similaire sur le fond : « Il ne reste plus [à M. Benjamin Constant] que le mot aristocratie ; mais il n'aura plus d'effet, si en analysant le côté où il siège, on y voit réunies toutes les

À l'inverse, certains libéraux, refusant d'abandonner l'élitisme à la droite, reprennent à leur compte cette démonstration, afin de montrer que la gauche serait l'aristocratie réelle du présent et de l'avenir, quand la droite ne serait plus composée que de branches mortes de la noblesse nationale ; ainsi, l'historien républicain Achille de Vaulabelle, commentant le discours de Puymaurin, écrit : « Sur les bancs de la droite siégeaient une foule de gentilshommes dont la notabilité ne s'étendait pas au delà du cercle de leur canton ou de leur département ; sur les bancs libéraux, les noms de vieille race ou devenus historiques : les premiers, adversaires intraitables de *l'esprit de nouveauté* ; les seconds, partisans sincères du progrès et mêlés activement au mouvement des intelligences »¹. Qu'en est-il en réalité, lorsque l'on se place non plus à l'étage des représentations, mais des chiffres ?

2. La noblesse, une caractéristique essentielle mais très hétérogène des acteurs politiques de la droite

On peut se demander si la part de la noblesse au sein de la droite de l'époque est si importante qu'on l'a prétendu ou imaginé, et si cette proportion peu commune n'était pas le fait des représentants politiques en général, sans caractériser spécifiquement la droite. Car, sous la Restauration, époque de triomphe des « notables » s'il en est une, la notabilité était alors volontiers indexée sur la qualité nobiliaire des intéressés, toutes opinions politiques confondues ; ceci, on s'en doute, avait forcément des répercussions sur la représentation parlementaire dans son ensemble, et pas seulement sur celle de la droite.

À l'examen, il apparaît que si la noblesse est effectivement un critère de reconnaissance essentiel des représentants de la droite - mais non de sa masse de sympathisants -, l'ancienneté immémoriale des distinctions qu'elle est censée mettre en exergue semble en revanche beaucoup plus discutable.

aristocraties. Aristocratie des talents : **M. le marquis de Chauvelin qui, élevé à la cour de nos rois**, en a rapporté cette amabilité, ce ton de bonne compagnie qui nous force à l'écouter même à l'heure fatale de 6 heures, et d'autres talents distingués sont l'apanage de certains membres de ce côté, et défendront un jour une meilleure cause. [...] **Aristocratie des grands noms : en entendant lire l'appel nominal, on se rappelle des preux sans peur et sans reproche, tels que M. le maréchal de la Fayette**, etc. Aristocratie des richesses [...]. Enfin, **aristocratie, non de l'Ancien régime, elle ne peut exister nulle part**, mais celle du régime impérial : considérez tous ces amants de la liberté qui annoncent son futur triomphe, et vous serez étonnés d'y reconnaître les généraux, les préfets, les conseillers d'État, les banquiers de l'Empire, le censeur impérial » (Jérôme Mavidal et Émile Laurent (dir.), *Archives parlementaires*, 2^e série, Paris, Paul Dupont, 1877, tome 35, p. 187, Chambre des députés, séance du 2 mars 1822).

¹ Vaulabelle, *Ibid.*, p. 161.

a- L'explication du stéréotype : une proportion écrasante de nobles parmi les représentants de la droite

Non sans une certaine surprise tant on pouvait s'attendre malgré tout à trouver en assez grand nombre des représentants d'une bourgeoisie très conservatrice siégeant à la droite des Chambres, l'analyse statistique balaie ici les raisonnements paradoxaux et confirme dans des proportions étonnantes l'image d'Épinal, en faisant apparaître une spécificité remarquable dans le recrutement sociologique des représentants de la droite royaliste. À considérer cette dernière uniquement par sa composition et plus précisément par la répartition binaire entre nobles et roturiers, tout se passe apparemment comme si la Révolution française n'avait pas eu lieu, comme si le débat consécutif à la réunion des États généraux de 1789 avait été résolu par le triomphe des ordres privilégiés, la portion congrue étant laissée à un tiers-état, dont les meilleurs éléments sont d'ailleurs destinés à une agrégation lente et progressive à l'ordre nobiliaire. Il convient de souligner une fois encore qu'on ne parle plus exclusivement ici que des *représentants* de la droite, ceux dans lesquels les électeurs et sympathisants « royalistes » de la Restauration voient de bons porte-paroles.

À la Chambre des pairs, cette sur-représentation nobiliaire écrasante n'est pas surprenante, et nullement spécifique de la droite, puisqu'elle est au contraire constitutive du corps : les pairs de France sont par principe tous nobles ; pour les rares qui le ne seraient pas avant leur nomination, un titre au minimum de « baron-pair », consécutif à leur entrée à la Chambre haute, vient assez rapidement relever leur condition et faire oublier leur roture passée¹. Car les pairs de France sont également tous titrés, même si, pour maints pairs dont la noblesse familiale remonte à l'Ancien régime, le titre initial est de courtoisie, c'est-à-dire relève d'une simple auto-promotion familiale entérinée par les usages. Au total, sur les 217 pairs de France de droite que l'on a pu repérer, un seul, le banquier Ollivier (1772-1831), ancien député nommé à la Chambre haute en novembre 1827, n'a pas fait semble-t-il, l'objet d'un anoblissement formel ou par titre ; en sorte, qu'en 1830, il est le seul roturier que compte le Palais du Luxembourg, toutes tendances politiques confondues² ; un seul autre, Sapinaud de La Rairie, est noble - noblesse d'extraction ancienne -, mais reste après sa nomination non titré jusqu'à la révolution de 1830. Auparavant, la Chambre haute a connu un autre personnage non titré, politiquement beaucoup plus important : il s'agit de Charles Henri

¹ Les titres de baron-pair, de vicomte-pair, de comte-pair et de duc-pair, propres aux membres de la Chambre haute, sont la plupart du temps délivrés avec un certain délai de retard par rapport à la désignation des intéressés à la pairie. Certains des pairs de France n'en ont jamais obtenu, notamment ceux issus de la fournée du 5 novembre 1827 ; mais, à l'exception mentionnée ci-après de Sapinaud, ils possédaient déjà un titre nobiliaire simple (comte, marquis, etc.), officiel ou de courtoisie, préalable à leur entrée à la pairie.

² Cf. la liste des pairs en mars 1830 dans les *Archives parlementaires*, vol. 61, pp. 517-523.

Dambray, conseiller important de Louis XVIII, nommé garde des Sceaux, chancelier de France et président de la Chambre des pairs par ordonnance du 13 mai 1814. Dambray est *ipso facto* anobli et qualifié « messire » en qualité de chancelier de France, mais reste un simple « chevalier » - appellation qui, on le rappelle, ne constituait pas un titre nobiliaire -¹ ; son fils, Emmanuel Dambray, nommé pair lors de la fournée du 13 août 1815, n'est anobli à titre personnel et titré « vicomte-pair » que le 31 août 1817. Or, même si le chancelier Dambray est proche de Louis XVIII, le père comme le fils, défenseurs des idées réactionnaires, prennent très rapidement place à droite au sein de la Chambre haute, et peuvent donc être considérés comme y appartenant. Ces rares exceptions ne font que confirmer la règle qui veut que tout pair de France, indépendamment de sa position politique, soit à la fois noble et titré : la droite, ici, ne se distingue en aucune manière.

Il n'en va pas de même à la Chambre des députés, car la noblesse ici, sans être rare, n'est nullement obligatoire pour ses membres.

Pour avoir une idée de la proportion générale de nobles parmi les députés sous la Restauration, il est habituel de se référer à l'étude de Jean Bécarud². Les chiffres de cette étude sont néanmoins fortement sujets à caution, car manifestement fondés sur l'apparence des noms tels qu'ils apparaissent dans telle ou telle liste officielle³. Or, d'une part, en raison du prestige de la noblesse à l'époque, beaucoup ornent leur nom d'une particule : pour donner quelques exemples au sein de la droite, d'Aigremont de Saint-Manvieu, Arnaud de Puimoisson, Augier du Chézaud, Bayard de Plainville, Benoist de la Salle, Bertin de Vaux, Bourdeau de Fontenay, Fauvelet de Bourrienne, Bricout de Cantrainne, Bruère de Vaurois, de Bully, de Burosse, Carrelet de Loisy, de Cayrol, de Chantelauze, Crignon d'Auzouer, seize députés au total, pour se cantonner aux trois premières lettres de l'alphabet, n'ont pu être rattachés à aucune famille noble mentionnée dans les études de ce corps, quand ils ne sont pas expressément démasqués comme de parfaits roturiers par les spécialistes de la noblesse d'apparence⁴. Les actes d'état civil, pour donner un indice plus sérieux, ne constituent pas non plus une preuve irréfutable, loin de là, car les erreurs fourmillent, que ce soit dans un sens par la complaisance des curés tenant les registres paroissiaux ou dans l'autre par la négligence

¹ Cf. par exemple sa désignation dans les *Archives parlementaires* de 1824, vol. 39, 23 mars 1824, p. 571.

² Jean Bécarud, « la noblesse dans les Chambres (1815-1848) », *Revue internationale d'histoire politique et constitutionnelle*, 1953, pp. 189-205, et notamment p. 193.

³ Coquilles comprises, tel le baron de « Puymaurier » en Haute-Garonne.

⁴ Pour de nombreux exemples de fausse noblesse, on renvoie parmi une multitude de bons livres, à l'ouvrage bien informé de Michel Dugast Rouillé, *Les notables ou la « seconde noblesse »*, Nantes, chez l'auteur, 1978, 2 vol.

des officiers d'état civil à mentionner toujours avec exactitude les qualités des personnes concernées.

À l'échelle de la droite, après vérification dans les divers nobiliaires, ce sont ainsi 51 députés portant nom à particule qui sont très probablement roturiers, auxquels il faut ajouter 12 cas plus douteux, soit un total de 63¹ sur 711 députés royalistes : la marge d'erreur de l'étude de Bécarud, considérable, est donc comprise entre 7% et 9%. On compte même dans le Sud-Ouest, un très probable faux baron et vrai roturier, le baron de Burosse, député du Gers de 1824 à 1831, et même un vrai Gascon mais marquis de légende, le « marquis Gauldrée Boileau de Lacaze », député royaliste des Landes de 1823 à 1827, qui, à en croire le généalogiste Chaix d'Est-Ange, spécialiste en la matière, appartiendrait à une famille « de très honorable bourgeoisie » jamais anoblíe, tout au moins avant le second Empire².

Le taux d'erreur de Bécarud est néanmoins réduit par le fait que l'axiome « particule = noble » est également faux en sens inverse ; à partir du XVIII^e siècle, un certain nombre d'anoblis, y compris à titre héréditaire, gardent tout simplement leur nom d'origine sans y ajouter un nom de terre : c'est ainsi que, sous la Restauration, les députés de droite Benoist, Boulard, Cochin, en dépit de leur nom prudhommesque, sont parfaitement nobles ; cette modestie onomastique, on l'imagine aisément, est plus rare chez les intéressés que le phénomène inverse, mais les listes officielles conservent la plupart du temps le seul nom d'origine, et induisent donc en erreur l'analyste qui ne se fie qu'à l'apparence ou à des extraits d'état civil incomplets ou fallacieux.

Même si la méthode fondée sur l'allure des noms de famille est donc très critiquable, - au point d'avoir été écartée d'emblée par nous pour l'étude spécifique des députés de droite -, il n'en reste pas moins qu'en ce qui concerne l'ensemble du monde parlementaire, toutes fractions politiques confondues, les données de Bécarud sont les seules existantes pour la période étudiée dans sa totalité, et fournissent donc un premier ordre de grandeur. L'auteur

¹ Outre les seize noms déjà cités, il faut encore ajouter Delamare (alias de la Mare), Delbreil de Scorbiac, Dugas des Varennes, Durand d'Élecourt, Dussol (de Sarrazac), de Formont, (Fornier de) Savignac, Génébrias de Gouttepagnon, Huerne de Pommeuse, (Montjarret de) Kerjégu, (Gauldrée Boileau de) Lacaze, (Dor de) Lastours, Lebesch de Champsavin, Lebrun (de Saisseval), Lemarchant de Gomicourt, Lemoine des Mares, Léviste de Montbrian, de Lussy, de Luzines, de Magneval, de Marchangy, Paulinier de Fontenille, Peyrusset (de La Rochette), (Avril de) Pignerolle, (Battant de) Pommerol, de Pontet, Préveraud de La Boutresse, Regourd de Vaxis, de Saulty, de Séguret, de Sirand, Sirieys de Mayrinhac, Tibord du Chalard, Tixier de la Chapelle, Vauquelin de La Rivière, tous députés très probablement roturiers. Les neuf cas plus douteux sont : Domingon de Bronsac, Ducasse de Horgues, (Regnoust) Duchesnay, de Genuyt, Gillet de Valbreuse, (Le Chapelier de) Grandmaison, (de) Lahuproye, (de) Lardemelle, et (de Hau de) Staplande.

² Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, vol. 20, pp. 248-249 ; un neveu du député est créé baron en 1867 par Napoléon III. Dans son ouvrage sur *les Marquis français* paru chez Champion en 1919, le baron Henry de Woelmont ne prend pas parti et note sobrement (p. 57) : « Gauldrée-Boileau, barons en Gascogne. Une branche de cette famille a porté, avec le nom Boileau, le titre de marquis de Lacaze ».

livre, pour l'ensemble des députés de la Restauration, une proportion d'environ 50% de nobles, avec des *maxima* de 54% dans la Chambre introuvable de 1815 et de 58% dans la Chambre retrouvée en 1824, où la droite domine de manière écrasante, contrastant avec des *minima* de 41-42% en 1818 ou en juillet 1830, quand la gauche libérale et le centre constitutionnel dominant¹.

Si l'on tient compte de la part de la droite - que nos propres dénombrements permettent de chiffrer avec précision -, on aboutit, pour les mouvances libérales et constitutionnelles, à un taux de noblesse qui peut être évalué à plus d'un tiers². Un bon tiers de nobles à gauche et au centre sous la Restauration, c'est déjà plus, il convient de le souligner, que la proportion nobiliaire constatée pour l'ensemble des députés de la monarchie de Juillet - régime dont les élus apparaissent à l'échelle du siècle comme des « notables » particulièrement bourgeois, avec une proportion de députés nobles réduite à 20% dont la moitié d'anoblis récents, si l'on se réfère à l'étude de Patrick-Bernard Higonnet pour la Chambre de 1831 ou à celle d'André-Jean Tudesq pour la Chambre de 1840³. Un tiers, c'est comparable en revanche aux proportions observées pour les députés du second Empire, qui comptent, d'après les dénombrements d'Eric Anceau, 37% de nobles⁴.

Parmi les députés de droite, les proportions sont d'un tout autre ordre de grandeur. Sans faire pour l'instant de distinction selon l'importance politique, on a, parmi les 711 députés de droite, 520 députés nobles ou d'anoblis avérés, contre 191 roturiers ou personnes dont la noblesse reste improuvable. Ainsi donc, la droite royaliste à la Chambre des députés compte près de trois quarts de nobles (73% exactement) pour seulement un quart de roturiers (27%),

¹ Pour la mandature 1828-1830, Patrick-Bernard Higonnet dénombre quant à lui, pour l'ensemble des députés, 41% de députés nobles d'Ancien régime (dont 28% titrés), auxquels il faut ajouter 10% de nobles d'Empire, ce qui donnerait une proportion globale de 51% (Higonnet, « La composition de la Chambre des députés de 1827 à 1831, *Revue historique*, 1968, tome 239, pp. 351-378, et notamment p. 376). Higonnet ne dit mot en outre des anoblis de la Restauration, et les chiffres qu'il indique pour la seule droite apparaissent sous-estimés (cf. nos explications détaillées page 293, note 4), ce qui devrait conduire à réévaluer un peu le pourcentage global des députés nobles pour ces dernières sessions parlementaires de la Restauration.

² Toujours pour cette même mandature 1828-1830, Higonnet évoque, au sein de « la gauche » et des 221 signataires de l'adresse hostile au roi, 63% de bourgeois et 37% de nobles, parmi lesquels 21% de membres de l'ancienne noblesse et 16% d'anoblis d'Empire (Higonnet, *op. cit.*, pp. 357 et 376).

³ Pour la période 1830-1848, Bécarud donne une proportion d'anoblis comprise entre 20 et 25% (Bécarud, *op. cit.*, p. 194). Selon Higonnet, on compte 24% de nobles dans la Chambre de 1831, dont seulement 12% de nobles d'Ancien régime (Higonnet, *op. cit.*, p. 376) ; quant à André-Jean Tudesq, il évoque, pour la Chambre de 1840, 92 nobles authentiques sur 459 députés (*Les grands notables en France 1840-1849, étude historique d'une psychologie sociale*, Paris, PUF, 1964, vol. 1, p. 368), soit seulement 20% du corps, dont la moitié sont au demeurant des anoblis d'Empire et de la Restauration, ce qui réduit à 10% la proportion des députés issus de familles nobles ou anoblies en 1789 : l'écart avec la droite royaliste de la Restauration est ici vertigineux.

⁴ D'après les dénombrements d'Eric Anceau, arrondis par nos soins à l'unité près, *Les députés du Second Empire, Prosopographie d'une élite du XIX^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2000, p. 81. Le taux de noblesse est calculé lors de la première élection des députés au Corps législatif.

et 60% de nobles de naissance¹. En outre, sur ces 520 députés nobles, on en compte 444 ayant reçu leur noblesse par succession familiale, dont 425 nobles de naissance². Au total donc, la droite à la Chambre compte en son sein 62% de nobles « héritiers », près des deux tiers du *corpus* des députés de droite. Et, parmi les nobles que compte la droite au Palais-Bourbon, 82%, plus des quatre cinquièmes, ne se sont donnés « que la peine de naître », pour reprendre la fameuse formule de Beaumarchais, en héritant de cette noblesse au berceau.

Bref, la droite parlementaire compte deux à trois fois plus de nobles que ses adversaires de gauche et de centre, et une énorme proportion de ses membres nobles le sont de naissance, contrairement aux membres de la noblesse d'Empire, qui irriguent en masse au contraire les rangs constitutionnels et libéraux³.

Peut-on déceler une évolution du phénomène durant la quinzaine d'années de la Restauration ?

Le 8 octobre 1815, à l'ouverture de la session de la « Chambre introuvable », 183 députés parmi les 268 qui forment trois mois plus tard ce qu'on a appelé la « majorité de 1815 » sont d'ores et déjà nobles, soit une proportion de 68% ; parmi les 32% restant de roturiers, 15 sur 85 ont été anoblis au cours de la seconde Restauration après l'ouverture de la session, si bien que la fraction de ceux qui sont restés roturiers jusqu'à la chute du régime parmi cette « majorité de 1815 » est d'un peu plus du quart⁴. Les proportions restent identiques lorsque l'on se limite, au sein de cette « majorité de 1815 », aux « ultra-royalistes »

¹ On rappelle que la part des nobles dans la population française, avant même le déclenchement de la Révolution, était inférieure à 2%, quels que soient les chiffres retenus par les spécialistes (0,4% si l'on retient l'estimation basse de 80.000 nobles, 1,8% si on prend la fourchette haute de 360.000 nobles).

² La différence consiste en 19 députés dont la noblesse est d'Ancien régime, mais qui sont nés après l'anoblissement de leur famille. Les noms de ces 19 députés sont, par ordre chronologique d'anoblissement : Salis, Fumechon, Méaudre, Lormand, Beauquesne, d'Archimbaud, du Temple de Chevigny, Bergevin, de Cressac, Ruinart de Brimont, Quatremère de Quincy, Drouilhet de Sigalas, Flaujac, Ladreyt de La Charrière, Péraldi, Lugat, Maleteste, Reynaud de Trets, et Trinquelague.

³ Quand bien même une minorité de ces nobles d'Empire ont, comme il sera bientôt constaté, rejoint au contraire la droite royaliste.

⁴ La liste des 70 députés de droite, roturiers avérés ou présumés en 1815 comme jusqu'à la fin de la Restauration, est la suivante : d'Aigremont de Saint-Manvieu, Aupetit-Durand, Aurran-Pierrefeu, Babey, Barbier, Bayard de Plainville, Benoist (du Nord), Bernard, Billard, Bonne, (Fauvelet de) Bourrienne, Brenet, Bruère de Vauvois, Bulle, Castel, Clément, Crignon d'Auzouer, Croizet, Cuny, Dahirel, Delamare, Delbreil de Scorbiac, Dereix, Domingon de Bronsac, Ducasse de Horgues, (Regnoust)-Duchesnay, Dufort, Dugas des Varennes, Faure, Feuillant, Figarol, Gagneur, Geoffroy, Gerbaud, Goüin-Moisant, Huerne de Pommeuse, Josse-Beauvoir, Jullou, Lahuproye, Lallart, Lastours, Laval, Lebesch de Champsavin, Léon Le Clerc, Lemarchant de Gomicourt, Luzines, Magneval, Mennessier, Meynard, Michaud, Pardessus, Paul de Châteaudouble (douteux), Paulinier de Fontenille, Peyrusset, (Battant de) Pommerol, Pontet, Préveraud de la Boutresse, Pyrot, Richard, Roger (de Dourdan), Rolland, Roux-Laborie, Royer, Savignac, Sirieys de Mayrinhac, Teulon, Tixier de la Chapelle, Van Merris-Hynderick, Vauquelin de la Rivière, Willig. Les quinze députés, roturiers à l'ouverture de la session en octobre 1815, mais anoblis ensuite avant juillet 1830, sont : Bacot de Romand, Canuel, Chilhaud de La Rigaudie, Corbière, Cornet d'Incourt, Du Boÿs, Dufougerais-Ladouëpe, Dussumier-Fonbrune, Gailhard, Hervé-Chef-du-Bois, Hyde de Neuville, Lachèze-Murel, Regnouf de Vains, Tabarié et Vimal-Teyras.

proprement dits : on constate en effet que 144 des 202 « ultras » de la Chambre sont déjà nobles, soit un pourcentage de 71% ; en outre, onze d'entre les roturiers sont anoblis au cours de la Restauration, c'est-à-dire que le nombre de députés ultras de 1815 restés roturiers jusqu'à la chute du régime en 1830 est de 23%.

Au creux de la vague électorale, lorsque la droite est réduite à ses plus solides bastions, à la fin de l'année 1819, 45 des 58 députés de droite, ultra-royalistes ou apparentés, sont nobles à l'ouverture de la session parlementaire, soit une proportion de près de 78% ; si l'on se restreint aux seuls ultras *stricto sensu*, on constate que 30 députés ultras sur 39 sont nobles, soit une proportion de 77%. La proportion de nobles a donc augmenté légèrement par rapport à 1815¹.

Début 1827, lors de la dernière session de la « Chambre retrouvée », dominée par la droite à plus de 90%, un pointage rigoureux portant sur les 395 députés de droite qui siègent alors, donne 105 députés roturiers au sein de ce corps de droite, après vérification minutieuse de chaque cas individuel². Ceci veut dire que plus de 73% des députés de droite au sein de la « Chambre retrouvée » sont indiscutablement nobles (4 des 105 roturiers seront en outre anoblis entre janvier 1827 et juillet 1830³), pourcentage tout à fait semblable à celui observé en 1815. On signale au passage que le pourcentage livré par Bécarud, donnant 58% de nobles au sein de cette « Chambre retrouvée », toutes fractions confondues, s'avère largement fantaisiste après un examen approfondi : sur les 426 députés que compte la Chambre lors de cette session, même si l'on imaginait que tous les députés de gauche et de centre gauche étaient roturiers, cela donnerait un minimum de 290 députés nobles sur 426, soit une proportion de 68% ; mais c'est faire encore bon marché du comte de Thiard, de Pavée de

¹ Les noms des 13 roturiers de la droite siégeant à la Chambre en 1819 sont les suivants : Aurran-Pierrefeu, Barbier, Crignon d'Auzouer, et Richard pour les apparentés, Augier du Chézaud, Josse-Beauvoir, Lastours, Lemarchant de Gomicourt, Magneval, Paul de Châteaudouble (?), de Pontet, Rolland pour les ultras proprement dits, sans oublier Corbière, qui n'est anobli qu'en novembre 1822.

² Les 109 roturiers avérés ou présumés, à la date de janvier 1827, sont : Agier, Aguillon, d'Aigremont de Saint-Manvieu, Augier du Chézaud, Barlier, Barrois, Bazire, Bécays de Lacaussade, Becquey, Bertin de Vaux, Boin, Bonnet, Boucher, Bourdeau, Bourdeau de Fontenay, Bourrienne, Breton, Bricout de Cantrainne, Bucelle, de Bully, le « baron » de Burosse, Caizergues, Calemard de Lafayette, Carrelet de Loisy, Chenevaz, Chevalier-Lemore, Coffyn-Spyns, Colomb, Cotteau, Couprier, Creuzé, Crignon d'Auzouer, Cuny, Daveluy-Bellencourt, Delaage, Delpit, Descordes, Ducasse de Horgues, Duchesnay, Dugas des Varennes, Duplan, Durand d'Élecourt, Durand (de Perpignan), Dussol, Emonin, Figarol, Fouquerand, Fouquier-Long, Fournas, Gazan, Gillet-Barba, Haas, Halgan, Hay-Lucy, Hennessy, Huerne de Pommeuse, Jacquinet-Pampelune, Joffrion, Josse-Beauvoir, Kerjégu, Kerouvriou, Knopf, La Bretonnière, le « marquis » de Lacaze, Lafont de Cavaignac, Lardemelle, Lastours, Lebeschu de Champsavin, Léon Le Clerc, Leclerc (de la Meuse), Lemoine des Marres, Le Paige, Letissier, Lévesque, Léviste de Montbrian, Lizot, Masson, Mestadier, Meynard, Mousnier-Buisson, Ollivier (de Paris), Pardessus, Paul de Châteaudouble (?), Pavy, Petitperrin, (Battant de) Pommerol, Poydavant, Préveraud de la Boutresse, Ravez, Reboul, Regourd de Vaxis, Renaud, Révélière, Ribard, Sanlot-Baguenault, de Saulty, Saunac, de Séguret, Simon, Simonneau, Sirieys de Mayrinhac, Strafforello, Tailhandier, Tixier de la Chapelle, Van Merris-Hynderick.

³ Il s'agit de Bécays de Lacaussade, Calemard de Lafayette, Colomb, et Ravez.

Vandœuvre, du baron Frédéric de Turckheim, et d'encore un ou deux autres nobles parmi les opposants libéraux et constitutionnels que compte la « Chambre retrouvée » : la droite compte donc environ 69% de nobles, onze points de plus que ce qu'avance Bécarrud.

En mars 1830, lors du vote de l'adresse dite des 221, parmi les 181 députés de droite hostiles à l'adresse, on compte 41 roturiers¹, soit une proportion de 23%, pour 140 nobles (77%). Enfin, parmi les 110 députés de droite, ayant fait partie de ces « 181 » et réélus lors des ultimes élections de l'été 1830, on trouve 24 roturiers, soit 22% du groupe, ce qui signifie que 78% sont toujours nobles. Si l'on étend l'analyse aux 133 candidats de droite ayant déjà siégé sous la Restauration et réélus lors de ces élections², on compte 29 roturiers, ce qui maintient une proportion de 78% de nobles³.

À coup sûr, donc, les victoires électorales de la droite augmentent très fortement la proportion de nobles au sein de la Chambre de députés ; en revanche, contrairement à une idée reçue, ce n'est pas lors de ses victoires massives que celle-ci compte le plus de nobles en son sein : comme l'analyse chiffrée le démontre, la droite compte proportionnellement plus de nobles pendant les périodes de difficulté, en 1819 (78%) ou en 1828-1830 (77%)⁴, que dans les périodes d'euphorie comme 1815 (68%) ou 1824-1827 (71%). Cela témoigne peut-être du fait que par temps d'orage, les électeurs restés alors fidèles à la droite se replient, autant que faire se peut, sur les figures nobiliaires qui incarnent le mieux à leurs yeux le modèle traditionnel auquel ils demeurent attachés contre vents et marées, lors même qu'eux, électeurs, ne sont pas majoritairement nobles, ainsi qu'il a déjà été expliqué. Le choix d'un noble, même obscur, apparaît alors comme un manifeste politique à lui seul, un gage

¹ Leurs noms sont : Aguillon, Amat, Babey, Barrois, Becquey, Benoit de la Salle, Berryer, « baron » de Burosse, Chantelauze, Chevalier-Lemore, Chevrier de Corcelles, Cotteau, Creuzé, Croizet, Domezon, Ducasse de Horgues, Duquesnoy, Durand d'Élecourt, Dussol, Formont, Gérin, Halgan, Jacquinet-Pampelune, Kerjégu, Kerouviou, Labretonnière, Lafont de Cavaignac, Lamandé, Lardemelle, Lastours, Léon Le Clerc, Letissier, Mestadier, Mousnier-Buisson, Pardessus, Paul de Châteaudouble, Pignerolle, Reboul, Séguy, Simon, Sirieys de Mayrinhac.

² Qu'ils aient été ou non sortants ; en revanche, on ne compte pas ici 13 nouveaux élus de droite qui n'avaient jamais été élus auparavant sous la Restauration.

³ Les 29 roturiers réélus sont : Amat, Becquey, Chantelauze, Chevalier-Lemore, Chevrier de Corcelles, Domezon, Duquesnoy, Durand d'Élecourt, Dussol, Formont, Jacquinet-Pampelune, Kerouviou, Lafont de Cavaignac, Lamandé, Lardemelle, Lastours, Letissier, Mestadier, Pardessus, Paul de Châteaudouble, Pignerolle, Séguy, Sirieys de Mayrinhac, qui ont fait partie des 181 ; Hennessy, Lussy, et Saunac, qui se sont abstenus lors du vote de l'adresse des 221 ; enfin, Auran-Pierrefeu et Lévesque, qui ne siégeaient pas début 1830, mais avaient siégé auparavant.

⁴ Patrick-Bernard Higonnet évoque 63% de nobles parmi les 181 députés de droite ayant voté contre l'adresse des 221 en mars 1830 (Higonnet, *op. cit.*, p. 357). Nos propres dénombrements indiquent que 139 de ces 181 députés (77%) étaient nobles lors du vote de cette adresse, soit en détail : 23 députés issus d'une famille déjà noble en 1400, 39 d'une famille noble ou anoblée entre 1401 et 1560, 29 d'une famille anoblée entre 1561 et 1700, 31 d'une famille anoblée au XVIII^e siècle, 5 anoblis d'Empire, et 12 anoblis de la Restauration. Sur les 181, il y a donc 67,4% de nobles d'Ancien régime et 9,4% d'anoblis du début du XIX^e siècle.

d'honorabilité suprême, du moins selon les critères sociaux très conventionnels de ceux qui l'élisent à la députation.

On mesure mieux désormais la singularité profonde à cet égard de la représentation parlementaire de la droite sous la Restauration : les paradoxes rhétoriques que l'on avait pu relever chez Puymaurin et Vaulabelle, qui minimisaient l'importance proportionnelle considérable de la noblesse au sein du camp royaliste, se trouvent donc très largement infirmés.

b- Une distinction éminente faussement immémoriale

Or, il importe de s'arrêter un peu plus sur la signification que revêt le choix d'un noble comme représentant politique de la droite. Le noble-type élu par le camp royaliste ne concorde que partiellement avec le concept de *notable*, à la fois parce qu'il n'est pas toujours si notable que cela, et aussi parce qu'à l'inverse, il est en soi et par principe toujours beaucoup plus qu'un simple notable, si insignifiant et médiocre que puisse paraître le nobliau considéré en tant qu'individu concret.

Les élus de droite appartenant à la noblesse - les trois quarts du groupe, on le rappelle - sont loin d'être toujours de grands notables, d'une part, parce que leur notoriété dépasse rarement les bornes de leur arrondissement d'élection, voire d'un simple canton ; d'autre part, parce que, s'ils sont toujours aisés - condition *sine qua non* pour remplir les conditions censitaires de l'éligibilité -, leur richesse et leur pouvoir économique sont bien souvent restreints, comparés à certains magnats industriels, bancaires et commerciaux engagés dans la cause libérale, que ce soient les *leaders* comme Perier ou Laffitte, ou d'autres moins connus¹. Ceci explique au passage, au moins autant que les stigmates financiers de la période révolutionnaire², que beaucoup des élus de droite de la Restauration ne figurent pas dans les listes départementales de « Grands notables du Premier Empire ». Non que la gauche et le centre n'aient aussi leur piétaille d'élus obscurs, petits négociants sans relief, robins subalternes, fonctionnaires locaux, etc. ; mais la distorsion est particulièrement frappante à droite entre le prestige de noms aux consonances flatteuses - quand elles ne sont pas

¹ Ainsi, dans le département de la Nièvre, Jean-Louis Boigues, maître de forges à Fourchambault, est un candidat libéral richissime, qui paye 9937 francs de cens en juin 1830, quand Dupin aîné, *leader* libéral autrement plus connu, n'en verse « que » 1885 francs, et Hyde de Neuville, grande figure du parti royaliste devenu un des ténors de la « défection », 1770 francs seulement. De même, Émile Oberkampf, ayant hérité de son père les célèbres manufactures de Jouy-en-Josas, se présente en Seine-et-Oise comme candidat libéral en 1827, et paye alors un cens extrêmement élevé de 9302 francs de cens, bien loin devant les candidats adverses du parti royaliste (Jouvencel et Bizemont).

² Ce point sera abordé plus en détail à la section suivante de ce chapitre, en même temps que les engagements politiques antérieurs des élus de droite de la Restauration et l'étude de « l'émigration » des députés royalistes.

ridicules -, et l'absence absolue de notoriété des individus qui portent de tels patronymes. En ce sens, nos nobles de droite ne sont nullement des notables, s'il faut entendre par là des personnalités à la notoriété médiatique bien assise.

Les milieux intellectuels et médiatiques parisiens de l'époque ironisent volontiers par dépit sur ces Messieurs « de La Jobardière », tout en étant totalement impuissants à réduire par ces moqueries le prestige local réel attaché à cette qualité nobiliaire, qui aide puissamment à l'élection des intéressés sous la Restauration, du moins dans les terroirs régionaux et locaux qui sont sensibles à cette noblesse. Car sans réunir toutes les qualités d'un « notable » classique, l'identité nobiliaire des élus de droite concernés reste évocatrice dans l'imaginaire collectif de l'époque d'une supériorité sociale absolue, qui dépasse les contingences circonstancielle de la simple « notabilité ». La noblesse évoque en effet une domination sociale hors du temps, rappelant les temps mythiques de la monarchie française, celle d'un roi entouré de ses « grands », se succédant de père en fils depuis des temps immémoriaux pour le service commun du monarque et de l'État.

Cette intemporalité fantasmagique dans le service public prestigieux, et la supériorité sociale qui en découle, expliquent en majeure partie à nos yeux l'attrait largement irrationnel du corps électoral royaliste pour les nobles. Balzac, dans *le Cabinet des Antiques*, analyse de manière très suggestive et amusante, les ressorts de ce prestige nobiliaire, en la personne du marquis d'Esgrignon, qui semble *a priori* tout à fait typique de nos élus de droite :

« L'hôtel d'Esgrignon était tout bonnement la maison où demeurait un vieux gentilhomme, nommé Charles-Marie-Victor-Ange Carol, marquis d'Esgrignon ou des Grignons, suivant d'anciens titres. [...] Le nom de Carol (les frères Thierry l'eussent orthographié Karawl) était le nom glorieux d'un des plus puissants chefs venus jadis du Nord pour conquérir et féodaliser les Gaules. Jamais les Carol n'avaient plié la tête, ni devant les Communes, ni devant la Royauté, ni devant l'Eglise, ni devant la Finance. Chargés autrefois de défendre une Marche française, leur titre de marquis était à la fois un devoir, un honneur, et non le simulacre d'une charge supposée ; le fief d'Esgrignon avait toujours été leur bien. Vraie noblesse de province ignorée depuis deux cents ans à la cour, mais pure de tout alliage, mais souveraine aux États, mais respectée des gens du pays comme une superstition et à l'égal d'une bonne vierge qui guérit des maux de dents, cette maison s'était conservée au fond de sa province comme les pieux charbonnés de quelque pont de César se conservent au fond d'un fleuve. Pendant treize cents ans, les filles avaient été régulièrement mariées sans dot ou mises au couvent [...] Jamais le marquis d'Esgrignon, chef de la branche aînée, ne voulut accepter le titre de duc. –Je tiens le

marquisat d'Esgrignon aux mêmes conditions que le roi tient l'État de France, dit-il au connétable de Luynes, qui n'était alors à ses yeux qu'un très petit compagnon »¹.

Dans cette description satirique mais non point inexacte, on peut relever toute l'importance de l'histoire familiale dans le façonnement d'une conscience politique, essentiellement perçue comme la transmission d'une grandeur lointaine et mythique, assurée par la pureté du simple écoulement des générations. À y réfléchir, une telle valorisation de cette conception morne du temps est en réalité extrêmement proche de ce qu'on trouve chez les peuples primitifs, tels que les ethnologues l'ont plus tard identifié² ; le trait d'humour de Balzac sur le caractère irrationnel et sacré, proche de la sorcellerie, dans la reconnaissance extérieure de cette valorisation, renforce la corrélation entre les deux phénomènes.

Hugo lui-même n'est pas resté insensible à la fascination nobiliaire, qu'il analyse d'une manière assez voisine ; ainsi, dans le passage déjà mentionné où il décrit le salon de Madame de T., il prête à Marius son propre envoûtement juvénile, à l'endroit des vieilles douairières aristocratiques du salon, décrivant de la sorte le sentiment produit sur un esprit impressionnable : « Ces antiques visages et ces noms bibliques se mêlaient dans l'esprit de l'enfant à son ancien testament qu'il apprenait par cœur, et quand elles étaient là toutes, assises en cercle autour d'un feu mourant, à peine éclairées par une lampe voilée de vert, avec leurs profils sévères, leurs cheveux gris ou blancs, leurs longues robes d'un autre âge dont on ne distinguait que les couleurs lugubres, laissant tomber à de rares intervalles des paroles à la fois majestueuses et farouches, le petit Marius les considérait avec des yeux effarés, croyant voir, non des femmes, mais des patriarches et des mages, non des êtres réels, mais des fantômes »³.

Chez les deux romanciers Balzac et Hugo, l'idée est donc bien celle d'une race antique, qui résisterait comme un môle à l'évolution sociale, politique, culturelle du pays, et apparaîtrait ainsi comme une survivance quasi-magique des temps fondateurs légendaires de la nation.

Mais, précisément, il apparaît nécessaire de comparer une fois encore les représentations aux réalités, et de voir, si, dans les faits, les représentants politiques de la droite, et notamment ses élus, ressemblent ou non au marquis d'Esgrignon par l'ancienneté « immémoriale » de leur noblesse familiale.

¹ Balzac, *La comédie humaine, Études de mœurs* (4^e volume), *Scènes de la vie de province*, sous-série « Les rivalités », *Le cabinet des Antiques* (1839), rééd. Paris, Gallimard, coll. La Pléiade, 1976, pp. 966-967 (2^e et 3^e pages du roman).

² Sans qu'on ait besoin de s'appesantir ici sur la controverse soulevée par Lévi-Strauss pour savoir si, dans la réalité et non dans la construction mythique, de tels groupes sont effectivement « sans histoire ».

³ Hugo, *Les Misérables* (1862), rééd. Paris, Gallimard, coll. La Pléiade, publ. Maurice Allem, 1951, 3^e partie « Marius », livre 3^e « le grand-père et le petit-fils », ch. III *Requiescant*, p. 633.

Il convient ici d'apporter une précision lexicale sur cette notion d'« immémoriale ». En généalogie nobiliaire classique, on entend par là toute famille réputée noble avant 1560, sans que cette noblesse prenne son origine apparente dans l'exercice d'une charge ou dans la promulgation d'un décret, qui matérialiserait l'origine précise de cet anoblissement ; on accordera aisément que la date relativement récente de 1560 - surtout du point de vue de l'époque de la Restauration - rend assez artificiel ce caractère immémorial, ce qui conduit à retenir une acception du terme nettement plus restrictive, réduite à une filiation nobiliaire « d'ancienne chevalerie », remontant au moins à 1250, ou à la rigueur à une noblesse « d'extraction chevaleresque », pour laquelle la filiation remonte à 1400 au plus tard.

Le tableau présent en fin de thèse (annexe n°2/F), indiquant l'ancienneté de la noblesse familiale pour les 520 députés de droite qui sont nobles, permet de dénombrer précisément ceux qui sont concernés par une noblesse « immémoriale », quelle que soit l'extension que l'on donne à ce terme.

Il apparaît que seuls quinze députés, soit 3% des 520 nobles de la droite, appartiennent à des familles dites « d'ancienne chevalerie », pour lesquelles on peut évoquer un ancrage nobiliaire remontant au sens strict à des temps immémoriaux¹. Encore ne s'agit-il jamais, comme le laissait entendre Balzac, de l'époque où les « puissants chefs du Nord », Francs, seraient venus pour « conquérir et féodaliser la Gaule » : en effet, la filiation suivie de la plus « ancienne » famille, celle des Montmorency, ne remonte pas au-delà de 955 ; celle des La Rochefoucauld, qui vient immédiatement après, s'arrête en 1019 et celle qui suit, celle des Choiseul, en 1060. Ainsi, le débat né au XVIII^e siècle entre le comte de Boulainvilliers et ses contradicteurs, de l'abbé Dubos à Mably, pour savoir si les nobles français descendaient en ligne directe des chefs francs ou des aristocrates gallo-romains, apparaît très largement fantasmatique, tout comme son réemploi, dès la Restauration, par Guizot² et Augustin Thierry, auquel Balzac fait ironiquement allusion dans l'extrait précédemment cité du *Cabinet des Antiques*.

Si on élargit le cercle en considérant comme d'origine immémoriale toutes les familles nobiliaires d'extraction chevaleresque, pour lesquelles la filiation suivie remonte au moins à 1400, on compte alors très exactement 98 députés dans ce cas - dont les 15 « d'ancienne

¹ Les 15 députés de droite concernés sont Christian de Montmorency-Tancarville (955 pour la filiation suivie), Sosthène de La Rochefoucauld (1019), Victor de Choiseul d'Aillecourt (1060), Jacques de Clermont-Mont-Saint-Jean (1080), Louis de La Trémoille (1096), Charles de Gontaut-Biron (1124), Léo de Lévis (1180), Armand de Polignac (1205), Adrien de Crussol d'Uzès (1215), Georges de Tramecourt (1220), Charles de Mouchy, prince de Poix, ainsi que son frère et son cousin Alexis et Just de Noailles (1225), et les deux frères Ferdinand et Joseph de Villeneuve-Bargemont (1240).

² Guizot procède il est vrai à une analyse nuancée, en évoquant le mélange des deux races.

chevalerie » -, soit une proportion de 19% parmi les 520 nobles et près de 14% de l'ensemble des députés de droite. C'est à la fois une proportion énorme, y compris lorsqu'on la compare à certains groupes élitistes de l'Ancien régime finissant, comme les Parlements du XVIII^e siècle, très largement fermés aux roturiers¹ ; mais cela signifie également que, si les 3/4 des députés de droite sont nobles sous la Restauration, les 6/7^e de ces nobles ne relèvent pas d'une noblesse extrêmement ancienne qui remonterait aux temps glorieux de la féodalité, en dépit de certaines généalogies flatteuses, arrangées pour complaire aux commanditaires.

En outre, il est remarquable qu'à l'exception, au demeurant secondaire, de Sosthène de La Rochefoucauld, les quinze députés à la noblesse familiale « immémoriale » jouent sous la Restauration, au sein de la droite, un rôle parfaitement insignifiant ; et, parmi les 83 autres au passé familial malgré tout très ancien, on trouve certes quatre figures politiques importantes en la personne de La Bourdonnaye, Bonald, Castelbajac, et Kergorlay, mais aucun des autres acteurs majeurs de la droite également issus de la Chambre des députés : que ce soient Villèle, Corbière, Peyronnet, Martignac, Piet, Ravez, Marcellus, Hyde de Neuville, ou les « seconds couteaux » Cornet d'Incourt, Salaberry, Conny, Agier, Benoist, Bertier de Sauvigny, et Mac-Carthy, aucun d'entre eux n'appartient pas à ce cercle fermé des familles d'extraction chevaleresque. Ainsi, plus des trois quarts des personnalités dominantes de la droite à la Chambre ne relèvent pas de ce modèle mythique d'une aristocratie familiale « sans âge ».

En vérité, les différentes strates de la noblesse française se trouvent assez également représentées au sein du corps des députés de droite, comme l'indique le graphique de la page suivante. On constate que, parmi les 520 députés nobles, outre les 98 relevant de familles d'ancienne chevalerie et d'extraction chevaleresque (qu'on appellera par commodité période A), on peut en compter 127 autres dont la filiation nobiliaire remonte à la période comprise entre 1401 et 1560, période ultime pour la noblesse d'extraction (période B) ; 115 dont la noblesse remonte à la période 1561-1700, longue de 140 ans (période C) ; 105 dont la famille a été anoblée entre 1701 et 1789, pendant la période finale de l'absolutisme (période D) ; 75 enfin anoblis pendant un court laps de temps de moins d'un quart de siècle (1808-1831, période E), ou bien sous l'Empire depuis le rétablissement des titres nobiliaires en 1808, ou bien sous la Restauration, non comptés deux députés anoblis au début de la

¹ Pour prendre un exemple, Clarisse Coulomb, étudiant les Parlementaires du Dauphiné dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, ne compte certes que 12,8% de roturiers à l'entrée en charge (soit une proportion encore deux fois moindre que chez nos députés royalistes de la Restauration) ; mais seulement 6% parmi les nobles peuvent afficher une ancienneté nobiliaire antérieure à 1400 (C. Coulomb, *Les pères de la patrie, la société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*, Grenoble, PUG, 2006, ch. 1, pp. 44-45). Même au parlement de Bretagne, particulièrement strict pour la « pureté » nobiliaire, Jean Meyer ne compte que 9% de parlementaires dont l'ancienneté nobiliaire est antérieure à 1400, sur les 216 familles étudiées (Jean Meyer, *La noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1966, vol. 2, p. 936).

monarchie de Juillet. La noblesse de race, la plus prestigieuse, en principe antérieure à 1560¹, concerne 208 députés, soit 40 % des nobles, ce qui est une proportion très importante² ; tous les autres ont été anoblis par charges, fonctions locales, lettres patentes ou autres.

Si l'on préfère raisonner par grands cycles historiques, l'on compte 172 individus dont la noblesse familiale remonte à l'époque médiévale - y compris pour moitié au Bas Moyen-Âge, jusqu'en l'an 1500 -, soit presque le quart de l'ensemble des députés de droite ayant siégé sous la Restauration (24% pour être précis)³ ; 273 autres ont une ancienneté nobiliaire familiale qui remonte à la période de l'État monarchique moderne (1500-1789), soit près de quatre députés de droite sur dix (38%)⁴ ; et enfin 75 anoblis pour la courte période contemporaine, soit un peu plus du dixième des députés de droite (10,5%).

À l'aune de ces deux types de classification, il ressort que si la noblesse familiale des députés de droite n'est pas la plupart du temps immémoriale, elle remonte aux diverses périodes de l'Histoire de France, dans des proportions relativement équilibrées de siècle en siècle. La présence numérique pas du tout négligeable des périodes relativement ou très anciennes, Moyen Âge ou débuts des Temps modernes, suffit à singulariser nettement l'ensemble formé par les élus de droite, en comparaison de tout autre corps de notables du XIX^e siècle, si conservateur qu'il paraisse lui aussi au premier abord⁵.

On constate malgré tout un élargissement relatif de la base vers les périodes les plus récentes, avec une représentation en surnombre, par rapport au nombre d'années, des anoblis du XVIII^e siècle et plus encore du XIX^e siècle ; cette fréquence passablement plus grande des nobles plus récents est en soi normale et attendue, car les familles concernées n'ont pas encore eu le temps, si l'on ose dire, de s'éteindre faute de descendants.

À l'intérieur de ces périodes d'anoblissement récent, on observe que la noblesse d'Empire représente une part négligeable du quantum, avec seulement 14 députés de droite, soit moins de 2% du total⁶ ; la première Restauration, qui a duré moins d'un an (avril 1814-début mars

¹ Deux de ces 208 nobles de race n'ont pas une noblesse prouvée avant 1560, ce qui rend leur noblesse litigieuse.

² Par comparaison, seuls 29% des Parlementaires nobles du Dauphiné de la fin du XVIII^e siècle sont nobles de race (cf. Clarisse Coulomb, *op. cit.*, p. 46).

³ Soit 98 députés dont l'ancienneté nobiliaire remonte à 1400 au moins et 74 députés au XV^e siècle.

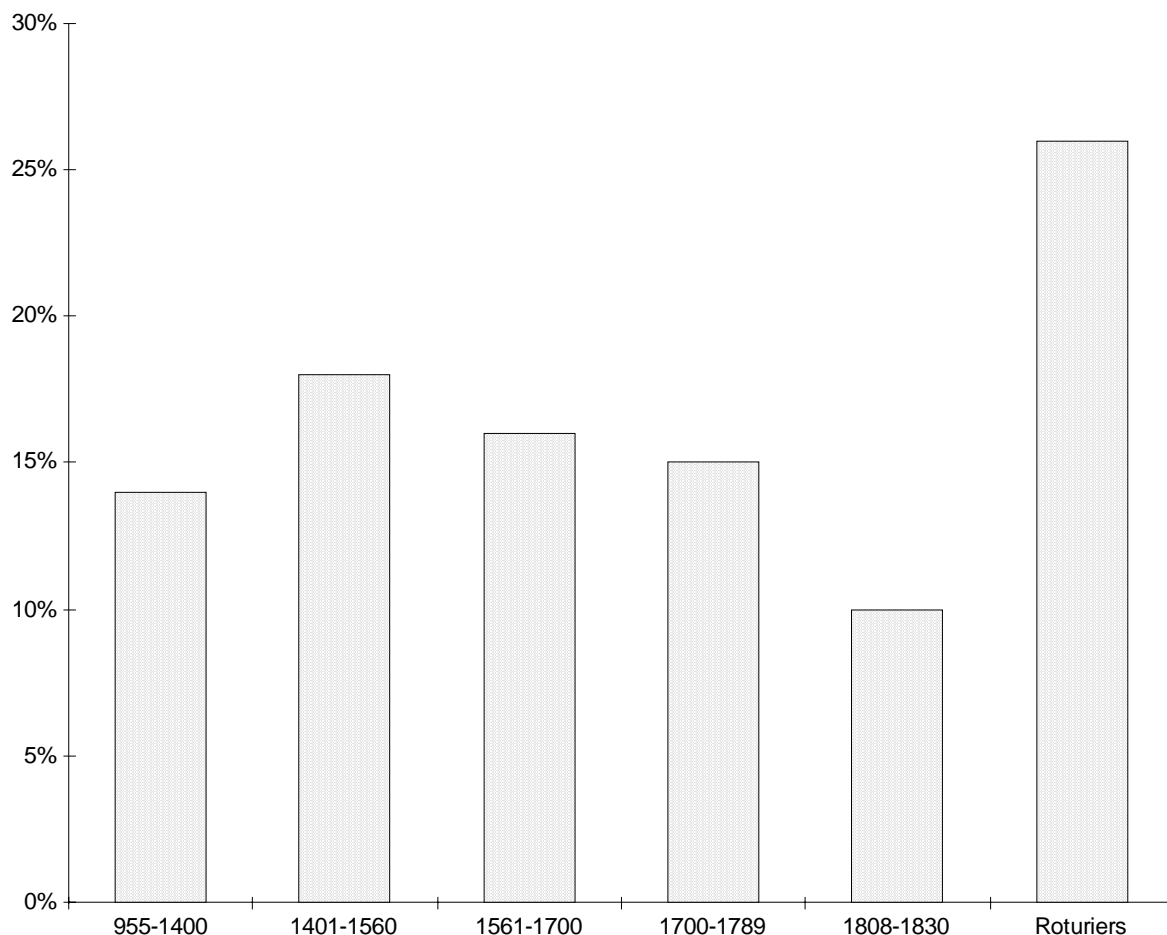
⁴ 90 députés dont l'ancienneté nobiliaire remonte au XVI^e siècle, 78 au XVII^e siècle, et 105 au XVIII^e siècle.

⁵ L'étude prosopographique d'Éric Anceau permet d'offrir un solide point de comparaison entre nos députés de droite de la Restauration et les députés du second Empire. On constate ainsi, que, si parmi les 711 députés de droite étudiés, 25% ont une noblesse d'origine médiévale (antérieure à 1500), cela n'est le cas que pour moins d'un dixième des députés du second Empire ; 39% de nos députés ont une noblesse remontant à la période moderne 1500-1789, contre 15% seulement des députés du second Empire (É. Anceau, *Les députés du second Empire*, p. 81).

⁶ Il s'agit, par ordre chronologique d'année d'anoblissement, de : Castex, Coutard, Dupont de l'Étang, Ernouf,

1815), en fournit à elle seule davantage, avec 20 individus concernés¹.

Graphique 5. Répartition des 711 députés de la droite par ancienneté nobiliaire familiale



Les 59 anoblis de l'ensemble de la Restauration, représentent une part en elle-même assez marginale, avec 8% du total des députés de droite². Toutefois, avec 59 en une quinzaine

Donnadieu, Clarac, d'Abancourt, La Bouillierie, Montmarie, Blanquart de Bailleul, Chartrouze, Favard de Langlade, Higonet et Saladin. Par comparaison, 7,8% des députés du second Empire descendent d'anoblis du premier Empire, soit une proportion quatre fois plus grande, Éric Anceau, *Les députés du second Empire*, p. 81.

¹ Anoblis de juillet 1814 à début mars 1815, il s'agit de : Bellart, André, Faydel, Lachèze-Murel, Longuève, Maine de Biran, Ricard, Rouchon, Dubruel, Coppens, d'Augier, Delauro, Faure, Chamorin, Piet, Cardonnel, Miorcec de Kerdanet, Bastoulh, Desbassayns de Richemont et La Bonnardière.

² Par comparaison, seuls 1,8% des députés du second Empire appartiennent à cette noblesse de la Restauration (Éric Anceau, *ibid.*) ; on constate de manière significative une quasi-inversion des proportions entre les deux corps et les deux périodes étudiées : façon de dire que les familles d'anoblis de la Restauration s'intégrèrent aussi peu à la « fête impériale » de Napoléon III que les parvenus d'Empire n'avaient su l'être quarante ans auparavant au sein de l'aile réactionnaire du régime. Voici la liste des 39 anoblis de la seconde Restauration, par ordre d'année d'anoblissement : Debelleye, Hervé-Chef-du-Bois, Vimal-Teyras, Bacot de Romand, Biancour, Briant de Laubrière, Brusset, Cornet d'Incourt, Du Boys, Durand-Fajon, Gailhard, Gautier, Hyde de Neuville, Lebeau, Mieulle, Regnouf de Vains, Sairas, Tabarié, Baron, Canuel, Dussumier-Fonbrune, Partouneaux, Ratyé de Lapeyrade, Thézan de Biran, Dufougerais-Ladouèpe, Delhorme, Laboulaye, Chilhaud de La Rigaudie, Corbière, François Roger, Le Roy, Lainé, Mortillet, Marchand-Collin, Renouard de Bussière, Calemard de Lafayette, Bécays de Lacaussade, Colomb, et Ravez.

d'années (1814-1830) contre 108 pour tout le siècle précédent, on peut dire que le rythme d'agrégation nobiliaire constaté pour les députés de droite s'est franchement accéléré à la faveur de la Restauration : après le spasme révolutionnaire, la composition sociologique du groupe des parlementaires royalistes montre une intégration plus rapide des roturiers dans l'ordre nobiliaire commun, tournant le dos à l'éventuelle « fermeture » sociale que d'aucuns avaient cru pouvoir déceler au siècle des Lumières. D'autant que les anoblis les plus récents, tels Ravez ou Bellart, viennent parfois d'une famille de toute petite roture, composée d'artisans ou de petits commerçants, ainsi qu'on le verra à la section suivante.

L'ancienneté nobiliaire n'est évidemment pas le seul critère qui fragmente le corps des députés nobles. De nombreux critères n'ont pas de lien intrinsèque et systématique avec le critère nobiliaire ici étudié, du niveau de fortune et des emplois publics occupés jusqu'aux choix politiques adoptés aux diverses époques en passant par l'émigration éventuelle des intéressés ; on les a donc analysés dans d'autres chapitres.

L'appartenance au milieu aulique serait plus directement à même de créer un clivage interne propre à la noblesse ; mais s'il apparaît susceptible de hiérarchiser et de cliver entre eux, dans une certaine mesure, les pairs de France royalistes¹, il n'en est pas de même de leurs homologues du Palais-Bourbon : ce critère mondain, beaucoup plus marginal, n'entre pas en ligne de compte dans l'établissement des hiérarchies partisans internes ou dans leurs contestations par les dissidents, d'autant plus que les conseillers politiques des Princes ou du roi pris dans la Chambre des députés n'appartiennent pas au milieu courtisan traditionnel². Seul subsiste à la droite du Palais-Bourbon un sentiment largement répandu de méfiance envers la Cour, dont l'influence est souvent jugée parasitaire, nombre de députés royalistes rejoignant ici secrètement l'opinion en la matière de leurs adversaires libéraux.

Quant aux titres nobiliaires, en raison de la prolifération déjà ancienne des titres de courtoisie, ils n'ont qu'une importance très relative, à l'exception du titre de duc, seul à être contrôlé, mais qui ne concerne que trois députés sur les 711 étudiés³ : l'apparente hiérarchie entre les différents députés nobles selon leurs titres est donc toute factice, et ne donne d'ailleurs pas lieu à des prétentions ou à des espoirs politiques spécifiques, même si elle peut

¹ Cf. à ce sujet Emmanuel de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables, les pairs de France et la Chambre des pairs héréditaire de la Restauration*, Paris, Fayard, 2006, ch. V, notamment p. 273.

² Ainsi en va-t-il en début de période de Vitrolles, membre de la « Chambre introuvable » et principal conseiller de Monsieur, ou encore en 1828-1829 de Ravez ou de Bertier de Sauvigny, qui servent d'intermédiaires entre Charles X et les députés de la droite.

³ Il s'agit du duc de Crussol d'Uzès, député du Gard en 1824-1830, du duc Charles de Mouchy, député de la Meurthe en 1815-1816, et du duc Armand de Polignac, député de la Haute-Loire en 1815-1816.

parfois elle aussi contribuer à des froissements de vanités, et donc à des frictions internes.

Concernant les 191 députés de droite restés quant à eux roturiers jusqu'à la fin de la Restauration, il importe aussi de faire d'importantes distinctions internes entre trois groupes.

a- 35 d'entre eux appartiennent à des familles de haute et ancienne bourgeoisie, connue depuis un siècle au moins, et parfois depuis le XV^e siècle ; la majeure partie exerce une charge administrative ou judiciaire, souvent transmise de père en fils, une petite fraction ayant à l'inverse durablement déserté ce service public pour cultiver une vie rentière ou se tourner vers le négoce ; cette ancienne bourgeoisie représente ainsi 18% des roturiers, et 5% de l'ensemble des députés de droite, soit moins d'un député sur vingt.

b- Quelque 60 autres (30% des députés roturiers) font partie de familles bourgeoises mais plus récentes, connues depuis deux ou trois générations seulement : parmi eux, environ 40 appartiennent à des familles cultivant une tradition assez récente de service public, étant issus pour la plupart de milieux de praticiens du droit se résumant presque toujours aux petits cercles locaux de notaires, avoués, etc., les autres cas minoritaires étant des familles d'officiers subalternes, d'administration locale, ou d'ingénierie ; le tiers restant vient d'une famille cultivant des intérêts purement privés, négociants, le plus souvent dans un horizon très local, hormis trois cas de négoce parisien, lyonnais et marseillais de plus grande envergure.

c- 96 enfin ont une origine familiale apparemment obscure, presque toujours inconnue ou alors très modeste (artisan, boucher, etc.), ce qui représente la moitié des roturiers, et 13% de l'ensemble des députés de droite, soit tout de même plus d'un député sur dix. Mais comme dans les études généalogiques et biographiques, les familles bourgeoises font l'objet de recensements nettement moins systématiques que les familles nobiliaires, il se peut cependant qu'un certain nombre de familles apparemment obscures aient en fait leur place dans les catégories précédentes¹.

En réalité, on voit qu'une minorité de ces roturiers appartient indiscutablement à des familles de notables anciens, pénétrés depuis longtemps de l'exigence du service public, et parfois quasiment agrégés à la noblesse en 1789. Mais la majorité au contraire relève de familles vraisemblablement beaucoup plus modestes, qui ont profité des bouleversements révolutionnaires pour s'enrichir dans des proportions diverses, soit en la personne de leur père soit en leur personne propre, avec un couronnement social matérialisé par l'entrée dans

¹ De manière significative, on ne trouve dans le *Recueil généalogique de la bourgeoisie ancienne* d'André Delavenne (Paris, S.G.A.F., 1954-1955) que trois des familles de nos députés, cet ouvrage opérant au demeurant une sélection très partielle et apparemment arbitraire.

l'univers politique de la Restauration - qui plus est au sein de la droite royaliste, soit dans le camp de la fermeture sociale apparente - ; pour ce groupe-là de *self-made-men*, le sentiment sacerdotal du service public est évidemment beaucoup plus fragile.

Il faut évoquer ici les députés dont les origines familiales sont protestantes. Seize députés royalistes sont protestants eux-mêmes, soit 2% des députés de droite, proportion infime - mais à rapprocher de celle des réformés en France¹. Deux seulement appartiennent à des familles d'une noblesse « immémoriale », Caumont de La Force (noblesse remontant à 1250²) et Preissac (1295), le premier appartenant en outre à la noblesse de cour versaillaise ; deux autres appartiennent à une petite noblesse d'extraction méridionale, de l'Ardèche (Du Bay, 1541) ou du Gard (Vignolle, 1549) et un troisième, d'Ounous, à une famille d'officiers subalternes du comté de Foix tardivement anoblie en 1777.

À l'inverse de ces sept députés, les deux tiers du lot sont franchement roturiers jusqu'au rétablissement des titres nobiliaires par Napoléon en 1808 ; presque tous appartiennent à des familles de négociants enrichis, dans les sphères bordelaise (Teulon, Dussumier-Fonbrune et son neveu Gautier), tourangelle (Bacot), poitevine (Creuzé), ou alors à La Rochelle (Fleuriau de Bellevue) ou tout près de ce dernier bastion du protestantisme (Dufougerais-Ladouëpe). L'Agenais enfin fournit deux députés, Bécays de Lacaussade et Lafont de Cavaignac, issus de familles protestantes spécialisées dans les armes, restées roturières jusqu'en 1815 en dépit d'une velléité d'agrégation à la noblesse pour la famille du premier. Un seul député protestant et de droite n'est manifestement pas issu de la Haute Société Protestante, mais du petit peuple réformé : il s'agit de Donnadiou, fils d'un petit artisan nîmois, passé d'un jacobinisme exacerbé en 1792 à l'ultra-royalisme sous la Restauration. La plupart des parlementaires royalistes, protestants et roturiers, sont anoblis, sans doute en remerciement de leur ralliement à un régime conservateur et de leur présence au sein de la droite : c'est le cas de Donnadiou dès 1809 (confirmé en 1816), suivi de Bacot en 1816, Dussumier-Fonbrune en 1817, Dufougerais-Ladouëpe en 1818, Renouard de Bussière en 1826, et Bécays de Lacaussade en 1829 ; l'anoblissement de Lafont de Cavaignac, prévu à la fin de la Restauration, puis différé pour cause de Révolution de Juillet, est lui-même finalement avalisé par les nouvelles autorités orléanistes en 1830.

¹ Dix sur seize sont répertoriés par Michel-Edmond Richard, dans *Notables protestants en France dans la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, éd. du Lys, 1996, 376 p. Il s'agit de Bacot de Romand, Bécays de Lacaussade, Creuzé, Donnadiou, Dussumier-Fonbrune, Fleuriau de Bellevue, Gautier, Preissac, Teulon et Vignolle. Il convient de rajouter Caumont de La Force, Du Bay, Dufougerais-Ladouëpe, Lafont de Cavaignac, d'Ounous et Renouard de Bussière.

² Même si la branche du député, condamnée pour usurpation nobiliaire, n'est définitivement anoblie qu'en 1696.

Toutefois, l'identité multiple de protestant, d'homme de droite et parfois en plus de roturier d'origine - sinon souvent de négociant - s'avère difficile à porter ; ceci explique l'instabilité politique fréquente de ces députés protestants, caractérisée même par deux ruptures éclatantes avec la droite pour Gautier et Preissac, prenant tous deux, aux côtés de leur collègue Agier, la tête de la « défection » à la Chambre des députés.

Si l'on s'élève enfin à la fraction supérieure de la droite, il apparaît que les trente personnalités qu'on pourrait considérer comme les plus notables au sein de la droite royaliste, qu'elles soient ou non issues de la Chambre des députés, rendent compte à leur manière de cette stratification entre les noblesses plus ou moins anciennes, très majoritaires, et les différentes bourgeoisies, plus ou moins anciennes et considérables elles aussi.

Pour les nobles, il convient de citer au rang d'acteurs dominants de la droite, par ordre d'ancienneté nobiliaire, Mathieu de Montmorency (955), Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre (1080), Jules de Polignac (1205) et Justin de Talaru (1215), tous quatre issus d'une famille noble d'ancienne chevalerie ; à leur suite viennent Maxence de Damas (1315), Régis de La Bourdonnaye (1376)¹, M^{gr} de Quélen (1379), Kergorlay (1380), Castelbajac (1392), et Bonald (1397), pour l'extraction chevaleresque ; puis Chateaubriand (1409) et Salaberry (1467) pour l'extraction ancienne, suivis de Ferrand (1574), Marcellus (1591), Martignac (1598), Villèle (1633), Bertier de Sauvigny (1668), Fitz-James (1687), Peyronnet (1725), Benoist (1751), et Delalot (1752) dont les familles furent anoblies à l'époque moderne ; enfin, pour un anoblissement tardif sous l'Empire ou la Restauration , on doit compter avec Bellune (septembre 1808), Piet (janvier 1815), Hyde de Neuville (avril 1816), Cornet d'Incourt (juin 1816), Frayssinous (août 1822), Corbière (novembre 1822), et Ravez (août 1829), presque tous quant à eux issus d'un milieu populaire, tout au plus de petits robins s'agissant de Frayssinous et de Corbière. Parmi les personnalités notables de la droite, on ne compte que deux personnalités restées roturières jusqu'en 1830, à savoir Pardessus, appartenant à une famille d'ancienne bourgeoisie, et Agier, issu d'un milieu de modestes robins locaux dont l'un finit par « percer » à Paris au cours des dernières années de l'Ancien régime.

L'énoncé qui vient d'être fait de la liste des acteurs essentiels de la droite, dans cet ordre d'ancienneté nobiliaire, est doublement significatif. D'une part, la répartition par période d'ancienneté nobiliaire familiale entre les 711 députés de droite et ces 30 principaux *leaders*

¹ Les précédents étant des pairs de France, La Bourdonnaye se trouve être en conséquence, à la Chambre des députés, celui dont la noblesse familiale est la plus ancienne, parmi les *leaders* de la droite.

de la droite royaliste n'est pas tout à fait la même, ainsi que l'atteste le tableau qui suit.

Tableau 14. Une ancienneté nobiliaire des *leaders* de la droite plus nettement hétérogène que celle de leurs troupes.

Période d'ancienneté nobiliaire	Nombre de députés de droite concernés	%	Nombre de <i>leaders</i> de droite concernés	%
900-1250	16	2%	4	13%
1251-1400	85	12%	6	20%
1401-1560	131	18,5%	2	7%
1561-1700	109	15,5%	6	20%
1701-1789	112	16%	3	10%
1808-1830	72	10%	7	23%
Roturiers	186	26%	2	7%

On observe une nette sur-représentation chez les acteurs dominants des familles à la noblesse la plus ancienne, d'ancienne chevalerie ou d'extraction chevaleresque (14% en moyenne pour l'ensemble des députés de droite contre 33% parmi les *leaders* du parti), par rapport aux anoblis récents du XVIII^e siècle (16% contre 10%), ou à ceux dont la famille est encore roturière en 1789 (36% chez les députés contre 30% chez les personnalités dominantes, l'anoblissement sous la Restauration étant évidemment ensuite beaucoup plus facile pour un *leader* demeuré roturier jusqu'en 1814 que pour un parlementaire de base). Ces différences nuancent le constat qui ressortait de l'analyse exclusive de la Chambre des députés : si au sein de cette dernière, effectivement, on compte proportionnellement bien peu de *leaders* dont la noblesse familiale soit très ancienne, il n'en est plus de même lorsqu'on considère la totalité des personnalités dominantes de la droite. Certains pairs de France, issus d'une famille de vieille noblesse, ont su en effet imposer leur rôle au sein du « parti royaliste », la plupart du temps au bénéfice d'un passage au gouvernement, au besoin en faisant jouer une auguste pression en leur faveur. Le cas le plus caractérisé est naturellement celui de Jules de Polignac, dont l'importance politique, sans la faveur royale, aurait été nulle.

D'autre part, et en sens inverse, on note définitivement que la hiérarchie politique interne entre tous ces acteurs dominants ne coïncide nullement avec l'ancienneté de la noblesse familiale. De ce point de vue, la force de la personnalité ou, si l'on veut, le talent, l'a emporté au sein de ce groupe dominant au sein du « parti royaliste » sur la pure origine familiale.

Cela n'allait pourtant pas de soi au départ, et Villèle rapporte dans ses *Mémoires* qu'au terme des toutes premières séances de la « Chambre introuvable » en octobre 1815, une réunion des parlementaires ultra-royalistes chez Puyvert envisage de se donner des chefs

parlementaires pris parmi les familles nobles les plus considérables et les plus anciennes ; certains songent alors notamment à des députés comme le marquis de Clermont-Mont-Saint-Jean, le comte de La Tour d'Auvergne, le prince Louis Kotska de La Trémoille ou encore le prince Christian de Montmorency. Villèle ne peut alors s'empêcher de se récrier à mi-voix, murmurant à son voisin : « Il me semble que nous prenons là un soin bien inutile. Des chefs au scrutin ! Ils ne se font pas ainsi : c'est la tribune qui nous en donnera ! »¹. De fait, le pragmatisme politique l'a emporté sur le respect des préséances intra-nobiliaires : la plupart des « grands noms » sont très rapidement retournés à une tranquille obscurité².

Cette disjonction entre l'ancienneté de la noblesse familiale et la suprématie politique au sein de la droite n'échappe pas aux observateurs : on se rappelle le coup de griffe de Louis Blanc, qu'on citait en introduction, à l'endroit de Villèle, « en qui tout était bourgeois », alors même qu'il avait été « appelé à conduire en quelque sorte la croisade entreprise contre la bourgeoisie »³. De même, un biographe libéral, dressant le portrait des députés en 1820, souligne avec une malice non dissimulée la concordance à droite entre position élevée dans l'hémicycle, ancienneté de la noblesse familiale, et nullité politique de l'individu : « Dans la distribution des places que se sont faites les membres du côté droit sur les gradins qu'ils occupent, le banc inférieur a été donné [...] aux plus illustres personnages du parti, non pas à ceux dont la noblesse est la plus haute, mais à ceux qui ont le plus de mérite personnel. C'est à ce banc que siègent MM. de Villèle, Corbière, Cornet d'Incourt, Josse-Beauvoir, etc. Au banc immédiatement supérieur se trouvent les talents de second ordre, tels que MM. le vicomte de Castelbajac, le comte de Sallaberry [sic], le comte de Mac-Carthy, etc. etc., et ainsi de suite jusqu'au dernier rang, qui est le plus élevé. Nous remarquerons qu'en général les noms deviennent plus nobles à mesure qu'ils deviennent plus obscurs, en suivant l'ordre de cette progression ascendante et décroissante. C'est ainsi, par exemple, que M. le prince de Montmorency, lorsqu'il était député, brillait dans la partie la plus élevée de l'amphithéâtre »⁴.

Certes, on trouve certains députés parmi les plus importants de la droite qui appartiennent à de très vieilles familles nobles, d'extraction chevaleresque, comme La Bourdonnaye (dont la filiation suivie nobiliaire remonte à 1376), ou au moins d'extraction ancienne, comme par exemple Du Plessis de Grénédan (filiation suivie nobiliaire depuis 1420). Mais, ce qui n'est

¹ Villèle, *Mémoires et correspondance*, vol. 1, chap. XIII, p. 340.

² Villèle, dans ses *Mémoires*, cache difficilement un fiel ravi sous des regrets hypocrites : « Malheureusement, aucune de ces notabilités ne se trouva douée du caractère et des talents nécessaires pour exercer une influence dirigeante sur cette foule de députés, non moins empressés d'accorder leur confiance que désireux de la bien placer » (*Mémoires*, Paris, Perrin, 1888, vol. 1, p. 339).

³ Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, éd. 1849, pp. 121-122.

⁴ Henri de Latouche (dir.) et alii, *Biographie pittoresque des députés*, 1820, Paris, marchands de nouveautés, et Bruxelles, Maubach, pp. 188-189, notice sur « Hérault de Hottot ».

pas un hasard, ces députés-ci se sont placés à la tête de la contre-opposition d'extrême-droite, et donc en position contestataire vis-à-vis des *leaders* principaux de la droite parlementaire, qui appartiennent quant à eux à des familles d'une noblesse plus modeste et récente, tels Villèle¹ et Peyronnet², voire même extrêmement récente, comme Corbière³. Ces derniers sont donc en quelque sorte considérés comme des usurpateurs par les précédents, comme par certains députés de base également issus de très vieilles familles nobles. Le sentiment de frustration et d'injustice, né de cet irrespect des hiérarchies fondées sur l'ancienneté nobiliaire, est ainsi un facteur explicatif parmi d'autres de l'éclosion de certaines des dissidences internes violentes qui ont miné la droite parlementaire durant ces quinze années⁴.

À l'issue de cette analyse, on peut dire que les députés de droite sont dans leur grande majorité les héritiers d'un système séculaire de sélection de l'élite du service public. Il s'agit moins que jamais d'une caste fermée, à preuve la présence en proportion comparable de toutes les anciennetés nobiliaires pour les nobles de naissance, la progression sensible des députés fraîchement anoblis, et la présence d'un quart de roturiers de tous horizons. Certes, il s'agit sans conteste d'un milieu dominé toujours très largement par l'auto-reproduction, mais avec une ouverture sociale moins dérisoire que par le passé, avec une accélération manifeste de l'accès des roturiers de droite au sein de la noblesse au cours de la Restauration. En dépit des apparences, et de la domination numérique effectivement écrasante des nobles au sein de la droite royaliste, il semble qu'à l'image du régime tout entier, cette dernière ait tiré en partie les leçons des blocages ayant favorisé la Révolution de 1789, en acceptant qu'un gros tiers

¹ La famille de Villèle a été définitivement anoblie par charge de secrétaire du roi en la chancellerie près le parlement de Toulouse, exercée sur un degré de 1633 à 1673, avec Lettres d'Honneur délivrées en 1674 ; elle a été maintenue noble en 1700 (Cf. Raoul de Warren, *Grand Armorial de France*, Paris, Société du Grand Armorial de France, vol. 6, 1949, p. 467).

² La famille de Peyronnet a été définitivement anoblie par charge de conseiller trésorier de France au bureau des Finances de Bordeaux, exercée sur deux degrés de 1725 à 1776. Des Lettres d'Honneur du 26 février 1777 ont constaté et validé l'achèvement du processus d'anoblissement (Cf. *Les arrêts du Grand Conseil portant dispense du marc d'or de noblesse*, présentés par Robert de Roton, Paris, S.G.A.F., 1951, p. 327, document aimablement communiqué par Philippe de Peyronnet).

³ Corbière, issu d'une famille roturière, n'a été anobli que le 4 novembre 1822, en même temps qu'il s'est vu conférer par lettres patentes le titre de comte héréditaire (Cf. Albert Révérend, *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration, 1814-1830*, Paris, Honoré Champion, 1902, vol. 2, p. 195).

⁴ Naturellement, ce facteur, lorsqu'il intervient, n'est jamais exclusif ni suffisant pour expliquer à soi seul la dissidence individuelle ; et la plupart des députés « vieux nobles », heureusement pour Villèle et les siens, ne sont pas passés à la dissidence. Mais la frustration liée à une noblesse vénérable insuffisamment reconnue est à prendre en compte dans de nombreux cas de dissidences plus ou moins durables de membres de la droite : citons ici, à côté des leaders de la contre-opposition déjà évoqués, les cas de Sosthène de La Rochefoucauld, Alexis et Just de Noailles, Florian de Kergorlay, Hyacinthe Dubotdéro, Alexandre de Beaumont, Gabriel de Pracomtal, Prégent de Villemerge, Charles de Lézardière, Jacques Henri de Bellissen, etc.

des siens soit recruté dans la noblesse récente ou la bourgeoisie, voire pour un dixième d'entre eux environ, dans la franche roture du parvenu.

Ceci dit, on compte une surreprésentation de dissidents royalistes non seulement parmi les « vieux nobles », mais aussi parmi les roturiers : siégeant initialement au sein de la droite à la Chambre des députés, ils s'y sont trouvés en position de faiblesse telle, qu'ils ont fini par éprouver un sentiment de malaise entraînant leur passage à la dissidence, voire à la « défection » pure et simple¹. La noblesse a donc été en partie seulement un facteur de cohésion unitaire de la droite, puisqu'aux deux bouts de l'échelle, la dissidence parlementaire s'est trouvée facilitée tant par un surcroît que par une déficience de noblesse.

B. Droite et service de l'État : une tradition mise à l'épreuve

Ainsi, la noblesse est-elle effectivement un signe distinctif de la droite, moins dans la réalité sociologique de ses sympathisants que dans celle de ses représentants ; c'est aux yeux des premiers un gage d'honorabilité exemplaire, un modèle social, et par conséquent politique, qui reste encore sous la Restauration, suffisamment ouvert à celui qui franchit les étapes successives de la notabilité pour nourrir les espoirs du roturier conservateur.

Mais la noblesse, fût-elle immémoriale, ne suffit ni à maintenir un individu dans des réseaux de sociabilité pouvant favoriser une carrière politique, ni à avoir une vue aiguisée et lucide sur la société de son temps. On pourrait penser que la droite royaliste, composée de nobles rentiers, serait composée de représentants déconnectés des réalités sociales contemporaines et des réseaux neufs qui en constituent les lignes de force, à l'image une fois encore de la famille d'Esgrignon croquée par Balzac dans *le Cabinet des antiques* :

« Il manquait aux d'Esgrignon [...] la continuation de *l'historique*, cette renommée qui se prend à la Cour aussi bien que sur les champs de bataille, dans les salons de la diplomatie comme à la Tribune, dans les livres comme à propos d'une aventure, et qui est comme une Sainte-Ampoule versée sur la tête de chaque génération nouvelle. Une famille noble, inactive, oubliée est une fille sottre, laide, pauvre et sage, les quatre points cardinaux du malheur »².

Ainsi, le corps d'appartenance, non plus seulement « social » au sens large mais, si l'on ose dire, « professionnel », présente un impact peu visible mais tout aussi déterminant en terme de capacité d'initiative politique. Là encore, qu'en est-il dans la réalité des faits ?

¹ Les deux chefs de la « défection » au Palais-Bourbon de 1828 à 1830, François Agier, magistrat, et Élie Gautier, négociant, illustrent typiquement ce cas de figure, mais l'on pourrait citer aussi les députés négociants Aguillon, Crignon d'Auzouer, Durand (de Perpignan), etc., ou encore des anoblis très récents issus de familles négociantes, comme Durand-Fajon (frère du précédent), ou encore Bacot de Romand, qui partagent un malaise et une insatisfaction similaires.

² Balzac, *Le Cabinet des Antiques* (1839), rééd. Paris, Gallimard, La Pléiade, publ. P.-G. Castex, 1976, p. 983.

Les familles proches des élus de droite, et les intéressés eux-mêmes, ont-ils su se maintenir dans des réseaux actifs de sociabilité professionnelle liés au service de l'État ? Ou font-ils au contraire partie des familles « nobles, inactives, oubliées » moquées par Balzac ?

1. Une tradition encore bien vivace à la fin de l'Ancien régime, dans les familles des futurs élus de la droite royaliste

Grâce aux renseignements systématiquement collectés dans le guide biographique détaillé (annexe n°4), on peut analyser de manière relativement fine les origines sociales des représentants politiques de la droite et de leurs chefs, et voir à la fois les archétypes, les discordances, les recoupements entre oppositions personnelles et origines sociales.

a- Importance numérique et modestie hiérarchique de ces carrières d'agents publics antérieures au bouleversement révolutionnaire

Pour raisonner d'abord de manière générale sur le député de droite moyen, on partira d'un large échantillon, constitué des 400 premiers députés dans l'ordre alphabétique, soit plus de la moitié du *corpus* des 711 députés de droite ; il s'agit d'identifier l'activité de leurs ascendants proches en ligne directe, soit le père et les deux grands-pères, ainsi que leur activité propre avant 1789¹.

Sur ces 400 députés, on en compte seulement 88, soit 22% de l'échantillon, dont les liens semblent inexistantes ou être depuis très longtemps distendus avec le service public à la fin de l'Ancien régime, puisque ni eux-mêmes, ni leur propre père, ni leurs grands-pères n'exercent apparemment d'activité s'y rattachant dans les dernières décennies qui précèdent 1789. Les familles sont alors soit négociantes, soit propriétaires plus ou moins investies dans le rendement foncier de leurs terres. Cependant, il faut préciser que la proportion réelle est sans doute encore inférieure, puisqu'il existe sans doute un certain nombre de députés dont un grand-père au moins a exercé brièvement une activité publique de rang médiocre, sans qu'aucune source généalogique ou biographique ait pris soin de le mentionner.

Dans 68 autres cas sur 400, soit 17% de l'échantillon, on constate avant 1789 un simple positionnement aux marges du service public, avec une fonction exercée dans les collectivités locales (comme maire, consul, capitoul, trésorier municipal, membre d'un conseil colonial, juge seigneurial, juge consulaire, etc.), dans les seigneuries (comme juge seigneurial,

¹ Soit de d'Abancourt à La Bouillerie. Les recherches portant sur les députés, mais aussi sur leur père et leurs deux grands-pères, paternel et maternel, conduisent à une telle restriction, car les investigations sont très longues et complexes s'agissant des ascendants, les sources usuelles se révélant en général très lacunaires.

procureur fiscal ou d'office, etc.), ou une activité supposant un contact étroit et permanent avec les agents de l'État, par exemple des avocats auprès d'un parlement ou d'un présidial, des avoués ou encore des notaires, ou encore une charge aulique de courtisan destinée au service d'une autre personne que celle du roi.

Enfin et surtout, 244 députés sur 400, soit plus de six sur dix, ont un père ou un grand-père employé comme agent de l'État ou le sont eux-mêmes avant 1789 : les personnes considérées travaillent ainsi au cœur du service public, dans l'une de ses trois branches-maîtresses, militaire (presque une famille sur deux), juridique (une famille sur trois) ou, plus rarement, administrative (à peine plus d'une famille sur six). Dans sept cas sur huit, la spécialisation est réelle entre l'épée, la robe, ou les bureaux, tandis que dans un cas sur huit, on observe un va-et-vient ou un cumul entre deux de ces trois grandes branches du service public, sans qu'on puisse constater un appariement plus fréquent que d'autres entre les trois couples épée-robe, épée-administration, ou robe-administration.

Ce tropisme du service public fait partie des critères de notabilité encore en vigueur sous la Restauration ; à ce titre, il dépasse bien sûr les rangs de la seule droite royaliste. Toutefois, il ne fait pas de doute que la pérennité de l'attachement au service public dans les dernières décennies de l'Ancien régime, perceptible dans plus d'un cas sur deux par cet ancrage professionnel qui corrobore et réactualise une noblesse familiale plus ou moins ancienne, caractérise de manière singulière les milieux de la droite royaliste ; au sein de la gauche libérale, on ne trouverait pas de telles proportions d'agents de l'État, se transmettant la vocation de service public de génération en génération, de manière encore bien perceptible dans l'avant-1789.

Deux précisions importantes méritent d'être apportées : l'une tient à la modestie fréquente de ces charges de service public exercées avant 1789, et contredit l'idée simpliste d'une restauration à l'identique des anciennes hiérarchies sociales et politiques, même au sein de la droite royaliste ; l'autre a trait au mérite personnel, en partie mesuré par l'accès aux grandes écoles naissantes, qui complète ou vérifie l'excellence collective supposée - fort douteuse dans sa globalité - des rejetons des familles aristocratiques.

En premier lieu, les grades occupés par les futurs acteurs de la Restauration avant 1789 ou par leurs ascendants proches restent souvent modestes, bien loin de l'image fantasmée d'une caste étroite. C'est vrai, que l'on raisonne sur les députés ordinaires, ou sur les *leaders* de premier ou de second rang au sein de la droite.

Ainsi, sur l'échantillon étudié, on note parmi les députés liés à l'appareil d'État de

l'Ancien régime, que la moitié d'entre eux n'atteignent que des postes publics subalternes avant 1789, en leur personne ou en celles de leurs ascendants proches : par poste subalterne, on entend pour la branche militaire, un rang d'officier subalterne (capitaines et lieutenants, ainsi qu'enseignes et lieutenants de vaisseau), pour la branche judiciaire, un emploi de basse justice (lieutenant général de police, procureur du roi d'un simple tribunal, voire simple greffier, etc.), pour la branche administrative enfin, un emploi d'un rang inférieur, tel qu'un subdélégué de l'intendant, un inspecteur portuaire, un écrivain de la marine, etc.

Un sixième atteint dans les emplois publics un échelon que l'on peut qualifier de médian, ni subalterne ni supérieur : officiers supérieurs (lieutenants-colonels et colonels, capitaines de frégate et de vaisseau), trésoriers de France, avocats généraux et procureurs auprès d'une cour juridictionnelle souveraine, ou encore conseillers auprès d'une cour juridictionnelle inférieure aux Parlements (cour des aides, cour des comptes, etc.).

Enfin, un tiers des familles qui occupent un poste dans l'appareil d'État avant 1789 parviennent à un emploi public véritablement supérieur : officiers généraux (maréchaux de camp pour le plus grand nombre), conseillers aux Parlements, présidents de chambre ou encore receveurs généraux des finances.

Encore les emplois exceptionnels, formant la strate suprême du service public (lieutenants généraux des armées voire maréchaux de France, premiers présidents de cour souveraine, conseillers d'État, conseillers au Grand Conseil, ambassadeurs, ministres), ne sont-ils pas légion. Dans ces cas seuls, qui sont donc extrêmement rares, on commence vraiment à approcher la « renommée », « l'historique » qu'évoquait Balzac dans l'extrait cité du *Cabinet des Antiques*. La plupart des familles de la droite parlementaire se sont donc contentées, dans les décennies précédant la chute de l'Ancien régime, d'un service honorable pour le compte de l'État, ou à défaut, de fonctions approchant ce service public étatique. On le voit, derrière les « grands noms » aristocratiques des députés de droite se cachent souvent des carrières publiques assez besogneuses et sans relief particulier, dans cet Ancien régime finissant, mythifié ensuite par eux comme un âge d'or ; cette constatation, qui s'impose pour les élus royalistes, vaudrait *a fortiori* pour la base infiniment plus large des sympathisants, nobles ou non.

En outre, à un échelon supérieur, la situation des trente personnalités dominantes du parti royaliste illustre encore davantage cette tradition de service public, qui apparaît comme particulièrement vivace dans les décennies précédant la Révolution. Si la probabilité de trouver des fonctions éminentes sous l'Ancien régime croît un peu avec l'importance

politique du personnage sous la Restauration, force est de constater que dans leur majorité, les futurs chefs de la droite ne descendent pas de pères ou de grands-pères extrêmement élevés dans l'appareil d'État, et ne sont donc que rarement de véritables « héritiers » à cet égard. Le tableau récapitulatif qui suit le montre à l'envi.

Tableau 15. Un engagement personnel et familial dans le service de l'État avant 1789 très fréquent, mais à un niveau plutôt modeste.

	Les députés de droite (sur la base d'un large échantillon)	Les 20 <i>leaders</i> de second rang de la droite ¹	Les 10 <i>leaders</i> de premier rang de la droite ²
Aucun lien avec le service de l'État	22%	10%	0%
Fonction aux marges du service de l'État	17%	10%	10%
Des fonctions étatiques subalternes	30%	35%	30%
Médianes	10%	10%	20%
Supérieures	20 %	15%	20%
Exceptionnelles	~ 1 %	20%	20%

α/ De manière significative, et dans la lignée directe de ce qu'on observait déjà chez les députés, seules deux personnalités dominantes sur trente, dont aucun parmi les dix *leaders* principaux, appartiennent à des familles totalement étrangères au service public dans l'avant-1789. Seuls Piet, fils d'un menuisier rural, et Ravez, fils d'un marchand de parapluies et de brosses, font apparemment exception - dans la mesure toutefois où les informations peu nombreuses révélées par les sources sur leur ascendance sont bien exactes.

De même, trois personnalités importantes de la droite, dont un parlementaire de premier rang, viennent d'une famille n'ayant qu'un contact marginal avec le monde du service public. Ainsi, Corbière n'est pas fils de fermier, comme l'insinuent perfidement ses adversaires, mais d'un avocat au parlement de Rennes ; celui-ci appartient comme tel à un monde proche, mais néanmoins extérieur à la magistrature et au service public proprement dit. Le père de Pardessus est lui aussi avocat, tandis que le père de Frayssinous est un fermier général devenu « avocat en Parlement », ne plaidant donc pas.

¹ Les vingt personnalités qui peuvent être considérés comme des *leaders* de second rang pour la droite dans les deux Chambres, sont, par ordre décroissant d'importance : Martignac, Piet, Ravez, Polignac, Pardessus, Frayssinous, Ferrand, Damas, Marcellus, Hyde de Neuville, Cornet d'Incourt, Salaberry, Castelbajac, Delalot, Agier, M^{gr} de Quélen, Kergorlay, Benoist, Talaru et Bertier de Sauvigny.

² Les dix personnalités qui peuvent être tenus comme les principaux *leaders* de la droite royaliste sous la Restauration sont, par ordre décroissant d'importance : Villèle, Corbière, Chateaubriand, La Bourdonnaye, Peyronnet, Clermont-Tonnerre, Victor de Bellune, Mathieu de Montmorency, Bonald et Fitz-James.

A contrario, 25 personnalités dominantes de la droite sur 30 ont dans leurs proches ascendants directs - sans même parler des collatéraux - un serviteur de l'État dans les dernières décennies de l'Ancien régime. En somme, pour briller à droite sous la Restauration et *a fortiori* devenir un *leader* du « parti royaliste », mieux vaut proportionnellement être fils ou petit-fils d'agents publics, même si quelques rares hommes de poids à droite, dont Corbière, offrent de brillants contre-exemples, et parviennent à surmonter le handicap partiel de ne pas être des « héritiers » tout à fait classiques.

Ceci dit, le passage par le service public d'Ancien régime signifie-t-il pour autant une situation sociale très élitiste ou une notoriété publique ? En réalité, les situations sont très hétérogènes d'un cas à l'autre ; le partage entre basse, moyenne et haute fonction publique est assez comparable à ce que l'on observait chez les députés de base.

β/ Néanmoins et assez logiquement, les belles carrières d'ascendants y sont un peu plus fréquemment observées, surtout chez les personnalités les plus influentes : alors que les carrières publiques supérieures ou exceptionnelles avant 1789 ne concernent que 22% des familles de députés, elles sont observées chez 35% des vingt personnalités de second rang et même chez 40% des dix principaux *leaders* de la droite. Contrairement à l'ancienneté nobiliaire, l'héritage social dont profite l'acteur politique de la Restauration est ici plus directement utilitaire, et potentiellement plus efficace, puisqu'il implique une place de choix dans des réseaux qui ont été situés au cœur même de la puissance de l'État, et non pas seulement dans de brillants salons mondains ; même si ces réseaux ont été plus ou moins mis en sommeil à partir de 1789, il est manifeste que la Restauration est propice à faire renaître de précieux appuis administratifs et politiques, hérités de temps plus anciens.

C'est ainsi qu'onze acteurs dominants de la droite de l'époque sur trente appartiennent à des familles dont la situation socioprofessionnelle dans l'avant-1789 paraissait bien assise, touchant indiscutablement à la très haute fonction publique.

Ainsi, Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre a un grand-père conseiller au parlement de Paris, et un autre lieutenant-général au sein de l'armée ; son protecteur Ferrand vient d'un milieu comparable, en tant que fils et petit-fils de conseillers au parlement de Paris, et gendre d'un président au même parlement, ce qui explique son rôle personnel au sein de cette institution dès avant 1789 ; Salaberry quant à lui est fils d'un président de chambre à la Cour des Comptes de Paris ; quant au grand-père de M^{gr} de Quélen, il était procureur général aux États de Bretagne. François-Régis de La Bourdonnaye est fils d'un parlementaire ambitieux,

promu au poste considérable de premier président au parlement de Paris, au terme d'une brillante carrière accélérée par le soutien décisif apporté par lui au gouvernement absolutiste de Louis XV contre la fronde corporatiste de ses collègues parlementaires.

Mieux encore, Maxence de Damas a un grand-père lieutenant général des armées du roi, tout comme le père de Kergorlay, qui peut en outre se flatter d'avoir épousé la fille de La Luzerne, ministre de la Marine de Louis XVI. Cela le place presque sur un pied d'égalité avec Fitz-James et Mathieu de Montmorency, tous deux petit-fils d'un maréchal de France.

Bertier de Sauvigny, appartient plus encore par ses ascendants proches au monde de la très haute fonction publique, avec un grand-père premier président du « Parlement Maupeou » de Paris, un autre conseiller d'État et pour finir ministre, contrôleur général des Finances pour sa perte - il s'agit de Foullon, tué par la foule en juillet 1789 - ; son père, intendant de Paris et conseiller au Grand Conseil, avait fait sous Louis XV le même choix que le père de La Bourdonnaye, en soutenant le gouvernement absolutiste contre la fronde parlementaire.

Jules de Polignac occupe une place encore à part par la situation sociale de ses ascendants proches, tant les fonctions auliques exercées à Versailles par ses parents auprès de la famille royale le distinguent : son père a été premier écuyer du roi après avoir exercé la fonction de Directeur général des Postes, poste quasiment ministériel, tandis que sa mère était gouvernante des Enfants de France, la famille toute entière comptait parmi les plus proches familiers de Marie-Antoinette et du comte d'Artois. De mauvaises langues ne susurrent-elles pas d'ailleurs, dès avant 1789, que le père biologique de Polignac serait en réalité de sang royal¹, ce qui expliquerait aussi bien les très hauts postes occupés par ses parents « officiels », que sa carrière fulgurante sous la Restauration ?

γ/ En dépit des exemples très brillants qui précèdent, la position au sein du service public qu'occupent avant 1789 les ascendants des futurs acteurs dominants de la droite n'apparaît pas toujours aussi mirobolante, loin s'en faut, à l'image de celle des députés de base.

Certains sont parvenus à décrocher un emploi public qui apparaît médian, à mi-chemin entre les échelons supérieurs et les fonctions subalternes, fonction qui n'apparaît pas suffisamment attractive pour y rester longtemps. C'est ainsi que le père de Chateaubriand arrive à être nommé capitaine de vaisseau - équivalent de colonel dans la marine -, avant de se lancer dans une carrière beaucoup plus lucrative d'armateur privé. De même, le père de

¹ Il s'agirait de Charles X en personne. Cf. nos explications à ce sujet à la fiche biographique qui est consacrée à Jules de Polignac en annexe n°4/A de cette thèse, dans la partie du guide biographique consacrée aux ministres.

Talaru sert d'abord aux armées comme mestre de camp - fraction supérieure des colonels -, avant de préférer se reconvertir à la Cour comme maître d'hôtel de Marie-Antoinette. Pour d'autres d'origine plus modeste, ces fonctions de rang médian constituent déjà en elles-mêmes une ascension sociale importante, qui justifie une fidélité plus grande à la tâche : ainsi en va-t-il pour le grand-père puis le père de Peyronnet, satisfaits par leur emploi de trésorier général de France au bureau des finances de Bordeaux.

Plus nombreux encore sont les cas de grandes personnalités de la droite, qui descendent certes d'authentiques, mais bien modestes serviteurs de l'État. Ainsi, Martignac, fils et petit-fils d'avocats au parlement de Bordeaux, touche au service public par son autre grand-père, qui n'était au vrai qu'un petit subdélégué de l'intendant de Limoges exerçant à Turenne, localité perdue dans les environs de Brive¹. Si le père de Benoist est procureur du roi au présidial d'Angers, le père et le grand-père d'Agier exercent cette fonction à Saint-Maixent, dans le Poitou, ce qui assure un relief social encore bien moins considérable. Dans l'ordre militaire, Bonald est fils d'un simple capitaine, tout comme les grands-pères de Castelbajac et Villèle. Pour ces deux derniers cas, les liens avec le service public apparaissent du reste fortement distendus dans les dernières décennies de l'Ancien régime, et Villèle renoue en quelque sorte avec une tradition interrompue de service public - tradition de niveau bien modeste - en devenant en 1788 un jeune élève garde de la marine : son ascension politique sous la Restauration n'en apparaît que plus extraordinaire, presque autant que celle de son fidèle allié Corbière, ce qui n'est pas sans susciter de multiples jalousies de la part de personnages *a priori* mieux placés, en vertu de l'héritage « professionnel » légué par les ascendants proches dans les dernières décennies de l'Ancien régime.

Enfin, l'attachement au service public est parfois extrêmement récent, marginal sinon douteux : le duc Victor de Bellune a des origines des plus modestes, avec des ascendants cultivateurs, le père se hissant dans la basse administration comme « huissier royal » peu avant 1789². De même, Hyde de Neuville, nonobstant son ascendance aristocratique imaginaire, n'a pour père qu'un marchand de boutons enrichi, ayant acheté avec ses bénéfices une charge de secrétaire du roi en 1783, pour tenter d'officialiser ses désirs nobiliaires³, tout

¹ Sur la famille Martignac, cf. la thèse de Fabrice Boyer, *À la croisée des régimes : l'itinéraire de l'avocat bordelais Jean-Baptiste-Sylvère de Gaye de Martignac (1778-1832)*, Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2002, 470 p., d'après thèse École des chartes, 1999.

² Le défaut d'une biographie véritable sur le duc de Bellune se fait cruellement sentir, les *Mémoires* de l'intéressé, dont seul le début est paru, n'apportant pas tous les éléments avec précision, y compris sur ces antécédents familiaux, qui sont pourtant largement abordés par l'intéressé.

³ Achat rendu d'ailleurs vain par la révolution six ans plus tard, Hyde de Neuville devant attendre 1816 pour être

comme, un peu avant lui, le grand-père de Cornet d'Incourt, négociant comme toute sa famille.

Ainsi donc, si le service de l'État chez les ascendants proches apparaît comme une condition quasiment nécessaire pour l'exercice de fonctions politiques à droite sous la Restauration, le niveau de ces fonctions publiques assumées sous l'Ancien régime finissant est extrêmement hétérogène ; pour être une personnalité dominante au sein du parti royaliste entre 1814 et 1830, avoir de brillantes illustrations familiales au service de l'État dans les décennies précédant 1789 aide un peu, mais ce n'est un critère ni absolument nécessaire, ni surtout suffisant. Au sein de la palette très large des familles liées au service public, il y a donc une authentique ouverture sociale dans le milieu politique droitier de la Restauration.

b- Un ralliement partiel au principe du mérite individuel, sanctionné par les concours d'entrée aux premières « grandes écoles »

Il faut aussi noter la présence réduite mais néanmoins significative d'élèves des « grandes écoles », qui tempère quelque peu l'incidence de l'héritage social dans la carrière politique, et la prépondérance numérique des nigauds « nés coiffés ». Même si, sur un corps nombreux, la médiocrité est par définition le lot du plus grand nombre, les acteurs politiques de la droite ne sont pas tous des sots : un petit nombre de futurs élus royalistes, talentueux intellectuellement, ont profité en effet de la modernisation du système de formation initiée au XVIII^e siècle pour passer non plus seulement par le collège royal prestigieux, mais désormais par quelques « grandes écoles », créées dès avant 1789 par le pouvoir monarchique - parfois d'ailleurs en transformant un « collège » prestigieux existant en « école ».

Ainsi, parmi les simples parlementaires, le marquis de La Roche-Tullon est un ancien de l'École militaire de Paris (promotion 1765), suivi une quinzaine d'années plus tard par La Fruglaye et Drouin de Rocheplatte, député-maire d'Orléans sous la Restauration, en 1780, par Louis de Saint-Marsault en 1782, et en 1785 encore par Cotton et Ganay, tous députés de droite. Bourrienne, secrétaire de Napoléon, mais aussi député de la droite royaliste sous la Restauration, fut également condisciple du futur Empereur à l'École militaire de Brienne (Champagne) de 1785 à 1788 ; c'est aussi le cas du villèliste Pierre-Jacques de Chièvres. Farcy avait quant à lui fréquenté l'École militaire de La Flèche, réputée elle aussi, à la fin des années 1770. D'Ivory a pour sa part fait en 1765 l'École du Génie de Mézières (Ardennes), qui délivre à la fin un diplôme d'« ingénieur », infiniment plus élitiste et moins galvaudé

qu'aujourd'hui, faut-il le préciser. Dans la filière maritime, Colbert de Maulévrier a suivi, en tant que Garde de la Marine - vivier des futurs officiers de marine les plus intelligents -, l'École de Marine du Havre¹. Trois autres députés au moins auraient fait une école militaire, qui n'a néanmoins pu être identifiée.

Quant à Du Teil, autre député appartenant à la mouvance villèliste, s'il n'a pas fait à notre connaissance de grande école, il est le fils de celui qui dirigea l'École militaire d'Auxonne (Bourgogne) durant les dix dernières années de l'Ancien régime, avant d'être fusillé comme contre-révolutionnaire en 1794. Dans le même ordre d'idées, Galard-Terraube, n'ayant pas, semble-t-il, fait de grande école réputée pour sa formation d'officier de marine, est promu sous la Restauration directeur de l'École royale de Marine d'Angoulême ; même chose pour le comte Charles Beaumont de La Bonninière, qui, au terme de sa carrière d'officier, est promu en 1826 commandant de l'École militaire de Paris par le gouvernement Villèle.

Le cumul des grandes écoles est fréquent pour ces futurs élus de la droite, la première des institutions fréquentées servant en quelque sorte de classe préparatoire avant la lettre, facilitant ensuite l'entrée dans l'école la plus prestigieuse, avant tout École militaire de Paris, ou École du Génie de Mézières. Par exemple, le maréchal Clarke, duc de Feltre, ministre de la Guerre de Napoléon (1807-1814), renommé ensuite au même poste comme ultra-royaliste en 1815-1816, avait fait l'École militaire de Paris en 1781-1782, après avoir suivi précédemment une première formation à La Flèche ; le schéma est identique pour le marquis de Beaurepaire, député puis pair de droite, successivement formé à l'École militaire de Brienne, puis à l'École militaire de Paris (promotion 1783), ou encore pour Dumarché, qui enchaîne quant à lui École militaire de La Flèche, puis École du Génie de Mézières (promotion 1784). L'Auvergnat Louis Amariton de Montfleury, député ultra-royaliste puis villèliste, a terminé ses études à la prestigieuse École militaire d'Effiat² (Auvergne) en 1790, peu de temps avant sa suppression par les révolutionnaires, après avoir été élève au célèbre collège de Juilly³, situé dans l'est de la région parisienne. Quant à La Grandville, autre élu villèliste, il avait cumulé trois grandes écoles, fréquentant successivement l'École militaire de Pont-à-Mousson (1780), celle de Paris (1783), puis enfin, apothéose, l'École du Génie de Mézières (1786-1787).

¹ Sur cette école, cf. la thèse de Michel Vergé-Franceschi, *L'École royale de marine du Havre*, 1980, 2 vol., 628 p.

² Les condisciples de cette école d'élite tissent entre eux des liens durables, qui perdurent après la révolution (Cf. à ce sujet Philippe Bourdin, « Mémoires d'ex-, mémoires d'exil : l'émigrante noblesse auvergnate », *Annales historiques de la révolution française*, n°343, janvier-mars 2006, pp. 3-27, et notamment p. 22).

³ Sur ce collège royal prestigieux, on renvoie à la thèse d'Étienne Broglin, *De l'académie royale à l'institution, le collège de Juilly*, thèse histoire, Paris-IV, 1978.

Le chef parlementaire suprême, Villèle, s'était, en ce qui le concerne, initialement spécialisé dans la marine, en suivant la formation préparatoire de l'École de Marine d'Alès (Languedoc)¹, puis celle, beaucoup plus réputée, de Brest (promotion 1788) en tant que Garde de la marine. Il y a reçu une formation générale assez diversifiée, incluant l'hydrographie bien sûr, mais aussi le dessin, l'escrime, la danse même, et plus utile pour ses futures qualités de gestionnaire, les mathématiques². En revanche, l'absence d'enseignement d'histoire et de géographie, dommageable, se ressent fortement dans tous les discours parlementaires que Villèle prononce à la tribune une trentaine d'années plus tard, et où se mêle mépris à peine voilé pour les leçons des siècles passés - à rebours de maints de ses collègues ultra-royalistes - et incapacité à prendre une certaine hauteur de vues pour cerner l'enjeu véritable des problèmes abordés, ce que ses adversaires lui reprochèrent invariablement, à juste raison³.

Villèle et le duc de Feltre mis à part, exceptions notables certes, force est de constater que les « anciens élèves » ont une importance politique rigoureusement nulle dans la hiérarchie interne de la mouvance royaliste. On peut sans doute mettre en avant la spécialisation presque exclusivement militaire et technique de ces premières grandes écoles monarchiques, qui prépare mal leurs étudiants à une activité politique influente. Il est aussi permis d'y voir un premier indice inquiétant du manque de reconnaissance, au sein de la droite de l'époque, du principe de mérite constaté par concours sélectif ; même quand les individus concernés font partie de son propre camp, la droite royaliste éprouve comme de la répugnance à reconnaître une prééminence quelconque à des élites distinguées selon ces principes modernes, qu'elle juge dangereusement « démocratiques ».

En résumé, l'écrasante majorité des représentants de la droite appartient à des familles ayant instauré puis maintenu jusqu'à la fin de l'Ancien régime une tradition de service public. Mais, dans plus d'un cas sur deux, la fonction occupée restait bien modeste, peu conforme à l'image d'Épinal de grands privilégiés. Seul un nombre infime est issu de familles ayant accédé dans les dernières décennies de l'Ancien régime aux plus hautes fonctions administratives, juridictionnelles, ou courtisanes, qui permettaient de peser, au cœur de l'appareil étatique, sur le cours politique des choses ; une poignée est également liée au

¹ L'école d'Alès avait été créée en 1786, en même temps que celle de Vannes, pour préparer des élèves aux concours d'officiers de marine, et spécifiquement à l'entrée dans les trois grandes écoles de Brest, Rochefort et Toulon. Le savant Monge fut chargé de l'inspection de ces nouvelles écoles préparatoires.

² Sur les Gardes de la Marine, cf. Michel Vergé-Franceschi, *Marine et éducation sous l'Ancien régime*, 1991, 471 p., et un bref résumé synthétique par le même auteur dans *La marine française au XVIII^e siècle*, Paris, Sedes, 1996, pp. 198-201.

³ On aura l'occasion au chapitre 6 de montrer concrètement, exemples à l'appui, en quoi le rapport au passé de Villèle et celui, par exemple, de La Bourdonnaye, diffèrent radicalement.

monde des premières « grandes écoles », embryon de méritocratie apparue sous l'Ancien régime.

Cette tradition de service public observable dans les familles d'élus royalistes, qu'elle se soit exercée à un grade modeste ou prestigieux, a-t-elle été stoppée pendant un quart de siècle sous la Révolution et l'Empire, comme tendraient à le faire croire les représentations collectives qui figurent le vieux royaliste réclamant à tue-tête, dès 1814, pour lui et sa famille, « des places » dont il aurait été sevré pendant vingt-cinq ans, à la suite d'une oisiveté forcée ?

2. Une adaptation assez réussie à la modernisation des services de l'État depuis 1789

Les contemporains, même engagés dans un combat polémique, avaient à dire vrai une vision moins sommaire de la réalité ; ils savaient que, si beaucoup de futurs ultra-royalistes s'étaient effectivement réfugiés dans l'oisiveté du simple particulier, soit dans l'émigration, soit en France même, si d'autres avaient repris un labeur purement privé, comme propriétaire-agronome, comme négociant, avocat ou médecin, d'autres avaient maintenu, ou pour certains, initié un lien avec le service public pendant la période révolutionnaire et impériale, avant de rejoindre la droite royaliste sous la Restauration.

a- Rupture avec le service public et tentations du régime napoléonien

Précisons qu'on ne préjuge pas encore, à ce niveau de l'analyse, d'un éventuel engagement politique, contraire ou non au royalisme réactionnaire, qui fera l'objet du chapitre suivant¹. On se borne ici à examiner l'exercice éventuel d'une fonction publique apparemment non politique - en excluant donc toute activité au sein d'une assemblée collégiale délibérante, locale ou nationale -, même s'il est bien évident que l'acceptation d'une telle fonction sous un régime révolutionnaire et impérial constitue bien un premier pas, indirect, vers la compromission politique propre aux « girouettes » dénoncées dès 1814 dans de nombreux pamphlets et dictionnaires satiriques.

Le roman pamphlétaire déjà cité, *le Seizième siècle en mil huit cent dix-sept*, donne de cet engagement professionnel sous la Révolution et l'Empire une lecture mordante, en finissant de broser le portrait du baron de Kerkakerederec, père ultra-royaliste du « héros » de son roman : « Il venait d'entrer au service au moment où la révolution éclata ; quand il vit que les choses prenaient une tournure sérieuse, il quitta son régiment et revint dans sa gentilhommière de Kerkakerederec, où il ensevelit longtemps sa noblesse, sa douleur et ses regrets, prenant pour maxime

¹ Une telle éventualité sera étudiée au chapitre 5/A, lorsqu'on analysera dans quelle mesure les royalistes de droite de la Restauration sont vraiment des « hommes neufs », vierges de tout engagement politique antérieur.

ce vieil adage, qu'en temps de peste on s'enferme. Quand enfin la chose publique parut avoir acquis de la stabilité, il mit la tête à la fenêtre, et considéra que s'il pouvait obtenir quelque emploi au service de l'usurpateur qu'il maudissait au fond de l'âme, cela le ferait vivre plus agréablement, et l'aiderait à faire à sa gentilhommière quelques réparations dont elle avait besoin. Cependant, ne voulant pas qu'on pût lui reprocher d'avoir servi dans une carrière périlleuse un gouvernement justement abhorré, il ne reprit pas le métier des armes, et se borna à solliciter un emploi de rat-de-cave de cinquième classe, qu'il obtint à force de protestations de zèle et de dévouement à la personne sacrée de l'usurpateur. Il exerça longtemps avec un zèle exemplaire les fonctions de cet emploi qui se trouvaient parfaitement en rapport avec ses inclinations ; car, ne pouvant plus vexer les vilains en sa qualité de seigneur de Kerkakerederec, c'était au moins une consolation pour lui de pouvoir les vexer en sa qualité de rat-de-cave »¹.

Qu'en est-il exactement ? Les royalistes de droite se sont-ils effectivement mués en « rats-de-cave » du régime impérial, après une période d'oisiveté ?

Si l'on reprend notre échantillon représentatif des 400 premiers députés par ordre alphabétique, on constate que 108 d'entre eux (27%) ont pris ou repris une activité de service public entre 1792, chute de la monarchie, et la Restauration de 1814. Si l'on inclut plus largement dans l'activité de service public la fonction de maire, en considérant que, sous l'Empire notamment, elle a un caractère plus administratif que politique, on aboutit à un chiffre supérieur de 144 députés sur 400 (36%)². La proportion, on le constate, est assez nettement moindre que celle constatée avant 1789. N'en déplaise à Châtelain, environ un futur député de droite sur deux, parmi ceux dont la famille exerçait avant 1789 une activité de service public, n'a donc pas persévéré dans cette voie sous la Révolution et sous l'Empire. Cette position de retrait est en partie volontaire, pour protester contre le nouvel ordre établi, en partie subie, résultant de la méfiance suscitée par leur réputation de royalistes.

Toutefois, si l'on renverse les choses, on peut dire aussi qu'un gros tiers du lot des futurs députés de la droite royaliste n'a pas attendu une hypothétique Restauration légitime pour renouer des liens familiaux proches avec le service public, ou, en l'absence de tels liens avant 1789, pour se lancer dans la carrière publique et commencer ainsi une ascension sociale conditionnant d'éventuels mandats politiques.

¹ René-Théophile Châtelain, *Le Seizième siècle en mil huit cent dix-sept*, Brissot-Thivars, octobre 1819, pp. 6-7.

² On n'a pas compté ici les services au sein des armées d'émigration, estimant qu'on sort ici du service de l'État ; en revanche, on a inclus d'éventuels services effectués pour le compte d'États étrangers, relativement nombreux chez les émigrés après le licenciement de l'armée des Princes. Le phénomène de l'émigration sera étudié en tant que tel au chapitre 5, en même temps que les engagements politiques antérieurs à 1814.

En outre, il convient de relever que certains de ceux qui n'exercent pas dans le service public sous la Révolution et l'Empire ont néanmoins une activité qui les amène à composer avec les autorités officielles qu'ils doivent fréquenter bon gré mal gré : ainsi des avocats qui plaident publiquement (Berryer, pour citer le plus connu), et doivent, dans l'intérêt même de leurs clients, conserver des relations courtoises avec le Parquet et les juges du siège, y compris lorsqu'ils ont une sensibilité et une clientèle majoritairement royaliste, comme c'est le cas de Berryer ; il en va de même, dans une certaine mesure, pour les notaires, notamment les notaires parisiens, comme Boulard ou Breton, qui, en tant qu'officiers ministériels par leur nouveau statut, sont quasiment des agents publics. Il n'est pas jusqu'au négoce, *a priori* archétype de l'activité privée, qui ne soit parfois amené à un fréquent contact avec les autorités publiques impériales : pour citer un exemple concret, Aguillon, armateur varois, tout royaliste qu'il est - depuis que sa famille a pris parti contre les révolutionnaires au siège de Toulon en 1793 -, est conduit néanmoins à nouer des contacts cordiaux avec les autorités officielles de l'Empire, en tant que gros fournisseur de la marine publique à Toulon ; de la sorte, bien qu'apparemment tout à fait étranger au service de l'État, il est en fait dans une position de sous-traitant du service public. De même pour Bertin de Vaux, agent de change qui finit par être nommé sous l'Empire vice-président du tribunal de commerce de Paris.

Surtout, lorsque l'on examine le niveau de responsabilité exercé par ceux ayant choisi de renouer avec le service public dès avant 1814, on se retrouve fort loin de l'image du « rat-de-cave » suggérée par Châtelain. La plupart des futurs députés de droite de la Restauration sont en effet allés très loin dans « l'adaptation » professionnelle réussie à la modernisation révolutionnaire et impériale des services publics, par l'acceptation d'un poste public à haute responsabilité, qui suppose une allégeance renforcée au régime révolutionnaire et impérial, quand bien même le poste en soi n'est pas manifestement politique.

On trouve certes parmi eux plusieurs maires de communes microscopiques - ce qui n'est pas toujours facile à identifier -, mais aussi, dès le Consulat ou l'Empire¹, un nombre non négligeable de maires de villes grandes ou moyennes. Ainsi, pour citer quelques exemples, Benoist du Nord a été maire de Valenciennes ; Blanquart de Bailleul : maire de Calais ; Billard : maire de Chartres ; Pardessus : maire de Blois ; Bonne : maire de Mâcon ; d'Aigremont : maire de Caen ; Bernard, adjoint au maire de Lille et Laurencin, adjoint au maire de Lyon ; Wangen de Géroldseck, maire de Strasbourg ; d'Albon, maire de Lyon. Tous

¹ Rares sont ceux en revanche qui ont été maires de communes importantes à l'apogée de la Révolution, entre 1792 et 1794. On note toutefois que Louis Joseph Du Plessis de Grénédan en personne, membre furieux de l'extrême-droite sous la Restauration, a été maire de Rennes de décembre 1792 à août 1793.

expriment là un appétit de responsabilités administratives qui n'a plus la patience d'attendre un retour de la royauté légitime. Les sous-préfets - *a priori* poste modeste -, tels Bacot de Romand, Balsac, Bouthillier, etc., sont quant à eux de très jeunes gens, sortis auditeurs au Conseil d'État, et ils ont donc à l'évidence une carrière prometteuse devant eux.

Dans l'ordre juridictionnel aussi, on n'a pas dédaigné de faire carrière : si d'Aigremont, d'Armaillé, Blondel d'Aubers, etc., sont restés simples juges (tout de même juge-conseillers près d'une cour d'appel et pour le dernier, celle de Paris, ce qui n'est pas rien), maints autres accèdent dès l'Empire à des grades supérieurs : président de chambre (d'Aldéguier, Bouteiller, Deforest de Quartdeville, Dupont des Loges, Figarol, etc.), premier avocat général (Avoyne de Chantereyne, Bastoulh), procureur général même (Arnaud de Puimoisson, Jacquinet-Pampelune), ou encore, dans la capitale, où les places sont plus chères, substitut du procureur général de Paris (Agier, Dudon). Plus encore, rien que sur notre échantillon des 400 premiers députés, on compte un heureux élu, Borel de Brétizel, à être parvenu dès avril 1800 au sommet de la carrière de magistrat, par une nomination comme juge au Tribunal de Cassation, confirmée en mai 1804 lors de la création de la Cour de Cassation ; Favard de Langlade rejoint à son tour cette juridiction en décembre 1809.

Comme le notait avec finesse Châtelain, les carrières militaires sous la Révolution et l'Empire sont plus rares parmi les royalistes. Néanmoins, parmi les futurs députés de droite de la Restauration, on rencontre tout de même quelques belles carrières militaires : d'Augier, en pleine Révolution, est capitaine de vaisseau, grade équivalent à celui de colonel pour la marine ; sous l'Empire, il prend la tête de nombreuses expéditions, en tant que commandant des marines de la Garde. Pendant ce temps, d'Ambrugeac est déjà colonel ; le baron d'Aboville est promu général de brigade en 1809. Huit futurs députés royalistes de la Restauration ont même été promus généraux de division sous la Révolution et l'Empire, depuis Canuel et Ernouf en novembre 1793 jusqu'à Castex en octobre 1813, en passant par Dupont de l'Étang (1798), Jobal (1801), Partouneaux (1803), Vignolle (1804) et Bordesoulle (1812). Toutefois, on observe que tous ces militaires hauts gradés sont davantage des hommes d'ordre amoureux du pouvoir que des partisans inconditionnels de la droite ; à preuve l'insertion de Bordesoulle, Dupont de l'Étang, d'Augier et d'Ambrugeac dans le centre constitutionnel à la fin des années 1810, tant que celui-ci reste au pouvoir, leur ralliement à la majorité villèliste n'étant que postérieur à l'alternance en faveur de la droite.

b- L'adaptation aux nouvelles « grandes écoles », source de tensions internes à droite

L'adaptation individuelle à la modernisation des services publics se mesure parfois aussi

à l'entrée d'un futur élu royaliste dans une des « grandes écoles » que la Révolution puis l'Empire ont multipliées, même si, étant donné l'âge des acteurs politiques sous la Restauration - une quarantaine d'années au minimum dès 1816 -, cela ne peut concerner par le fait qu'une petite poignée de nos royalistes, parmi les plus jeunes du lot.

Ainsi, Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre, ministre de la Marine puis de la Guerre dans le gouvernement Villèle, a-t-il fait Polytechnique de 1799 à 1801, puis les deux écoles d'application prévues dans l'artillerie à Châlons et à Metz. Le vicomte de Caux, qui fut un des principaux collaborateurs de Clermont-Tonnerre au ministère de la Guerre dans les années 1820, avant d'être nommé lui-même à la tête de ce ministère sous le gouvernement Martignac, avait fait quant à lui en 1792 l'École du Génie de Mézières, juste avant sa fermeture provisoire durant la Terreur ; quinze ans plus tôt, en 1777, son père, qui dirigeait la même institution, avait réorganisé son mode de recrutement dans un sens élitiste plutôt favorable aux aristocrates. Maxence de Damas, ministre de la Guerre (1823-1824) puis des Affaires étrangères (1824-1828), a fait sa « grande école » à l'étranger, pour raisons d'émigration : il est formé à l'École d'artillerie de Saint-Pétersbourg, et, semble-t-il, bien formé, puisqu'à la suite de multiples distinctions au combat, il atteint finalement le grade de général de l'armée tsariste.

À un échelon un peu moindre d'importance politique, Bacot de Romand, important député de droite promu non pas certes à un ministère mais à une belle Direction générale administrative dans les deux dernières années du régime, a été auditeur au Conseil d'État en 1810 ; or, à défaut d'école administrative spécifique, cette formation d'auditeur tient lieu de propédeutique d'excellence pour les jeunes administrateurs les plus ambitieux. De ce fait même, dans son propre camp politique, Bacot de Romand s'attire la réputation d'un homme à la suffisance d'autant plus insupportable aux yeux des médiocres nobliaux qui lui servent de collègues de parti à la Chambre que Bacot n'est pas un « héritier » classique : son père en effet n'est qu'un gros négociant tourangeau, par conséquent un roturier étranger au service public traditionnel de la monarchie. Par une description particulièrement fielleuse, son « ami » politique Salaberry montre de manière spectaculaire la difficulté d'intégration au sein de la droite de ces produits de la nouvelle méritocratie impériale : « Ce pauvre Bacot..., il s'est reconnu la science infuse. Présomptueux et pédant, il croit apprendre aux habiles ce qu'ils savent mieux que lui. [...] Il n'écoute pas, il enseigne ; depuis qu'il est sorti blanc-bec de l'école des auditeurs de Bonaparte, il a toujours professé. [...] Le pauvre Bacot étouffe de suffisance, il croit étouffer de génie. Le poids d'aucun portefeuille ne l'étonnerait, ce qui donne la mesure de ses moyens.

Sa supériorité le tourmente, il ne sent pas qu'on l'a toisé »¹.

Les anciens jeunes auditeurs au Conseil d'État ne sont pas rarissimes au sein de la droite parlementaire : outre Bacot de Romand, on recense les noms d'Abancourt (entré en 1810), Bagneux (1811), Balsac (1810), Bouthillier (1810), François de Castéja² (1810), Courtivron (1810), Curzay (1810), Delpit (1811), Dudon (1803), La Moussaye (1809), Scipion de Nicolaï³ (1810), Panat (1810), Ribérolles (1810), et Varenne de Fénille (1805). Le marquis de Vaulchier, futur parlementaire et Directeur général des Postes sous la Restauration, a refusé sa nomination au sein du corps en 1804, pour protester contre l'assassinat du duc d'Enghien.

Chabrol de Volvic, le grand préfet de la Seine de la Restauration, a cumulé quant à lui la formation à l'École polytechnique (promotion 1795), suivi d'une application aux Ponts-et-Chaussées, et celle d'auditeur au Conseil d'État (promotion 1803). Désarmées par la supériorité administrative indiscutable de l'intéressé, les mauvaises langues se vengent par procuration en moquant son frère, Chabrol de Crouzol, nommé ministre de la Marine (1824-1827) alors que, dit-on, il n'aurait jamais vu la mer, ce qui lui vaut des surnoms amicaux comme « Neptune d'eau douce »⁴.

L'aigreur vis-à-vis d'une supériorité intellectuelle constatée par le diplôme se constate de manière similaire au détriment du gendre de Ferrand, le vicomte d'Héricart de Thury, ancien élève de l'École Nationale des Mines (promotion 1795), devenu maître des requêtes puis surtout Directeur des Travaux Publics de Paris de 1823 à 1830. Frénilly, qui lui en veut mortellement pour avoir été devancé par lui lors d'une élection primaire interne à la droite en Seine-et-Oise, fait un portrait peu amène, très révélateur de l'hostilité droitière envers ces nouveaux diplômés, par-delà l'inimitié personnelle entre les deux hommes :

« Ci-devant inspecteur des mines, devenu seigneur de paroisse et directeur des Catacombes, sentant le parvenu d'une lieue, important, courtisan, suffisant, partant peu aimé et peu estimé, mais qui, à défaut d'amis, avait, par l'habitude de travailler sous terre, gagné bon nombre de partisans dans la classe des royalistes à salaires et des industriels agricoles qu'il séduisait par des rapports sur le fumier, l'urate et la poudrette. L'éclat de son nom de savant, répété de journaux en journaux, et la prudence méticuleuse de son royalisme lui assuraient des voix dans le parti de l'opposition »⁵.

¹ Salaberry, *Souvenirs politiques (1821-1830)*, Paris, A. Picard, 1900, vol. 1, pp. 274-275.

² Ne pas confondre avec son frère le vicomte André de Castéja, qui siège aussi au Palais-Bourbon.

³ À distinguer de son cousin le marquis Aymard Charles de Nicolaï, qui siège quant à lui à la Chambre haute.

⁴ Sobriquet repris par les auteurs libéraux de *la Villéjade*, chant premier, 15^e éd., 1827, Paris, Ambroise Dupont, p. 9. Barthélemy et Méry, auteurs du pamphlet, le traitent aussi ironiquement de « Jean Bart du Garde-meuble », le Garde-Meuble étant l'hôtel du ministère de la Marine, à Paris (sur l'actuelle place de la Concorde). Comme souvent en politique, les attaques vociférées par les adversaires avaient été au préalable suggérées à ces derniers par des « amis » du même parti que l'intéressé.

⁵ Frénilly, *Souvenirs*, publ. Arthur Chuquet, Paris, Plon-Nourrit, 1908, XIX-558 p., pp. 436-437.

Parmi les autres personnalités notables, quoique de second rang elles aussi, de la mouvance royaliste, il convient de noter que parmi les plus jeunes, certains sont des anciens élèves de l'Académie de Législation de Paris. Sans être au sens strict une « grande » école, celle-ci opère un recrutement malgré tout sélectif, et offre à ses étudiants des notions de droit et de science politique. La préparation semble adéquate à la conduite d'une carrière tant juridique que politique, puisque Agier, Conny, Debelleyme, Marchangy, demi-notabilités de la mouvance royaliste, sont tous des anciens élèves de cette Académie de législation, tout comme en face, le libéral Dupin aîné, pour ne citer qu'un seul nom très connu. L'entrée à l'Académie de législation suit souvent la fréquentation d'un collège de qualité, tel pour Debelleyme, l'École Centrale de Paris, nouveau nom du prestigieux collège des Quatre-Nations.

Des parlementaires, jugés obscurs par leur importance politique, sont parfois eux aussi anciens élèves de grandes écoles, sans en avoir toujours tiré un grand parti.

À l'instar de Clermont-Tonnerre, le baron Lafont de Cavaignac et le baron d'Aboville, tous deux généraux et en même temps députés de droite, ont fait l'École d'artillerie de Châlons, le premier en 1799, l'autre en 1792 ; mieux, de 1809 à 1815, sous le régime impérial puis sous la première Restauration, le second, d'Aboville, dirige l'École d'artillerie de La Fère, que son grand-oncle puis son père avaient également déjà dirigée sous l'Ancien régime : au contraire de l'exemple de Bacot de Romand, il y a là une admirable continuité entre l'ancien système et le nouveau. De même, en Languedoc, François-Xavier de Lussy, député de la droite ayant voté contre l'adresse des 221 en mars 1830, a fréquenté, probablement sous le Consulat - il est né en 1784 - le collège militaire de Sorèze (Tarn), lui aussi de réputation internationale depuis sa création par le pouvoir monarchique en 1776.

Kergariou, député du centre droit puis villèliste, est un ancien de Polytechnique (promotion 1796), ce qui facilite probablement sa carrière préfectorale, bien qu'il n'ait pas été auditeur au Conseil d'État, sans lui donner pour autant d'importance politique véritable au sein du « parti royaliste ». Sanlot-Baguenault a fait la même grande école (promotion 1799), mais c'est bien moins à Polytechnique qu'à sa grande fortune de banquier, héritée de son beau-père, qu'il doit sa nomination comme maire d'arrondissement de Paris puis son élection comme député de la Seine, de même que le privilège d'être l'un des trois actionnaires de *l'Aristarque français* aux côtés de La Bourdonnaye. Varenne de Fénille déjà cité a tiré un parti encore plus modeste de sa double formation à Polytechnique (promotion 1797) puis au conseil d'État en tant qu'auditeur (1805), puisque, en plus d'être un député-conseiller général

tout à fait confidentiel de la droite, il n'est que secrétaire général de préfecture. Et que dire de Gélis, lui aussi ancien élève de Polytechnique (même année de promotion), et devenu simple juge de paix dans la campagne albigeoise, outre une « carrière » politique toute locale de membre du conseil général du Tarn, complétée quelques mois seulement par la députation courant 1830 ? De même, Lamezan, également de Polytechnique (promotion 1805), a certes fait une belle carrière d'officier du génie, mais sa carrière politique en revanche est restée fort discrète, sans rapport avec sa formation de haut niveau ; une remarque similaire vaudrait pour le vicomte de Cressac, ancien de l'École nationale des Mines (promotion 1795), ingénieur honorable, mais homme politique très mineur.

Plus modestement, et au niveau cette fois des « petites écoles », certains députés ont suivi sous la Révolution les cours des Écoles centrales créées dans chaque département : ainsi en va-t-il de Chevrier de Corcelles à Bourg-en-Bresse (Ain), de Colomb à Gap (Hautes-Alpes), de Meffray et de Chenevaz à Grenoble (Isère), où ils sont les condisciples de Stendhal ; si modeste soit la formation - en général préalable à une licence de droit -, cela aurait permis par exemple à Chevrier de Corcelles, à en croire ses biographes, de suivre des cours dispensés par le savant Ampère, qui fait figure de sommité scientifique de l'époque.

À la Chambre haute, les pairs de France royalistes, s'ils ne sont pas absolument tous hermétiques à ce nouveau phénomène des grandes écoles, sont néanmoins très rares à être concernés. Parmi les personnalités notables de la droite, on ne compte que Breteuil, qui a fait Polytechnique (promotion 1800), avant d'être auditeur au Conseil d'État (1809), et plus modestement, le duc de Lévis, plus âgé, qui avait suivi étant jeune la formation de deux écoles d'artilleries provinciales, à Douai puis à Strasbourg (en 1777 et 1778).

Le monde du journalisme lui-même est effleuré à la marge par ce nouveau monde des grandes écoles, puisque, dans le camp royaliste, Capefigue, journaliste à *la Quotidienne* avant d'être historien prolifique, a été élève de l'École des Chartes, nouvellement créée en 1821, et qui compte le grand juriste et royaliste notable Pardessus dans son « Conseil de perfectionnement ». De même, Alfred Nettement a été élève vers 1805 de l'École Centrale de Paris, puis a suivi une formation à la fois complète et très spécialisée à l'École des Langues Orientales. Cet apprentissage érudit, sinon ésotérique, n'empêche ni Capefigue ni Nettement de prendre nettement position dans le débat politique : le premier, après avoir soutenu sans sourciller le gouvernement Villèle, épouse en 1828-1829 la cause du gouvernement Martignac et d'un royalisme ouvert au sein du *Messenger des Chambres*, avant de passer à la

« défection » hostile vis-à-vis du gouvernement Polignac en 1830 ; à l'inverse, le second quitte sa tour d'ivoire intellectuelle pour s'engager clairement et publiquement en faveur du gouvernement Polignac, dans la revue culturelle *l'Universel*, transformée pour la bonne cause en revue politique à partir de décembre 1829, avec l'appui de ses amis des Langues Orientales Antoine Saint-Martin et Abel Rémusat. À défaut d'avoir été élève d'une grande école, le jeune Laurentie, journaliste de la droite à *la Quotidienne*, gagne un revenu complémentaire par son emploi de répétiteur d'histoire et de français à l'École Polytechnique.

En définitive, on constate que les nouvelles « grandes écoles », plus centrées sur le droit et l'administration, préparent mieux à la carrière politique, ce qui permet à certains anciens élèves de percer sous la Restauration, y compris au sein de la droite¹.

Toutefois, on constate malgré tout que relativement peu de figures appartiennent à ce monde d'anciens élèves de « grandes écoles » ou de formations assimilables² : 49 députés de droite sur 711 (7%), 5 ministres ou sous-secrétaires d'État sur 46 (11%) ; en leur sein, 30 de ces députés et 3 membres du gouvernement, soit près des deux tiers du groupe, ont suivi le cursus moderne des formations élitistes, postérieur au bouleversement révolutionnaire de 1789. Les grandes figures pesant lourd au sein de la droite sont encore proportionnellement moins nombreuses : même si l'appartenance à une grande école « révolutionnaire », tout en suscitant d'innombrables jalousies, n'apparaît pas comme un handicap majeur, la hiérarchie politique interne au camp de la droite royaliste s'est faite manifestement sur de tout autres critères que celui de la compétence intellectuelle sanctionnée par un concours scolaire.

À l'issue de cette section, on perçoit que les transformations sociales et professionnelles intervenues pendant cette période intermédiaire entre 1789 et 1814 ont laissé sans nul doute des traces qui eurent ensuite un impact à droite : tandis que, pour beaucoup, la Révolution et l'Empire avaient constitué un coup d'arrêt indiscutable dans la carrière publique, d'autres, au sein même des futurs députés de la droite royaliste, avaient imperturbablement continué à

¹ Notons toutefois qu'on n'a repéré aucun ancien élève de l'École normale parmi les parlementaires de la droite. C'est en partie une question de génération : fondée en 1794, elle ne se pérennise en réalité qu'à partir de 1808 ; or, il faut 40 ans pour être élu député, ce qui est un peu juste, même pour siéger en 1830. C'est aussi une question d'orientation politique : l'esprit très largement dominant à l'École normale est un libéralisme radical, motivant finalement sa longue mise en sommeil de 1822 à 1826 ; les royalistes y sont donc rares à l'époque. De manière significative, le jeune Valentin Parisot, élève de l'École (promotion 1816) peu avant sa fermeture, qui se livre dans un tract à un recensement des « 221 » députés hostiles au gouvernement Polignac et de leurs 181 adversaires royalistes, est pour sa part un adversaire farouche de la droite.

² On entend par là principalement la formation d'auditeur au Conseil d'État. On a exclu en revanche ici dans ce comptage ultime les études dans les écoles centrales départementales, qui ont paru trop modestes pour être mélangées décemment aux grandes écoles.

progresser sur la voie des honneurs, ou préparé une ascension sociale importante par le passage dans une « grande école ». Voilà qui prêterait ensuite matière à bien des aigreurs, ressenties non pas seulement à l'encontre des libéraux, des jacobins ou des constitutionnels, mais au sein même de la mouvance, envers les habiles s'insinuant au sein du camp royaliste après avoir fait progresser avec succès leur situation sociale durant les vingt années antérieures.

Car, la course au service public, qui reprend de plus belle pour nos royalistes de droite, au moins à partir de la seconde Restauration, à l'été 1815, est en partie conditionnée par ce parcours antérieur. Dans ces conditions, l'engagement ostensible à droite devient fréquemment un moyen de faire récompenser professionnellement une mise à l'écart antérieure, forcée ou subie ; à moins que cela ne serve au contraire à s'assurer de la continuation d'une progression professionnelle déjà bien amorcée sous la période antérieure, le ralliement au camp le plus réactionnaire servant à occulter commodément cette première ascension profitable. Ces instrumentalisation de l'engagement politique à des fins privées feront l'objet d'une étude spécifique dans la dernière section du prochain chapitre.

C. Royalisme et générations : la droite royaliste est-elle gérontocratique ?

En choisissant comme représentants, en très grande majorité, des nobles, les royalistes ont pris volontairement le risque de se distinguer du reste de la nation par une composition sociologique apparemment très élitiste, quand bien même la réalité concrète était plus nuancée. Un éloignement similaire avec le reste de la France ne s'est-il pas produit pas en matière démographique ? Alors que le corps censitaire dans son ensemble est assimilé par de jeunes publicistes de l'époque à une vaste gérontocratie¹, la droite royaliste doit-elle être spécifiquement considérée, par l'âge de ses représentants comme par son discours anti-juvénile, comme un parti de vieillards égotants, jaloux d'une jeunesse qu'ils auraient perdue depuis longtemps, et cherchant à s'en venger par une politique étroitement réactionnaire ?

1. Des royalistes de droite moins âgés qu'on ne l'a dit

La mémoire collective a retenu deux images marquantes et antagonistes relatives à l'âge des royalistes de droite, qu'illustraient d'ailleurs les citations précédentes d'écrivains, de Balzac à Châtelain en passant par Hugo.

D'abord et avant tout, s'impose le stéréotype d'hommes du passé, anciens courtisans

¹ Cf. par exemple la brochure de Jean-Jacques Fazy, *De la gérontocratie, ou abus de la sagesse des vieillards dans le gouvernement de la France*, Paris, Delaforest, 1828, 35 p.

d'Ancien régime ou plus souvent encore châtelains de province, promoteurs dans les années 1780 de la « réaction aristocratique » d'oppression renforcée des paysans, émigrés ensuite et tardivement revenus de l'exil ; supposés avoir macéré dans leurs rancœurs jusqu'en 1815, à l'image du comte de Mortsauf du *Lys dans la Vallée* balzacien, ils seraient venus régler enfin leur compte aux hommes plus jeunes de la Révolution et de l'Empire, qui les avaient dépossédés et politiquement marginalisés, jusques et y compris sous la première Restauration.

L'autre stéréotype, qui sert de pendant et vient contrebalancer la première image, est au contraire celui de jeunes freluquets inexpérimentés, au caractère hautain, à l'esprit bouillonnant et maladroit, chassant les grognards vieillissants de la Révolution et de l'Empire des postes de responsabilité militaire et politique : en somme, les fils de ceux qu'on vient de décrier, venus prendre la revanche familiale, en mémoire et en quelque sorte au nom de leurs pères, outragés, parfois déjà morts dans l'oubli, dans la gêne, sinon dans les épisodes sanglants de la Terreur. Qu'en est-il concrètement dans les Chambres, au fil des législatures successives de la Restauration ?

a- Une droite effectivement dominée par les vieillards à la Chambre haute

Le cliché du vieux royaliste est d'abord totalement confirmé, lorsque l'on porte ses regards sur la Chambre haute.

Cela tient pour une part, à l'évidence, aux modalités du recrutement à vie des pairs de France, qui donne à l'ensemble du Palais du Luxembourg, toutes fractions politiques confondues, l'allure d'un musée des antiquités. Chateaubriand ne se fait pas faute de le souligner, pour expliquer l'insuccès de ses envolées lyriques, prononcées, écrit-il dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, « à huis clos devant des vieillards ». Il narre d'ailleurs, avec une plaisante ironie, un petit épisode révélateur de cette gérontocratie caractéristique de la Chambre haute en général : « Un jour, le premier rang des fauteuils, tout près de la tribune, était rempli de spectateurs pairs, plus sourds les uns que les autres, la tête penchée en avant et tenant à l'oreille un cornet dont l'embouchure était dirigée vers la tribune. Je les endormis, ce qui est bien naturel. Un d'eux laissa tomber son cornet ; son voisin, réveillé par la chute, voulut ramasser poliment le cornet de son confrère ; il tomba. Le mal fut que je me pris à rire, quoique je parlasse alors pathétiquement sur je ne sais plus quel sujet d'humanité »¹.

Concernant la droite, les conséquences sont édifiantes : sur la totalité des 218 pairs de droite que l'on a pu identifier, 55 pairs (25%), sont morts en charge au cours de la

¹ Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, 3^e partie, livre 25, ch. 2, rééd. Gallimard, La Pléiade, publ. Maurice Levaillant et Georges Moulinier, 1952, vol. 2, p. 7 (ou Quarto, publ. J.-P. Clément, 1997, vol. 1, p.1603).

Restauration, avant même la chute du régime en juillet 1830. Ceci donne la mesure des gérontes, encore beaucoup plus nombreux, puisqu'il faut inclure dans le lot tous ceux qui ont survécu encore un petit nombre d'années après cet événement, qu'ils aient ou non continué à siéger à la pairie après la révolution de Juillet. Beaucoup, perclus d'infirmités, n'ont d'ailleurs siégé sous la Restauration qu'avec une fréquence faible et décroissante, tel Ferrand, qui inspire à Talleyrand cette remarque féroce : « Voyez Ferrand, c'est l'image du gouvernement : il croit marcher, et on le porte »¹.

De fait, même lorsqu'on restreint l'étude aux 62 pairs « notables » de la droite qui ont joué en son sein un rôle relativement influent à la Chambre haute, et sont donc supposés plus dynamiques que la moyenne, on compte un nombre important de septuagénaires et d'octogénaires. Parmi eux, on constate que les pairs ecclésiastiques sont particulièrement nombreux, ce qui fait que, peut-être, la droite paraît encore plus vieille que la gauche à la pairie : c'est ainsi que M^{gr} de Boulogne a atteint ses 75 ans en 1822, M^{gr} de Bausset en 1823, M^{gr} de La Fare en 1827, M^{gr} de La Luzerne ayant atteint quant à lui cet âge canonique dès 1813 et M^{gr} de Périgord même dès 1811. Les pairs laïcs semblent un peu moins concernés par le grand âge, tout au moins en proportion. Tout de même, au sein de la droite, le marquis de Bonnay atteint ses 70 ans en 1820, Ferrand, déjà cité, l'année suivante, tout comme Fontanes, qui ne survit d'ailleurs pas à ce cap des 70 ans ; le maréchal de Vioménil est certes plus résistant, qui fête en 1814 ses 80 ans bon pied bon œil, avant de s'éteindre tranquillement, bien des années plus tard, en 1827, à l'âge de 93 ans. La vieillesse n'ôte d'ailleurs pas l'énergie à tous, témoin M^{gr} de Clermont-Tonnerre, qui, du haut de ses 79 ans, se signale encore en 1828 par sa virulence agressive pour protester contre les ordonnances de Vatimesnil relatives aux congrégations religieuses.

Encore les jeunes sont-ils proportionnellement plus nombreux parmi ce groupe restreint des 62 pairs influents de la droite, car leur énergie active leur permet de trancher rapidement et de se distinguer dans les débats : c'est ainsi que se font remarquer le duc de Brissac, qui n'a que 39 ans lors de sa nomination en 1814, le marquis de Louvois, âgé de 32 ans quand il est nommé en 1815, ou encore Maxence de Damas et le comte de Breteuil, tous deux nommés lors de la fournée de 1823, et respectivement âgés alors de 38 et 42 ans. Le jeune Charette de La Contrie, nommé lors de la même fournée, dut attendre de fêter ses 30 ans en 1826 pour participer alors activement aux débats de la Chambre haute. Montalembert père, qui fait entendre une voix originale à droite au sein de la Chambre haute, n'a lui-même que 42 ans

¹ Le mot est rapporté par Théodore Anne, *Mémoires, souvenirs et anecdotes sur l'intérieur du palais de Charles X et les événements de 1815 à 1830*, Paris, Werdet et Levasseur, 1831, vol. 1, p. 298.

lors de sa promotion en 1819 par Decazes, qui pensait vainement pouvoir s'en faire un client politique. Ce « sang neuf » parmi les personnalités remarquables fait tomber en leur sein l'année moyenne de naissance à 1765, soit 50 ans en 1815 et 65 ans tout de même en 1830¹.

Mais cela ne doit pas faire illusion : la moyenne d'âge est sans doute encore très fortement supérieure si l'on considère l'ensemble des pairs de droite, en noyant dans la masse numérique ces quelques jeunes pousses dynamiques qui se font remarquer à la tribune du Palais du Luxembourg.

Avec les pairs de droite, on a donc bel et bien affaire à un corps globalement gérontocratique. L'explication est double. Elle tient d'abord au recrutement général de la Chambre haute : dans la plupart des cas, la nomination à la pairie est une consécration, l'équivalent politique d'un bâton de maréchal, la récompense d'une fidélité longuement éprouvée, et s'accorde donc souvent aux personnes ayant dépassé l'âge de la maturité. En outre, Louis XVIII et plus encore Charles X ont désiré faire croître au sein de la Chambre des pairs « un banc des évêques », qui rappellerait les ducs et pairs ecclésiastiques de l'Ancien régime ; la nécessité de promouvoir en priorité les quelques-uns qui avaient résisté au processus révolutionnaire et à la Constitution civile du clergé a amené à multiplier les évêques-pairs très âgés, qui siégèrent pour la quasi-totalité à droite. Ceci a donc provoqué un vieillissement particulier, de ce côté-là de la Chambre.

b- Une situation démographique beaucoup plus équilibrée parmi les députés et les ministres de droite

S'agissant des députés, formulons tout d'abord une remarque préalable, qui replace la Restauration dans un cadre plus long. Conduire une analyse sur l'âge des députés à une époque donnée pouvait sembler *a priori* assez vain et dénué d'intérêt : il apparaissait en effet extrêmement improbable d'observer des résultats globaux nettement marquants dans un sens ou dans un autre, tant la stabilité des âges de nos députés a été édifiante en deux siècles de vie politique, par-delà la diversité des régimes, et les volontés de modernisation et de rajeunissement périodiquement affichées par les gouvernants.

Ainsi, les moyennes d'âge en début de législature furent respectivement de 46 ans en 1789² (Constituante) et 1831 (1^{ères} élections organisées par le régime de Juillet), 49 ans en

¹ Aussi bien lorsque l'on isole le groupe des 35 pairs de droite *stricto sensu* que lorsqu'on leur ajoute 26 autres pairs notables, venus du centre droit et ralliés à la majorité de droite au cours des années 1820. La moyenne statistique exacte est 1765,1 pour les pairs de droite *stricto sensu*, et 1764,5 pour les autres.

² Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 30.

1846¹ (dernières élections législatives du régime orléaniste) et 1852 (1^{ères} élections du Second Empire), 55 ans en 1863² (1^{ère} véritable percée des opposants du Second Empire), 53 ans un siècle plus tard, aux élections législatives de 1973 (majorité Pompidou-Messmer), 53 ans et demi en 1997 (majorité Jospin)³. Brillante illustration ponctuelle de la célèbre formule « que tout change pour que rien ne change » : la stabilité d'une fourchette oscillant entre 45 et 55 ans laisse même percer un léger vieillissement intervenu au cours du XIX^e siècle, achevé à la fin du second Empire, peu avant la professionnalisation véritable de la carrière parlementaire, consécutive au remplacement républicain de ce qu'on a appelé commodément « la France des notables ».

Dans ces conditions, les hommes de droite de la Restauration allaient-ils faire exception, en conformité avec l'image caricaturale d'émigrés vieillissants revenus au crépuscule de leur vie dans les « fourgons de l'étranger » ?

Si on fait la moyenne des années de naissance des 711 députés de droite de la Restauration, on obtient comme résultat statistique l'année 1770. Or, un individu né cette année là avait, comme l'indique un calcul élémentaire, 50 ans en 1820, et 60 ans en 1830. Même si l'on ne peut se satisfaire de cette moyenne statistique générale, on note cependant que ces premiers chiffres, sans trancher avec la normalité bi-séculaire, indiquent tout de même des moyennes d'âge un peu plus élevées que d'ordinaire, surtout par rapport aux chiffres de la Révolution ou de la monarchie de Juillet. Faut-il y voir la marque d'une position idéologique et d'un passé familial et individuel, ou bien plutôt la résultante du régime électoral de l'époque ?

En réalité, les électeurs de la Restauration, de toutes obédiences politiques, ont eu quelque mérite à ne pas céder à la tentation gérontocratique, bel et bien favorisée par la législation électorale du régime. En effet, si l'ordonnance de juillet 1815 avait fait exception, en autorisant un rajeunissement spectaculaire à la « Chambre introuvable », par la fixation d'un âge minimal d'éligibilité rabaissé à 25 ans, la modification du régime électoral consécutive à la dissolution de septembre 1816 rétablit la norme en vigueur sous le premier Empire, fixée à

¹ Louis Girard, William Serman, Rémi Gossez et Édouard Cadet, *La Chambre des députés en 1837-1839*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976, p. 13, et André-Jean Tudesq, *Les grands notables en France (1840-1849), Etude historique d'une psychologie sociale*, Paris, PUF, 1964, p. 363.

² Éric Anceau, *Les députés du Second Empire. Prosopographie d'une élite du XIX^e siècle*, Paris, H. Champion, 2000, p. 99-105.

³ Ces chiffres relatifs à 1973 et 1997 ont été trouvés dans le *Quid*, et sont corroborés par des indications fournies par le site Internet des deux Chambres (Assemblée nationale et Sénat).

40 ans depuis 1807¹, sans que les différents gouvernements de la Restauration ne jugent utile de revenir sur cette disposition qui confortait une sorte de « mandarinat gérontocratique »² pour le choix des députés.

De fait, un tel seuil légal minimal de 40 ans apparaît singulièrement élevé, sur le long terme : aucune limite d'âge n'avait été fixée pour les élections aux États Généraux en 1789, ce qui explique qu'à la Constituante ait siégé à 23 ans à peine un Mathieu de Montmorency (1766-1826), futur pair et ministre de droite de la Restauration ; depuis la Législative, l'âge minimal pour siéger avait été fixé à 25 ans, avant de passer à 30 ans sous le Directoire (1795-1799) pour la Chambre basse (Conseil des Cinq-Cents), seuil conservé pour le Corps législatif sous le Consulat (1799-1804) et durant les premières années de l'Empire (1804-1806) ; en 1830, la monarchie de Juillet s'était dépêché de revenir à ce seuil médian ; le Second Empire lui-même était revenu au seuil bas de 25 ans, la République se décidant à un nouvel abaissement symbolique de deux ans en 1946³. Seules les « chambres hautes », considérées comme des conseils de sages, s'étaient vues traditionnellement fixer un âge minimal d'éligibilité de 40 ans, depuis le Conseil des Anciens sous le Directoire, en 1795, jusqu'aux divers sénats impériaux puis républicains⁴.

Faisant figure d'exception, le régime napoléonien de la maturité, à la recherche d'une légitimation politique supplémentaire par l'emploi massif de « notables » éprouvés, de préférence pris parmi les élites d'Ancien régime ralliées à l'Empereur, avait brutalement haussé de 10 ans le seuil d'éligibilité des députés, en le portant à 40 ans. La Restauration s'était d'abord coulée dans le moule, en prorogant les anciens députés du Corps législatif, avant de se décider à un signe d'ouverture en direction de la jeunesse, après l'électrochoc causé par les Cent-Jours, en adoptant le seuil le plus bas de 25 ans. Mais, échaudé par les embûches éprouvées dans la Chambre introuvable, le régime bourbonien, après cette courte expérience de représentation plus conforme aux proportions démographiques du « pays réel », fit preuve de la même frilosité, de la même crispation conservatrice qui faisait de l'âge même un des critères de notabilité nécessaires à l'exercice d'un mandat politique. Ainsi, dès 1816, la

¹ L'âge est porté de 30 à 40 ans par le sénatus-consulte du 19 août 1807 ; cf. Jean-Yves Coppolani, *Les élections en France à l'époque napoléonienne*, Paris, Albatros, 1980, p. 111.

² On entend par là une rigidité dans la hiérarchisation des élites, qui transforme l'âge et l'expérience prétendument acquise en critères essentiels de choix : système de promotion à l'ancienneté fidèle plutôt qu'au mérite, qui n'accepte que marginalement les entorses au conformisme démographique et social dans ce processus de sélection.

³ Le seuil légal fut abaissé à 23 ans pour permettre l'élection de jeunes résistants. Sur le long terme au moins, ce nouvel abaissement légal apparaît assez formel. En juin 1981 par exemple, le benjamin de la Chambre, qui n'est autre que François Fillon, est âgé de 27 ans, information livrée dans le *Quid 1992*, p. 728.

⁴ La Restauration se montre un peu plus audacieuse, en autorisant les pairs de France à prendre séance à la Chambre haute dès l'âge de 30 ans - tel le duc Victor de Broglie, qui fête son 30^e anniversaire en 1815.

classe juvénile était légalement bannie de la principale chambre délibérative de la Restauration, avec l'illusion assez rapidement démentie que cette proscription de la jeunesse atténuerait les foudres des fractions politiques en opposition avec le gouvernement.

Dans ces conditions légales restrictives, quelle fut donc, pour les députés de droite de la Restauration, l'évolution de l'âge moyen, la part de vieillards, et la part, sinon de « jeunes » - sauf peut-être en 1815 -, du moins de quadragénaires ? Exposons d'abord les chiffres constatés à l'aune des calculs statistiques, avant de les interpréter.

On a retenu ici, comme souvent, les cinq sessions qui paraissent les plus significatives pour l'évolution de la droite, soit les sessions de 1815 (Chambre introuvable), 1816 (droite encore forte quoique désormais minoritaire), 1819 (creux de la vague électorale), 1824 (triomphe intégral), et 1828 (défaite qui reste malgré tout honorable).

Pour la session de 1815, l'année moyenne de naissance des 268 députés se rangeant dans la majorité royaliste de la Chambre introuvable est statistiquement 1766, soit un âge moyen de 49 ans à l'ouverture de la session. Le benjamin de cette « majorité de 1815 », Choumouroux, a 27 ans ; l'aîné, Faydel, ancien Constituant, n'a du reste que 71 ans, tandis que le doyen d'âge de l'Assemblée, Cochard, appartient significativement à la minorité « constitutionnelle » hostile aux ultra-royalistes¹. Sur les 268 députés appartenant à la majorité de la Chambre introuvable, 35 députés, nés entre 1776 et 1788, ont moins de 40 ans (13,1% de l'effectif total), dont 3 de moins de 30 ans ; 103 députés, nés entre 1766 et 1775, sont quadragénaires (38,4% de l'effectif total) : ce qui donne un cumul de 51,5 % de députés de moins de cinquante ans parmi la majorité de la Chambre introuvable, chiffre considérable de plus d'un député de droite sur deux. Du reste, seuls trois députés de la majorité de 1815 sur 268 sont septuagénaires en début de session, soit 1,1%, proportion dérisoire.

En face, seuls dix députés, siégeant pour l'instant à l'extrême-gauche au sein de cette « Chambre introuvable », représentent le premier noyau de la future opposition de gauche libérale² ; en leur sein, l'année moyenne de naissance est exactement la même que pour la droite royaliste, soit 1766. Ce groupe « indépendant » est exactement partagé en deux moitiés égales, l'une dont les cinq membres sont âgés de moins de cinquante ans, l'autre ayant

¹ On attribue à ce dernier la formule fameuse : « Qu'est ceci ? les loups sont dans la bergerie », qu'il aurait prononcée, plein de frayeur, en s'adressant à son assesseur, lors de la séance d'ouverture de la Chambre introuvable (9 octobre 1815), au fil de l'énumération des noms des députés fraîchement élus, dont la consonance au moins rappelait si fort l'Ancien régime. Du reste, le malheureux Cochard, alors âgé de 72 ans et demi, ne survécut pas plus de deux mois aux fortes émotions de cette séance inaugurale.

² Il s'agit de Beslay, Brigode, Grammont (avec 2 m), Jobez, Néel, Ruperou, Saglio aîné, Saulnier, Savoye-Rollin et Voyer d'Argenson.

dépassé cet âge - dont l'un, Savoye-Rollin, est sexagénaire -, soit là encore exactement le même *ratio* que celui qui s'observe au sein de la droite royaliste. En outre, pas un seul de ces dix députés anti-royalistes n'a moins de quarante ans, puisque les deux députés les plus jeunes de ce groupe sont Brigode et Jobez, nés en 1775, et âgés de quarante ans tout juste. Autant dire que les royalistes réactionnaires de 1815, sont, au moins à la Chambre, aussi jeunes que leurs ennemis, et n'ont rien à leur envier en la matière en ce domaine.

Si l'on élargit le spectre d'examen des adversaires à la « minorité ministérielle », modérée et constitutionnelle, elle aussi hostile aux ultras, pour étudier l'âge des *leaders* de cette minorité, on constate que leur âge moyen est aussi assez jeune : à l'exception de Siméon (66 ans), qui fait presque figure, relativement, de patriarche, de Royer-Collard (52 ans), et de Beugnot (54 ans), tous les autres ont moins de cinquante ans eux aussi, avec deux quadragénaires, Lainé (48 ans), Pasquier (48 ans) et le libéral Voyer d'Argenson (44 ans)¹, et même quatre trentenaires, en la personne de Barante (33 ans), Sainte-Aulaire (37 ans), de Serre (39 ans), sans oublier Decazes (35 ans).

Ainsi, la minorité ministérielle, qui fait figure de « gauche » par défaut ou par position conjoncturelle, et son appendice libéral, ont des *leaders* dont 70% ont moins de cinquante ans et 30% même moins de quarante.

On pourrait nourrir le soupçon qu'à l'inverse, à droite, les masses juvéniles des ultra-royalistes de la « Chambre introuvable » dissimuleraient une influence laissée *de facto* à des vieux barbons, revenants de l'Ancien régime, déférence oblige. Qu'en est-il donc en réalité ?

On constate bien au contraire que, si la masse des députés de la « majorité » compte environ une moitié de trentenaires ou de quadragénaires, la proportion de jeunes est encore bien supérieure parmi les personnalités qui se sont distinguées ensuite au sein de la droite : les ultras, de ce point de vue, n'ont rien à envier à leurs adversaires.

Les hiérarchies internes étant encore mal définies, on peut dénombrer quarante figures à la « Chambre introuvable », qui ont exercé ensuite une certaine influence au sein de la droite. Or, sur ces quarante, on repère huit trentenaires appelés à attirer l'attention publique, soit par âge croissant Sosthène de La Rochefoucauld (un des plus jeunes, âgé de 30 ans tout juste), Adrien de Rougé, Bacot de Romand, Humbert de Sesmaisons, Marcellus, Hyde de Neuville, Castelbajac et Canuel ; à quoi il faut ajouter vingt-deux quadragénaires bientôt remarqués, en la personne de Sirieys de Mayrinhac, Forbin des Issarts, Vitrolles, Paul de Châteaouble, Alexandre de Lur-Saluces, Cornet d'Incourt, Pardessus, Josse-Beauvoir, Cardonnel, Béthisy,

¹ Voyer d'Argenson apparaît à cette époque comme le *leader* du petit noyau libéral d'extrême-gauche.

Roux-Laborie, Kergorlay, Bourrienne, Tabarié, Garnier du Fougeray, Michaud (le directeur de *la Quotidienne*), Du Plessis de Grénédan, Salaberry, Chifflet, sans oublier les trois principaux *leaders*, qui sont au départ des députés parmi d'autres, « les deux magots » Villèle (42 ans) et Corbière (49 ans), et leur rival La Bourdonnaye (48 ans). C'est cette trentaine de jeunes élus qui va véritablement constituer la sève du parti, et donner son relief et ses couleurs à la droite, par les débats parlementaires ou par d'autres voies, non pas seulement pendant la session de 1815, mais très largement pendant les quinze années de durée du régime.

Les « aigles » de plus de cinquante ans sont nettement plus rares au sein de la majorité ultra-royaliste : on peut repérer La Bouillierie, Dubotdéro, Piet, Clausel de Coussergues, Bouville, Benoist, Puymaurin, Grosbois, et deux sexagénaires, Bonald (61 ans), l'idéologue du parti, et Trinquelague (68 ans) : en tout dix têtes, qui, à deux exceptions près, ont moins de soixante ans.

En somme, les grandes figures de la « majorité de 1815 », elles aussi, sont aux trois quarts âgées de moins de cinquante ans, avec un contingent non négligeable de trentenaires.

Ainsi, l'adaptation relativement exceptionnelle de la représentation nationale aux réalités démographiques du pays, qui constitue une anomalie par rapport au système de représentation des notables jusque là en vigueur depuis l'Empire, a permis d'offrir à la droite tout autant qu'à la gauche des cadres combattifs et talentueux, progressivement sélectionnés puis hiérarchisés au fil de la session de 1815. Le retour à la normale en matière démographique, consécutif à la dissolution de 1816 et aux modifications de la loi électorale, pourra bien diminuer l'importance numérique des jeunes hommes mûrs ; les jeunes têtes du parti, déjà sélectionnées par le combat de la tribune ou par l'habileté manifestée dans les intrigues de couloirs, résisteront mieux que les autres à la bourrasque de la défaite politique, et continueront à être les piliers essentiels de la cause de la droite royaliste pendant la majeure partie de la Restauration.

Remarquons que cette prise du pouvoir interne par les quadragénaires doués de la Chambre aidés de quelques quinquagénaires s'est faite sans problèmes et de manière harmonieuse ; les quelques conflits personnels et idéologiques déjà latents n'ont pas alors le caractère d'un conflit de générations, les intransigeants étant aussi nombreux de part et d'autre du seuil démographique de cinquante ans. En réalité, la nullité politique des quelques grands noms autour desquels la majorité de la Chambre pensait initialement se rassembler, l'a rapidement contrainte, comme on l'a vu précédemment, à s'organiser autour des talents de

tribune, plus incisifs dans la partie jeune de la majorité, sans que cela n'engendre des crispations liées à l'âge suffisamment fortes pour qu'on en ait conservé trace.

Or, la hiérarchisation interne du groupe au mérite, et non à l'ancienneté, qu'a permise la brève exception démographique de 1815, a perduré et permis à la droite de déroger au moins qualitativement à ce système de « mandarinat gérontocratique » que nous évoquions. Ce qui démontre, s'il en était besoin, que le simple examen des proportions numériques ne suffit pas, et qu'il convient de le corrélérer avec le poids respectif des personnalités individuelles qui figurent dans chaque classe d'âge.

Dans la session suivante, après dissolution de la « Chambre introuvable » le 5 septembre 1816, l'année moyenne de naissance est 1765, soit un âge moyen de 51 ans à l'ouverture de la session, que l'on considère les 68 députés ultra-royalistes *stricto sensu*, ou la droite toute entière, en élargissant l'étude aux 29 « apparentés » non totalement insérés dans le groupe ultra : ceci correspond à un vieillissement de deux ans d'âge moyen par rapport à 1815, ce qui est très faible, en considération du relèvement brutal de l'âge minimum d'éligibilité de 25 à 40 ans. Pour cette dernière raison, on ne dénombre plus de trentenaires ; en revanche, on compte toujours au sein de la droite 43 quadragénaires, nés entre 1767 et 1776, soit 44,3% de l'effectif total, parmi lesquels 30 ultras¹. La proportion des moins de cinquante ans reste donc très importante, malgré une chute de sept points² en moins d'un an, exclusivement due à la modification du régime électoral, puisque la proportion de quadragénaires, quant à elle, continue au contraire à augmenter (+ 6 points environ³).

Clérisse et Marcellus, les benjamins de la droite, ont 40 ans tout juste, effet de la nouvelle législation électorale, tandis que les doyens, Trinquelague et Vauquelin de La Rivière, ont 69 ans seulement, ce qui, on en conviendra, montre une composition bien peu gérontocratique des élus de droite, dans cette Chambre consécutive au « coup d'État » du 5 septembre 1816 : la différence avec la Chambre haute est manifeste dès le début de période.

¹ Les quadragénaires sont : pour les ultras, d'Aldéguier, Béjarry, Bellescize, Bouvet de Louvigny, Cardonnel, Castelbajac, (François de) Caumont de La Force, Chabrilan, Clérisse, Coislin, Cornet d'Incourt, Du Cheyron du Pavillon, Dussumier-Fonbrune, Garnier du Fougeray, Jessé, Josse-Beauvoir, La Bourdonnaye, Ladreyt de la Charrière, Limairac, Luzines, Mac-Carthy, Marcellus, (Christian de) Montmorency, d'Orglandes, Paul de Châteaudouble, Pracomtal, Sairas, Scey, Villèle et (Charles de) Vogüé ; pour les apparentés, Aurran-Pierrefeu, Beaurepaire, (Amédée de) Broglie, Chabron de Solilhac, Doria, Du Marhallach, Laval, La Villemarqué, Montcalm, Sirand, Vassal de Montviel, Villefranche et Vougy.

² De 51 % à 44 %.

³ De 38% à 44%.

Dans la session de 1819 (novembre 1819-juillet 1820), l'année moyenne de naissance des 39 députés ultra-royalistes est 1764, soit un âge moyen de 55 ans en début de session. Les quadragénaires, nés entre 1770 et 1779, ne représentent plus que 10 députés sur 39 ultra-royalistes (25,5% du total), ou 14 sur 57 (soit 24,6%) si on inclut les 18 députés apparentés, et même 29 sur 87 (33% du total) si on intégrait de manière plus large au sein de la droite les députés du centre droit résolu à passer une alliance étroite avec les ultras, ce qui montre au passage que le centre droit compte proportionnellement un peu plus de jeunes que l'extrême-droite.

Au sein des ultras et apparentés, le benjamin, Castelbajac, a 43 ans, tandis que l'aîné, Magneval, a 68 ans en début de session ; ainsi, on voit clairement que le vieillissement confirmé du groupe n'est pas dû au renforcement de gérontes toujours aussi inexistants, mais à l'éviction politique des plus jeunes, lors des scrutins électoraux partiels si difficiles alors pour les ultras.

Néanmoins, et pour conforter l'analyse ébauchée lors de la session de 1815, on constate que ce « retour à la normale » démographique dans ces années de repli s'accompagne d'une sélection qualitative qui laisse proportionnellement plus de chances aux jeunes talents dégagés lors des premières sessions : ainsi, alors que les ultras sont réduits au quart de leur importance numérique par rapport à 1815 (au 1/5^e même si l'on considère la « majorité de 1815 » dans son ensemble), 10 des 22 quadragénaires¹ ayant acquis une certaine aura en 1815 siègent toujours en 1819-1820 (session de 1819) : on retrouve encore au milieu des ruines du groupe ultra-royaliste Cardonnel, Josse-Beauvoir, Cornet d'Incourt, Paul de Châteaudouble, Castelbajac, Marcellus et Villèle, auxquels il faut ajouter Salaberry, Corbière et La Bourdonnaye, qui ont tous trois désormais atteint la cinquantaine.

Ainsi, c'est presque la moitié de l'ancienne phalange quadragénaire de 1815 qui continue à mener les restes du parti à la Chambre ; bien plus, Cardonnel et Castelbajac sont parvenus à se faire réélire aux élections catastrophiques de 1819, là où le parti ne récolte partout ailleurs que des corrections cinglantes. Traduisons : alors que les jeunes ultras dans leur ensemble sont balayés dans la proportion la plus forte, à un moment où la fougue ultra-royaliste est rejetée par l'ensemble du corps électoral, le petit groupe des ex-faucons quadragénaires de 1815, *leaders* principaux et secondaires de la Chambre introuvable, arrive à surmonter le handicap de la jeunesse relative, pour résister au contraire infiniment mieux que la moyenne, en proportion de un sur deux, là où le navire ultra-royaliste donne globalement l'impression

¹ La question ne se pose pas pour les trentenaires, légalement évincés depuis 1816 par la modification du régime électoral.

de sombrer corps et biens. Par cette résistance étonnante, ces « jeunes » donnent l'impression de constituer un noyau difficilement entamable, un môle de résistance autour duquel peut se constituer le socle de la reconquête.

À la même époque, fin 1819, le groupe libéral, quant à lui, compte 54 députés, parmi lesquels on a pu identifier 19 parlementaires notables¹, nés en moyenne en 1768, ce qui correspond un âge moyen de 51 ans, stable par rapport à 1815 : les libéraux, en pleine dynamique électorale, ne subissent pas logiquement l'effet du vieillissement subi par une droite en pleine érosion. Notons malgré tout qu'en cas d'admission du fameux abbé Grégoire, vieille figure historique et symbolique née en 1750, l'âge moyen des grandes figures libérales de la Chambre aurait été ramené d'un coup à 53 ans : voilà qui était à la mesure du symbole que Grégoire représentait, celui d'un retour aux temps anciens de la Révolution, dont la présence à la Chambre embarrassait finalement la gauche autant qu'il indignait le centre et la droite. Quant à la part de *juniores* quadragénaires au sein des *leaders* libéraux, on en note 7 sur 19 au sein de notre sélection, soit 37 %, ce qui est apparemment plus qu'à droite. Néanmoins, il convient de noter que l'on raisonne ici simplement sur les figures importantes ; or, comme on l'avait constaté, la droite avait perdu beaucoup en nombre de quadragénaires, mais peu en qualité, avec toujours sept *leaders* quadragénaires, exactement le même nombre que pour les libéraux ; pourtant, la dynamique électorale était alors totalement dans le sens de la gauche et même de l'extrême-gauche, ce qui est toujours favorable au rajeunissement de ces forces victorieuses.

Par conséquent, il apparaît que la gauche profite de cette première vague en sa faveur pour se rajeunir en proportion égale au vieillissement de la droite, mais sans parvenir à une vague juvénile comparable aux ultras de 1815 - avec une proportion, on s'en rappelle, d'un élu sur deux de moins de cinquante ans -, en partie il est vrai en raison de la condition d'âge officielle plus restrictive depuis 1816.

Dans la session de 1824, l'année moyenne de naissance des 398 députés formant une majorité de droite tendant au monopole dans la « Chambre retrouvée » est 1770, soit un âge moyen stabilisé à 54 ans. Si l'on compare avec l'âge des députés libéraux, non pas durant cette session - ils ne sont plus que 13, ce qui serait statistiquement peu significatif -, mais durant la session précédente où ils sont encore 63, on constate que l'année moyenne de

¹ Soit Beslay, Bignon, (Jacques Étienne) Caumartin, Chauvelin, Benjamin Constant, Daunou, Dupont de l'Eure, Grammont, Hernoux, Jobez, La Fayette, Laffitte, Manuel, Martin de Gray, Casimir Perier, Revoire, Rupérou, Savoye-Rollin, et Voyer d'Argenson.

naissance de ces 63 oscille entre 1766 et 1767, selon que l'on compte ou non Manuel, expulsé peu après le début de la session¹ ; ceci signifie que les députés libéraux, en 1823, ont en moyenne 56 ans et demi, deux ans et demi de plus que leurs homologues royalistes un an plus tard. Ceci signifie d'une part que la gauche aussi, avec ses déroutés électoraux successives depuis 1820, a subi l'effet du vieillissement dans la représentation parlementaire, d'autre part qu'en dépit de l'appellation fallacieuse de « Chambre retrouvée », la droite a su profiter de ces nouvelles victoires pour opérer un rajeunissement partiel de ses troupes, sans se borner à rappeler les revenants de 1815.

Car au sein des 398 députés de droite, 130, nés entre 1775 et 1784, sont quadragénaires (soit 32,7 % du total des députés royalistes). Le benjamin de la majorité, Barrois, a 40 ans tout juste en ce début de session (mars 1824), tandis que le doyen d'âge, Chilhaud de La Rigaudie, n'a « que » 74 ans et demi², suivi par Pierre Henri de Vatimesnil (père du futur ministre), âgé de 72 ans. Malgré ces quelques revenants vieillissants, les septuagénaires, sept au total, représentent moins de 2% de la majorité, tandis qu'on ne compte aucun octogénaire : là encore, la différence entre pairs et députés de droite est saisissante.

Parmi les quadragénaires du groupe, on trouve quelques personnalités brillantes, prêtes à seconder leurs prédécesseurs, et pour quelques ambitieux, même à prendre leur relève ; ceux-ci impriment toujours et même plus que jamais leur impulsion à la Chambre, mais, parvenus aux responsabilités ministérielles ou promus à des hauts-postes administratifs, militaires ou judiciaires, on peut concevoir qu'ils aient besoin comme relais de députés désormais plus jeunes qu'eux dans la conduite des débats. Dans cette seconde fournée de poulains, on retrouve la plupart des trentenaires remarquables de 1815, écartés en 1816, et qui ont à nouveau atteint l'âge légal d'éligibilité : cinq sur huit sont ainsi de retour en 1824, les trois exceptions étant Canuel, militaire comploteur écarté par le gouvernement comme extrémiste incontrôlable, Marcellus, promu à la pairie fin 1823, autre mise au placard, mais sur le mode élégant, pour cet ultra-clérical aux diatribes aussi pures qu'embarrassantes, et Sosthène de La Rochefoucauld, fâché à mort avec son ancien complice Villèle et contenté vaille que vaille par la Direction des Beaux-Arts ; les réintégrés sont d'une part Rougé, Sesmaisons et Castelbajac, plus villèlistes que jamais, d'autre part Bacot de Romand et Hyde de Neuville,

¹ Le benjamin de ces 63 libéraux est Destutt de Tracy, député de l'Allier et fils du célèbre « Idéologue », qui a 42 ans en 1823 ; l'aîné est Gévaudan, député de Paris, qui a tout de même 77 ans en 1823, soit nettement plus que Chilhaud de La Rigaudie, le doyen d'âge de la droite en 1824.

² Il prit sa retraite parlementaire en 1831, à plus de 81 ans.

dont l'ambition mal satisfaite épouse des stratégies de plus en plus dissidentes¹.

D'autres jeunes hommes mûrs, absents en 1815, s'avèrent aussi désormais comme des talents prometteurs ; les uns sont apparus à la Chambre depuis 1820 ou 1821 - Du Hamel, Dudon, Martignac, sans parler de Peyronnet, vite promu ministre -, les autres seulement depuis cette rentrée 1824, notamment Boisbertrand, Agier, Gautier, Lézardière, et Ferdinand de Bertier, les quatre derniers entrant assez rapidement en dissidence. L'attitude de ces derniers élus, censés représenter le « second souffle » de la droite royaliste, montre l'antagonisme croissant entre ces « nouveaux jeunes » qui piaffent d'impatience et les anciens quadragénaires dominants de 1815, ayant désormais pris les commandes de l'État et peu disposés à laisser une place autre que subalterne à leurs cadets prometteurs.

Lors de la session de 1828, soit au début de l'ultime mandature parlementaire après les élections générales de novembre 1827 et avant la révolution de Juillet, l'année moyenne de naissance des 222 députés royalistes - en incluant ici les hommes de la « défection » passés rapidement à la gauche - est 1774, soit un âge moyen encore égal à 54 ans en début de session.

En l'absence de Chilhaud de La Rigaudie, momentanément battu, le doyen de la majorité royaliste est désormais Croizet, 76 ans, mais, une fois de plus, le nombre de septuagénaires au sortir d'élections générales reste d'une grande faiblesse, 8 sur 222, 3,6% des royalistes de droite, membres de la « défection » inclus².

74 de ces 222 députés royalistes sont quadragénaires, nés entre 1779 et 1788 (33,3 % du total). Ils sont sept à avoir 40 ans tout juste aux élections de novembre 1827 et à se presser aux portes de la Chambre ; le benjamin est Chantelauze, futur ministre de Polignac, talonné à trois mois près par Montbel, ancien jeune maire de Toulouse et autre futur ministre d'un dernier gouvernement légitimiste enrôlant les jeunes talents de sa majorité. Comme

¹ À l'image d'Alexis de Noailles, qui, revenu un moment dans le giron villèliste après s'être illustré à la Chambre de 1815 comme orateur de la « minorité » anti-ultra, fait à nouveau « défection » à partir de 1825.

² Dans son étude relative à « La composition de la Chambre des députés de 1827 à 1831 » (*Revue historique*, 1968, pp. 351-378), Patrick Higonnet relève comme nous une assez grande homogénéité quant à l'âge des députés [...avec] peu de vieillards en somme, mais peu de jeunes également », en raison de « la condition d'âge - 40 ans - » (p. 352), sans voir suffisamment, faute de recul dans l'objet d'analyse, la pérennité de ces grands équilibres depuis 1816, qui ne sont pas apparus subitement dans la « nouvelle Chambre » qu'il décrit, mais dès les lendemains de la dissolution du 5 septembre 1816. S'il n'y a, non pas peu, mais bien aucun « jeune » *stricto sensu*, notre étude quantitative montre que le nombre des députés relativement jeunes, quadragénaires, n'est pas à négliger. Quant à la proportion relativement élevée des hommes mûrs, on peut faire une comparaison intéressante entre les chiffres que livre P. Higonnet (*ibid*), 28% des députés nés avant 1770, et le calcul similaire qu'on peut faire sur nos 222 députés de droite, défectionnaires inclus : on ne trouve que 59 députés, soit 26,5% du total, nés avant cette date, ce qui tendrait à montrer des députés royalistes au moins aussi jeunes, voire légèrement plus jeunes que leurs adversaires libéraux à la fin de la Restauration : voilà qui détruit encore une idée reçue héritée de la propagande libérale.

quadragénaires ambitieux, on doit aussi relever les noms de Conny, Sosthène de La Rochefoucauld, qui effectue son grand retour, ou Donatien de Sesmaisons, cousin germain de l'ancien orateur *ultra* de 1815 Humbert de Sesmaisons. Dans l'ensemble, parmi les nouveaux toujours aussi nombreux, on compte peu de talents remarquables : les hommes qui comptent parmi la deuxième génération des quadragénaires talentueux sont déjà là depuis 1824 au moins, avec une ambition hostile encore renforcée face au système villèliste dont ils hâtent la décomposition. Toutefois, sept nouveaux jeunes quadragénaires ont été élus à la faveur d'élections partielles en 1829 ou début 1830, parmi lesquels plusieurs personnalités saillantes : Balsac, ex-bras droit de Martignac à la tête du ministère de l'Intérieur et du gouvernement en 1828-1829, Guernon-Ranville, qui sera appelé dans le gouvernement Polignac, Berryer enfin, qui rôde dans les milieux de contre-opposition depuis le début des années 1820, et a tout juste le temps de donner sa mesure à la tribune lors des quelques jours de session en mars 1830, consacrés à l'adresse des 221.

En prenant un peu de recul par rapport à ces chiffres conjoncturels pour opérer une interprétation générale, la première remarque qui s'impose est le caractère résiduel des gérontes à droite dans la Chambre élective : avec un taux maximal de 3,6% de *seniors* septuagénaires élus, leur présence n'est que de l'ordre du symbolique, sans importance significative.

Si l'on veut chercher des explications, on peut émettre l'hypothèse qu'un *turn-over* suffisant a évité la prorogation indéfinie de potentats complètement coupés de la réalité démographique du pays ; les divisions internes de la droite, multipliant à l'échelle locale les affrontements personnels sans qu'il y ait forcément de différence idéologique, ont probablement conduit à une sélection faite de l'intérieur par l'électorat ultra-royaliste, qui eut pour résultat d'éconduire un certain nombre de sortants diminués par l'âge ; dans le même ordre d'idées, les fournées de pairs successives ont été le moyen trouvé par les gouvernements successifs, de centre ou de droite, de pousser vers une sortie honorable nombre de parlementaires aussi méritants que vieillissants, en les nommant à la Chambre haute qui, à l'examen, apparaît, au moins pour la droite, comme une véritable maison de retraite politique.

Cette faiblesse numérique des gérontes, qui distingue les assemblées de la Restauration relativement à d'autres au XIX^e siècle¹, est d'autant plus remarquable que l'âge moyen du

¹ Les chiffres fournis par Éric Anceau permettent une comparaison éloquentes avec le second Empire : pour ce régime, le taux minimal des députés de plus de 70 ans (il y a des octogénaires) est celui de 1852, avec 3,85%, soit déjà plus que le taux maximal de *seniors* parmi nos royalistes de droite sous la Restauration ; il ne cesse

député en revanche, sans s'écarter de la norme séculaire, est, session après session, plutôt élevé par rapport aux périodes proches de la Révolution française ou ensuite de la monarchie de Juillet.

Cette moyenne un peu élevée, croissant de 49 à 55 ans entre 1815 et 1830¹, est due aux deux causes que l'on a décrites : contraintes du régime légal, qui font ronger leur frein aux jeunes capacités royalistes jusqu'à l'âge de 40 ans, et secondairement, caractère très « respectable » du député moyen de l'époque dans le système de représentations hérité du premier Empire ; d'où ce nombre écrasant de députés, cinquantenaires et jeunes sexagénaires, à l'automne de leur maturité, incarnant le député-type, à droite et vraisemblablement aussi à gauche.

La proportion de moins de cinquante ans parmi les députés de droite s'avère considérable en début de période, y compris après la dissolution du 5 septembre. Mais elle chute rapidement et fortement ensuite jusqu'en 1820, pour atteindre le quart de l'effectif. Cette éviction des jeunes est d'autant plus nette au sein de la droite que l'extrémisme ultra est alors clairement affiché ; les modérés, qui ont la plupart du temps été élus sous l'étiquette ministérielle comme des « constitutionnels », sont en effet légèrement moins concernés par cette évolution. On peut y voir la preuve que si le régime électoral légal est le facteur majeur de la moindre jeunesse de nos royalistes, l'opinion politique n'est pas à exclure comme critère marginal et circonstanciel. Non que les électeurs ultras répugnent par principe à élire des députés assez jeunes - on a pu voir en 1815 à quel point il n'en était rien, et les sessions 1828-1830 allaient à nouveau démontrer le contraire - ; mais, sans doute, dans un contexte politique d'hécatombe du centre et de la droite, les plus jeunes ont-ils été les plus facilement désarçonnés, sauf à avoir une envergure particulière. Au renouvellement de 1819, seuls deux quadragénaires ultra-royalistes sont parvenus à se faire réélire, Cardonnel, qui apparaît malgré son âge comme un député chevronné, par son expérience parlementaire antérieure depuis 1795 ; et Castelbajac, à la forte personnalité, élu en Haute-Garonne, bastion des Chevaliers de la Foi depuis la fin de l'Empire.

Les années 1820 voient une remontée lente et progressive de la droite royaliste aux élections, qui profite en partie à la fraction la plus jeune, avec finalement un tiers de députés de moins de cinquante ans. Ce taux reste certes assez faible, correspondant à peine par

ensuite de grimper, atteignant 6,5 % dès 1857, et jusqu'à 9,4% après les élections de 1869 (É. Anceau, *Les députés du second Empire*, p. 101).

¹ Chiffres rigoureusement identiques au demeurant à l'évolution ultérieure constatée sous le second Empire, *op. cit.*, p. 100, qui est le moment où le palier d'un âge moyen cinquantenaire est définitivement franchi.

exemple au seuil le plus bas enregistré pour le second Empire¹. Mais, contrairement aux idées reçues, l'accession aux responsabilités parlementaires d'une nouvelle génération d'élus en fin de période n'a pas concerné seulement les libéraux - la fameuse génération « du *Globe* » -, mais tout autant la droite royaliste, qui a vu arriver, et en proportion importante, de nouvelles têtes à l'Assemblée, évitant ainsi le vieillissement de l'âge moyen. Preuve que la déconnexion croissante supposée des représentants parlementaires de la droite royaliste par rapport « au pays », a pu être politique - encore qu'il ne faille pas accepter cette thèse libérale sans nuances -, mais point démographique.

Cette nouvelle vague de jeunes hommes mûrs a permis un enrichissement des talents parlementaires, mais, par la maladresse des uns et des autres, s'est révélée un facteur fortement aggravant des divisions internes à la droite, doublant la division traditionnelle, idéologique, entre une aile gestionnaire et une aile intransigeante, de ce qu'il faut bien appeler un conflit de générations. Cette confrontation, au sein des meilleurs, entre anciens et nouveaux quadragénaires contribua puissamment tant à l'échec électoral relatif de 1827 qu'à la déroute de 1830.

C'est donc une nouvelle génération de droite qui apparut dans les dernières sessions, principalement par la volonté des électeurs qui arbitrèrent les conflits internes aux royalistes. Toutefois, contrairement à une idée reçue, le gouvernement Villèle fin 1827 n'a pas essayé de proroger à toute force l'intégralité des députés fidèles de sa Chambre retrouvée, en s'opposant par là même au rajeunissement de la Chambre. Tout au contraire, et ce point n'a jamais été relevé, il s'est efforcé en 1827 de renouveler largement ses cadres parlementaires, bien au delà de l'épuration des dissidents, comme en témoigne la retraite dorée à la pairie de 76 séides de sa majorité, et surtout le choix, très significatif et souvent sévère pour les sortants, des présidents de collège électoraux, espérant peut-être ainsi noyer dans une masse plus docile la contestation des quadragénaires déçus de 1824.

Si le gouvernement Villèle ne fut guère heureux dans ses choix de jeunes champions, qui lui coûtèrent en définitive l'essentiel de sa défaite, les électeurs royalistes, indifférents à ces inconnus sans doute mal sélectionnés, promurent un nombre non négligeable d'autres

¹ Si on additionne les trois catégories de moins de 30 ans, 30-39 ans et 40-49 ans fournies par Éric Anceau, on trouve chez les députés du Corps législatif, toutes opinions politiques confondues, une proportion de 55% de moins de 50 ans en 1852, 43 % en 1857, 39 % en 1863 et 37% encore en 1869 (Éric Anceau, *op. cit.*, p. 101). On remarque au passage que si la part des jeunes parmi les législateurs du Second Empire n'a pas cessé de se restreindre, nonobstant les progrès des opposants au régime, les députés de droite de la Restauration à l'inverse, passée la décimation électorale de la fin des années 1810, sont arrivés à une stabilisation de la moyenne d'âge et même à un renforcement relatif du poids des plus jeunes, en dépit du formidable obstacle légal que constituait l'âge minimal d'éligibilité de 40 ans.

quadragénaires, élus comme non-villèlistes mais rapidement ralliés à la droite parlementaire en 1828-1829 ; ceci permit de ce fait le maintien de la part et du rôle des quadragénaires au sein de la droite, même si ce n'étaient pas les jeunes affidés auxquels avait pensé un ministère usé, pour tenter vainement de sauver sa propre existence.

Remarquons enfin l'effort considérable consenti par Polignac pour atténuer ce conflit de générations politique mal résolu par Villèle dont on a sans doute trop vanté l'habileté. À l'adresse des jeunes députés et sans doute aussi des électeurs, Polignac, lui-même assez jeune (49 ans en 1829) lance un signal fort, en nommant dans son gouvernement trois des quadragénaires de la Chambre, tous âgés de 43 ans à peine : d'abord Montbel dès août 1829, puis Guernon-Ranville en novembre, enfin Chantelauze en mai 1830, et ce à des postes ministériels essentiels¹. Polignac avait essayé d'accentuer encore le rajeunissement du gouvernement, en appelant pour le seconder aux Affaires Étrangères en qualité de sous-secrétaire d'État le fils de Marcellus (34 ans), puis Lamartine (40 ans)², tous deux jeunes diplomates proches de la droite parlementaire. Il proposa également en mars 1830 à Berryer (40 ans) la direction générale d'une grande administration³ ; prudent, celui-ci déclina l'offre au même titre que Lamartine.

Ces gestes symboliques forts restaient néanmoins inefficients dans la mesure où l'aspect générationnel du conflit s'était estompé pour redevenir davantage idéologique. Or, les signaux faits en direction de la gauche modérée, par la nomination conjointe d'un ancien doctrinaire, Courvoisier, et d'un des orateurs de l'ancienne minorité ministérielle de 1815, le baron d'Haussez, tous deux passés depuis longtemps au clan de la droite, apparaissaient au contraire bien dérisoires et décalés par rapport à l'enjeu.

En somme, les chefs de la droite, Villèle en tête, n'ont pas su d'abord remédier à un conflit de générations montant au fil des années 1820, qui est devenu un des facteurs non négligeable du pourrissement de l'unité de la droite royaliste ; quand ils furent résolus finalement à liquider bravement et totalement ce facteur de divisions, il était trop tard, car le

¹ Affaires Ecclésiastiques et Instruction Publique (Montbel, août-novembre 1829, puis Guernon-Ranville, novembre 1829-juillet 1830), Intérieur (Montbel novembre 1829-mai 1830), Finances (Montbel, mai-juillet 1830) et Justice (Chantelauze, mai-juillet 1830). Les trois nouveaux ministres sont nés en 1787.

² Lamartine, qui raconte l'épisode, rappelle que s'il refuse le poste en mars 1830 par refus du coup d'État en préparation, il entretient toujours malgré tout de bons rapports personnels avec Polignac : « Moi-même, j'étais lié d'une certaine familiarité avec le premier ministre » (*Histoire de la Restauration*, Paris, éd. originale, 1851-1852, vol. 10, livre 47, p. 190-192). Polignac ne lui tient d'ailleurs pas rigueur de son refus, qui nomme Lamartine ministre plénipotentiaire en Grèce, poste stratégique au moment où il s'agit d'asseoir l'indépendance hellène qui vient d'être acquise, par des institutions et des dirigeants qui sont l'objet d'intenses tractations entre puissances européennes.

³ Comme les Postes, les Contributions Indirectes, les Domaines, les Forêts ou les Douanes.

conflit s'est alors cristallisé dans le domaine idéologique et institutionnel, impliquant des sacrifices que, pour le coup, le pouvoir royal n'est pas prêt à faire.

Tableau 16. La répartition par classes d'âge des députés de la droite aux différents moments de la Restauration.

Sessions	25-39 ans	40-49 ans	50-69 ans	70 ans ou plus
1815	13,1%	38,4%	47,4%	1,1%
	soit 51,5%			
1816	0%	44,3%	55,7%	0%
1819	0%	24,6%	75,4%	0%
1824	0%	32,7%	65,3%	2,0%
1828	0%	33,3%	63,1%	3,6%

En conclusion, les deux idées reçues sur l'âge des royalistes de droite sont aussi fausses l'une que l'autre, s'agissant des députés : aucun jeune au sens strict après 1816, en raison d'une interdiction légale ; à peine plus de gérontes. L'intégralité des places est réservée, à quelques rares exceptions, aux hommes mûrs de 40 à 70 ans. En leur sein, la fraction plus jeune des quadragénaires occupe une place numériquement assez faible, en raison d'un système de représentations promouvant volontiers comme parlementaires les notables avancés dans la maturité ; mais le rôle de cette fraction, en terme de *leadership* du groupe, est prépondérant dès 1815, assurant au parti des dirigeants et des cadres talentueux, sélectionnés au mérite, qui gardent les rênes du pouvoir partisan, puis du pouvoir d'État jusqu'en 1830 ou presque ; à partir de 1820-1824, ces derniers sont relayés, puis rapidement jalouxés et contestés par une nouvelle vague de quadragénaires plus jeunes, créant un conflit de générations entre anciens et nouveaux « jeunes » députés qui contribuent de manière importante aux divisions fratricides qui minent peu à peu la droite, ayant entraîné la chute de gouvernements d'abord, puis finalement du régime tout entier.

2. Un discours politique anti-juvénile, mal adapté aux jeunes sympathisants

Mais, pour examiner la position de la droite par rapport à la jeunesse, il ne suffit pas d'examiner la part des « jeunes » au sens que ce vocable peut revêtir dans la représentation parlementaire, le seuil de la jeunesse ne descendant ici pour ainsi dire jamais en dessous de

quarante ans. Si l'on s'intéresse donc non plus aux jeunes hommes mûrs pleinement engagés dans la chose politique, mais aux masses adolescentes, on peut tenter d'examiner les rapports entretenus entre la droite et ces jeunes-ci, ceux qui composent la population lycéenne et estudiantine, et sont éventuellement à l'aube d'une politisation propre.

a- Une « jeunesse » royaliste ?

La visibilité politique de la jeunesse se situe traditionnellement du côté de la contestation libertaire. La Restauration ne fait pas exception à la règle, comme l'atteste l'étude de référence menée par Jean-Claude Caron sur la « jeunesse des écoles »¹. De fait, les rapports préfectoraux de l'époque regorgent d'indications sur des vagues récurrentes d'agitation subversive de la part d'étudiants des principales villes universitaires, au premier rang desquelles on trouve Montpellier, Grenoble, Rennes et bien sûr Paris. Cette agitation culmine en 1820-1822, et déclenche une réaction très ferme de la part des autorités : on se souvient en particulier de la mort de l'étudiant Lallemand le 3 juin 1820 qui entraîne une vague d'émeutes elle-même réprimée, de l'état de siège ordonné à Grenoble en mars 1821 par d'Haussez, alors préfet de l'Isère, ou encore de la fermeture de l'École Normale décidée par Corbière le 6 septembre 1822, confirmée ensuite pendant quatre ans jusqu'à la rentrée 1826.

Pour significative que soit toute cette agitation, est-ce à dire pour autant que la jeunesse du pays soit unanimement libérale ?

D'abord, en un premier indice, il convient de constater que la première manifestation de rues de la Restauration, le 31 mars 1814 au matin, est composée de royalistes « purs » plutôt jeunes, qui tentent, avant même l'arrivée des étrangers à Paris, de faire basculer l'opinion publique en faveur de la Restauration, ainsi que le rappelle Lacretelle, le premier historien de la période : « Au point du jour, et plusieurs heures avant que les alliés eussent fait leur entrée dans Paris, plusieurs jeunes gens d'ancienne famille, des Montmorency, des Fitz-James, des Larocheffoucauld [sic], des Choiseul, s'étaient portés sur la place où avait coulé le sang du roi martyr et le sang de leurs pères »². Ces jeunes manifestants tentent ensuite de pousser leur avantage en obtenant qu'une délégation soit reçue en audience par le tsar Alexandre le soir même. Pasquier note ainsi dans ses *Mémoires* : « J'allais me retirer lorsque nous apprîmes qu'une députation venait de demander à être introduite chez le Czar ; elle était envoyée par une assemblée de

¹ Jean-Claude Caron, *Généralisations romantiques, les étudiants de Paris et le Quartier Latin*, Paris, A. Colin, 1991, 435 p., d'après *La jeunesse des écoles à Paris 1815-1848 : étude statistique, sociale et politique*, thèse histoire, Paris-I, 1989, 4 vol.

² Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, Paris, Delaunay, vol. 1, 1829, ch. 1, p. 168. La présence des Montmorency et de Fitz-James dans cette manifestation est contestée, témoignages à l'appui, par Guillaume de Bertier, dans *Le comte Ferdinand de Bertier ou l'énigme de la Congrégation*, ch. 4-III, p. 97.

royalistes qui s'étaient réunis chez M. de Mortefontaine. Les jeunes gens qui avaient arboré les premiers, dans la matinée les cocardes blanches, en avaient formé le noyau »¹. On objectera ici, en partie avec raison, qu'il ne s'agit que d'une « jeunesse royaliste » en trompe-l'œil. D'abord, parce que les participants sont des rejetons du Faubourg Saint-Germain triés sur le volet, fort peu représentatifs d'une éventuelle « jeunesse de droite ». Même si certains des participants connus, comme Agier ou Sémallé, ne sont pas membres des familles illustres citées par Lacretelle, celles-ci forment malgré tout le gros de la petite troupe, composée en outre en assez large partie de membres parisiens de la société secrète des Chevaliers de la Foi². Enfin, la jeunesse de ces manifestants est relative, puisque, par exemple, Sosthène de La Rochefoucauld a déjà 29 ans, et Agier même 34 : même sur le strict plan démographique, on est loin à l'évidence ici d'un cercle estudiantin.

Pourtant, la « jeunesse des écoles » elle-même n'apparaît pas non plus uniformément anti-royaliste. On connaît l'épisode fameux des « volontaires royaux de l'École de droit » de Paris, qui s'illustrèrent au début des Cent-Jours par des actions d'éclat³. Celles-ci, racontées par le menu sept ans plus tard par l'un des participants⁴, ont été relevées ensuite par toutes les autorités royalistes, et à leur suite par les historiens. Lacretelle, qui écrit en 1829, dès avant la chute du régime, souligne même qu'à côté des étudiants en droit, il s'en trouva une poignée d'autres de l'École normale, institution à la réputation encore plus libérale, s'il est possible : « M. le duc de Berri [sic] se met à la tête des quatre compagnies des gardes du corps, de quelques détachements restés fidèles et du corps nouvellement formé des volontaires royaux. Parmi ceux qui vont se dévouer aux périls de cette entreprise, se trouve un grand nombre d'étudiants en droit et quelques élèves de l'école normale »⁵. Avec plus d'emphase et de lyrisme, Lamartine relève que « les jeunes gens des grandes écoles, qui apportent à Paris et qui manifestent dans les crises les vraies symptômes de l'opinion de leurs familles et de leurs contrées, ordinairement entraînés les premiers vers les nouveautés, s'étaient levés d'eux-mêmes contre l'attentat de l'ennemi de toute liberté [Napoléon]. Ils s'étaient formés, en bataillons actifs et intrépides de volontaires, pour couvrir Paris »⁶.

¹ Pasquier, *Mémoires*, Paris, Plon, 1893, vol. 2, p. 266.

² Sur ce point, cf. notre analyse détaillée dans le chapitre 9, relative aux modes de sociabilité politique parallèle.

³ Principalement par deux adresses royalistes, que ces « volontaires royaux » lancèrent depuis leur cantonnement militaire, d'abord à la duchesse d'Angoulême, puis à leurs condisciples restés à Paris ; ces deux adresses sont reproduites intégralement dans la dernière parution du *Moniteur Universel de Gand*, 21 juin 1815, n°20, p. 84.

⁴ Alexandre Guillemin, *Le Patriotisme des volontaires royaux de l'École de Droit*, Paris, Adrien Égron, novembre 1822, XVI-240 p.

⁵ Charles Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, éd. orig., Paris, Delaunay, vol. 1, 1829, ch. 1, Introduction, p. 249.

⁶ Alphonse de Lamartine, *Histoire de la Restauration*, éd. orig., Paris, Pagnerre, Lecou et Furne, 1851, vol. 3, livre 19, pp. 162-163.

Dans la *Semaine Sainte*, Louis Aragon mentionne cet engagement juvénile, en imaginant l'agacement qu'il devait produire chez les vieux briscards de la Grande Armée : « Et vers la Seine, les étudiants dans leur habit à la Henri IV, avec le feutre à panache, une mascarade ! C'étaient des sections des volontaires de Vioménil, de l'école de Médecine et de l'école de Droit, des excités qui chantaient des chansons royalistes. Il fallait entendre ce que les hommes en disaient ! Des rescapés de Russie, eux, des anciens d'Austerlitz et de Wagram, il n'aurait pas fallu beaucoup les pousser pour qu'ils vous flanquent une correction à ces garnements des écoles »¹.

Néanmoins, on pourrait ici encore rétorquer à bon droit que cette vigueur anti-bonapartiste de la jeunesse estudiantine de Paris n'est pas en soi un gage d'engagement droitier. La plupart du temps, l'engagement dans ce corps de « volontaires royaux » s'explique bien davantage par le pacifisme et la crainte de jeunes étudiants, fils de bourgeois, de se voir conscrits de force et enrôlés dans des aventures militaires lointaines, comme l'Empire finissant en avait donné l'habitude. Aussi les jeunes étudiants libéraux (les mêmes qui, quelques années plus tard, manifestèrent violemment contre les gouvernements royalistes successifs) sont-ils pour l'instant fort nombreux à se faire « volontaires royaux », à l'image d'Odilon Barrot, qui, à coup sûr, n'a à l'époque aucune espèce de sympathie pour les royalistes « purs »². Comme le résume fort bien Lacretelle, « la jeunesse lettrée se montrait d'un zèle égal pour la cause du roi et pour celle de la liberté »³. En dépit des apparences, il n'y a donc pas dans cette spectaculaire mobilisation anti-bonapartiste de 1815, d'indice sérieux d'une jeunesse estudiantine de droite numériquement significative.

Cela ne signifie pas pour autant que cette jeunesse de droite n'existe pas ; on peut en trouver trace dans certains souvenirs, certes rétrospectifs, de futurs légitimistes, lycéens ou étudiants à l'époque de la Restauration, lorsqu'ils décrivent cette époque de formation au début de leurs témoignages. Un bon exemple est apporté par Albert de Falloux (1811- 1886), qui montre que, loin de se limiter à un vague penchant en faveur de la droite, nombre de lycéens royalistes étaient déjà suffisamment politisés alors pour avoir un avis sur les dissensions internes du « parti royaliste » et une préférence pour telle ou telle fraction : « Au collège, ou même en sortant, on n'a guère que des opinions de reflet, et je ne prétends pas avoir fait exception. [...] Déjà nous avons assez de mouvement dans le cœur et assez de clairvoyance dans le jugement pour comprendre que la politique de M. de Villèle, parfaitement honnête, très habile au point de vue des affaires, ne faisait pas aux aspirations élevées, ou si l'on veut à l'imagination du pays,

¹ Louis Aragon, *la Semaine Sainte*, Paris, Gallimard, 1958, rééd. Gallimard, coll. Folio, 1998, p. 72. Le vieux maréchal de Vioménil avait été effectivement chargé du commandement de ces jeunes volontaires royaux casernés à Vincennes.

² Sur la présence d'Odilon Barrot et le libéralisme répandu parmi les « volontaires royaux », cf. Lamartine, *ibid.*

³ Lacretelle, *op. cit.* p. 249.

une part assez large. [...] Je me souviens que, dans la désastreuse rupture qui éclata entre M. de Chateaubriand et M. de Villèle, nous prenions généralement parti pour M. de Chateaubriand. Assurément, nous n'étions pas en état d'approfondir le débat, mais nous pensions ou plutôt nous sentions que M. de Chateaubriand était un des bijoux de la couronne et qu'on enlevait du lustre à la royauté en l'en détachant »¹.

L'érudit légitimiste Edmond Biré, auteur de nombreuses études remarquables sur la période, rappelle, dans une biographique qu'il consacre à l'historien Alfred Nettement (1805-1869), que les lycées eux-mêmes, et à l'intérieur, chaque classe, étaient politiquement divisés, à l'échelle des opinions du pays, contredisant l'illusion apparente d'une jeunesse tout entière libérale. Ainsi, rapportant le témoignage d'Armand de Melun, ancien élève du collège Sainte-Barbe de la rue des Postes², il écrit : « Le collège n'échappait pas au contre-coup des vives commotions de l'opinion. Chacun des partis qui divisaient le pays y était représenté par un premier de la classe. Alfred Nettement soutenait, avec un talent précoce, la cause royaliste ; Désiré Nisard y était le tenant des idées libérales ; un autre Albert des Étangs, plus tard médecin distingué, se déclarait républicain »³. Les divisions s'observent à l'identique au collège Henri-IV, tout voisin, dont les élèves de Sainte-Barbe suivent également les cours.

Quelques années plus tard, les étudiants parisiens de droite - les vrais, pas les « volontaires royaux » de 1815, libéraux pour la plupart -, sont pris en main et organisés au sein de la Société royale des Bonnes Études, fondée en 1823 par Bailly de Surcy, également à l'origine de la refondation de la Société Saint-Vincent de Paul à Paris sous la Restauration⁴. La Société des Bonnes Études, implantée au cœur du Quartier Latin, rue de l'Estrapade, connaît un succès immédiat ; plutôt réservée à l'origine aux étudiants de droit et de médecine, la société royaliste dispose de moyens matériels assez considérables, avec une bibliothèque, un salon de lecture, une salle de travail, et surtout un amphithéâtre de 300 places, destiné à des conférences de droit ou de médecine, ou à des séances littéraires⁵. La fréquentation assidue de l'institution rassure les milieux de la droite royaliste, en donnant des espoirs d'une relève prochaine par une jeunesse de même esprit, ainsi que le rappelle l'écrivain royaliste

¹ Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, Paris, Perrin, 1888, t. 1, ch. 2, p. 26.

² Actuelle rue Lhomond dans le quartier Latin. Il ne faut pas confondre cet établissement avec l'autre collège Sainte-Barbe, rue Lanneau, beaucoup plus unanimement libéral, comme le rappelle Edmond Biré. L'établissement de la rue des Postes (futur collège Rollin) est fréquenté par la bonne bourgeoisie parisienne, car sa réputation est excellente ; il est en effet tenu par Gabriel Henri Nicolle (1767-1829), frère de l'abbé Nicolle (1758-1835), aumônier honoraire de Louis XVIII et recteur de l'Académie de Paris de 1821 à 1824.

³ Edmond Biré, *La presse royaliste de 1830 à 1852 : Alfred Nettement, sa vie et ses œuvres*, Paris, Victor Lecoffre, 1901, p. 37, citation des *Mémoires du vicomte Armand de Melun*, publiés par Édouard Le Camus, Paris, J. Leday, 1891, 2 vol.

⁴ Cf. Matthieu Brejon de Lavergnée, *La société de Saint-Vincent-de-Paul à Paris au XIX^e siècle (1833-1871), prosopographie d'une élite catholique fervente*, thèse Paris-IV, 2006.

⁵ Ces détails sont rapportés par Edmond Biré, *op. cit.*, pp. 42-43.

Louis de Carné dans ses *Souvenirs de jeunesse* : « Les conférences littéraires des Bonnes Études avaient lieu dans une salle sur laquelle flottait un large drapeau fleurdelisé et dont les bancs étaient garnis par une jeunesse considérée au pavillon Marsan comme la suprême espérance de l'avenir... »¹.

Les étudiants littéraires sont également accueillis dans une autre institution, la Société royale des Bonnes Lettres, fondée deux ans auparavant, en janvier 1821, et située quant à elle rive droite, 17 rue Neuve Saint-Augustin, dans le quartier de l'Opéra. Cette société se veut quant à elle moins un outil de vulgarisation de bon aloi, comme la précédente, qu'un lieu vivant de création culturelle. Contrairement à celle des Bonnes Études, elle n'est pas exclusivement destinée à la jeunesse, et mêle les générations, dans un public beaucoup plus large, accueillant également les dames de la bonne société ; ses cent membres-fondateurs sont d'ailleurs des acteurs politiques et médiatiques majeurs de la droite - Chateaubriand, Fontanes, Fitz-James, Vitrolles, Vaublanc, Michaud, pour ne citer que les plus connus. Néanmoins, dans les deux séances hebdomadaires de la Société, les mardis et samedis, une place importante est dédiée aux jeunes talents : un Victor Hugo, par exemple, peut faire à plusieurs reprises des lectures publiques de ses premiers poèmes ; de manière plus régulière encore, Alfred Nettement, âgé d'une vingtaine d'années à peine, y est désigné comme chargé de conférence régulier.

L'engagement à droite de la jeunesse n'est pas toujours aussi pacifique et studieux. Les rapports secrets de la police ont conservé quelques exemples de cercles juvéniles activistes participant aux bagarres contre les étudiants libéraux - notamment autour des « chahuts » fréquents lors des représentations théâtrales -, ou encore se rassemblant en « cercles religieux » très politisés. Ainsi en va-t-il de celui fondé en 1827 à la paroisse Sainte-Marthe de Tarascon, ville-bastion d'une droite extrême, on s'en souvient ; ce cercle religieux, souligne le rapport de police, est composé exclusivement de « jeunes gens »².

Les plus pieux des étudiants royalistes s'intègrent dans la Société des Bonnes Œuvres pour des visites de charité aux malades et aux prisonniers, à l'instar de l'étudiant en médecine Alphonse Ozanam, frère de Frédéric³.

De fait, dans la jeunesse portée à des opinions réactionnaires, l'engagement religieux est souvent très avancé, se muant plus d'une fois, y compris et surtout dans les milieux modestes,

¹ Louis de Carné, *Souvenirs de jeunesse*, cités par Edmond Biré, *op. cit.*, p. 43.

² Archives nationales, F⁷/6694, dossier 11.

³ Gérard Cholvy, *Frédéric Ozanam, l'engagement d'un intellectuel catholique au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2003, ch. V, p. 240.

par une entrée dans le clergé ; cela aboutit à la multiplication de tout un corps de jeunes ecclésiastiques, parfois peu cultivés, dont les provocations permanentes contre la société libérale et ses notables entraînent la gêne et le mécontentement des autorités publiques, attachées avant tout au maintien de l'ordre public. Les préfets se font parfois l'écho de cet agacement vis-à-vis de cette attitude juvénile, qui, disent-ils, entraînent des effets pervers pour la droite, en multipliant les dissensions internes et les « défections » de royalistes ulcérés par ce prosélytisme politico-religieux assez grossier. Le préfet de l'Aveyron, Joseph d'Arros, exprime en des termes particulièrement nets ce raisonnement, dans un rapport qu'il envoie à Corbière, ministre de l'Intérieur, le 11 août 1827, en prévision des futures élections générales : « Les jeunes prêtres forment malheureusement une classe dirigée par des principes bien différents [de l'ancien clergé], tirée presque en totalité de la dernière classe du peuple des campagnes, entretenus quelquefois dans les séminaires par la charité publique, sans éducation première, sans aucune connaissance des hommes et des choses. Ils sont pour la plupart dans une complète ignorance de tout ce qui est étranger à leurs études théologiques. Lorsqu'ils sont appelés à la direction d'une paroisse, ils y portent trop souvent des prétentions exagérées, des exigences sans mesure, le désir de dominer et une haine secrète contre toute espèce de supériorité ; ils font par la même un mal immense à la religion et au gouvernement, dont les ennemis profitent avec habileté. [...] On ne saurait croire pour combien cette cause est entrée dans les nombreuses défections qu'a éprouvées dans les derniers temps l'opinion royaliste »¹.

b- Un divorce croissant des acteurs politiques de droite avec la jeunesse

Or, nonobstant cette jeunesse réactionnaire bien réelle et au demeurant très diverse, les hiérarques du « parti royaliste » vont tenir un discours ou conduire une politique très méfiante, sinon hostile, envers la jeunesse en général, et pas seulement envers les groupes activistes libéraux. Le célèbre discours de La Bourdonnaye, réclamant « fers, bourreaux, supplices » en guise d'amnistie contre les principaux complices des Cent-Jours, apparaît également très révélateur de l'état d'esprit général très réservé des royalistes vis-à-vis de la jeunesse :

« Il faut principalement opérer sur une génération qui a sucé avec le lait des principes désorganisateur. C'est pour contenir cette jeunesse ardente et sans frein que des exemples de sévérité sont nécessaires. Ces exemples, pour être salutaires, doivent être choisis de préférence parmi ces vétérans de la révolution, ces conspirateurs rassasiés d'honneur, de puissance, de richesses, dont la prospérité, objet de tant d'envie, a enflammé tant d'ambitions, exalté tant d'espérances, et produit tant

¹ Archives nationales, F⁷/6767, dossier Aveyron.

de coupables projets »¹.

En somme, la jeunesse n'est certes pas la principale responsable des troubles qui touchent périodiquement la France ; elle n'est coupable que de placer mal à propos son besoin d'identification dans des modèles révolutionnaires bien peu recommandables. Plutôt que de réprimer directement la jeunesse, on note ici que pour La Bourdonnaye, le plus important est de liquider les héros subversifs qu'elle s'est choisie, afin d'impressionner les esprits. Toutefois, le jugement péjoratif ne fait pas de doute, et il est porté à l'endroit à l'encontre de toute la jeunesse, sans distinction, à travers un amalgame généralisateur qui reflète fidèlement maintes opinions émises sur le même sujet par ses collègues royalistes. C'est d'autant plus remarquable que, lorsqu'il prononce lui-même ce discours, La Bourdonnaye n'est pas un vieillard radoteur, loin s'en faut, puisqu'il n'a que 48 ans.

Cette diatribe fondatrice n'est pas sans lendemains dans les discours des hommes de droite de la Restauration. Citons quelques autres exemples à titre d'illustration.

Le premier est prononcé sur un ton plus ironique et moins violent, mais avec un contenu au fond strictement équivalent quant au jugement implicite formulé sur la jeunesse. Il s'agit de Fitz-James, *leader* de la droite à la Chambre des pairs, qui s'oppose sur la traite des Noirs à des arguments abolitionnistes, promus par l'Angleterre et relayés par les mouvements humanitaires de gauche, et notamment semble-t-il par de jeunes militants : « J'admire toujours la candeur avec laquelle, nous berçant d'illusions libérales, nous sommes disposés en France à donner tête baissée dans tous les pièges que, de l'autre côté de l'eau, on ne cesse de tendre à nos jeunes ardeurs constitutionnelles »². Le message est clair : ces pauvres blancs-becs sont moins méchants que sots, leurs esprits étant si facilement manipulés par des esprits cyniques - ici, l'Ennemi anglais - les berçant d'idéologies généreuses ; là encore, Fitz-James ne dit pas une parole pour contrebalancer son propos en rendant hommage à la jeunesse royaliste.

Le second est encore plus remarquable par la violence et la généralisation de l'aversion envers la jeunesse. Il s'agit d'un rapport préfectoral, mais dont l'auteur, le comte Victor de Juigné (1783-1871), préfet de la Haute-Garonne, a l'intérêt d'être le frère d'un député ultra de 1815, et le cousin germain d'un autre député siégeant comme villèliste en 1821-1827 :

« Notre école de Droit est une école de mauvais principes, les jeunes gens, forcés d'aller dans les cabinets littéraires pour y consulter les livres qu'ils ne possèdent pas, y trouvent tous les poisons de la presse, et des avoués, des avocats qui s'empressent de les inoculer dans leurs cœurs et dans leur esprit.

¹ François-Régis de La Bourdonnaye, *Proposition d'une loi d'amnistie faite par M. le comte de La Bourdonnaye à la Chambre des députés, dans la séance du samedi 11 novembre 1815, et prise en considération le même jour*, Paris, J.-G. Dentu, 1815, pp. 6-7.

² Fitz-James, discours du 23 janvier 1827, *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 49, pp. 246-247.

On doit reconnaître, Monseigneur, que la Jeunesse actuelle, à l'égard de la religion, n'est pas indifférente seulement, ce qui s'est vu souvent à l'âge des passions, elle est haineuse. Voyez-là au théâtre : elle applaudit avec enthousiasme tout ce qui tend à porter atteinte à la religion et à ses ministres ; dans nos Églises, elle est scandaleuse, il faut le concours de la police pour la maintenir ; dans les processions, il faut également le concours de la police pour obtenir un peu de décence ; je n'ai pas besoin d'en déduire les conséquences. Je me borne à dépeindre à votre Excellence un état habituel et dont la vérité est incontestable [...] »¹.

Le passage de l'exemple particulier, les jeunes de l'école de droit toulousaine, à la généralisation intégrale, « la jeunesse actuelle », accusée de tous les maux, est ici particulièrement savoureux. De même est intéressante la discordance entre le ton d'indignation ostentatoire du préfet, à l'évidence sur-joué, et son âge, qui n'est que de 43 ans : ainsi, le préfet, pour asseoir son autorité auprès de son ministre, juge nécessaire de mimer les jérémiades anti-juvéniles d'un vieil imbécile. Cela est pleinement significatif du divorce assumé de la droite vis-à-vis d'une jeunesse réduite par elle aux agitateurs libéraux, certes nombreux en son sein.

La parole publique de Corbière, ancien doyen de la faculté de droit de Rennes avant d'être ministre de l'Intérieur, est d'ailleurs également sans beaucoup plus d'aménité : « La jeunesse doit être studieuse, appliquée, sage et modeste » (sous-entendu elle ne l'est pas) « Lorsqu'elle commet des désordres dans le lieu même où elle puise son instruction, [il importe que] des mesures soient prises pour la rendre au repos avant de continuer des leçons qu'elle ne fait que troubler par son insubordination »². Il est vrai que ces propos sont prononcés dans le climat de nouveau insurrectionnel du printemps 1822 ; au moins ne peut-on accuser le ministre de démagogie vis-à-vis des jeunes, à l'inverse de ses contradicteurs libéraux qui essaient d'entretenir l'agitation violente de la jeunesse estudiantine pour accélérer, pensent-ils, l'alternance à leur profit.

En somme, on est à l'évidence face à une méfiance patente et de principe des hommes mûrs royalistes vis-à-vis de la jeunesse française ; celle-ci est soupçonnée d'avoir été très largement contaminée par les idéologies de gauche, libérale ou jacobine, et il convient par conséquent, aux yeux des responsables de la droite, d'en endiguer les élans, lors même qu'ils se parent d'un vernis royaliste.

Cette méfiance instinctive, qui refait périodiquement surface, explique en retour le malaise, puis la dérive parfois très loin de la droite de jeunes talents initialement royalistes,

¹ Rapport de Juigné, préfet, à Corbière, 6 mars 1826 (Archives nationales, F⁷/6769).

² *Archives parlementaires*, vol. 35, p. 368, 6 mars 1822, discours de Corbière en réponse à Benjamin Constant.

dans les domaines culturel et médiatique. Derrière les vanités d'auteurs blessées par une censure tatillonne, c'est toute une jeunesse royaliste qui se sent décidément incomprise par les responsables politiques de la droite, et rompt dès lors peu à peu ou brutalement avec ses attaches partisans initiales, applaudissant dès lors au scandale hugolien de la première d'*Hernani* en mars 1830, véritable déclaration de guerre au gouvernement Polignac et plus généralement au conservatisme royaliste¹.

Trente ans plus tard, dans *les Contemplations*, Hugo revient sur son revirement politique, par quelques mots acerbes dans lequel on devine l'amour-propre blessé du jeune royaliste incompris par ses aînés ; il retourne l'argument de « l'aveuglement juvénile » en faisant porter ce dernier sur ses premiers engagements politiques, en faveur de la droite :

« En l'honneur de Coblenz et des rois, vous contiez / Quelque histoire de loups, de peuples châtiés, / D'ogres, de jacobins, authentique et formelle, / Que j'avalais avec vos bonbons, pêle-mêle, / Et que je dévorais de fort bon appétit, / Quand j'étais royaliste et quand j'étais petit. [...] J'ai grandi. / Quoi ! parce que je suis né dans un groupe d'hommes / Qui ne voyaient qu'enfers, Gomorrhés et Sodomes, / Hors des anciennes mœurs et des antiques fois ; / Quoi ! parce que ma mère, en Vendée, autrefois, / Sauva dans un seul jour la vie à douze prêtres² ; / Parce qu'enfant, sorti de l'ombre des ancêtres, / Je n'ai su tout d'abord que ce qu'ils m'ont appris, / Qu'oiseau, dans le passé comme en un filet pris, / Avant de m'échapper à travers le bocage, / J'ai dû laisser pousser mes plumes dans ma cage [...] / Parce que j'ai vagi des chants de royauté, / Suis-je à toujours rivé dans l'imbécillité ? »³.

Les directions qui sont prises par cette jeunesse royaliste, poussée à la dissidence politique par l'attitude fermée des dirigeants de la droite, sont des plus diverses.

1° Maints écrivains romantiques versent dans le libéralisme puis souvent dans le républicanisme, soit sur le mode de la rupture brutale, comme Hugo ou Alexandre Dumas, soit par une prise de distance progressive et courtoise - c'est le cas de Lamartine.

2° Fidèles à leurs convictions, les jeunes disciples de Lamennais, suivant leur idole, coupent leur ultra-montanisme catholique de tout attachement royaliste, dans une rupture progressive qui commence en 1825 et peut être considérée totalement achevée en 1829, lors

¹ Pour un résumé de l'épisode de 1829-1830, cf. Michel Winock, « Scènes de guerre à Paris : la bataille d'Hernani », *l'Histoire*, février 2000, n° 240, pp. 19-21. Pour une analyse remarquable des prodromes de la rupture entre Hugo et le royalisme, cf. Bernard Degout, *Le sablier retourné, Victor Hugo, 1816-1824 et le débat sur le Romantisme*, Paris, H. Champion, 1998, 763 p., d'après thèse littérature, Paris-XII, 1996, sous le titre « L'impossible souveraineté : Victor Hugo ou la condamnation royaliste du romantisme 1819-1824 ».

² Tenace mystification de Hugo que ce brevet de résistance vendéenne qu'il décerne à sa mère, et sur laquelle Edmond Biré rétablit la vérité de manière ironique, dans son ouvrage - polémique mais bien informé - *Victor Hugo avant 1830*, 2^e édition, Paris, Jules Gervais, 1883, 534 p., pp. 28 sq.

³ Victor Hugo, *Les Contemplations*, livre cinq « En marche », poème mensongèrement intitulé par l'écrivain « Écrit en 1846 », éd. de Pierre Albouy, Paris, Gallimard, 1973, pp. 240-252.

de la formation du gouvernement Polignac.

3° De manière moins radicale, beaucoup de jeunes royalistes cultivent entre 1824 et 1827 un anti-villèlisme frondeur (le témoignage de Falloux évoqué précédemment était emblématique de cet état d'esprit), tandis qu'une partie d'entre eux opte dès 1828 pour un légitimisme modéré et constitutionnel, ce qui les fait rompre peu à peu avec la droite - cette rupture n'étant pas toujours entièrement achevée lorsque survient la révolution de Juillet.

Pour constituer la configuration la plus fréquente, cet enchaînement entre dissidence anti-villèliste et rupture ultérieure avec la droite n'est pas néanmoins un passage obligé. Le cas du jeune Alexis de Tocqueville constitue à cet égard un contre-exemple partiel. On constate qu'en novembre 1827, celui-ci se refuse encore à cautionner l'attitude des dissidents anti-villèlistes, même s'il se montre critique envers le gouvernement. Tocqueville écrit en effet à cette époque à son cousin et confident Louis de Kergorlay (fils du parlementaire ultra-royaliste Florian de Kergorlay) : « Il est une question où je crois que nous sommes aussi d'accord : c'est sur la conduite d'une foule de royalistes dans les élections. Nous en avons vu en grand nombre qui, placés entre un candidat ministériel et un libéral, votaient pour le dernier. **Cette manière d'agir me semble non seulement coupable, mais ridicule plus que je ne puis l'exprimer et stupide au dernier point.** Qu'on déteste le ministère, d'accord ; je ne le défens point, il s'en faut ; mais que par haine de ce ministère, on appelle à la chambre des hommes qui, après l'avoir chassé, nous écraseront comme mouches, voilà un calcul profond. [...] **Le ministre est attaqué par des fous** »¹. Comme le souligne Françoise Mélonio, sa nomination comme juge au tribunal de Versailles le 5 avril 1827 et la fréquentation à cette occasion de jeunes collègues magistrats comme Gustave de Beaumont, provoquent chez Tocqueville une lente maturation politique durant les trois années qui suivent, qui préparent son passage ultérieur à un libéralisme tempéré² ; son refus de se joindre à la curée anti-villèliste jusqu'à la chute du gouvernement de droite en janvier 1828 n'en est que plus remarquable et singulier.

Certains de ces anciens royalistes recentrés formulent après 1830 de fortes critiques envers l'ancienne droite de la Restauration : c'est le cas du journaliste et essayiste Capefigue, venu de *la Quotidienne*, qui entretient une très vive polémique avec Jules de Polignac dans les années 1840.

4° Enfin, voie la moins glorieuse mais sans doute la plus profitable, d'autres anciens jeunes gens passés par le légitimisme apportent ensuite, après la Restauration, un soutien cynique et carriériste aux gouvernements conservateurs successifs, orléanistes ou même

¹ Lettre du 23 novembre 1827 d'Alexis de Tocqueville à Louis de Kergorlay, citée dans Tocqueville, *Lettres choisies. Souvenirs*, Gallimard « quarto », 2003, publ. Françoise Mélonio et Laurence Guellec (dir.), p. 112.

² Françoise Mélonio, « Les années de formation. Introduction » dans Tocqueville, *op. cit.*, pp. 103-105.

bonapartistes, l'exemple le plus flagrant de cet opportunisme sans scrupules étant celui de Véron, ayant commencé sa carrière, tout comme Capefigue, à *la Quotidienne* en 1825 ; mais dans ce dernier cas, on est assurément très loin d'une rupture fondée sur des motifs idéologiques : le sens du vent a simplement tourné.

En dépit de ces multiples cas de figure, il convient de ne pas commettre de faute de perspective : la rupture de la jeunesse intellectuelle avec la droite royaliste n'a été ni intégrale, ni immédiate, y compris dans les milieux artistiques, les plus propices à l'esprit de rébellion.

Il faut de ce point de vue battre sérieusement en brèche les affirmations péremptoires des libéraux du *Globe*, qui nourrissent, encore aujourd'hui, les représentations collectives, comme en témoignait récemment encore un téléfilm intitulé *la Bataille d'Hernani*¹. La réduction du camp des « classiques » à une troupe de septuagénaires grincheux et ridicules, confits dans leurs goûts esthétiques et politiques ultra-conservateurs, est certes l'image que cherchent à donner de leurs adversaires les jeunes frondeurs romantiques en 1830 ; mais correspond-elle pour autant à la réalité ? De même, peut-on assimiler sans vergogne les amis de Hugo, qui viennent applaudir sa pièce - par enthousiasme réel ou par amitié complaisante - à une gauche culturelle « engagée » dans une fronde esthétique et politique, mimant une révolution en miniature - de carton-pâte, diront les sceptiques -, modèle réduit de celle qui se prépare pour de vrai à la Chambre, puis dans la rue ? On rappellera d'abord que si le pré-romantisme français du début du siècle est souvent libéral - qu'on pense à Germaine de Staël ou à Benjamin Constant² -, le romantisme proprement dit naît à droite, au sein des jeunes espoirs littéraires du clan ultra-royaliste - pour citer les plus connus, Lamartine, Vigny, Musset, Hugo lui-même -, et qu'il se maintient dans cet hémisphère politique jusqu'au milieu des années 1820, la rupture progressive et partielle intervenant après le sacre de Charles X en 1825.

Ensuite, les troupes de Hugo venues le soutenir pour la première d'*Hernani* ne sont pas aussi unanimes qu'il paraît, ni dans leurs conceptions esthétiques, ni dans le choix de rupture totale avec la droite royaliste : le poète frondeur compte en effet quelques faux amis, en désaccord secret aussi bien d'un point de vue esthétique que politique. Le jeune Balzac est un cas significatif : présent à cette première théâtrale pour ne pas froisser ses collègues et amis, il est loin de partager l'ardeur libérale majoritaire ; quant à son opinion esthétique véritable sur

¹ Réalisé par Jean-Daniel Verhaeghe - également auteur de la remarquable « Controverse de Valladolid » -, avec Arielle Dombasle dans le rôle de Mademoiselle Mars, Alexandre Basseur dans celui de Hugo et Jacques Dacqmine dans celui de Charles X, ce téléfilm fut diffusé le 29 avril 2002 sur France 2.

² En revanche, le *René* ou le *Génie du christianisme* de Chateaubriand ne s'inscrivent déjà pas dans cette veine libérale.

la pièce, elle est nettement moins enthousiaste que ne le laisserait supposer sa présence dans la claque hugolienne du jour, comme l'attestent les deux compte rendus critiques prudemment écrits par lui sous le couvert de l'anonymat, parus les 24 mars et 7 avril 1830 dans *le Feuilleton des journaux politiques*¹ : à titre d'exemple, le premier des deux articles reprend le titre complet de la pièce de Hugo « Hernani ou l'honneur castillan », en faisant une analyse mordante du dernier terme : « Ce qu'il y a de castillan dans la pièce, c'est une rare accumulation d'in vraisemblances, et un profond dédain pour la raison, qui la font ressembler à un drame enfantin de Calderón ou de Lope de Vega ». Cette position, à notre avis, doit non seulement s'interpréter d'un point de vue formel, comme un attachement conservateur aux canons classiques du jeune Balzac, mais aussi, et peut-être surtout, relativement au fond de l'histoire, comme une secrète condamnation du romancier des génies supérieurs autoproclamés, en rébellion contre l'autorité monarchique ; d'autant que la critique balzacienne paraît une semaine après le vote de l'adresse des 221, contexte qui n'a certainement pas échappé à un écrivain aussi curieux de politique que l'était Balzac.

Néanmoins, force est de constater que, parmi les jeunes talents royalistes littéraires, distingués dans la Société des Bonnes-Lettres, qui avaient émergé au théâtre, seuls restent fidèles à la droite jusqu'en 1830 les demi-talents, comme Jacques Ancelot (1794-1854) ou Alexandre Soumet (1788-1845)² ; les talents de premier ordre ont soit rompu, soit au moins pris partiellement leur distance avec le camp royaliste, permettant ainsi, de manière abusive, l'assimilation rétrospective entre droite et conservatisme gérontocratique.

Avec le recul, on peut juger la droite de la Restauration doublement responsable de cette image catastrophique : avoir eu au départ la majeure partie de la jeunesse intellectuelle et artistique à sa disposition - exception historique sans guère d'équivalent dans l'histoire des droites françaises - ; s'avérer ensuite incapable non seulement de garder mais même de faire revenir à soi les éléments les plus doués pour créer des mouvements d'opinion, en satisfaisant un minimum la soif de reconnaissance officielle de ces éléments, voilà une faute politique majeure. Elle montre une totale cécité quant à la puissance de feu destructrice d'une certaine sphère artistique, qui excelle à s'assimiler aux aspirations de la jeunesse du pays tout entier.

¹ Pour une analyse minutieuse de ces articles, cf. Pierre Brunel, « Balzac de la première d'*Hernani* à la première de *Robert-le-Diable* », *l'Année Balzacienne*, 1999, pp. 189-200.

² Ce dramaturge avait connu son heure de gloire par quelques pièces, notamment *Clytemnestre* et *Saül*, données à deux jours d'intervalle au Théâtre-Français et à l'Odéon, les 7 et 9 novembre 1822, qui connurent un véritable triomphe, et permirent l'entrée de l'auteur à l'Académie française le 29 juillet 1824. L'autre grande pièce de Soumet, *Jeanne d'Arc*, créée en 1825, déclencha une vive polémique, car l'on devinait l'évident engagement politique royaliste de l'auteur, en même temps que l'influence du romantisme allemand, notamment de Schiller, que Soumet tentait d'imiter.

Chapitre 5. La politique en amateur ?

Après avoir cerné le profil sociologique des royalistes de la droite, en faisant la part des clichés et celle de la réalité, il faut maintenant s'intéresser à la conception de l'engagement politique qui est la leur, et voir si cette conception est singulière, propre à la fois à une époque et à un camp politique, ou au contraire plus commune et ordinaire qu'il n'y paraît au premier abord.

L'idée reçue qui prédomine en effet à l'égard des « ultra-royalistes » est celle d'un amateurisme politique pur. Cet amateurisme distinguerait en premier lieu les royalistes de leurs adversaires de la gauche libérale et surtout du centre constitutionnel, supposés quant à eux être des caciques de la politique, prêtant aux régimes successifs de multiples serments, de nature à les désigner en bonne place pour les *Dictionnaires des girouettes*¹ ; nos hommes de droite à l'inverse, royalistes « purs », seraient beaucoup plus précautionneux, circonspects et moins avides de responsabilités exercées à tout prix, au point d'avoir rongé leur frein bon gré mal gré jusqu'en 1815, puis de se retirer du jeu de manière définitive à la chute du régime en 1830. N'ayant « rien appris ni rien oublié »² au point de vue idéologique, ils se contenteraient en revanche d'une participation brève à la vie politique et parlementaire, en forme de déjeuner de soleil, le temps d'une éphémère Restauration.

Mais surtout, cet amateurisme supposé des élus royalistes de la Restauration contrasterait avec le « professionnalisme » croissant des représentants depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, amplifié encore au XX^e siècle. À l'inverse d'élus plus contemporains gérant leur engagement politique, depuis leur formation initiale jusqu'à la pleine maturité, avec un plan de carrière très organisé, préparé par des structures scolaires et pré-professionnelles *ad hoc*, on en serait toujours resté sous la Restauration à un engagement politique et à une prise de responsabilités laissant une place beaucoup plus grande à l'improvisation, au hasard des circonstances, et au dilettantisme original ou paresseux : bref, on serait confronté à des élus moins formatés par un modèle professionnel établi, et donc, revers de la médaille, plus démunis, y compris intellectuellement, face à la technicité des sujets traités ou des procédures

¹ Pour une analyse de ces dictionnaires, cf. Pierre Serna, *La République des girouettes, 1789-1815 et au-delà : une anomalie politique, la France de l'extrême centre*, Seyssel, Champ-Vallon, 2005, 570 p.

² Contrairement à l'expression d'ultra-royalistes, popularisée à coup sûr - sinon même inventée - par Fouché (cf. notre chapitre 1), la paternité de ce mot d'esprit définissant les royalistes « purs » par leur incapacité à oublier est incertaine. Il est employé par Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, dans sa proclamation à l'armée du 1^{er} mars 1815, afin de discréditer les Bourbons. Mais la boutade était déjà dans l'air ; sa paternité initiale a été attribuée à Louis XVIII comme à Talleyrand : dans un cas comme dans l'autre, on ne prête qu'aux riches, et les deux hommes d'État, qui cultivaient l'art des bons mots, ne sont peut-être pas à l'origine de cette expression.

parlementaires, moins investis également dans leur engagement public et dans l'exercice de responsabilités, qui ne seraient pas l'affaire de toute une vie¹.

Cette singularité, indiscutable par certains aspects, mérite néanmoins à l'examen d'être nuancée et précisée. Sans avoir certes à leur disposition les mêmes outils institutionnels de formation et de préparation à leur fonction représentative, les acteurs de la droite de cette époque n'étaient pas totalement étrangers à la pensée de mener « carrière », même si celle-ci présente de réelles spécificités qu'il faut maintenant éclaircir.

A. Les élus de la droite, des « hommes neufs » ?

La première impression des contemporains sur les ultra-royalistes qui débarquaient en nombre à la Chambre introuvable à l'automne 1815 fut effectivement celle de novices complets, débarquant, qui de leurs campagnes profondes, qui des terres étrangères de l'émigration, en étant dans tous les cas entièrement déconnectés des réalités politiques contemporaines. La grande majorité des hommes de la Chambre introuvable auraient donc été des « hommes neufs », venus sur le tard à la politique à la faveur de la Restauration, après s'être la plupart du temps retranchés dans leurs domaines provinciaux depuis leur retour en France. Le caractère baroque de leurs vêtements, de leurs noms même faisait ressortir l'exotisme de ces nouveaux parlementaires aux yeux du public parisien : les Amariton de Montfleury, Andigné de Mayneuf et autres Grossin de Bouville, pour n'en citer que quelques-uns au nom particulièrement évocateur, donnèrent vraiment alors l'impression que surgissaient sur la scène politique des êtres étranges et singuliers, des « émigrés », sans trop se soucier de l'importance numérique réelle et surtout de la durée de cette émigration, l'essentiel étant la nullité politique présumée des intéressés.

En sus des caricatures pamphlétaires déjà évoquées au chapitre précédent, la figure de « M. de La Jobardière » concentra à elle seule, sur le plan spécifiquement politique cette fois, l'extravagance, l'arriération, voire le crétinisme supposé des conceptions des intéressés ; inventée par *le Nain Jaune*, brûlot bonapartiste paru en début de période, la figure de « La Jobardière » connut un grand succès d'opinion, à l'image du marquis de Carabas de

¹ Cette évolution historique de la fonction politique, et notamment parlementaire, vers un professionnalisme croissant au cours du XIX^e siècle, a fait l'objet de plusieurs études récentes. Pour une synthèse ne commençant véritablement qu'en 1848 mais étendue au XX^e siècle, on pourra consulter Michel Offerlé, *La profession politique XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 1999, 363 p. Pour l'étude de la période de formation initiale des futurs acteurs politiques, cf. la thèse de Jean Joana, intitulée *Le parlement contre le monde, les lieux de formation et d'agrégation du personnel politique au dix-neuvième siècle (1815-1877)*, thèse de sciences politiques, Montpellier-I, 1997, publiée sous le titre *Pratiques politiques des députés français au XIX^e siècle, du dilettante au spécialiste*, Paris, L'Harmattan, 1999, coll. « Logiques politiques », 311 p.

Béranger, au point d'être longtemps restée dans la mémoire collective. Dans sa *Vie de Henry Brulard*, Stendhal écrit par exemple, avec son ironie coutumière vis-à-vis des royalistes : « M. de Lamartine a fait dans sa vie deux cents beaux vers. Le parti ultra vers 1818 étant accusé de *bêtise* (on les appelait M. de La Jobardière), sa vanité blessée vanta l'œuvre d'un noble avec la force de l'irruption d'un lac orageux qui renverse sa digue »¹.

Les historiens se sont fait ensuite le reflet fidèle de cette impression première. Capefigue écrit ainsi : « La majorité [de 1815] fut surtout ignorante, incapable. [...] Toute chambre élue après une grande secousse politique est nécessairement le produit des passions. C'est alors que l'on voit les capacités rejetées, et quelques esprits médiocres et ardents préférés aux hommes d'expérience et d'affaires »². Son collègue Lacretelle précise quant à lui : « Cette majorité arrivait fort étrangère aux formes des délibérations législatives, et, comme elle affectait de dédaigner tout ce qu'elle ignorait, elle était exposée à mille méprises dans les questions de priorité, d'ordre du jour, d'amendement et de sous-amendement. Rien ne les confondait plus que cette bizarre *question préalable* qui fait souvent dire non à celui qui veut dire oui »³. À leur suite, tous leurs successeurs en restèrent à cette apparence, sans chercher à corroborer cette image par l'examen précis de parcours individuels.

Or, a-t-on vraiment affaire, avec les hommes de la droite royaliste, à des novices, sans autre engagement politique antérieur qu'une participation militaire éventuelle à des armées d'émigration et de chouannerie, et par conséquent totalement ignorants des techniques parlementaires, administratives ou médiatiques, propres à faire progresser dans les faits leurs convictions ?

En réalité, le poids de l'héritage politique apporté par la famille ou la belle-famille rend parfois assez factice l'apparent noviciat de futures notabilités de la droite ; surtout, un engagement direct, pour maints de ces prétendus novices, dans les vingt années ayant précédé la Restauration, fait apparaître des stratégies politiques antérieures à 1814 moins homogènes et parfois beaucoup plus « professionnelles » qu'on ne pourrait le croire.

1. La transmission familiale et matrimoniale d'héritages politiques

L'environnement familial d'origine qui influence ensuite, sous la Restauration, les positionnements des acteurs royalistes ne doit pas seulement être exprimé en termes de milieu social - ce que l'on a fait au chapitre précédent -, mais bel et bien aussi en termes d'un

¹ Stendhal, *Vie de Henry Brulard*, Gallimard, Folio, 1973, ch. 37, p. 356.

² Jean-Baptiste Capefigue, *Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, Paris, Dufey et Vézard, 1831-1833, vol. 3, pp. 186-187.

³ Charles Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, Paris, Delaunay, vol. 1, 1829, ch. V, « session de 1815 », p. 410.

apprentissage politique ou pré-politique. Pour les plus jeunes des élus de la droite, nés, comme Montbel, en 1787, ou même comme Berryer, en 1790, cette dépendance étroite envers les choix familiaux s'est exercée à plein jusqu'à une période tardive, englobant le Consulat et une grande partie de l'Empire : le choix de servir ou non les régimes antérieurs à la monarchie restaurée, de solliciter des places - inégalement compromettantes -, ou à l'inverse de participer à une fronde ou à une rébellion plus ou moins active aura été le cas échéant un choix parental, mais pas, par la force des choses, un choix propre. D'une manière plus large, en pleine continuité avec nos remarques précédentes sur la forte hétérogénéité démographique des élus royalistes, il convient de noter que 315 des 711 députés royalistes, soit plus de 40%, sont nés après 1771, et avaient donc moins de 20 ans en 1791 : ceci signifie notamment que, pour une petite moitié des élus de droite de la Restauration, le choix éventuel de l'émigration a lui aussi été dicté par des choix familiaux, et non par une décision propre. C'est là un fait important pour le vécu des acteurs royalistes étudiés, qu'on ne saurait trop garder en mémoire. En plus des influences familiales directes, l'impact des alliances matrimoniales dans la carrière politique des acteurs royalistes mérite lui aussi d'être examiné.

a- Diversité et hétérogénéité des participations familiales à l'entrée du pays dans l'ère moderne de la politique (1770-1794)

- Participations familiales aux conflits politiques d'Ancien régime

Si la Révolution a créé à elle seule un clivage déterminant, encore incontestablement primordial un quart de siècle plus tard, les affrontements qui l'ont précédée paraissent souvent sous-estimés, réduits à de simples préambules de l'emballement révolutionnaire ; or, ils ont induit des clivages autonomes de ce dernier, qui paraissent encore lisibles sous la Restauration, conduisant souvent à des positionnements singuliers, à des dissidences internes, voire même à des défections progressives vis-à-vis du camp, gauche ou droite, choisi par chacun des acteurs et hérité quant à lui pour l'essentiel de la période révolutionnaire. Certes, les acteurs de la Restauration étaient pour la plupart trop jeunes pour avoir participé eux-mêmes à ces épisodes, qui n'ont mobilisé au demeurant qu'un nombre restreint de familles ; mais la tension très forte attachée à ces crises, la violence même des campagnes d'opinion qu'elles ont engendrée, ont indiscutablement marqué les enfants des familles précocement politisées, notamment en cas d'implication d'un parent proche au cœur de ces tourmentes pré-révolutionnaires.

On sait que cette phase essentielle de pré-politisation a été constituée par l'affrontement du gouvernement royal et de ses partisans « absolutistes » avec ses différents adversaires, les

« philosophes », d'une part, dans l'ordre intellectuel - nonobstant d'infinies nuances ou oppositions internes -, et d'autre part, dans l'ordre institutionnel, les parlementaires défendant l'indépendance du pouvoir judiciaire. Par ailleurs, les vives attaques couplées des philosophes et des parlementaires contre les jésuites ont entraîné une solidarité relative entre ces derniers et certains partisans de l'absolutisme, quand bien même le gouvernement royal se résolut pour sa part à expulser les jésuites du pays en 1764.

Le personnel de la droite royaliste de la Restauration était certes, globalement peu lié par ses attaches familiales avec le monde intellectuel des Lumières, hormis quelques brillantes exceptions¹ ; il était en revanche particulièrement riche en parlementaires ou surtout en proches descendants de parlementaires². Or, la fronde systématique des ultra-royalistes contre les premiers gouvernements constitutionnels de la Restauration pouvait créer dans les esprits une filiation assez suggestive entre monde des Parlements du XVIII^e siècle et monde droitier de la Restauration, au moins jusqu'à l'accession de la droite au pouvoir fin 1821.

Assurément, l'appréciation de l'impact de cet héritage pré-politique sur l'acteur de la Restauration n'est guère aisée. D'abord, la présence, au sein de la droite de la Restauration, de fils ou de petits-fils d'anciens administrateurs ou d'anciens parlementaires ne signifie pas pour autant que les ascendants concernés aient joué sous l'Ancien régime finissant un rôle véritablement actif dans ces confrontations, et qu'ils aient tous pris franchement parti, loin s'en faut ; pas davantage, pour la minorité s'étant vraiment impliquée dans ces controverses, que les choix constatés aient alors été unanimes, pour un camp - parlementaire - ou pour un autre - « absolutiste » -, lors de ce premier tour de chauffe.

Il n'en reste pas moins que l'impact psychologique, et donc politique, sur les fils des familles impliquées dans ces querelles est indéniable, ce qui explique que le thème même des anciens Parlements soit si sensible, prompt à enflammer, telle une étincelle, les querelles internes à droite sous la Restauration, comme le montrera le début du chapitre suivant, consacré au rapport au passé dans le discours des acteurs. En outre, le fait même d'avoir eu un ascendant proche ayant joué un rôle remarquable durant ces épisodes préparatoires, a pu aider trente ans plus tard son descendant dans la course au *leadership* au sein du « parti royaliste », en lui taillant d'emblée une petite notoriété. Cela fut toutefois insuffisant dans la plupart des

¹ On peut noter néanmoins qu'une famille aussi conservatrice que les Bertier de Sauvigny, par exemple, fréquente certains « philosophes » dans tel ou tel salon à la mode, ainsi que l'a montré Françoise Martin. Cf. son article de synthèse « Les Bertier de Sauvigny, intendants de Paris et la culture de leur temps », *Mélanges Yves Durand, État et société en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, pp. 383-399.

² Les notabilités de la droite ultra-royaliste sont particulièrement nombreuses à être dans ce cas de figure : on peut penser à Ferrand, Vitrolles, Dambray et son gendre Donatien de Sesmaisons, Agier, Ferdinand de Bertier, Bouville, Grosbois, Chifflet, sans oublier La Bourdonnaye.

cas, d'autant que la fidélité aux prises de positions antérieures n'était pas toujours évidente, plusieurs descendants n'ayant pas été convaincus, semble-t-il, de la pertinence de l'attitude familiale, à la lueur de la Révolution survenant juste après ces premières crises préparatoires.

La fidélité au précédent historique familial est pourtant parfois très claire, qu'elle joue dans le sens absolutiste ou dans le sens parlementaire.

Ainsi, le vote imperturbablement « ministériel » de certains députés royalistes de la Restauration, par-delà les changements de ligne politique au sommet de l'État, n'était-il pas toujours dû - ou pas seulement - à la pleutrierie ou à l'esprit opportuniste des intéressés ; il était également parfois adossé à une tradition familiale de hauts-fonctionnaires qui avaient auparavant fait un choix durable de soutien au pouvoir central contre les contestations des ordres privilégiés. Pour prendre un exemple, l'oscillation sous la Restauration du comte de La Briffe, député de l'Aube, entre centre droit constitutionnel - sous les gouvernements Richelieu et Martignac - et droite royaliste - sous les gouvernements Villèle et Polignac -, apparaît moins ordinaire, sinon même médiocre, lorsque l'on daigne se souvenir que celui-ci, petit-fils du Contrôleur général des Finances L'Averdy, compte aussi dans sa proche parentèle plusieurs intendants, un conseiller d'État, ou encore des parlementaires fidèles à Louis XV et au « triumvirat » d'Aiguillon-Terray-Maupeou. Comme tels, ceux-ci ont enduré entre 1766 et 1774 l'opprobre liée aux campagnes d'opinion haineuses menées par les parlementaires frondeurs ; l'attitude « ministérielle » du rejeton est donc à sa manière la réaffirmation d'une orientation politique familiale, qui fut courageuse au début, sous l'Ancien régime, même si elle s'avère infiniment plus confortable et moins risquée sous la Restauration.

Une remarque exactement similaire pourrait être faite à l'endroit d'autres collègues de La Briffe à la Chambre, ministériels comme lui, souvent beaucoup plus obscurs, mais avec un même profil politique familial. Citons parmi d'autres le cas de Guy Sallier, petit-fils et fils de conseillers au Grand Conseil : cette institution avait été organisée sous sa forme définitive dès 1497 par Charles VIII, expressément pour contrecarrer le pouvoir des Parlements, en symbolisant - l'expression est éloquente - la « justice retenue » du roi. De manière significative, l'aïeul de Sallier avait logiquement siégé également au sein du « parlement Maupeou », lors du paroxysme de la lutte entre gouvernement royal et fronde des Parlementaires.

Certains royalistes de droite de la Restauration, adoptant une attitude anti-gouvernementale durant tout ou partie des quinze années du régime, peuvent se prévaloir à

l'inverse d'une fidélité au modèle familial opposé, celui de la révolte anti-absolutiste, parlementaire ou intellectuelle.

Prenons l'exemple, au sein de la Chambre de 1815, du positionnement vigoureusement ultra-royaliste et hostile au ministère d'un Grosbois qui, aux yeux d'un historien comme Capefigue, symbolisait par excellence la médiocrité provinciale¹. Grosbois, fils d'un premier président au parlement de Besançon, et lui-même conseiller au parlement - à Paris d'ailleurs, n'en déplaise à Capefigue -, avait baigné depuis l'enfance dans l'atmosphère frondeuse propre au milieu parlementaire. Précisément, son beau-père, Claude Anjorant (1734-1794), avait mené un rôle notable dans cette fronde, en tant que président de chambre au parlement de Paris, ce qui lui avait valu d'être destitué de son poste par Maupeou en 1771 ; une vingtaine d'années plus tard, la fronde parlementaire, d'abord considérée avec sympathie par « l'opinion » philosophique et démocratique, était devenue le symbole haï de l'égoïsme réactionnaire des ordres privilégiés, et Anjorant, sous la Terreur, avait payé de sa vie cette notoriété de parlementaire contestataire. Toutefois, l'entrelacement des unions matrimoniales fait qu'une famille appartient rarement à un seul des deux blocs, « absolutiste » ou « parlementaire ». Pour preuve, le propre beau-frère de Grosbois n'était autre que le neveu de l'abbé Terray, qui avait formé avec le duc d'Aiguillon et Maupeou une sorte de triumvirat « absolutiste ».

Cette fidélité à un modèle familial « parlementaire » peut être également alléguée, au moins en partie, pour une figure aussi considérable que Chateaubriand, qui, à partir de 1824 au moins, symbolise la fronde sans merci de royalistes dissidents contre le ministère. Or, si le père de Chateaubriand se livrait à un commerce international plus ou moins interlope, l'écrivain n'en était pas moins lié du côté maternel au monde parlementaire : un de ses oncles, Antoine de Bédée, avait été conseiller au parlement de Rennes, et à sa suite, toute la famille maternelle de Chateaubriand avait suivi le fameux La Chalotais dans son combat contre les Jésuites et la politique absolutiste du duc d'Aiguillon. Le « noble vicomte » ne se prive d'ailleurs pas, *a posteriori*, de rappeler cet héritage politique, dès le début de ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, pour éclairer son propre parcours², quand bien même la carrière parlementaire fut réservée à son frère aîné, Jean-Baptiste de Chateaubriand (1759-1794), qu'il jaloua d'ailleurs vivement jusqu'à sa mort.

¹ Capefigue, *Histoire de la Restauration...*, vol. 3, pp. 190-191 : « Autour de Grosbois se groupaient toutes les nullités provinciales, esprits courts et passionnés, haineux contre l'intelligence, le siècle et la philosophie ».

² Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, 1^{ère} partie, livre 1, chap. 3, rééd. Gallimard, coll. La Pléiade, 1951, publ. Maurice Levaillant et Georges Moulinier, vol. 1, p. 20 (ou coll. Quarto, publ. Jean-Paul Clément, 1997, vol. 1, p. 95).

Le schéma de fidélité par rapport aux prises de positions familiales antérieures à 1789 n'est pas universel néanmoins, et on peut également relever maints exemples de discordance entre l'exemple familial et le positionnement de l'individu sous la Restauration.

La discordance idéologique et morale avec le modèle familial antérieur est parfois surprenante : c'est ainsi que le pair de France royaliste Félix d'Andlau a pour grand-père maternel le fameux philosophe matérialiste Helvétius ; Helvétius dont François de Chastellux avait tracé un vibrant *Éloge* en 1774, cinquante ans avant que ses deux petits-neveux César et Henri de Chastellux ne s'illustrent, l'un dans la politique, l'autre dans la diplomatie, avec des principes réactionnaires tout à fait antagonistes à ceux défendus naguère par leur grand-oncle.

Cette rupture avec l'histoire familiale se fait parfois dans l'autre sens, avec une moins grande rigidité conservatrice de l'élite de la Restauration par rapport aux modèles ancestraux. Ainsi, le vicomte Alexandre de Beaumont (1770-1841), fonctionnaire à l'état-major puis à la préfectorale sous la Restauration, député relativement connu de la Dordogne de 1824 à 1830, a certainement bénéficié de la notoriété de son nom, due en particulier à son grand-oncle, Christophe de Beaumont, archevêque de Paris de 1746 à 1781, fameux en son temps pour ses diatribes contre les jansénistes, les parlementaires et les philosophes, et pour son soutien inverse du gouvernement royal et surtout des jésuites. Or, le député, s'il se range, de manière attendue, à droite, se garde bien d'adopter des positions aussi exclusives que son ancêtre ; sa modération le fait même se rapprocher de la « défection » de 1826 à 1830, loin d'un soutien absolu aux jésuites et à la tentation néo-absolutiste d'une partie de la droite, endossée *in fine* par le gouvernement Polignac. Salaberry s'étouffe de cette divergence par rapport au modèle historique, fulminant dans ses *Souvenirs* : « Les plus déshontés [sic] de l'opposition royaliste hostile ont été Agier, Lézardière, Cambon, Beaumont, Gautier. [...] Un Beaumont, un Lézardière venir à la tribune répéter les phrases de Laffitte prêchant l'illégitimité ! »¹. Le « un Beaumont ! » doit s'entendre à l'aune de ce modèle familial fameux, que le député est ici implicitement accusé de trahir.

D'une manière générale, le positionnement d'un ancêtre relatif à la question spécifique de la lutte des Parlements contre les jésuites et le gouvernement royal ne s'avère pas facilement transposable un demi-siècle plus tard par les descendants de la droite royaliste. Par exemple, le baron Laurent d'Abbadie, second des 711 députés de droite de la Restauration dans l'ordre alphabétique, a beau avoir eu un père président à mortier au parlement de Navarre, embastillé par le pouvoir royal pour avoir critiqué les Jésuites, il reste lui-même

¹ Salaberry, *Souvenirs politiques, 1821-1830*, vol. 2, livre 4, chapitre 1^{er}, pp. 102-103, sur la session de 1827.

prudemment « ministériel », soutenant aussi bien Villèle durant son mandat parlementaire que Polignac ensuite, deux chefs du gouvernement incarnant aux yeux de l'opposition tant le soutien aveugle aux « jésuites » que les tentations absolutistes : il y a donc rupture avec le modèle familial. De même, le père des quatre frères Chabrol - Chabrol de Volvic, de Crouzol, de Tournoël et de Chaméane - s'était opposé en son temps au « Conseil supérieur » de Clermont, établi par Maupeou lors du démembrement des Parlements ; en revanche, ses quatre fils, parlementaires, ministres et préfets sous la Restauration, soutiennent imperturbablement les politiques ministérielles, oscillant même entre le centre droit et la droite pure, selon que le gouvernement de l'heure est « constitutionnel » ou au contraire « royaliste ». Et rien ne saurait rappeler dans l'attitude du pâle villèliste La Fruglaye la brillante attitude de son célèbre grand-père maternel, le fameux La Chalotais, incarnation de la révolte parlementaire contre l'autoritarisme gouvernemental.

À l'inverse et paradoxalement, deux des figures royalistes les plus enclines sous la Restauration à lutter contre ce qu'ils appellent « le despotisme ministériel », de gauche ou de droite, par une fronde parlementaire de tous les instants, sont chacun descendants de fidèles serviteurs du gouvernement, ayant fait jadis le choix de la défense de « l'absolutisme » contre les revendications des Parlements. En effet, François-Régis de La Bourdonnaye, tout comme Ferdinand de Bertier de Sauvigny, sont tous deux figures notables, et pour le premier, dominante, de la contre-opposition d'extrême-droite, animant, jusqu'en 1829, la guérilla parlementaire contre tous les gouvernements successifs, des gouvernements Richelieu, Desolle et Decazes aux gouvernements Villèle et Martignac.

Or, Ferdinand de Bertier, issu d'une famille d'intendants, agents traditionnels du pouvoir central, est petit-fils de Louis-Jean de Bertier, qui avait accepté en 1771-1774 la fonction de premier président du « parlement Maupeou » de Paris ; cette institution avait été créée, comme son nom l'indique, par Maupeou, pour remplacer le parlement de Paris, brisé et éclaté en multiples nouvelles cours *ad hoc*, la première d'entre elles étant ce nouveau « parlement ». Le père de Ferdinand avait été de son côté conseiller au Grand Conseil, institution dont on a déjà explicité le rôle, visant depuis fort longtemps à contrecarrer l'autorité des Parlements.

De même, Joseph Avoye de La Bourdonnaye (1701-1781), le propre père de François-Régis de La Bourdonnaye, initialement conseiller au parlement de Rennes, choisit de trahir la cause de ses collègues en acceptant la fonction de conseiller au « parlement intérimaire » du duc d'Aiguillon (1766-1769), puis de président à mortier au « parlement Maupeou » de Paris (1771-1774), et ensuite, logiquement celle de président de chambre au Grand Conseil (1774). La Bourdonnaye père avait été récompensé de cette fidélité pro-absolutiste par le poste

prestigieux de premier président au parlement de Paris (1774-1776), après le rétablissement des Parlements par Louis XVI en 1774.

On comprend que le choix stratégique strictement inverse des deux descendants place ces derniers en porte-à-faux, tout en donnant à leur attitude, au moins pour La Bourdonnaye, un caractère de règlement de compte œdipien, vis-à-vis d'une position paternelle servile et carriériste implicitement désapprouvée.

En conclusion sur ce point, l'existence d'engagements familiaux pré-politiques, antérieurs à 1789, tout comme le mimétisme de certains acteurs de la droite - mais pas de tous - avec ces premiers modèles, loin d'engendrer un modèle général conformiste cimentant l'unité du groupe, multiplie au contraire les dissensions internes. Dans ce cadre, il est clair qu'une minorité numériquement réduite mais stratégiquement significative des acteurs de la droite de la Restauration n'est en rien constituée d'« hommes neufs », ni même de simples fils de familles se contentant de succéder à leur parentèle dans des sinécures politiques : leur histoire familiale est telle qu'ils ont été plongés dans la dramaturgie politique pour ainsi dire avec le lait nourricier, avant même l'avènement en majesté de la politique en 1789.

- Participations familiales aux conflits révolutionnaires

La préparation des États généraux a été ensuite l'objet d'une mobilisation infiniment plus large et pour ainsi dire universelle. À l'image de l'ensemble des Français, les acteurs de la Restauration ont eu au moins un membre de leur famille ayant pris part à ce processus. Pour tous les nobles, qui, on s'en souvient, forment la grosse majorité des représentants parlementaires de la droite sous la Restauration, les membres de la famille ayant participé aux assemblées primaires de la noblesse sont assez facilement identifiables, par le travail monumental de Louis de La Roche et Édouard de Barthélemy, qui ont élaboré pour chaque province un *Catalogue des gentilshommes qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux États généraux de 1789*. Les notices des députés présentes dans notre guide biographique (annexe n°4/B), qui répercutent l'information au niveau individuel, montrent qu'effectivement, cette participation familiale à la phase préparatoire des États généraux a été large et massive. Toutefois les éventuelles prises de parole des individus au sein de ces assemblées primaires, nobles ou roturières, restent inconnues, et plus encore, l'impact éventuel sur le descendant concerné.

L'intervention directe d'un parent proche de nos futurs parlementaires dans le cours des événements, infiniment plus rare, est aussi beaucoup mieux interprétable : ainsi lorsque le

père de Sévère de La Bourdonnaye-Montluc¹ participe en juillet 1788 à la délégation de protestation de la noblesse bretonne, contre le projet Lamoignon d'abolition du statut spécial et des franchises de la province bretonne, ce qui valut à l'intéressé un séjour de quelques mois à la Bastille. Dans la pleine continuité des conflits précédents entre Parlements et gouvernement royal, cette action s'inscrit comme une des ultimes tentatives provinciales de s'opposer au « despotisme » du gouvernement central, non pas, comme à pareille époque en Dauphiné, sous un jour constitutionnel et populaire, mais dans une perspective typiquement réactionnaire. Rarement la proximité aura été aussi forte entre une attitude familiale avant 1789 et la conduite des ultra-royalistes dans les premières années de la Restauration.

De 1789 à 1791, la participation à la Constituante de certains parents d'acteurs de la droite royaliste apparaît proportionnellement bien plus réduite, mais aussi nettement plus significative en termes d'engagement. L'extrême effervescence politique et l'atmosphère exceptionnelle de cette assemblée fondatrice s'avèrent plus qu'aucun autre événement susceptibles de marquer non seulement le Constituant lui-même, mais aussi, par contre-coup, à l'évidence, son descendant proche siégeant trente ans plus tard comme royaliste au gouvernement ou au sein de l'hémicycle.

Ainsi, il est intéressant de noter que sur les 46 membres du gouvernement liés à la droite pendant tout ou partie de la Restauration, deux, Chabrol de Crouzol et Édouard Mounier, sont fils de Constituants, deux autres, Champagny et Clermont-Tonnerre, sont neveux de Constituants - le second ayant en outre un proche cousin, Stanislas de Clermont-Tonnerre, lui aussi membre de cette assemblée fondatrice.

Sur les 711 députés appartenant, au moins à un moment de la Restauration, à la droite parlementaire, on compte vingt fils de Constituants, à savoir d'Abancourt, Achard de Bonvouloir, Agier, Bailly de Fresnay, Blanquart de Bailleul, Bouthillier, les quatre frères Chabrol, Choiseul d'Aillecourt, Croÿ-Solre, Du Mans, Montcalm, Charles de Mouchy, Alexis et Just de Noailles, Panat, Puyvallée et Ribérolles². 19 autres ont eu un frère aîné, un oncle, ou un cousin germain membre de cette assemblée mémorable : autant de précédents familiaux susceptibles d'influencer, sinon de déterminer, une carrière politique ultérieure sous la Restauration de la part d'un parent plus jeune. Sont ainsi concernés par une telle participation d'un proche collatéral Babey, le comte et le marquis de Bernis, Béthisy, le prince de Broglie,

¹ Lointain cousin de François-Régis, que l'histoire a retenu comme « La Bourdonnaye » tout simplement.

² D'Escayrac de Lauture est quant à lui fils d'un suppléant n'ayant jamais siégé, ce qui n'eut à coup sûr pas le même rejaillissement direct sur l'atmosphère familiale.

Jessé, Malartic, Meffray, Nicolaï, Pinteville de Cernon, Planelli de La Valette, Sainte-Aldegonde, les frères Villeneuve-Bargemont, Vimal-Teyras, Charles et Eugène de Vogüé, ou encore Panat déjà cité ; c'est également le cas de Rastignac, parlementaire de centre droit sous la Restauration qui, contrairement à son homonyme balzacien, n'est en aucune manière un jeune homme parti de rien et monté à la conquête de Paris, mais bien un héritier à tous les sens du terme, y compris au sens politique, puisque son oncle, prévôt et grand-vicaire, siège déjà comme député du clergé à la Constituante.

Enfin, parmi les 62 pairs de France notables au sein de la droite sous la Restauration, on remarque également que Breteuil et Talaru sont tous deux des neveux de Constituants issus du clergé, ou encore que de Sèze, le célèbre défenseur de Louis XVI promu à la pairie par Louis XVIII, avait également un frère Constituant.

On observe donc que, par l'engagement de leur proche parentèle, un nombre non négligeable d'acteurs importants ou secondaires de la mouvance royaliste sous la Restauration ne sont nullement des « hommes neufs », mais au contraire des héritiers directs des premiers parlementaires de la France contemporaine. Il est fort à gager que ces prédécesseurs immédiats leur auront transmis plus qu'à tout autre, le témoignage grave de cet avènement de la politique, le goût exaltant des joutes idéologiques et en même temps les risques, encore traumatisants un quart de siècle plus tard, de l'emballement révolutionnaire incontrôlé.

L'engagement à la Constituante de ses proches collatéraux s'est-il fait unanimement à droite toute ?

On constate sans surprise qu'une grosse moitié de cet engagement familial au sein de la Constituante se fait déjà en 1789 parmi « les noirs », cette droite aristocratique d'emblée contre-révolutionnaire qui préfigure l'ultra-royalisme : c'est le cas des pères respectifs d'Achard de Bonvouloir, Bailly de Fresnay, Bouthillier, Choiseul d'Aillecourt, Croÿ-Solre, Montcalm, Puyvallée, du père et de l'oncle de Panat, tous deux Constituants, de M^{gr} Antoine Jules de Clermont-Tonnerre (oncle d'Aimé-Gaspard), des oncles de Béthisy, Breteuil, Malartic, Rastignac, Talaru, des deux Bernis, des deux Vogüé, du grand-oncle de Scipion de Nicolaï, du frère de Sainte-Aldegonde ou encore du cousin germain de Planelli de La Valette.

Mais une importante minorité n'est pas dans ce cas de figure.

D'abord, les monarchiens sont bien représentés parmi ces ascendants proches des acteurs royalistes de la Restauration : passés d'un profond désir de réformes et d'un soutien initial à la Révolution à un conservatisme frileux dès l'automne 1789, les Constituants monarchiens se sont groupés en un centre droit certes contre-révolutionnaire, mais toujours distinct des « noirs » de la droite intransigeante.

Jean Joseph Mounier a été à la Constituante le chef principal de ces monarchiens, et son fils Édouard Mounier adopte sous la Restauration une attitude fidèle à ce positionnement paternel, en se mettant au service du duc de Richelieu, en acceptant avec lui l'alliance avec les ultras en 1819-1821, mais en rompant ensuite totalement avec une droite devenue trop éloignée de la modération essentielle à ses yeux.

Stanislas de Clermont-Tonnerre, orateur de la noblesse libérale en août 1789, passe à l'automne 1789 au parti monarchien, et devient lui aussi un des chefs importants de cette mouvance ; son petit-cousin Aimé-Gaspard, qui a le choix entre cet héritage politique et celui de son oncle, le bouillant réactionnaire M^{gr} de Clermont-Tonnerre, lui aussi Constituant, opère comme un mélange entre les deux sous la Restauration, étant assez proche du centre droit dans les années 1810, avant de rallier sans ambages les intérêts de la droite proprement dite après son accession au gouvernement fin 1821.

Les deux chefs monarchiens, Mounier et Stanislas de Clermont-Tonnerre, ont entraîné dans leur sillage de nombreux parlementaires, parmi lesquels on trouve le père des quatre frères Chabrol, le comte Philippe de Noailles - père de Just de Noailles et de Charles de Mouchy¹ - ou encore le grand-oncle de la fratrie Villeneuve-Bargemont ; les descendants respectifs ont d'ailleurs gardé de l'engagement politique de ces aïeux à la Constituante un goût pour une certaine modération, qui les distingue continûment des « ultras » au sein de la droite royaliste. En quittant le gouvernement en mai 1830 par refus catégorique d'avaliser le coup d'État concocté par Charles X et Polignac, Chabrol de Crouzol reste d'ailleurs fidèle à cette ligne d'une droite modérée à l'image du choix paternel à la Constituante.

Mais d'autres proches ascendants d'acteurs royalistes de la Restauration n'ont eu pendant cette mandature décisive de 1789-1791 aucun lien avec la droite, ou même avec un centre droit : on trouve ainsi, appartenant aux rangs modérés de la gauche de la Constituante, les pères respectifs d'Abancourt, d'Agier, de Blanquart de Bailleul et du prince Amédée de Broglie, les frères de Pinteville de Cernon et de Romain de Sèze, le demi-frère de Jessé, ou encore l'oncle de Vimal-Teyras ou celui de Champagny. Ceci, pour ne pas parler de l'oncle de Babey, futur Girondin qui, en 1789, siège franchement à gauche. Et que dire du père d'Alexis de Noailles, le célèbre vicomte Louis de Noailles, ayant joué le rôle que l'on sait lors de la nuit du Quatre Août ? Le fils, qui oscille sous la Restauration entre fraction modérée de la droite et « défection » pure et simple, ne s'éloigne d'ailleurs somme toute que partiellement

¹ Il ne faut pas confondre le comte Philippe de Noailles, monarchien, avec son frère le vicomte Louis de Noailles, célèbre membre de la gauche libérale, tous deux Constituants et pères de parlementaires royalistes ayant siégé sous la Restauration.

de ce modèle paternel. Et parmi les autres rejetons de Constituants de gauche que l'on vient de citer, la plupart appartiennent sous la Restauration aux rangs modérés de la droite, voire même initialement au centre droit constitutionnel (c'est le cas d'Abancourt, de Babey et de Blanquart de Bailleul). Seuls Jessé et de Sèze sont des « ultras » à proprement parler ; la rupture avec le choix de leurs parents Constituants se comprend dans les deux cas : pour Jessé, en raison du destin tragique du demi-frère Constituant mort en prison à la Conciergerie en 1794 ; pour Raymond de Sèze, par le traumatisme qu'a représenté le procès de Louis XVI, alors qu'il participait, en appui de Malesherbes, à la défense du souverain déchu, sous la pression menaçante de la foule parisienne.

De manière attendue, la participation à la Législative et à la Convention de proches parents d'acteurs royalistes de la Restauration est restée tout à fait confidentielle, à l'inverse de ce qu'on observe pour la Constituante. Sur les 711 députés liés à la droite de 1815 à 1830, on en compte un seul, Amat, dont le père a siégé à la Législative. À la Convention, le père de Babey, déjà évoqué, siège comme girondin, tandis que le père de Joseph Faure (du Havre) appartient à la Plaine. Par-delà cette participation devenue alors purement anecdotique, on constate qu'après la chute de la Convention, lors de la formation du Conseil des Cinq-Cents en 1795, les futurs députés de la Restauration sont devenus nettement plus nombreux que leurs parents à siéger dans cette assemblée : ceci signifie qu'à cette date, le relais entre héritage politique familial et engagement personnel est globalement effectué.

Ainsi, il apparaît que la variété des parcours individuels, qui ressortait dès le premier chapitre par l'étude de la sémantique, puise ses sources à une origine bien antérieure à la Restauration. La participation parentale à la vie politique, lorsqu'elle s'est manifestée dès 1789 au niveau parlementaire - proportion statistiquement réduite, on en convient -, atteste clairement que le sens de cette participation n'a pas été unilatéral. En guise de synthèse sur cette étape de formation héritée, on relève une fois encore l'invalidité partielle de la caricature représentant systématiquement le royaliste de droite de la Restauration comme le « voltigeur de Louis XV » recroquevillé dans ses désirs de retour à l'Ancien régime : nonobstant la domination nobiliaire écrasante au sein des représentants de la droite, une minorité significative parmi ces derniers a reçu une formation politique, par vécu direct ou transmission familiale, qui n'était pas réactionnaire par principe. Celle-ci a bien pu le devenir rapidement ensuite, par les nécessités de la conjoncture révolutionnaire, la différence de tempérament politique n'en est pas moins considérable avec les personnalités, tout aussi

nombreuses, élevées d'emblée dans une atmosphère réactionnaire « de cœur ». Au sein des familles des futurs acteurs de la droite royaliste agissant sous la Restauration, le rapport de forces un quart de siècle plus tôt, en 1789, entre les réactionnaires purs et les autres, montre la domination numérique naturelle, mais cependant non écrasante, des premiers.

b- L'utilisation de réseaux familiaux et matrimoniaux, deuxième filet protecteur pour l'« homme neuf » de la droite royaliste

Dans les milieux de la noblesse de cour, la multiplicité des alliances conjugales renforce plutôt une cohésion sociale aristocratique et mondaine qu'une cohésion proprement politique. Ainsi, les nombreuses alliances et cousinages entre les « grandes » familles Clermont-Tonnerre, La Rochefoucauld, Montmorency, Durfort, Choiseul, etc., créent il est vrai une sur-représentation de ces familles, principalement à la Chambre haute, mais avec une faible incidence politique, l'étroit réseau social ainsi formé ne débouchant pas toujours sur un réseau cohérent et surtout politiquement efficace¹. Au sein d'un milieu un peu moins élitiste, les alliances matrimoniales, si elles sont socialement moins flatteuses, constituent en revanche un bréviaire beaucoup plus directement utilitaire à des fins politiques. Ces alliances permettent parfois de constituer, antérieurement à la Restauration, un capital financier, social, voire déjà politique, qui trouve un plein débouché après 1814.

- Cousinages de parlementaires royalistes, qui créent de véritables clans familiaux

Ces alliances matrimoniales sont parfois bien antérieures à la Restauration, et à la génération même des parlementaires étudiés ; nouées une génération au-dessus, elles permettent d'établir entre les représentants royalistes des rapports de cousinage, qui sont autant d'appuis mutuels avant l'élection, puis au sein de la Chambre.

Les rejetons royalistes des familles de la haute noblesse de cour sont particulièrement avantagés à cette aune. Certaines vieilles familles courtisanes sont ainsi parvenues à placer une véritable cohorte au sein des deux chambres de la Restauration ; c'est particulièrement frappant à la Chambre des pairs, où se côtoient des cousins ou proches parents qui portent souvent le même nom. Comme le constate Emmanuel de Waresquiel, « la Chambre des pairs est un cercle de famille autant qu'une assemblée parlementaire », et l'historien de citer dix familles, Choiseul, Clermont-Tonnerre, Croÿ, Durfort, Gramont, d'Harcourt, La Rochefoucauld, Lévis, Montmorency et Talleyrand-Périgord, qui placent à elles seules

¹ Pour ces alliances, on renvoie aux fiches individuelles de chacun, dans le guide biographique en annexe n°4.

30 individus sur les 364 pairs¹. À ce jeu, la droite est avantagée, même si certaines de ces vieilles familles auliques, comme les d'Harcourt, ou certaines des branches familiales, comme les Choiseul-Beaupré, ou les La Rochefoucauld-Liancourt, appartiennent à la sensibilité libérale, par une tradition ancienne remontant à l'Ancien régime.

Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre (1779-1865), le futur ministre du gouvernement Villèle, voisine depuis sa nomination à la pairie en août 1815 non seulement avec son oncle M^{gr} Jules de Clermont-Tonnerre (1749-1830), mais aussi avec son cousin germain, le duc Jules Aynard de Clermont-Tonnerre (1769-1837) nommé dès juin 1814 : ils forment un véritable « clan » familial². En dépit de l'éloignement du cousinage, les observateurs de l'époque ont aussi relevé que la brillante carrière de Maxence de Damas, lui aussi ministre de Villèle, devait beaucoup au départ à la protection de son cousin Roger de Damas, brillant officier de l'armée russe, beaucoup plus réputé que lui ; or Roger a un frère à la Chambre des pairs, de même que trois cousins Damas-Crux, sans compter son beau-frère César de Chastellux, qui draine de son côté tout un « clan » familial au sein des deux Chambres.

À force d'être étendus, ces apparentements des parlementaires issus de la vieille noblesse de cour finissent cependant par comporter quelques rameaux compromettants : ainsi, un autre beau-frère, commun à Roger de Damas et César de Chastellux, n'est autre que le célèbre colonel Charles de La Bédoyère (1786-1815), qui trahit Louis XVIII aux Cent-Jours, combat aux côtés de Napoléon à Waterloo, avant d'être fusillé dans la plaine de Grenelle, lors de la « Terreur blanche », le 19 août 1815. Dans la *Semaine Sainte*, Louis Aragon s'en amuse, imaginant un César de Chastellux à la fois furieux et troublé par l'annonce du passage à l'ennemi de La Bédoyère : « César pense à tous ceux des siens qui sont morts sur la guillotine, à ceux qui sont tombés en Vendée. Et c'est lui et son frère, qui ont, en 1814, rappelé Charles au service du Roi. Un traître dans la famille ! Il ne faut pas avoir peur des mots. César avait horriblement peur des mots. César ne pouvait concevoir que La Bédoyère, allié des Chastellux, s'éloignât quand revenait le souverain légitime. [...] Tout ce qui pouvait le séparer de son beau-frère ne prévalait toujours point, aujourd'hui même, sur cette affection qu'il lui portait. Charles de La Bédoyère était si beau, si impétueux, si brave. [...] Pas trois semaines qu'il était à son poste, qu'il livrait son régiment à l'Usurpateur... Cela, dans notre famille ! Le terrible pour César de Chastellux, c'est que l'horreur

¹ Emmanuel de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables, les pairs de France et la Chambre des pairs héréditaire de la Restauration 1814-1831*, Paris, Fayard, 2006, ch. V, p. 272.

² Cf. Waresquiel, *ibid.*, qui commet toutefois un lapsus en faisant du duc Jules Aynard un frère du cardinal de Clermont-Tonnerre, alors que le premier (fils de Charles Gaspard, 1747-1794) est le neveu du second ; l'erreur est corrigée par l'auteur page 359, avec mention du lien de filiation exact.

même de la trahison ne parvenait pas à lui faire haïr son beau-frère »¹.

Hormis cette petite fêlure dans la solidarité politique du clan, les deux réseaux familiaux Clermont-Tonnerre et Damas/Chastellux sont sans doute toutefois plus efficaces que celui des La Rochefoucauld. Celui-ci, plus impressionnant encore sur le papier par son ampleur numérique, est bien plus disparate politiquement, entre la branche Liancourt, libérale, et la branche Doudeauville, royaliste, et perd donc beaucoup de sa capacité d'action. Pour preuve, la démission du duc de Doudeauville en juin 1827, à la suite de la dissolution de la Garde Nationale par Villèle, n'entraîne aucun remous politique, en dépit des vantardises précipitées de son fils Sosthène, dont se moque copieusement, avec sa cruauté ordinaire, Salaberry dans ses *Souvenirs politiques* : « Mais voilà que ce pauvre duc de Doudeauville, plein de l'esprit de popularité qui appartient à sa famille, jugea à propos d'envoyer sa démission au Roi, comme protestation contre l'ordonnance. Cet honnête niais crut servir à la fois sa conscience, sa pusillanimité et sa politique de position. [...] Une des plus fortes têtes de la Cour, la vraie mouche du coche, le pauvre fils du pauvre duc, sous-ministre des beaux arts, avait sonné partout l'alarme et répandu la nouvelle du danger de la monarchie, la nouvelle de la démission de M. son père, selon lui la pierre angulaire de son édifice, l'âme du ministère, qui allait n'être plus qu'un corps sans vie. Le Roi n'en partit pas moins à la chasse. [...] Il n'y avait pas le plus petit doute dans sa maison que la démission serait refusée, que M. le duc serait supplié de rester, dût-il exiger que l'ordonnance fût rapportée, que les ministres fussent renvoyés ou au moins décimés. Rien de tout cela. La démission est acceptée ; le Roi lui fait dire que le soin qu'on a pris d'en répandre le bruit, avant même de lui en avoir parlé, le dispensait d'en témoigner les regrets »². Salaberry fait d'autant plus malicieusement allusion, au début de cet extrait, à l'esprit de famille du clan La Rochefoucauld que celui-ci s'est révélé en l'espèce totalement nul et sans effet politique.

Certains cousinages remplissent plus sûrement leur office à un échelon plus modeste, intermédiaire entre la noblesse de cour et la noblesse provinciale. Ainsi, il n'est sans doute pas indifférent pour la carrière de Doria, député de Saône-et-Loire, qu'il soit le cousin germain du marquis de Montcalm, beau-frère de Richelieu, ménagé par ce dernier en dépit de la séparation précoce entre Montcalm et son épouse. Ou encore que le comte Abel de Vichy, lui aussi député de Saône-et-Loire, soit cousin de Roch Étienne de Vichy, ancien aumônier de Marie-Antoinette, conseiller d'État et surtout pair de France. Autre exemple : Pina de Saint-Didier est d'autant plus facilement nommé maire de Grenoble, avant d'obtenir l'investiture

¹ Louis Aragon, *La Semaine Sainte*, Paris, Gallimard, 1958, rééd. coll. « Folio », 1998, ch. 2, « Quatre vues de Paris », pp. 107-108.

² Salaberry, *Souvenirs politiques, 1821-1830*, vol. 2, livre IV, chap. 1, pp. 125-126.

royaliste pour les élections de 1827, que son cousin germain est l'encombrant Vitrolles, qu'à défaut de nommer au ministère, on essaie de calmer du mieux possible par ce genre de promotions collatérales.

Certains cousinages purement internes à la noblesse provinciale ont aussi leur efficacité, pourvu qu'un des cousins ait effectué une percée politique importante à Paris. Ainsi, le comte de Pontgibaud, négociant enrichi, nommé à la pairie lors de la fournée de novembre 1827, a pu sans nul doute remercier son cousin Salaberry de cette nomination surprenante qu'aucune responsabilité politique personnelle n'anticipait ; en avalisant cette promotion, Villèle donnait à l'un de ses plus fidèles parlementaires de quoi montrer son influence à ses parents et amis restés en province. De même, pour sa réélection en décembre 1818, François-Charles de Wendel a pu utilement exciper de son cousinage issu de germain avec Hercule de Serre, qui l'appelle affectueusement « Franklett », aucun des deux n'appartenant d'ailleurs alors à la droite ; néanmoins, une fois passée l'heure des constitutionnels, « Franklett » met nettement en sourdine son cousinage avec de Serre, devenu encombrant pour opérer une intégration réussie au sein de la droite royaliste élargie et une opportune continuation de sa carrière parlementaire. Enfin, sur le mode cette fois-ci de la succession politique, Donatien de Sesmaisons reprend naturellement le siège de député de la Loire-Inférieure, à lui en quelque sorte légué par son cousin germain Humbert de Sesmaisons, une fois celui-ci nommé pair de France en 1827. En vérité, les exemples de ces cousinages politiques efficaces sont extrêmement nombreux ; on s'est contenté ici d'en donner un échantillon significatif, renvoyant le lecteur aux indications données en fin de thèse, dans les fiches biographiques individuelles (annexe n°4).

- L'alliance matrimoniale, mode d'approfondissement ou de construction *ex nihilo* d'un réseau politique familial

L'alliance matrimoniale nouée par les acteurs de la droite royaliste les aide aussi plus ou moins directement au lancement de leur carrière politique. Lorsque le réseau familial est déjà constitué et politiquement influent, le lien matrimonial ne fait que le renforcer, le consolider, et n'a pas toujours en ce cas une influence décisive. Ainsi, le mariage de Mathieu de Montmorency en 1788 avec la fille du duc de Luynes consolide certes le réseau familial du gendre comme celui du beau-père, mais il n'est sans doute pas déterminant dans l'élection à la Constituante des deux hommes en 1789, ni dans leur carrière future, comme sénateur d'Empire pour le duc de Luynes, comme pair de France et ministre de la Restauration pour Mathieu de Montmorency. La présence du beau-frère de ce dernier, fils du duc de Luynes,

comme collègue à la pairie, ne lui est pas d'une grande utilité, car celui-ci, au demeurant fort insignifiant, appartient à la mouvance constitutionnelle, et pas du tout à la « pointe » de la mouvance royaliste comme Montmorency.

En revanche, l'alliance matrimoniale s'avère beaucoup plus cruciale lorsqu'il s'agit de suppléer une déficience et trouver dans la belle-famille un puissant et indispensable appui qui fait défaut ou reste embryonnaire dans sa propre famille. Elle apporte parfois une fortune financière considérable permettant aux futurs acteurs de la droite royaliste de se lancer avec succès dans l'arène politique, à une époque où l'honorabilité est très directement indexée sur le niveau de fortune. Les cas de Villèle et de Corbière sont édifiants à cet égard.

L'union de Villèle avec la fille du richissime planteur Desbassayns de Richemont lui constitue ainsi un indispensable fonds de réserve financière ; en même temps, elle lui permet de s'initier aux rouages parlementaires sur le plan local, en permettant à Villèle d'être nommé et de faire ses premières armes au sein de l'assemblée coloniale de l'île Bourbon, lointaine, mais utile propédeutique à une prise de pouvoir ultérieure en métropole, à la Chambre. Villèle, qui n'est pas un ingrat, renvoie d'ailleurs la politesse en faisant élire le fils du planteur à la Chambre des députés de 1824 à 1830, tandis qu'un autre de ses beaux-frères obtient un poste lucratif de receveur général des Finances.

Si l'on s'intéresse maintenant à son fidèle allié, Corbière, on constate une utilité similaire de l'union matrimoniale. Le mariage de Corbière avec la veuve du célèbre Constituant Le Chapelier, non seulement lui apporte une coquette fortune, mais lui ouvre aussi et surtout des réseaux politiques, dont il profite bien avant une hypothétique Restauration : il est en effet élu grâce aux réseaux de sa femme député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents, siégeant au départ comme royaliste très « constitutionnel », ce qui constituait du reste déjà une évolution par rapport à son enthousiasme initial devant les débuts de la Révolution ; comme on va le constater dans la section suivante, consacrée aux conseils généraux, ces réseaux politiques matrimoniaux ne restent pas en friche sous le Consulat et l'Empire, puisque c'est à l'évidence à eux que Corbière doit sa promotion fréquente au sein et souvent à la tête du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, habile position en l'attente d'une vraie carrière politique nationale.

Derrière ces grands chefs, les autres parlementaires de la droite ont souvent fait eux aussi d'utiles mariages, y compris d'un point de vue politique. L'accession à la députation de Marcellus a peut-être été favorisée par sa qualité de gendre du marquis de Piis, ancien Constituant de droite guillotiné sous la Terreur ; de même pour Rastignac, dont le mariage avec une fille du duc de Doudeauville - et sœur de Sosthène de La Rochefoucauld -, solidifie

la force de son assise familiale, sociale et politique, qui n'était déjà pas nulle en soi, ainsi qu'on a vu. Dans le même ordre d'idées, il n'est pas indifférent au démarrage de la carrière parlementaire de Martignac que celui-ci ait épousé la nièce d'un Constituant de droite, Milhet de Belisle ; cette alliance matrimoniale l'introduit directement dans le sérail des familles « politiques » de l'Agenais, et rend donc localement plus crédible sa candidature à une élection législative, en confortant sa position personnelle brillante d'avocat, fils d'un ancien conseiller municipal de Bordeaux, puis du conseil général de la Gironde, mais sans ancrage politique direct jusqu'à ce mariage dans son Lot-et-Garonne natal.

De manière plus visible encore, et cette fois remarquée dans l'opinion, Delavau est nommé préfet de police de Paris sans doute en raison de son appartenance aux Chevaliers de la Foi - nombreux toutefois sont les candidats en pareille posture -, mais aussi du fait de sa qualité de gendre de Salaberry, pilier de la majorité villèliste à la Chambre des députés. De même, si Héricart de Thury arrache l'investiture officieuse des autorités dans la Seine pour les législatives de 1824, à la grande fureur de Frénilly, qui doit ronger son frein jusqu'à la fin de l'année pour être élu à Nantes, c'est bien en raison de sa qualité de gendre de Ferrand, qui, quoique mourant, conserve encore des réseaux politiques en état de fonctionnement. Avec l'aide de Zoé du Cayla, Ferrand était en outre parvenu à promouvoir son protégé Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre au gouvernement, lors de la constitution du gouvernement Villèle fin 1821. Quant à Donatien de Sesmaisons, il l'emporte aux élections législatives de novembre 1827 en Loire-Inférieure, certes grâce au patronage de son cousin germain Humbert de Sesmaisons, qui l'avait précédé dans la circonscription, mais aussi grâce à celui de son propre beau-père, le chancelier de France Dambray, président de la Chambre des pairs, à qui il succède ensuite à la Chambre haute en 1830 ; une telle parenté impressionnait à n'en pas douter les « grands » électeurs du collège de département, qui portent Donatien de Sesmaisons à la députation. Du reste, la propre promotion de Dambray comme garde des Sceaux en 1814 avait été décidée par Louis XVIII, du propre aveu de celui-ci, parce que Dambray était gendre de Barentin, garde des Sceaux de Louis XVI en 1788-1789.

Au niveau ministériel cette fois, la carrière de La Ferronays comme ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, chez l'allié russe de 1819 à 1827, et logiquement ensuite en 1828-1829 comme ministre des Affaires étrangères, n'est pas seulement due aux qualités personnelles, bien réelles, de l'intéressé, et encore moins à son réseau politique personnel, à peu près inexistant ; en revanche, sa qualité de beau-frère de Blacas depuis son propre mariage en émigration en 1802, permettait d'apporter à ce dernier une nouvelle compensation de son propre éloignement politique. Cette satisfaction indirecte apportée à Blacas éloignait

pour tous ses rivaux la perspective d'un retour sur le devant de la scène, qui reste toujours plausible, non seulement jusqu'à la mort de Louis XVIII en 1824, mais ensuite jusqu'en 1830, à chaque fois que les dissidents de droite tentent d'échafauder un gouvernement de rechange à celui en place, qu'il s'agisse de celui de Villèle, Martignac ou Polignac.

L'alliance matrimoniale peut également contribuer à renforcer les liens entre deux parlementaires déjà bien implantés, et donc à donner de la solidité à une alliance politique sur le plan local, qui se défie parfois des divisions internes au plan national. On en veut pour preuve le mariage champenois conclu en 1825 entre la fille de Delalot, membre de la contre-opposition, avec le fils de Ruinart de Brimont, futur villèliste, ayant siégé l'un et l'autre comme députés de la Marne : le gouvernement déteste tellement Delalot qu'il est parvenu à empêcher provisoirement sa réélection en 1824, et pourtant, cela ne bride manifestement pas le tranquille Ruinart de Brimont dans son projet d'alliance avec le dissident ; en dépit des ostracismes des instances nationales, l'influence locale de ce dernier rend utile la conclusion de l'alliance matrimoniale, tel un bon gage de pérennité de sa propre carrière politique.

Enfin, tel un ultime pan des influences matrimoniales ou assimilées, les aventures extra-conjugales, très nombreuses dans ce milieu, favorisent parfois l'estompement des frontières partisanses, et entraînent une multiplication d'inimitiés personnelles qui entrave l'unité du mouvement royaliste plutôt qu'elle ne consolide l'assise personnelle au sein du mouvement royaliste. Un cas d'anthologie est constitué par le donjuanesque Chateaubriand.

Une de ses principales maîtresses, Claire de Duras, a pour mari aussi trompé que consentant un duc, qui, figure à la Chambre haute parmi les royalistes de la droite modérée, et a en outre pour oncle le fameux vicomte de Noailles, déjà évoqué, à l'origine de la nuit du Quatre Août ; quant à son cousin germain, le duc de Mouchy, il siège quant à lui comme centriste constitutionnel à la pairie, mais il a pour beau-frère Alexandre de Laborde, important député de la gauche libérale. On voit donc que ce réseau-ci, assidûment fréquenté malgré ou à cause de la relation adultérine, favorise les positionnements politiques ondoyants ; la défection, que Chateaubriand organise à partir de 1824, apparaît finalement comme un bon reflet de cette influence mondaine. Du reste, un autre cousin germain du duc de Duras, Just de Noailles, s'empresse de rejoindre Chateaubriand sous le drapeau « défectionnaire ».

Une autre importante relation de Chateaubriand, M^{me} Récamier, a eu pour sa part de multiples amants, avec un éclectisme à toute épreuve : de Barère à Barras en passant par Napoléon et Lucien Bonaparte, de Camille Jordan à Bernadotte, sans oublier Benjamin Constant et Adrien de Montmorency, puis son cousin Mathieu, presque aucune fraction

politique n'est oubliée. Ce que l'on peut dire, c'est que la relation de la belle avec l'autre amant de droite, Mathieu de Montmorency, ne facilite certes pas l'unité du mouvement royaliste. Les rugissements des *Mémoires d'Outre-Tombe* témoignent, à vingt-cinq ans de distance, du dépit mortel conçu par François-René vis-à-vis de l'attitude de son rival, qui rachète La Vallée aux-Loups aux enchères judiciaires lors de la saisie du domaine, et chipe du même coup la belle Récamier à la barbe de l'écrivain ruiné et humilié.

D'autres maîtresses de Chateaubriand ont des positionnements politiques plus marqués, mais qui s'opposent les uns aux autres. Ainsi, la duchesse Pauline Louise de Lévis, jusqu'à sa mort en 1819, lie Chateaubriand à des cercles conservateurs, à l'image de son propre mari le duc Gaston de Lévis (1764-1830), important pair royaliste à la Chambre haute. À l'inverse, une autre maîtresse, M^{me} de Ségur - née Marie-Françoise de Vintimille¹ -, fait pencher la balance de l'autre côté, ayant ses attaches personnelles et familiales dans le camp bonapartiste et libéral : son beau-père Louis-Philippe de Ségur (1753-1830), après avoir été grand-maître des cérémonies de Napoléon, a siégé comme pair des Cent-Jours ; rayé de la Chambre haute à la seconde Restauration, il a dû attendre la « journée Decazes » de 1819 pour regagner la pairie ; son mari Philippe Paul de Ségur (1780-1873) sera fait pair par le régime de Juillet.

Céleste, épouse légitime tellement bafouée, reste une indéfectible admiratrice de son mari - comme en témoignent ses *Cahiers* -, et en dépit de multiples et durables séparations, son influence sur son grand homme de mari n'est pas totalement nulle ; or, elle apporte à son mari une touche d'extrême-droite très « provinciale », qui contrebalance de manière originale la légèreté mondaine des salons mi-royalistes mi-libéraux fréquentés par Chateaubriand. Le principal confident de Céleste est en effet Clausel de Coussergues, que le couple Chateaubriand fréquentait déjà en 1804, au moment de l'assassinat du duc d'Enghien. Or, Clausel de Coussergues a la particularité d'appartenir en plein à la fraction « pointue », la plus radicale au sein du groupe ultra-royaliste, ce qu'atteste en février 1820 sa violente diatribe contre Decazes, dont il propose la mise en accusation. Voilà qui explique en partie que Chateaubriand, dans la période 1820-1824, bien que, au fond, défenseur des libertés dans l'âme, ne cesse de réclamer à Richelieu puis à Villèle une place de choix pour les « pointus », dont il se fait l'inlassable défenseur, sans appartenir pour autant lui-même à cette fraction².

¹ Ne pas confondre avec une précédente maîtresse de Chateaubriand, Louise-Angélique de Vintimille, née de La Live (1763-1831).

² Par son frère le prédicateur de renom Clausel de Montals, Clausel de Coussergues est également lié au milieu ecclésiastique ultramontain, mais sur ce point, en revanche, l'influence sur Chateaubriand semble fort ténue, sinon dans sa défense obsessionnelle des opprimés chrétiens en territoire arabe et surtout ottoman.

Au terme de ce large panorama, on voit que beaucoup de futurs acteurs de la droite royaliste ont des attaches politiques familiales et matrimoniales parfois fort anciennes, qui conditionnent à la fois leurs propres prises de position, en même temps qu'elles leur donnent un appui, au moment de se lancer à leur tour dans la carrière.

2. Des engagements personnels très divers avant la Restauration

Cet engagement personnel dans la lutte politique ne débute lui-même qu'assez rarement sous la Restauration, ayant commencé la plupart du temps bien des années auparavant. À cet égard aussi, nos hommes de la droite royaliste sont, pour une écrasante majorité d'entre eux, des « hommes neufs » en trompe-l'œil. En outre, l'orientation de ces propédeutiques politiques diverge plus d'une fois du modèle royaliste « pur », qui réduit la possibilité de tels engagements liminaires à des combats militaires contre-révolutionnaires, que ce soit au sein des armées de l'émigration ou à l'intérieur, parmi les Chouans ou les Vendéens.

a- La perpétuation d'un modèle familial royaliste

Comme toujours lors de la construction d'un mythe, un certain nombre de figures, par leurs comportements individuels, ont été conformes à ce modèle, qui a fait l'objet ensuite d'une généralisation abusive.

- Combats parlementaires contre-révolutionnaires de futurs acteurs de la droite

La participation aux conflits d'Ancien régime ne fait pas partie de l'image d'Épinal du parfait royaliste « pur » de la Restauration, ayant concerné directement un nombre bien trop restreint de personnes. À vrai dire, au sein du personnel droitier de la Restauration, Ferrand est le seul - à l'exception des membres de la famille royale - à être intervenu en propre et de manière déterminante - et non plus par ancêtres interposés - dans ces conflits de l'Ancien régime entre parlementaires et absolutistes. Or, la position personnelle complexe de Ferrand sur le sujet rend compte de la difficulté de désigner l'un ou l'autre de ces deux « camps », parlementaire ou absolutiste, comme l'incarnation exclusive de linéaments de la droite. Avant 1789 comme sous la Restauration d'ailleurs, Ferrand a en effet essayé de dépasser le clivage entre la défense de l'indépendance d'une magistrature aristocratique et la préservation de l'autorité monarchique toute-puissante, en une volonté de conciliation vaille que vaille de ces deux exigences antagonistes. Sous la Restauration, dès son discours du 13 septembre 1814, il balise le chemin de la future droite royaliste, par son apologie de l'émigration et de la « ligne droite », toute de fidélité contre-révolutionnaire ; mais il se sépare jusqu'en 1820 des

parlementaires « purs » ou « ultras », chaque fois que ces derniers étendent leur critique réactionnaire de la politique « constitutionnelle », à celle, à peine voilée, du chef de l'État Louis XVIII. Ce faisant, il ne fait ainsi que rester fidèle à sa propre évolution de jeunesse, antérieure au déclenchement de la Révolution : en effet, après avoir été en pointe dans la fronde anti-absolutiste au temps de Louis XV, ce qui lui avait valu une destitution et un exil par Maupeou en 1771, Ferrand avait accepté de nouveau de servir de porte-parole à ses collègues parlementaires, lors des remontrances de 1787 et 1788, mais en adoptant, pour le texte de ces nouvelles remontrances, un ton délibérément conciliateur, qui ménageait l'autorité royale de Louis XVI, quand les radicaux du mouvement, menés par le célèbre duo Duval d'Éprémesnil et Monsabert, poussaient quant à eux à une position intransigeante d'affrontement.

La tenue de l'Assemblée des notables en 1787, puis surtout la préparation des États généraux en 1788, a donné lieu à des positionnements directs d'acteurs de la Restauration, qui sont beaucoup plus lisibles comme autant d'anticipations des futurs positionnements droitiers. Parmi les pairs royalistes de la Restauration, et notamment au sein des pairs ecclésiastiques, plus âgés en moyenne que les députés, certains ont pu participer, non par le biais d'un parent, mais directement, en tant que tels, à ces prodromes pré-révolutionnaires, en occupant une place moins insignifiante que celle de membre d'une assemblée primaire. Ainsi, d'aucuns, comme M^{gr} de Périgord, M^{gr} de La Fare ou M^{gr} de Bausset, ont été membres de l'Assemblée des notables de 1787, le dernier d'entre eux ayant été à cette occasion chargé par ses collègues languedociens de présenter au roi les cahiers de la province. D'autres, comme M^{gr} de Clermont-Tonnerre, ont été membres d'une des assemblées provinciales vainement convoquées en 1788 par Loménie de Brienne pour tenter de surmonter l'obstruction de l'Assemblée des notables ; M^{gr} de Boulogne, qui siège comme son supérieur M^{gr} de Clermont-Tonnerre à l'assemblée provinciale de Champagne, est même chargé de prononcer le discours d'ouverture de cette dernière.

La reproduction à l'identique des positions de chacun trente à quarante ans plus tard en pleine Restauration fait qu'on se situe ici à mille lieues, non seulement de l'homme neuf, mais aussi de l'amateur dilettante lancé en politique « pour voir » : on a au contraire une volonté maintenue coûte que coûte chez ces personnalités de promouvoir un fonctionnement élitiste et clérical du système politique, sous une forme modérée pour Bausset, et sectaire pour les autres. La Révolution et l'Empire, qui font alors en ces cas figure d'intermède, ne changent si peu que ce soit, ni cette conception de l'engagement politique, ni sa traduction formelle

extrêmement polémique et intransigeante : les *Observations* de M^{gr} de Périgord à l'issue des Cent-Jours, les mandements de M^{gr} de Boulogne sur l'Université ou, en 1821, sur « les mauvais livres », ou encore les philippiques de l'infatigable M^{gr} de Clermont-Tonnerre contre Vatimesnil et ses mesures anti-congréganistes au printemps 1828, forment un ensemble qui montre une grande cohérence et une persévérance au combat véritablement « professionnelle » de ces ecclésiastiques, bien éloignée de tout dilettantisme. Seul un La Fare, devenu significativement l'adjoint de M^{gr} de Périgord en 1814, apparaît modifié par cette longue interruption, l'épisode révolutionnaire, puis la fréquentation du futur Charles X, l'ayant raidi et crispé dans des positions réactionnaires qu'il n'avait pas au même degré en 1787-1788, étant alors plus proche des conceptions plus ouvertes d'un Bausset.

Au sein de la Constituante, les parents sont plus nombreux à figurer que les acteurs même de la Restauration, comme il vient d'être montré il y a un instant. Cependant, sept députés ultra-royalistes de la Restauration, Bouville, Causans, Clermont-Mont-Saint-Jean, Faydel, Grosbois, Lachèze-Murel, Longuève, sont eux-mêmes d'anciens Constituants. En outre, au sein de cette Constituante fondatrice, le principal second de Mounier père, Lally-Tollendal, traverse quant à lui les époques, étant à la fois Constituant et pair de France sous la Restauration ; le cumul de ces deux fonctions n'est d'ailleurs pas spécialement rare au sein de la droite royaliste - largement entendue au sein de la pairie -, puisque, pour se borner au cercle des pairs notables, on constate que se trouvent également dans ce cas de figure Bonnay, Boulogne, Castellane, La Luzerne, Gaston de Lévis, ainsi que M^{grs} de Clermont-Tonnerre, de La Fare, et de Périgord déjà évoqués, soit en tout presque une dizaine de personnalités notables au sein de la droite à la Chambre haute.

Les Constituants siégeant à nouveau eux-mêmes comme députés sous la Restauration appartenaient déjà tous les sept aux « noirs » de la droite aristocratique, à l'image de Bouville et de Grosbois, les plus représentatifs du groupe. La même remarque vaut pour M^{grs} de Boulogne, de Clermont-Tonnerre et de Périgord, devenus pairs de France de droite sous la Restauration. En revanche, Bonnay, La Fare - encore modéré en 1789 -, La Luzerne, sont plutôt alors monarchiens, à l'exemple de Lally-Tollendal, et se rangent au centre droit. Castellane et le duc Gaston de Lévis sont centristes. Quant à Mathieu de Montmorency, en pointe parmi le petit groupe de nobles libéraux au sein de la Constituante, il avait accompagné le combat du vicomte de Noailles la nuit du Quatre Août pour l'abolition des privilèges féodaux. La rupture est ici spectaculaire entre les deux périodes, puisque Montmorency, devenu pair de France et ministre sous la Restauration, fait figure alors de pilier du parti ultra-

royaliste et surtout de principal animateur des Chevaliers de la Foi, jusqu'à la mainmise opérée sur cette organisation occulte par Adrien de Rougé, agissant pour le compte de Villèle, au milieu des années 1820.

Pour élargir le spectre d'analyse au-delà du strict champ parlementaire de la Restauration, on constate que deux des plus importants publicistes de la période, identifiés alors comme étant proches de la droite, Bergasse et Montlosier, sont des anciens Constituants, à l'évolution idéologique d'ailleurs dissemblable.

Nicolas Bergasse, en 1789, appartenait en effet à la gauche de la Constituante, contrairement à Montlosier ; tout en s'étant confronté à Beaumarchais lors du fameux procès Kornmann, il avait publié dès 1787-1788 une foule d'opuscules pour protester contre l'arbitraire du système judiciaire et des lettres de cachet¹. Même si l'évolution des débats conduisit rapidement Bergasse à démissionner de son mandat et à se rapprocher de ce que l'on appelait alors « le parti de la cour », rien ne semblait le prédisposer à écrire vingt ans plus tard des pamphlets ultra-royalistes aussi vigoureux que son *Essai sur la propriété*, véritable provocation à l'égard des acquéreurs de biens nationaux parue en 1821 ; du reste, la première brochure qu'il avait publiée en 1814, au début de la première Restauration, tout en critiquant le projet de Constitution sénatoriale, restait attachée à l'idée de monarchie constitutionnelle, et s'était donc vue critiquer par certains « royalistes purs ». On a donc une évolution droitrière de l'ancien avocat à succès et Constituant, non achevée lors de l'avènement de la Restauration.

À l'inverse, un Montlosier, avec la publication de son fameux *Mémoire à Consulter* le 1^{er} février 1826, s'éloigne tardivement d'une droite à laquelle il appartenait depuis les heures glorieuses de la Constituante. Non que, contrairement à une vision caricaturale trop souvent réductrice, il ait alors fait partie de la mouvance la plus intransigeante : à la différence des « noirs », Montlosier appartenait à une fraction intermédiaire entre ces derniers et le centre droit monarchien, étant favorable à une réconciliation générale et à une union réelle de la droite et du centre droit. Il n'en reste pas moins que ses idéaux restaient très réactionnaires, imprégnés de féodalisme, ce qu'attestent au demeurant encore toute une série d'essais qu'il publie sur l'état successif *De la monarchie française*, de 1814 à 1824, et qui témoigne encore d'une nostalgie d'institutions lointaines d'une monarchie médiévale ; seule une emprise cléricale excessive, et partiellement occulte, sur la société de la Restauration le fait sortir de ses schémas idéologiques balisés, et faire, en quelque sorte, un chemin inverse à celui de

¹ Nicolas Bergasse, *Réflexions sur les nouveaux édits*, « En Bretagne », 1788, 16 p. ; *Dénonciation au public à l'occasion de quelques écrits anonymes [...], avec des réflexions sur ce qu'on appelle Bulletins à la main, etc., et les moyens sourds qu'emploie une cabale pour favoriser et faire renaître les anciens abus de la police*, suivie de *Lettre missive aux notables*, Paris, novembre 1788, VIII-44 p.

Bergasse.

À un niveau plus local, il apparaît qu'un Bonald par exemple, et qui plus est un Corbière, pour citer deux grands noms très emblématiques, ont accueilli en 1789 la Révolution avec une faveur fort peu dissimulée, à l'inverse par exemple de Ferrand, qui, toujours soucieux de l'autorité royale, publie à l'été 1789 un pamphlet significativement intitulé *Nullité et despotisme de l'Assemblée prétendue nationale*.

En conséquence, nonobstant le caractère déjà très réactionnaire en 1789 des sept Constituants redevenus députés en 1815, bon nombre des acteurs « royalistes » de la Restauration ayant eu à se prononcer d'une manière ou d'une autre au début du processus révolutionnaire l'ont fait alors avec une relative diversité d'opinions, parfois bien loin du positionnement droitier adopté quelques années plus tard.

À l'instar de ce qui a été constaté précédemment pour la parentèle, il apparaît que la Législative et la Convention font figure de parenthèses dans l'engagement politique préparatoire des futurs acteurs de la droite royaliste de la Restauration : quelle que soit la diversité de leurs opinions initiales, ces deux assemblées symbolisent déjà une radicalisation révolutionnaire qui leur laisse à tous bien peu de place. Ainsi, seuls quatre députés de la Restauration, Pyrot, Becquey, Quatremère de Quincy et Vaublanc, ont eux-mêmes siégé à la Législative, le premier à gauche, les trois autres, comme Amat père, formant une « droite » de circonstance en tant que royalistes constitutionnels. Parmi les pairs de France notables au sein de la droite sous la Restauration, seul le modéré Pastoret est lui aussi un ancien de la Législative, ayant siégé à l'époque au centre. Meynard enfin, seul de nos 711 députés de droite, a siégé à la fois au sein de la Convention, appartenant alors à La Plaine puis ensuite, comme parlementaire de droite, à la Chambre des députés sous la Restauration.

- La dissidence d'avec la nation, en émigration ou en chouannerie : mythes et réalités

Une décision importante pour le futur parcours politique du parlementaire de droite est entre temps parfois intervenue, relevant, selon l'âge de l'intéressé, soit de la décision parentale - ou tout au moins familiale au sens large -, soit du choix individuel : il s'agit du choix éventuel d'émigrer, qui, dans l'imaginaire tout au moins, contribue de manière essentielle, à un modèle politique « royaliste » idéal. Ce choix de l'émigration, logiquement fréquent parmi les familles nobles, de surcroît lorsqu'elles sont réactionnaires, n'a cependant pas été systématique, même en période de Terreur. Ainsi, parmi nos 711 députés liés à la droite, on n'en a recensé que 215 à avoir émigré, seul ou, le plus souvent, en accompagnant

leurs parents¹. Ce chiffre peut sans doute être considéré comme légèrement sous-évalué, en raison du manque d'informations sur certains parlementaires, notamment en ce qui concerne une émigration personnelle - pas forcément induite par celle de leurs parents ou d'un de leurs frères, qui serait par ailleurs avérée - ; il n'en reste pas moins qu'au Palais-Bourbon, sous la Restauration, les deux tiers du personnel de la droite royaliste ne sont pas d'anciens émigrés. Même si les observateurs ont été tout naturellement plus sensibles à l'autre tiers, le plus singulier et pour ainsi dire « étranger » à leurs yeux, même s'il est vrai aussi qu'un nombre important de non-émigrés avaient dans leur parentèle proche des émigrés, il convient de garder en mémoire cet ordre de proportion.

A fortiori, les émigrations de la première heure sont encore infiniment plus rares, et encore plus celles qui se prolongent au-delà de l'amnistie napoléonienne de 1802 : on note par exemple que Bourmont est parti en 1789 avec son père, mais il revient en France dès l'année suivante, avant de repartir à l'armée de Condé en 1791, pour trois ans seulement, avant un retour définitif en France. La Vieuville et les frères Polignac accompagnent le comte d'Artois dans une émigration précoce en juillet 1789, mais ils rentrent, le premier en 1801, les deux autres fin 1803 ; Ferrand, parti peu après en septembre 1789, rentre lui aussi finalement en 1801. Parallèlement, on observe que des députés de base comme François de Bernis, Béthisy, Civrac, Coislin, Cotton, Courtarvel, Crussol, Roger de Damas, La Roche-Tullon, Sainte-Maure, de Scey, Thomassin de Bienville ou encore Villefranche, tous intraitables dans leur refus de revenir sous le Consulat, ou même sous l'Empire, avaient attendu malgré tout 1791, voire 1792, et le gros de la vague d'émigration pour plier bagage avec leur famille ; Grosbois lui-même, parangon du réactionnaire provincial, n'était parti que contraint et forcé en 1794, même si, tout comme les députés précédemment nommés, il attend sagement ensuite pendant vingt ans la Restauration avant de revenir au pays. Dans ce parterre d'élus royalistes secondaires, seuls le comte Robert de Mac-Carthy et le prince Christian de Montmorency se distinguent à la fois par une date de départ assez précoce, dès 1790, et une date de retour la plus tardive possible, soit en 1814, à la Restauration. En général, le modèle chronologique classique pour un royaliste émigré consiste en une tranche d'émigration de 1791-1792 à 1800-1801, mais il existe bon nombre d'émigrations individuelles nettement plus courtes, de 1792 à 1795, ou encore, à la suite du coup d'État du 18 fructidor, de 1797 à 1800. Quant à l'horizon

¹ L'identité de ces anciens émigrés a été déterminée d'après les divers guides biographiques, d'après le CD-Rom « Les émigrés de la Révolution française » qui reprend les listes établies sous la Révolution (sans préciser les prénoms la plupart du temps), et aussi d'après les monographies d'André Gain et Marc Bouloiseau. Pour les noms de ces 215 anciens émigrés, on renvoie aux indications fournies en annexe n°4 dans les fiches biographiques de chacun ; ces dernières mentionnent également les cas nombreux, de parlementaires ayant des parents proches émigrés, notamment lorsque cette parentèle s'est distinguée pendant cette phase d'émigration.

géographique, si le modèle-type est, comme attendu, Coblençe puis Londres, les parcours divergents ne sont pas rares non plus, certains se fixant durablement en Allemagne, tandis que d'autres poursuivent une carrière diplomatique ou une carrière militaire dans des armées étrangères, en Autriche, en Russie, dans la péninsule ibérique ; d'autres enfin ne sont même pas passés par l'étape de Coblençe, ayant d'emblée émigré ailleurs, notamment en Italie, à l'exemple d'un Aguilon ou d'un Fleuriau de Bellevue. Enfin, si la plupart des émigrés se sont rangés, pendant quelques mois, dans les bataillons des « armées des Princes » - sans toujours combattre très activement -, certains parmi les futurs élus de la droite royaliste ne se sont même pas donné cette peine, et se sont contentés d'une phase d'émigration purement civile et privée.

Du reste, en dehors d'une frange étroite de courtisans, et de rarissimes originaux exhibés tels des monstres de foire pour égayer le bourgeois libéral et tenter d'effrayer le populaire, les seuls à rentrer en 1814 sont les administrateurs ou plus souvent encore les officiers ayant servi durablement dans l'armée de leur pays d'accueil, et n'ayant pas été entre temps récupérés par la France au sein de l'armée napoléonienne.

Pour le cercle particulier des élus de la droite, en cumulant date de départ en émigration, rarement très précoce, date de retour, rarement tardive, et de toute façon proportion sensiblement réduite des émigrés au sein du corps, il apparaît que l'assimilation par les pamphlétaires libéraux de la Restauration entre le royaliste de droite et l'émigré par excellence est donc largement abusive.

Par conséquent, si, dans le corps électoral, les anciens émigrés penchent la plupart du temps à droite, à l'inverse, la relation globale qu'entretient le personnel politique de la droite royaliste vis-à-vis des émigrés relève plus de la sympathie naturelle et d'intérêts politiques communs que d'un vécu personnel strictement identique. Le royaliste de droite est donc en charge de représenter et de porter la parole des anciens émigrés, sans que lui-même ait en son temps toujours procédé au choix de l'émigration. Les difficultés politiques rencontrées par Villèle lors de son projet de conversion des rentes, visant à financer une indemnisation des émigrés, doivent aussi se comprendre à cette aune, celle d'une identité seulement partielle entre personnel politique de la droite royaliste - y compris au Palais-Bourbon - et effectifs de l'ancienne émigration.

La situation des trente personnalités prépondérantes, déjà évoquées dans les précédents chapitres, pouvant apparaître comme les *leaders* principaux ou secondaires du parti royaliste, n'est en revanche pas entièrement calquée sur le même profil. On constate ainsi que, parmi

eux, seuls onze sur trente n'ont jamais émigré, soit un peu plus du tiers : c'est ainsi que Bellune, Clermont-Tonnerre, Corbière, Peyronnet, et derrière eux Agier, Cornet d'Incourt, Frayssinous, Martignac, Pardessus, Piet, ou encore Ravez, n'appartiennent pas aux cercles de l'émigration.

Parmi les dix-neuf personnalités restantes, on retrouve à égalité les trois rythmes de l'émigration. Six des leaders ont choisi une émigration courte, de cinq ans au plus : cinq ans pour Bonald (début 1792-1797), avant une existence clandestine à Lyon puis à Paris jusqu'à la fin du Directoire ; cinq ans aussi pour Ferdinand de Bertier de Sauvigny, parti en 1790, avant de revenir précipitamment dès 1795 afin de préserver le patrimoine familial ; cinq ans encore pour Salaberry, revenu également en 1795, mais pour des raisons plus nobles que ces motifs pécuniaires, puisqu'il s'agit de rejoindre les chouans du Maine, conduits par Bourmont, dans leur lutte contre les républicains ; trois ans seulement pour Marcellus, de fin 1797 à 1800, à la suite des persécutions anti-royalistes liées au coup d'État du 18 fructidor (septembre 1797) ; trois ans encore pour Conny, moins communément de 1811 à 1814, à la suite de complots royalistes repérés par la police impériale ; un an enfin pour Benoist de 1794 à 1795, pour des raisons qui tiennent davantage du reste au droit commun qu'à la politique.

Sept autres *leaders* sont partis pour la durée la plus commune, entre six et neuf ans ; cette émigration forme la plupart du temps un seul bloc, ainsi pour Mathieu de Montmorency (1792-1800), Fitz-James (1792-1801), Hyde de Neuville (1807-1814), M^{gr} de Quélen (1794-1800), ou encore Kergorlay (1791-1800). Elle est parfois aussi divisée en deux temps. C'est ainsi que Chateaubriand effectue son fameux voyage aux États-Unis d'avril 1791 à janvier 1792, ce qui, par-delà l'appétit de sensations exotiques mis en avant par lui, est aussi un moyen de prendre du champ pour attendre la suite des événements ; lorsqu'à son retour, il constate que les choses se gâtent plus encore, il fait ses préparatifs pour une émigration cette fois plus durable et plus classique, à Londres, de juillet 1792 à 1800, peu de temps après le 18 Brumaire. Dans un autre style, La Bourdonnaye émigre brièvement d'octobre 1791 à 1793 pour se battre dans l'armée de Condé, puis, prenant acte de l'inefficacité de ces armées d'émigration, il revient au pays, dont il est chassé quatre ans plus tard lui aussi par les proscriptions anti-royalistes de Fructidor, débouchant sur un exil en Suisse de 1797 à 1802.

Enfin, huit autres personnalités majeures au sein de la droite royaliste sont parties au moins dix ans, et ce faisant, elles ont fait un véritable choix, d'ordre personnel ou plus politique et militant, de prolonger cet éloignement hors de la patrie au-delà de la norme : Talaru est parti onze ans (1791-1802), Ferrand douze (1789-1801), Polignac quatorze (1789-1803), Castelbajac environ vingt (vers 1794-vers 1814) ; Maxence de Damas détient le record,

avec une émigration de 23 ans, de 1791 à 1814, en Allemagne, puis en Russie, où il fait une brillante carrière dans l'armée tsariste. Le cas de Villèle est un peu à part, qui a pris précocement le large, dès 1790, encouragé par sa famille, pour un opportun séjour aux îles de France et Bourbon ; le séjour, qui se révèle personnellement fructueux à tous égards, se prolonge finalement 17 ans, jusqu'en 1807, sans constituer toutefois une émigration au sens strict, puisque l'éloignement se déroule en territoire français. Notons qu'avec une émigration de 24 ans, de 1790 à 1814, le *leader* du centre droit Richelieu, de même que Blacas, favori de Louis XVIII - resté pour cette raison marginal au sein de la mouvance droitière -, dépassent l'un et l'autre en durée d'émigration tous les caciques du « parti » royaliste.

Il n'en reste pas moins que la proportion d'émigrés est infiniment plus forte chez les chefs que celle constatée pour les acteurs politiques de base de la Restauration, et qu'en outre, la durée longue est aussi beaucoup plus courante : avec huit personnalités sur trente, il s'agit de plus du quart de ce groupe de tête, là où on comptait tout au plus une vingtaine de députés sur le total des 711 de droite, moins de 3%, dans un cas similaire. On retrouve la fonction d'exemplarité du *leader*, qui se doit d'incarner le modèle historique fantasmé, lors même que ceux qui lui assignent ce rôle sont, dans leur existence propre, beaucoup plus libres vis-à-vis de ce modèle.

À côté de cette émigration, minoritaire dans la base globale des acteurs de la droite, majoritaire en revanche parmi les *leaders*, l'autre choix typique du profil royaliste est constitué par la participation au combat aux côtés des Vendéens ou des Chouans. Cet épisode « chouan » n'est d'ailleurs pas exclusif de l'émigration, à laquelle il se surajoute plus d'une fois. On a déjà cité le cas de Salaberry, quittant les rives du Rhin pour se battre aux côtés de Bourmont. Lorsqu'il n'est pas précédé par une émigration, un tel engagement suppose néanmoins fréquemment des passages récurrents dans la clandestinité, même en période de paix apparente, pour échapper à la police des régimes républicains et impériaux. C'est ainsi que d'Haussez, député, préfet, puis ministre du gouvernement Polignac, après avoir organisé une chouannerie en Basse-Normandie entre 1796 et 1798, doit se cacher ensuite pendant plus de cinq ans ; ceci ne l'empêche d'ailleurs pas d'être repris en 1804 par la police napoléonienne, qui le soupçonne d'implication dans le complot de Cadoudal de 1803. Pour cette phase de lutte comme pour les autres épisodes antérieurs de la politisation des élites, les liens familiaux jouent leur rôle : ainsi voit-on Charles de Sapinaud, qui fut ensuite député vendéen de 1823 à 1827, entraîné à la pointe du combat chouan de 1793 à 1795 par son oncle, Sapinaud de La Verrie, un des principaux chefs du mouvement, qui place son neveu

directement aux côtés de Charette ; telle une caricature de l'endogamie matrimoniale qu'on vient de constater précédemment en milieu parlementaire, le jeune Sapinaud épouse une belle-fille de son chef, Marie-Louise de Charette du Moulin.

La participation à cette guérilla de l'Ouest n'est en outre pas toujours directement militaire ; elle peut se borner à un soutien moral - le moins risqué -, un soutien logistique - en abritant des réunions de comploteurs dans son château -, ou encore à un soutien financier, tel Gaspard Barbier, négociant nantais - et futur député de droite sous la Restauration - connu dans les années 1790 pour avancer des fonds destinés à financer la lutte des insurgés royalistes contre les armées républicaines ; après la pacification de La Jaunais (février 1795), assez clémente pour les insurgés, c'est d'ailleurs la femme de Barbier qui ouvre avec Charette le bal des réjouissances royalistes.

Ceci dit, les quelques noms prestigieux qu'on retrouve à la Chambre des députés (Sapinaud, Frotté, d'Andigné), ou à la Chambre des pairs (Charette), ne doivent pas faire illusion ; cet épisode ne touche qu'une partie infime des représentants royalistes sous la Restauration. Cela tient d'abord au caractère géographique malgré tout assez localisé de ces combats en Bretagne, Basse-Normandie et dans les pays de la Loire, même si un Hyde de Neuville, par exemple, essaye tout de même d'impulser en 1795 une « petite Vendée » dans le Sancerrois, bien loin des terres de l'Ouest, avec un succès mitigé. Cela tient également à la sociologie des parlementaires de la droite royaliste, avec des magistrats et des administrateurs en nombre prépondérant sur les militaires ; en outre, bon nombre des officiers d'Ancien régime sont restés fidèles à l'armée républicaine, et plus encore à l'armée impériale - ceci s'avère d'ailleurs ensuite un bon calcul pour la future carrière politique, fût-elle menée à droite et sous la Restauration. Même en ajoutant les rares participants à des « journées » parisiennes contre-révolutionnaires qui se retrouvent ensuite élus de la droite sous la Restauration, à l'image de Delalot, acteur notable dans l'insurrection de Vendémiaire (5 octobre 1795), la masse des héros combattants de l'intérieur est beaucoup moins nombreuse encore que ceux des fers de lance des armées d'émigration, déjà bien moins considérable que ne le laissait supposer l'image d'Épinal.

b- Des débuts politiques souvent beaucoup moins orthodoxes

En réalité, les accommodements avec les régimes du Directoire, du Consulat, et plus encore de l'Empire ont été monnaie courante, au sein des futurs représentants de la droite sous la Restauration. L'historien Duvergier de Hauranne, fils d'un député rouennais de centre gauche, note malicieusement, au sujet de l'opinion des royalistes les plus radicaux de la

première Restauration : « Les royalistes par excellence étaient, en première ligne, ceux qui avaient accompagné la famille royale dans l'émigration et qui étaient rentrés avec elle ; en seconde ligne, ceux qui, sans quitter la France, avaient, depuis le 10 août 1792 jusqu'au 31 mars 1814, refusé leur concours à tous les gouvernements. Mais les royalistes de cette trempe n'étaient pas fort nombreux, et surtout on trouvait parmi eux peu d'hommes habitués à défendre leurs opinions par la plume ou par la parole. C'est donc avec satisfaction qu'ils avaient accepté le concours d'un petit groupe de publicistes moins purs qu'eux, puisqu'ils avaient accepté des fonctions publiques sous l'Empire, mais qui l'avaient fait, disaient-ils, dans l'intérêt de la bonne cause, et afin de combattre avec plus d'avantage les doctrines de la Révolution. À la tête de ces publicistes se trouvait M. de Bonald »¹.

- Avant-propos : l'exemple local des parlementaires royalistes aveyronnais

On pourrait, à l'instar des pamphlétaires libéraux multiplier les contre-exemples individuels constituant autant d'anecdotes plus ou moins scandaleuses sur des « girouettes » particulièrement notables au sein de la droite. On pourrait de même tenter une statistique générale sur l'ensemble des députés de droite, si l'on n'était pas ici arrêté par la multitude des attitudes possibles caractérisant un profil politique déviant par rapport au modèle royaliste « pur » que l'on vient de caractériser. Il apparaît somme toute plus fructueux, et sans doute intellectuellement plus valide, d'analyser l'évolution d'un groupe politique donné, par exemple à l'échelle locale avec les différents élus de droite d'un département.

Et, puisque on évoquait à l'instant Bonald, par l'entremise de Duvergier de Hauranne, un bon exemple peut être constitué par sa terre d'élection, l'Aveyron, département rural de droite fidèle entre tous, pendant toute la durée du régime, comme l'a montré le chapitre 3.

Au premier abord, les parlementaires aveyronnais de l'époque, Bonald, Clausel de Coussergues, Dubruel, Delauro, les frères Mostuéjols, sont assurément des hommes pour lesquels le mot « Restauration » ne saurait être vide de sens. Ils expriment d'abord des convictions cléricales fortes, arc-boutées chez Bonald sur un providentialisme très sophistiqué. Ils se réclament aussi d'un attachement aux structures familiales conservatrices : c'est une des thématiques favorites de Dubruel à la Chambre, d'une manière tellement systématique qu'elle est objet de raillerie chez les opposants libéraux. Aucun enfin ne manifeste une inclination vers une modération centriste, contrairement à maintes recrues villèlistes embauchées dans d'autres régions pour faire nombre à la Chambre des députés dans les années 1820 ; si la plupart manifestent un attachement à la ligne majoritaire orthodoxe, l'un d'entre eux, Clausel de Coussergues, a même une propension à la dissidence, nourrie à la

¹ Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 2, pp. 337-338.

fois par son amitié personnelle avec le couple Chateaubriand et par un tempérament familial volcanique, dont il a hérité au même titre que ses deux frères ecclésiastiques, ce qui déporte notre député fréquemment vers l'extrême-droite.

Pour autant, et c'est là que réside toute l'ambiguïté de cette droite, les 4/5^e d'entre eux ne sauraient, sinon par dérision, être qualifiés de « royalistes purs » au regard du passé récent antérieur précédent le retour de Louis XVIII.

L'expression apparaît ici particulièrement inadéquate, puisque les principaux représentants aveyronnais de la droite, indiscutables réactionnaires certes, ont néanmoins tous accepté des fonctions sous l'Empire. Cela peut être au sein de l'institution judiciaire, avec un Clausel de Coussergues juge du siège à Montpellier depuis 1811, ou encore au sein des instances éducatives, comme membre éminent de cette Université impériale ultérieurement décrite par les ultra-royalistes comme l'Hydre de Lerne : on pense ici à Dubruel, qui se trouve depuis 1811 à la tête d'un des quelques grands lycées provinciaux comme proviseur de Marseille. On a, en cette terre droitière, la confirmation des constatations sur le parcours social et professionnel qu'on faisait au chapitre précédent.

Mais d'autres sont allés encore plus loin et ont intégré le système politique proprement dit, qui nous intéresse plus directement ici : c'est ainsi que l'on a un Delauro adjoint, puis maire de Rodez en 1813, pour ne pas parler de Clausel de Coussergues, promu à la députation dès 1807, puis constamment « réélu » par le Sénat jusqu'en 1814, ces pseudo-élections s'apparentant comme on sait sous l'Empire à une désignation pure et simple par le régime. Et que dire de la façon dont Bonald accepte en 1810 d'appartenir au petit cénacle des conseillers de l'Université, sorte de *brain trust* du système éducatif de l'Usurpateur ? Nonobstant les dénégations ultérieures de l'intéressé, la fonction revêt à l'évidence un caractère manifeste de caution politique, qui dépasse de beaucoup la simple « adaptation » socio-professionnelle décrite au chapitre 4.

En vérité, la représentation parlementaire de l'Aveyron sous la Restauration recèle un seul vrai « royaliste pur » en son sein, émigré jusqu'en 1814, et aspirant à la députation dès les débuts du régime restauré. Il s'agit de Charles de Mostuéjols. Or, de manière symptomatique, même au sein de cet Aveyron droitier, il paye cette virginité politique au prix fort, en devant ronger son frein jusqu'en 1820 pour entrer au Palais-Bourbon, après avoir enduré des défaites cuisantes en 1815 comme en 1816, alors même que la droite ultra-royaliste remportait pourtant des triomphes sur le plan local. À l'inverse, une fois qu'il est enfin parvenu à force de patience, de modestie, et de loyauté discrète, à imposer son existence au sein du « système » politique de la droite locale, sa rente de situation est dès lors acquise,

au point qu'il puisse en quelque sorte la léguer à son frère Amédée aux élections de novembre 1827, pourtant très difficiles pour la droite villèliste sur le plan national. Pendant ce temps, lui-même est promu à la Chambre haute, non pas du tout - ou si peu - en récompense de sa pureté politique des origines, mais bien plutôt comme une rétribution de son attitude scrupuleuse de fidèle « ministériel » à la Chambre, durant un septennat législatif entier.

On voit par cet exemple départemental analysé de manière systématique le sort qu'il faut faire au « purisme » politique revendiqué par les membres de la droite royaliste : l'expression a du sens si l'on signifie par là la répugnance définitive pour l'idéologie libérale, et pour toute concession qui pourrait être faite à ses représentants ; en revanche, si l'on prétend renvoyer par cette dénomination aux états de service antérieurs à 1814 dans l'ordre politique, voire militaro-héroïque, on bascule alors la plupart du temps dans la mythologie pure, à mille lieues de la réalité, numériquement parlant, de nos hommes de droite de la Restauration.

À l'échelle nationale, on peut constater numériquement que des vellétés de carrière politique se sont faites jour de 1795 à 1814 parmi maints futurs acteurs de la droite royaliste de la Restauration, sans beaucoup de scrupules à servir un régime en place bien différent d'une royauté traditionnelle restaurée.

- Des participations parlementaires antérieures à 1814 parfois fort peu contre-révolutionnaires

Bien qu'elle ne concerne qu'une poignée de personnes, la participation parlementaire à un corps représentatif est la plus significative de ces compromissions opportunistes de ceux qui, en 1815, essaieront, avec succès d'ailleurs, de se faire passer pour des « hommes neufs ». Il est toutefois clair que, en régime impérial notamment, où les pouvoirs parlementaires sont réduits à presque rien, la compromission indirectement politique est la plus fréquente, et passe par l'acceptation d'une charge publique apparemment neutre, telle une ambassade, un emploi dans un ministère, ou, comme on vient de le voir pour Bonald, au sein d'une instance comme le conseil de l'Université.

Avant cette restriction du champ politique direct, sous le Directoire, les royalistes pouvaient encore former dans les Chambres un groupe identifié comme tel, tout au moins d'octobre 1795 au coup d'État anti-royaliste de septembre 1797. Il n'en reste pas moins que la plupart des futurs « ultras » et autres royalistes de droite siègent alors non pas comme contre-révolutionnaires « purs », mais comme royalistes constitutionnels, travaillant de concert avec Royer-Collard et Camille Jordan ; plus qu'une position de circonstance cachant des arrières-pensées, cette identité paraît alors un fidèle reflet des convictions du moment de la plupart des

intéressés. Ainsi en va-t-il de Pastoret, député du Var de 1795 à 1797, « fructidorisé » comme royaliste mais authentique constitutionnel, gardant du reste sa modération par la suite, y compris sous la Restauration, lorsqu'il siège à la Chambre haute. Si Dambray, authentique réactionnaire, élu en octobre 1795 député de la Seine-Inférieure, démissionne immédiatement et manifeste par là même tout refus de collusion avec le régime constitutionnel thermidorien, il est bien le seul. Cinq personnalités notables de notre droite royaliste se sont commises, tout comme Pastoret, au Conseil des Cinq-Cents, avant de siéger comme députés de droite sous la Restauration : parmi eux, on peut distinguer deux hommes de centre-droit ralliés à la droite dans les années 1820, soit Maine de Biran, immédiatement démis après son élection (avril 1797), et Quatremère de Quincy (1795-1797), mais aussi trois grandes figures de l'ultra-royalisme, à savoir Vaublanc (1796-1797), Corbière (1797-1799), et Piet (1797-1799). On notera avec intérêt que sur ces cinq personnages, les deux seuls, Corbière et Piet, à n'avoir pas été inquiétés lors du coup d'État de Fructidor, parce que n'étant pas, à l'époque, identifiés clairement comme royalistes, sont ceux qui, des cinq, symbolisent le plus, sous la Restauration, l'ultra-royalisme parlementaire.

Derrière ces quelques personnalités notables, on trouve une petite cohorte d'élus plus obscurs, qui siègent au Conseil des Cinq-Cents avant de prendre place à droite sous la Restauration, parfois après un détour plus ou moins long dans les Chambres de l'Empire. Contrairement à la situation observée sous la Constituante, les futurs élus royalistes de la Restauration siègent désormais directement, et non plus par parents interposés : on est ainsi passé de 7 élus et 39 parents d'élus de 1789 à 1791, à 19 élus et 4 parents d'élus au Conseil des Cinq-Cents¹. Ainsi, parmi les 711 députés de droite, la proportion d'anciens du Conseil des Cinq-Cents, avec 19 membres, est presque triple de celle des anciens Constituants. Sur ces 19 membres, seuls neuf ont eu la faveur d'être démis comme royalistes - constitutionnels - au coup d'État de Fructidor ; il s'agit de André (Lozère), Bayard de Plainville (Oise), Delpit (Dordogne), Gailhard (Drôme), Lemarchant de Gomicourt (Somme), Henry de Longuève (Loiret), Maine de Biran (Dordogne), Quatremère de Quincy (Seine) et Vaublanc (Marne). Sur les dix autres, soit une petite majorité du lot, huit n'ont pas jugé à propos de se signaler à la vindicte des thermidoriens par un positionnement politique compromettant, tandis que deux, Rouchon et Cardonnel, bien qu'identifiés comme royalistes, étaient protégés des

¹ Les 19 élus sont, par ordre alphabétique : André, Bayard de Plainville, Borel de Brétizel, Cardonnel, Corbière, Delpit, Joseph Faure, Favard de Langlade, Gailhard, Geoffroy, Lemarchant de Gomicourt, Longuève, Maine de Biran, Meynard, Mieulle, Piet, Quatremère de Quincy, Rouchon et Vaublanc, tous également députés de droite sous la Restauration. Les quatre parents siégeant au Conseil des Cinq-Cents sont l'oncle de Babey, le frère de Bergevin, le beau-frère d'Hyde de Neuville, ainsi que le père de Richard d'Aboncourt.

poursuites par leurs amitiés personnelles avec des personnalités républicaines. Le royalisme de Cardonnel avait à dire vrai été soigneusement enrobé par des formulations alambiquées, telle l'une où, parlant de l'aliénation des presbytères, il semblait se réjouir apparemment de l'abolition de la royauté en 1792, tout en se proposant de rappeler les émigrés « utiles », au grand désappointement de ceux qui se sentaient l'être moins.

Par sa composition et sa démographie plus âgée, le Conseil des Anciens n'a pas attiré pour sa part les futurs élus de la droite royaliste. On ne relève que trois parents de nos députés, à savoir le père de Le Paige, le beau-père de Briant de Laubrière, et, plus intéressant, le beau-père de Chabrol de Volvic, indéracinable préfet de la Seine sous la Restauration, mais aussi député de centre droit rallié à la droite : or, ce beau-père de Chabrol n'est autre que le fameux Lebrun, devenu après le 18 Brumaire Troisième Consul, derrière Bonaparte et Cambacérès. On a là une nouvelle illustration de l'alliance matrimoniale conçue comme une pièce maîtresse essentielle pour servir de fondement à une solide carrière politique. Manifestement, la « pureté » idéologique est passée, ici encore, au second plan, derrière l'efficacité présumée de l'alliance, pour s'insinuer dans d'utiles cercles ou réseaux d'influence.

Les Chambres du Consulat et de l'Empire, n'autorisant plus de positionnement idéologique royaliste, ont exercé elles aussi une attraction forte inégale sur les futurs députés de la droite royaliste de la Restauration.

Le Tribunal, où la discussion est la plus libre, est celle des trois chambres qui a exercé le pouvoir d'attraction le plus minime : n'y figurent que le frère de Pinteville de Cernon (1802-1807), et trois autres futurs députés de droite en personne, d'Augier (1802-1807), Joseph Faure (1800-1807) et Favard de Langlade (1800-1807). Aucun n'y a manifesté d'opposition anti-impériale, et moins encore de penchant royaliste ; d'ailleurs, tous conservent ou entament leur mandat au Tribunal après la sévère épuration de celui-ci en mars 1802 et sa réduction à 50 membres, ce qui montre leur réputation dépourvue de tout relief royaliste saillant. Le seul des quatre, Favard de Langlade, à avoir supporté une courte défaveur officielle vers 1802, non pas du tout pour opposition idéologique mais pour de simples désaccords purement techniques sur le Code civil, obtient au demeurant son rapide retour en grâce dès 1804-1805, à force de flagorneries vis-à-vis de Napoléon.

En ce qui concerne le Sénat impérial, on sait que les sénateurs confirmés comme pairs sous la Restauration, notamment à l'occasion de la première fournée de juin 1814, avaient la réputation d'être nettement constitutionnels, voire libéraux, par opposition aux pairs de France

nommés pour la première fois à la Chambre haute, en juin 1814, ou plus souvent encore en août 1815 - deuxième fournée plus à droite que la première. Or, cette impression est plus que confirmée par les faits : parmi les 218 pairs de France liés à la droite à un moment au moins de la Restauration, seuls quatre, proportion dérisoire, sont d'anciens sénateurs. Il s'agit de Saint-Vallier (1805-1814), Pastoret (1809-1814), Fontanes (1810-1814) et Champagny (1813-1814) ; encore Pastoret et Champagny appartiennent-ils d'abord au centre droit constitutionnel dans les premières années de la Restauration, ne rejoignant qu'ensuite une droite royaliste élargie et plus modérée. Quant à Saint-Vallier, bien que royaliste réactionnaire, il est, semble-t-il, davantage occupé par les plaisirs de la chair que par les polémiques partisans, tout au moins si l'on en croit le médisant Stendhal, décrivant le personnage comme « le vieux sénateur comte de Saint-Vallier, un des roués de l'époque de mon oncle, qui me parla beaucoup de lui comme ayant fait faire d'insignes folies à Mme N. et N., j'ai oublié les noms »¹. Même si l'on inclut un ou deux parents de futurs parlementaires royalistes, tel le père de Brissac, qui siège au Sénat de 1807 à sa mort en 1813, force est de constater que la césure est extrêmement forte entre sénateurs de l'Empire et pairs de droite de la Restauration ; ceci signifie que les caciques du Sénat, aux quatre exceptions près ci-dessus, sont restés rétifs jusqu'en 1830, non pas toujours, loin s'en faut, au régime de la Restauration, mais à coup sûr à la droite de cette époque ; et pas seulement la droite « ultra » des débuts, au sectarisme ostentatoire, mais aussi aux troupes « royalistes » beaucoup plus opportunistes et gestionnaires des années 1820. Le clivage est si important que, rétrospectivement, on comprend mieux la fureur des royalistes réactionnaires, tant à la publication de la Constitution sénatoriale du 6 avril 1814, qu'à l'annonce par Louis XVIII, quelques semaines après, de la composition initiale de la Chambre des pairs, si favorable aux sénateurs.

Contrairement aux deux chambres qui précèdent, le Corps législatif constitue un vivier de recrutement relatif pour la droite royaliste de la Restauration. *A priori*, pourtant, la porosité n'était pas très forte entre les deux entités, à en juger par la composition de la « Chambre introuvable » élue à l'été 1815.

La nouvelle Chambre des députés ne compte que 17 Représentants, ayant siégé du 3 juin au 8 juillet 1815 dans la Chambre des Cent-Jours, ultime avatar de l'ancien Corps législatif impérial ; et sur ces 17, aucun qui se classe à droite parmi les ultra-royalistes ou apparentés. Les exceptions des députés Meynard et Rolland, signalées par certains dictionnaires biographiques d'époque, sont en effet inexactes - l'orientation libérale de ces dictionnaires

¹ Stendhal, *Vie de Henry Brulard*, rééd. Paris, Gallimard, 1973, coll. Folio, ch. 6, p. 84.

faisant peut-être penser à des erreurs volontairement calomniatrices - : s'ils ont bien été élus comme Représentants en mai 1815, ni Meynard, élu de la Dordogne, ni Rolland, élu marseillais, ne se sont rendus à Paris pour siéger effectivement à la Chambre des Cent-Jours, avant leur nouvelle élection au sein de la « Chambre introuvable ».

Le renouvellement est également profond avec l'ancien Corps législatif proprement dit, ajourné par Napoléon en décembre 1813, puis prorogé dans ses fonctions par Louis XVIII sous la première Restauration en tant que première Chambre des députés : seuls 33 anciens du Corps sont réélus au sein de la Chambre introuvable. Pourtant, on en compte tout de même 13 qui prennent place au sein de la « majorité de 1815 » et donc dans la droite en constitution : 6 dans la fraction modérée de cette majorité (Beaumont de La Bonninière, Chilhaud de La Rigaudie, Dufort, Dufougerais-Ladouëpe, Faydel et Ganay) et 7 même dans le groupe ultra-royaliste proprement dit (Cardonnel, Caumont de La Force, Clausel de Coussergues, Geoffroy, Lemarchant de Gomicourt, Pémolié de Saint-Martin et Puymaurin). En outre, Blanquart de Bailleul, Lainé et Maine de Biran, eux aussi sortants et réélus à l'été 1815, appartiennent pour l'instant à la minorité ministérielle hostile à la droite, mais ont rejoint ultérieurement celle-ci, au moins un bref moment, au début des années 1820.

En tenant compte aussi d'anciens membres, ayant interrompu leur carrière parlementaire antérieurement à 1813 avant de la reprendre ensuite, on dénombre, parmi nos 711 députés liés à la droite sous la Restauration, 24 individus ayant siégé avant 1814 au Corps législatif, sans compter cinq parents de futurs députés royalistes¹. Parmi eux, cinq sont des anciens élus des assemblées révolutionnaires, Faydel l'ancien Constituant, ainsi que Cardonnel, Lemarchant de Gomicourt, Maine de Biran et Vaublanc, anciens élus au Conseil des Cinq-Cents. Les séjours initiatiques de ces futurs royalistes au sein du Corps législatif sont parfois assez longs : sept ans pour Clausel de Coussergues, neuf ans pour Geoffroy (1800-1805 et 1810-1814) et pour Puymaurin (1805-1814), dix ans pour Lemarchant de Gomicourt (1800-1807 et 1811-1814) et pour François-Antoine Ollivier (1804-1814), onze ans même pour Blanquart de Bailleul (1803-1814) ou Chilhaud de La Rigaudie (1803-1814).

Au total, en ne comptant qu'une seule fois les membres ayant siégé dans deux assemblées différentes, on dénombre, sur les 711 députés liés à la droite, 51 ayant fait partie

¹ Les 24 députés sont : d'Aigremont de Saint-Manvieu, Beaumont de La Bonninière, Bouteiller, Cardonnel, Chilhaud de La Rigaudie, Clausel de Coussergues, Dufort, Dufougerais-Ladouëpe, Favard de Langlade, Faydel, Ganay, Geoffroy, Lainé, Lemarchant de Gomicourt, Maine de Biran, Meynard, Ollivier (de la Drôme), Pardessus, Pémolié de Saint-Martin, Puymaurin, Rioult de Neuville, et François Roger. Les cinq parents sont le frère de Becquey, le père de Boulard, le frère de Caumont de La Force, et les beaux-pères respectifs de Briant de Laubrière et de Dahirel.

au préalable d'une chambre révolutionnaire ou impériale. Cela représente 7% du lot, très faible minorité apparemment, mais constituant la partie émergée de l'iceberg de la composition avec les régimes précédents, avec des personnalités aussi marquantes que Corbière, Vaublanc, Lainé, Maine de Biran, Clausel de Coussergues - qui siège dans la « commission des cinq » présidée par Lainé en 1813 -, ou même Piet.

Surtout, comme on l'a vu au chapitre précédent et à nouveau il y a un instant pour l'exemple aveyronnais, par-delà ce groupe d'individus investissant la fonction parlementaire avant l'heure de la Restauration, il y a tout un bloc, infiniment plus considérable, de futurs élus de la droite acceptant des fonctions au sein de l'appareil d'État parfois fort importantes sous la Révolution et l'Empire : compromission politique indirecte qui, là encore, fait pointer le futur carriériste royaliste de la Restauration derrière l'apparent agent public neutre et « professionnel ».

- Un service de l'État révolutionnaire et impérial qui n'annonçait pas *a priori* un engagement ultérieur au sein de la droite royaliste

Un poste comme celui de « procureur général syndic », assurant l'administration entière d'un département sous la République, montre le flou extrême de la frontière entre fonctions politiques et fonctions non politiques : or, de futurs députés de la droite royaliste, Avoyne de Chantereyne dans la Manche, Becquey dans la Haute-Marne, Blanquart de Bailleul - encore lui - dans le Pas-de-Calais, ou Ollivier dans la Drôme, ont assumé ce poste si sensible, témoignant ainsi d'un appétit précoce pour la chose politique.

Il faudrait aussi évoquer sous l'Empire ces présidents de conseils généraux se constituant en toute discrétion, mais avec une redoutable efficacité, de nombreux réseaux locaux d'amitiés politiques qui leur servent par la suite, sous la Restauration : parmi eux, on ne compte rien moins que La Bourdonnaye, à la tête du conseil général de Maine-et-Loire depuis 1813, et Corbière, déjà ancien du Conseil des Cinq-Cents, qui préside le conseil général d'Ille-et-Vilaine à trois reprises sous l'Empire, d'avril 1804 à octobre 1807, de janvier 1809 à février 1810 et encore de mai 1813 à la Restauration. Ce dernier fait a jusqu'à présent toujours été passé sous silence dans les ouvrages historiques, et pour cause : l'information n'est disponible que dans des sources locales, et n'a été divulguée qu'en 1981, dans un recueil d'archivistique départementale resté confidentiel¹.

¹ *Indicateur historique, en forme de Contribution des archives à l'histoire du département d'Ille-et-Vilaine de 1789 à 1980*, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1981, 164 p.

On peut également mentionner les chambellans de Napoléon, pris au sein de la noblesse la plus ancienne, et allant ensuite peupler, sans plus de scrupules que cela, les cohortes de la droite parlementaire sous la Restauration : les députés Bellissen, Kergariou, La Briffe, La Vieuville, et Just de Noailles, tous chambellans de l'Empereur, ou encore les pairs de France Brancas, Louvois et M^{gr} de Rohan-Chabot sont du lot, de même que le frère de Beaumont de La Bonninière, le neveu du prince Christian de Montmorency, ou le père de M^{gr} de Bausset ; le père de Brissac est quant à lui chambellan de « Madame Mère ». Seul un Saint-Chamans, parmi notre personnel politique droitier, a obstinément refusé l'offre pressante qui lui était faite d'exercer la fonction de chambellan de l'Empereur.

Pour terminer ce panorama très loin d'être exhaustif, on pourrait trouver matière à ironie sur la furieuse ironie anti-bonapartiste de certains personnages, passés au royalisme de droite sous la Restauration. Trois exemples éclairants suffiront ici à illustrer le propos.

Bourrienne, secrétaire particulier de Napoléon (1797-1802), puis ministre plénipotentiaire de l'Empire (1805-1810), puise sa nouvelle ferveur royaliste dans la disgrâce qu'il a subie à partir de 1810 ; or, celle-ci était causée par ses prévarications vraiment trop peu discrètes, et en aucun cas par des motifs idéologiques.

La malhonnêteté personnelle en moins, le revirement de la fidélité bonapartiste à l'ardeur royaliste volontiers réactionnaire est un peu comparable dans le cas de Philippe Nettement, père d'Alfred Nettement, l'historien de la Restauration. Philippe Nettement père avait en effet publié en 1814 et 1815 trois brochures marquées du sceau du royalisme « pur », l'une consistant en un *Exposé des moyens employés par Napoléon pour usurper la couronne d'Espagne* - le titre est dépourvu d'ambiguïté -, la seconde dénonçant la rupture du traité d'Amiens par le même Napoléon, la troisième enfin vantant en juillet 1815 *le second retour des Bourbons et la fin de la Révolution*. Or, loin d'être un « homme neuf » surgi de nulle part, Philippe Nettement fut, de 1802 à 1808, un secrétaire-interprète de Napoléon, fidèle et dévoué, l'accompagnant dans toutes ses campagnes. De 1808 à 1811, il reste officiellement secrétaire du cabinet de l'Empereur, mais n'est plus embarqué en mission aux côtés de Napoléon. Mais son passage à la résistance personnelle, puis politique, contre l'Empire, ne commence véritablement que lorsqu'en 1811, Napoléon, soucieux de réaménager le quartier de Chaillot, en face du Champ de Mars, exproprie Nettement père de sa belle propriété parisienne, située dans ce quartier intéressant. Furieux, celui-ci réactive alors de vieilles amitiés royalistes, liées à sa femme, née de Granet, et prend pour avocats trois royalistes marqués, Berryer père, Roux-Laborie et Piet ; les deux derniers, on le sait, s'imposent en 1815 à la Chambre des députés comme des hommes en vue au sein de la mouvance ultra-royaliste,

tandis que le fils du premier, Berryer, navigue dans les cercles d'extrême-droite, puis « pointus », jusqu'au milieu des années 1820, en attendant d'avoir l'âge de l'éligibilité. Voilà donc l'explication d'une virulence royaliste « pure », fort éloignée en vérité de motifs idéologiques¹.

Le meilleur exemple sans doute est fourni par le cas Chateaubriand. En préalable à l'analyse, précisons d'emblée qu'il convient de ne pas se laisser abuser par son génie inégalé pour la reconstitution historique, et que les *Mémoires d'Outre-tombe* constituent sans nulle doute la version la plus inexacte sur sa vie antérieure à 1814. Les faits sont les suivants. Après avoir publié *le Génie du christianisme* en 1802 avec les vifs encouragements du Premier Consul, et accepté avec délices la place de secrétaire de légation à Rome, où il ne donnait pas satisfaction, Chateaubriand en vérité n'accepte pas sa rétrogradation à Sion en 1804. Il est exact que ce refus a aussi partie liée à des motifs politiques, en l'occurrence l'exécution récente du duc d'Enghien en mars 1804. Mais d'une part, en ceci, il ne suit pas son mouvement propre, comme il le donne à croire : ce sont les pressions insistantes de sa femme Céleste et de celui qui est déjà l'ami de la famille, Clausel de Coussergues, qui semblent l'avoir déterminé à franchir le pas². D'autre part, si son mouvement propre le décide, après hésitations, à suivre ces conseils de familiers, et à rédiger une lettre de congé bien anodine - en aucun cas une lettre de rupture -, c'est parce qu'il craint de s'ennuyer terriblement à Sion, et qu'il juge le nouveau poste inférieur à sa valeur. L'article, un peu provocant celui-ci, qu'il rédige trois ans plus tard, 4 juillet 1807, dans *le Mercure de France*, et où il compare implicitement Napoléon à Néron, n'est pas non plus le coup de folie héroïque d'un *desperado* du royalisme, comme il a tenté de le faire croire. Là encore, en amont, il a subi d'intenses pressions amicales, qui l'ont décidé à son geste : au retour de son voyage en Orient, sa maîtresse de l'heure, Natalie de Noailles, a effectivement organisé une entrevue à Cadix entre Chateaubriand, qui rentre alors en France, et Hyde de Neuville, éternel conspirateur royaliste, qui s'apprête quant à lui à s'expatrier aux États-Unis ; à cette occasion, Hyde chauffe à blanc François-René sur le « tyran » Bonaparte, avec un certain succès. En aval, et préalablement à la parution de son épigramme acide, Chateaubriand s'assure auprès de son ami et protecteur Fontanes, alors président du Corps législatif, que les conséquences de sa malice resteront limitées : de fait, la protection fontanienne s'avère efficace, puisque, bien loin du martyr auquel il a voulu faire croire, Chateaubriand est certes privé de support médiatique, mais

¹ Sur cet épisode, cf. Edmond Biré, *La presse royaliste de 1830 à 1852, Alfred Nettement, sa vie et ses œuvres*, Paris, Victor Lecoffre, 1901, pp. 8-17.

² Cf. Ghislain de Diesbach, *Chateaubriand*, Paris, Perrin, 1995, p. 187.

Napoléon, en lui rachetant à prix d'or ses parts au *Mercur de France*, lui offre par là même la possibilité de s'offrir le somptueux domaine de la Vallée-aux-Loups, à Châtenay. Ultime habillage de la réalité : son élection à l'Académie Française, quatre ans plus tard. À en croire Chateaubriand, il aurait été élu contre le gré de l'Empereur, et aurait prolongé la bravade en méditant un discours provocant, finalement interdit par le pouvoir. Il s'avère cependant que, après avoir à nouveau payé ses dettes, Napoléon, voulant lui arracher une réconciliation, aurait obtenu à force de pressions son élection sur son rival Lacretelle aîné, qui aurait eu sinon plus de chances de succès que lui, au sein d'une Académie encore dominée par les membres issus de la Révolution. La petite comédie vaniteuse que l'écrivain organise autour de son discours de réception paraît à dire vrai un chantage au scandale, pour arracher une sinécure supplémentaire, diplomatique par exemple ; s'il échoue dans sa tentative, en étant privé de discours et finalement laissé dans sa bouderie surfaite d'« opposant », il ne rompt pas pour autant tout lien avec le régime, obtenant encore en 1812 par l'entremise de Fontanes la nomination à la Sorbonne du jeune Guizot, alors son protégé¹.

En vérité, si l'on additionne l'héritage politique familial, les nouveaux réseaux politiques acquis par les alliances matrimoniales, ainsi que l'engagement personnel des intéressés avant 1814, ayant une résonance politique directe - petite minorité des cas - ou indirecte - énorme majorité -, on aboutit au constat que, sur l'ensemble des acteurs de la droite royaliste sous la Restauration, une grosse minorité des représentants de base, et une écrasante majorité des acteurs prépondérants ne sont pas des « hommes neufs », sinon en trompe-l'œil.

Toute cette politisation préalable des royalistes de droite de la Restauration n'est pas faite que de compromission, même si celle-ci, s'agissant de la droite, est restée trop sous-estimée. Les « Chevaliers de la Foi », étudiées par Guillaume de Bertier dans sa thèse², constituent à l'évidence un versant solaire, un pendant noble et « pur » à toutes les attitudes plus accommodantes. Pour autant, il ne faut pas mesurer son rayonnement avant 1814, qui reste limité, à l'aune de son influence débordante du milieu des années 1820, lorsque la structure aura été transformée en une officine occulte visant à promouvoir des candidats bien-pensants aux différents postes de l'appareil d'État. Même s'il s'agit de la même structure, on est encore bien loin, sous l'Empire finissant, de « la » congrégation, dénoncée, telle un absolu, par les pamphlétaires libéraux, puis à leur suite par des royalistes comme Montlosier. En outre, il

¹ Cf. sur ces points, Ghislain de Diesbach, *Chateaubriand*, pp. 228-257.

² Guillaume de Bertier de Sauvigny, *Le comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, Presses Continentales, 1948, XLI-572 p.

convient de distinguer à cette époque le petit noyau de militants résolus, les Bertier bien sûr, les Polignac, Alexis de Noailles, le nouveau grand-maître Mathieu de Montmorency et quelques autres, qui défendent avant tout un objectif religieux - la libération du pape -, de tout l'aréopage de notables aux sympathies royalistes, tels Montbel ou Villèle à Toulouse, Sosthène de La Rochefoucauld ou Chateaubriand à Paris, avant tout intéressés par la reconstitution de réseaux qui pourraient s'avérer politiquement utiles à leur destin personnel en cas, de jour en jour moins improbable, d'un changement de régime et d'une restauration royaliste. Sous les intentions les plus « pures », réellement sincères, d'une petite poignée - qui se révélèrent d'ailleurs ensuite les plus inaptes à l'exercice du pouvoir -, on retrouve toujours en réalité l'obsession utilitariste du plus grand nombre, cherchant une propédeutique à des carrières politiques futures, qui, tous l'espèrent, atteindront des sommets.

Le caractère « impur » de tous ces préparatifs réapparaît au demeurant pour ainsi dire dès les tout premiers débuts de la Restauration, au soir même, 31 mars 1814, de la « publication Bellart » du conseil municipal de Paris appelant à ce changement de régime, et avant la publication effective de la brochure de Chateaubriand *De Buonaparte et des Bourbons*, qui ne paraît que le 1^{er} avril¹. Les royalistes « purs » parisiens, mobilisés par la section parisienne des Chevaliers de la Foi, se réunissent en effet afin de coordonner leur action, et de préparer une délégation auprès du tsar plaidant la cause de la Restauration des Bourbons ; or, le lieu où ils décident de se réunir, à savoir le domicile de Léon de Mortefontaine (1771-1814) suscite la malice d'un constitutionnel comme Pasquier, qui rappelle qu'il n'est autre que le gendre du régicide Le Peletier de Saint-Fargeau². Ce qu'il appelle ironiquement une « singularité remarquable » n'est en vérité rien d'autre que l'énième confirmation de l'entrecroisement des réseaux d'influence politique, qu'on a pu constater, chez les futurs royalistes de droite et leurs familles, dès avant 1789 et tout du long par la suite : le diable est décidément partout.

Est-ce à dire que, parmi le personnel de la droite royaliste sous la Restauration, il n'y ait pas eu d'hommes neufs ? Non, sans doute. Parmi les hommes de la « Chambre introuvable » de 1815, et plus encore au sein de la « Chambre retrouvée » de 1824-1827, on en trouve sans aucun antécédent politique direct ou indirect. On trouve deux profils-types extrêmement différents au sein de ces vrais « hommes neufs ». D'une part, on a affaire à de grands propriétaires fonciers, nobles, élus, à la faveur du scrutin à deux degrés, en raison de leur immense fortune foncière et de la considération qui y est à l'époque attachée. Pour citer

¹ Bien qu'elle soit datée de la veille.

² Pasquier, *Mémoires*, Paris, Plon, 1893, vol. 2, p. 266.

quelques exemples, les d'Alzon, d'Anthès, Vougy, Zorn de Bulach, correspondent à ce modèle. D'autre part, et notamment en 1824, on rencontre aussi des petits fonctionnaires locaux, souvent roturiers, sans ressources immenses - leur cens étant souvent grossi artificiellement afin de les rendre éligibles -, imposés à la députation par le ministère Villèle, désireux de promouvoir de fidèles séides qui doivent tout au gouvernement, et sans aucun réseau de soutien pour les prémunir en cas de dissidence anti-ministérielle : Cuny, Duplan, Mortillet, Saulty, et quelques autres sont l'incarnation de ce second modèle d'« ingénus » politiques réels. La caractéristique commune entre ces deux profils-type réside dans la brièveté et la modestie - pour ne pas dire plus - des carrières politiques des intéressés sous la Restauration, avec une retombée rapide dans l'obscurité initiale : comme si le fait d'être véritablement un homme neuf, effectivement pur de tout vécu politique préalable ou de réseaux familiaux et matrimoniaux en tenant lieu, constituait un handicap réellement insurmontable, y compris au sein de cette droite apparemment surgie de nulle part en 1815. Cela nous amène d'ailleurs à nous interroger maintenant sur la réalité de la carrière politique de l'ensemble des acteurs de la droite royaliste pendant la Restauration elle-même : c'est l'objet de la section qui suit.

B. Des carrières politiques fréquemment limitées

Si diverses que soient les motivations de chacun à s'engager dans la vie politique, le désir de s'élever le plus haut possible et à tout le moins celui de « durer » anime la très grande majorité des acteurs politiques. Sous la Restauration, cela débouche naturellement sur la poursuite des stratégies de carrière déjà ébauchées. Rétrospectivement, celles-ci paraissent néanmoins inachevées ; car les possibilités de cumul ou d'enchaînement de différentes fonctions demeurent sommaires, tandis que la durée d'exercice des mandats s'avère trop brève et hachée, avant même la catastrophe de 1830, pour constituer dans la plupart des cas de véritables « carrières politiques ». On est donc confronté à un paradoxe : alors que l'on avait pu voir à l'œuvre, bien avant 1814, de multiples stratégies embryonnaires d'engagement politique chez les futurs acteurs de la droite royaliste, l'avènement de la Restauration, régime *a priori* favorable par excellence à la poursuite de telles carrières, n'a pourtant pas permis une totale concrétisation des espérances carriéristes antérieures.

1. L'enchaînement difficile de responsabilités politiques

a- À l'échelon local

La fonction de membre du conseil général d'un département¹ apparaît comme le complément substantiel le plus fréquemment constaté à l'exercice d'un mandat parlementaire au sein de la droite ; celle de maire d'une grande ville, à l'inverse, apparaît beaucoup plus accessoire, à quelques exceptions près, dans le *cursus honorum* des acteurs étudiés, nonobstant le cas célèbre entre tous de Villèle, maire de Toulouse devenu le chef de la droite royaliste au plan national.

- Membres des conseils généraux

S'agissant des membres de conseils généraux, le moins que l'on puisse dire est que, vu la grande centralisation du fonctionnement administratif, intégralement maintenue par les gouvernements successifs de la Restauration, ces fonctions locales n'attirent pas beaucoup l'attention de l'opinion. Elles apparaissent comme hybrides, se rattachant partiellement au champ politique par leur caractère d'assemblée collégiale délibérante, mais au champ administratif par leur caractère non électif durant toute la période². Les pouvoirs publics eux-mêmes, évidemment attentifs aux contenus des délibérations de conseils généraux, et par conséquent, aux personnes qu'ils désignent pour composer ces collectivités, n'éprouvent pourtant pas le besoin d'une recension générale de l'ensemble de leurs membres. Dans la section précédente, on avait déjà pu relever, pour la période du premier Empire, l'indifférence commune des sources à la présidence du conseil général d'un Corbière en Ille-et-Vilaine. La difficulté à reconstituer aisément une multitude de carrières locales se creuse encore pour la période de la Restauration, car, contrairement à la période napoléonienne, les listes de candidats recommandés par les préfets n'ont pas été conservées, même partiellement, pour la Restauration³. Seuls ont été collectés dans les bureaux du ministère de l'Intérieur et conservés jusqu'à nos jours des résumés de motions finales adoptées par les conseils généraux, qui, au demeurant, présentent un intérêt à peu près nul au regard des clivages politiques nationaux⁴.

Ce n'est qu'à partir de 1825 que commence à être constituée à l'échelle nationale une liste, malheureusement non rétroactive, comportant non pas tous les noms des membres des conseils généraux de département, mais, précieuse avancée déjà, ceux « faisant partie des

¹ L'expression de « conseiller général » n'est pas usitée à l'époque, raison pour laquelle on ne l'emploiera pas.

² C'est la monarchie de Juillet qui prévoit, par une loi de 1833, que les membres des conseils généraux seront désormais élus et non plus nommés, créant de ce fait des élections cantonales.

³ Ces listes de candidats à l'époque impériale - et parfois les listes de nomination définitives - sont conservées aux Archives nationales, en F¹bI 229/1 (carton entièrement déclassé).

⁴ Cf. Archives nationales, F¹cIV 5 et 6.

deux Chambres », Chambre des députés et Chambre des pairs ; mise à jour par les bureaux, - au moyen d'ajouts du nom des entrants et de grossières ratures des membres sortants -, et complétée jusqu'en 1833, date de la transformation de ces institutions locales en assemblées électives, cette précieuse liste ne comporte malheureusement aucune date de prise ou de sortie de fonction, ce qui diminue quelque peu son intérêt¹. C'est pourtant la seule source officielle disponible à l'échelle nationale pour la période étudiée. Afin de compléter l'information, notamment sur la période antérieure de 1814 à 1825, on est forcé de s'en remettre aux renseignements très vagues et parfois sujets à caution des sources indirectes, tels que procès-verbaux d'élections législatives, et plus souvent encore simples guides biographiques d'époque, riches en approximations diverses.

Fort de ces matériaux hétérogènes, on a pu dénombrer que, sur les 711 députés liés à la droite, 290 avaient été membres du conseil général de leur département d'attache², quelquefois dès la création de ces institutions sous le Consulat en 1800, et la plupart du temps au moins jusqu'à la fin de leur mandature à la Chambre des députés : cela représente donc 41% du lot, pour une durée relativement longue - quoique très difficilement estimable avec précision -, excédant fréquemment la décennie. Encore la proportion de députés de droite membres de conseils généraux est-elle sans doute quelque peu sous-estimée, la mention de l'exercice de cette deuxième fonction n'étant pas systématique, aussi bien dans les listes officielles que dans les sources indirectes. En somme, avec près d'un député de droite sur deux issu des conseils généraux et cumulant simultanément les deux fonctions, on peut dire que ce doublet fait presque partie de la norme d'une « carrière » politique royaliste sous la Restauration, accessible même à des personnalités tout à fait ordinaires. La fonction de membre d'un conseil d'arrondissement, sans doute considérée comme vraiment trop insignifiante, n'est presque jamais mentionnée, et semble avoir été peu recherchée des députés ou postulants à ce poste : tout au plus sait-on, parmi les personnalités un peu notables, qu'Adrien de Rougé appartenait à l'un de ces conseils d'arrondissement, rejoint en cela par une poignée de députés vraiment secondaires, tel le député toulonnais Aguillon.

À la Chambre haute, les conseils généraux fournissent également un vivier de choix pour alimenter les fournées de pairs favorables à la droite royaliste. D'ailleurs, la fonction de membre d'un conseil général fait office la plupart du temps d'unique titre de légitimation à

¹ Cette liste est conservée, au milieu d'un gigantesque fatras et notamment des listes de candidatures sous le premier Empire, dans le carton F¹bI 229/1 déjà cité.

² Pour les informations individuelles relatives à ces carrières locales, on renvoie aux fiches de chacun présentes en annexe n°4 de cette étude, dans le guide biographique des parlementaires de la droite royaliste.

une nomination comme pair de France. Ainsi, sur la liste officielle de nomination de la grande fournée Villèle du 5 novembre 1827, 38 des 76 promus, soit très exactement la moitié, sont mentionnés sous ce titre de « membre du conseil général » d'un département ; trente fois sur trente-huit, c'est la seule fonction mentionnée pour présenter le personnage. Seuls cinq des 76 promus, n'ayant ni une fonction prestigieuse au sein de l'appareil d'État, ni même ce simple titre de « membre de conseil général », apparaissent avec une légitimité encore moindre, étant présentés comme de simples « propriétaires », titre le plus générique qui soit au sein de ce système politique censitaire¹. La plupart du temps, il s'agit de députés sortants, cette dernière fonction, élective, étant systématiquement omise sur les listes de nominations des pairs de France² ; on rappelle à nouveau, pour mémoire, que sur les 76 promus de cette fournée, les anciens députés ou députés sortants, tous membres de la droite, sont également au nombre de 38. Mais certains membres des conseils généraux promus à la pairie n'ont pas ces antécédents parlementaires, et font alors figure de vrais inconnus, aux yeux de l'opinion : par exemple, le marquis de Lancosme, membre du conseil général de l'Indre, ou encore le comte de Panisse, membre du conseil général des Bouches-du-Rhône, qui joua pourtant par la suite un rôle notable en mars 1830 dans les débats de la pairie, apparaissent lors de leur nomination comme aussi obscurs que les simples « propriétaires ». Même l'exercice préalable de maire d'une ville moyenne, à l'exemple du comte de Bonneval, membre du conseil général du Cher et ancien maire de Bourges³, s'avère insuffisant, aux yeux des observateurs, pour dissiper totalement ce sentiment d'anonymat, qui fait décrier comme illégitimes les nouveaux promus. Cette remarque nous conduit d'ailleurs à nous interroger sur la place de la fonction municipale, pour une ville importante ou moyenne, dans une carrière politique menée à droite sous la Restauration.

- Maires de grandes villes

Sous la Restauration, les maires, comme les conseillers municipaux, ne sont pas élus, mais, à l'instar des membres des conseils généraux, désignés par le pouvoir, préfectoral la plupart du temps, et même directement ministériel pour les grandes communes.

¹ Les cinq pairs de France, simples « propriétaires », dans cette fournée de 1827 sont : le comte de Guébriant ; le marquis de Colbert-Chabanais ; le marquis de Dampierre ; le comte de Pontgibaud ; le comte Henri d'Urre. Les quatre premiers d'entre eux se rangent sans discussion possible au sein de la droite à la Chambre haute, tandis que le positionnement politique du cinquième se révèle singulièrement plus flou.

² Contrairement d'ailleurs aux listes de nominations des présidents de collège électoraux pour les élections législatives, où l'on mentionne au contraire systématiquement si le président est ou non un député sortant, voire un ancien député.

³ Sur ce dernier, cf. R. Baury, « un pair de la fournée Villèle, le comte Philippe-Armand de Bonneval », *Revue de la société d'histoire de la Restauration et de la monarchie constitutionnelle*, n°5, 1991, pp. 42-63.

Cette désignation de type administratif amoindrit la notoriété des maires à l'échelle nationale, et diminue en même temps le caractère vraiment politique de la fonction.

Dans toutes les petites communes, le maire n'est ni plus ni moins qu'un agent administratif de plus, au rôle souvent honorifique. Ceci n'empêche pas bon nombre de députés d'avoir assumé préalablement cette fonction de maire de village ou de bourgade, qui symbolise leur pouvoir restauré de patronage à l'échelle micro-locale. Pour citer quelques exemples, parmi des centaines, de députés-maires de petites communes, on relève que le comte de Machéco est maire de Saint-Privat-du-Dragon, une bourgade montagnaise du Livradois (Haute-Loire), le comte de Maquillé maire du Plessis-Macé, village proche d'Angers (Maine-et-Loire), Thomas de Maussion maire d'Arrancy, une toute petite commune située à une dizaine de kilomètres de Laon (Aisne). La fréquence extrême des cas est ici, à l'évidence, inversement proportionnelle à son importance très réduite en terme de « carrière politique ».

Dans les villes grandes et moyennes, en revanche, les maires jouent un rôle effectif et apprécié des populations, au quotidien, dans l'action édilitaire et sociale, mais surtout lors de la gestion des crises, à commencer par la terrible disette de 1817 ; en ces circonstances, ils assurent, auprès des pouvoirs publics étatiques, une défense concrète des intérêts de leurs administrés, et y gagnent une proximité avec la population que pourraient leur envier la plupart des parlementaires n'assumant pas de telles fonctions municipales. Dans ces conditions, il convient de se demander si, faute d'autres mandats complémentaires à assumer, les « carrières municipales » dans les villes grandes et moyennes, n'ont pas constitué sous la Restauration un complément apprécié pour les carrières parlementaires des acteurs politiques de la droite. En effet, étant donné la relative domination chronologique des « royalistes » sur le centre constitutionnel au sein du pouvoir d'État qui désigne les titulaires municipaux, et la complète marginalisation de la gauche au sein de ce même pouvoir, la droite parlementaire pourrait *a priori* s'assurer d'un facile avantage sur ses adversaires pour s'assurer ce complément de carrière. Que constate-t-on dans les faits ?

D'abord, ces fonctions municipales sont infiniment moins politisées que celles de parlementaires. Il en résulte qu'un certain nombre de grandes villes gardent leur maire une grande partie de la seconde Restauration (1815¹-1830), par-delà les alternances politiques

¹ Sous la première Restauration, en effet, le gouvernement Talleyrand, d'accord en ceci avec Louis XVIII, avait préféré garder, partout où c'était possible, les titulaires en poste sous l'Empire finissant, de façon à assurer une transition politique aisée au niveau local. C'est d'ailleurs le même raisonnement qui avait fait proroger les membres du Corps législatif de 1813, devenus automatiquement députés, sans que soient organisées d'élections

nationales. Il suffit pour cela que le maire soit une personnalité habile, susceptible de plaire aussi bien aux constitutionnels qu'à la droite royaliste, notamment au niveau local. Pour preuve, le comte Jean-Baptiste de Muysart est maire de Lille de janvier 1816 à juillet 1830. Avec un mandat municipal un peu plus bref, mais dépassant tout de même la décennie, Louis Lévesque est maire de Nantes de juillet 1819 à juillet 1830. Certains édiles sont même en fonction depuis l'Empire. Ainsi, à Paris, en l'absence de maire, c'est le préfet de la Seine, Chabrol de Volvic, qui supervise la gestion de la capitale de décembre 1812 à juillet 1830, à l'exception de la période des Cent-Jours. Sur le même modèle, le marquis de Montgrand La Napoule est maire de Marseille de mars 1813 à juillet 1830. Dans les grandes villes moyennes (entre 20.000 et 50.000 habitants), la stabilité est encore plus fréquente, avec un très grand nombre de maires en place pendant au moins dix ans sous la Restauration : François-Xavier de Kentzinger est maire de Strasbourg de septembre 1815 à juillet 1830, Joseph de Turmel maire de Metz de février 1816 à juillet 1830, le comte Drouin de Rocheplatte maire d'Orléans de janvier 1816 à juillet 1830, le marquis Dax d'Axat maire de Montpellier de septembre 1814 à juillet 1830, le comte Brillet de Villemorge maire d'Angers de décembre 1815 à juillet 1830, Charles-Antoine Regnault de Raulecourt maire de Nancy de juillet 1816 à juillet 1830, le marquis Le Cordier de la Londe maire de Versailles de mai 1816 à juillet 1830, le marquis Terrier de Santans maire de Besançon de février 1816 à juillet 1830, Charles de Fadate de Saint-Georges maire de Troyes de mars 1816 à 1826, le baron Martin de La Bastide maire de Limoges de mars 1816 à juillet 1830, Pierre-Florent Degravier maire de Dunkerque de septembre 1815 à 1826, Étienne Laurenceau maire de Poitiers de septembre 1817 à 1829.

Ainsi, sur les trente-huit plus grandes villes du pays, seize ont gardé leurs maires plus de dix ans, sous des gouvernements aux étiquettes politiques diverses. Sur les seize édiles concernés, la moitié, soit les maires d'Angers, Besançon, Lille, Metz, Nantes, Orléans, Troyes et à Paris le préfet de la Seine, ont cumulé les deux fonctions de députés et de maires ; dans les huit cas, ils ont commencé par exercer leurs charges municipales, et c'est fort de l'autorité locale ainsi acquise, telle un préalable, qu'ils se sont lancés ensuite avec succès dans la carrière politique proprement dit au Palais-Bourbon. Ils se sont rangés alors tous les huit dans ce que les contemporains appelaient « la droite », tout en conservant tous les huit également leurs fonctions de maire. L'autre moitié de ces « grands » maires installés sur le long terme, soit les maires de Dunkerque, Limoges, Marseille, Montpellier, Nancy, Poitiers,

législatives avant les Cent-Jours et le retour de Napoléon en mars 1815. À l'été 1815, en revanche, au début de la seconde Restauration, on observe des changements dans la plupart des cas.

Strasbourg, et Versailles, n'ont pas en revanche embrayé sur une carrière parlementaire ; cette absence de cumul des fonctions n'est d'ailleurs pas due à une défaite électorale aux élections législatives, pour les cas - Marseille, Strasbourg, et Versailles - que l'on a dépouillés de près, mais tout simplement à l'absence de toute candidature de leur part pendant la quinzaine d'années du régime.

Outre les huit députés-maires (ou député-préfet de la Seine) déjà cités, on compte d'autres députés-maires de grandes villes sous la Restauration qui siègent à droite à la Chambre ; mais la durée d'exercice des fonctions municipales, beaucoup plus brève, produit la plupart du temps une « carrière » plutôt hachée. À titre d'exemple, trois maires de Lyon sont parvenus à la députation après leur nomination à la tête de la capitale des Gaules : d'Albon, maire de mars 1813 à juillet 1814, est député d'octobre 1815 à septembre 1816, et pair de France de novembre 1827 à juillet 1830 ; de Fargues, maire de juillet 1814 à mars 1815, est député d'octobre 1815 à septembre 1816 puis d'octobre 1817 à sa mort en avril 1818 ; et enfin Lacroix-Laval, adjoint au maire de 1813 à 1816, puis maire de janvier 1826 à août 1830, et enfin député de février 1828 à mai 1830. Leur élection à la Chambre et leur insertion au sein d'une droite royaliste majoritaire ne suffisent d'ailleurs pas pour défendre les intérêts de la ville au plan national, comme en témoigne cette confession faite par Lacroix-Laval dans ses *Souvenirs* : « Admis par le ministre, je lui parlai de mon mieux d'une affaire commerciale importante, de l'avantage qu'en retirerait la ville de Lyon et de l'affection qui en résulterait pour le souverain. Le ministre me promena, au pas de course, dans son salon, de long en large, espérant me lasser et m'imposer silence par ses objections [...] Il ne voulut rien accorder ; il me congédia de mauvaise humeur. Ce refus indisposa le commerce. M. de Villèle n'aimait pas la ville de Lyon »¹.

À Toulouse, contrairement à une idée reçue, Villèle n'est resté maire que pendant un bref laps de temps, du 25 juillet 1815 au 11 février 1818. Cette qualité a été sans doute essentielle pour le faire élire la première fois, péniblement du reste, à la députation en août 1815 ; mais une fois acquise l'élection, suivie d'une ascension fulgurante à la Chambre, son mandat municipal lui est vite apparu comme un fardeau entravant inutilement sa carrière politique proprement dite. C'est la raison pour laquelle, deux ans et demi après sa nomination, il abandonne ce mandat de maire. Son cousin Montbel, fort de son appui, reprend le flambeau municipal bien des années plus tard, du 11 janvier 1826 au 7 août 1829, date de son entrée dans le gouvernement Polignac-La Bourdonnaye ; il est parallèlement député de février 1828 à mai 1830. Un autre fidèle de Villèle, Armand Du Bourg, est adjoint au maire pendant un an, de février 1817 à février 1818, avant d'être lui aussi député de mars 1824 à mai 1830. Rouen

¹ Lacroix-Laval, *Un fonctionnaire d'autrefois, 1815-1830*, Paris, impr. Rey, 1910, pp. 81-82.

compte également un député-maire royaliste, en la personne du marquis Adrien-Charles de Martainville, maire du 31 juillet 1821 au 2 juillet 1830, et brièvement député à la Chambre retrouvée, entre mars 1824 et novembre 1827. De même, à Bordeaux, le vicomte Joseph de Gourgue est maire du 23 janvier 1816 au 5 septembre 1823, et député de droite de mars 1821 à novembre 1827 ; André Victor Du Hamel, son successeur à la mairie de septembre 1823 à juillet 1830 - après le refus préalable de Pierre de Pontet, député de droite non intéressé par le poste -, n'est autre que le frère d'un autre député de droite de la Gironde, Louis Joseph Du Hamel, qui siège à la Chambre entre décembre 1820 et novembre 1827. Enfin, comme on l'a vu, si Nantes et Lille sont représentées à la Chambre des députés par leur maire à un moment donné, de 1824 à 1827 pour Nantes et son maire Lévesque, de 1824 à 1830 pour Lille et son maire Muysart, ce n'est donc pas le cas de Marseille, puisque le maire Montgrand La Napoule ne se présente pas à la députation.

Par conséquent, pour l'ensemble des grandes villes de plus de 50.000 habitants, on constate que la mairie de Toulouse a seule fourni deux personnalités politiques de premier plan, avec Villèle et aussi, dans une certaine mesure, Montbel. Mais, en dehors de ce contre-exemple toulousain, on constate que tous les autres maires des grandes villes qui ont siégé à la Chambre - cas fréquent mais pas systématique - n'ont été que des acteurs parlementaires insignifiants. Aux deux exceptions qu'on vient de rappeler, la droite royaliste n'a pas recruté ses ténors, ni même ses seconds couteaux, parmi les maires des grandes villes, ni pour la France du Nord, ni même pour la France du Sud, qui compte une population urbaine plus royaliste, comme l'a montré le chapitre 3. L'enchaînement des deux carrières, municipale et législative, n'est donc pas du tout le garant d'une grande carrière politique.

Ce constat est confirmé et amplifié lorsqu'on étend l'analyse aux grandes villes moyennes, entre 20.000 et 50.000 habitants. Parmi les députés-maires royalistes durablement en place à la tête de ces villes, aucun n'est une figure marquante sur le plan national, que ce soit Fadate de Saint-Georges (Troyes), Rocheplatte (Orléans), Terrier-Santans (Besançon), Turmel (Metz), ou Villemorge (Angers). Ceux des députés qui exercent sous la Restauration des fonctions municipales plus brèves ne sont pas plus saillants pour autant : que ce soit les deux amiénois, Morgan de Belloy et Daveluy-Bellencourt¹, le rémois Ruinart de Brimont², ou le clermontois André d'Aubière³, aucun n'est parvenu à sortir de l'obscurité des masses parlementaires ; pas plus que le marquis de Courtivron, maire de Dijon de juin 1821 à juillet

¹ Le premier est maire d'Amiens de 1808 à 1813 et de 1815 à 1817, et député de la Somme de 1815 à 1824 ; le second maire d'Amiens de 1823 à 1830, et député de la Somme de 1820 à 1827.

² Maire de Reims de 1821 à 1827, et député de la Marne de 1816 à 1821 puis de 1824 à 1827.

³ Maire de Clermont-Ferrand de 1815 à 1818 et de 1820 à 1822, et député de 1820 à 1823.

1830, dont le fils siège comme député de droite à la « Chambre retrouvée », de 1824 à 1827. Seule Rennes, parmi ces grandes villes moyennes, envoie à la Chambre un maire, Lorgeril¹, qui parvient à se faire un nom, pour avoir joué un rôle de vaine transaction lors de l'affrontement de mars 1830 autour de l'adresse des 221. Limoges aussi envoie Bourdeau, méchamment surnommé « M. de Pourceaugnac » par Charles X, qui fait cependant une assez brillante carrière parlementaire² et même, sous Martignac, ministérielle ; mais son mandat de maire de Limoges s'est limité à quelques mois, de l'été 1815 à l'année 1816. En guise de députés-maires, Strasbourg et Caen n'envoient chacune à la députation qu'un ancien maire de l'Empire, respectivement Wangen de Géroldseck³ et d'Aigremont de Saint-Manvieu⁴, aussi effacés à la Chambre que leurs collègues nommés à la tête de grandes villes sous la Restauration. 14 des 31 grandes villes moyennes, soit Aix, Arles, Arras, Avignon, Brest, Dunkerque, Le Havre⁵, Montauban, Montpellier, Nancy, Poitiers, Saint-Étienne, Tours et Versailles n'ont tout simplement fourni sous la Restauration aucun député-maire de droite ou même un député préalablement maire ; Nîmes a simplement porté à la Chambre des députés Chastellier⁶, qui se range à la Chambre dans le groupe parlementaire de la « défection », bien qu'il n'ait auparavant jamais siégé à droite.

Si l'on abaissait le seuil d'observation non plus à 20.000 habitants, mais à 15.000 habitants, on découvrirait encore, parmi nos 711 députés de droite, quelques autres parlementaires ayant été quelques années à la tête de villes moyennes : Bizien du Lézard à Saint-Malo, Alexandre de Fussy à Bourges, Henri Louis de Châteaufort au Mans, Deforest de Quartdeville à Douai, Fournas de Moussoulens à Carcassonne, ou encore, à Laval, le frère de Louis de Hercé, puis Arsène de Pignerolle. Mais, pas davantage que dans les cas précédents, on ne trouve de personnalité politique notable. Dans ce lot supplémentaire de villes moyennes, entre 15.000 et 20.000 habitants, seule Blois fait élire Pardessus, qui joue un rôle assez important à la Chambre au sein de la droite sous la Restauration ; mais Pardessus n'a été maire de Blois que sous l'Empire, nommé à cette fonction en 1805, pour préparer sa première désignation comme député - dès 1807 - ; il n'assume plus de telles fonctions éditaires sous la

¹ Maire de Rennes de 1821 à 1830, et député de l'Ille-et-Vilaine de 1828 à 1830.

² Bourdeau est député continûment de 1815 à 1831, puis, ayant fait « défection » et s'étant rallié au régime orléaniste, encore député de 1834 à 1837, avant d'être promu pair de France de 1837 à 1848.

³ Maire de Strasbourg de 1806 à 1810, et député de 1824 à 1831.

⁴ Maire de 1801 à 1806, et député à plusieurs reprises, en 1805-1810, 1815-1816, 1820-1821 et 1824-1827.

⁵ En effet, le baron Begouen-Demeaux, maire du Havre de juin 1821 à juillet 1830, est sèchement battu, avec 30% seulement des voix, lorsqu'il se présente aux élections législatives comme candidat de la droite au Havre en novembre 1827. Son père le comte Jacques-François Begouen, ancien Constituant, avait siégé comme député de 1816 à 1819, mais à l'époque dans les rangs du centre constitutionnel, hostile à la droite ultra-royaliste.

⁶ Maire de Nîmes de 1825 à 1832, et député du Gard de 1828 à 1837.

Restauration.

Le cumul entre fonction municipale d'une grande ville et parlementaire est encore plus rare à la Chambre haute. Tout au plus trouve-t-on un ancien maire de Bourges, en la personne de Bonneval, déjà cité ; on relève aussi une fois ou deux des frères de maires de villes importantes, tel le comte de Bouillé, pair de France de novembre 1827 à août 1830, frère du maire de Nevers Albert de Bouillé, candidat malheureux de l'extrême-droite aux élections législatives de 1827 et de 1828. Mais hormis ces quelques très rares exemples, l'écrasante majorité des pairs de France royalistes se contentent de responsabilités municipales beaucoup plus modestes, à l'image du marquis de Louvois, maire d'Ancy-le-Franc dans l'Yonne.

En conclusion sur les fonctions de maire, on peut dire que l'importance du mandat législatif à la Chambre n'est aucunement lié à l'exercice, même préalable, d'une charge municipale dans une ville de grande envergure à l'échelle nationale ou même départementale : pour la droite comme pour l'ensemble de la classe politique, la nomination édiliciaire n'est ni un préalable requis à la députation, ni même un moyen recherché, chemin faisant, pour renforcer une influence dans son fief local ou pour parachever une carrière personnelle.

A contrario, 49 chefs-lieux de département sur les 85 de province, soit près de 6 sur 10, n'ont vu aucun de leurs maires royalistes accéder à la députation sous la Restauration. Ceci pourrait inciter à penser que les « grandes villes », entendues à l'échelle nationale ou départementale, sont peu ou mal représentées à la Chambre, les quelques rares maires de ces chefs-lieux étant presque toujours des députés sans envergure. Il faut nuancer pourtant cette apparente sous-représentation du phénomène urbain dans le milieu parlementaire en rappelant qu'une part non négligeable des députés résidant apparemment dans des propriétés campagnardes, au sein de communes minuscules dont ils sont souvent les maires, n'y habitent que pendant la belle saison, ayant une résidence urbaine au chef-lieu de département qu'ils occupent en hiver, quand les sessions parlementaires ne les retiennent pas à Paris. Ces députés là sont donc à même de défendre au même titre et avec la même connaissance des problèmes locaux, les intérêts des habitants de la ville concernée que ceux de l'arrière-pays rural.

En réalité, le renforcement de l'influence de nos députés de droite en milieu urbain n'est donc que marginalement à chercher, comme on le voit, dans l'exercice de charges édiliciaires, mais bien plutôt dans les fonctions publiques locales, si massivement investies par les acteurs de la droite, ainsi que l'a montré le chapitre 4. Charges administratives, au sein de l'administration préfectorale, commandements militaires de troupes stationnées dans la ville, et, beaucoup plus fréquemment encore, charges judiciaires, au tribunal de 1^{ère} instance ou mieux encore dans les cours royales : c'est dans ces charges publiques-là, que, faute d'un

régime bien strict en matière d'incompatibilités de fonctions, les parlementaires royalistes trouvent un marchepied électoral puis un relais efficace à leur influence politique.

b- À l'échelon national

L'enchaînement de fonctions politiques d'envergure nationale s'avère beaucoup plus important pour la construction d'une vraie carrière politique ; mais les postes à occuper sont rares, et les places, d'autant plus chères.

- Carrières législatives

La prorogation de sa carrière d'une Chambre à l'autre, permettant de cumuler l'intensité et l'influence des débats de la Chambre des députés, puis la durée relative, inhérente à la Chambre des pairs, est le fait d'une petite poignée de privilégiés : en effet, sur les 711 députés liés à la droite, seuls 67 (9,4%) sont nommés pairs de France sous la Restauration, tandis que 20 autres accèdent à la pairie sous la monarchie de Juillet, presque toujours à la suite d'une « défection » à l'égard de la droite royaliste ; au total, donc, 87 députés de droite sur 711, moins d'un huitième du lot¹.

Constituant davantage une distinction interne qu'un enchaînement de responsabilités, l'élection d'un député par ses collègues comme vice-président, secrétaire, questeur de la Chambre, ou comme rapporteur d'un projet de loi capital ou du budget annuel témoigne d'une ébauche de carrière réussie : 79 députés sur 711 (11,1%) parviennent à décrocher ces distinctions internes². Là encore, avec une proportion d'un sur neuf, on peut dire que la compétition est rude.

- Du législatif à l'exécutif

Plus drastique encore se révèle être la sélection pour un poste de nature exécutive, participant véritablement à ce que l'on appelle communément le Pouvoir avec une majuscule. 27 députés (3,8% du total), déjà fort compétents ou habiles, parviennent à se faire nommer au Conseil d'État comme maître des requêtes ou conseillers d'État ; il s'agit certes là de fonctions administratives et théoriquement non politiques, mais l'appartenance à ce corps permet depuis l'origine de jouer un rôle de tout premier plan dans l'élaboration des projets de loi. Mieux encore, 19 autres (2,7%) - parfois eux aussi anciens du conseil d'État - s'élèvent

¹ L'annexe 2/C, en fin de cette thèse, qui recense les 218 pairs de France liés à la droite, signale systématiquement par un astérisque les noms des anciens députés.

² L'annexe 2/B, qui recense les 711 députés de droite sous la Restauration, mentionne en gras le nom des parlementaires ainsi promus par leurs collègues dans la hiérarchie interne à la Chambre.

plus haut encore en arrachant une nomination à une Direction générale de ministère ; étant donné le nombre ridiculement restreint de maroquins ministériels de plein exercice à l'époque - entre cinq et huit par gouvernement -, les Directeurs généraux font en réalité figure de sous-ministres, et, quoique subordonnés à un ministre de tutelle, exercent des responsabilités directement politiques sur un champ inégalement intéressant, des Postes à l'Industrie et au Commerce, des Ponts-et-Chaussées aux Contributions Directes, des Beaux-Arts et théâtres - ce que l'on appellerait aujourd'hui la Culture - aux Eaux et forêts, pour prendre quelques exemples significatifs. Au total, on a donc 46 députés (6,5% du total, un sur quinze environ), qui passent du *contrôle* du pouvoir, caractéristique du mandat parlementaire, à l'*exercice* du pouvoir lui-même, sous couvert de responsabilités technocratiques.

La consécration suprême reste bien sûr l'entrée dans un gouvernement. Contrairement aux responsabilités précédentes, monopolisées par les députés, les pairs de France y ont un accès aussi large que les députés. On a recensé 45¹ membres du gouvernement liés à la droite à un moment de la Restauration, que cette appartenance à la droite soit constatée pendant l'exercice de leur charge ministérielle, ou à une autre période - les va-et-vient entre droite et centre, décrits dès le chapitre 1, expliquant cette instabilité - ; deux d'entre eux, Vatimesnil fils² et Capelle n'ont pas siégé comme parlementaires sous la Restauration. Or, on compte 711 députés et 218 pairs de France liés à la droite (dont 67 anciens députés ayant siégé sous la Restauration), soit 862 parlementaires « de droite » sous la Restauration ; la proportion des membres du gouvernement est de 43 sur 862, soit 5% du total, le vingtième du lot.

Encore la répartition équitable entre les deux Chambres avantage beaucoup proportionnellement les pairs de France : avec 21 membres du gouvernement appartenant à la Chambre haute lors de leur nomination sur 218 pairs de France liés à la droite, on peut dire que un pair de droite, sous la Restauration, a près d'une chance sur dix d'entrer dans un gouvernement. Les places sont beaucoup plus difficiles à obtenir pour les députés ; seuls 23 députés ou anciens députés sur 711 (3,2%) parviennent à figurer dans un ministère, soit une proportion inférieure à un sur 30. Il convient au surplus de distinguer les vrais ministres des simples sous-secrétaires d'État ; en définitive, seuls 18 membres ou anciens membres du Palais-Bourbon ayant siégé sous la Restauration parviennent pendant ce même régime à se faire nommer ministre, soit un député de droite sur quarante.

¹ On n'inclut pas dans ce décompte Benoist, qui a été pendant un mois « commissaire » provisoire par intérim de l'Intérieur (3 avril-13 mai 1814).

² Vatimesnil fils est élu en Corse en janvier 1828, mais invalidé, car n'ayant pas l'âge requis.

Que l'enchaînement des responsabilités soit si ardu est une chose ; mais la durée des carrières est-elle au moins satisfaisante ?

2. Des mandats brefs et hachés

a- Pendant la Restauration

Alors que la durée de vie du régime lui-même a été courte, limitée à quinze ans - seize en comptabilisant la première Restauration -, on constate à l'échelle individuelle que la période d'exercice de mandats parlementaires, et *a fortiori* de responsabilités ministérielles, est statistiquement beaucoup plus brève encore. On avait été du reste confronté à cette réalité dès le chapitre 1 de l'étude, lorsque, analysant la mouvance fréquente des affiliations partisans, il avait fallu d'emblée introduire une importante restriction, liée à une multitude de carrières météoriques, qui ne laissaient guère loisir aux intéressés de changer plusieurs fois de casaque. Le moment est maintenant venu de préciser ce phénomène et d'en indiquer les causes principales.

- Brièveté des carrières parlementaires

Les polémistes de l'époque ont souvent stigmatisé les députés toujours « ministériels », changeant d'étiquette autant de fois que nécessaire, pour assurer leur réélection au gré des changements de l'opinion et des combinaisons gouvernementales. C'est ainsi que, dressant un portrait de tous les députés siégeant dans la « Chambre retrouvée » en 1826, le pamphlétaire Alexis Lagarde ironise, parmi cent autres exemples, sur Lizot, ardent villèliste après avoir été un chaud partisan des gouvernements « constitutionnels » quelques années auparavant :

« Cet honorable membre est connu pour l'inflexibilité de ses principes ministériels, qui résistent à tous les chocs et au changement des personnes et aux variations des systèmes. Le soleil cessera d'être au centre du monde, avant que M. Lizot cesse d'être au centre de la Chambre »¹.

Derrière l'épigramme satirique, il y a bien l'idée d'un fréquent glissement d'un royalisme constitutionnel à un royalisme tout court chez nombre de parlementaires, ce glissement - à droite, *de facto* - leur permettant de rester « au centre de la Chambre », c'est-à-dire en vérité au cœur du système parlementaire, pour une durée, sinon éternelle, à tout le moins aussi longue que la durée prévisible du régime.

Or, le nombre de députés indéracinables du Palais-Bourbon s'avère à l'examen extrêmement restreint, la quasi totalité des carrières parlementaires étant l'objet, soit d'une

¹ Alexis Lagarde, *Nouvelle biographie pittoresque des députés à la Chambre septennale*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, p. 110.

interruption plus ou moins longue, soit même bien souvent d'un arrêt aussi rapide que définitif.

Tous régimes et époques confondus, les carrières très longues des députés liés à la droite sous la Restauration (ou à un moment de celle-ci) ne sont pas légion. Seuls cinq députés, tous élus du sud-ouest ou du centre auvergnat, ont siégé au moins vingt ans au Palais-Bourbon : Favard de Langlade (Puy-de-Dôme) a siégé 27 ans (1795-1799, 1800-1807, 1815-1831), Puymaurin (Haute-Garonne) 25 ans (1805-1830), Chilhaud de La Rigaudie (Dordogne) 21 ans (1804-1817, 1820-1827, 1830-1831), Clausel de Coussergues (Aveyron) 20 ans (1807-1827), et Meynard (Dordogne) 20 ans (1792-1798, 1800-1805, 1815-1817 et 1820-1827)¹.

Sous la seconde Restauration (juillet 1815-juillet 1830), seize sessions annuelles se sont succédées. Or, les royalistes qui sont parvenus à siéger comme députés pendant l'intégralité de ces seize sessions se comptent au nombre de dix seulement sur 711, soit 1,4% du lot. Il s'agit des députés André (Lozère), d'Augier (Morbihan, Finistère, puis Vaucluse), Becquey (Haute-Marne), Bourdeau (Haute-Vienne), Doria (Saône-et-Loire), Dupont de l'Étang (Charente), Favard de Langlade (Puy-de-Dôme), Lastours (Tarn), Paul de Châteaudouble (Var), et Puymaurin (Haute-Garonne).

La première remarque qui s'impose est que, sur ces dix, deux seulement, Lastours et Paul de Châteaudouble, sont des fidèles de la droite de la première heure, ayant fait partie du groupe ultra-royaliste à la fin des années 1810, tandis qu'un troisième, Puymaurin, a fait partie du groupe charnière entre cette droite ultra-royaliste et le centre droit constitutionnel. C'est-à-dire que sept sur dix de ces caciques sont des « pièces rapportées », venues à la droite sur le tard, à partir de 1820, à l'heure des succès et de la formation d'un vaste bloc « royaliste » plus flou et moins compromettant ; les sept ont d'ailleurs des origines partisans disparates, divisées entre les différentes mouvances constitutionnelles, soit le centre droit (André, Bourdeau, Doria), le centre pur (Becquey, Favard de Langlade), et le centre gauche (d'Augier, Dupont de l'Étang). Cela durcit encore l'analyse formulée au chapitre 1, qui liait l'enracinement du député, autrement dit la durée de la carrière parlementaire, à sa capacité à changer d'affiliation partisane.

Pour les députés moyennement enracinés (5 à 9 sessions de la Restauration), on n'enregistre, on s'en souvient, que 16% de « mutants », tandis que la proportion doublait quasiment (31,8%) pour les députés bien enracinés (au moins 10 sessions). Avec un taux de

¹ On exclut de ce comptage Berryer, qui siège certes 26 ans au Palais-Bourbon, mais n'y fait son entrée qu'en mars 1830, à l'extrême fin du régime de la Restauration.

mutation de 70% parmi la petite cohorte d'« indéracinables » se maintenant durant les 16 sessions, le constat est encore plus clair : la durée longue d'une carrière est très largement exclusive d'un affichage partisan clair et constant, une gestion de carrière bien entendue impliquant, au moment opportun, des inflexions de gouvernail entre centre et droite.

La deuxième remarque qui frappe l'observateur est la proportion dérisoire, limitée à 1,4%, des carrières de député qui se prolongent sur la durée du régime entier. En étendant le spectre d'observation de 16 à 13 sessions, le nombre de députés - presque - indéracinables sous la Restauration reste limité à 39, soit 5,5% de la masse des députés de droite, à peine plus du vingtième. Nommément, il faut ajouter à la liste précédente six députés ayant tenu quinze sessions au Palais-Bourbon, soit Chabron de Solilhac et Chevalier-Lemore (Haute-Loire), Durand (Pyrénées-Orientales), Jacquinet-Pampelune (Yonne), La Bourdonnaye (Maine-et-Loire) et Mousnier-Buisson (Haute-Vienne), trois autres s'étant maintenu quatorze sessions, soit Mestadier (Creuse), Potteau d'Hancardrie (Nord) et Ravez (Gironde), et encore vingt autres ayant siégé 13 sessions entre 1815 et 1830, soit Andigné de Mayneuf (Maine-et-Loire), Barthe-Labastide (Aude), Beaurepaire (Saône-et-Loire), Benoist (Maine-et-Loire), Boin (Cher), Clausel de Coussergues (Aveyron), Corbière (Ille-et-Vilaine), Corday (Calvados), Cornet d'Incourt (Somme), Durand-Fajon (Hérault), Dussumier-Fonbrune (Gironde), Gestas (Basses-Pyrénées), Hay-Lucy (Yonne), Josse-Beauvoir (Loir-et-Cher), Mirandol (Dordogne), Planelli de La Valette (Isère), Salaberry (Loir-et-Cher), Simon (Moselle), Vassal de Montviel (Lot-et-Garonne), et, *last but not least*, Villèle (Haute-Garonne). Le brave Lizot lui-même, qu'on avait vu méchamment épinglé, comme pour donner tort à Lagarde et à ses autres détracteurs, meurt en janvier 1827 après 12 sessions et demie d'affilée, ce qui lui évite de justesse de figurer dans ce groupe des « indéracinables » ou quasi.

Si l'on expose ici cette liste un peu fastidieuse, c'est qu'elle permet de souligner au passage deux points. D'une part, parmi ces députés presque indéracinables, on voit se mélanger les leaders, les demi-gloires du parti royaliste et les parfaits obscurs. Par conséquent, il est clair que la durée de la carrière parlementaire est un critère significatif, mais en aucun cas suffisant pour créer un *leadership*. Cela mérite d'être d'emblée souligné.

D'autre part, on remarque qu'à la notable exception de d'Augier, tous ces indéracinables royalistes au Palais-Bourbon sont bien implantés dans leur département, auquel ils restent fidèles ; la remarque vaudrait *a fortiori* pour les députés de droite siégeant moins longtemps. La carrière parlementaire de ces caciques de la droite se distingue en ceci nettement des

grandes figures de la gauche libérale, qui virevoltent au contraire d'un département à un autre, soit pour assurer au mieux leur réélection, soit, de plus en plus fréquemment au fur et à mesure qu'on s'avance vers la fin de période, pour provoquer, sur ses propres terres, une notabilité de droite que l'on espère terrasser. L'acteur politique de droite, quant à lui, dédaigne ces "parachutages" - il n'existe pas de terme équivalent à l'époque -, car il estime avoir un lien beaucoup plus étroit et charnel à « sa » terre ; la conséquence indirecte est que les élus de la droite royaliste sont l'objet d'un nombre infiniment plus limité d'élections multiples, donnant lieu ensuite à autant d'élections partielles dans les circonscriptions finalement non retenues par l'élu.

En revanche, comme on le constate, la droite, même si elle est plutôt dominante numériquement au Parlement à l'échelle de la période totale de la Restauration, ne se distingue pas davantage que la gauche par sa proportion de députés indéracinables, qui reste bien faible. Au contraire, le *turn-over* et les carrières brèves constituent le lot commun, ce que résumant les deux tableaux qui suivent.

Ainsi donc, le député de la Restauration ayant eu des accointances avec la droite a siégé en moyenne pendant un peu plus d'un quinquennat. Un tiers seulement a franchi le cap d'un septennat - souvent fractionné en deux moments, typiquement 1815-1817 et 1824-1827 -, tandis qu'un autre tiers siégeait pour une durée inférieure ou égale à trois ans.

Ce morcellement et cette brièveté du temps resté à la députation s'expliquent pour l'essentiel par la conjugaison du renouvellement annuel de la Chambre des députés par cinquième de 1817 à 1822 (avec au total sept renouvellements partiels d'assez vaste ampleur, dont deux pour la seule année 1822), et d'autre part les dissolutions à répétition de la Chambre des députés en juillet 1815, septembre 1816, décembre 1823, novembre 1827 et juin 1830.

Tableau 17. La forte proportion des carrières très courtes parmi les députés de droite.

Nombre de sessions siégées sous la Restauration	Nombre de députés de droite dans ce cas de figure	Nombre de sessions siégées sous la Restauration	Nombre de députés de droite dans ce cas de figure
1 ou 1 demie	119	9	44
2	17	10	17
3	83	11	32
4	110	12	17
5	47	13	20
6	34	14	3
7	75	15	6
8	76	16	10

Tableau 18. Une durée moyenne de session environ égale à 5 ans pour les députés de droite.

Nombre de sessions annuelles siégées sous la Restauration	Nombre de députés de droite concernés	Proportion sur les 711 députés de droite
16 sessions	10	1,4%
13 ou +	39	5,5%
10 ou +	105	14,8%
8 ou +	225	31,7%
6 ou +	334	47,0%
5 ou +	382	53,8%
1 à 4	328	46,2%
1 à 3	217	30,6%
1 seule session (ou 1 demi-session)	119	16,8%

Même en tenant compte des 67 chanceux députés de droite qui sont promus pairs de France sous la Restauration, et pourraient *a priori* envisager une tranquille fin de carrière, le constat de la grande brièveté des carrières s'impose pour la grosse masse des députés de droite : pour tous ces députés éphémères, soit une nette majorité du lot, il est de ce fait nettement abusif de parler de « carrières » parlementaires, puisque ces dernières sont réduites à un court passage, voire souvent à une peau de chagrin. Comme on va le constater dans un instant, la prolongation du champ d'observation à la monarchie de Juillet modifie les proportions constatées de manière résiduelle, les anciens députés de droite de la Restauration n'ayant pas réussi leur acclimatation sous la monarchie orléaniste, avec un système censitaire élargi et une administration hostile.

Du reste, les pairs de droite ne sont pas entièrement prémunis contre les brèves carrières, leur durée de maintien à la Chambre haute étant caractérisée par une grande hétérogénéité, beaucoup plus importante qu'à la Chambre des députés. En effet, la conjugaison du grand âge moyen des pairs royalistes et de la révolution de Juillet compense en partie la durée théoriquement illimitée de la fonction ; cela crée des profils de carrière extrêmement différenciés parmi les 218 pairs qu'on a pu identifier comme à coup sûr liés à la droite sous la Restauration.

Si l'on englobe dans le champ de l'observation l'ensemble de la période de la monarchie constitutionnelle (1815-1848), on constate certes, d'un côté, une proportion des longues carrières beaucoup plus significative que chez les députés : un tiers des pairs de droite de la Restauration reste en fonction au moins dix ans à la Chambre haute (72 pairs, soit 33%), plus du quart reste au moins 15 ans (58 pairs, soit 27%), avec le cas-type du pair de France nommé lors d'une des deux premières grandes fournées (juin 1814 et août 1815), et qui résigne son mandat en août-septembre 1830, lors de l'installation du nouveau régime. La proportion qui

demeure en place au-delà de vingt ans, réduite au dixième du *corpus* (25 pairs, 11%), est beaucoup plus mince, même si elle n'est pas négligeable : il s'agit alors forcément de pairs, qui, en dépit de leur orientation droitnière, prêtent sans vergogne le serment à Louis-Philippe. Cette entorse aux principes politiques défendus, si elle n'a prolongé le mandat des députés de droite qui y ont consenti que d'un an, jusqu'aux élections du printemps 1831, a permis en revanche à bon nombre de pairs royalistes de prolonger leur retraite dorée.

On compte même en leur sein quatre vrais « indéracinables », ayant réussi la gageure de rester en place plus de trente ans à la Chambre haute : il s'agit par ordre de durée, du duc de Sabran (août 1815-juillet 1847), des marquis de Gontaut-Biron et de Vérac (août 1815-février 1848), et du plus indéracinable d'entre tous, le duc de Brissac (juin 1814-février 1848), seul des 218 pairs de droite à rester en place pendant la durée intégrale des deux monarchies constitutionnelles. Il est inutile de préciser que ces opportunistes pairs de droite ne s'attirent pas la bienveillance de leurs collègues, qui se sont résolus au sacrifice de leurs mandats. On en veut pour preuve le portrait haineux dressé par l'épouse de Chateaubriand à l'endroit de Brissac et de quelques autres dans son *Cahier vert* : « Nous voyons aujourd'hui compter au nombre des défenseurs du trône et de l'autel, des hommes dont toute la vie avait été un outrage à Dieu et au Roi. Ces pécheurs (vrai scandale de la terre) ont fait pénitence non sous la haire et le cilice, mais couverts d'honneurs, de places et d'argent. [...] Comme le disait Bonaparte, M. de Chateaubriand a fait plus de bien aux Bourbons que la plus puissante armée, et cependant celui-là [...] était appelé par les ultras un membre de *défection* ! Et quels étaient ces *ultras* ? Ceux-là qui avaient tourné à tous vents et servi tous les gouvernements : c'étaient les Montmorency, qu'on fit figurer tour à tour dans les orgies de la Convention comme dans les antichambres de Bonaparte, les Brissac, bas valets des saletés de madame Mère, etc. »¹.

Mais cette forte proportion de pairs durables ne doit pas occulter d'autres carrières beaucoup plus éphémères à la Chambre haute. 93 des 218 pairs de droite de la Restauration sont restés moins de cinq ans à la Chambre haute, soit près d'une petite moitié du *corpus* (43% exactement) ; et en vérité, 83 d'entre eux sont même restés en poste moins de trois ans (38%) : ceci est dû notamment à la grande fournée de 76 pairs décidée par Villèle en novembre 1827, et invalidée à la fin de l'été 1830 par le nouveau pouvoir orléaniste, qui décide d'exclure tous les pairs nommés par Charles X.

Lorsque l'on met en balance ces chiffres antagonistes, on mesure à quel point les pairs de droite ont des profils de carrière extrêmement hétérogènes, un tiers du lot restant en fonction

¹ Céleste de Chateaubriand, *Cahier vert* (1815-1844), rééd. Jean-Paul Clément, Perrin, 1990, pp. 111 et 155.

plus de dix ans, tandis qu'un deuxième gros tiers quitte la place au contraire en moins de trois ans.

- Des carrières ministérielles souvent plus éphémères encore

Qu'en est-il du côté des ministres ? Sous la Restauration, le rythme des changements de gouvernement, quoique assez fréquent, reste toutefois relativement modéré, d'autant que le gouvernement Villèle, long de six ans, crée une longue pause ; on est loin à cet égard de l'instabilité permanente propre aux régimes d'assemblée. Dans ces régimes-ci, toutefois, le fait est connu, la valse permanente des gouvernements n'est pas forcément exclusive d'une grande stabilité du personnel ministériel, grâce à un jeu de chaises musicales, qui change les attributions de chacun, tout en gardant - presque - toujours les mêmes personnalités, en vrais *professionnels* du gouvernement. Or, paradoxalement, les 45 ministres et sous-secrétaires d'État liés à la droite à un moment au moins de la Restauration n'ont pas un tel profil ; leurs aventures gouvernementales apparaissent comme un bref moment, exceptionnel, dans leur vie politique et *a fortiori* à l'échelle de leur existence.

D'abord, à l'exception remarquable du maréchal Clarke, duc de Feltre, déjà employé durant six ans et demi sous l'Empire comme ministre de la Guerre, et celle, beaucoup plus partielle, de Du Bouchage, éphémère ministre de la Marine du dernier gouvernement de Louis XVI du 21 juillet au 10 août 1792, les 43 autres membres du gouvernement étudiés n'ont pas été employés à des fonctions ministérielles à une période autre que celle de la Restauration. C'est-à-dire que les individus considérés sont toujours des ministres « neufs » lors de leur première nomination sous la Restauration, et qu'en revanche, à la chute du régime en 1830, leur carrière ministérielle est inéluctablement finie, quelle que soit la diversité des parcours individuels. Ainsi, l'appartenance à la droite royaliste n'apparaît pas, avec le recul, comme un bon calcul à long terme, même si elle n'a pas toujours coïncidé avec la période d'exercice des fonctions ministérielles, souvent propice à un positionnement provisoire « constitutionnel », autrement dit recentré.

Ensuite, la durée même de ces carrières ministérielles individuelles est généralement très brève, ce qui signifie que le renouvellement est profond et permanent au sein des différents gouvernements royalistes de la Restauration, pourtant très resserrés à l'époque - une petite dizaine de membres tout au plus, en comptant les sous-secrétaires d'État. Ainsi, les 45 ministres et sous-secrétaires d'État liés à la droite exercent en moyenne l'ensemble de leurs charges gouvernementales pour une durée égale à deux ans, un peu inférieure si l'on

exclut les services antérieurs à la Restauration¹. De fait, le contraste est saisissant entre quelques « vétérans » qui parviennent à s'accrocher au gouvernement plus de trois ans au total et tous les autres dont la carrière ministérielle est définitivement terminée au bout de quelques mois. Les premiers ne sont que 10 sur 45, moins du quart - et encore en incluant le duc de Feltre et ses longs services ministériels rendus à Napoléon - ; ce sont soit des *leaders* au sein du parti royaliste, soit de très bons techniciens, soit encore, tels Maxence de Damas, des personnalités sans relief qui ont l'avantage considérable de ne pas faire d'ombre au président du Conseil. Face à ces vétérans, 16, soit plus du tiers, ne restent même pas un an ministres ou sous-secrétaires d'État ; les trois quarts (34 ministres ou sous-secrétaires d'État sur 45 liés à la droite) seront restés finalement moins de deux ans en charge de fonctions gouvernementales. Le tableau qui suit souligne cette disparité, en détaillant la durée individuelle de présence au gouvernement.

Tableau 19. Une présence au gouvernement très disparate, et souvent extrêmement brève.

Nom du ministre ou du sous-secrétaire d'État concerné	Durée totale de présence au gouvernement sous la Restauration	Période(s) de présence au gouvernement
Feltre	8 ans et 7 mois	9 août 1807-31 mars 1814 11-20 mars 1815 28 septembre 1815-12 sept. 1817
Corbière	6 ans et 7 mois	21 décembre 1820-28 juillet 1821 14 décembre 1821-4 janvier 1828
Villèle	6 ans et 7 mois	21 décembre 1820-28 juillet 1821 14 décembre 1821-4 janvier 1828
Peyronnet	6 ans et 3 mois	14 décembre 1821-4 janvier 1828 19 mai 1830-30 juillet 1830
Clermont-Tonnerre	6 ans	14 décembre 1821-4 janvier 1828
Richelieu	5 ans et 1 mois	26 septembre 1815-27 déc. 1818 20 février 1820-14 décembre 1821
Chabrol de Crouzol	4 ans et 4 mois	4 août 1824-3 mars 1828 8 août 1829-19 mai 1830
Damas	4 ans et 2 mois	19 octobre 1823-4 janvier 1828
Lainé	3 ans et 7 mois	7 mai 1816-29 décembre 1818 21 décembre 1820-14 déc. 1821
Frayssinous	3 ans et 6 mois	26 août 1824-3 mars 1828
Doudeauville	2 ans et 9 mois	4 août 1824-2 mai 1827

¹ Le chiffre cumulé des mois d'exercice ministériel pour les 45 personnalités concernées est de 1092 mois, soit statistiquement 2,022 ans, si l'on prend en compte également les services antérieurs de Du Bouchage et du duc de Feltre ; si l'on ne prend en compte que les services de la Restauration, on arrive à un total de 1012 mois, soit une moyenne par individu de 1 an et 10 mois. Il convient de noter qu'on mesure ici les périodes d'exercice effectif au gouvernement, ce qui signifie que les services des ministres de la Guerre Bellune et Bourmont, partis guerroyer à l'étranger respectivement en 1823 et 1830, ne sont plus comptabilisés pendant cette période, étant donné qu'ils sont remplacés par une autre personnalité, par intérim, jusqu'à leur retour.

Mounier	1 an et 10 mois	20 février 1820-14 décembre 1821
Du Bouchage	1 an et 9 mois	21 juillet-10 août 1792 27 septembre 1815-22 juin 1817
La Bouillerie	1 an et 8 mois	9 mai 1816-29 décembre 1818 mai 1827 (interim)
Ravez	1 an et 8 mois	16 avril 1817-29 décembre 1818
de Caux	1 an et 7 mois	4 janvier 1828-8 août 1829
Martignac	1 an et 7 mois	4 janvier 1828-8 août 1829
Saint-Cricq	1 an et 7 mois	4 janvier 1828-8 août 1829
Dambray	1 an et 6 mois	13 mai 1814-20 mars 1815 7 mai 1816-19 janvier 1817
Vatimesnil	1 an et 6 mois	10 février 1828-8 août 1829
Chateaubriand	1 an et 5 mois	28 décembre 1822-6 juin 1824
Hyde de Neuville	1 an et 5 mois	3 mars 1828-8 août 1829
Becquey	1 an et 4 mois	9 mai 1816-17 septembre 1817
Tabarié	1 an et 4 mois	9 mai 1816-17 septembre 1817
Bellune	1 an et 3 mois	14 décembre 1821-23 mars 1823
d'Haussez	1 an	8 août 1829-30 juillet 1830
La Ferronnays	1 an	4 janvier 1828-janvier 1829
Montbel	1 an	8 août 1829-30 juillet 1830
Montmorency	1 an	14 décembre 1821-18 déc. 1822
Polignac	1 an	8 août 1829-30 juillet 1830
Trinquelague	11 mois	9 mai 1816-16 avril 1817
Blacas	10 mois	13 mai 1814-20 mars 1815
Vitrolles	10 mois	13 mai 1814-20 mars 1815
Courvoisier	9 mois	8 août 1829-19 mai 1830
Bourmont	8 mois	8 août 1829-11 avril 1830
Dupont de l'Étang	8 mois	3 avril 1814-3 décembre 1814
Guernon-Ranville	8 mois	18 novembre 1829-30 juillet 1830
Digeon	7 mois	23 mars 1823-19 oct. 1823 (interim)
Vaublanc	7 mois	24 sept. 1815-7 mai 1816
Bourdeau	6 mois	24 janvier 1829-8 août 1829
Champagny	4 mois	25 mars-30 juillet 1830
La Bourdonnaye	3 mois	8 août 1829-18 novembre 1829
Ferrand	3 mois	2 sept.-8 déc. 1814 (interim)
Capelle	2 mois	19 mai 1830-30 juillet 1830
Chantelauze	2 mois	19 mai 1830-30 juillet 1830

La simple lecture du tableau indique que, parmi les *leaders* de la mouvance royaliste, une durée plus longue au gouvernement garantit une suprématie réelle par rapport à ses rivaux ; la durée de passage aux affaires de Villèle, comparée à celle de ses différents challengers - que ce soit Chateaubriand, Bellune, Montmorency, La Bourdonnaye ou encore Polignac -, l'atteste suffisamment. En revanche, il est patent que l'importance politique d'un individu dans l'absolu ou même au sein du parti royaliste n'est nullement en soi indexée sur la durée de ses activités ministérielles.

Dans l'ensemble, la grande brièveté de ces passages au gouvernement relativise beaucoup une fois de plus la notion de « carrière » politique, même lorsque l'on atteint l'échelon ministériel. Ce qui est vrai, c'est que, pour certains hauts-fonctionnaires, le passage au gouvernement, même lorsqu'il s'agit d'un sous-secrétariat d'État tout à fait éphémère, constitue l'apothéose d'une carrière administrative, par la notoriété qui accompagne le poste ; en revanche, pour les vrais « politiques » ayant la controverse partisane comme moteur de leur action, il n'y a pas de véritable carrière politique, le passage au ministère restant comme une apothéose intense certes, mais courte, et sans guère de rebond possible après la sortie du gouvernement, sinon, à la tribune parlementaire, comme Cassandre plus ou moins aigrie - l'exemple de Chateaubriand constituant un archétype de ces reconversions par défaut.

b- La cassure de 1830-1832

Le nom des *leaders* du parti légitimiste sous la monarchie de Juillet pourrait donner l'impression illusoire d'une grande continuité des acteurs entre ce parti-là et la droite royaliste de la Restauration. Ainsi, Bellune, Bourmont, Chateaubriand occupaient déjà un rôle notable au sein de la droite avant 1830. Moins ostensiblement, Berryer, qui s'impose comme le grand orateur légitimiste tout au long de la monarchie de Juillet, piaffait en réalité depuis le début des années 1820 dans les coulisses du pouvoir, espérant secrètement, comme beaucoup d'autres, être doté d'un maroquin ministériel à l'avènement de Charles X¹. Quant à Alban de Villeneuve-Bargemont, n'était-il pas un ancien préfet de la Restauration, frère en outre de deux députés de droite ayant tous deux siégé sous le régime bourbonien ? Mais ces quelques arbres ne doivent pas masquer la forêt du renouvellement des acteurs politiques, d'autant que ces nouveaux *leaders* légitimistes, s'ils n'étaient pas inconnus avant 1830, ne jouaient assurément pas le même rôle au sein du dispositif partisan royaliste.

En réalité, pour les hommes politiques de la droite royaliste, la révolution de Juillet a constitué, bien plus qu'une césure, une véritable cassure. Car cette révolution n'a pas seulement signifié un rejet dans l'opposition d'une durée exceptionnellement longue ; la plupart du temps, à l'échelle individuelle, elle a marqué purement et simplement la fin de toute responsabilité parlementaire, voire souvent de toute carrière politique². De ce fait, le légitimisme, qu'on présente souvent comme la suite de cette droite royaliste, s'est constitué

¹ Comme l'attestent, dans ses papiers personnels conservés aux Archives nationales (223 AP/1, dossier 7), deux extraits de presse étrangère, du *Journal de Hambourg* et du *Morning Chronicle*, en date des 17 et 25 septembre 1824, où Berryer figure au nombre des candidats les plus crédibles à un ministère renouvelé. L'intéressé a souligné son nom de sa propre plume et a précieusement conservé les deux articles de presse.

² On inclut dans ce vocable les fonctions de membre de conseil général et de maire de chef-lieu, mais pas en revanche celle de maire de village, qui ne présente pas le même caractère.

sur des bases non identiques : par-delà les fidélités individuelles et surtout familiales des sympathisants, les cercles de responsables se sont trouvés amputés de gigantesques pans préexistants, propulsant au premier plan des personnalités auparavant secondes ou même inconnues dans l'organisation royaliste antérieure. Ces modifications profondes, au sein du premier cercle de l'appareil dirigeant comme en celui plus élargi des cohortes d'élus - fort réduites au départ, d'ailleurs - ont eu une incidence sur la stratégie, le discours et l'allure générale même du nouveau mouvement politique, et instaurent avec la droite de la Restauration une discontinuité réelle trop souvent sous-estimée.

Concrètement, s'agissant des membres du gouvernement ou des parlementaires ayant penché à droite à un moment donné de la Restauration, fort peu ont pu continuer une carrière politique sous le régime suivant. À de rares exceptions près, seuls ont pu persévérer, à une échelle souvent plus modeste qu'auparavant, ceux qui s'étaient nettement « recentrés » avant la chute du régime : soit que, faisant « défection », ils trahissent une droite à laquelle ils avaient auparavant toujours appartenu, soit qu'ils retrouvent une position centriste et constitutionnelle qui était initialement la leur, avant que le succès massif de la droite dans la première moitié des années 1820 ne les ait déportés un court moment hors de ce que l'on a appelé ensuite, sous le régime suivant, le « juste milieu ».

- Les ministres

Pour les 45 membres de l'exécutif concernés, l'horizon du Palais-Bourbon est totalement et définitivement bouché dans près de neuf cas sur dix après 1830 : seuls six ministres et sous-secrétaires d'État liés à la droite, Becquey, Bourdeau, de Caux, Martignac, Ravez et Vatimesnil, parviennent à se faire réélire après les Trois Glorieuses. Si tous les six ont siégé à un moment donné au sein de la droite « royaliste », en en étant parfois, tels Martignac ou Ravez, des membres très actifs, aucun d'entre eux en revanche, il convient de le noter, n'a été « ultra-royaliste », au sens qu'a revêtu l'expression pendant la période 1815-1819¹.

Encore la prolongation de l'aventure politique a-t-elle été souvent bien éphémère pour ces six personnages : elle n'a duré qu'un an et demi au Palais-Bourbon pour Martignac, jusqu'à sa mort en avril 1832 - le temps de faire une défense remarquée de son successeur et rival Jules de Polignac, lors du procès des ministres de Charles X -, neuf mois seulement pour Becquey, l'espace d'une seule session parlementaire. Ne parlons pas du malheureux Ravez, qui dut attendre la chute de la monarchie de Juillet et les désillusions consécutives à l'échec de la

¹ Sur ces questions de terminologie, on renvoie au chapitre 1 de cette étude.

Constituante de 1848, pour retrouver, à 79 ans bien comptés, le chemin du Palais-Bourbon qu'il avait présidé plus de dix ans sous la Restauration : il n'eut du reste guère le temps de profiter longtemps de cette ultime résurrection politique, puisqu'il mourut quatre mois à peine après l'ouverture de la session de la Législative de 1849. Vatimesnil fait un parcours un tant soi peu plus honorable que les précédents : il parvint à se faire réélire par le département du Nord, qui penchait à droite dès la Restauration, jusqu'en mai 1834 ; la « traversée du désert » n'en est pourtant pas moins longue de 15 années interminables, jusqu'à sa réélection à la Législative, où il siégea de mai 1849 au coup d'État du 2 Décembre de Louis-Napoléon.

En réalité, seuls Bourdeau et de Caux, qui avaient fait clairement « défection » et trahi la droite en 1829-1830, parvinrent à tirer leur épingle du jeu, par un enchaînement réussi entre réélection au Palais-Bourbon et promotion au Palais du Luxembourg : ainsi, de Caux, réélu lors du dernier scrutin de la Restauration à l'été 1830, siégea jusqu'en mai 1831, avant d'être promu pair de France dès octobre 1832, ce qui lui assura une sinécure politique jusqu'à sa mort en juillet 1845. La survie politique est encore plus remarquable pour Bourdeau : siégeant lui aussi de septembre 1830 à mai 1831, il parvint à se faire réélire dans sa Haute-Vienne pour la mandature 1834-1837, avant d'être également promu à la pairie d'octobre 1837 à sa mort, intervenue le même mois que de Caux.

La Chambre des pairs constitue en effet, dans le droit sillage de la Restauration, un tranquille lieu de crépuscule politique pour maints acteurs politiques confirmés. Néanmoins, en dehors de ces deux nouvelles nominations par le régime de Juillet, les ministres de droite qui étaient déjà pairs sous la Restauration furent rares à prolonger cette expérience en régime orléaniste. D'abord, parce que tous les pairs nommés par Charles X furent démis par la Charte révisée : de ce fait, Corbière, La Bouillerie, La Bourdonnaye, Ravez, Villèle et Vitrolles furent remerciés d'autorité, pour ne pas parler de Peyronnet et de Polignac, emprisonnés pour leur participation au « coup d'État » avorté de juillet 1830 : en tout, donc, huit ministres et sous-secrétaires d'État mis à la retraite définitive en 1830. À cette première cause d'arrêt de la carrière politique, il faut ajouter le refus de serment au nouveau régime, que beaucoup de ministres, politiquement marqués à droite, considérèrent comme une obligation morale : ainsi, outre Chateaubriand dont le refus est célèbre, il faut également compter avec la sortie volontaire de Blacas, Bourmont, Frayssinous, La Ferronnays, Clermont-Tonnerre ou encore Maxence de Damas. Le duc de Doudeauville, après avoir d'abord prêté serment, se résolut lui aussi à résigner la pairie lors de la crise politique de janvier 1832 : à cette date, ce sont donc huit autres ministres qui, pairs à la fin de la Restauration, ont quitté la vie politique, d'une

manière « volontaire », nonobstant les amicales pressions exercées sur eux pour orienter leur décision.

Ceux des ministres-pairs de France qui acceptèrent de continuer à siéger sous le régime louis-philippard jusqu'à leur mort sont Bellune, Chabrol de Crouzol, Mounier et Lainé, ce dernier étant d'ailleurs encensé par le nouveau régime comme un « sage », père fondateur présumé, avec quelques autres, d'une monarchie constitutionnelle justement entendue.

Ainsi, sur les vingt membres de l'exécutif « royalistes » de la Restauration ayant été promu à la pairie par Louis XVIII ou par Charles X, 80% ont mis, de gré ou de force, un terme à leur carrière juste après la révolution de 1830 - ou début 1832 dans un cas isolé -, tandis que seuls 20% ont persévéré durablement après la chute du régime : la rupture, là encore, est indiscutable.

- Les pairs de France

La carrière politique subit une précarité presque comparable, si l'on se place au niveau de l'ensemble des pairs de droite de la Restauration, malgré le caractère non électif des fonctions à la Chambre haute, assumées en principe pour la vie¹. Cependant, sur les 218 pairs de la Restauration pouvant être classés à droite, au moins pendant une partie de la durée du régime, seuls 51 (23%), soit moins du quart, sont encore en fonction après l'installation du nouveau régime orléaniste². Cette discontinuité entre les deux régimes est due soit aux décès des intéressés au cours de la Restauration, soit au retrait immédiat de pairs de droite à la révolution de Juillet, par une démission volontaire, lue à la tribune par le président de la Chambre, ou par le refus de prêter serment au nouveau régime dans les délais impartis, ce qui revenait au même. Ainsi, sur les 166 pairs de droite de la Restauration ne siégeant pas sous le régime suivant, 55, comme on le notait au chapitre précédent, sont morts avant la chute du

¹ Et transmises même en ligne directe, jusqu'à l'abolition de l'hérédité décidée par la loi du 29 décembre 1831.

² Les pairs de droite, ou ayant été à droite, qui restent en fonction après l'avènement du régime orléaniste sont : le comte d'Ambrugeac, le comte d'Autichamp, le duc Joseph d'Avaray, le duc de Bellune, le marquis Alexandre de Boisgelin, le comte de Bordesoulle, le duc de Brancas, le comte de Breteuil, le duc de Brissac, le marquis de Castellane, le duc de Castries, le comte Chabrol de Crouzol, le duc de Champagny, le comte Octave de Choiseul-Gouffier, le duc Jules-Aynard de Clermont-Tonnerre, le marquis de Coislin, le comte Claude de Courtarvel, le duc de Doudeauville, le marquis Scipion de Dreux-Brézé, le vicomte Gabriel Du Bouchage, le duc de Duras, le duc Edgar de Feltre, le duc de Fitz-James, le marquis Armand de Gontaut-Biron, le duc de Gramont, le duc de La Force, le comte de Laforest, le marquis de La Guiche, le vicomte Lainé, le baron de La Rochefoucauld-Bayers, le marquis de Louvois, le duc de Maillé, le marquis de Mathan, le comte Marc-René de Montalembert, le prince Joseph de Montmorency-Luxembourg, le baron Mounier, le duc Paul de Noailles, le comte d'Orglandes, le marquis d'Orvilliers, le marquis de Raigecourt, le marquis de Rastignac, le marquis Bonabes de Rougé, le baron Séguier, le marquis de Talaru, le duc de Valentinois, le marquis de Vérac, le comte Charles de Vogüé - à la différence de son frère, le comte Eugène de Vogüé, qui, lui, refuse de prêter serment. Le duc Adrien de Crussol, ancien député, devient quant à lui pair de France en décembre 1830 par droit héréditaire.

régime - en raison du nombre de vieillards de la Chambre haute, notamment à droite -, et 111 ont refusé de prêter le serment au régime de Juillet¹.

Autrement dit, sur les 163 pairs ayant appartenu à la droite sous la Restauration, et qui étaient encore en vie à la chute des Bourbons, 68%, soit plus des deux tiers, ont refusé immédiatement le ralliement au régime orléaniste, créant ainsi une discontinuité considérable au sein du personnel politique désormais appelé « légitimiste » ou « carliste ».

Certes, il faut ajouter aux 52 pairs de droite siégeant à la Chambre haute sous les deux régimes, 20 autres personnalités, qui ont siégé sous la Restauration comme députés de droite, au moins une partie du temps de leur mandature au Palais-Bourbon, avant de siéger à la pairie sous la monarchie de Juillet ; il s'agit de personnalités récompensées par le régime de Juillet soit pour leur « défection », autrement dit leur rupture avec la droite dans les dernières années de régime, soit tout au moins pour leur ralliement, jugé important, au régime orléaniste, une fois consommée la Révolution de Juillet².

En revanche, il faut noter que parmi les 52 pairs qui ne démissionnent pas immédiatement en août 1830, bien qu'ils aient penché à droite, au moins une partie du temps, sous la Restauration, 10 encore démissionnent dans les deux années qui suivent, avant la fin 1832, preuve d'un ralliement du bout des lèvres au régime orléaniste³. Huit des dix pairs concernés démissionnent au cours du mois de janvier 1832, les uns après les autres, à la suite du duc de Fitz-James, qui donne l'exemple ; il s'agit de protester contre l'abolition de l'hérédité de la pairie, qui leur paraît un gage scandaleux donné aux forces révolutionnaires.

En définitive, au 31 décembre 1834, quatre ans et demi après la chute du régime, en tenant compte des démissions, des décès et des promotions d'anciens députés à la Chambre haute, seuls 41 des pairs de France alors en fonction avaient siégé comme parlementaires de droite sous la Restauration, à l'une ou l'autre des deux Chambres : le taux de « conservation » du personnel politique de droite au sein de la Chambre des pairs est donc inférieur au cinquième, une fois le régime suivant conforté dans son existence.

¹ Pour la liste de ces 109 pairs de France, on renvoie à la liste des pairs de droite en annexe 2/C, qui indique précisément la cause de la fin du mandat parlementaire, et la date de celui-ci.

² Ces personnalités sont, par ordre de nomination : Bizemont, Berbis, Bertin de Vaux, de Caux, Gautier, La Briffe, Preissac, Saint-Cricq, Bellemare, Alexandre de Cambon, La Moussaye, Ricard (du Gard), d'Abancourt, Bourdeau, Deforest de Quartdeville, d'Escayrac, Halgan, Rouillé de Fontaine, Louis Joseph de La Force, et Hippolyte de Murat. Bizemont et Berbis refusèrent leur nomination, La Briffe ne vint jamais siéger, ce qui réduit le nombre effectif de ces promotions à 17.

³ Les 10 pairs en question sont : d'Autichamp, d'Avaray, Doudeauville, Duras, Feltre, Fitz-James, La Rochefoucauld-Bayers, Montmorency-Luxembourg, d'Orglandes et Rougé.

- Les députés

La pérennité de la carrière politique est encore beaucoup plus problématique pour les députés soumis aux aléas d'une réélection. Pour les légitimistes ayant siégé à droite sous le régime des Bourbons, cela devient une véritable gageure après 1830, qui se mesure pleinement à compter de l'année suivante, au printemps 1831, lors des premières élections organisées par le nouveau régime.

Ainsi, en mars 1824, 398 députés siègent sur les 711 ayant fait partie de la droite, à un moment au moins de la Restauration : la « Chambre retrouvée » regroupe à elle seule 56% des députés « de droite » de la Restauration. Six ans plus tard, en mars 1830, ils sont encore 224 députés royalistes à siéger, soit tout de même près du tiers des effectifs totaux enregistrés durant toute la période (31,5% exactement). Certes, tous ne se rangent plus sous les bannières de la droite, puisque 181 seulement votent contre l'adresse hostile à Polignac, tandis que 21, penchant encore à droite, s'abstiennent prudemment, et que 22 autres, siégeant avec quelques nouveaux élus dans le groupe de la « défection », votent carrément pour l'adresse, et rompent ainsi totalement avec la droite.

Après les élections de juin-juillet 1830 perdues par la droite, la proportion des députés issus de la droite royaliste de la Restauration baisse encore inéluctablement. Parmi les 146 élus que compte la droite favorable à Polignac, 133 ont déjà siégé auparavant sous la Restauration, tandis que 19 autres réélus sont d'anciens députés de droite, passés depuis dans le groupe de la « défection » ou carrément à gauche. Par conséquent, 152 individus sur le corps total des 711 députés liés à la droite sous la Restauration, soit encore plus du cinquième (21,4%), ont franchi le cap de ces élections catastrophiques. Par diverses stratégies, de fidélité ou au contraire de rupture avec leur camp originel, ils ont en principe surmonté la vague lancinante de déclin depuis 1825, et jusqu'à cette crise majeure ; en tant qu'élus « inoxydables », ils pourraient donc espérer raisonnablement une prorogation de leur carrière parlementaire de plusieurs années. Ces 152 vétérans issus de la droite formeraient donc *a priori* 35,5% des effectifs de la nouvelle Chambre ; en comparaison, à l'automne 1819, creux électoral pour la droite ultra-royaliste, cette dernière et le petit groupe de proches apparentés comptaient 58 députés sur 262 (22,1%), tandis que 45 membres, siégeant dans les diverses mouvances du centre s'apprêtaient à rejoindre une droite élargie : au total, donc, 103 députés sur les 262 membres du Palais-Bourbon, soit une proportion de 39,3% de députés de droite ou futurs députés de droite. Entre 1819 et 1830, il n'y a donc, ni dans l'absolu ni en proportion, de fonte rédhibitoire des effectifs : la droite, ayant de solides bastions territoriaux, notamment dans la France du Sud et en milieu rural, semble posséder aussi toute une cohorte

d'élus individuellement « imbattables ».

Le coup d'État manqué de Charles X et la révolution de Juillet qui a suivi ont réduit à néant ces rôles de résistance, et donc, pour le point qui nous intéresse maintenant, les perspectives de carrière politique maintenue pour les anciens députés de droite. La retraite forcée de ces derniers s'est déroulée en deux étapes.

Dans un premier temps, le changement de régime et la pression populaire de la foule parisienne transforme encore le rapport de forces au désavantage de la droite : il s'ensuit des démissions, volontaires ou faites sous la pression, des refus de serment explicites de légitimistes intransigeants, des absences de serment d'autres députés trop peureux pour venir affronter la situation parisienne, et enfin, en proportion non négligeable, des invalidations d'élections par la nouvelle majorité parlementaire orléaniste qui n'hésite pas à pousser son avantage aussi loin qu'elle le peut. Le résultat est que, parmi les 152 vétérans issus de la droite et réélus en juin-juillet 1830 - que ce soit comme membres de la droite ou non -, seuls 68 siègent finalement lors de la deuxième session de 1830 (septembre 1830-mai 1831)¹. La proportion des survivants politiques parmi les 711 anciens députés de droite a donc été diminuée brutalement de plus de moitié entre le résultat définitif des élections au 19 juillet et l'issue de la révolution un mois plus tard, passant de 21,4% à 9,6%.

Tout ceci n'est encore rien par rapport à l'épreuve d'un scrutin désormais organisé par des autorités hostiles, avec un cens électoral élargi à 200 francs. Les premières élections organisées par le régime de Juillet en mai 1831 ont vu, la chose est connue, un anéantissement du parti légitimiste. Dans ces conditions, parmi les 711 anciens députés de droite de la Restauration, seuls cinq d'entre eux (0,7%) sont réélus, savoir Berryer (Haute-Loire), Chartrouse (Bouches-du-Rhône), Chevrier de Corcelles (Ain), Jacquinot-Pampelune (Yonne), et Rouillé de Fontaine (Somme), rapidement suivis par Debelleye (Paris) lors d'une élection partielle en septembre ; les quatre derniers ne se réclament d'ailleurs plus du légitimisme. Par la suite, la renaissance électorale partielle du mouvement légitimiste lors des scrutins suivants ne s'accompagne pas d'un emploi massif des anciens cadres de la Restauration. À compter

¹ Le nom de ces 68 députés est : d'Abancourt, Agier, Amat, André, d'Augier, Aurran-Pierrefeu, Balsac, Baron, Becquey, Bellemare, Benoist (de la Salle), Berbis, Berryer, Bizien du Lézard, Blin de Bourdon, Boisbertrand, Burot de Carcouët, Auguste de Cambon, Chagrin de Brullemail, Chartrouse, Chevalier-Lemore, Chevrier de Corcelles, Chilhaud de La Rigaudie, Clarac, Colomb, Crussol, Delauro, Domezon, Doria, Duquesnoy, Durand-Fajon, Dussol, d'Escayrac, Favard de Langlade, Fleuriau de Bellevue, Gautier, Gestas, (Charles de) Gontaut-Biron, Hennessy, Hocquart, Jacquinot-Pampelune, (Arthur de) La Bourdonnaye, La Briffe, Lafont de Cavaignac, Lamezan, Lardemelle, Laval, Letissier, Lévesque, Lézardière, Lingua de Saint-Blanquat, Lorimier, Mestadier, Mirandol, Montsaulnin, (Alexis de) Noailles, d'Ounous, Paul de Châteaouble, Preissac, Raudot, Ribérolles, Ricard (du Gard), Rouillé de Fontaine, Saint-Martial, Saunac, Tardy, Valon, Wangen de Gérolsdseeck.

de 1831, seuls 19¹ des 711 anciens députés de droite de la Restauration, sont réélus au moins une fois au Palais-Bourbon : la proportion (2,7%) est des plus restreintes, inférieure à 3% des anciens parlementaires de droite. Le passage au suffrage universel en 1848 ne se manifeste par aucun retour en politique numériquement significatif des anciens parlementaires royalistes de la Restauration - la plupart étant il est vrai déjà décédés ou trop âgés pour siéger à nouveau. Parmi les 19 « survivants » au cataclysme de 1830-1831, seuls quatre sont élus à la Constituante de 1848 - il s'agit de Berryer, élu des Bouches-du-Rhône depuis 1834, Blin de Bourdon, Panat et Harscouët de Saint-George - ; trois seulement - Berryer, Martin de Villers et Panat - le sont à la Législative de 1849. Après une décennie entière (1852-1862) sans aucune présence, Berryer, seul des 711 anciens députés de droite de la Restauration, réussit la gageure d'être une dernière fois réélu aux élections de 1863 et de siéger jusqu'à sa mort en 1868, tel un ultime scintillement de la droite parlementaire de la Restauration.

Cette brillante exception ne doit pas faire oublier l'essentiel : en 1831, pour plus de 97% des députés de droite, la carrière politique active est définitivement terminée, le palliatif consistant à tout le mieux, pour quelques malins, en une retraite honorable à la Chambre haute. Certains fils ou petits-fils de parlementaires pourront bien ensuite reprendre le flambeau et prolonger la vocation paternelle : en termes de recrutement individuel des acteurs et représentants du mouvement, la cassure est bel et bien immense entre la droite royaliste de la Restauration et le légitimisme ultérieur.

C. Une conception peu sacerdotale du mandat politique

Dans l'exercice de fonctions politiques, on peut déceler des motivations adjacentes qui permettent d'affiner encore un peu plus le portrait des hommes étudiés. Souvent dérisoires, ridicules ou mesquins, ces à-côtés du mandat politique, fort différents d'un royaliste à l'autre, permettent de saisir au plus près la personnalité, l'humanité de chacun et donnent une mesure apparemment anecdotique, en réalité plus concrète, des clivages internes considérables au sein de la mouvance royaliste. Par ce qu'ils révèlent des conceptions de la vie et de l'engagement politique, il apparaît même que ces à-côtés *a priori* superficiels montrent au mieux les limites et parfois les faussetés des discours idéologiques, au profit de réalités psychologiques

¹ On indique le nom de ces 19 opiniâtres et les dates d'exercice de leur mandat parlementaire après 1831 : Agier (1834-1837), Balsac (1834-1837), Berryer (1831-1851 et 1863-1868), Blin de Bourdon (1834-1849), Chabrol de Volvic (1839-1843), Chartreuse (1831-1834), Chevrier de Corcelles (1831-1834), Cuny (1834-1837 et 1839-1844), Debelleye (1831-1834 et 1837-1848), Hennessy (1834-1842), Jacquinet-Pampelune (1831-1835), (Arthur de) La Bourdonnaye (1837-1844), Martin de Villers (1849-1851), Panat (1839-1846 et 1848-1851), Ranchin (1834-1839), Rouillé de Fontaine (1831-1837), Saint-George (1848-1849), Saunac (1837-1848), Valon (1837-1842).

individuelles des plus éclectiques.

1. Une physiologie des caractères très contrastée

Une célèbre lithographie de 1819 représente « l'Ultra », front dégarni, pleurnichant mouchoir à la main, et son pendant « le Libéral », quant à lui rigolard et manifestement bien nourri¹. Une autre, représentée ici, donne à voir à nouveau « l'Ultra » ; il est cette fois assis dans un fauteuil à fleur de lis, placé à côté de bougies qui sont couvertes par des éteignoirs - le symbole de l'obscurantisme religieux aux yeux des libéraux -, et prononçant comme slogan : « éteignons les lumières » ; il a l'air désespéré, les traits creusés, le teint hâve, la tête penchée en avant et soutenue par une de ses mains. Cette image d'Épinal, qui différencie au départ les hommes de droite de leurs adversaires avec une netteté extrême, s'altère en partie au fil des sessions annuelles, au profit d'une image beaucoup plus éclatée, moins typique, mais sans doute plus proche de la réalité, par sa diversité même : une face beaucoup plus solaire, anacréontique, voire même franchement épicurienne de la droite le dispute alors au reflet plus traditionnel, d'un recueillement austère et parfois pessimiste jusqu'au désespoir.



Image 1. « L'Ultra » (1819)

¹ Cette double lithographie du Libéral et de l'Ultra est reproduite, entre autres, dans Charles Lédéré, *La Presse à l'assaut de la monarchie*, Paris, A. Colin, 1960, coll. Kiosque, pp. 26-27.

a- Attitudes de carême

Nonobstant cet enrichissement de l'image droitrière, patent dès le début des années 1820, le souvenir de la droite royaliste qui est resté dans la mémoire collective relève volontiers d'une imagerie sulpicienne, indexée sur un Charles X confit en dévotion et sur quelques autres personnalités de même allure, abusivement étendue ensuite à tout un camp politique en raison de l'influence supposée considérable de la fameuse « congrégation ».

- Le « modèle » royal

Le rôle prépondérant de Charles X dans le conflit ultime qui déboucha sur la révolution de Juillet explique en grande part cette nouvelle simplification régressive et le retour à l'image première de cette droite royaliste dans la représentation collective. L'identification du comte d'Artois, devenu Charles X, aux caractères les plus traditionnels de l'homme de droite est certes lisible dès les premiers débuts de la Restauration, quand le « parti de Monsieur » donne l'impression de concentrer en son sein les personnalités et les initiatives les plus réactionnaires ; elle s'accroît toutefois nettement encore après son accession au trône en 1824, lorsque la publicité accrue des gestes de l'intéressé met quotidiennement en lumière la bigoterie d'un personnage censé incarner désormais la nation française dans son entier. La cérémonie du sacre de mai 1825 constitue sans nulle doute un pas important dans cette accentuation des clichés sur le roi, qui ont rejailli ensuite sur l'image de l'homme de droite en général : en dépit de la modernisation relative de la cérémonie, soulignée par une récente étude¹, le maintien d'une gestuelle traditionnelle - génuflexions répétées, et même mise à plat ventre du monarque - choque l'opinion en paraissant matérialiser la soumission du roi sacré envers le haut-clergé². Dès lors, le cumul maladroit entre le cléricalisme de la politique menée et la dévotion de l'attitude personnelle engendrent des murmures, des rumeurs malveillantes, jusqu'à celle d'un Charles X ordonné prêtre en secret, tel un vivant contraste avec sa propre jeunesse, qui avait été des plus désordonnées.

Cette dévotion excessive se télescope avec un autre grief, celui du manque d'intelligence, pour aboutir à l'image clé du « nigaud religieux », d'autant plus populaire qu'elle est apparemment extensible à une multitude de personnalités, puis, au prix d'une facile

¹ Landric Raillat, *Charles X, le sacre de la dernière chance*, Paris, Olivier Orban, 1991, 345 p.

² Béranger en tire une célèbre chanson satirique, intitulée *Le Sacre de Charles le Simple*, composée d'un refrain (« Oiseaux, plus que nous soyez sages / Gardez bien, gardez bien votre liberté ») et de quatre couplets. Le troisième couplet, le plus connu, dénonce précisément cette soumission du temporel envers le spirituel : « Aux pieds de prélats cousus d'or, / Charles dit son *Confiteor*, / On l'habille, on le baise, on l'huile, / Puis, au rythme des hymnes sacrés, / Il met la main sur l'Évangile. / Son confesseur lui dit : "Jurez ! / Rome, que l'article concerne, / Relève d'un serment prêté ».

généralisation, à tout un hémisphère politique. L'esprit effectivement borné de Charles X a été vite relevé par un grand nombre d'observateurs, et les hommes de droite n'ont pas été les derniers ensuite à souligner le trait pour s'exempter de toute responsabilité dans le désastre de 1830. Sosthène de La Rochefoucauld écrit ainsi sévèrement dans ses *Mémoires* : « La modération n'exclut point la prévoyance, et, à vrai dire, Monsieur n'avait ni l'une ni l'autre de ces qualités. Si on n'est point coupable de ne pas voir, on l'est peut-être de refuser de s'éclairer ; mais pour chercher à se servir des yeux des autres, il faudrait savoir que l'on est aveugle. [...] Monsieur pouvait avouer avec la plus noble franchise qu'il s'était trompé ; mais, rendu à lui-même, il rentrait dans les tendances de son esprit »¹. Lamartine, dont le républicanisme de 1848 n'exclut pas une grande indulgence à l'endroit de ses anciens amis légitimistes, patente dans son *Histoire de la Restauration*, est en revanche implacable sur les limites intellectuelles de Charles X, qu'il souligne de manière incessante, dans des portraits dénués de toute ambiguïté :

« Ce prince était de ces natures qui ne mûrissent jamais. [...] Aucune des idées qui remplissaient l'air [du siècle] n'était entrée dans son âme. Ces idées supposaient en effet l'intelligence ; il ne réfléchissait jamais. [...] Sa nouvelle vertu [...] rétrécit son intelligence sans élever son courage [...]. Le comte d'Artois avait peu pensé dans sa vie : homme de cœur et de premier mouvement, toutes ses qualités étaient des dons de la nature, presque aucunes n'étaient en lui les fruits acquis du travail et de la méditation. [...] Les défauts de Charles X n'étaient pas dans son caractère, ils étaient dans son intelligence »².

A fortiori, chez les pamphlétaires libéraux, le mariage entre la dévotion et l'étroitesse d'esprit du personnage suscite l'imagination, et débouche en 1829-1830 sur une riche production iconographique, représentant Charles X tantôt en prêtre idiot, tantôt en girafe, tantôt encore en cornichon³. L'important est à nos yeux le mélange intime, et pour ainsi dire inextricable, entre une déficience intérieure d'ordre intellectuel et une gestuelle extérieure dévote. En 1815, les royalistes de caricature, émules du légendaire marquis de Carabas, apparaissaient plutôt comme de simples « niais », étymologiquement « à peine sortis du nid », sottise plus civile, superficielle et générale, qui se mesurait aux prétentions exorbitantes des intéressés, peu en rapport avec leurs capacités intellectuelles réduites ou leurs états de service inexistantes. Quinze ans plus tard, à la suite du monarque qui fait figure de chef suprême, cette sottise s'est enrichie et les a donc transformés en véritables « benêts », soit, selon l'étymologie ironique, des idiots qui se croient « bénis » par la grâce divine.

¹ Sosthène de La Rochefoucauld, *Mémoires*, vol. 10, pp. 234-239.

² Lamartine, *Histoire de la restauration*, vol. 2, livre 11, pp. 69-70 et 82, et vol. 10, livre 45, pp. 2-7.

³ On renvoie à cet égard au riche ensemble de caricatures figurant dans la collection léguée par Carl De Vinck au département des Estampes de la Bibliothèque Nationale.

- Les autres personnalités

Si Charles X a indéniablement joué un rôle moteur dans ce renforcement de l'image triste et nigaude de l'homme de droite, d'autres personnalités notables, par leur attitude similaire, ont puissamment contribué à crédibiliser cette représentation. Trois d'entre eux en particulier, en relayant à merveille au niveau parlementaire et ministériel la figure royale du « benêt » dévot, et en paraissant, par là même, incarner eux aussi la droite *par excellence*, donnent à croire que cette nigauderie se situe en totale osmose avec la droite prise dans son ensemble.

Le premier est sans nul doute Jules de Polignac, le « fils d'adoption » (Lacretelle)¹ de Charles X. La confiance aveuglément mystique dont il fit preuve lors des premiers mois de son gouvernement durant l'été et l'automne 1829 avait effaré plus d'un de ses interlocuteurs, et relayé jusqu'à la caricature les comportements ridicules de Charles X. En témoignent les propos caustiques du très conservateur Lord Stuart, ambassadeur de Grande-Bretagne, généreusement colportés ensuite par le bouche-à-oreille, y compris, au sein de la droite, par Genoude et à sa suite par Villèle : « Lord Stuart disait que toutes les fois qu'il va aux Affaires Étrangères, il croit entrer dans le paradis des fous de Milton. Ces fous sont dans une situation déplorable et ils se croient toujours à merveille »².

Ferdinand de Bertier, qui avait naguère été à l'origine de la fondation des Chevaliers de la Foi en 1810, avant de jouer un rôle majeur dans la mise en place du gouvernement Polignac en 1829, est manifestement bâti lui aussi sur le même moule, du moins si l'on se fie au féroce mot d'esprit de Louis XVIII, là aussi répandu ensuite avec plaisir par maints hommes de droite, notamment par le villèliste Salaberry. Celui-ci constate en préalable : « Je suis encore ici de l'avis du Roi », avant de colporter l'anecdote avec gourmandise : « "-Vous n'en serez pas content", disait Louis XVIII à M. de Corbière, qui forçait nature pour le faire nommer député de Paris en 1824. "Mais, Sire..." "-Je le connais mieux que vous. N'avez-vous pas remarqué cette ligne qu'il a sur le front comme un coup de sabre ? Son cerveau a deux compartiments ; il y en a un de vide" »³. Cette rosserie mettait d'ailleurs tellement en joie Salaberry qu'il en livre deux versions successives, à moins de 200 pages d'intervalle⁴. Autre preuve que la figure du royaliste dévot ne fait pas l'unanimité au sein de la droite : ulcéré par l'idée de devoir supporter comme collègues Polignac et Bertier réunis, l'ancien extrémiste de droite La Bourdonnaye, qui ne se

¹ Charles Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, 1833, vol. 4, ch. XXX, « avènement de Charles X », p. 132.

² *Mémoires et correspondance de Villèle*, vol. 5, lettre de Genoude à Villèle, 1^{er} juillet 1830, p. 456.

³ Salaberry, *Souvenirs politiques, 1821-1830*, vol. 1, p. 276.

⁴ Une première narration de ce récit, légèrement moins piquante, se trouve en effet dans le même ouvrage, vol. 1, pp. 95-96.

reconnaît pas du tout dans cette dévotion nigaude, exige pour condition de sa propre entrée dans le ministère du 8 août 1829 l'exclusion préalable de Bertier de la liste gouvernementale.

Ceci dit, Ferdinand de Bertier n'est pas une figure isolée, et Barthélemy et Méry, les deux auteurs de *la Villéliade*, notent le parallélisme de comportement entre Bertier et Marcellus, troisième incarnation-type du « benêt » dévot au niveau parlementaire. Barthélemy et Méry présentent ainsi Ferdinand de Bertier : « C'est Berthier [*sic*], député de la Seine et du Tibre : / Sa vigueur, de la Droite entretient l'équilibre, / Et d'un projet de loi quand il fait l'examen, / Il se signe à l'exorde et finit par *amen*. / Vertueux député ! Si jamais tu composes / Des vers assaisonnés d'encens, d'ail et de roses, / Tu seras Marcellus ! [...] »¹ ; ce faisant, ils accentuent l'impression d'un mimétisme entre les acteurs de droite, dont les attitudes mutuelles se répondent, tels des échos démultipliés à l'infini de la pieuse nigauderie royale.

Relativement à Marcellus, qui se fait connaître dès la « Chambre introuvable » de 1815, on dispose de deux portraits un peu détaillés le concernant, l'un brossé par Émile Deschamps, un pamphlétaire libéral dressant une biographie annuelle des députés, l'autre par d'Haussez, ancien député « constitutionnel » de 1815 passé ensuite à droite, au point de devenir l'un des ministres majeurs du gouvernement Polignac en 1829-1830. Une fois encore, il est notable que l'agacement et l'ironie se retrouvent avant tout chez le portraitiste lié à la droite, là où son homologue de gauche fait preuve au contraire d'une indulgence presque sympathique à son endroit.

Deschamps le libéral écrit en effet : « M. de Marcellus est l'homme de France le plus ultrapapiste ; si quelqu'un l'est plus que lui, je l'irai dire à Rome. [...] Dévot sans fiel, ultra sans désir de vengeance, son cœur ignore la haine, sa bouche n'a jamais proféré une malédiction. [...] Point de déclamations furibondes, pas de votes sanguinaires. [...] Il pleure sur les erreurs du prochain, il ne demande pas la mort du pécheur. [...] Il recherche ceux qui pensent comme lui ; mais il ne persécute pas ceux qui pensent autrement. Il pratique avec ferveur les vertus théologiques, mais il n'en excepte pas la charité ; il fait d'abondantes aumônes. M. de Marcellus est encore jeune ; il est d'une taille moyenne ; sa figure est d'une douceur extrême, sa contenance humble, ses yeux habituellement fixés sur la terre. Il a les traits bien dessinés, les cheveux noirs et laineux. Il ne lui manque qu'une longue barbe, pour ressembler parfaitement à un des apôtres du tableau de la Transfiguration. Ses manières sont affables et polies, ses paroles bienveillantes, sa voix onctueuse »².

La version du baron d'Haussez est beaucoup plus sèche, ironique et dépourvue de bienveillance : « Venait ensuite un orateur, un poète, par dessus tout un saint. C'était M. de Marcellus, si connu par les homélies qu'il débitait à tout propos à la tribune. Il ne manquait pas de

¹ *La Villéliade*, 15^e éd., A. Dupont, 1827, p. 31 (extrait déjà cité en partie au chapitre 1, p. 47).

² *Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 244-246

moyens réels, mais il leur donnait un vernis de ridicule qui nuisait à l'effet qu'il voulait produire. Humble et désintéressé, il aspirait à tout et demandait tout : mais c'était pour la plus grande gloire de Dieu »¹.

- L'impact ambigu engendré par les Chevaliers de la Foi sur l'image générale de la droite

Derrière ces personnalités éminentes, les cohortes cléricales des Chevaliers de la Foi, disposant d'une « bannière » parlementaire qui compte jusqu'à une centaine de membres au sein de la « Chambre retrouvée » (1824-1827), ont conforté cette impression de religiosité généralisée, en donnant définitivement au public le sentiment d'un formatage général de la droite sur ce modèle dévot.

Loin de chercher à minimiser l'importance de cette dévotion nigaude au sein de la droite, les opposants libéraux, puis certains dissidents royalistes, exaspérés par ses manifestations bruyantes, ont exagéré à plaisir son importance, escomptant, par une réaction de l'opinion, en tirer qui un succès d'édition, qui une victoire électorale. Exploitant le caractère occulte de la société des Chevaliers de la Foi, ces adversaires et dissidents ont tôt fait de la transformer en une gigantesque « congrégation » aux ramifications et connexions infinies. Cette fameuse congrégation, devient d'ailleurs rapidement « la Congrégation » l'article défini insinuant qu'on aurait affaire à une organisation suprême, qui intégrerait toutes les autres. En février 1826, le prodigieux succès rencontré par Montlosier avec sa publication d'un *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique, tendant à renverser la religion et le trône*, vite abrégé en *Mémoire à consulter*, donne un nouvel essor à cet amalgame entre droite royaliste et cléralisme dévot. Négligeant les subtils distinguos faits par l'auteur sur les différents cercles religieux qui influencent plus que de raison la majorité royaliste et l'État, l'opinion ne retient que la dénonciation d'une submersion du champ politique par les intérêts cléricaux, due à l'entremise complaisante d'une droite royaliste nimbée d'encens.

Pourtant, cette généralisation outrancière de l'influence dévote au sein de la droite porte en elle-même la dénaturation partielle du modèle du « benêt » et l'avènement d'une image beaucoup plus solaire et épanouie de l'homme de droite. En effet, la « Congrégation » est de plus en plus fréquemment amalgamée sans rigueur aux impopulaires jésuites. Ces derniers se trouvent eux aussi grossis et démultipliés jusqu'au « mythe » (Michel Leroy)² par les adversaires de la droite gouvernementale ; ils sont soupçonnés d'avoir infiltré tous les rouages de l'État, à l'instar des hommes de « la Congrégation ». Or, la figure du jésuite est

¹ D'Haussez, *Mémoires*, vol. 1, p. 211.

² Michel Leroy, *Le mythe jésuite, de Béranger à Michelet*, Paris, PUF, 1992, 468 p.

irrésistiblement rattachée à un tout autre pan de l'imaginaire collectif anti-clérical, penchant non plus du tout du côté de la nigauderie imbécile, mais bien plutôt de la tartufferie hypocrite, cynique et épicurienne. *La Villéliade* rend compte à sa manière de cette inflexion, en décrivant de manière burlesque les combats parlementaires au sein de la « Chambre retrouvée » et le rôle de la faction cléricale au sein de la droite : « À l'aspect du secours que le ciel leur envoie, / Les Ventrus ranimés poussent des cris de joie. / Leur bras qui mollissait est soudain raffermi ; / Et tandis que de front ils chargent l'ennemi / Les fils de Loyola, béats auxiliaires, / Suivant leurs anciens us, tombent sur les derrières »¹. L'allusion faite ici à la fessée traditionnelle dans la pédagogie jésuite des « fils de Loyola », riche de sous-entendus graveleux, se situe ici aux antipodes d'une figure de carême naïvement dévote. L'insincérité du recueillement, autrement dit l'hypocrisie mondaine propre aux faux dévots, semble concerner un très large panel de « jésuites » au propre ou au figuré, et jusqu'au ministre des Affaires ecclésiastiques lui-même : « Le dévot Frayssinous, ouvrant son catéchisme, / Entonne *en faux-bourdon* l'hymne de l'exorcisme »². En fin de compte, les manières cléricales d'une bonne partie de la droite, sous couvert de pieuses oraisons, raisonnent davantage comme un plaisant sabbat que comme un requiem funèbre : « [...] Sur le plancher, Villèle fait trois tours, / Ouvre la Bible sainte, et d'une main profane, / Jette dans un réchaud trois lambeaux de soutane ; / Le feu brille : aussitôt se tournant vers le sud, / Il marmonne tout bas quelques mots du Talmud ; / "Abbé Terray, parais", dit-il d'une voix haute, / À peine a-t-il parlé, que le spectre en calotte / Se montre : "Que veux-tu, père du trois pour cinq³ ? — Apporte-moi Rothschild ; il dîne avec Canning. / — J'obéis". Le héros, l'âme encore interdite, / Se retourne : ô prodige ! Il voit l'Israélite, / La serviette à la main, en frac de colonel, / Tel qu'on le vit à Reims dans un jour solennel »⁴. Avec ce retour au sacre de Charles X, évoqué ici sous un jour ridicule, on saisit au plus près la double facette, en terme d'image, de toute cette gestuelle cléricale relayée par quelques décisions politiques frappantes : selon qu'on considère ou non cette gestuelle comme sincère - à l'évidence, la réponse diffère d'un individu considéré à l'autre -, l'homme de droite apparaîtra l'un comme un imbécile solennel, l'autre comme un conformiste, un troisième encore comme un franc cynique, sinon même un joyeux malin.

¹ Barthélemy et Méry, *La Villéliade*, 15^e édition, 1827, chant quatrième, p. 63.

² *La Villéliade*, chant troisième, p. 42.

³ C'est une allusion à la fameuse « conversion des rentes » opérée par Villèle pour financer l'indemnisation des émigrés spoliés ; Villèle avait fait baisser d'autorité le taux de rentabilité de 5% à 3%, à la fureur de tous les rentiers.

⁴ *La Villéliade*, chant troisième, pp. 48-49.

Précisément, par-delà ces caricatures pamphlétaires évidemment simplistes, il est très difficile - et même la plupart du temps impossible - d'appréhender la sincérité, ou l'absence de sincérité religieuse de la multitude d'acteurs de la droite. On se bornera ici à noter qu'il y a un demi-siècle, le chanoine Géraud Venzac (1901-1981), dans une thèse portant sur *les Origines religieuses de Victor Hugo*¹, nuançait lui aussi fortement le tableau, en montrant qu'au sein de la droite, la piété effective de quelques-uns masquait mal l'indifférence religieuse de beaucoup d'autres. L'édition récente d'un chapitre de cette thèse par Bernard Degout en 1999, sous le titre *De l'alliance du trône et de l'autel sous la Restauration, une nuance bizarre mais réelle*², confirme l'analyse : il ressort de cette étude que des personnalités aussi éminentes au sein de la droite que Villèle, Corbière, Frénilly, Vitrolles, Fitz-James, n'avaient qu'une conception fort superficielle de la religion, jugée tout juste bonne à soutenir l'emprise politique royaliste sur le pays. Ceci est du reste confirmé par maints portraits, tels celui, assez spirituel, dressé par Lamartine sur le dernier cité : « M. de Fitz-James soutenait le parti de l'Église en gentilhomme qui protégeait autrefois son curé contre ses vassaux sans assister aux mystères »³.

Sans anticiper ici sur l'analyse idéologique de la politique cléricale de la droite - analysée dans le chapitre 12 -, il semble donc confirmé qu'il existe une fréquente distorsion entre le comportement public et les pensées intimes de très nombreux représentants de la droite, plus proches à cet égard d'un Fitz-James que d'un Charles X. Sur le terrain même des manifestations religieuses, qui avait initialement forgé, en 1815, une image très spécifique de l'homme de droite, on voit ainsi se développer une conception du mandat parlementaire fort éloignée du sacerdoce, où les cyniques font une concurrence sévère aux « benêts » illuminés par leurs convictions religieuses.

b- ... et plaisirs épicuriens

A fortiori, sur un terrain tout civil celui-là, la paresse, la gourmandise, la luxure même, tous péchés dont maints hommes de droite de l'époque ne se révèlent pas exempts, contribuent puissamment à banaliser l'image des royalistes. Tous les stéréotypes du parlementaire moyen, amoral et ventripotent, qui paraîtront ensuite, sous la monarchie de Juillet, caractériser les députés orléanistes, sont en réalité déjà observables à l'état pur, et en quantité très dense, au sein de la droite royaliste - et légitimiste - de la Restauration. La seule

¹ Thèse de littérature, Institut catholique de Paris, 1954, partiellement publiée en 1955, Paris, Bloud et Gay, 680 p.

² Géraud Venzac, *De l'alliance du trône et de l'autel...*, publ. Bernard Degout, Saint-Malo, Cristel, 1999, 140 p.

³ Alphonse de Lamartine, *Histoire de la Restauration*, vol. 10, livre 46, p. 75.

chance de cette dernière est de ne pas avoir eu en son temps un Daumier pour immortaliser les comportements de ses figures de proue, les pamphlets littéraires de l'époque n'ayant pas à coup sûr la même charge émotionnelle, quel qu'ait été par ailleurs le talent des polémistes.

- Paresse et gourmandise

Pas plus que pour les attitudes religieuses, il ne faut ici se livrer à des généralisations abusives, en suivant à la lettre des pamphlétaires, désireux de brocarder tout un camp en s'appuyant sur un nombre variable de cas d'espèce piquants. Ainsi, concernant l'indolence à la tâche, il est indéniable que quelques parlementaires de la droite royaliste, bien loin d'être des fainéants, sont au contraire des bourreaux de travail, comptant sur leur sérieux et leur opiniâtreté pour se faire un nom. C'est d'ailleurs le pari personnel de Villèle, qui, en quelques mois, se familiarise avec la si complexe technique budgétaire et gagne l'estime générale, tous partis confondus, par ses capacités de clarté et de synthèse dans les discussions les plus techniques.

À la lumière des diverses sources, il apparaît toutefois que cette attitude laborieuse n'est pas pour autant le cas général. Beaucoup de députés brillent déjà par leur absentéisme récurrent, pour ne pas parler des pairs de France, encore beaucoup plus concernés par un absentéisme général¹. On peut évoquer deux facteurs pour rendre compte de cette désinvolture par rapport au mandat politique.

D'une part, la conduite parallèle d'une carrière dans le service public entraîne un relâchement très fréquent de l'activité dans une des deux fonctions : ou bien la fonction publique extra-politique - qu'elle soit administrative, militaire ou juridictionnelle -, est délaissée au profit du mandat politique, par le biais d'une mise en disponibilité ; ce mécanisme n'ayant toutefois rien d'obligatoire, le parlementaire continue la plupart du temps à rester en service actif dans sa fonction de service public, et son assiduité de parlementaire en pâtit dès lors inévitablement.

D'autre part, se déportant très loin de l'esprit de mission dominant à l'automne 1815 au sein de la « Chambre introuvable », bon nombre de parlementaires royalistes conçoivent rapidement leur mandat comme une tranquille sinécure. Cette conception développe deux « péchés » souvent connexes, la paresse et la gourmandise, à tel point que dans les années

¹ Cf. à cet égard nos tableaux des votes cruciaux de la période, ch. 2 de cette étude, pp. 130-134, qui témoignent du taux d'absentéisme supérieur en général à 25% chez les députés, et à 50% chez les pairs ; ceci préjuge d'un absentéisme encore bien plus fort lors des discussions préalables de ces projets de lois, ou plus encore lors de débats secondaires. Il est vrai que le défaut d'assiduité parlementaire ne semble pas avoir diminué depuis, lors de régimes plus contemporains, tout au contraire.

1820, ces deux caractères deviennent caractéristiques du député villèliste-type, à rebours des joues creuses et du teint hâve qui semblaient caractériser les ultra-royalistes de 1815, portraiturés par les caricaturistes.

L'acteur principal, à qui l'on doit cette révolution physiologique de la droite dans l'imaginaire collectif n'est autre que Piet, un député royaliste apparemment des plus anodins, qui, dès le printemps 1816, organise une « réunion » bientôt fameuse des parlementaires de la droite ultra-royaliste. Or, cet avocat célibataire, habitué par sa vie de vieux garçon à profiter des plaisirs de l'existence, met un point d'honneur à servir à ses hôtes une cuisine abondante et raffinée, qui provoque rapidement dans l'opinion des phantasmes d'orgies de table parlementaires. Dix ans plus tard, cette dernière demeure toujours une référence, propre à susciter tous les bons mots faciles des pamphlétaires sur la goinfrerie supposée des parlementaires en général, et des royalistes villèlistes en particulier¹. Ces derniers deviennent à cause de cela les fameux « Ventrus ». Loin d'être seulement, comme à la fin de la monarchie de Juillet, un accessoire obligé de l'opposant politique, le banquet est d'abord sous la Restauration le propre du parlementaire ministériel.

Dans *la Villéliade*, les auteurs Barthélemy et Méry jouent à plein sur cet inépuisable filon, déjà exploité par des dizaines de devanciers. La stratégie gouvernementale est naturellement exposée par Villèle dans le cadre d'un de ces banquets : « Tout dormait dans Paris, et le peuple et l'armée ; / Mais au palais Villèle, une table embaumée, / Un peuple de valets, la serviette à la main ; / Un congrès de cochers du faubourg Saint-Germain, / Qui sur leurs bancs oiseux sommeillaient dans la rue / La salle du festin à grand bruit parcourue, / Tout annonce au dehors que nos bons députés / Veillent pour la patrie et pour nos libertés »². Dans cette fiction qui se veut réaliste, les députés ministériels sont réunis pour l'occasion, non chez Piet, malgré tout qualifié ironiquement de « traiteur du sénat »³, mais à l'hôtel Rivoli, soit au ministère des Finances lui-même. Ils commencent à dîner, et le ministre n'entre dans l'exposé de sa stratégie qu'au dessert, ainsi que l'indique le passage suivant : « Après que du festin, les convives élus / Eurent béni cent fois le nouveau Lucullus, / Au moment où chacun par un dernier caprice / Allait faire au dessert un léger sacrifice / Le ministre se lève »⁴. En rajoutant dans le pittoresque, les deux pamphlétaires s'essaient à deviner ledit dessert, qui accompagnerait cette parole ministérielle : « Pendant que cette voix vibrat à leurs oreilles, / Le champagne versé dans les coupes vermeilles, /

¹ Pour une analyse plus détaillée de l'histoire de la réunion Piet, on renvoie au chapitre 8-A, précisément consacré aux réunions de groupes parlementaires de la droite.

² *La Villéliade*, 1826, 15^e éd., chant premier, pp. 4-5.

³ *Op. cit.*, p. 6. L'expression de sénat est à prendre au sens large de chambre parlementaire, et non au pied de la lettre.

⁴ *Ibid.*, pp. 6-7.

Le moka chaleureux, le kirsch de Neufchâtel, / Exaltaient les soutiens du trône et de l'autel »¹.

Ce recours à la satire gourmande est utilisé de même pour tous les portraits individuels des royalistes ministériels, de manière si commune que le trait devient rapidement bientôt stéréotypé. Il est souvent relié à la paresse, comme le montre, entre mille exemples, ce portrait du marquis de Chabrilan, un député de droite, dans l'un des innombrables recueils biographiques de parlementaires rédigés à l'époque : « Quant au moral, je n'en dirai rien ou presque rien. Je le suppose fort enclin à la paresse, et je me fonde sur ce que toutes ses propositions tendent à rendre les séances les plus courtes et les plus rares possibles. On l'entend souvent crier : *À demain ! Il est tard !* [...] En 1815, un député avait demandé que la Chambre chôme l'Épiphanie, afin de tirer le gâteau des rois. M. de Chabrilan appuya vivement cette proposition, et l'année suivante fit la même motion pour le mardi gras. [...] C'est tout ce que nous nous rappelons des travaux législatifs de M. de Chabrilan »².

Sans qu'il soit besoin d'insister beaucoup ici, on se bornera à rapporter un autre portrait, qui, sur le mode de l'antiphrase, condense la brusque mutation de l'image de la droite au cours de la Restauration. Il s'agit de celui du marquis d'Abzac de La Douze, au sujet duquel un pamphlétaire libéral, Alexandre Lardier, écrit ironiquement en 1828 : « Il dînait souvent chez M. Piet, criait, murmurait, votait avec ce Démosthène de la cuisine : enfin c'était un Spartiate accompli »³. Peu importe en l'occurrence que l'imputation implicite de servile « ministériel », un peu trop généreusement attribuée par les opposants de gauche, soit relativement inexacte à l'endroit du député concerné. L'essentiel est bien que le gros des troupes royalistes, par leur réputation épicurienne, apparaissent désormais aux antipodes du mode de vie « spartiate », à mille lieues donc de l'image initiale du royaliste « pur », peut-être sot mais fruste, sobre, souvent triste : observable dès 1820, la métamorphose est impressionnante.

Le changement d'image générale de la droite affecte d'ailleurs tous les niveaux de responsabilité au sein de la droite, y compris même les ministres royalistes. Si aucun d'entre eux n'est repéré comme particulièrement porté sur les banquets, en revanche, au ministère de l'Intérieur, l'indolence supposée de Corbière est vite relevée en mauvaise part, et exploitée par une foule d'observateurs médisants. Le duc de Broglie le juge ainsi « hargneux, paresseux, goguenard »⁴ ; Lacretelle tranche ironiquement : « Son secret pour se montrer supérieur aux affaires était de les négliger toutes. Son ministère ne prenait vie que dans un ou deux mois de congés

¹ *La Villèliade*, chant 1^{er}, p. 14.

² *Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 65-68.

³ Alexandre Lardier, *Biographie des députés, session de 1828*, Paris, marchands de nouveautés, 1828, page 1.

⁴ Victor de Broglie, *Souvenirs*, Paris, Calmann-Lévy, 1886, vol. 2, livre V, chap. 1, p. 223.

qu'il s'accordait tous les ans »¹. Au sein de la droite, Ferdinand de Bertier, qui appartient à la « contre-opposition » dissidente, se fait plus assassin encore : « Paresseux, aimant les causeries et peu le travail, il était quelquefois utile à la Chambre, mais il laissait fort en arrière les affaires de son ministère qu'il oubliait souvent en bouquinant dans les rayons des vieilles bibliothèques, pendant que ses chefs de division l'attendaient inutilement dans les salons qui précédaient son cabinet et qui, de guerre lasse, laissaient leurs gros portefeuilles sur le bureau du ministre. J'en ai compté jusqu'à huit ou neuf à la fois »². Seul Villèle, fidèle ami et protecteur de Corbière, prend soin dès 1817 de démentir vigoureusement dans sa correspondance cette imputation de paresse, qu'il reporte pour sa part sur une foule de députés médiocres et jaloux, compris dans son propre camp : « Les nouveaux venus [à la Chambre] et un grand nombre des nôtres sont des paresseux qui ne font rien ; tout roule sur huit ou dix, et Corbière ne peut être remplacé par aucun »³. Le résultat le plus clair qui ressort de toutes ces accusations croisées est qu'à coup sûr, l'ardeur au travail dans l'action politique n'est pas la vertu la mieux partagée sur les bancs de la droite, mais bien le fait d'une petite minorité se détachant du reste de la troupe - sans que la situation soit d'ailleurs forcément très différente chez les adversaires constitutionnels et libéraux.

- Plaisirs charnels

Outre la gourmandise et la paresse, d'autres acteurs de la droite royaliste sont soupçonnés d'être un peu trop impressionnés par les tentations charnelles de la capitale. Ainsi, on prêtait à Martignac une passion peu discrète pour les petits rats de l'Opéra. Toutefois, cela ne gêna pas son gouvernement en 1828-1829, chacun s'accordant à reconnaître une mise en veille de ses appétits pour se consacrer pleinement à sa tâche. L'historien Lacretelle commente à demi-mots cette conversion provisoire du plaisir charnel au labeur acharné exigé par ses nouvelles responsabilités : « On croit qu'un assez vif amour des plaisirs le détournait des voies de l'ambition et de la gloire. Dès qu'il fut ministre, ce fut un autre homme ; les difficultés de sa position que le public était loin de connaître dans toute leur étendue lui inspirèrent sinon la plus grande énergie, du moins le plus entier dévouement au bien public »⁴.

Un pas encore plus important est franchi loin des bienséances morales, lorsque des députés provinciaux de la droite sont surpris un peu plus souvent qu'à leur tour dans les mauvais lieux de Paris. La députation du Tarn, composée des royalistes Lastours et Cardonnel, se fait, semble-t-il, particulièrement repérer, provoquant la malice des

¹ Charles Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, Paris, Delaunay, vol. 3, mars 1830, ch. 21, « Histoire de 1821 à 1822 », pp. 193-194.

² Ferdinand de Bertier, *Souvenirs d'un ultra-royaliste*, publ. Guillaume de Bertier, vol. 2, p. 123.

³ Villèle, *Mémoires et correspondance*, vol. 2, lettre du 9 février 1817, p. 193.

⁴ Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, vol. 4, ch. XXXVI, « ministère Martignac », p. 336.

pamphlétaires libéraux, tel Émile Deschamps, qui persifle en ces termes : « Avez-vous rencontré vers le soir, au Palais-Royal, dans les galeries de bois, deux hommes marchant côte à côte, donnant un œil aux bijouteries éclatantes, et l'autre aux lestes beautés qui sourient volontiers aux physionomies provinciales ? Ces deux bourgeois désœuvrés représentent le département du Tarn : ce sont M. de Lastours et M. de Cardonnel »¹. Il est vrai que le second, tout provincial qu'il fût, avait largement eu le temps de repérer les lieux - en dépit de sa myopie relevée par tous les observateurs -, ayant préalablement siégé au Conseil des Cinq-Cents, puis au Corps législatif impérial. Il appartenait du reste à la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, ce qui, on le voit, n'était nullement exclusif de petits écarts avec la morale : comme tel, il symbolise plus qu'un autre l'impression instable et biface donnée à l'époque par l'homme de droite, mi-pénitent de carême, mi-viveur cynique.

2. Un désintéressement très divers

À côté de cette attitude générale ou de ces passe-temps anecdotiques, on constate d'autres phénomènes qui témoignent plus directement d'une instrumentalisation et même d'un détournement de l'activité politique à des fins purement personnelles. Il convient de noter que la corruption proprement dite prend place dans un système beaucoup plus vaste de connivences achetées, visant toutes à circonvenir les acteurs politiques en les arrachant à leurs convictions : la distribution pléthorique des décorations, les promotions professionnelles fulgurantes non justifiées par le mérite se rattachent à l'évidence à ce même système cohérent ; elles constituent selon les cas de timides linéaments, des préalables ou au contraire des prolongements de la corruption proprement dite, qui constitue quant à elle le cœur le plus immoral d'un fonctionnement politique global ramollissant les consciences individuelles et réduisant artificiellement les fractures idéologiques. Ce désir collectif d'exploitation du mandat politique à des fins externes est certes inhérent à l'humaine nature, mais il est aussi d'autant plus fort que les perspectives de carrière politique sont par elles-mêmes, on vient de le voir dans la section précédente, des plus limitées. En outre, les fonctions parlementaires ne sont pas rétribuées. On connaît à ce sujet le mot célèbre de Talleyrand : à Louis XVIII qui lui disait que les fonctions parlementaires seraient d'autant plus honorables qu'elles seraient gratuites, le roué Talleyrand, qui connaissait son monde, aurait rétorqué : « gratuites, gratuites, Sire, ce sera d'autant plus cher ». Ainsi, toutes mouvances partisans confondues, le système institutionnel de la Restauration pousse chacun à trouver à son activité politique des

¹ Émile Deschamps, *Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, p. 218, édition parue sous le couvert de l'anonymat.

compensations connexes, qui, dans son esprit, le dédommagent d'une activité astreignante et non directement rétribuée. Une question d'emblée se soulève : la droite, qui s'est formée à partir d'une mouvance se réclamant dès 1814 d'une « pureté » politique et morale, est-elle restée à l'écart de ces pratiques - hormis quelques inévitables brebis galeuses ? Ou au contraire, a-t-elle, elle aussi, sombré à plein dans ce système compensatoire où les acteurs politiques, impuissants à transformer vertueusement l'ordre social comme ils s'y étaient engagés, se sont consolés à peu de frais en utilisant leur mandat à des fins d'auto-promotion professionnelle et de jouissances égoïstes ?

a- Promotions et décorations, une véritable foire aux vanités

On avait vu qu'une part notable des futurs acteurs politiques de la droite ne s'étaient pas privés de commencer ou de continuer sous la Révolution et l'Empire une carrière professionnelle, souvent au sein de la fonction publique, à des grades déjà importants parfois. Néanmoins, la Restauration occasionne de manière logique une nouvelle progression, ou pour la minorité des vrais « purs », un redémarrage de ces carrières individuelles. Les accélérations fulgurantes de ces promotions, soit en début de période, soit, de manière plus directement intéressante pour notre sujet, consécutivement à l'exercice de responsabilités parlementaires, constituent en revanche un favoritisme choquant, fait au bénéfice des élus de droite ou encore de leurs proches, fils, neveux ou cousins.

- Hautes promotions d'acteurs de la droite dans l'ordre militaire

Les promotions militaires furent celles qui choquèrent le plus l'opinion, étant donné le fort contraste existant entre l'incapacité totale de maints royalistes, d'emblée promus au rang de colonels ou de généraux, et l'expérience terrible, désormais mal récompensée, des vieux grognards des armées napoléoniennes. Mais une chose était de nommer des militaires aux sympathies royalistes, voire ultra-royalistes, une autre de promouvoir des personnalités politiques actives à ces fonctions supérieures. Si l'on s'intéresse aux promotions spécifiquement liées à un engagement politique effectif en faveur de la droite, on constate qu'elles sont effectivement nombreuses aux plus hauts grades de l'armée - et ce, en dépit de la loi Gouvion Saint-Cyr de 1818, vivement combattue par les ultras, qui tentaient de promouvoir davantage au contraire l'avancement à l'ancienneté.

Le grade suprême de maréchal de France, trop sensible, est relativement épargné par ses promotions étroitement politiques : sur les neuf maréchaux de France créés par la Restauration (Beurnonville, Clarke de Feltre, Coigny, Vioménil, Lauriston, Molitor,

Hohenlohe, Maison et Bourmont), seuls trois, Feltre, Bourmont et Vioménil, sont des personnalités de la droite au sein de la Chambre haute¹. On note que Feltre et Bourmont ont été nommés à ce grade, alors même qu'ils étaient ministres de la Guerre. Bourmont l'a été en juillet 1830 sitôt après la conquête d'Alger, pour souligner le succès militaire de l'ancien chouan désormais placé à la tête de l'armée nationale. Quant à Feltre, il a été promu à l'été 1816, au terme d'un marché très politique et peu moral, accordant au ministre ultra-royaliste le bâton de maréchal en échange d'un silence de sa part sur la dissolution de la « Chambre introuvable » préparée en secret par Decazes ; Feltre décroche cette récompense suprême, et respecte sa part du marché, à la grande fureur de la droite, qui apprend la dissolution de la Chambre au dernier moment, par *le Moniteur*.

Les nominations au grade, encore considérable, de lieutenant-général (général de division) d'acteurs politiques royalistes sont beaucoup plus communes. Parmi les ministres de droite, Maxence de Damas est promu à ce grade dès avril 1815, en pleine période des Cent-Jours, par le roi exilé à Gand, en récompense de la campagne qu'il a menée aux côtés du duc d'Angoulême pour tenter vainement de stopper le retour de Napoléon. Mais Damas n'exerce alors aucune fonction politique, n'étant nommé pair de France et ministre que beaucoup plus tard, en octobre 1823 : sa promotion militaire, comme des milliers d'autres, est celle d'un sympathisant de la droite, pas d'un acteur politique au sens strict. Il n'en est pas de même pour Clermont-Tonnerre, promu lieutenant-général en janvier 1822, quelques jours après sa nomination au gouvernement, comme ministre de la Marine dans le gouvernement Villèle ; ou encore pour La Ferronnays, brillant diplomate, qui n'a pas servi activement à l'armée depuis les temps lointains de l'armée des Princes en 1792, promu lieutenant-général en novembre 1828, dix mois après sa nomination comme ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Martignac : il s'agit en l'occurrence d'une promotion de départ, anticipant de deux mois sa retraite du ministère, pour raisons de santé réelles. Parmi les députés, pour se borner à quelques cas significatifs, Louis d'Ambrugeac et Charles de Béthisy sont promus à ce grade militaire prestigieux en décembre 1823, pour récompenser certes leur participation à la guerre d'Espagne, mais aussi plusieurs années de présence à la Chambre, avec un opportun glissement du centre droit constitutionnel à la droite pour le premier, et une fidélité de la première heure pour le second, ayant lancé le célèbre slogan ultra « vive le roi quand même ! » ; leur accession à la pairie, le même mois que la nomination comme lieutenant-général, montre le caractère très politique de leur promotion militaire simultanée. De même,

¹ Le marquis de Lauriston, ministre de la Maison du Roi dans le second gouvernement Richelieu (1820-1821), appartient au centre constitutionnel et non à la droite ; il est fait maréchal de France en 1823.

en juillet 1830, le gouvernement Polignac profite de la participation d'Anne-Pierre de Bertier à la campagne d'Alger pour le promouvoir lieutenant-général ; mais il s'agit tout autant d'un lot de consolation accordé au clan Bertier de Sauvigny, après que le frère, Ferdinand, n'eut pas été jugé apte à être nommé au gouvernement quelques mois plus tôt, en dépit de son rôle actif pour mettre sur pied un ministère Polignac-La Bourdonnaye.

On pourrait multiplier les exemples similaires, d'autant plus nombreux qu'on s'abaisserait à des grades militaires un peu inférieurs : très nombreux sont les parlementaires de droite, nommés maréchaux de camp ou colonels, par pure complaisance partisane. Pour donner un ordre de proportion, sur les 711 députés liés à la droite - parmi lesquels plus des deux tiers n'ont de toute façon pas fait de carrière militaire -, on recense 23 lieutenants-généraux¹, 48 maréchaux de camp² (sans en compter 11, promus au cours de la période comme lieutenants-généraux, et qui font donc partie des 23 précités³), et 15 autres encore faits maréchaux de camp à titre honoraire, sans avoir atteint ce grade lors de la carrière active⁴. Au total, parmi les 711 députés de droite, il y a 86 généraux : 12% des effectifs totaux de la droite à la Chambre des députés possèdent donc ce grade militaire prestigieux. Ceci dit, une telle situation ne relève pas exclusivement d'un favoritisme du régime bourbonien, ni *a fortiori* d'un avantage spécifiquement lié à l'activité parlementaire des intéressés. En effet, 8 des 23 lieutenants-généraux considérés ont déjà ce grade (ou celui équivalent de général de division) avant la Restauration, et 7 autres y ont été promus durant les premières années du régime, avant d'avoir été députés, maires d'une grande ville ou membres d'un gouvernement :

¹ La liste de ces 23 lieutenants-généraux et leur date de promotion à ce grade est : d'Ambrugeac 1823, Anne-Pierre de Bertier 1830, Béthisy 1823, Bordesoulle 1812, Canuel 1793, Castex 1813, Causans 1814, De Caux 1814, (Louis de) Courtarvel 1814, Coutard 1814, Croÿ-Solre 1825, (Roger de) Damas 1814, Donnadiou 1815, Dupont de l'Étang 1798, Ernouf 1793, (Charles de) Gontaut-Biron 1815, Jobal 1801, (Louis de) La Trémoille 1797, Montmarie 1828, Mouchy 1816, Partouneaux 1803, Sapinaud 1816, Vignolle 1804.

² La liste de ces 48 maréchaux de camp est : d'Aboville 1809, d'Albon 1815, (Alexandre de) Boisgelin 1818, (Amédée de) Broglie 1799, Caraman 1814, (César de) Chastellux 1823, Cheffontaine 1815, Choiseul d'Aillecourt 1823, Civrac 1825 [?], Coislins 1816, Colbert de Maulévrier 1815, Coupigny 1826, (Claude de) Courtarvel 1826, Crussol 1820 [?], Du Tertre 1825, d'Erceville 1825, Ganay 1820, Higonet 1823, d'Ivory 1814, Jumilhac 1814, La Boëssière 1815, (Arthur de) La Bourdonnaye 1821, La Briffe 1823, Lafont de Cavaignac 1820 [?], La Fruglaye 1816, de L'Aigle 1815, La Maisonfort 1814, La Potherie 1823, (Sosthène de) La Rochefoucauld 1825, La Tour d'Auvergne 1815, Mac-Carthy 1814, Machéco 1814 [?], Montbrun 1815, Montcalm 1823, (Christian de) Montmorency 1822, Montsaunin 1814 [?], Nadaillac 1823, Pélissier 1814, Planelli de La Valette 1818, (Armand de) Polignac 1814, Preissac 1815, Puyvert 1814, Quinsonas 1814, Rochemore 1814, Saint-Marsault 1814, de Scey 1816, (Donatien de) Sesmaisons 1823, Villefranche 1815.

³ Les dates de promotion comme maréchaux de camp de ces 11 personnalités promues au grade supérieur sous la Restauration sont respectivement : d'Ambrugeac 1815, (Anne-Pierre de) Bertier 1817, Béthisy 1814, Coutard 1814, Croÿ-Solre 1815, Donnadiou 1811, (Charles de) Gontaut-Biron 1814, Montmarie 1809, Mouchy 1815, Sapinaud 1814 [?], (Charles de) Vogüé 1814.

⁴ Ces 15 maréchaux de camp honoraires sont : Bailly de Fresnay 1816, (Alexis de) Calvière 1828, Clément 1819, Clermont-Mont-Saint-Jean 1815, (Joseph Gaspard) d'Hoffelize 1814, Jessé 1817, (Auguste de) Juigné 1825, (Sévère de) La Bourdonnaye 1828, La Roche Saint-André 1816, La Roche-Tullon 1816, Laurencin 1829, Puisaye 1816, Roncherolles 1828, Sainte-Aldegonde 1815, Salis 1816.

au total, moins du tiers voit sa promotion militaire coïncider avec sa propre carrière politique. Le favoritisme politique est plus net pour la strate inférieure des 48 maréchaux de camp : un seul, le prince de Broglie, possède déjà ce grade - ou celui équivalent de général de brigade - avant 1814. Dix-neuf autres (40%) voient leur promotion intervenir pendant ou juste après une fonction politique à droite, et peuvent donc être l'objet de suspicion directe, quant à l'interaction entre l'engagement politique personnel de l'intéressé et la promotion au grade de maréchal de camp, à titre d'encouragement, de remerciement, ou de lot de consolation¹. Et encore cette proportion ne rend-elle pas compte de l'intervention éventuelle d'autres membres du clan familial, également engagés dans l'activité politique, dans la promotion politique du parent. En définitive, on peut raisonnablement supputer qu'environ la moitié des promotions de députés de droite au grade de maréchal de camp résultent d'un favoritisme, directement lié à l'engagement actif de l'intéressé ou d'un parent proche dans les joutes politiques de l'heure.

Les carrières civiles ne sont pas exemptes non plus d'un tel favoritisme lié à l'activité politique, comme le montrent les deux exemples de la Cour de cassation dans l'ordre judiciaire, des carrières préfectorales dans l'ordre administratif.

- Hautes promotions d'acteurs de la droite dans l'ordre juridictionnel

Si l'on s'intéresse à la magistrature, qui occupait déjà un grand nombre de futures personnalités de la droite dès avant 1814 - cf. à cet égard le chapitre 4, section A -, on s'aperçoit là aussi que certaines promotions très rapides dans l'ordre judiciaire coïncident de manière troublante avec la période d'activité parlementaire des intéressés, ou avec celle, juste postérieure, de leur retrait - lié ou non à une défaite. Ainsi, au sommet de la hiérarchie judiciaire, à la Cour de cassation, un nombre non négligeable de membres de cette honorable institution se sont publiquement engagés au sein de la droite parlementaire sous la Restauration² ; l'analyse des cas montrera néanmoins la diversité des situations et des problèmes soulevés par cette dualité d'appartenance, juridictionnelle et politique.

À la tête de la juridiction suprême, le premier président pendant les neuf dixièmes du régime est le comte Romain de Sèze, nommé à cette fonction éminente le 15 février 1815, puis après une interruption due aux Cent-Jours du 13 mars au 12 juillet 1815, confirmé à cette

¹ Ces 19 cas sont d'Albon (qui vient d'être maire de Lyon quand il est promu), Boisgelin, Chastellux, Civrac, Coislin, Colbert de Maulévrier, Coupigny, Courtarvel, Du Tertre, Ganay, La Briffe, La Maisonfort, La Rochefoucauld, Montcalm, Montmorency, Nadaillac, Planelli de La Valette, Polignac, et de Scey.

² Pour la liste intégrale des membres de la Cour de cassation, et les dates précises d'entrée et de sortie de charge, cf. le remarquable recueil, intitulé *Le tribunal et la Cour de cassation, notices sur le personnel (1791-1879)*, recueillies et publiées par les soins du Parquet de la Cour, Paris, Imprimerie nationale, 1879, LXXVI-557 p.

date dans cette fonction, qu'il exerce jusqu'à sa mort le 17 mai 1828. Or, le choix de l'ancien avocat de Louis XVI, au début de l'année 1815, puis sa confirmation cinq mois plus tard, en pleine période de réaction, est évidemment un choix symbolique très fort ; c'est aussi un choix directement politique, puisque le pouvoir royal décide presque consécutivement de nommer cet orateur de talent à la Chambre haute, lors de la seconde fournée des pairs, en date du 17 août 1815, afin qu'il porte haut les couleurs du royalisme intransigeant. De Sèze prend d'ailleurs immédiatement à cœur ses fonctions politiques, et prononce 65 discours à la Chambre des pairs - chiffre énorme, pour cette assemblée -, y devenant une des principales personnalités de la droite ultra-royaliste. Au niveau des « simples » conseillers à la Cour de cassation, on recense 16 députés de droite¹, à quoi il faut rajouter deux autres, Marchangy et Vatimesnil, exerçant la fonction d'avocat général auprès de la Cour : s'agissant d'une juridiction nationale suprême aux effectifs limités, cette présence nombreuse d'acteurs politiques peut à bon droit être jugée considérable.

Cependant, une fois encore, le régime bourbonien, et plus particulièrement les gouvernements « royalistes » ou « ultra-royalistes », ne sont pas responsables de toutes les promotions de personnalités se ralliant au panache de la droite, à un moment au moins de la Restauration. Ainsi Borel de Brétizel siège à la Cour de cassation depuis avril 1800, Favard de Langlade depuis décembre 1809 ; la nomination d'Avoyne de Chantereyne en juillet 1820 par le gouvernement Richelieu récompense à l'époque un député centriste et constitutionnel non encore rallié à la droite ; de même, lorsque le gouvernement Martignac nomme Joseph Faure en novembre 1828, ou Isidore de Ricard un mois plus tard, ou encore, lorsqu'il promet dès mai 1828, Favard de Langlade, jusque-là conseiller, au rang de président de chambre de la Cour, il marque les trois fois la volonté de promouvoir des personnalités modérées, en accord avec la politique ministérielle d'union des centres, et, par là même, en rupture au moins provisoire avec une droite alors passée à l'opposition.

À l'inverse, certaines élévations au sein de la juridiction suprême sont de manière manifeste des cadeaux faits à la droite et à ses représentants parlementaires, soit sur le mode de la compensation, soit sur celui de la récompense des fidèles.

Ainsi, la promotion du 15 février 1815, en même temps qu'elle place de Sèze à la tête de l'institution, nomme deux autres royalistes réactionnaires et futurs députés ultra-royalistes de

¹ Il s'agit d'Avoyne de Chantereyne, Blondel d'Aubers, Bonnet, Borel de Brétizel, Cardonnel, Chilhaud de La Rigaudie, Clausel de Coussergues, Delpit, Faure, Favard de Langlade, Mestadier, Mousnier-Buisson, Pardessus, Piet, Ricard (du Gard) et Trinquelague. Un autre député centriste, passé ensuite à droite, Lizot, avait été juge au Tribunal de Cassation d'avril 1798 à avril 1800, mais n'avait pas ensuite été reconduit au sein de la juridiction suprême, après sa réorganisation par le premier Consul en Cour de cassation.

la « Chambre introuvable » comme conseillers, à savoir Blondel d'Aubers et Clausel de Coussergues. Or, le second avait déjà une activité politique bien engagée, ayant relayé les vues minoritaires des « purs » au sein de la commission de rédaction de la Charte en mai 1814, puis au sein de la Chambre des députés de la première Restauration, où il siégeait, en tant que membre sortant de l'ancien Corps législatif. Alors que les royalistes réactionnaires se plaignaient d'être laissés en marge de la marche des affaires depuis l'avènement du gouvernement Talleyrand, ces nominations de prestige constituent un signe parmi d'autres des compensations partielles qui leur sont offertes, au sein du service public. La nomination en avril 1817 de Trinquelague, l'ancien député ultra qui réclamait la restauration du gibet comme sanction pénale au sein de la « Chambre introuvable », présente le même caractère de compensation. Il s'agit en l'occurrence de contrebalancer partiellement l'éviction gouvernementale de l'intéressé, Trinquelague étant jusque là sous-secrétaire d'État à la Justice : tout en marquant chaque jour un peu plus son divorce d'avec les ultras, le gouvernement Richelieu, par ce biais, ménage encore les formes, et laisse encore subsister pour deux mois au sein du gouvernement un ministre de même tendance, Du Bouchage. Les élévations en avril 1821 de Pardessus et Cardonnel - le visiteur vespéral des dames du Palais-Royal - font figure d'ultime illustration de ces promotions judiciaires comme compensation politique : pour le gouvernement Richelieu de centre droit, il s'agit, à travers ces gestes comme d'autres de même teneur, de donner des gages de bonne volonté à la droite, afin de tenter d'éviter le départ du gouvernement des deux ministres Villèle et Corbière, qui compromettrait la fragile majorité parlementaire d'union de la droite et des centres. En l'occurrence, tous ces gestes de bonne volonté s'avèrent insuffisants, et deux mois plus tard, sous la pression de l'extrême-droite craignant d'être marginalisée, Villèle et Corbière quittent malgré tout le gouvernement, pour préserver l'unité de la mouvance droitnière.

Après que la droite se soit bel et bien emparée du pouvoir ministériel, les promotions de ses hommes au sein de la Cour de cassation changent évidemment de sens ; loin d'être des compensations, il s'agit bien plutôt désormais de conforter la droite au sein des institutions de l'État, tout en récompensant la fidélité politique. Le premier député à bénéficier de cette nouvelle collusion entre droite royaliste et pouvoir judiciaire n'est autre que Piet, l'amphitryon de la droite parlementaire, ainsi récompensé, dès juin 1822, de ses talents d'organisateur de banquets, par sa nomination comme conseiller à la Cour. Comme frappé d'une sorte de timidité, tenant sans doute à la crainte des échéances électorales suivantes, le gouvernement Villèle s'en tient là dans les nominations d'hommes politiques en activité au sein de la juridiction suprême, jusqu'à l'élection en mars 1824 d'une « Chambre retrouvée »,

presque entièrement à droite, et bénéficiant quelques mois plus tard d'un allongement au moins théorique de sa durée à sept ans, en vertu d'une nouvelle législation. Dès lors, le favoritisme politique dans les nominations judiciaires a libre cours, et la promotion de députés de droite au sein de la Cour de cassation devient un procédé courant : Chilhaud de La Rigaudie, le vétéran de la droite royaliste, ayant donné le signal de sa formation à la Chambre dès octobre 1814 - cf. chapitre 1 - est promu le 22 mai 1825, à l'occasion du sacre royal ; l'année suivante, c'est le tour de quatre autres députés de droite, successivement Bonnet (18 janvier 1826), Mousnier-Buisson (12 février), Delpit et Mestadier (tous deux promus le 5 novembre). Pour ce qui est du Parquet, Marchangy et Vatimesnil, promus avocats généraux près la Cour respectivement le 2 octobre 1822 et le 6 août 1824, n'étaient pas encore parlementaires au moment de cette nomination. Mais l'un et l'autre avaient relayé avec zèle les vues du gouvernement Villèle lors des procès politiques dont ils tenaient l'accusation, au point d'apparaître, eux aussi, indirectement comme des acteurs politiques ; cette conviction pouvait d'ailleurs être renforcée, s'agissant du second, par sa qualité de fils d'un ancien député ultra-royaliste à la « Chambre introuvable ».

Ce favoritisme politique croissant apparaît d'autant plus choquant, lorsque les heureux promus à la Cour de cassation ne sont pas pris dans le vivier naturel des présidents de chambre de cours royales ou de procureurs généraux près de ces mêmes cours, ainsi que l'exigerait le principe de la progression des carrières. Ainsi, on peut facilement justifier les nominations d'un Trinquelague, procureur général près la cour royale de Pau avant son entrée au gouvernement puis à la Cour de cassation, ou d'un Mousnier-Buisson, d'abord procureur général près la cour royale de Bourges ; de même pour Cardonnel, Chilhaud de La Rigaudie, et Delpit, présidents de chambre, le premier à la cour royale de Toulouse, les deux autres à celle de Bordeaux ; ou encore pour Pardessus, n'ayant certes pas un tel parcours antérieur dans la magistrature, unanimement reconnu en revanche comme un immense spécialiste du droit commercial, ce qui lui donne à l'évidence les capacités requises pour le poste. S'agissant de Blondel d'Aubers, de Clausel de Coussergues, auparavant simples conseillers de cour royale, ou encore de Bonnet, bâtonnier des avocats du barreau de Paris, la promotion à la Cour de cassation se justifie déjà beaucoup moins. Que dire alors de Piet, qui n'a d'autre titre de compétence que celui d'avocat - hormis ceux, plus officieux, d'hôte gourmet du groupe parlementaire de la droite, et de boute-en-train ridicule à la tribune de la Chambre des députés ? Ainsi, on voit que, si toutes ces promotions d'acteurs politiques à des postes éminents de la machine juridictionnelle de l'État sont à coup sûr exclusives du principe de séparation des pouvoirs - qui n'est d'ailleurs pas reconnu par la Charte de 1814 -, en

revanche, elles témoignent de dysfonctionnements liés au favoritisme politique inégalement graves selon les cas.

- Étude de carrières préfectorales particulièrement « politiques »

Pour la branche administrative enfin, l'étude des carrières de préfets laisse apercevoir le favoritisme politique sous un jour particulièrement net. En effet, la carrière préfectorale est une des plus codifiées : même si la région d'origine de l'intéressé peut interférer dans les souhaits individuels, la grille hiérarchique des départements en « classes » préfectorales rend très facilement lisible les phases de progression, de stagnation ou de recul dans une carrière. Il existe en effet une préfecture hors classe, la Seine, trois préfectures de 1^{ère} classe - Bouches du Rhône, Rhône, Seine-Inférieure -, cinq préfectures de 2^e classe - Gironde, Loire-Inférieure, Nord, Bas-Rhin, Seine-et-Oise -, et ainsi de suite jusqu'aux 46 préfectures de 5^e classe, formant la masse des départements médiocres, et aux 13 préfectures de 6^e classe, affectées aux départements les plus enclavés et réputés les moins accueillants. En analysant le parcours de chaque préfet de la Restauration, récemment retranscrit par un remarquable guide d'archivistique¹, on peut ainsi recenser des carrières dont le cours est étroitement lié à l'orientation politique du préfet, jusque dans l'évolution, année après année, de sa situation personnelle. C'est ainsi qu'on a pu identifier 27 belles carrières de préfets, dont l'évolution professionnelle est indissolublement liée aux succès de la droite ; parmi ces 27 « grands préfets » très politisés à droite, figurent treize députés siégeant parallèlement à la Chambre. De même, sur 20 carrières préfectorales réussies plus spécifiquement liées au centre droit - subissant d'ailleurs fréquemment des éclipses relatives lors de l'arrivée de la droite « pure » -, on trouve sept députés, qui ne se sont agrégés que sur le tard à la « majorité royaliste » droitière². Enfin, en plus des députés déjà cités qui font une belle carrière préfectorale, 20 autres députés sur les 711 députés liés à la droite font une carrière préfectorale plus commune et moins élevée, dont l'existence même est néanmoins souvent favorisée par la carrière politique.

Sans être eux-mêmes parlementaires, 13 préfets font des carrières très réussies dans leur corps, à la fois, très certainement, pour leurs qualités professionnelles, mais aussi, de manière

¹ Archives Nationales, Christiane Lamoussière et Patrick Laharie, *Le personnel de l'Administration préfectorale, 1800-1880*, Paris, Centre Historique des Archives Nationales, 1998, 1161 p. ; remplace l'étude plus ancienne et moins complète de René Bargeton, Pierre Bougard, Bernard le Clère et Pierre-François Pinaud, *Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870, Répertoire nominatif et territorial*, Paris, A.N., 1981, 411 p.

² Pour un résumé rapide de toutes ces carrières préfectorales politisées, qu'elle concerne ou non un parlementaire, on renvoie à l'annexe 2/H de cette thèse, qui présente un résumé rapide des carrières administratives des intéressés, avec une interprétation de chaque promotion, mutation ou rétrogradation.

indiscutable, pour leur attachement durable à la droite proprement dite. Sept d'entre eux atteignent la 3^e classe préfectorale sous la Restauration : il s'agit d'Hippolyte Jordan, du vicomte Louis de Suleau, du marquis Joseph de Foresta, du comte Victor de Juigné - appartenant à un clan familial particulièrement bien implanté dans les deux Chambres -¹, du comte Fortunat de Milon de Mesne, et dans une moindre mesure, du comte Augustin Le Forestier de Vandœuvre et du marquis Joseph de Saint-Chamans, ce dernier frère du célèbre député et publiciste de la droite.

La carrière du premier de cette liste montre le profil-type d'une carrière préfectorale politisée à droite, remarquable d'ailleurs, par le fait qu'elle commence très bas, et qu'elle s'achève assez haut, précisément en raison de ce favoritisme politique. Hippolyte Jordan² est nommé simple conseiller de préfecture du Rhône à la seconde Restauration, au début de la Terreur blanche ; il est destitué en décembre 1817 par le gouvernement constitutionnel pour s'être compromis dans la répression féroce du général Canuel à l'égard de comploteurs libéraux présumés. Resté sans solde ni affectation jusqu'en septembre 1820, il est réintégré par le centre droit alors soucieux de plaire à la droite, comme secrétaire général de la préfecture du Doubs. Corbière poursuit la promotion professionnelle de ce roturier qui « pense bien », en en faisant d'abord un sous-préfet de Bayonne en janvier 1823, puis, en septembre 1824, un préfet du Haut-Rhin ; pour la carrière, ce n'est qu'un département ordinaire de 5^e classe, mais politiquement, c'est une affectation très sensible, en raison de l'orientation libérale très marquée, qui fait du Haut-Rhin, on s'en souvient, celui des 86 départements le moins à droite de tous, relativement aux résultats électoraux³. Jordan est jugé suffisamment efficace pour que, cinq ans plus tard, le 24 août 1829, La Bourdonnaye le récompense par une promotion à Rennes, comme préfet d'Ille-et-Vilaine, département de 3^e classe ; cette élévation est d'autant plus remarquable que, lors de son bref passage au ministère de l'Intérieur, La Bourdonnaye n'a installé que 12 préfets à un poste nouveau, dont seulement huit pour promotion, et deux seulement, Jordan et d'Arbaud de Jouques, pour une élévation directe de deux classes préfectorales d'un coup. La révolution de Juillet brise naturellement la carrière d'Hippolyte Jordan de manière définitive.

Certains préfets non parlementaires parviennent à s'élever plus haut encore, grâce à ce

¹ Victor de Juigné est en effet le frère du baron Étienne de Juigné, député ultra-royaliste à la « Chambre introuvable », et le cousin germain du comte Auguste de Juigné, siégeant à droite à la Chambre dans les années 1820, et des deux frères de ce dernier, tous deux marquis de Juigné, siégeant quant à eux à la Chambre des pairs.

² Aucun rapport de parenté connu avec Camille Jordan.

³ On renvoie à ce sujet à notre chapitre 3, ainsi qu'à l'annexe n°4 en fin de thèse.

favoritisme partisan : c'est le cas d'Alexandre Hersant-Destouches, de Claude Esmangart de Feynes, tous deux finalement promus dans la 2^e classe préfectorale lors de vastes réorganisations des services très politisées : le premier est promu par Vaublanc à Versailles en février 1816, le second par Corbière à Strasbourg en avril 1824.

Trois « grands préfets », le baron Achille de Vanssay, le comte René de Brosses et le marquis Joseph d'Arbaud de Jouques, font une encore plus belle carrière au sein de leur corps, grâce au soutien marqué des ministères de droite : ils atteignent en effet tous les trois la 1^{ère} classe préfectorale, ou y demeurent durablement, grâce à l'appui essentiel d'un gouvernement « royaliste ».

Le baron Achille de Vanssay, qui avait dû renoncer en février 1819 à une promotion dans le Bas-Rhin pour laisser la place au frère de Decazes, est pleinement compensé de son attente en juillet 1820 par le gouvernement de centre droit, alors soucieux de plaire à la droite. Vanssay est en effet nommé à Rouen préfet de Seine-Inférieure, soit une promotion fulgurante qui le fait avancer de trois classes préfectorales d'un coup pour atteindre précocement le sommet de la carrière ; l'intéressé, qui donne pleine satisfaction au gouvernement Villèle, est laissé en place pendant plus de sept ans. Ce n'est qu'en mars 1828, lorsque le gouvernement Martignac, débarrassé de Chabrol et de Frayssinous, commence à s'éloigner de la droite pour tenter de séduire le centre gauche, que Vanssay subit une rétrogradation partielle, étant déplacé à Nantes, qui n'est qu'une préfecture de 2^e classe.

Le comte René de Brosses a d'abord la réputation d'un homme modéré de centre droit, qui le fait promouvoir en juillet 1815 par Pasquier préfet de la Loire-Inférieure ; son habileté lui permet de demeurer à ce poste jusqu'en août 1822. Pendant ce temps, à l'instar d'un d'Haussez, par exemple, il s'est suffisamment rapproché de la droite pour ne pas être la victime des profondes réorganisations impulsées par Corbière : celui-ci, après avoir éprouvé de Brosses six mois à Besançon, le promeut directement à Lyon, comme préfet du Rhône, où il reste lui aussi plus de sept ans, jusqu'à la chute du gouvernement Polignac et du régime de la Restauration, qui met immédiatement un terme à sa carrière administrative.

De la même manière que le précédent, le marquis d'Arbaud de Jouques « droitise » son image de préfet, auparavant plus neutre, dans l'espoir d'une importante promotion, finalement effective, après un long purgatoire dû au triomphe des partis constitutionnels de 1817 à 1821. En effet, lorsqu'en juillet 1815, il est nommé préfet du Gard par Pasquier pour remplacer le remuant baron de Calvière, cet ancien sous-préfet de l'Empire est regardé avec défiance par les ultras locaux, qui le soupçonnent d'être un ennemi politique. Toutefois, d'Arbaud de Jouques, qui fait le pari d'une victoire à court terme des ultra-royalistes dans le pays, choisit

rapidement son camp, et il ne fait rien ou presque pour éviter l'acquittement par la cour royale nîmoise de l'agresseur du général Lagarde, victime de la « Terreur blanche ». Cette passivité lui vaut en février 1817, sitôt connu le verdict à Paris, une destitution par Lainé et six ans de mise au placard pure et simple, d'Arbaud de Jouques tentant vainement de se justifier de son attitude en 1818 dans une brochure sur les *Troubles et agitations du département du Gard en 1815*¹. L'alternance politique en faveur de la droite signe son retour en grâce : en janvier 1823, Corbière l'envoie à Dijon comme préfet de la Côte d'Or, où il retrouve la 3^e classe préfectorale ; six ans plus tard, en octobre 1829, La Bourdonnaye, qui apprécie ce préfet de droite à poigne, le fait progresser d'un coup de deux classes préfectorales en le promouvant à Marseille, à la préfecture des Bouches-du-Rhône, où il reste jusqu'à la révolution de Juillet.

Les parcours des carrières préfectorales pour les « grands préfets » davantage politisés au centre droit seraient sensiblement différents, avec une apothéose de carrière comprise le plus souvent entre 1817 et 1822, ou en 1828-1829, sous le gouvernement Martignac. On pense au comte Christophe de Villeneuve-Bargemont - préfet des Bouches-du-Rhône pendant presque toute la Restauration -, au baron Malouet, et au comte Hippolyte de Murat, qui atteignent tous trois la 1^{ère} classe préfectorale, respectivement en août 1815, juillet 1818 et mars 1828 ; au célèbre vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, frère du premier, qui ne se lance en politique qu'après la chute du régime, et atteint pour l'heure la 2^e classe préfectorale ; enfin, au comte d'Allonville, au baron du Martroy, au comte Maxime de Choiseul d'Aillecourt - frère du député -, au baron de Lachadenède, au comte de Montlivault, au baron de Saint-Brisson, à Villiers du Terrage, et au baron de Wismes, ayant tous atteint la 3^e classe, grâce à une faveur politique initiée par un gouvernement de centre droit.

Concernant les préfets qui sont cette fois des hommes politiques à part entière, les situations individuelles sont très hétérogènes, avec tous les écarts. Ces derniers tiennent d'abord à la carrière préfectorale : celle du plus gradé d'entre eux, Vaublanc, déjà grand préfet sous l'Empire, promu à Marseille en position d'attente de juillet à septembre 1815, juste avant son élévation au ministère de l'Intérieur, n'a de toute évidence rien à voir avec celle du vicomte de Panat, « promu » préfet du Cantal par Martignac en mars 1828, ou avec celle du marquis de Frotté, nommé préfet de la Creuse par Montbel en avril 1830. Ils tiennent aussi à

¹ *Troubles et agitations du département du Gard en 1815, contenant le rapport du révérend Perrot au comité des ministres non-conformistes d'Angleterre, sur la prétendue persécution des protestants en France, et sa réfutation, par M. le marquis d'Arbaud-Jouques, préfet du Gard*, Paris, Demonville et Petit, 1818, 167 p., suivi d'un *Supplément* de 12 p.

l'importance très variable de la carrière politique menée à droite. On compte parmi eux quatre ministres, Capelle, Chabrol de Crouzol, d'Haussez et Vaublanc ; cinq pairs de France, soit Breteuil et Hervé de Tocqueville, père du célèbre Alexis, ainsi que Chabrol de Crouzol déjà cité, Kergariou et La Vieuville, les trois derniers préalablement députés, sans compter Preissac et d'Abancourt, promus à la pairie sous la monarchie de Juillet. Enfin, 40 préfets siègent sous la Restauration comme députés¹, avec une envergure politique très diverse : certains, comme Bacot de Romand, Beaumont, Ferdinand de Bertier ou Vaulchier, pour ne pas parler des députés-ministres, ont de véritables ambitions, plus ou moins justifiées par leurs capacités ; d'autres, comme d'Antin ou de Scey, effectuent un passage en politique beaucoup plus éphémère et discret.

Quoi qu'il en soit, la plupart du temps, on observe une instrumentalisation de la carrière politique pour venir en appui de la carrière administrative et la favoriser indûment. Certaines de ces promotions préfectorales fulgurantes sont, il est vrai, antérieures à l'entrée dans la carrière parlementaire ; elles résultent alors de la sensibilité politique de l'intéressé, jugée favorable. D'autres sont plus étroitement dépendantes des relations tissées à Paris, dans les milieux politiques. Ainsi, Ferdinand de Bertier obtient directement en novembre 1815 la préfecture du Calvados, de 3^e classe, sans aucune expérience antérieure en la matière, uniquement en raison de ses liens avec les Polignac et les Montmorency, au sein des « Chevaliers de la Foi ». De même, Blin de Bourdon, ancien maire d'Amiens, qui n'avait jamais vu confirmer sa nomination comme préfet en juin 1815, accède à ses rêves de carrière préfectorale en juin 1823, trois mois après son élection, lors d'un scrutin partiel, comme député de la Somme² : la coïncidence est plus que troublante. Mieux encore, six mois après avoir obtenu la prorogation durable - pour sept ans, théoriquement - de son mandat parlementaire lors des élections générales, il obtient de passer de l'Oise au Pas-de-Calais, soit d'une préfecture de 5^e à une préfecture de 3^e classe, et toujours limitrophe de son département de résidence et d'élection. Pour donner encore une autre illustration à ce phénomène de favoritisme, après avoir connu une longue stagnation de sa carrière administrative entre 1815

¹ Soit, par ordre alphabétique : d'Abancourt, d'Antin, d'Auberjon, Bacot de Romand, Bagneux, Balsac, Beaumont, Ferdinand de Bertier, Blin de Bourdon, Bourrienne, Bouthillier, (Jules de) Calvière, (André de) Castéja, Chabrol de Crouzol, Chabrol de Volvic, Cotton, Curzay, (Louis) Du Hamel, Du Marhallach, Fadate de Saint-Georges, Floirac, Frotté, Fussy, d'Haussez, Kergariou, Lézardière, Limairac, Lingua de Saint-Blanquat, Murat, (Scipion de) Nicolai, Panat, Planelli de la Valette, Preissac, Saint-Luc, de Scey, Vaublanc, Vaulchier, Vérigny, enfin Ferdinand et Joseph de Villeneuve-Bargemont. Parmi les préfets de droite ou de centre droit étudiés, Alban de Villeneuve-Bargemont est le seul à avoir réussi à lancer sa carrière politique proprement dite, non sous la Restauration, mais sous la monarchie de Juillet.

² Blin de Bourdon avait été élu à la Chambre introuvable, mais, entre septembre 1816 et cette élection partielle à Abbeville en mars 1823, sa carrière politique s'était durablement interrompue.

et 1822, le marquis de Vaulchier, élu député du Jura depuis novembre 1820, met à profit le nouvel approfondissement de ses réseaux politiques pour rebondir de manière fulgurante : en mars 1822, deux mois après l'avènement du gouvernement Villèle, il passe de la médiocre préfecture de Saône-et-Loire, à celle, infiniment plus importante, du Bas-Rhin, ce qui le fait passer d'un coup de la 5^e à la 2^e classe préfectorale. Après ce coup de maître dû à ses appuis politiques, sa fidélité au gouvernement débouche sur une nomination encore plus prestigieuse, à la tête d'une administration centrale, de mars 1824 à août 1830, deux fois aux Douanes, une fois aux Postes. On pourrait multiplier les exemples, qui font d'ailleurs les délices de la presse d'opposition, ayant la partie trop facile avec cette politisation outrancière de l'administration. Celle-ci, initiée par Lainé en 1817, puis surtout par Decazes en 1819, mais poursuivie en sens inverse avec une amplitude encore plus considérable par la droite dès 1822, préfigure la généralisation d'un « système des dépouilles », non plus seulement lors d'un changement de régime, comme en 1815 ou en 1830, mais à l'occasion d'une simple alternance partisane.

De manière plus concrète, certaines correspondances administratives de députés-préfets témoignent du rôle purement instrumental et personnel qu'ils assignent à leur mandat parlementaire. Celles du baron Jules de Calvière, ou du moins les épaves conservées dans son dossier personnel par les bureaux du ministère de l'Intérieur aux Archives nationales, est un modèle du genre¹.

Ce député-préfet montre déjà un empressement bien faible à se rendre au Palais-Bourbon. Propulsé à Grenoble (préfecture de 3^e classe) depuis avril 1824, un mois à peine après sa réélection comme député du Gard, il écrit deux ans après, le 4 décembre 1826, une lettre d'excuse à Corbière, son ministre de tutelle, pour ne pas se fatiguer à aller siéger à Paris, inventant de chimériques conspirations à déjouer pour rester tranquillement dans son hôtel préfectoral, non sans avoir au préalable mis en avant sa santé chétive : « [...] Je reçois à l'instant la lettre que votre excellence m'adresse [sic] sous la date du 29 novembre pour m'inviter à me trouver à Paris à l'ouverture de la Chambre. Ma santé bien tourmentée dans ce moment par une douleur sciatique très aiguë qui me laisse peu de repos n'entre pour rien dans mon projet de retarder mon départ de deux ou trois semaines, parce que je ne connais point d'obstacle lorsqu'il s'agit du service du Roi. C'était dans l'intérêt de ce même service et ne prévoyant point l'utilité de ma présence spontanée que j'avais ainsi déterminé le moment de mon départ. Je voulais terminer, avant de quitter ma résidence, trois affaires importantes qui peuvent fournir quelques prétextes aux agitateurs, et j'ai à cet effet convoqué des réunions d'intéressés pour le 9 et le 12 courant. J'aurais désiré aussi voir terminer le jubilé qui sera suspendu dans cette ville le 12 de janvier pour recommencer à sa clôture

¹ F¹bI 157/3, dossier Calvière.

définitivement en mars. Jusqu'à présent, j'ai eu le bonheur (non sans quelque peine) de déconcerter les projets des turbulents et j'ai évité tout scandale ; j'espère qu'il en sera de même jusqu'à la fin. Maintenant, Monseigneur, que j'ai eu l'honneur d'exposer mes motifs à votre Excellence, elle jugera dans sa sagesse ce que je dois faire, elle me fera connaître ses intentions, et je m'y conformerai si elle pense que je doive partir, je pourrai être à Paris le 18 ou le 19. J'ai l'honneur [...] »¹. Quelle que soit sa propre indolence, Corbière goûte assez peu la dérobade du préfet-parlementaire, et lui renvoie par retour du courrier un billet plutôt sec : « Monsieur le Baron, lorsque je vous ai invité à vous rendre à Paris pour la Chambre, mon intention était de vous faire sentir que votre devoir d'administrateur devait céder à celui de député. Je vois avec peine que vous ne serez pas arrivé pour la séance royale. Je ne puis que vous engager de nouveau à vous mettre en route le plus tôt possible afin que vous puissiez participer aux premières opérations de la session ». Rétrogradé en novembre 1828 par Martignac à Tarbes, à un poste plus en rapport avec ses capacités, Calvière, peu savant en géographie, se croit muté dans les Hautes-Alpes, et envoie un courrier larmoyant à son ministre (« Propriétaire et agriculteur, le séjour de Tarbes qui n'a aucune relation avec mon pays achèvera ma ruine »), sans aller tout de même jusqu'à refuser le poste lucratif.

L'avènement du gouvernement du 8 août 1829 redonne plein d'espairs à Calvière, et il assaille le nouveau ministre de l'Intérieur La Bourdonnaye de courriers, où, mêlant des conseils politiques qui ont dû bien faire rire le destinataire à des demandes intéressées de promotion professionnelle, le préfet de Tarbes met l'accent sur son ancienne carrière politique pour espérer décrocher le gros lot, Bordeaux, le 4 septembre, puis, tant qu'à faire, Marseille, la première préfecture provinciale, le 18. Dans cette dernière missive, se prévalant de la lointaine époque où il avait été promu préfet de Grenoble, il écrit de manière savoureuse, dans une langue truffée de fautes de français, un argumentaire où il met implicitement en avant son propre zèle à Nîmes lors de la Terreur blanche - souvenir qu'il croit faussement habile de remémorer à La Bourdonnaye -, tout en essayant d'une manière assez piteuse de jeter un voile pudique sur son ancien positionnement de villèliste « godillot » à la Chambre des députés, qui risque, il s'en rend compte, de le disqualifier aux yeux du ministre de l'heure : « [...] Je suis informé que M^r de Villeneuve [Bargemont] sollicite sa retraite. J'ose, Monseigneur, solliciter de vos bontés, la préfecture à Marseilles [sic] ; on pourrait objecter à votre Excellence que de Tarbes à Marseilles, le pas est bien grand ; mais pour admettre cette objection, il faudrait reconnaître l'équité de la mesure qui m'a transféré ici ; je ne crains point, Monseigneur, que vous portiez un pareil jugement, et dans ce cas, de Grenoble à Marseilles, le pas est très naturel. Le poste de Marseilles m'offrirait les moyens d'utiliser efficacement pour le service du roi les restes d'une vie qui lui fut consacrée toute

¹ F¹bI 157/3, *ibid.*

entière ; mes relations dans ce département, la confiance qu'on m'y accorde à raison des services que j'ai pu y rendre dans les tems [sic] difficiles¹. Un peu de considération dans les départements circonvoisins me mettraient à portée plus que tout autre peut-être d'y seconder le ministère et votre Excellence. Après ces considérations, qui sont toujours les plus puissantes à mes yeux, je me permettrai [sic] d'ajouter que dans cette contrée, je trouverais un climat réparateur pour ma santé déjà sensiblement affectée de l'âpreté de celui-cy [sic]. Votre Excellence connaît ma conduite [sic] politique avant, pendant, et après le ministère de Mr. de Villèle. Elle sait que je fus nommé préfet avec le consentement, mais sans aucune participation antérieure des ministres d'alors, que je ne leur avais rien demandé. Cette grâce me vint de plus haut, et c'est avec vérité que dans ma première lettre, je disais à votre Excellence que c'était la première fois que je m'adressais [sic] pour ce qui me concerne aux ministres du roi », dernier mensonge patent, démenti par la correspondance même de l'intéressé, à disposition du lecteur-ministre. Mais le baron de Calvière, depuis 1827, n'est plus député, et le poids de son frère le marquis à la Chambre des pairs, sans être nul - les deux frères sont d'anciens membres des Chevaliers de la Foi, ce qui garantit la pérennité de solides réseaux -, n'est pas tel, qu'il puisse suppléer à cette perte d'influence. Dès lors, La Bourdonnaye laisse Calvière végéter à Tarbes, et ce n'est que six mois plus tard que Montbel, plus accessible à ses suppliques en raison de son propre parcours villèliste, décide de promouvoir à nouveau Calvière à Besançon, préfecture de 3^e classe, à mi-chemin entre les *desiderata* mégalomanes de l'intéressé et la relégation pyrénéenne qu'il subissait depuis un an et demi. On voit donc ici avec une grande précision comment l'engagement parlementaire au sein de la mouvance droitière, et même plus précisément, au sein d'une de ses factions, détermine très exactement les aléas d'une carrière préfectorale, et notamment des promotions à l'évidence peu justifiées par les capacités de l'individu concerné.

Le cas du père de Tocqueville est intéressant, en ce qu'il offre un schéma inverse, où le succès de la carrière administrative détermine en fin de compte une entrée dans l'arène politique proprement dite, sous la forme d'une promotion fulgurante et assez inattendue. En effet, au terme d'une carrière politisée, qui stagne plutôt sous les ministères constitutionnels, et s'accélère durant les phases de gouvernement royaliste, Hervé de Tocqueville est finalement récompensé de ses positionnements « royalistes » sans ambiguïté en étant inclus dans la grande « fournée Villèle » de 76 pairs de France en novembre 1827. Ainsi, alors que la plupart du temps, le favoritisme profite à des acteurs politiques, sous la forme d'une promotion pas toujours justifiée dans un des secteurs de la fonction publique, c'est l'inverse ici qui se produit, puisque la promotion comme pair de France vaut récompense

¹ L'allusion à 1815 est ici limpide.

et retraite dorée, mettant un terme prestigieux à une carrière administrative préalable déjà très politisée.

- La course aux décorations

L'attrait de l'activité politique ne se mesure pas seulement au pouvoir exercé ou à la promotion professionnelle adjacente ; à côté ou plutôt en deçà de ces nominations de prestige à de hauts postes, parfois considérés comme des sinécures par les intéressés, les jouissances symboliques attirent aussi beaucoup, et sont parfois l'objet des rivalités les plus féroces. C'est ainsi que les décorations sont l'objet d'un intérêt exorbitant, à la mesure de la vanité de chacun, qui fait parfois considérer le mandat politique comme un simple moyen d'obtention de ces récompenses ; sauf à ce que celles-ci soient considérées en sens inverse comme un gage de renforcement de son autorité politique, dans un système institutionnel et partisan où la notabilité et l'honorabilité externe occupent une place tellement importante.

Ce goût pour les symboles honorifiques de reconnaissance n'épargne personne, pas même les plus grands : chacun a en tête la fameuse algarade entre Chateaubriand et Villèle en décembre 1823, à propos du fameux « cordon bleu » conféré par Louis XVIII à Villèle, à la fureur du ministre des Affaires Étrangères, dont la fatuité offusquée exigeait la pareille. Il est pourtant significatif que l'affaire ait été déclenchée par Villèle, qui incarne *a priori* un pragmatisme terrien, beaucoup plus qu'une recherche vaine de récompenses. Or, ce fameux « cordon bleu », soit le grade de chevalier des « ordres du roi » - ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit -, ne lui avait été conféré par le monarque que parce qu'il avait réussi à convaincre ce dernier de l'aspect anormal d'une gratification honorifique, en l'espèce la grand-croix de Saint-André, offerte par le tsar russe au seul Chateaubriand. Si même un Villèle, d'ordinaire plus cynique que vaniteux, est ainsi prompt à la dispute sur ce terrain honorifique, c'est bien parce que c'est l'autorité du pouvoir qui, à ses yeux, se jouait : sa promotion récente à la présidence du Conseil avait besoin d'être confortée par de telles gratifications symboliques pour assurer son pouvoir réel sur la majorité parlementaire et sur les rivaux internes de son parti. On voit ainsi à l'œuvre le rôle du hochet symbolique comme médiatisation de la hiérarchie politique, y compris au rang suprême.

Il convient de noter l'inégal prestige des décorations officielles françaises, produisant en la matière des attentes différentes selon le rang, l'ambition, le profil social et idéologique de chacun également. Si le « cordon bleu » (Saint-Esprit et Saint-Michel) est le plus recherché comme faveur royale insigne, permettant le cas échéant d'asseoir comme ici une influence politique, la seule décoration de Saint-Michel n'a nullement cette signification : *a priori*

réservée aux savants et aux artistes, elle suffit à combler les hommes d'esprit, engagés ou non en politique, ainsi que certains seconds couteaux, tel Baron, promu chevalier de Saint-Michel comme récompense de son rôle central dans un gigantesque réseau de corruption à droite, comme on le verra dans un instant. De cette hiérarchie implicite entre ordres décoratifs, il résulte par exemple que Villèle, s'il n'hésite pas à déclencher une crise gouvernementale, provisoirement résorbée, pour obtenir un « cordon bleu », dédaigne de progresser dans les ordres traditionnels et beaucoup plus communs de Saint-Louis, ou *a fortiori* de la Légion d'Honneur : il lui suffit d'être chevalier du premier ordre cité et officier du second ; il ne cherche nullement à s'insinuer dans les grades supérieurs concurremment aux grands officiers militaires, ou même à certains grands administrateurs civils, tout simplement parce que le rejaillissement en termes d'autorité politique n'est pas comparable.

Il n'en va pas de même bien sûr pour tous les officiers, de carrière ou d'émigration, engagés en politique, et qui, eux, comme le montre à l'envi notre guide biographique des parlementaires de droite, cherchent massivement à progresser le plus possible dans ces ordres. Ceci en est à un point, qu'on peut suspecter pour une partie d'entre eux que l'activité politique ne soit pas une fin en soi, mais plutôt un moyen dérivé de conforter avant tout leur prestige professionnel et leur vanité narcissique : c'est assigner là aux récompenses symboliques une place strictement inverse en l'occurrence à celle recherchée par les purs politiques, comme il vient d'être montré pour Villèle.

Les littérateurs de l'époque, observateurs de leur temps avant d'être des hommes d'imagination, ont eu une impression corroborant largement cette analyse. Ainsi, dans son roman réaliste *César Birotteau*, Balzac vient de rapporter comment le commerçant parisien Birotteau s'est effacé devant un nobliau plus ou moins authentique, Flamet de la Billardière, pour lui laisser le fauteuil de maire d'arrondissement et se contenter du poste d'adjoint, par calcul. L'écrivain imagine ensuite la monnaie d'échange de ce bon procédé : « La Billardière servit chaudement Birotteau quand il fut question de distribuer au Corps municipal les croix accordées, en appuyant sur sa blessure reçue à Saint-Roch, sur son attachement aux Bourbons et sur la considération dont il jouissait. Le Ministère qui voulait, tout en prodiguant la croix de la Légion d'Honneur afin d'abattre l'œuvre de Napoléon, se faire des créatures et rallier aux Bourbons les différents commerces, les hommes d'art et de science, comprit donc Birotteau dans la prochaine promotion »¹. En somme, on voit ici comment, pour Birotteau, la décoration acquiert plus d'importance que la charge municipale à caractère politique, tandis que Balzac donne à

¹ Honoré de Balzac, *La Comédie Humaine, Scènes de la vie parisienne. Histoire de la grandeur et de la décadence de César Birotteau* (1837), rééd. Paris, Gallimard, coll. La Pléiade, vol. VI, 1977, p. 77.

comprendre que l'autre, Flamet de la Billardière, vise à cumuler le prestige symbolique des deux à la fois - médailles décoratives, qu'il s'est probablement déjà vu décerner - et mandat politique, manifestement exercé ici dans un but totalement honorifique. De même, les auteurs de *la Villéliade*, imaginant une harangue fictive de Villèle à ses troupes pour les maintenir combattives et fidèles, lui font prononcer en bonne place un argument apparemment central : « Vous que j'ai chamarrés de cordons et de croix »¹.

Pour quitter le roman et retrouver l'histoire, il apparaît que ce type d'avantages semble effectivement fort goûté des acteurs parlementaires, au point d'apparaître comme un moyen de fidélisation couramment utilisé par les gouvernements successifs. Les gouvernements du centre constitutionnel y ont eu très largement recours au début des années 1810, mais la droite reprend le flambeau dans les mêmes proportions ensuite dans les années 1820, utilisant avec la même ferveur les distributions de décorations que ses prédécesseurs. La fidélisation est conçue en grande partie en un sens large : il s'agit de remercier tous les soutiens des notables au régime et aux institutions de la Restauration ; en même temps, les récompenses font l'objet d'une utilisation plus directement instrumentale, à destination d'une clientèle plus étroite de séides, visant à se prémunir d'éventuelles défections de leur part. Plus la décoration est élevée, plus la proportion de promus étroitement liés à des clientèles politiques gouvernementales est importante.

Les deux ordres principaux de décorations sont bien entendu l'ordre de la Légion d'Honneur et l'ordre de Saint-Louis. Le premier est accessible à tous sans exception, tandis que, pour accéder au second, il faut avoir été peu ou prou militaire, ne fût-ce que quelques mois dans les armées d'émigration, ou même dans les gardes du corps du roi, pléthoriques sous la première Restauration, en 1814-1815. Il en résulte que, y compris au sein des troupes parlementaires de droite, ou ces deux derniers états de service sont assez nombreux, l'accès à l'ordre de Saint-Louis est plus restrictif que la Légion d'Honneur, d'autant que la nomination dans le premier de ces deux ordres, par-delà l'aspect militaire, revêt très fréquemment un aspect de fidélité idéologique royaliste, qui ne se retrouve pas du tout au même point dans les promotions de la Légion d'Honneur, celles des années 1820 compris. La progression dans les grades supérieurs est également moins aisée, puisqu'il n'existe que trois grades pour l'ordre de Saint-Louis, - chevalier, commandeur et grand-croix -, contre cinq pour la Légion d'Honneur - chevalier, officier, commandeur, grand-officier et grand-croix. Ce grade ultime

¹ Barthélemy et Méry, *La Villéliade*, 15^e éd., 1827, chant 1, p. 7.

de grand-croix est, il est vrai, encore plus difficile à obtenir, du fait de cette hiérarchie plus fine, dans l'ordre de la Légion d'Honneur, où il constitue le 5^e échelon, que dans celui de Saint-Louis. La reconstitution des carrières individuelles en termes de décorations n'est pas toujours très aisée pour la Restauration, car bon nombre de dossiers individuels de promus ont disparu, souvent brûlés, tant en 1830 qu'en 1871 - d'où leur absence dans les bases de données *Léonore*, ou la base équivalente concernant l'ordre de Saint-Louis, également disponible sur Internet¹ ; les données présentes dans les *Almanachs* pour les grades supérieurs, ainsi que dans d'autres sources indirectes, pour apporter un complément très précieux à ces deux bases de données, n'en comportent pas moins un nombre fréquent d'inexactitudes. Heureusement, pour la Légion d'Honneur, on a pu avoir, à titre dérogatoire, un accès direct et libre à toutes les ampliations, mentionnant à chaque fois la promotion à un grade de l'ordre d'un ou plusieurs individus² ; en dépit du caractère là encore partiel des feuilles d'ampliation conservées jusqu'à nos jours - malgré tout, rien que pour la période de la Restauration, plusieurs milliers de feuillets au dépouillement très fastidieux -, le complément d'information ainsi apporté permet d'avoir une idée encore affinée des décorations de chacun, et donc, des ordres de proportion pour le groupe politique étudié³.

De tout cela, il résulte que, jusqu'à la révolution de Juillet, on compte, parmi les 45 membres du gouvernement liés à la droite : 1^o quinze « cordons bleus », chevaliers du Saint-Esprit, soit Bellune, Blacas, Chabrol de Crouzol, Chateaubriand, Corbière, Doudeauville, Frayssinous, Lainé, Montbel, Peyronnet, Jules de Polignac, Ravez, Richelieu, Villèle, ainsi que Dambray, chancelier de l'ordre, tous promus à cette dignité en raison de leur importance politique ; 2^o cinq grand-croix de Saint-Louis, Bellune, de Caux, Damas, Du Bouchage et le général Dupont, tous militaires et promus à ce grade sous la Restauration ; 3^o six grand-croix de la Légion d'Honneur (Bellune, Dupont, Clarke de Feltre, Bourmont, Digeon et Hyde de Neuville), les trois premiers promus à ce grade sous l'Empire, les trois autres sous la Restauration, dont l'un, Hyde de Neuville, promu en 1824, n'est pas militaire ; 4^o onze grand-officiers de la Légion d'Honneur, tous promus à ce grade sous la Restauration - et pour dix d'entre eux dans les années 1820 -, parmi lesquels sept, Bourdeau, Chabrol de

¹ <http://www.saint-louis.info>. Contrairement à Léonore, qui est une base des Archives nationales, cette base sur l'ordre de Saint-Louis est gérée par des particuliers privés ; mais les informations mentionnées y sont fiables, d'après tous les cas où l'on a pu comparer par ailleurs avec des sources de l'époque (*Almanachs* notamment).

² Nous trouvons ici l'occasion de remercier M^{me} Laurence Wodey et M^{me} Christine Minjollet, pour leur bon accueil, lors de notre consultation de ces ampliations en 2003-2004.

³ Pour les promotions individuelles de chaque parlementaire, on renvoie au guide biographique en annexe n°4 de cette étude.

Crouzol, La Bouillerie, Martignac, Peyronnet, Ravez et Saint-Cricq, ont une formation purement civile et non militaire¹.

Au total donc, 30 des 45 ministres et sous-secrétaires d'État liés à la droite, les deux tiers du lot, ont été soit nommés « cordons bleus », soit promu à un rang des plus éminents dans l'ordre de Saint-Louis et/ou dans celui de la Légion d'Honneur. Si l'on prend en compte également ceux qui atteignent des grades intermédiaires, soit trois commandeurs de Saint-Louis², trois commandeurs et huit officiers de la Légion d'Honneur³, presque toujours décorés à un rang plus éminent dans un autre ordre de décoration⁴, il apparaît que 34 des 45 membres du gouvernement étudiés, soit plus des trois quarts, ont été récompensés par un grade intermédiaire ou supérieur dans ces décorations de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, les 13 restants se contentant de la dignité commune de chevalier dans ces deux ordres. Au regard de la grande brièveté des carrières gouvernementales qu'on analysait précédemment, voilà de petites consolations offertes à la vanité propres à faire oublier, pour les moins ambitieux, des renvois prématurés du ministère ou du sous-secrétariat d'État.

Si l'on étend maintenant le spectre d'analyse aux 711 députés de droite, ou plus exactement aux 686 simples députés n'ayant pas été au gouvernement, on s'aperçoit qu'il n'y a que quatre autres « cordons bleus », Bordesouille, Croÿ-Solre, Just de Noailles et Armand de Polignac, en plus des députés-ministres déjà cités à ce titre : la dignité est bien réservée à de véritables éminences politiques (ou exceptionnellement militaires), en plus de quelques grands courtisans appartenant à de très vieilles familles auliques. Cinq autres députés, Baron, Boin, La Bonnardière, Pardessus et Quatremère de Quincy sont simples chevaliers de Saint-Michel, les trois premiers pour leur érudition dans un domaine spécialisé, respectivement médical, juridique et archéologique, les deux derniers pour des raisons tenant étroitement à la politique, et pour Baron, à la basse politique corruptrice⁵.

On compte également, parmi les simples députés de droite, cinq grand-croix⁶ et huit grand-officiers⁷ de la Légion d'Honneur, dont deux civils, le préfet de la Seine Chabrol de

¹ Les quatre autres promu à ce grade sont de Caux, Champagny, Clermont-Tonnerre et Vaublanc.

² Soit Bourmont, Clermont-Tonnerre et Digeon.

³ Corbière, Maxence de Damas et Lainé atteignant le grade de commandeur, tandis que Becquey, Chateaubriand, Dambray, d'Haussez, Jules de Polignac, Trinquelague, Vatimesnil, et, semble-t-il, Villèle, doivent se contenter du grade d'officier pour cet ordre de la Légion d'Honneur.

⁴ Seuls parmi ces 33, Becquey, d'Haussez, Trinquelague et Vatimesnil, ont comme décoration la plus éminente jusqu'à la chute du régime en 1830, uniquement celle d'officier de la Légion d'Honneur.

⁵ Ces manœuvres de corruption sont étudiées en détail un peu plus loin.

⁶ Soit Bordesouille, Chabrol de Volvic, Coutard, Halgan et Partouneaux.

⁷ Soit d'Ambrugeac, d'Augier, Bellart, Canuel, Donnadiou, Ernouf, Lafont de Cavaignac et Montmarie.

Volvic, frère du ministre, atteignant sous la Restauration le grade de grand-croix, et Bellart, ancien président du conseil général de la Seine, promu quant à lui grand-officier ; douze députés, tous militaires par définition, sont grand-croix de Saint-Louis¹, au sein desquels un seul, Donnadiou, est animé d'une véritable ambition politique, qui dépasse l'exercice d'un mandat parlementaire. Au total, 20 députés de la droite (hors membres du gouvernement) ont atteint ces sommets dans les deux ordres de décorations ; si l'on rajoute les quatre « cordons bleus » et les cinq chevaliers de Saint-Michel déjà cités, on atteint une proportion de 29 sur 686, soit 4,2% du lot, qui décrochent une décoration extrêmement prestigieuse : même en nombre absolu, ils sont un peu moins nombreux que les membres du gouvernement, sans parler des proportions incomparables, ce qui, somme toute, n'est pas étonnant.

Les simples parlementaires se rattrapent néanmoins sur les grades intermédiaires et inférieurs des ordres de décorations les plus classiques. Un comptage partiel, effectué sur la moitié des députés, indique que 2,5% des députés atteignent au mieux sous la Restauration le grade de commandeurs de Saint-Louis ; ils sont 6,5% à être commandeurs de la Légion d'Honneur ; 22,5% à être officiers de la Légion d'Honneur ; 28,5% à être chevaliers de Saint-Louis ; 46% environ à être simples chevaliers de la Légion d'Honneur - la marge d'erreur est ici plus importante, en raison des disparitions de dossiers et du caractère disparate des sources. Au total, un tiers des simples députés est décoré dans l'ordre de Saint-Louis, les trois quarts finissent par l'être, parfois un peu après leur mandat, dans l'ordre de la Légion d'Honneur ; en tenant compte du cumul de décorations dans ces deux ordres, il apparaît qu'environ 90% des représentants de la droite sont parvenus à décrocher une récompense de cet ordre - pour ne pas parler de la décoration du Lys, distribuée à flots en 1814-1815, et dépourvue de signification.

Seuls sont laissés à l'écart quelques députés à la carrière vraiment trop météorique et insignifiante, ainsi que quelques dissidents ayant par trop irrité le pouvoir, distributeur de ces décorations : c'est ainsi que La Bourdonnaye, pourtant officier d'Ancien régime et d'émigration, de surcroît « chevalier du poignard » ayant tenté de protéger Louis XVI de la foule parisienne en 1791, dut attendre significativement le 4 novembre 1829 et sa retraite du gouvernement pour se voir enfin accorder, à titre de compensation, le grade de simple chevalier de Saint-Louis, quand tant de parlementaires des plus médiocres étaient déjà beaucoup plus décorés que lui. Il semble que son comparse d'extrême-droite du Plessis de Grénédan ait été au moins aussi mal servi. Ces derniers cas renvoient au risque de ces

¹ Il s'agit de l'amiral d'Augier, et des généraux Bordesoulle, Castex, (Louis de) Courtarvel, Coutard, (Roger de) Damas, Donnadiou, d'Ivory, Jobal, Partouneaux, Saint-Marsault et Sapinaud.

distributions pléthoriques de décorations flattant la vanité, qui est de détourner les représentants de la droite royaliste de leur mission idéologique initiale : ce risque est, on le conçoit, parfaitement assumé par les gouvernements successifs, qui en font un instrument de domestication de leur majorité parlementaire, mais il contribue encore un peu plus à éloigner la droite de la « pureté » et de la « fidélité » à des idées initialement revendiquées.

b- La roue de la fortune, ou les ravages de la corruption

La corruption des acteurs politiques est un moyen sans équivalent de faire avaliser des décisions à rebours des convictions personnelles ou partisans des corrompus. Ces pratiques étonnent peu, lorsqu'elles s'adressent à des publics appartenant à des cultures politiques du compromis et du pragmatisme - « juste milieu » orléaniste, « opportunisme » républicain. À l'inverse, elles intriguent davantage quand elles contaminent massivement des mouvances en apparence très intransigeantes dans leur point de vue, rétives à tout compromis idéologique, et donc plus encore, pourrait-on penser, aux compromissions vénales. S'il y a donc bien un « parti » qu'on aurait pu croire à l'abri d'un tel phénomène de corruption massive, c'est bien *a priori* « l'ultra-royalisme » et ses divers avatars. En 1815, les nouveaux venus du système politique, les « ultras », pouvaient avoir tous les défauts du monde par ailleurs - inexpérience, sottise, bigoterie, morgue aristocratique -, la vénalité était alors un des rares points dont personne ne songeait à leur faire grief, surtout en comparaison des élites impériales sortantes.

Cependant, la corruption d'une fraction notable des représentants de la droite royaliste s'est opérée en deux temps : d'abord, lorsque la droite se situait dans l'opposition, le gouvernement de centre constitutionnel se livra à des tentatives récurrentes d'« approches » d'un certain nombre de personnalités royalistes de premier rang ou de parlementaires plus obscurs, afin de tenter d'élargir un peu plus solidement la majorité ministérielle, et ce continûment, de 1816 à 1821 ; en sens inverse, lorsque la droite fut parvenue au pouvoir, il s'agit alors pour le gouvernement de droite d'éviter à tout prix l'hémorragie des troupes ministérielles et les défections croissantes. La corruption fut alors un des moyens les plus usités pour essayer de calmer les parlementaires mécontents, soit de l'orientation de la politique conduite, soit de leur propre situation personnelle.

- Diversité des formes de la corruption politique

Les formes de la corruption dans lesquelles des membres de la droite ont été impliqués ont été aussi diverses que classiques. On repère bien sûr de traditionnels pots-de-vin, ou

« enveloppes » de billets, proposés par exemple en décembre 1820 par Pasquier à Paul de Châteaudouble, qui sert en l'espèce probablement d'intermédiaire pour un groupe important de députés de droite, monnayant leur soutien au gouvernement de centre droit. Tout à sa rage de voir une partie de la droite se rapprocher du gouvernement constitutionnel de centre droit, le général Donnadieu dénonce le marché, avec le plein accord du groupe « pointu » d'extrême-droite, auquel il appartient : « Il est de notoriété qu'un honorable membre de cette Chambre a été outragé il y a peu de jours par l'offre de 100.000 francs en dédommagement d'une fonction »¹.

Le trafic d'influence peut obéir, comme dans ce dernier cas, à un objectif directement politique, tout au moins du point de vue des corrupteurs. Il peut être plus prosaïquement destiné aux élévations professionnelles dans la fonction publique des uns et à l'enrichissement matériel des autres : ainsi, le parlementaire ultra-royaliste Benoist, ayant eu, de 1801 à la fin de l'année 1816, la haute main sur les mouvements du personnel au ministère de l'Intérieur, conditionnait, depuis l'origine, son intervention favorable pour les nominations et promotions individuelles, au versement d'émoluments, donnant ainsi un tour vénal au favoritisme politique préalablement décrit. Avec son cynisme coutumier, d'Haussez dresse un récit piquant de ces petites transactions, en faisant mine de croire - pour la forme - qu'elles étaient propres à la période impériale : « Sous l'Empire, on avait un moyen assuré de succès auprès de M. Benoît [sic], qui disposait alors comme à présent du personnel administratif. Voulait-on une préfecture, en même temps qu'on en faisait une demande à Monsieur, on contractait avec Madame² l'engagement de faire faire, dans ses ateliers, un portrait en pied de Sa Majesté Impériale. On donnait six pouces de plus ou de moins au grand homme suivant la classe du département, et 30, 40, 50.000 francs payaient à la fois les coups de pinceau de la femme et la protection du mari. Un portrait en buste valait une sous-préfecture. En y faisant ajouter les mains, on obtenait une place d'auditeur au conseil d'État »³.

On distingue aussi de non moins classiques trafics d'écritures comptables et faux en écriture. Bien avant le système parallèle mis en place à partir de 1821 par Baron et Paul de Châteaudouble au Mont-de-Piété et à la Caisse d'amortissement - cf. *infra* -, le conseiller d'État et parlementaire de la droite royaliste Dudon s'était fait, dès la période 1815-1817, le

¹ *Archives Parlementaires*, 2^e série, vol. 29, pp. 550-556, séance du 8 janvier 1821, intervention de Donnadieu, discussion du projet de loi sur les contributions directes. Selon les épaves des papiers Mounier, conservés aux Archives nationales (cote 234 AP/2), le discours de Donnadieu aurait été rédigé par Berryer (fils), et retouché par le journaliste Martainville, du moins si l'on en croit une note rédigée le 10 janvier 1821 par un indicateur de police surnommé « Jed ».

² Marie Guilhelmine Benoist, née Delaville-Leroulx (1768-1826), était artiste peintre et sculpteur, souvent sollicitée par les autorités officielles (cf. la fiche biographique sur Benoist en annexe n°4).

³ D'Haussez, *Mémoires*, vol. 1, pp. 147-148.

spécialiste de ces pratiques de subtilisations comptables, en tant que membre d'une commission chargée de la gestion des frais liés à l'occupation du territoire par les Alliés. Il s'attire dès lors une réputation d'homme véreux qui le poursuit jusqu'après 1830. Les réactions sont très diverses, allant de la malice à l'indignation. En juin 1830, la feuille républicaine *le Figaro*, lancée par Arago, se contente d'une boutade malicieuse : « Qu'ils sont heureux les pigeons, disait M. Dudon, on ne les voit pas voler »¹. Dans le même esprit, en janvier 1822, lorsque Dudon, à l'occasion d'un débat sur une pétition, avait osé se prévaloir de la devise du *Conservateur* : « le roi, la Charte et les honnêtes gens », il s'attire immédiatement une réplique sarcastique du général Foy. Le *leader* libéral, sous les vivats de la gauche, déclare préférer pour sa part aux « honnêtes gens » les « gens honnêtes », allusion limpide à la vénalité de l'orateur royaliste². Certaines réactions sont plus agressives. Céleste de Chateaubriand, avec sa véhémence habituelle, se répand en invectives dans son *Cahier vert* : « Des hommes préférés par les Bourbons [...], c'est Dudon le Voleur qui est leur coryphée ! »³ ; encore cette philippique se fait-elle dans le secret de son journal intime. En vérité, la seule attaque publique véritablement agressive subie par Dudon émane de Benjamin Constant : alors que Dudon, remettant en cause au début de la session de 1824, son admission à la Chambre, ose évoquer des malversations supposées de Constant à l'époque du Directoire, Constant, furieux, explose et brise alors toutes les convenances usuelles de discrétion en la matière : « Je défie ouvertement M. Dudon de citer une seule transaction véreuse - **et certes, il en connaît beaucoup !** - à laquelle j'ai jamais pris part. Je ne suis pas de ces hommes justement méprisés qui ont indignement abusé de leurs fonctions pour s'enrichir par des rapines et des liquidations scandaleuses ; qui ont forcé les ministres du roi à les chasser de leur administration et à proclamer leur infamie ! »⁴.

Enfin, les délits d'initiés en Bourse apparaissent comme une forme de corruption moins classique, plus liée à la modernité du XIX^e siècle naissant, plus choquante encore pour une droite s'affirmant prétendument hostile à la submersion de l'ordre économique et social

¹ *Le Figaro*, 13 juin 1830.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 34, p. 78, 16 janvier 1822. La discussion porte sur la pétition de trois habitants de Béziers ; ceux-ci demandent l'abrogation d'une loi révolutionnaire de vendémiaire an IV, qui tient les communes et leurs habitants personnellement responsables des pillages et délits commis sur leurs territoires.

³ *Les Cahiers de Madame de Chateaubriand, Cahier vert*, rééd. Jean-Paul Clément, Paris, Perrin, 1990, p. 113.

⁴ De manière attendue, la sortie de Constant n'est pas reproduite dans la version toujours très expurgée du *Moniteur*. Elle n'a été conservée que de manière partielle dans le procès-verbal officiel, reproduit par Mavidal et Laurent dans leur édition des *Archives parlementaires* (vol. 39, p. 626, Chambre des députés, séance du 27 mars 1824) : « Je reste muet d'étonnement, et je demande à M. Dudon de citer une seule chose que j'ai faite, qui puisse me mettre au rang de ces hommes fortement méprisés, qui ont abusé de leurs fonctions d'une manière infâme, et qui ont forcé les ministres du Roi à se prononcer contre leur infamie ». La version complète n'a été conservée que par des témoignages, et se trouve retranscrite dans Vaulabelle, *Histoire des deux restaurations*, vol. 7, ch. 1^{er}, p. 22.

traditionnel par ces intérêts nouveaux de la spéculation ; au sein d'une cohorte d'amis politiques ainsi obligés, le banquier La Panouse, député depuis 1822, puis pair de France en 1827, apparaît comme un des principaux bénéficiaires des « confidences » en la matière d'un Villèle, entretenant de la sorte ses réseaux de fidélité parlementaires. Ferdinand de Bertier, appartenant à la contre-opposition d'extrême-droite, se gausse : « M. de Lapanouze [sic], l'ami de M. de Villèle, savait les nouvelles un peu plus tôt que les autres ; il gagnait des millions à la Bourse et laissait plus tard une fortune de dix millions »¹.

- La corruption politique comme mode de gouvernement

Dans ce flot de corruption, il importe d'instaurer une hiérarchie, et de laisser rapidement de côté, comme finalement anecdotiques, les malversations isolées des indéliçats comme Benoist ou Dudon, juste occupés de leur enrichissement personnel. Si l'on se recentre sur les pratiques corruptrices, dont l'objet, en portant directement sur le vote parlementaire des corrompus, peut avoir valeur de système de fonctionnement politique, on peut se demander quelles sont les personnes, qui, « premiers moteurs » de la corruption, supervisent au sommet ce système de marchandage des consciences. En dépit des intermédiaires servant de paravent et du caractère occulte de tels procédés, restant presque toujours sans suite judiciaire², il est patent que les commanditaires de cette corruption sont certains ministres eux-mêmes, et précisément des ministres prépondérants.

Avant que la droite ne s'empare du pouvoir fin 1821, les « royalistes » ne sont que les destinataires, et pas les producteurs de cette corruption à visée politique. Il s'agit de vaincre les réticences d'opposants au ministère, que le gouvernement centriste essaie de ramener dans le bercail « constitutionnel ». Le moteur central de la corruption active de parlementaires est alors Decazes puis, sous le deuxième gouvernement Richelieu, son émule Pasquier. On peut alors raisonnablement penser que la petite fraction partisane, intermédiaire entre la droite ultra-royaliste proprement dite et le centre droit constitutionnel, ayant toujours refusé, jusqu'en 1821, de s'agréger aux « ultras » *stricto sensu*, en dépit d'une grande proximité idéologique avec ces derniers, constituait une clientèle de choix pour la corruption gouvernementale : les Beaurepaire, Crignon d'Auzouer, Doria, Durand-Fajon, La Bouillèrie,

¹ Ferdinand de Bertier, *Souvenirs d'un ultra-royaliste*, publ. Guillaume de Bertier, vol. 2, p. 231.

² Les velléités d'indépendance de la magistrature de l'époque, qui paraissaient déjà bien audacieuses au pouvoir royal et ministériel en place, n'allèrent pas alors jusque là. Il faut attendre la chute du régime pour que des poursuites judiciaires, très partielles, soient engagées, ainsi pour le système du Mont-de-Piété, raconté *infra*.

Montcalm, Puymaurin, et *alii*¹, tous avaient beaucoup à gagner en restant ainsi à mi-chemin entre les troupes ministérielles et l'opposition irréductible des ultras, en restant donc, contrairement à ces derniers, disponibles pour les sollicitations vénales.

En 1821, quand les lignes de force politiques se déplacent, les propositions corruptrices atteignent une intensité inégalée : en effet, le gouvernement constitutionnel de centre droit, lâché par ses alliés de centre gauche, a un impératif besoin de récupérer des voix à droite. À l'inverse, pour forcer l'alternance et être appelés au pouvoir gouvernemental, Villèle et ses séides doivent jouer très serré. Ils sont en effet pris en tenailles entre d'une part, une extrême-droite rétive quant à elle à toute transaction, même purement politique, et *a fortiori* vénale - le rappel à l'ordre de Donnadieu en janvier 1821 cité *supra* l'a montré à l'envi -, et d'autre part, des modérés plus qu'alléchés par les propositions corruptrices, risquant par là même de miner le rapport de forces instauré par Villèle entre le gouvernement Richelieu et la droite, et de retarder d'autant la franche alternance en faveur de cette dernière.

Le 8 décembre 1821, au paroxysme de la crise d'alternance, les sarcasmes vengeurs des villèlistes envers ceux qui, au centre mais aussi à droite, cèdent désormais à la tentation vénale, donnent la mesure de l'enjeu qui se noue alors autour de la réussite ou de l'échec de cette entreprise de corruption généralisée. À la suite de Castelbajac, qui vient de vitupérer à la tribune contre les méthodes vénales du ministre Pasquier, son collègue Salaberry, également villèliste, dénonce sans équivoque, et avec sa vigueur accoutumée, ces transactions corruptrices : « Notre devoir commun est d'affirmer à Sa Majesté que tels et tels ministres abusent de son nom pour envahir l'autorité royale, pour l'exploiter à leur profit, à celui de leurs *hommes-liges* au tarif de la bassesse et de la corruption. [...] Un pareil attentat sera-t-il consommé au péril du monarque qu'ils trompent et de la monarchie qu'ils avilissent au dedans et au dehors ? Je le demande à tous les Français généreux, quelles que soient les nuances de leurs opinions, pourvu qu'ils en aient une, car ceux-là seuls sont des *personnes*, les autres ne sont que des *choses* ». Et Salaberry de conclure dans un cri de haine : « Le Roi et la Charte ! C'est le cri de tous les cœurs, le rassemblement de tous les esprits ; mais sous le vain nom de la Charte et du Roi, l'arbitraire exercé par le ministre des affaires étrangères et ses *sociétaires* ! »².

Lors d'une seconde phase, après 1821, quand il s'agit cette fois-ci de maintenir dans le giron ministériel les immenses cohortes de la droite royaliste au sein des Chambres, c'est Villèle lui-même qui se charge de superviser de manière attentive le marché corrupteur

¹ Pour la liste complète des membres de cette fraction intermédiaire, année par année, cf. l'annexe 2/B, comportant des répertoires annuels de la droite pour cette période 1815-1820, classés par fraction politique.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 33, p. 673, séance du 8 décembre 1821.

entre ministère et troupes parlementaires. Non qu'il ne délègue l'intendance de cette activité occulte à de « petites mains ». À Sosthène de La Rochefoucauld, puis à Salaberry, maîtres d'une caisse secrète « d'amortissement des journaux », la charge de traiter avec les magnats de la presse et les journalistes-rédacteurs « vendus », pour infléchir la ligne de la politique rédactionnelle au quotidien, ou carrément pour faire racheter les journaux eux-mêmes au profit du gouvernement¹. À Baron, le directeur du Mont-de-Piété de Paris, et à son collègue Paul de Châteaudouble, directeur général adjoint de la Caisse d'amortissement, le soin de collecter des fonds occultes pour le financement des campagnes électorales, non pas pour assurer des frais d'affichage, puisque ceux-ci étaient à l'époque formellement interdits, mais bel et bien pour assurer la corruption pure et simple d'électeurs censitaires. Les fonds sont collectés au moyen de détournements de fonds gigantesques sur les deux institutions, Mont-de-Piété et Caisse d'amortissement, gérées d'une manière « opaque » par Baron et Paul de Châteaudouble. La manne financière est d'autant plus intéressante pour la Caisse d'amortissement, qu'en application de la fameuse loi d'indemnisation des émigrés, celle-ci avait été chargée d'opérer le rachat, à un cours très bas, des fameuses rentes à 5%, dont le taux de rendement avait été baissé d'autorité à 3% par Villèle, puis de redistribuer les bénéfiques boursiers ainsi engrangés aux émigrés spoliés : or, grâce à la fonction d'intermédiaire jouée par la Caisse d'amortissement, des sommes juteuses furent subtilisées, au moyen de faux en écriture, afin d'alimenter le trésor électoral occulte. Expérimentée d'abord dans le département du Var, département dont les deux compères étaient députés, la « redistribution » des fonds fut très certainement étendue ensuite à une échelle géographique beaucoup plus large, au moins méridionale, sans doute même nationale. En novembre 1830, à la faveur du changement de régime, Baron, pour ce qui concernait les trafics de fonds du Mont-de-Piété, fut condamné pour faux en écriture après enquête de la Cour des comptes, et astreint à rembourser quelque 360.000 francs, petite portion des fabuleuses sommes détournées, ne s'acquittant d'ailleurs finalement que d'un tiers de cette somme².

Pendant la Restauration, les récriminations isolées de Casimir Perier et d'une ou deux autres personnalités à l'encontre de la gestion très particulière de ces deux institutions avaient rencontré bien peu d'échos, y compris au sein de la gauche libérale, indice parmi d'autres des

¹ Ce dernier procédé conduit dans le meilleur des cas au changement de l'équipe de journalistes, au profit d'une nouvelle équipe de rédaction directement rétribuée par la Préfecture de police, ou, de plus en plus, à la disparition pure et simple du titre de presse, peu de temps après son rachat. Des cas précis seront étudiés dans le chapitre 9, entièrement consacré à la presse de droite.

² Sur ce point, cf. l'article publié sur Internet de Jocelyne George, « Les ultras dans le Var : une faction sous l'Empire, un parti sous la Restauration », *Rives*, 1-1998, et Éric Deschodt, *Histoire du Mont-de-Piété*, Paris, éditions du Cherche-Midi, 1993, pp. 102 sq.

ramifications fort étendues du pacte de corruption. De fait, le ralliement au gouvernement Villèle, aussi subit que surprenant, de députés appartenant antérieurement au centre gauche constitutionnel - citons d'Auberjon, d'Augier, Ribard, ou encore le général Dupont de l'Étang, ancien ministre de la Guerre - laissent présumer l'étendue du spectre d'action de la corruption gouvernementale.

À titre d'exemple, d'Auberjon déclare un revenu de 2.000 francs en 1822, de 25.000 francs en 1827, ce qui, aux yeux des contemporains, donne la mesure des largesses corruptrices de la droite gouvernementale pour attirer dans ses rets une personnalité du camp adverse - même en tenant compte d'un éventuel héritage familial grossissant subitement la fortune du personnage. En l'espèce, la corruption est d'autant plus flagrante que d'Auberjon animait en 1820 une réunion de parlementaires « constitutionnels » et hostile aux ultras, qui perdue ensuite, mais dans une direction politique rigoureusement opposée. Cette brusque mutation suscite de manière naturelle l'ironie de certains pamphlétaires libéraux. Dans sa *Nouvelle biographie pittoresque des députés à la Chambre septennale*, l'un d'entre eux écrit ainsi : « On nous a dit que c'était par sympathie que [M. d'Auberjon] votait pour un ministre qui gasconne et nasille comme lui. Cependant, nous nous rappelons que cet honorable membre, aujourd'hui l'un des plus dévoués de M. de Villèle, avait ouvert en 1820, chez lui rue Taranne¹, un salon où se réunissaient tous ceux de ses collègues opposés à ce ministre. Ce qui mérite d'être remarqué, c'est que dans ce même salon de la rue Taranne, où M. de Villèle fut démasqué, maudit, conspué, on prépare aujourd'hui son apothéose : l'avorton de la veille est le héros du jour. Il est vrai que ce héros a fait de M. d'Auberjon un préfet et un marquis ; la manne ministérielle est tombée sur le département de l'Aude que M. d'Auberjon représente »². Toutefois, on note ici, sous la fine malice, la grande prudence du pamphlétaire, qui n'évoque pas explicitement la corruption personnelle de l'élu, préférant se retrancher derrière l'obtention de fonctions et de titres pour l'intéressé, et de crédits publics - officiels ceux-là - pour le département concerné ; c'est là une nouvelle manifestation de la réserve générale des différents partis qu'on mentionnait à l'instant, relativement à la dénonciation des faits de corruption.

Sous le gouvernement Polignac, en dépit d'un rapport de forces à la Chambre *a priori* beaucoup plus défavorable pour le gouvernement que ce qu'il était à l'époque de Decazes et Villèle, le ministre de la Marine d'Haussez propose à ses collègues de réitérer la même méthode, afin d'acheter au gouvernement la majorité parlementaire qui vient de lui faire

¹ La rue Taranne était une rue de Paris, qui a disparu lors du percement de la rue de Rennes et du boulevard Saint-Germain, dont les numéros impairs correspondent à un côté de l'ancienne rue Taranne.

² Alexis Lagarde, *Nouvelle biographie pittoresque des députés à la Chambre septennale*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, pp. 5-6.

manifestement défaut en mars 1830, à l'ouverture de la session parlementaire, lors du vote de la fameuse adresse hostile des « 221 ». Avec un cynisme assez réjouissant, l'ancien préfet, ayant d'ailleurs servi auparavant tant Decazes que Villèle, garantit d'avance le succès de la méthode pour inverser la majorité : « Nous avons le tarif des consciences : il n'était pas élevé, chacune n'étant guère estimée que ce qu'elle valait. Sur les bancs de l'opposition, parmi ces hommes désintéressés qui, pour le seul avantage du peuple, se montraient si ardents contre la légitimité, il ne manquait pas de spéculateurs qui offraient de passer le marché. Si on les avait mis en présence, on aurait sans doute obtenu des rabais »¹. Le pointilleux Casimir Perier ayant entre temps été élu, par ses collègues députés, membre du comité de surveillance du Mont-de-Piété et de la Caisse d'amortissement, il est devenu beaucoup plus difficile que sous Villèle d'utiliser ces deux pompes à finances occultes « traditionnelles ». La seule caisse apparemment disponible pour renouveler discrètement, mais à grande échelle, des pactes de corruption est alors la liste civile allouée chaque année par les députés à la famille royale, sans droit de regard parlementaire sur l'emploi des fonds récoltés. Mais, réticence morale tardive, peur d'échouer ou radinerie mesquine, le roi, conseillé par le Dauphin, refuse de toucher au magot de sa liste civile pour se livrer à l'opération. D'Haussez, furieux d'un renoncement à ces vieilles méthodes efficaces, persifle : « La liste civile fut respectée ; mais deux mois après cette session, le roi était sur la route de Cherbourg »². Effectivement, hormis le ralliement un peu suspect de trois personnalités de centre gauche, de Turckheim à Strasbourg, Urvoy de Saint-Bédan à Nantes, et Verneilh-Puyraseau à Périgueux, qui acceptent curieusement d'être présidents de collège en juin-juillet 1830, et de rallier ainsi le camp de Polignac au moment critique, on n'observe aucun basculement massif d'élus de gauche à droite, qui témoignerait d'une corruption massive des troupes parlementaires hostiles à ce moment-là.

Le système villèliste des années 1820, visant à maintenir l'ascendant politique de la droite, et autant que faire se peut, sa cohérence interne, par la corruption et d'autres avantages connexes qu'on a détaillés au préalable, est alors définitivement mort. La charge allait alors revenir aux libéraux, vainqueurs en 1830, de se réapproprier ces pratiques, ce dont ils s'acquittèrent sans difficulté ; mais d'eux, n'était de toute façon pas attendue la mise en œuvre d'une conception sacerdotale du mandat politique. En ayant eu initialement des ambitions plus hautes, plus « pures », plus sacrées même, la droite royaliste en revanche a d'autant plus failli de s'être ainsi avilie.

¹ D'Haussez, *Mémoires*, vol. 2, ch. 5, pp. 179-180.

² D'Haussez, *op. cit.*, p. 181.

*

*

*

On s'était demandé au début de ce chapitre si les hommes de la droite royaliste avaient eu, sous la Restauration, un rapport à l'engagement politique qui les singulariserait, tant en comparaison de leurs adversaires que, surtout, de leurs successeurs proches ou lointains. Après analyse, il apparaît qu'en dépit de la remarquable habileté dont maints d'entre eux ont fait preuve pour utiliser des réseaux familiaux et matrimoniaux savamment tissés à des fins politiques, les royalistes de la Restauration sont globalement bel et bien restés des amateurs.

D'une part, les structures politiques existantes, limitant le nombre et la durée des mandats, ont rendu la grande majorité des plans de carrière très embryonnaires ; ceci a limité, pour le plus grand nombre, la possibilité de se transformer en véritables professionnels de la politique. En ceci, l'amateurisme tient effectivement à l'époque, celle des prodromes du régime parlementaire, et ne singularise pas plus les hommes de droite que leurs adversaires constitutionnels ou libéraux.

D'autre part, l'attitude concrète de beaucoup de royalistes de droite, sacrifiant largement, dans les années 1820, l'idéal très ardu de vaste transformation sociale exprimé en 1815, pour profiter sans gloire des petites satisfactions inhérentes au mandat parlementaire et à tous ses à-côtés, apparaît comme l'illustration même d'un renoncement, indigne de vrais professionnels décidés à surmonter les difficultés et à forcer le destin. Mais cet amateurisme velléitaire dans le combat est-il pour le coup propre aux royalistes étudiés, et ne caractérise-t-il pas ensuite bien d'autres acteurs politiques ?

Chapitre 6. L'homme de droite, un Alceste ?

Si l'on s'intéresse maintenant, pour achever ce portrait des hommes de droite, au rapport au monde qui prédomine chez eux, on se rend compte immédiatement que cet aspect constitue un pan d'explication déterminant de la psychologie des acteurs étudiés. Il éclaire les mobiles profonds qui animent l'action, et les modes d'expression choisis pour résoudre les difficultés.

En même temps, tel un danger inhérent à toute psychologie collective, grand est le risque de céder à des généralisations aussi vagues que fausses, sur la foi d'observateurs célèbres aux formules certes frappantes - de Chateaubriand à M^{me} de Boigne, pour ne citer que deux exemples -, mais pas toujours pondérées ni même véridiques. Le chapitre précédent avait déjà montré l'infinie diversité des tempéraments individuels, allant d'une authentique sévérité religieuse à un hédonisme ou un cynisme à toute épreuve. Cette grande variété des personnalités entraîne à l'évidence des rapports à autrui, à l'Histoire et à l'environnement extérieur des plus hétérogènes.

Pour autant, par-delà cette diversité des tempéraments, il existe aussi un effet de groupe, qui, en créant des convenances communes, incite chaque acteur à inscrire ses propos dans un faisceau de discours possibles relativement réduits, sauf à rompre avec le groupe, et à faire sécession. L'étude d'un nombre important de discours parlementaires, d'articles de presse, de mémoires, d'essais, permet ainsi de cerner une phraséologie moyenne, typique, dévoilant un rapport à autrui, adversaire mais aussi ami, dominé par la misanthropie ; une conception doloriste et irritante du passé apparaît comme un facteur primordial de cette méfiance soupçonneuse affichée dans le rapport au monde extérieur.

A. Un passé remâché avec amertume

Dans une thèse récente, Pierre Triomphe a montré comment, sous les deux monarchies constitutionnelles - celle de la Restauration et celle de la monarchie de Juillet -, « les mises en scènes du passé au Palais-Bourbon » avaient joué un rôle important pour tous les partis¹.

¹ Pierre Triomphe, *Les mises en scènes du passé au Palais-Bourbon (1815-1848), aux origines d'une mémoire nationale*, thèse histoire, Montpellier, 2005, 3 vol. 803 p. En étudiant certains débats parlementaires, notamment ceux des adresses au roi, l'auteur se livre à un intéressant travail comparatif, à dimension statistique, sur les différents usages du passé des royalistes et des libéraux ; il effectue un minutieux recensement analytique de tous les événements historiques évoqués, période après période, depuis l'Antiquité, auquel on ne peut que renvoyer pour plus de détails. Toutefois, le prisme d'observation choisi pour opérer cette comparaison se révèle plus probant pour la période de la monarchie de Juillet : car les débats sur l'adresse ne se sont développés que tardivement et partiellement sous la Restauration, ce qui biaise un peu l'analyse sur la période 1815-1830, qui nous intéresse ici. En particulier, l'importance - capitale - du souvenir des conflits de l'Ancien régime finissant

De manière plus générale, à l'échelle du XIX^e siècle, Françoise Mélonio a souligné à quel point la « naissance » puis l'« affirmation d'une culture nationale » en France avaient été marquées par « la prééminence de l'histoire et le souci de préservation »¹ ; et pour la fin du siècle, Jean El Gammal a montré en détail à quel point toute la politique française restait tributaire du « poids du passé », quelle que soit la famille de pensée considérée².

Mais à l'évidence, ce passé revêt une importance particulièrement hors du commun pour la mouvance politique étudiée ici, puisque, selon le célèbre mot d'époque, la droite royaliste est censée rassembler sous la Restauration ceux qui n'auraient « rien appris ni rien oublié »³. À première vue, le discours historique produit par la droite sur l'Histoire de France donne le sentiment d'un clivage temporel extrêmement aigu, séparant d'un côté le passé récent, de 1789 à 1814, diabolisé à l'extrême, et de l'autre côté, les siècles qui précèdent, qui forment un Avant flou, idéalisé, et souvent mythifié⁴.

1. Des sentiments mélangés sur l'après-1789

La vitupération contre la Révolution et l'Empire est incontestablement l'antienne la plus récurrente du discours droitier de l'époque, alimentant du même coup la réputation atrabilaire de l'homme de droite. Ces mises en cause violentes ne sont, il est vrai, pas sans lendemain ; la haine de la Révolution et de ses avatars plus récents est un des lieux communs les mieux établis pendant un bon siècle à droite, et plus encore ensuite au sein d'une extrême-droite légitimiste, traditionaliste, puis nationaliste. Mais ce qui frappe en comparaison de ces haines postérieures, c'est le sentiment très prégnant de toucher à un vécu très proche, immédiat, qui donne une fréquence, une vigueur, un coloris concret à la dénonciation, en même temps parfois qu'une complexité singulière, liée au parcours biographique non linéaire de ceux qui s'expriment ainsi.

entre Parlements frondeurs et gouvernement royal nous semble insuffisamment soulignée ; cela nous conduit à y insister particulièrement au cours de la présente section, quitte à passer plus vite sur d'autres événements, qui apparaissent à l'inverse moins prépondérants pour la droite royaliste ici étudiée.

¹ Françoise Mélonio, *Naissance et affirmation d'une culture nationale, 1815-1880*, Paris, Le Seuil, 2001, 319 p., partie II « La culture comme héritage ».

² Jean El Gammal, *Politique et poids du passé dans la France "fin de siècle"*, Limoges, Pulim, 1999, 789 p. L'évocation du passé par les acteurs politiques étudiés est analysée, phase après phase, de l'Antiquité à la Commune de Paris, dans le livre III « À travers l'histoire », pp. 425-690. L'auteur constate que la période de la Restauration, qu'elle soit appréciée ou non, a fait l'objet d'un « bilan souvent sommaire » dans les discours de cette France "fin de siècle" (pp. 602-607).

³ Ce que souligne Stanley Mellon dans *The Political Uses of History, a Study of Historians in the French Restoration*, Stanford [Californie], University Press, 1958, VI-226 p.

⁴ Cf. à ce sujet la thèse citée de Pierre Triomphe, 1^{ère} partie, ch. IV/1, « Le temps de l'Avant », pp. 235 sq.

a- Une aversion conjoncturelle du régime impérial

La haine exprimée vis-à-vis du régime impérial, qui semble un moment plus forte que celle dévolue à la Révolution elle-même, constitue une singularité supplémentaire dans cette relation très sombre entretenue avec le passé récent.

La conjoncture très particulière des Cent-Jours amplifie encore cette impression au début de la Seconde Restauration, puisqu'elle conduit alors l'ensemble des royalistes, « purs » mais aussi « constitutionnels », à concentrer l'essentiel de leurs flèches venimeuses sur « l'Usurpateur », « l'Ogre de Corse », son régime et ses affidés, faisant en apparence même passer au second plan la haine de la Révolution. À droite, soit chez les « purs », la grande frayeur de cet intermède très populiste marqué par les excès des « fédérés » explique cette polarisation haineuse sur le régime impérial, à un moment où l'aile réactionnaire des royalistes a cru voir définitivement ajournés les bénéfices d'une Restauration, encore largement virtuels à leurs yeux, mais d'autant plus précieux qu'ils relevaient de l'espoir et non encore de la pleine réalité.

Victor Hugo, dans un passage déjà évoqué des *Misérables*, rendra compte plus tard de cet état d'esprit, lorsqu'il complètera son portrait du milieu ultra-royaliste de la Restauration par cette remarque historique : « Il y eut là, dans cette lumière et dans cette ombre, tout un petit monde nouveau et vieux, bouffon et triste, juvénile et sénile, se frottant les yeux [...] ; la noblesse des croisades conspuant celle de l'empire, c'est-à-dire la noblesse de l'épée ; les races historiques ayant perdu le sens de l'histoire ; les fils de Charlemagne dédaignant les compagnons de Napoléon. Les épées, comme nous venons de le dire, se renvoyaient l'insulte ; l'épée de Fontenoy était risible et n'était qu'une rouillarde ; l'épée de Marengo était odieuse et n'était qu'un sabre. Jadis méconnaissait Hier. On n'avait plus le sentiment de ce qui était grand, ni le sentiment de ce qui était ridicule. Il y eut quelqu'un qui appela Bonaparte Scapin. [...] Napoléon était pleinement Ogre de Corse. Plus tard, l'introduction dans l'histoire de M. le marquis de Buonaparté, lieutenant général des armées du roi, fut une concession à l'esprit du siècle »¹.

Certes, le poète romantique, tout à ses effets de style, multiplie les généralisations un peu trop approximatives : comme l'ont montré en détail les chapitres précédents, les nobles royalistes ne sont « fils de Charlemagne » qu'en légende, et l'écrasante majorité des réactionnaires eux-mêmes n'est pas rentrée en France à la Restauration, mais au moins dix ans plus tôt. Néanmoins, Hugo exprime bien ici la dérive des passions politiques vers une controverse acrimonieuse à l'égard du passé immédiat, avant tout concentrée en 1815 sur la détestation de l'Empereur. Par-delà la peur suscitée au printemps 1815 par les fédérés, les

¹ Victor Hugo, *Les Misérables* (1862), rééd. Paris, Gallimard, coll. La Pléiade, publ. Maurice Allem, 1951, 3^e partie « Marius », livre troisième « le grand-père et le petit-fils », ch. III, *Requiescant*, p. 637.

ultra-royalistes reprochent à plus long terme à Napoléon d'avoir créé un régime d'ordre alternatif, qui pérennise les acquis révolutionnaires grâce à des institutions efficaces, tout en dégageant une élite nouvelle issue de la Révolution, mise sur un pied d'égalité avec les membres des élites traditionnelles acceptant de collaborer avec le régime impérial, et surclassant tous les réfractaires, hostiles à cette synthèse impériale.

Dans la citation de Hugo, derrière la haine de l'Empire largement amplifiée par la contrariété et la frayeur des Cent-Jours, se lit aussi le dénigrement systématique, lié au positionnement partisan de l'heure. De moins en moins convaincue elle-même de la justesse de ses philippiques, la droite finit par opérer de surprenantes révisions historiques dans les années 1820, comme Hugo l'exprime par la formule amusante « M. le marquis de Buonaparté, lieutenant général des armées du roi ».

De fait, dès 1815-1816, les discussions parlementaires sur l'amnistie des responsables des Cent-Jours, qui se déroulent de novembre 1815 à janvier 1816, montrent d'ores et déjà le caractère largement convenu de bon nombre de dénonciations outrancières sur l'Empire. Ce point apparaît de manière particulièrement nette dans le discours célèbre de La Bourdonnaye, ayant servi d'entrée en matière au débat le 11 novembre 1815, au cours duquel il réclama, formule restée fameuse, « des fers, des bourreaux, des supplices », pour les principaux responsables et complices des Cent-Jours¹.

De façon significative, La Bourdonnaye n'entend pas ici discuter à l'infini de la date de commencement des Cent-Jours qui tracerait la limite entre les trahisons amnistiables et les autres : l'événement, en effet, ne l'intéresse pas vraiment en tant que tel, mais uniquement comme l'ultime résonance de la Révolution haïe. Les Cent-Jours et le retour de Napoléon servent en réalité de prétexte providentiel pour régler enfin leurs comptes aux instigateurs de l'Hydre révolutionnaire. Le traitement des différentes époques révèle à cet égard une disparité manifeste.

La diatribe anti-napoléonienne qui, depuis quatre mois, depuis Waterloo, constitue le lieu commun par excellence de surenchère rhétorique chez les publicistes royalistes de toutes tendances, se singularise ici par une absence totale d'originalité. La Bourdonnaye se borne à user dans ce domaine des formules les plus convenues, dénonçant le « tyran » ou le

¹ On s'appuie ici, pour la pagination, sur l'édition en tiré à part, parue quelques jours après le prononcé du discours, sous le titre *Proposition d'une loi d'amnistie faite par M. le Comte de La Bourdonnaye à la Chambre des députés, dans la séance du samedi 11 novembre 1815, et prise en considération le même jour*, Paris, Jean-Gabriel Dentu, 1815, II-43 p. Nous avons déjà procédé au commentaire de ce discours dans un article intitulé : « Le discours de La Bourdonnaye sur l'amnistie (11 novembre 1815) : un archétype du rôle des conflits de mémoire dans la marginalisation de l'extrême-droite » (*Histoire, économie, société*, 2005, n°2, pp. 233-252). Les développements qui suivent s'en inspirent largement.

« despote », et de clichés drôles à force d'être artificiels et évidemment peu sincères. Ainsi de cette comparaison morale faite entre Louis XVIII et Napoléon 1^{er}, à travers l'évocation de conspirateurs hypothétiques, soupçonnés de vouloir s'immiscer dans l'entourage du roi Bourbon : « Placés en sentinelles aux portes des palais du Monarque, leurs principaux agents épient ses vertus pour en abuser, comme ils flattaient naguère les vices de l'usurpateur pour en tirer avantage »¹. Quand on connaît la réputation morale sulfureuse de Louis XVIII chez les ultra-royalistes en particulier, on est en droit de se demander si, derrière cette formulation apparemment maladroite, ne fuse pas déjà une ironie grimaçante, portant la charge assassine en se retranchant derrière le pli impeccable de convenances rhétoriques empesées. L'effet est en tout cas de relativiser singulièrement l'odieux de la cour napoléonienne.

Le bilan de fond du régime impérial n'est pas non plus ce qui fait l'originalité du discours : là aussi rapidement esquissé, il se borne à quelques clichés toujours accolés aux régimes après leur chute, passant par un chiffrage rond des victimes, dont la symbolique est destinée à frapper les imaginations, ainsi « le sang de 100.000 Français versé dans les plaines de Waterloo et dans les campagnes de la Vendée et du midi », provoquant « le désespoir de 100.000 familles »². À l'évidence, l'orateur n'a fait aucun effort pour rendre concrète sa courte évocation, se contentant, par un procédé oratoire issu du fond des âges, de reproduire paresseusement les filons que les chroniqueurs médiévaux avaient eux-mêmes empruntés à la mythologie biblique. La Bourdonnaye semble avoir puisé dans ses lointains souvenirs de collègue pour trouver une matière rhétorique propre à une légende noire que dictent les circonstances. Par conséquent, si on limitait le discours à ses évocations du régime napoléonien, on aboutirait à une ennuyeuse petite dissertation scolaire, sans autre sentiment personnel que de pure convention.

Comment s'en étonner, si l'on se souvient que La Bourdonnaye doit au régime impérial d'avoir été promu conseiller municipal d'Angers (1804), secrétaire (1807), puis président (1813) du conseil général de Maine-et-Loire ? Si la députation lui a échappé en 1807, il est manifeste qu'il a été dans l'ensemble plutôt gâté par le régime de « l'usurpateur », à l'image de nombreuses figures de l'aristocratie traditionnelle.

La vérité est que La Bourdonnaye réserve sa fougue pour une cause antérieure. En effet, c'est en tissant le lien entre le passé immédiat, bonapartiste, qui ne lui inspire qu'une indignation médiocre, et celui, plus ancien, remontant à un quart de siècle, de la lutte contre-révolutionnaire, qu'il parvient à épancher un sentiment véritablement passionnel. En ceci, son

¹ *Proposition d'une loi d'amnistie faite par M. le Comte de La Bourdonnaye...*, p. 11.

² *Proposition d'une loi d'amnistie...*, p. 2.

cas, loin d'être singulier au sein de la droite royaliste, est au contraire très banal, puisque l'on avait vu, lors des deux chapitres précédents, la récupération abondante par le régime impérial de maintes futures figures de la droite de la Restauration, dans l'ordre professionnel mais aussi politique.

Une fois retombés l'effervescence de 1815 et le climat de Terreur blanche, la gauche libérale ne se prive évidemment pas de relever avec malice cette distorsion entre les vitupérations anti-bonapartistes et la réalité des parcours individuels. L'ironie est d'autant plus facile que le régime impérial est critiqué par la droite comme étant un prolongement indissociable de la Révolution elle-même ; or, depuis sa formation progressive en 1814-1816, la droite s'est toujours conçue comme le parti des royalistes « purs », qui auraient, jusqu'au bout, suivi ce que le chancelier Dambray, dans un célèbre discours, appela la « ligne droite »¹, soit une attitude d'hostilité constante envers toutes les formes de gouvernements révolutionnaires, y compris l'avatar impérial.

Les piques libérales montrant la fausseté de ces représentations, et par conséquent, l'inconvenance de ces dénonciations continuelles du passé impérial par les royalistes se multiplient notamment en 1825, lors de la discussion parlementaire sur l'indemnisation des émigrés, chiffrée initialement à un milliard de francs. À titre d'exemple, Benjamin Constant - qui s'y connaît lui aussi en palinodies politiques - s'exclame alors à la tribune : « Pour qu'il y ait fidélité, il faut qu'il y ait persévérance... Or, n'y a-t-il pas eu une amnistie en 1802² ? [...] Après cette amnistie, les palais impériaux ne se sont-ils pas ouverts ? Qui les a remplis ? Par qui ont été peuplés les salons de service ? Dans tout cela, y avait-il fidélité ? Ah ! si l'on n'avait voulu indemniser que la fidélité, la charge qu'on nous propose d'imposer à la France eût été bien légère ; nous n'aurions pas besoin d'un milliard pour cette indemnité ! »³.

Ce dénigrement permanent du régime impérial par la droite apparaissait déjà semi-sincère en 1815, lorsque le déroulement des Cent-Jours, marqués par l'influence de fédérés néo-jacobins, avait fait réellement craindre la réitération d'une Révolution jamais close. *A fortiori*, une dizaine d'années plus tard, ce souvenir s'étant estompé au profit d'une image plus globale du régime napoléonien, le décalage semble de plus en plus intenable pour la droite entre sa propre dérive autoritaire et la dénonciation sempiternelle du « despotisme » napoléonien. Aussi, en fin de régime, certains membres de la droite tirent tardivement les

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 12, pp. 630-632, 13 septembre 1814, discours de Dambray.

² L'année est habilement choisie, puisqu'elle correspond à l'exclusion de Constant du Tribunat, en raison de son opposition au gouvernement consulaire de Bonaparte.

³ Rapporté par Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, tome 8, ch. 34, p. 239.

leçons de ce décalage, et renvoient aux oubliettes cette longue haine anti-bonapartiste, désormais rejetée comme inactuelle et même intempestive. Ainsi, en avril 1829, alors même que le gouvernement Martignac est encore aux commandes¹, à un député libéral provoquant la droite en lui déclarant : « Le bonapartisme est tout entier de votre côté », le député royaliste du Lot Sirieys de Mayrin hac rétorque crânement : « Oui, nous avons tous secondé de nos vœux et de nos actes ce que faisait Bonaparte pour détruire le système de la terreur ; en nous délivrant de la Convention, il a rendu à la France un service qu'on ne saurait méconnaître »². Cette bravade de tribune sonne comme un aveu tardif, ou, si l'on préfère, un *mea culpa*. Elle n'efface pas néanmoins le tombereau d'injures, de récriminations et de malédictions proférées depuis quinze ans à l'endroit de ce passé récent qui, à la réflexion, n'apparaissait pourtant pas si éloigné des sensibilités droitières.

Qu'en sera-t-il alors du rapport entretenu avec le passé révolutionnaire, qui se situe cette fois à l'évidence aux stricts antipodes de l'idéologie ultra-royaliste ?

b- Une haine de la Révolution viscérale, mais non exempte de fascination

En réalité, dès juillet 1814, lors du débat houleux sur la restitution des biens des émigrés³, il est apparu clairement qu'en dépit de la production anti-bonapartiste conjoncturelle, ravivée en 1815 par les Cent-Jours, la haine de la Révolution, en raison du souvenir traumatique qu'elle avait laissé, restait bien incommensurable avec toute autre aversion, et qu'elle était donc destinée à surclasser toutes les autres, pendant la durée entière du régime de la Restauration. La nécessité d'assigner un héritage au processus révolutionnaire constitue du reste le défi principal des élites de toutes tendances durant la période, ainsi que l'ont systématiquement noté les observateurs successifs, y compris les plus récents, de Michel Denis⁴ à Emmanuel de Waresquiel⁵.

L'acharnement des ultras à régler leurs comptes avec le passé révolutionnaire, pour tenter de surmonter le traumatisme collectif, trouve particulièrement à s'exprimer fin 1815-début 1816 à l'occasion du débat sur l'amnistie déjà évoqué. Si l'on reprend l'intervention fondatrice de La Bourdonnaye du 11 novembre 1815, on constate que la volonté de l'orateur

¹ Soit avant que la lutte à mort entre royalistes et libéraux, consécutive à la nomination du gouvernement Polignac-La Bourdonnaye du 8 août 1829, n'ait véritablement éclaté.

² Cité par Emmanuel de Waresquiel, *Histoire de la Restauration*, Paris, Perrin, 1996, ch. 9, p. 421.

³ Qui se traduit en juillet 1814 par l'arrestation de deux avocats royalistes « purs », M^{es} Henri Dard et Ambroise Falconnet, auteurs l'un et l'autre d'une brochure jugée anti-constitutionnelle (cf. nos « Sources » en fin de thèse).

⁴ Michel Denis, « 1815-1848 : Que faire de la Révolution française ? », dans Jean-François Sirinelli (dir.), *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, 1992, vol. 1, chap. 1, pp. 13-88.

⁵ Emmanuel de Waresquiel, *L'histoire à rebrousse-poil. Les élites, la Restauration, la Révolution*, Paris, Fayard, 2005, 190 p.

est toute entière concentrée dans une remémoration vengeresse de ce passé révolutionnaire, afin de ranimer si possible les « Furies » (Arno J. Mayer¹) du temps jadis, au bénéfice, cette fois-ci, de la Contre-révolution.

À rebours d'un processus amnistiant réel, il s'agit au contraire de retisser les fils de ce passé plus ancien, en bravant la Charte de 1814, qui commandait l'oubli de toutes les opinions antérieures à la Restauration². Les marqueurs temporels du discours de La Bourdonnaye ne trompent d'ailleurs pas : il commence de manière lancinante son exorde par une indication de convenance (« depuis quatre mois »), façon en quelque sorte de montrer patte blanche constitutionnelle, en faisant ostensiblement référence aux Cent-Jours. Mais, dès la fin de son premier paragraphe, il lance un hameçon temporel, volontairement vague d'abord (« depuis si longtemps », « sans cesse », « sans interruption »), relayé plus précisément par la qualification des Cent-Jours comme « *cette* dernière révolution, qui dura peu sans doute », commode introduction pour passer « à toutes les époques de *la* révolution »³.

La Bourdonnaye peut alors faire éclater la gangue temporelle imposée par la Charte, et vendre fugitivement la mèche : « Il ne faut pas vous le dissimuler, ce sont toujours les mêmes hommes et les mêmes passions qui, sous des formes et des masques différents, ont constamment réglé depuis vingt ans les destinées de la France »⁴. L'orateur ultra-royaliste croit manifestement à un *continuum* historique, entièrement ordonné autour d'un traumatisme fondateur, qui donnerait un sens, évidemment rétroactif, au règlement de comptes du présent et au rapport de violence extrême - au moins verbale - entretenu avec les adversaires politiques.

Au moins jusqu'à son accession au pouvoir fin 1821, la droite rappelle inlassablement, comme un élément primordial de définition de soi, cette haine de la Révolution, creusant un fossé infranchissable entre elle et les partisans ou les nostalgiques de cette dernière. La Bourdonnaye, toujours lui, prend soin de le rappeler à Benjamin Constant : « En révolution, on ne change jamais, et comme le disait l'usurpateur dans les Cent-Jours : "ce qui fut blanc restera blanc ; ce qui fut noir restera noir" (*murmures*). Oui, les opinions ne changent jamais en révolution ; il

¹ Cf. Arno J. Mayer, *Les Furies 1789-1917, violence, vengeance, terreur au temps de la révolution française et de la révolution russe*, trad. fr. Odile Demange, Paris, Fayard, 2002, 680 p., et notamment chapitre II, « Contre-révolution », pp. 48-68. On peut trouver une analyse critique de l'édition originale de l'ouvrage dans *French Historical Studies*, automne 2001, 24-4, avec notamment, sur la Révolution française, le point de vue de Timothy Tackett dans un article intitulé « Interpreting the Terror », pp. 569-578.

² Article 11 : « Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la restauration sont interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens ».

³ *Proposition d'une loi d'amnistie faite par M. le Comte de La Bourdonnaye...*, Paris, J.-G. Dentu, 1815, pp. 1-5.

⁴ *Op. cit.*, p. 8.

faut attendre qu'une génération ait passé pour espérer qu'elles se rapprochent et se modifient »¹.

En mars 1830, lors du débat sur l'adresse des 221, le député royaliste de l'Allier, Conny, ancien collaborateur du *Conservateur*, puis de la *Quotidienne*, est même plus absolu que La Bourdonnaye, lorsqu'il s'agit de proclamer le caractère inaltérable de cette haine héritée du passé : « La France doit savoir qui nous sommes, et d'abord j'ai besoin de le dire : si, pour être contre-révolutionnaire, il faut combattre les principes de la Révolution, vouer ses crimes à l'exécration des siècles, j'ai été, je suis et je serai contre-révolutionnaire. Ce sentiment est celui de ma vie entière ; je prendrais pour un affront qu'on puisse en douter. [...] Oui ! nous acceptons le titre de contre-révolutionnaires que nous donnent nos adversaires ; ce titre est écrit sur les actes de proscription de nos pères ; ce titre, on le leur donna quand ils montaient à l'échafaud ; ce titre, nous l'acceptons et **nous le lèguerons à nos enfants** »².

La fin de la dernière citation de La Bourdonnaye montrait, qu'à l'inverse de Conny, il laissait ouverte la possibilité d'un estompement du clivage historique dans un horizon lointain, fixé à une génération.

De fait, sans attendre ce lointain avenir, les fractions dissidentes de la droite, à commencer par la contre-opposition conduite par La Bourdonnaye, ne se sont pas privées d'opérer des rapprochements conjoncturels, et de pratiquer des alliances inattendues avec ces thuriféraires de la révolution. Mais précisément, plus la pratique politique quotidienne devenait ambiguë au fil des jours, plus il apparaissait capital de demeurer inébranlable sur les principes, et donc intarissable dans les vitupérations historiques hostiles, afin de ne pas perdre la face aux yeux de son propre camp.

La haine de la Révolution et de ses principaux acteurs reste d'ailleurs souvent sincère, chez ceux-là même qui se livrent à de telles alliances. Toutefois, en dépit des accusations de tribune, les adversaires politiques rencontrés à la Chambre ne sont pas les mêmes, ni du même type psychologique - sauf peut-être Manuel - que les monstres révolutionnaires haïs du fond du cœur, tels que Marat, Danton, ou Robespierre : les régicides relaps ont été bannis début 1816 à la suite du vote de la loi sur l'amnistie, acquis essentiel ; le seul grand acteur révolutionnaire subsistant à la Chambre est La Fayette, qui, en dépit de sa participation ingénue aux conspirations de la Charbonnerie, apparaît, à tort ou à raison, bien inoffensif. Cette distorsion majeure entre passé révolutionnaire et présent parlementaire de la

¹ *Archives parlementaires*, 28 février 1821, 2^e série, vol. 30, pp. 219-220, discours de La Bourdonnaye.

² *Archives parlementaires*, 15 mars 1830, 2^e série, vol. 61, pp. 572-576, discours de Conny, reproduit par nos soins dans Éric Anceau (dir.), *Les grands discours parlementaires du XIX^e siècle*, Paris, Assemblée nationale et A. Colin, 2005, pp. 119-123.

Restauration explique en partie cette possibilité de laisser perdurer dans son cœur et dans ses discours une haine viscérale pour la Révolution, ses acteurs et ses drames, et en même temps, de prendre langue, à l'occasion, avec ceux qui en semblent les héritiers, pour préparer un mauvais coup contre le gouvernement en place, voire même organiser des élections en commun, comme en novembre 1827.

En outre, il ne faut pas non plus négliger la fascination exercée par un passé révolutionnaire, certes assurément odieux à la droite royaliste, mais ayant laissé à tous des souvenirs d'une intensité tellement forte que même ses ennemis les plus farouches - surtout eux - ne peuvent s'empêcher de l'évoquer en permanence. Encore une fois, le discours de La Bourdonnaye du 11 novembre 1815 apparaît exemplaire à cet égard, puisque le ressassement volontariste de la mémoire aboutit, de manière inattendue et presque saugrenue, à une imitation de la rhétorique ennemie, qui va jusqu'à pasticher la prose de *l'Ami du peuple*.

La Bourdonnaye livre rapidement à son auditeur des indices relatifs à l'utilisation systématique qu'il compte faire du style montagnard, présentant d'emblée l'amnistie sur le mode suivant : « Pour faire cesser les craintes de la multitude, une amnistie est nécessaire. Cette amnistie doit être grande, généreuse, irrévocable »¹. La formule de l'orateur ultra-royaliste ne manque pas de sel comme entrée en matière pour une série de listes de proscriptions. Le recours à ce procédé classique de l'antiphrase peut facilement être interprété comme un décalque mimétique des proclamations révolutionnaires, déclarant la paix au monde au moment des préparatifs bellicistes anti-européens, ou encore se gargarisant d'une constitution libertaire au plus fort de la dictature de salut public, pour ne citer que les deux exemples les plus patents.

La suggestion verbale devient bientôt systématique, au point de donner l'impression d'entendre un « jacobin blanc », comme le répétèrent ensuite à l'envi les commentateurs libéraux. Contrairement à des récits classiques de la période, évoquant *a posteriori* en La Bourdonnaye un « Saint-Just » royaliste², l'influence de Marat est en réalité celle qui semble prédominante dans le discours fondateur du 11 novembre 1815.

L'orateur d'extrême-droite, en une œillade explicite, emprunte à « l'ami du peuple » sa formule la plus célèbre, écrite par le journaliste terroriste le jour de l'invasion des Tuileries et de la chute de la monarchie. Marat écrivait ainsi dans son journal : « Personne plus que moi

¹ *Proposition d'une loi d'amnistie faite par M. le Comte de La Bourdonnaye...*, Paris, J.-G. Dentu, 1815, p. 4.

² C'est Duvergier de Hauranne, dans son *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, 1859, vol. 3, p. 309, qui popularise l'expression. Vaulabelle dans les années 1840 et après lui Viel-Castel en 1861, en revanche, n'avaient pas eu recours à une telle comparaison pour relater cet épisode de novembre 1815.

n'abhorre l'effusion de sang. Mais pour empêcher qu'on en fasse verser des *flots*, je vous propose d'en verser *quelques gouttes* », avant d'ordonner, quelques lignes plus loin : « Emparez-vous des ministres, et tenez-les aux *fers*. Que tous les membres contre-révolutionnaires de l'état-major soient *suppliciés* [...] »¹. Vingt-trois ans plus tard, La Bourdonnaye répond : « Pour arrêter leurs trames criminelles, il faut des fers, des bourreaux, des supplices [...] Défenseurs de l'humanité, sachez répandre quelques gouttes de sang pour en épargner des torrents »². Cet emprunt dénote d'ailleurs que, contrairement à ce que pourrait laisser croire un amalgame trop rapide, la réclamation des « fers » et autres « supplices » de la part de La Bourdonnaye n'est que marginalement ici le désir d'une restauration du protocole pénal d'Ancien régime ; s'il est vrai qu'un mois plus tard, un autre orateur d'extrême-droite, du Plessis de Grénédan, réclame pour sa part avec gourmandise le retour au gibet, à l'indignation d'ailleurs quasi générale de la « Chambre introuvable »³ ; il est vrai - cela ne s'invente pas - qu'il est cousin germain du célèbre marquis de Sade... Le propos de La Bourdonnaye est quant à lui plus nettement tourné vers la réplique mimétique de la prose révolutionnaire.

Loin de se limiter à l'emprunt unique d'une célèbre formule, le remploi de la pâte terroriste d'extrême-gauche est généralisé, et une recherche élémentaire permet de soupçonner un pastiche systématique virant quasiment au plagiat. Ainsi, à titre d'exemple significatif, Marat écrivait en 1791 : « Ce sont nos propres mandataires [...] qui se sont couverts du masque de l'hypocrisie pour nous en imposer [...] infâmes législateurs, vils scélérats, monstres altérés d'or et de sang, qui trafiquez avec le monarque de nos fortunes, de notre liberté, de nos vies, vous avez cru frapper de terreur les écrivains patriotes et les glacer d'effroi à la vue des supplices »⁴. Le contre-chant de La Bourdonnaye donne ceci : « Sous le masque de l'hypocrisie ou avec l'audace du crime, ils ont excité les passions [...] gorgés d'or et d'honneurs, souillés de sang, et cependant couverts de décorations et de broderies, et mécontents de leur sort, parce qu'ils ne disposent plus de

¹ Jean-Paul Marat, *Œuvres politiques, 1789-1793*, éd. Jacques de Cock et Charlotte Goëtz, Bruxelles, Pôle Nord, 1989-1995, vol. 7, *l'Ami du peuple*, 10 août 1792, p. 4162. Marat avait déjà esquissé en ces termes la comparaison entre gouttes de sang et torrent, dans un article du 10 novembre 1789 intitulé « Protestation contre la loi martiale » : « Et puis, est-il quelque comparaison à faire entre un petit nombre de victimes que le peuple immole à la justice dans une insurrection, et la foule innombrable de sujets qu'un despote réduit à la misère, et qu'il sacrifie à sa cupidité, à sa gloire et à ses caprices ? Que sont quelques gouttes de sang que la populace fait couler dans la révolution actuelle pour recouvrer sa liberté, auprès des torrents qu'ont versés un Tibère, un Néron, un Caligula, un Caracalla, un Commode ; auprès des torrents que la frénésie mystique de Charles IX en a fait répandre ; auprès des torrents qu'en a fait répandre la coupable ambition de Louis XIV ? », *op. cit.*, vol. 1, pp. 284-285, *l'Ami du Peuple*, n°34.

² *Proposition d'une loi d'amnistie faite par M. le Comte de La Bourdonnaye...*, pp. 9 et 13.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 15, pp. 374-376, 4 décembre 1815 ; du Plessis de Grénédan avait été le 11 novembre 1815 à l'origine d'une des trois propositions concurrentes de celle de La Bourdonnaye.

⁴ Jean-Paul Marat, *Œuvres politiques, 1789-1793*, éd. Jacques de Cock et Charlotte Goëtz, vol. 5, p. 3216, *l'Ami du peuple*, n°524, article « contre la fusillade du Champ de Mars ».

nos fortunes, de notre vie, de notre liberté [...], monstres souillés du sang de leur roi »¹ (pp. 8-9 et 33). C'est le député d'extrême-gauche Manuel, fin connaisseur², qui dévoile le pot aux roses aux esprits trop vite amnésiques, lors d'une polémique avec le *leader* d'extrême-droite le 1^{er} mars 1821, en rapprochant le discours de 1815 d'un « homme de hideuse mémoire », Marat, nommément cité³.

Il convient de mesurer le degré de haine nécessité pour se couler ainsi phrase après phrase dans la rhétorique de son ennemi, au point de ne plus pouvoir faire la différence stylistique entre le Verbe de celui-ci et le sien propre : on atteint cette frontière bien connue où la détestation passionnelle se mêle à une fascination admirative, et pour ainsi dire amoureuse, où l'acteur politique subjugué s'enivre de la logorrhée de son ennemi juré comme une maîtresse le ferait pour raviver le souvenir de l'amant défunt. L'ancien jeune « Chevalier du Poignard »⁴ qu'est La Bourdonnaye n'est manifestement toujours pas revenu de son échec à protéger le roi et de sa propre arrestation en mars 1791 sous les hululements vengeurs de Marat⁵ : la brutalité du rite initiatique d'entrée en politique de l'intéressé, comme celui de nombreux royalistes de sa génération, a bousculé de manière irrémédiable les lignes habituelles de la rationalité politique, facilitant le passage à la sublimation extrémiste. On a bel et bien affaire ici à un réflexe anthropologique post-traumatique des plus classiques, conduisant à un effort forcené pour produire, en forme de loi du talion, une riposte symbolique rigoureusement identique au traumatisme subi.

¹ *Proposition d'une loi d'amnistie faite par M. le Comte de La Bourdonnaye...*, pp. 8-9 et 33.

² Bien qu'il n'ait pourtant aucun rapport de parenté avec Louis Pierre Manuel (1751-1793), procureur de la Commune du Paris révolutionnaire, contrairement aux insinuations d'une certaine propagande ultra-royaliste.

³ Le discours de Manuel, prononcé en l'absence de La Bourdonnaye, cinq jours après une première mise en cause sur ce terrain par Benjamin Constant, est retranscrit dans les *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 30, pp. 233-235. Manuel paya probablement le prix de sa curiosité à démasquer le plagiaire, le 27 février 1823, lorsque La Bourdonnaye, goûtant sa revanche, mit tout son talent oratoire à faire expulser le provocateur d'extrême-gauche de la Chambre des députés, mettant ainsi un terme à sa carrière politique, preuve que l'extrémiste de droite assumait mal ses emprunts fascinés au verbe de Marat.

⁴ Il s'agissait d'un rassemblement spontané d'environ 400 officiers nobles, accourus parfois de leurs garnisons de province, comme c'est le cas de La Bourdonnaye, pour constituer une sorte de garde prétorienne spontanée et former un rempart autour de Louis XVI contre une attaque éventuelle de la foule parisienne, dans le climat terrible qui suivit le départ en émigration de Mesdames, tantes du roi. Leur présence créa rapidement dans la capitale une « rumeur », qui transforma leurs pistolets d'officiers en poignards de mercenaires ; l'arrestation rapide des neuf meneurs, dont François-Régis de La Bourdonnaye, par La Fayette, permit sans doute d'éviter une émeute et un massacre probable des officiers royalistes par la foule déchaînée.

⁵ Après avoir parlé de « glaive vengeur » à l'endroit de La Fayette, soupçonné quant à lui de mollesse et même de complicité avec les comploteurs royalistes, Marat écrit : « Je vous le répète, vous la verrez cette cour vénale blanchir Riolle, Savardin, Bertier, Fauges, Foubelle, Redonville, Delamotte, Bourdonnaye, Champein, conspirateurs des Tuileries » (Marat, *op. cit.*, vol. 4, p. 2503, *L'Ami du peuple*, n° 398, dimanche 13 mars 1791). L'index général de cette édition scientifique de *L'Ami du peuple* confond François-Régis de La Bourdonnaye, dont il est ici question, avec Anne François Augustin de La Bourdonnaye de Boishulin (1747-oct. 1793), général révolutionnaire que Marat attaque par ailleurs fin 1792.

En conclusion sur ce point, même lorsque, comme dans ces exemples, les références au précédent révolutionnaire sont avant tout motivées par la nécessité d'épancher une haine accumulée avec les années, la pratique partisane quotidienne comme la fascination honteuse enrichissent, rendent plus complexe et parfois nuancent cette hostilité viscérale envers la Révolution comme envers ses héritiers contemporains.

En outre, la dénonciation récurrente de la Révolution, pas plus que celle de l'Empire, n'échappent à des causalités plus directement utilitaires, visant d'une part à cimenter l'unité du groupe, d'autre part à nourrir une argumentation par des exemples frappants.

c- Une instrumentalisation quotidienne de la rhétorique contre-révolutionnaire

Les parcours biographiques des membres de la droite, analysés aux chapitres 4 et 5, ont montré que les intéressés ont été frappés de manière fort inégale par l'ouragan révolutionnaire, certains, et pas des moindres, en profitant au contraire pour asseoir leur situation et nouer des alliances nécessaires à une future activité politique. Corbière lui-même le reconnaît plaisamment pour son propre compte : un jour qu'il était harcelé par la belle-mère d'un sous-préfet normand, désireuse d'obtenir une promotion fulgurante pour son gendre, à sa solliciteuse, qui l'interpellait en ces termes vifs : « Monsieur de Corbière, que dirait mon grand-père, s'il savait que depuis si longtemps je vous demande inutilement une préfecture pour son arrière-petit-fils ? », le ministre de l'Intérieur répondit par cette saillie spirituelle : « Ah ! Madame, que dirait mon grand-père, s'il voyait que moi, petit avocat de Rennes, je suis aujourd'hui ministre du Roi très chrétien ? De M. votre grand-père et de mon grand-père, le plus étonné serait le mien »¹.

Dans ces conditions, et à l'instar de ce que l'on observait il y a un instant à l'égard du passé impérial, il ne faut pas sous-estimer, dans le flot des jérémiades contre-révolutionnaires, l'importance numérique des dénonciations de convenance, formulées par certains membres de la droite peu convaincus de la pertinence de ces diatribes, mais qui manifestent de cette manière leur solidarité envers leur groupe politique d'appartenance. Ainsi, Villèle, un des *leaders* de la droite les moins enclins aux remémorations historiques, se contraignit néanmoins à des dénonciations récurrentes et alternées de la Révolution et de l'Empire, à titre de service minimum. Ces passages obligés font figure de rituels identitaires attestant de son positionnement partisan.

¹ L'anecdote est rapportée par Salaberry, *Souvenirs politiques (1821-1830)* publiés par son petit-fils, Paris, A. Picard, 1900, vol. 1, ch. III, p. 109. La solliciteuse était Charlotte de Montboissier, épouse du comte Colbert de Maulévrier, député ultra-royaliste d'Eure-et-Loir à la « Chambre introuvable » et ami de Chateaubriand.

Par exemple, début 1816, pour dénoncer le projet de loi électorale du gouvernement Richelieu et condamner le système du renouvellement graduel de la Chambre par cinquième, Villèle s'exclame : « Quelle considération pourrait donc vous porter à conserver ce mode de renouvellement par séries, inventé par la Convention pour se perpétuer dans les conseils, et qui, pour premier bienfait, nous donna le 13 vendémiaire ? Ce mode, conservé depuis par Bonaparte pour mieux assurer le despotisme qu'il voulait exercer toujours sur un corps représentatif muet, n'existe chez aucune des nations dont vous devez consulter l'expérience »¹. Dans cet extrait, il mêle habilement la critique des deux périodes, révolutionnaire et impériale, tout en se livrant à l'évocation d'une « journée » révolutionnaire précise, le 13 vendémiaire an IV².

Cette précision dans les faits historiques antérieurs à la Restauration est d'ailleurs assez exceptionnelle chez lui. La plupart du temps, Villèle préfère se contenter de très vagues allusions à « une longue révolution »³, et à la rigueur à ses « horreurs »⁴ ; tout au plus évoque-t-il des événements canoniques, comme le 14 juillet 1789⁵ qui jette la France dans la Révolution, ou encore le 18 Brumaire an VIII⁶, qui décide de la longue domination napoléonienne. S'il se refuse, contrairement à bien d'autres, à une véritable érudition historique⁷, s'il recommande même dès 1816, de manière audacieuse vis-à-vis des préjugés de son parti, d'« élever un mur d'airain entre le passé et l'avenir »⁸, il s'empresse aussitôt d'ajouter : « mais sortons de l'ornière de la Révolution pour n'y rentrer jamais »⁹. En rappelant avec vigilance l'anathème jeté par les siens vis-à-vis de ce passé encore fumant, Villèle prononce ainsi une sorte de formule incantatoire, sacramentelle, où l'exorcisme historique toujours réitéré tient lieu de serment de fidélité à la cause.

Dans un but plus rhétorique encore, le souvenir de la Révolution permet aussi de justifier les positions du jour : le spectre révolutionnaire est bien souvent évoqué comme un argument terrassant visant à l'emporter à la tribune sur l'adversaire constitutionnel ou libéral.

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, p. 80, 6 février 1816, discours de Villèle.

² Le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795) fut la grande « journée » avortée d'insurrection contre-révolutionnaire ; jamais les royalistes ne furent aussi près d'une prise légale du pouvoir par les urnes, avant qu'une réforme de circonstance, limitant le renouvellement au tiers de la Convention, ne ruine ces espoirs d'alternance politique et ne pousse les royalistes à cette insurrection parisienne ; la répression, conduite par Bonaparte, fut d'autant plus féroce que la probabilité d'un succès contre-révolutionnaire était élevée alors.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, p. 616, 18 mars 1816, discussion budgétaire.

⁴ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, p. 334, 29 février 1816, discussion sur le projet de loi électorale.

⁵ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 18, p. 77, 7 janvier 1817, discussion sur la loi Lainé (élections).

⁶ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 22, p. 755, 13 février 1819, discussion fiscale sur l'année financière.

⁷ Sauf, devenu ministre, à lire les fiches préparées par ses collaborateurs sur l'évolution d'un point très technique en discussion, érudition *a minima*, toute utilitaire.

⁸ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, p. 620, 18 mars 1816, discussion budgétaire.

⁹ *Archives parlementaires*, *ibid.*

Ainsi, en 1817, lors de la discussion sur la « loi Lainé », le pair de France royaliste Fitz-James, prévoyant la montée de l'extrême-gauche inhérente au nouveau dispositif électoral, prend vivement à partie l'aveuglement du ministre de l'Intérieur Lainé, qui a osé lier succès électoraux et vertu politique - à un moment où la droite entame une « traversée du désert » électorale - : « *Ayez des vertus*, disait-il l'autre jour, *et vous aurez de l'influence*. Quels sont donc les siècles, quels sont donc les peuples dont M. Lainé a étudié l'histoire ? En quel temps, chez qui a-t-il trouvé ces hommages rendus à la vertu ? Est-ce à Athènes ? Est-ce à Rome ? Est-ce en France, pendant la Révolution ? Le ministre a donc eu le bonheur de vivre loin du monde pendant dix-sept ans ! Il n'a donc pas connu les hommes qu'il était destiné à gouverner ? Qui donc a-t-il vu monter au Capitole ? Qui donc a-t-il vu monter à l'échafaud ? Ah ! j'aime à croire qu'au moment où, dans la Chambre des députés, il prononçait ces inconcevables paroles, si tout à coup les portes de la salle se fussent ouvertes, et si, du haut de la tribune où il parlait, ses regards fussent tombés sur la place fatale, sur la place du crime, j'aime à croire que sa voix eût expiré sur ses lèvres ; la vérité lui serait apparue, et à la lueur de son flambeau, il aurait lu sur les pavés, en traits sanglants et ineffaçables : "Non ce n'est point ici-bas, c'est dans un séjour plus élevé que la vertu doit s'attendre à recevoir sa récompense !" »¹. Ainsi, la Terreur, et plus particulièrement le régicide de Louis XVI, auquel il est fait ici implicitement allusion, sont promus en référents de choix, en critères de validation ou d'invalidation de chaque loi, ou même, comme ici, de chaque propos de tribune.

De même, en 1823, quand Castelbajac justifie l'intervention française en Espagne, il ne peut s'empêcher de dresser un parallèle entre la révolution espagnole des années 1820 et la Révolution française, se donnant ainsi l'occasion d'une longue réitération colorée de cette dernière : « Aurions-nous déjà oublié ce que c'est qu'une révolution, et que tout s'anéantit devant elle ? Aurions-nous perdu le souvenir de ces confiscations de tout genre faites au nom de la liberté ? de ces réquisitions, de ces maximums, de ces banqueroutes faites au nom d'un pouvoir qui prêchait le respect de la propriété ? Était-ce un tel état de choses qui était profitable au commerce et à l'industrie ? Une telle époque a-t-elle marqué en France la richesse ou la prospérité de quelque classe de citoyens, les progrès des arts ou celui des lumières ? Hélas ! Commerçants, artistes, laboureurs, tous allaient se presser dans le même cercueil. [...] Eh ! faudrait-il donc encore retracer ces mouvements populaires, ces assassinats judiciaires, ces proscriptions en masse, ces massacres organisés, ces tribunaux de cannibales qui demandaient du sang à toutes les classes, des cadavres à tous les âges ! Faudrait-il rappeler les horreurs de la guerre civile, la destruction des palais, l'incendie des chaumières ? Faudrait-il rappeler que, dévorante dans sa nature, une révolution engloutit tour à tour ses partisans comme ses ennemis ; que rien ne reste sur le sol qu'elle brûle, et que peu d'instantanés suffisent pour que la même

¹ Fitz-James, cité par Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 4, p. 59.

tombe renferme le proscripteur et le proscrit ? »¹. Par cet amalgame historique, où chaque nouveau soubresaut européen est ramené au traumatisme fondateur de 1789-1793, l'adversaire libéral espagnol, diabolisé, devient *ipso facto* haïssable : le lyrisme mélodramatique de la comparaison historique a donc pour fonction de justifier la guerre, en convainquant les hésitants, encore nombreux parmi les royalistes.

Les débats relatifs à la glorification puis à l'indemnisation des victimes de la Révolution, émigrés pour l'essentiel et accessoirement Vendéens, s'inscrivent pleinement eux aussi dans la volonté de tirer concrètement profit de l'utilisation de la mémoire historique. Toutefois, de réelles divergences apparaissent au sein de la droite quant aux modalités concrètes et aux objectifs poursuivis.

Pour un certain nombre de parlementaires royalistes, la glorification doloriste des « héros » persécutés de la cause royaliste est avant tout destinée à obtenir de substantielles réparations matérielles ; l'appât matériel du gain espéré en guise d'indemnisation, pour eux-mêmes ou pour des proches, amis et connaissances, est donc l'objectif premier. Mais par-delà cette attente purement matérielle, il s'est agi, pour beaucoup de membres de la droite royalistes, de poursuivre des objectifs plus nettement politiques. Le seul problème est qu'au fil des ans, des divisions profondes sont apparues entre les personnalités qui faisaient de cette réparation financière un objectif de haute politique.

Pour Villèle et ses plus proches soutiens, le but recherché est la pacification des esprits, autrement dit la concorde civile retrouvée : l'indemnisation des émigrés, calculée au plus juste et surtout au moindre coût pour le contribuable, n'a pas pour but la vengeance mais bien la réparation, avec pour objectif d'apaiser les rancœurs et de garantir du même coup la sécurisation définitive des propriétés acquises par les acquéreurs de biens nationaux. En faisant porter l'effort financier non sur les seuls profiteurs de la Révolution, mais sur l'ensemble de la société solvable, royalistes compris, grâce à une « conversion » des rentes qui diminue le taux d'intérêt de celles-ci de 5% à 3%, Villèle écarte clairement l'objectif de vengeance, et privilégie, non sans difficultés, la pédagogie de la réconciliation collective. Ce faisant, il se situe dans le droit sillage des positions « constitutionnelles » de Louis XVIII et de Richelieu, qui avaient envisagé une telle indemnisation dès 1815, mais qui avaient dû la reporter *sine die*, en raison d'une situation budgétaire alarmante. Pour tous ces royalistes modérés, Villèle compris, l'utilisation de la mémoire doit donc être réduite le plus possible,

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 38, p. 400, 24 février 1823, discours de Castelbajac.

afin de permettre simplement un solde de tout compte et le départ sur de nouvelles bases, aplanies et pacifiées.

Pour beaucoup de royalistes au contraire, à commencer par les plus radicaux, l'intérêt de ce retour au passé est qu'il autorise un redoublement des attaques non seulement contre les adversaires historiques à l'origine des spoliations ou des persécutions, à savoir les révolutionnaires jacobins, mais aussi contre les adversaires idéologiques du moment, c'est-à-dire les libéraux de la Restauration. Une telle utilisation vengeresse de la mémoire comme une machine de guerre pour le présent vise donc non seulement à honorer les siens mais encore et surtout à humilier l'adversaire : celui-ci se voit obligé de supporter contre son gré et avec une relative impuissance le spectacle bruyant des commémorations, célébrations et réparations ostentatoires, tandis que sa capacité d'expression réprobatrice est bridée au maximum, grâce au tabou du régicide de Louis XVI, au cœur de cette stratégie d'intimidation mémorielle.

Le seul problème pour Villèle est que de nombreux royalistes d'ordinaire ralliés à sa bannière, donc « villèlistes », se démarquent des positions de leur chef sur ce sujet et se montrent nettement tentés par cette utilisation radicale et vengeresse de la mémoire. Certains, ce faisant, ont une arrière-pensée matérialiste et personnelle, parce qu'ils ne sont pas satisfaits par l'ingénierie financière proposée par leur patron, soit qu'ils estiment trop faible la future indemnisation de leur famille, soit surtout qu'ils estiment trop élevé le coût de la conversion des rentes, y compris pour leurs propres revenus. Mais d'autres sont motivés par une passion idéologique, et n'ont d'ailleurs pas attendu les débats sur la conversion des rentes et l'indemnisation des émigrés pour la manifester : pour les affaires courantes, ils soutiennent Villèle dans sa politique pragmatique, heureuse pour la croissance économique et permettant une application raisonnable du programme royaliste, mais ils font défaut dans la plupart des débats en appelant à la mémoire, car ils estiment ce sujet crucial et non susceptible de transactions.

Le chef des « pointus » d'extrême-droite La Bourdonnaye cherche logiquement à tirer un profit politique de cette sensibilité particulière du gros des royalistes aux arguments historiques. En semblant faire une apologie du régicide de Louis XVI le 26 février 1823, le député d'extrême-gauche Manuel lui en fournit une occasion en or, d'autant plus belle qu'il est député de la Vendée, ce qui rend sa profanation mémorielle doublement scandaleuse, ainsi que La Bourdonnaye le souligne le lendemain à la tribune : « Qu'il cesse d'être le représentant de cette contrée à jamais célèbre, sous le nom de terre *classique de la fidélité*, celui qui ne craignit pas de faire devant vous l'apologie du régicide ; l'apologie de ce forfait qui, soulevant en un instant la

Vendée, enfanta tout à coup une armée de héros »¹. Le fait que La Bourdonnaye ait été désigné, au mépris du règlement, comme rapporteur de sa propre proposition, contre le vœu d'un Villèle temporairement réduit à l'impuissance muette, apparaît particulièrement significatif.

d- Les dangers d'une telle instrumentalisation de la mémoire

Dans cette instrumentalisation rhétorique de la Révolution française, deux éléments apparaissent surprenants : d'une part, ici et là, la curieuse relativisation de l'événement traumatique fondateur qui résulte de ces comparaisons intempestives ; d'autre part, l'ingénuité avec laquelle, en dramatisant ainsi la situation contemporaine par une comparaison avec 1792, certains royalistes fragilisent le régime, en le présentant, tel un fétu de paille, à la merci du premier orage venu.

Le premier élément curieux est la relativisation de la Révolution française, lorsque, par une outrance rhétorique hasardeuse, les orateurs de la droite royaliste non seulement la mettent sur le même plan que les bourrasques de l'actualité la plus récente, mais la ravalent même parfois en-deçà de celles-ci, afin qu'elles apparaissent davantage grossies encore.

Par exemple, Roux-Laborie, dressant début 1816 un rapport sur la situation du clergé, n'hésite pas à proclamer ces paradoxes ahurissants : « Il faut retracer d'abord ce qu'a fait l'Assemblée constituante pour le clergé, à une époque où l'on cherchait à concilier ce que l'on appelait les principes avec les égards. [...] L'Assemblée tout entière aurait nommé larcin, spoliation, vol, brigandage, la mainmise sur les biens du clergé. [...] Ah ! c'est que l'injustice était encore novice ; c'est que les leçons du crime n'avaient point tout perverti ; c'est que l'opinion déjà corrompue respectait quelques barrières. [...] Aussi, Messieurs, je le répète, si on le compare aux dépouillements postérieurs, la spoliation primitive ressemble à de la munificence. [...] Étrange destinée de l'ancien clergé français ! Sa déplorable histoire le montre, depuis 25 ans, condamné à reconnaître que, depuis la Révolution, rien n'a égalé en sa faveur ni la générosité de l'Assemblée constituante, ni l'humanité de la Convention ! [...] **Les lois conventionnelles, voilà, Messieurs, depuis la Révolution, l'âge d'or du clergé** : et ce que la Convention n'a pas osé, on l'a osé depuis ! En 1798, toutes les pensions furent réduites au tiers des fixations de 1793. Au tiers ! [...] Voilà où celui qui s'est appelé le restaurateur de la religion a trouvé et a laissé le clergé de France ! Voilà l'état où il est encore à la seconde restauration du trône de saint Louis ! »².

La Bourdonnaye lui-même, qui porte l'art de la vitupération contre-révolutionnaire à son sommet, n'hésite pourtant pas à avoir recours, lui aussi, à ce même procédé, dans le discours même où il hurle sa haine : en se prévalant de l'exemple de la Terreur comme un exemple

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 38, p. 445, séance du 27 février 1823, discours de La Bourdonnaye.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, pp. 71-78, 1^{er} février 1816, discours de Roux-Laborie.

d'efficacité suprême, il érige, d'une certaine manière, celle-ci, en modèle. Il s'exclame ainsi, dans le discours du 11 novembre 1815 déjà évoqué : « Vous remarquerez, Messieurs, dans l'histoire même de notre révolution, que c'est sous les gouvernements les plus modérés que les rebellions ont été les plus fréquentes ; tandis que, sous le règne de la Convention, les efforts les plus dangereux contre la tyrannie n'ont pu réunir qu'un petit nombre de conspirateurs, et ont réduit leurs plus grands succès à des tentatives d'assassinats. [...] Ce ne sera donc, Messieurs, qu'en jetant une salubre terreur dans l'âme des rebelles, que vous préviendrez leurs coupables projets »¹ : étonnante rhétorique de la haine où l'orateur revendique son mimétisme, on pourrait même dire son suivisme vis-à-vis du passé honni, pour légitimer sa propre action.

Le deuxième élément intrigant est la naïveté avec laquelle la droite royaliste, en excitant ainsi en permanence l'imaginaire historique, use de celui-ci comme d'un va-tout, assurant, au terme d'un débat dramatisé, soit le triomphe de la bonne cause, soit plus fréquemment l'amplification de la catastrophe. Les exemples les plus frappants se situent début 1830, dans les quelques mois précédant la chute du régime.

L'opposition libérale, pour l'essentiel, se renferme dans le précédent, plus sage, de 1688 et de la Révolution anglaise, assurant un simple changement de dynastie² ; encore l'origine de cette comparaison entre les Bourbons et les Stuart appartiendrait-elle à la droite, déjà soucieuse de dramatiser au maximum le débat, du moins si l'on en croit Benjamin Constant : « M. Benjamin Constant rappelait, dans *le Courrier*, que ce n'était pas la gauche qui, la première, avait évoqué les souvenirs des Stuart, mais bien la droite, pour effrayer le Roi, en sorte que si la question de dynastie était posée, c'était par la faute de ses prétendus amis, la gauche n'ayant fait que répondre à leurs provocations »³.

Mais la dramatisation semblant insuffisante, la droite ne trouve pas meilleur argument que sa comparaison fétiche avec ce passé obnubilant de 1789-1793, bien français celui-là. En mars, la fameuse discussion de l'adresse des 221 donne l'occasion à la droite d'utiliser une fois encore à la tribune publique cette comparaison à double tranchant. Tous les orateurs de la droite ou presque y sacrifient.

Le ministre de l'Instruction Publique, Guernon-Ranville, oppose ainsi la fermeté de Charles X à conserver le gouvernement Polignac à la faiblesse de Louis XVI rappelant

¹ La Bourdonnaye, *Proposition d'une loi d'amnistie...*, Paris, J.-G. Dentu, 1815, pp. 9-10.

² Cf. Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 20, ch. 148, pp. 164 sq. Avant la révolution de 1830, Thiers, Mignet et Armand Carrel notamment, multiplient dans leurs articles et essais, les références à ce précédent ; sous la monarchie de Juillet, l'évocation de 1688 devient plutôt l'apanage de la Résistance, si l'on en croit l'analyse de Pierre Triomphe dans sa thèse déjà citée, *Les mises en scènes du passé au Palais-Bourbon...*, pp. 113-123.

³ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 20, ch. 148 (année 1830), p. 186.

Necker en juillet 1789 : « En 1789, des hommes bien intentionnés, sans doute, mais peu habitués aux formes de l'intervention de la représentation nationale dans les affaires publiques, crurent pouvoir demander au roi le renvoi de ses ministres. Confiant dans l'amour du peuple, et se livrant avec le plus noble abandon à des concessions dont il ne pouvait entrevoir le danger, Louis XVI céda à ce qu'on représentait comme l'expression d'un vœu national : on sait, et l'Histoire retracera en traits de sang, quels furent les fruits de cette pieuse faiblesse »¹ ; encore le précédent de 1789 n'est-il utilisé que comme argument *a contrario*. Deux députés royalistes vont plus loin dans la menace spectaculaire d'une réitération de l'Histoire honnie.

Dans un discours remarqué, Pas de Beaulieu, député du Nord, déclare ainsi : « On nous menace aussi, mes honorables collègues, de perdre la popularité. Nos électeurs n'oublieront pas plus que nous ce que nous a appris l'Histoire de tous les temps et de tous les pays, celle surtout de notre Révolution. La popularité élève aujourd'hui au Capitole et précipite demain de la Roche Tarpéienne ses plus coupables comme ses bénévoles favoris. Que ces hommes, aveuglés par l'ambition ou par l'orgueil, qui avaient la funeste pensée d'enflammer des passions, de fomenter des divisions, tremblent ! Qu'ils sachent bien que les mêmes causes produisent les mêmes effets, ramènent les mêmes événements, et que ces masses, mises une fois en mouvement, couvriraient encore la France d'incendies, de pillages et de meurtres. [...] Rallions-nous autour du trône de ces rois qui, depuis 800 ans, ont commandé à nos pères et gouverneront nos fils ; la Providence veille sur eux. [...] Non, la France ne voudra pas que le roi rende son épée² ».

Approfondissant, plus minutieusement encore, la comparaison historique entre 1792-93 et 1830, Conny, dans un discours déjà évoqué, se prévaut d'abord de la polémique anti-royaliste du moment comme d'un titre de glorieuse comparaison avec le roi-martyr : « Cependant, c'est nous qui paraissions comme accusés ! C'est à nous qu'on ose dire que nous conspirons contre la liberté de notre pays ! À d'autres qu'à nous, on adressa cette étrange accusation ! Il est un souvenir que nous livrons à la mémoire de nos adversaires ; vous savez par quels hommes et dans quelle enceinte retentirent ces paroles : "Louis ! Vous avez conspiré contre la liberté de la France !" »³. Puis Conny compare les actuels hommes de la « défection » comme Chateaubriand, Gautier ou Agier, aux anciens Girondins, ayant entraîné, par aveuglement, la chute de la monarchie, avant d'être les premières victimes de la Terreur : « Fixant des regards inquiets sur l'avenir de la France, comment pourrai-je éloigner de ma pensée de tristes pressentiments ? [...] Je les retrouve dans ceux, qui, en d'autres temps et dans des jours difficiles, se

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 61, p. 582, 15 mars 1830, discours de Guernon-Ranville.

² Cette phrase, vivement applaudie, devient alors un slogan de la droite jusqu'en juillet 1830. Cf. Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 20, p. 297 : « Ces dernières paroles, accueillies par les applaudissement de la droite, devaient pendant plusieurs mois devenir une sorte de mot d'ordre, un texte de déclamation pour la presse du parti, et se transformer ensuite en une cruelle épigramme ».

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 61, pp. 575-576, 15 mars 1830, discours de Conny déjà évoqué.

rallièrent et combattirent sous les mêmes étendards ; anciens amis qu'une communauté d'armes avait longtemps unis et qu'une triste fatalité a séparés, je les adjure au nom de tout ce que nous avons de plus cher, au nom des destinées de la France, de calculer l'action funeste qu'ils exercent en prêtant aujourd'hui leur appui, leurs suffrages à ceux qui furent longtemps leurs adversaires, à ceux dont ils combattaient, dans les jours difficiles, les trop funestes doctrines, et cependant nul n'a dit encore que ces doctrines fussent changées.

Une pensée vient fortement frapper mon esprit. Au temps de nos discordes civiles, une faction célèbre reçut le nom d'un des départements de la France. Plusieurs des hommes que l'histoire a réunis sous le nom de Girondins, refusèrent longtemps de croire aux conséquences terribles que leurs principes rendaient inévitables. [...] Peut-être en furent-ils parmi eux, qui se flattèrent qu'après avoir lancé le char de la Révolution, ils seraient assez puissants pour arrêter sa marche. Plus tard ils devaient apprendre que, lorsque toutes les passions sont déchaînées, lorsque l'on est jeté au milieu d'une mer sans rivage, l'audace l'emporte sur tous les calculs, et la victoire reste à l'audace. Vous connaissez les destinées des Girondins ! Puisse l'avenir qui nous est réservé éloigner de nos pensées ces tristes pressentiments ! Mais ne répudions point, Messieurs, ces funèbres enseignements. [...] Je vote le rejet de l'adresse »¹. Discours à la fois étonnant et en même temps si emblématique que cette prévision du pire, en une amère délectation, où le futur s'écrit d'avance, telle une répétition stricte et immanquable du passé traumatique : par cette exacte illustration de « l'histoire désespérante » (Gérard Gengembre)², on touche ici sans doute au plus près de la psychologie de cette droite royaliste, tellement pleine de ce passé honni, qu'elle en suggère presque la répétition à ses adversaires politiques.

Enfin, alors que, sous la Restauration, les forces parlementaires de la droite royaliste semblent se situer à beaucoup d'égards dans le sillage de la « droite aristocratique » de 1789 et de ses héros - les Mirabeau-Tonneau ou les Maury pour les « pointus » de l'extrême-droite, les Cazalès pour les modérés pragmatiques comme Villèle -, on constate qu'ils s'en réclament rarement, se contentant de déplorer l'œuvre de la Constituante, sans pour autant louer les mânes de l'opposition parlementaire de l'époque. Tout se passe comme si les royalistes de 1820 craignaient, par cet hommage aux pères de la génération parlementaire précédente, de conforter la caricature d'hommes de l'Ancien régime véhiculée à leur endroit par les libéraux.

Mais précisément, face à cet héritage dénigré du passé récent, le passé lointain, antérieur à 1789, ne fait-il pas figure de modèle historique de substitution, légitimant ainsi la

¹ *Archives parlementaires, ibid.*, discours de Conny.

² Gérard Gengembre, *La Contre-Révolution ou l'Histoire désespérante, histoire des idées politiques*, Paris, Imago, 1989, 349 p.

présentation courante des membres de la droite royaliste comme des nostalgiques de l’Ancien régime ?

2. Une nostalgie unitaire de l’Ancien régime ?

Les libéraux, portés par la polémique, ont souvent accusé l’ensemble des royalistes, au sens large du terme, de souhaiter le retour à l’Ancien régime. Une telle imputation est manifestement abusive pour tous les « constitutionnels », qui, Louis XVIII en tête, ont rêvé à une conciliation entre tradition et modernité, restaurant certes le prestige et les apparats de la monarchie ancienne, mais entérinant surtout l’héritage de la Révolution, marqué par le partage relatif des pouvoirs, par l’égale accessibilité de chacun à tous les emplois et toutes les distinctions, et par le respect affiché des libertés fondamentales. La Charte de 1814, entre son préambule hautain et ses dispositions de fond, constitue la traduction institutionnelle de cette conciliation entre les souvenirs honorables du passé et l’entérinement des valeurs du présent, ainsi que des nouveaux rapports de force induits par celles-ci¹.

Mais on peut se demander si, à l’inverse, les royalistes au sens strict², c’est-à-dire nos hommes de droite, ne se définiraient pas précisément par une inscription en faux contre cette relégation du Passé à la portion congrue, celle d’un simple dieu lare auquel on sacrifierait quelques formules apaisantes, pour assurer la paix des familles. Si l’ensemble des promoteurs de la Restauration, constitutionnels compris, ne peuvent à coup sûr être assimilés à l’Ancien régime, sauf de manière grossièrement abusive, n’est-ce pas en revanche le cas spécifique des hommes de la droite, vantant avec une nostalgie amère un Paradis perdu ?

Il faut analyser la lecture de l’histoire nationale antérieure à 1789 qui transparaît dans leurs discours politiques, afin de mieux cerner ce qui, dans cet « avant », leur semble si précieux, au point de faire l’objet de mythifications verbales récurrentes.

a- L’illusion d’une mémoire fédératrice

Un certain nombre de sources donnent à première vue le sentiment que les goûts de la droite pour le passé ancien, s’ils rejettent l’acquis révolutionnaire, restent néanmoins suffisamment fédérateurs pour toucher un public plus vaste que les stricts partisans royalistes.

¹ Sur l’interprétation de la Charte de 1814, cf. Pierre Rosanvallon, *La monarchie impossible, les Chartes de 1814 et 1830*, Paris, Fayard, 1994, et le volume II des *Cahiers de la Nouvelle Société des études sur la Restauration*, 2004, impr. Acort, 142 p., présentant les actes de la séance de travail tenue le 29 novembre 2003 sous la présidence de Jean-Paul Clément, sur ce thème de la Charte de 1814.

² Sur ces distinctions lexicales, cf. le chapitre premier de la présente étude.

Le manque d'originalité des figures célébrées, qui sont d'abord des grands personnages de l'histoire nationale, semblerait *a priori* garantir une conception assez large et peu sectaire de ces modèles d'Ancien Régime.

Ainsi, au sein de la production théâtrale, les pièces de Théaulon, Armand d'Artois, Mély-Janin, Jacques Ancelot, Charles Brifaut, Ferdinand Laloue, René Périn ou Alexandre Soumet, souvent orientées à droite comme leurs auteurs, célèbrent de grandes figures populaires : parmi les personnages de cette histoire nationale, on trouve notamment, célébrés par ces artistes de droite, Philippe Auguste (Théaulon¹ ; Laloue et Périn, co-auteurs²), saint Louis (Ancelot³), Jeanne d'Arc (Armand d'Artois⁴ ; Soumet⁵), Bayard (Théaulon et Armand d'Artois, co-auteurs⁶), toutes figures alors assez consensuelles.

Seule l'évocation de *Louis XI à Péronne* par Mély-Janin le 15 février 1827 au Français, et plus encore la pièce *Le Roi et la Ligue*⁷ d'Armand d'Artois en août 1815, en pleine « Terreur blanche spontanée » dans le Midi, paraissent un peu plus audacieuses et partisans⁸. Mais à l'inverse, la création par Brifaut le 1^{er} mars 1820, quelques jours à peine après l'assassinat du duc de Berry, de *Charles de Navarre*, autrement dit « Charles le Mauvais », célèbre intrigant contre son cousin le roi Jean II le Bon, peut être diversement interprétée, y compris comme une prise de distance avec les intrigues permanentes du chef des ultra-royalistes, Monsieur, futur Charles X. Dans l'ensemble, les allusions historiques nombreuses de ces dramaturges anti-libéraux ne donnent pas en soi le sentiment d'une propagande étriquée et sectaire ; c'est plutôt en aval, la critique littéraire des différents organes de presse politisés, menant pour le coup une guérilla mesquine entre royalistes et libéraux, qui peut donner fréquemment un tel sentiment.

Moins près de l'art et beaucoup plus proches déjà de la politique pure, les hymnes en faveur du régime entonnés par les royalistes, lors de manifestations officielles, lors de banquets conviviaux ou dans des panégyriques écrits, renforcent cette vision consensuelle

¹ *L'anniversaire ou une journée de Philippe-Auguste*, novembre 1815.

² *La bataille de Bouvines*, novembre 1821.

³ *Louis IX*, décembre 1819.

⁴ *Jeanne d'Arc ou la délivrance d'Orléans*, mars 1821.

⁵ *Jeanne d'Arc*, mars 1825.

⁶ *Bayard page, ou vaillance et beauté*, décembre 1812, soit deux ans avant la Restauration.

⁷ « Le Roi » évoqué dans cette pièce est Henri IV, qui tente début 1594 de faire son entrée dans Paris, encore aux mains de la Ligue. Le parallèle avec le second retour de Louis XVIII après les Cent-Jours est évident et appuyé.

⁸ Sur cette production théâtrale politisée, cf. Claude Gevel et Jean Rabot, « La censure théâtrale sous la Restauration », *Revue de Paris*, 20^e année, tome 6, 15 nov. 1913, pp. 339-362 ; Michèle Jones, *Le théâtre national en France de 1800 à 1830*, Paris, C. Klincksieck, 1975, 167 p., 2^e partie, pp. 79-146 ; Corinne Legoy, « La figure du souverain médiéval sur les scènes parisiennes de la Restauration », *Revue historique*, 1996-1, pp. 321-365.

trompeuse de la célébration du passé ancien¹. Dans ce cadre, les deux figures les plus louées sont saint Louis, et par dessus-tout, Henri IV, souverain incarnant la réconciliation nationale. À la suite de Louis XVIII qui l'avait pris pour modèle, l'exemple du premier Bourbon inspire avant tout le camp du centre constitutionnel, trouvant là un heureux précédent à sa politique d'équilibre ; mais la droite royaliste ne dédaigne pas l'imagerie unanimiste inhérente au personnage. C'est ainsi qu'une brochure ultra-royaliste, qui recopie le réquisitoire du procureur dans le jugement des crimes d'Arpaillargues à l'issue des Cent-Jours, exalte l'engagement militaire, au début de cette période troublée, du duc d'Angoulême en ces termes : « À la tête de ces braves, le petit-fils d'Henri IV part de Nismes, s'avance au Pont-Saint-Esprit »². La comparaison historique consensuelle vaut ici naturellement héroïsation du prince ; de manière implicite, ce sont les fédérés, par cette généalogie très symbolique, qui se trouvent assimilés aux ligueurs factieux, ennemis de l'unité et de la concorde nationales.

En se penchant maintenant sur les discussions parlementaires, au cœur cette fois-ci de l'activité politique proprement dite, on trouve parfois les mêmes accents faussement consensuels. Lors d'une discussion sur le budget début 1817, Villèle se prévaut chaleureusement de l'exemple d'Henri IV et Sully pour justifier ses propres propositions de rigueur budgétaire, et n'a pas un mot de complaisance, même implicite, envers les ennemis ultra-catholiques du premier Bourbon : « C'est à vous, qui ne voyez pas les individus et qui pouvez juger si les emplois sont indispensables, à ne voter des fonds que pour ceux qui vous paraîtront tels dans l'intérêt de votre pays. **Henri IV et Sully, d'adorable mémoire, trouvèrent la France aux prises avec les mêmes circonstances, livrée aux mêmes ennemis ; leur fermeté, leur sagesse parvinrent à fermer les plaies de l'État.** Sous un gouvernement représentatif, c'est à la Chambre qui vote les impôts, à seconder les vues du digne petit-fils d'Henri IV ; c'est à elle de jouer le rôle de Sully, en défendant le monarque contre l'importunité des demandes et la facilité de les accorder ; c'est à elle à dire à son Roi combien de communes pauvres sont surchargées par les émoluments de l'emploi superflu qui doit être supprimé »³. L'objectif est bien de s'abriter derrière Henri IV, cette véritable icône institutionnelle de la Restauration, pour faire progresser son programme partisan, en l'habillant du sceau de la modération et du « bon sens » incarné par le promoteur de la « poule au pot ».

¹ Sur ce sujet, cf. la thèse de Corinne Legoy, *Éloges politiques et thuriféraires de la Restauration : chanter, servir ou combattre, les sens de la célébration*, thèse histoire, Paris-I, 2004, 3 vol., 881 p. Cf. aussi Wilfrid Paquiel, « Les sociétés royalistes sous la Restauration », *Les amis du comte de Chambord*, 1999, fasc. n°13, pp. 1-56 ; n°14, pp. 1-48, n°15, pp. 1-67.

² Anonyme, *Exposé des crimes et attentats commis par les assassins de la commune d'Arpaillargues dans la journée du 11 avril 1815, contre les volontaires royaux composant l'armée de S.A.R. Mgr le duc d'Angoulême, avec l'arrêt rendu contre eux par la cour d'Assises du Gard*, Avignon, Fr. Seguin aîné [7, rue Bouquerie], 1816, 80 p., avant-propos, pp. 1 sq.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 18, p. 588, Chambre des députés, 6 février 1817, discours de Villèle.

Cependant, s'agissant de la période des guerres de Religion, qui apparaît déjà aux esprits du temps comme la matrice de la politisation moderne, la droite royaliste paraît *a priori* plus proche des adversaires ligueurs que du Vert-Galant lui-même. Or, cet héritage de la Ligue catholique, renvoyant au contraire à la tentation du fanatisme politico-religieux, n'est pas clairement assumé, quand il n'est pas dénié par les royalistes¹. Pourtant, sous la Restauration, la Ligue catholique apparaît à beaucoup comme un modèle historique pertinent dans la généalogie politique de la droite royaliste de la Restauration. Le parallèle frappe beaucoup les contemporains, et il constitue un lieu commun de la polémique libérale presque aussi convenu que l'accusation d'aspiration contre-révolutionnaire ou de jésuitisme. Il n'est pas jusqu'au nom de règne choisi par l'inspirateur de la droite, « Charles X », qui ne rappelle un des acteurs politiques majeurs de la Ligue².

En 1815, dans la chanson *le Vilain*, Béranger, dressant un portrait du patriote libéral par ce qu'il n'est pas, ce qui revient à faire un portrait des royalistes, assimile de manière suggestive ces derniers aux Bourguignons, alliés des Anglais sous la guerre des Cent-Ans, et surtout aux Ligueurs, alliés des Espagnols contre l'armée nationale :

« Jamais aux discordes civiles / Mes braves aïeux n'ont pris part ;
De l'Anglais aucun dans nos villes / N'introduisit le léopard ;
Et quand l'Église, par sa brigade, / Poussait l'État vers son déclin,
Aucun d'eux n'a signé la Ligue »³.

En août 1816, *le Constitutionnel* écrit : « Les ultra-royalistes sont dévoués à la royauté comme les ligueurs fanatiques du seizième siècle étaient dévoués à la religion »⁴. Lors de la discussion de la loi sur le sacrilège, défendue par Lamennais dans une brochure du même nom, Stendhal persifle de même : « La loi du sacrilège qui vient de passer, grâce aux boules de dix pairs évêques, qui ont voté pour la peine de mort, a fait *horreur* en France. Eh bien, M. de Lamennais prouve qu'elle n'est pas encore assez cruelle. [...] La brochure de M. de Lamennais rappelle les

¹ Cf. par exemple Genoude, « De la Ligue, de la Fronde et de la Révolution », *le Conservateur*, vol. VI (1820), 68^e livraison, pp. 131-136. Genoude termine son article par cet aveu révélateur : « **Nous n'aimons ni la Fronde ni la Ligue** ; mais nos libéraux, qui attaquent sans cesse la Ligue, réservent toute leur admiration pour la Révolution, qu'ils proclament leur œuvre. Qu'on les juge par là ».

² Après la mort du duc de Guise (1588), le légat du pape, qui soutenait les ligueurs rassemblés derrière le duc de Mayenne, essaya de faire porter au trône le cardinal de Bourbon, oncle des deux Guise, sous le nom de « roi très chrétien Charles X », avant que sa politique trop imprudente ne soit désavouée par le pape. Cf. à ce sujet Marc Vénard, « Un rapport sur la Ligue en France méridionale au début de l'année 1590 », *Annales du Midi*, 2002, n° 238, p. 225.

³ *Chansons* de Béranger, rééd. Garnier, 1868-69, 4 vol., vol. 1, pp. 185-186.

⁴ Cité par Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 3, p. 486.

brochures publiées en France du temps de la Ligue et en faveur de l'autorité du pape, et cela semble d'autant plus singulier quand on considère la différence de civilisation et d'humanité qui existe entre ces deux périodes. Il y règne un ton de violence *atroce* et de cruauté qui jure avec les mœurs douces des Français actuels »¹.

Sur un tel sujet, le déni de la droite est constant, et il n'épargne pas les cercles de l'extrême-droite, pourtant prompts d'ordinaire aux aveux provocateurs. Comme on l'a déjà fugitivement constaté avec la brochure provençale des Cent-Jours, la stratégie royaliste consiste à refuser l'assimilation à la Ligue, et au besoin à reprocher aux adversaires d'en être les véritables héritiers.

Ainsi, en juillet 1815, *le Nain blanc*, dans une polémique avec *le Censeur*, renverse lui aussi le grief, et, se plaçant du côté d'Henri IV, accuse les libéraux, ayant reproduit pendant les Cent-Jours d'anciens libelles anti-royalistes, d'être les véritables épigones de la Ligue : « Les partisans des Ligueurs ont écrit contre Henri IV ; les libelles ont mis dans les mains de Ravailiac le couteau qui a donné la mort à l'un des plus grands rois de France. [...] Qui donc aurait pensé que [...] les rédacteurs du *Censeur* auraient eu la malignité, la perfidie et l'audace de paraphraser, dans leur sixième volume, le monstrueux assemblage des faits atroces que les directeurs, dans la noirceur de leur âme, avaient essayé d'accréditer en l'an 6, et de vendre ou débiter ce volume dans le moment actuel ? La plume se refuse à retracer ces faits [...] »².

De manière plus ahurissante encore, le tribun d'extrême-droite La Bourdonnaye, cherchant un exemple historique pour justifier le refus des députés d'entériner une amnistie royale trop large, se fonde sur une remontrance en 1594 du Parlement de Paris. Or, à ce moment-là, celui-ci, dominé par le camp des « politiques » modérés, contestait une large amnistie d'Henri IV à l'endroit des ligueurs parisiens, impliqués pour certains dans l'assassinat du prédécesseur, Henri III. C'est ainsi que La Bourdonnaye s'exclame : « Si j'avais besoin d'exemple pour remplir ce devoir, je le trouverai dans la conduite du parlement de Paris, en 1594, dans le refus d'enregistrer l'amnistie en faveur des assassins du Roi. [...] Et certes, Messieurs, quand après un laps de temps considérable, dans le silence des passions, la postérité rend hommage à la résistance courageuse de ce grand corps de l'État, des Français, idolâtres de leur Roi, peuvent bien faire violence à la clémence pour maintenir les droits du trône et prévenir de nouveaux

¹ Stendhal, *Le Courrier anglais*, « Lettres à Stritch », lettre du 1^{er} juin 1825, dans *Œuvres complètes*, Paris, Le Divan, 1927-1947, 83 vol., publ. Henri Martineau, vol. 18 (paru en 1935), pp. 140-141.

² *Le Nain blanc*, 4^e cahier, 29 juillet 1815, p. 49, « Sur le sixième volume du *Censeur* ».

bouleversements »¹. Pour les besoins de la cause, l'orateur ultra-royaliste n'hésite donc pas à puiser l'exemple historique le plus à contre-courant possible de son propre positionnement politique, ouverture idéologique en trompe-l'œil destinée à troubler les adversaires "constitutionnels".

C'est qu'au vrai, l'utilisation politique de ce passé d'Ancien régime n'est jamais innocente, de quelque camp qu'elle émane : dans un cadre de convenances encadrant sévèrement l'expression de la pensée, avec, hors de la tribune parlementaire, un arsenal répressif de la presse qui limite plus encore cette expression, la comparaison historique constitue une fenêtre de liberté, une échappatoire à ce carcan de conventions. Par la remémoration d'une histoire ancienne, la pensée véritable comme la polémique partisane la plus féroce trouvent ainsi matière à s'épancher au quotidien.

Lors de la discussion de l'adresse des 221, Conny, polémiste pugnace de la droite royaliste, se prévaut d'ailleurs des premiers temps de la France monarchique, sous Clovis, pour justifier les entorses aux bienséances langagières, en cet affrontement ultime et décisif de 1830 : « Tout doit être dit dans cette enceinte ; qu'il n'y ait d'aucune part ni réticence, ni arrière-pensée. Vouons au mépris cette hypocrisie politique qui serait un outrage au caractère national. J'adjure mes amis de tout entendre et j'adjure mes adversaires de tout dire ; le pays nous jugera, et quels que soient ses arrêts, ils seront soumis eux-mêmes au jugement de l'avenir. Le nom de Français que nous sommes fiers de porter nous rappelle que notre premier devoir est de parler avec liberté ; restons fidèles au caractère de nos pères, dût-on retrouver dans nos expressions quelque chose de la rudesse de ces Francs qui jetèrent les fondements de la vieille monarchie et éleva sur le pavois le premier de nos rois »².

Le problème est que la dénonciation des adversaires libéraux ou constitutionnels par exemple historique interposé se focalise presque exclusivement sur la Révolution française, insurpassable en la matière par la force évocatrice des souvenirs bouleversants ainsi remués. Il en résulte qu'à l'inverse, l'allusion à des précédents plus lointains, remontant à l'Ancien régime, après avoir été initialement un repère identitaire royaliste, se mue très rapidement en un élément puissant de division interne, subi ou volontairement assumé.

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 15, pp. 645-649, 2 janvier 1816, discours de La Bourdonnaye. Sur l'épisode évoqué de 1594, Cf. l'étude de Michel de Waele, *Les relations entre le parlement de Paris et Henri IV*, Paris, Publisud, 2000, 456 p., et notamment pp. 224-225.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 61, pp. 572-576, 15 mars 1830, discours de Conny.

b- L'impossible choix du bon âge d'or : l'Histoire comme reflet des tensions internes

En effet, les royalistes de la droite ne semblent pas d'accord sur l'âge d'or qu'il convient de rétablir : pour résumer le dilemme historique fondamental, les royalistes sont globalement partagés entre la promotion d'un autoritarisme absolutiste centralisé, et c'est alors l'âge moderne, de François 1^{er} à Louis XIV et Louis XV qui est alors vanté, ou au contraire la défense d'une antique décentralisation aristocratique et provinciale, et l'on observe alors la mise en avant du paradis perdu de la féodalité médiévale¹. Pour prendre un exemple, le désir de la droite au début de la Restauration de mener une contre-révolution en matière d'institutions judiciaires illustre cette dualité historique avec une netteté particulière.

C'est d'abord fin novembre 1814 l'institution juridictionnelle suprême, la Cour de cassation, que les « purs » ont bon espoir de transformer très largement sur un modèle d'Ancien régime. Un projet de loi, présenté par l'abbé de Montesquiou, mais concocté par le chancelier Dambray, proche des « purs », cède à leurs désirs. Il s'agit pour l'essentiel de calquer le plus possible la Cour de cassation sur le modèle de l'ancien « Conseil des parties », tout en réservant sa composition, comme avant 1789, aux seuls membres des cours royales, soit nos actuelles cours d'appel².

Aux yeux des « purs », le passé antérieur à 1789 vaut déjà en tant que tel ; plus encore, certains estiment que l'antériorité, et par conséquent la longévité d'une réalité institutionnelle, sont en soi des gages de rationalité et d'utilité. Ce préjugé historique est exprimé avec naïveté par un des membres de la Chambre de 1814, Albert-Auguste Bruneau de Baumez (1759-1836), député du Pas-de-Calais, qui s'exclame à la tribune : « J'arrive à l'article du projet portant : *Le chancelier de France préside à volonté les sections divisées ou réunies de la Cour de cassation*. Ici, Messieurs, ce beau nom de chancelier de France nous reporte au berceau de la monarchie et réveille dans tous les cœurs véritablement français d'antiques et immortels souvenirs. En effet, **si nous voulons savoir ce qu'était, ce que doit être encore un chancelier de France, ouvrons l'Histoire**, et nous y verrons burinées sur toutes les pages les hautes prérogatives de ce poste éminent. L'office de chancelier est presque aussi ancien que la monarchie ; c'est le chef de la justice et de tous les conseils du roi ; il préside, lorsqu'il le juge à propos, les cours et les tribunaux. [...] Il est la

¹ Dans un article portant sur le corpus restreint des discussions annuelles de l'adresse, Pierre Triomphe note d'ailleurs au passage l'image ambiguë et non consensuelle d'un Louis XIV au sein de la droite : Pierre Triomphe, « Un Panthéon, deux mémoires ? Les personnages historiques dans le discours des députés de la Restauration », *Histoire, économie, société*, avril-juin 2000, p. 228.

² De manière significative, l'exposé des motifs du projet était ainsi formulé : « La Cour de cassation a été établie par une loi du 1^{er} décembre 1790, qui a supprimé le conseil des parties, et en a conféré les attributions à cette nouvelle cour ». Quant à la restriction du choix des membres de la Cour de cassation aux magistrats des cours royales, elle est ainsi motivée par le ministre : « C'est moins ici une innovation qu'un retour à un état de chose qui s'observait avant 1789 : il fallait alors avoir été membre d'une cour souveraine pour avoir entrée aux conseils du Roi » (*Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 13, p. 637, 21 novembre 1814, exposé de Montesquiou).

bouche du Roi et l'interprète de ses volontés. **C'est ainsi que le proclament nos fastes depuis les règnes de Clovis et de Childebert, jusqu'à l'époque de notre révolution**, c'est-à-dire jusqu'au moment d'un bouleversement inouï dans les annales du monde civilisé »¹.

Derrière le fantasme régressif de faire ressembler demain à hier, on lit aussi, en cette première Restauration, le souhait de renforcer au maximum les pouvoirs du monarque : en vertu du projet, le chancelier de France - Dambray - aurait eu le droit, comme sous l'ancien Conseil des parties, de présider non pas seulement l'assemblée plénière de la Cour de cassation, mais aussi les simples réunions d'une chambre de celle-ci, s'immisçant du même coup dans le travail quotidien des hauts magistrats. Ce spectre absolutiste effraie, et de ce fait, le projet de loi est rejeté dans son entier par les députés, alors en grande majorité hostiles aux « purs »².

Ces derniers ne désarment pourtant pas. Un an plus tard, en novembre 1815, ceux que l'on nomme désormais les « ultra-royalistes », dotés depuis les dernières élections d'une majorité parlementaire au sein de la « Chambre introuvable », portent le fer sur une autre juridiction importante, la Cour des comptes, dont le nouveau ministre de la Justice, Barbé-Marbois, propose une réforme très légère, qui ne les satisfait pas. Nos ultras voudraient transformer totalement l'institution, en la refondant sur le modèle de l'ancienne Chambre des comptes d'avant 1789.

Jean-Jacques de Saint-Géry, député du Tarn, se fait l'écho de la majorité ultra-royaliste sur ce projet. Comme Bruneau de Baumez un an plus tôt, il fonde son argumentaire sur la supériorité intrinsèque d'institutions ancestrales, transmises de manière séculaire. Ce postulat promeut l'érudition historique en instrument privilégié de discernement et d'évaluation des mérites, comme l'atteste le passage suivant de son discours : « Lorsque le projet de loi, maintenant soumis à votre discussion, vous fut présenté par les ministres de Sa Majesté, nous l'écoutâmes tous avec les préjugés les plus favorables. [...] Plein du souvenir des grands services rendus par un des corps les plus vénérables de l'ancienne monarchie, et des funestes conséquences que la fureur de tout détruire a entraînées, nous devons recevoir avec la plus grande faveur un projet qui semblait contribuer à son rétablissement. Eh ! qui ne se sentirait pénétré d'un mélange de respect, d'admiration et de douleur, au nom de cette illustre compagnie, successivement présidée par un prince,

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 14, pp. 228-230, 22 décembre 1814. Il n'est évidemment pas fortuit que Bruneau de Baumez appartienne au monde de la magistrature d'Ancien régime. Fils d'un président à mortier au parlement de Flandre (à Douai), il a lui-même été procureur général près ce même parlement de 1785 à 1789, avant de poursuivre sa carrière sous l'Empire. Preuve que la « pureté » est toujours relative, cela ne le dissuade pas de siéger à la Chambre des Représentants durant les Cent-Jours, cette dernière erreur stratégique signant alors sa mort politique et la fin de sa carrière.

² Cf. Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 2, ch. VIII, pp. 139-141.

petit-fils de saint Louis, par un connétable, des maréchaux de France, des cardinaux, des archevêques, des évêques, enfin tout ce qu'il y avait de plus grand et de plus illustre ; à laquelle les Bernard, les Sully, les Melun, les Coucy, les Luxembourg, se firent honneur d'appartenir. [...] Mais, bientôt rappelé par le sentiment de mes devoirs à un examen plus réfléchi de la loi projetée, **j'ai dû me dépouiller du prestige des souvenirs et comparer attentivement l'antique monument dont je déplorais la destruction avec l'édifice nouveau qu'on a tenté d'élever sur ses ruines.** En vain, j'ai cherché cette magistrature qui, se rattachant aux premiers temps de la monarchie, en était, pour ainsi dire, une des parties constituantes ; je n'ai trouvé que les successeurs d'une commission éphémère, comme le gouvernement qui lui avait donné naissance »¹.

Un changement décisif est néanmoins intervenu en un an dans les dispositions de la droite : à ses yeux, cette contre-révolution juridictionnelle ne doit plus prendre désormais les couleurs d'un renforcement du pouvoir exécutif sur la magistrature, comme elle le plaidait encore en 1814, mais tout au contraire préserver l'autonomie de contre-pouvoirs aux mains de l'aristocratie de province. Déçue par la politique modérée des gouvernements soutenus par Louis XVIII, la droite entame une vraie révolution copernicienne dans son projet de politique judiciaire, habilement masquée par la constance de références réactionnaires. D'instrument de légitimation d'une politique juridique centralisée et autoritaire, le passé lointain se mue brutalement en mode de promotion d'une politique juridique presque inverse, celle d'une justice de proximité contrôlée par les notables locaux.

Ainsi, vantant la décentralisation du contrôle des comptes telle qu'elle était mise en pratique avant 1789 grâce aux Chambres des comptes, Saint-Géry argumente : « Je vous crois à peu près tous aussi pénétrés que moi-même de la nécessité de recourir à ces anciennes administrations provinciales et municipales qui régissaient si paternellement les peuples qui leur étaient confiés. Nous en avons les éléments dans les conseils généraux, les conseils d'arrondissement, les conseils municipaux. Qu'on leur rende la réalité des attributions dont le charlatan corse leur avait donné l'apparence pour couvrir ses exactions et ses escorbarderies du masque de l'assentiment populaire. Qu'ils soient les juges des dépenses et des recettes qui se font sous leurs yeux et à leurs frais ; vous les verrez alors rivaliser de zèle et d'amour pour le bien public ; alors, ils ne regretteront ni leurs veilles ni leur argent pour un but qu'ils seront sûrs de pouvoir atteindre et dont ils ressentiront l'avantage immédiat »².

L'attachement aux modèles juridictionnels d'Ancien régime ne garantit donc pas pour autant une forte cohérence des projets, puisqu'il permet aussi bien la défense de deux

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 15, pp. 303-304, 24 novembre 1815, discours de Saint-Géry.

² *Archives parlementaires*, *ibid.*

politiques juridiques antagonistes, prônées successivement au gré des intérêts conjoncturels, ainsi que le montre ce glissement de l'argumentaire entre 1814 et 1815.

De manière plus nette encore, l'affrontement d'Ancien régime entre d'une part, des Parlementaires frondeurs et d'autre part, des gouvernements autoritaires ressurgit dans les débats internes de la Restauration avec une acuité beaucoup plus vive encore que les débats précédents ; à ce sujet, l'on constate plus que jamais que la propension à se ressaisir des conflits passés d'Ancien régime pour nourrir les débats du présent ne fait qu'aviver les tensions internes.

Par leurs familles d'origine - comme l'ont montré les deux chapitres précédents -, par leur propension tantôt frondeuse, tantôt autoritaire, les hommes de droite de la Restauration apparaissent à plus d'un égard comme les héritiers de ce débat du XVII^e et du XVIII^e siècles. Or, les discours antagonistes et parfois contradictoires tenus par eux sur cette phase ultime de l'Ancien régime, vont donner la pleine mesure, concrète et charnelle cette fois-ci, des discordances mutuelles, mais aussi des malaises individuels de personnalités tiraillées entre les choix familiaux antérieurs et leurs propres préférences.

L'ambition de restaurer les institutions juridictionnelles de l'Ancien régime, à commencer par les anciens Parlements, se lit dès les premiers jours de la Restauration dans des brochures écrites par ceux que l'on nomme alors les « royalistes purs », qui forment les prodromes d'une droite en cours de constitution. Pour prendre un exemple significatif, Charles Montigny, ancien doyen des avocats au parlement de Paris, répondant le 26 avril 1814 à une brochure de l'ancien Constituant Nicolas Bergasse, s'exprime en ces termes : « Vous ne voulez pas des parlemens, parce qu'ils ont failli. Mais quel corps n'a pas eu ses éclipses, et n'a pas été submergé par la tempête ? La France leur doit toujours cinq à six siècles de bonheur, et jamais leur existence n'a donné d'inquiétude aux puissances européennes. Vous leur reprochez une faute pendant six siècles ; mais vous ! vous n'avez pas eu le vaisseau de l'État quatre ans en votre pouvoir, que vous l'avez mis en pièces, et que vous en avez dispersé les débris. [...] Les Parlemens seront rétablis nécessairement. Sans les Parlemens, la monarchie est un chêne sans racines. On a soufflé sur la monarchie de Bonaparte ; cette monarchie n'est plus »¹.

Chateaubriand, bien avant de basculer dans une « défection » hostile envers le pouvoir ministériel, à partir de 1824, se livre précocement lui aussi à un éloge des Parlements d'Ancien régime. Dès sa brochure *Réflexions politiques sur quelques écrits du jour*, parue le

¹ Charles Claude Montigny, *M. Montigny, l'un des doyens de l'ancien ordre des avocats au parlement de Paris, à M. Bergasse*, Paris, Veuve Lepetit, 26 avril 1814 [parution le 4 mai], pp. 25 et 33.

27 novembre 1814, il fait un vibrant éloge de ces Parlements, exaltant les « services qu'ils ont rendus à la France » en ces termes : « ils l'ont éclairée dans les temps de ténèbres, défendue contre la barbarie féodale, et après l'érection de la monarchie absolue sous Louis XIV, ils ont été de fait les seuls représentants, et souvent les représentants courageux de nos libertés »¹. Cet éloge est d'autant plus amusant qu'à cette époque, durant la première Restauration, l'illustre écrivain sert de publiciste fort complaisant au gouvernement Talleyrand, dans l'espoir d'une promotion politique fulgurante. De fait, on trouvait déjà cette nostalgie des Parlements de manière sous-jacente dès sa fameuse brochure *De Buonaparte et des Bourbons*, datée du 31 mars et parue le 1^{er} avril 1814 ; l'écrivain, pour balayer d'un revers de main les risques d'un despotisme royal, s'exclame : « Si le roi voulait passer les bornes de son pouvoir, il trouverait des obstacles de toutes parts ; tous les corps feraient des remontrances, tous les individus parleraient ; on lui opposerait la raison, la conscience, la liberté »². Le recours à la perspective de « remontrances » est déjà un clin d'œil à peine voilé aux défunts Parlements.

Localement, cet héritage des Parlements a pu nourrir l'esprit « ultra-royaliste » puis « dissident de droite » de manière si évidente, qu'elle a frappé alors les observateurs contemporains. Ainsi en va-t-il de la Côte d'Or, au sujet de laquelle le procureur général près la cour royale de Dijon, Pierre Prudent de Vandœuvre (1776-1829), rapporte au garde des Sceaux : « La province de Bourgogne était autrefois un pays d'États, où l'on était en possession de discuter avec une grande liberté, et le plus souvent avec aigreur, les intérêts des trois ordres, et les questions d'administration publique. **Le parlement de Dijon, riche, puissant, et fier de ses prérogatives, affectait des prétentions intolérables** dans une ville dont les habitants ont toujours été cités [...] pour la vivacité, la pénétration et la causticité de leur esprit. La division des partis y était donc toute marquée ; et lorsque la révolution éclata, la classe moyenne soutenue par l'animosité du peuple se porta contre les classes privilégiées à tous les excès que peuvent produire un ressentiment profond, et un amour-propre longtemps irrité. [...] À la première restauration, on vit sortir de Dijon un mémoire couvert de nombreuses signatures, qui demandait au Roi le rétablissement de l'ancien régime, avec toutes ses conséquences. Jugez de l'effet que dut produire une telle démarche ! »³.

Un lien direct est ici tracé par l'auteur entre l'attitude des parlementaires dijonnais d'Ancien régime et celle des ultra-royalistes de la même localité, en 1815-1816. Encore le parallèle peut-il ici paraître un peu gratuit, dans la mesure où aucun élu de la droite royaliste sous la Restauration n'est ancien magistrat ou fils de magistrat au parlement de Dijon.

¹ Chateaubriand, *Réflexions politiques sur quelques écrits du jour*, Paris, Le Normant, 1814, rééd. dans *Chateaubriand, Grands écrits politiques*, publ. Jean-Paul Clément, Imprimerie nationale, 1993, vol. 1, p. 204.

² Chateaubriand, *Grands écrits politiques*, op. cit., vol. 1, « De Buonaparte et des Bourbons », p. 104.

³ BB¹⁷A/ 1, dossier 57, 26 novembre 1818, *ibid.*

La situation est encore autrement plus frappante dans d'autres ressorts juridictionnels, comme à Rennes, où le préfet constate en 1827 que « l'opposition au Gouvernement est plus forte qu'elle ne l'a jamais été. La Magistrature n'est point à l'abri de ce sentiment ; la cour royale de Rennes, quoique religieuse et bien pensante en majorité, conserve encore le germe de cet esprit d'indépendance que l'ancien Parlement semble lui avoir transmis »¹. Par ce dernier exemple, on aperçoit que la résistance envers les exigences politiques du gouvernement Villèle à l'égard de la magistrature peut venir tout aussi bien de juges penchant tout à fait à droite, ce qui ne les empêche pas de refuser de devenir les séides serviles d'un gouvernement de passage. De manière très éclairante, le préfet lie étroitement cet esprit de fronde interne à la prégnance, au sein de la magistrature locale, du modèle traditionnel, celui du parlement d'Ancien régime.

Toulouse, pourtant fief électoral de Villèle, n'échappe pas à cet état d'esprit : Guy de Montbel, publiant en 1913 les mémoires de son grand-père le ministre Guillaume-Isidore de Montbel, constate que, sous la Restauration, « à Toulouse, beaucoup conservaient ainsi le culte des choses de jadis ; on maudissait la Révolution et **on pensait avec nostalgie aux beaux temps du parlement local**, à son intégrité, à son indépendance »².

La filiation généalogique entre la fronde de la droite, ou d'une partie d'entre elle, sous la Restauration, et les anciennes rebellions parlementaires, apparaît de manière inégale, selon l'actualité du moment : frappante pour l'ensemble de la droite en 1815-1816, l'évidence de la comparaison s'estompe peu à peu, jusqu'aux cinq dernières années du régime, durant lesquelles les dissidents internes de la droite, et eux seuls désormais, semblent fidèles à cet héritage de fronde parlementaire.

Sous la « Chambre introuvable », dans le contexte d'hostilité de la majorité parlementaire ultra-royaliste au gouvernement Richelieu, le précédent historique des Parlements semble plus que jamais d'actualité à droite, et fait discrètement débat, allant jusqu'à déchirer secrètement des personnalités pourtant peu propices apparemment aux crises de conscience. Les discours de La Bourdonnaye donnent une illustration parfaite de ce phénomène.

Ainsi, le 11 février 1816, François-Régis de La Bourdonnaye, en apparence totalement fidèle aux vues de son père, condamne vivement les Parlements d'Ancien Régime, et en particulier leur lutte contre l'autorité monarchique : « Jetez les yeux sur le passé, Messieurs, voyez ces parlements, créés d'abord pour rendre la justice et transcrire les lois, devenir bientôt les

¹ Archives nationales, F⁷/6769, rapport du 4 mars 1827 établi par Augustin Le Forestier de Venduvre, préfet d'Ille-et-Vilaine d'avril 1824 à juillet 1827.

² *Souvenirs du comte de Montbel, ministre de Charles X, publiés par son petit-fils Guy de Montbel*, Paris, Plon-Nourrit, 1913, Introduction, p. II.

tuteurs de nos rois, et par la pente insensible qu'ont tous les corps perpétuels à envahir, par le droit qu'ils s'attribuaient de résister au nom du peuple et de ses intérêts, par la popularité qui en est naturellement la suite, devenir sous des monarques faibles une puissance rivale de l'autorité, et finir enfin par nous précipiter dans cet abîme de malheurs que vous êtes appelés à combler »¹. Il va même alors jusqu'à comparer cette fronde parlementaire avec l'action de la Constituante de 1789, débouchant sur une spirale révolutionnaire incontrôlable.

Mais cette condamnation de l'entrave parlementaire - qu'il est objectivement en train de pratiquer avec une amère délectation dont il est coutumier - apparaît bel et bien comme une clause de style visant à soulager sa conscience, et à atténuer l'antagonisme entre sa propre conduite et celle de son père. Cela sonne comme l'amplification d'un remords moral, exprimé de manière beaucoup plus fugitive un mois plus tôt, dans un discours où il reprenait sa demande formulée le 11 novembre 1815 d'un châtement exemplaire pour les principaux acteurs des Cent-Jours. La Bourdonnaye légitimait alors, à une petite nuance près, l'opposition de la Chambre des députés ultra-royaliste vis-à-vis du gouvernement Richelieu, en l'adossant au système d'Ancien régime de contrepoids de l'autorité absolutiste par les Parlements, qu'il appelait « combinaison » : « Combinaison admirable sur laquelle est fondé le système du gouvernement représentatif ; combinaison qui permet, qui ordonne même au sujet respectueux, au serviteur fidèle de devenir législateur, de combattre les propositions du gouvernement, de les rejeter, d'accuser les ministres, d'être en un mot en opposition avec les sentiments personnels du monarque pour le maintien des prérogatives imprescriptibles du trône, pour l'intérêt de la monarchie, pour éclairer la volonté royale elle-même : combinaison qu'avaient entrevue nos pères, et qui constituait le droit des parlements de refuser l'enregistrement, et de faire de respectueuses remontrances. Combinaison, je l'avouerai, qui répugne à la pensée, et que quatorze siècles d'obéissance et de dévouement ont rendue presque étrangère à nos mœurs et à nos sentiments, mais combinaison cependant tellement nécessaire, tellement inhérente à notre constitution, qu'elle en est la seule garantie, comme elle sera toujours la sauvegarde du trône et la protectrice des droits des citoyens »².

Les va-et-vient du discours sont révélateurs de la mauvaise conscience qu'a La Bourdonnaye en foulant aux pieds les choix politiques du père : la « combinaison » entre autorité gouvernementale et contrepoids parlementaire a beau « répugner » à sa pensée, elle est néanmoins, et sans craindre la contradiction dans les termes, jugée par lui « admirable » et extrêmement « nécessaire ». Le plus cocasse est lorsque La Bourdonnaye se prévaut du modèle parlementaire passé par l'expression « qu'avaient entrevue nos pères », le pluriel

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, p. 128, 12 février 1816, discours de La Bourdonnaye.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 15, pp. 645-649, 2 janvier 1816, discours de La Bourdonnaye.

stylistique n'arrivant pas à faire oublier que son père à lui n'avait entrevu ce système de contre-pouvoir que pour s'y opposer avec une constance qui n'a d'égale, cinquante ans plus tard, que l'opiniâtreté du fils à mettre quotidiennement en pratique un tel système.

À rebours du contexte favorable de la « Chambre introuvable », au milieu des années 1820, dans la « Chambre retrouvée », lorsque les royalistes parvenus au pouvoir montrent qu'ils peuvent être aussi soumis que les autres au pouvoir ministériel, cette filiation des membres de la droite avec les anciens parlementaires frondeurs paraît de plus en plus inappropriée. La gauche libérale, renversant les modèles d'identification jusqu'alors en vigueur, et passant outre l'image très réactionnaire des Parlements depuis 1788, va jusqu'à se prévaloir à son tour de l'héritage parlementaire ancien.

Cela suscite le vif agacement de certains députés royalistes, excédés par cette relecture paradoxale de l'Histoire. Ainsi, Martainville, rédacteur en chef du *Drapeau blanc*, s'indigne vivement, dans son numéro du 27 juin 1825, de la récupération de l'image des Parlements d'Ancien régime : « Ils vont fouiller dans les greffes des anciennes cours souveraines, et, montrant d'un air de triomphe un dossier jauni par les ans, ils s'écrient : voilà les arrêts des parlements qui ont condamné, supprimé, chassé les Jésuites : les parlements étaient les oracles de la sagesse, les tuteurs des peuples, les défenseurs des vrais principes. Ces arrêts n'ont pas encore été révoqués, ils ont encore force de loi ! ». À sa suite, Salaberry, modèle du fidèle député villèliste, c'est-à-dire ministériel, se livre dans ses *Souvenirs* à une petite mise au point ironique : « [Il faudrait] leur faire observer doucement que les mêmes parlements qui ont supprimé les jésuites ont condamné les ouvrages de Voltaire, de Rousseau, d'Helvétius, de Raynal, et de 100 autres apôtres de la philosophie moderne, que dis-je ? condamné, ils les ont fait ignominieusement brûler par la main du bourreau »¹.

Le penchant réactionnaire évident des parlementaires d'Ancien régime ne suffit pourtant pas à faire de Salaberry un nostalgique de ces institutions ; en effet, à ses yeux, les seuls à rester fidèles à cet héritage-là, s'ils appartiennent forcément à la droite - en dépit des vaines tentatives de récupération de la gauche -, sont précisément ces dissidents royalistes, de La Bourdonnaye à Chateaubriand, qu'il déteste par dessus-tout.

Ainsi, Salaberry écume littéralement lorsqu'il parle des magistrats de la cour royale de Paris, qu'il appelle les « Messieurs », en référence explicite aux anciens conseillers au Parlement, et à qui il reproche - de manière indéniable d'ailleurs -, d'être passé à la « défection » politique, sous la houlette de leur président Séguier, proche allié de Chateaubriand à la Chambre des pairs. Sa philippique contre eux va crescendo. Il n'hésite pas

¹ Salaberry, *Souvenirs politiques, 1821-1830*, vol. 1, p. 157.

à recourir à Molière et Beaumarchais pour les ridiculiser : « MM. Séguier et Cie [...] ont les traditions parlementaires. [...] Messieurs de la Cour royale peuvent se tenir pour assurés qu'ils sont sans excuse aux yeux de Dieu et du Roi, et que Bridouison ou Dandin, à leur place, n'auraient pas pris le change ; mais, chez Messieurs, plusieurs l'ont peut-être fait exprès »¹.

Puis, à l'occasion de la publication, début 1827, d'une brochure de Charles Cottu, magistrat à la cour royale de Paris, intitulée *De la nécessité d'un changement de ministère*², Salaberry expose : « [Cottu] trahit l'arrière-pensée de ses confrères, en vous prouvant sérieusement qu'il faut, pour sauver la chose publique, que Messieurs soient constitués tuteurs du peuple et du Roi, [..., et qui] prône l'établissement d'un corps intermédiaire entre le patriciat et le peuple. [...] Ce sont tout simplement les prétentions de l'ancien Parlement de Paris que M. le conseiller à la Cour Cottu présente comme des droits reconnus et exercés ; c'est l'omnipotent exercice de ces droits qu'il s'agirait de constituer au profit exclusif de la Cour royale de Paris. Ce n'est pas le despotisme oriental, ce n'est pas le despotisme du sabre, c'est le despotisme du mortier, de la robe rouge, le despotisme de Broussel-Cottu, sous la raison Séguier et compagnie »³. On appréciera à sa juste valeur l'assimilation entre le publiciste de la Restauration et Pierre Broussel, le parlementaire héros de la Fronde parisienne en 1648-1652. L'antagonisme au sein de la droite entre les laudateurs et les détracteurs des Parlements d'Ancien régime est ici à son sommet.

En conclusion, parmi les facteurs de brouille et de dissensions internes, la référence historique fournie à la droite par cette magistrature d'Ancien régime apparaît aussi contestée que prépondérante, allant jusqu'à inspirer, dans la sphère politique elle-même, les ennemis les plus acharnés du gouvernement.

c- L'irrépressible opposition des tempéraments au sein de la droite, entre passion érudite et appétit gestionnaire

Par-delà cet exemple central des Parlements, on voit finalement à l'œuvre deux attitudes antagonistes adoptées vis-à-vis du passé d'Ancien régime. Celles-ci correspondent à deux tempéraments distincts, « historique » et « anti-historique ».

D'un côté, les amoureux de la controverse historique, dont La Bourdonnaye représente sans doute l'incarnation la plus parfaite, cultivent fréquemment l'érudition comme une

¹ Salaberry, *Souvenirs politiques, 1821-1830*, vol. 1, p. 250.

² Cottu, *De la nécessité d'un changement de ministère*, Paris, A. Dupont, 1827, 72 p. Cottu est alors adepte lui aussi de la « défection » anti-villèliste. Ce n'est qu'à partir de l'année suivante que ses positions se radicalisent beaucoup plus à droite, en faveur d'un absolutisme monarchique, contredisant ses anciens appels à une fronde juridictionnelle et parlementaire.

³ Salaberry, *Souvenirs politiques, 1821-1830*, vol. 2, pp. 165-166.

matière inépuisable à des piques permanentes contre tous les adversaires politiques, que ceux-ci soient externes au camp royaliste, ou plus encore qu'ils en fassent partie. Surmontant le risque bien réel, comme on l'a vu, de contradiction permanente des thèses historiques défendues, qui varient selon l'intérêt du jour, ces amoureux de la controverse historique réactionnaire étalent une science érudite, gage selon eux de l'homme d'État.

Un cas frappant, parmi beaucoup d'autres, de cette érudition destinée à terrasser l'adversaire est constitué par le débat, assez technique, sur l'indemnisation des colons français chassés par la révolution indépendantiste de Saint-Domingue, au cours duquel La Bourdonnaye, ce n'est pas un hasard, se distingue particulièrement. Procédant à un véritable cours d'histoire du droit, il en infère le caractère totalement illégitime, au regard de cette tradition historique, du traité tout juste signé par le gouvernement Villèle avec les rebelles haïtiens, reconnaissant l'indépendance de l'île, sans consultation préalable du Parlement : « **Il me suffira de rappeler en peu de mots l'état de notre ancienne législation féodale** et de la législation domaniale. Par la législation féodale, le roi, chef et propriétaire du grand fief, voyait toutes les possessions, terres, seigneuries, relever de sa couronne ; il fallait venir lui rendre foi et hommage et lui payer tous les droits seigneuriaux qui lui étaient dus, et dont aucune partie du territoire français n'était exempte. [...] Sous le rapport de droits utiles du domaine, la couronne ne possédait-elle pas aussi ces droits incorporels qui planaient sur la totalité du territoire français [...] ? Je trouve d'abord ce droit de joyeux avènement que l'on payait toutes les fois qu'un monarque montait sur le trône de France. Je trouve ensuite ce droit de régale qui attribuait au souverain le revenu des évêchés et des archevêchés pendant tout le temps qu'ils restaient vacants ; les droits de marc d'or¹, qui planaient sur tout le territoire. J'y trouve aussi le droit sur les mines, le droit des postes et messageries, de foires et marchés, le droit d'accorder des lettres de regrat² et de tonlieu³, le droit sur les octrois des villes, le droit de contrôle des exploits, actes de notaires et sous signatures privées, d'insinuation⁴ et de centième denier⁵, le droit de petit sceau⁶, de déshérence, de gruerie⁷, des offices domaniaux, des

¹ Le droit de marc d'or, établi par Henri III en 1578, pesait sur tous les offices publics, et consistait en une taxe prélevée à l'occasion de tous les changements de titulaire, remises de brevets, etc.

² Ces lettres de regrat permettaient à un commissionnaire assermenté de se livrer au commerce de détail d'un produit particulier, sel, grains, fruits, charbon, etc. Le but de cette autorisation administrative était d'empêcher l'accaparement du produit en question, en contrôlant les commerçants.

³ Cette procédure connue permettait aux marchands, moyennant paiement d'une taxe, de transporter leurs marchandises par voie d'eau ou sur route, puis de l'exposer ensuite sur les foires et les marchés.

⁴ Enregistrement légal des actes notariés (testaments, donations, etc.), qui leur donnait, moyennant une taxe, un caractère d'authenticité et de publicité.

⁵ Taxe créée en 1703 et exigible à chaque mutation de propriété.

⁶ Le petit sceau était le sceau royal qu'on apposait, moyennant une taxe versée par les plaideurs, sur tous les actes de justice.

⁷ Le droit de gruerie s'exerçait sur les domaines forestiers des particuliers, et consistait pour le souverain en un droit de passage, mais aussi de chasse et de pêche sur ces domaines, ainsi qu'une part dans la coupe du bois.

amendes, de tabellionage¹ ou notariat ; les droits d'épave, de voirie, etc. Ces droits, et les revenus des domaines étaient employés à solder toutes les dépenses de la maison royale, et des services de l'administration et de la guerre. Or, comme ces droits étaient payés par tous les Français, il était impossible d'en aliéner la moindre partie sans aliéner en même temps une partie du territoire français. Ainsi, j'ai dit que le domaine public ou la France étaient une seule et même chose, et j'en ai conclu que puisqu'il n'était pas permis à nos rois d'aliéner le domaine de la couronne, il est évident qu'ils ne pouvaient pas aliéner le territoire.

Aussi voyons-nous dans toutes les pages de l'histoire, en remontant jusqu'au principe de notre monarchie, confondre à la fois, et l'inaliénabilité du territoire français, et l'inaliénabilité de la couronne, et l'inaliénabilité des droits de souveraineté. **On lit en effet dans Grégoire de Tours**, qu'un des petits-fils de Clovis, voulant marier sa fille à un roi des Goths établi en Espagne, son neveu Childebart, roi d'une autre partie de la France, lui envoya des ambassadeurs pour lui dire qu'il eût à ne pas donner en dot à sa fille quelques villes ou parties des trésors, des esclaves, des attelages de bœufs qu'il tenait du royaume de son père. [...] Si nous descendons plus bas dans notre histoire, nous y trouvons Philippe le Bel ayant donné à sa fille, mariée au roi Édouard d'Angleterre, la souveraineté du duché de Bretagne. Le duc et la noblesse de Bretagne protestèrent contre cette aliénation des droits de souveraineté. [...] Vous trouverez ces exemples dans Dumoulin ou dans Cujas »².

Suivent encore dans ce très long discours de La Bourdonnaye, qu'on abrège ici, d'innombrables autres exemples historiques très développés, de Guillaume le Conquérant à Jean Le Bon, en citant l'historien Froissart dans le texte, jusqu'à Louis XI, François 1^{er}, et Henri IV. Derrière l'enflure narcissique produite par cette cuistrerie digne d'un chartiste, un tel étalage de connaissances historiques a aussi pour évidente fonction d'intimider l'adversaire ; la valeur d'intimidation est d'autant plus forte dans un usage interne au camp royaliste, puisque l'évocation du passé d'Ancien régime se confond explicitement avec la proclamation d'une fidélité à l'héritage monarchique. Ce tempérament n'est d'ailleurs pas le propre des seuls dissidents, puisqu'au sein de la fraction villèliste même, Corbière - précisément caricaturé pour son amour des vieux livres -, Pardessus ou Fitz-James notamment, apprécient eux aussi la lutte sur ce terrain historique.

De l'autre côté, les pragmatiques soucieux d'efficacité répugnent à ce recours permanent à l'histoire lointaine, qui ne fait à leurs yeux qu'emmêler inutilement un écheveau déjà complexe d'intérêts à concilier. Villèle est évidemment le champion de cette attitude pragmatique et anti-érudite.

¹ Le droit de tabellionage permettait au départ à un seigneur d'établir des tabellions sur sa seigneurie ; avec l'extension de l'autorité royale, il s'était transformé en droit du roi de nommer des tabellions ou notaires royaux.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, pp. 401 sq., discours de La Bourdonnaye.

Il théorise même un jour celle-ci avec une ironie glacée à l'égard de ses contradicteurs internes favorables à l'érudition. À propos du débat sur le projet Gouvion Saint-Cyr de recrutement militaire, il déclare en effet à la tribune : « Il ne s'agit pas ici, Messieurs, de savoir si la proposition qui vous est faite est semblable ou non à l'acte qui sous Louis le Gros, affranchit les communes, à celui qui, sous Charles IX, garantit la conservation des domaines de la couronne, enfin au serment, fait au sacre de nos rois, contre les duels ; rien n'est semblable sous des institutions différentes ; la Charte a créé pour nous une ère nouvelle, d'où datent tous nos droits actuels »¹. On ne saurait être plus clair.

Sans doute y a-t-il là le complexe de l'officier de marine, n'ayant pas reçu d'enseignement historique, seule importante lacune de sa formation d'élite². Mais surtout, il a une perception déjà nette que la pulsion historique permanente, si forte au sein de la droite royaliste et jusqu'au sein de sa propre faction « modérée », est antinomique avec l'efficacité gestionnaire, et qu'elle favorise des conflits internes jugés stériles et oiseux.

Cette répugnance à la controverse historique le place néanmoins fréquemment en défaut, vis-à-vis du camp royaliste. Ainsi, dans le débat sur Haïti, trop peu sûr de sa propre érudition, Villèle avait ainsi rapidement et assez piteusement éludé le débat, pour couper court aux attaques historiques de La Bourdonnaye, en déclarant : « **Nous nous sommes fort écartés, ce me semble, de la question qui est soumise** en ce moment à la Chambre ; elle n'attend pas de moi que j'aie établi une controverse sur les faits qui viennent d'être cités. Je me bornerai à remarquer que la plus grande partie de ceux qui ont été attestés par l'orateur auquel je réponds, ont trait à des actes passés par des rois retenus en captivité. [...] **C'est à regret que j'entre dans cette discussion ; mon esprit se refuse à des choses qui sont tout à fait étrangères à la question qui nous occupe** »³. Ce refus de la dispute historique, compréhensible et justifiable sur le fond de l'affaire, ne lui confère à l'évidence pas le beau rôle à la tribune, donnant avant tout le sentiment, d'ailleurs pas inexact, qu'il cherche aussi et avant tout à battre en retraite sur un terrain malaisé pour lui.

En conclusion, l'arme historique, à double tranchant, renforce encore l'âcreté des luttes politiques et les aigreurs personnelles, et contribue fortement à cultiver malentendus et défiance de l'autre, y compris au sein de son propre camp.

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 20, p. 627, 5 février 1818, discours de Villèle.

² Cf. nos explications à ce sujet dans le chapitre 4, lors de l'examen des « grandes écoles » fréquentées par les parlementaires de la droite.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, pp. 403 sq., discours de Villèle.

B. De l'intolérance de l'adversaire à la haine de l'*alter ego*

Les conceptions droitières du déroulement historique passé, quoique diverses, préparent donc des relations humaines plutôt ombrageuses : en replaçant toujours au centre des débats la dépossession fondatrice de l'époque révolutionnaire¹, les hommes de droite sont conduits à ne considérer leurs adversaires que sous cet angle hyper-sensible ; les relations avec les « amis » politiques de la même mouvance s'en ressentent également.

1. La difficile acceptation de l'Autre

Les jacobins, les libéraux, mais aussi les constitutionnels, par cette pulsion historique, se trouvent ainsi promus en espèces de Titans ou de Géants ayant détruit le ciel serein d'un âge d'or primitif bien flou. Ces schémas dominants de l'opinion royaliste s'imposent à tous les acteurs de la droite, y compris ceux, tels Villèle ou Corbière, qui portent *in petto* un regard sévère sur ces fantasmagories : la pression majoritaire oriente la relation à autrui vers une haine vengeresse d'autant plus inextinguible, que la restauration de l'Avant se révèle illusoire et non consensuelle au sein même de la droite.

Avec l'enracinement progressif des coutumes de type parlementaire, et l'exercice, certes encore très encadré, d'une relative liberté de presse, la Restauration a fait rompre durablement le pays avec deux dictatures alternativement prédominantes, celle de la rue parisienne d'une part, manipulée en sens divers par des chefs habiles, celle d'un monarque autocratique d'autre part, imposant sa volonté à tous. En ceci, la Restauration a, vaille que vaille, constitué pour la première fois une ère de compromis durables, aussi éloignée de l'anarchie révolutionnaire que des autocraties de l'Ancien régime ou du Premier Empire.

Or, il s'en faut de beaucoup pour que les réflexions des publicistes, les débats parlementaires ou encore les processus électoraux, tous réévalués et légitimés par cette évolution, aient été apaisés. L'acceptation de l'adversaire comme un concurrent valide, légitime, sinon même honorable reste une chimère en cette France de la Restauration - sans que cette période ait d'ailleurs en aucune manière l'exclusivité des intolérances réciproques. À vrai dire, et nonobstant quelques déclarations de circonstance, aucun des trois camps principaux - libéral, constitutionnel et royaliste -, ne fait véritablement crédit aux deux autres d'un droit à exister sérieux et durable : l'Autre est toléré comme une anomalie provisoire, destinée normalement à se résorber et, à terme, disparaître.

¹ Dépossession pas seulement matérielle, mais aussi et surtout symbolique, touchant à la légitimité, désormais en débat, de la domination sociale et politique.

Dans ce sectarisme réciproque, les représentants de la droite ne sont pas les derniers à manifester leur intolérance, profitant, pour la première fois en vingt-cinq ans, de facilités institutionnelles et politiques, qu'on soulignait dès le début du chapitre 1, et qui étaient de nature à accroître cette violente négation du concurrent. Le désir de revanche longtemps accumulé, la crainte réelle du système politique adverse, et de ses conséquences sociales, voire physiques pour les royalistes, la fascination morbide également vis-à-vis de la tragédie révolutionnaire passée, tout contribue à renforcer ces pulsions récurrentes d'éviction violente de l'adversaire.

a- Combats anti-constitutionnels : les tentatives d'éviction de l'adversaire

On retient fréquemment, au titre des généralités politiques, qu'une fois victorieuse lors des élections de 1815, la droite royaliste opère au sein de la « Chambre introuvable » un spectaculaire ralliement aux mécanismes du régime parlementaire. Apparemment, elle trouve dans ces mécanismes des armes d'expression suffisantes pour ne pas les renier ensuite, même reléguée dans l'opposition - soit dès la dissolution de la Chambre du 5 septembre 1816. À vrai dire, seule l'obstination néo-absolutiste d'un Charles X en 1829-1830, qui ne fait d'ailleurs pas l'unanimité dans son propre camp, semble faire voler en éclats cette acceptation droitrière des conditions du régime représentatif.

Sans être totalement erronée, cette lecture semble néanmoins trop superficielle. Derrière l'acceptation formelle des rouages parlementaires, perdure confusément à droite l'idéal non pas simplement d'une domination majoritaire - quoi de plus normal ? -, mais bien d'une éradication au moins politique de l'adversaire. Si cette tentation chimérique n'est jamais menée à son terme, ni ne fait l'objet d'un consensus intégral à droite, le clivage entre pragmatiques modérés et dogmatiques extrémistes ne rend pas compte des positions de chacun en la matière ; les dissidents « pointus » d'extrême-droite n'ont en effet pas le monopole de ce désir d'éradication, qu'ils craignent vite de voir étendu à leurs dépens.

Les contestations rhétoriques du régime représentatif instauré par la Charte, puis ensuite toutes les finasseries pratiques mises en œuvre pour l'aménager favorablement, constituent des manifestations diverses et éclectiques d'une volonté constante, visant à évincer l'adversaire de l'espace politique légal, et à nier ainsi sa légitimité à exister.

Cette tentative d'éradication commence dès les premières jours de la Restauration au printemps 1814, lorsque les « purs », formant l'embryon de la future droite royaliste, manifestent leur refus du projet de Constitution sénatoriale, puis, *mezzo voce*, émettent des réserves à l'endroit de la Charte octroyée par Louis XVIII.

Dans une *Lettre à l'empereur de Russie*¹, l'inspecteur général de l'Université Jean Étienne Marignié (1755-1830), ami de Bonald, écrit dès le 5 avril 1814 : « Oui, nous repoussons cette idée de constitution, surtout dans la forme dans laquelle on nous la présente, et par le souvenir récent des calamités affreuses et sanglantes qui s'y associent. [...] **Et nous aussi nous réclamons une constitution ; mais nous réclamons la nôtre**, nous réclamons celle sous laquelle la monarchie de France s'est formée, s'est accrue, a resplendi, s'est maintenue dans une durée de quatorze siècles » ; puis, de manière significative, il ajoute : « Les paroles de nos rois [...] n'expriment que des sentimens généreux, ne sont que des interprètes de pensées élevées. C'est assez ; nous ne demandons pas qu'elles soient *libérales*. **Ils vous ont appris ce mot, Sire. Il n'est point français** ; il n'est pas de la langue de Bossuet, de Fénelon et de Montesquieu »². On note au passage la symétrie de l'argumentation royaliste et libérale : le refus commun de partager un espace politique transactionnel est justifié, dans un cas comme dans l'autre, par le dénigrement de l'ennemi politique comme « étranger » au pays, l'un, le royaliste, parce qu'il rentre dans « les fourgons » des Alliés, l'autre, le libéral, parce qu'il admire le modèle politique anglo-saxon.

Dans ce concert de critiques royalistes, il n'est pas indifférent que l'on trouve, dès le 20 mai 1814, peu avant la promulgation de la Charte, les *Observations sur le projet de Constitution* d'un royaliste alors en mal de notoriété, Joseph de Villèle. Qu'un homme de tempérament aussi pragmatique que lui ait ressenti le besoin d'une telle publication critique, montre à quel point, dès les débuts, la reconnaissance de l'adversaire au sein d'un même espace politique, telle que la prévoit la Charte, constitue un problème majeur : l'ostracisme politique subi depuis 1789 engendre en retour une très difficile acceptation de l'autre, de son existence politique même. Certes, le ton est plus modéré que celui de Marignié, et l'essentiel des critiques concentrées sur la Chambre des pairs, qui, à en croire Villèle, favorise indûment deux cents familles nobles au détriment de toutes les autres - on sent poindre ici l'amertume du petit nobliau de province, écarté pour l'instant des grands réseaux parisiens. Mais la conclusion générale de Villèle évoque sans détours l'inopportunité d'une nouvelle Constitution : « Les institutions politiques ne se jettent point dans un moule et ne peuvent être fondées sur des théories ; nous en avons fait une assez longue expérience. **Revenons à la constitution** de nos pères, à celle qui est conforme à notre caractère national, **qui est dans le sens de nos opinions**, qui est gravée en traits ineffaçables dans le cœur de tous les Français »³. Une fois encore, par-delà

¹ Le tsar Alexandre, à la tête des troupes d'occupation alliées à Paris au printemps 1814, fait figure de véritable maître de la France, durant les premières semaines de la Restauration.

² Jean Étienne Marignié, *Lettre à Sa Majesté l'empereur de Russie, sur le projet de nouvelle Constitution*, [Paris, sans éditeur, 5 avril 1814], 16 p., pp. 12-13 et 15-16.

³ Joseph de Villèle, *Observations sur le projet de Constitution, adressées à MM. les députés du département de la Haute-Garonne au Corps législatif, par un habitant de ce département*, Toulouse, A. Manavit, 1814, 16 p., et

l'attachement plus ou moins sincère à la tradition coutumière de l'Ancien régime, on voit ici préconisées des institutions sur mesure, pour favoriser son propre parti (« dans le sens de nos opinions »), la Charte en préparation étant soupçonnée de faire une part trop belle à l'adversaire libéral.

La victoire électorale de l'été 1815 et la session de la « Chambre introuvable », où les ultra-royalistes découvrent émerveillés leur capacité légale de contrepoids au gouvernement, réconcilient certes la droite avec les mécanismes parlementaires, pour une décennie tout au moins. Mais ils n'amenuisent que très partiellement l'intolérance réciproque des partis les uns vis-à-vis des autres, qui reste certainement la chose la mieux partagée entre ennemis politiques. Pour preuve, les « coups » politiques successifs, réalisés en matière électorale, ont eu pour but avéré, non pas simplement de provoquer une alternance politique, mais bel et bien d'éradiquer un camp. La droite est d'abord la victime de ces pratiques intolérantes : la loi Lainé de 1817, votée grâce à l'alliance des constitutionnels et des libéraux, a pour objectif évident d'éliminer définitivement le danger ultra-royaliste. Avant cette législation nouvelle, la droite ultra-royaliste se trouvait déjà mise en minorité, à la suite de la dissolution du 5 septembre 1816 ; elle ne représentait déjà plus que de 28% à 41% de la Chambre, selon que l'on intégrait ou non la fraction des apparentés, non ultra-royalistes au sens strict¹. Grâce à cette loi, au bout de trois renouvellements annuels, les ultras sont laminés, ne représentant plus que 15% des effectifs de la Chambre fin 1819. Sans une loi nouvelle en sens contraire, qui fut en l'occurrence la loi du double vote, adoptée en juin 1820 grâce à une alliance conclue avec le centre constitutionnel, la droite était vouée à court terme à une disparition pure et simple des tribunes de la Chambre élective.

À l'inverse, pour prendre un autre exemple frappant, qui témoigne cette fois-ci de l'intolérance de la droite, la dissolution de décembre 1823, conduite par Villèle, a pour objectif principal de réduire à rien ou presque l'opposition de gauche à la Chambre, alors que la droite dispose d'ores et déjà pourtant d'une réelle majorité parlementaire : c'est chose faite, puisqu'au terme des élections de février-mars 1824, les libéraux passent de 63² membres à seulement 13, le centre gauche étant quant à lui réduit à un effectif de quatre personnes. En somme, l'éradication parlementaire de l'opposition libérale n'a jamais été aussi parfaitement atteinte qu'au moment où triomphait le respect apparent du jeu constitutionnel.

le commentaire de cet essai villèliste par Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 2, pp. 149-150.

¹ Cf. chapitre 2, section B-1, p. 101.

² Y compris Manuel, préalablement exclu pour la durée de la session, par décision de la majorité royaliste de la Chambre.

Il faut dire que les mécanismes parallèles de clientélisme et de corruption exercés sur les électeurs et les élus de toute tendance, constituent sous Villèle, ainsi qu'il a été montré au chapitre 5, un véritable système de gouvernement, qui contribue aussi à la désagrégation de l'adversaire, dont les sympathisants sont circonvenus un à un. La modération matoise du chef du gouvernement royaliste ne l'empêche donc pas, tout au contraire, de caresser comme au premier jour de la Restauration le rêve d'une annihilation presque totale de l'ennemi libéral, ou tout au moins de sa représentation publique légale, tant sur le terrain parlementaire que sur le terrain médiatique, *via* le rachat systématique de ses journaux.

Dans une moindre mesure, la manière passablement brutale dont Villèle poursuit la marginalisation politique de ses anciens alliés constitutionnels - organisant sciemment fin 1822, pour citer un exemple, la défaite législative d'Hercule de Serre, pourtant rallié au nouveau gouvernement -, témoigne d'un état d'esprit qui dépasse le simple souci d'efficacité et de pérennité ministérielle. Aboutissant dans la « Chambre retrouvée » (mars 1824-novembre 1827) au célèbre agrégat des « 300 de M. de Villèle », troupes serviles du chef du gouvernement, cette politique systématique témoigne bel et bien d'une propension compulsive au monopole politique, bien loin du respect des adversaires.

Cette propension n'est d'ailleurs pas réservée aux seuls chefs, qui n'agiraient ainsi que par soif de pouvoir mégalomane. Elle est au moins aussi développée au sein de la base des élus royalistes, ainsi qu'en témoigne par exemple la séance déjà évoquée où Manuel prononce son discours ambigu sur le régicide, qui conduit quelques jours après à son exclusion effective de la Chambre. Parce que Manuel a enfreint les convenances rhétoriques sur l'interdit suprême qu'est le régicide, de nombreux royalistes veulent lui ôter définitivement la parole, en lieu et place du rappel à l'ordre d'usage, prodigué par le président de la Chambre Ravez en application du règlement. Ravez indiquant aux membres de la droite que leur proposition était illégale, car non conforme au règlement, un élu royaliste de l'Ardèche, Granoux, laisse alors éclater ce mot sublime, et tellement révélateur : « **Ôtez-lui la parole ! Nous sommes plus forts que le règlement !** »¹, mot bientôt répété en cœur par un grand nombre de ses voisins de tribune.

Cette intolérance récurrente à l'égard de l'adversaire rend *ipso facto* scandaleuse la perspective d'une franche alternance politique au bénéfice des libéraux. La méthode légaliste de Villèle pour s'assurer du monopole politique trouvant ses limites - ce dont témoigne

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 38, pp. 438-439, Chambre des députés, 26 février 1823, interruption de Granoux à la suite du discours de Manuel.

l'échec électoral de novembre 1827 -, nombreux sont ceux qui à droite reprennent alors les rêves de 1814 et la perspective de modeler « leur » constitution.

La tentative d'inflexion absolutiste des institutions essayée par Charles X et Polignac en 1829-1830 trouve dès l'été 1828 un porte-parole en la personne de Cottu, qui, dans une brochure à fort retentissement, intitulée *Des moyens de mettre la Charte en harmonie avec la royauté*, écrit : « Le roi, dans les circonstances que suppose la charte, et dont lui seul est juge, n'agit pas proprement comme pouvoir législatif, ni même comme pouvoir exécutif ordinaire ; il agit comme pouvoir dictatorial qui ne peut, ni ne doit être soumis à aucun contrôle »¹. La personnalité de l'auteur de la brochure est intéressante : loin d'appartenir jusque là à l'extrême-droite, ni même de faire figure de magistrat très répressif, à l'instar d'un Marchangy, d'un Vatimesnil, ou même d'un Bellart, Cottu apparaît comme un royaliste de droite, anti-villèliste, mais plutôt modéré dans ses jugements. C'est ainsi qu'en octobre 1821, il avait arraché au tribunal une condamnation particulièrement clémente du chansonnier libéral Béranger, loin du réquisitoire impitoyable prononcé par l'avocat général Marchangy. En dépit de la réputation devenue très sulfureuse de Cottu à la suite de ses brochures en faveur d'une dictature royaliste de salut public, Béranger, non sans courage, tient à lui rendre un hommage appuyé, en épilogue de la réédition de ses *Chansons*, écrivant à son sujet : « Un juge, dont on sera peut-être surpris de trouver le nom ici, influa heureusement pour moi dans cette affaire [en 1821 ...] ; c'est M. Cottu, ce fougueux champion des opinions aristocratiques, au demeurant l'homme le plus honnête, le meilleur et le plus désintéressé des royalistes »².

Voilà qui montre que, si, en fin de période, la voie du coup d'État absolutiste ne fait pas l'unanimité à droite - Villèle et ses proches notamment s'y opposent, jugeant lucidement l'affaire irréaliste -, pour autant, la tentation du monopole politique est bien plus envahissante à droite qu'on ne le croit généralement. Elle dépasse de beaucoup en ampleur et en popularité une petite coterie d'extrême-droite, qui, entre Polignac et La Bourdonnaye, constituerait la fraction chimérique et nuisible de la droite royaliste. Les divergences au sein de la droite sur le mode d'obtention de ce monopole rêvé sont assurément importantes, et elles se creusent davantage encore avec la perspective ultime de ce coup d'État qui divise. En revanche, il nous semble que la recherche de ce quasi-monopole, la volonté de résorption de l'adversaire politique, par-delà le désir naturel de domination majoritaire, sont largement constitutives de la droite, y compris de son aile modérée, Villèle en tête. La culture de l'intolérance, favorisée

¹ Charles Cottu, *Des moyens de mettre la Charte en harmonie avec la royauté*, Paris, Charles Gosselin, août 1828, 348 p.

² Béranger, *Chansons*, rééd. Garnier, 1868-69, 4 vol., vol. 4, p. 215-216.

par un passé traumatique et ravivée par l'épreuve des Cent-Jours, est en réalité répandue de toutes parts, la droite, en l'occurrence, n'y échappant pas davantage que ses adversaires.

b- Le désir de mort d'un ennemi politique déshumanisé

Si donc, par ces tentatives de monopolisation du jeu politique, la droite royaliste est sans doute plus révélatrice de son époque que d'une spécificité partisane, en revanche, le recours fréquent à la déshumanisation monstrueuse de l'adversaire et les justifications consécutives de sa mise à mort marquent davantage un clivage partisan.

Le centre constitutionnel, comme d'ailleurs le centre gauche, s'interdisent par principe ce genre de raisonnements, et n'y cèdent pour ainsi dire jamais. Même en 1830, au plus fort de l'affrontement avec la droite absolutiste, les constitutionnels et les libéraux modérés, lorsqu'ils ont recours au parallèle anglo-saxon pour prévoir une probable révolution, préfèrent de beaucoup l'exemple de 1688 - la fuite forcée de Jacques II - à celui de 1649 - la décapitation de Charles 1^{er}.

L'extrême-gauche « ultra-libérale » (c'est l'expression d'époque) et républicaine, n'a pas les mêmes pudeurs virginales, et, en tant qu'héritière du jacobinisme d'antan, a pour ainsi dire pour elle la primeur historique des incitations au meurtre comme mode d'influence politique. Néanmoins, la répression institutionnelle du régime de la Restauration la contraint la plupart du temps à s'exprimer de manière larvée, par sous-entendus : le célèbre et ultime discours de Manuel du 26 février 1823, rappelant avec gourmandise le sort de Louis XVI¹, est l'archétype de ces appels au meurtre suggérés ; l'auteur, du reste, était coutumier du fait², et en ceci fidèle porte-parole de l'extrême-gauche à la Chambre.

L'attitude observée sur le sujet à droite apparaît comme une réplique aux provocations mortifères passées des révolutionnaires, et accessoirement, à leur réactualisation sous les Cent-Jours et la Restauration par une extrême-gauche provocatrice. Pour autant, les appels à la mort observables à droite dépassent plus d'une fois le cadre de l'échange d'invectives entre deux extrêmes politiques.

D'abord, l'animalisation de l'adversaire libéral ou jacobin, prélude rhétorique classique à l'appel à la mort, n'est pas le fait de la seule extrême-droite. Dunoyer, rédacteur du *Censeur*, rappelle que, fin 1814, c'était *la Gazette de France*, le journal des vieilles douairières de

¹ *Archives Parlementaires*, 2^e série, vol. 38, pp. 434-439, Chambre des députés, 26 février 1823.

² Cf. par exemple le 27 juin 1821, où Manuel, lors d'une discussion sur le budget de la marine, exalte la révolution violente des Noirs d'Haïti, qui semble pouvoir servir de modèle dans les autres Antilles françaises, s'attirant cette réplique effrayée du député de centre gauche Duvergier de Hauranne : « Vous allez faire assassiner les Blancs ! » (*Archives parlementaires*, 2^e série, pp. 423-430, Chambre des députés).

province, amoureux du bon ton et des convenances, qui cède à ce processus de déshumanisation violente de l'adversaire : « Aucun journal n'a insulté plus grossièrement les hommes qui ont figuré dans la révolution, que *la Gazette de France* : dans les feuilles du mois d'octobre, les rédacteurs les ont traités d'assassins et de bourreaux ; ils les ont comparés à des tigres qui cuvent le sang qu'ils ont bu la veille, en attendant de nouvelles proies à dévorer : ils ont dit qu'il était nécessaire de rappeler les crimes de la révolution française pour l'instruction du présent »¹.

Un an plus tard, en raison de la peur induite par les fédérés des Cent-Jours, le phénomène s'est encore amplifié, touchant désormais, en ce début de seconde Restauration, des cercles *a priori* insoupçonnables de telles pulsions de meurtre.

Ainsi, contrairement à un poncif attribuant à l'influence féminine un adoucissement des mœurs politiques, on voit au contraire, dans les premiers mois de la seconde Restauration, les femmes aristocrates du Faubourg Saint-Germain s'immiscer dans les débats parlementaires depuis les tribunes de spectateurs de la Chambre, et lancer des appels au meurtre, qui font rigoureusement écho aux cris inverses des poissardes jacobines de 1789-1793. Évoquant les débats particulièrement houleux relatifs à l'évasion de l'ancien Directeur des Postes Lavalette (décembre 1815), l'historien Viel-Castel rappelle avec sévérité le surnom de « brodeuses de 1815 » - en référence évidente aux « tricoteuses » montagnardes de 1793 - que s'étaient alors attiré ces comtesses et duchesses du noble Faubourg par leurs interventions déchaînées au sein de l'hémicycle, en violation du règlement des Chambres².

De la même manière, le vif soutien apporté par les sociétés secrètes royalistes à la « Terreur blanche » en ce second semestre 1815 s'appuie explicitement sur le désir de répondre à la *tabula rasa* révolutionnaire par une autre table rase strictement antagoniste. Comme le déclare crûment Agier - honorable substitut du procureur à la cour de Paris - lors d'une réunion parisienne des Francs-Régénérés : « Ce qui a commencé la Révolution peut servir à la terminer : c'est avec le feu qu'on guérit les blessures faites avec le feu »³.

Le milieu parlementaire ultra-royaliste, pourtant constitué, ainsi qu'on l'a vu, de grands propriétaires, héritiers d'une longue tradition familiale de service de l'État, n'échappe pas à cette contagion de la violence verbale, allant jusqu'à l'appel au meurtre. Dans l'effervescence de la « Chambre introuvable », les Français d'opinions antagonistes ont été menacés du pire par la droite ultra-royaliste, au cas où ils manifesteraient leurs opinions par des attitudes ou des paroles « révolutionnaires », c'est-à-dire attentatoires aux bienséances langagières de la Restauration. Les drames de la Terreur et plus particulièrement le régicide de Louis XVI, au

¹ *Le Censeur*, oct.-déc. 1814, pp. 235-239, article de Dunoyer.

² Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 4, p. 377.

³ Cité par Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 3, ch. 12, p. 354.

cœur du système de référence historique des ultras, ont servi d'alibi à ces menaces de mort proférées contre les manifestants et autres provocateurs anti-royalistes.

On a déjà montré comment, dans son célèbre discours du 11 novembre 1815, La Bourdonnaye promet la mort avec confiscation de biens aux quelques centaines de « grands coupables » des Cent-Jours exclus de l'amnistie sélective qu'il propose. De même, lors de la discussion du projet sur les cris séditeux, Humbert de Sesmaisons demande que la peine de mort se substitue à la déportation, peine déjà lourde prévue dans le projet gouvernemental, pour les auteurs d'attentats, physiques ou simplement verbaux, contre « la majesté royale »¹. Piet va plus loin, qui réclame la même mesure pour ceux qui arboreraient le drapeau tricolore. La « majorité de 1815 » entend donc bien réduire au silence les ennemis du régime bourbonien sous peine de mort, et empêcher ainsi, de gré ou de force, la réitération de 1789, de 1793 et de mars 1815. Au passage, Piet revient sur le régicide de Louis XVI, pour contester tout soutien populaire, dans quelque région du pays que ce soit, au jugement de la Convention ayant condamné à mort le roi ; son révisionnisme enflammé finit par provoquer des murmures dans la salle, au point que Lainé, président de la Chambre, doit inviter Piet à revenir au projet de loi en discussion². Piet manifeste ainsi une double volonté d'annihilation de l'adversaire, puisqu'il conteste toute légitimité populaire à l'acte le plus symbolique de la Révolution, en même temps que, par un renversement des rôles, il menace de mort ceux qui, par leurs agissements publics, contrediraient sa tentative de révision historique.

Parallèlement, les fractions politiques et personnalités objets et victimes de cette violence verbale droitnière dépassent plus d'une fois les cénacles ultra-libéraux et républicains, pour s'élargir à l'ensemble de la gauche libérale. Dans le contexte passionnel qui suit, pendant plus d'un an, l'assassinat du duc de Berry (février 1820), les dérapages en ce sens se précisent avec suffisamment de netteté pour qu'en plein débat sur une pétition relative aux conspirations secrètes, Casimir Perier, archétype du libéral modéré³, lance, bravache, à ses adversaires royalistes : « Nos têtes vous font-elle plaisir ? Faites-les tomber, mais que ce soit devant la loi ! »⁴. L'expression fanatique d'une pulsion de mort semble étendue à ce stade à l'ensemble du camp opposé, dépassant le souhait, usuel à l'époque, d'une éradication politique de l'Autre, pour caresser le désir, comme en 1815, d'une véritable épuration physique.

¹ Cf. *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 15, pp. 142-143, séance du 27 octobre 1815, discours de Sesmaisons.

² *Archives parlementaires*, *ibid.*, pp. 143-144, discours de Piet.

³ Même s'il convient de ne pas commettre d'anachronisme sur cette modération ; Casimir Perier n'a pas du tout en 1821 l'image qu'il a acquise dix ans plus tard comme chef du « parti de la Résistance ».

⁴ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 30, pp. 116-117, Chambre des députés, 21 février 1821, discours de Casimir Perier.

En dépit de cette banalisation épisodique, à droite, de la haine mortelle portée à l'adversaire politique, il est néanmoins patent que l'objet de prédilection de cette mise à mort verbalisée n'est pas le libéral ordinaire, nonobstant quelques accès de fièvre rhétorique, mais bien cette fraction de l'extrême-gauche héritière du jacobinisme, dont les anciens régicides et leurs apologistes sont évidemment les symboles les plus honnis. C'est ainsi qu'à ce dernier titre, le 26 février 1823, la droite, non contente de réclamer l'expulsion de Manuel hors de la Chambre après son discours flattant le régicide, laisse fuser des cris « à bas ! » non équivoques¹ ; la même haine, poussée jusqu'au désir de mort, s'était déjà fait entendre dans l'enceinte quatre ans auparavant en 1819, lors du débat sur l'admission de l'abbé Grégoire. À cet égard, on est bien dans une résurgence du combat des « Furies » révolutionnaires et contre-révolutionnaires de 1789-1793, pour reprendre l'expression d'Arno J. Mayer². Le schéma rhétorique est toujours le même, dans un camp comme dans un autre, fonctionnant en trois temps : 1° dénonciation de la monstruosité sanguinaire et pour ainsi dire animale de l'adversaire³ ; 2° mise en scène spectaculaire de sa propre mort, entendons, de figures emblématiques de sa mouvance politique, de sa classe sociale ou de la nation tout entière - le régicide, par la symbolique exceptionnelle du « corps du roi » (E. Kantorowicz)⁴, constituant l'incarnation suprême de ce martyr probatoire - ; 3° en retour, appel au meurtre de l'adversaire ainsi diabolisé.

Le jeu d'écho sanguinaire entre droite et extrême-gauche apparaissait comme on l'a vu de manière particulièrement exemplaire dans le discours canonique de La Bourdonnaye du 11 novembre 1815, relatif à l'amnistie des Cent-Jours, avec le recours à l'image de « monstres souillés du sang de leur Roi »⁵, justifiant en retour l'usage de « fers, bourreaux et supplices », pour réduire définitivement à merci les adversaires honnis.

Toutefois, même si la fraction d'extrême-droite et son principal orateur jouent manifestement un rôle de locomotive interne dans la déshumanisation et la mise à mort verbale de l'adversaire, des orateurs qui n'appartiennent pas à cette fraction manifestent

¹ *Archives Parlementaires*, 2^e série, vol. 38, pp. 438-439, interruptions du discours de Manuel.

² Arno J. Mayer, *Les Furies 1789-1917, violence, vengeance, terreur au temps de la révolution française et de la révolution russe*, ouvrage déjà cité.

³ Les « tigres » assoiffés de sang décrits par *la Gazette de France* fin 1814, auxquels on faisait allusion il y a un instant, en sont une illustration parmi d'autres.

⁴ Ernst Kantorowicz, *The King's two bodies, a study in mediaeval political theology*, Princeton, University Press, 1957, XVI-568 p., trad. fr. par Jean-Philippe et Nicole Genet sous le titre *Les deux corps du roi : essai sur la théologie politique au Moyen-Âge*, Paris, Gallimard, 1989, 638 p.

⁵ *Proposition d'une loi d'amnistie faite par M. le Comte de La Bourdonnaye à la Chambre des députés, dans la séance du samedi 11 novembre 1815, et prise en considération le même jour*, Paris, J.-G. Dentu, 1815, p. 33.

parfois un talent morbide qui n'est guère inférieur. Il n'est qu'à penser au célèbre discours de Bonald sur la répression du sacrilège : « On se récrie sur la peine de mort, mais osons proclamer ici des vérités fortes : si les bons doivent leur vie à la société comme service, les méchants la doivent comme exemple. [...] Par un effet bien remarquable de nos mœurs et de nos doctrines, jamais la société ne prodigua plus que de nos jours la vie des bons et ne fut plus avare de celle des méchants. [...] Un orateur a observé que la religion ordonnait à l'homme de pardonner ; oui, mais en prescrivant au Pouvoir de punir, car, dit l'Apôtre, *ce n'est pas pour rien qu'il porte le glaive*. Le Sauveur a demandé grâce pour ses bourreaux, mais son Père ne l'a pas exaucé. Il a même étendu le châtiment sur tout un peuple qui, sans chef, sans territoire et sans autel, traîne partout l'anathème dont il est frappé. Et d'ailleurs, en punissant de mort le sacrilège, que fait-on par une sentence de mort, sinon le renvoyer devant son juge naturel ? »¹. S'il y a ici un déplacement du politique vers le religieux dans la monstruosité pourchassée, la crudité des termes est néanmoins terrible.

Cela confirme nos précédentes remarques sur l'extension fréquente à toute la droite de cette pulsion mortifère à l'égard de l'adversaire, aggravée à l'évidence par le traumatisme révolutionnaire antérieur.

2. Haine de l'*alter ego*, haine de soi : une caractéristique de la droite royaliste

Dans un second temps, qui arrive très vite, la haine de l'adversaire se transmue en aversion du voisin, du semblable, sinon de soi-même. « Pourquoi vois-tu une paille dans l'œil de ton frère, toi qui ne vois pas la poutre qui est dans le tien ? ». Ce verset biblique² pourrait résumer l'attitude qui unit les hommes de droite entre eux, dans la façon qu'ils ont de se décrire et de se juger. Ce processus qui consiste à critiquer le voisin semblable par une mécanique de différenciation exacerbée, à partir de caractéristiques communes mal assumées, apparaît en effet typique de la droite royaliste de l'époque. Plusieurs causes peuvent être mises en avant.

Une telle dérive découle d'abord et avant tout de l'impuissance plus ou moins bien assumée à accomplir cette éradication de l'Adversaire, considérée quasiment comme une œuvre eschatologique. En outre, les petites nécessités de l'heure qui conduisent inéluctablement à composer, et même parfois à s'allier avec l'ennemi, pour supplanter le rival interne dans la course au pouvoir, amplifient le phénomène. La mauvaise conscience, née de cette incapacité à venger sa jeunesse et ses pères bafoués, aboutit donc à une misanthropie

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 43, pp. 129-132, Chambre des pairs, 12 février 1825, discours de Bonald.

² *Évangile de saint Matthieu*, ch. VII, verset 3.

prédominante : pour échapper au mépris de soi, le mécanisme psychologique classique dit de « projection » aboutit à faire porter le poids de cet échec essentiel - indépendant d'ailleurs d'éventuels succès électoraux ou d'une accession aux responsabilités- , à des collègues jugés plus opportunistes ou au contraire plus vains et contre-productifs dans cette quête inaboutie de restauration vengeresse. En somme, le caractère inaccessible de la mission que la droite s'était d'emblée fixée - ou avait fait semblant de se fixer - a conduit ses acteurs à diaboliser davantage encore, non seulement les adversaires, mais aussi les alliés, et même les camarades de « parti », afin de se justifier de la modestie des résultats engrangés auprès des dupes qui croyaient sincèrement à la faisabilité de cette œuvre.

Des causes adjacentes confortent cette propension au dénigrement interne. Le succès durable d'une carrière politique implique d'assurer sa suprématie dans une hiérarchisation interne, pas seulement lors du processus électoral - uniquement législatif sous la Restauration - mais en permanence comme orateur, membre de commission, rapporteur, directeur d'administration centrale, publiciste, etc., tous compléments externes à l'élection assurant à l'époque la pérennité véritable de la carrière politique. Or, les perspectives de carrière étant alors fort limitées et précaires, comme on l'analysait au chapitre 5-B, ceci renforce mécaniquement l'âpreté des rivalités internes.

Enfin, troisième cause importante, cette mécanique du dénigrement interne rencontre à droite un écho d'autant plus démultiplié, que les préjugés hyper-élitistes qui la caractérisent poussent chacun de ses membres à passer au crible le moindre des défauts du rival pour se valoriser soi-même, en accusant de manière ostentatoire l'écart réel ou supposé entre le dénonciateur et le dénoncé. La morgue aristocratique, la fierté de ce que l'on est, s'exerce naturellement en premier lieu à l'encontre de l'adversaire politique libéral, mais aussi, de manière irréprouvable, à l'encontre du voisin et « ami » royaliste, dès lors qu'une hiérarchie, implicite ou explicite, s'établit entre les deux personnalités concernées. Tous ces phénomènes débouchent, au sein de la droite royaliste, sur un dénigrement du semblable.

a- Des relations mutuelles peu amènes

On pourrait constituer un volumineux recueil des perfidies que s'échangent mutuellement les royalistes de la droite. On se contentera de donner ici un florilège significatif, renvoyant pour le reste aux « témoignages » collectés à la fin de chaque fiche biographique, dans le guide détaillé en fin de cette étude (annexe n°4). Deux éléments sont pointés du doigt : l'attitude condescendante, méprisante ou hypocrite d'une personnalité, ainsi que les exigences qu'elle formule, débouchant sur des récompenses, promotions et responsabilités, jugées

totale­ment dispropor­tionnées au regard des mérites effectifs de l'intéressé. La surenchère du mépris inhérente au royalisme « exclusif » exacerbe les blessures d'amour-propre, et en contre-partie, les rosseries vengeresses des sollicit­eurs humiliés, au sein de la droite royaliste.

Quelques proches conseillers des puissants semblent emblématiques de cette arrogance, qui engendre en retour mépris et haine interne à la droite. Ainsi, la morgue de Blacas concentre sur sa tête une multitude de ces épigrammes revanchar­des. Le portrait épigrammatique de Bourrienne sur Blacas souligne le formidable phénomène d'écho d'un mépris en cascade : « On a peine à se figurer qu'il ait pu exister tant de fatuité jointe à tant d'insuffisance. [...] Lorsque l'on voulait faire quelque communication à Louis XVIII, ceux-là même qui étaient le plus avant dans son intimité devaient s'adresser à M. de Blacas. Quant à lui, dès que quel­qu'un avait à lui faire tenir un avis salutaire, il disait, avec une imperturbable suffisance : "Qui ?... Cet homme-là ?... Ah ! Bah ! ... C'est un intrigant, un visionnaire, un alarmiste, un frondeur. Je ne veux pas en entendre parler" »¹.

En même temps, ce dernier portrait pointe du doigt un motif assez fréquent d'aversion renforcée, constituée par la médiation sourcilleuse du personnage critiqué, exerçant un filtrage, ou pour mieux dire un barrage dans l'accès à un personnage encore plus puissant.

La haine dont est victime Vitrolles chez de nombreux royalistes de droite réside dans sa fonction analogue de confident principal, hiérarchisant et filtrant les sollicit­eurs de Monsieur (futur Charles X) à une période cruciale, entre 1814 et 1818. Frénilly déverse son fiel en ces termes : « [C'était] un intrigant dans toute l'acception du mot. [...] Ce Provençal était gascon, fier comme un parvenu de son ascension rapide ; ses valets ne l'appelaient que Monseigneur et à travers beaucoup de politesse, de cajoleries et de mignardises, il perçait toujours dans son ton quelque chose du grand seigneur qui se familiarise »². La Maisonfort se fait plus concret dans sa dénonciation de la fatuité du personnage, lorsqu'il décrit une rencontre avec lui en avril 1814 : « Il donnait audience en ce moment ; à mon approche, tout cessa, les deux battants furent ouverts, la foule écartée, les uniformes des généraux, les toilettes des dames furent dispersés, et Vitrolles s'avança gravement et dignement vers moi en dissimulant avec modestie sa prétendue supériorité. Tout à coup, l'immortel roman de Le Sage³ me revint en souvenance et je partis d'un éclat de rire. Vitrolles en fut presque déconcerté »⁴. D'Haussez est le plus mordant, et en même temps celui qui désigne le plus précisément *l'influence* comme nœud du scandale : « L'entourage de Monsieur, composé de brouillons sans expérience, sans esprit politique, sans entente des affaires, ne pouvait rien produire de

¹ Bourrienne, *Mémoires de M. de Bourrienne, ministre d'État*, Paris, Ladvocat, 1829, vol. 10, pp. 258-260.

² François-Auguste de Frénilly, *Souvenirs*, publ. Arthur Chuquet, Paris, Plon-Nourrit, 1908, pp. 390 et 433.

³ La Maisonfort, ainsi qu'il l'explique juste après cet extrait, fait allusion à *Gil Blas*, au moment où un premier commis ministériel écarte tous les grands d'Espagne pour recevoir un de ses collègues.

⁴ Antoine de La Maisonfort, *Mémoires d'un agent royaliste sous la Révolution, l'Empire et la Restauration*, publ. Hugues de Changy, Paris, Mercure de France, 1998, ch. 12, p. 229.

grand, de raisonnable. [...] Une heure de fermeté dans une circonstance difficile avait fait à M. de Vitrolles une réputation d'homme d'État et l'avait élevé au rôle d'oracle dans ce milieu. On lui prêtait une véritable éloquence, bien qu'il n'eût jamais prononcé une parole à la tribune. Sur quoi était établi son grand renom ? Nul ne le savait, et mieux encore, nul de s'en inquiétait. Il était M. de Vitrolles, l'oracle de Monsieur, cela suffisait. [...] Le baron de Vitrolles était donc l'*esprit* du pavillon de Marsan. C'est lui qui conseillait, inspirait, écrivait et agissait »¹.

La médiation supplémentaire d'un domestique promu aux fonctions de secrétaire dans le processus de filtrage hiérarchique exacerbe plus encore l'humiliation du solliciteur royaliste et la haine subséquente, ainsi que l'atteste ce récit de Bourrienne, relatif à l'abbé Fleuriel, secrétaire de Blacas : « « Ici, je suis conduit à faire une incursion dans le domaine de l'absurdité. [...] M. de Blacas ne me reçut pas, et après tout, c'était justice. Qu'étais-je en comparaison d'un si grand personnage ? J'eus seulement l'insigne honneur de parler à monsieur son secrétaire, qui, si cela mérite la peine qu'on s'en souvienne, était un abbé, et s'appelait l'abbé Fleuriel. Quelle étude pour un poète comique qu'un pareil personnage, et que l'abbé Fleuriel était beau d'impertinence et de satisfaction ! Comme il avait bien cette dignité qui sied au grand secrétaire d'un grand ministre ; et qu'il était joli quand il me dit avec une grâce toute nonchalante : "Monsieur le comte n'y est pas !" Il lui aurait fallu trois bouches comme la sienne pour contenir ces mots : "Monsieur le comte", tant il se plaisait à les gonfler. M. de Blacas y était, je le savais. L'abbé ne se permit-il pas de me demander de lui confier ce que j'avais à dire à M. de Blacas ? Je tournai le dos au fat, sans daigner lui répondre, et je sortis. Voilà pourtant en quelles mains étaient remises les affaires de la France ! »².

Les chefs suprêmes ne sont nullement à l'abri de ces tentatives de dénigrement permanent, dès lors qu'ils apparaissent aux yeux d'un royaliste de droite comme des obstacles à la promotion ou à la prorogation de la carrière personnelle, au lieu d'être l'adjuvant attendu. L'absence d'arrogance ne garantit pas l'innocuité des relations, car le chef affectant la modestie est vite soupçonné de rouerie et de bassesse. Ainsi, en dépit du clientélisme massif pratiqué par Villèle pour éviter ce procédé, les déçus du villélisme apparaissent nombreux à droite, ce qui explique à la fois maintes dissidences individuelles, et un nombre plus important encore de portraits peu gratifiants. Traité sans surprise de « petit homme » ou de « pygmée » par Chateaubriand et La Bourdonnaye, qui le détestent plus qu'aucun autre, Villèle est ainsi épinglé, non sans justesse, par Ferdinand de Bertier : « Il ne connaissait que la partie inférieure et basse du cœur humain. [...] Ce que je reproche à M. de Villèle, c'est d'être parvenu avec une adresse infinie à altérer les sentiments d'hommes qui avaient sacrifié jusque là tout à l'honneur, pour les

¹ D'Haussez, *Mémoires*, Calmann-Lévy, 1896-1897, vol. 1, pp. 308-311. Le pavillon de Marsan, on le rappelle, désigne l'aile des Tuileries où résident l'héritier du trône Monsieur et ses proches conseillers.

² Bourrienne, *Mémoires*, Paris, Ladvocat, 1829, vol. 10, p. 259.

entraîner dans les voies basses et quelquefois honteuses de l'intérêt personnel et du lucre »¹. Vitrolles n'est pas moins cruel : « Alors Villèle parut. [...] Il chercha tous les subterfuges, tous les moyens de corruption par lesquels il pourrait s'opposer à l'envahissement des factions ennemies. Il tomba plus honteusement que ses prédécesseurs, après avoir usé jusqu'à la dernière toutes les ressources de la puissance monarchique, l'avoir déconsidérée par une marche tortueuse entièrement opposée au caractère du souverain qu'il faisait agir »².

Maints royalistes qui n'ont pas franchi le Rubicon de la dissidence sont à peine plus généreux à l'égard de Villèle. Le portrait de Frénilly est ainsi assez ambigu et sibyllin, et l'on sent les réticences ou les demi-moqueries plus spontanées et sincères que les hommages de circonstance : « Villèle, membre de la chambre des députés depuis trois ans [en 1818], y avait percé par degrés, non par de grands talents de tribune ; il parlait médiocrement, sans éclat, d'une voix étrangement nasillarde et sa figure était chétive comme sa taille. Mais il avait une grande lucidité ; il était adroit, mesuré, conséquent, d'une grande justesse d'esprit, et d'une persévérance qui allait jusqu'à l'entêtement, qualité qui conduit à tout, jusqu'à ce qu'elle fasse tout perdre, comme sa vie politique l'a prouvé. Du reste, bon et sincère ami. Il me l'a prouvé, et je lui ai bien rendu cette amitié, quoique, à vrai dire, plus souvent par mes censures que par mes éloges, mais toujours dans son intérêt qu'il n'a jamais séparé de celui de l'État »³. De manière plus significative encore, Pierre Beraud, député de l'Allier, représente le modèle du député-godillot, modeste, soumis au gouvernement villèliste, qu'il sert avec zèle par ses votes ; malgré cela, le portrait qu'il laisse de Villèle dans ses *Mémoires* est très en demi-teinte, l'ingénuité un peu candide de ce portraitiste provincial « de base » ne donnant que davantage de crédibilité aux réserves exprimées par lui : « On ne pourrait certes pas dire que M. de Villèle fût un orateur très éloquent, mais j'ai connu peu d'hommes sachant aussi bien que lui mettre de l'ordre dans le classement de ses idées. [...] Toujours prêt à monter à la tribune, s'il jugeait que cela fût nécessaire, il ne laissa presque jamais la plus petite objection sans réponse. [...] Il était aussi, comme certains orateurs, doué de cette facilité précieuse, surtout pour un ministre, de savoir parler sans rien dire. Il poussa dans la suite, si loin cette manie de répondre à tout, qu'elle le plaça quelquefois, selon moi, dans une position voisine du ridicule. [...] Il m'est souvent arrivé de gémir en secret, de voir un ministre du roi, transformé pour ainsi dire en marionnette »⁴.

Bien que davantage protégé par son statut majestueux, Charles X n'échappe pas aux regards lucides des hommes de droite. Si les jugements négatifs sont simplement susurrés en

¹ Ferdinand de Bertier, *Souvenirs d'un ultra-royaliste*, publ. Guillaume de Bertier, vol. 2, pp. 230-233.

² Vitrolles, *Mémoires et relations politiques*, vol. 3, p. 296.

³ Frénilly, *Souvenirs*, éd. de 1908, p. 420 (rééd. Perrin, 1987).

⁴ Beraud, *Souvenirs parlementaires*, pp. 61-62.

petit comité pendant la durée du règne, la chute de la Restauration délie les langues vipérines, et les *Mémoires*, écrits *a posteriori*, s'en donnent à cœur joie pour épancher les consciences critiques. On avait vu, au chapitre 5-C, le regard féroce porté par un Sosthène de La Rochefoucauld sur l'aveuglement inintelligent du personnage royal. Avec plus de diplomatie, Maxence de Damas, pourtant beaucoup plus proche de Charles X après 1830, exprime lui aussi un jugement lucide qui s'écarte rapidement du panégyrique : « Charles X était un prince excellent, dont les vues étaient justes, les sentiments exquis ; mais faute d'un caractère bien formé, étranger toute sa vie aux affaires sérieuses, il était absolument dépourvu de volonté. [...] Trop faible pour raisonner et vouloir, il acceptait toujours l'avis du dernier venu, quand celui-ci insistait avec quelque force »¹. Seul Chateaubriand est à contre-courant, qui, par intérêt conjoncturel de l'après-1830, dresse un portrait très élogieux de Charles X dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*², après avoir entretenu au contraire des relations exécrables avec lui pendant toutes les dernières années de la Restauration.

Ces reproches mélangés d'arrogance et/ou de médiocrité ne visent pas seulement ces quelques figures archétypales de princes, conseillers du prince ou chefs parlementaires ; bien plus, on peut dire qu'ils semblent constituer le lot commun des sentiments entre royalistes de la droite, dès lors qu'intervient un rapport de rivalité mutuelle. On avait déjà vu au chapitre 4 que la formation reçue par Bacot de Romand au sein du conseil d'État lui avait donné une assurance et un complexe de supériorité qui insupportait bon nombre de ses collègues de droite, tel Salaberry, dont on rappelle la roserie : « Ce pauvre Bacot..., il s'est reconnu la science infuse. Présomptueux et pédant, il croit apprendre aux habiles ce qu'ils savent mieux que lui. [...] Le pauvre Bacot étouffe de suffisance, il croit étouffer de génie. [...] Sa supériorité le tourmente, il ne sent pas qu'on l'a toisé »³. Ces relations dialectiques fondées sur le mépris réciproque dépassent de beaucoup le cas individuel. D'Haussez égratigne ainsi Roux-Laborie dans un portrait particulièrement plaisant : « L'homme le plus remuant, le plus bavard, le plus inconsistant, le plus important, le plus importun, le plus affairé de toute la France. Manière de postillon politique, on le voyait courant d'une antichambre dans une autre, y recueillant ce qui se disait parmi les gens qui attendaient des audiences, et le distribuant comme s'il l'eût tenu des ministres, paraissant n'avoir du temps pour rien, et le perdant à donner l'idée d'un crédit qu'il n'avait pas ; traité partout sans cérémonie et donnant ces accueils pour de la familiarité ; sans argent et ne parlant que de millions, sans position réelle entre celle qu'il aurait dû avoir et dont il ne voulait pas, et celle après laquelle il

¹ Maxence de Damas, *Mémoires*, vol. 1, p. 280.

² Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, 4^e partie, livre 38, ch. 13, rééd. Gallimard, coll. La Pléiade, 1952, publ. M. Levaillant, vol. 2, pp. 698-701 (ou Quarto, publ. Jean-Paul Clément, 1997, vol. 2, pp. 2651-2653).

³ Salaberry, *Souvenirs politiques, 1821-1830*, vol. 1, pp. 274-275.

courait et que l'on s'accordait à lui refuser »¹. De même, Bourdeau vu par Salaberry devient un « grand vent », qualifié ironiquement de « Thémistocle limousin »², etc., etc. : l'on n'en finirait pas d'énumérer ce type de formules.

À défaut d'arrogance et de fatuité, c'est l'hypocrisie ou l'obséquiosité qui sont stigmatisées, et produisent en retour l'aversion du voisin et faux « ami ». Dans son *Cahier vert*, M^{me} de Chateaubriand gratifie ainsi de son mépris tous les adversaires de son mari au sein de la droite royaliste, disant par exemple de Maxence de Damas : « Le baron de Damas, dont la bêtise seule serait une excuse à tout le mal qu'il a fait à la France, si cette bêtise ne lui laissait pas des moments assez lucides pour être méchant à propos, c'est l'hypocrisie incarnée »³. Boisbertrand n'est pas mieux traité : « Boisbertrand : [...] sorti de la boue et gorgé de places par ses bassesses (son savoir-faire en fait d'intrigues), aussi fougueux congréganiste et absolutiste sous Polignac qu'il avait été pour et contre sous Villèle ; un drôle enfin [...], un misérable »⁴.

On note à cette occasion les conséquences nocives d'une émulation un peu puérile, relative à la « légitimité » respective des intéressés : comparaison systématique des mérites antérieurs, des états de service - pendant la révolution -, des souffrances, et surtout des origines sociales (« sorti de la boue ») : ces comparaisons permanentes, permettant de lacérer à plaisir l'image des compagnons royalistes ainsi portraiturés, est un moyen idoine pour contester des hiérarchies politiques existantes, ayant transformé les hiérarchies passées de manière préjudiciable au portraitiste ou à celui de ses familiers. Dans cette même perspective, Capelle, promu ministre début 1830, quand François-René de Chateaubriand s'impatiente toujours dans l'opposition, a droit quant à lui à la gentillesse qui suit, de la part de l'épouse de ce dernier : « Tout le monde connaît son origine, moins basse que ses sentiments [...]. Capelle : son nom seul est une tache à la monarchie : vil comédien, séide abject de tous les gouvernements, sans foi et sans honte »⁵. On a au passage la confirmation, par ces descriptions au vitriol de Céleste de Chateaubriand, que l'intrusion de l'élément féminin n'est pas en soi un élément pacificateur des relations politiques au sein de la mouvance royaliste. Dans ces conditions, le portrait ironique du même Capelle par François-René de Chateaubriand en personne paraît presque indulgent, quoique tout aussi condescendant : « Ses prétentions ne dépassaient pas sa valeur. [...] La modestie est une qualité rare, et le seul tort de M. Capelle est de s'être laissé nommer ministre »⁶.

¹ D'Haussez, *Mémoires*, vol. 1, pp. 201-202.

² Salaberry, *Souvenirs politiques, 1821-1830*, vol. 1, p. 269 et vol. 2, p. 253.

³ Céleste de Chateaubriand, *Cahier vert*, rééd. Paris, Perrin, 1990, publ. Jean-Paul Clément, p. 115.

⁴ *Cahier vert*, pp. 140-141.

⁵ *Cahier vert*, p. 154

⁶ *Mémoires d'Outre-Tombe*, livre 38, ch. 6, rééd. la Pléiade, vol. 2, p. 684 (ou Quarto, 1997, pp. 2624-2626).

De ceci, il résulte que nul, si haut qu'il soit, n'est à l'abri de l'inimitié générale de ses compagnons politiques, et que l'admiration semble un sentiment fort délaissé à droite, nonobstant la tradition, plus vivace que jamais, des panégyriques officiels, qui ne trompent que les sots.

b- Une haine de soi ?

Derrière ces dénonciations moqueuses du chef méprisé ou abhorré, du rival interne, de l'ami secrètement jaloué, la haine de ce que l'on est soi-même, ou tout au moins de ce que l'on est menacé de devenir, affleure avec plus ou moins de lucidité chez les censeurs de leurs confrères. À titre d'exemple significatif, Chateaubriand écrit au sujet de Blacas : « M. de Blacas oubliait trop qu'il n'avait pas toujours été si grand seigneur. [...] En se frottant aux hautes aristocraties et en entrant dans la richesse, il a pris de leur allure. [...] Son sang-froid serait une qualité de l'homme d'État, si son sang-froid n'était autre que sa confiance dans son génie, et son génie trahit sa confiance : on sent en lui le grand seigneur avorté »¹. Quand on se rappelle les difficultés de fortune du père de Chateaubriand, l'enfance triste et modeste de François-René à Saint-Malo, puis l'infatuation sans limites du même, une fois devenu un grand écrivain royaliste, on ne peut s'empêcher de sourire à ce portrait, qui ressemble si fort à un auto-portrait, même s'il n'est ici, nullement conscient et volontaire.

La lucidité (ce que les psychologues appellent la « conscience de soi ») affleure davantage chez Ferdinand de Bertier, lorsqu'il dresse ainsi le portrait d'un « royaliste pur » typique de la première Restauration, en la personne du royaliste Emmanuel d'Arbou (1786-1859) :

« Je suis donc obligé de convenir que si le gouvernement se montrait peu disposé à accorder aux dévouements royalistes des récompenses qui leur étaient légitimement dues, il y avait aussi de la part de quelques royalistes des **prétentions exagérées**, et d'autres **entièrement contraires à toute délicatesse** : ainsi, M. d'Arbou [...] me demanda d'obtenir du prince la croix de Saint-Lazare, dont Louis XVIII avant la Révolution était grand-maître. [...] M. d'Arbou **n'était pas gentilhomme et il n'avait jamais servi**. Je me gardai bien de lui parler de la première difficulté ; mais je lui représentai qu'il était impossible de passer par-dessus la seconde, que ce serait une chose inouïe. Il me répondit froidement que **c'était parce que ce serait une exception unique qu'il voulait qu'on la fît pour lui** ; que son dévouement méritait bien quelque chose d'extraordinaire et d'inusité. Cependant, pour le satisfaire, j'en parlai à M. le duc d'Angoulême **qui en rit avec moi**, et je lui portai sa réponse qui était péremptoire, que l'ordre de Saint-Lazare n'était pas rétabli et qu'il ne le serait pas.

¹ Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, 4^e partie, livre 31, ch. 8 et livre 38, ch. 9, rééd. Gallimard, La Pléiade, 1952, vol. 2, p. 349 et pp. 689-690 (ou Quarto, 1997, pp. 2131 et 2637).

Cet exemple et quelques autres de même nature **me détournèrent de ne jamais rien réclamer** pour mon frère Bénigne et pour moi-même, quoique nous eussions bien véritablement dépensé pour la cause monarchique tout l'argent que nous avions de disponible [...] J'aurai trop craint, comme je l'ai dit ailleurs, que quelques doutes, quelques nuages ne pussent être élevés par des esprits mal disposés ou envieux, sur mon entière délicatesse et mon complet désintéressement [...] **On m'a dit que quelques royalistes dans le Midi se plainquirent de ce que je m'étais occupé de moi, pas assez d'eux.** Je puis dire avec vérité que ces plaintes d'un petit nombre de royalistes étaient injustes, mal fondées, quoique reproduites plus tard par quelques créatures de M. de Villèle ».

On ne saurait trouver meilleure illustration du cercle vicieux et suicidaire de cette extériorisation de la haine de soi, qui caractérise non pas une psychologie individuelle, mais bien la droite dans son entier sous la Restauration.

Si bon nombre d'hommes de droite acceptent l'enfermement dans une vision du monde réactionnaire, déjà décalée par rapport à l'état social contemporain, la plupart, surtout parmi ceux qui ont des attaches parisiennes ou auliques - y compris des familles comme les Bertier de Sauvigny -, craignent secrètement le ridicule, qui restait encore la tare majeure dans le cadre d'une sociabilité des élites. C'est pour ceux-là, paradoxalement, qui sont parmi les plus attachés au bagage idéologique spécifique de la droite royaliste de la Restauration, que l'affiliation droitière est la moins simple. Elle fait coïncider chez ces individus deux discours parallèles, l'affirmation ostentatoire de l'identité droitière, la fierté d'être soi-même, et en même temps en filigrane, un procédé langagier de dénigrement, sinon même de reniement permis précisément par cette mécanique comparatiste dévalorisante, qui stigmatise les ridicules du voisin dans l'espoir illusoire de sauvegarder la respectabilité de son propre engagement politique : mécanisme certes salvateur pour l'estime de soi, mais assurément ruineux pour l'efficacité collective.

Ainsi donc, la psychologie des rancœurs, nourries par le passé, confortées par le présent, est indiscutablement prédominante, faisant bien du royaliste moyen de la droite un Alceste. Ce rapport négatif à l'autre, conjugué à la grande diversité anthropologique qu'on a mise au jour tout au long de cette deuxième partie, aboutit à renforcer beaucoup la complexité structurelle de la droite, qu'on se propose d'étudier maintenant dans la troisième partie.

UNIVERSITÉ PARIS IV - SORBONNE
ÉCOLE DOCTORALE 2 : Histoire moderne et contemporaine

□□□□□□□□□□□□□□□□
(N° d'enregistrement attribué par la bibliothèque)

THÈSE

pour obtenir le grade de
DOCTEUR de l'UNIVERSITÉ PARIS IV

Discipline : Histoire

Présentée et soutenue publiquement par

Olivier TORT

Le 17 novembre 2007

**L'IMPOSSIBLE UNITÉ :
LA DROITE FRANÇAISE SOUS LA RESTAURATION
(1814-1830)**

TOME 2

Directeur de thèse : M. Jean-Pierre CHALINE

Membres du Jury, Mme et MM. :

Françoise MÉLONIO

Jacques-Olivier BOUDON

Philippe BOUTRY

Jean-Pierre CHALINE

Jean EL GAMMAL

Jean GARRIGUES

Partie III

Complexité structurelle et divisions de la droite

Il ne s'agit pas ici de se livrer à une énième chronique politique de la Restauration, mais d'interpréter les événements qui ont provisoirement atténué ou, plus fréquemment, avivé les tensions et les conflits internes à la droite durant cette quinzaine d'années. En effet, les caractéristiques sociales et humaines des membres de la droite, leur propension compulsive à se distinguer du voisin, dont on vient d'analyser longuement les ressorts dans la deuxième partie de l'étude, aboutissent à faire de la dissension interne un facteur crucial, sans doute même principal, des succès et déboires du « parti royaliste ». Pour autant, on entend ici aller à contre-courant de l'historiographie royaliste classique, qui couvre d'opprobre et juge purement stériles les dissidences royalistes, en leur imputant une responsabilité exclusive dans les défaites successives, jusqu'à l'ultime échec de 1830.

Dans la synthèse qu'il brosse en 1879 de l'histoire de la période, le recteur Darest de La Chavanne résume la lecture royaliste classique, hostile aux dissidents, en la reprenant pleinement à son compte, lorsqu'il écrit, en préface de son ouvrage : « L'Histoire sera de plus en plus sévère pour l'opposition de l'extrême gauche [...]. Elle ne le sera pas moins pour l'opposition de l'extrême droite, c'est-à-dire des royalistes qui n'avaient pas le sens des nécessités du gouvernement. Les Labourdonnaye [sic], les Chateaubriand, qui illustrèrent ce groupe par leurs talents et leurs noms, furent si peu des hommes d'État qu'ils contribuèrent, chacun à sa manière, à ébranler les colonnes de l'édifice monarchique, sauf à gémir ensuite comme Chateaubriand sur les ruines de cet édifice renversé »¹.

Sans se dissimuler le caractère partiellement parasitaire des actions d'opposition interne, favorisées par des narcissismes blessés ou des ambitions insatisfaites, il nous semble néanmoins qu'il existe une certaine noblesse de la position dissidente, quand bien même le caractère de revanche personnelle n'est jamais absent d'un tel positionnement : quoi qu'on puisse penser par ailleurs de l'idéologie défendue et des hommes en question, le dissident a toujours le mérite d'obliger sa mouvance d'appartenance originelle à s'interroger sur l'action conduite et sur la fidélité à l'idéal commun dans la pratique politique quotidienne. En se marginalisant par des dénonciations individuelles ou en créant des structures concurrentes de l'appareil dominant, bref, en entretenant cette complexité de la droite, les dissidents empêchent ainsi la mouvance royaliste de n'être plus qu'un organisme gestionnaire, une « machine politique » assurant la stabilité d'une majorité parlementaire, moyennant finances ou compensations clientélistes.

¹ Cléophas Darest de La Chavanne, *Histoire de la Restauration*, Paris, Plon, 1879, vol. 1, pp. III-IV.

Si le succès électoral, finalement, n'est plus au rendez-vous pour la droite dans son ensemble, c'est peut-être que l'idéologie commune dont chacun continue à se prévaloir avec une inégale sincérité ne recueille plus suffisamment l'assentiment de la majorité du pays, faute d'une réactualisation pédagogique : les dissidents, par leurs outrances même, ne font que mettre en lumière cette inadéquation, qui existe sans eux et parfois malgré eux. À vrai dire, l'échec apparaît surtout amplifié parce que l'absence de perspective et de choix clair, les ambiguïtés du gouvernement royaliste et de sa majorité sur trop de sujets brûlants, après avoir entretenu des consensus illusoire, ont créé une coalition hétéroclite de mécontents. En soulignant l'inanité de cette politique d'évitement, les dissidents ont à coup sûr amplifié la défaite ultime, sans doute l'ont-ils même accélérée ; mais il n'est pas sûr pour autant que la responsabilité principale de l'échec doive leur être imputée.

La question mérite en tout cas d'être examinée plus en détail. On se concentrera d'abord dans le chapitre 7 sur les divisions décelables au sein des gouvernements, au cœur du pouvoir politique. Puis le chapitre 8 explorera les déchirements de la droite au sein du contre-pouvoir parlementaire, que ce soit dans les coulisses des « réunions » ou à la tribune. On évaluera ensuite dans un neuvième chapitre le rôle, dans la division interne, de lieux de pouvoir apparemment plus marginaux, en distinguant successivement la capacité de nuisance des intrigues courtoises, le rôle d'une certaine sociabilité politique urbaine (cafés, promenades, etc.), et aussi celui de certaines campagnes électorales au niveau local, dans la déstructuration progressive du « parti royaliste ». Enfin, un dixième chapitre étudiera l'impact des combats médiatiques dans ces divisions fratricides ; on s'intéressera notamment au rôle spécifique des hommes de plume - journalistes, publicistes -, ainsi qu'à celui des supports - journaux et revues, tout comme brochures et essais. On aura en définitive une vue d'ensemble de toutes les structures qui ont contribué, chacune à leur manière, à cette fragmentation de la droite durant cette période décisive pour elle.

Chapitre 7. Querelles au sommet de l'État : **les divisions de la droite au sein du pouvoir exécutif**

Au moins autant que les affrontements entre droite, gauche, et centre, les divisions internes de la droite royaliste ont fourni à l'histoire du régime de la Restauration certains de ses épisodes les plus saillants. Ainsi, les querelles internes des « purs » ont sans nul doute facilité le retour de Napoléon pour cent jours si lourds de conséquences ; de même, la relative désunion de la « majorité de 1815 » a contribué, un an et demi plus tard, à un rapide échec électoral, après la dissolution de la « Chambre introuvable » prononcée par Louis XVIII. Surtout, les divisions internes de la droite ont rendu possible ensuite les chutes successives des gouvernements Richelieu, Villèle, et Polignac, non sans avoir au préalable entravé chacun de ces gouvernements dans son action législative. En dernier lieu, tel un digne épilogue d'une série d'occasions manquées, il est manifeste que les ultimes déchirements internes de la fin de période ont hâté la relégation aux marges du Pouvoir, à certains égards définitive, qu'a constituée pour cette mouvance la révolution de Juillet.

Il faut donc étudier les manifestations de ces déchirements, en commençant par les sommets, au sein du pouvoir exécutif ; au cours de ces analyses, on sera attentif, chaque fois qu'on le pourra, à des comparaisons internationales, notamment avec la Grande-Bretagne, qui servait de point de référence permanent dans les débats de l'époque.

Le principe de solidarité ministérielle, totalement ignoré sous la première Restauration, constitue un des acquis progressifs et fragiles de la seconde Restauration¹. Il implique un accord public des ministres quant à la politique suivie, mais aussi, à l'époque, un départ conjoint des membres du gouvernement - tout au moins des principaux -, unis en quelque sorte dans la retraite. Ainsi, le 26 septembre 1815, la constitution d'un gouvernement Richelieu ne comportant aucun membre de l'équipe sortante « Talleyrand-Fouché » a constitué une première prise en compte de ce principe de solidarité ministérielle.

Même lorsqu'elle existe, une telle unité minimale de façade cache assez mal les différends entre ministres. Si l'on peut mettre certaines rivalités sur le compte des nuances

¹ Cf. à ce sujet principalement Jean Barbey, *Le conseil des ministres sous la Restauration*, Paris, Domat-Montchrestien, 1937, 282 p., à compléter par Alain Laquièze, *Les origines du régime parlementaire en France, 1814-1848*, Paris, PUF, 2002, coll. « Léviathan », 436 p., Joseph Barthélemy, *L'introduction du régime parlementaire en France sous Louis XVIII et Charles X*, Paris, 1904, et Paul Bastid, *Les institutions politiques de la monarchie parlementaire française 1815-1848*, Paris, 1954, 425 p.

idéologiques ou des tempéraments dans l'action, on doit convenir que les rivalités entre les Excellences obéissent souvent à d'autres motifs, qui ne ressortissent certes pas de la grande politique : le poids des inimitiés, le choc des ambitions, l'affrontement des réseaux jouent ici un rôle important.

De tels phénomènes, loin d'être originaux, sont en quelque sorte constitutifs de toute vie politique. Mais on peut dire qu'en France, sous la Restauration, les ministres liés à la droite ont cultivé entre eux l'art du déchirement à un degré remarquable, qui a largement contribué à la paralysie ou au discrédit de leur action, indépendamment même de toute obstruction parlementaire. On a calculé au chapitre 2/B que, de 1814 à 1830, « la droite » - ou ce qui en tient lieu avant 1816 - était représentée dans les deux tiers des équipes gouvernementales, durant une période représentant également les deux tiers de la durée de vie du régime ; or, l'avantage lié à cette supériorité numérique a été, pour les raisons qu'on vient d'évoquer, très nettement amoindri en terme d'image donnée à l'opinion.

Comme les analyses qui suivent vont le montrer à l'envi, la comparaison avec l'Angleterre est éloquente, puisqu'en dépit d'antipathies mutuelles non moins fortes, les ministres conservateurs de Sa Très Gracieuse Majesté ont fait preuve, durant cette quinzaine d'années, de suffisamment d'esprit de responsabilité pour conserver le pouvoir et pour compenser dans une large mesure jusqu'en 1830 l'éclatement progressif du parti tory dans les Chambres, par leur discipline d'action. En France, même lorsque Villèle, dans les années 1820, a réussi à homogénéiser bon gré mal gré la parole gouvernementale en tenant les rênes de son équipe d'une main particulièrement ferme, de vives tensions internes, perceptibles par le public, n'en ont pas moins perduré, donnant trop souvent l'impression d'un pouvoir exécutif tiraillé en tous sens.

A. De l'absence de solidarité mutuelle à l'éviction du gouvernement (mai 1814-novembre 1820) : une droite française pas faite pour diriger le pays ?

Avant ce long magistère villèliste à la tête du gouvernement, la situation durant les premières années de vie du régime est encore bien moins enviable pour la droite au sein du pouvoir exécutif. Pendant la première année, l'action cacophonique des ministres liés à la mouvance « pure » a joué un rôle majeur dans le discrédit de celle-ci ; la situation ne s'améliorant pas au début de la seconde Restauration, l'éviction rapide des ultra-royalistes des postes à responsabilité a semblé alors largement méritée aux yeux de l'opinion française et même européenne.

1. Une haine mutuelle paralysante durant la première Restauration et les Cent-Jours

Sous la première Restauration, le défaut d'unité gouvernementale a dépassé toutes les bornes. Il faut dire que, malgré l'apparition de certaines tendances partisanses, l'absence d'une majorité aux contours bien nets à la Chambre des députés a rendu délicate la fixation d'une ligne gouvernementale homogène, et favorisé l'individualisme des conduites ministérielles. Mais, aux différences idéologiques très importantes existant, au sein même de l'équipe gouvernementale, entre les ailes libérale (Talleyrand), constitutionnelle (Montesquiou) et réactionnaire (Blacas), se sont surajoutées des discordes personnelles extrêmement âpres, qui faisaient fi d'éventuelles proximités idéologiques : les quelques « royalistes purs », qui représentaient au sein du gouvernement les prodromes d'une « droite » en formation, se sont déchirés tous azimuts, donnant à l'opinion publique un fâcheux spectacle.

La brève époque du Gouvernement provisoire (3 avril-13 mai 1814) suggère déjà l'ampleur des discordes futures, mais n'entre pas vraiment dans le sujet traité ici. En effet, durant cette période, les questions essentielles n'ont pas été tranchées dans les conseils ministériels, mais bien plutôt lors de réunions spécifiques où les conseillers issus de la Cour avaient la part belle : c'est ainsi que, dans les moments les plus décisifs, tel celui préluant à la déclaration de Saint-Ouen (2 mai 1814), des conseillers ont fait prévaloir leur point de vue, en l'imposant non seulement aux ministres secondaires, à peine invités au débat, mais aussi à Talleyrand, ministre principal, obligé de se soumettre. Ce renversement des hiérarchies naturelles entre ministres et conseillers politiques amène logiquement à reporter l'analyse de ces débats initiaux dans le chapitre suivant, consacré aux cercles parallèles de l'influence politique¹.

Une fois le régime installé et les ministres normalement replacés au cœur du processus de décision, on constate que les conflits de personnes ont plus que jamais prédominé au sein du gouvernement « Talleyrand » (13 mai 1814-20 mars 1815). En particulier, les quatre figures qui auraient été virtuellement capables de donner du poids à l'opinion réactionnaire au sein du gouvernement, à savoir Dambray, Ferrand, Blacas et Vitrolles, se sont révélées incapables de former un pôle d'influence cohérent, et plus encore un bloc uni.

¹ Même si, dans l'épisode de Saint-Ouen, un conseiller politique réactionnaire, Vitrolles, a déjà pris rang au sein du Gouvernement provisoire, on verra dans le chapitre 8 que le point le plus intéressant réside dans l'influence concurrente de deux autres conseillers réactionnaires, La Maisonfort et Blacas, qui ne sont ministres ni l'un ni l'autre à cette date, et qui parviennent pourtant à imposer leur point de vue à Vitrolles.

Pourtant, Dambray, ministre de la justice, Ferrand, ministre d'État puis ministre de la marine par intérim, Blacas, ministre de la maison du roi, et Vitrolles, secrétaire du gouvernement, estiment tous nécessaire de lutter pied à pied avec les intérêts issus de la Révolution et de l'Empire.

Mais d'une part, trois d'entre eux appartiennent au cercle du roi, et non à celui de Monsieur, ce qui contribue à fragiliser leur assise dans l'opinion sympathisante. Monsieur reste en effet la figure tutélaire de la mouvance réactionnaire à la Cour et en province, tandis que les hommes de Louis XVIII font par principe, depuis les temps lointains de l'émigration, l'objet d'une grande défiance au sein des cercles réactionnaires. Seul Vitrolles, parmi les ministres « réactionnaires », fait exception à cette anomalie.

Surtout, Blacas et Vitrolles, qui auraient pu exercer une influence prépondérante, mais aussi Dambray et Ferrand, au rôle plus secondaire, se détestent mutuellement à un degré tel, qu'ils ont entravé d'autant leur marge d'action déjà réduite.

a- Vitrolles et Blacas : la neutralisation mutuelle de deux postulants au magistère des « purs »

Si le gouvernement compte quatre ministres proches des idées réactionnaires, le clan de Monsieur, quant à lui, n'est donc spécifiquement représenté que par Vitrolles. Celui-ci, seul des quatre à avoir figuré au préalable au sein du Gouvernement provisoire, est parvenu à grand-peine à se maintenir comme secrétaire du nouveau Conseil des ministres. L'historien Duvergier de Hauranne souligne l'isolement du personnage, en butte à l'hostilité générale de ses collègues : « À partir de ce moment, M. de Vitrolles, soutenu seulement par Monsieur, se trouvait dans le conseil comme un intrus, et on le lui faisait sentir »¹. En particulier, Vitrolles voit les attributs de sa fonction immédiatement ravalés à ceux d'un poste subalterne : on le considère comme un simple scribe des réunions ministérielles, alors qu'il se rêvait coordinateur général de l'action gouvernementale. Dans un contexte si difficile, seules les pressions de Monsieur, soucieux de conserver tout de même un représentant au gouvernement, l'ont dissuadé de démissionner². À vrai dire, les difficultés que Vitrolles rencontre au sein du gouvernement sont largement dues à l'hostilité particulière de Blacas, qui, par son « statut » de favori de Louis XVIII, a exercé une influence déterminante sur les décisions prises pendant cette

¹ Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 2, pp. 204-205.

² Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 1, pp. 472-473, et Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 2, p. 204.

période. Le profil familial et l'histoire personnelle des deux ministres sont assurément très différents, et expliquent sans doute leur incompatibilité d'humeur.

La famille d'Eugène François de Vitrolles, tout d'abord, est d'une noblesse provinciale assez récente, dont la filiation suivie ne remonte qu'en 1685, avec un anoblissement par charge, stigmatisé par les vieux nobles comme une « savonnette à vilains » ; à l'inverse, la famille de Casimir de Blacas est beaucoup plus « ancienne », d'une noblesse immémoriale, connue depuis 940, et pouvant prouver une filiation généalogique suivie à compter de 1391.

À l'inverse, les ascendants proches de Vitrolles, relevant de la noblesse de robe, furent des notables relativement importants à l'échelle régionale : son père était conseiller au parlement de Provence ; son grand-père maternel, Pina de Saint-Didier, président au parlement du Dauphiné. Surtout, Vitrolles compte dans sa parentèle une véritable célébrité nationale, figure atypique et à sa façon, déjà marginale elle aussi, qui n'avait dû - comme Vitrolles ensuite - sa notoriété qu'à sa bravoure personnelle : il s'agit de son grand-oncle, le fameux bailli de Suffren, cet amiral qui porta haut les couleurs de l'armée française aux Indes sous le règne de Louis XV, et qui semble avoir légué à Vitrolles, sinon son amour des garçons, à tout le moins son tempérament de baroudeur.

La comparaison avec la parentèle de Blacas est frappante : le grand-père comme le père de celui-ci, relevant de la noblesse d'épée, n'étaient que de médiocres officiers subalternes ; tout au plus, par l'ancienneté de la noblesse familiale, le père de Blacas avait-il pu, dans sa jeunesse, fréquenter la Cour en servant dans les gardes du corps du roi au début de sa carrière. Si l'on veut trouver une figure notoire dans l'ascendance de Blacas, il faut remonter au début du XIII^e siècle, pour dénicher un troubadour, chanteur de l'amour courtois. Ainsi donc, la famille de Blacas est d'une noblesse plus ancienne et de meilleur aloi, qui lui permet d'approcher plus naturellement le milieu de la Cour ; mais on chercherait en vain une « illustration » récente de cette vieille famille, engoncée depuis bien longtemps dans la routine, là où Vitrolles comptait au contraire un ancêtre proche, éclatant de dynamisme.

La biographie personnelle des deux personnages avant 1814 est là aussi pleine d'oppositions. Si les deux sont des émigrés, leur émigration n'a pour ainsi dire rien à voir.

D'un côté, l'exil de Vitrolles a été classique et assez court : combat dans l'armée de Condé, contacts intellectuels certes brillants mais politiquement éclectiques avec Rivarol, La Fayette, Goethe et Klopstock, mariage en émigration avec une jeune orpheline noble, enfin et surtout retour précoce dans la mère patrie. Car Vitrolles, qui n'est définitivement parti de

France qu'en 1792¹, n'est pas rentré avec la famille royale en 1814 « dans les fourgons de l'étranger », mais si l'on ose dire, dans les fourgons de l'amnistie proclamée par Bonaparte : de manière très classique, il a profité de l'aubaine du Consulat pour regagner sans délai la France autour de 1800, faisant passer les retrouvailles avec sa patrie bien avant l'inflexibilité de ses principes politiques. Comme on l'a déjà montré dans un précédent chapitre², il s'agit là d'une attitude très commune chez maints ultra-royalistes, beaucoup plus rare en revanche parmi le cercle restreint des proches conseillers de Monsieur.

De l'autre côté, l'émigration de Blacas apparaît au contraire comme un sacerdoce total, qui donne sens à sa vie et en constitue un plein accomplissement. Quittant la France en 1790 pour guerroyer rapidement dans l'armée des Princes, Blacas n'est revenu que pour un bref combat aux côtés des Vendéens, courant 1795. Puis il est reparti pour plus de dix-huit ans supplémentaires, ne rentrant au pays que fin avril 1814, dans la suite immédiate de Louis XVIII, et donc, si l'on veut, pour le coup, dans les fourgons de l'étranger. Ses contacts intellectuels en émigration ont été beaucoup plus orthodoxes que ceux de Vitrolles ; ils se sont résumés pour l'essentiel à une rencontre décisive avec Joseph de Maistre, avec lequel Blacas a noué une amitié indéfectible et une véritable complicité intellectuelle. Enfin, depuis 1804 et pendant dix ans, Blacas a suivi pas à pas Louis XVIII - qui ne fut durant dix ans qu'un Prétendant au trône aux chances très improbables - dans ses difficiles pérégrinations d'exilé, dans la froide Mittau d'abord, puis en Angleterre, à Gosfield Hall et à Hartwell. Supportant tous les caprices princiers, Blacas a remplacé depuis 1810 le duc d'Avaray comme « favori ». Plus qu'un statut enviable, cela supposait plutôt une abnégation réelle, qui l'a poussé notamment à différer considérablement son mariage : seule la Restauration met un terme au sacrifice personnel de l'intéressé, qui contracte une union matrimoniale tardive le 22 avril 1814, à plus de quarante-trois ans. Une fois le gouvernement constitué, le favori de Louis XVIII, fort de ses sacrifices antérieurs, en conçoit un sentiment de supériorité sur ses collègues, qui ne fait qu'envenimer la haine de Vitrolles à son égard, l'absence de soutien de Dambray et de Ferrand, et l'impopularité générale du personnage. Vitrolles note de manière sarcastique cet isolement de Blacas par un trait vengeur dans ses *Mémoires* : « Ce ne fut pas ma faute si sa complète inaction, sa grande réserve qui se traduisait par une morgue insupportable, sa grande figure longue de corps et courte de jambes, les traits réguliers, secs et froids de son visage blafard qui ne se déridait jamais, sa tête totalement dénudée et couverte d'une perruque trop blonde,

¹ Un premier « voyage » en Suisse en 1789 avait été suivi d'un retour provisoire au pays.

² Cf. notre chapitre 5/A, notamment pp. 385-387.

rendirent inutile à lui et au roi tout ce que j'avais fait pour l'associer au gouvernement »¹.

Là où Blacas a fait un don intégral de sa personne jusqu'au tardif retour sur le trône du frère de Louis XVI, Vitrolles, au contraire, a poursuivi sans attendre une véritable carrière, en servant le régime impérial de manière assez poussée. Il a d'abord accepté - de manière bien classique, à l'échelle du vaste monde royaliste - d'être nommé à des responsabilités locales sous l'Empire : il est ainsi maire de Vitrolles, sa commune, puis membre du conseil général des Basses-Alpes. Mais peu après, il a noué des liens plus étroits avec certains dignitaires impériaux, que ce soit le duc de Dalberg, rencontré en Allemagne pendant sa période d'émigration, Montalivet, ministre de l'Intérieur depuis 1809, ou encore Caulaincourt, duc de Vicence - à vrai dire, plus encore avec la femme de ce dernier.

Cela amène Vitrolles à se compromettre davantage avec le régime napoléonien : ainsi, il accepte la dignité de baron d'Empire, le 15 juin 1812, et la même année, surtout, le poste d'Inspecteur des Bergeries impériales. Ce titre d'apparence folklorique cachait une fonction stratégique, très symbolique de l'intervention du pouvoir d'État napoléonien dans la vie économique d'un pays encore dominé par l'agriculture : l'Empereur avait en effet décidé de faire de l'élevage de mérinos une priorité nationale du développement agricole français, et il avait créé à cet effet une Inspection pour surveiller l'intensification de la production et les conditions d'élevage, ainsi que le rappela au début de la Restauration le ministre de l'Intérieur Montesquiou dans l'audit sévère qu'il dressa de l'état de la France à l'été 1814².

Ce sont donc des relations fort peu royalistes qui ont permis à Vitrolles d'entrer en lice pour préparer la Restauration : seuls le truchement de Dalberg, puis la recommandation par ce biais de Talleyrand, lui ont donné l'occasion de rencontrer à la fois les Alliés et le comte d'Artois courant mars 1814, et de se mettre ainsi sans plus de cérémonie au service de ce dernier.

Ainsi donc, quand l'un était un vrai « royaliste pur », par toutes les fibres de son corps, par son héritage familial comme par sa vie pour ainsi dire sacerdotale, l'autre en revanche était un vrai caméléon, dynamique et ondoyant, à la recherche perpétuelle du *kairos*, du moment opportun pour saisir sa chance et assurer sa fortune personnelle.

¹ Vitrolles, *Mémoires*, publ. Eugène Forgues, Paris, Charpentier, 1884, vol. 2, p. 203.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol.12, séance du 12 juillet 1814, « Exposé de la situation du royaume » (p. 127-143). Le rapport a été lu par le chancelier Dambrey devant les pairs et par Montesquiou devant les députés. Les chapitres sur l'élevage (p. 128), de la compétence du ministre de l'Intérieur comme toute l'économie, ont probablement été rédigés par ce dernier, qui se plaît à souligner le caractère désastreux de l'intervention économique de l'État et, en particulier, l'action de l'Inspection des mérinos, jetant en cela une pierre dans le jardin de son collègue détesté Vitrolles.

L'hostilité mutuelle entre les deux personnages, déjà à l'œuvre au temps du Gouvernement provisoire, quand Blacas n'avait qu'un statut de conseiller de cour¹, ne diminue pas, bien au contraire, lorsque ce dernier acquiert, à l'égal de Vitrolles, un statut ministériel. C'est en effet à l'initiative conjointe de Montesquiou et de Blacas que Vitrolles se voit interdire le droit de paraître et de s'exprimer devant les Chambres, mais aussi d'avoir des entretiens en tête-à-tête avec le roi.

Le paradoxe est que cette mise à l'écart de Vitrolles n'a pas entraîné une unification de la parole publique « réactionnaire » émanant du gouvernement. Blacas, certes, est jaloux de son rôle d'intermédiaire exclusif entre le roi et les autres acteurs. Mais, en revanche, circonspect quant aux vertus du nouveau régime représentatif, il ne s'est saisi qu'avec beaucoup de réserve, et même de répugnance, de la parole publique que lui conférait pourtant son statut de ministre. Durant toute la première Restauration, il n'a présenté devant les Chambres que deux petits projets de lois consensuels : le premier, relatif à la liste civile et la dotation de la couronne, est adopté sans aucune discussion par la Chambre des députés le 28 octobre 1814, par 185 voix sur 189 votants² ; le second, relatif aux dettes contractées en émigration par le roi, est voté le 15 décembre par 159 députés sur 160 après une discussion insignifiante, et dès le 20 décembre par la Chambre haute sans débat et à l'unanimité des 76 pairs de France présents. Autant dire que Blacas n'entend pas être le moteur de la controverse en milieu parlementaire, et que, par timidité ou absence de talents oratoires, il a renoncé à exercer le magistère de la parole parmi les « purs ».

Puisque Vitrolles est, quant à lui, purement et simplement interdit de prise de parole devant les Chambres, la charge d'incarner publiquement la ligne « pure » dans le cadre du régime représentatif est donc revenue pour l'essentiel à deux ministres secondaires, Dambray et Ferrand. L'un et l'autre n'ont pas les inhibitions de Blacas, au point de se dérober à leurs devoirs d'hommes publics. Le problème est que les deux hommes ne s'apprécient guère, ce qui pose rapidement de nouveaux problèmes de solidarité interministérielle.

b- Dambray et Ferrand : stérilité d'une rivalité entre deux ministres « purs » proches du roi

La lecture des conflits humains en terme de catégories sociales n'est assurément pas opérante ici pour expliquer la mésentente entre les deux personnalités : contrairement au duo si contrasté formé par Vitrolles et Blacas, rarement l'homogénéité sociologique a été aussi

¹ Pour ces épisodes préliminaires, qui relèvent des rivalités courtoises, on renvoie au chapitre 9, section A.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 13, p. 345, séance du 28 octobre 1814.

forte entre deux collègues ministériels qu'entre Dambray et Ferrand.

En effet, tous deux non seulement descendent de parlementaires, mais ils ont été eux-mêmes titulaires d'une charge parlementaire sous l'Ancien Régime. Dambray a été nommé tout jeune, à 28 ans, au poste prestigieux d'avocat général près le parlement de Paris (1788), après avoir été avocat général près la cour des aides de Rouen ; il est d'autre part le gendre de Charles-Louis de Barentin (1738-1819), dernier garde des Sceaux de Louis XVI, ce qui explique largement sa propre nomination comme chancelier en 1814. Quant à Ferrand, il a été conseiller au parlement de Rouen, et à ce titre, a participé de 1771 à 1774 à la fronde hostile au chancelier René de Maupeou (1714-1792), partageant l'exil forcé de ses collègues parlementaires ; rappelé en 1774, il a participé encore en 1787, quoique de façon plus lucide et circonspecte, aux remontrances adressées à Louis XVI.

Or, c'est bien cette proximité sociale qui a entraîné paradoxalement, sous la première Restauration, une rivalité feutrée entre les deux hommes. Pour peu perceptible qu'elle ait été de l'extérieur, aux yeux d'un public non averti, cette compétition n'en a pas moins contribué à miner la solidarité interne du groupe réactionnaire et à le rendre plus vulnérable aux attaques du clan modéré.

Ferrand a été placé au poste intéressant mais peu considéré de Directeur général des Postes, cette administration étant notamment chargée de la surveillance de la correspondance politique ; à cette place subalterne, il jalouse secrètement Dambray d'avoir obtenu le poste prestigieux de chancelier, qui, estime-t-il, aurait dû lui revenir à lui seul, jouant en quelque sorte *in petto* la funeste querelle *du Cid* entre don Gormas et don Diègue, face à un « ami » qu'il aurait volontiers accepté, cœur magnanime, comme adjoint. Les *Mémoires* de Ferrand laissent ainsi exhaler ses rancœurs : « À la seconde visite, Blacas me parla de la place de chancelier. [...] **J'avais sur [Dambray] l'avantage de l'âge, un nom plus ancien dans le parlement**, dont un chancelier de France, Matthieu Ferrand, en 1328. Mais je tenais à faire entrer Dambray dans le ministère comme un homme d'un grand talent, dont les principes étaient parfaitement d'accord avec les miens. [...] Il y avait un moyen de concilier ma nomination et celle de Dambray : c'était, en me nommant chancelier, de nommer Dambray garde des sceaux et ministre de la justice. Ce n'était pas à moi à présenter cette idée, et je crois d'ailleurs, d'après quelques mots de Blacas dans la première conversation, qu'elle n'eut pas été approuvée par lui »¹.

Cette petite querelle trouve bientôt un terrain éminemment politique pour s'exprimer, au sein de la commission de rédaction de la Charte, à laquelle les deux hommes appartiennent. Dambray, souhaitant calquer la forme du texte et sa diffusion sur les procédures d'Ancien

¹ Ferrand, *Mémoires*, Paris, Picard, 1897, pp. 68-69.

régime, propose de l'appeler « Ordonnance de réformation », et de le faire enregistrer par les cours de justice et les grands corps de l'État, limitant ainsi sa diffusion. Prenant son contre-pied, Ferrand, défendant une allure plus moderne, propose le nom d'« Acte constitutionnel », et une large diffusion au pays par le biais des assemblées de cantons¹. Une telle proposition d'un personnage aussi réactionnaire que Ferrand ne laisse pas de surprendre et d'apparaître avant tout dictée par l'opportunisme et la jalousie : ceci est d'ailleurs tellement manifeste que le « constitutionnel » modéré Beugnot, lui aussi membre de la commission de rédaction de la Charte², se charge de rappeler l'impérieuse nécessité de s'éloigner de la forme contractuelle, et de proposer la dénomination finale de « Charte constitutionnelle », telle un compromis entre les propositions antagonistes des deux ministres royalistes « purs »³.

De même, lors de la séance solennelle d'inauguration de la première session parlementaire de la Restauration, marquée par la lecture de la Charte, Dambray, premier à parler, fait un discours de présentation du texte, qui renforce son image réactionnaire aux yeux du public ; puis Ferrand lit le texte constitutionnel, préambule puis dispositif, après avoir, souligne l'historien Viel-Castel avec une pointe de malice, « pris la Charte des mains du chancelier »⁴. C'est là une façon habile pour le roi de ménager la susceptibilité de son conseiller Ferrand, associé de près à la cérémonie, tout en réaffirmant malgré tout la suprématie du chancelier Dambray, auquel revient également, par sa fonction, l'honneur de lire la liste des pairs de France admis à siéger à la Chambre haute.

La polémique entre les deux responsables « purs » se déplace ensuite autour de l'existence des Chevaliers de la Foi, société secrète à laquelle ont appartenu tant Dambray que Ferrand sous l'Empire finissant ; ce dernier a même, le 31 mars 1814, participé à une délégation royaliste auprès des princes étrangers, orchestrée en sous-main par la société occulte. Si Dambray continue à être attaché à cette officine parallèle, Ferrand réclame au contraire rapidement la communication détaillée de ses activités au Roi et même sa dissolution, au nom de la préservation de l'autorité royale⁵. Il ouvre ainsi un débat interne au sein de la mouvance réactionnaire entre la primauté de l'intérêt public, de l'État royal, et celle des intérêts partisans ; après hésitations et communication de leur existence au roi⁶, les Chevaliers de la Foi prennent le parti de maintenir leur activité clandestine et conspiratrice,

¹ Cf. Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 1, p. 436.

² En même temps que Directeur général de la police.

³ Cf. Viel-Castel, *op. cit.*, pp. 436-437, et Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 2, pp. 174-175.

⁴ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, p. 453.

⁵ Ferrand, *Mémoires*, p. 155.

⁶ Cf. Guillaume de Bertier, *Le comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, 1948, p. 153.

prenant ainsi le contre-pied de Ferrand.

Enfin, lors de son fameux discours du 13 septembre 1814, Ferrand, tout récemment doté d'un ministère en bonne et due forme en tant que ministre de la marine par intérim, vante l'émigration et défend ceux qui avaient suivi « une ligne droite sans jamais en dévier » ; or, Dambray, pas plus que ses collègues d'ailleurs, n'apporte un soutien public au ministre maladroit. En dépit du titre de comte, qui lui est conféré par le roi deux semaines plus tard¹, Ferrand paye au prix fort sa marginalisation : début décembre, la nomination de Beugnot comme titulaire définitif à la Marine lui ôte tous ses espoirs de se voir confier durablement le poste, et ne fait qu'accroître son amertume.

Ainsi donc, l'absence radicale de solidarité ministérielle, qui caractérise la première Restauration, n'a pas seulement accru le divorce entre les royalistes « constitutionnels » et les « purs » ; elle a discrédité aussi ce dernier camp, faute d'une entente minimale entre les ministres chargés d'incarner cette sensibilité. Les royalistes « constitutionnels » ne faisant guère mieux, de leur côté, la voie se trouvait largement ouverte pour le retour de Napoléon.

c- Les Cent-Jours, ou l'apogée de la désunion stérile entre ministres réactionnaires

Lorsque, début mars 1815, les ministres rivaux décident de procéder à un rapprochement de circonstance dû au débarquement de Napoléon, il est trop tard. Vitrolles, qui revient brutalement en grâce, par l'entremise de Blacas lui-même, relève d'ailleurs avec humour l'aspect burlesque et peu convaincant de cette réconciliation de façade : « La nécessité de nous concerter établit tout naturellement une réunion presque continuelle des ministres, dans l'appartement qu'occupait M. de Blacas, tout en haut du pavillon de Flore. J'y étais le plus exact, n'ayant pas comme les autres les travaux d'un département ministériel. M. de Blacas, qui jusque là n'avait pas cherché à me rapprocher des affaires et de la présence du Roi, réclamait sans cesse ma présence. Il me proposa de me faire dresser un lit dans son appartement, mais j'en faisais peu d'usage »².

Car la confiance mutuelle est loin de régner. D'abord, Blacas fait tellement peu confiance aux protégés de Monsieur, qu'il en vient à soupçonner l'un d'entre eux, le maréchal Soult, imposé par le frère du roi comme ministre de la Guerre en décembre 1814, d'être le principal traître ayant permis le retour de Napoléon. Malgré l'in vraisemblance de cette hypothèse, Blacas obtient le renvoi de Soult le 14 mars 1815³ ; sa défiance vis-à-vis de Soult est telle qu'il aurait menacé de l'assassiner avec un pistolet, si l'on en croit toutefois les

¹ Officiellement et en vertu des lois, cette élévation nobiliaire fut faite « sur proposition du chancelier Dambray », formulation qui ne manquait pas de sel, quand on connaissait les rapports entre les deux hommes.

² Vitrolles, *Mémoires et relations politiques*, Paris, G. Charpentier, 1884, vol. 2, p. 298.

³ Sur ce renvoi de Soult, cf. Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 2, pp. 407-408.

commérages malveillants rapportés à ce sujet par Vitrolles, qui trouve les soupçons de Blacas parfaitement ridicules¹.

La désunion se creuse un peu plus encore, lorsqu'il est question d'élaborer un scénario de résistance en cas d'arrivée de Bonaparte à Paris. C'est Vitrolles lui-même qui demande à Blacas, en sa qualité de favori royal, d'imaginer un plan de conduite, avant de se répandre en sarcasmes en plein Conseil des ministres, à peine ce plan échafaudé et porté à la connaissance du gouvernement.

Le récit de Vitrolles en dit long sur le mépris que lui inspire publiquement Blacas, nonobstant les circonstances dramatiques du moment : « Les conséquences de mon exhortation furent singulières. M. de Blacas fit un effort pour trouver une idée, et cette idée se ressentait de son goût pour les arts ; c'était plutôt un tableau qu'une pensée politique. Il proposa sérieusement au conseil que le Roi attendît tranquillement l'arrivée de l'Empereur, et quand il le saurait à quelques lieues de Paris, qu'il montât en calèche découverte avec son premier gentilhomme de la Chambre, son capitaine des gardes, et lui, Blacas. La calèche devait être environnée de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés, à cheval. Tout ce cortège se serait avancé au-devant de l'Empereur pour lui demander ce qu'il venait faire. Peut-être pensait-il que Bonaparte, embarrassé de répondre, se serait retiré ! Je ne m'amusai pas à discuter ce plan [...]. Je dis seulement qu'il me paraissait manquer un point essentiel : il fallait que la procession fût précédée par l'archevêque de Paris, portant le saint sacrement, comme saint Martin de Tours allant au devant du roi des Wisigoths. [...] Il ne fut bientôt plus question de cette pompe funèbre »².

Le propre plan de Vitrolles, celui d'une résistance royale en Vendée, subit un désaveu similaire, mais c'est l'abbé de Montesquiou, ministre de l'Intérieur « constitutionnel », et non pas royaliste « pur », qui mène l'estocade contre la stratégie vitrollienne, ce qui permet à Blacas de tenir secrètement sa revanche contre Vitrolles, sans pour autant se mettre en avant³. C'est en définitive Bourrienne, ancien secrétaire disgracié de Napoléon s'étant rapproché des « purs » par vengeance, qui suggère un troisième scénario, finalement retenu, celui d'une retraite en direction du nord du pays, vers Lille d'abord, puis en Belgique.

De manière significative, l'aigreur des relations entre Blacas et Vitrolles est devenue de notoriété tellement publique que, Marmont, désireux de se faire valoir auprès du second, lui aurait proposé d'enlever Blacas et de l'envoyer en Amérique, au monastère, sinon même *ad patres* ; dans ses *Mémoires*, Vitrolles, qui rapporte l'épisode, met en exergue son sage

¹ Vitrolles, *Mémoires et relations politiques*, vol. 2, pp. 314-319.

² Vitrolles, *Mémoires...*, vol. 2, pp. 320-321.

³ Vitrolles, *Mémoires...*, vol. 2, pp. 326-327.

refus d'un plan si romanesque¹. Ce qui est certain, c'est que, dans cette atmosphère de fin de règne, l'exaspération contre Blacas est devenue telle dans les milieux du pouvoir que les rêves d'assassinat contre lui paraissent se multiplier².

Une fois le gouvernement transporté à Gand, les intrigues auliques prennent définitivement le pas sur les conseils ministériels dans la prise de décision ; mais l'éviction de Blacas, arrachée à Louis XVIII par Monsieur, n'aura pas profité à son grand rival Vitrolles, qui ne se voit pas reconduit dans le gouvernement de la seconde Restauration.

2. 1816 : le complot du silence des ministres « ultras » contre leur propre parti

Le premier gouvernement Richelieu, qui renouvelle intégralement les personnalités appelées au gouvernement, est l'occasion pour la mouvance « réactionnaire » d'offrir à l'opinion de nouvelles têtes incarnant sa sensibilité. Ainsi, la présence d'un maréchal de France, Clarke de Feltre, et celle d'un grand préfet, Vaublanc, symbolisent toutes deux la fidélité aux Bourbons d'anciens grands dignitaires de l'Empire ayant suivi le roi à Gand au printemps 1815. À leur poste, ces deux ministres ont d'autant plus à cœur de mener l'épuration des « traîtres » ayant suivi Napoléon pendant les Cent-Jours qu'il leur faut faire oublier leurs propres états de service antérieurs à 1814, à titre de préfet pour Vaublanc, et déjà de ministre pour Feltre. Le troisième promu, François-Joseph Du Bouchage (1749-1821), incarne pour sa part de manière isolée la fidélité à l'ancienne monarchie - sinon à l'Ancien régime -, par sa qualité de dernier ministre de la Marine de Louis XVI à l'été 1792 : c'est donc le seul vrai « pur » parmi les trois ministres proches des ultra-royalistes.

Dans la logique de cet assemblage assez hétéroclite, il apparaît rapidement que l'unité d'action entre eux laisse fort à désirer. Le 7 février 1816, lors d'une discussion informelle sur la loi électorale en marge des débats parlementaires, Villèle note par exemple dans sa correspondance : « M. Du Bouchage et M. Corvetto nous ont bien soutenus, M. de Vaublanc a biaisé, il ne savait comment s'en tirer, M. de Feltre est resté neutre »³.

En vérité, la solidarité mutuelle entre les trois ministres « réactionnaires » ne se manifeste vraiment qu'à l'été 1816, mais elle s'exerce alors au détriment de leur propre camp. Tous trois conservent en effet un silence religieux sur la future dissolution de la Chambre des députés, se gardant bien d'informer quiconque des projets de Decazes et de Louis XVIII, jusqu'à la

¹ Vitrolles, *Mémoires...*, vol. 2, pp. 342-345.

² Cf. Duchesse de Maillé, *Souvenirs des deux restaurations, journal inédit*, publ. Xavier de La Fournière, Perrin, 1984, p. 27 : « Il était en horreur, dans ce moment, à tous les plus fidèles serviteurs du Roi. J'ai vu des gentilshommes me dire : "Il faut tout le respect qu'on doit au Roi pour ne pas tuer M. de Blacas devant lui" ».

³ Villèle, *Mémoires et correspondance*, vol. 1, p. 464, lettre du 7 février 1816.

parution de la mesure au *Moniteur* du 5 septembre 1816, et surtout pas les parlementaires ultras : la fureur de ces derniers et celle de Monsieur se révèle à la mesure de ce silence si bien gardé, qui apparaît comme une véritable trahison. Par-delà la perspective de promotion personnelle qui a animé les trois ministres¹, on observe ici la conséquence logique de la mauvaise qualité des relations entre les parlementaires ultra-royalistes et les ministres censés représenter leur tendance politique au sein du gouvernement : au moment de choisir cette voie de la trahison, Vaublanc en particulier a dû se souvenir des avanies que lui avaient fait subir les parlementaires ultras - au mépris des proximités partisans -, lors de la discussion des projets de loi en matière électorale au printemps précédent.

Dans ces conditions, la participation des ultra-royalistes au gouvernement, par l'intermédiaire de personnalités qui ne les représentent que fort imparfaitement - c'est le moins que l'on puisse dire désormais -, apparaît stérile et plus contre-productive qu'autre chose. Du 12 septembre 1817, date du limogeage de Feltre, au 21 décembre 1820, au moment où Villèle et Corbière arrivent au gouvernement, la mouvance réactionnaire se trouve donc totalement² exclue des affaires ; la première expérience a paru si désastreuse que l'opinion paraît alors bien sceptique sur les chances de succès d'un éventuel gouvernement de droite.

3. Une comparaison avec l'Angleterre peu flatteuse pour les ministres français

Si l'on dresse brièvement un parallèle, pour cette première époque, entre l'unité gouvernementale de la droite en France et en Grande-Bretagne, le constat apparaît encore plus sévère, avec des ministres anglais beaucoup plus unis que leurs homologues français. Ceci explique d'ailleurs que les responsables tories, loin de chercher à se solidariser avec les ultras, les aient à cette époque traités avec mépris, non sans avoir applaudi en septembre 1816 à la dissolution de la « Chambre introuvable », qui renvoyait dans l'opposition la « majorité de 1815 ». L'incurie des parlementaires ultras mais aussi de leurs représentants au ministère paraissait alors telle que de francs conservateurs comme Castlereagh (1769-1822) et Wellington (1769-1852) n'ont pas été les derniers à se réjouir outre-Manche de la débâcle d'une droite française apparemment indigne de son pendant britannique³.

¹ À titre d'exemple, Feltre devait être promu maréchal de France pour prix de sa discrétion, ce qui fut fait.

² Le sous-secrétaire d'État La Bouillerie, qui reste en place jusqu'en décembre 1818, est un homme d'ouverture vers la droite, sans y appartenir néanmoins à proprement parler à cette époque (cf. nos explications p. 141).

³ Cf. à ce sujet Charles Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, vol. 2, ch. 12, p. 223 : « Lord Castlereagh semblait ne donner qu'un regard indifférent à ce qui se passait en France. L'ordonnance du 5 septembre lui parut un acte de fermeté nécessaire. Le duc de Wellington en portait le même jugement. Les journaux ministériels en faisaient l'apologie, et même ils ne s'abstenaient point de sarcasmes contre les ultra-royalistes ».

a- La surprenante cohésion générale des ministres tories dans les années 1810

Pourtant, les ministres tories auraient eu *a priori* plus de motifs encore d'être paralysés par des divisions que leurs homologues français, et ceci pour au moins deux raisons. D'abord, la bipartition entre whigs et tories, sans parti centriste concurrent, laissait à la droite britannique un espace politique beaucoup plus ample qu'à son équivalent français des années 1814-1819 ; de ce fait, les tories, qui dominaient alors très nettement les whigs, avaient certes la pleine maîtrise de la composition gouvernementale, mais leur présence exclusive à la tête de l'État et la faiblesse de l'opposition parlementaire auraient dû multiplier entre eux les querelles d'ambition. En outre, là où la droite française se limitait pour l'instant aux seuls ultra-royalistes et apparentés, le parti tory incluait d'emblée en son sein, autour de Robert Peel (1788-1850) et de Canning, toute une aile, sinon plus « modérée »¹, à tout le moins plus ouverte sur la société nouvelle, ce qui aurait pu faire redouter des déchirements incessants au sein du gouvernement.

Or, force est de constater que, pour cette période des années 1810, ces déchirements ne se sont pas produits ; à rebours de leurs homologues français ultras, les ministres tories de Sa Très Gracieuse Majesté ont donné une remarquable leçon de maîtrise, au point de ne laisser soupçonner à l'opinion publique qu'un écho très assourdi de leurs nuances et rivalités internes. Chacun a pourtant en mémoire le fracassant duel de 1809 entre Castlereagh, alors secrétaire d'État à la Guerre, et George Canning (1770-1827), secrétaire d'État aux Affaires étrangères ; le second, à l'époque, avait été poussé à la démission, laissant triompher l'aile intransigeante du parti tory au sein du gouvernement. Mais, depuis l'avènement du jeune lord Robert Liverpool (1770-1828) à la tête de l'équipe ministérielle le 16 juin 1812 - à l'âge de 42 ans -, l'ambiance gouvernementale paraît beaucoup plus apaisée, et le reste pour l'essentiel jusqu'à la fin de la décennie, en dépit d'un contexte socio-économique et politique troublé. Le rôle du chef du gouvernement, secondé par Castlereagh, qui fait office de ministre principal², s'avère en réalité décisif pour préserver le parti tory de l'éclatement : Liverpool, « l'un des tories les plus éclairés et les plus judicieux » (Lacretelle)³, se conçoit en effet non comme un chef autoritaire - sa personnalité un peu fade ne lui en aurait pas donné les

¹ Représenter Peel et Canning comme des tories modérés apparaît nettement trop simpliste. Ils sont les champions de l'intransigeance, chacun sur au moins une question essentielle : ainsi, Peel défend comme aucun autre tory les protestants irlandais contre toute perspective d'émancipation des catholiques ; quant à Canning, haï au départ par l'opposition whig avec la même vigueur que Castlereagh, il est - nonobstant son statut de roturier -, l'un des plus hostiles avant 1822 à une réforme parlementaire qui élargirait le suffrage en abaissant le cens.

² Liverpool était le *leader* du gouvernement devant la Chambre des Lords, tandis que Castlereagh, tout en étant lui-même un lord, assurait cette même fonction devant la Chambre des Communes, déjà prépondérante dans les débats.

³ Charles Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, 1829, vol. 2, ch. 12, p. 227.

moyens -, mais bien plutôt comme un arbitre placide. Il faut croire qu'il exerce cet arbitrage avec une réelle efficacité ; en février 1816, au moment même où les trois ministres français ultras donnent un piteux spectacle de désunion (cf. *supra*), dans la continuité des deux années précédentes, le gouvernement tory apparaît au contraire à son zénith, avec une flamboyance et une unité qui contraste également avec une opposition whig au bord de la scission interne¹. Certes, quelques nuages voilent un peu ce spectacle de belle unité de façade.

b- Les frictions internes du gouvernement britannique et la mini-crise de 1818

Liverpool s'est notamment vu dans l'obligation, à l'été 1816, de rappeler Canning au gouvernement, précisément à la tête du *Board of Control*². En effet, la Chambre des Communes, écoutant les pressions de la City, vient de rejeter la prorogation en temps de paix de l'impôt sur le revenu, contrairement au souhait du gouvernement ; par-delà les conflits d'intérêts économiques, les parlementaires de la Chambre basse témoignent leur mauvaise humeur d'être si peu représentés au sein du pouvoir exécutif. L'appel à Canning, éminent orateur des Communes, quand les principaux ministres appartiennent au contraire à la Chambre haute, permet de tuer dans l'œuf cette rébellion parlementaire naissante³ ; mais il introduit sans nul doute un élément de tension parmi les ministres tories. Ceci dit, tous les représentants gouvernementaux de l'aile orthodoxe du parti ont été contraints par Liverpool de taire leur mécontentement ; Castlereagh lui-même ravale sa rancœur.

À l'inverse, les mesures d'exception nécessitées par l'agitation sociale croissante ont suscité quelques frictions entre les différents ministres tories. Henry Addington, vicomte Sidmouth (1757-1844), secrétaire d'État à l'Intérieur de 1812 à 1822, éprouve en effet certaines difficultés à faire avaliser par ses collègues sa politique extrêmement répressive contre les agitateurs « radicaux » de la rue. À la suite de l'émeute du 2 décembre 1816, il a réclamé, d'abord vainement, au Conseil l'interdiction des *meetings* ; le Cabinet décide au contraire dans un premier temps d'initier une politique d'apaisement, en remettant en liberté les principaux meneurs arrêtés. Il faut, deux mois plus tard, un attentat contre le prince Régent - futur George IV -, le 29 janvier 1817, pour que, l'opinion publique basculant massivement en faveur de la fermeté, les ministres tories désormais unanimes donnent satisfaction à leur collègue Sidmouth : c'est ainsi qu'est adoptée une loi de suspension de l'Habeas Corpus pour

¹ Élie Halévy, *Histoire du peuple anglais au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1923, vol. 2, livre 1, ch. 1, p. 2.

² Autorité créée en 1784 par le *bill de l'Inde*, sous l'impulsion du second Pitt, le Board of Control visait à assurer un contrôle métropolitain efficace de la gestion souvent opaque du gouverneur général et de la Compagnie des Indes orientales dans la péninsule indienne. La fonction fut supprimée en 1858, et remplacée par un secrétaire d'État pour l'Inde, qui siégeait au cabinet, comme auparavant le président du Board of Control.

³ Sur ces éléments, cf. Élie Halévy, *op. cit.*, pp. 2-7.

cinq mois¹. L'unité ministérielle tory s'est donc très vite et complètement reconstituée, après ce léger effritement à peine perceptible de l'extérieur.

En 1818, l'arrivée au gouvernement de Wellington comme Maître général de l'ordonnance² - poste encore assez subalterne - provoque une tension interne plus importante. Le nouveau promu apparaît, pour l'heure, très représentatif de l'aile la plus orthodoxe du parti, mais sa souplesse sur la question catholique détermine Peel, défenseur alors sourcilieux des protestants dans sa fonction de secrétaire aux questions irlandaises, à quitter l'équipe ministérielle. Toutefois, si l'on en croit Élie Halévy, cette sortie a eu une incidence politique assez limitée, et n'a pas provoqué de véritable crise gouvernementale³, étant plutôt un signal d'alerte de déchirements possibles.

c- Les émeutes de 1819, ou la solidarité des ministres tories en pleine lumière

À l'inverse, l'apogée de la tension sociale, conduisant à Manchester au « massacre de Peterloo » (16 août 1819), a donné à voir de manière exemplaire comment les nuances internes au sein du gouvernement tory n'empêchaient ni l'unité ni la solidarité persistantes de ses membres, à mille lieues de l'indiscipline française des ministres « purs » ou « ultras ». Les nuances ont d'abord prévalu, puisque aux réclamations immédiates de Sidmouth et du chancelier Lord John Eldon (1751-1838), en faveur de nouvelles lois répressives, a répondu une fois encore un relatif attentisme de leurs collègues : Castlereagh lui-même approuve la répression locale à Manchester, mais ne juge pas immédiatement utile de faire voter de nouvelles lois d'exception. Cette attitude provoque l'agacement d'Eldon, qui écrit à l'un de ses amis : « Neither the Prince nor most of his Ministers seem to act as you think they should. [...] 8 out of 14 ministers, I believe, abroad - in that there is no harm. [...] Of the other six, five are at their villas, and I alone am here »⁴. Mais le travail de persuasion des deux ministres les plus répressifs paye, puisque quatre mois plus tard, en décembre 1819, sont décidés au Conseil puis votés dans les Chambres les fameux *Six Acts*, restreignant les libertés, notamment en matière de presse et de réunion publique. Fidèles à leur tactique d'arbitrage, Liverpool et Castlereagh ont introduit quelques amendements réclamés par l'opposition whig⁵ ; quant à Canning, il n'a toujours pas jugé opportun de faire entendre une voix discordante dans ce débat crucial.

¹ Cf. Élie Halévy, *Histoire du peuple anglais au XIX^e siècle*, vol. 2, livre 1, ch. 1, pp. 17-20.

² Ce poste, qui permet l'entrée au Conseil, donne le commandement en chef de l'artillerie du pays.

³ Cf. Élie Halévy, *op. cit.*, vol. 2, livre 1, ch. 1, p. 49. Halévy écrit que l'entrée de Wellington « fit plus que compenser le mauvais effet produit par la retraite de Peel ».

⁴ Lettre de Lord Eldon à Lord Campbell, *Lives of the Lord Chancellors*, vol. VII, pp. 345-346, citée par Élie Halévy, *op. cit.*, vol. 2, livre 1, ch. 1, p. 62.

⁵ Élie Halévy, *op. cit.*, pp. 62-66.

Durant cette première période, les ministres tories ont donc fait preuve d'une belle unité, inverse des ultras français, ce qui leur a permis de surmonter des événements insurrectionnels particulièrement délicats à gérer. Tout paraît donc au mieux pour la droite outre-Manche, avant que l'affaire du divorce entre le nouveau roi George IV et son épouse Caroline n'ouvre une ère plus troublée. Par un singulier effet de contraste, le retour réussi de la droite française au sein du gouvernement au début des années 1820 semble rompre avec les errements antérieurs qui l'isolaient et la marginalisaient jusqu'ici sur la scène européenne ; mais l'unité a-t-elle été pour autant garantie ?

B. Le magistère villèliste, ou la cohésion gouvernementale coûte que coûte (décembre 1820-décembre 1827)

Pendant sept années, on observe un renforcement continu des pouvoirs de Villèle, ce qui assure une solidarité inter-ministérielle croissante. Mais ce processus est conditionné par l'éviction des personnalités susceptibles de lui porter ombrage. Ceci dévalorise peu à peu l'image du gouvernement dans l'opinion, et surtout, déplace les débats internes de la droite hors des cercles du pouvoir exécutif ; l'importance du champ parlementaire et médiatique dans le fonctionnement organique de la droite s'en trouve mécaniquement renforcée.

1. Un retour aux affaires plutôt bien mené (décembre 1820-décembre 1821)

a- Villèle et Corbière en éclaireurs de la droite (décembre 1820-juillet 1821)

Un processus de transition habilement conduit facilite quelque peu les débuts d'un pari difficile, consistant à restaurer la crédibilité de la droite dans sa capacité à gérer les affaires du pays. Du 21 décembre 1820 au 28 juillet 1821, Villèle et Corbière symbolisent le retour des ultra-royalistes au sein du pouvoir exécutif, en acceptant d'être ministres sans portefeuille dans l'équipe Richelieu.

En réalité, il s'agit, à proprement parler, de la première présence de « la droite » au sein du gouvernement : car c'est la première fois que les personnalités « réactionnaires » appelées à être ministres sont, comme parlementaires à la Chambre élective, les chefs incontestables de la mouvance concernée. Or, on rappelle que seul le groupe parlementaire de cette nuance à la Chambre commence à recevoir à l'époque cette appellation de « la droite »¹, comme abréviation du « côté droit ». Une telle adéquation des personnes entre la représentation parlementaire et la représentation gouvernementale modifie radicalement la donne ; car elle

¹ On renvoie sur ce sujet au chapitre 1 de la présente étude.

confère d'emblée aux impétrants une légitimité politique bien plus forte que lorsqu'il s'agissait de simples personnalités *réputées proches* de la mouvance parlementaire de la Chambre - ce qui avait été le cas de 1814 à 1817.

De plus, l'étroite complicité de Villèle et Corbière, éprouvée depuis l'époque de la « Chambre introuvable », leur permet de maintenir un front commun face aux exigences de loyauté formulées par le chef du gouvernement Richelieu, et surtout, face aux formidables attaques lancées depuis la Chambre par leurs rivaux internes, notamment les orateurs « pointus » La Bourdonnaye, Delalot, Donnadieu, ou Vaublanc, pour ne citer que les principaux noms.

Soucieux de ne jamais s'isoler au sein de son parti, c'est Villèle lui-même qui a d'ailleurs exigé, comme une condition *sine qua non* de sa propre nomination, que Corbière soit appelé à ses côtés au gouvernement ; son inflexibilité en la matière a eu raison des répugnances initiales de Richelieu et de Louis XVIII. Car Corbière a l'avantage d'apparaître, aux yeux de nombreux députés de la droite royaliste, comme un gage de fermeté supplémentaire face aux « constitutionnels » : sa brusquerie naturelle de caractère se surajoute en effet au souvenir d'un ou deux épisodes parlementaires antérieurs, où il s'était momentanément séparé de Villèle, pour relayer les thèses des ultras les plus intransigeants¹.

En dépit de cette très légère différence de positionnement, c'est sans l'ombre d'une dissension en sept mois que les deux hommes - ironiquement surnommés « les deux magots » par leurs détracteurs - essaient de prouver l'utilité d'une participation minoritaire de la droite au gouvernement, avant de décider de se retirer le 28 juillet 1821 d'un commun accord, lorsque leur position n'apparaît plus tenable et que l'hostilité radicale des « pointus » à leur endroit semble commencer à porter quelques fruits à la Chambre.

À l'échelle purement ministérielle, objet de notre analyse présente, cette première apparition de « la droite » aux affaires apparaît donc comme un modèle de solidarité mutuelle entre ministres de la même mouvance. Qu'advierait-il toutefois, lorsqu'il faudrait obtenir l'accord solidaire, non plus de deux, mais de six ministres de droite au sein d'un même gouvernement ? Le démon de la division interne ne réapparaît-il pas inmanquablement, comme au temps de la première Restauration ?

¹ Ces épisodes seront analysés en détail dans la section suivante du chapitre, consacrée aux dissensions parlementaires.

b- Un gouvernement de droite stratégiquement composé par Villèle (décembre 1821)

C'est précisément l'enjeu du gouvernement qui se forme sous l'égide de Villèle, six mois plus tard, précisément le 14 décembre 1821. Si l'on compare la liste ministérielle qui est proposée à ce dernier le 12 décembre 1821, avec la liste définitive du 14, on s'aperçoit qu'en deux jours de temps, Villèle est largement parvenu à recomposer la liste à son avantage, avec une liberté de manœuvre assez large, ce qui semble bien augurer de la future unité gouvernementale.

La liste du 12 décembre, établie au nom du roi, mais en réalité concoctée par Monsieur et ses proches conseillers de cour, propose Blacas à la présidence du Conseil et aux Affaires étrangères, Corbière à la Justice, Villèle à l'Intérieur, Chabrol de Crouzol ou La Bouillèrie aux Finances, Clermont-Tonnerre à la Marine, Bellune à la Guerre, et Lauriston à la Maison du roi¹. Hormis les trois derniers postes, tous les autres sont modifiés en deux jours de temps à la demande de Villèle, et en respectant ses suggestions. En effet, dans la liste du 12 décembre, le danger pour ce dernier apparaît double : être affecté à un autre poste que dans son domaine de prédilection, les Finances, au risque de ne pouvoir donner la pleine mesure de son talent technique dans l'exercice de ses fonctions ministérielles ; surtout, se voir imposer un ministre principal autre que lui-même, qui aurait d'emblée l'ascendant au sein du gouvernement.

C'est Villèle lui-même, avec la bénédiction de son fidèle Corbière, qui met donc un triple veto sur les noms de Chabrol, La Bouillèrie et Blacas, et qui impose, pour se prémunir de ce dernier, de faire entrer Montmorency dans l'équipe gouvernementale, précisément au poste des Affaires étrangères. L'historien Alfred Nettement résume les trésors d'argumentation déployés par Villèle pour en arriver à ces modifications.

S'agissant des deux premiers, le député de Toulouse aurait mis en avant leur faiblesse oratoire, fâcheuse dans un régime représentatif partiellement parlementaire : « Quant à M. de Chabrol ou M. de La Bouillèrie, comment placer aux finances des hommes incapables d'aborder la tribune, sous un gouvernement de libre discussion, surtout quand, sur les six mois de session, quatre étaient absorbés par les débats du budget ? [...] M. de Villèle entrerait, s'il le fallait, aux finances où l'appelaient ses connaissances spéciales et la confiance qu'il inspirait à la chambre dans cet ordre de questions »². Même s'il est directement intéressé à la question, Villèle, sur le fond, n'a pas complètement tort : dans l'équipe Polignac en 1829-1830, l'incapacité oratoire de Chabrol de

¹ Cf. Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, Paris, J. Lecoffre, 1860-1872, vol. 6, p. 1.

² Alfred Nettement, *op. cit.*, p. 2.

Crouzol, alors promu aux Finances, aurait pu effectivement constituer un handicap de plus pour le gouvernement, si la session parlementaire n'avait été abrégée au maximum.

Afin de contrer le retour de Blacas au gouvernement, qui lui paraît sur le moment le plus grave danger pour sa propre carrière, Villèle fait feu de tout bois, et multiplie à plaisir les arguments d'ordre très divers : « M. de Blacas était absent de France, et il ne pouvait être rendu que dans six semaines à son poste ; or, les circonstances pressaient, elles ne l'attendraient pas ; depuis six ans, ses fonctions diplomatiques le retenaient hors du pays, par conséquent, il n'avait pu suivre le mouvement des idées et des intérêts à l'intérieur ; il avait été le favori du roi, il ne l'était plus, il ne pourrait le redevenir ; enfin, son nom soulevait dans l'opinion publique plus de prévention que de faveur. Le nouveau ministère ne pouvait donc, sans imprudence, l'accepter pour son chef dans un moment aussi critique »¹.

Jugeant sans doute que ces attaques personnelles contre Blacas risquaient de ne pas suffire pour emporter la victoire, Villèle se résout en outre à conclure un pacte avec Sosthène de La Rochefoucauld, amant de madame du Cayla, se trouvant par conséquent en position de force pour faire avaliser à Louis XVIII une liste gouvernementale remaniée. Les conditions des tractations sont les suivantes :

- Corbière renonce à la Justice, poste régalien par excellence, pour l'Intérieur, moins prestigieux, ce qui permet de placer à la chancellerie Peyronnet, auquel madame du Cayla était très redevable dans une affaire financière privée.

- Surtout, Mathieu de Montmorency, propre beau-père de Sosthène de La Rochefoucauld, est appelé aux Affaires étrangères en lieu et place de Blacas ; en plus d'une satisfaction personnelle pour le clan La Rochefoucauld, cet échange constitue une compensation acceptable pour la noblesse la plus ancienne du royaume, agacée par la promotion au premier plan politique de députés sans ancêtres prestigieux, tels que Villèle et Corbière.

- En contrepartie, le nouveau promu à la tête de la diplomatie renonce, au moins provisoirement, à la présidence du Conseil, ce qui évite de placer Villèle et Corbière, *leaders* royalistes de la Chambre des députés, dans une position subordonnée².

Ainsi, la rupture avec la période catastrophique des premiers débuts de la Restauration, déjà visible dès 1820, semble s'approfondir encore avec cette nouvelle liste gouvernementale, composée dans un but d'union et d'efficacité.

¹ Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, vol. 6, p. 2.

² Voir Alfred Nettement, *op. cit.*, pp. 2-9, pour toutes ces tractations.

c- Une crise gouvernementale britannique qui rend les efforts unitaires français d'autant plus méritoires

La rupture apparaît encore plus flatteuse si l'on continue maintenant la comparaison avec le voisin d'outre-Manche. Alors qu'en France, on observe ce premier raffermissement de la solidarité gouvernementale entre ministres de droite, on peut noter au contraire en Grande-Bretagne le passage de l'assez forte unité décrite précédemment à un brusque climat de crise. Cette crise s'inscrit plus largement dans ce qu'Élie Halévy appelle une « décomposition du parti tory »¹, qui lui paraît l'aspect le plus caractéristique de l'histoire politique de cette période en Grande-Bretagne, au point qu'il en a fait le titre général de son développement sur la période 1822-1830. À vrai dire, à l'échelle gouvernementale, ce phénomène de décomposition des solidarités partisans obéit à une autre temporalité : il commence dès la fin 1820, avec le départ de Canning du gouvernement, avant de connaître une atténuation durable dès l'automne 1822, à la suite du suicide de Castlereagh.

Le début de l'affaire scandaleuse du divorce des époux royaux consomme la rupture entre Canning et ses collègues : le roi, pour divorcer, veut en effet traîner en justice son épouse Caroline pour adultère, les preuves ne manquant pas ; or, la reine est alors très populaire dans l'opinion, à l'inverse de son époux détesté. Contrairement à ses collègues, Canning, soucieux de sa popularité, s'oppose à un procès infamant, d'autant plus farouchement qu'il a été, de notoriété publique, l'un des amants de la reine : la rumeur lui attribue même la paternité du petit rejeton adultérin que celle-ci promène *in foro publico*, en bravant toutes les convenances. Après avoir accepté de suspendre sa démission à la demande expresse de George IV, Canning confirme finalement son départ du *Board of Control* en décembre 1820, alors que la procédure publique contre la reine se précise. Liverpool, cette fois-ci, n'a pu empêcher la crise gouvernementale d'éclater : un spectacle public de division est offert sur un sujet, qui, sur le moment, passionne l'opinion anglaise, et donne lieu à plusieurs troubles populaires. Élie Halévy commente : « Cette retraite, tant par elle-même que par le fait des circonstances où elle se produisait, fut pour le Cabinet un coup beaucoup plus grave que n'avait été deux ans auparavant la retraite de Robert Peel »².

Or, cette première entaille à l'unité du gouvernement tory coïncide tout juste avec l'entrée dans le gouvernement français de Villèle et Corbière, qui offrent au contraire le spectacle d'une complicité apparemment inébranlable, désormais portée au cœur du pouvoir exécutif : durant cette phase éphémère de quelques mois (unique pendant la période de la Restauration),

¹ Élie Halévy, *Histoire du peuple anglais au XIX^e siècle*, vol. 2, 1815-1830, p. 145.

² Élie Halévy, *op. cit.*, vol. 2, p. 93.

les ministres de la droite ont pu paraître plus solidaires en France qu'en Grande-Bretagne ; il faut dire que leur très petit nombre - deux - rendait d'autant moins difficile la bonne entente.

Six mois plus tard, tout se présente donc apparemment sous les meilleurs auspices pour les royalistes français : la droite, victorieuse aux élections, détient désormais tous les postes gouvernementaux, à l'exception marginale de la Maison du roi, restée jusqu'à la mort de Louis XVIII aux mains de Lauriston, un des familiers du vieux roi. En vérité, cette domination de la droite, longue de six ans, doit être scindée en deux périodes très nettement distinctes du point de vue de la cohésion gouvernementale.

Jusqu'en août 1824, la position dominante de Villèle au sein du gouvernement apparaît précaire et réversible, en butte notamment aux ambitions successives de Montmorency et de Chateaubriand, hypothéquée de surcroît par son isolement sur la question d'Espagne. Paradoxalement, c'est la relation de confiance réelle tissée entre Louis XVIII, roi « constitutionnel », et Villèle, qui permet à ce dernier d'évincer ses rivaux, et d'imposer ses arbitrages.

À partir d'août 1824 et jusqu'à son départ décidé en décembre 1827, Villèle, fort du soutien du nouveau roi Charles X, peut imposer une unité gouvernementale impeccable ou presque, sous sa direction impérieuse ; mais les dangers et les menaces se situent désormais hors du pouvoir exécutif et des cercles ministériels.

2. Villèle contesté au sein même du gouvernement (janvier 1822-août 1824)

Sur le long terme, on est frappé par la manière dont Villèle a su, avec une réelle maîtrise, imposer vigoureusement son autorité au sein du gouvernement. Son savoir-faire manœuvrier s'y montre particulièrement à l'œuvre : la distinction notamment qu'il prend soin d'opérer entre les vrais contestataires de son pouvoir, voués à une éviction sans ménagement, et les autres ministres, permet de conserver à son gouvernement, durant six ans (janvier 1822-janvier 1828), une stabilité et une cohérence assez fortes. Pourtant, les tendances centrifuges, constituant autant d'obstacles à sa domination, se manifestent précocement et continûment pendant les trois premières années, tandis que sa gestion des relations humaines, critiquable, prépare largement la crise future du « parti royaliste ».

D'abord, il apparaît très rapidement que le gouvernement du 14 décembre 1821 assure à Villèle une position précaire et instable, en dépit du rôle actif qu'il a joué dans sa composition : deux lignes virtuellement contestataires se dessinent d'emblée, incarnées l'une par Montmorency - en attendant que Chateaubriand prenne le relais -, l'autre, de moindre

envergure, par Clermont-Tonnerre.

C'est ainsi que Clermont-Tonnerre écrit dans ses *Mémoires* inédits : « Le ministère se composait de Villèle et Corbière, les deux chefs du parti royaliste de 1815 ; des ducs de Bellune et de Montmorency, qui appartenaient à l'opinion la plus avancée dans le parti, étant en relation, par leur opinion, avec La Bourdonnaye, enfin de Peyronnet, du général Lauriston et de moi-même »¹ ; les trois derniers, relativement neufs dans l'action politique, apparaissent au départ comme les plus modérés, au point d'ailleurs de ne pas être rangés jusqu'alors dans la droite - ce qui reste d'ailleurs ensuite le cas de Lauriston. Pourtant, malgré cette triple nuance, qui place d'ailleurs Villèle et Corbière en pivots du nouveau gouvernement, Clermont-Tonnerre s'empresse d'ajouter : « Nous étions tous d'un dévouement égal, et les nuances de nos opinions ne pouvaient être l'objet d'aucune dissidence, entre gens qui s'estimaient réciproquement »². Cette déclaration de bonne intention s'apparente de toute évidence à un vœu pieux dénué de franchise, comme allaient immédiatement le montrer les premières passes d'armes, opposant Villèle tant à Clermont-Tonnerre qu'à Montmorency.

a- Deux premières passes d'armes révélatrices des futures divisions ministérielles

Les lois restrictives de la liberté de la presse, votées les 6 et 16 février 1822 par la Chambre des députés - soit à peine un mois après l'entrée en fonction des ministres -, donnent d'emblée l'occasion à Clermont-Tonnerre d'afficher au sein du Conseil des ministres sa ligne politique plus « modérée », ou plus exactement attentive aux exigences de l'opinion publique. L'intéressé se plaît à rappeler dans ses *Mémoires* qu'il s'est opposé seul contre tous - mais dans le secret des délibérations du Conseil des ministres - à la présentation de ces projets de lois. Il aurait même, si on l'en croit, déclaré à ses collègues : « J'ai la conviction profonde que cette loi nous tuera, nous ministres qui la portons ; Dieu veuille seulement qu'elle ne tue pas la monarchie ». Et Clermont-Tonnerre de conclure, avec le ton de Cassandre : « Le projet fut adopté, la loi passa, l'histoire dira le reste »³. Les propos, couchés par écrit *a posteriori* par leur énonciateur présumé, semblent tellement annonciateurs de la suite - du rejet de la loi Peyronnet sur la presse conduisant à la dissolution ratée de 1827, jusqu'à la révolution de Juillet 1830 - qu'ils n'ont peut-être pas été formulés à l'origine sous cette forme exacte. Il n'en reste pas moins qu'une ligne moins droitère que celle de Villèle s'affirme d'emblée au sein du gouvernement avec une certaine franchise.

¹ Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre, *Mémoires* manuscrits non paginés, consultables aux Archives nationales sous la cote 359 AP/82 (cote microfilm 544 Mi/10).

² Clermont-Tonnerre, *ibid.*

³ Clermont-Tonnerre, *ibid.*

À l'inverse, la mésintelligence entre Joseph de Villèle et Mathieu de Montmorency, principal héraut de la ligne radicale au sein du gouvernement, apparaît plus précocement encore, s'il est possible. Les tout premiers jours de l'existence du gouvernement sont en effet dévolus à la nouvelle répartition des postes dans la haute administration et la diplomatie. Le choix de l'ambassadeur français à Naples, auprès du roi des Deux-Siciles, est le terrain que choisissent les deux protagonistes pour se jauger et commencer à se mesurer l'un à l'autre. L'ambassadeur en poste, le duc de Narbonne-Pelet, ayant annoncé qu'il quittait son poste par fidélité au « parti constitutionnel », deux candidats sont avancés pour le remplacer : Hercule de Serre reçoit l'appui déterminé de Villèle, tandis qu'Adrien de Montmorency-Laval bénéficie du soutien non moins résolu de son cousin Mathieu de Montmorency.

Ce dernier, qui rêve au demeurant de prendre rapidement l'ascendant sur Villèle, voit là l'occasion d'étendre au sein de l'appareil d'État l'emprise de son réseau familial. Les raisons de Villèle tiennent plus exclusivement à la politique : en cédant aux souhaits du comte de Serre, désireux d'obtenir le poste napolitain - la douceur du climat napolitain lui étant recommandée pour raisons de santé -, Villèle espère rallier totalement à la majorité, sinon Hercule de Serre lui-même, toujours soucieux de son indépendance et méfiant envers la droite, au moins ses proches amis de la Chambre, François de Wendel, Maine de Biran, et une poignée d'autres obéissant à son influence. L'intérêt est donc d'agrèger à la droite des personnalités issues du centre, et disposées à se détacher de leurs attaches « constitutionnelles » préalables. La nomination d'un homme de la « coterie Montmorency » au détriment du comte de Serre contrarierait naturellement cette politique de séduction.

Chacune des deux Excellences tenant bon pour son candidat, il faut avoir recours, déjà, à l'arbitrage du roi Louis XVIII, qui, pour la première mais non la dernière fois, donne raison à Villèle, en envoyant Hercule de Serre à Naples¹. Villèle a donc remporté une victoire toute symbolique dès les premiers jours de la formation du gouvernement ; mais il est bien clair dès lors qu'il faut s'attendre à une lutte sans merci entre les deux ministres aspirant chacun à la prépondérance, en l'absence d'un président du Conseil nommément désigné.

Derrière le combat personnel, on voit aussi s'affronter deux conceptions de la vie politique : l'une, celle de Montmorency, davantage fidèle à la conception de l'Ancien régime², attachée aux fidélités de Cour et à la force des réseaux de parentèle familiale ; l'autre, celle de Villèle, plus ancrée dans la modernité du nouveau siècle, attentive aux

¹ Cf. le récit de cet épisode par Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, vol. 6, p. 11-12.

² Ce qui n'est pas un mince paradoxe pour l'ancien Constituant de 1789.

rapports de force spécifiquement parlementaires entre ce qu'on appelle déjà les différents « partis » à la Chambre.

De ces deux épisodes, il ressort que le ministre des Finances est provisoirement conforté, certes, mais après un double combat contre deux lignes divergentes, qui semble mal augurer d'une solidarité ministérielle réelle. Dans la suite logique de ces premières passes d'armes internes, Villèle s'est donc fréquemment retrouvé en position difficile, et les trois ans écoulés entre 1822 et 1824 ont constitué une période de rodage particulièrement délicate.

Le rythme de cette période triennale s'ordonne à cet égard en trois temps : une montée de la discorde intestine à l'automne 1822 aboutit à une crise maximale et inégalée en décembre de la même année ; puis survient une accalmie trompeuse courant 1823, à la faveur des opérations militaires en Espagne ; enfin, la reprise des disputes internes au premier semestre 1824 débouche sur une nouvelle crise, spectaculaire, marquée par le départ fracassant de Chateaubriand.

b- La fronde des ministres contre l'autoritarisme du chef : Villèle seul contre tous (fin 1822)

La première année a sans doute été la plus critique pour la cohésion interne du gouvernement et pour l'autorité même de Villèle sur ses collègues ; la connaissance de la suite des événements ne doit pas ici induire en erreur, pas plus qu'une vision mondaine de la Restauration, polarisée à l'excès sur le cas de Chateaubriand, et sur son fameux renvoi du 6 juin 1824.

Le premier semestre 1822 s'est pourtant remarquablement déroulé, au moins en apparence. Durant ces mois, Villèle a fait montre en effet de ses capacités parlementaires, en faisant adopter les lois restrictives en matière de liberté et de presse, mais aussi en imposant à des troupes parlementaires initialement réticentes une double session (novembre 1821-mai 1822 et juin 1822-août 1822), qui permet de supprimer le vote annuel si épineux des douzièmes provisoires et de faciliter ainsi l'adoption des futurs budgets. Face à un tel brio, les collègues de Villèle ont observé et secondé du mieux qu'ils ont pu cet indéniable talent de technicien, non sans concevoir quelque agacement secret devant cette supériorité due à une parfaite maîtrise des rouages parlementaires.

Au moment de la clôture de la deuxième session parlementaire, le 17 août 1822, chacun au gouvernement comprend qu'il y a alors pour Montmorency, principal rival déclaré du ministre des Finances, une occasion précieuse de reprendre l'avantage sur son rival : alors que les conversations diplomatiques vont s'ouvrir sur la question d'Espagne, mettant le chef de la

diplomatie sur le devant de la scène médiatique, Villèle ne pourra plus désormais étaler complaisamment son savoir-faire à la tribune. Il est donc de plus en plus prévisible que cette question d'Espagne va constituer le terrain d'affrontement entre les deux rivaux.

Or, dans ce dossier, les premières frictions sont apparues dès le printemps 1822 sur l'aide française à apporter aux royalistes espagnols, qui résistent, notamment en Catalogne, au pouvoir insurrectionnel du général Riego et à celui des *Cortes* : Montmorency s'est montré favorable à une aide importante et publique, Villèle penchant pour une aide très réduite, sinon nulle, et surtout clandestine.

En partant pour le congrès européen de Vérone, Montmorency laisse entendre qu'il compte radicaliser ses positions et défendre désormais une intervention militaire en bonne et due forme de la France royaliste contre la révolution libérale des *Cortes* ; ceci, en cohérence avec le droit d'intervention, proclamé à Laybach par la Prusse, la Russie et l'Autriche en janvier 1821, mais rejeté jusqu'ici, tant par la Grande-Bretagne que par la France. Il y a là, de la part de Montmorency, un goût personnel pour le nouvel ordre international de la Sainte-Alliance, un désir de racheter ostensiblement ses propres positions passées de 1789, et aussi, à l'évidence, une volonté de contrarier publiquement la politique prudente et plutôt anglophile de Villèle pour le déstabiliser et prendre l'ascendant sur lui au sein du gouvernement. Lamartine résume : « M. de Villèle craignait l'emportement monarchique et religieux de son collègue [...]. Mais M. de Montmorency [...] ne dissimulait à personne qu'une restauration de la monarchie en Espagne par la main de la France était, à ses yeux, la logique, la grandeur, comme la nécessité de la Restauration. [...] Arracher un roi au fer de ses bourreaux, et le replacer sur son trône par la main d'un neveu de Louis XVI commandant une armée française¹, lui paraissait une généreuse expiation du sang de Louis XVI par la France »².

Or, dans cette crise gouvernementale de 1822, ce n'est pas l'affrontement entre deux rivaux qui est le plus frappant - Chateaubriand donnera singulièrement plus d'éclat à cette configuration quelques mois plus tard -, mais bien le ralliement massif de tous les autres ministres au rival de Villèle qui étonne. Étant donné les circonstances de la composition de l'équipe ministérielle fin 1821, qui avaient assuré, comme on l'a montré, une assez grande latitude à Villèle dans le choix de ses collègues, une telle prise de positions ne laisse pas d'être surprenante et mérite qu'on s'y arrête. Deux facteurs ont à la vérité permis la formation de cette coalition interne anti-villèliste, aux conséquences potentiellement terribles pour la droite : il s'agit d'une part de la promotion de Villèle à la présidence du Conseil, d'autre part,

¹ Il s'agit du fils de Monsieur, le duc d'Angoulême, destiné à prendre la tête de l'éventuelle expédition.

² Alphonse de Lamartine, *Histoire de la Restauration*, vol. 7, livre 40, pp. 88-89.

du basculement massif de l'opinion publique royaliste en faveur de l'intervention militaire.

La promotion de Villèle à la présidence du Conseil le 4 septembre 1822, avant même le départ de Montmorency, visait théoriquement à endiguer ce prurit interventionniste. Elle a été au contraire un accélérateur, sinon même le déclencheur véritable de la crise gouvernementale : en effet, les autres ministres, loin de se solidariser avec Villèle, se sont rebellés contre la tutelle renforcée que leur collègue des Finances cherchait à leur imposer. L'historien Alfred Nettement commente la promotion de Villèle en ces termes : « La mesure fut accueillie avec une médiocre satisfaction par les collègues de M. de Villèle »¹. De septembre à décembre, en l'espace de quatre mois, grâce à des défections plus ou moins inattendues, Villèle se retrouve ainsi seul contre tous.

Dès le lendemain du 4 septembre, Montmorency fait connaître à Villèle le mécontentement, peu étonnant, qu'il conçoit de la promotion de son rival à la présidence du Conseil, d'autant plus qu'il était jusqu'ici de tradition depuis 1814 que ce poste revînt toujours à un pair de France. En lui rappelant implicitement son statut inférieur de député, doublé d'une origine nobiliaire assez modeste, le ministre des Affaires étrangères n'hésite pas à écrire à son adversaire victorieux : « Cela ne me paraît pas convenable pour la pairie. Elle a besoin d'être soutenue et rehaussée parce qu'elle n'a pas de racines assez profondes. Les malveillants vous accuseront d'ambition et nous, de manque de dignité. Si le duc de Bellune avait été président et vous vice-président, les résultats auraient été les mêmes, et j'aurais été parfaitement content »². Or, premier signe inquiétant, le fidèle Corbière en personne fait déjà preuve de réticences analogues, déclarant à Villèle : « En personnifiant le ministère, il est à craindre qu'on ne donne plus de facilités à ses ennemis à le combattre avec un nom propre »³. On ne saurait mieux cacher son enthousiasme.

À la mi-décembre 1822, à l'issue du congrès de Vérone et au moment de prendre une décision, on constate que la situation de Villèle est plus précaire qu'elle ne l'a jamais été. Grâce à la puissante influence de la presse et des brochures⁴, l'opinion royaliste a presque unanimement basculé en faveur de l'intervention, ce qui laisserait préjuger de la tournure des débats parlementaires si la question n'était pas clairement réglée par le pouvoir exécutif avant le début de la session de 1823. Alors que la pression extérieure est donc forte pour décider de l'intervention militaire, les ministres sont donc confortés dans leur résolution de soutenir

¹ Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, vol. 6, p. 235.

² Nettement, vol. 6, *ibid*, lettre inédite du 14 septembre 1822 de Montmorency à Villèle.

³ Propos rapporté par Alfred Nettement, *ibid*.

⁴ L'étude de cette influence spécifique, aux marges du pouvoir politique, sera effectuée au chapitre 9.

Montmorency. Derrière le règlement du point diplomatique précis, il y a donc également une volonté de desserrer l'emprise autoritaire d'un Villèle sûr de sa supériorité. On peut même aller plus loin et émettre raisonnablement l'hypothèse d'un désir secret chez la plupart de marginaliser Villèle, au moins provisoirement, afin d'échapper à son domination - que cela passe ou non par une démission de sa part - ; à cette date, tous semblent prêts à courir le risque d'un gouvernement dirigé par Montmorency, nonobstant ses positions proches des « pointus » de l'extrême-droite, et aussi sa conception archaïque des affiliations politiques, tenant plus aux coteries qu'aux partis modernes : l'essentiel est que, à tort ou à raison, Montmorency paraisse plus disposé à s'accommoder d'une conception plus collégiale, moins hiérarchique et moins autoritaire du fonctionnement gouvernemental, à rebours de la poigne villèliste.

Le 23 décembre, un Conseil des ministres de crise se tient chez Lauriston, ministre de la Maison du roi, dont le positionnement politique insignifiant - extérieur à la droite, d'ailleurs - rassurait suffisamment les deux camps en présence. La réunion est extrêmement tendue, et le résultat est sans appel, ou presque, puisque Villèle est mis en minorité à l'unanimité des ministres. Corbière, dont le ralliement au camp de Montmorency est décisif, en ce qu'il symbolise un isolement absolu de Villèle, croit nécessaire de surjouer et d'accentuer la solennité du règlement de comptes, sans doute pour rendre plus honorable sa trahison : « M. de Corbière fut un de ceux qui s'exprimèrent le plus fortement : il mit en demeure [Villèle] de se prononcer pour ou contre la guerre »¹. Une telle défection n'était pas totalement sans précédent : en décembre 1819 déjà, dans les luttes parlementaires, Corbière avait abandonné son ami pour rejoindre très brièvement les positions des « pointus » de l'extrême-droite, au grand désespoir, déjà, de Villèle². Mais, alors que désormais, la droite est au gouvernement et cherche à asseoir une respectabilité encore bien fragile, la réitération de ces déchirements passés apparaît potentiellement dramatique.

Le destin politique de Villèle ne tient plus alors qu'à un seul fil : seul le soutien résolu de Louis XVIII peut faire basculer *in extremis* l'équilibre des forces en sa faveur. Villèle l'a d'emblée compris, qui, jouant son va-tout, déclare gravement à la fin de la réunion qu'il en appellera à l'arbitrage royal. Montmorency, médusé, rapporte en ces termes cette ultime contre-attaque dans son journal : « Comme nous avons tous les six déclaré de nouveau que nous persistions dans notre premier avis, le président du conseil, d'un ton sérieux que je ne lui avais pas encore vu prendre parmi nous, dit laconiquement : Messieurs, je rendrai compte au Roi du vote de la

¹ Cité par Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, vol. 6, p.328.

² Cf. la section C du présent chapitre pour l'analyse plus précise de ces luttes parlementaires.

grande majorité du conseil. [...] Le Roi donnera ses ordres, et je vous les rapporterai. Ce fut alors, ce me semble, qu'un ministre, cherchant à diminuer le sentiment de gêne qui pesait sur tout le monde, dit que nous n'étions peut-être pas aussi divisés d'opinions qu'on paraissait le croire. Il fut répondu qu'il ne fallait pas se faire d'illusion, qu'il y avait deux opinions bien tranchées en présence. Le silence se rétablit. M. de Villèle se leva et sortit seul et le premier, sans se mêler aux causeries qui terminaient ordinairement toutes nos réunions. Je puis dire qu'en sortant de cette séance, je savais à quoi m'en tenir »¹.

c- Le triomphe de Villèle (fin décembre 1822) et ses conséquences à long terme dans le fonctionnement organique du gouvernement royaliste

Et c'est bien le soutien du roi, tout acquis à Villèle, qui permet l'éviction de Montmorency le 28 décembre 1822, en même temps que le profond renforcement de l'autorité prépondérante de Villèle au sein du gouvernement. Louis XVIII, qui ne s'était pourtant jamais reconnu dans la droite, sait gré en réalité à Villèle de son talent de manœuvrier pour faire prévaloir une politique de « bon père de famille », tranquille et peu ambitieuse, mais éloignée des passions exaltées et des criaileries que le souverain détestait tant depuis toujours.

En tout cas, les ministres ont compris la leçon : c'est la dernière fois en sept années de vie gouvernementale qu'on les surprendra en flagrant délit de coalition ouverte contre Villèle. Pour celui-ci, désormais, l'étape la plus difficile est franchie. En dépit de toutes les avanies ultérieures, jamais plus la solidarité gouvernementale et le principe de hiérarchie interne ne seront aussi ouvertement et massivement bafoués. Chacun sait désormais que, fort d'un soutien royal presque acquis d'avance, Villèle a pleine autorité pour faire respecter l'unité de la droite au sommet de l'État et incarner sa ligne politique. Dès lors, trois attitudes dissemblables sont adoptées par les ministres remis de force à l'unisson :

1° Corbière et Peyronnet, encore impressionnés de la maestria avec laquelle Villèle a retourné la situation, adoptent jusqu'en 1827 un suivisme intégral vis-à-vis du président du Conseil. Ils en seront récompensés par celui-ci, qui les associe pleinement à sa gestion du pouvoir, au point que l'opinion publique parle dans les dernières années d'un véritable triumvirat formé par les trois hommes. Villèle, au demeurant épris de sentiments d'amitié profonds et indéfectibles à l'égard de Corbière, a su manifestement lui pardonner son infidélité momentanée.

2° Clermont-Tonnerre et Bellune, ministre de la Guerre, adoptent une attitude en demi-

¹ Journal inédit de Montmorency, cité par Alfred Nettement, *op. cit.*, vol. 6, pp. 328-329.

teinte, publiquement solidaires à la tribune et vis-à-vis de l'opinion publique, mais maugréant, dans le cercle interne de réunions privées, sur tel ou tel arbitrage technique.

3° Chateaubriand, qui remplace Montmorency aux Affaires étrangères, décide d'affronter plus nettement le président du Conseil et sa ligne politique générale. Mais, dans l'incapacité de reconstituer une coalition gouvernementale contre lui, il est contraint d'opérer de manière solitaire, et qui plus est en biaisant, l'opposition frontale étant manifestement vouée à l'échec.

Malgré ce succès décisif, le magistère villèliste sur ses collègues reste fragile jusqu'à l'été 1824, en dépit du soutien de Louis XVIII. La guerre en Espagne et les questions financières sont les deux terrains où la vulnérabilité du président du Conseil apparaît à plein.

d- La guerre d'Espagne, obstacle à l'omnipotence villèliste (1823)

Pendant un an encore, jusqu'en décembre 1823, la question espagnole continue à tendre les rapports interministériels, et à menacer la primauté villèliste ; deux protagonistes, Bellune et Chateaubriand, sont à la manœuvre pour tenter d'atteindre cet objectif.

Profitant de la distorsion réelle entre Villèle et l'opinion publique royaliste sur la question de l'intervention militaire en Espagne, Chateaubriand, dès sa nomination au gouvernement, trahit sa promesse de soutenir la paix et reprend le combat de Montmorency en faveur de l'intervention. Villèle, isolé sur cette question, doit céder et se résoudre à l'expédition militaire : il la fait annoncer par Louis XVIII dès le début de la session parlementaire, le 28 janvier 1823. Au moins sait-il définitivement à quoi s'en tenir, quant à la franchise et à la loyauté de son nouveau ministre des Affaires étrangères. Le renvoi du chef des bellicistes n'aura donc finalement conduit qu'à un « coup de majesté » réaffirmant la primauté formelle du président du Conseil sur ses collègues ; sur le fond du dossier, Villèle doit bel et bien s'incliner et se rendre à l'avis majoritaire. C'est incontestablement, pour lui, une défaite personnelle.

Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, Villèle s'attache alors à mobiliser des moyens financiers et matériels suffisants pour assurer une guerre la plus courte possible, qui fasse des troupes françaises les propagandistes d'un royalisme tempéré, à mi-chemin entre le libéralisme des *Cortes* et l'absolutisme réactionnaire de Ferdinand VII. À cet effet, il envoie comme commandant des troupes le duc d'Angoulême, fils cadet de Monsieur et attaché depuis 1815 à la modération « constitutionnelle » ; il le fait seconder par le général Guilleminot, qui applique strictement les directives villèlistes.

Las ! Le ministre de la Guerre, Bellune, proche des « pointus » d'extrême-droite, ne l'entend pas de cette oreille. Il se prévaut de sa qualité de maréchal de France pour obtenir

d'être envoyé sur le terrain, en « appui » du duc d'Angoulême. Pour parer à ses capacités de nuisance, Villèle, par l'intermédiaire de Guilleminot, tente plusieurs parades. En premier lieu, il alimente le plus possible la jalousie du duc d'Angoulême à l'égard de Bellune, pour saper sur place l'autorité du ministre, et l'empêcher de recueillir le prestige militaire d'une victoire. Cette stratégie réussit au-delà de ses espérances : lorsque Bellune arrive à Bayonne le 24 mars 1823, l'accueil du duc d'Angoulême est tellement mauvais, que le ministre de la Guerre, humilié, songe à rentrer sans délai à Paris. Mais cela n'arrange qu'à moitié Villèle, qui songe d'ores et déjà à trouver à Bellune un remplaçant au ministère ; pour ce faire, il a nommé par intérim le modéré Digeon, avec l'espoir de le proroger s'il fait ses preuves. Le retour immédiat de Bellune ferait tomber à l'eau ses projets : aussi, arguant du scandale public qui en découlerait, Villèle obtient que le ministre reste au moins quelques semaines sur place, jusqu'au franchissement de la Bidassoa frontalière par les troupes françaises. Malheureusement pour lui, dans cet intervalle, Digeon a montré de telles preuves d'insuffisance qu'il devient hors de question de l'installer définitivement à la place de Bellune. Clermont-Tonnerre commente, sarcastique : « Digeon avait donné sa mesure, Villèle lui-même n'y pensait déjà plus »¹.

De retour dans ses fonctions à Paris, Bellune, furieux d'avoir été ainsi traité, prend un malin plaisir à dénigrer à mots couverts l'action de Guilleminot, c'est-à-dire implicitement du duc d'Angoulême et surtout de Villèle. En particulier, il s'arrange pour organiser la « fuite » d'une information bien embarrassante, relative à l'approvisionnement matériel des troupes par un affairiste notoire, Ouvrard. Celui-ci était déjà le munitionnaire principal des armées napoléoniennes, mais cette continuité apparaît malheureuse, d'autant que des irrégularités financières patentes découlent de ces contrats d'approvisionnement : voilà qui va à rebours de l'image de « vertu » financière prodiguée à l'envi par Villèle. On voit déjà ici, même sur la question d'Espagne, *a priori* sans rapport, que le moyen privilégié pour attaquer le président du Conseil est de faire porter le soupçon sur son domaine de prédilection, les finances publiques et leur équilibre.

En l'occurrence, la manœuvre ne réussit pas. Bellune est relevé de son poste de ministre de la Guerre le 19 octobre 1823, avec la complicité essentielle du duc d'Angoulême - dûment mis en condition par Guilleminot - : officiellement, c'est le neveu du roi qui exige la démission du ministre, et Villèle s'y résout, « contraint » d'en arriver à cette extrémité par l'insistance princière. Cette éviction n'entraîne pas l'adhésion des autres ministres. Ainsi, le

¹ Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre, *Mémoires* manuscrits non paginés (Archives nationales, cote 359 AP/82, cote microfilm 544 Mi/10).

député villèliste Salaberry, choqué par ce départ, assure que Corbière était dans le même état d'esprit que lui : relatant dans ses *Souvenirs* une visite faite au ministre de l'Intérieur après cet événement, Salaberry écrit : « J'allai chez M. de Corbière ; je trouvai ce brave et honnête homme, ce Français primitif, ce franc Breton, ce qui s'appelle consterné »¹. Mais l'esprit de fronde de l'année précédente est bien abandonné : les membres du gouvernement ne sont pas prêts à affronter leur chef, trop sûrs qu'une telle démarche serait parfaitement inopérante.

Pendant ce temps, Chateaubriand, en dépit de quelques réserves émises *mezzo voce* sur le renvoi de Bellune², mime pour l'instant une solidarité de façade à l'égard du président du Conseil. Car, si Bellune n'a pas su tirer à lui le prestige militaire de l'intervention, lui, Chateaubriand, rêve de recueillir les pleins dividendes politiques de la victoire, en rappelant à qui veut l'entendre le rôle qu'il a joué en faveur de l'intervention. De fait, il a encore plus d'intérêt que Villèle au succès militaire de l'armée française, lui qui, dans un discours enflammé prononcé le 25 février 1823 à la Chambre des députés, avait déclaré que « la réconciliation complète des Français s'achèvera sous la tente », autrement dit que l'unité nationale retrouvée était entièrement conditionnée par cette victoire obtenue sous le règne des Bourbons³. Aussi, jusqu'en novembre 1823, l'heure n'est-elle pas à la discorde, mais aux démonstrations d'unité.

Toutefois, personne n'est dupe de cette entente formelle, et en décembre 1823, l'affaire des décorations - dont on a analysé la symbolique au chapitre 5 -, montre l'ampleur, menaçante pour Villèle, des ambitions intactes de Chateaubriand. Fort du soutien renouvelé du roi, Villèle parvient provisoirement à étouffer ces prétentions rivales : Chateaubriand ayant été décoré par le tsar russe de l'ordre de Saint-André en récompense de son rôle dans l'affaire d'Espagne, Villèle se voit créé par Louis XVIII chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit) avant le ministre des Affaires étrangères, manière de rappeler et d'imposer publiquement sa prééminence.

Il convient de noter qu'exactement au même moment, cette politique française dans la péninsule ibérique provoque le 2 décembre 1823 une crise majeure en Espagne même, au sein

¹ Salaberry, *Souvenirs politiques, 1821-1830*, vol. 1, livre 1^{er}, chap. 2, p. 62.

² Sur le moment, Chateaubriand réserve ses critiques non à la scène publique, mais à la correspondance privée. C'est ainsi qu'il écrit à Jules de Polignac : « Si M. de Villèle eût mieux senti l'importance du renvoi du maréchal qui est une des plus lourdes fautes qui aient jamais été commises, et s'il m'eût appuyé, j'aurais sauvé le maréchal. [...] On aurait pu satisfaire le duc d'Angoulême à un moindre prix, et c'est un exemple funeste dans le gouvernement représentatif qu'on puisse exiger le renvoi d'un ministre porté par l'opinion de la majorité » (Lettre du 27 novembre 1823, citée par Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, vol. 6, p. 577).

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 38, pp. 420-426. Ce discours de Chateaubriand a été reproduit par nos soins dans Éric Anceau (dir.), *Les grands discours parlementaires du XIX^e siècle*, A. Colin, 2005, pp. 85-90.

de l'exécutif gouvernemental et par contrecoup ensuite dans le pays tout entier. Pour remercier les Français conduits par le duc d'Angoulême de leur aide, et atténuer aussi leurs pressions constantes en faveur d'une amnistie, Ferdinand VII accepte en effet de faire deux concessions : d'une part, le non-rétablissement de l'Inquisition, pourtant réclamé à tue-tête par la partie la plus anti-libérale du clergé ; d'autre part, renvoyer le gouvernement nommé par « la Régence », junta militaire créée en mai 1823 dans l'attente du retour du souverain à Madrid. Pour contrebalancer le poids du ministre « ultra » Calomarde à la Justice, de nombreux absolutistes « modérés » sont ainsi nommés ou promus, au premier rang desquels Ofalia à l'Intérieur, Ballesteros aux Finances, Jose de La Cruz à la Guerre, ce qui amène en conséquence dans les mois qui suivent plusieurs destitutions dans les strates moyennes et inférieures de l'administration contre des fonctionnaires « ultras » trop marqués. Loin d'être anecdotique, ce bouleversement de la composition gouvernementale est considéré par les historiens espagnols de toutes tendances politiques comme l'événement déclencheur du mouvement pré-carliste, mettant en pièces l'unité du camp absolutiste et entraînant la révolte d'une extrême-droite « ultra » contre l'autorité de Ferdinand VII¹. Écrivant quelque vingt ans après les faits, l'historien Estanislao de Kotska Bayo analyse ainsi ce changement ministériel : « Il provoqua alors la division des royalistes [espagnols] en deux camps, le premier composé de ceux qui désiraient un gouvernement éclairé et conciliateur qui prévienne les révolutions ; le deuxième, de ceux qui se refusaient à toute transaction avec les idées du siècle et qui étaient convaincus que le moyen d'éviter de voir renaître le libéralisme était d'en finir sur l'échafaud avec ses adeptes »². De fait, la tentative d'insurrection de Joaquín Capapé en mai 1824, mettant pour la première fois en avant le nom de don Carlos, frère du roi, en concurrence de celui de Ferdinand VII, est une première manifestation de cet éclatement du camp absolutiste accéléré, sinon même provoqué, par la crise ministérielle du 2 décembre 1823³.

Ainsi, la question d'Espagne s'est donc révélée des plus périlleuses pour l'unité des gouvernements royalistes français et espagnols, et par conséquent pour l'unité du camp droitier dans les deux pays. En ce qu'elle a replacé durablement la France au premier rang de la scène internationale, confortant ainsi l'acquis du Congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), elle a cristallisé aussi les appétits concurrents des principaux ministres français, aspirant tous à incarner ce renouveau. Mais ce n'est pas le seul objet de tensions internes.

¹ Cf. Jean-Philippe Luis, *L'utopie réactionnaire, épuration et modernisation de l'État dans l'Espagne de la fin de l'Ancien régime (1823-1834)*, Madrid, Casa de Velasquez, 2002, 2^e partie, ch. IV, pp. 92-93.

² Estanislao de Kotska Bayo, *Historia de la vida y reinado de Fernando VII de España*, Madrid, 1842, tome III, p. 189, cité et traduit par J.-Ph. Luis, *op. cit.*, p. 92, note 48.

³ Jean-Philippe Luis, *op. cit.*, ch. IV, p. 92, et ch. V, p. 127.

e- L'obsession des économies budgétaires du président du Conseil, au centre de tensions ministérielles quotidiennes

L'attribution à Villèle du portefeuille des Finances, a placé ce dernier en conflit récurrent avec plusieurs de ses collègues, ayant des attributions ministérielles consommatrices des deniers publics. Alors qu'en général, le chef du gouvernement joue le rôle d'arbitre entre l'administration des Finances et les ministères régaliens « dépensiers », l'équilibre, ici, se trouve rompu, puisque Villèle, qui s'est toujours caractérisé, depuis 1815 et les débuts de sa carrière parlementaire, par des conceptions malthusiennes et étriquées de la dépense publique, se trouve à la fois juge et partie.

Un bon exemple des ces affrontements est fourni par les relations entre Villèle et Clermont-Tonnerre. Résumant *a posteriori* ses griefs contre son ancien président du Conseil, ce dernier écrit : « J'ai parlé de mes luttes avec Villèle pour les dépenses de mes deux ministères. [...] Notre dissidence portait en réalité sur des points fondamentaux de son système : il voulait de l'économie avant tout, et je voulais de l'économie, après que les *services publics* seraient dotés comme il était nécessaire qu'ils le fussent, dans *l'intérêt de l'État* »¹.

Concrètement, à son poste de ministre de la Marine (décembre 1821-août 1824), Clermont-Tonnerre essaye de relancer l'effort d'investissements publics dans son secteur, fortement négligé depuis l'époque révolutionnaire, puis annihilé sous l'Empire par le Blocus Continental. Dans cet objectif, le ministre demande donc une augmentation budgétaire de trois millions de francs dans son département ; Villèle fait mine d'y souscrire, puis s'arrange en sous-main pour faire refuser les demandes de Clermont-Tonnerre par la commission budgétaire de la Chambre des députés. L'intéressé, qui n'a pas vu venir le coup, n'apprend le fin mot de l'affaire que quelques années plus tard, vers 1825-1826, de la bouche même de son successeur, Chabrol de Crouzol, ainsi que le rapporte Clermont-Tonnerre dans ses Mémoires : « Depuis, Chabrol m'ayant succédé, et ayant avec Villèle les mêmes luttes que moi, m'a dit qu'il était de la commission du budget, lorsqu'elle avait retiré les trois millions, qu'elle l'avait fait malgré elle, et que c'était Villèle qui l'y avait à peu près forcée »².

Toutefois, jusqu'en 1824, cette duplicité de Villèle est suffisamment efficace pour étouffer ce genre de conflits, Clermont-Tonnerre faisant mine pour l'instant de se laisser berner. Car le président du Conseil, quoi qu'il pense du volontarisme financier affiché par tel ou tel de ses collègues, se garde bien de demander leur renvoi, de peur de se voir imposer des ennemis ou des rivaux personnels autrement plus considérables. C'est ainsi qu'en novembre

¹ Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre, *Mémoires* manuscrits, cote 359 AP/82 (cote microfilm 544 Mi/10).

² Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre, *op. cit.*

1823, il protège Corbière, mais aussi Clermont-Tonnerre, de vigoureuses pressions exercées sur le roi et sur lui-même par le clan La Rochefoucauld pour obtenir leur remplacement. L'historien Alfred Nettement rappelle, pour en souligner l'importance, le compte rendu que dresse Villèle de ces vaines manœuvres dans son carnet intime : « J'ai eu avec Sa Majesté une conversation dans laquelle elle m'a montré du mécontentement contre mon ami Corbière, que j'ai défendu d'abord par conviction, ensuite parce que je devinais bien qu'on l'attaquait pour arriver jusqu'à moi. On agit, depuis la délivrance de Ferdinand, pour faire remplacer au conseil le ministre de la maison du Roi et celui de l'intérieur. On a aussi essayé d'expulser celui de la marine. [...] On voudrait bien faire dans le conseil des places vides, pour recueillir ce que d'autres ont semé, et par malheur, on a accès auprès de Sa Majesté. J'espère pourtant parvenir à lui faire sentir le danger qu'il y aurait pour son propre pouvoir et pour l'intérêt du pays à faire, en ce moment, de nouveaux changements dans son ministère »¹.

f- Le renvoi de Chateaubriand, ou l'affirmation d'une conception « monarchique » de la présidence du Conseil

Ainsi donc, Villèle s'est trouvé aux prises avec des collègues royalistes parfois loin de partager sa vision du monde et des affaires publiques ; mais il a fait néanmoins le choix de s'en accommoder provisoirement, de peur de voir son gouvernement déstabilisé par une multitude de départs. S'il a poussé vers la sortie un duc de Bellune décidément trop importun en manipulant le faible duc d'Angoulême, il s'est résolu en revanche à supporter vaillamment la présence de Clermont-Tonnerre, et, si possible, celle de Chateaubriand lui-même. Dans l'affaire des décorations, il a certes imposé une humiliation symbolique à son rival - réciproque de celle qu'il venait de subir -, mais n'a pas cherché pour l'instant à pousser son avantage par un renvoi de l'écrivain-ministre, étant, dans l'immédiat, trop peu sûr du dénouement.

Or, le projet dit de « conversion des rentes », visant à financer l'indemnisation des émigrés spoliés sous la Révolution, met le feu aux poudres et amène Villèle à crever l'abcès. Le président du Conseil, qui s'est vu imposer l'intervention en Espagne, a particulièrement à cœur de remporter un succès personnel éclatant dans son domaine de prédilection, les finances publiques. La maîtrise du déficit budgétaire, que l'on porte - pour l'instant encore² - à son crédit, en ces temps de prospérité, n'apparaît pas suffisamment spectaculaire. En revanche, permettre la réalisation d'un projet hautement symbolique pour le régime,

¹ Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, vol. 6, p. 582.

² La crise économique apparaissant début 1827 ternit la réputation financière du président du Conseil.

déclaré indispensable dès 1814 par le ministre Ferrand¹ et toujours ajourné faute de crédits, donnerait l'occasion à Villèle de montrer son brio financier et d'asseoir un peu plus encore sa supériorité politique. Celui-ci en a donc fait sa première priorité, et mis en place un montage financier astucieux, consistant pour l'essentiel à diminuer de 5% à 3% la rémunération annuelle des rentes d'État détenues par les particuliers : les bénéficiaires récoltés par la puissance publique serviraient à financer les indemnités des émigrés. Malheureusement pour lui, les discussions dans les deux Chambres ayant débuté le 24 avril 1824, révèlent que les parlementaires royalistes, qui ont placé, comme beaucoup de Français, une bonne partie de leur épargne dans ces rentes d'État au capital garanti, n'ont aucune envie de financer la mesure par ce biais, y compris lorsque eux-mêmes ou leur famille pourraient en contre-partie, en tant qu'anciens émigrés, faire éventuellement partie des bénéficiaires indemnisés. À ces égoïsmes patrimoniaux viennent s'ajouter divers griefs d'ordre personnel ou politique, qui rendent difficile l'adoption du projet par les députés et de plus en plus improbable sa validation par les pairs de France. Lorsque le 3 juin 1824, la Chambre haute confirme son rejet de la mesure avec 15 voix de majorité, la décision de Villèle est prise : Chateaubriand, cette fois, doit quitter le gouvernement, sans délai.

Il s'en faut de beaucoup pourtant pour que le ministre des Affaires étrangères soit seul responsable du fiasco. Nombre de parlementaires, n'ayant aucune affinité avec lui, ont rallié le camp de l'opposition. Et parmi les personnalités influentes ayant manœuvré pour imposer le rejet, le rival intime de Chateaubriand, Montmorency (et derrière lui la famille de son gendre Sosthène de La Rochefoucauld) a joué un rôle très important à la Chambre des pairs, trouvant là un terrain propice pour se venger de sa mise à l'écart de décembre 1822 et pour préparer, peut-être, une recomposition gouvernementale favorable aux ambitions de son clan. En vérité, la conspiration parlementaire ayant porté un coup si rude à Villèle est bien trop éclectique pour avoir eu un chef unique ou même un inspirateur principal : Chateaubriand, pas plus qu'un autre, n'a rempli une telle fonction. Mais Chateaubriand, ministre en poste, n'a pas pris la parole en public en faveur du projet villèliste ; il s'est obstiné dans un mutisme hautain, ne se donnant même pas la peine d'un soutien de façade dans les derniers jours de discussion. Bien plus, il aurait alimenté le fleuve des opinions hostiles en laissant son vieil ami Clausel de Coussergues exhaler son opposition virulente à la Chambre des députés. Ceci dit, son attitude n'est pas totalement sans équivalent : on peut relever, à la suite d'Alfred Nettement, que, hormis Corbière, les ministres ne se sont pas précipités pour soutenir le projet

¹ Cf. son discours du 13 décembre 1814 (*Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 12, pp. 630-632), reproduit par nos soins dans Éric Anceau, *Les grands discours parlementaires du XIX^e siècle*, pp. 37-41.

du président du Conseil ; en outre, le garde des Sceaux Peyronnet, comme Chateaubriand, a pu lui aussi être soupçonné d'avoir fait parler un ami proche à la Chambre des députés - en l'occurrence Dudon -, pour exprimer ses vives réserves¹.

Au vrai, ce que Villèle reproche avant tout à Chateaubriand, c'est sa formidable hypocrisie, qui lui avait fait parler chaleureusement du projet de loi en Conseil des ministres lors de sa discussion initiale, tout en manœuvrant ensuite par derrière pour obtenir son rejet et porter au chef du gouvernement une estocade décisive, avec l'espoir à peine dissimulé de remplacer celui-ci au pied levé². Si les intentions que Villèle prête à son rival sont très véridiques, en revanche, comme on vient de le montrer, il est plus contestable de faire porter à celui-ci l'exclusivité d'une « trahison » de l'intérieur. Mais en raison de ses hautes ambitions, manifestées récemment encore dans l'affaire des décorations, son manquement à la solidarité gouvernementale est encore plus inacceptable qu'aucun autre.

Chateaubriand, et lui seul, est donc mis à la porte, « comme un laquais », écrira-t-il dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, dès le 6 juin 1824, trois jours à peine après le vote négatif des pairs. En concentrant la sanction de l'échec sur son rival, Villèle a-t-il perdu ses nerfs, comme le lui reprocheront maints royalistes ? Ou bien n'est-il pas plutôt resté fidèle à une tactique éprouvée dès 1822 avec le renvoi de Montmorency, visant à diviser pour mieux régner, et à limiter les sanctions au principal responsable en vue ?

En l'occurrence, étant donné les talents d'écriture du ministre congédié et ses accointances dans le monde de la presse - notamment avec les frères Bertin, du *Journal des Débats* -, une telle tactique s'est révélée fort dangereuse à long terme. Mais à court terme, elle apparaît d'autant plus astucieuse qu'à la différence de la crise de décembre 1822, les autres ministres ne sont pas prêts cette fois-ci à se solidariser avec le rival de Villèle, tout au contraire : quelle que soit leur opinion personnelle sur le projet de loi de conversion des rentes, les membres du gouvernement sont bien trop agacés par la personnalité mégalomane du poète-ministre Chateaubriand pour prendre le risque de subir sa tutelle au sein d'un

¹ Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, vol. 6, p. 657 : « M. de Villèle, qui suivait d'un œil soucieux les progrès de la bataille, se disait non sans amertume, que parmi ses collègues, un seul l'aidait à défendre sa loi : c'était son ami, M. de Corbière. Le garde des sceaux, M. de Peyronnet, avait refusé de prendre la parole, et son intimité avec M. Dudon, l'un des antagonistes les plus violents du projet, commençait à le rendre suspect au président du conseil, qui sentait le vide se faire autour de lui. Malgré lui, son esprit s'aigrissait, et il devenait soupçonneux ».

² Alfred Nettement, *op. cit.*, pp. 658-659 : « [Villèle] remarquait surtout avec peine que M. de Chateaubriand, favorable à la loi de conversion quand on l'agitait dans le conseil, se tenait à l'écart ; qu'aucun de ses amis n'avait pris la parole en faveur de la proposition ministérielle, que plusieurs l'avaient combattue. [...] Les députés de Paris proposèrent que les rentiers possédant moins de 1000 livres de rente ne fussent point obligés de convertir. M. de Villèle remarqua avec tristesse que, parmi les députés qui soutinrent cet amendement avec une vivacité qui dégénérait en attaques contre le ministère, figurait M. Clausel de Coussergues, l'ami intime, le commensal, pour ainsi dire le secrétaire de M. de Chateaubriand ».

nouveau gouvernement. En outre, ils ont tiré les leçons du complot avorté de Montmorency deux années auparavant, raison pour laquelle ils se rangent prudemment cette fois à l'unanimité derrière le président du Conseil, en soutenant sa demande de renvoi du ministre des Affaires étrangères auprès du roi : le rapport de forces est donc, on le voit, strictement inverse à celui de 1822. Corbière, pour faire oublier sa brève trahison passée, est d'ailleurs le premier à réclamer un départ immédiat de Chateaubriand.

Du point de vue de la cohésion interne du gouvernement, cette troisième crise témoigne donc d'une autorité villèliste encore renforcée : après la révolte ouverte de 1822 dans l'affaire Montmorency, puis les murmures de 1823 dans l'affaire Bellune, l'éviction du troisième ministre dissident montre que le président du Conseil est désormais en mesure d'obtenir une franche approbation des siens dans sa gestion disciplinaire du gouvernement. Mais vis-à-vis de l'opinion publique, trois départs importants en deux ans et demi à peine fragilisent l'image gouvernementale, en apparaissant comme des signes de nervosité croissante. En outre, le recours à des remplaçants d'envergure moyenne (Chabrol de Crouzol), sinon franchement médiocres (Digeon, Damas), corroborent cette impression : cette réduction des talents ministériels au fil des crises s'apparente de plus en plus à une crispation de fin de règne, d'une équipe se sachant en sursis. Car la santé délétère de Louis XVIII en cet été 1824, laissant augurer d'un avènement très prochain de son frère de Charles X sur le trône, ne sera-t-elle pas l'occasion d'une recomposition totale du gouvernement, plus ouverte aux différentes tendances du « parti royaliste », moins hiérarchisée autour d'un seul ministre omnipotent ? C'est ce que beaucoup d'espoirs de la droite royaliste, exclus pour l'instant des postes à responsabilité, se prennent à souhaiter. La stabilité gouvernementale apparaît donc d'autant plus précaire que le principe de solidarité vient d'être réaffirmé avec inflexibilité.

g- Les habiles médiations du Premier Ministre britannique, aux antipodes du pouvoir villèliste

Cette attitude autoritaire de Villèle, visant avant tout à se préserver de rivaux internes au sein de son équipe ministérielle, apparaît très différente de celle adoptée par lord Liverpool en Grande-Bretagne. Soucieux de sauvegarder l'unité du parti tory et pas seulement celle de son équipe ministérielle, celui-ci cherche à surmonter l'impression de raidissement donnée par le départ de Canning fin 1820, et à infléchir l'image intransigeante de son gouvernement.

Pour ce faire, profitant du scandale causé par la gestion gouvernementale suspecte d'un attentat contre les ministres (le gouvernement, au fait du complot, l'avait sciemment laissé se perpétrer pour mieux organiser la répression), Liverpool exige le départ du ministre de

l'Intérieur Sidmouth, depuis toujours au premier rang des intransigeants du gouvernement. En décembre 1821, il remplace habilement Sidmouth par Peel, tel un signe de conciliation envers l'aile « modérée » du parti tory, en même temps qu'un gage de fermeté sur une question centrale, la question catholique : Peel était en effet, à cette époque - avec Liverpool lui-même - l'un des tories les plus hostiles à toute émancipation catholique, là où Canning, mais aussi Castlereagh et Wellington, étaient déjà disposés à davantage de concessions¹. Sa nomination, tout en donnant du gouvernement une image plus ouverte aux couches ascendantes de la société - Peel était le fils d'un manufacturier du coton -, n'apparaissait donc pas comme un acte de faiblesse. Peel mena au demeurant la politique d'équilibre que Liverpool attendait de lui, donnant à l'opposition whig certaines satisfactions sur la suppression de certaines incriminations entraînant la peine capitale, mais poursuivant en revanche la ligne dure de Sidmouth sur d'autres dossiers, remplaçant notamment la déportation en Australie, jugée trop peu dissuasive, par une déportation aux îles des Bermudes².

La stratégie adoptée, visant à conserver au gouvernement tory une diversité suffisante sans remettre pour autant en cause le principe de solidarité mutuelle, semble payante : à l'été 1822, le gouvernement apparaissait globalement uni et inébranlable, déjouant les espérances de l'opposition ; la crise de l'hiver 1820 semblait donc avoir été habilement surmontée. Élie Halévy, évoquant les whigs, commente : « Ils avaient cru, en 1820, que le procès de la reine allait provoquer sinon des changements révolutionnaires, tout au moins une crise ministérielle. Or, les ministres étaient toujours en place ; on en venait à se demander s'ils n'étaient pas en place pour toute la durée de leurs vies »³.

C'est alors qu'un événement inopiné vient bouleverser le savant dosage préexistant. Liverpool avait vainement tenté à plusieurs reprises d'exercer des pressions sur Castlereagh pour qu'il infléchisse publiquement une politique étrangère jugée, à tort ou à raison, trop complaisante envers les puissances absolutistes de la Sainte-Alliance⁴ ; Castlereagh n'avait rien voulu entendre, laissant du coup concentrer sur sa seule personne les flèches des radicaux d'extrême-gauche et autres agitateurs de rue. En définitive, poussé à bout par une campagne

¹ Élie Halévy, *Histoire du peuple anglais au XIX^e siècle*, vol. 2, pp. 128-134.

² Élie Halévy, *op. cit.*, vol. 2, pp. 99-100.

³ Élie Halévy, *op. cit.*, vol. 2, p. 140.

⁴ La politique extérieure de Castlereagh était plus équilibrée que ce qu'affirmait l'opposition. Ainsi, dans une note publique du 19 janvier 1821, Castlereagh, à l'issue de la réunion de Laybach, s'opposait publiquement à la déclaration des trois puissances russe, autrichienne et prussienne, qui théorisaient un droit d'intervention permanente des grandes puissances européennes sur le continent afin de maintenir partout un ordre conservateur. Mais il est certain néanmoins que Castlereagh, au demeurant hostile aux carbonari italiens, n'était pas prêt à engager concrètement la Grande-Bretagne dans un nouveau conflit militaire, pour faire respecter l'attachement anglais à la non-intervention. Cf. Élie Halévy, *op. cit.*, vol. 2, pp. 119-127.

d'opinion haineuse, il craque nerveusement et se suicide au couteau, chez lui, le 12 août 1822, à la veille de son départ pour le congrès de Vérone. Sa disparition totalement inattendue aboutit à un remaniement gouvernemental, qui, pour être progressif, met à rude épreuve, en l'espace de cinq années, l'unité et la solidarité du parti tory. L'attitude du chef du gouvernement britannique, à rebours de celle de son homologue français, donne toutefois aux modifications ministérielles qui s'ensuivent, une allure bien différente.

La mort de Castlereagh détermine d'abord, dès le 8 septembre 1822, le rappel en urgence de Canning, en qualité de *leader* du gouvernement à la Chambre des communes - comme Castlereagh avant lui -, et donc de ministre principal de fait, juste derrière l'autorité arbitrale du Premier Ministre. On avait là une nouvelle illustration de la stratégie de Liverpool, imposée à George IV¹, consistant à chercher inlassablement à réunir au sein du gouvernement l'ensemble des tendances du parti tory, afin de souder, vaille que vaille, l'unité de la droite face à l'adversité : cette stratégie, il faut à nouveau le souligner, était rigoureusement inverse de celle de Villèle, n'hésitant pas à exclure ses rivaux les uns après les autres, dans le seul but de préserver son pouvoir personnel.

Ce rééquilibrage imposé par Liverpool peut sembler toutefois, à ce moment là, un pari audacieux : le retour d'un Canning en marge du parti inquiète vivement désormais les plus conservateurs, d'autant que, dès son retour aux affaires, le ministre rappelé s'affirme partisan d'un « compromis libéral » et d'une opposition plus ferme aux manœuvres de la Sainte-Alliance². En outre, l'arrivée de cette forte personnalité, qui n'entendait pas être marginalisée, conduit à un rééquilibrage plus profond des postes gouvernementaux : peu à peu, les *tories* orthodoxes sont obligés de céder du terrain à l'aile plus réformatrice du parti. C'est ainsi que, dans le domaine économique, à l'Echiquier, Vansittart, orthodoxe protectionniste, doit céder la place en janvier 1823 à Robinson, tory plus ouvert aux nouvelles théories libre-échangistes ; surtout, Huskisson, fidèle second de Canning, obtient, après âpres négociations, le *Board of Trade* (Commerce) en avril 1823, même si, sous la pression de l'aile dure du parti tory, il n'a pas dans les premiers temps accès au Cabinet. Parallèlement, Robert Peel à l'Intérieur entreprend à partir de 1822 une ambitieuse réforme du droit pénal, faisant place à plusieurs revendications des libéraux, au grand dam de son confrère de la Justice, le « lord chancelier Lord Eldon, chef militant des Ultras, dont la longévité, la volonté qu'il semblait afficher de mourir à son poste, étaient pour l'Opposition une source perpétuelle de déception et de colère »³.

¹ Sur ce point, cf. Denis Baranger, *Parlementarisme des origines*, PUF, 1999, 1^{ère} partie, pp. 173-177.

² Élie Haévy, *op. cit.*, vol. 2, pp. 148-153.

³ Élie Halévy, *op. cit.*, vol. 2, p. 177.

La politique d'équilibre menée par Liverpool entre orthodoxes et novateurs n'allait-elle donc pas, malgré son habileté, conduire à une implosion du gouvernement tory, donnant raison *a contrario* à la stratégie moins ambitieuse, plus stérilisante, mais peut-être plus sûre, d'un Villèle ? La question semble devoir être posée à l'été 1824, d'autant plus qu'un sérieux incident de santé de Liverpool donne lieu *in petto* à de vifs incidents entre Canning, qui se voit déjà premier ministre en titre, et Wellington, qui semble prêt à tout pour s'y opposer.

3. Un président du Conseil faussement omnipotent (août 1824-décembre 1827)

De manière concomitante à ces spéculations britanniques sur un éventuel changement de gouvernement, l'agonie de Louis XVIII aboutit, de ce côté de la Manche, à des raisonnements du même type. Fin août et début septembre, maintes listes circulent de « nouveaux ministres » soi-disant pressentis pour succéder à l'équipe Villèle. On y trouve des anciens ministres rêvant de revenir aux affaires (Chateaubriand bien sûr, mais aussi Vitrolles), de fidèles courtisans rêvant à leur élévation gouvernementale (Polignac en première ligne, mais aussi le comte de Bruges), enfin de jeunes espoirs du « parti », comme Berryer, qui n'a pourtant même pas l'âge de siéger à la Chambre.

a- Une autorité villèliste désormais incontestée au sein du gouvernement

Or, le maintien en place, tel quel, du gouvernement par le nouveau roi Charles X assure à Villèle pendant trois ans une suprématie désormais incontestée sur les autres ministres : chacun sent trop qu'un éventuel renvoi de Villèle amènerait forcément un remaniement très large, sinon intégral, de l'équipe, pour faire place aux personnalités extérieures, ce qui rend toute dissidence très risquée. En outre, aucun des ministres du gouvernement restant ne pouvait se targuer, ni d'une influence parlementaire propre, ni d'une popularité dans le pays indépendante de celle, sur le déclin, du président du Conseil. Villèle est donc pleinement parvenu à son objectif d'avoir sous ses ordres un gouvernement à sa main, faits d'obligés dépendants, dont le sort personnel est étroitement lié au sien.

Mais ce n'est pas le seul problème posé par la composition médiocre du gouvernement et par son fonctionnement plus que jamais hiérarchisé entre le président du Conseil et les simples ministres : si la solidarité interne du gouvernement est sensiblement meilleure que dans la phase des trois années antérieures, son existence même apparaît beaucoup plus fragile. Sans parler pour l'instant des remous croissants au sein de la majorité parlementaire, il est manifeste que la relation qui unit Villèle au nouveau roi est paradoxalement moins sûre que

du temps de Louis XVIII, ce qui donne des espoirs récurrents, quoique toujours démentis, à maints rivaux et intrigants au sein du « parti royaliste » - de Chateaubriand à Polignac en passant par Sosthène de La Rochefoucauld et son père. Car la proximité partisane entre Villèle et Charles X, et la loyauté réciproque entre les deux hommes, n'effacent pas la différence de tempérament et d'inclination : la prudence matoise du président du Conseil s'accordait à l'évidence infiniment mieux à Louis XVIII qu'à son successeur. Celui-ci, en outre, semble toujours très influençable, prêt à accorder crédit et à donner raison au dernier conseiller entendu.

Il en résulte que Villèle, qui n'hésitait pas auparavant à aller à l'affrontement avec ses collègues au point de provoquer plusieurs remaniements d'importance, se garde bien désormais de proposer la moindre éviction d'un quelconque ministre, étant toujours sous la crainte d'une « journée des dupes » qui tournerait à son désavantage au profit d'un de ses rivaux, tenu pour l'instant à l'écart du gouvernement. C'est ainsi qu'après le renvoi de Chateaubriand en juin 1824, il faut attendre le printemps 1827 pour observer un nouveau départ du gouvernement, en la personne du duc de Doudeauville - père de Sosthène de La Rochefoucauld - ; encore faut-il observer que, contrairement à Montmorency et Chateaubriand, cet ultime sortant part de sa propre initiative pour protester contre la dissolution de la Garde nationale de Paris, et en réalité pour prendre date, dans la perspective d'un remplacement de Villèle après un revers électoral de plus en plus prévisible.

b- Une ambiance gouvernementale toujours aussi pesante

Pourtant, les tensions internes ne sont pas forcément absentes, car il résulte de cette subordination forcée un sentiment d'humiliation parfois difficile à supporter. Clermont-Tonnerre constitue encore une fois un excellent exemple de cette situation.

Comme ministre de la Guerre, celui-ci éprouve les mêmes difficultés que celles qu'il éprouvait jadis à la Marine pour mener une politique volontariste grâce à des investissements publics importants. Or, Villèle, qui veut plus que jamais éviter toute crise gouvernementale qui provoquerait un remaniement potentiellement fatal pour lui-même, tient à tout prix à éviter les tensions frontales ; mais parallèlement, il n'entend pas renoncer à ses principes financiers d'économie stricte. Aussi, fidèle à son caractère et à ses comportements passés, « la Taupe » joue-t-elle à fond la carte de l'hypocrisie, en suscitant par derrière des obstacles parlementaires à son ministre, grâce à un discours de dénigrement tenu dans des dîners auprès de députés fidèles de la majorité. L'ennuyeux est que les indiscretions sont suffisantes, pour que de telles attaques reviennent aux oreilles du ministre décrié. On a déjà dit précédemment

comment Chabrol de Crouzol avait appris à Clermont-Tonnerre les subterfuges passés de Villèle pour freiner ses ambitions maritimes.

À la Guerre, le général de Caux, adjoint de Clermont-Tonnerre, se charge de déniaiser définitivement son patron sur l'attitude du président du Conseil. Après avoir assisté à des conciliabules tenus à mi-voix dans les salons du chef du gouvernement, il déboule chez le ministre de la Guerre, en lui rapportant : « Cette fois, ce n'est pas sur des on-dit que je viens vous en parler ; c'est pour l'avoir vu de mes yeux et entendu de mes oreilles. [...] Permettez-moi d'insister et de vous dire que les choses vont très loin ; qu'il est urgent que vous y mettiez un terme ; qu'il faut enfin que vous ayez une explication positive avec M. de Villèle, afin qu'il ne vous *démolisse* pas comme je l'ai entendu le faire ». Clermont-Tonnerre demande alors une explication à Villèle, en se plaignant « qu'il n'y a pas de semaine où l'on ne vienne me répéter que vous dites pis que pendre du ministre de la Guerre et de son administration ». Mais Villèle, toujours hypocrite et soucieux d'éviter la crise, feint la méprise et le malentendu, répondant à son interlocuteur : « Voyez-vous, Clermont-Tonnerre, si j'avais quelque chose à dire touchant un de mes camarades, je n'irai pas, croyez-le bien, prendre le public pour confident ». Clermont-Tonnerre, pas convaincu, ne réplique rien pour ne pas envenimer la situation et conserver son maroquin ministériel¹. On a donc là l'exemple caricatural de cette situation malsaine où tout rapport d'estime a disparu et où les ressentiments s'accumulent ; une cohabitation de plus en plus pesante se prolonge, sans qu'une ligne politique puisse être clairement définie, sauf à déclencher une crise préjudiciable à la carrière personnelle des protagonistes.

c- Corbière et Peyronnet, « fusibles » inefficaces de l'impopularité villèliste

Si Villèle, désormais, hésite plus que jamais à donner un nouveau souffle et une nouvelle cohérence à son gouvernement en provoquant des départs, il tente aussi de créer une hiérarchie ternaire, au sein de son gouvernement, en promouvant de fait Corbière et Peyronnet au rang de ministres principaux, après lui-même. Peyronnet, en particulier, est mis en avant pour défendre les projets de loi les plus controversés, notamment ceux sur le sacrilège (1825), le droit d'aînesse (1826) ou les délits de presse (1827). L'objectif évident est de créer des « fusibles » plus efficaces qu'un ministre ordinaire, pour protéger le président du Conseil de

¹ Tous ces propos sont consignés par Clermont-Tonnerre en personne, dans ses *Mémoires* manuscrits (Archives nationales, cote 359 AP/82, cote microfilm 544 Mi /10). Voir également dans les archives privées de Peyronnet, une lettre datée « 1825 » de Villèle à Clermont-Tonnerre, dans lequel le premier, moins hypocrite que d'habitude, fait part de ses vives réserves sur les réformes envisagées par le second : « Mon cher ami [...], je vous ai fait mes observations que je crois fondées ; chaque ministre de la guerre en a fait autant, et à chaque fois j'ai vu le public et l'armée fatigués de ces réorganisations ; j'aurais voulu, par intérêt pour vous et pour le service du roi, que vous eussiez évité ce reproche [...] ; mais c'est à vous de juger. À vous de tout cœur, J. de Villèle ».

l'impopularité de ces mesures. Après les résultats des élections de novembre 1827, catastrophiques pour le « parti ministériel », Villèle tente de tirer les fruits de cette stratégie cynique : il se dit prêt à congédier Peyronnet et même son fidèle allié Corbière, afin de rester en poste comme président du Conseil.

Mais cet objectif n'est pas atteint, car, si Peyronnet est effectivement l'objet d'une haine intense dans l'opinion, Villèle ne parvient pas pour autant à se prémunir d'une telle hostilité, tant il est patent aux yeux du public qu'il reste l'unique personnalité habilitée à opérer les arbitrages du gouvernement. Il est donc condamné à partir, sans avoir pu se défaire de la responsabilité de l'échec sur ses deux principaux alliés du gouvernement.

En vérité, tiraillé entre des exigences antagonistes qui transparaissent au sein de sa majorité parlementaire beaucoup plus qu'au sein de son gouvernement, Villèle est depuis trop longtemps voué à l'impuissance dans son action législative pour réussir cet ultime rebond dans sa carrière politique.

d- Le miroir espagnol : un autoritarisme impuissant à assurer la cohésion du camp monarchique

Avant de retrouver un contre-exemple britannique plus édifiant que jamais, il est bon à l'inverse de se pencher pour la deuxième fois sur la situation espagnole, qui présente durant cette époque (1824-1827) un certain nombre de similarités relatives par rapport au cas français. Contrairement à la situation qui prévaut alors en France, c'est le roi Ferdinand VII lui-même qui arbitre directement les divergences internes à la sphère exécutive. Or, malgré les raccourcis d'une certaine vulgate historiographique dominée par le point de vue des libéraux, et comme l'a rappelé récemment la thèse de Jean-Philippe Luis¹, le souverain ibérique, dès cette époque, n'apparaît pas guidé dans ces arbitrages par le souci d'une réaction maximale, mais bien par la seule considération de la fidélité absolue à sa personne et à la ligne politique qu'il prétend incarner, consistant en un savant équilibre entre les constitutionnels modérés du centre et les ultras de l'extrême-droite. Comme avec Villèle, on a donc affaire à un autoritarisme personnel exacerbé du chef vis-à-vis de l'administration gouvernementale, qui débouche sur un immobilisme global de l'action politique, malgré d'utiles modernisations technocratiques, qu'on observe en France mais aussi en Espagne, ce que montre remarquablement Luis. La différence entre les deux pays est néanmoins double, tenant d'une part à la chronologie, d'autre part aux relais politiques des ministres évincés.

¹ Jean-Philippe Luis, *L'utopie réactionnaire, épuration et modernisation de l'État dans l'Espagne de la fin de l'Ancien Régime (1823-1834)*, Madrid, Casa de Velasquez, 2002, 462 p.

En premier lieu, Villèle, on le rappelle, s'est débarrassé des principaux ministres contestataires de son magistère entre décembre 1822, date du départ de Montmorency, et juin 1824, date du renvoi de Chateaubriand ; cette clarification autoritaire en deux phases se produit en Espagne avec un léger décalage chronologique. En août 1824, Ferdinand VII se débarrasse des ministres les plus modérés qui lui avaient été imposés par la pression des puissances étrangères, à savoir Ofalia (Intérieur) et Jose de la Cruz (Guerre), remplacés par Cea Bermúdez, absolutiste en accord avec la ligne d'équilibre de Ferdinand VII, et Aymerich, franc *ultra* proche de l'extrême-droite : il s'agit à ce moment pour le monarque d'effacer l'humiliation du 2 décembre 1823, et de marquer son autorité par rapport à la tutelle de l'occupant français. La nomination parallèle à la surintendance de la police de l'*ultra* Mariano Rufino González semble être un signe supplémentaire d'un net virage à droite. Mais moins d'un an plus tard, en juin 1825, la brusque éviction d'Aymerich et de González, soupçonnés de complaisance envers l'agitation pré-carliste à Grenade et Tortosa, et remplacés par des modérés, témoigne d'un nouveau recentrage autoritaire, destiné à réaffirmer l'autorité intangible du souverain sur l'administration et le gouvernement¹. Ce mouvement de bascule aboutit *in fine*, en Espagne comme en France, à rendre les différents titulaires de postes ministériels parfaitement dociles envers le chef réel du pouvoir, roi ici, président du Conseil là, et donc à déplacer les conflits politiques hors de cette sphère exécutive.

En second lieu, malgré ces similitudes dans le règlement autoritaire des dissidences gouvernementales, les relais politiques des ministres évincés témoignent d'une situation politique générale très différente d'un pays à l'autre. En Espagne, faute d'un Parlement représentatif et d'une presse libre, les acteurs politiques dissidents trouvent leur écho principal dans l'insurrection militaire de leurs partisans : c'est notamment le cas pour les ultras, qui encouragent ainsi l'insurrection de Georges Bessières en août 1825, deux mois après la purge ministérielle faite à leur détriment ; l'ancien surintendant de la police limogé González, nettement compromis dans cette tentative avortée de putsch, est ainsi exilé à Pampelune. En France au contraire, les ministres dissidents, se plaçant à mille lieues de la politique insurrectionnelle préalablement adoptée par l'extrême-gauche libérale avec des résultats piteux, organisent leur résistance par voie légale, à la fois au travers de l'opposition royaliste dans les deux Chambres et aussi par le biais d'organes de presse acquis à leur cause. La mise à l'écart des dissidents par voie autoritaire aboutit donc en France à renforcer paradoxalement la vitalité du régime représentatif, là où en Espagne, elle nourrit une guerre civile dangereuse,

¹ Sur l'interprétation de ces crises, cf. Jean-Philippe Luis, *op. cit.*, pp. 95, 116, et 128-129.

dans laquelle l'élément militaire joue un rôle prépondérant.

e- En Grande-Bretagne, une solidarité gouvernementale apparemment indéfectible

La dégradation du fonctionnement gouvernemental qu'on observe en France et en Espagne apparaît plus que jamais comme une singularité continentale. En dépit de la dichotomie croissante entre conservateurs et réformateurs du parti tory, qui se développe au détriment des premiers, l'unité gouvernementale en Grande-Bretagne n'est toujours pas remise en question. Ainsi, sur le terrain le plus sensible de la politique extérieure, lorsque Canning affiche à l'automne 1824 sa volonté marquée de soutenir l'émancipation des républiques sud-américaines, aux côtés du président des États-Unis Monroe, tous ses collègues, nonobstant parfois leur intime conviction, affichent leur solidarité, à commencer par le premier ministre Liverpool, bravant les réticences royales. Élie Halévy en dresse le constat : « Lord Liverpool et Canning mirent le roi en demeure d'accepter leur démission s'il ne se résignait pas à reconnaître les républiques sud-américaines ; et tous les ministres, y compris Wellington, se solidarisèrent avec eux. Le roi capitula »¹.

Si les relations personnelles deviennent plus âpres, l'unité ministérielle des tories n'est pas brisée. Peel se rapproche brutalement de l'aile orthodoxe pendant la période 1824-1827 pour contrer l'ascension de Canning, ce qui entraîne sa réconciliation spectaculaire avec Eldon², et fait oublier leurs polémiques antérieures sur la réforme du droit pénal.

Or, ces manœuvres de Peel, affaiblissant l'aile réformatrice au sein du gouvernement, persuadent Canning de différer la crise frontale, et l'amènent à procrastiner sur la plupart des sujets brûlants, à savoir l'intervention française en Espagne, la conduite à mener dans le conflit gréco-turc, la réforme parlementaire, mais aussi l'émancipation catholique des Irlandais, sur laquelle il accepte de temporiser³.

Toutefois, la crise économique de 1825 est l'occasion pour Canning et son fidèle second Huskisson d'afficher leur savoir-faire en période difficile, avec une résorption des difficultés dès 1826 ; Villèle n'a pas la même chance, car la crise arrive avec retard en France, courant 1827 seulement, et le président du Conseil, ministre des Finances, n'a pas le temps d'engager une politique efficace avant les élections de novembre 1827. De même, le discours fanfaron de Canning du 12 décembre 1826, très hostile à la France, permet de souder à son profit une opinion restée très francophobe, à l'image d'ailleurs du Parlement, sans induire de

¹ Élie Halévy, *Histoire du peuple anglais au XIX^e siècle*, vol. 2, p. 171.

² Élie Halévy, *op. cit.*, vol. 2, p. 195.

³ Élie Halévy, *op. cit.*, vol. 2, pp. 202-205.

conséquences concrètes et durables en matière de diplomatie ou d'engagement militaire. C'est ainsi que le ministre principal parvient à faire pardonner sa politique d'évitement des conflits de moins en moins courageuse pour affronter les dossiers pendants, et à préserver une popularité exceptionnelle dans le pays, qui rejaillit bon gré mal gré sur l'ensemble du gouvernement.

En effet, l'opinion libérale avancée attribuée à ses collègues conservateurs la responsabilité de la relative inaction gouvernementale dans les réformes ou la politique internationale, sans que Canning ou son entourage ne cherchent pour l'instant à pousser leur avantage par de vaines polémiques, qui mettraient à mal la solidarité gouvernementale. Tout se passe donc comme si la logique décennale de lord Liverpool, visant à profiter des complémentarités des différentes fractions du parti tory dans l'action gouvernementale elle-même, portait plus que jamais ses fruits. Elle parvient en tout cas à faire merveilleusement illusion, là où en France, un gouvernement Villèle plus que jamais replié sur lui-même s'enfonce dans les rancœurs mutuelles et dans l'impopularité générale, y compris à droite.

C. L'après-Villèle : la droite à la recherche d'une nouvelle boussole gouvernementale (janvier 1828-juillet 1830)

Après le départ de Villèle pour la Chambre des pairs, la droite, privée du savoir-faire manœuvrier de son chef, s'avère rapidement incapable de maintenir une présence significative au gouvernement ; aussi l'équipe formée autour de Martignac assume-t-elle de plus en plus sa rupture avec l'expérience royaliste précédente. Puis la nomination d'une nouvelle équipe autour de Polignac livre à nouveau à la droite l'ensemble des postes ministériels, sans garantir pour autant la solidarité mutuelle et l'homogénéité des prises de position : au contraire, cette ultime expérience est marquée par le retour à des dissensions internes au sein même du gouvernement, qui semble faire renouer la droite avec les errements de la première Restauration. En un sens, un cycle se termine.

1. Une droite rapidement évincée du gouvernement (janvier 1828-juin 1828)

Le gouvernement de transition, qui court du 4 janvier 1828 au 8 août 1829, voit sa cohésion interne se renforcer progressivement, au fur et à mesure que ses membres rompent chaque jour plus nettement avec la droite, pour tenter finalement de se constituer une majorité contre cette dernière.

a- Les ministres chargés d'incarner le renouveau, héritiers honteux de la droite villèliste

Le moment Martignac est souvent présenté, sinon comme une expérience libérale - ce qui est faux, à l'évidence -, à tout le moins comme une ouverture faite en direction des libéraux. Or, paradoxalement, il convient de noter que la plupart des membres du nouveau gouvernement nommé le 4 janvier 1828 sont eux-mêmes issus de la droite, à tel point qu'au départ, on peut croire que le nouveau gouvernement restera conforme à cette ligne générale, en faisant simplement une part nouvelle en son sein aux dissidents anti-villèlistes. Encore cette ouverture aux royalistes anti-villèlistes n'est-elle pas évidente au départ. La rupture avec le gouvernement sortant est très progressive.

C'est significativement à Chabrol de Crouzol, un ministre sortant du gouvernement Villèle, que Charles X confie le soin de former la nouvelle équipe. Chabrol prend avec lui dans son gouvernement un autre ancien du gouvernement Villèle, Frayssinous. Avec le duc de Doudeauville, Chabrol et Frayssinous avaient affiché au Conseil des ministres leur hostilité à la dissolution de la Garde nationale courant 1827 ; mais, contrairement à celui-ci, ils n'avaient pas démissionné lorsque Villèle et Charles X avaient passé outre leur opposition. Ils étaient au contraire restés à leur poste, fidèles au principe de solidarité gouvernementale. Ce positionnement médian est donc susceptible, peut-on penser, de satisfaire à la fois Charles X et l'opinion publique. Les autres ministres du nouveau gouvernement, dans leur majorité, sont de prudents centristes (Portalès, Roy, Saint-Cricq), ou bien des techniciens, respectés dans leur domaine, mais jusque là peu politisés (de Caux, La Ferronnays).

Quant à Martignac, figure gouvernementale déjà marquante, que l'on sent d'emblée susceptible de prendre l'ascendant au sein de la nouvelle équipe, il a un parcours antérieur très représentatif de l'orientation générale que Charles X entend donner au nouveau gouvernement : initialement proche du centre droit constitutionnel, Martignac a appartenu à la majorité royaliste dès son entrée à la Chambre en novembre 1821, et il est devenu « villèliste » trois mois plus tard, lors de la formation du gouvernement de droite.

Il est alors devenu l'un des jeunes « espoirs » distingués par Villèle tout au long de son gouvernement : c'est Villèle qui impose Martignac comme commissaire civil auprès du duc d'Angoulême pendant l'expédition d'Espagne de 1823, et qui en fait ensuite le commissaire du gouvernement pour le projet de loi si sensible d'indemnisation des émigrés en 1825, ou pour celui réformant le Code forestier en 1827 ; c'est encore Villèle qui obtient pour lui l'un des quatre postes de vice-présidents de la Chambre continûment de 1824 à 1827. Tout au plus a-t-on pu remarquer que Martignac, dans la perspective de sa réélection, modérait

opportunément son zèle ministériel, par un silence croissant, durant les derniers mois de la session de 1827, pour ne pas lier son sort à celui d'un gouvernement de plus en plus impopulaire. Il n'empêche que, lorsqu'il est nommé début 1828, il ne fait aucun doute pour l'opinion qu'il s'agit d'un « royaliste », et même d'un villèliste n'ayant jamais franchi le Rubicon de la dissidence publique.

b- Combinaisons parlementaires et remaniement ministériel : la rupture assumée avec l'héritage villèliste (février-mai 1828)

L'éventualité d'un retour de Villèle aux affaires restant encore concevable, le clivage entre partisans et adversaires de l'ancien président du Conseil se durcit à la Chambre des députés, obligeant en février-mars 1828 le gouvernement naissant à préciser plus fermement son attitude par rapport au bilan de l'équipe sortante. Cela entraîne le départ de Chabrol et de Frayssinous, dans l'impossibilité de cautionner une adresse de la Chambre des députés parlant de « gouvernement déplorable » à l'endroit de l'équipe Villèle, à laquelle ils avaient appartenu. Leurs remplaçants traduisent la réorientation de la ligne gouvernementale, vers une rupture mieux assumée avec le villélisme.

Vatimesnil, nommé fin février 1828 au ministère de l'Instruction publique, a d'abord été un magistrat tout dévoué au gouvernement Villèle ; mais, nommé à la Chancellerie comme secrétaire général du ministère de la Justice, il s'est brouillé avec le garde des Sceaux Peyronnet, qui l'a brutalement congédié le 6 août 1824, au moment même où Charles X est monté sur le trône. Depuis, même si Vatimesnil a obtenu des compensations, comme avocat général auprès de la Cour de cassation, il en a gardé une nette amertume contre le gouvernement Villèle. Aussi, alors qu'il est encore choisi comme commissaire du gouvernement devant les Chambres jusqu'en 1825, il s'oriente ensuite nettement vers la dissidence anti-villèliste, son absence de mandat parlementaire le dispensant de s'affilier à une fraction dissidente bien précise.

L'équipe Chabrol-Martignac a lancé plusieurs ouvertures en direction de la contre-opposition d'extrême droite de La Bourdonnaye, qu'elle escomptait faire rentrer au gouvernement - ceci, au passage, montre à quel point le gouvernement qui remplace Villèle n'est pas orienté à gauche. La manœuvre échoue, à la fois en raison du niveau d'exigence de l'extrême droite, et de la réticence des membres purement centristes du gouvernement. Martignac décide alors de faire aboutir d'autres négociations, engagées avec l'autre fraction dissidente, la « défection » de Chateaubriand et de ses amis. Là aussi, la discussion est difficile, en raison des attaques préalables de Chateaubriand - par l'intermédiaire du *Journal*

des Débats - contre un gouvernement jugé jusque là bien trop fidèle au passé villèliste. Le résultat n'est que partiel : avec l'entrée d'Hyde de Neuville à la Marine et une ambassade à Rome pour Chateaubriand - Charles X a mis son veto à l'entrée du traître au gouvernement -, Martignac ne s'assure au départ que d'une neutralité armée de la part de la « défection ». Jusqu'au bout d'ailleurs, Hyde de Neuville reste un élément à part du ministère, représentant exclusivement sa fraction plus que la ligne générale du gouvernement.

c- Une politique de rupture totale avec la droite et le cléricalisme (juin 1828-août 1829)

Toutefois, à partir de juin 1828, la publication par Vatimesnil et Portalis des fameuses ordonnances anti-congréganistes apparaît comme le véritable acte fondateur du gouvernement « Martignac », qui lui fait rompre définitivement les amarres avec la droite proprement dite. Pour renforcer la position du gouvernement, on fait rentrer dans l'équipe Bourdeau, chef parlementaire de ce que l'on appelle alors parfois « l'ancien centre droit » - pour le distinguer de la « défection » de Chateaubriand, appelée parfois quant à elle « nouveau centre droit ». Bourdeau, fidèle héritier politique de Richelieu et de Lainé, entre comme sous-secrétaire d'État en janvier 1829, puis comme ministre de plein exercice en mai 1829 ; avec lui, il apporte le soutien de tous les parlementaires ayant penché dans les années 1810 pour l'alliance « constitutionnelle », puis s'étant rangés ensuite, au début des années 1820, dans une majorité « royaliste » élargie à eux, avant de passer à l'opposition anti-villèliste à partir de 1824 et de renouer avec leurs anciennes amitiés « constitutionnelles ».

Mais cela ne suffit pas pour assurer au gouvernement une majorité à la Chambre, d'autant qu'un nombre croissant de parlementaires de droite, même modérés, deviennent hostiles au fil de la dérive du gouvernement loin de l'héritage villèliste, voire même de l'héritage royaliste tout court. Aussi Martignac noue-t-il des contacts avec le centre gauche, avant d'essayer des approches avec la gauche elle-même. On sait l'échec de ces avances, rendu éclatant par le retrait des lois Martignac sur la décentralisation en mars-avril 1829. En prenant l'initiative de discussions audacieuses avec Casimir Perier et Sebastiani, représentants du parti libéral, Martignac provoque le malaise de son collègue La Ferronnays, pourtant non compromis, quant à lui, dans l'héritage villèliste ou dans un ancrage à droite préalable - hormis son amitié personnelle, révolue depuis longtemps, avec le duc de Berry¹. Il est donc paradoxal de constater que c'est Martignac, à savoir celui qui apparaissait au départ comme le poulain de Villèle, qui a, par opportunisme, poussé le plus la dérive du

¹ Les deux hommes s'étaient brouillés de manière puérile en 1820, au sujet de la layette du comte de Chambord.

gouvernement loin des rivages de la droite.

Toujours est-il qu'après le tournant de juin 1828, l'ambiguïté est levée : l'équipe formée autour de Martignac n'est décidément pas « de droite », alors que le doute était franchement permis jusqu'ici. Bien plus, il ne compte en son sein aucun membre prêt à défendre prioritairement le soutien de la droite royaliste à la Chambre. Aussi peut-on à juste titre considérer que les débats internes au sein du gouvernement « Martignac » de juin 1828 à août 1829 ne rentrent pas dans l'histoire de la droite et celle de ses dissensions.

2. Retour de la droite et dissensions internes : un « gouvernement du roi » en perpétuelle recomposition (août 1829-mai 1830)

Le gouvernement mis en place le 8 août 1829, contrastant avec la couleur du précédent, donne l'illusion d'une unité retrouvée en faveur de l'autorité royale, sinon même de l'absolutisme. Le trio principal constitué par Polignac, Bourmont, et La Bourdonnaye - dont les journaux d'opposition font leurs gorges chaudes, en le surnommant « Coblençe, Waterloo, 1815 » -, forme à première vue un front cohérent de résistance au libéralisme. Pourtant, dès les premières séances du Conseil, la solidarité gouvernementale s'effrite.

a- L'éviction de La Bourdonnaye : sursis de l'ordre légal, ou rupture avec le parlementarisme ?

Polignac réclame et obtient de Charles X le titre de président du Conseil, non attribué au départ pour ménager les susceptibilités de La Bourdonnaye. Sentant la situation lui échapper, celui-ci quitte immédiatement l'équipe, le 18 novembre 1829, trois mois après son arrivée, en prenant acte de sa marginalisation, alors que, par son caractère revêche et sa suffisance, il s'est mis à dos les autres ministres ; pour justifier son départ, il aurait déclaré : « Quand je joue ma tête, j'aime à tenir les cartes ». Maints observateurs, se souvenant de l'homme du 11 novembre 1815, réclamant « fers, bourreaux, supplices », ont pensé alors que cette retraite était une chance donnée au dénouement pacifique de la crise, et un éloignement, au moins momentanément, de la perspective du coup d'État.

Il n'est pas sûr en réalité que La Bourdonnaye, malgré son goût pour la violence, ait été un des ministres les plus activement favorables au coup de force. Au contraire, sa première lettre envoyée aux préfets en tant que ministre de l'Intérieur, relaye prudemment la nouvelle devise officielle : "Point de réactions, point de concessions" ; et, au fil des semaines et des Conseils des ministres, c'est son caractère emprunté et son indétermination qui ont indisposé rapidement Charles X, alors que le souverain attendait au contraire du bouillant orateur un

plan d'action rapide¹. Charles Lacretelle commente : « Le roi, qui avait été plus d'une fois émerveillé de ses discours à la tribune, ne lui trouvait dans le conseil qu'une élocution froide et embarrassée »². À l'aune de cette seconde interprétation, on peut également noter que La Bourdonnaye, siégeant sans discontinuer à la Chambre des députés depuis 1815 - situation fort rare³ -, avait presque toujours défendu les prérogatives parlementaires face au pouvoir exécutif, là où la plupart de ses anciens collègues de la « Chambre introuvable » s'étaient ralliés depuis longtemps, par réalisme, durant les années 1820, à la gestion autoritaire du gouvernement villèliste, qui faisait bon marché du droit d'initiative des Chambres.

Dans un premier temps, le départ de La Bourdonnaye semble donner du crédit à ceux qui, au sein même du gouvernement, plaident pour un dénouement légal de la situation, consistant en un arrangement entre la droite royaliste et la gauche libérale pour constituer un gouvernement d'union nationale. Le ministre de l'Instruction Publique Guernon-Ranville profite d'ailleurs de la situation pour adresser le 15 décembre 1829 un mémoire au roi, dans lequel il affirme la nécessité de bannir les coups de force ; ce faisant, ce magistrat, auparavant procureur général à Grenoble, reste fidèle à lui-même, lui qui aurait déclaré lors de sa nomination le 8 août 1829 : "La Charte est mon évangile politique"⁴. À vrai dire, tant que les Chambres n'avaient pas été réunies et n'avaient donc pu se prononcer sur l'arrivée au pouvoir de Polignac et de ses collègues, l'expression de la crise restait exclusivement médiatique, par voie de presse, et les modérés pouvaient donc se bercer d'illusions sur les chances d'arriver à constituer une majorité parlementaire favorable au gouvernement. Les tensions internes de la droite et du gouvernement lui-même pouvaient donc provisoirement rester contenues.

b- Une « adresse des 221 » ravageuse pour l'unité gouvernementale (mars-avril 1830)

La session parlementaire finit cependant par s'ouvrir le 2 mars 1830, et comme on sait, une majorité de parlementaires profitent de la réponse usuelle au discours du trône pour adresser au roi et à son gouvernement une déclaration de défiance. Jusqu'au dernier moment,

¹ Voir à ce sujet les développements très intéressants de Montbel, qui évoque le manque de goût de La Bourdonnaye pour l'action administrative, en se fondant sur une conversation qu'il avait eu avec lui fin septembre 1829 : « Arrivé à soixante et quelques années au poste pénible de ministre de l'intérieur, sans avoir été préparé à une tâche aussi astreignante, il se découragea dès le principe. [...] Une fois, nous nous rendions avec La Bourdonnaye à Saint-Cloud pour le Conseil, c'était environ six semaines après notre nomination. Tout à coup, il me dit : "Montbel, je ne tiens plus à cette vie assommante de bureaux, c'est une perpétuelle contrainte qui ne va ni avec mon caractère, ni avec mes habitudes, je vais donner ma démission". [...] Je parvins, mais difficilement, à lui faire ajourner son projet » (Montbel, *Souvenirs*, ch. 8, pp. 217-218). En revanche, la citation qu'on trouve dans tous les manuels : « Quand je joue ma tête, j'aime à tenir les cartes », que La Bourdonnaye aurait prononcé après son départ, n'est à l'évidence qu'une justification rétrospective, si elle n'est pas apocryphe.

² Charles Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, Delaunay, 1835, vol. 4, ch. 38, p. 392.

³ En raison de l'instabilité des carrières politiques royalistes qu'on a analysée au chapitre 5.

⁴ Lacretelle, *op. cit.*, vol. 4, ch. 38, p. 410.

le gouvernement tente de préserver son unité de façade, en envoyant répondre à la Chambre Montbel et Guernon-Ranville, représentants d'une position médiane au sein du gouvernement, à mi-chemin entre les partisans inconditionnels d'un coup d'État (Polignac, Bourmont) et ses adversaires inconditionnels (Courvoisier, Chabrol de Crouzol).

Or, loin d'avoir soudé les ministres entre eux, le vote de cette adresse hostile « des 221 » le 15 mars accélère au contraire le mouvement centrifuge, en obligeant chaque membre du gouvernement à se positionner plus clairement sur la manière de sortir de la crise, alors qu'il est désormais clair et net qu'une majorité des députés à la Chambre manifeste publiquement son hostilité. Dans l'immédiat, le 19 mars, les trois ministres les plus modérés, Courvoisier, ancien député « doctrinaire » de centre gauche, Chabrol de Crouzol - qui représente le centre droit traditionnel, héritier de Richelieu et de Lainé -, et Guernon-Ranville déjà évoqué, ont arraché à Charles X une simple prorogation de la Chambre pour six mois, et non une dissolution, annonciatrice d'un coup de force. Mais, un mois après, le 21 avril, en décidant finalement de la dissolution de la Chambre et en envisageant positivement en plein Conseil la probabilité d'un coup d'État par ordonnances, le chef du gouvernement Polignac précipite la retraite de Courvoisier et Chabrol : l'attachement à un strict légalisme devient manifestement de plus en plus difficilement compatible avec le maintien en poste au sein de ce gouvernement.

3. Divisés jusqu'au fond de l'abîme (mai-juillet 1830)

Ces deux départs, rendus effectifs un mois plus tard, le 19 mai 1830, après une laborieuse recomposition, ne recréent pas pour autant une solidarité gouvernementale à toute épreuve, il s'en faut de beaucoup.

a- La perpétuation de querelles d'ambition particulièrement dérisoires dans ce contexte

Certes, l'échec du retour de Villèle, vaguement envisagé - en désespoir de cause - par Polignac mais refusé par Charles X, évite sans doute une nouvelle querelle pour la suprématie interne entre l'actuel président du Conseil et Villèle, d'une capacité politique manifestement supérieure. Toutefois, par un jeu de dominos, l'effacement de cette hypothèse a recréé des frictions purement personnelles et non idéologiques au sein du gouvernement : car le recours à Peyronnet à l'Intérieur, comme un pis-aller, suscite la jalousie de Montbel, qui, évincé du poste de l'Intérieur, réclame et obtient les Finances pour ne pas suivre son brillant cousin

Villèle dans un retrait boudeur¹. Ainsi, alors que le feu couve et menace de consumer pour l'heure le gouvernement, et demain le régime, les ministres royalistes s'épuisent en vaines querelles de prééminence.

b- Pour ou contre le coup d'État ? Des ministres divisés, et déchirés par le doute

En outre, la recomposition gouvernementale ne fait que proroger le clivage idéologique préexistant, ayant conduit au départ de Courvoisier et de Chabrol de Cruzol. Car, contrairement à ce que peut laisser croire une analyse trop rapide, le gouvernement remanié n'est pas « désormais composé exclusivement d'ultras »², si toutefois ce mot a encore un sens en 1830. Certes, les trois nouveaux promus, Peyronnet, Capelle et Chantelauze, paraissent prêts si nécessaire à un putsch absolutiste, encore que cela ne soit pas d'un cœur léger³ ; mais en revanche Guernon-Ranville, d'Haussez et Montbel restent d'indiscutables modérés, résolus à éviter, et si cela ne peut se faire, à retarder le plus possible l'épreuve de force.

La dissolution de la Chambre du 16 mai 1830, conduisant à des opérations électorales à partir du 23 juin, porte le clivage interne à son paroxysme et souligne jusqu'au pathétique les dissensions internes du gouvernement. C'est ainsi qu'après avoir eu connaissance des premiers résultats électoraux des collèges d'arrondissement, massivement favorables à l'opposition, Chantelauze, relayant bon gré mal gré les souhaits de Charles X, propose le 29 juin le recours aux ordonnances, et donc à un coup d'État, sur la base contestable de l'article 14. Mais ce choix ne fait visiblement toujours pas l'unanimité parmi les ministres : ceux-ci se déchirent ardemment lors des dernières réunions gouvernementales à ce sujet dans le courant du mois de juillet.

Peyronnet lui-même hésite : le 29 juin, dans un ultime sursaut de lucidité, il s'oppose à Chantelauze et songe à démissionner⁴. Puis, entraîné par son dévouement au roi et peut-être par l'illusion d'un possible succès, il change d'avis huit jours plus tard, et se rallie à la

¹ Voir Charles Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, vol. 4, ch. 38, pp. 410-411, et surtout Montbel, *Souvenirs*, ch. 9, pp. 231-233, qui rapporte une conversation entre Alphonse de Rainneville, l'homme de confiance de Villèle, et Polignac, le premier indiquant au second au sujet de Montbel : « Vous l'avez sans doute blessé en divisant à son insu son département, proposez-lui les Finances ».

² Contrairement à ce qu'indique Benoît Yvert, *Histoire de la Restauration 1814-1830*, Paris, Perrin, 1996, ch. 10, p. 450.

³ Pour donner un exemple, si Chantelauze s'est fait connaître comme simple député, lors de la discussion de l'adresse des 221 le 15 mars 1830, en réclamant un « cinq septembre monarchique », en revanche, la perspective d'endosser lui-même la terrible responsabilité d'un coup d'État ou même d'y participer lui paraît au départ insurmontable. Ceci explique qu'il se soit fait prier pour accepter le poste ministériel, exprimant l'angoisse engendrée par cette promotion dans une lettre à son frère, évoquée par Lacretelle, *op. cit.*, vol. 4, p. 414.

⁴ Cf. sur ce point Lacretelle, *op. cit.*, vol. 4, ch. 40, pp. 438-440.

perspective du coup d'État dans un conseil des ministres tenu le 6 juillet¹. Il s'affirme désormais pleinement solidaire de Chantelauze, au point de partager avec lui la rédaction des ordonnances. Polignac, tout à sa fidélité à Charles X, approuve naturellement cette ligne néo-absolutiste, qu'il symbolise en quelque sorte dès l'origine, fût-ce à son corps défendant ; mais, par un défaut d'intelligence de la situation, qu'il partage avec le roi, et aussi par une légèreté de caractère confinante à l'inconscience - pour le coup sans égale -, il est probablement le seul de toute l'équipe gouvernementale à sous-estimer gravement le danger encouru. Au soir du coup d'État, on lui prêta d'ailleurs ce mot, peut-être apocryphe - mais on ne prête qu'aux riches - : « Vous verrez que les ordonnances seront avalées comme une tasse de café »².

À l'inverse, d'Haussez et surtout Guernon-Ranville, plus réalistes, affichent leur opposition, relativement à une action qu'ils jugent précipitée. En bon magistrat, le second propose dès le 29 juin une solution temporisatrice, qui aurait le double avantage de renforcer la légalité apparente du coup de force gouvernemental, tout en faisant peser sur l'opposition la responsabilité de la rupture décisive. Voulant éviter le scandale prévisible que représenterait la dissolution réitérée d'une Chambre à peine élue et n'ayant même pas eu la possibilité de se réunir une seule fois avant sa dispersion, Guernon-Ranville suggère en effet d'ouvrir normalement la session, et d'attendre le refus du budget par les parlementaires, pour déclencher le recours aux ordonnances sur la base de l'article 14. Ainsi, en faisant franchir aux libéraux ce qui apparaît depuis les débuts de la Restauration comme un véritable Rubicon de la désobéissance civique³, le ministre de l'Instruction Publique espère les pousser à la faute décisive, et rallier par ce biais l'opinion modérée à la cause gouvernementale.

Mais Polignac et surtout le roi, pressés d'en finir, n'acceptent pas une telle procrastination, et renoncent donc aux bénéfiques potentiels de ce stratagème machiavélique. Le 6 juillet, Guernon-Ranville affirme à nouveau au conseil des ministres sa croyance dans l'obtention possible d'une majorité, en amadouant le centre gauche et la « défection »⁴. Le lendemain 7 juillet, alors que Polignac fait mine de croire lors d'une séance gouvernementale que tous les ministres sont désormais ralliés à l'utilisation de l'article 14, Guernon-Ranville l'interrompt tout net, nonobstant les usages, pour protester et reformuler sa proposition plus

¹ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 20, pp. 478-486.

² Cité par Lacrosette, *Histoire de France depuis la Restauration*, tome 4, ch. 40, p. 455.

³ Autant le rejet du budget par une minorité de la Chambre apparaît parfaitement acceptable dans le cadre d'un système institutionnel représentatif, autant au contraire, la perspective d'un rejet majoritaire du budget, conduisant virtuellement à la paralysie des finances publiques, apparaît comme un véritable crise de lèse-majesté hautement condamnable. Les débats conduits au printemps 1816 à la Chambre introuvable sont particulièrement nets à cet égard, et amènent les ultra-royalistes, un moment tentés par la perspective de rejeter le budget, à renoncer à cette tactique.

⁴ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 20, pp. 478-486.

légaliste. Seul l'arbitrage royal décide du coup d'État, à la fin de cette même séance¹.

c- Des dissensions toujours vivaces à l'heure même du coup de force (20-31 juillet 1830)

Le détail même de la rédaction des ordonnances donne lieu à d'ultimes chamailleries entre ministres du 20 au 24 juillet 1830, date de leur adoption par le gouvernement. L'historien Viel-Castel parle d'un débat « très vif » et « souvent aigre » entre les ministres à cette occasion ; Guernon-Ranville, plein de rancœur envers le versatile Peyronnet, aurait en particulier dénoncé l'ordonnance de ce dernier en matière électorale, comme un « tissu d'incohérences »². Le 25 juillet encore, lors de la présentation des ordonnances au roi pour signature, d'Haussez aurait manifesté une dernière fois, s'il faut l'en croire, ses réserves, même si ce point, qu'il mentionne *a posteriori* dans ses *Mémoires*³, est sujet à caution et contredit par le *Journal* de Guernon-Ranville⁴.

Paradoxalement, face au déclenchement de l'émeute, ce dernier est alors seul à pencher pour une fermeté inébranlable, tandis que ses collègues, paniqués par les conséquences des ordonnances, prônent, mais un peu tard, une retraite en bonne et due forme : les ultimes tergiversations de Charles X trancheront ce débat en accélérant le succès de la révolution de Juillet.

Ainsi donc, jusqu'au bout, le gouvernement aura été marqué par de vives dissensions internes, tenant au tempérament et à la stratégie politique, sinon même à l'idéologie. Les partisans résolus du coup de force - Polignac, Chantelauze, et Bourmont retenu à Alger -, en réalité très minoritaires au sein du gouvernement, n'ont imposé leur avis à leurs collègues réticents qu'*in extremis*, en tirant parti de leurs hésitations ; mais ils n'ont pu le faire qu'en se prévalant de la volonté inébranlable de Charles X, seul à vrai dire au sein du pouvoir exécutif à *désirer* secrètement l'affrontement brutal avec l'opposition, quand les ministres même les plus dociles ne faisaient que s'y résoudre.

d- De la crise à l'unité gouvernementale retrouvée : le contre-modèle britannique, ou la supériorité de Wellington sur Polignac

Une fois encore, la comparaison sommaire avec la Grande-Bretagne est éclairante, en ce qu'elle souligne l'absence de maturité de la droite gouvernementale française, et son incapacité à s'unir dans les temps de tourmente. La situation commençait pourtant bien mal

¹ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 20, pp. 486-488.

² Viel-Castel, *op. cit.*, vol. 20, pp. 521-524.

³ D'Haussez, *Mémoires*, vol. 2, p. 243.

⁴ Cf. à ce sujet la synthèse de Viel-Castel, *op. cit.*, vol. 20, p. 540.

pour les tories britanniques avec la retraite de lord Liverpool, frappé d'apoplexie. Celui-ci s'était montré garant de l'unité de l'équipe conservatrice pendant quinze ans, tant pendant la phase intransigeante (1812-1822) que pendant la phase réformatrice (1822-1827) de son gouvernement. Sa disparition précipite l'éclatement du parti et l'affrontement des personnalités, qu'il avait pu jusque là éviter par sa souplesse. Alors que Canning, réconcilié avec George IV, est chargé de former un gouvernement (10 avril 1827), tous les ministres appartenant à l'aile orthodoxe, Wellington, Peel et le vieil Eldon en tête, annoncent leur départ : cette fois, l'éclatement du parti en deux est effectif, et se traduit de la manière la plus nette dans la composition gouvernementale. Canning forme alors un gouvernement très personnel mêlant les tories « indépendants », à son image, et des whigs favorables à sa politique. Il a théoriquement plus de liberté de manœuvre pour imposer ses conceptions politiques ; mais il ne peut plus se retrancher derrière l'étroitesse d'esprit de collègues réactionnaires pour justifier sa propre inaction. Désormais en première ligne, il s'épuise à la tâche, et tourmenté par la goutte, il meurt précocement le 8 août 1827.

George IV fait alors appel à Robinson - devenu lord Goderich -, ancien chancelier de l'Échiquier du gouvernement Liverpool, favorable aux théories libre-échangistes et donc à l'inflexion réformatrice de Canning. Mais la crédibilité de celui-ci s'épuise vite : tiraillé entre les exigences croissantes de la gauche whig et la nécessité de conserver le soutien d'une partie de la droite tory, il est dans l'incapacité de former un gouvernement ayant une majorité stable, et il est remercié par le roi dès le 24 janvier 1828.

La situation de ces deux gouvernements britanniques de l'année 1827, le second surtout, n'est pas sans évoquer, avec quelques mois d'avance, le pari perdu de l'équipe Martignac, tentant les deux années suivantes, de mener pareillement une politique alliant gauche modérée et centre droit, sous les yeux hostiles de la droite pure, passée massivement dans l'opposition. Mais la comparaison entre les deux pays s'arrête à ce stade. Car le gouvernement Wellington (25 janvier 1828-16 novembre 1830) est, à bien des égards, aux antipodes du gouvernement Polignac (8 août 1829-31 juillet 1830).

Les débuts apparaissent pourtant assez similaires, avec une composition apparemment réactionnaire, qui effraie les libéraux de chaque pays respectif. En effet, Wellington, dès l'automne 1828, pousse à la démission tous les tories indépendants, notamment Robinson et Huskisson, pour ne garder que des « orthodoxes ». On assiste donc à la formation d'un cabinet homogène, à nouveau purement ancré à droite, comme au temps de Castlereagh. Les réputations des principaux ministres sont également nettement tranchées : Wellington et Peel sont depuis longtemps les ennemis de Canning, hostiles à sa dénaturation de la politique

tory, le premier, militaire réputé favorable aux Bourbons et à la Sainte-Alliance, le second, ennemi de toujours de toute émancipation des catholiques irlandais. Wellington étant commandant en chef de l'armée lors de sa nomination comme Premier Ministre, d'aucuns parmi les libéraux crient à la dictature, et Wellington doit abandonner ses fonctions militaires, ce qu'il ne songeait pas à faire dans un premier temps. Un an plus tard, les cries d'orfraie de la gauche française et de ses alliés de la « défection » contre le triumvirat Polignac-La Bourdonnaye-Bourmont (« Coblenz, Waterloo, 1815 ») apparaissent donc comme une réitération possible du précédent britannique.

La différence essentielle est que Wellington et Peel, en dignes héritiers de Liverpool, décident de faire une concession essentielle sur le sujet passionnel du moment qu'est l'émancipation catholique. Pour Peel, il s'agit d'une palinodie considérable, qui ne devait d'ailleurs pas être la seule de sa carrière. Cette rupture déchirante avec les prises de positions passées entraîne de fortes turbulences à la Chambre, matérialisées par la consolidation d'un groupe autonome d'extrême-droite - formé avec huit ans de retard sur la France -, constitué d'« Ultra-Tories » comme on les appelle, passionnément hostiles au gouvernement traître à la cause¹. Mais en face, le gouvernement, convaincu de la nécessité d'opérer la réforme attendue et sûr de sa majorité, reste tout entier solidaire face au choix de ses deux *leaders* : on est à cent lieues par conséquent des déchirements dramatiques du cabinet Polignac. Les résultats sont là, puisque, lorsque éclate la révolution de Juillet à Paris, la popularité de Wellington et de ses ministres est à son zénith. Seul le contre-coup des bouleversements du continent viendra tout remettre en cause.

*

*

*

Globalement, à l'échelle de ces seize années, les ministres français liés à la droite se sont montrés le plus souvent divisés ou peu solidaires (1814-1817, 1822-1824, 1829-1830), sauf à être placés sous une férule autoritaire pour conduire une politique attentiste et équivoque (1825-1827). Les rivalités entre ministres pour imposer leur prééminence et leur ligne politique divergente, pour placer des protégés, pour engager des dépenses - systématiquement contestées par un ministère des Finances omnipotent - ont contribué de manière notable à

¹ En réalité, la création de ce groupe parlementaire d'Ultra-Tories protestants est déjà ébauchée par la nomination de Canning au gouvernement au printemps 1827, comme le souligne Richard A. Gaunt dans « *The Fourth Duke of Newcastle, the Ultra-Tories and the Opposition to Canning's Administration* », *History*, vol. 88 (n° 292), pp. 568-586. L'émancipation des catholiques décidée ensuite par Wellington et Peel ne fait que consolider et qu'enraciner cette dissidence extrémiste britannique ; ceci explique que nous considérons que celle-ci a huit ans de retard (et non dix) par rapport aux « pointus » français, autonomes pour leur part depuis 1819.

rendre l'action gouvernementale décevante et finalement peu lisible.

Outre-Manche, au contraire, la véritable crise gouvernementale, rarissime (1820, 1827-1828), n'a pas empêché une coopération globalement très efficace des différentes personnalités éminentes du parti au sein d'un même gouvernement. Si la coexistence interne de toutes les sensibilités au sein d'une même équipe disparaît en 1827 avec lord Liverpool, véritable magicien de l'unité de la droite britannique, la conception tout à la fois solidaire et collégiale du gouvernement qu'il avait fait triompher lui a survécu jusque dans l'ultime équipe Wellington.

C'est cette double exigence de solidarité interne et de collégialité des talents que la droite française a été incapable de mettre en œuvre, versant rapidement soit dans l'autoritarisme stérile, soit dans les divisions brouillonnes. Seul le gouvernement Villèle-Montmorency, lors de sa formation en 1822, a pu laisser espérer un fonctionnement aussi efficace que son pendant britannique ; mais cette courte illusion a été un déjeuner de soleil, disparaissant avec l'éviction successive des différents rivaux du *leader* toulousain.

En dépit de plusieurs procédés mimétiques repérables entre Grande-Bretagne et France, il semble bien que le mode de gestion heurté et tendu au sein de l'exécutif français doive évoquer davantage, au moins dans ses phases les plus caricaturales, le contre-exemple espagnol après la restauration de Ferdinand VII : car là-bas aussi, l'équipe gouvernementale « absolutiste » a été également minée par des rivalités et des nuances internes extrêmement voisines de celles constatées en France, qui ont entravé pareillement l'action gouvernementale, face à la menace toujours présente des libéraux¹.

À la décharge des royalistes français, il faut signaler qu'ils manquaient singulièrement pour leur part d'expérience et de recul pour arbitrer et gérer convenablement leurs rivalités gouvernementales internes dans le cadre des nouvelles institutions représentatives, à la différence de leurs homologues tories au pouvoir depuis des décennies.

Alors que la maturité, au terme de ces quelques années d'exercice du pouvoir, faisait encore, à l'évidence, défaut à la droite française, quand la révolution de 1830 est venue signer sa relégation, on pouvait toutefois se demander si la structuration de ses forces au sein du Parlement aurait pu dans une certaine mesure, réguler ces rivalités. Le chapitre qui suit va montrer au contraire comment les modes d'organisation et de hiérarchisation interne de la droite à l'échelon parlementaire ont exacerbé encore davantage ses divisions internes.

¹ Il ne faut pas pousser trop loin néanmoins la comparaison : car l'élément militaire, sous la Restauration, est infiniment moins important dans l'exercice du pouvoir de ce côté-ci des Pyrénées, alors qu'il conserve, de bout en bout, une importance déterminante en Espagne.

Chapitre 8. Les luttes parlementaires, au centre des divisions de la droite

Si donc, la droite royaliste française a montré une très forte propension aux querelles internes à l'échelon gouvernemental, la situation se révèle encore bien pire dès lors que l'on tourne ses regards vers la sphère parlementaire : à la suite de tensions internes perceptibles dès le printemps 1816, les députés de la droite se sont en effet entre-déchirés dès 1819, tandis qu'une fraction d'entre eux portait bientôt ses flèches acerbes sur un gouvernement issu de la mouvance royaliste commune. Le caractère public et très médiatisé des discussions parlementaires de l'époque a assuré un écho inouï à ces dissensions, tout en contribuant à les nourrir et à les raviver en permanence. Mais ce spectacle suicidaire n'a été permis que par l'incapacité dont ont fait preuve, en amont, les « réunions » de groupe parlementaire de la droite, dans leur mission de prévention et de régulation des conflits. En revanche, il apparaît délicat de distinguer sur le plan local des « bastions » électoraux de la dissidence droitère.

A. Fractions et « réunions » de groupes de la droite parlementaire : l'échec des instances de régulation des conflits

Dans un contexte nouveau de libre discussion parlementaire permise par la Charte de 1814, il apparaît impératif aux parlementaires d'une même tendance d'aménager des lieux de rencontre pour harmoniser préalablement points de vue et stratégies, discuter des divergences, gérer les rivalités, et essayer de prévenir l'éclosion des discordes et des rancœurs internes à la tribune. L'insuffisance des commissions parlementaires suscite le désir d'autres lieux de débats plus opportuns.

- Prologue : De l'insuffisance des commissions parlementaires à la nécessité de réunions de groupes

Les lieux « institutionnels » de la délibération sont les commissions parlementaires, qui réunissent toutes les sensibilités politiques de la Chambre. L'appartenance à ces commissions parlementaires, sinon comme rapporteur, du moins comme simple membre, est relativement importante pour la reconnaissance d'un individu au sein de son « parti », notamment par rapport à ses rivaux. Les deux principales commissions permanentes sont celles du budget et de l'adresse, tandis que des commissions *ad hoc*, non moins importantes, délibèrent en petit

comité sur les grands projets de loi du moment. Tous les parlementaires sont automatiquement affectés en début de session par tirage au sort à l'un des bureaux permanents de la Chambre des députés (ou des pairs), ces bureaux servant à préparer les discussions de tribune ; au fil de la session, lorsqu'une commission parlementaire doit être constituée, chaque bureau désigne en son sein, selon les cas, une ou deux personnalités pour aller y siéger.

En début de période, la présence dans les commissions-clés constitue un premier pas dans la course à la suprématie au sein de la mouvance ultra-royaliste ; ainsi en va-t-il, sous la « Chambre introuvable », des deux commissions *ad hoc* sur le projet de loi d'amnistie¹, ou de celle sur les projets de législation électorale². À l'automne 1816, Villèle, qui a appartenu aux trois commissions précitées, est furieux de s'être vu préférer La Bourdonnaye - qui, par malheur, appartient au même bureau permanent que lui -, pour aller siéger dans la commission du budget ; dans une lettre pleine de fiel adressée à sa famille, il accuse son rival d'avoir formé (déjà) une alliance contre-nature avec le baron Louis, du parti « constitutionnel », pour être désigné à ses côtés : « Ces messieurs ont voté réciproquement l'un pour l'autre. [...] Ces deux têtes sont si singulières, chacune dans leur genre, qu'il n'est pas étonnant qu'elles se soient entendues pour trouver ce nouveau tour de gibecière »³. La colère villèliste traduit la nécessité vitale, durant cette période fondatrice, d'être membre des grandes commissions.

Une fois que les hiérarchies internes à chaque « parti » sont édifiées, l'appartenance à une commission devient moins capitale ; elle reste toutefois un moyen privilégié de se faire valoir pour les talents secondaires du parti⁴, comme pour les personnalités prometteuses, à moins qu'elles ne permettent à des dissidents en vue de nouer commodément des intrigues⁵,

¹ Au sein de la première commission, chargée de discuter des projets en la matière de La Bourdonnaye, du Plessis de Grénédan et Hyde de Neuville, on note déjà la présence capitale de Villèle et Corbière, mais aussi celle d'hommes comme Chifflet, Pardessus, Sesmaisons, qui seront ensuite d'honorables seconds des chefs ultra-royalistes. Dans la seconde commission, chargée de discuter le projet d'amnistie gouvernementale, ces personnalités désirent jouer un rôle éminent à la Chambre se retrouvent toutes, à l'exception de Sesmaisons.

² Au sein de cette commission parlementaire, on relève, outre la présence de Villèle, celle de Piet, Bouville ou encore Clausel de Coussergues, toutes personnalités notables au sein de la droite.

³ Villèle, *Mémoires et correspondance*, lettre n°54 du 27 novembre 1816, p. 107.

⁴ Ainsi, au printemps 1824, dans la commission de députés chargée de discuter du projet villèliste de conversion des rentes, on note la présence de Pardessus, Josse-Beauvoir et Lastours, personnalités notables de la majorité villèliste, ainsi que celle de Lézardière, membre de second ordre de la contre-opposition. À la même époque, une commission formée en mai 1824 sur la répression du sacrilège réunit notamment Pardessus et Sesmaisons, fidèles seconds du gouvernement, mais aussi La Bourdonnaye, Bertier de Sauvigny, Clausel de Coussergues et Bacot de Romand, personnalités éminentes de l'opposition de droite ; celle-ci se trouve ainsi représentée en nombre sur cette question particulièrement sensible.

⁵ C'est ainsi que fin décembre 1820, Vaublanc, seul membre de l'extrême-droite à siéger dans la commission de l'adresse, parvient, par une raison inexplicquée, à se faire confier la rédaction de cette dernière : il l'oriente dans un sens violemment hostile au gouvernement Richelieu, conformément aux désirs des « pointus » dont il est proche. Villèle et Corbière, qui n'appartenaient pourtant pas à la commission, exigent alors d'être entendus par elle, pour faire pression sur les membres de droite de la commission - parmi lesquels on compte Bonald, Marcellus, Sesmaisons, Cornet d'Incourt -, et aboutir à une rédaction plus consensuelle qui leur permette d'entrer au gouvernement (cf. sur cet épisode Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 9, ch. 61, p. 289).

voire même des alliances de revers avec l'opposition libérale¹.

Mais les discussions au sein de ces commissions parlementaires sont d'autant moins libres que l'on se situe précisément sous le regard de l'adversaire politique : sauf à être dans une conjoncture très particulière - ainsi dans la « Chambre retrouvée », de 1824 à 1827, où les opposants aux royalistes ont quasiment disparu du Palais-Bourbon -, les commissions ne sont donc pas des lieux commodes pour débrouiller les conflits internes.

Aussi, l'habitude se prend-elle sous la Restauration de mettre en place parallèlement à ces commissions et à l'extérieur du Palais-Bourbon des « réunions » de groupes parlementaires, réservées cette fois-ci à des représentants appartenant à la même mouvance politique. Ces réunions de groupes, organisées au domicile d'un des membres, le plus souvent le soir autour d'un dîner de travail, constituent les principales instances de médiation et de régulation interne, pour chacune des grandes mouvances politiques de la période. Contrairement à une structure permanente, elles ne sont formées que durant les périodes de session parlementaire, ce qui limite leur période d'existence à une durée semestrielle, voire trimestrielle².

Elles sont directement héritées de la tradition britannique, qui connaît depuis le XVIII^e siècle des réunions au domicile des *leaders* politiques, tel Leicester House pour les parlementaires liés au prince de Galles Frédéric-Louis (1707-1751), puis Holland House pour certains whigs³. Contrairement aux clubs, qui commencent également à apparaître en Angleterre dès 1693⁴, le recrutement de telles réunions reste d'emblée confiné au seul personnel politique, sans une quelconque participation de « sympathisants » extérieurs, fussent-ils pris dans la meilleure société.

En France, sous la Révolution, c'est la formule élargie du club qui l'avait emporté, en lieu et place de la stricte réunion de groupe parlementaire, même si, dans les clubs liés à la droite et au centre droit (« noirs », monarchiens, impartiaux, clichyens), le degré d'élargissement hors du cercle parlementaire apparaissait tout relatif.

¹ C'est notamment le cas au sein de la commission parlementaire de l'adresse en mars 1830, où les deux membres de la « défection » qui y figurent, Preissac et Gautier, composent un texte commun avec les membres de la gauche de la commission (entre autres Dupin aîné, Sebastiani, Kératry, mais aussi Dupont de l'Eure).

² Les durées de session sont assez inégales sous la Restauration. Certaines sont très courtes, telles la session 1822 (4 juin 1822-17 août 1822) - qui succède il est vrai à une session 1821 s'étant prolongée jusqu'au 1^{er} mai 1822 -, la session 1824 (23 mars 1824-4 août 1824), pour ne pas parler de l'éphémère session 1830 (2 mars-19 mars 1830).

³ Cf. Denis Baranger, *Parlementarisme des origines, essai sur les conditions de formation d'un exécutif responsable en Angleterre, des années 1740 au début de l'âge victorien*, Paris, PUF, 1999, 2^e partie, p. 226.

⁴ Le White's, premier club tory, est fondé en 1693 ; le Brook's, premier club whig, apparaît nettement plus tard, en 1764.

Mais, passé l'assoupissement de la vie parlementaire sous l'Empire, c'est bien la Restauration qui donne pour la première fois aux réunions strictement parlementaires une existence durable, rituelle, connue du public et commentée par lui, au point qu'elles deviennent, au sens figuré du terme, de véritables « institutions » de la vie publique.

L'une d'entre elles, la réunion Piet, passe même à la postérité, aidée en cela il est vrai par la plume de Chateaubriand, qui lui consacre un bref chapitre dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*¹. Or, cette réunion est précisément une réunion de la droite, et elle est même, douze années durant (1816-1828), la principale d'entre elles ; sans doute cela souligne-t-il le fait que la droite parlementaire de cette époque s'est trouvée particulièrement à l'aise avec ce genre de manifestations, qui satisfaisait à la fois son souci d'efficacité professionnelle et sa recherche d'une convivialité de bon aloi, en même temps qu'une aspiration élitiste à rester dans un entre-soi scrupuleux.

Cela ne signifie pas pour autant que, durant la quinzaine d'années de vie du régime, ces réunions de la droite aient toujours été des lieux d'une sérénité azurée. Car, derrière l'image d'Épinal hédonique de banquets pantagruéliques, on doit souligner que la raison d'être initiale de ces réunions à huis clos était d'être des lieux d'expression franche, d'explication, et par conséquent de règlement des conflits internes. C'est la dénaturation relativement rapide de ce projet originel et le changement d'objet de ces structures qui expliquent ce qu'il faut bien appeler leur échec.

1. Les réunions ultra-royalistes, de l'émiettement à l'unification partielle (1815-1819)

Le principe de telles réunions de groupes parlementaires, au domicile d'un membre toujours identique, ne semble pas avoir existé durant la première Restauration, ni d'ailleurs sous les Cent-Jours. Sans doute faut-il imputer principalement cet état de fait à la formation encore incomplète de véritables « partis » à la Chambre, quand bien même certaines mouvances commençaient à se dégager lors de tel ou tel débat significatif².

a- Des réunions assez brouillonnes sous la « Chambre introuvable »

Lors de la seconde Restauration, le souhait d'organiser de telles structures partisans pour discipliner les prises de parole et gagner en efficacité apparaît en revanche dès les tout

¹ Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, 3^e partie, livre 25, ch. 8, rééd. Gallimard, La Pléiade, 1952, publ. M. Levaillant et G. Moulinier, vol. 2, pp. 16-17 (ou Quarto, publ. J.-P. Clément, 1997, vol. 1, pp. 1628-1629).

² On renvoie à cet égard aux explications présentées dans le chapitre 1, relatives aux premières expressions publiques, en 1814, de ce qui préfigure « la droite ».

premiers jours d'existence de la « Chambre introuvable », sitôt après l'ouverture de la session parlementaire (8 octobre 1815). Ce désir naît pour ainsi dire simultanément dans le petit nombre des parlementaires de la petite minorité libérale comme dans l'immense masse des députés royalistes. Pour être précoce, cette mise en place des réunions à domicile n'en est pas moins assez chaotique, surtout chez les royalistes. Profitant de leur faible nombre à la Chambre, les libéraux et les bonapartistes ont pu rapidement organiser, dès la mi-octobre, une réunion des leurs chez Voyer d'Argenson¹. À l'inverse, les députés royalistes, qui apparaissaient à l'opinion parisienne comme un gigantesque magma « ultra », ont eu au contraire le plus grand mal à échafauder un système pérenne de réunions de groupes, pour des raisons qu'il convient maintenant de déterminer.

Une première réunion, unitaire, des royalistes de diverses nuances, s'est tenue vers le 10 octobre 1815 chez le marquis de Puyvert, l'un des deux questeurs de la Chambre. Mais elle fait long feu, car les organisateurs de la réunion semblent avoir été beaucoup trop ambitieux, en proposant la désignation des *leaders* de tribune par un vote immédiat lors de cette réunion. Or, cette tentative prématurée de hiérarchisation s'est heurtée à un double obstacle : à l'individualisme de députés novices, se comportant encore comme dans la sphère domestique, en gentilshommes maîtres chez eux, s'ajoutait l'ambition secrète de bon nombre d'entre eux, avides de notoriété et d'élévation, par conséquent peu soucieux de se laisser imposer des chefs dans la précipitation. C'est ainsi que Villèle se rengorge, et chuchote, plein d'amertume, à son voisin : « Il me semble que nous prenons là un soin bien inutile. Des chefs au scrutin ! Ils ne se font pas ainsi : c'est la tribune qui nous en donnera »². Les nuances internes entre royalistes, pour l'instant encore bien floues mais que chacun pressent au sein de cette masse nombreuse, vont également à l'encontre de cette organisation trop rapide.

Du reste, la réaction de Villèle ne semble pas avoir été isolée, et l'échec paraît total, puisque, huit jours après, ce n'est plus une seule, mais une bonne dizaine de réunions concurrentes qui se mettent en place au sein de la mouvance royaliste ; réunions de travail plus que réunions conviviales pour l'instant, elles ont déjà néanmoins le caractère de réunions de soirée, qu'elles conserveront par la suite.

L'éparpillement rapide en réunions multiples se déroule selon des critères de répartition

¹ Cf. Villèle, *Mémoires et correspondance*, vol. 1, ch. 14, p. 366, lettre 6 du 18 octobre 1815. Villèle évoque la réunion « de M. Voyer d'Argenson, où se rendent exclusivement les anciens représentants de la Chambre de Bonaparte et les députés qui ont des opinions analogues ».

² Villèle, *op. cit.*, vol. 1, ch. 13, p. 340.

qui paraissent assez flous aux participants eux-mêmes, au point qu'un député ambitieux comme Villèle juge nécessaire de les fréquenter toutes, nonobstant le risque d'épuisement physique. Il écrit ainsi à son père le 18 octobre 1815 : « Presque tous les soirs, il me faut rester jusqu'à onze heures, et quelquefois minuit, dans des réunions de députés, où l'on prépare les matières qui doivent être soumises à la Chambre. Il existe peut-être déjà dix ou douze réunions de ce genre, sans compter celle de M. Voyer d'Argenson. [...] Vous sentez que je ne vais pas dans cette réunion-là, mais je suis invité constamment aux autres, qui sont toutes dans le sens royaliste »¹. On constate que pour l'instant, seule la petite réunion des libéraux, franchement distincte des autres par sa composition, est l'objet d'un boycott de sa part : le clivage au sein de la mouvance royaliste entre « constitutionnels » et « ultras » n'est pas encore suffisamment patent pour faire opérer un choix à Villèle, dans cette profusion de réunions de groupes.

Deux mois plus tard, la situation se rationalise lentement, mais les ultra-royalistes subissent ce processus de simplification des réunions à leur corps défendant.

En effet, courant décembre, le clivage interne aux royalistes entre « ultras » et « constitutionnels » s'approfondit, même s'il subsiste toujours une fraction d'hésitants ; aussi le groupe des « constitutionnels » modérés, qui ne souhaite plus se mêler aux ultras, décide-t-il de se rassembler en une réunion unitaire ; celle-ci se tient initialement chez Louis Becquey, qui pouvait se prévaloir d'une expérience ancienne au sein du club des Feuillants, puis surtout du comité secret royaliste de Paris en 1798-1799, aux côtés de Montesquiou, Royer-Collard ou encore Camille Jordan.

Face à l'existence des deux réunions respectivement organisées par les libéraux et les royalistes modérés, les ultra-royalistes réagissent, non pas en s'alignant à leur tour, mais en hurlant à la résurrection des clubs révolutionnaires - faisant ainsi bon marché de la distinction entre la structure relativement ouverte des clubs et le caractère refermé sur lui-même des réunions de groupes parlementaires. Ainsi, après avoir constaté le 8 décembre que la « Chambre se trouve divisée en deux partis presque égaux en nombre », Villèle écrit à son père deux jours plus tard : « Notre parti n'a pas voulu faire de club, comme le parti opposé »².

Par-delà la polémique partisane, on décèle encore à cette date chez les ultras, dans cette dénonciation des « clubs », l'attachement au mythe d'une représentation parlementaire désintéressée, incarnation d'une volonté générale, et par conséquent rebelle à un quelconque « parti » systématique. C'est au nom de cette même fiction unanimiste que Vitrolles se fait

¹ Villèle, *Mémoires et correspondance*, vol. 1, ch. 14, p. 366, lettre 6 déjà citée.

² Villèle, *op. cit.*, vol. 1, ch. 15, p. 407, lettre 14 du 10 décembre 1815.

d'ailleurs rabrouer fin janvier 1816 par ses amis ultras, lorsqu'il ose évoquer sans fard dans une brochure, les « principes de la majorité » de la Chambre¹.

Cette fiction unanimiste a certes ses avantages, car elle laisse à certains ultra-royalistes ambitieux le loisir de fréquenter assidûment les dîners ministériels, en dépit des oppositions politiques mutuelles entre les hôtes et les invités ; cela permet aux députés « dîneurs » d'asseoir peu à peu leur stature de responsable éminent, et peut ainsi leur laisser espérer une entrée prochaine au gouvernement.

Les dîners ministériels entrent donc dans une certaine mesure en concurrence avec les réunions de groupe, y compris pour les parlementaires censés mener à la Chambre le combat contre la politique gouvernementale. Villèle est l'adepte le plus achevé de cette conception fort peu farouche et très opportuniste des dîners ministériels. Il écrit ainsi le 14 décembre : « Les dîners nous pleuvent de toutes parts ; demain j'ai deux invitations au lieu d'une ; je puis choisir entre le duc de Richelieu et M. Decazes »². Un mois plus tard, sa complaisance a porté, et Villèle voit reconnue son influence croissante au sein du parti ultra-royaliste par des dîners ministériels de plus en plus personnalisés ; il déborde ainsi d'une joie vaniteuse dans une lettre datée du 31 janvier 1816 : « Le duc de Richelieu, voyant que j'avais quelque influence dans la commission, m'a invité dimanche à dîner. J'étais le seul député présent, tous les autres convives étaient des ambassadeurs, des ducs et pairs, etc. ; c'était beaucoup d'honneur pour moi. Après le dîner, le duc de Richelieu me prit à part et j'eus avec lui une très longue explication »³.

Ses faibles réticences, dictées par les convenances (« Il est bien pénible pour un simple particulier d'avoir à lutter sans cesse contre de telles puissances », minaude-t-il dans la même lettre), sont bien peu convaincantes et ne trompent d'ailleurs personne : Villèle finit par être soupçonné de subornation, et cela débouche le 5 avril 1816 sur une crise, qui l'oblige à une manœuvre peu glorieuse pour se défendre auprès des siens d'une collusion avec Decazes.

À cet égard, l'algarade assez célèbre entre Forbin des Issarts et Lainé, qui se produit ce jour-là et constitue l'aspect visible de la crise, est rarement bien interprétée. Elle n'est en effet nullement la manifestation de la fraction la plus outrancière de la majorité, dans une anticipation de ce que sera quelques années plus tard le combat « pointu ». En accusant publiquement Lainé, président de la Chambre, de mensonge sur l'ordre du jour, le député du Vaucluse Forbin des Issarts agit en réalité en service commandé, de la part de Villèle - comme

¹ Vitrolles, *Déclaration des principes de la majorité de la Chambre des députés*, Paris, L.-G. Michaud, [20 janvier] 1816, 7 p.

² Villèle, *Mémoires et correspondance*, vol. 1, ch. 15, p. 410, lettre 15 du 14 décembre 1815.

³ Villèle, *op. cit.*, vol. 1, ch. 17, p. 461, lettre 27 du 31 janvier 1816.

le montre d'ailleurs la parfaite coordination des prises de parole entre les deux hommes - : en vérité, Villèle, qui vient de concocter, au terme d'un de ces fameux dîners ministériels, un projet de compromis avec le ministre de la Police Decazes sur la future loi électorale, a compris à la dernière minute que la « majorité de 1815 », manipulée avec succès par ses rivaux (La Bourdonnaye, Bouville), n'accepterait sous aucun prétexte d'entériner le projet par un vote positif. Pour espérer garder un *leadership* encore fragile sur ses troupes, Villèle, affolé, décide de tourner casaque au dernier moment, et de nier, contre l'évidence, sa participation au projet ministériel ; mais il lui faut impérativement retarder la discussion parlementaire, afin de se laisser le temps de bâtir dans l'urgence un contre-projet qui serait cette fois-ci l'expression fidèle des souhaits ultras en la matière. C'est précisément le but du violent incident parlementaire déclenché à sa demande par Forbin des Issarts - qui restera un villèliste fidèle jusqu'à la fin de la Restauration, sans avoir jamais basculé dans la dissidence extrémiste. La manœuvre réussit, mais elle témoigne indirectement du niveau de tension extrême qui règne alors au sein même de la mouvance ultra-royaliste, et de l'assise encore relativement fragile de l'autorité villèliste en son sein. Villèle tire en tout cas toutes les leçons de la crise, en décidant désormais d'accepter les invitations ministérielles à dîner de façon beaucoup plus parcimonieuse.

Quoi qu'il en soit, en dépit de la concurrence partielle et momentanée exercée par les dîners ministériels, les « réunions » des groupes parlementaires perdurent tout du long. Les ultras, peu à peu, se sont résignés à restreindre à un petit nombre les lieux de réunion ; parmi elles apparaît la réunion Piet, au domicile du député du même nom, rue Thérèse. Son existence dès la « Chambre introuvable » est attestée par La Maisonfort, celui-ci se targuant dans ses *Mémoires* d'avoir joué un rôle dans sa fondation : « Recherché par ce qu'on commençait à appeler le côté droit, je me trouvais un des fondateurs du club de la rue Thérèse ; j'allais chez Piet qui brûlait de jouer un rôle, et qui se croyait un orateur parce qu'il était un avocaille [sic] ; on ne faisait pas un pas sans me consulter, une réunion sans m'y attirer »¹. Cependant, comme le suggère d'ailleurs la fin de la citation de La Maisonfort, aucune de ces réunions, celle de Piet pas plus que les autres, n'a encore l'importance structurelle qu'elle revêtit par la suite.

À cet égard, la dissolution du 5 septembre 1816 change tout, qui relègue les ultra-royalistes dans l'opposition minoritaire, et les oblige promptement à se discipliner davantage. La nouvelle session parlementaire s'ouvre le 4 novembre 1816. Dès le lendemain, une réunion

¹ La Maisonfort, *Mémoires d'un agent royaliste*, publ. Hugues de Changy, Paris, Mercure de France, 1998, pp. 294-295.

dînatoire est organisée chez Piet, pour réunir les députés qui se reconnaissent dans la mouvance ultra-royaliste ; les habitudes progressivement contractées sous la « Chambre introuvable » sont donc d'emblée reprises, et désormais limitées à cet unique domicile. Dans l'édition de sa correspondance politique, on note d'ailleurs que Villèle évoque pour la première fois cette réunion à cette occasion ; de manière significative, il ne l'avait pas fait durant la session précédente, au temps de la « Chambre introuvable »¹.

b- Les raisons du succès de la réunion Piet

La réunion Piet offre d'abord un avantage tout matériel : son domicile est situé rive droite, à 300 mètres environ du palais des Tuileries, cette proximité relative ayant l'avantage de faciliter les fréquentes négociations entre la droite parlementaire et le pouvoir exécutif, quelle que soit la couleur politique de celui-ci. Mais d'autres parlementaires royalistes sont aussi bien « situés », et cette explication n'est donc pas satisfaisante à elle seule. En vérité, la remarquable pérennité de la réunion Piet, qui dure près de douze ans, du printemps 1816 à l'hiver 1827-1828, est paradoxalement due aux défauts, limites et travers de la personnalité qui accueille ses collègues.

1° Bon vivant, sinon jouisseur, le célibataire Piet aime offrir à ses hôtes une cuisine soignée, qui forge progressivement une véritable légende, et engendre peu à peu un véritable phantasme de goinfreries parlementaires, ainsi qu'on l'a analysé au chapitre 5.

2° Jean Piet est apparenté au juriste ultra-royaliste Pardessus, mais il appartient par son père à une modeste famille d'artisans ruraux, à mille lieues des grandes familles aristocratiques si nombreuses au sein de la droite parlementaire. Ceci a pour avantage d'éviter toute jalousie relative à l'ancienneté familiale dans le service de l'État ou dans la noblesse, point que l'on sait central dans les frictions mutuelles des hommes de droite de l'époque (cf. chapitre 4) : Piet n'est, selon le mot cruel de Salaberry, qu'un « bonhomme »² avec lequel on peut prendre ses aises.

3° Les capacités intellectuelles de Piet apparaissent sensiblement moins brillantes que celles de son cousin Pardessus ; depuis 1786, c'est un avocat parisien de moyenne réputation, n'ayant pas le prestige dont peuvent jouir les ténors du barreau.

4° Enfin, la personnalité extravagante de l'intéressé, son allure extérieure un peu ridicule jouent aussi un rôle majeur dans le succès de la réunion qu'il accueille. Le portrait féroce

¹ Villèle, *Mémoires et correspondance*, vol. 2, p. 61, lettre du 4 novembre 1816 : « Je dîne aujourd'hui chez Piet, où nous avons eu hier une réunion fort nombreuse et où il doit y en avoir une autre ce soir ».

² Salaberry, *Souvenirs*, vol. 1, livre 2, ch. 1, pp. 122-123.

qu'en dresse d'Haussez sous la « Chambre introuvable » est révélateur : « Tout près de ce député [Salaberry] siégeait le ridicule incarné dans la personne de M. Piet. Des heures, des séances entières ne suffisaient pas à la lourde et lente faconde de ce Démosthène Jeannot qui s'interrompait à chaque instant pour remettre à la place qu'elle devait occuper une longue queue, continuellement jetée sur l'une ou l'autre épaule par le feu de la déclamation. Ce geste oratoire égayait l'assemblée, et le rire qu'il ne manquait pas d'exciter réveillait les dormeurs irrévérencieux qui se permettaient de ne pas écouter M. Piet. Les deux ou trois premières années de sa carrière législative furent consacrées à lui établir et à bien lui confirmer la réputation de bavard le plus ennuyeux qui ait jamais fatigué la patience de ses auditeurs.

Puis on le vit grandir, prendre de l'importance, ouvrir une espèce de club, tenir une espèce de table dont les frais étaient, dit-on, faits par le ministère, et former une espèce de parti qui donnait la cohésion à une cinquantaine de voix qui, sans cette précaution, se fussent éparpillées sur tous les points de la salle. L'importance de M. Piet a passé, comme toutes les gloires de ce monde, sans laisser de souvenirs ailleurs que dans l'esprit des amateurs d'étrangeté, de ces curieux d'effets sans causes qui perdent leur temps et leurs peines à fouiller dans les balayures de l'histoire pour y ramasser des bizarreries »¹.

Piet apparaîût ainsi suffisamment insignifiant par sa personnalité pour que les notabilités, grandes ou petites, du parti ultra-royaliste ne ressentent guère de jalousie à son endroit : voilà qui fait accepter d'autant plus facilement son patronage. Ceci lui permet paradoxalement, par sa réunion, de jouer un rôle central sur l'échiquier ultra-royaliste puis villèliste, et d'intervenir fréquemment à la tribune.

Outre les bons côtés de sa personnalité épicurienne, Piet a également une qualité qui compte, pour se faire ainsi unanimement adouber comme amphitryon du parti ultra-royaliste. La constance de ses positions royalistes passées fait qu'il peut être considéré comme un « pur », ce qui est loin d'être toujours le cas parmi les ultras.

C'est ainsi qu'après s'être vainement proposé, comme d'autres, pour assurer la défense de Louis XVI, Piet s'est caché sous la Terreur. Il n'a certes jamais émigré, mais il a participé à la deuxième (1795-1796) et à la troisième (1799) chouanneries du Maine. Cette ultime participation à la « guerre des Mécontents » lui vaut même un bref emprisonnement à la prison du Temple, ce qui lui confère, en quelque sorte, un « brevet » de victime royaliste des plus utiles sous la Restauration.

En outre, profitant de la poussée contre-révolutionnaire sous le Directoire, Piet a siégé deux ans (1797-1799) au Conseil des Cinq-Cents comme député royaliste de la Sarthe, où il

¹ D'Haussez, *Mémoires*, Paris, Calmann-Lévy, 1896, vol. 1, pp. 208-209.

avait un domaine campagnard. Cette première expérience parlementaire lui permet sans doute de tisser certains contacts politiques nouveaux et profitables pour la suite : songeons que Corbière, notamment, siège exactement pendant la même mandature que lui comme député d'Ille-et-Vilaine.

Sous le Consulat et l'Empire, Piet reprend ses modestes activités d'avocat, résistant à la tentation de servir le pouvoir impérial. Mais, conservant ses sympathies royalistes, il parvient à être associé, à l'occasion, à certains prestigieux confrères de même sensibilité : c'est ainsi qu'en 1811, il a défendu, aux côtés de Berryer père et de Roux-Laborie, Philippe Nettement - père de l'historien légitimiste Alfred Nettement -, contre une expropriation de terrain ordonnée par le pouvoir napoléonien, pour des raisons mi-urbanistiques, mi-politiques¹.

Après une authentique « traversée du désert » de quinze ans - quand tant d'autres ultras avaient opéré des transactions plus ou moins considérables avec le régime impérial -, la Restauration permet à Piet de relancer son destin politique. Épousant le climat exalté de l'après Cent-Jours, il se fait réélire dans la Sarthe comme député ultra-royaliste à la « Chambre introuvable », siège comme député de ce département d'octobre 1815 à mai 1818, puis de décembre 1820 à novembre 1827. Son zèle à servir Villèle lui assure en outre depuis 1822 une place de conseiller à la Cour de cassation ; propulsé dans cette juridiction suprême sans avoir jamais été magistrat au préalable, Piet peut conserver cette honorable sinécure jusqu'à la révolution de février 1848, quelques mois avant son décès, à l'âge de 85 ans.

En somme, Piet donne de lui l'image rassurante d'un brave homme, royaliste incontestable, trop limité cependant par les ridicules de sa personnalité pour apparaître jamais comme un rival à tous les ambitieux du parti : voilà ce qui, avec sa cuisine, fait la fortune de sa « réunion », et aussi sa fortune politique personnelle.

Dans l'extrait du baron d'Haussez qu'on a cité, on note que celui-ci, qui n'appartient pas alors à la droite, mais au contraire, en 1815, à la « minorité ministérielle » hostile aux ultras, commet une imprécision historique : il repousse en effet le début de la réunion Piet à une période floue apparemment située en 1819-1820, voire même à l'avènement du gouvernement Villèle-Montmorency, puisqu'il semble croire que les frais de bouche de la réunion auraient toujours été payés par le gouvernement.

Une telle confusion chronologique sous la plume du baron d'Haussez s'explique assez facilement, mais elle est révélatrice : sous la « Chambre introuvable » (d'octobre 1815 à avril 1816), d'Haussez s'est opposé vivement aux ultras, et n'a donc pas fréquenté leurs réunions

¹ Cf. à ce sujet Edmond Biré, *La presse royaliste de 1830 à 1852 : Alfred Nettement, sa vie et ses œuvres*, Paris, Victor Lecoffre, 1901, pp. 12-17, et nos propres explications au chapitre 5, p. 399.

de groupe spécifiques ; mais le fait même qu'il ignore son existence pour cette session indique assez qu'à cette époque précise, la réunion Piet n'a aucune importance particulière. Si ensuite, la réunion Piet devient l'unique réunion des députés de la droite dès la fin 1816, sa notoriété ne dépasse pas alors les seuls cercles parlementaires, restant jusqu'en 1819 infiniment moindre, par exemple, que la fameuse « réunion » des doctrinaires du centre gauche, qui réunit autour de Royer-Collard les députés Camille Jordan, Beugnot, de Serre, le pair de France Victor de Broglie, ou encore des hommes qui, comme Guizot ou ensuite Rémusat, ne siègent pas encore comme parlementaires. Cette faible notoriété initiale explique l'imprécision chronologique de d'Haussez, qui ne retrouve les bancs de la Chambre que début 1828, précisément au moment où la réunion Piet disparaît.

En vérité, la réunion Piet n'a connu son plein retentissement dans l'opinion publique que dans les années 1820, lorsque ses frais d'approvisionnement alimentaire étaient effectivement payés par le gouvernement villèliste. Toutefois, dès l'automne 1816, elle revêt déjà une importance technique notable pour le fonctionnement de la droite parlementaire.

c- La réunion Piet, organe précoce d'enrégimentement de la droite

En ce début de session, le premier objectif qui lui est assigné est de permettre un comptage sérieux des troupes, à une époque où l'affiliation partisane de certains députés nouvellement élus est parfois singulièrement floue¹. Lors de la réunion qui se tient chez Piet le 5 novembre 1816, et à laquelle assiste bien entendu Villèle, on compte ainsi 92 députés présents, supposés acquis à la cause². Cependant, comme Villèle le note lui-même deux jours plus tard, seuls soixante de ces présents sont véritablement ultra-royalistes, la trentaine d'autres n'étant qu'apparentée à la cause droitrière avec moins de fermeté³.

Ainsi donc, la réunion Piet est certes d'emblée spécifique à la droite, et, dans ces conditions, les constitutionnels de centre droit comme Lainé ou Bourdeau se gardent de la fréquenter ; mais on observe en revanche que, pour s'assurer d'une influence maximale à la Chambre, les ultra-royalistes n'adoptent pas une attitude sectaire, et accueillent au sein de leur réunion des députés hésitants, qu'ils espèrent rallier purement et simplement à leur bannière.

Cette conception semi-ouverte de la réunion Piet porte d'ailleurs ses fruits, puisque, lors du principal projet de loi de la session (sur la législation électorale), ce sont 100 députés qui

¹ On renvoie à cet égard au chapitre 1/C.

² Villèle, *Mémoires et correspondance*, vol. 2, ch. 20, p. 62, lettre du 6 novembre 1816.

³ Villèle, *op. cit.*, vol. 2, ch. 20, p. 67, lettre du 8 novembre 1816.

votent contre le 8 janvier 1817, dépassant de beaucoup le seul noyau ultra-royaliste. Constatant le succès confirmé de la réunion Piet comme « courroie de transmission » de ses propres directives, Villèle se rêve alors en général en chef de la droite parlementaire. C'est ainsi qu'il écrit le 3 janvier 1817 : « Les réunions [chez Piet] absorbent toutes nos soirées ; elles sont bien nécessaires pour mettre de l'ordre dans notre petit régiment »¹. Dans ces conditions, la réunion Piet, à compter de cette période, commence à perdre son caractère de lieu d'échange des points de vue et d'explications internes passionnelles, pour devenir peu à peu un simple organe de transmission des directives de vote. Une telle évolution privilégie naturellement la stratégie unitaire du « parti ultra-royaliste » à la Chambre, mais, en privant toujours plus les rivaux internes de Villèle d'un lieu d'expression à huis clos, elle accumule leurs rancœurs et prépare du coup les futurs déchirements publics en pleine tribune de la Chambre.

De fait, au fil des ans, la discipline pesante instillée par le biais de la réunion Piet aboutit à des tensions parfois telles, qu'un autre lieu de réunion, plus neutre, est alors nécessaire pour amadouer les esprits rétifs à la stratégie villèliste.

On en trouve un exemple particulièrement frappant en décembre 1819. À l'heure du vote toujours délicat des douzièmes provisoires du budget, la majeure partie du groupe ultra-royaliste s'oppose à Villèle, qui est favorable au vote des douzièmes : les partisans habituels des exigences radicales, « que Corbière appelle la faction des pressés » (Villèle)², mènent naturellement la charge, mais Corbière en personne les rejoint ponctuellement dans l'intransigeance anti-gouvernementale qui devrait mener à un vote de rejet.

Pour déminer la situation et trouver une transaction plus aisément que chez Piet, le marquis de Chabrillan organise alors des réunions du groupe ultra-royaliste chez lui ; les sommités ultra-royalistes de la pairie, telles que Mathieu de Montmorency et Jules de Polignac - toutes relativement proches des « pressés » -, y sont invitées, ce qui isole encore un peu plus Villèle. Parallèlement, les pairs de France liés à la droite ont leurs réunions propres (cf. *infra*), tandis que la réunion Piet continue elle aussi à se tenir, dans une ambiance détestable. C'est ainsi que Villèle note dans son carnet : « le 26 [décembre 1819], été à la réunion chez Piet, où j'ai pu m'apercevoir du mauvais effet produit par les criaileries de tous les fous et intrigants qui clabaudent dans les salons »³.

Les quelques réunions médiatrices chez Chabrillan finissent pourtant par porter leurs

¹ Villèle, *Mémoires et correspondance*, vol. 2, ch. 22, p. 155, lettre 70 du 3 janvier 1817.

² Villèle, *op. cit.*, vol. 2, pp. 300-301, lettre 138 du 24 décembre 1819.

³ Villèle, *op. cit.*, vol. 2, p. 305.

fruits au bout de quelques jours, si l'on en croit l'historien Viel-Castel. Celui-ci rapporte les faits de la manière suivante : « On se réunissait presque tous les soirs, soit chez M. Piet, soit chez M. de Chabrilan, député de la droite, et les discussions qui s'y engageaient dégénéraient parfois en querelles violentes. [...] Pendant deux jours, il y eut une scission presque complète entre le chef de la droite [Villèle] et une grande partie de ses adhérents habituels. Cependant, dans une dernière réunion qui eut lieu, au dernier moment, chez M. de Chabrilan, une faible majorité décida que, si le ministère donnait des explications satisfaisantes, on voterait pour la loi »¹.

Mais l'apaisement de la crise et la victoire de Villèle sur ses contradicteurs ont pour effet immédiat de rendre toute sa légitimité à la réunion Piet : Villèle tient en effet à conserver à cette dernière l'exclusivité des réunions préparatoires aux séances, car il en maîtrise l'ordonnancement depuis 1816, et s'y sent bien davantage en position de force que dans toute autre réunion concurrente.

Dès lors, toute tentative pour recréer une réunion de députés ultras alternative à la réunion Piet ferait figure de défi ouvert au *leadership* villèliste, ainsi qu'il apparaîtrait un an plus tard, à l'hiver 1820, avec la réunion Vaublanc. Dans l'immédiat, la réunion Chabrilan avait duré une semaine tout au plus : le monopole de la réunion Piet, s'agissant des membres de la droite à la Chambre des députés, n'avait donc pas été sérieusement remis en cause.

d- À la pairie, une droite royaliste émiettée en trois réunions concurrentes

Comparativement à ce regroupement unitaire quasiment forcé chez Piet, l'émiettement en deux, puis trois tronçons plus ou moins concurrents des réunions des pairs de France liés à la droite semble d'autant plus remarquable. Cette pluralité des réunions a sans nul doute joué un rôle majeur dans l'impossibilité de constituer, jusqu'en 1830, un groupe parlementaire de droite uni et solidaire à la Chambre haute.

Les forces de droite, pourtant réduites chez les pairs à 80 unités fin 1819, et même à 52 seulement - soit un quart à peine de la Chambre haute -, si l'on exclut le centre droit en voie de fusion avec la droite au sens strict, se divisent donc en trois réunions concurrentes.

En effet, les pairs strictement ultra-royalistes ont une réunion spécifique chez Jules de Polignac, à laquelle est d'ailleurs toujours invité Joseph de Villèle, en sa qualité de *leader* de la droite à la Chambre basse².

¹ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 8, pp. 218-219.

² Curieusement, Emmanuel de Waresquiel omet de mentionner cette réunion Polignac, la plus importante des pairs de France de droite, lorsqu'il recense les diverses réunions concernant la Chambre haute, dans *Un groupe d'hommes considérables, Les pairs de France et la Chambre des pairs héréditaire de la Restauration 1814-1831*, Paris, Fayard, 2006, p. 143. Et, contrairement à ce qu'il affirme, les réunions du duc d'Uzès ne sont pas réservées à l'opposition ultra-royaliste au sens strict (cf. nos explications détaillées ci-après).

Une autre réunion se tient chez le duc d'Uzès, qui groupe un certain nombre d'ultras qui fréquentent également la réunion Polignac, mais aussi d'autres pairs de France soucieux de garder leur indépendance vis-à-vis du « parti » ultra-royaliste, bien que penchant nettement à droite.

En outre, à partir de la fin 1818, la rupture du bloc constitutionnel et l'ouverture d'une partie de celui-ci à la droite, se matérialisent par la formation, d'abord secrète, d'une réunion de pairs de France, volontaires pour servir de pont entre la mouvance constitutionnelle et la droite ultra-royaliste. Il s'agit de la réunion Bausset de centre droit, appelée à une forte notoriété en 1819-1820 lors des débats sur les changements de législation électorale, au moment de la « proposition Barthélemy ».

L'historien Duvergier de Hauranne présente ainsi cette réunion, lors de sa création fin novembre 1818 : « C'était surtout à la Chambre des pairs que s'opérait sourdement ce travail de décomposition¹. Pendant la session précédente, l'ébranlement de l'ancienne majorité s'était déjà fait remarquer, et pour la maintenir, il n'avait fallu rien moins que tout le poids des influences réunies du roi et du duc de Richelieu. Après les élections, [...] il s'était aussitôt formé chez le cardinal de Beausset [sic] une réunion d'une trentaine de membres qui annonçaient l'intention de soutenir le gouvernement, tout en tenant la balance égale entre la droite et la gauche. Mais le but véritable de cette réunion était de s'unir à la droite, afin d'obtenir non seulement une nouvelle loi des élections, mais encore une loi de la presse qui l'enchaînât davantage au lieu de la rendre plus libre ! Ce qu'il y avait de grave, c'est que les promoteurs de **cette réunion, dont Louis XVIII ne soupçonnait pas l'existence**, étaient pour la plupart, des amis particuliers du duc de Richelieu et de M. Lainé »².

Ainsi, cette réunion de transfuges du centre vers la droite se fait d'abord sous le sceau de la clandestinité, de manière presque honteuse, avant qu'un an plus tard, les progrès du libéralisme, décomplexant certains constitutionnels, autorisent une publicité plus large pour cette formation d'une droite élargie à la Chambre haute.

Mais, contrairement à la situation observée chez les députés, le rapprochement reste inachevé. L'historien Alfred Nettement rappelle la pérennité de cette tripartition des réunions de la droite et du centre droit, dans le tableau qu'il brosse de la Chambre haute : « Il y avait, outre la réunion particulière de la droite qui se rassemblait chez le comte Jules de Polignac, et à laquelle assistait presque toujours M. de Villèle, une réunion plus nombreuse des pairs de cette nuance, se tenant chez le duc d'Uzès. La réunion cardinalice, qui répondait à la nuance de l'autre Chambre conduite par M. Lainé, tenait toujours ses séances chez le cardinal de Bausset. On évaluait à

¹ L'auteur évoque ici le délitement progressif de la majorité « constitutionnelle ».

² Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 4, p. 502.

80 voix le chiffre total des forces de la droite et du centre droit au palais du Luxembourg »¹.

Un tel émiettement s'explique, pour une part, par le caractère de moindre politisation de la Chambre des pairs, où les coteries d'amis et les clans familiaux continuent à jouer un rôle au moins aussi grand que les divisions partisans. Il en résulte qu'aucune sensibilité politique ne peut se targuer, à la Chambre haute, d'avoir un groupe parlementaire bien stable.

On peut également mettre en avant des explications spécifiques aux seuls pairs de droite. En l'absence d'un *leader* incontestable en son sein, qui serait comparable à Villèle, la plupart des royalistes dominants de la Chambre haute - Montmorency, Fitz-James, Talaru, Brancas, Brissac, ou encore Chateaubriand - rechignent à voir couronner une réunion unique qui risquerait de les mettre sous tutelle et de limiter une liberté d'expression, à laquelle ils demeurent très attachés. Le fait que Jules de Polignac préside longtemps la réunion des pairs strictement de droite - sans doute jusqu'à son départ pour Londres en 1823 - joue aussi son rôle : la protection de Monsieur rend la contestation de son patronage difficilement envisageable pour les pairs ultra-royalistes, mais l'extrémisme de ses positions, qui lui avait fait refuser le serment à la Charte sous la première Restauration, indispose tous les pairs conservateurs plus modérés, empêchant la fusion des pairs de droite en une seule réunion.

Villèle, semble-t-il, n'est invité avant 1819 que dans la seule réunion Polignac - et non dans la réunion Bausset ni même la réunion d'Uzès -, ce qui limite d'autant son influence indirecte à la Chambre haute. Encore l'autorité du député toulousain est-elle bien mal acceptée par les pairs ultra-royalistes de la réunion Polignac : appartenant pour la plupart à la noblesse la plus ancienne et la plus considérable du royaume - dans des proportions beaucoup plus nettes qu'à la Chambre des députés² -, les pairs ultras n'ont que condescendance pour Villèle, ce petit hobereau qui s'est ménagé une influence jugée par eux disproportionnée, avant même son accession au gouvernement.

Lors de la crise précédemment évoquée de décembre 1819 sur les douzièmes provisoires, les pairs ultra-royalistes trouvent d'ailleurs l'occasion d'exprimer leurs véritables sentiments à son endroit. Villèle, dans sa correspondance privée, révèle qu'il est physiquement atteint par ces humiliations mortifiantes imposées par ses « collègues » de la pairie, ainsi lorsqu'il confie à sa femme : « Avant-hier, à la réunion des pairs, il m'a fallu faire tête à presque tous : c'est un métier qui devient insupportable. Je me suis tellement échauffé qu'en rentrant chez moi, j'étais encore

¹ Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, vol. 5, pp. 218-219. Nettement évoque ici la situation en décembre 1819, mais il ne semble pas qu'il y ait eu de véritable évolution en la matière avant plusieurs années. Aucune source ne mentionne à notre connaissance la fusion de ces diverses réunions de pairs de droite.

² On renvoie à ce sujet au chapitre 4-A.

tout en sueur, et je n'ai pu m'endormir que bien avant dans la nuit »¹.

Ainsi donc, jusqu'en 1819, le rapprochement des parlementaires de droite, qu'il aboutisse à une réunion de groupe unique chez les députés, ou à de simples échanges de vues entre réunions concurrentes chez les pairs, ne garantit pas, loin s'en faut, une parfaite solidarité. L'image d'Épinal d'un « régiment » de parlementaires ultra-royalistes obéissant à Villèle grâce à cette mise en place de « réunions » est donc à tempérer nettement pour cette période. Les choses changeraient-elles avec l'accession de la droite au pouvoir et à l'exercice de responsabilités gouvernementales ?

2. Apogée et contestations de la réunion Piet (1820-1827)

De 1820 à 1827, la réunion Piet atteint des effectifs inédits, consécutifs à la domination écrasante de la droite royaliste sur la vie parlementaire de cette époque. Mais, en raison même de cette supériorité numérique, des dissensions croissantes apparaissent qui érodent peu à peu son rôle de pivot essentiel et structurant pour la droite. Dès 1820, d'autres réunions de députés de droite se font jour, de composition et de buts très divers, qui contribuent à mettre progressivement à mal le monopole d'une « réunion » certes mythique, mais vieillissante et inadaptée à l'évolution du « parti royaliste ».

a- L'échec rapide de la réunion Vaublanc, ou les limites de la force parasitaire de l'extrême-droite (décembre 1820-début 1821)

De manière significative, Duvergier de Hauranne note dans le sommaire de son histoire l'« influence prépondérante de la réunion Piet »² fin 1820, soit au moment même où, à la Chambre basse, elle est directement concurrencée par une réunion rivale, la réunion Vaublanc. Comment expliquer ce paradoxe ? En vérité, tout s'est passé comme si la concurrence frontale d'une réunion d'extrême-droite, loin d'avoir diminué l'aura de la réunion Piet, avait au contraire permis son élargissement à tous les ralliés du centre constitutionnel, tandis que les dissidents d'extrême-droite étaient contraints à une prompt réintégration du bercail, après l'échec rapide de leur tentative.

En démêlant concrètement les fils de cet écheveau un peu complexe, on s'aperçoit que jamais sans doute les conditions n'avaient été aussi favorables qu'en cet automne 1820 à la formation d'une réunion de l'extrême-droite résolument rivale de celle de Piet. Les peurs

¹ Villèle, *Mémoires et correspondance*, vol. 2, pp. 297-300, lettre 137 du 22 décembre 1819.

² Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 6, p. 657.

réactionnaires induites dans le pays par l'assassinat du duc de Berry en février 1820 semblaient devoir servir les desseins des plus radicaux. En même temps, les discussions menées en juin 1820 au moment de l'adoption cruciale de la loi du double vote avaient montré à quel point il était décidément illusoire, pour les rivaux de Villèle, de chercher à utiliser la réunion Piet comme lieu de transformation possible des équilibres internes du parti ultra-royaliste.

Ainsi, mi-juin 1820, l'amendement de compromis « Boin », du nom d'un député siégeant alors au centre gauche¹, avait été adopté à une écrasante majorité grâce aux voix presque unanimes de la droite, conformément au souhait villèliste, alors que La Bourdonnaye, Castelbajac, et trois ou quatre autres personnalités avaient pourtant plaidé son rejet à la réunion Piet.

La situation initiale paraissait pourtant moins tranchée, puisque, à en croire l'historien Alfred Nettement, « il fallut que MM. de Villèle et de Corbière employassent une partie de la nuit à rallier la droite, effarouchée de cette espèce de retour au principe de la loi de M. Decazes. Appelés au conseil des ministres qui se tint à huit heures du soir, ils retournèrent vers dix heures à la réunion de la droite chez M. Piet, et se rendirent à nouveau, en sortant, au conseil siégeant pour ainsi dire en permanence »².

Mais, précisément, ces séances nocturnes chez Piet témoignent de l'incroyable maîtrise des débats par Villèle en son sein, puisque, en dépit des récriminations des dissidents rivaux, le soutien de l'amendement Boin fut adopté par la réunion Piet le 8 juin au soir, et confirmé de manière éclatante quelques jours plus tard à la Chambre, avec 185 voix pour contre 66 contre, à la surprise générale³.

Une telle issue, dans une proportion si massive, était d'autant plus remarquable que, contrairement aux rivaux dissidents comme La Bourdonnaye, les *leaders* du parti Villèle et Corbière ne pouvaient matériellement assister en permanence aux séances de la réunion Piet, étant retenus durant plus des deux tiers de ces soirées décisives aux Tuileries pour conduire les négociations avec les ministres. C'est ainsi que, dans l'extrait précédemment cité d'Alfred Nettement, on relève que Villèle et Corbière n'avaient pu être chez Piet qu'entre dix heures du soir et environ minuit, tandis que dans les deux heures précédentes - et peut-être durant quelques instants ultimes après minuit -, leurs rivaux avaient eu le champ libre pour porter le

¹ Ce député Boin rejoignit bientôt les rangs de la majorité villèliste à partir de 1823, exemple parmi tant d'autres de la mouvance des affiliations politiques déjà analysée au chapitre 1.

² Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, vol. 5, p. 424.

³ Alfred Nettement, *op. cit.*, vol. 5, pp. 433-434.

courant en sens inverse, en pure perte.

Par-delà la puissance de conviction incontestablement déterminante de Villèle lui-même, le rôle des personnalités de second rang de la fraction villèliste, telles que Bertin de Vaux, Pardessus, Cornet d'Incourt, Salaberry, Kergorlay et quelques autres, mérite sans doute d'être mis en avant, pour expliquer cette totale impuissance des radicaux d'extrême-droite à tirer parti de l'absence momentanée des *leaders* parlementaires du parti durant des heures décisives et renverser la majorité à leur profit.

Le « noyautage » de la réunion Piet par Villèle n'étant donc manifestement susceptible d'aucune remise en cause soudaine, y compris dans un contexte plutôt favorable au radicalisme d'extrême-droite, il appartenait aux personnalités de cette dernière fraction de fonder leur propre réunion pour coordonner plus efficacement leurs actions et tenter d'éroder peu à peu le pouvoir d'attraction de la réunion Piet.

Mais la volonté bien compréhensible de débaucher des parlementaires acquis à Villèle impliquait forcément une double appartenance possible à la réunion d'extrême-droite et à la réunion Piet, autant pour rendre possible la propagande des dissidents en terrain hostile, que pour convaincre les nouvelles recrues qu'ils pouvaient tranquillement opérer leur ralliement, sans brûler totalement leurs vaisseaux en cas d'échec précoce de la tentative autonomiste de l'extrême-droite.

C'est dans cette perspective que se constitue, quelques jours avant l'ouverture de la nouvelle session le 19 décembre 1820, la « réunion Vaublanc », officiellement conçue comme un complément particulariste de la réunion Piet et non comme une structure totalement alternative à celle-ci. L'historien Viel-Castel résume d'ailleurs les objectifs de la nouvelle réunion en ces termes : « Depuis cinq ans, c'était chez M. Piet que les députés de la droite avaient coutume de se réunir pour concerter leurs résolutions. Un des nouveaux élus, M. de Vaublanc, imagina de former une autre réunion qui, sans être en état de rupture avec la première dont ses membres continuaient même à faire partie, devait servir de point de ralliement aux royalistes exclusifs, à ceux qui répugnaient à tout accommodement avec les opinions mitoyennes »¹. Il s'agit donc d'une tentative inédite pour l'extrême-droite d'affirmer son autonomie interne au sein de la grande mouvance de la droite, et non d'un acte d'indépendance totale, qui la placerait en rupture absolue avec cette dernière.

Villèle comprend immédiatement, en fin tacticien qu'il est, l'habileté potentiellement dangereuse de ce positionnement ambigu de la nouvelle réunion Vaublanc, et il ne tarde pas à

¹ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 9, chapitre 61, p. 273.

réagir, en tentant d'interdire la double appartenance, d'accord en cela avec Corbière. Alfred Nettement relève ainsi que Villèle « refusa d'une manière péremptoire son adhésion à l'existence de deux réunions, qui aurait détruit l'unité de la droite »¹. Il semble toutefois que Villèle n'ait pas pu imposer cette règle du jour au lendemain, et que la réunion Vaublanc, par sa faiblesse numérique même - une quinzaine de membres tout au plus dans les estimations les plus généreuses² -, ait pu continuer à vivoter environ un mois, jusque fin janvier 1821, avant de devoir se dissoudre dans la réunion Piet, ainsi que Villèle l'exigeait.

Avant cette dissolution, il est avéré toutefois que la réunion Vaublanc fonctionne bel et bien tout au long du mois de décembre, précisément au moment où Villèle et Corbière négocient leur entrée dans le gouvernement Richelieu, à la condition principale d'une nouvelle acceptation des douzièmes provisoires du budget. La réunion dissidente tente alors de jouer son rôle de trouble-fête et de contrepoint interne à la mouvance royaliste, en essayant de faire prévaloir le rejet d'une participation gouvernementale. Viel-Castel écrit : « Les deux réunions royalistes étaient en quelque sorte en permanence. Chez M. Piet, M. de Villèle, secondé par MM. Pardessus, de La Bouillerie, Bertin de Vaux, parvenait encore, non sans peine, à faire prévaloir une modération relative ; mais dans la réunion de M. Vaublanc, composée seulement il est vrai de douze ou quinze députés, l'exagération était au comble. On ne parlait de rien de moins que de commencer la session par le rejet des douzièmes provisoires, nécessaires cette année comme les précédentes à cause de la saison tardive où les Chambres se réunissaient »³.

Mais, en définitive, le succès n'est pas au rendez-vous. Villèle et Corbière deviennent ministres sans portefeuille aux côtés de Lainé dès le 21 décembre 1820, et assurent alors une majorité parlementaire élargie au gouvernement Richelieu, sans qu'à aucun moment, la réunion Vaublanc ait pu entraver ce processus. En réalité, la menace pressante d'une exclusion définitive de la réunion Piet pour les dissidents, mais aussi l'inefficacité d'une réunion extrémiste réduite à ses propres forces, en l'état très réduites, expliquent la durée éphémère, un mois à peine sans doute, de la réunion Vaublanc.

Pour preuve, un parlementaire royaliste resté anonyme, ayant accepté de servir d'honorable indicateur au directeur de la Police générale Édouard Mounier, informe ce dernier que les disputes internes de la droite se sont reportées courant janvier 1821 au sein

¹ Nettement, *Histoire de la Restauration*, vol. 5, p. 493.

² Nous n'avons pu pour notre part identifier que onze membres, à savoir Berset (Mayenne), Bouville (Seine-Inférieure), Clausel de Coussergues (Aveyron), Delalot (Marne), Donnadiou (Bouches-du-Rhône), Dubotdéro (Morbihan), Dudon (Ain), du Plessis de Grénédan (Ille-et-Vilaine), Kergorlay (Oise), La Bourdonnaye (Maine-et-Loire) et Vaublanc (Calvados).

³ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 9, chapitre 61, pp. 274-275.

même de la réunion Piet : une ligne dure, incarnée par La Bourdonnaye, Dudon, Forbin des Issarts, Vaublanc, Donnadiou, mais aussi Chateaubriand - invité à la réunion des députés -, s'y dispute violemment avec Villèle et ses seconds, notamment Corbière, Kergorlay et Salaberry¹. Ainsi, les membres de l'extrême-droite, devant la faillite imminente de la « réunion Vaublanc », reviennent à leur tactique antérieure, visant à porter la contradiction interne chez Piet, faute de mieux.

À court terme, l'échec de cette autonomie structurelle de l'extrême-droite apparaît donc cuisant. Mais une telle tentative semait pour l'avenir, en attendant que le renforcement électoral des forces royalistes augmente mécaniquement l'ampleur numérique de l'extrême-droite à la Chambre, et donne plus de chances à ses velléités d'offrir une alternative sérieuse à la réunion Piet. Surtout, elle permet, sans attendre ces lendemains plus heureux, de passer d'une opposition de coulisses à une opposition de tribune contre l'aile modérée du parti, comme la deuxième partie de cette section le montrera.

b- Apogée de la réunion Piet et apparition de réunions alternatives au sein du camp ministériel (1822-1825)

De 1822 à 1824, la réunion Piet apparaît plus forte que jamais. Ses effectifs n'ont jamais été aussi nombreux, quoiqu'elle ne puisse plus réunir, pour des raisons matérielles, l'ensemble des députés d'une majorité royaliste pléthorique, désormais forte de plusieurs centaines de membres. Depuis l'accession de la droite au pouvoir, qui signe la transformation de l'ultra-royalisme en un « royalisme » élargi et affadi², sa composition est plus éclectique qu'auparavant. Les anciens membres du centre droit constitutionnel, qui formaient encore fin 1820 une réunion autonome chez Maine de Biran d'une trentaine de députés - après s'être réunis chez François de Wendel les sessions précédentes³ -, franchissent pour la plupart le Rubicon, c'est-à-dire qu'ils rejoignent la majorité royaliste proprement dite, en matérialisant ce déportement à droite par une appartenance à la réunion Piet.

Le succès est d'autant plus au rendez-vous pour cette dernière que les soupers fins sont depuis 1822, grâce aux fonds secrets, directement financés par le ministère des Finances que dirige Villèle. La réputation gastronomique des banquets chez Piet est donc à son apogée, faisant plus que jamais la joie des pamphlétaires libéraux comme Barthélémy et Méry sur les députés « ventrus », comme on a eu l'occasion de le montrer au chapitre 5. Par ailleurs, les

¹ Archives nationales, papiers Mounier, cote 234 AP/2 (incommunicable pour mauvais état, mais compte rendu extrêmement détaillé dans l'inventaire archivistique du fonds).

² On renvoie à ce sujet aux analyses du chapitre 1.

³ Cf. Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 9, ch. 61, pp. 277-278.

opposants internes à la mouvance royaliste n'ont pas renoncé dans l'immédiat à fréquenter la réunion Piet ; ainsi, il semble que La Bourdonnaye, par exemple, ait continué à assister à la réunion Piet un certain temps, peut-être jusqu'en 1824, afin de capter de nouvelles recrues. Ceci dit, comme souvent, ce prodigieux succès contient en lui-même les causes du déclin futur.

D'abord, après les élections de février-mars 1824, qui ont encore renforcé le monopole de la droite, le nombre même des députés royalistes au sein de la « Chambre retrouvée » (1824-1827) oblige à créer des réunions parallèles, pour des raisons purement matérielles. En effet, les députés « ministériels », qui soutiennent le gouvernement en toute circonstance, sont, à eux seuls, quelque trois cents dans la nouvelle Chambre - moqués comme tels comme les « 300 de M. de Villèle » par les pamphlétaires d'opposition. La réunion Piet ne pouvant recevoir simultanément tous ces députés en permanence, il est donc mis en place d'autres réunions, dont le but n'est pas de nuire à celle de Piet, mais bien de contribuer à canaliser les députés nouvellement élus et à orienter quotidiennement leurs votes dans le sens souhaité par le gouvernement.

Comme on l'a déjà relevé au chapitre 5, d'Auberjon, député de l'Aude, ancien opposant constitutionnel rallié (et corrompu), en anime une, rue Taranne¹. De même, le jurisconsulte Joseph Faure - député de l'Isère - en anime une autre, qui se pique, elle aussi, de qualités gastronomiques, probablement grâce aux mêmes fonds publics que ceux qui alimentent généreusement la réunion Piet. Les pamphlétaires libéraux gratifient du coup ces nouvelles réunions ministérielles du même type de moqueries que celles dont ils accablent la réunion Piet. Par exemple, Alexandre Lardier, en dressant un portrait mordant du comte Victor de l'Aigle, député de l'Oise, ricane : « Il paraît que M. le Comte aime assez la cuisine de M. Faure. S'il n'est pas un aigle à la tribune, il a, dit-on, l'appétit de certains oiseaux d'une race voisine : quand la truffe est servie, l'aigle devient un vautour »².

Même s'il existe une saine émulation entre chacun des hôtes accueillant une réunion, chacun essayant de s'approcher du modèle mythique de la réunion Piet, ces autres réunions réservées aux « ministériels » n'érodent néanmoins qu'à la marge le pouvoir d'attraction de cette dernière, et il ne semble pas qu'elles aient été à l'origine de la moindre dissension sérieuse au sein de la majorité.

¹ Alexis Lagarde, *Nouvelle biographie des députés de la Chambre septennale*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, et nos explications au chap. 5, p. 472.

² Alexandre Lardier, *Biographie des députés, session de 1828*, Paris, marchands de nouveautés, 1828, pp. 4-5.

Parmi l'immense majorité royaliste, environ 60 à 65 membres - si l'on se réfère au comptage de l'historien Capefigue¹-, plus modérés que les autres, semblent perpétuer l'héritage de l'ancien centre droit. Les principales personnalités du centre droit à la « Chambre retrouvée » sont Martignac, Becquey, Chabrol de Volvic, Jacquinet-Pampelune, Gautier et Boisbertrand, non compté Bourdeau, passé à l'opposition dès le début de la législature ; le président de la Chambre, Ravez, est proche d'eux, quoique penchant « un peu plus vers la droite »².

Mais s'ils se distinguent toujours, par leurs idées et leurs discours publics, de ce que Capefigue appelle « la droite pure » et conservent donc une certaine autonomie, il ne semble pas d'après les sources qu'ils aient formé de réunion spécifique, ni même fréquenté une réunion exclusive parmi celles qu'on vient d'évoquer - même si la réunion de Joseph Faure, qui appartient à cette sensibilité modérée, leur convient sans doute particulièrement bien. En outre, bien loin d'entretenir une quelconque dissidence vis-à-vis du gouvernement, ils constituent au contraire la cheville ouvrière de la majorité villèliste ; le président du Conseil apprécie d'ailleurs particulièrement leur pondération et leur professionnalisme, lui qui choisit souvent tel ou tel de ses membres particulièrement éminents pour être rapporteurs de ses projets de loi.

S'ils critiquent *in petto* l'adoption de telle ou telle mesure sous l'influence du « parti clérical » - notamment celle de la loi sur le sacrilège, effective le 20 avril 1825 -, ils ne se mettent pas pour autant en marge de la majorité. Bien plus, lorsque l'un d'entre eux rompt avec le gouvernement pour passer à l'opposition, il n'est plus alors comptabilisé par les observateurs dans le centre droit, mais dans la contre-opposition : c'est le cas notamment de Bourdeau dès le printemps 1824, puis de Gautier en mai 1826.

Il naît aussi, de manière plus préoccupante pour l'unité de la majorité, une autre réunion particulière, formée par les députés membres de la société secrète des Chevaliers de la Foi. Faute de connaître son organisation exacte, les contemporains ont appelé cette société « la congrégation », tout en percevant avec netteté, non sans exagération parfois, l'entrave permanente qu'elle a constitué au quotidien pour l'action gouvernementale.

À la faveur des résultats de plus en plus favorables à la droite à partir de 1820, les Chevaliers de la Foi, devenus nombreux à la Chambre, décident en effet de former, selon leur

¹ Capefigue, *Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, Paris, Dufey et Vézard, 1831-1833, vol. 8, p. 247.

² Capefigue, *ibid.*

vocabulaire, une « bannière » parlementaire. Créée probablement vers 1822-1823, elle atteint son plein développement en 1824, au début de la « Chambre retrouvée ». Jusqu'à sa dissolution fin 1825 ou début 1826, la « bannière » cléricale de la Chambre a, contrairement au centre droit, sa réunion fixe attirée, au domicile d'Adrien de Rougé.

Les réunions de la « bannière » sont théoriquement secrètes, de même que l'identité des membres qui la fréquentent ; mais, cette culture du secret, chère à la personnalité quelque peu paranoïaque du fondateur des Chevaliers de la Foi Ferdinand de Bertier, n'est plus du tout aussi rigoureusement observée que dans les temps héroïques de la genèse du mouvement, lorsqu'il s'agissait de colporter, dans l'Empire finissant, une propagande hostile au persécuteur du Pape qu'était Napoléon. Au milieu des années 1820, l'opinion est en réalité assez bien informée de l'influence directe de la « congrégation » sur la Chambre : si la presse d'opposition, et plus encore les publicistes hostiles à la société secrète, grossissent à l'excès son influence sur l'action publique réellement conduite, en revanche, le dévoilement d'identité des parlementaires présumés congréganistes est souvent exact.

On peut même supputer que la presse « amie » connaît de manière exhaustive les membres de cette « bannière parlementaire ». On en veut pour preuve le passage que lui consacre dans son *Histoire de la Restauration* (1831-1833) Capefigue, qui était journaliste à *la Quotidienne* durant la période de la « Chambre retrouvée » (1824-1827), tout en n'ayant jamais, de toute évidence, appartenu à la société secrète. D'abord, Capefigue sait que l'organisateur des réunions de la « bannière » parlementaire des Chevaliers durant cette législature est le marquis Adrien de Rougé. En outre, il évalue le « parti de la congrégation » dans la Chambre à quelque « 120 membres »¹ en 1824, tandis que, d'après les archives internes de l'organisation, la « bannière » comptait fin 1825, lors de sa dissolution, 106 membres fidèles et 11 autres en rupture de ban, si l'on en croit une liste nominative publiée par Guillaume de Bertier dans sa thèse² : à trois unités près, le chiffre est donc similaire à celui de Capefigue, qui apparaît donc vraiment bien informé, pour des réunions se voulant secrètes. Du reste, Guillaume de Bertier rapporte qu'un article paru dans le *New Monthly Magazine* en janvier 1826, au moment de la dissolution de la « bannière », indiquait lui aussi le chiffre exact de députés affiliés à cette structure : secret de Polichinelle donc.

Comme sous la « Chambre introuvable », les représentants des intérêts du clergé manquent, il est vrai, de discrétion dans la défense publique de leur cause à la tribune, ce qui

¹ Capefigue, *Histoire de la Restauration...*, vol. 8, p. 250.

² Guillaume de Bertier de Sauvigny, *Le comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, Presses Continentales, 1948, p. 356.

les rend très visibles. Dans sa conduite de l'opposition ultra-royaliste depuis 1816, puis dans la conduite des affaires gouvernementales depuis 1822, Villèle a été plus d'une fois embarrassé par des professions de foi outrancières, qui faisaient les délices de l'opposition libérale, trop prompte à exploiter ces maladresses ; à l'autre bord, on peut également penser que Mathieu de Montmorency, grand-maître des Chevaliers de la Foi mais également proche des pointus, n'était pas peu content lui aussi de mettre en difficulté politique son grand rival Villèle, en encourageant des députés zélés à dénoncer la tiédeur du gouvernement vis-à-vis du clergé.

Du coup, pour tenter de canaliser les ardeurs de ces députés cléricaux parfois manipulés à des fins très politiciennes, Villèle essaye de reprendre les choses en main : c'est lui qui obtient à force de pressions qu'Adrien de Rougé, qui est l'un de ses fidèles depuis l'époque de la « Chambre introuvable », soit installé début 1824 à la tête de la « bannière » parlementaire. La réunion Rougé devient donc en 1824-1825 un équivalent cléricale de la réunion Piet : elle est chargée de retenir dans le giron ministériel une bonne centaine de parlementaires, en échange de concessions importantes, matérialisées durant la session 1825 par le vote de lois sur les congrégations féminines et sur la répression du sacrilège.

Mais ce dernier sujet a montré les limites de cette récupération de la « bannière » par l'autorité villèliste : le gouvernement, déjà bien embarrassé, n'entend pas aller plus loin dans les concessions faites aux cléricaux, quand ces derniers réclament toujours la restitution de l'état civil au clergé, la liberté d'implantation et d'acquisition foncière pour toutes les institutions religieuses chrétiennes, un soutien public renforcé aux missions religieuses, pour citer les principaux points de débat. Chauffés à blanc par Ferdinand de Bertier et par Mathieu de Montmorency, qui pratiquent là un jeu politique non désintéressé, les députés de la « bannière », restés pour le plus grand nombre parfaitement loyaux jusqu'à la fin de la session 1825, menacent désormais de ne plus se laisser circonvenir chez Rougé, comme le gros des ministériels continuent à l'être chez Piet.

C'est donc une menace de sédition ouverte d'une partie de ses membres qui conduit la réunion Rougé, autrement dit la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, à être dissoute dans l'urgence, *ex abrupto*. La personnalité à l'origine de la décision n'est pas clairement établie : Ferdinand de Bertier, toujours prêt à souligner son rôle, écrit dans ses *Mémoires* qu'elle aurait été prise à son initiative, pour stopper net l'influence délétère de Rougé, qu'il accuse d'être un pion villèliste ; à l'inverse, on peut penser que Villèle, embarrassé sans doute par l'évolution de plus en plus incontrôlable de la réunion cléricale, ne s'est pas opposé à cette dissolution, s'il ne l'a pas lui-même souhaité, trop content de voir se

désagréger un groupe de pression dangereux pour l'équilibre et l'unité de sa majorité. En tout cas, la fin de la réunion Rougé intervient juste avant le 31 janvier 1826, date de l'ouverture de la nouvelle session parlementaire. Rendus à leur liberté, un nombre non négligeable de ces anciens membres de la « bannière » rejoignent peu à peu, parfois par intermittence, le groupe des dissidents anti-villèlistes¹.

Après deux ans d'existence, la réunion Rougé laisse de sérieuses séquelles. Les députés cléricaux sont mécontents de s'être laissés bercer de promesses très inégalement tenues, puis remercier sans façon. Mais d'autres parlementaires de la majorité en veulent au gouvernement d'avoir donné à la fraction cléricale une importance jugée déjà disproportionnée, aussi bien dans la politique conduite que dans la répartition des postes à responsabilité. Un exemple typique de ce genre de réactions est fourni par Agier. Celui-ci siège depuis mars 1824 comme député des Deux-Sèvres à la « Chambre retrouvée ». Il apparaît initialement comme un jeune espoir prometteur de la majorité, mais il a rapidement le sentiment que, ayant été chef en 1815 de la société occulte des Francs-Régénérés², rivale des Chevaliers de la Foi, il subit de plein fouet l'ostracisme de ces derniers à la Chambre, au point d'amenuiser fortement ses espoirs d'une brillante carrière. Aussi prend-il partiellement ses distances avec le gouvernement Villèle dès février 1825, lors de la discussion du projet d'indemnité des émigrés, avant de rompre totalement et définitivement en mars 1826 à l'occasion du débat sur Haïti, tout en dévoilant, à mots couverts, ses véritables raisons deux mois plus tard, en déclarant violemment à la tribune de la Chambre : « Je veux seulement parler de cette Association qui a juré haine à nos institutions, dût leur perte compromettre les véritables intérêts de la religion. [...] C'est elle, et elle seule qui a divisé les royalistes »³.

Globalement, la multiplication des réunions au sein même du camp ministériel aura servi de levain aux futures fragmentations de la droite, à la grande joie des dissidents anti-villèlistes.

c- Une réunion Piet vulnérable aux attaques, mais sans vraie concurrence à droite (1826-1827)

Car, à compter du début de l'année 1826, la majorité villèliste et la réunion Piet en

¹ Pour plus de détails, on renvoie à la thèse déjà citée de Guillaume de Bertier sur son ancêtre Ferdinand, de même qu'à la précieuse publication de ses *Souvenirs d'un ultra-royaliste*, Paris, Perrin, 1993.

² Dans le climat de Terreur blanche, cette société secrète faisait concurrence aux Chevaliers de la Foi ; recrutant surtout dans la partie septentrionale du pays - contrairement à leurs rivaux -, les Francs-Régénérés inquiétèrent rapidement le gouvernement Richelieu, qui ordonna quelques poursuites, et obtint la dissolution rapide du mouvement.

³ Cité par Vulabellé, *Histoire des deux restaurations*, Paris Perrotin, 4^e éd., 1855-1857, vol. 7, ch. 4, p. 234.

particulier sont confrontées à des difficultés encore autrement plus redoutables. En effet, depuis le sacre de Charles X (29 mai 1825) que l'opinion publique a jugé avec sévérité et après l'adoption de ces nombreuses mesures cléricales pendant la session 1825, le gouvernement a beaucoup perdu de sa popularité. De retour dans leur circonscription électorale de juin 1825 à janvier 1826, les députés ont pu mesurer, entre deux sessions, la dégradation de l'état de l'opinion et les effets ravageurs de la presse d'opposition, en l'absence d'une censure intégrale. Aussi, à l'ouverture de la nouvelle session le 31 janvier 1826, nombreux sont ceux qui apparaissent soudain moins disposés à voter servilement selon les consignes gouvernementales qui leur sont prodiguées dans la réunion Piet.

L'effet immédiat est donc celui d'une renaissance des débats agités au sein de cette dernière, ainsi que le relève l'historien Viel-Castel : « Lorsqu'à l'approche du jour fixé pour la réunion des Chambres, les députés commencèrent à arriver à Paris, leur attitude, leurs propos purent faire craindre [à Villèle] de ne plus trouver, dans la majorité, l'appui qu'elle lui avait jusqu'alors presque toujours accordé. [...] Dans la première réunion qui eut lieu chez M. Piet, ces dispositions se firent jour avec une certaine vivacité. On mettait peu d'empressement à se rendre aux réceptions du président du conseil »¹. La relative désaffection que note Viel-Castel concerne aussi bien les réceptions de Villèle au ministère des Finances, rue de Rivoli, que celles de Piet, rue Thérèse. Le même historien a beau noter que « peu à peu, pourtant, ces symptômes fâcheux parurent se dissiper », il n'en reste pas moins qu'à partir de cet épisode du début de l'année 1826, une cassure s'est faite, qui ne se résorbera plus.

Car, si les députés « ministériels » ont du vague à l'âme, les dissidents royalistes hostiles depuis toujours à Villèle ne sont évidemment pas en reste, contribuant à l'affaiblissement de la réunion Piet ; mais sont-ils pour autant en mesure d'opposer une réunion alternative à celle de Piet et de ses épigones ?

Ce qui est sûr, c'est que les dissidents de droite ne se sentent plus tenus d'épargner publiquement la réunion Piet, qu'ils ne fréquentent d'ailleurs plus. L'attaque en règle restée la plus célèbre contre la réunion Piet est due à Hyde de Neuville, diplomate, proche de Chateaubriand, siégeant comme député ultra-royaliste de la Nièvre à la « Chambre introuvable », puis de nouveau entre 1823 et 1830.

Le 22 février 1826, profitant de la dégradation du climat dans la majorité, Hyde de Neuville dresse en effet à la tribune de la « Chambre des députés » un réquisitoire plein de sarcasmes contre la fameuse réunion : « Il faut aller droit au but. Nous savons tous que les

¹ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 15, p. 87.

nominations de nos commissions ne se font ni à la Chambre, ni dans nos bureaux (*Mouvements divers*). Nous savons d'ailleurs qu'on nous évite ailleurs cet embarras ; et je suis même étonné que, pour éviter quelques erreurs aux initiés, on n'en fasse pas d'avance lithographier les bulletins¹. Vous savez, Messieurs, que lorsque nous nous réunissons dans les bureaux sur l'appel de M. le Président, il arrive le plus souvent, ainsi que vous l'a fait observer M. de Beaumont, que la personne dont le nom sort 25 fois de l'urne ne s'est même pas donné la peine d'ouvrir la bouche pour prendre part à la discussion. Il est donc évident que cette personne était désignée d'avance.

Voulez-vous savoir, Messieurs, comment cela se passe ? (Voix ironiques à gauche : *Oui, oui ! Nous n'en savons rien... Nous ne sommes pas initiés !*). Il existe une réunion composée de députés aussi bons que loyaux, de députés qui votaient avec nous en 1815. [...] Ces mêmes députés se réunissent sous la présidence d'un hôte fort respectable, armé depuis longtemps par la courtoisie et par l'habitude d'une sorte de dictature. (*On rit*). Eh bien, Messieurs, c'est là que tout se prépare et se décide ; c'est là que l'on croit pouvoir mettre la Chambre sous tutelle. [...] Ce que nous avons de mieux à faire, c'est de suivre l'exemple de toutes les minorités ; c'est de nous soumettre, en signalant l'abus, car c'est le seul moyen de l'affaiblir »².

Comme désormais presque tous les royalistes dissidents, Hyde de Neuville ne fréquente plus, à l'évidence, la réunion Piet depuis un certain temps : le deuxième paragraphe de son discours est suffisamment clair à cet égard. Quant à l'imputation principale qu'il fait à la réunion villèliste, elle n'est pas surprenante : Hyde de Neuville lui reproche en effet d'être, non pas un lieu de délibération interne, mais un simple organe de transmission de votes ; cette évolution, on l'a vu auparavant, était déjà amorcée dès la fin 1816, et n'a fait que se renforcer depuis. Mais ce que l'orateur dissident ajoute, c'est qu'à partir du moment où la droite est devenue majoritaire, ce rôle de « courroie de transmission » affecte le fonctionnement même de la Chambre, en rendant artificielles et superfétatoires les délibérations des commissions parlementaires et jusqu'aux discours de tribune.

En transmettant par avance ses directives impérieuses par le biais de la réunion Piet, le président du Conseil priverait donc de sens la délibération parlementaire, si l'on suit Hyde de Neuville dans son raisonnement. Par le choix d'expressions fortes (« mise sous tutelle », « dictature »), l'orateur ne se contente pas de dénigrer la réunion Piet : il lui dénie toute légitimité à exister. Dès lors se pose la question de savoir si cette illégitimité vient du seul caractère majoritaire des députés fréquentant la réunion Piet, ou si l'illégitimité vaut, par

¹ On appréciera comme il se doit l'ironie du trait.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, p. 95, discours du 22 février 1826. Le discours est brièvement commenté par Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 15, pp. 125 sq.

principe, pour toute réunion parlementaire qui prétendrait imposer à ses membres des directives contraignantes de vote. Hyde de Neuville, sur ce point, reste dans le flou.

Or, les royalistes dissidents, et les sources historiques à leur suite, ne se sont pas montrés très diserts sur leurs propres modes d'organisation parlementaire. Pour autant qu'on puisse le deviner à la lumière des grandes histoires de la Restauration et des nombreux guides biographiques de l'époque, l'organisation des dissidents semble avoir été, jusqu'à la fin de la session 1827 - en juin de la même année -, beaucoup plus informelle et lâche que celle des « ministériels ».

Car, si quelques éléments, principalement lexicologiques, tendent à montrer une cohérence croissante dans leur action, plusieurs autres indices donnent en revanche à penser qu'ils n'ont jamais pu former de réunion concurrente à celle de Piet, les sources étant significativement muettes à cette égard pour la période 1821-1827.

Certes, les désignations des dissidents se modifient, qui indiquent une cohérence croissante de la sensibilité politique concernée.

D'abord, « les exagérés » - terme en vigueur dès 1814¹ -, qu'on avait quelquefois nommé, on s'en souvient, « les pressés » en 1819-1820 selon le mot de Corbière, sont finalement appelés de manière durable « les pointus ». Cette expression, qui signifie qu'ils se situent « à la pointe » de la mouvance royaliste, semble attestée dès novembre 1821, si l'on en croit Viel-Castel² ; moins commune dans le langage ordinaire et donc plus caractéristique que les deux expressions précédentes, elle renvoie par conséquent plus nettement à un « parti » donné. D'ailleurs, Maxence de Damas, dressant le portrait du dissident Berbis, écrit significativement dans ses *Mémoires* que ce dernier s'était jeté « dans ce parti appelé des pointus, où il montrait une violence extrême »³. Moins courante après 1823, l'expression de « pointus » reste néanmoins usitée par intermittence jusque début 1828.

Salaberry, qui les déteste, emploie plusieurs fois le terme, ainsi pour l'année 1824 : « Cette coterie s'appelle l'extrême-droite, les pointus, les Trente⁴, car ils sont bien quinze pelés et

¹ Ce terme est d'abord un vague synonyme « des purs », puis des « ultras », enfin de la fraction la plus radicale d'entre eux.

² Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 10, p. 336. Ainsi qu'on l'a déjà mentionné au chapitre 1 en explicitant l'histoire du mot « ultra », Viel-Castel note qu'on commençait à cette date à appeler « les plus violents » « les pointus, pour ne pas employer le mot d'ultras qui avait été longtemps appliqué à des hommes considérés maintenant comme modérés ».

³ Maxence de Damas, *Mémoires*, vol. 2, p. 171.

⁴ On aura évidemment compris l'allusion fine à la tyrannie des Trente, à Athènes.

autant de tondu »¹ ; début 1828, le même évoque encore « les trente pointus ou défectionnaires, dont les plus remarquables étaient Lalot [sic] et Hyde de Neuville, que suivaient *longo sed proximus intervallo* Bourdeau, Bacot, Beaumont, Preissac, Gautier, Agier, Cambon, le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé, sans que les susnommés, pour être plus remarquables, en fussent plus remarquables »². Mais, à cette date, l'expression est vouée à disparaître, car ceux que Salaberry s'obstine à appeler encore « les trente pointus » sont désormais sous sa plume les seuls membres de la « défection », à mi-chemin entre la gauche libérale et la droite royaliste : pour les neuf dixièmes d'entre eux, ils n'appartenaient pas aux « Trente » de 1824. Dans ces conditions, le mot de « pointus » perd alors une grande partie de son sens pour la période ultérieure à la chute du gouvernement Villèle.

Nonobstant la fortune relative du terme de « pointus », on relève surtout un intéressant passage du pluriel au singulier dans les dénominations les plus usuelles de la dissidence, qui semble indiquer plus encore une ébauche de structuration. C'est ainsi qu'à partir de l'ouverture de la session 1823, le 28 janvier 1823, on voit apparaître pour la première fois l'expression de « la contre-opposition » pour désigner les royalistes extrémistes qui s'opposent au gouvernement Villèle³. Les sources précisent le plus souvent l'expression, en évoquant « la contre-opposition *de droite* » ; ce dernier terme, « droite », est désormais plutôt réservé de 1824 à 1827 à ces seuls dissidents, et non plus aux royalistes dans leur ensemble, ainsi qu'on l'avait remarqué dès le premier chapitre en analysant l'histoire de l'expression « la droite ». Par abréviation, au cours des sessions de la « Chambre retrouvée » (1824-1827), on parle d'ailleurs souvent de « l'opposition de droite » : le mot « contre-opposition », indiquant qu'il s'agit d'une opposition de revers, apparaît alors moins nécessaire, en raison de la quasi-disparition de la gauche des travées de la Chambre des députés. L'expression « d'opposition royaliste », qui rappelle, celle, en vogue de 1816 à 1819, « d'opposition ultra-royaliste », fait également son apparition à la même époque pour désigner la même réalité.

« L'extrême-droite », vocable utilisé à partir de la crise de décembre 1819, reste une expression parfois usitée tout au long des années 1820, comme équivalent de « la (contre)-opposition de droite » : le terme « extrême », en l'occurrence, précise moins souvent un resserrement de l'objectif sur les personnalités les plus outrancièrement réactionnaires, qu'un regard critique porté par le locuteur sur la réalité décrite. D'ailleurs, certains membres de cette

¹ Salaberry, *Souvenirs*, vol. 1, livre 1, chap. 3, p. 90.

² Salaberry, *Souvenirs*, vol. 2, livre 4, chap. 3, p. 182.

³ Alfred Nettement répercute ce nouvel emploi dans son *Histoire de la Restauration*, en utilisant pour la première fois le terme de « contre-opposition » vol. 6, p. 365, précisément à l'ouverture de cette session 1823. Il revient ensuite très régulièrement sous sa plume, ainsi vol. 6, pp. 484, 485, 489, 600, 617, 644, etc.

« extrême-droite » finiront par voter en faveur de l'adresse des 221 : l'exemple le plus frappant est celui de Delalot, député de Charente, principal orateur de « l'extrême-droite » aux côtés de La Bourdonnaye de 1820 à 1823, et qui vote le 15 mars 1830 l'adresse des 221 contre le gouvernement Polignac. Le terme d'extrême-droite est donc, dès cette époque, un terme ambigu, souvent connoté et polémique.

Toutes ces nouvelles expressions - **la** contre-opposition, **l'**opposition royaliste, **l'**extrême-droite -, en dépit de leur diversité relative, semblent renvoyer à une réalité plus cohérente qu'auparavant. Suffisent-elles néanmoins pour qu'on puisse parler d'un « parti » de la contre-opposition de droite, comme il avait existé un « parti ultra-royaliste » de 1815 à 1819, puis un « parti royaliste » de 1820 à 1823, et comme il continue à exister un « parti ministériel », villèliste, de 1824 à 1827 ? Pour cela, il faudrait qu'il existe une structure permanente où se décideraient les choix et la stratégie des dissidents anti-villèlistes, autrement dit une réunion stable des parlementaires apparentés à cette mouvance. Or, on l'a dit, les sources, y compris les plus développées sur l'actualité politique du temps, restent désespérément muettes sur ce point, ce qui laisse à penser qu'une telle réunion n'a jamais existé.

Le caractère rude et outrancier de La Bourdonnaye, qui, d'après toutes les sources, est durant cette période de la « Chambre retrouvée » l'inspirateur principal de cette « opposition de droite », est un élément supplémentaire qui vient à l'appui de l'hypothèse d'une dissidence royaliste restée peu structurée. Car La Bourdonnaye, « le plus mauvais coucheur qui fut oncques » (Chateaubriand)¹, « violent avec tous, patelin avec chacun et en somme fort mauvais coucheur » (Frénilly)², possède, à en croire d'Haussez, une figure extrêmement désagréable, « non qu'elle fût plus laide, mais une expression de dureté, de dédain, répandue sur ses traits, la rendait répulsive »³. Le portrait plus édifiant encore dressé par Salaberry, qui le surnomme *Furioso*, souligne de manière particulièrement nette que la misanthropie du personnage engendre une solitude plus ou moins cultivée, et en tout cas préjudiciable à toute structuration partisane : « La Bourdonnaye, est un chien de tête, mais un chien courant qui chasse pour son compte, **qui chasse tout seul**. [...] M. de La Bourdonnaye est un singulier chef de parti : tous ses adhérents se défendent de partager ses exagérations, parce que *fenum habet in cornu*⁴. Il n'a pas d'amis, et ne cherche pas à s'en faire. [...] Il a le regard dur, la voix rauque, la bouche pleine du fiel

¹ Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, livre 32, ch. 5, éd. La Pléiade, vol. 2, p. 386.

² Frénilly, *Souvenirs*, éd. de 1908, pp. 444-445.

³ D'Haussez, *Mémoires*, vol. 1, pp. 156-157.

⁴ Littéralement : « il a du foin sur sa corne », ce qui signifiait à Rome de manière imagée « il a la rage au corps ».

élaboré dans ses insomnies par la haine dans ce qu'on appelle le cœur chez les autres hommes »¹.

Cet argument psychologique ne vaut certes qu'à moitié, car, entre 1828 et 1829, la misanthropie de La Bourdonnaye, qui n'a évidemment pas disparu par enchantement, ne l'empêche pas, cette fois-ci de manière avérée, de réunir à son domicile l'ensemble des députés de droite hostiles au gouvernement Martignac, y compris d'ailleurs une bonne partie des anciens villèlistes, à l'image de Salaberry.

En revanche, il est révélateur que Salaberry, dont les *Souvenirs* ont principalement pour objet la narration des divisions de la droite entre 1822 et 1830, se contente de dresser des portraits juxtaposés des députés concernés, sans faire allusion à aucune structure permanente qui réunirait formellement en un lieu donné les membres de l'opposition de droite entre 1824 et 1827. Certes, on alléguera qu'il est à cette époque député villèliste (« ministériel »), et que cela le tient par conséquent éloigné des sources d'information nécessaires. Mais l'argument n'a qu'une valeur relative, même pour le cas d'une réunion secrète, car Salaberry rejoint ensuite, conformément aux directives de Charles X, la « réunion La Bourdonnaye » au printemps 1828 : nul doute qu'une telle fréquentation, quand bien même elle ne l'a manifestement pas réconcilié avec la personnalité du chef de l'extrême-droite, lui aurait cependant donné l'occasion d'apprendre à coup sûr l'existence d'une telle réunion pour la période antérieure, qu'elle ait eu lieu chez La Bourdonnaye ou chez un autre député. Or, ce n'est manifestement pas le cas.

Il faut donc se rendre à l'évidence : alors que, dans le camp ministériel, la réunion Piet a fait des émules - grâce à l'argent public des fonds secrets -, il n'existe pas de structure formelle équivalente pour l'opposition de droite anti-villèliste, ni à la Chambre des députés, ni *a fortiori* à la Chambre des pairs. Le fiasco cuisant de la « réunion Vaublanc » de décembre 1820 n'a, semble-t-il, pas été oublié, et les dissidents ont manifestement craint de rééditer l'expérience, en instaurant une réunion permanente.

Nuançons ce constat de désorganisation : l'absence de réunion fixe ne signifie pas que La Bourdonnaye n'ait pas réuni occasionnellement, dès avant 1828, des parlementaires dissidents à son domicile parisien, rue Gaillon, pour mettre au point un argumentaire commun sur un sujet donné. En outre, à en croire certaines sources, l'essentiel de son travail de séduction, si ce terme n'est pas trop impropre s'agissant de lui, se déroule ailleurs, dans les

¹ Salaberry, *Souvenirs politiques*, vol. 1, p. 92, et vol. 2, p. 30.

réunions des bureaux permanents de la Chambre, qui retrouvent ainsi, assez tardivement en vérité, un rôle important pour l'équilibre interne de la droite.

Pour donner un exemple, on constate qu'un modeste député ministériel aussi obéissant et zélé que Beraud des Rondards, député de l'Allier, ne se révèle pas totalement insensible aux efforts déployés par le persévérant *leader* de la contre-opposition, précisément à l'occasion des réunions communes dans les bureaux de la Chambre des députés. Beraud écrit en effet dans ses *Souvenirs parlementaires*, en parlant de La Bourdonnaye : « C'était du reste un tout autre homme dans la discussion des bureaux : il y apportait de la facilité, de l'esprit, de la grâce. Qui ne l'eût pas connu, eût aisément deviné en lui l'homme de bonne compagnie. Comme tous ceux qui aspirent au pouvoir, et qui regardent comme l'un des premiers moyens pour y parvenir la nécessité de se former une clientèle, M. de Labourdonnaye [sic] ne dédaignait la conversation de personne, mais il ne se conduisait pas de même avec tous ses interlocuteurs. Il y en avait auxquels il ne répondait que par un sourire, qui pouvait paraître malin ou sardonique ; mais la plupart du temps, il acceptait volontiers la controverse qu'on lui présentait. Je me hasardai un jour à lui exprimer le regret que j'éprouvais de voir malheureusement deux hommes, qui, réunis, eussent été si forts ; et il entra complaisamment avec moi dans l'énumération des griefs qu'il reprochait à M. de Villèle »¹.

De telles manœuvres d'approche ne suppléent certes pas à l'absence d'une réunion dissidente bien structurée, qui pourrait fonctionner comme un pôle d'attraction. Néanmoins, ces efforts réels de sociabilité, consentis par La Bourdonnaye et ses « amis », permettent de stabiliser, puis de renforcer de plus en plus les effectifs de l'opposition de droite, en trois étapes principales, qui font passer la mouvance à 30, puis 70, puis finalement 105 députés.

D'abord, la grosse douzaine de « pressés » de la réunion Vaublanc de la fin 1820 s'est transformée, trois ans et demi plus tard, en un noyau d'une trentaine de députés, très actifs au sein de la « Chambre retrouvée », que Salaberry appelle ironiquement « les Trente », en référence aux tyrans athéniens, ainsi qu'on l'a déjà vu².

Mais ces « Trente » bénéficient, à chaque vote important, du soutien régulier d'une bonne trentaine, puis d'une quarantaine d'autres députés, souvent muets, mais non moins résolus à voter en faveur de l'opposition de droite. C'est ainsi qu'en décembre 1824, La Bourdonnaye a réuni sur son nom 64 voix pour la présidence de la Chambre. À la fin de la session parlementaire de 1825 (juin 1825), on peut compter 70 députés dans l'opposition de

¹ Beraud, *Souvenirs parlementaires*, Moulins, 1841, pp. 63 sq.

² Parmi les « Trente », les principaux orateurs sont : La Bourdonnaye, Bertier de Sauvigny, les deux frères Louis-Joseph et François-Fortuné du Plessis de Grénédan, Sanlot-Baguenault, Bacot de Romand, Clausel de Coussergues, Lézardière, Granoux, Coupigny, Beaumont, et Bourdeau, qui se distingue des précédents par sa volonté d'incarner un « centre droit » dans la lignée des Richelieu ou des Lainé.

droite¹ ; fin mars 1826, la loi qui règle la question douloureuse de l'indépendance d'Haïti, est votée par 245 voix contre 70, provenant toutes de l'opposition de droite².

Enfin, une ultime quarantaine d'autres députés, d'opinion généralement modérée, finissent eux aussi par vaciller et par quitter le camp ministériel pour rejoindre l'opposition royaliste - tout en étant très éloignés d'une quelconque idéologie d'« extrême-droite ». C'est le cas une première fois en mars 1825, lors du vote sur le projet de loi d'indemnisation des émigrés, adopté malgré 124 voix hostiles. Si l'on défalque les voix des gauches (15 députés à cette date) et quelques unités du centre jamais ralliées au gouvernement (environ 5 députés), l'opposition royaliste peut donc se targuer d'avoir réuni quelque 100 à 105 voix sur les 124 hostiles à Villèle. Mais en vérité, le sens du « non » est alors particulièrement hétérogène pour les royalistes qui ont choisi ce vote : car, si certains, formant « l'extrême-droite » traditionnelle, ont rejeté le projet villèliste comme incomplet et trop partiel, d'autres, proches de ce qu'on recommence à appeler le « centre droit », trouvent au contraire que le cadeau fait aux émigrés est trop élevé. Ce premier signe apparent d'un progrès numérique fulgurant de la contre-opposition est donc en trompe-l'œil, car il additionne des points de vue totalement antagonistes en un vote négatif commun. Cela souligne au passage la forte hétérogénéité de cette opposition de droite, réunie par une hostilité au gouvernement, bien davantage que par une idéologie commune.

¹ Ces 70 royalistes dissidents sont, dans l'ordre alphabétique : Aguillon (Var), Bacot de Romand (Indre-et-Loire), Bailly de Fresnay (Mayenne), Beaumont (Dordogne), Bellemare (Calvados), Bellissen (Tarn-et-Garonne), Berbis (Côte d'Or), René de Bernis (Lozère), Ferdinand de Bertier (Seine), Bertin de Vaux (Seine-et-Oise), Bonnet (Seine), Boscal de Réals (Charente-Inférieure), Boucher (Orne), Bourdeau (Haute-Vienne), Bouville (Seine-Inférieure), Bruyère-Chalabre (Aude), Charencey (Orne), Clausel de Coussergues (Aveyron), Coupigny (Pas-de-Calais), Crussol (Gard), Delpit (Dordogne), Donnadiou (Bouches-du-Rhône), Du Maisniel de Liercourt (Somme), Duparc de Barville (Manche), Du Pille (Oise), les frères Louis Joseph (Ille-et-Vilaine) et François Fortuné (Morbihan) du Plessis de Grénédan, Durand (Moselle), Duranquet de Chalus (Puy-de-Dôme), Féligonde (Puy-de-Dôme), Figarol (Hautes-Pyrénées), Fraguier (Seine-et-Oise), Gazan (Eure), Genis de Beaupuy (Dordogne), Granoux (Ardèche), Hyde de Neuville (Nièvre), Kerouviou (Finistère), La Bourdonnaye (Maine-et-Loire), Lardemelle (Moselle), Lastours (Tarn), Léon Le Clerc (Mayenne), Leclerc de Beaulieu (Mayenne), Lemoine des Mares (Manche), Leroux-Duchâtelet (Pas-de-Calais), Léviste de Montbrian (Ain), Lézardière (Vendée), Eugène de Lur-Saluces (Gironde), Mestadier (Creuse), Meynard (Dordogne), Mirandol (Dordogne), Louis de Montbel (Indre), Mousnier-Buisson (Haute-Vienne), Alexis de Noailles (Corrèze), Ollivier (Seine), Pracomtal (Nièvre), Quélen (Côtes-du-Nord), Ranchin (Tarn), Revelière (Loire-Inférieure), Rivarola (Corse), Rocheplatte (Loiret), Rosny (Pas-de-Calais), Rouillé de Fontaine (Somme), Saint-Légier (Charente-Inférieure), Sainte-Marie (Nièvre), Sanlot-Baguenauld (Seine), Terrasson de Montleau (Charente), Thiboust de Puisact (Orne), Valon (Corrèze), Vassal de Montviel (Lot-et-Garonne), Eugène de Vogüé (Ardèche). Pour les identifications, on s'est principalement appuyé sur la *Nouvelle biographie des députés de la Chambre septennale*, guide relativement fiable rédigé par Alexis Lagarde en janvier 1826, juste avant la session suivante.

² À cette date, il faut ajouter aux noms précédents celui, rapidement essentiel, d'Agier, qui effectue publiquement à cette occasion sa rupture avec le gouvernement villèliste. Il sera rejoint peu après par Gautier, député de la Gironde, qui défend encore le gouvernement Villèle en mars 1826 sur cette question haïtienne, avant de rejoindre l'opposition royaliste lors de la discussion d'un projet douanier en avril 1826, et surtout de manière éclatante lors de la session suivante, à l'occasion des débats relatifs à la loi Peyronnet sur la presse (février 1827). Le nombre de 70 votants contre le projet de loi sur Haïti (et non 71 ou 72), s'explique par l'absence d'un ou deux députés dissidents lors du scrutin.

L'unité de vue est plus forte deux ans plus tard, lorsqu'en se prononçant sur le projet Peyronnet sur la presse - la fameuse loi « de justice et d'amour » -, les dissidents de droite de toute sensibilité, au nombre désormais d'environ 110¹, permettent avec la gauche de porter le nombre des votes hostiles à 133, lors du scrutin du 12 mars 1827 : tous les opposants, de gauche comme de droite, sont alors d'accord pour réclamer le maintien d'une relative liberté de la presse, contrairement à la volonté gouvernementale.

Et la fameuse « défection », demandera-t-on ? Avant les élections de novembre 1827, elle n'existe pas en tant que groupe autonome à la Chambre des députés. Ceux qui en seront membres à partir du début de l'année 1828 sont pour l'instant considérés comme des membres de la contre-opposition, sans distinction particulière. Ceci ne veut pas dire, qu'au sein de cette dernière, on ne puisse pas déjà déceler chez certains des sensibilités propres, plus modérées, voire libérales ou modernistes que celles des vieux chefs d'extrême-droite comme La Bourdonnaye ou du Plessis de Grénédan. Évoquant l'ensemble des membres de la contre-opposition, l'historien Capefigue note d'ailleurs à juste titre qu'« on se serait fait une fausse idée de s'imaginer qu'ils se plaçaient tous sous l'influence de M. de La Bourdonnaye. Si j'en excepte M. Bacot de Romand [...], leurs sympathies étaient plus rapprochées du centre droit que de l'extrême droite »².

Mais pour l'instant, la volonté commune d'abattre le gouvernement Villèle suffit à estomper les différences idéologiques, d'autant que l'absence de structures contraignantes de l'opposition royaliste, la grande liberté laissée aux membres dans les motivations publiques de leur dissidence, facilite d'autant plus facilement la cohabitation entre diverses sensibilités. Alors que l'on n'observait pas de réunion domiciliaire stable pour l'opposition de droite en général, *a fortiori*, on n'observe pas non plus une telle réunion régulière pour la fraction libérale ou modérée de celle-ci : rien qui préfigure encore la célèbre et influente « réunion Agier » de 1828-1830, même si Agier a d'ores et déjà rejoint l'opposition royaliste en mars

¹ Par rapport aux 70 députés dissidents déjà mentionnés en juin 1825, il faut rajouter 40 noms, soit : Agier (Deux-Sèvres), Amariton de Montfleury (Puy-de-Dôme), Andigné de Resteau (Sarthe), d'Anthès (Haut-Rhin), Bazire (Calvados), Boulard (Oise), Bouthillier (Seine-et-Oise), Breton (Seine), Burosse (Gers), Auguste de Cambon (Haute-Garonne), Chevenon de Bigny (Allier), Chifflet (Doubs), Choiseul d'Aillecourt (Orne), Cochin (Seine), Courtivron (Côte d'Or), Delauro (Aveyron), Doria (Saône-et-Loire), Drouilhet de Sigalas (Lot-et-Garonne), Ducasse de Horgues (Hautes-Pyrénées), Du Perreux (Bas-Rhin), Durand (Pyrénées-Orientales) et son frère Durand-Fajon (Hérault), Dussumier-Fonbrune (Gironde), Fussy (Cher), Gautier (Gironde), Hocquart (Haute-Garonne), L'Aigle (Oise), La Potherie (Maine-et-Loire), La Roche Saint-André (Vendée), Lingua de Saint-Blanquat (Ariège), Martin de Villers (Seine-Inférieure), Moustier (Doubs), Just de Noailles (Meurthe), d'Ounous (Ariège), Preissac (Tarn-et-Garonne), Raudot (Yonne), Regnouf de Vains (Manche), Renaud d'Auray (Morbihan), Ricard (Gard), Saint-Martial (Cantal).

² Capefigue, *Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, Paris, Dufey et Vézard, 1831-1833, vol. 8, pp. 251-252.

1826. Enfin, le magistère de Chateaubriand sur ces libéraux de la contre-opposition n'apparaît pour l'instant pas de manière ostensible. Chateaubriand possède deux vrais amis au sein de la « Chambre retrouvée » ; mais si l'un, Hyde de Neuville, épouse les positions relativement libérales de l'écrivain, l'autre, Clausel de Coussergues, s'en tient à un discours traditionnel de pure réaction - tout en relayant fidèlement par ailleurs la hargne anti-villèliste de Chateaubriand, comme au printemps 1824 lors du débat sur la conversion des rentes.

En définitive, ce qui est frappant, c'est qu'en restant un grand tout informe et non structuré, les opposants de droite à Villèle ont bien davantage consolidé leurs positions parlementaires que lorsqu'ils avaient tenté quelques années auparavant de former un groupe parlementaire en bonne et due forme, avec une réunion fixe chez Vaublanc. Qu'advierait-il lorsque la chute, tant de fois espérée et annoncée, du gouvernement Villèle arriverait enfin, et qu'il faudrait alors se situer par rapport à une nouvelle ligne politique ?

3. L'impossible reconstitution d'une réunion de groupe unitaire (1828-1830)

a- Les anciens villèlistes écartelés entre la contre-opposition et la « défection » (1828-1829)

Précisément, lorsque la session parlementaire s'ouvre le 5 février 1828, deux mois et demi après les élections de novembre perdues par le gouvernement et un mois après le retrait de Villèle (4 janvier 1828), les choses changent brutalement dans la nouvelle Chambre des députés : on assiste à la mise en place instantanée de plusieurs « réunions » de groupes à domicile, qui correspondent chacune à une sensibilité politique bien précise de la droite. Concrètement, les quelque 220 royalistes élus ou réélus se divisent en trois réunions de groupe qui s'avèrent rapidement hermétiques les unes aux autres : les « villèlistes » se trouvent opposés à deux groupes, désormais distincts, de royalistes dissidents.

Pour commencer par ces derniers, on constate qu'environ 95 députés élus pour la première fois ou réélus dans la nouvelle Chambre ont fait campagne comme royalistes dissidents contre le gouvernement Villèle, en s'alliant à l'opposition constitutionnelle (centre gauche) et libérale (extrême-gauche). Mais dès l'ouverture de la session, ils se montrent totalement incapables de faire bloc, fût-ce par une réunion de groupe commune. Les dissensions, contenues dans la « Chambre retrouvée », s'affichent désormais au grand jour, maintenant que Villèle n'est plus là pour cimenter les haines contre lui : elles entraînent l'implosion définitive de l'ancienne « opposition de droite » ou « opposition royaliste ».

Une trentaine d'entre eux, restant fidèle aux discours tenus pendant la campagne électorale, entend persévérer dans leur stratégie de rupture avec la droite, ou, comme l'on dit désormais, de « défection ». À la suite de Chateaubriand, dont ils apparaissent de plus en plus proches, ils refusent tout rabibochage avec l'ancienne majorité villèliste : ils entendent imposer une réorientation de fond de la politique menée dans un sens moins conservateur, et sont prêts, pour ce faire, à une alliance parlementaire avec les gauches. Cette petite fraction, il faut le souligner, ne forme qu'un tiers des royalistes anti-villèlistes élus dans la nouvelle Chambre. Mais on pressent dès février 1828, avant même que le rapport de forces ne soit définitivement stabilisé, qu'elle occupera une position centrale qui pourrait bien être susceptible de faire basculer la majorité dans un sens ou un autre.

Pour garder son entière liberté d'action et monnayer son soutien le plus chèrement possible par l'obtention de postes à responsabilité, ce groupe se détache donc des autres dissidents, et forme une réunion autonome ; celle-ci, dès février 1828, se tient chez Agier, quai Voltaire¹. La réunion Agier regarde le nouveau gouvernement « Chabrol », formé en janvier 1828, avec beaucoup de circonspection ; elle attend une rupture symbolique plus franche avec l'équipe villèliste sortante.

En se séparant du reste de la contre-opposition, ce groupe de la « défection » signe son éloignement des rivages de la droite. En outre, un certain nombre de ses membres, ayant siégé des années auparavant dans les rangs constitutionnels - on pense à Dartigaux - ou plus souvent n'ayant pas encore siégé avant cette session 1828, n'ont pour cette raison jamais appartenu à « la droite » (tout au moins au sens parlementaire de ce terme), ni avant les élections de 1827, ni *a fortiori* après : c'est le cas de députés comme Sainte-Hermine, Laperrine d'Hautpoul, mais aussi Bourdon du Rocher, Crublier de Fougère, Dumoncel, Fontette ou encore Alexandre de Cambon, frère d'Auguste de Cambon. Le terme générique de « défection » usité à l'époque, certes commode, convient donc assez peu à ces hommes, puisqu'il renvoie à une rupture avec un passé qui ne les concerne pas, ou de manière fort indirecte².

¹ Salaberry, *Souvenirs politiques (1821-1830)*, vol. 2, livre 4, ch. 3, p. 192.

² C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on ne les a logiquement pas fait figurer dans le guide biographique des députés, puisque le critère pour y figurer, avoir appartenu à la droite parlementaire à un moment au moins de la Restauration, n'est pas rempli. À titre d'exemple emblématique, Emmanuel Armand Jean Bénédicte, comte de Sainte-Hermine, ancien capitaine de cavalerie et membre de la garde constitutionnelle de Louis XVI en 1791, acquitté par le tribunal révolutionnaire de Morlaix en 1793, était devenu commandant de la garde d'honneur du département des Deux-Sèvres sous l'Empire, en 1808, pour sa fidélité au régime impérial. Sous la Restauration, il devient maire centriste et modéré de Niort de 1818 à 1828, ce qui lui vaut d'être nommé vice-président du collège électoral d'arrondissement de Niort en 1817, puis président du collège départemental des Deux-Sèvres en novembre 1820 (avec l'appui du centre droit). Sa vive hostilité à la politique de Villèle lui assure d'être élu député d'opposition en novembre 1827, mais, en guise de représailles, il est destitué de son poste de maire début 1828, puis même de celui de membre du conseil général des Deux-Sèvres à l'été 1829, à l'avènement du

La cinquantaine d'autres royalistes dissidents qui apparaissent pour leur part comme les héritiers de la « contre-opposition » traditionnelle, n'entendent pas adopter un positionnement qui bouleverse à ce point les lignes traditionnelles. Certes, ces dissidents ont souvent fait en 1827, comme leurs précédents collègues, campagne commune avec les gauches, afin d'assurer leur élection, grâce à un partage général des circonscriptions à l'échelle du pays ; à tout le moins, jouant de leur posture de « royalistes indépendants », se sont-ils assurés lors des tours de scrutin décisifs un bienveillant désistement de certains électeurs libéraux, soucieux d'assurer avant tout la défaite du candidat ministériel, et ainsi la chute du gouvernement Villèle. La haine du gouvernement sortant a incontestablement soudé des électeurs politiquement antagonistes, au point d'assurer la victoire de candidats « d'extrême-droite » avec l'appoint décisif de voix de gauche. Ceci dit, une fois les élections passées, il est hors de question pour ces royalistes dissidents-là de s'aligner si peu que ce soit sur le programme idéologique de la gauche. Le programme reste donc dans la filiation du mouvement « pointu » du début des années 1820 : d'un côté, il est tout à fait acceptable de conclure des unions tactiques provisoires et conjoncturelles avec les gauches pour assurer la chute de Villèle et de ses principaux lieutenants ; d'un autre côté, une fois cette chute acquise, il convient d'imposer aux troupes de l'ancienne majorité villèliste la reconstitution d'une droite unitaire, avec des chefs largement pris parmi la contre-opposition, et une ligne politique plus radicalement réactionnaire, à mille lieues donc des souhaits libéraux. Ce groupe de cinquante députés environ tient tout naturellement réunion rue Gaillon, au domicile de La Bourdonnaye, chef historique et principal orateur de la contre-opposition.

Enfin, une dizaine de royalistes ont été opportunément élus en novembre 1827 comme royalistes dissidents, pour éviter que l'impopularité du gouvernement Villèle ne rejaillisse sur eux ; mais, d'emblée inquiets des progrès électoraux de la gauche, ils s'empressent de regagner le giron des ex-« ministériels », autrement dit des villèlistes. Précisément, de quelle manière ces derniers organisent-ils désormais leur réunion ?

gouvernement Polignac. Sainte-Hermine fait logiquement partie des 221 députés signataires de l'adresse hostile à Polignac, puis des députés orléanistes conservateurs du régime de Juillet, ce qui lui permet d'être nommé préfet de Vendée (août 1830), puis de l'Allier (octobre 1832), et finalement promu pair de France en novembre 1839 (cf. à son sujet Victor Lacaine et Charles Laurent, *Biographies et nécrologies des hommes marquants du XIX^e siècle*, Paris, chez les auteurs, vol. 2, 1845, pp. 54-57).

Le cas du marchand drapier Charles Dominique Laperrine (1781-1847), dit Laperrine d'Hautpoul par son mariage (qui en fait le beau-frère du marquis Constant Henri Armand d'Hautpoul (1780-1854), gouverneur du duc de Bordeaux en 1833, et d'Alphonse Henri d'Hautpoul (1789-1865), député orléaniste et ministre de la Guerre en 1849) est relativement similaire. Bien que membre du conseil général de l'Aude grâce à la nomination du gouvernement, Laperrine est élu député de l'Aude en novembre 1827 comme anti-villèliste modéré, et il soutient ensuite Martignac, puis combat Polignac en se joignant aux 221.

125 parlementaires ont été réélus ou élus pour la première fois en novembre 1827 comme ministériels, et font donc figure de villèlistes. Il s'agit sans aucun doute d'une très lourde défaite, en comparaison des fameux « 300 » députés ministériels appartenant à la Chambre sortante et brocardés comme tels par les pamphlétaires d'opposition ; même si ce nombre symbolique s'était progressivement dégonflé à 260 unités environ - et même, exceptionnellement, à 233 seulement le 12 mars 1827 lors du vote du projet de loi Peyronnet sur la presse -, c'est environ la moitié des effectifs qui a fondu.

Au début de la session en février 1828, ces « ministériels » sont certes abattus par la défaite mais ne semblent pas toutefois prendre toute la mesure du désaveu. En effet, ceux que l'on appelle encore les villèlistes se réunissent au départ chez Piet, comme si rien ne s'était passé, ainsi que l'atteste Vaulabelle : « M. Piet continuait à recevoir les amis de M. de Villèle »¹. Ils espèrent visiblement, comme naguère en 1819, forcer les dissidents à les rejoindre, dans une réunion de la droite qui deviendrait du coup majoritaire. Mais le rapport de forces interne n'est plus du tout le même qu'il y a neuf ans, et seule une dizaine de députés dissidents tout au plus, ainsi qu'on l'a dit, rejoint la réunion Piet en début de session.

L'existence de cette dernière paraît alors rapidement compromise. Piet, en effet, n'a pas été réélu lors des dernières élections de novembre 1827, et n'est donc plus député ; or la droite, fidèle à ses conceptions originelles, n'entend pas transformer ses réunions de groupe parlementaire en un club ouvert à d'autres personnalités. En outre, Villèle, qui finançait amplement jusque là les dîners du groupe par les fonds du ministère des Finances, a dû quitter le gouvernement et gagner contre son gré la Chambre des pairs, ce qui prive la réunion Piet d'une partie non négligeable de son intérêt. Enfin, le caractère servilement ministériel qui s'est attaché à cette réunion au fil des ans constitue un lourd handicap, dans la perspective d'un rapprochement entre villèlistes et dissidents.

Parallèlement, avec le vote en mars 1828 d'une violente adresse contre le gouvernement sortant, qualifié de « déplorable », l'on sent s'esquisser à la Chambre la formation d'une nouvelle majorité constituée des gauches, des centres et du groupe parlementaire nouveau de la « défection » ; Chabrol et Frayssinous prennent acte de ce glissement, en quittant le gouvernement, dont Martignac prend désormais la direction de fait. Dans un tel contexte, le calcul des villèlistes consistant à jouer le pourrissement de la situation, dans l'espoir de voir peu à peu grossir les effectifs de leur réunion, s'avère irréaliste et même suicidaire.

¹ Achille de Vaulabelle, *Histoire des deux restaurations*, 4^e éd. 1855-1857, vol. 7, ch. 7, p. 345.

Aussi, pour rompre leur isolement, les anciens villèlistes sont-ils conduits à se rapprocher précipitamment des membres de la contre-opposition d'extrême-droite, afin de préparer les nombreuses élections partielles d'avril 1828 dans de meilleures conditions que le scrutin général de novembre 1827.

b- Scission des modérés et tentative unitaire de la droite « pure » : l'échec du miracle

La contre-opposition est prête à de telles ouvertures, à certaines conditions, dont l'une, essentielle, touche précisément aux « réunions » des groupes. En signe de bonne volonté, elle n'a pas voté l'adresse injurieuse contre les ministres sortants. Non qu'elle éprouve pour eux la moindre sympathie, bien au contraire, ni qu'elle répugne par principe aux alliances de revers avec la gauche, elle l'a montré sans scrupules à maintes reprises depuis 1821. Mais, plus lucide que la « défection », elle a trop conscience de la progression numérique spectaculaire de la gauche pour ne pas s'apercevoir qu'une telle alliance de revers profiterait désormais à cette dernière, bien plus qu'aux royalistes dissidents. C'est ainsi que, refusant l'instrumentalisation par la gauche, elle se déclare prête à la fusion avec les anciens villèlistes - *aggiornamento* spectaculaire de sa part -, à condition toutefois que le groupe royaliste recomposé se réunisse désormais, non plus chez Piet, symbole d'un ministérialisme honni, mais rue Gaillon, chez La Bourdonnaye en personne. Cette exigence revient à faire de ce dernier le chef de la droite royaliste, couronnant douze ans et demi d'efforts de sa part pour arriver à un tel résultat.

L'énormité de la condition conduit une cinquantaine d'anciens villèlistes à refuser l'offre, et à s'agréger provisoirement à la « réunion Agier ». Celle-ci forme alors, pour les sessions 1828 et 1829, un groupe de quelque 80 personnes situé au centre droit, qui constitue, bien au-delà des rangs de la « défection » au sens strict, le principal pivot ministériel d'un soutien à Martignac, souvent jusqu'au terme de l'existence de ce gouvernement le 8 août 1829. Pour l'aile modérée de l'ancien parti villèliste agrégée dans ce groupe, mieux vaut pour l'instant cautionner, avec les chefs de la « défection », l'ouverture au centre gauche du nouveau gouvernement, plutôt que de passer sous les fourches caudines de l'extrême-droite. La conséquence est de former pendant deux sessions un centre droit de royalistes modérés plus autonome que sous la « Chambre retrouvée », ayant en outre doublé ses effectifs, même si c'est avec l'appoint provisoire de transfuges de la droite. Martignac peut compter jusqu'à la fin sur les voix de la majorité de ce groupe ; son échec sur la décentralisation vient de ce qu'il n'a pu convaincre suffisamment de députés à gauche pour voter le projet, et pas, ou marginalement, de manquements à la solidarité gouvernementale venus du centre droit.

Cependant, l'unité et la cohérence de ce groupe modéré de centre droit restent tout de même assez fragiles. Bon nombre rêvent en vain, à l'image du gouvernement, de recréer une puissante union des centres, telle qu'elle existait sous Decazes ; d'aucuns vont plus loin et acceptent d'élargir l'alliance assez loin à gauche, et soutiennent donc à plein Martignac dans sa tactique parlementaire ; d'autres en revanche - soutenus *mezzo voce* par La Ferronnays à l'intérieur même du gouvernement -, trouvent exagérées ces concessions faites à la gauche, et sont prêts à rejoindre l'opposition de droite à la première occasion. Un petit nombre parmi ces derniers n'attend d'ailleurs pas le renvoi de Martignac par Charles X pour opérer ce mouvement ; d'Haussez notamment repasse à droite dès l'hiver 1828-1829, en stigmatisant avec amertume dans ses *Mémoires* ce qu'il appelle « le ministère concessionnaire ». Il écrit au sujet de Martignac : « Son caractère facile se raidissait et devenait sévère seulement contre les administrateurs qui n'abandonnaient pas assez vite les positions qu'ils étaient chargés de défendre. Il ne refusait pas le sacrifice d'un seul de ses administrateurs au député de l'opposition qui le réclamait. À la tribune, il joignait un blâme aux accusations qui pleuvaient sur les fonctionnaires les plus dévoués. Rentré dans son cabinet, il les réprimandait pour avoir soutenu les droits du gouvernement ». Cette rebuffade remarquée du baron d'Haussez, jusqu'ici « ministériel » fidèle de tous les gouvernements successifs en bon député-fonctionnaire (il est préfet), prépare son entrée dans l'équipe ministérielle suivante ; mais elle est aussi révélatrice de dissensions croissantes dans le groupe de centre droit à la Chambre.

Une grosse moitié de l'ancienne réunion Piet, soit environ 70 députés, prend d'emblée le chemin inverse de la réunion Agier, et, pas toujours de gaieté de cœur, rejoint la réunion La Bourdonnaye dès le printemps 1828. Les députés concernés ont été incités à agir en ce sens et à céder aux exigences du chef de l'extrême-droite par des ordres manifestement venus de Charles X en personne. Salaberry écrit en effet : « Les révolutionnaires se rassemblaient chez Lointier, rue Grange-Batelière ; la défection chez Agier, conseiller d'État en herbe, quai Voltaire ; les royalistes, rue Gaillon, sous la bannière de la Bourdonnaye, que nous suivions sans reproche du passé, **d'après de sages et hauts conseils** »¹. Ainsi, la reformation d'un centre droit autonome provisoirement fourni en effectifs aboutit à une recomposition de la droite pure imposée par le roi : elle se matérialise par un regroupement inespéré de la plupart des anciens députés ultra-royalistes, divisés depuis neuf ans par des océans de haine entre villèlistes et « pointus », au total environ 105 députés.

Ce faisant, Charles X prend un pari doublement audacieux. Il faut d'une part faire en sorte que les haines passées entre anciens ultra-royalistes puissent être, sinon oubliées, du

¹ Salaberry, *Souvenirs politiques (1821-1830)*, vol. 2, livre 4, ch. 3, p. 192.

moins surmontées pour préserver l'union des stratégies et des votes de cette droite nouvellement réunifiée. Mais d'autre part, il est non moins indispensable d'obtenir que, lors d'une épreuve décisive mettant en jeu les institutions et l'autorité royale, les hommes du centre droit - qui pour la plupart n'ont jamais été « ultras » - rejoignent massivement la droite dans son vote, en réduisant à rien ou presque la force numérique de la « défection ». Ce pari, le roi a été à deux doigts de le remporter.

Sous le gouvernement Polignac (août 1829-juillet 1830), les Chambres n'ont jamais été réunies, excepté durant quelques jours du 2 au 19 mars 1830, au moment de la discussion puis du vote de l'adresse des 221. À cette date, à la faveur de la crise politique, les anciens villèlistes modérés, qui avaient accepté de soutenir Martignac aux côtés d'Agier et ses amis pendant deux ans, ont rompu les amarres avec ces derniers et massivement rejoint à nouveau, dans une proportion de neuf sur dix, le groupe de la droite unitaire. On n'a pu malheureusement retrouver le lieu de réunion de celle-ci en mars 1830. Ce qui est sûr, c'est qu'elle ne se réunit plus chez La Bourdonnaye, puisque depuis son éviction gouvernementale et sa « promotion » à la pairie, l'ancien chef pointu s'abstient de tout rôle politique. La droite est désormais forte de quelque 170 députés : c'est un nombre en nette progression, qui montre la nette avancée de cette réunification au forceps de la droite parlementaire, souhaitée et activement encouragée par Charles X depuis le printemps 1828. Mais cela reste insuffisant pour obtenir la majorité et empêcher à soi seul un vote de défiance contre le pouvoir exécutif, d'autant que certains fidèles de Villèle renâclent à soutenir une équipe gouvernementale jugée incapable, et plus encore à cautionner implicitement un éventuel « coup de majesté » royal contre les Chambres.

Si les neuf dixièmes des anciens villèlistes modérés sont passés du centre droit à la droite en ces jours décisifs de mars 1830, le dixième restant ne s'attarde pas non plus chez Agier, qui se retrouve donc à accueillir chez lui le même petit noyau initial qu'au printemps 1828, avec un groupe autonome de la « défection » désormais réduit aux trente unités de départ. Les derniers partants, qui rechignent pourtant à rejoindre la droite, tentent de former un groupe autonome chez Lorgeril, le député-maire de Rennes : il s'agit de tenter une ultime médiation entre les différentes fractions de la Chambre pour éviter la crise institutionnelle. Le « groupe Lorgeril », comme on dit alors, propose ainsi un amendement à l'adresse qui atténuerait les critiques formulées contre le gouvernement Polignac, ce qui ne satisfait ni la droite, ni la gauche et ses alliés de la « défection ». En dépit de sa faiblesse numérique et de son échec immédiat, cette « réunion » bien éphémère d'une douzaine de députés attire

plusieurs personnalités éminentes, tels l'ancien ministre Martignac, le préfet de la Seine Chabrol de Volvic, le juriste Favard de Langlade, l'ancien préfet de police Debelleyme devenu président du tribunal de la Seine, ou encore des parlementaires royalistes notables comme Jules de Berbis, Arthur de La Bourdonnaye-Blossac et Alexis de Noailles. Après le rejet de leur amendement, les membres de cette petite réunion se divisent abondamment : la plupart votent contre l'adresse avec la droite (Chabrol de Volvic, Debelleyme, Berbis, Noailles, La Bourdonnaye-Blossac), mais un ou deux s'abstiennent (Valon, Saunac), un ou deux autres votent pour l'adresse avec la gauche et la « défection » (Lorgeril, Tibord du Chalard). D'autres encore, par prudence, cachent avec un soin jaloux leur vote afin de préserver l'avenir : c'est notamment le cas de Martignac et de Favard de Langlade, tous deux soupçonnés d'avoir voté pour l'adresse des 221 avec la gauche, mais les deux gardent un secret jaloux sur le sujet, au point que leur choix, vote positif ou abstention, reste incertain.

En dépit de la modestie retrouvée de ses effectifs, la réunion Agier a encore le pouvoir, par sa position centrale, de faire basculer la majorité dans un sens ou dans un autre avec sa petite trentaine de députés. Finalement, malgré les exhortations de ses anciens amis de la droite royaliste, elle donne sa faveur à l'opposition libérale, d'accord en cela avec son inspirateur Chateaubriand, et provoque ainsi, en votant l'adresse, la crise institutionnelle fatale au régime, puis une révolution qu'elle ne désirait certainement pas. Par 221 voix contre 181 - dont 30 voix d'écart dues à la « défection » -, le pari de Charles X vient d'être définitivement perdu, d'un cheveu, lors de l'adoption de l'adresse le 15 mars 1830.

B. La tribune parlementaire, ou la mise en scène théâtrale des déchirements internes

Les réunions de groupe échouant à réguler les conflits internes de la droite, ceux-ci ont trouvé logiquement un exutoire dans la tribune parlementaire. Le caractère particulièrement théâtral de la vie politique de cette époque a été récemment souligné par les travaux de Sheryl Kroen, qui s'est plus spécifiquement intéressée aux conflits politico-religieux entre libéraux et royalistes¹. Mais les conflits internes de la droite ont dépassé de beaucoup en originalité, sinon même en intensité, cette théâtralité générale de la politique. On peut dire que la droite, par ses déchirements de tribune qui ont constitué à partir de 1821 un *happening* permanent, est parvenue, dans ce retournement spectaculaire de soi contre soi, à nouer une dramaturgie

¹ Cf. notamment *Politics and Theater : the Crisis of Legitimacy in Restoration, France, 1815-1830*, Berkeley, University of California press, 2000, XIV-394 p. et « Revolutionizing Religious Politics during the Restoration », *French Historical Studies*, 1998, volume 21, n° 1, pp. 27-53.

autonome, inventive et cruelle, qui a relégué au rang des pièces convenues le classique jeu bipolaire entre droite et gauche. Car les règlements de compte féroces à la tribune et parfois la guerre intestine totale entre anciens frères d'armes évoquent plus d'une fois le souvenir des Atrides, au point que la célèbre *Villéliade*, montrant le camp villèliste assiégé par la contre-opposition, commence ironiquement comme un pastiche de la prose homérique¹.

Or, si ces divisions internes de la droite à la tribune surpassent les autres en intensité passionnelle, par leur nature même, elles sont aussi remarquables par leur précocité.

Le passage décisif d'une opposition de coulisses - perceptible par les observateurs dès la fin 1819 - à une opposition de tribune a lieu lors de la journée parlementaire du 8 janvier 1821, à l'occasion d'une intervention du général Donnadieu. L'historien Alfred Nettement rapporte avec précision et talent stylistique cette scène mémorable de rupture publique :

« Ce fut dans la séance du 8 janvier [1821], consacrée à la discussion des douzièmes provisoires, que les dissidents firent irruption sur la scène, et qu'on vit éclater dans toute sa violence l'orage dont l'oreille des politiques entendait depuis longtemps le grondement lointain. Le général Donnadieu, montant pour la première fois à la tribune, vint épancher toutes les amertumes de son âme et toutes les colères qui y fermentaient, et qu'on a déjà vues dans les réunions intérieures de la droite. Avec cette fougue méridionale, incapable de se modérer et de s'arrêter devant aucune considération, il prit prétexte de cette discussion purement financière pour diriger une attaque à fond contre le ministère, sans épargner les deux députés de la droite qui y étaient entrés. Il qualifia de monstrueuse l'alliance des anciens membres du cabinet avec deux membres de l'opposition royaliste, et énuméra avec une violence toujours croissante les griefs du passé qui auraient dû, selon lui, les séparer à jamais. C'était moins un discours qu'un anathème politique fulminé contre le cabinet, et la haute stature du général, la véhémence de son débit, ses yeux qui lançaient la flamme, son geste qui semblait frapper le ministère pour le renverser, ajoutaient à l'effet de cette scène »².

Ainsi, mus par la dynamique provisoire de la « réunion Vaublanc », les dissidents d'extrême-droite n'attaquent plus seulement leurs rivaux de manière indirecte, en vilipendant le « parti constitutionnel » et en repoussant toute alliance avec lui, comme ils le faisaient déjà depuis 1819. Puisqu'une telle alliance a eu lieu, matérialisée par une entrée de la droite au gouvernement, ils attaquent désormais publiquement et sans fard ceux qui ont conclu cette alliance pour le compte de la mouvance ultra-royaliste, à savoir Villèle, Corbière et leurs nombreux séides.

La disparition prématurée de la « réunion Vaublanc » ne met en aucune façon un terme à ces attaques de tribune : Donnadieu récidive dès le 19 mars 1821, suivi en mai par tous les

¹ Cf. notre remarque à cet égard dans l'introduction de cette thèse.

² Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, vol. 5, pp. 527-528.

autres « pointus » de la Chambre. La Bourdonnaye exprime lui aussi désormais publiquement son hostilité à l'égard de la conduite des chefs de l'aile modérée : « J'abandonne à l'opinion de la Chambre, à l'opinion de la France entière, le soin de prononcer sur une conduite aussi étrange. Puisse-t-elle éclairer les hommes qui se sont imprudemment jetés au milieu d'un tel ministère ! »¹. La fin de la session parlementaire montre que tout projet de loi, si secondaire soit-il, devient l'occasion de règlements de compte publics entre les deux ailes du parti : une loi sur les donataires de l'Empire comme une loi sur les pensions ecclésiastiques en offrent de vifs exemples. En vérité, c'est là le début de six ans de luttes acharnées menées à la tribune pour ainsi dire sans discontinuer, quel que soit le contexte et le rapport de forces du moment.

Si l'on compare à nouveau la situation française à celle d'un vieux pays de tradition parlementaire comme la Grande-Bretagne, on constate que les déchirements publics des parlementaires de droite à la tribune commencent donc en France dès le début de l'année 1821, et se poursuivent ensuite sans faiblir, alors qu'il faut attendre six ans de plus et la formation du gouvernement Canning (10 avril 1827), pour que l'aile des *Ultra-Tories*, l'équivalent des « pointus » français, se décide, autour d'Henri Pelham-Clinton, duc de Newcastle (1785-1851) et de lord Winchelsea, à former une extrême-droite autonome et à mener le combat contre le reste du parti conservateur, et contre les premiers ministres successifs Canning, Goderich (Robinson), puis surtout Wellington².

Encore cette dissidence parlementaire britannique des *Ultra-Tories*, principalement centrée sur la question de l'émancipation des catholiques irlandais, n'a-t-elle pas ce caractère général qui caractérise l'opposition « pointue » : seule l'adoption effective du projet d'émancipation catholique par Wellington en 1829 (contre l'avis contraire de 173 députés et 109 pairs) entraîne, bien tardivement, une extension du discours dissident à tous les sujets, notamment à celui de la réforme électorale - les *Ultra-Tories* se coalisant avec les radicaux d'extrême-gauche pour obtenir une démocratisation rapide du suffrage, imitant en cela, avec quatorze ans de retard, les positions ultra-royalistes françaises de 1816³.

Pour expliquer cette précocité singulière de la droite française de l'époque à afficher ainsi publiquement ses divisions, il faut analyser en quoi l'émulation de tribune, naturelle, n'a pu

¹ Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, vol. 5, p. 592.

² Pour la formation du groupe *Ultra-Tory* dès 1827 et le rôle prépondérant du duc de Newcastle, cf. Richard A. Gaunt, « The Fourth Duke of Newcastle, the *Ultra-Tories* and the Opposition to Canning's Administration », *History*, vol. 88 (n° 292), pp. 568-586. Les principaux parlementaires britanniques à lutter contre l'émancipation des catholiques décidée par Wellington et Peel, tous deux qualifiés d'« apostats » par les *Ultra-Tories*, sont à la Chambre des Lords, outre Winchelsea, Farnham, mais aussi l'ancien chancelier lord Eldon, et à la Chambre des députés Robert Inglis, et derrière lui Bankes, Moore, Thomas Lethbridge et le marquis de Chandos. Cf. à ce sujet Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, tome 10, ch. 43, p. 118.

³ Cf. la thèse non publiée de Douglas Simes, *The Ultra Tories in British politics, 1824-1834*, Oxford, 1974.

établir des hiérarchies incontestées au sein du « parti royaliste », et comment elle s'est transformée alors en un pugilat rhétorique permanent, nourri par les divisions sociologiques et anthropologiques qu'on a précédemment mises au jour.

1. La course relativement stérile à la prolixité publique

Le parti royaliste, disposait, en Monsieur (devenu Charles X en 1824), d'un guide ou d'un inspireur suprême ; mais il est apparu rapidement que la détermination de la vie politique quotidienne du « parti royaliste » lui échappait très largement. En vérité, c'était bien au sein de la Chambre des députés, dont les débats étaient minutieusement retranscrits dans la presse - contrairement à ceux de la Chambre des pairs -, et plus précisément parmi les députés les plus éloquents, que la sensibilité politique royaliste allait trouver à brève échéance ses vrais dirigeants : on entend par dirigeants, ceux qui détermineraient effectivement les choix publics du « parti » par rapport aux grands débats du moment, décideraient aussi de la tactique et des alliances éventuelles avec d'autres mouvances, et souvent même du choix des personnalités amenées à s'exprimer publiquement sur le sujet au nom du « parti » royaliste.

En ces temps d'éloquence retrouvée - après quinze ans d'atonie imposée par l'autocratie napoléonienne -, on assiste donc chez les ambitieux à une véritable course à la prise de parole. Celle-ci commence au début de la « Chambre introuvable », lorsque chacun prend conscience que des hiérarchies durables sont en train de s'établir, mais elle ne s'estompe pas ensuite ; Villèle avait donc raison, lorsqu'il confiait à son voisin, à la réunion Puyvert du 10 octobre 1815, que c'était la tribune qui donnerait des chefs au parti royaliste¹. La prolixité des uns et des autres établit donc une première hiérarchisation très importante entre les parlementaires d'une valeur quelconque et la grande masse des autres, tôt renvoyés à leur insignifiance.

a- La proportion considérable des « muets »

Nombreux sont en effet les députés muets, trop timorés ou incapables pour être jamais montés à la tribune et y avoir prononcé un discours - dans le cadre pourtant très policé de l'époque, où chacun s'inscrit préalablement à l'ordre du jour avant de se voir confier la parole le jour dit². Même en comptant comme des prises de parole les interruptions distinctes, faites par un parlementaire depuis son banc, du moment qu'elles dépassent les simples vociférations de groupe appelant à la clôture des débats ou à l'ordre du jour pendant le discours d'un député du parti adverse, la proportion de ces « muets » reste absolument considérable : sur 711

¹ Villèle, *Mémoires et correspondance*, vol. 1, ch. 13, p. 340 ; cet épisode a déjà été analysé au début du chapitre.

² Sauf à être autorisé à prendre la parole à brûle-pourpoint, notamment pour répondre à une attaque personnelle.

députés liés à la droite à un moment au moins de la Restauration, on en a compté 248, soit 35%, plus du tiers, qui n'ont jamais prononcé un discours ou même une interruption distincte durant toute la durée de leur passage au Palais-Bourbon.

Il faut compter aussi avec les quasi-muets, qui n'ont pris la parole pour un discours ou une interruption qu'un très petit nombre de fois, découragés, sinon ridiculisés, après leurs premières prises de parole totalement infructueuses. Leur nombre est encore très important, puisqu'ils sont 181 sur 711, soit 25%, un bon quart, dans ce cas¹. L'addition des deux catégories est impressionnante : la droite compte dans ses rangs 60% de députés muets ou quasi-muets, qui, toutes législatures confondues, ont pris la parole moins de cinq fois à la tribune de la Chambre, en ces quinze années de Restauration.

La capacité pour un parlementaire à prendre, puis à reprendre la parole un grand nombre de fois à la tribune est donc un critère impitoyable de sélection, qui établit un premier classement sommaire, mais très efficace, entre les élus. Dans ces conditions, on comprend mieux la frénésie de parole qui habite les députés épris d'une véritable ambition politique et dotés aussi d'un minimum de capacité rhétorique pour soutenir le difficile exercice de la tribune. Cette émulation, décourageante pour la grande masse des parlementaires, produit une hiérarchie pyramidale à base large, que l'on peut résumer par le tableau suivant.

Tableau 20. La hiérarchie de la parole : des députés inégalement prolixes.

Nombre de prises de parole, en qualité de député	Nombre de députés concernés	% de députés concernés (sur les 711 députés liés à la droite)	% cumulatif
0 – Muet	249	35%	35%
Entre 1 et 4	181	25,5%	60,5%
Entre 5 et 14	112	16%	76,5%
Entre 15 et 29	79	11%	87,5%
Entre 30 et 59	53	7,5%	95%
Entre 60 et 99	18	2,5%	97,5%
Entre 100 et 199	11	1,5%	99%
Entre 200 et 299	6	0,8%	99,8%
Plus de 300	2	0,2%	100%

L'accès à la parole est donc un phénomène cumulatif, avec un effet de spirale. Un député qui ne montre pas une capacité à prendre la parole en début de session, puis une rapide et efficace maîtrise de cette dernière à la tribune, se voit *de facto* dénier l'accès à la tribune, au sein même de son propre camp ; à l'inverse, un député habile à convaincre, à charmer ou même à présenter clairement son propos, se voit dès lors sans arrêt mis en avant par son parti

¹ 71 députés de droite ont pris la parole 1 fois à la Chambre, 51 l'ont pris 2 fois, 36 trois fois, et 23 quatre fois.

pour s'exprimer au nom de la collectivité royaliste. Cet effet de spirale est brutal, puisque on voit à la lecture du tableau que si d'un côté, plus des trois quarts des députés de droite prennent la parole moins de quinze fois, de l'autre, 5% des députés du même bord la monopolisent au moins 60 fois, et pour la moitié d'entre ces élus, plus de 100 fois.

Contrairement à d'autres époques plus contemporaines, l'explication ne peut pas venir de la présence plus assidue de ces députés-ci dans leur circonscription : la lenteur des transports de l'époque oblige les parlementaires de province à se rendre à Paris, logés dans des hôtels, pour toute la session parlementaire : les députés méridionaux en particulier sont dans l'incapacité de regagner ne serait-ce qu'une seule fois en quatre ou six mois leur circonscription¹. Hormis les absentéistes - il en existe quelques-uns -, qui ne se rendent pas du tout à Paris et renoncent dans les faits à exercer leur mandat, les députés sont donc globalement, par la force des choses, nettement plus assidus aux séances qu'un demi-siècle ou un siècle plus tard, ce qui ne les empêche donc pas d'être muets ou quasi-muets.

La brièveté des carrières, que l'on a décrite au chapitre 5, ne facilite certes pas la prise de parole des nouveaux venus, mais n'est pas non plus une explication satisfaisante. On peut même dire que, loin d'être un prétexte valable, cette brièveté de la carrière est moins souvent une cause qu'une conséquence de l'incapacité du parlementaire à représenter sa circonscription par la parole publique, en ce qu'elle peut déterminer les électeurs à se prononcer la fois suivante pour une autre personnalité.

On alléguera aussi l'argument bien connu, selon lequel l'essentiel du travail des Chambres se déroule en commission, que ce soit dans les commissions temporaires ou dans les bureaux permanents de la Chambre. Sans être inexact, cet argument n'est pas totalement juste non plus, car à l'époque, tout parlementaire un minimum actif en commission se voit automatiquement conférer la parole à la tribune : même un député maladivement timide et rigoureusement incapable d'affronter un public comme le philosophe Maine de Biran se retrouve ainsi, bon gré mal gré, à prendre la parole dix fois au Palais-Bourbon - à son corps défendant, peut-on dire sans exagérer.

¹ Ceci explique que l'on puisse disposer du compte rendu quasi journalier des séances par Villèle, dans la correspondance quotidienne qu'il adresse à son père, puis à sa femme : la longueur des trajets entre Paris et Toulouse fait qu'il ne peut se payer le luxe d'allers et retours entre la Chambre et son domicile familial.

b- Une prolixité plus nécessaire à la Chambre des députés qu'à la Chambre haute

Mais la prolixité est-elle un instrument de mesure suffisant pour identifier les parlementaires de la droite importants ? Les deux tableaux qui suivent, relatifs à chacune des deux Chambres, montrent la nette distorsion à cet égard entre députés et pairs dans le processus de hiérarchisation interne du « parti royaliste » : si la prolixité est manifestement un indice d'un certain intérêt pour établir une hiérarchie des rôles à droite à la Chambre des députés, il est en revanche d'une valeur beaucoup plus limitée à la Chambre des pairs.

Tableau 21. La présence massive de figures notables du « parti royaliste » parmi les députés les plus prolixes¹ de la droite.

D	Nom du député	Nombre de prises de parole	Nom du député	Nombre de prises de parole	D
	Villèle (ministre)	427	Formont	49	x
x	La Bourdonnaye (ministre)	313	Beaumont	46	x
	Cornet d'Incourt	297	Bruyère-Chalabre	45	
	Pardessus	274	Reboul	45	
x	Mestadier	258	Becquey (sous-secrétaire d'État)	44	x
x	Hyde de Neuville (ministre)	250	Doria	44	x
x	Dudon	248	Josse-Beauvoir	44	
	Puymaurin	228	Charencey	43	x
x	Berbis	186	Morgan de Belloy	43	
	Benoist	169	Gères de Camarsac	42	
x	Bourdeau (ministre)	148	Du Tertre	41	
x	Casteljacob	135	Martignac (ministre)	41	x
	Corbière (ministre)	116	Paul de Châteaudoable	41	
	Marcellus	116	Montbel (ministre)	40	
	Sirieys de Mayrinhac	114	La Boëssière	39	
	Du Hamel	110	Lastours	39	
	Bourrienne	107	Magneval	39	
x	Cambon (marquis de)	102	Boscal de Réals	38	x
x	Leclerc de Beaulieu	101	Caumont-La Force (François de)	38	
	Lainé (ministre)	98	Gautier	38	
	Piet	96	Lafont de Cavaignac	38	
x	Bonnet	95	Strafforello	38	
x	Agier	90	Bellart	37	x
x	Favard de Langlade	90	Forbin des Issarts	37	
x	Bouville	88	Montbel (de l'Indre)	37	x
x	Vaublanc (ministre)	86	Montcalm	37	
	Sainte-Aldegonde	82	Salis	37	
	Barthe-Labastide	81	Bonnet de Lescure	36	
x	Jacquinet-Pampelune	77	Delalot	36	x
x	Noailles (Alexis de)	77	Hautefeuille	36	x
x	Boin	75	Mousnier-Buisson	36	x
x	Ricard (Isidore de)	75	Saint-Chamans (Auguste de)	36	
x	Ravez (ss-secrétaire d'État)	68	Donnadieu	35	x
x	Clausel de Coussergues	67	Floirac	35	

¹ Les interventions faites en qualité de membre du gouvernement ou de représentant du pouvoir exécutif -commissaire du roi, etc.- ne sont pas comptabilisées, de même que les « opinions non prononcées » ; les personnalités réellement influentes au sein de la droite parlementaire sont mises en gras ; ceux s'étant positionnés, au moins à un moment, comme hostiles à la droite ou royalistes dissidents, sont cochés à la colonne D - pour dissidents - par une croix.

x	Bazire	65	Boisclairé	34	x
	Pavy	63	Du Plessis de Grénédan	34	x
x	Bacot de Romand	60	Frénilly	34	
x	Chifflet	59	Revelière	34	x
x	Blanquart de Bailleul	58	Broglie (prince Amédée de)	33	
x	Breton	58	Lizot	33	x
x	Bertier (Ferdinand de)	56	Chevalier-Lemore	32	x
	Sesmaisons (Humbert de)	55	Du Bourg	31	
	Bonald	54	Dubrueil	31	
	Laboulaye	53	d'Erceville	31	
x	d'Ambrugeac	49	Kergariou	30	

Tableau 22. Une prolixité¹ moins indispensable pour exercer une influence réelle à la droite de la Chambre haute

Nom du pair de France	Nombre d'interventions faites en cette qualité	Nom du pair de France	Nombre d'interventions faites en cette qualité
Lally-Tollendal	190	Bourmont (ministre)	9
Saint-Roman	140	La Force (Louis-J. de)	9
Montmorency (Mathieu de) (ministre)	92	M ^{gr} de La Luzerne	9
Mounier (sous-secrétaire d'État)	89	Vérac	9
Brissac	73	Nicolai (Aymard-Ch. de)	7
de Sèze	65	La Bourdonnaye-Blossac (Charles de)	6
Fitz-James	64	M ^{gr} de La Fare	6
Lévis (Gaston de)	57	La Ferronnays (ministre)	3
Castellane	55	La Forest (ministre)	3
Doudeauville (ministre)	42	Richelieu (ministre)	3
Chateaubriand (ministre)	41	Saint-Vallier	3
Narbonne	35	Bellune (ministre)	2
Pastoret	35	Branças	2
Ferrand (ministre)	33	Charette	2
Polignac (ministre)	32	La Trémoille (Charles de)	2
Bonnay	28	Rivière	2
d'Herbouville	27	d'Uzès (duc)	2
Montalembert	27	M ^{gr} de Bausset	1
Valentinois (de Monaco)	24	M ^{gr} de Boulogne	1
Kergorlay (Florian de)	22	M ^{gr} de Clermont-Tonnerre	1
Du Bouchage (ministre)	21	M ^{gr} de Frayssinous (ministre)	1
Dambray (ministre)	17	Maillé	1
Quélen (M ^{gr} de)	17	Blacas (ministre)	0
Talaru	16	M ^{gr} de Croÿ	0
Clermont-Tonnerre (ministre)	13	Damas (ministre)	0
Digeon (ministre)	13	Feltre (ministre)	0
Raigecourt	11	M ^{gr} de Latil	0
Séguier	11	Louvois	0
Bonald	10	M ^{gr} de Périgord	0
Breteuil	10	M ^{gr} de Rohan-Chabot	0
Fontanes	10	Vioménil	0

¹ Les interventions faites en qualité de membre du gouvernement (ministre, sous-secrétaire d'État) ou de représentant du pouvoir exécutif - commissaire du roi, etc. - ne sont pas comptabilisées, de même que les « opinions non prononcées ».

Si l'on examine d'abord la situation dans la première de ces assemblées (tableau 21), on constate que, sur les 90 députés les plus prolixes ayant parlé au moins trente fois, 56 ont une importance réelle - qu'elle soit primordiale ou secondaire - au sein du « parti royaliste », ce qui signifie tout de même que 40% sont des bavards sans importance. Si l'on prend un seuil plus élevé de 50 interventions publiques, cette adéquation globale entre fréquence de la parole et importance partisane est logiquement un peu plus vérifiée encore, puisque 37 députés sur les 44 concernés (soit 84% du lot) sont effectivement des hommes relativement importants au sein de la droite. On note malgré tout la présence de quelques bavards impénitents, qu'on laisse parler par faiblesse sans leur accorder pour autant la moindre importance : avec 228 interventions, Puymaurin, astucieux savant chimiste mais bien piètre politique, obtient sans contester la palme en la matière.

Ces bavards intarissables mis à part, on retrouve dans la liste du tableau tous les grands noms ou presque du « parti ultra-royaliste » à la Chambre : Corbière, Castelbajac, Marcellus, Bonald, Vaublanc, Bouville, Sesmaisons, Chifflet, Bertier de Sauvigny, et quelques autres à peine moins considérables - notamment les « techniciens » comme Cornet d'Incourt, Pardessus, Dudon, Benoist -, défendant chacun leurs positions dans le « parti » par des discours de tribune nombreux sur les sujets d'actualité ou sur leurs domaines de prédilection. On trouve aussi les principaux grands hommes du centre droit, ralliés à la droite dans les années 1820 de manière fugitive (Lainé, Bourdeau) ou définitive (Ravez).

Enfin, au sommet, La Bourdonnaye et Villèle semblent se livrer une lutte acharnée, confortant l'impression que le duel homérique entre les deux hommes qui est au centre de *la Villèliade* de Barthélemy et Méry s'est réglé à coups de discours, et pour ainsi dire aux points. Toutefois, il convient de noter qu'à compter de 1820, Villèle, par son statut de ministre, se voit octroyer la parole à de très nombreuses reprises, en tant que représentant du pouvoir exécutif, ce dont le tableau ne rend pas compte, étant centré sur la parole parlementaire exprimée ès qualités.

Dans le sillage de cette rivalité suprême entre Villèle et La Bourdonnaye, on constate que 45 députés sur les 90 les plus prolixes, soit la moitié exactement, ont été, à un moment au moins de la période, en dissidence par rapport à la majorité de la droite : soit que, avant 1820, ils aient appartenu à la mouvance constitutionnelle hostile aux ultras, soit qu'ils fassent ensuite partie de la contre-opposition pointue de manière plus ou moins durable ou ponctuelle entre 1820 et 1827, soit enfin qu'ils rompent avec la droite et fassent « défection » durant les trois dernières années.

Bref, parmi les hommes de la droite royaliste qui ont parlé assidûment sous la

Restauration, une moitié a parlé fréquemment contre cette même droite - au moment où ils rompaient avec elle ou ne lui appartenaient pas encore - ou plus souvent encore contre son unité. Jusque dans les statistiques, la parole de droite est donc, en large part, une parole de déchirement interne.

Dernière remarque : si la prolixité est une condition *sine qua non* pour jouer un rôle actif dans la stratégie parlementaire du parti, certains élus, incapables d'affronter la tribune, font le deuil d'une influence à la Chambre, mais se rattrapent par leur place notable à la Cour ou dans la haute fonction publique, qui leur garantit de manière détournée une certaine influence politique dans les milieux royalistes. Le meilleur exemple est offert par Vitrolles, élu en 1815 à la « Chambre introuvable », qui reste muet durant toute la session, tout en restant influent chez les ultras jusqu'en 1818, en raison de son rôle de principal conseiller politique de Monsieur à la Cour. Mais c'est le genre d'exceptions qui confirme la règle globale : pour un député, la prolixité est essentielle pour commencer à se ménager une influence, en dépit de rares voies alternatives, qui restent malgré tout l'exception.

La situation est sensiblement différente pour les pairs de France. Le tableau 22, qui résume la situation, retient les 62 pairs les plus influents de la droite - y compris ceux du centre droit constitutionnel, qui se rallient à la droite, pendant un moment au moins, au cours des années 1820 -, et examine leur prolixité.

Certes, les grands noms de la droite royaliste appartenant à la Chambre haute figurent dans la colonne de gauche et même tout en haut du tableau, parmi les plus prolixes : Chateaubriand, Montmorency, Fitz-James, Brissac, Polignac, Lévis, au milieu de quelques grands noms du centre droit rallié, comme Mounier, Pastoret, Clermont-Tonnerre, ou dans une moindre mesure Lally-Tollendal.

Mais la prolixité de ces grands noms - si l'on se limite toujours aux discours prononcés ès qualités de parlementaire, en excluant les discours ministériels - est très sensiblement moindre. Si l'on fait la moyenne des six principaux pairs ultra-royalistes qu'on vient de citer, on aboutit difficilement à 60 discours par tête : ce chiffre, chez les députés, est déjà dévolu aux honorables seconds du « parti royaliste » à la Chambre, non à ses *leaders*. Et, tout au sommet, on ne trouve rien de semblable à la rivalité entre Villèle et La Bourdonnaye, qui donnerait l'impression que la suprématie passerait d'abord par une prolixité surabondante. Le plus prolix de tous, Lally-Tollendal, est plus renommé pour sa corpulence formidable que pour une influence politique décisive sur son centre droit originel ou *a fortiori* sur la droite. Quant au second de la liste, Saint-Roman, il appartient dès l'origine à la mouvance

réactionnaire, contrairement à Lally-Tollendal. Il possède aussi une notoriété réelle dans l'opinion intéressée par la chose publique. Mais elle est due à son activité de publiciste, non à son rôle parlementaire, et tient aux opinions souvent paradoxales qu'il exprime, dans *le Conservateur* ou dans des brochures : cela en fait un marginal au sein de la mouvance droitière, et en aucune façon un *leader* du parti royaliste.

D'une manière générale, il est patent que le caractère non public des débats à la Chambre des pairs donne moins de prix à l'éloquence oratoire qu'elle en a à la Chambre des députés. Globalement, la Chambre haute discute beaucoup moins longtemps que les députés des différents projets de lois, qu'ils soient approuvés ou rejetés ; ils ne donnent pas toujours lieu à la nomination d'une commission parlementaire, quand les députés en nomment une d'emblée. Le commun des pairs, qu'on n'a pas fait figurer ici, ne prend qu'exceptionnellement la parole ; et ne parlons pas du taux d'absentéisme, infiniment plus élevé qu'à la Chambre des députés.

Mais comme on l'a vu, les personnalités remarquables de la Chambre haute, au moins à droite, pratiquent aussi une certaine réticence de l'expression publique à la tribune. En effet, la tradition des apartés et des conciliabules entre clans et coteries est telle que bon nombre de pairs royalistes peuvent exercer une forte influence sur leurs homologues royalistes de la Chambre haute, sans prendre la parole fréquemment. Nombreux sont en particulier les apparents muets sur le « banc des évêques », comme le tableau 22 le souligne de manière particulièrement nette ; or, ceci ne signifie nullement qu'ils sont sans influence à droite, ou qu'ils taisent leur avis : un homme comme le bouillant cardinal de Clermont-Tonnerre, par exemple, communique ses diatribes enflammées par mandements publiés dans la presse, sans jamais prendre la peine de s'exprimer publiquement à la Chambre des pairs.

2. L'éloquence mal récompensée, ou les difficultés à bouleverser des hiérarchies figées

Ainsi donc, une prolixité importante est un atout parmi d'autres pour acquérir une certaine influence parmi les pairs de droite ; elle est encore plus nécessaire pour les députés de droite. Toutefois, quelle que soit la Chambre considérée, ce facteur apparaît insuffisant pour fixer à lui seul la hiérarchie interne au sein du « parti royaliste ».

a- Des « grands discours » impuissants à fonder une suprématie personnelle

La qualité rhétorique des discours permet d'affiner les hiérarchies engendrées par la prolixité, mais sans avoir le caractère primordial que l'on pourrait imaginer. Les « grands

discours », si impressionnants soient-ils, parviennent certes à créer une notoriété ou à la conforter, mais sont impuissants à assurer la suprématie de l'orateur au sein de son parti ni à bouleverser des hiérarchies préexistantes, ainsi que vont le montrer les deux exemples qui suivent, relatifs le premier à Chateaubriand, le second à La Bourdonnaye.

La meilleure illustration de la relativité de l'éloquence dans la carrière est fournie par le cas de Chateaubriand. À son grand dépit, son style brillant tombe presque toujours à plat à la Chambre des pairs ; après son premier discours parlementaire éloquent du 6 novembre 1815 relatif à la loi sur les cris séditieux, Molé, qui le déteste, commente un peu ironiquement la désillusion du poète tribun : « On le vit remonter au bureau où il siégeait, avec ce sourire amer d'un orgueil qui se réfugie dans le mépris des applaudissements qu'on lui refuse »¹. Quinze mois plus tard, exploitant l'insuccès des discours de Chateaubriand, Molé pousse même l'ironie mordante jusqu'à déclarer à son intention en séance publique : « Si je voyais un homme d'un beau génie descendre dans cette arène, je lui dirais : reprenez votre lyre et remontez aux sphères dont vous êtes habitant »². Chateaubriand dresse lui-même une analyse sévère de cet échec de l'éloquence au palais du Luxembourg, qu'il relie à l'élitisme et surtout à la gérontocratie de la haute assemblée : « J'étais placé dans une assemblée où ma parole, les trois quarts du temps, tournait contre moi. On peut remuer une chambre populaire ; une chambre aristocratique est sourde. Sans tribune, à huis clos devant des vieillards, restes desséchés de la vieille Monarchie, de la Révolution et de l'Empire, ce qui sortait du ton le plus commun paraissait folie »³. Ainsi, la Chambre haute se révèle moins sensible à l'éloquence que la Chambre élective, même pendant la glorieuse période de 1824 à 1827 où elle fait figure de contre-pouvoir principal à l'administration villèliste ; en outre, elle est encore plus insensible à l'éloquence de la droite royaliste, qui reste minoritaire en son sein jusqu'à la grande « fournée » de pairs de novembre 1827⁴.

De ce fait, Chateaubriand devient ministre en 1822 pour des raisons qui tiennent largement à son activité de plume et à ses relations de salon, mais aucunement à son éloquence parlementaire à la Chambre haute. Durant son passage au gouvernement, il peut donner la mesure de son talent oratoire devant la Chambre des députés, plus réceptive à l'éloquence enflammée que la Chambre des pairs. Il compose donc avec soin un « grand discours », très impressionnant, qu'il prononce le 25 février 1823, dans lequel il vante la

¹ *Mémoires* de Molé, Paris, Plon, 1922-1930, 6 vol. ; extrait cité par Jacques-Alain de Sédouy, *Le comte Molé ou la séduction du pouvoir*, Paris, Perrin, 1994, ch. 8, p. 115.

² Débat sur la presse de février 1817. Extrait cité par Jacques-Alain de Sédouy, *op. cit.*, ch. 8, p. 124.

³ Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, 3^e partie, livre 25, ch. 2, rééd. Gallimard, La Pléiade, vol. 2, p. 7.

⁴ Sur les pourcentages de la droite au sein des Chambres, on renvoie au chapitre 2-B.

future expédition d'Espagne comme un moyen de réconcilier « sous la tente » les Français jusque là divisés par les querelles politiques héritées de la Révolution française¹. Ce discours est fort goûté par les députés, et vaut à Chateaubriand de vives félicitations, mais il sombre presque aussitôt dans l'oubli, en partie en raison d'un grave incident parlementaire suscité dès le lendemain par Manuel : il n'a donc pas permis à son auteur de prendre un ascendant décisif sur Villèle et les autres *leaders* du parti, ce qui était le but recherché. On arguera qu'à cette époque, les hiérarchies internes du parti étaient déjà fixées depuis longtemps, ce qui rendait plus difficile leur contestation.

Ce n'est assurément pas le cas le 11 novembre 1815, lorsque au début de la « Chambre introuvable », dans un climat d'exaltation unanime, La Bourdonnaye, jusqu'ici totalement inconnu du grand public, prononce son fameux discours exigeant « des fers, des bourreaux, des supplices » pour les grands coupables à l'origine des Cent-Jours ainsi que pour les régicides « relaps ». Cette diatribe, d'une grande force rhétorique, impressionne certes la Chambre, tandis que sa publication rapide confère à son auteur une notoriété définitive également au dehors ; elle lui permet de faire figure, pour une douzaine d'années, de chef incontesté de la frange la plus radicale des ultra-royalistes, muée à partir de 1819 en une extrême-droite autonome. Mais la violence du propos, qui effarouche jusque sur les bancs de la « majorité de 1815 », l'empêche de prendre la tête, comme il l'aurait souhaité, du mouvement ultra-royaliste tout entier et d'emporter la première place. Pour que La Bourdonnaye devienne enfin le chef - au demeurant très contesté - de la droite parlementaire, il faudra, treize ans plus tard, qu'une défaite électorale ait laminé les troupes gouvernementales, et bouleversé radicalement la donne en forçant le *leader* historique Villèle à la retraite, sous couvert d'une « promotion » à la Chambre des pairs.

En définitive, la droite de l'époque aime-t-elle l'éloquence ? Cette question, brutalement posée, apparaîtra sans doute excessive, d'autant que les violentes philippiques des dissidents contre l'aile majoritaire au cours des années 1820 paraissent montrer qu'une fraction des royalistes au moins apprécie une éloquence combative. Mais la majeure partie de la droite, quant à elle, semble davantage préférer les mots d'esprit d'un Cornet d'Incourt, les railleries d'un Corbière ou plus encore les vertus pédagogiques d'un Villèle pour résumer les discussions, à la véritable éloquence des tribuns.

¹ Extrait déjà cité dans cette thèse, au chapitre 7, p. 571.

Ce fait ne manque pas d'être relevé et moqué par la gauche libérale. Ainsi, Émile Deschamps, auteur - sous couvert d'anonymat - de la *Biographie pittoresque des députés de France*, raille-t-il : « Les membres du côté droit ont en général la poitrine délicate ; l'organe est la partie faible de leurs orateurs », après avoir fait cette remarque significative : « C'est le travers des orateurs du côté droit de vouloir transporter dans l'éloquence délibérative les agréments des entretiens de salon, et de traiter les affaires en face de la nation comme Maurepas les traitait dans les conseils de Louis XVI. Qu'ils suivent d'autres modèles, s'ils veulent obtenir des succès populaires. Nous ne leur proposerons pas pour modèle Mirabeau ; mais que du moins ils tâchent d'imiter Cazalès et Maury »¹.

Au sommet de la hiérarchie du parti, Villèle apparaît comme l'incarnation de cette absence de charisme. L'historien Charles Lacretelle note avec justesse : « La nature ne l'avait point formé pour être orateur. Une taille petite, une figure où la finesse s'annonçait aux dépens de la franchise, une voix nasillarde, voilà pour l'extérieur. [...] Mais il possédait à un degré remarquable le don d'un esprit clair, subtil et toujours présent. C'était un de ces hommes qu'écoute avec plaisir ce vulgaire des assemblées, qui, soit par un sentiment d'envie, soit par une froideur naturelle, se défend avec une implacable défiance de toutes les séductions oratoires »².

Mais il faut aussi noter que son grand rival La Bourdonnaye improvise difficilement, contrairement d'ailleurs à Villèle ; et, s'il compose avec soin ses discours, pleins de fougues oratoires sur le fond, il parvient rarement à mettre le ton adéquat, ce que soulignent tous les observateurs.

Alexandre Lardier, publiciste libéral, note ainsi : « M. de Labourdonnaye [sic], si connu pour la violence de ses discours, n'avait pourtant point été créé par la nature pour devenir un orateur exalté. Sa démarche lente, son air lourd et commun, ses gestes sans expression et sans grâce, sa voix creuse, monotone et faible, tout son physique enfin, l'empêchent de faire de l'effet à la Chambre. Orateur furibond sur le papier, il s'éclipse à la tribune, où il n'est entendu que d'un petit nombre d'amis qui se pressent sur les marches pour l'écouter »³.

Son confrère Émile Deschamps est encore plus sarcastique : « M. de La Bourdonnaye n'a pas reçu toutes les qualités qui conviennent à un orateur violent. Il écrit tous ses discours, et il les lit mal. [...] M. de La Bourdonnaye rédige ses mouvements *ex abrupto* huit jours à l'avance, et il en a sa poche pleine quand il demande la parole ; mais toute sa fougues est dans son cahier, et il semble avoir laissé sa bile dans son écritoire. [...] Vous avez souvent vu un oiseau se placer sur un caillou au bord d'un ruisseau, se pencher pour puiser de l'eau et avaler chaque becquée en levant la tête ; c'est M. de

¹ [Émile Deschamps], *Biographie pittoresque des députés de France, session de 1819 à 1820*, p. 360, puis pp. 325-326 (notice biographique sur Salis).

² Charles Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, vol. 3, Paris, Delaunay, 1830, pp. 191-192.

³ Alexandre Lardier, *Biographie des députés, session de 1828, marchands de nouveautés*, 1828, pp. 240-241.

La Bourdonnaye puisant dans son cahier une gorgée d'éloquence qu'il souffle au nez de ses adversaires. Qu'il souffle ! L'heureuse image, et comme elle peint bien M. de La Bourdonnaye, dont les joues s'enflent au commencement d'une phrase et se creusent à la fin ! Son action se précipite ou se ralentit, selon le plus ou moins de netteté de son écriture. Quelquefois une rature ou un mot passé l'oblige à s'interrompre au milieu d'un membre d'une période : il s'arrête, se penche sur sa feuille, répète sa phrase et poursuit son chemin jusqu'à la prochaine rature »¹.

Le député villèliste Pierre Beraud dresse un portrait un peu plus nuancé, mais qui va néanmoins globalement dans le même sens : « M. le comte de La Bourdonnaye, qui figurait très bien de sa personne à la tribune, avait cependant un débit lourd et monotone, qui serait bientôt devenu fatigant, si l'attention n'eut été continuellement soutenue par l'intérêt qui s'attachait presque toujours à ses discours écrits. Quand il se laissait parfois aller à l'improvisation, il était facile d'apercevoir, à ses hésitations et à la lenteur de son débit, qu'il était obligé d'exercer sur ses paroles une continuelle surveillance. [...] Il était pourtant de ces hommes que les obstacles irritent, mais qu'ils ne découragent pas. Je l'ai vu quelquefois se traînant dans les longueurs d'une improvisation lente et difficile, ranimé tout d'un coup par un signe de mécontentement ou de désapprobation de la Chambre, et lancer alors ces coups de boutoir qui ont contribué à porter si haut la célébrité dont il a joui à cette époque »².

Ainsi, de manière un peu paradoxale, on n'observe chez ceux que l'on nomme les « ultras » aucune véritable valorisation du jaillissement oratoire bruyant. En 1821, seul le redoutable Donnadiou impose sans y être invité son discours à une Assemblée tout entière rétive par sa voix tonitruante ; il a été formé, il est vrai, à l'école militaire de la Révolution. Mais ses qualités oratoires, rares dans son camp, n'entraînent nullement le succès personnel escompté : il ne peut imposer son *leadership*, même au sein de la fraction « pointue » à laquelle il appartient. Significativement, il se condamne au silence à partir de 1824 - sans doute encouragé en ce sens par la corruption ministérielle ou par un mystérieux chantage. La leçon est claire : si la prolixité de tribune est importante, l'éloquence flamboyante n'est pas en revanche un bon moyen pour s'imposer naturellement et bousculer les hiérarchies parlementaires à droite, quand elle ne constitue pas purement et simplement un obstacle à la promotion individuelle.

b- Des rapports parlementaires insuffisants pour modifier foncièrement la hiérarchie du parti

Si l'éloquence pure ne suffit pas plus que la seule prolixité, l'autorité d'un statut tel que

¹ [Émile Deschamps], *Biographie pittoresque des députés de France, Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, pp. 40-43.

² Pierre Beraud, *Souvenirs parlementaires*, Moulins, 1841, pp. 56 sq.

celui de rapporteur parlementaire d'une commission permettrait-il de se hisser au sommet de la hiérarchie interne de la droite ? Le tableau suivant permet d'apporter une réponse argumentée à cette question.

Tableau 23. Les 16 rapports parlementaires les plus importants de la droite

Nom du parlementaire	Rapport parlementaire important pour l'accélération de la carrière	Date du prononcé du rapport
Corbière, député	Projet d'amnistie (rapport hostile au projet ministériel)	27 décembre 1815
Villèle, député	Projet de loi électorale « Vaublanc » (rapport hostile au projet ministériel)	6 février 1816
Lainé, député	Projet de nouvelle loi électorale (« double vote ») (rapport favorable, en accord avec les ultras)	6 mai 1820
Fontanes, pair	Projet de nouvelle loi électorale (« double vote ») (rapport favorable, en accord avec les ultras)	22 juin 1820
Chifflet, député	Projet Peyronnet sur la presse (rapport favorable au gouvernement)	14 janvier 1822
Martignac, député	2 ^e projet Peyronnet sur la police des journaux (rapport favorable au gouvernement)	19 janvier 1822
Martignac, député	Projet de guerre en Espagne (rapport favorable à l'expédition)	20 février 1823
La Bourdonnaye, député	Projet d'exclusion du député Manuel (rapport favorable à l'exclusion)	28 février 1823
La Forest, pair	Projet de guerre en Espagne (rapport favorable à l'expédition)	11 mars 1823
Lévis, pair	Projet de conversion des rentes (rapport critique envers le projet villèliste)	21 mai 1824
Breteuil, pair	Projet sur la répression du sacrilège (rapport favorable au projet villèliste)	29 janvier 1825
Pardessus, député	Projet sur l'indemnisation des émigrés (rapport favorable au projet villèliste)	11 février 1825
Chifflet, député	Projet sur la répression du sacrilège (rapport favorable au projet villèliste)	5 avril 1825
Mousnier-Buisson, député	Projet de loi sur le droit d'aînesse (rapport mitigé)	28 avril 1826
Bonnet, député	Projet de loi Peyronnet sur la presse (rapport critique envers le projet ministériel)	7 février 1827
Gautier, député	Projet sur l'adresse au roi (projet critique envers Charles X)	15 mars 1830

En début de période, pendant les premiers mois de la « Chambre introuvable », la fonction de rapporteur parlementaire a eu incontestablement une importance décisive pour fixer les hiérarchies internes de la mouvance ultra-royaliste. Le succès rencontré dans cette tâche spécifique, consistant à présenter, puis surtout à défendre, le projet de la commission parlementaire, a notamment permis à Corbière, puis surtout à Villèle de s'imposer durablement, en damant le pion à La Bourdonnaye : celui-ci, payant ses outrances oratoires du

11 novembre 1815, n'est en effet pas parvenu quant à lui à se faire élire rapporteur d'une grande commission parlementaire, ce qui lui vaut d'être dépassé par ses rivaux.

Mais, si la fonction est déterminante au départ, quand les hiérarchies ne sont pas faites, la suite du tableau, qui ne retient pourtant que les rapports les plus importants, montre à l'envers qu'elle n'a plus la même importance. Les deux orateurs du centre droit Lainé et Fontanes, auxquels est laissé en 1820 le privilège de rapporter la loi très importante du « double vote », n'arrivent pas à en tirer une quelconque suprématie sur la droite. Par la suite, les rapporteurs des grands projets royalistes sont fréquemment des seconds efficaces du pouvoir villèliste, qui se trouvent ainsi mis à l'honneur par cette fonction ; mais ils n'obtiennent la plupart du temps que la confirmation d'une place hiérarchique, fort honorable du reste, qu'ils occupaient au sein du parti royaliste à la Chambre, sans pouvoir se hisser pour autant aux premières places : ainsi en va-t-il de Chifflet ou Pardessus à la Chambre des députés, de La Forest et Lévis à la Chambre des pairs.

Seul Martignac apparaît véritablement promu par ses fonctions de rapporteur, exercées en 1822-1823 : nouveau parlementaire, entré à la Chambre en novembre 1821 seulement, il accède ainsi à une brusque et rapide notoriété, qui en fait d'emblée un second de l'administration villèliste, à l'égal des personnages précédemment nommés. Particulièrement éloquent dans ces fonctions, il apparaît aussi comme un espoir de relève possible pour les temps difficiles. Mais en 1823, il s'agit alors d'un avenir lointain : la fonction de rapporteur, y compris lorsqu'elle a été brillamment exercée, permet d'accéder subitement aux secondes places, mais en aucune façon au premier rang.

En somme, les hiérarchies apparaissent précocement rigidifiées, et les dissidents royalistes qui parviennent à être nommés comme rapporteur d'un projet important peuvent bien embarrasser le gouvernement et gêner sa marge d'action, tel Lévis en 1824 ou Bonnet en 1827. Mais ils n'en tirent qu'un profit personnel très modeste, en terme de promotion individuelle au sein de la mouvance droitiste et même des fractions dissidentes de celle-ci. L'exemple le plus caricatural de cette relative inefficacité de la fonction de rapporteur est apporté par le cas de La Bourdonnaye, qui croit pouvoir remporter un triomphe décisif en se faisant nommer rapporteur de la commission *ad hoc* appelée à statuer sur l'exclusion de Manuel. Pourtant, alors que les outrances de ce dernier avaient créé une indignation maximale, l'opinion se retourne au fil des jours, jugeant finalement avec sévérité l'attitude intolérante de la droite, qui conduit à expulser Manuel *manu militari*, rappelant en cela le précédent funeste de l'expulsion des Girondins. Loin d'avoir tiré profit de ses fonctions de rapporteur, La Bourdonnaye en a au contraire éprouvé une sévère déconvenue. Gautier, dira-t-

on, a beaucoup tiré parti de son rôle de rapporteur de l'adresse des 221 en mars 1830, puisque sa nomination comme pair de France en octobre 1832, qui lui permet d'inaugurer une brillante carrière passant par le ministère des Finances en 1839, résulte sans nul doute de cette mission menée à bien. Mais il a fallu entre temps une révolution dans le pays, pour obtenir la récompense attendue en terme de promotion hiérarchique : prix cher payé, on en conviendra.

Au terme de ce rapide panorama, la hiérarchie interne du « parti royaliste » au Parlement, telle qu'elle se met en place pour dix ans au printemps 1816, apparaît donc excessivement rigide et difficile à modifier, quelles que soient les qualités individuelles mises en œuvre. Cette rigidité hiérarchique se matérialise aussi d'un point de vue spatial, car les places occupées à la Chambre par chaque député de la droite sont tout sauf insignifiantes.

3. La traduction spatiale des rigidités hiérarchiques et des tentatives pour les surmonter

La Restauration, réactivant après l'Empire des débats parlementaires dignes de ce nom, découvre les réalités acoustiques de la rhétorique parlementaire. Les députés situés au plus près de la tribune et du président de séance sont réputés avoir un net avantage pour diriger les débats et se faire entendre largement, alors que les places surélevées sont unanimement considérées comme les mauvaises places : voilà un point supplémentaire de rupture avec la période révolutionnaire, qui avait vu des gens de « la Montagne », à commencer par Robespierre, subjugué les Assemblées successives par leur puissance d'entraînement, leur magnétisme frénétique et la violence de leur discours. C'est d'autant plus vrai pour la droite, portée, comme on vient de le rappeler, à modeler l'éloquence politique sur le modèle des conversations de salon.

Ceci incite donc les ambitieux à se tenir au plus près du centre de gravité des débats, pour que leurs interventions inopinées soient audibles, et aussi pour se faire voir du reste du groupe et lui dicter commodément l'attitude à adopter, silence, applaudissements ou cris selon les cas. Il y a donc un enjeu hiérarchique fort dans l'occupation des places les plus proches de la tribune.

En étudiant la signification du mot « droite », on avait rapidement évoqué, au chapitre 1, cinq plans détaillés de la Chambre, qui sont conservés au département des Estampes de la Bibliothèque Nationale, et permettent de connaître la place de chaque député pour les sessions de 1818, 1819, 1823, 1824 et 1828¹. Il convient maintenant d'analyser ces plans un peu plus

¹ On a fait figurer à titre d'exemple une copie de ces plans dans les pages suivantes.

en détail, dans la perspective d'une étude des stratégies de carrières individuelles : comment l'attraction exercée vers les travées les plus basses se matérialise-t-elle concrètement ? La création de fractions dissidentes se traduit-elle ou non par une séparation spatiale étanche entre membres de la contre-opposition, puis de la « défection », et ministériels ?

Si l'on examine la session 1818 (10 décembre 1818-17 juillet 1819)¹, on s'aperçoit que la droite ultra-royaliste, en nette décrue numérique, se regroupe sans difficulté sur cinq petites rangées seulement. Or, ceci ne diminue en rien la forte primauté du premier rang sur tous les autres : on note ainsi que Villèle, le chef du groupe parlementaire, y a naturellement son siège, qu'il a choisi le plus à droite de tous ; il a pour voisin immédiat son fidèle ami Corbière. Toujours au premier rang mais à l'autre extrémité des travées de la droite, siège La Bourdonnaye, voisinant paradoxalement avec les rangs du centre droit. Il est séparé de ses deux rivaux par les quatre honorables seconds du groupe parlementaire que sont Josse-Beauvoir, Cornet d'Incourt, Marcellus et Benoist.

Dès le deuxième rang, la notoriété et l'importance politique décroissent sensiblement : hormis Salaberry et Mac-Carthy, qui jouent un rôle encore assez important, les autres ne sont déjà plus que des comparses, que ce soit Lemarchant de Gomicourt, Magneval, Bruyère-Chalabre, Pontet, Dussumier-Fonbrune, d'Hardivilliers ou Chabrillan. Ce spectre dégressif se poursuit ensuite jusqu'au cinquième rang. Dans les dernières travées, on note malgré tout trois noms remarquables, dont il faut commenter la place.

Au cinquième et dernier rang figure Paul de Châteaudouble : l'intéressé n'est pas encore devenu à cette date un des rouages essentiels du système de financement occulte des élections pour la droite, et fait pour l'instant figure de parlementaire anonyme parmi bien d'autres.

Dans la rangée précédente siège Clausel de Coussergues, l'ami intime du couple Chateaubriand : en dépit de sa participation à l'élaboration de la Charte en 1814 en qualité de commissaire du roi, Clausel n'exerce pour l'instant qu'une influence très restreinte au sein du parti, et se tient pour l'instant en retrait des grands débats.

Enfin, assis à un médiocre troisième rang, on note la présence de Bonald. Cette place anormalement élevée s'explique par le fait que ce grand théoricien, qui peut composer à l'occasion des discours assez forts², se révèle malgré tout un assez médiocre orateur

¹ *Intérieur de la Chambre des Députés, indiquant la place qu'occupe chacun des Mandataires du peuple français*, plan en demi-cercle, donnant la place et le nom des députés à la session de 1818, gravure à l'eau-forte coloriée déposée par Domère le 11 mai 1819, cote P.30638.

² Cf. notamment son discours sur l'abolition du divorce, prononcé à la Chambre le 26 décembre 1815, reproduit et annoté par nous dans Éric Anceau (dir.), *Les grands discours parlementaires du XIX^e siècle*, pp. 51-57.

parlementaire. Lamartine écrit de lui : « L'habitude de méditer et d'écrire lui avait enlevé le talent de la parole. Il était trop élevé et trop serein pour être orateur parlementaire ou orateur populaire. Il ne parlait pas, il pensait à la tribune »¹. Émile Deschamps donne plus de détails, dans une description de Bonald orateur, aussi plaisante que sarcastique, qui souligne la solennité souvent un peu ridicule du "grand homme" : « Cette face allongée, ce dos voûté, ces yeux qui semblent toujours attachés au même objet, ce visage à la fois immobile et soucieux, annoncent tout de suite un homme préoccupé d'une idée fixe. [...] M. de Bonald a trouvé la théorie de la *famille* et il s'est reposé comme Dieu, après le jour de la création. Il semble ne prendre aucune part à ce qui se dit ou à ce qui se fait [...]. Il ne rit pas, il ne murmure pas ; il ne dit pas : "je demande la parole", on la demande pour lui quand il veut parler ; c'est ordinairement M. de Chabrilan qui se charge de ce soin. Le président averti par ce voisin officieux dit : "M. de Bonald demande-t-il la parole ?" L'honorable membre répond à cette question en soulevant la tête, qu'il laisse retomber comme la statue du Festin de Pierre. [...] Son débit n'a pas le moindre accent. [...] On l'écoute en silence jusqu'au moment où il prononce le mot inévitable de *famille*, alors il attend qu'on ait cessé de rire, puis il reprend sa lecture »². Malgré sa contribution doctrinale de premier ordre, le théoricien de génie se voit donc implacablement relégué par ses pairs au troisième rang de la Chambre, faute d'une maîtrise suffisante des canons oratoires : les places, décidément, sont trop chères pour que les ambitieux du parti s'embarrassent de plus de scrupules que nécessaire.

Le centre droit se distingue pour l'instant très nettement de la droite, à laquelle il s'oppose. Ravez trône désormais au perchoir, tandis que Lainé siège au banc des ministres - alors situé au centre gauche - pendant la première quinzaine de la session, ce qui explique que son nom ne figure pas sur les bancs des députés. Dans les rangs de ces derniers, on note déjà quelques futures personnalités notables de la future majorité royaliste élargie : on repère au premier rang Mousnier-Buisson, au second rang Mestadier, Bourdeau et Breton, au troisième rang seulement Bellart. Le bavard Puymaurin quant à lui siège au deuxième rang, à la frontière entre le centre droit constitutionnel et la droite ultra-royaliste, illustrant à merveille les hésitations d'un petit groupe, qu'on a pu qualifier, depuis le premier chapitre, d'« apparenté » à la droite ultra-royaliste, mais ne se confondant pas tout à fait avec elle.

Le plan de la session 1819³ (29 novembre 1819-22 juillet 1820) ne montre aucun changement notable, si ce n'est l'apparition de Castelbajac, qui s'insinue à la droite de Villèle, au premier rang⁴ : le nouvel élu, toulousain lui aussi, espère sans doute non sans une certaine

¹ Alphonse de Lamartine, *Histoire de la Restauration*, Furne, Pagnerre et Lecou, 1851, vol. 2, livre 15, p. 409.

² [Émile Deschamps], *Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Maubach, 1820, pp. 34-36.

³ *Intérieur de la Chambre des Députés, indiquant la place qu'occupe chacun des Mandataires du peuple français*, gravure à l'eau-forte coloriée, Paris, Plancher, 1819, cote P.30639.

⁴ Une source écrite tend à indiquer qu'il s'agirait là d'une erreur typographique, et que Castelbajac siègerait en

naïveté prendre rapidement l'ascendant au sein du groupe parlementaire ultra-royaliste grâce à sa superbe faconde. Ceci tendrait à expliquer, une fois les premières déceptions essuyées, son implication dans l'agitation « pointue ». Son échec total à se hisser au niveau de ses espérances montre en tout cas, une fois encore, la rigidité des hiérarchies préétablies.

Le plan de la session 1823¹ (28 janvier 1823-9 mai 1823) offre des changements considérables. Grâce à la loi du « double vote », qui a porté le nombre des députés de 262 à 430, la Chambre, dans son ensemble, est plus densément occupée, ce qui avive encore les tensions internes pour la suprématie. En outre, les bancs de la gauche se sont clairsemés, ceux du centre gauche sont devenus quasi-déserts ; et le centre droit, qui garde une relative cohérence spatiale - à l'image de son autonomie politique partielle -, a dû se tasser dans la moitié la plus centrale de ses anciennes travées, afin de faire de la place à la droite pure. Celle-ci forme désormais un ensemble compact, qui occupe dix travées de profondeur, et un bon tiers de l'hémicycle en largeur. Le quart le plus à droite de la Chambre est, de loin, le plus densément occupé.

Pour marquer l'alternance politique, le banc des ministres est situé désormais au premier rang du centre droit, et non plus au centre gauche ; le premier rang du centre gauche est désormais dévolu aux hauts fonctionnaires (conseillers d'État, commissaires du roi) chargés de défendre les projets techniques en séance. En qualité de président du Conseil, Villèle s'est installé au centre droit donc, mais au plus près de la travée centrale : ceci a l'avantage de le garder encore une fois à quelque distance de La Bourdonnaye. Corbière a suivi Villèle pour rester à son voisinage immédiat, tandis que viennent à leur suite Bellune, Clermont-Tonnerre, Chateaubriand et Peyronnet, placé à proximité immédiate des bancs de la droite.

Précisément, au premier rang d'entre eux, siègent les deux principaux dissidents de la contre-opposition « d'extrême-droite », à savoir La Bourdonnaye déjà cité et Delalot, ainsi que Bouville, qui leur sert de comparse. Les trois hommes ne sont séparés du banc des ministres que par le petit escalier qui sert de frontière entre travées dite du centre droit et travées de la droite. La Bourdonnaye est physiquement le plus proche de tous ces ministres qu'il hait, et dont il souhaite ardemment prendre la place : la dramaturgie pathologique de la droite s'inscrit donc aussi, avec intensité, dans cette occupation de l'espace très resserré qui entoure la tribune.

réalité au deuxième rang, juste derrière Villèle, ce qui reste tout de même assez symptomatique des ambitions du personnage (cf. Émile Deschamps, *op. cit.*, pp. 188-189, notice sur Héroult de Hottot, où l'auteur dresse un panorama des rangs de la droite).

¹ *Chambre des députés de 1823*, coll. Hennin, cote Qb 1823.

Paradoxalement situés un peu plus à droite que les trois « pointus » dans ce premier rang, viennent les principaux députés ministériels qui servent d'appui quotidien au gouvernement villèliste : par rapport à 1818-1819, on retrouve toujours Josse-Beauvoir, Marcellus et Benoist, tandis que se sont agrégés en plus Pardessus - seul des nouveaux du premier rang à arriver à la mesure des anciens -, ainsi que Sirieys de Mayrinhac, Saint-Géry, Bourrienne, et Piet, placé à l'extrémité droite des bancs du premier rang.

En effet, Piet, cherchant à tirer un profit personnel du succès de sa « réunion » de groupe, a eu l'outrecuidance de s'asseoir à l'ancienne place du « patron » Villèle, ce qui a le don de déchaîner la fureur d'autres collègues ambitieux. C'est ainsi que Salaberry, pourtant villèliste comme Piet, écume : « Nos deux chefs universellement avoués, M. de Villèle et M. de Corbière, ayant été portés par nos efforts et par nos vœux au ministère, on n'avait ni voulu ni dû les remplacer. [...] La faute fut de ne pas laisser vides les deux places contiguës qu'ils occupaient à la tête du premier banc du côté droit. [...] Cela n'a pas été compris du bonhomme Piet ; il a jugé à propos de quitter la place qu'il s'était affectée en 1815 ; et ce sont ses ailes de pigeon et sa queue de rat qui sont venues se poser à la place de M. de Villèle. Personne ne devait s'y asseoir ; autrement, c'était Chilhaud de La Rigaudie, ou Cardonnel, ou Lastours, ou le marquis de Causans, qu'on devait y voir¹ ; mais cet excellent Piet n'a pas compris »². La vivacité du ton de Salaberry, si l'on met de côté le caractère naturellement emporté de son auteur, souligne l'étroite correspondance entre la place occupée sur les bancs de la Chambre et celle conférée à l'individu au sein du « parti royaliste » ; il montre aussi à quel point toute modification susceptible de modifier ce *statu quo* hiérarchique se heurte à de violentes réactions.

Si l'on remonte ensuite les bancs de l'assemblée, on constate que la plupart des autres membres de la contre-opposition que les trois déjà cités se pressent au deuxième rang : on remarque notamment Vaublanc juste derrière le banc des ministres, du Plessis de Grénédan, Béthisy, Granoux et Lemoine des Mares, sur les bancs de la droite. Ainsi, les deux premiers rangs sont donc truffés d'ennemis des ministres : ils les entourent au plus près, tout en rêvant de prendre leur place, et en animant pour ce faire un combat sans états d'âme extrêmement virulent contre ces puissants voisins devenus odieux par leur réussite.

Spatialement, « l'extrême-droite » mérite donc assez mal son nom, puisque ses principaux membres sont dispersés, comme on le voit, sur toute la largeur des travées de la droite, et mord même sur celles originellement dévolues au centre droit. Ce qui est sûr en revanche, c'est qu'elle est concentrée tout près de la tribune et du banc des ministres, comme

¹ Toutes ces personnalités, très secondaires dans le parti, semblent être nommées ici pour rabaisser encore Piet.

² Salaberry, *Souvenirs politiques, 1821-1830*, vol. 1, livre II, chap. 1, p. 122.

un signe de ses ambitions immenses. Donnadiou, dernier « pointu » notable en plus de ceux déjà cités, n'est assis qu'à peine plus loin, au troisième rang sur dix, sa haute taille, sa voix tonitruante et sa forte personnalité pouvant largement compenser ce léger éloignement. Ayant pris place comme Vaublanc sur les travées anciennement dévolues au centre droit, derrière le banc des ministres, il a pour voisin immédiat Martignac, ce qui est assez plaisant, tant le caractère, l'allure et le positionnement des deux hommes apparaissent dissemblables. Loin d'un fractionnement latéral de la Chambre entre ministériels et dissidents, on a donc plutôt affaire à une citadelle ministérielle physiquement assiégée par des opposants internes situés au plus près : c'est d'ailleurs très exactement l'image que retiennent Barthélemy et Méry dans leur *Villèliade*, qui décrit, comme l'indique le sous-titre, « la prise du château Rivoli » - siège du ministre des Finances et président du Conseil Villèle - par les hommes de la contre-opposition.

Dans un autre ordre d'idées, la grande difficulté qu'éprouve Chateaubriand pour constituer un réseau parlementaire à sa dévotion dans les deux Chambres, se lit aussi dans le positionnement spatial de ses deux amis les plus fidèles qui siègent à la Chambre élective. Contrairement aux députés qu'on vient de citer, ils apparaissent en effet très mal situés : Hyde de Neuville semble bouder à l'extrémité droite du huitième rang ; quant à Clausel de Coussergues, totalement isolé à la suite de sa mise en accusation maladroite de Decazes en 1820, il est relégué tout en haut de la Chambre, au dixième rang sur dix, en attendant son retour en grâce, au moins au sein de la fraction de contre-opposition.

Bonald, quant à lui, semble donner raison à Émile Deschamps qui le comparaît à la statue du Commandeur, aussi solennelle qu'immobile. Il est en effet toujours assis à la même place du troisième rang : seule sa nomination à la Chambre des pairs, effective à la fin de l'année, pourra le déterminer à quitter son siège.

Le plan de 1824¹, dressé après les élections générales en début de mandature de la « Chambre retrouvée », accuse l'évolution précédente : les travées les plus à droite sont plus que jamais pleines à craquer ; en revanche, le formidable pouvoir d'attraction des premières rangées sur les ambitieux de la mouvance royaliste reste intact, aussi bien pour la fraction ministérielle que pour les fractions dissidentes ; à cet égard, l'étalement relatif de la « droite » sur les travées du centre et de la gauche, a pour intérêt principal aux yeux des ambitieux royalistes de multiplier les sièges de premier et de second rang.

¹ *Tableau figuratif de la Chambre des députés pour la session de 1824, indiquant avec le plus d'exactitude possible la place qu'occupe habituellement chacun de ses membres*, coll. Hennin, cote Q^b 1824.

Il en résulte qu'à l'extrême gauche même de l'hémicycle, on voit se presser au premier rang tout à la fois deux villèlistes notables, Boisbertrand et Frénilly, mais aussi Castelbajac, revenu dans le giron villèliste moyennant l'obtention d'une Direction générale au sein de l'administration publique ; la contre-opposition est elle aussi représentée en la personne de Bouville. Pour demeurer ainsi au premier rang, et rester, ce faisant, dans la course à la suprématie, ces députés de droite ne rechignent pas à siéger pour l'occasion entre Casimir Perier et le général Foy ; de même au second rang peut-on distinguer les villèlistes Salaberry et Saint-Luc voisiner avec deux membres de la contre-opposition, Charencey et Leclerc de Beaulieu, mais aussi avec trois éminences libérales, en la personne de Jacques Koechlin, Stanislas de Girardin et Benjamin Constant en personne. Au centre droit, Martignac, mieux en cour que jamais auprès de Villèle, a pu avancer d'un rang : il figure désormais au second rang, juste derrière le garde des Sceaux Peyronnet.

Mais les places les plus chères de toutes restent bien celles qui sont situées dans les premières travées à droite. Au premier rang, on lit toujours une cohabitation crispée entre le camp villèliste et celui de la contre-opposition royaliste. Cinq importants seconds du clan villèliste sont toujours installés à l'extrême-droite de cette rangée ; il s'agit de Josse-Beauvoir, Saint-Géry, Bourrienne, Pardessus et Piet, déjà présents à ces places en 1823 ; mais par rapport à l'année précédente, Marcellus n'est plus là pour cause de promotion à la Chambre des pairs, Benoist a gagné le centre gauche - aux côtés de Donnadiou, qui s'est lui aussi avancé tout près de la tribune, tandis que Sirieys de Mayrinhac s'est installé au pied du perchoir toujours occupé par Ravez en qualité de secrétaire de la Chambre. Les dissidents de la contre-opposition ont profité de ces trois départs pour renforcer leur présence sur cette première banquette. On trouve toujours bien sûr La Bourdonnaye, en vis-à-vis immédiat des ministres ; il a désormais pour voisins quatre autres prétendants de la contre-opposition « d'extrême-droite », Granoux, du Plessis de Grénédan, Ferdinand de Bertier et Clausel de Coussergues, qui entendent eux aussi désormais s'imposer en cas de remplacement hypothétique du gouvernement Villèle par un autre plus largement ouvert aux dissidents. Clausel effectue ainsi un spectaculaire retour sur le devant de la scène parlementaire, qu'il met d'ailleurs à profit pour saper l'autorité de Villèle, dès le débat sur la conversion des rentes au printemps 1824, épousant en cela les volontés de son ami Chateaubriand. Quant à Ferdinand de Bertier, il affirme, sitôt élu député de Paris, des ambitions politiques considérables, que reflète ce positionnement spatial qui le met en évidence : en qualité de fondateur des Chevaliers de la Foi, il escompte, à juste titre d'ailleurs, que l'avènement sur le trône d'un roi dévot comme Charles X lui ménagera une influence qu'il estime méritée.

Au second rang, qui reste toujours moins prestigieux, l'on ne distingue plus d'importants à droite que Gautier et Kergorlay. Rougé, l'hôte de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, a réussi quant à lui à s'insinuer au troisième rang. Une poignée d'autres ambitieux, ne sont pas parvenus à jouer aussi bien des coudes, et ont dû se contenter de places plus lointaines : si Chifflet a pu avancer au quatrième rang - soit tout de même une progression de deux travées en une session -, le propriétaire du *Journal des Débats* Bertin de Vaux n'est qu'au cinquième rang ; Agier, nouvellement arrivé, doit se contenter d'un médiocre sixième rang.

Quelques autres enfin, en rupture avec le pouvoir, semblent avoir délibérément choisi les places hautes pour matérialiser leur dédain. C'est ainsi qu'une partie notable des personnalités de la dissidence royaliste, faute d'avoir pu gagner les premiers rangs très prisés au voisinage de La Bourdonnaye, ont décidé de se regrouper dans les hauteurs de l'extrême-droite de la Chambre, accordant ainsi leurs pensées à leurs positions spatiales, et créant une sorte de « Montagne blanche ». On trouve ainsi, rassemblés dans cette zone, Dubotdéro et Leroux-Duchâtelet au sixième rang, Hyde de Neuville et Pracomtal au septième rang, Bacot de Romand, Sanlot-Baguenault et Dudon au huitième rang. Bourdeau quant à lui trône seul, tout près de l'escalier central de la Chambre, au dixième rang : l'ancien membre du « centre droit » passé à l'opposition anti-villèliste, tout en matérialisant lui aussi spatialement sa prise de distances, espère aussi sans doute faire des émules parmi les sans-grade modérés de la nouvelle majorité, qui, venant d'être élus, ont pris place dans les travées les plus hautes du centre droit et du centre gauche de la « Chambre retrouvée ». C'est d'ailleurs probablement pour les faire échapper à son emprise délétère que d'Auberjon et Faure, animateurs comme on l'a vu de « réunions » de députés ministériels, ont pris place non loin de lui, le premier au huitième rang au centre gauche, le second au neuvième rang au centre droit, pour ainsi dire juste devant Bourdeau.

Ainsi donc, dans cette « Chambre retrouvée », les stratégies et contre-stratégies des divers dissidents royalistes s'entremêlent pour faciliter, rien que par un habile positionnement spatial, la propagation de l'hostilité anti-gouvernementale au sein de la Chambre.

Le plan recueilli pour la session 1828¹, à bien des égards, apparaît provisoire. On peut dater avec une relative précision sa réalisation au mois de mars 1828. Comme l'indique son titre de « plan rectifié », il a été établi après le début de la session, le 5 février 1828 ; il est à l'évidence postérieur au vote de l'adresse, qui a qualifié de « déplorable » l'administration

¹ *Tableau figuratif rectifié de la nouvelle Chambre septennale des députés pour la session de 1828*, coll. Hennin, cote Qb 1828.

villèliste sortante, puisque Chabrol et Frayssinous, ayant quitté le gouvernement le 3 mars 1828 en signe de protestation, ne figurent déjà plus sur le banc des ministres dans ce plan de la Chambre. En revanche, la confection du plan est antérieure aux résultats des nombreuses élections partielles d'avril 1828, car les députés élus lors de ces scrutins partiels n'y figurent pas¹. Ce caractère provisoire se ressent nettement à la lecture du plan, soit que certains, d'emblée, semblent mal placés, soit que, de manière beaucoup plus massive, un nombre important apparaisse susceptible de se déplacer.

D'abord, quelques personnalités, élues comme candidats indépendants du pouvoir, mais sans étiquette bien précise, se sont assises au petit bonheur, sans concordance avec leurs opinions réelles. C'est ainsi que dans le quart de la Chambre réservé aux travées de la droite, on trouve au troisième rang, égaré entre des royalistes authentiques, le vicomte Tirlet, député de la Marne, qui soutient jusqu'au bout Martignac, et vote ensuite avec la gauche en mars 1830 lors du vote de l'adresse des 221 ; de même en va-t-il au sixième rang pour le député de Gironde Legrix de la Salle.

À l'inverse, une poignée de « royalistes libéraux », se croyant toujours sous la « Chambre retrouvée » lorsque les royalistes disposaient de tous les bancs à leur guise, se sont précipités à l'extrême gauche de l'hémicycle pour manifester leur hostilité à Villèle, et s'y retrouvent très nettement isolés. Bertin de Vaux s'affiche ainsi crânement au premier rang, sans aucun royaliste autour de lui, n'ayant pour voisins que des libéraux prononcés tels que Sebastiani, Casimir Perier, ou Étienne, au premier rang, Laffitte, Méchin ou Benjamin Constant au second. Si certains de ces voisinages ont pu se révéler utiles après la révolution de 1830, ils apparaissaient pour l'heure singuliers et choquants, même dans le contexte d'une rupture nette et affichée avec le système villèliste. De même, Cambon et Preissac au troisième rang apparaissent en bien étrange compagnie, avec pour voisins de rangée les deux cousins Balguerie, Augustin Perier - le frère de Casimir -, La Fayette père et fils, Bignon, Chauvelin, et, pour ne rien gâcher, le républicain Dupont de l'Eure.

Le sage député de la Meurthe Jankowics et le député du Pas-de-Calais Pas de Beaulieu, l'un et l'autre en délicatesse avec l'administration villèliste, se sont également fourvoyés dans leur positionnement, ce qui leur vaut d'être isolés dans leur rangée au milieu de libéraux, l'un au quatrième rang, l'autre au cinquième rang. Ces situations singulières et contre-nature, à l'extrême-gauche et à l'extrême-droite de l'hémicycle, restent malgré tout extrêmement marginales, puisqu'elles concernent deux députés dans un cas et cinq ou six dans l'autre.

¹ Pour se limiter à deux exemples - qui sont d'ailleurs des victoires de la gauche libérale -, ni Martell, élu par la Gironde en avril 1828, ni Boigues, élu par la Nièvre à la même période, ne se trouvent sur le plan.

Le caractère provisoire du plan vient aussi du fait qu'ensuite, après les élections partielles d'avril 1828, le rapport de forces à la Chambre s'est nettement déséquilibré en faveur de la gauche. Bien qu'on ne dispose d'aucune indication ni représentation ultérieure de la Chambre jusqu'à la chute du régime, on peut raisonnablement gager que maints royalistes, qui s'étaient placés au centre gauche - ou *a fortiori* comme on l'a vu à l'extrême gauche - de l'hémicycle début 1828 pour manifester leur hostilité au système villèliste sortant, se seront rapatriés au moins vers le centre droit, soit dès le printemps 1828, soit pendant la session 1829, soit enfin en mars 1830, lors du vote sur l'adresse des 221, mettant ainsi en conformité leurs votes politiques attestés durant ces dernières années, au demeurant non homogènes, avec leur positionnement spatial à la Chambre.

Quoi qu'il en soit, ce plan provisoire livre en l'état quelques enseignements intéressants. Il témoigne d'abord de la violence du choc électoral de novembre 1827 : contrairement aux plans de 1823 et 1824, les parties gauche et droite de la Chambre sont désormais occupées de manière équilibrée, sans aucune surcharge numérique de la partie droite, au contraire - cette évolution étant confirmée par les élections partielles qui suivent.

Dans le quart le plus à droite de la Chambre, qui apparaît en léger sous-effectif, on voit déjà regroupés, tout au moins dans les premiers rangs, les parlementaires qui s'opposent d'emblée à la politique d'ouverture aux centres esquissée par la nouvelle équipe formée autour de Martignac. C'est ainsi que, dans la première rangée, on trouve assis, dans l'ordre : La Bourdonnaye - toujours tout près des ministres -, Delalot, Conny, Charencey, du Plessis de Grénédan, Pardessus, Bacot de Romand et Sirieys de Mayrinhac, tandis que Salaberry est assis juste derrière eux, au second rang. De cette façon, la réunion précoce de la partie la plus conservatrice des villèlistes et des membres réactionnaires de la contre-opposition, qu'on avait vu se regrouper à l'extérieur de la Chambre en réunion La Bourdonnaye, se matérialise aussi spatialement dans les travées. La nette domination des dissidents sur les villèlistes au sein de ce nouvel alliage est également confirmée, puisqu'au premier rang, seul Pardessus et Sirieys de Mayrinhac représente la sensibilité villèliste, au sein de cette droite en voie de reconstitution. Il est également intéressant de noter qu'au milieu de parlementaires aussi chevronnés que La Bourdonnaye, Pardessus ou Salaberry, on voit s'affirmer de jeunes talents de la droite royaliste, comme le quadragénaire Conny, qui prononcera en mars 1830 l'un des discours les plus remarquables de la droite au moment du débat sur l'adresse¹.

¹ Pour une édition récente du discours annotée par nos soins, cf. Éric Anceau (dir.), *Les grands discours parlementaires du XIX^e siècle, de Benjamin Constant à Adolphe Thiers*, 2005, pp. 119-123.

Dans les deux travées centrales de la Chambre, on trouve l'ensemble des parlementaires qui acceptent de faire crédit au gouvernement « Martignac » : partie des anciens villèlistes ayant refusé de rejoindre la réunion La Bourdonnaye, et cohabitant provisoirement avec les gens de la « défection », mais aussi frange modérée des libéraux. Si les derniers d'entre eux siègent dans l'ensemble au centre gauche tandis que les premiers préfèrent le centre droit, une telle rationalité n'est pas systématiquement observée. En outre, les sièges provisoirement occupés en ce mois de mars 1828 ne préjugent nullement de l'attitude adoptée ensuite, quand l'échec du rassemblement centriste voulu par Martignac fait renaître brutalement une bipolarisation presque simple des positions : ainsi, Bizien du Léopard et le duc de Crussol, qui voteront tous les deux contre l'adresse des 221 en dignes membres de la droite, siègent provisoirement au centre gauche près de la gauche, sans que cela prête à conséquence. Les futurs *leaders* du groupe de la « défection » ne sont pour l'instant pas regroupés : Agier siège au quatrième rang du centre droit près de la droite, tandis que Gautier siège au sixième rang, tout près de l'escalier central séparant centre droit et centre gauche ; quant à Delalot, qui sera aussi l'un des animateurs de la « défection » en mars 1830, il choisit provisoirement, comme on l'a vu, de se ranger au premier rang de la droite.

De manière significative enfin, les trois futurs ministres du gouvernement Polignac qui siègent déjà à la Chambre des députés ont des fauteuils relativement éloignés de la tribune - car ils n'ont qu'un rôle pour l'instant secondaire -, mais aussi très distants les uns des autres : Montbel se trouve au troisième rang du quart le plus à droite, signe qu'il fréquente déjà la réunion La Bourdonnaye et qu'il joue le jeu d'une union des droites ; d'Haussez siège au quatrième rang, à la lisière entre centre droit et droite, à l'image de son hésitation initiale entre soutien et hostilité au gouvernement Martignac ; Chantelauze enfin est assis au troisième rang tout près de l'escalier central, mais du côté du centre gauche.

On voit en définitive que les élections de novembre 1827 ont engendré un tel séisme politique qu'elles ont fait exploser enfin, bien tardivement, la plupart des anciennes rigidités hiérarchiques du système villèliste, à peine entamé jusque alors par les contestations violentes des dissidents. La recomposition très mouvante des partis qui s'ensuit n'est à l'évidence pas achevée en ce mois de mars 1828, mais elle occasionne déjà la mise en avant de nouvelles têtes, qui peuvent espérer un brillant avenir, tant que l'existence du régime n'apparaît pas menacée : c'est cette recomposition interne pleine de promesses mais inachevée qui s'achève brutalement avec le coup d'État raté de Charles X et la révolution de Juillet.

Avant cette fin inopinée, la difficulté et la lenteur du processus de recomposition sont très largement dues aux séquelles des luttes antérieures aux élections de 1827. Car la quasi-impossibilité de modifier les hiérarchies internes fixées en 1815, soit par la médiation des « réunions » de groupes, soit par le fonctionnement régulier du jeu parlementaire, a contraint les dissidents à user pendant huit ans (décembre 1819-novembre 1827) d'une rhétorique de la haine ravageuse. Celle-ci devra être étudiée quant au fond dans la quatrième et dernière partie de l'étude, lors de l'examen des divergences idéologiques internes de la droite. Mais on peut d'ores et déjà interpréter la vigueur exacerbée des dissidences droitières comme une vengeance par le Verbe d'ambitions inassouvies : l'incapacité absolue de Villèle à partager et mutualiser son pouvoir, tant à l'échelon ministériel qu'à l'échelon parlementaire, trouvait là son indissociable revers.

Il reste maintenant à voir si ces dissensions de tribune internes à la droite royaliste sont en quelque sorte préparées par les divisions des royalistes repérables à l'échelle locale, dans le déroulement des scrutins électoraux.

C. Soutiens électoraux aux dissidents et divisions des royalistes dans les urnes : une droite inégalement disciplinée selon les terroirs

Au chapitre 3, on avait longuement analysé les résultats électoraux des différents départements et des grandes villes, afin de dresser le zonage territorial le plus fin possible du phénomène d'adhésion ou de rejet suscité localement par la droite royaliste. Il faut ici examiner plus brièvement dans quelle mesure les scrutins montrent ou non une propension de certains collèges électoraux à soutenir durablement les dissidents royalistes, nourrissant ainsi des divisions internes qui s'observent ensuite dans l'hémicycle parlementaire.

Si l'on considère localement les modalités de l'élection, puis de la réélection des grandes figures de la dissidence interne à la mouvance royaliste, on s'aperçoit qu'il est très difficile à la vérité d'identifier de véritables bastions électoraux qui leur donneraient de manière durable la préférence, plutôt qu'aux royalistes orthodoxes ou aux représentants de la gauche libérale. Analysons rapidement les raisons de ces difficultés, avant de faire un bref panorama des collèges électoraux tentés plus que d'autres par l'élection de dissidents.

1. Des « dissidences » de scrutin superficielles et sans rapport avec les dissensions internes constatées à la Chambre

La première raison est que les divisions locales effectives entre candidats royalistes qui s'observent lors des scrutins mettent rarement en jeu d'authentiques dissidents portant ensuite le fer de la contestation à la tribune de la Chambre. En effet, la concurrence entre notables locaux nourrit un certain nombre de candidatures rivales, qui sont dépourvues d'un quelconque soubassement idéologique - la dissidence ne durant souvent, en l'espèce, que le temps du scrutin électoral : les rivalités entre royalistes sur le plan local ne se donnent même pas la peine en général de se draper dans des nuances ou des désaccords programmatiques, et de s'appuyer sur l'argumentaire de la contre-opposition. Tout au plus voit-on, lors des élections de novembre 1827, maints candidats royalistes non soutenus par l'administration insister fortement sur leur hostilité du moment envers le gouvernement Villèle, afin de se démarquer d'un candidat ministériel généralement doté quant à lui d'une présidence de collège.

L'absence d'enjeu idéologique dans ces luttes internes est telle qu'elle permet à de nombreux candidats royalistes, élus contre le candidat ministériel, de s'agréger ensuite, sans l'ombre d'une difficulté, à la majorité parlementaire de la Chambre. Certains candidats, dissidents le temps d'une campagne, se voient d'ailleurs récompensés de leur ralliement à la majorité en étant choisis lors des élections suivantes comme candidats ministériels, parfois même dotés de la présidence de collège.

C'est par exemple le cas du vicomte d'Abancourt, qui, marqué auparavant comme préfet constitutionnel, n'avait pas été soutenu lors de sa première élection à la Chambre au moment des élections législatives de 1824, bien que se présentant dans le département des Ardennes qu'il avait administré pendant cinq ans ; or, trois ans plus tard, en récompense d'une fidélité sans faille, Corbière et Villèle le propulsent au poste convoité entre tous de président du « grand » collège électoral du département.

À l'inverse, on peut repérer certains députés ayant été élus comme candidats « officiels » avec tout le système de pression publique mis au service de leur candidature, qui se détournent ensuite à la Chambre de la majorité villèliste pour rejoindre les dissidences internes de la mouvance royaliste. Un bon exemple est fourni par le comte de Valon, élu à Ussel, en Corrèze, comme candidat du pouvoir en février 1824 : il rompt dès juin 1824, avec le gouvernement Villèle, soit deux ans avant la propre rupture d'Agier et Gautier, futurs chefs de la « défection ». On peut d'ailleurs noter que ces derniers avaient eux aussi été nommés présidents de collège en 1824, à Parthenay et à Bordeaux. Ainsi, parmi les nombreux députés

qui viennent peu à peu grossir les rangs de « l'opposition royaliste » anti-villèliste entre 1825 et 1827 lors des votes de la Chambre, beaucoup, élus en 1820 puis en 1824 comme des royalistes parfaitement « orthodoxes », ne manifestent durant les scrutins électoraux aucun indice de divergence prévisible.

Il convient bien sûr de ne pas forcer le trait jusqu'au paradoxe : le soutien des autorités, et plus encore la désignation officielle comme président de collège, sont des signes d'adhésion au gouvernement royaliste, qui ne débouchent pas généralement sur une dissidence interne à la Chambre, et moins souvent encore sur une franche « défection » et une alliance durable avec la gauche libérale.

Dans l'ensemble, il n'en reste pas moins que les critères de dissidence ne sont que partiellement superposables en campagne électorale et à la Chambre. C'est un point très important, qu'il ne faut jamais oublier lorsque l'on s'intéresse aux phénomènes électoraux sous la Restauration.

2. Les expressions « dissidentes » des collèges électoraux limitées par la bipolarisation inhérente au mode de scrutin

La seconde raison est que la présence de dissidents royalistes notoires ne provoque qu'assez rarement un émiettement des candidatures. En effet, la suppression des élections à deux degrés en vigueur en 1815-1816, décidée par la loi Lainé de 1817 et confirmée ensuite par la législation de 1820 dite « du double vote », limite sérieusement les possibilités de recomposition entre différentes fractions politiques dans le temps imparti pour le scrutin. Elle accentue donc très fortement la réduction des candidatures, en obligeant la plupart du temps chaque camp à ne présenter d'emblée que le strict nombre de candidats à élire. En outre, en dépit des tentatives initiales de constituer un centre constitutionnel autonome qui serait le pivot de la vie politique, la tripartition encore maintenue entre 1817 et 1819 apparaît de moins en moins viable ; dès 1820, conformément au souhait du gouvernement Richelieu de nouer une fusion durable entre droite et centre droit, on observe lors des scrutins, en même temps que l'entrée en vigueur de la loi du double vote, une réduction des candidatures marquée par une bipolarité stricte qui se maintient pour l'essentiel jusqu'à la chute du régime.

L'absence de candidats libéraux ou « constitutionnels » dans un collège donné, ou la présence d'un seul candidat de ce camp lorsque plusieurs sièges sont à pourvoir, facilitent parfois la possibilité de candidatures royalistes en surnombre. De telles absences totales ou partielles de la gauche au scrutin restent exceptionnelles entre 1820 et 1822, mais elles sont en nombre beaucoup plus significatif en 1824, en raison d'un rapport de forces jugé trop inégal

pour relever le gant localement. En fin de période, elles se sont reproduites ici ou là - quoiqu'en nombre à nouveau beaucoup moins important -, en vertu d'accords tactiques de désistement passés avec certains royalistes dissidents : conclus de manière assez vaste aux élections de novembre 1827 avec des membres de « l'opposition royaliste » entendue de manière floue, ces accords de désistement ont été restreints à l'été 1830 aux seuls membres de la « défection » signataires de l'adresse des 221. Mais globalement, comme on s'en doute, une telle absence de la gauche au scrutin entre 1820 et 1830 est restée un phénomène assez minoritaire : ceci a donc conduit dans la plupart des autres cas les acteurs locaux de la droite des diverses nuances à s'entendre sur des candidatures communes limitées souvent au plus juste.

Dans l'ensemble, on compte très rarement plus du quart de candidatures de droite en surnombre, ce qui signifie que, la plupart du temps, ce n'est pas aux électeurs qu'il revient de procéder à la sélection interne du bon candidat, celle-ci étant définitivement réglée avant même le début du processus électoral.

Le tableau de la page suivante permet de donner, sur la période comprise entre 1820 et 1830, des exemples concrets de dix situations départementales. La proportion de candidatures royalistes en surnombre est d'abord calculée dans l'absolu - en divisant le nombre de candidats de droite par le nombre total de sièges à pourvoir dans le département entre 1820 et 1830 - ; puis elle est affinée, en défalquant les cas particuliers où l'absence totale ou partielle de candidats libéraux ou constitutionnels au scrutin rend plus attendues et normales ces candidatures royalistes en surnombre. Le classement des départements selon ce second taux permet d'identifier les départements où la discipline à droite est plus difficile qu'ailleurs, et ceux où, au contraire, elle est irréprochable.

On constate que l'aptitude à la discipline interne n'est pas couplée avec le niveau de puissance locale de la droite. En effet, des terres penchant massivement à droite peuvent parfaitement résister au démon des divisions internes, comme on le constate dans les Bouches-du-Rhône, ou bien limiter pratiquement les cas de candidatures dissidentes aux situations où la gauche libérale est absente du scrutin, comme on l'observe très largement en Haute-Garonne ; mais on trouve tout autant des départements très royalistes dans lesquels les divisions internes sont légion, comme en Aveyron, où la droite finit par perdre deux sièges au profit de la gauche à cause de ces divisions de scrutin. À l'inverse, dans des terroirs où la droite est faible, on observe là aussi tous les cas de figure : en Île-de-France, la faiblesse de la droite ne freine guère les dissensions internes, même à Paris, où la modestie des scores enregistrés aurait dû pourtant inciter les personnalités de la droite locale à une discipline

beaucoup plus forte dans les candidatures, en restreignant les querelles microcholine sanctionnées dans les urnes par des scores ridiculement bas ; au contraire, en Seine-Inférieure, la droite locale apparaît tellement complexée qu'elle renonce plus d'une fois à présenter un candidat - à rebours de la situation qu'on observe généralement dans la plupart des départements -, laissant du coup s'affronter entre elles les différentes fractions de la gauche et du centre.

Tableau 24. Une discipline locale à droite inégale selon les départements.

Département	Nombre total de sièges à pourvoir	Nombre total de candidats royalistes	% de surnombre de candidats de droite	% de surnombre, en tenant compte de l'absence de la gauche lors du scrutin
Seine-et-Oise	34	46	35%	29%
Aveyron	24	31	29%	29%
Dordogne	36	47	31%	19%
Gard	21	25	19%	19%
Seine	61	68	15%	15%
Finistère	29	33	14%	10%
Bouches-du-Rhône	22	25	14%	9%
Drôme	12	13	8%	8%
Haute-Garonne	34	40	18%	6%
Seine-Inférieure	39	36	-8%	-8%

Il convient maintenant de préciser l'analyse selon le type de collège électoral considéré.

Dans les collèges d'arrondissement, qui n'élisent plus qu'un seul député depuis 1820 en vertu de la législation du double vote, la candidature royaliste est nécessairement unique si l'on ne veut pas courir le risque périlleux de la division, ce qui rend d'autant plus délicate l'élection d'un dissident reconnu comme tel au moment du scrutin. Au contraire, dans les collèges de département et les collèges uniques conservés pour les départements faiblement peuplés, le nombre de députés à élire, compris entre deux et quatre, permet le panachage entre candidats de diverses nuances, ce qui rend nettement plus aisés les arrangements et donc l'élection d'un dissident royaliste dans le total des élus.

Cette distorsion entre les deux types de collège apparaît particulièrement forte dans la première moitié des années 1820, lorsque la dissidence est exclusivement incarnée par les « pointus » de l'extrême-droite.

Si l'on étudie concrètement les conditions d'élection des onze députés identifiés comme membres de la contre-opposition dès avant 1824, qui forment donc le noyau originel de la dissidence royaliste¹, on s'aperçoit que dix sur onze ont été élus en 1820 par les collèges de département ; un seul, Donnadiou, a été choisi par un collège d'arrondissement, celui d'Arles, et réélu par ce collège en 1824. Hormis cette exception unique, située géographiquement en plein cœur de la « Terreur blanche » de 1815, on a donc confirmation de l'extrême difficulté des « pointus » identifiés comme tels à se faire adouber au sein des collèges d'arrondissement, composés, rappelons-le, d'électeurs à 300 francs. En 1824, sur ce corpus de onze membres, un second député autre que Donnadiou parvient à se faire élire à son tour par un collège d'arrondissement : il s'agit de Dubotdéro, élu à Pontivy (Morbihan), au cœur de la Bretagne « blanche » ; mais il faut préciser qu'à cette date, le député a rompu avec la dissidence et accepté la présidence de collège offerte par le pouvoir villèliste, ce qui modifie donc son image.

Même dans ces rarissimes collèges d'arrondissement où le « pointu » représente l'unique candidat royaliste, les voix qui l'élisent sont celles de toute la droite. Ainsi, Donnadiou, se présentant pour la première fois à Arles en novembre 1820, est élu dès le premier tour avec 63% des voix, score comparable à celui obtenu à Aix par Bausset (61%) ou à Marseille par Strafforello (74%), tous deux villèlistes : à l'évidence, Donnadiou n'a pas bénéficié seulement des voix d'électeurs sympathisants de « l'extrême-droite », mais bien de celle de l'ensemble des électeurs royalistes locaux. En 1824, avec la poussée générale de la droite aux élections, Donnadiou réalise un score de 73% des voix. C'est certes un peu en deçà des scores réalisés à cette date par les quatre autres députés élus des Bouches-du-Rhône, tous villèlistes, compris entre 81% et 93% ; mais le poids électoral payé par Donnadiou pour ses outrances verbales violemment anti-gouvernementales apparaît néanmoins fort limité : pour l'essentiel, l'électeur royaliste local semble une fois encore très majoritairement refuser d'établir une distinction entre les personnalités orthodoxes et les dissidents. Arles ne se spécialise d'ailleurs pas durablement dans le choix d'un dissident puisqu'en 1827, Donnadiou ne se représentant pas, le collège de l'arrondissement fait un triomphe au villèliste modéré Lagoy (88%), réservant du même coup un score humiliant au candidat de l'opposition unie, en la personne du « défectionnaire » Hyde de Neuville, ami de Chateaubriand.

¹ Il s'agit de Berset (Mayenne), Bouville (Seine-Inférieure), Clausel de Coussergues (Aveyron), Delot (Marne), Donnadiou (Bouches-du-Rhône), Dubotdéro (Morbihan), Dudon (Ain), du Plessis de Grénédan (Ille-et-Vilaine), Kergorlay (Oise), La Bourdonnaye (Maine-et-Loire) et Vaublanc (Calvados).

Dans les autres cas, le député « pointu » s'est donc présenté devant les riches électeurs du collège de département, et a été l'un des candidats présents sur des listes royalistes officieuses panachant sans scrupules villèlistes et pointus. Or, on constate sur le plan local que le « grand électeur » royaliste, quelles que soient ses préférences intimes pour telle ou telle fraction, a voté sans broncher dans des proportions similaires pour les uns et pour les autres, afin de donner les chances maximales de succès à la droite dans son ensemble. Illustrons notre propos par quelques exemples significatifs.

La Bourdonnaye a toujours été élu par le collège du département du Maine-et-Loire, au sein d'une députation de trois membres. En novembre 1820, premières élections qui suivent la nouvelle législation électorale, mais aussi la création publique d'une dissidence parlementaire « pointue », il est élu dès le premier tour avec 56% des voix : c'est à peine moins que le score obtenu par les deux autres députés, villèlistes, Benoist et d'Andigné de Mayneuf, qui recueillent aussi dès le premier tour 61% et 59% des voix. Autrement dit, lors de ce scrutin, il est impossible de dénombrer dans les urnes angevines du grand collège un pourcentage d'électeurs « pointus » ; tout au plus peut-on dire que 5% des électeurs de ce collège au plus sont des royalistes exclusivement modérés, qui refusent de voter pour le chef de l'extrême-droite en même temps que pour les deux autres candidats de la droite. En mars 1824, La Bourdonnaye réalise au même collège un score de 63%, compris entre celui des deux autres royalistes, à savoir le maire d'Angers Villemorge (64%) et La Potherie (54%), moins solidement implanté : toute interprétation en terme de faveur ou d'hostilité des électeurs royalistes locaux à l'égard de la dissidence pointue se révèle alors totalement impossible.

En Ille-et-Vilaine, Louis Joseph du Plessis de Grénédan, membre actif de l'extrême-droite, siégeant une première fois à la Chambre en 1815-1816, est en permanence réélu ensuite au collège départemental, en novembre 1820 (196 voix), mai 1822 (192 voix), mars 1824 (192 voix), novembre 1827 (146 voix) et juillet 1830 (149 voix) : ceci témoigne d'une volonté manifeste des électeurs de ce collège, à peine érodée en fin de période, de porter à la députation un royaliste indiscutable, fût-il un dissident extrémiste porté à l'outrance verbale. Toutefois, le même collège élit comme autre député en 1820, 1822 et 1824 Ferdinand de La Vieuville, villèliste et ami proche de Corbière, avec des scores légèrement supérieurs à ceux obtenus par du Plessis de Grénédan : 222 voix en 1820 (26 voix d'écart), 209 en 1822 (17 voix d'écart), 205 en 1824 (13 voix d'écart seulement). Comme en Maine-et-Loire, la seule chose qu'on puisse mettre en valeur est qu'une poignée infime d'électeurs royalistes (10% à peine de l'ensemble) répugnent à voter pour un candidat d'extrême-droite en même temps que pour les autres candidats de droite « classiques », à savoir La Vieuville, puis, après

la nomination de ce dernier à la Chambre des pairs, Montboucher et également Trégomain, lui aussi royaliste « orthodoxe », élu et réélu de 1822 à 1830. Il n'y a donc en aucune façon de spécialisation du collège électoral concerné dans un vote exclusif de rupture dissidente.

Dans la seconde moitié des années 1820, la disparité préalablement observée entre les deux types de collège s'estompe, car l'identité et l'image des dissidents se sont en grande partie transformées, de même que leur tactique politique : loin des vieux dissidents « d'extrême-droite », les nouveaux dissidents royalistes incarnent au contraire désormais une ouverture vers la gauche, passant par une alliance électorale claire avec les libéraux et par des accords de désistement. L'élection au sein des collèges d'arrondissement se trouve de ce fait nettement facilitée pour ces dissidents-ci.

Ceci explique que, lorsque l'on étudie les conditions de réélection des 19 anciens députés de droite reconduits en juin-juillet 1830 avec le soutien tacite ou explicite des libéraux¹, on dénombre onze élections dans les collèges d'arrondissement et huit dans les collèges de département. Mais ici comme précédemment en 1820 ou 1824, le dissident n'est pas élu comme un *challenger* qui ajouterait sa candidature à celles de la droite orthodoxe et de la gauche, mais bien comme le représentant d'un des deux camps politiques, en l'occurrence désormais le camp de l'opposition au gouvernement royaliste.

En résumé, les dissidents élus en 1820 et 1824 - généralement au sein des grands collèges départementaux - ont été portés à la victoire en candidats royalistes comme les autres, par tous les électeurs de droite du collège ou presque ; au contraire, ceux élus en 1827 et plus encore en 1830, indifféremment par les deux types de collège, ont au contraire été d'abord choisis comme hommes d'opposition, avec des voix venues pour l'essentiel de la gauche. Dans tous les cas, les scores réalisés par eux dès le premier tour de scrutin n'ont jamais été réductibles, loin s'en faut, à des votes spécifiques en faveur d'une dissidence royaliste : un électeur qui vote localement pour La Bourdonnaye ou du Plessis de Grénédan choisit en fait de voter à droite beaucoup plus que d'élire un dissident - au point d'ailleurs de voter simultanément pour des villèlistes - ; de même qu'en 1830, les électeurs locaux d'Agier, Gautier ou Hyde de Neuville choisissent avant tout de voter contre la droite et pas spécifiquement pour la « défection » royaliste.

¹ Les députés concernés sont Agier, Bertin de Vaux, Bizemont, Bourdeau, de Caux, Delalot, Durand (de Perpignan), Durand (de Metz), Favard de Langlade, Gautier, Hyde de Neuville, Laval, Raudot, Ricard, Rouillé de Fontaine, Saint-Cricq, Teulon, Tibord du Chalard, et aussi Martignac, élu sans véritable concurrent au collège de Marmande.

Dans ces conditions, il apparaît assez artificiel de chercher des bastions électoraux qui accorderaient spécifiquement leurs faveurs à long terme aux dissidents royalistes. Ne peut-on néanmoins déceler certaines dynamiques régionales dans ce phénomène de dissidence ?

3. Des implantations géographiques de dissidents malgré tout significatives

Il convient de partir des bastions électoraux des « pointus », premiers dissidents historiques, puis d'examiner l'évolution des terres d'élection dissidentes au fil des ans et des transformations du phénomène de la dissidence royaliste.

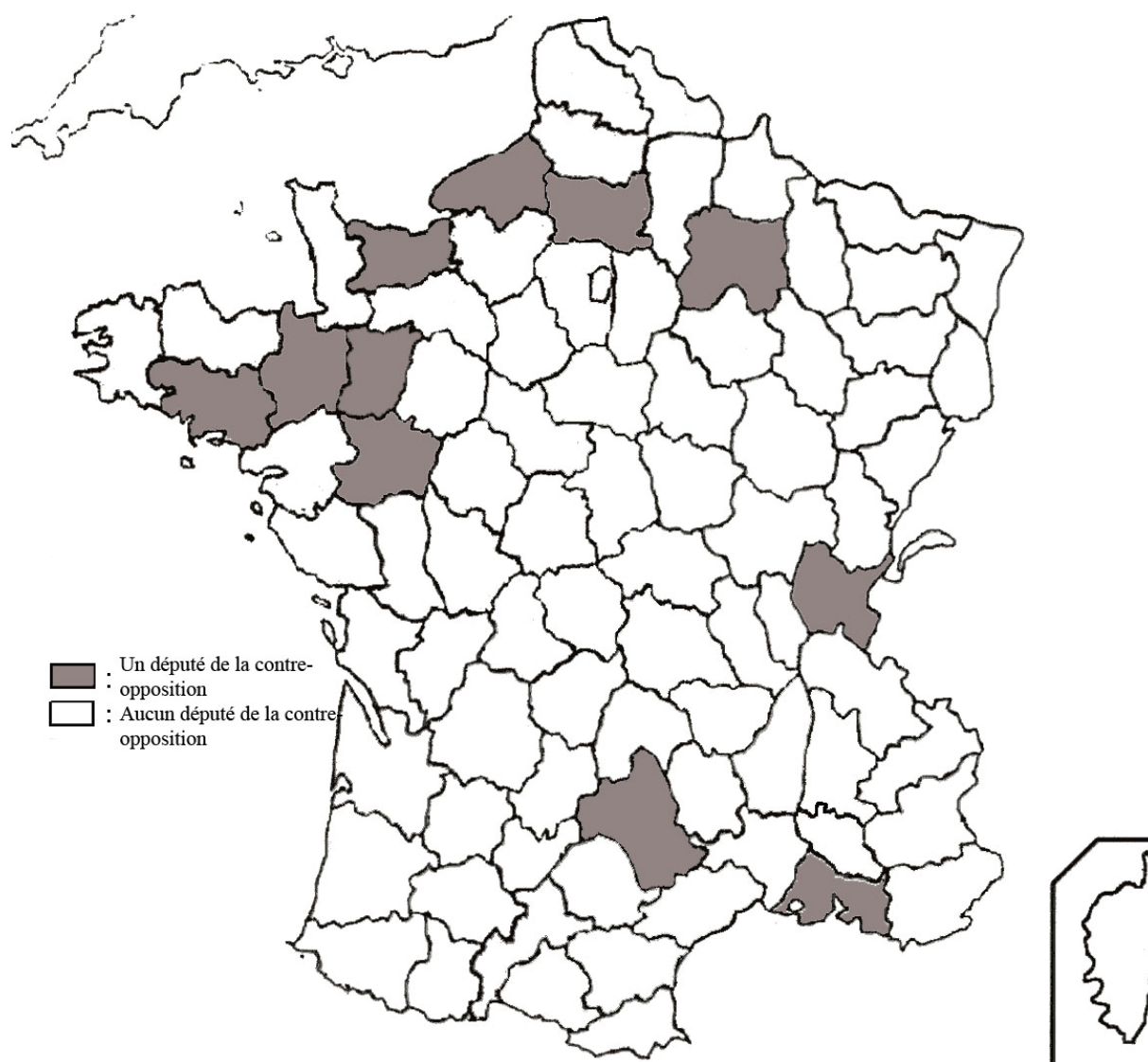
a- Les « pointus », des royalistes presque comme les autres lors des scrutins locaux

En premier lieu, on constate que les « pointus » ne se font pas toujours élire dans des terres nettement ancrées à droite. La carte 13, qui figure page suivante, représentant les départements d'élection des 11 députés de la dissidence d'extrême-droite entre 1820 et 1823 le montre à l'envi. Si l'Ouest et le Midi sont davantage concernés que le Centre ou le Nord-Est, aucun bloc régional homogène ne se distingue vraiment. Bien plus, sur les onze départements en cause, on n'en trouve qu'une petite moitié pour pencher clairement à droite durant la période de la Restauration, que ce soit de justesse (l'Ain), plus franchement (le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine), ou de manière inconditionnelle (l'Aveyron et les Bouches-du-Rhône, en l'occurrence le collègue d'Arles).

Une grosse moitié des « pointus » identifiés comme tels dès avant 1824 ont été élus par des départements pour le moins réservés vis-à-vis de la droite. Les profils électoraux de ces départements élisant paradoxalement un « pointu » d'extrême-droite sont d'ailleurs très divers : on trouve aussi bien la Seine-Inférieure, viscéralement hostile aux royalistes à l'échelle des quinze années considérées, que le Maine-et-Loire et la Mayenne, départements très clivés, sans domination nettement marquée de l'un des deux camps, sans oublier trois départements versatiles, penchant globalement à gauche (Marne, Oise), ou basculant de la droite vers la gauche au cours des années 1820 (Calvados).

Cette diversité doit être rapportée à nos explications précédentes relatives aux modes de scrutin et au comportement des électeurs royalistes dans les grands collèges départementaux.

Carte 13



**Implantation électorale des 11 députés « pointus » en 1820-1823 :
un débordement hors des bastions traditionnels de la droite**

Les grands électeurs royalistes des collèges départementaux profitent d'une conjoncture exceptionnellement bonne en 1820 comme en 1824 pour unir leurs forces autour d'un groupe de candidats, qui soient suffisamment divers pour satisfaire chaque fraction de l'électorat, sympathisants des « pointus » compris. On constate donc que le pragmatisme et l'absence d'exclusive en faveur ou en défaveur de telle ou telle fraction expliquent à chaque fois l'élection d'un « pointu » au sein d'un grand collège, que ce soit dans les départements globalement favorables ou hostiles à la droite.

Toutefois, la discipline de vote apparaît logiquement plus difficile à obtenir dans les collèges électoraux où la droite n'est pas traditionnellement dominante.

En effet, dans les grands collèges qui votent sur le long terme à droite, on a vu précédemment que les différences de scores entre les différents candidats royalistes portés à la députation, qu'ils soient « pointus » ou villèlistes, étaient minimes : ceci s'observe aussi bien, on s'en souvient, dans un département comme l'Ille-et-Vilaine, où les collèges d'arrondissement sont à l'unisson royaliste du grand collège, que dans un département comme le Maine-et-Loire, pour lequel le collège départemental joue durant la période un rôle traditionnel de contrepoids face à des collèges d'arrondissements penchant nettement à gauche (à l'exception de Beaupréau). Dans ces grands collèges droitiers, un La Bourdonnaye ou un du Plessis de Grénédan sont élus, soulignons-le encore, avec des scores voisins et souvent égaux de leurs collègues villèlistes élus en même temps qu'eux par les mêmes électeurs.

À l'inverse, dans le grand collège de Seine-Inférieure, pour prendre un exemple où la domination droitrière est au contraire extrêmement conjoncturelle, partielle et précaire, on observe une disparité beaucoup plus forte entre les scores des candidats anti-libéraux, ce qui témoigne d'une réticence beaucoup plus forte d'une partie de l'électorat royaliste local à cautionner le panachage des tendances et à voter pour un « pointu », membre avoué de l'extrême-droite. Ainsi, en 1820, le candidat du centre constitutionnel élu avec le soutien massif de la droite, Jean-Marie Duvergier de Hauranne, obtient 72% des voix ; le candidat du centre droit, Ribard, obtient 68% ; le candidat villèliste, le prince de Montmorency, 63% ; enfin, bon dernier, le « pointu » Bouville n'obtient que 56% des voix, soit 16% de moins que le député le mieux élu, alors même qu'en face, le candidat le plus menaçant en voix est le républicain d'extrême-gauche Dupont de l'Eure. Manifestement, pour bon nombre de grands électeurs royalistes rouennais, une telle personnalité n'est pas suffisante pour servir de repoussoir et les convaincre d'apporter leurs voix à un homme de l'extrême-droite. En 1824, en pleine vague électorale royaliste, Bouville, certes réélu au même collège, obtient encore

néanmoins un score de 10% inférieur au candidat de droite le mieux élu.

On voit donc nettement ici, à travers ces quelques exemples, se dessiner des différences significatives dans les attitudes électorales royalistes face à la dissidence « pointue » : si la radicalité extrémiste - « ultra », pourrait-on dire, en utilisant un terme déjà anachronique en 1820¹ -, n'émeut pas plus que cela le grand électeur de droite angevin ou rennais, il n'en va pas de même à Rouen : en cette zone, l'électeur de droite, par caractère et aussi parce qu'il se sent en position de faiblesse numérique, se montre volontiers tiède, réservé, circonspect, y compris au grand collège, au point d'éprouver des pudeurs virginales à voter pour l'extrême-droite, même lorsqu'il s'agit de faire battre l'extrême-gauche républicaine.

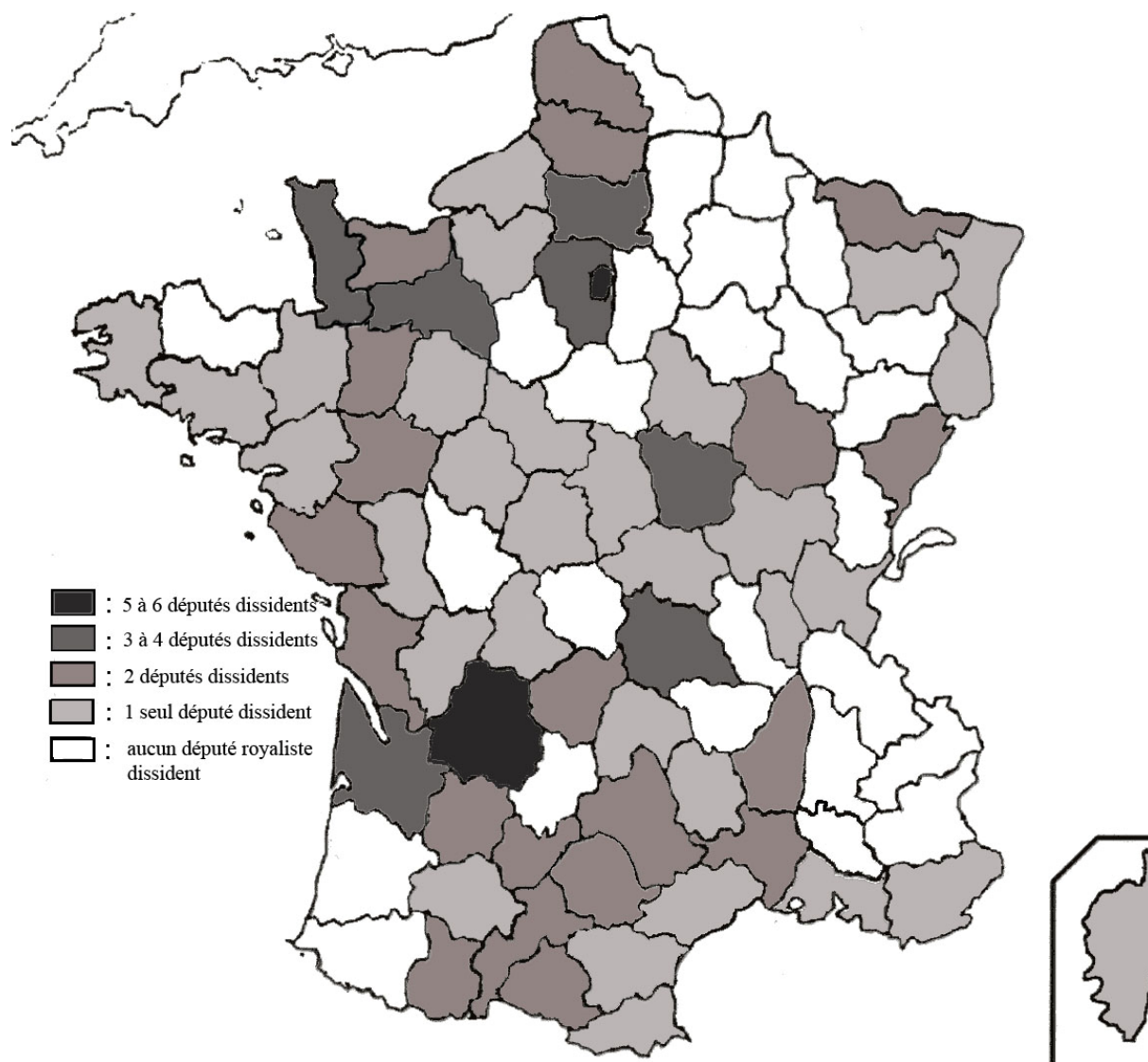
Après ce rapide examen des bastions électoraux « pointus », déjà assez éclectiques en eux-mêmes, on constate que l'implantation géographique des dissidents royalistes se dilue beaucoup plus fortement encore dans la seconde moitié des années 1820.

b- La dilution géographique des terroirs d'élection de dissidents entre 1824 et 1830

À la « Chambre retrouvée » entre 1824 et 1827, les députés de droite qui basculent progressivement vers « l'opposition royaliste » anti-villèliste sont tellement nombreux en fin de mandature - on a pu en recenser 108 - que seuls 26 départements, situés pour la majorité dans le quart nord-est totalement hostile à la droite et aussi en Dauphiné, ne comptent aucun de ces députés dissidents. La carte 14, qui représente le département d'implantation des dissidents (cf. page suivante), montre qu'aucun bassin régional cohérent n'est nettement identifiable. Tout au plus peut-on noter un ensemble assez nourri du Bordelais jusqu'au Haut-Languedoc (y compris dans le fief villèliste toulousain) en passant par le Périgord, en Basse-Normandie également, ainsi que dans l'ouest du Bassin Parisien. On note que la Seine (département nettement hostile à la droite sous la Restauration) et la Dordogne (département indécis) sont les deux départements à plus forte concentration dissidente, avec 5 ou 6 députés concernés. Si on élargit le champ d'observation aux sept départements comptant 3 ou 4 élus dissidents, on constate qu'il s'agit presque toujours de territoires sans identité électorale marquée : certains ont un profil conformiste totalement copié sur les variations nationales (Manche, Orne, Puy-de-Dôme), ou avec une légère préférence à gauche (Seine-et-Oise, Oise), la dissidence tenant lieu en quelque sorte de juste milieu politique ; d'autres, nettement à droite au départ, basculent totalement à gauche au cours des années 1820 (Nièvre, Gironde), la dissidence servant alors de transition à ce chamboulement.

¹ On renvoie sur ce point aux explications lexicales données au chapitre 1.

Carte 14



**Implantation électorale des 108 députés de l'opposition de droite
entre 1824 et 1827**

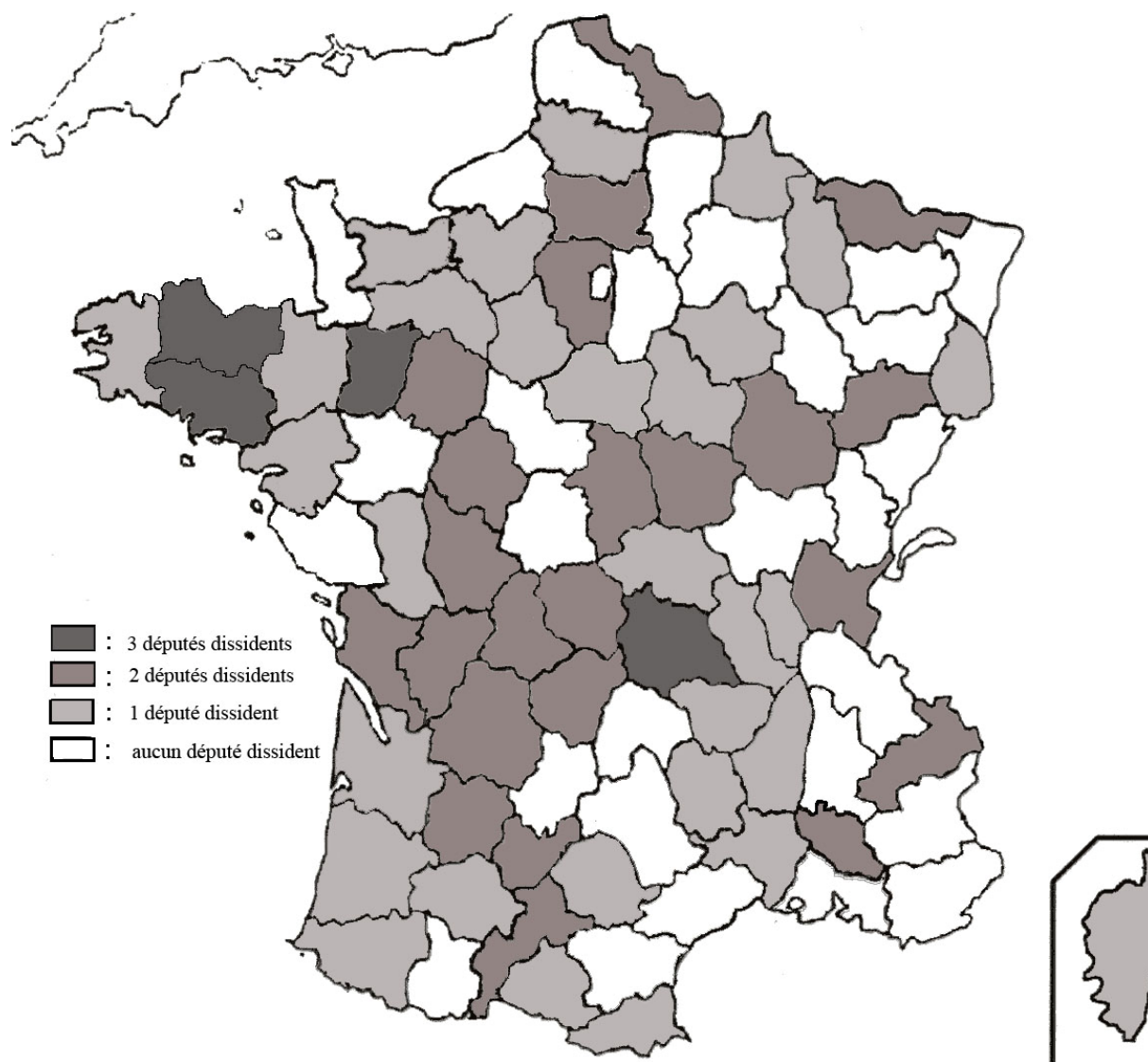
Conformément à l'évolution de la dissidence anti-villèliste à la Chambre, exclusivement caractérisée jusqu'en 1823 par un radicalisme « pointu », évoluant ensuite vers un éclectisme idéologique de plus en plus fort laissant peu à peu la part belle à un « royalisme libéral », on observe donc que les nouveaux bastions de la dissidence sont des terroirs à l'identité floue. Même si, la plupart du temps, le choix dissident n'est pas formulé par les électeurs lors des élections de 1824, mais constitue une attitude adoptée en cours de mandature par le député, tout se passe comme si ce dernier préparait sa réélection en s'adaptant par la dissidence à l'identité électorale de son terroir : la plupart du temps, il s'agit donc d'un appel au recentrage et à la modération, beaucoup plus que d'une recherche de surenchère extrémiste - même si on trouve le cas inverse, par exemple dans le Maine-et-Loire de La Bourdonnaye ou dans l'Aveyron de Clausel de Coussergues.

Rares sont les députés qui adoptent une attitude dissidente en discordance absolue avec l'identité politique de leur circonscription. Ferdinand de Bertier constitue sans doute l'exception qui confirme la règle, par son attitude extrémiste certes conforme à ses convictions, mais tout à fait suicidaire au regard de son département d'élection, la Seine. Dans un contexte parisien devenu très hostile à la droite, il le paye fort logiquement aux élections de novembre 1827, par un score modeste de 12% au collège de département - conforme à celui de ses colistiers villèlistes -, et surtout par un autre score de 5% particulièrement humiliant obtenu cette fois à l'arrondissement du Faubourg Saint-Germain - collège électoral pourtant aristocratique entre tous -, où Bertier de Sauvigny a osé se présenter face au candidat libéral Ternaux, qui recueille 67%, et aussi face au candidat villèliste Héricart de Thury, qui recueille 28%. Mais cette totale déconnexion entre l'attitude dissidente et la réalité électorale, confinant à l'aveuglement politique, reste bel et bien l'exception, tout député un peu sensé calquant au contraire son attitude - et le choix d'une dissidence éventuelle - sur le profil de sa circonscription.

On en a d'ailleurs la confirmation à la mandature suivante (1828-1830). La carte 15 localise les 88 députés issus de la droite qui choisissent de rompre au moins provisoirement avec cette dernière pour soutenir l'équipe Martignac jusqu'à sa chute.

On constate que le tiers nord-est acquis à la gauche, ou certains terroirs profondément clivés (sud-est, Vendée), sont peu représentés. En revanche, les terres modérées du centre-ouest, centrées autour du Limousin, avec une extension jusqu'aux Charentes, au Périgord, au Puy-de-Dôme, constituent la zone la plus étendue pour ces dissidents favorables à Martignac, conformément à un ancrage ancien au centre droit, qui était déjà lisible dix ans plus tôt.

Carte 15



**Implantation électorale des 88 députés royalistes,
rompant avec la droite pour soutenir Martignac en 1828-1829**

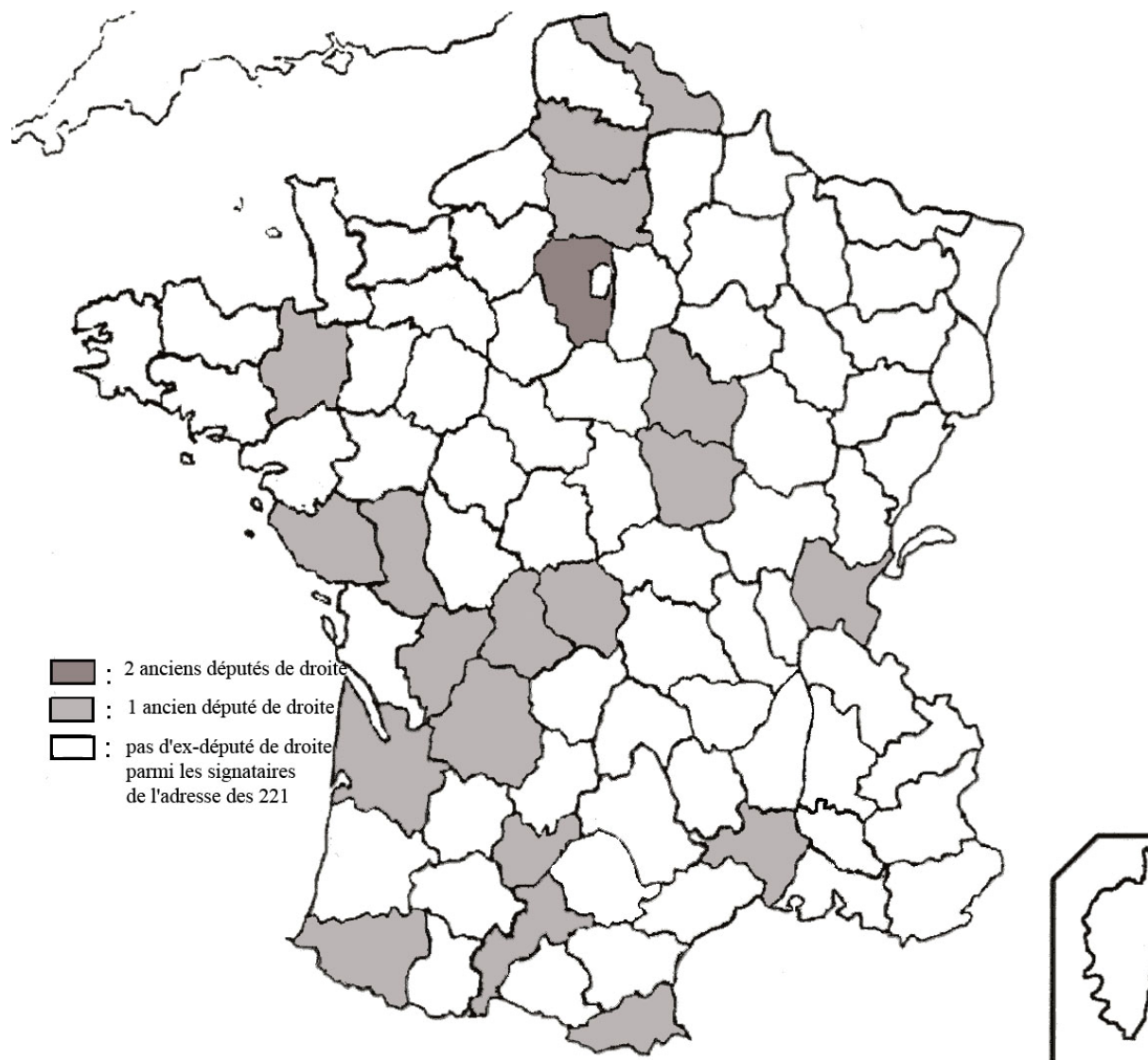
À part ce centre-ouest acquis à Martignac, les autres terres d'élection des députés issus de la droite et soutenant néanmoins ce gouvernement d'ouverture apparaissent extrêmement épars et sans vraie cohérence : ouest du Bassin Parisien, Flandre, Berry, Nivernais, Comtat Venaissin, Toulousain, etc. Ici, c'est dans la personnalité du député et dans ses choix tactiques - qu'ils aient été ou non affirmés par avance lors du scrutin de 1827 -, qu'il faut chercher les raisons de localisations d'élus royalistes dissidents, davantage sans doute que dans une identité particulière des terroirs électoraux considérés.

La Bretagne intérieure mérite un commentaire particulier, puisqu'on constate que les députés royalistes favorables à Martignac y sont particulièrement nombreux, élus par les arrondissements de Lorient et Pontivy pour le Morbihan, par ceux de Saint-Brieuc et Dinan pour les Côtes-du-Nord, sans oublier deux députés élus chacun au « grand » collège des départements considérés. Au sein de départements où les clivages politiques entre droite et gauche sont très nettement accusés et géographiquement marqués - particulièrement dans les Côtes-du-Nord -, ce sont donc dans les bastions électoraux de la droite les plus fidèles que l'on trouve ces députés gardant leur confiance à Martignac, et pas dans les territoires traditionnellement plus hostiles ou réservés vis-à-vis de la droite, comme à Guingamp par exemple¹. Il ne s'agit pas d'une dissidence durable, puisque les six députés considérés regagnent tous les six leur camp d'origine en 1830 en votant contre l'adresse des 221 ; on pourrait plutôt parler de lucidité ou d'intelligence politique, qui place le raisonnement au-delà du strict bastion électoral, et incline à la conciliation plutôt qu'à la politique du pire ; sans aller jusqu'à l'attitude du député-maire de Rennes Lorgeril, qui refuse de se dresser contre l'adresse anti-monarchique après avoir vu sa tentative de transaction échouer, on observe donc chez ces députés bretons de l'intérieur une modération d'attitude qui contraste singulièrement avec l'image d'Epinal du fameux tempérament breton supposé têtu - *topos* qu'illustraient à merveille *a contrario* les frères du Plessis de Grénédan.

La carte 16, qui situe les 21 députés ayant siégé effectivement à droite sous la Restauration, puis fait « défection » en mars 1830 pour voter l'adresse - au sein d'un groupe politique de quelque 30 députés -, permet enfin de souligner l'importance électorale de certaines terroirs dans la bataille finale entre les deux France, à la veille de la révolution de Juillet.

¹ Un député royaliste, Amable de Quélen, a pourtant été élu de justesse à Guingamp en 1827 ; mais ce député, peu porté à l'esprit de conciliation - à l'image de son frère l'archevêque de Paris - se positionne d'emblée dans une attitude droitrière, toute d'hostilité envers l'expérience Martignac.

Carte 16



**Implantation électorale des 21 députés de droite ayant fait
« défection », et voté pour l'adresse des 221**

Ces députés dissidents, répétons-le une fois encore, n'ont pas toujours été élus avec cette étiquette ; cette observation reste valable pour certains membres de la « défection » de mars 1830. Ainsi Bizemont est-il un royaliste parfaitement orthodoxe lors de son élection à l'automne 1827 : il est désigné président de collège par le pouvoir villèliste au collège électoral d'Arpajon (Seine-et-Oise) ; il y représente les couleurs de la droite unie, puis, battu dans cet arrondissement, se fait élire au collège départemental. De même est-ce le cas du vicomte de Caux, élu à Maubeuge comme candidat de la droite unie avec le statut de président de collège. La plupart d'entre eux, néanmoins, ont déjà rendu publique leur dissidence lors de l'élection de 1827, la « défection » de 1830 s'inscrivant dans la même logique. Lorsqu'on étudie les terres d'élection de l'ensemble de ces « défectionnaires », on constate que celles-ci obéissent à deux profils nettement distincts.

Certaines de ces terres sont nettement ancrées à gauche, et le député n'échappe à une défaite qu'en raison précisément d'une « défection » nettement affirmée. C'est le cas de Delalot, élu dans le collège départemental de la Charente, d'Agier élu dans les Deux-Sèvres à l'arrondissement de Bressuire (déplacé à Parthenay en 1830), ou de Pierre-Louis Laval, élu en Vendée à l'arrondissement de Fontenay-le-Comte, au même collège qui avait plébiscité le champion de l'extrême-gauche Manuel en 1822. En vérité, seul le soutien charitable de la gauche au scrutin, grâce aux accords de désistement déjà évoqués, permet à ces dissidents-ci de pouvoir compter sur une réélection.

D'autres cas plus intéressants sont constitués de terroirs particulièrement disputés entre gauche et droite, pour lesquels l'appoint d'électeurs hésitants apparaît non seulement précieux mais indispensable à chacun des deux camps pour espérer l'emporter. Dans ces situations, la « défection » de l'élu royaliste apparaît d'abord et avant tout comme un choix tactique dicté par la situation locale.

Dans le Gard, cas typique par excellence, une répartition des candidatures entre les différentes fractions de l'opposition au gouvernement Polignac a laissé à la gauche libérale les collèges d'arrondissement, tandis qu'au collège de département, dont le basculement à gauche paraît plus difficile - d'autant qu'un des ministres, le baron d'Haussez, défend les couleurs de la droite -, c'est un centriste « constitutionnel », Chastellier, et un royaliste « défectionnaire », Ricard, qui reçoivent l'investiture de l'opposition unie. Forts de ce soutien, l'un et l'autre candidat l'emportent dès le premier tour avec des scores respectifs de 55% et 53% des voix, grâce à la coalition immédiatement efficace des électeurs d'opposition, tous d'emblée mobilisés derrière eux.

De même, dans le Bordelais, le collège *extra-muros* étant plus conservateur que celui de la capitale régionale elle-même, les libéraux ont décidé par pragmatisme d'y céder la place à un des symboles de la « défection » parlementaire, Élie Gautier, l'un des principaux instigateurs de l'adresse des 221. La discipline fonctionne là aussi immédiatement, et Gautier est élu dès le premier tour avec 56% des voix contre le royaliste « orthodoxe » Eugène de Lur-Saluces, avec des voix venues pour l'essentiel de la gauche et à la marge seulement d'électeurs royalistes, se reconnaissant dans le positionnement spécifique de la dissidence.

On a une situation presque comparable en Seine-et-Oise, où, en 1827 comme en 1830, les libéraux décident de laisser aux membres de la « défection » l'arrondissement de Versailles, occupé depuis 1824 par Bertin de Vaux, ami de Chateaubriand et patron de presse influent, ainsi que l'un des trois sièges éligibles par le collège de département, dévolu à Bizemont. Bertin de Vaux l'emporte les deux fois à Versailles dès le premier tour contre le candidat de la droite « orthodoxe », avec des scores de 67%, puis de 78%, indiquant une solidarité totale des électeurs libéraux à son endroit. De même, Bizemont est deux fois victorieux au collège de département dès le premier tour, avec des scores de 59% et de 58%, tandis que les deux autres députés de ces collèges, libéraux, doivent se contenter de scores légèrement inférieurs, 51% puis 53% pour Oberkampf et 50% puis 55% pour Jouvencel - ce qui est un indice que certains électeurs royalistes acquis à la dissidence ont quelques difficultés à assumer leur part du contrat et à plébisciter les candidats libéraux.

Au terme de ce panorama, on voit que la répartition géographique des dissidents royalistes sur dix ans, entre 1820 et 1830, est aussi variable que diverse, à l'image d'un phénomène parlementaire lui aussi assez éclectique. Il est donc vain dans ces conditions de chercher des bastions électoraux de la dissidence, chaque situation devant être analysée au cas par cas, selon la personnalité de l'élu, le profil électoral du collège et la conjoncture du moment.

Après avoir étudié les luttes internes gouvernementales et parlementaires ainsi que leurs assises électorales, il reste à analyser le poids de certains cercles d'influence, qui ont apporté eux aussi à la marge une contribution assidue, quoique inégalement inefficace, aux dissensions droitières. C'est l'objet du chapitre qui suit.

Chapitre 9. Des lieux d'influence parallèle **qui accroissent les divisions internes**

Le chapitre précédent a montré que les troupes parlementaires de la droite ont formé, en tout ou en partie, un élément déterminant de la contestation du Pouvoir, en surpassant plus d'une fois la capacité de nuisance des adversaires constitutionnels et libéraux. Mais d'autres éléments de contestation se sont fait jour aux marges du système représentatif mis en place par la Charte : divers acteurs pouvant être eux aussi estampillés comme « royalistes » ont également participé à la grande fragmentation de la droite, ailleurs que dans les Chambres ou dans les réunions gouvernementales. Ces contestations parallèles, qui tentent de court-circuiter les hiérarchies internes instituées par la droite parlementaire, ont pris deux modes nettement dissemblables, qui doivent être traités séparément : car la contestation par l'écrit, propre aux milieux médiatiques, objet du chapitre 10, se distingue nettement d'une myriade de contestations orales, qui font l'objet du présent chapitre.

Contrairement aux débats internes du gouvernement ou aux polémiques de tribune, ces dissidences orales fort diverses se sont donc produites en dehors du strict cadre des institutions représentatives : ce faisant, elles ont mis en question la légitimité de ce système institutionnel en même temps qu'elles critiquaient tel ou tel acteur politique. En outre, même si l'esclandre public - de salon, de café ou de rue -, est un mode de contestation qui n'est pas totalement inconnu de la droite, ainsi qu'on le verra, il apparaît tout de même nettement que la plupart de ces démarches royalistes parallèles appartiennent plus souvent au registre de l'insinuation, de l'attaque à mi-voix énoncée aussi bien dans les cercles mondains de la Cour ou des salons de la capitale que dans les demeures des notables provinciaux en période préélectorale, pour ne pas parler des sociétés secrètes de début de période. On assiste donc à une mise à l'épreuve quotidienne de l'ordonnancement hiérarchique de la droite par mille et un bruissements de la médisance interne ; l'ensemble forme un instrument de sape permanent de toutes les places acquises au sein du « parti royaliste », de la plus éminente à la plus modeste. Mais l'effcience du magistère d'opinion que prétendent exercer ces cercles d'influence parallèle est-elle vraiment à la mesure de leur hyperactivité ?

A. Les jalousies de cour, ou le parasitisme impuissant

La Cour joue un rôle par nature rival des structures parlementaires et gouvernementales : grâce à une position de proximité avec le souverain ou la famille royale, les éléments ambitieux en son sein sont tentés de chercher à contrarier ou même escamoter ces pouvoirs légaux. Encore faut-il distinguer le milieu courtois en général des favoris du Prince, parfois imparfaitement intégrés à ce milieu aulique.

L'historiographie s'accorde aujourd'hui à souligner que, plusieurs fois dans le passé monarchique de l'Ancien régime, la puissance de tels favoris, imposant avec force leur autorité aux « partis » adverses, a pu être un instrument de modernisation politique comme de pacification sociale, par la capacité de ces éminences grises à tempérer l'influence des coteries les plus conservatrices, actives au sein même de la Cour et dans le pays tout entier ; les fameux « mignons » d'Henri III, par exemple, ont ainsi fait l'objet d'une telle réévaluation¹. Faute de charisme toutefois, bon nombre de ces favoris princiers étaient apparus odieux à la plupart des élites comme à une opinion publique dépendante, par la capacité que ces *dilecti* avaient eu de confisquer l'influence politique au profit exclusif de leur clan, sans aucun intérêt manifeste pour la collectivité ; dans ce dernier cas, la présence d'un favori ne modifiait pas alors sensiblement la donne, et on retombait alors dans la problématique générale liée à l'influence politique de la Cour sur les organes de décision de l'État.

En raison de l'attachement de ses deux souverains successifs à l'ancien décorum courtois, la Restauration est apparue comme un régime particulièrement favorable à la résurrection de cette rivalité aulique de la Cour et plus spécifiquement à celle des favoris princiers, aux marges de la sphère politique et en concurrence avec le monde politique légal.

Les plaintes des principaux dirigeants parlementaires semblent corroborer cette idée reçue : ainsi, après avoir souligné la responsabilité de la Cour versaillaise de l'Ancien régime dans le déclenchement de la Révolution française - ce qui lui permet au passage de critiquer la Chambre des pairs de 1815, composée en masse d'anciens courtisans² -, Villèle déplore assez régulièrement les entraves mises à son action parlementaire puis ministérielle par les conseillers des Princes, s'activant dans leurs bureaux des Tuileries dans un sens jugé contraire à l'intérêt général des royalistes. En outre, dans la comparaison faite entre Louis XVIII et

¹ On renvoie sur ce point à la thèse de Nicolas Le Roux, *Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Paris, Champ Vallon, 2000, 806 p.

² Villèle, *Mémoires et correspondance*, vol. 1, ch. 8, p. 257 : Villèle critique « les hommes de l'ancienne cour, dont les exigences intéressées et vaniteuses, la légèreté et l'incapacité, avaient hâté la révolution de 1789 ».

Charles X, le second, jugé particulièrement enclin à suivre les conseils souvent mal inspirés de ces hommes de l'ombre, semble avoir eu une responsabilité déterminante dans cette tentative de contournement des instances légales, de manière préjudiciable à l'image de la droite royaliste dans l'opinion. À titre d'exemple représentatif parmi mille autres, la duchesse de Maillé écrit à son sujet : « Il est mal entouré et l'a toujours été. Sa Cour est un assemblage de gens incapables qui partagent de bonne foi ses opinions ou d'intrigants qui les adoptent pour se faire bien voir de lui et les exploiter à leur profit »¹.

On retrouve dans ces plaintes multiples contre l'influence excessive de la Cour le double grief traditionnellement attaché à ce mode de politisation archaïque. D'une part, le poids de la Cour est soupçonné de renforcer une influence très conservatrice face à toute tentative de rééquilibrage socio-politique et aussi face aux modernisations économiques suspectées à juste titre de favoriser un tel rééquilibrage. D'autre part, et de manière encore plus évidente, il alimente des querelles virulentes de clans et de personnalités, presque toujours dépourvues du moindre enjeu réel pour les intérêts du pays et des différents intérêts sociaux, et par conséquent totalement stériles.

L'analyse qui suit va tenter de montrer que si ces influences courtisanes ont bien tenté de s'exercer avec une relative constance tout au long du régime, avec un intérêt pour le pays effectivement très limité, en revanche, leur efficacité réelle s'est révélée fort inégale dans le temps, le rôle de Monsieur, devenu Charles X, étant à cet égard plus ambigu qu'il n'y paraît. Car, en dépit d'évidentes déficiences politiques et intellectuelles déjà évoquées et sur lesquelles on ne reviendra pas, celui qui est resté de bout en bout une figure tutélaire pour la droite de cette époque n'a pas toujours été le jouet imbécile et malléable à souhait de ses courtisans les plus proches. Lorsque l'on confronte les sources sans prendre forcément pour parole d'évangile les souvenirs des divers conseillers naturellement portés à exagérer leur influence, on est conduit à avoir un jugement plus pondéré sur ce rôle de Charles X, et aussi à relativiser le poids réel de cette influence aulique dans la fragmentation de la droite.

Il semble impératif de distinguer nettement trois périodes. Pendant deux brefs mois où le régime se met en place, la Cour a exercé une influence démesurée. Puis les quatorze premières années du régime ont montré au contraire l'incapacité des milieux courtisans à s'imposer face aux milieux parlementaires de la droite. Enfin, les deux dernières années du règne de Charles X ont vu la multiplication d'influents conseillers du Prince, tout en confirmant néanmoins l'impuissance générale de chacun d'entre eux à imposer son autorité.

¹ Duchesse de Maillé, *Souvenirs des deux Restaurations*, Paris, Perrin, 1984, II, « année 1824 », p. 128.

1. Les premiers débuts du régime : des conseillers de cour surpuissants mais divisés

Le début du chapitre précédent a montré comment des haines vigoureuses ont divisé les ministres réactionnaires sous la première Restauration, compromettant leur marge d'action. Or, ce fonctionnement conflictuel si néfaste a été préparé par les querelles entre courtisans influents durant les deux premiers mois, qui ont séparé l'arrivée sur le sol français de Monsieur début mars 1814 de la formation, le 13 mai suivant, du premier gouvernement régulièrement désigné par le roi Louis XVIII.

Pendant cette période fondatrice, le cercle aulique a exercé une influence inégalée, qui ne se retrouvera plus ensuite, rivalisant non sans succès avec les pouvoirs limités et contestés du Gouvernement provisoire mis en place le 1^{er} avril 1814 sous la houlette de Talleyrand. Mais les froissements personnels entre conseillers princiers, d'emblée perceptibles, semblent compromettre d'ores et déjà l'influence éminente que chacun d'entre eux prétend exercer sur la vie politique nouvelle du pays, comme ils mettent en danger la défense des principes idéologiques communs. Dans un retour à une configuration typique de la monarchie d'Ancien régime, ces premières frictions présentent un caractère archaïque, en ce qu'elles semblent ramener la controverse politique aux seules querelles de cour entre les favoris du roi, puis entre ceux-ci et ceux de l'héritier du trône.

a- Vitrolles face aux fidèles d'émigration de Monsieur

Entre la mi-mars et la fin avril 1814, alors que la Restauration des Bourbons se négocie pas à pas, la présence sur le territoire français de Monsieur, bientôt promu lieutenant général du royaume, concentre les rivalités auliques au seul cercle de ses propres conseillers. Ni Louis XVIII ni Blacas ne sont encore là pour s'entremettre, et porter le poids de la responsabilité d'éventuelles divisions. Le cercle courtisan de Monsieur, est alors en pleine instabilité ; initialement très restreint et limité aux seuls fidèles de l'émigration, il s'élargit bientôt à d'ambitieux personnages.

Parmi ceux-ci, Vitrolles est celui dont la fulgurante réussite heurte le plus tant les anciens que les nouveaux candidats à la faveur princière. Comme on l'a vu au chapitre 7 en analysant la rivalité qui l'opposait à Blacas au sein du gouvernement de juin 1814 à mars 1815, il n'est à aucun titre un « royaliste pur », si l'on sous-entend par là une virginité politique remarquable. Cette absence de légitimité au regard du cursus antérieur contribue largement à expliquer l'hostilité dont il est d'emblée l'objet, avant même son accession au gouvernement, non pas seulement chez tel ou tel nobliau de province, mais au sein même du cercle courtisan de Monsieur.

Les premiers signes de telles inimitiés paralysantes ne se font d'ailleurs pas attendre. Monsieur, basé à Nancy au mois de mars 1814, avait vainement délégué à Troyes, quartier général des Alliés, deux de ses principaux conseillers, Jules de Polignac et François d'Escars, afin d'entrer en contact avec le tsar Alexandre ; ce dernier, peu enclin alors à la restauration des Bourbons, avait refusé tout net de recevoir les deux émissaires princiers¹. En acceptant, le 17 mars, de recevoir Vitrolles², et en écoutant favorablement ses conseils, il est très vraisemblable qu'Alexandre a engendré une certaine jalousie de la part des deux conseillers intimes de Monsieur, à l'égard de l'arriviste plus efficace qu'eux-mêmes.

Or, on peut déceler des traces de cette jalousie dans le récit de Vitrolles ; sans avoir l'air d'y toucher, celui-ci sous-entend que d'Escars aurait « égaré » les deux premières lettres adressées par lui à Monsieur, dans ce qui apparaît, en quelque sorte, comme la première trace, archéologique pourrait-on dire, des futures divisions de la droite sous la Restauration.

Désirant nouer un premier contact avec Monsieur après sa rencontre avec Alexandre, Vitrolles avait en effet écrit deux courriers successifs, adressés l'un et l'autre aux bons soins de François d'Escars, pour l'heure conseiller le plus proche du prince ; cette médiation était rendue nécessaire, parce que la présence de Monsieur n'était pour l'instant que tolérée de façon clandestine par les Alliés. Or, Vitrolles fait chou blanc dans sa tentative, ainsi qu'il le rapporte dans ses *Mémoires* : « J'adressai ma lettre à Monsieur, frère du roi, à Vesoul, en la mettant sous une enveloppe à l'adresse du comte François d'Escars, son capitaine des gardes. M. de Metternich me promit de la faire parvenir [...]. Deux jours après, j'écrivis une seconde lettre pour réclamer et hâter une réponse que le progrès de mes conférences rendait chaque jour plus nécessaire ; mais elles ne parvinrent ni l'une ni l'autre »³. Quelques jours après, Vitrolles va lui-même trouver Monsieur et ses conseillers et reprend : « Je demandai de prime abord au comte François [d'Escars] s'il n'avait pas reçu deux lettres datées de Troyes, adressées à Monsieur, à Vesoul, sous le couvert de son capitaine des gardes, et qui étaient signées "Saint Vincent". – **Il n'avait aucun souvenir de rien de semblable ; mais il recevait un assez grand nombre de lettres pour ne rien affirmer à ce sujet.** Je lui dis que les miennes renfermaient des choses importantes pour le service de Monsieur [...] »⁴. On décèle ici de manière assez claire que d'Escars adopte une posture de mépris à l'égard de l'aventurier Vitrolles, en feignant de croire que ses courriers sont aussi insignifiants politiquement que les lettres de soutien de tel ou tel hobereau royaliste reçues par ailleurs.

¹ Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 2, p. 60.

² Celui-ci se réclame pour l'heure des recommandations de Talleyrand et de Dalberg.

³ Vitrolles, *Mémoires et relations politiques du baron de Vitrolles*, Paris, G. Carpentier, 1884, vol. 1, p. 104.

⁴ Vitrolles, *op. cit.*, p. 176.

Après ce premier contact assez rugueux, les relations ultérieures entre le comte d'Escars et Vitrolles, admis ensuite dans l'intimité du prince, ont dû s'améliorer sensiblement, au point que le second daigne ensuite tracer du premier une description quelque peu louangeuse, comme « un de ces vieux modèles de dévouement dont la tradition est perdue »¹. Mais n'est-ce pas pour mieux suggérer l'hostilité encore plus vive que lui réservent les autres conseillers du prince ? Car les six autres compagnons de Monsieur, à savoir son aide de camp le comte de Bruges, ainsi que les deux frères Polignac, Alexis de Noailles, Trogoff et l'abbé de Latil, sont tous présentés de manière expéditive par Vitrolles dans ses *Mémoires*, et n'ont quant à eux pas même droit à un tel compliment de convenance : ils sont désignés ironiquement comme composant collectivement « toute [la] suite [du prince], je pourrais dire sa cour, son conseil et son armée »², manière de souligner leur insignifiance. Le comte de Trogoff, bien que rentré peu avant Vitrolles au service de Monsieur, a droit quant à lui à une pique spécifique, en étant qualifié de « breton de patrie, de caractère et d'esprit », ce qui, loin de constituer un compliment pour le provençal Vitrolles, est une manière habile de suggérer un entêtement buté³.

Ainsi, le nouveau venu Vitrolles a eu visiblement du mal à se faire accepter des fidèles du prince, ce qui, humainement, paraît assez facilement explicable. La totale incapacité politique de ce premier cercle courtisan atténue certes beaucoup l'importance de ces premiers germes de divisions. On pourrait presque les tenir pour anecdotes négligeables, si l'échec ultime de Vitrolles, fin juillet 1830, pour convaincre Charles X de rapporter les ordonnances du coup d'État et empêcher ainsi la chute du régime ne pouvait être réinterprété, au moins dans une certaine mesure, comme une séquelle dramatique de ces premières divisions de cour, ainsi qu'on le verra en son temps. Quelle que soit l'importance que l'on accorde à ces premières traces de divisions, il est certain que l'élargissement du nombre de conseillers qui accompagne l'installation du régime en avril 1814, a engendré une concurrence réelle du monde de la Cour vis-à-vis des instances politiques régulières, et multiplié les occasions de divisions, nuisibles avant tout à la mouvance réactionnaire. La vive rivalité entre Vitrolles et La Maisonfort semble en offrir un exemple particulièrement significatif.

¹ Vitrolles, *Mémoires et relations politiques*, vol. 1, p. 182.

² Vitrolles, *op. cit.*, vol. 1, p. 183.

³ Vitrolles, *op. cit.*, vol. 1, p. 182. Joachim Simon Louis de Trogoff (1763-1840), d'une vieille famille noble de Quimper, avait combattu avec les *Insurgents* dans la guerre d'Indépendance américaine, et sert comme officier jusqu'en 1790, date de son émigration. Combattant dans l'armée des Princes, il sert ensuite l'Autriche de 1792 au 3 février 1814, ayant à cette date le grade de colonel. Il se remet au service de Monsieur, en qualité d'aide de camp, le 21 février 1814, il est promu maréchal de camp le 3 septembre 1814, sert dans la garde royale ; de 1824 à 1830, il est nommé par Charles X gouverneur de Saint-Cloud, tout en restant aide de camp du roi. Lors de la révolution de Juillet, il accompagne Charles X à Cherbourg, mais il n'émigre pas, et se retire dans son manoir breton familial.

b- Vitrolles et La Maisonfort : une aversion réciproque

Monsieur loge désormais aux Tuileries depuis le 12 avril, avec qualité de lieutenant général du royaume conférée par un décret du Sénat le 14¹. Sous couvert de constituer sa chancellerie personnelle, il décide alors pour faire concurrence au Gouvernement provisoire dirigé par Talleyrand de former un conseil parallèle situé à l'entresol du pavillon de Marsan, à proximité de ses bureaux personnels situés à l'étage du même pavillon.

Conscient des insuffisances intellectuelles de ces vieux fidèles - ceux-là mêmes à qui Vitrolles s'est heurté lors de son arrivée -, Monsieur décide d'appeler de nouveaux conseillers, censés avoir une capacité politique supérieure. Ce « pavillon de l'Entresol », constitué à la mi-avril, est dominé par trois personnages : le comte de Bruges, qu'on a déjà évoqué ; Terrier de Monciel, avant-dernier ministre de l'Intérieur de Louis XVI², adepte des réseaux de police secrète ; enfin et surtout, La Maisonfort, dans l'appartement duquel se tiennent ces réunions de l'ombre.

Ce dernier, agent secret des Princes en émigration, compromis dans des complots aux côtés d'Hyde de Neuville et emprisonné sous Bonaparte, a publié fin 1813 un pamphlet anti-bonapartiste à succès, intitulé *Tableau politique de l'Europe*, qui lui a donné une brusque notoriété, tant à Londres qu'à Paris. Fort de ce succès de publication, c'est lui qui, au lendemain de la journée décisive du 31 mars, s'est rendu le premier à Hartwell annoncer à Louis XVIII le processus de restauration des Bourbons. Il apparaît comme le principal personnage de « l'Entresol »³. Quant au comte de Bruges, seul des anciens conseillers de Monsieur à être présent dans cette structure, il représente la « vieille garde », et apparaît ici marginalisé, d'autant qu'une mission à Hartwell auprès de Louis XVIII l'éloigne quelques temps de la scène parisienne.

Un tel élargissement du cercle des conseillers est l'occasion de nouvelles tensions internes entre ceux qui, pour l'heure, apparaissent comme les principaux hommes d'influence de la mouvance réactionnaire. En particulier, la rivalité entre Vitrolles et La Maisonfort devient rapidement manifeste. Vitrolles, qui, on le rappelle, a obtenu un poste au Gouvernement provisoire en tant que secrétaire du Conseil des ministres, ne cache pas l'agacement que lui cause ce véritable contre-gouvernement que prétend être le « pavillon de

¹ *Bulletin des lois du royaume de France*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°43, pp. 41-42.

² Antoine René Marie, marquis de Terrier de Monciel (1757-1831), ministre de l'Intérieur du 10 juin au 21 juillet 1792, avait nommé Bernardin de Saint-Pierre à la tête du Jardin des Plantes. Lors de la chute de la monarchie le 10 août 1792, il se réfugia brièvement chez celui-ci qui, craignant toutefois de se compromettre, l'engagea à partir rapidement.

³ Pour plus de détails sur La Maisonfort, cf. sa notice biographique en fin de thèse (annexe n°4), et surtout ses *Mémoires d'un agent royaliste*, récemment publiés et commentés par Hugues de Changy (Paris, Mercure de France, 1998, 461 p., rééd. en format de poche en 2004).

l'Entresol » ; car, ayant désormais gagné la confiance de Monsieur, l'ambitieux craint fort de se laisser supplanter dans la faveur princière par les conseillers de « l'Entresol », auxquels l'oppose désormais une véritable lutte d'influence.

On repère dans ses *Mémoires* la trace des frictions induites par cette dualité des pouvoirs, lorsqu'il trace un portrait fort peu élogieux du rôle du « pavillon de l'Entresol », en insistant sur la ridicule crédulité de son membre principal, La Maisonfort, prêt à prendre pour argent comptant les moindres ragots d'agents doubles. Vitrolles rapporte ainsi, de manière fort ironique, l'épisode suivant : « Il y avait un foyer d'intrigues difficile à éteindre. J'ai dit que MM. de La Maisonfort et Monciel étaient entrés dans le bureau particulier que j'avais formé à notre arrivée. Au moment où Monsieur prit les rênes de l'État, et où je fus auprès de lui dans une position officielle, il ne resta plus rien à faire à ce bureau, et ceux qui le dirigèrent tombèrent dans le piège de la contre-police. Ils obtinrent quelque argent de la facilité du prince, et furent joués par des agents chassés de la police [...]. C'est ainsi qu'un soir, vers minuit, enfermé dans mon cabinet, je vis entrer M. de La Maisonfort qui avait forcé la consigne, et que les huissiers refusaient de laisser passer. Il était pâle, défait, la voix émue. Il jeta son chapeau sur ma table, et se jeta lui-même dans un fauteuil. – Traiterez-vous encore de sornettes les complots qui nous environnent ? Je viens d'être assassiné !¹ – Comment "assassiné" ?, m'écriai-je en cherchant à quelle place avait frappé le poignard, et le sang qui allait me l'indiquer. [...] Ce n'était pas le moment de plaisanter le pauvre marquis ; j'étais cependant bien tenté de rire de sa crédulité. **Monsieur laissait aller ces irréguliers par bonté, et pour ne pas désobliger des personnes dévouées qui n'avaient pas trouvé d'autre emploi de leur zèle.** [...] Je les avais entièrement perdus de vue, quoique j'eusse lieu de croire que leurs dispositions ne fussent pas bienveillantes. Ils ne me trouvaient pas assez peureux »².

Le point de vue opposé laissé par La Maisonfort dans ses propres *Mémoires* confirme à l'envi les frictions mutuelles l'ayant opposé à Vitrolles, dont il moque la sotte fatuité. La Maisonfort écrit ainsi : « On se rassemblait assez souvent chez moi le matin, surtout de Bruges et Monciel, car Vitrolles affectait déjà d'appartenir au Conseil des ministres, où bon gré mal gré, il se créa la place de secrétaire. [...] Vitrolles qui, je crois, était de bonne foi, ne redoutait pas assez de prétendus nouveaux convertis³, avec lesquels il avait l'habitude de vivre à la Cour de cette impératrice

¹ Cette phrase ridicule (« Je viens d'être assassiné »), probablement pas véridique comme on s'en doute, rappelle étonnamment la scène la plus célèbre de *l'Avare* de Molière, lorsque Harpagon vient de découvrir qu'on lui a volé sa cassette. Cette similitude n'est évidemment pas fortuite : Vitrolles mobilise ici implicitement ses références culturelles pour se moquer de son rival.

² Vitrolles, *Mémoires et relations politiques*, vol. 2, pp. 119-121.

³ Autrement dit les anciens bonapartistes convertis au royalisme depuis la Restauration.

Joséphine dont, heureux berger, il avait gardé deux ans les moutons¹. [...] Tandis que je jouais, malgré moi, le rôle d'un important à l'entresol, au-dessous de mon appartement, le baron de Vitrolles tranchait réellement du ministre. Ayant cependant réellement affaire quelquefois à lui, parce qu'au fond Monsieur me chargeait de tout ce qui implorait sa pitié et lui demandait des secours urgents, je descendis un jour avec quelques papiers à la main pour parler à mon superbe collègue. [...] Vitrolles s'avança gravement et dignement vers moi en dissimulant avec modestie sa prétendue supériorité. [...] Je partis d'un éclat de rire. Vitrolles en fut presque déconcerté »².

Ce qui pourrait n'apparaître encore qu'une lutte insignifiante entre courtisans devient un enjeu véritable, au moment où, Louis XVIII, enfin revenu en France avec son favori Blacas, s'apprête à publier un premier manifeste indiquant ses intentions, avant de faire son entrée dans Paris : c'est précisément l'objet de la fameuse déclaration de Saint-Ouen, rédigée dans la hâte la nuit du 2 mai et affichée le 3 au matin. L'enjeu de cette déclaration était immense, et on pouvait se demander avant sa publication si les rivalités d'influence déjà bien vivaces entre courtisans réactionnaires allaient faire le jeu des libéraux qui espéraient faire reconnaître au roi la prépondérance parlementaire dans le nouveau système constitutionnel.

c- L'épisode crucial de la déclaration de Saint-Ouen : des conseillers princiers au sommet de leur influence, en dépit de leur haine réciproque (2-3 mai 1814)

Début mai, la pression qui s'exerce sur Louis XVIII pour faire prévaloir l'orientation libérale des futures institutions est de plus en plus pesante : aux objurgations attendues de Talleyrand et du Sénat s'est rajoutée, le 1^{er} mai à Compiègne, la démarche du tsar Alexandre, qui s'est déplacé physiquement pour faire pression ; fort de sa puissance militaire, celui-ci menace d'entraver l'entrée du roi dans Paris si les garanties exigées ne sont pas données. Autant dire que ce premier combat qui oppose les royalistes « purs » aux autres sensibilités partisans, décisif par ses implications constitutionnelles, apparaît perdu d'avance pour les préfigurateurs de la droite. Comment une petite équipe de gens divisés et méfiants les uns vis-à-vis des autres pourrait-elle faire face et imposer ses vues ?

Or, l'épisode de Saint-Ouen est en réalité, et contre toute attente, une nette victoire de la mouvance réactionnaire, sous des dehors libéraux³. Rejetant le projet de Constitution élaboré

¹ La Maisonfort fait ici allusion de manière fielleuse à la fonction d'inspecteur des bergeries impériales, occupée par Vitrolles de 1811 à 1813, bien après toutefois le divorce entre Napoléon et Joséphine.

² La Maisonfort, *Mémoires d'un agent royaliste*, Paris, Mercure de France, 1998, publ. Hugues de Changy, pp. 228-229.

³ La façade libérale consiste en une reconnaissance des principaux droits individuels et politiques issus de la Révolution : c'était là une concession indispensable pour imposer le reste de la déclaration.

par le Sénat, le texte proclame sans ambiguïté que l'origine de toute concession politique comme d'ailleurs de tout pouvoir institutionnel émane non d'une assemblée prétendument représentative, mais de l'autorité royale et d'elle seule¹. Cette victoire de Saint-Ouen engage l'avenir : elle rend possible et légitime jusqu'à la révolution de Juillet une lecture maximaliste de la Charte, rédigée dans la foulée de Saint-Ouen en mai 1814. En particulier, le fameux article 14 de la Charte, qui donne au roi tout pouvoir si nécessaire, n'est que la conséquence du caractère octroyé des nouvelles institutions ; avant d'être rappelé dans le préambule de la Charte, ce point décisif est tranché d'abord dans la déclaration fondatrice de Saint-Ouen.

Derrière la signature de Louis XVIII, cette déclaration a été permise par une union concrète des quelques conseillers politiques influents qui, représentant à ce moment précis la sensibilité « pure » à la Cour, sont parvenus à convaincre le souverain sur un point irréversible. Le moins que l'on puisse dire toutefois est que cette union n'a pas été facile, et que sa fragilité, tangible jusqu'à la dernière minute, a menacé de faire tout échouer. L'analyse événementielle paraît ici utile, en ce qu'elle témoigne que, si les protagonistes ont pu transcender *in extremis* leur rivalité face à la hauteur de l'enjeu, un tel mode de fonctionnement n'était pas viable au quotidien, et condamnait l'influence aulique à un rapide déclin.

Le succès de Saint-Ouen s'est fait en deux temps : il s'est d'abord agi de convaincre Louis XVIII, pourtant initialement résolu aux concessions, de ne pas lâcher prise face aux pressions de Talleyrand et du Sénat ; puis il a fallu se mettre concrètement d'accord sur un texte et une procédure de diffusion. Si le premier volet de l'opération a été aisé, le second, déterminant pour le succès, a donné lieu à de vives difficultés, précisément en raison de la résurgence d'âpres rivalités personnelles au sein des conseillers politiques « purs ».

Le premier volet, celui du travail de persuasion auprès du roi, s'est fait tôt en amont, courant avril, alors que Louis XVIII résidait encore à Hartwell. Il a été couronné de succès, grâce à la conjonction d'efforts de trois personnalités alors acquises à cette résistance anti-

¹ Cette déclaration est reproduite par de nombreux mémorialistes et historiens, parmi lesquels Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, Paris, Lévy frères, 1860, vol. 1, pp. 359-360. Le texte officiel est reproduit dans le *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°89, pp. 75-76. Rappelons-en ici les principaux extraits : « Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, [...] après avoir lu attentivement le plan de Constitution projeté par le Sénat dans sa séance du 6 avril dernier, nous en avons reconnu que les bases étaient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles portant l'empreinte de la précipitation avec laquelle ils ont été rédigés, ils ne peuvent dans leur forme actuelle devenir lois fondamentales de l'État. [...] Résolu d'adopter une Constitution libérale, voulant qu'elle soit sagement combinée et ne pouvant en accepter une qu'il est indispensable de rectifier, nous convoquons pour le 10 du mois de juin de la présente année le Sénat et le Corps législatif, nous engageant à **mettre sous leurs yeux** le travail que **nous** aurons fait avec une commission choisie dans le sein de ces deux Corps ».

libérale, La Maisonfort, de Bruges et Blacas. Ces conseils ont été d'autant plus influents que les trois hommes en question symbolisaient aux yeux du roi des tempéraments et des positions personnelles assez différentes.

Le premier à lui prodiguer ces conseils de fermeté et d'autorité monarchique début avril 1814 a été La Maisonfort. Par son parcours éclectique de comploter royaliste, de diplomate et enfin d'écrivain, il n'est pas sans séduire la personnalité royale. Il a certes l'inconvénient de ne pas arriver de Paris au contact des événements, mais cela est compensé par l'avantage inverse d'être un diplomate en poste à Londres au service de la Russie, ce qui peut donner alors un court moment l'illusion au monarque que la position personnelle de La Maisonfort rejoint celle des puissances alliées.

La mission conduite mi-avril 1814 à Hartwell par le comte de Bruges, qui incarne quant à lui la fidélité ancienne à Monsieur, vise à informer Louis XVIII que, depuis Paris, son frère et ses conseillers jugent possible la résistance monarchique aux pressions libérales. Si le roi connaît depuis longtemps la propension de son frère cadet à l'intransigeance politique, sa présence dans la capitale le rend provisoirement plus à même d'apprécier ce qui est possible et ce qui ne l'est pas.

Enfin, le soutien accordé par Blacas à l'argumentaire des deux précédents chargés de mission est essentiel, puisqu'il émane de l'intimité domestique du souverain, et même de son plus fidèle conseiller. Désormais, par ce précieux renfort, la mouvance des « purs » bénéficie d'un représentant avéré, non pas seulement parmi les conseillers de Monsieur, mais aussi au sein même du cercle des conseillers royaux.

Cette triple influence a convaincu Louis XVIII de ne pas aller au-delà des concessions minimales. Désormais, chapitré régulièrement par Blacas, le roi est resté hermétique aux pressions s'exerçant en sens inverse, y compris donc, le 1^{er} mai, celles du tsar Alexandre à Compiègne, puis dans la soirée du 2 mai, celle de Talleyrand, qui sent la situation lui échapper. Mais il devient extrêmement urgent de publier une déclaration d'intentions adéquate, afin de prendre de vitesse les libéraux, et de pouvoir entrer dans Paris sans se heurter au *veto* russe. L'entrée de Louis XVIII dans la capitale étant prévue pour le 3 mai, il reste aux « purs » une petite nuit pour se mettre d'accord sur un texte. Dans une réunion de cabinet tenue en toute fin de soirée, Louis XVIII est venu en personne leur apporter son soutien, désavouant Talleyrand, qui, furieux, a été contraint de quitter la réunion sans avoir pu faire prévaloir son propre texte.

La concurrence se révèle rude néanmoins. D'abord, chaque courtisan présent ce soir-là prétend s'impliquer dans le texte final. Certains ont déjà en main un projet tout préparé :

La Maisonfort, par exemple, en a rédigé un quelques jours plus tôt, à la demande de Monsieur, avec ses deux collègues du « Pavillon de l'Entresol », Monciel et de Bruges¹. Alors que l'on a dit l'urgence de la situation, on assiste à une belle chamaillerie entre les nombreux conseillers présents, avant un resserrement tardif des débats autour des trois personnalités prédominantes, La Maisonfort représentant « l'Entresol », Vitrolles le conseil des ministres et le parti de Monsieur, Blacas enfin le cercle intime du roi.

La Maisonfort retrace plaisamment dans ses *Mémoires* cet écrémage, qui témoigne en réalité de la hiérarchie provisoire au sein de la mouvance réactionnaire : « Secrétaire de ce conseil important, je tins la plume, dix personnages étaient autour de moi, on parlait, on discutait, on disputait, on dictait, on effaçait, on n'avancait à rien et quatre pages furent couvertes d'un barbouillage indéchiffrable. Ennui ou fatigue, chacun s'esquiva et nous restâmes, le comte de Blacas, Vitrolles et moi, maîtres du champ de bataille »².

Cette réduction du cercle de décision ne garantit pas pour autant la réussite du projet. Car, sur les trois « purs » ici présents, deux seulement, La Maisonfort et Blacas, s'estimaient et s'appréciaient mutuellement³, vouant l'un et l'autre en revanche à Vitrolles, dès cette époque, une solide aversion. On a déjà décrit l'état peu amène des relations nouées dès le mois précédent entre La Maisonfort et Vitrolles. Le présent épisode va permettre d'apprécier que la haine entre Vitrolles et Blacas - si intense ensuite durant toute la première Restauration lorsque les deux seront ministres, ainsi que l'a montré le chapitre 7 -, se manifeste déjà dans sa pureté de cristal début mai 1814, et qu'elle a fait, jusqu'à la dernière seconde, courir le risque d'un échec. Il est dommage qu'on ne dispose pas du récit de Blacas, mais les deux narrations de La Maisonfort et Vitrolles suffisent à attester des vifs désaccords ayant menacé jusqu'au bout le succès du projet⁴.

Certes, par leurs différences, ces deux versions constituent, s'il en était besoin, un modèle d'anthologie prouvant l'impérieuse nécessité de confronter les sources laissées par les mémorialistes.

La Maisonfort, à l'en croire, aurait rédigé la déclaration « seul, assis à une table [...] entre deux personnes endormies » ; puis, ayant dit à Blacas qu'il « se chargeait de tout », il serait parti à

¹ Voir La Maisonfort, *Mémoires d'un agent royaliste*, Mercure de France, 1998, publ. Hugues de Changy, ch. 12, p. 232.

² La Maisonfort, *op. cit.*, ch. 12, p. 233.

³ Cf. sur ce point La Maisonfort, *Mémoires d'un agent royaliste*, p. 236.

⁴ Les récits de l'épisode dressés par Barante dans ses *Souvenirs* et par Thiers dans son *Histoire du consulat et de l'Empire*, n'étant que des témoignages de seconde main rapportés par ouï-dire, ne sauraient de ce fait être pris en considération pour déterminer l'exact déroulement des faits.

l'imprimerie, accompagné de Vitrolles certes, mais toujours apparemment seul maître du jeu, au point de supprimer, puis de rétablir la phrase finale accordant l'amnistie aux votes exprimés sous la Révolution¹.

Vitrolles produit un témoignage tout à fait différent, qui écrit : « Il ne s'agissait donc plus que de la rédaction ; La Maisonfort y mettait plus d'importance que moi, et je lui en laissai une bonne part, sans cependant lui abandonner le fond des choses. À deux heures du matin, **notre** œuvre fut achevée » ; puis il met l'accent sur une violente querelle l'ayant opposé à Blacas, sur la nécessité d'informer ou non le roi du contenu de la Déclaration, préalablement à son impression. Vitrolles commente : « La vanité du favori se trouvait probablement blessée de ce que je n'admettais pas aveuglément son omnipotence. [...] J'insistai assez sur mes premières observations, pour que M. de Blacas crût un moment que je me refusais à contresigner l'ordre royal. Pour terminer ce débat, je finis par lui dire que s'il prenait sous sa responsabilité cette grave violation des formes, je la croirais autorisée par le Roi, et ne me refuserais pas à passer outre. **Je** quittai Saint-Ouen à deux heures du matin ; à sept heures, la déclaration royale paraissait dans le *Moniteur*, et bientôt après, elle était affichée sur tous les murs de Paris »².

De ces deux versions, que conclure sur le déroulement le plus vraisemblable des faits ?

Alors qu'il est déjà minuit passé, Blacas, épuisé par le voyage continu depuis Hartwell, et faisant confiance à La Maisonfort pour surveiller Vitrolles, renonce provisoirement à exercer son influence, et s'endort du sommeil du juste. Restent donc face à face La Maisonfort et Vitrolles, qui se querellent sur bon nombre de points de rédaction ; contrairement à ce que rapporte Vitrolles, ceux-ci n'étaient sans doute pas tous des détails formels³. De guerre lasse, Vitrolles s'endort lui aussi, laissant La Maisonfort seul maître de la rédaction finale.

Une fois le travail achevé, celui-ci a dû réveiller d'abord Blacas, qui s'avère satisfait du résultat ; ce n'est probablement qu'ensuite que Vitrolles a été réveillé à son tour et placé devant le fait accompli, avec un texte définitif rédigé par un autre que lui, et probablement quelques points non conformes à ses conseils. Très mécontent, il prend alors prétexte de la nécessaire sanction royale pour tenter d'obtenir des concessions, car, seul des trois à être à ce moment-là membre du gouvernement, son contresing s'avère nécessaire à la promulgation du texte. Vitrolles paraît même prêt à courir le risque extrême de remettre l'affaire au lendemain ; seules la fermeté et l'intransigeance de Blacas, auquel Louis XVIII a

¹ La Maisonfort, *Mémoires d'un agent royaliste*, ch. 12, pp. 233 sq.

² Vitrolles, *Mémoires*, présent. Eugène Forgues, Paris, G. Charpentier, 1884, vol. 2, pp. 169-171.

³ L'anecdote relatée par La Maisonfort sur l'amnistie des votes semble montrer qu'il n'y aurait même pas eu accord unanime des rédacteurs sur ce sujet crucial, mais rien dans le récit de Vitrolles ne fait référence à ce point.

explicitement délégué tout pouvoir en la matière, parviennent *in extremis* à le faire céder.

Furieux de se voir ainsi forcer la main, Vitrolles consent à partir à Paris porter le texte aux imprimeurs, en sa qualité de membre du gouvernement, non sans être chaperonné jusqu'au bout par La Maisonfort, qui l'accompagne avec la bénédiction de Blacas. Le récit de La Maisonfort semble même indiquer, que, Vitrolles, boudeur, aurait laissé La Maisonfort un moment seul avec les imprimeurs, exposant ce dernier à la tentation de procéder à une ultime modification à son goût ; mais ce point est sujet à caution.

Toujours est-il que Vitrolles, alors même qu'il n'était pas totalement content de la formulation définitive, a tout fait ensuite pour s'en assurer la paternité principale, en minimisant le rôle de La Maisonfort, une fois que la déclaration de Saint-Ouen se fut avérée un succès réel pour les « purs » ; encore n'a-t-il pas pu s'empêcher de remâcher publiquement sa vive querelle avec Blacas, permettant ainsi à la postérité d'avoir une vue plus juste sur la genèse fragile et conflictuelle de ce texte.

Si on a insisté un peu longuement sur cet épisode, c'est d'abord parce qu'il est symptomatique des rivalités mutuelles qui compromettent l'influence des conseillers réactionnaires de la Cour sur la politique conduite, même si cette fois-ci, à Saint-Ouen, l'intérêt commun - aidé par l'épuisement nerveux des protagonistes - a fini par l'emporter d'extrême justesse. Mais c'est aussi d'autre part parce que cet épisode constitue l'apogée, très précoce, de l'influence aulique au sein de la mouvance réactionnaire : en dépit des reproches ultérieurs adressés au milieu courtisan, c'est en réalité la dernière fois que les conseillers des Princes auront eu une omnipotence aussi décisive, surpassant de beaucoup l'autorité du chef du gouvernement provisoire Talleyrand. La mise en place des institutions et la nomination d'un gouvernement qui n'est plus provisoire changent tout, et relèguent, de manière définitive, la Cour à une place politique seconde, malgré les faiblesses relatives dont a preuve ensuite Monsieur/Charles X face aux ambitions des uns et des autres.

2. Juin 1814-mars 1828 : l'échec successif de tous les courtisans aspirant à exercer un magistère d'influence

Pendant quatorze ans, on observe la perpétuation d'une multitude de jeux courtisans, qui témoigne assurément de la volonté récurrente de certains conseillers des Tuileries d'exercer un magistère sur la droite, et, qui sait, sur le pays tout entier. Or, jusqu'à l'été 1828, force est de constater que ces nombreuses attentes ont toutes été déçues sans exception. Pour l'essentiel, la quasi-totalité de ces espérances se sont perdues dans l'insignifiance presque

aussitôt formulées, témoignant de l'impuissance générale de la Cour à troubler le jeu politique. Les deux tentatives les plus ébauchées, celle de Vitrolles, puis celle de Sosthène de La Rochefoucauld - aidé en cela par sa maîtresse Zoé du Cayla - se sont toutes deux terminées par des fiascos retentissants avant d'avoir pu véritablement atteindre l'objectif recherché.

L'attitude de Monsieur, devenu Charles X en 1824, est partie prenante à ces échecs du milieu aulique : si jusqu'en 1820, sa faiblesse de caractère est à mettre en avant dans l'impuissance politique de la Cour, on doit souligner au contraire dans les sept années suivantes une heureuse et parfois surprenante fermeté de sa part pour résister aux brigues courtisanes qui tentent de parasiter le jeu constitutionnel légal et la prééminence des *leaders* parlementaires de la droite.

a- L'incapacité du cercle aulique de Monsieur à s'imposer au sein de la droite (1814-1820)

Après la sortie du provisoire, les six premières années du régime ont permis l'affirmation rapide du pouvoir parlementaire ; à droite, on a constaté, dès la "Chambre introuvable", l'importance structurante du groupe ultra-royaliste de la Chambre des députés dans la détermination des hiérarchies générales au sein du « parti » royaliste.

Pourtant, le milieu courtisan n'a pas accepté la prééminence des députés ultras et de leurs *leaders* sans coup férir. Blacas évincé dès juillet 1815, c'est autour de Monsieur et avec son soutien apparent qu'un certain nombre de personnalités ont tenté de constituer une alternative à cette domination parlementaire, en renforçant l'influence aulique du "pavillon Marsan", « foyer d'intrigues, d'intrigants et de sottise », selon le jugement acerbe de la duchesse de Maillé qui apprécie peu les ultras en général¹. De fait, les maladresses et les désunions de ce cercle, mais aussi l'attitude déjà ambiguë de Monsieur conduisent à un échec assez rapide, tout en décrédibilisant durablement Vitrolles, animateur principal de cette tentative de contre-pouvoir aulique.

- L'éviction rapide de Blacas

La première Restauration pourrait apparaître comme entérinant la toute-puissance de la Cour, puisque les deux ennemis mortels, le conseiller de Monsieur Vitrolles et le conseiller du roi Blacas, ont tous deux été promus au gouvernement sans avoir encore à redouter la concurrence de *leaders* parlementaires. Mais on a déjà constaté au chapitre 7 que cela ne

¹ Duchesse de Maillé, *Souvenirs des deux Restaurations, journal inédit*, « introduction » rédigée par la mémorialiste, p. 17.

s'était traduit ni pour l'un ni pour l'autre par une capacité politique déterminante, bien au contraire : entravés par leur aversion réciproque mais aussi par l'hostilité des autres ministres, ils ont été tous deux condamnés à une sorte de paralysie dans l'action. On n'y revient pas ici.

Le retour de Napoléon le 20 mars 1815 signe la fin rapide d'une telle promotion des principaux conseillers des Princes au rang de décideur politique de niveau ministériel. Car ce débarquement, événement considérable, ne sert nullement d'électrochoc : en exil à Gand, les querelles courtoises continuent de plus belle entre les constitutionnels et les « purs », mais aussi au sein même de cette mouvance.

Cela aboutit notamment, début juillet 1815, à l'éviction de Blacas, réclamée aussi bien par le clan de Monsieur, Vitrolles et le comte de Bruges en tête, que par les constitutionnels comme Talleyrand : Blacas, non seulement n'est pas reconduit dans le gouvernement de la seconde Restauration - ce qui est aussi le cas de Vitrolles -, mais, beaucoup plus important, il est renvoyé de la Cour et exilé à Londres puis en Italie en tant qu'ambassadeur, ce qui met fin à toute influence de sa part sur les décisions politiques prises par le roi et son gouvernement.

Son retour reste néanmoins longtemps redouté, et un voyage impromptu de Blacas à Paris en avril 1817 donne naissance à de folles rumeurs sur son retour en grâce auprès de Louis XVIII. Toutefois, l'union de circonstance réaffirmée à cette occasion entre une partie du cercle de Monsieur - notamment Vitrolles, qui reste l'ennemi juré de Blacas - et les ministres constitutionnels, Decazes en tête, a immédiatement raison de cette tentative pour revenir au premier plan : le roi, soumis aux pressions des coalisés, donne l'ordre à son ancien favori de regagner sans délai son poste en Italie. Même en faisant la part des maladresses du député ultramontain Marcellus, il n'est pas interdit de penser que l'attitude plus qu'ambiguë réservée par les députés ultras à l'automne 1817 au projet de Concordat négocié par Blacas est en partie tributaire de cet épisode du printemps : le camp ultra-royaliste, à la Cour comme à la Chambre, reste majoritairement soucieux d'empêcher tout ce qui pourrait motiver un retour triomphal du principal conseiller « pur » du roi. Les quelques signes d'infléchissement, telle la réconciliation personnelle entre Blacas et le comte de Bruges, qui intervient dès mars 1817, restent pour l'heure insuffisants.

Du reste, Louis XVIII se montre peu porté à reprendre un ancien favori, une fois celui-ci remplacé. On le constate en décembre 1821, lors de la constitution du premier gouvernement entièrement de droite. Vitrolles ayant perdu la plus grande partie de son influence à compter de 1818, pour des raisons qu'il faudra analyser, Blacas n'est plus alors entravé par la présence d'un ennemi juré au sein du cercle de Monsieur ; il a donc pu faire la paix avec ce dernier,

sous les auspices du comte de Bruges. En gage de bonne volonté vis-à-vis de Blacas mais aussi vis-à-vis de son frère Louis XVIII, Monsieur propose donc le nom de l'ancien favori pour la présidence du conseil et le ministère des Affaires étrangères, fort du rôle crucial joué par celui-ci à la conférence de Laybach douze mois plus tôt¹.

On a vu au chapitre 7 que les intrigues de Villèle avaient eu raison de cette proposition. C'est d'une part la preuve que désormais, le cercle parlementaire a désormais la prépondérance sur le cercle aulique au sein de la droite. Cela montre aussi que ni Louis XVIII ni *a fortiori* Monsieur n'ont beaucoup insisté pour imposer le retour de Blacas au gouvernement. En 1821 comme en 1815, celui-ci paye en réalité son incapacité à avoir su construire un réseau influent ou même s'agréger véritablement à un réseau existant. Sa psychologie propre en fait un homme de fidélité personnelle au souverain, et non un homme de cercle ; or, cette conception de l'engagement politique s'avère incompatible avec l'exercice d'une influence durable, même par le biais de la puissance aulique.

La disparition de Louis XVIII entérine la marginalisation politique totale de Blacas jusqu'à la chute du régime : en septembre 1824, son nom n'est déjà plus évoqué dans les listes de ministres putatifs qui pourraient éventuellement remplacer le gouvernement Villèle à l'avènement du nouveau roi². Seule la révolution de Juillet 1830 lui permet de regagner son importance passée au sein de la mouvance légitimiste, lorsque, mettant sa fortune personnelle au service du roi en exil Charles X, il est nommé aux côtés de Rivière et de Bourmont dans le "triumvirat" chargé de l'éducation du duc de Bordeaux. Ayant toujours guigné en vain cette fonction, Chateaubriand, ulcéré, fustige en Blacas « l'entrepreneur des pompes funèbres de la monarchie »³.

Nonobstant ce tardif retour en grâce dans l'exil, Blacas aura été incapable, tout au long de la seconde Restauration, de ressaisir le pouvoir qu'il avait fugitivement détenu en 1814. L'influence aulique sur la droite s'est donc tout naturellement resserrée dès 1815 autour du seul cercle formé par les conseillers de Monsieur, futur Charles X.

¹ S'il faut en croire la duchesse de Maillé, l'hostilité à l'égard de Blacas aurait émané dès l'origine des conseillers de Monsieur davantage que de Monsieur lui-même. Décrivant les sentiments du prince à l'égard du favori royal sous la première Restauration, elle écrit en effet : « [Blacas] n'était pas des courtisans de Monsieur, cela n'aurait pas été possible, mais il le ménageait, et Monsieur, qui savait que le Roi ne pouvait pas se passer d'un favori, aimait mieux que ce fût M. de Blacas qu'un autre » (Duchesse de Maillé, *Souvenirs des deux Restaurations*, *Journal inédit*, Introduction, p. 21).

² Cf. aux Archives nationales, les archives privées de Berryer, 223 AP/1 : le dossier 7 contient une des listes les plus importantes parmi celles ayant circulé à l'époque.

³ Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, 4^e partie, livre 38, ch. 9, rééd. Gallimard, La Pléiade, publ. Maurice Levaillant et G. Moulinier, 1952, vol. 2, p. 690 (ou Quarto, publ. Jean-Paul Clément, 1997, vol. 2, p. 2637).

- La réorganisation du cercle des conseillers politiques de Monsieur

Aux Tuileries, Monsieur s'est montré rapidement soucieux d'améliorer l'efficacité du cercle courtisan qui le conseillait ; toujours installé, jusqu'à son avènement au trône, au « pavillon de Marsan », situé face aux appartements royaux du « pavillon de Flore », il a procédé à une réorganisation qui a fait notamment la part belle à Vitrolles. Mais dès 1818, l'échec, patent, entraîne la fin des espoirs formés par la petite camarilla de conseillers politiques œuvrant pour l'hériter du trône, en marge du jeu institutionnel légal.

Dès le printemps 1814, face aux critiques croissantes suscitées par le cabinet de « l'Entresol », y compris et notamment de la part de Vitrolles, Monsieur s'est décidé à dissoudre celui-ci sans délai au début du mois de mai. Puis, par indifférence ou incapacité, il a laissé les deux principaux animateurs de ce premier cabinet parallèle perdre toute influence. Le premier, Terrier de Monciel, a été prié d'aller se faire oublier quelque temps en Suisse, sans se voir ensuite proposer la moindre responsabilité politique. Plus grave, l'éviction parallèle de La Maisonfort signale plus nettement encore les carences princières dans la constitution d'un réseau politique soudé et fidélisé.

En effet, bien que La Maisonfort dispose théoriquement de l'appui de Blacas, donc d'un homme "du roi", en plus de celui de Monsieur, il n'en est pas moins évincé dans les diverses candidatures qu'il formule. Il tourne d'abord vainement ses espoirs vers les directions des grandes administrations publiques, qui faisaient, à l'époque, office de ministères techniques sans le titre, et permettaient de se positionner favorablement, dans la perspective d'une future promotion ministérielle en bonne et due forme. Ainsi, la direction générale de la Librairie lui échappe au profit de Royer-Collard, puis celle des Ponts-et-Chaussées au profit de Pasquier.

Pour ce second emploi, on constate que Monsieur laisse tomber "son" candidat sans véritablement combattre, lors de la discussion au Conseil des ministres relative à l'attribution du poste, le 13 mai 1814. Le récit de l'heureux élu, Pasquier, est sans ambiguïté sur ce point : « Monsieur prit la parole pour demander à Sa Majesté une grâce à laquelle il mettait le plus grand prix, celle de nommer à la place de directeur général des Ponts-et-Chaussées, un de ses serviteurs les plus dévoués, M. de La Maisonfort. [...] L'abbé de Montesquiou ne laissa pas au Roi le temps de répondre, il le pria de bien vouloir suspendre sa décision parce qu'il avait aussi un candidat à lui présenter [...] ; voulant éviter la discussion sur mon compte, il ne prononça pas encore mon nom. **Monsieur n'eut par conséquent rien à répondre.** [...] Ma nomination fut donc signée et expédiée le 16 »¹. En dépit de la petite habileté de Montesquiou, on est surpris de la facilité avec laquelle Monsieur laisse le

¹ Pasquier, *Mémoires*, Paris, Plon-Nourrit, 1893, vol. 2, p. 428.

ministre de l'Intérieur, qu'il sait contraire à ses intérêts, l'emporter aussi facilement, alors qu'il lui serait facile d'insister et de provoquer par exemple un débat sur le bien-fondé de la nomination de Pasquier.

Courant novembre 1814, le ministre de l'Intérieur Montesquiou pousse son avantage, et préfère Chabrol de Crouzol - plus proche alors des « constitutionnels » que des « purs » - pour le poste de préfet du Rhône¹ que La Maisonfort demandait comme dédommagement. L'humiliation du recalé est encore accrue, et il devient patent alors que la faveur de Monsieur, changeante et peu sûre, n'est pas à elle seule un gage de réussite dans la carrière. En vérité, La Maisonfort paye l'appui qu'il a apporté au printemps à Blacas contre Vitrolles, ce qui a brouillé son positionnement politique, le desservant dans l'esprit de Monsieur sans lui apporter d'appui équivalent dans le clan du roi. Il l'explique dans ses Mémoires : « On avait cru longtemps au pavillon de Flore, que le pavillon de Marsan où j'avais débuté se chargeait de moi ; au pavillon de Marsan, on avait espéré que le roi se chargeait de moi, je crevais comme au 21 quand on prend carte à trop beau jeu, et restais dans la cour entre les deux pavillons »².

Si La Maisonfort finit en janvier 1815, par hériter d'un poste de conseiller d'État, lot de consolation certes lucratif mais bien inférieur à ces espérances initiales, la fragilité manifeste de ses soutiens politiques ne lui permet pas d'opérer le rebond politique attendu. Son élection à la « Chambre introuvable » au début de la seconde Restauration fait figure de chant du cygne sans lendemain : contrairement à son ami personnel Hyde de Neuville, La Maisonfort, peu à l'aise avec la polémique de tribune et avec les outrances des « ultras », se range parmi les innombrables « quasi muets » que l'on a décrits au précédent chapitre. Réduit dès lors à l'insignifiance, il est condamné à mettre un terme définitif à sa carrière politique à la suite de la dissolution de la Chambre le 5 septembre 1816. L'influence du principal animateur de « l'Entresol » aura donc été un déjeuner de soleil.

En juillet 1815, La Maisonfort et Blacas une fois évincés, Vitrolles est donc le seul parmi les trois rédacteurs de la déclaration de Saint-Ouen à conserver sa place de conseiller à la Cour. Pour autant, lui-même est en difficulté relative. En effet, il n'est pas reconduit au sein du gouvernement constitué le 9 juillet 1815 par Talleyrand et Fouché. Son expérience de secrétaire du gouvernement, au demeurant assez piteuse comme on l'a montré au chapitre 7, ne débouche donc pas sur une pérennisation d'un pouvoir politique officiellement reconnu : sa

¹ Sur ces points, cf. La Maisonfort, *Mémoires d'un agent royaliste*, pp. 235-240.

² La Maisonfort, *op. cit.*, p. 244. Le « vingt-et-un » est un ancien jeu de cartes, aux règles assez complexes. De 1815 à 1824, le pavillon de Flore représente l'aile réservée au sein des Tuileries au roi Louis XVIII et à ses conseillers, tandis que, comme on l'a déjà signalé, le pavillon de Marsan abrite Monsieur et ses amis.

victoire sur Blacas est sur ce point un trompe-l'œil. Le retour au gouvernement des deux ennemis n'aura d'ailleurs jamais lieu ; tandis que, sous d'autres régimes, réputés pourtant plus « démocratiques », une multitude de conseillers du Prince parviendront à s'enraciner ensuite au gouvernement de manière parfois assez durable, on remarque ici l'incapacité flagrante des deux principaux conseillers auliques de la mouvance royaliste à obtenir un tel résultat, leur expérience ministérielle ne durant pas plus d'un an. La situation de Vitrolles est toutefois moins mauvaise que celle de Blacas à l'été 1815, en ce sens que, conservant sa place de conseiller aux Tuileries, il garde une capacité d'influence que n'a plus son rival.

Parallèlement, après l'éviction de Terrier de Monciel et de La Maisonfort, une seule des trois personnalités de « l'Entresol » sauve son épingle du jeu et parvient à échapper à cette épuration. Il s'agit du comte de Bruges, qui bénéficie de l'ancienneté de ses relations de confiance avec Monsieur ; contrairement à La Maisonfort, celles-ci sont en effet bien antérieures à la Restauration des Bourbons, le comte de Bruges faisant partie du premier cercle courtisan auquel s'était heurté Vitrolles lors de sa brusque arrivée dans le jeu politique en mars 1814. De Bruges, en outre, a été en mission à Hartwell aux côtés de Louis XVIII, pendant une grande partie de la durée d'activité de « l'Entresol », ce qui lui a permis d'autant plus facilement d'échapper au discrédit qui frappe cette structure à la fin du printemps 1814, et donc à la disgrâce princière. Du reste, sa fidélité personnelle - à nouveau prouvée dans l'exil des Cent-Jours à Gand -, et son caractère entreprenant, accroissent encore sa faveur auprès de Monsieur, au point qu'il apparaît jusqu'à la fin des années 1810 comme la clef de voûte de tous les réseaux courtisans qui gravitent autour de Monsieur au pavillon de Marsan. De Bruges est en effet le seul conseiller à être au sommet de deux structures complémentaires, militaire et politique, mises en place par l'héritier du trône afin de se ménager une influence concurrente des institutions représentatives.

- Tentations militaires et tentations politiques : le double échec

La première de ces structures est constituée par les gardes nationales du royaume, ou plus exactement par le système d'inspection qui les supervise de manière très spécifique de 1815 à 1818. Or, Monsieur est nommé colonel général de toutes les gardes nationales du pays, et à compter de l'automne 1815, il acquiert un pouvoir effectif sur ces troupes qui parsèment le pays, par le biais d'inspecteurs départementaux. Ceux-ci sont souvent très politisés, et on compte en leur sein certains parlementaires de la droite royaliste, à l'exemple du marquis de Bailly de Fresnay dans la Mayenne, du marquis de Clermont-Mont-Saint-Jean en Seine-et-Marne, ou du comte René de Bernis en Lozère. Ces inspecteurs sont souvent en contact avec

la myriade de sociétés secrètes ultra-royalistes plus ou moins factieuses qui s'agitent ici et là, on y reviendra plus loin dans ce chapitre. C'est ainsi que le comte René de Bernis, qu'on vient de citer, a pour beau-frère le marquis Alexis de Calvière, dont le cousin Jules supervise les mouvements frondeurs et violents du Languedoc, à partir du département si sensible du Gard, sous l'œil assez impuissant des préfets successifs - le témoignage du baron d'Haussez, préfet du Gard de février 1819 à janvier 1820, est éloquent à cet égard¹. De même, en Dauphiné, Charles de Pujol, gendre de Laurent César de Chaléon, ancien conseiller au Parlement du Dauphiné, anime jusqu'en 1818 un « parti vert » qui s'agit au service de Monsieur, en créant un réseau de correspondance semi-occulte entre plusieurs royalistes dauphinois, en prenant la défense du général Donnadieu dans la fameuse affaire Didier (1817) et en s'opposant du même coup au préfet Montlivaut et aussi au commandant de gendarmerie Pascalis².

Pour régenter et au besoin stimuler ces officines locales, Monsieur a pu s'adjoindre trois inspecteurs généraux de la Garde nationale, qui supervisent l'ensemble des inspecteurs départementaux : si l'on excepte Allent, conseiller d'État nommé à ce poste pour satisfaire le « parti constitutionnel » mais soigneusement tenu à l'écart des informations sensibles, les deux autres titulaires, Jules de Polignac et de Bruges, sont deux conseillers politiques très proches de Monsieur, faisant partie de son premier cercle courtisan.

L'autre structure, plus exclusivement politique, est constituée pour le compte de Monsieur autour du comte de Bruges, que l'on retrouve, et de Vitrolles, « deux hommes », qui, rapporte Frénilly, « dominaient dans sa cour »³. « Structure » est en l'occurrence un bien grand mot ; il s'agit plutôt d'une équipe de réflexion numériquement très restreinte, chargée d'analyser la situation politique et de prendre éventuellement des initiatives pour infléchir celle-ci dans un sens favorable aux intérêts de Monsieur.

Les deux animateurs principaux de cette cellule n'ont pas le même rôle dans le dispositif. Le comte de Bruges est le conseiller intime du Prince ; il jouit d'un contact direct et permanent avec celui-ci, et sert de médiateur ordinaire entre Monsieur et le reste de l'équipe, à qui il fait part des souhaits princiers. En somme, il tient entre 1815 et 1819 auprès de

¹ D'Haussez, *Mémoires*, vol. 1, pp. 297-299. Sur cette agitation ultra-royaliste dans le Gard, cf. les travaux de Lewis Gwynne, *The Second Vendée. The Continuity of Counter-revolution in the Department of the Gard, 1789-1815*, Oxford, Clarendon Press, 1978, X-250 p., et Brian Fitzpatrick, *Catholic Royalism in the Department of the Gard. 1814-1852*, Cambridge, University Press, 1983, 216 p.

² Cf. François Vermale, « Le parti vert en Dauphiné 1814-1818 », *Bulletin mensuel de l'académie delphinale*, 6^e série, tomes XIII-XIV, 1944, pp. 215-246, communication du 8 janvier 1944. Dans un rapport de Pascalis envoyé à Decazes, Pujol est qualifié d'« un des intrigants les plus dangereux du département » (F. Vermale, *op. cit.*, p. 246).

³ Frénilly, *Souvenirs d'un ultraroyaliste*, Paris, rééd. Perrin, 1987, ch. 11, année 1816, p. 318.

Monsieur un rôle très comparable à celui joué par Blacas auprès du roi en 1814-1815. Vitrolles, lui aussi très en faveur auprès de Monsieur durant cette période, est beaucoup plus actif dans la réflexion et sert de cheville ouvrière au groupe ; pour autant, il semble qu'il ne puisse pas se targuer d'une familiarité similaire auprès du Prince héritier et qu'il doive utiliser le truchement du comte de Bruges pour la plupart de ses rapports avec lui.

On en veut pour preuve les conditions d'élaboration de la fameuse note secrète de 1818, due à la plume de Vitrolles, qui avait rédigé deux notes similaires en 1816 et en 1817 à destination des puissances étrangères. Le récit très précis de Duvergier de Hauranne montre les vaines tentatives de Vitrolles pour se débarrasser de la tutelle pesante du comte de Bruges, qui garde de bout en bout un rôle prépondérant dans l'affaire :

« La note de 1817 resta vraiment secrète et ne produisit aucun effet sur ceux auxquels elle était adressée. M. de Vitrolles, qui avait encore écrit cette note, ne songeait donc point à en écrire une troisième, quand un des aides de camp de Monsieur, **le comte de Bruges, vint, de la part du prince, lui demander de le faire** ; puis il lui expliqua que le comte Orloff, aide de camp de l'empereur de Russie, retournait à Saint-Pétersbourg, et que c'était une excellente occasion d'éclairer l'empereur sur la situation intérieure de la France avant la réunion du prochain congrès [d'Aix-la-Chapelle]. [...] »

Après quelques instants d'hésitation, M. de Vitrolles accepta la mission, et **trois jours après, il apportait le manuscrit de son mémoire à Monsieur** qui en écouta la lecture avec la plus grande attention et qui, cette lecture faite, en approuva complètement le fond et la forme. **Puis le mémoire fut confié par Monsieur lui-même à M. de Bruges qui alla le remettre au comte Orloff.** Mais en même temps M. de Bruges fit au comte Orloff un tableau si sombre de l'état de la France que celui-ci, saisi d'effroi, ne put s'empêcher, en passant à Stuttgart, d'annoncer de prochaines catastrophes »¹.

A fortiori, les autres personnalités associées à la cellule n'ont pour la plupart, à l'époque, aucun contact direct avec Monsieur. C'est ainsi que Frénilly confesse avoir fait partie du groupe de réflexion politique noué autour de Vitrolles à l'époque de la « Chambre introuvable »², mais on s'aperçoit au fil de ses souvenirs qu'il n'a été présenté à Monsieur que bien plus tard, en janvier 1821³.

Qui compose cette cellule politique ? Il semble que Vitrolles ait voulu associer des talents de salon, des talents de plume, et des talents de tribune. Si l'on suit le témoignage de Frénilly, le cercle compterait au printemps 1816 Frénilly pour l'influence des salons, Fiévée

¹ Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 4, pp. 399-400. Les soupçons de la duchesse de Maillé concernant l'implication éventuelle de Talleyrand et de son amante la duchesse de Dino, apparaissent moins fondés et ne sont recoupées en tout cas par aucune autre source (Duchesse de Maillé, *Souvenirs des deux Restaurations, Journal inédit*, « introduction », pp. 54-55).

² Frénilly, *Souvenirs d'un ultraroyaliste*, rééd. Paris, Perrin, 1987, ch. 11, année 1816, p. 320.

³ Frénilly, *op. cit.*, ch. 16, année 1821, p. 365.

pour les publicistes, et plusieurs députés de la « Chambre introuvable », collègues de Vitrolles qui y siège également, parmi lesquels la figure prépondérante est déjà La Bourdonnaye¹. On constate que l'ensemble des personnalités citées dénote un positionnement politique très dur de ce cercle courtisan, conforme à la fraction la plus radicale de la mouvance ultra-royaliste de la Chambre, et non à l'attitude d'emblée plus « politique » ou pragmatique d'un Villèle par exemple.

La réflexion de la cellule débouche principalement sur la rédaction de deux brochures à l'hiver 1815-1816. La première, parue chez Dentu en décembre 1815, est signée par Vitrolles et intitulée *Du ministère dans le gouvernement représentatif, par un membre de la Chambre des députés* : un an avant le célèbre essai de Chateaubriand *De la monarchie selon la Charte*, elle promeut le rôle des Chambres face au pouvoir gouvernemental. La seconde, parue le 20 janvier 1816 chez Michaud sous couvert d'anonymat, a pour titre ambitieux *Déclaration des principes de la majorité de la Chambre des députés*. Aidé de ses collaborateurs, Vitrolles tente de résumer les idées principales des ultras de la « Chambre introuvable », et, par là, de s'arroger une sorte de magistère sur la majorité parlementaire, en se prévalant implicitement de l'autorité de Monsieur. Parallèlement, La Bourdonnaye mène sa polémique oratoire à la Chambre. Quant à Fiévée, il est incité à donner une suite à sa spirituelle *Correspondance politique et administrative* ; cette dernière, commencée pendant la première Restauration - ironie du sort, sous le patronage de son premier destinataire, Blacas -, perdure donc jusqu'en 1819 avec l'appui de Vitrolles, meilleur ennemi du précédent. Enfin et surtout, Vitrolles réfléchit sérieusement à la possibilité de mettre sur pied une revue qui relayerait les idées ultra-royalistes, avec plus de lustre, d'éclat et de hauteur de vues que ce que l'on pouvait observer par ailleurs dans la polémique quotidienne des journaux, tels que *la Quotidienne* ou *la Gazette de France* ; dès 1816 semble-t-il, il mobilise son cercle de collaborateurs pour tenter de les convaincre de soutenir ce projet : c'est d'ailleurs dans cette optique que Frénilly est contacté par Vitrolles pour rejoindre le groupe, ce qu'il fait non sans réticence, en raison de sa vive antipathie pour Fiévée².

En définitive, le bilan de ces deux structures dirigées par des conseillers auliques qui se réclament du patronage direct de Monsieur apparaît rapidement décevant, avant de tourner au fiasco complet dès 1818.

Contrairement aux inquiétudes entretenues par certains libéraux, la structure

¹ Frénilly, *Souvenirs d'un ultraroyaliste*, ch. 11, année 1816, p. 320.

² Frénilly, *op. cit.*, ch. 11, année 1816, p. 320.

d'encadrement des gardes nationales animée par Polignac et de Bruges s'est toujours révélée, durant ses trois années d'existence, hors d'état de transformer les troupes placées sous leur autorité en une armée parallèle, concurrente des autres régiments demeurés sous l'autorité du roi et du ministre de la Guerre. Si de Bruges a peut-être eu la volonté d'aboutir à un tel projet, il semble bien que Monsieur l'en ait rapidement dissuadé, si l'on en croit la duchesse de Maillé¹. Tout au plus Monsieur aurait-il laissé soutenir, avec un degré d'implication qu'il est difficile d'évaluer, quelques complots brouillons d'officiers royalistes (n'appartenant au demeurant que rarement aux gardes nationales), visant à exercer une pression sur le gouvernement "constitutionnel" et à amener celui-ci à des concessions politiques.

Ces quelques imprudences, dévoilées à l'été 1818, ont suffi néanmoins au gouvernement Decazes pour obtenir la dissolution de cette structure politico-militaire : si le complot Legall et Legueven ne permettait d'impliquer que des notables royalistes bretons liés au milieu parlementaire², le complot du Bord de l'Eau, en revanche, s'avérait potentiellement susceptible de compromettre plus directement le cercle de Monsieur, puisque le but avoué des comploteurs était de renverser le gouvernement, voire de déposer Louis XVIII au profit de son frère. Le général Canuel était en vérité la seule personnalité politique importante mise en cause par les comploteurs³. Mais qu'importe, l'occasion parut trop belle pour Decazes de grossir l'affaire à plaisir, et d'en tirer avantage pour faire cesser les prérogatives militaires exorbitantes du droit commun de Monsieur et de ses lieutenants : le 30 septembre 1818, de Bruges et Polignac durent renoncer à leurs fonctions d'inspecteurs généraux des gardes nationales, le titre étant supprimé ; quant à Monsieur, il conservait le titre honorifique de colonel général, mais sans garder l'autorité sur les troupes.

Il était d'autant plus facile à Decazes de frapper au cœur l'équipe des conseillers de Monsieur que, parallèlement, le cercle plus politique animé par Vitrolles venait d'achever de se discréditer dans l'opinion par la divulgation de la note secrète. Mais ce n'était, somme toute, que le point d'orgue d'un échec déjà largement entamé.

À la « Chambre introuvable », Vitrolles, élu député, était resté muet à la tribune, sans que

¹ Duchesse de Maillé, *Souvenirs des deux Restaurations, journal inédit*, « introduction », p. 49, au sujet de cette Garde Nationale aux mains du Pavillon Marsan : « Monsieur n'en voulait faire absolument qu'un point d'appui pour la royauté. [...] Il était incapable de se révolter ouvertement contre son frère et je crois sûr que M. de Bruges aurait bien voulu l'y déterminer, mais Monsieur [...] était bien éloigné de désirs ambitieux. Tous les efforts de M. de Bruges et de ses amis échouèrent contre la moralité du prince ».

² Sur ce complot, voir le dossier de police aux Archives nationales F⁷ 6721. Les personnalités politiques mises en cause sont le vieux maréchal de Vioménil, mais aussi les députés ou futurs députés Margadel, La Boëssière ou encore Sévère de La Bourdonnaye-Montluc. Dans sa thèse, Guillaume de Bertier affirme que Legall et Legueven auraient été deux « provocateurs appointés » (*Le comte Ferdinand de Bertier*, ch. 9, p. 296).

³ Voir à ce sujet Charles Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, Paris, Delaunay, 1829, tome II, ch. 12, pp. 234-235.

l'on sache si c'était par incapacité ou pour ne pas exposer Monsieur ; ses deux brochures, publiquement désavouées par Villèle, avaient échoué à lui conférer le moindre ascendant sur la majorité, au contraire. Si La Bourdonnaye, invité au cercle de Vitrolles, brillait par ses discours à la Chambre, il était néanmoins rapidement surpassé par Villèle et Corbière dans sa recherche d'un *leadership* sur la droite parlementaire. Sans appui ou presque dans la Chambre, Vitrolles ne fut pas réélu après la dissolution et les élections de l'automne 1816. Le cercle politique qu'il animait battit alors rapidement de l'aile, en raison de beaucoup d'incompatibilités réciproques : ainsi, Frénilly n'aimait guère La Bourdonnaye, haïssait Fiévée, avant de se brouiller vers 1819 avec Vitrolles lui-même.

Malgré tout, après le ratage médiatique de l'éphémère revue *le Correspondant* (août 1817-avril 1818), *le Conservateur*, fondé en octobre 1818, semblait l'aboutissement des longs efforts de Vitrolles, qui en était le véritable inspirateur, et fut d'ailleurs partie dès l'origine du groupe des actionnaires fondateurs ; mais Vitrolles n'en retira pas les fruits, Chateaubriand accaparant rapidement toute la gloire de la revue¹.

Finalement, la crise du printemps et de l'été 1818, marquée par la divulgation de la « note secrète », a ruiné l'influence de Vitrolles et celle du comte de Bruges. À partir de 1820, Monsieur, tirant les leçons de la crise de 1818, renonce à créer des structures parallèles, et se rallie au jeu parlementaire : il soutient dès lors plus ostensiblement que par le passé un Villèle, bien soulagé d'être enfin largement débarrassé de l'influence parasitaire de Vitrolles, qu'il déteste depuis leur première entrevue à Toulouse au moment des Cent-Jours. De manière significative, quand Frénilly est enfin présenté à Monsieur début 1821, il n'est introduit ni par Vitrolles ni par le comte de Bruges, mais par les deux premiers gentilshommes du prince, les ducs de Maillé et de Fitz-James : on peut y voir la preuve qu'une page est bel et bien tournée².

Au total, ce premier épisode, marqué par la personnalité dominante de Vitrolles, s'est révélé plus riche de fols espoirs que d'influence réelle sur le cours des événements.

¹ Cf. à cet égard Frénilly, *Souvenirs d'un ultraroyaliste*, rééd. Paris, Perrin, 1987, ch. 13, année 1818, p. 344 : « Le projet de cet écrit périodique remonte à l'hiver de 1816 quand Vitrolles voulut m'aboucher avec Fiévée. Mon refus et peut-être celui de quelques autres le fit avorter. L'été suivant, il ressuscita dans *le Correspondant gallo-breton* [sic], mais ce mariage de circonstance entre deux peuples très ennemis menaçait déjà de finir par un divorce pour incompatibilité d'humeur ; d'ailleurs, il y avait de beaux noms sur l'enseigne et peu de chose dans le magasin. Au printemps de cette année [1818], Vitrolles était venu un matin chez moi pour me proposer l'entreprise du *Conservateur*. [...] Au commencement de l'automne, après d'autres négociations de Vitrolles, une association fut formée dans laquelle je promis avec plaisir mon contingent. Chateaubriand y entra, précédé de ses fanfares ordinaires ; il se posa dans l'exorde comme l'architecte, et nous, Bonald, Lamennais, Fiévée, Castelbajac, d'Herbouville et moi, comme ses manœuvres ». Sur la création du *Conservateur*, cf. aussi la thèse de Pierre Reboul, *Chateaubriand et « le Conservateur »*, Paris, Éditions universitaires, 1973, 416 p.

² Cf. Frénilly, *Souvenirs d'un ultraroyaliste*, ch. 16, année 1821, p. 365.

Qu'advierait-il toutefois lorsque de nouvelles ambitions auliques se ménageraient une influence, non plus seulement auprès de l'héritier du trône, mais auprès des deux souverains eux-mêmes, Louis XVIII puis Charles X ? C'est précisément cette nouvelle configuration qu'il convient d'analyser pour les six années suivantes (1821-1827), lorsque, à partir de la faveur naissante de madame du Cayla, des conseillers auliques acquis aux idées de la droite mais soucieux avant tout de leurs propres intérêts trouvent désormais une oreille complaisante au plus haut sommet de l'État, auprès du chef de l'État.

b- Une influence aulique moins prépondérante dans les choix de Monsieur/Charles X (1821-1827)

Durant ces six ans, Sosthène de La Rochefoucauld semble remplacer Vitrolles par son obstination forcenée à devenir une sorte d'éminence grise du régime, grâce à un lien privilégié entretenu avec Monsieur/Charles X. Les autres conseillers auliques du prince semblent plus en retrait, sans que cette discrétion ne débouche au demeurant sur un succès plus grand.

- De la faveur de madame du Cayla...

Favorisée par une conjoncture remarquable, l'influence de madame du Cayla sur Louis XVIII donne au premier abord une nouvelle impulsion à l'influence aulique, mais les limites de cette influence apparaissent néanmoins assez rapidement.

À l'exception notable de la comtesse de Balbi, qui, du temps de la jeunesse du comte de Provence, avait servi de paravent à d'autres aventures, Louis XVIII, depuis, s'était toujours affiché avec des favoris - d'Avaray, Blacas, Decazes pour ne citer que les principaux. Aussi n'est-ce pas sans surprise qu'à compter de l'année 1821, on voit le vieux monarque, péniblement remis du renvoi forcé de Decazes, s'enticher brutalement de la comtesse du Cayla, fraîche encore à 36 ans et surtout douée pour les traits d'esprit et anecdotes grivoises si goûtées par le souverain cacochyme.

Or, le moins que l'on puisse dire est que cette idylle passablement ridicule n'a été découragée ni par Monsieur ni par son entourage aulique : acquise aux intérêts de la droite, la nouvelle favorite est apparue en effet comme l'instrument idéal pour hâter l'alternance au profit du « parti royaliste » et assurer à Monsieur et à ses proches une influence prépondérante, sans attendre la mort de Louis XVIII.

Scandale dans le scandale, le plus empressé à jeter la jolie Zoé du Cayla dans l'intimité du souverain n'est autre que Sosthène de La Rochefoucauld, amant de la favorite : le même qui, trois ans plus tard, fera ricaner le tout-Paris comme directeur des Beaux-Arts en

prétendant légiférer par ordonnance sur la longueur des jupes des danseuses de l'Opéra au nom d'une prétendue croisade morale, n'hésite pas alors à vouer sa maîtresse corps et âme au service de ses intérêts carriéristes.

Le milieu parlementaire lui-même et notamment Villèle et ses proches, d'ordinaire si rétifs aux influences auliques qu'ils estiment parasitaires et concurrentes de leur propre pouvoir, se montrent ici beaucoup plus compréhensifs : face aux provocations désormais publiques des « pointus » à la Chambre, l'influence de madame du Cayla s'avère précieuse pour minimiser l'importance de ces outrances extrémistes, faire diminuer les préventions du vieux roi à l'égard de la droite ultra-royaliste, et le persuader de traiter ses principaux membres non plus seulement comme d'éventuels appoints - comme de décembre 1820 à juillet 1821 - mais bien comme les acteurs principaux capables de conduire désormais la politique du pays, conformément au nouveau rapport de forces électoral.

Cette intrigue donne une puissance apparemment démultipliée à madame du Cayla et aux intérêts politiques ou personnels qu'elle sert.

Le gouvernement de centre droit du duc de Richelieu ayant été mis en cause par une adresse de la Chambre réunissant les votes des deux extrêmes - et notamment les « pointus », héritiers les plus fidèles à l'esprit ultra-royaliste de 1815 -, Louis XVIII est d'abord offusqué ; mais, finalement, il ne se montre pas prêt à dissoudre la Chambre pour châtier les rebelles, comme il l'avait fait auparavant le 5 septembre 1816 : au contraire, prenant acte du nouveau rapport de forces à la Chambre, il accepte la démission du gouvernement et charge Villèle de constituer une nouvelle équipe homogène, entièrement orientée à droite. Les discours persuasifs de madame du Cayla, dûment chapitrée par Monsieur, se sont probablement révélés décisifs pour hâter ce dénouement inopiné.

Bien plus, la composition du gouvernement du 14 décembre 1821 dénote l'influence personnelle de la favorite : les nouveaux ministres apparentés jusqu'ici au centre droit, à savoir Peyronnet et Clermont-Tonnerre, apparaissent comme ses protégés directs, en raison d'obligations anciennes. En outre, on se rappelle que, pour conjurer le retour de l'ancien favori royal Blacas, Villèle lui-même avait proposé le nom de Mathieu de Montmorency comme ministre des Affaires étrangères, assumant le risque immédiat de se créer un dangereux rival au sein du gouvernement. Or, il n'est naturellement pas indifférent que Montmorency, courtisan proche de Monsieur, soit le beau-père de Sosthène de La Rochefoucauld, amant de la muse royale : c'était une manière pour Villèle de reconnaître et de ménager une influence qu'il savait déterminante.

La faveur de madame du Cayla auprès de Louis XVIII devient bientôt éclatante. Le 5 mai 1823, une grande fête, médiatisée et rapportée par les journaux, est donnée à Saint-Ouen pour célébrer la construction du château décidé par le vieux souverain en faveur de sa belle intrigante : c'est le point d'orgue symbolique et la manifestation publique d'une influence de cour aspirant à se transformer en un véritable pouvoir politique¹. Pour arriver à un tel but, la comtesse du Cayla entend imposer son amant Sosthène au sein du gouvernement. Elle oriente son choix sur le ministère de l'Intérieur, tente de discréditer dans l'esprit du roi le titulaire du poste Corbière, et y arrive partiellement, en obtenant que le souverain dénigre à plusieurs reprises celui-ci lors d'entretiens en tête-à-tête avec le chef du gouvernement Villèle².

Elle semble enfin sur le point de triompher - après trois années d'efforts acharnés - en juillet 1824, lorsque, à défaut d'avoir pu nommer le duc de Doudeauville, père de son amant, ministre des Affaires étrangères en remplacement de Chateaubriand, elle parvient à faire signer au roi agonisant une ordonnance remplaçant Corbière par Sosthène de La Rochefoucauld au ministère de l'Intérieur³. Dans la logique des influences auliques, l'intrigue de la favorite a alors clairement dérivé vers une action parasitaire, contournant le jeu parlementaire normal. L'ordonnance, on le verra dans un instant, ne fut jamais publiée ; mais, en lot de consolation, Villèle doit se résigner le 4 août 1824 à nommer le duc de Doudeauville ministre de la Maison du Roi et son fils Sosthène directeur des Beaux-Arts - celui-ci, théoriquement soumis à l'autorité gouvernementale de son père, ayant en outre le privilège insigne de travailler directement avec le roi. C'était, là encore, reconnaître la réalité incontournable de cette influence aulique, s'imposant à un chef du gouvernement pourtant très autoritaire et dominateur vis-à-vis de ses ministres, ainsi qu'on l'a montré au chapitre 7. Si l'on en croit Viel-Castel, Villèle aurait même déclaré à la favorite, lors de cette promotion gouvernementale de l'amant et de son père : « Vous le voulez, Madame, j'obéis »⁴.

Même sous le règne de Charles X, alors que madame du Cayla ne joue plus aucun rôle, Villèle doit encore endurer pendant plus d'une année les récriminations et les plans faussement ingénieux de Sosthène de La Rochefoucauld, qui, s'estimant d'une intelligence supérieure, croit pouvoir au besoin sauver la monarchie des Bourbons à lui tout seul⁵.

¹ Sur cet épisode, cf. le récit de Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 12, ch. 84, pp. 456-459, qui rapporte notamment les comptes rendus flagorneurs donnés par le *Journal des débats* d'une telle cérémonie.

² Sur ce point, cf. Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 13, ch. 88, p. 65.

³ Pour ces développements, voir Viel-Castel, *op. cit.*, vol. 13, ch. 94, pp. 565-570.

⁴ Cf. Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 13, p. 570.

⁵ Le sentiment d'intelligence de Sosthène de La Rochefoucauld n'est pas partagé par l'opinion extérieure. Stendhal estime qu'il représente « le plus authentique spécimen de sottise et de stupidité pure qui se puisse trouver parmi les survivants de l'Ancien régime » (article du 18 mai 1825, *Paris-Londres, chroniques*, éd. Renée Dénier, Paris, Stock, 1997, p. 407). Un royaliste comme le baron d'Haussez décrit quant à lui « un grand beau

Et lorsqu'en 1827, le père, duc de Doudeauville, quitte avec éclat la Maison du roi pour protester contre la dissolution de la Garde nationale, le fils, donnant le coup de pied de l'âne, croit pouvoir annoncer au tout-Paris qu'un nouveau gouvernement, qui fera une place de choix à sa famille, va bientôt remplacer celui de Villèle. Le poids de cette camarilla a donc beau s'atténuer à partir de 1824, il ne disparaît pas pour autant totalement.

- ...aux déconvenues de son amant Sosthène de La Rochefoucauld : nouvel échec d'une camarilla aulique

Mais si Sosthène de La Rochefoucauld, par le biais de son amante puis plus directement, exerce des pressions permanentes sur les plus hauts titulaires du pouvoir exécutif, peut-on véritablement parler à son égard de pouvoir aulique et même d'influence politique durable ? Ceci nous apparaît nettement plus douteux et en tout cas marginal, ainsi que l'analyse qui suit va tenter de le montrer.

D'abord, le beau-père de Sosthène, Mathieu de Montmorency, sèchement évincé du gouvernement par Villèle fin décembre 1822, ne parvient plus jamais, jusqu'à sa mort en 1826, à revenir aux affaires : ceci témoigne d'une première prépondérance de Villèle, fort de sa légitimité parlementaire, face à la coterie des La Rochefoucauld et de leurs alliés.

Ensuite, les pressions auliques du couple formé par madame du Cayla et par son amant se heurtent à des aversions, qui protègent *de facto* le gouvernement des excès de son influence. C'est d'autant plus vrai qu'au sein de la droite, les haines suscitées par le couple ne proviennent pas toutes du camp gouvernemental et villèliste. La contre-opposition d'extrême-droite est extrêmement hostile à la favorite : un de ses journaux, sans doute *le Drapeau blanc* ou *la Quotidienne*, est d'ailleurs le seul à avoir le courage de stigmatiser dès mai 1823 « des influences de boudoir »¹ que les journaux de gauche, de peur de la censure, n'osent pas quant à eux dénoncer aussi directement. Des proches de Monsieur s'agacent aussi de l'influence de Sosthène de La Rochefoucauld et de sa maîtresse, qui se fait à leur détriment : c'est ainsi que la duchesse de Maillé, au diapason de son mari, dresse dans ses *Souvenirs* un compte rendu volontairement très piquant de la grande fête à Saint-Ouen du 5 mai 1823, écrivant au sujet de la favorite royale : « Elle invita tout ce qui portait un nom connu ou à peu près. L'opinion était exaspérée contre elle. Chacun hésita, pesa sa moralité pour savoir si l'on pouvait ou non accepter cette invitation. [...] On riait les uns des autres et de soi-même en se voyant assister à

jeune homme, d'une mise affectée et prétentieuse, qui contenait avec peine son impatience et cherchait l'occasion de prendre la parole », s'exprimant « en zézayant », et se faisant fort valoir : « Moi, moi, et toujours moi » (*Mémoires*, Calmann-Lévy, 1896, vol. 1, p. 140).

¹ Mot cité par Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 12, ch. 84, p. 459.

cette prise de possession, à cette espèce d'intronisation de M^{me} du Cayla. On riait d'elle, on riait bien un peu du Roi qui payait si cher des faveurs incomplètes. Enfin le rire était sur toutes les physionomies »¹. Derrière les mondanités riantes, on voit sans peine affleurer les flèches acérées du dénigrement, qui crée un climat hostile, empêchant le souverain de céder trop facilement au couple d'intrigants.

Surtout, Monsieur, devenu en septembre 1824 Charles X, a mis des limites à cette influence aulique aux moments décisifs, ainsi que le montrent les trois exemples qui suivent.

a/ L'illustration la plus évidente de ce fait se place fin juillet 1824, lorsqu'il refuse l'éviction de Corbière, que Zoé du Cayla avait pourtant arrachée à Louis XVIII : l'intrigante et son amant n'ont pas osé passer outre l'opposition de l'héritier du trône, qui empêche ainsi par sa fermeté une nomination de complaisance qui aurait risqué de scandaliser l'opinion publique. Viel-Castel narre en détail l'épisode, et commente l'attitude de Monsieur face à l'initiative audacieuse de la favorite du roi : « Le prince en parut fort surpris. [...] Il s'exprima en termes de blâme sur cette mesure, ajoutant qu'au surplus, il appartenait au Roi d'ordonner. [...] L'ordonnance fut déchirée. On ne pouvait évidemment y donner suite alors que le prince qui était au moment de monter sur le trône la désapprouvait. Ainsi donc, en cette circonstance, par un étrange renversement des situations qu'explique l'affaiblissement, on pourrait dire l'anéantissement auquel la maladie réduisait Louis XVIII, ce fut la sagesse de son frère qui le préserva d'une grande faute »².

b/ Après l'avènement sur le trône de Charles X, le truchement de madame du Cayla devient inutile, et c'est Sosthène lui-même qui tente d'imposer son influence auprès du pouvoir exécutif, en profitant de la capacité qu'il a de travailler directement avec le souverain depuis l'ordonnance d'août 1824, qui le nommait directeur des Beaux-Arts. Mais lorsqu'en décembre 1825, l'intrigant ose réclamer la démission du président du Conseil dans le but de le remplacer, Villèle parvient sans difficulté à obtenir un arbitrage royal en sa faveur : le chef du gouvernement est confirmé dans ses fonctions, et Sosthène en revanche doit renoncer pendant une quinzaine de mois à travailler en tête-à-tête avec le roi. Charles X, une deuxième fois, a fait le choix du respect de la primauté parlementaire face aux intrigues courtoises de la famille La Rochefoucauld.

c/ Enfin, lorsque le 2 mai 1827, le duc de Doudeauville, père de Sosthène, démissionne de son poste de ministre de la Maison du roi avec le soutien implicite du Dauphin pour protester contre la dissolution de la Garde nationale, en espérant un délitement du

¹ Duchesse de Maillé, *Souvenirs des deux restaurations*, *Journal inédit*, année 1823, p. 83.

² Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 13, ch. 94, p. 569.

gouvernement qui lui permettrait une promotion rapide, Charles X, une nouvelle fois encore, tient fermement la même position : il accepte avec mauvais humeur le départ de Doudeauville, parvient par son influence à limiter à ce cas unique le nombre des partants - en convainquant Chabrol et Frayssinous de rester malgré leurs réticences - ; et il réaffirme sa confiance à Villèle, à qui, six mois plus tard, il donne d'ailleurs carte blanche pour organiser des élections générales, complétées par une énorme fournée des pairs.

Sosthène de La Rochefoucauld, qui a cru pouvoir s'avancer et prédire début mai 1827 un grand chambardement consécutif à la démission de son père, en est une fois de plus pour ses frais. La déconvenue de la camarilla suscite d'ailleurs une joie mauvaise chez les parlementaires villèlistes, qu'attestent par exemple les souvenirs d'un Frénilly¹ ou ceux d'un Salaberry. Le récit de ce dernier est particulièrement sarcastique, à la mesure de l'agacement suscité par ces intrigues auliques : « Voilà que ce pauvre duc de Doudeauville, plein de l'esprit de popularité qui appartient à sa famille, jugea à propos d'envoyer sa démission au Roi, comme protestation contre l'ordonnance. Cet honnête niais crut servir à la fois sa conscience, sa pusillanimité et sa politique de position. [...] Une des plus fortes têtes de la Cour, la vraie mouche du coche, le pauvre fils du pauvre duc, sous-ministre des beaux arts, avait sonné partout l'alarme et répandu la nouvelle du danger de la monarchie, la nouvelle de la démission de M. son père, selon lui la pierre angulaire de son édifice, l'âme du ministère, qui allait n'être plus qu'un corps sans vie. Le Roi n'en partit pas moins à la chasse. [...] Il n'y avait pas le plus petit doute dans sa maison que la démission serait refusée, que M. le duc serait supplié de rester, dût-il exiger que l'ordonnance fût rapportée, que les ministres fussent renvoyés ou au moins décimés. Rien de tout cela. La démission est acceptée ; le Roi lui fait dire que le soin qu'on a pris d'en répandre le bruit, avant même de lui en avoir parlé, le dispensait d'en témoigner les regrets »².

Les commentaires formulés depuis Florence par Alphonse de Lamartine, jeune chargé d'affaires et premier secrétaire d'ambassade à son ministre de tutelle, le baron de Damas, sont à peine moins âpres. Le poète diplomate, un brin flagorneur et courtisan, rend compte des réactions italiennes - et en réalité des siennes propres - consécutives à cet épisode : « L'admirable fermeté du Roi a été universellement approuvée. Une mesure n'est jamais fautive, n'est jamais périlleuse quand elle est nécessaire ; celle du licenciement de la Garde nationale l'était devenue après les scènes qui avaient eu lieu. [...] La démission de M. le duc de Doudeauville n'a produit aucune sensation. Elle a été considérée comme le résultat d'une position toute personnelle »³.

Ainsi, les longues intrigues de La Rochefoucauld, soutenu par son père et auparavant par

¹ Frénilly, *Souvenirs d'un ultraroyaliste*, année 1827, ch. 22, pp. 445-446.

² Salaberry, *Souvenirs politiques*, vol. 2, pp. 125-126.

³ Lamartine, *chargé d'affaires à Florence 1826-1828, correspondance politique avec le ministre des Affaires étrangères*, publ. Marie-Renée Morin, Clermont-Ferrand, Nizet, 1992, lettre 28 du 15 mai 1827, p. 73.

son beau-père, se soldent en ce printemps 1827 par un gigantesque fiasco, qui aboutit à une marginalisation définitive de la camarilla familiale. Et Charles X a joué un rôle éminent dans cet échec, en manifestant une volonté positive qui donne à plusieurs reprises un coup d'arrêt aux intrigues de courtisans un peu trop sûrs de pouvoir abuser de sa faiblesse naturelle.

- Influence déclinante des autres conseillers de Monsieur et promotions ambiguës autour du duc de Bordeaux : la Cour réduite aux miettes de l'influence politique

Les autres courtisans proches du souverain se montrent dans l'ensemble nettement moins tapageurs dans leur recherche d'une véritable influence politique. Cette discrétion rend leurs déconvenues moins éclatantes que celle du pauvre Sosthène de La Rochefoucauld, mais leurs espoirs n'en sont pas moins déçus.

L'avènement sur le trône de Charles X avait pourtant réveillé bien des attentes, d'autant que l'on a cru à l'époque que le nouveau souverain voudrait remplacer sans tarder le gouvernement Villèle par une nouvelle équipe, qui symboliserait le changement de règne et porterait davantage sa marque. Si l'on en croit Capefigue, le président du Conseil lui-même n'aurait pas été dénué d'inquiétudes sur les intentions du nouveau souverain : « M. de Villèle, quelles que fussent ses précautions, n'était pas absolument rassuré ; il savait les amitiés de Monsieur pour le prince Jules de Polignac et jusqu'à un certain point pour M. de Vitrolles ; toute cette coterie d'intrigues et de pavillon Marsan n'allait-elle pas dominer le nouveau roi ? »¹.

Plusieurs listes de nouveaux ministres possibles ont donc circulé début septembre 1824 dans la presse étrangère avec la bénédiction des « pressentis » supposés ; il s'agissait, en alimentant la rumeur médiatique depuis l'étranger, de faire pression sur le nouveau souverain afin qu'il opère ce changement à leur bénéfice.

On a pu retrouver une des listes principales, parue à la fois dans le *Journal de Hambourg* et le *Morning Chronicle* londonien, dans les papiers personnels de Berryer². La liste, qui comporte sept noms - autant que de postes ministériels à distribuer - constitue un savant mélange de diverses influences, tout en étant unanimement composée de royalistes opposants à Villèle, souvent proches de l'extrême-droite « pointue ». On y trouve les deux principaux rivaux parlementaires du président du conseil, La Bourdonnaye pour la Chambre des députés et Chateaubriand pour la Chambre des pairs ; deux autres pairs de France influents, Fitz-James et Bellune, en délicatesse avec Villèle et, pour le second, récemment congédié comme

¹ Capefigue, *Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, vol. 9, p. 6.

² Archives privées de Berryer, conservées aux Archives nationales sous la cote 223 AP/1, dossier 7.

ministre ; comme garde des Sceaux et au titre de jeune espoir, un avocat trentenaire lié à l'époque aux « pointus », en la personne de Berryer, qui avait déjà défendu en justice Fiévée et Canuel en 1818, ou encore Donnadieu en 1820. Enfin et surtout, on voit figurer en tête de cette liste le tandem aulique formé par Vitrolles et de Bruges : les deux anciens chefs de la cellule de conseillers politiques de Monsieur tentent en quelque sorte de faire appel de leur disgrâce partielle, consécutive à l'échec calamiteux de leurs projets en 1818, en demandant à leur chef, devenu roi, de leur donner une seconde chance comme ministres. La liste, il convient de le noter, ne comporte qu'un seul nom de député sur les sept ministres « pressentis » : c'est une des manifestations parmi d'autres d'une alliance objective nouée entre certains royalistes de la Chambre haute et les conseillers de la Cour pour tenter de délégitimer à leur profit le poids prépondérant de la Chambre élective et de ses principaux représentants. En dépit de cette conjonction d'intérêts puissants, ces intrigues n'ont pas abouti, et Charles X a gardé en poste le gouvernement Villèle au complet en septembre 1824, en lui témoignant publiquement sa confiance de manière répétée.

Les seuls gestes concrets qui sont apparus comme des victoires réelles de la Cour jusqu'en 1828 ont concerné les nominations des gouverneurs successifs du duc de Bordeaux, petit-fils du souverain promis à la succession au trône. Encore convient-il d'apprécier ces promotions à leur juste valeur : il s'agissait plutôt de compensations, assez maigres, apportées à de proches conseillers du roi ou même à d'autres personnalités, pour les consoler en quelque sorte de leur influence politique absolument nulle sur la gestion des affaires présentes du pays.

En outre, même si l'opinion publique libérale y a vu la confirmation de ses fantasmes sur une influence aulique surpuissante, et que les ministres eux-mêmes se sont montrés agacés des choix faits, une analyse plus attentive de ceux-ci atteste que le souverain s'est montré relativement attentif et scrupuleux, et n'a pas entièrement cédé aux pressions les plus hostiles au gouvernement.

Fin 1825, nommant pour la première fois le gouverneur de son petit-fils - auparavant élevé par une gouvernante féminine, la duchesse de Gontaut -, Charles X désigne une personnalité à la confluence du monde aulique et du monde parlementaire, en la personne de Mathieu de Montmorency. S'il s'agit effectivement d'un adversaire de Villèle, peut-être en raison du souci de compensation qu'on a décrit, ce n'est néanmoins ni un « pointu », ni l'ennemi mortel de Villèle, Chateaubriand, qui guigne pourtant déjà cette place, susceptible d'incarner la relève politique future face au gouvernement de l'heure. Montmorency est surtout un homme prépondérant au sein des Chevaliers de la Foi, et, plus qu'un geste vis-à-vis

de la Cour, sa nomination est un geste politique du souverain à l'égard des cercles royalistes cléricaux.

En mars 1826, Montmorency décède subitement, après s'être écroulé, par une sorte d'ironie de la providence, en plein milieu d'un office religieux à l'église Saint-Thomas d'Aquin. Pour le remplacer, Charles X écarte encore une fois d'un revers de main la perspective d'une nomination de Chateaubriand, qui, du coup, écume de rage contre les gouverneurs successifs du duc de Bordeaux dans ses *Mémoires*¹. Désireux de nommer cette fois-ci une personnalité de son entourage, le roi hésite entre Rivière et Polignac, alors deux de ses principaux confidents, au demeurant très liés l'un à l'autre. Comme pour le choix précédent, le critère de sélection de l'élu parmi l'ensemble des conseillers de cour semble avoir été aux yeux du souverain la dévotion affichée, et non la volonté d'affaiblir le gouvernement ou de créer une contre-autorité politique à son détriment. Le choix de l'évêque de Strasbourg, M^{gr} Tharin, comme précepteur adjoint au gouverneur, confirme d'ailleurs la prépondérance du religieux dans les choix opérés, en dépit des mandements épiscopaux violemment hostiles au libéralisme pris par Tharin avant son accession au préceptorat. En outre, entre les deux personnalités pressenties comme gouverneur, Charles X finit par choisir Rivière, par égard pour Villèle : celui-ci, craignant en effet déjà d'être supplanté un jour par Polignac, jusqu'à présent ambassadeur à Londres, avait, pour reprendre le mot plaisant de l'historien Lacretelle, « la fièvre chaque fois que M. de Polignac repassait le détroit »². Même si le choix du nouvel entourage de l'héritier du trône apparaît maladroit, impolitique, et délicat à gérer pour le gouvernement vis-à-vis de l'opinion publique, en raison du cléricisme militant et anti-libéral des personnalités promues, il n'est donc néanmoins pas question à cette époque, dans l'esprit de Charles X, de recréer autour du duc de Bordeaux une cellule aulique politiquement influente et concurrente du gouvernement, comparable à ce qu'avait pu être le noyau formé par Vitrolles et de Bruges de 1815 à 1818.

Lorsqu'il consent enfin, en décembre 1827, à se séparer du chef du gouvernement, Charles X le fait à son corps défendant, après la sévère défaite électorale et non sans avoir laissé écouler plus d'un mois entre les résultats du scrutin et sa décision, parce qu'alors, le départ de Villèle est devenu absolument inéluctable. En outre, les remplaçants que le roi

¹ Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, livre 38, ch. 7, rééd. Paris, Gallimard, La Pléiade, vol. 2, p. 684 : « Le duc de Rivière recommanda en mourant M. de Damas pour gouverneur du duc de Bordeaux ; le prince de Polignac était membre de cette coterie. L'incapacité est une franc-maçonnerie dont les loges sont en tous pays ». Son épouse Céleste fait écho à la rage de Chateaubriand, en évoquant « la sottise de M. de Rivière » (*Cahiers de madame de Chateaubriand*, rééd. J.-P. Clément, 1990, *Cahier vert*, p. 145).

² Charles Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, vol. 4, ch. XXX « avènement de Charles X », p. 133.

choisit pour animer la nouvelle équipe ne sont pas des conseillers de cour : il s'agit au contraire de Chabrol de Crouzol et de Martignac, à savoir les deux députés et administrateurs que lui a suggérés Villèle dans ce qu'il croit être l'intérêt du pays. Malgré son secret désir, Charles X n'a même pas insisté pour imposer dans la liste le nom de Polignac, qui apparaît pourtant plus que jamais comme son courtisan favori. Et pendant les premières semaines, fidèle à la recommandation villèliste, le roi laisse sereinement gouverner la nouvelle équipe Martignac.

3. Le retour partiel de l'influence aulique, signe d'une fébrilité accrue du Pouvoir (avril 1828-juillet 1830)

Certes, la bonne volonté royale ne dure pas longtemps et Charles X, pris d'une défiance croissante à l'égard des institutions parlementaires, semble à nouveau céder à l'influence aulique comme durant les premières années du régime. Toutefois, même pendant ces deux dernières années, le pouvoir de la Cour reste malgré tout contenu par la volonté du souverain lui-même, tiraillé jusqu'au bout entre ses passions et sa raison politique ; l'arrivée aux affaires de Jules de Polignac le 8 août 1829 marque une nouvelle étape, sans signifier pour autant l'omnipotence de la Cour dans les ultimes arbitrages du Pouvoir.

a- Printemps 1828-été 1829 : la prédilection retrouvée du souverain pour les conseillers occultes

Le recours à Polignac est en quelque sorte préparé, pendant une longue période de plus d'un an, par des promotions significatives dans l'entourage du souverain ; cette reconstitution progressive d'une cellule aulique très active est destinée à préparer le transfert du pouvoir réel des Chambres vers la personne royale et son cercle d'intimes.

- La promotion du baron de Damas, indice en trompe-l'œil de l'influence de la Cour

En vérité, le premier indice sérieux d'une défiance de Charles X vis-à-vis du jeu parlementaire se manifeste lors d'une modification de l'entourage de l'héritier du trône. En avril 1828 en effet, la nomination du troisième gouverneur du duc de Bordeaux, après le décès subit du duc de Rivière, provoque de nouveaux remous. Charles X choisit le baron de Damas, au grand mécontentement de l'équipe Martignac, et à la fureur des libéraux qui stigmatisent l'influence du milieu de la Cour allié au « parti prêtre ». Cette dernière imputation - et elle seule - est indéniable : Damas représente incontestablement à nouveau, après ses deux successeurs, l'influence cléricale dans les choix du souverain, puisqu'il appartient aux

Chevaliers de la Foi et que sa dévotion même est la première raison du choix royal.

Mais s'il y a, pour reprendre la terminologie libérale, intrusion du « parti prêtre » dans l'éducation de l'héritier du trône, il est totalement inexact en revanche d'y voir une victoire de la Cour en général. Au contraire, comme le relève à juste titre l'historien Viel-Castel, Damas « ne s'était jamais mêlé aux intrigues de la cour, et rien, en lui, ne ressemblait à un courtisan. [...] À la Cour même, on était mécontent, d'autant plus que certaines familles de la haute aristocratie, qui avaient espéré pour quelqu'un de leurs membres la dignité conférée à M. de Damas, ne pouvaient lui pardonner la préférence qu'il avait obtenue. C'était peut-être de ce côté que partaient les attaques les plus violentes dirigées contre lui »¹.

Au vrai, la seule nouveauté réelle de cette nomination est son caractère politique plus affirmé et à rebours des choix précédents : auparavant, le roi avait tâché de pondérer quelque peu l'omnipotence du clan villèliste dans la distribution des places, en faveur d'autres sensibilités de la droite ; il s'agit ici au contraire, en choisissant un ministre du gouvernement sortant, d'afficher bruyamment, sous couvert du baron de Damas, ses regrets d'avoir dû se séparer de Villèle, alors même que la politique de ce dernier vient d'être flétrie par les députés dans l'adresse de début de session comme un système « déplorable », sous les yeux passifs du nouveau gouvernement « Martignac ». Or, la Cour et *a fortiori* les proches conseillers auliques du roi n'éprouvent, à la différence du souverain, aucune sympathie particulière pour Villèle, c'est le moins que l'on puisse dire ; celui-ci est perçu depuis toujours par le milieu aulique comme un arriviste illégitime, qui a porté un coup d'arrêt aux ambitions courtoises les plus affirmées.

Il y a donc chez Charles X la volonté réaffirmée d'afficher un soutien aux milieux dévots et désormais aussi à l'opposition parlementaire de droite - ce point est inédit -, mais pas encore la tentation d'imposer la prépondérance d'un système aulique de courtisans sur le système parlementaire.

- La constitution d'un contre-cabinet aux Tuileries, amorce progressive d'une rupture avec le parlementarisme (juin 1828-été 1829)

Courant juin 1828, Charles X affiche son soutien officiel au gouvernement dans l'affaire des ordonnances anti-congréganistes, qui oppose les ministres à certains pairs de France membres du clergé, M^{gr} de Clermont-Tonnerre en tête. Mais au fond, il désapprouve profondément l'orientation anticléricale prise par le nouveau gouvernement. Cet épisode le conduit à opérer un nouveau renouvellement de ses conseillers politiques aux Tuileries, dès

¹ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 17, ch. 124, pp. 383-384.

les deux mois suivants de juillet et août 1828. Le roi adopte alors pour conseillers prépondérants deux députés : celui qui occupe la première place est Ravez, ayant présidé la Chambre pendant plus de huit ans et demi (décembre 1818-juin 1827) et venant d'être évincé début 1828 par les progrès électoraux de la gauche ; en seconde place vient Chantelauze, magistrat éminent en rupture avec le gouvernement « Martignac ».

L'historien Viel-Castel analyse ce nouveau conseil semi-occulte, fonctionnant en parallèle du conseil des ministres : « C'était donc en dehors de son conseil officiel que [le roi] cherchait des confidents. M. Ravez, de plus en plus aigri contre un système politique dans lequel on ne lui avait fait aucune place, avait alors la principale part à sa confiance et exerçait sur lui une influence très fâcheuse en lui persuadant qu'il serait facile d'organiser dans la Chambre une majorité de droite si les ministres se déclaraient fermement dans ce sens. Tel était aussi l'avis de M. de Chantelauze, procureur général à Riom, qui, nouveau venu dans la Chambre où il avait déjà fait preuve d'un certain talent de parole, servait en quelque sorte d'aide de camp à M. Ravez. La modération de son langage, la place qu'il occupait au centre droit, les relations qu'il avait dans le centre gauche donnaient plus de poids à son opinion en permettant au Roi de penser qu'elle avait des adhérents même en dehors de la droite proprement dite. C'étaient là de puissants moyens d'action contre le ministère »¹.

Les titulaires de ce conseil aulique recomposé méritent quelque peu commentaire. On note qu'il s'agit de deux modérés, penchant l'un et l'autre au centre droit. Il faut d'ailleurs rappeler que Ravez a commencé sa carrière politique au sein de l'aile droite de la mouvance constitutionnelle (initialement hostile aux ultras), avant de se rapprocher chaque année un peu plus de la droite ultra-royaliste, par un souci opportun de conserver le perchoir de la Chambre des députés. En outre, bien qu'appartenant l'un et l'autre à l'opposition, ce sont tous les deux des députés, membres de la Chambre élective ; l'un d'entre eux, Ravez, en est même l'incarnation par sa stature d'ancien président de la Chambre. La composition du nouveau conseil royal est donc la preuve que le souverain désire impulser une inflexion de la politique gouvernementale plus qu'une alternance au sens strict, et qu'il n'entend pas alors, pour ce faire, sortir le moins du monde du système parlementaire, puisqu'il choisit au contraire comme premier conseiller un des caciques de ce système, rompu à toutes les habiletés et les manœuvres du Palais-Bourbon.

On peut lire ces choix comme un hommage à Villèle, qui, au fil des ans, avait tenté de réconcilier le souverain avec ces institutions parlementaires héritées de la Charte. Les vertus de prudence et de pragmatisme propres à l'ancien président du Conseil ne sont pas non plus oubliées au départ, puisque le roi, suivant en cela les conseils de Ravez, ravale son impatience

¹ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 18, ch. 131, p. 273.

plus d'un an avant de passer à l'action. Le troisième conseiller, que choisit bientôt après Charles X pour étoffer ce contre-cabinet des Tuileries n'est d'ailleurs autre que le comte de Montbel, député-maire de Toulouse et fidèle dauphin de Villèle. Par cette fidélité à tous égards réaffirmée vis-à-vis de l'héritage villèliste, il n'y a rien, durant toute l'année 1828, qui puisse annoncer une velléité de coup d'État arbitraire d'une clique aulique.

Mais début 1829, l'irruption d'un nouveau conseiller politique important dans l'entourage courtisan signale une nouvelle modification de l'état d'esprit du souverain, propre à le déporter cette fois hors d'un jeu parlementaire rigoureusement respecté. En effet, à compter de janvier 1829 environ, Ferdinand de Bertier s'insinue dans l'intimité de Charles X, et surpasse bientôt en influence Ravez et ses deux comparses.

Le nouveau promu s'en enorgueillit d'ailleurs avec vanité dans ses *Souvenirs*, soulignant avec amour-propre l'établissement de nouvelles hiérarchies parmi les conseillers du Prince : « Je commençai donc à le voir assez régulièrement toutes les semaines, en passant par l'appartement du premier valet de chambre, comme cela avait été convenu. **Le Roi prévint successivement quelques membres de différentes nuances de la Chambre des Députés, particulièrement MM. Ravez, Chantelauze et de Montbel, que je serai auprès d'eux et de leurs collègues l'interprète de ses intentions, et qu'ils devaient accorder entière confiance à mes paroles.** Assez exactement instruit et à l'avance par mes amis et anciens collègues des projets du ministère et des dispositions de la Chambre, j'en instruisais le Roi par lettre ou verbalement. [...] Ainsi le Roi prévenu sur tout n'était jamais pris au dépourvu, avait réponse à tout, et n'adoptait ou ne concédait que ce qu'il avait résolu »¹.

Certes, Bertier de Sauvigny a lui aussi été député au sein de la « Chambre retrouvée », s'engageant d'ailleurs activement dans son rôle de parlementaire, au point, on s'en rappelle, de se précipiter au premier rang de la Chambre en 1824 pour y jouer le rôle le plus grand possible. Mais il n'est plus parlementaire depuis les élections de novembre 1827, contrairement aux autres conseillers royaux comme Ravez ou Chantelauze, qu'il surpasse désormais. Il est donc davantage porté à s'affranchir des règles du parlementarisme, avec lequel il n'est plus en prise directe.

La tentation est d'autant plus forte que Bertier, traumatisé comme ses frères par la mise à mort sauvage de son père en 1789, appartient depuis toujours à l'extrême-droite exaltée. Durant sa mandature parlementaire de 1824 à 1827, Bertier a logiquement été un des principaux animateurs de la contre-opposition derrière La Bourdonnaye, poursuivant le gouvernement Villèle de sa hargne. Dans la continuité avec ce positionnement précédent,

¹ Ferdinand de Bertier, *Souvenirs*, vol. 2, *Souvenirs d'un ultra-royaliste*, pp. 298-299.

Bertier de Sauvigny profite de son rôle auprès du roi en ce premier semestre 1829 pour élargir l'influence de La Bourdonnaye à la Chambre, et contribue à assurer à celui-ci, vaille que vaille - et non sans difficultés - un magistère croissant sur l'ensemble de la droite, fractions modérées comprises¹.

Enfin, Bertier est par excellence, l'homme des petits complots souterrains. Il a été, on s'en souvient, le fondateur des Chevaliers de la Foi, et plus encore l'inventeur scrupuleux de la hiérarchie passablement grotesque inspirée des romans de chevalerie, qui régit la société occulte, au moins à ses débuts. Il a approuvé en outre la poursuite des activités de la société secrète sous la Restauration, notamment au sein des Chambres, où une « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi tente d'imposer durant les années 1820 son ordre propre, indépendamment de la hiérarchie générale du « parti royaliste ». Précisément, Bertier s'est opposé avec virulence à la tentative de Villèle consistant à ramener cette « bannière » sous le contrôle plus étroit des *leaders* parlementaires du « parti royaliste », grâce au truchement d'Adrien de Rougé, dévoué à Villèle ; Bertier a préféré saborder la « bannière » parlementaire des Chevaliers début 1826, plutôt que de voir cette tentative villèliste couronnée d'un plein succès.

Par conséquent, début 1829, le roi manifeste clairement son changement de stratégie par la modification de la composition de son conseil d'intimes à la Cour. Le nouveau maître de l'entourage incarne déjà à lui tout seul les différentes facettes de la rupture qui ont été ensuite mises en œuvre lors de la constitution du gouvernement du 8 août 1829 : radicalité extrémiste, goût des intrigues et aussi des complots inopinés provoquant un changement subit de l'ordre des choses, Bertier résume par avance en quelque sorte le trio La Bourdonnaye-Polignac-Bourmont, dont il est chargé de préparer les voies. La rupture avec la logique parlementaire est donc bel et bien amorcée par sa promotion aux Tuileries, ce qui n'était pas le cas avec les précédents conseillers politiques du roi.

¹ Les souvenirs de Bertier donnent une idée de ces difficultés, lorsqu'il rapporte : « D'un autre côté, je fortifiais La Bourdonnaye adopté par le Roi, après de longues sollicitations de ma part, comme chef du côté droit de la Chambre, de ceux de mes anciens collègues que leurs sentiments religieux tenaient dans une sorte de méfiance à son égard. [...] Pour assurer la fusion entière, le Roi fit connaître directement ses intentions à M. Ravez et à son bord, ainsi qu'aux anciens amis de M. de Villèle. MM. de Chantelauze et de Montbel firent dès lors partie du petit comité dirigeant que présidait M. de La Bourdonnaye. [...] **Malgré tous nos soins, deux ou trois fois, la lutte fut au moment de se renouveler, mais nous parvînmes promptement à étouffer ces germes de division** : dès lors un accord presque complet parut dans la marche du parti monarchique, et lui permettait, sans se désunir, de prêter son appui au ministère [Martignac] dans quelques circonstances et de le combattre le lendemain quand il s'écartait de la voie tracée par le Roi » (Bertier, *Souvenirs d'un ultra-royaliste*, pp. 298-299).

b- Été 1829-été 1830 : le moment Polignac, apogée de l'influence aulique ?

La période du gouvernement Polignac, d'une durée de dix mois, matérialise en apparence le triomphe de l'influence aulique. De fait, on voit le conseiller de cœur du souverain promu au sein du gouvernement et bientôt à sa tête (17 novembre 1829) ; l'éviction à cette date de La Bourdonnaye, *leader* de la minorité de droite à la Chambre des députés, accroît encore la rupture du nouveau système de pouvoir avec le jeu parlementaire.

Mais, si désormais l'influence majeure au sein du gouvernement repose sur des personnalités qui doivent tout à la faveur royale et rien à leur légitimité représentative, force est de constater en parallèle que Charles X se montre désormais sourd à toute influence de conseillers qui viendraient contrecarrer le rôle prépondérant de Jules de Polignac, et en réalité le sien propre. Car le roi, qui prétend s'affranchir de la tutelle du Parlement, n'entend pas davantage se placer sous la coupe de quelconques mentors, et réduit *a minima* l'influence parallèle de conseillers secrets qui, mus par l'ambition, oseraient remettre en question l'existence de ce gouvernement docile. Bertier, Villèle et Vitrolles vont expérimenter tous trois à leurs dépens cette nouvelle limitation drastique de l'influence aulique.

- Les espoirs déçus de Bertier de Sauvigny, rêvant de se muer en homme providentiel du roi

La formation du gouvernement Polignac-La Bourdonnaye à l'été 1829 marque d'emblée les bornes très nettes que le souverain, attaché à son projet, accorde à l'influence aulique. Alors qu'au détour d'une partie de whist, le roi annonce à un de ses amis les plus proches, le duc de Maillé, la nomination prochaine de Polignac à la tête du gouvernement, il ne tient aucun compte des vives réserves formulées par ce courtisan intime, pourtant peu suspect d'ambition politique personnelle.

Bien plus, alors que Bertier de Sauvigny, chef de la cellule politique des Tuileries, s'est démené depuis le début de l'année, pour parvenir, au prix de mille difficultés, à constituer un gouvernement réunissant à la fois Polignac, le favori du roi, et La Bourdonnaye, chef de la droite à la Chambre, le roi accepte sans aucune difficulté le veto que met ce dernier à l'entrée de Bertier, jugé trop clérical, dans la nouvelle équipe ministérielle. Comme en 1815 pour La Maisonfort, ou en 1824 pour Vitrolles et de Bruges, on voit à l'œuvre l'ingratitude de Charles X pour ses conseillers politiques, faussement bercés d'espoirs puis rapidement réduits à jouer les utilités, en lieu et place de la promotion gouvernementale qu'ils espéraient.

Ferdinand de Bertier relate d'ailleurs avec amertume comment le roi oublie jusqu'à son existence, sitôt après la formation du gouvernement : « J'avais voulu laisser passer un mois avant de demander une audience au Roi, pour ne pas donner d'ombrages aux nouveaux ministres. D'ailleurs,

avant la formation du ministère, le roi m'envoyant chercher jusqu'à trois ou quatre fois dans une semaine, [...] j'avais cru ou je m'étais flatté qu'il me ferait écrire de venir, ne fût-ce que pour m'adresser quelques paroles de bonté sur mon zèle et mon désintéressement ; mais il n'en fut rien. Mon cœur et mon amour-propre furent trompés ; je ne paraissais plus utile ; on me laissa »¹.

La cellule aulique qui avait été constituée en préparation du nouveau gouvernement se trouve donc totalement dissoute dès le 8 août 1829. Ses anciens membres n'entretiennent plus de rapports réguliers entre eux, sauf à faire partie de l'équipe gouvernementale - ce qui est le cas de Montbel dès le départ, puis de Chantelauze après le remaniement du 19 mai 1830. En outre, chacun de ces anciens conseillers pris individuellement perd toute influence sur le roi, qui s'en rapporte désormais exclusivement à Polignac et, très partiellement, aux autres ministres. Le malheureux Ferdinand de Bertier, qui s'accroche désespérément à son rêve de redevenir l'éminence grise du souverain, en fait d'ailleurs les frais. Ni le roi ni Polignac n'écoutent ses conseils d'alliance négociée avec Chateaubriand et la « défection ». Après le vote de l'adresse des 221, qui précipite la crise, le plan miraculeux de modification institutionnelle que Bertier propose au roi courant avril pour sauver la situation ne connaît pas un plus grand succès. Le roi, après une écoute polie, l'oriente vers Polignac - manière habile de se débarrasser du courtisan importun - ; le chef du gouvernement quant à lui a l'habileté de feindre l'enthousiasme, avant d'organiser en présence de Bertier une réunion de personnalités influentes, où les villèlistes, figurant en bonne place, s'empressent de rejeter ledit plan. Cela déclenche aussitôt une crise paranoïaque chez Ferdinand de Bertier, qui, fidèle à sa personnalité, dénonce aussitôt un complot organisé contre lui².

- Les vaines intrigues de Villèle et de Vitrolles : un roi plus que jamais solidaire de Polignac

Le gouvernement étant déstabilisé par le vote de l'adresse des 221, deux autres personnalités de la droite interviennent alors, pour pousser Charles X à les appeler à la place de Polignac. Le premier, Vitrolles, est un courtisan tenu à l'écart depuis plusieurs années, jusqu'à sa promotion à la pairie en janvier 1830, qui lui fait nourrir de fols espoirs de retour en grâce ; le second, Villèle, est un ministre adepte du jeu parlementaire. Ces deux concurrents souhaitent un gouvernement plus homogène, d'extrême-droite dans le premier cas, de centre droit dans le second.

Pour faire pression sur le roi, alors qu'ils ne font plus partie de son cercle de conseillers

¹ Ferdinand de Bertier, *Souvenirs d'un ultra-royaliste*, pp. 330-332.

² Cf. Ferdinand de Bertier, *op. cit.*, pp. 343-345.

intimes à cette date, ils adoptent l'un et l'autre début avril une stratégie similaire et relativement neuve, consistant à faire équipe avec un second et à promouvoir ce binôme grâce à un journal « ami ». Vitrolles choisit comme coéquipier Ferdinand de Bertier, et il est soutenu par *la Quotidienne*, tandis que Villèle opte pour Peyronnet, et peut compter sur le soutien de *la Gazette de France*, qu'il contrôle. L'opinion publique, qui croit le roi malléable, pense que l'une ou l'autre de ces deux tentatives va rapidement triompher, en lieu et place du gouvernement Polignac, à la faveur d'une intrigue de cour supplémentaire. Cette croyance est répandue aussi bien à droite qu'à gauche. Le grand journal de centre gauche *le Constitutionnel* tient ce dénouement pour vraisemblable, qui écrit ironiquement le 19 avril : « Les "capacités" de *la Quotidienne* sont décidément aux prises avec les "capacités" de *la Gazette*. Il s'agit de savoir si les capacités de MM. Ferdinand de Berthier [sic] et de Vitrolles l'emporteront sur les capacités de MM. de Villèle et de Peyronnet ». En écho, la rumeur a aussi du crédit jusque dans les cercles royalistes bien informés ; Alphonse de Lamartine, alors jeune diplomate royaliste, écrit le 9 avril 1830 une lettre assez inquiète à son meilleur ami Aymon de Virieu, dans lequel il pronostique toutefois la probabilité d'un nouveau gouvernement Villèle : « La politique est morte, ils ne savent ce qu'ils feront, il n'y a que cela de vrai. On parle de Vitrolles et Berthier [sic], ce serait alarmant. *La Gazette* se brouille et veut M. de Villèle. Tout finira dans un an par lui formant un ministère de coalition entre la gauche et la droite : voilà la seule vérité »¹ ; le délai que fixe Lamartine (« dans un an ») montre néanmoins qu'il ne sous-estime pas l'entêtement du roi à garder Polignac. Bien qu'il ait déjà pris en partie ses distances avec la droite, le jeune Alexis de Tocqueville juge ces rivalités courtoisanesques parfaitement affligeantes, et rappelant par trop les querelles stériles de l'émigration ; dans une lettre du 6 avril 1830 écrite à son frère Édouard, Tocqueville écrit en effet : « Il se passe sans cesse ici une scène de Koblenz. Les royalistes par excellence ne sont qu'une petite poignée parmi nous. Eh bien ! Ils ne pensent qu'à se séparer, ils se cherchent pouille les uns aux autres avec un acharnement qui serait plaisant s'il n'était pas si déplorable. On dirait qu'il n'y a plus qu'à partager les fruits du triomphe. C'est ainsi que *la Gazette*, organe de monsieur de Villèle, et *la Quotidienne*, organe du ministère actuel, s'attaquent l'une l'autre tous les matins à la grande risée des libéraux »².

En outre, Peyronnet, jouant un jeu personnel, décide d'abandonner Villèle et de rentrer seul au sein du gouvernement Polignac (19 mai 1830), à la grande fureur de son ancien mentor. Villèle, jugé par l'opinion - à juste titre - comme le prétendant le plus crédible au

¹ *Correspondance d'Alphonse de Lamartine (1830-1867)*, publ. Christian Croisille, tome 1, 1830-1832, Paris, Honoré Champion, 2000, lettre 30-50 du 9 avril 1830 à Aymon de Virieu, page 90.

² Lettre d'Alexis de Tocqueville à son frère Édouard, 6 avril 1830 dans Tocqueville, *Lettres choisies. Souvenirs*, Paris, Gallimard, 2003, publ. Françoise Mélonio et Laurence Guellec (dir.), p. 143.

poste de président du conseil, décide alors de forcer le destin et d'accroître brutalement la pression sur le souverain : il quitte son Toulousain et monte à Paris en juin, pour venir en quelque sorte faire acte de candidature aux Tuileries, auprès du roi. Plus encore qu'en avril, il apparaît aux uns et aux autres extrêmement probable que le roi cédera à cette nouvelle intrigue de cour. Les courtisans dans leur ensemble ne s'y trompent pas, qui se pressent en masse, par centaines, pour flatter Villèle lors d'une grande réunion organisée aux Tuileries en sa présence - sinon même en son honneur.

Ferdinand de Bertier, qui a vainement demandé une audience à Charles X préalablement à l'arrivée de Villèle pour tenter de contrecarrer ce stratagème, assiste, la rage au cœur, à ce qu'il appelle, plein d'amertume, cette « scène de cour ». Son récit montre que, même dans le camp hostile de Vitrolles et de ses amis, l'attitude apparente du roi ait pu donner à croire pour acquis le retour de Villèle au pouvoir ; le roi attend en effet que Villèle soit séparé de lui par un tourbillon de courtisans pour faire enfin semblant de reconnaître le pauvre Bertier de Sauvigny : « **M. de Villèle était loin, le Roi me tendit la main**, me dit un gracieux bonjour, et voyant que je voulais lui parler, s'approcha. Je lui rappelai que j'avais sollicité une audience ; il me répondit qu'il ne l'avait pas oublié ; il eut la bonté de s'excuser en quelque sorte de ne pas m'avoir reçu plus tôt sur la multiplicité de ses occupations, en m'ajoutant qu'il me verrait dans peu de jours. Je le vis en effet, mais il était trop tard »¹.

Pourtant, en dépit de ses apparences flatteuses, Charles X, déjouant tous les pronostics, bat froid à Villèle lors de son entretien en tête-à-tête : il refuse de le rappeler et lui ordonne à demi-mot de regagner Toulouse, ce que l'intéressé se résout à faire, fort penaud de voir subitement s'écrouler sa tentative. La vérité est que le roi entend garder Polignac, pour le meilleur et pour le pire, et refuse même d'envisager un partage du pouvoir entre celui-ci et l'un de ses deux rivaux. Car, ainsi qu'il était déjà apparu lors de l'épisode de 1824 relatif à madame du Cayla, il apparaît que, si Charles X est influençable à l'excès, il déteste en vérité les pressions courtisanes qui prétendent forcer sa décision ; elles lui sont presque aussi insupportables que la pression hostile des Chambres, parce que, comme cette dernière, elles remettent en cause son fantasme d'absolutisme de droit divin.

Cet état d'esprit du roi explique également l'échec ultime, dramatique pour le régime, de la médiation de Vitrolles le 29 juillet 1830, venu avec deux pairs liés à la gauche modérée, d'Argout et Sémonville, pour plaider le retrait des ordonnances comme unique moyen de sauver le régime². La mission de bons offices, d'une composition au demeurant hétéroclite,

¹ Ferdinand de Bertier, *Souvenirs d'un ultra-royaliste*, p. 354.

² Cf. le récit de l'épisode par Vitrolles dans ses *Mémoires et relations politiques*, vol. 3, chap. 4, pp. 380-401.

n'est-elle pas apparue comme un règlement de comptes personnel aux yeux du souverain ? Même si Vitrolles est plus que discret là-dessus dans ses mémoires - on le comprend -, il est permis de penser que ses manœuvres courtoises du printemps précédent, au demeurant maladroitement relayées par Bertier de Sauvigny, ont définitivement altéré son image auprès du souverain. Au cœur de la tempête, Charles X n'a vu dans cet émissaire de la dernière chance que l'ambitieux arriviste venu prendre sa revanche sur Polignac ; il était d'autant plus fondé à faire cette interprétation débouchant sur une intransigeance fatale que Vitrolles, plaidant désormais pour la capitulation, proposait publiquement trois mois avant d'organiser le coup d'État d'une main plus ferme que celle de Polignac, en se plaçant à la tête d'un gouvernement homogène d'extrême-droite. Les intrigues de cour du printemps 1830 discréditent donc la médiation vitrolienne dans l'esprit du roi. Mais il faut voir aussi que ces intrigues renouent avec de vieilles rivalités courtoises, qui remontent jusqu'à ce printemps 1814, où Vitrolles s'était heurté aux vieux fidèles du Prince, Polignac inclus. Si l'on prend en compte ces rancœurs anciennes, dont la réitération au cœur de la crise est apparue particulièrement puérile et déplacée aux yeux du souverain qui sous-estimait le danger, on peut juger alors que les premières traces « archéologiques » de divisions entre conseillers de cour, perceptibles dès le printemps 1814, auront pesé jusqu'au bout sur la droite, et contribué quelque peu à sceller son destin jusqu'à l'abîme.

En résumé, l'influence aulique est donc beaucoup moins importante qu'il n'y paraît au premier abord, d'autant que les épisodes où elle triomphe apparaissent particulièrement contre-productifs, que ce soit en début de période, ou en 1829 avec la promotion de Polignac.

B. Des salons à la rue : des formes alternatives de sociabilité politique, entre politesse exquise et violence urbaine

Contrairement à l'impression donnée par une certaine historiographie focalisée à l'excès sur les tentatives des opposants libéraux, on retrouve aussi à droite certaines manifestations de sociabilité politique alternative : conversations de salons, mais aussi chaude camaraderie de banquets, sociétés secrètes, pugilats de rues et même attentats, la droite, ou tout au moins certains de ses éléments, auront goûté sous la Restauration à l'ensemble de ces modes de politisation plus ou moins parallèle et subversive, sans en laisser le monopole à la gauche libérale ou à l'extrême-gauche bonapartiste ou républicaine.

Ceci dit, si l'on cherche à évaluer l'importance du phénomène, force est de constater que la plupart de ces manifestations royalistes - réunions de salons mises à part - se tarissent dès le

début des années 1820, avec l'arrivée de la droite aux affaires. Car, de ce côté-ci de l'échiquier politique, on est globalement réticent à admettre ces alternatives à la sociabilité parlementaire et à la sociabilité de cour : il s'agit davantage d'un exutoire accordé de manière précaire et circonscrite aux plus aigris ou aux plus exaltés de la mouvance royaliste, que d'une acceptation générale et délibérée de voir élargies les formes de la vie politique. L'examen de ces différentes formes de sociabilité alternative le montre à l'envi.

1. Les salons royalistes : un pouvoir de nuisance interne à relativiser

Parce qu'ils sont fréquentés par diverses élites, nationales ou locales, les salons constituent un pan essentiel de ceux qui prétendent forger et même incarner « l'opinion »¹ ; mais, d'une éminence sociale ou médiatique, il ne ressort pas forcément, loin s'en faut, une véritable influence politique. D'une manière générale, il apparaît que les opinions exprimées dans les salons, si divers que soient ces derniers, ont eu un impact extrêmement relatif sur le devenir de la droite. En outre, plus un salon s'est montré soucieux de distinction mondaine - ce qui était naturellement le cas des "grands salons" de l'époque -, plus son influence politique apparaît rétrospectivement insignifiante, contrairement à des salons plus informels et plus directement utilitaires. Du reste, face à l'extraordinaire diversité de ce qu'on appelle « salon » sous la Restauration, une analyse différenciée apparaît nécessaire, qui conserve comme critère de distinction principal le caractère plutôt mondain ou plutôt politique du salon considéré.

De manière significative, Virginie Ancelot, animatrice d'un célèbre salon artistique, ne consacre qu'une part tout à fait marginale aux salons politiques dans son ouvrage de référence sur *les Salons de Paris, foyers éteints*². Alors que pourtant son mari, Jacques Ancelot, apparaît comme un dramaturge soucieux de reconnaissance par le pouvoir royaliste - membre actif au demeurant de la Société des Bonnes-Lettres -, madame Ancelot préfère mettre en exergue dans son ouvrage les salons d'artistes, tels celui de Gérard ou de Nodier, ou les salons mondains de l'art de la conversation, plutôt que les salons plus spécifiquement politiques, y compris ceux qu'animent des dames du noble Faubourg : dans la multitude de salons qu'elle évoque, si l'on excepte celui d'Élisabeth Vigée-Lebrun, qui peine à trouver un nouveau

¹ Cette « opinion » élitiste se distingue en cela de « l'esprit public » mesuré par les préfets et au besoin subjugué par la force publique, qui, à la différence de la première notion, contient en son sein les sentiments antagonistes des différents groupes et classes sociales - y compris ceux totalement imperméables à l'opinion des salons, qu'ils soient nobles ou bourgeois, royalistes ou libéraux. Sur cet « esprit public » protéiforme, on renvoie aux analyses de Pierre Karila-Cohen dans « *L'État des esprits* ». *L'administration et l'observation de l'opinion départementale en France sous la monarchie constitutionnelle, (1814-1848)*, thèse histoire, Paris-I, 2003.

² Virginie Ancelot, *Les salons de Paris, foyers éteints*, Paris, J. Tardieu, 2^e éd., 1858, 245 p.

souffle sous la Restauration, seul celui de madame Récamier accueille régulièrement des acteurs politiques prépondérants. On peut expliquer cette absence du salon politique et plus encore des grands salons de la droite par le désir de l'auteur de montrer avant tout à son lecteur les salons ayant surmonté l'épreuve de la démocratisation relative d'après 1830, ce qui laisse la portion congrue aux salons traditionnels du Faubourg Saint-Germain, surtout s'ils sont proches des ultras¹.

Mais c'est aussi un signe révélateur : sous la Restauration, la rupture devient plus marquée entre les salons d'artistes, les salons de conversation de beaux esprits, et enfin les salons à prétention politique. Même si certains salons tenus par des femmes arrivent encore à marier avec succès mondanité littéraire et dispute politique en jouant sur les deux tableaux - celui de madame Récamier en est un bon exemple -, globalement, le fossé se creuse et la rupture est assez nette à cet égard avec les salons presque toujours mixtes des Lumières ou même ceux du Directoire et de l'Empire, celui d'une Germaine de Staël, d'une Pauline de Beaumont, d'une madame Tallien, ou encore d'un Suard. Du fait de cet écart accru entre salon intellectuel et salon politique, on s'éloigne désormais, notamment dans les cercles proches de la droite, d'un pouvoir intellectuel tel qu'il avait pu être mis en œuvre sous l'Ancien régime finissant - qu'on pense au salon anti-philosophique de madame du Deffand - ou tel qu'il sera recréé ensuite à l'ère démocratique, notamment dans les milieux proches de l'Action française.

a- Des salons d'artistes entre dépendance et révolte à l'égard du pouvoir royaliste

Les salons animés par les artistes eux-mêmes font une place d'autant plus forte au mécène politique que l'artiste central du salon est installé, puissant, fermement soutenu ; mais la présence d'hommes politiques dans un salon ne transforme pas pour autant ce dernier en un *salon politique*, l'évocation des controverses quotidiennes entre les « partis » demeurant presque toujours marginale en son sein. À l'inverse, l'absence totale d'hommes politiques dans les salons de jeunes artistes n'empêche pas la politisation épisodique de ces derniers, de manière assez désastreuse pour la droite lors de la crise finale de 1829-1830².

Le salon artistique, prépondérant, du peintre Gérard, offre un exemple typique du premier

¹ Sur ce point, cf. l'analyse perspicace de Sophie Marchal, « Les salons de la Restauration : un mythe, indice des mutations de la sociabilité au XIX^e siècle ? L'exemple de Virginie Ancelot », *Repenser la Restauration*, Nouveau Monde éditions, 2005, pp. 321-334. Pour une analyse à plus long terme de l'évolution des formes de la sociabilité mondaine, on renvoie à Jean-Pierre Chaline (dir.), *Élites et sociabilité en France, actes du colloque, Paris, 22 janvier 2003, fondation Singer-Polignac*, Paris, Perrin, 2003, 295 p.

² La composition de la plupart des salons ici étudiés est rappelée par Pierre Larousse dans son article « salon », inséré dans le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 14, pp. 134-136.

modèle, où l'artiste reconnu entretient avec certaines puissances politiques et médiatiques des rapports faits d'amitié et de dépendance. Dans ce salon, on voit figurer parmi les fidèles le comte Forbin ; sa présence s'explique moins par la fermeté de ses opinions royalistes que par sa qualité de Directeur des musées royaux, qui fait de lui le commanditaire privilégié du peintre : ceci rend d'autant plus précieux l'entretien de liens d'amitié réguliers, ce que permet précisément le salon. De même, prend place dans le salon de Gérard l'équipe presque complète des grands rédacteurs du *Journal des Débats*, à savoir Bertin l'aîné et ses seconds Féletz, Dussault, Boutard, Hoffman ; mais, là encore, on peut penser qu'ils ne sont pas invités pour leur ligne politique, mais par le souci de l'artiste académique de s'assurer du soutien constant du journal de référence de l'époque. Siègent également, écrit Pierre Larousse, « un grand nombre de membres de l'aristocratie que 1830 dispersa »¹, pas suffisamment remarquables, semble-t-il, pour être individuellement cités, et dont l'influence politique est contrebalancée par un des hôtes principaux de Gérard, l'abbé de Pradt, libéral notoire. Ainsi, dans un tel salon académique, la politique fait donc à l'évidence figure d'à-côté indispensable au rayonnement médiatique de l'artiste, mais pas d'objet de discussion central.

En revanche, dans les salons des romantiques Nodier et Hugo, le personnel politique est totalement absent. Seuls figurent des artistes et hommes de lettres à l'évolution très contrastée, depuis ceux qui gardent leur sympathie à la droite (Soumet, Soulié) jusqu'à ceux qui se détachent de ce premier engagement - Hugo en est l'incarnation - sans oublier des libéraux de la première heure, comme Delacroix ou Alexandre Dumas. Le rapport à la politique des jeunes artistes ayant déjà été analysé au chapitre 4/C, lors de l'étude des liens tumultueux entre droite royaliste et jeunesse, on n'y reviendra pas plus longuement ici. Relevons simplement ce paradoxe que c'est dans le salon hugolien, où le personnel politique de tous bords n'avait pas sa place, que finit par surgir au printemps 1830, dans un contexte de crise institutionnelle majeure, le coup d'éclat de la « première » d'*Hernani* aux conséquences politiques aussi indéniables que désastreuses pour la droite. On peut y voir l'échec flagrant des instances de médiation entre monde des arts et monde politique, que représentait notamment la Société royale des Bonnes-Lettres ; celle-ci, manifestement, n'a pas su retenir les jeunes talents dans le giron de la fidélité politique. Il convient cependant de ne pas surestimer la politisation des salons de jeunes artistes, à la lumière du seul « coup », certes magistral, d'*Hernani* : si Hugo, blessé dans sa soif de reconnaissance, a su entraîner les amis fréquentant son salon dans une fronde ouverte contre le pouvoir en place - manifestée par un

¹ Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 14, page 136, colonne 1.

soutien bruyant apporté au poète lors de la « première » de son spectacle -, cet épisode retentissant apparaît comme un accident de fin de régime, certes révélateur d'un divorce prononcé entre droite et jeunes artistes, plutôt que comme un mode de fonctionnement permanent de ces salons.

b- Des salons féminins où la politique est un faire-valoir

De nombreuses femmes ont tenu à l'époque un salon mondain, ouvert à des personnalités variées, parmi lesquelles le personnel politique avait une place de choix. Parmi ceux-ci, un certain nombre apparaît proche du centre droit ou même d'une droite ultra-royaliste prononcée, avec un degré de politisation des discussions parfois très élevé. Pourtant, les volumineuses histoires de la Restauration écrites au XIX^e siècle leur accordent une place à peine moins restreinte que ne le fait Virginie Ancelot.

Ceci tient certes, pour une part, à l'influence féminine qui, dit-on, adoucit les mœurs : les esclandres politiques, producteurs d'événements saillants dont raffolent les chroniqueurs, n'ont pas lieu chez ces maîtresses de maison, mais bien dans l'univers viril des salons masculins. On ne trouvera donc pas l'équivalent, chez les Récamier, Duras, Montcalm, de Boigne, de ces maréchaux d'Empire quittant, rouges de colère et injures aux lèvres, l'ambassade d'Autriche après s'être entendu annoncer par leur rustre patronyme familial, en lieu et place de leur nom clinquant d'anoblis d'Empire ; ni non plus les violences d'un Donnadiou prenant à partie Villèle dans son propre salon ministériel, et encore moins les grossières insultes d'un Talleyrand allant, la rage au cœur, provoquer Decazes dans son salon en le traitant de maquereau. Car dans les salons tenus par les femmes, l'usage veut que les traits, même acérés, restent à fleurets mouchetés, que l'attaque assassine demeure enveloppée dans le bon ton et les mots d'esprit.

Mais si la place dévolue aux salons féminins dans les histoires politiques est très brève, c'est aussi parce que l'impact réel de ces salons féminins royalistes sur le jeu politique s'avère, à l'examen, des plus réduits, même s'il faut ici établir quelques distinctions.

De manière attendue, les deux salons tenus par des femmes artistes, Vigée-Lebrun et Ancelot, exercent l'influence politique la plus faible.

Chez la dramaturge Virginie Ancelot, le salon accueille essentiellement des artistes ; la présence d'hommes politiques, rare, vise à assurer un certain éclat et une reconnaissance académique pour elle et son mari. Elle se limite à des figures politiques également investies dans la sphère littéraire, comme Chateaubriand puis, sous le régime de Juillet, Tocqueville.

Cette politisation très superficielle se traduit aussi par la présence d'artistes et d'intellectuels au positionnement très éclectique depuis les royalistes Soumet et Mennechet - ce dernier lecteur du roi à la Cour - jusqu'au pamphlétaire libéral Émile Deschamps, en passant par le cercle romantique déjà évoqué autour de Vigny, Nodier et Hugo.

Comparée à Virginie Ancelot, l'artiste peintre Élisabeth Vigée-Lebrun a des convictions politiques beaucoup plus nettes et arrêtées en faveur de la droite, ce qui explique que Pierre Larousse puisse écrire qu'« à la Restauration, son salon devint le rendez-vous du vieux parti légitimiste »¹. Mais comme le rapporte Larousse lui-même, le salon de madame Lebrun a pour principal objet la musique, ce qui relègue la politique à l'arrière-plan des débats. En outre, l'éclat de ce salon ayant beaucoup diminué entre l'Ancien régime et la Restauration, les personnalités qui s'y rencontrent sont désormais limitées à un petit réseau d'amis constitué pour l'essentiel lors d'une longue émigration en Russie : on y trouve l'écrivain Custine - ami de Claire de Duras -, définitivement marginalisé dans la sphère politique par un scandale de mœurs avec un officier de la Garde en octobre 1822, ainsi que le comte de La Tour du Pin de la Charce, ou encore le comte Armand Emmanuel de Saint-Priest, deux parlementaires au rôle politique très secondaire, le dernier siégeant au demeurant au centre gauche.

Hors de ces salons artistiques, un certain nombre de salons féminins gardent un pouvoir d'attraction beaucoup plus fort pour les grands noms de l'action politique qui s'y pressent. À droite et au centre droit, on pense principalement aux salons royalistes de mesdames de La Trémoille, de Duras, de Talaru, de Montcalm, de Maillé, de Pastoret, sans oublier celui de madame Récamier ; ils sont en quelque sorte les pendants du salon de madame de Boigne, maîtresse en titre de Pasquier, ou de celui de la comtesse de Sainte-Aulaire - belle-mère de Decazes - pour le centre gauche, ou du salon libéral de la duchesse Albertine de Broglie (1797-1836), qui prend la suite du salon de sa mère Germaine de Staël, décédée en 1817.

Certains des salons royalistes durcissent plutôt les oppositions politiques, en privilégiant, de manière assez sectaire, une fraction politique exclusive : c'est le cas des salons de la princesse de La Trémoille - née Langeron -, ou de madame de Talaru, qui sont les deux principaux bastions mondains de l'esprit ultra-royaliste.

Évoquant le salon La Trémoille, Lamartine en dresse trente ans plus tard un portrait dénué d'ambiguïté : « C'était là que les orateurs du royalisme exalté et de l'émigration

¹ Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 14, page 135, colonne 4.

irréconciliable venaient concerter leur opposition, fronder les Tuileries, aspirer au règne du comte d'Artois, ce roi anticipé des vieilles choses »¹. Par conséquent, ce salon attire les intellectuels de la droite à la fois les plus prestigieux, mais aussi les plus intransigeants, à savoir Ferrand, de Maistre, et à leur suite, les frères Bergasse ou encore Bonald.

Le salon de madame de Talaru, moins important, a le même esprit rigoureusement ultra-royaliste ; mais, si l'on en croit la description qu'en fait Hugo dans *les Misérables*², les personnalités intellectuelles qui y dominent sont nettement moins considérables et prestigieuses, à l'image d'un Coriolis d'Espinouse ; toutefois, d'importants parlementaires de la droite le fréquentent, par exemple le 3 mars 1829 Ravez, Chantelauze et Montbel, qui s'y sont, selon l'expression de Montbel, « donné rendez-vous »³.

Dans un autre style, le salon de la marquise de Montcalm, toute à la dévotion de son frère le duc de Richelieu, n'est pas moins sectaire, se montrant très critique en particulier vis-à-vis des ultras puis des pointus, c'est-à-dire de la droite « pure »⁴.

À l'inverse de ces salons très monocolores, d'autres hôtes, telles mesdames de Duras, de Maillé, de Pastoret, ou aussi madame Récamier, essaient d'élargir leur palette et d'adoucir quelque peu les clivages politiques.

Ainsi, dressant un portrait comparatif des salons de La Trémoille et de Duras en juin 1819, l'historien Viel-Castel écrit : « Le salon de la princesse de La Trémoille continuait à être le rendez-vous des ultra-royalistes. Ils étaient admis aussi dans celui de la duchesse de Duras, femme d'un des premiers gentilshommes de la chambre ; mais on y remarquait une tendance plus constitutionnelle, moins de préjugés, plus d'ouverture pour les idées modernes, plus de goût pour les choses d'esprit, ce qu'expliquaient tout à la fois les penchants personnels de la maîtresse de la maison et l'empire que M. de Chateaubriand exerçait dans ce cercle »⁵. Cet éclectisme dans le choix des invités n'est pas sans provoquer un flot de murmures rarement bienveillants, ainsi que le souligne la duchesse de Maillé dans son journal, lorsqu'elle évoque la période de la première Restauration : « La duchesse de Duras fut la seule qui osa recevoir quelques bonapartistes, et ce fut un *hourrah* général. Le duc de Duras était très contrarié de ce qu'il appelait la "fantaisie de sa femme".

¹ Lamartine, *Histoire de la Restauration*, Paris, Furne et Pagnerre, 1851, vol. 2, livre 15, ch. XXIV, p. 426.

² Victor Hugo, *Les Misérables* (1862), rééd. Paris, Gallimard, La Pléiade, 1951, Troisième partie « Marius », livre 3^e, « le grand-père et le petit-fils », ch. III, *Requiescant*, pp. 632-635. L'extrait a déjà été cité au chapitre 4.

³ Montbel, *Souvenirs*, Paris, Plon, 1913, ch. 8, p. 198.

⁴ Si l'on en croit ce que rapporte Sébastien Charléty dans l'édition du journal de la marquise de Montcalm (Paris, B. Grasset, 1936, p. 11), les hôtes principaux de son salon auraient été, outre son frère, Pasquier, Portal, Lainé, le cardinal de Bausset, ainsi que les diplomates russes Pozzo di Borgo et Capo d'Istria. On note toutefois que, pour des raisons personnelles, certains ultras comme Marcellus auraient aussi fréquenté le salon au moins un temps.

⁵ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 8, p. 3.

Beaucoup de ses amis renoncèrent à aller chez lui à cause de ce qu'ils appelaient sa "société", ce que l'on ne manquait pas d'accompagner d'un sourire ironique »¹.

Pour son propre salon, madame de Maillé, dont les opinions personnelles inclinent au centre droit constitutionnel, fait bientôt preuve d'une ouverture d'esprit et d'un goût du mélange aussi larges, sinon plus encore, que la duchesse de Duras, ainsi qu'elle l'affiche avec fierté dans son journal en janvier 1830, lors d'une période de tension politique extrême : « Je me donne le plaisir de réunir, écrit-elle, les bonapartistes, les libéraux, les constitutionnels, les royalistes exaltés. Ils se rencontrent dans mon salon, un peu étonnés la première fois, puis il a été établi que chez moi cela se passait ainsi, et chacun en a pris son parti, en apparence du moins. J'ai compté jusqu'à sept ministres disgraciés causant avec des ministres régnants qui vont dans le monde. Après avoir gardé quelques instants la raideur et l'éloignement qu'ils croyaient convenir à leur position, ils s'étaient à la fin approchés par l'attrait réciproque que les hommes politiques ont pour causer ensemble, et je m'amusais beaucoup de les voir occupant un coin du salon »².

Il est impossible toutefois de déceler la moindre preuve qu'une fréquentation de ces salons « ouverts » ait pu atténuer réellement les hostilités réciproques entre partis et personnalités. Tout au plus cette ouverture a-t-elle pu servir à une ou deux intrigues sans lendemain, comme la tentative de Talleyrand de se rapprocher des ultras en 1818, afin de forcer son retour au pouvoir : les observateurs, et à leur suite l'historien Duvergier de Hauranne, notent avec gourmandise à cette époque que Talleyrand courtise Jules de Polignac dans le salon de Claire de Duras³. Mais les prises de contact facilitées par ce salon « ouvert » n'ont aucun débouché politique concret, puisque ni les ultras ni encore moins Talleyrand ne reviennent alors au pouvoir, et que le rapprochement mutuel à peine esquissé fait lui-même long feu. Au contraire, faute d'avoir su choisir dignement entre ses deux principaux prétendants, madame Récamier peut sans doute se targuer d'avoir alimenté malgré elle par son salon une inimitié entre Chateaubriand et Mathieu de Montmorency aux conséquences politiques non négligeables, puisqu'elle a avantagé objectivement Villèle en créant la désunion entre deux de ses principaux compétiteurs.

En somme, on note l'impuissance radicale des salons féminins à jouer un rôle politique véritablement actif. Tout au plus se muent-ils régulièrement en des lieux de clabaudage malveillant contre les chefs de la droite issus de la Chambre des députés, qui n'ont qu'un accès intermittent à ces cénacles mondains. En servant ainsi d'exutoire verbal aux aigris de

¹ Duchesse de Maillé, *Souvenirs des deux Restaurations, Journal inédit*, Perrin, 1984, Introduction, pp. 19-20.

² Duchesse de Maillé, *op. cit.*, janvier 1830, pp. 287-288.

³ Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 4, p. 318.

tout poil, ils jouent un rôle cathartique de défouloir, où s'expriment avec esprit les passions mauvaises. Les gouvernants successifs tolèrent, bien forcés, ces espaces de fronde permanente, mais ils s'y résignent d'autant mieux que les traits des salons demeurent en réalité bien inoffensifs, à l'inverse des intrigues de cour et surtout des intrigues parlementaires, qui représentent une menace politique incommensurablement plus forte.

c- Salons politiques masculins et sociétés royalistes : des réunions partisans qui ne disent pas leur nom

Il convient de dire un mot rapide enfin de cénacles politiques exclusivement masculins, distincts des réunions parlementaires de la droite évoquées au chapitre 8. Contrairement à ces dernières, les rencontres qu'on va évoquer ici n'ont joué qu'un rôle infime pour déterminer la ligne générale de la droite, servant au mieux de complément ou de contrepoids marginal, à l'image des salons féminins ou des salons d'artistes que l'on vient d'analyser. La composition et la fonction de ces réunions masculines étant assez diverses, il faut ici établir quelques distinctions.

1° Tout d'abord, les « salons » parisiens des principaux responsables politiques, sont la plupart du temps des salons « debout », sortes de lunchs propres à maintenir des liens de fidélité, sinon même de clientèle politique, entre dirigeants et obligés.

Pour les ministres, ouvrir son salon et rester agréable à ses hôtes, même les plus importuns ou les plus insignifiants, a une importance réelle qui permet de se constituer ou de maintenir à sa disposition un réseau parlementaire. *A contrario*, les froissements éprouvés par les invités en ces circonstances sont autant d'occasions perdues pour élargir le réseau de ses soutiens, quand ils ne mettent pas à mal des soutiens auparavant acquis.

Ainsi, dans le salon de Chateaubriand, le député de l'Allier Beraud fait part de sa vanité blessée d'avoir été à peine salué par l'hôte des lieux, quand le financier Rothschild avait droit au contraire à tous les égards : « L'anecdote a rapport au salon de M. de Chateaubriand, alors ministre des Affaires étrangères. J'avais un jour, à mon tour, et suivant l'ordre de ma lettre alphabétique, été invité à dîner chez le ministre, que je trouvai en entrant dans son salon saluant d'un geste uniforme et presque mécanique la personne dont le nom venait d'être annoncé [...], lorsque le Stentor d'antichambre fit retentir d'une voix vibrante le nom de M. le baron de R., banquier fameux par ses immenses et toujours heureuses spéculations. À ce nom, qui produisit comme l'effet d'un talisman, vous eussiez vu le ministre s'animer et devenir un tout autre homme. Le salut mécanique fut abandonné, un sourire gracieux et affable se répandit tout d'un coup sur cette figure naguère encore si

distraite et presque inanimée, et la main de l'homme d'État alla chercher celle du nouveau Samuel Bernard, avec une telle grâce, un tel empressement, que je ne pus m'empêcher de vocaliser tout bas cette réflexion : "Et vous aussi, M. le Vicomte, faut-il donc vous compter parmi les adorateurs du Veau d'or ?" »¹. La conséquence politique de cet événement microscopique est immédiate : Beraud restera fidèle durant toute la mandature à Villèle, qui lui a réservé un accueil plus attentionné, en refusant jusqu'au bout tout ralliement aux dissidents de la Chambre.

Pour prendre un exemple autre que celui des ministres, on observe que le préfet de la Seine, Chabrol de Volvic, tient lui aussi régulièrement salon ; à l'approche des élections, tenu d'avance pour responsable des résultats parisiens par le gouvernement, il doit raffermir l'unité des royalistes parisiens influents ; en réalité, c'est dans son salon que sont constituées les listes de candidats royalistes soutenus par le Pouvoir. Ainsi, évoquant l'automne 1820, Chabrol de Volvic écrit dans ses *Mémoires* : « Je dus m'occuper des élections. Il s'était formé parmi les royalistes un parti extrême et qu'il était difficile de contenter, il fallait cependant, pour triompher, unir toutes les nuances réunies **dans mon salon**. [...] J'eus cependant le bonheur de réunir les esprits, de me mettre d'accord sur les choix que l'on proposait et le succès couronna cette conciliation des esprits qui me fut due en partie et dont on me sut gré dans le gouvernement »².

2° À côté de ces salons tenus par les responsables les plus éminents de la droite, un certain nombre de personnalités mondaines qui aspirent à jouer un rôle politique actif tentent de créer eux aussi leur propre réunion dînatoire, sans passer par un salon que tiendrait leur épouse. L'exemple typique en est offert par le vaniteux Frénilly, qui se pique de réunir chez lui les sommités de la droite dans des réunions régulières, dîners les lundis et soupers les samedis : « Nous menâmes cet hiver notre train invariable et normal de maison, à cela près que nos cercles du samedi s'enflaient de plus en plus. Nous fîmes assez heureusement l'essai de leur adjoindre un petit cercle de douze ou quinze intimes le jeudi au soir. Quant à nos dîners hebdomadaires, la mesure de ma salle à manger leur défendait heureusement de s'étendre, elle était pleine quand à nous quatre se joignaient sept ou huit amis. Mais, s'ils pêchaient par le nombre, ils brillaient par la qualité. C'étaient des Damas, des Fitz-James, des Mathieu de Montmorency (quand il vivait, s'entend), des Bonald, des Villèle, des Corbière, etc. »³.

Bien qu'il s'en défende dans ses *Souvenirs*, Frénilly caresse même l'espoir - qui se révèle totalement vain - de réconcilier par ses bons offices les villèlistes et les dissidents en les faisant dîner à la même table. Son récit témoigne de ses tentatives :

¹ Beraud, *Souvenirs parlementaires*, pp. 136-137.

² Chabrol de Volvic, *Souvenirs inédits*, Paris, BHVP, 2002, p. 50.

³ Frénilly, *Souvenirs*, ch. 22, année 1827, pp. 443-444 dans l'édition de 1987.

« Un de ces dîners fut aussi plaisant que la politique peut l'être. Mon ancien ami Michaud, Michaud de l'Académie, des *Croisades*, de la *Quotidienne*, avait eu avec le gouvernement une querelle qui le jeta soudain dans la *pointe*. Villèle, et partant, le ministère, était devenu sa bête noire. Il se jugeait brouillé avec moi par induction, sans que je le fusse le moins du monde avec lui et comme je l'aimais et l'estimais sincèrement, je fus charmé de lui prouver, en l'invitant à l'un de mes dîners : 1° que mon indépendance ne se compromettait pas ; 2° qu'il lui était fort égal de se compromettre. Il vint ; il trouva pour convives Bonald, Vaulchier, Castelbajac, etc., tous amis et soutiens du ministère. Il s'y attendait bien, mais eux ne s'y attendaient pas du tout. Quelques mines furent d'abord un peu longues et Vaulchier me dit, moitié riant, à l'oreille : "Savez-vous bien que nous nous compromettons !". Je le croyais si peu que je recommençai l'épreuve la semaine suivante ; Michaud fut très aimable. Huit jours après, Villèle et Corbière dînaient chez moi. On répandait dans le monde que ma table était un point de fusion entre le ministère et la pointe. Il n'y avait un mot de vrai ni dans le fait, ni dans l'intention »¹.

Il y a fort à parier que les dénégations de Frénilly quant au but politique poursuivi sont d'autant plus vives que le résultat a été plus médiocre, n'aboutissant pas le moins du monde au rapprochement souhaité.

3° Enfin, en province, les notables locaux et en particulier les nobles se rencontrent bien sûr les uns chez les autres dans des réunions mondaines tenues par les maîtresses de maison, où la politique est un sujet abordé parmi d'autres². Mais, par-delà cette sociabilité habituelle d'élites nobiliaires, certains désirent organiser des réunions plus professionnelles où les femmes n'ont pas leur place, et où la politique est le sujet exclusif des discussions. Après les Chevaliers de la Foi de Bertier et ses amis, et les Francs Régénérés d'Agier, organisations d'envergure nationale et poursuivant un objectif initial délibérément subversif, il se constitue à travers différentes régions une myriade de « sociétés » royalistes locales, beaucoup plus pacifiques que les premières, sortes de clubs masculins de discussion entre hommes de droite. En l'absence d'une législation autorisant expressément les réunions politiques, ces sociétés restent dans leur majorité clandestines, à la fois tacitement autorisées et étroitement surveillées par le préfet du département.

Ce caractère partiellement clandestin entraîne une grande discrétion des sources à leur endroit ; seules quelques mentions éparses attestent l'existence de la plupart. Dans une étude récente basée sur le dépouillement de certains titres de presse, Wilfrid Paquet en a tenté un

¹ Frénilly, *ibid.*

² Pour une étude détaillée de cette sociabilité nobiliaire à l'échelle régionale, on peut renvoyer à titre d'exemple à l'étude franc-comtoise de Claude-Isabelle Brelot, *La noblesse réinventée, nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, 2 vol., 1242 p.

recensement partiel¹. Retenons ici le nom des plus importantes, en nous appuyant également sur les rapports de police, extrêmement précieux en ce domaine.

À Lyon, « la Société des Amis de la religion et du roi » est attestée par les rapports de police en 1819-1820, puis « le Cercle religieux et monarchique » est mentionné en 1824² ; W. Paquet a également trouvé trace dans les années 1820 du « Cercle royaliste de Bellecour », accueillant le général Donnadiou - figure importante de l'extrême-droite - en février 1824, ainsi que « la Société des 29 », composée de 29 membres, s'assemblant tous les 29 septembre, jour anniversaire de la naissance du duc de Bordeaux en 1820³.

À Bordeaux, « le Cercle du 12 Mars », nommé en hommage à la journée du 12 mars 1814, durant laquelle les Bordelais avaient précocement appelé à la Restauration des Bourbons, figure dans les rapports de police en 1824⁴ ; le cercle est présidé par Emérigon, président du tribunal civil de Bordeaux, et parmi ses membres connus, on relève le nom d'André Victor Du Hamel, maire de Bordeaux, tandis que le baron d'Haussez, préfet de Gironde, est membre honoraire, ce qui montre le caractère quasiment officiel de ce cénacle politique.

« La Société de l'Athénée », attestée à Aix en 1823⁵, noue à cette date un contact avec le Cercle monarchique », basé quant à lui à Toulon, ce qui semble témoigner peut-être d'une volonté d'ébaucher un partenariat à l'échelle régionale. Ce fait est suffisamment rare pour être souligné, car, sinon, l'émiettement domine entre des associations limitées à l'influence d'une seule ville et qui, apparemment, ne cherchent nullement à se fédérer ni même à grossir à une échelle plus vaste. Le manque d'originalité des dénominations ne doit pas faire illusion à cet égard : aucun lien organique ne semble devoir être établi entre les innombrables associations banalement intitulées « la Société des amis du roi ». Celle de Cambrai, mentionnée dans les rapports de police en 1817 et 1822⁶, n'a apparemment aucune structure commune avec celle d'Ancenis, mentionnée en 1822⁷ ; tout au plus peut-on se demander, sans certitude, si cette dernière a entretenu des liens avec une autre du même nom, basée à Nantes - donc au sein du même département -, attestée pour sa part à l'automne 1815. Ainsi convient-il, selon nous, de

¹ Wilfrid Paquet, « Les sociétés royalistes sous la Restauration », *Les amis du comte de Chambord*, n°13-15, Angers, 1999. L'auteur omet, entre autres, la société de l'Athénée, importante réunion ultra-royaliste d'Aix-en-Provence, ainsi que certaines sociétés parisiennes, toutes évoquées dans les rapports de police en F⁷/6692-6701, consacrés aux associations provinciales et dépouillés par nos soins pour cette thèse (avec l'aide de l'inventaire réalisé en 1954 par Jacqueline Chaumié).

² F⁷ / 6698, dossier 10, département du Rhône.

³ Cette société est évoquée par Wilfrid Paquet, *op. cit.*

⁴ F⁷ / 6696, dossier 4, département de la Gironde.

⁵ F⁷ / 6694, dossier 11, département des Bouches-du-Rhône.

⁶ F⁷ / 6697, dossier 13, département du Nord.

⁷ F⁷ / 6696, dossier 12, département de la Loire-Inférieure.

parler d'un morcellement géographique de ces sociétés politiques royalistes, et non d'un maillage cohérent et structuré.

L'émiettement domine d'autant plus que ce phénomène associatif n'est pas limité aux seules grandes villes, mais concerne dans certaines régions des chefs-lieux ou localités nettement plus modestes ; outre l'exemple d'Ancenis qu'on vient de citer, on a pu retrouver ainsi la trace d'un « Cercle religieux et littéraire » à Castres, qui demande une autorisation d'existence en bonne et due forme en avril 1830 - et l'obtient d'ailleurs des autorités du nouveau régime de Juillet en octobre 1830 -¹, ou encore d'un « Salon des Amis du roi » à Cahors.

À cet émiettement s'ajoute la concurrence naturelle qui est exercée parfois par les partisans locaux de la gauche libérale, qui développent des structures analogues. Pour prendre un seul exemple, à Beaune, « le Cercle des Amis du roi », fait face en 1820 au libéral « Cercle du commerce »². Ceci dit, la plupart du temps, l'implantation des sociétés royalistes locales ne se superpose pas avec les sociétés libérales, en raison des clivages importants de la géographie politique, qu'on a étudiés en détail au chapitre 3. C'est la raison pour laquelle on constate sans surprise, dans les exemples cités précédemment, que les mentions attestées de sociétés royalistes locales sont beaucoup plus nombreuses dans l'ouest et le midi du pays, ainsi qu'en Flandre, tandis qu'on observerait sans doute une concentration beaucoup plus grande de sociétés libérales dans le quart nord-est du pays. À Beaune, pour approfondir cet exemple, on se situe dans une terre nettement hostile à la droite - on renvoie au chapitre 3 pour plus de détails. « Le Cercle des Amis du Roi » qui s'y crée est donc très nettement en terre de mission ; si tant est qu'il ait perduré dans le temps, ce que rien ne prouve, l'amplification des défaites électorales de la droite en fin de période tend à montrer qu'il a complètement échoué à contrebalancer l'influence rivale du puissant « Cercle du commerce ».

Dans quelle mesure ces sociétés royalistes de province ont-elles été en mesure de peser ici ou là sur la sélection du candidat local de la droite, finalement désigné en général comme président de collège par les autorités ? Il faut noter que la droite royaliste n'a jamais disposé sous la Restauration, y compris en fin de période, d'une organisation structurée comme « Aide-toi le ciel t'aidera », qui orchestre à l'échelle nationale la campagne des opposants libéraux en 1827 et plus encore en 1830 ; une telle organisation, du reste, n'avait d'ailleurs pas fait disparaître les remous et conflits entre ambitions locales et arbitrages nationaux,

¹ F⁷ / 6701, dossier 6, département du Tarn.

² F⁷ / 6695, dossier 6, département de la Côte d'Or.

obligeant plus d'une fois le comité central des libéraux à des ajustements de dernière minute dictés par les impératifs de terrain, parfois au mépris des savants dosages entre les différentes fractions de la gauche.

Ceci dit, à droite, s'il n'existe pas d'organisation centrale comparable, la cellule électorale du ministère de l'Intérieur - organisée en 1827 comme en 1830 autour du baron Capelle - remplit en partie le même office, et dispose en outre de relais départementaux par le biais d'un personnel administratif préfectoral de plus en plus politisé. Faute de la moindre indication transmise par les sources, on est contraint d'en rester aux simples conjectures, s'agissant de l'influence éventuelle des sociétés royalistes en amont, dans la préparation locale des campagnes électorales ; sans doute celle-ci a-t-elle pu se manifester çà et là, en fonction des personnalités prépondérantes, de la détermination et de la cohérence affichée face aux souhaits initiaux éventuellement contraires des autorités ministérielles et préfectorales. En revanche, on n'observe pas à droite de réunions d'électeurs, assemblés en masse plusieurs semaines avant les élections, afin de peser sur le choix des candidats, quitte à remettre en cause les *desiderata* des chefs du parti. De telles réunions « de masse » pré-électorales, qui font leur apparition à gauche - au moins dans la capitale parisienne - lors des élections de novembre 1827¹ puis surtout lors des partielles de mars 1828², suscitent la plus vive réprobation de la droite, qui parle de résurgence de « clubs révolutionnaires », le député Conny n'hésitant pas à y voir, dès cette époque, le premier signal de la guerre civile recommencée sur le modèle de 1793.

Bien que la multiplicité des salons parisiens rende leur existence moins nécessaire dans la capitale, on constate que des sociétés politiques royalistes existent aussi à Paris sous la Restauration ; mais, sans lien direct avec les périodes électorales, elles sont conçues comme des espaces de réflexion et non d'action publique. Il y a, bien sûr, les sociétés thématiques, comme la Société royale des bonnes études, créée en 1823, la Société catholique des bons livres, ou encore l'Association Saint-Joseph ; ces sociétés-là sont destinées à encadrer politiquement un public donné, considéré comme sensible, public ouvrier pour l'Association

¹ Dans une lettre à Dupont de l'Eure, le chansonnier Béranger évoque une réunion de 300 électeurs du 1^{er} arrondissement de Paris pour départager le baron Louis et Dupont de l'Eure, finalement choisi. Cf. *Lettres inédites de Béranger à Dupont de l'Eure (Correspondance intime et politique). 1820-1854*, publ. Paul Hacquard et Pascal Forthuny, Paris, V. Zaretsky, 1908, pp. 80-81. Nous remercions Pierre Triomphe qui nous a aimablement communiqué la référence de ce document.

² Cf. l'historien Capefigue : « Les électeurs [libéraux] du premier arrondissement de Paris se réunirent au nombre de 700 à 800 ; là, chaque candidat fut interpellé sur ses opinions et sa conduite passée ; ils firent une profession de foi politique, et jurèrent une inviolable fidélité à leurs principes » (Capefigue, *Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, vol. 10, pp. 59-60).

Saint-Joseph ou public étudiant pour la Société royale des bonnes études - on renvoie à cet égard à l'analyse faite au chapitre 4 sur les rapports entre droite royaliste et jeunesse. Mais on trouve aussi, comme en province, des sociétés exclusivement destinées à la discussion politique entre adultes masculins cultivés, très certainement électeurs censitaires pour le plus grand nombre ou la totalité selon la société considérée. C'est ainsi que, rue de Gramont - dans le quartier « Feydeau », non loin de l'Opéra Comique -, deux sociétés politiques, toutes deux royalistes, se livrent une âpre concurrence dans les années 1820 : au n°28, le « Cercle Gramont », créé en 1819, doit subir bientôt la présence du « Cercle Français », situé juste en face au n°27 et créé apparemment en 1823. Les deux sociétés sont dans un premier temps tacitement tolérées ; mais quand en avril 1825, le préfet de police décide d'interdire et de fermer le Cercle Français, il se heurte aux protestations épistolaires de ses membres les plus éminents, au premier rang desquels on relève le nom de Marc-René de Montalembert, pair de France et père du célèbre Charles de Montalembert, mais aussi ceux du marquis de Nadaillac et du marquis de La Guiche. Ceux-ci s'étonnent en particulier que le « Cercle Gramont » rival ne subisse pas la même interdiction¹.

Globalement, à l'exception tout à fait particulière de « la Congrégation », c'est-à-dire de l'association des Chevaliers de la Foi, auto-dissoute, rappelons-le, fin 1825, on ne trouve guère de traces de l'activité réelle de cette myriade de sociétés politiques royalistes locales durant la décennie 1820 dans les innombrables mémoires et souvenirs laissés par les contemporains. Ceci reflète probablement une capacité d'influence restée dans la plupart des cas bien modeste, et qu'il faut se garder de surestimer, en établissant des parallèles trop rapides avec des formes ultérieures de sociabilités politiques.

En conclusion, on relève qu'en dépit de leur assez grande diversité, les réunions royalistes en salons ou en sociétés conservent toutes un ordonnancement passablement académique et figé, quand bien même l'hôte ou l'hôtesse se pique de spontanéité et de liberté de ton pour animer son cénacle. Parce qu'ils sont avant tout des lieux privilégiés de préservation, et parfois même des conservatoires caricaturaux des conventions sociales héritées, le salon royaliste tout comme la société locale « des amis du roi » peinent l'un et l'autre à se muer en lieux d'influence politique véritables à même de contrebalancer le jeu des institutions parlementaires. Aussi voit-on se développer, au sein de la mouvance royaliste, d'autres lieux

¹ Cf. sur cet épisode le dossier de police conservé en F⁷ / 6699, dossier 33.

de réunion, de délibération et d'action parallèles, qui apparaissent plus spontanés, plus ouverts, plus détachés des conventions, voire ici ou là en rupture ouverte avec la légalité. Ils peuvent être classés en deux groupes, selon qu'ils se rattachent plutôt à la sphère de convivialité ou à celle de la violence politique.

2. Restaurants, cafés, promenades : la transformation d'espaces publics de convivialité en lieux d'expressions politiques souvent frustes

Divers espaces ont paru propres à nouer une convivialité royaliste plus largement ouverte que ce ne pouvait être le cas dans les dîners ministériels, préfectoraux ou parlementaires, les réceptions auliques ou les salons mondains. Restaurants, cafés, promenades ont ainsi vu naître une convivialité droitière moins formelle et distinguée, voire même plus canaille. L'identification de ces lieux reste difficile, faute de mention dans les sources primaires ; seuls quelques lieux parisiens ont pu être nommément identifiés.

Le repas au restaurant apparaît à l'époque comme une structure nettement moins ouverte socialement que la réunion de café. Vouées en général à des célébrations commémoratives, ces agapes sont comme telles médiatisées par la presse, qui livre les noms des principaux participants. Le restaurateur parisien le plus apprécié pour ce genre de circonstances semble être un dénommé Robert, officiant rue de la Grange Batelière, dans le quartier du Faubourg-Montmartre, non loin de la Chaussée d'Antin.

L'anniversaire du 31 mars 1814, jour de la première Restauration des Bourbons, apparaît comme une date particulièrement appréciée pour ce genre de réunions, car l'événement commémoré se prête bien à des moments de convivialité festifs et gastronomiques, contrairement à d'autres dates anniversaires, comme le 21 janvier ; c'est ainsi que *le Moniteur* rend compte dans son numéro du 3 avril 1816 d'un repas chez Robert organisé pour le second anniversaire de l'événement. L'arrivée du comte d'Artois à Paris le 12 avril donne lieu à un repas commémoratif similaire qui intéresse d'ailleurs plus spécifiquement la droite, ce qui explique que *la Quotidienne* en dresse souvent d'amples comptes rendus. Ces repas parisiens ont un rayonnement national, à preuve la mention qui est faite dans *le Journal de Nantes* le 5 avril 1817 du repas fait pour le troisième anniversaire du 31 mars 1814, puis celle faite le 18 avril dans le même journal, relativement au repas organisé le 12 avril¹.

¹ Les mentions du *Journal de Nantes* sont données par Wilfrid Paquier, dans « Les sociétés royalistes sous la Restauration », *Les amis du comte de Chambord*, n°13, pp. 15-16.

N'ayant pas du tout le caractère subversif et partiellement populaire que revêtiront les banquets de l'opposition de gauche à la fin de la monarchie de Juillet, les réunions gastronomiques des royalistes dans les restaurants parisiens se distinguent au contraire sous la Restauration par un recrutement très élitiste aussi étroit que celui des salons. Prestige de la fonction oblige, on y trouve donc des pairs de France ultra-royalistes (Fitz-James, Maillé, Montmorency, Crussol d'Uzès), en nombre plus important que les députés ; le député du Nord Charles de Béthisy, auteur de la fameuse formule « vive le roi quand même ! », devenu le cri de ralliement des ultras, est un des rares membres de la Chambre élective qui soient mis à l'honneur en de telles occasions. S'adjoignent enfin un ou deux littérateurs royalistes, souvent membres de la Société des Bonnes Lettres, comme Coriolis d'Espinouse ou le comte Henri de Brévannes. Même si, le vin aidant, quelques couplets royalistes de faible valeur sont entonnés entre poire et fromage, l'ensemble reste éminemment convenable et organisé, souvent plus proche de la cérémonie officielle que d'une sociabilité politique spontanée.

Ces réunions royalistes au restaurant se sont d'ailleurs multipliées après les Cent-Jours, dans les premières années de la seconde Restauration, pour donner publiquement en exemple, relais médiatiques à l'appui, un attachement à la fois ostensible et apparemment convivial au régime bourbonien. La pratique au sein de la mouvance royaliste semble ensuite avoir sensiblement décliné dans les années 1820, une fois la droite parvenue au pouvoir. La période électorale est toutefois une occasion de renouer d'une certaine manière avec ces pratiques politiques gastronomiques, y compris en province, puisque les électeurs n'habitant pas au chef-lieu logent et dînent dans un petit nombre d'auberges de la ville ; on assiste alors à des conciliabules autour d'une table entre électeurs du même bord, qui n'ont pas cependant le caractère spectaculaire et médiatisé des grands repas parisiens que l'on a décrits précédemment.

Par nature, les réunions de café sont beaucoup plus spontanées, plus vives, et potentiellement plus violentes que les banquets de restaurants. La discrétion des sources oblige ici également à se limiter à un ou deux exemples, tous deux dans la capitale.

Sous la Restauration, le café Valois apparaît sans conteste comme le rendez-vous favori des royalistes parisiens, ceux que Pierre Larousse appelle ironiquement « les chevaliers de Saint-Louis, les défenseurs nés et assermentés du trône et de l'autel »¹. Situé sur la place du Palais-Royal, le café Valois est concurrencé par deux cafés voisins, fréquentés quant à eux par les

¹ Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, article « café », tome 3, page 61, colonne 4.

sympathisants de la gauche : le principal, le café Lemblin, fondé en 1805, célèbre par son somptueux chocolat, a pour principaux clients en soirée des demi-soldes nostalgiques de Napoléon, tandis que l'autre, le café de Foy, plus ancien - il date d'avant la Révolution -, mais un peu moins renommé que le précédent sous la Restauration, attire plutôt les libéraux proprement dits, attachés au régime constitutionnel¹.

Dans ses *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, écrits une trentaine d'années après la chute de la Restauration, Louis Véron évoque en ces termes le café Valois : « C'était le club d'ailleurs assez calme, assez pacifique, des vieux émigrés qu'on appelait alors les voltigeurs de Louis XIV »². L'indulgence de Véron peut paraître surprenante, si l'on pense à ses sympathies ultérieures, orléanistes puis bonapartistes, fort éloignées de la droite de la Restauration ; mais elle s'explique peut-être par la fréquentation du lieu par l'intéressé, jeune arriviste dans les années 1820, dans le but de se nouer des relations professionnellement utiles. Car, n'en déplaise à Véron, ce lieu n'a pas toujours été, sous la Restauration, aussi calme et pacifique qu'il semble affecter de le croire.

D'abord, si en 1814, ce sont effectivement les vieux émigrés, ressortant leurs tenues à la fois pittoresques et décaties, qui ont retenu l'attention du tout-Paris en paradant au café Valois et aux alentours, le lieu attire aussi des militaires beaucoup plus jeunes, employés en masse notamment dans les différents corps de la garde royale (mousquetaires, cheveu-légers, etc.). Cela occasionne de nombreux chahuts, provocations mutuelles et duels entre les clients du café Valois et ceux du café Lemblin, avec, si l'on en croit Pierre Larousse, la complicité active des garçons de café des deux établissements dans le déroulement de ces bagarres « politiques » entre militaires d'opinions diverses : « Les gardes du corps se réunissaient, sous la Restauration, au café Valois ; les bonapartistes avaient pour quartier général le café Lemblin. On s'envoyait réciproquement des défis, on mettait aussitôt l'épée à la main, et on se battait sous un réverbère des rues de Valois ou de Montpensier. Selon une tradition très accréditée, des épées de combat étaient confiées à la garde des *garçons* des deux cafés belligérants, avec les pipes des habitués. On les demandait, comme on demande un journal, et le garçon répondait : "Monsieur, elles sont en main !" »³.

Par-delà ce chahut juvénile, l'implication politique du café Valois est parfois plus accentuée et plus compromettante encore.

¹ Victor Hugo évoque la concurrence politique entre le café Lemblin et le café Valois, dans *les Misérables* (1862), livre troisième, « en l'année 1817 », chap. 1 : « Le café Lemblin tenait pour l'Empereur contre le café Valois qui tenait pour les Bourbons ».

² Véron, *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, livre III.

³ Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, article « garçon », rubrique « garçon de café », tome 8, page 1015, colonnes 3-4.

Ainsi, en 1818, on soupçonne les comploteurs dits de la « Terrasse du Bord de l'Eau » d'avoir ruminé leurs sentiments hostiles et peut-être échafaudé leur scénario rocambolesque¹ non seulement au bord de la terrasse située entre Tuileries et Seine, mais aussi à une table du café Valois. Duvergier de Hauranne rapporte en effet : « Il était établi que le général Canuel et ses amis se réunissaient presque chaque jour pour causer entre eux, le matin, sur la terrasse du bord de l'eau, et le soir au café Valois, et que là, ils disaient beaucoup de mal des ministres, quelquefois même du roi ou au moins de son système politique. Peut-être même l'idée de sauver la monarchie en exerçant sur le monarque une salutaire contrainte avait-elle quelquefois traversé leurs conversations »². Ceci dit, le complot en lui-même n'ayant pu être entièrement prouvé, on en reste ici au stade de la rumeur, qui accrédite néanmoins l'idée que le café Valois est devenu un foyer radical de véritables « ultras », plus extrémistes les uns que les autres.

Cette idée apparaît alors d'autant plus crédible que Martainville, directeur aussi spirituel que virulent du *Drapeau blanc*, un des principaux quotidiens d'extrême-droite de l'époque, est un habitué du café Valois, au point de devenir bientôt le plus célèbre client du lieu. Toutefois, fin 1819, lors de la première crise mémorable entre Villèle et ses rivaux « pressés » de l'extrême-droite, la présence de Martainville est contestée au café Valois par des royalistes plus modérés, ainsi que l'atteste une lettre adressée par Villèle à sa femme le 29 décembre 1819 : « Martainville et son journal [*le Drapeau blanc*] ont été repoussés du café Valois, pour les attaques qu'il a dirigées contre nous. Les bons vieux *ultra*, qui fréquentent ce café, ont trouvé très mal d'attaquer de la sorte ceux qui ne voulaient pas se faire factieux à l'abri du royalisme »³. Même si ensuite, Martainville est revenu retrouver sa table d'habitué, preuve a été faite par ce coup d'éclat que le café Valois était destiné à rester un lieu largement ouvert à toutes les sensibilités royalistes, sans devenir une antre exclusivement fréquentée par des petits groupes d'extrémistes et par une soldatesque bagarreuse. Cet épisode montre néanmoins les vives tensions qui règnent entre les différentes sensibilités de royalistes, soutenant telle ou telle fraction de la droite parlementaire, au point d'avoir des répercussions concrètes dans ces lieux de sociabilité conviviale que sont les cafés.

D'une manière générale, la jeunesse militaire active sous la Restauration semble constituer, à l'inverse des demi-soldes, une part importante de la clientèle pour bon nombre de cafés plus ou moins royalistes.

¹ Il s'agissait de se débarrasser de Decazes, mort ou vif, et au besoin d'enlever le roi Louis XVIII ; ceci, tout au moins, selon la version de la police aux ordres de Decazes, prompt à grossir ce complot pour accroître sa popularité. Ce complot fut éventé, avant d'avoir eu le moindre commencement d'exécution, mais des noms connus d'officiers de la garde royale circulèrent, ainsi que celui du général Canuel.

² Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 4, p. 408.

³ Villèle, *Mémoires et correspondance*, vol. 2, lettre 140, pp. 305-307.

Ainsi, le café Desmares, autre grand café parisien de l'époque, est fréquenté sous la Restauration par de nombreux sous-officiers et officiers marqués à droite : il faut dire que sa position géographique, à l'angle de la rue du Bac et de la rue de l'Université, le rend très pratique pour les militaires de la capitale (y compris les membres de la garde royale), dont les casernes se situent entre le quai d'Orsay et la rue de Bellechasse. Ceci fait au lieu une réputation légitimiste, qui perdure après 1830. Néanmoins, dès la Restauration, le café Desmares accueille aussi une clientèle politique beaucoup plus éclectique, venue du Palais-Bourbon, situé à peine plus loin que la caserne d'Orsay : c'est ainsi que Royer-Collard, mais aussi Manuel et Benjamin Constant, ne craignent pas de venir y déjeuner aux côtés de collègues de droite modérée comme Martignac ou de francs ultra-royalistes comme Marcellus¹. Le café Desmares, quoique penchant à droite, est donc un lieu beaucoup moins passionnel, violent et politiquement clivé que ne l'est à la même époque le café Valois, où tout libéral notoire est *persona non grata* ; cette ouverture aux parlementaires de tous les partis se confirmera et s'amplifiera par la suite, au point qu'en 1848, le café Desmares deviendra le lieu de repli convivial de nombreux héros de tribune du moment, du royaliste Falloux jusqu'au socialiste Pierre Leroux, en passant par des républicains modérés comme Lamartine ou Cavaignac. On a donc ici un exemple de lieu de sociabilité politique « ouverte » à dominante droitnière non exclusive, sensiblement différent du sectarisme plus ou moins radical qu'incarne le café Valois.

En dehors des cafés ou des restaurants, il faut aussi mentionner les lieux de plein air, places, cours, quais, jardins, terrasses et autres promenades, qui forment autant de lieux de rencontres plus ou moins discrètes, propres aux conversations politiques entre quelques amis.

En général, l'espace restreint des cœurs de ville de l'époque oblige presque toujours à une cohabitation et à un partage des mêmes lieux entre gens d'opinions politiques antagonistes. Néanmoins, on trouve, notamment à Paris, quelques lieux de plein air plus spécialement fréquentés par les sympathisants de la droite royaliste, sinon à eux réservés. La terrasse du bord de l'Eau - déjà citée - en est un exemple, avant comme après le « complot » de 1818.

Ces lieux de convivialité de plein air, ordinairement dévolus aux amicales promenades et conversations, peuvent à l'occasion se transformer en lieu d'esclandres spectaculaires, et, à

¹ Pour ces renseignements sur le café Desmares, on renvoie à nouveau à Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, article « Desmares (café) », tome 6, page 567, colonne 2, et article « garçon » rubrique « garçon de café », tome 8, page 1015, colonne 3.

l'instar des cafés et de leurs alentours, basculer du côté de la violence politique. Une telle ambivalence de l'espace de plein air s'observe notamment au jardin des Tuileries : ce lieu de promenade extrêmement fréquenté par la foule parisienne de l'époque, et situé en même temps au voisinage immédiat de la Cour et des lieux de pouvoir, assure de ce fait aux provocateurs politiques un retentissement maximal pour d'éventuels coups d'éclat. Pour prendre un seul exemple, le général Donnadieu, figure importante de l'extrême-droite, a décidé en janvier 1821 d'engager une lutte acharnée contre le chef du gouvernement Richelieu. Afin de parvenir à cet objectif, Donnadieu ne se contente pas de le poursuivre de ses diatribes violentes à la Chambre, il l'agresse également dans ce lieu public à la fois couru et symbolique, ainsi que l'atteste le récit de l'historien Viel-Castel : « Rencontrant le duc de Richelieu dans le jardin des Tuileries, il l'apostropha en termes offensants. Comme sa qualité de député ne permettait plus, cette fois, de l'envoyer à l'Abbaye, on se borna à le retrancher de nouveau du cadre d'activité. [...] Ce qu'on aura peine à croire, c'est qu'il se trouva alors, dans la société ultraroyaliste, bien des gens disposés, sinon à donner complètement raison à ce malheureux contre le noble duc de Richelieu, au moins à hésiter entre eux, à trouver que les torts étaient partagés »¹. Ainsi, l'espace public de distraction se transforme facilement en lieu de *happening* politique, où les radicaux extrémistes de la mouvance royaliste peuvent se donner en spectacle, et, par un jeu de provocation plus ou moins habile, revêtir à bon compte l'habit du martyr persécuté.

Toutefois, il convient de souligner que ces débordements violents de cafés ou de jardins relèvent de l'anecdote, et n'ont pas d'incidence significative sur les rapports de force internes au sein de la droite : l'intérêt ponctuel que se ménagent ainsi les provocateurs juvéniles ou extrémistes ne les fait pas sortir de leur marginalité, tout au contraire. Il s'agit donc d'épiphénomènes très ponctuels et sans suite, qui ne doivent pas être surestimés. N'y a-t-il pas eu en revanche des tentatives plus abouties de certaines portions de la droite de l'époque pour déplacer le débat politique dans la rue et imposer par la violence un rapport de forces à leur avantage ?

3. Pressions de rue et violences urbaines : les tentations passagères de la subversion

Dans les premières années de la Restauration, des groupes royalistes rattachables à la droite se sont montrés réceptifs à des formes très modernes de politisation : des manifestations de rue destinées à faire pression sur les autorités jusqu'aux complots et aux attentats terroristes, maints phénomènes - assez critiquables - qui caractériseront la politisation à l'ère des masses dans les deux siècles suivants auront subi une expérimentation droitière au début

¹ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 9, p. 305.

de la Restauration. Pourtant, assez vite, la droite de l'époque a pris nettement ses distances avec de tels procédés, tandis qu'au contraire, la partie la plus « avancée » de la gauche libérale s'en saisissait à de multiples reprises durant les années 1820, afin d'instaurer une stratégie de tension avec le pouvoir établi.

a- Manifestations et célébrations pacifiques : le désengagement rapide des royalistes « purs » dans l'occupation non-violente de la rue

Au printemps 1814, les royalistes réinventent en quelque sorte le principe de la manifestation revendicative pacifique, avant que l'âpreté des luttes ne rende rapidement ce type d'exercice inactuel. Au contraire, leurs adversaires, nostalgiques de la Révolution, profitent de l'aubaine des Cent-Jours pour redonner vie aux manifestations violentes et aux combats de rues ; après avoir momentanément cédé à la tentation de répliquer sur le même terrain, les ultra-royalistes finissent par renoncer complètement à cette tactique vers 1820, facilitant d'autant l'élargissement de la droite aux modérés constitutionnels de centre droit.

Les manifestations royalistes apparaissent avec la Restauration elle-même ; bien plus, elles peuvent faire rétrospectivement figure de condition non négligeable d'avènement de cette dernière.

Dans une petite brochure non dénuée d'esprit polémique mais peu discutable sur le fond¹, Jacques Bainville rappelle, à la suite des grands historiens de la période, à quel point début 1814, les souverains victorieux de l'Europe se montraient réservés vis-à-vis d'une éventuelle restauration des Bourbons sur le trône de France : le tsar Alexandre et son allié le roi de Prusse penchaient pour un appel à Bernadotte, tandis que l'empereur d'Autriche caressait l'espoir d'une régence de Marie-Louise, sous couvert de Napoléon II ; seuls les Anglais, par crainte de voir la solution russe l'emporter, songeaient vaguement à Louis XVIII, sans y tenir absolument.

Dans un tel contexte, la manifestation pionnière du 12 mars 1814 à Bordeaux², puis les manifestations parisiennes du 31 mars et des jours suivants se sont révélées importantes. La première a convaincu les Anglais, toujours pragmatiques, qu'une restauration des

¹ Jacques Bainville, *Comment s'est faite la Restauration de 1814*, éd. orig. 1914, rééd. Paris, Les îles d'Or-Self, 1948, 49 p.

² Sur cette manifestation, cf. Stephen Redon, *La révolution bordelaise du 12 mars 1814. Ses racines, ses auteurs, son déroulement et sa portée*, thèse histoire, Paris-I, 1993, 524 p. Rappelons ici que la manifestation bordelaise n'est pas la première dans le temps, puisque, comme on l'a rappelé au chapitre 1, elle est précédé d'une autre à Troyes le 11 février 1814 ; mais l'ampleur et l'audience de cette manifestation originelle furent si faibles, qu'il semble inutile d'approfondir l'analyse la concernant.

Bourbons était politiquement crédible, et qu'ils pouvaient désormais s'appuyer sur ce mouvement d'opinion bordelais pour la défendre auprès des Alliés, et faire ainsi pièce aux projets du tsar. Les secondes, surtout, sont venues à point nommé en renfort de la propagande de Talleyrand et de Vitrolles, et ont contribué à persuader le tsar Alexandre que l'opinion publique française était désormais acquise au retour des Bourbons. D'autres moyens ont du reste été employés, parmi lesquels il faut bien sûr compter la publication de la fameuse brochure de Chateaubriand *De Buonaparte et des Bourbons*, moins décisive toutefois que ne le proclama son auteur dans la décision du tsar de laisser faire la Restauration. Mais, parce qu'elles témoignent d'une expression apparemment spontanée de l'opinion publique, les manifestations publiques apparaissent aussi comme un élément non négligeable de cette entreprise de persuasion réussie.

On pourrait objecter que ces démonstrations de rue ont été assez modestes, tant par le nombre réduit de manifestations que par la faible représentativité des participants. Il n'y aurait eu là somme toute qu'une petite entreprise de manipulation orchestrée par les Chevaliers de la Foi, au succès tellement limité qu'on pourrait tenir leur impact pour négligeable. Ceci ne paraît pas exact, pour diverses raisons qu'on va maintenant exposer.

D'abord, la manifestation bordelaise et les manifestations parisiennes apparaissent à l'examen assez différentes les unes des autres. À Bordeaux, le mouvement du 12 mars repose sur une adhésion assez large de la population locale, fondée sur des motifs avant tout économiques : le Blocus continental a suffisamment affaibli le mouvement des affaires du port girondin et de son *hinterland* aquitain, pour engendrer dans tout le sud-Ouest un rejet massif du régime napoléonien, et assurer un relatif succès à la propagande régionale royaliste véhiculée par les Chevaliers de la Foi à partir de 1812. Ceci explique d'ailleurs que le rapport parlementaire de décembre 1813, si critique envers le bellicisme napoléonien, ait été rédigé par une commission de cinq membres présidée par le Bordelais Lainé. La brutale fin de non-recevoir qu'oppose Napoléon à ce rapport rédigé par Lainé contribue d'ailleurs assez largement au déclenchement de la journée du 12 mars, sitôt les Anglais arrivés dans la ville. Cette manifestation bordelaise a donc un vrai caractère de spontanéité, d'authenticité et de représentativité ; en revanche, les sentiments royalistes qui y sont exprimés paraissent non pas insincères mais, pour beaucoup de participants, assez circonstanciels, n'ayant ni le caractère exclusif ni l'intemporalité affichée qui caractériseront bientôt au niveau national la mouvance ultra-royaliste. Aussi n'est-il pas sûr que l'on doive rattacher la journée du 12 mars à Bordeaux à une quelconque généalogie droitière ; mais l'impact sur les autorités anglaises en

est d'autant plus fort, puisqu'il dépasse indéniablement les petits cercles d'activistes de Chevaliers de la Foi.

Trois semaines plus tard à Paris, le phénomène observé est bien différent. Le nombre des manifestants est cette fois infiniment plus réduit, limité à un noyau restreint de « royalistes purs ». Dans la journée décisive du 31 mars, le maigre défilé royaliste qui crie ses slogans à partir de 10 heures sur les grands boulevards n'échappe de justesse au ridicule qu'en raison du nombre de badauds rameutés : ceux-ci, venus pour la plupart prendre place pour assister en curieux au défilé des troupes alliées - qui débute quant à lui vers 11 heures porte Saint-Denis -, tombent nez à nez, chemin faisant, avec cette autre attraction qu'est la manifestation politique revendicative de ces militants royalistes. Au sortir d'un régime policier, l'événement ne manque évidemment pas de pittoresque, et forme un spectacle qui assure une sorte de succès à la démonstration. Une délégation de quatre de ces « royalistes purs », reçue le soir même par le tsar Alexandre, pourra du coup se prévaloir devant lui de ce succès parisien en trompe-l'œil, et non plus seulement de la journée déjà lointaine de Bordeaux. Le lendemain 1^{er} avril, une nouvelle manifestation essaye de capitaliser les bénéfices obtenus, et, pour attirer les passants, fait de la surenchère dans l'animation : c'est ainsi qu'Agier, jeune encore mais néanmoins magistrat en place à la cour royale de Paris, se fait remarquer en tête de cortège et drapeau blanc à la main, vociférant place Louis XV des paroles mystiques, telles que : « À genoux, Messieurs, devant Dieu qui seul a pu produire le miracle de notre délivrance ». Parallèlement à la proclamation faite en faveur des Bourbons par le Conseil général de la Seine et rendue publique en début de soirée de ce 1^{er} avril, puis aux délibérations du Sénat proclamant la déchéance de l'Empereur le lendemain, les manifestations royalistes parisiennes continuent. Elles se poursuivent quasiment jusqu'à ce que le tsar ait officiellement accepté le principe de la Restauration le 5 avril, conduisant le Sénat à « appeler librement au trône » dès le lendemain « Louis Stanislas Xavier », au nom du peuple français ; ceci dit, l'essentiel s'est bien joué lors des journées décisives des 31 mars et 1^{er} avril.

On peut dire qu'est adoptée en cette occasion une méthode d'intoxication active, où les manifestants s'essayent à forcer le destin par leur volontarisme, pour obtenir, dans une atmosphère de décomposition politique, le changement de régime désiré grâce à une démonstration de force à partir d'un noyau très restreint. Faut-il alors faire des inspireurs premiers de ces manifestations, à savoir les Chevaliers de la Foi, des « révolutionnaires professionnels » avant la lettre, au sens que ce mot pourra avoir un siècle plus tard en Russie ? Tout au contraire : rarement en effet, on aura vu un tel amateurisme, une telle imprévoyance et un tel manque de sens politique dans l'encadrement des manifestations parisiennes de la

part de l'équipe dirigeante des Chevaliers de la Foi¹. C'est même paradoxal de la part d'une organisation qui cultivait jusqu'au grotesque la mystique de l'encadrement et de l'organisation hiérarchique, en ayant recours pour ce faire aux termes les plus cocasses de la chevalerie médiévale.

En effet, fascinés par le succès de l'implantation méridionale de leur mouvement, prisonniers de leurs préjugés contre la capitale et oublieux de l'histoire nationale, les chefs de la société secrète sont malencontreusement tous partis en province dans l'espoir utopique d'y déclencher un mouvement général. De ce fait, les militants et sympathisants parisiens, souvent jeunes, sont totalement abandonnés à eux-mêmes, n'ayant pour vague tutelle que celle de Sosthène de La Rochefoucauld, gendre du « grand-maître » Mathieu de Montmorency mais n'ayant que peu d'autorité personnelle sur la base. Dans la délégation des quatre royalistes envoyés auprès du tsar le 31 mars, les Chevaliers de la Foi sont certes parvenus à conserver leur autorité, puisque Sosthène, mais aussi Ferrand font partie du lot, flanqués de Chateaubriand, qui joue avant tout son jeu personnel. Mais dans l'organisation des manifestations de rue émergent des personnalités, qui ne sont pas du tout Chevaliers de la Foi et qui entendent bien faire pièce à l'omnipotence de l'organisation : c'est le cas de Sémallé, considéré dans ses *Mémoires* comme un dangereux intrigant par Ferdinand de Bertier, ou encore d'Agier, déjà cité, qui s'apprête d'ailleurs à fonder l'organisation rivale des Francs-Régénérés. Il faut attendre le 2 avril pour qu'Armand de Polignac, frère de Jules, vienne en catastrophe tenter bien tardivement de reprendre les choses en main, et de réimposer l'autorité exclusive des Chevaliers dirigeants sur le mouvement des manifestations quotidiennes.

En vérité, si ces démonstrations de rue royalistes ont pu remplir leur office et faciliter pour partie la Restauration de 1814, ce n'est donc certainement pas en raison des qualités d'organisation, très défailtantes et même prises cruellement en défaut dans les jours décisifs. C'est, comme on l'a dit, parce qu'elles rencontrent un certain succès de curiosité, et surtout, parce qu'en face, aucune manifestation libérale ou bonapartiste n'est venue alors créer un message discordant : fortement sonnés par l'entrée des troupes alliées dans la capitale, les adversaires des royalistes se tiennent coi, et contribuent par leur silence momentané à

¹ Sur ce point, cf. Guillaume de Bertier, *le comte Ferdinand de Bertier*, Paris, Presses Continentales, 1948, p. 91 et 96-100. L'historien décrit nettement les choses, même si, tout à son indulgence coutumière à l'endroit d'un mouvement qui lui est naturellement sympathique, il hésite à en tirer les conséquences en terme de capacité des organisateurs. Or, en l'espèce, leur manque criant de lucidité, confinant à la nullité politique, permet pourtant de mieux comprendre, sinon d'expliquer totalement les déboires ultérieurs de cette équipe dirigeante, bientôt forte pourtant d'une « bannière » parlementaire très soudée, ce qui n'est pas si fréquent à droite : on pense bien sûr aux carrières ministérielles de courte durée tant de Mathieu de Montmorency que de Jules de Polignac, sans même parler de Ferdinand de Bertier, dont personne ne voulut jamais pour un ministère.

surévaluer l'importance des démonstrations des activistes bourbonniens, qu'ils soient ou non Chevaliers de la Foi.

Après ces événements fondateurs, les « purs » participent, aux côtés des royalistes d'autres sensibilités, aux cérémonies publiques, notamment commémoratives, organisées par les autorités ; mais par leur caractère officiel et par le mélange des opinions représentées, ces démonstrations n'ont plus le caractère de manifestations droitières, et ne retiendront donc pas notre attention. Parallèlement, les nombreuses missions religieuses apparaissent certes comme un moyen privilégié de s'approprier l'espace public pour un temps donné¹, mais l'autonomie d'action et même d'intérêt du clergé missionnaire par rapport à la droite royaliste fait également sortir ces manifestations du cadre étudié ici.

En vérité, les dernières traces de manifestations pacifiques, qu'on peut attribuer à « la droite » à proprement parler, s'observent juste après la session de la « Chambre introuvable », dans l'accueil enthousiaste qui est réservé localement à certains députés importants de la majorité ultra-royaliste. L'historien Charles Lacretelle décrit précisément les festivités réservées aux parlementaires languedociens, à commencer par Villèle : « À l'arrivée de M. de Villèle à Toulouse, dont il était maire, les drapeaux blancs furent suspendus aux fenêtres, comme si un Bourbon eût fait son entrée dans cette ville. On jeta des fleurs sur son passage. Quand on eut le bonheur de contempler dans sa voiture le fidèle député, tout retentit des cris de *Vive le roi ! Vive M. de Villèle !*, puis vinrent les sérénades, les bals et les banquets. Pour tromper le regret de ne pas voir encore M. de Puymaurin, et d'autres députés du département, on suspendit des couronnes à leur porte. Dans des villes voisines, MM. de Castelbajac et de Saint-Géri [sic] furent les objets du même enthousiasme. À Nîmes, il y eut une fête pour célébrer le retour de MM. de Calvière et de Bernis »². Corbière à Rennes fait l'objet d'un accueil triomphal exactement similaire.

Ces pratiques politiques de 1816 en reprennent d'autres plus anciennes, qui datent de la seconde moitié du XVIII^e siècle et de la lutte entre les partisans des Parlements et le parti gouvernemental : en effet, la célébration de « l'heureux retour » des Parlementaires, étudiée par Clarisse Coulomb - notamment, pour le Dauphiné, en 1764 et 1788 -³, ressemble à s'y

¹ Cf. Gaston Bordet, *La grande mission de Besançon, janvier-février 1825 : une fête contre-révolutionnaire, néo-baroque ou ordinaire ?*, Paris, Le Cerf, 1998, 205 p., et d'une manière plus générale l'étude classique d'Ernest Sevrin, *Les missions religieuses en France sous la Restauration 1815-1830*, 2 vol., vol. 1, Saint-Mandé, chez l'auteur, 1948, XXX-367 p., vol. 2, Vrin, 1959, 532 p.

² Charles Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, vol. 2, ch. 8, pp. 61-62.

³ Clarisse Coulomb, « L'heureux retour. Fêtes parlementaires dans la France du XVIII^e siècle », *Histoire, économie et société*, avril-juin 2000, pp. 201-216, et *Les Pères de la Patrie, la société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*, Grenoble, PUG, 2006, notamment ch. 10, pp. 384-386, « les fêtes du retour ».

méprendre avec le phénomène observé ici, puisqu'il s'agit dans un cas comme dans l'autre de soutenir, par des pratiques festives, des personnalités incarnant la résistance au gouvernement, et ce faisant, d'exercer une pression sur ce dernier pour l'inciter à céder. Il n'est du reste, sans doute pas indifférent que les deux principales manifestations de ce genre en 1816 se soient déroulées dans deux villes, Rennes et Toulouse, où les Parlements, sous l'Ancien régime, exerçaient un rôle social et politique prépondérant.

Après 1816, cette pratique du triomphe de l'élu de retour dans sa province semble être comme abandonnée à la gauche libérale, qui élargit d'ailleurs en fin de période ses hommages bruyants aux symboles de la « défection » royaliste, tel Bourdeau, fêté à Limoges fin 1828 par un « triomphe » organisé par les libéraux de la ville. La gauche se livre aussi sur un mode inversé à la pratique du charivari, bon enfant ou violent selon les cas, réservé à certains parlementaires de la droite de retour dans leur circonscription ; on observe un apogée de ces phénomènes de 1827 à 1830, mais à l'inverse, les sources ne mentionnent guère de pratique équivalente organisée en retour par les royalistes.

De même, les obsèques politiques transformées en manifestations de rue apparaissent très largement comme l'apanage des libéraux, qui utilisent plusieurs fois cette pratique à Paris à des fins à moitié insurrectionnelles, lors de la mort du général Foy, de La Rochefoucauld-Liancourt ou de Manuel notamment¹. Toutefois, les royalistes ne répudient pas totalement cette pratique, y compris à l'échelle locale : c'est ainsi que, le 29 septembre 1821, les royalistes de Lyon réservent des obsèques bruyantes et grandioses au comte Louis François Perrin de Précý (1742-1820), héros de la résistance anti-jacobine lyonnaise de 1793². Même si ce dernier événement ne dégénère pas, comme on l'observe dans certains grands enterrements libéraux qui finissent en affrontements avec la police - celui du duc de La Rochefoucauld-Liancourt étant le cas le plus caractérisé -, il est clair que cette occupation ostentatoire de l'espace public fait partie d'une nette stratégie de tension et d'intimidation de l'adversaire politique. On se situe donc aux lisières du Rubicon de la violence urbaine, que certains éléments royalistes ont franchi en d'autres circonstances, par l'usage de pratiques qu'il nous faut maintenant analyser.

¹ Cf. à ce sujet la thèse d'Emmanuel Fureix sur *La mise en scène politique de la mort à Paris entre 1814 et 1835*, thèse histoire, Paris-I, 2003.

² Cf. André Latreille et François Dutacq, *Histoire de Lyon*, vol. 3 (1814-1940), 1952, p. 43.

b- Le passage à la violence urbaine : une tentation éphémère et restée marginale au sein de la mouvance droitnière

À l'échelle des seize années étudiées, et même du demi-siècle qui court du 18 Brumaire jusqu'à la révolution de Février 1848, les débuts mouvementés de la seconde Restauration forment incontestablement l'*apex* de cette violence urbaine droitnière, à travers le phénomène connu sous le nom de « Terreur blanche ». Il n'est évidemment pas dans notre propos de raconter ici cet épisode, ni même de l'analyser dans les détails, mais de livrer simplement quelques remarques, qui permettent de mesurer l'exacte portée de cette explosion de violence.

L'expression même de « Terreur blanche », d'abord, n'est pas sans prêter à discussion. Dans l'un de ses derniers ouvrages où il se livre à une réflexion synthétique sur la période, l'historien Guillaume de Bertier de Sauvigny rejette l'appellation comme impropre, en ce qu'elle établit quasi-explicitement un parallèle avec la Terreur de 1793, qui lui semble doublement inadéquat : d'une part, relativement au nombre très différent des victimes, « quelques centaines, peut-être » en 1815, « alors que les victimes de la Terreur républicaine se comptent par dizaines voire par centaines de milliers » ; d'autre part aussi, en raison du caractère « spontané » des violences de 1815, qui seraient la « manifestation d'un sentiment populaire », s'opposant en cela à la grande Terreur de 1793, « voulue, organisée, conduite par le gouvernement responsable ». L'auteur en vient logiquement à parler de « prétendue Terreur blanche », ce qui revient à refuser toute pertinence à l'expression¹.

On ne doit pas se dissimuler que le caractère pédagogique de cet ouvrage en forme de testament spirituel a conduit Guillaume de Bertier à accuser ici les différences entre les deux épisodes, pour critiquer le parallélisme trop souvent biaisé entre ces deux cycles de violence. Tout en partageant globalement son diagnostic sur le caractère non comparable entre 1793 et 1815, il nous semble nécessaire de nuancer l'analyse par les remarques qui suivent.

D'abord, qu'on le veuille ou non, le vocable de « Terreur blanche » a pour lui la légitimité de l'usage. C'est Abel Villemain (1790-1870), qui, le premier, aurait employé l'expression². L'expression se popularise peu à peu ensuite : si, en 1829, Charles Lacretelle se borne à évoquer de manière descriptive, les « massacres », « scènes d'horreur », et autres « meurtres » dans son *Histoire de France depuis la Restauration*³, l'expression de « terreur de 1815 » est

¹ Guillaume de Bertier de Sauvigny, *La Restauration en questions : joie, hardiesses, utopies*, ch. 3 « la vengeance », Paris, Bartillat, 1999, pp. 52-53.

² Cf. Emmanuel de Waresquiel et Benoît Yvert, *Histoire de la Restauration*, Paris, Perrin, 1996, ch. 3, p. 150.

³ Charles Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, vol. 1, ch. 4, pp. 374-403.

attestée au moins dès 1820¹. L'expression proprement dite de « Terreur blanche » est en quelque sorte consacrée par l'étude de l'écrivain royaliste Ernest Daudet, parue en 1878 et intitulée *La Terreur blanche, épisodes et souvenirs de la réaction dans le Midi en 1815*² : Daudet cherche pourtant à minimiser l'ampleur des violences - ce qui lui attire d'ailleurs les foudres de la *Revue historique* dans le compte rendu de l'ouvrage -, mais il ne rechigne pas à utiliser l'expression, y compris dans le titre général de son étude. Le terme de « Terreur blanche » devient dès lors usuel, employé en 1900 par Henri Houssaye dans l'étude minutieuse qu'il consacre à ces événements, et qui reste jusqu'à nos jours un travail de référence sur le sujet³. Les historiens du XX^e siècle l'emploient communément, et Guillaume de Bertier lui-même l'emploie d'ailleurs, avec puis sans guillemets, dans le manuel de 1955, réédité jusque dans les années 1990, où il décrit *la Restauration*⁴. Ainsi, quand bien même l'expression de « Terreur blanche » serait critiquable sur le fond, sa consécration par l'usage rendrait difficile sa répudiation pure et simple.

Mais quant au fond précisément, si l'on partage sans réserve l'observation - essentielle - de Guillaume de Bertier sur la disproportion incomparable des bilans humains de 1793 et 1815, en revanche, la seconde remarque, relative au caractère exclusivement « spontané » et « populaire » des violences de 1815, face à l'aspect « organisé » de la Terreur de 1793, nous semble plus contestable. Pour 1815, la distinction entre « Terreur blanche spontanée » et « Terreur blanche légale » établie sur le modèle explicite de l'épuration de 1944-1945 par Charles-Hippolyte Pouthas, et à sa suite par Guillaume de Bertier lui-même dans le manuel de 1955 déjà cité, montre bien que l'opposition entre 1793 et 1815 ne doit pas être systématisée : si les bilans humains sont effectivement incomparables, en revanche, l'un et l'autre cycles de violence ont connu des aspects « populaires et spontanés », et d'autres plus organiques, centralisés, émanant des acteurs parlementaires ou du pouvoir politique national.

La distinction entre « terreur spontanée » et « terreur légale » ou centralisée ne doit d'ailleurs pas être poussée à l'extrême. Sur le front des débats parlementaires, le discours fondateur de La Bourdonnaye du 11 novembre 1815, en appelant explicitement à « jeter une salutaire terreur dans l'âme des rebelles »⁵, cautionne et même stimule des violences locales ;

¹ Cf. le discours de La Bourdonnaye (qui dénonce l'expression) dans les *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 26, p. 574, Chambre des députés, séance du 21 mars 1820.

² Paris, Quantin, 1878, XI-411 p.

³ Henri Houssaye, *1815, la seconde abdication, la Terreur blanche*, Paris, Perrin, 1900, 604 p.

⁴ Guillaume de Bertier de Sauvigny, *La Restauration*, Paris, Flammarion, 1955, rééd. 1990, coll. Champs, ch. 8, p. 120, et ch. 9, pp. 135-136.

⁵ François-Régis de La Bourdonnaye, *Proposition d'une loi d'amnistie*, Paris, J.-G. Dentu, 1815, p. 10.

l'imitation de 1793 est à l'évidence présente à son esprit, même s'il ne s'agit pas d'un strict mimétisme, l'élimination souhaitée par lui étant plus élitiste que la Terreur rouge mise en place en 1793 par le Comité de Salut Public¹.

Il faut également souligner l'aspect très régional et même local, avec des villes en pointe au milieu de régions environnantes beaucoup plus calmes, et d'autres à peine touchées par cette « Terreur blanche spontanée », ou présumée telle. La comparaison avec 1795 s'impose ici : la première « Terreur blanche » du printemps 1795 avait causé plusieurs dizaines de morts à Tarascon et à Marseille, deux villes qui se retrouvent à nouveau touchées par les violences. Mais en 1815, avec l'encouragement local évident de certains chefs des Chevaliers de la Foi, les massacres touchent un plus grand nombre de villes, d'Avignon à Toulouse en passant par Montauban et surtout Nîmes et Uzès, ces deux cités gardoises subissant le maximum d'assassinats politiques commis par des bandes royalistes.

En revanche, on doit noter l'aspect très conjoncturel de cette explosion des violences de masse royalistes, commises souvent en réaction de violences inverses commises par les fédérés jacobins pendant les Cent-Jours. Après une explosion des actes violents en juillet-août, et une recrudescence partielle en novembre, le phénomène s'étiole rapidement ensuite ; ceci explique que le projet de loi voté sur l'amnistie en janvier 1816 soit déjà nettement en retrait par rapport aux propositions de loi formulées deux mois plus tôt, notamment par La Bourdonnaye, en dépit de l'exaltation de la majorité parlementaire à la Chambre introuvable.

Un utile parallèle peut être fait ici avec les sociétés secrètes des *ultras* espagnols, qui font leur apparition en 1823 : dominées, comme les Chevaliers de la Foi français, par une motivation avant tout cléricale, elles sont largement, comme dans la France de l'après Cent-Jours, le produit d'une réaction revancharde contre le renversement du régime légal par un putsch de gauche, en l'espèce l'insurrection de Riego de 1820 ayant conduit pendant trois ans à la mise sous tutelle de Ferdinand VII. L'aspiration à la violence sanglante des sociétés secrètes espagnoles de 1823 est encore beaucoup plus nette et explicite que celle des sociétés françaises de 1815, comme l'indique le nom des principales d'entre elles : *Junta Apostolica*, *El Angel Exterminador*, etc. Surtout, contrairement aux sociétés françaises, ces sociétés ne sont nullement dissoutes ou pacifiées par la restauration d'un régime bourbonien pourtant plus absolutiste que son voisin français : bien au contraire, elles ont servi de base logistique

¹ Sur ces points, nous renvoyons à notre article « Le discours de La Bourdonnaye sur l'amnistie (11 novembre 1815) : un archétype du rôle des conflits de mémoire dans la marginalisation de l'extrême-droite », *Histoire, économie et société*, 2005, n°2, pp. 233-252.

précieuse aux multiples violences ultras, qui débouchent sur les insurrections pré-carlistes à répétition de 1824 à 1827, puis sur la grande insurrection carliste de 1832-1834¹. Le contraste à cet égard est très grand avec la France, où l'activisme violent des sociétés secrètes royalistes en 1815, y compris lorsqu'il nourrit localement une « Terreur blanche » réelle, fait figure de feu de paille sans lendemain.

Après cet épisode de « Terreur blanche spontanée » clos fin novembre 1815, la violence de rues animée par des ultra-royalistes cesse pendant quatre ans et demi. Puis les combats physiques urbains reprennent dans le contexte politisé intense de juin 1820 autour de la loi du double vote. Des pugilats s'observent alors aux alentours du Palais-Bourbon. Pour l'essentiel, il s'agit de libéraux survoltés qui harcèlent les forces de police, ceci aboutissant à la mort accidentelle de l'étudiant Nicolas Lallemand, aussitôt érigé en martyr par les libéraux. Mais il convient de relever que certains jeunes ultra-royalistes décident de se mêler eux aussi au combat, pour affronter physiquement leurs adversaires. Ainsi, dans ses *Souvenirs* récemment publiés, le préfet de la Seine Chabrol de Volvic se souvient qu'en cette occasion, « des jeunes gens royalistes opposèrent autour de la Chambre leur action à celle de la jeunesse [libérale] ameutée »². On note que, de part et d'autre, il s'agit d'éléments juvéniles estudiantins (épaulés parfois chez les royalistes par de jeunes militaires servant dans la Garde royale) ; ils cherchent là des motifs de griserie à travers cette familiarisation pseudo-héroïque avec la chose politique. Mais la proportion des contradicteurs de droite dans la rue est très certainement infime par rapport aux manifestants de gauche, au point que la plupart des historiens de la période n'ont même pas pris soin de mentionner leur présence.

En outre, à l'inverse de ce que l'on observe à gauche, on ne détecte pas, dans les nombreux *Mémoires* des acteurs royalistes de la période, la trace d'un quelconque soutien à ces contre-manifestants ultras, ce qui souligne l'extrême marginalité de ces petits groupes extrémistes et de cette tactique de l'affrontement physique au sein de la mouvance droitnière.

Enfin, du 4 au 11 juin, l'élargissement de la lutte du milieu étudiant au milieu ouvrier qui s'observe dans le camp libéral, aboutissant à un second mort en la personne de l'ouvrier Gravelot, ne s'accompagne apparemment d'aucun phénomène similaire dans le camp royaliste : aucun effort n'a été fait, semble-t-il, par les petits groupes d'étudiants royalistes

¹ Cf. l'ouvrage de référence sur les sociétés secrètes royalistes espagnoles de cette époque, dû à Luis Alonso Tejada, *Ocaso de la Inquisición en los últimos años del reinado de Fernando VII*, Madrid, 1969, pp. 115-141 ; pour un résumé rapide mais clair, cf. Jean-Philippe Luis, *L'utopie réactionnaire*, Madrid, Casa de Velasquez, 2002, ch. V, pp. 127-129.

² Chabrol de Volvic, *Souvenirs inédits*, 2002, p. 74, première version avant retouches par le mémorialiste.

radicaux pour populariser leur lutte urbaine et mobiliser à leurs côtés des ouvriers royalistes et catholiques, par des canaux comme la société Saint-Joseph. Cette intrusion de maigres cohortes d'étudiants ultras dans les échauffourées urbaines de juin 1820 reste donc, à tous égards, un phénomène marginal.

Loin des tentations juvéniles du combat de rue, l'attentat est une perspective qui séduit des personnalités plus influentes au sein de la mouvance royaliste. Mais sa concrétisation reste tout aussi rare, et disparaît totalement après 1821.

En début de période, on observe une profusion de sociétés secrètes à visée subversive : derrière les deux principales, Chevaliers de la Foi et Francs-Régénérés, il faut compter aussi avec l'Association royale du Midi, l'Association bretonne, la Société de l'Anneau, la Société des Bandouliers, et même les Chevaliers du Tropique¹. Ces organisations développent leurs membres, souvent socialement éminents, un état d'esprit paranoïaque où l'on imagine à tout instant de prétendus complots révolutionnaires, en même temps qu'on échafaude des plans similaires pour opérer en retour un « coup » décisif, qui, fait-on semblant de croire, pourrait « sauver » la monarchie. Ces sociétés secrètes soutiennent chaudement en paroles la « Terreur blanche », qu'elle soit spontanée ou légale. Elles provoquent aussi parfois des duels forcés avec certaines figures locales d'extrême-gauche, qui sont en réalité des assassinats à peine déguisés : ainsi en va-t-il dans le Maine de la mort du républicain Rigomer Bazin, tué par « duel » le 19 janvier 1818 par Daniel de Vauguyon, parent du chef militaire vendéen Charles de Sapinaud (qui fut aussi ensuite pour sa part parlementaire de 1823 à 1830) ; l'auteur du coup aurait agi selon le plan de la section locale des Chevaliers de la Foi, auquel il appartenait².

Toutefois, par un paradoxe apparent, la tentation de l'attentat proprement dit n'intervient pas en 1815, au sommet de la tension politique, mais seulement après, lorsque le régime est installé. Car si les combats physiques de rue s'en prennent directement à l'adversaire local de gauche et/ou protestant - les massacres de la « Terreur blanche » constituant l'odieux paroxysme de cette logique frontale -, les attentats s'inscrivent pour leur part dans une logique bien différente et plus biaisée : la cible première n'est jamais alors le libéral, mais l'autorité royaliste constitutionnelle, qu'il convient d'effrayer et surtout de discréditer, en montrant son incapacité à assurer la sécurité et à éviter des actes scandaleux, volontiers imputés à

¹ La liste en est dressée par Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 3, ch. 12, p. 354.

² Cet épisode est retranscrit par André Bouton dans *Le Maine, histoire économique et sociale au XIX^e siècle*, Le Mans, chez l'auteur, 1974, ch. IV-1, p. 215.

l'extrême-gauche jacobine. La stratégie de l'attentat se situe donc dans une logique de provocation, ayant pour premier cœur de cible la frange centriste modérée, que l'on essaye ainsi de chasser du pouvoir, par la stupeur et l'épouvante.

Ceci dit, les passages à l'acte consommés sont restés très peu nombreux.

En 1818, le complot breton Legall et Legueven¹, et celui, parisien, du Bord de l'Eau, témoignent de stockages d'armes et de constitution de scénarios impliquant de hauts gradés militaires, parmi lequel le général Canuel, et sans doute des responsables politiques, comme Vitrolles. Le commencement d'exécution n'a eu lieu ni dans un cas ni dans l'autre, la finalisation du scénario n'étant manifestement pas arrêtée.

Seule une série d'attentats commis en janvier 1821 constitue un passage à l'acte : une explosion de poudre dans un escalier de service conduisant aux appartements royaux des Tuileries le 27 janvier, est suivie trois et quatre jours plus tard d'une série d'explosions en milieu urbain, près du café de la Régence rue Saint-Honoré, puis près du Carrousel rue du Doyenné, enfin dans les bureaux du ministère des Finances, avec des dégâts matériels, mais pas de dégâts humains². La droite parlementaire s'indigne, et nomme une commission parlementaire *ad hoc*, mais celle-ci ne rendra jamais son rapport, lorsqu'on s'aperçoit, peu après, que les attentats terroristes ne viennent pas des milieux d'extrême-gauche, mais de l'extrême-droite « pointue ». En séance, le député de droite Humbert de Sesmaisons faisant mine de continuer à croire à la piste libérale, il s'attire la réponse ironique du général Foy : « La police, dit-il, est à la recherche des auteurs de ces attentats, et peut-être, en examinant avec soin les chiffons de papier qui ont enveloppé la poudre des pétards, on y trouverait quelques débris de notes secrètes »³ ; l'allusion aux « notes secrètes », on l'aura compris, vise les tentatives de déstabilisation du pouvoir royal mené par le cercle de Monsieur, et notamment par Vitrolles, en 1818.

Le but de cette série d'attentats de janvier 1821 est de faire échouer l'alliance entre la droite ultra-royaliste et le centre droit constitutionnel. L'objectif paraît totalement manqué, puisque, si Villèle et Corbière quittent provisoirement le gouvernement en juillet 1821 - pour des raisons purement parlementaires, totalement indépendantes de ces attentats -, leur retour et la constitution du gouvernement Villèle le 14 décembre 1821 matérialisent au contraire la fusion presque intégrale entre ultras et centre droit, au sein d'une droite royaliste élargie, sous

¹ Sur ce complot breton, cf. le dossier de police F⁷/6721, qui expose les détails de l'affaire.

² Pour une narration détaillée de ces attentats parisiens, on renvoie à Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 9, p. 306.

³ Cité par Viel-Castel, *ibid.*

l'œil impuissant et rageur des « pointus » de l'extrême-droite.

Peut-être à cause de cet échec flagrant, cette salve d'attentats urbains ultra-royalistes n'a pas eu de suite jusqu'à la chute du régime en 1830 : les milieux radicaux de la droite, après janvier 1821, renoncent à cette stratégie du complot terroriste, à rebours de l'extrême-gauche qui s'enferme encore jusque fin 1822 dans les complots calamiteux de la Charbonnerie - avec, dans ce camp aussi, une contre-performance absolue de la stratégie terroriste, manifestée par une victoire électorale massive de la droite aux élections partielles de mai et novembre 1822, puis surtout aux élections générales de février-mars 1824.

Par conséquent, de 1821 à 1830, la violence droitière en milieu urbain se résume désormais aux bagarres assez dérisoires entre étudiants royalistes et libéraux, près des cafés (point déjà évoqué plus haut) et aussi dans et autour des théâtres¹. Pour prendre un seul exemple, à Toulouse en mars 1822, la représentation de *Sylla* de Jouy - auteur libéral - provoque des affrontements dans le parterre, puis dans la rue. L'historien Viel-Castel rapporte que « la jeunesse libérale ayant formé une cabale pour applaudir Sylla ou plutôt Napoléon, la jeunesse royaliste se concerta aussi pour le siffler. Pendant quelques jours, le parterre devint un champ de bataille où retentissaient les cris de 1815. De nombreux duels en furent la conséquence, et plusieurs jeunes gens appartenant à de bonnes familles y reçurent des blessures dangereuses »². Mais il va de soi que ces manifestations d'une certaine immaturité juvénile, observable aussi bien à droite qu'à gauche, relèvent bien davantage du fait divers que de la véritable chose politique ; si elles inquiètent la police, gardienne de l'ordre, elles ont en revanche un impact quasiment nul sur le débat public.

En résumé, à l'exception notable de la Terreur blanche méridionale de 1815, qui a suffisamment marqué les esprits pour avoir un impact sur le long terme dans certaines localités, la violence urbaine droitière a été un phénomène très limité sous la Restauration. Contrairement à la gauche, une stratégie cohérente de prise du pouvoir par la violence n'a pas été sérieusement mise en œuvre dans ce camp, en dépit des velléités sans lendemain de quelques personnalités de l'extrême-droite.

D'une manière plus générale, les tentatives d'imposer une sociabilité politique alternative dans des lieux différents de l'arène parlementaire ou des boudoirs de la cour apparaissent

¹ Cf. sur ce sujet Alain Corbin, « L'agitation dans les théâtres de province sous la Restauration », *Le temps, le désir et l'horreur : essais sur le XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1991, pp. 53-79 (rééd. Flammarion 1998).

² Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 10, pp. 590-591.

assez variées, mais souvent inabouties, et finalement de peu d'influence sur l'évolution de la droite jusqu'en 1830. Au sein de la mouvance royaliste, le pouvoir de décision et même de proposition reste assez étroitement concentré aux Tuileries et surtout au Palais-Bourbon, en dépit de ces essais enthousiastes ou jaloux pour nourrir la discussion et l'action politiques hors de ces deux cénacles. L'influence spécifique du monde de la presse et de l'édition royalistes, qui s'avère réellement efficace pour le coup dans le parasitage de l'action publique, n'en apparaît que d'autant plus remarquable : c'est l'objet du chapitre suivant.

Chapitre 10. Presse et publications royalistes, enjeux et miroirs des rivalités politiques internes

Il importe de comprendre pourquoi, à l'inverse des cercles de sociabilité parallèle qu'on vient d'étudier, le monde royaliste de la presse et de l'édition a eu un impact effectivement considérable dans la vie politique de l'époque jusque dans l'échec ultime du régime, amplifiant et enrichissant encore, en une spectaculaire caisse de résonance, les discordes parlementaires internes de la droite.

Pour ce faire, il convient de s'interroger d'abord sur la réalité matérielle de la presse liée à la droite, puis sur les raisons politiques et sociologiques qui ont entravé son développement, avant d'analyser enfin le rôle spécifique des publicistes, auteurs de brochures et d'essais politiques.

A. Dynamisme et fragilité de la presse liée à la droite

Sous la Restauration, la droite parlementaire a trouvé sur ses flancs - mais pas toujours à ses côtés - une presse royaliste marquée par un réel dynamisme créatif, qui tranchait sans surprise avec l'apathie forcée de la période impériale. Toutefois, cette production médiatique foisonnante a été handicapée jusqu'en 1830 par une grande fragilité d'existence ; celle-ci était d'autant plus aiguë à droite qu'aucun véritable effort n'était fait pour agréger à soi un public élargi, amplifiant mécaniquement une dépendance dangereuse, financière et politique, vis-à-vis de l'autorité publique.

1. Grand nombre et faible durée des titres de la presse d'opinion liée à la droite

Le bouillonnement intellectuel qui a entraîné l'incessante multiplication des journaux et revues sous la Restauration n'enlève rien au caractère éphémère de la plupart des titres créés, soudain privés de lecteurs, de fonds financiers, ou d'existence légale : la presse politique du temps en est encore à l'âge de l'adolescence, et manque encore à l'évidence de maturité.

a- Une presse royaliste relativement nombreuse

En l'espèce, à droite, comme le montre le tableau qui suit, la relative abondance de la presse d'opinion - et de celle-là seule, selon des critères sélectifs que l'on justifiera ci-après - n'a eu d'égale que sa forte instabilité ; les titres ayant acquis une importance politique réellement significative figurent en gras.

Tableau 25. Abondance et instabilité de la presse liée à la droite sous la Restauration.

Fréquence	Titres	Durée de parution continue sous la Restauration (16 ans au maximum) ¹
quotidienne	la Gazette de France	16 ans (1814-1830) (153 ans au total)
	le Journal des Débats	16 ans (1814-1830) (144 ans au total)
	la Quotidienne	16 ans (1814-1830) (32 ans et demi au total)
	la Gazette Universelle de Lyon (titre provincial)	9 ans et 10 mois (1819-1828 et 1829-1830)
	le Drapeau blanc (1 ^{ère} version)	8 ans et 1 mois (1819-1827)
	l'Étoile	6 ans et 8 mois (1820-1827)
	la Ruche d'Aquitaine (titre provincial)	4 ans et 1 mois (1819-1823)
	l'Aristarque français	2 ans et 4 mois (1824-1827)
	le Mémorial religieux, politique et littéraire	1 an et 3 mois (1815-1816)
	le Fidèle ami du roi	1 an (1815-1816)
	le Drapeau blanc (2 ^e version)	1 an (1829-1830)
	l'Apostolique	1 an (1829-1830)
	le Journal royal	6 mois (1814-1815)
	le Régulateur (1 ^{ère} version)	2 mois (1820-1821)
	le Démocrite	1 mois et demi (1829)
entre 2 et 5 jours	l'Ami de la religion et du roi	16 ans (1814-1830) (48 ans au total)
	l'Écho du Midi (titre provincial)	7 ans (1821-1828)
	l'Ami du Roi, journal du Midi (titre provincial)	4 ans (1815-1819)
	la Foudre	2 ans (1821-1823)
	le Défenseur	1 an et 8 mois (1820-1821)
	l'Universel	1 an et 7 mois (1829-1830)
	l'Argus politique	1 an et 6 mois (1818-1820)
	le Mémorial de Toulouse (titre provincial)	1 an et 6 mois (1829-1830) (2 ans et demi au total)
	le Correspondant (2 ^e version)	1 an et 5 mois (1829-1830) (2 ans et demi au total)
	le Régulateur (2 ^e version) ou l'Oriflamme	8 mois (1823-1824)
	le Nain blanc	5 mois et demi (1815)
	le Journal Universel (Gand)	2 mois (1815)
	le Défenseur de la Couronne	15 jours (1830)

¹ On comptabilise la durée totale du titre de presse, à partir de sa création ou de son rachat par des actionnaires royalistes, qu'ils appartiennent à la sensibilité villèliste ou à celle des dissidents de toutes obédiences.

hebdomadaire	l'Observateur neustrien (titre provincial)	2 ans et 6 mois (1819-1821 et 1830)
	le Conservateur de la Restauration	2 ans et 3 mois (1828-1830)
	le Conservateur (parution irrégulière jusqu'en 1819)	1 an et 5 mois (1818-1820)
	le Nain vert, le Géant vert, Chronique politique	1 an et 2 mois (1815-1816)
	l'Oriflamme (2 ^e version)	1 an (1824-1825)
	la Dominicale ou le Panache blanc	3 mois (1819)
bimensuelle	les Lettres Champenoises	7 ans et 11 mois (1817-1825)
	le Parachute monarchique (parution irrégulière)	1 an et 6 mois (1818-1820)
	l'Ultra	6 mois (1819)
	Mémoires de l'académie des ignorants	2 mois (1818)
mensuelle ou bimestrielle	les Tablettes du Clergé	7 ans et 5 mois (1822-1829)
	le Mémorial catholique, la Revue catholique	6 ans et 6 mois (1824-1830)
	l'Éclair (hebdomadaire la 1 ^{ère} année, puis mensuel)	3 ans (1827-1830)
	le Mercure royal de France	2 ans et 8 mois (1819-1822)
	la Bibliothèque royaliste	1 an et 2 mois (1819-1820)
	l'Apollon	10 mois (1822-1823)
	le Correspondant (1 ^{ère} version)	8 mois (1817-1818)
	le Mémorial breton et vendéen (titre provincial)	4 mois attestés (1829)
	la Macédoine	1 mois (1825)

Le nombre de revues et journaux d'opinion parus et orientés à droite pourrait initialement faire croire à la bonne santé de cette presse royaliste : avec 47 titres au total en seize ans, dont quinze quotidiens, treize bi- ou trihebdomadaires, six hebdomadaires, quatre bimensuels, et neuf mensuels ou bimestriels, l'offre paraît même pléthorique, comparée à d'autres époques, à commencer par la période impériale qui précède juste la Restauration. N'aurait-il d'ailleurs pas fallu faire figurer bien d'autres journaux, apparemment similaires à ceux recensés ? Le moment est venu de justifier et de discuter les critères de sélection qui ont conduit à inclure certains titres dans la presse dite « de droite » et à exclure tels autres.

b- Où placer la frontière de la presse « de droite » ? Discussion lexicologique

Pour résumer le critère essentiel de distinction, on s'est limité à la seule presse d'opinion, non assujettie par un lien institutionnel à l'autorité publique : on a donc fait ici abstraction

d'une presse d'information numériquement plus abondante encore, mais condamnée, par sa nature même, à être un simple outil de communication de l'Administration. Cette presse institutionnelle politisée existe aussi bien au plan national - citons le célèbre *Moniteur* ou encore le *Journal des Maires* -, qu'au plan départemental : de nombreux préfets font en effet rédiger une feuille d'annonces et d'informations locales, qui sert de relais plus ou moins discret à la propagande gouvernementale, avec une politisation croissante du contenu au fur et à mesure que l'on avance dans le temps.

Certes, la distinction entre cette presse d'information officielle et la presse d'opinion sur laquelle on va orienter l'analyse ne doit pas être grossie à l'excès. En premier lieu, certains journalistes passent aisément d'un type de presse à l'autre. En outre, dans les années 1820, à la suite de l'alternance politique résultant des élections, la presse d'information publique se colore rapidement d'une teinte favorable à la droite, à l'image du nouveau gouvernement et des préfets qui sont nommés dans le pays. Enfin, le rachat d'un certain nombre de journaux d'opinion dissidente par le gouvernement villèliste provoque un affadissement immédiat de leur contenu, qui confère aux journaux « amortis » une tonalité administrative, bien proche de la presse d'information publiée par le ministère de l'Intérieur ou par les préfets.

Néanmoins, le statut, qui reste différent, maintient toujours la pertinence de cette distinction tout au long de la période : un journal « amorti » reste aux mains d'actionnaires privés - fussent-ils ministres ou proches de ceux-ci - et garde pour fonction de promouvoir une opinion particulière, y compris lorsque celle-ci se trouve coïncider étroitement avec la ligne gouvernementale. À l'inverse, la presse d'information, même lorsqu'elle déborde le strict terrain de la feuille d'annonces pour aborder des sujets politiques, garde en général une objectivité apparente de ton qui la distingue stylistiquement des journaux d'opinion, même gouvernementaux¹. Il nous semble donc cohérent de réduire l'analyse de la presse « de droite » aux seuls titres relevant de la presse d'opinion, ce qui réduit singulièrement le nombre étudié, et rend donc d'autant plus remarquable le fait que, malgré cette restriction justifiée, on arrive malgré tout à 47 journaux et revues de droite en seize ans.

D'autres critères de sélection plus secondaires méritent aussi examen et discussion.

Ainsi, la presse cléricale a indiscutablement son autonomie propre : elle a pour objet premier la controverse religieuse, et non le débat politique. Ceci dit, en raison de

¹ On observe, il est vrai, en fin de période, quelques violations manifestes de ces canons stylistiques mimant l'objectivité, qui atténuent dès lors le clivage entre presse d'information et presse d'opinion ; néanmoins, on peut considérer encore en 1830 qu'il s'agit de l'exception qui confirme la règle.

l'interpénétration fréquente des deux domaines, on a jugé nécessaire ici d'inclure quelques titres cléricaux qui s'impliquaient périodiquement dans les conflits politiques, au point d'ailleurs de nourrir des polémiques avec la presse généraliste de gauche, et parfois aussi avec certains titres de la presse royaliste jugés « déviants ». Ceci explique que, sur les 47 titres retenus, cinq d'entre eux aient pour objet premier la sphère cléricale, ce qu'atteste en général un mot du titre, comme « religion », « religieux », « clergé », « catholique », ou « apostolique ». Les cinq journaux et revues concernés ne constituent du reste qu'une partie de la production médiatique cléricale de la Restauration ; mais précisément, on a jugé que la solidarité ostentatoire qu'ils affichaient avec des journaux royalistes plus classiquement politiques ou avec des gouvernements du même bord justifiait leur inclusion dans la presse d'opinion droitiste.

Enfin, le caractère orienté à droite ou non d'un titre peut parfois aussi prêter à discussion. Ainsi, « l'amortissement » du *Journal de Paris* - ancien journal libéral - par les bons soins des officines gouvernementales en fait durant quelques années un titre prêtant un appui modéré au ministère Villèle ; néanmoins, les nouveaux acquéreurs, comme on le verra, ayant jugé bon de conserver au journal une équipe rédactionnelle, un contenu et un style point trop en rupture avec la tonalité originelle, il n'a pas paru opportun de l'intégrer dans la liste des titres de presse « de droite ». On se situe ici dans les eaux saumâtres des appartenances politiques, qui nous renvoient une fois de plus à la fluctuation des affiliations politiques de l'époque, qu'on observait dès le chapitre 1 en terrain parlementaire, et qui se vérifie beaucoup plus encore dans la sphère médiatique, ainsi qu'il apparaîtra à l'issue du présent chapitre.

Une fois justifiés les critères de sélection des titres de presse retenus, il faut examiner maintenant l'aspect capital de la durée d'existence de ces titres : le sentiment de grande abondance numérique de la presse liée à la droite s'en trouve alors immédiatement et considérablement tempéré, sinon en partie annihilé.

c- Une presse fragilisée par son caractère éphémère

En amalgamant l'ensemble de la production médiatique politisée à droite, on aboutit à une durée de vie moyenne d'à peine trois ans et demi. Si l'on procède à une distinction des titres de presse selon la fréquence de parution, on s'aperçoit que les quotidiens liés à la droite ont duré en moyenne 5 ans et 7 mois, les pluri-hebdomadaires 2 ans et 11 mois, les hebdomadaires seulement 1 an et 5 mois, les bimensuels 2 ans et 3 mois, et les mensuels ou les bimestriels 2 ans et 6 mois : ainsi, si l'on met de côté les quotidiens, dont certains ont une

durée de vie appréciable, on constate que pour tous les autres titres de presse, la précarité est très forte, et même extrême pour les hebdomadaires.

Certes, un tel comptage global n'a à coup sûr qu'une valeur très limitée, tout juste bonne à donner un ordre de grandeur moyen.

En effet, il apparaît spécieux d'envisager sous le même angle un grand quotidien à fort tirage et une malheureuse petite feuille expérimentale, condamnée à l'extinction de manière prévisible dès les premiers numéros. Car l'importance des 47 titres médiatiques liés à la droite est des plus variables, au point que seuls quinze d'entre eux ont paru suffisamment influents sur la scène politique pour qu'on les fasse figurer en gras dans le tableau ; parmi ces quinze titres, on note d'ailleurs au premier chef la présence de huit quotidiens, ce qui confirme sans surprise la prééminence de ce genre de parution au sein des publications périodiques de l'époque.

En outre, un certain nombre de titres successifs ne constituent en réalité qu'une seule et même entreprise éditoriale, inlassablement poursuivie, malgré les interdictions judiciaires ou les cessations provisoires dues à des déboires financiers : pour prendre un exemple dans la presse provinciale, *le Mémorial de Toulouse* qui paraît en fin de période est en réalité la stricte continuation de *l'Écho du Midi*, qui prenait lui-même déjà largement la suite de *l'Ami du roi, journal du Midi* ; il n'empêche que le changement de titre, souvent doublé d'une interruption dans la parution, en dit déjà long sur le caractère chaotique qui affecte le titre de presse en question.

À l'inverse, la prorogation d'un journal sous un même titre est plus d'une fois un trompe-l'œil, qui cache une modification substantielle de la ligne éditoriale, de l'équipe rédactionnelle, du nombre et de l'identité des lecteurs abonnés : ainsi, *le Drapeau blanc* de 1825-1827, devenu une petite feuille villèliste sans saveur et (presque) sans lecteurs, n'a pour ainsi dire plus rien à voir avec la période flamboyante de ses débuts, quand, de 1819 à 1822, Martainville en avait fait le fer de lance médiatique des « pointus », avec beaucoup de succès. Pour ce type de cas relativement fréquents, la fragilité du titre de presse est encore beaucoup plus importante que ce que la durée totale d'existence du journal pourrait laisser accroire.

En prenant en compte ce dernier élément, il est d'autant plus frappant que, sur ces 47 titres de presse, seuls quatre, dont l'un clérical et non essentiellement politique - *l'Ami de la religion et du roi* - soient parvenus à durer pendant un laps de temps au moins égal à celui, malgré tout limité, de la Restauration. Parmi les trois autres titres, deux d'entre eux, *la Gazette de France* et *le Journal des débats*, préexistaient déjà en 1814 et n'ont eu qu'à

reprendre ou perpétuer leur existence ; un seul, *la Quotidienne* de Michaud, est parvenu à se lancer au début de la naissance du régime et à survivre ensuite à sa chute, n'achevant son existence qu'un an avant la révolution de 1848. Même si l'on peut estimer à bon droit que *la Gazette universelle de Lyon*, qui ne commence à paraître que fin 1819, renaît presque aussitôt sous la monarchie de Juillet, quoique sur des bases éditoriales légèrement modifiées, il n'en reste pas moins que, globalement, neuf titres sur dix dans la presse droitiste ont subi une obsolescence assez ou très rapide. D'ailleurs, sur ces 47 titres identifiés, 28, donc largement plus de la moitié, n'ont même pas duré deux ans, durée en deçà de laquelle on peut estimer que l'on ne dépasse pas le stade de la simple expérimentation. Le foisonnement que l'on observe à droite dans la presse nationale et parisienne est donc tempéré par une grande fragilité des nouveaux titres de presse.

d- Une presse provinciale royaliste encore balbutiante

Il est manifeste que, si la presse nationale ou parisienne orientée à droite donne déjà des signes réels de dynamisme, la presse provinciale de même opinion est encore pour l'heure bien balbutiante sous la Restauration, contrairement à la situation qui prévaudra peu après, avec l'éclosion d'une myriade de « gazettes » légitimistes sous la monarchie de Juillet.

Le facteur d'explication qui semble le plus probant est l'existence qu'on signalait plus haut d'une presse préfectorale relativement attractive, en dépit de son caractère administratif. Au cours des années 1820, si les libéraux du cru, dans une certaine mesure, ont pu avoir l'espoir de capter un lectorat rétif à la prose des cabinets de préfecture, les royalistes locaux, même dissidents, ne pouvaient nourrir de telles espérances : dans la plupart des régions en effet, l'offre royaliste émanant de la presse nationale parisienne apparaissait déjà suffisamment pléthorique et diverse pour laisser un quelconque succès à une initiative locale qui aurait pris le risque de concurrencer la presse d'information départementale - se privant d'emblée, de ce fait même, de tout financement public. Ceci explique donc que l'on ne recense au total que quatre pôles géographiques de diffusion pour la presse provinciale d'opinion droitiste, un seul, au demeurant assez confidentiel, dans la France du Nord, trois autres, plus importants, dans la France méridionale.

Dans la moitié septentrionale du pays, on n'a pu retrouver la trace que d'un titre provincial unique, l'hebdomadaire de Caen *l'Observateur neustrien*, qui a duré deux ans et demi, d'août 1819 à novembre 1821. On manque cruellement d'informations sur lui, d'autant que la collection conservée à la Bibliothèque Nationale est extrêmement lacunaire. Il est à

craindre que *l'Observateur neustrien*, chargé de battre en brèche le libéral *Journal du Calvados*, n'ait été en réalité une parution largement contrôlée par le préfet, se situant par conséquent à la lisière de la presse d'opinion et de la presse d'information ; néanmoins, dans le doute, on l'a fait figurer.

Il convient de mentionner à l'inverse que le brillant bimensuel *les Lettres champenoises* n'a de champenois que le nom, avec une rédaction entièrement parisienne autour de Mély-Janin puis de l'abbé de Féletz, et une diffusion à l'échelle nationale qui a duré près de huit ans, entre 1817 et 1825. Ce n'est donc pas un titre provincial : la Champagne, terre électorale bien aride pour la droite, n'aurait d'ailleurs offert que peu de lecteurs à une revue qui aurait été exclusivement distribuée dans la région. Si l'on ne saurait de même s'étonner de l'absence de journaux provinciaux royalistes basés à Strasbourg ou à Rouen¹, en revanche, le fait qu'aucun titre indépendant des services de la préfecture ne se soit développé à Rennes ou à Lille ne laisse pas de surprendre davantage.

Dans la France méridionale, les expériences médiatiques droitières sont un peu plus nombreuses, sans avoir eu pour autant la fréquence et le succès qu'on aurait pu attendre.

Un seul quotidien, *la Gazette Universelle de Lyon* parvient à s'inscrire dans la durée et à exister jusqu'à la fin du régime, même si des difficultés de parution en 1828-1829, sous l'ère Martignac, indiquent la nécessité d'un renouvellement éditorial qui interviendra sous la monarchie de Juillet. Citée par la presse nationale - notamment par la presse cléricale comme *l'Ami de la religion et du roi*, qui l'apprécie particulièrement -, reçue à la Cour et au Parlement², la gazette lyonnaise représente incontestablement le pilier de la presse politique provinciale de droite sous la Restauration. Sous-titrée *Courrier du midi*, elle aspire d'ailleurs à capter un lectorat qui dépasse de beaucoup le seul horizon rhodanien, et elle y parvient relativement.

Comme on le verra ensuite dans l'étude des tirages, la presse toulousaine est parvenue à trouver un public relativement nourri, qui a fini par la placer en tête des ventes des journaux provinciaux proches de la droite parlementaire. Mais les titres toulousains successifs n'ont en revanche jamais soutenu la réputation intellectuelle ni suscité la même reconnaissance par la presse nationale que *la Ruche d'Aquitaine*, évoquée ci-après, ou que *la Gazette Universelle de Lyon*, ce qui a limité nettement leur implication dans les polémiques entre journalistes. Ces

¹ Le *Journal de Rouen* est au contraire profondément libéral, s'inspirant de la ligne éditoriale du *Courrier français*.

² Cf. Salaberry, *Souvenirs politiques, 1821-1830*, vol. 2, livre IV, chap. 1^{er}, p. 119.

objectifs plus modestes, passant aussi par une fréquence de parution non quotidienne - tous les cinq jours pour *l'Ami du Roi, journal du Midi*, puis trois fois par semaine pour *l'Écho du Midi*¹ -, ont sans doute permis de préserver un certain équilibre financier, et d'organiser la rapide relance d'un titre toulousain, même après quelques semaines ou quelques mois d'interruption. C'est ainsi qu'on voit se succéder presque continûment *l'Ami du roi, journal du Midi* (1815-1819), *l'Écho toulousain* (1821-1828), qui s'arrête en septembre 1828, en pleine polémique du journal contre le gouvernement Martignac, puis enfin *le Mémorial de Toulouse* (1829-1831).

À Bordeaux, *la Ruche d'Aquitaine* a parfaitement réussi sa conversion de journal culturel en quotidien politique ultra-royaliste en 1819. Mais, malgré son contenu très brillant, relevé plus d'une fois par la presse parisienne, son équilibre financier est toujours resté très précaire : affaibli par un procès de presse à l'automne 1821², obligée de quémander des subventions au gouvernement Villèle au printemps 1822³, en proie à la rude concurrence de ses adversaires locaux *le Mémorial bordelais* et *l'Indicateur bordelais*, l'un constitutionnel, l'autre libéral, *la Ruche d'Aquitaine* doit cesser sa parution dès 1823. Une *Ruche provençale* a également été lancée à Marseille de 1819 à 1822, mais elle se borne à être un pur recueil littéraire de poésies et d'essais sans aucune portée politique⁴, ce qui explique qu'elle n'ait pas eu du tout la même notoriété sur le plan national que *la Ruche d'Aquitaine* ; son caractère apolitique nous a du reste conduit à l'écartier de notre sélection de titres.

Dans le cas de *la Ruche d'Aquitaine* comme dans beaucoup d'autres, l'arrivée de la droite au pouvoir, loin d'être un facteur incitatif, a coïncidé au contraire avec la mort du journal. Un tel échec n'est naturellement pas le propre des productions ultra-royalistes, et affecte aussi tant les journaux libéraux que certaines tentatives centristes en faveur de la mouvance « constitutionnelle » : c'est ainsi qu'à Montpellier et Nîmes, une tentative pour lancer en février 1820 un *Conciliateur du Midi*, n'avait jamais dépassé le premier numéro⁵ ; il

¹ Comme on a pu le vérifier en consultant deux volumes réunissant chaque fois les numéros d'une année, la parution de *l'Écho du Midi* a lieu les lundis, mercredis et vendredis en début de période (1821), puis les mardis, jeudis et samedis en fin de période (1828).

² Cf. aux Archives nationales, BB¹⁷A/12, dossier 7. *La Ruche d'Aquitaine* est attaquée sur la base de la loi répressive du 31 mars 1820, au même titre que des journaux libéraux de province, comme *l'Écho de l'Ouest*, publié à Rennes, ou encore *le Journal libre de l'Isère*, publié à Grenoble.

³ BB¹⁷A/15, dossier 6.

⁴ Ainsi qu'on a pu le vérifier en consultant le 1^{er} volume de cette publication : *la Ruche provençale, recueil littéraire*, Marseille, impr. J.-F. Achard, 1819, 275 p. Les allusions politiques qui fleurissent parfois dans les recueils littéraires de cette époque n'ont pu ici être décelées à la lecture, ce qui indique qu'il s'agit bien d'une revue culturelle et non politique, même si le rédacteur principal, Louis François Jauffret (1770-1850) est le frère de l'évêque de Metz, M^{gr} Gaspard Jauffret (1759-1823), qui s'était fait connaître sous la Révolution par la participation à des journaux cléricaux et contre-révolutionnaires.

⁵ Numéro unique consulté à la Bibliothèque municipale de Montpellier, cote 30055.

est vrai que l'assassinat du duc de Berry précisément à cette date avait entraîné une brusque bipolarisation de l'opinion, peu favorable à un tel positionnement médiatique.

Au cours des derniers mois de vie du régime, on constate en revanche une recrudescence d'efforts de la part des préfets pour transformer leurs feuilles d'annonces traditionnelles en vrais journaux politiques, de manière à nourrir la polémique provinciale et à répondre sur un pied d'égalité aux attaques des feuilles libérales locales.

C'est notamment dans un tel contexte que l'on constate l'éphémère résurrection de *l'Observateur neustrien*, après l'adoption de l'adresse des 221¹. De même, à Marseille, le préfet des Bouches-du-Rhône fonde *l'Écho provençal* en appui au gouvernement Polignac, palliant un vide étonnant dans une ville très royaliste, quand parallèlement à Bordeaux, la publication d'un *Défenseur de la monarchie et de la Charte* est envisagée, sept ans après la disparition de *la Ruche d'Aquitaine*². À vrai dire, cette éclosion de journaux liée au contexte particulier a très rapidement fait long feu, au point qu'il est très difficile aujourd'hui de retrouver ne serait-ce qu'un seul exemplaire de ces feuilles royalistes éphémères de l'avant-révolution de Juillet. Au moins ces velléités traduisent-elles la prise de conscience - tardive - que la presse provinciale de droite était devenue alors ridiculement insuffisante, avec un maillage singulièrement peu dense qui contrastait de plus en plus avec le dynamisme relatif des productions libérales. L'éclosion des multiples gazettes légitimistes sous la monarchie de Juillet allait enfin répondre, avec retard, à cette déficience.

Qu'il s'agisse de la presse nationale et parisienne ou *a fortiori* de la presse provinciale, l'impression de précarité générale des publications périodiques royalistes ressort donc de façon considérable, à telle enseigne qu'il faut mettre en avant d'importants facteurs explicatifs. Puisque l'on se concentre, dans cette première partie, sur l'objet médiatique en lui-même, ne peut-on d'abord mettre au jour un difficile ajustement entre l'offre et la demande ?

2. Un lectorat plutôt inférieur en nombre à la concurrence

En s'intéressant au nombre de lecteurs, on s'aperçoit rapidement en effet qu'en dépit du fort développement de la presse politisée, assez remarquable si on le rapporte à la période d'étouffement qu'avait représenté l'Empire, les tirages restent souvent bien modestes, *a fortiori* dès que l'on quitte le champ des deux ou trois grands quotidiens nationaux.

¹ Cf. sur cette renaissance, aux Archives nationales, la liasse F⁷ 6742 / dossier 2.

² Cf. F⁷ 6742 / dossiers 1 et 6.

Certes, les rares données dont on dispose ne concernent que le nombre d'abonnés, et pas celui des lecteurs. Or, on a déjà eu l'occasion d'expliquer au début du chapitre deux à quel point le *ratio* entre lecteurs et abonnés paraît difficilement quantifiable ; néanmoins, pour la droite, le différentiel entre ces deux réalités est beaucoup moins important qu'à gauche. Comme le rappelle Charles Ledré, « le nombre des lecteurs des journaux de gauche était beaucoup plus considérable que le nombre de leurs abonnés »¹ par le truchement des cafés et des cabinets de lecture étudiés par Françoise Parent-Lardeur². Mais la droite reste très largement en retrait de ce phénomène de diffusion médiatique élargie : en 1831, le nouveau préfet de police Rambuteau, constate qu'« un exemplaire du *Constitutionnel* a quelquefois cent lecteurs, lorsqu'un exemplaire de *la Quotidienne* n'en a qu'un, ou au moins, qu'une famille »³. Cette disjonction entre libéraux et royalistes pour les lecteurs non abonnés, si elle a été sans nul doute amplifiée par la révolution de Juillet, semble déjà largement exacte sous la Restauration, et biaise donc assez largement les comparaisons numériques que l'on pourrait faire entre presse de gauche et presse de droite.

a- Le Journal des Débats, un journal de référence qui décline

En se concentrant, faute de mieux, sur ces chiffres d'abonnés, on s'aperçoit qu'un seul journal a écrasé tous les autres au sein de la mouvance droitière ; il s'agit du *Journal des Débats*. En début de période, il apparaît même comme *le* journal de référence, toutes opinions politiques confondues, à la fois par son gros tirage - près de 20.000 abonnés en 1817⁴ -, mais aussi par un contenu jugé de qualité remarquable et sans équivalent, y compris à gauche. Ainsi, un publiciste libéral modéré, procédant en 1817 - sous couvert de l'anonymat - à une recension minutieuse des journaux de l'époque, porte un jugement étonnamment élogieux sur le quotidien des frères Bertin : « Il est impossible d'être plus exact à rapporter fraîchement les nouvelles, d'être plus réservé à ne pas en hasarder de fausses ou de douteuses ; en un mot, **moi qui, comme vous savez, ne partage ni son esprit, ni ses principes, je vous avouerai que le *Journal des débats* m'est aussi indispensable le matin que ma tasse de chocolat** ; et que je ne crois pas avoir lu ma gazette tant que je n'ai pas lu les colonnes de cette feuille »⁵.

Ceci dit, en dépit de la collaboration ponctuelle prestigieuse d'un Chateaubriand, *les Débats*, confrontés à une concurrence libérale de qualité grandissante, ne parviennent pas

¹ Charles Ledré, *La presse à l'assaut de la monarchie*, Paris, A. Colin, 1960, coll. Kiosque, p. 13.

² Françoise Parent-Lardeur, *Lire à Paris au temps de Balzac : les cabinets de lecture à Paris, 1815-1830*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1981, 222 p., éd. augm. 1999, 300 p.

³ Cité par Charles Ledré, *La presse à l'assaut de la monarchie*, p. 13.

⁴ Le chiffre est cité dans la brochure *Des journalistes et des journaux*, Paris, Chaumerot jeune, 1817, p. 14.

⁵ *Des journalistes et des journaux*, 1817, *ibid.*

longtemps à soutenir cette réputation hors de pair, et leur tirage s'érode dès le début des années 1820 : avec 11.000 abonnés seulement en 1821, le quotidien royaliste modéré s'est laissé distancer par le *Constitutionnel*¹. Après le renvoi de Chateaubriand hors du gouvernement, le passage des *Débats* à la dissidence anti-villèliste suscite un léger regain de terrain avec 12.800 fin 1824 et 13.500 abonnés au printemps 1826, bien insuffisant toutefois pour retrouver son *leadership* d'antan, et rattraper un *Constitutionnel* caracolant plus que jamais en tête avec quelque 17.000 fin 1824 puis 20.000 abonnés mi-1826².

Pour les *Débats*, la décreue du lectorat semble venir essentiellement de la province : à en croire Salaberry - beau-père du préfet de police Delavau -, le *Journal des Débats* compterait seulement 4210 abonnements provinciaux vers 1826, soit moins du tiers de son tirage global ; au contraire, avec 11.538 abonnements provinciaux, le *Constitutionnel* aurait plus d'une moitié d'abonnés résidant en province³. Cet état de fait est d'autant plus paradoxal que Paris, on s'en souvient, est une des villes électoralement les plus hostiles à la droite. Mais, comme le montrait l'appréciation élogieuse du publiciste édité par Chaumerot, le choix entre un abonnement aux *Débats* ou au *Constitutionnel* n'est pas toujours fonction, pour les électeurs modérés, d'une nette appartenance politique à gauche ou à droite, mais d'un ton, d'un style, et aussi de centres d'intérêt pour les débats théoriques ou au contraire pour les informations concrètes et locales ; à cet égard, il est possible que les prétentions trop intellectuelles - et par trop parisiennes - des *Débats* aient fini par rebuter une partie de son lectorat initial de province.

Il faut nuancer tout de même le déclin relatif de l'audience du *Journal des Débats*, en rappelant que, s'il est distancé par le grand quotidien de centre gauche, il reste le deuxième quotidien le plus lu dans le pays, très loin devant toutes les autres productions médiatiques de la droite. Cette prédominance écrasante d'un journal au détriment des autres s'observe dans les deux camps. À gauche, les deux quotidiens nationaux secondaires ont : pour le *Courrier*

¹ Les chiffres de 1821 sont dus à une brochure d'Arsène Thiébaud de Berneaud (1777-1850), *Notice historique et bibliographique des journaux et recueils périodiques de politique, littérature, et sciences, publiés au 1^{er} janvier 1821*, s.l.n.d., LXII p. L'auteur, d'opinion républicaine, avait été capitaine dans les armées révolutionnaires, avant d'être bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine à partir de 1808.

² Les chiffres d'abonnés pour fin 1824 proviennent d'un *Rapport général sur la presse, état comparatif des journaux au 15 décembre 1824 et 1^{er} janvier 1825*, établi à l'époque, conservé aux Archives nationales en F¹⁸/261, et cité par Pierre Albert, Gilles Feyel et Jean-François Picard dans *Documents pour l'Histoire de la Presse Nationale aux XIX^e et XX^e siècles*, éd. du CNRS, 341 p., p. 10 ; nous avons fait la moyenne entre les chiffres de décembre 1824 et de janvier 1825, afin d'avoir le tirage moyen de chaque journal, lissé hors variations ponctuelles. Les chiffres de mi-1826 proviennent tous d'un numéro de juin 1826 de *l'Écho du soir*, lu et recopié par Eugène Hatin dans sa *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, Didot, 1866, p. 355.

³ Salaberry, *Souvenirs politiques, 1821-1830*, vol. 2, livre III, ch. 3, p. 74.

français, 3000 abonnés fin 1824, puis 4000 à la mi-1826, dont 1682 en province ; pour *le Journal du Commerce*, 2400 abonnés en 1824, et 3000 en 1826 dont 1619 provinciaux ; ils se placent donc l'un et l'autre très loin derrière des quelque 20.000 abonnés du *Constitutionnel*, l'addition du tirage des deux *challengers* ne représentant péniblement qu'un tiers du tirage du quotidien de tête. À droite, la situation est un peu moins déséquilibrée, mais de peu. Même la grande revue à parution irrégulière *le Conservateur*, au succès tout à fait remarquable, n'a jamais dépassé 8500 abonnés au temps de son apogée début 1819, avant de plafonner très rapidement à 6000 abonnés jusqu'à sa disparition, assez rapide, en mars 1820. Quant aux quotidiens, ils ont duré plus longtemps que *le Conservateur* mais ont été encore plus sévèrement distancés par *les Débats* en terme de lectorat.

b- Les autres quotidiens royalistes, en butte à de sévères problèmes d'audience

La Quotidienne, deuxième quotidien royaliste par le tirage, parvient, privilège rare, à fidéliser un lectorat stable, avec quelque 5000 abonnés tant en 1821 qu'en 1826, et même une petite pointe à 6000 abonnés fin 1824, lorsque l'avènement sur le trône de Charles X suscite des espoirs vite déçus de changements au sein du gouvernement, et provoque un regain de dynamisme de la presse dissidente. Fait notable, la grande masse du lectorat de *la Quotidienne* est provinciale, avec, si l'on en croit Salaberry, 4069 abonnés ressortissant de cette catégorie, ce qui représente 80% de son tirage total et presque autant que le nombre d'abonnements provinciaux enregistrés par les frères Bertin : à l'inverse des *Débats*, le problème de *la Quotidienne* est donc la grande difficulté à agréger un électorat parisien substantiel à sa base de fidèles abonnés de province. L'orientation droitière du journal de Michaud, beaucoup plus nettement affirmée que celle du *Journal des Débats*, y est sans aucun doute pour beaucoup : si elle peut faire les délices d'une duchesse d'Angoulême, qui reste fidèle à *la Quotidienne* en dépit des foudres anti-villèlistes du journal, cette orientation droitière heurte trop frontalement l'esprit parisien de l'époque pour se ménager un grand succès dans la capitale. En fin de période, l'appui manifesté par *la Quotidienne* aux personnalités les plus controversées de la droite - Polignac, mais aussi Vitrolles et Bertier de Sauvigny - ne fait qu'accroître cette fracture avec les électeurs parisiens.

Les autres journaux royalistes parisiens se heurtent à une fragilité dans la diffusion plus grande encore, ce qui se traduit par un effondrement de leur tirage, suivi la plupart du temps d'une disparition ou à tout le moins d'une sévère réorganisation.

La Gazette de France, doyenne d'âge par sa création en 1762, est en bonne position au début de la Restauration ; mais son ton vieillot et compassé, puis surtout la rude concurrence

de *l'Étoile*, principal organe de presse favorable au ministère sous le gouvernement Villèle (1821-1827), causent sa chute et lui font frôler la faillite pure et simple : avec 1800 abonnés en 1821, 2300 en 1824, puis, chute abyssale, seulement 800 en 1826, les électeurs favorables au gouvernement Villèle ont manifesté clairement leur désir de renouvellement de l'offre éditoriale traditionnelle, en se détournant de *la Gazette*. Ceci dit, *l'Étoile* finit par pâtir à son tour de l'impopularité croissante du gouvernement, son tirage, en diminution, passant de 3100 abonnés en 1824 à 2500 en 1826. Par commodité, Villèle organise en juillet 1827, à la veille des élections anticipées de novembre, la fusion entre ces deux quotidiens sous le nom ancien de *Gazette de France*, tout en conservant la haute main sur ce journal réunifié jusqu'à la chute du régime.

À l'extrême-droite, *le Drapeau blanc*, dans un premier temps, parvient à se maintenir à un niveau de tirage à la fois stable et estimable, tant qu'il conserve l'esprit mordant que lui confère son directeur Martainville : 4000 abonnés en 1819, 3500 encore en 1821¹, voilà qui témoigne d'une audience dépassant de beaucoup les seules fidèles « pointus », une partie du lectorat étant séduite avant tout par l'allure piquante des articles². Malheureusement, on ne dispose pas ici de la répartition entre abonnements parisiens et provinciaux, qui permettrait de voir si l'on observe ou non une concentration des abonnements en province, comme pour *la Quotidienne*. Quoi qu'il en soit, l'attrait suscité par *le Drapeau blanc* ne dure pas très longtemps : l'éviction de Lamennais, la neutralisation de Martainville et le rachat de la feuille par une officine villèliste aboutissent à un effondrement du titre de presse, qui ne compte plus que 2000 abonnés en 1824, et, chant du cygne, 1200 seulement en 1826 ; le retour de Martainville à l'été 1829 à la tête d'un *Drapeau blanc* rénové ne permet pas véritablement, semble-t-il, d'inverser la tendance.

Dans la même veine d'extrême-droite, le quotidien *l'Aristarque français* (1824-1827), possédé par La Bourdonnaye et deux de ses fidèles, atteint difficilement 900 abonnés fin 1824 et 850 abonnés dix-huit mois plus tard, dont 443 en province, ce qui fait apparaître comme rétrospectivement bien inutiles les tentatives d'obstruction de Villèle pour empêcher sa parution. Lors de sa disparition le 8 janvier 1827, *l'Aristarque* propose à ses abonnés de se

¹ Arsène Thiébaud de Berneaud, *Notice historique et bibliographique des journaux et recueils périodiques de politique, littérature, et sciences, publiés au 1^{er} janvier 1821*, brochure déjà citée.

² Dans un ordre d'idées un peu semblable, au XX^e siècle, l'audience de *l'Action française* entre les deux guerres dépassait de beaucoup, comme on sait, les seuls cercles de l'extrême-droite, de nombreux lecteurs plus modérés étant attirés par la qualité littéraire de certains articles. De même, certains journaux satiriques très à gauche - du *Nain Jaune* en 1815 jusqu'au *Canard Enchaîné* aujourd'hui - furent lus avec un certain plaisir par des électeurs de droite, avides de distractions et de mots d'esprit.

voir substituer *la Quotidienne*, sauf à vouloir être remboursés du prix de leur abonnement.

Toutes les autres feuilles de droite rédigées à Paris tirent à moins de 500 exemplaires, et même à moins de 50 pour maintes publications très éphémères n'ayant pas trouvé leur public.

Dans ce contexte, les deux principales parutions provinciales de la droite s'en sortent avec un tirage honorable, représentant environ 2000 abonnés pour *la Gazette Universelle de Lyon*, et même quelque 5000 abonnés pour *l'Écho du Midi* en 1826. Par comparaison, *le Journal de Paris* tire à 4000 exemplaires en 1821 et à 6000 fin 1824. Toutefois, il faut souligner une nouvelle fois le nombre très réduit de ces journaux provinciaux de droite parvenant à une notoriété et à un tirage significatifs.

Plusieurs causes peuvent être mises en avant pour rendre compte de l'étroitesse générale de diffusion que l'on constate à Paris comme en province : l'élitisme de l'offre traduit non seulement par le prix - un abonnement d'un an à *la Quotidienne* coûte 72 francs¹ - mais aussi par la sécheresse de ton de nombreux journaux, joue son rôle ; les vicissitudes de popularité qui desservent la droite dans la deuxième moitié des années 1820 ont pesé aussi, de manière plus spécifique, sur le tirage de la presse royaliste. Mais bien avant tout ces facteurs, la raison essentielle, sur laquelle il faut revenir plus en détail, tient aux relations peu saines qui ont régi les rapports entre monde politique et monde médiatique.

B. Racines politiques et sociologiques des difficultés de la presse royaliste

La passion interventionniste des *leaders* de la droite s'est exercée aussi très largement au détriment de la presse « amie », tandis que le manque de fiabilité des journalistes dans leur engagement partisan, tenant à une hétérogénéité sociologique marquée, a aggravé encore l'instabilité de cette production médiatique royaliste.

1. Une indépendance trop souvent mise à mal par le pouvoir politique

Les gouvernements successifs de la Restauration n'ont eu que méfiance pour la presse politique de tous bords, hormis une ou deux courtes périodes d'ouverture sans lendemain, dues à Hercule de Serre, puis, dix ans plus tard, à Martignac. Loin d'être épargnée par les tracasseries, la presse royaliste les a subies avec une constance qui l'a rapprochée en partie des persécutions intenses endurées par la presse libérale. Or, cette stratégie d'étouffement tous

¹ Le prix de l'abonnement est indiqué en tête de chaque numéro. Par exemple, en tête du n°1 du mercredi 1^{er} janvier 1826, on peut lire : « On s'abonne Rue-Neuve-des-Bons-Enfants, n°3, derrière la Banque de France. Prix : 18 f. pour 3 mois, 36 f. pour 6 mois, 72 f. pour l'année ». Le prix était déjà le même en 1819. Une revue comme *le Conservateur* (1818-1820) est un peu meilleur marché : elle coûte 14 francs pour un volume, 27 francs pour deux, et 50 francs pour quatre volumes, correspondant à un an de publication.

azimuts, en entraînant la dénaturation ou la suppression de nombreux organes de presse, a fini paradoxalement, ainsi qu'on l'a vu, par entamer davantage le lectorat des journaux de droite que ceux de gauche ; mais la hargne de certains journalistes initialement proches de la droite à sauvegarder leur indépendance menacée s'en est trouvée décuplée, encourageant d'autant les querelles de presse et les divisions politiques internes par médias interposés.

L'ingérence hostile du pouvoir politique peut d'abord être mesurée de manière statistique par la mise en évidence de « cycles de vie » des journaux et revues de droite durant la période étudiée ; puis elle doit être analysée de manière descriptive en rendant compte de chaque mode d'intervention, de contrôle ou de liquidation mis en œuvre par les gouvernements successifs.

En premier lieu, lorsque l'on se penche sur les dates d'apparition et de disparition des 47 titres de la presse d'opinion liés à la droite, on se rend compte qu'il existe des cycles très nets, avec des années très inégalement favorables au développement de ces journaux. Or, contrairement à ce que l'on pourrait naïvement penser, cette rythmique ne distingue pas tellement les organes de presse penchant à droite de leurs concurrents ; bien plus, la législation plus ou moins répressive à l'égard de la presse pénalise les différents organes de presse royalistes et libéraux, non pas de manière décalée ou contraire, mais bel et bien simultanée. Le tableau qui suit en apporte la preuve.

Tableau 26. Des rythmes de vie médiatiques qui ne singularisent pas la presse de droite.

Année	Journaux de droite (re)créés	Journaux de droite disparus	Année	Journaux de droite (re)créés	Journaux de droite disparus
1814	5	0	1823	1	3
1815	6	3	1824	3	1
1816	0	3	1825	1	3
1817	2	0	1826	0	0
1818	4	2	1827	1	3
1819	8	3	1828	1	2
1820	3	4	1829	8	3
1821	2	3	1830	2	8
1822	2	1	Total	49	42

Ainsi, on constate que la presse liée à la droite profite à plein de la liberté de presse retrouvée consécutive à la première Restauration des Bourbons, au même titre que les journaux relevant de sensibilités politiques adverses. Le rapide retour de la censure n'arrête que très partiellement l'élan en 1815, mais ce phénomène pourrait également être observé pour la presse constitutionnelle et libérale, qui reste elle aussi dynamique jusqu'à l'automne. En revanche, la stabilisation du régime et la prorogation des lois de censure finissent par ralentir nettement l'activité de création de titres en 1816-1817.

Les lois de Serre de juin 1819 - partiellement anticipées par les équipes de journalistes dès la fin 1818 - créent comme on sait une formidable bouffée de liberté, puissamment favorable à la création de nouveaux organes de presse : or, on voit d'après le tableau que la droite a pris toute sa part à ce renouvellement médiatique pourtant permis et encouragé par une équipe gouvernementale de centre gauche.

À l'inverse, les journaux et revues proches de la droite ont pâti comme leurs concurrents du retour de la censure en mars 1820, puis du véritable arsenal législatif mis en place début 1822 par le gouvernement Villèle. Les dernières années de ce gouvernement, entre 1825 et 1827, ont du reste fait vivre à la presse ses années les plus noires, avec l'agonie d'un grand nombre de titres subsistants ; à l'examen, il apparaît que la presse de la droite royaliste a été à peine mieux protégée que la presse libérale, puisque l'on constate en trois ans la disparition de six titres pour seulement deux créés, proportion encore jamais rencontrée auparavant.

En 1829 enfin, la libéralisation de la législation par le gouvernement Martignac et surtout le climat passionnel qui accompagne ensuite la mise en place de l'équipe Polignac font renouer la presse avec une dynamique éditoriale, inédite depuis dix ans. Les journalistes liés à la droite participent pied à pied à cet ultime combat, et ne laissent pas à la gauche le monopole des créations de titres de presse ; néanmoins, beaucoup de ces nouveaux journaux sont circonstanciels et disparaissent dès les premiers lendemains de la révolution de Juillet.

On voit ainsi que la presse royaliste a vécu au même rythme que ses concurrents, en saisissant à plein les possibilités offertes par une libéralisation de la législation, et en souffrant sensiblement autant des vagues de répression accrue, fussent-elles conduites par un gouvernement de droite.

De l'analyse qui précède, il résulte donc que les journaux et revues royalistes n'ont pas été protégés par l'accession de la droite au pouvoir, tout au contraire : la volonté gouvernementale de contrôler la presse ayant primé, les écarts et dissidences de la presse royaliste n'ont suscité qu'une tolérance aussi faible que précaire de la part du gouvernement

Villèle. Celui-ci craignait en effet - à juste raison d'ailleurs - que les rivaux parlementaires des ministres issus de la mouvance royaliste ne se saisissent de ce biais pour créer un mouvement d'opinion hostile, qui soit suffisamment puissant pour entraîner le renvoi total ou partiel du gouvernement et son remplacement par d'autres titulaires.

Durant son long ministère, Villèle a ainsi poursuivi et amplifié les pratiques des gouvernements précédents pour amender la ligne éditoriale. Intimidations verbales, poursuites pénales, censure, rachat et éventuellement liquidation des journaux : grâce à ces cinq niveaux d'intervention politique dans la sphère médiatique, on peut dresser une sorte de typologie graduelle des pressions infligées par ce gouvernement royaliste à la presse du même bord.

a- Des pressions verbales peu efficaces

Le premier degré des pressions a consisté en intimidations verbales : le procédé, classique dans les régimes autoritaires et déjà en vigueur sous l'Empire, passe par une convocation des journalistes dans les bureaux des autorités publiques, qui exercent alors un chantage de nature diverse auprès des convoqués. Ce premier mode d'intervention est conçu par l'autorité qui le met en œuvre comme une tentative volontariste de règlement à l'amiable, permettant de se passer d'une procédure judiciaire voyante et aléatoire ; malaisé à appliquer à la presse de droite durant la phase de domination des constitutionnels, ce genre de manœuvres devient au contraire plus fréquent dans les années 1820, le gouvernement royaliste essayant alors par ce biais d'étouffer la critique médiatique des dissidents.

Les pressions de moins en moins amicales subies en mai 1824 par Michaud puis par Laurentie, principaux journalistes et actionnaires de *la Quotidienne*, constituent un exemple canonique de l'audace de l'autorité politique en la matière, mais aussi de l'effet très relatif de ce mode opératoire.

En l'espèce, le processus d'intimidation verbale s'est déroulé en deux étapes. D'abord, en début de mois, Joseph Michaud, rédacteur en chef de *la Quotidienne*, s'est vu prié de venir aux Tuileries pour un entretien avec Monsieur, qui assurait déjà la réalité du pouvoir royal, à quatre mois de son accession officielle au trône. Le but de la convocation par le futur Charles X était d'obtenir un infléchissement du journal de la contre-opposition à l'égard du fameux projet de loi villèliste, ayant pour objet la conversion des rentes d'État à un taux moindre, dans le but de financer l'indemnisation des émigrés spoliés sous la Révolution.

Rendant compte des événements onze ans plus tard, l'historien Charles Lacretelle témoigne : « Comme [*la Quotidienne*] attaquait ouvertement cette mesure, le prince ne se fit pas

scrupule d'appeler auprès de lui M. Michaud, historien des *Croisades* et spirituel rédacteur de cette feuille. Dans un long entretien où il déploya le langage du cœur envers un royaliste éprouvé, il plaida longtemps pour le projet de finances que M. Michaud s'obstinait à repousser, à cause des périls qu'il faisait courir à la royauté »¹. L'emploi de l'expression « ne se fit pas scrupule » témoigne des réserves implicites de l'historien vis-à-vis d'un tel procédé, en même temps que du caractère usuel de telles manières de procéder au cours des années 1820. On constate que pour tenter d'assurer le succès de son projet-phare, voué à asseoir définitivement son autorité politique, Villèle n'hésite pas à instrumentaliser le futur chef de l'État en obtenant son intervention personnelle dans cette affaire.

Le procédé échoue à un point tel que, face aux attaques redoublées de *la Quotidienne*, le gouvernement décide alors de passer d'un seul coup au degré presque le plus radical d'intervention, à savoir la prise de contrôle financier du journal, grâce à une procédure « d'amortissement » que l'on décrira plus loin par le menu. Or, Michaud ne vendant pas ses parts, le seul moyen pour assurer le succès financier de l'opération impliquait que Laurentie, principal collaborateur et homme de confiance de Michaud, cède ses actions aux hommes du gouvernement. L'historien Duvergier de Hauranne raconte la suite, et le passage brutal du chantage sentimental initialement réservé à Michaud, à un chantage à l'emploi beaucoup plus cynique exercé à l'encontre de Laurentie par le ministre de l'Intérieur en personne : « Des sept actions non achetées par la caisse d'amortissement, quatre appartenaient à M. Michaud, et trois appartenaient à un de ses principaux rédacteurs, M. Laurentie, qui venait d'être nommé inspecteur de l'Université. On lui demanda de les vendre, et comme il s'y refusait, on le menaça de destitution. Il fut même mandé dans le cabinet de M. Corbière, qui lui laissa clairement entendre qu'il devait choisir entre *la Quotidienne* et sa place. [...] M. Michaud ne voulait pas compromettre l'avenir de M. Laurentie, et il l'engagea à vendre ses actions »². Contrairement aux espoirs du gouvernement, cette cession de parts s'est révélée un double échec, d'une part parce qu'elle n'a empêché en rien le rejet humiliant du projet de loi de conversion des rentes par la Chambre des pairs, d'autre part parce qu'elle n'a même pas abouti à la prise de contrôle effective du journal, d'autres péripéties - que l'on détaillera sous peu - réduisant à néant l'effet de ce double chantage.

¹ Charles Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, vol. 4, pp. 99-100.

² Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 7, 1865, ch. 31, pp. 595-596. Sur la presse et ses difficultés quotidiennes face à l'ingérence du pouvoir politique, cet historien est de loin le meilleur et le plus détaillé, ce qui explique qu'on l'ait particulièrement sollicité dans ce chapitre.

b- Une profusion de procès de presse éprouvants, mais non décisifs

Par-delà les intimidations verbales, un deuxième stade de pressions, le plus courant, a consisté dans l'application concrète des mesures répressives contre la presse, que ce soit au moyen de simples procédures policières ou plus ordinairement grâce à des procès devant les juridictions, ou même devant les Chambres pour certaines affaires exceptionnelles mettant en cause la dignité des parlementaires. Si l'on retient souvent les innombrables poursuites endurées à l'époque par la presse libérale, il s'avère que la presse liée à la droite n'a pas été non plus à l'abri de ce genre de pressions.

Bien plus, on retrouve un paradoxe constaté dès le début du chapitre, à savoir que la domination politique de la droite correspond pour la presse de même tendance à une indéniable intensification des poursuites judiciaires. Qu'on en juge : parmi les dix principales procédures dirigées contre la presse de droite sous la Restauration, trois seulement ont été ordonnées par des autorités « constitutionnelles » hostiles à la droite (affaire du *Fidèle Ami du Roi* en novembre 1816, procès de *l'Ultra* en juin 1819 et de *la Gazette de France* en novembre 1828) ; pour sept sur dix au contraire, l'instigation de la procédure revient directement ou indirectement à un gouvernement de droite (procès de *la Foudre* à l'été 1822 et de *l'Étoile* à l'hiver 1822, procès du *Drapeau blanc* devant la Chambre des pairs en février 1823, procès de *la Quotidienne* en juin 1824, de *l'Aristarque* de juin à août 1824, du *Journal des débats* et de *l'Apostolique* fin août 1829). Ajoutons que certains procès intentés à des journaux de gauche tendent eux aussi à intimider la presse de droite, en la menaçant implicitement des mêmes foudres : en particulier, le procès intenté au *Journal du commerce* le 1^{er} mars 1826 devant la Chambre des pairs, à l'instigation de Salaberry, vise manifestement à impressionner en parallèle les rédacteurs de *l'Aristarque* et de *la Quotidienne*¹.

Ce paradoxe apparent d'une presse de droite persécutée au premier chef par des gouvernements du même bord tient d'abord à l'évolution chronologique de la législation concernant la presse. Car, avant le dispositif législatif des lois de juin 1819, la pratique quasi-permanente de la censure et les lois d'exceptions de 1815 permettent l'interdiction des journaux sur simple procédure administrative, rendant inutiles l'impressionnant spectacle des confrontations devant les tribunaux. À l'inverse, les lois de mars 1822, adoptées à l'instigation du gouvernement de droite tout juste arrivé au pouvoir, confinent la censure à des moments exceptionnels, et placent plus que jamais le procès de presse au cœur de l'arsenal

¹ Voir à ce sujet Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 8, 1867, ch. 36, pp. 448-459.

répressif¹. Ceci explique donc que les journaux royalistes, comme ceux des autres tendances, aient été davantage en butte aux procès de presse dans les années 1820 que lors de la période antérieure. Mais cette inclusion de la presse de droite dans le flot des poursuites quotidiennes constitue à elle seule un événement surprenant, et initialement choquant pour bon nombre de royalistes.

En début de période d'ailleurs, l'ensemble des parlementaires ultra-royalistes se solidarise avec les journalistes du même bord victimes de poursuites. Dans le contexte très tendu qui suit la dissolution du 5 septembre 1816 et l'élection d'une nouvelle Chambre à majorité constitutionnelle, l'arrestation du journaliste Jean-Baptiste Robert, rédacteur du *Fidèle Ami du Roi*, et de son fils, par la police de Decazes, entraîne, le 28 novembre 1816, la discussion dans l'hémicycle d'une pétition due à Antoinette Robert, fille et sœur des journalistes incriminés. La droite ultra-royaliste, soutenant la pétition, se plaint, par la voix notamment de Castelbajac, du sort réservé à ces deux journalistes, pourtant « royalistes fidèles » ; elle accuse alors le gouvernement de détourner l'esprit des lois répressives, pour s'en faire une arme non contre des factieux révolutionnaires, mais contre la presse d'opposition de droite. À en croire Duvergier de Hauranne, l'arrestation et la perquisition domiciliaire opérées par la police auraient été en l'espèce pourtant particulièrement justifiées, car Robert père était soupçonné d'être impliqué au premier chef dans une affaire d'espionnage pour le compte de cours étrangères². Mais le secret gardé sur ces motifs par la police, et la mise en avant de prétextes tenant au contenu du *Fidèle Ami du Roi*, ainsi que d'une brochure pamphlétaire de Robert intitulée *Conséquences de la conduite du ministère*, donnait à la droite l'occasion de crier au scandale contre une persécution policière spécifiquement centrée sur la presse ultra-royaliste.

Six ans plus tard, à l'été 1822, le procès de *la Foudre* marque un nouveau palier important, en mettant fin aux dernières illusions d'impunité des journalistes de droite, cette fois, changement notable, face à un gouvernement du même bord qu'eux. En effet, six mois à peine après la formation du gouvernement « Villèle-Montmorency », l'application presque immédiate de la loi de mars 1822 à deux feuilles pseudo-littéraires, *la Foudre*, proche des

¹ La droite parlementaire avait tellement protesté contre la censure dans les années 1810 qu'il paraissait difficile d'en faire à nouveau le principal moteur de la répression, y compris contre les adversaires résolus du régime. Les royalistes furent donc contraints à trouver des subterfuges législatifs nouveaux en juin 1820 puis mars 1822 ; l'efficacité réduite de ces nouvelles modalités de poursuites, et l'impossibilité éprouvée de rétablir durablement la censure, conduisirent le gouvernement Villèle à commettre une faute décisive début 1827, en concoctant un nouveau projet de loi réduisant à néant toute liberté de presse (projet de loi Peyronnet dit « de justice et d'amour »). L'échec du projet matérialisait l'impuissance confirmée du pouvoir politique à domestiquer le pouvoir médiatique, et favorisait de la part des gouvernants royalistes une conduite de plus en plus fébrile qui devait finalement produire l'ultime crise de régime, la promulgation des ordonnances et la révolution de Juillet.

² Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 4, 1860, ch. 14, pp. 10-11.

« pointus », et *le Miroir*, d'obédience libérale, matérialise le refus du nouveau pouvoir de faire peser la persécution médiatique d'un seul côté, et sonne comme un avertissement lancé pour l'heure à l'extrême-droite, mais potentiellement aussi à toutes les sensibilités médiatiques dissidentes. Certes, le principe constitutionnel d'égalité devant la loi n'est pas parfaitement appliqué, et le double verdict témoigne d'une politique de « deux poids deux mesures » : pour un délit similaire - absence de cautionnement versé pour des revues à contenu objectivement politique -, l'éditeur de *la Foudre* n'est condamné en première instance qu'à un mois d'emprisonnement, quand ses homologues du *Miroir* se voient infliger une peine double. La relaxe générale obtenue en appel n'y change rien ; pour l'ensemble des journalistes liés à la droite, le coup de semonce est sans ambiguïté, ainsi que le constate ironiquement Duvergier de Hauranne : « *La Foudre* n'en jeta pas moins les hauts cris en se disant persécutée. Car, depuis la formation du ministère royaliste, les écrivains de cette opinion en étaient venus à croire que les lois existaient pour leurs adversaires seulement, et qu'en vertu de la supériorité de leurs doctrines, ils devaient en être affranchis »¹.

Quelques mois plus tard, le procès de *l'Étoile* confirme et amplifie ce tournant. D'une part, il vise cette fois-ci une feuille royaliste modérée, et non plus une feuille d'extrême-droite, ce qui indique que, désormais, aucune fraction du paysage médiatique n'est épargnée par les persécutions judiciaires. D'autre part, le procès, mené en parallèle avec celui du libéral *Journal du commerce*, pour une commune citation d'un article de presse espagnol jugé offensant pour Louis XVIII, aboutit cette fois en première instance à une peine similaire et énorme de six mois d'emprisonnement pour les gérants des deux feuilles, quand bien même l'interprétation des propos cités était radicalement différente d'un quotidien à l'autre². En obtenant des juges un nivellement des peines, le gouvernement vise à se disculper de toute accusation d'iniquité, et surtout, à intimider suffisamment les journalistes royalistes pour leur ôter, pense-t-il, toute velléité d'indépendance.

Ainsi, dès 1822, le gouvernement de droite, rompant avec la dialectique d'opposant des temps héroïques des débuts de la Restauration, n'hésite pas à porter le fer contre la presse royaliste, à la grande surprise des journalistes de cette mouvance qui se croyaient à l'abri. Une longue série de procès, dont on a égrené plus haut la liste principale, allait confirmer ce tournant, et l'inclusion de l'ensemble de la presse de droite dans une normalité peu avantageuse.

¹ Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 7, 1865, ch. 27, p. 97.

² Duvergier de Hauranne, *op. cit.*, vol. 7, ch. 29, p. 281.

L'objectif général du gouvernement royaliste paraît être l'encouragement à l'autocensure pour les journalistes de tous bords, mais aussi la disparition de la plupart des titres de presse, grâce à une fragilisation extrême consécutive à l'emprisonnement des rédacteurs en chef, et au coût financier de la procédure et des amendes infligées. Rétrospectivement, ces procès de presse à répétition ont-ils eu l'efficacité escomptée ?

Au départ, le procédé a semblé fonctionner, encourageant les gouvernements successifs à persévérer. En juin 1819 - au moment même du vote des lois de Serre -, une petite feuille parisienne à peine éclosée, *l'Ultra* (ayant pour devise le fameux cri « Vive le roi quand même ! ») a dû cesser sa parution au bout de deux mois à peine, à la suite d'un procès de presse intenté pourtant par un modeste sous-préfet libéral de Dieppe s'estimant diffamé par le rappel de son attitude ambiguë à Corbeil durant les Cent-Jours¹ ; au moins cet étouffement judiciaire aura-t-il eu pour mérite d'obliger un des jeunes rédacteurs de la feuille, le talentueux Félix de Conny, à chercher une place plus stable au sein du *Conservateur* puis de *la Quotidienne*, donnant ainsi une nouvelle impulsion à sa carrière qui devait connaître son apogée en tant que parlementaire lors du fameux débat sur l'adresse des 221 le 15 mars 1830².

Quant à *la Foudre* et à *l'Étoile*, fragilisées par leurs procès de presse en 1822, elles subissent un an à dix-huit mois après leurs condamnations respectives, un « amortissement » par l'administration sans résistance possible, ce qui entraîne la disparition du premier de ces deux titres, et la transformation du second en vecteur médiatique privilégié de la bonne parole villèliste, jusqu'à sa fusion avec *la Gazette de France* en juillet 1827.

Mais le succès des poursuites s'avère bientôt très relatif, tournant bien souvent au camouflet public pour le gouvernement. Dès l'épisode de *la Foudre*, on note que la cour royale de Paris casse le jugement du tribunal d'instance, marquant précocement son esprit d'indépendance par rapport au pouvoir politique.

¹ *L'Ultra*, 6^e livraison, p. 168, pour la commission du « délit », puis 8^e livraison, pp. 193-198 et ultime 12^e livraison, pp. 379-387, pour le compte rendu de l'affaire par les journalistes incriminés.

² L'un des principaux articles écrits par Félix de Conny dans *l'Ultra* porte de manière significative « sur les régicides », ainsi que l'indique son titre. Conny y développe une comparaison implicite entre les régicides et la figure biblique du fratricide Caïn condamné à errer le restant de ses jours après son crime ; cette métaphore, ébauchée quatre ans plus tôt par La Bourdonnaye dans son discours fondateur du 11 novembre 1815, fait s'exprimer le journaliste en ces termes : « Ils ont fui loin de la patrie, ces vétérans du crime... [...] Si, au milieu du grand spectacle de cette sainte et nationale douleur [la commémoration du 21 janvier], des hommes couverts du sang de notre Roi, se présentaient à nos regards, de sinistres pressentimens [sic] porteraient le trouble dans toutes les âmes françaises... Qu'ils vivent ! ... C'est le cri de Louis XVI mourant ; mais qu'ils vivent loin de la patrie ; et qu'à la vue de ces hommes errans [sic] sur une terre étrangère, les peuples, dans leurs religieuses méditations, puissent s'écrier : "[...] Il est donc des forfaits/ Que le courroux des cieus ne pardonne jamais" » (*L'Ultra*, 7^e livraison, pp. 274-278).

Confronté à une polémique acerbe menée par *le Drapeau blanc*, le gouvernement royaliste s'essaie à une stratégie plus complexe de harcèlement judiciaire, en encourageant les Parquets de province à multiplier les poursuites contre le rédacteur en chef Martainville ; c'est ainsi que ce dernier se voit assigné tour à tour en 1822 à Toulouse, Saint-Omer ou encore Riom¹ ; l'objectif à peine dissimulé est d'assécher les finances du rédacteur en chef, entre frais de voyage et amendes diverses prononcées à son encontre. Mais cette stratégie met du temps à montrer son efficacité, et il faut un ultime procès devant la Chambre des pairs, du 18 au 22 février 1823, pour que Martainville, surendetté, accepte de se laisser corrompre par le gouvernement Villèle. Encore le résultat est-il loin d'être fameux, à tous égards². En premier lieu, l'article incriminé, certes hostile aux pairs, ne paraît pas suffisamment répréhensible pour obtenir autre chose qu'une peine minimale d'un mois de prison et 100 francs d'amende pour Martainville, et la relaxe pure et simple pour Passon, l'éditeur responsable du *Drapeau blanc*³. En second lieu, le fait que Martainville, mis en difficulté par cette énième amende, finisse enfin par céder aux avances corruptrices du gouvernement, ne débouche pas sur la prise de contrôle immédiat du *Drapeau blanc* par ce dernier : au contraire, les adjoints de Martainville, à savoir Lamennais, Saint-Victor, et O'Mahony, se coalisent pour évincer leur patron, appeler en renfort Alphonse de Beauchamp - un ancien de *la Foudre* -, et conserver ainsi au quotidien sa tonalité dissidente cléricale et extrémiste⁴. Ce putsch éditorial, matérialisé par des échanges d'articles en forme de règlement de compte les 8 et 9 avril 1823, aboutit donc dans un premier temps à l'inverse du résultat recherché par Villèle⁵ : c'est là le signe évident que les procédures judiciaires, même victorieuses, conduites par le

¹ Voir à ce sujet, Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, article « Martainville », tome 10, p. 1266, colonne 1.

² Sur le procès, cf. aux Archives nationales le dossier CC 535 et CC 859/43, au titre de l'offense présumée envers la Chambre des pairs ; sur les procès intentés au *Drapeau blanc* devant les juridictions ordinaires y compris après le départ de Martainville, voir par exemple le dossier BB³⁰/222, ressort de Paris, année 1823, liasses 114 et 164.

³ L'article incriminé est reproduit *in extenso* dans l'édition Mavidal et Laurent des *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 38, p. 776. Le passage le plus contesté, en fin d'article, était le suivant : « Tel est le mot d'un noble pair ventru. Une dame disait devant lui : vous verrez que les ministres ne présenteront pas encore cette année la loi sur les indemnités dues aux émigrés. "Que dites-vous ? Madame, s'écria-t-il, vous verrez qu'ils ne présenteront pas même celle sur la dotation des pairs". Il s'est trompé, le brave pair de France : les ministres ont judicieusement reconnu que des conventionnels, des pairs de l'Empire napoléonien, des pairs du Buonaparte des Cent-Jours, formaient une classe bien autrement intéressante que de pauvres vieux émigrés chargés du crime irrépressible de dévouement et de fidélité. [...] Les émigrés, qu'on oublie, qu'on repousse, sont désespérés ; et les pairs, vergogneusement [sic] obligés de feindre leur mécontentement, donneront lieu de varier un proverbe, et de dire qu'ils font contre bonne fortune mauvais cœur ».

⁴ Sur cet épisode d'avril 1823 proche du vaudeville, voir Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 7, ch. 26, pp. 372-373.

⁵ La piquante *Lettre au grand maître* adressée par Lamennais à Frayssinous dans *le Drapeau Blanc* du 22 août 1823 est un exemple particulièrement frappant du redoublement de violence polémique anti-ministérielle consécutif à l'éviction de Martainville.

gouvernement, ont un effet à double tranchant, qui aurait dû inciter le pouvoir royaliste à en user avec mesure et circonspection.

Or, on observe au contraire une intensification paroxystique des procès de presse en 1824-1825, qui témoigne d'un aveuglement répressif de Villèle et du garde des Sceaux Peyronnet. Car les magistrats, de plus en plus réticents à voir l'institution judiciaire instrumentalisée par le pouvoir politique, n'hésitent plus à désavouer massivement par leurs jugements les procédures intentées contre la presse par l'autorité publique. De manière remarquable, cette rébellion judiciaire n'est pas simplement portée par des magistrats libéraux, naturellement hostiles au gouvernement Villèle, mais elle est aussi désormais le fait de magistrats royalistes, naguère dociles aux injonctions et désormais gagnés par l'insoumission¹. En sa qualité de président de la cour royale de Paris, le pair de France Antoine Jean Séguier (1768-1848), ami de Chateaubriand, est à la pointe de ce combat de résistance, semblant en cela retrouver le courage frondeur de son père et de bien d'autres défunts parlementaires d'Ancien régime. Les résultats des procès tournent dès lors à l'humiliation systématique pour le gouvernement royaliste, tandis que le choix opéré par ce dernier visant à museler en première priorité la presse de droite dissidente place mécaniquement cette dernière à l'avant-garde de ce processus humiliant.

Ainsi, le 25 juin 1824, la cour royale de Paris présidée par Séguier, annulant un premier jugement en référé, confirme Michaud - défendu par l'avocat Berryer - dans sa possession de *la Quotidienne*, ce qui réduit à néant toutes les intrigues précédentes fomentées par Villèle et la tentative coûteuse d'« amortissement » du journal royaliste².

Deux jours après, le 27 juin 1824, le tribunal correctionnel de Paris, pris d'audace par ce jugement de la cour royale, proclame la légalité de parution de *l'Aristarque français* - défendu pour sa part par l'avocat royaliste Hennequin -, au grand dam du gouvernement. Celui-ci contestait la validité du rachat de cet ancien organe de presse libéral ayant cessé de paraître depuis avril 1820, et comptait obliger les nouveaux actionnaires de *l'Aristarque*, à savoir les trois députés de la contre-opposition La Bourdonnaye, Lemoine des Mares et Sanlot-Baguenault, à solliciter une autorisation de paraître, comme pour tout nouveau titre créé - autorisation qui leur aurait été naturellement refusée. L'enjeu est de taille, puisqu'il conditionne la possibilité pour La Bourdonnaye, ennemi juré de Villèle, d'avoir un quotidien à lui. Le numéro de lancement de *l'Aristarque*, le 16 mai 1824, annonçait d'ailleurs

¹ Sur ce point, voir notre article « La droite royaliste et la magistrature sous la Restauration », *Cahiers de la Nouvelle Société des Études sur la Restauration*, III, 2004, impr. Les Ulis, 2005, pp. 59-81.

² Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 7, ch. 31, p. 597.

ironiquement la couleur dans sa « Déclaration de principes » liminaire : « [...] Malheur à celui qui, pour s'épargner le bruit de quelques vérités sévères, voudrait étouffer ce cri des besoins publics qui doit monter jusqu'au trône. [...] Éclairer les dépositaires du pouvoir, [...] ce n'est pas leur disputer la place qu'ils occupent. Nous faisons plus que souhaiter qu'ils la conservent, nous voulons qu'ils la méritent. La vérité n'est hostile que pour ceux qui la craignent et la persécutent [...] »¹. Le président du Conseil, ulcéré, décide d'utiliser toutes les voies d'appel - la procédure, suspensive, empêchant la parution du quotidien pendant trois mois et demi. Malheureusement pour Villèle, la cour royale de Paris confirme le jugement de première instance le 13 juillet 1824. Fait exceptionnel en matière de délit de presse, le gouvernement décide alors de se pourvoir en cassation. Or, le 15 août 1824, la Cour de cassation confirme le jugement d'appel et autorise la réparation de *l'Aristarque* à partir du 1^{er} septembre ; en cela, elle suit d'ailleurs les conclusions du représentant du Parquet, l'avocat général Fréteau de Pény, qui a osé se désolidariser des exigences de la Chancellerie, et qui est aussitôt démis de ses fonctions pendant dix-huit mois pour prix de cette audace². Dès le lendemain du verdict, la censure est rétablie pour tous les journaux, décision qu'on analysera bientôt.

Ainsi, contrairement à certaines simplifications historiographiques, on constate que le combat décisif entre gouvernement, presse et magistrature s'est noué d'abord autour des publications royalistes, et donc dans un conflit interne à la mouvance droitière. Les fameux arrêts ultérieurs des 3 et 5 décembre 1825, dans lesquels le président Séguier acquitte les deux grands quotidiens de gauche, *le Constitutionnel* et *le Courrier français*, ne sont que la confirmation et la généralisation d'une posture adoptée déjà un an auparavant par la magistrature royaliste, s'érigeant en rempart de la liberté de la presse contre les abus procéduraux du gouvernement.

Cette résistance inopinée de la magistrature, se solidarisant avec la presse de tous bords, explique un net ralentissement de ce mode de répression dans la seconde moitié des années 1820, sans renoncement total pourtant à des procédures devenues largement inefficaces.

Le gouvernement « Martignac », qui croit pouvoir jouer de son image modérée pour relancer le combat contre la presse de droite, l'expérimente à ses dépens : le 12 novembre 1828, l'avocat Hennequin parvient sans difficulté à faire acquitter *la Gazette de France* devant le tribunal correctionnel de Paris, sans aucun bénéfice pour l'équipe ministérielle à l'origine des poursuites. Comme le constate Duvergier de Hauranne, « bien que *la Gazette de France* ne fût pas populaire, le jugement qui l'acquittait fut accueilli par de nombreux

¹ *L'Aristarque français*, n°1, 16 mai 1824, p. 1.

² Duvergier de Hauranne, *op. cit.*, vol. 7, ch. 31, pp. 599-600, et vol. 8, ch. 32, pp. 37 et 85.

applaudissements, et le lendemain, tous les journaux s'étonnaient qu'un ministère se disant libéral eût pu tenter une poursuite aussi futile »¹.

Polignac et ses collègues ne parviennent pas davantage à discipliner la magistrature dans leur ultime tentative légale pour soumettre la presse. Pourtant, alors même que la bipolarisation politique est à son comble, ils ont pris soin d'inclure d'emblée une petite feuille d'extrême-droite, *l'Apostolique*, dans les journaux immédiatement poursuivis, tel un gage timide d'impartialité donnée à leur action. Il est vrai que l'article incriminé se livrait à une violente attaque de la Charte de 1814, assez malheureuse au moment où le gouvernement croyait encore à la vague possibilité de trouver une majorité à la Chambre : « La source du mal, avait écrit le journaliste trop exalté, vient d'une charte impie et athée, et de plusieurs milliers de lois rédigées par des hommes sans foi et par des révolutionnaires. La religion, la justice et Dieu même commandent d'anéantir tous les codes infâmes, prodiges d'impiété que l'enfer a vomis sur la France »². Toutefois, l'essentiel de l'énergie gouvernementale est naturellement concentrée contre la presse de gauche, mais aussi contre *le Journal des débats*, incarnation médiatique de la « défection » royaliste et des déchirements internes au sein de la droite. Les verdicts de première instance, rendus les 26 et 28 août 1829 par des juges du tribunal correctionnel de Paris cédant à la forte pression du Pouvoir, rendent compte avec netteté de cette hiérarchie des préoccupations : Louis Mercier, éditeur de *l'Apostolique*, n'est condamné qu'à un mois de prison ; à l'inverse, Bertin, directeur du *Journal des débats*, pourtant brillamment défendu par l'avocat libéral Dupin, est condamné à six mois d'emprisonnement, soit la même peine que celle infligée à Bohain, éditeur du *Figaro*, tout jeune journal alors positionné à l'extrême-gauche de l'échiquier médiatique. Mais Séguier, à la tête de la cour royale parisienne, prend soin en appel de saper une nouvelle fois les efforts gouvernementaux de domestication de la presse par procès interposés : le 24 décembre, il acquitte Bertin et *le Journal des Débats*, au milieu des bravos de l'assistance, de même qu'il avait acquitté une semaine auparavant le gérant du quotidien libéral *le Courrier français*³.

Par une affluence spectaculaire et sans équivalent aux ultimes procès du *Journal des*

¹ Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 10, 1871, ch. 42, pp. 40-41.

² Duvergier de Hauranne, *op. cit.*, vol. 10, ch. 44, p. 335.

³ Sur ces ultimes procès de l'année 1829, voir Duvergier de Hauranne, *op. cit.*, vol. 10, ch. 44, pp. 331-335 et pp. 377-382. Le procès intenté au *Journal des débats* et à son directeur Bertin était dû à un article retentissant, rédigé le 10 août 1829 par un jeune journaliste, Étienne Béquet, qui avait notamment écrit dans son papier : « Ainsi, le voilà encore une fois brisé ce lien d'amour et de confiance qui unissait le peuple au monarque ! Voilà encore la cour avec ses vieilles rancunes, l'émigration avec ses préjugés, le sacerdoce avec sa haine de la liberté, qui viennent se jeter entre la France et son roi ! Quels conseils perfides ont pu égarer la sagesse de Charles X et le jeter, à cet âge où le repos autour de soi est la première condition du bonheur, dans une nouvelle carrière de discorde ? [...] Que feront-ils cependant ? Iront-ils chercher un appui dans la force des baïonnettes ? Les baïonnettes aujourd'hui sont intelligentes : elles connaissent et respectent la loi. [...] Malheureuse France ! Malheureux roi ! ».

débats, le public relativement mélangé - politiquement et sociologiquement parlant - montre que cet affrontement entre pouvoir politique de droite et presse royaliste dissidente a une importance considérable dans la crise de régime qui se profile¹.

Ainsi donc, le refus d'une partie prépondérante de la magistrature de se laisser embrigader au cours des années 1820 pour arbitrer les règlements de compte et différends entre presse royaliste et pouvoir politique du même bord a-t-il largement protégé jusqu'au bout l'ensemble du monde médiatique : journaux royalistes, soumis plus souvent qu'à leur tour à la pression judiciaire par un pouvoir rétif à tout esprit d'indépendance médiatique, mais aussi en contrepartie journaux libéraux, qui bénéficient eux aussi d'une relative mansuétude de la part des magistrats, en vertu d'un impératif d'équité minimale.

Dès lors, l'impasse générale des procès de presse, prévisible dès les premiers verdicts d'acquittement de 1822, a conduit l'autorité politique royaliste à diversifier sa politique répressive, et à passer à des moyens, plus radicaux encore, d'étouffement médiatique. Une large partie de la presse de droite a été à nouveau concernée au premier chef, au point d'avoir été plus d'une fois à l'origine de ces tentatives d'anéantissement de toute liberté d'expression.

c- La presse de droite dans la ligne de mire de la censure

Le moyen le plus classique pour réduire la presse au silence est naturellement la censure. En obligeant les rédacteurs à soumettre le contenu de leurs articles à une commission de censure préalablement à la publication, les gouvernements successifs trouvent là une possibilité sans égale pour supprimer toute critique forte et même toute allusion déplaisante.

On aurait pu croire *a priori* à une évolution binaire pour la censure de la presse de droite sous la Restauration : après une forte censure prévisible sous les gouvernements constitutionnels jusqu'en 1821, on aurait pu imaginer une disparition du danger à compter de la formation d'un gouvernement royaliste homogène en 1822.

Cette évolution aurait été d'autant plus vraisemblable que, contrairement à une idée reçue, l'arrivée de la droite au pouvoir a marqué un recul sensible et durable de la pratique de la censure, grâce à une volonté politique traduite dans la législation. En effet, pendant toute la

¹ Le récit dressé par Duvergier de Hauranne du procès intenté en première instance à Bertin est assez saisissant à cet égard : « Le 26 août à huit heures du matin, le palais de justice était assiégé par une foule ardente qui, au moment où les portes s'ouvrirent, se précipita en tumulte dans la salle d'audience. Déjà s'y trouvaient le duc de Chartres, plusieurs députés, M. Guizot, M. Cousin. [...] La salle était beaucoup trop petite pour contenir les spectateurs. [...] La porte fermée par ordre du président fut enfoncée malgré la résistance de la force publique. Enfin, grâce à un renfort de gendarmes appelés par le président, l'ordre se rétablit et le procès put commencer » (*Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 10, p. 331). Duvergier prend soin de relever que, pour le procès en appel du 24 décembre, prévenus et magistrats figuraient « au milieu d'un auditoire aussi nombreux et aussi brillant que le jour de son premier procès » (*op. cit.*, p. 377).

phase « constitutionnelle » jusqu'en début 1822, la pratique de la censure a été permanente, à l'exception notable mais fugitive de l'application de la troisième loi de Serre, de juin 1819 à une nouvelle loi du 31 mars 1820 : en sept ans et demi de domination, les gouvernements « modérés » et hostiles aux ultras qui se sont succédés n'ont donc suspendu la censure que dix mois, en dépit des lois annuellement votées sur la presse et de toutes les déclarations d'intentions libérales des ministres. À l'inverse, pour marquer symboliquement l'alternance politique, le nouveau gouvernement de droite a restreint la censure à des « circonstances graves » dans sa loi du 22 mars 1822 ; et de fait, en six ans de pouvoir, Villèle n'a rétabli la censure que six mois au total, selon des modalités que l'on analysera, avant que l'équipe Martignac ne vote en 1828 une nouvelle loi abolissant totalement la censure. Faute de majorité parlementaire, Polignac n'a pu revenir sur cette évolution jusqu'aux ordonnances de juillet 1830.

Or, si la droite a été sans surprise une cible privilégiée de la censure en début de période, il est remarquable qu'elle ait aussi été touchée lors de ses deux rétablissements ponctuels par Villèle en 1824 et en 1827, étant même, par un paradoxe absolu, à l'origine du premier de ces deux rétablissements.

En début de période, la censure permanente des journaux a touché des journaux de sensibilité opposée, dès qu'ils s'écartaient ouvertement de la politique d'équilibre menée par les gouvernements « constitutionnels » successifs. Cela a donc entraîné une mise au pas des outrances de la presse ultra-royaliste, avec une sévérité presque identique à celle réservée à la presse d'extrême-gauche favorable aux « indépendants ». Ceci explique que, lors du vote des lois annuelles ou même semestrielles qui ont prorogé la censure pour une durée déterminée, la droite parlementaire ultra-royaliste est montée à chaque fois au créneau pour dénoncer ces mesures et surtout leur application à l'encontre des organes de presse proches de leur sensibilité : c'est ainsi par exemple que La Bourdonnaye ou Castelbajac mais aussi Villèle sont montés en pointe dans l'opposition de tribune contre la loi du 22 février 1817 qui confirmait la censure des journaux.

La politique de « bascule » menée par Decazes en 1819-1820 a peu changé la donne. L'alliance à gauche nouée dans un premier temps au printemps 1819 a coïncidé comme on l'a vu avec le vote des lois de Serre, qui a donc éloigné le spectre de la censure, et profité autant à la droite qu'à la gauche. À l'inverse, le renversement des alliances et le rapprochement du gouvernement avec l'aile modérée des parlementaires de droite n'a nullement exonéré la presse ultra-royaliste des foudres de la censure, rétablie juste après l'éviction de Decazes lors de l'adoption des lois d'exception en mars 1820. Comme on sait, la disparition du

Conservateur le 30 mars 1820 (en même temps que son concurrent libéral *la Minerve*) a été l'une des conséquences principales et immédiates de ce rétablissement de la censure. Et un an après, ce sont bien les obstacles incessants imposés par la censure qui ont poussé la rédaction du *Défenseur*, constituée d'anciens du *Conservateur*, à arrêter la parution du journal.

Le 27 octobre 1821, l'éditorial publié en cette circonstance - par Lamennais en personne, peut-on penser - dans le dernier numéro paru du *Défenseur* se montre plein de hargne vengeresse contre les parlementaires ultraroyalistes solidaires des persécutions quotidiennes comme des nouveaux projets répressifs du gouvernement Richelieu.

Il mérite d'être cité en entier : « Les écrivains du *Défenseur*, en entreprenant un ouvrage semi-périodique, n'eurent jamais en vue que de combattre les principes anti-religieux et anti-monarchiques répandus depuis plusieurs années en France. Des obstacles de tous genres s'opposèrent à leurs efforts, mais ils luttèrent avec tout le courage de la conviction la plus intime, et leur énergie sembla se retremper à nouveau, lorsque, dans le temps même où ils faisaient face aux libéraux, ils se virent forcés de révéler les fautes où une imprudente alliance avait entraîné certains personnages qui ont joui et qui jouissent peut-être encore parmi les royalistes d'une influence dont ils ont fait jusqu'à présent un bien déplorable usage¹. Fatigués d'une lutte qui n'a point produit les résultats heureux qu'ils en attendaient ; **incertains si les obstacles qu'on a élevés contre la publication de toute vérité ne vont pas devenir plus odieux, plus insurmontables encore, par les préjugés fâcheux ou la molle condescendance de ceux-là mêmes dont tous les intérêts reposent cependant sur la libre manifestation de la vérité**², ils ont résolu de s'arrêter quelques instans [sic], de se faire simples spectateurs du combat, jusqu'au moment où il sera possible de combattre encore avec quelques espérances de succès. Alors on ne peut douter qu'ils ne reparassent sur la brèche, ne la quittant aujourd'hui qu'à leur grand regret, et **repoussés en quelque sorte par quelques-uns de ceux qui devraient faire cause commune à eux** »³.

Les oreilles de Villèle et de Corbière ont dû siffler lorsqu'on leur aura rapporté la teneur de cet éditorial ; Lamennais devait tenir au demeurant sa promesse de poursuivre son combat, de manière de plus en plus embarrassante pour l'aile gestionnaire de la droite royaliste, au *Drapeau blanc* d'abord, puis dans l'écriture de brochures ultramontaines qu'on évoquera à la fin de ce chapitre.

¹ Le journaliste stigmatise ici Villèle et ses proches, l'« imprudente alliance » étant celle conclue avec le centre droit constitutionnel.

² Il est ici reproché aux villèlistes leur soutien aux lois de répression accrue de la presse votées sous l'égide du gouvernement Richelieu ; comme l'auteur de cet article le prévoit par cette phrase, ce n'était là qu'un début, l'arsenal législatif répressif devant se renforcer encore notablement ensuite, cette fois sous l'impulsion directe des villèlistes parvenus au pouvoir.

³ *Le Défenseur*, vol. 5-6, 1^{er} mai-27 octobre 1821, éditorial non signé du 27 octobre 1821.

Début 1822, la forte pression médiatique de la presse royaliste exercée sur le tout nouveau gouvernement de droite et les combats précédents menés par les ultras à la tribune rendaient inévitable qu'une des toutes premières lois votées décide la restriction de la censure à des circonstances exceptionnelles : c'est l'objet même d'un des principaux volets de la loi du 22 mars 1822. Or, il est d'autant plus remarquable que la double application de ce texte pour rétablir ponctuellement la censure ait été largement causée par les relations exécrables entre le gouvernement royaliste et une large partie de la presse du même bord, davantage que par l'hostilité - bien réelle par ailleurs - nourrie par le pouvoir envers la presse de gauche.

En effet, quelques heures après le verdict définitif du procès de *l'Aristarque*, la censure a été rétablie une première fois le 15 août 1824 pour tous les journaux, avec parution officielle dans *le Moniteur* dès le lendemain. Même si l'agonie de Louis XVIII est officiellement mise en avant pour justifier la mesure, la simultanéité chronologique entre l'échec définitif du procès de presse intenté par le gouvernement et la réapparition de la censure n'est évidemment pas une coïncidence. Salaberry, beau-père du préfet de police, ayant en outre personnellement rempli des missions éminentes pour Villèle en matière de presse, ne retient d'ailleurs dans ses *Souvenirs* que cette affaire comme cause unique du rétablissement si impopulaire de la censure : « Le paradoxe de la monarchie selon la charte introduit la concession de la liberté de la presse, qui proclame la monarchie selon les journaux, c'est-à-dire l'ochlocratie¹, dont l'élément est la boue. C'est en appliquant littéralement le principe de la monarchie selon la charte que la magistrature s'est fourvoyée d'une si déplorable manière dans le procès entre le gouvernement et le journal *l'Aristarque*. Par sa décision très étrange, la cour royale, sans en avoir l'intention, a brisé le frein qui empêchait la liberté de dégénérer en licence. Le gouvernement a donc dû rétablir la censure, puisque la presse se trouvait sans loi pour la contenir dans ses limites »².

L'explication offerte par Salaberry est lumineuse, et elle apparaît convaincante. Ce n'est certes pas la légalisation de *l'Aristarque français* en tant que telle qui a déterminé Villèle à rétablir la censure, quelle qu'ait pu être la contrariété de ce dernier à voir légalisé un quotidien à la dévotion de La Bourdonnaye ; car en cette hypothèse, la modestie du tirage du journal d'extrême-droite - de quinze fois inférieure à la diffusion du *Journal des Débats* - aurait fait apparaître comme ridiculement disproportionnée sa décision d'un rétablissement général de la censure pour tous les journaux. Mais c'est bien parce que le procès à rebondissement de *l'Aristarque* a montré une solidarité générale de l'ensemble de la chaîne pénale à l'égard du quotidien poursuivi que Villèle peut lucidement prévoir une faillite générale de sa tactique de

¹ Littéralement le « pouvoir de la foule », voire « de la populace ».

² Salaberry, *Souvenirs politiques, 1821-1830*, vol. 1, livre 1^{er}, ch. III, pp. 99-100.

harcèlement judiciaire contre la presse ; le seul espoir pour lui de maintenir un contrôle politique efficace de la presse passe donc par le retour d'un régime préventif de censure, en complément du régime répressif des délits constatés, qui s'avère ostensiblement défaillant.

À en croire l'historien Charles Lacretelle, l'objectif primordial de Villèle, par cette censure rétablie, aurait du reste concerné avant tout un autre journal royaliste, le principal en tirage, à savoir *le Journal des Débats* des frères Bertin, ayant suivi un Chateaubriand ivre de revanche après son brutal renvoi du gouvernement le 6 juin 1824. Lacretelle écrit en effet : « Les attaques du *Journal des débats* importunaient tellement M. de Villèle, qu'il ne tarda point à rétablir la censure, aux termes de la loi qui la rendait facultative, suivant le bon plaisir du gouvernement »¹. De fait, la popularité de ce journal de référence a sans doute fait craindre à Villèle - à juste titre - l'impact ravageur de la guérilla médiatique menée par cet organe de presse. Mais une telle focalisation sur un organe de presse unique apparaît malgré tout réductrice : de l'impact non négligeable de *la Quotidienne* de Michaud, qui venait d'obtenir lui aussi gain de cause en justice, à l'influence relativement prépondérante des journaux de gauche - en terme de lectorat -, c'est assurément la presse dans son ensemble qui est visée par ce rétablissement de la censure.

Mais il n'en reste pas moins que la presse liée à la droite a joué un rôle majeur dans cette phobie anti-médiatique du gouvernement, débouchant sur un acte fort et hautement controversé. Et c'est bien *l'Aristarque*, journal d'extrême-droite faible en tirage mais jugé potentiellement redoutable par le président du Conseil, qui a servi d'élément déclencheur, ou, comme dirait le philosophe Malebranche, de « cause occasionnelle » à cet acharnement risqué du pouvoir royaliste contre la presse dans son ensemble.

Le choix de Charles X de mettre fin à la censure dès son avènement par souci de popularité, contre l'avis de ses ministres, a au demeurant étroitement limité la durée, et donc l'impact de la mesure : la censure n'aura été rétablie qu'un mois et demi, du 15 août au 29 septembre 1824, ce délai s'avérant bien insuffisant pour domestiquer la presse avec efficacité.

En outre, on observe, au moment de la suppression de la mesure, un effet de rattrapage dans tous les journaux opposants ou dissidents, qui réduit à néant ou presque les silences imposés de la période précédente. Ce phénomène de rattrapage est encore plus tangible lors du second et dernier rétablissement de la mesure, du 25 juin au 6 novembre 1827². Villèle a cette fois arraché au roi et au Dauphin une censure sur une durée beaucoup plus longue de

¹ Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, vol. 4, 1835, ch. 29, p. 115.

² Conformément à la loi, la censure est obligatoirement levée lors de la publication de l'ordonnance qui proclame la dissolution de la Chambre des députés.

quatre mois et demi, afin de préparer, croit-il, les élections législatives dans de bonnes conditions. Or, indépendamment de l'effet parallèle des brochures, la presse est parvenue en quinze jours à peine à galvaniser suffisamment l'électorat anti-villèliste de tous bords pour obtenir la défaite du gouvernement aux élections. Dans ce combat, les deux grands quotidiens dissidents de la droite, *la Quotidienne* et *le Journal des Débats*, auront là encore joué un rôle déterminant, au point que, au sein de la coalition hétéroclite qui l'a emporté aux élections sur les candidats ministériels, les royalistes dissidents de toutes obédiences forment une proportion notable des nouveaux élus, ainsi qu'on l'a montré en détail au chapitre 2.

Le rétablissement de la censure, conçu par Villèle comme un va-tout, s'est donc avéré totalement impuissant à museler durablement la presse, et en particulier à réduire à merci les oppositions médiatiques des royalistes dissidents. Cette hostilité médiatique interne à la mouvance royaliste s'est au contraire révélée décisive pour pousser le gouvernement à la faute, en rétablissant par deux fois une censure aussi impopulaire qu'inefficace.

d- La vaine tentative d' « amortissement » des journaux : une politique jusqu'au-boutiste du pouvoir royaliste avant tout destinée à museler la presse de droite dissidente (1823-1824)

Le stade ultime des pressions exercées sur les journaux, le plus radical de tous, a consisté dans leur prise de contrôle par le gouvernement, grâce à l'achat d'une majorité d'actions formant le capital financier du journal. Cette phase d'achat, pudiquement qualifié à l'époque « d'amortissement » des journaux, s'est déroulée pour l'essentiel sur une période brève, du printemps 1823 à l'été 1824, jusqu'à ce qu'un échec retentissant conduise brutalement à son quasi-arrêt, afin d'éviter un scandale public majeur.

L'opération supposait par principe l'accord d'un ou plusieurs actionnaires détenant une majorité d'actions et acceptant de les céder, soit pour se soustraire aux pressions diverses du pouvoir politique que l'on a précédemment analysées, soit aussi généralement par vénalité et désir de réaliser des bénéfices financiers substantiels et moins aléatoires que ceux découlant du fonctionnement quotidien d'un journal. Cette condition *sine qua non* qu'était le consentement plus ou moins forcé des anciens actionnaires-propriétaires explique que ces amortissements de la presse aient donc pu réussir ou échouer, selon la résistance offerte par les vendeurs potentiels.

L'idée reçue voudrait que la mise en place de ce système machiavélique, menaçant de réduire à néant toute liberté de presse, ait été destinée avant tout à anéantir la presse d'opposition de gauche. Il n'en a rien été. Même si la presse libérale a été aussi naturellement touchée par ce processus à visée globale, c'est bien la presse dissidente de droite qui a été la

première victime de ces « amortissements » forcés : première d'abord d'un point de vue chronologique, première ensuite par le rôle majeur joué par cette presse dissidente dans le coup d'arrêt brutal porté au processus de rachat, première en définitive par le nombre de journaux amortis et le montant des sommes dépensées pour parvenir à ce but.

Commençons par évoquer l'antériorité chronologique des amortissements de journaux de droite, par rapport à leurs vis-à-vis de gauche. Le premier journal de gauche à avoir été amorti, *les Tablettes universelles*, l'a été début janvier 1824¹. Or, à cette date, deux journaux d'extrême-droite ont déjà subi le même sort auparavant, le premier, *la Foudre*, début mars 1823, le second, *le Drapeau blanc*, fin novembre 1823, au terme d'une résistance acharnée de neuf mois. Ce sont les deux organes de presse que le nouveau gouvernement, tout juste parvenu au pouvoir, s'était déjà empressé de harceler par des procès de presse précédemment analysés.

Pourtant, à l'origine, ce n'est pas le gouvernement qui s'est placé à la manœuvre de cette tactique financière de musellement des journaux, mais Monsieur. Celui-ci est aiguillonné d'une part par Capelle, conseiller de l'héritier du trône, mais aussi secrétaire général du ministère de l'Intérieur depuis 1820, d'autre part et surtout par Sosthène de La Rochefoucauld, qui a fait de cet amortissement de la presse l'une de ses idées-maîtresses pour sauver, croit-il, la monarchie des Bourbons.

Au contraire, Villèle et Corbière ont fait preuve au début d'une relative méfiance, ayant gardé sans doute quelque lucidité sur les conséquences potentiellement désastreuses d'un tel stratagème de corruption des médias, piloté de surcroît par une personnalité aussi brouillonne que Sosthène de La Rochefoucauld. Ceci explique que cette politique d'achats d'organes de presse ait démarré avec lenteur jusqu'à la fin 1823, avant de connaître à cette date une accélération fulgurante, une fois les *leaders* du gouvernement totalement ralliés à cette stratégie périlleuse. L'historien Duvergier de Hauranne s'est fait par deux fois l'écho de ces hésitations initiales des ministres. Au moment de l'achat de *la Foudre* et de la première tentative - avortée - d'acquisition du *Drapeau blanc* en mars 1823, il écrit : « [...] "J'ai vu Capelle ce matin, écrivait Monsieur le 6 mars [1823], et je lui ai parlé avec force sur le détestable esprit des journaux, et sur la nécessité de s'en emparer. Il m'a assuré qu'il y faisait tout ce qu'il pouvait, mais que notre ami Corbière avait besoin d'être poussé à cet égard »². Fin novembre 1823,

¹ Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 7, ch. 31, pp. 513-514.

² Duvergier de Hauranne, *op. cit.*, vol. 7, ch. 26, p. 337.

lors de la tentative, réussie celle-là, d'amortissement du *Drapeau blanc*, il revient sur cette prudence initiale de Villèle et Corbière, qui cèdent à cette époque sous la pression de ses promoteurs les plus actifs : « Malgré le déplaisir que leur donnaient souvent les journaux, ce projet n'était pas pour agréer aux ministres, d'abord parce qu'ils pressentaient les révélations de la tribune, ensuite, parce que la concentration de tous les journaux dans des mains étrangères créaient une puissance avec laquelle ils craignaient d'avoir à compter un jour. Mais le projet était chaudement appuyé par M. l'abbé Liautard, intermédiaire entre la camarilla et la congrégation¹ ; le comte d'Artois l'encourageant de son approbation et même de son argent [...]. C'est ainsi que le 1^{er} décembre [1823], M. Martainville reprit la rédaction en chef du *Drapeau blanc*. [...] Pour qui savait comprendre à demi-mot, cela voudrait dire évidemment que désormais, le *Drapeau blanc*, tout en gardant certains ménagements, appartiendrait au ministère. En même temps, la vieille vertu de la *Quotidienne* était en butte aux mêmes tentatives et l'on crut un moment qu'elle y avait succombé ; mais le journal de M. Michaud protesta contre les bruits qui couraient, et dit fièrement à quelles conditions le ministère pouvait avoir son appui »².

Ainsi, il est frappant que Villèle et Corbière, pour les trois premiers achats de journaux qu'ils ont laissé entreprendre avec des succès divers, se soient exclusivement tournés durant cette première phase vers la presse dissidente de droite et d'extrême-droite. Ce n'est que dans une seconde phase d'élargissement tous azimuts que la presse de gauche s'est trouvée à son tour incluse dans les rets des « amortisseurs » agissant pour le compte du ministère, ce que matérialise l'achat des *Tablettes universelles* en janvier 1824.

Cette polarisation des ambitions prédatrices du gouvernement sur la presse droitrière dissidente ne disparaît d'ailleurs pas totalement en cours de route.

C'est tellement vrai que le ralentissement brutal de la phase de rachats est dû à l'acharnement aveugle sur la *Quotidienne*, que le gouvernement a tenté d'amortir de gré ou de force par des tentatives récurrentes depuis la fin novembre 1823 jusqu'au procès du 25 juin 1824. Or, non seulement ce procès s'est achevé par la déroute du ministère, ainsi qu'on l'a vu, et a donc fait échouer définitivement toute velléité d'achat forcé du quotidien « pointu ». Mais en outre, la publicité judiciaire consécutive à cet acharnement, en étalant des pratiques officielles peu scrupuleuses en la matière, a forcé le gouvernement à renoncer à tout nouvel achat d'envergure et à abandonner sans le dire cette politique d'amortissement, sauf à continuer à gérer vaille que vaille les journaux déjà acquis.

¹ La « camarilla » désigne le petit groupe d'influence formé autour de Sosthène de La Rochefoucauld ; la « congrégation » désigne au sens large, la mouvance cléricale, et au sens étroit, l'association semi-occulte des "Chevaliers de la Foi", étudiée par Guillaume de Bertier dans sa thèse.

² Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 7, ch. 31, pp. 491-492.

Une fois de plus, c'est donc un règlement de comptes interne à la mouvance droitière qui a fait échouer un processus de vaste ampleur théoriquement destiné à résoudre définitivement les problèmes causés au pouvoir politique royaliste par la presse en général. Notons que le caractère prématuré du fiasco de cette entreprise d'accaparement de la propriété des journaux est dû certes à la résistance pour ainsi dire héroïque des journalistes royalistes de *la Quotidienne* - Michaud, Laurentie et aussi, derrière, toute une équipe de rédacteurs solidaires - face aux pressions du pouvoir ; mais il est dû aussi à l'acharnement de butor dont a fait preuve le gouvernement villèliste, tellement polarisé sur ce combat particulier, qu'il n'a pas hésité à mettre en danger fatal l'ensemble de la politique d'« amortissement ».

Finalement, lorsque l'on dresse une liste des organes de presse amortis pour le compte de l'autorité royaliste, on constate que douze titres de presse grands ou moyens ont fait l'objet d'une tentative sérieuse d'acquisition, dont neuf effectivement « amortis » pour trois échecs. Or, sur ces douze titres de presse, seuls cinq appartiennent à la gauche, à savoir *les Tablettes Universelles*, *le Journal de Paris*, *le Pilote* pour les amortissements réussis, *le Constitutionnel* et *le Courrier français* pour les échecs ; on constate que l'acquisition de ces deux derniers n'a fait nullement l'objet de la part des « amortisseurs » d'un acharnement comparable à celui déployé pour *le Drapeau blanc* ou pour *la Quotidienne*. Sept titres sur douze appartiennent au contraire à la droite, soit *la Foudre*, *le Drapeau blanc*, *l'Étoile*, *la Gazette de France*, *les Lettres Champenoises*, *l'Oriflamme* (également appelé *le Régulateur*), pour les amortissements réussis, ainsi que *la Quotidienne* pour l'échec rédhitoire déjà évoqué¹.

Cette prépondérance numérique se traduit aussi d'un point de vue financier ; car, faute d'avoir pu acquérir les deux grands quotidiens libéraux, le gouvernement et ses agents ont payé un prix total beaucoup plus élevé pour prendre possession des six journaux de droite que des trois journaux de gauche. D'après les montants dont on dispose, à raison d'un prix moyen de 50.000 francs par action rachetée aux anciens propriétaires, on sait à titre d'exemple que les *Tablettes universelles* ont coûté 300.000 francs pour être amorties, quand 180.000 francs ont été dépensés pour acquérir la majorité du capital du *Drapeau blanc*, 200.000 pour *l'Oriflamme*, et même 400.000 francs - en pure perte - pour *la Quotidienne*², non comptés les frais de procès dépensés en vain pour ce dernier journal. Au total, on peut raisonnablement estimer que les frais d'amortissements (hors coûts de gestion des journaux maintenus en vie après rachat) se sont élevés à une fourchette comprise entre 2 millions et 2 millions et demi de

¹ La liste est donnée par Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 7, ch. 31, pp. 593-594.

² Ce prix représente huit actions sur douze de *la Quotidienne*.

francs, parmi lesquels un million et demi de francs environ ont concerné la seule presse de droite, pour moins d'un million dévolu à l'amortissement de la presse de gauche.

La manne financière nécessaire à ces opérations a été centralisée dans une Caisse d'amortissement¹. L'origine des fonds a été triple. Au départ, les achats ont été largement alimentés par la fortune personnelle de Sosthène de La Rochefoucauld ; car celui-ci, à l'origine de cette tactique d'amortissement, prétendait avoir la haute main sur cette presse vendue, ce qui explique son investissement financier personnel. Toutefois, l'ampleur des coûts l'a dépassé rapidement, d'autant qu'au prix d'achat initial s'ajoutaient ensuite les coûts de fonctionnement quotidien des journaux amortis mais non supprimés - coûts continus sur plusieurs années. Ceci explique que Sosthène ait dû rapidement quémander l'aide financière de Monsieur (Charles X). Dans son *Histoire de la Restauration*, Viel-Castel rappelle en ces termes les déboires financiers de Sosthène de La Rochefoucauld, qui ont suscité à mots couverts les railleries d'une gauche ayant eu vent d'une procédure de moins en moins secrète : « La tâche qu'il avait entreprise, de faire vivre et de diriger dans le sens des intérêts religieux et monarchiques les journaux qu'il avait achetés, ne lui réussissait pas davantage. [...] M. de La Rochefoucauld se plaignait d'être réduit à des sacrifices personnels qui dérangaient sa fortune. [...] Sur ce terrain, il était harcelé par les plaisanteries et les sarcasmes des feuilles libérales »².

L'importance des sommes à déboursier explique le recours très rapide à une autre source de financement, à savoir la fortune personnelle de Monsieur/Charles X ; celui-ci prélève des sommes sur le montant de la liste civile qui lui est attribuée annuellement dans le budget, et celles-ci atterrissent en fin de compte dans la Caisse d'amortissement des journaux, grâce à des versements discrets qui transitent par le ministère de la maison du roi ; ceci implique la complicité du chef de cet administration, soit jusqu'en juin 1824 le ministre Lauriston, qui donne effectivement son accord pour un tel montage³.

Enfin, l'intervention directe du ministre de l'Intérieur Corbière et de son secrétaire général Capelle dans ces opérations rendent très probable un complément de financement par les fonds secrets, budgétés chaque année en toute opacité. En raison du caractère initialement secret de ces amortissements et de l'importance des sommes en jeu, il n'est pas impossible que la préfecture de police ait été intéressée à ces transferts et montages douteux par son autorité de tutelle.

¹ Dans le volume VIII de ses *Mémoires*, Sosthène de la Rochefoucauld cite *in extenso* le rapport du secrétaire du comité gestionnaire de la caisse d'amortissement, un certain Jules Mareschal, qui relate par le menu les opérations quotidiennes de la caisse.

² Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 15, pp. 51-52.

³ Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 7, ch. 31, p. 492.

Une fois réunies les sommes nécessaires à l'acquisition d'une majorité d'actions du journal convoité, un ou deux hommes de paille étaient désignés pour servir de prête-nom et servir de propriétaire officiel desdites actions, et donc du journal en question. On connaît l'identité des prête-noms pour *la Quotidienne*, en raison de la médiatisation de l'affaire volontairement opérée par Michaud pour se défendre : il s'agit de Bonneau, inspecteur des prisons, et de Valdenay, secrétaire personnel de Monsieur ; ces prête-noms désignent alors un nouveau rédacteur en chef responsable, en l'espèce Henri Simon¹. De même, on sait que, pour *l'Oriflamme*, alias *le Régulateur*, c'est Abel Hugo, frère de Victor, qui a servi de prête-nom pour racheter cette revue d'extrême-droite à son précédent propriétaire, le grand éditeur royaliste Jean-Gabriel Dentu.

La pluralité des financements a pour conséquence de faire échapper la gestion politique des relations entre l'autorité royaliste et les rédactions des journaux amortis à l'influence exclusive de Sosthène de La Rochefoucauld, qui a dû la partager apparemment avec un député de droite, Josse-Beauvoir, fidèle de Villèle de la première heure depuis 1815².

L'efficacité de ces amortissements de journaux par le pouvoir politique apparaît en définitive bien douteuse, indépendamment même du fiasco de *la Quotidienne* et de l'arrêt induit par cette affaire dans les rachats de nouveaux titres. Charles Ledré commente avec justesse : « Les résultats des acquisitions furent assez médiocres. Qu'était "l'amortissement" (ou la mort) des *Tablettes universelles*, du *Pilote*, de *l'Oriflamme*, du *Drapeau blanc*, du *Journal de Paris*, à côté de *la Quotidienne* ou des *Débats* passés à la dissidence agressive après le renvoi de Chateaubriand ? »³.

Concernant le sort des journaux royalistes amortis, on peut faire la distinction entre les petites feuilles, vouées à une mort rapide après rachat, et les titres de plus grande envergure, que le pouvoir villèliste entendait faire subsister en modifiant totalement la ligne éditoriale à son avantage, quoique avec une certaine subtilité.

Dans le premier groupe figure *la Foudre*, qui cesse d'exister dès mai 1823, deux mois après son rachat. De même, *les Lettres champenoises* voient leur parution prolongée jusqu'en juin 1825, *l'Oriflamme* jusque fin juillet 1825, date où il est absorbé par *le Drapeau blanc*⁴.

Dans le second groupe, Duvergier de Hauranne rend compte d'une répartition se voulant astucieuse des différentes lignes éditoriales imparties à chaque journal, afin d'éviter la fuite

¹ Duvergier de Hauranne, *op. cit.*, pp. 595-596.

² Voir Duvergier de Hauranne, *op. cit.*, pp. 593-594.

³ Charles Ledré, *la Presse à l'assaut de la monarchie*, pp. 12-13.

⁴ Voir à ce sujet *le Journal des débats*, 7 août 1825.

des anciens abonnés : « *La Gazette [de France]* devait être franchement ministérielle. *Le Journal de Paris* devait conserver une couleur semi-libérale. Quant au *Drapeau blanc*, il avait paru nécessaire de lui laisser une certaine liberté d'allure et une nuance d'exagération. Autrement, dirait-on, il ne garderait pas sa clientèle. Le secrétaire du comité, M. Jules Mareschal¹, dans un rapport qu'il fit aux bailleurs de fonds de la Caisse, était à cet égard d'une parfaite franchise : "Nous irons presque jusqu'à penser, disait-il, que *le Drapeau blanc* pouvait parfois se permettre d'outrer la critique. On empêcherait ainsi l'opposition royaliste de chercher un autre organe" »².

Ces petites habiletés se sont révélées néanmoins très peu efficaces. Les anciens abonnés, moins sots que les séides de Villèle le croyaient sans doute, se dépêchent de se désabonner, au point que fin 1825, à en croire Viel-Castel, les journaux amortis ne comptent que 10.000 abonnés, pour plus de 40.000 aux journaux d'opposition restés libres³. La politique éditoriale en trompe-l'œil paraît d'ailleurs souvent difficile à mettre en œuvre. Au *Drapeau blanc*, le baron d'Eckstein, que l'on a nommé rédacteur en chef en remplacement de Martainville, finit par prendre trop au sérieux sa capacité de critique : oubliant qu'il est à la tête d'un journal vendu au pouvoir politique, il se permet début 1827 d'émettre une opinion acerbe contre le projet Peyronnet de loi sur la presse, précipitant la suppression pure et simple du quotidien par le gouvernement quelques jours plus tard, le 1^{er} février 1827. Duvergier de Hauranne commente ironiquement : « On se souvenait que, dans le contrat passé originiairement avec [*le Drapeau blanc*], il avait été convenu qu'il conserverait quelque apparence d'indépendance ; mais, du moment où l'apparence devenait réalité, le coup de la mort devait lui être donné »⁴.

En dépit des nombreux déboires éprouvés, Villèle est resté jusqu'au bout persuadé de l'intérêt de contrôler directement et en personne un grand titre de presse, au point d'acquérir début 1828 pour son propre compte *la Gazette de France*, déjà amortie plusieurs années auparavant par la Caisse idoine, puis fusionnée avec *l'Étoile*. À en croire *le Constitutionnel*, le prix de la cession de *la Gazette de France* à Villèle, particulièrement élevé, aurait été de 500.000 francs, offerts par Charles X grâce aux fonds secrets ; le journal racheté a démenti farouchement pour la forme, ce démenti pudique étant repris par les autres journaux

¹ Il s'agit du secrétaire du comité gestionnaire de la caisse d'amortissement, que l'on a déjà évoqué. En compulsant certains exemplaires du *Bulletin des Lois*, on a pu trouver que Jules Mareschal était juriste, exerçant en outre les fonctions de secrétaire général de la Caisse de survivance et d'accroissement avec remboursement de capitaux, sorte de société financière d'assurance-vie (Cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 12, 1^{er} semestre 1821, bulletin n°429, p. 52, arrêté du 1^{er} décembre 1820).

² Duvergier de Hauranne, *ibid.*

³ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 15, pp. 51-52.

⁴ Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 9, ch. 38, p. 148.

favorables à Villèle, y compris les journaux provinciaux comme *l'Écho du midi*¹.

Par cette acquisition personnelle, Villèle pensait pouvoir conserver une influence prépondérante sur la droite, et être rappelé ultérieurement aux affaires avec plus de facilité, grâce au dynamisme du rédacteur en chef Genoude, que Villèle a fait passer de la direction de *l'Étoile* à *la Gazette de France* lors de la fusion des deux titres. On a vu à la fin du chapitre 7 quelles furent les désillusions de Villèle à cet égard en 1829-1830, une fois Charles X décidé à appeler puis maintenir Polignac à la tête du gouvernement. Toutefois, il est juste de dire que, sous l'impulsion de Genoude, cette feuille est sortie de son marasme et a renoué avec le succès, au point de pouvoir rivaliser bientôt avec *la Quotidienne*. C'est, en quelque sorte, le seul succès enregistré parmi tous ces rachats occultes, même s'il dépassait en l'occurrence le strict cadre de « l'amortissement » pour le compte du gouvernement.

Globalement, depuis les pressions verbales sur les journalistes jusqu'à l'amortissement en passant par les procès de presse incessants et la censure intermittente, il apparaît que cette politique oppressive du pouvoir royaliste vis-à-vis de la presse de droite dissidente s'est révélée assez catastrophique : impuissante à faire taire les oppositions médiatiques internes - pour ne rien dire de l'opposition de gauche -, elle se révèle foncièrement contre-productive, exacerbant les haines mutuelles et finissant par affaiblir le gouvernement, à force d'échecs et de désaveux judiciaires puis parlementaires.

Avec cette intrusion continuelle et intempestive du pouvoir politique dans la sphère médiatique, on tient donc une des causes importantes de l'impopularité croissante du gouvernement, mais aussi l'une des raisons non négligeables de la fragilité des journaux. La presse royaliste, en dépit des capacités de résistance que l'on a soulignées, apparaît particulièrement touchée par ces manœuvres, car son lectorat a pu se sentir particulièrement désarçonné par ces âpres luttes politico-médiatiques au sein d'une même sensibilité idéologique droitiste et d'un même « parti royaliste ».

Mais, si cette pression politique externe s'est à coup sûr avérée néfaste pour la presse de droite, ne peut-on aussi mettre en avant d'autres éléments, relatifs à la composition des rédactions de presse royalistes, pour expliquer à la fois cette grande fragilité des journaux et revues penchant à droite, et les rapports tendus avec les hommes politiques du même bord ? Il convient pour ce faire de soumettre à une analyse sociologique les journalistes et collaborateurs de presse liés à la droite : la différence avec le milieu parlementaire et le milieu

¹ Cf. par exemple *l'Écho du Midi*, 26 janvier 1828, 8^e année, n°12, p. 2.

aulique du même bord apparaît forte.

2. Des origines sociales beaucoup plus hétéroclites qu'en milieu parlementaire

L'équipe de rédaction n'est pas toujours connue de manière exhaustive, surtout en province. Ainsi, les articles de *l'Écho du Midi* ne sont jamais signés, sauf, de manière rare, par un pseudonyme « E*** » que l'on n'a pu identifier¹. D'une manière générale, l'emploi de pseudonymes prenant la forme de fausses initiales est très fréquent dans le journalisme politique de l'époque, y compris à droite, au *Drapeau blanc*, à la *Quotidienne*, à la *Gazette de France*, et surtout au *Journal des débats*, qui en fait une règle de fonctionnement. Heureusement, certaines sources d'époque, souvenirs ou dictionnaires du monde de la presse, livrent le nom de la plupart des rédacteurs, et parfois, le pseudonyme derrière lequel chaque journaliste se dissimule plus ou moins².

En dépit de ces incertitudes, on a pu identifier 104 patrons de presse, journalistes rédacteurs, et collaborateurs plus épisodiques, qui travaillent pour des journaux et revues ayant partie liée à la droite sous la Restauration. Parmi ceux-ci, on compte une seule femme, M^{me} Bolly, critique littéraire à la *Gazette de France*, relativement en marge par conséquent des aspects politiques du quotidien où elle travaille. Cette prépondérance masculine écrasante, propre à l'époque, est donc presque aussi forte qu'en milieu parlementaire.

a- Des parlementaires-journalistes ?

Précisément, dans ce personnel médiatique lié à la droite, on compte 15 députés et pairs de France ayant siégé dans les Chambres sous la Restauration parallèlement à leur activité journalistique. Ce chiffre peut s'interpréter de deux manières. Avant tout, il signifie que sur les 862 parlementaires ayant appartenu à la droite sous la Restauration - 711 députés et 218 pairs de France (dont 67 députés devenus pairs) -, moins de 2% (1,7% exactement) appartiennent au monde de la presse ; la proportion, on en conviendra, est très faible. Certes, d'autre part, il signifie que 15% des « journalistes » de droite étudiés sont issus du milieu parlementaire ; mais il convient de ne pas se laisser abuser par cette proportion apparente.

¹ Par exemple, dans un éditorial du n°41 de *l'Écho du Midi*, Mercredi 3 octobre 1821, p. 4.

² La source la plus utile et la plus systématique pour le dévoilement des pseudonymes de journalistes est une brochure anonyme intitulée *Des journalistes et des journaux*, Paris, Chaumerot jeune, 1817, 61 p. ; elle est malheureusement écrite trop tôt pour évoquer la jeune génération, entrée au cours des années 1820. En revanche, il semble qu'il ne faille accorder aucun crédit aux indications rétrospectives fournies par Victor Hugo dans ses romans, par exemple dans *les Misérables* (1862), lorsque, évoquant, « l'année 1817 » (livre 3, chapitre 1), il écrit : « M. de Féletz signait A. ; M. Hoffmann [sic] signait Z » ; en effet, la brochure anonyme, contemporaine de l'année évoquée par Hugo, précise que le pseudonyme de Féletz est alors « A. » et celui de Hoffman « M. H. » (le même optera ultérieurement pour un autre pseudonyme, « E. », si l'on en croit Pierre Larousse).

Pour deux d'entre eux - Feuillant et Michaud -, le passage à la Chambre est météorique, borné aux quelques mois de session à la « Chambre introuvable » entre octobre 1815 et mai 1816 ; leur élection à l'été 1815 s'expliquait largement par leur notoriété préalable de patron de presse, à la tête du *Journal général de France* pour le premier, de la *Quotidienne* pour le second. L'on a affaire foncièrement ici à deux journalistes égarés quelques instants au Palais-Bourbon.

Pour les treize autres en revanche, la carrière parlementaire prime nettement sur une collaboration journalistique qui reste assez épisodique ; aucun n'est un journaliste professionnel. Ceci n'empêche certes pas chez tel ou tel un engagement ponctuellement intense : ainsi, Chateaubriand fait figure de rédacteur en chef au *Conservateur* de 1818 à 1820, sans compter ses articles au *Journal des Débats*, tandis que Benoist et Salaberry ont animé de 1828 à 1830 le *Conservateur de la Restauration*, en tentant vainement de ressusciter le succès de l'ancien *Conservateur* ; pour ces trois personnalités, l'intérêt pour la presse est intense, mais l'on n'a pas affaire pour autant à des journalistes au sens strict. *A fortiori*, pour Boisbertrand, Bonald, Castelbajac, Conny, Frénilly, d'Herbouville, La Luzerne, La Maisonfort ou Saint-Roman, il s'est agi de donner avec une certaine régularité¹ des articles à des journaux ou revues, au *Conservateur*, mais aussi à des quotidiens comme la *Gazette de France*, la *Quotidienne*, le *Drapeau blanc*, voire à d'autres feuilles plus confidentielles, comme l'*Oriflamme* ; dans ces cas toutefois, l'engagement médiatique s'est rapproché davantage du travail d'intellectuels essayistes comme Bergasse, Cottu ou Montlosier, que du véritable journalisme².

En définitive, même en prenant en compte les trois cas-limites signalés, il n'existe donc en toute rigueur aucun « journaliste-parlementaire » au sein de la droite royaliste sous la Restauration. Malgré les contributions d'une poignée de députés et pairs de France aux journaux et revues royalistes, journalistes et parlementaires se sont côtoyés, sans véritablement se mélanger ou se fondre.

¹ On a jugé nécessaire de limiter cette liste des collaborateurs de presse à ceux ayant écrit un minimum de sept à huit articles, ce qui a fait exclure par exemple un Villèle ou un Corbière, se contentant au mieux d'un ou deux articles donnés au *Conservateur* - leur faible succès en la matière les dissuadant de persévérer plus avant dans cette carrière d'écriture journalistique.

² Il faut noter du reste que les essayistes eux-mêmes ne dédaignent pas faire une incursion dans le domaine de la presse. C'est ainsi que Montlosier publie entre le 2 et le 13 octobre 1825 une série de quatre articles dans le *Drapeau blanc*, qui prépare et annonce le contenu de son fameux *Mémoire à consulter*, paru quatre mois après. Toutefois, cette collaboration journalistique s'est révélée nettement trop épisodique pour qu'on ait cru bon d'incorporer Montlosier dans le groupe des journalistes, ou même des collaborateurs de presse réguliers.

b- Une noblesse beaucoup plus rare qu'à la Chambre

C'est d'autant plus vrai si l'on examine l'origine sociale des 89 patrons de presse et journalistes liés à la droite qui ne sont pas parlementaires : parmi eux, on compte seulement 21 nobles prouvés (24%), dont seulement 12 nobles de naissance (13%). Or, on se rappelle qu'à la même époque, parmi les 711 députés de droite, on compte 74% de nobles et 60% de nobles de naissance ; le *ratio* entre nobles et roturiers est donc plus qu'inversé entre milieu parlementaire de droite et milieu journalistique du même bord.

Certains éléments atténuent sans doute cette différence sociologique.

En premier lieu, on trouve aussi - en petit nombre - parmi les journalistes de droite écrivant sous la Restauration des membres de vieilles familles nobiliaires, avec une grande hétérogénéité tenant à l'ancienneté nobiliaire familiale, ainsi qu'on l'avait déjà observé dans le milieu parlementaire. Ainsi, parmi les journalistes royalistes « purs », certains ont hérité d'un anoblissement familial récent, tel Lamennais, dont le père a été anobli en 1788, ou encore Delandine et Royou, ayant vu l'un et l'autre leur père anobli en 1815. Pour les membres de familles plus anciennement distinguées, les anoblis du XVII^e siècle, comme d'Eckstein du *Drapeau blanc* (1627), ou du début du XVIII^e siècle comme Sevelinges de *l'Étoile* (1720) ou Cazalès du deuxième *Correspondant* (1737), voisinent avec les nobles d'extraction. Ces derniers forment au demeurant un groupe lui-même très divers : les nobles d'extraction « simple », tels Rochefort de *l'Aristarque français* (dont la filiation suivie nobiliaire remonte à 1510), Colnet du Ravel de *la Gazette de France* (1520), Coriolis d'Espinouse du *Conservateur* (1554), ou encore Féletz du *Journal des Débats* et des *Lettres Champenoises* (1555), travaillent aux côtés de nobles d'extraction « ancienne », comme Carné du deuxième *Correspondant* (1423) ou Jouffroy d'Abbans du *Drapeau blanc* (1444) ; on trouve même un ou deux journalistes nobles d'extraction « chevaleresque », comme Henri de Bonald (1397) - fils de Louis -, qui travaille au *Drapeau blanc* puis à *la Quotidienne*, ou encore O'Mahony, pilier du *Conservateur* puis des *Lettres champenoises*, issu d'une famille irlandaise d'antique chevalerie qui remonte à l'an 960 et a été reconnue comme de noblesse française en 1788, à la veille de la Révolution.

En second lieu, le milieu nobiliaire traditionnel, tel qu'il est représenté abondamment au sein de la droite parlementaire, fait l'objet d'une fascination certaine chez maints journalistes royalistes qui n'y appartiennent pas. On en veut pour preuve les noms à particule, et même les faux titres nobiliaires de plusieurs hommes de presse de droite parfaitement roturiers : ainsi en va-t-il du « baron » de Brian, rédacteur en chef de *l'Aristarque français*, du « chevalier » de Fontvielle, à l'initiative du *Parachute monarchique* et du *Mercure royal*, dont la famille était

coutumière depuis plus de deux siècles de condamnations pour usurpations de noblesse, du « baron » Balisson de Rougemont, qui travaille à *l'Aristarque* et à *la Gazette de France*, ou encore du « comte » Bins de Saint-Victor¹, ayant travaillé au *Défenseur* et au *Drapeau blanc*. Ce processus d'agrégation nobiliaire au *bluff*, assez marginal en milieu parlementaire², est ainsi nettement plus répandu en milieu médiatique. De manière plus régulière, certains journalistes, à force de fidélité au pouvoir, ont bénéficié d'un anoblissement officiel en leur nom propre : Trouvé a été fait baron dès 1810 en raison de sa fidélité du moment à Napoléon - à l'instar de maints parlementaires royalistes et même « ultras », ainsi qu'on l'a vu dans les chapitres précédents - ; sous la Restauration, en récompense d'une fidélité à la droite royaliste, Genoude et Lacretelle ont été anoblis en 1822, Alissan de Chazet et Abel Rémusat l'ont été au printemps 1830³, tandis que Sevelinges était, selon l'expression consacrée, « maintenu » dans sa noblesse à l'été 1827.

En dépit de cette puissance d'attraction du milieu nobiliaire sur les journalistes liés à la droite, les faibles proportions de nobles réels montrent bien qu'entre droite parlementaire et droite médiatique, l'on a bel et bien à faire à deux univers dissemblables, avec des intérêts non identiques. La plupart des journalistes royalistes sont en effet issus des différentes strates de la bourgeoisie, voire parfois des couches inférieures.

c- Des journalistes « bourgeois » issus de milieux très hétéroclites

En se plaçant d'abord à l'échelon des patrons de presse, l'origine familiale est fréquemment bourgeoise, mais ascendante ou déclinante selon les cas. On constate ainsi que les deux frères Bertin, directeurs du *Journal des Débats*, sont issus d'une bourgeoisie en voie de nette ascension au cours du XVIII^e siècle : si leurs deux grands-pères étaient modestement marchand et maître de poste, leur père, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, a fini comme écuyer intime du duc de Choiseul. À l'inverse, la famille de Joseph Michaud, directeur de *la Quotidienne*, est sur le déclin durant le siècle qui précède la Restauration : son père, qui a servi initialement comme officier pour le roi du Piémont, avec la prétention de s'agréger à la noblesse, a été obligé de s'enfuir en France à la suite d'un fait divers sordide, et a fini son existence comme simple notaire, tandis que le jeune Joseph Michaud était contraint

¹ Sur le caractère non nobiliaire de cette famille de négociants enrichis à Saint-Domingue, voir Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables*, vol. 4, p. 297, notice « Binsse [sic] de Saint-Victor ».

² On renvoie pour les un ou deux contre-exemples aux explications détaillées données au chapitre 4.

³ Lourdoueix a peut-être été anobli et fait baron vers 1825 ; on n'a pu retrouver trace de cette promotion dans l'ouvrage de Révérend sur les anoblis de la Restauration, *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration, 1814-1830*, Paris, H. Champion, 1901-1906, 6 vol.

de débiter dans sa vie d'adulte par un emploi laborieux de commis de librairie à Lyon¹.

À l'échelon des simples journalistes, l'origine est souvent plus hétéroclite encore.

La vieille bourgeoisie provinciale est représentée. Par exemple, un Joseph Berchoux, pilier de *la Quotidienne*, descend d'une ancienne famille bourgeoise du Forez. De même, Jérôme Delandine de Saint-Esprit, rédacteur au *Conservateur*, est issu d'une famille de la vieille bourgeoisie lyonnaise de robe, et a pour père un Constituant de 1789, devenu ensuite conservateur de la bibliothèque municipale de Lyon. Quelques degrés en dessous, Abel Rémusat, principal rédacteur de *l'Universel* en 1829-1830, est fils d'un chirurgien provençal affecté à la prévôté de l'hôtel du roi à Grasse. La riche bourgeoisie parisienne n'est pas absente non plus : ainsi, René Alissan de Chazet, rédacteur à *la Quotidienne* puis au *Drapeau blanc*, est issu d'un milieu extrêmement aisé de receveurs des finances parisiens.

En revanche, Véron, qui fait ses débuts à *la Quotidienne*, est beaucoup plus modestement le fils d'un papetier parisien, tandis que Saint-Martin, qui assiste Abel Rémusat à *l'Universel*, est le fils d'un tailleur lui aussi parisien ; Charles Brifaut, l'un des principaux rédacteurs de *la Gazette de France*, est le fils d'un artisan bourguignon. Ne parlons pas de Trouvé, éditeur du *Conservateur* puis de *l'Aristarque français*, qui est fils d'un simple ouvrier menuisier ayant fini à son compte comme aubergiste dans une petite ville d'Anjou.

Cette forte hétérogénéité sociale, qui place les journalistes royalistes souvent à mille lieues de l'excellence nobiliaire, est donc beaucoup plus considérable encore que celle, déjà grande, qui avait été constatée à droite au sein des Chambres.

La jeunesse de nombreux journalistes est un élément qui s'ajoute à l'origine sociale plus modeste pour accroître encore le décalage par rapport au milieu parlementaire. Même si l'on a montré au chapitre 4 qu'il fallait nettement relativiser la « gérontocratie » du pouvoir royaliste sous la Restauration, il n'en reste pas moins qu'aucun député n'a moins de quarante ans, à compter de la modification législative de 1816. Or, la situation observée au sein de la presse royaliste est bien différente : celle-ci mêle en effet les rédacteurs chevronnés ayant fait leurs premières armes sous la Révolution ou l'Empire, et les jeunes journalistes, à l'aube d'une carrière parfois longue et brillante.

Les grands patrons de la presse royaliste de l'époque se sont montrés attentifs à repérer les talents en herbe, dévoilés par des structures comme la Société royale des Bonnes Lettres,

¹ Il a été malheureusement impossible de trouver le milieu social d'origine des parents de Martainville, directeur emblématique du *Drapeau blanc*. Son acte de décès du 28 août 1830 (Archives municipales de Neuilly-sur-Seine, cote 3^E/5, n°140) ne mentionne rien à ce sujet, et sa naissance hors de France, à Cadix, n'a pas permis de retrouver l'acte de baptême correspondant.

ou par de petites feuilles expérimentales dans lesquelles ils faisaient leurs premiers essais : c'est ainsi, pour prendre un exemple, que Félix de Conny, débutant comme jeune plumitif à *l'Ultra*, voit très rapidement s'ouvrir à lui les colonnes du *Conservateur*, puis de *la Quotidienne*, alors qu'il est encore trentenaire.

Cet emploi des jeunes dans la presse royaliste dépasse le cadre du recrutement individuel, pour aboutir à une large politique de recrutement. À *la Quotidienne* précisément, le directeur Michaud a décidé en 1822 de procéder à un rajeunissement massif de l'équipe rédactionnelle, salué par Sainte-Beuve qui évoque dans ses *Causeries du Lundi* "la Jeune Quotidienne"¹ : les nouveaux embauchés, rapidement promus en piliers centraux de la ligne éditoriale, sont Malitourne, Bazin de Raucon, Louis Audibert, Émile Morice, tous quatre âgés de 25 ans en 1822, sans oublier Louis Véron (24 ans), et le chartiste Capefigue (21 ans). Ce spectaculaire rajeunissement a lieu deux ans avant la fondation du *Globe*, vitrine intellectuelle de la fameuse « Jeune France » libérale : à *la Quotidienne*, on n'a donc pas attendu la gauche pour donner concrètement toute leur place aux jeunes. D'autant que cet appel aux jeunes journalistes n'est pas une tocade sans lendemain, mais une véritable politique de recrutement, réitérée en 1828 : cette année-là, les nouvelles recrues de *la Quotidienne* sont notamment Jules Janin, alors âgé de 24 ans, et Poujoulat, âgé de tout juste vingt ans. On observe une politique semblable au sein du principal quotidien royaliste, *le Journal des débats*, même s'il est vrai qu'ici, le rajeunissement de l'équipe s'est accompagné au cours des années 1820 d'une dérive de la ligne éditoriale vers des horizons de plus en plus éloignés de la droite.

Les jeunes rédacteurs royalistes parviennent même à s'intégrer au niveau supérieur de la direction des journaux. C'est ainsi que Laurentie, entré à *la Quotidienne* en 1818, à l'âge de vingt-cinq ans, est devenu moins de dix ans plus tard le principal collaborateur et l'adjoint de Michaud, chargé *de facto* début 1830 de la direction du quotidien royaliste lors du voyage de son patron en Orient, en attendant de devenir bientôt le directeur en titre. Au *Drapeau blanc*, le départ de Martainville en 1823 conduit à appeler à la direction du journal Lamennais, alors âgé de 41 ans, puis, une fois celui-ci évincé au bout de quelques mois, le baron d'Eckstein, âgé quant à lui de 33 ans. Et lorsque le chef du gouvernement Villèle, au moment de son départ en 1827, décide d'acquérir *la Gazette de France* pour son compte personnel, il place à sa tête Genoude, âgé de 35 ans, afin d'impulser un nouveau souffle au quotidien le plus traditionnel de la droite royaliste.

Si cette jeunesse participe à l'évidence au dynamisme créateur de la presse de droite sous

¹ Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, 3^e éd. augmentée, Paris, Garnier, 1857-1862, vol. VII, p. 27.

la Restauration, elle favorise aussi inmanquablement les coups d'éclat et les velléités d'indépendance, peu propices à la consolidation de l'unité partisane sur le terrain médiatique.

d- Le lycée d'élite, relatif élément fédérateur de certains journalistes politiques

On constate néanmoins certains éléments récurrents, propres à rapprocher mutuellement une partie de ces journalistes royalistes d'horizon divers. Un des plus importants consiste dans les études de jeunesse réalisées dans un collège ou lycée prestigieux, souvent parisien. Si l'on avait trouvé trace de tels parcours studieux, on s'en souvient, chez les députés de droite, la proportion est ici singulièrement plus forte, et cet élitisme moderne, davantage lié ici à l'excellence scolaire qu'à l'héritage aristocratique, est susceptible d'engendrer certaines solidarités internes entre condisciples d'un même établissement. Ainsi, Béquet et Duviquet du *Journal des Débats*, sont tous deux anciens de Louis-le-Grand, Trouvé vient du collège d'Harcourt (devenu collège Saint-Louis en 1820), Alfred Nettement de *l'Universel* est passé par Henri-IV ; le collège Sainte-Barbe est encore mieux représenté, avec les frères Bertin, Dussault, ou encore Féletz, travaillant tous au *Journal des Débats*, et liés par des liens d'amitié dus en partie à cette histoire commune. À l'inverse, les grands collèges extra-parisiens, plus emblématiques de l'Ancien régime scolaire, sont nettement moins fréquentés, de manière significative, par les journalistes royalistes ; on relève juste la présence de Chazet à Juilly, ou celle de Saint-Victor à la Flèche. Les parlementaires de la droite, on se le rappelle, investissaient beaucoup plus massivement ces dernières structures, typiques de l'élitisme traditionnel.

e- Une fidélité partisane envers la droite extrêmement diverse selon les journalistes

La cohérence des engagements successifs des journalistes se ressent de cette distance souvent très forte avec la pure tradition aristocratique, que ce soit dans l'origine familiale ou dans la formation de jeunesse. Certes, l'étude antérieure du milieu parlementaire de la droite a souligné à l'envi que l'époque même de ce XIX^e siècle commençant est bien peu propice aux positionnements linéaires, et que, chez les soi-disant royalistes « purs » de tribune, on observe aussi maintes inflexions plus ou moins sensibles, avant, pendant comme après la Restauration. Mais, une fois encore, le milieu médiatique grossit terriblement ces fluctuations conjoncturelles.

C'en est au point qu'il devient urgent, à ce stade de l'analyse, de créer une distinction lexicologique fondamentale entre le vrai journaliste « de droite », en raison de convictions (ultra)-royalistes aussi viscérales qu'invariables, et le journaliste simplement « lié à la droite »

de manière relativement conjoncturelle, le plus souvent en raison de l'organe de presse dans lequel il travaille à une certaine époque, quand ce n'est pas pour des motifs encore plus bassement carriéristes, ou aussi parce que d'autres motivations essentielles plus déterminantes à leurs yeux que l'attachement politique conditionnent les positionnements quotidiens.

Dans le premier groupe, celui des journalistes « de droite » authentiques, il convient de faire figurer notamment Michaud, et derrière lui O'Mahony, Féletz, Laurentie, Jouffroy d'Abbans, Delandine, Saint-Prosper, le fils de Bonald (Henri), Saint-Marcellin - fils adultérin de Fontanes -, Robert, Brisset, Conny, Fontvielle, Royou ou encore Chazet¹.

La plupart des autres, nettement majoritaires, doivent figurer dans le second groupe, plus large et flou, des journalistes simplement « liés à la droite ».

C'est le cas bien sûr de l'équipe modérée du *Journal des Débats*, prête à suivre Chateaubriand dans une dissidence s'apparentant de plus en plus à une « défection » pure et simple, jusqu'à incorporer en son sein d'anciens « rouges » repentis, comme Duviquet, ou d'authentiques libéraux assumés, comme Salvandy, journaliste qui ne se trouve d'ailleurs pas inclus de ce fait dans notre champ d'étude prosopographique.

Mais cette seconde classification (journalistes « liés à la droite ») relativisant l'affiliation droitiste est aussi éminemment appropriée pour tous les hommes de plume qui placent la question religieuse avant la question politique, qu'ils soient gallicans ou ultramontains, cléricaux ou hostiles à l'influence congréganiste : de Picot, bouillant rédacteur de *l'Ami de la religion et du roi*, jusqu'à Lamennais et ses nombreux émules - du baron d'Eckstein à Carné ou Cazalès -, sans parler de Montlosier, il y a là toute une myriade de journalistes et publicistes ennemis les uns des autres, cherchant à instrumentaliser la droite au service de leur combat spécifique, et n'hésitant pas à rompre bruyamment avec cette dernière dès que celle-ci ne se rallie pas avec assez de célérité à leurs thèses ecclésiologiques.

On doit inclure enfin tous les ambitieux carriéristes et dénués de scrupules, jeunes ou vieux - particulièrement nombreux dans les sphères médiatiques à toutes époques -, qui se sont rapprochés de la droite au moment où celle-ci a paru susceptible de leur assurer un avenir, sans aucun souci de fidélité exclusive : Fiévée est naturellement le cas d'école par excellence, ancien préfet de Napoléon devenu coqueluche médiatique des ultras en 1815, avant de finir au *Constitutionnel* et même au *Temps* ; mais derrière lui, combien de Bénaben, de Capefigue, de Duviquet, de Véron et même de Malitourne, ralliés plus ou moins sincères et durables au royalisme droitier, en fonction de leurs intérêts souvent sonnants et trébuchants.

¹ Même si ce dernier avait abondamment loué l'Empereur en son temps, l'opportunisme se situait dans son cas dans ce bonapartisme de circonstance, non dans un royalisme déjà éprouvé sous le Directoire.

Ajoutons aussi que la grande fragilité des titres de presse, forçant les journalistes à changer souvent d'emploi ou à les cumuler, s'ajoute aux précédents facteurs pour faciliter encore les inflexions et même parfois les inversions dans les positionnements successifs. L'organisation structurelle, la pression politique et les facteurs sociologiques s'additionnent donc pour expliquer ces variations dans les affichages partisans des journalistes « royalistes » ou prétendus tels. Une telle instabilité entraîne une fragmentation du système de solidarité interne de la presse liée à la droite, et débouche dans les années 1820 sur de vifs règlements de compte par articles de presse interposés.

3. Des relations mutuelles entre connivences flatteuses et exécration publiques

a- Un système général de connivences réciproques entre journaux royalistes

Le mode d'écriture des journaux de l'époque, toutes sensibilités confondues, incite les rédacteurs à pratiquer l'hommage plus ou moins appuyé aux confrères des journaux de même obédience, et à tisser ainsi un jeu de solidarités et de connivences mutuelles, qui paraît estomper à première lecture la personnalité et l'identité de chaque organe de presse.

En effet, les journaux, se distinguant à cet égard des revues, contiennent en leur sein très peu d'articles à proprement parler : un ou deux éditoriaux tout au plus et le compte rendu des séances des Chambres, rédigé de manière très sèche, voisinent avec une multitude de brèves dépêches de moins de dix lignes, divisées en « nouvelles de l'étranger » (commençant souvent par la Grande-Bretagne) et « nouvelles de la France ». Or, cet ensemble de courtes « nouvelles » consiste pour une petite partie seulement en informations émanant effectivement du journal lui-même, de manière plus ou moins exclusive ; pour l'essentiel au contraire, il s'agit d'une immense revue de presse ; en l'absence d'agences de presse nationales centralisées, celle-ci fait la part belle à la presse locale administrative pour les informations factuelles, et aussi à la presse d'opinion provinciale ou nationale pour les faits plus directement politiques. Cette composition majoritaire des journaux par emprunts aux confrères allonge le délai entre l'événement rapporté, surtout s'il a lieu en province, et son compte rendu dans la plupart des journaux - rendant un peu factice le terme de « nouvelle ». Surtout, il incite fréquemment le journal « emprunteur » à un commentaire, qui porte non seulement sur le fait lui-même et sa véracité plus ou moins certaine, mais sur la manière dont il a été rapporté à l'origine par le journal auquel est emprunté l'information. Selon que l'emprunt commenté est fait sur un ton louangeur ou au contraire critique et sarcastique, on voit se tisser un réseau d'amitiés et d'inimitiés entre journaux, qui, la plupart du temps, coïncide assez logiquement avec les choix idéologiques des différents organes de presse.

Certains journaux de droite, réputés « ultras » dans les années 1810, puis « royalistes » à partir du début des années 1820 avec l'élargissement de la mouvance droitière, se font donc réciproquement des éloges, et l'on observe ainsi un jeu de félicitations mutuelles, qui tourne facilement à la complaisance.

Sans se livrer ici à un jeu de citations qui se révélerait vite fastidieux et dénué d'intérêt, on doit noter que cette alliance entre les journalistes royalistes s'élargit plus d'une fois dans son objet, l'éloge d'un article occasionnant l'approbation d'une ligne éditoriale générale, et même la défense du journal « ami » en butte aux ennuis judiciaires : c'est ainsi que, peu après le fameux procès de *la Quotidienne* en juin 1824, *l'Ami de la Religion* rappelle le soutien qu'il a apporté à Joseph Michaud et son équipe rédactionnelle¹.

Ces solidarités affichées entre tel et tel journal de manière quasi-quotidienne créent logiquement des liens personnels et organiques, qui facilitent la réalisation d'aventures communes, comme par exemple la collaboration à une même revue pour des rédacteurs travaillant par ailleurs dans des journaux différents. Par exemple, le bimensuel *les Lettres champenoises* associe trois journalistes de *la Quotidienne*, Mély-Janin, qui en est le premier rédacteur en chef, Michaud et Laurentie, à des journalistes royalistes venus d'autres horizons comme Féletz du *Journal des Débats* - qui succède à Mély-Janin comme rédacteur en chef -, O'Mahony, issu du *Conservateur*, travaillant parallèlement au *Drapeau blanc*, et Saint-Prosper, venu quant à lui de la *Bibliothèque royaliste* et du *Défenseur*². On le voit, l'amitié bien entretenue par « nouvelles » interposées est donc un bon moyen pour le journaliste de s'assurer sans difficulté des compléments de revenus, à une époque où, manifestement, aucune règle d'exclusivité stricte ne lie un journaliste à son employeur principal. C'est aussi une façon avisée de préparer l'avenir, en anticipant une perte de son emploi principal, liée à une réorganisation de l'équipe rédactionnelle, à un « amortissement » intempestif par le gouvernement, voire à la disparition pure et simple du journal, toutes hypothèses rendues éminemment probables sous la Restauration par la précarité générale de la presse analysée en début de chapitre.

Il faut souligner que la presse provinciale royaliste, bien qu'encore embryonnaire, s'implique en partie dans ce jeu d'éloges réciproques. Ainsi, dans son numéro du 9 juillet 1821, *l'Écho du Midi* fait l'éloge de son homologue *la Foudre*, journal d'extrême-droite parisien également pluri-hebdomadaire : « *La Foudre*, journal de la littérature, des spectacles et

¹ *L'Ami de la religion et du roi*, n°1042, 3 août 1824, p. 385.

² Dans les années 1820, Saint-Prosper multiplie en outre les participations au *Drapeau blanc*, à *la Quotidienne*, et à *la Gazette de France*.

des arts, est à son onzième numéro. Ce journal est à la fois instructif, piquant et amusant. Il doit faire le désespoir des journaux et autres écrits anti-monarchiques ; car il leur livre une guerre à outrance, et répand sur eux le ridicule avec esprit, grâce et malice. On peut dire qu'il est le véritable antidote du poison que distillent chaque jour les successeurs du *Nain jaune*, de *la Minerve*, des *Lettres normandes*¹ ». En retour, cette presse provinciale royaliste est félicitée pour ses prises de positions politiques par ses homologues parisiens de la presse nationale. C'est ainsi que, le 22 juillet 1826, *l'Ami de la Religion et du Roi* se livre à un vibrant éloge de *la Gazette universelle de Lyon* : « Cette *Gazette* ne sert aucune coterie ; elle n'est ni aux ordres du ministère, ni vouée à une opposition hostile. Les rédacteurs sont des hommes indépendans par leurs principes et par leur position. Ils n'ont en vue que le bien de la religion et de la société »². Le 11 décembre 1827, amplifiant encore son éloge dithyrambique, *l'Éclair*, au sous-titre explicite (« écrit périodique consacré à la défense de la religion catholique, de la philosophie orthodoxe et rationnelle, de la politique chrétienne, de la littérature classique, et à la manifestation des doctrines et des manœuvres occultes du libéralisme et de la franc-maçonnerie ») juge tout bonnement que *la Gazette universelle de Lyon* est « le meilleur journal politique de France »³.

Mais à rebours de ce jeu de congratulations mutuelles répétitives, on observe aussi une multitude de piques assassines que se prodiguent entre eux certains journaux royalistes qui défendent leur point de vue avec une véritable hargne, et acceptent ainsi de donner un puissant écho aux polémiques internes de la droite parlementaire.

b- Le jeu de massacre médiatique comme reproduction dans la presse des affrontements parlementaires

En mettant à part pour l'instant les journaux cléricaux, dont le comportement se révèle assez spécifique, il est clair que les journaux royalistes n'ont pas eu l'initiative de cette guerre des mots. La paternité de cette dernière revient bel et bien aux différentes fractions parlementaires, dont les journaux, en situation de précarité financière et juridique, ont accepté avec zèle ou simple docilité de se faire les porte-voix plus ou moins piquants et talentueux, plus ou moins sincères aussi. Sans nier l'autonomie relative des rédacteurs, et l'importance de leur personnalité et de leur style respectifs, il apparaît à l'examen que la presse royaliste a bien davantage joué le rôle de reflet, de miroir, d'écho, ou même de caisse de résonance aux dissensions politiques, que celui d'un moteur - a fortiori d'un « premier moteur », pour utiliser

¹ Il s'agit de trois journaux libéraux pamphlétaires parmi les plus connus, tous à parution irrégulière pour échapper au moins un temps à la censure.

² *L'Ami de la Religion et du Roi*, n°1247, 22 juillet 1826, pp. 329-330.

³ *L'Éclair*, n°24 (nouvelle numérotation), 11 décembre 1827, p. 354.

une thématique aristotélicienne - qui aurait donné l'impulsion à ces déchirements en étant à leur origine.

Ainsi, c'est bien la rupture, demi-secrète avant d'être publique, des hommes politiques « exagérés » par rapport à Villèle et ses amis qui entraîne en 1819 la dissidence précoce d'une presse d'extrême-droite dominée par *le Drapeau blanc* et composée aussi de parutions éphémères comme *l'Ultra*, *la Foudre*, etc. C'est bien le vote de la censure, grâce aux voix de Villèle et de ses amis, qui entraîne en mars 1820 l'arrêt immédiat du *Conservateur*, seul organe de presse tâchant encore coûte que coûte de conserver l'unité éditoriale de la droite en conciliant des points de vue de plus en plus antagonistes. C'est bien ensuite l'intransigeance villèliste à faire une place durable ou quelconque à des rivaux plus à droite que lui et populaires dans la « pointe » de la mouvance royaliste - on pense à Montmorency, Bellune, et surtout à La Bourdonnaye -, qui aboutit aux critiques de plus en plus acerbes de *la Quotidienne* à partir de 1822, puis à la recréation de *l'Aristarque français* par La Bourdonnaye lui-même en 1824. Enfin, comme chacun sait, c'est l'éviction de Chateaubriand hors du gouvernement le 6 juin 1824 qui entraîne le passage du *Journal des Débats* à une franche opposition anti-villèliste, une fois que Bertin, le rédacteur en chef, eut vainement tenté une ultime médiation entre les deux rivaux politiques.

Les journaux « amortis » ayant la charge de porter la réplique et de défendre le gouvernement et la ligne villèliste, il en résulte dans les années 1820 une guerre quotidienne interne à la droite entre journaux ministériels et journaux dissidents. Le rituel de la revue de presse, qui constitue comme on l'a dit une part très importante d'un numéro de journal, vire alors en bonne partie au règlement de compte journalier interne à la droite, les félicitations mutuelles n'étant plus dévolues désormais qu'aux organes de presse positionnés en faveur de la même fraction parlementaire. Certains journaux créent d'ailleurs des rubriques spécialement consacrées à la mise en cause de la probité du confrère, qui appartient pourtant à une commune mouvance droitnière : à cet égard, l'évolution constatée en quelques années est spectaculaire. Ainsi, en 1821, *la Foudre*, pourtant feuille d'extrême-droite, consacre l'essentiel de sa rubrique « Éclats » à attaquer la presse de gauche, notamment *le Constitutionnel*, *le Miroir*, *le Journal de Paris*, ou, selon ses propres termes, *le Courrier* « dit » français ; les polémiques contre la presse royaliste sont beaucoup moins fréquentes¹. En revanche, cinq ans plus tard, en 1826-1827, le principal organe villèliste, *l'Étoile*, consacre une bonne moitié de la partie critique de sa revue de presse, plaisamment intitulée

¹ Voir les différents numéros de *la Foudre*, vol. n°3, octobre-décembre 1821.

« Mensonges de la journée », à batailler contre la presse royaliste dissidente (*la Quotidienne*, *l'Aristarque*, *le Journal des débats*), attaquée au même titre et avec la même énergie que la presse de gauche (*le Constitutionnel*, *le Pilote*, *le Globe*, etc.)¹.

De même qu'elle était associée à la chaîne des solidarités ostensibles, de même la presse provinciale se voit entraînée à son tour dans la fragmentation progressive de cette unité éditoriale, et dans les rivalités internes à la droite dont la presse se fait le miroir.

Ainsi, un journal provincial et relativement modéré comme *l'Écho du Midi* n'y échappe pas, tout en procédant souvent par citations d'autres journaux pour évoquer ces polémiques. La reprise d'extraits d'articles mordants sous forme de simples citations suffit alors à faire prendre connaissance à l'abonné des dissensions médiatiques parisiennes, tout en orientant son jugement dans un certain sens : ainsi, ayant embrassé le parti de Villèle et de ses amis, le journal toulousain, à l'issue des élections perdues de novembre 1827, cite un certain *Journal de Francfort* pour polémiquer avec *la Quotidienne*, ou encore *l'Ami de la religion* pour régler ses comptes avec *le Journal des débats*. L'extrait retenu par le rédacteur provincial est à chaque fois le plus piquant et le plus ironique possible, comme le montrent ces quelques lignes, empruntées par *l'Écho du midi* à *l'Ami de la religion* : « Le *Journal des débats* fait tous les jours amende honorable pour les principes [royalistes] qu'il a longtemps professés. [...] Il recommandait dernièrement M. Bavoux pour les prochaines élections à Paris, comme il avait précédemment recommandé M. de Schonen, M. Bignon, M. Dupont de l'Eure, etc.². C'est ainsi que *le Journal des débats* travaille à consolider la monarchie et à déjouer les complots de ceux qui veulent la renverser. Le même esprit l'anime sans doute, quand il annonce avec éloge les chansons de Béranger. [...] Un journal qui donne de telles garanties de ses sentimens doit se concilier de plus en plus l'estime et la confiance des royalistes et des chrétiens »³.

Parfois, le journal toulousain se montre plus audacieux, en se lançant lui-même directement dans la polémique, sans se retrancher derrière les citations d'un journal « ami » ; ainsi, deux jours après l'extrait précédemment cité, *l'Écho du Midi* polémique-t-il en ces termes avec le quotidien parisien de Michaud, qui a participé à l'hallali contre Villèle : « *La Quotidienne* se plaint de ce que l'ancien ministère [de Villèle] a dépopularisé le royalisme, et elle continue à attaquer par tous les moyens que peut lui fournir la plus insigne mauvaise foi et la plus noire calomnie, les actes de la seule administration qu'ait produite le parti royaliste. [...] Si elle voulait être juste et vraie, si elle voulait être royaliste, elle s'étonnerait du succès d'une administration qui a pu élever le crédit du pays au point où il est parvenu, diminuer les impôts de 25 millions, inscrire au

¹ Voir par exemple les numéros successifs de *l'Étoile* de janvier à mars 1827, à une période où la lutte médiatique entre royalistes est particulièrement âpre.

² On aura reconnu les députés de l'extrême-gauche parmi les plus en vue dans cette liste.

³ Extrait de *l'Ami de la Religion et du Roi*, cité par *l'Écho du Midi*, 8^e année, n°11, jeudi 24 janvier 1828, p. 2.

profit des victimes de la révolution 30 millions de rente, supporter la guerre d'Espagne, les acquisitions et améliorations faites de toutes parts au profit de l'État [...] »¹.

De manière plus intéressante en la matière, il faut constater que la presse cléricale ne se tient nullement à l'écart des polémiques politiques, dès lors que celles-ci concernent au moins en partie la sphère religieuse. Au contraire, elle apporte une véhémence et un sectarisme à la lutte qui la distingue bien souvent, et surclasse les polémiques habituelles des journaux strictement politiques. C'est ainsi que, le 7 juin 1826, à l'occasion du vote du budget des Affaires ecclésiastiques, *l'Ami de la Religion et du Roi* vitupère un « article plein d'arrogance et de fiel » publié le 28 mai précédent par *le Journal des débats* contre un discours du ministre Frayssinous ; et l'éditorialiste cléricale, sur sa lancée, de dénoncer pêle-mêle le « charlatanisme », la « morgue », la « complaisance » et « l'emphase » dont ferait preuve le quotidien des frères Bertin².

De manière très significative, on constate en outre que l'esprit de solidarité qui anime les différents journaux cléricaux est encore bien moindre que celui que l'on constate dans les journaux politiques classiques de la droite. Bien au-delà de la lutte religieuse menée contre les tièdes et les incroyants, ou des conflits très durs opposant les gallicans aux ultramontains, on relève dans cette presse-ci un morcellement médiatique inexplicable autrement que par l'individualisme, le quant-à-soi, le sectarisme et un manque de charité bien peu évangélique.

À titre d'exemple, on citera ici un extrait d'article de *l'Éclair*, rédigé le premier jour de l'année 1828, et se livrant, en guise de « souhaits pour l'an 1828 », à un tour d'horizon assassin de la presse de l'époque ; après un seul éloge destiné à *la Gazette universelle de Lyon*, on observe que le journaliste de *l'Éclair* critique vertement tous les autres titres, en commençant par ses concurrents de la mouvance cléricale, et en enchaînant ensuite sur les journaux politiques classiques, avec une gradation progressive dans la violence des attaques : « Nous souhaitons au plus estimable de nos journaux politiques, à *la Gazette universelle de Lyon*, de redoubler de zèle et d'énergie, de combattre avec persévérance les sociétés secrètes³ et de ne pas oublier le protestantisme ; à *l'Ami de la religion*, d'être plus poli envers *l'Éclair* et de savoir réparer ses erreurs injurieuses, quand on a la bonté de les lui faire voir ; aux *Tablettes du clergé*, d'être moins taciturnes sur les extravagances et sur l'audace des sectes ennemies de l'Église ; au *Mémorial catholique*, de cacher son goût pour la liberté de la presse ; à *la Gazette de France*, d'avoir des

¹ *L'Écho du Midi*, 8^e année, n°12, samedi 26 janvier 1828, p. 2.

² *L'Ami de la Religion et du Roi*, n°1234, 7 juin 1826, p. 123.

³ Il s'agit ici bien sûr de la franc-maçonnerie et des associations libérales, et pas, naturellement, des sociétés congréganistes occultes ni des Chevaliers de la Foi (organisation dissoute dès la fin 1826).

feuilletons moins scandaleux sur l'ignoble métier des comédiens ; enfin à *la Quotidienne*, de ne pas tendre si complaisamment la main au *Constitutionnel*. [...] Nous serions enchantés d'apprendre la mort du *Constitutionnel*, du *Courrier*, des *Débats*, et de tous ces journaux dégoûtans [sic] qui infectent la France. Puissent-ils pourrir dans la fange où ils sont plongés ! »¹. On voit que ce panorama peu amène de la presse de l'époque n'épargne ni les journaux cléricaux ni les journaux royalistes, le *summum* de la charge haineuse étant réservé au *Journal des débats*, qui symbolise la « défection » politique mais aussi religieuse, et se voit donc traité de même manière, sinon pire, que les journaux libéraux.

C. La brochure ou l'essai politique, comme ultime instrument de la déflagration interne

À côté de cette activité médiatique foisonnante et agitée, la production des publicistes a également joué sous la Restauration un rôle politique considérable. Bien connu dans sa généralité, ce phénomène n'est pas toujours bien apprécié dans sa composition : le rôle, tout à fait important, joué en son sein par les écrits royalistes (autrement dit ceux penchant à droite), est généralement sous-estimé. Or, qu'elles aient pris la forme de courtes brochures - très courantes à l'époque - ou celle de volumineux essais, les publications royalistes ont largement contribué à alimenter la polémique partisane à un rythme dense et quasi-continu.

1. Le rôle central d'imprimeurs-libraires royalistes

Une telle production a été permise par l'existence d'un ensemble de « libraires », assurant l'édition et la distribution des brochures et essais, mais aussi leur impression, en même temps que certains d'entre eux assuraient aussi l'impression de certains des journaux préalablement étudiés. La plupart de ces libraires acceptent des textes politiquement éclectiques, ce qui explique que certaines brochures royalistes aient été éditées à l'époque chez des libraires réputés plutôt libéraux, comme Ambroise Dupont, Delaunay ou Ponthieu, et que les grands titres de presse soient diffusés par tous les grands libraires de province² ; mais d'autres éditeurs-libraires se montrent plus exclusivement royalistes dans la composition de leur catalogue et le choix des textes publiés.

À Paris, trois éditeurs royalistes se partagent la majeure partie de la production livresque

¹ *L'Éclair*, 2^{ème} série, n°27, 1^{er} janvier 1828, pp. 3-4.

² C'est ainsi par exemple que *le Conservateur* est imprimé par Le Normant, qui est son seul diffuseur à Paris, mais diffusé ailleurs par un réseau de 63 libraires provinciaux, de tendance idéologique très éclectique, et même par six libraires étrangers, trois situés en Belgique (à Mons, Bruxelles et Gand), un à Londres (Dulau), un à Genève (Paschoud) et un autre à Berlin (Schlesinger). La liste complète figure dans *le Conservateur*, année 1818, tome 1^{er}, n°1, pp. 47-48.

de la droite sous la Restauration.

En premier lieu prend place Louis Gabriel Michaud, installé rue des Bons-Enfants dans le quartier de la Banque de France, en charge de l'impression de *la Quotidienne* dirigée par son frère Joseph, mais aussi de nombreuses petites brochures dues à des parlementaires ultraroyalistes comme Vitrolles, Frénilly, Bernis, Crignon d'Auzouer, Fargues (député-maire de Lyon), Leroux-Duchâtelet, ou à des membres de la petite Église comme l'abbé Vinson.

En second lieu, Élie Le Normant, installé 8 rue de Seine, est davantage spécialisé pour sa part dans des ouvrages plus longs et plus intellectuels : éditeur bien connu de Chateaubriand, de Fiévée et du *Conservateur*, il accueille aussi plus épisodiquement des auteurs comme Bonald et Lamennais, ou les historiens Alphonse de Beauchamp et Maurice Rubichon, tout en ouvrant aussi une tribune écrite à des extrémistes exaltés comme Donnadieu ou Delalot.

Enfin, Jean-Gabriel Dentu, établi depuis 1797 dans une galerie en bois du Palais-Royal, est sous la Restauration propriétaire du journal d'extrême-droite *le Régulateur*, jusqu'à sa cession en mars 1824 à Abel Hugo. Parallèlement, il édite des brochures émanant généralement de l'extrême-droite « exagérée », « pointue » puis « absolutiste » : on citera, parmi les plus importantes, l'impression du grand discours de La Bourdonnaye du 11 novembre 1815 réclamant « fers, bourreaux, supplices », l'essai controversé de Vitrolles *Du ministère dans le gouvernement représentatif* (décembre 1815), les justifications par Canuel et Donnadieu de leur féroce répression anti-libérale à Lyon et Grenoble en 1817, la fameuse proposition de mise en accusation de Decazes rédigée par Clausel de Coussergues en 1820, puis certains essais remarquables de Saint-Chamans en 1826-1828, ou encore, en 1829-1830, les brochures d'un Cottu ou d'un Madrolle appelant l'un et l'autre au coup de force absolutiste.

Parmi les éditeurs de second rang de la capitale, on trouve aussi, nettement engagés eux aussi à l'extrême-droite, Nicolas Pichard et sa « Librairie monarchique » située quai Conti, Claude-Joseph Trouvé, éditeur du *Conservateur* puis de *l'Aristarque français*, assurant l'impression de brochures extrémistes écrites le plus souvent sous couvert de l'anonymat, ou encore Adrien Le Clère, plus spécialisé dans la production cléricale, éditant Bonald, Frayssinous, en même temps qu'il imprime *l'Ami de la religion et du roi*.

En province, il faut citer le grand éditeur lyonnais Rusand, le toulousain Augustin Manavit (qui édite la brochure de Villèle en 1814 puis le journal *le Mémorial de Toulouse*), mais aussi le nîmois Gaude « fils », l'avignonnais François Seguin aîné, le montpelliérain Auguste Seguin - peut-être parent du précédent -, ou encore Élisée Aubanel à Tarascon, ce dernier membre d'une grande famille d'éditeurs royalistes ayant pignon sur rue en Comtat

Venaissin depuis le XVIII^e siècle. Tous ces libraires provinciaux assurent non seulement la diffusion des ouvrages envoyés par les grands libraires royalistes de la capitale, mais prennent aussi directement en charge l'impression et la diffusion d'écrits royalistes plus confidentiels, à vocation locale ou régionale.

2. Une répression qui menace aussi les écrits royalistes

Tout en faisant l'objet de la part du législateur d'une surveillance constante, ces ouvrages politiques ont pu braver la répression policière et judiciaire un peu plus aisément que ne pouvaient le faire les journaux. Les essais de plus de vingt pages, jugés potentiellement moins subversifs pour l'opinion publique, étaient astreints à un régime juridique moins strict. Quant aux courtes brochures, l'auteur et le libraire se sont plus d'une fois risqués à une publication clandestine, sous couvert de l'anonymat et avec l'aide complaisante d'un réseau de « marchands de nouveautés » écoulant sous le manteau ces publications sulfureuses. Un tel procédé, plus ou moins efficace pour déjouer la répression policière, fut notamment utilisé par les journalistes royalistes dissidents durant les périodes de censure de la presse - au sens strict de cette notion -, comme un instrument de contournement provisoire d'une telle mesure liberticide : c'est ainsi que lors de la censure médiatique de l'été 1824, mille et une brochures furibondes parurent aussitôt en contrebande, tandis que la rapide levée de cette censure par Charles X permettait quelques semaines après la publication légale de leurs meilleurs extraits dans les journaux opposants ou dissidents.

Les risques ne sont néanmoins pas nuls, ni pour l'auteur, ni pour l'imprimeur-libraire. Pour prendre un exemple dans la sphère politico-religieuse, la publication en mai 1816 d'un pamphlet de l'abbé Pierre Vinson, proche de la petite Église, spirituellement intitulé par son auteur *le Concordat expliqué au roi suivant la doctrine de l'Église*, entraîne de sévères poursuites judiciaires. Ordonnées par le procureur du tribunal de la Seine Jacquinet-Pampelune¹, celles-ci sont aggravées par l'obstination de l'auteur, qui a l'audace de faire paraître un *Appel au tribunal de l'opinion publique* sous forme de brochure. Le polémiste est finalement condamné à trois mois de prison, et doit s'enfuir en Angleterre pour échapper à sa peine ; plus grave, l'imprimeur-libraire qui a accepté de publier ses pamphlets successifs, et qui n'est autre que Louis-Gabriel Michaud, voit suspendre à titre provisoire son brevet d'imprimeur le 4 septembre 1816, soit, faux hasard, à la veille même de la divulgation de la dissolution de la « Chambre introuvable ».

¹ Futur député de la droite mais pour l'heure docilement aux ordres du parti « constitutionnel » dominant pour assurer sa carrière de magistrat.

Dans le même contexte tendu, on connaît la célèbre mésaventure arrivée à Chateaubriand deux semaines plus tard : après l'ajout d'un post-scriptum mordant consécutif à l'annonce de cette dissolution, et alors que l'imprimeur Le Normant a « négligé » de procéder au dépôt légal de l'ouvrage avant envoi aux libraires provinciaux, son ouvrage *De la monarchie selon la Charte* est saisi chez Le Normant par la police, sur ordre de Decazes, le 18 septembre. L'arrivée physique de Chateaubriand sur les lieux ne peut empêcher le déroulement de l'opération, le statut de pair de France et de ministre d'État du publiciste n'entraînant aucun traitement de faveur. Trois jours plus tard, une ordonnance royale destitue d'ailleurs Chateaubriand de son titre de ministre d'État et le prive de la pension afférente, contraignant sept mois plus tard l'écrivain désargenté à se séparer de son domaine de la Vallée-aux-Loups, mis en loterie puis finalement acheté aux enchères par son mortel rival Mathieu de Montmorency¹.

On pourrait aussi évoquer le sort de Joseph Fiévée, poursuivi par le procureur Marchangy puis condamné au printemps 1818 à trois mois de prison pour une phrase jugée outrageante à l'égard de Louis XVIII, insérée dans le 11^e volume de sa *Correspondance politique et administrative*². La brillante plaidoirie de son avocat Hennequin n'y change rien, pas plus que les puissants soutiens de la haute société aristocratique, qui se sont déplacés en vain dans l'enceinte même du tribunal afin de soutenir le publiciste ultra-royaliste³.

Ces quelques exemples particulièrement emblématiques montrent que les journalistes et publicistes ultra-royalistes sont traités avec une sévérité presque comparable à celle qui s'abat sur les libéraux extrémistes ; la répression frappe aussi bien les débutants que les figures déjà célèbres, sans aucun égard notable ni immunité due à un statut ou à des soutiens influents.

3. Des sujets de fixation qui divisent violemment les publicistes proches de la droite

Inférieure en nombre à la production libérale, on peut soutenir que la production royaliste l'a dépassée en éclat, en ce qu'elle a fourni les deux publications politiques les plus retentissantes de la période, le *De la monarchie selon la Charte* de Chateaubriand, saisi par la police le 18 septembre 1816, puis, dix ans plus tard, le *Mémoire à consulter* de Montlosier, paru quant à lui le 1^{er} février 1826. Très différentes l'une de l'autre, ces deux publications

¹ Pour le récit de cet épisode par Chateaubriand, cf. *Mémoires d'Outre-Tombe*, 3^e partie, livre 25, ch. 6, rééd. Gallimard, La Pléiade, 1952, vol. 2, pp. 13-14 (ou Quarto, publ. J.-P. Clément, 1997, vol. 1, pp. 1621-1623).

² La phrase incriminée était : « Dans une monarchie héréditaire, on ne doit peser que sur les droits : les affections varient, les droits restent. [...] [Les rois] se croient aimés quand on leur dit qu'ils le sont, et quelquefois même, ils le répètent avec une bonhomie qui inspire de la pitié ». Louis XVIII ayant déclaré au début de la session parlementaire qu'il sentait qu'il était aimé de son peuple, l'allusion sarcastique de Fiévée était particulièrement limpide.

³ Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 4, pp. 380-381.

emblématiques révèlent à elles seules l'amplitude du champ polémique couvert par les brochures et essais royalistes.

D'abord, épousant à chaque fois les controverses de l'heure, elles portent sur un objet principal différent, mais toujours foncièrement politique : la première se concentre sur une controverse institutionnelle opposant droits du gouvernement et droits des Chambres, dans la lignée des débats parlementaires du printemps 1816 au sein de la « Chambre introuvable » ; la seconde, écrite dans un contexte de fort regain d'anticléricisme, déplace le terrain de la dispute sur les rapports entre le politique et le religieux.

Surtout, le clivage qu'elles proposent est bien distinct, unificateur de la droite dans le premier cas, diviseur dans le second. Ainsi, l'essai de Chateaubriand, publié au moment de la dissolution de la « Chambre introuvable », cherche à galvaniser et à souder l'ensemble de la droite ultra-royaliste contre l'adversaire « constitutionnel » incarné par Decazes, sinon par Louis XVIII en personne. À l'inverse, l'ouvrage de Montlosier, écrit dix ans plus tard, alors que la droite s'est désormais élargie bien au-delà des cercles « ultras » de 1815, nourrit et entretient un clivage interne à la droite, en défendant le gallicanisme royaliste contre les influences ultramontaines, et même une sorte de laïcité monarchique contre les assauts des groupes de pression cléricaux. Une telle différence de perspective explique d'ailleurs l'accueil opposé réservé par la gauche à ces deux publications, très hostile dans le premier cas, cyniquement enthousiaste dans le second.

a- Des thèmes récurrents obéissant chacun à des rythmes propres

En élargissant le spectre d'observation à l'ensemble de la production royaliste, on s'aperçoit que les sujets traités dans les écrits royalistes publiés par les libraires sont très divers, reflétant en cela l'actualité des débats parlementaires et médiatiques concomitants. Beaucoup de brochures et d'essais, se rapprochant en cela d'une activité journalistique, se bornent à publier un point de vue sur le gouvernement du moment ou sur le projet de loi momentanément en discussion. La partie II/E de la présentation de nos Sources en fin de thèse en donne un assez large aperçu. Toutefois, la controverse se polarise volontiers autour de quelques grands sujets passionnels, qui ravivent non seulement la polémique externe menée contre l'adversaire libéral ou constitutionnel, mais aussi la polémique interne à la droite. Parmi les points qui reviennent avec une fréquence un peu plus grande que les autres et servent d'abcès de fixation, il faut rajouter, aux deux sujets évoqués plus haut, deux autres thèmes, concernant le premier la liberté de la presse, le second la légitimité des positions sociales acquises.

Sur ce dernier thème, on trouve aussi bien des considérations sur la noblesse développées par Bonald¹ qu'une polémique autour de la légalité des biens nationaux possédés. La polémique demeure récurrente, malgré les dispositions de l'article 9 de la Charte², jusqu'à l'indemnisation des émigrés par le gouvernement Villèle finalisée en 1825. Les avocats Dard et Falconnet ont lancé le débat dès la première Restauration, par deux mémoires retentissants³. L'essai le plus marquant sur le sujet est dû à l'ancien Constituant Nicolas Bergasse, qui fait scandale par un *Essai sur la propriété* paru en mars 1821, en prédisant la chute rapide du régime si les biens nationaux ne sont pas rapidement rendus aux émigrés⁴. Cette brochure, publiée avec l'aval des « pointus » pour déstabiliser le gouvernement Richelieu, met mal à l'aise beaucoup de royalistes de droite ; elle donne lieu à un procès, qui se solde par l'acquittement de l'auteur, grâce à la brillante plaidoirie de Berryer.

Sur la presse, les publications sont innombrables, notamment lors de chaque rétablissement de la censure ou lors des discussions législatives intéressant le sujet, l'apogée étant atteint au printemps 1827 au moment des débats relatifs au projet de loi Peyronnet. Les journalistes et libraires de l'extrême-droite « pointue », comme Sarran et Trouvé, sont particulièrement en pointe dans la défense de la liberté de la presse, La presse est aussi vigoureusement soutenue par certaines grandes « consciences » intéressées au sujet comme Chateaubriand⁵. Mais ces défenseurs de la liberté de la presse sont contredits avec vigueur, au sein de la même mouvance droitiste, par des opposants farouches, comme Bonald, Clausel de Coussergues, ou Madrolle, ce dernier considérant par exemple que « les crimes de la presse » sont « générateurs de tous les autres »⁶.

¹ Louis de Bonald, *Réflexions sur l'intérêt général de l'Europe*, 51 p., suivies de quelques considérations sur la noblesse, 28 p., Paris, Le Normant, [janvier 1815].

² Charte de juin 1814, article 9 : « Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

³ Henri Jean-Baptiste Dard, *De la restitution des biens des émigrés, considérée sous le triple rapport du droit public, du droit civil et de la politique*, Paris, Le Normant, [juillet] 1814, 73 p., 2^e éd. augm., 1814, 108 p. ; Ambroise Falconnet, *Lettre à Sa Majesté Louis XVIII sur la vente des biens nationaux*, Paris, marchands de nouveautés, [juillet] 1814, 94 p.

⁴ Nicolas Bergasse, *Essai sur la Propriété, ou considérations morales et politiques sur la question de savoir s'il faut restituer aux émigrés les héritages dont ils ont été dépouillés durant le cours de la Révolution ; ouvrage où il est parlé de quelques-unes des causes qui préparent la chute des états, et surtout des états monarchiques*, Paris, Adrien Égron, mars 1821, XII-514 p. La promotion de Bergasse comme conseiller d'État honoraire le 25 juillet 1830 sonne comme une récompense tardive pour le publiciste, particulièrement significative au moment de la publication des ordonnances ; la révolution de Juillet a naturellement privé la mesure d'effet. Pour une analyse détaillée du procès de Bergasse, et du soutien rencontré par le publiciste chez les proches de Monsieur, cf. André Gain, *La Restauration et les biens des émigrés*, 1929, vol. 1, pp. 441-450.

⁵ Chateaubriand, *Du rétablissement de la censure par l'ordonnance du 24 juin 1827*, Paris, Ladvocat, 30 juin 1827, XII-91 p.

⁶ Voir par exemple : Bonald, *Réflexions sur la séance de la Chambre des députés du 17 avril 1819*, Paris, impr. A. Égron, [mai 1819], 30 p., qui est un cri d'indignation contre la loi de Serre ; Clausel de Coussergues, *De la liberté et de la licence de la presse*, Paris, A. Pihan-Delaforest, 1826, XII-244 p. ; Madrolle, *Des crimes de*

Les écrits sur la place de la religion, et ses rapports avec le politique, sont, pendant plus de dix ans, dominés du côté royaliste par la mouvance cléricale et ultramontaine, incarnée notamment par Maistre et son fameux *Du Pape* (1819), et surtout par Lamennais, avec son retentissant *Essai sur l'indifférence en matière de religion* (1817-1823), suivi d'une nouvelle somme aussi controversée que la première, intitulée *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*¹. La multiplication des missions religieuses, l'avènement de Charles X et le vote de lois controversées en la matière (lois sur les congrégations féminines et surtout loi sur le sacrilège) font apparaître comme particulièrement provocantes les attaques contre le gouvernement villèliste et contre le ministre des Affaires ecclésiastiques Frayssinous, accusés par Lamennais de favoriser littéralement l'athéisme par leur politique religieuse jugée tiède et gallicane. Il faut donc souligner que le *Mémoire à consulter* de Montlosier, paru début février 1826, en prenant le strict contre-pied de Lamennais, n'a fait que renforcer la polémique - y compris la polémique interne à la mouvance royaliste -, mais ne l'a en aucun cas créée, puisqu'elle était préexistante à son essai. L'adoption des lois anti-congréganistes par le gouvernement Martignac relance partiellement la dialectique conflictuelle au printemps 1828, avant que les questions institutionnelles ne repassent définitivement au premier plan².

Ce sujet des institutions a retenu l'attention des publicistes de manière beaucoup plus concentrée que les trois précédents aux deux extrémités chronologiques de la Restauration, et la mouvance royaliste droitière a pris là encore toute sa part à la polémique.

En début de période, il s'agit d'abord, en 1814, de discuter le bien-fondé d'une nouvelle constitution - ou d'une Charte - comme base de la monarchie restaurée, notamment au regard des traditions historiques du pays. D'avril à décembre 1814, sur onze ouvrages royalistes d'obédience réactionnaire ayant eu un certain impact médiatique à court ou moyen terme, huit traitent précisément et de manière centrale de la question institutionnelle³. À cette occasion,

la presse considérés comme générateurs de tous les autres, dédié aux souverains de la Sainte-Alliance, Paris, Potey, [vers 1825], VIII-224 p.

¹ Joseph de Maistre, *Du Pape*, éd. orig. Lyon, Rusand et Paris, Beaucé, 1819, 2 tomes en un vol., XLIV-685 p., 2^e éd. Lyon-Paris, Rusand, et Librairie ecclésiastique, 1821, 2 vol., XLIV-405 et 315 p. Félicité de Lamennais, *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, Paris, 1817-1823, 4 vol., Tournachon-Molin et Séguin, 1817-1820 pour les vol. 1 et 2, Librairie classique élémentaire, 1823 pour les vol. 3 et 4, rééd. intégrale dans *Œuvres complètes*, Paris, P. Daubrée et Cailleux, 1836-1837, 12 vol. ; *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, Paris, Bureau du mémorial catholique, 1825, 2 vol., rééd. dans *Œuvres complètes*, *ibid.*, vol. 7.

² On analysera plus en détail la diversité des positions de la droite en matière religieuse dans le chapitre 13.

³ Il s'agit, par ordre chronologique, de : Jean Étienne François Marignié, *Lettre à Sa Majesté l'empereur de Russie, sur le projet de nouvelle Constitution* (5 avril 1814) ; Nicolas Bergasse, *Réflexions de M. Bergasse*,

les auteurs déjà fameux de la contre-révolution, comme Joseph de Maistre ou l'abbé Barruel, ou les anciens Constituants royalistes, comme Nicolas Bergasse ou Montlosier, retiennent l'essentiel de l'attention publique ; à l'inverse, les publications de talents en herbe, comme la brochure de Villèle sur la Charte en préparation, passent largement inaperçues.

À partir de la fin 1815, la Charte ne pouvant plus décemment être remise en cause, la discussion glisse vers le point de savoir qui, du gouvernement ou de la Chambre élective, doit avoir la prépondérance, question rendue concrète par l'attitude frondeuse de la « Chambre introuvable ». Des talents royalistes plus caractéristiques de l'époque nouvelle se distinguent alors dans ces débats écrits : Fiévée, Saint-Chamans, Kergorlay, Vitrolles publient chacun un essai ou une brochure, de longueur très diverse, mêlant à chaque fois prise de position sur l'actualité immédiate et réflexion de fond sur la question institutionnelle¹. Parmi les vétérans de 1789, seuls surnagent, en cette année décisive, La Luzerne, ancien Constituant monarchien, auteur d'une intéressante réflexion *Sur la différence de la constitution française et de la constitution anglaise*², et surtout Montlosier, qui, par deux nouveaux essais traitant indirectement de cette question institutionnelle, montre qu'il entend bien faire partie des publicistes importants de la Restauration, faute sans doute de pouvoir se relancer pour l'instant dans la carrière parlementaire³.

La dissolution de la « Chambre introuvable » en septembre 1816 relance ardemment la polémique, autour de la brochure-phare de Chateaubriand *De la monarchie selon la charte*. Mais en décembre 1816, la publication d'un *Traité de la monarchie absolue* en forme de panégyrique de ce régime par le marquis Charles-Louis Ducrest - frère de la célèbre comtesse de Genlis - fait figure de chant du cygne provisoire de ces débats institutionnels entre

ancien membre de l'Assemblée constituante, sur l'acte constitutionnel du Sénat (10 avril 1814) ; Claude François Beaulieu, *Réflexions sur des réflexions de M. Bergasse, ancien membre de l'Assemblée constituante, sur l'acte constitutionnel du Sénat* (15 avril 1814) ; Augustin Barruel, *Du principe et de l'obstination des Jacobins, en réponse au sénateur Grégoire* (30 avril 1814) ; Charles Claude Montigny, *M. Montigny, l'un des doyens de l'ancien ordre des avocats au parlement de Paris, à M. Bergasse* (4 mai 1814) ; Joseph de Villèle, *Observations sur le projet de Constitution, adressées à MM. les députés du département de la Haute-Garonne au Corps législatif, par un habitant de ce département* (20 mai 1814) ; Joseph de Maistre, *Considérations sur la France et Essai sur le principe générateur des constitutions politiques et autres institutions humaines*, 1^{ère} édition française en décembre 1814 ; François Dominique de Montlosier, *De la monarchie française depuis son établissement jusqu'à nos jours, ou Recherches sur les anciennes institutions françaises avec un supplément sur le gouvernement de Buonaparte* (décembre 1814).

¹ Par ordre chronologique de publication : le premier volume (dédié à Blacas) de la fameuse *Correspondance politique et administrative* de Joseph Fiévée (janvier 1815) ; l'*Examen des fautes du dernier gouvernement* d'Auguste de Saint-Chamans (29 avril 1815) ; *Des lois existantes, et du décret du 9 mai 1815* de Florian de Kergorlay critiquant à cette occasion l'Acte additionnel (20 mai 1815) ; enfin, l'essai ayant fait scandale de Vitrolles, intitulé *Du ministère dans le gouvernement représentatif, par un membre de la Chambre des députés*.

² Paris, J.-J. Blaise, [déc.] 1815, 14 p. Dans cette brochure, La Luzerne prend l'exact contre-pied de Vitrolles.

³ Les deux brochures de Montlosier parues en 1815 sont *Quelques vues sur l'objet de la guerre, et sur les moyens de terminer la Révolution* (20 avril 1815), et *Des désordres actuels de la France et des moyens d'y remédier* (décembre 1815).

publicistes royalistes¹. En vérité, le régime semi-parlementaire de la France (ce qu'on appelle à l'époque le « régime représentatif »), ne fait plus alors vraiment débat. Dans ces conditions, le terrain de la controverse se déplace du terrain institutionnel vers celui, beaucoup plus conjoncturel, de la législation électorale ; la production éditoriale ne fait que refléter ce glissement également perceptible dans les discussions parlementaires, jusqu'à ce que l'adoption de la loi du double vote en juin 1820 ne tarisse à son tour cet avatar du débat institutionnel.

En 1829-1830, le maintien en place par le roi d'un gouvernement dénué de majorité parlementaire replace au premier plan cette concurrence théorique entre exécutif et législatif, en mettant en outre l'accent sur la légitimité discutée des moyens d'exception mis à disposition du chef de l'État dans l'article 14 de la Charte. Le sujet institutionnel retrouve alors une relative prépondérance, porté notamment, à droite, par les essais absolutistes d'un Madrolle ou d'un Cottu².

b- L'imprimé, comme support des passions haineuses propices aux divisions internes

Certaines brochures importantes de la droite suscitent le vif intérêt de l'opinion, au point que celle-ci se passionne pour les éventuelles poursuites judiciaires qu'elles valent à leur auteur, avec une curiosité presque comparable à celle qu'elle réserve ordinairement aux grands procès de presse. Ainsi est-ce le cas au printemps 1818 du 11^e volume de la *Correspondance politique et administrative* de Fiévée, qui donne matière à un procès à laquelle assiste toute la haute société parisienne, comme le note Duvergier de Hauranne : « M. Fiévée dut s'asseoir sur les bancs de la police correctionnelle, au milieu d'un concours empressé de femmes et d'hommes du beau monde, qui donnaient ainsi à leur publiciste favori une marque éclatante de sympathie. [... Le lendemain], l'auditoire [...] revint plus nombreux encore et plus

¹ Le titre complet de l'ouvrage de Ducrest est *Traité de la monarchie absolue et des véritables moyens pour opérer la libération de la France, garantir l'intégrité de son territoire et assurer le bonheur du peuple*, Paris, Bureau polymathique, [décembre] 1816, 315 p.

² Voir d'Antoine Madrolle : *De la nécessité d'une translation en province de la Chambre des députés, afin de la soustraire aux influences de la capitale*, Paris, J.-J. Blaise, 1829, 56 p. ; *Question d'État : Mémoire au Conseil du Roi, sur la véritable situation de la France et sur l'urgence d'un gouvernement contraire à la Révolution*, Paris, Lemarié, 10 mars 1830, VII-123 p. ; *Mémoire à la cour royale de Paris, sur la nécessité de réprimer les crimes de la presse qui causent les révolutions et de souffrir les libertés de la presse qui ont pour objet de les prévenir, reproduction littérale des passages censurés du Mémoire au conseil du Roi*, Paris, impr. de Béthune, [avril] 1830, 8 p. ; *Mémoire sur les moyens constitutionnels de réprimer, sans ordonnance du roi, la marche vers la Révolution*, Paris, J.-G. Dentu, [juin 1830], XV-88 p. Et de Charles Cottu : *Plan du parti révolutionnaire pour la session de 1829, suivi de quelques nouvelles observations sur la loi des élections*, Paris, J.-G. Dentu, 1829, 120 p. ; *Du seul moyen de sortir de la crise actuelle*, Paris, J.-G. Dentu, 1829, 155 p. ; *De la nécessité d'une dictature*, Paris, Belin-Mandar et Devaux, mars 1830, 166 p. ; *Des devoirs du roi envers la royauté*, Paris, Rusand, 15 juillet 1830, 172 p.

passionné pour entendre les plaidoiries »¹.

Mais, de l'intérêt à la polémique, il n'y a évidemment qu'un pas, facilement franchi par tous ceux qui entendent peser dans le débat en donnant publiquement leur avis sur les écrits du moment. Cette pratique circulatoire d'écrits suivis de réponses naît dès les débuts du régime, et la mouvance droitière y prend pleinement sa part.

Après la fameuse brochure de Chateaubriand *De Buonaparte et des Bourbons*, qui suscite peu de réactions immédiates, le premier échange nourri d'écrits polémiques contradictoires est en effet consécutif à la parution le 10 avril 1814 d'une brochure de l'ancien Constituant royaliste Nicolas Bergasse, intitulée *Réflexions sur l'acte constitutionnel du Sénat*, dans lequel l'auteur s'exprime en termes très hostiles sur son objet d'analyse. Or, la polémique est certes alimentée par des républicains comme l'abbé Grégoire, qui suscite lui-même la réaction du fameux abbé Barruel ; mais elle est également animée par deux royalistes « purs », Claude-François Beaulieu et Charles Montigny, qui reprochent l'un et l'autre à Bergasse d'avoir fait trop de concessions à l'idée même de Constitution².

Ce type de réactions en chaîne devient dès lors monnaie courante, donnant à chaque brochure ou essai de quelque importance son lot de réponses rédigées en général sur le même format. Ainsi, pour prendre quelques exemples, en 1818, le général ultra-royaliste Canuel répond au colonel libéral Fabvier dans une polémique relative à la répression par le premier de l'agitation lyonnaise en 1817³ ; en 1820, c'est le comte d'Argout, pair constitutionnel, qui juge utile de répondre à la proposition de mise en accusation de Decazes formulée par Clausel de Coussergues, s'attirant une contre-réponse de ce dernier⁴ ; en 1822, c'est Tabarié, ancien protégé du duc de Feltre et sous-secrétaire d'État ultra-royaliste à la Guerre, qui juge nécessaire de répondre à un ouvrage de Guizot par un pamphlet hostile⁵.

¹ Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 4, pp. 380-381.

² Claude François Beaulieu, *Réflexions sur des réflexions de M. Bergasse, ancien membre de l'Assemblée constituante, sur l'acte constitutionnel du Sénat* (15 avril 1814) ; Charles Claude Montigny, *M. Montigny, l'un des doyens de l'ancien ordre des avocats au parlement de Paris, à M. Bergasse* (4 mai 1814). Le deuxième auteur publie d'ailleurs à la fin du mois de mai un « supplément ».

³ Canuel, *Réponse de M. le lieutenant-général Canuel, à l'écrit intitulé : « Lyon en 1817 », par le colonel Fabvier, ayant exercé les fonctions de chef de l'état-major du lieutenant du Roi dans les 7^e et 9^e divisions militaires*, Paris, J.-G. Dentu, 1818, 57 p.

⁴ Clausel de Coussergues, 3^e édition du *Projet de la proposition d'accusation contre M. le duc Decazes*, augmentée d'une *Réponse à l'écrit de M. le comte d'Argout*, Paris, J.-G. Dentu, 412 p.

⁵ Tabarié, *L'antidoctrinaire, et réponse à M. Guizot sur ses moyens de gouvernement, précédé d'une discussion sur l'égalité et la souveraineté du peuple*, Paris, C.-J. Trouvé, 1822, 139 p.

En deuxième moitié de période, ce genre de pratiques circulaires se développe aussi en temps de campagne électorale, lorsqu'au milieu des tracts de campagne ordinaires, les professions de foi publiées par certains candidats suscitent la réaction ironique ou violemment hostile de certains « électeurs » anonymes, très proches du candidat adverse : ainsi, le 21 février 1824, un « électeur » libéral de l'Oise publie une virulente *Réponse d'un électeur à M. Borel de Brétizel, président du collège électoral de l'arrondissement de Beauvais*¹.

Les candidats assument rarement de s'impliquer eux-mêmes, sous leur signature, dans ces polémiques écrites contre leur adversaire local ; on a pu néanmoins trouver trace à Orléans d'un très violent règlement de comptes d'après-campagne, sous la forme de tracts échangés au terme du scrutin entre l'ultra-royaliste Longuève, président de collège, et son *challenger* libéral malheureux Laisné de Villevêque, à la suite des élections de mai 1822².

Dans les dernières années, la « défection » de certains candidats royalistes désormais soutenus par la gauche encourage les échanges de tracts polémiques entre les « électeurs » restés fidèles à la droite et les autres. Ainsi, dans une *Réponse d'un électeur à la lettre d'un candidat*, l'équipe de Bourdeau, candidat de la « défection » en Haute-Vienne, attaque son adversaire villèliste Mousnier-Buisson pour les élections partielles de mars 1828³ ; de même, en juin 1830, la droite royaliste des Deux-Sèvres fait-elle paraître contre Agier, *leader* de la « défection » à la Chambre des députés, une très vive *Réponse à la lettre écrite par M. François Agier aux électeurs de l'arrondissement de Parthenay et de Bressuire*⁴.

Une fois encore, on observe tout au long de la période que ces polémiques par échanges de publications n'opposent pas seulement les royalistes de droite à leurs adversaires, mais qu'elles les opposent souvent aussi entre eux. Ce retournement contre soi des pratiques de la dispute écrite dépasse de beaucoup l'affrontement local des candidats en campagne, pour s'étendre aux débats intellectuels nourris par des ouvrages à visée théorique.

Ainsi, par exemple, lorsque Chateaubriand publie son *De monarchie selon la Charte*, il se trouve en butte non seulement aux publicistes « constitutionnels » et libéraux, ce qui était prévisible, mais aussi indirectement à deux pairs de France royalistes qui publient une

¹ *Réponse d'un électeur...*, Paris, Gaultier-Laguionie, 21 février 1824, 4 p.

² La dispute naît du discours du président de collège Henry de Longuève, diffusé par écrit à Orléans chez l'imprimeur Huet-Perdoux. L'opposant libéral réplique en son nom propre par deux tracts imprimés à Paris, le premier intitulé *Réponse de M. Laisné de Villevêque à un pamphlet publié sous le nom de M. Henri de Longuève*, Paris, Le Normant, 20 mai 1822 (on constate au passage que l'imprimeur Le Normant accepte ici de publier le polémiste libéral). Longuève réplique finalement en publiant une *Réponse de M. Henry de Longuève au second libelle de M. Laisné de Villevêque* chez l'imprimeur Adrien Égron.

³ *Réponse d'un électeur à la lettre d'un candidat*, Limoges, Ardillier, [mars 1828], 7 p.

⁴ *Réponse à la lettre...*, Niort, Morisset, 6 p.

apologie plus ou moins fine et complexe du régime absolutiste : de même que dans sa brochure *Sur la responsabilité des ministres*, le cardinal de La Luzerne s'oppose formellement au principe de responsabilité parlementaire défendu par Chateaubriand, de même le comte de Saint-Roman, dans une longue démonstration au titre peu modeste, intitulée *Réfutation de la doctrine de Montesquieu sur la balance des pouvoirs*, critique tout amoindrissement de la prérogative royale par le pouvoir parlementaire. *A fortiori*, lorsque Montlosier publie son brûlant *Mémoire à consulter*, il s'attire les répliques d'une foule de publicistes royalistes et cléricaux, certains anonymes ou fort obscurs - ainsi un certain Courtelin¹ -, d'autres plus connus, comme Madrolle², voire même réputés, comme Saint-Chamans³.

Ces grands moments de la polémique écrite ne sont d'ailleurs pas les seuls à susciter ces échanges de brochures entre publicistes, nourrissant d'autant les dissensions internes de la droite. La grande masse des écrits polémiques royalistes, au retentissement beaucoup plus faible, suscite aussi une réponse interne à la mouvance droitnière, mobilisant des plumes prestigieuses qui n'hésitent pas à se lancer dans la mêlée. C'est ainsi, pour prendre un seul exemple, que le grand Bonald ne se contente pas de polémiques grandioses avec l'égérie libérale Madame de Staël⁴ : au sein même de la mouvance royaliste, ses prises de position hostiles à la liberté de la presse lui valent de vives répliques de la part de pamphlétaires d'extrême-droite comme Sarran⁵ ; mais Bonald lui-même ne dédaigne pas non plus de répondre en personne à des contradicteurs à la renommée insignifiante comparée à la sienne, ainsi en 1828 au magistrat royaliste Cottu, qui n'a pas atteint encore à cette date le degré de notoriété que lui conféreront ses brochures absolutistes de 1829-1830⁶.

¹ *Réfutation de l'écrit de M. de Montlosier intitulé « Mémoire à Consulter » par M. ****, Paris, C.-J. Trouvé, Ponthieu et Delaunay, février 1826, 48 p. L'auteur écrit sous couvert de l'anonymat.

² Madrolle publie deux brûlots contre Montlosier : 1° *Mémorial catholique à l'usage des royalistes devenus ou reconnus libéraux, où l'opinion publique est mise à même de prononcer entre la religion de l'Église universelle et la religion de M. de Montlosier, telle qu'il la fait en ses œuvres complètes, dont il a donné l'analyse dans son « Mémoire à consulter », avec un appendice où l'on fait voir l'identité de principes de M. de Montlosier et de M. Benjamin Constant*, Paris, Pillet aîné, 1826, VIII-92 p. ; 2° *Défense de l'ordre social attaqué dans ses fondemens au nom du libéralisme du XIX^e siècle, par M. de Montlosier, où l'on défère au Roi, aux chambres et aux cours les œuvres de cet écrivain, comme le résumé des erreurs avec lesquelles la philosophie a fait la révolution*, Paris, Pillet aîné, 1827, 420 p. Le second fait suite aux écrits de Montlosier ultérieurs au *Mémoire à Consulter* de février 1826, notamment sa *Dénonciation aux cours royales* de juillet 1826, puis sa *Pétition à la Chambre des pairs* écrite l'année suivante.

³ Saint-Chamans, *Du croque-mitaine de M. le comte de Montlosier, de M. de Pradt et bien d'autres*, Paris, J.-G. Dentu, juillet 1826, 134 p.

⁴ Bonald, *Observations sur l'ouvrage de Madame la baronne de Staël, ayant pour titre : Considérations sur les principaux événemens de la révolution française* [sic], Paris, Adrien Le Clère, 1818, 139 p.

⁵ Sarran, *Défense de la liberté de la presse, contre les attaques de M. le vicomte de Bonald*, Paris, chez les principaux libraires, 1826, 102 p.

⁶ Bonald, *De l'esprit de corps et de l'esprit de parti, suivi de quelques réflexions sur l'écrit de M. Cottu « des moyens de mettre la Charte en harmonie avec la royauté »*, Paris, Adrien Le Clère, octobre 1828, 64 p.

Les journaux rendant naturellement compte des publications de librairie, il s'ensuit un effet de superposition, qui démultiplie les polémiques intellectuelles et leur donne un écho retentissant. Les divisions internes de la droite sur le plan théorique en sont d'autant plus soulignées, car l'intrusion de la presse dans les débats relatifs aux parutions d'ouvrages politiques contribue en bonne part, comme on s'en doute, à conférer une tournure passionnelle, violente et parfois très personnelle à des conflits d'ordre intellectuel.

À titre d'exemple significatif parmi une infinité d'autres possibles, il suffira de citer, pour s'en convaincre, un extrait du journal *l'Éclair*, relatif à une publication polémique de Montlosier, intitulée *les Jésuites, la Congrégation et le parti prêtre en 1827, Mémoire à M. le comte de Villèle*¹, dans laquelle l'auteur royaliste justifiait et confirmait le contenu de son fameux *Mémoire à consulter*. Le journaliste clérical, un certain Félix Morel, prend naturellement le contre-pied de l'écrivain, sur un ton qui se passe de commentaire : « Il est insatiable d'opprobre, cet homme ! Peu satisfait de s'être déshonoré une première fois par des dénonciations mensongères, il fallait qu'il élevât lui-même un monument de sa bassesse, il fallait qu'il se roulât de nouveau avec une affreuse volupté dans la fange de la calomnie. [...] Vieillard avili, puisque vous le désirez, nous vous suspendrons une deuxième fois à la potence de l'opinion publique »².

Ainsi donc, la presse et les publications royalistes ont apporté une part décisive aux polémiques politiques : non seulement elles ont donné la réplique aux pamphlétaires libéraux et constitutionnels ; mais, faisant fi des persécutions judiciaires incessantes de l'autorité publique et de la fragilisation qui en résultait pour elles, elles ont animé également, au sein de la mouvance royaliste, de formidables disputes internes, dont l'âpre violence suivait et souvent même dépassait celle qu'on pouvait observer parallèlement à la tribune parlementaire entre les différentes fractions de la droite.

¹ Montlosier, *Les Jésuites, la Congrégation...*, Paris, Ambroise Dupont et C^{ie}, décembre 1827, II-192 p.

² *L'Éclair*, n°25, 18 décembre 1827, pp. 359-360.

Au terme de cette troisième partie de l'étude, on note donc que les différents lieux de débats politiques ont multiplié à l'infini les sources de tensions et de froissements internes, dans un enchevêtrement croissant de conflits personnels et théoriques, mettant à mal puis réduisant en pièces l'unité de la mouvance royaliste droitnière que les chefs de gouvernement successifs avaient tenté de préserver d'autorité avec force maladresses. Il reste désormais à voir dans une quatrième et dernière partie dans quelle mesure les distinctions sociologiques et anthropologiques décrites en seconde partie, puis les dissidences, défections et dislocations structurelles analysées en troisième partie, ont débouché en tous domaines ou presque, sur une irrémédiable hétérogénéité idéologique, réduisant à la portion congrue l'unité dogmatique de la mouvance droitnière étudiée, à mille lieues des reconstitutions rétrospectives.

Partie IV

Des conceptions idéologiques dissemblables

Tous les éléments mis au jour dans les trois parties précédentes se sont conjugués pour accentuer des différences idéologiques internes : la pression du terroir d'élection ayant ses préoccupations et son tempérament propre, les jalousies psychologiques motivées par des distinctions sociales - réelles ou fantasmées - ainsi que par des choix antérieurs divergents, la concurrence des structures royalistes et plus encore leur mauvaise régulation interne, tout a tendu à exacerber l'opposition des points de vue sur les grands débats de l'époque.

Or, comme on le suggérait dès l'introduction, derrière le programme commun énoncé en 1815 à la « Chambre introuvable » et surtout derrière le développement tout à fait personnel qu'en ont livré quelques « grands auteurs » comme Bonald, Maistre ou Chateaubriand, étudiés à l'envi par les « historiens des idées », se cachaient de profondes divergences qui ont séparé les multiples acteurs de la droite royaliste gouvernementale et parlementaire, que ce soit en matière de convictions internationales, d'idéaux socio-économiques ou encore de philosophie politique. Ce sont précisément ces trois volets dont l'addition forme une pensée idéologique complexe, qu'il s'agit d'analyser successivement dans les trois derniers chapitres ; on restera plus que jamais attentif à la nécessité de dépasser le seul point de vue des génies littéraires et même des *leaders* politiques pour toucher du doigt à l'occasion les pensées, hésitations et déchirements de la droite parlementaire royaliste dans son entier, et des fractions rivales qui la composent.

Chapitre 11. La droite, l'Europe et le monde

L'image que la postérité a retenue des positions internationales de la droite royaliste est extrêmement défavorable ; ceci ne saurait étonner puisqu'une fois encore, le regard contemporain est tributaire des vainqueurs de 1830, opposants de la gauche libérale qui mêlaient d'ailleurs souvent les récriminations adressées au régime de la Restauration en général à celles destinées à la droite royaliste en particulier. Ce pan diplomatique du procès s'ordonne autour d'un grief principal qui serait l'abandon de l'intérêt national, au profit d'une entente à tout prix avec les puissances du continent européen traditionnellement rivales de la France. La thématique, pour peu originale qu'elle soit, est pourtant décisive : cette très classique antienne qu'on retrouve de manière récurrente dans l'histoire universelle des civilisations charrie en effet avec elle le vieux fantasme de haute trahison des élites dirigeantes au profit de l'étranger ennemi. En l'espèce, le pacifisme et les complaisances internationales de la droite auraient eu pour conséquences la prolongation jusque fin 1818 d'une occupation militaire odieuse et, plus durablement, la mise sous tutelle du pays : la droite aurait ainsi obéré la capacité de la France à redevenir la grande puissance internationale qu'elle était avant les désastres militaires des dernières années.

Dans cette description à charge, deux éléments sont considérés comme des preuves irréfragables de cette trahison, préjugant en quelque sorte de la piètre valeur des positions internationales de la droite. D'une part, le retour des inconditionnels de l'émigration en 1814 « dans les fourgons de l'étranger », à la suite de la famille royale, est censé montrer l'étroite subordination envers les puissances étrangères de la mouvance royaliste ; la droite, issue de cette mouvance, serait du même coup redevable à ces puissances de son occupation du pouvoir durant les années 1820. D'autre part, la fameuse « note secrète », adressée par Vitrolles en mai 1818 aux puissances étrangères puis divulguée au public par une fuite malencontreuse, constituerait en quelque sorte un bréviaire de trahison pour toute la droite, qui partagerait unanimement le désir de voir se prolonger l'occupation étrangère de la France ; elle conforterait à bon droit les représentations d'« ultras » totalement dépourvus de sens national, prêts à collaborer avec l'occupant au point de le supplier de rester.

À l'inverse, les trois succès militaires qui pourraient venir tempérer quelque peu cette image d'Épinal désastreuse, du Trocadéro (31 août 1823) à Alger (5 juillet 1830) en passant par Navarin (20 octobre 1827), tous remportés sous l'égide de gouvernements de droite, comptent pour ainsi dire pour rien : soit que, comme en Algérie, ils constituent une vaine

tentative de diversion de l'opinion pour mieux faire accepter un coup d'État intérieur ; soit que, comme dans le conflit gréco-turc, ils résultent d'un excès de zèle des militaires outrepassant, sinon contredisant, les *desiderata* politiques de la droite ; soit enfin que, comme durant la guerre d'Espagne de 1823, ils servent les intérêts réactionnaires, qui, par postulat, sont anti-français.

Pour contrer ce réquisitoire implacable, l'historiographie royaliste a avancé les résultats heureux du pacifisme français pour la paix, la prospérité nationale et l'équilibre budgétaire, pour justifier principalement la politique attentiste de Villèle et du baron de Damas, ministre en charge de la Guerre (octobre 1823-août 1824), puis des Affaires étrangères (août 1824-novembre 1827). Parallèlement, donnant parfois l'impression de vouloir gommer la contradiction avec cette première version très modeste du rôle international de la France, elle a mis en exergue le rôle de quelques personnalités gouvernementales qui, de Montmorency à Polignac en passant par Chateaubriand, ont défendu des positions plus volontaristes et ambitieuses.

Sur cette histoire diplomatique, déjà étudiée par la magistrale *Histoire de la Restauration* en vingt volumes de Viel-Castel, très érudite et remarquablement informée en ce domaine, il semble intéressant de livrer un regard d'historien du politique, en se concentrant sur la justification des différents points de vue exposés *in foro publico* par les hommes de la droite. Ce n'est donc point la conduite effective d'une politique diplomatique qui retiendra l'attention ici, mais bien l'exposition publique d'opinions dans l'arène parlementaire et médiatique. Sous la Restauration, le patriotisme est un thème identitaire à gauche, au point qu'une partie de l'extrême-gauche s'est donnée le nom de « patriotes » à la fin des années 1810, ce qui était une façon d'attaquer la politique internationale des gouvernements successifs. Sommée de se positionner à son tour, la droite royaliste a hésité puis s'est divisée franchement sur la réplique à adopter, révélant des sensibilités profondément dissemblables sur ces questions.

A. Un pacifisme anti-patriotique fondateur

Si durant la première Restauration, les « royalistes purs » ne se définissent pas par un pacifisme très spécifique, la seconde Restauration de 1815 permet bien davantage d'isoler une conception internationale propre à la droite naissante, d'autant que certaines personnalités, comme Vitrolles mais aussi Bonald, s'attachent ensuite dans les années qui suivent à donner une singularité maximale et parfois provocante à ce pacifisme de droite.

1. Banalité initiale de ce pacifisme sous la première Restauration

Le pacifisme des royalistes « purs » apparaît au départ bien peu original ; il s'apparente, bien avant l'heure, à une politique de « recueillement » - pour reprendre l'expression qui sera en usage dans les milieux monarchistes après la défaite de 1870 -, mais en cette première Restauration, on a peine à distinguer à première vue une spécificité de la mouvance réactionnaire, par rapport à l'attitude quasiment identique des royalistes « constitutionnels ».

Rappelons d'ailleurs un des acquis de l'analyse prosopographique réalisée dans la seconde partie de la présente étude : les hommes de la droite parlementaire sous la Restauration n'ont majoritairement pas émigré, et pour la minorité l'ayant fait, le retour s'est presque toujours effectué bien avant 1814, sans attendre les « fourgons de l'étranger ». Comme on l'a montré, l'immense majorité des membres de la droite royaliste a été bien insuffisamment « pure » avant la Restauration pour avoir dû aux puissances étrangères son retour d'exil. Derrière Polignac, La Maisonfort, Béthisy, François de Bernis et une poignée d'autres, effectivement rentrés en 1814, combien de carrières parmi nos royalistes de droite y compris parmi les « ultras », brillamment commencées aux diverses époques de la Révolution, et tout aussi brillamment continuées sous le Consulat et l'Empire. En vérité, c'est bien, la plupart du temps, la loi d'amnistie promulguée en 1802 par le Premier Consul qui a permis à la grande masse de ceux qui ont émigré de rentrer massivement et sans plus tarder dans la mère patrie, quand elle ne régularisait pas, plus souvent encore, un retour clandestin antérieur dès 1795 ou 1797.

Cela ne diminue en rien, bien sûr, la satisfaction réelle éprouvée par les royalistes « purs » à l'arrivée des Alliés en France au printemps 1814. Comme propriétaires fonciers déjà, ceux qui allaient s'afficher comme royalistes « purs » renâclaient de plus en plus aux surcroûts d'imposition qu'entraînaient les dernières guerres napoléoniennes, bien heureux encore s'ils pouvaient échapper au recrutement forcé au sein des Gardes d'honneur lors de la campagne de France ; les *Mémoires* de Villèle, à l'instar de beaucoup d'autres, le rappellent sans détours¹. Mais, en ces deux points, ces royalistes « purs » se distinguent somme toute peu des autres couches de la population, notamment des élites constitutionnelles et même libérales, animées par les mêmes motivations et accueillant d'ailleurs la Restauration de 1814 et la première occupation des Alliés qui l'accompagne avec un soulagement identique. Lorsqu'il évoque les débuts de la Restauration, Guizot procède à une mise au point

¹ *Mémoires et correspondance du comte de Villèle*, vol. 1, ch. 5, pp. 199-200. Villèle, narratif l'épisode d'une quête autoritaire de subsides auprès des grands notables de son arrondissement en juin 1813, se met en avant pour dire son indignation et refuser d'obtempérer.

particulièrement claire en la matière : « Les étrangers ! Leur souvenir a été la plaie de la Restauration. [...] C'était vraiment une absurde injustice de s'en prendre à la Restauration de la présence de ces étrangers que l'ambition insensée de Napoléon avait seule amenés sur notre sol et que les Bourbons pouvaient seuls en éloigner par une prompte et sûre paix. [...] La paix et la liberté réelles revenaient avec les Bourbons »¹.

Ne peut-on voir malgré tout des causes spécifiques, qui orienteraient spécifiquement les royalistes « purs », dès 1814, vers un pacifisme exacerbé, plein de soumission complaisante envers les grandes puissances européennes ?

On serait d'abord tenter d'alléguer un sentiment de proximité idéologique éprouvé envers les Alliés par ces royalistes « purs » ou « exclusifs ». Cet argument, s'il pourra être mis en avant à partir de 1815, au sortir des Cent-Jours, est beaucoup moins frappant au printemps 1814. D'abord, la mollesse initiale des quatre puissances alliées à soutenir la cause des Bourbons ne prédispose pas *a priori* nos « purs » à s'enthousiasmer à l'idée d'une forte influence étrangère. D'autant que l'absolutisme est alors la doctrine maîtresse au sein du camp royaliste « pur » à cette époque², et que ce sont les Anglais, aux antipodes de cette sensibilité absolutiste, qui affichent le moins de répugnances initiales, sinon le plus grand soutien, vis-à-vis de la restauration bourbonnienne. Plus encore, le tsar Alexandre, principale figure de l'occupation alliée en 1814, se pique à l'époque de libéralisme au point de prétendre imposer à la France une Constitution, au grand dam des « purs » qui tentent vainement de le détourner de ce projet, à l'instar de Marignié³ : l'antagonisme de points de vue est d'ailleurs tel que le 13 avril 1814, lors d'un tête-à-tête, le comte d'Artois, chef incontestable de la sensibilité politique « pure », est sommé par le tsar de Russie de donner sans délai de sérieux gages en ce sens ; il s'exécute dès le lendemain, en acceptant de recevoir du Sénat son titre de lieutenant-général du royaume qui lui avait pourtant déjà été conféré par son frère Louis, et en donnant des garanties relatives à la constitution sénatoriale du 6 avril. Ces deux concessions significatives remettent virtuellement en cause la primauté chronologique et ontologique de l'autorité politique du monarque sur le pacte constitutionnel en gestation, et sont donc aux

¹ Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, M. Lévy, 1858, vol. 1, pp. 29-31.

² Cette ferveur absolutiste est caractéristique de la première Restauration ; rappelons qu'un an et demi plus tard, les « ultra-royalistes », qui prennent le relais des « purs », se rallient rapidement alors à l'idée d'un pouvoir parlementaire fort, en raison de leur domination numérique au sein de la « Chambre introuvable ».

³ Ancien journaliste émigré devenu à la fin de l'Empire inspecteur général de l'Université, Jean Étienne Marignié est un ami de Bonald et de Fontanes. Il publie le 5 avril 1814 une *Lettre à Sa Majesté l'empereur de Russie, sur le projet de nouvelle Constitution*, que nous avons déjà évoquée au chapitre 6, p. 516. Après avoir rendu hommage au tsar, Marignié reprend l'argumentaire réactionnaire alors en vogue pour dénigrer l'idée de Constitution et en contester l'opportunité pour le pays, au motif que la France, avec les lois fondamentales de la monarchie d'Ancien régime, disposerait déjà de la meilleure des constitutions.

antipodes des convictions des « purs » ; or, c'est bien sous la pression internationale des Alliés qu'elles ont dû être publiquement accordées par le comte d'Artois.

La vérité est qu'en 1814, les royalistes, qu'ils soient « purs » ou constitutionnels, sont simplement conscients que la paix européenne est alors le principal atout idéologique, sinon le seul, pour l'établissement d'une Restauration des Bourbons ; on ne peut donc être surpris que cet argument pacifique soit le premier slogan mis en avant par le comte d'Artois comme lieutenant-général¹, et qu'il soit ensuite repris pareillement par Louis XVIII.

Les détails de la convention d'armistice du 23 avril, signée par le comte d'Artois, et ceux du traité de paix du 30 mai, signé par Louis XVIII, ont été négociés par Talleyrand, le rôle du souverain et de son frère ayant été minime. Relevons tout de même que le premier texte, signé par le chef de la sensibilité « exclusive » du royalisme, ne manifeste pas un pacifisme français plus grand que le second, puisque, si les deux proclament le rétablissement de l'amitié entre les puissances alliées et la France, le texte signé par Louis XVIII va plus loin en conférant à cette amitié un caractère perpétuel (article 1 du traité)². La proximité idéologique entre le camp royaliste « pur » et les Alliés n'est donc pas un argument franchement convaincant pour rendre compte des premières prises de position des « purs » en matière internationale.

En réalité, durant toute la première Restauration, la mouvance « pure » qui préfigure la droite ne se distingue pas franchement, à cet égard, de la fraction constitutionnelle du royalisme ; le pacifisme commun des uns et des autres apparaît alors apparemment circonstanciel. Les choses changent ensuite, et prennent à droite un caractère idéologique plus nettement assumé.

2. Les Cent-Jours, un événement privilégié pour passer du pacifisme pragmatique à un ultra-pacifisme militant et partisan

Si la Restauration de 1815 est encore plus nettement tributaire des « fourgons de l'étranger » que celle de 1814, le lien entre l'intrusion étrangère et les positions

¹ Dans sa proclamation dite de Vesoul du 22 mars 1814, Monsieur adopte comme slogan principal : « plus de tyran, plus de guerre, plus de conscription, plus de droits réunis ! » (Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, vol. 1, p. 271) ; il reprend ensuite inlassablement ce slogan sous la formule plus brève, bien connue : « la paix ! Plus de conscription ! Plus de droits réunis ! », ainsi à Nancy le 5 avril (Vaulabelle, *op. cit.*, vol. 2, p. 25). Les droits réunis désignaient sous l'Empire les impôts indirects, perçus notamment sur la consommation de produits de première nécessité, d'où leur impopularité.

² La convention du 23 avril que d'Artois signe avec les représentants des Alliés, mentionne ainsi comme objectif « le rétablissement des rapports d'amitié entre les puissances alliées et la France » (article 2 de la convention, citée par Vaulabelle, *op. cit.*, vol. 2, pp. 41-42). Le traité du 31 mai stipule quant à lui qu'il y aura « paix et amitié perpétuelles entre le roi de France, l'empereur d'Autriche et ses alliés » (Vaulabelle, *op. cit.*, pp. 89-90).

internationales de la droite ultra-royaliste reste assez complexe.

a- Des royalistes « constitutionnels » toujours aussi pacifistes que les « ultras »

D'abord, les futurs responsables de la droite sous la seconde Restauration n'ont pas été particulièrement nombreux à faire le voyage à Gand, et donc à revenir, derrière Louis XVIII, à la suite des occupants étrangers fin juin 1815 : l'écrasante majorité de ceux qui se sont fait connaître ensuite à la Chambre n'exerçait alors aucune responsabilité politique ou administrative au printemps 1815 - on a dit déjà la très forte rupture dans la représentation législative entre la première et la seconde Restauration. Par conséquent, le nombre des futurs caciques de la droite parlementaire rentrés à la suite du roi est très relatif : seuls font exception le noyau courtisan des ministres et conseillers des princes espérant leur reconduction (citons Blacas, Vitrolles, Feltre, et de Bruges parmi ces *leaders* « purs » au demeurant très divisés), les « officiers » de la Maison du roi mise en place sous la première Restauration¹, et aussi une partie des pairs de France. En outre, ce « voyage à Gand » n'est pas, rappelons-le, spécifique d'une orientation droitrière : parmi les personnalités connues, Guizot ou Lally-Tollendal appartiennent alors à différentes fractions du bloc constitutionnel, de même que Chateaubriand, qui ne vire de bord au profit de la mouvance ultra-royaliste à l'issue de ces Cent-Jours que pour des raisons purement tacticiennes de carrière personnelle, sans aucun rapport avec la situation internationale et l'invasion étrangère.

On pourrait donc plaider à nouveau, tout comme en 1814, l'absence apparente d'une différenciation des points de vue entre les différentes fractions royalistes en matière internationale. Il est d'ailleurs remarquable que fin 1815 et début 1816, les comploteurs « patriotes » n'établissent pas en la matière de *distinguo* parmi les différentes mouvances du royalisme bourbonien : Didier, à la tête de la conspiration de Grenoble, rêve tout haut d'une association de « l'indépendance nationale », qui chasserait Louis XVIII et le remplacerait par le duc d'Orléans². Aucune distinction n'est faite ici qui mettrait à part le pacifisme exacerbé des ultra-royalistes de celui attribué aux constitutionnels regroupés autour du roi en exercice.

Néanmoins, il est indéniable que se fait jour à droite, à la faveur de cette seconde restauration sous influence étrangère, une conception du pacifisme bien différente de la première : par-delà la prudente passivité d'une diplomatie restant sur son quant-à-soi, les

¹ Le voyage à Gand de ces officiers royaux a inspiré un magnifique roman à Louis Aragon, la *Semaine Sainte* (1958), qu'on a déjà eu l'occasion d'évoquer brièvement (ch. 4 et 5) ; l'auteur y met notamment en scène le peintre Théodore Géricault.

² Cf. Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, vol. 4, p. 221.

« ultras » se font désormais les chantres d'un contre-patriotisme militant et volontariste, uni à l'étranger et en appelant à lui pour battre en brèche les patriotes de leur propre pays. Il s'agit, si l'on ose écrire, d'un véritable « pacifisme de combat », au sens où une union internationale sans complexes doit permettre de mener à l'intérieur du pays une lutte acharnée et victorieuse contre les adversaires honnis, libéraux, bonapartistes ou « jacobins ».

b- L'apparition d'un « pacifisme de combat » propre aux ultra-royalistes

Plus qu'à une simple différence de degré, on est face à une véritable rupture idéologique avec ce passage du pacifisme consensuel de 1814 à un pacifisme militant et partisan de la seconde Restauration. Dans le premier cas, l'influence étrangère n'était comprise que comme un pis-aller ponctuel admis par nécessité, préluant à un rapide retour à l'intégrité territoriale. Dans le second cas, l'influence étrangère change complètement de statut et fait fonction de moyen privilégié de gouvernement ; la souveraineté nationale non seulement n'est plus un objectif prioritaire, mais sa poursuite apparaît désormais comme subversive et contraire à l'ordre international qu'on se promet ; enfin, la hiérarchie classique de valeur entre le citoyen et l'étranger est minimisée, voire niée, au profit d'une nouvelle hiérarchie des individus exclusivement fondée sur la conformité idéologique de chacun.

Si, pas plus qu'en 1814, les royalistes « exclusifs » ne sont massivement rentrés en France à l'été 1815 dans les fourgons de l'étranger, il est indéniable en revanche que beaucoup ont accueilli sur place les Alliés avec une satisfaction plus ou moins discrète qui détonne désormais dans le climat général de l'opinion, et alimente l'indignation des libéraux. En effet, l'échec cuisant de la résistance intérieure conduite en mars 1815 par les princes de la famille royale, puis celui, à peine moins rapide, des officiers royalistes vendéens, témoignent de l'impossibilité d'une Restauration sans aide internationale.

En outre, les Cent-Jours ont pris un tour très jacobin non seulement dans les proclamations napoléoniennes, mais aussi dans les affrontements politiques locaux. Ceci explique qu'une partie des grands propriétaires fonciers nobles aient vu l'arrivée des Alliés sur le territoire national non seulement comme la condition *sine qua non* d'une seconde Restauration, mais aussi comme un gage bienvenu d'ordre public et social face aux menaces révolutionnaires. Quand bien même ces royalistes ont pu subir eux aussi, soit comme propriétaires fonciers, soit comme responsables administratifs, les répercussions d'une

occupation étrangère devenue pour le coup très rude¹, le sentiment du moindre mal prédomine désormais dans leur esprit, et nourrit leur pacifisme accommodant. Dans la France du nord-est particulièrement exposée aux pillages de l'occupant, cette préférence sociale aristocratique sur la préférence nationale a creusé un large fossé avec l'ensemble de la population, voire même avec la forte majorité de l'électorat censitaire. Elle peut contribuer à expliquer çà et là une rupture avec certaines habitudes de vote antérieures, et l'allergie durable manifestée ensuite envers la droite ultra-royaliste ; ainsi en va-t-il de la plupart des cantons ruraux et très religieux de l'Alsace, qui restent durablement fidèles au libéralisme jusqu'en 1830, de manière à peine moins prononcée que les citadins de la région, Strasbourgeois en tête.

3. Heure de gloire et provocations des anti-patriotes militants (1816-1821)

Pendant les cinq années où la droite a été assimilée tout entière à l'ultra-royalisme, les conceptions les plus outrancières d'un Vitrolles ou même d'un Bonald se sont imposées pour durcir encore les positions publiques de la droite en matière internationale ; le patriotisme anti-militant dominant à droite a pris alors le caractère d'un corps de doctrine cohérent et souvent assumé, à un éclat scandaleux près.

a- Le rôle précurseur de Vitrolles et de Bonald dans ce pacifisme ouvertement anti-patriotique

C'est la « *déclaration des principes de la majorité de la Chambre des députés* », rédigée à l'instigation de Vitrolles le 20 janvier 1816 et répandue sous forme de brochure, qui constitue, en ses articles 7 et 8, une première illustration, encore euphémique, de la conception très anti-patriote du pacifisme droitier, avec une modération de ton qui ne doit pas faire illusion : « 7° Nous voulons que la France recouvre l'entière indépendance de son territoire, et le premier moyen que nous concevons pour y parvenir, est l'exécution pleine et entière des engagements contractés avec les puissances alliées. Nous porterons le même concours à **conserver d'honorables alliances** [...]. 8° **Désabusés à jamais de tout esprit d'agrandissement**, nous voulons une armée nationale dont le cadre, resserré en temps de paix, puisse en temps de guerre, ouvrir ses rangs à de nombreux soldats ; et nous ne regardons point comme perdus pour la France, les militaires, qui, entraînés par des circonstances extraordinaires, ont dû être licenciés, mais qui, par leurs talents et

¹ On peut rappeler par exemple que le propre gendre de Dambray, Jean-Maurice Goujon de Gasville (1789-1865), nommé maître des requêtes au conseil d'État à la Restauration et préfet de l'Eure à la seconde, fut enlevé par les Prussiens et transféré à Aix-la-Chapelle pour avoir osé protester contre les exactions de l'occupant dans son département (l'épisode est rappelé par Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, vol. 3, p. 389, et par Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 4, p. 492). Après sa libération, il fut ensuite nommé préfet de l'Yonne en mars 1817 jusqu'à sa destitution le 13 août 1830 par le régime de Juillet.

leur bravoure, contribueront à la sûreté de la patrie, comme ils ont contribué à sa gloire »¹.

Dans le début de l'article 7, la soumission aux Alliés apparaît exclusivement motivée par la volonté circonstancielle, tactique, d'obtenir la fin de l'occupation étrangère : en ceci, il n'y a aucun changement par rapport à la position publique de tous les royalistes, constitutionnels ou « purs », depuis les premiers débuts de la Restauration.

En revanche, la fin de l'article 7 et plus encore l'article 8 amorcent une dérive essentielle du tactique au stratégique, en pérennisant ce pacifisme pour des motivations idéologiques. Sans avoir l'air d'y toucher, Vitrolles note que la prorogation souhaitée « d'honorables alliances » s'inscrit comme une suite logique de la recherche d'une préservation de l'intégrité nationale : on ne saurait mieux sous-entendre le souhait de rattacher plus concrètement la France aux puissances réactionnaires d'Europe centrale et orientale, par une franche insertion du pays dans la Sainte-Alliance. Sous des dehors très anodins, le propos est véritablement audacieux - provocant aux yeux des libéraux -, en ce qu'il ose qualifier d'« honorable » la recherche d'une proximité avec des pays dont les troupes viennent depuis six mois de mettre la France en coupe réglée d'une manière particulièrement brutale, et qui n'ont opéré un retrait partiel que depuis un mois à peine.

En dépit des ouvertures faites à la fin du paragraphe en direction des officiers « demi-soldes », que Vitrolles pense ainsi vainement dissuader d'embrasser la cause libérale, l'article 8 proclame aussi non seulement un pacifisme résolument défensif - et la réduction numérique des effectifs qui en découle - mais encore l'abandon de tout projet d'expansion territoriale. Or, dans le contexte très particulier du début de l'année 1816, il n'est pas permis d'y voir simplement la manifestation d'un tempérament conservateur répudiant l'impérialisme belliciste, qui pourrait fédérer de larges pans de l'opinion ; il y a en filigrane le renoncement à toute remise en cause, militaire ou même diplomatique, des frontières rabougries du second traité de Paris, qu'atteste la proposition « désabusés à jamais de tout esprit d'agrandissement » ; cette dernière expression semble condamner plus généralement le souci patriotique du « pré carré » hérité pourtant de l'Ancien régime.

Maladresse, provocation ou ballon d'essai, une telle expression d'un pacifisme exacerbé, qui semble subordonner les intérêts territoriaux de la patrie à une diplomatie paneuropéenne purement idéologique, annonce déjà à plus d'un égard les provocations de la note secrète de 1818, rédigée d'ailleurs par le même franc-tireur, pour le compte et avec la bénédiction de Monsieur.

¹ [Vitrolles], *Déclaration des principes de la majorité de la Chambre des députés*, 20 janvier 1816, 7 pages.

On verra dans la prochaine sous-section que ce texte provoqua néanmoins des remous au sein même du groupe parlementaire ultra-royaliste, mais ces désaccords discrets n'eurent malheureusement aucun effet sur l'image de la droite dans l'opinion publique, puisqu'un mois et demi plus tard, l'anniversaire du 31 mars, jour d'invasion de la France, fut solennellement fêté comme « le jour de la délivrance » par d'éminents ultra-royalistes, pour l'essentiel membres de la Cour, lors d'un banquet organisé dans un restaurant adjacent au Palais-Royal. Étant donné la célébrité et l'éclat des noms présents, le *Moniteur* crut en outre de bon ton de faire la publicité maximale à ce rassemblement de ce qu'il appelait des « bons Français »¹. On retrouve ici la fonction parasitaire des réseaux courtisans, qui, en adoptant les positions les plus outrancières et caricaturales de la mouvance royaliste, contribuent à fragiliser cette dernière.

Alors que la déclaration de Vitrolles de janvier 1816 avait encore accru la suspicion à l'endroit des ultra-royalistes, le débat parlementaire sur le projet de loi Gouvion-Saint-Cyr, relatif au recrutement militaire, au printemps 1818, donne l'occasion à la droite de confirmer le pacifisme résolu de ses positions internationales.

C'est Bonald qui, en exprimant nettement la position dogmatique du parti, permet le mieux de toucher aux principes, au-delà des intérêts circonstanciels et des anecdotes souvent mises en avant par l'historiographie. Dans un discours parlementaire du 20 janvier 1818, Bonald établit en effet un lien direct entre la nature du régime institutionnel souhaité et l'orientation pacifiste ou belliciste qui en découle ; alors que la république est, à ses yeux, un régime intrinsèquement offensif, la monarchie, quant à elle, est pour des raisons inverses naturellement défensive, et ne peut être stable qu'à ce prix :

« Dans une monarchie [...], l'établissement militaire doit être purement défensif. [...] Dans les républiques indépendantes de fait et de droit, et il n'y en a jamais eu que deux au monde, Rome et la France, où les vices qui les travaillent toutes aient pu se développer dans toute leur intensité, l'établissement militaire est toujours offensif ou agresseur. [...] Pour ces États, il n'est point de limites naturelles : ce sont des torrents pour qui la nature n'a pas creusé de lit, ni marqué de rives, et la seule borne à leurs forces d'expansion ou plutôt d'explosion, est leur ruine inévitable. [...]

Ainsi, tout État qui veut régler son établissement militaire doit, avant tout, se demander s'il est ou s'il veut être monarchie ou république [...]. La France avait depuis longtemps répondu à cette question. Elle était toute monarchique, son système militaire était tout défensif ; et **si, plus qu'une autre puissance, elle s'était étendue par des réunions de provinces qui ne pouvaient**

¹ L'épisode est rapporté par Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 4, pp. 444-445.

naturellement appartenir qu'à elle, plus qu'aucune autre puissance aussi elle avait éprouvé de honteux revers en voulant tenter des conquêtes lointaines. Mais, en changeant la nature de son gouvernement, elle a changé la nature de son esprit militaire. Autant comme monarchie, la France avait paru faible pour attaquer, forte pour se défendre, autant devenue république, elle a paru puissante pour l'agression, malheureuse dans la défense ; car il faut en politique juger les institutions par le résultat définitif des événements »¹.

On constate que Bonald condamne sans détour les guerres de conquête menées sous l'Ancien régime, et son auditoire parlementaire de penser sans doute, entre autres, aux guerres d'Italie sous la Renaissance ou encore aux expéditions incessantes de Louis XIV. À ses yeux, la stabilité de la monarchie est directement gagée sur la paix européenne et sur l'abandon par la France de toute velléité impérialiste. Les quelques réticences qui semblaient subsister à droite encore deux ans auparavant à l'endroit des « alliés » européens se sont donc apparemment estompées. Néanmoins, en reconnaissant le bien-fondé d'un système défensif protégeant les frontières, Bonald, en réalité, se garde bien de trancher entre les deux nuances du pacifisme de droite, entre l'immobilisme pragmatique et l'anti-patriotisme de choc.

b- L'affaire de la « note secrète » ou l'apogée de la stratégie provocatrice

La fameuse « note secrète », révélée au public à l'été 1818, rompt cette ambiguïté et accroît encore le divorce entre l'opinion publique dominante et la droite ultra-royaliste, contribuant en partie à la déroute électorale de cette dernière.

La note secrète, destinée aux gouvernements des grandes puissances européennes (Russie et Autriche principalement), a été rédigée par Vitrolles en mai 1818, sur la commande de Monsieur, tout comme deux notes précédentes en août 1816 et août 1817. À certains égards, son contenu n'est pas neuf, puisqu'elle se contente pour l'essentiel de réclamer, comme les deux années précédentes, l'envoi à Paris d'une représentation diplomatique moins hostile aux ultra-royalistes français, et l'exercice d'une véritable pression sur Louis XVIII pour obtenir un changement de gouvernement. Mais, en dressant, pour convaincre ses interlocuteurs, un tableau noirci de la situation du pays, décrit comme livré à l'influence révolutionnaire², le texte pouvait apparaître également comme une invite à prolonger l'occupation étrangère : le moment d'envoi et de publication de cette note est en effet crucial, puisque les puissances européennes s'appêtent à décider à la conférence d'Aix-la-Chapelle, s'il convient de

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 20, pp. 347-348, Chambre des députés, séance du 19 janvier 1818.

² « La Révolution occupe tout, depuis le cabinet du roi, qui en est le foyer, jusqu'aux dernières classes de la nation, qu'elle agite partout avec violence. La position et la marche actuelle du gouvernement conduisent au triomphe certain et prochain de la Révolution » (Note secrète citée par Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, vol. 4, p. 500).

privilégier la durée courte d'occupation (trois ans) ou au contraire la durée longue (cinq années au maximum), prévues l'une et l'autre par le traité de Vienne en fonction de la situation intérieure de la France.

Vitrolles, écrivant sous le couvert de Monsieur, pouvait toujours rejeter *pro forma* dans sa note, toute perspective d'occupation prolongée ou de découpage territorial du pays : le fait même de l'envisager d'abord au premier rang des cinq hypothèses plausibles pour améliorer la situation politique du pays, atteste suffisamment de la volonté de promouvoir le contre-patriotisme militant, qui apparaissait en filigrane dans la *Déclaration de principes* de 1816. Les libéraux ont eu beau jeu, dans un tel contexte, de dénoncer la trahison d'une droite vendue à l'étranger, réactivant le syndrome des tribus gauloises en appelant à César, des Bourguignons pactisant avec les Anglais pendant la guerre de Cent Ans, ou plus récemment, des « aristocrates » émigrés suscitant le manifeste de Brunswick en 1792.

La note secrète a rempli, au demeurant, la mission qui lui avait été assignée, puisqu'au congrès d'Aix-la-Chapelle, les Alliés, en même temps qu'ils acceptaient la fin de l'occupation, faisaient pression sur la représentation française pour obtenir un virage à droite de la politique gouvernementale et une lutte véritable contre les libéraux¹. Mais par son allure de manifeste général, et par son ingénuité provocatrice, volontairement oublieuse des modalités concrètes de l'occupation étrangère en vigueur, elle constitua l'*apex* rhétorique, le sommet paroxystique dans l'expression d'un « pacifisme » de combat anti-patriotique.

Avec la fin de cette occupation et le recouvrement de la souveraineté territoriale - au moins à l'intérieur des frontières de 1815 -, les raisons matérielles qui pouvaient encore brider l'expression pacifiste au sein de la droite disparaissent entièrement. On assiste alors à de nouvelles transgressions du consensus patriotique ordinaire, peut-être plus décisives encore par leurs implications idéologiques quand bien même leur retentissement a été très mince comparé à celui de la note secrète, vu que les enjeux concrets et immédiats en terme d'occupation du territoire avaient désormais disparu.

c- Poursuite de l'anti-patriotisme royaliste, et appel de Bonald à un désarmement général de l'Europe

Après 1818 en effet, les tenants de la version exacerbée et anti-patriotique du pacifisme n'hésitent plus à afficher le corollaire idéologique inhérent à cette conception, à savoir

¹ Cf. Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, vol. 4, p. 509.

l'atténuation de la frontière entre le citoyen et l'étranger ami. Il peut sembler d'ailleurs assez paradoxal qu'un tel déni de ce *limes* civique émane des milieux ultra-royalistes, alors que Joseph de Maistre ne cessait de récuser depuis vingt ans le bien-fondé d'un cosmopolitisme qui mettrait au jour des intérêts supra-nationaux¹. Il n'en reste pas moins par exemple que, lors d'une discussion relative à l'éventuel licenciement des Suisses, Puymaurin finit sa diatribe par cette phrase plus qu'équivoque : « Peut-on, sans injustice, appeler étrangers les soldats d'une nation alliée, qui, depuis trois siècles, toujours prêts à combattre les ennemis de la France, ont versé continuellement leur sang pour elle ? »². La candeur de cet hommage à une citoyenneté très approximative provoqua les ricanements cyniques de la gauche, qui, feignant d'y voir une allusion aux « alliés » de la Sainte-Alliance, réclama ironiquement l'impression du discours de l'orateur ultra-royaliste.

De manière moins anecdotique, Bonald, reprenant le fil de son argumentation commencée dix-huit mois plus tôt, confère en juin 1819 à son pacifisme foncier les couleurs très modernes d'un combat pour un désarmement mondial et multilatéral des grandes puissances, dans lequel la France pourrait jouer le rôle de modèle précurseur :

« Pour moi, je ne crains les armées, ni pour la république, ni pour la monarchie : je ne les crains que pour nos fortunes. Un de nos honorables collègues vous a dit que l'axiome : *si vis pacem, para bellum* [si tu veux la paix, prépare la guerre], n'était plus trop à notre usage, et il a fait preuve d'une grande sagacité politique. [...] Aujourd'hui, tout peuple qui se préparerait toujours à la guerre pour avoir la paix ressemblerait à ces hommes qui craignent toujours qu'on ne leur manque et qui toujours finissent par s'attirer de fâcheuses affaires. S'il y a un État au monde qui puisse se passer de nombreuses armées, et qui pût le premier donner **le bel exemple d'un désarmement presque général**, c'est sans contredit la France, couverte par les deux mers, par des barrières naturelles qui la séparent d'un État inoffensif ; à l'orient, par deux peuples essentiellement ses amis et ses alliés ; et du seul côté accessible, par un triple rang de places fortes »³.

La révolution menée par les libéraux espagnols (février-mars 1820), comme celle conduite par les carbonari napolitains (juillet 1820), inspirant à leur tour leurs émules français (août 1820), puis piémontais (janvier 1821), ont rendu toutefois inactuelles ces propositions hardies de démilitarisation générale du continent européen, formulées par le principal théoricien parlementaire de la droite royaliste.

Car, tandis que la multiplication des complots libéraux pouvait faire redouter le renforcement de la puissance anglaise sur le continent, les congrès de Troppau (décembre

¹ C'est une idée constante de Maistre depuis ses *Considérations sur la France* (1797), l'auteur contre-révolutionnaire savoyard s'opposant en cela très directement à Kant.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 24, p. 743 (Chambre des députés, discours de Puymaurin, 4 juin 1819).

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 24, p. 738 (Chambre des députés, discours de Bonald, 4 juin 1819).

1820) et de Laybach (janvier 1821) semblaient quant à eux avoir créé les conditions d'un nouveau déséquilibre continental en faveur de l'Autriche : celle-ci obtenait en effet de pouvoir mater les révoltes italiennes comme de simples rébellions internes, sous le regard désapprobateur, mais impuissant, de la diplomatie française.

Or, certains ultras, loin de partager cette désapprobation muette, ont approuvé des deux mains la féroce répression du libéralisme nationaliste italien par l'Autriche, poussant ainsi au bout la logique de l'anti-patriotisme militant exprimé trois ans plus tôt par Vitrolles dans sa note secrète. Duvergier de Hauranne dresse ce constat, lorsqu'il écrit au sujet de cette crise italienne : « **Dans leur ardeur contre-révolutionnaire, quelques royalistes n'attendaient même pas que les conseils des cabinets étrangers vinssent les trouver à Paris ; ils allaient les chercher à Laybach**, ou pour mieux dire, ils en portaient eux-mêmes aux souverains absolus. C'est ainsi que, le 31 mars [1821], **la légation française vit, non sans surprise, arriver à Laybach le principal propriétaire de la Gazette de France, M. Achille de Jouffroy**, porteur d'une lettre de M. Bergasse¹ pour l'empereur Alexandre, et demandant à lui être présenté. Sur le refus de la légation française, il s'adressa à M. de Metternich qui l'attendait et le mit en rapport avec M. de Nesselrode. Puis il vit les deux empereurs qui l'accueillirent avec une grande faveur et qui ne manquèrent pas de l'interroger sur l'état de la France. À partir de ce moment, **M. Achille de Jouffroy devint à Laybach l'oracle des salons, et Paris fut plus jamais signalé comme le centre de toutes les conspirations européennes** »².

Le compte rendu de Duvergier de Hauranne, dont les sympathies vont ostensiblement à la mouvance constitutionnelle de centre gauche, n'est sans doute pas absolument neutre et impartial dans cette affaire ; il n'en reste pas moins que l'on retrouve ici quasiment intacte, trois ans après l'affaire de la « note secrète » et la fin de l'occupation de la France, la tentation publiquement exprimée d'appeler les étrangers à la rescousse pour régler les conflits politiques internes du pays à l'avantage des ultra-royalistes. On est donc plus que jamais avec une telle attitude en présence d'une récusation exacerbée de l'idéologie patriotique, perçue comme une énième résurgence du discours révolutionnaire honni de 1792.

B. Un virage patriotique effectué dans l'embarras

La discussion de l'adresse de novembre 1821 constitue à n'en pas douter un tournant décisif : au pacifisme intégral qui dominait jusqu'alors la droite, s'adjoint désormais dans ce camp une résurgence publique du patriotisme, porté au premier chef par les fractions

¹ Nicolas Bergasse est, on le rappelle, un ancien Constituant devenu sous la Restauration un essayiste d'extrême-droite violemment hostile aux acquéreurs de biens nationaux, ainsi qu'on l'a expliqué dans le chapitre précédent.

² Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 6, ch. 24, pp. 282-283.

dissidentes de la droite, puis par la droite tout entière. En vérité, ce revirement qui s'exprime sur un mode spectaculaire fin 1821 était déjà contenu en germe par plusieurs prises de positions discrètes, qui laissaient prévoir l'abandon d'un anti-patriotisme radical de plus en plus difficile à assumer.

1. Premières réticences internes contre un anti-patriotisme peu populaire

Car les prises de distance plus ou moins discrètes avec l'anti-patriotisme provoquant d'un Bonald et surtout d'un Vitrolles ont commencé précocement.

Dès la *Déclaration de principes* du 20 janvier 1816 précédemment analysée, certaines voix, et non des moindres, se font entendre à droite pour émettre un avis discordant et beaucoup plus pondéré. Villèle en personne a réagi pour désavouer ce texte rédigé par Vitrolles. Sur le point d'acquiescer une influence prépondérante au sein de la majorité ultra-royaliste à la Chambre, il n'était probablement pas mécontent de prendre à contre-pied un rival qui bénéficiait de la confiance de Monsieur. Mais derrière l'inimitié réciproque et les jeux de rivalité, à côté aussi des désaccords sur certains sujets de politique interne, c'est bien le pan diplomatique de la « déclaration de principes » qui a posé problème à Villèle et provoqué son désaveu discret, mais net¹ : Villèle restait en réalité fidèle à une conception plus classique du pacifisme, vécu comme un mode opportun d'économie des conflits, et en aucun cas comme un renoncement idéologique à tout sentiment patriotique.

Ainsi, sans faire explicitement référence à l'épisode, dans une lettre qu'il envoie le lendemain, 21 janvier 1816, à son père, Villèle paraît nettement plus agacé que Vitrolles envers les voisins européens : « Il n'y a de vrai que le débordement d'injures de tous les journaux de l'Europe contre les royalistes en général et particulièrement contre les députés loyaux de la Chambre. Il n'y a pas jusqu'aux gazettes de Rome qui ne nous accusent d'intolérance envers les protestants. À mesure que le bon sens revient aux Français, on dirait que la tête tourne à tous les autres peuples de l'Europe »². Villèle fait ici référence aux critiques croissantes des journaux étrangers, et derrière eux, des régimes européens, y compris les plus réactionnaires, qui jugent sévèrement les outrances de la « Chambre introuvable », susceptibles de provoquer une déstabilisation institutionnelle du pays. Une telle défiance européenne envers la droite ne prédispose pas logiquement la totalité des ultra-royalistes français à accepter de jeter par-

¹ C'est tout au moins ce que rapporte Viel-Castel dans son *Histoire de la Restauration*, vol. 4, p. 469, tout comme Duvergier de Hauranne, dans son *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 3, p. 349, qui évoque même la médiation d'Adrien de Rougé auprès de Vitrolles. Villèle ne mentionne pourtant pas l'épisode dans ses *Mémoires*, tels qu'ils ont été publiés, ne faisant pas même allusion à cette « déclaration des principes de la majorité », tout occupé qu'il est par les travaux des commissions parlementaires auxquelles il appartient alors.

² *Mémoires et correspondance du comte de Villèle*, Paris, Perrin, 1888, vol. 1, ch. 17, p. 455.

dessus bord toute fierté et toute revendication nationale, au profit d'un approfondissement pour l'instant chimérique de liens avec les pays de la Sainte-Alliance.

On trouve *a fortiori* des réticences qui s'expriment au plus haut degré de la mouvance ultra-royaliste lors de l'épisode suivant de la « note secrète » de mai 1818. Là aussi, même si l'opinion publique, complaisamment orientée par la presse aux ordres de Decazes et du « parti » constitutionnel, a pu avoir le sentiment que cette note secrète constituait une nouvelle déclaration de principes partagée par l'ensemble de la droite, il convient de relativiser fortement cet unanimisme apparent.

La note révèle avant tout l'état d'esprit d'un milieu courtisan assez étroit, qui ne concorde pas avec l'opinion générale des ultras. Même au sein de l'aristocratie parisienne, les réactions de Chateaubriand et Fitz-James, d'abord indignés à l'idée qu'on ait pu les soupçonner d'être les auteurs d'un tel texte, témoignent *a contrario* du caractère non consensuel des positions adoptées par le cercle courtisan gravitant autour de Monsieur. Ce n'est que dans un second temps que Chateaubriand, à regret et de manière artificielle, s'est employé, probablement sur ordres de Monsieur lui-même, à dédramatiser l'affaire et, dissimulant ses sentiments réels, à minimiser l'importance des propositions de la note secrète dans sa brochure *Réflexions sur les affaires du moment*¹. Plus que jamais, on a le sentiment que le souci d'afficher l'unité du « parti royaliste » face à un énorme scandale a conduit à gommer les différences réelles de sensibilité patriotique entre les principaux acteurs de cette mouvance. Toutefois, la fragilité induite par ce scandale a conduit à la marginalisation définitive de Vitrolles, et permis de ce fait à ses contradicteurs internes de relever la tête et d'affirmer plus nettement la nécessité pour la droite de prendre à son compte dans une certaine mesure la rhétorique patriotique.

2. L'exaltation bruyante d'un patriotisme royaliste

Cette redécouverte du patriotisme par la droite ou par une partie de celle-ci durant les années 1820 obéit en vérité aux souhaits d'une grande masse des sympathisants royalistes, qu'ils soient électeurs ou non.

a- La pression de la jeunesse royaliste, pour pousser la droite à une mue patriotique

Au sein de la jeunesse urbaine ultra-royaliste en particulier, la longue situation

¹ Cf. Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 4, p. 403.

d'infériorité par rapport aux libéraux engendrée par ce pacifisme outrancier apparaissait de plus en plus intolérable et frustrante : ceci explique la sympathie des jeunes royalistes pour les ministres les plus bellicistes (Montmorency, Chateaubriand) et, dans les dernières années de la Restauration, les surenchères verbales enregistrées en milieu scolaire : cette jeunesse de droite est bien décidée désormais à s'afficher aussi patriotique que celle qui penche à gauche. Dans ses *Mémoires d'un royaliste*, le comte Albert de Falloux rend particulièrement bien compte de ce sentiment, lorsqu'il narre un épisode de sa vie lycéenne début 1829, alors qu'il est âgé de dix-huit ans :

« Nous étions tous sensibles au reproche injustement adressé à la Restauration d'être trop reconnaissante envers les étrangers qui avaient ramené les Bourbons en France. Je me rappelle qu'on nous donna en rhétorique, pour thème d'amplification, le rapport au roi de M. Hyde de Neuville, alors ministre de la marine, sur l'héroïque dévouement du lieutenant Bisson qui avait fait sauter son navire plutôt que de le rendre à l'ennemi. Le rapport ému, éloquent, se terminait par ces mots : "Un noble cœur a cessé de battre et la France compte un héros de plus !". J'entrepris de démontrer à mon professeur que le ministre aurait été mieux inspiré, s'il eût dit : "Un noble cœur a cessé de battre et la France compte un héros de moins" ; soutenant que nos marins, nos soldats et nous-mêmes en ferions autant que Bisson en pareille occurrence. Je ne puis savoir ce que l'occasion m'en aurait fait rabattre, mais j'affirme qu'à cette date, je ne cédaï point à la jactance et que j'exprimais un sentiment très sincère, également partagé par la majeure partie des rhétoriciens qui m'applaudirent chaudement. Je me souviens aussi que, dans la désastreuse rupture qui éclata entre M. de Chateaubriand et M. de Villèle, nous prenions généralement parti pour M. de Chateaubriand »¹.

Le jeune Victor Hugo se fait lui-même l'écho de cet état d'esprit nouveau chez les royalistes, lorsque, réfléchissant sur la tâche de l'historien, il écrit début 1821, dans *le Conservateur littéraire* : « Pour moi, je n'aime point, je l'avouerai, qu'un historien soit cosmopolite, et je trouve quelque chose de fier qui me plaît dans ce mot d'un Arabe à Hagege : Je ne sais que des histoires de mon pays »².

Dans la sphère parlementaire, la contre-opposition a joué un rôle essentiel pour rompre avec le pacifisme intégral jusque-là prépondérant dans les discours publics de la droite.

¹ Albert de Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, Paris, Perrin, 1888, vol. 1, ch. 2, « Dernières années de la Restauration », p. 27.

² Victor Hugo, *Le Conservateur littéraire*, 1821, vol. 3, p. 121. Edmond Biré rappelle et analyse la citation dans *Victor Hugo avant 1830*, 2^e éd., Paris, J. Gervais, 1883, en montrant comment le poète a réécrit ces propos dans un sens tout contraire quelques années plus tard.

b- Le rôle majeur des « pointus » dans le virage patriotique de la droite parlementaire

S'agissant de l'épisode fondateur de l'adresse de novembre 1821, c'est Delalot, véritable second de La Bourdonnaye parmi les *pointus* de la Chambre, qui rédige la célèbre formule si perfide, insérée dans l'adresse au roi, avec la bénédiction de la gauche libérale, ravie de ce « coup » politique commun conduit avec l'extrême-droite : « Nous nous félicitons, Sire, de vos relations constamment amicales avec les puissances étrangères, dans la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de votre couronne »¹. La condamnation de la passivité diplomatique du gouvernement Richelieu est ici exprimée nettement, mais en termes généraux.

Lors de la discussion de ce texte, la défense du paragraphe par La Bourdonnaye est intéressante en ce qu'elle développe et explicite les raisons de ce revirement des *pointus* quant à la position internationale souhaitée : « Il faut examiner ce qui se passe depuis sept ans dans les cabinets, et voir surtout quel rôle joue la France au milieu de l'Europe étonnée de notre silence. **Parlerai-je de ce traité si honteux du 20 novembre [1815], dont le souvenir pèse encore sur les cœurs français ?** Mais depuis l'évacuation du territoire, depuis qu'une alliance générale a eu pour but de rappeler les principes de l'équilibre de l'Europe, je demande ce qu'est devenue l'intervention de la France. Quand des princes de la maison de Bourbon ont vu leurs peuples se soulever contre eux, quand il s'est agi de mettre un frein à ces révoltes, quel rôle a joué la France ? Et **lorsque des pays voisins ont été envahis, et que tant de leurs cités gémissent aujourd'hui sous l'occupation étrangère, quelle voix a fait entendre la France** en faveur de ces princes et des peuples qui ne lui sont pas moins unis par la politique que par les liens du sang ? Hé quoi ! Messieurs, quand une puissance prépondérante² menace l'indépendance de toutes les autres ; quand on affiche les desseins les plus étonnants, les plus gigantesques ; **quand il s'agit de savoir si le continent sera esclave, si notre plus ancien allié disparaîtra de l'Europe, si même dans quarante ans la France sera encore une puissance, c'est alors que nous restons indifférents à tout ce qui se passe et à tout ce qui se prépare autour de nous !** Songez-y, Messieurs, ce sont les destinées de l'Orient qui se balancent, et la France verrait froidement la crise qui s'avance, la crise qui est si importante pour son repos et pour son indépendance ! **Si la puissance gigantesque qui pèse sur le continent s'ouvre encore une porte sur une nouvelle mer, que deviendra le reste de l'Europe, que deviendra la France ?** »³.

Les historiens libéraux et « constitutionnels » de la période n'ont vu dans ce commentaire de l'adresse par La Bourdonnaye qu'un appel à l'intervention de la France pour participer à la

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 33, p. 586 (Chambre des députés, séance du 26 novembre 1821, lecture du projet d'adresse), et p. 590 (vote relatif à l'adoption du paragraphe incriminé).

² Il s'agit de la Grande-Bretagne.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 33, p. 588, Chambre des députés, discours de La Bourdonnaye, séance du 26 novembre 1821.

répression des libéraux dans les pays voisins aux côtés des puissances de la Sainte-Alliance¹. Il nous semble que cette lecture est trop partielle. On peut d'abord trouver très remarquable, dans la bouche du chef de l'extrême-droite, la condamnation virulente des clauses du traité de Vienne comme un « traité si honteux » : l'orateur pointu se situe manifestement aux antipodes de la *Déclaration de principes* de janvier 1816.

En outre, derrière l'appel au volontarisme en rupture avec la politique de soumission diplomatique prévalant en France depuis 1815, il y a certes le désir de subjuguier les libéraux italiens ou espagnols (« mettre un frein à ces révoltes »), et donc de prendre sa part du fardeau dans la lutte anti-libérale (et donc aussi théoriquement anti-patriotique) menée désormais à l'échelle européenne. Mais comment ne pas voir aussi le projet de faire pièce à l'impérialisme des différentes puissances conservatrices de la Quadruple Alliance, en réactivant une capacité d'obstruction, donnant à nouveau du corps à la notion de puissance française ?

De manière assez logique, le discours du chef d'extrême-droite stigmatise au premier chef l'Angleterre, « puissance prépondérante », soupçonnée d'alimenter les révoltes libérales afin d'étendre son emprise en Espagne (« notre plus ancien allié »), puis en France, enfin sur tout le continent européen, jusque dans la zone stratégique des Détroits et du Proche-Orient (« ce sont les destinées de l'Orient qui se balancent ») : derrière la superficialité des luttes idéologiques, La Bourdonnaye fait fi du récemment abaissement de la France manifesté par le traité de Vienne et montre qu'il entend reprendre à son compte le projet séculaire de la diplomatie française, visant à contester le *leadership* international de la Grande-Bretagne.

En renouant ainsi avec le volontarisme de la diplomatie française des Lumières, on ne saurait mieux amender les choix pacifistes, prudents ou complaisants, préalablement adoptés par le centre et la droite royaliste depuis 1814. On peut d'ailleurs noter que cette extraversion volontariste de la puissance française qu'il appelle de ses vœux ne se focalise pas exclusivement sur la nécessité, certes très prédominante, d'entraver la puissance britannique ; l'hostilité envers l'expansionnisme habsbourgeois se lit également plus qu'en filigrane dans ce discours (« lorsque des pays voisins ont été envahis, et que tant de leurs cités gémissent aujourd'hui sous l'occupation étrangère »). En renouant avec la politique diplomatique et militaire française la plus classique, ce discours fondateur se place ainsi clairement à rebours du nouvel ordre international pacifique prôné par la Sainte-Alliance et endossé bon gré mal gré par les royalistes français depuis les premiers jours de la Restauration.

¹ Notamment Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, vol. 5, pp. 476-477 et Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire*, vol. 6, p. 446. Quant à Viel-Castel, il reproduit le discours, mais sans le commenter autrement qu'en soulignant la « netteté » et la « franchise » du propos (*Histoire de la Restauration*, vol. 10, pp. 351-352).

Derrière le désaveu du gouvernement Richelieu moribond, l'adresse de novembre 1821 et les discussions qu'elle suscite exposent ainsi clairement déjà le net virage en matière internationale que s'appêtent à mener les dissidents royalistes contre la mouvance villèliste majoritaire. On a donc désormais une opposition marquée entre les tenants de la résurgence immédiate d'un patriotisme droitier, et d'autre part, les partisans de la poursuite d'une diplomatie prudente et si possible non-interventionniste, pacifistes de raison ; quant aux ultra-pacifistes, mus par une violente passion anti-patriotique, ils sont désormais marginalisés, à l'image de Vitrolles.

Ne durcissons pas néanmoins à l'excès ce clivage réel. La Bourdonnaye lui-même prend toujours soin de démarquer son patriotisme royaliste de l'*hybris* conquérant de la Révolution et de l'Empire. Ainsi, critiquant le 28 mai 1824 un projet de loi gouvernemental augmentant sensiblement le nombre de conscrits par rapport à la loi Gouvion Saint-Cyr, il s'exclame à la tribune : « Ce n'est pas à nous, Messieurs, à prévoir ces guerres de conquête et d'extermination qui font le malheur des peuples ; ce n'est surtout pas à nous à les rendre inévitables en préparant d'avance les moyens de les commencer »¹. Il y a donc chez les dissidents la volonté de cultiver une ligne médiane entre le chauvinisme belliciste de la gauche et le défaitisme anti-patriotique qui a jusqu'à présent dominé la droite.

c- L'anglophobie, thème de prédilection des néo-patriotes royalistes

Dans la dernière décennie de la Restauration, indépendamment des velléités d'intervention qui seront étudiées à travers trois exemples-phares dans la dernière section de ce chapitre, il est frappant de constater à quel point l'anglophobie est restée l'angle d'attaque favori des royalistes dissidents pour exprimer leur patriotisme renaissant et critiquer ainsi la double complaisance des libéraux et des villèlistes à l'égard de la puissance britannique dominante.

Un des plus virulents en la matière est incontestablement le duc Édouard de Fitz-James, principal orateur de la droite à la Chambre haute, passé d'un soutien à Villèle à une proximité de plus en plus marquée avec les royalistes dissidents à partir de 1824. Descendant d'un bâtard de Jacques II Stuart qui avait dû se réfugier définitivement en France après la révolution de 1688, Fitz-James a gardé contre le pays de ses ancêtres une rancune inexpiable, qui ressort périodiquement dans les discours tenus à la tribune.

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 41, Chambre des députés, séance du 28 mai 1824, discours de La Bourdonnaye.

Le meilleur exemple se produit dans le contexte d'une pique violemment francophobe prononcée à la Chambre des Communes le 12 décembre 1826 par Canning, dans laquelle le ministre britannique se justifie de sa politique diplomatique en Amérique Latine et au Portugal, entièrement favorable aux agitateurs libéraux, par une lutte efficace contre la puissance française. Ce discours provocateur aboutit en France à un paroxysme d'hostilité chez l'ensemble des parlementaires royalistes dissidents, Fitz-James s'assurant une sorte de suprématie en la matière. Ainsi, le 23 janvier 1827, tandis qu'il dénonçait le machiavélisme anglais en matière de lutte contre la traite des Noirs, le pair de France élargit son propos, revient sur le discours de Canning et s'exclame :

« Depuis longtemps, je vois avec autant de douleur que d'inquiétude **la propension des Français de toutes les classes, de tous les partis, à s'abandonner de confiance dans la route indiquée par un prétendu allié** dont la politique vient de se révéler d'elle-même il y a quelques semaines, avec plus de franchise qu'il ne le fait ordinairement, et que ses intérêts, loi suprême qui le guide, rendent l'ennemi nécessaire des intérêts de la France : ennemi d'autant plus dangereux, que c'est toujours à l'ombre de la paix et sur le masque de l'amitié qu'il porte ses coups les plus assurés. [...] Ces aveux, échappés, j'aime à le croire, à un ministre, qui, peut-être, après tout, n'a fait là que payer le tribut ordinaire, dirais-je, à la faiblesse ou à l'orgueil de tout bon Anglais qui croirait son patriotisme compromis si, de temps à autre, il ne lançait une grosse injure à la France ; ces aveux, dis-je, sont précieux à recueillir et j'espère que nous saurons les mettre à profit. **Nous savons maintenant qu'une alliance contractée avec l'Angleterre n'est pour elle qu'une voie plus sûre de chercher par tous les moyens à nous susciter des embarras, à nous nuire**, et que son sentiment intime est froissé par tout ce qui est pour nous succès et prospérité »¹. Derrière la dénonciation par Fitz-James des tentations anglophiles de Français « de tous les partis », il faut voir une pierre jetée certes dans le jardin des libéraux, mais aussi dans celui de nombreux royalistes, villèlistes bien sûr, mais aussi parfois dissidents comme Jules de Polignac, fasciné par la Grande-Bretagne où il est en poste comme ambassadeur. On constate au passage que toutes les critiques qui seront adressées à Guizot dans les années 1840, par ses opposants de tous bords, contre sa politique anglophile, se situent dans le même sillage que ce discours, destiné à replacer la diplomatie française sur les rails les plus classiques de la lutte contre le vieil ennemi héréditaire.

d- Des villèlistes secrètement favorables à ce virage patriotique

Les villèlistes fidèles n'ont pas osé souscrire publiquement à ces violentes charges anglophobes, par volonté de ne pas gêner la politique gouvernementale de Villèle, qui a

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 49, pp. 243-247, Chambre des pairs, séance du 23 janvier 1827, discours de Fitz-James.

recherché continûment durant son passage au pouvoir l'entente avec la Grande-Bretagne. Ceci dit, cette provocation de Canning fin 1826 a porté ponctuellement un coup rude à sa politique complaisante, et nombre de parlementaires villèlistes, dans le secret des conversations à bas bruit, ont approuvé la réaction patriotique et anti-britannique des royalistes dissidents.

Le député de la Seine Ferdinand de Bertier le note avec satisfaction, lorsque, tenant un discours sur le sujet à la Chambre des députés, il voit accourir, une fois n'est pas coutume, de nombreux collègues villèlistes pour le féliciter, alors qu'il vient pourtant d'attaquer avec vivacité le baron de Damas, en sa qualité de ministre des Affaires étrangères : « Je plaignais le baron de Damas d'avoir consenti, dans sa dépendance absolue de M. de Villèle, à monter à la tribune des pairs pour essayer de justifier une pareille humiliation de la France, quand son cœur de gentilhomme avait dû partager l'indignation générale qu'avaient excitée les outrages du ministre anglais ; **qu'il était temps que la France reprît vis-à-vis de l'Angleterre la noble attitude qu'elle avait sous Louis XIV** et, vis-à-vis de toutes les révolutions, la noble fermeté de ce monarque. **Tous ces sentiments étaient tellement dans les cœurs français, qu'en descendant de la tribune, je reçus les félicitations même des amis de M. de Villèle. Nous eûmes néanmoins bien de la peine à faire insérer dans la réponse quelque indication des sentiments qui animaient une grande partie de l'Assemblée** »¹. Derrière la vanité de Ferdinand de Bertier, tout content de rencontrer un succès d'estime auquel il n'est guère accoutumé, on voit ainsi nettement le déchirement des villèlistes, pris entre la raison politique qui leur impose silence et leurs sentiments personnels qui les conduisent à approuver tacitement ces diatribes patriotiques et anti-britanniques des royalistes dissidents.

D'autant plus que de tels discours plaçaient les libéraux en porte-à-faux, entre leurs sympathies britanniques et leur patriotisme toujours porté en étendard, et participaient donc pleinement à la contre-attaque que tente alors de mener la droite, dans la bataille d'image auprès de l'opinion publique en matière internationale.

3. La contre-attaque : mise en doute de l'authenticité du patriotisme libéral

Malgré la rupture plus ou moins forte des royalistes avec l'anti-patriotisme, l'outrance des prises de positions initiales en sens contraire a longtemps obligé les royalistes à la Chambre à plus d'une contorsion gênée.

Dans les années 1820, les royalistes opposent désormais des démentis systématiques à toutes les accusations libérales les assimilant au « parti anti-national » ou « parti de l'étranger » rentré dans ses « fourgons » en 1815. Ainsi, lors de l'intervention autrichienne en

¹ Ferdinand de Bertier, *Souvenirs d'un ultra-royaliste*, « La session de 1827 », publ. Guillaume de Bertier, Paris, Tallandier, 1993, pp. 248-249.

Italie au printemps 1821, après que le général Foy a répondu aux clameurs du groupe ultra-royaliste par l'antienne classique : « Les cris des amis de l'étranger ne m'effrayeront pas plus que les armes de l'étranger », une foule de voix à droite feint de s'indigner et s'exclame en guise de démenti : « **À qui parlez-vous ? Il n'y a point ici d'amis de l'étranger !** »¹.

Toutefois, la meilleure défense restant l'attaque, les royalistes décident habilement d'aller plus loin, et de mettre en doute l'authenticité du patriotisme libéral, qui est l'un des principaux éléments identitaires de la gauche de l'époque. Celle-ci se voit soupçonnée d'indexer ses choix internationaux et son patriotisme à fleur de peau sur les intérêts de la Grande-Bretagne, puisque ce pays est désormais publiquement considéré par les libéraux comme un modèle à imiter et à suivre en tout ou à peu près. Deux événements donnent l'occasion à la droite parlementaire de développer ce registre avec une certaine facilité : il s'agit de l'intervention en Espagne de 1823 et de la conquête d'Alger de 1830, décidées l'une et l'autre malgré la double opposition de la Grande-Bretagne et des libéraux français - la coïncidence apparaissant pour le moins troublante.

Ainsi, le rapport des ministres au roi du 25 juillet 1830, censé légitimer le recours aux ordonnances et le coup d'État de Charles X, expose avec vigueur la trahison supposée des intérêts du pays par les libéraux : ceux-ci se voient accusés non seulement d'avoir dénigré de bout en bout l'expédition de Bourmont et de ses troupes à Alger, mais aussi d'avoir divulgué dans la presse certains éléments stratégiques sur les positions militaires françaises, comme le montre l'extrait suivant du rapport :

« Ce n'était point assez : par une trahison que nos lois auraient pu atteindre, la presse [d'opposition] s'est attachée à publier les secrets de l'armement, à porter à la connaissance de l'étranger l'état de nos forces, le dénombrement de nos troupes, celui de nos vaisseaux, l'indication des points de station, les moyens à employer pour dompter l'inconstance des vents, et pour aborder la côte. Tout jusqu'au lieu du débarquement a été divulgué comme pour ménager à l'ennemi une défense plus assurée. Et, chose sans exemple chez un peuple civilisé, la presse, par de fausses alarmes sur les périls à courir, n'a pas craint de jeter le découragement dans l'armée, et signalant à sa haine le chef même de l'entreprise, elle a pour ainsi dire excité les soldats à lever contre lui l'étendard de la révolte ou à désertir leurs drapeaux ! **Voilà ce qu'ont osé faire les organes d'un parti qui se prétend national !** »².

L'argumentation est limpide : le « parti de l'étranger » n'est pas à chercher parmi les royalistes, mais bien chez leurs adversaires, qui n'ont pourtant cessé de leur faire la morale en

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 31, Chambre des députés, séance du 17 avril 1821, discours du général Foy et interruptions.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 61, p. 637, rapport au roi du 25 juillet 1830, signé par les ministres Polignac, Chantelauze, d'Haussez, Peyronnet, Montbel, Guernon-Ranville et Capelle.

la matière, sur la base de la restauration de 1815 et de la sulfureuse « note secrète » de 1818. Force est de constater toutefois que les diverses parades rhétoriques qui ont été avancées par la droite jusqu'à ce rapport de 1830 n'ont d'ailleurs jamais atteint leur plein effet, faute de pouvoir faire oublier le passé récent, devenu bien encombrant, des débuts de la Restauration et des proclamations anti-patriotiques sans nuances. Ces tentatives de contre-attaque sont restées d'autant plus inefficaces que la droite, au fond, restait continûment divisée entre pacifistes et néo-patriotes, sans que la seconde aile puisse faire franchement prévaloir son point de vue. La dernière section de ce chapitre illustrera par quelques exemples majeurs ces divisions idéologiques de la droite en matière internationale au cours des années 1820.

C. Espagne, Haïti, Grèce : les déchirements de la droite, entre redécouverte de la grandeur héroïque et mise en avant du principe de réalité géopolitique

Trois exemples de débats sur l'Espagne, Haïti et la Grèce, vont permettre de souligner les divisions internes d'une droite partagée entre un désir de grandeur nationale et un pacifisme irrémédiable. Si certains n'hésitent plus à promouvoir des interventions militaires, plus ou moins risquées et aléatoires, comme moyen idéal de restaurer la puissance française sur la scène internationale, d'autres y rechignent, en justifiant désormais leur immobilisme pacifiste par l'argument du pragmatisme bien compris plutôt que par un anti-patriotisme forcené de moins en moins populaire.

1. Espagne : une intervention sur quelles bases ?

La question d'une intervention française en Espagne, qui se pose avec acuité pendant un an jusqu'au vote des crédits militaires en février 1823, a puissamment contribué à figer ce clivage interne et à envenimer les passions. On ne reviendra pas ici, pour l'avoir déjà abondamment analysé au chapitre 7, sur l'enjeu de rivalité personnelle qui s'était affirmé à cette occasion entre les différents membres de l'équipe ministérielle royaliste ; on rappellera juste l'acquis principal de cette analyse, à savoir que grâce à l'appui de Louis XVIII, Villèle avait trouvé là l'occasion d'imposer durablement une autorité sans partage sur le reste du gouvernement, alors même qu'il essayait paradoxalement une défaite sur le fond, en étant contraint, contre son gré, à organiser l'intervention militaire française en Espagne.

Par-delà ces luttes de pouvoir au sommet, l'élargissement rapide du nombre des partisans d'une intervention, au sein des membres et des sympathisants de la droite royaliste, est particulièrement frappant. Grâce à l'adresse de novembre 1821, les « pointus » avaient posé

les premiers jalons de ce virage stratégique ; mais le ralliement massif des royalistes à l'idée d'une intervention en Espagne, dans et hors du Parlement, en dépassant de beaucoup les rangs clairsemés de l'extrême-droite, montre qu'une dynamique bien plus ample s'est enclenchée ici, propre à infléchir, sinon même à bouleverser les postulats idéologiques des royalistes en promouvant un volontarisme international offensif.

Plusieurs facteurs conjoncturels ont joué pour faciliter cette mutation. Le rôle déterminant du clergé espagnol dans la lutte contre les Cortes a sensibilisé une partie des royalistes français à l'idée d'une aide ponctuelle et clandestine, puis rapidement à celle d'une intervention militaire générale et assumée. La multiplication des faisceaux d'insurrection libérale autour de la France, en Allemagne, puis en Italie et enfin en Espagne, a ravivé la crainte d'une submersion révolutionnaire en même temps qu'elle engendrait une phobie d'encerclement. Enfin, l'interventionnisme autrichien en Allemagne puis surtout en Italie a entraîné à droite des sentiments mêlés de frustration et d'émulation : au désir de voir la France participer à des expéditions militaires anti-libérales et manifester ainsi son exemplarité, s'ajoutait implicitement le désir de constituer une véritable zone d'influence française, et de mettre ainsi un frein, en Europe occidentale, au double impérialisme des « alliés » britannique et autrichien.

Pourtant, l'argumentaire destiné à légitimer cette intervention militaire française a beaucoup varié en un an, la caution multilatérale de la Sainte-Alliance s'estompant au fil des mois. Le camp des pacifistes, dirigé par Villèle, a cherché à exploiter ces flottements de l'argumentation belliciste, d'abord pour essayer d'éviter l'intervention, puis faute de mieux, pour la mettre en œuvre sur des bases étroitement et exclusivement défensives.

a- Subtilités de l'argumentation de Montmorency, entre multilatéralisme et intervention française

Car l'héritage pacifiste restait initialement trop prégnant pour pouvoir être brutalement abandonné à droite, même par les partisans les plus favorables à la guerre. C'est ainsi que le ministre des Affaires étrangères Mathieu de Montmorency croit utile de mettre en avant une relance du multilatéralisme entre alliés européens pour obtenir des royalistes français l'intervention dont il est un chaud partisan. Il y avait de sa part une volonté de conciliation apparemment astucieuse, susceptible de réconcilier les différents tempéraments diplomatiques au sein de la droite française : les patriotes par la perspective d'une intervention militaire française, mais aussi la mouvance hétéroclite des pacifistes anti-patriotiques, par l'ancrage résolu dans la Sainte-Alliance dont il s'employait même à revivifier les principes fondateurs.

Cet équilibre précaire trouve une expression parfaite dans le discours formulé par le ministre le 24 juillet 1822 à la Chambre des députés, un mois et demi avant le début du congrès de Vérone : « Cette paix que les peuples désirent et chérissent, et qu'ils chériront toujours, [...] apparaît comme un terrible fléau à ceux même qui se disent les amis exclusifs des peuples. [...] Je ne me laisserai pas troubler par les plaintes et les incriminations des orateurs [...] contre la Sainte-Alliance. [...] Si un écrivain du dernier siècle¹, dans un de ces ouvrages philosophiques qui retraçaient avec pompe le beau rêve de l'abbé de Saint-Pierre, avait su prévoir qu'à une époque peu éloignée, les principaux souverains de l'Europe s'entendraient pour faire un pacte solennel garant de la paix universelle, et que ces vœux, ces vœux les plus ardents de la véritable philosophie seraient accomplis, aurait-il pu croire qu'alors ce traité magnanime ferait déverser le blâme sur les rois ? **Il faut espérer que la philosophie arrivera à cet effort de tolérance, de pardonner à cette Alliance de se dire sainte, quand elle est inspirée par l'amour de la paix** et de l'humanité. [...] Qui peut plus que nous désirer que l'Espagne soit heureuse et tranquille ? [...] Mais, si de nouvelles circonstances amenaient de nouveaux devoirs, nous saurons les remplir. [...] Les ministres se feront un devoir de remplir les intentions de Sa Majesté, en faisant dans les moments de crise tous les efforts légitimes pour **préserv**er de toute atteinte cette grande propriété solidaire de toutes les monarchies, la majesté et l'inviolabilité des rois »².

Ainsi, Montmorency tentait de rallier à sa casaque interventionniste les idéologues anti-patriotes, en se plaçant sous l'égide de la Sainte-Alliance, et en manifestant ainsi une fidélité apparente avec la *Déclaration de principes* de janvier 1816 rédigée par Vitrolles. L'habileté rhétorique avait toutefois ses limites. D'une part parce que le principe du multilatéralisme avait été récemment écorné par la politique de l'Autriche, intervenant souverainement en Italie après un simple accord *pro forma* arraché à Troppau et Laybach, malgré les vives réserves de la France et de la Grande-Bretagne. D'autre part, surtout, parce que la conciliation au sein de la droite s'avérait impossible entre les partisans de l'intervention et les tenants d'une politique diplomatique authentiquement pacifiste, que ces derniers soient motivés par haine de la guerre héritée de 1792, ou par un souci pragmatique d'équilibre budgétaire et de stabilité politique intérieure.

Pendant des mois, chacun des deux clans tenta de dissimuler les divergences par des subterfuges. Les bellicistes soulignaient l'objectif finalement pacifiste des interventions militaires faites dans le cadre de la Sainte-Alliance. Les pacifistes invoquaient d'abord la nécessité pour le pays de garder une capacité d'intervention sur le théâtre gréco-oriental, qui

¹ Montmorency fait ici allusion au célèbre *Projet de paix perpétuelle* d'Emmanuel Kant, paru pour la première fois en 1795 et rencontrant un important succès, 80 ans après l'ouvrage du même nom de l'abbé de Saint-Pierre.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 37, pp. 612-613, séance du 24 juillet 1822, discours de Montmorency.

interdisait de s'engager trop en Espagne. Villèle, développant ce prétexte avec une crédibilité faible, étant donné son peu d'enthousiasme à l'idée d'une intervention en Grèce, est ainsi pris en flagrant délit de mauvaise foi lorsqu'il écrit hypocritement à Chateaubriand : « Nous devons éviter par-dessus tout d'être empêchés, par une guerre avec l'Espagne, d'agir ailleurs comme nous devons, si les affaires d'Orient amenaient de nouvelles complications en Europe »¹. En somme, n'intervenir nulle part pour garder la possibilité d'intervenir toujours et partout : ces arguties ne trompèrent évidemment pas les bellicistes, et il devint évident que le congrès européen de Vérone allait servir de dénouement à ce jeu de dupes.

b- Rhétorique pacifiste de Villèle, et fortes pressions en sens contraire

Fort de la confiance royale, Villèle donne à Montmorency des instructions diplomatiques pour le congrès de Vérone qui sont à la fois anti-interventionnistes, mais aussi, il convient de le souligner, nettement unilatéralistes : « L'opinion de nos plénipotentiaires, sur la question de savoir ce qu'il convient au congrès de faire relativement à l'Espagne, sera donc que la France étant la seule puissance qui doit agir par ses troupes, elle sera seule juge de cette nécessité. En résumé, **les plénipotentiaires français ne doivent pas consentir à ce que le congrès prescrive la conduite de la France à l'égard de l'Espagne**. Ils ne doivent pas admettre de secours achetés par des sacrifices pécuniaires, ni [non plus] par le passage de troupes étrangères sur notre territoire »².

Par cet argumentaire, Villèle restait plus que jamais fidèle à la politique de prudence pacifique ; mais en lui ôtant le caractère de soumission timorée que lui avaient conféré les circonstances depuis 1814, il tentait de donner à cet immobilisme les couleurs hardies de l'indépendance nationale. En refusant tout magistère européen sur la politique diplomatique française, il rompait définitivement avec l'anti-patriotisme exacerbé naguère défendu par Vitrolles ; il ménageait aussi la sensibilité « pointue », qu'il tentait de rallier au camp de la non-intervention, en reprenant la thématique de l'indépendance nationale dont l'extrême-droite avait fait son point d'attaque fin 1821. En même temps, Villèle soignait en réalité l'alliance anglaise, qu'il savait fort hostile à une intervention anti-libérale en Espagne, et qu'il jugeait le meilleur garant du développement français par lui souhaité, fondé sur la croissance économique et la paix internationale. Le double langage continuait donc de plus belle. L'extrême-droite ne s'y est d'ailleurs pas trompée, qui stigmatise la duplicité villèliste, et vote du bout des lèvres les crédits de guerre demandés, à l'image de La Bourdonnaye, qui déclare à la tribune le 24 février 1823 : « Puis-je accorder de nouveaux subsides pour commencer la guerre à

¹ Lettre de Villèle à Chateaubriand du 5 mai 1822, citée par Vulabellé, *Histoire des deux Restaurations*, vol. 6, p. 217.

² Instructions diplomatiques citées par Vulabellé, *Histoire des deux Restaurations*, vol. 6, p. 220.

des hommes qui s'y sont constamment opposés, et dont l'intérêt évident est de s'y opposer encore ? Parce qu'il est impossible qu'ils ne voient pas, ce qui n'échappe à personne, qu'ils ne peuvent honorablement pour eux et sans danger pour le pays, diriger une entreprise qu'ils travaillèrent trop longtemps à rendre impopulaire, pour qu'ils puissent aujourd'hui donner à l'esprit public **cet élan sans lequel une guerre ne peut devenir nationale** et par conséquent obtenir de succès dans un gouvernement représentatif ? »¹.

Au congrès de Vérone, Montmorency, en désobéissant aux instructions villèlistes, a franchi le Rubicon sur un point essentiel qui, s'ajoutant à un conflit d'ambitions personnelles, a provoqué l'immédiate promotion de son rival à la présidence du Conseil, puis l'arrêt de sa propre carrière politique, à travers sa démission forcée du gouvernement. Le paradoxe est qu'à Vérone, le chantre du multilatéralisme qu'était Montmorency avait dû défendre le principe d'intervention en surmontant les réserves austro-prussiennes et en bravant délibérément l'hostilité continue de la Grande-Bretagne.

L'historiographie a décrit à l'envi l'hypocrisie de son successeur Chateaubriand, qui se serait présenté comme défenseur de la paix dans la correspondance qu'il échangeait avec Villèle en tant que plénipotentiaire à Vérone, avant de jeter le masque et de réaliser la politique internationale souhaitée par Montmorency, dont il n'aurait combattu initialement les positions que par ambition politicienne - il s'agissait de prendre sa place au ministère - et personnelle².

Sans du tout sous-estimer la propension de l'écrivain royaliste à la dissimulation mondaine, on voudrait souligner ici qu'en le nommant ministre, Villèle savait en réalité à quoi s'attendre, en raison de dépêches diplomatiques préalables de Chateaubriand peu ambiguës sur ses convictions internationales, d'ailleurs non assimilables à celles de Montmorency. Qu'on en juge par ces deux courriers envoyés à Villèle, plus d'un mois avant la promotion de Chateaubriand au gouvernement : « C'est à vous, mon cher ami, à voir si vous ne devez pas saisir une occasion, peut-être unique, de replacer la France au rang des puissances militaires, de réhabiliter la cocarde blanche dans une guerre courte, presque sans danger, vers laquelle l'opinion des royalistes et de l'armée vous pousse aujourd'hui fortement. [...] Sans doute le commerce et les finances souffriront un moment ; mais il y a des inconvénients à tout ». « [...] **Sans désirer la guerre, je ne la crains pas,**

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 38, pp. 388-392, Chambre des députés, séance du 24 février 1823, discours de La Bourdonnaye.

² Chateaubriand n'avait à coup sûr pas pardonné à son rival auprès de Madame Récamier de lui avoir soufflé la Vallée-aux-Loups, où il recevait la muse, jusqu'à la suppression de sa pension de ministre d'État en septembre 1816 ; cette avançie, comme on sait, avait contraint Chateaubriand à vendre aux enchères la gentilhommière, rachetée par un Montmorency trop content de pouvoir se glisser dans les draps du poète pour y héberger désormais à son compte la maîtresse commune.

et, tout en approuvant ce que vous faites pour l'éviter, je crois que, si vous y étiez forcé, elle consolera le génie militaire de la France, effacerait chez nos soldats le souvenir de l'usurpation, et serait, sous ce rapport, très favorable au trône légitime »¹.

On voit ici que Chateaubriand, contrairement à Montmorency, ne se retranche nullement derrière les positions de ses partenaires européens, et ne met pas en avant l'avantage d'une diplomatie multilatérale. En revanche, il reprend étroitement l'argumentaire mis en avant un an plus tôt par les pointus, dont il est à l'époque assez proche, au point de servir souvent d'intermédiaire entre eux et Villèle. Il s'agit, chez Chateaubriand comme auparavant chez La Bourdonnaye, de renouer le fil d'une diplomatie ambitieuse, belliciste s'il le faut, pour rehausser notre politique internationale à un niveau antérieur. Le but assigné n'est donc pas l'insertion du pays dans un système diplomatique européen dicté par l'idéologie de la Sainte-Alliance, mais bien le mariage entre royalisme et patriotisme par une politique extérieure de puissance.

En vérité, Villèle a de moins en moins le choix de sa politique, en raison des pressions croissantes de l'opinion publique royaliste. Le refus de l'intervention devient peu à peu l'exclusivité de la gauche libérale, ce qui jette une suspicion croissante sur tout positionnement analogue. Les subterfuges un moment adoptés, comme l'établissement d'un « cordon sanitaire » de militaires français à la frontière pyrénéenne pour empêcher l'intrusion d'éléments révolutionnaires espagnols, apparaissent vite à l'électorat royaliste comme des dérobades. Or, celui-ci exerce sur les parlementaires une influence pas négligeable du tout en faveur de l'intervention, notamment dans l'Ouest catholique, où l'on s'identifie facilement à la cause de ce clergé espagnol. L'historien Vulabellé cite à cet égard un courrier sans ambiguïté de Garnier du Fougeray, député d'Ille-et-Vilaine, à Corbière, élu du même département en même temps que ministre de l'Intérieur. Le courrier fait part en ces termes de l'exaspération des royalistes de Saint-Malo envers les atermoiements gouvernementaux : **« Les ministres compromettraient leurs positions en retardant plus longtemps l'entrée de nos troupes en Espagne ; leur hésitation à délivrer Ferdinand du joug révolutionnaire irrite à ce point l'opinion royaliste, que tous les députés nouvellement élus se montrent fermement décidés à renverser le cabinet si le discours d'ouverture ne renferme pas l'annonce formelle, positive, d'une intervention immédiate »**². Cette correspondance est d'autant plus intéressante qu'elle montre pour la première fois, dans la France provinciale royaliste, une franche rupture avec

¹ Cité par Vulabellé, *Histoire des deux Restaurations*, vol. 6, p. 239, correspondance de Chateaubriand à Villèle les 31 octobre et 20 novembre 1822.

² Vulabellé, *Histoire des deux Restaurations*, vol. 6, p. 260.

l'idéal pacifiste de 1815, et donc le réinvestissement, non plus seulement par quelques *leaders* dissidents mais par une large partie de la base électorale, d'un champ patriotique auparavant discrédité par le contre-exemple révolutionnaire et napoléonien.

Les plus ardents soutiens de Villèle au sein même du parti royaliste se rallient l'un après l'autre à l'idée d'une intervention française, tels Bonald, décidé par la défense nécessaire du clergé espagnol menacé par les Cortès constitutionnels en raison de leur engagement dans le conflit politique. Les Chevaliers de la Foi vont plus loin, et nouent des contacts, par l'intermédiaire de Maquillé, pour échafauder un gouvernement de rechange Vitrolles-La Bourdonnaye. Ce gouvernement serait comme on le voit très orienté à l'extrême-droite en même temps que résolument interventionniste, mais on peut également constater qu'il rallierait deux sensibilités diplomatiques différentes, la tendance multilatérale et anti-patriotique, incarnée par Vitrolles, et la tendance patriotique, incarnée par La Bourdonnaye, preuve d'un rapprochement des points de vues à la faveur de l'intervention.

c- Malgré l'intervention, la fidélité réaffirmée de Villèle aux idéaux pacifistes

Pour conserver une majorité à la Chambre, Villèle doit donc concrétiser le discours royal encore alambiqué d'ouverture de la session, prononcé le 28 janvier 1823, par une demande quinze jours plus tard, de crédits de guerre en bonne et due forme, votés par la Chambre le 25 février. Villèle tient néanmoins à réaffirmer ses convictions foncièrement pacifistes, et sa résignation à la guerre comme un dernier recours, se démarquant ainsi de toutes les envolées patriotiques, en même temps qu'il joue sans convaincre la comédie de la « tentation de Venise » :

« Oui, l'honorable préopinant [Foy] m'a rendu pleine justice quand il a dit que j'avais désiré conserver la paix ; oui, nous ne ferons la guerre que parce que nous y sommes contraints par notre honneur et notre sécurité ; s'il eût été possible de l'éviter, nous l'aurions évitée. [...] Maintenant, je demanderai à l'orateur pourquoi il refuse à mon caractère une justice complète. S'il faut l'en croire, en adoptant le système de la guerre, nous cédon à une puissance occulte, qui nous presse, qui nous entraîne ; nous cédon dans l'ignoble espoir de conserver nos places. Ah ! Messieurs, si dans des circonstances aussi graves un lâche sentiment de personnalité avait pu s'insinuer dans mon cœur, si le devoir n'était pas tout pour moi, ma véritable ambition eut été de me réfugier dans la vie privée, laissant à d'autres tous les chagrins inséparables du pouvoir [...], et emportant dans ma retraite toute la faveur, je dirai presque toute la popularité d'un ministre pacifique ! Ce titre glorieux, je l'ambitionnerai toujours, même au milieu des fureurs de la guerre. **Oui, la paix me paraît cent fois préférable à la guerre, même la plus heureuse** ; mais aussi je préfère la guerre à la honte, je préfère la guerre à une paix qui n'est pas une paix véritable, je préfère la guerre qui sauve à la paix qui met en

péril les plus graves intérêts de mon pays »¹.

Ainsi, à en croire Villèle, la motivation vraiment susceptible de justifier l'intervention effective de l'armée française est le risque d'extension à la France de la subversion libérale qui se manifeste dans le pays voisin. Mais l'appréciation d'un tel danger est à géométrie variable : lorsque, trois ans plus tard, le ministre britannique Canning organise l'invasion du Portugal pour y maintenir le régime constitutionnel contre les complots absolutistes ourdis depuis l'Espagne avec la complicité française, les dissidents royalistes déversent leur bile anglophobe, mais aucun d'eux ne suggère pour autant le déclenchement d'un conflit avec le puissant voisin britannique, comme le leur fait remarquer avec ironie Casimir Perier².

Plus largement, aucun responsable politique de la droite royaliste ne prône même implicitement jusqu'en 1830 un conflit direct avec un des membres de la Sainte-Alliance, la paix entre grandes puissances européennes restant essentielle pour tous, étant donné la force toute relative de l'armée française à cette époque.

Seule l'indépendance d'Haïti, reconnue par le gouvernement Villèle en 1825, parvient à faire sortir provisoirement certains royalistes de cette prudence habituelle.

2. Haïti : le triomphe du pragmatisme

Villèle a négocié en secret un accord diplomatique avec le président Boyer, qui dirige le gouvernement de la majeure partie de l'île de Saint-Domingue. Cet accord, publié sous forme d'ordonnance le 17 avril 1825, prévoit d'une part l'indemnisation théorique des colons français spoliés par l'indépendance de Saint-Domingue grâce à un emprunt souscrit auprès d'épargnants français, d'autre part la possibilité, pour les commerçants français, de reprendre librement le commerce avec l'île, en échange d'une reconnaissance de l'indépendance d'Haïti par la France³. Cet accord initialement secret est communiqué pour approbation *a posteriori* aux députés le 11 février 1826 ; Pardessus fait un rapport favorable le 28 février, et la discussion s'engage du 7 au 20 mars, jusqu'à l'adoption du texte. Les débats se déplacent en partie vers la question de l'esclavage, qui sera analysée dans le chapitre suivant. Mais les députés discutent avant tout du choix fait par le gouvernement royaliste français de reconnaître l'indépendance arrachée par les armes vingt ans auparavant par les insurgés.

¹ Chambre des députés, discours de Villèle du 24 février 1823, cité par Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, vol. 6, pp. 280-281 ; la version citée par Mavidal et Laurent dans les *Archives parlementaires*, vol. 38, pp. 403-405, semble être une version abrégée du discours.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 49, pp. 59-60, Chambre des députés, 28 décembre 1826, discours de Casimir Perier, et interruptions répétées de la droite : « nous n'avons pas demandé la guerre ».

³ Pour plus de détails sur le contenu de l'accord, cf. Benoît Joachim, « La reconnaissance d'Haïti par la France », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1975, tome 22, pp. 369-390.

a- Un projet villèliste pacificateur, salué par la gauche modérée

En réalité, si ce débat sur une colonie perdue parvient à ce point à passionner les débats, c'est en partie parce qu'il porte en germe l'abolition éventuelle de l'esclavage, mais aussi et surtout parce que les événements haïtiens sont compris par les parlementaires de la Restauration comme un miroir lointain mais particulièrement fidèle des événements révolutionnaires de la métropole française. Agier, devenu dissident et proche de Chateaubriand, ne s'y trompe pas, qui déclare à la tribune : « Je suis certain aussi qu'on ne me forcera point à retracer dans cette enceinte l'histoire d'**une révolution qui a surpassé la nôtre en horreurs** ! C'est effrayer et blesser la morale universelle que d'admettre qu'on puisse conquérir [la liberté] par les armes »¹. Dans cette perspective, la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti apparaît comme un geste symbolique d'apaisement fait par Villèle en direction de tous ceux qui ont profité de la Révolution en France métropolitaine, indépendamment de la question haïtienne proprement dite.

Le contexte, tendu, est particulièrement important : Villèle est enfin parvenu l'année précédente à faire adopter son projet d'indemnisation des émigrés, mais, poussé par les membres les plus radicaux de sa majorité, il a dû aussi aller plus loin, quoique de mauvais gré, en faisant adopter une loi controversée et inapplicable sur la répression du sacrilège. En outre, pour préserver la grande propriété foncière, il fait discuter par les pairs de France un projet de rétablissement préférentiel du droit d'aînesse sur les gros héritages, au moment même où le texte sur l'indépendance haïtienne est débattu par les députés.

Parallèlement à ces nombreux projets controversés qui accentuent l'image réactionnaire du gouvernement, il apparaît opportun à Villèle, dix ans après les débats si passionnés sur la loi d'amnistie, de donner un gage symbolique à l'autre camp, bénéficiaire de la Révolution française, par l'intermédiaire de cette reconnaissance d'indépendance accordée aux anciens esclaves révoltés.

Frénilly, villèliste fidèle en même temps que royaliste insoupçonnable, défend pour son patron l'idée de réconciliation et de pardon accordé à l'enfant prodigue entraîné un moment dans les tentations révolutionnaires : « L'intérêt qu'avait Saint-Domingue à se faire reconnaître, c'était une réconciliation qui replace la colonie vis-à-vis de la mère-patrie dans des rapports non plus de l'esclave au maître, mais de la fille à sa mère. C'était la réhabilitation d'un peuple qui, la révolution et ses horreurs épuisées, renvoyant les crimes à ses révolutionnaires comme la France les a renvoyés

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, pp. 166-170, Chambre des députés, séance du 7 mars 1826, discours d'Agier.

aux siens, s'est trouvé Français de souvenirs, de goûts, d'habitudes et de religion »¹.

Cette politique pragmatique peut permettre en outre, pense Villèle, de dynamiser le commerce français aux Antilles, en rétablissant la tradition d'échanges avec l'ancien joyau sucrier de l'Empire français. Et il s'agit d'un sujet tout de même relativement mineur, ce qui limite l'ampleur de la concession symbolique faite aux libéraux, et devrait donc contenir les attaques prévisibles de la contre-opposition.

Sujet mineur ou pas, la concession est reconnue et appréciée à sa valeur par les libéraux modérés comme Humann ou même Sébastiani, qui s'empressent de saluer le geste gouvernemental, et de voter pour le projet de loi soumis aux députés. Humann déclare ainsi : « Le travail et le christianisme ont fait des hommes là où l'opinion n'en voyait pas ; et, quand le temps marqué fut venu, de la traite des noirs est sortie la république d'Haïti. Ce que la providence avait fait, le roi de France l'a reconnu. Français et chrétien, j'en remercie le roi et j'en félicite la France. Aussi, n'attendez pas de moi, Messieurs, que j'entreprenne de répondre à cette susceptibilité ombrageuse qui reproche à l'émancipation de Saint-Domingue d'avoir été faite sans le concours de la puissance législative »².

Or, si le projet villèliste agréé globalement à la gauche, qui ne rentre donc pas dans un jeu politique d'alliance avec l'extrême-droite - tactique fréquente à l'époque -, il divise au contraire profondément la droite.

b- Contestations et projets alternatifs des royalistes dissidents

Bon nombre de députés de la contre-opposition royaliste, par calcul politique, dénigrent la solution villèliste comme étant une capitulation devant la révolte, imposée aux députés comme un fait accompli.

Ferdinand de Bertier, ayant toujours implicitement en tête l'obsédante comparaison de la révolution française métropolitaine, agite la menace de nouveaux troubles ailleurs qu'à Haïti : « Il est évident que tous les agitateurs, et il n'en manque pas plus en Amérique que dans le reste de l'Univers, présenteront partout aux esclaves des colonies l'exemple de Saint-Domingue comme **une preuve que la révolte, avec tous ses excès, peut conduire à une liberté et à une indépendance reconnue tôt ou tard** par les gouvernements même qui auraient dû être, dans l'ordre naturel, les protecteurs des victimes et les défenseurs de nos droits »³. Et dans le même registre, La Bourdonnaye s'emporte : « Quelle atteinte a donc portée à la société notre tourmente révolutionnaire, si ceux qui viennent d'être récemment appelés à cicatrifier la plaie profonde que la

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, pp. 183-190, séance du 7 mars 1826, discours de Frénilly.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, pp. 226-229, séance du 9 mars 1826, discours de Humann.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, pp. 191-199, séance du 8 mars 1826, discours de Bertier de Sauvigny.

subversion des propriétés a faite à la conscience des peuples¹, peuvent voir sans effroi transférer par une simple ordonnance les propriétés de tous les colons de Saint-Domingue à ceux qui les ont acquis par la révolte, le meurtre et l'incendie ? »².

Un député va encore plus loin en appelant de ses vœux la reconquête de l'île par les armes. Il s'agit d'Hyde de Neuville, député le plus fidèlement attaché à la cause de Chateaubriand. Partant de l'idée, pas entièrement fausse, que le gouvernement de Boyer est avant tout soutenu par les « mulâtres » (autrement dit les métis), davantage que par les Noirs sortis de l'esclavage mais rapidement privés de leur victoire, il en déduit un plan, tout à fait hasardeux en revanche, de reconquête de l'île contre les mulâtres, grâce au concours de Noirs qui viendraient de toute la zone caraïbe et même des États-Unis : ceux-ci pourraient être selon lui attirés en Haïti par la promesse d'une émancipation et d'un travail rémunéré, avec la bénédiction des Américains des États-Unis, dont Hyde de Neuville ose prétendre qu'ils chercheraient tous les moyens pour se séparer de leur surcroît d'esclaves.

Usant de l'autorité que lui confèrent ses anciennes fonctions de ministre plénipotentiaire de la France aux États-Unis, Hyde tente vainement de convaincre ses collègues de la faisabilité de son plan : « On ne doit pas regarder ce projet comme une chimère ; il avait été arrêté, reconnu comme praticable, il avait même reçu un commencement d'exécution. Qu'on ne dise pas, comme on le prétendit hier à cette tribune, que les États-Unis d'Amérique s'opposeraient à ce projet. Messieurs, la première fois qu'on en parla aux États-Unis, ils en parurent enchantés. [...] C'est précisément parce que les États d'Amérique ne peuvent se défaire de tous les esclaves qu'ils ont parmi eux, qu'ils auraient désiré qu'on pût donner une patrie à ces hommes libres de couleur, qui ne veulent pas devenir les ilotes des mulâtres. [...] En voyant sur cette île flotter le pavillon blanc, ils y seraient venus chercher une patrie, pourvu qu'on leur eût assuré la liberté. Cette patrie, la France pouvait l'ouvrir à tous les hommes libres de couleur répandus dans l'île de Cuba et dans les États-Unis. [...] Qu'on ne vienne pas nous dire qu'ils sont difficiles à persuader. Le Noir se laisse aisément persuader, entraîner. [...] C'était là une belle, une grande pensée. Au lieu de cela, nous avons sacrifié un bel avenir »³.

Du fait de l'irréalisme de ce plan audacieux, les orateurs villèlistes ont beau jeu de dénoncer la démagogie des dissidents royalistes et de se poser en pragmatiques.

Gautier, qui n'a pas encore rejoint la dissidence, souligne ainsi le caractère chimérique de

¹ La Bourdonnaye désigne ici les députés.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, pp. 212-218, séance du 9 mars 1826, discours de La Bourdonnaye.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, pp. 202-207, séance du 8 mars 1826, discours de Hyde de Neuville.

la proposition de reconquête, qui isolerait dangereusement la France dans le concert diplomatique : « Mais éloignons un doute que repousse l'orgueil national : la conquête de Saint-Domingue était possible. À quel prix ? [...] Il fallait jeter le trouble dans nos relations politiques avec les puissances maritimes de l'Europe, et se préparer à avoir pour adversaires la plupart de celles de l'Amérique. Il fallait enfin se préparer à exterminer, jusqu'au dernier homme, la population actuelle de Saint-Domingue »¹.

Le ministre de l'Intérieur Corbière, de tempérament ironique, se répand en sarcasmes contre les arguments de la contre-opposition et en particulier contre le plan d'Hyde de Neuville, jamais cité :

« "On eût dû profiter du mécontentement des nègres fort indisposés, nous dit-on, contre les mulâtres, on eût pu employer des agents habiles et loyaux". - Des agents, auprès de qui ? Auprès des nègres ? Auprès des mulâtres ? Ou auprès des uns et des autres à la fois ? Ce rôle eût demandé plus que de l'habileté ; quant à la loyauté, il semble qu'elle eût dû être de peu d'usage. - "Il fallait offrir aux nègres la liberté". On est toujours bien accueilli quand on parle de liberté. Mais la liberté n'eût pas suffi seule. Aussi l'orateur a-t-il eu soin d'ajouter qu'il eût fallu donner à chaque famille quelques carreaux de terre. Avec cela, suivant lui, la colonie eût été parfaitement cultivée. Un autre orateur cependant n'a pas pensé que la solution de la difficulté fût tout à fait satisfaisante ; le nombre de nègres de Saint-Domingue ne lui a pas paru assez considérable, et il a proposé d'en envoyer de tous les points de l'Amérique ! - "Il y a, vous a-t-il dit, des nègres libres aux États-Unis, à Cuba et ailleurs. Les États-Unis ne demandent qu'à être débarrassés de ces hommes libres...". Ainsi, nous aurions eu à ajouter ce nouvel embarras à tous ceux que l'état actuel de Saint-Domingue nous eût présentés !

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je démontre en détail ce qu'il y a de chimérique dans de tels projets. Votre raison les a déjà appréciés. Je vous les rappelle, parce qu'ils sont la meilleure preuve qu'il n'y avait à faire que ce qui a été fait. Et vous voyez que ce n'est pas sans raison que la plupart des adversaires ont eu la prudence de se renfermer dans une question préjudicielle »².

De fait, comme le constate Corbière à la fin de l'extrait précité, les dissidents les plus habiles se limitent à des arguties de nature financière ou juridique pour attaquer l'accord signé entre Villèle et le gouvernement de Saint-Domingue, et ils se gardent bien, contrairement à d'autres opposants internes, de verser dans la défense de l'esclavagisme.

Le vicomte de Beaumont émet ainsi de sérieux doutes sur la fiabilité des garanties financières apportées à l'indemnisation des colons (« Je ne sais si la caisse d'amortissement du

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, pp. 170-176, séance du 7 mars 1826, discours de Gautier.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, pp. 236-239, séance du 9 mars 1826, discours de Corbière.

président Boyer inspirera beaucoup de confiance aux prêteurs »¹).

Bertin de Vaux quant à lui conteste le droit d'aliéner une portion du territoire français sans accord préalable du Parlement (au lieu d'une validation *a posteriori*), tout en affirmant se féliciter sur le fond de cette reconnaissance de l'émancipation servile².

Même s'il n'approuve pas cet humanisme de Bertin de Vaux, La Bourdonnaye, en bon fils de Parlementaire d'Ancien régime, reprend à son compte et résume l'argumentaire prudemment juridique en ces termes : « En vain, on nous dira que, depuis trente années, Saint-Domingue est perdue pour la France, qu'on ne peut la reconquérir sans augmenter ses ruines, sans porter le fer et le feu au milieu d'une population impossible à soumettre, plus impossible peut-être à ramener au travail ; j'accorderai tout ce qu'on voudra, je n'ai pas à envisager la question sous ce point de vue ; mais **ce que je n'accorderai jamais, c'est que la possession de droit ait pu disparaître avec la possession de fait** »³.

En définitive, c'est bien une fois encore cette soumission aux faits, ce pragmatisme jugé humiliant pour la grandeur nationale, qui unit tous les dissidents usant d'arguments éclectiques dans une commune détestation de la politique villèliste en général et plus particulièrement de son volet diplomatique. Les alternatives proposées par les dissidents n'étant pas objectivement plausibles à mettre en œuvre, il ne s'est agi somme toute, avec cette question haïtienne, que d'un débat théorique. La situation est apparue bien différente en revanche, s'agissant du conflit gréco-turc, qui est le troisième exemple que l'on a choisi pour illustrer ces déchirements de la droite en matière internationale.

3. Grèce : un philhellénisme royaliste bien embarrassant

Les réactions françaises à l'émancipation grecque des années 1820 ont déjà fait l'objet de travaux nombreux et variés, cet intérêt historiographique ne se démentant pas jusqu'à nos jours. Rappelons-en sommairement les grandes étapes. Au lendemain de la première Guerre mondiale et du traité de Sèvres, l'aspect diplomatique du conflit a été traité par l'étude classique mais toujours actuelle d'Édouard Driault, étudiant avec minutie le point de vue évolutif des différentes chancelleries, relayées dans les congrès par les ambassadeurs et autres chargés de mission⁴. La période de décolonisation mondiale des décennies 1950 à 1970 et les soutiens retentissants apportés à ce processus par un certain nombre d'intellectuels européens

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, pp. 181-185, séance du 7 mars 1826, discours de Beaumont.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, pp. 223-226, séance du 9 mars 1826, discours de Bertin de Vaux.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, pp. 212-218, séance du 9 mars 1826, discours de La Bourdonnaye.

⁴ Édouard Driault, *Histoire diplomatique de la Grèce en France*, Paris, PUF, 1925, vol. 1 (1821-1830).

« engagés » ont fait éclore en miroir une série de travaux quittant la sphère officielle pour s'intéresser aux mouvements philhellènes apparus en Occident au cours des années 1820 : tandis que Douglas Dakin se penchait sur le philhellénisme anglo-saxon des deux côtés de l'Océan atlantique¹, Jean Dimakis, par deux ouvrages érudits, observait le philhellénisme français dans sa période initiale puis dans sa période de maturation ; il cantonnait toutefois son champ d'observation au miroir exclusif de la presse² ; celle-ci était jugée comme un angle de vue privilégié pour affiner l'état de l'opinion française sur la question grecque, brossé quelques années auparavant par Aristide Dimopoulos dans une rapide synthèse³. Preuve d'un intérêt toujours vivace pour le sujet, plusieurs travaux collectifs, au croisement de l'histoire comparée et de l'histoire des sensibilités culturelles, ont poursuivi tout récemment la réflexion : notamment, un colloque élargissant le champ chronologique au XIX^e siècle tout entier s'est tenu à l'École normale supérieure en 2005 pour examiner les rapports entre *Philhellénisme et transferts culturels dans l'Europe du XIX^e siècle*, avec des perspectives croisées sur quatre pays⁴.

Dans cette production historiographique foisonnante, deux points dignes d'intérêt sont jusqu'ici demeurés toutefois relativement en jachère : d'abord, l'on n'a pas examiné dans quelle mesure les débats parlementaires et les points de vue qui s'y exprimaient marquaient une singularité par rapport à une « opinion publique » ou prétendue telle se répandant dans la presse ; de manière connexe mais plus essentielle encore, on ne s'est pas penché sérieusement sur toutes les réticences et même les résistances hostiles au philhellénisme qui se manifestaient dans une partie importante de « l'opinion » royaliste, tempérant largement cette vogue philhellène. Précisément, l'étude idéologique de la droite parlementaire permet de se placer au cœur des hésitations et même des déchirements de l'opinion royaliste et chrétienne : par ses nuances puis par ses franches dissensions sur le sujet, les parlementaires royalistes reflètent fidèlement les aspirations parfois contradictoires de leurs électeurs et de leurs sympathisants. Examinons cela plus en détail.

¹ Douglas Dakin, *British and American Philhellenes during the War of Greek Independence, 1823-1833*, Thessalonique, 1955, X-247 p.

² Jean Dimakis, *La guerre de l'indépendance grecque vue par la presse française (période de 1821 à 1830). Contribution à l'étude de l'opinion publique et du mouvement philhellénique en France*, Thessalonique, Institute for Balkan Studies, 1968, 322 p. ; *La presse française face à la chute de Missolonghi et à la bataille navale de Navarin. Recherches sur les sources du philhellénisme français*, Thessalonique, Institute for Balkan Studies, 1976, 477 p.

³ Aristide Dimopoulos, *L'opinion publique française et la révolution grecque, 1821-1827*, Nancy, impr. Idoux, 1962, 103 p.

⁴ Michel Espagne et Gilles Pécout (dir.), *Allemagne, France, Italie, Grèce : Philhellénisme et transferts culturels dans l'Europe du XIX^e siècle*, colloque ENS, 18-19 mars 2005, avec une communication de Maïté Bouyssy sur « Le philhellénisme des années 1820 au miroir de ses références savantes ».

a- Une bipolarisation classique mise à mal par la passion philhellène de Chateaubriand

Sur la scène politique française, la question grecque s'inscrivait pour une part dans le clivage bipolaire gauche-droite. Les affrontements sanglants entre Grecs et Turcs ont été un argument utilisé de manière récurrente par la gauche libérale : celle-ci trouvait là un moyen de stigmatiser l'inertie de la diplomatie française, peu pressée de soutenir des populations incarnant pourtant aux yeux d'une large partie de l'opinion française la liberté opprimée par un régime ottoman jugé féroce et moyenâgeux.

L'inertie française était mise sur le compte des pressions de la Grande-Bretagne et accessoirement de l'Autriche, réticentes l'une et l'autre à l'idée de livrer à la Russie une zone d'influence stratégique dans les Balkans, par l'entremise d'un État grec orthodoxe. Une fois encore, les libéraux pouvaient entonner le couplet d'une droite royaliste française à la remorque des intérêts de l'étranger.

L'affaire était d'autant plus délectable pour la gauche que les victimes grecques à défendre étaient des chrétiens, qui résistaient en cette qualité au régime islamique du Grand Turc : le gouvernement royaliste, approbateur usuel des principes très chrétiens de la Sainte-Alliance, se voyait ainsi mis en défaut sur un terrain idéologique crucial. Pour la gauche, il s'agissait là d'un filon inépuisable, exploité méticuleusement jusqu'à la chute du régime. Ainsi, lors de la formation du gouvernement Polignac-La Bourdonnaye en août 1829, *le Globe* écrit encore :

« Le premier acte de MM. Polignac, Bourmont, et de la Bourdonnaye, est un acte d'obéissance aux volontés de M. de Metternich et de M. Wellington : eux aussi prennent parti contre les Grecs et pour les Turcs [...]. Devenue gazette des Anglais, *la Gazette dite de France* déclare que, renversé par les mains de MM. de Polignac, de la Bourdonnaye et de Bourmont, *le trophée de Navarin restera inaperçu dans l'histoire* »¹.

Mais cette affaire gréco-turque a vite dépassé le cadre de ce clivage bipolaire habituel, pour souligner les fractures idéologiques de la droite française, aggravées comme à plaisir par l'engagement de Chateaubriand et de ses amis en faveur des Grecs.

Le fait est bien connu, Chateaubriand a apporté une caution royaliste capitale à la cause des Grecs en France, en se plaçant au premier rang des protagonistes à la tête du Comité philhellène de Paris. Cette défense des Grecs prenait part aux traditionnelles joutes politiques qui l'opposaient quotidiennement, sur tous les sujets ou presque, au clan villèliste² ; mais

¹ *Le Globe*, n°224, 12 août 1829, pp. 1-2 : « Du ministère anti-national et de sa politique ». C'est le rédacteur de l'article qui souligne en italique.

² Cf. sur ce point Marie-Pascale Macia-Widemann, « Le comité philhellénique et la politique intérieure française 1824-1829 », *Revue de la société d'Histoire de la Restauration*, 1991, n°5, pp. 27-41.

dans son esprit, elle dépassait beaucoup ces considérations ordinaires. On touche là, avec la défense de la liberté de la presse, à l'un des deux domaines où s'exprime le fond même de ses convictions, de ses angoisses, de ses hantises et même de ses haines viscérales.

Car il convient de ne pas se méprendre sur ses véritables motivations. Bien avant la Restauration, Chateaubriand a certes adopté la posture de l'amoureux transi devant les trésors de la Grèce antique : son fameux *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, publié en 1811, a ainsi conféré à son passage dans la péninsule attique en août 1806 l'allure d'un formidable périple archéologique. Dans un essai récent intitulé *le menteur magnifique*, Michel de Jaeghere a rappelé à quel point cette magnifique œuvre littéraire relevait à beaucoup d'égards de la supercherie, le voyageur Chateaubriand n'ayant manifesté sur place qu'une attention distraite et pressée aux vestiges de la Grèce antique, tout brûlant qu'il était de retrouver sa maîtresse Natalie de Noailles, qui lui avait imposé de manière romanesque une sorte de périple initiatique¹. Du reste, dans les années 1820, l'argument historique qui mettrait en avant la préservation patrimoniale de la civilisation hellénistique n'apparaît quasiment pas dans les discours philhellènes du grand écrivain royaliste.

En vérité, Chateaubriand défend moins les Grecs en vertu d'une admiration singulière qu'il éprouverait à leur égard qu'en raison du caractère symbolique de leur combat, qui prend place à ses yeux dans un affrontement géopolitique beaucoup plus global. Cette lutte prend dans son esprit le caractère d'une véritable phobie, le terme n'est pas trop fort. Phobie des Turcs, certainement : dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, il les poursuit encore de sa hargne, en expliquant que « rusés comme des esclaves et orgueilleux comme des tyrans, la colère n'est jamais chez eux tempérée que par la peur »². Mais bien davantage encore, il s'agit chez lui d'une hantise plus générale d'un anéantissement de la civilisation chrétienne et « blanche » - cette qualification précise revient sans arrêt sous sa plume - par la civilisation musulmane.

Cette thématique, à connotation religieuse et raciste, est étonnamment moderne ; elle annonce, avec deux siècles d'avance, les thèses de Samuel Huntington sur le choc des civilisations. Loin d'être anecdotique, elle est au cœur de toute la pensée politique de Chateaubriand, apparaît sous sa plume avec une grande précocité, et revient ensuite de manière obsessionnelle dans ses discours. Ainsi, l'argument religieux qui, chez les libéraux, n'est qu'une habileté rhétorique destinée à placer les gouvernements royalistes devant leurs

¹ Michel de Jaeghere, *Le menteur magnifique, Chateaubriand en Grèce*, Paris, Les Belles Lettres, 2006, 330 p.

² Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, 3^e partie, livre 30, chap. 13, rééd. la Pléiade, publ. M. Levaillant et G. Moulinier, 1952, vol. 2, p. 264 (ou Quarto, publ. J.-P. Clément, 1997, vol. 2, p. 2015).

contradictions, est chez lui au contraire - pour une fois - passionnément sincère.

Bien avant le conflit entre Grecs et Turcs, qui démarre en 1821, Chateaubriand, dès les toutes premières années de la Restauration, a été en effet l'un des principaux agents politiques d'une « Institution anti-pirate » créée dès septembre 1814 et militant pour la libération des esclaves blancs asservis au Maghreb. La plupart des acteurs politiques, ministres compris, ont fini d'ailleurs, sous sa pression, par adhérer au comité de soutien de cette association. Le 9 avril 1816, alors que la « Chambre introuvable » est occupée à bien d'autres sujets (budget, loi électorale, etc.), Chateaubriand prononce à la Chambre des pairs un discours qui se veut fondateur en la matière¹.

Dès 1821, sa sympathie pour les Grecs révoltés est immédiate ; néanmoins, jusqu'à son départ du gouvernement en juin 1824, il s'abstient d'une prise de position ostensible sur le sujet qui contredirait la position attentiste de Villèle. Ainsi, le 25 février 1823, au détour d'un discours défendant l'intervention en Espagne, Chateaubriand dresse la comparaison avec la Grèce et, un peu embarrassé, donne à son rival des gages publics de soumission sur le sujet, en approuvant le point de vue prudent émis par le tsar Alexandre au congrès de Vérone (1822), qu'il reprend à son actif :

« Il ne peut plus y avoir de politique anglaise, française, russe, prussienne, autrichienne ; il n'y a plus qu'une politique générale qui doit, pour le salut de tous, être admise en commun par les peuples et par les rois. C'est à moi à me montrer le premier convaincu des principes sur lesquels j'ai fondé l'alliance. Une occasion s'est présentée, le soulèvement de la Grèce. **Rien sans doute ne paraissait plus être dans mes intérêts, dans ceux de mes peuples, dans l'opinion de mon pays, qu'une guerre religieuse contre la Turquie ; mais j'ai cru remarquer dans les troubles du Péloponnèse le signe révolutionnaire. Dès lors je me suis abstenu.** (*On rit à gauche. Très vive sensation à droite*) »².

Mais après sa rupture avec Villèle, et en particulier en 1826-1827, lorsque l'hystérie anti-turque atteint dans le débat médiatique son apogée, Chateaubriand réserve plusieurs de ses interventions parlementaires les plus importantes à ce sujet. Un de ses premiers discours de tribune sur ce thème est prononcé le 13 mars 1826 à la Chambre des pairs, lorsque, à la grande fureur du gouvernement, Chateaubriand détourne un projet de loi sur la piraterie française au Levant, pour faire rajouter une disposition punissant les armateurs français qui transportent des prisonniers grecs, réduits en esclavage par les marchands turcs.

¹ Ce discours est reproduit, avec quelques autres pièces sur cette Institution anti-pirate, aux Archives nationales, en BB¹⁷A/1, dossier 10.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 38, p. 424, Chambre des députés, séance du 25 février 1823, discours de Chateaubriand, ministre des Affaires étrangères.

Chateaubriand évoque à cette occasion, en la relativisant, la « traite des noirs » pour mieux souligner l'horreur de ce qu'il appelle plaisamment la « traite des blancs », et il reprend alors son antienne, avec une violence phantasmatique très imagée :

« L'habitant du Péloponnèse et de l'Archipel, arraché aux flammes et aux ruines de sa patrie, la femme enlevée à son mari égorgé, l'enfant ravi à la mère dans les bras de laquelle il a été baptisé, **toute cette race civilisée et chrétienne, à qui est-elle vendue ? À la barbarie et au mahométisme !** Ici, le crime religieux vient se joindre au crime civil et politique. [... Ces chrétiens du Levant] ne sont-ils pas devenus les courtiers d'un commerce infâme ? [...] Ces hommes qui ont embarqué ces chrétiens esclaves avec le marchand turc, qui allait pour quelques piastres, les livrer à l'apostasie et à la prostitution, ces hommes ne seraient pas coupables ! [...] Comme la loi contre la traite borne son action à ce qui regarde les esclaves de race noire, elle laisse tout pouvoir d'agir aux hommes qui voudraient faire le commerce de race blanche dans les Échelles du Levant, et met les coupables visiblement hors d'atteinte »¹. Mécontent de voir son texte déformé par les pairs sous la houlette de Chateaubriand - et avec l'appui décisif de Lainé, en rupture totale lui aussi avec le gouvernement -, Villèle, qui refuse de voir la question grecque s'immiscer de force dans les débats, enterre le projet de loi en ne le portant pas en discussion à la Chambre des députés².

b- Au Palais-Bourbon, les royalistes philhellènes bien isolés au sein de la droite

Précisément, la question se pose dans un second temps de savoir comment, à la Chambre élective, les députés de la droite royaliste se sont positionnés par rapport à ce point de vue exprimé par Chateaubriand. L'ont-ils relayé ou l'ont-ils au contraire combattu ? Ce fait est d'autant plus intéressant à déterminer que le débat sur le soutien aux Grecs bat son plein, à compter de la prise de Missolonghi par les Turcs dans des conditions atroces (13 avril 1826) qui inspireront un célèbre tableau à Delacroix. Les débats sur la Grèce ont donc lieu très peu de temps après le débat sur Haïti précédemment analysé ; or, les positions des uns et des autres ne sont pourtant pas totalement superposables. Car, si l'on observe bien à la Chambre, comme pour Haïti, une opposition entre villèlistes et dissidents, il est frappant de constater que, pour la question gréco-turque, seuls les dissidents proches de Chateaubriand ou de ce que l'on appellera après les élections de novembre 1827 le groupe de « la défection », rentrent dans une opposition hostile à la politique gouvernementale, tandis que les membres de la contre-opposition classique se retranchent au contraire dans un prudent silence.

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, p. 296, Chambre des pairs, séance du 13 mars 1826, discussion d'une proposition de loi sur la répression des crimes commis dans les Échelles du Levant, discours de Chateaubriand.

² Cf. un résumé précis de la discussion dans Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 15, Paris, Michel Lévy, 1873, chapitre 107, pp. 131-148.

Chez Villèle et les parlementaires qui relaient sa parole, on retrouve sur la Grèce exactement la mise en œuvre des mêmes principes diplomatiques qu'à l'accoutumée : prudence, circonspection, pragmatisme, prise en compte de la complexité du dossier, refus des emballements primesautiers dictés par une passion idéologique, enfin et surtout, comme toujours, pacifisme foncier dicté par la hantise des coûts financiers et humains engendrés par une éventuelle extension du conflit dans lequel serait impliquée la France. Le gouvernement soutient en théorie l'insurrection grecque mais en conservant une retenue toute diplomatique, qui ménage les intérêts bien compris de la France, car, comme le résume nettement Dudon lors d'une discussion de tribune le 16 mai 1827, « **par leur position géographique, les peuples de la Grèce ont à choisir entre l'influence russe et l'influence anglaise, et de quelque côté que penche la balance, nous y trouverons bien peu d'avantages** »¹.

De l'autre côté, on trouve une position inverse chez plusieurs députés dissidents « royalistes libéraux », qui commencent à se détacher de la contre-opposition classique vers 1826. Le plus actif dans la défense des Grecs est Hyde de Neuville, membre actif du Comité philhellène de Paris et surtout député le plus fidèlement attaché à la cause de Chateaubriand. Toutefois, comme son patron et ami, on note qu'Hyde de Neuville se tient longtemps dans une prudente réserve. Siégeant continûment à la Chambre des députés depuis janvier 1823, il n'évoque le sujet grec pour la première fois à la tribune de la Chambre que le 24 mai 1826, quelques semaines après le discours déjà cité prononcé par Chateaubriand à la pairie, et un mois tout juste après la prise de Missolonghi, lors de la discussion d'un point du budget allouant des sommes aux insurgés grecs. Apportant la réplique au villèliste Dudon, et marchant de côté avec les libéraux Sebastiani et Benjamin Constant, Hyde de Neuville n'hésite pas à dépeindre la lutte de civilisation entre les deux religions avec un ton grandiloquent et acerbe :

« Que les rois de la terre contemplent donc la Grèce, ils verront s'ils sont armés par Dieu de la main de justice pour n'être que spectateurs de tant de cruautés. Et vous, ministres, conseillers des rois, qui voulez, nous dites-vous, maintenir la paix du monde, commencez donc par faire cesser cette guerre atroce, cette guerre d'extermination. [...] Messieurs, Missolonghi n'est plus ! **Missolonghi a succombé sous les efforts réunis des mécréants et des renégats. [...] Mais la croix se retirera triomphante. Mahomet ne vaincra jamais Jésus-Christ ! Mais nous, nous chrétiens d'Europe, [...] qui pourra nous justifier devant le Seigneur, devant celui qui crie aux rois comme aux peuples de la chrétienté : vous dormez, et l'on égorge mes enfants !** »².

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 52, p. 77, Chambre des députés, séance du 16 mai 1827, discussion du budget du ministère des Affaires étrangères, discours de Dudon.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 48, p. 241, Chambre des députés, séance du 24 mai 1826, discours de

Parmi les collègues marchant aux côtés d'Hyde de Neuville, Auguste de Cambon, député de la Haute-Garonne et ennemi de Villèle, met lui aussi en avant l'argumentaire tenant au conflit de civilisation entre chrétiens « civilisés » et musulmans « barbares », exemples croustillants et parfois graveleux à l'appui. Ainsi, discutant le 3 juin 1826 d'une pétition d'un philhellène, il déclare à la tribune :

« **L'objet de la pétition tient à la gloire nationale.** Il est douloureux de voir le royaume de France rester impassible devant les horreurs dont frémit l'humanité. [...] D'abord, les Grecs ne sont pas des sujets ; ce sont des esclaves. Quant à la légitimité du grand turc, je vous la laisse à juger, Messieurs, et bien certainement, personne ne dira que celle-là vient du droit divin (*Mouvements en sens divers*). Les Grecs, des révoltés ! Un peuple malheureux que le cimeterre musulman a rayé de la liste des nations, en attendant qu'il l'efface du nombre des vivants. Des révoltés ! Des hommes à qui leurs bourreaux refusent le noble caractère d'homme ; que **les traitements les plus cruels assimilent à la bête brute ; qui se voient enlever leurs filles pour aller les prostituer dans d'infâmes harems** ; dont la vie même ne leur appartient pas, car un arrêt de mort plane toujours sur la tête d'un Grec ! [...] Il ne s'agit pas de forcer le gouvernement à faire la guerre ; il s'agit d'avoir une politique plus conforme à l'humanité, à nos mœurs, à notre religion. Enfin, Messieurs, **pourquoi la politique européenne ne s'attacherait-elle pas à ramener à la civilisation une nation barbare** avec laquelle elle a des rapports constants ? [...] Traiterons-nous comme alliés ceux qui nous regardent à peine comme des hommes, qui ne se croient point engagés envers nous, qu'ils appellent des infidèles ? [...] Messieurs, je fais tout ce que je puis aujourd'hui pour les chrétiens désolés ; je leur prête ma voix ; j'appelle sur eux votre intérêt et celui d'un gouvernement qui peut finir leur misère, et tout en respectant ses droits, je demande qu'il mette un terme à tant d'horreurs »¹.

Fait nouveau par rapport à tous les sujets diplomatiques antérieurs, de nombreux royalistes se montrent très réticents à interpréter le conflit avec manichéisme en faveur exclusive de l'un ou de l'autre parti. La plupart des royalistes sont sensibles au christianisme des révoltés, mais ils constatent aussi leur caractère d'insurgés libéraux face à un gouvernement autoritaire de type monarchique. Contrairement aux insinuations des libéraux, l'extrême-droite de La Bourdonnaye et de ses émules n'a qu'une sympathie très relative pour le Grand Turc, dont la forme de gouvernement a été très souvent critiquée par La Bourdonnaye durant des années, afin de dresser un parallèle piquant avec le « despotisme ministériel » supposé d'un Decazes ou d'un Villèle². Ceci dit, le caractère libertaire de la

Hyde de Neuville.

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 48, p. 428, séance du 3 juin 1826.

² Par exemple, La Bourdonnaye s'exclame à la tribune le 28 décembre 1816, en protestant contre la loi Lainé : « Les départements, immensément accrus, nous offriront un nombre triple d'électeurs accourant de cinquante lieues de leur domicile pour venir se reposer dans ces édifices hospitaliers que la munificence de deux orateurs nous a solennellement promis, et qui, **bâtis sans doute sur les gigantesques proportions des caravansérails de**

révolte grecque met franchement mal à l'aise non seulement La Bourdonnaye mais la plupart des membres de la contre-opposition, qui gardent du coup le silence et refusent sur ce sujet de faire chorus avec les amis de Chateaubriand pour critiquer la politique gouvernementale.

Les villèlistes en profitent naturellement pour pousser leur avantage ; ils mettent habilement l'accent sur les agissements critiquables de certains Grecs, qui pratiquent la piraterie avec la même avidité que leurs adversaires arabes et turcs, y compris contre des navires français. Sur incitation de Villèle, *le Moniteur* le rappelle dans un article du 14 mai 1827, lu avec gourmandise par Dudon deux jours plus tard à la Chambre¹. Hyde de Neuville s'en étrangle et parle de « calomnie », mais le libéral Sebastiani lui-même est obligé de reconnaître publiquement au cours de la discussion les exactions de plusieurs pirates grecs. En conséquence, la droite royaliste, dans sa grande majorité, se contente du positionnement officiel de soutien diplomatique prudent aux Grecs.

En privé, certains villèlistes vont même plus loin : exaspérés par l'agitation philhellène orchestrée par les libéraux avec la complicité active de Chateaubriand et de ses amis, ils prennent totalement en grippe la cause de l'émancipation grecque et tiennent en petit comité les propos les plus virulents à l'endroit des Grecs, comme des philhellènes français. Les souvenirs politiques du comte de Salaberry, reproduisant pour l'essentiel des notes personnelles prises par lui sur le vif, en donnent un fidèle écho :

« De nouveaux charlatans plus ou moins malins embouchèrent la trompette pour annoncer l'existence et la formation avec souscription de **la société philanthropique en faveur des Grecs. Quel amalgame, quelle alliance, quelle confrérie de spéculateurs, de jacobins et d'illustres gobe-mouches !** Les membres du comité sont : [...] le vicomte de Chateaubriand, toujours et partout ; le duc de Choiseul, le duc de Dalberg, pairs factieux ; [...] Firmin Didot, libraire de la clique libérale ; le duc de Fitz-James, pair niais [...].

Descendent-ils des vainqueurs de Marathon et de Platées, [...] ces montagnards du Parnasse dont le territoire presque inaccessible est de temps immémorial moins l'asile de la liberté que les repaires du brigandage ? [...] Ils se croient Grecs parce qu'ils ont des archontes. [...] Les Grecs d'Athènes, dont la filiation serait la mieux prouvée, ne remonteraient pas plus haut que les Esclavons qui les ont subjugués, envahis d'âge en âge sous le Bas-Empire. [...] Les négociants grecs n'ont ni foi ni loi ; les insulaires sont de bons marins qui pourront devenir de parfaits forbans, et rien de mieux. **Pour achever de les peindre, tous les Grecs soi-disant chrétiens ne sont pas autre chose que des juifs**

l'Asie, nous rappelleront, par leur forme et leur usage, ce gouvernement de l'Orient auquel on essaye si maladroitement de nous façonner ? (De violents murmures interrompent) » (*Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 17, p. 738, discours de La Bourdonnaye).

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 52, p. 77, discours de Dudon déjà évoqué.

qui font le signe de la croix »¹.

La « victoire » franco-anglaise de Navarin remportée par des officiers de marine débordant nettement leurs instructions reçues sera comprise à cette aune comme un excès de zèle bien malheureux. Mais une fois de plus, Villèle et ses fidèles n'ont vu que trop tard à quel point leur désapprobation à peine voilée de ce haut fait d'armes ramenait à nouveau la droite royaliste à son image ancienne de « parti de l'étranger », anti-patriotique, s'accommodant du défaitisme permanent. Cette mauvaise gestion de la communication sur cette affaire de Navarin a annulé en bonne partie tous les efforts accomplis depuis 1821 par une partie de la droite pour se repositionner comme le parti du patriotisme et de la gloire nationale, la plupart du temps il est vrai contre le gré de Villèle : car celui-ci s'était inlassablement employé à réduire à néant ces efforts, de même qu'il était parvenu à réduire à l'impuissance tous ses rivaux, Montmorency, Chateaubriand, La Bourdonnaye, susceptibles d'incarner peu ou prou cette grandeur nationale retrouvée pour le compte des royalistes.

Dans les derniers mois de la Restauration, les ultimes projets diplomatiques de Polignac, visant à obtenir une substantielle rectification des frontières européennes qui aurait permis à la France une annexion de la Belgique, sont restés sans suite en raison de l'hostilité des grandes puissances, Russie en tête. N'ayant pas dépassé le stade des discussions secrètes, sans aucun débat parlementaire qui leur aurait donné une expression publique, ces projets n'ont donc pu peser pour modifier la perception par l'opinion des conceptions internationales royalistes. De même, la conquête d'Alger s'est avérée trop tardive pour produire ses effets avant la chute du régime, et corriger substantiellement l'image anti-patriotique des royalistes.

En conclusion, le choc des Cent-Jours a été tel en 1815 pour de nombreux royalistes qu'il a confirmé de leur part un pacifisme foncier hostile aux aventures militaires, en même temps qu'il ravivait chez certains une méfiance haineuse envers toute forme de patriotisme, héritée du traumatisme antérieur de la Révolution et de l'émigration forcée d'un certain nombre d'entre eux. Il en a résulté le développement au sein de la droite d'une conception des relations internationales spécifique et même originale, aux antipodes du chauvinisme patriotique ambiant. Cette conception a promu l'entente pacifique du pays avec les grandes puissances européennes, anciens adversaires militaires de la France, au rang d'impératif

¹ Salaberry, *Souvenirs politiques, 1821-1830*, vol. 1, livre 2, chapitre 2, pp. 161-165.

catégorique de toute politique, avec une certaine anticipation moderniste sur d'autres positionnements européistes plus contemporains.

Toutefois, les outrances aveugles de la période fondatrice 1815-1820, et en particulier la fameuse « note secrète » de Vitrolles en 1818, ont jeté un profond discrédit dans l'opinion sur ces positions premières, et obligé la droite à repenser en partie sa conception des relations internationales. Il en a résulté dans les années 1820 une double évolution. D'abord, on assiste à une redécouverte du patriotisme et même de la grandeur héroïque, qui touche d'abord les parlementaires royalistes dissidents ainsi que les jeunes royalistes des écoles, puis finalement, de façon pas toujours publiquement assumée, une bonne partie de la droite dans son ensemble. En outre, tous les parlementaires restés indéfectiblement attachés au pacifisme et à l'entente européenne ont été conduits, tout comme leur chef Villèle, à mettre en avant de nouvelles motivations pour justifier leurs positions : la lutte passionnelle et haineuse contre les « patriotes » libéraux a laissé peu à peu la place au souci pragmatique de la maîtrise des dépenses publiques et de la préservation d'une cohésion nationale que les engagements extérieurs pour telle ou telle cause risquaient de rendre encore plus fragile qu'elle n'était déjà.

En définitive, quels qu'aient pu être l'intérêt, la lucidité et peut-être la justesse de ces nouveaux positionnements, la droite n'a pas su redresser son image très médiocre dans l'opinion en matière internationale, et les grands succès du Trocadéro, de Navarin ou d'Alger n'y auront rien changé. Les discordances incessantes entre royalistes patriotes et pacifistes « avant tout », la primauté de ces derniers dans la conduite des affaires publiques et pour finir l'impuissance totale à modifier si peu que ce soit les frontières de 1815, tout ceci s'est cumulé pour peser négativement à l'heure de la révolution de 1830 : à l'issue de celle-ci, les adversaires victorieux des royalistes ont eu libre cours pour faire triompher définitivement aux yeux de la postérité l'image caricaturale d'une droite royaliste amie ou vassale des puissances étrangères et unanimement « anti-nationale ». La complexité historique des positions internationales adoptées en quinze ans et les fractionnements idéologiques de cette droite se sont donc vus, en grande partie, relégués très rapidement dans les limbes de la conscience et de la mémoire collective.

Peut-on, de la même manière, mettre au jour une complexité idéologique analogue pour la politique intérieure, et en particulier pour les positions socio-économiques adoptées par la droite pendant ces quinze années ? C'est l'objet du chapitre qui suit.

Chapitre 12. La droite et la modernisation

socio-économique du pays

Le discours social qui prédomine à droite sous la Restauration s'apparente à une sorte de conservatisme agrarien : car l'hostilité manifestée à l'égard de certains aspects de la modernité urbaine se double, jusqu'en 1830, d'une relative frilosité dans la défense des victimes d'une civilisation capitaliste tant dénigrée par ailleurs.

Conformément à une implantation électorale qui est plus solidement ancrée dans les circonscriptions rurales, un tel discours social traduit avant tout l'angoisse des grands propriétaires agricoles d'être surclassés à brève échéance par les enrichis du monde des grandes villes, négociants, industriels, banquiers et financiers. On voit donc se dérouler une comparaison lancinante faite à l'avantage des « propriétaires » parés de toutes les vertus sociales : par cette réaffirmation d'une hiérarchie traditionnelle, il s'agit de renvoyer avec mépris les nouveaux riches du secteur secondaire à une position obstinément subalterne de parvenus, quel que soit le patrimoine acquis.

À l'autre extrémité de l'échelle des conditions, loin des audaces futures d'une partie du monde légitimiste et catholique sous la monarchie de Juillet et sous le second Empire, la droite royaliste fait preuve sous la Restauration d'un conservatisme bien inflexible sur les situations d'urgence sociale, en métropole comme dans les colonies. Mises à part quelques dissidences individuelles, aussi remarquables qu'isolées, seules subsistent des déclamations qui ne prêtent guère à conséquence, ainsi qu'une défense intéressée et parfois hypocrite de pauvres « de substitution », comme les petits rentiers ou les modestes émigrés.

A. La défense d'une société rurale traditionnelle déjà déclinante

Dans les débats à connotation sociale, la droite prend prioritairement et de manière visible le parti de la grande propriété foncière ; allant, en ce domaine, au-delà des déclarations bienveillantes, elle s'ingénie même à promouvoir concrètement une législation qui défende au mieux ses intérêts. En outre, elle n'hésite pas à recourir à une argumentation presque écologique pour contrecarrer le pouvoir croissant, en milieu rural, d'une « classe moyenne » bourgeoise concurrente des latifundiaires traditionnels. Mais à côté de la clientèle très ciblée des grands propriétaires, qui correspond à sa base électorale la plus fidèle - celle des « grands électeurs » des collèges départementaux -, c'est aussi l'ensemble du monde des campagnes qui se voit valorisé par les ultra-royalistes dans les différents discours de la droite : une

audacieuse alliance entre « peuple » campagnard et aristocratie rurale est même publiquement ébauchée, avant d'être mise sous le boisseau par frilosité.

1. Une politique active pour préserver la grande propriété foncière

Jusqu'en 1820, les débats récurrents sur la législation électorale ont permis aux ultra-royalistes de manifester à maintes reprises leur prédilection pour la grande propriété foncière, avec un cynisme publiquement affiché qui ne laisse pas d'étonner le lecteur à deux siècles d'intervalle ; à les en croire, la défense d'une sorte de ploutocratie rurale semble assez souvent la principale cause économique et sociale - et donc indirectement politique - qui soit vraiment digne d'être défendue, dans l'intérêt du pays.

a- Un groupe social à part, dont on cherche à maximiser le poids politique

Dès la « Chambre introuvable », les différents projets en matière électorale débattus de février à avril 1816 ont fourni l'occasion aux ultra-royalistes de manifester un intérêt prioritaire non dissimulé pour les propriétaires les plus fortunés. Lors d'une péripétie parlementaire significative, trois députés ultras, Clausel de Coussergues, puis à sa suite Humbert de Sesmaisons et Sirieys de Mayrinhac, convainquent la Chambre de déterminer à l'avance la proportion de sièges d'électeurs réservée aux plus fortunés, au sein de chaque collège départemental chargé d'élire en dernier ressort les députés : Sirieys propose ainsi que ces très gros propriétaires représentent toujours 1/8^e des sièges d'électeurs de chaque collège départemental, Clausel suggérant 1/4 et Sesmaisons même 1/3 - ce qui revient à évincer de ces « grands collèges » tous les électeurs à 300 francs qui se trouveraient en surplus de la proportion restante¹. Or, non seulement la Chambre retient leur amendement, mais encore elle sélectionne la quotité la plus large, celle du tiers proposée par Sesmaisons, adoptant ce choix à une forte majorité : elle manifeste ainsi, dès cette époque, sa volonté explicite de survaloriser le poids politique des plus gros propriétaires fonciers au détriment des autres électeurs. En l'occurrence, le projet de loi électorale ne voit pas le jour, en raison de la double opposition de la Chambre des pairs et du gouvernement Richelieu ; mais les principes et les raisonnements sociologiques qui prévaudront à droite en 1820 lors des débats sur la loi du double vote sont déjà revendiqués par les ultras, dès ce début 1816, avec une forte clarté.

¹ Sur cet amendement, cf. *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, pp. 408-410, Chambre des députés, séance du 6 mars 1816 ; pour l'analyse de cet épisode, cf. Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 3, p. 376.

b- Des mesures concrètes destinées à préserver « l'indépendance » matérielle de cette aristocratie sociale

Certaines déclarations faites à cette époque sonnent comme autant de manifestes prometteurs en faveur de la grande propriété. C'est La Bourdonnaye, une fois encore, qui se livre précocement à une déclaration sans ambiguïté sur le sujet ; dès le 12 février 1816, il déclare en effet à la tribune : « Une considération importante : [...] ce n'est que parmi les grands propriétaires que vous trouverez les hommes vraiment indépendants » ; « l'Ajax blanc » du Maine-et-Loire dresse en même temps à ses collègues un tableau dantesque de la société, donnant à voir « un royaume où les propriétés ont été détruites, où le système des partages égaux morcelant chaque jour les campagnes menace l'agriculture d'une prompte destruction et nos petits-enfants de la nécessité d'un travail manuel [sic], - le nombre des hommes indépendants par leur fortune tendant chaque jour à se resserrer »¹. Cela revient d'emblée à revendiquer implicitement le maintien du droit d'aînesse pour les grosses fortunes, précisément dans le but de préserver intactes les grandes propriétés foncières.

Dix ans plus tard, le fameux projet de loi villèliste sur le droit d'aînesse finit par donner satisfaction à cette vieille revendication, maintes fois réaffirmée - sans qu'il soit utile de multiplier ici les citations répétitives -, avant que les pairs de France ne vident le texte de sa substance lors de leur vote du 8 avril 1826².

L'indemnisation des émigrés, entre autres motivations, traduit une volonté similaire de redonner de l'aisance ou même de la fortune aux propriétaires fonciers spoliés sous la Révolution, par rapport aux acquéreurs de biens nationaux ou aux négociants et industriels de la ville. Même si la mesure est spécifique aux émigrés, cette indemnisation permet donc aussi, indirectement, de reconstituer en partie les grandes propriétés foncières démembrées, en présentant cet objectif comme essentiel à la stabilité sociale. Car, comme le déclare Agier dans un discours du 17 février 1825, « ce n'est pas seulement une loi de justice, c'est encore une loi de morale et de propriété ; [...] et quoi de plus important qu'une loi qui est destinée à raffermir la propriété ? La propriété qui est la première source de toute civilisation, et la première base de toute monarchie ! »³.

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, pp. 126-130 et en particulier p. 129, Chambre des députés, séance du 12 février 1816, discours de La Bourdonnaye.

² Sur ce projet de 1826 et l'attitude hostile de la pairie, cf. l'analyse très claire d'Emmanuel de Waresquiel dans *Un groupe d'hommes considérables, Les pairs de France et la Chambre des pairs héréditaire de la Restauration, 1814-1831*, Paris, Fayard, 2006, ch. 5, pp. 219-231.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 43, pp. 236-237, Chambre des députés, séance du 17 février 1825, discours d'Agier.

2. La naissance d'une rhétorique de défense de l'environnement, comme machine de guerre anti-bourgeoise

Pour protéger la supériorité sociale de sa clientèle de prédilection, rien qu'à l'échelle des terroirs ruraux où sont localisées ses propriétés foncières, d'autres biais paraissent toutefois nécessaires, en plus de ces indemnisations ou de ces soutiens matériels apportés par une législation favorable. C'est la raison pour laquelle, avec une rhétorique qui apparaît étonnamment moderne, la droite royaliste met habilement l'accent sur les conséquences environnementales désastreuses engendrées par l'industrialisation de l'agriculture et par le productivisme effréné des nouveaux propriétaires d'origine urbaine.

La critique du processus est d'autant plus aisée que les achats les plus importants réalisés sous la Révolution et l'Empire ont été constitués par les biens du clergé, la noblesse parvenant beaucoup mieux dans l'ensemble à se protéger des spoliations foncières, grâce à divers stratagèmes¹. Or, ces biens ecclésiastiques sont à dominante forestière, ce qui oriente l'essentiel des investissements dans la relance accélérée du processus millénaire de défrichement, aux conséquences très rapidement perceptibles pour les équilibres naturels. Mieux encore, l'état désastreux des finances publiques à la chute de l'Empire a conduit les premiers gouvernements « constitutionnels » de la Restauration à projeter la vente massive aux particuliers des domaines forestiers du clergé encore détenus par l'État en 1814.

a- Un souci constant de préservation du patrimoine forestier ... non dépourvu d'arrière-pensées partisans

En menaçant de voter contre le budget au printemps 1816, l'opposition ultra-royaliste de la « Chambre introuvable » met provisoirement un frein à ces nouveaux transferts de propriété. Mais en dépit de ce coup d'éclat, le processus d'acquisition de domaines forestiers et de défrichements initié par la bourgeoisie urbaine s'est poursuivi à vive allure sous la Restauration, donnant aux ultras un angle d'attaque facile contre la nocivité des récentes transformations du monde agraire.

L'argumentaire condamnant les défrichements consécutifs aux ventes des forêts publiques au nom de la préservation de l'environnement naturel est ainsi repris dès l'année suivante, au printemps 1817. En effet, le ministre des Finances Corvetto profite des élections perdues par les ultras pour relancer son programme de privatisations forestières ; même s'il a

¹ Citons les principaux : absence d'émigration ou retour précipité (non sans risque) afin d'éviter la vente des biens, rachat des domaines par des serviteurs fidèles, arrangements ultérieurs avec certains acquéreurs de biens nationaux mis sous pression, etc.

revu ses ambitions à la baisse, avec 100.000 hectares de forêts mis en vente, et non plus 450.000 comme il était envisagé au printemps 1816, l'hostilité des ultra-royalistes reste identique, et l'alibi de la préservation de l'environnement continue à compléter utilement les autres arguments, juridiques, financiers ou moraux. C'est ainsi que lors de la séance du 4 mars 1817, Louis de Bonald explique à la tribune : « Remarquez que les forêts sont presque toutes placées sur des sols sablonneux et dans des terres légères, qui, bientôt épuisées par les défrichements, ne pourraient plus servir qu'au parcours des animaux »¹.

Certains députés vont loin dans le *pathos*, en mariant cette fibre environnementaliste avec le dolorisme contre-révolutionnaire, comme en témoigne cette intervention grandiloquente de Piet : « Antiques forêts, qui faisiez l'ornement et la richesse de notre belle France, qui rendiez nos voisins jaloux de ses ressources et de sa prospérité ; objet des soins, le dirais-je, de la vénération de nos pères, qui mettaient tant de prix à votre conservation ! Vous qui avez traversé les siècles et cette dernière révolution qui vous a tant maltraitées ; vous, dont je ne puis voir sans admiration les superbes masses, traverser sans émotion les superbes allées, il faut que je vous sacrifie ! Que je vote votre expropriation ! Non ! Je ne vous verrai point tomber sans regrets, le dirais-je, sans douleur, arbres majestueux et si nécessaires ! Je m'écrierai : "C'est encore la hache révolutionnaire qui vous frappe, mais ce n'est pas moi qui vous ai condamnés !" »². Une telle emphase finit par être contre-productive, en ce qu'elle suscite les commentaires sarcastiques des adversaires de la droite : c'est ainsi que le doctrinaire Camille Jordan revient un mois après sur l'intervention de Piet en ces termes ironiques : « Le chêne renfermant l'âme de Clorinde n'arracha pas plus de soupirs à Tancrède prêt à le frapper, que nos forêts menacées n'en ont arraché à notre honorable collègue M. Piet dans tout le cours d'une opinion »³.

Quatre ans et demi plus tard, le retour de la droite au sein du gouvernement fait espérer à de nombreux parlementaires royalistes de stopper enfin ce processus de privatisation du patrimoine forestier, voire de partiellement revenir en arrière. Sans attendre même les discussions budgétaires, certains députés de la droite se saisissent de pétitions pour faire revenir la question de l'utilisation des ressources agricoles et forestières sur le devant de la scène.

Ainsi, le 26 décembre 1821, le député de l'Aude Barthe-Labastide soutient vivement

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 19, p. 267, Chambre des députés, séance du 4 mars 1817, discussion du budget 1817, intervention de Bonald.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 18, p. 659, Chambre des députés, séance du 8 février 1817, discours de Piet.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 19, p. 276, séance du 4 mars 1817, discours de Camille Jordan. L'orateur fait bien sûr allusion au célèbre poème épique la *Jérusalem délivrée* de Torquato Tasso.

dans son rapport une pétition qui se plaint des défrichements abusifs et de l'attitude laxiste des pouvoirs publics : la Caisse d'amortissement, expliquée le pétitionnaire appuyé par le rapporteur ultra-royaliste, poursuit les ventes de bois aux particuliers, tout en donnant à ces derniers la possibilité de procéder à la déforestation dans les actes de vente, « de telle sorte que la dévastation des bois est à son comble ». Bourrienne, ancien secrétaire de Napoléon rallié à la droite royaliste dès les débuts de la Restauration, appuie vivement cette pétition, en s'appuyant sur une étude récente publiée sur le déboisement des Alpes, pour étoffer le caractère technique de cette critique quasi-écologique : « Des contrées naguère fertiles se refusant aujourd'hui à toutes productions ; des rivières aujourd'hui le fléau de pays que jadis elles enrichissaient, des fleuves bienfaisants changés en fléaux dévastateurs [...] et l'on s'étonne ensuite de la diminution des eaux dans les rivières, des débordements subits, de voir les sources tarées, et l'on est surpris de tant d'accidents qui se renouvellent depuis plusieurs années ! »¹ : ravinement et érosion des sols, développement de la torrencialité des cours d'eaux, risque de crues et des inondations, tous les effets pervers des défrichements massifs se trouvent ici déjà pointés du doigt. Mais le but ultime de cette critique est bel et bien politique et social, dirigé contre les acquéreurs de biens nationaux ; Bourrienne termine en effet son discours en déclarant : « Les défrichements ont augmenté dans une proportion effrayante, et quelques années de la Révolution ont détruit plus de bois que plusieurs siècles n'en verraient croître. Nous avons vu anéantir, au profit momentané de quelques individus, des richesses foncières immenses que la nature et l'ordre social n'avaient fait naître et conservées que pour le bien général ».

b- Des résistances à cette sensibilité en faveur de l'environnement, à gauche mais aussi à droite

Cette instrumentalisation du discours environnementaliste à des fins sociales polémiques empêche naturellement la formation d'un consensus politique sur le sujet : pour défendre leurs électeurs explicitement montrés du doigt, la gauche et même l'extrême-gauche parlementaires se croient obligées de défendre sans nuance la liberté d'exploitation foncière, en niant tout problème environnemental. Ainsi, le député d'extrême-gauche Demarçay réplique à Bourrienne lors de cette discussion : « Il est très possible que, dans quelques pays de montagnes très escarpées, les particuliers agissent contre leurs intérêts en défrichant ; mais ces cas sont excessivement rares. Vous pouvez vous reposer sur l'intérêt particulier pour que tout se fasse pour le mieux et dans l'intérêt public. [...] Ce qui paraît le plus raisonnable et le plus politique, c'est d'abroger toute législation qui attaque la propriété, et de donner aux propriétaires toute la latitude

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 33, p. 770, Chambre des députés, séance du 26 décembre 1821, discours de Barthe-Labastide puis de Bourrienne.

possible »¹. Le souci affiché de la préservation de l'environnement est donc bel et bien sous la Restauration l'apanage exclusif de la droite, en cohérence avec le rejet majoritaire en son sein de pans entiers de la modernité socio-économique.

Néanmoins, cette parade environnementaliste et l'attachement similaire à la restitution au clergé des bois non encore vendus, ne sont pas non plus partagés avec la même ardeur par tous les royalistes. Et contrairement aux conclusions auxquelles pourrait aboutir un raisonnement simpliste, les membres les plus extrémistes de la droite ne sont pas ceux qui se montrent les plus inflexibles en ce domaine. Ainsi, lors de la discussion budgétaire au début de l'année 1817, La Bourdonnaye, membre de la commission, propose un compromis inespéré à la majorité « constitutionnelle », au grand mécontentement d'ultra-royalistes d'ordinaire plus modérés que le député angevin.

L'historien Duvergier de Hauranne, s'étant procuré une correspondance secrète rendant compte des débats internes de la commission parlementaire, rapporte en effet : On savait que dans la commission présidée par M. le baron Louis, d'assez vifs dissentiments avaient éclaté, surtout à propos de l'affectation à la caisse d'amortissement d'une partie des bois de l'État. [...] Les cinq membres de la commission qui appartenaient à l'opposition royaliste avaient formellement déclaré que si cette mesure spoliatrice, impie, sacrilège, était maintenue, ils voteraient contre le budget tout entier. Néanmoins, un d'entre eux, M. de la Bourdonnaie [sic], avait fini par dire que si la commission voulait rendre au clergé *une partie* des bois dont la Révolution l'avait dépouillé, il lui paraissait que le reste pourrait être appliqué sans inconvénient au remboursement de la dette et la majorité [de la commission] s'était empressée de se prêter à cette ouverture. [...] Mais ce compromis ne plaisait ni aux députés de la gauche qui y voyaient un acte de faiblesse, ni aux députés de la droite, qui reprochaient à M. de la Bourdonnaie d'avoir abandonné sans leur aveu un principe auquel ils attachaient une importance toute particulière »².

Certes, cette initiative singulière de La Bourdonnaye a aussi pour but de déstabiliser Villèle, *leader* parlementaire de la droite et spécialiste des questions financières ; cependant, la hardiesse du compromis proposé par le député angevin prouve aussi sa faible sensibilité à la rhétorique écologique développée pour préserver l'ancien patrimoine forestier de l'Église.

3. L'ébauche d'une grande alliance rurale pseudo-démocratique

La protection de la nature n'étant donc pas encore reconnue par tous comme une grande priorité nationale, il a bien fallu trouver d'autres moyens de préserver les intérêts de la grande

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 33, p. 771, suite de la même discussion, discours de Demarçay.

² Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, Paris, Michel Lévy, 1860, vol. 4, ch. 14, pp. 102-103, d'après correspondance secrète du 16 janvier 1817.

propriété foncière. L'un des plus intéressants, envisagé en début de période, a consisté à tenter d'échafauder une grande alliance typiquement agrarienne : pour ce faire, les ultras ont à la fois cherché à souder tous les ruraux dans une solidarité commune face au monde des villes, et à unir les petits propriétaires ruraux aux très gros, dans une alliance de revers contre l'influence croissante de la « classe moyenne ».

a- Séduire à tout prix les petits propriétaires ruraux, fût-ce en refaisant l'Histoire

L'attitude politique de l'ensemble du monde rural depuis 1789 est l'objet d'éloges renouvelés et d'une présentation historique largement idéalisée, sinon mythifiée. Car en dépit de l'épisode traumatisant de la Grande Peur en 1789, les orateurs de la droite ultra-royaliste cherchent à exempter les habitants des campagnes de toute responsabilité dans le traumatisme révolutionnaire ; les troubles ruraux constatés de 1789 à 1815 auraient été, à en croire ces orateurs, le résultat d'effets d'entraînement regrettables impulsés par le monde délétère des villes, à commencer par Paris.

C'est ainsi que, lors de la discussion parlementaire sur la future « loi Lainé », Bonald s'exclame à la tribune : « Je dois éloigner de la classe agricole l'imputation d'avoir puissamment contribué à la Révolution. La capitale a demandé la Révolution aux provinces, les villes l'ont demandée aux campagnes, et partout ne l'ont pas obtenue, ou ne l'ont obtenue qu'avec peine »¹. On constate donc que, dès le début de la période, une hiérarchie de valeurs morales est établie par la droite entre Paris - capitale de perdition -, les villes provinciales, et enfin les campagnes parées de toutes les vertus ; cette hiérarchie met à l'honneur des zones rurales qui s'avèrent ensuite durant les années 1820 les zones électorales les plus fidèles pour la droite. De manière assez logique étant donné cette hiérarchisation permanente dans les discours, les zones urbaines stigmatisées et Paris en tête se détournent plus rapidement et plus massivement d'un éventuel attachement royaliste, en dépit d'importantes variations régionales².

À ce discours qui oppose activités économiques de la ville et de la campagne, il faut en ajouter un autre, critiquant à mots plus ou moins couverts l'incursion des bourgeois de la ville dans les structures d'exploitations foncières. Car la Révolution n'a pas seulement permis l'enrichissement prodigieux d'une fraction de la bourgeoisie urbaine dans son milieu d'origine ; les acquisitions de biens nationaux ont fortement accéléré un phénomène déjà présent avant 1789, à savoir l'appropriation d'une bonne partie des terroirs fonciers par de

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 17, p. 774, Chambre des députés, séance du 30 décembre 1816, discours de Bonald.

² Voir sur ce point notre analyse détaillée au chapitre 3, consacré à la géographie électorale.

riches habitants des villes, bien décidés à tirer de leurs investissements fonciers une productivité maximale, très supérieure à ce qu'en tiraient avant eux les anciens propriétaires.

Pour essayer de parer à cette incursion de la « classe moyenne » urbaine dans les sociétés rurales traditionnelles, la droite ultra-royaliste se saisit des discussions relatives à la législation électorale, nombreuses dans les premières années. Au printemps 1816, sous la « Chambre introuvable », puis à l'hiver 1816-1817, lors des débats autour de la loi Lainé, elle propose l'établissement d'un vote à deux ou même trois degrés, le but avoué étant de rendre marginale l'influence de la bourgeoisie urbaine. En abaissant considérablement le cens requis pour le premier degré d'élection, la droite caresse l'espoir de noyer le vote de cette classe moyenne dans celui de la « classe démocratique » rurale, supposée lui être favorable. Ce projet, à la fois hostile à la « classe moyenne » et profondément agrarien, scellerait une grande alliance pseudo-démocratique entre les plus riches et les familles plus modestes de la campagne, contre l'intrusion parasitaire d'une bourgeoisie médiane, d'origine rurale et plus encore urbaine, faite de nouveaux notables à la recherche de terres pour asseoir leur respectabilité sociale. Comme l'indique explicitement Clausel de Coussergues, il s'agit de « rétablir les liens de patronage entre les grands et les petits propriétaires, liens nécessaires dans tous les pays, liens rompus en France par la Révolution, mais qu'il faut rétablir d'une manière conforme à nos mœurs et à nos lois actuelles »¹.

b- Jusqu'où faut-il « descendre » ? La nécessaire exclusion politique du prolétariat rural

Mais les ultra-royalistes ont peiné à se mettre d'accord pour présenter un projet cohérent ; le problème essentiel consistait à fixer le cens minimal pour participer à ce premier degré d'élection. On partait du principe que les grands propriétaires royalistes pouvaient exercer une influence effectivement déterminante sur bon nombre de petits propriétaires, voire de fermiers ou de laboureurs un peu aisés - ce qui n'était déjà pas assuré dans toutes les régions. En revanche, le vote du prolétariat rural des journaliers, brassiers, manœuvres, et même du demi-prolétariat des métayers, des artisans, ou des micro-propriétaires toujours sur le point de passer de la gêne à la misère, apparaissait virtuellement très aléatoire, et pour tout dire, pas du tout souhaitable : même dans ses versions les plus audacieuses, le projet d'ouverture démocratique du système électoral proposé par les ultras n'a jamais concerné les pauvres, ni même les demi-pauvres, il importe de ne pas commettre de contresens à cet égard.

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, p. 408, Chambre des députés, séance du 6 mars 1816, discours de Clausel de Coussergues.

Si par ailleurs, les intérêts matériels de ces derniers ont pu être à l'occasion défendus par la droite, ainsi qu'on le verra à la fin du chapitre, il n'a jamais été question pour celle-ci d'en faire des citoyens actifs, fût-ce de premier degré ; à cet égard, il existe tout au long de la Restauration, un quasi-consensus entre toutes les fractions politiques légales, qu'elles soient royalistes, constitutionnelles et même libérales, à quelques individualités près.

À quel seuil fallait-il donc s'arrêter, pour associer au vote les paysans pris dans un rapport d'obéissance déférente, et écarter en même temps la plèbe la plus populeuse, susceptible de se laisser entraîner par les agitateurs « bonapartistes » ou « jacobins » ? Sur ce point, les réponses des ultras divergent assez sensiblement : le 23 février 1816, La Bourdonnaye propose 30 francs¹ ; le 4 mars, Corbière et Villèle, pensant faire assaut de démagogie, descendent même jusqu'à 25 francs ; finalement, le même jour, la majorité de la Chambre, plus frileuse, s'en tient prudemment à un seuil sensiblement plus élevé de 50 francs². L'ouverture à la « classe démocratique », dont se targuent les ultras, restait donc partielle, aussi bien par la pluralité des degrés d'élection que par l'existence de ce seuil minimal qui aurait encore exclu plusieurs millions de Français du vote, si le plan ébauché était entré en application. Toutefois, un tel projet d'association au vote de la fraction aisée des classes populaires apparaît néanmoins relativement hardi pour l'époque, surtout quand on les compare au régime électoral réel de la Restauration, avec son cens minimal de 300 francs, confirmé par les gouvernements de toutes obédiences.

c- Un renoncement durable à ces projets de coalition entre aristocratie et « démocratie » campagnarde

À la réflexion, les risques ont semblé finalement trop importants aux ultras, et les résultats potentiels trop hypothétiques : lors des débats suivants en 1819-1820, débouchant sur la législation du « double vote », la droite royaliste a réitéré son souhait de deux degrés d'élection - avant de transiger pour obtenir l'appui du centre droit -, mais, ravalant ses audaces initiales, elle a abandonné toute idée d'abaissement du seuil en dessous des 300 francs. Et les « pointus » d'extrême-droite, d'ordinaire si prompts à dénoncer tous les renoncements de la nouvelle majorité royaliste, ne feront jamais grief de ce repli à Villèle et à ses amis. Jusqu'en 1830, l'ombre portée de la Révolution aura donc finalement dissuadé la droite, ou même l'une de ses fractions dissidentes, de franchir le Rubicon d'une réelle

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, pp. 246-248, Chambre des députés, séance du 23 février 1816, intervention de La Bourdonnaye.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, p. 391, Chambre des députés, séance du 4 mars 1816, intervention de Corbière soutenu par Villèle, puis vote de la Chambre.

démocratisation, laissant, de ce fait, à d'autres le soin d'en recueillir les fruits¹.

Mais l'horizon du discours social de la droite est loin d'être exclusivement rural et campagnard. Sous la Restauration, la droite a une conscience aiguë que les modifications hiérarchiques qui menacent les élites foncières traditionnelles jusque dans leurs terroirs ruraux s'adossent à une mutation beaucoup plus globale du système économique. En conséquence, c'est le capitalisme industriel dans son ensemble qui est périodiquement voué aux gémonies par la droite, non sans quelques hypocrisies.

B. Une large défiance vis-à-vis du nouveau capitalisme industriel

Sous la Restauration, les attaques les plus vives des parlementaires royalistes ont concerné le monde hyper-spéculatif de la finance boursière, qui donnait à voir les enrichissements les plus rapides. Toutefois, c'est bien la sphère commerçante et industrielle dans son ensemble qui s'est trouvée plus d'une fois en butte à la suspicion, aux discours et parfois même aux décisions malveillantes de la droite ; ces règlements de compte politiques entre élites sociales rivales ont parfois débouché sur une réflexion globale non dénuée d'intérêt. Malgré tout, la relative diversité sociologique de la droite parlementaire de l'époque a conduit cette dernière, dès le début des années 1820, à mettre en sourdine cette attitude anti-capitaliste.

1. Une hostilité affichée envers le monde de la Bourse et de la finance

La spéculation boursière, ou, comme on dit alors, « l'agiotage », est un objet récurrent de dénonciation pour de nombreux parlementaires de la droite, membres de l'opposition mais parfois aussi « ministériels » ; elle nourrit une défiance réciproque entre cette droite royaliste et le monde de la banque et de la finance.

a- Des financiers répugnants ... qui sont les vrais dirigeants du pays

Les descriptions faites sur le milieu financier par les essayistes de la droite sont souvent d'une violence inouïe. Ainsi, Saint-Prosper, collaborateur à *la Gazette de France* et *la Quotidienne*, jetant un « coup d'œil sur la capitale » dans un essai, vitupère en ces termes assassins le milieu boursier : « Dans un lieu sale, noir, resserré, éclatent à chaque instant des révolutions complètes : **la Bourse**. La roue tournant sans cesse entraîne une foule de misérables

¹ En définitive, le projet d'un fort abaissement du cens dans une fourchette comprise entre 25 et 50 francs sera mis en application sous la monarchie de Juillet, mais pour les seules élections municipales créées par le nouveau régime, tandis que le cens requis pour voter aux élections législatives restait, comme on sait, à un niveau très élevé (200 francs) jusqu'à la chute du régime en 1848.

cramponnés à ses rayons. [...] **C'est le bague des finances**, où un homme de bien peut être jeté par hasard, mais **dans lequel on n'est reconnu véritable commensal qu'après vieille possession d'infamie**. Il y a dans les gens de bourse et d'affaires qui ont fait fortune à Paris une dureté de cœur inexprimable. Pleins d'ostentation, ils dissipent des sommes immenses pour décorer, par une insolente magnificence, l'hôtel où s'étale **leur bassesse parvenue de la veille**. [...] Ils s'épuisent en scandaleuses dépenses pour augmenter, par de nouveaux raffinements, la brutalité de la débauche. Mais qu'un malheureux se présente pour réclamer sa dette, à l'instant ils inventent mille subtils détours, et à défaut de l'escroquerie, descendant à la prière, lui ravissent quelques dépouilles. Stoïquement insolents, ils repoussent par un sang-froid de mépris et une froideur d'impertinence qui déchirent et révoltent. **On sent que c'est une espèce à part l'humanité ; que c'est quelque chose de moins que la brute ordinaire. Enfin, on trouve dans ces hommes la fusion complète du porc, du paon et du vautour** »¹.

Le quotidien *l'Aristarque français*, loin de chercher à se différencier des propos d'un confrère travaillant pour des feuilles concurrentes, approuve au contraire chaudement cette description, au point de la reprendre dans l'un de ces numéros, à l'occasion d'une réédition de l'ouvrage².

Mais les opposants royalistes aux gouvernements successifs (qu'ils soient ultras, « pointus » ou membres de la « défection »), ont surtout dénoncé l'asservissement du pouvoir politique à ces nouvelles puissances financières issues de la spéculation boursière.

À la fin des années 1810, les ultra-royalistes critiquent la dépendance du gouvernement « constitutionnel » à l'égard des groupes de pression financiers. Ainsi, La Bourdonnaye, attaquant le gouvernement Decazes le 24 mars 1819, s'exclame : « Vous voudriez transporter le gouvernement dans la Bourse de la capitale, lui donner la direction de l'opinion, **constituer la monarchie en république aristocratique, dont les capitalistes et les banquiers seraient les magnifiques seigneurs, et les propriétaires les ilotes politiques**, avec la puissance des écus comme force virtuelle, la cupidité et les spéculations hasardeuses comme principe générateur et déterminant. [...] Quel aveuglement ou quel crime ! »³.

Cette propension à critiquer la dépendance du pouvoir politique à l'égard du capitalisme boursier est reprise ensuite par l'opposition royaliste dans les années 1820, en étant désormais dirigée contre Villèle. L'extrême-droite est naturellement la première à s'en resservir.

¹ Antoine Jean Cassé de Saint-Prosper, *L'Observateur au XIX^e siècle, ou De l'homme dans ses rapports moraux et de la société dans ses institutions politiques*, Paris, Ledoux et Tenré, 1819, VIII-160 p., 4^e éd., augmentée 1825-1827, ch. VIII, « coup d'œil sur la capitale », pp. 85-90.

² *L'Aristarque français*, n°369, mardi 30 août 1825, p. 3.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 23, p. 427, séance du 24 mars 1819, Chambre des députés, discussion sur un projet de loi portant création de livres auxiliaires sur la dette publique, discours de La Bourdonnaye.

L'Aristarque français, dévoué à la cause de La Bourdonnaye, se plaît à souligner à quel point l'influence des milieux boursiers sur le gouvernement Villèle a fini par corrompre totalement la pureté d'action de ce dernier au profit d'un matérialisme peu ragoûtant : « Pour lui, tout se traite ou se conclut à prix d'argent ; dès lors, l'argent est devenu le mobile et le but que chacun se propose »¹. On peut constater à ces lignes que la dénonciation de « l'argent-roi » n'est pas très loin.

Mais une telle rhétorique, à la fois anti-boursière et anti-gouvernementale, n'est pas l'apanage des seuls « pointus » d'extrême-droite ; elle est aussi formulée par les autres royalistes dissidents, notamment par les proches de Chateaubriand. Ainsi, fulminant comme on l'a vu au chapitre précédent sur l'indépendance reconnue à Saint-Domingue par le gouvernement français, Hyde de Neuville y voit la marque des pressions exercées par les marchés financiers avides de placements transatlantiques : « Si encore ces erreurs pouvaient être reprochées à l'humanité ! Mais non, ce n'est pas l'humanité, c'est la Bourse qui vient d'affranchir Saint-Domingue ; ce sont les 3% qui mettent tout en baisse, même les actions de la légitimité »².

b- Des royalistes ministériels eux aussi tentés par cette phobie du pouvoir financier

Les parlementaires villèlistes eux-mêmes ne sont pas totalement insensibles à cette méfiance envers les nouvelles puissances issues de la grande finance. C'est surtout vrai des élus provinciaux de condition moyenne, qui payent un niveau de cens guère supérieur au niveau d'éligibilité, et qui se voient surclassés et snobés par ces nouveaux riches au sein des salons de la capitale qui les accueillent. Le député villèliste de l'Allier Pierre Beraud en livre un exemple très significatif qui survient peu après sa première élection et son arrivée à Paris, pour siéger au sein de la « Chambre retrouvée » en 1824. Ainsi qu'on a déjà eu l'occasion de l'évoquer au chapitre 9³, Beraud confesse l'agacement prodigieux que lui inspire l'accueil empressé réservé à Rothschild par Chateaubriand lorsque le banquier renommé entre dans le salon de l'écrivain-ministre ; cet agacement est d'autant plus fort qu'il contraste avec les manières très froides et formelles dont vient d'user Chateaubriand à l'égard de simples députés comme Beraud. On rappellera simplement ici la formule finale, si éloquente, de Beraud, pour exprimer son agacement : « **Je ne pus m'empêcher de vocaliser tout bas cette réflexion : "Et vous aussi, M. le Vicomte, faut-il donc vous compter parmi les adorateurs du**

¹ *L'Aristarque français*, n°698, vendredi 28 juillet 1826.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, p. 207, séance du 8 mars 1826, Chambre des députés, discussion sur l'indépendance d'Haïti, discours de Hyde de Neuville. L'investissement principal en Bourse se faisant en emprunts d'État ramenés de 5% à 3% par Villèle pour financer l'indemnisation des émigrés spoliés, « les 3% » constituent une périphrase polémique pour désigner la pression des milieux spéculatifs.

³ Dans la sous-section B/1, consacrée aux salons royalistes, pp. 742-743.

Veau d'or ?" »¹.

c- Un pouvoir de droite toujours accueilli avec réserve par les milieux financiers

Cette dénonciation droitière de l'influence grandissante des milieux de la finance spéculative s'inscrit dans le cadre d'une défiance réciproque : lors de chaque percée politique de la droite, la Bourse manifeste sa réserve, ce que montre à l'envi l'évolution négative du cours de la rente et des actions lors des premières séances de la « Chambre introuvable » en 1815, puis lors des premiers débuts du gouvernement Villèle en janvier 1822, et enfin lors de la nomination du gouvernement Polignac le 8 août 1829.

L'opposition libérale en tire d'ailleurs argument pour délégitimer par avance l'exercice du pouvoir par la droite royaliste. C'est ainsi que dans son numéro du 9 août 1829, *le Constitutionnel* indique avec complaisance qu'au moment même où le nouveau gouvernement est formé, « la Bourse en est vivement agitée, les fonds publics éprouvent une baisse considérable ; on s'interroge avec anxiété ; on se croirait à la veille d'une de ces grandes catastrophes qui ravagent le sol et ne laissent après elle que la ruine et le désespoir »².

En vérité, dans ces signes de défiance de la Bourse, il y a avant tout la marque très classique de l'incertitude des marchés financiers face à tout pouvoir politique nouveau dont on ignore précisément les dispositions en matière économique et budgétaire. Que ce nouveau pouvoir montre rapidement patte blanche par une gestion rigoureuse de l'argent public, à l'instar de Villèle à partir de 1822, et on observe alors une rapide remontée de la Bourse à un niveau même supérieur à la période précédant l'arrivée de la droite. Cinq ans plus tard, c'est l'essoufflement de la croissance européenne, et non la politique intérieure de Villèle, qui entraîne une nouvelle inflexion de la Bourse à la baisse.

2. Une critique plus globale du système économique libéral

Par delà les excès de la spéculation boursière, c'est la logique même des nouvelles dynamiques économiques qui est récusée en bloc par la droite. Indépendamment des conséquences sociales de l'industrialisation, qu'on analysera à part, on observe chez les royalistes une vive dénonciation du système de la libre entreprise qui s'est vu favorisé par la suppression des corporations, et une nostalgie à l'égard de l'ancien système corporatif brisé par la loi Le Chapelier.

¹ Beraud, *Souvenirs parlementaires*, Moulins, impr. Desrosiers, 1841, pp. 136-137.

² *Le Constitutionnel*, n°221, dimanche 9 août 1829, pp. 1-2, « changement de ministère ».

Ce faisant, ces royalistes « purs », attachés à un ordre économique plutôt malthusien, ont sous-estimé les effets positifs engendrés à long terme par le capitalisme libéral en terme de croissance générale et de développement de nouveaux secteurs technologiques et industriels ; il est vrai que le marasme conjoncturel de la Révolution à la fin de l'Empire, puis la croissance assez atone et irrégulière sous la Restauration - en dépit de quelques bonnes années sous Villèle - ne rendait pas les avantages du nouveau système aussi manifestes qu'ils ont pu l'être ensuite sous la monarchie de Juillet ou le second Empire. À l'inverse, par sa dénonciation, la droite royaliste ici étudiée a souligné avec une impitoyable lucidité certains défauts inhérents à la libéralisation du système marchand.

a- La tentation ultra-royaliste d'une revanche politique et fiscale sur les commerçants et les industriels

La méfiance de la droite envers le monde commerçant et industriel ne se matérialise pas seulement par des déclamations furibondes. Elle revêt également certaines conséquences pratiques, y compris sur le plan électoral et fiscal. Au moment des débats sur la législation électorale début 1816, Sirieys de Mayrinhac propose purement et simplement d'exclure la patente du cens électoral, ce qui reviendrait à priver de droit de vote une bonne partie des négociants, commerçants et industriels, même riches ; il faut que le député rouennais Jean-Marie Duvergier de Hauranne démontre à ses collègues le traumatisme psychologique que cela entraînerait dans une partie influente du pays pour qu'une majorité rejette finalement l'amendement¹.

Un mois et demi après cet essai avorté, les grands propriétaires ultra-royalistes de la « Chambre introuvable » changent complètement de stratégie pour exprimer leur répugnance vis-à-vis du monde commerçant, et pour imposer à celui-ci des désagréments : lors de la discussion budgétaire en effet, la majorité, décidée à chambouler du tout au tout le projet du ministre Corvetto, vote cette fois dans l'enthousiasme, sur la proposition de Corbière, un doublement des patentes versées par les négociants, en lieu et place de la hausse générale des contribution indirectes sur la consommation initialement projetée par le gouvernement².

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, p. 391, Chambre des députés, séance du 4 mars 1816, amendement de Sirieys de Mayrinhac, réponse de Duvergier de Hauranne, et rejet de l'amendement.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, Chambre des députés, séance du 9 mars 1816, p. 444 pour le rapport budgétaire de Corbière. L'augmentation des patentes suggérée par les ultras et finalement adoptée est de 110%, dépassant donc le doublement pur et simple ; elle remplace l'augmentation de droits de consommation sur les fers, les papiers, les huiles, les tissus, les cuirs et le transport de marchandises.

Même si Feuillant, le rapporteur du budget sur les contributions indirectes, s'en défend¹, un état d'esprit revancharde a motivé cette mesure : à défaut de pouvoir éliminer le monde du négoce, de l'industrie et de la finance du corps électoral, il importe que ce droit civique lui coûte le plus cher possible. La conséquence est paradoxale, puisqu'à rebours de la suggestion initiale de Sirieys de Mayrinhac, elle aboutit à faire rentrer provisoirement dans le corps des électeurs un nombre massif de commerçants, partagés entre la satisfaction d'être agrégés aux *happy few* du système représentatif, et la colère de subir un tel matraquage fiscal, étroitement ciblé à leur détriment.

Un tel état d'esprit reste palpable ensuite de manière récurrente dans de larges fractions de la droite. Une partie des journaux royalistes s'en fait d'ailleurs régulièrement l'écho. Ainsi, dans un éditorial du 1^{er} février 1826, un rédacteur de *la Quotidienne* revendique cette vision manichéenne de la société donnant ostensiblement la préférence au monde agricole sur le monde de l'industrie : « **La propriété foncière est la force et le nerf de l'État** ; le sol est essentiellement monarchique et conservateur ; depuis dix ans, il est grevé d'une masse énorme de contributions ; beaucoup de propriétés paient jusqu'au tiers de leurs revenus ; **les grêles, les inondations ont multiplié les charges des propriétaires ; faudra-t-il les sacrifier à l'industrie, dont les droits sont respectables sans doute, mais ne doivent jamais être exclusifs ?** »².

b- Un retour tactique au pragmatisme, difficilement imposé par Villèle à ses troupes

Certes, après la défaite électorale cuisante de l'automne 1816, les députés ultras, rejetés dans l'opposition, abandonnent officiellement cette volonté de persécution des commerçants, sous la houlette de Villèle, qui écrit à sa famille : « On a trop bien exploité cet impôt contre nous, pour ne pas nous éclairer à son égard »³. Habilement et non sans culot, Villèle décide donc, au moment des discussions fiscales, de mettre en avant les quelques négociants de son groupe parlementaire, pour se plaindre de la prorogation du doublement des patentes pour l'année 1817.

Ainsi, Barthe-Labastide explique à la tribune : « Il n'est pas d'impôt qui ait excité plus de réclamations justes que le doublement des patentes. [...] M. le ministre des finances vous a dit lui-

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, même séance, p. 458, rapport détaillé de Feuillant sur les contributions indirectes. Feuillant y déclare hypocritement : « Nous devons cet hommage public à toutes les villes de commerce, que les plus grandes comme les moins importantes ont rivalisé de zèle. [...] Votre commission ne doute pas que les fabriques, les manufactures et le commerce en général ne s'empressent d'acquiescer ce supplément de patentes ».

² *La Quotidienne*, jeudi 2 février 1826, n°33, p. 1.

³ Villèle, *Mémoires et correspondance*, Paris, Perrin, 1888, vol. 2, ch. 20, lettre 48 du 12 novembre 1816, p. 81. « Cet impôt » évoqué par Villèle désigne le doublement des patentes, décidé par les ultras lors de la session précédente.

même qu'il avait excédé les proportions qu'il n'eût pas fallu dépasser »¹. Cornet d'Incourt, lui aussi négociant ultra-royaliste, appuie son collègue : « Il est bon de se rappeler, Messieurs, que la dernière Chambre, à laquelle le ministère avait proposé l'établissement de six nouveaux droits, non moins vicieux par le fond que vexatoires par la forme, [...] se décida, non sans regret, à mettre au nombre des moyens de remplacement, le doublement des patentes. M. le ministre des finances vous a fait sentir les inconvénients de cette mesure. [...] Cependant, par une contradiction dont je n'aperçois pas les motifs, il vous a proposé pour 1817 la continuation de ce doublement »². Puis Castelbajac et Villèle viennent confirmer ce virage tactique complet au nom de l'ensemble de la droite, en soutenant l'amendement de leurs collègues négociants, comme une condition *sine qua non* de l'approbation du projet de loi par la droite.

Le ministre Corvetto a beau jeu de rappeler que ce sont les ultras qui, six mois auparavant, ont procédé à cet arbitrage fiscal parmi plusieurs possibles : « Ceux de MM. les députés qui parlent contre le projet parlent en effet dans le sens de l'abrogation d'une loi existante. Or, Messieurs, cette loi, ce n'est point le gouvernement qui l'a demandée en 1815 : le gouvernement n'avait point proposé le doublement des patentes. D'autres moyens avaient été proposés ; ils ont été rejetés, et c'est du sein même de la Chambre qu'est émanée l'idée de ce doublement »³.

Pourtant, la majeure partie du groupe ultra-royaliste, contredisant la volonté de son chef, décide d'approuver le projet de loi malgré le rejet de la proposition de Cornet d'Incourt, ainsi que Villèle s'en désole dans ses mémoires : « Nous n'avions réuni que trente boules noires, les deux tiers des nôtres ayant décidé que l'amendement n'était pas assez important pour leur faire rejeter la loi »⁴. Seule une décision du gouvernement, purement tactique elle aussi, permet finalement la diminution de l'impôt exigé des commerçants et industriels au niveau antérieur de 1814-1815. Cet épisode significatif en dit long : la méfiance de Villèle vis-à-vis de tout préjugé idéologique contre-productif n'a d'égal que les profondes réticences qu'il rencontre au sein même du groupe ultra-royaliste, pour procéder à de tels ajustements tactiques et renoncer du même coup aux vieilles rancunes sociales, toujours majoritaires parmi les siens.

c- Une critique au vitriol de la société du « laisser faire » et du « laisser passer »

Avec, une fois encore, une étonnante modernité, certains ultra-royalistes soulignent que le développement du capitalisme libéral a favorisé la prolifération d'entrepreneurs peu qualifiés et plus ou moins véreux, laissant plus démunis qu'auparavant les consommateurs et les créanciers face à leurs agissements. Car, avec la disparition du système des corporations,

¹ *Archives parlementaires*, vol. 17, pp. 625-626, séance du 18 décembre 1816, discours de Barthe-Labastide.

² *Archives parlementaires*, *op. cit.*, pp. 626-627, intervention de Cornet d'Incourt.

³ *Archives parlementaires*, *op. cit.*, p. 628, réponse de Corvetto.

⁴ Villèle, *Mémoires et correspondance*, vol. 2, lettre 64 du 20 décembre 1816, p. 142.

les marchands fautifs peuvent beaucoup plus facilement créer leur affaire, puis la supprimer, avant de la réinstaller ailleurs, sans devoir rendre compte de leur gestion précédente. Dans ce contexte, les orateurs ultras prennent un malin plaisir à dénoncer l'explosion des malfaçons, atteintes à la sécurité en tous domaines, et crapuleries frauduleuses facilitées par ce nouveau système de liberté d'entreprendre, qui rend vaine et dérisoire la « qualité de commerçant » promue comme premier pilier du nouveau Code de commerce.

Une des illustrations les plus abouties de ce genre de dénonciations est fournie début 1816 par Adrien de Rougé, précisément pour appuyer le doublement des patentes précédemment analysé. Dans son discours, Rougé récapitule les griefs ultra-royalistes contre le système économique libéral en des termes concrets qui ont gardé toute leur validité deux siècles plus tard, y compris dans les domaines particuliers du bâtiment et de l'alimentaire choisis par l'orateur :

« Tout individu peut maintenant, en payant patente, devenir marchand ou négociant ; tout compagnon, moyennant la même précaution, est maître, et s'établit en cette qualité. [...] Autrefois, pour devenir marchand, il fallait se faire agréer dans une corporation, où l'on n'était admis que lorsqu'un des syndics répondait de votre probité, et prouvait que vous aviez une fortune suffisante pour répondre des engagements que vous prendrez.

Maintenant, le premier aventurier, muni de sa patente, lève boutique, fait à crédit de grands frais d'établissement ; il ne risque que de faire fortune, car n'ayant rien à perdre, il court des chances, sans avoir mis au jeu. S'il ne peut s'enrichir, au moyen de ce qu'on appelle maintenant un coup, il fait du moins banqueroute, en retire toujours quelque profit, et ébranle vingt maisons qui ont eu l'imprudence de lui confier des marchandises, ou de faire d'autres avances. Un autre se fait architecte ; il entreprend un bâtiment qui, quelquefois, croule avant d'être achevé (et ce fait est arrivé) ; le propriétaire, qui s'était laissé tenter par le bon marché des offres, sans calculer que l'entrepreneur se récupérerait avec usure sur la qualité des matériaux, ne voit d'autre ressource que d'intenter un procès qui achève de le ruiner. [...]

Il est triste de voir en dernier résultat que ces mots séduisants d'émulation, de concurrence, de progrès, de lumières, traduits par l'expérience, ne signifient que désordre, gêne, banqueroute ; et qu'**après avoir cherché à mettre en pratique cette fameuse maxime de *laisser faire et de laisser passer, si commode pour administrer, il a fallu en revenir, pour nous rendre quelque prospérité, à protéger et à réprimer.*** Semblables réflexions sont à faire au sujet de ces marchands clandestins ou étalagistes, qui trouvent moyen à la fois de frauder le gouvernement, de tromper l'acheteur et de ruiner le véritable commerçant. Sachant le plus souvent se soustraire à la patente, ne payant pas de loyer, vendant des denrées avariées ou mal fabriquées, ils séduisent par le bon marché et enlèvent ainsi une

grande partie des profits légitimes du marchand établi »¹.

Avec la critique explicite du « laisser faire » et du « laisser passer », l'orateur ultra-royaliste se replace dans la droite lignée des grands débats économiques du XVIII^e siècle, et il prend sans nuance le parti de la vieille école protectionniste et mercantiliste contre les nouvelles théories libérales des physiocrates, reprises par certains ministres comme Turgot. Il se situe de ce fait aux antipodes des prises de positions socio-économiques adoptées par les parlementaires frondeurs des années 1760 et 1770 : lors de la grande révolte de 1763-1764, les hauts magistrats contestataires du Dauphiné, pour prendre cet exemple, s'étaient en effet nettement engagés en faveur du libéralisme économique, en étant manifestement inspirés par l'école physiocratique².

Ce point mérite d'autant plus d'être souligné qu'en 1815-1816, les ultra-royalistes adoptent sur le plan institutionnel une posture qui est pour le coup directement inspirée de la Fronde parlementaire de cette même époque 1760-1770, en partie pour les raisons sociologiques exposées dans la deuxième partie de cette thèse. Ainsi donc, on voit que la survenue du choc révolutionnaire entre ces deux époques a suscité chez ces élites provinciales d'Ancien régime une réflexion et une remise en cause profonde de certaines thèses économiques originellement adoptées par effet de mode et par opportunisme démagogique. Il n'y a donc pas dans le combat ultra-royaliste une reprise mimétique de la vieille lutte parlementaire d'Ancien régime mais actualisation de cette dernière, avec d'assez forts *aggiornamenti* dogmatiques, qui ont été dictés par la douloureuse expérience de la Révolution.

Par ailleurs, considérée deux cents ans plus tard, à l'heure de la dérégulation tous azimuts et de la suppression de l'exigence d'un capital minimum pour la création d'une entreprise³, la dénonciation des effets pervers de la liberté d'entreprendre n'a évidemment rien perdu de son actualité, ni dans le domaine de la promotion immobilière ni dans celui de la sécurité alimentaire, pour se limiter aux deux exemples ici choisis par Rougé. Loin d'être simplement des réactionnaires s'accrochant de manière pathétique à un ordre socio-économique ancien, les membres de la droite royaliste font donc aussi figure de visionnaires, ayant su, avant

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, p. 549, Chambre des députés, séance du 14 mars 1816, discours d'Adrien de Rougé.

² Cf. sur ce point Clarisse Coulomb, *Les Pères de la patrie, la société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2006, ch. 10, pp. 396-397.

³ Loi Dutreil d'initiative économique n°2003-721 du 1^{er} août 2003, portant création du nouvel article L 223-3 du Code de Commerce : dispositif dit de « l'entreprise à un euro ».

d'autres, pointer du doigt quelques-uns des défauts du nouveau système de liberté économique, qui naît au XVIII^e siècle et prend ensuite tout son essor aux XIX^e et XX^e siècles.

3. Limites et entorses à cette vision noire du nouveau capitalisme industriel

Bien que largement dominant au sein de la droite parlementaire, ce discours de dénonciation du monde commerçant et industriel rencontre malgré tout de sérieuses limites. En effet, ceux qui portent de tels jugements de valeur sont sociologiquement représentatifs au plus haut point de l'idéal-type ultra-royaliste ; mais ils ne sont que partiellement représentatifs des cohortes de la droite parlementaire, qui se révèle nettement plus partagée. Une telle diversité se manifeste de deux façons, dans les pratiques et dans les discours.

a- Une droite qui compte en son sein d'éminents représentants du négoce et de la finance

En premier lieu, au Palais-Bourbon, certains membres de la droite, y compris ceux qui sont issus des familles nobles de vieille souche, ont très largement diversifié leur patrimoine bien au-delà des seules propriétés foncières, au point d'avoir un patrimoine industriel ou boursier important en valeur, mais aussi en proportion - ce qui s'observe nettement moins parmi les royalistes de la Chambre des pairs, si l'on en croit Emmanuel de Waresquiel¹.

D'autres députés de droite sont même des négociants ou des manufacturiers à part entière. Ainsi, Cornet d'Incourt, déjà cité, est un négociant du textile à Amiens, issu d'une des familles les plus importantes de la région pour cette branche industrielle, président du conseil général de la Somme ; il joue parallèlement à la Chambre un rôle assez important au sein du groupe parlementaire ultra-royaliste, puis villèliste, au point d'être élu à deux reprises comme l'un des quatre secrétaires de la Chambre, avant d'être choisi par Villèle comme Directeur général des Contributions Directes au ministère des Finances. Pour prendre encore quelques autres exemples parmi les députés de droite, on citera Lacroix-Laval, grand négociant et industriel soyeux à Lyon ; Lemoine des Mares, gros négociant manufacturier implanté à Avranches (Normandie) puis aussi dans les Ardennes, marié à la fille du grand banquier le baron de Neuflize ; Ribard, riche négociant de Rouen, Crignon d'Auzouer, à la tête d'une importante affaire de négoce familiale à Orléans ; Creuzé, négociant drapier à Châtellerault, Léon Le Clerc, négociant en toiles à Mayenne, Saunac, négociant en draps à Dijon, ou encore Barthe-Labastide, précédemment évoqué, négociant à Narbonne.

¹ Emmanuel de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables*, Paris, Fayard, 2006, pp. 238-261. L'auteur observe « des structures patrimoniales qui s'ouvrent à la modernité » industrielle et bancaire (p. 257) chez les pairs issus de la noblesse d'Empire, souvent libéraux, bien davantage que chez les pairs royalistes issus de la noblesse d'Ancien régime, en dehors de deux ou trois exceptions (Puyvert, Hocquart, Juigné).

Soucieux de l'unité de la majorité royaliste, ces députés industriels gardent souvent un prudent silence face aux attaques des défenseurs traditionalistes de la suprématie foncière, mais ils n'en pensent pas moins, et continuent plus que jamais sous la Restauration leurs pratiques lucratives avec la tranquille bienveillance du gouvernement villèliste. Il y a donc un décalage au sein de la droite entre les discours fulminants des uns et les pratiques économiques des autres. La production de la rhétorique dominante par les premiers ne résume donc pas la totalité de l'idéologie réelle de la droite sur ce sujet.

Le monde de la finance parisienne lui-même ne penche pas aussi absolument à gauche sous la Restauration qu'on pourrait le croire, et certains de ses membres se sont positivement engagés en faveur de la droite royaliste.

Bien sûr, l'engagement qui prévaut dans ce milieu est en faveur de la gauche libérale, non de la droite : c'est ainsi que trois des principales figures de la place parisienne sous la Restauration, Jacques Laffitte, Casimir Perier et Benjamin Delessert, sont tous d'éminents ténors de l'opposition libérale à la Chambre, menant la charge contre la droite à la tribune en dépit de leurs différences de sensibilité, plus modérée pour Perier, plus radicale pour Laffitte. D'autres banquiers parisiens leur emboîtent le pas et se rangent eux aussi sous les bannières du parti libéral aux élections : François Vassal et Romain Lefebvre, élus en 1827 puis réélus en 1830 ; Guillaume Goupy, élu en 1817 et décédé un an plus tard, était proche quant à lui de la mouvance constitutionnelle. Et on ne parle pas ici des grands négociants manufacturiers de la capitale comme le baron Ternaux, Gaspard Got, Antoine Odier, etc., élus eux aussi députés sous les couleurs de la gauche et de ses diverses fractions.

Toutefois, contrebalançant cet engagement à gauche de grandes figures du monde des affaires, on trouve un nombre non négligeable de financiers parisiens, qui ont pris parti assez nettement pour la droite lors des élections successives ; on en compte tout de même sept, voire huit si l'on incluait dans le lot Joseph Le Roy (1771-1849), qui n'est qu'un simple agent de change de la capitale.

Une moitié de ces financiers parisiens évoluant politiquement à contre-courant a été battue lors des scrutins concernés. C'est le cas d'Outrequin, battu aux élections législatives de 1822 et de 1824 dans le quartier du nord-est de Paris, de Nicolas Pérée, battu dans le collège électoral de la Chaussée d'Antin en novembre 1827, ou encore d'Amédée Jauge, battu quelques jours plus tard au « grand » collège départemental de Paris. Un autre banquier parisien enfin, Pierre Nicolas Le Prieur de Blainvilliers, maire du 8^e arrondissement de Paris,

est bien élu comme candidat à la députation par un collège d'arrondissement en 1815 et en 1816, mais n'est pas finalement choisi comme député par le grand collège départemental de la capitale ; il est ensuite nommé par le gouvernement vice-président de collège en 1818 et 1822, puis même président du collège électoral pour le quartier du Marais en 1824, preuve d'une bonne entente avec le gouvernement Villèle, mais il reste alors en position d'arbitre et ne se lance pas dans la course à la députation.

On pourrait à première vue déceler dans ces échecs un signe d'incompatibilité, aux yeux de l'électorat, entre la qualité de financier et le positionnement politique royaliste ; mais les immenses difficultés éprouvées par tous les candidats de droite dans la capitale, y compris lorsqu'ils ont un profil sociologique beaucoup plus classique de grand aristocrate serviteur de l'État, invitent à relativiser beaucoup cette analyse.

L'hypothèse du rejet par principe d'une candidature d'homme d'affaires royaliste est d'ailleurs d'autant plus fragile que d'autres financiers parisiens sont parvenus à franchir le seuil de l'élection législative, et ont siégé à la Chambre des députés, puis parfois même à la Chambre des pairs. Bien plus, par le pouvoir de leur argent, ils imposent aux représentants les plus emblématiques de la vieille aristocratie royaliste de spectaculaires accommodements, qui se matérialisent par des unions matrimoniales remarquables, ou par des coopérations médiatiques non moins étonnantes.

Deux cas peuvent être cités qui illustrent des unions matrimoniales « contre nature » entre familles royalistes apparemment très dissemblables. Augustin Ollivier (1772-1831), ancien associé d'Outrequin au sein d'une banque commune, devenu régent de la banque de France, et César de La Panouse (1764-1836), banquier co-fondateur de la Caisse d'épargne et aussi de la Compagnie royale d'assurance, siègent tous deux au Palais-Bourbon, puis à la Chambre des pairs à partir de 1827 ; cette carrière parlementaire leur permet de marier l'un et l'autre très brillamment leurs enfants.

En effet, la fille d'Ollivier épouse en 1829 le frère aîné d'Alexis de Tocqueville, alors même que le père de Tocqueville tout comme le fils épousé se caractérisent, contrairement à Alexis, par un esprit très étroitement réactionnaire et imbu de préjugés nobiliaires.

Quant à La Panouse, il parvient - certes en 1842, douze ans après la chute du régime - à un mariage *a priori* inimaginable, puisque son fils décroche la main de la benjamine d'Adrien de Rougé en personne, celui-là même qui éructait en 1816 contre le caractère éminemment pernicieux du nouveau système capitaliste, libéral et libre-échangiste. Il est vrai en l'occurrence que La Panouse a pu mettre dans la balance une jolie fortune, ayant profité sous

la Restauration de ses liens d'amitié avec Villèle pour bénéficier de délits d'initié et réaliser ainsi des profits considérables, si l'on en croit les confidences perfides du « pointu » Ferdinand de Bertier¹. En outre, critère important, la famille de La Panouse, tout comme celle de Rougé, est d'une noblesse d'extraction chevaleresque, la plus ancienne de toutes ; la notion de dérogeance ayant disparu depuis 1789 dans les textes officiels, sinon dans les esprits, la famille de Rougé peut faire semblant de ne pas voir l'avilissement que représente l'exercice professionnel d'activités bancaires permanentes et publiques. Enfin (et surtout ?), Adrien de Rougé est mort depuis quatre ans lors de la célébration du mariage, ce qui lui aura évité d'assister en quelque sorte à la négation, par sa propre fille, de son discours de 1816.

Même s'il intervient sous la monarchie de Juillet, ce mariage tout de même étonnant entre les enfants La Panouse et Rougé est bien le signe que le pouvoir de l'argent-roi est parvenu à ébranler les préjugés réactionnaires les mieux établis, ceux des royalistes les plus imbus au départ d'un souverain mépris pour les hommes de commerce et d'industrie. Le plus frappant est que ces ultras-là, « purs » entre tous en 1815, n'avaient pas hésité à exprimer publiquement ce mépris sans prendre de gants dans les premiers débuts de la Restauration, à l'exemple de Rougé lui-même, sans penser alors qu'ils devraient, eux aussi, bientôt passer sous les fourches caudines de ces affairistes pour redorer le blason familial.

Les coopérations médiatiques offrent un autre exemple du nécessaire accommodement des plus réactionnaires des royalistes avec la modernité industrielle et financière.

Ainsi, Gustave Sanlot-Baguenault (1782-1854), banquier parisien et parlementaire de la Seine à la « Chambre retrouvée », cofinance le journal *l'Aristarque français* avec deux de ses collègues « pointus » : l'industriel Gilles Lemoine des Mares, mais aussi La Bourdonnaye, incarnation paroxystique du vieux noble d'extraction chevaleresque, imbu de privilèges aristocratiques. Celui-ci se voit donc obligé de frayer avec ces deux collègues parvenus pour créer un quotidien à sa dévotion et faire critiquer comme on a vu à boulets rouges, dans les feuilles de ce même journal, le pouvoir corrupteur du monde de la spéculation boursière : par ce paradoxe un peu risible, on constate que l'extrême-droite elle-même n'échappe pas au tiraillement entre l'idéologie rêvée et les tristes réalités financières, obligeant à de complexes accommodements. L'avantage subsidiaire, en plus du financement du journal, est que ces alliances dictées par la nécessité facilitent l'élargissement relatif de l'audience du mouvement

¹ « M. de Lapanouze [sic], l'ami de M. de Villèle, savait les nouvelles un peu plus tôt que les autres ; il gagnait des millions à la Bourse et laissait plus tard une fortune de dix millions » (Ferdinand de Bertier, *Souvenirs d'un ultra-royaliste*, publ. Guillaume de Bertier, vol. 2, Paris, Tallandier, 1993, p. 231).

« pointu », aussi bien à la Chambre que dans le pays.

Autre exemple : Bertin de Vaux, banquier parisien, député royaliste de Seine-et-Oise, propriétaire avec son frère du *Journal des Débats*. La position qu'il occupe à la tête de son journal impose à Chateaubriand - homme de préjugés s'il en est, sous ses airs de grande libéralité - de traiter cet ami patron de presse et banquier avec d'infinis égards : l'écrivain royaliste doit même subir ses incessants conseils et *desiderata*, en acceptant, pour lui complaire, de retoucher profondément ses articles avant publication dans *les Débats*. Un billet du 28 novembre 1824, écrit par Chateaubriand à Bertin de Vaux à propos d'un article en préparation, indique assez précisément l'état d'humiliation asservissante auquel doit s'astreindre l'illustre homme de lettres auprès du riche magnat en ravalant sa dignité : « Soyez tranquille, très tranquille ; je crois que je ferai bien et d'une manière à porter un rude coup. **Dans tous les cas, je vous soumettrai l'épreuve : nous pèserons, ajouterons, retrancherons.** [...] À vous de tout mon cœur »¹.

Gageons que de telles inversions du système traditionnel de dépendance au bénéfice du riche parvenu ont dû, plus d'une fois, susciter des grincements de dents (parfois des intéressés eux-mêmes) et aussi des rires malveillants de leurs rivaux internes ou de leurs ennemis ; toujours est-il qu'elles entraînent un réel assouplissement du clivage initial entre la droite royaliste et le monde économique moderne.

Ainsi donc, même si les principaux ténors de la banque parisienne ont choisi la gauche libérale, la situation apparaît finalement moins déséquilibrée et plus complexe qu'on ne pouvait le croire *a priori*, ce qui rend quelque peu artificielles les philippiques réitérées de la droite contre la Bourse et les banquiers spéculateurs. Cette complexité sociologique produit donc peu à peu, au cours de la Restauration, un infléchissement logique des discours et des politiques publiques de la droite à l'égard du monde capitaliste, qu'il convient d'analyser maintenant.

b- Des discours et des pratiques politiques concrètes point si hostiles au négoce

En effet, les choix droitiers d'une partie du monde de l'industrie et de la haute finance et les pratiques d'investissement spéculatif de certains héritiers de l'aristocratie entraînent bel et bien une relative diversification des discours royalistes tenus à la tribune : peu à peu, on relève à droite, ici ou là, une défense explicite et publiquement assumée d'intérêts du négoce,

¹ François-René de Chateaubriand, *Correspondance générale*, vol. VII, 1824-1827, Paris, Gallimard, 2004, p. 60, lettre 81 écrite par Chateaubriand à Louis-François Bertin (l'Aîné).

de l'industrie et de la banque, non pas certes sous la forme de manifestes généraux, mais de plaidoyers particuliers pour une branche, un bassin industriel, une entreprise donnée parfois. Comme ces discours-ci sont beaucoup moins flamboyants et plus concrets que les premiers, ils ont été négligés par l'historiographie, au point de simplifier à outrance la réalité des « idées » de la droite royaliste.

Quelques artifices rhétoriques ont permis d'ailleurs plus aisément à des parlementaires royalistes de prendre occasionnellement la défense de ces secteurs socio-économiques considérés avec suspicion par leur propre camp. Les deux principales habiletés de langage ont consisté d'une part à opposer l'industrie nationale à l'industrie étrangère pour valoriser la première et réclamer un juste protectionnisme, d'autre part à présenter le monde industriel comme un complément utile au monde agricole, quitte à réaffirmer la prépondérance naturelle du second.

Pour prendre un exemple de cette défense habile, on peut évoquer une séance de la Chambre du 1^{er} février 1822, juste après la formation du gouvernement Villèle et l'accès de la droite au pouvoir. Le député villèliste Louis Cayrol (1775-1859), administrateur militaire et député de la Nièvre en 1820-1822, soutient une pétition de maîtres de forges (parmi lesquels certains issus de son département) qui réclament un protectionnisme douanier renforcé ; le député se déclare soucieux de défendre « les intérêts de cette partie **si essentielle** de notre industrie »¹. Mais le même député, appuyant quelques secondes plus tard une autre pétition de cultivateurs du Nord, prend soin de demander un protectionnisme au moins équivalent pour protéger l'élevage bovin français, et il se livre alors à un vibrant plaidoyer en faveur de cette activité agricole, de manière plus conforme au *topos* royaliste attendu : « Il est temps que la nouvelle loi sur le tarif des douanes arrête une aussi déplorable calamité ; car que deviendrait la France, essentiellement agricole, si frappée dans ses intérêts les plus chers, elle voyait ses belles races du Charolais, du Morvan, du Bourbonnais et du Berry, obligées de céder à l'étranger les consommations de Paris, de Rouen, de Lyon et des autres grandes villes de France ? Mais, rassurons-nous, Messieurs, le gouvernement du roi veille, et bientôt, les plaintes de l'agriculture française ne retentiront plus dans cette enceinte »². On voit que le ton est plus grandiloquent, et que le député, avec une sincérité difficile à apprécier, réaffirme avec netteté son attachement au maintien de la prédominance traditionnelle de l'agriculture dans l'économie française. La hiérarchie traditionnelle entre secteur primaire et secteur secondaire se voit ainsi implicitement confirmée, ce qui s'observe aussi dans le sort respectif des deux pétitions : conformément aux

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 34, p. 326, séance du 1^{er} février 1822, rapport de Cayrol sur les pétitions.

² *Archives parlementaires*, *ibid.*, p. 327.

souhaits de Cayrol, la pétition des manufacturiers est soutenue mais simplement renvoyée à la commission parlementaire des douanes, tandis que la pétition des éleveurs est renvoyée non seulement à cette commission parlementaire, mais aussi au ministère des Finances et à celui de l'Intérieur.

Pour conclure, le secteur bancaire et industriel est parvenu à nouer une alliance de fait avec l'aile pragmatique des royalistes, majoritaire au sein de la droite parlementaire, pour la plus grande satisfaction des deux parties. Aux yeux des observateurs, Villèle a été l'incarnation par excellence, et même le moteur, de cette dérive idéologique, en faveur d'un rapprochement toujours plus fort avec les milieux d'affaires. Les opposants anti-villèlistes y ont vu une inféodation à sens unique, celle du décideur politique mis en quelque sorte sous tutelle par les groupes de pression de l'économie moderne ; en réalité, il s'est agi plutôt d'une alliance en bonne et due forme avec profit mutuel, le chef du gouvernement royaliste pouvant compter sur l'intervention efficace de ses nouveaux partenaires, jusques et y compris dans la sphère médiatique. C'est ainsi que, lors des débats de la fin 1822 relatifs à une éventuelle intervention en Espagne, le relatif isolement de Villèle au sein de son camp, pour donner ses chances à la paix, est contrebalancé par une active campagne de presse et de brochures menée auprès de l'opinion libérale et constitutionnelle en faveur du président du conseil royaliste. Comme le note sans malice l'historien constitutionnel Capefigue : « Si [Villèle] était gourmandé par l'opinion royaliste, il était soutenu par l'opinion publique, par la Banque, l'industrie et le commerce, avec lesquels il s'était mis en rapport intime »¹.

Charles X, remarquons-le, a complètement cautionné cette politique d'accommodement villèliste à l'égard du monde capitaliste moderne, ou, si l'on préfère, d'adaptation de l'idéologie aux réalités contemporaines : en inaugurant souvent en personne les expositions industrielles², en accordant sans discuter sa signature à toutes les ordonnances d'utilité locale favorables aux entrepreneurs (par exemple dans le domaine minier ou hydraulique), en s'essayant même à une vaste entreprise de séduction des négociants alsaciens lors de son fameux voyage dans l'Est de la France, il a tout avalisé.

Seuls certains dissidents royalistes sont restés fidèles à l'état d'esprit hostile prédominant en 1815, et ont continué jusqu'en 1830 à dénoncer les dérives de la droite gouvernementale en faveur de groupes sociaux qui concurrençaient au premier chef la grande propriété foncière

¹ Capefigue, *Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons, par un homme d'État*, vol. 8, livre III, pp. 8-9.

² Celles-ci se déroulent du reste souvent au Louvre, soit au cœur même du pouvoir royal.

aristocratique. Mais comme on l'a vu, une telle intransigeance rhétorique faisait souvent bon marché d'accommodements plus ou moins hypocrites, préparant ici et là des redditions en bonne et due forme, matérialisées plus d'une fois par une corbeille de mariée.

C. La droite face à l'urgence sociale : esclaves, marginaux, vrais et « faux » pauvres

En raison des vives réserves initiales de la droite à l'égard de la nouvelle civilisation industrielle, ses représentants parlementaires se sont saisis avec une relative avidité des thématiques de l'urgence sociale, mais ils l'ont fait avec une sélectivité assez symptomatique de certaines frilosités : ainsi, la droite s'est montrée globalement très réservée vis-à-vis de la thématique anti-esclavagiste, et elle a manifesté une dureté sans complexes à l'égard des marginaux qui remettaient en cause l'ordre social d'une manière ou d'une autre. En outre, le dogme de la non-intervention de l'État est demeuré tellement prégnant qu'il a empêché la compassion parfois sincère à l'égard des pauvres de se transformer en une politique publique vraiment active.

1. Une droite globalement favorable au maintien du système esclavagiste

La fin progressive du système esclavagiste dans la première moitié du XIX^e siècle a fait l'objet d'une abondante production historiographique ; le 150^e anniversaire de l'abolition française en 1998 a stimulé encore cette production, avec notamment les travaux de Marcel Dorigny, Yves Benot, Nelly Schmidt et Olivier Pétré-Grenouilleau¹. Ces travaux récents ont principalement porté leur attention sur l'étude du phénomène de la traite, et aussi sur les avant-gardes, cercles militants et autres sociétés de pensée, ayant permis dès la Révolution Française le développement de discours puis de législations abolitionnistes.

Pour autant, il importe de ne pas être la victime d'un effet de prisme déformant : indépendamment même du point de vue des colons, viscéralement hostiles à cette évolution,

¹ Cf. notamment Yves Benot, *La Révolution française et la fin des colonies 1789-1794*, Paris, La Découverte, 1988, 272 p., rééd. augm. 2004 ; Yves Benot et Marcel Dorigny (dir.), *1802, rétablissement de l'esclavage dans les colonies française. Aux origines de Haïti, Ruptures et continuités de la politique coloniale française 1800-1830, actes du colloque international*, Université de Paris-VIII, 20-22 juin 2002, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003, 591 p. ; Marcel Dorigny (dir.), *Les abolitions de l'esclavage de Sonthonax à Schœlcher 1793-1794-1848, actes du colloque tenu à l'Université de Paris VIII les 3-5 février 1994*, Paris, Presses Universitaires de Vincennes-Unesco, 1995, 415 p. ; Nelly Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage et réformateurs des colonies 1820-1851*, Paris, Karthala, 2001, 1196 p. ; Olivier Pétré-Grenouilleau, *L'argent de la traite. Milieu négrier, capitalisme et développement*, Paris, Aubier, 1996, 424 p., et *Les traites négrières : essai d'histoire globale*, Paris, Gallimard, 2004, 468 p. Voir tout récemment, par la Direction des Archives de France, le remarquable *Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, Paris, Documentation française, 2007, 625 p.

l'opinion commune des Européens s'est située bien souvent à rebours de ce combat égalitariste et abolitionniste, y compris au XIX^e siècle, ainsi que l'a souligné William Cohen dans son étude sur « les Noirs dans le regard des Blancs »¹.

a- Un anti-abolitionnisme dominant dans les débats, particulièrement à droite

À l'époque qui nous occupe, le discours sur l'esclavage tenu par les différents « partis », à droite mais aussi à gauche, se révèle beaucoup plus étroitement tributaire de cette opinion commune et aussi des intérêts spécifiques des colons, que des groupes de pression anti-esclavagistes.

Sous la Restauration précisément, les débats parlementaires n'ont d'ailleurs pas officiellement pour objet direct l'esclavage en lui-même, mais seulement la traite négrière. En effet, après la décision napoléonienne de rétablir l'esclavage (1802), la Grande-Bretagne, pour des raisons mi-humanitaires mi-intéressées, a fait entériner au Congrès de Vienne par les différentes puissances européennes le principe de l'abolition de la traite (1814) ; elle ne cesse ensuite d'exercer des pressions sur les pays européens, notamment sur la France, pour obtenir bon gré mal gré des mesures concrètes qui rendent effective cette abolition. Aussi voit-on les gouvernements successifs de la Restauration s'exécuter et prendre entre 1818 et 1827 des mesures de plus en plus sévères, dont les effets ont été étudiés en détail par Jean Vidalenc et Serge Daget². C'est la discussion de ces mesures devant les Chambres qui donne l'occasion aux diverses personnalités politiques de s'exprimer sur la traite, mais aussi, au terme d'une dérive fréquente des débats, sur l'esclavage proprement dit et sur le système colonial.

L'expression de ces points de vue permet d'identifier un discours commun de la droite royaliste, qui ne la sépare pourtant que partiellement de ses adversaires ; car de tous côtés, la faiblesse numérique des vrais militants anti-esclavagistes jusqu'en 1830 entraîne une fréquente captation de la parole par les défenseurs des armateurs des côtes atlantiques et des colons des îles. Lorsque la traite négrière vient en discussion, il en résulte de tous côtés une forte prédominance oratoire des défenseurs de l'esclavage les plus déterminés, qui met souvent à mal le clivage attendu entre la droite royaliste et ses adversaires.

¹ William B. Cohen, *Français et Africains, les Noirs dans le regard des Blancs 1530-1880*, trad. fr. Camille Garnier, Paris, Gallimard, 1981, 409 p., ch. VII, « Le XIX^e siècle face à l'esclavage », pp. 254-291.

² Jean Vidalenc, « La traite négrière en France sous la Restauration 1814-1830 », dans *Actes du 91^e Congrès national des sociétés savantes, Rennes, 1966, Section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, BN, 1969, vol. 1, pp. 197-229 ; Serge Daget, « L'abolition de la traite des Noirs en France de 1814 à 1831 », *Cahiers d'études africaines*, 1971, n°11, pp. 14-58 ; Serge Daget, *La répression de la traite des Noirs au XIX^e siècle, l'action des croisières françaises sur les côtes occidentales de l'Afrique 1817-1850*, Paris, Karthala, 1997, 625 p.

Même le parlementaire le plus sincèrement soucieux du sort des esclaves, le duc Victor de Broglie, libéral modéré, n'envisage sous la Restauration l'abolition de l'esclavage qu'avec une prudence infinie, comme une perspective lointainement souhaitable. Dans son premier grand discours sur le sujet prononcé le 23 mars 1822, il réclame une lutte accrue contre la traite négrière, mais déclare devant ses collègues du Palais du Luxembourg : « S'agit-il de relâcher les liens de l'esclavage ? Est-ce là ce qu'ont voulu les souverains de l'Europe, en proclamant l'abolition de la traite ? [...] Non sans doute, ils savaient trop bien que **l'esclavage est un mal dont il faut, pendant bien des années encore, détourner les yeux en gémissant.** [...] À l'égard des colons, le strict maintien des lois qui prohibent la traite ne peut avoir qu'un seul résultat, c'est de les engager, au nom de leurs propres intérêts, à traiter leurs esclaves avec douceur et ménagement [...], à préparer ainsi, par une **gradation insensible** et volontaire, les nouveaux rapports qui doivent exister quelque jour entre les maîtres et les esclaves »¹.

On mesure ici quelle distance sépare l'extrême prudence alors de mise, des discours beaucoup plus audacieux qui seront tenus par les mêmes personnalités, de Broglie en tête, sous la monarchie de Juillet, à la faveur d'une relative évolution des mentalités. C'est d'autant plus frappant que le duc de Broglie, si modéré qu'il soit, n'a sur le moment rencontré aucun appui parmi ses collègues de la pairie, y compris ceux du même bord. Il confie en effet dans ses *Souvenirs* : « Tout fut dit ; rien ne fut contesté ni ne pouvait l'être ; mais ce fut en vain. Je n'obtins aucun succès ; mon discours fut trouvé long, ennuyeux, interminable, et ce n'était pas sans raison peut-être ; personne ne vint à mon aide, et ma proposition fut écartée presque sans débat »². Il faut à cet égard se garder de commettre une lecture anachronique des déclarations des uns et des autres, sans les rapporter à un état d'esprit dominant.

En dépit du conservatisme général qu'on observe dans les prises de position publiques émises sous la Restauration, il n'en reste pas moins que la droite royaliste, en dépit de certaines différences d'approches entre ses membres, s'est montrée de loin la plus réservée à l'égard d'une perspective anti-esclavagiste, la différence étant surtout perceptible à la Chambre des députés.

Cela apparaît nettement dès les premiers débats, lorsque le ministre de la Marine Molé dépose le 12 mars 1818 un projet de loi qui étend les mesures répressives contre les armateurs français se livrant à la traite : le député de Vendée Dufougerais-Ladouëpe, membre modéré de la droite, chargé de faire le rapport de la commission *ad hoc*, condamne certes sans ambages

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 35, pp. 590-591, Chambre des pairs, séance du 23 mars 1822, discours de Victor de Broglie.

² Victor de Broglie, *Souvenirs 1785-1870*, Paris, Calmann-Lévy, 1886, vol. 2, livre V, chap. 1, p. 233.

la traite négrière comme une « spéculation barbare, proscrite par la religion, la morale et l'humanité », et il approuve donc le projet de loi, mais comme une concession ultime et pas du tout comme un premier pas devant conduire à l'abolition ultérieure de l'esclavage¹. Ce faisant, il expose là un point de vue que reprennent ensuite à leur compte jusqu'à la fin du régime la grande majorité des orateurs de la droite royaliste.

De même, lorsque le royaliste Gautier vient soutenir en mars 1826 une pétition réclamant une lutte accrue contre la traite, il réaffirme d'abord la condamnation, presque unanimement partagée, à l'égard de ce trafic d'êtres humains : « La traite est désormais une honte pour un peuple civilisé. [...] Un sentiment, que la cupidité elle-même n'ose plus braver ouvertement, proclame que ce commerce est inhumain, immoral et impie »². Mais ce député bordelais prend soin aussitôt de se démarquer clairement de toute approche démagogique sur le sujet, accusant à mots couverts les libéraux de céder fréquemment à cette tentation - en dépit de l'extrême prudence qu'on a décrite, même chez les militants les plus chevronnés : « Ne soupçonnez pas, Messieurs, votre commission d'avoir cédé à l'attrait d'un sujet qui prête à de faciles déclamations, et bien moins encore d'avoir voulu flatter une nuance d'opinion qui, en s'emparant de cette question, comme de toutes celles qui ont une couleur populaire, cherche à persuader qu'à elle seule appartient la défense de tous les sentiments généreux. Votre commission a cherché à se préserver de l'entraînement de ces sentiments »³. Gautier, on le voit, s'excuse presque de céder, avec la majorité de la commission parlementaire, à la raison du cœur. Or, fait significatif, malgré toutes ces précautions oratoires, il est désavoué par ses collègues royalistes, qui votent massivement pour l'ordre du jour et repoussent donc la pétition ; il est vrai que Villèle est intervenu en personne dans la discussion pour obtenir un tel résultat.

Car lors de ces débats relatifs aux esclaves noirs, la hiérarchie parlementaire interne aux différentes mouvances politiques a certainement joué son rôle dans le déséquilibre marqué des positions entre gauche et droite, ainsi que l'on va essayer de le montrer.

b- Des leaders royalistes personnellement impliqués en faveur des colons esclavagistes

Il n'est bien sûr pas indifférent que le chef de la droite au Palais-Bourbon puis au sein du gouvernement ait été précisément Villèle, marié à la fille d'un des plus riches planteurs de l'île Bourbon, pour le compte duquel il avait travaillé durant de nombreuses années en qualité d'intendant. Le poids politique important de certains députés royalistes bordelais fortement

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 21, pp. 471-472, Chambre des députés, séance du 25 mars 1818, discours de Dufougerais-Ladouëpe.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, pp. 414-415, 25 mars 1826, Chambre des députés, discours de Gautier.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, *ibid.*

soumis au lobby colonial, comme Lainé ou Dudon, doit être aussi souligné.

De même, le ralliement de Vaublanc à la dissidence « pointue » dès l'origine en 1819 lui permet d'être le porte-voix principal de l'extrême-droite sur ces sujets, alors même qu'il était connu depuis la Révolution française pour être l'un des esclavagistes les plus constants et les plus intransigeants à la tribune de la Chambre, en sa qualité de grand propriétaire foncier de Saint-Domingue, spolié par la révolte des esclaves ayant conduit à l'indépendance de l'île.

La situation n'est guère différente à la droite de la Chambre haute, puisque le principal orateur ultra-royaliste au Palais du Luxembourg - tous sujets confondus - est le duc de Fitz-James, esclavagiste forcené en raison de solides intérêts matériels détenus aux colonies. Quant à Chateaubriand, le fait qu'il soit le fils d'un armateur malouin enrichi dans le commerce triangulaire ne l'a manifestement pas disposé à un intérêt excessif vis-à-vis des esclaves noirs, sa verve naturelle lui faisant au demeurant prononcer plus d'une fois les énoncés les plus cyniquement choquants parmi tous ceux prononcés au sein des deux hémicycles parlementaires, ainsi qu'on aura l'occasion de le voir.

Pour contrebalancer de tels discours, on ne trouve à droite que Hyde de Neuville, Bertin de Vaux et surtout Kergorlay ; ces trois parlementaires, certes importants, sont tout de même loin d'être aussi prépondérants que ceux qui précèdent, et surtout, isolés dans leurs positions sur ce sujet, ils n'ont pas pu, contrairement aux autres, compter sur un réseau d'approbateurs même muets. À l'inverse, de nombreux parlementaires « moyens » viennent en appui à la tribune pour soutenir les positions esclavagistes des ténors royalistes et former ainsi une sorte de réseau : on pense notamment aux députés Bergevin (Finistère), Courtivron (Côte d'Or), Cayrol (Nièvre) ou Formont (Loire-Inférieure), ou encore au pair de France Gabriel du Bouchage, neveu de l'ancien ministre de la Marine.

Si donc les ténors politiques de la droite se sont montrés d'emblée acquis aux intérêts des colons esclavagistes par intérêt familial ou personnel, et ont été chaudement appuyés par une masse d'autres parlementaires, la situation est un peu différente à gauche et au centre gauche. À la Chambre des pairs, le duc de Broglie, grande figure du libéralisme, mène passionnément le combat contre la traite, et à long terme contre l'esclavage, mais on a vu son isolement dans son propre camp. À la Chambre élective, pour des raisons tenant davantage à la polémique partisane, Benjamin Constant et Sebastiani s'attachent eux aussi, de manière récurrente, à prendre le contre-pied du discours de la droite ; et eux sont soutenus au Palais-Bourbon par des parlementaires moins connus comme le député du Cher Devaux ou le député du Loiret Laisné de Villevêque. Et l'on ne parle pas du fameux député d'extrême-gauche Manuel, qui,

par ses provocations oratoires contre les colons blancs, fait en définitive le jeu des esclavagistes les plus conservateurs, en suscitant une frayeur généralisée sur les bancs de l'assemblée.

À l'inverse, sous la Restauration, aucune des grandes figures du libéralisme parlementaire n'est venue adopter des positions clairement esclavagistes. Au Palais-Bourbon, la personnalité la plus importante ayant accepté d'appuyer les intérêts des colons au centre gauche de l'hémicycle est le député rouennais Jean-Marie Duvergier de Hauranne, qui fait figure de parlementaire de second rang et n'a jamais atteint la notoriété qui sera ensuite celle de son fils Prosper (l'historien) sous la monarchie de Juillet. En revanche, le baron Charles Dupin¹, qui sera la principale figure du « lobby colonial » sous la monarchie de Juillet, ne fait son entrée à la Chambre qu'au printemps 1828 ; bien que prolix, il n'a pas l'occasion avant la révolution de Juillet de faire d'intervention remarquée sur l'esclavage ou la traite. On aboutit par conséquent durant les quinze années étudiées à un assez net clivage entre gauche et droite, au moins dans les positions publiquement défendues par les *leaders*.

Après avoir rendu compte du rapport de forces et des positions générales en présence, il convient d'examiner en détail l'argumentation de la droite sur l'esclavage, afin de mieux comprendre les motivations de ce conservatisme globalement assumé. Si l'intérêt des colons propriétaires n'est naturellement pas oublié, l'intérêt présumé des esclaves est lui aussi mis en valeur par les orateurs royalistes, de même que l'intérêt bien compris de la nation française face au puissant voisin britannique.

c- L'intérêt propre de l'esclave placé au cœur des justifications esclavagistes

Préoccupation sincère pour les uns ou habileté rhétorique pour beaucoup d'autres, l'intérêt de l'esclave est placé au premier rang de l'argumentaire royaliste en matière de traite et d'esclavage. La gauche se prévalant en tous domaines d'être au service des principes d'humanité dans le sillage de 1789, la droite se voit en effet forcée de répliquer sur ce même registre, surtout dans un domaine aussi sensible que celui de l'esclavage.

En ce qui concerne la traite, opposant le pragmatisme de ses positions à l'idéalisme déclamatoire de la gauche, elle prend d'abord soin de dénoncer l'inefficacité des législations

¹ Cf. sur le « lobby colonial » après 1830, et en particulier sur le rôle de Dupin, André-Jean Tudesq, *Les grands notables en France (1840-1849), étude historique d'une psychologie sociale*, Bordeaux, Delmas, 1963, vol. 2, pp. 834-852.

répressives contre les trafiquants d'esclaves. C'est ce que Villèle explique le 28 mars 1822, dans les premiers mois de son accession au pouvoir, pour essayer de reculer encore un peu l'échéance inéluctable d'un renforcement de la législation exigé par les Anglais : « En vain prononcerait-on des peines plus sévères ; les moyens de les éluder seraient les mêmes, et nous voyons que les peines prononcées par nos codes, et même la peine capitale, n'arrêtent pas tous les crimes » ; et Villèle de suggérer à demi-mot que les capitaines des navires négriers n'hésiteraient pas à jeter à la mer les Noirs en cas de risque de contrôle, si les peines pour la traite devenaient aussi sévères que celles encourues pour les meurtres d'esclaves¹.

En outre, la droite souligne les effets pervers induits par le hiatus entre une législation coercitive et une jurisprudence souvent plus souple, sinon permissive. Ainsi, en mars 1826, lors de la discussion d'une pétition de négociants libéraux de Paris et du Havre réclamant une répression accrue contre la traite des Noirs, Dudon réplique ainsi à ses adversaires libéraux, exemple britannique à l'appui : « Votre but sera manqué si vous voulez obliger les tribunaux à appliquer des lois qu'ils trouvent hors de proportion avec les délits. Puisque vous nous citez sans cesse l'Angleterre, je vous répondrai que, dans ce pays, [...] et dans ce moment, on se plaint beaucoup de voir se renouveler les crimes des faussaires ; la peine de mort est prononcée contre ces crimes. Et bien, pour en réduire le nombre, on diminue la peine, parce que les tribunaux trouvent que la peine est hors de proportion avec le tort fait à la société »².

Si ces arguments juridiques, relatifs à l'efficacité des lois, sont abondamment utilisés à propos du phénomène clandestin et illégal de la traite négrière, ils apparaissent moins convaincants à propos de l'esclavage et des abus qu'il engendre. C'est la raison pour laquelle plusieurs orateurs de la droite n'hésitent pas à se placer sur le terrain beaucoup plus glissant et controversé des bienfaits ou des avantages du système pour l'esclave lui-même, afin de justifier la pérennisation de l'esclavage. Les parlementaires royalistes intéressés au commerce colonial rivalisent ainsi d'arguments rhétoriques pour minimiser la dureté des conditions de vie et de travail des esclaves, et présenter au contraire les rapports entre propriétaires colons et esclaves sous un jour très favorable. À cet égard, le sort peu enviable des ouvriers européens engagés en métropole dans les prémices de la révolution industrielle permet à ce lobby colonial, très puissant à droite, de relativiser l'âpreté de la condition d'esclave.

C'est ainsi qu'en mars 1827, dans un discours magistral qui peut faire figure de modèle

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 35, pp. 704-705, séance du 28 mars 1822, intervention de Villèle.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, pp. 418-420, séance du 25 mars 1826, discours de Dudon.

du genre et qu'on se permettra donc de citer un peu longuement, Vaublanc réactualise ses anciens plaidoyers esclavagistes prononcés sous la Révolution française par un argumentaire renouvelé : l'esclavage antillais s'y voit avantageusement comparé à la nouvelle civilisation industrielle de France métropolitaine, qui fait par la même occasion l'objet d'un véritable réquisitoire : « Au seul mot des Antilles, **vous vous figurez les travaux les plus accablants**. C'est une erreur. Ceux des **manufactures**, qui portent l'insalubrité dans leurs ateliers et dans le voisinage, n'y sont pas connus ; **les travaux de forges**, si fatigants pour les ouvriers, **ceux des mines de sel et de houille**, les métiers dangereux qui exposent la vie des ouvriers, beaucoup d'autres travaux encore plus cruels et plus dangereux que je ne peux nommer, sont **inconnus dans les Antilles**.

« Le travail se borne à cultiver la terre ; il commence au lever du soleil et finit au coucher. Les ateliers rangés sur une ligne travaillent en cadence et sont animés par un chanteur qui est à leur tête ; ils ont trois heures de repos par jour. Les travaux des sucreries sont relevés toutes les quatre heures, et ils ont l'avantage de travailler dans une manufacture qui exhale une odeur agréable et bonne pour la santé des hommes. **Les nègres ont un jardin qu'ils cultivent pour leur propre compte**. [...] Outre les dimanches et fêtes, ils ont un jour par semaine, qu'ils emploient à la culture de leur jardin, en sorte qu'on peut dire que **le tiers de l'année environ leur appartient**. Les dimanches et fêtes, les chemins sont couverts de nègres qui portent au marché les fruits et légumes de leur jardin. [...]

« **Tandis que parmi nous, un bon chrétien, bon citoyen, excellent citoyen, ajoute verrou sur verrou, serrure sur serrure, élève des murs autour de lui** pour se préserver des tentatives d'autres hommes aussi bons chrétiens que lui, **les propriétaires [coloniaux] dorment tranquillement dans une maison tranquillement ouverte, au milieu de 300 nègres**. D'où vient donc cette sûreté, si ce n'est du bonheur dont jouissent ces ateliers ? Dira-t-on que cet effet étonnant est produit par le prestige de la couleur ? Je répondrai que ce propriétaire si tranquille n'aurait pas l'imprudence de passer ainsi les nuits au milieu d'hommes qu'il aurait exaspérés par de mauvais traitements. Cette tranquillité ne serait point naturelle ; il aurait des craintes, et ces craintes se manifesteraient par des précautions. Pourquoi n'en prend-il aucune ? Parce qu'il ne conçoit pas de craintes, et pourquoi n'en conçoit-il pas ? Parce qu'il sait bien qu'il n'est pas environné de malheureux.

« Bien plus, **dans vos hôpitaux, où tant de malheureux sont entassés, je compte 20.000 enfants trouvés**. [...] **Rien de semblable dans nos colonies** ; là, tout enfant connaît sa mère, est nourri par sa mère et lui prodigue le respect et l'obéissance. [...] Aussi a-t-il fallu trois ans d'efforts, d'horribles machinations, de complots de toute espèce, et de lois imprudentes et contradictoires pour entraîner à la révolte les nègres de Saint-Domingue. S'ils eussent été si malheureux qu'on se plaisait à le dire, les premières tentatives auraient suffi, et la Déclaration des droits de l'homme aurait incendié la colonie dès les premiers jours de la Révolution. [...] **390 suicides ont étonné la capitale [parisienne] dans une seule année, ce crime est inconnu aux Antilles** ; et j'oserai ajouter que depuis plus de vingt ans, excepté les meurtres commis par les autorités révolutionnaires, pas un seul homme

peut-être n'a été condamné à mort, tandis que nos journaux retentissent tous les jours de crimes si multipliés et si atroces.

« Combien d'autres couleurs je pourrais ajouter à ce tableau ! **Combien d'autres rapprochements je pourrais faire entre cet état social si décrié par des gens qui ne le connaissent pas, et l'état social de la France !** Je m'étonne toujours de voir cette présomption à parler des choses qu'on n'a point vues et qu'on ne connaît point »¹.

Loin d'être l'apanage de l'extrême-droite, cette présentation idyllique des rapports entre colons et esclaves est également reprise par la fraction modérée de la droite royaliste. À la suite du discours de Vaublanc, le député villèliste du Finistère Bergevin prend plaisir à souligner l'unité des diverses fractions de la droite royaliste sur le sujet, non sans se livrer au passage à quelque surenchère :

« J'ai habité dans les colonies de la Martinique et de la Guadeloupe, et c'est avec plaisir que je vous confirme tous les détails que mon honorable collègue M. de Vaublanc vous a donnés ; il a même omis de vous dire, que dans la majeure partie des habitations, il y a des infirmeries et des hôpitaux où les nègres sont traités avec le plus grand soin ; enfin, **je suis parti de ces colonies avec la conviction que les nègres y étaient plus heureux que la plupart des paysans de nos provinces** »².

De même, Dufougerais-Ladouëpe, dans son discours inaugural déjà évoqué, décrit les propriétaires colons des îles comme étant pour la plupart de « généreux patrons » prodiguant à leurs esclaves « des soins véritablement paternels », « recherchant tous les moyens industriels qui pouvaient rendre les travaux moins pénibles », et ce qui est sans doute plus exact, « favorisant les mariages et encourageant la population [à] se rendre tout à fait indépendants des importations de l'Afrique », en raison de l'interdiction légale de la traite impulsée par la Grande-Bretagne³.

Le grand parlementaire et ministre de centre droit Lainé (pourtant métis issu d'un mariage mixte entre colon et mulâtresse) est sur la même ligne de défense des colons : « À quoi bon renouveler contre les colons ces accusations que l'on accrédite, [...] qui imputent à quelques Blancs des faits, qui, s'ils étaient vrais, ne peuvent être attribués qu'à la cruauté de quelques-uns ? »⁴.

Enfin, Agier, royaliste incarnant la « défection », déclare le 7 mars 1826, au sujet d'Haïti : « Je ne puis m'abstenir de répondre aux déclamations accusatrices que l'esprit

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 50, pp. 314-315, Chambre des députés, séance du 13 mars 1827, discours de Vaublanc.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 50, p. 319, Chambre des députés, séance du 13 mars 1827, discours de Bergevin.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 21, pp. 471-472, Chambre des députés, séance du 25 mars 1818, discours de Dufougerais-Ladouëpe.

⁴ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 32, p. 434, séance du 27 juin 1821, discours de Lainé.

révolutionnaire a trop souvent fait entendre à ce sujet, et la réponse se trouve tout naturellement dans le caractère généreux, bon et hospitalier des créoles, à peu d'exceptions près ; ensuite et surtout dans la loi de leur intérêt qui leur commandait de ménager, de soigner des esclaves qu'ils achetaient si cher, et qui leur étaient si utiles. Tout le monde connaît cet ancien proverbe de Saint-Domingue : heureux comme un nègre galiffé¹ », ce qui lui attire la réplique ironique de Benjamin Constant : « Je ne vous souhaite pas ce bonheur-là ! »².

Mais là où cette justification de l'esclavage témoigne le plus d'un complexe de supériorité raciale hérité du passé, c'est quand elle quitte les aspects matériels de la condition servile pour examiner d'éventuels bienfaits spirituels pour les esclaves, et qu'elle se prononce sur l'aptitude à la liberté des Noirs réduits en esclavage. C'est ici que de réelles et profondes divergences apparaissent au sein de la droite.

Si Chateaubriand s'insurge violemment, ainsi qu'on l'a vu au chapitre précédent, contre la « traite des Blancs » pratiquée par les Arabes et leurs complices négociants du Levant et d'Europe, la traite des Noirs en revanche lui apparaît bien moins scandaleuse, au motif que l'esclavage qui en résulte apporterait à l'en croire à ses victimes des bienfaits spirituels. Il faut réexaminer à cette aune son discours du 13 mars 1826, et la comparaison étonnante qu'il dresse entre les deux traites : « Vos lois puniront dans le même lieu, dans le même port, à la même heure, le capitaine qui aura vendu un homme noir, et elles laisseront échapper celui qui aura trafiqué un homme blanc. Je vous le demande, Messieurs, cette anomalie monstrueuse peut-elle subsister ? [...] **À Dieu ne plaise que je veuille diminuer l'horreur qu'inspire la traite des Noirs, mais enfin je parle devant des chrétiens**, je parle devant de vénérables prélats d'une église naguère persécutée. **Quand on arrache un nègre à ses forêts, on le transporte dans un pays civilisé**. Il y trouve des fers, il est vrai, mais la religion, qui ne peut rien pour sa liberté dans ce monde, quoiqu'elle ait prononcé l'abolition de l'esclavage, console du moins le pauvre nègre, et lui assure dans une autre vie cette délivrance qu'on trouve près du Réparateur de toutes les injustices »³.

D'autres pairs de France royalistes vont plus loin encore dans cette justification pseudo-morale de l'esclavage, en décrétant une inaptitude radicale et définitive des Noirs à jouir de la liberté naturelle paisiblement et utilement pour la société. C'est notamment le cas de Fitz-James, qui surpasse tous les orateurs de la droite royaliste par son outrage, notamment lorsqu'il déclare, le 23 janvier 1827 : « Dans ces temps de délire, on jette la liberté à ces

¹ Il s'agit du Noir réduit en esclavage ; mais le terme « galiffé » n'a été trouvé dans aucun dictionnaire.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, p. 169, Chambre des députés, séance du 7 mars 1826, discours d'Agier et réplique de Benjamin Constant.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, p. 296, Chambre des pairs, séance du 13 mars 1826, discours de Chateaubriand.

malheureux esclaves noirs, et l'on croit qu'ils auront la sagesse de n'en prendre que ce qui convient à ceux qui leur envoient ce fatal présent. **On ne veut pas se convaincre qu'un nègre n'entendra jamais la liberté que de deux manières : esclave, par le droit de tuer son maître ; émancipé, par le droit de ne pas travailler** », et Fitz-James de citer la rébellion sanglante de Saint-Domingue à l'appui de son raisonnement¹.

d- Quelques rares prises de positions à contre-courant, limitées par la crainte de voir les Anglais profiter des mesures en faveur des esclaves

Dans un contraste frappant avec tous ces discours justificatifs du système esclavagiste, certains parlementaires de droite, très minoritaires, expriment une claire condamnation du principe même de l'esclavage, au nom de la morale ou de la religion. Le plus persévérant dans cette condamnation est sans conteste Florian de Kergorlay ; surnommé par ses collègues la « voix rigide » pour le caractère tranchant et souvent courageux de ses prises de position - y compris contre Napoléon -, Kergorlay est mû en l'occurrence par la fermeté doctrinale de son intégrisme catholique, qui le pousse à prendre l'opinion de ses collègues à rebrousse-poil et à condamner fermement l'esclavage dans sa globalité, et pas seulement dans tels ou tels abus de « mauvais maîtres ». C'est ainsi qu'il déclare devant les autres pairs de France :

« L'esclavage est mauvais en lui-même ; le christianisme et l'humanité le réprouvent également. Là où il n'existe plus, il ne doit pas être rétabli. Là où il existe légalement institué, des considérations opposées se combattent, qui doivent être conciliées. [...] Le législateur qui a autorisé l'esclavage doit à ceux qui en ont usé à leur profit, sécurité pour leurs vies et ménagements pour leur propriété acquise. Il ne peut pas cependant être considéré comme s'étant engagé envers eux à donner une éternelle durée à cette institution odieuse. **L'esclavage, institué par une législation injuste, ne doit donc être ni détruit violemment, ni maintenu comme une institution qui doit durer toujours** »².

Même si le recours à la violence ou à la désobéissance civile est repoussé sans ambiguïté, l'abolition de l'esclavage est clairement envisagée par lui comme une perspective très souhaitable. Quelques mois plus tard, Kergorlay réaffirme cette même position de principe : « Lorsque la Chambre des pairs croira devoir supplier le roi d'examiner les moyens **d'amener dans un avenir plus ou moins distant l'abolition graduelle**³ de l'esclavage dans les colonies de la France, j'adhérerai avec zèle à l'expression sérieuse et sincère du vœu que doit inspirer le progrès

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 49, pp. 246-247, Chambre des pairs, séance du 23 janvier 1827, discours de Fitz-James.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 47, pp. 285-287, Chambre des pairs, séance du 20 avril 1826, discours de Kergorlay.

³ C'est le même terme par lequel, en Grande-Bretagne, Wilberforce pose les revendications de son mouvement philanthropique, avec un passage nécessaire de « l'abolition » de la traite à « l'émancipation graduelle » des esclaves, qui doit finalement aboutir à l'abolition générale de l'esclavage proprement dit.

d'une civilisation épurée par le christianisme »¹.

Bien que l'immense majorité des collègues royalistes de Kergorlay soient catholiques pratiquants, et qu'un bon nombre affiche un cléricisme ostentatoire et parfois carriériste, il est patent que la grande masse d'entre eux ne partage pas la lecture littérale que fait Kergorlay des textes sacrés, et souhaite voir se prolonger les accommodements séculaires de l'Église avec la réalité esclavagiste.

Les seuls parlementaires qui soutiennent une position voisine de Kergorlay sont des proches de Chateaubriand, qui ne partagent pas les préjugés racistes de leur patron, et qui entendent mettre la thématique de la liberté, chère à leur fraction dissidente, au service de l'émancipation servile. On a vu au chapitre précédent comment Hyde de Neuville, dans un projet certes peu réaliste, avait caressé l'espoir de faire de l'île d'Haïti, en cas de reconquête par la France, un sanctuaire pour tous les Noirs émancipés de la région caraïbe, et, ce faisant, une colonie française au dynamisme économique décuplé.

Dans un discours plus fort encore, car se situant au plan des principes, Bertin de Vaux, député de Seine-et-Oise et co-directeur du *Journal des débats*, se lance le 9 mars 1826 dans une vibrante profession de foi en faveur de l'égalité des races, alors qu'il évoque lui aussi la république noire d'Haïti. Comme Kergorlay, il fonde son argumentation sur le dogme religieux catholique :

« Une république noire ? Et que fait donc la couleur de la peau à l'indépendance du peuple haïtien ? **Pour que cette objection eût une apparence de valeur, il faudrait que l'inégalité des races humaines fût un fait avéré, constant** ; il faudrait que cette inégalité fût constitutive, organique, indestructible par l'éducation. [...] **Qui serait assez téméraire pour affirmer une pareille chose**, et pour interpréter ainsi le mystère de la création de l'homme ? La supériorité actuelle de la race blanche est un fait incontestable, éclatant d'évidence ; j'ajouterai même qu'il est consacré par l'expérience d'un grand nombre de siècles ; mais, tout ancien qu'il est, a-t-il toujours existé ? [...]

« L'histoire elle-même, si je l'interroge, est loin de me répondre avec certitude. [...] Elle m'assure que la plus ancienne civilisation dont elle ait gardé le souvenir, est celle de la vieille Égypte. [...] **Hé bien, Messieurs, oserai-je vous le demander, ces Égyptiens, de quelle couleur étaient-ils ? Plus voisins des Noirs de la Nubie, de l'Abyssinie, de la Nigritie, que les Blancs de la Gaule et de la Germanie, probablement, ils ressemblaient plus à leurs voisins qu'à nos ancêtres.** Grâce à la libéralité de notre roi, ces Noirs si longtemps flétris par la servitude, les voilà introduits parmi les nations civilisées. [...]

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 49, p. 231, séance du 22 janvier 1827, discours de Kergorlay.

« Vous le dirais-je, Messieurs, cette objection de la république noire, je la comprendrais dans une assemblée de jeunes philosophes, tous élevés à l'école sceptique du XVIII^e siècle, qui, imbus des doctrines hardies des Voltaire et des Diderot, nieraient hardiment l'unité de la création, et par conséquent l'unité de l'espèce humaine. Pour nous, sectateurs du Christ, pour nous, [...] pour qui la Genèse est une certitude, est la vérité : que nous importe la couleur ? Tous les hommes n'ont-ils pas un même père ? Ne sont-ils pas tous frères, tous égaux dans un avenir inévitable, tous égaux dans la patrie céleste ? Pourquoi une partie des enfants d'Adam serait-elle condamnée, dans la patrie terrestre, à une incurable et odieuse inégalité ?

« Je n'unirai donc pas ma voix, Messieurs, à celles des hommes qui accusent l'affranchissement de Saint-Domingue ; je serais bien plutôt tenté de féliciter le ministre qui a eu le courage d'étonner l'univers par la reconnaissance inattendue de la république d'Haïti ; courage d'autant plus rare, qu'il lui a fallu, dans cette circonstance, se séparer des passions de son parti, pour n'écouter que la raison universelle. Hélas ! Pourquoi ne l'écoute-t-il pas plus souvent ? »¹.

Un tel manifeste est étonnant de modernisme, jusque dans l'évocation de la « couleur » des pharaons à la tête de la civilisation égyptienne, qui lance avec deux siècles d'avance une thématique reprise de nos jours par certains défenseurs de la « cause noire ». Il est d'autant plus frappant qu'il émane d'un homme de droite, ou plus exactement d'un dissident de ce camp. De tels propos sont tout à fait exceptionnels à cette époque.

Il constitue une sorte de réponse cinglante à la forte polémique suscitée deux ans plus tôt, en 1824, dans la célèbre affaire dite des « déportés de la Martinique », par le délégué de cette île, Cacqueray-Valménier. Celui-ci, justifiant dans un courrier rendu public la déportation vers le Sénégal de 41 mulâtres martiniquais soupçonnés de complot, y avait affirmé l'impérieuse nécessité d'éviter la mise sur le même plan des Blancs et des Noirs : « La loi est dure », écrivait Cacqueray, « mais elle est nécessaire. **On ne saurait mettre trop de distance entre les deux espèces.** Cette **distinction rigoureusement observée, même après la liberté**, est le principal lien de subordination de l'esclave, par l'opinion qui en résulte que **sa couleur est vouée à la servitude, et que rien ne peut le rendre égal à son maître** »².

En affirmant avec force l'égalité entre Blancs et Noirs, et en appelant même de ses vœux l'émancipation de ces derniers, Bertin de Vaux prend avec éclat et courage le strict contre-pied de cette approche raciste, qui domine pourtant de manière écrasante dans son camp.

Ainsi, des individualités dissidentes comme Kergorlay ou Bertin de Vaux ont réintroduit

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, pp. 223-226, Chambre des députés, séance du 9 mars 1826, discours de Bertin de Vaux.

² Cité par Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 8, p. 57.

une hétérogénéité idéologique au sein de la droite, et ils ont tenté d'élever le débat au-dessus des intérêts matériels et égoïstes qui accaparaient leurs collègues. Mais de telles prises de position ont été d'autant plus marginalisées que la crainte de l'impérialisme britannique a fait redouter à tous, même à ces humanistes, une législation française trop ouvertement favorable aux esclaves. Les arguments portant sur ce registre reviennent d'autant plus que la sensibilité patriotique réapparaît avec force à droite dans les années 1820, ainsi qu'on l'a vu au chapitre précédent. Cela aboutit presque toujours à une frilosité accrue dans la lutte contre les négriers, même de la part des personnalités politiques les plus critiques contre l'esclavage.

C'est ainsi que Kergorlay en personne se saisit du prétexte des pressions britanniques sur la France pour ajourner le renforcement de la législation répressive sur la traite - qu'il préconise dans l'absolu -, et du même coup pour renoncer à la perspective d'une abolition de l'esclavage, jugée pourtant par lui souhaitable à terme. Il déclare en effet :

« Notre législation actuelle sur la traite des Noirs ne fut inspirée, ni par un amour éclairé de l'humanité, ni par la haine de l'esclavage. Elle eut un autre but apparent, celui de **complaire à une politique étrangère, envers laquelle chaque jour révèle, d'une manière plus humiliante, les progrès de l'asservissement de notre pays.** [...] Maintenant donc, une nation qui n'a point dans ses propres colonies aboli l'esclavage, qui n'a point cessé d'y considérer les esclaves noirs comme des instruments de culture, a trouvé le moyen d'arranger les choses de manière qu'elle pût impunément, par ses nombreuses croisières, s'emparer seule de ces instruments. [...]

« L'esclavage a existé dans toute l'Europe, il a été détruit dans l'Europe chrétienne ; nous devons au christianisme les bienfaits de cette régénération. Prions le roi de préparer dans sa sagesse les moyens d'étendre ce bienfait à nos frères d'une autre couleur. La coopération du temps y sera nécessaire. La précipitation serait un mauvais moyen de concilier les intérêts opposés ; les révolutions partielles manqueraient d'harmonie et perpétueraient les luttes : une patiente persévérance peut seule, en coordonnant la législation nouvelle, conduire au but à accomplir »¹.

A fortiori, ceux des royalistes acquis d'avance aux intérêts des colons en tirent argument pour limiter le plus possible l'arsenal répressif. C'est ainsi que le 29 juin 1820, Villèle s'insurge vivement contre la perspective d'un droit de visite réciproque entre flotte française et flotte britannique, dans le but de vérifier la bonne application de la législation internationale sur le sujet. Répondant à un orateur libéral, le chef des ultra-royalistes prend appui sur la faiblesse notoire de la flotte militaire française par rapport à celle de la perfide Albion, pour

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 49, pp. 231-234, Chambre des pairs, séance du 22 janvier 1827, discours de Kergorlay.

dénoncer avec force l'humiliation nationale qui découlerait de ce droit de visite réciproque : « Que dites-vous là ? Nous y serions soumis tous les jours, et nous ne l'exercerions qu'une fois en deux ans ! »¹. Cet argument restera d'ailleurs le principal argument du « lobby colonial » jusque sous la monarchie de Juillet, repris à cette époque par Charles Dupin en une célèbre formule : « Donner aux Anglais le droit de visite, c'est constituer les Anglais en gendarmes de la mer »².

Tous les gouvernements royalistes de la Restauration se sont d'ailleurs bien gardés de céder aux Anglais sur ce point crucial, y compris un Villèle d'ordinaire pourtant très conciliant avec ses homologues britanniques³.

En somme, la droite sous la Restauration se révèle assez décevante sur ce thème de l'esclavage : circonvenue par les intérêts des colons jusqu'au sommet de la hiérarchie parlementaire, terrorisée par l'épisode sanguinaire de la révolte d'Haïti, méfiante envers la philanthropie pressante et très intéressée des Britanniques, elle donne le plus souvent libre cours à un argumentaire égoïste, que les provocations d'une partie de la gauche ne font du reste qu'aiguillonner. Dans ce contexte général, les prises de position plus humanistes de deux ou trois dissidents de la droite, fondées sur un raisonnement principalement religieux, n'en sont que plus remarquables, même si elles demeurent partielles et sans conséquence pratique.

2. Terrasser les marginaux : braconniers, criminels, réfugiés politiques

Les esclaves noirs des colonies ne sont pas les seuls à susciter un positionnement social inflexible de la part de la droite. Celle-ci se montre également fort sévère, à l'échelle de la métropole, pour maintes populations fragiles : la défense des pauvres rencontre non seulement des limites pratiques par l'absence d'une législation concrètement prise en leur faveur, mais aussi d'importantes limites théoriques, en raison de l'hostilité virulente que suscitent tous les marginaux soupçonnés de menacer l'ordre public, en milieu rural comme en milieu urbain.

a- Marginalité en milieu rural : la ferme volonté de mettre au pas les braconniers

Ainsi, lorsque le baron d'Aboville, député de l'Aisne, propose d'établir un impôt sur les chiens pour empêcher leur prolifération intempestive, il invoque le péril de la rage, mais aussi

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 29, pp. 103-104, séance du 29 juin 1820, interruption de Villèle.

² Cité par Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle*, vol. 15, p. 1117, article « visite ».

³ Le régime suivant a cédé en revanche sur le principe dès 1830, et, comme on sait, Guizot a affronté en 1840 une belle tempête parlementaire pour avoir concrètement organisé ce droit de visite dans le traité d'amitié franco-anglais, au point d'ailleurs de devoir finalement renoncer à sa ratification.

la pratique rurale du braconnage, aux sources selon lui d'une infinité de désordres sociaux et moraux : « Cet impôt aurait l'avantage de réduire la dépense de bien des malheureux, ou d'augmenter la portion de nourriture dont eux ou leurs enfants se privent, pour élever un chien qui leur sert souvent pour aller braconner, métier de fainéant qui plonge toujours dans la misère ceux qui s'y livrent ; métier qui ne sert qu'à alimenter les procès, les haines et quelquefois les vengeances »¹.

C'est le même type de danger qui motive Avoyne de Chantereyne, lorsqu'il appuie au printemps 1827 une disposition du nouveau Code forestier, prévoyant la démolition des constructions non autorisées en lisière de forêts : « Je viens défendre l'intérêt public, qui est l'intérêt de tous, contre l'exagération qu'on veut donner à la défense de quelques intérêts particuliers. [...] J'ai quelque expérience, Messieurs, des délits forestiers ; et je sais que la plupart de ces délits sont commis par des gens sans état, vivant de larcins et qui, pour être plus à portée de commettre des délits, viennent établir leurs habitations près des forêts, et souvent même sur des terrains usurpés. [...] Le gouvernement d'ailleurs ne refusera jamais l'autorisation à une famille honnête ; il ne la refusera jamais qu'aux délinquants d'habitude »². Avec ces deux interventions, on voit poindre avec netteté une grande méfiance pour le monde interlope des « hommes de la forêt », faits de charbonniers, forgerons, journaliers itinérants, tous plus ou moins braconniers.

b- Une dureté de cœur totalement assumée à l'égard des criminels de droit commun

A fortiori, les criminels ne suscitent chez les royalistes aucune sorte de compassion ; il faut dire d'une manière générale que, par-delà la droite elle-même, la « culture de l'excuse » n'a pas cours alors dans le milieu politique, sauf peut-être sur les bancs de l'extrême-gauche.

Par conséquent, les pétitions qui demandent une humanisation ou un adoucissement des peines sont en général bien mal accueillies, surtout à droite. Ainsi, Donnadiou obtient, sans même faire de rapport détaillé, le rejet d'une pétition qui osait réclamer l'abolition de la peine de mort pour les crimes de droit commun ; au député d'extrême-gauche Demarçay qui tente timidement de protester contre le manque de formalisme de la Chambre (« Il faudrait au moins motiver cette conclusion »), une foule de parlementaires de droite rétorquent aussitôt d'une voix forte : « C'est bien, c'est bien... c'est ainsi que doivent être rapportées ces sortes de pétitions ! »³.

La presse royaliste, on s'en doute, ne se montre pas plus tendre dans ses articles, et elle se plaît, chaque fois qu'il est possible, à donner un tour politique au compte rendu des faits

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 48, p. 174, séance du 20 mai 1826, discours du baron d'Aboville.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 51, p. 69, séance du 6 avril 1827, discours d'Avoyne de Chantereyne.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 34, p. 7, séance du 29 décembre 1821, rapport de Donnadiou.

divers, en accusant la gauche d'encourager, sinon même de susciter ces crimes. Ainsi, pour citer un exemple parmi des centaines d'autres possibles, voici comment *la Quotidienne* rend compte ironiquement au printemps 1819 de la condamnation au bagne d'un voleur de grand chemin : « On a traduit dernièrement devant une cour d'assises d'un département un de ces *philosophes de la plus fine espèce*, qui était accusé de dîner sur les grands chemins sur la bourse des voyageurs. L'assurance de cet émule de Mandrin ne s'est pas démentie un seul instant ; il a professé ses principes dans toute leur étendue ; il a prétendu que sa vocation avait été décidée par l'horreur que lui inspirait la féodalité. On ne savait pas trop quelle analogie pouvait exister entre des vols et les privilèges féodaux. **Cet ultra-libéral a développé son système avec clarté ; il a prouvé qu'il était basé sur des arguments sans réplique, déduits avec beaucoup de talents de certains ouvrages périodiques où l'on démontre que la propriété n'est autre chose qu'une féodalité déguisée.** Ces arguments ont paru très décisifs dans le sens de l'accusé ; mais ils ont paru un peu vieux aux jurés, qui les ont trouvés surannés de 25 ou 26 ans. **On a envoyé ce libéral d'un nouveau genre, pour un bail de quelques années à Brest ou à Toulon, d'où il ne sortira que libéré »**¹.

c- La remise en cause polémique du principe d'accueil des réfugiés politiques

À côté des délinquants et des criminels, les réfugiés politiques accueillis en France, activistes d'extrême-gauche pour la plupart, sont également considérés par une bonne partie de la droite comme des marginaux potentiellement subversifs, qui doivent faire l'objet d'une grande méfiance.

Le sujet est abordé avec une passion particulièrement vive début 1817 au sujet des réfugiés ibériques, espagnols pour les neuf dixièmes et sinon portugais, exilés en grand nombre dans le Sud-Ouest aquitain et languedocien, auxquels s'adjoignent de manière accessoire un petit nombre de Mamelouks égyptiens concentrés à Marseille, et survivants des massacres de la Terreur Blanche perpétrés en cette ville en 1815. Tous ces réfugiés bénéficient de subsides matériels, payés par le contribuable français par l'intermédiaire d'un « fonds de secours » qui est inscrit dans le budget voté chaque année par le parlement. Or, la droite ultra-royaliste soupçonne les réfugiés de détourner cette aide de son objectif strictement humanitaire, pour l'employer au financement logistique d'activités militantes répréhensibles soit dans la péninsule ibérique, soit en France même. Plus généralement, elle se montre opposée au principe même de la politique d'asile française, reposant sur un droit à l'accueil systématique en France pour les réfugiés de toutes opinions persécutés dans leur pays.

¹ *La Quotidienne*, lundi 29 mars 1819, n°88, p. 3.

Sur ces bases, la droite délègue donc la parole sur le sujet à l'un de ses parlementaires les plus radicaux, Clausel de Coussergues, qui n'hésite pas à marquer sa rupture avec la politique publique menée jusque là par des propositions provocantes, non seulement pour la gauche mais aussi pour les modérés « constitutionnels » du centre.

Clausel prône d'abord de manière attendue la réduction drastique, à hauteur des deux tiers, des « fonds de secours » destinés aux réfugiés, en s'appuyant sur les difficultés financières qui affectent le pays au même moment, et qui rendent donc la distribution de subsides aux réfugiés davantage sujet à débat : « Est-ce à la nation tributaire envers toute l'Europe, est-ce au pays le plus infortuné à exercer seul des actes de bienfaisance ? Est-ce à la nation qui paye ses dettes avec tant de peine, à faire un don de 2 millions à des hommes auxquels elle ne doit rien ? »¹.

Mais Clausel de Coussergues va plus loin : il suggère de faire procéder à la sélection par les préfets d'une minorité de réfugiés, « qui se sont conformés en France aux lois de l'hospitalité » et s'avèrent donc « dignes d'être placés dans une situation favorable », consistant à bénéficier d'un droit au séjour en France d'au moins un an, tout en continuant à toucher les aides publiques ; pour les autres, qui devraient selon lui être expulsés sous trois mois, il suggère la distribution d'un pécule modeste, « pour leur donner les moyens de se transporter dans un autre pays ». Ce faisant, et même s'il ne précise pas les modalités de cette expulsion, il brise totalement un tabou.

Cette brutale remise en cause de la pratique française d'accueil des réfugiés politiques lui vaut la réplique enflammée du ministre de l'Intérieur Lainé. Celui-ci dénonce avec grandiloquence les « déportations » suggérées par Clausel de Coussergues et se fonde, pour justifier la perpétuation d'une politique généreuse, sur l'ancienneté d'une tradition française en la matière, constatable dès avant 1789, et plus encore sur l'accueil des émigrés français par les pays européens pendant la Révolution française. Aux yeux de Lainé comme à ceux du doctrinaire Barante, cet accueil des émigrés par les pays européens justifie un geste de réciprocité inversé, fût-ce cette fois au bénéfice des libéraux persécutés², ce que récuse naturellement Clausel de Coussergues, qui estime « un tel rapprochement déplacé », car il

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 19, pp. 196-203, Chambre des députés, séance du 28 février 1817, discours de Clausel de Coussergues.

² Cf. *Archives parlementaires*, vol. 19, pp. 202-204, Chambre des députés, 28 février 1817, réponse de Lainé ; pour une analyse presque contemporaine de ces débats, voir Charles Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, Paris, Delaunay, 1829, vol. 2, ch. 10, pp. 168-173.

revient en quelque sorte à « comparer les soldats de Catilina, ou ceux de Spartacus, à ces vertueux Romains qui passèrent les mers avec les consuls, les sénats et les pontifes ».

Or, si le centre droit, par la bouche de Lainé, se montre d'accord avec la gauche pour condamner la dureté inflexible des positions de Clausel de Coussergues, il est remarquable qu'aucun membre de la droite ultra-royaliste en revanche ne prenne la parole pour s'en désolidariser : c'est la preuve que l'hostilité à l'égard des réfugiés politiques est bien ancrée dans ce camp, et témoigne en la matière d'une rupture de la droite par rapport au conformisme idéologique ambiant.

Quel que soit le type de marginalité ou de déviance, la réponse de la droite royaliste est donc à chaque fois d'une extrême fermeté, souvent même volontairement exagérée dans son expression publique, afin de mieux se démarquer de l'humanisme compréhensif de la gauche. La rupture avec les Lumières et l'héritage empoisonné de 1789 passe aussi par là pour les royalistes.

3. Des déclamations contre la pauvreté sans véritables conséquences pratiques

En dépit de cette hostilité patente à l'égard des marginaux qui mettent en cause l'ordre public, il n'en demeure pas moins que la droite montre par ailleurs une sollicitude appuyée à l'égard des pauvres, que ceux-ci vivent en milieu urbain ou en milieu rural. Toutefois, l'allusion éplorée à la misère de certains compatriotes français recouvre des états d'esprits bien différents, l'instrumentalisation cynique l'emportant assez fréquemment sur la volonté de lutter réellement contre la pauvreté.

a- Un souci affiché pour le sort des plus humbles

Avec plus ou moins de sincérité, le « parti royaliste » se montre soucieux du sort des plus humbles. C'est ainsi que la presse de droite relaye avec une complaisance affectée toutes les quêtes de charité du pays (ordinairement précédées par un sermon), également toutes les visites effectuées par la famille royale auprès des indigents, ou encore les dons versés aux associations philanthropiques.

Pour citer un exemple parmi des milliers, *la Quotidienne* relate début 1827 un don exceptionnel effectué par la duchesse d'Angoulême, en faveur de la succursale nantaise d'une grande institution caritative de l'époque prenant en charge les mères de famille nécessiteuses : « Madame la Dauphine, **constamment attentive aux besoins des indigents** [sic], et plus

spécialement encore à ceux des mères de famille pauvres, vient d'accorder à la Société de Charité Maternelle de Nantes un secours supplémentaire de 500 fr. »¹. Quinze jours après, *la Quotidienne* sélectionne comme don remarquable du jour le versement de 300 francs à l'Association de charité de Strasbourg, à nouveau par la Dauphine². Cinq jours plus tard encore, le même journal relate les nouvelles actions généreuses de cette princesse en quelque sorte préposée aux bonnes œuvres. Il s'agit cette fois d'aider les prolétaires parisiens à se chauffer l'hiver : « Madame la Dauphine, **dont la pensée est toujours occupée des malheureux pendant la rigoureuse saison**, a fait mettre à la disposition de M. Amette, administrateur du Bureau de charité du 2^e arrondissement, plusieurs voies de bois à brûler³ pour être distribuées aux indigents de son quartier »⁴. Le but premier du quotidien de la contre-opposition, par ces comptes rendus très fréquents, est de stimuler le zèle des dames patronnesses de tous rangs.

Notons aussi qu'en l'occurrence, le choix certes non exclusif, mais le plus récurrent du membre de la famille royale donné comme modèle de générosité philanthropique par *la Quotidienne*, n'est pas non plus innocent : il s'agit d'une princesse relativement mal-aimée de l'opinion, mais qui se trouve être la plus réactionnaire de toute la famille royale, entretenant de ce fait avec *la Quotidienne* des liens d'estime réciproque bien connus. Ainsi, on voit que la politique partisane et même les coteries de cour s'immiscent jusque dans ces résumés *a priori* bien anodins d'activités caritatives au sommet de l'État.

Parfois aussi, des idées sont avancées par la droite à la tribune parlementaire pour améliorer concrètement le sort des misérables, ou tout au moins pour ne pas laisser celui-ci se dégrader encore davantage. C'est ainsi qu'à l'hiver 1819, le député royaliste de l'Hérault Floirac s'oppose, dans l'intérêt des pauvres, à un projet déplaçant le paiement des impôts annuels en juillet, et non plus comme auparavant en janvier. « La fin de l'année qui court de janvier en janvier », déclare-t-il à la tribune, « est beaucoup plus avantageuse aux pauvres contribuables. C'est dans les quatre derniers mois qu'ils vendent leurs menues récoltes, telles que les noix, les châtaignes, les fruits secs et autres denrées particulières à chaque département. Ces détails sont minutieux, peut-être. Mais **j'ai cru, Messieurs, qu'ils pouvaient vous être présentés, puisqu'ils ont pour but de soulager le pauvre. Ah ! Messieurs, c'est celle de nos fonctions qui nous est, sans**

¹ *La Quotidienne*, mercredi 3 janvier 1827, n°3, p. 3. Cf. sur ces institutions l'article de Jean-Pierre Chaline « Sociabilité féminine et "maternalisme" : les sociétés de Charité Maternelle au XIX^e siècle » dans *Femmes dans la Cité 1815-1871*, dir. A. Corbin, J. Lalouette et M. Riot-Sarcey, Grâne, Créaphis, 1997, pp. 69-78.

² *La Quotidienne*, jeudi 18 janvier 1827, n°18, p. 3.

³ La voie de bois est une unité de mesure ancienne, qui correspondait à 1,92 stères.

⁴ *La Quotidienne*, mercredi 24 janvier 1827, n°24, p. 2.

doute, la plus chère »¹. En l'occurrence, le plaidoyer de Floirac apparaît sincère, et non dicté par d'autres intérêts, au regard desquels la défense des pauvres servirait de simple paravent.

Toutefois, les allusions à la misère ne débouchent que très rarement sur des mesures législatives concrètes ; car les parlementaires de la Restauration, gauche libérale et droite royaliste confondues, sont unanimes pour refuser en principe toute intervention de l'État en ce domaine : la charité privée, à la rigueur l'action des pouvoirs publics locaux, municipaux et départementaux, doivent suffire à traiter ce problème. C'est ainsi que même les parlementaires connus pour être philanthropes expriment leur générosité au sein du conseil général de leur département, plutôt qu'au sein de l'hémicycle parlementaire : par exemple, Achard de Bonvouloir propose au conseil général de la Manche le développement de salles d'asile pour les plus jeunes enfants des familles très nécessiteuses, à l'instar de ce qu'organisent la marquise de Pastoret et Jean-Denys Cochin à Paris depuis 1826-1827² ; mais Achard de Bonvouloir reste obstinément muet au Palais-Bourbon, de peur sans doute de voir ses initiatives publiquement désavouées par ses collègues.

Dans ces conditions, les discours de l'époque sur la pauvreté sont assez généralement restreints à une fonction purement instrumentale, avec deux objets possibles : soit elle alimente de manière gratuite la déploration d'une situation désastreuse dont on fait peser l'exclusive responsabilité sur le bilan légué par les adversaires politiques ou sur leur système de valeurs ; soit elle vient en renfort d'un raisonnement où les pauvres sont instrumentalisés au service d'une cause particulière parfois bien éloignée du sort des vrais nécessiteux.

b- Le pauvre, instrument de dénonciation polémique anti-libérale

Dans le premier cas de figure ici examiné, l'allusion rhétorique aux miséreux sert aux royalistes à dénoncer la gauche ou les principales clientèles électorales de cette dernière, négociants et industriels, acquéreurs de biens nationaux, créanciers de l'État napoléonien. Le pauvre est ici réduit à être une arme polémique, visant non seulement à ôter à la gauche le monopole de la générosité sociale apparente, mais même à faire apparaître ses électeurs comme un groupe de sans-cœur éhontés, dont l'absence de scrupules moraux devrait exciter l'indignation des honnêtes gens.

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 23, p. 43, Chambre des députés, séance du 16 février 1819, discours de Floirac.

² On peut y voir une lointaine préfiguration de l'œuvre de Pauline Kergomard en faveur des écoles maternelles. Cf. sur ce sujet Jean-Noël Luc, *L'invention du jeune enfant au XIX^e siècle : de la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 1997, 511 p.

La droite donne d'abord à voir par ses discours sur la pauvreté urbaine la face sombre du capitalisme industriel : avec quelques années d'avance sur les socialistes de la monarchie de Juillet, elle souligne les conséquences sociales, plus d'une fois désastreuses pour les prolétaires, d'une mécanisation rapide des circuits de production.

Ainsi, on observe le 15 décembre 1821 une passe d'armes significative entre deux députés, Laisné de Villévêque pour la gauche et Puymaurin pour la droite. Le premier, libéral, critique « l'anathème lancé sur les machines qui sont employées dans les manufactures », et appuie son raisonnement sur l'exemple de Rouen et du pays de Caux ; ici, les classes populaires, à l'en croire, ont profité de l'industrialisation, au point que l'on puisse constater un dynamisme démographique. Le député royaliste, à l'inverse, dément catégoriquement cette assertion, et s'exclame, sur un ton de désolation un peu surjoué : « Je ne puis m'empêcher de voir avec peine qu'à mesure que la vaccine augmente **la population, les machines la font mourir de faim** », cette vive attaque contre le machinisme mortifère provoquant les murmures de la gauche¹.

Cinq ans plus tard, Ferdinand de Bertier, au nom de la contre-opposition d'extrême-droite, se livre à une analyse plus conceptuelle sur l'ouvrier-machine créé par les nouvelles fabriques. Répondant au villèliste Fouquier-Long à l'occasion d'un débat douanier sur les produits cotonniers, Bertier de Sauvigny déclare à la tribune : « En témoignant la crainte que les ouvriers en coton n'eussent pas d'ouvrage, vous avez fait observer que ces ouvriers, n'étant accoutumés qu'à ce genre de travail, auraient de la peine à se livrer à une autre industrie. Cela est vrai, mais **c'est un inconvénient de l'emploi des mécaniques [sic], que l'homme qui y travaille devient lui-même une espèce de machine et n'est propre qu'à cela** »². Encore plus ou moins imprégnée de la présentation aristotélicienne de l'esclave comme instrument animé complémentaire de la machine³, la réflexion de Ferdinand de Bertier annonce aussi à certains égards, paradoxalement, et sans qu'il soit nécessaire de forcer le trait, la conceptualisation par Marx de « l'aliénation » du prolétaire⁴.

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 33, p. 720, Chambre des députés, séance du 15 décembre 1821, discours de Puymaurin.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 47, p. 5, Chambre des députés, séance du 7 avril 1826, discours de Ferdinand de Bertier.

³ Aristote, *La Politique*, éd. Jules Tricot, Paris, Vrin, 1989, livre I, ch. 4, pp. 34-37.

⁴ Cf. le fameux extrait du *Manifeste du Parti communiste* : « Le développement du machinisme et la division du travail, en faisant perdre au travail de l'ouvrier tout caractère d'autonomie, lui ont fait perdre tout attrait. Le producteur n'est plus qu'un accessoire de la machine. [...] Des masses d'ouvriers [...] sont encore, chaque jour à chaque heure, les esclaves de la machine, du contremaître, et surtout du bourgeois fabricant lui-même » (Marx et Engels, *Manifeste du Parti communiste*, partie I « Bourgeois et prolétaires », Paris, Éditions sociales, 1967, pp. 41-42). Voir aussi par exemple cet extrait du *Capital* : « La grande industrie [...] annexe à vie un homme tout entier à une opération de détail ; la forme capitaliste de la grande industrie reproduit cette division de façon encore plus monstrueuse dans la fabrique proprement dite, en faisant de l'ouvrier l'accessoire conscient d'une machine affectée à une partie du travail » (Karl Marx, *Le Capital*, Paris, PUF, 1983, publ. Jean-Pierre Lefebvre, rééd. 1996, livre 1, 4^e section, chap. 13 « la Machinerie et la grande industrie », p. 544).

Quant au pauvre rural, dont la situation s'est plus d'une fois dégradée avec les turbulences de l'époque révolutionnaire et impériale, il permet à la droite de chercher à culpabiliser les acquéreurs de biens nationaux, afin de s'opposer à leurs requêtes diverses.

Ainsi, au printemps 1816, La Bourdonnaye souhaite s'attaquer au paiement de l'arriéré des dettes issues de la période révolutionnaire et impériale : pour ce faire, il met en concurrence les créanciers de l'État, riches acquéreurs de biens nationaux pour la plupart, avec les populations paysannes prolétarisées par les guerres révolutionnaires, intestines ou étrangères, afin de souligner l'indécence de la priorité accordée par les pouvoirs publics au remboursement de la dette : « Parmi ce peuple, les créanciers de l'État sont-ils les seuls qui puissent présenter de justes réclamations ? [...] Ne sont-ils pas Français aussi, ces habitants de l'Ouest qui, victimes de leur constant attachement à la monarchie, ont vu disparaître leur population, leurs cabanes, leurs récoltes, leurs bestiaux, sans obtenir jamais la moindre indemnité ? [...] Les créanciers de l'État voudraient encore leur imposer de nouvelles charges, leur arracher leurs dernières subsistances ! Ils se plaignent de ne pas être payés intégralement par la vente des **propriétés communales, la seule ressource du pauvre** »¹. Comme le montre la fin de la citation, l'orateur ultra-royaliste, premier défenseur de la grande propriété foncière en temps ordinaire, en arrive ici à se faire le défenseur public des « communaux » au sein du terroir municipal, afin de limiter les appétits fonciers de la bourgeoisie urbaine enrichie. Cette mise en avant rhétorique des pauvres a manifestement pour objectif unique d'entraver les nouveaux riches dans leurs revendications financières, et en aucune manière de lutter effectivement contre la pauvreté.

c- L'utilisation de « pauvres » de substitution ... pour des polémiques de « riches »

La droite royaliste succombe aussi souvent à une autre tentation rhétorique, qui consiste à mettre en avant des « pauvres » de substitution - en réalité des gens moins riches que d'autres -, afin de montrer son attachement à une certaine justice sociale.

Les débats longs et passionnés sur l'indemnisation des émigrés donnent ainsi plusieurs fois l'occasion à certains royalistes de se livrer à un *pathos* rhétorique compatissant, à l'égard de « pauvres », qui, en fait, n'en sont pas vraiment : les petits émigrés, tout comme les petits rentiers, mis en avant par les différentes fractions de la droite lors de ces débats avec des objectifs parfois inverses, mais toujours autant de trémolos dans la voix, sont en réalité des non-riches membres de la « classe moyenne », ou des ex-riches ayant perdu tout ou partie de leur opulence, et pas, à l'évidence, d'authentiques pauvres.

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, p. 665, Chambre des députés, séance du 20 mars 1816, discours de La Bourdonnaye.

Car le fameux « milliard » - en fait 600 millions de francs - a profité avant tout indiscutablement aux émigrés les plus fortunés, au premier rang desquels figure le duc d'Orléans, fils du prince régicide Philippe Égalité : de ce fait, cette indemnisation a été perçue par « l'opinion publique » comme une satisfaction pas vraiment justifiée donnée aux plus privilégiés du pays.

Néanmoins, une partie de la droite s'est montrée attachée à un certain sens de l'équité, au moins dans la répartition interne des indemnités versées : de nombreux parlementaires royalistes ont ainsi mis en avant la cause des émigrés les plus modestes, qu'ils entendaient défendre prioritairement. Pour prendre un exemple concret, le baron d'Aboville propose ainsi un amendement qui assurerait aux émigrés les plus pauvres d'être les premiers servis dans l'indemnisation, afin « de **faire éprouver d'abord aux plus infortunés les bienfaits de la loi** », sinon « des vieillards, des malades, après avoir souffert pendant longtemps, termineront leur carrière sans avoir pu jouir du bonheur que votre intention est de leur procurer », tandis que « les personnes qui payent un impôt de 1000 francs et plus sont au-dessus du besoin et peuvent attendre un an ou deux sans être sensiblement lésées ». Mais Villèle, qui n'entend pas compliquer la tâche de l'administration dans le processus d'indemnisation, monte au créneau pour demander et obtenir le rejet de l'amendement¹.

Face aux « pauvres émigrés » dépeints sous des couleurs misérables pour presser l'indemnisation ou en modifier ses modalités d'application, certains royalistes dissidents qui sont hostiles au mécanisme inventé par Villèle mettent au contraire en avant les « pauvres rentiers » qui supporteraient le coût d'une telle indemnisation, en étant forcés de subir une baisse du taux d'intérêt de leur épargne.

Étonnant paradoxe : au printemps 1824, un libéral comme Laffitte, choisi par le gouvernement Villèle comme devant être l'un des trois banquiers destinés à financer l'opération², se montre logiquement d'une grande indulgence vis-à-vis du projet villèliste, laissant à d'autres, à commencer par son rival Casimir Perier, le soin de sonner la charge ; à l'inverse, le chef de l'extrême-droite La Bourdonnaye et quelques-uns de ses lieutenants font chorus avec Perier pour critiquer la validité même du projet, au nom de l'équité sociale.

Non pas que, de leur point de vue, bien sûr, l'indemnisation des émigrés soit illégitime ; elle est au contraire considérée par eux comme un pis-aller tout juste satisfaisant, en lieu et

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 43, p. 624, séance du 7 mars 1825, discours du baron d'Aboville, et p. 626, 8 mars 1825, réponse de Villèle.

² Aux côtés de Rothschild et de la maison britannique Baring ; cette dernière avait déjà, pour sa part, joué un rôle prépondérant dans le financement des grands emprunts d'État de 1817 et 1818.

place d'une restitution en bonne et due forme des domaines confisqués. En revanche, le financement de cette indemnisation, explique La Bourdonnaye, est foncièrement injuste, puisqu'il consiste à faire supporter le coût de cette indemnisation par les rentiers - alors que la plupart n'ont pris aucune part de responsabilité dans la spoliation -, au lieu de le faire endosser par les acteurs de la Révolution et par les acquéreurs de biens nationaux. De tout cela, il résulte qu'on réparera une injustice en commettant une autre injustice ; ceci, avertit La Bourdonnaye avec lucidité, aura pour principal effet de rendre encore plus impopulaires les anciens émigrés et les royalistes en général, et, ce faisant, d'aggraver encore les divisions nationales sans satisfaire pour autant, loin s'en faut, aux exigences de la morale.

De cette argumentation des « pointus », il faut naturellement ne pas se dissimuler le caractère tactique, afin de faire trébucher Villèle dans son projet-phare : le discours de La Bourdonnaye revêt l'allure d'une « amère philippique », pour reprendre l'expression de Charles Lacretelle¹. Mais on commettrait une erreur en occultant la part de sincérité idéologique dans cet argumentaire : c'est en effet une constante des discours de La Bourdonnaye que de vouloir faire prendre à l'action publique les traits d'une Justice providentielle équitable qui fasse payer les coupables, mais eux seuls ; son discours fondateur du 11 novembre 1815 était déjà imprégné du même esprit².

Sans avoir le même souci de vengeance, c'est bien aussi, quelques semaines après La Bourdonnaye, sur l'équité bafouée au détriment des modestes rentiers que se fonde M^{gr} de Quélen pour condamner le projet de Villèle, et obtenir son rejet par la Chambre haute, effectif le 6 juin 1824. S'autoproclamant « avocat et tuteur des pauvres », le nouvel archevêque de Paris concentre son argumentaire à la Chambre haute sur les petits rentiers parisiens, en s'exclamant : « La loi est-elle juste ? [...] Une justice si rigoureuse ne peut-elle être appelée une injustice ? [...] Oui, cette loi pèsera avec plus de sévérité et moins de dédommagement sur une classe dont il m'appartient de plaider la cause ; c'est la cause du malheur. [...] Et qui ne les plaindrait ces malheureux rentiers ? »³. Naturellement, cette pureté d'intention affichée ne doit pas leurrer : l'adhésion massive qu'il rencontre parmi ses collègues royalistes et même libéraux est certainement moins due à la sollicitude envers les petits rentiers, qu'aux inquiétudes égoïstes desdits parlementaires, gros rentiers pour la plupart et, par conséquent, premiers à être lésés par le projet villèliste de conversion des rentes. On se situe ici, une fois encore, aux frontières - toujours poreuses - entre l'idéologie sincère et la simple rhétorique instrumentale.

¹ Charles Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, vol. 4 (1835), ch. 29, p. 101.

² Sur ce point, cf. notre analyse au chapitre 6.

³ Cité par Lacretelle, *op. cit.*, p. 106.

*

*

En conclusion de ce chapitre, la droite sous la Restauration a montré finalement, face à la modernité socio-économique du pays, un état d'esprit plus ambigu que ne tendaient à le faire croire à première vue les clivages caricaturaux spectaculairement exprimés en début de période.

Alors qu'elle avait théoriquement placé la défense de la grande propriété foncière en première ligne de ses combats sociaux, elle a adopté, au cours des différents débats où celle-ci était en jeu, une attitude peu claire, divisée, souvent stérile et toujours inaboutie, bien insuffisante pour s'opposer frontalement à la concurrence de la « classe moyenne ». Bien plus, elle a fini par donner quitus à Villèle d'une politique de soutien effectif à l'industrialisation du pays, qui reléguait *de facto* les intérêts du monde agraire en position seconde.

Cette reddition en bonne et due forme au bénéfice de la bourgeoisie capitaliste, théoriquement honnie par la droite royaliste, se révèle d'autant plus remarquable qu'à l'inverse, les stratégies alternatives qui auraient pu faire contrepoids à cette reddition sont demeurées balbutiantes : le projet de démocratisation politique est resté lettre morte en dépit des velléités brièvement affirmées avant le vote de la « loi Lainé » ; quant à la dénonciation des laissés-pour-compte de la nouvelle société industrielle, elle s'est faite avec une parcimonie très sélective et, peut-on même dire, volontairement inefficace.

En dépit de quelques intéressantes dissidences individuelles, la droite royaliste, sous la houlette décisive de Villèle, a donc pour l'essentiel renoncé à mener réellement dans les années 1820 le combat socio-économique qu'elle avait pourtant fait sien de manière flamboyante à la « Chambre introuvable ». Il reviendra à certains de ses héritiers politiques de se révéler plus audacieux au cours des décennies suivantes.

Faute d'avoir pu faire pièce avec suffisamment de volontarisme au pouvoir croissant de la classe moyenne industrielle, la droite royaliste se montrerait-elle plus efficace dans son combat moral et politique ? C'est l'objet du dernier chapitre de cette étude.

Chapitre 13. Le Bien et le Juste : questions morales, religieuses et politiques

Cet ultime chapitre étudie la façon dont les idéaux de la droite royaliste en terme de valeurs morales, religieuses et politiques, ont résisté à l'épreuve des faits. Plus encore que dans les domaines internationaux ou socio-économiques, les discours ont été profondément tributaires d'une conjoncture variable, entraînant d'importants changements de cap. Ainsi, on s'aperçoit que l'unanimité apparente pour restaurer l'influence sociale et politique du clergé est en réalité un jeu d'illusions assez trouble qui débouche logiquement, *in fine*, sur des prises de positions radicalement antagonistes ; ou encore que parmi les champions de la défense des libertés et des contre-pouvoirs proliférant à la « Chambre introuvable », beaucoup se sont mués, quelques années après, en nostalgiques d'un régime plus centralisateur et autoritaire.

Or, notre objectif, redisons-le encore, n'est pas de nous livrer à une énième chronique de ces discours variables. Il s'agit plutôt de distinguer ce qui, dans le flot de ces propos souvent contradictoires, appartient aux postures superficielles dictées par l'actualité, et ce qui est au contraire susceptible de s'inscrire véritablement dans une *idéologie*, autrement dit dans des convictions *viscérales*, indépendantes des fluctuations conjoncturelles.

À première vue, étant donné l'ampleur des variations constatées, on serait tenté de poser définitivement la plume et de laisser ce chapitre en blanc, en donnant raison aux cyniques qui se refusent à voir dans les proclamations successives autre chose que le simple reflet de *positions* momentanées, destinées à s'ajuster au même rythme que ces dernières. Assurément, en ces domaines moraux et politiques, il est impossible d'identifier pendant ces quinze années *une* idéologie de *la* droite prise dans son entier. L'inscription des royalistes dans le sillage « antimoderne » cher à Antoine Compagnon¹ ne suffit pas à donner une unicité à leurs positionnements en la matière. Mais, si l'on daigne prendre en considération la forte pluralité de cette droite royaliste, alors il devient un peu plus aisé d'assigner ce qui relève, chez les uns et les autres, des postures conjoncturelles ou des convictions profondes.

Ancrage moral de l'action politique, restauration de l'influence cléricale, et enfin rêve démiurgique de réaction institutionnelle : tels sont les trois thèmes dominants, par rapport auquel chaque acteur de la droite royaliste a été amené à se positionner durant ces quinze ans.

¹ Antoine Compagnon, *Les antimodernes, de Joseph de Maistre à Roland Barthes*, Paris, Gallimard, 2005, 464 p.

A. Société morale, société bien ordonnée

Le souhait de régénérer profondément la société a été spectaculairement exprimé à la « Chambre introuvable », puis réaffirmé à maintes occasions jusqu'à la chute du régime. Pour une fraction importante de la droite, la légitimité du Pouvoir - même monarchique et bourbonien - s'avère étroitement suspendue à la mise en place d'une politique active en ce sens. Ce volontarisme revendiqué a profondément irrité de larges pans de l'opinion publique, d'autant plus inutilement que les nombreuses divergences des royalistes en la matière ont en définitive très fortement limité les débouchés réels de ces rêves purificateurs.

Indépendamment du soutien à la religion, qui sera étudié à part dans la section suivante, la lutte contre la corruption morale, soupçonnée de gangrener la société tout entière, apparaît ainsi comme une priorité vraiment centrale dans les discours publics de la droite : la sphère politique s'est vue de ce fait mise en cause dans plusieurs de ses pratiques ; de manière plus intime, la sphère sexuelle et familiale a été elle aussi sommée de répondre à cette exigence de pureté morale.

Mais en dehors de l'abolition du divorce, facilement obtenue par Bonald en 1816, rien de concret ou presque n'a abouti. Même la restauration partielle du droit d'aînesse, qui était pourtant destinée à constituer le cœur symbolique de cette régénération, a été finalement empêchée. Car, à la ferme opposition des adversaires de la droite, s'est ajouté le manque d'unité idéologique du camp royaliste : le pragmatisme des uns, le cynisme des autres, les dissensions de tous enfin sur les mesures à prendre ont réduit à bien peu de choses l'acquis législatif d'une si vaste ambition.

1. Pour une moralisation de la vie publique et de l'action politique

Le problème de la corruption morale s'est posé d'abord, telle une mise en abyme du combat général à mener, dans la sphère politique elle-même. Le régime de la Restauration, en plaçant l'obtention d'une majorité parlementaire au cœur du bon fonctionnement institutionnel, a favorisé mécaniquement la corruption politique, à rebours des idéaux périodiquement affichés par les royalistes. Aussi, tout au long de la période, a-t-on vu des sommités de la droite se saisir du thème de la moralisation de la vie publique comme d'un problème important et toujours pas réglé.

Néanmoins, il convient de ne pas être dupe du caractère tactique et partisan de bon nombre de ces prises de position. La plupart des attaques menées contre les pratiques corruptrices des chefs de gouvernements successifs, de Decazes à Villèle, relèvent de

l'activité normale et attendue d'opposants qui font là en quelque sorte leur métier, et ne préjugent guère d'une exigence morale particulièrement développée chez ceux qui dressent de tels procès en corruption. Il n'est de ce fait pas étonnant que parmi ceux qui se sont le plus distingués dans l'hémicycle par la constance et la violence de leurs attaques en ce domaine, on trouve La Bourdonnaye, qui incarne plus que quiconque l'opposition intransigeante à tous les gouvernements successifs jusqu'en août 1829 ; Pierre Karila-Cohen a récemment souligné son rôle éminent dans les discussions budgétaires, lorsqu'il s'est agi de mettre en cause l'emploi opaque et corrupteur des fonds secrets par le gouvernement Villèle¹. De même, lorsqu'en janvier 1821, Donnadieu crée le scandale dans l'hémicycle, en dénonçant publiquement « l'achat » du député ultra-royaliste Paul de Châteaudouble par le gouvernement Richelieu, il se livre de toute évidence, non à l'énoncé convaincu d'une morale politique, mais à un règlement de comptes circonstanciel avec les ministres, et aussi avec la fraction villèliste compromise par ce scandale : il s'agit donc de tactique, de passion vengeresse si l'on veut, mais pas de conviction idéologique.

Si donc la grande masse des discours royalistes en matière de corruption politique renvoie à une position conjoncturelle, on peut néanmoins mettre au jour un petit nombre de cas où la conviction proprement idéologique a affleuré en sus des considérations tactiques. L'exigence de moralisation formulée par la droite s'est portée du reste non seulement sur les hommes, électeurs et surtout élus, invités à améliorer leurs comportements, mais encore sur le contenu des politiques publiques, y compris dans des domaines par principe amoraux (voire immoraux) comme celui du jeu.

a- La moralité des électeurs mise en question

Au sein de la droite parlementaire, Louis de Bonald était sans doute le plus à même de s'élever de la simple tactique à la formulation d'une véritable idéologie. De fait, cherchant à remonter à la racine même de la corruption et de l'immoralité en politique, il en vient à mettre en question, de manière originale et pénétrante, l'intégrité des électeurs comme condition première et *sine qua non* de la qualité morale des élus. Concrètement, lors du débat sur la loi électorale début 1817, Bonald réclame que les critères de l'âge et du cens, bien insuffisants à ses yeux, soient complétés par une évaluation de la moralité des électeurs potentiels. Prenant comme modèle idéal la procédure usitée dans la fonction publique - ce qui mérite au passage

¹ Pierre Karila-Cohen, « Les fonds secrets de la méfiance légitime. L'invention paradoxale d'une "tradition républicaine" sous la Restauration et la monarchie de Juillet », *Revue historique*, n°636, octobre-décembre 2005, pp. 731-766.

d'être relevé et souligné, en confirmation de nos analyses antérieures sur le service de l'État¹ -, il argumente en ces termes :

« La triste faculté de vivre est commune à la brute et à l'homme. [...] Chez un peuple moral et éclairé, suffit-il donc d'avoir vécu trente ans et peut-être dans le désordre, d'avoir une propriété payant 300 francs d'impôt et peut-être usurpée sur la veuve et l'orphelin par un procès injuste, une usure criante, une banqueroute frauduleuse et non jugée ?

Vous exigez de tous ceux qui se présentent pour remplir les plus humbles emplois de l'administration, de garde champêtre, de garnisaire, d'huissier près des tribunaux, de concierge des prisons, des certificats de moralité, de bonne vie et de mœurs, et pour la première, la plus importante des fonctions, celle d'élire les représentants d'une nation appelés à exercer, concurremment avec le Roi, le pouvoir législatif, vous recevriez indistinctement tous ceux que vous donnerait le hasard de l'âge et de la fortune ! [...] La loi doit ce dédommagement pour l'exclusion si injuste qui humilie l'honnête homme qui ne paye que 299 francs de contribution, de la préférence qu'elle donne pour 20 sous seulement à l'homme quelquefois le plus méprisé et le plus méprisable de la contrée. [...]

Législateurs, comptez pour quelque chose les conditions morales, et voyez dans la société autre chose que des bipèdes de trente ans qui trouvent leur nourriture sur un sol de quelques arpents d'étendue ! »².

Toutefois, sa proposition de sélection du corps électoral sur des critères moraux et plus seulement ploutocratiques apparaît peu applicable, car susceptible d'engendrer des querelles infinies sur le caractère étroitement partisan d'un tel tri. Elle ne rencontre donc aucun écho vraiment favorable, ni au sein de la majorité « constitutionnelle », ce qui était attendu, ni même parmi ses collègues ultra-royalistes, qui ne la reprendront pas à leur compte pendant la phase d'opposition, ou *a fortiori* une fois arrivés aux affaires.

b- L'élue fonctionnaire au cœur de la logique du soupçon d'immoralité politique

Plus encore que l'électeur, c'est bien l'élue qui est en butte au soupçon moral. On a déjà analysé dans le chapitre 5 toutes les manières pour le gouvernement de s'assurer la fidélité de députés : à côté de la corruption financière proprement dite ou des distributions de décorations, la promotion des parlementaires au sein de la fonction publique a constitué l'un des principaux moyens indirects de fidélisation aux franges de la moralité. Ce problème des « députés-fonctionnaires », qui deviendra central sous la monarchie de Juillet, se pose donc déjà avec acuité ; car Villèle, comme du reste Decazes avant lui, en a fait un biais central pour

¹ On renvoie à ce sujet au chapitre 4-B.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 18, pp. 69-71, Chambre des députés, séance du 6 janvier 1817, discours de Bonald.

préservé ou élargir sa majorité parlementaire¹.

Parmi bien des mises en causes tactiques de ces pratiques, on observe en juillet 1824 une deuxième prise de position manifestement fondée sur l'idéologie, et pas seulement sur tel ou tel calcul partisan. En effet, pour limiter ce phénomène endémique, qui a atteint des proportions choquantes après les élections générales de décembre 1823, le député royaliste de la Meurthe Jankowics émet une proposition remarquable, consistant à obliger les députés promus à un poste de la fonction publique à remettre en jeu leur mandat électif².

En soi, la proposition de Jankowics n'avait rien d'original : son contenu avait déjà été présenté plusieurs fois par l'opposition de droite, preuve d'une préoccupation constante, mais tactique, de la part des adversaires des gouvernements. Ainsi, avec le soutien de Castelbajac et du groupe ultra-royaliste, Villèle avait déposé un amendement en ce sens le 8 janvier 1817, lors des discussions sur la loi Lainé ; l'amendement était ainsi formulé : « Les députés qui, ultérieurement à la nomination, seraient promus par le gouvernement à une fonction ou à un emploi amovible, cesseront, par le seul fait de leur acceptation, de faire partie de la Chambre ; mais ils pourront y être réélus par leur département »³.

Six ans plus tard, l'extrême-droite dissidente, par la bouche de Leclerc de Beaulieu, se faisait un malin plaisir, quelques jours avant Jankowics, de rappeler ces vieilles déclarations, et de renvoyer les villèlistes à leurs engagements passés. L'argumentation était la suivante : « Il faut que l'électeur ne puisse jamais se dire que, s'il avait su ce qui devait arriver, il eût voté différemment. Il avait nommé un propriétaire ; il n'avait pas cru nommer un préfet. Il avait nommé un négociant ; il n'avait pas cru nommer un financier. [...] Je conçois que des électeurs pourront se demander [...] s'il est convenable que l'un des premiers pouvoirs de l'État ne soit pas soumis à la règle commune qui prononce l'incompatibilité entre l'exercice de toute magistrature et la gestion d'une caisse ; si en thèse générale, il est avantageux qu'un député échange une position libre contre une position dépendante »⁴.

La nouveauté avec Jankowics vient de ce que, pour la première fois, une telle suggestion ne vient pas d'un opposant ou d'un dissident anti-gouvernemental, mais d'un parlementaire

¹ Sur ces pratiques réelles, on renvoie à l'analyse détaillée faite dans le chapitre 5-C, « une conception peu sacerdotale du mandat politique ».

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 41 pp. 491-493, Chambre des députés, séance du 17 juin 1824, proposition de Jankowics, puis vol. 42, pp. 257-258, séance du 13 juillet 1824, défense de cette proposition, soumise ensuite à un débat contradictoire.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 18, p. 89, Chambre des députés, séance du 8 avril 1817, amendement de Villèle, et p. 91, approbation de Castelbajac.

⁴ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 41, pp. 313-314, Chambre des députés, séance du 8 juin 1824, amendement de Leclerc de Beaulieu.

jusqu'à obscur de la majorité, n'ayant pas d'intérêt direct à agir. Une telle position « désintéressée » est du même coup d'autant plus propice à créer le trouble au sein de la droite royaliste. Villèle parvient finalement à faire rejeter la proposition, mais assez difficilement, par 177 voix contre 120, chiffre énorme qui fait sensation, étant donné la faiblesse de la gauche libérale et même des véritables « pointus » au sein de la « Chambre retrouvée »¹. C'est bien la preuve qu'en dépit du vaste système de prévarication mise en place par Villèle avec la complicité intéressée de nombreux parlementaires de la droite, beaucoup de leurs collègues, au sein de la majorité royaliste, restent toujours sensibles au thème de la moralisation de la vie politique qu'ils avaient, pour certains, appelé de leurs vœux dix ans plus tôt, au sein de la « Chambre introuvable ».

Force est de constater toutefois que les royalistes durablement attachés à ce combat restent, en définitive, minoritaires au sein de la droite, comme au sein du monde parlementaire dans son entier. Il est donc logique que dans les mémoires collectives, Dudon « le Voleur » comme l'appelle Céleste de Chateaubriand avec son aménité coutumière², soit resté finalement beaucoup plus emblématique du parlementaire royaliste que Jankowics et ses soutiens. Tirillée entre des idéaux très exigeants et des intérêts et des appétits beaucoup plus communs, la droite royaliste a laissé finalement ceux-ci prendre le dessus, tandis que la mise en pratique de l'idéologie moralisatrice se voyait reportée aux calendes.

Par-delà la corruption des différents acteurs, c'est l'immoralité des politiques publiques qui s'est trouvée aussi pointée du doigt, pas forcément à la suite de décisions positives, mais aussi en raison d'une extrême inertie propre à perpétuer les pratiques les plus contestables. D'importants orateurs de la droite s'en sont saisis à plusieurs reprises, mais sans pouvoir dépasser le stade des simples dénonciations publiques. La thématique des jeux d'argent illustre parfaitement l'immense difficulté de la droite à concrétiser ses idéaux une fois au pouvoir, et le caractère finalement marginal de ceux qui semblent avoir sincèrement à cœur, coûte que coûte, la réalisation des objectifs moralisateurs fixés à l'origine.

c- La mise en cause morale des politiques publiques : l'exemple de la loterie et des jeux

Plusieurs parlementaires de la droite, s'intéressant au problème du surendettement des populations modestes, notamment dans les grandes villes, ont régulièrement protesté contre le

¹ Cf. sur ce point Louis de Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, Paris, Michel Lévy, 1870, vol. 13, ch. 43, pp. 482-483.

² Céleste de Chateaubriand : « Des hommes préférés par les Bourbons [...], c'est Dudon le Voleur qui est leur coryphée » (*Cahier vert*, éd. orig. 1909, rééd. Jean-Paul Clément, Paris, Perrin, 1990, p. 113).

développement des maisons de jeux, mais aussi des jeux de hasard organisés par l'État. Hyde de Neuville en particulier est le plus persévérant, abordant le sujet à de nombreuses reprises, comme dans ce discours du 8 avril 1826 :

« Ce serait un grand bien que les maisons de jeu et les bureaux de loterie fussent fermés non seulement le dimanche, mais tous les jours de la semaine ; il serait souhaitable que ces foyers permanents d'immoralité et de vices fussent d'un accès beaucoup moins facile, et que, dans tous les cas, les classes modestes et laborieuses ne pussent en approcher.

J'entends dire, répéter sans cesse que le peuple de nos jours est moins moral que celui d'autrefois. Je suis loin de partager cette opinion. [...] Messieurs, les classes inférieures de la société ne pourraient-elles pas nous dire aussi : "nous ne faisons pas les lois, les ordonnances, les règlements de police ; nous nous ruinons à la loterie, mais nous ne sommes pas les fondateurs de la loterie. Les maisons de jeu, la Bourse nous réduisent souvent à la plus profonde misère. Nous pouvons perdre en un jour (on nous en offre plus d'un moyen) l'économie de vingt années de travaux assidus. Mais l'agiotage, mais les jeux de hasard ne sont point notre création". [...] Messieurs, rendons moins fréquents les écueils, et nous aurons moins de naufrages. **Ayons de bonnes lois**, des lois sages, des lois vraiment nationales, **des lois qui moralisent les familles au lieu de les troubler, et nous aurons de bonnes mœurs** »¹.

On voit nettement comment, pour ce proche de Chateaubriand, la légitimité du pouvoir politique se trouve hypothéquée par l'inertie des autorités en matière morale : faute de lutter efficacement contre les sources de corruption et de précarisation financière des plus fragiles, le Pouvoir finit par se voir imputer - à juste titre, estime Hyde de Neuville - tous les dysfonctionnements sociaux qui en résultent.

C'est avec le même type de raisonnement que Donnadieu avait rejeté nettement fin 1821, une pétition émanant d'un ancien chef des loteries parisiennes, qui proposait des mesures pour encourager le développement de nouveaux jeux ; s'exprimant au nom de la commission des pétitions, le député d'extrême-droite déclarait : « La commission regarde les loteries comme un établissement immoral, et partage les vœux que forment les bons esprits pour sa prochaine suppression », et il avait obtenu sans peine de la majorité parlementaire royaliste l'ordre du jour, c'est-à-dire le rejet de la pétition².

À la Chambre des pairs, le duc de Lévis s'était livré quelques mois plus tôt à des déplorations similaires : « Il n'est sans doute ici comme dans l'autre Chambre, personne qui chaque

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 47, p. 32, Chambre des députés, séance du 8 avril 1826, discours de Hyde de Neuville.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 34, p. 7, Chambre des députés, séance du 29 décembre 1821, rapport de Donnadieu.

année, en votant la loi de finances, ne regrette de consacrer en quelque sorte par son suffrage le funeste impôt des loteries, personne qui ne désire de voir tarir bientôt pour l'État cette source impure d'une partie de son revenu ». Se voulant réaliste, Lévis avait pris acte du maintien de cette taxe, indispensable aux finances publiques ; mais, avec le soutien appuyé de Mathieu de Montmorency, il avait émis une proposition audacieuse, consistant à exclure les pauvres de cette pratique du jeu, grâce à la hausse très sensible de la mise minimale. Lévis plaidait pour cette idée, apparemment peu charitable, en ces termes : « Si cette mesure obtenait le succès dont on peut raisonnablement se flatter, **l'impôt des loteries, qui a le mérite rare ou plutôt unique d'être volontaire, cesserait d'être reprochable aux yeux du moraliste, puisqu'il n'atteindrait que les classes aisées de la société**, et serait tout entier supporté par des contribuables qui, sans enfreindre les règles de la justice pour les autres et de la prudence pour eux-mêmes, peuvent employer à ce genre d'amusement une partie de leur superflu »¹. Au nom de la baisse prévisible de la rentabilité qui suivrait l'éviction des pauvres de ces jeux de loterie, la majorité « constitutionnelle », convaincue par le comte Daru, vote toutefois le rejet de la proposition de Lévis.

D'une façon générale, ces postures morales n'ont débouché sur aucune limitation concrète des jeux de hasard, sans que les adversaires de la droite soient seuls en cause : en effet, au cours des années 1820, le pragmatisme de Villèle (et sans doute le poids de groupes de pression intéressés à la cause) a imposé à ses troupes parlementaires un prudent *statu quo*, réduisant les diatribes moralisatrices des orateurs à de nobles postures sans conséquence pratique. On rencontre donc ici les mêmes limites que pour la régénération morale de la vie politique.

Il faut dire toutefois que le domaine des pratiques politiques et financières n'a jamais constitué qu'un volet subalterne de cette croisade morale contre la corruption : celle-ci, dès l'origine, a pris pour objet central les pratiques sexuelles et familiales des Français, en cherchant en ce domaine à revenir sur plusieurs des évolutions facilitées par la Révolution.

2. Purification des mœurs et restauration de hiérarchies intrafamiliales

L'intérêt sincère d'un nombre important d'élus royalistes apparaît bien plus nettement que dans le domaine précédent ; pour autant, la disparité des opinions des uns et des autres a limité là encore très nettement les résultats concrets, l'idéologie de la droite apparaissant finalement moins unitaire qu'il n'y paraissait au premier abord.

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 30, pp. 346-347, Chambre des pairs, séance du 15 mars 1821, proposition de Gaston de Lévis et discussion générale.

a- Purifier les mœurs ecclésiastiques

Les premiers visés par cette volonté de purification morale ont d'abord été non pas les familles, mais les ecclésiastiques. Après tous les troubles de comportements qui se sont produits à la faveur de la Révolution, il a paru nécessaire aux royalistes de rappeler nettement son devoir d'exemplarité au clergé, quand bien même la période précédente de l'Empire avait déjà conduit à une remise en ordre partielle des comportements des uns et des autres.

Ainsi, c'est avec un clair objectif de moralisation de la cellule villageoise que fin décembre 1815, le député ultra-royaliste Blangy développe une proposition visant à « supprimer toutes les pensions dont jouissent les prêtres catholiques mariés qui ne sont pas rentrés dans le sein de l'Église et sous l'obéissance de leur évêque »¹. À en croire Blangy, ces prêtres défroqués auraient joué un rôle majeur dans la relative diffusion d'une liberté de mœurs traditionnellement réservée aux grandes villes : comme il l'explique en effet avec une indignation lyrique qui fait aujourd'hui sourire, « si le libertinage a passé des grandes villes dans nos hameaux, n'est-ce pas à eux que nous pouvons en attribuer la plus grande partie ? »². La proposition, qui fait l'objet d'un rapport favorable de Roux-Laborie un mois et demi plus tard³, est largement adoptée le 9 février 1816 avec plusieurs extensions, par 168 voix contre 64, sans dissensions internes autres que purement techniques au sein de la droite ; la « minorité » ministérielle elle-même combat les extensions proposées par la commission, et non pas la proposition de Blangy, qu'elle propose au contraire d'adopter telle quelle⁴.

Mais, par-delà le clergé destiné à constituer à nouveau un modèle de vertu pour tous, ce sont bien les Français dans leur ensemble qui se voient invités à se ressaisir pour adopter des comportements irréprochables, exempts de toute corruption morale. À cet effet, Bonald et quelques autres défendent avec ardeur la cause de « la famille », non sans susciter sourires et moqueries à la Chambre ou dans les gazettes.

b- Assainir les dérèglements sexuels par l'abolition du divorce

L'abolition du divorce proposée par Bonald à la « Chambre introuvable » fin 1815 et devenue effective le 9 mai 1816⁵ constitue l'expression privilégiée de cette purification des

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 15, p. 497, Chambre des députés, séance du 19 décembre 1815, comité secret, proposition de Blangy, et pp. 507-509, séance publique du 22 décembre 1815, développement de la même proposition.

² *Ibid.*, p. 508.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, pp. 71-78, Chambre des députés, séance du 1^{er} février 1816, rapport de Roux-Laborie sur la proposition de Blangy.

⁴ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, pp. 87-110, séances des 6 au 9 février 1816, discussion de la proposition de Blangy, et p. 111, 9 février 1816, vote sur cette proposition complétée par la commission.

⁵ Le 9 mai est la date de promulgation du texte officiel, après le vote de la mesure par les députés le 2 mars et par

comportements souhaitée par les ultra-royalistes. C'est un des rares acquis effectifs et importants de la croisade morale de la droite. La législation impériale, qui limitait déjà beaucoup les possibilités de divorce, a fait de cette abolition l'aboutissement symbolique d'un combat de longue date, plutôt qu'une véritable révolution pratique ; il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une question centrale pour les royalistes, tant la perpétuation, même limitée, du droit de divorce, incarnait à leurs yeux de manière emblématique les dérèglements sociaux induits par la Révolution.

Dans le discours principal qu'il prononce sur le sujet¹, Bonald cite pour l'essentiel de larges extraits de son propre ouvrage, *Du divorce considéré au XIX^e siècle*, rédigé sous le Consulat et publié en 1801². C'est une façon pour lui de souligner la continuité du combat moral menée par lui et ses collègues de la « Chambre introuvable », avec le combat contre-révolutionnaire de jadis. Cela lui permet aussi d'escamoter en partie les effets moraux bénéfiques du retour à l'ordre impérial, même si, comme il le reconnaît lui-même, il lui faut « adoucir quelques traits qui, heureusement, ne conviennent plus au temps où nous sommes ». Il ne résiste pas néanmoins au plaisir de relire à ses collègues le portrait apocalyptique qu'il faisait de la société révolutionnaire quinze ans auparavant, dans la lignée de moralistes latins comme Martial ou Juvénal. Bonald, dans sa relecture, y mêle tous les dérèglements à caractère sexuel, depuis le libertinage conjugal jusqu'au libre accès aux productions pornographiques du temps, en passant par le manque de pudeur vestimentaire des hommes et surtout des femmes - tout cela mis sur le même plan, comme solidaire d'un processus unique. Au terme de cet inventaire parfois étonnant de modernité, il fait du divorce l'aboutissement de la perte de repères moraux et de la déliquescence de la société : « Lorsqu'une société en est venue à ce point que les folles amours de la jeunesse, aliment inépuisable des arts, sont devenus sous mille formes l'entretien de tous les âges, [...] ; lorsque des livres obscènes partout étalés, vendus ou loués à si vils prix qu'on pourrait croire qu'on les donne, apprennent à l'enfant ce que la nature ne révèle pas même à l'homme fait [...] ; lorsque la nudité de l'homme, caractère distinctif de l'extrême barbarie, s'offre partout à nos regards dans les lieux publics, et que **la femme elle-même, vêtue sans être voilée**, a trouvé l'art d'insulter à la pudeur sans choquer les bienséances ; lorsque des époux philosophes ne voient dans leurs infidélités réciproques qu'un secret à se taire mutuellement, ou peut-être une confiance à se faire : **tolérer le divorce, c'est légaliser l'adultère, c'est conspirer avec les passions**

les pairs de France le 19 mars.

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 15, pp. 609-613, Chambre des députés, séance du 26 décembre 1815, discours de Bonald reproduit et commenté par nos soins dans *Les grands discours parlementaires du XIX^e siècle*, dir. Éric Anceau, Paris, Assemblée nationale et A. Colin, 2005, pp. 51-57.

² Louis de Bonald, *Du divorce considéré au XIX^e siècle, relativement à l'état domestique et à l'état public de société*, Paris, Le Clère, 1801, LVI-220 p.

de l'homme contre sa raison, et avec l'homme lui-même contre la société »¹.

Ainsi que Bonald le déclare de manière presque explicite, cette abolition du divorce est un compte réglé avec l'esprit honni des Lumières : « Hâtons-nous donc, Messieurs, de faire disparaître de notre législation cette loi faible et fausse qui la déshonore, **cette loi, fille aînée de la Philosophie, qui a bouleversé le monde et perdu la France, et que sa mère, honteuse de ses déportements, n'essaye même plus de défendre** »².

Le souhait communément partagé par la Chambre d'incarner le retour à l'ordre moral, et au-delà, le sens des convenances, aboutit à un vote massif en faveur de cette abolition du divorce, la droite ultra-royaliste étant d'ailleurs rejointe par une grande partie de ses adversaires « constitutionnels » : seuls 22 députés sur 217 exprimés ont voté contre l'abolition, puis 9 pairs de France sur les 113 participant au scrutin. Toutefois, même au sein de la droite, cette unanimité de façade ne doit pas duper : on sait, pour l'avoir analysé en détail au chapitre 5, à quel point bien des royalistes ne sont pas des modèles de vertu morale. Au sein de l'aristocratie du Faubourg Saint-Germain, on ne compte d'ailleurs plus les couples mal assortis, qui ne vivent plus au même domicile depuis longtemps. Pour en revenir à la droite parlementaire, puisque selon Bonald, le divorce serait un adultère légalisé, on se bornera ici à rappeler la différence de conduite entre un Villèle, qui rapporte à son épouse dans une correspondance quasi quotidienne ses moindres faits et gestes avec une fidélité consciencieuse un peu ridicule, et, par exemple, un Chateaubriand, qui trompe allègrement la pauvre Céleste avec une désinvolture choquante. Le volontarisme idéologique, exprimé par Bonald avec une réelle sincérité, n'est à coup sûr pour plus d'un membre de la droite qu'un affichage de circonstance.

c- Instaurer une véritable monarchie au petit pied à l'intérieur de chaque famille

La contre-révolution morale revendiquée par la droite implique aussi la restauration de hiérarchies légitimes au sein même du cercle intrafamilial, ce qui aboutit dans tous les cas à accentuer la domination masculine.

Les élus de la droite qui prennent en charge ce combat sous la Restauration se situent dans le droit sillage de la pensée traditionaliste, développée auparavant par Joseph de Maistre. En effet, dans une célèbre lettre à sa fille Constance, écrite depuis Saint-Pétersbourg en 1808, cette grande figure tutélaire de la mouvance contre-révolutionnaire écrivait déjà : « Les femmes ne sont nullement condamnées à la médiocrité, elles peuvent même prétendre au

¹ *Archives parlementaires, op. cit.*, p. 611, citation par Bonald d'un extrait *Du divorce considéré au XIX^e siècle*.

² *Archives parlementaires, op. cit.*, p. 612, discours de Bonald.

sublime, mais au sublime féminin. Chaque être doit se tenir à sa place, et ne pas affecter d'autres perfections que celles qui lui appartiennent. [...] En un mot, la femme ne peut être supérieure que comme femme, mais dès qu'elle veut *émuler* l'homme, ce n'est qu'un singe »¹. Une telle limitation de la femme à un rôle subalterne au sein de la famille n'est pas néanmoins, à soi seul, l'apanage de la pensée contre-révolutionnaire ; Jean-Jacques Rousseau, figure honnie par la droite s'il en est sous la Restauration, avait lui-même tenu des propos assez voisins dans *l'Émile*².

Pour les parlementaires royalistes intéressés par ces sujets, il s'agit du reste d'aller au-delà de simples préjugés misogynes, et d'assurer la restauration d'un véritable ordre hiérarchique, avalisé par les Saintes Écritures comme par la tradition juridique issue du droit romain. Cette hiérarchie familiale est à leurs yeux la reproduction en miniature d'une société monarchique bien ordonnée, et même la condition préalable de l'existence de cette dernière. Les rapports familiaux sont considérés à cette aune par ces orateurs de la droite comme de véritables rapports de *pouvoir* ; et le respect des autorités légitimes dans cette sphère domestique apparaît donc comme une première pierre indispensable au Pouvoir légitime, monarchique, se déployant pour sa part à l'échelle nationale. Cette manière d'imbriquer étroitement l'ordre familial, l'ordre social et l'ordre politique trouve trois occasions principales de s'exprimer : dans la lutte contre le divorce à nouveau, dans la défense de la puissance paternelle, et enfin dans le combat en faveur des aînés de famille.

Dans son discours déjà évoqué sur le divorce, Bonald conclut son argumentation, au terme d'une gradation rhétorique fermement construite, en soulignant les liens inextricables qui existent à ses yeux entre l'ordre familial et l'ordre politique : « Les pensées, les sentiments et les habitudes que fait naître **l'indissolubilité de la monarchie domestique** [sic] conduisent naturellement aux pensées, aux sentiments, aux habitudes qui défendent et conservent l'indissolubilité, ou ce qui est la même chose, la légitimité de la monarchie politique. Toutes les doctrines qui ont affaibli l'une ont attenté à l'autre ; partout où le lien domestique a été dissous, le lien politique a été rompu ou relâché : la démocratie politique, qui permet au peuple, partie faible de la société politique,

¹ Lettre de Joseph de Maistre à sa fille Constance, Saint-Petersbourg, 1808, citée partiellement par Pierre Glaudes dans *Joseph de Maistre, Œuvres*, Paris, Robert Laffont, 2007, pp. 1177-1178, notice « femme ».

² Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou de l'Éducation* (1762), livre V, rééd. Paris, Garnier, 1964, publ. François et Pierre Richard, pp. 454-455 : « Cultiver dans les femmes les qualités de l'homme, et négliger celles qui leur sont propres, c'est donc visiblement travailler à leur préjudice. [...] Croyez-moi, mère judicieuse, ne faites point de votre fille un honnête homme, comme pour donner un démenti à la nature ; faites-en une honnête femme et soyez sûre qu'elle en vaudra mieux pour elle et pour nous. [...] Toute l'éducation des femmes doit être relative aux hommes. Leur plaire, leur être utiles, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce : voilà les devoirs des femmes dans tous les temps, et ce qu'on doit leur apprendre dès leur enfance ».

de s'élever contre le pouvoir, est la compagne nécessaire de la faculté du **divorce, véritable démocratie domestique qui permet aussi à la partie faible de s'élever contre l'autorité maritale et d'affaiblir ainsi l'autorité paternelle** »¹.

L'abolition du divorce, une fois acquise, ne paraît toutefois pas suffisante aux yeux des vrais « purs » pour rétablir la pleine autorité du monarque légitime de la maisonnée qu'est le *paterfamilias*. Le désir d'une restauration pleine et entière de la « puissance paternelle » se fait jour, aussi bien pour le mariage des enfants que pour la libre disposition du patrimoine familial.

C'est Dubruel, député de l'Aveyron comme Bonald, qui revient le plus souvent à la charge sur ce sujet avant l'arrivée de la droite au pouvoir. Magistrat reconverti depuis l'Empire comme proviseur de lycée (puis de collège royal) à Marseille puis à Versailles, il dépose à la Chambre trois propositions de loi en bonne et due forme pour redonner tout pouvoir aux pères de famille en 1817, en 1818 et à nouveau en 1821². Ne rechignant pas à défendre la cause des vieux barbons tyranniques jadis moqués par Molière contre les jeunes couples d'amants désirant s'unir par amour, Dubruel s'exclame de manière significative :

« **Le pouvoir paternel**, tel que je le considère, dérive des lois naturelles, divines et humaines ; de cette heureuse alliance, il a résulté une **magistrature sacrée** dans les familles. [...] C'est le plus ancien de tous les pouvoirs. [...] Notre nouvelle législation, en sacrifiant la dignité paternelle, s'est étrangement écartée des véritables intérêts des enfants. Ouvrez, Messieurs, les annales des tribunaux ; pénétrez dans l'intérieur des familles ! **Mais quel est celui d'entre vous qui n'aurait pas à citer quelques exemples des suites funestes de cette faculté que la loi accorde à la fille qui n'a que 21 ans ? La désolation des parents, la honte des familles sont les moindres maux qui s'offrent ;** ajoutez le désordre dans le mariage, et plus souvent le désespoir de celle qui a eu le malheur d'user d'une fatale liberté qu'elle maudit ».

Et Dubruel d'appeler de ses vœux la présentation d'un « projet de loi renfermant des dispositions tendant à **mettre en harmonie les effets du pouvoir paternel avec nos institutions monarchiques**, la dignité de la paternité, l'honneur des familles et l'intérêt de l'ordre social »³.

L'échec de ses propositions successives, et le fait qu'elles n'aient été considérées ensuite comme des priorités ni par le gouvernement Villèle ni par la majorité parlementaire royaliste, témoigne néanmoins, une fois encore, que le combat idéologique d'un porte-drapeau ne

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 15, p. 612, Chambre des députés, séance du 26 décembre 1815, discours de Bonald.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 18, p. 116, 1^{er} février 1817, proposition non discutée ; vol. 20, p. 759, 16 février 1818, puis vol. 21, pp. 4-11, 17 février 1818 pour le développement de la proposition ; vol. 30, p. 243, 2 mars 1821, puis vol. 30, pp. 409-422, 20 mars 1821 pour le développement de la proposition.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 21, pp. 4-11, Chambre des députés, séance du 17 février 1818.

reflète pas forcément le sentiment général de la droite tout entière.

Parallèlement à une puissance paternelle renforcée, et, comme on va le voir, à certains égards, en contradiction avec ce premier souhait, une partie de la droite désire également rétablir, d'une manière ou d'une autre, certains privilèges en faveur de l'aîné masculin face aux autres frères et sœurs, ravivant là aussi des hiérarchies domestiques séculaires.

d- La loi, source essentielle de régénération morale : le cas exemplaire du droit d'aînesse

Par ce biais, il s'agit avant tout de faire enrager les thuriféraires de l'Égalité, érigée en principe inviolable en 1789. L'effet est d'autant plus garanti que les projets des royalistes concernent les héritages, domaine sensible entre tous pour l'opinion publique. En dépit de la prudence de Villèle, qui, dans son projet de 1826, restreint l'avantage éventuel donné aux premiers-nés aux seules grosses successions et en donnant au père de famille la faculté de passer outre, les libéraux et les constitutionnels ne s'y trompent pas. Même les plus modérés d'entre eux crient à la provocation contre-révolutionnaire, comme le rappelle le duc de Broglie dans ses *Souvenirs* :

« Un tel projet était un défi. C'était en quelque sorte un cartel¹, présenté à la pointe de l'épée par la contre-révolution à la révolution, par l'ancien régime au nouveau. Attaquer l'esprit d'égalité, notre mignon, notre idole, dans l'intérieur même des familles, ressusciter le droit d'aînesse en l'armant, pour se perpétuer, du droit de substitution, c'était une double entreprise qui n'avait d'égale en témérité, quant au principe, que sa timidité quant aux moyens d'exécution. Le scandale fut énorme ; le retentissement fut immense ; il a gagné toute la France comme une traînée de poudre, et sous l'ascendant de ce récri [sic] général, il n'y eut bientôt fils de bonne mère, aîné ou cadet, qui ne se piquât d'honneur, et ne jetât la pierre au revenant ; il n'y eut si mince grimaud qui ne lui donnât le coup de pied de l'âne. [...] Il n'y eût pas jusqu'à M. Lainé qui ne tirât, quoiqu'un peu timidement, un coup de pistolet »².

On voit effectivement se multiplier les brochures contre la mesure, et même certains essais provocateurs prêchant le faux pour le vrai ; le plus connu d'entre eux a été rédigé comme on sait par Honoré de Balzac, sous le couvert de l'anonymat, pour des raisons qui restent encore discutées aujourd'hui par les critiques littéraires³.

¹ Mot employé au sens ancien du terme, à savoir une provocation en duel.

² Victor de Broglie, *Souvenirs*, Paris, Calmann-Lévy, 1886, vol. 3, chap. 5, année 1826, p. 9.

³ Honoré de Balzac, *Du droit d'aînesse, par M. D****, Paris, Delongchamps, Dentu, Petit, impr. Égron, 7 février 1824, 23 p., réédité dans *Œuvres diverses*, Paris, Gallimard, coll. La Pléiade, 2 vol., publ. Pierre-Georges Castex, Rolland Chollet, René Guise, vol. 2, 1824-1834, 1996, pp. 5-16. Dans leur note explicative pp. 1263-1268, les responsables de cette édition expliquent de manière convaincante, qu'il faut sans doute lire le texte à trois degrés : la commande, au départ purement alimentaire et sans volonté d'engagement initial de l'auteur ;

Victor de Broglie oppose d'ailleurs ce conformisme unitaire des libéraux et des constitutionnels pour protester vent debout contre un tel projet, et la démarche hésitante de la droite, qui traduit des divisions internes : « Le ministère lui-même ne s'engageait qu'en tremblant dans ce défilé, et les meilleurs d'entre eux ne l'y suivaient qu'en grommelant. [...] Pour se maintenir auprès des gentilshommes de chambre, et des gentillâtres de campagne, il fallait bien, à chaque session, frapper quelque coup d'éclat ; et peut-être y avait-il, au fond, de la part de M. de Villèle quelque honneur à choisir entre les exigences de sa position, celle qui faisait, après tout, plus de peur que de mal »¹.

Cette analyse mordante du duc de Broglie paraît globalement juste : l'extrême-droite « pointue » joue à l'évidence un rôle d'avant-garde sur le sujet, et Villèle semble particulièrement réticent avant de céder en apparence à la pression.

Néanmoins, les villèlistes, une fois encore, n'ont pas tous partagé, loin s'en faut, la frilosité couarde de leur chef. Beaucoup d'entre eux se sont montrés au contraire fort enthousiastes et déterminés pour obtenir un rétablissement du droit d'aînesse le plus ample possible. La ligne de fracture entre ceux qui conditionnent la légitimité du pouvoir politique à la restauration d'un ordre familial, et les adeptes du renoncement, n'épouse donc pas parfaitement la séparation traditionnelle entre dissidents et villèlistes.

Il convient du reste de souligner que le retour partiel du droit d'aînesse constitue une revendication plusieurs fois réitérée, qui ne s'est pas exprimée seulement à l'occasion de ce fameux projet de loi sur les successions, dit du droit d'aînesse - repoussé dans ses dispositions essentielles par les pairs de France le 8 avril 1826².

En mai 1824 par exemple, lors de la discussion d'un projet de loi de recrutement militaire qui modifiait quelques dispositions de la loi Gouvion Saint-Cyr pour augmenter le nombre de conscrits, La Bourdonnaye - pourtant lui-même cadet de famille - développe un amendement ainsi formulé : « Seront exemptés du service militaire et remplacés dans l'ordre des numéros subséquents, les fils uniques et les fils aînés de famille que leur numéro désignera pour faire partie du

le commanditaire, libéral travaillant au *Pilote*, qui charge Balzac de mettre son talent d'écriture à profit pour ridiculiser le droit d'aînesse par une argumentation provocatrice ; les sentiments profonds de Balzac enfin, qui, sous ses airs de provocation, apprécierait assez en fait le principe du droit d'aînesse qu'il est par ailleurs chargé de dénigrer par ses outrances.

¹ Victor de Broglie, *op. cit.*, pp. 11-12.

² L'article 1^{er} du projet de loi, repoussé par les pairs de France, était rédigé ainsi : « Dans toute succession déferée à la ligne descendante et payant 300 francs d'impôt foncier, si le défunt n'a pas disposé de la quotité disponible, cette quotité sera attribuée, à titre de préciput légal, au premier-né des enfants mâles du propriétaire décédé ». Au chapitre précédent, on a déjà étudié les conséquences matérielles de cette loi sur la grande propriété foncière ; on n'y revient pas ici.

contingent du recrutement »¹. Il reçoit le soutien de Clausel de Coussergues, tandis qu'un autre de ses collègues « pointus », Bacot de Romand, suggère un amendement voisin. Salaberry, bien que villèliste, appuie partiellement cette initiative des dissidents, en limitant toutefois l'exemption aux « aînés de famille des cultivateurs, des commerçants et de toute profession industrielle et laborieuse », autrement dit aux couches modestes et moyennes ; d'autres villèlistes, comme Kergariou et Curzay, se montrent eux aussi favorables durant ces débats à cette protection particulière des aînés et des fils uniques.

Toutefois, le gouvernement Villèle, peu soucieux de multiplier le nombre d'exemptés, ni surtout d'entamer à brûle-pourpoint un débat hautement sensible, obtient le rejet de tous ces amendements, notamment grâce à l'aide décisive d'Agier, qui critique le principe même d'un droit d'aînesse au nom de la liberté du chef de famille : car, explique-t-il, « il peut arriver souvent que l'aîné ne donne pas une satisfaction à ses parents, qu'il soit incapable de remplacer son père et de soutenir sa famille, tandis qu'un second fils ou un troisième serait très propre à rendre à sa famille les services dont elle aurait besoin »².

Deux ans plus tard, en 1826, les députés n'ont pu véritablement débattre du droit d'aînesse, car lorsque le texte leur est soumis, il est déjà amputé des deux tiers par les pairs de France. Le projet résiduel dont ils ont à débattre ne conserve qu'une facilité d'opérer des substitutions entre héritiers, sans maintenir de préciput légal en faveur des aînés. Même si le cœur du débat se trouve donc escamoté, il semble toutefois, pour autant qu'on puisse en juger, que les lignes de fracture aient partiellement bougé, parmi la droite du Palais-Bourbon.

Ce qui reste inchangé, c'est l'enthousiasme toujours aussi faible de Villèle. L'historien Viel-Castel a eu accès à un échange épistolaire entre Villèle et Polignac, non reproduit dans l'édition posthume de la correspondance de Villèle (1888-1890) ; cette série de courriers prouve à quel point, dans les mois qui précèdent, le président du Conseil a déployé des trésors de rhétorique pour tenter de surseoir au projet. Son argumentation principale porte sur l'impopularité du droit d'aînesse, même dans les grandes familles royalistes : « [Villèle] lui disait encore que, sur vingt familles aisées, il y en avait à peine deux dont le chef, usant de la faculté accordée par le Code, se permît d'avantager son aîné ; qu'on aimait mieux bien vivre avec ses enfants. Il ajoutait : "[...] Je ne veux pas dire qu'il ne faille rien faire. Mais avec une société si malade, il faut beaucoup de temps et de ménagement pour ne pas perdre en un jour le fruit de plusieurs années". [...]

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 41, pp. 6-9, Chambre des députés, séance du 28 mai 1824, discours de La Bourdonnaye.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 41, p. 110, Chambre des députés, séance du 31 mai 1824, amendements divers sur la proposition de La Bourdonnaye ; pp. 129-138, séance du 1^{er} juin 1824, discussion de ces amendements, et notamment pp. 135-136, discours d'Agier.

M. de Villèle, en finissant, faisait entendre un peu ironiquement que lorsque d'autres allures seraient jugées nécessaires, on trouverait d'autres hommes à qui il serait trop heureux de faire place »¹.

De manière *a priori* surprenante, ce bréviaire d'opportunisme, qui jette en quelque sorte les bases théoriques du renoncement à l'action, semble contaminer celui qui, depuis 1815, fait figure de principal rival parlementaire de Villèle à la Chambre, à savoir La Bourdonnaye. En effet, les historiens successifs ont relevé que *l'Aristarque français*, quotidien à la dévotion de ce dernier, manifeste en avril 1826 une nette tiédeur pour le projet d'un rétablissement, même partiel, du droit d'aînesse, en expliquant : « On ne peut pas refaire tout ce que la Révolution a démolé. Conformez-vous au temps, c'est la maxime du sage »². La Bourdonnaye, de fait, a gardé le silence lors des débats au Palais-Bourbon, jugeant peut-être utile de ne pas se mettre en avant, pour plusieurs raisons compréhensibles : le projet en discussion n'est plus que l'ombre de lui-même ; surtout, la formidable campagne de presse menée par les libéraux semble avoir totalement dévalorisé à cette date le retour du droit d'aînesse, que La Bourdonnaye appelait de ses vœux deux ans auparavant. Les remarques techniques faites par ses lieutenants du Plessis de Grénédan et Clausel de Coussergues ne permettent pas de trancher sur la tactique qui aurait été celle de la contre-opposition si le projet initial avait pu être débattu à la Chambre élective. Une telle ambiguïté montre cependant que le renoncement opportuniste à l'application du programme n'est pas l'apanage du seul clan villèliste ; il peut toucher aussi, à l'occasion, les plus radicaux de tous, qui se font pourtant valoir en temps ordinaire comme les gardiens du temple de l'orthodoxie idéologique.

Pourtant, au début de l'année 1826, l'opinion royaliste semblait toujours, comme en 1824, très nettement favorable à un projet en faveur des aînés de famille. Comme le souligne Viel-Castel, avec un manque de nuance d'ailleurs probablement excessif : « L'opinion de M. de Polignac était celle de la droite tout entière »³. Si l'on assiste à une démobilisation progressive, c'est à la fois en raison du succès de la campagne de presse libérale, mais aussi parce que Villèle a concocté volontairement un mauvais projet, en donnant aux pères de famille le libre choix d'opérer ou non cet avantage à l'aîné, ce qui met chacun dans des situations personnelles évidemment délicates et réduit donc *a minima* l'application prévisible de cet avantage donné aux aînés. Ces inconvénients sont d'ailleurs soulignés lors des débats par certains pairs de France, pourtant villèlistes, qui soutiennent le projet par défaut et comme une

¹ Louis de Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 15, pp. 85-86.

² Cité par Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 8, p. 473, et à sa suite par plusieurs autres, notamment par Sébastien Charléty, dans la collection Lavis de *l'Histoire de France contemporaine*, vol. 4, *La Restauration*, livre 2, chap. 4, p. 242, qui copie aussi à cette occasion, et sans le citer, des phrases entières de *l'Histoire de la Restauration* de Viel-Castel (vol. 15, p. 222).

³ Viel-Castel, *op. cit.*, p. 87.

première étape insuffisante.

Ainsi, Bonabes de Rougé - frère d'Adrien -, défend certes le projet, mais regrette sa faible envergure lors des débats à la pairie : « L'un des reproches que l'on fait à la loi, et c'est peut-être le plus mérité, c'est de rester en deçà de son but, ou de ne pouvoir y arriver que bien lentement [...] comme ces médecins habiles, qui, pour arrêter les progrès de l'hydrophobie, cautérisent la morsure, sauf ensuite à diminuer et à réparer les ravages du feu »¹. L'avantage inverse, que Rougé souligne au passage, est qu'en l'état, le projet gouvernemental, s'il avait été adopté, aurait permis de satisfaire à deux exigences finalement contradictoires : celle de la puissance paternelle, qui suppose une liberté d'action dans la disposition testimoniale, et celle du privilège du fils aîné, qui, bien que découlant de la même exigence d'ordre social et moral, vient néanmoins la contredire en pratique, en entravant le libre-arbitre du père tout-puissant.

Son collègue Pierre de Coislin déplore également le caractère timoré de la loi initialement présentée : « Je la crois insuffisante, et je crois qu'il me sera facile de le démontrer. Ce n'est cependant pas que mon intention soit de rejeter ce qui nous est proposé ; mais je ne l'accepte que comme un pas fait pour ramener nos esprits et nos mœurs au point que ceux mêmes dont les intérêts paraissent froissés par le rétablissement d'un droit d'aînesse sentent que c'est pour l'avantage de tous qu'on revient à une législation si sage »². Retraçant une longue comparaison historique avec l'ancien droit pré-révolutionnaire, puis avec l'Angleterre et l'Espagne, Coislin suggère d'ailleurs vainement d'abaisser le seuil de revenu possible pour opérer une substitution.

Quoiqu'il en soit, la reculade villèliste, de plus en plus prévisible, vient mettre un coup d'arrêt à toute velléité de retour au droit d'aînesse, au grand soulagement des uns et à la déception non moins forte des autres - un Fitz-James notamment en faisant durement le reproche au chef du gouvernement lors d'un entretien orageux, avant même l'amputation de la loi par les pairs de France³.

En conclusion sur ce thème, on observe un réel clivage interne à la droite, entre une fraction attachée au respect intangible du droit d'aînesse en faveur du premier-né, et une autre qui soutient la liberté du père de famille de choisir le « fils préféré ».

Cette opposition s'explique peut-être, pour une part, en raison de la diversité des traditions régionales en matière testimoniale sous l'Ancien régime, certaines provinces favorisant plutôt le dernier-né, et non l'aîné, d'autres laissant davantage de latitude au

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, p. 562, Chambre des pairs, séance du 1^{er} avril 1826, discours de Bonabes de Rougé.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, p. 548 sq., Chambre des pairs, 1^{er} avril 1826, discours de Coislin.

³ Louis de Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, Paris, Michel Lévy, 1873, vol. 15, p. 223.

générateur dans la libre disposition de son patrimoine.

Mais surtout, en dehors de ces deux fractions promouvant des convictions antagonistes, un marécage de gestionnaires, attachés au *statu quo* immobiliste et à la mise en échec d'un des projets idéologiques les plus conflictuels, a sciemment exploité ces différences de sensibilité pour reporter la discussion d'un projet sur ce thème, puis pour atténuer au maximum sa portée lorsqu'il n'a plus été possible de différer sa préparation et son examen, et finalement pour précipiter son échec avec un soulagement un peu trop visible. Comme le suggère Victor de Broglie avec une perfidie qui frappe juste, on peut raisonnablement soupçonner le chef et inspirateur de cette aile gestionnaire, Villèle, de n'avoir pas tout fait pour présenter le meilleur projet possible au printemps 1826, ni *a fortiori* pour le sauver.

En définitive, il faut souligner la « laïcisation » progressive de toutes ces controverses familiales suscitées par la droite. Assurément, à l'origine, ces dernières dérivent du combat religieux, ainsi que cela apparaît clairement en 1815-1816 - ce qui explique au passage la forte implication d'un Bonald pour prendre en charge le combat ultra-royaliste, notamment contre le divorce. Peu à peu pourtant, les débats sur la famille ou plus largement sur la morale ont fini par acquérir une assez large autonomie par rapport à ce champ sacré.

B. L'emprise du clergé sur le pays, source de graves dissensions internes

Car les défenseurs de l'Église au sein de la droite ont préféré recentrer leurs efforts sur des thèmes plus spécifiques, tenant à la puissance matérielle du clergé mais aussi et surtout à son influence doctrinale et politique sur le pays ; à l'inverse, les adversaires de ce cléricisme outrancier au sein même du camp royaliste, qui partageaient initialement le même souci de régénération morale, ont fini par s'opposer frontalement aux précédents, sur les sujets spécifiquement religieux.

1. Redonner des moyens matériels au clergé

Un soutien matériel a paru d'emblée indispensable aux royalistes, pour permettre aux hommes d'Église de tenir leur rang et d'en imposer suffisamment à leurs ouailles. Ce soutien a pris deux voies, celle des pensions versées aux individus, et aussi celle des donations et legs, destinés aux établissements et aux structures ecclésiastiques.

Les débats sur ces questions matérielles présentaient l'avantage d'évoquer la puissance sociale de l'Église, sans aborder de front la question, beaucoup plus épineuse et conflictuelle, de sa puissance politique, et des rapports mutuels souhaitables entre religion et gouvernement,

entre trône et autel. Mais même en ce domaine matériel, apparemment consensuel pour des royalistes, d'importantes divergences se sont faites jour au sein de la droite.

a- Lutter contre la paupérisation du bas-clergé en revalorisant ses pensions

Dès la fin 1815, les membres de la fraction cléricale au sein des ultras ont pris des initiatives pour obtenir une hausse des pensions ecclésiastiques. Blangy, on l'a déjà vu, réclame la suppression des pensions des prêtres mariés : mais son but est de pouvoir revaloriser, par ce moyen, les pensions des autres prêtres, notamment les membres du bas-clergé rural, dont il juge la situation dramatique au sortir de l'Empire : « C'est pour eux », s'exclame-t-il, « c'est pour ces vénérables desservants de nos églises de campagne, depuis longtemps dépouillés, tristes et silencieux, que j'élève ma voix »¹. La veille, son collègue Castelbajac vient de mettre l'accent sur cette prolétarianisation du clergé rural, par cette formule frappante : **« Le prêtre était autrefois un refuge assuré pour le pauvre, il est maintenant lui-même le premier pauvre de la paroisse »**².

La paupérisation des curés de village - observée dès avant la Révolution dans de nombreuses régions précocement touchées par le recul de la foi - est lucidement analysée par les royalistes comme un facteur évident de rancœur pour les serviteurs de Dieu et d'impiété croissante pour les habitants. Ainsi, à l'été 1824, près de dix ans après la session de la « Chambre introuvable », Agier en dresse toujours le sombre constat :

« Le sort de ces vicaires et desservants est véritablement pitoyable. [...] Vous savez que ce qu'ils reçoivent dépend d'un supplétif soumis au conseil municipal ; et il arrive souvent que le vicaire figure sur le rôle après le garde champêtre. Considérez dans quelle position désagréable se trouvent ces vicaires vis-à-vis des habitants de la campagne : ceux-ci, après avoir payé leurs contributions, ne voient pas avec plaisir un rôle supplétif sur lequel est porté le vicaire ; et au lieu de le regarder comme une chose nécessaire, ils le regardent comme une nouvelle charge. [...] Pourquoi ne pas donner une pension aux ecclésiastiques ? Les intérêts moraux y gagneraient beaucoup. [...] **Lorsque on les voit exposés aux plus pressants besoins, ils perdent une partie de la considération dont ils doivent être revêtus. Cet inconvénient se fait surtout sentir dans le siècle où nous vivons »**³.

Au même moment, Puymaurin fait un tableau similaire des anciennes religieuses régulières, souvent réduites elles aussi à la misère selon lui.

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 15, p. 507, Chambre des députés, séance du 22 décembre 1815, discours de Blangy.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 15, p. 505, Chambre des députés, séance 21 décembre 1815, discours de Castelbajac.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 42, p. 239, Chambre des députés, séance du 13 juillet 1824, discours d'Agier.

Avec toutes ces prises de parole - dont on n'a reproduit ici qu'une infime partie -, on pourrait avoir souvent le sentiment trompeur d'une unanimité de la droite sur la question. La discipline de parti, imposée par Villèle avec un assez franc succès pendant toutes les premières années de la Restauration, accroît en outre cette impression d'unanimité apparente. En mai 1821 encore, un débat sur les pensions ecclésiastiques montre une union de façade typique, qui gomme complètement toute apparence de divergences idéologiques. Le projet du gouvernement prévoit de financer douze nouveaux sièges épiscopaux en France, grâce aux sommes économisées sur les pensions ecclésiastiques qui s'éteignent au fur et à mesure. Alors que la gauche libérale rejette naturellement le projet de loi, le centre (y compris le centre droit) soutient son adoption pure et simple ; la droite au contraire, prépondérante au sein de la commission parlementaire grâce à la triple présence de Bonald, Chifflet et Marcellus, amende le projet dans un sens encore beaucoup plus favorable au clergé catholique, en supprimant toute limite numérique au nombre de sièges épiscopaux à créer. Tel une preuve de l'unanimité de la droite sur le sujet, le protestant Donnadieu, passé à l'extrême-droite, monte à la tribune pour soutenir les souhaits des catholiques les plus cléricaux.

Mais bien souvent, les nuances et même les oppositions internes réapparaissent au sein de la mouvance royaliste. Car, si le souci de ne pas laisser le bas-clergé se prolétarianiser outre mesure apparaît assez généralement partagé au sein de la droite, en revanche, des lignes de fracture interviennent qui concernent les moyens concrets employés pour atteindre cet objectif. Pour la majeure partie des parlementaires royalistes, il s'agit d'un souhait de principe dont la réalisation concrète doit être laissée pour partie aux autorités locales (communes, conseils généraux) et pour l'essentiel aux individus, grâce aux legs innombrables et souvent très substantiels faits à cette époque aux paroisses et à leurs desservants¹. L'attachement à la cause du clergé a beau être sincère chez ces parlementaires, il passe malgré tout après le souci de l'équilibre budgétaire ; celui-ci doit primer en toutes circonstances, ce qui diminue d'autant l'appui financier de l'État. Pour la fraction la plus cléricale de la droite parlementaire au contraire, la cause sacro-sainte justifie amplement que l'on bouleverse sur le long terme les grands équilibres préexistants, afin de ménager enfin au clergé la situation matérielle qu'il mérite ; les coûts budgétaires induits par cette générosité sont réduits par cette fraction au rang de contingences bien secondes, et les quelques améliorations arrachées aux gouvernements successifs lui semblent radicalement insuffisantes.

Un tel clivage apparaît à maintes reprises, d'abord de manière sous-jacente. Ainsi, dès la

¹ Comme l'atteste le *Bulletin des Lois*, qui conserve, jour après jour, une trace précise de chacun de ces legs aux diverses paroisses de France, en raison de l'autorisation légale requise.

fin de session de la « Chambre introuvable », le pôle clérical de la « majorité » dénature totalement un projet de loi qui améliorerait le sort du clergé par une gestion plus favorable des pensions ecclésiastiques parvenues à extinction. Mais lorsqu'il s'agit de voter le projet de loi, la « minorité » ministérielle parvient avec une aisance surprenante à faire avorter pendant un moment le projet en se retirant du vote, ce qui aboutit lors du premier scrutin à un *quorum* insuffisant¹. Car, sitôt le budget voté (le 17 avril 1816), de nombreux députés de la « majorité de 1815 » sont repartis sans délai dans leurs provinces : ceci montre qu'ils n'attachent qu'une importance toute relative à ces propositions maximalistes en faveur du clergé, et ne jugent pas utile de rester huit jours de plus pour assurer leur succès. Le projet est finalement voté le 25 avril par 214 voix contre 50, ce qui signifie qu'il y a 112 absents, proportion considérable ; il est dans ces conditions très facile au gouvernement d'annoncer, lors de la clôture de la session, que le projet de loi, ainsi dénaturé par les députés restés jusqu'au bout de la session parlementaire, n'entrera pas en application².

Les multiples pétitions d'ecclésiastiques qui prétendent intéresser la Chambre à leur situation particulière font réapparaître ces tensions internes de la droite de manière encore beaucoup plus explicite. Par exemple, le 20 décembre 1821, la Chambre examine la pétition du curé de Maintenon (Eure-et-Loir), un certain Lavergne, réclamant dans sa requête le rétablissement d'une pension viagère qui lui était versée avant 1789. Le rapporteur villèliste Riocourt, constatant la disparition de cette rente sur le grand-livre de la Dette publique, propose logiquement de suivre la jurisprudence habituelle de la Chambre en ce domaine en déboutant le pétitionnaire et en passant à l'ordre du jour, non sans simuler quelques regrets ; il est suivi en cela par l'énorme majorité de la droite royaliste.

Mais Marcellus ne se satisfait nullement de la compassion formelle exprimée par ses collègues, proteste contre la suggestion de Riocourt et s'exclame : « **Parce qu'on a été injuste une fois, est-ce une raison pour l'être encore ?** [...] J'espère, Messieurs, que le gouvernement, éclairé sur les véritables et seuls moyens de concilier tous les intérêts, et de ramener en France l'union des cœurs et l'ordre de la paix, s'occupera avec la maturité d'une douce et paternelle sagesse de réparer, pour la satisfaction de tous, de grands et illustres malheurs non mérités »³. Comme l'indique un peu allusivement son intervention, Marcellus rêve en fait plus largement d'obtenir du gouvernement une indemnisation du clergé pour les spoliations subies sous la Révolution,

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 17, p. 436, Chambre des députés, séance du 25 avril 1816.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 17, p. 469, Chambre des députés, séance du 29 avril 1816, lecture par le président de la Chambre Lainé d'une lettre du ministre de l'Intérieur Vaublanc en date du 28 avril.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 33, p. 736, Chambre des députés, séance du 20 décembre 1821, rapport des pétitions par Riocourt, interpellation de Marcellus.

similaire à celle que la droite prépare pour les émigrés. Dès la « Chambre introuvable », Piet avait ouvert la voie à cette chimère, en présentant une proposition tendant à restituer les biens du clergé non vendus, de la même manière qu'on l'avait fait pour les biens des émigrés non vendus et restés aux mains de la puissance publique¹. Pour en revenir à la séance de décembre 1821, l'ordre du jour est adopté malgré les protestations de Marcellus, tandis qu'« **un nombre peu considérable de membres de la droite se lèvent à la contre-épreuve** » pour le soutenir ; ceci ne fait que souligner le caractère minoritaire des ultra-cléricaux, au sein même de la droite royaliste.

b- Restaurer la puissance foncière de l'Église en libéralisant le régime des donations

Faute de pouvoir mettre en place un autre « milliard » pour le bénéfice du clergé, les membres de la droite essayent malgré tout d'augmenter notablement la puissance foncière de l'Église. Parallèlement aux pensions destinées aux individus, le désir d'aider les structures et organisations ecclésiastiques apparaît aussi rapidement au sein de la fraction la plus cléricale de la droite. Celle-ci entend d'ailleurs mener de front et simultanément ces deux projets, et se livre pour ce faire à une offensive bien planifiée : ainsi, à la « Chambre introuvable », au moment même où Blangy formule sa proposition sur les pensions ecclésiastiques, Castelbajac en formule une autre, relative cette fois au droit du clergé de recevoir des donations. Dans ses motivations, la description que dresse ce dernier de l'état du patrimoine ecclésiastique est à dessein apocalyptique : « Qu'on parcoure la France, et l'on frémissera de l'état d'humiliation où se trouve la religion. Dans plusieurs de nos contrées, ces temples, témoins vivants de la foi de nos aïeux, sont abandonnés ; **l'oiseau de proie a établi sa demeure là où fut autrefois le tabernacle** ; et là où se chantaient de saints cantiques, l'on n'entend plus que le cri de douleur du pieux habitant des campagnes, qui interroge ces ruines et leur demande où donc est maintenant la demeure du Dieu de ses pères »².

Lorsqu'il dresse le rapport de la proposition de Castelbajac au nom de la commission parlementaire *ad hoc*, Chifflet en durcit d'ailleurs le contenu, en souhaitant à terme la disparition du système des pensions ecclésiastiques, qu'il assimile à un indigne salariat, au profit d'un financement exclusif par dons et legs. Car, explique-t-il, « dans une nation essentiellement propriétaire, le clergé doit être propriétaire et ne doit pas être salarié » ; « l'inconvenance d'abaisser au rang de salariés les ministres de la religion et de la morale, sans parler

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, p. 109, Chambre des députés, séance du 9 février 1816, proposition de Piet ; commentaire effectué par Duvergier de Hauranne, dans *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 3, ch. 12, p. 340.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 15, pp. 504-507, Chambre des députés, séance du 21 décembre 1815, développement par Castelbajac d'une proposition déposée par lui le 19 décembre.

de cette choquante comparaison entre leurs chétifs traitements et ceux de cette multitude d'employés »¹. Pour ne pas en faire les plus mal lotis des agents publics, il importe donc, jugent ces ultra-cléricaux, de casser le système de rémunération en vigueur depuis la Révolution, et de lui en substituer un autre, presque totalement privatisé, puisque reposant pour l'essentiel sur les dons philanthropiques.

Ce travail de sensibilisation de l'opinion finit par déboucher dix ans plus tard, à la faveur de l'avènement de Charles X, avec la loi de 1825, qui autorise les congrégations féminines, mais elles seules, à recevoir librement des donations.

De manière attendue, ce n'est pas toutefois sur les aspects matériels de la défense du clergé que les controverses internes ont été les plus vives, mais bien sur les questions doctrinales qui touchent aux rapports entre pouvoir politique et autorité religieuse. Si l'historiographie a retenu en priorité, de manière parfaitement normale, le combat de la gauche libérale pour résister à l'offensive ultra-cléricale, les oppositions internes au sein de la droite ont également joué un rôle tout à fait déterminant en la matière.

2. L'emprise doctrinale du clergé sur la société, véritable pomme de discorde

En apparence, pendant plus de dix ans, la droite royaliste dans son entier aurait appelé de ses vœux l'alliance du trône et de l'autel, pour ainsi dire de manière pure et parfaite. Seules les modalités pour y parvenir occasionnent rapidement des discordes internes, qui sont déjà apparentes sur la scène publique. Ces discordes mobilisent davantage toutefois la sphère intellectuelle, tandis qu'elles ne font qu'affleurer dans la sphère spécifiquement politique, au sein de la droite ultra-royaliste. Elles s'apparentent donc assez largement à une intrusion parasitaire et perturbatrice, qui entrave la libre évolution de la droite parlementaire, et la rend captive des divisions d'une fraction cléricale, minoritaire en son sein, mais influente par les larges relais d'opinion auliques et médiatiques dont elle dispose.

La violence croissante de ces disputes se révèle souvent proportionnelle à l'engagement cléricale des polémistes, qu'ils soient gallicans ou ultramontains. Car à première vue, comme on l'a dit, la droite ne semble concernée que par les débats opposant entre elles les deux fractions historiquement rivales de la mouvance cléricale, mais non pas celle-ci - toute hétérogène qu'elle soit - à ses adversaires. Jusqu'au coup de tonnerre de Montlosier en février 1826, les hommes de la droite royaliste qui sont réticents à un renforcement exagéré de

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, p. 26, Chambre des députés, séance du 13 janvier 1816, rapport de Chifflet sur la proposition de Castelbajac.

l'influence cléricale dans la sphère politique et sociale - que cette influence s'exerce depuis Rome ou depuis un coin de France -, ne sont guère perceptibles dans le débat public. Ils se drapent la plupart du temps dans un prudent silence pour ne pas être instrumentalisés par la polémique libérale et considérés par leur camp comme des renégats. Dans la sphère intellectuelle, moins tributaire de ces considérations, même Montlosier et ses épigones, après 1826, se sont bien gardés d'apparaître si peu que ce soit comme des anticléricaux : de deux maux choisissant le moindre, ils ont repris une tradition historique ancienne, celle des parlementaires jansénistes d'Ancien régime, en faisant mine d'épouser la cause gallicane pour repousser les assauts de la fraction ultramontaine (et pro-jésuite), qui leur paraissait de loin la plus dangereuse pour l'indépendance du pouvoir politique comme pour le bon équilibre de la société.

De ces stratégies successives, il s'ensuit une surreprésentation du discours cléricale au sein de la mouvance royaliste, qui, pour être riche en lui-même de conflits fratricides, ne reflète pas néanmoins la réalité idéologique de la droite dans son ensemble. Il convient donc de ne pas être dupe de cet accaparement durable de la parole publique (ou de l'écrit) par les cléricaux les plus activistes, qui se démultiplient par leurs propres déchirements internes. Même si les représentants de la droite, par intérêt ou par faiblesse, ont donné à croire pendant dix ans par leur attitude complaisante qu'ils étaient fidèlement représentés par de tels discours, les dernières années de la Restauration laissent transparaître une réalité idéologique beaucoup plus complexe, déjà perceptible au préalable par quelques signes avant-coureurs.

a- L'éducation de la jeunesse au centre de controverses politico-religieuses au sein même du camp royaliste

La critique violente de l'Université s'inscrit dans cette volonté de reprise en main générale des esprits, dans un sens tout catholique. L'objectif initial à droite, tel qu'il s'exprime à la « Chambre introuvable », est celui d'une abolition pure et simple de la grande structure publique et centralisée imaginée par Napoléon.

Ainsi, le député de l'Ain Murard de Saint-Romain épouse le vœu de la plupart de ses collègues ultra-royalistes lorsqu'il propose à la Chambre, le 31 janvier 1816, de « changer le mode d'instruction publique actuellement existant », en faisant éclater la structure unitaire de l'Université en entités multiples, et en plaçant les établissements d'enseignement secondaire, collèges et pensions, « sous la surveillance immédiate des archevêques et des évêques », en lieu et

place de l'ancien grand-maître de l'Université¹. Comme l'indique explicitement le député dans son exorde, le but de son projet est bien de **permettre « la régénération morale » du pays**. Pour y parvenir, il souhaite un nouvel essor des établissements scolaires congréganistes, qui ont à ses yeux l'avantage insigne d'être dirigés par de mâles célibataires : « En effet, explique-t-il, où trouver des hommes qui se vouent aux pénibles et ingrates fonctions de l'enseignement, s'ils ne sont célibataires ? ». À l'inverse, selon lui, « **le fléau redoutable, c'est l'Université fondée par Buonaparte**. [...] Voilà, Messieurs, le mal qu'il faut détruire, et **lorsque dans cette mémorable session, vous n'auriez fait autre chose que de renverser cet affreux assemblage** de tant de maux, je ne crains pas de le dire, **vous auriez sauvé la France** ». Le but essentiel d'obtenir une rechristianisation de la jeunesse est fièrement affirmé, puisque le premier article de sa proposition de loi est formulé en ces termes : « La religion sera la base essentielle de l'éducation ». En 1816, cette volonté quasiment évangélique du projet éducatif apparaît irréalisable aux ultras dans le cadre d'une Université maintenue en place ; car, explique, l'orateur de l'Ain, « tant que le républicanisme et l'impiété trouveront un asile dans les maisons que le gouvernement du tyran protégea, tôt ou tard il faudra que les autels de nos pères s'écroulent, que le sceptre des Bourbons se brise, et que nous retombions sous le joug affreux de l'athéisme et de ses sectateurs »².

Après avoir donc rêvé de la supprimer, la droite royaliste s'accommode finalement de l'Université durant son passage au pouvoir, de 1822 à 1827 ; elle se contente de noyauter massivement ses structures à tous les niveaux par des fidèles, la rendant du coup acceptable et même intéressante pour le combat scolaire mené. À l'échelon suprême, la résurrection du poste de grand-maître de l'Université et la nomination de M^{gr} Frayssinous à ce poste le 5 juin 1822 symbolise cette reconquête du bastion éducatif. Toutefois, si cette nomination, décidée par Villèle, satisfait pleinement la majeure partie de la fraction cléricale, elle mécontente les « pointus » d'extrême-droite qui auraient préféré voir promu un des leurs, en la personne de Delalot. Chateaubriand soutient les « pointus », estimant l'opinion insuffisamment préparée à la nomination d'un prêtre à la tête de l'enseignement ; au-delà des questions de personne, la question de la prépondérance des religieux sur les laïcs affleure donc déjà dans ces débats internes, sans qu'il y ait - déjà - de réponse unanime de la droite sur ce sujet brûlant³.

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, pp. 58-61, Chambre des députés, séance du 31 janvier 1816, développement par Murard de Saint-Romain d'une proposition présentée par lui le 23 janvier.

² *Archives parlementaires*, *ibid.*, discours de Murard de Saint-Romain.

³ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 11, ch. 73, p. 96.

Durant cette période où la droite est au pouvoir, même si le débat sur l'Université n'est plus abordé de front, certaines affaires font néanmoins ressurgir les tensions internes relatives à la prééminence du clergé en matière éducative.

Ainsi, au tout début de l'année 1824, la sanction disciplinaire imposée au directeur du célèbre collège de Sorèze, Raymond-Dominique Ferlus (1756-1840), par le conseil royal de l'Instruction Publique - sur le rapport de Sébastien Laurentie et de l'abbé Fayet -, provoque une vive polémique, non seulement entre gauche et droite, mais au sein même de la droite royaliste. L'éviction du directeur de la prestigieuse institution était motivée par la promotion d'un esprit supposé contraire à la monarchie, et surtout, c'était là l'essentiel, contraire à la religion. Si *le Mémorial catholique* et *la Quotidienne* se réjouissent de la sanction, *le Journal des débats* au contraire, polémiquant avec ses confrères, soutient vivement Ferlus dans un article retentissant, où le quotidien royaliste déclare notamment que « rien n'est plus propre à accréditer certains bruits répandus sur des vues secrètes et des projets encore cachés relatifs à l'instruction publique »¹. Une telle prise de position est d'autant plus remarquable qu'elle intervient plusieurs mois avant le renvoi de Chateaubriand hors du gouvernement, et donc avant le passage des *Débats* à une opposition résolue et systématique contre le gouvernement Villèle. Il s'agit manifestement, non pas d'une opposition conjoncturelle d'intérêts, mais bien d'un fractionnement idéologique de la droite.

Quelques jours plus tard, la réorganisation de l'organigramme à la tête du système d'enseignement, matérialisé par la suppression du poste de recteur de l'académie de Paris², apparaît comme un désaveu contre le dernier recteur, l'abbé Nicolle, sanctionnant sa modération jugée suspecte par les ultra-cléricaux. Elle donne l'occasion aux journaux royalistes de relancer leurs invectives mutuelles ; *la Quotidienne* reproche notamment au *Journal des débats*, « de vouloir se créer, en insultant le clergé, un royalisme tout particulier »³. Les questions d'enseignement, on le voit, restent l'occasion idéale pour faire ressurgir les dissensions internes de la droite relativement à l'influence du clergé, parallèlement au traditionnel clivage gauche/droite sur ces sujets.

Après la défaite électorale de la droite aux élections de novembre 1827, le débat sur l'Université est rapidement ranimé sous le gouvernement « Martignac », à la suite des fameuses ordonnances de Vatimesnil du 21 avril 1828, qui relancent les controverses politico-

¹ Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 7, pp. 526-527 et Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 13, ch. 88, pp. 73-75.

² La fonction de recteur de l'académie de Paris est désormais assumée par le grand-maître de l'Université, en l'espèce Frayssinous.

³ Duvergier de Hauranne, *op. cit.*, p. 527.

religieuses. Ces ordonnances sont attaquées par la droite sur leur contenu précis, relatif à l'enseignement primaire et secondaire et aux congrégations, mais elles déterminent aussi une partie des royalistes à revenir à la charge sur le sujet de l'Université. Le but désormais n'est plus d'obtenir la suppression pure et simple de cette institution, objectif désormais jugé irréaliste : mais il s'agit de promouvoir la fin du monopole de l'Université au nom de la liberté d'enseignement - thématique promise à un long et brillant avenir. C'est ainsi que, lors du débat budgétaire sur le ministère de l'Instruction Publique, Leclerc de Beaulieu, ancien « pointu », revient à la charge dans un discours remarqué du 7 juillet 1828, avec l'adhésion bruyante de l'ensemble des forces parlementaires royalistes restées dans l'opposition à Martignac : réclamant « la suppression du monopole de l'instruction publique », Leclerc de Beaulieu qualifie « la création de l'Université, qui n'a rien de commun que le nom avec l'ancienne Université, comme l'acte le plus despotique des temps modernes », et il s'exclame : **« N'est-il pas plus sage à un gouvernement de laisser aux pères de famille le libre choix des instituteurs de leurs enfants, que de prétendre en fournir qui conviennent à tout le monde ? »**¹.

Ces débats de 1828 s'achèvent par la défaite attendue de la droite, d'autant plus que Charles X, qui n'en pense pas moins, a donné l'ordre de la soumission, y compris aux autorités épiscopales les plus rétives. Les thématiques politiques et institutionnelles qui prédominent jusqu'à la chute du régime relèguent alors ces controverses éducatives au second plan. Il a appartenu ensuite à la monarchie de Juillet, par son volontarisme anti-clérical, de provoquer une nouvelle mobilisation des fractions légitimistes et surtout catholiques - autour de Montalembert et de Falloux, notamment - en faveur de la liberté d'enseignement.

b- Une lutte provocatrice contre les religions minoritaires et surtout contre l'athéisme militant

Sous la Restauration, les questions éducatives ne constituent pas toutefois le seul terrain d'emprise doctrinale du clergé sur la société française. D'autres projets, portés avec ardeur par la fraction ultra-cléricale de la droite, témoignent non plus d'une revendication de liberté - thématique mise en avant pour l'enseignement -, mais d'un véritable esprit d'intolérance, qui s'exerce au détriment des non-catholiques. Le reste de la droite, à la vérité, n'adhère pas à cette fièvre persécutrice, mais elle préfère éluder, escamoter, et parfois céder, plutôt que de s'y opposer publiquement et frontalement.

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 55, pp. 623-626, Chambre des députés, séance du 7 juillet 1828, débat budgétaire sur l'Instruction Publique, discours de Leclerc de Beaulieu.

Dès les premiers débuts du régime, la liberté de culte promise par la Charte a fait grincer les dents de certains ultra-royalistes parmi les plus cléricaux. Ce malaise apparaît déjà lors du premier serment prêté par les parlementaires début octobre 1815 : Domingon de Bronsac, obscur député du Tarn-et-Garonne, tente vainement de dire son opposition aux clauses religieuses de la Charte, avant de renoncer, étant empêché de poursuivre son propos par le chef du gouvernement Richelieu ; à la pairie, Jules de Polignac et Charles de La Bourdonnaye-Blossac¹, refusent de s'incliner et de prêter serment, également en raison de la liberté de culte garantie par la Charte². Ce faisant, ils se privent durant un an de l'admission à la Chambre haute, avant de céder enfin, en prêtant un serment non restrictif à la rentrée de l'automne 1816. Par-delà ces trois cas individuels, la réprobation violente et massive réservée par maints députés à leur collègue libéral Voyer d'Argenson, lorsque celui-ci ose évoquer que « des protestants ont été massacrés dans le Midi » durant la Terreur blanche, est un autre indice de la faible tolérance religieuse qui prédomine ponctuellement au sein du groupe ultra-royaliste de la « Chambre introuvable », alors même que celui-ci abrite quelques protestants en son sein ; le retour progressif à la paix civile estompe peu à peu ces sentiments négatifs³.

Ceci dit, le dissident religieux est encore mieux considéré par le gros des troupes royalistes que l'incrédule militant, qui apparaît comme la figure matricielle de la révolution de 1789. Lorsqu'en 1815, l'ultra-royaliste Lachèze-Murel affiche le souhait de rendre au clergé la tenue des registres d'état civil, il explique clairement qu'il s'agit là de « rendre son influence » à la religion catholique, qui fait figure de « rocher pour l'édifice social ». Mais c'est surtout l'occasion de lutter contre l'athéisme, perçu fort lucidement par l'orateur comme le danger principal pour les positions du catholicisme, beaucoup plus encore que les minorités religieuses concurrentes : « **Soyez catholique, non catholique, soyez juif si vous voulez, la Charte vous protège également ; [...] mais soyez quelque chose, car si vous n'êtes rien, alors la société ne vous doit rien, puisque vous êtes hors de son sein.** [...] Je ne vois pas ce que la société peut devoir à des hommes qui sont nécessairement de mauvais citoyens, par cela seul qu'ils sont assez insensés pour nier l'existence de Dieu, ou qui, s'ils admettent son existence, lui refusent par un orgueil non moins insensé leurs hommages et leurs adorations »⁴. La restitution des registres de l'état civil au clergé

¹ Celui-ci n'est qu'un lointain cousin du plus célèbre François Régis de La Bourdonnaye.

² Cf. Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 3, p. 259.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 15, p. 99, Chambre des députés, séance du 23 octobre 1815, discours de Voyer d'Argenson, interrompu par une multitude de cris : « c'est faux ! à l'ordre ! ». Pour l'identification des députés protestants, cf. nos explications formulées à la fin du chapitre 4/A.

⁴ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 17, p. 322, Chambre des députés, séance du 18 avril 1816, discours de Lachèze-Murel.

revient ensuite de manière récurrente dans les discussions polémiques et dans les revendications de la fraction cléricale. Le fait qu'aucun projet de loi n'ait été présenté en ce sens dans les années 1820, notamment sous le gouvernement Villèle, montre toutefois le caractère minoritaire d'une telle revendication à droite ; cela donne également à voir la stratégie d'évitement, ou d'escamotage, dont on parlait précédemment.

Toutefois, cette stratégie d'évitement est parfois mise en échec, sur certains sujets où la pression des cléricaux est par trop forte. La répression du sacrilège commis dans les églises catholiques en constitue la principale illustration. En dépit de multiples remous, la loi sur le sacrilège, qui porte au paroxysme ce combat doctrinal, est votée le 15 avril 1825, sous la pression de la fraction cléricale et ultramontaine, à savoir les Chevaliers de la Foi, ou, comme on dit à l'époque, « la Congrégation ».

Pourtant, à l'origine, le premier projet de loi qui avait été présenté par Peyronnet à la Chambre des pairs le 8 avril 1824 et à celle des députés le 8 mai de la même année, punissait des mêmes lourdes peines les vols commis dans tous les établissements culturels, qu'ils soient catholiques ou non¹. Mais les évêques de la pairie ainsi que la fraction cléricale des députés s'étaient vivement indignés d'un tel amalgame : « **Est-il convenable** », s'était exclamé M^{gr} de Boulogne, l'évêque de Troyes, « **de mettre sur la même ligne nos tabernacles, où réside le Saint des saints, et les meubles qui tapissent les temples des autres cultes ?** »².

Ce violent sectarisme a conduit le gouvernement royaliste, cédant à la forte pression de cette fraction cléricale de la droite, à retirer précipitamment le projet de loi et à en présenter un autre. Ce deuxième projet, discuté l'année suivante à partir du 10 février 1825, définit le sacrilège et la profanation de manière spécifique aux seules églises catholiques. La loi contribue ainsi puissamment à pousser dans une dissidence sans retour, les royalistes protestants comme Gautier ou Preissac. Surtout, elle provoque le malaise de nombreux royalistes de droite qui, pour être catholiques, n'en sont pas moins hostiles au cléricalisme agressif auquel il vient d'être fait, par cette loi, une faveur jugée bien excessive.

Villèle, qui a cru devoir céder et donner une satisfaction symbolique aux cléricaux pour consolider ainsi sa majorité, a donc manqué son but, d'autant plus que ceux-ci ne lui en savent pas gré, jugeant les concessions insuffisantes, et passent en nombre à la dissidence en 1826-1827. Il est vrai que le gouvernement a, entre temps, donné des instructions aux Parquets de

¹ Sur ce point, cf. Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, vol. 7, ch. 2, pp. 58-60.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 40, p. 197, Chambre des pairs, séance du 30 avril 1824, discours du comte de Boulogne, archevêque de Troyes.

ne lancer aucune poursuite judiciaire fondée sur ce projet de loi.

On touche là aux limites de la stratégie de temporisation adoptée par la droite à l'égard de sa fraction cléricale. Toutefois, seule la controverse autour de l'ultramontanisme a été de nature à transformer le simple malaise, latent, de la droite sur ces questions religieuses, en un véritable séisme, faisant éclater au grand jour les désaccords accumulés de longue date.

3. La substitution de l'Église romaine au pouvoir politique national comme instance suprême de régulation : controverses royalistes autour des offensives ultramontaines

Les cercles intellectuels et médiatiques ont joué en la matière un rôle hautement parasite, qui a contribué puissamment à accélérer la dislocation de l'unité publique des royalistes sur les questions religieuses ; ils ont ainsi aggravé au sein de la droite des lignes de fracture profondes, propices à l'éclatement de cette mouvance et, *in fine*, à la crise de régime.

Les premières initiatives, retentissantes, des ultramontains, n'ont pourtant pas rencontré l'unanimité attendue dans la mouvance ultra-royaliste, ce qui témoigne *in petto* de la force remarquable du gallicanisme au sein de cette dernière. Après plusieurs années d'escamotage discret des affrontements en la matière, l'amplification des provocations ultramontaines au cours des années 1820, de M^{gr} de Clermont-Tonnerre à Lamennais, a rendu inévitable l'explosion brutale des divergences publiques entre royalistes. Montlosier, par l'outrance de sa réplique, s'est isolé du reste de la droite - auquel il n'appartenait du reste plus qu'à la marge sous la Restauration, en sa qualité de publiciste - ; mais, au-delà de son cas personnel, les royalistes hostiles à l'ultra-cléricalisme papiste, en définitive nombreux, se sont refusés, jusqu'à la chute du régime, à rendre les armes à leurs adversaires internes, préservant ainsi jusqu'au bout la pluralité idéologique de la droite sur ce sujet décisif.

a- Gêne et occultation du débat face aux premières initiatives papistes : Marcellus et Joseph de Maistre en minorité chez les royalistes

En 1817, le projet de nouveau Concordat, négocié par Blacas, ambassadeur de France à Rome, auprès du cardinal Consalvi, est conclu le 11 juin 1817 ; sa disposition essentielle consiste à revenir pour l'essentiel aux dispositions du Concordat de 1516, rendant ainsi éclatants l'abandon du Concordat de 1801 et le retour à la légitimité politique, même et surtout en ce domaine-ci. Dans un premier temps, l'unanimité des journaux royalistes sur la question semble réelle, tous célébrant le retour de la paix religieuse, l'union retrouvée entre

Rome et l'Église gallicane, et la victoire remportée sur l'irrégion issue des Lumières¹.

Mais des réserves interprétatives ayant été émises dans le projet de loi finalement soumis aux Chambres le 22 novembre 1817², Marcellus, siégeant dans la commission parlementaire *ad hoc* - et y défendant avec son collègue Trinquelague les positions ultramontaines - croit habile de demander par écrit son avis au pape sur l'attitude souhaitable à adopter ; ce faisant, il semble subordonner l'exercice de la prérogative parlementaire française à l'autorité pontificale. La manœuvre de Marcellus, puis la réponse du pape qui maintient ferme ses exigences initiales (et félicite au passage Marcellus), rencontrent logiquement, lorsqu'elles sont connues le 20 mars 1818, une vive hostilité parmi les différentes mouvances des « constitutionnels » et elle entraîne le rejet précipité du projet de loi, et, par conséquent, le renoncement à un nouveau concordat.

En outre, de manière moins prévisible, les positions ultramontaines ne font pas non plus l'unanimité, loin s'en faut, au sein de la droite ultra-royaliste, et ceci, avant même l'incident provoqué par Marcellus. Comme le constate l'historien Viel-Castel : « L'opinion représentée dans la commission par MM. de Marcellus et Trinquelague ne comptait peut-être pas dans la Chambre plus d'une vingtaine d'adhérents », ceci, alors que le groupe ultra-royaliste au sens strict représente toujours 64 députés au Palais-Bourbon à cette date³. Viel-Castel commente : « Dans la droite même, les esprits étaient divisés. M. Corbière se plaignait de l'ultramontanisme de plusieurs de ses collègues. Le publiciste habituel du parti, M. Fiévée, dans sa *Correspondance politique et administrative*, disait que rétablir en 1817 le Concordat de 1516, c'était un acte non justifié par la nécessité, qui mettait la religion en danger »⁴. En janvier 1818, Frayssinous, répondant à Fiévée par son ouvrage *les vrais principes de l'Église gallicane*, tente vainement d'aplanir le contentieux interne à la droite entre gallicans et ultramontains, en se rangeant néanmoins dans la première catégorie - ce qui lui sera reproché violemment, encore sept ans après, par Lamennais et ses proches. Du reste, dès les discussions préparatoires au 22 novembre 1817, M^{gr} de la Luzerne, pair de France ultra-royaliste, mais aussi publiciste renommé, collaborateur régulier au *Conservateur*, connu pour sa défense des libertés gallicanes, approuve le Concordat, mais à la condition expresse des réserves interprétatives amputant le texte initial⁵.

¹ Cf. sur ce point Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, Paris, Michel Lévy, 1863, vol. 6, p. 194.

² Ce projet de loi a été signé par Pasquier, alors garde des Sceaux, et préalablement rédigé par une commission dans laquelle siègent Royer-Collard et Camille Jordan, tous deux très hostiles au traité signé par Blacas, également Beugnot et Portalis, mais aussi Ravez, en sa qualité de sous-secrétaire d'État à la Justice.

³ Cf. nos comptages au chapitre 2 de cette thèse.

⁴ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 6, p. 402.

⁵ Viel-Castel, *op. cit.*, vol. 6, pp. 197-198. Les positions de l'épiscopat français sur ce projet de concordat sont également évoquées par Jacques-Olivier Boudon, dans *L'épiscopat français à l'époque concordataire*, Paris, Le Cerf, 1996, 589 p., 3^e partie, chap. 2, pp. 307-324.

La correspondance de Villèle, quoique assez pudique sur la question, atteste d'ailleurs des divisions de la droite parlementaire ultra-royaliste. Le 11 mars 1818, alors même que le bref de Marcellus n'est pas encore connu de ses autres collègues ultras, il prend soin de noter dans une lettre à son père : « **Nous nous sommes réservé de voter chacun suivant notre conscience, aucune liaison de parti ne devant influencer sur une question de cette nature** »¹. Après l'éclatement du scandale provoqué par Marcellus, Villèle, soucieux de l'unité de son groupe parlementaire, essaye de faire rejeter la responsabilité de cet incident sur la maladresse des ministres, mais il cache mal son soulagement de voir le projet de loi rejeté, et, par là même, le sujet - potentiellement fratricide pour la droite - renvoyé aux oubliettes. Deux semaines après la lettre précédente, Villèle écrit en effet à son père : « J'espère que tout cela fera renoncer au déplorable projet de nous soumettre le rapport de cette loi »². Dans une lettre légèrement postérieure, exprimant ses propres sentiments de soulagement un peu lâche tout en les attribuant par transfert psychologique au seul clergé français, il écrit : « Le clergé, réuni sans traces de division depuis le bref de Marcellus, est **enchanté de voir ajourner une discussion qui pouvait amener un schisme** »³. Plus que le schisme religieux, qui n'est pas objectivement le premier de ses soucis, on peut gager que c'est le fait d'avoir évité le schisme politique entre ultra-royalistes qui réjouit le plus Villèle ; les termes même employés dans ses lettres indiquent qu'il s'agissait là d'une menace bien réelle à ses yeux.

De même, la publication par Joseph de Maistre en décembre 1819 de son fameux *Du Pape* suscite certes l'approbation d'une bonne partie de la presse cléricale ou apparentée (Picot dans *l'Ami de la religion et du roi*, O'Mahony dans *Le Drapeau blanc*, et Lamennais dans *Le Défenseur* ; mais il ne provoque à l'inverse que gêne et embarras chez les chefs de la droite parlementaire. *Le Conservateur*, qui relayait périodiquement les mots d'ordre de ces derniers, disparaît au moment opportun, se contentant dans sa dernière livraison, comme le souligne Pierre Riberette, d'une brève et insignifiante allusion à l'ouvrage maistrien⁴. L'écrivain savoyard se plaint d'ailleurs dans une de ses lettres de l'accueil pour le moins réservé qu'a inspiré son manifeste ultramontain : « De toutes les personnes à qui j'ai fait remettre l'ouvrage à Paris », déclare-t-il, « M. de Chateaubriand seul m'a répondu »⁵. Et encore, si l'on en

¹ Villèle, *Mémoires et correspondance*, Paris, Perrin, 1888, vol. 2, lettre 111, p. 237.

² Villèle, *op. cit.*, lettre 114, p. 243.

³ Villèle, *op. cit.*, lettre 116, p. 245.

⁴ Cf. Pierre Riberette, en commentaire de la lettre 1022, dans Chateaubriand, *Correspondance générale*, vol. III, 1815-1820, Paris, Gallimard, 1982, p. 470, note 4.

⁵ Joseph de Maistre, *Œuvres complètes*, vol. XIV, 6^e tome de la *Correspondance, 1816-1821*, Lyon, E. Vitte, 1886, pp. 201-204.

croit Pierre Glaudes, Chateaubriand aurait refusé au préalable de préfacier l'ouvrage, alors même que le manuscrit lui avait été adressé en avant-première dès 1817¹ ; l'érudit royaliste Ernest Daudet rapporte d'ailleurs que Le Normant, libraire attitré de Chateaubriand, initialement pressenti pour éditer l'ouvrage, se serait rétracté, au point que Maistre songe à faire imprimer son livre non en France, mais en Italie² - l'ouvrage paraîtra finalement, tel un compromis, dans la religieuse capitale des Gaules, sous les auspices du libraire Rusand³. Pierre Glaudes résume en ces termes l'accueil général très maussade de cet ouvrage par la droite : « Pas plus que les libéraux, la droite modérée et les ultras ne jugent concevable d'assujettir toutes les monarchies à l'autorité du Saint-Siège. L'ultramontanisme exacerbé de l'ouvrage heurte le sentiment national »⁴.

De même en va-t-il en 1822, quelques mois après sa mort, de la parution posthume des *Lettres à un gentilhomme russe sur l'Inquisition espagnole* ; dans cet essai provocateur rédigé vers 1815, Joseph de Maistre fait l'éloge de cette institution, restée célèbre dans l'imaginaire collectif comme incarnation la plus terrible du fanatisme religieux ; c'est l'occasion pour l'écrivain contre-révolutionnaire d'appeler de ses vœux l'étroite alliance du politique et du religieux, mais dans le sens d'une subordination du temporel à l'égard du spirituel. L'ouvrage donne facilement prise aux moqueries des libéraux, qui n'en demandaient pas tant, tout en embarrassant la droite.

Du reste, si l'on veut se donner une idée du caractère non consensuel des idées ultramontaines de Joseph de Maistre chez les royalistes « purs », il n'est besoin que de se replonger dans la correspondance publiée de ce dernier avec son excellent ami Blacas, celui-là même qui négocie le projet de Concordat en 1817, et qui, aux yeux de l'opinion, apparaît comme le symbole de l'esprit réactionnaire le plus étroit. Parmi les lettres qui ont été publiées, aucune ne concerne directement la négociation de 1817 ; mais l'une d'entre elles, envoyée par Maistre deux ans avant la Restauration, est déjà particulièrement éclairante. Le philosophe savoyard y reproche en effet vigoureusement à Blacas sa position par trop gallicane :

« Il est un article essentiel sur lequel nos pensées sont diamétralement opposées, c'est la fameuse déclaration du clergé de 1682. [...] Mon cher, mon très cher ami : laissez-moi vous dire que votre nation ne ressemble à aucune autre ; jamais elle n'est de sang-froid. [...] Vous ne croyez pas,

¹ Pierre Glaudes, « Joseph de Maistre face à la Restauration », dans Jean-Yves Mollier, Martine Reid et Jean-Claude Yon, *Repenser la Restauration*, p. 94.

² Ernest Daudet, *Joseph de Maistre et Blacas. Leur correspondance inédite et l'histoire de leur amitié 1804-1820*, Paris, Plon, 1908, p. 319.

³ Joseph de Maistre, *Du Pape*, éd. orig., Lyon, Rusand, décembre 1819, XLIV-685 p.

⁴ Pierre Glaudes, *op. cit.*, p. 95.

par exemple, être révolutionnaire ; vous l'êtes cependant, parfaitement. [...] Si le préjugé s'était moins emparé de votre tête, il suffirait d'une seule considération pour en chasser la déclaration de 1682 et toutes les idées accessoires : c'est de voir que le monstre [Napoléon] en fait son code ecclésiastique, sa loi chérie, son évangile politique, qu'il la fait réimprimer, afficher, étudier, jurer, encadrer, préconiser, etc. Encore une fois, il n'en faudrait pas davantage pour vous la faire abhorrer si vous étiez de sang-froid ; mais vous ne l'êtes pas [...] »¹.

Blacas, depuis Hartwell, avait répondu à ce courrier dans des termes parfaitement clairs : « J'ai reçu avec bien du plaisir, mon cher comte, votre lettre. [...] Je vous aime de tout mon cœur. [...] Personne ne rend plus justice que moi à votre génie. [...] Mais **il est un objet sur lequel je ne puis céder, ni à vos raisonnements, ni à votre profonde conviction : c'est les fameux articles de 1682, que vous condamnez et que je regarde au contraire comme renfermant tout ce qu'on a dit de mieux** sur la puissance ecclésiastique [...] »².

Ainsi donc, avant la conquête du pouvoir par les royalistes début 1822, les premières offensives ultramontaines des intellectuels cléricaux les plus fameux n'ont pas été couronnées du succès escompté ; la droite, divisée sur le sujet, leur a réservé dans l'ensemble un accueil plutôt frileux, symptomatique à la fois de la force profonde du gallicanisme en son sein, et aussi de l'hostilité suscitée par ces premières velléités de soumettre le pouvoir temporel à la tutelle du pouvoir spirituel. Ceci conduit les ultramontains à renforcer encore considérablement leurs pressions, au cours de la période qui suit, durant laquelle la droite royaliste exerce les responsabilités gouvernementales.

b- La grande offensive de 1823-1826, ou la tentative de prise du pouvoir par les ultramontains au sein de la mouvance royaliste

Un des épisodes les plus retentissants de cette nouvelle offensive des ultramontains est fourni par une *Lettre pastorale* publiée en 1823 par M^{gr} de Clermont-Tonnerre, dans lequel celui-ci remet en cause la tradition gallicane française héritée de la déclaration de 1682. Le gouvernement, et plus précisément Corbière, ministre de l'Intérieur, réagit sans délai : il obtient du conseil d'État que la lettre soit « frappée comme d'abus », préalable juridique nécessaire pour son annulation pure et simple par ordonnance royale du 10 janvier 1824³.

Loin de s'en tenir là, le ministre de l'Intérieur Corbière, ferme soutien des gallicans (tout

¹ Lettre de Joseph de Maistre à Blacas, Saint-Pétersbourg, 27 décembre 1811-11 janvier 1812, dans Ernest Daudet, *Joseph de Maistre et Blacas, Leur correspondance inédite et l'histoire de leur amitié 1804-1820*, Paris, Plon, 1908, pp. 152-159.

² Lettre de Casimir de Blacas à Joseph de Maistre, Hartwell, 20 mars 1812, *op. cit.*, pp. 165-166.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°650, pp. 1-2. La lettre pastorale de Clermont-Tonnerre, qui contient « des propositions contraires au droit public et aux lois du royaume » selon l'ordonnance de suppression, avait été publiée à Toulouse chez l'imprimeur Augustin Manavit.

comme son collègue M^{gr} Frayssinous, ministre des Affaires Ecclésiastiques), décide de pousser son avantage en rédigeant une circulaire abrupte à l'intention des évêques, les invitant à faire enseigner dans leurs séminaires la déclaration de 1682, pilier du gallicanisme¹.

Moins d'un an après le vote de la loi sur le sacrilège, le débat sur l'ultramontanisme est relancé encore beaucoup plus puissamment, par le double scandale que provoque la parution quasi simultanée, début février 1826, de deux ouvrages polémiques antagonistes, l'un de Lamennais, l'autre de Montlosier. Ce double événement déplace le débat interne, tel qu'il se donne à voir sur la scène publique : le clivage entre royalistes ne se situe plus seulement entre gallicans et ultramontains, dans une unanimité apparemment favorable à la promotion de la religion et des intérêts du clergé ; il se situe désormais au vu de tous entre cléricaux militants - ces derniers se déchirant toujours entre gallicans et ultramontains - et opposants royalistes à toute influence excessive de ce cléricalisme dans la conduite des affaires politiques.

La dérive de Lamennais contribue à fragmenter les positions de la droite sur le sujet. Dans l'ouvrage incriminé, qui constitue le second volume du *De la religion*, paru le 1^{er} février 1826², Lamennais n'attaque pas seulement ni même principalement les gallicans extrémistes du type de Montlosier. Sa cible essentielle est au contraire le cœur de la droite royaliste, à savoir les gallicans modérés, sincèrement et profondément religieux. Viel-Castel en dresse un résumé caustique : « [Lamennais] ne trouvait pas de termes assez violents, assez méprisants pour caractériser les pairs, les députés, les ministres. [...] L'évêque d'Hermopolis perdait la religion. La spiritualité de M. de Bonald lui-même avait étrangement baissé. On pense bien que M. de Chateaubriand n'était pas mieux traité par M. de Lamennais. Quant à l'archevêque de Paris [M^{gr} de Quélen], qu'il accusait de hâter le triomphe de l'impiété, il affirmait sérieusement que ce prélat était atteint d'une maladie extraordinaire, qu'il se levait la nuit en jetant des cris, faisait appeler son médecin, son confesseur, mais que, suivant les uns, le mal n'était que dans son imagination, suivant d'autres dans sa conscience »³.

De fait, lorsqu'on va à la source lire l'essai de Lamennais, on est effectivement surpris par la violence du langage tenu. Qu'on en juge par cette description au vitriol de la politique du gouvernement Villèle : « **Que les ministres viennent donc encore nous parler de leurs bons désirs, arrêtés, disent-ils aux simples, par mille obstacles** que l'on ignore : qui pourrait être dupe

¹ Louis de Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 13, pp. 71-73.

² Félicité de Lamennais, *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, par l'abbé F. de La Mennais, Paris, Bureau du mémorial catholique et marchands de nouveautés, 1826, 261 p., ch. V à X. Le premier volume, paru en 1825, n'avait pas causé le même émoi.

³ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 15, ch. 109, pp. 323-324.

d'un pareil langage ? [...] **La religion, c'est quelque chose, mais leur place, c'est tout. Dans l'embrasement de sa ville, Énée emportait ses dieux ; dans l'incendie de l'Europe, ils songent à leurs portefeuilles** »¹. Le ministre de l'Intérieur, Corbière, est particulièrement peu ménagé par Lamennais qui en fait un individu pire qu'un violeur de sépultures : « **On demande quelquefois en France ce que fait M. de Corbière** »². Ce qu'il fait ? Des testaments. Juge en dernier ressort de ceux qui contiennent quelque legs en faveur d'un établissement pieux, il les casse, les approuve, les modifie comme il lui plaît. [...] Je ne sais s'il est possible d'imaginer un plus grand scandale que ce mépris pour les dernières volontés de l'homme ; **cela est au-dessus même de la barbarie ; et cette violation, plus odieuse que celle des tombeaux, supposerait, dans un peuple où elle serait habituelle, l'entière extinction du sens moral.** Malheur à la nation qui reçoit de pareils exemples ! [...] **Il semble que son principal but soit de combattre la religion et d'anéantir peu à peu son influence sur la société** »³.

De tels excès de langage amènent du même coup une division de la droite, constatable jusque dans le champ médiatique. Si le *Mémorial catholique*, à la dévotion de Lamennais, soutient naturellement son auteur, rejoint en partie par *la Quotidienne*, et même par une feuille villèliste (mais très cléricale) comme *l'Étoile*, le *Journal des débats* se livre à une critique acerbe, en partie approuvé par *la Gazette de France*⁴. Seul *l'Ami de la religion et du roi* de Picot essaye de conserver une attitude de conciliation de plus en plus difficile, en faisant l'éloge aussi bien de Frayssinous que des ultramontains et du pape. *Le Moniteur*, relais de l'opinion gouvernementale, finit quant à lui par publier une déclaration de quatorze évêques, emmenés par La Fare et Latil - importants membres de la droite à la Chambre haute -, qui réaffirme avec modération mais netteté les principes du gallicanisme français, et condamne donc implicitement Lamennais.

c- De la violente réplique de Montlosier à la vigilance du gouvernement Villèle : le demi-échec des ultramontains

L'essai de Montlosier, significativement intitulé *Mémoire à consulter sur un système religieux tendant à renverser la religion et le trône*, et publié exactement le même jour que celui de Lamennais, traduit l'ampleur du malaise causé par les excès de la fraction cléricale. L'auteur, épris de rigueur analytique, subdivise ses attaques en volets distincts, ayant trait successivement à « la congrégation » - autrement dit aux Chevaliers de la Foi -, aux « jésuites », à « l'ultramontanisme », enfin de manière plus générale à « l'esprit

¹ Lamennais, *De la religion...*, 1826, ch. IX, p. 227.

² Lamennais fait ici perfidement allusion à la paresse supposée de Corbière.

³ Lamennais, *op. cit.*, ch. IX, pp. 231-232.

⁴ Cf. Viel-Castel, *op. cit.*, pp. 323-324.

d'envahissement chez les prêtres ». Montlosier compose son ouvrage en quatre parties : énonçant d'abord les « faits » qui sont à reprocher, il aborde ensuite les « dangers » résultant de ces faits répréhensibles ; vient ensuite une troisième partie de rhétorique argumentative dialoguée, opposant le « plan de défense du système » et « sa réfutation » par l'auteur ; enfin, dans une dernière partie, Montlosier se place sur un terrain juridique, pour examiner les articles de lois permettant de faire cesser ces abus¹.

Si on limitait l'analyse des réactions provoquées par ce pamphlet au seul champ médiatique, on pourrait croire l'opinion de Montlosier totalement isolée et marginale au sein de la droite. En effet, une multitude de brochures royalistes et cléricales, écrites par des auteurs obscurs ou anonymes (Courtelin²), prometteurs (Madrolle³) ou déjà fameux (Bonald⁴) se sont appliquées à réfuter l'ouvrage sans nuances. Les journaux de la droite (hors *Journal des débats*, déjà en marge) ne se sont pas montrés plus tendres, encouragés à la critique il est vrai par les louanges inverses de la presse libérale. Comme le résume l'historien Viel-Castel, « la presse royaliste et religieuse le réfuta avec une extrême vivacité. Elle démentit formellement plusieurs des faits allégués par l'auteur ; elle nia surtout le but politique qu'il assignait à la congrégation [...] ; elle reprocha à M. de Montlosier de soulever imprudemment des questions bien dangereuses, de ne pas respecter même la personne du Roi, de se livrer à des attaques directes contre la religion qu'il insultait »⁵.

Dans la sphère proprement politique en revanche, la position des royalistes à l'égard du coup d'éclat de Montlosier s'avère plus nuancée et hétérogène. Certes, le publiciste royaliste n'est explicitement soutenu, hors de la gauche, que par l'ancien groupe du centre droit constitutionnel - de Lainé à Bourdeau - et aussi par certains membres de l'opposition royaliste - pour l'essentiel, ceux qui formeront après 1827 le groupe de la « défection » autour d'Agier.

Parmi les soutiens explicites apportés à Montlosier à la tribune parlementaire, c'est d'ailleurs Agier, en rupture de ban par rapport à la majorité villèliste, qui formule le discours

¹ Montlosier, *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique, tendant à renverser la religion et le trône*, par M. le Comte de Montlosier, éd. orig., Paris, Ambroise Dupont, Roret et Moutardier, [1^{er} fév.] 1826, 340 p.

² [Courtelin], *Réfutation de l'écrit de M. de Montlosier intitulé « Mémoire à Consulter » par M. ****, Paris, C.-J. Trouvé, Ponthieu et Delaunay, février 1826, 48 p.

³ Antoine Madrolle, *Mémorial catholique à l'usage des royalistes devenus ou reconnus libéraux, où l'opinion publique est mise à même de prononcer entre la religion de l'Église universelle et la religion de M. de Montlosier, telle qu'il la fait en ses œuvres complètes, dont il a donné l'analyse dans son « Mémoire à consulter », avec un appendice où l'on fait voir l'identité de principes de M. de Montlosier et de M. Benjamin Constant*, Paris, Pillet aîné, 1826, VIII-92 p.

⁴ Louis de Bonald, *Réflexions sur le "Mémoire à consulter" de M. le comte de Montlosier*, Paris, Beaucé-Rusand, 1826, 62 p.

⁵ Viel-Castel, *op. cit.*, pp. 322-323.

le plus net, en soulignant le rôle de ces outrances cléricales dans la décomposition progressive de la droite royaliste. Le 15 mai 1826, lors de la discussion budgétaire, il dresse en effet, sans citer son nom, un vibrant réquisitoire contre la société secrète des Chevaliers de la Foi : « N'est-il pas certain que ce lien religieux se rompra, [...] si on veut le tendre avec excès ? [...] **La France peut à peine maîtriser sa vive émotion à la vue du spirituel menaçant d'envahir le temporel.** (*Des murmures s'élèvent*). [...] Ne croyez point, Messieurs, que je veuille vous parler des Jésuites (*on rit*). [...] **Je veux vous parler de cette association** qui, formée dans le principe pour combattre la tyrannie, n'est plus propre qu'à nous en imposer une de nouvelle espèce. [...] Elle éloigne de la religion ; elle aliène des cœurs au roi par son esprit inquisitorial ; elle trouble la foi au lieu de la fortifier ; elle divise les familles et les amis ; elle ne craint pas d'attaquer le dévouement le plus absolu, de nier, de chercher à flétrir les services les plus incontestables. [...] Et ce qui est le pire de tous les malheurs, **c'est elle, c'est elle seule qui a divisé les royalistes !** Et ne croyez pas qu'elle tienne autrement à ces royalistes, car elle adopte, elle protège souvent des hommes qui sont loin d'avoir jamais paru dans leurs rangs, si elle a besoin d'eux et s'ils veulent se donner à elle »¹.

Le discours d'Agier n'est évidemment pas désintéressé : c'est parce qu'il a essayé de doubler les Chevaliers de la Foi en 1815-1816 en animant l'association rivale « des Francs-Régénérés », qu'Agier s'est attiré leur haine vivace, et qu'il continue plus que jamais à en payer le prix à la « Chambre retrouvée » par sa marginalisation relative au sein de la majorité royaliste. Néanmoins, son diagnostic est assez lucide : l'impact de ces offensives cléricales dans les dissensions internes des royalistes est indéniable, de même que l'autonomie relative de ces ultra-cléricaux au sein de la droite parlementaire.

En outre, au-delà même des rangs dissidents du centre droit et de la « défection » en gésine, beaucoup d'autres parlementaires royalistes comprennent au moins en partie le cri de révolte de Montlosier. Par exemple, le chef de l'extrême-droite, La Bourdonnaye, ne dit mot ; mais, de notoriété publique, il condamne les agissements de la mouvance cléricale, d'autant plus que, contrairement à son grand rival Villèle, il n'a jamais appartenu à un moment quelconque aux Chevaliers de la Foi.

Quant au gouvernement, il s'est montré à coup sûr irrité par l'outrance de Montlosier, qui enchaîne ensuite pamphlet sur pamphlet sur le même thème comme pour rajouter au scandale ; mais Villèle et Corbière sont encore moins satisfaits par les requêtes insatiables et provocatrices du clergé et de ses ardents défenseurs médiatiques ou parlementaires.

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 48, pp. 39-41, Chambre des députés, séance du 15 mai 1826, discours d'Agier.

Dans un premier temps, le gouvernement se contente d'ailleurs de priver Montlosier de sa pension, quand au même moment, il traduit Lamennais devant la police correctionnelle. Comme le souligne le premier l'historien Capefigue, et à sa suite Guillaume de Bertier dans sa thèse, c'est avec les encouragements positifs de Villèle que Montlosier avait du reste fait paraître une série d'articles anti-congréganistes dans *le Drapeau blanc* en octobre 1825, afin de contrer l'influence envahissante des Chevaliers de la Foi¹. Villèle est donc directement à l'origine du « phénomène Montlosier », même s'il n'a pas prévu bien sûr que l'ancien Constituant contre-révolutionnaire irait aussi loin ensuite dans la dénonciation pamphlétaire, contribuant du même coup à discréditer le gouvernement par le scandale provoqué.

Dans un intéressant rapport rédigé fin 1826 par Macchi, nonce apostolique à Paris, à l'intention de son successeur Lambruschini, on voit d'ailleurs à quel point les différents ministres font l'objet d'opinions divergentes aux yeux des ultramontains. Si Clermont-Tonnerre, Damas, et Doudeauville, sont jugés très favorablement par le nonce, le jugement est plus pondéré pour Frayssinous, « gallicano moderato », et extrêmement réservé pour Corbière, « gallican à l'excès », comme pour Villèle, décrit comme aussi peu disposé à améliorer le sort du clergé qu'à soigner les relations avec Rome. Il est vrai que Charles X lui-même est qualifié par le nonce de « timido » pour la défense des intérêts cléricaux et ultramontains - sans doute en raison de la confiance réitérée qu'il manifeste au président du Conseil et à son acolyte Corbière².

Stimulées par les deux écrits antagonistes de Montlosier et de Lamennais, les divisions de la droite entre ultramontains et gallicans ont trouvé ensuite une infinité d'autres occasions pour s'exprimer publiquement. Ainsi, presque au moment du procès en correctionnelle de Lamennais, une violente charge du journal *l'Étoile* - à la fois villèliste et ultra-clérical - contre la mémoire du célèbre procureur général La Chalotais, en raison de l'hostilité de ce dernier à l'égard des jésuites, débouche sur un autre procès public³. Celui-ci est intenté par les descendants de La Chalotais, notamment par le comte Paul de La Fruglaye, député royaliste

¹ Capefigue, *Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, 1831-1833, vol. 3, note de la page 409, et Guillaume de Bertier de Sauvigny, *Le comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, Presses Continentales, 1948, ch. XI-2, pp. 374-376.

² Archives secrètes vaticanes, fonds de la nonciature de Paris, carton 26 (papiers Lambruschini), titre I, fol. 23-46, référence et transcription aimablement communiquées par Rémy Hême de Lacotte.

³ Une des principales phrases reprochées à l'auteur de l'article était d'avoir décrit La Chalotais comme « un magistrat félon, qui, au mépris de ses devoirs, avait poursuivi avec l'animosité d'une haine personnelle un corps respectable [celui des Jésuites] dont l'influence et les lumières étaient un crime aux yeux d'ignorants et d'orgueilleux magistrats » (cité par Louis de Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 15, pp. 337-338).

du Finistère depuis 1823, aussi fidèle dans son villélisme que le journal qu'il attaque, et, encore plus amusant, probable « Chevalier de la Foi »¹. Le procès met aux prises deux des plus fameux avocats ordinaires de la droite, Berryer défendant La Fruglaye, tandis qu'Hennequin assure la défense de *l'Étoile*². Le jugement donne en définitive raison au journal, en déboutant les descendants de La Chalotais.

On voit avec cet épisode significatif à quel point ces controverses à base politico-religieuse continuent à fragmenter la droite, bien au-delà de l'opposition habituelle entre les diverses « fractions » habituelles de la droite à la Chambre, tels les clivages ordinaires entre villèlistes et « pointus », puis entre royalistes fidèles et membres de la « défection ».

Les missions religieuses intérieures constituent un problème spécifique³, mais les plus réticents à ces pratiques au sein du camp royaliste préfèrent assimiler leurs outrances, et les désordres publics qu'elles occasionnent par réaction, à l'influence délétère des idées ultramontaines, plutôt que de les attaquer frontalement en tant que telles. Ainsi, début mai 1826, le jubilé et les missions qui l'accompagnent provoquent une multitude de troubles à l'ordre public, causés par des provocateurs libéraux. La grande majorité de la presse - y compris la presse de la gauche modérée - condamne les provocateurs ; mais, au sein même de la presse royaliste, le degré de virulence dans la condamnation, du plus fulminant (*Mémorial catholique*) au plus modéré (presse villèliste comme *le Drapeau blanc* « amorti » par Villèle depuis plusieurs années), témoigne d'une sympathie bien inégale pour le zèle des missionnaires⁴. Dans un discours du 25 mai 1826, resté fameux par sa maladresse, Frayssinous se sent d'ailleurs obligé de les justifier par des précédents historiques : « On semble croire que les missions intérieures sont une chose tout à fait nouvelle. Cependant, en ne remontant qu'à deux siècles, on trouve des faits contraires qui sont incontestables »⁵ ; et le ministre de citer plusieurs grands noms, de Bérulle à saint Vincent de Paul, pour justifier les missions intérieures de la Restauration. De manière significative, Frayssinous les présente néanmoins comme des institutions provisoires, destinées à s'estomper au fil des ans, preuve d'une gêne

¹ Cf. à ce sujet Guillaume de Bertier, *Le comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, Presses Continentales, 1948, chap. XI-1, pp. 355-356, liste des Chevaliers de la foi en 1825.

² Louis de Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 15, pp. 337-344.

³ Sur ces missions, cf. l'étude classique d'Ernest Sevrin, *Les missions religieuses en France sous la Restauration 1815-1830*, 2 vol., Paris, chez l'auteur et Vrin 1948 et 1959 ; cf. aussi l'article de Philippe Boutry, « Les missions catholiques de la Restauration : réflexions historiographiques », dans Paul d'Hollander (dir.), *L'Église dans la rue. Les cérémonies extérieures du culte en France au XIX^e siècle, Actes du colloque des 23-24 mars 2000 à Limoges*, Limoges, PULIM, 2001, pp. 31-56.

⁴ Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 8, pp. 589-590.

⁵ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 48, Chambre des députés, séance du 25 mai 1826, discours de Frayssinous, p. 263.

certaine au sein même du camp royaliste : « **À mesure que le clergé ordinaire se développera et qu'il y aura un nombre suffisant de pasteurs, on pourra voir diminuer successivement ces missions, qui, aujourd'hui, effraient quelques esprits en vérité bien susceptibles** »¹.

La question des outrances de l'ultramontanisme, et aussi celle des Jésuites, accusés d'être les propagateurs principaux de cette doctrine en France, sont également au centre de cette même intervention de Frayssinous, au cours de laquelle le ministre des Affaires ecclésiastiques semble reconnaître de manière implicite l'existence d'une congrégation secrète et aussi la tolérance officielle des Jésuites². Cette bourde restée célèbre semble avoir été commise pour le grand plaisir de la gauche, et aussi pour celui des dissidents proches de Chateaubriand. C'est ainsi que, quelques jours après le discours du ministre, *le Journal des débats* raille vertement le ministre, en rappelant que les Jésuites constituent un nom « maudit », qui inspire à juste titre de « l'épouvante » et même de « la terreur » au pays³.

En conclusion sur ce thème, les conflits d'ordre religieux ont donc provoqué une démultiplication du désordre organique de la droite, qui est à l'image des propres divisions internes du clergé français.

Au printemps 1826, le royaliste dissident Charles de Lézardière, évoquant ses adversaires politiques ultramontains, relève ce parallélisme des divisions au sein du clergé et au sein de la droite : « Croiront-ils m'avoir réfuté, en m'opposant les écrits, les opinions connues de quelques membres du clergé ? Aucunement, Messieurs. **Le clergé est aujourd'hui un mot vide de sens. Je ne vois que des prêtres isolés.** Leurs doctrines, leurs opinions sont des opinions et des doctrines particulières ; aucune réunion, aucune institution ne les institue en corps. Là comme ailleurs, il n'existe en France que des individualités, des hommes isolés sujets à l'erreur »⁴. Et Lézardière, parmi cette multitude contradictoire d'opinions religieuses, de se réclamer du gallicanisme parlementaire du défunt cardinal de La Luzerne, aux antipodes des coups de boutoir ultramontains d'un Joseph de Maistre ou d'un Lamennais. Les positions irréconciliables des membres de la droite royaliste sur ce sujet - y compris entre de très bons amis comme Joseph de Maistre et Casimir de Blacas - ont constitué un facteur majeur de désagrégation de cette droite, et de ce fait même, d'affaiblissement décisif.

¹ *Archives parlementaires, ibid.*

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 48, pp. 259-266, séance du 25 mai 1826, discours de Frayssinous.

³ Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 8, pp. 628-629.

⁴ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 48, Chambre des députés, séance du 16 mai 1826, discours de Lézardière, p. 76.

Les rapports entre religion et politique s'ajoutent donc aux questions morales pour diviser la droite, mais elles ne suffisent pas néanmoins à épuiser tous les facteurs de divisions internes sur ces questions du Bien et du Juste, autrement dit sur la légitimité du Pouvoir. Des questions intrinsèques à la politique civile et laïque se posent encore, qui divisent encore les royalistes, indépendamment cette fois de toute considération à caractère religieux.

C. Une réaction politique, mais dans quel sens ?

La droite apparaît à l'examen bien divisée et fluctuante sur les institutions et le régime idéal ; ses hésitations, ses revirements et ses dissensions ne portent pas en outre sur les détails, mais au contraire sur l'essentiel : faut-il ou non revenir de manière substantielle sur l'acquis législatif et institutionnel de la Révolution et de l'Empire ? Par rapport à ces régimes précédents, le caractère véritablement royaliste de la Restauration doit-il se manifester par un surcroît d'autoritarisme monarchique, ou au contraire par une renaissance de tous les contre-pouvoirs aristocratiques de résistance à l'absolutisme despotique ?

1. La chimère d'une « table rase » monarchique, après la « table rase » révolutionnaire

Le rêve utopique d'une sorte de table rase à l'envers, par un retour au *statu quo ante* qui annulerait 1789 et ses suites, a pris deux formes : un espoir de restauration des anciennes institutions, et une volonté de nouvelle codification législative qui mette à bas l'œuvre impériale en s'inspirant de l'ancienne législation monarchique. À chaque fois, ces aspirations se sont heurtées à une fin de non-recevoir, aussi brutale qu'efficace, de la part de la fraction gestionnaire et pragmatique de la droite royaliste.

a- L'espoir vite abandonné d'institutions copiées sur l'Ancien régime

Le rêve d'une restauration à l'identique des anciennes institutions d'Ancien régime se développe en 1814, donnant lieu à de multiples brochures, qu'on a analysées au chapitre 10. Ce point est bien connu, ressassé à l'envi par les différents historiens de façon à souligner l'amateurisme utopique des royalistes « purs ».

Fin 1815, la « majorité » de la « Chambre introuvable » se ressent encore de cet esprit radicalement contre-révolutionnaire. Alors que la Charte a, en quelque sorte, désavoué leurs projets de réaction institutionnelle, beaucoup d'ultra-royalistes contestent que les nouvelles institutions créées puissent présenter un caractère définitif et irrévocable, sans retour en

arrière possible. Kergorlay, qui représente, ainsi qu'on l'a vu à plusieurs reprises, une figure assez originale d'intégriste catholique humaniste, argumente en ce sens, grâce à une habile dialectique théologique sur la liberté humaine : « **Dieu seul le pourrait, mais il ne le voudrait pas, parce qu'il ne pourrait le vouloir sans ôter aux hommes la liberté qu'il leur a donnée**, et qu'il leur conserve quoiqu'ils en abusent souvent, la liberté de faire et de défaire leurs lois. [...] Ô ruine des temps passés ! Quelque part que nous portions nos pas, nous ne marchons que sur des décombres ! **Et nous prétendrions édifier de nouveau des monuments éternels !** »¹. C'est donc curieusement grâce à une défense du relativisme législatif qu'une partie de la droite refuse de rendre les armes et de renoncer à ces projets de large retour à l'Ancien régime, empêché pour l'instant par la Charte. Les quelques projets de réforme partielle, notamment sur la Cour des comptes, sont d'ailleurs d'ores et déjà l'occasion pour ces ultras contre-révolutionnaires de dresser le panégyrique des institutions d'avant-1789 - en l'occurrence les chambres des comptes -, et de regretter qu'on ne revienne pas à ces modèles anciens².

Mais de fait, dès l'automne 1816, ces plaidoyers pour une restauration des anciennes institutions s'éteignent d'eux-mêmes : les ultras se sont en partie appropriés les institutions nouvelles organisées par la Charte, grâce à leur domination momentanée dans la « Chambre introuvable » ; leur défaite électorale et leur passage à l'opposition ne change pas fondamentalement la donne en la matière, preuve qu'une restauration des institutions d'Ancien régime est finalement jugée chimérique par presque tous. Du reste, même les quelques institutions recrées à l'ancienne, comme le Conseil privé, n'ont jamais été réunies ; ceci tend à convaincre les plus nostalgiques des royalistes du caractère irréaliste des résurgences institutionnelles qui étaient réclamées avec force au printemps 1814.

Autant cette revendication d'une restauration institutionnelle est visiblement marquée du sceau de l'éphémère, autant l'on est frappé à l'inverse par la relative pérennité de réclamations royalistes relatives à la législation héritée de la Révolution et même à la codification héritée de l'Empire. À défaut de pouvoir obtenir l'abrogation pure et simple de ces textes, un certain nombre d'ultras entendent bien à tout le moins pouvoir les réformer en profondeur.

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 15, pp. 150-151, séance du 28 octobre 1815, discours de Kergorlay.

² Pour plus de détails sur cette question, cf. notre article « La droite royaliste et la magistrature sous la Restauration », *Cahiers de la Nouvelle Société des Etudes sur la Restauration*, vol. III, 2004, Les Ulis, 2005, impr. Acort, pp. 59-81.

b- Le souhait plus durable d'une recodification législative dans un sens royaliste

Ce point, nettement sous-estimé, mérite d'être souligné, car il constitue l'élément le plus étonnant de cette volonté de « table rase », visant à annihiler l'héritage considérable légué par le passé récent.

En effet, la rationalisation codificatrice imposée par Napoléon, qui est généralement considérée par l'opinion, encore aujourd'hui, comme l'un des acquis les plus indubitablement positifs du régime impérial, ne s'est pas trouvée plus ménagée par certains ultras que le foisonnement législatif parfois un peu brouillon des premières années de la Révolution. Le Code pénal en particulier, davantage que le Code civil, est en butte aux attaques les plus rudes des royalistes dans les premières années de la Restauration. Et, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la critique ne provient pas seulement de royalistes « de base », campagnards et obtus, qui n'entendraient rien à la science juridique, et laisseraient simplement parler leurs passions en toute incompetence ; au contraire, elle émane de certains des juristes les plus distingués et les plus éminents qui figurent au sein de la droite royaliste. C'est ainsi que, dans un discours à la Chambre des pairs, Romain de Sèze, ancien co-défenseur de Louis XVI à son procès, devenu premier président de la Cour de Cassation depuis février 1815, signale le Code pénal comme « un effroyable monument de la tyrannie impériale », qui doit faire figure de contre-modèle absolu pour le travail, hautement souhaitable à ses yeux, de vaste remise à plat du système judiciaire¹.

Si ces réclamations n'ont quasiment débouché sur rien de concret durant les quinze années du régime, c'est parce que les *leaders* pragmatiques de la droite, Villèle en tête, ont systématiquement tenu en échec ces velléités de chamboulements législatifs qui auraient mis à bas l'œuvre codificatrice antérieure.

Il n'en reste pas moins que Villèle n'est jamais parvenu à faire taire ces réclamations, qui ont été périodiquement réitérées. Même si on les trouve principalement formulées, ce qui est logique, dans la bouche des membres de la contre-opposition, elles ont été également reprises à l'occasion par certains parlementaires « villèlistes », s'éloignant en la circonstance de leur patron - signe que le sujet est suffisamment capital à leurs yeux pour les faire renoncer exceptionnellement à la discipline de groupe habituelle.

L'avènement de la droite fin 1821, en ravivant les espoirs de profonds changements, a permis un nouvel essor de cette thématique de la table rase législative, et débouché en

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, p. 270, Chambre des pairs, séance du 24 février 1816, discours de Romain de Sèze.

conséquence sur une nouvelle manifestation des divisions internes de la droite. C'est d'autant plus frappant que de nombreux sujets, en apparence fort anodins, ont été plus ou moins artificiellement ramenés à cette perspective et ont du coup servi à rallumer la polémique de manière incessante.

Pour prendre un exemple parmi d'autres, le 22 décembre 1821, une pétition des propriétaires des villages limitrophes de Paris est l'occasion inattendue d'une prise de bec entre deux importants députés villèlistes à la Chambre. Les pétitionnaires protestent contre les démolitions exigées par l'administration municipale parisienne en vertu d'un décret de 1808. Le juriste Pardessus, ayant la confiance entière de Villèle, reprend sévèrement le rapporteur des pétitions Salaberry - pourtant lui aussi villèliste fidèle -, pour s'être laissé emporté par sa fougueuse passion dans une critique contre « le décret de Buonaparte », « attentatoire à la loi », c'est-à-dire dans son esprit à la législation monarchique d'avant 1789. Pardessus corrige sans aucune aménité les « assertions erronées de M. le rapporteur », et met en pièces la velléité de table rase caressée par Salaberry par cette affirmation frappante : **« Il n'est pas possible de considérer comme non venus les actes de l'ancien gouvernement, bien que ces actes aient détruits des lois antérieures. Si l'on en venait là, il n'y aurait plus de gouvernement possible »**¹. Après un rappel à l'ordre aussi net, qui a, à l'évidence, l'aval du principal ministre royaliste, Salaberry doit s'incliner, et subir le camouflet d'un vote hostile à la solution qu'il préconisait.

Si ce genre de mise au point est suffisant pour brider les velléités réformatrices des villèlistes les plus hostiles au passé révolutionnaire et impérial, il n'en est évidemment pas de même pour les membres de la contre-opposition. Une semaine après le précédent épisode, Donnadiou se saisit du prétexte d'une pétition formulée par un avocat nommé Crestin qui proteste contre sa radiation, pour reformuler, en des termes beaucoup plus vifs encore, les aspirations législatives radicales d'une partie de la droite. À l'instar du pétitionnaire, il critique vertement le décret impérial qui a servi de base juridique à la radiation de l'avocat : « La commission a senti tout ce qu'avait de bizarre et de contradictoire, sous la législation où nous vivons, l'application de tant de lois et de décrets divers, sortis des règnes de l'anarchie et du despotisme² ; **combien il était nécessaire de n'avoir plus à s'étayer sur cet arsenal immense, dans lequel l'arbitraire trouve aussi souvent les armes qui lui sont nécessaires, que l'anarchie trouverait les siennes pour éluder le pouvoir**, ou même pour l'attaquer. Elle a senti avec plus de

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 33, 22 décembre 1821, pp. 745-751, interventions de Salaberry, puis de Pardessus.

² Ces deux expressions renvoient respectivement à la Révolution et à l'Empire. On voit donc comment, sous couvert de faire respecter une hiérarchie des normes, Donnadiou essaye ainsi de faire table rase d'une partie de l'héritage législatif antérieur.

force, au sujet de cette pétition, **l'importante nécessité de cet accord à établir entre la Charte qui nous régit et les lois réglementaires** qui doivent en découler, afin que le pouvoir comme les citoyens reçoivent chacun les garanties qui lui sont assurées par elle »¹. Ainsi Donnadieu, avec l'appui de la commission royaliste des pétitions, propose ni plus ni moins de soumettre l'application de chaque loi ou décret en vigueur à une sorte de contrôle de constitutionnalité permanent fondé sur la Charte, préambule compris, autorisant dès lors les interprétations les plus extensives².

La réplique de la fraction modérée de la droite, autrement dit de Villèle et de ses partisans, est cette fois apportée par Martignac, qui utilise exactement le même argument que Pardessus une semaine plus tôt : « Le droit est donc incontestable ; il résulte du décret. Mais on répond à cela : c'est un décret impérial. Oui, Messieurs ; mais c'est le seul décret qui règle la discipline des avocats. Il n'a pas été abrogé ; et à moins de vouloir qu'il n'existe pour l'ordre des avocats aucune règle de discipline, il faut bien lui faire l'application de ce décret »³. Pour Villèle et ses amis, on voit donc que la sécurité juridique assurée par la continuité législative et réglementaire est un objectif hautement prioritaire, qui conditionne la crédibilité et donc le succès politique ; dès lors, toute velléité de contre-révolution monarchique dans ce domaine leur apparaît dangereusement nocive. Il y a donc de leur part une rupture assumée avec les idéaux refondateurs de 1815, à laquelle s'opposent logiquement les dissidents d'extrême-droite et aussi un certain nombre d'autres députés de droite, ralliés quant à eux par réalisme carriériste à la mouvance villèliste, mais restés toutefois *mezzo vocce* empreints de nostalgie pour le rêve de table rase à l'envers, exprimé aux heures flamboyantes de la « Chambre introuvable ». De manière significative, Martignac (et en sous-main derrière lui Villèle) emportent le vote de la Chambre dans le sens qu'ils préconisent à une très courte majorité, 142 voix contre 135, grâce à l'appui décisif de la gauche modérée et des centres : la droite, divisée, s'est ralliée à plus des deux tiers au point de vue de Donnadieu.

La droite est restée ainsi durablement divisée sur le fait d'avaliser ou non en bloc l'héritage juridique et législatif transmis à la Restauration par les régimes antérieurs. Les conservateurs pragmatiques ont néanmoins jusqu'au bout imposé leurs vues, parfois d'une courte majorité, aux plus radicaux des royalistes, désireux pour leur part d'abolir en bloc cet héritage, puis par défaut, de le soumettre en permanence à un examen soupçonneux. À défaut de pouvoir détruire le droit positif existant, il a paru indispensable au moins à une bonne partie de la droite d'orienter les institutions nouvelles dans un sens plus « royaliste ».

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 34, p. 8, séance du 29 décembre 1821, intervention de Donnadieu.

² On peut noter que sous la Cinquième République, l'extension du champ du contrôle de constitutionnalité depuis 1971 par le Conseil constitutionnel procède d'une philosophie partiellement similaire à celle suggérée ici par Donnadieu, même si l'action du Conseil ne porte que sur les lois nouvelles et pas sur les lois anciennes.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 34, p. 9, séance du 29 décembre 1821, réplique de Martignac.

Mais, qu'était-ce à dire ?

2. Les idéaux de réaction, entre monarchie « absolue » et monarchie « limitée »

Dès qu'il a fallu préciser le contenu de cet ajout supposé incarner l'idéal droitier, les hésitations puis les divisions sont réapparues de plus belle : la droite s'est montrée globalement incapable de choisir entre le renforcement de l'autoritarisme royal, donnant un nouvel essor à la monarchie « absolue », ou au contraire la promotion vigilante de contre-pouvoirs, mettant sous tutelle le « despotisme ministériel » comme aux plus beaux temps de la monarchie « limitée » par les féodaux puis par les Parlements. Si l'opposition des royalistes aux libéraux pendant les années 1820 a tendu mécaniquement à renforcer les tendances autoritaires de la droite, celles-ci ont été contrebalancées presque de bout en bout par une aspiration strictement contradictoire, promouvant le royaliste en défenseur des libertés de l'ancienne France. Faute d'avoir su sélectionner un Âge d'or précis et cohérent dans l'histoire passée de la France monarchique - on renvoie à cet égard aux explications du chapitre 6 -, la droite s'est condamnée aux déchirements internes pour la détermination cruciale de l'avenir. Loin d'être révélatrice seulement d'une division de la droite entre deux fractions rivales, qui seraient en désaccord sur la monarchie idéale à bâtir, cette indécision essentielle a déchiré les individus eux-mêmes, les discours tranchés d'un jour ne pouvant masquer les hésitations, et même les revirements incohérents des positions adoptées par les uns et par les autres.

En vérité, l'identité réactionnaire de la droite étudiée a donné une exaltation brouillonne à ses prises de positions, sans lui tracer clairement la voie : la droite s'est donc montrée foncièrement incapable de s'unir, pour choisir une bonne fois pour toutes entre la promotion de nouvelles Frondes parlementaires et la défense d'un pouvoir royal autoritaire. Comme l'âne de Buridan, cette incapacité à choisir a fini par entraîner l'affaiblissement, puis, sinon la mort, au moins l'éviction durable du pouvoir.

a- De la défense de la prérogative royale à la tentation autoritaire

La défense de l'autorité royale par la droite sous la Restauration étant bien connue et longuement abordée jusque dans les manuels, il ne sera pas nécessaire d'y insister longuement. On se contentera donc de rappeler brièvement les principales phases marquant une évolution des discours à ce sujet.

Le modèle négatif de l'autoritarisme napoléonien n'a pas empêché les royalistes « purs » de s'approprier en 1814 une thématique favorable au gouvernement autoritaire, ainsi qu'on le soulignait dès le chapitre 1, en analysant la genèse de « la droite ». Les élections de l'été 1815

ont tout changé, puisque comme on sait, dans la « Chambre introuvable » en 1815-1816, c'est la minorité ministérielle hostile aux ultras qui a mis en avant la défense de la prérogative royale pour essayer de tempérer un peu l'activisme législatif de la majorité parlementaire.

Toutefois, dès la loi Gouvion Saint-Cyr (1818), la défense de la prérogative royale a été à nouveau mise en avant par la droite ultra-royaliste à la Chambre pour contrer les projets, relativement libéraux, du gouvernement en matière d'avancement militaire. Ce faisant, la droite a montré que la rhétorique instrumentalisant les pouvoirs du souverain au profit d'un camp politique déterminé était parfaitement réversible, et qu'elle n'entendait pas en laisser le monopole à la gauche libérale et constitutionnelle. Ceci dit, avec l'acclimatation de pratiques propres au parlementarisme, les deux camps, gauche et droite, ont globalement cessé ensuite, pendant quelques années, d'utiliser l'alibi de la prérogative royale pour contrer les projets de la majorité parlementaire du moment et du gouvernement qui en émanait.

La défaite de Villèle aux élections de novembre 1827 a modifié encore une fois la donne de manière radicale : alors que le nouveau souverain, Charles X, ne s'était jamais fait une raison quant à la mue parlementaire des institutions, qu'il considérait comme une dérive, le changement forcé d'équipe gouvernementale qui a résulté de la défaite électorale a mis rapidement en plein jour la tentation de l'autoritarisme royal.

Or, en acceptant de relayer à la tribune l'argumentation anti-parlementaire du chef de l'État, la droite royaliste a effectué, par rapport à ses positions de 1815, une véritable révolution copernicienne, qu'elle s'était bornée à ébaucher furtivement en 1818. Si la nomination du ministère Polignac (8 août 1829) a porté à son paroxysme le discours néo-absolutiste de la droite, cette mutation rhétorique est en réalité nettement antérieure à cet événement.

Dès 1828 en effet, la droite - ou ce qu'il en reste pour le moment -¹ se réunit précisément dans ses prises de positions autour de cette défense pressante de la prérogative royale. C'est ainsi que, dès la discussion de l'adresse en janvier-février 1828, les orateurs villèlistes se pressent à la tribune pour condamner, au nom du respect de la prérogative royale, la qualification de « gouvernement déplorable » destinée à l'équipe ministérielle sortante : Montbel, Sirieys de Mayrinhac, La Boëssière parlent notamment en ce sens ; en unissant ses votes à ceux des villèlistes, l'ancienne contre-opposition de La Bourdonnaye montre, quoique de manière encore discrète, qu'elle acquiesce à une réunification de la droite sur une base

¹ La droite en effet est momentanément amputée d'un groupe important de centre droit qui a rejoint provisoirement la « défection » dans un soutien au gouvernement Martignac. On a déjà expliqué ce point en détail au chapitre 2.

programmatique autoritaire, de défense de l'autorité monarchique contre une acception extensive des droits du Parlement¹. Cela constitue pour elle un changement radical de position, sans équivalent pour elle depuis sa naissance en 1819.

En rupture totale avec ses discours de 1815 hostiles à la fonction publique², la droite royaliste lie étroitement désormais la préservation des droits du souverain avec la défense inconditionnelle de l'administration publique et de ses agents. Ainsi, au printemps 1828, lors de la discussion de la loi Martignac sur les listes électorales, l'ardent Forbin des Issarts déclare à la Chambre des pairs : « La loi [...] nourrit cette disposition funeste que l'esprit de faction s'efforce de propager, et **qui tend à présenter l'administration et le gouvernement comme en état d'hostilité permanente contre les intérêts du pays et les libertés publiques.** [...] Je la regarde comme **tendant à affaiblir et déconsidérer le pouvoir royal** », et l'orateur royaliste de faire un lien entre ce projet de loi de 1828 et la loi Lainé du 5 février 1817, qui avait permis l'élection du régicide Grégoire³. Finalement, soudés autour de Villèle et de ses amis, les pairs de France fidèles à la droite essayent de remettre en partie le préfet au cœur du processus contentieux en matière électorale, contre l'avis du gouvernement, dans le but avoué de soutenir l'autorité du pouvoir politique⁴.

Cette tentation autoritaire finit, de la manière que l'on sait, par la formation du gouvernement Polignac sans majorité pour le soutenir à la Chambre élective, puis sur les deux dissolutions répétées de cette Chambre du 16 mai 1830 et du 25 juillet 1830, la deuxième intervenant avant toute convocation de la Chambre précédemment élue, en violation des principes fondamentaux du droit. Les autres ordonnances qui accompagnent l'ordonnance de dissolution du 25 juillet 1830, modifient en outre, d'autorité, la législation électorale et celle régissant la liberté de la presse. Même en se fondant de manière biaisée sur l'article 14 de la Charte, l'ensemble forme bien un « coup d'État », sinon un passage à la « dictature », expressions qu'assument du reste depuis l'automne 1829 certains publicistes et une partie de la presse royaliste⁵. Cette phase ultime constitue le sommet de cette pulsion autoritaire, et en un sens, « absolutiste », de la droite, ou plutôt d'une partie d'entre elle.

Car dans la sphère royaliste parlementaire, qui constitue à elle seule « la droite » au sens

¹ Cf. sur ce point Capefigue, *Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, 1833, vol. 10, p. 32.

² Rappelons une nouvelle fois le caractère opportuniste et circonstanciel de ces discours ultra-royalistes de 1815 hostiles aux serviteurs de l'État, motivés exclusivement par la volonté de remplacer à leur poste les très nombreuses créatures de Napoléon restées en place au début de la Restauration.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 54, pp. 730-734, séance du 16 juin 1828, discours de Forbin des Issarts.

⁴ Capefigue, *op. cit.*, vol. 10, pp. 55-59.

⁵ On renvoie pour ce dernier point aux analyses du chapitre 10, consacré à la sphère médiatique. Pour le terme de « dictature », cf. par exemple et notamment la brochure de Cottu déjà évoquée, *De la nécessité d'une dictature*, Paris, Belin-Mandar et Devaux, [printemps] 1830, 166 p.

le plus courant de l'époque¹, tous n'approuvent pas, loin s'en faut, le coup d'État et ce choix de « l'absolutisme ». Certes, par solidarité de parti avec Polignac et Charles X, la quasi-totalité des membres de la droite à la Chambre élective ont bien voté contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830² ; il ne s'ensuit pas que tous approuvent les démarches jusqu'au-boutistes résolues par l'exécutif. En l'absence de réunions des Chambres, plusieurs parlementaires éminents se sont d'ailleurs livrés à des démarches personnelles à la Cour, auprès du roi et des ministres, afin de tout faire pour éviter cette dérive ; les actions de Vitrolles, ainsi que de Villèle et de ses partisans fidèles - pour citer les plus importantes - en témoignent³. En outre, l'exécutif lui-même (autrement dit les ministres) se révèle jusqu'au bout très partagé sur ce choix autoritaire⁴.

Si certaines de ces réticences sont dues à l'impossibilité pratique de succès et au caractère irréaliste de ce coup d'État, on peut estimer que, chez beaucoup d'autres parlementaires de la droite - à commencer par Villèle et les siens -, ainsi que chez les journalistes qui leur restent fidèles (ceux de *la Gazette de France*, principalement), les réticences sont aussi d'ordre idéologique. Elles sont, dans ces cas-là, motivées par un attachement sincère à la monarchie « limitée », en réservant dans ce cadre un rôle exemplaire à la droite, dans la lignée du pouvoir de contrôle sourcilieux exercé dans les premières années du régime, avant l'accession au gouvernement. C'est cette popularité à droite du modèle de la « monarchie limitée » qu'il nous faut maintenant examiner, en distinguant le rôle particulier dévolu à la Chambre élective de celui des autres contre-pouvoirs destinés à préserver le pays du « despotisme ministériel », pour reprendre une expression récurrente dans la bouche ou sous la plume d'hommes de droite de l'époque.

Dès le début du régime, on observe une méfiance générale des membres de la droite pour l'omnipotence gouvernementale, qui débouche très rapidement sur un souci de contrôle parlementaire de cette activité, de mise en cause de la responsabilité (juridique ou parlementaire) des ministres, enfin sur la promotion de contre-pouvoirs décentralisateurs, visant à retrouver les libertés antiques, progressivement battues en brèche par l'absolutisme, puis par la violence révolutionnaire et enfin, plus que jamais, par la ferme autorité napoléonienne.

¹ Sur la prévalence parlementaire des termes de « droite » et de gauche », cf. nos explications à cet égard dans le chapitre 1.

² Hormis les membres de la « défection », en rupture avec cette droite, et aussi, tout de même, une vingtaine d'abstentionnistes dénombrés en annexe 2/B de cette thèse.

³ Elles ont été déjà analysées en détail au chapitre 9, lorsqu'on étudiait les mécanismes parallèles qui concurrencent le fonctionnement politique normal, fait de rapports entre pouvoirs exécutif et législatif.

⁴ Cf. sur ce point nos analyses détaillées au chapitre 7.

b- Le Parlement promu par les royalistes en institution anti-absolutiste de défense des libertés

La promotion des Chambres, et principalement de la Chambre élective, comme un contre-pouvoir essentiel face aux ministres connaît, on le sait, un plein apogée à la « Chambre introuvable », sans disparaître ensuite : les ultras, puis, de manière plus particulière, les « pointus » de la contre-opposition restent fidèles à cette thématique au moins jusqu'en 1826.

On a retrouvé ainsi un discours parlementaire de La Bourdonnaye, où celui-ci condamne par avance toute utilisation abusive de l'article 14, qui viendrait à mettre entre parenthèses les droits du Parlement. En effet, le 31 mars 1818, discutant des poursuites entamées contre le général Canuel dans l'affaire de Lyon, La Bourdonnaye se réclame explicitement de l'exemple britannique pour préserver au maximum le droit de contrôle des Chambres - fût-ce *a posteriori* - face aux actes d'autorité du gouvernement : « Si l'article 14 de la Charte permet des mesures extraordinaires qui suspendent momentanément les lois, **la Charte et la raison exigent que** la nécessité en soit justifiée, et que les ordonnances qui les ont prescrites ainsi que **les actes qui en ont résulté soient soumis à l'examen des Chambres pour y obtenir une sanction légale que nos voisins désignent sous le nom de bill d'indemnité**. Autrement le régime constitutionnel ne serait bientôt plus que l'exception au lieu d'être le droit commun »¹.

Trois ans et demi plus tard, alors que pourtant, Richelieu a remplacé Decazes, la thématique anti-absolutiste des ultras plaçant la Chambre en sentinelle des libertés du pays n'a pas changé. Il suffit pour s'en persuader de relire les discours tenus début décembre 1821 par tel ou tel. Castelbajac, par exemple, déclare : « Ce sont les ministres qui cherchent sans cesse à persuader au monarque [...] qu'**il lui faut des lois d'exception, des lois arbitraires** »², à la suite de quoi son collègue Salaberry s'empresse de surenchérir, en reprenant en outre la thématique anti-maçonnique de l'abbé Barruel : « **Neutraliser le gouvernement constitutionnel**, arrêter tous les développements des institutions monarchiques et constitutionnelles, **substituer aux lois le régime des ordonnances**, régner au nom du Roi par l'arbitraire, sous le simulacre de la monarchie légitime **changer le ministère responsable en directoire ministériel : voilà le but du ministre des affaires étrangères**³ et de ceux qui ont prêté le même serment maçonnique que lui »⁴.

Mais si la Charte offre une base matérielle et positive à cette conception exigeante du rôle du Parlement, la droite royaliste cherche à fonder parallèlement ce rôle éminent dans des principes généraux du droit naturel. Elle est embarrassée sur ce point, car, de 1815 à 1830, et de La Bourdonnaye à Conny, elle a récusé continûment et obstinément le concept de

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 21, p. 530, Chambre des députés, discours de La Bourdonnaye.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 33, p. 671, Chambre des députés, discours de Castelbajac.

³ Il s'agit de Pasquier, ministre le plus exécré par les ultras au sein de ce gouvernement Richelieu.

⁴ *Archives parlementaires*, *ibid*, discours de Salaberry à la suite de celui de Castelbajac.

« souveraineté du peuple »¹. Les députés sont définis par les royalistes non comme les représentants de l'ensemble de la population, mais comme les fondés de pouvoir des électeurs censitaires. Toutefois, le jeu des institutions faisant par nature de la Chambre élective une sorte d'instance « démocratique » - le terme est employé dans les discours de la droite -, les députés doivent se hisser à un intérêt plus large commun à plusieurs classes sociales. Néanmoins, cet intérêt ne saurait être un « intérêt général », car cette notion ou plus exactement cette fiction est aussi suspecte à la droite que celle de souveraineté du peuple. Cette position idéologique contournée fait donc en définitive de la Chambre une instance de représentation mais aussi de protection pour les citoyens censitaires, et par une extension prudente, pour des pans variables de la société civile, devant être définis au cas par cas et de manière souveraine par les députés eux-mêmes.

Dans ce cadre, la responsabilité des ministres et des agents publics devant les Chambres est plusieurs fois évoquée à droite comme une éventualité souhaitable, mais restant à concrétiser davantage dans les faits. Défendue par la droite entière jusqu'en 1819 environ, cette thématique du contrôle et de la sanction de l'Administration par le pouvoir parlementaire est reprise ensuite par les seuls dissidents, c'est-à-dire pour l'essentiel par les « pointus » de la contre-opposition jusqu'en 1827, puis par les membres de la « défection » en fin de période. À l'inverse, la fraction majoritaire constituée par les villèlistes se contente en définitive d'une conception restreinte, sinon *a minima*, de ce contrôle parlementaire : ainsi qu'on l'a montré en détail au chapitre 8, la « réunion » Piet et ses imitatrices sont précisément chargées de transmettre aux députés la conduite à tenir souhaitée par le gouvernement, ce qui réduit donc à bien peu de choses la réalité du contre-pouvoir parlementaire.

Plus encore que le reste de la droite, les royalistes dissidents ont eu sous la Restauration un intérêt tactique ou personnel assez grand à se positionner en défenseurs des libertés bafouées par la majorité au pouvoir. On l'avait déjà observé en matière de presse au chapitre 10. C'est également manifeste, par exemple, lors du débat sur la septennalité au printemps 1824 : alors que la Chambre des députés nouvellement élue proroge de cinq à sept ans la durée légale de la mandature parlementaire avec l'aval du gouvernement Villèle, La Bourdonnaye et Delalot protestent tous deux contre cette innovation au nom du respect de la Charte ; Chateaubriand lui-même, pourtant défenseur d'une telle mesure avant les élections,

¹ Cf. par exemple le discours de Conny du 15 mars 1830, *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 61, pp. 572-576 (reproduit par nos soins dans Éric Anceau (dir.), *Les grands discours parlementaires du XIX^e siècle*, Paris, A. Colin et Assemblée nationale, 2005, pp. 119-123).

souhaiterait la réserver après réflexion aux mandatures futures, jugeant choquant, déclare-t-il, de voir des parlementaires prolonger leur propre mandat¹. Il est clair néanmoins qu'on se situe ici davantage dans la posture conjoncturelle liée aux positions momentanées des uns et des autres que dans la défense d'une véritable idéologie de conviction.

Cette surenchère anti-absolutiste des dissidents de la droite s'est poursuivie jusqu'à la chute du régime. Ainsi le membre de l'opposition royaliste Lézardière, dans un discours qu'on a déjà évoqué à propos de ses aspects religieux, déclare au printemps 1826 : « La France a foi dans son roi : elle aime son caractère ouvert et généreux. Qu'on fasse voir en lui ce qu'il veut être, ce que furent ses nobles ancêtres, un prince chef et protecteur des libertés publiques. Car, **on ne saurait trop le répéter, la Charte a appliqué aux temps où nous vivons nos anciennes libertés** ; elle ne les a pas créées ; elles datent en France de la fondation de la monarchie. **Le cri "Vive le roi absolu !" ne fut jamais le cri de nos pères**. La longue durée de cette monarchie suffirait à l'attester. Un pouvoir sans limites ne se soutient pas durant tant de siècles. [...] Les royalistes entrèrent franchement dans les doctrines de la Charte. Malheur donc aux esprits étroits, aux petits caractères qui, pour fonder ou prolonger une existence éphémère, voudraient détruire ou dénaturer cette institution. La Charte est nécessaire, parce que **le pouvoir absolu est impossible en France** »².

Début 1827, Fitz-James, *leader* de la droite à la Chambre haute, en délicatesse avec Villèle, prend encore soin de réaffirmer : « **Je n'aime point l'absolutisme**, et de plus, je suis convaincu que **tout gouvernement qui, après avoir abjuré ce système, voudrait, remontant le cours du temps, se rattacher aux branches pourries d'un arbre mort depuis longtemps, se perdrait infailliblement dans des gouffres sans fond**. Je suis donc franchement partisan du règne des lois et du gouvernement représentatif »³.

Par-delà cet attachement durable à la préservation du rôle du Parlement comme un contre-pouvoir anti-absolutiste, il faut également souligner la promotion précoce de contre-pouvoirs locaux, à la faveur d'une décentralisation revendiquée au départ par l'ensemble de la droite ultra-royaliste. C'est le dernier point qu'il nous reste à évoquer.

c- Une prédilection plus ou moins durable pour la décentralisation des pouvoirs

Sur ce thème de la décentralisation, l'étude sérieuse de Rudolf von Thadden permettra de ne pas s'attarder trop longuement⁴. Il faut toutefois souligner un élément qui a trop peu retenu l'attention des historiens successifs, à savoir que cette thématique de la décentralisation

¹ Cf. sur ce point Charles Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, vol. 4, ch. 29, pp. 87-88.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 48, Chambre des députés, séance du 16 mai 1826, discours de Lézardière, p. 76.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 49, p. 246, Chambre des pairs, 23 janvier 1827, discours de Fitz-James.

⁴ Rudolf von Thadden, *La centralisation contestée : l'administration napoléonienne, enjeu de la Restauration*, Wiesbaden, 1972, trad. fr. Hélène Cusa et Patrick Charbonneau, Arles, Actes Sud, 1989, 348 p.

entonnée par les ultra-royalistes n'est pas une simple réaction contre le jacobinisme centralisateur de la Révolution.

C'est d'abord et avant tout la reprise fidèle d'un discours similaire tenu trente à quarante ans auparavant par les parlementaires, une nouvelle fois révoltés contre l'autorité gouvernementale. C'est ainsi qu'à Grenoble, dès 1776, la cour dauphinoise avait soutenu la résurrection des États provinciaux ; et dans ses remontrances de mars 1787, elle vantait au roi l'exemple de certaines provinces disposant d'une autonomie politique et fiscale de gestion : « Sire, on ne peut mettre de comparaison entre les provinces qui s'administrent elles-mêmes et celles qui sont régies par un commissaire départi »¹. Si donc les ultras ont abandonné certains aspects du discours des anciens parlementaires comme le libre-échange économique, ils ont fidèlement repris en revanche la défense du provincialisme, d'autant plus volontiers, il est vrai, que la centralisation révolutionnaire et impériale et ses effets dévastateurs sur le patrimoine des collectivités locales leur servaient naturellement de repoussoir. Quarante ans plus tard, sous la Restauration, la décentralisation désormais prônée par la droite s'entend prioritairement dans le domaine fiscal, par une autonomie retrouvée des collectivités locales dans la gestion des centimes additionnels prélevés en complément des contributions directes.

Ce thème de la décentralisation est du reste l'un des principaux mis en avant par les ultra-royalistes à la « Chambre introuvable » en 1815-1816.

Le premier discours important de Villèle à la tribune est précisément consacré à ce sujet ; le futur chef de la droite parlementaire y dresse un tableau apocalyptique de la centralisation héritée de Napoléon : « Le nombre de nos centimes additionnels s'accroît chaque année, et chaque année s'accroît aussi la détérioration de nos routes et le délabrement de tous nos édifices. Comment en serait-il autrement lorsque nos plus petites dépenses ne peuvent être acquittées que sur une ordonnance du ministre, laquelle est plus ou moins attendue, selon la situation du Trésor qui doit y satisfaire ? »².

Un mois plus tard, Barthe-Labastide, négociant languedocien et député ultra-royaliste de l'Aude, s'insurge lui aussi contre « ce système de centralisation exagérée », qui « doit son origine aux conceptions atrocement fiscales du dernier despotisme », et il dresse une comparaison habile entre le fonctionnement prétendument centralisateur de la monarchie absolutiste d'Ancien régime et ce système napoléonien : « **Lorsque le cardinal de Richelieu traçait le plan du changement de système en Europe, il ne calculait pas les devis d'une fontaine de Nîmes, ni d'une place de Montpellier. On gouvernait alors, on ne veut qu'administrer aujourd'hui** ». Réclamant

¹ Remontrances du 10 mars 1787, citées par Clarisse Coulomb, *Les pères de la Patrie, La société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2006, ch. 12, pp. 432-433.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 15, pp. 337-340, séance du 13 décembre 1815, discours de Villèle.

un rôle accru pour les conseils municipaux, les conseils d'arrondissement et les conseils généraux, Barthe-Labastide souligne les bénéfices fiscaux - par la diminution drastique du nombre d'agents de l'État -, mais aussi, de manière moins attendue, les avantages moraux que l'on pourrait attendre d'une telle décentralisation : « **Cette réduction [des effectifs] éloignerait encore cette multitude d'ambitieux intrigants, qui, attirés dans la capitale par l'espoir d'obtenir des emplois, viennent y perdre, pour ne rien dire de plus, et leur temps et leurs mœurs,** qu'ils n'auraient peut-être pas perdus dans leurs familles »¹. En stigmatisant ainsi l'ampleur de la corruption morale de la nouvelle Babylone, qui attire, pour le meilleur et pour le pire, tant de jeunes hommes « montés à Paris », l'orateur ultra-royaliste fait d'une pierre deux coups, puisqu'il relie la défense des contre-pouvoirs locaux au souci de régénération morale qu'on a déjà analysé. Derrière l'archaïsme du discours réactionnaire moralisant, on peut lire aussi une relative modernité de l'acteur politique, qui décèle dans ce modèle unipolaire les germes de la déstructuration sociale et des nombreuses pathologies urbaines engendrées à sa suite².

Durant la législature suivante, en 1816-1817, les deux grands rivaux au sein de la droite, Villèle et La Bourdonnaye, pour une fois unis, choisissent de concentrer à nouveau l'essentiel de leurs attaques budgétaires sur ce thème de la décentralisation.

Mais dans les années 1820, les « pointus » reprochent à juste titre aux villèlistes de ne pas avoir tenu leurs promesses en ce domaine, une fois au pouvoir. Le procès d'intention commence d'ailleurs dès l'arrivée de la droite au pouvoir, puisque Donnadiou déclare fin décembre 1821, à l'endroit du nouveau gouvernement Villèle, sur le mode de l'antiphrase ironique : « Votre commission a l'honneur de vous proposer le renvoi au ministre de l'intérieur, bien convaincue que la volonté du ministère est de réaliser les vœux de la France, [...] pour détruire enfin ce reste de despotisme, **cette monstrueuse centralisation contre laquelle tous les bons esprits ont élevé leur voix** avec autant de force que de raison »³. Au premier rang des « bons esprits » qui ont protesté contre la centralisation, les auditeurs de Donnadiou se souviennent bien sûr que figurait quelques années auparavant Villèle, désormais en charge de l'administration gouvernementale, et peu disposé à appliquer au pouvoir les bonnes idées qu'il avançait quand il était dans l'opposition.

Un an et demi plus tard, au printemps 1823, Delalot, dans un discours mémorable, articule à nouveau les mêmes griefs, et l'abandon des projets initiaux en matière de décentralisation : « Ces griefs, Messieurs, il faut bien les articuler nettement. Il s'agit de savoir si

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, pp. 29-31, séance du 13 janvier 1816, discours de Barthe-Labastide.

² On peut noter au passage que de nombreuses analyses critiques faites deux siècles plus tard sur le maillage urbain des pays du Tiers Monde, et de leurs immenses mégalo-pôles, rejoignent d'une certaine manière le diagnostic fait deux siècles plus tôt par l'orateur ultra-royaliste.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 34, p. 8, séance du 29 décembre 1821, intervention de Donnadiou.

nous devons être conséquents avec nous-mêmes ; si nous devons reprocher librement à l'administration actuelle ce que nous reprochions à l'administration précédente, parce qu'il nous importe peu que les hommes soient changés, si le fond des choses reste le même. Que demandions-nous donc à l'ancien ministère ? [...] Ce que nous demandions, ce sont des institutions monarchiques et religieuses, que la société réclame après trente ans de bouleversement. [...] Eh bien, **Messieurs, nous les demandons encore aujourd'hui, ces institutions nécessaires : car où sont-elles ? Où est la loi qui institue les communes**, ce premier fondement de toutes les libertés publiques, je dirais même de toute bonne administration intérieure ? **Où est la loi qui affranchit les départements de ce joug de la centralisation, système réprouvé s'il en fut jamais ?** [...] »¹.

Trois ans après encore, l'aspiration à la décentralisation paraît intacte chez les dissidents. Pour évoquer une dernière fois le discours de Lézardière - décidément très riche - du 16 mai 1826, celui-ci revient de manière ironique sur les débuts de la carrière parlementaire de Villèle et Corbière, lorsque l'un et l'autre rivalisaient d'ardeur décentralisatrice, et il leur réclame désormais des comptes à cet égard : « Le servage de nos provinces révolte aussi tous les esprits généreux. **Deux des ministres actuels ont dû, en grande partie, les vœux qui les appelèrent au pouvoir, au talent avec lequel ils combattirent cette honteuse centralisation, qu'ils ont encore accrue et dont ils sont aujourd'hui les zélés défenseurs.** M. de Corbière s'est récrié à cette tribune contre ce mot barbare de *centralisation*. Je conviens avec lui qu'il n'est ni harmonieux, ni français ; mais il a bien fallu créer un mot nouveau, pour exprimer une idée neuve en France. [...] Nous désirons une loi qui attribue enfin aux propriétaires une part raisonnable à l'administration de leur pays ; qui constitue les pouvoirs départementaux et municipaux »².

Par conséquent, le projet vainement défendu par Martignac en 1829 de décentralisation partielle, à l'échelle des départements et des communes, apparaît, somme toute, comme la promesse enfin tenue d'une vieille aspiration royaliste, exprimée avec force dès 1815 et réaffirmée ensuite par tous les dissidents. Il est d'autant plus étonnant qu'il ait été combattu par la droite. Paradoxalement, en 1829, ce sont 80 royalistes, la plupart modérés de l'ancienne majorité villèliste, qui lui apportent leur soutien, alors même qu'ils cautionnaient en silence, les années précédentes, la pratique ultra-centralisatrice de Villèle, aux côtés, d'ailleurs, de Martignac lui-même. À l'inverse, bon nombre d'anciens « pointus » qui reprochaient à Villèle ses fluctuations combattent désormais ce projet de décentralisation, pour des raisons purement tactiques. Ce n'est pas néanmoins le cas de Delalot, qui soutient chaleureusement Martignac dans une intervention remarquée, mais aussi bruyamment chahutée par ses anciens amis de la

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 39, p. 123, Chambre des députés, séance du 3 avril 1823, discours de Delalot.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 48, p. 77, Chambre des députés, séance du 16 mai 1826, discours de Lézardière.

droite¹ ; quant à Donnadiou et Lézardière, ils ne siègent plus à la Chambre durant cette session parlementaire. En revanche, La Bourdonnaye, d'accord en cela avec Ravez, son rival provisoire pour le contrôle de la droite, prend une part déterminante à l'échec du projet de Martignac, en s'alliant avec les gauches². Ce n'est certes pas la première fois, mais cela se fait en l'occurrence une nouvelle fois au mépris des convictions idéologiques dont La Bourdonnaye prétendait depuis toujours être le sourcilieux défenseur. On constate à travers cet épisode, comme on l'avait déjà constaté pour le droit d'aînesse, que, si la fraction gouvernementale a été la plus prompte à jeter par dessus bord l'application du programme idéologique, les dissidents les plus radicaux eux-mêmes n'ont pas été irréprochables de ce point de vue, loin s'en faut.

En conclusion, l'attachement réitéré à l'autonomie parlementaire et à la défense des pouvoirs locaux témoigne d'une volonté de rupture évidente par rapport aux pratiques antérieures du régime napoléonien ; mais ce faisant, une telle défense du parlementarisme, rapproche évidemment ces derniers des parlementaires d'Ancien régime. Aussi, plutôt que de voir seulement dans l'inversion des points de vue institutionnels entre 1815 et 1830 le passage d'une position tactique et contre-nature à une autre qui révélerait la vraie nature de la droite, supposée foncièrement autoritaire, il semble plus juste d'évoquer aussi une hésitation foncière des fractions de la droite et des individus eux-mêmes. Par leur histoire familiale, personnelle et collective, beaucoup de membres de la droite ont été sincèrement tiraillés entre leur goût de l'ordre et leur appétence tant pour un contrôle parlementaire approfondi que pour une extension des contre-pouvoirs locaux. Les personnalités de la droite ont eu sur le sujet des *convictions* idéologiques aussi passionnées que profondément contradictoires, tout en laissant leurs intérêts conjoncturels du moment déterminer trop souvent leurs positions du jour.

¹ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 58, pp. 206-207, Chambre des députés, séance du 6 avril 1829, discours de Delalot.

² Ernest Daudet, *Le ministère de M. de Martignac*, Paris, Dentu, p. 276, et à sa suite Louis Michon, *Le gouvernement parlementaire sous la Restauration*, Paris, LGDJ, 1905, p. 395. Cf. aussi *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 58, pp. 91-95, discours de La Bourdonnaye contre le projet de loi, et pp. 204-206, discours de Ravez contre le projet de loi.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Par cette étude un peu ample, on a essayé d'avoir une perception aussi exacte que possible de la droite sous la Restauration, en multipliant les angles d'approche et les sources consultées, en prenant surtout le temps et la peine d'élaborer des instruments prosopographiques détaillés en annexe. Ceux-ci nous ont permis, sur de nombreux points, d'affiner et de rectifier les statistiques jusque là divergentes qui avaient été établies depuis l'origine sur cette droite royaliste.

L'homogénéité du traitement réservé à l'ensemble du corpus, avec la consultation systématique des mêmes types de sources quels que soient les individus considérés, a été un objectif prioritaire, afin de garantir une réelle unité à l'ensemble, et d'avoir ainsi une juste idée de l'importance relative de chacun. En même temps, le degré d'approfondissement des recherches, qui nous a conduit, par exemple, à une analyse minutieuse - quoique non exhaustive - du *Bulletin des lois et ordonnances du royaume*, reproduisant toutes les nominations individuelles faites au sein de l'Administration, différencie nettement nos instruments de simples mémentos pratiques.

Au-delà des éléments de détail qu'on trouvera indiqués, l'intérêt est de fournir enfin des éléments tangibles de preuve aux arguments avancés, ce qui permet de prendre position avec une certaine netteté et fiabilité dans certains débats historiographiques¹. Sans doute nos instruments sont-ils imparfaits, susceptibles d'améliorations, et, ici ou là, de rectifications ; au moins pourront-ils, on l'espère, servir de base sérieuse aux discussions futures.

Si l'on s'est attaché à évoquer l'aspect factuel des différentes carrières, on a aussi essayé de cerner les individus étudiés dans leur réalité la plus humaine. Ainsi, le portrait psychologique d'un nombre important d'élus de la droite a pu être esquissé grâce aux nombreux « témoignages » insérés à la fin de chaque notice ; la somme de ces témoignages forme un ensemble vivant et souvent caustique, grâce au talent de plume férocement drôle de certains observateurs contemporains - on pense en particulier au baron d'Haussez et à Céleste

¹ On pense entre autres, pour prendre un exemple qu'on juge particulièrement important, à la question de la noblesse au sein de la droite royaliste : celle-ci a continué à donner lieu périodiquement à des chiffrages contestables - y compris de la part de certains des spécialistes de la période -, faute de recherches suffisantes sur chacune des familles prises en compte. Pour une discussion historiographique approfondie sur ce point, nous renvoyons à notre communication « Noblesse française et droite parlementaire sous la Restauration (1815-1830) : une adéquation parfaite ? », 57^e Congrès de la Commission Internationale pour l'Histoire des Assemblées d'État (CIHAE) "Assemblées et Parlements dans le monde, du Moyen-Âge à nos jours", tenu à Paris, Assemblée nationale, Palais du Luxembourg et Sorbonne, les 6-9 septembre 2006 (Actes à paraître début 2008).

de Chateaubriand. De même, on a essayé de rendre compte du talent rhétorique des grands acteurs parlementaires de la droite, en citant abondamment leurs discours et leurs écrits au fil des chapitres ; à côté des grands écrivains (Bonald, Chateaubriand) au talent déjà connu de tous, bien d'autres royalistes, même de second rang, de Kergorlay à Conny, ont tenu des discours d'une grande qualité politique, historique et littéraire, qui font véritablement honneur à l'institution parlementaire, et souffrent aisément la comparaison avec d'autres époques. De tous, c'est le style violemment amer, et en même temps souvent très dense, d'un La Bourdonnaye, qui nous a paru le plus impressionnant, et méritant d'être redécouvert.

Fort de ces outils, et au terme de l'analyse qu'on a produite au cours des treize chapitres qui précèdent, il est temps désormais, en ces quelques pages de conclusion, de souligner certains points déterminants et de revenir sur la perspective présentée initialement, en lui apportant une réponse ferme, adossée à l'ensemble des résultats successivement formulés.

Nous avons souligné d'emblée l'incapacité de la droite royaliste à saisir la chance insigne de son retour au pouvoir sous la Restauration pour imposer la refondation du Politique sur de nouvelles bases, distinctes à la fois de l'autoritarisme napoléonien et du projet libéral d'inféodation de l'État aux nouvelles puissances économiques de la société civile. Deux hypothèses principales avaient été émises pour expliquer cet échec, relatives, l'une, aux dissensions idéologiques internes à cette droite, l'autre, aux déchirements d'origine sociologique.

Après examen, il apparaît que l'échec de la droite à faire sensiblement bouger les lignes dans le sens souhaité est bel et bien indiscutable avant même le fiasco du coup d'État de 1830, et que les deux hypothèses pressenties comme causes profondes de cet insuccès se trouvent globalement confirmées, comme il ressort des quelques observations synthétiques qui suivent.

1. Des royalistes plus que des « ultras » : un glissement sémantique symptomatique du renoncement

Première remarque d'importance : il apparaît impératif à l'examen de circonscrire très étroitement l'appellation d'« ultras », qui ne saurait définir les hommes de la droite royaliste dans leur ensemble de 1815 à 1830.

En effet, beaucoup de ceux qui soutiennent avec zèle le gouvernement Villèle en 1822-1827 et beaucoup des parlementaires qui votent ensuite contre l'adresse des 221 en mars 1830, n'ont jamais été ultras de leur vie, ni en 1815, ni après. Pour autant, dans les années 1820 et jusqu'en 1830, leur inclusion au sein de la droite ne saurait être discutée, sauf à avoir

de cette dernière une vision hyper-restrictive, en confinant la droite, non d'ailleurs à tous les ex-ultras (qui n'apparaissent plus du tout comme tels), mais aux seuls « pointus » de la contre-opposition. Cette tentation de restreindre lexicalement la droite à son cœur le plus extrémiste a effleuré un court instant l'esprit des publicistes en 1824-1826, quand la gauche libérale avait quasiment disparu de l'hémicycle du Palais-Bourbon. Mais, à l'échelle des seize années du régime, une telle conception, par trop stricte, n'apparaît pas tenable : dans la décennie 1820, la droite, dans le pays comme à la Chambre, ce sont bien « les royalistes » - dénomination d'époque -, autrement dit à la fois les anciens ultras, mais aussi tous les hommes ralliés à l'inflexion conservatrice ou même réactionnaire qui a été opérée de 1820 à 1830 par les gouvernements successifs, à l'exception du moment « Martignac » (1828-1829).

Quant aux vrais parlementaires « ultras », qui ont constitué, au départ (de 1815 à 1819), toute la droite à eux seuls ou presque - adjonction faite de quelques apparentés -, la plupart d'entre eux ne peuvent plus être raisonnablement qualifiés sous ce même vocable au cours des années 1820. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'expression est tombée en désuétude à cette époque, avant de connaître une brève résurrection polémique en 1829-1830 - d'où sa reprise ultérieure dans certains manuels.

En vérité, beaucoup de ces anciens ultras sont devenus au cours des années 1820 très modérés, plus modérés même qu'un certain nombre des ralliés venus des différentes fractions du centre constitutionnel.

Cet affadissement en arrive d'ailleurs à un point tel qu'en 1830, Villèle essaie de faire échec par tous moyens, à la stratégie du coup de force néo-absolutiste entreprise par le gouvernement Polignac ; à l'inverse, ce même gouvernement Polignac compte en son sein trois membres, Chantelauze, Courvoisier et d'Haussez, qui ont détesté les ultras lors des premières années de la Restauration.

De même, dans la sphère médiatique, Chateaubriand, après avoir été le rédacteur en chef du *Conservateur*, qui rassemblait tous les talents de plume ultras, est devenu dix ans après le principal inspirateur de la « défection », rompant avec la droite au point de contribuer de manière décisive à provoquer l'ultime crise de régime. À l'inverse, Cottu, qui n'a été dans la période « ultra » qu'un placide magistrat « constitutionnel » plutôt indulgent envers les libéraux (le chansonnier Béranger en a d'ailleurs publiquement apporté témoignage) est devenu à la fin de la Restauration l'apôtre le plus acharné du coup de force et même de ce que Cottu appelle de manière provocatrice la « dictature » royaliste.

Ainsi donc, dans cette seconde période du régime, les outrances les plus droitières ne sont pas toujours tenues par les ultras de 1815-1819, ni par leurs principaux chefs et inspireurs. En continuant à utiliser indifféremment selon les années l'expression d' « ultras », y compris lorsque cette expression est à l'évidence frappée de caducité, on entretient donc de fâcheuses confusions, qui n'aident pas à comprendre l'exacte réalité de la droite et de ses mutations au cours des années 1820.

Mais, nous objectera-t-on, si les ultras de 1815, par leurs discours et leurs attitudes, ne sont majoritairement plus ultras par la suite, à défaut, ne pourrait-on qualifier d' « ultra » de bout en bout la politique menée par eux ? Et de citer alors la longue liste de tous les projets odieusement « réactionnaires », en commençant comme il se doit par les trois épouvantails les plus communément invoqués, que sont l'indemnisation des émigrés (le « milliard »), la loi sur le sacrilège, et le projet sur le droit d'aînesse. Pas de chance : la première de ces trois mesures a été puissamment désirée dès 1814 par Louis XVIII en personne - qu'on ne saurait certes affilier à la droite - ; la seconde, effectivement votée, n'a jamais eu d'application pratique, au grand soulagement d'une grande partie de la droite et grâce à la vigilance attentive du chef - on veut bien sûr parler de Villèle ; quant à la dernière mesure, elle n'a jamais vu le jour, le projet idéalement souhaité par certains royalistes ayant été totalement dénaturé avec la complicité active d'une bonne partie de la droite, emmenée - encore - par Villèle, mais aussi avec la résignation passive d'une autre partie de la droite, y compris celle du chef de la « pointe » extrémiste, La Bourdonnaye.

En vérité, les hésitations idéologiques, sur lesquelles on reviendra, ont conduit la politique réelle de la droite à être toujours plus éloignée de l'exagération « ultra », telle qu'elle pouvait se dessiner dans les discours de la « Chambre introuvable ». Tout ceci, en définitive, a produit un bilan de réalisations assez mince, qui paraît même d'autant plus mince que les ambitions affichées initialement étaient immenses. Si la droite royaliste de la Restauration mérite donc un jugement sévère à l'aune du volontarisme politique, c'est pour ne pas avoir tenu, pour l'essentiel, ses promesses. C'est pour avoir été trop peu au-delà et beaucoup trop souvent en deçà. Pour reprendre les termes polémiques de l'époque, c'est d'avoir fait mine d'être « ultra » au départ, pour s'être laissée dominer ensuite, pendant plus de dix ans, par des « citras » qui ont consacré l'essentiel de leurs efforts à tourner le dos au programme de 1815, sauf, de temps à autre, à faire semblant de l'appliquer de manière si maladroite qu'ils semblaient d'avance en rechercher l'échec. Bref, « ultras », les hommes de droite de la Restauration ? Si peu, en vérité.

2. Les responsabilités éminentes de Villèle dans les dysfonctionnements du mouvement royaliste

En dépit de l'autorité morale de Monsieur, devenu Charles X en 1824, il apparaît concrètement que c'est bien Villèle qui a fait figure de véritable chef de la droite à compter du printemps 1816 et de l'indéniable ascendant qu'il a acquis à la « Chambre introuvable ». Malgré des contestations multiples, Villèle a conservé ce statut de chef effectif de la droite jusqu'à son départ forcé du gouvernement début 1828 ; à partir de là, Charles X, qui s'était jusque là toujours plié au magistère villèliste - nonobstant les conseils inverses et intéressés de ses courtisans -, décide de reprendre la main, et d'assurer désormais en personne le commandement direct sur la droite. Même si cette ultime mutation n'est évidemment pas heureuse et précipite l'issue fatale, on est plus que jamais convaincu au terme de cette étude que les choses étaient déjà jouées alors, et que l'échec était déjà consommé début 1828 : non pas comme on le croit parfois, l'échec du régime de la Restauration, qui aurait tout à fait pu continuer son bonhomme de chemin bien après 1830, si le souverain n'avait pas persévéré dans son aveugle obstination à commettre l'irréparable, sans du reste s'en donner les moyens ; non pas non plus d'ailleurs l'échec *électoral* de la droite - ces choses-là, comme on le sait, sont heureusement réversibles, si l'on a un peu de patience sans vendre son âme au diable ; mais, bel et bien, l'échec *politique* de cette droite royaliste à remplir convenablement les objectifs qu'elle avait exprimés avec force en 1815.

Or, si cet échec-là, pensons-nous, est largement joué début 1828, c'est d'abord, en bonne partie, la faute de Villèle, en raison de la manière qu'il a eue de gérer la mouvance royaliste. Les mécanismes de régulation de l'action et de la parole publiques royalistes se sont révélés déficients ou contre-productifs, à quelque poste d'observation que l'on se situe, et il ressort de l'analyse que Villèle a une responsabilité écrasante dans ces dysfonctionnements.

À l'échelon exécutif, Villèle, malgré sa faible stature d'homme d'État, a imposé - grâce au soutien complice des deux souverains Louis XVIII, puis Charles X - un fonctionnement très hiérarchique et autoritaire des relations interministérielles, passant par l'éviction systématique de tout rival potentiel. L'équipe gouvernementale a été de ce fait de moins en moins représentative des sensibilités réelles de la droite, par conséquent de moins en moins populaire dans le pays (notamment en milieu royaliste). Parallèlement, la politique suivie s'en est trouvée desséchée, affadie, réduite à une gestion malthusienne des deniers publics incompatible avec la réalisation des objectifs politiques et sociaux affirmés en 1815. Il y a donc, à nos yeux, à redire sur le bilan de l'action villèliste, même en qualité de ministre des

Finances - point dont on lui fait abusivement crédit, en se fondant sur des critères techniques mais non politiques. Car sa gestion rigoriste du budget a eu des conséquences déterminantes sur la faiblesse de la politique générale, dont il avait par ailleurs la charge en qualité de président du Conseil. Ajoutons que les bases les plus importantes pour l'assainissement des finances publiques avaient été jetées dès la période 1815-1818, par le ministre des Finances « constitutionnel » Corvetto - au terme d'une négociation initiale avec les ultras -, Villèle n'ayant eu ensuite qu'à perfectionner les instruments techniques de saine gestion, ce qu'il a fait. Cette bonne gestion technique de court terme n'a pas, du reste, évité à la société française de subir le retournement de la conjoncture économique internationale ; l'impuissance villèliste à en atténuer les effets joue d'ailleurs son rôle, parmi bien d'autres facteurs évidemment, dans l'échec électoral de novembre 1827. Bref, Villèle, un « bon » ministre ? Voire.

À l'échelon parlementaire, le même autoritarisme a eu des effets comparables. La réunion Piet, entièrement contrôlée par Villèle, s'est avérée incapable d'assurer sa tâche de régulation des conflits internes, se muant rapidement en simple lieu de convivialité pour féaux inconditionnels. L'inaptitude à partager son pouvoir a produit une implosion de la majorité et encouragé la multiplication des dissidences, tandis que les pratiques corruptrices adoptées par le président du Conseil au bénéfice de ses soutiens parlementaires permettaient la prolongation d'une politique de plus en plus insignifiante et éloignée de la raison d'être de la droite.

Cet autoritarisme confinant à l'autisme a décuplé les menées auliques, pour persuader le souverain de changer de ligne politique et remettre ainsi l'action de la droite en cohérence avec ses idées ; le caractère brouillon et intéressé de ces tentatives a néanmoins signé leur échec presque systématique, en les réduisant à une simple agitation parasitaire.

Enfin, l'incapacité de Villèle à tolérer la contradiction dans son propre camp a engendré une relation totalement névrotique et contre-productive avec la presse royaliste : à force de vouloir contrôler et mettre au pas la presse de droite avec des moyens aussi considérables que ceux déployés contre la presse libérale, il a fini par commettre de graves erreurs qui ont affaibli et ridiculisé sa propre autorité, en même temps qu'elles poussaient les journalistes royalistes à embrasser résolument le chemin de la fronde dissidente.

Ces éléments ont contribué, en s'additionnant, à paralyser et à décrédibiliser l'action de la droite au pouvoir. Mais si, à l'évidence, le chef a sa part de responsabilités, la masse des

acteurs politiques n'est pas non plus exempte des siennes. Quelles qu'aient été les fautes et les erreurs du principal *leader* de la droite - et on aura compris, qu'à nos yeux, elles sont grandes -, l'échec de la droite a des racines plus profondes, plus essentielles et plus déterminantes : c'est là que réapparaissent au premier plan les conséquences des fractures idéologiques et sociologiques que l'on pointait du doigt dès l'introduction, et sur lesquelles il nous faut revenir brièvement en ces pages de conclusion.

3. Un culte de l'émulation sociale qui a dégénéré en dénigrement contre-productif

Pour expliquer cette incapacité de la droite à réaliser son projet démiurgique de 1815, l'une des deux hypothèses initialement formulées tenait à des divisions à caractère sociologique. Sur ce point, la réponse est complexe.

Si l'on raisonne de manière purement objective, la droite du Palais-Bourbon forme en définitive un groupe social relativement cohérent, étonnamment cohérent même par certains aspects : quelque 80% de nobles authentiques (par naissance ou par acquisition), une proportion plus forte encore de serviteurs de l'État, voilà *a priori* de quoi créer une connivence à toute épreuve, face à des adversaires politiques ayant une identité sociale bien différente et, au fond, beaucoup plus composite.

L'étude des carrières individuelles et familiales témoigne d'une fidélité pérenne de maints élus royalistes à cette tradition de service public, depuis les dernières décennies de l'Ancien régime jusqu'à la Restauration, sans interruption totale pendant la Révolution et l'Empire. Elle montre aussi fréquemment leur investissement personnel dans la modernisation de l'État ainsi qu'un attachement au principe du mérite : le passage d'une partie non négligeable de ces royalistes par les « grandes écoles » créées sous l'Ancien régime ou sous la Révolution est à cet égard significatif. Pour la plupart de ces élus de droite, la carrière politique n'est qu'un prolongement naturel et au demeurant temporaire de ce service de l'État, non une profession à part entière ; elle symbolise la réussite de cet engagement de service public, permet d'en accélérer les promotions, ainsi que d'en retirer les récompenses attendues en terme de décorations et d'honneurs.

Certes, la représentation équitable des trois grandes branches du service de l'État - administratif, judiciaire, militaire -, et surtout celle des différentes époques d'ancienneté nobiliaire familiale parmi les députés (depuis les nobles d'extraction chevaleresque jusqu'aux anoblis de la Restauration) matérialise en quelque sorte le millefeuille historique de l'élitisme français, et introduit déjà des premiers germes de distinctions internes.

La droite, du reste, agrège à elle certains des derniers venus dans la carrière publique (promus sous la République et sous l'Empire), mais sans se laisser toutefois submerger numériquement par eux. Cette ouverture sociale relativement faible, qui exprime une prudence conservatrice, la distingue fortement de la synthèse napoléonienne, restée massivement tribulaire quant à elle de ces parvenus, en dépit de la nette inflexion conservatrice opérée dans les dernières années de l'Empire ; *a fortiori*, une telle composition sociale l'éloigne des mouvances adverses constitutionnelles et libérales, telles qu'elles se donnent à voir à la Chambre élective, reflétant en cela les choix de leurs électeurs respectifs.

Mais paradoxalement, la relative homogénéité ne s'est pas traduite par un sentiment d'appartenance suffisant pour souder entre eux ces hommes de la droite royaliste à la Chambre et dans le pays. La thématique sociale la plus bruyamment mise en avant dans ce camp, à savoir la défense de la « grande propriété » foncière, s'est avérée fort inadéquate pour mobiliser efficacement toute la droite, car objectivement, il ne s'agissait pas d'un véritable critère d'identité commune : si tous les députés payent par définition 1000 francs de cens et sont des propriétaires très aisés, beaucoup, qui ne franchissent ce seuil que de justesse, ne sont donc pas réellement pour autant de « grands propriétaires » ; *a fortiori*, leurs électeurs se trouvent exclus en masse par ce discours hyper-ploutocratique.

À l'inverse, la propension des élus de droite à l'émulation permanente a dégénéré en un fonctionnement malsain, fait de jalousies et de dénigrement quotidiens, sur la base de micro-distinctions sociales ou en raison des comportements personnels ou familiaux adoptés depuis 1789.

Cela a eu des conséquences dommageables : d'abord à la Chambre élective en encourageant le passage à la fronde ou à la dissidence de nombreuses personnalités de talent ; ensuite dans le pays lui-même, par une évolution électorale de plus en plus défavorable à la fin des années 1810, puis à nouveau, après une rémission, dans la seconde moitié des années 1820. En particulier, l'attitude soupçonneuse et méprisante à l'égard du monde industriel comme de certains agents publics a eu des répercussions sensibles, qui expliquent largement le basculement hostile de nombreux territoires aux élections législatives. On pense notamment au retournement des villes. Le petit nombre de celles du nord qui n'étaient pas d'emblée hostiles (sauf Lille), mais aussi presque toutes celles du sud et de l'ouest finissent également par afficher en masse leur déception : jusqu'à la bonne ville de Bordeaux, qui semblait pourtant devoir incarner plus que toute autre le royalisme, depuis cette journée mémorable du 12 mars 1814 où elle avait pris précocement le parti de la restauration des Bourbons.

4. Des tempéraments électoraux différents qui préfigurent certaines divergences idéologiques

Malgré des basculements et des défections, la droite a conservé longtemps et parfois jusqu'au bout une faveur réelle chez les élites de certains territoires, comme l'indiquent les résultats électoraux, ce qui ne signifie pas pour autant une véritable unité de cet électorat royaliste.

Les scores recueillis par la droite dans les divers collèges électoraux méritent qu'on les prenne au sérieux, dans le cadre du suffrage certes très restreint qui caractérise la Restauration. Les pressions, bien réelles, des autorités publiques sur le corps électoral n'ont faussé les résultats à grande échelle qu'une fois en seize ans, lors du scrutin de 1824 ; lors de toutes les autres élections générales, elles n'ont produit ce résultat qu'à une échelle locale, y compris en 1815 où seules des villes comme Nîmes ou Tarascon ont voté de façon franchement monolithique, prouvant l'état de terreur bien réelle ayant pesé sur les électeurs du lieu. En fin de période en revanche, les manipulations que s'obstinent encore à opérer quelques présidents de collège aboutissent quasi-systématiquement à l'invalidation du scrutin local ainsi truqué.

Il est du reste frappant de constater à quel point les électeurs se sont moqués avec une étonnante liberté des pressions et des biais institutionnels destinés à orienter ou à fausser les résultats en tel ou tel sens. Ainsi, l'immense majorité des négociants parisiens, rouennais ou strasbourgeois ont haï la droite tout au long de la période, même lorsqu'ils étaient très riches ; ils n'ont presque jamais hésité à le faire savoir dans les urnes, en manifestant dans cette haine anti-droitière une persévérance remarquable, qui n'a d'égale que celle, strictement inverse, manifestée par les propriétaires ruraux d'autres régions à l'encontre de tout ce qui rappelait, de près ou de loin, la gauche et la Révolution, fût-ce sous un paravent « constitutionnel ».

La droite reste donc bénéficiaire de solides fidélités locales et régionales, dues soit à un conservatisme traditionnel, soit même à une radicalité contre-révolutionnaire ; l'addition de ces deux forces explique d'ailleurs qu'aux élections catastrophiques de l'été 1830, elle soit parvenue encore à sauver 147 sièges dans ces zones de fidélité. Mais cette dualité ne traduit-elle pas déjà une sournoise divergence tant idéologique que sociologique ?

L'esprit conservateur explique pour l'essentiel la préférence fréquemment accordée aux royalistes au sud de la ligne Saint-Malo/Genève, d'une manière plus générale dans les collèges ruraux dominés par les propriétaires agricoles, et aussi dans quelques villes où les

élites sociales sont non pas réactionnaires, mais résolument conservatrices : ainsi, la bonne bourgeoisie catholique de Lille, qui n'avait accordé dans les premières années qu'une faveur très limitée aux ultras, reste en revanche fidèle à la droite jusqu'en 1830 par franc conservatisme, là où tous les autres collèges urbains de la France du nord, même les moins hostiles (Metz, Rennes), ont fini par abandonner les royalistes à leur sort. Ici, aucune passion réactionnaire vengeresse, mais bien davantage un refus conservateur d'une aventure libérale et anticléricale.

Mais c'est l'esprit franchement contre-révolutionnaire, de nature sensiblement différente, qui a offert à la droite ses deux régions les plus fidèles, à l'Ouest et au Sud-Est.

1° Dans une vaste pointe occidentale qui s'étend du Finistère à l'Anjou, les électeurs censitaires ont donné en moyenne plus de 60% des élus à la droite entre 1815 et 1830, bonnes et mauvaises années cumulées ; seules les Côtes-du-Nord et la Manche font en partie exception.

Cette zone occidentale de la Contre-révolution perpétuée se caractérise par un clivage des territoires avec une opposition villes/campagnes extrêmement accusée et nettement lisible dans les résultats électoraux : comme sous la Révolution, l'Ennemi pour le propriétaire rural de cet Ouest blanc (mais aussi pour les paysans catholiques qui travaillent à son service), c'est d'abord le bourgeois libre-penseur et jacobin de la ville voisine, selon les cas celui de Brest, Rennes, Nantes, Fontenay-le-Comte, Angers ou Saumur. Celui-ci se venge d'ailleurs à la première occasion, en profitant d'un mode de scrutin favorable comme celui organisé par la loi Lainé en 1817, voire en s'assurant ensuite de la domination numérique au collège d'arrondissement, infligeant alors à la droite de cinglants camouflets. La Constitution civile du clergé, la levée en masse, puis les guerres dites de Vendée ont laissé ici des traces irrémédiables, qui continuent à opposer les territoires les uns aux autres, avec, à l'intérieur de chacun d'entre eux, une relative solidarité politique entre les différents groupes sociaux.

On a donc l'expression localement typée d'un tempérament véritablement réactionnaire, qui contraste à la fois avec le tempérament simplement conservateur, mais aussi avec la passion réactionnaire qui prévaut sous une autre forme dans la partie méridionale du pays.

2° En effet, au sud et au sud-est du pays, une vaste zone allant du Haut-Languedoc toulousain jusqu'à la côte provençale d'un côté, jusqu'à la vallée du Rhône et de la Loire de l'autre, forme le second et encore plus vaste bastion de la droite ; dans ces parages, les terres « bleues » durablement hostiles à la droite sont limitées à quelques confins, en Roussillon et

Dauphiné principalement. Dans cette zone méridionale, les affinités comme les haines politico-religieuses sont nettement antérieures à la Révolution, remontant fréquemment aux guerres de Religion de l'époque moderne, avec une opposition entre catholiques et protestants qui n'apparaissait pas dans le bastion du nord-ouest.

Autre différence de taille, liée d'ailleurs parfois à la précédente : dans ce sud, les clivages politiques n'opposent que marginalement les villes aux campagnes, ils traversent et fragmentent chacun de ces espaces, avec, dans le cas des villes, une extrême proximité spatiale de l'Ennemi génératrice de violences physiques en 1815. Sur le plan électoral, il faut distinguer des espaces où les riches électeurs sont partagés presque à égalité entre les deux camps (Bas-Languedoc héraultais et gardois, Lyonnais), ce qui conduit à des scores très serrés et à des retournements de tendance, et d'autres espaces où au contraire les propriétaires un tant soit peu aisés sont au contraire massivement et viscéralement contre-révolutionnaires : ainsi, dans le Haut-Languedoc toulousain, dans le Rouergue, et plus encore en Basse-Provence, les victoires de la droite sont toujours nettes, et parfois écrasantes jusqu'au cœur de l'été 1830, comme à Aix ou à Arles (au point que des personnalités « pointues » ont songé à s'y faire élire). Dans ces dernières zones où l'électorat censitaire semble inconditionnel, le vote urbain est au diapason du vote rural, à l'inverse de ce qui s'observe en Bretagne ou en Anjou : il y existe une quasi-unanimité des riches provençaux en faveur de la réaction royaliste la plus prononcée, les seules divergences observables étant dues non à des nuances partisans, mais à des querelles de personnes ou à d'ancestrales rivalités entre villes voisines, telles Arles et Tarascon.

On voit ainsi qu'une même fidélité électorale à la droite royaliste sur le territoire national cache des tempéraments politiques différents, des rapports de force socio-géographiques dissemblables, et aussi, sans doute, des attentes programmatiques et idéologiques qui ne convergent pas forcément en tous points.

Certes, une identité de vue relative réunit toutes ces élites locales, qu'elles soient conservatrices ou réactionnaires : elle consiste dans leur réticence à l'égard de la modernité économique et du progressisme politique, un quart de siècle après la Révolution de 1789 et à l'aube d'une accélération de la « révolution industrielle ». Cela motive le choix des uns et des autres en faveur de la droite ; mais est-ce pour autant suffisant pour créer une dynamique unitaire suffisante, que pourront incarner ensuite les différents élus royalistes à la Chambre ? Rien n'est moins sûr.

5. L'incapacité des acteurs de la droite royaliste à unifier leur vision du monde

Précisément, nous avons émis l'hypothèse dans nos réflexions liminaires que des failles idéologiques auraient pu constituer une des causes essentielles de l'impuissance droitière à refonder le Politique.

À l'issue de cette étude, il apparaît que ce ne sont pas des failles : c'est un véritable abîme, qui a séparé les représentants parlementaires de la droite sur les sujets les plus essentiels.

Notre propos ne vise pas pour l'essentiel les nombreux *ralliés* à la droite, qui l'ont rejointe en jouant sur la mouvance des affiliations partisans, quand le vent électoral tournait en sa faveur : de la subite conversion « ultra » de Chateaubriand à l'été 1815, qui contraste nettement avec ses prises de position antérieures, jusqu'à l'afflux massif des « constitutionnels » au début des années 1820, nombreux sont les hommes de droite par *accident*, royalistes sincères pour la plupart, mais dont l'identité droitière reste en revanche assez superficielle. De ces royalistes-là, on ne saurait guère être surpris de divergences idéologiques avec le reste du groupe, se traduisant à l'occasion par de véritables « défections » partisans et une rupture, provisoire ou définitive, avec le camp de la droite.

Mais même en se limitant aux hommes de droite *indiscutables*, il apparaît que les dissentiments idéologiques sont très forts, et que les importants points communs qui les rassemblent (refus du nivellement social hérité de 1789, réserve ou franche hostilité à l'égard de la modernité économique, intellectuelle et morale incarnée par les libéraux) demeurent toutefois insuffisants pour créer un groupe véritablement soudé.

Les fractions spécifiques ou dissidentes (« Chevaliers de la Foi », « pointus », « défection ») qui se sont détachées plus ou moins durablement du tronc commun de la mouvance royaliste ont certes pu fréquemment exprimer une partie des désaccords idéologiques ; il n'en reste pas moins que ces dissentiments ont aussi divisé les membres du groupe, de loin majoritaire, des villèlistes classiques. C'est donc bien la droite dans son ensemble qui s'est avérée incapable d'unifier sa vision du monde.

Rappelons ici quelques exemples significatifs. Qu'est-ce qui peut rapprocher des esclavagistes forcenés tels que Fitz-James ou Vaublanc, et un catholique conséquent comme Kergorlay ou un humaniste comme Bertin de Vaux, tous deux partisans d'une évolution progressive vers l'abolition de l'esclavage ? Rien. De même, quel accord peut-il exister entre des affairistes du style de La Panouse, investis à fond dans la modernité capitaliste, et tous ceux qui, à l'image de l'essayiste Saint-Prosper, vouent une exécration sans nuance à ce

nouveau système de développement économique ? Quelle est la vision du monde commune entre des magnats de l'industrie comme le député-maire de Lyon Lacroix-Laval ou le richissime manufacturier Lemoine des Mares, et des contempteurs du machinisme comme Bertier de Sauvigny et Puymaurin ? Le constat est net : malgré l'appartenance de tous à la droite, il n'y a, au fond, pas de véritable communion de vues sur l'évolution souhaitable du pays. Encore en ces domaines socio-économiques se dessine-t-il une ligne clairement majoritaire, esclavagiste, agrarienne, anti-boursière, qui rejette dans une position minoritaire, sinon honteuse et marginale, les autres élus royalistes ne partageant pas ces points de vue.

Mais sur d'autres sujets engageant de manière plus décisive l'identité royaliste, on ne retrouve plus du tout de majorité aussi nette, créatrice d'un fonds idéologique cohérent de la droite. La redéfinition du rôle de la France sur la scène internationale est en particulier l'un des sujets où cette foncière hétérogénéité de la droite s'est livrée publiquement en spectacle à l'opinion. Car, quoi de commun entre le pragmatisme pacifiste de Villèle, désireux de conduire la politique internationale de la France à l'économie - à tous les sens de l'expression -, et l'ardeur romantique de la politique interventionniste de Mathieu de Montmorency ? Entre le philhellénisme passionné de Hyde de Neuville et la turcophilie résolue de Salaberry ? Plus encore, entre l'anti-patriotisme provocateur de Vitrolles et de tous les ultras restés fidèles à la vieille conception géopolitique adoptée à Coblenz, au temps de l'émigration, et les rêves de nouvelle grandeur militaire d'un Chateaubriand et, derrière lui, d'une grande partie de la jeunesse royaliste ? La réponse est claire : il n'y a rien de commun.

Plus révélateur encore : le flou et des divisions plus fortes encore ont régné en matière politique et morale, domaines qui étaient pourtant censés constituer le cœur même de « l'idéologie ultra-royaliste ».

Ainsi, on s'aperçoit que de grandes formules creuses comme « l'union du trône et de l'autel » ne permettent en aucune manière d'assigner une unité idéologique à la droite. Car même les plus cléricaux, favorables à une influence renforcée de l'Église en matière sociale et politique, se disputent comme chiffonniers entre gallicans et ultramontains : les attaques de Lamennais contre Corbière et Frayssinous ne font que porter au paroxysme une rivalité mutuelle, latente dès les années 1810, dont témoignent déjà les piques amicales que se lancent Blacas et Joseph de Maistre, qui s'apprécient pourtant beaucoup. Parallèlement, il apparaît de plus en plus clairement au fil des ans qu'un nombre important de royalistes n'adhèrent purement et simplement pas au projet d'un renforcement de l'autorité du clergé sur

la société française, ce dont Montlosier rend compte de manière très outrancière et provocante par son *Mémoire à consulter*, en exprimant là néanmoins un sentiment de plus en plus sensible au sein de la droite.

Pour clore le tout, en matière institutionnelle, une contradiction insoluble s'est faite jour entre deux désirs opposés, formulés de manière successive ou parfois même simultanée : d'une part, renforcer l'autorité royale en prenant pour modèle de référence la monarchie absolue ; d'autre part et à l'inverse, développer les contre-pouvoirs locaux ou parlementaires, en adoptant cette fois comme modèle la « monarchie limitée » des temps médiévaux ou des débuts de l'époque moderne. La droite, incapable de se mettre d'accord sur le bon « âge d'or », a navigué à vue entre ces deux idéaux, privilégiant l'un ou l'autre en fonction de l'opportunité du moment, ou du tempérament de chacun. Elle n'a jamais pu se fixer durablement dans un sens ou dans l'autre, tout simplement parce que les membres qui la composaient étaient eux-mêmes souvent indécis sur le véritable référent idéal à promouvoir.

En un mot comme en cent, il n'y a pas d'idéologie commune de la droite royaliste sous la Restauration. Sur les petits sujets comme sur les grands, les hésitations, les divisions et les déchirements de fond ont prévalu sur l'unité et la cohérence. Non pas qu'il n'y ait eu chez ces élus de droite des convictions sincères et même viscérales, passionnément défendues à la Chambre ; le problème est que, trop souvent, ces convictions ne concordaient pas les unes avec les autres. Elles étaient contradictoires ; mieux, dramatiquement incompatibles.

Comment, dans ces conditions, les royalistes auraient-ils pu parvenir à une action efficace en faveur du renforcement du Politique, restauré sur de nouvelles bases ? Chacun, de bonne foi, a tiré à hue et à dia et brouillé ainsi les lignes faussement claires dessinées en 1815 : ceci a renforcé Villèle, qui tenait le gouvernail, dans sa conviction que le mieux, pour rester durablement au pouvoir, était d'en faire le moins possible dans tous ces domaines épineux. Quelques mesures symboliques parsemées de temps à autre suffiraient largement ; encore seraient-elles affadies, dénaturées ou tout simplement retirées à la première turbulence venue, afin de ne pas accroître la zizanie interne. Cette attitude systématique consistant à mettre le couvercle sur la marmite en ébullition, en étouffant et en niant les divergences idéologiques à chaque fois qu'elles se posaient, a sans doute encore aggravé le mal, en accumulant les ressentiments des uns et des autres ; mieux aurait valu prendre acte de cette diversité, et engager des discussions avec les différentes fractions et sensibilités de la droite, pour élaborer un programme véritablement négocié, plaçant chacun face à ses responsabilités.

Mais cela aurait supposé un partage de l'autorité politique dans le camp royaliste, auquel on a vu que Villèle n'était pas prêt à consentir.

Ainsi, faute de vision du monde commune de la droite, il n'y a donc pas eu de politique véritablement ambitieuse des royalistes pour transformer ce monde. La messe était dite.

Voilà donc, résumées à traits rapides, les causes de l'échec de la droite à remplir l'espèce de mission historique qui s'offrait à elle au début de la Restauration, avec des conditions exceptionnellement favorables dont elle n'a pas su tirer suffisamment parti. Le bilan pourra paraître sévère ; il n'est que juste, et il explique d'ailleurs très largement la faillite ultime, au moins autant que l'imbécile aveuglement de Charles X et Polignac à aller jusqu'au bout d'un coup d'État si mal préparé.

6. Prolongements contemporains : l'actualité du combat mené entre 1815 et 1830

Dernière considération enfin, mais pas la moindre : l'objet d'étude a-t-il encore une actualité aujourd'hui ? Tout dépend en vérité de la manière dont on considère la question.

À première vue, le combat systématique de ces hommes de droite en faveur de « la légitimité », où qu'on la situe, n'a plus aucune pertinence actuelle.

Le légitimisme au sens dynastique ne mobilise plus guère que quelques midinettes romantiques, amatrices de photographies sur papier glacé, sans parler de descendants x ou y, nostalgiques de grandeurs familiales révolues depuis longtemps. Ce légitimisme est le rameau le plus suranné d'une cause royaliste elle-même bien inactuelle.

Le bien-fondé des idées concrètes défendues par la droite sous la Restauration ne paraîtra pas plus frappant, sans doute, à un lecteur contemporain.

Aucun chef de parti, même le plus utopique ou le plus extrémiste, ne propose de nos jours l'abolition du divorce. Quant aux successions, une loi récente¹ a consacré l'égalité stricte des parts d'héritage dévolues aux enfants légitimes, naturels et adultérins - mettant ainsi fin à une tradition plus que millénaire -, sans susciter la moindre contestation dans la classe politique ou même dans la société française ; par conséquent, ce n'est pas demain qu'*a fortiori*, le rétablissement, même partiel, du droit d'aînesse, apparaîtra de nouveau au centre du débat.

¹ Loi « Guigou » n°2001-1135 du 3 décembre 2001, « relative aux droits du conjoint survivant et des enfants adultérins, et modernisant diverses dispositions de droit successoral ».

Sur le terrain économique, à l'heure de la construction européenne et de la mondialisation triomphante, les protestations ultra-royalistes contre le système du « laisser faire et laisser passer » semblent tout aussi périmées : les opposants les plus résolus à la mondialisation, qui se situent du reste à l'autre extrémité du spectre politique, ne se disent d'ailleurs pas « anti », mais « alter » mondialistes ; quant aux adversaires du libre-échange à droite, ils prônent généralement en parallèle un libéralisme maximal en terme de droit du travail, à mille lieues du système corporatif très contraignant, regretté avec nostalgie par certains ultras au début de la Restauration.

On arrêtera là les exemples, on pourrait les multiplier à plaisir : on l'aura compris, ce n'est pas, pour l'essentiel, dans le détail quotidien du programme idéologique de la droite royaliste qu'on pourra trouver une résonance avec l'époque présente.

En revanche, l'étude a mis en évidence des mécanismes de division qui ne sont pas seulement propres à l'époque étudiée.

D'abord, quelles que soient les bonnes résolutions initiales et le noble désintéressement affiché par les uns et par les autres, les querelles d'ambition personnelle semblent devoir reprendre inéluctablement le dessus, à toute époque. C'est vrai des principaux dirigeants, portés à une rivalité naturelle pour assurer leur suprématie dans leur camp, mais aussi des acteurs politiques de tous rangs, constamment en concurrence les uns avec les autres pour s'assurer de fonctions, d'honneurs ou d'avantages parfois bien microscopiques. Ce bourdonnement permanent des ambitions rivales, dont la régulation est si difficile, constitue l'une des principales causes de paralysie de l'action, d'insuccès électoral et finalement de crise des formations partisans qui en sont victimes. Il va sans dire qu'un tel processus, dont on a pu démontrer précisément les mécanismes pour la mouvance royaliste sous la Restauration, n'est évidemment pas spécifique à la droite, et qu'il affecte tout autant la gauche à échéances récurrentes, avec des effets similaires.

Par ailleurs, l'étiquette commune de « la droite » ou, même, plus spécifiquement, le rassemblement structurel d'acteurs politiques au sein d'une mouvance partisane unique peuvent faire ponctuellement illusion et garantir un ou deux succès électoraux, grâce à la dynamique en trompe-l'œil de « l'union » en mouvement. En vérité, cette union forcée cache mal des divergences idéologiques qui ne peuvent manquer de miner l'évolution future de cet assemblage. Le fait qu'on observe un tel phénomène dans toute son acuité sous la Restauration est d'autant plus frappant qu'à cette époque, « la droite » ne rassemble encore qu'une seule famille de pensée, royaliste « pure » ou, comme l'on dira après 1830,

« légitimiste ». *A fortiori*, au fil des sédimentations historiques ultérieures et du déportement à droite de familles de pensée de plus en plus nombreuses, l'unité de la droite tient de la gageure, sinon même de l'imposture. Le charisme apparent d'un chef peut forcer quelquefois cette unité, en imposant pendant un temps silence aux dissidences programmatiques ; l'exemple de la Restauration montre toutefois combien il est probable que, peu après, on observe un « retour du refoulé » idéologique qui provoque en réaction un effet de boomerang, dont la moindre des conséquences est l'implosion de cette unité factice.

Enfin, derrière l'apparence si désuète de leurs personnes et de leurs idées - démodées, pour partie déjà, à leur époque même -, nos royalistes incarnent à n'en pas douter un combat toujours bien actuel.

En effet, l'opposition de ceux qui manifestent le souci de défendre l'héritage du passé et de ceux qui n'y voient que rigidités garde sa valeur. Les personnalités publiques - très diversement situées sur l'échiquier politique - qui n'ont pas renoncé à défendre des hiérarchies, des équilibres et des acquis sociaux hérités du passé, ainsi que la place à la fois éminente et fondatrice de l'État dans la préservation de cet ordre légué, peuvent se reconnaître, d'une certaine manière, dans la lutte inégale conduite avec quelque panache par nos hommes de la Restauration contre les miroirs aux alouettes de la « modernité » et contre la submersion de la société par le libéralisme déferlant.

UNIVERSITÉ PARIS IV - SORBONNE
ÉCOLE DOCTORALE 2 : Histoire moderne et contemporaine

(N° d'enregistrement attribué par la bibliothèque)

THÈSE

pour obtenir le grade de
DOCTEUR de l'UNIVERSITÉ PARIS IV

Discipline : Histoire

Présentée et soutenue publiquement par

Olivier TORT

Le 17 novembre 2007

**L'IMPOSSIBLE UNITÉ :
LA DROITE FRANÇAISE SOUS LA RESTAURATION
(1814-1830)**

TOME 3. Sources et bibliographie. Annexes, 1^{ère} partie.

Directeur de thèse : M. Jean-Pierre CHALINE

Membres du Jury, Mme et MM. :

Françoise MÉLONIO

Jacques-Olivier BOUDON

Philippe BOUTRY

Jean-Pierre CHALINE

Jean EL GAMMAL

Jean GARRIGUES

SOURCES et BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

I Sources d'archives

A/ Archives nationales

1°-Série BB : Archives judiciaires

-Sous-série BB 6 : Carrière des magistrats du premier dix-neuvième siècle.

-BB^{6*} 525-538 : Matricule des magistrats, 1826-1848 [Liste des différents postes juridictionnels occupés par les magistrats nommés à un poste entre 1826 et 1833, 12.648 notices individuelles composées en application de l'arrêté du 7 novembre 1826 du garde des Sceaux Peyronnet ; c'est une source précieuse et très maniable, avec un index général pour les 10 premiers registres en BB 6*/539].

-BB⁶/26 à 187 : Tribunaux de première instance et cours royales, nominations de 1815 à 1830 [Les dossiers annuels de nomination des magistrats, avec classement départemental, qui contiennent parfois des listes de magistrats par cour, avec une appréciation individuelle portée sur leur comportement politique par l'autorité administrative ou le supérieur hiérarchique judiciaire].

-Sous-série BB¹⁷A : Fragments de correspondance courante, retrouvés dans les papiers du cabinet du ministère de la Justice, pour la période allant d'octobre 1815 à février 1848.

-BB¹⁷A/1-doss. 10 : Documents imprimés relatifs à une « Institution anti-pirate » militant pour la libération des esclaves blancs au Maghreb (sept. 1814-sept. 1816) [Environ vingt pages sur cette association, qui parvient à faire adhérer à sa cause les principaux responsables politiques de l'époque, ministres compris ; cf. notamment la reproduction d'un discours parlementaire de Chateaubriand, important en la matière, du 9 avril 1816].

-BB¹⁷A/1-doss. 25 : Fac-similé d'un *Essai sur la Vendée* du comte de Beauvillier, maréchal de camp, ex-intendant général des armées royales de Vendée [La brochure de seize pages, publiée significativement le 11 septembre 1816, six jours après la dissolution de la Chambre introuvable, réclame une recomposition administrative pour regrouper le Bocage vendéen en un seul département].

-BB¹⁷A/1-doss. 43 : Rapport du procureur général de Lyon Barthélemy Delhorme, [futur député villèliste], sur les élections dans le département du Rhône (23 sept. 1817), et réponse de Pasquier, garde des Sceaux (30 sept. 1817) [Le rapport lui-même fait deux pages].

-BB¹⁷A/1-doss. 56 : Pièces diverses sur les élections de 1818 dans l'Ain et la Haute-Saône, rédigées par des présidents de collège [parmi lesquels le célèbre Brillat-Savarin] ; accusés de réception de Ravez, sous-secrétaire d'État à la Justice (octobre 1818).

-BB¹⁷A/1-doss. 57 : Rapport du procureur général de Dijon sur l'état de l'esprit public dans le ressort (26 nov. 1818, 4 pages).

-BB¹⁷A/4-doss. 3 : Gratification extraordinaire accordée à Chantelauze, alors avocat général à Lyon, à la suite d'une requête du procureur général de Lyon Bastard de l'Etang en date du 6 avril 1820 [L'ensemble fait trois pages ; le futur ministre du gouvernement Polignac est alors un magistrat considéré comme politiquement proche du centre constitutionnel].

-BB¹⁷A/4-doss. 16 : Lettre du procureur général de Nancy, le baron de Metz, au ministre de l'Intérieur, sur l'inconvénient qu'aurait la nouvelle loi des élections pour le département des Vosges (14 mai 1820), et réponse ministérielle du 23 mai [Deux pages].

-BB¹⁷A/5-doss. 12 : Rapport du procureur général de Corse, Gilbert Boucher, sur une vive altercation et un « torrent d'injures » (sic) publiquement déversé par Péraldi, sous-préfet de Sartène [et futur député villèliste], contre Mourre, recteur d'académie de Corse (15 juin 1820) [Notez que Boucher fut destitué six ans plus tard, au grand scandale de l'extrême-droite, pour

s'être opposé à une opération de basse police commanditée par le gouvernement villèliste, qui visait à exfiltrer du territoire français des brigands corses incarcérés, afin d'acheter la paix sociale sur l'île].

-BB¹⁷A/6-doss. 30 : Renseignements sur les futures élections en Loire-Inférieure et Vendée (courrier du 18 août 1820).

-BB¹⁷A/6-doss. 36 : Attaques de Clausel de Coussergues, conseiller à la cour de cassation, contre Cavalié, avocat général à Toulouse, et défense de celui-ci (août-décembre 1820) ; réitérations des mêmes accusations en avril-mai 1821 [Volumineux dossier, contenant notamment les lettres de délation du parlementaire d'extrême-droite Clausel de Coussergues, relatives à l'attitude adoptée durant les Cent-jours par le magistrat incriminé].

-BB¹⁷A/7-doss. 4 : Circulaire du 9 septembre 1820, confirmative d'une autre du 16 juillet, relative à la surveillance politique des magistrats du Parquet, et réponses des procureurs généraux à ces circulaires [Dossier de 38 pages].

-BB¹⁷A/7-doss. 13 : Placard séditieux affiché à Perpignan à l'occasion de l'arrivée de François Durand [Il s'agit en fait de la transmission du tract libéral par le procureur de Perpignan au ministère de la Justice, avec quelques explications circonstanciées sur cette violente attaque qui vise un négociant et député royaliste, accusé d'être un des « traficants [sic] de la misère publique » et « le fléau du département » (16 septembre 1820)].

-BB¹⁷A/8-doss. 17 : Renseignements confidentiels recueillis sur les procureurs du roi dans le ressort de la cour royale de Nancy (31 octobre 1820) [Cf. notamment les brefs renseignements sur Cuny, ancien député à la Chambre introuvable].

-BB¹⁷A/8-doss. 19 : Compte rendu par le procureur général de Bordeaux d'un duel au pistolet entre candidats libéraux et journalistes royalistes à propos d'un article de *la Ruche d'Aquitaine* sur les élections futures (3 novembre 1820).

-BB¹⁷A/8-doss. 23 : Comptes rendus divers, relatifs aux élections de novembre 1820 [Dossier de 58 pages, concernant les départements de l'Aube, de la Creuse, de l'Eure, de la Gironde, du Lot-et-Garonne, du Maine-et-Loire, de Saône-et-Loire, de la Seine-Inférieure, de la Haute-Vienne, etc.). Ensemble très riche et instructif sur ces élections qui amorcent l'alternance à droite, et où s'accusent les disparités d'attitudes politiques entre les différentes régions, départements et cantons].

-BB¹⁷A/9-doss. 17 : Rapport du procureur général d'Agen sur la situation politique de son ressort (2 janvier 1821).

-BB¹⁷A/9-doss. 21 : Rapport du procureur général de Colmar sur la situation politique à Mulhouse (15 janvier 1821).

-BB¹⁷A/9-doss. 29 : Rapport du procureur général de Bourges sur la situation politique, et renseignements divers (février 1821-février 1822).

-BB¹⁷A/10-doss. 31 : Prospectus du journal d'extrême-droite *la Foudre* (avril 1821).

-BB¹⁷A/11-doss. 8 : Rapport sur la situation politique de la ville de Tulle (mai 1821).

-BB¹⁷A/12-doss. 7 : Compte rendu relatif à des poursuites lancées contre le journal royaliste bordelais *la Ruche d'Aquitaine* ; rapport sur l'attitude adoptée par l'avocat général (août-octobre 1821).

-BB¹⁷A/12-doss. 32 : Rapport sur la situation politique dans le ressort de la cour de Lyon (septembre-octobre 1821).

-BB¹⁷A/12-doss. 37 : Rapport sur les futures élections du département du Var (septembre-octobre 1821) [Une liste électorale intéressante est jointe au rapport ; émanant de l'extrême-droite « pointue », elle indique le nom de cinq candidats soutenus par elle, parmi lesquels Canuel et Frénilly, personnalités nationales non implantées dans le département].

-BB¹⁷A/13-doss. 9 : Rapport sur la situation politique lyonnaise, après la mort du député royaliste Magneval, en prévision d'élections partielles (novembre 1821).

-BB¹⁷A/15-doss. 6 : Demande de subventions par le journal bordelais *la Ruche d'Aquitaine* (mars 1822).

-BB¹⁷A/16-doss. 6 : Élections de mai 1822 : circulaires envoyées aux procureurs et procureurs-généraux, puis renseignements fournis par le Parquet classés par cour royale

- (avril 1822) [Dossier de 90 pages sur des élections favorables au tout récent gouvernement de droite].
 -BB¹⁷A/16-dossier 7 : Élections de mai 1822 : résultats, rapports, renseignements (mars-juin 1822) [Suite du dossier précédent ; 110 pages].
 -BB¹⁷A/20-doss. 2 : Élections de novembre 1822 : résultats, rapports, renseignements (oct.-nov. 1822) [Dossier de 111 pages ; l'avantage pour la droite royaliste se confirme].
 -BB¹⁷A/21-doss. 1 : Renseignements et commentaires sur les élections de novembre 1822 (nov.-déc. 1822) [26 pages].
 -BB¹⁷A/29-doss. 3 : Prospectus de cessation du journal *la Foudre* (oct. 1823).
 -BB¹⁷A/33-doss. 10 : Rapport sur la conduite de Michaud, directeur de l'Imprimerie royale, et mise à la retraite de ce fonctionnaire par suppression d'emploi (juin-août 1824). [Il s'agit de Louis-Gabriel Michaud, frère du directeur de *la Quotidienne* Joseph Michaud]
 -BB¹⁷A/48-doss. 1 : Recueil d'articles justificatifs de *la Gazette universelle de Lyon*, relatifs au but et aux moyens de l'Association de la Propagation de la Foi (mai 1826).
 -BB¹⁷A/57-doss. 3 : Renseignements sur les élections dans le Loiret, le Rhône, le Haut-Rhin, les Deux-Sèvres, le Gers et les Basses-Alpes (novembre 1827, 19 pages).
 -BB¹⁷A/75-doss. 1 : Élections de juin 1830, renseignements (juin 1830, 7 pages).
- Sous-série BB³⁰ 190-272 : Mélanges divers relatifs à la Restauration [Versés aux Archives nationales en 1904-1905, et complétant ainsi la série BB¹⁷].
 -BB³⁰/198 : Ressort d'Angers, année 1824, dossier 3, liasse 17, renseignant la conduite des magistrats du Maine-et-Loire lors des élections.
 -BB³⁰/221 : Ressort de Paris, année 1822, liasse 189, poursuite contre le journal *le Régulateur* condamné à plusieurs interruptions [La première cessation provisoire de parution ayant lieu dès janvier 1821, deux mois après le lancement de la feuille d'extrême-droite].
 -BB³⁰/222 : Ressort de Paris, année 1823, liasses 114 et 164, poursuites contre *le Drapeau blanc* [Les faits reprochés au directeur Martainville et à ses associés conduisent, par delà le procès judiciaire, au rachat du titre de presse par le pouvoir villèliste cette même année].
 -BB³⁰/223 : Ressort de Paris, année 1824, liasse 54, dossier sur la réparation de *l'Aristarque français* [Il s'agit du procès intenté par le gouvernement Villèle dès la parution du premier numéro de la nouvelle version de *l'Aristarque*, après son rachat par trois parlementaires d'extrême-droite, dont le *leader* La Bourdonnaye ; le procès retarde finalement de quatre mois le véritable lancement du journal, sans pouvoir l'empêcher cependant].
 -BB³⁰/243 : Ressort de Paris, dossier 5, examen critique par l'autorité judiciaire des ouvrages *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* de Lamennais (1825), et de la *Dénonciation aux cours royales relativement au système religieux et politique* de Montlosier (1826).
 -BB³⁰/245 : Ressort de Toulouse, dossier 2, article répréhensible paru dans le *Journal ecclésiastique* de Toulouse (janvier 1824).
 -BB³⁰/248 : Renseignements sur les élections de 1827 (divers départements), ainsi qu'en 1828 pour la Corse.
 -BB³⁰/251 : Conspiration du Bord de l'Eau (juin 1818), et jugement de Canuel et de ses complices.
 -BB³⁰/259 : Affaires diverses (1814-1830) [Une liasse « Chambre des députés », comportant quelques éléments].
 -BB³⁰/260 : Police judiciaire, correspondance reçue par le cabinet du ministre de la Justice, et classée par cour d'appel [Cf. notamment les dossiers 5, 10 et 19, consacrés au jugement de la « correspondance » politique de Sarran, publiciste d'extrême-droite, examinée par les cours d'appel de Caen, Limoges et Rennes].
 -BB³⁰/261 : Élections législatives de février-mars 1824, avec pour les cours royales de Metz, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans et Paris, des renseignements collectés par les magistrats sur les candidats et les partis, comme sur les résultats électoraux.

-BB³⁰/268 et 269 : Papiers émanant du Conseil de surveillance de la censure nationale et des commissions départementales : censure des journaux et périodiques (avril-juin 1821 et juillet-octobre 1827) [Soit à deux périodes cruciales pour les dissensions de la droite].

2°-Série C : Archives de la Chambre des députés

-Sous-série C 1165-1324 : Procès-verbaux électoraux classés par département pour la période 1815-1848 [Avec les pièces justificatives fournies par les élus, et les voix obtenues par chaque candidat aux différents tours de scrutin, tous renseignements essentiels pour appréhender l'implantation différentielle de la droite suivant les arrondissements électoraux, ainsi que les éventuelles divisions locales au sein d'un même camp politique].

Consultation intégrale pour une vingtaine de départements-tests, à savoir : l'Aveyron (C/1178), les Bouches-du-Rhône (C/1180), la Corse (C/1192), les Côtes-du-Nord (C/1196), la Dordogne (C/1200), la Drôme (C/1204), le Finistère (C/1210), le Gard (C/1213), la Haute-Garonne (C/1215), la Gironde (C/1219/1220), la Loire-Inférieure (C/1238), le Maine-et-Loire (C/1247), la Nièvre (C/1264), le Nord (C/1265 [années 1815 à 1817], C/1266 [années 1818 à 1824] et C/1267 [années 1827 à 1830]), le Bas-Rhin (C/1284), le Rhône (C/1285), la Seine (C/1292 [année 1815], C/1293 [années 1816 et 1820], C/1294 [années 1817 et 1818], C/1295 [années 1822 à 1827] et C/1296 [années 1828 à 1830]), la Seine-Inférieure (C/1300 [années 1815 à 1824] et 1301 [années 1827 à 1830]), la Seine-et-Oise (C/1305), la Somme (C/1308), le Var (C/1313), le Vaucluse (C/1315), et la Vendée (C/1317)¹.

3°-Série CC : Archives de la Chambre des pairs

-Sous-série CC 258-1034 : Période 1814-1848.

-CC 496 A 18 : Liste des pairs ayant prêté le serment en août-septembre 1830.

-CC 497/23 : Fortune des pairs en 1823.

-CC 535 : Procès du *Drapeau blanc*.

-CC 859/43 : « Offenses » envers la Chambre des pairs, procès du *Drapeau blanc*.

4°-Série F¹a : Administration générale, objets généraux

-F¹a 265/13 : Relations du ministre de l'Intérieur avec les assemblées législatives entre 1815 et 1830.

5°-Série F¹bI : Administration générale, personnel administratif

-Ont été consultés les dossiers d'une soixantaine de préfets, ayant accompli par ailleurs une carrière politique à droite ou au centre droit, ou bien titulaires de grandes préfectures² et politisés dans le même sens, à savoir :

-F¹bI 155/3 (d'Allonville), 155/6 et 158/3 (d'Arbaud-Jouques³), 155/9 (d'Auberjon), 156/1 (Bacot de Romand), 156/3 (Balsac), 156/11 (*Christophe* de Beaumont), 156/19 (Bertier de Sauvigny), 156/27 (Blin de Bourdon), 156/41 (Bouthillier), 156/44 (Le Tonnelier de Breteuil), 156/46 (Brochet de Vérigny, et *René* de Brosses), 157/3 (Calvière), 157/4 (Camus

¹ Pour la justification du choix de ces départements, on renvoie au 3^e chapitre de la thèse, consacré à la géographie électorale de la droite royaliste durant la période.

² On entend par « grandes » préfectures une préfecture de 1^{ère}, 2^e ou 3^e classe, soit, si l'on inclut la Seine (hors classe), 22 préfectures prestigieuses sur les 86 départements français de l'époque. Seuls sont mentionnés ici, outre les préfets-parlementaires, un petit nombre de préfets politisés à droite, ayant bénéficié d'une importante promotion à l'une de ces « grandes préfectures », qui soit manifestement corrélée à un changement d'ordre politique au niveau ministériel et parlementaire.

³ La cote en 158/3 est vide, le dossier, initialement classé à la lettre D, ayant été versé intégralement en 155/6. Ce genre de reclassement, partiel ou intégral, explique la plupart des quelques cotes doubles que l'on mentionne pour certains de ces dossiers préfectoraux. Parfois aussi, la dichotomie du dossier est due à un passage dans l'administration centrale des ministères, tel Vaublanc par exemple.

du Martroy), 157/5 (Capelle), 157/9 (Castéja), 157/13 (Chabrol de Crouzol, et Chabrol de Volvic), 157/23 (Choiseul d'Aillecourt), 157/33 (Cotton), 157/38 (Curzay), 158/2 (d'Antin d'Ars), 158/34 (Du Hamel), 158/35 (Du Marhallach), 158/37 (Esmangart de Feynes), 160/1 (Fadate de Saint-Georges), 160/8 (Floirac), 160/10 (Foresta), 160/15 (Frotté, et Frottier de Bagneux), 161/5 (Gassot de Fussy), 162/2 (Harmand d'Abancourt), 158/21 et 162/5 (Hersant-Destouches, dossiers 1 et 2), 164/6 (*Hippolyte* Jordan), 164/8 (Leclerc de Juigné), 165 (Kergariou), 166/2 (Lachadenède), 166/17 (La Vieuville), 166/25 (d'Haussez), 166/32 (Lézardière), 166/33 (Limairac), 166/34 (Lingua de Saint-Blanquat), 167/28 (Montlivaut), 167/34 (*Hippolyte* de Murat), 167/4 (Malouet), 167/24 (Milon de Mesne), 168/3 (Nicolai), 170/2 (Panat), 170/17 (Planelli de La Valette), 170/25 (Preissac), 173/2 (Saint-Chamans), 173/4 (Conen de Saint-Luc), 158/17 et 173/11 (Scey, dossiers 1 et 2), 173/12 (Séguier de Saint-Brisson), 173/21 (Suleau), 174/9 (Tocqueville père), 176/5 et 282/1 (Vanssay, dossiers 1 et 2), 176/6 et 282/2 (Vaublanc, dossiers 1 et 2), 176/6 (Vaulchier), 176/7 (Le Forestier de Vandœuvre), 176/13 (*Alban, Christophe, Ferdinand* et *Joseph* de Villeneuve-Bargemont), 176/14 (Villiers du Terrage), 176/16 et 177/2 (de Wismes, dossiers 1 et 2).

-F¹bI 229¹ : Conseils généraux et conseils d'arrondissement, présentation de candidats, nominations, renouvellement, an X-1839. [Dans un fatras non classé, ce carton contient quelques listes de noms de candidats proposés et, beaucoup plus rarement, de conseillers généraux effectivement nommés sous l'Empire et la Restauration, ainsi qu'un très intéressant cahier, qui recense le nom des membres des conseils généraux également parlementaires ; ce cahier, tenu continûment entre 1825 environ et la fin 1830, ne comporte malheureusement aucune date ; en l'absence d'inventaire détaillé, on signale au passage, après consultation, que les cartons 228, 229² et 230-233, ne concernent pas la période, ou alors ne contiennent rigoureusement aucun renseignement susceptible d'intéresser le sujet].

-F¹bI 240-241 : Maires et adjoints des grandes villes nommés de 1816 à 1824 [Précieuse liste classée par département, avec la date précise d'entrée en fonctions, pour presque tous les chefs-lieux d'arrondissement, contrairement à l'intitulé apparemment restrictif de l'inventaire des Archives nationales, repris ici, beaucoup de ces chefs-lieux n'étant pas des « grandes villes » à proprement parler].

6°-Série F¹cIII : Esprit public et élections (XIX^e siècle), classement départemental [Les cartons fournissent parfois en doublon une partie des procès-verbaux électoraux, ou au moins les listes de députés élus, ce qui permet de combler quelques rares lacunes de la série C, tout en apportant à l'occasion quelques rapports épars sur les luttes politiques locales].

Consultation d'une vingtaine de départements-tests, à savoir l'Aveyron (cartons 4, 5 et 11), les Bouches-du-Rhône (cartons 3, 4 et 12), la Corse (cartons 4, 5 et 10), les Côtes-du-Nord (cartons 5, 6 et 13), la Dordogne (cartons 4, 5 et 11), la Drôme (cartons 4, 5 et 12), le Finistère (cartons 8, 9 et 11), le Gard (cartons 4, 5 et 13), la Haute-Garonne (cartons 6, 7 et 14), la Gironde (cartons 3, 4 et 9), l'Hérault (cartons 3, 4 et 14), l'Ille-et-Vilaine (cartons 4, 5 et 12), le Maine-et-Loire (cartons 3, 4 et 11), la Nièvre (cartons 2, 3 et 8), le Nord (cartons 4, 5 et 14), le Rhône (cartons 3, 4, 9 et 10), la Seine (cartons 5 à 10, et 30), la Seine-et-Oise (cartons 6, 7 et 13), les Deux-Sèvres (cartons 3, 4 et 10), le Var (cartons 3, 4 et 12).

7°-Série F¹cIV : Conseils généraux, objets généraux

-F¹cIV-5 : 1814-1818 [Au beau milieu d'une analyse très sèche et sans intérêt des délibérations de chaque conseil général, un feuillet rapportant la composition nominative de certaines députations de conseils généraux envoyées pour prêter allégeance au roi en septembre 1814].

-F¹cIV-6 : 1819-1833 [Cf. une très intéressante *Liste des membres des conseils généraux de département organisés en vertu de la loi du 22 juin 1833*, de 57 pages, qui permet d'appréhender un rebond politique à l'échelon local d'anciens parlementaires de droite de la Restauration, département par département, à l'occasion des premières élections cantonales organisées en 1834 par le régime de

Juillet ; cette liste est également reproduite en plusieurs exemplaires en F¹BI/229 ; on a cherché vainement l'équivalent d'une telle liste pour la période de la Restauration, époque, où, comme on sait, les conseillers généraux étaient nommés par le pouvoir et non élus].

8°-Série F⁷ : Police générale, précisément l'ensemble des cotes F7/6678-6784 (objets généraux des affaires politiques)¹.

-F⁷ 6692 : Troubles dans les théâtres par des étudiants de faculté, dossier 3, département des Bouches-du-Rhône [Désordres au théâtre d'Aix, notamment conflits en 1818 entre la population royaliste et les étudiants libéraux d'Aix aux représentations d'*Adélaïde du Guesclin*, tragédie de Voltaire (1734), et du *Glorieux*, comédie de Néricault Destouches (1732)].

-F⁷ 6694 : Associations provinciales secrètes surveillées par la police, dossier 11, département des Bouches-du-Rhône [Allusion à un cercle religieux créé à Marseille en 1820, après la prédication d'une mission par l'abbé Forbin-Janson ; et, évocation en 1823, d'un contact noué entre la Société de l'Athénée, ultra-royaliste et basée à Aix, avec le Cercle monarchique de Toulon].

-F⁷ 6695 : Associations provinciales (suite), dossier 6, département de la Côte d'Or. [Allusion au Cercle des amis du Roi, à Beaune, société littéraire ultra-royaliste qui fait concurrence vers 1820 au Cercle du commerce, libéral].

-F⁷ 6696 : Associations provinciales (suite), dossier 4, département de la Gironde. [Allusion en 1824 au Cercle du 12 Mars, à Bordeaux] ; dossier 12, département de la Loire-Inférieure [Mention de la Société des Amis du Roi, à Ancenis, en 1822].

-F⁷ 6697 : Associations provinciales (suite), dossier 13, département du Nord [Mention de la Société des Amis du Roi à Cambrai, avec la surveillance de ses membres ultras-royalistes, en 1817 et encore en 1822].

-F⁷ 6698 : Associations provinciales (suite), dossier 10, département du Rhône [Mention de deux associations royalistes lyonnaises, la Société des Amis du Roi et de la Religion, en 1819-1820, et le Cercle religieux et monarchique en 1824].

-F⁷ 6699 : Associations parisiennes : dossiers 1 [Autorisation de la Société des bonnes études fondée en 1823, siégeant rue des Fossés-Saint-Jacques], 5 [Société catholique des bons livres, autorisée en 1824-1826], 12 [Autorisation accordée en 1825 à Rainneville, chef de cabinet de Villèle, de fonder une société pour l'amélioration des laines en France], 30 [Autorisation en 1828 de l'association pour la défense de la religion catholique], 33 [Concurrence entre 1823 et 1828 de deux cercles royalistes rue de Gramont : le Cercle Gramont 28, rue de Gramont, existant depuis 1819, toléré, mais pas ouvertement autorisé, et le Cercle Français du 27, rue de Gramont, carrément interdit quant à lui en avril 1825, ce qui entraîne des protestations écrites du marquis de Guiche, de Montalembert père -plusieurs lettres-, du marquis de Nadaillac et de Greffulhe, membres du Cercle français, pour protester contre cette fermeture, quand le cercle rival -cercle Gramont- reste ouvert].

-F⁷ 6700 : Associations parisiennes (suite), dossier 18 [Autorisation de la société d'encouragement à l'industrie française fondée en 1822 par Mathieu de Montmorency et le comte Chaptal²] et dossier 22 [Examen en 1823 et 1827 de la célèbre Association Saint-Joseph théoriquement œuvre charitable en faveur des ouvriers, permettant en fait à l'Église et aux congrégations d'exercer une surveillance en milieu ouvrier].

-F⁷ 6701 : Associations provinciales (fin), dossier 6, département du Tarn [Demande d'autorisation en avril 1830 d'un « cercle religieux et littéraire » à Castres, requête finalement accordée en octobre 1830, une fois supprimé un article de règlement interne interdisant l'entrée des non-catholiques], et dossier 8, département du Var [Cercle de la légitimité à La Cadière, en 1825, et Cercle monarchique³ à Toulon, autorisé en 1823].

¹ Ensemble qui a été inventorié en 1954 par Jacqueline Chaumié, rendant son exploitation beaucoup plus facile.

² Qui, rappelons-le, avait accepté pendant les Cent-Jours le poste de Directeur général du commerce et des manufactures, et avait été rayé pour cela de la Chambre des pairs de 1815 à 1819 ; ceci n'empêche pas comme on le voit un des *leaders* du parti ultra-royaliste de s'associer ensuite avec lui.

³ Ce cercle a en 1824 des ramifications dans plusieurs villes de Provence, étant en relation avec le café Mérentier à Marseille et avec l'Athénée à Aix, cercle ultra-royaliste à l'origine, infiltré ensuite par certains libéraux.

-F⁷ 6704 : Ecrits et objets séditieux, dossier 38, département du Loiret [Placards injurieux affichés à Montargis à l'occasion du passage dans cette ville du député villèliste Miron de l'Espinay en 1827].

-F⁷ 6718 : Députés, dossier 17 [Troubles à Perpignan en avril-mai 1830, causés par des manifestations populaires contre le député de droite Lazerme].

-F⁷ 6719 : Députés (suite), dossier 5 [Fête célébrée à Périgueux en juin 1827 par des membres du parti libéral en l'honneur du retour dans cette ville du député de la « défection » Christophe de Beaumont], et dossier 18 [Séjour étroitement surveillé par la police villèliste du vicomte Gabriel Donnadiou, député d'extrême-droite, à Barèges (Hautes-Pyrénées), en 1823].

-F⁷ 6720 : Députés (suite), dossier 1 [Sérénade à Bordeaux en mai 1827 en l'honneur du député de la « défection » Jean-Élie Gautier ; démenti en août 1827 du propos qu'aurait tenu le député Gautier portant que lui, et ses collègues Gourgue et Lur-Saluces, démissionneraient à la fin de la session ; manifestation de sympathie en faveur de Gautier au théâtre de Marseille, en décembre 1827 ; dossier 18 : en avril 1823, voyage de Manuel à Sedan et au château de Thugny, près de Rethel, chez le marquis de La Tour du Pin, ancien royaliste passé à gauche ; en 1828, congé de deux mois accordé au marquis de La Tour du Pin, lieutenant-colonel précité, pour se rendre aux eaux d'Aix-la-Chapelle].

-F⁷ 6721 : Affaire Legall et Legueven, complot fomenté en 1818 par des ultra-royalistes de Bretagne contre Louis XVIII et Decazes, avec un procès en 1819 [Cf. notamment la diffusion par les insurgés, de discours de tribune prononcés par trois députés ultra-royalistes, Salaberry, Floirac et Causans, ainsi que l'implication inaboutie du pair de droite Vioménil, et celles, bien avérées, de Dubotdéro, Margadel, La Boëssière et Sévère de La Bourdonnaye, tous députés ou futurs députés de droite sous la Restauration].

-F⁷ 6740 : Élections et esprit public, dossiers 11 et 12, départements des Bouches-du-Rhône et du Calvados [Allusion à des contre-adresses royalistes répondant aux adresses libérales sur la loi du double vote de 1820], dossier 19, département de la Creuse [Mention d'une manifestation populaire à Aubusson pour célébrer la réélection en 1830 du député de la « défection » Tibord du Chalard], et dossier 29, département de la Haute-Garonne [Renseignements en 1820 sur Hocquart, magistrat toulousain se présentant aux élections sous la bannière de la droite royaliste].

-F⁷ 6741 : Élections et esprit public (suite), dossier 16, département de la Meuse [Évoque, en cette région tout entière gagnée à la gauche, les violences exercées par les libéraux contre les candidats de la droite royaliste aux élections de novembre 1827].

-F⁷ 6742 : Journaux, dossier 1, département des Bouches-du-Rhône [Satisfaction du préfet au sujet d'un nouveau titre royaliste, fondé par lui fin 1829, *l'Écho provençal*¹, pour répondre aux campagnes de presse des libéraux locaux], dossier 2, département du Calvados [Renaissance à Caen en mai-juillet 1830 du journal royaliste de droite *l'Observateur neustrien*], dossier 6, département de la Gironde [Fondation en 1830 d'un journal anti-libéral *le Défenseur de la Monarchie et de la Charte*], dossier 13, département de la Seine [Dossier relatif à trois articles litigieux du *Drapeau blanc* parus en 1820 et 1824], dossier 15, *idem* [Projet en 1830 par le magistrat de La Forest de lancer un journal royaliste anti-libéral], dossier 16, *idem* [Envoi en mai 1830 par le publiciste Giraud de La Clape au ministère de l'Intérieur d'un prospectus pour un journal anti-libéral qu'il vient de lancer, intitulé *le Défenseur de la couronne, de ses conseillers, des fonctionnaires publics et du peuple*], dossier 17, *idem* [Souhait d'un médecin parisien, A. Harel du Tancrel, de fonder un journal royaliste et « catholiquement parlementaire » (sic)²], dossier 19, *idem* [Demande de maintien de subvention le 27 juin 1830 de la part du directeur d'une feuille royaliste très éphémère, *la Vigilante*], dossier 25, *idem* [Reproduction du réquisitoire contesté du procureur-général et ancien député Bellart, prononcé en décembre 1825 dans le fameux procès du *Constitutionnel* et du *Courrier français*].

¹ Titre absent du catalogue de la Bibliothèque nationale.

² Aucune trace n'a été trouvée, qui tendrait à montrer que ce projet de journal s'est concrétisé ; le seul écrit qu'on ait gardé du docteur royaliste est un traité pour lutter contre la phtisie, le typhus et la syphilis, paru d'ailleurs en 1830.

-F⁷ 6745 : Affaire Louvel, dossiers 24 et 28, départements du Finistère et de la Gironde [Montre l'échauffement particulièrement vif des ultra-royalistes dans ces deux départements].

-F⁷ 6746 : Affaire Louvel (suite), dossier 1, département du Rhône [Montre les manifestations provocatrices des ultra-royalistes lyonnais, et la campagne de presse d'exploitation politique menée par *La Gazette universelle de Lyon*].

-F⁷ 6767-6772 : Situation politique des départements, rapports des préfets 1820-1830. [Nombreuses précisions intéressantes, comme par exemple en F⁷ 6770 pour le Maine-et-Loire, montrant la pression des électeurs angevins sur La Bourdonnaye pour décourager un rapprochement avec Villèle en avril 1827].

-F⁷ 6777-6784 : Situation politique des départements, rapports des 24 légions de gendarmerie.

-F⁷ 9627-9712 : Situation des départements, rapports de police classés par départements. Consultation d'une quinzaine de départements-tests, soit l'Aveyron (F⁷ 9635), les Bouches-du-Rhône (F⁷ 9636-9637), la Corse (F⁷ 9643-9648), les Côtes-du-Nord (F⁷ 9650), la Dordogne (F⁷ 9651), la Drôme (F⁷ 9653-9654), le Finistère (F⁷ 9656), le Gard (F⁷ 9657-9658), la Haute-Garonne (F⁷ 9659), la Gironde (F⁷ 9661-9662), l'Hérault (F⁷ 9663), l'Ille-et-Vilaine (F⁷ 9664-9665), le Maine-et-Loire (F⁷ 9676), la Nièvre (F⁷ 9684), le Nord (F⁷ 9685), le Rhône (F⁷ 9695-9696), la Seine (F⁷ 9699-9700), la Seine-et-Oise (F⁷ 9702), le Var (F⁷ 9707-9708).

9°-Série F¹⁸ : Imprimerie, librairie, presse, censure

-F¹⁸ 43-119. Déclaration des imprimeurs de Paris (1817-1834) remises à la préfecture de police parisienne. [Cf. notamment : F¹⁸ 62 (Dentu), F¹⁸ 66 (Dondey-Dupré), F¹⁸ 79 (Genoude), F¹⁸ 94 (Mac-Carthy), F¹⁸ 118 (Trouvé) ; ce registre lacunaire laisse de côté de nombreux imprimeurs de l'époque ; préférer F18*(I)/14-24, dont l'inventaire a été réalisé par Patrick Laharie].

-F¹⁸ 312-425. Journaux parisiens, créations, suppressions, changements de directeur ou de nom, cautionnements et amendes, de 1820 [sic, en réalité fin 1827] à 1894 [Classement par ordre alphabétique, qui ne porte que sur les quotidiens nouvellement créés ou supprimés, avec d'importantes lacunes pour la Restauration. Ensemble très décevant ; cf. cependant *Le Drapeau blanc* (2^e version), alias *Le Démocrate, journal de l'à-propos*, 1829, F¹⁸ 337 et 338 ; *Le Journal des débats*, [1800]/1828-1893, F¹⁸ 368 ; *Le Mémorial catholique*, [1824]/1827-1845, F¹⁸ 381 ; *Le Messager des Chambres*, 1828-1846, F¹⁸ 382 ; *La Quotidienne*, [1814]/1829-1847], F¹⁸ 407.

10°-Série LH : Dossiers individuels de Légion d'Honneur. Seuls quelques dossiers de personnalités parlementaires ont été consultés¹, à savoir : LH 2777/20 (Berbis), 413/12 (Auguste de Cambon), 445/52 (Casteljajac), 502/50 (Chateaubriand), 591/91 (Cornet d'Incourt), 829/62 (Dudon), 1261/56 (Du Hamel), 977/38 (Fitz-James), 1446/18 (Lainé), 1846/59 (Mestadier), 1921/48 (Mathieu de Montmorency), 2157/30 (Piet), 2192/15 (Jules de Polignac), 1724/56 (Puymaurin), 2507/38 (Saint-Roman), 2528/19 (Sirieys de Mayrinhac).

11°-Série O³ : Maison du roi

- O³ 812-825 : Demande de croix de Saint-Louis, formulaire d'admission et dossiers de demande, 1814-1830.

¹ On rappelle qu'une multitude de dossiers de Légion d'Honneur relatifs à la période de la Restauration ont disparu, principalement à la suite de l'incendie de 1871. Certains concernent des personnalités politiques éminentes : citons en particulier ceux de Villèle, Corbière, Ravez, et, dans les seconds couteaux, ceux de Bacot de Romand, Becquey, Benoist, Bonnet, Bourdeau, Bourrienne, Breton, Chifflet, Clausel de Coussergues, La Boulaye, Pardessus, sans parler d'une multitude d'autres parlementaires plus insignifiants.

12°-Série AP : Archives privées conservées aux Archives nationales¹

-Papiers Berryer : 223 AP 1, dossiers 5, épaves de correspondance [mince intérêt] et 7, extraits de presse étrangère [Un article en septembre 1824 souligné à la main par l'intéressé, évoque un hypothétique remaniement ministériel à l'occasion duquel Berryer aurait obtenu un maroquin, espoir vite déçu par le maintien en l'état du gouvernement Villèle par Charles X].

-Papiers Beugnot : 40 AP 16, papiers politiques, et 19, correspondance [Quelques échanges épistolaires avec des personnalités de droite].

-Papiers Clermont-Tonnerre : 359 AP 81-86 [Cf. surtout 359 AP/82, contenant les *Mémoires* manuscrits de l'intéressé, d'un grand intérêt, consultable sur microfilms, cote 544 Mi 10, pas de pagination].

-Papiers Lainé : 232 AP 2, extraits de rapports envoyés par les préfets de nombreux départements à Lainé, ministre de l'Intérieur (août 1816-février 1817), et 232 AP 3, recueil de lettres échangées avec Marmont et Chabrol sur l'affaire de Lyon de 1817.

-Papiers Laurentie : 372 AP 5, 6 et 7, correspondance reçue de 1816 à 1824, 1825 à 1829, et 1830 à 1831 [Parmi les correspondants intéressant notre sujet durant cette période, on note les hommes politiques Berryer, Bertier de Sauvigny, Boisbertrand, Louis de Bonald, Castéja, Castelbajac, Clausel de Coussergues, Mgr de Clermont-Tonnerre, Mgr de Croÿ, Maxence de Damas, Dambray fils, Donnadiou, du Plessis de Grénédan, Mgr Frayssinous, Galard-Terraube, La Bourdonnaye, Lally-Tollendal, Martignac, Montbel, Alexis de Noailles, Pardessus, Peyronnet, Puyvert, Rivière, Rocheplatte, Mgr de Rohan-Chabot, Saint-Chamans, Vatimesnil, Vaublanc, ainsi que les journalistes et publicistes royalistes Bazin de Raucon, Bellemare, Henri de Bonald, Capefigue, Coriolis d'Espinouse, Géraud, de Haller, Liautard, Madrolle, Merle, Joseph Michaud et Saint-Victor].

-Papiers Marchangy : 233 AP 1, dossier 2, manuscrit de l'auteur composé de quatre livres intitulé *Sur la révolution Française* ; 233 AP 2, deux cahiers de lettres recopiées, écrites de septembre 1822 à janvier 1826, et centrées sur sa double invalidation comme député à la Chambre des députés.

-Papiers Mounier : 234 AP 1, correspondance [Cf. notamment une lettre de Sosthène de La Rochefoucauld en juin 1824 et une lettre de recommandation adressée par Castelbajac en janvier 1828, ainsi que quelques lettres échangées avec La Bouillerie], et 2 [Ce dernier dossier contient des épaves de rapports de police secrète, janvier 1821, incommunicables en raison de l'état de conservation, mais l'inventaire très détaillé est suffisamment éclairant, et présente un grand intérêt].

B/ **Archives de Paris**

1°-Section V. Administration départementale, rubriques 2.1 (circulaires) et 4.1 (Conseil général, débats et délibérations) :

-D2 K2/1 et 2, circulaires ministérielles et préfectorales, décisions du Conseil d'État, an IX-1822 et 1823-1830 [Avec un dossier annuel à partir de 1814, souvent riche et intéressant].

-D2 N1/769, extraits des registres des procès-verbaux du Conseil général de la Seine, 1811-1867.

2°-Section VI. Administration communale, rubriques 6.2 (mairies d'arrondissement, dossiers 1791-1859)² :

-VD6 3/19 [Cf. les tableaux de rectification³ des listes électorales parisiennes les 31 mai et 10

¹ Des papiers Bertier de Sauvigny, largement utilisés par Guillaume de Bertier dans ses travaux, on n'a pu consulter que la publication partielle que ce dernier en a faite. Par ailleurs, on signale que les inventaires des papiers Bellune (217 AP), Bignon (136 AP), Hyde de Neuville (38 AP), Guizot (42 AP), Jaucourt (86 AP), Sémonville (115 AP), Talleyrand (215 AP), et Vaublanc (239 AP), minutieusement consultés, n'ont pas permis de découvrir un fonds intéressant pour notre sujet, raison pour laquelle ils ne figurent pas dans la liste des *Sources*.

² On signale au passage qu'en VI-12-1, la liasse VK3/2 sur des demandes de lettres d'anoblissement en juin-juillet 1828 ne présente pas d'intérêt, portant sur trois personnalités non significatives au plan politique.

³ De telles rectifications sont éclairantes pour notre sujet, notamment au regard de l'éviction ou du rajout de

juillet 1830], 3/30 [Texte de l'ordonnance du 29 février 1816 créant dans chaque canton un « comité gratuit et de charité pour surveiller et encourager l'instruction primaire »], 7/11 [Première statistique des électeurs parisiens après la loi du double vote, chiffres arrêtés au 1^{er} septembre 1820], 7/12 [Détail des révisions des listes électorales parisiennes, d'abord en septembre 1827, puis quatre fois d'affilée en mars-avril 1828], et 8/1 [Présentation le 9 mars 1818 d'un rapport au Conseil général par une commission interne *ad hoc* sur la répartition des dépenses entre l'État et la Ville, fin 1816-début 1817, dans le cadre de la lutte contre la fameuse disette¹ de 1817].

3°-Section VII. Archives privées et papiers de famille, rubriques 1.1 (papiers de famille), 2.1 (fonds privés départementaux), 3.4 (fonds privés communaux) :

-DE1, carton 18 [Contenant notamment les papiers Salvandy, 180 lettres reçues de 1818 à 1851, cf. la correspondance relative au *Journal des débats*].

-D8Z (collection Raulet), liasses 5 [Coupures de presse, dont une sur Jules de Polignac] et 9-10 [Lettres et autographes, dont une de Marchangy, magistrat élu brièvement comme député de droite en 1822 et 1823].

-7AZ, liasses 147 [Rapport au roi du ministre de l'Intérieur sur les secours et travaux de charité, octobre 1816-août 1817], et 311 [Deux lettres du préfet Chabrol à Delamare le 5 mars 1824 au sujet des élections].

C/ Archives de la Préfecture de police

Série E/a : Dossiers individuels

Renseignements collectés sur le personnel de la préfecture ou sur des personnalités surveillées par la police.

-E/a 18/2 : dossier Chabrol de Volvic [Singulièrement peu étoffé].

-E/a 19/5 : dossier Bourrienne [Aucune information neuve, mais insertion d'une brochure présentant un portrait de lui et de sa femme].

-E/a 20/3 : dossier Delavau [Cf. notamment une notice nécrologique rédigée sur l'intéressé par Laurentie en 1874, et un article de la *Biographie des hommes du jour*, 1839, sur Salaberry, beau-père de Delavau, et important député villèliste sous la Restauration].

-E/a 20/4 : dossier Debelleye [Pour l'essentiel un article présentant un portrait de grande taille de l'intéressé, et un tiré à part nécrologique publié par son ancien secrétaire, les autres feuilles étant dénuées d'intérêt].

-E/a 49/12 : dossier Mounier [Mounier fils, directeur général de la Police en 1821].

-E/a 70/34 : dossier Fiévée [Quasi-vide, juste un permis de visite accordée à sa famille et à son ami Théodore Leclercq lors de sa peine de prison de trois mois fin 1818 pour délit de presse].

-E/a 74/20 : dossier Florian de Kergorlay [Dossier créé en 1830, évoque l'évolution naturelle du royalisme de droite vers le légitimisme d'une personnalité importante, à la suite de la révolution de Juillet].

-E/a 74/22 : dossier Sosthène de La Rochefoucauld [Créé en 1833, même remarque que pour Kergorlay].

D/ Archives départementales et communales

Archives départementales de l'Eure

-4^E2/342 : contrat de mariage de Charles Guillaume Gouhier de Charencey et Marie Antoinette Victoire de Malart (24 frimaire an XII).

certaines personnalités connues.

¹ Ce rapport se veut une réplique et une protestation à celui publié par les services du ministre de l'Intérieur Lainé, cote 7AZ 147, cité *supra*, qui entendait faire endosser à la Ville de Paris l'intégralité des dépenses prises dans la capitale ; le rapport du Conseil général a été commandé et lu sous la présidence de son président, Bellart, pourtant d'une sensibilité politique très voisine de celle de Lainé, montrant une intéressante divergence interne engendrée par des considérations budgétaires.

Archives départementales du Gard

1°-Série M : administration générale et économie

-Sous-série 1 M : administration générale du département

-1M 219-221 : correspondance du cabinet du préfet (1816-1832).

-1M 304-336, correspondance des sous-préfets et des maires avec le préfet, classée par arrondissement (1815-1830).

-1M 522-526, contrôle de l'esprit public, rapports des sous-préfets et des maires au préfet, et du préfet au ministre (juillet 1815-1828) [Faible intérêt de rapports complètement hypocrites masquant toute contestation de l'autorité gouvernementale].

-Sous-série 3 M : élections.

-3M 34, copie des procès-verbaux électoraux de la Restauration.

2°-Série J : archives d'origine privée

-35J 40, copie de Brian John Fitzpatrick, *Catholic Royalism in the Department of the Gard (1814-1851)*, thèse philosophie, université de Warwick [Grande-Bretagne], 1977, 318 p. en 2 vol. [Thèse très intéressante d'un point de vue local ; noter toutefois que les cotes citées des Archives départementales, aujourd'hui complètement refondues, ne sont plus utilisables, d'autant qu'une partie des dossiers ont été définitivement perdus lors de récentes inondations des locaux d'archives].

3°-Fonds divers

-FL 341, manuscrit non paginé d'un « Recueil de divers écrits relatifs à la Révolution, par M. Froment, secrétaire du cabinet du roi » [et surtout agitateur royaliste considérable dans le Gard depuis la Révolution], octobre 1815. [Aux deux tiers des *Mémoires*, Froment se livre à des considérations sociologiques aussi brèves qu'intéressantes sur sa famille, appartenant à la riche bourgeoisie marchande].

-JR 356/2-24 (1814-1830), *Journal du Gard, politique, administratif, littéraire*, hebdomadaire [Juillet 1810-décembre 1831].

Archives départementales de l'Hérault

-Série M : Administration générale et économie

-Sous-série 3 M : élections.

-3M 148 : liste alphabétique des électeurs héraultais, septembre 1817, septembre 1820 et mai 1830 [Renseignements personnels collectés sur Caizergues, d'Alzon, Durand-Fajon, Montcalm, Lesage d'Hauteroche, Paulinier de Fontenille, Ratyé de Lapeyrade, et Sarret de Coussergues].

Archives départementales de la Marne

1°-Série M : Administration générale et économie

-Sous-série 1 M : administration générale du département.

-1M 28 : arrêté de nomination du personnel préfectoral [En l'occurrence pour les renseignements concernant explicitement et par deux fois Becquey-Turpin, frère de Louis Becquey, permettant ainsi de résoudre une confusion entre les deux].

Archives communales de Châlons-en-Champagne

1°-Série D : administration générale de la commune

-Sous-série 1 D : conseil municipal

-2/ 1D 6 et 1D 9 : procès-verbaux du Conseil municipal de Châlons (1814-1830). [Cf. notamment une délibération de février 1814, où les notables de Châlons, interrogés par les Prussiens, recommandent le frère de Becquey pour le poste de préfet. Cf. aussi la période de septembre 1814 à décembre 1823, où Chamorin de Cappy est maire de la ville, avec des palinodies lors des Cent-

Jours aussi classiques qu'éclairantes, s'agissant d'un député siégeant dans la majorité de la Chambre introuvable en 1815-1816].

2°-Série K : élections et personnel

-Sous-série 1 K : élections

-2/ 1K 1 : listes électorales, période de 1820 à 1835 [Avec des renseignements collectés sur le duc de Doudeauville et son fils Sosthène de La Rochefoucauld, Delalot, Saint-Chamans, Becquey, Chamorin de Cappy, Loisson de Guinaumont, même remarque que pour les AD de l'Hérault].

-2/ 1K 37 et 1K 38 [Cf. trois intéressants discours électoraux prononcés par le duc de Doudeauville, président du collège électoral du département de la Marne, en 1K/37, les 24 et 26 septembre 1827, et en 1K/38, le 19 juillet 1830].

3°-Série GG : cultes, instruction publique, paroisse (avant 1789).

-GG 97, registre paroissial [Baptême d'Harmand d'Abancourt de 1774].

4°-Série E¹ : registres d'état civil et tables décennales

-E¹ 123, état civil [Décès de Chamorin de Cappy en 1829].

-E¹ 183, état civil [Décès de Loisson de Guinaumont en 1849].

Archives communales de Montpellier

1°-Série D : administration générale de la commune

-Sous-série 1 D : conseil municipal

-D1/4.3.3. : registres des délibérations du Conseil municipal de Montpellier 1801-1920, n°29 (mai 1819-mai 1823), 30 (mai 1823-mai 1827) et 31 (juin 1827-juillet 1830).

2°-Série I : police, justice, hygiène

-Sous-série 2i : police générale

-2i /10.2.1 : Associations politiques et philosophiques, sociétés diverses 1791-1942 [Cf. simplement une lettre du 20 juin 1820 du préfet de l'Hérault Creuzé de Lesser, au maire de Montpellier, Dax d'Axat, demandant des renseignements précis et une surveillance accrue envers la société montpelliéraine ultra-royaliste *Les Conservateurs de la légitimité*].

Archives communales de Nîmes

1°-Série D : administration générale de la commune

-Sous-série 1 D : conseil municipal

-1D 28-37 : registres des délibérations du Conseil municipal de Nîmes (juillet 1812 à août 1830).

-Sous-série 2 D : actes de l'administration municipale.

-2D 5-23 : correspondance administrative, copies de lettres (1815-1831).

E/ Musée de la Légion d'Honneur

Ampliations des décrets de nomination aux différents grades de la Légion d'Honneur¹.

Cinq cartons, classés mais non cotés [On a opéré le dépouillement des cartons pour repérer les royalistes concernés ; en dépit des lacunes, cela permet de compléter très utilement les dossiers de légionnaires conservés aux Archives nationales, qui sont très parcellaires pour la période] :

-carton 1, 1^{er} juillet-31 décembre 1814.

-carton 2, 1^{er} janvier-28 février 1815.

-carton 3, 1^{er} mars-31 décembre 1815.

-carton 4, 16 janvier 1816-31 décembre 1824.

-carton 5, 1^{er} janvier 1825-31 décembre 1830.

¹ Communication exceptionnelle et dérogatoire.

F/ Archives privées

- Archives Becquey, conservées par Solange Becquey et Armelle Pouliquen.
 - iconographie de Louis Becquey.
- Archives Clermont-Tonnerre et Peyronnet, conservées par Philippe de Peyronnet.
 - fragments de correspondance active et passive d'Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre et Pierre-Denis de Peyronnet.
 - généalogie familiale Peyronnet.
- Archives Pommerol, conservées par Gérard Jullien de Pommerol.
 - extraits de correspondance de Damien Auguste de Pommerol, fils du député de droite, entre 1813 et 1815.

II Imprimés à caractère de source

NB : Par convention, on a choisi de faire figurer ici tous les écrits imprimés antérieurement à 1914, qui peuvent concerner notre sujet, les écrits postérieurs devant être recherchés dans la partie « Bibliographie », *infra*.

A/Documents officiels imprimés

- 1-*Almanach royal, pour l'an...*, Paris, Testu [1814-1819], M.-P. Guyot [1820-1823], et A. Guyot et Scribe [1824-1830], 1814-1830, 16 vol. [Aucun volume paru pour l'année 1815].
- 2-*Almanach historique et politique de la ville de Lyon et du département du Rhône, pour l'an de grâce...*, Lyon, Ballanche puis Ruisand, 1814-1830, 17 vol.
- 3-*Annuaire du département de l'Hérault*, Montpellier, A. Richard, années 1815-1830¹.
- 4-*Annuaire du département de Saône-et-Loire*, Chalons et Mâcon, Dejussieu, années 1818-1830.
- 5-*Bulletin des lois du royaume de France*, Paris, Imprimerie royale, 1814-1830, vol. 46 à 82 [Du vol. 1 de la 5^e série (avril-juin 1814), au 12^e volume de la 8^e série (janvier-juillet 1830)].
- 6-DUGUIT, Léon, MONNIER, Henri, continué par BONNARD, Roger (publ.), *Les constitutions et les principales lois politiques de la France depuis 1789*, Paris, F. Pichon, 1898, CLXXX-350-69 p., 7^e éd. augm., Paris, LGDJ, 1952, 705 p. [Pour le droit constitutionnel et électoral de la période].
- 7-DUVERGIER, Jean-Baptiste, *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements, et avis du Conseil d'État depuis 1788 jusqu'en 1824*, Paris, Ch. Béchét, A. Guyot et Scribe, 1825 ; 2^e édition *continuée depuis 1824 et formant un volume chaque année*, Paris, A. Guyot et Scribe, 1836-1838, tomes 19 à 30 [2 avril 1814-31 déc. 1830], réimpression Bad Feilnbach [Allemagne], Schmidt Periodicals GmbH, 1995.
- 8-MAVIDAL, Jérôme et LAURENT, Émile, puis *alii* (dir.), *Archives parlementaires de 1787 à 1860, recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises*, Paris, Dupont, 1862-1912, 2^e série, 1800-1860, vol. 12 à 62 [Index dans le dernier volume ; source essentielle, en dépit de ses défauts²].
- 9-Intérieurs et tableaux figuratifs de la Chambre des députés, pour les sessions de 1818, 1819, 1823, 1824 et 1828, gravures à l'eau-forte. [Département des Estampes de la Bibliothèque Nationale, cotes Qb 1823, 1824 et 1828 (collection Michel Hennin, legs de 1863), P30638, P 30639 (collection Carl de Vinck, legs de 1906)].

¹ Jusqu'en 1819, le titre exact est *Annuaire statistique du département de l'Hérault*. Les Archives départementales de l'Hérault possèdent la collection complète, contrairement à la Bibliothèque Nationale, qui ne possède pas les recueils parus entre 1808 et 1819.

² Pour une critique acerbe de cette entreprise, cf. Jules Guiffrey, *Révolution française*, 1889, tome 16, pp. 5-29, critique reprise plus modérément par Alphonse Aulard, dans *Révolution française*, 1889, pp. 193-206. Les critiques des auteurs concernent surtout la 1^{ère} série, relative à la période révolutionnaire, mais certains défauts valent pour l'ensemble - notamment l'imperfection des index, qui ont malgré tout le mérite d'exister.

B/Instruments généraux de travail antérieurs à 1914

10-*Catalogue de l'Histoire de France*, Bibliothèque nationale, *Imprimés*, Paris, F. Didot, tome 3, *Histoire par règnes, 1792-1848*, 1856, 811 p., section VI [première Restauration], pp. 280-304, et section IX [seconde Restauration], pp. 328-555 ; tome 4, 1857, 708 p., *Journaux politiques et historiques*, pp. 401-411 [période de la Restauration], et *Annuaire départementaux et locaux*, pp. 630-696 ; tome 6, *Histoire constitutionnelle de France*, 1859, 816 p., section XIII, *Assemblées délibérantes 1815-1848*, pp. 638-810 ; tomes 9-10, 1865-1870, *Biographies individuelles*, tome 9, pp. 235-794, et tome 10, pp. 1-346, [d'un intérêt limité étant donné la date de parution des volumes bibliographiques].

11-AUGÉ, Claude (dir.), *Nouveau Larousse illustré, Dictionnaire universel encyclopédique*, Paris, Librairie Larousse, 1900-1904, 7 tomes.

12-BARBIER, Antoine-Alexandre, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, éd. orig. 1806-1809, 2^e éd. augm., Paris, Barrois aîné, 1822-1827, 4 vol., 3^e éd. corrigée et augmentée par Olivier Barbier, René et Paul Billard, Paris, Paul Daffis, 1872-1879, 4 vol.

13-BRIÈRE, Gaston et CARON, Pierre, *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine, 1899-1909*, Paris, RHMC, Rieder, G. Bellais et CNRS, 1899-1909, 7 vol.

14-CARON, Pierre, *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'Histoire de la France depuis 1789*, Paris, E. Cornély, 1912, XL-831 p.

15-DESCHIENS, François Joseph, *Collection de matériaux pour l'histoire de la Révolution de France, depuis 1787 jusqu'à ce jour, Bibliographie des journaux*, Paris, Barrois aîné, 1829, 645 p. [Ouvrage très intéressant, présentant des titres de presse éphémères absents du Hatin et même du fonds de la Bibliothèque nationale ; malgré tout non exhaustif en dépit de sa richesse].

16-EXPILLY, Jean-Joseph, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Paris, 1762-1770, Desaint et Saillant, 6 vol., réimpr. Liechtenstein, Kraus, 1978.

17-FRANKLIN, Alfred, *Les sources de l'Histoire de France, notices bibliographiques et analytiques des inventaires et des recueils de documents relatifs à l'Histoire de France*, Paris, F. Didot, 1877, XVII-681 p.

18-GERMOND de LAVIGNE, Alfred, *Les pamphlets de la fin de l'Empire, des Cent-Jours et de la Restauration : catalogue raisonné d'une collection de discours, mémoires, documents politiques, procès, biographies, histoires secrètes, pièces de vers, comédies, chansons, etc., publiés en 1814, 1815, 1816 et 1817*, Paris, É. Dentu, 1879, III-214 p. [221 ouvrages décrits].

19-HATIN, Eugène, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, F. Didot, 1866, CXVII-660 p. [Le grand classique du sujet considéré].

20-JOANNE, Paul (dir.), *Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses colonies*, Paris, Hachette, 1890-1905, 7 vol.

21-LAROUSSE, Pierre, *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle*, Paris, Librairie classique Larousse et Boyer, 1866-1879, 15 tomes, et 2 tomes de suppléments.

22-LASTEYRIE, Robert (de), puis GANDILHON, René, *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes*, Paris, Imprimerie nationale, 1888-1914 et 1944-1961, 17 vol. [Depuis les origines jusqu'à 1885, 4 vol. ; 1886-1900, 2 vol. ; 1901-1910, 4 vol. ; 1911-1940, 5 vol.].

23-LESUR, Charles-Louis, *Annuaire historique ou Histoire politique et littéraire de l'année*, Paris, Fantin, Delaunay, H. Nicolle, etc., 1818-1852, 33 vol. [Publication annuelle, faite sur le modèle de l'Annual Register londonien].

24-[MAHUL, Alphonse]¹, *Notice historique et bibliographique des journaux périodiques publiés en 1818*, Paris, Brissot-Thivars, 1819, 54 p.

¹ Les noms d'auteurs écrits entre crochets signifient que l'ouvrage est paru sous couvert d'anonymat, au moins dans l'édition originale, et que l'identité de l'auteur a été révélée ultérieurement avec certitude, soit par l'auteur lui-même, soit par d'autres, contemporains ou bibliophiles. Mahul est proche du centre gauche doctrinaire ; aux élections de 1824, il entra comme secrétaire dans le comité électoral formé par la coalition des gauches à Paris.

25-QUÉRARD, Joseph-Marie, *La France littéraire, ou dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, F. Didot, 10 vol., 1827-1839, 2^e éd., Paris, [s.n.], 1854-1864, 12 vol. [avec deux volumes de Corrections et additions], réimpr. Paris, Maisonneuve et Larose, 1964, 12 vol.

26-QUÉRARD, Joseph-Marie et alii, *La France littéraire contemporaine, dictionnaire bibliographique, continuation de la France littéraire*, Paris, Daguin et Delaroque, 1842-1857, 6 vol.

27-QUÉRARD, Joseph-Marie, *Les supercheries littéraires dévoilées, galerie des auteurs apocryphes, supposés, déguisés, plagiaires, et des éditeurs infidèles de la littérature française pendant les quatre derniers siècles*, Paris, [s.n.], 1845-1856, 5 vol., rééd. augm. par Gustave Brunet, Pierre Janet, et Olivier Barbier, Paris, P. Daffis, 1869-1878, 7 vol.

C/ Presse, journaux périodiques ou semi-périodiques de l'époque¹

1°-Presse nationale et parisienne

a/ 31 périodiques ou semi-périodiques nationaux ou parisiens orientés à droite

28-*L'Ami de la religion et du roi*, [journal ecclésiastique, politique et littéraire]², Paris, A. Le Clère, 20 avril 1814-18 mars 1815/1^{er} juillet 1815-31 juillet 1830/[1862], n^{os}1-1665 en 64 volumes. [Sous la Restauration, parution bi-hebdomadaire, les mercredis et samedis ; le rédacteur unique est alors Michel Picot ; après 1830, le journal, qui perdure jusqu'en 1862, devient *l'Ami de la religion* tout court, et adopte une périodicité plus fréquente].

29-*L'Argus politique*, 14 août 1818-22 février 1820, n^{os}1-42 [Seuls les six premiers numéros, conservés à la BNF, ont pu être consultés ; l'unique rédacteur de ce périodique irrégulier, paraissant au début deux fois par semaine, puis beaucoup moins fréquemment, est le marquis de Chabannes].

30-*L'Aristarque français*, [journal politique, historique et littéraire], Paris, C.-J. Trouvé, 16 mai 1824 [n^o1 nouvelle série] / 2 septembre 1824-8 janvier 1827, n^{os}1-862 [Cote BN Micr D-1702³. Ancien titre de presse libéral ayant paru auparavant de mai 1815 à janvier 1816 et de décembre 1819 à avril 1820, racheté au printemps 1824 par trois riches députés d'extrême-droite, La Bourdonnaye, Sanlot-Baguenaull, et Lemoine des Mares, devenant alors le quotidien attitré de la contre-opposition ; le rédacteur en chef est Sarran, publiciste du même bord, souvent poursuivi pour délits de presse depuis 1815, l'imprimeur est Joseph Trouvé ; le pouvoir villèliste a vainement tenté au départ d'empêcher le rachat du titre par l'extrême-droite au moyen d'une action judiciaire, parallèle au rétablissement de la censure en juin 1824].

31-*La Bibliothèque royaliste*, [ou recueil de matériaux pour servir à l'histoire de la restauration de la maison de Bourbon en France en 1814, 1815 faisant suite au Correspondant], ou *l'Ultrasoyaliste* [faisant suite au Correspondant], Paris, Gide fils, janvier 1819-15 mars 1820, n^{os}1-21 en 5 volumes [Revue ultra-royaliste bimestrielle dirigée par Ducancel et Sarran ; ceux-ci durent rapidement abandonner le titre *l'Ultra-royaliste*, qui était déjà pris par une autre publication, cf. *infra*].

32-*Le Bon Français*, [*Dieu et le Roi, journal au profit des pauvres, par une société de gens de lettres*], 1^{er} septembre 1816-23 février 1818, 542 n^{os}, numérotation annuelle [Journal ultra-royaliste fondé par Salgues à la veille de la dissolution de la Chambre introuvable, et poursuivi pendant dix-huit mois].

32bis-*Chronique politique et littéraire*, cf. *le Nain vert*, *infra*.

¹ Titres de presse consultés sauf indications contraires à la Bibliothèque nationale.

² On mentionne entre crochets les sous-titres et épigraphes des périodiques.

³ Lorsque nous avons consulté le titre, la cote microfilmée ne figurait dans aucun catalogue, nécessitant des recherches fastidieuses ; c'est la raison pour laquelle nous la faisons figurer ici.

33-*Le Conservateur*¹, [*le roi, la Charte et les honnêtes gens*], Paris, Le Normant, 8 octobre 1818-30 mars 1820, n^{os}1-78 en 6 volumes [Célèbre parution « semi-périodique », c'est-à-dire irrégulière, se voulant un pendant royaliste à *la Minerve*. Le projet est lancé au départ par Vitrolles, et relayé par Mathieu de Montmorency, Louis-André de Bruges et Jules de Polignac. Six autres personnalités ultra-royalistes marquantes - Talaru, Fiévée, Villèle, Castelbajac, Trouvé et Lamennais - s'adjoignent peu avant le début de la parution pour faire partie des dix propriétaires-fondateurs. La rédaction de la revue est bientôt supervisée par Chateaubriand, avec les participations de toutes les plumes du parti ultra-royaliste, soit, outre les noms déjà cités, Berryer, Bonald, Crignon d'Auzouer, Genoude, La Luzerne, Lamartine, Martainville, O'Mahony, Saint-Roman, etc. ; le tirage atteint 8500 exemplaires début 1819, au sommet du succès ; la revue se saborde lors du rétablissement de la censure].

34-*Le Conservateur de la Restauration*, [*Dieu, les Bourbons et les gens de bien*], Paris, 5 avril 1828-1^{er} juillet 1830, n^{os}1-105 en 9 volumes. [Hebdomadaire paraissant le samedi, puis le jeudi ; c'est une tentative échafaudée par les parlementaires Benoist et Salaberry pour ressusciter le titre prestigieux, tout en fustigeant les traîtres de la « défection », emmenés par Chateaubriand, l'ancien patron du *Conservateur*].

35-*Le Correspondant*², [*ou collection de lettres d'écrivains célèbres de France, d'Angleterre et d'autres pays de l'Europe, sur la politique, la morale, et la littérature, destiné à offrir un tableau exact de la situation de chaque nation, à éclairer les peuples sur leurs véritables intérêts, à provoquer une surveillance réciproque entre eux, et à rendre la paix une source de prospérité commune*], Paris, Gide fils, 1^{er} août 1817-10 avril 1818, 5 volumes. [Publication bimestrielle dirigée officiellement par Sarran, et en fait par Vitrolles, défendant les points de vue ultra-royalistes les plus radicaux en politique intérieure, sous couvert de se livrer à des études comparatistes avec les situations étrangères ; Frénilly, qui signe Fr., se charge de la partie française de l'ouvrage].

36-*Le Défenseur*, [*journal religieux, politique et littéraire*], Paris, Librairie grecque-latino-allemande [12, rue de Seine], 1^{er} mars 1820-27 octobre 1821, 13 livraisons par trimestre, en 6 tomes. [Pagination continue et numérotation propre pour chaque tomeson, environ 30 n^{os} par tome, sauf le tome 6, écourté. Parution tri-hebdomadaire paraissant le mardi, le jeudi et le samedi, et prenant la suite du *Conservateur*. Le rédacteur en chef est Saint-Victor, puis Saint-Prosper ; Bonald, Lamennais, Genoude, Frénilly, La Luzerne, Lamartine, et Rubichon participent à la rédaction ; Lamennais sert de grande figure de ralliement].

37-*Le Défenseur de la couronne, de ses conseillers, des fonctionnaires publics et du peuple*, [*ouvrage politique, religieux, littéraire, moral, commercial, de jurisprudence, d'industrie et d'agriculture*], Paris, [16, rue de la Planche], 10 juin-1^{er} juillet 1830, 5 n^{os} en 1 volume [Journal qui paraît tous les cinq jours, dont le rédacteur unique est Giraud de La Clape, ancien étudiant en droit bonapartiste reconverti dans l'absolutisme monarchique].

38-*Le Démocrate*, [*journal de l'à-propos*], Paris, 1^{er} juin-15 juillet 1829, 45 n^{os} en 1 volume [Quotidien de Martainville qui redevient ensuite *le Drapeau blanc*].

39-*La Dominicale*, [*par une société de gens de lettres et d'hommes du monde*], 6 n^{os}, devenu *le Panache Blanc*, 3 n^{os}, janvier-mars 1819, 9 livraisons en 1 volume [Éphémère hebdomadaire d'extrême-droite, rédigé notamment par Salgues, Meissonnier, et Sarran].

40-*Le Drapeau blanc*, [*Vive le Roi !... quand même*] Paris, J.-G. Dentu, janvier-juin 1819, n^{os}1-24 en 2 volumes, puis *le Drapeau blanc*, [*journal de la politique, de la littérature et des*

¹ Un fait rarement relevé, en vérité assez étonnant, est que les ultra-royalistes reprennent le titre de ce qui fut vingt ans plus tôt le journal des Idéologues, Cabanis, Destutt de Tracy, mais aussi Daunou, Garat, etc., qui publièrent les premiers un *Conservateur* ayant une certaine aura de septembre 1797 à juillet 1798. On relève une fois de plus à cette occasion le singulier mimétisme formel dont fait preuve la droite ultra-royaliste de la Restauration vis-à-vis de la production politique et intellectuelle révolutionnaire par ailleurs si détestée.

² À ne pas confondre évidemment avec d'autres revues ultérieures plus célèbres, reprenant le même titre, que ce soit celle publiée de mars 1829 à août 1831 par les disciples de Lamennais (Carné, Cazalès et autres) pour défendre le catholicisme de manière strictement indépendante d'un royalisme éventuel, ou celle, plus connue encore, animée par Montalembert et Falloux entre 1843 et 1866.

théâtres], 16 juin 1819-1^{er} février 1827, 15 vol., enfin *le Drapeau blanc*, 15 juillet 1829-26 juillet 1830, 1 volume [Organe de l'extrême-droite, quotidien depuis juin 1819. Le *Drapeau* a d'abord pour rédacteur en chef Alphonse Martainville, qui lui donne sa couleur polémique, et compte comme collaborateurs notables Henri de Bonald, de Haller, Lamennais, Nodier, O'Mahony ; il atteint un tirage de 4000 exemplaires en 1820 ; racheté par le gouvernement et passé sous la direction de Destains également directeur de *la Gazette de France*, puis de Beauregard (avec pour rédacteurs Cohen et d'autres), le quotidien décline et tombe à un tirage de 1900 exemplaires en 1824, avant de disparaître ; son ultime résurrection par Martainville en 1829, à la suite du *Démocrate*, ne connaît pas un succès équivalent].

41-*L'Étoile*, [*journal du soir*], Paris, J.-M. Chaigneau, 1^{er} novembre 1820-2 juillet 1827, n^{os}1-6004. [Quotidien contrôlé directement par Villèle, et comptant Bonald comme collaborateur assidu ; les rédacteurs en chef sont successivement Genoude et Destains. Le journal ministériel se défend en permanence contre les attaques de la presse de gauche¹, et celle favorable aux royalistes dissidents², notamment dans la rubrique au titre plaisant des « Mensonges de la journée » ; à l'instigation de Villèle, il est finalement absorbé par *la Gazette de France*, de même tendance].

41bis-*Le Fidèle Ami du Roi*, cf. *le Nain blanc*, *infra*.

42-*La Foudre*, [*journal des nouvelles historiques, de la littérature, des spectacles, des arts et des modes*], Paris, mai 1821-mai 1823, n^{os}1-140 en 8 volumes, puis juin-novembre 1823, deux volumes. [Périodique publié par Martainville paraissant d'abord tous les cinq jours, puis tous les deux jours ; contrôlé par l'extrême-droite et prodiguant des piques virulentes dans la rubrique « Éclats », il est racheté par les troupes villèlistes en mars 1823].

43-*La Gazette de France*, Paris, [1762]/1^{er} avril 1814-31 juillet 1830/[1915]. [Sous la Restauration, la *Gazette de France*, directement issue du titre fondé par Renaudot en 1631, et ayant pris son titre complet de *Gazette de France* en 1762, est le quotidien royaliste de bon ton, longtemps sous l'influence de Talleyrand, puis en fin de période sous celle de Villèle, qui a même racheté la majorité des parts début 1828 pour s'assurer le contrôle d'un grand quotidien après sa retraite ministérielle ; son tirage progresse de 2300 exemplaires en 1824 à plus de 11000 exemplaires en 1831].

43bis-*Le Géant vert*, cf. *le Nain vert*, *infra*.

44-*Le Journal des débats politiques et littéraires*, Paris, Le Normant, [1800]/avril 1814-mars 1815/juillet 1815-août 1830/[août 1944]). [Suite d'un titre fondé en 1789 sous le titre *Journal des débats et des décrets*, et racheté en janvier 1800 par les Bertin qui lui donnent son titre définitif ; après sa confiscation par Napoléon, il se transforme en *Journal de l'Empire*, et se voit un moment administré par Fiévée. Rendu aux Bertin à la Restauration, il devient alors *le grand* quotidien de référence, toutes opinions politiques confondues, par la qualité de son information. Il atteint en 1824 un tirage de 13000 exemplaires et un lectorat total estimé à 25000 lecteurs réguliers ; inclinant au centre droit, il suit Chateaubriand en 1824 dans sa « défection » hostile à Villèle, puis à Polignac ; il compte comme jeunes collaborateurs remarquables Charles Nodier et Salvandy].

45-*Le Journal royal*, Paris, [19, rue des Marais], 1^{er} octobre 1814-20 mars 1815, n^{os}1-171 en 1 volume. [Quotidien où Bonald expose ses théories de manière totalement indépendante, en se fondant principalement sur la philosophie de Hobbes et sur les jurisconsultes Grotius et Pufendorf].

46-*Les Lettres champenoises*, [*ou Correspondance politique, morale et littéraire adressée à Mme de *** à Arcis-sur-Aube*], Paris, juin 1817-mai 1825, n^{os}1-190 en 21 volumes. [Bimensuel parisien en dépit du titre, caractérisé par un ton de finesse ironique. Le rédacteur en chef de la 1^{ère} série est Mély-Janin, celui de la 2^e série est l'abbé de Féletz, les collaborateurs notables sont Michaud, Laurentie, O'Mahony et Saint-Prosper. Le recueil inspire à la gauche une réplique, sous le titre de *Lettres normandes*, dirigées par Léon Thiessé].

47-*La Macédoine*, Paris, Delaunay, 1825, 1 numéro en 1 vol., 128 p. [Éphémère parution mensuelle composée par Jérôme Delandine, ancien collaborateur au *Conservateur* ; *la Macédoine* était divisée en douze sections, traitant les différents volets de l'actualité : « la Tiare » évoquait la religion,

¹ Principalement contre *le Pilote*, *le Constitutionnel*, et *le Globe*.

² Notamment contre *la Quotidienne*, *l'Aristarque*, *le Journal des débats*, voire *l'Ami de la Religion et du roi*.

« le Sceptre » la monarchie, « l'Épée » la gloire, « le Glaive » la justice, « le Prisme » la politique, « le Phare » la morale, « le Caducée » le commerce, « la Mosaïque » les antiquités, « la Férule » la littérature, « la Palette » les beaux-arts, « la Marotte » des choses diverses, et enfin « le Luth » la poésie].

48-*Mémoires de l'Académie des ignorants*, Paris, [290, rue St-Honoré], 10 août 1818-8 octobre 1818, n^{os}1-5 en 1 volume, puis *le Parachute*, novembre 1818-août 1819, n^{os}1-22 en 3 volumes ; le titre se subdivise ensuite entre *le Parachute monarchique*, 19 août 1819-10 mai 1820, n^{os}23-35 en 2 volumes, et *le Mercure royal de France*, [ouvrage semi-périodique exclusivement consacré à la littérature, et formant la première section des *Mémoires de l'Académie des ignorants*], 1^{er} septembre 1819-30 mars 1820, n^{os}1-12 en 2 vol. ; enfin, réunification sous le titre *le Mercure royal de France*, [ouvrage semi-périodique], 27 mai 1820-juin 1822, en 5 vol. [Cette revue mordante paraissant environ deux fois par mois, puis tous les deux mois, a pour unique rédacteur le chevalier de Fonvielle].

49-*Le Mémorial catholique*, [ouvrage périodique], Paris, janvier 1824-décembre 1829, 72 livraisons en 12 volumes, puis *Revue catholique*, [recueil périodique], janvier-août 1830, 8 livraisons en 1 volume. [Mensuel catholique fondé par Gerbet, et dominé par l'influence de Lamennais ; hostile à Frayssinous et au gallicanisme ministériel, il oscille entre ultra-montanisme et progressisme croissant, jusqu'à son remplacement par *l'Avenir* en octobre 1830, après la révolution de Juillet].

50-*Le Mémorial religieux, politique et littéraire*, [*Dieu et le Roi*], Paris, [6, place St-Sulpice], 1^{er} septembre 1815-19 novembre 1816, n^{os}1-418 en 1 volume. [Quotidien ultra-royaliste et ultramontain, vitupérant principalement contre l'Université post-napoléonienne ; Claude-François Beaulieu est le seul rédacteur connu].

50bis-*Le Mercure royal de France*, cf. *Mémoires de l'académie des ignorants*, supra.

51-[*Le Moniteur de Gand*]-*Le Journal universel*, 14 avril 1815-21 juin 1815, n^{os}1-20 en 1 volume [Journal trihebdomadaire des royalistes en exil pendant les Cent-Jours ; imprimé par les frères Bertin et Roux-Laborie, il est dominé par des plumes « constitutionnelles », Beugnot, Jaucourt, Lally-Tollendal et Chateaubriand, qui n'a pas encore rejoint alors le camp « ultra-royaliste »].

52-*Le Nain blanc*, [*feuille littéraire et politique*, puis *et nouvelles de la cour, journal du soir*], Gand, puis Paris [18, rue Ste-Anne], 1^{er} juin-17 novembre 1815, n^{os} 1-47, 8 fascicules [parution tous les quatre jours], devenu *le Fidèle ami du roi*, [*journal commencé à Gand*], Paris, 18 novembre 1815-4 novembre 1816, n^{os}48-381, en 1 volume [parution devenue quotidienne]. [Les rédacteurs en chef de ces deux titres successifs sont Jean-Baptiste Magloire Robert et son fils Charles Robert ; leur double arrestation par la police royale le 30 octobre 1816, à la suite des élections passionnées consécutives à la dissolution de la Chambre introuvable, donna lieu à une vive polémique, en raison de la pétition envoyée comme recours à la Chambre par M^{me} Robert, épouse et mère des deux publicistes d'extrême-droite ; elle n'en occasionna pas moins la mort du journal].

53-*Le Nain vert*, [*ou Mélanges de politique et de littérature*], Paris, Chanson [10, rue des Mathurins], 15 juin 1815-18 septembre 1815, n^{os}1-21, tomes I-II, devenu *le Géant vert*, [*ou Mélanges de politique et de littérature*], 20 septembre 1815-5 janvier 1816, n^{os}22-43, tomes III-IV, enfin *Chronique de Paris*, [*journal politique et littéraire*], 15 janvier 1816-5 août 1816, n^{os}44-92, tomes V-VII. [Le rédacteur de cet hebdomadaire est Joseph Lingay ; le journal, d'abord très favorable aux ultra-royalistes, tourne casaque et soutient au contraire à la fin de sa parution la minorité constitutionnelle au nom de la réconciliation nationale].

53bis-*L'Oriflamme*, cf. *le Régulateur*, infra.

53ter-*Le Parachute monarchique*, cf. *Mémoires de l'Académie des ignorants*.

54-*La Quotidienne*, Paris, 1^{er} juin 1814-31 mars 1815, puis 7 juillet 1815-31 juillet 1830, le titre continuant ensuite jusqu'au 6 février 1847), numérotation annuelle [Reprenant un ancien titre contre-révolutionnaire fondé en octobre 1796, c'est un grand quotidien de droite dirigé par Joseph Michaud (1767-1839), sauf courant 1815, où le journal est contrôlé par des « constitutionnels » depuis les Cent-Jours (où il paraît sous le nom de *Feuille du Jour*) jusqu'à la fin de l'année. Le journal a compté comme collaborateurs notables jusqu'en 1830 Capefigue, Fiévée, Laurentie et Véron ; son

tirage est stable à 5800 exemplaires, en 1824 comme en 1831 ; dans les années 1820, il devient anti-villèliste et favorable à l'extrême-droite, tout en gardant une forte audience chez de nombreux lecteurs favorables au ministère, comme la duchesse d'Angoulême ; l'échec de son rachat par le gouvernement en avril 1824 donne lieu à un procès retentissant, où Berryer fils est l'avocat de Michaud].

55-*Le Régulateur*, [journal politique et littéraire], 1^{er} novembre 1820-15 janvier 1821, Paris, n^{os}1-76 [alors quotidien], devenu *l'Oriflamme ou le Régulateur*, [Dieu et le roi, journal politique et littéraire], Paris, J.-G. Dentu, n^{os}1-75, 1^{er} juin 1823-15 février 1824 [alors bihebdomadaire], puis *l'Oriflamme*, [journal de littérature, de sciences et arts, d'histoire, et de doctrines religieuses et monarchiques], Paris, J.-G. Dentu, juillet 1824-juillet 1825, n^{os}1-52 en 4 vol. [Ce périodique littéraire d'extrême-droite, rédigé par Sarran, puis par Salgues, change de titre et de périodicité à la suite d'une interdiction prononcée par la censure, et finit en hebdomadaire « amorti » par le gouvernement villèliste].

56-*Les Tablettes du clergé et des amis de la religion, ou le Journal ecclésiastique*, janvier 1822-juin 1829, Paris, Rivals et Demonville, 15 vol. [Cette parution est très autonome vis-à-vis des responsables politiques royalistes, sur lesquels elle essaye simplement de faire pression, avec plus ou moins de succès].

57-*L'Ultra*, [archives politiques, morales et littéraires, pour servir à l'histoire des temps présents, « Vive le Roi ! quand même »], Paris, [33, rue Neuve-des-Bons-Enfants], 15 janvier-mars 1819, n^{os}1-6, devenu *l'Oracle français*, Paris, C. Lasalle, mars-25 juin 1819, n^{os}7-12, le tout regroupé en un volume [Parution « à des époques indéterminées », mais environ à raison d'un numéro par quinzaine. Le directeur-gérant est C. Lasalle, les rédacteurs sont notamment Honé Wronski, évincé au bout de quatre numéros, puis A. S. de Montferrier, ainsi que Félix de Conny, futur député de droite ; la revue est condamnée à disparaître à la suite d'un procès en diffamation, intenté avec succès par Thieullen, sous-préfet libéral de Dieppe¹ ; *l'Ultra* ne doit pas être confondu avec *l'Ultraroyaliste*, d'autant que les deux titres ont paru à la même époque, obligeant le second à se transformer en *Bibliothèque Royaliste*].

58-*L'Universel*, [journal de la littérature, des sciences et des arts], Paris, 1^{er} janvier 1829-27 juillet 1830, n^{os} 1-208 en 1 vol. [Parution tous les trois jours d'abord purement culturelle, puis politique à partir de décembre 1829, date où le sous-titre disparaît. La revue soutient alors le ministère Polignac, le chef du gouvernement prenant d'ailleurs lui-même la plume dans *l'Universel* à plusieurs reprises ; son tirage est alors de 1000 exemplaires environ ; ses rédacteurs sont Abel Rémusat et Saint-Martin, deux philologues distingués, siégeant à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres].

b/ 21 autres titres nationaux ou parisiens ponctuellement consultés

59-14 titres de gauche : *les Archives philosophiques, politiques et littéraires* (juillet 1817-décembre 1818), *le Censeur* (juin 1814-juillet 1815), *le Censeur européen* (février 1817-avril 1819/juin 1819-juin 1820), *le Constitutionnel* (octobre 1815-juillet 1817/puis juin 1819-août 1830/[1914]), *le Courrier* (juin 1819-février 1820) puis *le Courrier français* (février 1820-août 1830/[mars 1851]), *le Figaro* (janvier 1826-août 1830/[août 1852]), *le Globe* (septembre 1824-août 1830/[avril 1832]), *le Journal du commerce* (1795-octobre 1811, puis avril 1814-août 1830/ [mai 1837]), *le Journal général de France* (septembre 1814-mai 1819), *la Minerve française* (février 1818-mars 1820, 113 livraisons en 9 vol.), *le Miroir des spectacles* (février 1821-juin 1823), *la Pandore, journal des spectacles* (juillet 1823-août 1828/puis octobre 1829-mai 1830), *le Pilote* (décembre 1821-décembre 1826), et *les Tablettes Universelles* (1820-mars 1824).

¹ *L'Ultra*, dans sa 6^e livraison, p. 168, avait publié un courrier attribué à Happey, commissaire de police et conseiller municipal de Corbeil, qui rappelait perfidement l'attitude du sous-préfet pendant les Cent-Jours, lorsque ce dernier officiait à Corbeil. Le journal donne un compte rendu forcément partial de ce procès de presse en diffamation qui lui fut fatal dans la 8^e livraison, pp. 193-198, puis dans son dernier numéro, 12^e livraison, pp. 379-387.

60-7 titres officiels ou plus ou moins centristes : *le Moniteur* ([1811]/juin 1814-août 1830/[1901]), *le Journal de Paris* ([octobre 1811]/juin 1814-juin 1827, nettement orienté à gauche en 1815-1818), *le Journal des maires* (juillet 1815-juillet 1827), *le Messager des Chambres* ou *le Messager du soir* (juin 1815-mai 1816, puis février 1828-août 1830), *le Nain couleur de rose* (septembre 1815-mai 1816), *le Publiciste* (février 1818-juin 1819), et *le Spectateur politique et littéraire* (mars-décembre 1818).

2°-Presse provinciale

a/ 8 périodiques ou semi-périodiques provinciaux orientés à droite

61-*L'Ami du Roi*, [*journal du Midi*], Toulouse, août 1815-août 1819, relié en 14 volumes, numérotation annuelle [Première mouture d'un journal ultra-royaliste toulousain ; nombreuses lacunes dans l'exemplaire conservé à la B.N. ; le journal a paru tous les cinq jours, puis plus fréquemment].

62-*L'Écho du Midi*, [*journal politique, religieux et littéraire de la Haute-Garonne*], Toulouse, 1821-septembre 1828, 8 vol. [Important journal provincial de la droite royaliste, tri-hebdomadaire, comptant environ 5000 abonnés en 1827].

63-*La Gazette universelle de Lyon*, [*courrier du Midi*], Lyon, 16 novembre 1819-novembre 1828, 984 numéros, puis novembre 1829-août 1830 [Cette dernière partie n'a pu être consultée. L'exemplaire de la B.N. est très incomplet. Le journal, tri-hebdomadaire, puis quotidien à partir de mai 1820, polémique avec son concurrent lyonnais de centre gauche *le Précurseur* ; il se montre favorable au ministère Villèle, mais fermement clérical, ce qui fait naître une fréquente complicité médiatique avec le journal parisien *l'Ami de la religion et du roi*. Il compte environ 2000 abonnés au milieu des années 1820 ; Théodore Pitrat est à la fois l'imprimeur et le rédacteur en chef, les autres rédacteurs sont notamment Chambet (médecin) et Hombron (avocat)].

64-*Le Mémorial breton et vendéen*, Nantes, mai-août 1829/[août 1830 ?], n^{os} 1-4 en un volume [Mensuel ultra-royaliste, paraissant en fin de mois, qui semble cesser ses activités à l'avènement du gouvernement Polignac, à moins qu'il ne dure jusqu'à la révolution de Juillet¹].

65-*Le Mémorial de Toulouse, journal politique, littéraire, commercial et administratif, dédié à tous les amis de la religion et de la monarchie*, Toulouse, janvier 1829-juillet 1830, n^{os} 1-240 en 2 vol., poursuit ensuite du 7 août 1830 à juin 1831 (jusqu'au n^o382) [Suite de *l'Écho du Midi* ; le journal paraît trois fois par semaine, les mardi, jeudi et samedi].

66-*L'Observateur neustrien, journal politique, littéraire et judiciaire*², Caen, 25 août 1819-novembre 1821 / puis [vers avril 1830 ?³]- 31 juillet 1830 en 1 vol. [Exemplaire de la B.N. très parcellaire ; il semble que la Bibliothèque municipale de Caen ait conservé la collection complète ; cet hebdomadaire royaliste normand polémique avec son pendant libéral, *le Journal du Calvados*].

67-*La Ruche d'Aquitaine, recueil littéraire et politique. Journal politique, littéraire et commercial de la ville de Bordeaux*, Bordeaux, août 1819-septembre 1823⁴, 1491 n^{os} en 5 vol. [De juillet 1810 jusqu'à août 1819, une première version, non politique, de *la Ruche d'Aquitaine* comme simple « journal de littérature et de sciences » ne présente aucun intérêt ; ensuite, ce journal, refondé par Edmond Géraud et Antoine de Sigoyer, devient un des rares quotidiens provinciaux de droite indépendants du pouvoir préfectoral qu'ait connus la Restauration ; la *Ruche* est alors le pendant ultra-royaliste du *Mémorial bordelais*, constitutionnel, et de *l'Indicateur bordelais*, libéral].

68-*La Ruche provençale*, Marseille, 1819-1822, impr. J.-Fr. Achard, 6 vol. [Quotidien royaliste marseillais fondé par Louis-François Jauffret (1770-1850) et continué par Gaudet].

¹ C'est ce que suggère André-Jean Tudesq, dans *Histoire générale de la presse française, 1815-1871*, 4^e partie, p. 167, en s'appuyant sur le carton de police BB¹⁸ 1302, conservé aux Archives nationales.

² Sur ce journal, on renvoie à la deuxième partie de l'étude de Gaston Lavalley, *Études sur la presse en Normandie*, Paris, A. Picard, 1901.

³ C'est ce que laisse penser un rapport de police, conservé aux Archives nationales en F⁷ 6742.

⁴ Selon André-Jean Tudesq (*Histoire générale de la presse française*, 4^e partie, p. 163), *la Ruche d'Aquitaine* aurait poursuivi sa publication jusqu'en 1825 ; on trouve même parfois une date de cessation plus tardive. En tout cas, l'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale cesse en septembre 1823.

b/ 3 autres titres provinciaux ponctuellement consultés :

69-*Journal politique, affiches, annonces et avis divers du département du Calvados*, 18 mai 1817-1^{er} janvier 1829 ;

70-*Le Conciliateur du Midi*, [recueil littéraire, commercial, agricole, etc., rédigé par une société de gens de lettres]¹, « mensuel » (sic), quatre cahiers formant un seul numéro et 1 vol., Montpellier, février 1820 [D'obédience constitutionnelle, hostile aux ultras comme aux libéraux ; journal mort-né faute de lectorat suffisant] ;

71-*Le Mémorial Bordelais, feuille politique et littéraire*, mars 1814-1819, juillet 1822-juin 1830.

D/ Propagande électorale : discours électoraux de présidents de collège, professions de foi de candidats, listes de candidats recommandés à l'opinion, avis d'électeurs² -relatives à des personnes ayant appartenu à un moment à la droite royaliste-

72-À MM. les électeurs du collège électoral du département de l'Ain, Lyon, C. Coque, [nov.] 1827, 3 p. [Tract contre la réélection de Dudon, qui fut d'ailleurs battu ; le tract rappelle les profonds soupçons de concussion qui pèse sur le député villèliste].

73- À MM. les électeurs du second arrondissement électoral du Vaucluse, Carpentras, Proyet, [juin 1830]. [Tract en faveur de Vatimesnil, ancien magistrat classé à droite passé à la « défection » depuis son passage au ministère en 1828-1829].

74-À MM. les électeurs du 7^e collège électoral de la ville de Paris, Paris, J. Tastu, [février] 1824, 1 p. [Tract signé par « un électeur royaliste du 7^e collège, 11^e arrondissement » soutenant la candidature de La Bonnardière, ayant refusé de se désister au profit de Cochin ; Cochin fut néanmoins élu, et La Bonnardière étrillé avec quinze voix seulement en sa faveur].

75-À MM. les électeurs du 8^e collège de la Seine, Paris, Lefebvre, [juin 1830], 8 p. [Tract écrit par « plusieurs électeurs du 8^e collège », en faveur de Le Roy, ancien député de droite modérée, battu en 1827 et à nouveau, malgré ce tract qui rappelle les détails de sa carrière parlementaire, en 1830].

76-*Aux électeurs*, Marseille, Achard, [nov.] 1827, 2 p. [Tract signé par « un électeur ami du roi et de la charte », rédigé en faveur de Strafforello, accusé par les libéraux d'être corrompu par le ministère ; Strafforello fut d'ailleurs réélu].

77-*Aux électeurs*, Marseille, Feissat et Demonchy [juin 1830], 4 p. [Tiré à part du *Sémaphore*, journal libéral de Marseille, en date du 24 juin 1830, faisant la promotion de Thomas contre Verdillon, « l'homme du ministère »].

78-*Aux électeurs constitutionnels*, Nîmes, Durand-Belle, [nov. 1827], 9 p. [Tract libéral qui essaie de persuader les électeurs de la contre-opposition de voter en faveur de Daunant, aux côtés de Ricard, député qui a leur faveur ; l'intérêt naît surtout de l'appel vibrant à l'union des anti-villèlistes, le tract allant même jusqu'à écrire : « Électeurs de la contre-opposition, vous et nous, notre parti et le vôtre, nous ne formons plus qu'une seule opinion »].

79-*Aux électeurs de l'Allier*, Paris, David, [juin] 1830, 12 p. [Tract libéral, mais qui a le mérite de souligner la « défection » d'anciens villèlistes comme Champflour ou de Castellane fils].

80-*Aux électeurs de l'arrondissement de Saint-Flour et Murat*, Clermont-Ferrand, J. Vaissière, [juin 1830], 12 p. [Tract libéral en faveur de Vatimesnil, candidat « défectionnaire » soutenu par l'opposition].

81-*Aux électeurs de Saint-Philbert*, Nantes, C. Merson, [juin] 1830, 10 p. [En faveur du maire royaliste de Nantes, Louis Levesque, qui n'est pas nommé mais est facilement

¹ Consulté à la Bibliothèque municipale de Montpellier, cote 30055.

² On peut relever qu'un certain nombre de ces pièces ont été parfois conservées également dans les cartons des Archives nationales, dans ceux de la série C pour tel ou tel discours de président de collège, et, de manière nettement plus exceptionnelle, en BB¹⁷, F¹CIII ou F⁷ pour des professions de foi ou listes locales de candidats publiées par l'une des parties en présence. On renvoie à cet égard à la première partie de nos *Sources*. Quant aux sources imprimées mentionnées ici, on peut mentionner le fait qu'elles ont fait l'objet de la part de la Bibliothèque nationale d'une collation en un volume par groupes d'élections, ce qui rend leur consultation très pratique.

- reconnaisable ; il est d'ailleurs réélu, dans un arrondissement de St-Philbert pourtant assez à gauche].
- 82-*Aux électeurs de Savenay, 4^e arrondissement du département de la Loire-Inférieure*, Nantes, V. Mangin, [juin] 1830, 15 p. [Brochure en faveur de Vatimesnil, qui ne s'est finalement pas présenté dans cette circonscription ; cet écrit libéral a l'avantage de revenir brièvement sur les différents députés de Savenay depuis 1815, et sur les conditions de leur élection].
- 83-*Aux électeurs du grand collège*, Paris, Porthmann, 23 novembre 1827, 2 p. [Tract émanant de la droite royaliste, qui dresse la liste, résultant d'une primaire interne, des quatre candidats à soutenir, savoir, dans l'ordre d'exposition, Ferdinand de Bertier, Delalot, Amédée Jauge et Breton, en évinçant nommément Bonnet et Château-Giron, mis en minorité ; les résultats de l'élection prouvent l'incapacité des électeurs de la droite parisienne à se discipliner et à ne pas émietter ses suffrages].
- 84-*Combat des dix*, [Paris], s.l.n.d. [septembre 1817], 1 p. [Tract constitutionnel édité par le parti ministériel, opposant cinq candidats « parisiens » à élire, aux cinq candidats « indépendans » à rejeter ; on note que Bellart, Breton et Ollivier, nommés dans la première liste, font à l'époque, indiscutablement partie du clan constitutionnel].
- 85-*Considérations graves sur les élections prochaines des Deux-Sèvres, par un électeur*, Paris, C.-J. Trouvé, [fév.] 1824, 19 p. [Morceau de propagande villèliste, qui appelle au soutien des candidats ministériels, en exerçant un habile chantage sur les dégrèvements fonciers à venir pour les arrondissements et cantons ayant fait le « bon » choix].
- 86-*Dieu, la légitimité des Bourbons, le roi et la Charte, conseil d'un père à son fils, électeur, adressé à tous les électeurs du royaume et particulièrement à ceux du collège électoral du département de la Seine, sur la véritable acception que donnent les révolutionnaires ou jacobins au mot libéral*, s.l., 9 novembre 1820, 2 p. [Il s'agit en réalité, dans ce tract signé par « un royaliste pur » (sic) de promouvoir les quatre candidats alors soutenus par la droite royaliste parisienne, savoir Bonnet, Lebrun, Ollivier et Quatremère de Quincy, qui seront d'ailleurs tous élus].
- 87-*Du gouvernement représentatif et des élections de 1824*, [par B.-M.-T.-C. (sic), électeur d'arrondissement], Bordeaux, impr. Castillon, fév. 1824, 16 p. [Intéressante brochure royaliste qui fait le point sur les candidats de la droite se présentant en Gironde pour les élections de 1824, en évoquant également les sortants].
- 88-*[Électeurs indépendants, vous que le sentiment du devoir...]*, par M.***, Niort, Morisset, [nov. 1827], 3 p. [Tract pour les élections dans les Deux-Sèvres, en faveur de Chebrou de La Roulière, qui ne fut néanmoins pas réélu, en dépit d'arguments clientélistes très concrets, du type : « À qui devons nous le projet de l'élévation des eaux de la fontaine du Vivier sur la place du Quartier ? – À Monsieur de la Roulière » ; tout le tract est écrit dans ce style].
- 89-*Électeurs, [nommez un député royaliste]*, Paris, C.-J. Trouvé, [fév.] 1824, 3 p. [Délicieux tract polémique ne soutenant aucun candidat particulier, mais opposant d'une manière très manichéenne et presque naïve les innombrables bienfaits qui résulteraient de l'élection d'un député royaliste, et les terribles calamités qui suivraient la nomination d'un député libéral].
- 90-*Électeurs, [vous qui portez un cœur français...]*, Marseille, Roche, [nov.] 1827, 4 p. [Tract en faveur du vicomte Sosthène de la Rochefoucauld ; celui-ci renonça finalement à se présenter dans les Bouches-du-Rhône].
- 91-*Élections de Nantes*, Nantes, Mellinet-Malassis, [nov. 1827], 7 p. [Tract dressant un éloge dithyrambique de Levesque, qui ne fut néanmoins pas réélu alors].
- 92-*Février 1824. [Électeurs, un des candidats que l'on propose à MM. les électeurs de Chartres et de Châteaudun...]*, Paris, Hocquet, [fév.] 1824, 3 p. [Tract en faveur de Jules de Courtarvel, élu à Chartres].
- 93-*Grand collège électoral du département de la Seine, liste des candidats des amis de la légitimité et de la Charte*, Paris, Le Normant, [nov.] 1820, 2 p. [La liste présente les quatre candidats soutenus par la droite parisienne, cités *supra* dans *Dieu, la légitimité des Bourbons...*].
- 94-*La boussole des électeurs du Rhône*, Lyon, T. Pitrat, [nov. 1820]. [Le tract fait l'éloge de Pavy et de Chambost, c'est-à-dire des deux candidats proposés par la droite royaliste lyonnaise lors des élections au grand collège départemental créé par la loi du double vote ; les deux seront élus].
- 95-*Lettre à un électeur du département de la Seine*, Paris, Le Normant, [octobre 1818]. [La lettre a pour but de promouvoir la candidature d'Ollivier, qui sera néanmoins battu].

- 96-*Lettre d'un électeur de Bordeaux à un électeur du Cher*, Bourges, Souchois, [nov.] 1827, 7 p. [Pamphlet libéral contre le garde des Sceaux Peyronnet, candidat dans les deux départements].
- 97-*Lettre d'un électeur de Rouen à un électeur d'Ivetot* [sic], Paris, Guiraudet, 22 avril 1828 [Pamphlet libéral contre la candidature du maire de Rouen, Adrien de Martainville, qui fut d'ailleurs battu très largement lors de ces élections partielles].
- 98-*M. Daveluy-Bellencourt*, Paris, David, [juin 1830], 4 p. [Après un premier échec à Amiens en 1827, n'est pas plus chanceux cette-fois ci, malgré ce tract et la présidence du collège électoral].
- 99-*Messieurs de Martainville et de Bouville*, Paris, Guiraudet, [nov. 1827], 8 p. [Tract libéral hostile à deux figures de la droite royaliste en Haute-Normandie, terre au demeurant à l'époque nettement favorable à la gauche ; le pamphlet est surtout intéressant en ce qu'il dresse un rapide bilan, évidemment très partial, de l'action municipale de Martainville à la mairie de Rouen].
- 100-*Réponse à la lettre écrite par M. François Agier aux électeurs de l'arrondissement de Parthenay et de Bressuire*, Niort, Morisset, [juin 1830]. [Polémique d'un électeur de droite contre ce leader de la « défection », à l'origine de l'adresse des 221].
- 101-*Réponse d'un électeur à la lettre d'un candidat*, Limoges, d'Ardillier, [mars 1828], 7 p. [Cinglant pamphlet contre Mousnier-Buisson, jamais cité mais facilement reconnaissable, dont l'auteur anonyme stigmatise l'opportunisme ministériel, qu'il oppose au courage de Bourdeau, député de la « défection »].
- 102-*Réponse d'un électeur à M. Borel de Brétizel, président du collège électoral de l'arrondissement de Beauvais*, Paris, Gaultier-Laguionie, 21 février 1824, 4 p. [Tract mordant d'un libéral, reprochant à Borel de Brétizel son opportunisme et son intéressement ; cela n'a pas empêché le député sortant d'être réélu].
- 103-*Revue des candidats au collège électoral de Nevers*, Nevers, Roch, 21 avril 1828, 11 p. [Présentation libérale des différents candidats, avec un portrait critique des deux candidats royalistes qui d'ailleurs ne s'apprécient guère entre eux, le marquis de Bouillé, maire de Nevers, de droite très prononcée, et Chabrol-Chaméane, plus modéré].
- 104-*Un électeur de l'arrondissement de Corbeil à un de ses collègues*, Paris, Ponthieu, [février] 1824, 30 p. [Long tract en faveur du marquis de Fraguier, qui est d'ailleurs réélu].
- 105-*Un mot sur l'élection de la Haute-Loire*, Clermont-Ferrand, J. Vaissière, [janv. 1830], 4 p. [Pamphlet libéral d'un « électeur du grand collège » contre Berryer, le président de collège, et Jules de Polignac, accusé de traiter la circonscription comme un « bourg-pourri » à l'anglaise ; l'auteur confond un moment Armand et Jules de Polignac].
- 106-*Vote d'un électeur royaliste constitutionnel en faveur de M. Blin de Bourdon*, Paris, David, [juin 1830], 4 p. [Le député picard parvient à se faire réélire au collège de département].
- 107-*Vote d'un véritable royaliste constitutionnel, suivant la Charte, en faveur de M. Morgan de Belloy*, Paris, David, [juin 1830]. [Même entreprise que pour le précédent, mais Morgan de Belloy, déjà écarté en 1827, échoue malgré ce tract à se faire à nouveau élire à Amiens].
- 108-*Vote raisonné d'un électeur de la Seine*, Paris, Le Normant, [nov. 1820], 2 p. [Ce manifeste du royalisme se termine par le soutien apporté aux quatre candidats soutenus par la droite royaliste parisienne, déjà cités *supra*].
- 109-BAILLY du FRESNAY, Charles (de), *Discours prononcé par M. le marquis de Bailly, pair de France, président du collège départemental de la Mayenne*, s.l., [sept. 1829]. [L'élection partielle se conclut par l'élection d'un nouveau député de droite, Arsène de Pignerolle].
- 110-BAUSSET-ROQUEFORT, François (de), *Discours prononcé par M. le comte de Bausset-Roquefort, archevêque d'Aix, à l'ouverture de la première séance du collège départemental des Bouches-du-Rhône, sous sa présidence, le 24 novembre 1827*, Marseille, Achard, [nov. 1827], 2 p.
- 111-BELLART, Nicolas, *Paris, le 14 septembre 1817, le président du collège électoral de la Seine à MM. les électeurs*, s. éd., [septembre 1817], 2 p. [Bellart, dans cette lettre ouverte, soutient alors le parti constitutionnel, et, se revendiquant comme un « conservateur », lance à mots couverts de vives piques principalement dirigées contre les libéraux, et subsidiairement contre la droite ultra-royaliste, soupçonnée d'« idolâtrie pour le passé »].

112-BELLART, Nicolas, *Le président du collège électoral du département de la Seine à Messieurs les électeurs*, s.l., 28 octobre 1818, 1 p. [Ce très bref tract, où Bellart appelle les électeurs à se déplacer pour départager Benjamin Constant et Ternaux, constitutionnel de centre gauche qu'il soutient à mi-mot, en stigmatisant les abstentionnistes, lui attira de vives répliques].

113-BOISCLAIREAU, Jean-René GUÉROUST (de), *Discours de M. de Boisclaireau, président du collège du 1^{er} arrondissement électoral de la Sarthe*, Le Mans, de Monnoyer, [nov.] 1822, 4 p. [Le président de collège villèliste s'érige contre les « novateurs »].

114-BONNET, Louis Ferdinand, *Discours adressé, au nom de l'assemblée des électeurs du département de la Seine, à Son Altesse Royale Monsieur, frère du roi, président de cette assemblée, par M. Bonnet, avocat, l'un des électeurs, le 24 août 1815, au moment où cette session finissait*, Paris, Ballard, août 1815, suivi de *Réponse de Son Altesse Royale Monsieur*, Paris, Ballard, août 1815, 3 p. [Échange de politesses, mais aussi quelques allusions au nécessaire respect de la Charte, à l'union des Français, et au bon esprit de la capitale].

115-BOURDEAU, Bertrand, *Aux électeurs du département de la Haute-Vienne*, Limoges, P. Ardillier, 15 août 1827, 8 p. [Tract d'un député limougeaud, figure importante de la « défection », qui encourage tous les électeurs anti-villèlistes à s'inscrire sur les listes électorales].

116-CANDAU, Jean-Alexandre (de), *Discours prononcé par M. le marquis de Candau, président du collège départemental, le 19 juillet 1830*, Paris, E. Vignandour, [juill. 1830], 4 p. [Candau, déjà battu en 1827, échoue à se faire réélire].

117-CHABROL de CROUZOL, Christophe (de), *Discours prononcé par M. le comte de Chabrol-Crouzol [sic], président du collège électoral du département du Puy-de-Dôme, à l'ouverture dudit collège, le 13 novembre 1820*, Clermont, Landriot, [nov. 1820], 7 p. [L'auteur stigmatise à mots à peine voilés les libéraux ; le discours est aussi intéressant en ce que, dressant un bilan étonnamment flatteur de la situation économique française, il révèle en même temps une conception très malthusienne du développement industriel].

118-CHATEAUBRIAND, François-René (de), *Discours prononcé par son Excellence Monseigneur le vicomte de Chateaubriand [...] président du collège électoral du Loiret, à l'ouverture de la séance du 22 août 1815*, Orléans, de Rouzeau-Montaut, [août 1815], 6 p. [Le discours aurait servi de modèle à plusieurs autres présidents de collège en cet été 1815].

119-CLERMONT-TONNERRE, Gaspard (de), *Discours de M. le marquis de Clermont-Tonnerre, pair de France, président du collège électoral départemental de l'Eure*, Évreux, Ancelle, novembre 1820.

120-COURVOISIER, Antoine, *Discours prononcé par M. de Courvoisier, président du collège du 3^e arrondissement électoral, à Villefranche*, Lyon, Rusand, [nov.] 1827, 11 p. [Courvoisier, passé à droite, n'est pas alors candidat, mais il soutient implicitement et très vigoureusement le candidat villèliste, en l'espèce Laurencin, non cité explicitement, et malgré tout battu].

121-COUTARD, Louis François, *Discours de M. le comte de Coutard, président du collège du 2^e arrondissement électoral convoqué à Mamers*, Le Mans, de Monnoyer, [nov.] 1822.

122-CROIZET, Hugues, *Discours de M. Croizet, membre du conseil général du département du Cantal, et de la Légion d'Honneur, président du 1^{er} collège électoral d'arrondissement dudit département, prononcé à la 1^{ère} séance de ce collège tenue à Aurillac le 25 février 1824*, Aurillac, Picut, [fév.] 1824, 15 p.

123-CRUSSOL, Adrien François Emmanuel (de), *Discours de M. le duc de Crussol, président du collège électoral d'Uzès*, Uzès, L. George, [juin 1830]. [Crussol est réélu sans aucune difficulté dans cette terre alors très favorables aux royalistes].

124-DELALOT, Charles François Louis, *Discours adressé par M. de Lalot à MM. les électeurs du collège du département de la Marne*, Paris, Le Normant, [sept. 1821], 2 p. [Dans ce discours, Delalot répudie dans un même élan « la licence et la servitude » pour justifier implicitement son positionnement politique, au sein de la contre-opposition].

125-DELALOT, Charles François Louis, *Notice sur M. Delalot, ancien député de la Marne*,

Paris, C.-J. Trouvé, [fév.] 1824, 4 p. [Auto-promotion du parlementaire d'extrême-droite pour les élections à venir].

126-DUCANCEL, Charles Pierre, *C.-P. Ducancel, électeur de l'Oise, à ses compatriotes et collègues du même département*, Paris, Éverat, 10 février 1824, 18 p. [Ducancel se révèle ici anti-ministériel et proche du centre droit, marquant une nette évolution par rapport à ses productions ultra-royalistes de 1814 et encore de 1819-1820, lorsqu'il co-dirigeait la *Bibliothèque royaliste*].

127-DUDON, Jean-François, *Discours prononcé par M. le baron Dudon, ministre d'État, président du collège départemental de la Loire-Inférieure, à l'ouverture de ce collège*, Nantes, Mellinet-Malassis, juin 1830. [Dudon est une nouvelle fois réélu envers et contre tout, malgré sa réputation légendaire de corrompu, dans un climat politique de surcroît très défavorable à la droite en cet été 1830].

128-FORMON, Étienne Joseph, *Discours de M. Formon, président du collège du 1^{er} arrondissement électoral du département de la Loire-Inférieure, à l'ouverture de ce collège*, Nantes, Mellinet-Malassis, [juin] 1830, 4 p. [Formon est réélu, mais le titre semble erroné, l'élection comme la présidence de collège se déroulant à Savenay, 4^e collège et non pas 1^{er}].

129-FRÉNILLY, Auguste François (de), *Lettre de M. de Frénilly à MM. les électeurs de Savenay*, Nantes, Mellinet-Malassis, 7 nov. 1827, 2 p. [Frénilly se retire de la course après sa promotion à la pairie ; dans ce discours, prononcé juste après cette nomination, l'auteur, parlant en tant que président de collège, se défend des accusations d'avoir été « acheté » par le ministère, et revient principalement sur la censure de la presse, qu'il juge absolument nécessaire].

130-GAILLARD, Emmanuel, *Lettre aux électeurs de l'arrondissement du Havre*, Le Havre, Cercelet, 7 juin 1830. [Le tract a pour objet la réélection du député de droite Fouquier-Long, écarté de la Chambre en 1827 et qui échoue à nouveau en 1830].

131-HAAS, François Joseph, *À MM. les électeurs de l'arrondissement de Belfort*, Belfort, J.-P. Clerc, 20 juin 1830. [Haas échoue alors dans sa réélection].

132-HENNESSY, Jacques, *À MM. les électeurs du 3^e arrondissement électoral du département de la Charente*, Bordeaux, Simart, 22 mai 1830. [Nouveau tract, quelques jours plus tard, portant le même titre, mais signé « des électeurs constitutionnels », en faveur du même député royaliste, jouant la carte du prudent attentisme en 1830].

133-HÉRICART de THURY, Louis Étienne François, *Département de l'Oise, discours prononcé à l'ouverture de la session du collège électoral du département de l'Oise, par M. Héricart de Thury, président de collège*, Beauvais, Desjardins, nov. 1820, 4 p.

134-LA BOULAYE, Jean-Baptiste Antoine (de), *Discours prononcé par le président du collège électoral du département de l'Ain, le 4 juillet 1830, après la lecture de la proclamation royale*, Bourg, P.-F. Bottier, [juill. 1830]. [La Boulaye est réélu après ce discours].

135-LACROIX-LAVAL, Jean (de), *À mes concitoyens*, Lyon, Rusand, 2 juillet 1830 [Tract du maire de Lyon invitant ses administrés à soutenir les candidats du gouvernement Polignac].

136-LECLERC, Léon, *Discours prononcé par M. Léon Leclerc, président du collège électoral de l'arrondissement de Laval, à l'ouverture de la séance du 25 février 1824*, Laval, Grandpré, [fév.] 1824, 7 p. [Cette présidence de collège débouche sur un succès électoral ; le président de collège appuie son discours sur trois maîtres-mots : « la religion, la légitimité et la charte »].

137-LECLERC, Léon, *Discours prononcé par M. Léon Leclerc, président du collège électoral de l'arrondissement de Laval*, s.l., [juin 1830]. [Léon Leclerc, qui a soutenu Polignac, est ici battu par Charles de Lézardière, passé à la « défection »].

138-LONGUÈVE, Jean-Louis HENRY (de), *Discours prononcé par M. Henry de Longuève, président du collège électoral du deuxième arrondissement du Loiret, séant à Gien, avant l'ouverture du scrutin pour l'élection, le 10 mai 1822*, Orléans, Huet-Perdoux, [mai] 1822. [Cf. aussi la vive réplique du candidat libéral, sous le titre *Réponse de M. Laisné de Villevêque à un pamphlet publié sous le nom de M. Henri de Longuève*, Paris, Le Normant, 20 mai 1822, ainsi que la deuxième salve de Longuève en retour, sous le titre *Réponse de M. Henry de Longuève au second libelle de M. Laisné de Villevêque*, Paris, A. Égron, [mai 1822].

139-MARCHANGY, Louis Antoine François (de), *Précis sur l'éligibilité de M. de Marchangy, élu député du Haut-Rhin*, Paris, J.-G. Dentu, [mars 1824], 19 p. [Plaidoyer *pro domo* de l'intéressé pour tenter vainement de prouver qu'il atteint le cens de 1000 francs, alors qu'il est sous le coup d'une nouvelle invalidation].

140-MIRON de l'ESPINAY, Jacques, *Discours prononcé par M. Miron de l'Espinay, président du tribunal civil d'Orléans et du collège d'arrondissement de cette ville, à l'ouverture de la session de ce collège, le 14 août 1815*, Paris, L.-G. Michaud, [août 1815], 8 p. [Discours alors très modéré, en faveur de la réconciliation des opinions diverses ; ce n'est qu'après que plusieurs années après que l'intéressé est passé du centre constitutionnel à la droite villèliste].

141-MONSIEUR [CHARLES X], *Discours prononcé à l'ouverture de l'assemblée du collège électoral du département de la Seine, le 22 août 1815, par Son Altesse Royale Monsieur, frère du roi, président de cette assemblée*, Paris, Ballard, [août 1815], 2 p. [Affirme haut et fort son patriotisme, afin de répliquer aux attaques libérales sur des Bourbons revenus une fois encore dans les « fourgons de l'étranger »].

142-PAVY, Joseph, *Discours de M. Joseph Pavy, président du collège électoral du premier arrondiss. de Lyon, canton du nord, prononcé à l'ouverture de l'assemblée le 17 novembre 1827*, Lyon, L. Perrin, [nov.] 1827, 8 p. [Pavy ne fut pas réélu].

143-PRUNELLE, Félix, *Lettre de M. Prunelle à MM. Charreton, Chevallier, Giraud, Gros, Lhoste, Monavon, Tranchant, membres du collège du 3^e arrondissement électoral de l'Isère*, Lyon, Brunet, [nov. 1820].

144-ROUGÉ, Adrien (de), *Discours prononcé par M. le comte Adrien de Rougé, membre de la Chambre des députés de 1815, président du collège électoral d'arrondissement de Montdidier, à l'ouverture de la session du 25 septembre 1816*, s.l., [septembre 1816], 2 p. [Rougé, sortant de 1815, et non rééligible pour raison d'âge, prend nettement la défense de la Chambre introuvable, en dépit de ses fonctions officielles, bravant ainsi à demi-mot la volonté du gouvernement].

145-SAINT-MAURICE, *Aux électeurs du collège départemental de la Marne sur la candidature du vicomte Sosthène de La Rochefoucauld*, Paris, marchands de nouveautés, 6 juin 1830, 16 p. [Pamphlet libéral contre le célèbre amant de M^{me} du Cayla].

146-SAINT-ROMAN, Alexis-Jacques SERRE (de), *Discours prononcé à l'ouverture de la session du collège électoral du département de l'Allier, le 22 août 1815, par M. le comte de Saint-Roman, pair de France, président de ce collège*, Paris, Le Normant, [août 1815], 8 p.

147-SAINT-ROMAN, Alexis-Jacques SERRE (de), *Réclamation de M. le comte de Saint-Roman, pair de France, faite le 20 septembre 1817, dans la 16^e section du collège électoral du département de la Seine*, Paris, Didot aîné, [septembre 1817].

148-SESMAISONS, Donatien (de), *Discours du comte de Sesmaisons, président du collège de Savenay*, Nantes, Mellinet-Malassis, [nov. 1827], 3 p. [L'auteur défend vigoureusement l'œuvre du gouvernement Villèle en tous domaines, après avoir justifié la dissolution de la Chambre].

E/ Brochures, essais, sommes, romans et écrits divers, à vocation de polémique politique immédiate - orientés à droite, sauf exceptions signalées.

149-*Appel au bon sens de certaines hérésies politiques et financières des plus pernicieuses, ou opinion d'un vieux royaliste, sur quelques opinions à l'ordre du jour extraites d'un ouvrage consacré à la restauration des finances espagnoles*, Paris, C.-J. Trouvé, mars 1826, 372 p. [Long essai d'un royaliste d'origine espagnole, sur la politique financière de l'Espagne ; cf. surtout le long post-scriptum pp. 249-341 où l'auteur, tout en suggérant une multitude de réformes, gourmande la contre-opposition d'extrême-droite pour son opposition systématique à Villèle ; c'est d'autant plus remarquable que l'éditeur, Trouvé, est en même temps l'imprimeur de *l'Aristarque français*, quotidien de La Bourdonnaye, dont il partage par ailleurs les vues].

150-*Des ultra en 1818, et de la Note secrète, par le chev. de N.*, Paris, Delaunay, 1818, 42 p. [Véritable réquisitoire d'un libéral, exploitant la bourde de Vitrolles en appelant à l'étranger, comme une nouvelle « preuve de la lâcheté et de la méchanceté des ultra [sic] » (p. 22)].

151-*Exposé des crimes et attentats commis par les assassins de la commune d'Arpaillargues dans la journée du 11 avril 1815, contre les volontaires royaux composant l'armée de S.A.R. M^{sr} le duc d'Angoulême, avec l'arrêt rendu contre eux par la cour d'assises du Gard*, Avignon, F. Séguin aîné, 1816, 80 p. [Dans une des nombreuses procédures de la « Terreur blanche » légale, reproduction du réquisitoire de Bernard, procureur-général près la cour d'appel de Nîmes, peut-être à l'origine de cette publication ; cf. dans l'avant-propos de l'ouvrage, pp. 3-4, comme dans le réquisitoire du Parquet, l'accent mis sur la sauvagerie des populations anti-royalistes à l'été 1815, légitimant ainsi châtiments et supplices en retour].

152-*L'impartial, ou réfutation de l'écrit intitulé : « Marseille, Nîmes et ses environs en 1815 »*, Tarascon, Elisée Aubanel, 1818, 52 p. [Brochure ultra-royaliste qui conteste les massacres de la Terreur blanche].

153-*Le nouveau riche et le bourgeois de Paris, ou l'élection d'un remplaçant en 1820, 1830 ou 1840, roman politique à l'usage de MM. les électeurs du département de la Seine*, par Claude Mattheus [pseud.], Paris, Deschamps, 1818, 142 p. [Pamphlet « de classe », très mordant contre les banquiers et les avocats libéraux ; attribué par Quérard (*Supercherie littéraires*, II, p. 1075) au vicomte Emmanuel d'Harcourt, ce qui est un peu étonnant, dans la mesure où celui-ci siégea comme député libéral de Seine-et-Marne de 1822 à 1827 ; les historiens contemporains de la Restauration, lorsqu'ils évoquent le pamphlet, ne mentionnent d'ailleurs pas cette hypothèse].

154-*Un mot sur la crise du Portugal, les dangers de l'Espagne et l'alliance entre la France et l'Angleterre*, Paris, C.-J. Trouvé, 1826, 24 p. [Résume les récriminations adressées à la tribune par les parlementaires de la contre-opposition au gouvernement villèliste sur le terrain diplomatique].

155-d'AMBRUGEAC, Louis, *Mémoire relatif à l'armée royale du Maine ou de la Sarthe, et pays adjacents, en 1815*, Paris, Le Normant, 1816, 92 p. [Par un général royaliste devenu sous la seconde Restauration un parlementaire lié à la droite].

156-d'ARBAUD-JOUQUES, Joseph, *Troubles et agitations du département du Gard en 1815, [contenant le rapport du révérend Perrot, au comité des ministres non-conformistes d'Angleterre, sur la prétendue persécution des protestants en France, et sa réfutation, par M. le marquis d'Arbaud-Jouques, préfet du Gard]*, Paris, Demonville et Petit, 1818, 167 p., suivi d'un *Supplément* de 12 p. [Par le préfet qui avait remplacé Calvière ; moins exalté que son prédécesseur, d'Arbaud-Jouques n'en était pas moins politisé à droite, et fut limogé par Lainé pour avoir fait pression sur les juges lors d'un procès consécutif à la Terreur blanche à Nîmes, avant d'être promu ensuite par Corbière en 1823 puis par La Bourdonnaye en 1829].

157-BALZAC, Honoré (de), *Du droit d'aînesse, par M. D*****, Paris, Delongchamps, Dentu, Petit, impr. Égron, 7 février 1824, 23 p., réédité dans *Œuvres diverses*, Paris, Gallimard, coll. La Pléiade, 2 vol., publ. Pierre-Georges Castex, Rolland Chollet, René Guise, vol. 2, 1824-1834, 1996, XL-1857 p., pp. 5-16 [Cf. aussi et surtout, dans cette dernière édition, la note explicative très érudite pp. 1263-1268, qui montre en définitive la grande difficulté d'interprétation de cet opuscule, entre provocation libérale commanditée par un ami de Balzac travaillant au *Pilote*, et exposé de la véritable pensée de l'écrivain, ayant un faible effectif pour le droit d'aînesse].

158-[BALZAC, Honoré (de)]¹, *Histoire impartiale des Jésuites*, Paris, Delongchamps, impr. Plassan, 17 avril 1824, IV-258 p., rééd. 13 septembre 1826, repris dans *Œuvres diverses*, Paris, Gallimard, 1996, coll. la Pléiade, vol. 2, pp. 17-96 [Notice explicative pp. 1273-1283 dans la dernière édition ; même interrogation que pour la brochure précédente, d'autant que les journaux ultra-royalistes, flairant la provocation, oscillent sauf rares exceptions, entre prudente réserve et vives critiques, tel *l'Ami de la religion et du roi*].

159-[BALZAC, Honoré (de)], « Hernani ou l'honneur castillan, drame par (Monsieur) Victor Hugo », 24 mars 1830, et « Hernani, drame nouveau, par M. Victor Hugo », 7 avril 1830, *Feuilleton des journaux politiques*, repris dans *Œuvres diverses*, Paris, Gallimard, 1996, pp. 677-690 [Deux comptes rendus savoureux, où Balzac éreinte sans aucune complaisance le célèbre drame hugolien, créé au Français le 25 février 1830 avec les arrière-pensées politiques que l'on

¹ Brochure écrite sous le couvert de l'anonymat.

connaît. La revue dans laquelle est publié ce compte rendu est dirigée par Bois-le-Comte et Hippolyte Auger].

160-[BALZAC, Honoré (de)], « Lettres sur Paris », *le Voleur*, 30 septembre 1830-31 mars 1831, repris dans *Œuvres diverses*, Paris, Gallimard, 1996, pp. 867-981 [Série de 19 chroniques politiques balzaciennes, décrivant la situation postérieure à la révolution de Juillet, mais revenant à l'occasion sur la période de la Restauration, et notamment sur le gouvernement Polignac ; *le Voleur*, principalement dirigé par Émile de Girardin et Louis-François Audibert, et d'une tendance proche de la « défection »].

161-BARRUEL, Augustin (abbé), *Du principe et de l'obstination des Jacobins, en réponse au sénateur Grégoire*, Paris, [fin avril] 1814, 16 p. [Attaque du célèbre pamphlétaire à l'origine de la thèse du « complot franc-maçon » révolutionnaire, contre une brochure de Grégoire qui défendait l'idée de souveraineté populaire ; Barruel prône le simple retour à la monarchie d'Ancien Régime].

162-BARTHÉLEMY, Auguste et MÉRY, Joseph, *La Villéliade ou la prise du Château Rivoli, poème héroïco-comique*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, 83 p., 15^e éd. augmentée d'un chant, Paris, Ambroise Dupont, 1827, VIII-144 p. [Avec 14 vignettes dessinées par Déveria ; ultime réédition, mais plus riche que les précédentes, du célèbre pamphlet libéral ridiculisant tant le président du Conseil et ses affidés que ses adversaires d'extrême-droite].

163—, *Peyronnéide, épître à M. de Peyronnet*, Paris, A. Dupont, 1827, 31 p. [Exploitation de la même veine, avec ici encore, grand succès immédiat, et sept rééditions dans les semaines qui suivent la première parution, consécutive au projet de loi restreignant la liberté de la presse].

164—, *Corbiéréide, poème en quatre chants*, Paris, A. Dupont, 1827, 80 p. [Aucune réédition : le filon s'épuisait].

165-BEAUCHAMP, Alphonse (de)¹, *Histoire de la campagne de 1814, et de la Restauration de la monarchie française*, Paris, Le Normant, [févr.] 1815, 2 vol. [Brochure ultra-royaliste qui suscite l'écoeurement de Salvandy et son passage résolu à l'opposition libérale, et temporairement bonapartiste, comme l'atteste son article dans *le Nain jaune* du 15 mars].

166-BEAULIEU, Claude François, *Réflexions sur des réflexions de M. Bergasse, ancien membre de l'Assemblée constituante, sur l'acte constitutionnel du Sénat*, Paris, [s.l.], 29 avril 1814, 16 p. [Défense de l'acte constitutionnel du Sénat par un ancien journaliste Feuillant victime des proscriptions anti-royalistes en 1797, attaquant ici la brochure de Bergasse citée *infra* ; l'auteur, qui ironise sur les anti-bonapartistes de la dernière heure, préfère encore l'incertaine légitimité sénatoriale aux dangereuses consultations électorales de la Nation].

167-BÉRANGER, Pierre Jean (de), *Chansons*, rééd. Paris, Garnier, 1868-1869, 4 vol. [Pamphlets populaires à très grand succès hostiles à la droite royaliste].

168-BERGASSE, Alexandre, *Réfutation des faux principes et des calomnies avancées par les jacobins, pour décrier l'administration de nos rois et justifier les usurpateurs de l'autorité royale et du trône, par un vieux Français*, Lyon, Joseph Bertrand, [nov.] 1816, VIII-293 p. [Pamphlet ultra-royaliste rédigé par le frère du célèbre Constituant, qui suit ; Alexandre Bergasse, ancien négociant et administrateur des hôpitaux lyonnais, et surtout membre de la petite Église depuis 1801, s'y montre très hostile à la Charte, lui reprochant la participation au pouvoir législatif d'une représentation nationale, la validation de la vente des biens nationaux, et surtout la protection accordée aux cultes non catholiques ; le préfet Chabrol de Crouzol ordonna à l'auteur de détruire tous les exemplaires de ce brûlot pour éviter la saisie officielle].

169-BERGASSE, Nicolas, *Réflexions de M. Bergasse, ancien membre de l'Assemblée constituante, sur l'acte constitutionnel du Sénat*, [s.l.], 1814, 16 p. [Paru vers le 10 avril 1814, pamphlet royaliste hostile aux sénateurs d'Empire et à l'acte constitutionnel proposé par eux le 6 avril. Bergasse n'est pas hostile cependant à l'idée de Constitution qu'il préférerait mûrie par le Corps législatif des députés], rééd. Paris, marchands de nouveautés, 1815.

170—, *Vues politiques arrachées à un homme d'État*, Paris, C.-F. Patris, 16 nov. 1816, 8 p., 2^e éd., Paris, C.-F. Patris, [fin] nov. 1816, 15 p., 3^e éd., Paris, Delaunay, Pélicier et Petit,

¹ Auteur d'une assez fameuse *Histoire de la guerre de Vendée et des Chouans*, parue en 1806 et plusieurs fois rééditée.

fév. 1820 [Cri de colère contre la dissolution de la Chambre introuvable le 5 novembre, avec une réédition dans le contexte de l'assassinat du duc de Berry].

171—, *Essai sur la loi, sur la souveraineté et sur la liberté de manifester ses pensées, ou sur la liberté de la presse*, Paris, C.-F. Patris, février 1817, XII-140 p., 3^e éd., Paris, Pélicier, 1822, III-126 p., suivie d'une *Lettre sur l'indivisibilité du pouvoir législatif* [Brochure critiquant vigoureusement la Charte et le gouvernement constitutionnel].

172—, *Essai sur la Propriété, ou considérations morales et politiques sur la question de savoir s'il faut restituer aux émigrés les héritages dont ils ont été dépouillés durant le cours de la Révolution ; ouvrage où il est parlé de quelques-unes des causes qui préparent la chute des états, et surtout des états monarchiques*, Paris, A. Égron, mars 1821, XII-514 p. [La parution de cette brochure s'intégrait dans une vaste offensive de l'extrême-droite début 1821 contre le gouvernement Richelieu de centre droit ; celui-ci fit saisir le brûlot et traduire l'auteur en cour d'assises ; défendu par Berryer fils, alors très proche de la contre-opposition d'extrême-droite, Bergasse fut acquitté. Toutes ses brochures font à Bergasse une réputation de pamphlétaire réactionnaire, qui explique sa nomination comme conseiller d'État honoraire le 25 juillet 1830, la veille de la publication des ordonnances de Juillet au *Moniteur*].

173-BERNIS, René de, *Précis de ce qui s'est passé en 1815, dans les départements du Gard et de la Lozère, et réfutation de plusieurs des pamphlets qui ont défigurés ces événements, par M. le comte René de Bernis, commissaire extraordinaire du roi à cette époque*, Nîmes, Gaude fils, 1818, 78 p., puis Paris, L.-G. Michaud, 1818, 111 p.

174-[BERRYER (fils), Pierre-Antoine], *Affaire de Grenoble. Mémoire pour le vicomte Donnadieu, ... sur la plainte en calomnie par lui portée contre les sieurs Rey, Cazenave et Régnier, auteurs et signataires d'une pétition pour quelques habitans de Grenoble*, Paris, J.-G. Dentu, 1820, 151 p., [relié avec] DESUTTES, Jean-Jacques Antoine, *Réponse de M. le chevalier Desuttes, prévôt du département du Rhône, à un écrit intitulé « Lyon en 1817 », par Mr. le colonel Fabvier*, Lyon, Rusand, 54 p. [Dans les deux cas, il s'agit de la défense de deux hommes d'extrême-droite, attaqués pour leur rôle respectif dans les répressions anti-libérales à Grenoble en 1816 et Lyon en 1817].

175-BONALD, Louis (de), *Réflexions sur l'intérêt général de l'Europe*, 51 p., suivies de *quelques considérations sur la noblesse*, 28 p., Paris, Le Normant, [janvier 1815].

176—, *Observations sur l'ouvrage de Madame la baronne de Staël, ayant pour titre : Considérations sur les principaux événemens de la révolution française*, Paris, Adrien Le Clère, 1818, 139 p. [Polémique courtoise mais intransigente critiquant le *best-seller* libéral de la fille de Necker, et belle-mère au demeurant du duc de Broglie].

177—, *Réflexions sur la séance de la Chambre des députés du 17 avril 1819*, Paris, impr. A. Egron, [mai 1819], 30 p. [Cri d'indignation contre la loi sur la presse, jugée trop libérale et peu protectrice de la religion catholique].

178—, *Réflexions sur le "Mémoire à consulter" de M. le comte de Montlosier*, Paris, Beaucé-Rusand, 1826, 62 p.

179—, *De l'esprit de corps et de l'esprit de parti, suivi de quelques réflexions sur l'écrit de M. Cottu « des moyens de mettre la Charte en harmonie avec la royauté »*, Paris, A. Le Clère, octobre 1828, 64 p.

180—, *De la loi sur l'organisation des corps administratifs par voie d'élection*, Paris, A. Le Clère, 1829, 92 p.

181-BOURLIER, P., *Messieurs Fabvier et Sainneville convaincus d'être ce qu'ils sont, par P. Bourlier, maire révoqué de Saint-Andéol*, Lyon, Guyot frères, 1818, 78 p., puis Paris, J.-G. Dentu, 1818, 95 p. [Point de vue d'un maire ultra-royaliste sur l'affaire de Lyon de juin 1817, cf. surtout à ce sujet la brochure de Canuel].

182-BOURMONT, Louis (de), *Appel à tous les Français contre les calomnies par lesquelles on a cherché à flétrir la conduite du comte de Bourmont en 1815*, Paris, Poussielgue, 1840, 40 p.

- 183-CANUEL, Simon, *Réponse de M. le lieutenant-général Canuel, à l'écrit intitulé : « Lyon en 1817 », par le colonel Fabvier, ayant exercé les fonctions de chef de l'état-major du lieutenant du Roi dans les 7^e et 9^e divisions militaires*, Paris, J.-G. Dentu, 1818, 57 p. [Plaidoyer de la part de l'auteur de la répression en forme de massacre prémédité des comploteurs anti-royalistes de la région lyonnaise].
- 184-CHABROL de CROUZOL, Christophe (de), *Sur les événements de Lyon en 1817, par M. le comte de Chabrol, ancien préfet du Rhône*, Paris, impr. A. Egron, 1818, 76 p.
- 185-CHATEAUBRIAND, François-René (de), *De Buonaparte, des Bourbons, et de la nécessité de se rallier à nos princes légitimes pour le bonheur de la France et celui de l'Europe*, éd. orig., Paris, Mame frères, 30 mars 1814 [paru en fait le 1^{er} avril], 87 p. [Édition récente et annotée publiée par Jean-Paul Clément, dans *Chateaubriand, Grands écrits politiques*, Paris, Imprimerie nationale, 1993, tome I, pp. 49-129].
- 186—, *Réflexions politiques sur quelques écrits du jour et sur les intérêts de tous les Français*, 2^e éd., Paris, Le Normant, 27 nov. 1814, 145 p. [Consécutive de peu à l'éd. originale, écrite quelques jours plus tôt, mais dont aucun exemplaire n'a été conservé ; également publiée par Jean-Paul Clément, *ibid.*, pp. 135-300].
- 187—, *De la monarchie selon la Charte*, Londres, Henry Colburn, et Paris, Le Normant, 18 septembre 1816 [date de la diffusion avortée puis de la saisie de ce célèbre pamphlet exposant les principes du régime représentatif], VII-135 p. [Le post-scriptum vengeur contre la dissolution de la Chambre introuvable par Louis XVIII fut imprimé à part dans de nombreuses impressions clandestines, à Paris et en province].
- 188—, *Du système politique suivi par le ministère*, Paris, Le Normant, [décembre] 1817, 64 p.
- 189—, *Remarques sur les affaires du moment*, Paris, Le Normant, [31 juillet] 1818, 36 p. [Il revient sur la note secrète de Vitrolles pour en minimiser l'importance et surtout pour se disculper d'en être l'auteur, s'attirant de nombreuses répliques ironiques chez les publicistes « constitutionnels »].
- 190—, *Mémoires, lettres et pièces authentiques touchant la mort de S.A.R. Monseigneur Charles-Ferdinand d'Artois, fils de France, duc de Berry*, Paris, Le Normant, 1820, 302 p., 2^e éd. 1820, 342 p.
- 191—, *Le Roi est mort, vive le Roi*, Paris, Le Normant, 18 septembre 1824, 37 p. [Brochure flagorneuse où Chateaubriand fait l'éloge du défunt souverain, Louis XVIII, et surtout, du nouveau, Charles X, dans le vain espoir d'être rappelé au ministère].
- 192—, *Note sur la Grèce*, Paris, Le Normant, 31 juillet 1825, 48 p. [Brochure où Chateaubriand défend ses convictions philhellènes au nom du Comité grec de Paris, tout en en profitant pour épingler le gouvernement Villèle].
- 193—, *Du rétablissement de la censure par l'ordonnance du 24 juin 1827*, Paris, Ladvocat, 30 juin 1827, XII-91 p. [Brochure où Chateaubriand stigmatise le rétablissement de la censure, et plus généralement l'administration villèliste].
- 194—, *De la Restauration et de la monarchie élective*, Paris, Le Normant, 24 mars 1831, 48 p.
- 195—, *Congrès de Vérone, guerre d'Espagne, négociations, colonies espagnoles*, éd. orig., Paris-Leipzig, Brockhaus et Avenarius, 1838, 2 vol., V-366 et 375 p. ; rééd. commentée par Guillaume de Bertier de Sauvigny, Paris, H. Champion et Genève, Slatkine, 1979, 513 p.
- 196—, *Œuvres complètes*, Paris, Firmin Didot, 1840, 5 vol. [Vol. 2 : *Mélanges historiques et politiques*].
- 197—, *Œuvres complètes*, Paris, Furne et Cie, 1860-1865, 12 vol. [Vol. 10 : *Congrès de Vérone et guerre d'Espagne* ; vol. 11 : *Mélanges politiques et polémique* ; vol. 12 : *Politique, opinions et discours*].
- 198-[CHATELAIN, René-Théophile], *Le Seizième siècle en mil huit cent dix-sept, par l'auteur du Paysan et le gentilhomme*, 2^e édition, Paris, Brissot-Thivars, 1819, 315 p. [Roman pamphlétaire libéral. Écrit sur le modèle du *Candide* de Voltaire, le roman présente l'initiation d'un

gentilhomme bas-breton de Saint-Pol de Léon, parti avec son précepteur ecclésiastique à la découverte de la France ; les deux découvrent, pour s'en réjouir, que les iniquités du XVI^e siècle sont toujours d'actualité].

199-CLAUSEL de COUSSERGUES, Jean-Claude (de), *Projet de la proposition d'accusation contre M. le duc Decazes*, Paris, J.-G. Dentu, 1820, XII-160-CCVII p., 3^e éd. augmentée d'une *Réponse à l'écrit de M. le comte d'Argout*, Paris, J.-G. Dentu, 412 p.

200—, *Réponse aux apologies du ministère contenues dans divers numéros du « Moniteur »*, Paris, A. Egron, 1821, 32 p.

201—, *Quelques considérations sur la marche du parti libéral dans les premiers mois de l'année 1822*, Paris, A. Egron, 1822, 80 p.

202—, *Quelques considérations sur la révolution d'Espagne et sur l'intervention en France*, 2^e éd., Paris, A. Egron, 1823, X-196 p., et 3^e éd. augm., X-228 p.

203—, *Du sacre des rois de France et des rapports de cette auguste cérémonie avec la constitution de l'État*, Paris, A. Egron, 1825, 660 p., suivie de *Réponses aux observations sur l'ouvrage précédent*, Paris, A. Egron, 1825, IV-31 p.

204—, *De la liberté et de la licence de la presse*, Paris, A. Pihan-Delaforest, 1826, XII-244 p.

205—, *Considérations sur l'origine, la rédaction, la promulgation et l'exécution de la Charte*, Paris, A. Pihan-Delaforest, 1830, XVI-373-CXXXVII p.

206-CLAUSEL de MONTALS, Claude Hippolyte (de), *Le Concordat justifié, ou examen des réclamations contenues dans quelques écrits qui ont paru contre le Concordat*, Paris, A. Egron, [janv.] 1818, 87 p.

207-CLERMONT-TONNERRE, Anne Antoine Jules, PÉRIGORD, Antoine-Angélique, LA LUZERNE, César-Guillaume, et COURTOIS de PRESSIGNY (M^{grs}), *Réclamation contre l'omission dans la loi sur la presse, d'une mesure répressive des outrages faits à la religion de l'État*, Paris, impr. A. Egron, mai 1819, 19 p.

208-COTTU, Charles, *De l'administration de la justice criminelle en Angleterre, et de l'esprit du gouvernement anglais*, Paris, C. Gosselin, 2^e éd., 1822, XII-312 p.

209—, *Observations sur le principe du droit d'aînesse et sur son application aux familles électorales*, Paris, C. Gosselin, 1826, 34 p.

210—, *De la situation du clergé, de la magistrature et du ministère à l'ouverture de la session de 1827, et du moyen de consolider en France le gouvernement constitutionnel*, Paris, Mame et Delaunay-Vallée, 1826, rééd. C. Gosselin, 1826, 183 p.

211—, *Observations sur le nouveau projet de loi relatif à la police de la presse*, Paris, Mame et Delaunay-Vallée, 1827, 70 p.

212—, *Des derniers excès de la censure en faveur des Jésuites*, Paris, A. Dupont, 1827, 36 p.

213—, *De la nécessité d'un changement de ministère*, Paris, A. Dupont, 1827, 72 p.

214—, *Considérations sur la mise en accusation des ministres*, Paris, A. Dupont, 1827, 99 p.

215—, *Des moyens de mettre la Charte en harmonie avec la royauté*, Paris, Ch. Gosselin, août 1828, 348 p. [Cottu réécrit longuement une nouvelle Constitution fantasmagique, avec une attention particulière portée au droit électoral pour l'élection des députés. Entre mille détails singuliers, il est intéressant de noter qu'il accorderait à chaque académie universitaire le droit de nommer un député (p. 280) ; Cottu distinguerait en outre des électeurs héréditaires et ce qu'il appelle plaisamment des « électeurs mobiles » ; il prévoit déjà la possibilité d'un « pouvoir dictatorial » (sic), « soumis à aucun contrôle », pour le roi].

216—, *Des résultats nécessaires de la situation actuelle de la couronne et de la Chambre des députés*, Paris, J.-G. Dentu, 1829, 96 p.

217—, *Plan du parti révolutionnaire pour la session de 1829, suivi de quelques nouvelles observations sur la loi des élections*, Paris, J.-G. Dentu, 1829, 120 p.

218—, *Du seul moyen de sortir de la crise actuelle*, Paris, J.-G. Dentu, 1829, 155 p.

219—, *De la nécessité d'une dictature*, Paris, Belin-Mandar et Devaux, mars 1830, 166 p.

- 220—, *Des devoirs du roi envers la royauté*, Paris, Rusand, 15 juillet 1830, 172 p. [Ultime défense de la nécessité d'un coup d'État monarchique].
- 221-[COURTELIN], *Réfutation de l'écrit de M. de Montlosier intitulé « Mémoire à Consulter » par M. ****, Paris, C.-J. Trouvé, Ponthieu et Delaunay, février 1826, 48 p. [Un des multiples contre-feux lancés par la droite contre le brûlot anti-clérical de l'ancien Constituant monarchien ; on ne sait rien sur l'auteur auquel est attribuée la brochure, sinon qu'il avait publié un autre essai sur les insurrections d'Espagne et de Naples en 1820 ; la brochure est spécialement destinée à défendre les Jésuites].
- 222-CRIGNON d'AUZOUER, Anselme, *Parlerai-je encore de Lyon ?*, Paris, L.-G. Michaud, 1818, 12 p. [Défense de la répression féroce menée par Canuel contre les milieux libéraux du Rhône en juin 1817].
- 223-DARD, Henri Jean-Baptiste, *De la restitution des biens des émigrés, considérée sous le triple rapport du droit public, du droit civil et de la politique*, Paris, Le Normant, [juillet] 1814, 73 p., 2^e éd. augm. 1814, 108 p. [Dard, bien qu'avocat, fut emprisonné pendant quinze jours, à la suite de la publication de cette « consultation » subversive].
- 224-DELALOT, Charles-François, *De la Constitution et des lois fondamentales de la monarchie française*, Paris, Le Normant, 1814, 115 p. [Brochure royaliste « pure » hostile au projet de Constitution sénatoriale, écrite par un des futurs leaders de la contre-opposition].
- 225-[DELANDINE, Jérôme], *Le Vendéen, ou l'éplucheur politique, moral et littéraire*, Paris et Lyon, Beucé-Rusand, 1819, n^{os} 1-7 en 1 vol., 197 p. [Brochure faite par un ancien collaborateur du *Conservateur*].
- 226-DONNADIEU, Gabriel, *À ses concitoyens le général Donnadieu*, Paris, Le Normant, [1819], 51 p. [Plaidoyer justificatif toujours lié à la mise en cause de l'ancien officier révolutionnaire devenu ultra-royaliste dans la répression anti-libérale de Grenoble en 1816].
- 227-DUCANCEL, Charles Pierre, *La Constitution non écrite du royaume de France, et les preuves qu'elle n'a jamais cessé un seul moment d'être en vigueur depuis Clovis jusqu'à nos jours, suivie d'un projet de charte, pouvant former le droit public*, Paris, Hacquart et de Bray, 1814, XII-124 p.
- 228—, *Questions sur la loi des élections du 5 février 1817*, Paris, Le Normant, déc. 1819, 48 p. [Il réclame l'abolition de la loi électorale Lainé].
- 229—, *Avons-nous des institutions ? ou quelques réflexions sur le renouvellement septennal*, Paris, Éverat, 1823, 31 p.
- 230-DU CHAFFAULT, Gabriel, *Relation des événemens qui ont eu lieu en Vendée, depuis le 27 mai jusqu'au 10 juin 1815*, Paris, Le Normant, 1816, 18 p. [Récit de la seconde « Vendée militaire » par un des chefs de la rébellion, qui a la particularité d'avoir été le condisciple de Napoléon à l'école d'Artillerie de La Fère].
- 231-DUCREST, Charles-Louis, *Traité de la monarchie absolue et des véritables moyens pour opérer la libération de la France, garantir l'intégrité de son territoire et assurer le bonheur du peuple*, Paris, Bureau polymathique, [décembre] 1816, 315 p.
- 232-ÉMERIC, Jean Joseph, *La vérité et la justice, ou le cri des royalistes français, adressé à MM. les députés des départements*, Avignon, P. Chaillot jeune, 1815, 23 p.
- 233—, *La Sainte-Alliance, ou le tombeau des Jacobins*, Avignon, impr. Luxembourg-Bonnet, 1818, 16 p.
- 234-FALCONNET, Ambroise, *Lettre à Sa Majesté Louis XVIII sur la vente des biens nationaux*, Paris, marchands de nouveautés, [juillet] 1814, 94 p. [Même remarque que pour Dard, d'autant que l'ouvrage de Falconnet avait un ton nettement plus pamphlétaire encore].
- 235-FARGUES, Jean-Joseph (de), *La vérité sur les événements de Lyon en 1817, réponse au mémoire de M. le colonel Fabvier par M. le comte de Fargues, maire de la ville de Lyon*, Paris, L.-G. Michaud, 180 p., et Lyon, Chambet, 1818, 212 p.
- 236-FERRAND, Antoine Claude, *Théorie des révolutions rapprochée des principaux événements qui en ont été l'origine, le développement ou la suite*, Paris, 1817, 4 vol.

- 237-FIÉVÉE, Joseph, *Correspondance politique et administrative, commencée au mois de mai 1814 et dédiée à M. le comte de Blacas d'Aulps*, Paris, Le Normant, [janvier] 1815, XII-103 p. [Ensemble de neuf lettres s'échelonnant du 21 mai au 29 décembre 1814, complétées par des *Réflexions sur la formation des collèges électoraux, et sur le budget relativement aux libertés des communes*, l'ensemble formant quatre volumes de 115 pages chacun environ].
- 238—, *Correspondance politique et administrative...* [suite], Paris, Le Normant, 1815-janvier 1819, 14 nouvelles livraisons [Continuation de la précédente entreprise jusque début 1819, en quinze parties ; la 6^e partie, parue en décembre 1816, attaque vivement le ministère, et en particulier le projet de loi Lainé, sur les scrutins électoraux ; la 11^e, en mars 1818, vaut à Fiévée un procès retentissant, intenté par le procureur Marchangy, et finalement trois mois de prison ; les 14^e et 15^e, en novembre 1818 et janvier 1819, tout en dénonçant la machination policière lors du « complot du bord de l'eau », marquent la timide amorce d'une dissidence avec les ultra-royalistes et l'espoir d'une alliance entre les deux extrêmes].
- 239—, *Histoire de la session de 1815*, Paris, Le Normant, [fin août] 1816, X-471 p. ; *Histoire de la session de 1816*, Paris, Le Normant, 1817, IV-518 p. ; *Histoire de la session de 1817*, Paris, Le Normant, 1818, VIII-337 p.
- 240—, *Quelques réflexions sur les trois premiers mois de l'année 1820*, Paris, Le Normant, 1820, 151 p.
- 241—, *Lettres sur le projet d'organisation municipale présenté à la Chambre des députés le 21 février 1821*, Paris, Le Normant, 1821, 58 p. [Fiévée reste fidèle à la décentralisation tandis que le rapporteur parlementaire villèliste, Pardessus, suggère un encadrement des pouvoirs municipaux].
- 242—, *Ce que tout le monde pense, ce que personne ne dit*, Paris, Le Normant, 1821, 95 p.
- 243—, *Histoire de la session de 1820*, Paris, Le Normant, 1821, VIII-334 p.
- 244—, *De l'Espagne et des conséquences de l'intervention armée*, Paris, Le Normant, 1823, 98 p., 4^e éd. augm., Paris, Baudoin, 1824, 127 p.
- 245—, *Nouvelle correspondance politique et administrative* [12 janvier-30 mars 1828], Paris, A. Sautelet, 1828, 3 livraisons reliées ensuite en 1 vol.
- 246—, *Causes et conséquences des événements de juillet 1830*, Paris, A. Mesnier, 1830, 107 p.
- 247-FLANDIN, Jean-Baptiste, *Révélations sur la fin du ministère de M. de Villèle, ou détails d'une négociation pour former au nom du roi un ministère constitutionnel*, Paris, Moutardier, 1829, 364 p.
- 248-FRAYSSINOUS, Denis (abbé de), *Les vrais principes de l'Église gallicane sur le gouvernement ecclésiastique, la papauté, les libertés gallicanes, la promotion des évêques ; les trois Concordats [...] suivis de Réflexions sur un écrit de M. Fiévée*, Paris, A. Le Clère, [janvier] 1818, 218 p., rééd. augm. 1826, X-260 p.
- 249-FRÉNILLY, Auguste-François (de), *Considérations sur une année de l'histoire de France*, éd. orig. Londres, oct. 1815, éd. fr. Paris, Chaumerot, nov. 1815, 199 p. [Essai à succès dressant un portrait sévère de la première Restauration ; elle détermine le « recrutement » de l'auteur par Vitrolles pour son cercle de réflexion politique au service de Monsieur].
- 250—, *Des assemblées représentatives*, Paris, L.-G. Michaud, 1816, 272 p. [Frénilly théorise le rôle des assemblées et leurs rapports mutuels souhaitables dans un régime monarchique].
- 251-GUILLEMIN, Alexandre, *Le patriotisme des volontaires royaux de l'École de droit de Paris*, Paris, A. Egron, novembre 1822, XVI-240 p. [Récit d'un bataillon d'étudiants en droit parisiens défendant les Bourbons contre Napoléon pendant les Cent-Jours ; l'auteur montre bien comment, contrairement à une opinion répandue, les jeunes juristes de la capitale ne sont pas tous libéraux à l'époque].
- 252-HALLER, Charles Louis (de), *De quelques dénominations de partis, pour servir à l'intelligence des journaux et de plusieurs autres écrits modernes*, Genève, Guers, 1822, 43 p. [Petite brochure utile pour une approche lexicographique, par le grand théoricien historiciste du royalisme de droite].

- 253-KERGORLAY, Florian (de), *Des lois existantes, et du décret du 9 mai 1815*, Paris, J.-G. Dentu, 8 p. [Une des brochures royalistes les plus nettes contre l'Acte additionnel de Napoléon, de la part d'un futur parlementaire de droite].
- 254-LA BOURDONNAYE, François Régis (de), *Proposition d'une loi d'amnistie, faite à la Chambre des Députés, dans la séance du samedi 11 novembre 1815, et prise en considération le même jour*, éd. orig., Paris, J.-G. Dentu, [18 nov.] 1815, 43 p. [Impression du célèbre discours parlementaire réclamant « des fers, des bourreaux, des supplices »].
- 255-LA LUZERNE, César Guillaume (de), *Sur la différence de la constitution française et de la constitution anglaise*, Paris, J.-J. Blaise, [déc.] 1815, 14 p. [Réfutation par un homme de droite de la brochure de Vitrolles *Du ministère dans le gouvernement représentatif*, au nom des principes de défense de l'autorité du pouvoir royal].
- 256—, *Sur la responsabilité des ministres*, Paris, Potey, [octobre] 1816, 40 p.
- 257-LA MARTELIÈRE, Jean Henri Ferdinand, *Conspiration de Buonaparte contre Louis XVIII, roi de France et de Navarre, ou relation succincte de ce qui s'est passé du 30 mars 1814 au 22 juin 1815*, Paris, J.-G. Dentu, juillet 1815, 96 p.
- 258-LAMENNAIS, Félicité (de), *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, Paris, 1817-1823, 4 vol., Tournachon-Molin et Séguin, 1817-1820 pour les vol. 1 et 2, Librairie classique-Élémentaire, 1823 pour les vol. 3 et 4, rééd. intégrale dans *Œuvres complètes*, Paris, P. Daubrée et Cailleux, 1836-1837, 12 vol., réimpr. Genève, Slatkine, 1980 [Le fameux *Essai* occupe à lui seul les quatre premiers volumes, suivi d'un volume de défense de l'ouvrage].
- 259—, *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, Paris, Bureau du mémorial catholique, 1825-1826, 2 vol., rééd. dans *Œuvres complètes, ibid.*, vol. 7. [Entraîne une crise avec les autorités gallicanes et une condamnation judiciaire de Lamennais ; cf. aussi dans la même édition intégrale, vol. 10, l'intégralité des articles publiés dans le *Mémorial catholique*, puis après 1830 dans *l'Avenir*].
- 260—, *Quatre Brochures diverses* [Reliées dans l'édition consultée, mais parues séparément : *Du devoir dans les temps actuels*, Paris, Le Normant, 1823, 20 p. ; *Du projet de loi sur les congrégations religieuses de femmes, présenté à la Chambre des pairs, par M^{sr} l'évêque d'Hermopolis, le 4 janvier 1825*, Paris, Bureau du Mémorial catholique, 1825, 30 p. ; *Du Projet de loi sur le sacrilège*, Paris, Bureau du Mémorial catholique, 1825, 19 p. ; *Quelques réflexions sur la censure et sur l'Université*, s.l.n.d., 15 p.].
- 261-L[E] F[OUR] du Loiret, *Histoire abrégée du sacrilège chez les différents peuples, et particulièrement en France, avec des notes historiques sur les persécutions religieuses et leurs victimes*, Paris, chez l'auteur, 1825, 2 vol. [Publication libérale, qui s'insurge contre la loi répressive votée par la droite à coups d'arguments historiques ; les discours des parlementaires hostiles à la loi, y compris ceux de l'opposition royaliste, sont minutieusement rapportés].
- 262-LEROUX-DUCHÂTELET, Philippe, *Des finances, d'après le système présenté par Sully à Henri le Grand, adapté à la situation de la France en 1818*, Paris, L.-G. Michaud, 1817, 140 p. [Essai anti-ministériel ayant trait à la politique économique, écrit par un ancien député ultra-royaliste, réélu par la suite et siégeant au sein de la contre-opposition d'extrême-droite].
- 263-LIAUTARD, Claude-Rosalie (abbé), *Mémoire sur l'Université*, Paris, marchands de nouveautés, 1814, 49 p. [Par le fondateur du collège Stanislas, une brochure typique de la branche cléricale des « royalistes purs » de 1814, demandant le retour de la tutelle de l'Église sur le système éducatif ; Liautard fut ensuite lié à M^{me} du Cayla et à Sosthène de la Rochefoucauld].
- 264-LOURDOUEIX, Honoré (de), *Réfutation de l'ouvrage de M. Fiévée ayant pour titre « Histoire de la session de 1815 »*, Paris, Plancher, [sept.] 1816, 84 p. [Lourdoueix est alors un publiciste constitutionnel de centre droit hostile aux ultras, avant d'intervir sa position avec Fiévée].
- 265—, *De la France après la Révolution*, Paris, C.-F. Patris, [oct.] 1816, 55 p. [Même esprit].
- 266—, *Les folies du siècle, roman philosophique*, Paris, Pilllet, [déc.] 1817, 300 p., rééd. 1818. [S'en prend ici tant aux ultra-royalistes qu'aux libéraux et aux doctrinaires, caricaturés sous les traits génériques d'un « homme à la salade »].
- 267—, *Opinion d'un citoyen sur la situation de la France et particulièrement sur les*

- défections dans le ministère*, Paris, Pillet aîné, 1818, 124 p. [Le départ de Richelieu et Lainé entraîne le basculement du publiciste dans l'opposition de droite].
- 268—, *Le fil d'Ariane offert à l'intérêt public et à l'histoire, pour sortir du labyrinthe libéral et doctrinaire, suivi de l'examen des opinions et des griefs exposés dans la brochure de M. Kératry*, Paris, Ponthieu, 1820, 92 p. [Ultime brochure du publiciste avant son accession aux responsabilités administratives, parallèlement à la formation du ministère Villèle].
- 269—, *Les Séductions politiques, ou l'an 1821, roman*, Paris, Pillet, 1822, VIII-416 p.
- 270—, *De l'opposition et de ses journaux*, Paris, Pillet aîné, 1827, 59 p. [Mise au point du journaliste désormais chargé de la direction de la censure].
- 271-LOYSON, Charles, *Guerre à qui la cherche, ou Petites lettres sur quelques-uns de nos grands écrivains*, Paris, Delaunay, [fév.] 1818, 238 p., rééd. augm. 367 p. [Pamphlet d'un journaliste constitutionnel de centre droit, dressant des portraits au vitriol des écrivains des deux partis extrémistes, Benjamin Constant et de Pradt à gauche, Bonald, Fiévée, et Chateaubriand à droite].
- 272-MADROLLE, Antoine, *Considérations politiques sur le retour de Napoléon*, Dijon, Gaulard, 1815, 24 p. [Brochure anti-bonapartiste d'un « royaliste pur » réfugié dans sa Côte-d'Or natale].
- 273—, *La sagesse profonde et l'infaillibilité des prédictions de la révolution qui nous menace*, Paris, J.-J. Blaise, 1820, VIII-140 p.
- 274—, *De la Révolution dans ses rapports avec ses victimes, et plus particulièrement avec les émigrés, ouvrage où se trouve la véritable politique à l'usage des restaurations*, Paris, Ponthieu, 1824, XII-172 p. [Ouvrage publié sous le patronage bienveillant de Louis de Bonald].
- 275—, *De la réduction de la rente considérée comme principe de calamités morales dans l'État*, Paris, Ponthieu, 1824, 33 p.
- 276—, *De la transmission héréditaire des trônes dans les races légitimes considérée plus particulièrement comme source de liberté*, Paris, J.-G. Dentu, 1824, X-162 p.
- 277—, *Des crimes de la presse considérés comme générateurs de tous les autres, dédié aux souverains de la Sainte-Alliance*, Paris, Potey, [vers 1825], VIII-224 p.
- 278—, *Démonstration de la souveraineté pontificale comme unique principe de vérité et de salut*, Paris, Ponthieu, 1826, 35 p.
- 279—, *Mémorial catholique à l'usage des royalistes devenus ou reconnus libéraux, où l'opinion publique est mise à même de prononcer entre la religion de l'Église universelle et la religion de M. de Montlosier, telle qu'il la fait en ses œuvres complètes, dont il a donné l'analyse dans son « Mémoire à consulter », avec un appendice où l'on fait voir l'identité de principes de M. de Montlosier et de M. Benjamin Constant*, Paris, Pillet aîné, 1826, VIII-92 p.
- 280—, *Défense de l'ordre social attaqué dans ses fondemens au nom du libéralisme du XIX^e siècle, par M. de Montlosier, où l'on défère au Roi, aux chambres et aux cours les œuvres de cet écrivain, comme le résumé des erreurs avec lesquelles la philosophie a fait la révolution*, Paris, Pillet aîné, 1827, 420 p. [Suite de la polémique acharnée de ce publiciste de droite contre Montlosier, dont il singe par dérision la façon de saisir les institutions parlementaires, pour les transformer en juges d'une évolution sociologique].
- 281—, *De la nécessité d'une translation en province de la Chambre des députés, afin de la soustraire aux influences de la capitale*, Paris, J.-J. Blaise, 1829, 56 p.
- 282—, *Question d'État : Mémoire au Conseil du Roi, sur la véritable situation de la France et sur l'urgence d'un gouvernement contraire à la Révolution*, Paris, Le Marié, 10 mars 1830, VII-123 p.
- 283—, *Mémoire à la cour royale de Paris, sur la nécessité de réprimer les crimes de la presse qui causent les révolutions et de souffrir les libertés de la presse qui ont pour objet de les prévenir, reproduction littérale des passages censurés du Mémoire au conseil du Roi*, Paris, impr. de Béthune, [avril] 1830, 8 p.
- 284—, *Mémoire sur les moyens constitutionnels de réprimer, sans ordonnance du roi, la marche vers la Révolution*, Paris, J.-G. Dentu, [juin 1830], XV-88 p. [La brochure, mettant en

cause l'attitude de la magistrature, donne lieu à des poursuites, mais Madrolle est acquitté en appel le 8 juillet 1830 par la cour royale de Paris].

285-[MAIN de SAINTE-CHRISTINE, Henri], *Des journaux à prime et des journaux sans prime*, par M. H. M..., Paris, C.-J. Trouvé et Pélicier, 1823, 16 p. [Pétition d'un publiciste royaliste, adressée à la Chambre des pairs, qui propose de multiplier par six le droit de timbre, et de reverser, sous forme de « primes », la différence aux journaux n'ayant pas fait l'objet de condamnations judiciaires].

286-MAISTRE, Joseph (de), *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques et autres institutions humaines*, Paris, déc. 1814, Société typographique, X-104 p. [Première édition française, éditée par les bons soins de Blacas et Bonald, sans l'agrément total de Joseph de Maistre ; édition originale parue anonymement et à tirage limité en 1810 à Saint-Pétersbourg, en Russie]. Réédité dans la publication partielle d'*Oeuvres* de Joseph de Maistre, présent. Pierre Glaudes, Paris, Robert Laffont, 2007, pp. 333-402.

287—, *Considérations sur la France*, éd. orig. Londres et Bâle, 1796-1797, 1^{ère} éd. française, Paris, Société typographique, déc. 1814 [publiée sans l'assentiment de l'auteur], 2^e éd. « seule revue et corrigée par l'auteur », Paris, Potey, 1821, XIV-367 p., rééd. Bruxelles, Complexe, 2006, 280 p., avec une présentation par Pierre Manent, et aussi dans les *Oeuvres*, présent. Pierre Glaudes, Paris, Robert Laffont, 2007, pp. 177-289. [Cet ouvrage comporte aussi en 2^e partie l'*Essai sur le principe générateur des constitutions politiques* cité *supra*].

288—, *Sur les délais de la justice divine dans la punition des coupables. Ouvrage de Plutarque, nouvellement traduit, avec des additions et des notes, suivi de la traduction du même traité par Amyot, sous ce titre : Pourquoi la justice divine diffère la punition des maléfices*, Paris, 1816, 2^e éd., Lyon, 1829.

289—, *Du Pape*, éd. orig. Lyon, Rusand et G.-M. Deplace, puis Paris, Beaucé, décembre 1819, 2 tomes en un vol., XLIV-685 p., 2^e éd. Lyon-Paris, Rusand, et Librairie ecclésiastique, 1821, 2 vol., XLIV-405 et 315 p.

290—, *Les Soirées de Saint-Pétersbourg ou entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence, suivies d'un traité sur les sacrifices*, éd. orig. posth., 1821, 4^e éd. Lyon, Louis Lesne, 1842, 2 vol. Récemment réédité dans les *Oeuvres*, présent. Pierre Glaudes, Paris, Robert Laffont, 2007, pp. 405-785.

291—, *Lettres à un gentilhomme russe, sur l'Inquisition espagnole*, éd. orig. posth., Paris, Méquignon aîné, 1822, 169 p.

292-MARCHANGY, Louis Antoine François (de), *La Gaule poétique, ou l'Histoire de France considérée dans ses rapports avec la poésie, l'éloquence et les beaux-arts*, Paris, C.-F. Patris, 1813-1817, 8 vol. [Succès de vente prodigieux, où l'auteur, par ailleurs célèbre procureur de droite, dresse un panorama de l'histoire politico-littéraire de la France des Gaulois au siècle de Louis XIV, en légitimant notamment les vieilles institutions et en particulier la féodalité, présentée comme un modèle].

293—, *Plaidoyer de M. de Marchangy, prononcé le 29 août 1822 devant la cour d'assises de la Seine dans la conspiration de la Rochelle, dénonçant officiellement et dévoilant la secte des Carbonari*, Paris, A. Boucher, 1822, 241 p. [Publication des réquisitions d'un avocat-général et éphémère député de droite dans le plus célèbre des procès politiques de la Restauration].

294-MARIGNIÉ, Jean Étienne François, *Lettre à Sa Majesté l'empereur de Russie, sur le projet de nouvelle Constitution*, [Paris, 5 avril 1814], 16 p. [Pamphlet d'un ancien inspecteur général de l'Université, ami de Bonald, hostile à toute charte à l'anglaise et au projet de constitution sénatoriale ; l'auteur préférerait voir restaurer la coutume institutionnelle d'Ancien Régime, mâtinée des doctrines conjointes de Bossuet, Montesquieu et Fénelon pour un éventuel toilettage].

295—, *The King can do no wrong, le Roi ne peut jamais avoir tort, le Roi ne peut mal faire*, Paris, Le Normant, 1818, 58 p., rééd. J.-G. Dentu, mars 1819. [Cette brochure, qui défend le principe d'une responsabilité politique des ministres, pour affaiblir en fait le gouvernement constitutionnel, récolte les louanges de la presse de droite, tel l'*Oracle français* [alias l'*Ultra*], tome 1^{er}, 7^e livraison, p. 210].

- 296-MASSACRÉ, Léopold (de), *Du ministère*, Paris, C.-F. Patris, [août] 1815, 63 p. [Saisie sur ordre de Fouché, cette brochure d'un royaliste « pur », violemment hostile au gouvernement, connut un certain succès, et rendit plus inéluctable encore le changement de gouvernement].
- 297-MÉRY, Joseph, *L'assassinat. Scènes méridionales de 1815*, Paris, Urbain Canel et C^{ie}, 1832, 344 p. [Cette pièce de théâtre écrite par un publiciste libéral, co-auteur de *la Villéliade*, évoque ici de manière suggestive la Terreur Blanche avec le lynchage du maréchal Brune à Avignon en août 1815, puis l'exécution légale du général Mouton-Duvernet, fusillé à Lyon en 1816].
- 298-MIEL, Edme François Marie, *Histoire du sacre de Charles X, dans ses rapports avec les beaux-arts et les libertés publiques de la France*, Paris, Panckoucke, 1825, XVI-364 p.
- 299-MONTIGNY, Charles Claude, *M. Montigny, l'un des doyens de l'ancien ordre des avocats au parlement de Paris, à M. Bergasse*, Paris, Veuve Lepetit, 26 avril 1814 [parution le 4 mai], 44 p. [Attaque d'un royaliste contre la brochure de Bergasse *Réflexions sur l'acte constitutionnel du Sénat* ; l'auteur est favorable au rétablissement des Parlements d'Ancien Régime].
- 300—, *Supplément de M. Montigny à M. Bergasse, et réponse aux auteurs qui demandent une constitution*, Paris, 10, rue S^t-Dominique d'Enfer, 28 mai 1814, 40-VIII p. [Réclame le retour à ce qu'il appelle « la constitution » de l'Ancien Régime ; l'auteur rend malgré tout hommage à la personnalité de plusieurs « monarchiens »].
- 301—, *De la monarchie sous la maison de Bourbon, bonté de cette maison et ses effets*, Paris, impr. C.-F. Patris, septembre 1815, XVI-24-104 p. [Critique la mollesse de la première Restauration, notamment sur la question des biens nationaux].
- 302-MONTLOSIER, François de Reynaud (de), *De la monarchie française depuis son établissement jusqu'à nos jours ou Recherches sur les anciennes institutions françaises avec un supplément sur le gouvernement de Buonaparte*, Paris, H. Nicolle, déc. 1814, 3 vol., VIII-451 p., 451 p., 432 p. [Apologie d'un régime néo-féodal décentralisé, hostile à l'absolutisme].
- 303—, *Quelques vues sur l'objet de la guerre, et sur les moyens de terminer la Révolution*, Paris, H. Nicolle, [20 avril] 1815, II-76 p.
- 304—, *Des désordres actuels de la France et des moyens d'y remédier*, Paris, H. Nicolle, [fin] 1815, XVI-166 p.
- 305—, *De la Monarchie française, depuis le retour de la maison de Bourbon, jusqu'au 1^{er} avril 1815, considérations sur l'état de la France à cette époque ; examen de la Charte constitutionnelle, de ses défauts, et des principes sur lesquels l'ordre social peut être recomposé*, Paris, H. Nicolle, 1817, XXIV-512 p.
- 306—, *De la Monarchie française depuis la seconde restauration jusqu'à la fin de la session de 1816, avec un supplément sur la session actuelle, pour faire suite* [aux deux ouvrages précédents], Paris, Gide fils, [oct.] 1818, XVI-490 p. [Rédaction achevée fin mars 1818, très critique envers la Chambre introuvable, comme envers la loi Gouvion-Saint-Cyr].
- 307—, *De la Monarchie française au 1^{er} janvier 1821*, suivi *De la Monarchie française au 1^{er} juin 1821*, Paris, Gide fils, 2 tomes en 1 vol., 465 p.
- 308—, *De la Monarchie française au 1^{er} mars 1822*, Paris, Gide fils, 1822, XXXIX-271 p.
- 309—, *De la Monarchie française au 1^{er} janvier 1824*, Paris, Delaunay, 1824, XXXII-628 p.
- 310—, *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique, tendant à renverser la religion et le trône*, éd. orig., Paris, Ambroise Dupont, Moutardier et Cie, 1^{er} février 1826, 337-XII p. [Huit rééditions successives au cours de la seule année 1826].
- 311—, *Dénonciation aux cours royales, relativement au système religieux et politique signalé dans le Mémoire à consulter ; précédée de nouvelles observations sur ce système, et sur les apologies qu'on a récemment publiées*, Paris, Ambroise Dupont et C^{ie}, Baudoin Frères, juillet 1826, LXIV-336 p. [Publié également dans le n^o du 28 juillet 1826 du *Journal des débats*].
- 312—, *Pétition à la Chambre des pairs, précédée de quelques observations sur les calamités, objet de la pétition ; pour faire suite au Mémoire à consulter*, Paris, Ambroise Dupont et C^{ie}, Baudoin Frères, Moutardier, 1827, 184 p.
- 313—, *Les Jésuites, la Congrégation et le parti prêtre en 1827, Mémoire à M. le comte de*

- Villèle, Paris, Ambroise Dupont et C^{ie}, décembre 1827, II-192 p.
- 314—, *Le ministère et la Chambre des députés*, Paris, Dufey, 1830, 64 p.
- 315—, *De l'accusation intentée contre les ministres, par quelle loi et par quel tribunal ils doivent être jugés*, Paris, Dufey, 1830, 12 p.
- 316-MONTRICHARD, Henry René (de), *Un et un font un, ou M. Fabvier et M. Charrier-Sainneville, par M. le comte de Montrichard, Chevalier de Saint-Louis, ci-devant sous-préfet à Villefranche*, Lyon, Chambet, 1818, 37 p. , puis Paris, J.-G. Dentu, 1818, 31 p. [Par un sous-préfet ultra-royaliste révoqué à la suite de l'affaire de Lyon de juin 1817].
- 317-PARISOT, Valentin, *Aide-toi, le ciel t'aidera. Aux 80.000 électeurs de la France constitutionnelle. Vade mecum électoral, ou la Chambre, le ministère et le pays, par Val Parisot, élève de l'École Normale détruite en 1822*, Paris, 1830, deux feuillets in folio [Vigoureux tract libéral qui a l'avantage de recenser à la fois les 221, mais aussi leurs 181 adversaires, lors de l'affrontement sur l'adresse au gouvernement Polignac ; très maniable, en dépit de quelques erreurs].
- 318-PAULMIER, Jules, *De la justice de M. le comte de Saint-Cricq, directeur général des douanes royales, conseiller d'État ; ce qu'il a fait et combien sa manière d'administrer doit être rassurante pour les vrais amis de la monarchie légitime*, Paris, C.-J. Trouvé, 1823, 80 p. [Cette récrimination d'un ultra, « ex-lieutenant des volontaires royaux à Gand », devenu vérificateur des douanes jusqu'à sa destitution par Saint-Cricq, entraîna une vive réplique, téléguidée par le mis en cause, intitulée *Un mot sur l'administration générale des douanes, ou observations à M. Paulmier sur son attaque contre M. le comte de Saint-Cricq*, Paris, Renard, 1824, écrite sous le pseudonyme « F.-J. » ; la brochure de Paulmier souligne l'opportunisme politique de Saint-Cricq. Sur cette affaire, cf. le récent article de Jean Clinquart, « De la conspiration de Grenoble (1816) à un libelle ultraroyaliste (1823) : épurations administratives sous la Restauration », dans *Études et documents*, vol. XII-2000, Paris, Ministère de l'Economie, comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2003, pp. 123-161].
- 319-PETITOT, Claude-B., *De l'initiative des lois, ou réflexions sur les assemblées délibérantes*, Paris, Le Normant, 1814, 67 p. [Brochure royaliste « pure » favorable à la prééminence absolue du monarque par rapport aux pouvoirs des Chambres].
- 320-PRADEL, comte (de), *Des principes de la monarchie constitutionnelle et de leur application en France et en Angleterre*, Paris, Le Normant, 1820, 94 p.
- 321-PRÉAULX, marquis (de), *De la Charte selon la monarchie, et du droit d'intervention considéré dans ses rapports avec la sûreté générale des nations*, Paris, C.-J. Trouvé, 1823 [Justifie l'intervention française en Espagne, au nom de la lutte contre le libéralisme international].
- 322- ROBERT, Jean-Baptiste Magloire, *La Police sous MM. les duc de Cazes [sic], comte Anglès et baron Mounier*, Paris, chez l'auteur, 1821, 2 vol. [Pamphlet de l'ancien rédacteur du *Fidèle Ami du Roi*, dont l'arrestation fit l'actualité en novembre 1816 ; le journaliste profite de la chute des constitutionnels pour régler ses comptes et donner son point de vue sur cet épisode].
- 323-RUBICHON, Maurice, *De l'Angleterre*, Paris, marchands de nouveautés et Le Normant, 1815-1819, rééd., 2 vol. [Réfutation du système institutionnel représentatif à l'anglaise].
- 324-SAINT-CHAMANS, Auguste (de), *Examen des fautes du dernier gouvernement*, 29 avril 1815, Paris, Henri Nicolle, 51 p., éd. augm., août 1815, 67 p. [Brochure royaliste publiée non sans un certain courage en plein Cent-Jours avec le nom de l'auteur apparent].
- 325—, *Sur le budget de 1818*, Paris, Le Normant, [fin] 1817, 71 p.
- 326—, *Revue de la session de 1817*, Paris, Le Normant, 1818, 386 p.
- 327—, *De la loi des élections*, Paris, Delaunay, 1819, II-123 p.
- 328—, *Du système d'impôt fondé sur les principes de l'économie politique*, Paris, Le Normant, 1820, 642 p.
- 329—, *De la popularité*, Paris, Le Normant, 1821, 44 p.
- 330—, *Le petit-fils de l'Homme aux quarante écus*, Paris, Le Normant, 1823, VIII-260 p.
- 331—, *Nouvel essai sur la richesse des nations*, Paris, Le Normant, 1824, 423 p.
- 332—, *Du croque-mitaine de M. le comte de Montlosier, de M. de Pradt et bien d'autres*,

Paris, J.-G. Dentu, juillet 1826, 134 p.

333—, *De l'état des partis dans les Chambres et des alliances possibles entre eux*, Paris, J.-G. Dentu, 1828, 243 p. [Dans cette brochure, Saint-Chamans prône une union de la droite et du centre droit, contre l'union des centres pratiquée par le gouvernement Martignac].

334—, *Aux hommes de bonne foi, sur les questions politiques de 1830*, Paris, G.-A. Dentu, 1830, 132 p.

335-SAINTE-MAURICE, Charles (de), *Rome, Londres et Paris, Scènes contemporaines*, Paris, U. Canel, 1830, 295 p. [Pièce de théâtre sur la formation et les premiers mois du gouvernement Polignac, jusque fin 1829 ; figurent notamment comme personnages Polignac, Martignac, Hyde de Neuville et Portalis. L'auteur, polygraphe, avait également publié des ouvrages historiques, notamment une *Histoire des croisades* (1824) et une *Histoire des guerres de religion* (1825)].

336-SAINTE-PROSPER, Jean Antoine (de), *Almanach des cumulards, ou Dictionnaire historique desdits individus cumulards... mis en lumière par un homme qui sait compter*, Paris, Pichard, 1820, XX-204 p. [Pamphlet ultra-royaliste contre les fonctionnaires dévoués à Decazes].

337—, *L'Observateur au XIX^e siècle, ou De l'homme dans ses rapports moraux, et de la société dans ses institutions politiques*, Paris, Ledoux et Tenré, 1819, VIII-169 p., rééd. augm. 1825, puis 1832 [Pamphlet réactionnaire sur la société de son temps].

338-SAINTE-ROMAN, Alexis-Jacques Serre (de), *Proposition faite par M. le comte de Saint-Roman dans la séance du 18 janvier 1816 de la Chambre des pairs, relativement à la publication d'une déclaration de principes de M. le comte de Lally-Tollendal dans la séance du 15 du même mois*, Paris, Didot aîné, 135 p. [L'auteur conteste vigoureusement que les lois doivent être l'expression de la volonté générale, et il souhaite voir circonscrire très nettement le caractère représentatif du régime constitutionnel].

339—, *Nouveaux développements de la proposition...*, Paris, Didot aîné, 56 p.

340—, *Réfutation de la doctrine de Montesquieu sur la balance des pouvoirs, et aperçus divers sur plusieurs questions de droit public, faisant suite à la proposition...*, Paris, Veuve Perronneau, [septembre] 1816, 299 p.

341—, *Sur le faux et absurde système de la souveraineté du peuple, en réponse à l'article inséré pages 188 sq. de la livraison de la Minerve*, Paris, Le Normant, [vers 1819], 24 p. [Collation d'articles du *Conservateur*].

342-SAINTE-VICTOR, Jacques Maximilien Benjamin Bins (de), *Ode sur la première et la seconde Restauration du trône*, Paris, H. Nicolle, [août] 1815, 12 p. [Brochure d'un royaliste « pur », violemment hostile au gouvernement Talleyrand-Fouché, et d'ailleurs immédiatement saisie par la police sur ordre de Fouché ; l'auteur devint ensuite rédacteur au *Journal des débats*, puis, en 1820, rédacteur en chef du *Défenseur*].

343—, *Ode sur la Révolution française et sur la chute du tyran*, Paris, H. Nicolle, 1814, 14 p., 2^e éd., Bordeaux, impr. J.-B. Cavazza, 1815, 14 p.

344-SALVANDY, Narcisse Achille (de), *Le ministère et la France*, Paris, Baudoin, 1824, II-119 p. [Brochure anti-villèle, écrite par le futur ministre de l'Instruction Publique de Louis-Philippe ; pour l'heure jeune intellectuel libéral, rédacteur au *Journal des débats* où il côtoie des royalistes dissidents].

345—, *La vérité sur les marchés Ouvrard*, Paris, Ponthieu, 1825, 330 p. [Cette gigantesque affaire de corruption, liée à l'expédition d'Espagne, constitua un inépuisable filon polémique pour tous les opposants à Villèle, qu'ils soient libéraux ou royalistes dissidents ; cf. *infra* la brochure de Sarran].

346-SARRAN, Jean Raymond Pascal, *De la nécessité et de la légalité des demandes en indemnité à raison des biens vendus par l'État*, Paris, Le Normant, 1821, 319 p.

347—, *La censure, auxiliaire du « Courrier français », ou Mémoires pour servir à l'histoire de la bascule ministérielle de 1821*, Paris, marchands de nouveautés, 1821, 64 p. [Sont joints plusieurs articles censurés du *Drapeau blanc*].

348—, *De l'état actuel de la liberté de la presse, notamment en ce qui touche les journaux et plus particulièrement en ce qui concerne « l'Aristarque français »*, Paris, C.-J. Trouvé, été

1824, 64 p.

349—, *Le cri de l'indignation contre la censure*, Paris, C.-J. Trouvé, 18 septembre 1824, 16 p. [Sont joints plusieurs articles censurés de *l'Aristarque français*, dont Sarran est directeur de rédaction, alors que la censure vient d'être levée par Charles X].

350—, *Appel d'intérêt public au gouvernement contre le ministère*, Paris, J.-G. Dentu, 1824, VII-264 p.

351—, *Des marchés Ouvrard, et de l'esprit politique et financier de M. de Villèle*, Paris, Le Normant, 1824, 126 p.

352—, *Du ministère Villèle et de ses œuvres*, Paris, N. Pichard, 1825, 248 p.

353—, *Défense de la liberté de la presse, contre les attaques de M. le vicomte de Bonald*, Paris, chez les principaux libraires, 1826, 102 p.

354—, *Histoire critique et raisonnée de la session de 1826, prospectus*, Paris, impr. Éverat, 1826, 2 p. [L'ouvrage lui-même n'a semble-t-il jamais paru].

355—, *Le Mal et le Remède*, [paru sous couvert d'anonymat], Paris, marchands de nouveautés, 1826, 136 p., rééd. non anonyme, Paris, Delaforest, 1827, 148 p.

356-SESMAISONS, Donatien (de), *Une révolution aussi doit avoir un terme*, Paris, Le Normant, [nov.] 1816, IV-96 p. [Brochure totalement irréaliste dans laquelle le gendre de Dambray réclame, comme meilleur moyen d'apaiser définitivement les luttes politiques, la restitution des privilèges nobiliaires].

357-STAEËL, Germaine (de), *La doctrine des ultra-royalistes réfutée par M^{me} de Staël, ou Nouvelle réponse à la Note secrète exposant les prétextes et les buts de la dernière conspiration*, Paris, Baudoin frères, 1818, 37 p. [Brochure libérale de la fille de Necker qui répond aux ultra-royalistes].

358-TABARIÉ, Michel (de), *Observations sur l'oraison funèbre de M. le duc de Feltré, publiée par M. Beaupoil-Saint-Aulaire*, Paris, A. Costes, 1819, 41 p.

359-TABARIÉ, Michel (de), *L'antidoctrinaire, et réponse à M. Guizot sur ses moyens de gouvernement, précédé d'une discussion sur l'égalité et la souveraineté du peuple*, Paris, C.-J. Trouvé, 1822, 139 p.

360-VILLÈLE, Joseph (de), *Observations sur le projet de Constitution, adressées à MM. les députés du département de la Haute-Garonne au Corps législatif, par un habitant de ce département, 20 mai 1814*, Toulouse, A. Manavit, [mai] 1814, 16 p.

361-VINSON, Pierre (abbé), *Adresse aux deux Chambres en faveur du culte catholique et du clergé de France, ou pensez-y bien : sans religion point de gouvernement*, Paris, impr. Eberhart, 1815, 68 p.

362—, *Le Concordat, expliqué au roi suivant la doctrine de l'Église et les Réclamations canoniques des évêques légitimes de France*, Paris, L.-G. Michaud, [mai] 1816, 211 p. [Pamphlet où l'auteur, proche de la Petite Église, proclame le Concordat nul et non avenue, et la vente de biens nationaux un vol et sacrilège de l'État, s'attirant un procès de la part de Jacquinet-Pampelune, procureur au tribunal de 1^{ère} instance de Paris, et futur député du centre droit constitutionnel ; Vinson se défend par un *Appel au tribunal de l'opinion publique* et un *Mémoire justificatif*, et ne réussit qu'à faire perdre à son diffuseur, Michaud, son brevet d'imprimeur, le 4 septembre 1816, symboliquement la veille de la dissolution de la Chambre introuvable ; Vinson lui-même est condamné à trois mois de prison, et doit s'enfuir brièvement en Angleterre].

363—, *Lettre au propriétaire-rédacteur du soi-disant « Ami de la religion et du roi »*, Paris, L.-G. Michaud, 19 p. [Lettre parue environ le 20 mai 1816 ; elle constitue une réponse mordante au compte rendu sur l'ouvrage précédent, paru dans *l'Ami de la religion et du roi* le 15 mai 1816].

364-VITROLLES, Eugène François Auguste ARNAUD (de), *Du ministère dans le gouvernement représentatif, par un membre de la Chambre des députés*, Paris, J.-G. Dentu, [décembre] 1815, VIII-80 p. [Tel Chateaubriand quelques mois plus tard dans *De la Monarchie selon la Charte*, Vitrolles met en avant la prééminence du pouvoir des Chambres sur les ministres].

365-[—], *Déclaration des principes de la majorité de la Chambre des députés*, Paris,

L.-G. Michaud, [20 janvier] 1816, 7 p. [D'abord parue sous la forme d'un article dans le *Journal général*, puis tirée à part en brochure, toujours sous le couvert de l'anonymat, diffusée en France et à l'étranger, au grand mécontentement de Villèle, qui blâme l'initiative de Vitrolles].

366-[—], *Note secrète* [sic] *exposant les prétextes et le but de la dernière conspiration*, Paris, Foulon, Delaunay, Pélicier et Eymery, [juin] 1818, 58 p. [Brochure publiée sans nom d'auteur, sans l'accord de Vitrolles et contre sa volonté par ses adversaires libéraux, qui s'en sont fait communiquer un exemplaire, et publient en préface un « avertissement de l'éditeur » stigmatisant cet « honteux appel aux étrangers » (pp. 5-7) ; deux rééditions coup sur coup chez Foulon].

F/ Autres œuvres littéraires ou philosophiques pouvant éclairer le sujet

367-ARAGON, Louis, *La Semaine Sainte*, Paris, Gallimard, 1958, rééd. 1998, 837 p.

368-BALLANCHE, Pierre-Simon, *Antigone*, Paris, Impr. Didot aîné, 1814, 326 p. [Méditation philosophique centrée sur le thème de la Providence et dédiée à la duchesse d'Angoulême ; cette dernière est identifiée à Antigone par le public, qui croit deviner de nombreuses allusions politiques ; à la suite de cette œuvre, l'écrivain fut fait chevalier du Lys en août 1814].

369—, *Œuvres*, Paris-Genève, J. Barbezat, 1830, 4 vol. [Cf. en particulier *l'Essai sur les institutions sociales* et surtout les *Essais de palingénésie sociale* (1827-1829), qui constitue l'œuvre majeure de ce philosophe, proche des cercles ultra-royalistes lyonnais].

370-BALZAC, Honoré (de), *La Comédie Humaine*, 1830-1845, rééd., Paris, Gallimard, 1976-1977, coll. la Pléiade, présent. Pierre-Georges Castex (dir.), 12 vol. [Cf. plus spécialement les *Scènes de la Vie de province*, avec notamment des descriptions suggestives de la société ultra-royaliste dans *La vieille fille* (1836) et sa suite *Le cabinet des antiques* (1838), mais aussi plus rapidement dans *Le bal de Sceaux* (1830), *La femme abandonnée* (1832), ou encore *Une fille d'Eve* (1834), pour ne citer que les quelques œuvres où les allusions afférentes à la droite royaliste et à ses nuances sont particulièrement frappantes].

371-BONALD, Louis (de), *Œuvres complètes*, Paris, Adrien Le Clère, 1817-1819, 9 vol., réimpr. Genève-Paris, Slatkine, 1982, en 15 tomes [Édition assez décevante malgré son titre trompeur ; les *Pensées sur divers sujets et discours politiques* (vol. 6 et 7) ont été publiées par l'auteur à la mi-1817, et les *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques* (vol. 10 et 11) en mars 1819].

372—, *Réflexions sur la révolution de 1830 et autres textes inédits*, publ. Jean Bastier, Paris, Duc-Albatros, 1988, 716 p.

373-BOUILLÉ, marquis (de), *Commentaires politiques et historiques sur le Traité du prince de Machiavel, et sur l'Anti-Machiavel de Frédéric II*, Paris, Dupont, 1827, XII-329 p. [Par le maire de Nevers, membre de l'extrême-droite « pointue », et frère du comte de Bouillé, qui fut pair de France de 1827 à 1830].

374-HALLER, Louis (de), *Restauration de la science politique, ou théorie de l'État social naturel opposée à la fiction d'un État civil factice*, éd. orig. en allemand, Winterthur, Steiner, 1820-1825, 6 tomes en 5 vol., trad. et éd. fr. par l'auteur, Lyon, Rusand et Paris, Potey, 1824-1825, 6 vol. [Manifeste de l'école royaliste historique, qui cherche un fondement scientifique empirique et non métaphysique à l'idéologie ultra-royaliste].

375-HUGO, Victor, *Les Misérables*, éd. orig., Bruxelles-Leipzig, A. Lacroix et Verboeckoven, 1862, 10 vol. et Paris, Pagnerre, 1862, 1 vol., éd. de référence par Maurice Allem, Paris, Gallimard, 1951, coll. La Pléiade, XXIII-1781 p. [Cf. entre autres la description satirique de Bellart, ou encore l'évocation de la société ultra-royaliste dans « l'année 1817 », pp. 122-127, qui croque en réalité un tableau rapide et au vitriol de toute la Restauration, ainsi que le chapitre « Requiescant » évoquant « le salon de madame de T., comprendre madame de Talaru, qui tenait le premier salon ultra-royaliste »].

376-MAISTRE, Joseph (de), *Œuvres*, Lyon, Pélagaud et Lesne, 1836-1851, 10 vol., et surtout *Œuvres complètes*, Lyon, Vitte et Perrussel, 1884-1886, 14 vol. [Cette édition est remarquable, contrairement à celle des *Œuvres complètes* de Bonald. L'édition annotée de 2007 due à Pierre Glaudes est une sélection des principaux essais de l'auteur ; cf. références *supra*, n^{os} 286 à 291].

377-NODIER, Charles, *Œuvres complètes*, Paris, E. Renduel, 1832-1837, 12 tomes en 6 vol., réimpr. Genève, Slatkine, 1968 ; *Nouveaux souvenirs et portraits*, Paris, Magen et Cormon, 1841, 302 p. [Le point de vue de l'écrivain romantique, bibliothécaire de l' Arsenal, mais aussi actif collaborateur des journaux de droite *la Quotidienne*, *le Journal des débats*, *le Drapeau blanc* sous la Restauration ; ceci dit, les souvenirs et portraits ne concernent pas pour l'essentiel des personnalités de la droite royaliste actives sous la Restauration].

378-SAINTE-BEUVE, Charles-Augustin, *Causeries du Lundi*, 1851-1862, 11 vol., et surtout 3^e éd. augm., Paris, Garnier, 1857-1862, 15 vol. [Une véritable mine que cette collation d'articles hebdomadaires du célèbre critique ; sont à relever les articles parus aux dates suivantes : 25 fév. 1850 sur Féletz et, indirectement, sur le *Journal des Débats* (vol. 1, pp. 371-392) ; 18 mars 1850 sur les *Mémoires d'Outre-Tombe* (vol. 1, pp. 431-452) ; 9 sept. 1850 sur Bazin de Raucon, et, indirectement, sur *la Quotidienne* (vol. 2, pp. 464-485) ; 30 sept. 1850, un cinglant article sur « Chateaubriand homme d'État » (vol. 2, pp. 529-564) ; 4 août 1851, sur les deux premiers volumes de *l'Histoire de la Restauration* de Lamartine, où Sainte-Beuve prend perfidement le grand écrivain en flagrant délit de plagiat sur *l'Histoire* de Lubis (vol. 4, pp. 389-408) ; 18 août 1851 sur Bonald (vol. 4, pp. 427-449) ; 3 nov. 1851 sur la duchesse d'Angoulême (vol. 5, pp. 67-81) ; 11 oct. 1852 sur Michaud, donnant lieu à de nouveaux développements sur *la Quotidienne* (vol. 7, pp. 16-33) ; 6 avril 1857 sur Maine de Biran (vol. 13, pp. 249-264) ; vol. 14, pp. 355-368 sur les deux premiers volumes de *l'Histoire* de Viel-Castel, mais sur ce sujet, cf. surtout la référence suivante.

379—, *Nouveaux Lundis*, Paris, Michel Lévy, 1860-1870, 13 vol., 2^e éd., Lévy, 1864-1874, 10 vol. [Cf. dans le vol. 4, pp. 237-288, la reproduction de deux articles des 9 et 16 fév. 1863, commentant longuement les 4^e et 5^e volumes de *l'Histoire de la Restauration* de Viel-Castel, ce qui donne l'occasion à Sainte-Beuve d'évoquer de manière suggestive, p. 253, les principaux parlementaires ultra-royalistes de la Chambre introuvable, La Bourdonnaye, Salaberry, du Plessis de Grénédan, Bouville, Marcellus, Hyde de Neuville, et bien sûr Villèle].

380-STENDHAL, Henry BEYLE, (dit), *Le Rouge et le Noir*, [*chronique du XIX^e siècle*], Paris, A. Levavasseur et U. Canel, 1831, 6 vol., éd. de référence par Henri Martineau, dans *Romans et nouvelles*, Paris, Gallimard, 1952, coll. la Pléiade, vol. 1, pp. 195-763. [Cf. notamment ch. 21, intitulé « la note secrète », pp. 569-573, revenant de manière assez imaginaire sur l'épisode de 1818, et ch. 22, « discussion », mettant en scène Blacas pp. 574 sq. sous les traits du duc de ***].

381—, *La vie de Henry Brulard*, [essai autobiographique rédigé du 23 novembre 1835 au 26 mars 1836], éd. orig. par Casimir Stryienski, Paris, Charpentier, 1890, XIV-327 p., éd. de référence par V. del Litto, Paris, Gallimard, 1982, coll. La Pléiade, vol. 2, pp. 523-963, éd. utilisée ici coll. folio, préf. Béatrice Didier, 1973, 502 p. [La célèbre autobiographie contient une mine de détails intéressants sur les ultra-royalistes grenoblois, naturellement considérés de manière très défavorable].

382—, *Courrier anglais*, dans *Œuvres complètes*, publ. Henri Martineau, Paris, Le Divan, 1927-1947, 83 vol. [Le *Courrier anglais* a été publié en 1935-1936 ; cf. vol. 1 « Lettres à Stritch »].

G/ Correspondances¹ concernant la Restauration, et intéressant le sujet

383-*Aphorismes tirés d'une correspondance inédite du vicomte de Bonald (1820-1839)*, 88^e vol. de *l'Historische politische Blätter für das katholische Deutschland*, Stuttgart, 1881.

384-*Lettres inédites du vicomte de Bonald à M^{me} Victor de Sèze*, publ. Henri Moulinié, Paris, Félix Alcan, 1915, XVIII-150 p.

385-*Chateaubriand, Correspondance générale*, publ. Louis Thomas, Paris, Champion, 1912-1924, 5 vol. [s'arrête en juin 1824] ; publ. plus complète par Pierre Clarac, Pierre Riberette et alii, Paris, Gallimard, 1977-1986, vol. I à V [jusqu'au 31 décembre 1822], et Gallimard, 2004,

¹ On entend par là uniquement les correspondances réelles, non les correspondances fictives à but polémique, comme la *Correspondance politique et administrative* de Fiévée, qui trouve sa place *supra*, dans la partie D de ces Sources. On précise qu'on met en gras les noms des correspondants épistolaires, qui sont proches à un moment donné de la droite royaliste.

- vol. VII, publ. Pierre Riberette et Agnès Kettler, période du 6 juin 1824 au 31 décembre 1827, 471 p. [Le vol. VI, relatif à la période du ministère de Chateaubriand, n'est pas encore paru].
- 386—, *Chateaubriand inédit, nouvelles lettres (époque de la Restauration)*, publ. Max Egger, 1917, 52 p. [Noter simplement un fragment de correspondance avec Régis de La Bourdonnaye].
- 387—, *Lettres à Madame Récamier (1820-1847)*, publ. Maurice Levaillant et Emmanuel Beau de Loménie, Paris, Flammarion, 1951, 570 p., réimpr. 1998.
- Trente ans d'amitié, correspondance inédite entre Chateaubriand et Hyde de Neuville*, publ. Marie-Jeanne Durry, Paris, Le Divan, 1929, 137 p.
- 388-**M^{me} de Chateaubriand**, *Lettres inédites à M. Clausel de Coussergues*, publ. G. Pailhès, Bordeaux, Ferret et fils, 1888, 114 p. [Il s'agit d'une *Correspondance* peu connue mais fort intéressante, adressée par la perfide Céleste à son ami d'extrême-droite].
- 389-*Le baron d'Eckstein et ses contemporains (Lamennais, Lacordaire, Montalembert, Foisset, Michelet, Renan, Hugo, etc.)*, *correspondances avec un choix de ses articles*, publ. Louis Le Guillou, Paris, H. Champion, 2003, 591 p.
- 390-*Correspondance de Joseph Fiévée et de François Ferrier (1803-1837)*, *63 lettres inédites*, publ. Étienne Hofmann, Paris-Francfort, éd. Lang, 1993, 240 p.
- 391-**Lamartine**, Alphonse (de), *Correspondance*, publ. Christian Croisille, (1830-1867), 7 vol., Paris, Honoré Champion, 2000-2003 [tome 1, 1830-1832] ; *deuxième série (1807-1829)*, 4 vol. parus, Paris, Honoré Champion, 2004-2005 ; [Tome 1 (1807-1815) ; tome 2 (1816-1819) ; tome 3 (1820-1823) ; tome 4 (1824-1827) ; plusieurs lettres riches en allusions politiques].
- 392-MORIN, Renée-Marie (éd.), *Lamartine, chargé d'affaires à Florence 1826-1828, correspondance politique avec le ministre des Affaires Étrangères*, Clermont-Ferrand, Nizet, 1992, XIV-284 p. [L'ouvrage consiste pour l'essentiel en des dépêches diplomatiques envoyées par Lamartine au baron de Damas puis au comte de La Ferronnays, ministres des Affaires étrangères le premier dans le gouvernement Villèle, le second dans l'équipe Martignac].
- 393-**Lamennais**, Félicité (de), *Correspondance générale*, publ. Louis Le Guillou, Paris, Armand Colin, 1971-1981, 8 vol. [vol. 1 à 4 sur la Restauration], et un 9^e vol. de suppléments inédits [Édition magistrale très complète et intéressante].
- 394—, *Confidences de Lamennais, correspondance avec M. Marion de 1821 à 1848*, publ. Du Bois de La Villerabel, Paris, Perrin, 1886.
- 395-*Correspondance inédite entre Lamennais et le baron de Vitrolles, (1819-1853)*, publ. Eugène Forgues, Paris, Charpentier, 1886, 500 p.
- 396-« Correspondance **Maine de Biran-Durand** de Corbiac (juin 1813-juillet 1823) », publ. Gilles Romeyer-Dherbey, 1^{ère} partie, *Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord*, 2000, t. 127, 2^e livraison, pp. 363-384, et 3^e livraison, pp. 501-526.
- 397-**Maistre**, Joseph (de), dans les *Œuvres complètes* déjà citées *supra*, Lyon, Vitte et Perrussel, 1884-1886, cf. les vol. 13 et 14 consacrés à la *Correspondance* active et passive de Joseph de Maistre, avec des courriers très intéressants de Bonald et de Lamennais, entre autres].
- 398—, *Lettres et opuscules inédits, précédés d'une notice biographique par son fils Rodolphe de Maistre*, Paris, Auguste Vaton, 1861, 2 vol.
- 399-*Joseph de Maistre et Blacas, leur correspondance inédite et l'histoire de leur amitié 1804-1820*, publ. Ernest Daudet, Paris, Plon-Nourrit, 1908, IX-399 p.
- 400-Xavier **de Maistre**, *Lettres à sa famille*, éd. établie par Gabriel de Maistre, Clermont-Ferrand, Paleo, 2005-2006, 3 vol. parus sur la période 1791-1843.
- 401-« L'abbé de **Montesquiou**, lettre au baron **Mounier**, 20 novembre 1820, sur la situation politique dans le Gers », *Revue des Documents historiques*, 1879, 2^e série, tome 1, pp. 189-192.
- 402-*Politique et haute société à l'époque romantique : la famille Pastoret d'après sa correspondance*, publ. Fernande Bassan, Paris, Minard, 1969, X-321 p.

- 403-**Polignac**, Jules (de), « Lettre à son père sur le retour de l'île d'Elbe, de Gand, 2-10 avril 1815 », *Revue des Documents historiques*, 1879, 2^e série, t. 1, pp. 69-71.
- 404-**Rémusat**, Charles (de), *Correspondance de M. de Rémusat pendant les premières années de la Restauration 1814-1821*, publ. par son fils Paul de Rémusat, Paris, Calmann-Lévy, 1883-1886, 6 vol. [Ce point de vue libéral a des notations intéressantes, opposant par exemple dans le volume 6 « les ultras » véritables d'extrême-droite aux « ministériels du centre Villèle »].
- 405-*Lettres du marquis de Richelieu au marquis d'Osmond, 1816-1818*, publ. Sébastien Charléty, Paris, Gallimard, 1939, VIII-240 p.
- 406-**Serre**, Hercule (de), *Correspondance*, publ. par son fils Gaston de Serre, Paris, Auguste Vatou, 1876-1882, 7 vol.
- 407-**Tocqueville**, Alexis (de), *Lettres choisies. Souvenirs, 1814-1859*, éd. établie sous la direction de Françoise Mélonio et Laurence Guellec, Paris, Gallimard, 2003, 1421 p. [Dix lettres de jeunesse écrites sous la Restauration sont précédées d'une mise en perspective biographique de Françoise Mélonio].
- 408-« Toulouse en 1816, lettre de **Villèle** à **Lainé** le 21 mai 1816 », *Nouvelle Revue rétrospective*, 1897, tome 7, pp. 311-320.

H/ Journaux intimes, mémoires et souvenirs

1° Mémoires ou souvenirs de ministres de droite de la Restauration

- 409-BELLUNE, Claude PERRIN VICTOR (de), *Mémoires du maréchal duc de Bellune, mis en ordre par son fils aîné*, Paris, Dumaine, Amyot et Truchy, 1847, XV-416 p. [Alors que la table des matières prévoyait une publication intégrale, seul le volume 1 est paru, n'abordant que la période de 1792 à 1796].
- 410—, *Ministre de la Guerre en 1822 et 1823*, Paris, C.-J. Trouvé, 1824, 62 p.
- 411-CHATEAUBRIAND, François-René (de), *Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. orig. Paris, Penaud Frères, 1849-1850, 12 vol. ; éd. de référence, coll. La Pléiade, présent. Maurice Levaillant et Georges Moulinier, Paris, Gallimard, 1946-1951, 2 vol. ; dernières éditions Jean-Claude Berchet, Paris, Librairie générale française, coll. Livre de poche, 2001, et Jean-Paul Clément, Paris, Gallimard, 1997, coll. Quarto, 2 vol. [Source céléberrime de celui qui fut ministre des Affaires étrangères de décembre 1822 à juin 1824, à utiliser avec grande précaution tant l'écrivain manie avec dextérité les mystifications en tous genres].
- 412—, *Congrès de Vérone, Guerre d'Espagne, Négociations, Colonies espagnoles*, Paris, Delloye, et Leipzig, Brockhaus, 1838, 2 vol. [Les mêmes réserves s'imposent dans cet ouvrage où Chateaubriand se donne le beau rôle].
- 413-CORBIÈRE, Jacques (de), « Souvenirs du comte de Corbière », *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} avril 1966, pp. 364-379, par Bernard Heudré [Publication très partielle des *Souvenirs* encore inédits du ministre de l'Intérieur (1821-1828) du gouvernement Villèle].
- 414-DAMAS, Maxence (de), *Mémoires*, Paris, Plon, 1922-1923, 2 vol., XV-343 et 379 p., publiés par son petit-fils [Le point de vue d'un ancien émigré au service du tsar de Russie, devenu ministre de la Guerre (1823-1824) puis des Affaires étrangères (1824-1828) du gouvernement Villèle].
- 415-FERRAND, Antoine Claude, *Mémoires*, publ. par le vicomte de Broc, Paris, Picard, 1897, XVI-313 p. [Le point de vue d'un royaliste réactionnaire, majeur pour la pensée contre-révolutionnaire dans l'émigration, néanmoins proche de Louis XVIII, et directeur des Postes en 1814-1815].
- 416-GUERNON-RANVILLE, Martial-Côme (de), *Journal d'un ministre*, Caen, Le Blanc-Hardel, 1873, XIV-416 p. [Le plaidoyer *pro domo* du ministre de l'Instruction publique du gouvernement Polignac, également élu du Maine-et-Loire depuis mars 1830, six mois avant sa chute].
- 417-d'HAUSSEZ, Charles LEMERCHER, *Mémoires*, publ. par la duchesse d'Almazan, Paris, Calmann-Lévy, 1896-1897, 2 vol. [Même genre que le récit précédent de la part du ministre de la Marine du même gouvernement Polignac ; également une expérience préfectorale antérieure qui donne un point de vue intéressant, d'autant que l'intéressé, qui s'exprime sur la vie politique nationale, a une plume acerbe qui n'épargne presque aucun de ses « amis » politiques].

- 418-MARTIGNAC, Jean-Baptiste Sylvère de Gaye (de), *Essai historique sur la révolution d'Espagne et sur l'intervention de 1823*, Paris, A. Pinard, 1832, 455 p. [Publication inachevée, qui raconte la préparation de l'intervention française en Espagne].
- 419-MONTBEL, Guillaume Isidore BARON (de), *Souvenirs*, publ. par son petit-fils Guy de Montbel, Paris, Plon-Nourrit, 1913, XXX-436 p. [Encore un plaidoyer *pro domo* d'un ministre du gouvernement Polignac, successivement chargé de l'Instruction publique, de l'Intérieur, puis des Finances, exilé après 1830 ; accessoirement maire de Toulouse, député et « dauphin » de Villèle en Haute-Garonne].
- 420-PEYRONNET, Charles-Ignace (de), « Le septième chapitre de mes Mémoires », dans *Les Mémoires de tous, collection de souvenirs contemporains, tendant à établir la vérité dans l'histoire*, Paris, Levavasseur, 1834, vol. 1, pp. 1-64. [*Mémoires* très partiels du Garde des Sceaux (1821-1828) puis ministre de l'Intérieur (1830) du gouvernement Polignac finissant].
- 421—, *Pensées d'un prisonnier*, Paris, Allardin, 1834, 2 vol., XV-317 et 319 p.
- 422-POLIGNAC, Jules (de), *Études historiques, politiques et morales sur l'état de la société européenne vers le milieu du XIX^e siècle*, et *Réponses à mes adversaires pour servir de suite aux Études*, Paris, Plon et Dentu, 1845, 444 et 83 p. [La réflexion *a posteriori* du dernier président du Conseil de la Restauration, embrasse son action lors de l'épisode de 1829-1830, mais aussi, hors de notre sujet, les débats agitant les légitimistes sous la Monarchie de Juillet].
- 423-RICHELIEU, Armand-Emmanuel du PLESSIS (de), « Ma retraite du pouvoir », *La Revue de Paris*, oct. 1897, pp. 772-793 et nov. 1897, pp. 192-216. [C'est un article justificatif écrit par le président du Conseil de centre droit, aussi critique envers la droite ultra qu'envers la gauche libérale].
- 424-VAUBLANC, Vincent Viénot (de), *Souvenirs*, Paris, Ponce-Lebas, 1838, 2 vol. [Les éditions ultérieures, abrégées, sont à bannir, notamment celles intitulées *Mémoires*, publ. François Barrière, Paris, Firmin Didot, 1857, 491 p. ; ce récit du ministre de l'Intérieur (1815-1816) devenu député du Calvados (1820-1827) qui, à un moment, recevait chez lui l'ensemble des députés d'extrême-droite anti-villèlistes, est de toute façon très décevant, et ne confirme que la vanité personnelle de l'auteur].
- 425-VILLÈLE, Joseph (de), *Mémoires et correspondance*, Paris, Perrin, 1888-1890, 5 vol. [Source importante, émanant de l'incarnation même de la droite gestionnaire, même si la partie consacrée aux mémoires proprement dits s'arrête tôt, fin 1818 ; l'ouvrage a été réédité en 1904].

2° Journaux ou mémoires de parlementaires de droite de la Restauration (à l'exception des précédents)

- 426-BERAUD, Pierre, *Souvenirs parlementaires*, Moulins, impr. Desrosiers, 1841, 476 p. [L'auteur est député villèliste de l'Allier de 1824 à 1830 ; intéressant point de vue d'un député « de base »].
- 427-BERTIER de SAUVIGNY, Ferdinand (de), *Souvenirs d'un conspirateur* (vol. 1), *Souvenirs d'un ultra-royaliste* (vol. 2), publ. Guillaume de Bertier, Paris, Tallandier, 1990 et 1993.
- 428-BLOSSEVILLE, Bénigne PORET (de), publ. Louis Passy, *Souvenirs du marquis Ernest Poret de Blossesville (1799-1886)*, Evreux, impr. Hérissey, 1898, II-460 p. [L'auteur construit un récit biographique, d'après des extraits de *Souvenirs* du fils de Bénigne Poret de Blossesville (1768-1845), député ultra-royaliste de l'Eure en 1815-1816, qui sont en eux-mêmes d'un intérêt assez limité].
- 429-BOURRIENNE, Louis Antoine FAUVELET (de), *Mémoires de M. de Bourrienne, ministre d'État, sur Napoléon, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration*, Paris, Ladvocat, 1829, 10 vol. [Intéressant vol. 10 sur 1814-1815, mais l'auteur ne va pas au-delà ; il existe aussi une édition de contrefaçon, Bruxelles, Auguste Wahlen, 1829, 10 tomes en 6 volumes].
- 430-CANUEL, Simon, *Mémoires sur la guerre de Vendée en 1815*, Paris, J.-G. Dentu, 1817, XXXIX-423 p. [Le récit n'intéresse notre sujet qu'à la marge, sinon pour souligner le retournement de camp de l'ancien officier révolutionnaire sorti du rang].

- 431-CHABROL de VOLVIC, Gilbert (de), *Souvenirs inédits*, édition critique Michel Fleury, préface Hervé Robert, Paris, Commission des travaux historiques de la Ville de Paris, 2002, XX-118 p.
- 432-DAMAS, Roger (de), *Mémoires*, publ. Jacques Rambaud, Paris, Plon-Nourrit, 1912-1914, 2 vol. [Le récit ne concerne que la période antérieure à la Restauration, ce qui lui ôte évidemment beaucoup d'intérêt pour notre sujet].
- 433-d'ESCAYRAC de LAUTURE, Joseph-Henri-Léonce, publ. Gustave Bord, « La Vendée en 1815, Mémoires du marquis d'Escayrac », *Revue de la Révolution*, n° 8, 1886, pp. 9-18, 61-64, 82-89, et 113-120.
- 434-FRÉNILLY, François Auguste FAUVEAU (de), *Souvenirs*, publ. Arthur Chuquet, Paris, Plon-Nourrit, 1908, XIX-558 p., rééd. sous le titre *Souvenirs d'un ultraroyaliste*, présentation Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, 486 p. [Le point de vie d'un élu villèliste de la Loire-Inférieure, promu pair en 1827 ; le style est aussi agressif que celui de Salaberry, mais infiniment plus agaçant, Frénilly se piquant d'un snobisme mondain].
- 435-HYDE de NEUVILLE, Jean-Guillaume, *Mémoires et souvenirs*, Paris, Plon, 1888, 3 vol. [Vol. 2 et 3. sur la Restauration ; point de vue d'un ancien conspirateur contre-révolutionnaire, devenu diplomate, ambassadeur aux États-Unis, puis au Portugal, député ultra-royaliste en 1815, proche de Chateaubriand qu'il suit dans la « défection » ; d'après G. de Bertier, il s'agit ici seulement d'une compilation, non des *Mémoires* intégraux de l'intéressé].
- 436-LA BOULAYE, Jean-Baptiste Antoine GEORGETTE du BUISSON (de), *Mémoires*, Paris, G. de La Boulaye, 1972, 370 p. [L'ouvrage, tiré à 50 exemplaires pour les descendants, n'a pu être consulté ; les pp. 97-357 portent, paraît-il, sur la Restauration].
- 437-LA BOURDONNAYE-BLOSSAC, Arthur (de), publ. Henri de Pluvié, *La Bourdonnaye : service et tradition*, Rennes, chez l'auteur, 1994, 349 p. [L'ouvrage rassemble le *Livre de raison* de Paul Esprit Marie de La Bourdonnaye, intendant de Poitiers et aïeul du député de la Restauration, et le *Carnet de Route* inédit de ce dernier].
- 438-LACROIX-LAVAL, Jean (de), *Un fonctionnaire d'autrefois, Jean de Lacroix-Laval, 1815-1830*, éd. son petit-fils, le comte de Lacroix-Laval, Paris, impr. Rey, 1910, 208 p. [Le récit de ce notable lyonnais ultra comporte un jugement très intéressant sur les rapports jugés mauvais entre Villèle et Lyon, dont Lacroix-Laval est le maire].
- 439-LA MAISONFORT, Antoine DU BOIS des COURS (de), *Mémoires d'un agent royaliste sous la Révolution, l'Empire et la Restauration*, publ. Hugues Carpentier de Changy, Paris, Mercure de France, 1998, coll. le Temps retrouvé, XXX-462 p., rééd. en format poche, Mercure de France, 2004, 752 p. [Le point de vue d'un ami proche de Hyde de Neuville, comme lui député en 1815, puis ambassadeur en Toscane en 1820 mais de caractère modéré, et qui ne fut jamais véritablement « ultra »].
- 440-LA ROCHEFOUCAULD, Sosthène (de), *Mémoires*, Paris, Allardin, 1837, 5 vol., puis 2^e éd. très augmentée, Paris, Lévy frères, 1861-1864, 15 vol. [Vol. 5 à 12 sur la Restauration ; le point de vue d'un conseiller politique important –devenu anti-villèliste- de *Monsieur* futur Charles X, également l'amant de M^{me} du Cayla, favorite d'un Louis XVIII vieillissant ; également directeur des Beaux-Arts en 1824-1827, et fils du directeur général des Postes puis ministre de la Maison du Roi. L'auteur consacre deux volumes entiers à des portraits de personnalités politiques ou mondaines, portraits d'hommes puis portraits de femmes ; à compléter par d'autres ouvrages du même à caractère autobiographique, notamment *Pensées* (1835), *Pèlerinage à Göritz* (1840) et *La Vérité à tous* (1858)].
- 441-LATIL, Jean-Baptiste Antoine (de), *Le cardinal de Latil* [Notes autobiographiques], préf. cardinal de Luçon, Aix, P. Vadon, 1920, V-88 p.
- 442-MAINE de BIRAN, François-Pierre GONTHIER de BIRAN, (dit), *Journal intime 1792-1824*, publ. A. de La Valette-Montbrun, Paris, Plon, 1927, 2 vol. ; 2^e éd., prés. Henri Gouhier, Neuchâtel, Paris, éd. de la Baconnière, 1954-1957, 3 vol. [Ce *Journal* du grand philosophe spiritualiste, également conseiller d'État et député périgourdin modéré de centre droit, multiplie les réflexions politiques peu amènes envers la droite ultra-royaliste].
- 443-MAQUILLÉ, Henri DU BOIS (de), « Documents légitimistes. Souvenirs sur la vie de

Charles-André, comte du Bois de Maquillé, écrits par son fils » dans *Savoir. Bulletin de l'Association Vendée militaire*, 1980-1981, fasc. n^{os} 12-16 [Charles-André (1783-1849) fut député du Maine-et-Loire en 1815-1816, 1824-1827 et pair en 1827-1830 ; les *Souvenirs* traitent plutôt de la période après 1830].

444-PUYVERT, Bernard Emmanuel ROUX (de), « Livre de raison », *Revue de Paris*, 1^{er} avril 1907, pp. 513-535, et 1^{er} mai 1907, pp. 158-194.

445-SALABERRY, Charles d'IRRUMBERRY (de), *Souvenirs politiques (1821-1830)*, publ. par son petit-fils, Paris, A. Picard, 1900, 2 vol. [Mémoires au vitriol du député villèliste de Blois (1815-1827), qui déteste les opposants anti-ministériels de droite plus encore que la gauche libérale].

446-VILLENEUVE-BARGEMONT, Joseph (de), *Souvenirs de 75 ans, 1854*, Paris, impr. Raçon, 1870, 130 p. [Pas de rapport direct avec le philanthrope légitimiste ; point de vue d'un préfet, député centre droit de Haute-Saône de 1824 à 1830, nommé directeur des Postes par Martignac en 1827 ; d'un intérêt limité en définitive].

447-VITROLLES, Eugène François Auguste ARNAUD (de), *Mémoires et relations politiques*, publ. Eugène Forgues, Paris, G. Charpentier, 1884, 3 vol. [Intéressant point de vue de l'aventurier, qui contribua à la Restauration en 1814, député ultra des Basses-Alpes en 1815-1816, avant de contribuer aux attaques de l'extrême-droite contre le centre et la droite ministérielle].

3° Mémoires de journalistes de droite de la Restauration

448-ALISSAN de CHAZET, René, *Mémoires, souvenirs, œuvres et portraits*, Paris, Postel, 1837, 3 vol. [Le point de vue d'un collaborateur du *Drapeau blanc*, cf. surtout le 3^e volume, notamment les pp. 102-139].

449-AUDIBERT, Louis François Hilarion, *Indiscrétions et confidences, souvenirs du théâtre et de la littérature*, Paris, É. Dentu, 1858, XII-204 p. [Par un ancien journaliste de la *Quotidienne*].

450-BEAUCHAMP, Alphonse (de), *Collection de mémoires relatifs aux révolutions d'Espagne, mis en ordre et publiés par Alphonse de Beauchamp*, Paris, Michaud, 1824, 2 vol. ; et *Mémoires secrets et inédits pour servir à l'histoire contemporaine, recueillis et mis en ordre par A. de Beauchamp*, Paris, Vermorel, 1825, 2 vol. [Ces deux publications, qui ne sont pas des écrits personnels, ne portent pas ou à peine sur la Restauration].

451-BRIFAUT, Charles, *Souvenirs d'un académicien sur la Révolution, le premier Empire et la Restauration*, éd. abrégée mais annotée par le D^r Cabanès, Paris, A. Michel, 1920-1921, 2 vol., XLVIII-366 p. [Dans cet ouvrage, qui contient également des fragments de correspondance de l'auteur, on relève des notations intéressantes sur le personnel journalistique et politique de la Restauration ; les *Œuvres* complètes de Brifaut avaient d'abord été publiées un an après sa mort à Paris, P. Diard, 1858, 6 vol.].

452-CARNÉ, Louis (de), *Souvenirs de ma jeunesse au temps de la Restauration*, Paris, Didier, 1872, VII-382 p. [Pour un point de vue catholique proche de Lamennais à la fin de la Restauration].

453-d'ECKSTEIN, Ferdinand, *De ma carrière politique et littéraire en France et dans les Pays-Bas*, s.l., [environ 1820], 110 p. [Intéressant plaidoyer de ce journaliste atypique qui a dirigé ultérieurement le *Drapeau blanc* de 1824 à 1827 –après amortissement gouvernemental–, avant de se rapprocher du milieu spécifiquement catholique gravitant autour de Lamennais].

454-FONVIELLE, Bernard François, *Mémoires historiques de M. le chevalier de Fonvielle, de Toulouse, de l'Éperon d'or, secrétaire perpétuel de l'Académie des ignorants*, Paris, Ponthieu, 1824, 4 vol. [Intéressants souvenirs de ce publiciste marginal de la droite royaliste, qui anime seul une myriade de petites feuilles aussi polémiques qu'éphémères entre août 1818 et juin 1822 ; l'époque de la Restauration, toutefois, n'est abordée que dans la 2^e partie du dernier volume].

455-GENOUDE, Antoine Eugène (de), *Histoire d'une âme*, Paris, Perrodil, 1844, 324 p. [Centré sur l'Empire], et *Voyage dans la Vendée et le Midi de la France, suivi d'un voyage pittoresque en Suisse*, 1821, 2^e éd., Paris, Méquignon, VI-420 p.

- 456-GÉRAUD, Edmond, *Un témoin des deux Restaurations, Edmond Géraud, fragments de journal intime*, publ. Charles Bigot, Paris, Flammarion, 1892, 359 p., et *Un homme de lettres sous l'Empire et la Restauration, Fragments de journal intime*, publ. Maurice Albert, Paris, Flammarion, 1893, XXV-307 p. [Édition partielle de notes personnelles émanant du fondateur de la *Ruche d'Aquitaine*, journal de la droite royaliste bordelaise].
- 457-LAURENTIE, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits publiés par son petit-fils, J. Laurentie*, Paris, Bloud et Barral, 1892, IV-347 p. [Cf. pp. 27-128 sur la Restauration ; le point de vue, original, émane d'un des rédacteurs principaux de la *Quotidienne*, dont il prendra la direction de fait en 1831, en tant que « dauphin » du patron de presse Michaud].
- 458-MENNECHET, Édouard, *Seize ans sous les Bourbons, 1814-1830. Lettres sur la Restauration*, Paris, Urbain Canel, 1832, 2 vol. [En dépit du titre, Mennechet, journaliste à la *Quotidienne* et lecteur officiel du roi, arrête son récit en septembre 1820].
- 459-MERLE, Jean-Toussaint, *Anecdotes historiques et politiques pour servir à l'histoire de la conquête d'Alger*, Paris, G.-A. Dentu, 1831, IV-317 p. [Merle, après avoir été notamment actif collaborateur de la *Quotidienne*, était en 1830 secrétaire de Bourmont, ministre de la Guerre et commandant en chef de l'expédition d'Alger].
- 460-NETTEMENT, Alfred, *Souvenirs de la Restauration*, Paris, J. Lecoffre, 1858, III-458 p. [L'historien légitimiste, rédacteur à la *Quotidienne* à la fin de la Restauration, a en fait réuni ici des extraits de *Mémoires* rédigés et souvent publiés ailleurs par des acteurs de la période].
- 461-O'MAHONY, Arthur, *Souvenirs politiques*, Avignon, Seguin aîné, 1831, 163 p. [En réalité un mélange d'articles politiques, dus à l'un des rédacteurs du *Conservateur*].
- 462-ROCHFORT, Claude Louis de ROCHEFORT-LUÇAY, dit Armand (de), *Mémoires d'un vaudevilliste*, 1863 [Souvenirs d'un rédacteur du journal d'extrême-droite *l'Aristarque français*, père du célèbre pamphlétaire Henri Rochefort].
- 463-VÉRON, Louis-Désiré, *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, Paris, G. de Gonet, 1853-1855, 6 vol., rééd. Librairie Nouvelle, 1856, 5 vol. [Récits très intéressants d'un journaliste opportuniste passé de la *Quotidienne* (1828) au *Constitutionnel* (1833)].

4° Journaux ou mémoires d'autres personnages, indirectement intéressants

- 464-d'ABRANTÈS, Laure JUNOT, *Mémoires sur la Restauration ou Souvenirs historiques sur cette époque, la révolution de 1830, et les premières années du règne de Louis-Philippe I^{er}*, Paris, J. l'Henry, 1835-1836, 6 vol., réimpr. 1838. [Période de déboires financiers pour cette femme de salon assez hostile aux Bourbons, bien que protectrice de Balzac en 1829-1830].
- 465-d'ALLONVILLE, Armand-François, *Mémoires secrets de 1770 à 1830*, Paris, Werdet, 1838-1845, 6 vol. [Le vol. 6 est consacré à la Restauration ; l'auteur est un royaliste, ayant émigré en Russie sous le Consulat et l'Empire].
- 466-d'ANDIGNÉ de la BLANCHAYE, Louis, *Mémoires du général d'Andigné*, prés. Edmond Biré, Plon, 1900-1901, 2 vol. [Le grand chef de la chouannerie, cousin germain d'Andigné de Mayneuf, mais contrairement à lui, d'opinion libérale ; peu d'intérêt pour notre sujet].
- 467-ANGLÈS, Jules, *Royauté ou Empire, la France en 1814 d'après les rapports inédits*, publ. G. Firmin-Didot, Paris, Firmin-Didot, [1897], VIII-295 p. [Véritable journal tenu sous la première Restauration par ce constitutionnel qui fut ministre de la Police sous le Gouvernement provisoire en avril-mai 1814, puis préfet de police sous la seconde Restauration].
- 468-ANNE, Théodore, *Mémoires, souvenirs et anecdotes sur l'intérieur du palais de Charles X et les événements de 1815 à 1830*, Paris, Werdet et Levasseur, 1831, 2 vol. [Homme de lettres et garde du corps à la Maison du roi, Anne (1797-1869) est un fin observateur du jeu politique, et collecteur de ragots par sa présence à la Cour sous la Restauration ; resté légitimiste après la chute de ce régime, il collabore au journal *l'Enquête sociale* (mai 1846-juillet 1847), et il soutient l'effort de restauration du comte de Chambord en 1850].
- 469-APPONYI, Rudolf, *Vingt-cinq ans à Paris (1826-1850)*, *Journal*, publ. Ernest Daudet, Paris, Plon, 1913-1926, 4 vol. [Regard de l'attaché d'ambassade d'Autriche-Hongrie à Paris, qui était un grand personnage mondain].

- 470-ARNAULT, Antoine Vincent, *Souvenirs d'un sexagénaire*, Paris, 1833, rééd. et présent. Auguste Dietrich, Paris, Garnier, 1908-1909, 4 vol. [Les souvenirs d'un publiciste libéral, co-auteur d'une célèbre et monumentale *Biographie des contemporains* parue sous la Restauration].
- 471-d'AUDIFFRET, Charles Louis Gaston, *Système financier de la France*, 2^e éd. Paris, Guillaumin, 1854, 5 vol., 3^e éd. augm. Paris, Dupont et Guillaumin, 1863-1870, 6 vol., suivi d'un septième volume ajouté a posteriori en guise de préface, *Introduction, Souvenirs de ma carrière*, Paris, Éthiou-Pérou, 1876, 235 p. [Point de vue intéressant du marquis d'Audiffret, l'un des principaux collaborateurs techniques de Villèle au ministère des Finances].
- 472-BARANTE, Prosper (de), *Souvenirs 1782-1866*, publ. par son petit-fils Claude de Barante, Paris, Calmann-Lévy, 1890-1901, 8 vol. [Point de vue bien informé d'un libéral modéré, pair de France depuis 1819 ; seuls les volumes 2 à 4 concernent la Restauration].
- 473-BARRAS, Paul, *Mémoires*, vol. 8, *Louis XVIII 1814-1827*, éd. établie par Georges Duruy, Clermont-Ferrand, Paleo, 2006, 288 p.
- 474-BERRYER Pierre-Nicolas, *Souvenirs*, Paris, Ambroise Dupont, 1839, 2 vol., 400 et 438 p. [Père du célèbre parlementaire Pierre-Antoine Berryer, il n'évoque pour ainsi dire pas la Restauration, sauf le procès Ney, à l'occasion duquel celui qui était habituellement plutôt un spécialiste du droit commercial et de la propriété littéraire prononça néanmoins un plaidoyer remarqué].
- 475-BLANC, Louis, *Histoire de dix ans, 1830-1840*, Paris, Pagnerre, 1849 ; 12^e éd., Paris, Germer Baillière, 1877-1883, 5 vol ; rééd. Paris, Jeanmaire, 1882, 2 vol. 1024 p. [Dans le volume 1, l'auteur développe un bilan intéressant de la Restauration et notamment des discordances entre la politique menée par la droite royaliste et ses composantes sociologiques].
- 476-BOIGNE, Eléonore Adèle d'Osmond, comtesse (de), *Récits d'une tante. Mémoires 1781-1866*, publ. par Charles Nicoullaud, Paris, Plon, 1907-1908, 4 vol. [Vol. 1 : 1781-1814 ; vol. 2 : 1815-1819 ; vol. 3 : 1820-1830 ; vol. 4 : 1831-1866], rééd. augm. Émile-Paul, 1921-1923, 5 vol. [Le célèbre point de vue de la maîtresse de Pasquier], éd. partielle Jean-Claude Berchet, Paris, Mercure de France, 1971, coll. le Temps retrouvé, 2 vol., rééd. 1979, 1986 et 1999.
- 477-BROGLIE, Victor (de), *Souvenirs 1785-1870*, publ. par son petit-fils Albert de Broglie, Paris, Calmann-Lévy, 1886, 4 vol. [Le duc de Broglie, pair de centre gauche sous la Restauration, puis l'un des principaux dirigeants politiques sous la monarchie de Juillet, a écrit ces *Souvenirs* sur le tard, et il s'est arrêté en 1832. Mais il frappe par sa justesse d'analyse, que vient rehausser encore la férocité de sa plume].
- 478-CASTELLANE, Boniface (de), *Journal 1804-1862*, Paris, Plon, 1895-1897, 5 vol. [Le point de vue d'un officier, engagé dans l'armée sous l'Empire depuis 1804, rallié en 1830 à la Monarchie de Juillet, employé pour réprimer les troubles sociaux à Lyon (1830-1831) et Perpignan (1846), avant d'être fait maréchal de France par Napoléon III en 1852 ; vol. 1 sur l'Empire et la Restauration].
- 479-CHATEAUBRIAND, Céleste BUISSON de LA VIGNE (de), *Les cahiers de Madame de Chateaubriand, Cahier rouge (1804-1815) et Cahier vert (1815-1844)*, 1^{ère} éd. par J. Ladreit de Lacharrière, Paris, Émile-Paul, 1909, XLVI-356 p., 2^e éd. Joseph Le Gras, Paris, H. Jonquières, 1929, LX, 302 p. ; 3^e éd. Jean-Paul Clément, Paris, Perrin, 1990, 266 p., réimpression 2001 [Un complément essentiel aux *Mémoires d'Outre Tombe*, exprimant avec crudité les rancœurs du couple Chateaubriand à l'égard des acteurs de la droite sous la Restauration].
- 480-COURIER, Paul-Louis, *Mémoires, correspondance et opuscules inédits*, éd. orig., Paris, Sautet et Mesnier, 1828, 2 vol., 2^e éd. augm., Paris, Perrotin, 1834, 4 vol. [Point de vue pamphlétaire d'un opposant radical].
- 481-CUSSY, Ferdinand (de), *Souvenirs du chevalier de Cussy, garde du corps, diplomate et consul général, 1795-1866*, publ. par le comte Marc de Germiny, Paris, Plon, 1909, 2 vol. [Point de vue d'un diplomate, deuxième secrétaire de légation à Berlin au moment de l'ambassade de Chateaubriand en 1821, qui fut ensuite en poste à Dresde, à Bucarest (1828) puis à Corfou (1829)].
- 482-DUPIN, André-Marie, dit Dupin aîné, *Mémoires*, Paris, H. Plon, 1855-1861, 4 vol. [Le volume 2, consacré aux souvenirs parlementaires de Dupin pour la période 1827-1833, offre le

point de vue d'un des principaux *leaders* libéraux à la Chambre des députés].

483-FALLOUX, Alfred (de), *Mémoires d'un royaliste, 1828-1873*, présent. Georges de Blois, Paris, Perrin, 1888, 2 vol., rééd., Paris, Perrin, 1925 [Les premières pages des souvenirs de ce célèbre légitimiste catholique (1811-1873) évoquent ses conceptions politiques à l'adolescence, durant la fin de la Restauration, et la préférence de maints jeunes royalistes pour des dissidents comme Montmorency ou Chateaubriand, plutôt que pour Villèle ou Polignac].

484-FOUCHER, Pierre, *La belle-famille de Victor Hugo, Souvenirs*, publ. Louis Guimbaud, Paris, Plon, 1929, LXVIII-247 p. [Du beau-père de l'écrivain, employé au ministère de la Guerre jusqu'en 1829 ; une ou deux notations intéressantes sur les ministres de la Guerre successifs].

485-GOBINEAU, Louis (de), *Les mémoires du comte Louis de Gobineau*, Bruxelles, Erasme, 1955, éd. Jean Puraye, XXIV-241 p. [Mémoires rédigés en 1840 environ, de la part d'un officier proche des frères Polignac, ayant organisé leur évasion en janvier 1814 ; le texte s'arrête malheureusement en janvier 1816, à la mort du maréchal Ney].

486-GONTAUT, Joséphine (de), *Mémoires de madame la duchesse de Gontaut, gouvernante des Enfants de France pendant la Restauration, 1773-1836*, Paris, Plon, 1855, 2^e éd. 1891, 399 p. [Le point de vue d'une femme de Cour].

487-GUIZOT, François, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, Lévy frères, 1858-1867, 8 vol. [Vol. 1 sur la Restauration ; administrateur doctrinaire au début de la Restauration, Guizot est chassé des sphères du pouvoir avec l'arrivée de la droite dans les années 1820, avant de prendre son essor définitif sous la Monarchie de Juillet ; ces *Mémoires*, écrits sur le tard, font montre d'une grande pondération, notamment à l'égard de Villèle, son prédécesseur à la présidence du Conseil].

488-d'HAUSSONVILLE, Joseph Othenin Bernard de CLÉRON, *Ma jeunesse, 1814-1830, Souvenirs*, Paris, Calmann-Lévy, 1885, 343 p. [Le point de vue d'un futur préfet du Second Empire, fils d'un pair anti-villèliste de centre gauche, proche de Mortemart].

489-MAILLÉ, Blanche Joséphine LE BASCLE d'ARGENTEUIL (de), *Souvenirs des deux Restaurations. Journal inédit*, publ. Xavier de la Fournière, Paris, Perrin, 1984, II-439 p. [C'est le point de vue de la seconde épouse d'un courtisan intime de Charles X, hostile à Villèle. Après une longue introduction écrite par la diariste sur la période 1814-1822, le journal lui-même aborde la période 1823-1830 ; les notes biographiques de bas de page contiennent beaucoup d'erreurs].

490—, *Mémoires*, publ. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1989, 405 p. [Suite de l'ouvrage précédent, cette partie évoque la monarchie de Juillet].

491-MARCELLUS, Louis Jean André (de), *Politique de la Restauration en 1822 et 1823*, Paris, Jacques Lecoffre et Cie, 1853, 364 p. [Suivi de « Souvenirs diplomatiques, Réponse à la *Revue d'Edimbourg* », droit de réponse paru dans la *Revue contemporaine*, 1853, pp. 372-386, après un compte rendu hostile de l'ouvrage précité] ; 2^e éd. augm. sous le titre *Souvenirs diplomatiques*, Paris, Lévy frères, 1858, 397 p. [Mémoires partiels de ce diplomate, fils d'un célèbre parlementaire ultra-royaliste ; l'ouvrage relate la politique suivie par l'ambassade française à Londres du temps de Chateaubriand].

492-MARIGNY, Marie-Anne Françoise (de), *Paris en 1814, Journal inédit de M^{me} de Marigny, augmenté du Journal de T.-R. Underwood*, publ. Jacques Ladreit de la Charrière, Paris, Émile-Paul, 1907, IX-398 p. [Marie-Anne de Marigny est une des sœurs de Chateaubriand ; même si elle n'a pas exercé une influence aussi troublante que la célèbre Lucile, son point de vue est intéressant].

493-MARMONT, Auguste Frédéric Louis VIESSE (de), duc de RAGUSE, *Mémoires*, Paris, Perrotin, 1857, 9 vol. [Vol. 8 pour la Restauration ; plaidoyer *pro domo* d'un maréchal d'opinion libérale qui fut chargé de réprimer les émeutes de Juillet 1830].

494-MAUPAS, Marie Auguste AGARD (de), *Vie et Souvenirs*, publ. Émile-Louis Chambois, Laval, éd. Goupil, 1900, XII-263 p. [Le point de vue du cousin et aide de camp du duc de Rivière, intime de Charles X et ambassadeur à Constantinople, qui a également publié ses *Mémoires*, cf. *infra*].

495-[MAZAS, Alexandre], *Ham. Août 1829-novembre 1832. Par un ancien attaché à la présidence du conseil des derniers ministres de la Restauration*, Paris, Urbain Canel et

Adolphe Guyot, 1833, VII-475 p.

496-MEAUX, Marie Camille Alfred (de), *Souvenirs sur la vie de mon grand-père*, Lyon, Morand, 1861, 110 p. [Avec une annexe de 44 p. écrite par l'aïeul concerné, Camille-Augustin de Meaux, député de droite en 1815-1816 et 1824-1830, mais relative aux événements de la Terreur Blanche et non à la vie politique sous la Restauration].

497-MELUN, Armand (de), *Mémoires*, publ. Édouard Le Camus, Paris, J. Leday, 1891, 2 vol. [Dans le premier volume, les cinq premiers chapitres évoquent la période de la Restauration, alors que cette future grande figure du légitimisme social est encore adolescent].

498-MOLÉ, Mathieu, *Comte Molé, sa vie, ses mémoires (1781-1855)*, publ. son petit-fils le marquis de Noailles, Paris, Champion, 1922-1930, 6 vol. [Biographie entrelardée de multiples extraits du journal inédit de Molé, plein d'intérêt pour la période de la Restauration].

499-MONTCALM, Armande Marie Antoinette DU PLESSIS (de), *Mon journal (1815-1818) pendant le premier ministère de mon frère*, publ. Sébastien Charléty, Paris, Grasset, 1936, 371 p. [Dans ce journal commencé sur les conseils d'Hyde de Neuville et couvrant la période d'avril 1815 à février 1819, la marquise de Montcalm défend passionnément la modération de son frère le duc de Richelieu, président du Conseil, y compris contre les attaques des ultras ; le manuscrit, auquel l'historien Duvergier de Hauranne avait eu accès, est conservé à la bibliothèque de la Sorbonne].

500-OUVRARD, Gabriel Julien, *Mémoires*, Paris, Moutardier, 1826-1827, 3 vol. [Le point de vue du plus grand affairiste de l'époque, dont les spéculations frauduleuses pendant la guerre d'Espagne (1823-1824) provoquèrent de vives polémiques internes à la droite entre ministériels villèlistes et opposants ; inutile de dire que la publication de ces *Mémoires* ne contribua pas à éteindre ladite polémique].

501-PASQUIER, Étienne, *Histoire de mon temps. Mémoires*, publ. par son neveu et fils adoptif, le duc d'Audiffret-Pasquier, Paris, Plon, 1893-1895, 6 vol. [Vol. 2 à 6 sur la Restauration ; point de vue de l'ancien préfet de police de Napoléon, devenu ministre centre gauche de la Justice, puis des Affaires étrangères, toujours hostile à la droite sous la Restauration, ce qui lui valut la charge honorifique de chancelier sous la Monarchie de Juillet].

502-PORTAL, Pierre-Barthélémy, *Mémoires*, Paris, Amyot, 1846, VI-379 p. [*Mémoires* à caractère technique et d'intérêt limité d'un ministre centre gauche de la Marine en 1818-1821].

503-PUYMAIGRE, Jean François Alexandre BOUDET (de), *Souvenirs sur l'émigration, l'Empire et la Restauration*, publ. par son fils, Paris, Plon, 1884, VIII-448 p. [Point de vue de celui qui fut préfet du Haut-Rhin au début des années 1820].

504-RÉMUSAT, Charles (de), *Mémoires de ma vie*, publ. Charles-Hippolyte Pouthas, Paris, Plon, 1958-1967, 5 vol. [Le point de vue d'un doctrinaire, futur cacique de la Monarchie de Juillet ; les volumes 1 et 2 évoquent la période de la Restauration, durant laquelle Rémusat est journaliste au *Courrier français*, puis au *Globe*].

505-RIVIÈRE de RIFFARDEAU, Charles-François (de), *Mémoires posthumes*, Paris, Ladvocat, 1829, XX-304 p. [Point de vue de l'ami intime de Charles X, promu ambassadeur à Constantinople, mais devenu assez critique envers Villèle].

506-ROCHECHOUART, Louis Victor Léon (de), *Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration par un aide de camp du duc de Richelieu et de l'empereur Alexandre I^{er}, commandant la place de Paris sous Louis XVIII*, Paris, Plon, 1933, VII-515 p. [En fin d'ouvrage, quelques notations d'un intérêt limité sur la période 1815-1818, exclusivement centrées sur le ministère de la Guerre ; l'auteur dresse une évocation élogieuse du duc de Feltre].

507-SAINT-CHAMANS, Alfred (de), *Mémoires du général comte de Saint-Chamans, ancien aide de camp du maréchal Soult (1802-1832)*, Paris, Plon, 1896, II-542 p. [Édition originale de ces *Mémoires* du frère du vicomte Auguste de Saint-Chamans, député villèliste de la Marne entre 1824 et 1827 et publiciste politique très remarqué dans les dernières années de la Restauration].

508-SAINT-MARC GIRARDIN (Marc GIRARDIN, dit), *Souvenirs et réflexions politiques d'un journaliste*, Paris, Lévy frères, 1859, XIV-504 p. [Notations politiques et journalistiques d'un collaborateur du *Journal des Débats*, organe alors à la dévotion de Chateaubriand jusqu'en 1830 ; Girardin fut ensuite un célèbre porte-voix quasiment officiel de l'orléanisme conservateur].

509-SEMALLÉ, Jean René Pierre (de), *Souvenirs du comte de Sémallé, page de Louis XVI*, publ. par son petit-fils, Paris, A. Picard, 1898, V-445 p. [D'un intérêt limité, car concerne surtout la période 1814-1815, au moment de la Restauration proprement dite, où Sémallé joua un rôle important, en tant qu'agent royaliste].

510-SÉMONVILLE, Charles-Louis HUGUET (de), « Mémoire sur la révolution de 1830 », *Revue de Paris*, sept-oct. 1894, p. 63-101 [Jugement impartial et désabusé d'un légitimiste modéré, ami de Mounier, ancien ministre de la Police du gouvernement Richelieu, et aussi éloigné des insurgés orléano-républicains que de la droite absolutiste ; il raconte l'échec de sa tentative auprès du roi en juillet 1830 pour annuler les ordonnances].

511-SERS, Jean-André, *Souvenirs d'un préfet de la monarchie. Mémoires*, publ. par Henri Sers et Raymond Guyot, Paris, Fontemoing, 1906, XV-337 p. [Point de vue, rédigé en 1852, d'un préfet protestant, proche du centre gauche sous la Restauration, rallié ensuite au régime de Juillet].

512-TALLEYRAND-PÉRIGORD, Charles-Maurice (de), *Mémoires*, publ. par le duc de Broglie, Paris, Calmann-Lévy, 1891-1892, 5 vol., dernière rééd. par Emmanuel de Waresquiel, Paris, Robert Laffont, 2007, XXXIX-1577 p. [Mémoires de peu d'intérêt pour notre sujet ; les considérations politiques s'arrêtent en 1815 pour reprendre en 1830].

513-VERNEILH-PUYRASEAU, Joseph (de), « Les Mémoires inédits du baron Verneilh de Puyraseau », *Bulletin historique et archéologique du Périgord*, publ. par Jean Lassaing, 1953, n° 80, pp. 93-104 et 126-139. [Point de vue d'un grand érudit et député de centre gauche, finalement rallié à la droite à l'été 1830, dans un Périgord où fleurissent les dissidents royalistes].

I/ Histoires de la Restauration parues avant 1914

514-CAPEFIGUE, Jean-Baptiste, *Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, Paris, Dufey et Vézard, 1831-1833, 10 vol. [Point de vue d'un royaliste, chartiste devenu journaliste et polygraphe, passé à la « défection » aux côtés de Chateaubriand, et devenu très critique envers la droite royaliste ; Capefigue fut renseigné pour cette histoire par Molé, qui lui ouvre l'accès aux archives du ministère des Affaires étrangères, mais aussi par Pasquier, Decazes et Martignac. L'auteur garde malgré tout une sympathie certaine pour le légitimisme constitutionnel. Depuis sa prison, Jules de Polignac réagit avec virulence à l'ouvrage, en publiant des *Considérations politiques sur l'époque actuelle, adressées à l'auteur anonyme de l'ouvrage intitulé : « Histoire de la Restauration par un homme d'État »* (Paris, Pinard, 1832, 122 p.).

515—, *L'Europe depuis l'avènement du roi Louis-Philippe. Pour faire suite à l'histoire de la Restauration...*, Paris, Comptoir des Imprimeurs-unis, 1845-1846, 10 vol. [L'ouvrage ravive sur la polémique violente avec Jules de Polignac, attaqué sans ménagement par Capefigue].

516-DARESTE de LA CHAVANNE, Cléophas, *Histoire de la Restauration*, Paris, Plon, 1879, 2 vol. [Histoire inspirée surtout par celle de Lubis, et rédigée par un magistrat de droite attaché à l'unité de son clan et sévère envers tous les dissidents internes].

517-DAUDET, Ernest, *Histoire de la Restauration 1814-1830*, Paris, Hachette, 1882, 465 p. [Petit abrégé par un fin connaisseur de la période, frère aîné d'Alfred et Léon Daudet ; sa sympathie personnelle va plutôt aux hommes du centre constitutionnel, comme Decazes et Martignac].

518-DUBOIS, Nicolas-Auguste, *Histoire critique et véritable du règne de Charles X et de la révolution de 1830, jusqu'à l'avènement au trône de S.M. Louis-Philippe I^{er}*, Paris, Jubin, 1831, 444 p., rééd. Paris, Camuzeaux, 1834, 444 p. [Récit d'histoire immédiate de la deuxième partie du régime, par un libéral].

519-DULAURE, Jacques Antoine, *Histoire de la Révolution française de 1814 à 1830*, 1834-1835, rééd. Paris, Poirée, 1838, 8 vol. [Pamphlet anti-légitimiste en forme d'histoire du régime, rédigée en fait pour l'essentiel par Pierre René Auguis, fils d'un conventionnel].

520-DUVERGIER de HAURANNE, Prosper, *Histoire du gouvernement parlementaire en France 1814-1848*, Paris, Lévy frères, 1857-1871, 10 vol., 2^e éd. 1870-1872 [En dépit du titre, l'auteur s'est arrêté en 1830, à la fin de la Restauration ; le point de vue de l'auteur est conforme à la position politique de son père, parlementaire doctrinaire de centre gauche, devenu orléaniste

conservateur après 1830].

521-LACRETELLE, Charles, dit Lacretelle jeune, *Histoire de France depuis la Restauration*, Paris, Delaunay, 1829-1835, 4 vol., rééd. 1844, 5 vol., puis 1851-1852 en 8 vol. [Point de vue d'un académicien royaliste de centre droit, devenu proche de Chateaubriand, à ne pas confondre avec son frère aîné, libéral].

522-LAMARTINE, Alphonse (de), *Histoire de la Restauration*, Paris, Pagnerre, Lecou et Furne, 1851-1852, 8 vol. [L'ouvrage, vite rédigé, est peu proportionné : la Seconde Restauration en 1815 n'est abordée qu'à partir du 5^e volume ; l'auteur, bien que devenu républicain, garde indulgence et même parfois sympathie personnelle à certaines personnalités de la droite de l'époque].

523-LARCY, Roger (de), *La Restauration*, Paris, C. Douniol, 1877-1878 [Tirés à part d'une longue suite d'articles parus dans *Le Correspondant*, du 25 mars 1877 au 10 avril 1878, et formant une histoire de la période ; l'auteur, député légitimiste depuis la monarchie de Juillet, avait fait en 1843 le fameux voyage à Belgrave Square auprès du comte de Chambord ; en décembre 1877, il fit partie des cheveu-légers élus sénateurs inamovibles avec la complicité de la gauche].

524-LOCK, Frédéric, *Histoire de la Restauration 1814-1830*, Paris, impr. Dubuisson, 1861, 192 p., 2^e impr. 1867.

525-LUBIS, Étienne Pierre, *Histoire de la Restauration 1814-1830*, Paris, Société d'histoire de la Restauration, 1837-1847, 20 livres en 6 volumes, rééd., Parent-Desbarres, 1848, 6 vol. [Point de vue sans équivalent d'un historien resté ferme partisan de la droite royaliste ; selon Guillaume de Bertier, Lubis aurait utilisé des sources fournies par d'anciens responsables de la droite et du centre droit, comme Vitrolles, Blacas, Clausel de Coussergues, Marcellus, Polignac, Lainé, et Chabrol. L'ouvrage de Lubis est surtout remarquable par ses volumineux *Documents historiques et mémoires inédits* insérés à la fin de chaque volume, soit, dans l'édition de 1848, vol. 1, pp. 337-499, vol. 2, pp. 363-531, vol. 3, pp. 407-492, vol. 4, pp. 420-474, vol. 5, pp. 419-474 et vol. 6, pp. 485-562].

526-MONTGAILLARD, abbé (de), *Histoire de la Restauration*, Paris, éd. orig. 1825, 2^e éd. augm. Paris, Moutardier, 1839, 13 vol. [L'ouvrage de ce publiciste libéral balaye en fait la période 1787-1825, et poursuit jusqu'à 1830 dans les éditions ultérieures ; le vol. 8 va d'avril 1814 à décembre 1819, le vol. 9 de janvier 1820 à décembre 1824 ; les vol. 10 à 13, ajoutés dans les éditions ultérieures, couvrent la période ultérieure (10 : janv. 1825-déc. 1826 ; 11 : janv. 1827-janv. 1828 ; 12 : janv. 1828-août 1829 ; 13 : août 1829-août 1830].

527-NETTEMENT, Alfred, *Histoire de la Restauration*, Paris, J. Lecoffre, 1860-1872, 8 vol. [Point de vue d'un légitimiste, ayant eu accès à des sources livrées par d'anciens responsables de la droite royaliste comme Mathieu de Montmorency, d'Haussez, La Ferronnays, Blacas, Guernon-Ranville, Vitrolles, et surtout aux Mémoires de Villèle, dont il se sert abondamment].

528-VAULABELLE, Achille (de), *Histoire des deux Restaurations*, Paris, Perrotin, 1844-1854, 7 vol. ; 4^e éd., 1855-1857, 8 vol. ; 5^e éd. corr. 1860, 8 vol. [Point de vue d'un républicain ; on utilise l'édition de 1855-1857 pour les références].

529-VIEL-CASTEL, Louis (de), *Histoire de la Restauration*, Paris, Lévy frères, 1860-1878, 20 vol. [Point de vue d'un royaliste modéré et « constitutionnel » de centre droit, surtout intéressant par les développements diplomatiques approfondis permis par la carrière de l'auteur].

530-VIVIANI, René, *La Restauration*, 3^e vol. de *L'Histoire socialiste* dirigée par Jaurès, Paris, Jules Rouff, 1906, 268 p. [Point de vue d'un socialiste assurément très éloigné des royalistes de droite, mais ayant aussi le souci de démasquer les faux-semblants des libéraux de la gauche de la Restauration].

J/ Recueils de biographies collectives et de généalogies

1° Publiées sous la Restauration (dans un but souvent polémique)

531-*Almanach des cumulards, ou Dictionnaire historique desdits individus cumulards, avec la note très exacte de leurs divers appointemens, traitemens, pensions, etc., le tout mis en lumière par un homme qui sait compter*, Paris, Librairie monarchique de Nicolas Pichard, 1821, VIII-204 p.

- 532-*Almanach des girouettes*, Paris, marchands de nouveautés, 1815, 188 p. [Succinct, et présentant infiniment moins d'intérêt que le *Dictionnaire des girouettes*, cité *infra*, paru à la même époque, et auquel il emprunte textuellement certaines notices].
- 533-*Biographie de faux prophètes vivants*, Paris, P. Domère, 1821, 2 vol., VIII-408, 336 p.
-P*** P***, *Biographie des députés composant la représentation nationale de 1820 à 1822*, Paris, Plancher, 1822, 338 p.
- 534-*Biographie des hommes vivants, ou Histoire par ordre alphabétique de la vie publique de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs actions ou leurs écrits par une société de gens de lettres et de savants*, Paris, L.-G. Michaud, septembre 1816-janvier 1819, 5 vol.
- 535-*Biographie des préfets des 87 départements de la France*, Paris, impr. Plassan, 1826, 432 p. [Attribué par Barbier, dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, vol. 1, p. 430, au sous-préfet E.-Marc Hilaire ; l'ouvrage publié par Étienne de Lamoignon la même année avec le même titre (141 p.) est beaucoup plus sommaire].
- 536-*Biographie impartiale des 221 députés*, Paris, Levavasseur, 1830, 240 p. [Utile pour recenser les membres de la « défection » passés de droite à gauche].
- 537-*Biographie indiscreète des publicistes, feuellistes, libellistes, journalistes, libraires, furets de coulisses et autres du XIX^e siècle, par un journaliste émérite*, Paris, passage Véro-Dodat, 1826, 127 p. [Recueil de tout petit format, satirique et fort allusif].
- 538-*Biographie législative*, Paris, P. Domère, 1821, 318 p. [Classement départemental].
- 539-*Biographie universelle ancienne et moderne*, Paris, Michaud frères, 1^{ère} éd., 1811-1828, 52 vol. [Cette 1^{ère} éd. fut dirigée par C.-M. Pillet pour les tomes 5 à 44, cf. Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, vol. 1, pp. 434-435 ; un nombre réduit de références aux personnages de la Restauration dans cette édition originale, étant donné le manque de recul ; cf. les références de la 2^e édition en E/ 1^o de cette bibliographie].
- 540-*Des journalistes et des journaux*, Paris, Chaumerot jeune, 1817, 61 p.
- 541-*État général de la Légion d'Honneur depuis son origine, contenant l'analyse de tous les décrets, instructions et règlements relatifs à cette institution ; la désignation de tous les établissements qui en dépendent ; la liste de tous les membres de la Légion d'Honneur, même de ceux décédés, avec les dates de nomination, les grades, titres, qualités et fonctions publiques de chacun d'eux ; enfin, la table alphabétique de tous les noms contenus dans l'ouvrage*, Paris, Testu, 1814, 2 volumes.
- 542-*Galerie historique des contemporains, ou Nouvelle biographie, dans laquelle se trouvent réunis tous les hommes de toutes les nations, qui se sont fait remarquer à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e*, Bruxelles, Auguste Wahlen, 1817-1820, 8 vol., et surtout les 2 volumes de supplément, 1826 et 1830 [Rédigée, pour la partie politique, par le montpellierain Pierre Louis Jullian, le supplément étant donné par D. Marie, selon Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, vol. 2, p. 519].
- 543-*Grande galerie civile et militaire des personnages célèbres contemporains*, Paris, Librairie contemporaine, 1824.
- 544-*Le Biographe, journal-dictionnaire de biographie moderne*, Paris, 1828-1829, 3 vol.
- 545-*Petit dictionnaire des girouettes, par une société d'immobiles*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, 75 p. [Même formule que le « best-seller » *Dictionnaire des girouettes* de 1815].
- 546-*Portraits des principaux orateurs de la Chambre*, Paris, Audot, 1820, 31 p.
- 547-*Tablettes biographiques de la Chambre des députés*, Paris, J.-G. Dentu, 1821, 74 p.
- 548-*Tablettes biographiques de la Chambre des pairs*, Paris, Martinet, 1821, 95 p.
- 549-ARNAULT, Antoine Vincent, JAY, Antoine, JOUY, Étienne (de), NORVINS Jacques (de), et alii, *Biographie nouvelle des contemporains, ou Dictionnaire historique et raisonné de tous les hommes qui, depuis la Révolution française, ont acquis de la célébrité par leurs actions, leurs écrits, leurs erreurs ou leurs crimes, soit en France, soit dans les pays étrangers, précédée d'un tableau chronologique des époques célèbres et des événements remarquables, tant en France qu'à l'étranger, depuis 1787 jusqu'à ce jour, et d'une table*

alphabétique des assemblées législatives, à partir de l'assemblée constituante jusqu'aux dernières chambres des pairs et des députés, Paris, Librairie historique, 1820-1825, 20 vol. [Avec 323 portraits iconographiques hors-texte].

550-[BARTHÉLÉMY, Auguste], *Biographie des journalistes, avec la nomenclature de tous les journaux et les mots d'argot de ces MM., par une société d'écrivains qui ont fait tous les métiers et qui se sont pliés à toutes les circonstances*, marchands de nouveautés, 1826, 56 p.

551-BARTHÉLÉMY, Auguste, MÉRY, Joseph et VIDAL, Léon, *Biographie des Quarante de l'Académie Française*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, X-372 p. [Par les célèbres auteurs libéraux de la *Villéliade*, aidés d'un collaborateur].

552-BOCQUET, *Tableau de la nouvelle Chambre des députés en regard avec l'ancienne*, Paris, Bocquet, 1827.

553-BOURG, Edme Théodore, pseud. Saint-Edme, *Biographie des lieutenants généraux, ministres, directeurs généraux, chargés d'arrondissement, préfets de la police en France et de ses principaux agens*, Paris, chez l'auteur, 1829, XXXIV-526 p.

554-BRAUN, Jean-Baptiste, *Tableau nominatif et raisonné de la future majorité des députés constitutionnels à la Chambre de 1830, suivi d'un coup d'œil critique sur les élections faites par les grands collèges depuis 1820*, Paris, Pichon et Didier, 1829, 32 p.

555—, *Nouvelle biographie des députés, ou Statistique de la Chambre de 1814 à 1829*, Paris, Béchet aîné, 1830, XII-496 p. [Très décevant ; Braun se fonde presque exclusivement sur les emplacements topographiques à la Chambre, pas toujours significatifs, notamment pour la période 1824-1827].

556-BRISSOT-THIVARS, Louis-Saturnin, *Le Guide électoral, ou biographie législative*, Paris, Librairie constitutionnelle, 1 vol. pour 1814-1819, 332 p. et 1 vol pour 1819-1820, 435 p. [Libéral, qui surestime beaucoup l'importance numérique de la « majorité » en 1815-1816].

557-CAFFIN d'ORSIGNY, Jean-Louis, *Tableau de la Chambre des députés en novembre 1827*, Paris, de Manthoux, 1^{er} janvier 1828.

558-[CHAS, Jean], *Biographie spéciale des pairs et des députés du royaume, session de 1818-1819*, Paris, Beaucé, 1819, 580 p. [Un des rares dictionnaires biographiques qui soient de sensibilité ultra-royaliste], nouvelle éd. actualisée en 2 vol. en 1820, sous le titre *Biographie des pairs et des députés du Royaume de France, qui ont siégé dans les deux dernières sessions*.

559-COURCELLES, Jean-Baptiste Pierre Julien (de), *Dictionnaire historique et biographique des généraux français depuis le onzième siècle jusqu'en 1820*, Paris, impr. Plassan, 1820-1823, 9 vol. [Ouvrage d'érudition très intéressant pour les personnalités concernées, avec des renseignements souvent précis, et relativement peu d'inexactitudes].

560—, *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, tomes I-V, Paris, bureau général de la noblesse de France, 1820-1822, 5 vol. [Table générale à la fin du vol. 5 ; assez décevant].

561—, *Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume, et des maisons princières de l'Europe*, Paris, chez l'auteur, 1822-1833, 12 vol.

562-DOURILLE, Joseph, *Biographie des députés de la nouvelle chambre septennale, session de 1829*, Paris, Daubrée, 1829, IX-304 p. [L'auteur, ancien militaire ayant appuyé le retour de Napoléon dans la Drôme en mars 1815, devint en 1819 un imprimeur puis rapidement un publiciste libéral, rédacteur en chef de deux feuilles d'extrême-gauche, les *Tablettes de la Drôme* et l'*Argus* ; les notices du présent ouvrage sont courtes mais intéressantes].

563—, *Biographie en miniature de la Chambre des pairs, session de 1829*, Paris, Librairie du Palais-Royal, 1829, 202 p.

564—, *Statistique pittoresque de la Chambre des députés, session 1828*, Paris, Bureau du rapporteur, 1828, 32 p.

565-EYMERY, Alexis, CHARRIN, Pierre-Jean, TASTU, et PROISY d'EPPE, César, *Dictionnaire des girouettes, ou nos contemporains peints d'après eux-mêmes*, Paris, Alexis Eymery, 1815, 443 p. [Pamphlet bonapartiste après les Cent-Jours, comportant quelques notations

intéressantes pour notre sujet].

566-FORTIA de PILES, Alphonse (de), *Préservatif contre la « Biographie nouvelle des contemporains »*, Paris, imp. Porthmann, 1822-1825, 6 vol. [Petit dictionnaire sans grand intérêt, émanant d'un sympathisant de la droite royaliste qui se veut la réplique apportée au dictionnaire monumental d'Arnault, Jay, Jouy, etc., cité *supra* ; noter que le 2^e volume manque dans l'exemplaire conservé par la Bibliothèque nationale, et que les notices concernent beaucoup plus souvent les libéraux honnis que les royalistes].

567-FURET, *Les huit ministres à cinq sous*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, 29 p.

568-GALLOIS, Léonard, *Biographie de tous les ministres, depuis la Constitution de 1791 jusqu'à nos jours*, Paris, marchands de nouveautés, 1825, XII-586 p., éd. actualisée dans *Dictionnaire historique de tous les ministres depuis la Révolution jusqu'en 1827*, Paris, Ch. Béchét et A. Dupont, 1828, XII-502 p.

569-GARAY de MONGLAVE, Eugène-François, *Biographie pittoresque des pairs de France, suivie des votes pour ou contre le droit d'aînesse*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, VI-152 p.

570—, *Petite biographie des quarante de l'Académie Française, par la portière de la maison*, Paris, impr. Sétier, 1826, 102 p.

571-I[MBERT], [Jean-Baptiste] A[uguste], *Biographie des imprimeurs et des libraires, précédée d'un coup d'œil sur la librairie*, Paris, chez l'auteur, 1826, XXIII-128 p. [Opuscule rédigé par un libraire parisien, et rapidement saisi par la justice, en raison de la plainte d'un confrère qui s'estimait diffamé].

572—, *Biographie des condamnés pour délits politiques, depuis la Restauration des Bourbons jusqu'en 1827*, Bruxelles, Imbert, 1827, 272 p., 2^e éd. 1828, 192 p., 3^e éd. augm. 1829.

573-JULEAU du VIGNEAUX, L. N., *L'Honneur français, ou notices sur les personnages qui ont mérité du roi et de la patrie*, Nantes, impr. Héroult, 1823, 23 p. [Trois biographies, dont celle de Lainé].

574-LAGARDE, Alexis, *Biographie des ministres depuis la Restauration*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, IV-119 p. [Libéral].

575—, *Nouvelle biographie pittoresque des députés de la Chambre septennale*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, 155 p. [Dans la tonalité de la *Biographie pittoresque* de 1820, mais sans illustrations. Les notices sont impressionnistes, mais néanmoins utiles pour saisir le positionnement de chacun au moment précis de l'ouverture de la session, début 1826 ; l'ouvrage fut saisi et valut une condamnation à son auteur].

576-[LARDIER, Alexandre], *Biographie des députés, session de 1828, précédée d'une introduction et d'une notice sur le nouveau ministère*, Paris, marchands de nouveautés, 1828, XXXV-428 p. [À nouveau, point de vue d'un libéral ; l'ouvrage est rédigé avant l'ouverture de la session parlementaire consécutive aux élections de novembre 1827, et le classement des nouveaux élus s'en ressent parfois, avec maintes inexactitudes].

577—, *Histoire biographique de la Chambre des pairs depuis la Restauration jusqu'à l'époque actuelle, précédée d'un Essai sur l'institution et l'influence de la pairie en France*, Paris, Brissot-Thivars, 1829, 2 tomes en 1 vol., XCIII-152 et 329 p. [L'Essai introductif est dû à C.-O. Barbaroux].

578-LATOUCHE, Henri (de), (dir.), BERT, Pierre-Nicolas, L'HÉRITIER, Louis-François et DESCHAMPS, Émile, *Biographie pittoresque des députés de France. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, XXII-373 p. [Descriptions satiriques, impressionnistes mais assez suggestives, par une équipe de libéraux ; édition originale de l'ouvrage, sans portraits picturaux].

579-[mêmes auteurs], *Biographie pittoresque des députés. Portraits, mœurs et costumes*, Paris, Delaunay et C^{ie}, puis Béchét aîné et Brissot-Thivars, 1820, XVIII-295 p. [Seconde édition de l'ouvrage précédent, remarquable par sa quinzaine de portraits picturaux, dont onze concerne la droite ou le centre droit].

580-MAHUL, Alphonse, *Annuaire nécrologique ou complément annuel et continuation de toutes les biographies ou dictionnaires biographiques*, Paris, Ponthieu et Baudoin frères,

- 1821-1826, 6 vol. [Table générale dans le vol. 6, pp. 407-416 ; quelques très bonnes notices].
- 581—, *Annales biographiques*, Paris, Ponthieu, 1827-1828, 2 vol., VIII-502 et 652 p. [Suite de l'*Annuaire nécrologique*, pour les années 1826 et 1827].
- 582-M[ASSEY] de T[YRONNE], Pierre François Marie, *Biographie des députés de la Chambre septennale de 1824 à 1830*, Paris, J.-G. Dentu, 1826, XXIV-624 p. [Seul guide biographique rédigé par un journaliste rédacteur à l'*Aristarque français* et donc proche de la contre-opposition].
- 583-MICHEL, E. [Employé de préfecture de la Meurthe], *Biographie historique et généalogique des hommes marquants de l'ancienne province de Lorraine*, Nancy, Bontoux, 1829, 532 p.
- 584-RABAN, Louis François, *Petite biographie des députés*, Paris, marchands de nouveautés, 1826 [Ouvrage orienté à l'extrême-gauche et saisi par la police, valant à son auteur une lourde condamnation].
- 585—, *Petite biographie des pairs*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, 112 p.
- 586—, *Petite biographie militaire*, Paris, Langlois, 1826, VII-114 p. [Renseignements précieux, notamment sur les officiers servant dans les armées de l'émigration pendant la Révolution].
- 587-RION, Adolphe, *Biographie nouvelle et complète des pairs de France*, Paris, marchands de nouveautés, 1828, VI-279 p. [Notices décevantes, présentant peu d'intérêt].
- 588—, *Biographie nouvelle et complète de la Chambre des députés*, Paris, marchands de nouveautés, 1829, XII-276 p. [Même remarque ; des erreurs en pagaille].
- 589-SAINT-ALLAIS, Nicolas Viton (de), *Le nécrologue français*, Paris, impr. Boucher, 1822.
- 590—, *Nobiliaire Universel de France, ou Recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume*, Paris, Bureau du nobiliaire universel, 1814-1843, 21 vol.
- 591-SAINT-ELOY, F. [Huissier de la Chambre des députés], *Tableau figuratif de la Chambre des députés, session de 1829*, Paris, [1829], 1 tableau [Simple représentation de l'hémicycle et de la place de chacun].
- 592-SAINT-HILAIRE, Émile Marc Hilaire, dit Marco (de), *Biographie des archevêques de France, par un ancien donneur d'eau bénite*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, 64 p.
- 2° Publiées à une autre époque, et portant sur l'ensemble du territoire
- 593-*Annuaire de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, publié par les soins et sous la direction de la Grande chancellerie, année 1852*, Paris, imprimerie impériale, 1853, 679 p.
- 594-*Biographie politique des députés, session de 1831*, Paris, Pagnerre, 1831, 302 p., supplément de 27 p. [On y trouvera les royalistes de droite ayant accepté de prêter serment au nouveau régime de Juillet ; selon Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, vol. 1, p. 434, l'éditeur Antoine Laurent Pagnerre est également l'auteur].
- 595-*L'Épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation (1802-1905)*, Paris, Librairie des Saint-Pères, 1907, XVI-720 p.
- 596-Personnel de la Cour de cassation, *Le Tribunal et la Cour de cassation, notices sur le personnel (1791-1879)*, Paris, Imprimerie nationale, 1879, LXXVI-557 p. [Y ont siégé une bonne dizaine de parlementaires de droite souvent écoutés, tels notamment Cardonnel, Clausel de Coussergues, et Pardessus, ou encore Marchangy et Vatimesnil, avocats-généraux à la Cour ; cf. aussi Mangin, nommé préfet de police par le gouvernement Polignac, ou le ministre Portalis, nommé premier président de la Cour en 1829 ; les notices sont sèches et précises, relatant la carrière juridique des intéressés].
- 597-AUBERT, A., *Chronologie biographique des grands-maîtres de l'Université depuis leur création jusqu'à nos jours, précédée d'une notice historique sur l'organisation de l'Université de France*, Paris, Challamel, 1881 [Pour Frayssinous].
- 598-BAJOT, Louis-Marie, *Chronologie ministérielle de trois siècles, ou Liste nominative par ordre chronologique de tous les ministres de la Justice, des Affaires étrangères, de la Guerre, de la Marine, des Finances, de l'Intérieur, du Commerce, de la Police générale, de*

- l'Instruction publique, depuis la création de chaque ministère*, Paris, Imprimerie royale, 1835, 49 p. [Liste nominative très bien faite, avec les dates précises d'entrée en fonction pour chaque département ministériel, à compléter par la dernière édition mise à jour, Paris, Imprimerie royale, 1844, 83 p. ; bien meilleure qu'une liste concurrente, recopiée pourtant jusqu'à nos jours].
- 599-BAUNARD, Louis et alii, *Un siècle de l'Église de France, l'épiscopat français, 1802-1900*, Paris, Poussielgue, 1901, VIII-514 p, éd. augm. sous le titre *L'épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la séparation (1802-1905)*, Paris, Librairie des Saint-Pères, 1907, 2 vol., XVI-720 p. [Utiles notices biographiques pour tous les évêques siégeant à la Chambre des pairs sous la Restauration].
- 600-BROTONNE, Léonce (de), *Les Sénateurs du Consulat et de l'Empire, Tableau historique des pairs de France, 1789, 1814-1848, et les Sénateurs du Second Empire*, Paris, Champion et Charavay, 1895, XI-327 p., réimpr. Genève, Slatkine, 1974. [Listes nominatives très précieuses pour la Chambre haute].
- 601-CASTILLE, Hippolyte, *Les portraits politiques au XIX^e siècle*, Paris, éd. Fr. Sartorius, 1858, 5^e éd., n° 48 « Les journaux et les journalistes sous l'empire et la Restauration », 50 p.
- 602-CORMENIN, Louis-Marie de La Haye, vicomte (de), pseud. TIMON, *Le livre des orateurs, ou Etudes sur les orateurs parlementaires*, 1^{ère} éd. complète, Paris, Pagnerre, 1837, 336 p. [18 éditions successives, la dernière datant de 1869 en 2 vol. ; célèbre recueil biographique, présentant notamment les portraits de Villèle, Martignac, de Serre, Berryer et Fitz-James].
- 603-FAURÉ, Honoré, *Galerie administrative, ou biographie des préfets depuis l'organisation des préfetures jusqu'à ce jour*, Aurillac, P. Picut, 1839, 2 vol., VIII-223, 237 p. [Ouvrage bourré d'approximations et d'erreurs, utile essentiellement pour le classement des 87 préfetures en six classes, rappelées en début d'ouvrage].
- 604-GUYOT de FÈRE, François Fortuné, *Statistique des gens de lettres et des savans existant en France, contenant la liste de leurs ouvrages, de leurs travaux, l'indication de leur domicile*, Paris, Bureau de la statistique, 1836, 474 p.
- 605-HOEFER, Ferdinand, *Nouvelle biographie générale*, Paris, Firmin Didot, 1852-1866, 46 vol.
- 606-LACAINE, Victor et LAURENT, Charles, *Biographies et nécrologies des hommes marquants du XIX^e siècle*, Paris, chez les auteurs, 1844-1866, 14 vol. [Notices assez courtes, mais relativement exactes, portant malheureusement sur un nombre limité de personnages].
- 607-LA CHESNAYE DES BOIS, François Alexandre Aubert (de), [BADIER, Jacques], *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1^{ère} éd. 1770-1786, 15 vol., 3^e éd., Paris, Schlesinger, 1863, 19 vol. [Souvent décevant].
- 608-LAUBATHIÈRE, Théophile de, *Panthéon de la Légion d'Honneur*, Paris, E. Dentu, 1875-1911, 22 vol. [Figurent les biographies des personnages marquants, y compris des ultraroyalistes de la Restauration comme Kergorlay, mais de graves imprécisions, tel Régis de La Bourdonnaye mentionné à tort, par confusion avec un homonyme].
- 609-LAVIGERIE, Olivier de, *L'Ordre de Malte depuis la Révolution française*, Paris, Boursillon, 1889, 224 p. [Liste des Chevaliers de Malte].
- 610-MICHAUD, Louis-Gabriel (dir.), *Biographie universelle, ancienne et moderne, ou Histoire par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes*, Paris, Desplaces et Michaud, Leipzig, Brockhaus, 1854-1857, 45 vol., nouvelle éd. effectivement « revue, corrigée et considérablement augmentée d'articles omis ou nouveaux », par rapport à la première édition de 1811-1828 [Beaucoup de collaborateurs très prestigieux pour cette 2^e édition, parmi lesquels on peut citer Chateaubriand, Cuvier, Barante, Victor Cousin, Michelet, et une place accrue faite aux acteurs de la Restauration].
- 611-ROBERT, Adolphe, BOURLOTON, Edgard, COUGNY, Gaston, *Dictionnaire des parlementaires français, comprenant tous les Membres des Assemblées françaises et tous les Ministres français, depuis le 1^{er} mai 1789 jusqu'au 1^{er} mai 1889, avec leurs noms, état civil,*

états de services, actes politiques, votes parlementaires, etc, Paris, Bourloton, 1889-1891, 5 vol., réimpression, Genève, Slatkine, 2000. [Reste une mine, malgré ses erreurs factuelles].

612-TASTET, Tyrtée, *Histoire des quarante fauteuils de l'Académie Française, 1635-1844*, Paris, Lacroix-Comon, 1844-1855, 4 vol. [Cf. aussi l'étude plus succincte, mais plus maniable en un vol. (244 p.) de Charles Barthélemy de 1886].

613-TEULET, Alexandre, *Liste chronologique et alphabétique des chevaliers et des officiers de l'ordre du Saint-Esprit, depuis sa création en 1578 jusqu'à son extinction en 1830*, Paris, impr. C. Lahure, 1864, 191 p.

614-VAPEREAU, Gustave, *Dictionnaire universel des contemporains*, Paris, L. Hachette, 1^{ère} éd., 1858, 2 vol. [Pour les personnalités, rares à droite, continuant à jouer un rôle à cette date de première parution de l'ouvrage ; les nombreuses rééditions ultérieures sont d'autant moins intéressantes qu'on s'éloigne de plus en plus de la Restauration].

3°/ Recueils biographiques provinciaux et régionaux

Alsace :

615-LEHR, E., *L'Alsace noble, suivie du Livre d'Or du patriciat de Strasbourg*, Paris, Berget-Levrault, 1870, 3 tomes, réimpr. Paris, éditions du Palais-Royal, 1972.

616-SPACH, Louis, *Biographies alsaciennes*, Paris, Berger-Levrault, 1866, 2 vol.

617-SITZMANN, Edouard, *Dictionnaire de biographie des hommes célèbres de l'Alsace depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Rixheim, Mutter, 1909-1910, 2 vol., réimpr. Paris, éditions du Palais-Royal, 1973, introd. Georges Foessel.

Anjou :

618-PORT, Célestin, *Dictionnaire historique du Maine-et-Loire*, 1874-1878, 3 vol., rééd. corrigée par Jacques Levron et alii, 2 vol., 1965 (A-C) et 1978 (D-M).

Auvergne :

619-AIGUEPERSE, Pierre-Germain, *Biographie, ou dictionnaire historique des personnages d'Auvergne illustres ou fameux par leurs écrits, leurs exploits, leurs vertus, leurs erreurs, leurs crimes ou leur rang*, Clermont-Ferrand, Berthier, 1836, 2 vol., XVI-334 et 374 p.

620-BOUILLET, Jean-Baptiste, *Nobiliaire d'Auvergne*, Clermont-Ferrand, Perol, 1848, 4 tomes.

621-RIBIER, Louis (de), *Preuves de la noblesse d'Auvergne*, vol. 5, *Les anoblis et les confirmations de noblesse en Auvergne*, Riom, Jouvot, 1909, réimpression Marseille, Laffitte, 1982, 126 p. [Relié en commun avec les vol. 4 et 6].

622-TARDIEU, Ambroise, *Grand dictionnaire biographique des personnages historiques ou dignes de mémoire nés dans le département du Puy-de-Dôme*, Moulins, Desrosiers, 1878, IV-116 p., réimpr. Marseille, Laffitte, 1977 [Contient hors-texte 160 vignettes iconographiques, parmi lesquelles celles de Montlosier, et de deux des quatre frères Chabrol].

623-VILLAIN, Jules, *La France moderne, grand dictionnaire généalogique, historique et biographique*, Montpellier, éd. J. Thomas, vol. 1, Haute-Loire, 1906, réimpression Marseille, Laffitte, 1979-1982.

Bourgogne :

624-MUTEAU, Charles et GARNIER, Joseph, *Galerie bourguignonne*, Paris, Durand et Dumoulin, 1858-1860, 3 vol.

Bretagne :

625-KERVILER, René (de), *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, Rennes, Pilhon et Hervé, 1886-1908, 17 vol. [Remarquable, avec des références iconographiques, mais s'arrête à Guépin].

626—, *Cent ans de représentation bretonne, galerie de tous les députés envoyés par la Bretagne de 1789 à nos jours*, Paris, Didier, 1888-1891, 2 vol., 163-100 p.

Champagne :

627-LETILLOIS, *Biographie générale des Champenois célèbres, morts et vivants*, Paris, « Journal des peintres », 1836, 229 p.

Dauphiné :

628-ROCHAS, Henri Joseph Adolphe, *Biographie du Dauphiné contenant l'histoire des hommes nés dans cette province*, Paris, Charavay, 1856-1860, 2 tomes, XII-464 et 504 p., réimpr. Genève, Slatkine, 1971 en 1 vol.

629-ALLEMAND, Félix, *Dictionnaire biographique des Hautes-Alpes*, Gap, 1911, réimpr. Genève, Slatkine, 1973, 478 p. [Beaucoup d'erreurs].

Haut et Bas-Languedoc :

630-VILLAIN, Jules, *La France moderne, grand dictionnaire généalogique, historique et biographique*, Montpellier, éd. J. Thomas, vol. 3, *Haute-Garonne et Ariège*, 1913.

Maine :

631-ANGOT, Alphonse, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, 1900-1910, 4 vol., réimpr. 1975-1977.

632-PAULOIN, Jean-François, *La Chouannerie du Maine et pays adjacents, de 1793 à 1832, avec la biographie de plus de 120 officiers*, Le Mans, E. Monnoyer, 1875, 3 vol.

Normandie :

633-LEBRETON, Théodore Éloi, *Biographie normande*, Rouen, Le Brument, 1857-1861, 3 vol. [Bon ouvrage].

634-MAGNY, Edouard (de) et alii, *Nobiliaire de Normandie*, Paris, chez l'auteur, 1863-1864, 2 vol., IV-198, 340 p., réimpr. Lyon, Arthaud, 2002.

635-OURSSEL, Noémi-Noire, *Nouvelle biographie normande*, Paris, A. Picard, 1886-1912, 4 vol. dont 2 de suppléments [Notices courtes et approximatives].

Poitou :

636-BEAUCHET-FILLEAU, Henri, *Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou*, collab. Charles de Clergé, Poitiers, Saurin, 1841-1854, 2 vol.

637—, *Tableau des émigrés du Poitou aux armées des Princes et de Condé*, Poitiers, C. Pichot, 1845, 126 p.

Provence :

638-PITHON-CURT, Jean-Antoine, *Histoire de la noblesse du Comtat-Venaissin d'Avignon et de la principauté d'Orange dressée sur les preuves dédiées au Roy*, Paris, 1743-1750, 4 vol., réimpr. Marseille, Laffitte, 1970, 4 vol. [En réalité une succession de notices biographiques familiales, avec d'intéressants arbres généalogiques à l'appui].

Vivarais :

639-VILLAIN, Jules, *La France moderne...*, Montpellier, J. Thomas, vol. 2, 1911, *Drôme et Ardèche*.

K/ Biographies individuelles ou familiales¹**Louis et Marie-Thérèse d'Angoulême :**

640-GUICHEN, Eugène (de), *Le duc d'Angoulême*, Paris, Émile-Paul, 1909, XII-418 p.

641-IMBERT de SAINT-AMAND, Arthur-Léon, *Les femmes des Tuileries*, vol. XVI, *La duchesse d'Angoulême et les deux Restaurations*, Paris, É. Dentu, 1887, 462 p.

642-NETTEMENT, Alfred, *Vie de Marie-Thérèse de France, fille de Louis XVI*, Paris, Jeulin, de Signy et Dubey, 1843, XVI-528 p., 2^e éd. Paris, J. Lecoffre, 1859, VII-564 p., 3^e éd. Paris, J. Lecoffre, 1878, VII-572 p. en 2 vol.

643-TURQUAN, Joseph, *La dernière Dauphine : Madame la duchesse d'Angoulême*, Paris, Émile-Paul, 1909, 436 p.

¹ Sauf exception remarquable, on a exclu de cette liste les brèves notices nécrologiques.

Honoré de Balzac :

644-BIRÉ, Edmond, *Honoré de Balzac*, Paris, Champion, 1897, 323 p. [Intéressants chapitres IV à VII sur « Balzac royaliste », le ch. IV étant consacré à la période de la Restauration].

Louis Becquey :

645-BEUGNOT, Auguste Arthur, *Vie de Becquey, ministre d'État et directeur général des Ponts-et-Chaussées et des Mines sous la Restauration*, Paris, Didot frères, 1852, 302 p. [Par le fils aîné du comte Jacques-Claude Beugnot (1761-1835), ministre « constitutionnel » de la Marine dans le gouvernement Talleyrand en 1814 ; Beugnot fils avait déjà publié sous la Restauration un *Essai sur les institutions de Saint-Louis*, Paris, Levrault, 1821, 462 p.].

646-CAQUOT, N., « Notice biographique sur M. Louis Becquey », *Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne* (SACSAM), Châlons, Boniez-Lombart, 1850, pp. 103-115.

Amédée de Béjarry :

647-BÉJARRY, Amédée (de), *Souvenirs vendéens*, Nantes, Grimaud et Gervais, 1884, 248 p. [Pseudo-souvenirs et en réalité biographie et collation de témoignages réunis par le petit-fils homonyme du parlementaire ultra-royaliste sur l'épopée vendéenne de son aïeul].

Victor de Bellune :

648-BOULLÉE, Auguste Aimé, *Claude Victor Perrin, duc de Bellune*, Paris, Plon, 1864, 15 p. [Tiré à part, issu de la *Biographie Universelle ancienne et moderne* de L.-G. Michaud, nouvelle éd., 1857, tome XLIII, pp. 324-336].

649-NOLLET-FABERT, Jules, *Le maréchal Victor, duc de Bellune*, Nancy, Grimblot et Raybois, 1852, 27 p.

650-RIGAULT, Georges, *Maréchal Victor, duc de Bellune (1764-1841)*, Paris, Les Contemporains, 1910, 16 p.

Nicolas Bergasse :

651-LAMY, Étienne, *Un défenseur des principes traditionnels sous la Révolution, Nicolas Bergasse (1750-1832)*, Paris, Perrin, 1910, LXXXVI-445 p. [Édition des œuvres de Bergasse précédée d'une copieuse notice biographique].

Charles-Ferdinand de Berry :

652-ALISSAN de CHAZET, René, *Éloge historique de Son Altesse Royale Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, fils de France*, 2^e éd., Paris, Imprimerie royale, 1820, 96 p. [Un panégyrique officiel en guise d'oraison funèbre, par un journaliste conservateur].

Pierre-Antoine Berryer :

653-LACOMBE, Charles (de), *Vie de Berryer*, Paris, Firmin Didot, 1894-1895, 3 vol.

654-LECANUET, Édouard, *Berryer, sa vie et ses œuvres*, Paris, Bloud & Barral, 1893, VII-492 p.

655-MARCEY, M. (de), « La jeunesse de Berryer », *Université catholique*, sept. 1894.

656-NETTEMENT, Alfred, *Berryer au barreau et à la tribune (janvier 1790-novembre 1868)*, Paris, Jacques Lecoffre, 1868, 131 p.

Casimir de Blacas :

657-LA BOULAYE, Jean-Baptiste Antoine, vicomte (de), *Notice historique sur M. le duc de Blacas*, Paris, A. le Clère, 1840, 32 p. [Impression d'un discours nécrologique en forme de plaidoyer mesuré, prononcé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres].

Antoine Boin :

658-GIRARDOT, Auguste Théodore, baron (de), *Biographie de M. A. Boin, docteur en médecine*, Bourges, J. Bernard, 1852, 15 p. [Notice nécrologique un peu développée].

Louis de Bonald :

659-BONALD, Henri (de)¹, *Notice sur M. le vicomte de Bonald*, Paris, A. Le Clère, 1841, 120 p.

¹ On rappelle qu'Henri est le fils aîné de Louis de Bonald, tandis que Victor est le fils cadet.

660-BONALD, Victor (de), *De la vie et des écrits de M. le vicomte de Bonald, défense de ses principes philosophiques*, Avignon, Séguin aîné, 1844, 31 p., 2^e éd. augm. 1853, 191 p.

661-DUROZOIR, Charles, « Bonald, Louis-Gabriel-Ambroise, vicomte de », Gabriel Michaud (dir.), *Biographie universelle ancienne et moderne*, nouvelle édition, Paris, A. Thoisnier et Michaud, 1843-1857, vol. 4, pp. 659-669.

662-LISSORGUES, Marcellin, *Vicomte Louis de Bonald, philosophe et homme d'État*, Paris, les Contemporains, 1905, 16 p.

663-MAUDUIT, Roger, *Les conceptions politiques et sociales de Bonald*, thèse droit, Paris, G. Oudin, 1913, 192 p.

664-SAINTE-BEUVE, Charles-Augustin, *Causeries du Lundi*, 3^e éd. augm., Paris, Garnier, 1857-1862, article du 18 août 1851 sur Bonald, vol. 4, pp. 427-449.

Basile-Pierre Chamorin :

665-*Mémoires de la SACSAM* [Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne], année 1898-1899, p. 161 [Chamorin, député-maire de Châlons-sur-Marne sous la Restauration, était le vingtième président de la société savante concernée].

François-René de Chateaubriand :

666-d'ANTIOCHE, comte, *Chateaubriand ambassadeur à Londres (1822) d'après ses dépêches inédites*, Paris, Perrin, 1912, 449 p.

667-ARTONNE, A., « Chateaubriand et l'ambassade de Londres », *Revue de Paris*, 1914 [D'après le Journal de l'attaché d'ambassade Bourqueney].

668-BARDOUX, Agénor, *Chateaubriand*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, [1893], 240 p., 2^e éd., Paris, Lecène et Oudin, 1893, 240 p.

669-GABRIAC, marquis (de), « Chateaubriand et la guerre d'Espagne », *Revue des Deux Mondes*, oct. 1897, vol. 143, pp. 535-568, nov. 1897, vol. 144, pp. 61-91.

670-HERRIOT, Edouard, *Madame Récamier et ses amis*, Paris, Plon-Nourrit, 1904, 2 vol.

671-LANSON, Gustave, « La défection de Chateaubriand 1824-1827 », *Revue de Paris*, juillet-août 1901, vol. 4, pp. 487-524.

672-MARCELLUS fils, comte (de), *Chateaubriand et son temps*, Paris, Michel Lévy, 1859, XXII-504 p. [On rappelle que Marcellus fils fut un premier secrétaire d'ambassade enthousiaste de son patron Chateaubriand, lors de l'ambassade à Londres de ce dernier en 1822-1823].

673-PAILHÈS, G., *La duchesse de Duras et Chateaubriand, d'après des documents inédits*, Paris, Perrin, 1910, 553 p.

674-SAINTE-BEUVE, Charles-Augustin, *Causeries du Lundi*, 3^e éd. augm., Paris, Garnier, 1857-1862, article du 30 sept. 1850 sur Chateaubriand homme d'État, vol. 2, pp. 529-564.

Jean-Louis de Chéverus :

675-HUEN-DUBOURG, Jean, *Vie du cardinal de Cheverus, archevêque de Bordeaux*, Paris-Lyon, Périsse, 1837, IV-415 p.

Gaspard de Clermont-Tonnerre :

676-EGGER, Émile, *Notice historique sur le duc de Clermont-Tonnerre, traducteur et commentateur des œuvres d'Isocrate*, Paris, A. Lainé, 1865, 43 p., rééd. 1866 et 1868, 52 p.

677-ROUSSET, Camille, *Un ministre de la Restauration, le marquis de Clermont-Tonnerre*, Paris, Plon-Nourrit, 1885, II-443 p.

Félix de Conny :

678-CONNAY, Jules Édouard (de), *Un homme, cent ans de révolutions*, Moulins, H. Durand, 1889, 2 parties en 1 vol. [Biographie établie par le descendant de Félix de Conny].

Jacques de Corbière :

679-RECTOR, Michel, *Comte Corbière, homme politique*, Paris, Les Contemporains, 1913, 16 p.

Georges Cuvier :

680-LACORDAIRE, (Jean)-Théodore, *Mémoires du baron Georges Cuvier*, Paris, Fournier,

1833, 369 p. [Biographie composée à partir de papiers privés du savant entré dans la haute-administration ; l'auteur de l'étude était un jeune naturaliste, qui fit ensuite une brillante carrière universitaire en Belgique].

Antoine Claude Ferrand :

681-Anonyme, « Ferrand, Antoine François Claude, comte », dans William Duckett (dir.), *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, Paris, Belin-Mandar, 1836, rééd. Paris, Lévy, 1855, vol. 9, pp. 364-366.

682-LOUVET, Louis, « Ferrand Antoine François Claude, comte », dans Ferdinand Hofer (dir.), *Nouvelle biographie universelle depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, F. Didot, 1858, vol. 17, pp. 493-496.

683-MAHUL, Alphonse, *Annuaire nécrologique, 1820-1826*, Paris, s. éd., 7 vol., année 1825, pp. 169-177.

684-MICHAUD, Gabriel, « Ferrand, Antoine François Claude, comte », dans Gabriel Michaud (dir.), *Biographie universelle ancienne et moderne*, nouvelle édition, Paris, C. Desplaces et Michaud, 1843-1857, vol. 13, pp. 603-605.

Luc de Frayssinous :

685-HENRION, Mathieu Richard Auguste (baron), *Notice sur la vie de M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis*, Paris, A. Le Clère, 1842, 59 p.

Alexandre-Maurice d'Hauterive :

686-ARTAUD de MONTOR, Alexis-François, *Histoire de la vie et des travaux politiques du comte d'Hauterive comprenant une grande partie des actes de la diplomatie française depuis 1784 jusqu'en 1830*, Paris, Adrien Le Clère, 1839, VII-575 p.

Victor Hugo :

687-BIRÉ, Edmond, *Victor Hugo et la Restauration, étude historique et littéraire*, Paris, Lecoffre, 1869, VIII-478 p.

688—, *Victor Hugo avant 1830*, 2^e éd., Paris, Jules Gervais, 1883, 533 p. [Portrait mordant d'un historien royaliste qui reproche au poète ses changements d'opinions ultérieurs et prend plaisir à souligner tous les travestissements des faits opérés *a posteriori* par Hugo ; l'ouvrage est d'abord paru sous forme de livraisons dans *Le Correspondant*].

François Régis de La Bourdonnaye :

689-DUROZOIR, Charles, « Labourdonnaie, François Régis, comte de », Gabriel Michaud (dir.), *Biographie universelle ancienne et moderne*, nouvelle édition, Paris, C. Desplaces, 1843-1857, vol. 22, pp. 309-319.

690-KERVILLER, René, « François Régis de la Bourdonnaye, comte de la Bretesche », René Kerviler, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1891, vol. 5, pp. 452-457.

691-LOUVET, Louis, « La Bourdonnaie, François Régis, comte de », Ferdinand Hofer (dir.), *Nouvelle biographie universelle depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, F. Didot, 1859, vol. 28, pp. 403-414.

Alphonse de Lamartine :

692-FRÉMY, Edouard, comte, *Lamartine diplomate, 1820-1830*, Paris, de Soye, 1893, 80 p.

693-MARÉCHAL, Christian, *Lamennais et Lamartine*, Paris, Bloud, 1907, VIII-380 p.

Félicité de Lamennais :

694-BOUTARD, Charles, *Lamennais, sa vie et ses doctrines*, Paris, Perrin, 1905, 2 vol.

695-MARÉCHAL, Christian, *Lamennais et Lamartine, op. cit. supra*, Paris, Bloud, 1907.

696—, *Lamennais et Victor Hugo*, Paris, A. Savaète, [s.d.], 152 p.

697—, *La Jeunesse de La Mennais, contribution à l'étude des origines du romantisme religieux en France au XIXe siècle*, thèse lettres, Paris, Perrin, 1913, VII-719 p.

698-ROUSSEL, Albert, *Lamennais*, Rennes, H. Caillère, 1892, 2 vol.

Adrien de Mailly :

699-LEDRU, A., *Histoire de la maison de Mailly*, Le Mans, Pellechat, 1893, 2 vol.

Joseph de Maistre :

700-DUDON, Paul, « Le pape de J. de Maistre », *Études*, 20 oct. 1906, t. 109, pp. 145-163.

701-LATREILLE, Camille, *Joseph de Maistre et la papauté*, Paris, Hachette, 1906, XIX-359 p.

François-Dominique de Montlosier :

702-BARDOUX, Agénor, *Études sociales et politiques, le comte de Montlosier et le gallicanisme*, Paris, Calmann-Lévy, 1881, VIII-394 p.

703-BARANTE, Prosper (de), *Études historiques et biographiques*, Paris, Didier et Cie, 1857, 2 vol., VIII-466 et 454 p. [Série d'essais biographiques].

704-MICHAUD, Eugène, *Le jésuitisme politique et le comte de Montlosier en 1826*, Berne, Schmid-Francke, 1889, 34 p.

Mathieu de Montmorency :

705-GAUTIER, Paul, *Mathieu de Montmorency et Madame de Staël, d'après des lettres inédites*, Paris, Plon-Nourrit, 1908, VII-311 p.

706-ROISSY, Pierre, *Mathieu de Montmorency (1767-1826)*, Paris, Les Contemporains, 1911, 16 p.

Edouard Mounier :

707-BARANTE, Prosper (de), *Études historiques et biographiques, op. cit. supra.*

708-d'HÉRISSON, Maurice d'Irisson, dit le comte, *Les girouettes politiques, 3^e série, Un pair de France policier : le baron Mounier*, Paris, P. Ollendorff, 1894, X-499 p.

Alfred Nettement :

709-BIRÉ, Edmond, *La presse royaliste de 1830 à 1852, Alfred Nettement, sa vie et ses œuvres*, Paris, Victor Lecoffre, 1901, 567 p.

710—, « Un chapitre de l'histoire de la presse royaliste sous la monarchie de Juillet, Alfred Nettement et la *Quotidienne* (1830-1835) », *Le Correspondant*, juillet-septembre 1899, pp. 958-987 [Utiles indications dans les premières pages sur la presse de droite sous la Restauration].

Jean-Marie Pardessus :

711-DEMANE, Gabriel, « M. Pardessus, sa vie et ses œuvres », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, vol. XV, 1854, pp. 453-467 [Malheureusement centré sur l'œuvre du juriste plus que sur la carrière politique].

Hyacinthe-Louis de Quélen :

712-HENRION, Mathieu Richard Auguste, *Vie et travaux apostoliques de M^{sr} Hyacinthe-Louis de Quélen, archevêque de Paris*, Paris, L.-G. Michaud et A. Le Clère, 1840, VIII-337 p., 2^e éd. augm., A. le Clère, 1840, XX-577 p.

Simon Ravez :

713-FABRE de la BÉNODIÈRE, Charles, *Le Premier Président Ravez*, Bordeaux, Gounouilhou, 1873, 60 p. [Impression d'un discours de circonstance prononcé à une audience de rentrée de la cour d'appel].

Armand-Emmanuel de Richelieu :

714-Anonyme, « Richelieu, Armand Emmanuel du Plessis, duc de », dans Gabriel Michaud (dir.), *Biographie universelle ancienne et moderne*, nouvelle édition, Paris, C. Desplaces, 1843-1857, vol. 35, pp. 637-642.

715-ASSE, Eugène, « Richelieu, Armand Emmanuel Sophie Septimanie du Plessis, duc de », dans Ferdinand Hofer (dir.), *Nouvelle biographie universelle depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, F. Didot, 1863, vol. 42, pp. 239-243.

716-CISTERNES, Raoul (de), *Le duc de Richelieu, son action aux conférences d'Aix-la-Chapelle, sa retraite du pouvoir*, Paris, Calmann-Lévy, 1898, 411 p.

717-CROUZAS-CRÉTET, Léon (de), *Le duc de Richelieu en Russie et en France, 1766-1822*, Paris, F. Didot, XII-512 p.

718-RIOULT de NEUVILLE, Louis, « Le duc de Richelieu et les premières années de la

Restauration », *Revue des Questions Historiques*, oct. 1897, vol. 18, tome LXII, pp. 486-545 [Panégyrique résolu, à l'occasion d'un compte rendu du livre de Cruzas-Crétet, cité *supra*].

Charles-François de Rivière :

719-ALISSAN de CHAZET, René, *Mémoires posthumes, lettres et pièces authentiques touchant la vie et la mort de Charles François, duc de Rivière*, Paris, Ladvocat, 1829, XX-304 p.

Hercule de Serre¹ :

720-BROGLIE, Albert (de), « Deux ministres de la Restauration, le comte de Serre et le comte de Villèle », *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} juin 1866, également tiré à part, Paris, impr. de Claye, 1866, pp. 720-757 [A l'occasion d'un compte rendu critique de la *Correspondance* du comte de Serre et du 7^e volume de l'*Histoire du gouvernement parlementaire* de Duvergier de Hauranne, le duc de Broglie se livre en fait à une longue biographie croisée des deux personnages].

721-LACOMBE, Charles (de), *Le Comte de Serre, sa vie et son temps*, Paris, Didier, 1881, 2 vol., d'abord paru sous la forme d'une quinzaine d'articles dans *Le Correspondant* du 10 août 1877 au 25 mars 1880.

722-SALMON, Charles Auguste, *Études sur M. le Cte de Serre*, Metz, F. Blanc, 1864, 44 p. [Tiré à part d'un long article paru dans les « Mémoires de l'Académie impériale de Metz », rééd. Hachette, même année].

Justin de Talaru :

723-PASSY, Louis, « La mission de Martignac et l'ambassade de Talaru pendant la guerre d'Espagne, 1823 », *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1899, tome CLI, pp. 275-305.

Armand-Maximilien de Véric :

724-ROUGÉ, Adrien (de), *Le marquis de Véric et ses amis 1768-1858*, Paris, Plon, 1890, 368 p. [Biographie établie par le petit-fils du pair de centre droit, proche de Richelieu].

Joseph de Villèle :

725-BROGLIE, Albert (de), article de la *Revue des Deux Mondes* cité *supra*.

726-LIESSE, André, *Portraits de financiers : Ouvrard, Mollien, Gaudin, baron Louis, Corvetto, Laffitte, de Villèle*, Paris, Félix Alcan, 1908, XVI-348 p.

727-RIOULT de NEUVILLE, Alfred Léon (comte), *Notice historique sur M. le comte de Villèle*, suivie d'AUDIFFRET, Marquis Charles Louis Gaston, *Souvenirs sur l'administration financière de M. de Villèle*, Paris, A. Fontaine, 1855, 316 p. [Un an après sa mort et en guise d'éloge funèbre, deux essais à caractère biographique, publiés le premier par le gendre, le second, plus professionnel, par l'ancien premier commis du ministre des Finances, appelé ensuite à la présidence de la Cour des comptes à partir de 1829].

728-SUAU de L'ESCALETTE, Paul, *Étude biographique sur M. le comte de Villèle, ministre des Finances sous Louis XVIII et sous Charles X*, Toulouse, Vieusse, 1876, 16 p.

L/ Monographies historiques publiées entre 1830 et 1914 portant au moins en partie sur la Restauration

729-ANCELOT, Virginie, *Les salons de Paris, foyers éteints*, Paris, J. Tardieu, 2^e éd., 1858, 245 p. [La femme du dramaturge royaliste évoque abondamment les salons artistiques, tels ceux de Gérard ou de Nodier, mais beaucoup moins les salons proprement politiques].

730-d'ANGEVILLE, Adolphe, *Essai sur la statistique de la population française considérée sous quelques-uns de ses rapports physiques et moraux*, éd. orig. 1836, 2^e éd. présentée par Emmanuel Le Roy-Ladurie, Paris-La Haye, Mouton, 1969, XXXIX-367-XXXIV p.

¹ Même s'il n'appartient pas à la droite, on mentionne malgré tout les études qui lui sont consacrées, en raison de certains éléments utiles au sujet, certains proches du comte de Serre, tel François Charles de Wendel, s'intégrant eux-mêmes sans difficulté à la droite.

- 731-AUGÉ-LARIBÉ, Michel, *Grande ou petite propriété ? Histoire des doctrines en France sur la répartition du sol et la transformation industrielle de l'agriculture*, thèse droit, Montpellier, Coulet, 1902, 217 p. [Chapitre 2 sur la Restauration].
- 732-AVENEL, Henri, *Histoire de la presse française depuis 1789 jusqu'à nos jours*, Paris, Flammarion, 1900, 884 p.
- 733-BARBÉ, Maurice, *Étude historique des idées sur la souveraineté en France de 1815 à 1848*, thèse droit, Paris, LGDJ, 1904, IV-316 p.
- 734-[BARON], *Galerie espagnole, ou notices biographiques sur les membres des Cortès et du gouvernement, les généraux en chef et commandans de guérillas, des armées constitutionnelles et de la foi ; et généralement, sur tous les hommes qui ont marqué dans la Péninsule, pendant la guerre d'Indépendance ou depuis la Révolution de 1820*, Paris, Béchet aîné, 1823, 16-VIII-136 p. [Pour une comparaison avec le cas ibérique, où les dissensions internes à la droite absolutiste ne sont pas minces non plus, avec un rôle accru des rivalités militaires].
- 735-BARTHÉLEMY, Joseph, *L'introduction du régime parlementaire en France sous Louis XVIII et Charles X*, Paris, Giard et Brière, 1904, 323 p., réimpr. Genève, Slatkine, 1978.
- 736-BERGER, Jean, *Étude sur la législation électorale de 1820*, thèse droit, Paris, Rousseau, 1903, 103 p.
- 737-BIRÉ, Edmond, *L'année 1817*, Paris, Champion, 1895, 440 p.
- 738—, « Études sur la Restauration », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1866, t. 10, pp. 293-307, et 1868, t. 3, pp. 457-469.
- 739—, « Lamartine et *Le Correspondant* (1829-1830) », *Le Correspondant*, 25 décembre 1879, pp. 1087-1112 [Intéressants détails sur les débuts du *Correspondant*].
- 740-BITTARD des PORTES, René, *Les campagnes de la Restauration (Espagne, Morée, Madagascar, Alger)*, Tours, Alfred Cattier, 1899, VIII-752 p., rééd. 1900.
- 741-BONNEFON, Joseph, *Le régime parlementaire sous la Restauration*, thèse sciences politiques, Paris, Girard et Brière, 1905, 430 p.
- 742-BOULÉE, A. A., *Histoire de France, pendant la dernière année de la Restauration, par un ancien magistrat*, Paris, Desenne, 1839, 2 vol.
- 743-BOURGOUGNON, Abel, *Étude historique du droit de dissolution de la Chambre des députés sous la Restauration*, thèse droit, Paris, Larose, 1909, 166 p.
- 744-BURNICHON, Joseph, *La Compagnie de Jésus en France, histoire d'un siècle 1814-1914*, Paris, G. Beauchesne, 1914-1922, 4 vol., vol. 1, 1814-1830.
- 745-CALMON, Antoine, *Histoire parlementaire des finances de la Restauration*, Paris, Lévy, 1868-1870, 2 vol.
- 746-CAPEFIGUE, Jean-Baptiste, *Les Cent-Jours*, Paris, Langlois et Leclercq, 1841, 2 tomes en 1 vol, XI-409 et 427 p.
- 747-CARNÉ, Louis (de), *Études sur l'histoire du gouvernement représentatif en France de 1789 à 1848*, Paris, Didier, 1855, 2 vol.
- 748-CHALLETON, Félix, *Cent ans d'élections, histoire électorale et parlementaire de la France de 1787 à 1890*, Paris, L. Sauvaître, 1891, 3 vol.
- 749-CHAMPOLLION-FIGEAC, Aimé, « Le département de l'Isère sous la Restauration », *Revue du monde latin*, 1892 [Le périodique, non conservé à la B.N., n'a pu être consulté].
- 750-CRAUFFON, Jean, *La Chambre des députés sous la Restauration, son recrutement et son organisation*, thèse sciences politiques Montpellier, Paris, Girard-Brière, 1908, 144 p.
- 751-CRÉMIEUX, Albert, *La censure en 1820 et 1821, étude sur la presse politique*, Paris, A. Cornély, 1912, 195 p. [Étude qui analyse notamment le travail en province des commissions départementales de censure, principalement dirigées contre la gauche libérale].
- 752-CULLING CARR-GOMM, Francis, *Handbook of the Administrations of Great-Britain during the Nineteenth-century, 1801-1900*, Londres, Smith and Elder, 1901, 352 p. [Sorte d'almanach gouvernemental très pratique pour une comparaison avec la Grande-Bretagne].

- 753-DAUDET, Ernest, *Le ministère de M. de Martignac, sa vie politique et les dernières années de la Restauration*, Paris, É. Dentu, 1875, 422 p.
- 754—, *La Terreur blanche, épisodes et souvenirs de la réaction dans le Midi en 1815*, Paris, Quantin, 1878, XI-411 p. [Cf. le compte rendu critique dans la *Revue historique*, 1878, tome 7, pp. 469-475, qui reproche à l'historien royaliste sa trop grande indulgence envers les massacres].
- 755—, « La dissolution de la Chambre introuvable », *Revue de Paris*, n°3, 1899.
- 756—, *La Révolution de 1830 et le procès des ministres de Charles X*, Paris, Hachette, 1907, XVI-301 p.
- 757—, *La police politique, chronique du temps de la Restauration, d'après les rapports des agents secrets et les papiers du cabinet noir, 1815-1820*, Paris, Plon, 1912, XXVIII-395 p.
- 758—, *Louis XVIII et le duc Decazes (1815-1820)*, Paris, Plon, 1899, VII-496 p.
- 759-DEBIDOUR, Antonin, *Histoire diplomatique de l'Europe depuis l'ouverture du Congrès de Vienne*, Paris, Félix Alcan, 1891, vol. 1, *la Sainte-Alliance 1815-1848*, XII-460 p.
- 760—, « La Congrégation (1821-1830) », *Révolution française*, janv.-juin 1897, vol. 32, pp. 47-62 et 129-164 [Davantage un morceau de rhétorique enflammée qu'un véritable travail historique].
- 761—, *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1870*, Paris, F. Alcan, 1898, II-740 p.
- 762-DELAUTRE, Louis, *Une page d'histoire locale, Dunkerque à l'époque de la Restauration (1815-1830)*, Dunkerque, 1902, 171 p.
- 763-DES GRANGES, Charles, *Le romantisme et la critique, la presse littéraire sous la Restauration*, Paris, Mercure de France, 1907, 386 p., réimpr. Genève, Slatkine, 1973 [Relève de l'histoire purement littéraire et pas de l'histoire politique, et n'a donc qu'un rapport indirect et purement contextuel par rapport à notre sujet].
- 764-DESSOYE, Arthur, *Brest sous la Restauration, le parti libéral et les missions, 1817-1827*, Brest, impr. de la Dépêche, 1895, 133 p.
- 765-DESTERNES, Louis et GALLAND, G., « La réaction royaliste en Touraine », *Révolution française*, 1903, réimpr. 1963.
- 766-FERET, P., « Les ordonnances de 1828 », *Revue des Questions Historiques*, 1904, pp. 539-579.
- 767-GAFFAREL, Paul, *La politique coloniale en France de 1789 à 1830*, Paris, F. Alcan, 1908, 496 p.
- 768-GEOFFROY de GRANDMAISON, Charles Alexandre, *La Congrégation (1801-1830)*, préf. Albert de Mun, Paris, Plon-Nourrit, 1890, XXIV-409 p.
- 769-GEVEL, Claude et RABOT, Jean, « La censure théâtrale sous la Restauration », *Revue de Paris*, 20^e année, tome 6, 15 nov. 1913, pp. 339-362.
- 770-GRIMAUD, Louis, *Histoire de la liberté d'enseignement en France*, Paris, A. Rousseau, 1898, rééd. 1951, vol. 5, *La Restauration*, XXXVII-695 p.
- 771-GUICHEN, Eugène (de), *La France morale et religieuse au début de la Restauration*, Paris, Émile-Paul, 1911, 311 p.
- 772—, *La France morale et religieuse à la fin de la Restauration*, Paris, Émile-Paul, 1912, 367 p.
- 773-GUILLON, Édouard, *Les complots militaires sous la Restauration*, Paris, Plon-Nourrit, 1895, 253 p.
- 774-HATIN, Eugène, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1859-1861, 8 vol. [Cf. vol. 7 sur l'Empire et surtout vol. 8 sur la période 1815-1848, pp. 7-534 sur la Restauration, mais Hatin se limite aux grands titres de presse].
- 775-HOUSSAYE, Henry, *1815, la seconde abdication, la Terreur blanche*, Paris, Perrin, 1900, 604 p.
- 776—, *1814-1815*, 2^e éd., Paris, Perrin, 1907-1908, 4 vol.

- 777-IMBERT de SAINT-AMAND, Arthur-Léon, *La Cour de Louis XVIII*, Paris, Dentu, 1891, 568 p.
- 778—, *La Cour de Charles X*, Paris, Dentu, 1892, 524 p.
- 779-JEANROY-FÉLIX, Victor, *Nouvelle histoire de la littérature française pendant la Restauration*, 2^e éd., Paris, Bloud-Barral, 1888, XI-479 p.
- 780-LAMY, Étienne, « Les luttes entre l'Église et l'État au XIX^e siècle : la Restauration », *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1898, vol. 2, pp. 769-804.
- 781-LANZAC de LABORIE, Léon (de), « Les passions politiques sous la Restauration, d'après les confidences d'un combattant », *Le Correspondant*, 1900, n^o 200, pp. 1135-1147 [L'étude se fonde sur les *Souvenirs politiques* du villèliste Salaberry, très polémiques, notamment à l'égard des dissidents de droite].
- 782-LAVALLEY, Gaston, *Études sur la presse en Normandie*, Paris, A. Picard, 1901, 169 p. [Deuxième partie consacrée à *l'Observateur Neustrien*, journal ultra-royaliste de Caen dont l'auteur a pu consulter sur place la collection complète].
- 783—, *Bibliographie des journaux normands qui se trouvent à la bibliothèque municipale de Caen*, Caen, L. Jouan, 1910, 106 p.
- 784-LEFEUVRE, Francis, « Nantes pendant les premières années de la Restauration, souvenirs anecdotiques et politiques », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1885, tome 7, pp. 126-134, 192-204, 297-310, 367-379, impr. aussi en tiré à part, Nantes, Forest et Grimaud, 1886, 47 p.
- 785-LEONARDI, Charles, *Le Conseil d'État sous la Restauration*, thèse droit, Paris, Girard-Brière, 1909, 261 p.
- 786-LIBAUDIÈRE, Félix-Henri, *Précis des événements qui se sont passés à Nantes du 11 juillet 1815 au 4 août 1830*, Nantes, Broch et Dautais, 1906, 75 p.
- 787-LIRAC, Antonin, « La guerre aux Jésuites sous la Restauration », *Le Correspondant*, 10 avril 1879, pp. 14-31, 25 avril 1879, pp. 226-248, et 10 mai 1879, pp. 440-467.
- 788-LUDRE, Gaston (de), « Charles X et ses nouveaux historiens », *Le Correspondant*, 10 août 1878, pp. 433-462, 25 nov. 1878, pp. 571-605, 25 janv. 1880, pp. 193-236 et 25 fév. 1880, pp. 625-665 [synthèse personnelle à partir d'ouvrages récemment parus sur la période de Viel-Castel, Thureau-Dangin, Daudet, et Larcy].
- 789-MATER, André, « Le groupement régional des partis politiques à la fin de la Restauration (1824-1830) », *La Révolution française*, 1902, vol. 2, pp. 404-463 [Carte p. 406 reproduite dans des ouvrages ultérieurs, mais peu significative, car reposant sur un comptage assez contestable].
- 790-MICHON, Louis, *Le gouvernement parlementaire sous la Restauration*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1905, IV-471 p.
- 791-MUEL, Léon, *Gouvernements, ministères et constitutions de la France depuis cent ans*, Paris, Marchal et Billard, 1891, 557 p.
- 792-NERVO, Gonzalve (de), *L'administration des finances sous la Restauration (1814-1830)*, Paris, M. Lévy frères, 1865, 56 p.
- 793—, *Études historiques, Les finances françaises sous la Restauration (1814-1830)*, Paris, M. Lévy frères, 1865-1868, 4 vol.
- 794-NETTEMENT, Alfred, *Histoire de la littérature française sous la Restauration*, Paris, J. Lecoffre, 1853, 2 vol., rééd. 1858 et 1874 [Fait une large place aux journaux et à l'éloquence politique].
- 795-PASSY, Louis Charles Paulin, « La mission de Martignac et l'ambassade de Talaru », *Comptes rendus de l'Académie des Sciences politiques*, 1899, pp. 273-305 [Sur les aspects administratifs et diplomatiques de l'expédition française en Espagne en 1823-1824].
- 796-POUYANNE, Henri Jacques, *Les prérogatives financières du pouvoir législatif sous la Restauration*, thèse droit, Paris, A. Rousseau, 1910, 129 p.

- 797-RAIN, Pierre, *L'Europe et la Restauration des Bourbons (1814-1818)*, Paris, Perrin, 1908, IV-499 p.
- 798-RÉVÉREND, Albert, *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration, 1814-1830*, Paris, H. Champion, 1901-1906, 6 vol., 2^e éd., présent. Jean Tulard, Paris, H. Champion, 1974, 6 tomes en 3 vol.
- 799-REYNALD, Hermile, pseud. Léon Verdier, *Histoire politique et littéraire de la Restauration*, Paris, J. Hetzel, 1863, VII-496 p.
- 800-RIANCEY, Henry Camusat (de), *Histoire critique et législative de l'instruction publique et de la liberté d'enseignement en France*, Paris, Sagnier et Bray, 1844, vol. 2, depuis la Révolution de 1789 jusqu'à nos jours, 487 p., et notamment *Troisième époque, la Restauration de 1814 à 1830*, pp. 210-382 [Ouvrage érudit, mais très polémique, menant la charge contre l'enseignement public, ce qui conduit l'auteur à une interprétation singulière de la révolution de Juillet, imputée presque exclusivement aux « docteurs de l'Université » et aux « masses populaires que guidaient les professeurs du monopole » (pp. 212-213)].
- 801-ROUSSEAU, Auguste, « L'idée décentralisatrice et les partis politiques sous la Restauration », *Revue de Bretagne*, février-septembre 1903, vol. 29-30, tiré à part, Vannes, impr. Lafolye, III-111 p.
- 802-ROUSSEAU, François, « L'ambassade du marquis de Talaru en Espagne (juillet 1823-août 1824) », *Revue des Questions Historiques*, 1911, pp. 86-116.
- 803-ROUSSEL, Camille, « La candidature officielle sous la Restauration : une élection en 1820 », *Revue politique et parlementaire*, 1899, tome 19, pp. 351-369.
- 804-ROUX, M., *Le pouvoir constituant sous la Restauration*, thèse droit, Paris, J. Roques, 1908, 73 p.
- 805-SIMON, Pierre, *L'élaboration de la Charte constitutionnelle de 1814 (1^{er} avril-4 juin 1814)*, Paris, É. Cornély, 1906, 184 p.
- 806-STENGER, Gilbert, *Le retour des Bourbons. D'Hartwell à Gand : le règne des émigrés 1814-1815*, Paris, Plon, 2^e éd., 1908, III-447 p.
- 807-STERN, Alfred, « La mission secrète du marquis de Bellune, agent du prince de Polignac à Lisbonne (1830) », *Revue historique*, 1901, t. 75, pp. 36-60.
- 808-STOURM, René, *Le budget, son histoire et son mécanisme*, Paris, Guillaumin, 1889, IV-655 p.
- 809-SURLEAU, Georges, *Les réformes financières de Villèle*, thèse droit, Paris, Larose, 1901, IV-171 p.
- 810-THUREAU-DANGIN, Paul, *Royalistes et républicains, essais historiques sur des questions de politique contemporaine*, Paris, Plon, 1874, VIII-429 p., 2^e éd., Paris, Plon-Nourrit, 1888, X-463 p. [L'ouvrage se divise en trois essais, le deuxième évoquant précisément « l'extrême-droite et les royalistes sous la Restauration », tandis que les deux autres traitent de la période de la Révolution française].
- 811— , *Le parti libéral sous la Restauration*, Paris, Plon, 1876, XVI-522 p. [Offre un utile point de comparaison avec le parti royaliste adverse], larges extraits parus dans *Le Correspondant* sous le titre « Les libéraux et la liberté sous la Restauration », livraisons du 10 novembre 1875 au 25 juin 1876.
- 812-VILLEPREUX, Louis (de), « La Restauration et l'inamovibilité judiciaire », *Le Correspondant*, tome 121, octobre-décembre 1880, pp. 591-643.
- 813-WEILL, Georges, *Histoire du parti républicain en France 1814-1870*, Paris, F. Alcan, 1900, II-552 p., rééd. même éditeur, 1928, IV-432 p., réimpr. Genève, Slatkine, 1980 avec préface de Maurice Agulhon.

M/ Études historiques portant sur d'autres périodes que la Restauration, à titre de préalable ou de comparaison

- 814-BITTARD des PORTES, René, *Histoire de l'armée de Condé pendant la Révolution française (1791-1801)*, Paris, É. Dentu, 1896, VII-397 p., 4^e rééd. Paris, Émile-Paul, 1900, VIII-400 p., réimpr. Genève, Slatkine, 1975.
- 815-DAUDET, Ernest, *Histoire des conspirations royalistes du Midi sous la Révolution (1790-1793)*, Paris, Hachette, 1881, VI-335 p.
- 816-KUSCKINSKI, Auguste, *Les députés à l'Assemblée législative de 1791, listes par départements et par ordre alphabétique des députés et des suppléants*, Paris, Société d'Histoire de la Révolution Française, 1900, VI-171 p. [Simple index nominatif].
- 817—, *Les députés au Corps législatif, Conseil des Cinq-Cents, Conseil des Anciens de l'an IV à l'an VII, listes, tableaux et lois*, Paris, Société d'Histoire de la Révolution Française, 1905, XX-419 p. [Même remarque].
- 818—, *Dictionnaire des conventionnels*, Paris, F. Rieder, 1916, IV-615 p., réimpr. 1973 [À la différence des deux ouvrages précédents, il s'agit de véritables notices biographiques].
- 819-LA ROQUE, Louis (de) et BARTHÉLEMY, Édouard (de), *Catalogue des gentilshommes [...] qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux États généraux de 1789*, Paris, É. Dentu, 1861-1865, 12 vol., réimpression Marseille, Laffitte, 1982. [Classement provincial, mais dénominations sommaires, qui interdisent plus d'une fois de distinguer un membre précis au sein d'une même famille].
- 820-LENÔTRE, Théodore Gosselin, (dit), *Un conspirateur royaliste pendant la Terreur : le baron de Batz, 1792-1795, d'après des documents inédits tirés des archives de l'État*, Paris, Perrin, 1896, XIII-393 p. [Biographie sur un des premiers protecteurs de Pierre-Vincent Benoist, devenu sous la Restauration un parlementaire « technicien » important du groupe ultra-royaliste, après des débuts assez opportunistes ; ouvrage à succès, au moins 27 réimpressions jusqu'en 1930].
- 821-REGNAULT, Émile, *Christophe de Beaumont, archevêque de Paris (1703-1781)*, Paris, V. Lecoffre, 1882, 2 vol. [Biographie d'un ecclésiastique incarnant le parti réactionnaire hostile aux Lumières sous l'Ancien Régime, au demeurant oncle d'un parlementaire royaliste de la Restauration].
- 822-RÉVÉREND, Albert, *Armorial du premier Empire, titres, majorats et armoiries concédés par Napoléon I^{er}*, Paris, A. Picard et H. Champion, 1894-1897, 4 vol. [Notices très sèches ; les volumes sur la Restauration sont bien meilleurs].
- 823—, *Titres et confirmations de titres [...] 1830-1908*, Paris, H. Champion, 1909, XI-671 p. [Beaucoup d'omissions ; volume très décevant, comparé à ceux traitant de la Restauration].
- 824-SAULNIER, Frédéric, *Le Parlement de Bretagne, 1554-1790, répertoire alphabétique et biographique de tous les membres de la Cour*, Rennes, J. Plihan et L. Hommais, 1909, 2 vol., LXIII-892 p., réimpression Mayenne, impr. de la Manutention, 1991 [Vol. 1 : A-G ; vol. 2 : H-V. L'ouvrage est utile et précis pour établir certains liens généalogiques].
- 825-SIEGFRIED, André, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris, A. Colin, 1913, XXVIII-536 p., réimpr. 1972 et 1980.
- 826-TEXIER, Edmond, *Histoire des journaux, biographie des journalistes contenant l'histoire politique, littéraire, industrielle, pittoresque et anecdotique de chaque journal publié à Paris, et la biographie de ses rédacteurs*, Paris, Pagnerre, 1850, 256 p. [L'ouvrage évoque certains journalistes déjà en place sous la Restauration].

BIBLIOGRAPHIE

N.B. : Par convention, **seuls les ouvrages publiés après 1914 ont été mentionnés dans cette partie bibliographique** ; les études antérieures sont mentionnées dans la partie Sources.

A/ Instruments généraux de recherche, ouvrages à caractère bibliographique

1-Bibliographie annuelle de l'Histoire de France, Paris, Éditions du CNRS, années 1953-2005, 53 vol.

2-Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale, [classement par] auteurs, Paris, Imprimerie nationale, 1897-1981, 232 vol. [Concerne les ouvrages publiés avant 1960].

3-ARNAUD, Étienne, *Répertoire des généalogies françaises imprimées*, Paris, Berger-Levrault, 1978-1982, 3 vol. [Outil bibliographique très utile pour certains cas particulièrement obscurs ; vol. 1 : A-F ; vol. 2 : G-M ; vol. 3 : N-Z].

4-AUFFRAY, Jacqueline, *Bibliographie des recueils biographiques de contemporains aux XIX^e et XX^e siècles en France*, Paris, Institut national des techniques de la documentation, 1963, XIX-152 p.

5-BERTIER de SAUVIGNY, Guillaume (de), « La Restauration, essai d'historiographie », *Revue d'histoire diplomatique*, 1981, pp. 116-148 [Article reproduit dans la *Revue de la Société d'histoire de la Restauration*, 1987, n°1, pp. 16-44].

5bis-BERTIER de SAUVIGNY, Guillaume (de), « Quarante ans d'historiographie 1940-1980 », *Romantisme*, numéro spécial 1830, 1980, n°s 28-29, pp. 69-84.

6-BERTIER de SAUVIGNY, Guillaume (de), et FIERRO, Alfred, *Bibliographie critique des mémoires sur la Restauration écrits ou traduits en français*, Genève, Droz, 1988, IV-272 p.

7-CARON, Pierre, STEIN, Henri, *Répertoire bibliographique de l'Histoire de France 1920-1931*, Paris, A. Picard et F. Rieder, 1923-1938, 6 vol.

8-DOLLINGER, Philippe, WOLFF, Patrick, collab. GUÉNÉE, Simone, *Bibliographie d'histoire des villes de France*, Paris, C. Klincksieck, 1967, XII-756 p.

9-DWYER, Helen et Barry (dir.), *Index biographique français*, Londres, Melbourne, Munich, K.-G. Saur, 1993, 4 vol.

10-FIERRO, Alfred, *Bibliographie analytique des biographies collectives imprimées de la France contemporaine (1789-1985)*, Paris, H. Champion, 1986, 377 p.

11-GAUDILLÈRE, Bernard, *Atlas historique des circonscriptions électorales françaises*, Paris, Champion, 1995, 840 p. [Instrument de travail fondamental pour l'analyse électorale].

12-NEWMAN, Edgar L., coll. SIMPSON, Robert L. (dir.), *Historical Dictionary of France from the 1815 Restoration to the Second Empire*, New York, Greenwood press, et Londres, Aldwych press, 1987, 2 vol., XXXIV-1241 p.

13-SAFFROY, Gaston, *Bibliographie généalogique, héraldique et nobiliaire de la France des origines à nos jours*, Paris, chez l'auteur, 1968-1979, 4 vol.

B/ Histoires politiques générales de la Restauration

14-ARTZ, Frederick Binkerd, *France under the Bourbon Restoration, 1814-1830*, Cambridge, Harvard University Press, 1931, XI-443 p.

15-BARJOT, Dominique, CHALINE, Jean-Pierre, ENCREVÉ, André, *La France au XIX^e siècle, 1814-1914*, Paris, PUF, 1995, coll. « Premier Cycle », XV-651 p., dernière rééd. 2005, coll. « Quadriges ».

16-BERTIER de SAUVIGNY, Guillaume (de), *La Restauration*, Paris, Flammarion, 1955, 653 p., 2^e éd. 1963, 499 p., 3^e éd. 1974, 506 p., réimpr. 1990, coll. « Champs ».

17-BERTIER de SAUVIGNY, Guillaume (de), entretien avec Pierre-Jean Deschodt, *La Restauration en questions, joie, hardiesse, utopies*, Paris, Bartillat, 1999, 200 p.

- 18-CARON, Jean-Claude, *La France de 1815 à 1848*, Paris, A. Colin, 1993, coll. « Cursus », 190 p., rééd. 2000.
- 19-CHALINE, Jean-Pierre, *La Restauration*, Paris, PUF, 1998, coll. « Que-Sais-Je ? », 127 p. [Remplace le précédent *Que-Sais-Je ?* sur le sujet, dû à Jean Vidalenc].
- 20-CHARLÉTY, Sébastien, [L'*Histoire de la France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919*, dir. Ernest Lavisse], vol. 4, *La Restauration (1815-1830)*, Paris, Hachette, 1921, 404 p. [Modèle d'histoire positiviste, systématiquement hostile à la droite royaliste malgré son objectivité de façade ; l'auteur est un spécialiste des saint-simoniens et de la ville de Lyon].
- 21-EL GAMMAL, Jean, *Histoire politique de la France de 1814 à 1870*, Paris, Nathan, 1999, coll. « Fac Histoire », 248 p.
- 22-GARRIGUES, Jean, LACOMBRADÉ, Philippe, *La France au XIX^e siècle, 1814-1914*, Paris, A. Colin, 2001, coll. « Campus », 191 p.
- 23-JARDIN, André, TUDESQ, André-Jean, *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, vol. 6 et 7, *La France des notables 1815-1848*, Paris, Le Seuil, 1973, coll. « Points histoire », *L'évolution générale*, 249 p., *La vie de la nation*, 252 p., réimpr. 1988 et 1992.
- 24-LA GORCE, Pierre (de), *La Restauration*, Paris, Plon-Nourrit, 2 vol., *Louis XVIII*, 1926, IV-331 p., *Charles X*, 1928, 343 p. [Bonne synthèse inspirée de Lubis et faite par un magistrat légitimiste, démissionnaire dans l'affrontement de 1880 entre royalistes et républicains].
- 25-POUTHAS, Charles-Hippolyte, *Histoire politique de la Restauration*, cours dactylographié, Paris, Centre de Documentation Universitaire, 1947, 263 p. [Polycopié de cours consultable à la bibliothèque de la Sorbonne].
- 26-WARESQUIEL, Emmanuel (de), YVERT, Benoît, *Histoire de la Restauration 1814-1830, Naissance de la France moderne*, Paris, Perrin, 1996, 499 p., rééd. 2002.

C/ Études d'événements politiques ou de moments particuliers de la Restauration

- 27-d'ARAGON, marquis, « Le duc Decazes et les dix dernières années de la Restauration », *Revue des questions historiques*, 1934, tome 119, pp. 582-600 [L'auteur évoque largement les divisions internes de la droite].
- 28-BAINVILLE, Jacques, *Comment s'est faite la Restauration de 1814*, Paris, Les Îles d'Or, éd. Self, 1948, 51 p. [Édition posthume d'une brochure polémique écrite vers 1920].
- 29-BASTID, Paul, « Le procès des ministres de Charles X », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1957, tome 4, pp. 171-211.
- 30-BEACH, Vincent W., « The Fall of Charles X of France, a Case Study of Revolution », *University of Colorado Studies, Series in History*, novembre 1961, n°2, Boulder [Colorado], University of Colorado Press, pp. 21-60 [L'auteur résume les derniers jours de la Restauration].
- 31-BEAU de LOMÉNIE, Emmanuel, « Une intrigue de police en 1818 : la conspiration du Bord de l'Eau », *Revue de France*, 1929, tome 3, pp. 227-252.
- 32-BORY, Jean-Louis, *La révolution de Juillet, 29 juillet 1830*, Paris, Gallimard, 1972, coll. « Trente journées qui ont fait la France », 737 p.
- 33-CASTRIES, René (de), « Le procès des ministres de Charles X », *Revue des Deux-Mondes*, 1972, n°7, pp. 26-40.
- 34-CORCIULO, Maria Sofia, « La dissolution de la "Chambre Introuvable" (5 septembre 1816) : coup d'État de Louis XVIII ? », *Parliaments, Estates and Representation*, n°20, nov. 2000, pp. 167-175.
- 35-DAUPHIN, Noëlle, *La Chambre des députés et l'opinion publique août 1815-avril 1816*, thèse histoire, Paris-X, 1975, 2 vol., VII-420 p.
- 36-DAUPHIN, Noëlle, « Une Chambre introuvable : vraie ou fausse surprise ? », *Cahiers de la Nouvelle Société des Études sur la Restauration*, vol. V, 2006, Les Ulis, impr. Acort, 2007, pp. 117-141.
- 37-DESPLANCHES, Serge, « Autour des ordonnances du 16 juin 1828 », *Revue de la Société d'Histoire de la Restauration*, 1988, n°2, pp. 68-75.

- 38-GARNIER, Adrien, *Les ordonnances du 16 juin 1828, d'après des documents inédits tirés des Archives du Vatican et des Archives nationales*, préf. Pierre de la Gorce et Yves de la Brière, Paris, J. de Gigord, 1929, XXIII-250 p.
- 39-KENT, Sherman, *The Election of 1827 in France*, Cambridge [Massachusetts], Harvard University Press, 1975, XI-225 p.
- 40-MALANDAIN, Gilles, *L'affaire Louvel ou l'introuvable complot. Événement, enquête judiciaire et expression politique dans la France de la Restauration*, thèse histoire, Paris-XII, 2005.
- 41-MALANDAIN, Gilles, « La conspiration solitaire d'un ouvrier théophilanthrope : Louvel et l'assassinat du duc de Berry en 1820 », *Revue historique*, n°614, avril-juin 2000, pp. 367-393.
- 42-PILBEAM, Pamela, *The 1830 Revolution in France*, Londres, Macmillan, 1991, 237 p.
- 43-PINKNEY, David H., *The French Revolution of 1830*, Princeton [New Jersey], University Press, 1972, X-397 p., trad. fr. Guillaume de Bertier, *La révolution de 1830 en France*, Paris, PUF, 1988, coll. « l'historien », 464 p.
- 44-SKUY, David, *Assassination, Politics and Miracles, France and the French Reaction of 1820*, Montreal, Mc Gill-Queen's University Press, 2004, 301 p.

D/ Études relatives aux institutions, aux pratiques politiques et aux mouvements partisans sous la Restauration

- 45-ARTZ, Frédérick Binkerd, « Les débuts des partis modernes en France (1815-1830) », *Revue d'histoire moderne*, tome 6, 1931, pp. 275-289.
- 46-BARBEY, Jean, *Le conseil des ministres sous la Restauration*, thèse droit, Paris, Domat-Montchrestien, 1937, 284 p.
- 47-BASTID, Paul, « La théorie juridique des Chartes », *Revue internationale d'histoire politique et constitutionnelle*, nouvelle série, juillet-décembre 1953, tome III/2, 11^e livraison, pp. 163-175.
- 48-BASTID, Paul, *Les institutions politiques de la monarchie parlementaire française 1814-1848*, Paris, Sirey, 1954, 425 p.
- 49-CAHEN, Louis et MATHIEZ, Albert (publ.), *Les lois françaises de 1815 à 1914, accompagnées des documents politiques les plus importants*, Paris, F. Alcan, 4^e éd., 1933, 374 p.
- 50-CHABIN, Michel, *Le Conseil d'État sous la Restauration*, thèse École des chartes, 1972, 299 p.
- 51-CHABIN, Michel, WARESQUIEL, Emmanuel (de), « La Restauration », dans Louis Fougère, Jean-Pierre Machelon et François Monnier (dir.), *Les communes et le pouvoir de 1789 à nos jours*, Paris, PUF, 2002, pp. 171-201.
- 52-CLÉMENT, Jean-Paul (dir.), *Cahiers de la Nouvelle Société des Études sur la Restauration*, vol. II, 2003, *La Charte de 1814*, Les Ulis, impr. Acort, 2004, 142 p.
- 53-CORCIULO, Maria Sofia, *Le Istituzioni Parlamentari in Francia (1815-1816), Cento Giorni, Seconda Restaurazione*, préf. Guillaume de Bertier, Naples, Edizioni Scientifiche Italiane, 1996, 263 p.
- 54-CORCIULO, Maria Sofia, « La Chambre introuvable et les principes du régime parlementaire (août 1815-septembre 1816) », *Cahiers de la Nouvelle Société des Études sur la Restauration*, vol. V, 2006, Les Ulis, impr. Acort, 2007 pp. 31-62.
- 55-DIONNET, Jean-Pierre, *Le droit de pétition durant la Restauration (1814-1830), contribution à l'histoire socio-politique française du XIX^e siècle*, thèse histoire du droit, Poitiers, 2001, 3 vol., 1800 p.
- 56-FUREIX, Emmanuel, *La mise en scène politique de la mort à Paris entre 1814 et 1835*, thèse histoire, Paris-I, 2003.

- 57-FUREIX, Emmanuel, « Le deuil de la Révolution dans le Paris de la Restauration (1814-1816) », dans Jean-Yves Mollier, Martine Reid, Jean-Claude Yon (dir.), *Repenser la Restauration*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2005, pp. 17-29.
- 58-GARRIGUES, Jean (dir.), *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2007, 515 p. [Sur la Restauration, cf. le chapitre 3 "les monarchies parlementaires 1814-1848" par Alain Laquière, pp. 133-190].
- 59-GILMORE, Jeanne, *La République clandestine (1818-1848)*, Paris, Aubier, 1997, 464 p. [Ouvrage à utiliser avec beaucoup de précaution].
- 60-GIRARD, Louis, « La réélection des députés promus à des fonctions publiques (1828-1831) », *Mélanges Charles-Hippolyte Pouthas*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1973, pp. 227-244.
- 61-GIRARD, Louis, *Le libéralisme en France de 1814 à 1848, doctrine et mouvement*, Paris, Centre de Documentation Universitaire, 1966-1967, 2 vol.
- 62-GIRARD, Louis, *Les libéraux français, 1814-1875*, Paris, Aubier, 1985, 277 p.
- 63-HUARD, Raymond, *La naissance du parti politique en France*, Paris, Presses de la FNSP, 1996, 383 p.
- 64-HUDSON, Nora E., *Ultra-royalism and the French Restoration*, Cambridge, University Press, 1936, XIV-219 p., rééd. New York, Octagon Books, 1973, XIII-209 p.
- 65-IMMARIGEON, Jean-Philippe, *Ultraroyalisme et parlementarisme, la troisième Fronde, 1814-1830*, thèse droit constitutionnel, Paris-II, 1985.
- 66-JOANA, Jean, *Pratiques politiques des députés français au XIX^e siècle, du dilettante au spécialiste*, Paris, L'Harmattan, 1999, coll. « Logiques politiques », 311 p., d'après thèse sciences politiques, Montpellier-I, 1997.
- 67-KARILA-COHEN, Pierre, « L'État des esprits ». *L'administration et l'observation de l'opinion départementale en France sous la monarchie constitutionnelle, (1814-1848)*, thèse histoire, Paris-I, 2003.
- 68-KARILA-COHEN, Pierre, « Les fonds secrets de la méfiance légitime. L'invention paradoxale d'une "tradition républicaine" sous la Restauration et la monarchie de Juillet », *Revue historique*, n°636, octobre-décembre 2005, pp. 731-766.
- 69-KARILA-COHEN, Pierre, « Une "bonne" surveillance ? La gendarmerie et la collecte du renseignement politique en province sous la monarchie censitaire », *Gendarmerie, état et société*, 2002, pp. 225-236.
- 70-LAQUIÈZE, Alain, *Les origines du régime parlementaire en France, 1814-1848*, Paris, PUF, 2002, coll. « Léviathan », 436 p., d'après thèse droit public, Paris-II, 1995.
- 71-LEGOY, Corinne, *Éloges politiques et thuriféraires de la Restauration : chanter, servir ou combattre, les sens de la célébration*, thèse histoire, Paris-I, 2004, 3 vol., 881 p.
- 72-LEGOY, Corinne, « De la célébration au combat politique : l'adversaire dans les éloges de la Restauration », *Annales historiques de la Révolution française*, 2003, n°334, pp. 23-43.
- 73-LÉVÊQUE, Pierre, *Histoire des forces politiques en France*, tome 1, 1789-1880, Paris, A. Colin, 1992, coll. « U. Science politique », 370 p.
- 74-MAYOUX, Jean, *La solidarité ministérielle, théorie générale, ministères de la Restauration*, thèse sciences politiques, Paris, impr. Henri Richard, 1918, 163 p.
- 75-OECHSLIN, Jean-Jacques, *Le mouvement ultra-royaliste sous la Restauration, son idéologie et son action politique 1814-1830*, thèse droit, Paris, LGDJ, 1960, IV-218 p.
- 76-OLIVIER-MARTIN, Bernard, *Le Conseil d'État de la Restauration*, Paris, Sirey, 1941, VIII-256 p.
- 77-PAQUIET, Wilfrid, « Les sociétés royalistes sous la Restauration », *Les amis du comte de Chambord*, 1999, fasc. n°13, pp. 1-56 ; n°14, pp. 1-48, n°15, pp. 1-67.
- 78-PONTEIL, Félix, *Les institutions de la France de 1814 à 1870*, Paris, PUF, 1966, VIII-490 p.

- 79-POUTHAS, Charles-Hippolyte, « Les projets de réforme administrative sous la Restauration », *Revue d'histoire moderne*, 1926, pp. 321-367.
- 80-RÉMOND, René, *La Droite en France de 1815 à nos jours, continuité et diversité d'une tradition politique*, Paris, Aubier, 1954, 323 p., 2^e éd. augm. 1963, 415 p., 3^e éd. 1968, 471 p., 4^e éd. sous le titre *Les droites en France*, 1982, 544 p.
- 81-RÉMOND, René, *La vie politique en France depuis 1789*, vol. 1, 1789-1848, Paris, A. Colin, 1965, « coll. U », 424 p.
- 82-ROBERT, Vincent, « Aux origines de la manifestation en France (1789-1848) », dans Pierre Favre (dir.), *La manifestation*, Paris, PFNSP, 1990, pp. 329-356.
- 83-ROMANACACCE, A., *Lois et consultations électorales sous la Restauration, 1814-1830*, thèse droit, Nice, 1972, XII-448 p.
- 84-ROSANVALLON, Pierre, *La monarchie impossible, les Chartes de 1814 et de 1830*, Paris, Fayard, 1994, 376 p.
- 85-ROSANVALLON, Pierre, *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992, 490 p., rééd. 2001, coll. « Folio histoire », 640 p. [L'auteur revient sur la loi du double vote de 1820].
- 86-SIRINELLI, Jean-François (dir.), *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, 1992, 3 vol., 2^e éd., 1995, coll. « Folio Histoire », 925 p., sous le titre *Les droites françaises de la Révolution à nos jours* [Tome 1, *Politique*, tome 2, *Culture*, tome 3, *Sensibilités* ; nombreuses contributions éclairantes, à commencer par la première, de Michel Denis : « 1815-1848 : Que faire de la Révolution française ? », vol. 1, ch. 1, pp. 13-88].
- 87-SPITZER, Alan-Barrie, « Restoration political theory and the debate over the law of the double vote », *Journal of modern history*, 1983, tome 55, pp. 54-70.
- 88-SUEL, Marc, « L'adresse et sa discussion de 1814 à 1830 », *Revue internationale d'histoire politique et constitutionnelle*, nouvelle série, juillet-déc. 1953, tome III/2, 11^e livraison, pp. 176-188.
- 89-TORT, Olivier, « La dissolution de la Chambre des députés sous la Restauration : le difficile apprivoisement d'une pratique institutionnelle ambiguë », *Revue historique*, n° 614, avril-juin 2000, pp. 339-365.
- 90-TRANNOY, Olivier, « *Je vous supplie, Messieurs* », *les pétitions envoyées à la Chambre des pairs (1828-1831)*, maîtrise Paris-I, 1995, 206 p.
- 91-TUDESQ, André-Jean, « Les comportements électoraux sous le régime censitaire », dans Daniel Gaxie (dir.), *Explication du vote, un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la FNSP, 2^e éd., 1989, pp. 106-125.
- 92-TUDESQ, André-Jean, « Les listes électorales de la monarchie censitaire », *Annales, Économies Sociétés Civilisations*, 1958, pp. 277-288.
- 93-VOILLIOT, Christophe, *La candidature officielle : une pratique d'État de la Restauration à la Troisième République*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 298 p., d'après thèse science politique, Paris-X, 2002 [L'étude met en valeur les élections de 1816 comme étape importante à l'échelle du siècle, dans le développement de "candidatures officielles"].
- 94-VOILLIOT, Christophe, « Les incidents électoraux et la contestation des pratiques de la candidature officielle en 1816 » dans *L'incident électoral de la Révolution française à la Cinquième République*, dir. Philippe Bourdin, Jean-Claude Caron, Mathias Bernard, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2002, pp. 88-99 [L'auteur évoque notamment la tactique de boycott du scrutin ou de vote blanc utilisée par les ultras ici et là].
- 95-VON THADDEN, Rudolf, *La centralisation contestée : l'administration napoléonienne, enjeu de la Restauration*, Wiesbaden, 1972, trad. fr. Hélène Cusa et Patrick Charbonneau, Arles, Actes Sud, 1989, 348 p.
- 96-WARESQUIEL, Emmanuel (de), *Un groupe d'hommes considérables, les pairs de France et la Chambre des pairs héréditaire de la Restauration 1814-1831*, Paris, Fayard, 2006,

502 p., d'après thèse histoire, Paris-IV, 1996, 417 p. [La riche iconographie de l'ouvrage présente notamment plus de 240 portraits de pairs de la Restauration, empruntés à la bibliothèque du Sénat].

97-WARESQUIEL, Emmanuel (de), « Un paradoxe politique : la Chambre "introuvable" et la naissance du parlementarisme français (octobre 1815-avril 1816) », *Commentaire*, été 1992, n°58, pp. 409-416.

E/ Études sociologiques des élites faites à l'échelle nationale ou européenne¹ et portant au moins en partie sur la Restauration

98-*Les noblesses européennes au XIX^e siècle, actes du colloque de l'École Française de Rome (21-23 novembre 1985)*, Rome, École Française de Rome et Paris, de Boccard, 1988, 711 p. [Cf. notamment la communication d'Adeline Daumard sur « Noblesse et aristocratie en France au XIX^e siècle »].

99-AGULHON, Maurice, GIRARD, Louis, ROBERT, Jean-Louis, SERMAN, William (dir.), *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, 462 p.

100-BEAU de LOMÉNIE, Emmanuel, *Les responsabilités des dynasties bourgeoises*, vol. 1, *de Bonaparte à Mac-Mahon*, Paris, Denoël, 1943, 333 p., 2^e éd. 1963, 349 p.

101-BÉCARUD, Jean, « La noblesse dans les Chambres (1815-1848) », *Revue internationale d'histoire politique et constitutionnelle*, nouvelle série, juillet-décembre 1953, tome III/2, 11^e livraison, pp. 189-205 [Les chiffres avancés, fondés sur l'allure des noms, sont vraiment contestables].

102-BOUDON, Jacques-Olivier, *L'épiscopat français à l'époque concordataire*, préf. Jean-Marie Mayeur, Paris, Le Cerf, 1996, 589 p. [Cf. 3^e partie, ch. II sur la Restauration, pp. 307-324].

103-BOUDON, Jacques-Olivier (dir.), *Les élites religieuses à l'époque de Napoléon. Dictionnaire des évêques et vicaires généraux du Premier Empire*, Paris, Nouveau Monde Édition/Fondation Napoléon, 2002, 314 p. [Plusieurs personnalités, encore en place sous la Restauration, intéressent le sujet].

104-BOULOISEAU, Marc, *Étude de l'émigration et de la vente des biens des émigrés (1792-1830), instruction, sources, bibliographie, législation, tableaux*, Paris, Bibliothèque nationale, 1963, 179 p.

105-BOUTRY, Philippe, *Souverain et Pontife. Recherches prosopographiques sur la Curie romaine à l'âge de la Restauration (1814-1846)*, Rome, collections de l'École Française de Rome, 2002, XVIII-786 p.

106-BURNAND, Robert, *La vie quotidienne en France en 1830*, Paris, Hachette, 1943, 256 p. [L'ouvrage aborde largement l'existence de la haute société].

107-CARON, Jean-Claude, *Généralisations romantiques, les étudiants de Paris et le Quartier Latin*, Paris, A. Colin, 1991, 435 p., d'après thèse histoire, Paris-I, 1989, 4 vol. [L'étude porte sur les étudiants des facultés parisiennes de droit et de médecine, avec un accent mis très nettement sur les jeunes libéraux].

108-CHALINE, Jean-Pierre (dir.), *Élites et sociabilité en France, actes du colloque, Paris, 22 janvier 2003, fondation Singer-Polignac*, Paris, Perrin, 2003, 295 p.

109-CHALINE, Jean-Pierre, *Sociabilité et érudition, les sociétés savantes en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, CTHS, 1995, XVI-272 p.

110-CHALINE, Jean-Pierre, « Sociabilité féminine et "maternalisme" : les sociétés de Charité Maternelle au XIX^e siècle » dans Alain Corbin, Jacqueline Lalouette et Michèle Riot-Sarcey (dir.), *Femmes dans la Cité 1815-1871*, Grâne, Créaphis, 1997, pp. 69-78.

111-CHARLE, Christophe, « La bourgeoisie de robe en France au XIX^e siècle », *Le Mouvement social*, n° 181, 1997, pp. 53-72.

¹ Les études réalisées à l'échelle locale figurent dans la partie L et M de la présente bibliographie.

- 112-CHARLE, Christophe, NAGLE, Jean, RICHARD, Michel, WORONOFF, Denis, *Prosopographie des élites françaises (XVI^e-XX^e siècles), guide de recherche*, Paris, Éditions du CNRS-Institut d'Histoire moderne et contemporaine, 1980, 178 p.
- 113-CHEVALIER, Louis, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1958, XXVII-567 p. [Ouvrage classique désormais contesté, qui montre le regard des élites du temps sur les prolétaires].
- 114-DAUMARD, Adeline, *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Paris, Aubier, 1987, 430 p.
- 115-DAUPHIN, Noëlle, « Les salons de la Restauration, une influence spécifique sur les milieux dirigeants », pp. 251-259, dans Alain Corbin, Jacqueline Lalouette et Michèle Riot-Sarcey (dir.), *Femmes dans la Cité 1815-1871, actes du colloque des 20 et 27 novembre 1992*, Grane [Drôme], Créaphis, 1997, 580 p.
- 116-DENIEL, Raymond, *Une image de la famille et de la société sous la Restauration*, Paris, Éditions Ouvrières, 1965, 303 p. [Étude réalisée d'après le dépouillement de quatre journaux de droite, *Le Conservateur*, *La Quotidienne*, *L'Ami de la religion et du roi*, et *Le Mémorial catholique*].
- 117-FLEURY, Michel, « Le rôle de l'élément bourgeois au Conseil municipal de Paris lors de la Première Restauration », *Travaux et veilles de Michel Fleury*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1994, pp. 371-379.
- 118-FRANKE, Almut, *Le milliard des émigrés, Die Entschädigung der Emigranten im Frankreich der Restauration (1814-1830)*, Bochum, 1999, D. Winckler, 377 p.
- 118bis-FRANKE, Almut, « Die Emigranten der französischen Revolution und die Debatte um eine Entschädigung in der Restauration », *Comparativ*, Leipzig, 1997, n°7, cahiers 5-6, pp. 209-224.
- 119-GAIN, Philippe, « Symbole d'une double fidélité monarchique et catholique : l'ordre allemand du Phénix de Hohenlohe ou la contre-révolution institutionnalisée », *Revue historique*, 1995, n°293/1, pp. 109-118.
- 120-HIGONNET, Patrick, « La composition de la Chambre des députés de 1827 à 1831 », *Revue historique*, 1968, n°239, pp. 351-379. [Une segmentation en groupes parfois discutable, qui débouche sur des comptages à affiner ici et là, notamment pour la noblesse des députés étudiés].
- 121-HIGGS, David, *Nobles in 19th Century France, the Practice of Inegalitarianism*, Londres, Hopkins University Press, 1987, XIX-287 p., trad. fr. Fabienne Reboul-Scherrer, *Nobles, titrés et aristocrates en France après la Révolution, 1800-1870*, Paris, L. Levi, 1990, 437 p.
- 122-LABARRE de RAILLECOURT, *Les anoblis de la Restauration, essai*, Paris, chez l'auteur, 1969, 3 fasc., IV-73 p.
- 123-MANSEL, Philip, *The Court of France, 1789-1830*, Cambridge, University press, 1988, XI-224 p., trad. fr. Marie-Thérèse d'Harcourt, *La Cour sous la Révolution, l'exil et la Restauration, 1789-1830*, Paris, Tallandier, 1989, 286 p.
- 124-MARCHAL, Sophie, « Les salons de la Restauration : un mythe, indice des mutations de la sociabilité au XIX^e siècle ? L'exemple de Virginie Ancelot », dans Jean-Yves Mollier, Martine Reid, et Jean-Claude Yon (dir.), *Repenser la Restauration*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2005, pp. 321-334.
- 125-MARTIN-FUGIER, Anne, « La formation des élites : les "conférences" sous la Restauration et la monarchie de Juillet », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 36, 1989, pp. 211-244.
- 126-MARTIN-FUGIER, Anne, *La vie élégante ou la formation du Tout-Paris, 1815-1848*, Paris, Fayard, 1990, 447 p., rééd., Paris, Le Seuil, 1993, coll. « Points histoire », 447 p.
- 127-NAGLE, Jean, *Luxe et charité, le faubourg Saint-Germain et l'argent*, Paris, Perrin, 1994, 280 p.
- 128-PATRIAT, Claude, PARODI, Jean-Luc (dir.), *L'hérité en politique*, [actes d'un colloque à Dijon les 14-15 mai 1991], Paris, Economica, 1992, coll. « Collectivités territoriales »,

VIII-263 p. [Cf. notamment Annie Bleton-Ruget, « Territoire de famille, de l'office seigneurial au mandat parlementaire de la III^e République : du bon usage de la parenté dans la transmission du pouvoir chez les notables ruraux bressans », pp. 45-63, qui analyse deux exemples locaux de transmission familiale d'emplois publics depuis l'Ancien Régime dans le camp républicain].

129-PETITEAU, Natalie, *Élites et mobilités, la noblesse d'Empire au XIX^e siècle, 1808-1914*, préf. Claude-Isabelle Brelot, Paris, La Boutique de l'Histoire, 1997, 714 p., d'après thèse histoire, Tours, 1995.

130-RICHARD, Michel-Edmond, *Notables protestants en France dans la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Éditions du Lys, 1996, 376 p.

131-RICHARDSON, Nicholas, *The French Prefectoral Corps (1814-1830)*, Cambridge, University Press, 1966, VIII-263 p.

132-ROYER, Jean-Pierre, MARTINAGE, Renée et LECOQ, Pierre, *Juges et notables au XIX^e siècle*, Paris, PUF, 1982, 398 p. [Études faites par des juristes de l'Université de Lille].

133-SOUTADÉ-ROUGER, M^{me}, « Les notables en France sous la Restauration (1815-1830) », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1960, tome 38, pp. 98-110.

134-TORT, Olivier, « La droite royaliste et la magistrature sous la Restauration », *Cahiers de la Nouvelle Société des Études sur la Restauration, III*, 2004, Les Ulis, 2005, impr. Acort, pp. 59-81.

135-VIDALENC, Jean, *La société française de 1815 à 1848*, Paris, M. Rivière, 2 vol. [Vol. 1, *Le peuple des campagnes*, 1970, 403 p. ; vol. 2, *Le peuple des villes et des bourgs*, 1973, 543 p.].

136-WAQUET, Françoise, *Les fêtes royales sous la Restauration ou l'Ancien Régime retrouvé*, Genève, Droz, 1981, LIX-207 p.

F/ Études d'histoire des idées politiques

137-BAECQUE, Antoine (de), MÉLONIO, Françoise, *Histoire culturelle de la France. Lumières et liberté : les dix-huitième et dix-neuvième siècles*, Paris, Le Seuil, 1998, 387 p., coll. l'Univers historique, rééd. 2004, coll. « Points », 496 p.

138-BAGGE, Dominique, *Les idées politiques en France sous la Restauration*, préf. Marcel Prélot et B. Mirkine-Guetzévitch, Paris, PUF, 1952, XV-462 p.

139-BALDENSPERGER, Fernand, *Le mouvement des idées dans l'émigration française, 1789-1815*, Paris, Plon-Nourrit, 1924, 2 vol. [Vol. 1, *Les expériences du temps présent*, XV-337 p. ; vol. 2, « Prophètes du passé », *théories de l'avenir*, 334 p.].

140-BARBIER, Maurice, *La modernité politique*, préf. Marcel Gauchet, Paris, PUF, 2000, coll. « Thémis philosophie », X-257 p.

141-BERGERON, Louis, FURET, François et KOSELLECK, Reinhart, *L'Âge des révolutions européennes, 1780-1848*, Paris, Bordas, 1973, 282 p.

142-CASSINA, Cristina, *Idea, stampa e reazione nella Francia del primo Ottocento*, Rome, Piero Laevita, 1996, III-251 p.

143-CRAIUTIU, Aurelian, *Le centre introuvable, la pensée politique des doctrinaires sous la Restauration*, éd. orig. anglaise Lanham, Lexington Books, 2003, trad. fr. Isabelle Hausser, Paris, Plon, 2006, 368 p.

144-DAVIES, Peter Jonathan, *The Extreme Right in France, 1789 To The Present: from de Maistre to Le Pen*, Londres et New York, Routledge, 2002, 209 p.

145-DUFRAISSE, Roger (éd.), *Revolution und Gegenrevolution 1789-1830 : zur geistigen Auseinandersetzung in Frankreich und Deutschland*, [actes du 19^e colloque du *Historischen Kollegs*], Munich, R. Oldenbourg, 1991, XVIII-274 p. [Cf. notamment Guillaume de Bertier, « L'image de la Révolution française dans "Le Conservateur" », pp. 143-156, Benoît Yvert, « Decazes et la politique du juste milieu », pp. 193-210, et Michel Bruguière « Légitimité et finances : les faits contre la doctrine », pp. 211-224].

146-FURET, François, *La Révolution (1770-1880)*, vol. 2, *Terminer la Révolution 1814-1880*, Paris, Hachette, 1988, coll. « Pluriel », 526 p.

- 147-FURET, François, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978, 2^e éd. 1983, coll. « Bibliothèque des histoires », 259 p., 3^e éd. 1985, coll. « Folio histoire », 315 p.
- 148-GAUCHET, Marcel, « La droite et la gauche », dans *Les lieux de mémoire*, dir. Pierre Nora, 3^e tome, *Les France*, Paris, Gallimard, 1992, rééd. 1997, vol. II, pp. 2533-2601.
- 149-GENGEMBRE, Gérard, *La Contre-Révolution ou l'Histoire désespérante, histoire des idées politiques*, Paris, Imago, 1989, 349 p.
- 150-GÉRARD, Alice, *La Révolution française, mythes et interprétations (1789-1870)*, Paris, Flammarion, 1970, coll. « Questions d'histoire », 142 p.
- 151-GODECHOT, Jacques, *La Contre-Révolution, doctrines et action 1789-1804*, Paris, PUF, 1961, 427 p., rééd. 1984, coll. « Quadrige », 426 p.
- 152-GERSMANN, Gudrun, KOHLE, Hubertus (éd.), *Frankreich 1815-1830 : Trauma oder Utopie ? Die Gesellschaft der Restauration und das Erbe der Revolution*, Stuttgart, F. Steiner, 1993, 229 p. [Cf. notamment Winfried Schulze « "Vous voulez donc faire le procès à la Révolution ?" : Über den Umgang mit der Revolution in der Debatte um die Entschädigung der Emigranten 1825 », pp. 15-27 ; Fred Schrader « Revolutions- und Emigrationsmemoiren in der Restauration : Ein mentalitätsgeschichtliches Korpus », pp. 29-40 ; Gudrun Gersmann « Der Schatten des toten Königs. Zur Debatte um die "régicides" in der Restauration », pp. 41-59].
- 153-HIRSCHMANN, Albert, *The rhetoric of reaction: perversity, futility, jeopardy*, trad. fr. Pierre Andler, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Fayard, 1991, coll. « l'espace du politique », 295 p.
- 154-HUGUENIN, François, *Le conservatisme impossible : libéraux et réactionnaires en France depuis 1789*, Paris, La Table Ronde, 2006, 390 p.
- 155-MARINO, Luigi, *La filosofia della Restaurazione*, Torino, Loescher, 1978, 324 p.
- 156-MARTIN, Jean-Clément (dir.), *La Contre-Révolution en Europe, XVIII^e-XIX^e siècles : réalités politiques et sociales, résonances culturelles et idéologiques* [actes d'un colloque tenu à Cholet, les 28-30 octobre 1999], Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001, 312 p.
- 157-MELLON, Stanley, *The Political Uses of History, a Study of Historians in the French Restoration*, Stanford [Californie], University Press, 1958, VI-226 p.
- 158-MÉLONIO, Françoise, *Naissance et affirmation d'une culture nationale 1815-1880*, Paris, Le Seuil, 2001, 319 p.
- 159-MURET, Charlotte Touzalin, *French Royalist Doctrines since the Revolution*, New York, Columbia University Press, 1933, IX-327 p.
- 160-OSEN, James, *Royalist Political Thought during the French Revolution*, Londres, Greenwood press, 1995, coll. « Contributions to the Study of World History », XII-154 p.
- 161-POULANTZAS, Nicos, *Pouvoir politique et classes sociales de l'État capitaliste*, Paris, F. Maspéro, 1968, 399 p., rééd. 1971 et 1982 [Ouvrage de référence pour une théorisation marxiste du concept de classe sociale].
- 162-RIALS, Stéphane, *Révolution et Contre-Révolution au XIX^e siècle*, Paris, Albatros, 1987, 325 p. [L'auteur évoque, entre autres, les « Blancs du Midi » de 1814 à 1852].
- 163-SERNA, Pierre, « La bataille des girouettes... Du bon usage du changement d'opinion durant l'été 1815 », *Politix*, numéro spécial *Inconstances politiques*, 2001, n°56, pp. 77-107.
- 164-SERNA, Pierre, *La République des girouettes, 1789-1815 et au-delà : une anomalie politique, la France de l'extrême centre*, Seyssel, Champ-Vallon, 2005, 570 p.
- 165-TORT, Olivier, « Le discours de La Bourdonnaye sur l'amnistie (11 novembre 1815) : un archétype du rôle des conflits de mémoire dans la marginalisation de l'extrême-droite », *Histoire, économie et société*, avril-juin 2005, pp. 233-252.
- 166-TREVES, Paolo, *Maestri e discepoli della contro-rivoluzione francese*, Firenze, Barbera, 1952, 298 p. [L'auteur évoque Bonald, de Maistre, Lamennais, Ballanche et Barbey d'Aurevilly].
- 167-TRIOMPHE, Pierre, *Les mises en scènes du passé au Palais-Bourbon (1815-1848), aux origines d'une mémoire nationale*, thèse histoire Montpellier-III, 2005, 3 vol., 803 p.
- 168-TRIOMPHE, Pierre, « Un panthéon, deux mémoires ? Les personnages historiques dans

le discours des députés de la Restauration », *Histoire, économie, et société*, avril-juin 2000, pp. 217-234.

169-TULARD, Jean (dir.), coord. YVERT, Benoît, *La Contre-Révolution, origines, histoire, postérité*, Paris, Perrin, 1990, 527 p.

170-WARESQUIEL, Emmanuel (de), *L'histoire à rebrousse-poil. Les élites, la Restauration, la Révolution*, Paris, Fayard, 2005, 190 p.

G/ Études sur la presse et la littérature politisée sous la Restauration

171-Romantisme et politique, 1815-1851, *Colloque de l'E.N.S. de Saint-Cloud* [21-23 avril] 1966, présent. Louis Girard, Paris, A. Colin, 1969, 373 p. [Cf. notamment la première partie, « la Droite face au monde moderne », pp. 13-51, mais aussi de nombreuses autres interventions dans les parties II à V, qui intéressent indirectement le sujet].

172-BELLANGER, Claude, GODECHOT, Jacques (dir.), *Histoire générale de la presse française*, vol. 2, 1815-1871, Paris, PUF, 1969, 465 p. [Contributions de Charles Ledré, 3^e partie, « La presse nationale sous la Restauration et la Monarchie de Juillet », pp. 29-98 pour la Restauration, et d'André Jardin, 4^e partie, « La presse provinciale de 1814 à 1848 », pp. 149-171 pour la Restauration].

173-BÉNICHOU, Paul, *Le sacre de l'écrivain, 1750-1830, essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne*, Paris, J. Corti, 1973, 492 p., réimpr. 1985 et 1993.

174-BÉNICHOU, Paul, *Les mages romantiques*, Paris, Gallimard, 1988, coll. « Bibliothèque des Idées », 553 p.

175-BLUM, André, « La caricature politique en France sous la Restauration », *La Nouvelle Revue*, mai-juin 1918, pp. 119-136.

176-CASSINA, Cristina, « L'obsession interminable : la Révolution française dans la littérature ultra-royaliste au début de la Restauration », *Storia della Storiografia*, 1995, vol. 27, pp. 17-37.

177-COLLINS, Irène, *The Government and the Newspaper Press in France, 1814-1881*, Londres, Oxford University Press, 1959, XIV-201 p.

178-DESCOTES, Maurice, *Histoire de la critique dramatique en France*, Tübingen-Paris, Jean-Michel Place, 1980, 405 p. [Le ch. 3, pp. 207-236, porte sur la Restauration].

179-DUPRAT, Annie, « Le sacre de Charles X : justifications et critiques », dans Jean-Yves Mollier, Martine Reid, Jean-Claude Yon (dir.), *Repenser la Restauration*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2005, pp. 69-84.

180-FLOUQUET, Emmanuelle, *L'agitation dans les théâtres parisiens sous le règne de Charles X (1824-1830)*, maîtrise Paris-I, 2000, 124 p.

181-FOURQUIN, Guy, « *Un journal catholique sous la monarchie constitutionnelle, l'Ami de la Religion (et du Roi), 1814-1834* », DES Sorbonne, 1945, 510 p. [Mémoire manuscrit]

182-GOBLLOT, Jean-Jacques, *La Jeune France libérale, « le Globe » et son groupe littéraire, 1824-1830*, Paris, Plon, 1995, 715 p., d'après thèse littérature, Lyon-II, 1987 [Modèle d'histoire de la presse, pour un journal de gauche].

183-HARPAZ, Ephraïm, *L'école libérale sous la Restauration, « le Mercure » et « la Minerve », 1817-1820*, préf. Guillaume de Bertier, Genève, Droz, 1968, 424 p. [Quelques informations sur Bénaben, journaliste passé de la gauche à la droite].

184-JONES, Michèle, *Le théâtre national en France de 1800 à 1830*, Paris, C. Klincksieck, 1975, 167 p. [La 2^e partie, pp. 79-146, porte sur la Restauration, évoquant quelques œuvres majeures et auteurs essentiels].

185-LEDRE, Charles, *Histoire de la presse*, Paris, Fayard, 1958, 414 p.

186-LEDRE, Charles, *La presse à l'assaut de la monarchie, 1815-1848*, Paris, A. Colin, 1960, 270 p.

187-LEGOY, Corinne, « La figure du souverain médiéval sur les scènes parisiennes de la

Restauration », *Revue historique*, 1995, tome 293, pp. 321-365.

188-PARENT-LARDEUR, Françoise, *Les cabinets de lecture : la lecture publique à Paris sous la Restauration*, Paris, Payot, 1982, 201 p., d'après thèse EHESS, 1979 ; également paru sous le titre *Lire à Paris au temps de Balzac : les cabinets de lecture à Paris, 1815-1830*, Paris, éditions de l'EHESS, 1981, 222 p., éd. augm. 1999, 300 p.

189-RADER, Daniel, *The Journalists and the July Revolution : the Role of the Political Press in the Overthrow of the Bourbon Restoration, 1827-1830*, La Haye, Nijhoff, 1973, IX-283 p.

190-REBOUL, Pierre, *Chateaubriand et « le Conservateur »*, thèse Lille-III, Paris, Éditions universitaires, 1973, 416 p.

191-SIMONETTI, Pascal, "L'Aristarque français" (1824-1827), *essai de définition d'une doctrine de la contre-opposition ultra-royaliste*, maîtrise Paris-IV, 1983, 179 p.

192-SPITZER, Alan-Barrie, *The French Generation of 1820*, Princeton, University Press, 1987, XVI-335 p.

193-WARESQUIEL, Emmanuel (de), « La caricature antinobiliaire sous la Restauration : de l'émigration à l'ultracisme (1814-1820) », dans *Histoire, Images, Imaginaires (fin XV^e-début XX^e siècles)*, Michèle Ménard et Annie Duprat (dir.), Université du Maine, 1998, pp. 426-439.

194-WINOCK, Michel, *Les voix de la liberté : les écrivains engagés au XIX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2001, 676 p.

195-WINOCK, Michel, « Scènes de guerre à Paris : la bataille d'Hernani », *l'Histoire*, février 2000, n° 240, pp. 19-21.

H/ Études sur les questions religieuses, culturelles et scolaires faites à l'échelle nationale

196-BERTIER de SAUVIGNY, Guillaume (de), « L'histoire religieuse de la Restauration (1814-1830) aux Archives vaticanes », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1952, tome 38, pp. 77-82.

197-BOUDON, Jacques-Olivier, « L'influence de la Congrégation sur les nominations épiscopales dans la première moitié du XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1992, tome 78, pp. 21-34.

198-BOUDON, Jacques-Olivier, CARON, Jean-Claude, YON, Jean-Claude, *Religion et culture en Europe au XIX^e siècle, 1800-1914*, Paris, A. Colin, 2002, coll. « U. histoire », 287 p.

199-BOUTRY, Philippe, « La tradition selon Léon XII. 1825, l'année sainte de la Restauration », dans Jean-Dominique Durand et Régis Ladous (dir.), *Histoire religieuse, histoire globale, histoire ouverte. Mélanges offerts à Jacques Gadille*, Paris, Beauchesne, 1992, pp. 279-299, d'après maîtrise École française de Rome, 1987, 2 vol.

200-BOUTRY, Philippe, « Les missions catholiques de la Restauration : réflexions historiographiques », dans Paul d'Hollander (dir.), *L'Église dans la rue. Les cérémonies extérieures du culte en France au XIX^e siècle, Actes du colloque des 23-24 mars 2000 à Limoges*, Limoges, PULIM, 2001, pp. 31-56.

201-CHAUDONNERET, Marie-Claude, *L'État et les artistes. De la Restauration à la monarchie de Juillet (1815-1833)*, Paris, Flammarion, 1999, 270 p. [L'auteur souligne le caractère inédit du soutien massif apporté à l'art contemporain par les autorités publiques de la Restauration. Elle met en avant l'action de Forbin, directeur des Musées royaux, mais elle souligne aussi le rôle moins connu du préfet de la Seine Chabrol de Volvic, qui stimule la création artistique contemporaine par l'intermédiaire des commandes d'œuvres d'art destinées aux églises parisiennes].

202-CHAUDONNERET, Marie-Claude, « La politique artistique de la Restauration », dans Jean-Yves Mollier, Martine Reid, Jean-Claude Yon (dir.), *Repenser la Restauration*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2005, pp. 145-150.

203-CHOLVY, Gérard, HILAIRE, Yves-Marie, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, vol. 1, 1800-1880, Toulouse, Privat, 1985, 352 p.

- 204-CUBITT, Geoffrey, *The Jesuit Myth : Conspiracy Theory and Politics in Nineteenth-Century France*, Oxford, Clarendon Press, 1993, VIII-346 p.
- 205-DANSETTE, Adrien, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, vol. 1, *de la Révolution à la Troisième République*, Paris, Flammarion, 1948, 529 p.
- 206-DUBIEF, Henri et POUJOL, Jacques (dir.), *La France protestante, histoire et lieux de mémoire*, Paris, Max Chaleil, 1992, 446 p.
- 207-DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Les débuts du catholicisme social en France 1822-1870*, préf. Marcel Prélot, Paris, PUF, 1951, XII-788 p.
- 208-ENCREVÉ, André, *Les protestants en France de 1800 à nos jours : histoire d'une réintégration*, Paris, Stock, 1985, 281 p.
- 209-JOUTARD, Philippe (dir.), *Histoire de la France religieuse. Du Roi très Chrétien à la laïcité républicaine (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Paris, Le Seuil, 1991, 558 p., rééd. 2001, coll. « Points », 544 p.
- 210-KROEN, Sheryl, *Politics and Theater: the Crisis of Legitimacy in Restoration, France, 1815-1830*, Berkeley, University of California press, 2000, XIV-394 p., d'après thèse Berkeley, 1992.
- 211-KROEN, Sheryl, « Revolutionizing Religious Politics during the Restoration », *French Historical Studies*, hiver 1998, volume 21, n° 1, pp. 27-53.
- 212-LEROY, Michel, *Le mythe jésuite, de Béranger à Michelet*, Paris, PUF, 1992, 468 p.
- 213-LESPAGNON, Jacques Henri, *La loi du sacrilège*, thèse droit, Paris, F. Loviton, 1935, 100 p.
- 214-LUC, Jean-Noël, *L'invention du jeune enfant au XIX^e siècle : de la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 1997, 511 p. [L'auteur évoque le rôle précurseur de la marquise de Pastoret et de Jean-Denys Cochin, dès 1826-1827].
- 215-MANDROU, Robert, ESTÈBE, Janine et alii, *Histoire des protestants en France*, Toulouse, Privat, 1977, 490 p. [Ch. 6 à 8 sur la période contemporaine].
- 216-MARAIS, Jean-Luc, *Histoire du don en France de 1800 à 1939, Dons et legs charitables, pieux et philanthropiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999, 409 p.
- 217-MAYEUR, Jean-Marie, *Des partis catholiques à la démocratie chrétienne, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, A. Colin, 1980, 248 p.
- 218-PLONGERON, Bernard, *Théologie et politique au siècle des Lumières (1770-1820)*, Genève, Droz, 1973, 405 p.
- 219-POUTHAS, Charles-Hippolyte, *L'Église et les questions religieuses sous la monarchie constitutionnelle, 1814-1848*, Paris, Centre de Documentation Universitaire, [1942], 298 p. [Polycopié de cours consultable à la bibliothèque de la Sorbonne].
- 220-RAILLAT, Landric, *Charles X, le sacre de la dernière chance*, Paris, Olivier Orban, 1991, 345 p.
- 221-RÉMOND René, *L'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*, Bruxelles, Complexe, 1985, 378 p., 2^e éd., 1992, 378 p.
- 222-ROBERT, Daniel, *Les Églises réformées en France (1800-1830)*, Paris, P.U.F., 1961, XXXII-632 p.
- 223-ROGIER, Ludovicus Jacobus, BERTIER de SAUVIGNY, Guillaume (de), et HAJJAR, Joseph, *Nouvelle histoire de l'Église*, vol. IV, *Siècle des Lumières, Révolutions, Restaurations*, Paris, Le Seuil, 1966, 587 p. [Cf. ch. III/2 (la Restauration en France), pp. 319-336, par Guillaume de Bertier].
- 224-SACQUIN, Michèle, « Catholicisme intégral et morale chrétienne : un débat sous la Restauration entre le *Mémorial catholique* et le *Journal de la Société de la morale chrétienne* », *Revue historique*, 1991, vol. 2, pp. 337-358.
- 225-SACQUIN, Michèle, *Entre Bossuet et Maurras. L'antiprotestantisme en France de 1814*

à 1870, Paris, École des Chartes, 1998, XII-526 p.

226-SEVRIN, Ernest, *Les missions religieuses en France sous la Restauration 1815-1830*, 2 vol., vol. 1, Saint-Mandé, chez l'auteur, 1948, XXX-367 p., vol. 2, Vrin, 1959, 532 p.

I/ Études d'histoire économique et sociale (y compris sur la traite et l'esclavage)

227-BENOT, Yves, DORIGNY, Marcel (dir.), *1802, rétablissement de l'esclavage dans les colonies française. Aux origines de Haïti, Ruptures et continuités de la politique coloniale française 1800-1830, actes du colloque international*, Université de Paris-VIII, 20-22 juin 2002, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003, 591 p.

228-BOURGUINAT, Nicolas, *Les grains du désordre, l'État face aux violences frumentaires dans la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2002, 542 p., d'après thèse histoire, Lyon-II, 1997.

229-BOURGUINAT, Nicolas, « L'État et les violences frumentaires en France sous la Restauration et la monarchie de Juillet », *Ruralia. Revue de l'association des ruralistes français*, 1997, n°1, pp. 11-33.

230-BOUDET, Jean-François, « Foi publique et Caisse des dépôts et consignations au tournant du XIX^e siècle », *Cahiers de la Nouvelle Société des Études sur la Restauration*, vol. V, 2006, Les Ulis, impr. Acort, 2007, pp. 7-30.

231-BRUGUIÈRE, Michel, *La Première Restauration et son budget*, Genève, Droz, 1967, 274 p.

232-DAGET, Serge, « L'abolition de la traite des Noirs en France de 1814 à 1831 », *Cahiers d'études africaines*, 1971, n°11, pp. 14-58.

233-DAGET, Serge, *La répression de la traite des Noirs au XIX^e siècle, l'action des croisières françaises sur les côtes occidentales de l'Afrique (1817-1850)*, Paris, Karthala, 1997, 625 p.

234-DÉMIER, Francis, *Nation, marché et développement dans la France de la Restauration*, thèse histoire, Paris-X, 1991, 3 vol.

235-DÉMIER, Francis, « Économistes libéraux et "services publics" dans le premier XIX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 2005, n°52-3, pp. 33-50.

236-EYMARD, *La politique financière sous la Restauration*, thèse droit, PUF, 1924, 227 p.

230-MARION, Marcel, *Histoire financière de la France*, Paris, A. Rousseau, vol. 4, 1797-1818, 1925, XII-532 p., et vol. 5, 1819-1875, 1928, VI-435 p.

237-PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, Olivier, *Les traites négrières : essai d'histoire globale*, Paris, Gallimard, 2004, 468 p., rééd. 2006.

238-SCHMIDT, Nelly, *Abolitionnistes de l'esclavage et réformateurs des colonies 1820-1851*, Paris, Karthala, 2001, 1196 p.

239-VIDALENC, Jean, « La traite négrière en France sous la Restauration 1814-1830 », dans *Actes du 91^e Congrès national des sociétés savantes, Rennes, 1966, Section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1969, vol. 1, pp. 197-229.

J/ Études de questions internationales qui peuvent intéresser le sujet

a) Études sur la politique extérieure de la France et des pays européens

240-ANGRAND, Pierre, « La presse et le gouvernement en France devant l'insurrection décabriste (1825) », dans *Études, Bibliothèque de la révolution de 1848*, Nancy, impr. Georges Thomas, 1953, pp. 3-47.

241-BERTIER de SAUVIGNY, Guillaume (de), *Metternich et la France après le Congrès de Vienne*, Paris, Hachette et Presses Continentales, 1968-1971, 3 vol., 1426 p. [Vol. 1 : 1815-1820 ; vol. 2 : 1820-1824 ; vol. 3 : 1824-1830].

242-CONTAMINE, Henry, *Diplomatie et diplomates sous la Restauration, 1814-1830*, Paris, Hachette, 1970, 413 p. [Classique qui reste l'ouvrage de référence sur le sujet].

- 243-DERRY, John Wesley, « Europe after Napoleon, Castlereagh's Foreign Policy », *Modern History Review*, n°4, février 1993, pp. 5-8.
- 244-DOUIN, Georges, *L'Égypte de 1828 à 1830, Correspondance des consuls de France en Égypte*, Rome, 1935, XI-523 p.
- 245-DRIAULT, Édouard, *Histoire diplomatique de la Grèce de 1821 à nos jours*, Paris, PUF, vol. 1, *L'insurrection et l'indépendance (1821-1830)*, 1925, XVI-474 p.
- 246-GEOFFROY de GRANDMAISON, Charles-Alexandre, *L'expédition française d'Espagne en 1823*, Paris, Plon, 1928, 279 p.
- 247-GROSJEAN, Georges, *La politique extérieure de la Restauration et l'Allemagne*, Paris, Attinger, 1930, 215 p.
- 248-GUYOT, Raymond, *La première Entente cordiale*, Paris, Les artisans imprimeurs Rieder et C^{ie}, 1926, 327 p.
- 249-JOACHIM, Benoît, « La reconnaissance d'Haïti par la France », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1975, tome 22, pp. 369-390.
- 250-JULIEN, Charles-André, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris, PUF, 1964, vol. 1, *La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)*, II-633 p.
- 251-LEVAL, André, « Un agent de Metternich à Paris de 1815 à 1819, les rapports du marquis Giamboni », *Le Temps*, 27 août 1924.
- 252-POUTHAS, Charles-Hippolyte, *La politique étrangère de la France sous la monarchie constitutionnelle*, Paris, Centre de Documentation Universitaire, 1948 [Polycopié de cours consultable à la bibliothèque de la Sorbonne].
- 253-PURYEAR, Vernon J., *France and the Levant from the Bourbon Restoration to the Peace of Kutiah*, intr. Henri Hauser, Berkeley, University of California Press, 1941, XVI-252 p., réimpr. Archon Books, 1968.
- 254-RENOUVIN, Pierre, *Histoire des relations internationales*, Paris, Hachette, tome 5, *Le XIX^e siècle*, vol. 1, *de 1815 à 1871*, 1954, 423 p. [Le livre premier, pp. 5-131, porte sur la période 1815-1840].
- 255-ROBERTSON, William Spence, *France and Latin American Independence*, Baltimore, John Hopkins Press, 1939, XV-626 p.
- 256-VIDAL, César, « Une bataille diplomatique au temps de Charles X : l'héritage de Sardaigne (1829) », *Revue d'histoire diplomatique*, avril-juin 1931, vol. 45, pp. 220-236.

b) Études d'opinions

- 257-ANGLÈS, Jean-Paul, *Le mouvement philhellénique en France sous la Restauration*, DES Sorbonne, 1943, 133 p. [Riche bibliographie, notamment quant aux brochures d'époque sur le sujet traité].
- 258-AYMES, Jean-René et SEBASTIAN, Javier Fernandez (dir.), *L'image de la France en Espagne 1808-1850, actes du colloque international tenu à Paris-III (1^{er}-2 décembre 1995)*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1997, 364 p. [Cf. principalement Alberto Gil Novales, « La guerra de 1823, Consideraciones historiográficas », pp. 63-77].
- 259-BERTIER de SAUVIGNY, Guillaume (de), *La France et les Français vus par les voyageurs américains 1814-1848*, Paris, Flammarion, 1982-1985, 2 vol. [Cf. notamment ch. XL et XLI sur la vie politique de 1814 à 1830, vol. 2, pp. 228-263].
- 260-BOUYSSY, Maïté, « 1826 ou les femmes dans le philhellénisme », dans *Encyclopédie politique et historique des femmes*, dir. Christiane Fauré, Paris, PUF, 1997, pp. 299-315.
- 261-DAKIN, Douglas, *British and American Philhellenes during the War of Greek Independence, 1823-1833*, Thessalonique, 1955, X-247 p.
- 262-DIMAKIS, Jean, *La guerre de l'indépendance grecque vue par la presse française (période de 1821 à 1830). Contribution à l'étude de l'opinion publique et du mouvement philhellénique en France*, Thessalonique, Institute for Balkan Studies, 1968, 322 p.

- 263-DIMAKIS, Jean, *La presse française face à la chute de Missolonghi et à la bataille navale de Navarin. Recherches sur les sources du philhellénisme français*, Thessalonique, Institute for Balkan Studies, 1976, 477 p.
- 264-DIMOPOULOS, Aristide, *L'opinion publique française et la révolution grecque, 1821-1827*, Nancy, impr. Idoux, 1962, 103 p.
- 265-ELKINGTON, Margery, *Les relations de société entre l'Angleterre et la France sous la Restauration, 1814-1830*, Paris, H. Champion, 1929, 208 p.
- 266-GOURINARD, Pierre, *Les royalistes français devant la France dans le monde (1820-1857)*, Nîmes, C. Lacour, 1992, 686-LXVIII p., d'après thèse histoire, Poitiers, 1987 [Analyse les liens entre le mysticisme religieux et la conception légitimiste de la colonisation].
- 267-MACIA-WIDEMANN, Marie-Pascale, « Le comité philhellénique et la politique intérieure française 1824-1829 », *Revue de la société d'Histoire de la Restauration et de la monarchie constitutionnelle*, 1991, n°5, pp. 27-41.
- 268-REBOUL, Pierre, *Le mythe anglais dans la littérature française sous la Restauration*, Lille, maîtrise Lille, Bibliothèque Universitaire de Lille, 1962, 478 p.
- 269-RÉMOND, René, *Les États-Unis devant l'opinion française 1815-1852*, préf. Pierre Renouvin, Paris, A. Colin, 1962, X-969 p., d'après thèse lettres, Paris, 1959, 4 vol., CXXVII-1507 p.

K/ Bibliographie comparatiste avec des pays étrangers

- a) Histoire politique intérieure de la Grande-Bretagne éclairant la réflexion comparative
- 270-ALDERMANN, Paul, *Peel and the Conservative Party, 1830-1850*, Londres, Longmann, 1989, 128 p. [Une sorte de contrepoint britannique au blocage français de 1830].
- 271-BARANGER, Denis, *Parlementarisme des origines, essai sur les conditions de formation d'un exécutif responsable en Angleterre, des années 1740 au début de l'âge victorien*, préf. Stéphane Rials, Paris, PUF, 1999, coll. Léviathan, 408 p.
- 272-BONIFAS, Gilbert, FARAUT, Martine, *Pouvoir, classes et nation en Grande-Bretagne au XIX^e siècle*, Masson, 1993, 246 p. [Cf. dans la première partie, les ch. 1-3 pour l'histoire intérieure 1815-1830, et un très remarquable ch. 5 sur l'évolution de la droite britannique juste après 1830, où il est question de « reddition idéologique » pour assurer la survie politique ; 4^e partie sur la politique étrangère].
- 273-BROWN, Richard, *Church and State in Modern Britain 1700-1850*, Londres-New York, Routledge, 1991, 571 p. [Cf. ch. 7 (1812-1827) et 8 (1827-1832)].
- 274-CANNON, John, *Parliamentary Reform 1640-1832*, Cambridge, University Press, 1972, réimpr. Aldershot, 1994, XIV-334 p. [L'auteur insiste sur le fait religieux comme facteur de stabilité du système politique classique, jusqu'à l'émancipation des catholiques en 1829].
- 275-CLARKE, Jonathan Ch., *English Society 1688-1832, Ideology, Social Structure and Political Practice during the Ancient Regime*, Cambridge, University Press, 1985, XIII-442 p. [Aux causes exogènes des pressions sociales populaires mises en exergue par Edward Palmer Thompson dans *La Formation de la classe ouvrière anglaise*, Clarke privilégie au contraire des causes endogènes et politiques pour expliquer la disparition de la société politique d'« Ancien Régime », la principale étant à ses yeux les divisions internes de la droite britannique, conduisant à la réforme électorale de 1832].
- 276-DERRY, John Wesley, *Castlereagh*, Londres, A. Lane, 1976, VIII-247 p.
- 277-EVANS, Eric John, *Britain before the Reform Act: Politics and Society, 1815-1832*, Londres, Longmann, 1989, 128 p.
- 278-GAUNT, Richard, « The Fourth Duke of Newcastle, the Ultra-Tories and the Opposition to Canning's Administration », *History, the Journal of Historical Association*, oct. 2003, vol. 88, n°292, pp. 568-586.
- 279-HALÉVY, Élie, *Histoire du peuple anglais au XIX^e siècle*, vol. 2, *Du lendemain de Waterloo à la veille du Reform Bill (1815-1830)*, Paris, Hachette, 1923, 291 p. [Cf. notamment

livre II, « la décomposition du parti tory 1822-1830 », pp. 145-287. L'ouvrage reste une synthèse sans équivalent en langue française pour l'histoire politique intérieure de la Grande-Bretagne durant la période qui nous intéresse].

280-HUNT, Joseph Wray, *Reaction and Reform 1815-1841*, Londres, Collins, 1972, 144 p.

281-LANCIEN, Didier, « La formation des partis politiques britanniques modernes vue à travers l'étude des structures partisans », *Revue historique*, 1977, vol. 1, pp. 26-80.

282-MITCHELL, Austin Veron, *The Whigs in Opposition, 1815-1830*, Oxford, Clarendon Press, 1967, X-266 p.

283-SACK, James, *From Jacobite to Conservative, Reaction and Orthodoxy in Britain 1760-1832*, Cambridge, University Press, 1993, 292 p.

284-SACK, James, « Wellington and the Tory Press, 1828-1830 », dans *Wellington studies*, vol. 1 [Actes du premier *Wellington Congress*], présent. C.M. Woolgar, Southampton, University of Southampton, 1999, pp. 168 sq.

285-SIMES, Douglas, *The Ultra Tories in British politics, 1824-1834*, Oxford, thèse, 1974 [La thèse, non publiée, n'a pu être consultée. Mais un article de seize pages, écrit par l'auteur sur le site Internet de la bibliothèque universitaire de Southampton (www.archives.lib.soton.ac.uk/wellington/pdfsforall/pol_simes_ed.pdf) sous le titre *A Long and Difficult Association: The Ultra Tories and the Great Apostate*, permet d'avoir un résumé de la thèse. Les noms des parlementaires britanniques remarquables de l'extrême-droite sont en outre cités, des plus connus (Buckingham, Londonderry, Chandos) aux moins célèbres (Knatchbull, Wetherell, Dugdale, etc.)].

b) Histoire politique intérieure d'autres pays éclairant la réflexion comparative

286-ALONSO TEJADA, Luis, *Ocaso de la Inquisición en los últimos años del reinado de Fernando VII*, Madrid, 1969 [L'auteur donne le détail des premières insurrections ultras ou pré-carlistes hostiles à Ferdinand VII à partir de 1823].

287-BERDAHL, Robert, *The Politics of the Prussian Nobility, the Development of a Conservative Ideology 1770-1848*, Princeton, University Press, 1988, XIII-384 p.

288-BÉRENGER, Jean, *Histoire de l'Empire des Habsbourg 1273-1918*, Paris, Fayard, 1990, 810 p. [Cf. ch. 35 sur l'ère Metternich (1815-1848), pp. 553-572].

289-BERTIER de SAUVIGNY, Guillaume (de), *Metternich*, Paris, Fayard, 1986, 535 p., rééd. 1998, 551 p.

290-BLED, Jean-Paul, *Les fondements du conservatisme autrichien 1859-1879*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988, 529 p., d'après thèse histoire, Paris-I, 1982 [Introduction récapitulative depuis 1815].

291-DITTMER, Lothar, *Beamtenkonservatismus und Modernisierung, Untersuchung zur Vorgeschichte der Konservativen Partei in Preußen 1810-1848*, Stuttgart, F. Steiner, 1992, 453 p.

292-FONTANA, Josep, *La crisis del Antiguo Régimen (1808-1833)*, Barcelone, Critica, 1979, 290 p., rééd. 1983. [Synthèse servant d'ouvrage de référence sur la période].

293-LAFAGE, Franck, *L'Espagne de la Contre-Révolution, développement et déclin, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, L'Harmattan, 1993, 315 p. [Cf. pp. 64-76. sur la période de la Restauration].

294-LUIS, Jean-Philippe, *L'utopie réactionnaire, épuration et modernisation de l'État dans l'Espagne de la fin de l'Ancien Régime (1823-1834)*, Madrid, Casa de Velasquez, 2002, 462 p. [Étude remarquable qui montre la fin du règne de Ferdinand VII sous un jour neuf, en soulignant la modernisation centralisatrice de l'État absolutiste, et la répercussion sur l'administration des conflits du pouvoir monarchique avec les « ultras » pré-carlistes, qui réclament une lutte encore plus intransigeante contre les libéraux].

295-MARTIN, Alexander, *Romantics, Reformers, Reactionaries, Russian Conservative Thought and Politics in the Reign of Alexander I*, Dekalb [Illinois], Northern Illinois University Press, 1997, 294 p.

296-NIPPERDEY, Thomas, *Deutsche Geschichte, 1800-1866, Bürgerwelt und starker Staat*,

- Munich, C.H. Beck, 1983, 5^e éd. 1991, 840 p. [Cf. pp. 313-320 un développement sur l'idéologie conservatrice dans la zone germanique de 1815 à 1848].
- 297-SHEEHAN, James, *German History 1770-1866*, Oxford, University Press, 1989, 969 p. [Cf. pp. 589-595 le passage sur les conservateurs allemands de 1815 à 1848].
- 298-SUÁREZ, Federico, *La crisis política del Antiguo Régimen en España (1800-1840)*, Madrid, Rialp, 1950, 3^e éd. 1988, 287 p. [Cf. notamment pp. 80 sq. l'explication de la crise ministérielle de décembre 1823, qui met au jour les divisions internes des absolutistes espagnols].
- 299-TROX, Eckhard, *Militärischer Konservatismus, Kriegervereine und « Militärpartei » in Preußen zwischen 1815 und 1848-49*, Stuttgart, F. Steiner, 1990, 347 p.

L/ Monographies ou dictionnaires réalisés à l'échelle régionale, départementale, ou diocésaine

- 300-AGULHON, Maurice, *La République au village, les populations du Var de la Révolution à la seconde République*, Paris, Plon, 1970, 543 p. [Étude de référence centrée sur les adversaires de la droite royaliste à l'échelle micro-locale].
- 301-AGULHON, Maurice, *La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, Société des études robespierristes, 1970, VIII-535 p. [L'auteur évoque la noblesse locale pp. 75-108 et pp. 257-259].
- 302-BAUJOT, Émile, « L'esprit public dans le département du Nord au début de la Restauration », *Revue du Nord*, tome XIX, pp. 81-124 et 185-210.
- 303-BOIS, Paul, *Paysans de l'Ouest, des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire*, Le Mans, impr. M. Vilaine, 1961, XIX-716 p., réimpr. Paris, Éditions de l'EHESS, 1984, éd. abrégée, Paris, Gallimard, 1971 et 1978, 384 p.
- 304-BOISNARD, Luc, *La noblesse en Touraine de 1774 à 1875*, thèse histoire, Paris-IV, 1989, 4 vol. [Avec un dictionnaire biographique].
- 305-BOISSONNET, Jean-Baptiste, *Le Bourbonnais sous la Seconde Restauration, l'esprit public*, thèse droit de Montpellier, Moulins, impr. du Progrès de l'Allier, 1924, XI-279 p.
- 306-BORD, Lucien-Jean et GAUDART de SOULAGES, Michel, *Dictionnaire généalogique des familles de l'Inde française*, 1984, chez l'auteur, 412 p. [Utile, mais préférer Ricquebourg, *infra*].
- 307-BOURGEOIS, René et LUCIANI, Gérard, *Gendarmes en Corse sous la Restauration*, Saint-Martin d'Hères, Presses Universitaires de Grenoble, 2001, 144 p.
- 308-BRELOT, Claude-Isabelle, *La noblesse en Franche-Comté de 1789 à 1808*, Paris, Les Belles Lettres, 1972, VI-178 p.
- 309-BRELOT, Claude-Isabelle, *La noblesse réinventée, nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, 2 vol., 1242 p., d'après thèse histoire, Paris-X, 1990, 4 vol.
- 310-BRELOT, Claude-Isabelle, « De la tutelle à la collaboration : une femme de la noblesse dans la vie politique (1814-1830) », pp. 237-250, dans *Femmes dans la Cité 1815-1871, Actes du colloque des 20 et 27 novembre 1992*, dir. Alain Corbin, Jacqueline Lalouette et Michèle Riot-Sarcey, Grane [Drôme], Créaphis, 1997, 580 p. [L'article est consacré à Céleste de Vaulchier, femme d'un parlementaire jurassien appartenant à la droite royaliste].
- 311-BRUNET, Jean-Paul, *L'esprit public et l'opposition à la Restauration dans quatre départements de la France de l'Est*, DES Sorbonne, 1962, 269 p.
- 312-CHALINE, Nadine Josette (dir.), *Histoire du diocèse de Rouen-Le Havre*, Paris, Beauchesne, 1976, 332 p. [Cf. ch. VII sur « le dix-neuvième siècle », pp. 225-264, par Jean-Pierre Chaline].
- 313-CHOLVY, Gérard, *Religion et société au XIX^e siècle, le diocèse de Montpellier*, Lille, ANRT, 1973, 1671-XII p.
- 314-CONRAD, Olivier, *Le Conseil général du Haut-Rhin au XIX^e siècle, les débats d'une collectivité et l'influence des notables dans l'administration départementale (1800-1870)*,

- Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1998, 848 p.
- 315-CONTAMINE, Henry, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870 : étude de la vie et de l'administration d'un département au XIX^e siècle*, thèse lettres de Paris, Nancy, Société d'impressions typographiques, 1932, 2 vol.
- 316-DENIS, Michel, *Les royalistes de la Mayenne et le monde moderne, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, C. Klincksieck, 1977, 600 p., d'après thèse histoire, Paris-IV, 1976.
- 317-DURAND, Yves (dir.), *Histoire du diocèse de Nantes*, Paris, Beauchesne, 1985, 310 p. [Cf. ch. VII (1789-1849), pp. 173-215, par Marius Faugéras].
- 318-FAUGERAS, Marius, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire, 1813-1822-1849*, Fontenay-le Comte, Lussaud, 1964, 2 vol., XXXIV-527 et 467 p.
- 319-FITZPATRICK, Brian, *Catholic Royalism in the Department of Gard 1814-1851*, Cambridge, University Press, 1983, 216 p., d'après thèse de philosophie¹, université de Warwick [Grande-Bretagne], 1977, 2 vol., 318 p. [Le vol. 1 porte sur la période 1815-1830].
- 320-FIZAINE, Simone, *La vie politique dans la Côte d'Or sous Louis XVIII, les élections et la presse*, Dijon-Paris, Auguste Picard, 1931, XV-272 p.
- 321-FLEURY, Michel et GILLE, Bertrand (dir.), *Dictionnaire biographique du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, 1800-1830*, Paris, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, 1972, 110 p. [Seule est parue la 1^{ère} partie, couvrant, pour la période 1800-1830, les lettres Aguesseau à Godefroy ; les notices effectuées sont précieuses, avec de nombreuses indications de références en bas de page].
- 322-FOURQUET, Émile, *Les hommes célèbres et les personnalités marquantes de Franche-Comté, du IV^e siècle à nos jours*, Besançon, Séquania, 1929, 591 p.
- 323-GABORY, Émile, *Les Bourbons et la Vendée*, Paris, Perrin, 1947, VI-365 p.
- 324-GADILLE, Jacques (dir.), *Histoire du diocèse de Lyon*, Paris, Beauchesne, 1983, 350 p. [Cf. ch. XIV (1803-1839), pp. 208-228, par Jacques Gadille].
- 325-GAIN, André, *La Restauration et les biens des émigrés. La législation concernant les biens nationaux de seconde origine et son application dans l'Est de la France (1814-1832)*, Nancy, Société d'impressions typographiques, 1929, 2 vol., LXVIII-640 et 556 p. [Vol. 1 : *La restitution des biens non vendus ; la conquête de l'indemnité* ; vol. 2 : *le milliard des émigrés*, 556 p. ; on trouve à la fin de ce deuxième volume une liste des pairs de France indemnisés avec à chaque fois le capital reçu, pp. 456-476 ; mais l'auteur a renoncé à faire la même chose pour les députés, en raison de l'immensité du travail que cela représenterait, et aussi de l'imprécision nominative de la source utilisée par lui, à savoir *l'État général* des indemnisations].
- 326-GENEVRAI, Pierre, *L'administration et la vie ecclésiastique dans le grand diocèse de Toulouse pendant les dernières années de l'Empire et sous la Restauration*, Toulouse, E. Privat, et Paris, H. Didier, 1940, 728 p.
- 327-GEORGE, Jocelyne, *Les maires dans le département du Var de 1800 à 1940*, Lille, ANRT, 1988, d'après thèse histoire, Paris-I, 1987, 5 vol., vol. 1, ch. 1, 3^e et 4^e parties.
- 328-GEORGE, Jocelyne, « Les ultras dans le Var : une faction sous l'Empire, un parti sous la Restauration », *Rives nord-méditerranéennes*, n°1, 1998, pp. 69-82.
- 329-GOURINARD, Pierre, « Fidélité et clientèle dans le monde ultra et légitimiste du Gard et du Vaucluse (1814-1883) », dans *Enquêtes et documents, Centre de recherches sur l'histoire du monde atlantique*, tome 11, *Fidélités, solidarités et clientèles*, Nantes, Université de Nantes, 1985, pp. 225-238.
- 330-GUILLEMAIN, Bernard (dir.), *Histoire du diocèse de Bordeaux*, Paris, Beauchesne, 1974, 303 p. [Cf. 4^e partie, ch. 1 (1801-1836), pp. 191-205, Raymond Darricau].
- 331-JOYCE, J.W., *La vie locale dans le département des Bouches-du-Rhône sous la monarchie censitaire*, thèse Aix, 1951.

¹ Consultée aux Archives départementales du Gard, où un exemplaire a été déposé. Les cotes d'archives citées par Fitzpatrick pour ce département ont presque toutes été cotées différemment lors d'une récente refonte de la cotation.

- 332-KINTZ, Jean-Pierre (dir.), *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, Strasbourg, Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, 1982-2001, 37 vol. parus [Des lettres A à U, notices très détaillées].
- 333-LAGRÉE, Michel, *Mentalités, religion et histoire en Haute-Bretagne, le diocèse de Rennes 1815-1848*, Paris, C. Klincksieck, 1977, 492 p.
- 334-LANGLOIS, Claude, *Le diocèse de Vannes au XIX^e siècle, 1800-1830*, Paris, C. Klincksieck, 1974, 629 p.
- 335-LARTIGUE, Jean-Paul, *Les élections à la Chambre des députés et l'esprit public en Corrèze sous la Seconde Restauration*, thèse sciences politiques, Toulouse, 1974, 197 p.
- 336-LEUILLIOT, Paul, *L'Alsace au début du XIX^e siècle, essai d'histoire politique, économique et religieuse (1815-1830)*, Paris, SEVPEN, 1959, vol. 1, *La vie politique*, XII-537 p.
- 337-LEUILLIOT, Paul, *La Première Restauration et les Cent Jours en Alsace*, Paris, impr. Oberthur, 1957, XXXVII-290 p.
- 338-MIROUX, Laurence, *Un département sous la Restauration, l'Oise, 1815-1830*, Beauvais, impr. Houdeville, 1990, 184 p.
- 339-MOUCHET, J., « L'esprit public dans le Morbihan sous la Restauration », *Annales de Bretagne*, 1938, pp. 89-182 [Étude locale minutieuse, fondée sur les rapports de sous-préfecture, analysant les élections successives, tout comme le complot ultra-royaliste de Le Guével en 1818-1820].
- 340-PALANQUE, Jean-Rémy (dir.), *Le diocèse de Marseille*, Paris, Letouzey et Ané, 1967, 337 p. [Cf. IV^e partie, pp. 221-254, ch. I (1801-1823), Pierre Guiral, et ch. II (1823-1861), Jean Leflon].
- 341-PIERRARD, Pierre (dir.), *Histoire des diocèses de Cambrai et Lille*, Paris, Beauchesne, 1978, 352 p. [Cf. IV^e partie, ch. I (1802-1841), pp. 207-224, par Pierre Pierrard].
- 342-PIDANCET, Jean, « L'indemnité aux émigrés en Côte d'Or (1824-1830) », *Annales de Bourgogne*, 1951, vol. 23, pp. 157-171.
- 343-POUPÉ, Edmond, « Les élections législatives dans le Var de 1815 à 1830 », *Bulletin de la société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, 1937, tome 41, pp. 3-144 [Également paru en tiré à part, Draguignan, Olivier-Jourdan, 1937, 145 p. ; l'auteur procède en fait à un compte rendu exact mais sec de la série C des Archives nationales concernant le Var].
- 344-RAPP, Francis, *Histoire du diocèse de Strasbourg*, Paris, Beauchesne, 1982, 352 p. [Cf. IV^e partie, ch. II (1801-1842), pp. 187-214, par René Epp].
- 345-RICQUEBOURG, Louis Jacques Camille, *Dictionnaire généalogique des familles de l'Île Bourbon*, Rosny-sur-Seine, chez l'auteur, 1983, 3 vol., XLI-2881 p.
- 346-SECONDY, Philippe, *La persistance du Midi blanc, l'Hérault 1789-1962*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2006, 393 p. [L'auteur évoque notamment la famille Durand, qui fournit deux frères députés de droite sous la Restauration, l'un à Montpellier, l'autre à Perpignan].
- 347-TRIBOUT de MOREMBERT, Henri, *Histoire du diocèse de Metz*, Paris, Letouzey et Ané, 1970, 312 p. [Cf. IV^e partie, ch. XIV (1801-1832), pp. 188-205, par René Schneider].
- 348-VERMALE, François, « Le parti vert en Dauphiné 1814-1818 », *Bulletin mensuel de l'académie delphinale*, 6^e série, tome 13-14, communication du 8 janvier 1944, pp. 215-246.
- 349-VIDALENC, Jean, *Le département de l'Eure sous la monarchie constitutionnelle (1814-1848)*, Paris, Rivière, 1952, XX-700 p.
- 350-VOVELLE, Michel, « Midi rouge et midi blanc : une problématique », *Provence historique*, avril-juin 1988, n°148, pp. 337-347.
- 351-WISCART, Jean-Marie, *La noblesse de la Somme au XIX^e siècle, des lendemains de la Révolution à Jules Ferry*, Amiens, Encrage, 1994, 254 p., d'après thèse histoire, Paris-I, 1990, 2 vol.
- 352-WOLFF, Philippe (dir.), *Histoire du diocèse de Toulouse*, Paris, Beauchesne, 1983, 311 p. [Cf. ch. IX/1 (1801-1830), pp. 193-204, par Joseph Chansou et Henri Sempéré].

M/ Études d'histoire urbaine ou monographies effectuées à l'échelle d'une ville

- 353-AGULHON, Maurice (dir.), *Histoire de Toulon*, Toulouse, Privat, 1980, 400 p. [Cf. les ch. IV (XVIII^e siècle, par Michel Vovelle et Malcolm Crook), V (1789-1815, par Michel Vovelle), et VI (1815-1851, par Maurice Agulhon), pp. 113-240].
- 354-BARATIER, Édouard (dir.), *Histoire de Marseille*, Toulouse, Privat, 1973, 512 p. [Cf. les chapitres VII-4 (1660-1789, par René Pillorget, pp. 190-198), X, XI (Révolution et Empire, par Michel Vovelle, pp. 261-310), et XII-1 (Restauration, par Pierre Guiral, pp. 311-322)].
- 355-BAYARD, Françoise et CAYEZ, Pierre (dir.), *Histoire de Lyon*, Roanne, Horvath, 1990, 2 vol. [Cf. dans le vol. 2, livre IV, ch. III/1 (1800-1848, pp. 281-289, par Jacques Prévosto].
- 356-BERTIER de SAUVIGNY, Guillaume (de), *Nouvelle histoire de Paris, La Restauration 1815-1830*, Paris, Hachette, 1977, 526 p.
- 357-BOIS, Paul (dir.), *Histoire de Nantes*, Toulouse, Privat, 1977 [Cf. ch. VII et VIII-1 (1789-1848), pp. 241-304, par Paul Bois].
- 358-BORDET, Gaston, *La grande mission de Besançon, janvier-février 1825 : une fête contre-révolutionnaire, néo-baroque ou ordinaire ?*, Paris, Le Cerf, 1998, 205 p.
- 359-CHALINE, Jean-Pierre, *Les bourgeois de Rouen, une élite urbaine au XIX^e siècle*, Paris, Presses de la F.N.S.P., 1982, 509 p., d'après thèse histoire, Paris-IV, 3 vol.
- 360-CHARRIER, Jean-Bernard (dir.), *Histoire de Nevers*, Roanne, Horvath, 1984, 2 vol. [Cf. dans le vol. 2, ch. V/1 (1815-1848), pp. 235-265, par Jean-Bernard Charrier].
- 361-CHEVALIER, Bernard (dir.), *Histoire de Tours*, Toulouse, Privat, 1985, 423 p. [Cf. le ch. VII (1789-1815), pp. 221-256, Michel Laurencin, et ch. VIII/1 (1815-1840), pp. 257-272, par Jeannine Labussière].
- 362-CHOLVY, Gérard (dir.), *Histoire de Montpellier*, Toulouse, Privat, 1984, 438 p. [Cf. le ch. VII (1789-1799), pp. 225-258, Jean-Claude Gégot, et ch. IX-1 (1799-1869), pp. 293-306, par Roland Andréani].
- 363-DAUMARD, Adeline, *La bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*, Paris, SEVPEN, 1963, 661 p.
- 364-DESSPORTES, Pierre (dir.), *Histoire de Reims*, Toulouse, Privat, 1983, 444 p. [Cf. ch. IX et X (1789-1850), pp. 257-310, par Georges Clause].
- 365-DUTACQ, François et LATREILLE, André, *Histoire de Lyon*, vol. 3 (1814-1940), 1952, 347 p. [Livre I, excellent ch. 1 sur la Restauration, pp. 7-78].
- 366-FIGEAC, Michel, *Destins de la noblesse bordelaise (1770-1830)*, Talence, Fédération historique du Sud-Ouest, 1996, 2 vol., 989 p.
- 367-FIGEAC, Michel, « La noblesse bordelaise sous la Restauration », *Histoire, économie, et Société*, 1986, n°5, pp. 381-405.
- 368-FRANKE, Almut, « La loi de l'indemnité de 1825 dans l'arrondissement de Bordeaux », *Annales du Midi*, 1997, vol. 109, pp. 223-245.
- 369-GAY, Annie, *Les notables dolois au temps de Stendhal*, Lons-le-Saunier, Marque-Maillard, 1988, 180 p., d'après thèse histoire, Besançon, 1985.
- 370-GRAS, Pierre (dir.), *Histoire de Dijon*, Toulouse, Privat, 1980, 432 p. [Cf. ch. IX-1 (1789-1830), pp. 243-263, par Paul Gonnet].
- 371-HENRI-ROBERT, Jacques, *Le personnel de la cour d'appel de Paris, 1800-1830*, thèse E.P.H.E., 4^e section.
- 372-HIGOUNET, Charles (dir.), *Histoire de Bordeaux*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 8 vol., 1962-1970, vol. 6, *Bordeaux au XIX^e siècle*, 1969, dir. Louis Desgraves et Georges Dupeux [Cf. livre I, ch. II, *La Restauration*, pp. 35-60, par André-Jean Tudesq].
- 373-HIGOUNET, Charles (dir.), *Histoire de Bordeaux*, Toulouse, Privat, 1980, 418 p. [cf. ch. VIII-2 (1815-1939), politique, pp. 270-289, Pierre Guillaume ; il existe une 2^e éd. refondue, 1990, dir. Robert Étienne].
- 374-HIGGS, David, *Ultraroyalism in Toulouse from its Origins to the Revolution of 1830*, Londres-Baltimore, Hopkins University Press, 1973, XV-223 p.

- 375-LANDAIS, Hubert (dir.), *Histoire de Saumur*, Toulouse, Privat, 1997, 400 p. [Cf. ch. VIII (1750-1789), et IX (1789-1831), pp. 211-276, par Joseph-Henri Dénécheau et Jean-Pierre Bois].
- 376-LATREILLE, André (dir.), *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Toulouse, Privat, 1975 [Cf. ch. XII et XIII, du XVIII^e siècle à 1815, pp. 255-314, Maurice Garden, et ch. XV-1 (1815-1880), par André Latreille].
- 377-LEBRUN, François (dir.), *Histoire d'Angers*, Toulouse, Privat, 1975, 340 p. [Cf. ch. IV (Révolution et Empire), pp. 133-198, et V-4/5, (1815-1901), pp. 235-274, par Serge Chassagne].
- 378-LE GALLO, Yves (dir.), *Histoire de Brest*, Toulouse, Privat, 1976 [Cf. ch. VIII/1, (Restauration), pp. 207-214, par Yves le Gallo].
- 379-LEPETIT, Bernard, *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris, Albin Michel, 1988, 490 p.
- 380-LESTRA, Antoine, *Histoire secrète de la Congrégation de Lyon, de la clandestinité à la fondation de la Propagation de la Foi*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1967, 368 p.
- 381-LIVET, Georges et RAPP, Francis (dir.), *Histoire de Strasbourg*, Toulouse, Privat, 1987 [Cf. ch. 8 (1789-1815) et 9 (1815-1848), pp. 255-310, Roland Marx].
- 382-MEYER, Jean (dir.), *Histoire de Rennes*, Toulouse, Privat, 1972, 490 p. [Cf. pp. 245-337, ch. VIII (fin de l'Ancien Régime), par Jean Meyer, ch. IX (Révolution et Empire), par Roger Dupuy, et ch. X/1 (Restauration), par Henri Goallou].
- 383-MIECK, Ilja (éd.), *Paris und Berlin in der Restaurationszeit (1815-1830), soziokulturelle und ökonomische Strukturen im Vergleich, Actes du colloque Paris-Berlin, tenu à Berlin les 11-12 juin 1990*, Sigmaringen, éd. Jan Thorbecke, 1996, 310 p. [Cf. surtout dans la perspective de notre sujet, la contribution de Catherine Duprat sur les secours publics à Paris, pp. 185-202, et celle de Ursula Koch sur les journaux à Paris, pp. 219-260].
- 384-MOLLAT, Michel (dir.), *Histoire de Rouen*, Toulouse, Privat, 1979, 444 p. [Cf. ch. X/1b, (XVIII^e siècle) pp. 253-257, par Jean-Pierre Bardet ; ch. XI (1789-1799), pp. 279-306, par Claude Mazauric ; ch. XIII/3 (1800-1848), pp. 359-370, par Jean-Pierre Chaline].
- 385-NIÈRES, Claude (dir.), *Histoire de Saint-Brieuc et du pays briochin*, Toulouse, Privat, 1991, 316 p. [Cf. ch. 6 et 7 (1789-1848), pp. 137-176, par Anne Lebel].
- 386-OZANEAU, Jean-Georges *La vie à Colmar sous la Restauration, lettres de 1817 à 1820*, publ. Jules Joachim, Paris, Paul Hartmann, 1929, 195 p.
- 387-PAILHÈS, Claudine (dir.), *Histoire de Foix et de la Haute-Ariège*, Toulouse, Privat, 1996, 288 p. [Cf. ch. IX (1789-1815), pp. 155-170, par Claudine Pailhès, et ch. XI/1 (1815-1848), pp. 205-212, par Louis Clayes].
- 388-PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, Olivier, *Nantes au temps de la traite des Noirs*, Paris, Hachette littératures, 1998, 278 p.
- 389-RAMET, Henri, *Histoire de Toulouse*, Toulouse, Tarride, 1935, II-923 p.
- 390-REDON, Stephen, *La révolution bordelaise du 12 mars 1814. Ses racines, ses auteurs, son déroulement et sa portée*, thèse histoire, Paris-I, 1993, 524 p.
- 391-RIBE, Georges, *L'opinion publique et la vie politique à Lyon lors des premières années de la Seconde Restauration, la réaction ultra et l'expérience constitutionnelle (17 juillet 1815-9 janvier 1822)*, Paris, thèse droit, Sirey, 1957, VIII-423 p. [Étude précieuse, sans équivalent pour la vie politique et le journalisme politique à Lyon durant la période étudiée].
- 392-SAUGÉRA, Éric, *Bordeaux, port négrier, XVII^e-XIX^e siècles*, Paris, Karthala, 1995, 382 p. [Cf. ch. VII et VIII/1, pp. 141-190, pour la traite négrière à Bordeaux sous la Restauration].
- 393-TAVENEAU, René (dir.), *Histoire de Nancy*, Toulouse, Privat, 1978, 506 p., rééd. 1987 [Cf. ch. IX (1789-1815), pp. 313-342, ch. X/1 (1815-1830), pp. 343-349, Jean-Alain Lesourd].
- 394-TRENARD, Louis (dir.), *Histoire d'une métropole, Lille-Roubaix-Tourcoing*, Toulouse, Privat, 1977, 520 p. [Cf. ch. VII et VIII (du XVIII^e siècle à 1815), pp. 243-316, par Louis Trenard ; ch. IX/4 (1815-1851, politique), pp. 328-335, par Félix-Paul Codaccioni].
- 395-TRENARD, Louis (dir.), *Histoire de Lille*, Toulouse, Privat, 4 vol., 1970-1999, vol. 3 (1715-1851), 1991, 700 p. [Cf. ch. VII et VIII (1780-1794), pp. 203-268, ch. X et XI (1794-1815), pp. 279-346, et ch. XIII/1-3 (1815-1830), pp. 375-392, par Louis Trenard].

396-TULARD, Jean, *Nouvelle histoire de Paris, le Consulat et l'Empire 1800-1815*, Paris, Hachette, 1970, 486 p. [L'ouvrage évoque la première Restauration].

397-TULARD, Jean, *Paris et son administration 1800-1830*, 1976, 572 p.

398-WOLFF, Philippe (dir.), *Histoire de Toulouse*, Toulouse, Privat, 1974, 548 p. [Cf. les chapitres IX (1715-1789), X (1789-1815) et XI (1815-1914), par Jacques Godechot, pp. 337-494].

N/ Biographies collectives, dictionnaires biographiques ou généalogiques réalisés à l'échelle nationale¹

399-Cour des comptes, *Cent-cinquantième de la Cour des comptes, 1807-1957*, Paris, Imprimerie nationale, 1957, 238 p. [Simple liste nominative].

400-*Dictionnaire des vanités*, Paris, Documentation Sociale Contemporaine-Société d'Édition Contrepoint, 1970-1972, 2 vol., 212-188 p. [Pour démasquer les faux nobles].

401-BALTEAU, Jules, BARROUX, Marius, PREVOST Michel, continué par ROMAN d'AMAT, Jean-Charles et *alii* (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, 1933-2002, 19 vol. [Notices souvent très bonnes ; le 19^e volume, dernier paru, s'arrête à La Vallée].

402-BARGETON, René, BOUGARD, Pierre, LE CLÈRE, Bernard et PINAUD, Pierre-François, *Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870, Répertoire nominatif et territorial*, Paris, Archives nationales, 1981, 411 p. [Préférer désormais l'ouvrage de Laharie et Lamoussière, cité *infra*, plus complet].

403-BERGERON, Louis et CHAUSSINAND-NOGARET, Guy (dir.), *Grands notables du Premier Empire*, Paris, Éditions du CNRS, 1980-2001, 28 vol. [43 départements parus intéressent la France de la Restauration : Basses-Alpes (vol. 24), Ardèche (vol. 1), Ariège (12), Aube (7), Aude (6), Bouches-du-Rhône (6), Charente (15), Corse (6), Côte-d'Or (19), Côtes-du-Nord (14), Doubs (4), Drôme (5), Gard (5), Gers (12), Gironde (13), Hérault (5), Indre (21), Indre-et-Loire (8), Jura (4), Loir-et-Cher (8 et 9), Loire (16), Loire-Inférieure (8), Maine-et-Loire (9), Manche (14), Marne (7), Haute-Marne (7), Mayenne (14), Meurthe (10), Meuse (10), Morbihan (9), Moselle (10), Orne (25), Pyrénées-Orientales (6), Bas-Rhin (3), Haut-Rhin (11), Haute-Saône (4), Saône-et-Loire (16), Sarthe (9), Seine-Inférieure (20), Deux-Sèvres (17), Somme (27), Var (18), Vaucluse (1)].

404-BIESSY, Claude, *Répertoire biographique des généraux de l'armée de terre nommés sous la Restauration, 1814-1830*, Paris, chez l'auteur, 1975, 4 vol., d'après thèse histoire 3^e cycle, Amiens, 1975 [Copie des dossiers militaires conservés au Service Historique de l'Armée de Terre ; l'auteur adopte un classement semi-alphabétique par nom de terre parfois déconcertant].

405-CHAIX D'EST-ANGE, Gustave, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, Evreux, Ch. Hérissey, 1903-1929, 20 vol. [Entreprise sans équivalent qui, hélas, s'arrête aux lettres GAU ; ouvrage tiré seulement à 200 exemplaires numérotés].

406-COLLEVILLE, Ludovic (de), et SAINT-CHRISTO, François, *Les ordres du Roi, répertoire général contenant les noms et qualités de tous les chevaliers des ordres royaux militaires et chevaleresques ayant existé en France de 1099 à 1830 (d'après les brevets originaux des Archives nationales), avec une Histoire des ordres de Saint-Esprit, de Saint-Michel, de Saint-Louis, etc.*, Paris, Jouve, s.d. [1924], XXXVIII-712 p. [Ouvrage intéressant en dépit de lacunes ; pour les chevaliers de Saint-Esprit et de Saint-Michel, la date de promotion exacte est mentionnée].

407-DELAVENNE, André (dir.), *Recueil généalogique de la bourgeoisie ancienne*, Paris, SGAF, 1954-1955, 2 vol. [Un petit nombre de références pour les députés de la droite royaliste].

408-DRAGO, Roland, HUMBERT, Jean et TULARD, Jean (dir.), *Dictionnaire biographique des membres du Conseil d'État 1799-1999*, Paris, Fayard, 2004, XI-988 p.

409-DUCHESNE, Denise, *Le personnel de la Cour de cassation de 1800 à 1830*, thèse E.P.H.E., 4^e section, 1979, 484 p.

¹ Pour les dictionnaires réalisés à l'échelle régionale ou urbaine, voir les parties L et M de cette bibliographie.

- 410-DUGAST-ROUILLÉ, Michel, *Le nobiliaire de France*, 2^e éd., Nantes, chez l'auteur, 1975-1976, 2 vol. [Pour les familles subsistant jusqu'à nos jours].
- 411-DUMAINE, Alfred, *Quelques oubliés de l'autre siècle*, Paris, Librairie du Vélin d'Or, 1931, VII-371 p. [Il s'agit d'une collation d'essais biographiques écrits précédemment par l'auteur, qui concernent plusieurs diplomates, parmi lesquels Marcellus fils (pp. 1-64, avec quelques éléments sur le père parlementaire), Auguste de Forbin, directeur des musées royaux et beau-père du précédent (pp. 65-122), le baron de Damas (pp. 157-213), ainsi que le maréchal de Bourmont (pp. 215-238)].
- 412-JOUGLA DE MORENAS, Henri et de WARREN, Raoul, *Grand armorial de France*, Paris, Éditions héraldiques, 1934-1952, 7 vol., réimpr., Paris, Berger-Levrault, 1975 [Essentiel].
- 413-JOURQUIN, Jacques, *Dictionnaire analytique, statistique et comparé des maréchaux du premier Empire*, Paris, Tallandier, 1986, 171 p., devenu dès la 2^e édition *Dictionnaire des maréchaux du Premier Empire*, 5^e éd., Paris, Christian-JAS, 2001, 211 p.
- 414-LABARRE DE RAILLICOURT, Dominique, *À ce titre, la noblesse française titrée*, 1973-1994, 37 vol. [Lettres A à Trentinian ; recensement des familles nobles titrées avec une nette distinction entre les titres officiels et les simples titres de courtoisie. Cf. aussi du même auteur *Les anoblis de la Restauration*, 3 petits fascicules, Paris, chez l'auteur, 1969, qui s'intéressent aux familles subsistantes et ne sauraient évidemment remplacer l'ouvrage de A. Révérend sur le sujet].
- 415-LAHARIE, Patrick et LAMOUCSIÈRE, Christiane, *Le personnel de l'administration préfectorale, 1800-1880*, Paris, Centre historique des Archives nationales, 1998, 1161 p. [Notices chronologiques sur les préfets mais aussi les sous-préfets, secrétaires généraux de préfecture, et conseillers de préfecture].
- 416-L'ANGLE, Henry Melchior (de), et TRÉOURRET de KERSTRAT, Jean-Louis (de), *Les ordres de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Publications LTK, 1992, 442 p.
- 417-PINAUD, Pierre-François, *Les receveurs généraux des finances 1795-1865, dictionnaire biographique de 500 fonctionnaires banquiers*, Paris, Les éditions du Trésor, 2005, 384 p.
- 418-SÉRÉVILLE, Étienne (de) et SAINT-SIMON, Fernand (de), *Dictionnaire de la noblesse française*, Paris, Société d'Édition Contrepoint, 1975, 1244 p., et *Supplément*, 1977, 668 p. [Même remarque que pour l'ouvrage de Dugast-Rouillé].
- 419-SIX, Georges, *Dictionnaire biographique des généraux et amiraux français de la Révolution et de l'Empire (1792-1814)*, Paris, Saffroy, 1934, 2 vol., XII-615 p. [A-J] et 589 p. [K-Z], réimpr. 1971 et 1989, rééd. Paris, Bordas, 1948, 365 p., réimpr. 2002.
- 420-STEGMAN von PRITZWALD, Sigurd, et PASCAL, François, *Répertoire des familles nobles de l'Empire et de la Restauration titulaires d'un majorat sur demande*, préf. Jean Tulard, Paris, SPM, 2005, 651 p.
- 421-SZRAMKIEWICZ, Romuald, *Les régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève, Droz, 1974, LXIII-422 p. [Notice très complète sur Ollivier, régent de la Banque de France et député de la droite royaliste à Paris].
- 422-TODISCO, Umberto, *Le personnel de la Cour des comptes (1807-1830)*, Genève, Droz, 1969, 250 p. [Cf. les notices succinctes réalisées sur Harmand d'Abancourt, Josse-Beauvoir, Lebrun, et Ribérolles].
- 423-VALETTE, Régis [alias Jean-Paul ALEXIS], *Catalogue de la noblesse française*, Paris, Robert Laffont, 1952, rééd. 1989, 2002 et 2007, 416 p. [Ouvrage de référence, mais seulement pour la noblesse encore subsistante dans la seconde moitié du XX^e siècle].
- 424-VALYNSEELE, Joseph, *Les maréchaux de la Restauration et de la Monarchie de Juillet, leur famille et leur descendance*, Paris, chez l'auteur, 1962, XX-435 p. [Cf. également l'ouvrage du même portant sur le Premier Empire, paru en 1957, 334 p.].
- 425-WOELMONT de BRUMAGNE, Henry (de), *Notices généalogiques*, Paris, E. Champion, 1923-1935, 8 vol. [Notices familiales souvent remarquables].
- 426-WOELMONT de BRUMAGNE, Henry (de), *La noblesse française subsistante*,

recherches en vue d'un nobiliaire moderne, Paris, Champion et Saffroy, 1928-1956, 4 vol. [Excellentes monographies de la noblesse, par ordre alphabétique de province, de l'Agenais à l'Île-de-France ; la suite n'est pas parue, en raison de la mort de l'auteur].

427-WOELMONT de BRUMAGNE, Henry (de), *Les marquis français, nomenclature de toutes les familles françaises subsistantes ou éteintes depuis l'année 1864, portant le titre de marquis avec l'indication de l'origine de leurs titres*, Paris, Champion, 1919, V-185 p. [Ouvrage également très utile].

O/ Biographies individuelles des personnalités liées à la droite sous la Restauration

Marie-Thérèse d'Angoulême :

428-LANGERON, Roger, *Madame Royale, la fille de Marie-Antoinette*, Paris, Hachette, 1958, 287 p.

429-MARTIN, Catherine, « La figure de la duchesse d'Angoulême (1778-1851) dans la peinture d'Histoire ou le développement de la "mythologie" légitimiste créée, autour de son personnage dans la peinture, de l'émigration à la révolution de 1830 », *Cahiers de la Nouvelle Société des Études sur la Restauration*, vol. V, 2006, Les Ulis, impr. Acort, 2007, pp. 63-80.

Honoré de Balzac :

430-*Études balzaciennes*, 1951-1960, puis *L'année balzacienne*, 1960-2002.

431-GUYON, Bernard, *La pensée politique et sociale de Balzac*, Paris, A. Colin, 1947, XVII-830 p., 2^e éd., 1967, XXXII-830 p.

432-PIERROT, Roger, *Honoré de Balzac*, Paris, Fayard, 1994, 582 p. [L'auteur a également édité la *Correspondance de Balzac* Paris, Garnier, 1960-1969, 5 vol.].

433-PRADALIÉ, Georges, *Balzac historien, la société de la Restauration*, Paris, PUF, 1955, X-310 p.

434-SIPRIOT, Pierre, *Balzac sans masque, Splendeur et misère des passions 1799-1850*, Paris, Robert Laffont, 1992, 500 p., remanié dans *Honoré de Balzac 1799-1850*, Paris, L'Archipel, 1999, 462 p.

Louis Becquey :

435-JONQUET, Michel, « Les deux frères Becquey », *Champagne généalogie*, n°103, 2^e trim. 2004, pp. 149-154 [Superficiel].

Nicolas Bellart :

436-ROBERT, Hervé, « Le procureur général Nicolas-François Bellart et la carrière judiciaire dans le ressort de la Cour royale de Paris sous la Restauration », *Cahiers de la nouvelle société des études sur la Restauration*, vol. III, 2004, Les Ulis, impr. Acort, 2005, pp. 27-58.

Nicolas Bergasse :

437-BERGASSE, Jean-Denis, *D'un rêve de réformation à une considération européenne, MM. les députés Bergasse (XVIII^e-XIX^e siècles)*, préf. Michel Péronnet, Cessenon [Hérault], chez l'auteur, 1990, 514 p. [Cf. les chapitres 19 à 21, pp. 393-443, pour le rôle de publiciste joué sous la Restauration par l'ancien Constituant « monarchien » de centre droit].

Marie-Caroline de Berry :

438-DUPLAND, Edmond, *Marie Caroline, duchesse de Berry*, Paris, France Empire, 1996.

439-KREMERS, Hildegard (dir.), *Marie Caroline de Berry, Itinéraire d'une princesse romantique*, Paris, Somogy, 2002.

440-Musée de l'Île-de-France (Sceaux), *Entre cour et jardin, Marie-Caroline, duchesse de Berry*, Sceaux, 2007, 252 p. [Catalogue d'exposition].

Ferdinand de Bertier :

441-BERTIER DE SAUVIGNY, Guillaume (de), *Le comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, Presses Continentales, 1948, XLI-572 p. [Thèse de référence sur la période].

Louis de Bonald :

442-BASTIER, Jean, « La fortune d'un émigré : Louis de Bonald », *Annales historiques de la*

Révolution française, juillet-septembre 1975, pp. 431-445.

443-GENGEMBRE, Gérard, « Littérature et politique, ou Bonald, un déçu de la Restauration », dans Jean-Yves Mollier, Martine Reid, Jean-Claude Yon (dir.), *Repenser la Restauration*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2005, pp. 103-113.

444-KLINCK, David, *The French Counter-revolutionary Theorist Louis de Bonald (1754-1840)*, New York-Paris-Francfort, Peter Lang, 1996, VIII-301 p.

445-KOYRÉ, Alexandre, *Études d'histoire de la pensée philosophique*, Paris, A. Colin, 1961, 330 p., rééd. Gallimard, 1971, 365 p., « Louis de Bonald », pp. 127-145, réimpr. 1981.

446-MOULINIÉ, Henri, *De Bonald, la vie, la carrière politique, la doctrine*, thèse lettres, Toulouse, Paris, F. Alcan, 1915, V-465 p.

447-REEDY, W. Jay, « The Traditionalist Critique of Individualism in Post-revolutionary France : the Case of Louis de Bonald », *History of Political Thought*, 1995, vol. 16, n°1, pp. 49-75.

448-SPÄMANN, Robert, *Der Ursprung der Soziologie aus dem Geist des Restauration : Studien über L.G.A. de Bonald*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1998, 219 p.

449-TODA, Michel, « Bonald et la Charte », *Pensée catholique*, n° 274, pp. 67-77, et « Bonald sous la Restauration », *idem*, 1995, n° 277, pp. 37-48.

450-TODA, Michel, *Louis de Bonald, théoricien de la contre-révolution*, Étampes, Clovis, 1997, 201 p.

Philippe-Armand de Bonneval :

451-BAURY, Roger, « Un pair de la fournée Villèle, le comte Philippe-Armand de Bonneval », *Revue de la Société d'histoire de la Restauration et de la monarchie constitutionnelle*, 1991, n°5, pp. 42-65.

Bertrand Bourdeau :

452-SAUTY de CHALON, André, *Un parlementaire limousin sous la Restauration, Bertrand Bourdeau, 1770-1845*, préf. duc de la Force, Passy, chez l'auteur, 1960, IV-37 p. [Tiré à part, trouvé et consulté à la bibliothèque de l'École Normale Supérieure ; beaucoup d'approximations dans ce simple commentaire des interventions parlementaires du député, ancêtre de l'auteur].

Louis de Bourmont :

453-AUZEL, Jean-Baptiste, *Le général de Bourmont sous le règne de Louis XVIII, portrait moral et politique*, thèse École des chartes, 1997, 2 vol.

454-DUMAINE, Alfred, *Quelques oubliés de l'autre siècle...*, cf. références *supra* (partie J).

455-ESTRE, Henri (d'), *Bourmont : la chouannerie, les Cent-Jours, la conquête d'Alger*, Paris, Plon, 1934, III-282 p.

456-GAUTHEROT, Gustave, *Un gentilhomme de grand chemin, le maréchal de Bourmont*, Paris, PUF, 1926, 478 p., rééd. sous le titre *Le maréchal de Bourmont (1773-1846). La contre-révolution éclairée*, Lille, éd. Pic de la Mirandole, 2003.

Frédéric Joseph de Caqueray :

457-CAQUERAY, Gaston, *Évocations du passé familial, notes généalogiques, biographiques et historiques 1191-1946*, Dinard, impr. Braun et Liorit, 1948, 538 p., réimpr. Paris, Christian, 1990, 538 p. [Monographie exemplaire, sur la famille d'un député royaliste].

Zoé du Cayla :

458-DECOURS, Catherine, *La dernière favorite : Zoé du Cayla, le grand amour de Louis XVIII*, Paris, Perrin, 1993, 417 p.

459-PERRET, Édouard, *La dernière favorite des rois de France : la comtesse du Cayla*, Paris, Émile-Paul, 1937, XIV-201 p.

Gilbert Chabrol de Volvic :

460-OZOUF-MARIGNIER, Marie-Vic, « Administration, statistique, aménagement du territoire : l'itinéraire du préfet Chabrol de Volvic », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1997, n°44-1, pp. 19-39.

Charles X :

461-BEACH, Vincent, *Charles X of France, his Life and Times*, Boulder [Colorado], Garnett, 1971, XV-488 p.

462-CABANIS, José, *Charles X, roi ultra*, Paris, Gallimard, 1972, 521 p.

463-CASTELOT, André, *Charles X, la fin d'un monde*, Paris, Perrin, 1988, 587 p.

464-GARNIER, Jean-Paul, *Charles X, le roi, le proscrit*, Paris, Fayard, 1967, 483 p.

465-GRIFFON, Yves, *Charles X, roi méconnu*, Paris, R. Perrin, 1999, 299 p.

466-LE NABOUR, Éric, *Charles X, le dernier roi*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1980, 405 p.

467-LUCAS-DUBRETON, Jean, *Le Comte d'Artois, Charles X. Le prince, l'émigré, le roi*, Paris, Hachette, 1927, 258 p.

François-René de Chateaubriand :

468-*Bicentenaire de Chateaubriand* [1968], Paris, Minard, 1979, 223 p. [Cf. notamment les contributions de Guillaume de Bertier « Chateaubriand et l'intervention française en Espagne », pp. 143-152 ; Henry Contamine « De quelques scènes et personnalités bretonnes », pp. 53-62 et *idem*, « Des postes diplomatiques sous Chateaubriand ministre », pp. 133-140 ; Louis Le Guillou « Chateaubriand vu par Lamennais », pp. 63-70 ; René de Menières « Chateaubriand et le gouvernement de Charles X », pp. 153-164].

469-*Bulletin de la Société Chateaubriand*. [(1930-1957 : ancienne série ; depuis 1957 : nouvelle série). Cf. dans la nouvelle série, les n° 29 (1986) et 30 (1987), consacrés à une journée-colloque sur « Chateaubriand, homme politique et pair de France » : notamment les contributions, dans le n°29, de Jean-Paul Clément « Chateaubriand et la liberté », pp. 43-50 ; Michel Lelièvre « Chateaubriand royaliste par raison », pp. 51-71 ; Xavier-Henri Martin « Chateaubriand et le maréchal Victor », pp. 72-78 ; Guillaume de Bertier « Chateaubriand : politique étrangère et politique intérieure sous la Restauration, constantes et variantes », pp. 79-83 ; dans le n°30, la suite de l'intervention de G. de Bertier, pp. 15-26 ; et Benoît Yvert, « Deux conceptions opposées de la Charte : Chateaubriand et Bonald dans *Le Conservateur* », pp. 10-14].

470-*Chateaubriand, le livre du Centenaire*, Paris, Flammarion, 1949, 331 p. [Cf. les contributions de Pierre Clarac sur « le pamphlétaire et le journaliste », de Charles-Hippolyte Pouthas sur « le diplomate et le ministre » et de Victor Tapié sur « l'historien »].

471-ANDRÉ-VINCENT, Philippe, *Les idées politiques de Chateaubriand*, thèse droit de Montpellier, Montpellier, impr. de la Presse et Paris, Sirey, 1936, 233 p.

472-BEAU de LOMÉNIÉ, Emmanuel, *La carrière politique de Chateaubriand de 1814 à 1830*, Paris, Plon, 1929, 2 vol.

473-BERTIER de SAUVIGNY, Guillaume (de), « Chateaubriand et le début de la campagne d'Espagne en 1823 », *Revue des sciences humaines*, janv.-mars 1959, pp. 5-46.

474-BERTIER de SAUVIGNY, Guillaume (de), *Chateaubriand, homme d'État*, Saint-Malo, Cristel, 2001, 218 p.

475-CHENOT, Bernard, « La pensée politique de Chateaubriand », *Mercure de France*, tome 309, mai-août 1950, livraison 1^{er} août 1950, pp. 687-702.

476-CLÉMENT, Jean-Paul, *Chateaubriand politique*, Paris, Hachette, 1987, 488 p. [Recueil de textes commentés].

477-CLÉMENT, Jean-Paul, *Chateaubriand : biographie morale et intellectuelle*, Paris, Flammarion, 1998, 699 p.

478-DIESBACH, Ghislain (de), *Chateaubriand*, Paris, Perrin, 1995, XII-597 p.

479-DUPUIS, Georges, GEORGEL, Jacques, MOREAU, Jacques, *Politique de Chateaubriand*, Paris, A. Colin, 1967, 293 p.

480-DURRY, Marie-Jeanne, *L'ambassade romaine de Chateaubriand*, Paris, H. Champion, 1927, 165 p.

481-DURRY, Marie-Jeanne, *La vieillesse de Chateaubriand, 1830-1848*, thèse lettres, Paris, Le Divan, 1933, 2 vol.

482-LELIÈVRE, Michel, *Chateaubriand polémiste*, Paris, PUF, 1983, 5 vol. [Vol. 3 sur la Restauration], d'après thèse Paris-IV, 1979, 2 vol.

483-LEVAILLANT, Maurice, *Chateaubriand, Madame Récamier et les Mémoires d'Outre-Tombe*, Paris, Delagrave, 1936, XI-498 p.

484-LEVAILLANT, Maurice, *Splendeurs et Misères de M. de Chateaubriand, d'après des documents inédits*, Paris, P. Ollendorff, 1922, XV-251 p., rééd. sous le titre *Splendeurs, misères et chimères de M. de Chateaubriand*, Paris, Albin Michel, 1948, 375 p.

485-SEVRIN, Ernest, « L'évolution politique de Chateaubriand sous la Restauration », *Revue des études historiques*, 1938, pp. 425-459.

Claude-Hippolyte Clausel de Montals :

486-SEVRIN, Ernest, *Un évêque militant et gallican au XIX^e siècle, Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres*, Paris, Vrin, 1955, 2 vol., XI-756 p.

Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre :

487-WARESQUIEL, Emmanuel (de), et CENTORAME, Bruno, « Note sur la fonction sociale et politique du portrait sous la Restauration : le cas Clermont-Tonnerre », *Revue de la Société d'Histoire de la Restauration*, Paris, Tallandier, 1987, n°1, pp. 82-96.

Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre :

488-TOURNIER, Clément (M^{gr}), *Le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, 1820-1830 et le drame de la Petite Église*, Toulouse, éd. la Basilique, 1935, 197 p.

Duc de Doudeauville, et son fils Sosthène de La Rochefoucauld :

489-CAZENAVE, Georges, *Une camarilla sous la Restauration, les La Rochefoucauld-Doudeauville*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1955, 175 p.

490-PINS, Jean (de), « Un pair de France sous la Restauration et la Monarchie de Juillet : le duc de Doudeauville », *Revue de la société d'Histoire de la Restauration*, n° 7, 1994, pp. 25-37.

Marie-Césaire Du Teil :

491-DUCROCQ-LENNE, Monique, *Les du Teil de Beaumont (1410-1933), cinq siècles de fidélité à Dieu, au Roi et à l'idéal nobiliaire*, thèse histoire, Lille-III, 2000, soutenance rapportée dans *Revue du Nord*, janvier-mars 2001, tome 83, n°338, pp. 145-152.

Ferdinand d'Eckstein :

492-BERTHIOT, François, *Le baron d'Eckstein, journaliste et critique littéraire*, Paris, éd. des Écrivains, 1998, 337 p., d'après thèse littérature, Paris-IV, 1993.

493-BRUN, A., « Le baron d'Eckstein, policier et journaliste marseillais », *Revue de littérature comparée*, 1947, pp. 481-496.

494-BURTIN, Nicolas, *Un semeur d'idées au temps de la Restauration, le baron Ferdinand d'Eckstein*, Paris, de Boccard, 1931, IV-411 p.

Joseph Fiévée :

495-TULARD, Jean, *Joseph Fiévée, conseiller secret de Napoléon*, Paris, Fayard, 1985, coll. « Les inconnus de l'Histoire », 247 p.

496-YVERT, Benoît, « Les articles de Joseph Fiévée dans *Le Conservateur* », *Revue de la société d'Histoire de la Restauration*, 1987, n°1, pp. 57-72.

497-YVERT, Benoît, « La pensée politique de Joseph Fiévée », *Revue de la société d'Histoire de la Restauration*, 1990, n°4, pp. 11-25.

Luc de Frayssinous :

498-GARNIER, Adrien, *Frayssinous, son rôle dans l'Université sous la Restauration*, Paris, Picard, 1925, LVIII-588 p.

499-ROQUETTE, Antoine, « Monseigneur Frayssinous », *Cahiers de la Nouvelle Société des Études sur la Restauration*, n°I, 2002, Les Ulis, 2003, impr. Acort, 154 p.

Antoine-Eugène de Genoude :

500-VERMEULEN, Patrice, « Antoine-Eugène de Genoude (1792-1849), un carlo-républicain sous la monarchie de Juillet », *Revue de la société d'histoire de la Restauration et de la monarchie constitutionnelle*, 1992, n°6, pp. 25-35.

François Joseph Haas :

501-KELLER, Étienne, « François-Joseph Haas (1778-1839), témoin de la vie belfortaine sous la Restauration (1814-1830), d'après sa correspondance », *Bulletin de la Société belfortaine d'Emulation*, 1986, n°78, pp. 31-36.

Victor Hugo :

502-DEGOUT, Bernard, *Le sablier retourné, Victor Hugo, 1816-1824 et le débat sur le "romantisme"*, Paris, H. Champion, 1998, 763 p., d'après thèse littérature, Paris-XII, 1996 [Thèse qui montre l'attitude conservatrice et pro-classique de la Société royale des Bonnes-Lettres et des quatre Académies, ainsi que le dialogue idéologique sous-jacent entre Hugo et ses aînés, Maistre, Bonald, Lamennais, et surtout Chateaubriand, consacrant à ce dernier un chapitre propre ; par ailleurs, la thèse met en question l'idée de Sainte-Beuve, partiellement reprise par Paul Bénichou, selon laquelle l'ultracisme n'aurait été qu'un dévoiement éphémère pour le romantisme, libéral par nature dans sa volonté de briser les règles classiques].

503-DEGOUT, Bernard, « Victor Hugo sous la Restauration », *Cahiers de la Nouvelle Société des Études sur la Restauration*, n°I, 2002, Les Ulis, impr. Acort, 2003, 154 p.

504-GEMIE, Sharif, « The Republic, the People and the Writer, Victor Hugo's political and social Writing », *French History*, sept. 2000, vol. 14, n°3, p. 272-294 [Article général, mais qui résume bien les étapes transitoires du passage du royalisme de droite au libéralisme chez Hugo à partir de mars 1826, suite à la critique favorable faite par *Le Globe* de son *Bug-Jargal*].

505-HOVASSE, Jean-Marc, *Victor Hugo*, vol. 1, *Avant l'exil, 1802-1851*, Paris, Fayard, 2001, 1366 p.

506-VENZAC, Géraud, *Les origines religieuses de Victor Hugo*, thèse de l'Institut catholique de Paris, 1954, publ. partielle, Paris, Bloud et Gay, 1955, 680 p. ; passages inédits, *De l'alliance du trône et de l'autel sous la Restauration, une nuance bizarre mais réelle*, présentation Bernard Degout, préf. André Wartelle, Saint-Malo, Cristel, 1999, 140 p. [L'auteur montre opportunément que, hormis quelques cas de conversions sincères, tels Montmorency, Polignac ou Charles X, le personnel politique de droite à l'époque mêle très fréquemment indifférence personnelle, sinon franche incrédulité, et instrumentalisation politique de la religion ; et l'auteur de citer Villèle, Corbière, Fiévée, Frénilly, Fitz-James, Vitrolles, à l'appui de sa démonstration].

Jean-Guillaume Hyde de Neuville :

507-WATEL, Françoise, *Jean-Guillaume Hyde de Neuville (1776-1857), conspirateur et diplomate*, Paris, Ministère des Affaires Etrangères, DAD, 1997, XV-287 p.

François Régis de La Bourdonnaye :

508-LA BOURDONNAYE, Alphonse (de), *Généalogie La Bourdonnaye, des origines à 1945*, Strasbourg, impr. des *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 1960, XVI-349 p.

509-LAUVRIÈRE, Robert, « La Bourdonnaye, François-Régis, comte de », dans *Grands notables du premier Empire*, Paris, CNRS, 1983, vol. 9 (Maine-et-Loire), pp. 219-221.

510-TURLOTTE, Grégoire, *François-Régis de La Bourdonnaye ou l'ambition de la politique*, maîtrise Bordeaux-III, 1999.

Louis-Henri de La Fare :

511-BRYE, Bernard (de), *Un évêque d'Ancien Régime à l'épreuve de la Révolution, le cardinal de La Fare*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, 319 p.

Joachim Lainé :

512-PERCEVAL, Émile (de), *Un adversaire de Napoléon, le vicomte Lainé, président de la Chambre des députés, ministre et pair de France (1767-1835), et la vie parlementaire au temps de la Restauration*, Paris, H. Champion, 1926, 2 vol.

Alphonse de Lamartine :

513-*Relire Lamartine aujourd'hui, actes du colloque international, Mâcon, juin 1990*, coord. Simone Bernard-Griffiths et Christian Croisille, Paris, Nizet, 1993, 350 p.

514-BERTHELLOT, Marcel, « Lamartine diplomate », *Annales académiques de Mâcon*, 1954-1955, vol. 42, pp. 61-72, et « Lamartine diplomate et les débuts de la politique française

en Algérie », *idem*, 1958-1959, vol. 44, pp. 92-98.

515-L'HUILLIER, Fernand, *Lamartine en politique*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1993, 255 p. [Pour les pages introductives qui portent seules sur la Restauration].

516-LA FOURNIÈRE, Xavier (de), *Lamartine*, Paris, Perrin, 1990, 319 p.

517-LUPPÉ, Albert (de), *Les travaux et les jours d'Alphonse de Lamartine*, Paris, Albin Michel, 1942, 468 p. [Cet ouvrage reste encore à ce jour la biographie de référence sur Lamartine].

518-UNGER, Gérard, *Lamartine, poète et homme d'État*, Paris, Flammarion, 1998, 538 p.

Félicité de Lamennais :

519-DERRÉ, Jean-René, *Lamennais, ses amis et le mouvement des idées à l'époque romantique*, Paris, C. Klincksieck, 1962, 767 p. [Cf. notamment dans le ch. III, pp. 115-167, consacré au baron d'Eckstein, et l'ensemble des ch. IV à VIII, pp. 169-459., pour la pensée et les combats de Lamennais de 1819 à 1831].

520-DERRÉ, Jean-René, *Littérature et politique dans l'Europe du XIX^e siècle*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1986, 392 p.

521-DERRÉ, Jean-René, *Metternich et Lamennais, d'après les documents conservés aux Archives de Vienne*, Paris, PUF, 1963, 184 p.

522-LEBRUN, Jean, *Lamennais ou l'inquiétude de la liberté*, Paris, Fayard, 1981, 285 p.

523-LE GUILLOU, Louis, *Lamennais*, Paris-Bruges, Desclée de Brouwer, 1969, 143 p. [Cf. du même auteur la remarquable édition de la *Correspondance* de Lamennais, Paris, A. Colin, 1971-1981, 9 vol.].

524-MARÉCHAL, Christian, *La Mennais, la dispute de « l'Essai sur l'Indifférence »*, Paris, H. Champion, 1932, X-456 p.

525-MARÉCHAL, Christian, *La Mennais au « Drapeau blanc », épisode de la presse quotidienne sous la Restauration*, Paris, H. Champion, 1946, 304 p.

M^{gr} de Latil :

526-MARCHE, Joseph, « Monseigneur de Latil sous la Restauration », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1962, vol. 48, pp. 39-53.

Sébastien Laurentie :

527-DROUIN, Jean-Claude, « Un écrivain royaliste du XIX^e siècle, Pierre-Sébastien Laurentie », *Revue française d'histoire du livre*, 1972, n^o 2, pp. 195-217.

Gaston de Lévis :

528-DUPÂQUIER, Jacques, *Souvenirs-portraits de Gaston de Lévis (1764-1830), suivis de lettres intimes de Monsieur comte de Provence au duc de Lévis*, Paris, Mercure de France, 1993, 448 p. [Les sources publiées dans cet ouvrage concernent toutes une période antérieure à 1793, y compris les *Souvenirs-portraits*, ayant fait l'objet d'éditions antérieures en 1813, 1815 et 1857 ; en revanche, J. Dupâquier les fait précéder, pp. 9-47, d'une notice individuelle, qui rappelle l'ensemble de la vie de Gaston de Lévis, en évoquant aussi son rôle politique sous la Restauration].

Emmanuel de Lévis-Mirepoix :

529-FOUQUES-DUPARC, Jacques, *Emmanuel de Lévis-Mirepoix, un salon politique sous la Restauration*, Paris, Le Grand Siècle, 1949, 299 p.

Famille de Lur-Saluces :

530-FIGEAC-MONTHUS, Marguerite, *Les Lur-Saluces d'Yquem de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle*, Talence, Fédération historique du Sud-Ouest, et Bordeaux, Mollat, 2000, 463 p. [Étude culturelle et sociologique d'une famille royaliste régionalement importante et richement possessionnée dans les vignobles bordelais ; les deux frères Alexandre et Eugène de Lur-Saluces, députés sous la Restauration, sont évoqués].

Joseph de Maistre :

531-*Revue des études maistriennes*, 1975-2001 [Parution annuelle ou bisannuelle, 13 numéros parus ; cf. notamment trois articles de Louis Guillou, vol. 3 (1977), « Joseph de Maistre et Lamennais », pp. 89-106 ; vol. 4 (1978), « Lamartine et la famille de Maistre », pp. 91-140 (l'article atteste de liens forgés dès juillet 1815) ; vol. 8 (1982), « Joseph de Maistre et Lamennais en 1820-

1821 », pp. 83-100].

532-BAYLE, Francis, *Les idées politiques de Joseph de Maistre*, thèse droit de Lyon, Paris, Domat-Montchrestien, 1945, 168 p.

533-CIORAN, Emil, *Essai sur la pensée réactionnaire, à propos de Joseph de Maistre*, éd. orig., Monaco, éd. du Rocher, 1957, rééd. St-Clément de Rivière [Hérault], Fata Morgana, 1977, 80 p.

534-COMPAGNON, Antoine, *Les antimodernes, de Joseph de Maistre à Roland Barthes*, Paris, Gallimard, 2005, coll. « Bibliothèque des idées », 467 p.

535-GIGNOUX, Claude-Joseph, *Joseph de Maistre, prophète du passé, historien de l'avenir*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1963, 221 p.

536-GLAUDES, Pierre, *Joseph de Maistre et les figures de l'histoire : trois essais sur un précurseur du romantisme français*, Clermont-Ferrand, Centre de recherches révolutionnaires et romantiques, 1997, 154 p.

537-GLAUDES, Pierre, « Joseph de Maistre face à la Restauration », dans Jean-Yves Mollier, Martine Reid, Jean-Claude Yon (dir.), *Repenser la Restauration*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2005, pp. 87-102 [L'article rappelle opportunément que l'ultramontanisme de Joseph de Maistre prôné dans *du Pape* (1819) a été mal accueilli en France, y compris à droite, sauf dans le *Défenseur et le Drapeau blanc*].

538-HOLDSWORTH, Frederick, *Joseph de Maistre et l'Angleterre*, Paris, H. Champion, 1935, 323 p.

539-JOHANNET, René, *Joseph de Maistre*, Paris, Flammarion, 1932, 246 p.

540-LAFAGE, Franck, *Le comte Joseph de Maistre, 1753-1832, Itinéraire intellectuel d'un théologien de la politique*, Paris, L'Harmattan, 1998, 280 p.

541-LEBRUN, Richard Allen, *Joseph de Maistre : An intellectuel Militant*, Kingston [Canada], Mc Gill's University Press, 1988, XIV-366 p.

542-MAISTRE, Henri (de), *Joseph de Maistre*, préf. Gabriel Matzneff, Paris, Perrin, 1990, 300 p.

543-MIQUEL, Bastien, *Joseph de Maistre, un philosophe à la cour du tsar*, Paris, Albin Michel, 2000, 258 p.

544-ROHDEN, Peter Richard, *Joseph de Maistre als politischer Theoriker, ein Beitrag zur Geschichte des konservativen Staatsgedankens in Frankreich*, Munich, 1929.

545-TRIOMPHE, Robert, *Joseph de Maistre, étude sur la vie et la doctrine d'un matérialiste mystique*, Genève, Droz, 1968, 637 p.

Claude Mangin :

546-d'HUART, Suzanne, « Le dernier préfet de police de Charles X : Claude Mangin », *Actes du 80^e congrès national des sociétés savantes*, Dijon, 1959, pp. 603-616.

Marcellus (fils) :

547-DROUIN, Jean-Claude, « Le comte de Marcellus », *Bulletin de la Société Chateaubriand*, 1977, n° 20, pp. 16-23.

548-DUMAINE, Alfred, *Quelques oubliés de l'autre siècle...*, cf. références *supra* (partie J).

Alphonse Martainville :

549-SIMONETTI, Pascal, « Alphonse Martainville et *Le Drapeau blanc* (1819-1820) », *Revue de la société d'histoire de la Restauration*, 1988, n°2, pp. 54-67.

Jean-Baptiste de Martignac :

550-BOYER, Fabrice, *À la croisée des régimes : l'itinéraire de l'avocat bordelais Jean-Baptiste-Sylvère de Gaye de Martignac (1778-1832)*, Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2002, 470 p., d'après thèse École des chartes, 1999, 3 vol., 520 p.

Eugène de Mazenod :

551-LEFLON, Jean, *Eugène de Mazenod, évêque de Marseille, fondateur des Missionnaires oblats de Marie-Immaculée, 1782-1861*, Paris, Plon, 1957-1965, 3 vol. [Cf. vol. 2, *Missions de*

Provence, Restauration du diocèse de Marseille, 1814-1837, 667 p., sur le fondateur d'une des plus importantes structures de missions intérieures mises en place en France méridionale sous la Restauration, les Oblats ayant vu le jour en 1816 ; le titre de l'ouvrage pouvant prêter à confusion, on rappelle que c'est Charles de Mazenod qui est évêque de Marseille sous la Restauration (de 1814 à 1837 exactement), Eugène ne lui succédant qu'ensuite à ce poste].

François-Dominique de Montlosier :

552-BRUGERETTE, Joseph, *Le comte de Montlosier et son temps, étude de psychologie et d'histoire*, Aurillac, éd. USHA, 1931, 297 p.

553-CASANOVA, Robert, *Montlosier et le parti prêtre*, Paris, Robert Laffont, 1970, 365 p.

Emmanuel de Pastoret :

554-BASSAN, Fernande, *Politique et haute société à l'époque romantique. La famille Pastoret d'après sa correspondance*, Paris, Lettres modernes, 1969, X-321 p.

555-LACOUR-GAYET, Georges, « L'académicien Pastoret », *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques de Paris*, 1923, 2^e semestre, pp. 161-180.

Pierre-Denis de Peyronnet :

556-PERCEVAL, Émile (de), *Un condamné de Haute-Cour, le comte de Peyronnet (1776-1854)*, Paris, H. Champion, 1930, XII-497 p.

Jules de Polignac :

557-ROBIN-HARMEL, Pierre, *Le prince Jules de Polignac, ministre de Charles X*, vol. 1, Paris, 1941, 215 p., et vol. 2, *Sa vie de 1829 à 1847*, Avignon, Aubanel, 1942 (rééd. 1950), 295 p.

558-POLIGNAC, Christian (de), « Le prince Jules de Polignac et le dernier ministère de la Restauration », *Cahiers de la Nouvelle Société des Études sur la Restauration*, vol. V, 2006, Les Ulis, impr. Acort, 2007, pp. 81-104.

Damien de Pommerol :

559-POIDEBARD, Robert, *Les Jullien du Forez viennois et leurs alliances*, Lyon, J. Perroud, 1922, 398 p., notice consacrée à Damien de Pommerol, pp. 263-272.

Hyacinthe-Louis de Quélen :

560-LIMOZIN-LAMOTHE, Roger, *M^{sr} de Quélen, archevêque de Paris, son rôle dans l'Église de France de 1815 à 1839 d'après ses archives privées*, Paris, Vrin, 1955, 358-334 p.

Armand-Emmanuel de Richelieu :

561-FOUQUES-DUPARC, Jacques, *Le troisième Richelieu, libérateur du territoire en 1815*, Lyon, H. Lardanchet, 1940, 222 p.

562-WARESQUIEL, Emmanuel (de), *Le duc de Richelieu*, Paris, Perrin, 1991, 498 p.

Narcisse de Salvandy¹ :

563-TRÉNARD, Louis, *Salvandy et son temps (1795-1852)*, Lille, R. Giard, Publications de la Faculté des Lettres, 1968, 944 p.

Louis de Sarret de Coussergues :

564-CHÉRON, André et SARRET de COUSSERGUES, Germaine (de), *Une seigneurie en Bas-Languedoc, Coussergues et les Sarret*, Bruxelles, Hayez, 1963, XVI-449 p.

Hercule de Serre² :

565-COMBES de PATRIS, Bernard, *Un homme d'État de la Restauration, le comte de Serre*, Paris, Picard, 1932, XI-279 p.

¹ Salvandy n'appartient pas à la droite, mais on mentionne cette étude en raison de la formation journalistique de l'intéressé dans le giron de Chateaubriand sous la Restauration, à la faveur d'une collaboration commune au *Journal des débats*, preuve d'une formation de certains futurs caciques orléanistes par les dissidents de droite de la Restauration.

² De Serre n'appartient pas non plus à la droite. Mais son biographe montre notamment les divergences stratégiques au sein du centre constitutionnel, quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de la droite royaliste.

Charles-Maurice de Talleyrand¹ :

566-LACOUR-GAYET, Georges, *Talleyrand, 1791-1834*, 4 vol., rééd. 1932-1947, puis 1979 et 1991, avec préface de François Furet pour la dernière édition.

567-WARESQUIEL, Emmanuel (de), *Talleyrand, le prince immobile*, Paris, Fayard, 2005, rééd. augm. 2006, 850 p.

Claude-Joseph Trouvé :

568-CHARRIER, Jacques, *Le baron Trouvé (1768-1860), ambassadeur de la République, président du Tribunat et préfet de l'Empire*, thèse histoire, Paris-IV, 1982, 513 p. [Biographie d'un imprimeur-journaliste de la contre-opposition d'extrême-droite, lié à La Bourdonnaye].

Joseph de Villèle :

569-FOURCASSIÉ, Jean, *Villèle*, Paris, Fayard, 1954, 486 p.

P/ Études portant sur des périodes antérieures, et s'avérant utiles pour éclairer un pan du sujeta) Études concernant l'Ancien Régime

570-BÈGE, Denise, *La cour des aides de Guyenne et ses magistrats (1553-1790)*, thèse histoire, Paris-I, 1974, 2 vol.

571-BLANCHARD, Anne, *Les « ingénieurs du roy » de Louis XIV à Louis XVI, étude du corps des fortifications*, Montpellier, 1979, 635 p., d'après thèse histoire, Paris-IV, 1976.

572-BLANCHARD, Anne, *Dictionnaire des ingénieurs militaires 1691-1791*, Montpellier, 1981, 786 p.

573-BLUCHE, François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, 1640 p.

574-BLUCHE, François, *Les magistrats du parlement de Paris (1715-1771)*, Paris, Les Belles-Lettres, 1960, 463 p.

575-BROGLIN, Étienne, *De l'académie royale à l'institution, le collège de Juilly*, thèse histoire, Paris-IV, 1978 [Pour les quelques députés de la Restauration y ayant fait leurs études].

576-CHALINE, Olivier, *Godart de Belbeuf : le parlement, le roi et les Normands*, Luneray, Bertout, 1996, 596 p., d'après thèse histoire, Paris-IV, 1992.

577-CHALINE, Olivier, « Les infortunes de la fidélité : les partisans du pouvoir royal dans les parlements au XVIII^e siècle », *Histoire, économie, société*, 2006-3, pp. 335-353.

578-CHAUSSINAND-NOGARET, Guy, *La noblesse française au XVIII^e siècle, de la féodalité aux Lumières*, Paris, Hachette, 1976, 339 p., dernière rééd., Complexe, 2000.

579-COULOMB, Clarisse, « L'heureux retour. Fêtes parlementaires dans la France du XVIII^e siècle », *Histoire, économie et société*, avril-juin 2000, pp. 201-216. [À comparer avec le retour triomphal de Villèle et Corbière au retour de la « Chambre introuvable » au printemps 1816].

580-COULOMB, Clarisse, *Les pères de la Patrie : la société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*, Saint-Martin d'Hères, Presses Universitaires de Grenoble, 2006, 540 p., d'après thèse histoire, EHESS, 2001.

581-CUBELLS, Monique, *La Provence des Lumières, les parlementaires d'Aix au XVIII^e siècle*, Paris, Maloine, 1984, 421 p.

582-DE WAELE, Michel, *Les relations entre le parlement de Paris et Henri IV*, Paris, Publisud, 2000, 456 p. [L'auteur analyse les luttes internes à la Ligue, entre extrémistes et modérés, ceci pouvant apparaître comme une lointaine préfiguration de combats semblables chez les ultraroyalistes de la Restauration].

583-DURAND, Yves, *Les fermiers généraux au XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1971, rééd. Maisonneuve et Larose, 1996, 692 p.

584-ÉGRET, Jean, *Le parlement de Dauphiné et les affaires publiques dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Grenoble, impr. Allier, 1942, 2 vol.

¹ Même remarque. Talleyrand n'appartient pas à la droite, mais il tente d'intriguer avec les ultras en 1818.

- 585-ÉGRET, Jean, « Le procès des Jésuites devant les Parlements de France (1761-1770) », *Revue historique*, juill-sept. 1950, tome 204/1, pp. 1-27.
- 586-ÉGRET, Jean, *La Pré-révolution française (1787-1788)*, Paris, PUF, 1962, 401 p., réimpr. 1978.
- 587-ÉGRET, Jean, *Louis XV et l'opposition parlementaire, 1715-1774*, Paris, A. Colin, 1970, 254 p.
- 588-FÉLIX, Joël, *Les magistrats du parlement de Paris, 1771-1790*, *Dictionnaire biographique et généalogique*, éd. Sedopols, 1990, 239 p.
- 589-GRESSET, Maurice, *Gens de justice à Besançon (1674-1789)*, Paris, Bibliothèque nationale, 1978, 2 vol, 873 p., d'après thèse histoire, Paris-IV, LXXIV-1272 p.
- 590-GRIFFITHS, Robert, *Pierre-Victor Malouet and the « monarchiens » in the French Revolution and Counter-Revolution*, thèse Vancouver, University of British Columbia, 1975, trad. fr. remaniée par l'auteur, *Le centre perdu : Malouet et les « Monarchiens » dans la Révolution française*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1988, 277 p.
- 591-JOUANNA, Arlette, *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989, 504 p.
- 592-LEVANTAL, Christophe, *Ducs et pairs et duchés-pairies laïques à l'époque moderne (1715-1790)*, *dictionnaire prosopographique, généalogique, chronologique, topographique et heuristique*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1996, 1218 p.
- 593-MARTIN, Françoise, « Les Bertier de Sauvigny, intendants de Paris et la culture de leur temps », *Mélanges Yves Durand, État et société en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, pp. 383-399.
- 594-MEYER, Jean, *La noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1966, 2 vol.
- 595-MOUSNIER, Roland, *Les institutions de la France sous la monarchie absolue 1598-1789*, Paris, PUF, 1980, 2 vol. [Essentiel pour comprendre le rang et les fonctions de nombreux futurs parlementaires de la Restauration avant 1789, ou celui de leurs proches ascendants].
- 596-NASSIET, Michel, *Noblesse et pauvreté, la petite noblesse en Bretagne XV^e-XVIII^e siècles*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1993, 526 p.
- 597-NICOLAS, Sylvie, *Les derniers maîtres des requêtes de l'Ancien Régime (1771-1789)*, *dictionnaire prosopographique*, Paris, H. Champion et Genève, Droz, 1998, 399 p.
- 598-OLIVIER-MARTIN, François, *L'absolutisme français et les Parlements contre l'absolutisme traditionnel au XVIII^e siècle*, Paris, LGDJ, 1997, 549 p.
- 599-PERNOT, Michel, *Les guerres de religion en France 1559-1598*, Paris, Sedes, 1987, 420 p.
- 600-PETERSON, Stephen, « The Social Origins of Royalist Political Violence in Directorial Bordeaux », *French history*, 1996, vol. 10, pp. 56-85.
- 601-ROBINNE, Paul-Édouard, *Les magistrats au parlement de Normandie (1774-1790)*, thèse École des chartes, 1967.
- 602-SWANN, Julian, *Politics and the Parlement of Paris under Louis XV, 1754-1774*, Cambridge, University Press, 1995, 390 p.
- 603-VIALLES, Pierre, *Études historiques sur la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier*, Montpellier, Firmin et Montane, 1921, 336 p.

b) Études concernant la Révolution et l'Empire

- 604-BERGERON, Louis, *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, vol. 4, *L'épisode napoléonien, 1799-1815, Aspects intérieurs*, Paris, Le Seuil, 1972, 249 p.
- 605-BERGERON, Louis, CHAUSSINAND-NOGARET, Guy, *Les masses de granit, cent mille notables du Premier Empire*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1979, 122 p.
- 606-BERTAUD, Jean-Paul, *Les amis du roi, journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792*, Paris, Perrin, 1984, 283 p.

- 607-BLUCHE, Frédéric, *Le plébiscite des Cent-Jours (avril-mai 1815)*, Genève, Droz, 1974, 152 p.
- 608-BONIN, Serge, LANGLOIS, Claude (dir.), *Atlas de la Révolution française*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1987-2000, 11 vol. [Cf. notamment vol. 6, dir. Jean Boutier et Philippe Boutry, *Les sociétés politiques*, 1992, 132 p., vol. 9, *Religion*, dir. Timothy Tackett et Michel Vovelle, 93 p., et vol. 11, *Paris*, dir. Émile Ducoudray, Raymonde Monnier et Daniel Roche, 2000, 132 p., notamment les ch. 5 et 6, pp. 50-74].
- 609-BOUDON, Jacques-Olivier, *Histoire du Consulat et de l'Empire, 1799-1815*, Paris, Perrin, 2000, 512 p., rééd. 2003.
- 610-BOUDON, Jacques-Olivier, *Napoléon I^{er} et son temps*, Paris, Vuibert, 2004, 277 p.
- 611-BOUDON, Jacques-Olivier, *Napoléon et les cultes : les religions à l'aube du XIX^e siècle, 1800-1815*, Paris, Fayard, 2002, 368 p.
- 612-BOURDIN, Philippe, « Mémoires d'ex-, mémoires d'exil : l'émigrante noblesse auvergnate », *Annales historiques de la révolution française*, n°343, janvier-mars 2006, pp. 3-27 [L'auteur évoque le destin en émigration de plusieurs familles ou personnalités auvergnates, encore politiquement actives sous la Restauration : Pontgibaud, Montlosier, plus brièvement Chardon du Ranquet ; il souligne les solidarités durables qui lient entre eux les anciens élèves de l'école d'Effiat].
- 613-BOURGUET, Marie-Noëlle, *Déchiffrer la France : la statistique départementale à l'époque napoléonienne*, Edition des Archives contemporaines, 1989, 476 p.
- 614-BOUTRY, Philippe, « Les Bourbons en exil (1789-1814) », dans Lucien Bély (dir.), *La présence des Bourbons en Europe, XVI^e-XXI^e siècles*, Paris, PUF, 2003, pp. 233-254.
- 615-CHAUMIÉ, Jacqueline, *Le réseau d'Antraigues et la Contre-Révolution 1791-1793*, Paris, Plon, 1965, 471 p.
- 616-CLAY, Stephen, « Les réactions du Midi : conflits, continuités et violences », *Annales historiques de la Révolution française*, n°345, juillet-septembre 2006, pp. 55-91 [L'auteur analyse l'enchaînement continu des violences, de 1789 à l'an VI, entre les différentes factions politiques dans le Sud-Est et notamment dans les Bouches-du-Rhône ; il montre que, loin d'être l'apanage des seuls royalistes véritables, l'aspiration à la « réaction » politique violente traverse tous les groupes politiques locaux, à partir des premières violences imputables aux jacobins].
- 617-CONNELLY, Owen (dir.), *Historical Dictionary of Napoleonic France, 1799-1815*, Westport (Connecticut), Greenwood Press, XIII-586 p.
- 618-COPPOLANI, Jean-Yves, *Les élections en France à l'époque napoléonienne*, Paris, Albatros, 1980, 500 p. [Étude technique essentielle pour comprendre le fonctionnement des élections de 1815 et 1816, qui fonctionnent encore sur les mêmes bases que celles de l'Empire].
- 619-COUDART, Laurence, « *La Gazette de Paris* », un journal royaliste pendant la Révolution française (1789-1792), Paris, L'Harmattan, 1995, coll. « Chemins de la mémoire », 448 p.
- 620-DIESBACH, Ghislain (de), *Histoire de l'émigration 1789-1814*, Paris, Grasset, 1975, 580 p.
- 621-DUPUY, Roger (dir.), *Pouvoir local et révolution, la frontière intérieure, colloque international, Rennes 24 septembre-1^{er} octobre 1993*, Presses Universitaires de Rennes, 1995, 585 p.
- 622-ÉGRET, Jean, *La révolution des notables : Mounier et les monarchiens, 1789*, Paris, A. Colin, 1950, 244 p., réimpr. 1989.
- 623-FURET, François et OZOUF, Mona (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988, 1122 p., réimpr. 1992.
- 624-GIBOURY, Jacques-Philippe, *Dictionnaire des régicides, 1793*, Paris, Perrin, 1989, 442 p.
- 625-GUENIFFEY, Patrick, *Le nombre et la raison, la Révolution française et les élections*, préf. François Furet, Paris, Éditions de l'EHESS, 1993, XI-559 p.

- 626-HENRI-ROBERT, Jacques, *Dictionnaire des diplomates de Napoléon*, préf. Maurice Schumann et Jean Tulard, Paris, Veyrier, 1990, 366 p.
- 627-HICK, Daniel, *Le ministère des Cultes du Consulat à la Première Restauration*, thèse École des chartes, 1980 [Avec des notices biographiques].
- 628-KOLODY, P., *The Right in the French National Assembly 1789-1791*, thèse Princeton, 1967 [Étude fondée essentiellement sur le recueil publié par Clermont-Mont-Saint-Jean en 1814 des *Déclarations et protestations de MM. les députés des trois ordres aux États généraux de 1789, contre les décrets de l'Assemblée dite constituante*].
- 629-LEBRUN, François, DUPUY, Roger (éd.), *Les résistances à la Révolution, actes du colloque de Rennes (17-21 septembre 1985)*, Paris, Imago, 1987, 478 p.
- 630-LEMAY, Edna Hindie (dir.), *Dictionnaire des Constituants*, préf. François Furet, Paris Universitas, 1991, 2 vol., LVII-1024 p. [Meilleur des dictionnaires parus sur le sujet].
- 631-MARTIN, Jean-Clément, *Le souvenir de la guerre de Vendée, 1800-1980*, thèse histoire, Paris-IV, 1987, 2 vol.
- 632-MARTIN, Jean-Clément, *Contre-révolution, révolution et nation en France, 1789-1799*, Paris, Le Seuil, 1998, 367 p.
- 633-MEYER, Jean-Claude, *La vie religieuse en Haute-Garonne sous la Révolution, (1789-1801)*, Toulouse, Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1982, XI-621 p.
- 634-MURPHY, Jacques et HIGONNET, Patrick, « Les députés de la noblesse aux États généraux de 1789 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1973, tome 20, pp. 230-247.
- 635-MURRAY, W.-J., *The Right-Wing Press in the French Revolution, 1789-1792*, Londres, Boydell press, 1986.
- 636-PETITFRÈRE, Claude, *Blancs et bleus d'Anjou (1789-1793)*, Paris, H. Champion, 1979, 2 vol., LVIII-1428 p.
- 637-SAINT-VICTOR, Jacques (de), *La chute des aristocrates 1787-1792, la naissance de la droite*, Paris, Perrin, 1992, 353 p.
- 638-SOBOUL, Albert, SURATTEAU, Jean-René, GENDRON, François (dir.), *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, PUF, 1989, XLVII-1132 p.
- 639-SUTHERLAND, Donald, *The Chouans : the Social Origins of Popular Counter-Revolution in Upper Brittany, 1770-1796*, Oxford, Clarendon Press, 1982, XI-360 p., trad. fr. Magali Van Reeth, *Les Chouans, les origines sociales de la Contre-Révolution populaire en Bretagne, 1770-1796*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1999, 342 p.
- 640-SUTHERLAND, Donald, *Révolution et Contre-Révolution en France (1789-1815)*, Paris, Le Seuil, 1991, 544 p.
- 641-TACKETT, Timothy, *Par la volonté du peuple : comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, 1996, trad. fr. Alain Spiess, Paris, Albin Michel, 1997, 360 p.
- 642-TULARD, Jean (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, Paris, Fayard, 1987, 1767 p., 2^e éd. augm. 1989, 1866 p., rééd, 1999, 2 vol., 1977 p.
- 643-VIDALENC, Jean, *Les émigrés français, 1789-1825*, Caen, Publication de la Faculté des Lettres de Caen, 1963, 471 p.
- 644-VOVELLE, Michel, *La découverte de la politique, géopolitique de la révolution française*, Paris, La Découverte, 1992, 363 p. [Nombreuses cartes électorales, à comparer avec les données recueillies pour la Restauration, dans le cadre d'un régime étroitement censitaire].
- 645-VOVELLE, Michel, (dir.), *Le tournant de l'an III : réaction et terreur blanche dans la France révolutionnaire*, Paris, éd. du CTHS, 1997, 610 p.
- 646-WORONOFF, Denis, *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, vol. 3, *La république bourgeoise de Thermidor à Brumaire*, Paris, Le Seuil, 1972, coll. Points Histoire, 252 p.

Q/ Études portant sur des périodes ultérieures du XIX^e siècle, offrant un point de comparaison

- 647-ANCEAU, Éric, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, préf. Bernard Lachaise, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999, 421 p.
- 648-ANCEAU, Éric, « Faire entendre sa voix : les expressions oppositionnelles lors des élections législatives françaises de 1852 à 1870 », *Parliaments, Estates and Representation*, n°24, nov. 2004, pp. 207-226.
- 649-ANCEAU, Éric, *Les députés du Second Empire, Prosopographie d'une élite du XIX^e siècle*, préf. Jean Tulard, Paris, H. Champion, 2000, 1018 p.
- 650-ANCEAU, Éric, « Les représentants du peuple et le coup d'État du 2 décembre 1851 », *Parliaments, Estates and Representation*, n°23, nov. 2003, pp. 69-87 [L'article montre le rôle majeur joué par les parlementaires légitimistes lors de la brève tentative de résistance au coup d'État].
- 651-BARJOT, Dominique (dir.), *Les patrons du second Empire*, Paris, Picard et Le Mans, Cenomane, 1991-2006, 9 vol. parus [Classement régional ; quelques rares descendants d'ultras].
- 652-BENSOUSSAN, David, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale, les droites bretonnes dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Fayard, 2006, 658 p., d'après thèse IEP de Paris, 2002, 1650 p. [On retrouve certaines grandes familles déjà politiquement actives sous la Restauration, comme les du Plessis de Grénédan].
- 653-BERTIER de SAUVIGNY, Guillaume (de), *Documents inédits sur la conspiration légitimiste de 1830 à 1832, thèse complémentaire pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris*, Paris, Hatier, 1951, 125 p.
- 654-BOUVET, Marc, *Le Conseil d'État sous la Monarchie de Juillet*, Paris, LGDJ, 2001, VII-696 p. [Avec 350 notices biographiques].
- 655-CHALINE, Jean-Pierre, CORBIN, Alain, MAYEUR, Jean-Marie (dir.), *Les parlementaires de la Troisième République, actes du colloque international, Paris, Centre de recherches en histoire du XIX^e siècle, 18-19 octobre 2001*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, 462 p.
- 656-CHALINE, Jean-Pierre, SOHN, Anne-Marie (dir.), *Dictionnaire des parlementaires de Haute-Normandie sous la Troisième République, 1871-1940*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2000, 350 p. [Pour les familles de Bagneux, Lizot et Montalembert].
- 657-CHANGY, Hugues (de), *Le mouvement légitimiste sous la monarchie de Juillet (1833-1848)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 420 p., d'après thèse histoire, Paris-XII Créteil, 1980, 4 vol.
- 658-CHARLE, Christophe, *Les élites de la République (1880-1900)*, Paris, Fayard, 1987, 556 p.
- 659-DUMONS, Bruno, « Blancs de Provence : zouaves pontificaux et notables agrariens dans le Var (1870-1940) », *Provence historique*, tome LVI, fasc. 225, juillet-septembre 2006, pp. 281-302.
- 660-EL GAMMAL, Jean, PLAS, Pascal (dir.), *Dictionnaire des parlementaires du Limousin sous la III^e République*, Limoges, PULIM, 2001, vol. 1, *Creuse*, 185 p. [Pour la carrière parlementaire de René Vivani, historien socialiste de la Restauration, pp. 165-172, par Daniel Dayen].
- 661-EL GAMMAL, Jean (dir.), *Dictionnaire des parlementaires lorrains de la Troisième République*, Metz, Éditions Serpenoise, 2006, 422 p.
- 662-EL GAMMAL, Jean, *Politique et poids du passé dans la France fin de siècle*, Limoges, PULIM, 1999, 789 p. [De très nombreux descendants d'acteurs royalistes de la Restauration sont évoqués : L'Aigle, d'Andigné, Béjarry, Bernis, Blin de Bourdon, Breteuil, Castellane, etc.].
- 663-GARRIGUES, Jean, *La France de 1848 à 1870*, Paris, A. Colin, 1995, coll. « Coursus », 190 p., rééd. 2000.
- 664-GARRIGUES, Jean, *La République des hommes d'affaires, 1870-1900*, Paris, Aubier, 1997, 432 p., rééd. 1998. [Quelques descendants d'élus de la Restauration sont évoqués, de Benoist d'Azy à Vogüé, en passant par Kergorlay ou Kerjégu].

- 665-GARRIGUES, Jean, *Le boulangisme*, Paris, PUF, 1992, coll. « Que sais-je ? », 127 p.
- 666-GIRARD, Louis, SERMAN, William, GOSSEZ, Rémi, CADET, Édouard, *La Chambre des députés en 1837-1839, composition, activité, vocabulaire*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976, 240 p.
- 667-GUIONNET, Christine, *L'apprentissage de la politique moderne : les élections municipales sous la Monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997, 324 p.
- 668-HARISMENDY, Patrick (dir.), *La France des années 1830 et l'esprit de Réforme*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, 310 p.
- 669-HIGONNET, Patrick, HIGONNET, Trevor, « Classes, Corruption and Politics in the French Chamber of Deputies 1846-1848 », *French Historical Studies*, 1967, pp. 204-224.
- 670-JACQUIER, Bernard, *Le légitimisme dauphinois 1830-1870*, CHRESI, 1976, 258 p.
- 671-JULIEN-LAFERRIÈRE, François, *Les députés fonctionnaires sous la Monarchie de Juillet*, préf. R. Drago, Paris, PUF, 1970, 192 p.
- 672-KENT, Sherman, *Electoral Procedure under Louis-Philippe*, New Haven, Yale University Press, 1937, IX-264 p.
- 673-KENT, Sherman, « Electoral lists of France's July Monarchy (1830-1848) », *French Historical Studies*, 1971, vol. 17, pp. 117-127.
- 674-LACHAISE, Bernard, GUILLAUME, Sylvie (dir.), *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième République*, Talence, Presses Universitaires de Bordeaux, 1998, 624 p. [Pour les familles Gontaut-Biron, La Trémoille et Lur-Saluces].
- 675-MAYER, Arno J., *La persistance de l'Ancien régime : l'Europe de 1848 à la Grande Guerre*, éd. orig. New York, Pantheon Books, 1981, trad. fr. Jonathan Mandelbaum, Paris, Flammarion, 1983, 350 p., rééd. 1990.
- 676-MAYEUR, Jean-Marie, CORBIN, Alain (dir.), *Les immortels du Sénat (1875-1918), les cent seize inamovibles de la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 512 p. [Pour la notice sur Hippolyte de Lorgeril, dont le grand-oncle siège en 1815].
- 677-MAYEUR, Jean-Marie (dir.), SCHWEITZ, Arlette, *Les parlementaires de la Seine sous la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 2 vol. [Vol. 1, *Études*, 278 p., vol. 2, *Dictionnaire biographique*, 639 p. ; cf. la fiche de Denys Cochin].
- 678-OFFERLÉ, Michel, *La profession politique XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 1999, 363 p. [L'auteur commence son analyse à proprement parler en 1848].
- 679-PRICE, Robert, « Legitimist Opposition to the Revolution of 1830 in the French Provinces », *Historical Journal*, 1974, n° 17, pp. 755-778.
- 680-TUDESQ, André-Jean, « L'opposition légitimiste en Languedoc en 1840 », *Annales du Midi*, 1956, tome 68, fascicule 4, pp. 391-407 [L'article montre la pérennité vivace de la droite royaliste, de Nîmes jusqu'à Toulouse, dix ans après la chute de la Restauration].
- 681-TUDESQ, André-Jean, *Les grands notables en France (1840-1849), Étude historique d'une psychologie sociale*, Paris, PUF, 1964, 2 vol., 1278 p.
- 682-TUDESQ, André-Jean, *Les conseillers généraux en France au temps de Guizot 1840-1848*, Paris, A. Colin, 1967, 294 p.
- 683-TULARD, Jean (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, 1347 p.
- 684-VIGIER, Philippe, « Élections municipales et prise de conscience politique sous la monarchie de Juillet », *Mélanges offerts à Charles Pouthas*, 1973, pp. 276-286.

Annexes

ANNEXE n°1 : Mémentos de procédure électorale

Les seules élections politiques sous la Restauration sont les élections législatives ; les députés sont en effet les seuls responsables politiques à être élus, ce qui les constitue en piliers essentiels du régime « représentatif ». Dans ces conditions, il est important de connaître avec précision le déroulement des échéances électorales législatives et des sessions parlementaires.

A / Dates et modalités des élections législatives Les élections politiques sous la Restauration, année par année

Dissolution du 20 mars 1815 (par Napoléon)

Élection en mai 1815 d'une « Chambre des représentants », dépourvue de valeur légale pour les autorités de la Restauration, et dissoute *manu militari* le 8 juillet 1815 par la fermeture des locaux.

Dissolution du 13 juillet 1815 (portant sur la Chambre ayant siégé de juin 1814 à mars 1815)

14-19 août 1815 : Élections générales au sein des collèges d'arrondissement, par l'ensemble du corps électoral¹, de candidats à la députation, proposés une semaine plus tard au choix des collèges de département. La plupart des scrutins pour élire ces candidats ont eu lieu le 15 août 1815.

22-24 août 1815 : Élections générales dans les 86 collèges départementaux des 402 députés (hors empêchements, annulations, invalidations ou doubles élections). Seule a siégé dans ces collèges départementaux une partie restreinte du corps électoral, à savoir les fameux « grands notables » des listes impériales, auxquels les préfets ont pu adjoindre jusqu'à 20 électeurs. Les collèges départementaux ont dû d'abord élire la première moitié des députés à choisir parmi la liste des candidats proposés par les différents collèges d'arrondissement, avant d'élire ensuite le reste des députés à leur convenance.

Vérification des pouvoirs à la Chambre des députés les 9 et 10 octobre 1815.

Dissolution du 5 septembre 1816.

Le même système électoral est conservé, mais le nombre de députés ramené de 402 à 262, puis à 258 députés.

25-26 septembre 1816 : Élections générales par les collèges d'arrondissement de candidats à la députation à présenter aux collèges de département (même procédure qu'en 1815).

4-5 octobre 1816 : Élections générales par les collèges de département pour élire les 258 députés définitifs du pays (même procédure qu'en 1815).

Vérification des pouvoirs à la Chambre des députés les 7 et 8 novembre 1816.

Un tirage au sort a été immédiatement effectué pour répartir les 86 départements en cinq séries, qui ont constitué autant de tranches de renouvellement ultérieur de la Chambre entre 1817 et 1822.

Vote de la loi Lainé le 5 février 1817.

Les élections législatives se font désormais à un seul tour, dans les 86 chefs-lieux de département, où sont désignés directement les 258 députés, selon le renouvellement annuel par cinquième prévu par la Charte de 1814, ce qui occasionne ainsi l'élection d'environ 50 députés chaque année, le nombre de députés à élire étant variable selon la population du département concerné (cf. annexe 1/B).

20 septembre 1817 : Élections partielles pour renouveler les 51 députés des 17 départements de la 1^{ère} des 5 séries : Hautes-Alpes, Côte d'Or, Creuse, Dordogne, Gers, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loiret, Lozère, Meuse, Oise, Orne, Haut-Rhin, Rhône, Seine, Deux-Sèvres. Il faut rajouter 12 députés, élus par les Basses-Alpes, l'Eure, la Manche et la Mayenne, les députés n'ayant pu être élus en septembre-octobre 1816 dans ces quatre départements.

Vérification des pouvoirs le 10 novembre 1817.

¹ Tous les électeurs légaux à 300 francs, ainsi que 10 autres électeurs adjoints par le préfet.

20 octobre 1818 : Élections partielles pour renouveler les 52 députés des 17 départements de la **2^e série** : Ain, Basses-Alpes, Corrèze, Finistère, Gard, Indre, Landes, Loire, Manche, Moselle, Nièvre, Nord, Haute-Saône, Sarthe, Seine-et-Marne, Tarn-et-Garonne, Vendée.
Vérification des pouvoirs les 15 et 17 décembre 1818.

11 septembre 1819 : Élections partielles pour renouveler les 52 députés des 18 départements de la **3^e série** : Aisne, Allier, Ariège, Cantal, Charente-Inférieure, Corse, Doubs, Eure-et-Loir, Isère, Haute-Marne, Mayenne, Morbihan, Basses-Pyrénées, Bas-Rhin, Seine-Inférieure, Tarn, Vaucluse, Vienne.
Vérification des pouvoirs les 3 et 4 décembre 1819.

Vote de la **loi** électorale, dite du « **double vote** », le **12 juin 1820**.

Celle-ci rétablit la dualité entre collèges d'arrondissement et collèges de département, mais chacun de ces deux collèges désigne désormais « ses » députés de manière purement autonome, et non selon un double degré comme en 1815-1816.

Ainsi, 258 députés continuent comme depuis 1817 à être souverainement et définitivement désignés par l'ensemble du corps électoral à 300 francs, mais le sont désormais au sein des collèges d'arrondissement. 172 nouveaux députés sont désormais désignés dans les 86 collèges départementaux par une partie restreinte du corps électoral - le quart le plus riche -, mais sans présélection effectuée au préalable par le reste des électeurs, contrairement au système en vigueur jusqu'en 1816.

Désormais, le principe du remplacement annuel et par cinquième vaut pour les deux catégories de députés (soit au total environ 85 députés renouvelés chaque année, une petite cinquantaine dans les collèges d'arrondissement et quelque 35 dans les collèges de département), avec un décalage habituel d'une semaine entre l'élection faite par les collèges d'arrondissement et celle faite par les collèges de département. Fin 1820, les 172 députés élus par les collèges départementaux, qui n'existaient pas auparavant, doivent être désignés en totalité pour la première fois, ce qui rend le renouvellement partiel plus important.

4-5 novembre 1820 : Élections partielles pour renouveler, au sein des collèges d'arrondissement¹, les 51 députés des 17 départements de la **4^e série** élus par l'ensemble des électeurs à 300 francs : Ardennes, Aube, Aude, Bouches-du-Rhône, Cher, Côtes-du-Nord, Drôme, Eure, Gironde, Haute-Loire, Lot, Maine-et-Loire, Hautes-Pyrénées, Saône-et-Loire, Somme, Haute-Vienne, Vosges.

11-15 novembre 1820 : Élections des 172 députés des 5 séries élus par les 86 « grands » collèges départementaux², le nombre variant entre un seul député pour les départements très peu peuplés et quatre députés pour les quelques départements les plus peuplés, comme la Seine, le Nord ou la Seine-Inférieure (cf. annexe 1/B).

Vérification des pouvoirs à la Chambre des députés du 21 au 23 décembre 1820.

Vérification des pouvoirs à la Chambre du 28 au 31 mars 1821, à la suite d'élections partielles tenant à des invalidations ou à des élus choisis par plusieurs circonscriptions.

1^{er}-4 octobre 1821 : Élections partielles pour renouveler les 52 députés des 17 départements de la **5^e série** qui doivent être élus par les collèges d'arrondissement : Ardèche, Aveyron, Calvados, Charente, Haute-Garonne, Jura, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Lot-et-Garonne, Marne, Meurthe, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Seine-et-Oise, Var, Yonne.

10 octobre 1821 : Élections partielles pour renouveler les 34 députés des mêmes 17 départements de la **5^e série** (mêmes départements que la semaine antérieure).

Vérification des pouvoirs à la Chambre des députés les 12 et 13 novembre 1821.

Vérification des pouvoirs du 13 février au 9 mars 1822, à la suite d'élections partielles résultant d'invalidations ou d'élections de personnalités dans plusieurs circonscriptions.

¹ Ainsi qu'au sein des collèges uniques pour les quelques départements trop peu peuplés pour avoir deux niveaux de collèges.

² Contrairement à ce que pourrait laisser supposer une arithmétique trompeuse, le nombre de tels députés des « grands collèges » n'est pas systématiquement de deux par département, ce qui ferait le compte exact.

9 mai 1822¹ : Élections partielles pour renouveler les 51 députés des départements de la **1^{ère} série** élus par les collèges d'arrondissement : mêmes départements qu'en 1817.

14-16 mai 1822 : Élections partielles pour renouveler les 33 députés de la **1^{ère} série** devant être élus par les « grands » collèges de département (mêmes départements).

Vérification des pouvoirs le 6 juin 1822.

13-14 novembre 1822 : Élections partielles pour renouveler les 52 députés des départements de la **2^e série** élus par les collèges d'arrondissement : mêmes départements qu'en 1818.

20 novembre 1822 : Élections partielles pour renouveler les 34 députés des départements de la **2^e série** élus par les collèges de département (mêmes départements).

Vérification des pouvoirs le 30 janvier 1823.

Dissolution du 23 décembre 1823.

Organisation d'élections générales, renouvelant la totalité des députés, fait inédit depuis sept ans et les élections d'octobre 1816, soit :

-le **25 février 1824** pour tous les collèges d'arrondissement du pays : 258 députés renouvelés.

-le **6 mars 1824** pour tous les collèges de département du pays : 172 députés renouvelés.

Vérification des pouvoirs à la Chambre des députés du 25 au 29 mars 1824 (sauf le 5 avril 1824 pour la Corse et la Creuse).

Vote de la loi instaurant un **renouvellement intégral et septennal** de la Chambre des députés le 8 juin 1824 ; le renouvellement annuel par cinquième avec les séries départementales est donc supprimé.

Plusieurs élections partielles interviennent à des dates diverses entre 1824 et 1827, à la suite d'élections multiples, invalidations, décès, ou démissions.

Dissolution du 5 novembre 1827.

Nouvelles élections générales dans tout le pays :

-le **17 novembre 1827** pour tous les collèges d'arrondissement du pays : 258 députés renouvelés.

-les **24 et 27 novembre 1827** pour tous les collèges de département du pays : 172 députés renouvelés.

Vérification des pouvoirs du 8 au 20 février 1828.

45 élections partielles en **avril 1828**, ce chiffre exceptionnel s'expliquant par 7 décès, 10 invalidations (élections irrégulières ou conditions de cens non remplies par l'élu), 5 démissions volontaires de députés fraîchement élus ou réélus, deux nominations à la pairie, et surtout 21 élections multiples de députés élus dans plusieurs circonscriptions, obligeant à re-voter dans la circonscription finalement non choisie par l'élu.

Vérification des pouvoirs des nouveaux élus à la Chambre fin avril et début mai 1828.

Dissolution du 16 mai 1830.

Nouvelles élections générales dans tout le pays :

Du **23 juin au 13 juillet 1830** pour tous les collèges d'arrondissement (258 députés).

Du **3 au 19 juillet 1830** pour tous les collèges de département (172 députés).

Aucune convocation de la Chambre, ni de vérification des pouvoirs.

Dissolution du 25 juillet 1830, faisant partie des fameuses « quatre ordonnances » de Charles X, restées sans suite pour cause de Révolution.

¹ Les élections ont été avancées pour permettre la tenue plus précoce de la session de 1822 dès juillet-août, sans attendre la fin de l'année, afin de supprimer le système des « douzièmes provisoires » d'avances financières consenties par les parlementaires sur le budget à voter.

**B/ Nombre de députés élus par chaque département,
selon les régimes électoraux successifs**

Département	1815	1816-1819	1820-1830
1 Ain	5	3	3+2 ¹
2 Aisne	6	4	4+2
3 Allier	3	2	2+2
4 Alpes (Basses-)	2	1	2
5 Alpes (Hautes-)	2	1	2
6 Ardèche	4	2	2+1
7 Ardennes	5	2	2+1
8 Ariège	3	2	2+1
9 Aube	3	2	2+1
10 Aude	3	2	2+2
11 Aveyron	4	3	3+2
12 Bouches-du-Rhône	4	3	3+2
13 Calvados	7	4	4+3
14 Cantal	3	2	2+1
15 Charente	4	3	3+2
16 Charente-Inférieure	5	4	4+3
17 Cher	3	2	2+2
18 Corrèze	3	2	2+1
19 Corse	[0]	2	2
20 Côte d'Or	5	3	3+2
21 Côtes-du-Nord	7	4	4+2
22 Creuse	3	2	2+1
23 Dordogne	6	4	4+3
24 Doubs	3	2	2+2
25 Drôme	3	2	2+1
26 Eure	6	4	4+3
27 Eure-et-Loir	4	2	2+2
28 Finistère	6	4	4+2
29 Gard	4	3	3+2
30 Garonne (Haute-)	5	4	4+3
31 Gers	3	3	3+2
32 Gironde	7	5	5+3
33 Hérault	4	3	3+2
34 Ille-et-Vilaine	7	4	4+3
35 Indre	3	2	2+1
36 Indre-et-Loire	4	2	2+2
37 Isère	6	4	4+2
38 Jura	4	2	2+1
39 Landes	3	2	2+1
40 Loire	4	3	3+2
41 Loire (Haute-)	4	2	2+1
42 Loire-Inférieure	6	4	4+2

¹ On indique d'abord le nombre de députés élus par les collèges d'arrondissement, et ensuite le nombre élu par les « grands » collèges de département ; les départements très peu peuplés n'ont qu'un collège unique.

43 Loiret	4	3	3+2
44 Loir-et-Cher	3	2	2+1
45 Lot	4	4	4+2
46 Lot-et-Garonne	4	3	3+2
47 Lozère	2	1	2
48 Maine-et-Loire	6	4	4+3
49 Manche	8	4	4+3
50 Marne	4	3	3+2
51 Marne (Haute-)	3	2	2+2
52 Mayenne	4	3	3+2
53 Meurthe	5	3	3+2
54 Meuse	4	2	2+2
55 Morbihan	6	4	4+2
56 Moselle	7	4	4+3
57 Nièvre	3	2	2+2
58 Nord	12	8	8+4
59 Oise	5	3	3+2
60 Orne	6	4	4+3
61 Pas-de-Calais	8	4	4+3
62 Puy-de-Dôme	7	4	4+3
63 Pyrénées (Basses-)	4	3	3+2
64 Pyrénées (Hautes-)	3	2	3
65 Pyrénées-Orientales	2	1	2
66 Rhin (Bas-)	7	4	4+2
67 Rhin (Haut-)	6	3	3+2
68 Rhône	5	3	3+2
69 Saône (Haute-)	4	2	2+1
70 Saône-et-Loire	6	4	4+3
71 Sarthe	5	4	4+3
72 Seine	10	8	8+4
73 Seine-et-Marne	4	3	3+2
74 Seine-et-Oise	6	4	4+3
75 Seine-Inférieure	9	6	6+4
76 Sèvres (Deux-)	3	2	2+1
77 Somme	7	4	4+3
78 Tarn	4	2	2+2
79 Tarn-et-Garonne	3	2	2+2
80 Var	4	3	3+2
81 Vaucluse	3	2	2+1
82 Vendée	4	3	3+2
83 Vienne	3	2	2+2
84 Vienne (Haute-)	3	2	2+2
85 Vosges	4	3	3+2
86 Yonne	4	3	3+2

C / Dates des sessions parlementaires

- Session de 1814 :
- 4 juin-30 décembre 1814 (tomes 12 à 14)¹
- Sessions de 1815 :
- 8-20 mars 1815 (tome 14)
 [3 juin-8 juillet 1815, Chambre des représentants de Napoléon]
 8 octobre 1815-29 avril 1816 (tomes 15 à 17)
- Session de 1816 :
- 4 novembre 1816-26 mars 1817 (tomes 17 à 19)
- Session de 1817 :
- 5 novembre 1817-16 mai 1818 (tomes 19 à 22)
- Session de 1818 :
- 10 décembre 1818-17 juillet 1819 (tomes 22 à 25)
- Session de 1819 :
- 29 novembre 1819-22 juillet 1820 (tomes 25 à 29)
- Session de 1820 :
- 19 décembre 1820-31 juillet 1821 (tomes 29 à 33)
- Session de 1821 :
- 5 novembre 1821-1^{er} mai 1822 (tomes 33 à 36)
- Session de 1822 :
- 4 juin 1822-17 août 1822 (tomes 36 à 38)
- Session de 1823 :
- 28 janvier 1823-9 mai 1823 (tomes 38 à 39)
- Session de 1824 :
- 23 mars 1824-4 août 1824 (tomes 39 à 42)
- Session de 1825 :
- 22 décembre 1824-13 juin 1825 (tomes 42 à 45)
- Session de 1826 :
- 31 janvier 1826-6 juillet 1826 (tomes 45 à 48)
- Session de 1827 :
- 12 décembre 1826-22 juin 1827 (tomes 49 à 52)
- Session de 1828 :
- 5 février 1828-18 août 1828 (tomes 52 à 56)
- Session de 1829 :
- 27 janvier 1829-31 juillet 1829 (tomes 57 à 61)
- Session de 1830 :
- 2 mars 1830-19 mars 1830, session théoriquement² prorogée au 1^{er} septembre 1830 (tome 61)

¹ On fait ici figurer à chaque fois les volumes des *Archives Parlementaires* concernés par chacune des sessions (éd. Mavidal et Laurent, 2^e série, 1860-1912).

² La dissolution de la Chambre, puis la révolution de Juillet, ont rendu cette date de prorogation sans effet ; le nouveau régime orléaniste a réuni les députés élus en juin-juillet 1830 dès le début du mois d'août 1830.

ANNEXE n°2 : Listes et répertoires nominatifs sommaires

On trouvera ici les noms des personnalités qui ont appartenu à la droite parlementaire ou ont été proches de cette dernière, à un moment au moins de la Restauration, en dépit de fréquentes variations dans les positionnements individuels.

A / 46 ministres et sous-secrétaires d'État liés à la droite

pendant leur passage au gouvernement ou à un autre moment de la Restauration¹

1-Becquey, 2-Bellune, 3-Benoist, 4-Blacas, 5-Bourdeau, 6-Bourmont, 7-Capelle, 8-de Caux, 9-Chabrol de Crouzol, 10-Champagny, 11-Chantelauze, 12-Chateaubriand, 13-Clermont-Tonnerre, 14-Corbière, 15-Courvoisier, 16-Damas, 17-Dambray, 18-Digeon, 19-Doudeauville, 20-Du Bouchage, 21-Dupont de l'Étang, 22-Feltre, 23-Ferrand, 24-Frayssinous, 25-Guernon-Ranville, 26-d'Haussez, 27-Hyde de Neuville, 28-La Bouillierie, 29-La Bourdonnaye, 30-La Ferronnays, 31-Lainé, 32-Martignac, 33-Montbel, 34-Montmorency, 35-Mounier, 36-Peyronnet, 37-Polignac, 38-Ravez, 39-Richelieu, 40-Saint-Cricq, 41-Tabarié, 42-Trinquelague, 43-Vatimesnil, 44-Vaublanc, 45-Villèle, 46-Vitrolles.

B / 711 députés membres de la droite

à un moment au moins de leur présence à la Chambre entre 1814 et 1830²

1° figurent en souligné 46 députés « administrateurs » : 19 députés, soulignés d'un trait plein, sont membres d'un poste administratif à haute responsabilité (Direction générale) quasiment ministériel³ ; 27 autres, soulignés en pointillés, maîtres des requêtes et conseillers d'État en service ordinaire (ou avec voix délibérative au sein du conseil d'État), préparant directement l'élaboration des lois en coordination avec les services ministériels⁴.

2° figurent en **gras** 79 députés promus dans la hiérarchie interne au monde parlementaire, en étant élus vice-présidents, secrétaires ou questeurs d'une des deux Chambres, candidats présentés au roi pour la présidence de la Chambre, ou encore rapporteurs d'un projet de loi important ou d'un budget annuel.

A-31 députés : 1-d'Abancourt, 2-d'Abbadie, 3-d'Aboville, 4-d'Abzac, 5-Achard de Bonvouloir, 6-Agier, 7-Aguillon, 8-d'Aigremont, 9-d'Albon, 10-d'Aldéguier, 11-d'Alzon, 12-Amariton, 13-Amat, 14-d'**Ambrugeac**, 15-d'Andigné de Mayneuf, 16-d'Andigné de Resteau, 17-**André**, 18-André d'Aubièrre, 19-Anglès (Jean François), 20-d'Anthès, 21-d'Antin, 22-d'Archimbaud, 23-d'Armaillé, 24-Arnaud, 25-d'Auberjon, 26-d'**Augier**,

¹ C'est ainsi, par exemple, que Dupont de l'Étang est en butte à l'opposition des royalistes « purs » durant son passage au gouvernement en 1814, ce qui ne l'empêche pas de rejoindre la droite parlementaire dix ans plus tard. C'est à dessein que des personnalités comme Malouet, Sout, Roy, Molé, Allent, Lauriston, La Tour-Maubourg, Feutrier, ou Portalis ne figurent pas dans cette liste, et *a fortiori* Pasquier, Siméon, Portal, Rayneval, car il nous semble qu'aucun d'entre eux ne s'est jamais intégré à la droite royaliste sous la Restauration, même pendant un bref moment, contrairement à Ravez, Richelieu, La Ferronnays, Lainé, Mounier, Dupont de l'Étang, Becquey ou même Bourdeau, qu'il nous a pour le coup paru indispensable de faire figurer, pour la raison inverse.

² Là encore, nombreux sont les députés qui viennent initialement de rangs hostiles à la droite, avant de la rejoindre au cours des années 1820, lors de son élargissement - sans oublier aussi d'anciens ultra-royalistes qui finissent par faire « défection » dans les dernières années du régime. Tous figurent dans ce répertoire nominatif.

³ Soit les Directions générales des Postes, des Contributions Indirectes, des Douanes, des Eaux-et-Forêts, des Bâtiments civils et Travaux Publics, des Beaux-Arts et théâtres, de l'Enregistrement et des Domaines, exceptionnellement des Finances, de la Police, ou des Établissements d'Utilité publique, sans oublier l'importante Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et des Manufactures.

⁴ On ne souligne les noms que par un seul trait ; en cas de cumul, on fait primer la fonction de Directeur général administratif.

27-Augier du Chézaud, 28-Aupetit-Durand, 29-Aurran-Pierrefeu, 30-Avoyne de Chantereyne, 31-d' Aymare.

B-90 députés : 32-Babey, 33-Bacot de Romand, 34-Bagneux, 35-Bailly de Fresnay, 36-Balsac, 37-Barbier, 38-Barlier, 39-**Baron**, 40-Barrois, 41-Barthe-Labastide, 42-Bastoulh, 43-Baudel-Martinet, 44-Bausset, 45-Bayard de Plainville, 46-Bazire, 47-**Beaumont**, 48-Beaumont de La Bonninière (Charles de), 49-Beauquesne, 50-Beaurepaire, 51-Bécays de la Caussade, 52-Béchade, 53-**Becquey**, 54-Béjarry, 55-**Bellart**, 56-Bellemare, 57-Bellescize, 58-Bellissen, 59-**Benoist**, 60-Benoist (du Nord), 61-Benoit (de la Salle), 62-Beraud, 63-**Berbis**, 64-Bergevin, 65-Bernard, 66-Bernis (François de), 67-Bernis (René de), 68-Berryer, 69-Berset, 70-Bertier (Anne-Pierre de), 71-**Bertier (Ferdinand de)**, 72-**Bertin de Vaux**, 73-Béthisy, 74-Biancour, 75-Billard, 76-Billardet, 77-Bizemont, 78-Bizien du Lézard, 79-**Blangy**, 80-**Blanquart de Bailleul**, 81-Blin de Bourdon, 82-Blondel d'Aubers, 83-Blosseville, 84-**Boin**, 85-**Boisbertrand**, 86-Boisclairéau, 87-Boisgelin (Alexandre de), 88-Boisjourdan, 89-**Bonald**, 90-Bonne, 91-**Bonnet**, 92-Bonnet de Lescure, 93-Bontin, 94-Bordesoulle, 95-Borel de Brétizel, 96-Boscal de Réals, 97-Boucher, 98-Boulard, 99-**Bourdeau**, 100-Bourdeau de Fontenay, 101-**Bourrienne**, 102-Bouteiller, 103-**Bouthillier**, 104-Bouvet de Louvigny, 105-**Bouville**, 106-Brenet, 107-Bressand, 108-Breton, 109-Briant de Laubrière, 110-Bricout de Cantrainne, 111-de Briges, 112-**Broglie (Amédée de)**, 113-Bruère de Vaurois, 114-Brusset, 115-Bruyère-Chalabre, 116-Bryas, 117-Bucelle, 118-Bulle, 119-Bully, 120-Burosse, 121-Burot de Carcouët.

C-88 députés : 122-Cachard, 123-Caizergues, 124-Calemard de Lafayette, 125-Calvière (Alexis de), 126-Calvière (Jules de), 127-**Cambon (Auguste de)**, 128-Candau, 129-Canuel, 130-Caqueray, 131-Caquet, 132-Caraman (Maurice de), 133-Carcaradec, 134-**Cardonnel**, 135-Carrellet de Loisy, 136-Castéja (André de), 137-Castéja (François de), 138-Castel, 139-**Castelbajac**, 140-Castex, 141-Caumont, 142-Cauna, 143-Causans, 144-de Caux, 145-Cayrol, 146-Chaballier, 147-Chabot, 148-Chabrilan, 149-Chabrol de Chaméane, 150-**Chabrol de Crouzol**, 151-Chabrol de Tournoël, 152-Chabrol de Volvic, 153-Chabron de Solilhac, 154-Chagrin de Brullemail, 155-Chalvet, 156-Chambost, 157-Chamorin, 158-Champflour, 159-Champvallins, 160-**Chantelauze**, 161-Charencey, 162-Chartrouse, 163-Chastellux, 164-**Châteaufort**, 165-Cheffontaine, 166-**Chenevaz**, 167-**Chevalier-Lemore**, 168-Chevenon de Bigny, 169-Chevrier de Corcelles, 170-de Chièvres, 171-**Chifflet**, 172-**Chilhaud de La Rigaudie**, 173-Choiseul d'Aillecourt, 174-Cholet, 175-Choumouroux, 176-Civrac, 177-Clarac, 178-Clausel de Coussergues, 179-Clément, 180-Clérisse, 181-**Clermont-Mont-Saint-Jean**, 182-Cochin, 183-Coffyn-Spyns, 184-Coislin, 185-Colbert de Maulévrier, 186-Colomb, 187-Compagnon de La Servette, 188-**Conny**, 189-Coppens, 190-**Corbière**, 191-Corday, 192-**Cornet d'Incourt**, 193-Cotteau, 194-Cotton, 195-**Coupigny**, 196-Couppier, 197-**Courtarvel (Claude de)**, 198-Courtarvel (Jules de), 199-Courtarvel (Louis de), 200-Courtivron, 201-Coutard, 202-Cressac, 203-Creuzé, 204-Crignon d'Auzouer, 205-Croizet, 206-Croy-Solre, 207-Crussol, 208-Cuny, 209-**Curzay**.

D-70 députés : 210-Dahirel, 211-Damas (Roger de), 212-Davayé, 213-Daveluy, 214-Déan, 215-Debelleye, 216-Deforest, 217-Delaage, 218-**Delalot**, 219-Delamare, 220-Delauro, 221-Delbreil de Scorbiac, 222-Delhorme, 223-Delphin, 224-Delpit, 225-Dereix, 226-**Desbassayns de Richemont**, 227-**Descordes**, 228-Des Lyons, 229-Despériers, 230-Des Rotours, 231-Dijeon, 232-Domezon, 233-Domingon, 234-Donnadieu, 235-Doria, 236-Douglas, 237-Drouilhet de Sigalas, 238-Du Bay, 239-Dubotdéro, 240-Du Bouchage (Gabriel), 241-Du Bourg, 242-Du Boÿs, 243-**Dubruel**, 244-Ducasse de Horgues, 245-Ducherray, 246-Duchesnay, 247-Du Cheyron du Pavillon, 248-**Dudon**, 249-Dufort, 250-Dufougerais-Ladouëpe, 251-Dugas des Varennes, 252-**Du Hamel**, 253-Du Haÿs, 254-Du Lyon, 255-Du Maisniel, 256-Du Mans, 257-Dumarché, 258-**Du Marhallach**, 259-Duparc de Barville, 260-Du Perreux, 261-Du Pille, 262-Duplan, 263-Du Plessis

de Grénédan (François Fortuné), 264-Du Plessis de Grénédan (Louis Joseph), 265-Dupont d'Englesqueville, 266-Dupont de l'Étang, 267-Dupont des Loges, 268-Duquesnoy, 269-Durand (de la Moselle), 270-Durand (de Perpignan), 271-Durand d'Elecourt, 272-Durand-Durepaire, 273-Durand-Fajon, 274-Duranquet de Chalus, 275-Dussol, 276-Dussumier-Fonbrune, 277-Du Teil, 278-Du Temple de Chevigny, 279-Du Tertre.

E-5 députés : 280-d'Effiat, 281-Emonin, 282-**d'Erceville**, 283-Ernouf, 284-d'Escayrac.

F-37 députés : 285-**Fadate de Saint-Georges**, 286-Falentin de Saintenac, 287-Farcy, 288-de Fargues, 289-Faure (du Havre), 290-Faure (de l'Isère), 291-Favard de Langlade, 292-Faydel, 293-Féligonde, 294-Feuillant, 295-Figarol, 296-Filhot, 297-Flaujac, 298-Fleuriau de Bellevue, 299-Floirac, 300-Folleville, 301-Folmont, 302-Fontenay, 303-Forbin des Issarts, 304-Formont, 305-Fornier de Clauzelles, 306-Foucauld, 307-Foucault, 308-Fougeroux, 309-Fougières, 310-Fouquerand, 311-Fouquier-Long, 312-Fournas, 313-Fournas de Moussoulens, 314-**Fraguier**, 315-Franqueville de Bourlon, 316-Frénilly, 317-Froissard, 318-Froment, 319-Frotté, 320-Fumechon, 321-Fussy.

G-33 députés : 322-Gagneur, 323-Gailhard, 324-Galard-Terraube, 325-Ganay, 326-**Garnier du Fougeray**, 327-**Gautier**, 328-Gazan, 329-Gélis, 330-Genis de Beupuy, 331-Genuyt, 332-Geoffroy, 333-Geoffroy d'Antrechaux, 334-Gerbaud, 335-Gères de Camarsac, 336-Gérin, 337-Gestas, 338-Gillet-Barba, 339-Gillet-Valbreuse, 340-Gontaut-Biron (Charles de), 341-Gouïin-Moisant, 342-Gourgue (Armand de), 343-Gourgue (Joseph de), 344-Gouttepagnon, 345-Gouyon, 346-Gozon, 347-Gramont d'Aster, 348-Grandmaison, 349-Granoux, 350-Grisony, 351-**Grosbois**, 352-Grossoles de Flamarens, 353-Guernisac, 354-Guernon-Ranville.

H-22 députés : 355-Haas, 356-Halgan, 357-d'Hardivilliers, 358-d'Haudicourt, 359-Haudry de Soucy, 360-d'Haussez, 361-**d'Hautefeuille**, 362-d'Hauteroche, 363-Hay-Lucy, 364-d'Héliot, 365-Hennessy, 366-Hercé (Jean Armand de), 367-Hercé (Louis de), 368-Héricart de Thury, 369-Héroult de Hottot, 370-Hervé-chef-du-Bois, 371-Higonet, 372-Hocquart, 373-d'Hoffelize (Joseph Gaspard), 374-d'Hoffelize (Théobald), 375-Huerne de Pommeuse, 376-**Hyde de Neuville**.

I-2 députés : 377-d'Imécourt, 378-d'Ivory.

J-11 députés : 379-Jacquinet-Pampelune, 380-Jankowics, 381-Jessé, 382-Jobal, 383-Joffrion, 384-Josse-Beauvoir, 385-Jouffrey, 386-Juigné (Auguste de), 387-Juigné (Étienne de), 388-Jullou, 389-Jumilhac.

K-6 députés : 390-Kergariou, 391-**Kergorlay (Florian de)**, 392-Kergorlay (Gabriel de), 393-Kerjégu, 394-Kerouvriou, 395-Knopf.

L-87 députés : 396-La Basèque, 397-Labbey de la Roque, 398-La Boëssière, 399-La Bonnardière, 400-La Bouillerie, 401-Laboulaye, 402-**La Bourdonnaye**, 403-La Bourdonnaye-Blossac (Arthur de), 404-La Bourdonnaye-Montluc (Sévère de), 405-La Bretonnière, 406-La Briffe, 407-Lacaze, 408-Lachèze-Murel, 409-Lacroix-Laval, 410-Ladreyt de la Charrière, 411-Lafont de Cavaignac, 412-La Fruglaye, 413-Lagoy, 414-La Grandville, 415-La Guéronnière, 416-Lahuproye, 417-L'Aigle (Victor de), 418-**Lainé**, 419-Lallart, 420-**La Maisonfort**, 421-Lamandé, 422-Lamezan, 423-La Moussaye, 424-Lancry, 425-La Panouse, 426-**La Pasture**, 427-La Potherie, 428-Lardemelle, 429-La Rochefoucauld (Sosthène de), 430-La Roche Saint-André, 431-La Roche-Tullon, 432-La Roulière, 433-Lastic, 434-**Lastours**, 435-La Tour d'Auvergne, 436-La Tour du Pin (René de), 437-La Tour du Pin-La Charce, 438-**La Trémoille (Louis de)**, 439-Laurencin (du Rhône), 440-Laurencin (de l'Yonne), 441-Laval (de la Vendée), 442-La Vieuville, 443-La Ville au Comte, 444-La Villebrunne, 445-La Villemarqué, 446-Lazerme, 447-Lebeau, 448-Lebeschou de Champsavin, 449-Lebrun (de Saisseval), 450-Lecarlier de Colligny, 451-Leclerc de Beaulieu, 452-Le Clerc (Léon), 453-Leclerc (de la Meuse), 454-Le Dissez, 455-Le Gonidec, 456-**Lemarchant de Gomicourt**, 457-Lemoine des Mares, 458-Le Paige,

459-L'Épine, 460-Leroux-Duchâtelet, 461-Le Roy, 462-Letissier, 463-Levesque, 464-Lévis (Léo de), 465-Léviste de Montbrian, 466-Lézardièrre (Charles de), 467-Lézardièrre (Joseph de), 468-Limairac, 469-Lingua de Saint-Blanquat, 470-Lizot, 471-Loisson de Guinaumont, 472-**Longuève**, 473-Lorgeril (Jean-François de), 474-Lorgeril (Louis de), 475-Lorimier, 476-Lormand, 477-Lugat, 478-Lur-Saluces (Alexandre de), 479-**Lur-Saluces (Eugène de)**, 480-Lussy, 481-Luzines, 482-Lyle-Taulanne.

M-55 députés : 483-Mac-Carthy (Denis de), 484-Mac-Carthy (Robert de), 485-Machéco, 486-Magneval, 487-**Maine de Biran**, 488-Maisons, 489-Malartic, 490-Maleteste, 491-Mallard de La Varende, 492-Maquillé, 493-Marcellus, 494-Marchand-Collin, 495-Marchangy, 496-**Margadel**, 497-Martainville, 498-**Martignac**, 499-Martin de Villers, 500-**Masson**, 501-Mauléon, 502-Maussion, 503-Méaudre, 504-de Meaux, 505-Meffray, 506-Menessier, 507-Merlin de Beaugrenier, 508-Mestadier, 509-Meynard, 510-Michaud, 511-Mieulle, 512-Miorcec de Kerdanet, 513-Mirandol, 514-Miremont, 515-Miron de l'Espinay, 516-Monceaux, 517-Montaignac, 518-Montbel (de l'Indre), 519-Montbel (de Toulouse), 520-Montbourcher, 521-Montbron, 522-Montbrun, 523-Montcalm, 524-Montmarie, 525-Montmorency (Christian de), 526-Montsaunin, 527-Morgan de Belloy, 528-Mornac, 529-Mortillet, 530-Mostuéjous (Amédée de), 531-Mostuéjous (Charles de), 532-Mouchy (Charles de), 533-**Mousnier-Buisson**, 534-**Moustier**, 535-Murard de Saint-Romain, 536-Murat, 537-Muysart.

N-5 députés : 538-Nadaillac, 539-Nicod de Ronchaud, 540-**Nicolai**, 541-Noailles (Alexis de), 542-Noailles (Just de).

O-6 députés : 543-Odoard, 544-Ollivier (de la Drôme), 545-Ollivier (de Paris), 546-**d'Orlandes**, 547-Otard, 548-d'Ounous.

P-39 députés : 549-Panat, 550-**Pardessus**, 551-Parel d'Espeyrut, 552-Partouneaux, 553-**Pas de Beaulieu**, 554-Paul de Châteaudouble, 555-Paulinier de Fontenille, 556-Pavy, 557-Pélissier, 558-Pémolié de Saint-Martin, 559-Péraldi (Antoine), 560-Perrien, 561-Petitperrin, 562-Peyronnet, 563-Peyrusset, 564-Picquet, 565-Piet, 566-Pignerolle, 567-Pina, 568-Pinieux, 569-Pinteville de Cernon, 570-Pisieux, 571-**Planelli de La Valette**, 572-Polignac (Armand de), 573-Pommerol, 574-Pontet, 575-**Potteau d'Hancardrie**, 576-Poydavant, 577-Pracomtal, 578-**Preissac**, 579-Préseau, 580-Préveraud de La Bouteresse, 581-Prunelé, 582-Prunelle, 583-Puisaye, 584-Puymaurin, 585-Puyvallée, 586-**Puyvert**, 587-Pyrot.

Q-3 députés : 588-Quatremère de Quincy, 589-Quélen (Amable de), 590-Quinsonas (Emmanuel de).

R-40 députés : 591-Ranchin, 592-Rastignac, 593-Ratyé, 594-Raudot, 595-**Ravez**, 596-Ravinel, 597-Reboul, 598-Regnouf de Vains, 599-Regourd de Vaxis, 600-Rémont, 601-Renaud, 602-Renouard de Bussière, 603-Revelière, 604-Reynaud de Trets, 605-Ribard, 606-Ribérolles, 607-Ricard (François Louis), 608-Ricard (Isidore), 609-Richard, 610-Richard d'Aboncourt, 611-Riocourt, 612-Riout de Neuville, 613-Rivarola, 614-Rochegude, 615-Rochemore, 616-Rocheplatte, 617-Roger (François), 618-Roger (Pierre), 619-Rolland, 620-Roncherolles, 621-Roquette, 622-Rosny, 623-Rouchon, 624-Rougé (Adrien de), 625-**Rouillé de Fontaine**, 626-Roussin, 627-de Roux, 628-Roux-Laborie, 629-Royer, 630-Ruinart de Brimont.

S-35 députés : 631-Saint-Albin, 632-**Saint-Chamans**, 633-**Saint-Cricq**, 634-Sainte-Aldegonde, 635-Sainte-Marie, 636-Sainte-Maure, 637-Saint-George, 638-**Saint-Géry**, 639-Saint-Légier, 640-Saint-Luc, 641-Saint-Marsault, 642-Saint-Martial, 643-Saint-Vallier, 644-Sairas, 645-**Salaberry**, 646-Saladin, 647-Salis, 648-**Sallier**, 649-Sanlot-Baguenault, 650-Sapinaud, 651-Sarret de Coussergues, 652-Saulty, 653-Saunac, 654-Savignac, 655-de Scey, 656-Séguret, 657-**Séguy**, 658-Sesmaisons, 659-Sesmaisons (Donatien de), 660-Simon, 661-Simonneau, 662-Sirand, 663-**Sirieys de Mayrinhac**, 664-Staplande, 665-Strafforello.

T-16 députés : 666-**Tabarié**, 667-Tailhandier, 668-Tardy, 669-Terrasson de Montleau, 670-Terrier de Santans, 671-Teulon, 672-Thézan de Biran, 673-Thiboust de Puisact, 674-Thomassin de Bienville, 675-Tibord du Chalard, 676-Tixier de la Chapelle, 677-Tramecourt, 678-TrégoMAIN, 679-Trenquallye, 680-Trinquelague, 681-Turmel. V-25 députés : 682-**Valon**, 683-Vandœuvre-Bazile, 684-Van Merris-Hinderick, 685-Varenne de Fénille, 686-Vassal de Montviel, 687-Vassé, 688-Vatimesnil (père), 689-**Vaublanc**, 690-Vaulchier, 691-Vauquelin de la Rivière, 692-Vérigny, 693-Verna, 694-Vernhette, 695-Vichy, 696-Vignolle, 697-Villefranche, 698-**Villèle**, 699-Villemorge, 700-Villeneuve-Bargemont (Ferdinand de), 701-Villeneuve-Bargemont (Joseph de), 702-Vimal-Teyras, 703-Vitrolles, 704-Vogüé (Charles de), 705-Vogüé (Eugène de), 706-Vougy.
W-3 députés : 707-Wangen de Géroldseck, 708-**Wendel**, 709-Willig.
Y-1 député : 710-Yver.
Z-1 député : 711-Zorn de Bulach.

C / 218 pairs de France membres de la droite

à un moment au moins de leur présence à la Chambre haute entre 1814 et 1830¹

A-9 pairs :

1-d'Albertas (Jean-Baptiste Suzanne, marquis), pair du 17 août 1815 à sa mort le 3 septembre 1829.

2-*d'Albon (André Suzanne, marquis), député en 1815-1816, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

3-*d'Ambrugeac (Louis Alexandre Marie de Valon, comte), député de 1816 à 1823, et pair du 23 décembre 1823 à sa mort le 25 mars 1844.

4-d'Andlau (Armand Gaston Félix, comte), pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion légale).

5-d'Arenberg (Pierre d'Alcantara Charles Marie, prince), pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

6-d'Autichamp (Charles Marie Auguste Joseph de Beaumont, comte), pair du 17 août 1815 à sa démission fin 1830.

7-d'Avaray (Claude Antoine de Bésiade, duc), Constituant de droite, puis pair du 17 août 1815 à sa mort le 25 juillet 1823.

8-d'Avaray (Joseph Théophile Parfait de Bésiade, duc), pair par droit héréditaire du 23 juillet 1829 à sa démission le 8 janvier 1832, fils du précédent.

9-d'Aviau du Bois de Sanzay (Charles François, comte et archevêque), pair du 4 août 1821 à sa mort le 11 juillet 1826.

B-23 pairs :

10-*Bailly de Fresnay (Charles Gaspard Elisabeth Joseph, marquis de), député en 1815-1816 et de 1824 à 1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

11-*Bausset (Louis François, cardinal de), pair du 17 août 1815 à sa mort le 21 juin 1824.

¹ Cette identification est rendue souvent délicate, en raison du manque d'informations sur l'opinion politique précise de nombreux pairs de France ; le refus de serment en août 1830 n'est pas un critère suffisant. Le « dictionnaire biographique des pairs de France », publié par Emmanuel de Waresquiel à la fin de l'ouvrage *Un groupe d'hommes considérables*, Paris, Fayard, 2007, pp. 352-428, ne permet pas de trancher tous les cas litigieux ; en revanche, ce dictionnaire aurait rendu superflue la rédaction systématique de notices biographiques pour les 218 pairs de France liés à la droite. Nous avons donc préféré nous concentrer sur 62 d'entre eux, à l'influence notable, dans notre propre guide biographique ; un astérisque signale les pairs qui ont fait l'objet d'une fiche détaillée, soit donc en qualité de pairs « notables » (parfois ministres), soit comme ex-députés.

- 12-Bausset-Roquefort (Pierre François Gabriel Raymond Ignace Ferdinand, comte et archevêque de), pair du 21 décembre 1825 à sa mort le 29 janvier 1829.
- 13-*Beaurepaire (Joseph Claude François, marquis de), député de 1815 à 1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).
- 14-*Bellune (Claude Victor Perrin, duc de), pair du 17 août 1815 à sa mort le 1^{er} mars 1841, maréchal de France et ministre de la Guerre en 1821-1823.
- 15-Berghes de Saint-Winock (Charles Alphonse Désiré Eugène, prince de), pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).
- 16-Bernis (François de Pierre, comte et archevêque de), pair du 4 août 1821 à sa mort le 3 février 1823.
- 17-*Bernis (Jacques René Philippe Hippolyte de Pierre, comte de), député en 1815-1816 et de 1820 à 1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion), neveu du précédent.
- 18-*Béthisy (Richard Henri Charles, marquis de), député en 1815-1816 et de 1820 à 1823, puis pair du 23 décembre 1823 à sa mort le 5 octobre 1827.
- 19-*Blacas (Pierre Louis Jean Casimir, duc de), ministre de la Maison du roi en 1814-1815, puis pair du 17 août 1815 au 31 août 1830 (refus de serment).
- 20-*Boisgelin (*Alexandre* Joseph Gabriel, marquis de), pair par droit héréditaire¹ du 19 mai 1827 à sa mort le 21 juin 1831.
- 21-*Bonald (Louis Gabriel Ambroise, vicomte de), député de 1815 à 1823, et pair du 23 décembre 1823 au 31 août 1830 (refus de serment).
- 22-*Bonnay (Charles François, marquis de), Constituant de droite, puis pair du 17 août 1815 à sa mort le 25 mars 1825.
- 23-Bonneval (Philippe Armand, comte de), maire de Bourges, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).
- 24-*Bordesoulle (Étienne Tardif de Pommeroux, comte de), député en 1815-1816, puis pair du 9 octobre 1823 à sa mort le 3 octobre 1837.
- 25-Bouillé (François Michel Charles, comte de), pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).
- 26-*Boulogne (Étienne Antoine, comte et évêque de), pair du 31 octobre 1822 à sa mort le 13 mai 1825.
- 27-Bourbon-Busset (François Louis Joseph, comte de), pair du 23 décembre 1823 au 31 août 1830 (refus de serment).
- 28-*Bourmont (Louis Auguste Victor de Ghaisne, comte de), pair du 9 octobre 1823 au 31 août 1830 (refus de serment), ministre de la Guerre en 1829-1830.
- 29-*Brancas (Louis Marie Bufile, duc de), pair par droit héréditaire du 12 avril 1825 au 24 février 1848 (révolution).
- 30-Brancas (Louis Albert de Céreste, duc de), pair du 27 janvier 1830 au 9 août 1830 (exclusion), oncle du précédent.
- 31-*Breteuil (Achille Charles Stanislas Émile Le Tonnelier, comte de), préfet de 1810 à 1823, et pair du 23 décembre 1823 au 24 février 1848 (révolution).
- 32-*Brissac (*Augustin* Marie Paul Pétronille Timoléon de Cossé, duc de), pair du 4 juin 1814 au 24 février 1848 (révolution).

C-33 pairs :

- 33-*Calvière [de Vézenobres] (Jacques Alexis, marquis de), député de 1822 à 1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).
- 34-*Caraman (Maurice Gabriel Joseph Riquet, comte de), député de 1824 à 1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

¹ Il succède à son frère Bruno Gabriel Paul de Boisgelin (1767-1827), pair du 17 août 1815 à sa mort, mais qui ne saurait être compté pour sa part comme un membre de la droite.

- 35-*Castelbajac (Marie Barthélemy, vicomte de), député de 1815 à 1817 et de 1819 à 1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).
- 36-*Castellane (Boniface Louis André, marquis de), ancien Constituant de centre droit, et pair du 17 août 1815 à sa mort le 21 février 1837¹.
- 37-Castries (Armand Charles Augustin, dit Auguste de La Croix, duc de), ancien Constituant de droite, et pair du 4 juin 1814 à sa mort le 19 janvier 1842².
- 38-Causans (Paul François Joseph de Vincens, vicomte de), pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion)³.
- 39-Caylus (Joseph Louis Robert de Lignerac, duc de), ancien Constituant de droite, et pair du 17 août 1815 à sa mort le 2 juillet 1823.
- 40-Chabannes (*Jean Baptiste Marie Frédéric*, marquis de), pair du 17 août 1815 au 31 août 1830 (refus de serment).
- 41-Chabons (Jean-Pierre de Gallien, comte et évêque de), pair du 5 décembre 1824 au 9 août 1830 (exclusion).
- 42-*Chabrol [de Crouzol] (Christophe André Jean, comte de), sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur de 1817 à 1819, député de 1820 à 1823, ministre de la Marine de 1824 à 1828, puis ministre des Finances de 1829 à 1830, et parallèlement pair du 23 décembre 1823 à sa mort le 7 octobre 1836.
- 43-*Charette [de la Contrie] (Athanase Marie *Charles*, baron de), pair du 23 décembre 1823 au 31 août 1830 (refus de serment).
- 44-*Chateaubriand (*François Auguste René*, vicomte de), pair du 17 août 1815 au 31 août 1830 (refus de serment) et ministre des Affaires étrangères en 1822-1824.
- 45-Champagny (Jean-Baptiste Nompère de Cadore, duc de), ancien Constituant de centre gauche, ministre de l'Intérieur puis des Relations extérieures sous l'Empire, sénateur du 5 avril 1813 au 31 mars 1814, puis pair du 4 juin 1814 à juillet 1815 (exclusion), et du 5 mars 1819 à sa mort en juillet 1834⁴.
- 46-Chastellier (Charles Louis de Salmon, comte du), pair du 5 décembre 1824 au 9 août 1830 (exclusion).
- 47-*Chastellux (*César* Laurent, comte de), député de 1820 à 1823, puis pair du 23 décembre 1823 au 31 août 1830 (refus de serment).
- 48-*Chifflet (Nicolas Marie Bénigne Ferréol Xavier, vicomte), député en 1815-1816 et de 1820 à 1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).
- 49-Choiseul-Gouffier (Marie Gabriel Florent Auguste, comte de), pair du 17 août 1815 à sa mort le 20 juin 1817.
- 50-Choiseul-Gouffier (Antoine Louis *Octave*, comte de), pair par droit héréditaire du 13 mars 1819 à sa mort le 4 novembre 1840, fils du précédent⁵.
- 51-*Civrac (Alexandre Emeric de Durfort, marquis de), député de 1824 à 1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).
- 52-*Clermont-Tonnerre (Anne Antoine Jules, cardinal de), ancien Constituant de droite, et pair du 4 juin 1814 à sa mort le 21 février 1830.
- 53-Clermont-Tonnerre (*Jules Gaspard Aynard*, duc de), pair du 4 juin 1814 à sa mort le 14 avril 1837.

¹ Castellane, très indépendant, n'a soutenu la droite que par intermittence sous la Restauration.

² Le pillage de son hôtel particulier par la foule parisienne le 13 novembre 1790 est resté célèbre.

³ Fils d'un député de droite, qui figure dans notre guide biographique.

⁴ Oncle d'un sous-secrétaire d'État du gouvernement Polignac, étudié dans notre guide biographique ; cet oncle évolue vers la droite royaliste au cours des années 1820, ainsi que plusieurs de ses collègues.

⁵ Il faut se garder de le confondre avec son cousin Claude Antoine de Choiseul-Beaupré (1760-1838), pair de 1814 à 1838, siégeant quant à lui parmi les libéraux modérés. Noter aussi la présence d'un cousin beaucoup plus lointain, Albéric César Guy de Choiseul-Praslin (1787-1868), pair de 1827 à 1830, sans appartenance politique nette.

54-**Clermont-Tonnerre (Aimé Marie Gaspard, marquis puis duc de), pair du 17 août 1815 au 31 août 1830 (refus de serment), ministre de la Marine en 1821-1824, puis de la Guerre en 1824-1828.*

55-*Coigny (Marie François Henri de Franquetot, marquis de), député de 1789 à 1791, puis pair du 4 juin 1814 à sa mort le 19 mai 1821.*

56-**Coislin (Pierre Louis du Cambout, marquis de), député de 1815 à 1819, puis pair du 23 décembre 1823 à sa mort le 9 juillet 1837.*

57-*Colbert-Chabanais (Alexandre Louis Gilbert, marquis de), pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).*

58-**Corbière (Jacques Joseph Guillaume François René, comte), député de 1815 à 1827, ministre sans portefeuille en 1821, ministre de l'Intérieur en 1822-1827, puis pair du 4 janvier 1828 au 9 août 1830 (exclusion).*

59-*Coucy (Jean-Charles, comte et archevêque de), pair du 31 octobre 1822 à sa mort le 9 mars 1824.*

60-**Courtarvel-[Pezé] (Claude René César, comte de), député de 1816 à 1819 et de 1820 à 1823, puis pair du 23 décembre 1823 au 24 février 1848 (révolution).*

61-**Courtarvel (Louis François René, marquis de), député de 1821 à 1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion), frère du précédent.*

62-*Croÿ d'Havré (Joseph Anne Auguste Maximilien, duc de), ancien Constituant de droite, et pair du 4 juin 1814 au 31 août 1830 (refus de serment).*

63-*Croÿ (Gustave Maximilien Just, prince et cardinal de), pair du 31 octobre 1822 au 31 août 1830 (refus de serment).*

64-**Croÿ-Solre (Emmanuel Marie Maximilien, prince de), député de 1820 à 1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion), frère du précédent.*

65-*Crussol (Alexandre Charles Emmanuel, bailli de), Constituant de droite, puis pair du 4 juin 1814 à sa mort le 17 décembre 1815.*

D-15 pairs :

66-**Damas (Ange Hyacinthe Maxence, baron de), ministre de la Guerre en 1823-1824, des Affaires étrangères en 1824-1828, et pair du 9 octobre 1823 au 31 août 1830 (refus de serment).*

67-*Damas-Crux (Étienne Charles, duc de), pair du 17 août 1815 au 31 août 1830 (refus de serment).*

68-**Dambray (Charles Henri, chevalier), pair du 13 mai 1814 à sa mort le 12 décembre 1829, chancelier de France et ministre d'État pendant la même durée.*

69-*Dambray (Charles Emmanuel Henri, vicomte), pair du 17 août 1815 au 31 août 1830 (refus de serment), fils du précédent¹.*

70-*Dampierre (Élie Louis Aymar, marquis de), pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).*

71-**Digeon (Alexandre Elisabeth Michel, vicomte), pair du 5 mars 1819 à sa mort le 2 août 1826, et ministre de la Guerre par intérim en 1823.*

72-*Divonne (Louis Marie François de La Forest, comte de), pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).*

73-**Doudeauville (Ambroise Polycarpe de La Rochefoucauld, duc de), pair du 4 juin 1814 à sa démission le 15 janvier 1832.*

74-*Dreux-Brézé (Henri Évrard, marquis de), maître des cérémonies rendu célèbre par son algarade avec Mirabeau le 28 juin 1789, puis pair du 17 août 1815 à sa mort le 27 janvier 1829.*

¹ Nommé en son nom propre, et siégeant donc en même temps que son père tout au long de la Restauration.

75-Dreux-Brézé (Scipion, marquis de), pair à titre héréditaire du 4 avril 1829 à sa mort le 21 novembre 1845, fils du précédent.

76-*Dubotdéro (Hyacinthe Antoine Jean Baptiste Victor, comte), député en 1815-1816 et 1820-1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

77-*Du Bouchage (François Joseph de Gratet, vicomte), ministre de la Marine en 1792 et de 1815 à 1817, puis pair du 23 juin 1817 à sa mort le 11 avril 1821.

78-*Du Bouchage (Gabriel de Gratet, vicomte), député en 1815-1816, puis pair du 23 décembre 1823 au 24 février 1848 (révolution).

79-Du Chilleau (Jean-Baptiste Louis Philippe de Félix, comte et archevêque), pair du 31 octobre 1822 à sa mort le 26 novembre 1824.

80-Duras (*Amédée* Bretagne Malo de Durfort, duc de), pair du 4 juin 1814 à sa démission le 8 janvier 1832.

E-3 pairs :

81-*d'Effiat (Armand, comte Ruzé), député en 1822-1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

82-d'Escars (*François* Nicolas de Pérusse, comte), ancien Constituant de droite, et pair du 17 août 1815 à sa mort le 30 décembre 1822.

83-d'Escars (*Amédée* François Régis de Pérusse, comte), pair par droit héréditaire du 12 février 1823 au 31 août 1830 (refus de serment).

F-10 pairs :

84-*Feltre (Henri Jacques Guillaume Clarke, duc de), ministre de la Guerre en 1807-1814 et 1815-1817, pair du 4 juin 1814 à sa mort le 28 octobre 1818.

85-Feltre (Edgar Clarke, duc de), pair par droit héréditaire du 7 février 1825 à sa démission le 3 janvier 1832, fils du précédent.

86-*Ferrand (Antoine François Claude, comte), ministre assistant au Conseil en 1814-1815, et pair du 17 août 1815 à sa mort le 17 janvier 1825.

87-*Fitz-James (Édouard, duc de), pair du 4 juin 1814 à sa démission le 2 janvier 1832.

88-*Fontanes (Louis Jean Pierre, marquis de), sénateur du 7 février 1810 au 31 mars 1814, puis pair du 4 juin 1814 à sa mort le 17 mars 1821.

89-*Forbin des Issarts (Joseph Henri Charles Louis, marquis de), député en 1815-1816 et 1820-1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

90-*Frayssinous (Denis Antoine Luc, comte et évêque de), pair du 31 octobre 1822 au 31 août 1830 (refus de serment), et ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique en 1824-1828.

91-*Frénilly (Auguste François Fauveau, baron de), député en 1821-1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

92-*Froissard (Alexandre Bernard Pierre, marquis de), député en 1824-1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

93-Frondeville (Thomas Louis César Lambert, marquis de), pair du 17 août 1815 à sa mort le 17 juin 1816.

G-6 pairs :

94-Gand (Guillaume Louis Camille, comte de), pair du 17 août 1815 à sa mort le 9 juin 1818.

95-Gontaut-Biron (*Armand* Charles Louis, marquis de), pair du 17 août 1815 au 24 février 1848 (révolution).

96-*Gourgue (Armand Dominique Ange Louis, marquis de), député en 1820-1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

97-Gramont (Antoine Louis Marie, duc de), pair du 4 juin 1814 à sa mort le 28 août 1836¹.

98-*Grosbois (Claude Irénée Marie Nicolas Perreney de Vellemont, marquis de), ancien Constituant de droite, député en 1815-1816, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

99-Guébriant (Sylvestre Louis Ange Spiridon, comte Budes de), pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

H-2 pairs :

100-*d'Herbouville (Charles Joseph Fortuné, marquis), pair du 17 août 1815 à sa mort le 1^{er} avril 1829.

101-*d'Hoffelize (Théobald Joseph Gaspard, comte), député en 1822-1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

I-1 pair :

102-*d'Imécourt (Charles Gédéon Théodore de Vassenhac, comte), député en 1824-1827, et pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

J-3 pairs :

103-Juigné (Charles Philibert Gabriel Leclerc, marquis de), pair du 17 août 1815 à sa mort le 14 mars 1819².

104-Juigné (Charles Marie Leclerc, marquis de), pair du 23 décembre 1823 à sa mort le 11 janvier 1826, frère du précédent.

105-Juigné (Jacques Marie Anatole Leclerc, marquis de), pair par droit héréditaire du 13 mars 1826 au 31 août 1830 (refus de serment), fils du précédent.

K-3 pairs :

106-*Kergariou (Joseph François René Marie Pierre, comte de), député de 1820 à 1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

107-*Kergorlay (Louis *Florian* Paul, comte de), député en 1815-1816 et de 1820 à 1823, puis pair du 23 décembre 1823 au 31 août 1830 (refus de serment).

108-*Kergorlay (*Gabriel* Louis Marie, comte de), député de 1820 à 1827, puis pair du 5 novembre 1827 à sa mort le 24 mars 1830, frère du précédent.

L-30 pairs :

109-*La Bouillierie (François Marie Pierre Rouillet, comte de), député en 1815-1818 et de 1820 à 1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

110-*La Bourdonnaye (François Régis, comte de), député de 1815 à 1830, ministre de l'Intérieur en 1829, puis pair de droite du 27 janvier 1830 au 9 août 1830 (exclusion).

111-*La Bourdonnaye-Blossac (Charles Esprit Marie, comte de), pair du 17 août 1815 au 31 août 1830 (refus de serment).

112-La Châtre (Claude Louis, duc de), ancien Constituant de droite, et pair du 17 août 1815 à sa mort le 13 juillet 1824.

113-*La Fare (Anne Louis Henri, duc et cardinal de), pair du 31 octobre 1822 à sa mort le 10 décembre 1829.

114-*La Ferronnays (Auguste Pierre Marie Ferron, comte de), pair du 17 août 1815 au 31 août 1830 (refus de serment), et ministre des Affaires étrangères en 1828.

115-*La Force (Louis Joseph Nomparr de Caumont, duc de), député de 1811 à 1814, puis pair du 4 juin 1814 à sa mort en octobre 1838.

¹ Oncle de Gramont d'Aster, député qui figure dans notre guide.

² Frère comme le suivant du comte Auguste de Juigné, député de droite qui figure dans notre guide.

- 116-*La Forest (Antoine René Charles Mathurin, comte de), pair du 5 mars 1819 à sa mort le 2 août 1846.
- 117-*La Fruglaye (Paul Émile Louis Marie, comte de), député de 1822 à 1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).
- 118-La Guiche (Louis Henri Casimir, marquis de), pair du 17 août 1815 à sa mort le 16 mai 1843.
- 119-*Lainé (*Joseph* Louis Joachim, vicomte), député de 1808 à 1823, ministre de l'Intérieur de 1816 à 1818, et ministre sans portefeuille en 1821, puis pair du 23 décembre 1823 à sa mort le 17 décembre 1835¹.
- 120-*Lally-Tollendal (Trophime Gérard, marquis de), pair du 17 août 1815 à sa mort le 10 mars 1830.
- 121-*La Luzerne (César Guillaume, cardinal de), pair du 4 juin 1814 à sa mort le 22 juin 1821.
- 122-Lancosme (Louis Charles Alphonse Savary, marquis de), pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).
- 123-*La Panouse (Alexandre César, comte de), député de 1822 à 1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).
- 124-La Rochefoucauld-Bayers (Jean, baron de), pair du 17 août 1815 à sa démission le 6 janvier 1832².
- 125³-La Suze (Louis François de Chamillart, marquis de), pair du 17 août 1815 au 31 août 1830 (refus de serment).
- 126-*Latil (Jean-Baptiste Marie Anne Antoine, duc et cardinal de), pair du 31 octobre 1822 au 31 août 1830 (refus de serment).
- 127-La Tour du Pin-Gouvernet (Frédéric Séraphin, marquis de), pair du 17 août 1815 au 31 août 1830 (refus de serment).
- 128-La Tour du Pin-Montauban (René Guillaume Claude François, marquis de), pair par droit héréditaire⁴ du 28 mars 1827 à sa mort le 14 juin 1837.
- 129-*La Trémoille (Charles Bretagne Marie Joseph, duc de), pair du 4 juin 1814 à sa mort le 9 novembre 1839.
- 130-*La Vieuville (Ferdinand Auguste Joseph Baude, comte de), député de 1820 à 1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).
- 131-La Villegontier (Louis Spiridion Frain, comte de), pair du 5 mars 1819 au 24 février 1848 (révolution).
- 132-Lévis-[Gaudiez] (Guy Henri Joseph Thérèse, marquis de), pair du 5 novembre 1827 à sa mort le 14 août 1828.
- 133-*Lévis-[Gaudiez] (Léo Guy Antoine, marquis de), député en 1828-1829, puis pair par droit héréditaire du 24 juin 1829 au 9 août 1830 (exclusion), fils du précédent.
- 134-*Lévis-[Léran] (Gaston Pierre Marc, duc de), ancien Constituant, et pair du 4 juin 1814 à sa mort le 15 février 1830.
- 135-Lévis-Mirepoix (Athanase Gustave Charles Marie, marquis de), pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

¹ En tant que pair de France, Lainé n'a appartenu que très peu de temps à la droite, se solidarisant rapidement et presque systématiquement avec l'opposition constitutionnelle jusqu'en 1830.

² Le baron de La Rochefoucauld-Bayers était proche des « pointus » ; en novembre 1829, il plaida vainement pour appeler Ferdinand de Bertier de Sauvigny au gouvernement.

³ À ce stade de l'ordre alphabétique, il faut noter que le marquis Henri Auguste de La Rochejacquelein (1805-1867), nommé pair de France le 17 août 1815 à l'âge de dix ans en récompense des services rendus par son père Louis de La Rochejacquelein, animateur de la résistance royaliste de l'Ouest pendant les Cent-Jours et mort au combat à cette occasion, n'a jamais pu siéger à la Chambre haute avant la chute de la Restauration pour raisons d'âge. C'est la raison pour laquelle il ne figure pas dans la liste.

⁴ Il succède à son beau-père, le marquis de Vioménil.

136-Lorge(s) (Jean Laurent de Durfort, duc de), pair du 4 juin 1814 à sa mort le 4 octobre 1826.

137-Lorge(s) (Guy Emeric Anne de Durfort, duc de), pair par droit héréditaire du 30 janvier 1827 au 31 août 1830 (refus de serment), fils du précédent¹.

138-*Louvois (Auguste Michel Félicité Le Tellier, marquis de), pair du 17 août 1815 à sa mort le 3 avril 1844.

M-19 pairs :

139-Machault d'Arnouville (Charles Henri Louis, comte de), pair du 17 août 1815 à sa mort le 23 février 1830.

140-Mac Mahon (Charles Laure, marquis de), pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

141-*Maillé (Charles François Armand, duc de), pair du 4 juin 1814 à sa mort le 5 janvier 1837.

142-Mailly (Adrien Auguste Amalric, comte de), pair du 17 août 1815 (admis à siéger à partir du 20 février 1817, pour raison d'âge) jusqu'au 31 août 1830 (refus de serment).

143-*Maquillé (Charles André du Bois, comte de), député en 1815-1816 et 1824-1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

144-*Marcellus (Marie Louis Auguste de Martin du Tyrac, comte de), député de 1815 à 1823, puis pair du 23 décembre 1823 au 31 août 1830 (refus de serment).

145-Mathan (Georges, marquis de), pair du 17 août 1815 à sa mort le 27 juillet 1840.

146-Mesnard (Louis Charles Bonaventure Pierre, comte de), pair du 23 décembre 1823 au 31 août 1830 (refus de serment).

147-*Montalembert (Marc René Marie Anne, comte de), pair du 5 mars 1819 à sa mort le 21 juin 1831.

148-Montmorency-Laval (Anne Alexandre Marie Sulpice Joseph, duc de), pair du 4 juin 1814 à sa mort le 30 mars 1817.

149-*Montmorency-Laval (Anne Pierre *Adrien*, duc de), pair par droit héréditaire du 18 janvier 1820 au 31 août 1830 (refus de serment), fils du précédent, ambassadeur.

150-*Montmorency-[Laval] (*Mathieu* Jean Félicité, vicomte puis duc de), pair du 17 août 1815 à sa mort le 24 mars 1826.

151-Montmorency-Luxembourg (Anne Christian, duc de Beaumont, prince de), pair du 4 juin 1814 à sa mort le 14 mars 1821.

152-Montmorency-Luxembourg (Anne Édouard Louis *Joseph*, duc de Beaumont, prince de), pair par droit héréditaire du 26 mars 1828 à sa démission le 15 novembre 1832, fils du précédent (admis à siéger, mais trop jeune - moins de 30 ans - pour prendre part au vote).

153-Montmorency-Luxembourg (Charles Emmanuel Sigismond, duc de), pair du 4 juin 1814 au 31 août 1830 (refus de serment).

154-*Montmorency-[Tancarville] (Anne Louis Christian, prince de), député en 1815-1819 et 1820-1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

155-Morel de Mons (Étienne Martin, comte et archevêque), pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

156-Mortemart (Victurnien Bonaventure Victor de Rochechouart, marquis de), ancien Constituant de droite, et pair du 17 août 1815 à sa mort le 16 janvier 1823².

¹ Frère du marquis de Civrac, cité *supra*.

² Son fils, Victor Louis Victurnien, marquis de Mortemart (1780-1834), qui lui succède à la Chambre haute, ne semble pas se rattacher à la droite avec évidence ; *a fortiori*, son cousin plus célèbre, le duc Casimir Louis Victurnien de Mortemart (1787-1875), pair de France depuis 1814, appartient quant à lui à l'opposition de centre gauche, d'où l'idée de Charles X de l'appeler en ultime recours pour former un gouvernement le 29 juillet 1830.

157-*Mostuéjols (Charles François Alexandre, comte de), député en 1820-1827, et pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

158-*Mounier (Claude Philippe Édouard, baron), pair du 5 mars 1819 à sa mort le 11 mai 1843, sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur en 1820-1821.

N-3 pairs :

159-*Narbonne-(Pelet) (Raymond Jacques Marie, duc de), pair du 17 août 1815 au 31 août 1830 (refus de serment).

160-Nicolai (Aymard Charles Marie Théodore, marquis de), pair du 17 août 1815 au 31 août 1830 (refus de serment).

161-Noailles (Paul, duc de), pair par droit héréditaire du 5 février 1827 au 24 février 1848 (révolution).

O-3 pairs :

162-*Ollivier (Augustin Charles Alexandre), député en 1820-1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

163-*d'Orglandes (Nicolas François Camille Dominique, comte), député de 1815 à 1823, puis pair du 23 décembre 1823 à sa démission le 5 janvier 1832.

164-d'Orvilliers (Jean-Louis Tourteau, marquis), pair du 17 août 1815 à sa mort le 30 avril 1832.

P-10 pairs :

165-Panisse-Passis (Pierre Léandre de Mark-Tripoli, comte de), pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

166-*Pastoret (Claude Emmanuel Joseph Pierre, marquis de), député de centre droit à la Législative, puis au Conseil des Cinq-Cents, sénateur du 14 décembre 1809 au 31 mars 1814, et pair du 4 juin 1814 au 31 août 1830 (refus de serment), chancelier de France de décembre 1829 à août 1830.

167-*Périgord (*Alexandre* Angélique de Talleyrand, cardinal de), pair du 4 juin 1814 à sa mort le 20 octobre 1821.

168-*Peyronnet (Pierre Denis, comte), député en 1820-1827, ministre de la Justice en 1821-1827, et pair du 4 janvier 1828 au 9 août 1830 (exclusion).

169-Pins (Jean Paul Gaston, comte et archevêque de), pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

170-Polignac (*Armand* Jules François, duc de), pair du 4 juin 1814 à sa mort en septembre 1817.

171-*Polignac (*Armand* Jules Marie Héraclius, duc de), député en 1815-1816, puis pair par droit héréditaire du 22 décembre 1817 au 31 août 1830 (refus de serment), fils aîné du précédent.

172-*Polignac (Auguste *Jules* Armand Marie, prince de), pair du 17 août 1815 au 31 juillet 1830 (révolution), ministre des Affaires étrangères et président du conseil en 1829-1830, frère cadet du précédent.

173-Pontgibaud (Armand Victor de Moré, comte de), pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

174-*Puyvert (Bernard Emmanuel Jacques de Roux, marquis de), député en 1815-1816, puis pair du 27 janvier 1830 au 9 août 1830 (exclusion).

Q-2 pairs :

175-*Quélen (Hyacinthe-Louis, comte et archevêque de), pair du 31 octobre 1822 au 31 août 1830 (refus de serment).

176-Quinsonas (Joseph *Octave* Marie Pourroy de l'Auberivière, comte de), pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

R-11 pairs :

177-*Raigecourt-[Gournay] (Anne Bernard Antoine, marquis de), pair du 17 août 1815 à sa mort le 19 décembre 1833.

178-*Rastignac (Pierre Jean Jules de Chapt, marquis de), député de 1817 à 1823, puis pair du 23 décembre 1823 à sa mort le 21 octobre 1833.

179-*Ravez (Auguste Simon Marie Hubert, comte), député en 1816-1829, sous-secrétaire d'État à la Justice en 1817-1818, président de la Chambre des députés en 1818-1827, puis pair du 10 août 1829 au 9 août 1830 (exclusion).

180-*Richelieu (*Armand* Emmanuel Sophie Septimanie Duplessis, duc de), pair du 4 juin 1814 à sa mort le 17 mai 1822, ministre des Affaires étrangères et président du conseil en 1815-1818 et 1820-1821.

181-*Rivière (Charles François Riffardeau, duc de), pair du 17 août 1815 à sa mort le 21 avril 1828.

182-*Riout de Neuville (Louis Philippe Auguste, marquis de), député en 1826-1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

183-Rohan-[Chabot] (Alexandre Louis Auguste, duc de), pair du 4 juin 1814 à sa mort le 8 février 1816.

184-*Rohan-[Chabot] (Louis François *Auguste*, duc puis cardinal de), pair par droit héréditaire du 23 novembre 1816 au 31 août 1830 (refus de serment), fils du précédent.

185-Rosambo (Louis Le Peletier, marquis de), pair du 17 août 1815 au 31 août 1830 (refus de serment).

186-Rougé (*Bonabes* Louis Victurnien Alexis, marquis de), pair du 17 août 1815 à sa démission le 5 janvier 1832.

187-*Rougé (*Adrien* Gabriel Victurnien, comte de), député en 1815-1816 et 1824-1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion), frère du précédent.

S-14 pairs :

188-Sabran (Elzéar Louis Zozime, duc de), pair du 17 août 1815 à sa mort le 22 juillet 1847.

189-Saint-Aignan¹ (Charles Paul François de Beauvillier, duc de), pair du 4 juin 1814 à sa mort le 19 décembre 1828, président du conseil général de l'Indre.

190-Saint-Mauris Châtenois (Charles Emmanuel Polycarpe, marquis de), pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

191-*Saint-Roman (Alexis Jacques de Serre, comte de), pair du 17 août 1815 au 31 août 1830 (refus de serment).

192-*Saint-Vallier (Jean Denis de La Croix, comte de), sénateur du 1^{er} février 1805 au 31 mars 1814, et pair du 4 juin 1814 à sa mort le 13 mars 1824.

193-Sainte-Maure-[Montausier] (Louis Auguste Marie César, comte de), pair du 17 août 1815 au 31 août 1830 (refus de serment).

194-*Sainte-Maure-[Montausier] (André, vicomte de), député en 1824-1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion), frère du précédent.

195-*Sapinaud de la Rairie (Charles Henri Félicité, baron de), député en 1822-1827, puis pair du 5 novembre 1827 à sa mort le 10 août 1829.

196-*Sarret de Coussergues (Joseph Louis Henri, baron de), député en 1822-1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

197-*Séguier (Antoine Jean Marie, baron), pair du 17 août 1815 à sa mort le 3 août 1848.

¹ Aucun rapport avec la famille Rousseau de Saint-Aignan, qui a donné des députés libéraux.

- 198-Sérent (Armand Louis, duc de), pair du 4 juin 1814 à sa mort le 30 octobre 1822.
 199-*Sesmaisons (Louis Humbert, comte de), député en 1815-1816 et 1820-1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).
 200-*Sèze (*Romain* Raymond, comte de), pair du 17 août 1815 à sa mort le 2 mai 1828.
 201-Sèze (Étienne Romain, comte de), pair par droit héréditaire du 9 juillet 1828 au 31 août 1830 (refus de serment), fils du précédent.

T-4 pairs :

- 202-*Talaru (Louis Justin Marie, marquis de), pair du 17 août 1815 au 24 février 1848 (révolution).
 203-Tocqueville (*Hervé* Louis François Jean Bonaventure Clérel, comte de), pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).
 204-Tourzel (Olivier Henri Charles Roger du Bouchet de Sourches, marquis de), pair du 27 janvier 1830 au 9 août 1830 (exclusion).
 205-*Tramecourt (Georges Léonard Bonaventure, marquis de), député en 1815-1816 et 1820-1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion).

U-1 pair :

- 206-*d'Uzès (Marie-François Emmanuel de Crussol, duc), pair du 4 juin 1814 au 31 août 1830 (refus de serment)¹.

V-12 pairs :

- 207-*Valentinois (Honoré V Gabriel Grimaldi, duc de), pair du 4 juin 1814 à sa mort le 2 octobre 1841.
 208-*Vérac (Armand Maximilien François Joseph Olivier de Saint-Georges, marquis de), pair du 17 août 1815 au 24 février 1848 (révolution).
 209-Vibraye (Anne Victor Denis Hurault, marquis de), pair du 17 août 1815 au 31 août 1830 (refus de serment).
 210-Vichy (Roch Étienne, comte et évêque de), pair du 23 décembre 1823 à sa mort le 3 avril 1829.
 211-*Villefranche (Joseph Guy Louis Hercule Dominique de Tulle, marquis de), député de 1816 à 1823, puis pair du 23 décembre 1823 au 31 août 1830 (refus de serment).
 212-Villefrçon (Paul Ambroise Frère, comte et archevêque de), pair du 23 décembre 1823 à sa mort le 27 mars 1828.
 213-Villèle (Guillaume Aubin, comte et archevêque de), pair du 5 décembre 1824 au 9 août 1830 (exclusion), cousin du suivant.
 214-*Villèle (Jean-Baptiste Guillaume Anne Marie Séraphin *Joseph*, comte de), député de 1815 à 1827, ministre sans portefeuille en 1821, ministre des Finances et président du conseil en 1822-1827, puis pair du 4 janvier 1828 au 9 août 1830 (exclusion).
 215-*Vioménil (Joseph Hyacinthe du Houx, marquis de), pair du 4 juin 1814 à sa mort le 5 mars 1827, maréchal de France depuis 1816.
 216-*Vitrolles (Eugène François Auguste Arnaud, baron de), député en 1815-1816, puis pair du 27 janvier 1830 au 9 août 1830 (exclusion).
 217-*Vogüé (Louis François Florimond *Charles*, comte de), député de 1815 à 1823, puis pair du 23 décembre 1823 à sa mort le 21 mai 1839.
 218-*Vogüé (*Eugène* Jacques Joseph Innocent, comte de), député en 1815-1816 et de 1820 à 1827, puis pair du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion), frère du précédent.

¹ Père du duc de Crussol, député de droite qui figure dans notre guide biographique, succédant à son père à la Chambre haute sous la monarchie de Juillet. Le bailli de Crussol est un parent beaucoup plus lointain.

**D / Répertoires annuels
des députés de la droite entre 1815 et 1830**

1815-1816 : Liste alphabétique des 268 députés de droite, formant la « majorité » de la « Chambre introuvable » dans la session de 1815 (octobre 1815-avril 1816), avec 202 ultras proprement dits et 66 modérés signalés par le sigle (m) ; /R = réélu en 1816.

d'Abzac (m)	Brenet	Dereix
d'Aigremont	de Briges	Deslyons
d'Albon	Brogie (Amédée de) (m) /R	Dijon (m) /R
d'Aldéguier /R	Bruère de Vaurois	Domingon de Bronsac
Amariton	Bruyère-Chalabre /R	Doria /R
d'Andigné de Mayneuf /R	Bulle	Douglas
André (m) /R	Cachard	Dubotdéro
d'Antin	Calvière /R	Du Bouchage (Gabriel)
d'Archimbaud	Canuel	Du Boÿs (m)
d'Armaillé (m)	Cardonnel /R	Duchesnay (Regnoust-)
Aupetit-Durand /R	Castel (m)/R	Dufort (m)
Aurran-Pierrefeu (m) /R	Casteljacob /R	Dufougerais-Ladouëpe (m)/R
Babey (m)	Caumont de La Force /R	Dugas des Varennes R
Bacot de Romand	Causans /R	Du Marhallach (m)/R
Bailly de Fresnay	Chabrillan /R	Duparc de Barville
Barbier (m) /R	Chabrol de Tournoël (m) /R	Du Plessis de Grénédan (Louis J.)
Barthe-Labastide /R	Chabron de Solilhac (m) /R	Dupont des Loges
Bausset	Chamorin (m)	Dupont d'Englesqueville
Bayard de Plainville	Chifflet	Dussumier-Fombrune /R
Beaumont de la Bonninière (m)	Chilhaud de La Rigaudie (m) /R	Ernouf /R
Beaurepaire /R	Choumouroux	de Fargues
Bellart (m) /R	Clarac	Faure (Joseph, de l'Isère)
Benoist /R	Clausel de Coussergues /R	Faydel (m)
Benoist (du Nord)	Clément /R	Féligonde
Bernard (m)	Clermont-Mont-Saint-Jean	Feuillant
Bernis (René de)	Coislin /R	Figarol (m) /R
Bertier (Anne-Pierre de)	Colbert de Maulévrier	Filhot de Marans
Béthisy	Coppens (m) /R	Folleville /R
Billard (m)	Corbière /R	Forbin des Issarts
Bizemont (m) /R	Corday /R	Fornier de Clauzelles /R
Blangy	Cornet d'Incourt /R	Fornier de Savignac
Blin de Bourdon	Cotton (m)/R	Foucauld
Blondel d'Aubers	Coupigny	Frotté
Blosseville	Crignon d'Auzouer /R	Gagneur (m) /R
Boisgelin (m)	Croizet	Gailhard (m)
Bonald /R	Cuny	Ganay (m) /R
Bonne	Dahirel	Garnier du Fougeray /R
Bordesoulle (m)	Damas (Roger de) (m)	Geoffroy
Bourdeau de Fontenay (m)/ R	Déan	Gerbaud
Bourrienne	Deforest de Quart de ville (m) /R	Gestas
Bouteiller	Delamare	Goüin-Moisant (m) /R
Bouvet de Louvigny /R	Delauro	Gouyon de Thaumatz
Bouville	Delbreil de Scorbiac	Gramont d'Aster (m)

Grisony
 Grosbois
 d'Hardivilliers (m) /R
 Haudry de Soucy
 Hautefeuille (m) /R
 d'Héliot
 Hercé
 Héricart de Thury
 Héroult de Hottot /R
 Hervé-Chef-du-Bois
 Huerne de Pommeuse
 Hyde de Neuville
 d'Ivory
 Jankovics
 Jessé /R
 Jobal
 Josse-Beauvoir /R
 Jouffrey
 Juigné (Étienne de)
 Jullou
 Jumilhac (m) /R
 Kergorlay
 Labbey de la Roque
 La Bonnardière (m)
 La Bouillierie (m) /R
 La Bourdonnaye /R
 La Briffe (m) /R
 Lachèze-Murel
 Ladreyt de la Charrière /R
 Lagoy /R
 La Guéronnière
 Lahuproye (m)
 Lallart (m)
 La Maisonfort (m)
 Lancry
 La Pasture
 La Rochefoucauld (Sosthène de)
 La Roche-Tullon /R
 La Roulière (m)
 Lastours /R
 La Tour d'Auvergne
 La Tour du Pin (m)
 La Trémoille
 Laurencin (m)
 Laval (m) /R
 La Villemarqué (m) /R
 Lebeschu de Champsavin
 Le Clerc (Léon)
 Lemarchant de Gomicourt /R
 Leroux-Duchâtelet
 Lézardière (Joseph de)
 Limairac /R
 Longuève /R
 Lorgeril
 Lormand (m) /R
 Lur-Saluces (Alexandre de)
 Luzines /R
 Mac-Carthy (Denis de) (m) /R
 Machéco
 Magneval /R
 Maleteste
 Maquillé
 Marcellus /R
 Margadel
 de Meaux
 Mennessier (m)
 Meynard (m) /R
 Michaud
 Miorcec de Kerdanet
 Mirandol /R
 Montbel
 Montbrun
 Montcalm /R
 Montmorency (Christian de) /R
 Mouchy (m)
 Murard de Saint-Romain
 Nadaillac
 Odoard du Hazey
 d'Orglandes /R
 Pardessus
 Paul de Chateaudouble /R
 Paulinier de Fontenille
 Pélissier
 Pémolié de Saint-Martin
 Perrien
 Peyrusset /R
 Piet /R
 Picquet
 Pisieux
 Planelli de la Valette (m) /R
 Polignac (Armand de)
 Pommerol /R
 Pontet /R
 Potteau d'Hancardrie
 Pracomtal /R
 Préveraud de La Boutresse /R
 Puisaye
 Puymaurin /R
 Puyvert
 Pyrot (m)
 Raudot (m)
 Regnouf de Vains
 Reynaud de Trets
 Richard /R
 Riocourt
 Roger (de Dourdan) (m)
 Rolland /R
 Roncherolles (m)
 Rouchon /R
 Rougé (Adrien de)
 Roux-Laborie
 Royer (m)
 Saint-Géry
 Saint-Luc
 Saint-Vallier
 Sainte-Aldegonde /R
 Salaberry /R
 Salis (m) /R
 Scey /R
 Sesmaisons
 Sirand (m) /R
 Sirieys de Mayrinhac
 Tabarié
 Teulon (m)
 Tixier de la Chapelle
 Tramecourt
 Trinquelague /R
 Van Merris-Hinderick
 Varenne de Fénille
 Vassal de Montviel (m) /R
 Vauquelin de la Rivière /R
 Villèle /R
 Vimal-Teyras
 Vitrolles
 Vogüé (Charles de) /R
 Vogüé (Eugène de)
 Vougy (m) /R
 Willig
 Yver

Classement départemental de ces élus formant la « majorité » de la Chambre introuvable, en distinguant les ultras proprement dits et les membres plus modérés de cette majorité.

On a indiqué à chaque fois la proportion de députés concernés parmi l'ensemble de la représentation départementale. Ex : Groupe ultra-royaliste ; « Ain, 4/5 » signifie que 4 députés de l'Ain sur les 5 de ce département sont des ultras.

Les députés réélus en octobre-novembre 1816 figurent avec un astérisque.

1° 202 « ultra-royalistes » au sein de la Chambre introuvable.

Ain, 4/5 : Douglas ; Michaud ; Murard de Saint-Romain ; Varenne de Fénille.

Aisne, 1/6 : Sainte-Aldegonde*.

Allier, 2/3 : Aupetit-Durand* ; Préveraud de La Boutresse*.

Basses-Alpes, 1/2 : Vitrolles.

Ardèche, 4/4 : Cachard ; Ladreyt de La Charrière* ; Rouchon* ; Eugène de Vogüé.

Ardennes, 1/5 : d'Ivory.

Ariège, 2/3 : Fornier de Clauzelles* ; Fornier de Savignac.

Aude, 3/3 : Barthe-Labastide* ; Bruyère-Chalabre* ; Puyvert.

Aveyron, 3/4 : Bonald* ; Clausel de Coussergues* ; Delauro.

Bouches-du-Rhône, 4/4 : Bausset ; Lagoy* ; Reynaud de Trets ; Rolland*.

Calvados, 6/7 : d'Aigremont ; Corday* ; Folleville* ; Héroult de Hottot* ; Labbey de la Roque ; Picquet.

Cantal, 1/3 : Croizet.

Charente, 1/4 : La Guéronnière.

Cher, 1/3 : La Trémoille.

Corrèze, 1/3 : Foucauld.

Côte d'Or, 4/5 : Brenet ; Bruère de Vaurois ; Grosbois (également élu dans le Doubs) ; Maleteste.

Côtes-du-Nord, 1/7 : Gouyon de Thaumatz.

Creuse, 2/3 : Gerbaud ; Tixier de la Chapelle.

Dordogne, 2/6 : Dereix ; Mirandol*.

Doubs, 3/3 : Chifflet ; Grosbois (également élu en Côte d'Or) ; de Scey*.

Drôme, 2/3 : Chabrillan* ; Saint-Vallier.

Eure, 3/6 : Blangy ; Blosserville ; La Pasture.

Eure-et-Loir, 3/4 : Colbert-Maulévrier ; Dupont d'Englesqueville ; Pisieux.

Finistère, 4/6 : Hervé-Chef-du-Bois ; Jullou ; Miorcec de Kerdanet ; Saint-Luc.

Gard, 4/4 : (René de) Bernis ; (Jules de) Calvière* ; Trinquelague* ; (Charles de) Vogüé*.

Haute-Garonne, 4/5 : d'Aldéguier* ; Limairac* ; Puymaurin* ; Villèle*.

Gers, 2/3 : Castelbajac* ; Grisony.

Gironde, 5/7 : Dussumier-Fonbrune* ; Filhot de Marans ; (Alexandre de) Lur-Saluces ; Marcellus* ; Pontet*.

Hérault, 3/4 : Jessé* ; Montcalm* ; Paulinier de Fontenille.

Ille-et-Vilaine, 6/7 : Corbière* ; (Louis Joseph) Du Plessis de Grénédan ; Dupont des Loges ; Garnier du Fougeray* ; Lebeschou de Champsavin ; Vauquelin de La Rivière*.

Indre, 1/3 : Louis-Joseph de Montbel.

Indre-et-Loire, 2/4 : Bacot de Romand ; Jouffrey.

Isère, 2/6 : Gabriel Du Bouchage ; Joseph Faure.

Jura, 1/4 : Bulle.

Landes, 2/3 : d'Antin ; Pémolié de Saint-Martin.

Loir-et-Cher, 3/3 : Josse-Beauvoir* ; Pardessus ; Salaberry*.

Loire, 3/4 : Dugas des Varennes* ; de Meaux ; Pommerol*.

Haute-Loire, 3/4 : Choumouroux ; Machéco ; Armand de Polignac.

Loire-Inférieure, 4/6 : Coislin* ; Peyrusset* ; Richard* ; Humbert de Sesmaisons.
 Loiret, 2/4 : Crignon d'Auzouer* ; Longuève*.
 Lot, 3/4 : d'Héliot ; Lachèze-Murel ; Sirieys de Mayrinhac.
 Lozère, 1/2 : de Briges.
 Maine-et-Loire, 5/6 : d'Andigné de Mayneuf* ; Benoist* ; Feuillant ; La Bourdonnaye* ;
 Maquillé.
 Manche, 5/8 : Duparc de Barville ; Étienne de Juigné ; Lorgeril aîné ; Regnouf de Vains ;
 Yver.
 Marne, 1/4 : Sosthène de La Rochefoucauld.
 Mayenne, 4/4 : Bailly de Fresnay ; Déan ; Jean-Armand de Hercé ; Léon Le Clerc.
 Meurthe, 3/5 : Bouteiller ; Jankowics ; Riocourt.
 Morbihan, 4/6 : Dahirel ; Dubotdéro ; Margadel ; Perrien.
 Moselle, 1/7 : Jobal.
 Nièvre, 3/3 : Clément* ; Hyde de Neuville ; Pracomtal*.
 Nord, 4/12 : Benoist (du Nord) ; Béthisy ; Potteau d'Hancardrie ; Van Merris-Hinderick.
 Oise, 4/5 : Bayard de Plainville ; Héricart de Thury ; Kergorlay ; Lancry.
 Orne, 4/6 : Ernouf* ; Frotté ; d'Orglandes* ; Puisaye.
 Pas-de-Calais, 6/8 : Blondel d'Aubers ; Coupigny ; Deslyons ; Leroux-Duchâtelet ;
 Montbrun ; Tramecourt.
 Puy-de-Dôme, 3/7 : Amariton ; Féligonde ; Vimal-Teyras.
 Basses-Pyrénées, 1/4 : Gestas.
 Hautes-Pyrénées, 1/3 : Clarac.
 Pyrénées-Orientales, 1/2 : La Tour d'Auvergne.
 Haut-Rhin, 1/6 : Willig.
 Rhône, 3/5 : d'Albon ; de Fargues ; Magneval*.
 Saône-et-Loire, 4/6 : Beaurepaire* ; Bonne ; Doria* ; Geoffroy.
 Sarthe, 3/5 : Bouvet de Louvigny* ; Duchesnay ; Piet*.
 Seine, 1/10 : Tabarié.
 Seine-et-Marne, 2/4 : Clermont-Mont-Saint-Jean ; Huerne de Pommeuse.
 Seine-et-Oise, 2/6 : Anne-Pierre de Bertier ; Haudry de Soucy.
 Seine-Inférieure, 4/9 : Bouville ; Delamare ; Christian de Montmorency* ; Odoard.
 Somme, 5/7 : Blin de Bourdon ; Cornet d'Incourt* ; Lemarchant de Gomicourt* ; Adrien de
 Rougé ; Roux-Laborie.
 Tarn, 4/4 : Cardonnel* ; Lastours* ; Péliissier ; Saint-Géry.
 Tarn-et-Garonne, 3/3 : Caumont de La Force* ; Delbreil de Scorbiac ; Domingon de Bronsac.
 Var, 1/4 : Paul de Châteaudouble*.
 Vaucluse, 3/3 : d'Archimbaud ; Causans* ; Forbin des Issarts.
 Vendée, 1/4 : Joseph de Lézardière.
 Vienne, 3/3 : Canuel ; La Roche-Tullon* ; Luzines*.
 Haute-Vienne, 1/3 : Nadaillac.
 Vosges, 1/4 : Cuny.
 Yonne, 1/4 : Bourrienne.

2° 66 membres de la « majorité de 1815 » au sens large, formant en son sein une aile modérée.

Ain, 1/5 : Sirand*.
 Ardennes, 1/5 : Salis*.
 Aube, 2/3 : La Briffe* ; Lahuproye.
 Calvados, 1/7 : Hautefeuille*.

Charente, 1/4 : Bordesoulle (également élu dans l'Indre¹).
 Charente-Inférieure, 1/5 : Denis de Mac-Carthy*.
 Côte d'Or, 1/5 : Roger de Damas (également élu par la Haute-Marne).
 Dordogne, 3/6 : d'Abzac de La Douze ; Chilhaud de La Rigaudie* ; Meynard*.
 Drôme, 1/3 : Gailhard.
 Eure, 1/6 : Roncherolles.
 Eure-et-Loir, 1/4 : Billard.
 Finistère, 2/6 : Du Marhallach* ; La Villemarqué*.
 Gironde, 1/7 : Dufort.
 Ille-et-Vilaine, 1/7 : d'Armaillé.
 Indre, 2/3 : Bordesoulle (également élu dans la Charente) ; Bourdeau de Fontenay*.
 Indre-et-Loire, 2/4 : Beaumont de La Bonninière ; Gouïin-Moisant*.
 Isère, 2/6 : Du Boys ; Planelli de La Valette*.
 Jura, 2/4 : Babey ; Gagneur*.
 Loire, 1/4 : Vougy*.
 Haute-Loire, 1/4 : Chabron de Solilhac*.
 Loire-Inférieure, 1/6 : Barbier*.
 Lot, 1/4 : Faydel.
 Lot-et-Garonne, 3/4 : Dijon* ; Teulon ; Vassal de Montviel*.
 Lozère, 1/2 : André*.
 Marne, 1/4 : Chamorin.
 Haute-Marne, 1/3 : Roger de Damas (également élu par la Côte d'Or).
 Meurthe, 1/5 : Mouchy.
 Moselle, 2/7 : Mennessier ; Pyrot.
 Nord, 4/12 : Bernard ; Coppens* ; Deforest de Quart-de-Ville* ; La Maisonfort.
 Orne, 1/6 : Amédée de Broglie*.
 Pas-de-Calais, 1/8 : Lallart.
 Puy-de-Dôme, 1/7 : Chabrol de Tournoël*.
 Basses-Pyrénées, 2/4 : Gramont d'Aster ; Lormand*.
 Hautes-Pyrénées, 1/3 : Figarol*.
 Rhône, 1/5 : Cotton*.
 Haute-Saône, 1/4 : La Tour du Pin.
 Saône-et-Loire, 2/6 : Ganay* ; Royer.
 Sarthe, 1/5 : La Bouilleries*.
 Seine, 3/10 : Bellart* ; Boisgelin ; La Bonnardière.
 Seine-et-Oise, 3/6 : Bizemont* ; Jumilhac* ; Roger (de Dourdan).
 Seine-Inférieure, 1/9 : Castel*.
 Deux-Sèvres, 1/3 : La Roulière.
 Somme, 1/7 : d'Hardivilliers.
 Var, 1/4 : Aurrant-Pierrefeu*.
 Vendée, 2/4 : Dufougerais-Ladouëpe* ; Laval*.
 Yonne, 2/4 : Laurencin ; Raudot.

¹ La coutume de choisir sa circonscription en cas de double élection, et de provoquer ainsi une élection partielle dans l'autre circonscription, n'a pas encore été adoptée en 1815 ; l'habitude se prend à partir de 1817.

1816-1817 : Liste alphabétique des 97 députés de droite, siégeant à la session de 1816 (novembre 1816-mars 1817).

1° 68 députés appartenant au groupe ultra-royaliste durant cette session.

d'Aldéguier (Haute-Garonne). Aupetit-Durand (Allier). Barthe-Labastide (Aude). Béjarry (Vendée). Bellescize (Isère). Benoist (Maine-et-Loire). Bonald (Aveyron). Bouvet de Louvigny (Sarthe). Bruyère-Chalabre (Aude). (Jules de) Calvière (Gard). Caquet (Eure-et-Loir). Cardonnel (Tarn). Castelbajac (Gers). Caumont de La Force (Tarn-et-Garonne). Causans (Vaucluse). Chabrillan (Drôme). Chilhaud de La Rigaudie (Dordogne). Clausel de Coussergues (Aveyron). Clément (Nièvre). Clérissse (Landes). Coislin (Loire-Inférieure). Corbière (Ille-et-Vilaine). Corday (Calvados). Cornet d'Incourt (Somme). (Claude de) Courtarvel (Eure-et-Loir). Dubruel (Aveyron). Du Cheyron du Pavillon (Dordogne). Dugas des Varennes (Loire). Dussumier-Fonbrune (Gironde). Ernouf (Moselle). Folleville (Calvados). Fournier de Clauzelles (Ariège). Garnier du Fougeray (Ille-et-Vilaine). d'Hardivilliers (Somme). Hérault de Hottot (Calvados). Jessé (Hérault). Josse-Beauvoir (Loir-et-Cher). La Bourdonnaye (Maine-et-Loire). Ladreyt de la Charrière (Ardèche). Lagoy (Bouches-du-Rhône). La Roche-Tullon (Vienne). Lastours (Tarn). Lemarchant de Gomicourt (Somme). Limairac (Haute-Garonne). Luzines (Vienne). (Robert de) Mac-Carthy (Drôme). Magneval (Rhône). Marcellus (Gironde). Mirandol (Dordogne). (Christian de) Montmorency (Seine-Inférieure). d'Orglandes (Orne). Paul de Châteaudouble (Var). Peyrusset (Loire-Inférieure). Piet (Sarthe). Pommerol (Loire). Pontet (Gironde). Pracomtal (Nièvre). Préveraud de La Boutresse (Allier). Rolland (Bouches-du-Rhône). Rouchon (Ardèche). Sainte-Aldegonde (Aisne). Sairas (Bouches-du-Rhône). Salaberry (Loir-et-Cher). Scey (Doubs). Trinquelague (Gard). Vauquelin de la Rivière (Ille-et-Vilaine). Villèle (Haute-Garonne). Charles de Vogüé (Gard).

2° 29 députés situés durant cette session entre les ultras et le centre droit constitutionnel.

d'Andigné de Mayneuf (Maine-et-Loire). Aurran-Pierrefeu (Var). Barbier (Loire-Inférieure). Beaurepaire (Saône-et-Loire). (Amédée de) Broglie (Orne). Chabron de Solilhac (Haute-Loire). Cotton (Rhône)¹. Crignon d'Auzouer (Loiret). Doria (Saône-et-Loire). Dufougerais-Ladouëpe (Vendée). Du Marhallach (Finistère). Durand-Fajon (Hérault). Jumilhac (Seine-et-Oise). La Bouilleries (Sarthe). Laval (Vendée). La Villemarqué (Finistère). Longuève (Loiret). Meynard (Dordogne). Montaignac (Puy-de-Dôme). Montcalm (Hérault). Planelli de la Vallette (Isère). Puymaurin (Haute-Garonne). Richard (Loire-Inférieure). Roussin (Finistère). Salis (Ardennes). Sirand (Ain). Vassal de Montviel (Lot-et-Garonne). Villefranche (Yonne). Vougy (Loire).

NB : Liste alphabétique de 43 députés, qui n'appartiennent pas à la droite pendant cette session, mais y ont appartenu à un autre moment de la Restauration.

1° 30 députés siégeant pour l'heure dans le centre droit constitutionnel.

d'Ambrugeac. André. Anglès. Bellart. Bizemont. Blanquart de Bailleul. Boisclairéau. Bourdeau. Bourdeau de Fontenay. Breton. Chabrol de Tournouël. Chabrol de Volvic. Chevalier-Lemore. Coppens. Durand (de Perpignan). Gagneur. Ganay. Gouin-Moisant. Hautefeuille. Jacquinet-Pampelune. La Briffe. Lainé. Lormand. (Denis de) Mac-Carthy. Morgan de Belloy. Mousnier-Buisson. Ravez. Ruinart de Brimont. Thézan de Biran. Tibord du Chalaré.

2° 13 députés siégeant pour l'heure au centre et au centre gauche.

d'Augier. Becquey. Boin. Castel. Deforest de Quart-de-Ville. Dijon. Du Cherray. Dupont de l'Étang. Favard de Langlade. Figarol. Hay-Lucy. Lizot. Saint-Cricq.

¹ Noter que Fargues est également réélu dans le Rhône, mais est invalidé lors de la vérification des pouvoirs, car n'atteint pas encore l'âge des 40 ans (il en a alors 39).

1817-1818 : Liste alphabétique des 91 députés de droite, siégeant à la session de 1817 (novembre 1817-mai 1818).

1° 64 députés appartenant au groupe ultra-royaliste durant cette session.

d'Aldéguier (Haute-Garonne). Augier du Chézaud (Creuse). Aupetit-Durand (Allier). Barthe-Labastide (Aude). Béjarry (Vendée). Bellescize (Isère). Benoist (Maine-et-Loire). Bonald (Aveyron). Bouvet de Louvigny (Sarthe). Bruyère-Chalabre (Aude). (Jules de) Calvière (Gard). Caquet (Eure-et-Loir). Cardonnel (Tarn). Caumont de La Force (Tarn-et-Garonne). Causans (Vaucluse). Chabrillan (Drôme). Clausel de Coussergues (Aveyron). Clément (Nièvre). Clérisse (Landes). Coislin (Loire-Inférieure). Corbière (Ille-et-Vilaine). Corday (Calvados). Cornet d'Incourt (Somme). (Claude de) Courtarvel (Eure-et-Loir). Dubruel (Aveyron). Dugas des Varennes (Loire). Dussumier-Fonbrune (Gironde). Ernouf (Moselle). de Fargues (Rhône). Floirac (Hérault). Folleville (Calvados). Fournier de Clauzelles (Ariège). d'Hardivilliers (Somme). Hérault de Hottot (Calvados). Josse-Beauvoir (Loir-et-Cher). La Bourdonnaye (Maine-et-Loire). Ladreyt de la Charrière (Ardèche). Lagoy (Bouches-du-Rhône). La Roche-Tullon (Vienne). Lastours (Tarn). Lemarchant de Gomicourt (Somme). Limairac (Haute-Garonne). Luzines (Vienne). (Robert de) Mac-Carthy (Drôme). Magneval (Rhône). Marcellus (Gironde). (Christian de) Montmorency (Seine-Inférieure). d'Orglandes (Orne). Paul de Châteaudouble (Var). Peyrusset (Loire-Inférieure). Piet (Sarthe). Pommerol (Loire). Pontet (Gironde). Pracomtal (Nièvre). Préveraud de La Boutresse (Allier). Rolland (Bouches-du-Rhône). Rouchon (Ardèche). Sainte-Aldegonde (Aisne). Sairas (Bouches-du-Rhône). Salaberry (Loir-et-Cher). Scey (Doubs). Trinquelague (Gard). Villèle (Haute-Garonne). (Charles de) Vogüé (Gard).

2° 27 députés situés durant cette session entre les ultras et le centre droit constitutionnel.

d'Andigné de Mayneuf (Maine-et-Loire). Aurrant-Pierrefeu (Var). Barbier (Loire-Inférieure). Beaurepaire (Saône-et-Loire). (Amédée de) Broglie (Orne). Chabron de Solilhac (Haute-Loire). Cotton (Rhône). Crignon d'Auzouer (Loiret). Doria (Saône-et-Loire). Dufougerais-Ladouëpe (Vendée). Du Marhallach (Finistère). Durand-Fajon (Hérault). Jumilhac (Seine-et-Oise). La Bouillierie (Sarthe). Laval (Vendée). La Villemarqué (Finistère). Montaignac (Puy-de-Dôme). Montcalm (Hérault). Planelli de la Vallette (Isère). Puymaurin (Haute-Garonne). Richard (Loire-Inférieure). Roussin (Finistère). Salis (Ardennes). Sirand (Ain). Vassal de Montviel (Lot-et-Garonne). Villefranche (Yonne). Vougy (Loire).

NB : Liste alphabétique de 48 députés, qui n'appartiennent pas à la droite pendant cette session, mais y ont appartenu à un autre moment de la Restauration.

1° 32 députés siégeant pour l'heure dans le centre droit constitutionnel.

d'Ambrugeac. André. Anglès. Barbier. Bellart. Bizemont. Blanquart de Bailleul. Boisclairéau. Boisgelin. Borel de Brétizel. Bourdeau. Bourdeau de Fontenay. Breton. Chabrol de Tournouël. Chevalier-Lemore. Coppens. Durand (de Perpignan). Gagneur. Ganay. Gouin-Moisant. Hautefeuille. Jacquinet-Pampelune. La Briffe. Lainé. Lormand. (Denis de) Mac-Carthy. Maine de Biran. Mestadier. Morgan de Belloy. Mousnier-Buisson. Rastignac. Ravez. Ruinat de Brimont.

2° 16 députés siégeant pour l'heure au centre et au centre gauche.

Arnaud. d'Augier. Avoyne de Chantereyne. Becquey. Boin. Castel. Deforest de Quart-de-Ville. Dijon. Du Cherray. Dupont de l'Étang. Favard de Langlade. Figarol. Fournas. Hay-Lucy. Lizot. Saint-Cricq.

1818-1819 : Liste alphabétique des 69 députés de droite, siégeant à la session de 1818 (décembre 1818-juillet 1819).

1° 48 députés appartenant au groupe ultra-royaliste durant cette session.

d'Aldéguier (Haute-Garonne). Augier du Chézaud (Creuse). Aupetit-Durand (Allier). Barthe-Labastide (Aude). Bellescize (Isère). Benoist (Maine-et-Loire). Bonald (Aveyron). Bruyère-Chalabre (Aude). Caquet (Eure-et-Loir). Cardonnel (Tarn). Causans (Vaucluse). Chabrillan (Drôme). Clausel de Coussergues (Aveyron). Coislin (Loire-Inférieure). Corbière (Ille-et-Vilaine). Corday (Calvados). Cornet d'Incourt (Somme). (Claude de) Courtarvel (Eure-et-Loir). Dubruel (Aveyron). Dussumier-Fonbrune (Gironde). Floirac (Hérault). Folleville (Calvados). Fornier de Clauzelles (Ariège). d'Hardivilliers (Somme). Hérault de Hottot (Calvados). Josse-Beauvoir (Loir-et-Cher). La Bourdonnaye (Maine-et-Loire). Ladreyt de la Charrière (Ardèche). Lagoy (Bouches-du-Rhône). La Roche-Tullon (Vienne). Lastours (Tarn). Lemarchant de Gomicourt (Somme). Limairac (Haute-Garonne). Luzines (Vienne). (Robert de) Mac-Carthy (Drôme). Magneval (Rhône). Marcellus (Gironde). (Christian de) Montmorency (Seine-Inférieure). d'Orglandes (Orne). Paul de Châteaudouble (Var). Pontet (Gironde). Préveraud de La Boutresse (Allier). Rolland (Bouches-du-Rhône). Rouchon (Ardèche). Sairas (Bouches-du-Rhône). Salaberry (Loir-et-Cher). Scey (Doubs). Villèle (Haute-Garonne).

2° 21 députés situés durant cette session entre les ultras et le centre droit constitutionnel.

d'Andigné de Mayneuf (Maine-et-Loire). Auran-Pierrefeu (Var). Barbier (Loire-Inférieure). Beaurepaire (Saône-et-Loire). (Amédée de) Broglie (Orne). Chabron de Solilhac (Haute-Loire). Cotton (Rhône). Crignon d'Auzouer (Loiret). Doria (Saône-et-Loire). Durand-Fajon (Hérault). Gestas (Basses-Pyrénées). Jumilhac (Seine-et-Oise). Montaignac (Puy-de-Dôme). Montcalm (Hérault). Planelli de la Vallette (Isère). Potteau d'Hancardrie (Nord). Puymaurin (Haute-Garonne). Richard (Loire-Inférieure). Salis (Ardenes). Vassal de Montviel (Lot-et-Garonne). Villefranche (Yonne).

NB : Liste alphabétique de 47 députés, qui n'appartiennent pas à la droite pendant cette session, mais y ont appartenu à un autre moment de la Restauration.

1° 32 députés siégeant pour l'heure dans le centre droit constitutionnel.

d'Ambrugeac. André. Anglès. Bellart. Bizemont. Blanquart de Bailleul. Boisgelin. Borel de Brétizel. Bourdeau. Breton. Chabrol de Chaméane. Chabrol de Tournoël. Chevalier-Lemore. Durand (de Perpignan). Gagneur. Ganay. Goüin-Moisant. Hautefeuille. Jacquinet-Pampelune. La Briffe. Lainé. Lormand. (Denis de) Mac-Carthy. Maine de Biran. Mestadier. Morgan de Belloy. Mousnier-Buisson. Rastignac. Ravez. Ruinat de Brimont. Simon. Wendel.

2° 15 députés siégeant pour l'heure au centre et au centre gauche.

Arnaud. d'Augier. Avoyne de Chantereyne. Becquey. Boin. Castel. Deforest de Quart-de-Ville. Dijon. Dupont de l'Étang. Favard de Langlade. Figarol. Fournas. Hay-Lucy. Lizot. Saint-Cricq.

1819-1820 : Liste alphabétique des 57 députés de droite, siégeant à la session de 1819 (novembre 1819-juillet 1820).

1° 39 députés appartenant au groupe ultra-royaliste durant cette session.

Augier du Chézaud (Creuse). Barthe-Labastide (Aude). Benoist (Maine-et-Loire). Bonald (Aveyron). Bruyère-Chalabre (Aude). Cardonnel (Tarn). Castelbajac (Haute-Garonne). Causans (Vaucluse)¹. Chabrillan (Drôme). Clausel de Coussergues (Aveyron). Corbière (Ille-

¹ Il siège seulement à la fin de la session, en mai-juillet 1820 (à la suite d'une élection partielle en avril).

et-Vilaine). Corday (Calvados). Cornet d'Incourt (Somme). Dubruel (Aveyron). Dussumier-Fonbrune (Gironde). Floirac (Hérault). Folleville (Calvados). Fournier de Clauzelles (Ariège). d'Hardivilliers (Somme). Hérault de Hottot (Calvados). Josse-Beauvoir (Loir-et-Cher). La Bourdonnaye (Maine-et-Loire). Ladreyt de la Charrière (Ardèche). Lagoy (Bouches-du-Rhône). Lastours (Tarn). Lemarchant de Gomicourt (Somme). Limairac (Haute-Garonne). (Robert de) Mac-Carthy (Drôme). Magneval (Rhône). Marcellus (Gironde). Montaignac (Puy-de-Dôme). d'Orglandes (Orne). Paul de Châteaudouble (Var). Pontet (Gironde). Rolland (Bouches-du-Rhône). Rouchon (Ardèche). Sairas (Bouches-du-Rhône). Salaberry (Loir-et-Cher). Villèle (Haute-Garonne).

2° 18 députés situés durant cette session entre les ultras et le centre droit constitutionnel. d'Andigné de Mayneuf (Maine-et-Loire). Auran-Pierrefeu (Var). Barbier (Loire-Inférieure). Beaurepaire (Saône-et-Loire). Amédée de Broglie (Orne). Chabron de Solilhac (Haute-Loire). Cotton (Rhône). Crignon d'Auzouer (Loiret). Doria (Saône-et-Loire). Durand-Fajon (Hérault). Jumilhac (Seine-et-Oise). Montcalm (Hérault). Potteau d'Hancardrie (Nord). Puymaurin (Haute-Garonne). Richard (Loire-Inférieure). Salis (Ardennes). Vassal de Montviel (Lot-et-Garonne). Villefranche (Yonne).

NB : Liste alphabétique de 46 députés, qui n'appartiennent pas à la droite pendant cette session, mais y ont appartenu à un autre moment de la Restauration.

1° 30 députés siégeant pour l'heure dans le centre droit constitutionnel, la plupart étant sur le point de se rallier à une droite royaliste élargie.

d'Ambrugeac (Corrèze). André (Lozère). Anglès (Hautes-Alpes). Bellart (Seine). Bizemont (Seine-et-Oise). Blanquart de Bailleul (Pas-de-Calais). Boisgelin (Ille-et-Vilaine). Borel de Brétizel (Oise). Bourdeau (Haute-Vienne). Breton (Seine). Chabrol de Chaméane (Nièvre). Chabrol de Tournouël (Puy-de-Dôme). Chevalier-Lemore (Haute-Loire). Durand (Pyrénées-Orientales). Gagneur (Jura). Ganay (Saône-et-Loire). Goüin-Moisant (Indre-et-Loire). Hautefeuille (Calvados). Jacquinet-Pampelune (Yonne). La Briffe (Aube). Lainé (Gironde). Maine de Biran (Dordogne). Mestadier (Creuse). Morgan de Belloy (Somme). Mousnier-Buisson (Haute-Vienne). Rastignac (Lot). Ravez (Gironde). Ruinart de Brimont (Marne). Simon (Moselle). Wendel (Moselle).

2° 16 députés siégeant pour l'heure au centre et au centre gauche.

Arnaud. d'Augier. Avoyne de Chantereyne. Becquey. Boin. Castel. Deforest de Quart-de-Ville. Dijon. Dupont de l'Étang. Favard de Langlade. Figarol. Fournas. Halgan. Hay-Lucy. Lizot. Saint-Cricq.

1820-1821 : Liste alphabétique des 170 élus de droite, siégeant à la session de 1820 (décembre 1820-juillet 1821).

Ces élus s'ajoutent à ceux élus de 1816 à 1819, et non encore soumis à réélection. L'élection ayant eu lieu dans le nouveau cadre de la loi du « double vote », il a paru opportun de distinguer les députés élus par les « grands » collèges départementaux, réservés aux électeurs les plus riches, et ceux élus par l'ensemble des électeurs à 300 francs.

1° 32 députés, membres de la droite royaliste, élus par un corps électoral d'électeurs à 300 francs (renouvellement d'un cinquième des départements, organisé pour la première fois dans le cadre des collèges d'arrondissement).

Collèges d'arrondissement : Bausset (Aix-en-Provence, Bouches-du-Rhône) ; Billardet (Autun, Saône-et-Loire) ; Chaballier (Brioude, Haute-Loire) ; Chevalier-Lemore (Yssingeaux, Haute-Loire) ; Cornet d'Incourt (Amiens *extra-muros*, Somme) ; Daveluy (Amiens *intra-muros*, Somme) ; Donnadiou (Arles, Bouches-du-Rhône) ; Dussumier-Fonbrune (Libourne, Gironde) ; Gouttepagnon (Saint-Junien, Haute-Vienne) ; d'Hardivilliers (Abbeville, Somme) ; La Bretonnière (Montélimar, Drôme) ; Lainé (Bordeaux *extra-muros*, Gironde) ;

La Moussaye (Dinan, Côtes-du-Nord) ; La Pasture (Evreux, Eure) ; La Ville au Comte (Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord) ; Marcellus (La Réole, Gironde) ; Mousnier-Buisson (Limoges, Haute-Vienne) ; Ollivier (Valence, Drôme) ; Pontet (Blaye, Gironde) ; Rastignac (Puy l'Evêque, Lot) ; Ravez (Bordeaux, Gironde) ; Regourd de Vaxis (Cahors, Lot) ; Rouillé de Fontaine (Roye, Somme) ; Strafforello (Marseille, Bouches-du-Rhône) ; Vandœuvre (Bar-sur-Aube, Aube) ; Vatimesnil père (Les Andelys, Eure).

Collèges uniques des départements peu peuplés : André (Lozère) ; (René de) Bernis (Lozère) ; Bucelle (Hautes-Alpes) ; Clarac (Hautes-Pyrénées) ; Poydavant (Pyrénées-Orientales) ; (Ferdinand de) Villeneuve-Bargemont (Basses-Alpes).

2° 138 députés, membres de la droite royaliste, élus par les collèges de département réservés aux électeurs les plus riches.

d'Aigremont (Calvados) ; Amariton (Puy-de-Dôme) ; d'Andigné de Mayneuf (Maine-et-Loire) ; André d'Aubière (Puy-de-Dôme) ; Auberjon (Aude) ; Aupetit-Durand (Allier) ; Barthe-Labastide (Aude) ; Bazire (Calvados) ; Beaurepaire (Saône-et-Loire) ; Benoist (Maine-et-Loire) ; Berbis (Côte d'Or) ; Berset (Mayenne) ; Bertin de Vaux (Seine-et-Oise) ; Béthisy (Nord) ; Blondel d'Aubers (Pas-de-Calais) ; Boisclairéau (Sarthe) ; Bonnet (Seine) ; Boscal de Réals (Charente-Inférieure) ; Boucher (Orne) ; Bourdeau (Haute-Vienne) ; Bourienne (Yonne) ; Bouthillier (Seine-et-Oise) ; Bouville (Seine-Inférieure) ; Brenet (Côte-d'Or) ; Bressand (Haute-Saône) ; Bricout (Nord) ; Caizergues (Hérault) ; (Jules de) Calvière (Gard) ; Caquet (Eure-et-Loir) ; Carrelet de Loisy (Saône-et-Loire) ; Causans (Vaucluse) ; Cayrol (Nièvre) ; Chabrol de Crouzol (Puy-de-Dôme) ; Chabron (Haute-Loire) ; Chalvet de Rochemonteix (Haute-Garonne) ; Chambost (Rhône) ; Chastellux (Yonne) ; Chifflet (Doubs) ; Chilhaud de La Rigaudie (Dordogne) ; Corday (Calvados) ; (Claude de) Courtarvel (Eure-et-Loir) ; Creuzé (Vienne) ; Croizet (Cantal) ; Croÿ-Solre (Somme) ; Curzay (Vienne) ; Delalot (Marne) ; Delauro (Aveyron) ; Delbreil de Scorbiac (Tarn-et-Garonne) ; Descordes (Charente) ; Despériers (Landes) ; Doria (Saône-et-Loire) ; Dubotdêru (Morbihan) ; Du Cherray (Moselle) ; Dudon (Ain) ; Dugas des Varennes (Loire) ; Du Hamel (Gironde) ; Duplan (Gers) ; (Louis Joseph) Du Plessis de Grénédan (Ille-et-Vilaine) ; d'Erceville (Seine-et-Marne) ; Fleuriau de Bellevue (Charente-Inférieure) ; Forbin des Issarts (Vaucluse) ; Garnier du Fougeray (Ille-et-Vilaine) ; Gazan (Eure) ; Genuyt (Haute-Marne) ; Geoffroy d'Antrechaux (Var) ; Gestas (Basses-Pyrénées) ; (Armand de) Gourgue (Tarn-et-Garonne) ; Grossoles-Flammarens (Gers) ; Haudry de Soucy (Seine-et-Oise) ; d'Hauteroche (Hérault) ; Héricart de Thury (Oise) ; Hocquart (Haute-Garonne) ; Huerne de Pommeuse (Seine-et-Marne) ; Jankowics (Meurthe) ; Kergariou (Côtes-du-Nord) ; (Florian de) Kergorlay (Oise) ; (Gabriel de) Kergorlay (Manche) ; La Bouillierie (Sarthe) ; La Bourdonnaye (Maine-et-Loire) ; La Guéronnière (Charente) ; Lallart (Pas-de-Calais) ; La Vieuville (Ille-et-Vilaine) ; La Villemarqué (Finistère) ; Lebrun (Seine) ; Leclerc de Beaulieu (Mayenne) ; Le Dissez (Finistère) ; Le Gonidec (Orne) ; Lemarchant de Gomicourt (Somme) ; Letissier (Indre-et-Loire) ; Léviste de Montbrian (Ain) ; Loisson (Marne) ; Longuève (Loiret) ; (Alexandre de) Lur-Saluces (Gironde) ; Margadel (Morbihan) ; Meynard (Dordogne) ; Mirandol (Dordogne) ; Montbron (Haute-Vienne) ; (Christian de) Montmorency (Seine-Inférieure) ; Morgan de Belloy (Somme) ; (Charles de) Mostuéjols (Aveyron) ; Muysart (Nord) ; Nicolai (Aisne) ; Ollivier (Seine) ; d'Ounous (Ariège) ; Pardessus (Bouches-du-Rhône et Loir-et-Cher, opte pour le premier département) ; Parel d'Espéyru (Corrèze) ; Pavy (Rhône) ; Peyronnet (Cher) ; Piet (Sarthe) ; Planelli de la Valette (Isère) ; Pommerol (Loire) ; Pracomtal (Nièvre) ; Préveraud de La Boutresse (Allier) ; Prunelle (Isère) ; Puyvallée (Cher) ; Quatremère de Quincy (Seine) ; Ranchin (Tarn) ; Regnouf de Vains (Manche) ; Renouard de Bussière (Bas-Rhin) ; Revellière (Loire-Inférieure) ; Ricard (Haute-Garonne) ; Riocourt (Meurthe) ; Rocheplatte (Loiret) ; Roncherolles (Eure) ; de Roux (Bouches-du-Rhône) ; Saint-Géry

(Tarn) ; Sesmaisons (Loire-Inférieure) ; Sirieys de Mayrinhac (Lot) ; Staplande (Nord) ; Terrier de Santans (Doubs) ; Thiboust de Puisact (Orne) ; Thomassin de Bienville (Haute-Marne) ; Tramecourt (Pas-de-Calais) ; Turmel (Moselle) ; Vaublanc (Calvados) ; Vaulchier (Jura) ; (Charles de) Vogüé (Gard) ; (Eugène de) Vogüé (Ardèche).

Octobre 1821 : Liste des 63 élus de droite¹, élus ou réélus lors du renouvellement partiel par cinquième organisé dans le cadre de la loi du double vote.

Ces élus s'ajoutent à ceux élus précédemment et non soumis à réélection lors de ce renouvellement partiel de 1821. On a classé ces 63 élus par département, en distinguant les élections faites dans les collèges d'arrondissement (symbolisées par un « A ») et celles faites par les électeurs plus riches au grand collège de département (symbolisées par un « D »). On précise à chaque fois les proportions d'élus de droite sur le nombre total de députés à élire. Ex : « Pas-de-Calais, 2/4 + 2/3 » signifie que la droite a remporté deux sièges dans les collèges d'arrondissement sur les quatre à pourvoir, et deux sièges dans le grand collège départemental sur les trois à pourvoir.

- Ardèche, 2/2+1/1 : Dubay (A, Tournon), Ladreit de la Charrière (A, Privas) ; Granoux (D).
- Aveyron, 3/3+2/2 : Delauro (A, Rodez), Dubruel (A, Villefranche), Bonald (A, Millau) ; (Charles de) Mostuéjols et Clausel de Coussergues (D).
- Calvados, 3/4+3/3 : Héroult de Hottot (A, Bayeux), Bazire (A, Falaise), Vérigny (A, Lisieux) ; Corday, Hautefeuille et Vaublanc (D).
- Charente : 2/3 + 0/2 : La Guéronnière (A, Angoulême) et Otard (A, Cognac).
- Haute-Garonne : 4/4 + 3/3 : Castelbajac (A, Toulouse-1), Limairac (A, Toulouse-2), Villèle (A, Villefranche), Puymaurin (A, Muret) ; Hocquart, Ricard et Chalvet de Rochemonteix (D).
- Jura : 1/2 + 1/1 : Vaulchier (A, Dole) ; Babey (D).
- Loir-et-Cher : 2/2 + 1/1 : Josse-Beauvoir (A, Vendôme), Salaberry (A, Blois) ; (Louis de) Courtarvel (D).
- Loire-Inférieure : 3/4 + 2/2 : Juigné (A, Saint-Philbert), Foucault (A, Nort²), Frénilly (A, Savenay) ; Revelière et (Humbert de) Sesmaisons (D).
- Lot-et-Garonne : 3/3 + 2/2 : Lafont de Cavaignac (A, Agen), Martignac (A, Marmande), Bécays de la Caussade (A, Villeneuve d'Agen) ; Drouilhet de Sigalas et Vassal de Montviel (D).
- Marne : 0/3 + 2/2 : Delalot et Loisson (D).
- Meurthe : 0/3 + 1/2 : Riocourt (D).
- Pas-de-Calais : 2/4 + 2/3 : Coupigny (A, Aire), Tramecourt (A, Hesdin) ; Lallart et Leroux-Duchâtelet (D).
- Puy-de-Dôme : 3/4 + 3/3 : Amariton (A, Ambert), Chabrol de Tournoël (A, Riom), Favard de Langlade (A, Issoire) ; André d'Aubière, Chabrol de Crouzol et Duranquet de Chalus (D).
- Pyrénées-Orientales : 1/2 : Poydavant (collège unique).
- Seine-et-Oise : 1/4 + 3/3 : Biancour (A, Montfort l'Amaury) ; Bouthillier, Fraguier et Haudry de Soucy (D).
- Var : 2/3 + 2/2 : Baron (A, Grasse), Paul de Châteaudouble (A, Toulon) ; Lyle-Taulanne et Partouneaux (D).
- Yonne : 2/3 + 2/2 : Jacquinet-Pampelune (A, Avallon), Villefranche (A, Villeneuve-le-Roi) ; Bourrienne et Chastellux (D).

¹ Vaulabelle avance pour sa part le chiffre de 60 élus de droite lors de ce scrutin, mais il ne donne pas la liste.

² Devenue depuis 1899 la commune de Nort-sur-Erdre.

Mai 1822 : Liste des 53 élus de droite, élus ou réélus lors du renouvellement partiel par cinquième organisé dans le cadre de la loi du double vote.

Ces élus s'ajoutent à ceux élus précédemment et non soumis à réélection lors de ce renouvellement partiel de mai 1822. Tous siègent à la session de 1822.

- Hautes-Alpes, 2/2 : Bucelle et Colomb (collège unique).
- Côte d'Or, 0/3 + 2/2 : Berbis et Brenet (D).
- Creuse, 1/2 + 1/1 : Mestadier (A, Guéret) ; Augier du Chézaud (D).
- Dordogne, 4/4 + 3/3 : Durand-Durepaire (A, Périgueux) ; Génis de Beaupuy (A, Sarlat) ; Maine de Biran (A, Bergerac) ; Meynard (A, Ribérac) ; Chilhaud de La Rigaudie, Du Cheyron du Pavillon, et Mirandol (D).
- Gers, 2/3 + 2/2 : Duplan (A, L'Isle-Jourdain) ; Thézan de Biran (A, Auch) ; Galard-Terraube et Grossoles-Flammarens (D).
- Hérault, 3/3 + 2/2 : Caizergues (A, Lodève) ; Durand-Fajon (A, Montpellier) ; d'Hauteroche (A, Béziers) ; d'Alzon et Sarret de Coussergues (D).
- Ille-et-Vilaine, 4/4 + 3/3 : Corbière (A, Rennes) ; Garnier du Fougeray (A, Saint-Malo) ; (Sévère de) La Bourdonnaye¹ (A, Redon) ; Lebesch de Champsavin (A, Fougères) ; (Louis Joseph) Du Plessis de Grénédan, La Vieuville et Trégomain (D).
- Indre-et-Loire, 2/2 + 1/2 : d'Effiat (A, Chinon) ; Letissier (A, Tours) ; Rochemore (D).
- Loiret, 1/3 + 2/2 : Crignon d'Auzouer (A, Orléans) ; Longuève et Rocheplatte (D).
- Lozère, 2/2 : André ; (René de) Bernis (collège unique).
- Meuse, 0/2 + 0/2. Aucun élu de droite sur l'ensemble des sièges à pourvoir.
- Oise, 1/3 + 1/2 : Borel de Brétizel (A, Beauvais) ; (Florian de) Kergorlay (D).
- Orne, 4/4 + 3/3 : Boucher (A, Mortagne) ; Le Gonidec (A, Domfront) ; d'Orglandes (A, Argentan) ; Thiboust de Puisact (A, Alençon) ; Charencey, (Charles de) Gontaut-Biron et Maisons (D).
- Haut-Rhin, 1/3 + 0/2 : d'Anthès (A, Colmar).
- Rhône, 2/3 + 2/2 : Delhorme (A, Lyon-2) ; Delphin (A, Lyon-1) ; Laurencin et Pavy (D).
- Seine, 2/8 + 0/4 : La Panouse (A, Paris-6/Faubourg Saint-Germain) ; Leroy (A, Paris-8 extra-muros).
- Deux-Sèvres, 0/2 + 0/1. Aucun élu de droite sur l'ensemble des sièges à pourvoir.

Novembre 1822 : Liste des 74 élus de droite², élus lors du renouvellement partiel par cinquième organisé dans le cadre de la loi du double vote.

Ces élus s'ajoutent à ceux élus précédemment et non soumis à réélection lors de ce renouvellement partiel de novembre 1822. Tous siègent jusqu'à la fin de la session 1823 (janvier-mai 1823) ; la dissolution de décembre 1823 met fin à leur mandat.

- Ain, 3/3 + 2/2 : Compagnon de La Servette (A, Belley) ; Léviste de Montbrian (A, Trévoux) ; Varenne de Fénille (A, Bourg) ; Dudon et Dumarché (D).
- Basses-Alpes, 2/2 : Mieulle et Ferdinand de Villeneuve-Bargemont (collège unique).
- Corrèze, 2/2 + 1/1 : d'Ambrugeac (A, Ussel) ; Parel d'Espeyrut (A, Brive) ; Froment (D).
- Finistère, 3/4 et 2/2 : Cheffontaine (A, Quimper) ; Le Dissez (A, Morlaix et A, Châteaulin³) ;

¹ Élu en réalité quelques mois plus tard, après le décès rapide du candidat élu en mai 1822.

² Vulaballe évoque pour sa part le chiffre de 78, mais toujours sans fournir la liste ; il inclut sans doute dans son comptage trois ou quatre personnalités centristes ralliés par la suite à la majorité villèliste, mais qu'il a semblé inopportun d'inclure dans la droite royaliste dès cette époque.

³ Le Dissez ayant été élu dans deux arrondissements, il est remplacé à la suite d'une élection partielle par Kerouviou, autre homme de droite, dans la circonscription de Châteaulin.

- La Fruglaye et Hersart de La Villemarqué (D).
- Gard, 2/3 + 2/2 : Ricard (A, Nîmes) ; Charles de Vogüé (A, Uzès) ; (Alexis de) Calvière et (Jules de) Calvière (D).
 - Indre, 1/2 + 1/1 : Taillandier (A, Châteauroux) ; Montbel (D).
 - Landes, 2/2 + 1/1 : Despériers (A, Dax) ; Du Lyon (A, Mont-de-Marsan) ; Lacaze (D).
 - Loire, 3/3 + 1/2 : Méaudre (A, Roanne) ; Pommerol (A, Montbrison) ; Fournas (A, Saint-Étienne) ; Dugas des Varennes (D).
 - Manche, 3/4 + 3/3 : Lemoine des Mares (A, Avranches) ; Monceaux (A, Coutances) ; Yver (A, Saint-Lô) ; Barville, Kergorlay aîné et Regnouf de Vains (D).
 - Moselle, 4/4 + 3/3 : Du Cherray (A, Thionville) ; François-Benoît Durand (A, Sarreguemines) ; Turmel (A, Metz) ; Wendel (A, Briey) ; d'Hoffelize aîné, Lardemelle et Simon (D).
 - Nièvre, 2/2 + 2/2 : Chabrol-Chaméane (A, Nevers) ; Hyde de Neuville (A, Cosne) ; Marchangy et Sainte-Marie (D).
 - Nord, 8/8 + 4/4 : Béthisy (A, Hazebrouck) ; Bully (A, Lille-1) ; Coffyn-Spyns (A, Dunkerque) ; Cotteau (A, Cambrai) ; Durand d'Élecourt (A, Douai) ; Merlin de Beaugrenier (A, Valenciennes) ; Potteau d'Hancarferie (A, Lille-2) ; Préseau (A, Avesnes) ; Bricout, Marchangy, Muysart et Van Merris (D).
 - Haute-Saône, 0/2 + 1/1 : Bressand de Raze (D).
 - Sarthe, 3/4 + 3/3 : Boisclairéau (A, Le Mans) ; La Bouillierie (A, La Flèche) ; Duchesnay (A, Mamers) ; Andigné de Resteau, Bouvet de Louvigny et Piet (D).
 - Seine-et-Marne, 2/3 + 1/2 : d'Erceville cadet (A, Melun) ; Huerne de Pommeuse (A, Coulommiers) ; Pinteville de Cernon (D).
 - Tarn-et-Garonne, 2/2 + 2/2 : Gourgue (A, Moissac) ; Preissac (A, Montauban) ; Bellissen et Delbreil de Scorbiac (D).
 - Vendée, 1/3 + 2/2 : La Roche Saint-André (A, Bourbon-Vendée) ; Joffrion et Sapinaud (D).

1824-1827. La droite ayant remporté la quasi-totalité des sièges à pourvoir aux élections générales de février-mars 1824, il aurait été sans intérêt de reproduire la liste, qu'on pourra trouver dans les *Almanachs royaux* ou aussi dans les *Archives parlementaires*. La loi du 8 juin 1824 supprime en outre les renouvellements annuels du cinquième de la Chambre. On se bornera ici à indiquer le nom des 17 députés de gauche et de centre gauche rescapés des élections de 1824.

Pour la gauche libérale : Basterrèche (Basses-Pyrénées ; remplacé après son décès par Jacques Laffitte), Bouchard-Descarnaux (Seine-et-Oise), Benjamin Constant (Seine), Couderc (Rhône), Foy (Aisne), Stanislas de Girardin (Seine-Inférieure), d'Harcourt (Seine-et-Marne), Jacques Koechlin (Haut-Rhin), Méchin (Aisne), Casimir Perier (Seine), Tardif (Calvados), Thiard (Saône-et-Loire), auxquels il faut ajouter ensuite Dupont de l'Eure (Seine) et Labbey de Pompières (Aisne), élus tous deux lors d'élections partielles pour remplacer le général Foy, qui avait été élu par trois circonscriptions à la fois (deux dans l'Aisne et une à Paris).

Pour le centre gauche : Devaux (Cher), Humann (Bas-Rhin) et Royer-Collard (Marne).

NB : quatre députés du centre, Dartigaux (Basses-Pyrénées), Petou (Seine-Inférieure), Rousseau (Sarthe) et Turckheim (Bas-Rhin) n'ont pas paru s'intégrer à la majorité royaliste (bien que les trois derniers aient été présidents de collège) ; on ne les a donc pas fait figurer dans le guide biographique.

1828-1830. Le positionnement de nombreux élus étant très flou lors des élections de novembre 1827, et fluctuant ensuite lors de l'expérience Martignac, il est apparu opportun, pour cette mandature, de procéder au recensement des effectifs de la droite en se fondant sur la situation observée en mars 1830, lors de l'ultime session de la Restauration et du vote de l'adresse des 221.

Comme pour les recensements de la période 1820-1823, on procède à un recensement par département, en distinguant les députés élus par les collèges d'arrondissement (symbolisés par un « A »), les élus des collèges uniques pour les départements peu peuplés, et enfin les députés élus par les grands collèges de département réservés aux électeurs les plus riches (symbolisés par un « D »).

1° Classement départemental des 181 députés de droite siégeant début 1830, ayant voté contre l'adresse des 221 - selon la reconstitution la plus probable¹.

Ain, 2 députés sur 5 : Chevrier de Corcelles (A, Bourg-en-Bresse), Laboulaye (D).

Aisne, 1 député sur 6 : Maussion (D).

Allier, 2 députés sur 4 : Beraud (D) et Conny (D).

Basses-Alpes : aucun député.

Hautes-Alpes, 2 députés sur 2 : Amat (collège unique), Colomb (collège unique).

Ardèche, 1 député sur 3 : (François de) Bernis (A, Privas).

Ardennes, 1 député sur 3 : d'Abancourt (D).

Ariège, 3 députés sur 3 : Falentin de Saintenac (A, Pamiers), Lingua de Saint-Blancat (A, Foix), d'Ounous (D).

Aube : aucun député.

Aude, 1 député sur 4 : Fournas de Moussoulens (D).

Aveyron, 3 députés sur 5 : Benoit de La Salle (D), Delauro (A, Rodez), (Amédée de) Mostuéjols (D).

Bouches-du-Rhône, 3 députés sur 5 : Bausset (A, Aix), Pardessus (D), de Roux (D).

Calvados, 1 député sur 7 : Bellemare (D).

Cantal, 3 députés sur 3 : Croizet (D), Higonet (A, Aurillac), Lastic (A, Saint-Flour).

Charente, 1 député sur 5 : Dupont de l'Étang (D).

Charente-Inférieure, 3 députés sur 7 : Boscal de Réals (A, Saintes), Fleuriat de Bellevue (D), Saint-Légier (A, Jonzac).

Cher, 2 députés sur 4 : Fussy (D), Montsaunin (D).

Corrèze, 2 députés sur 3 : Alexis de Noailles (A, Brive), Parel d'Espeyrut (D).

Corse : aucun député.

Côte d'Or, 1 député sur 5 : Berbis (D).

Côtes-du-Nord, 6 députés sur 6 : Bagneux (D), Bizien du Léopard (A, Dinan), Carcaradec (A, Lannion), Kerjégu (A, Saint-Brieuc), La Moussaye (D), (Amable de) Quélen (A, Guingamp).

Creuse, 1 député sur 3 : Mestadier (A, Guéret).

Dordogne, 2 députés sur 7 : Debelleye (D), Mirandol (D).

Doubs, 1 député sur 4 : Terrier de Santans (D).

Drôme, 1 député sur 3 : La Bretonnière (A, Montélimar).

Eure, 2 députés sur 7 : Mallard de la Varenne (D), Roncherolles (D).

Eure-et-Loir, 2 députés sur 4 : Du Temple de Chevrigny (D), Pinieux (D).

Finistère, 5 députés sur 6 : Briant de Laubrière (D), Saint-Luc (A, Châteaulin), Du Marhallach (A, Quimper), Guernisac (D), Kerouvriou (A, Morlaix).

¹ On sait que quelques cas d'attributions de vote sont douteux. Ainsi, Valentin Parisot, ancien élève de l'École Normale, dressant la liste de ceux qui ont voté contre l'adresse, en recense 184, soit déjà trois de trop, sans compter quelques erreurs. Les sources ont été recoupées au maximum, pour retenir les choix les plus vraisemblables.

Gard, 1 député sur 5 : (Adrien de) Crussol (A, Uzès).

Haute-Garonne, 6 députés sur 7 : Bastoulh (D), Du Bourg (A, Toulouse-1), Hocquart (A, Villefranche), Montbel (A, Toulouse 2), Puymaurin (A, Muret), Roquette (D).

Gers, 5 députés sur 5 : Burosse (A, Condom), Domezon (A, L'Isle-en-Jourdain), Lamezan (A, Auch), Mauléon (D), Panat (D).

Gironde, 1 député sur 8 : (Eugène de) Lur-Saluces (A, La Réole).

Hérault, 2 députés sur 5 : d'Alzon (D), Ratyé de Lapeyrade (A, Lodève).

Ille-et-Vilaine, 4 députés sur 7 : (Louis Joseph) Du Plessis de Grénédan (D), (Sévère de) La Bourdonnaye (A, Redon), La Villebrune (A, Saint-Malo), Montbourcher (D).

Indre : aucun député.

Indre-et-Loire, 1 député sur 4 : Letissier (D).

Isère, 3 députés sur 6 : Meffray (A, La Tour du Pin), Pina (D), Planelli de la Valette (D).

Jura, 2 députés sur 3 : Babey (D), Vaulchier (A, Dole).

Landes, 1 député sur 3 : d'Haussez (A, Dax).

Loire, 4 députés sur 5 : Chantelauze (A, Montbrison), Gérin (A, Saint-Étienne), de Meaux (D), Tardy (A, Roanne).

Haute-Loire, 2 députés sur 3 : Berryer (D), Chevalier-Lemore (A, Yssingeaux).

Loire-Inférieure, 2 députés sur 6 : Burot de Carcouët (D), Formon (A, Savenay).

Loiret, 1 député sur 5 : Champvallins (D).

Loir-et-Cher, 1 député sur 3 : Salaberry (D).

Lot, 4 députés sur 6 : Dussol (A, Gourdon), Flaujac (D), Séguy (D), Sirieys de Mayrinhac (A, Figeac).

Lot-et-Garonne, 3 députés sur 5 : Drouilhet (D), Lafont de Cavaignac (D), Lugat (A, Agen).

Lozère : aucun député.

Maine-et-Loire, 4 députés sur 7 : Brillet de Villemorge (D), Caqueray (A, Beaupréau), Guernon-Ranville (D), La Potherie (D).

Manche, 3 députés sur 7 : Achard de Bonvouloir (D), Lorimier (D), Monceaux (A, Coutances).

Marne, 1 député sur 5 : Sosthène de La Rochefoucauld (D).

Haute-Marne, 2 députés sur 4 : Becquey (D), Thomassin de Bienville (D).

Mayenne, 3 députés sur 5 : Du Mans (D), Léon Leclerc (A, Laval), Pignerolle (D).

Meurthe, 1 député sur 5 : Jankowics (A, Château-Salins).

Meuse, 1 député sur 4 : Cholet (D).

Morbihan, 5 députés sur 6 : Halgan (A, Lorient), La Boëssière (A, Ploërmel), (Arthur de) La Bourdonnaye (A, Pontivy), Margadel (A, Vannes), Saint-George (D).

Moselle, 7 députés sur 7 : Balsac (D), Du Teil (A, Thionville), Lardemelle (D), Marchand-Collin (A, Briey), Saint-Albin (A, Sarreguemines), Simon (D), Turmel (A, Metz).

Nièvre, 1 député sur 4 : Sainte-Marie (D).

Nord, 8 députés sur 12 : Barrois (D), Cotteau (A, Cambrai), Durand d'Elecourt (A, Douai), Franqueville de Bourlon (D), L'Épine (D), Murat (A, Hazebrouck), Pas de Beaulieu (A, Valenciennes), Potteau d'Hancardrie (A, Lille extra-muros).

Oise : aucun député.

Orne, 3 députés sur 7 : Chagrin de Brullemail (D), Charencey (D), Choiseul d'Aillecourt (D).

Pas-de-Calais, 2 députés sur 7 : Duquesnoy (D), Du Tertre (D).

Puy de Dôme, 3 députés sur 7 : Chabrol de Volvic (D), Féligonde (D), Ribérolles (A, Ambert).

Basses-Pyrénées, 1 député sur 5 : Gestas (D).

Hautes-Pyrénées, 2 députés sur 3 : Clarac (collège unique), Ducasse de Horgues (collège unique).

Pyrénées-Orientales, 1 député sur 2 : Lazerme (collège unique).

Bas-Rhin, 2 députés sur 6 : Renouard de Bussière (A, Haguenau), Wangen de Géroldseck (A, Saverne).

Haut-Rhin, 1 député sur 5 : d'Anthès (A, Colmar).

Rhône, 2 députés sur 5 : Lacroix-Laval (D), Verna (D).

Haute-Saône, 2 députés sur 3 : Brusset (A, Gray), Joseph de Villeneuve-Bargemont (D).

Saône-et-Loire, 3 députés sur 7 : Doria (D), Fontenay (A, Autun), Vichy (D).

Sarthe, 4 députés sur 7 : Andigné de Resteau (D), Châteaufort (A, Le Mans), Coutard (D), Lamandé (D).

Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Seine-Inférieure, Deux-Sèvres : aucun député.

Somme, 3 députés sur 7 : Blin de Bourdon (A, Abbeville), (François de) Castéja (D), Du Maisniel de Liercourt (D).

Tarn, 2 députés sur 4 : Gélis (A, Albi), Lastours (D).

Tarn-et-Garonne, 3 députés sur 4 : Beauquesne (A, Moissac), Bellissen (D), d'Escayrac (D).

Var, 4 députés sur 5 : Aguillon (A, Toulon), Baron (A, Grasse), Lyle-Taulanne (D), Paul de Châteaudouble (A, Brignoles).

Vaucluse, 3 députés sur 3 : d'Augier (A, Avignon), Reboul (A, Carpentras), Rochegude (D).

Vendée, 2 députés sur 5 : Chabot (D), Mornac (A, Bourbon-Vendée).

Vienne, 4 députés sur 4 : Boisbertrand (D), Cressac (A, Poitiers), Creuzé (A, Châtellerault), Curzay (D).

Haute-Vienne, 2 députés sur 4 : Montbron (D), Mousnier-Buisson (D).

Vosges : aucun député.

Yonne, 1 député sur 5 : Jacquinet-Pampelune (A, Tonnerre).

2° Classement départemental de 21 députés pouvant être rattachés à la droite, même s'ils se sont vraisemblablement abstenus lors de l'adresse des 221¹.

Aube, 1 député sur 3 : La Briffe (D).

Bouches-du-Rhône, 1 député sur 5 : Chartrouse (A, Arles).

Charente, 1 député sur 5 : Hennessy (A, Cognac).

Corrèze, 1 député sur 3 : Valon (A, Ussel).

Corse, 1 député sur 2 : Rivarola (collège unique).

Côte d'Or, 1 député sur 5 : Saunac (D).

Ille-et-Vilaine, 1 député sur 7 : TrégoMAIN (D).

Indre-et-Loire, 1 député sur 4 : Bacot de Romand (D).

Loire-Inférieure, 2 députés sur 6 : Dudon (D), Donatien de Sesmaisons (D).

Lot, 1 député sur 6 : Regourd de Vaxis (A, Cahors).

Lot-et-Garonne, 1 député sur 5 : Martignac (A, Marmande) - ou vote pour ?

Lozère, 1 député sur 2 : André (collège unique).

Meuse, 1 député sur 4 : Desbassayns de Richemont (D).

Nord, 1 député sur 12 : Bully (A, Lille intra-muros).

Oise, 1 député sur 5 : L'Aigle (D).

Puy-de-Dôme, 1 député sur 7 : Favard de Langlade (A, Issoire) - ou vote pour ?

Hautes-Pyrénées, 1 député sur 3 : Lussy (collège unique).

Bas-Rhin, 1 député sur 6 : Zorn de Bulach (A, Benfeld).

Haut-Rhin, 1 député sur 5 : Haas (A, Belfort).

Var, 1 député sur 5 : Partouneaux (D).

¹ On a estimé que La Perrine d'Hautpoul (Aude), Frédéric de Turckheim (Bas-Rhin), Urvoy de Saint-Bédan (Loire-Inférieure), et Verneilh-Puyrâteau (Dordogne), qui s'abstiennent également lors du vote de l'adresse, n'appartiennent toujours pas à la droite à cette date ; ils ne rallient vraiment la droite qu'aux élections de juin-juillet 1830. C'est la raison pour laquelle ils ne figurent pas dans cette liste, ni dans le guide biographique détaillé.

Été 1830. Liste des 147 députés de droite, élus ou réélus en juin-juillet 1830.

1° Liste classée par catégorie de députés et par ordre alphabétique

a/-111 députés ayant fait partie de la minorité de 181 membres de la Chambre des députés hostile à l'adresse des 221, et réélus en juin-juillet 1830:

d'Abancourt, d'Alzon, Amat, d'Augier, Bagneux, Balsac, Baron, Bastoulh, Bausset, Beauquesne, Becquey, Bellemare, Bellissen, Benoit, Beraud, Berbis, (François de) Bernis, Berryer, Bizien du Lézard, Blin de Bourdon, Boisbertrand, Briant de Laubrière, Brillet de Villemorge, Burot de Carcouët, Caqueray, (François de) Castéja, Chabrol de Volvic, Chagrin de Brullemail, Chantelauze, Châteaufort, Chevalier-Lemore, Chevrier de Corcelles, Choiseul d'Aillecourt, Clarac, Colomb, Conny, Creuzé, (Adrien de) Crussol, Curzay, Delauro, Domezon, Doria, Du Bourg, Du Maisniel de Liercourt, Du Mans, Du Marhallach, (Louis Joseph) Du Plessis de Grénédan, Duquesnoy, Durand d'Élecourt, Dussol, Du Temple de Chevrigny, d'Escayrac, Féligonde, Flaujac, Fleuriau de Bellevue, Fontenay, Formon, Gélis, Gestas, Guernisac, Guernon-Ranville, Higonet, Hocquart, Jacquinet-Pampelune, Kerouvriou, La Boëssière, Laboulaye, (Arthur de) La Bourdonnaye, Lafont de Cavaignac, Lamandé, Lamezan, La Potherie, Lardemelle, Lastours, Lépine, Letissier, Lingua de Saint-Blanquat, Lorimier, (Eugène de) Lur-Saluces, Lyle-Taulanne, Margadel, Meffray, Mestadier, Mirandol, Montbel, Montbourcher, Montsaunin, Murat, (Alexis de) Noailles, d'Ounous, Pardessus, Pas de Beaulieu, Paul de Châteaudouble, Pignerolle, Potteau d'Hancardrie, (Amable de) Quélen, Ratyé de Lapeyrade, Ribérolles, Rochegude, Roquette, de Roux, Saint-George, Saint-Luc, Séguy, Sirieys de Mayrinhac, Tardy, Terrier de Santans, Thomassin de Bienville, Vaulchier, (Joseph de) Villeneuve-Bargemont, Wangen de Géroldseck.

b/- 12 députés abstentionnistes lors du vote de l'adresse, mais réélus en juin-juillet 1830, et pouvant désormais être classés à droite : André, Chartrouse, Dudon, Hennessy, La Briffe, Lussy, Saunac, Trégomain, Turckheim, Urvoy de Saint-Bédan, Valon, Verneilh-Puyraseau¹.

c/- 11 anciens députés non sortants en 1830, mais réélus en juin-juillet 1830, après une interruption de leur carrière parlementaire : Auran-Pierrefeu, Chilhaud de La Rigaudie, Durand-Fajon, (Charles de) Gontaut-Biron, Lévesque, (Charles de) Lézardière, Mieulle, Roger, Ruinart de Brimont, Saint-Géry, Saint-Martial.

d/- 13 nouveaux élus de droite : Bonnemains, Chastellux de Rauzan, Colonna d'Istria, (Joseph) Duplessis², Francheville, Gibon, Le Corgne de Bonabry, Lemesre-Dubrulle, Mackau, Saint-André, Saint-Félix, Verdillon, (Alban de) Villeneuve-Bargemont.

2° Classement départemental des 111 anciens députés de droite ayant voté contre « l'adresse des 221 » réélus en juin-juillet 1830 (sur un groupe initial de 181³), auquel on ajoute entre crochets 36 autres députés de droite également élus⁴ :

Ain, 3 députés sur 5 : Chevrier de Corcelles (A, Bourg), Laboulaye (D), [Dudon (D)⁵].

¹ On notera que Turckheim, Urvoy de Saint-Bédan, et Verneilh-Puyraseau peuvent, pour la première fois, être considérés comme membres de la droite, ce qui n'était pas encore le cas en mars 1830.

² Conseiller municipal de Carpentras, sans aucun rapport avec la famille de noblesse bretonne des Du Plessis de Grénédan.

³ Ce qui fait 70 battus, là où Viel-Castel évoque le chiffre de 99 réélus sur 181, soit 82 battus (*Histoire de la Restauration*, p. 20, vol. 520). Quant aux 221, ils sont pour Viel-Castel 202 à être réélus soit 19 battus, Duvergier parlant seulement de 7 battus (soit 214 réélus). Quant à Vaulabelle, il ne cite pas de chiffres sur ce point précis (*Histoire des deux restaurations*, vol. 8, p. 149).

⁴ On considère que Martignac (Lot-et-Garonne), Favard de Langlade (Puy-de-Dôme), et Laperrine d'Hautpoul (Aude), bien que dotés tous trois de la présidence de collège par le gouvernement Polignac et réélus en 1830, ne semblent pas devoir être inclus dans la droite à cette époque, étant donné qu'ils ont entretenu le doute sur un éventuel vote positif de leur part en faveur de l'adresse des 221, afin de s'attirer les faveurs de la gauche.

⁵ On attire l'attention du lecteur sur la double élection de Dudon, dans l'Ain et en Loire-Inférieure.

Aisne : aucun député de droite.
 Allier, 2 députés sur 4 : Beraud (D), Conny (D).
 Basses-Alpes, 1 député sur 2 : [Mieulle (collège unique)].
 Hautes-Alpes, 2 députés sur 2 : Amat et Colomb (collège unique).
 Ardèche, 1 député sur 3 : (François de) Bernis (A, Privas).
 Ardennes, 1 député sur 3 : d'Abancourt (D).
 Ariège, 2 députés sur 3 : Lingua de Saint-Blanquat (A, Foix), d'Ounous (D).
 Aube, 1 député sur 3 : [La Briffe (D)].
 Aude : aucun député de droite.
 Aveyron, 3 députés sur 5 : Balsac¹ (A, Villefranche), Delauro (A, Rodez), Benoit (D).
 Bouches-du-Rhône, 5 députés sur 5 : Bausset (A, Aix), [Chartrouse (A, Arles)], [Verdillon (A, Marseille)], Pardessus (D), de Roux (D).
 Calvados, 1 député sur 7 : Bellemare (D).
 Cantal, 2 députés sur 3 : Higonet (A, Aurillac), [Saint-Martial (D)].
 Charente, 1 député sur 5 : [Hennessy (A, Cognac)].
 Charente-Inférieure, 1 député sur 7 : Fleuriau de Bellevue (D).
 Cher, 1 député sur 4 : Montsaulnin (D).
 Corrèze, 2 députés sur 3 : (Alexis de) Noailles (A, Brive), [Valon (A, Ussel)].
 Corse, 2 députés sur 2 : [Colonna d'Istria] et [Roger] (collège unique).
 Côte d'Or, 2 députés sur 5 : Berbis (D), [Saunac (D)].
 Côtes-du-Nord, 4 députés sur 6 : Bizien du Lézard (A, Dinan), [Le Corgne de Bonabry (A, Saint-Brieuc)], Bagneux (D), (Amable de) Quélen (D).
 Creuse, 1 député sur 3 : Mestadier (A, Guéret).
 Dordogne, 3 députés sur 7 : Mirandol (D), [Chilhaud de La Rigaudie (D)], [Verneilh-Puyraseau (D)].
 Doubs, 1 député sur 4 : Terrier de Santans (D).
 Drôme, Eure : aucun député de droite.
 Eure-et-Loir, 1 député sur 4 : Du Temple de Chevrigny (D).
 Finistère, 5 députés sur 6 : Du Marhallach (A, Quimper), Kerouvriou (A, Morlaix), Saint-Luc (A, Châteaulin), Briant de Laubrière (D), Guernisac (D).
 Gard, 1 député sur 5 : (Adrien de) Crussol (A, Uzès).
 Haute-Garonne, 7 députés sur 7 : Bastoulh (A, Villefranche), Du Bourg (A, Toulouse-1), Montbel (A, Toulouse-2), Roquette (A, Muret), Hocquart (D), [Saint-André (D)], [Saint-Félix (D)].
 Gers, 3 députés sur 5 : Domezon (A, l'Isle-Jourdain), Lamezan (A, Auch), [(Charles de) Gontaut-Biron (D)].
 Gironde, 1 député sur 8 : (Eugène de) Lur-Saluces (A, La Réole).
 Hérault, 3 députés sur 5 : Ratyé de Lapeyrade (A, Lodève), [Durand-Fajon (A), Montpellier], d'Alzon (D).
 Ille-et-Vilaine, 4 députés sur 7 : [Gibon (A, Redon)], (Louis Joseph) Du Plessis de Grénédan (D), Montbourcher (D), [Trégomain (D)].
 Indre : aucun député de droite.
 Indre-et-Loire, 1 député sur 4 : Letissier (D).
 Isère, 1 député sur 6 : Meffray (D).
 Jura, 1 député sur 3 : Vaulchier (A, Dole).
 Landes, Loir-et-Cher : aucun député de droite.
 Loire, 2 députés sur 5 : Chantelauze (A, Montbrison), Tardy (D).
 Haute-Loire, 2 députés sur 3 : Chevalier-Lemore (A, Yssingeaux), Berryer (D).

¹ Celui-ci était auparavant député de la Moselle, lors du vote de l'adresse des 221 en mars 1830.

Loire-Inférieure, 5 députés sur 6 : Formont (A, Savenay), [Lévesque (A, Saint-Philbert), [Urvoy de Saint-Bédan (A, Nort)], Burot de Carcouët (D), [Dudon (D)].

Loiret : aucun député de droite.

Lot, 4 députés sur 6 : Dussol (A, Gourdon), Flaujac (A, Montcuq-Puy l'Evêque), Sirieys de Mayrinhac (A, Figeac), Séguy (D).

Lot-et-Garonne, 1 député sur 5 : Lafont de Cavaignac (D).

Lozère, 1 député sur 2 : [André (collège unique)].

Maine-et-Loire, 4 députés sur 7 : Caqueray (A, Beaupréau), Guernon-Ranville (D), La Potherie (D), (Prégent de) Villemorge (D).

Manche, 2 députés sur 7 : Lorimier (D), [Bonnemains (D)].

Marne, 1 député sur 5 : [Ruinart de Brimont (D)].

Haute-Marne, 2 députés sur 4 : Becquey (D), Thomassin de Bienville (D).

Mayenne, 3 députés sur 5 : [(Charles de) Lézardière (A, Laval)], Du Mans (D), Pignerolle (D).

Meurthe, Meuse : aucun député de droite.

Morbihan, 6 députés sur 6 : [Francheville (A, Vannes)], La Boëssière (A, Ploërmel), (Arthur de) La Bourdonnaye (A, Pontivy), [Mackau (A, Lorient)], Margadel (D), Saint-George (D).

Moselle, 1 député sur 7 : Lardemelle (D).

Nièvre : aucun député de droite.

Nord, 6 députés sur 12 : [Lemesre-Dubrulle (A, Lille-1)], Murat (A, Hazebrouck), Durand d'Élecourt (D), L'Épine (D), Pas de Beaulieu (D), Potteau d'Hancardrie (D).

Oise : aucun député de droite.

Orne, 2 députés sur 7 : Chagrin de Brullemail (D), Choiseul d'Aillecourt (D).

Pas-de-Calais, 1 député sur 7 : Duquesnoy (D).

Puy de Dôme, 3 députés sur 7 : Chabrol de Volvic (D), Féligonde (D), Ribérolles (D).

Basses-Pyrénées, 1 député sur 5 : Gestas (A, Orthez).

Hautes-Pyrénées, 2 députés sur 3 : Clarac et [Lussy] (collège unique).

Pyrénées-Orientales : aucun député de droite.

Bas-Rhin, 2 député sur 6 : Wangen de Géroldseck (A, Saverne), [Turckheim (D)].

Haut-Rhin, Rhône : aucun député de droite.

Haute-Saône, 1 député sur 3 : Joseph de Villeneuve-Bargemont (D).

Saône-et-Loire, 3 députés sur 7 : Fontenay (A, Autun), Doria (D), [Chastellux de Rauzan (D)].

Sarthe, 2 députés sur 7 : Châteaufort (D), Lamandé (D).

Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure et Deux-Sèvres : aucun député.

Somme, 3 députés sur 7 : Blin de Bourdon (D), (François de) Castéja (D), Du Maisniel de Liercourt (D).

Tarn, 3 députés sur 4 : Gélis (A, Albi), Lastours (A, Castres), [Saint-Géry (D)].

Tarn-et-Garonne : 3 députés sur 4, Beauquesne (A, Castel-Sarrazin/Moissac), Bellissen (D), d'Escayrac (D).

Var, 5 députés sur 5 : [Aurran-Pierrefeu (A, Toulon)], Baron (A, Grasse), Paul de Châteaudouble (A, Brignoles), Lyle-Taulanne (D), [Alban de Villeneuve-Bargemont (D)].

Vaucluse, 3 députés sur 3 : d'Augier (A, Avignon), [(Joseph) Duplessis (A, Carpentras)], Rochegude (D).

Vendée : aucun député de droite.

Vienne, 3 députés sur 4 : Creuzé (A, Châtellerault), Boisbertrand (D), Curzay (D).

Haute-Vienne, Vosges : aucun député de droite.

Yonne, 1 député sur 5 : Jacquinet-Pampelune (A, Avallon).

E / Répertoires des députés dissidents de la droite entre 1819 et 1830

1° La « contre-opposition » des « pointus » entre 1819 et 1823

11 députés de droite ont été identifiés, comme membres actifs de cette contre-opposition « pointue » pendant cette période initiale.

Berset (Mayenne), Bouville (Seine-Inférieure), Clausel de Coussergues (Aveyron), Delalot (Marne), Donnadiou (Bouches-du-Rhône), Dubotdéro (Morbihan), Dudon (Ain), (Louis Joseph) Du Plessis de Grénédan (Ille-et-Vilaine), (Florian de) Kergorlay (Oise), La Bourdonnaye (Maine-et-Loire), Vaublanc (Calvados). [Les autres, au nombre de trois ou quatre, n'ont pu être identifiés].

2° « L'opposition royaliste » entre 1824 et 1827

111 députés de droite ont été identifiés, pour être plus ou moins durablement passés à la dissidence anti-villèliste (ou « opposition royaliste ») au cours de la période 1824-1827, grossissant ainsi les rangs de la contre-opposition traditionnelle.

Agier (Deux-Sèvres), Aguillon (Var), Amariton (Puy de Dôme), Andigné de Resteau (Sarthe), d'Anthès (Haut-Rhin), Bacot de Romand (Indre-et-Loire), Bailly de Fresnay (Mayenne), Bazire (Calvados), Beaumont (Dordogne), Bellemare (Calvados), Bellissen (Tarn-et-Garonne), Berbis (Côte d'Or), (René de) Bernis (Lozère), (Ferdinand de) Bertier (Seine), Bertin de Vaux (Seine-et-Oise), Bonnet (Seine), Boscal de Réals (Charente-Inférieure), Boucher (Orne), Boulard (Oise), Bourdeau (Haute-Vienne), Bouthillier (Seine-et-Oise), Bouville (Seine-Inférieure), Breton (Seine), Bruyère-Chalabre (Aude), Burosse (Gers), (Auguste de) Cambon (Haute-Garonne), Charencey (Orne), Chevenon de Bigny (Allier), Chifflet (Doubs), Choiseul d'Aillecourt (Orne), Clausel de Coussergues (Aveyron), Cochin (Seine), Coupigny (Pas-de-Calais), Courtivron (Côte d'Or), (Adrien de) Crussol (Gard), Delauro (Aveyron), Delpit (Dordogne), Donnadiou (Bouches-du-Rhône), Doria (Saône-et-Loire), Drouilhet de Sigalas (Lot-et-Garonne), Ducasse de Horgues (Hautes-Pyrénées), Du Maisniel de Liercourt (Somme), Duparc de Barville (Manche), Du Perreux (Bas-Rhin), Du Pille (Oise), (François Fortuné) Du Plessis de Grénédan (Morbihan), (Louis Joseph) Du Plessis de Grénédan (Ille-et-Vilaine), Durand (Moselle), Durand (Pyrénées-Orientales), Durand-Fajon (Hérault), Duranquet de Chalus (Puy-de-Dôme), Dussumier-Fonbrune (Gironde), Féligonde (Puy de Dôme), Figarol (Hautes-Pyrénées), Fraguier (Seine-et-Oise), Fussy (Cher), Gautier (Gironde), Gazan (Eure), Genis de Beaupuy (Dordogne), Granoux (Ardèche), Hocquart (Haute-Garonne), Hyde de Neuville (Nièvre), Jankowics (Meurthe), Kerouvriou (Finistère), La Bourdonnaye (Maine-et-Loire), (Victor de) L'Aigle (Oise), La Potherie (Maine-et-Loire), Lardemelle (Moselle), La Roche Saint-André (Vendée), Lastours (Tarn), (Léon) Le Clerc (Mayenne), Leclerc de Beaulieu (Mayenne), Lemoine des Mares (Manche), Leroux-Duchâtelet (Pas-de-Calais), Léviste de Montbrian (Ain), (Charles de) Lézardière (Vendée), Lingua de Saint-Blanquat (Ariège), (Eugène de) Lur-Saluces (Gironde), Martin de Villers (Seine-Inférieure), Mestadier (Creuse), Meynard (Dordogne), Mirandol (Dordogne), Montbel (Indre), Mousnier-Buisson (Haute-Vienne); Moustier (Doubs), (Alexis de) Noailles (Corrèze), (Just de) Noailles (Meurthe), Ollivier (Seine), d'Ounous (Ariège), Pracomtal (Nièvre), Preissac (Tarn-et-Garonne), Quélen (Côtes-du-Nord), Ranchin (Tarn), Raudot (Yonne), Regnouf de Vains (Manche), Renaud d'Auray (Morbihan), Revelière (Loire-Inférieure), Ricard (Gard), Rivarola (Corse), Rocheplatte (Loiret), Rosny (Pas-de-Calais), Rouillé de Fontaine (Somme), Saint-Légier (Charente-Inférieure), Saint-Martial (Cantal), Sainte-Marie (Nièvre), Sanlot-Baguenaault (Seine), Terrasson de Montleau (Charente), Thiboust de Puisact (Orne), Valon (Corrèze), Vassal de Montviel (Lot-et-Garonne), (Eugène de) Vogüé (Ardèche).

3° Les royalistes issus de la droite, mais soutiens de Martignac en 1828-1829

88 députés ont été identifiés comme anciens villèlistes devenus globalement favorables à Martignac en 1828-1829, contre l'avis d'une droite en voie de réunification (certains ont ensuite à nouveau rejoint cette droite courant 1829 ou *in extremis* en 1830).

d'Abancourt (Ardennes), d'Abzac (Dordogne), Agier (Deux-Sèvres), Amat (Hautes-Alpes), Andigné de Resteau (Sarthe), André (Lozère), d'Augier (Vaucluse), Bacot de Romand (Indre-et-Loire), Beaumont (Dordogne), Bellemare (Calvados), Bellissen (Tarn-et-Garonne), Beraud (Allier), Berbis (Côte d'Or), (François de) Bernis (Ardèche), Berset (Mayenne), Bertin de Vaux (Seine-et-Oise), Bizemont (Seine-et-Oise), Bizien du Lézard (Côtes-du-Nord), Boisbertrand (Vienne), Boulard (Oise), Bourdeau (Haute-Vienne), Brusset (Haute-Saône), (Auguste de) Cambon (Haute-Garonne), Cauna (Landes), de Caux (Nord), Chabrol de Volvic (Puy-de-Dôme), Chabron de Solilhac (Haute-Loire), Chagrin de Brullemail (Orne), Champvallins (Loiret), Chantelauze (Loire), Chevrier de Corcelles (Ain), Cholet (Meuse), Colomb (Hautes-Alpes), Cressac (Vienne), Delalot (Charente), Du Marhallach (Finistère), Durand (Moselle), Durand (Pyrénées-Orientales), Du Temple de Chevigny (Eure-et-Loir), Favard de Langlade (Puy-de-Dôme), Fleuriau de Bellevue (Charente-Inférieure), Fussy (Cher), Gautier (Gironde), Gazan (Eure), Haas (Haut-Rhin), Halgan (Morbihan), Hennessy (Charente), Hocquart (Haute-Garonne), Hyde de Neuville (Nièvre), Kerjégu (Côtes-du-Nord), (Arthur de) La Bourdonnaye (Morbihan), La Briffe (Aube), Lacroix-Laval (Rhône), (Victor de) L'Aigle (Oise), Lamandé (Sarthe), Lamezan (Gers), La Moussaye (Côtes-du-Nord), Leclerc de Beaulieu (Mayenne), (Léon) Le Clerc (Mayenne), Letissier (Indre-et-Loire), Léviste de Montbrian (Ain), (Louis de) Lorgeril (Ille-et-Vilaine), Lugat (Lot-et-Garonne), Malartic (Seine-Inférieure), Martignac (Lot-et-Garonne), Mestadier (Creuse), Montbron (Haute-Vienne), Montsaunin (Cher), (Alexis de) Noailles (Corrèze), d'Ounous (Ariège), Panat (Gers), Pas de Beaulieu (Nord), Preissac (Tarn-et-Garonne), Raudot (Yonne), Reboul (Vaucluse), Ribérolles (Puy-de-Dôme), Ricard (Gard), Rivarola (Corse), Rouillé de Fontaine (Somme), Saint-Cricq (Basses-Pyrénées), Saint-George (Morbihan), Saint-Légier (Charente-Inférieure), Sainte-Marie (Nièvre), Saunac (Côte d'Or), (Donatien de) Sesmaisons (Loire-Inférieure), Tibord du Chalard (Creuse), Turmel (Moselle), Valon (Corrèze), (Joseph de) Villeneuve-Bargemont (Haute-Saône).

4° Les anciens députés de droite passés à la « défection » en mars 1830

21 députés ont voté pour l'adresse des 221, en rupture avec la droite parlementaire, à laquelle ils ont appartenu auparavant. On mentionne leur collège d'élection.

Agier (Deux-Sèvres, arr. de Parthenay), Beaumont (Dordogne, collège départemental), Bertin de Vaux (Seine-et-Oise, arr. de Versailles), Bizemont (Seine-et-Oise, collège départemental), Boulard (Oise, collège départemental), Bourdeau (Haute-Vienne, arr. de Limoges), (Auguste de) Cambon (Haute-Garonne, collège départemental), de Caux (Nord, arr. de Maubeuge), Delalot (Charente, collège départemental), Durand (Pyrénées-Orientales, collège unique), Gautier (Gironde, arr. de Bordeaux *extra-muros*), Hyde de Neuville (Nièvre, collège départemental), Laval (Vendée, arr. de Fontenay), Léviste de Montbrian (Ain, collège départemental), Lorgeril (Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes), Preissac (Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban), Raudot (Yonne, collège départemental), Ricard (Gard, collège départemental), Rouillé de Fontaine (Somme, arr. de Péronne), Saint-Cricq (Basses-Pyrénées, collège unique), Tibord du Chalard (Creuse, arr. d'Aubusson).

NB : Il convient de rajouter à cette liste les députés Alexandre de Cambon (frère d'Auguste), Bourdon du Rocher, Crublier de Fougère, Dartigaux, Dumoncel, Fontette, et Sainte-Hermine, qui font partie du groupe parlementaire de la « défection » et participent à ses réunions de groupe, avoir jamais appartenu pour autant à la droite de la Chambre au cours de sessions antérieures.

F / Classement des 520 députés nobles de la droite selon leur ancienneté nobiliaire

Catégorie A : 98 députés nobles, dont la filiation suivie nobiliaire antérieure à 1400.

Catégorie B : 127 députés avec un anoblissement familial entre 1401 et 1560.

Catégorie C : 115 députés avec un anoblissement familial entre 1561 et 1700.

Catégorie D : 105 députés avec un anoblissement personnel ou familial entre 1701 et 1789.

Catégorie E : 75 députés avec un anoblissement personnel ou familial entre 1808 et 1831.

Catégorie A (13,8%) ; 98 députés nobles d'extraction chevaleresque ayant siégé à droite.

	Nom du député	Ancienneté nobiliaire		Nom du député	Ancienneté nobiliaire
1	Montmorency (Christian de)	955	34	Chabrilan (Hippolyte de)	1306
2	La Rochefoucauld (Sosthène de)	1019	35	Pracomtal (Gabriel de)	1306
3	Choiseul d'Aillecourt (Victor de)	1060	36	Damas (Roger de)	1315
4	Clermont-Mont-S ^t -Jean (Jacques de)	1080	37	Galard-Terraube (Victor de)	1320
5	La Trémoille (Louis de)	1096	38	Beaumont (Alexandre de)	1322
6	Gontaut-Biron (Charles de)	1124	39	Juigné (Auguste de)	1322
7	Lévis (Léo de)	1180	40	Juigné (Étienne de)	1322
8	Polignac (Armand de)	1205	41	Murat (Hippolyte de)	1326
9	Crussol d'Uzès (Adrien de)	1215	42	Chastellux (César de)	1335
10	Tramecourt (Georges de)	1220	43	d'Andigné de Mayneuf (Louis-Gabriel)	1340
11	Mouchy (Arthur de), prince de Poix	1225	44	d'Andigné de Resteau (Guillaume)	1340
12	Noailles (Alexis de)	1225	45	Kergariou (Joseph François René de)	1340
13	Noailles (Just de)	1225	46	Vichy (Abel de)	1341
14	Villeneuve-Bargemont (Ferdinand de)	1240	47	Coupiigny (Valentin Charles de)	1342
15	Villeneuve-Bargemont (Joseph de)	1240	48	Mauléon (Henri Nicolas de)	1343
16	Mostuéjols (Amédée de)	1252	49	Chabot-Duparc (Auguste de)	1347
17	Mostuéjols (Charles de)	1252	50	Croÿ-Solre (Emmanuel de)	1350
18	La Panouse (Alexandre César de)	1257	51	Puisaye (Antoine de)	1350
19	Civrac (Alexandre Durfort de)	1262	52	Sarret de Coussergues (Louis de)	1351
20	Chevenon de Bigny (Jean-Baptiste de)	1264	53	Beaurepaire (Joseph Claude de)	1352
21	Coislin (Pierre du Cambout de)	1264	54	Lancry (Jacques Charles de)	1360
22	d'Escayrac (Joseph Henri Léonce)	1265	55	d'Hoffelize (Joseph Gaspard)	1363
23	Bruyère-Chalabre (Jean-Louis de)	1273	56	d'Hoffelize (Théobald)	1363
24	La Tour du Pin (René de)	1284	57	Achard de Bonvouloir (Charles)	1365
25	La Tour du Pin – la Charce (Antoine Louis de)	1284	58	Blangy (Bon Henri de)	1367
26	d'Abzac de La Douze (Jean)	1287	59	La Tour d'Auvergne (Joseph Denis de)	1367
27	d'Albon (André)	1288	60	Roncherolles (Charles de)	1367
28	Preissac (François Jean de)	1295	61	Rougé (Adrien de)	1375
29	Foucauld (Joseph Jules de)	1298	62	Saint-George (Jean-René de)	1375
30	Sainte-Aldegonde (Charles de)	1298	63	Sesmaisons (Donatien de)	1375
31	Boisgelin (Alexandre de)	1302	64	Sesmaisons (Humbert de)	1375
32	Vogüé (Charles de)	1303	65	La Bourdonnaye (Arthur de)	1376
33	Vogüé (Eugène de)	1303	66	La Bourdonnaye (François Régis de)	1376

67	La Bourdonnaye (Sévère de)	1376	83	La Pasture (Charles Henri de)	1390
68	Villemerge (Prégent de)	1376	84	Castelbajac (Barthélemy de)	1392
69	Bernis (François de)	1378	85	Courtavel (Claude de)	1392
70	Bernis (René de)	1378	86	Courtavel (Jules de)	1392
71	Causans (Jacques de)	1378	87	Courtavel (Louis de)	1392
72	Quélen (Amable de)	1379	88	Lastic-Saint-Jal (Joseph de)	1392
73	d'Hautefeuille (Charles)	1380	89	Bagneux (Louis de)	1393
74	Kergorlay (Florian de)	1380	90	Cheffontaine (Nicolas René de)	1393
75	Kergorlay (Gabriel de)	1380	91	Brogie (Amédée de)	1394
76	La Roche Saint-André (Henri de)	1380	92	d'Orglandes (Nicolas François Camille)	1396
77	Gramont d'Aster (Antoine Louis de)	1381	93	Bonald (Louis de)	1397
78	Dubotdéro (Hyacinthe Antoine Victor)	1382	94	Montaignac (François Antoine de)	1398
79	Villefranche (Louis Joseph Guy de)	1382	95	d'Ambrugeac (Louis)	1399
80	de Briges (Barnabé de)	1384	96	La Fruglaye (Paul de)	1399
81	Bellemare (Joseph François de)	1386	97	Valon (Antoine Joseph Louis de)	1399
82	Du Haÿs (Charles Jacques Joseph)	1387	98	d'Imécourt (Charles Gédéon Théodore)	1400

Catégorie B (17,9%) ; 127 députés de droite dont la noblesse remonte à la période 1401-1560¹.

	Nom du député	Ancienneté nobiliaire		Nom du député	Ancienneté nobiliaire
99	Moustier (Clément Édouard de)	1405	124	Douglas (Louis de)	1440
100	Montsaulnin (Jean-Baptiste François de)	1407	125	Le Gonidec (Constantin Guy)	1440
101	Rochemore (Joachim Joseph de)	1408	126	d'Armaillé (Gabriel Louis)	1444
102	Du Teil (Marie Césaire)	1410	127	Jessé (Ambroise Antoine Auguste de)	1446
103	La Moussaye (Louis de)	1412	128	Boisbertrand (Étienne de)	1447
104	La Guéronnière (Louis Alexandre de)	1413	129	Miremout (Philippe Paul de)	1447
105	Bryas (Ferdinand de)	1414	130	Scey (Pierre Georges de)	1449
106	Vassal de Montviel (Jean-Baptiste)	1414	131	Beaumont de la Bonninière (Charles)	1450
107	Wangen de Géroldeck (Louis de)	1414	132	Gouyon de Thaumatz (Louis René)	1450
108	Nadaillac (Sigismond de)	1416	133	Duparc de Barville (Constantin)	1453
109	Candau (Jean-Alexandre de)	1420	134	Perrien (Charles de)	1454
110	Du Plessis de Grénédan (François)	1420	135	Saint-Légier (Auguste de)	1454
111	Du Plessis de Grénédan (Louis Joseph)	1420	136	Charencey (Charles Guillaume de)	1457
112	Grossoles de Flammarens (Caprais de)	1421	137	Corday (Louis Aimé Cyprien de)	1463
113	Pélissier (Henri Félix de)	1421	138	Lézardière (Charles de)	1465
114	Saint-Luc (Athanasie de)	1422	139	Lézardière (Joseph de)	1465
115	Meffray (Achille de)	1423	140	Roquette-Buisson (Antoine de)	1466
116	Saint-Martial (Louis Charles de)	1423	141	Salaberry (Charles de)	1467
117	Boisjourdan (Louis Joachim de)	1424	142	Sapinaud (Charles de)	1467
118	Béthisy (Charles de)	1425	143	Du Tertre (Maximilien)	1468
119	Montbourcher (René de)	1427	144	Caqueray (Frédéric Joseph de)	1470
120	Maquillé (Charles André de)	1430	145	Folleville (Louis Jean André de)	1470
121	Lur-Saluces (Alexandre de)	1432	146	Parel d'Espeyrut (Jean Joseph de)	1472
122	Lur-Saluces (Eugène de)	1432	147	d'Ivory (Claude Joseph)	1476
123	Choumouroux (Alphonse Raymond de)	1439	148	La Villemarqué (Pierre Michel de)	1476

¹ En cas d'anoblissement par charge graduel mais achevé dans ces catégories B, C et D, on retient comme il est de coutume le début du processus comme date de la noblesse familiale.

149	Boisclairéau (Jean René de)	1479	188	La Villebrunne (Joseph de)	1519
150	Béjarry (Amédée de)	1480	189	La Grandville (Charles Clair Louis de)	1520
151	Doria (Amédée de)	1480	190	Montbrun (Louis Oudard de)	1521
152	Castéja (André de)	1481	191	Boscal de Réals (Charles François de)	1524
153	Castéja (François de)	1481	192	Mornac (Léon de)	1524
154	Du Marhallach (Félix)	1481	193	Bausset (François Louis Nicolas de)	1526
155	La Potherie (Louis de)	1483	194	Hercé (Jean Armand de)	1527
156	Machéco (Palamède de)	1484	195	Hercé (Louis de)	1527
157	d'Aboville (Augustin Marie de)	1486	196	Odoard du Hazey (Charles)	1527
158	Du Bourg (Armand)	1487	197	Lorgeril (Jean-François Toussaint de)	1530
159	La Maisonfort (Antoine de)	1487	198	Lorgeril (Louis de)	1530
160	Bellissen (Jacques Henri Gabriel de)	1490	199	Chalvet de Rochemonteix (Jean de)	1533
161	Cachard (Hercule Annet de)	1491	200	Gères de Camarsac (Pierre de)	1533
162	L'Aigle (Victor de)	1491	201	Rosny (Jean-Baptiste Joseph de)	1534
163	Nicolai (Scipion de)	1491	202	Bizemont (Gabriel de)	1536
164	Rastignac (Pierre de)	1491	203	Bouthillier (Constantin Léon de)	1536
165	Vassé (Hyalinthe Claude de)	1491	204	Hocquart (Mathieu Louis)	1536
166	Mac-Carthy (Robert de)	1493	205	Fargues (Jean Joseph de)	1537
167	Lyle-Taulanne (Édouard de)	1495	206	La Boëssière (Marc Antoine de)	1539
168	Du Cheyron du Pavillon (Jean-François)	1496	207	Saint-Marsault (Louis de)	1539
169	Rivarola (Dominique de)	1496	208	Potteau d'Hancardrie (Louis Joseph)	1540
170	Forbin des Issarts (Henry de)	1498	209	Du Bay (Louis Balthazar)	1541
171	Laurencin (Charles Gabriel de)	1498	210	Frotté (Charles Henri Gabriel de)	1541
172	Laurencin (François de)	1498	211	Pémolié de Saint-Martin (Louis)	1543
173	Mallard de La Varende (Léon Gabriel)	1504	212	Saint-Vallier (Camille de)	1543
174	Calvière (Alexis de)	1508	213	Falentin de Saintenac (Jean-Baptiste)	1547
175	Calvière (Jules de)	1508	214	Vignolle (Martin de)	1549
176	Sainte-Maure (André de)	1509	215	Mac-Carthy (Denis de)	1550
177	Bizien du Lézard (Jean-Baptiste de)	1513	216	Terrier de Santans (Charles)	1550
178	Thiboust de Puisact (Jacques de)	1513	217	Carcaradec (François Louis Jean de)	1551
179	Lamezan (Jean-Louis Gabriel de)	1514	218	Chifflet (Bénigne Ferréol Xavier de)	1552
180	Bouvet de Louvigny (Henri de)	1515	219	Granoux (Jean-Baptiste de)	1552
181	Ganay (Charles de)	1516	220	Guernon-Ranville (Martial de)	1552
182	Gourgue (Armand Dominique de)	1516	221	d'Auberjon (Jean-Antoine Paul Serge)	1554
183	Gourgue (Joseph de)	1516	222	Puyvert (Bernard Emmanuel Jacques de)	1555
184	Vaulchier (Louis de)	1516	223	Du Lyon (Laurent Marc Antoine)	1557
185	Gozon (Dieudonné de)	1518	224	Montbel (Louis Joseph de)	1558
186	Rocheplatte (Florisel Louis de)	1518	225	Pinteville de Cernon (François de)	1560
187	Saint-Chamans (Auguste de)	1518			

Catégorie C (16,2%) ; 115 députés de droite dont la noblesse remonte à la période 1561-1700.

	Nom du député	Ancienneté nobiliaire		Nom du député	Ancienneté nobiliaire
226	Fussy (Alexandre de)	1564	271	Jobal (Joseph François Louis de)	1610
227	Fougères (Louis de)	1566	272	Fournas de Moussoulens (Charles de)	1615
228	Louvel de Monceaux (François)	1567	273	Saint-Géry (Jean-Jacques Augustin de)	1618
229	Prunelé (Augustin Étienne de)	1567	274	Courtivron (Philippe de)	1620
230	Foucault de Jarzé (Charles de)	1568	275	Durand-Durepaire (Pierre)	1622
231	Mirandol (Antoine Joseph de)	1570	276	Riocourt (Antoine Nicolas François de)	1622
232	Bailly de Fresnay (Charles de)	1571	277	La Roche-Tullon (Claude de)	1627
233	Dupont des Loges (Pierre Louis de)	1571	278	Loisson de Guinaumont (Louis)	1627
234	Saint-Cricq (Pierre de)	1572	279	Verna (Victor de)	1628
235	Murard de Saint-Romain (Benoît)	1575	280	Cholet (Charles Adrien de)	1633
236	Héroult de Hottot (François Augustin)	1577	281	Villèle (Joseph de)	1633
237	Miron de l'Espinay (Jacques)	1578	282	Des Lyons de Moncheaux (Édouard)	1634
238	Panat (Dominique de)	1579	283	Sallier (Guy)	1634
239	Bontin (Charles Louis de)	1582	284	Planelli de la Valette (Charles)	1636
240	Lagoy (Jean-Baptiste Florentin de)	1582	285	Yver (Pierre)	1637
241	Ranchin (Philippe Henri Paul de)	1582	286	Du Hamel (Louis Joseph)	1638
242	Gestas (Constant de)	1583	287	La Briffe (Pierre Armand de)	1638
243	d'Antin d'Ars (Pierre)	1584	288	Raudot (Jean Nicolas Edme)	1640
244	Vitrolles (Eugène François de)	1584	289	Fraguier (Amédée de)	1641
245	Pisieux (François Ursin de)	1586	290	Farcy (Charles de)	1644
246	de Chièvres (Pierre Jacques Nicolas de)	1590	291	Bressand de Raze (Pierre François)	1649
247	Froissard (Alexandre Bernard Pierre de)	1590	292	Filhot de Marans (Gabriel Romain)	1654
248	Marcellus (Louis Auguste de)	1591	293	Chagrin de Brullemail (Jacques)	1657
249	Pina (Calixte de)	1591	294	Déan (Étienne Thomas)	1659
250	Bouteiller (Jean Hyacinthe de)	1592	295	Thomassin de Bienville (Maurice de)	1660
251	Du Bouchage (Gabriel)	1594	296	Margadel (Louis Joseph de)	1663
252	Pinieux (Charles Auguste de)	1595	297	Ravinel (François Dieudonné de)	1664
253	Jouffrey (Paul Julien de)	1596	298	Caraman (Maurice de)	1666
254	Labbey de la Roque (Pierre Élie)	1596	299	Féligonde (Michel Claude de)	1666
255	Jumilhac (Henry Joseph de)	1597	300	Dijeon (Philippe de)	1667
256	Dumarché (Claude Joseph)	1598	301	Lecarlier de Colligny (Jean Charles)	1667
257	Martignac (Jean-Baptiste Sylvère de)	1598	302	Riout de Neuville (Louis de)	1667
258	Bellescize (Jean Laurent Félix de)	1600	303	Bertier de Sauvigny (Anne-Pierre de)	1668
259	Fadate de Saint-Georges (Charles de)	1600	304	Bertier de Sauvigny (Ferdinand de)	1668
260	Folmont (Charles Joseph Étienne de)	1600	305	Muyssart (Jean-Baptiste de)	1668
261	Floirac (Jacques Étienne de)	XVI ^e s. ?	306	Terrasson de Montleau (Alexandre de)	1668
262	Zorn de Bulach (Ernest Maximilien)	XVI ^e s. ?	307	Blin de Bourdon (Louis Charles)	1670
263	d'Aldéguier (Joseph Hippolyte)	1602	308	Du Maisniel de Liercourt (Pierre)	1671
264	Colbert de Maulévrier (Édouard de)	1603	309	Grisony (Jean Hugolin de)	1671
265	Puyvallée (Claude de)	1603	310	Sainte-Marie (Louis de)	1671
266	Lingua de Saint-Blanquat (Arnaud)	1604	311	Rouillé de Fontaine (Basile Gabriel)	1672
267	Despériers de Lagelouze (Jacques)	1607	312	Cotton (Thomas Jacques de)	1673
268	Quinsonas (Emmanuel de)	1609	313	Préseau (Louis de)	1674
269	Cambon (Alexandre de)	1610	314	Champvallins (Alexandre Désiré de)	1676
270	Cambon (Auguste de)	1610	315	Deforest de Quartdeville (Eugène)	1678

316	Franqueville (Adrien François Martin de)	1678	329	Dupont d'Englesqueville (Louis)	1696
317	d'Aymare (Antoine Baptiste)	1680	330	Le Dissez de Penanrun (Pierre Claude)	1696
318	d'Hauteroche (Jean André Hyacinthe)	1684	331	Vougy (Étienne de)	1696
319	Du Mans (Michel)	1686	332	Balsac (Auguste de)	1697
320	Jankowics (Antoine Stanislas Nicolas)	1686	333	Ricard (François Louis Charles de)	1697
321	Châteaufort (Henri Louis Charles de)	1689	334	Vaublanc (Vincent de)	1697
322	Trenqualye (Alexis Jean de)	1689	335	Martainville (Adrien Charles de)	1698
323	Malartic (Amable de)	1690	336	Rohegude (Armand Joseph de)	1699
324	TrégoMAIN (Guy Éloi de)	1690	337	Guernisac (Ange Joseph Jean de)	XVII ^e s. ?
325	d'Erceville (Barthélemy Louis Charles)	1691	338	L'Épine (Marc Philippe de)	XVII ^e s. ?
326	Montbron (Joseph de)	1695	339	d'Haussez (Charles)	XVII ^e s. ?
327	Bouville (Louis Jacques de)	1696	340	La Ville Au Comte (Jean-Baptiste de)	XVII ^e s. ?
328	Caumont de La Force (François de)	1696			

Catégorie D (14,8%) ; 105 députés dont la noblesse familiale remonte à la période 1701-1789¹.

	Nom du député	Ancienneté nobiliaire		Nom du député	Ancienneté nobiliaire
341	Beraud des Rondards (Pierre)	1702	368	Vatimesnil (Pierre Henri de)	1720
342	Dudon (Jean-François)	1702	369	Puymaurin (Jean-Pierre de)	1721
343	d'Héliot (Louis Antoine Joseph)	1702	370	Garnier du Fougeray (Jean-Baptiste)	1723
344	Burot de Carcouët (Jean-Jacques)	1704	371	Gélis (Jean-Baptiste Augustin de)	1723
345	Maussion (Thomas de)	1704	372	Davayé (Abel de)	1724
346	de Meaux (Camille Augustin)	1704	373	Limairac (Charles Antoine Gabriel de)	1724
347	Grosbois (Claude Irénée Nicolas de)	1706	374	Lorimier (Pélage de)	1724
348	Fornier de Clauzelles (Jean-François)	1707	375	Peyronnet (Pierre Denis de)	1725
349	Morgan de Belloy (Adrien Jean-Bapt.)	1709	376	Tardy (Marc de)	1725
350	d'Hardivilliers (Éléonore Jean)	1711	377	d'Alzon (Henri)	1727
351	Pas de Beaulieu (Jean-Baptiste Pierre)	1711	378	Wendel (François Charles de)	1727
352	Blosseville (Bénigne de)	1712	379	Genis de Beaupuy (Joseph de)	1728
353	Duranquet de Chalus (Jean-Baptiste)	1712	380	Amariton de Montfleury (Louis)	1729
354	Richard d'Aboncourt (Antoine Nicolas)	1713	381	Montbel (Guillaume Isidore de)	1730
355	Geoffroy d'Antrechaux (Jean Joseph)	1714	382	d'Anthès (Joseph Conrad)	1731
356	Blondel d'Aubers (Louis Joseph)	1714	383	Berset (Claude René de)	1731
357	Cauna (Jean Arnaud Vincent de)	1714	384	Varenne de Fénille (Jean Charles)	1731
358	Baudel-Martinet (Alexandre)	1715	385	Compagnon de la Servette (Jean Fr.)	1735
359	Lacroix-Laval (Jean de)	1715	386	Fougeroux (Charles de)	1735
360	Montcalm (Louis Hippolyte de)	1716	387	Des Rotours (François Mathieu)	1736
361	Rémont (Charles de)	1716	388	La Roulière (Jean Victor de)	1737
362	Berbis (Jules de)	1717	389	Lazerme (Joseph de)	1738
363	Boulard (Henri Simon)	1717	390	Caquet (Jacques)	1739
364	André d'Aubière (Jean-Baptiste)	1718	391	Nicod de Ronchaud (Joseph Alexis)	1739
365	Chambost (Claude de)	1719	392	Fontenay (Jean Paul de)	1740
366	Vérigny (Félix de)	1719	393	Frénilly (Auguste François de)	1740
367	Bordesoulle (Étienne de)	1720	394	Haudry de Soucy (André)	1740

¹ Tous les députés mentionnés ici descendent d'une famille dont l'anoblissement est parfaitement achevé en 1789 ; on a respecté la tradition qui veut que l'on mentionne la date du début du processus d'anoblissement, non celle de son achèvement. Enfin, parmi ces députés, on mentionne avec un astérisque ceux qui ne sont pas nobles de naissance, l'anoblissement familial ayant eu lieu entre cette venue au monde et la révolution de 1789.

395	Curzay (François de)	1742	421	Lormand (Jacques de)	1768
396	Conny ("Félix" de)	1745	422	d'Abbadie (Laurent)	1769
397	Turmel (Joseph de)	1746	423	Beauquesne (Luc Antoine Henri de)	1769
398	Chabron de Solilhac (Georges)	1748	424	des Maisons (Jacques François Charles)	1769
399	Cochin (Jacques Denys)	1748	425	d'Archimbaud (Joseph Alphonse)	1771
400	d'Haudicourt (Antoine Claude Jean)	1748	426	de Roux (Pierre Honoré)	1772
401	Leclerc de Beaulieu (François)	1748	427	Du Temple de Chevrigny (Louis)	1774
402	Champflour (Gérard Antoine Louis de)	1749	428	Bergevin (Auguste de)	1775
403	Du Perreux (Georges Jérôme)	1749	429	de Caux (Louis Victor)	1775
404	Merlin de Beaugrenier (Régis Parfait)	1750	430	Cressac (Eutrope Barthélemy de)	1776
405	Benoist (Pierre Vincent)	1751	431	d'Ounous (Henri)	1777
406	Delalot (Charles François Louis)	1752	432	Ruinart de Brimont (Irénée)	1777
407	Clausel de Coussergues (Jean-Claude)	1754	433	Saint-Albin (Joseph Louis de)	1778
408	Bonnet de Lescure (Antoine)	1755	434	Quatremère de Quincy (Antoine)	1780
409	La Basèque (Albert de)	1755	435	Drouilhet de Sigalas (Étienne)	1783
410	Leroux-Duchâtelet (Philippe)	1755	436	Flaujac (Marc Antoine Joseph de)	1784
411	Héricart de Thury (Louis Étienne)	1757	437	Ladreyt de la Charrière (René)	1786
412	Salis (Tatius Rodolphe Gilbert de)	1757	438	Péraldi (Antoine François)	1788
413	Fumechon (Jacques Pierre Amable de)	1758	439	Lugat (Claude de)	1789
414	Borel de Brétizel (Durand)	1760	440	Maleteste (Julien Joseph Louis de)	1789
415	Ribérolles (Barthélemy Jean de)	1762	441	Reynaud de Trets (Charles J. Baptiste)	1789
416	Méaudre (Charles Adrien de)	1764	442	Trinquelague (Charles François de)	1789
417	Chabrol de Chaméane (Antoine de)	1767	443	Du Pille (André Jacques Auguste)	XVIII ^e s.
418	Chabrol de Crouzol (Christophe de)	1767	444	d'Effiat (Armand)	XVIII ^e s.
419	Chabrol de Tournœl (Guillaume de)	1767	445	Fleuriat de Bellevue (Louis Benjamin)	1789 ?
420	Chabrol de Volvic (Gilbert de)	1767			

Catégorie E (10,4%) : 14 députés anoblis d'Empire, 60 anoblis de la Restauration, et 1 anobli de la monarchie de Juillet¹.

	Nom du député	Ancienneté nobiliaire		Nom du député	Ancienneté nobiliaire
446	Castex (Bertrand Pierre)	1808	460	André (Jean Pierre)	août 1814
447	Coutard (Louis François de)	1808	461	d'Augier (François Henri Eugène)	déc ^{bre} 1814
448	Dupont de l'Étang (Pierre)	1808	462	Bellart (Nicolas)	juillet 1814
449	Ernouf (Jean Augustin)	1808	463	Coppens de Nortlandt (Laurent)	déc ^{bre} 1814
450	Donnadieu (Gabriel)	1809	464	Delauro (Joseph André)	déc ^{bre} 1814
451	Clarac (Louis Antoine)	1810	465	Dubruel (Pierre Jean Joseph)	nov ^{bre} 1814
452	d'Abancourt ("Pierre" Étienne Louis)	1810	466	Faure (Louis Joseph)	déc ^{bre} 1814
453	La Bouillierie (François Pierre de)	1810	467	Faydel (Jean Félix de)	sept ^{bre} 1814
454	Montmarie (Louis François Élie de)	1810	468	Lachèze-Murel (Pierre Joseph de)	sept ^{bre} 1814
455	Blanquart de Bailleul (J. Henri Joseph)	1811	469	Longuève (Jean-Louis de)	sept ^{bre} 1814
456	Chartrouse (Guillaume Jérôme de)	1811	470	Maine de Biran (Pierre)	sept ^{bre} 1814
457	Favard de Langlade (Guillaume Jean)	1811	471	Rouchon (Jean Henri)	oct ^{bre} 1814
458	Higonet (Philippe)	1813	472	Ricard (Isidore de)	sept ^{bre} 1814
459	Saladin (Charles)	1813	473	Bastoulh (Raymond Hyacinthe de)	mars 1815

¹ Les députés de la liste qui ont été anoblis en 1814, 1815 et 1830 l'ont été sous le régime de la Restauration. Pour ces trois années, on précise les mois des anoblissements, tout en conservant l'ordre alphabétique à l'intérieur de chaque année pour plus de clarté.

474	Cardonnel (Pierre Salvi Felix de)	févr. 1815	498	Baron (Guillaume)	1817
475	Chamorin de Cappy (Basile Pierre)	janv. 1815	499	Canuel (Simon)	1817
476	Debelleye (Louis)	1815	500	Dussumier-Fonbrune (Antoine)	1817
477	Desbassayns de Richemont (Philippe)	mars 1815	501	Partouneaux (Louis de)	1817
478	Hervé-Chef-du-Bois (Jean Louis)	nov. 1815	502	Ratyé de Lapeyrade (Alexandre Joseph)	1817
479	La Bonnardière (Jean-Philippe de)	mars 1815	503	Thézan de Biran (François Jean de)	1817
480	Miorcec de Kerdanet (Daniel Nicolas)	fév. 1815	504	Dufougerais de Ladouëpe (Benjamin)	1818
481	Piet (Jean Pierre)	janv. 1815	505	Delhorme (Barthélemy Fleury)	1819
482	Vimal-Teyras (Antoine)	déc. 1815	506	Laboulaye (Jean-Baptiste Antoine de)	1820
483	Bacot de Romand (Claude René)	1816	507	Chilhaud de la Rigaudie (Pierre)	1822
484	Biancour (Charles de)	1816	508	Corbière (Jacques)	1822
485	Briant de Laubrière (François)	1816	509	Roger (François)	1822
486	Brusset (Claude Joseph Lambert de)	1816	510	Le Roy (Joseph)	1823
487	Cornet d'Incourt (Charles Nicolas)	1816	511	Lainé (Joachim)	1824
488	Du Boÿs (Gaspard)	1816	512	Mortillet (Alexandre de)	1825
489	Durand-Fajon (Jacques)	1816	513	Marchand-Collin (François)	1826
490	Gailhard (Charles Antoine André de)	1816	514	Renouard de Bussière (Athanase Paul)	1826
491	Gautier (Élie)	1816	515	Calemard de Lafayette (Jean François)	1828
492	Hyde de Neuville (Jean-Guillaume)	1816	516	Bécays de Lacaussade (Timothée)	1829
493	Lebeau (Emmanuel)	1816	517	Colomb (Jean-Paul Cyrus)	1829
494	Mieulle (Joseph François de)	1816	518	Ravez (Simon)	1829
495	Regnouf de Vains (Marc Valentin)	1816	519	Lafont de Cavaignac (André Jacques)	oct. 1830
496	Sairas (Hippolyte de)	1816	520	Aurran-Pierrefeu (Casimir)	1831
497	Tabarié (Michel de)	1816			

Addendum : 11 députés dont on n'a pu déterminer s'ils étaient roturiers (cas le plus probable) ou nobles d'Ancien régime, faute d'éléments suffisamment probants.

Chevrier de Corcelles (Louis Félix)	Grandmaison (Charles Adrien de)
Domingon de Bronsac (François)	Lardemelle (Joseph de)
Ducasse de Horgues (Étienne Jean)	Martin de Villers (Henri Louis)
Duchesnay (Julien Guillaume Regnoust)	Paul de Châteaudouble (Emmanuel de)
Genuyt (Georges de)	Vandœuvre (Pierre Prudent de)
Gillet de Valbreuse (André)	

G / Répertoire de 104 journalistes liés à la droite sous la Restauration

Liste de 104 journalistes liés à la droite, collaborateurs réguliers de journaux et revues royalistes que l'on mentionne, avec indication approximative des années concernées¹.

1-**Amar (du Rivier)**, Jean-Auguste, 1765-1837.

La Quinzaine littéraire (1817-1818), puis *les Annales de la littérature et des arts* (1820-1829).

2-**d'Artois (de Bournonville)**, François-Victor-Armand, 1788-1867.

Le Nain couleur de rose (septembre 1815-mai 1816), *la Foudre* (mai 1821-novembre 1823), *l'Aristarque français* (septembre 1824-janvier 1827).

3-**Audibert**, Louis-François-Hilarion, 1797-1861.

La Quotidienne (1822-vers 1830), et *le Voleur* (vers 1830).

4-**Bazin (de Raucon)**, Anaïs de Raucon, dit, 1797-1850.

La Quotidienne (1822-vers 1830, pseudonyme « S.P. »).

5-**Beauchamp**, Alphonse (**de**), 1767-1832.

La Foudre (mai 1821-novembre 1823), *le Drapeau blanc* (vers 1825).

6-**Beaulieu**, Claude-François, 1754-1827.

Les Nouvelles de Versailles (juin-octobre 1789), *les Nouvelles de Paris* (octobre 1789-mars 1791), *le Législateur français* (juillet-septembre 1791), *le Postillon de la guerre* (1792), *le Miroir* (mai 1796-juin 1797), *le Mémorial religieux, politique et littéraire* (septembre 1815-novembre 1816).

7-**Beauregard**, Auguste **Couvret (de)**, vers 1790-1853.

Le Drapeau blanc (1823-1829), *la Gazette de France* (1830-1848), *la Gazette du Languedoc*.

8-**Bécheux, dit de La Sensie**, aucun renseignement.

La Quotidienne (vers 1825).

9-**Bellemare**, Jean-François, 1768-1842.

Le Grondeur (1795-1797), *la Gazette de France* (1802-1807, vers 1814-vers 1817), *le Messager des Chambres* (juin 1815-mars 1816), *la Gazette de France* (vers 1825), *l'Ami de la religion et du roi* (vers 1828-vers 1830).

10-**Bénaben**, Louis-Jacques-Guillaume-Marie, 1774-1831.

Le Mercure de France (septembre 1815-janvier 1818), *la Minerve française* (février-avril 1818), *le Modérateur* (mai 1818-juillet 1819), puis *le Journal de Paris* (vers 1820) et *la Gazette de France* (vers 1825-vers 1830, pseud. « B »).

11-***Benoist**, Pierre-Vincent, **comte**, 1758-1834.

Le Conservateur (octobre 1818-mars 1820), *le Conservateur de la Restauration* (avril 1828-juillet 1830).

12-**Béquet**, Étienne, 1800-1838.

Le Journal des débats (vers 1820-vers 1835).

13-**Berchoux**, Joseph, 1765-1839.

La Quotidienne (1795, puis 1814-env. 1827, pseud. « Muzard », puis « Y »), *la Gazette de France* (années 1820).

14-**Bertin**, Louis François, dit **Bertin l'aîné**, 1766-1841.

Le Courrier français (vers 1792), *le Courrier universel* (vers 1792), *l'Eclair* (1795-1797),

¹ On indique par un astérisque les parlementaires qui se sont investis dans une réelle activité journalistique (au-delà de simples collaborations occasionnelles). Par ailleurs, il convient de noter que des publicistes comme Cottu ou Montlosier ne figurent pas dans cette liste, dans la mesure où ils n'ont pas collaboré avec régularité à un journal sous la Restauration. Les prénoms usuels des journalistes, quand ils sont connus, figurent en italique.

le Journal des débats (1800-1804), *le Journal de l'Empire* (1805-1811), *le Journal universel ou Moniteur de Gand* (avril-juin 1815), et à nouveau *le Journal des débats* (1824-1841).

15-***Bertin**, Louis-François dit **Bertin de Vaux**, 1771-1842.

L'Eclair (1795-1797), *le Journal des débats* (1800-1804, 1814-1842).

16-***Boisbertrand**, Étienne **Tessières (de)**, 1780-1858.

L'Étoile (vers 1825).

17-**Bolly** (M^{me}, seule femme journaliste du répertoire).

La Gazette de France (vers 1815-vers 1827, pseud. « Y »).

18-**Bonald**, Louis Anne Henri, **vicomte (de)**, 1778-1848, fils aîné du suivant.

Le Drapeau blanc (vers 1820-vers 1825), *la Quotidienne* (vers 1825-vers 1848).

19-***Bonald**, Louis Gabriel Ambroise, **vicomte (de)**, 1754-1840.

Le Mercure de France (juin 1800-début 1815), *le Journal royal* (octobre 1814-mars 1815), *le Journal des débats* (vers 1815-vers 1818), *le Conservateur* (octobre 1818-mars 1820), *le Défenseur* (mars 1820-octobre 1821), *la Quotidienne* (vers 1825-vers 1830) ; *la France* (vers 1835), *la Gazette de France* (1837).

20-**Boutard**, Jean-Baptiste Bon, 1771-1835.

Le Journal des débats (vers 1800-1838).

21-**Brian** Joseph-Amable, « **baron** »¹ (**de**).

L'Aristarque français (vers 1825), *la Quotidienne* (1830-vers 1837), *l'Union* (vers 1850).

22-**Brifaut**, Charles, 1781-1857.

La Gazette de France (vers 1805-vers 1827).

23-**Brisset**, Joseph Mathurin, 1792-1856.

La Foudre (mai 1821-novembre 1823), *l'Apollon* (août 1822-mai 1823), *la Gazette de France* (1830-vers 1855).

24-**Capefigue**, Jean-Baptiste Honoré Raymond, 1801-1872.

La Quotidienne (1822-1827), *le Messager des Chambres* (1828-1829), *le Temps* (vers 1831), *le Courrier français* (vers 1832).

25-**Carné**, Louis Joseph Marie (**de**), 1804-1876.

Le Correspondant (mars 1829-août 1831), et après 1830 *la Revue européenne* (1831-1835), *le Journal des débats*, *l'Ami de la religion*, et *la revue de Bretagne et de Vendée*.

26-***Castelbajac**, Marie Barthélemy, **vicomte (de)**, 1776-1868.

Le Conservateur (octobre 1818-mars 1820).

27-**Cazalès**, Edmond (**de**), 1804-1876.

Le Correspondant (mars 1829-août 1831), *la Revue européenne* (1831-1835).

28-***Chateaubriand**, François Auguste René, **vicomte (de)**, 1768-1848.

Le Mercure de France (vers 1802-juillet 1807), *le Journal des débats* (avril 1814-1830), *le Journal universel de Gand* (avril-juin 1815), *le Conservateur* (octobre 1818-mars 1820).

29-**Chauvin** († vers 1835).

La Gazette de France (vers 1825-vers 1833).

30-**Chazet**, René André Polydore **Alissan (de)**, 1774-1844.

La Quotidienne (1815-vers 1820), *le Drapeau blanc* (vers 1825).

31-**Cohen**, Anne Jean Philippe Louis, 1781-1848.

L'Étoile (vers 1820), *le Drapeau blanc* (vers 1825-février 1827, pseud. « X. » et « J.-C. »).

32-**Colnet (du Ravel)**, Charles Joseph Auguste (**de**), 1768-1832.

Le Journal de Paris (1811-septembre 1815), *la Gazette de France* (vers 1816-vers 1830).

33-***Conny**, Félix (**de**), 1786-1850.

L'Oracle français [ou *l'Ultra*] (mars-mai 1819), *le Conservateur* (octobre 1818-mars 1820) ; *la Quotidienne* (début des années 1820).

¹ On met ici des guillemets, non pas simplement parce qu'il s'agirait d'un titre de courtoisie (situation courante) mais parce que la noblesse même de l'individu n'a pu être prouvée.

- 34-**Coriolis d’Espinouse**, Charles-Louis Alexandre, **marquis (de)**, 1775-1841.
Le Mercure (vers 1808), *le Journal de l’Empire* (vers 1810), *la Quotidienne* (vers 1817-1818), *le Conservateur* (1818-1820).
- 35-***Crignon d’Auzouer**, Anselme, 1755-1826.
Le Conservateur (1818-1820), *le Drapeau blanc* (vers 1820-vers 1825).
- 36-**Delandine (de Saint-Esprit)**, Jean Louis Catherine Jérôme, 1787-1855.
Le Conservateur (1818-1820), *le Vendéen* (1819), *la Macédoine* (1825).
- 37-**Delbare**, François Thomas, 1770-1855.
La Quotidienne (1814-vers 1830).
- 38-**Destains**, Eugène, 1793-1830.
Les Annales de la littérature et des arts (1818-1829), *le Drapeau blanc* (juin 1819-vers 1823), *la Gazette de France* (vers 1823-1827).
- 39-**Dondey-Dupré fils**, Prosper, 1794-1834.
L’Étoile (vers 1825), *la Revue britannique* (juin 1825-1834).
- 40-**Ducancel**, Charles Pierre, 1766-1835.
La Bibliothèque royaliste (janvier 1819-mars 1820).
- 41-**Dussault**, Jean Joseph François, 1769-1824.
L’Orateur du peuple (1794-1795), *le Véridique* (1796-1797), *le Journal des débats* (1800-1818).
- 42-**Duviquet**, Pierre, 1765-1835.
Le Journal républicain des deux départements du Rhône et de Loire (1793), *l’Ami des lois* (1796-1797), *le Journal des débats* (1814-1831, pseud. « C. »).
- 43-**d’Eckstein**, Ferdinand, « **baron** », 1790-1861.
Les Annales de la littérature et des arts (1821-1829), *le Drapeau blanc* (1824-1827, pseud. « O »), *la Quotidienne* (?), *le Catholique* (1826-1830), *le Correspondant* (1829-1830), *l’Avenir* (1830-1831), *la Revue européenne* (1831-1835), *la France catholique* (1833-1836).
- 44-**Féletz**, Charles-Marie-Dorimond **de Féletz**, dit **l’abbé (de)**, 1767-1850.
Le Journal des débats (1800-1804), *le Journal de l’Empire* (1805-1814), *le Mercure de France* (vers 1810), *le Journal des débats* (1814-vers 1830, pseud. « C. »), *les Lettres Champenoises* (1820-mai 1825).
- 45-***Feuillant**, Étienne Antoine, 1768-1840.
Le Journal du Soir (1789), *le Journal du Soir sans réflexions* (1790-1792), *le Journal général de France* (1815-1816).
- 46-**Fiévée**, Joseph, 1767-1839.
La Chronique de Paris (1792-1793), *la Gazette de France* (1795-1797), *le Journal de l’Empire* (1805-1807), [*Correspondance politique et administrative* (1814-1819)¹], *la Quotidienne* (1814-vers 1820), *le Journal des débats* (vers 1815-1827, pseud. « Z. »), *le Conservateur* (1818-1820), *le Constitutionnel* (vers 1830), *le Temps* (1829-vers 1830), *le National* (vers 1831).
- 47-**Fontvielle**, Bernard François Anne, « **chevalier** » **(de)**, 1760-1839.
Mémoires de l’académie des ignorants (août-octobre 1818), puis *le Parachute* (novembre 1818-juillet 1819), *le Parachute monarchique* (août 1819-mai 1820) et *le Mercure royal* (mai 1820-juin 1822).
- 48-***Frénilly**, Auguste **Fauveau, baron (de)**, 1768-1848.
Le Correspondant (août 1817-avril 1818), *le Conservateur* (octobre 1818-mars 1820), *le Défenseur* (mars 1820-octobre 1821).
- 49-**Genoude**, Antoine-Eugène **Genoud, dit (de)**, 1792-1849.
Le Spectateur politique et littéraire (mars-décembre 1818), *le Conservateur* (octobre 1818-

¹ On mentionne juste pour mémoire ce semi-périodique, qui n’appartient pas à la catégorie des journaux.

mars 1820), *le Défenseur* (mars 1820-octobre 1821), *l'Étoile* (1^{er} novembre 1820-1827), *la Gazette de France* (1827-1849), *la Nation* (1843-1846).

50-**Géraud**, Edmond, 1775-1831.

Le Mémorial bordelais (vers 1814), *la Ruche d'Aquitaine* (1817-1823), *la Gazette de France* (vers 1825), *la Quotidienne* (vers 1825).

51-**Haller**, Charles-Louis (**de**), 1768-1854.

Le Journal des débats (1821-vers 1825), *le Drapeau blanc* (vers 1825-vers 1827, pseud. « L »).

52-***d'Herbouville**, Charles, **marquis**, 1756-1829.

Le Conservateur (1819-mars 1820).

53-**Hoffman**, François, 1760-1828.

Le Journal de l'Empire (1807-1814), *le Journal des débats* (1814-1828, pseud. « M. H. », puis « E. »).

54-**Janin**, Jules, 1804-1874.

Le Journal des débats (1829-1850, rédacteur puis actionnaire), travaillant sous la Monarchie de Juillet à *la Quotidienne*, *le Figaro* et *la Mode*¹.

55-**Jouffroy (d'Abbans)**, Achille François Léonor, **marquis (de)**, 1785-1859.

L'Observateur (vers 1820), *le Drapeau blanc* (janvier 1819-vers 1822), *la Gazette de France* (années 1820).

56-**Lacretelle**, Jean-Charles-Dominique, 1766-1855, dit **Lacretelle jeune**.

Le Journal des débats (1789), *le Journal de Paris* (vers 1792), *le Journal des débats* (vers 1800-vers 1830), *le Spectateur politique et littéraire* (mars-décembre 1818).

57-**Laforest**, Alphonse (**de**).

Le Réveil, *le Drapeau blanc*, *la Gazette de France*, *la Quotidienne* (années 1820).

58-**Laloue**, Ferdinand, ? -1850.

La Quotidienne (vers 1825).

59-***La Luzerne**, César-Guillaume, **cardinal (de)**, 1738-1821.

La Quotidienne (vers 1815-vers 1820), *le Conservateur* (octobre 1818-mars 1820), *le Défenseur* (mars 1820-octobre 1821).

60-***La Maisonfort Antoine** François Philippe **du Bois des Cours**, **marquis (de)**, 1778-1827.

La Quotidienne (vers 1815-vers 1820).

61-**Lamartine**, Alphonse Marie Louis (**de**), 1790-1869.

Le Conservateur (octobre 1818-mars 1820), *le Défenseur* (mars 1820-octobre 1821).

62-**Lamennais**, Hugues-Félicité-Robert (**de**), 1782-1854.

Le Conservateur (octobre 1818-mars 1820), *le Défenseur* (mars 1820-octobre 1821), *le Drapeau Blanc* (mars 1823-décembre 1823), *le Mémorial catholique* (janvier 1824-juillet 1830), *l'Avenir* (octobre 1830-novembre 1831), *le Monde* (novembre 1836-novembre 1837), *le Peuple constituant* (février-juillet 1848).

63-**Larose** ou **Laroze** (aucun renseignement).

La Quotidienne (vers 1825-1830).

64-**Laurentie**, Pierre-Sébastien, 1793-1876.

Le Spectateur politique et littéraire (mars-décembre 1818), *la Quotidienne* (1818-1830, pseud. « *** », puis 1835-vers 1845), *les Lettres Champenoises* (1820-vers 1822), *le Courrier de l'Europe* (1831-1833), *le Rénovateur* (1832-1835), *l'Union* (février 1847-vers 1850).

65-**Lestrade**, Louis-François, 1768-1840.

Le Drapeau blanc (1819-1827).

66-**Lourdoux**, Jacques Honoré **Lelarge**, « **baron** » (**de**), 1787-1860.

Le Mercure de France (vers 1814), *la Gazette de France* (vers 1817-février 1818, puis 1828-

¹ Ce dernier journal a été créé le 3 octobre 1829 par Émile de Girardin, sous le patronage de la duchesse de Berry.

1851), *le Publiciste* (février 1818-juin 1819), *le Spectateur politique et littéraire* (mars-décembre 1818), *le Journal des maires* (vers 1825).

67-**Malitourne**, Armand, 1797-1866.

La Quotidienne (vers 1822-vers 1827), *le Messenger des Chambres* (1828-1829) ; *la Charte de 1830* (1830), *le Messenger*, *le Constitutionnel* (années 1830), *la Revue de Paris* (année 1840).

68-**Malte-Brun**, Conrad, 1775-1826.

Le Journal des débats (1806-1825, pseud. « L.S. »), *le Spectateur* (avril 1814-avril 1815), *la Quotidienne* (vers 1815-vers 1820).

69-**Martainville**, Alphonse-Louis-Dieudonné, 1776-1832.

Le Journal de Paris (1814-septembre 1815), *la Quotidienne* (octobre 1815-1816), *la Gazette de France* (1817-1818), *le Conservateur* (octobre 1818-janvier 1819), *le Drapeau blanc* (janvier 1819-mars 1823), *l'Oriflamme* (1824-1825), *le Drapeau Blanc ou le Démocrate* (juillet 1829-juillet 1830).

70-**Mély-Janin**, Jean-Marie Janin (*dit*), 1776-1827.

La Quotidienne (1814-1827), *les Lettres champenoises* (1817-vers 1822).

71-**Meissonnier (dit de Valcroissant)** († après 1827).

La Dominicale / le Panache blanc (janvier-mars 1819).

72-**Mennechet**, Louis Édouard, 1794-1843.

La Quotidienne (années 1820).

73-**Merle**, Jean-Toussaint, 1785-1852.

Le Mercure de France (1808), *la Gazette de France* (épisodique depuis 1809), *la Quotidienne* (1809-1830), *le Journal des arts, de la littérature et du commerce*, devenu *le Nain jaune* (1809-1815), *l'Union* (1830-vers 1850).

74-***Michaud**, Joseph-François, 1767-1839.

La Gazette universelle (vers 1791), *le Courrier républicain* (vers 1793), *la Quotidienne* (1795, puis 1814-1830, pseud. « O. »), *les Lettres champenoises* (1820-vers 1822).

75-**Morice**, Émile (1797-1836).

L'Aristarque français (1824-1827), *La Quotidienne* (vers 1825-1830).

76-**Nettement**, Alfred-François, 1805-1869.

L'Universel (janvier 1829-juillet 1830), *la Quotidienne* (septembre 1830-janvier 1836), *la Mode*, *la Gazette de France* (1836-1847), *l'Opinion publique* (1848-1850).

77-**Nettement**, Francis, 1808-1869, frère du précédent.

La Quotidienne (vers 1829), *l'Opinion publique* (1848-1850).

78-**Nodier**, Charles, 1780-1844.

Le Journal de l'Empire (vers 1810), *le Journal des débats* (1814-vers 1817), *la Quotidienne* (vers 1815-au moins jusqu'en 1830), *le Drapeau blanc* (vers 1823).

79-**O'Mahony**, Arthur, **comte** († après 1835).

Le Conservateur (1818-1820), *les Lettres champenoises* (1820-vers 1822), *le Drapeau blanc* (1819-vers 1823), *le Mémorial catholique* (janvier 1824-juillet 1830), *l'Invariable, nouveau mémorial catholique* (publié à Fribourg, depuis octobre 1831).

80-**Périn**, René (pseud. René Biborium de Châteauterne), 1774-1858.

Le Journal général de France (1815-1816), *la Gazette de France* (années 1820), *la Pandore*, *le Journal de Paris*, *le Constitutionnel*, *le Moniteur* (années non précisées).

81-**Picot**, Michel Joseph Pierre, 1770-1841.

Les annales littéraires et morales (1803-1806), *Mélanges de philosophie, d'histoire, de morale et de littérature* ou *Mémorial catholique* (1806-1811), *le Journal des curés* (1806-1807), *l'Ami de la religion et du roi* (1814-1840).

82-**Pillet**, Fabien, 1772-1827.

La Revue des théâtres (1801), *la Revue des comédiens* (1808), *l'Opinion du parterre* (1812-1813), *le Journal des villes et des campagnes* (1814-1827), *les Lettres champenoises*

(imprimeur-éditeur, 1821-1827), *le Journal de Paris* (vers 1825-juin 1827) ; *la Gazette de France* (imprimeur-éditeur, 1814-1830).

83-**Poujolat**, Jean Joseph François, 1808-1880.

La Quotidienne (1828-vers 1848), *la Revue des Deux Mondes* (depuis 1832), *l'Union* (vers 1850).

84-**Rémusat**, Jean-Pierre Abel, 1788-1832.

Le Journal des savants (1818-1832), *l'Universel* (janvier 1829-juillet 1830).

85-**Robert**, Jean-Baptiste Magloire (1766-† après 1823).

Le Journal de Fécamp (1790-1791), *l'Observateur de l'Europe* (Rouen, février 1795-novembre 1797), *la Chronique de l'Europe et petites affiches de Rouen* (1799-1810), *le Nain blanc* (juin-novembre 1815), et *le Fidèle ami du roi* (novembre 1815-novembre 1816).

86-**Robert**, Charles, fils aîné († après 1829).

Le Nain blanc (juin-novembre 1815), *le Fidèle ami du roi* (novembre 1815-novembre 1816), *le Frondeur* (2 numéros, été 1818), devenu *l'Ultra-royaliste*, puis *le Royaliste* (1818), *l'Ami de la royauté* (décembre 1818-septembre 1819), *le Furet* (1818-1819, 3 numéros).

87-**Rocheport**, Claude-Louis-Henri de Rocheport-Luçay, dit Armand (de), 1790-1871.

L'Aristarque français (1824-1827).

88-**Rougemont**¹, Michel-Nicolas Balisson, « baron » (de), 1781-1840.

La Quotidienne (1814), *le Journal général de France* (1815-1816), *le Journal de Paris*, *l'Aristarque* (vers 1824-1825), *la Gazette de France* (vers 1820-1827, pseud. « R »), *les Annales de la Jeunesse*.

89-**Royou**, Frédéric, vers 1770-vers 1825.

L'Ami de la religion et du roi (vers 1820), *l'Observateur* (vers 1820).

90-**Rubichon**, Maurice, 1766-1849².

Le Défenseur (mars 1820-octobre 1821).

91-**Saint-Marcellin**, Jean-Victor Fontanes (dit)³, 1791-1819.

Le Conservateur (octobre 1818-janvier 1819).

92-**Saint-Martin**, Antoine-Jean, 1791-1832.

Le Journal des savants (1828), *l'Universel* (janvier 1829-juillet 1830).

93-**Saint-Prosper**, Antoine-Jean Cassé (de), 1790-1841.

La Bibliothèque royaliste (janvier 1819-mars 1820), *le Défenseur* (mars 1820-octobre 1821), *les Lettres champenoises* (vers 1820), *le Drapeau blanc* (vers 1820), *la Quotidienne* (années 1820), *la Gazette de France* (vers 1825).

94-***Saint-Roman**, Alexis-Jacques Serre, comte (de), 1770-1843.

Le Conservateur (1818-1820).

95-**Saint-Victor**, Jacques-Benjamin-Maximilien Binsse, « comte » (de), 1772-1858.

Le Journal des débats (vers 1815), *le Défenseur* (mars 1820-octobre 1821), *le Drapeau blanc* (vers 1823), *la France* (vers 1840), et *l'Invariable, nouveau mémorial catholique* (à partir d'octobre 1831).

96-***Salaberry**, Charles-Marie, comte (de), 1766-1847.

Le Conservateur (1818-1820), *le Conservateur de la Restauration* (1828-1830).

97-**Salgues**, Jacques-Barthélémy, 1760-1830, parfois pseudonyme « le Père Picotin ».

Le journal des spectacles (1798-1799), *le Journal de Paris* (vers 1814-septembre 1815), *le Bon Français* (septembre 1816-février 1818), *la Dominicale ou le Panache Blanc* (janvier-

¹ Ce vaudevilliste assez réputé se borne à rédiger dans *la Gazette de France* une simple critique dramatique (et guère politique), raison pour laquelle on ne lui a pas consacré de fiche détaillée.

² La nièce de ce dernier, Adélaïde Rubichon (1802-1860), a échangé une correspondance avec Lamartine à la fin de la Restauration.

³ Fils adultérin puis légitimé de Louis de Fontanes.

mars 1819), *le Drapeau blanc* (vers 1823), *l'Oriflamme* (juillet 1824-juillet 1825), *l'Aristarque français* (septembre 1824-janvier 1827).

98-**Sarran**, Jean-Raymond-Pascal, 1780-1844.

Le Correspondant (août 1817-avril 1818), *le Conservateur* (septembre 1818-mars 1820), *la Dominicale* ou *le Panache blanc* (janvier-mars 1819), *la Bibliothèque royaliste* ou *l'Ultraroyaliste* (janvier 1819-mars 1820), *le Drapeau Blanc* (1819-1823), *le Régulateur* ou *l'Oriflamme* (novembre 1820-janvier 1821, puis juin 1823-février 1824), *l'Aristarque français* (septembre 1824-janvier 1827).

99-**Sevelinges**, Charles-Louis (de), 1768-1832.

L'Étoile (vers 1825).

100-**Soulié**, Jean-Baptiste Augustin, 1780-1845.

Le Mémorial bordelais (Mars 1814-1818), *la Ruche d'Aquitaine* (août 1819-septembre 1823), *la Quotidienne* (années 1820).

101-**Théaulon**, Marie Emmanuel Guillaume Marguerite, 1787-1841.

Le Nain couleur de rose (septembre 1815-mai 1816), *la Foudre* (mai 1821-novembre 1823), *l'Apollon* (août 1822-mai 1823).

102-**Trouvé**, Joseph (baron), 1768-1860.

Le Moniteur universel (1791-1795), *le Conservateur* (1818-1820), *les Annales de la littérature et des arts* (années 1820), *l'Aristarque français* (1824-1827), *le Drapeau blanc* (vers 1825), *la France* (1834-années 1840), *l'Europe* (1837-1839).

103-**Véron**, Louis-Désiré, 1798-1867.

La Quotidienne (vers 1825), *le Messager des Chambres* (1828-1829), *la Revue de Paris* (1829-1831), *le Constitutionnel* (1844-1852).

104-**Vulpian**, Alphonse, 1795-1829.

Le Courrier des Tribunaux (années 1820), *le Drapeau Blanc* (vers 1825).

H / Carrières de 48 « grands préfets » liés à la droite ou au centre droit sous la Restauration

Répertoire abrégé de carrières préfectorales remarquables, dont la progression sous la Restauration est manifestement liée à l'influence de la droite ou du centre droit¹.

Rappel de la classification d'époque des préfectures par classe, selon l'importance du poste :

1 seule préfecture hors classe : **Seine**.

3 préfectures de 1^{ère} classe : **Bouches-du-Rhône, Rhône, Seine-Inférieure**.

5 préfectures de 2^e classe : **Gironde, Loire-Inférieure, Nord, Bas-Rhin, Seine-et-Oise**.

13 préfectures de 3^e classe : **Calvados, Côte d'Or, Doubs, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Ille-et-Vilaine, Isère, Loiret, Meurthe, Moselle, Pas-de-Calais, Somme**.

6 préfectures de 4^e classe : **Charente-Inférieure, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Manche, Puy-de-Dôme, Vendée**.

46 préfectures de 5^e classe : tout le reste, moins la 6^e classe.

13 préfectures de 6^e classe : **Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Landes, Haute-Loire, Lozère, Haute-Saône, Var, Vosges**.

¹ La reconstitution des carrières a été réalisée d'après Christiane Lamoussière et Patrick Laharie, *Le personnel de l'Administration préfectorale, 1800-1880*, Paris, Centre Historique des AN, 1998, 1161 p.

**Notices individuelles de 48 « grands » préfets de droite ou de centre droit,
avec commentaire succinct de leur évolution de carrière administrative**

1° Liste exhaustive des 28 préfets (dont 13 députés) ayant obtenu au moins une préfecture de 3^e classe sous la Restauration, grâce à leur politisation à droite.

A/ 4 préfets atteignant la 1^{ère} classe (dont un député-ministre) :

-Joseph Charles André, **marquis d'ARBAUD de JOUQUES** 1769-1849¹. Cote du dossier préfectoral aux Archives Nationales : F¹bI 155/6 et 158/3.

Il est fils d'un président à mortier au parlement d'Aix (Provence), guillotiné à Lyon sous la Terreur, et frère d'un officier d'émigration, devenu colonel (1814), puis maréchal de camp (1821), ayant participé à l'expédition d'Espagne en 1823 comme commandant supérieur de Carthagène puis de Saragosse.

Lui-même est officier d'émigration, rentré en France vers 1800, membre du conseil général des Bouches-du-Rhône (depuis 1805), nommé sous-préfet d'Aix (Bouches-du-Rhône, 24 juillet 1806-12 mars 1813), promu préfet des Hautes-Pyrénées (5^e classe, 12 mars 1813-22 août 1814), de la Charente-Inférieure (4^e classe, 22 août 1814-6 avril 1815), et du Gard (3^e classe, 12 juillet 1815-16 février 1817), destitué à cette date par Lainé². Renommé préfet de la Côte d'Or (3^e classe, 2 janvier 1823-16 octobre 1829), il est promu préfet des Bouches-du-Rhône (forte promotion avec passage direct de la 3^e classe à la 1^{ère} classe, 16 octobre 1829-5 août 1830). Baron d'Empire (lettres patentes, 22 octobre 1810).

-René, **comte de BROSSES** 1772-1834. F¹bI 156/46.

Conseiller à la cour royale de Paris sous l'Empire, il est nommé préfet de la Haute-Vienne (5^e classe, 10 juin 1814-6 avril 1815), préfet de Loire-Inférieure (promotion fulgurante avec un passage direct en 2^e classe, juillet 1815-août 1822), préfet du Doubs (léger repli d'attente de la 2^e à la 3^e classe, août 1822-janvier 1823), et enfin préfet du Rhône (promotion en 1^{ère} classe, janvier 1823-août 1830).

-Charles *Achille*, **baron de VANSSAY** 1779-1875. F¹bI 176/5 et 282/1.

Sous-préfet de Château Gonthier (Mayenne, juin 1807-août 1810), puis préfet des Basses-Pyrénées (5^e classe, août 1810-juin 1814), il est nommé préfet du Vaucluse par Napoléon au début des Cent-Jours (5^e classe, 22 mars 1815), mais refuse le poste. Sous la seconde Restauration, il est préfet de la Manche (4^e classe, 17 juillet 1815-19 juillet 1820). Après une promotion inaboutie dans le Bas-Rhin en février 1819 - il avait dû finalement laisser la place au frère de Decazes -, Vanssay est finalement promu préfet de la Seine-Inférieure (promotion fulgurante en 1^{ère} classe, 19 juillet 1820-3 mars 1828), avant de terminer comme préfet de la Loire-Inférieure (légère rétrogradation ordonnée par Martignac, 3 mars 1828-6 août 1830).

-*Vincent Marie* **Viénot, baron de VAUBLANC** 1756-1845. F¹bI 176/6 et 282/2.

Il est nommé par Napoléon préfet de la Moselle (directement en 3^e classe, en raison d'une bonne réputation), fonction qu'il exerce du 1^{er} février 1805 au 25 mars 1815, maintenu en poste à la première Restauration. Sous les Cent-Jours, il rejoint Louis XVIII à Gand ; à la seconde Restauration, il est brièvement préfet des Bouches-du-Rhône de juillet à septembre 1815 (directement promu en 1^{ère} classe, en attendant et pour justifier sa nomination

¹ D'Arbaud-Jouques marie l'une de ses filles au fils de Vitrolles, et l'autre au fils de Lachadenède, autre préfet de droite, qui suit.

² D'Arbaud-Jouques avait été soupçonné d'avoir inspiré par des pressions le scandaleux acquittement de l'auteur ultra-royaliste de la tentative d'assassinat contre le général Lagarde ; cela avait conduit le procureur-général près la cour royale de Nîmes à solliciter et à obtenir de la Cour de cassation un arrêt cassant cette décision.

ministérielle). Il est parallèlement conseiller d'État.

Carrière politique : député de Seine-et-Marne en 1791-1792 et 1796-1797, puis du Calvados de 1800 à 1805 et de 1820 à 1827 ; ministre de l'Intérieur de septembre 1815 à mai 1816, puis ministre d'État et membre du conseil privé (Cf. sa fiche détaillée dans le guide biographique des ministres).

B/ 9 préfets atteignant la 2^e classe (dont 5 députés, et un ministre non député) :

-Constantin Marie Louis *Léon*, **marquis de BOUTHILLIER-Chavigny** 1774-1829. F¹BI 156/41.

Auditeur au conseil d'État (1810-1811), puis sous-préfet (1811-1814), il est préfet du Var (6^e classe) de juin 1814 au 22 mars 1815, arrêté et incarcéré à Toulon pendant les Cent-Jours. Sous la seconde Restauration, promu préfet de la Meurthe (promotion expresse en 3^e classe) de juillet à août 1815, puis du Bas-Rhin (promotion encore plus forte en 2^e classe), d'août 1815 à février 1819, il est écarté à cette date par Decazes, qui le ménage néanmoins en le nommant maître des requêtes au conseil d'État (février 1819). Grâce à l'arrivée de la droite, il est promu conseiller d'État (janvier 1823), et finalement nommé au poste prestigieux de Directeur général des Forêts (août 1824).

Carrière politique : député de Seine-et-Oise de 1820 à 1827 (Cf. sa fiche détaillée dans le guide biographique des députés).

-Guillaume Antoine Benoît, **baron CAPELLE** 1775-1843. F¹bi 157/5.

Attaché au ministère de l'Intérieur dès 1800, il est secrétaire général de préfecture (1802-1808). Promu préfet de la Méditerranée (1808-1810), du Léman (1810-janvier 1814), puis de l'Ain (5^e classe) du 10 juin 1814 au 14 mars 1815, il est destitué par Napoléon, et nommé commissaire de Louis XVIII auprès de la Bavière pendant les Cent-Jours. Sous la seconde Restauration, il est promu préfet du Doubs (promotion en 3^e classe) du 14 juillet 1815 au 20 janvier 1816, puis conseiller d'État (1816-1830). À nouveau promu comme secrétaire général du ministère de l'Intérieur (1820-1828), adjoint principal de Corbière, il est ensuite replacé en 3^e classe par Martignac comme préfet de Seine-et-Oise (1828-1830).

Carrière politique : ministre des Travaux publics de mai à août 1830 (Cf. sa fiche détaillée).

-François Boleslas Casimir **Du Val de Chassenon, vicomte de CURZAY** 1780-1842. F¹bi 157/38.

Auditeur au conseil d'État (1810-1811), puis sous-préfet (1811-1815), il démissionne pendant les Cent-Jours. Promu ensuite préfet des Deux-Sèvres (5^e classe) de juillet 1815 à juin 1817, il est destitué par Lainé comme ultra-royaliste. Lorsque la droite revient au pouvoir, il est nommé préfet des Côtes-du-Nord (5^e classe) de janvier 1822 à juin 1822, préfet de Vendée (4^e classe, légère promotion) de juin 1822 à juillet 1827, avant d'être promu préfet d'Ille-et-Vilaine (promotion en 3^e classe par Corbière préparant les échéances électorales) de juillet 1827 à août 1829, enfin préfet de la Gironde (promotion en 2^e classe par La Bourdonnaye) d'août 1829 à août 1830. Ayant en outre le titre de maître des requêtes au Conseil d'État (1823-1830), il est promu conseiller d'État le 25 juillet 1830, décision sans suite pour cause de révolution de Juillet.

Carrière politique : député de la Vienne de 1820 à 1830 (Cf. sa fiche détaillée).

-Claude Florimond **ESMANGART de FEYNES** 1769-1837. F¹bi 158/37.

Beau-frère de la sœur de Gustave Sanlot-Baguenault (1782-1854), député de la Seine de 1824 à 1827, membre de la contre-opposition et copropriétaire de *l'Aristarque français* avec La Bourdonnaye.

Directement propulsé préfet de la Manche (en 3^e classe, juillet 1820-avril 1824), puis promu même préfet du Bas-Rhin (2^e classe, avril 1824-août 1830), il décline en mars 1828 la préfecture de la Seine-Inférieure (1^{ère} classe) que lui offrait Martignac.

-Charles **Le Mercher de Longpré, baron d'HAUSSEZ** 1778-1854. F¹BI 166/25.

Préfet des Landes (6^e classe) de mai 1817 à février 1819, il est propulsé préfet du Gard (promotion fulgurante par Decazes en 3^e classe, d'Haussez est alors proche du centre gauche) de février 1819 à janvier 1820, puis préfet de l'Isère (3^e classe) de janvier 1820 à avril 1824, avec le titre de maître des requêtes (février 1820). Après son glissement à droite, il est à nouveau promu préfet de la Gironde (2^e classe) d'avril 1824 à août 1829, avec le titre de conseiller d'État depuis novembre 1826.

Carrière politique : député de Seine-Inférieure en 1815-1816, puis député des Landes de 1827 à 1830 ; ministre de la Marine et des colonies d'août 1829 à août 1830 (Cf. sa fiche détaillée).

-Alexandre Étienne Guillaume **HERSANT-Destouches** 1773-1826. F¹bi 158/21 et 162/5.

Sous-préfet de la Rochelle (décembre 1800-mars 1809), puis préfet du Jura (5^e classe, mars 1809-mars 1813), il est promu préfet de la Haute-Garonne (promotion 3^e classe, mars 1813-octobre 1814). Sous la Restauration, il est préfet d'Indre-et-Loire (rétrogradé en 5^e classe, position d'attente, juillet 1815-février 1816), puis promu préfet de Seine-et-Oise (promotion très forte faite par Vaublanc, 2^e classe, février 1816-juin 1826, mort en fonction).

-*Hervé* Louis François Jean Bonaventure **Clérel, comte de TOCQUEVILLE** 1772-1856. F¹bi 174/9.

Né à Menou (Nivernais), il fait un beau mariage à Paris, en obtenant en 1793 la main de Louise-Madeleine Le Pelletier de Rosambo (1771-1836), fille du marquis Louis Le Pelletier de Rosambo (1747-1794), président à mortier au parlement de Paris, et petite-fille du célèbre Malesherbes (1721-1794), directeur de la Librairie et ministre de Louis XVI ; par ce mariage, il est également beau-frère de Jean-Baptiste de Chateaubriand, époux d'Aline-Thérèse Le Pelletier de Rosambo (lui-même frère de François-René de Chateaubriand).

Sous-lieutenant sous la Révolution, Hervé de Tocqueville est nommé maire d'un village de Seine-et-Oise proche de Versailles sous l'Empire. Puis il est nommé sous la première Restauration préfet de Maine-et-Loire (nommé directement en 4^e classe, 18 juin 1814-22 mars 1815), avant d'être destitué par Napoléon au début des Cent-Jours.

Préfet de l'Oise (rétrogradé en 5^e classe par Talleyrand-Fouché, 12 juillet 1815-31 janvier 1816), il procède alors à des destitutions politiques au sein de ce département. Promu préfet de la Côte d'Or (promotion due à Vaublanc en 3^e classe, 31 janvier 1816-19 février 1817), il affiche ici sa modération, et décidant, pour apaiser le climat politique tendu à Dijon, la cessation des mesures d'exception frappant les ennemis présumés du régime. Puis il est préfet de la Moselle (maintenu en 3^e classe par Lainé, 19 février 1817-27 juin 1823), de la Somme (3^e classe plus proche de Paris et de sa propriété de Normandie, 27 juin 1823-14 juin 1826), et enfin de Seine-et-Oise (promotion en 2^e classe, 14 juin 1826-5 novembre 1827). Également maître des requêtes au conseil d'État en service extraordinaire (26 août 1824-août 1830), il est nommé chevalier (18 décembre 1814), puis officier de la Légion d'Honneur, et gentilhomme de la chambre du roi.

Carrière politique : pair de France de 1827 à 1830.

Auteur de nombreux ouvrages : *De la charte provinciale* (1829), *Pétition aux deux chambres relatives à Madame la duchesse de Berry* (1832), *Du crédit agricole et de ses effets* (1838), *Histoire philosophique du règne de Louis XV* (1846), *Coup d'œil sur le règne de Louis XVI* (1850).

Il est père du célèbre *Alexis Charles Louis Clérel de Tocqueville* (1805-1859), 3^e et dernier fils de la famille, juge auditeur près le tribunal de Versailles (25 mai 1827)¹, rallié au gouvernement de Juillet dès 1830, député de Valognes (1839-1848) siégeant dans l'opposition dynastique à Guizot, puis représentant en 1848, ministre des Affaires Étrangères (juin-octobre 1849), auteur *De la démocratie en Amérique* (1835-1840) et de *l'Ancien régime et la Révolution* (1856).

-Louis-René-Simon, **marquis de VAULCHIER du Deschaux** 1780-1861. F¹bI 176/6.
Nommé préfet provisoire du Jura (5^e classe) du 10 mai au 24 septembre 1814, il est confirmé comme titulaire de ce poste du 24 septembre au 22 mars 1815, puis destitué par Napoléon. Il est ensuite successivement préfet de la Corrèze (6^e classe, position d'attente) du 14 juillet 1815 au 31 janvier 1816, de la Saône-et-Loire (5^e classe) du 31 janvier 1816 au 24 février 1819 (destitué par Decazes), de la Charente (5^e classe) du 5 avril 1820 au 19 juillet 1820, puis à nouveau préfet de Saône-et-Loire (5^e classe) du 19 juillet 1820 au 23 mars 1822. L'arrivée de la droite au pouvoir lui vaut une promotion fulgurante comme préfet du Bas-Rhin (2^e classe, fin éclatante d'une longue période de stagnation) du 23 mars 1822 au 20 mars 1824. Il est de surcroît promu directeur général des Douanes de mars à août 1824, directeur général des Postes d'août 1824 à novembre 1828, et à nouveau directeur général des Douanes de novembre 1828 à août 1830, avec le titre de conseiller d'État (1824-1830).
Carrière politique : député du Jura de 1820 à 1830 (Cf. sa fiche détaillée).

-Anne Félix **Brochet de VÉRIGNY** 1775-1825. F¹bI 156/46.
Il est successivement préfet du Gers (5^e classe, 20 février 1815-22 mars 1815, puis 9 juillet 1815-26 février 1817), préfet de l'Indre (5^e classe, 26 février 1817-19 juillet 1820), préfet de l'Oise (5^e classe, 19 juillet 1820-23 mars 1822), avant d'être promu préfet de Loire-Inférieure (promotion fulgurante en 2^e classe, 23 mars 1822-1^{er} septembre 1824), puis conseiller d'État (1^{er} septembre 1824-octobre 1825).
Carrière politique : député du Calvados de 1815 à 1816 et de 1824 à 1825 (Cf. sa fiche détaillée).

C/ 14 préfets atteignant la 3^e classe (dont 7 députés) :

-Anne *Ferdinand* Louis, **comte de BERTIER de Sauvigny** 1782-1864. F¹bI 156/19.
Préfet du Calvados (directement propulsé en 3^e classe) de novembre 1815 à octobre 1816, il est ensuite préfet de l'Isère (3^e classe) d'octobre 1816 à août 1817, poste dont il démissionne pour conflit politique avec Lainé. Sous le gouvernement Polignac, il est promu conseiller d'État et directeur général des Forêts (octobre 1829).
Carrière politique : député de la Seine de 1824 à 1827 (Cf. sa fiche détaillée).

-Marie Louis Alexandre, **vicomte BLIN de BOURDON** 1782-1849. F¹BI 156/27.
Nommé par le prince de Croÿ-Solre préfet provisoire de la Somme (3^e classe) et commandant militaire dans le département en juillet 1815, il n'est pas confirmé à ce poste. Mais, lors de l'arrivée de la droite au pouvoir, il est nommé préfet de l'Oise (5^e classe) de juin 1823 à septembre 1824, puis préfet du Pas-de-Calais (promu en 3^e classe par Corbière, de surcroît près de sa résidence familiale) de septembre 1824 à août 1830.
Carrière politique : député de la Somme de 1815 à 1816, maire d'Amiens de 1816 à 1817, réélu député de la Somme de 1823 à 1831, et de 1834 à 1849 (Cf. sa fiche détaillée).

¹ Cf. son dossier matricule de magistrat en BB 6*/534, registre 10, n° 7242.

-Emmanuel *Jules* Nicolas, **baron de CALVIÈRE** 1762-1849. F¹bI 157/3.

Nommé préfet provisoire du Gard (3^e classe) en juillet-août 1815, il est ensuite sous-préfet de Grenoble d'août à décembre 1815. Après une longue interruption, il profite de l'arrivée de la droite, étant nommé préfet du Vaucluse (5^e classe) de janvier 1823 à avril 1824, puis préfet de l'Isère (promotion expresse en 3^e classe) d'avril 1824 à novembre 1828. Brutalement rétrogradé par Martignac préfet des Hautes-Pyrénées (en 5^e classe) de novembre 1828 à avril 1830, il finit comme préfet du Doubs d'avril à août 1830 (restauration en 3^e classe par Montbel).

Carrière politique : député du Gard de 1815 à 1827 (Cf. sa fiche détaillée).

-Jacques Étienne **de La Grange-Gourdon, comte de FLOIRAC** 1755-1842. F¹bI 160/8.

Préfet du Morbihan (5^e classe) du 26 juillet 1814 au 22 mars 1815, il est destitué par Napoléon. Nommé par Louis XVIII « second commissaire du Roi dans les départements de Bretagne » pendant les Cent-Jours, il est ensuite commandant militaire du Morbihan d'août 1815 à janvier 1816. Nommé préfet de l'Hérault (promotion forte en 3^e classe décidée par Vaublanc) du 25 octobre 1815 au 6 août 1817, il est destitué par Lainé ; renommé préfet de l'Aisne (5^e classe) du 9 janvier 1822 au 12 novembre 1828, il est nommé sans suite préfet du Doubs (3^e classe le 8 janvier 1823, la cause de l'échec de sa nomination est inconnue) ; il est enfin promu conseiller d'État du 20 novembre 1828 à août 1830.

Carrière politique : député de l'Hérault de 1817 à 1820 (Cf. sa fiche détaillée).

-Marie Joseph, **marquis de FORESTA-Collongue** 1783-1858. F¹bI 160/10.

Sous-préfet d'Aix (Bouches-du-Rhône, juillet 1815-septembre 1820), puis de Châteaudun (Eure-et-Loir, septembre 1820-juin 1822), il est promu préfet du Finistère (5^e classe, janvier 1823-septembre 1824), de la Vendée (promu en 4^e classe, septembre 1824, position d'attente très courte), de la Meurthe (promu rapidement en 3^e classe, septembre 1824-janvier 1828), de la Vendée à nouveau (rétrogradé par Martignac en 4^e classe, janvier 1828-avril 1830), et enfin préfet du Loiret (Montbel lui fait retrouver la 3^e classe, avril-août 1830).

Grand-croix de l'ordre de Saint-Léopold d'Autriche.

Témoignage : Frénilly : « [Il était] d'une bonne famille de Provence, garçon d'esprit quoique auteur d'un médiocre ouvrage sur la Sicile, et nourri jusqu'à l'exaltation de tous nos sentiments quoique parent des Rémusat » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, rééd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, ch. 9, p. 267).

-Charles Antoine *Hippolyte* **JORDAN**¹ 1790-1840. F¹bI 164/6.

Conseiller de préfecture du Rhône (septembre 1815-décembre 1817, dans un poste subalterne, mais au sein d'une préfecture de 1^{ère} classe), il est destitué pour s'être compromis dans la Terreur Blanche organisée par le général Canuel à Lyon en 1817. Nommé ensuite secrétaire général de la préfecture du Doubs (dans un poste intermédiaire au sein d'une préfecture de 3^e classe, septembre 1820-janvier 1823), puis sous-préfet de Bayonne (Basses-Pyrénées, janvier 1823-septembre 1824, jolie promotion de villégiature accordée par Corbière), il est ensuite promu préfet du Haut-Rhin (5^e classe, septembre 1824-août 1829), puis préfet d'Ille-et-Vilaine (ultime promotion en 3^e classe par La Bourdonnaye, août 1829-août 1830).

¹ Sans rapport de parenté connu avec Camille Jordan, et pas du même bord politique que lui à l'évidence.

-Victor Antoine Eléonor, **comte de Leclerc de JUIGNÉ**¹ 1783-1871. F¹bI 164/8.
Sous-préfet de Blois (Loir-et-Cher, août-décembre 1815), puis d'Autun (février 1816-août 1818), il est promu préfet du Cantal (6^e classe, août 1818-juillet 1820), du Cher (5^e classe, juillet 1820-novembre 1823), de la Haute-Garonne (promotion forte en 3^e classe, novembre 1823-novembre 1828), du Doubs (3^e classe, novembre 1828-novembre 1829), et enfin préfet d'Indre-et-Loire (il régresse apparemment en 4^e classe, mais il se rapproche de Paris et de ses propriétés familiales de la Sarthe et du Loir-et-Cher, novembre 1829-août 1830).

-Ferdinand Auguste Joseph **Baude, comte de LA VIEUVILLE** 1769-1835. F¹bI 166/17.
Successivement préfet de la Stura (Piémont italien, novembre 1810-mars 1813), du Haut-Rhin (5^e classe, mars 1813-avril 1815), de l'Allier (5^e classe, juillet 1815-mai 1816), puis de la Somme (promu en 3^e classe, choix préparé par Vaublanc juste au moment de son départ et entériné par Lainé, mai-septembre 1816), il est destitué par Decazes. Il n'accepte pas en juillet 1820 le poste de préfet de la Charente-Inférieure (4^e classe), afin de consacrer tout son temps à la campagne électorale en Ille-et-Vilaine, ce qui va lui permettre de rentrer à la Chambre. Carrière politique : conseiller général de la Meurthe (vers 1805), député d'Ille-et-Vilaine de 1820 à 1827 et pair de France de novembre 1827 à août 1830 (cf. sa fiche détaillée).

-Augustin, **comte LE FORESTIER de VANDEUVRE** 1786-1862. F¹bI 176/7.
Préfet d'Ille-et-Vilaine (nommé directement en 3^e classe, avril 1824-juillet 1827), puis du Tarn-et-Garonne (rétrogradé en 5^e classe, juillet 1827-janvier 1828, car proche de la « contre-opposition »), il est ensuite préfet de la Vienne (5^e classe, janvier 1828-avril 1830), et promu enfin préfet de la Moselle (replacé par Montbel en 3^e classe, avril-août 1830).

-Fortunat Jean-Marie, **comte de MILON de MESNE** 1766-1847. F¹bI 167/24.
Sous-préfet de Porrentruy (Haut-Rhin, avril 1813-juin 1814), puis préfet de Charente (5^e classe, 10 juin 1814-22 mars 1815), il est destitué par Napoléon. Sous la Seconde Restauration, il est préfet des Hautes-Pyrénées (5^e classe, 14 juillet 1815-février 1819), puis destitué par Decazes comme ultra-royaliste. Nommé ensuite préfet de l'Indre (5^e classe, juillet 1820-janvier 1823), il est promu préfet du Doubs (promotion rapide en 3^e classe, janvier 1823-novembre 1828), avant d'être destitué et mis à la retraite par Martignac.

-Charles Laurent Joseph Marie **PLANELLI, marquis de la VALETTE** 1763-1854. F¹bI 170/17.
Il est préfet du Gard (nommé directement en 3^e classe) d'août 1824 à novembre 1828. Carrière politique : membre du conseil général et député de l'Isère de 1815 à 1827 et de 1829 à 1830, maire de Grenoble de 1820 à 1824 (cf. sa fiche détaillée).

-Louis Marie *Joseph* **de SAINT-CHAMANS** 1779-1824². F¹bI 173/2.
Nommé sans suite préfet de l'Isère (mars 1815), il est préfet du Vaucluse (poste de 5^e classe mais avec le prestige d'Avignon, juillet 1815-février 1817), puis de la Haute-Garonne (promu en 3^e classe, février 1817-novembre 1823), démissionnaire à cette date pour raisons de santé.

-Pierre-Georges, **comte de SCEY-Montbéliard** 1771-1847. F¹bI 158/17 et 173/11.
Chargé officieux de l'administration du Doubs sous l'occupation autrichienne de février à avril 1814, il est nommé préfet du Doubs (directement en 3^e classe) du 28 avril 1814 au 22 mars 1815, puis du 20 janvier 1816 au 15 juillet 1818, destitué par Lainé. Carrière politique : maire, et député du Doubs de 1815 à 1820. (cf. sa fiche détaillée).

¹ Frère du baron Étienne de Juigné, député à la Chambre introuvable en 1815-1816 (cf. sa fiche).

² Frère du vicomte Auguste de Saint-Chamas, député villèliste et publiciste politique assez célèbre, cf. sa fiche.

-Louis Ange Antoine Elysée, baron puis vicomte **de SULEAU** 1793-1871. F¹bI 173/21.

Fils d'un avocat, devenu écrivain et journaliste.

Élève à l'École militaire de Saint-Germain, il participe aux campagnes militaires à la fin de l'Empire. Nommé sous-préfet de Gannat (Allier, 15 juillet 1814-fin mars 1815), il rejoint l'armée du duc d'Angoulême, et publie à l'issue des Cent-Jours un témoignage, intitulé *Récit des opérations de l'armée royale du Midi* (1815). Renommé sous-préfet de Gannat (juillet 1815-1^{er} février 1819), il est destitué à cette date par Decazes, et se venge comme rédacteur dans *le Conservateur*¹. Puis, sous-préfet de Forcalquier (Basses-Alpes, 6 septembre 1820-6 février 1821), il est nommé sans suite à Beaune (Côte d'Or), avant d'être sous-préfet de Compiègne (Oise, 1^{er} mai 1821-9 janvier 1822, proximité parisienne valant promotion). Après trois nouvelles promotions dues à Corbière, comme préfet de la Corse (5^e classe, 9 janvier 1822-7 avril 1824), du Vaucluse (5^e classe, mais plus prestigieuse, 7 avril 1824-18 juillet 1827), et de la Vendée (4^e classe, 18 juillet 1827-27 janvier 1828), il doit à Martignac une nouvelle promotion comme préfet de la Moselle (3^e classe, 27 janvier 1828-2 avril 1830, nommé à ce poste quand Martignac, lors des premiers débuts de son gouvernement, cherchait encore des appuis à droite et même à l'extrême-droite). Suleau connaît sous le gouvernement Polignac une ultime promotion comme Directeur général de l'Enregistrement et des Domaines (2 avril-20 août 1830). Il a en outre le titre de maître des requêtes au conseil d'État en service extraordinaire (12 novembre 1828-21 avril 1830), puis de conseiller d'État en service extraordinaire avec voix délibérative (21 avril-20 août 1830).

Destitué au lendemain de la Révolution de Juillet, il publie deux brochures légitimistes intitulées *Appel à la France sur les véritables causes de la révolution de 1830* (1831), et *Des finances de la France avant et après la révolution de Juillet* (1833). Sous la seconde République, nommé préfet d'Eure-et-Loir (5^e classe, 24 janvier-24 septembre 1849, poste de transition), puis, grâce au fort soutien de Louis-Napoléon Bonaparte, préfet des Bouches-du-Rhône (1^{ère} classe, 24 septembre 1849-4 mars 1853, apothéose tardive d'un préfet incarnant le « parti de l'Ordre »), il reçoit une ultime récompense, en étant fait sénateur par Napoléon III, du 4 mars 1853 au 4 septembre 1870. Toutefois, en 1861, il affiche son attachement aux intérêts catholiques, et sa réserve vis-à-vis de la politique romaine de l'Empereur.

Baron héréditaire (lettres patentes, 30 décembre 1819), puis vicomte héréditaire (lettres patentes, 21 avril 1820). Chevalier de Saint-Louis. Commandeur de la Légion d'Honneur (11 août 1850).

2° Liste exhaustive des 20 préfets (dont 7 députés) obtenant au moins une préfecture de 3^e classe sous la Restauration, grâce à une forte politisation au centre droit.

A/ Carrière exceptionnelle d'un préfet hors classe (préfet de la Seine), également député :

-Gilbert-Joseph-Gaspard-Antoine de **CHABROL de VOLVIC**² 1773-1843. F¹bI 157/13.

Auditeur au conseil d'État (janvier 1803), puis sous-préfet (1803-1806), il est ensuite un préfet exemplaire de Montenotte de janvier 1806 à décembre 1812, ce qui lui vaut une promotion suprême comme préfet de la Seine. Il exerce cette fonction de décembre 1812 à juillet 1830 (sauf pendant les Cent-Jours), avec le titre de maître des requêtes au conseil d'État (1813-1814), puis de conseiller d'État (1814-1830).

Carrière politique : député de la Seine de 1816 à 1817 et du Puy-de-Dôme de 1824 à 1830, et de 1839 à 1843 (Cf. sa fiche détaillée).

¹ « Un homme s'est rencontré, qui a cru de son intérêt particulier de séparer la royauté des royalistes. [...] Homme d'État sans noviciat, [Decazes] a servi de levier au parti révolutionnaire » (*Le Conservateur*, vol. 5, pp. 454-455, article du vicomte de Suleau, cité par Ch. Lédéré, *La presse à l'assaut de la monarchie*, 1960, p. 39).

² Frère d'un préfet-député-ministre, qui suit, et de deux autres parlementaires (cf. leurs fiches détaillées).

B/ 5 préfets atteignant la 1^{ère} classe (dont 2 députés) :

-Christophe de **CHABROL DE CROUZOL** 1771-1836. F¹bI 157/13.

Auditeur au conseil d'État (juillet 1803), il est promu maître des requêtes au conseil d'État (1807), puis conseiller d'État (1814). Propulsé préfet du Rhône de novembre 1814 à mars 1815 (directement en 1^{ère} classe, car il vient d'une famille d'administrateurs renommés et du conseil d'État), il exerce à nouveau cette fonction, après les Cent-Jours, de juillet 1815 à septembre 1817, puis il est nommé au poste prestigieux de directeur général des Douanes et de l'Enregistrement (janvier 1821-vers 1824).

Carrière politique : sous-secrétaire d'État à l'intérieur de septembre 1817 à janvier 1819, député du Puy-de-Dôme, de 1820 à 1823, pair de 1823 à 1836, ministre de la Marine et des colonies d'août 1824 à mars 1828, ministre des Finances d'août 1829 à mai 1830 (Cf. sa fiche détaillée).

-Joseph François René Marie Pierre, **comte de KERGARIOU** 1779-1849. F¹bI 165.

Chambellan de l'Empereur (avril 1809), il est nommé sous-préfet du Havre du 24 juillet au 26 décembre 1811, puis préfet d'Indre-et-Loire (directement en 4^e classe pour récompenser le courtisan), du 26 décembre 1811 au 13 octobre 1814, du Bas-Rhin (promotion rapide en 2^e classe pour cet ancien serviteur de Bonaparte ralliés aux Bourbons) du 13 octobre 1814 au 22 mars 1815, et de la Seine-Inférieure (en 1^{ère} classe, apogée de sa carrière préfectorale pour récompenser sa fidélité lors des Cent-Jours) du 2 août 1815 au 4 juillet 1818 ; il est enfin conseiller d'État du 4 juillet 1818 à août 1820, puis de janvier 1822 à août 1830.

Carrière politique : député des Côtes-du-Nord de 1820 à 1827, puis pair de France de 1827 à 1830 (Cf. sa fiche détaillée).

-Louis Antoine Victor, baron **MALOUET** 1780-1842. F¹bI 167/4.

Fils unique de l'ancien « monarchien », Pierre-Victor Malouet (1740-1814), Constituant de centre droit (1789-1791), puis commissaire ordonnateur de la Marine (1803), maître des requêtes (1808), donataire d'Empire (3 décembre 1809), baron d'Empire (lettres patentes, 31 janvier 1810), conseiller d'État (1810-1814), et ministre de la Marine lors de la Première Restauration, du 3 avril 1814 à sa mort le 8 septembre 1814 - ce père célèbre n'apparaissant pas lié aux royalistes « purs » et donc à la droite lors de court passage au gouvernement.

D'abord secrétaire général de la Creuse (février 1803-7 février 1808), puis sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne, 7 février 1808-12 février 1810), il est promu préfet de l'Aisne (5^e classe, 12 février 1810-22 mars 1815), et titré baron d'Empire à la suite de son père (lettres patentes, 18 mai 1811). Sous la seconde Restauration, nommé sans suite préfet de l'Allier (12 juillet 1815), il est ensuite préfet du Pas-de-Calais (promu directement en 3^e classe, 14 juillet 1815-15 juillet 1818), puis promu préfet de la Seine-Inférieure (promu en 1^{ère} classe, 15 juillet 1818-19 juillet 1820, incarnant à merveille lors de sa nomination la ligne politique de centre droit dévoué au gouvernement Richelieu). Déplacé comme préfet du Bas-Rhin (2^e classe, il rétrograde déjà comme trop réservé à l'égard de l'ouverture aux ultras, 19 juillet 1820-mars 1822), il est purement et simplement destitué par Corbière lors de son arrivée au ministère. Parallèlement, il est maître des requêtes au conseil d'État, alternativement honoraire (5 juillet 1814-mars 1815 et 26 août 1824-1826), ou en service extraordinaire (24 août 1815-26 août 1824), promu ensuite par Martignac au grade de conseiller d'État en service extraordinaire (12 novembre 1828-1842). Immédiatement rallié au régime de Juillet, il est nommé conseiller-maître à la Cour des Comptes (30 août 1830-13 octobre 1842).

Carrière politique : il est pair de France sous la monarchie de Juillet, du 11 octobre 1832 à sa mort le 13 octobre 1842.

-Géraud Antoine *Hippolyte*, **comte de MURAT** 1779-1854. F¹bI 167/34.

Sous-préfet de Châtillon-sur-Seine (Côte d'Or, août 1815-juillet 1818), il est ensuite préfet de l'Aveyron (6^e classe, juillet 1818-juillet 1820), préfet des Côtes du Nord (5^e classe, juillet 1820-janvier 1822) ; il est ensuite promu préfet du Nord (promotion fulgurante en 2^e classe, janvier 1822-mars 1828), puis préfet de la Seine-Inférieure (apogée en 1^{ère} classe due à Martignac, mars 1828-août 1830).

-**Christophe, comte de VILLENEUVE-BARGEMONT** 1771-1829¹. F¹bI 176/13.

Sous-préfet de Nérac (Lot-et-Garonne, octobre 1803-mars 1806), puis préfet du Lot-et-Garonne (5^e classe, 26 mars 1806-6 avril 1815). Sous la seconde Restauration, il est propulsé préfet des Bouches-du-Rhône (1^{ère} classe, sa promotion fulgurante récompensant une famille d'administrateurs dévoués aux Bourbons), fonction qu'il exerce du 8 octobre 1815 à sa mort en octobre 1829, avec le titre de maître des requêtes en service extraordinaire (1819) puis de conseiller d'État en service extraordinaire (août 1824).

C/ 2 préfets atteignant la 2^e classe :

-Achille Charles Stanislas Émile **Le Tonnelier, comte DE BRETEUIL** 1781-1864. F¹bI 156/44.

Préfet de la Nièvre (5^e classe, novembre 1810-mars 1813), puis des Bouches-de-l'Elbe (mars 1813-avril 1814), il est renommé préfet de la Nièvre par Napoléon au début des Cent-Jours (22 mars 1815), mais refuse prudemment le poste. Sous la seconde Restauration, il est nommé préfet d'Eure-et-Loir (5^e classe, 12 juillet 1815-2 août 1820), préfet de la Sarthe (5^e classe, 2 août 1820-9 janvier 1822), puis promu préfet de la Gironde (promotion fulgurante due à Corbière, en 2^e classe, 9 janvier 1822-7 avril 1824).

Carrière politique : pair de France de 1823 à 1848, puis sénateur de 1852 à sa mort en 1864 (Cf. sa fiche détaillée).

-Jean Paul *Alban* **de VILLENEUVE-BARGEMONT** 1784-1850. F¹bI 176/13.

Secrétaire particulier de son frère Christophe dans le Lot-et-Garonne en 1806-1807, directeur général de la conscription (octobre 1807), puis auditeur au conseil d'État (1^{er} août 1810), il est ensuite sous-préfet de Zierikzee du 19 mai 1811 au 2 février 1812, préfet des Bouches-de-l'Elbe du 2 février 1812 au 7 mars 1813, et préfet de Sambre-et-Meuse en janvier 1814 (sans suite). Sous la Restauration, il retrouve un emploi comme préfet du Tarn-et-Garonne (5^e classe) du 10 juin 1814 au 6 avril 1815, puis du 7 juillet 1815 au 6 août 1817 ; déplacé comme préfet de la Charente (5^e classe) du 6 août 1817 au 25 avril 1820, il est ensuite promu préfet de la Meurthe (promotion forte en 3^e classe par Siméon) du 25 avril 1820 au 22 septembre 1824, préfet de la Loire-Inférieure (nouvelle promotion en 2^e classe par Corbière) du 22 septembre 1824 au 3 mars 1828, enfin préfet du Nord (maintenu en 2^e classe par Martignac) du 3 mars 1828 au 19 août 1830 ; il est l'auteur de deux rapports remis à Martignac sur le paupérisme dans le Nord, le 1^{er} juin 1828 et le 2 janvier 1829.

Carrière politique : célèbre député du Nord sous la Monarchie de Juillet, il incarne le légitimisme social.

¹ Frère de Ferdinand et Joseph de Villeneuve-Bargemont, députés de droite sous la Restauration, ainsi que d'Alban de Villeneuve-Bargemont, qui suit.

D/ 12 préfets atteignant la 3^e classe (dont 4 députés) :

-Alexandre Louis, **comte d'ALLONVILLE** 1774-1845¹. F¹bI 155/3.

Préfet de la Creuse (6^e classe, 22 avril 1814-22 mars 1815), il est destitué par Napoléon aux Cent-Jours. Promu préfet d'Ille-et-Vilaine (très fortement promu en 3^e classe, 12 juillet 1815-1^{er} octobre 1817), il est ensuite préfet de la Somme (3^e classe, 1^{er} octobre 1817-27 juin 1823, il y remplace Hervé de Tocqueville), préfet du Puy-de-Dôme (rétrogradé en 4^e classe, 27 juin 1823-30 mars 1828), et enfin préfet de la Meurthe (restauré en 3^e classe par Martignac, 30 mars 1828-5 août 1830).

-Marie-Auguste, **baron de BALSAC** 1788-1880. F¹bI 156/3.

Sous-préfet d'Avignon (octobre 1811/juin 1815-juillet 1815-décembre 1815), puis sous-préfet de Carpentras (Vaucluse, mars 1816-août 1817), il est ensuite préfet du Tarn-et-Garonne (5^e classe, août 1817-mars 1822), préfet de l'Oise (5^e classe, mars 1822-juin 1823), préfet de la Moselle (promotion en 3^e classe, juin 1823-janvier 1828), puis il est à nouveau promu en janvier 1828 comme secrétaire général au ministère de l'Intérieur, premier collaborateur de Martignac.

Carrière politique : député de la Moselle de 1829 à 1830, de l'Aveyron de 1830 à 1831, de 1834 à 1837 et de 1849 à 1851 (Cf. sa fiche détaillée).

-Christophe Armand Paul *Alexandre* de **BEAUMONT** 1770-1841. F¹bI 156/11.

Préfet du Tarn-et-Garonne (5^e classe, janvier-novembre 1828), puis d'Indre-et-Loire (promotion en 4^e classe, novembre 1828-novembre 1829) avec le titre de conseiller d'État en service extraordinaire, il est promu du Doubs (promotion en 3^e classe, novembre 1829-avril 1830). Placé ensuite hors affectation par le gouvernement Polignac pour n'avoir pas voté contre l'adresse des 221, il est nommé préfet des Basses-Pyrénées (semi-rétrogradation en 5^e classe par le gouvernement de Juillet à l'égard d'un député ayant fait à moitié « défection », ce qui lui évite la destitution définitive, août 1830-juin 1832).

Carrière politique : député de la Dordogne de 1824 à 1830 (Cf. sa fiche détaillée).

-André Urbain *Maxime* de **CHOISEUL d'Aillecourt**, 1782-1854². F¹bI 157/23.

Auditeur au conseil d'État (1^{er} août 1810), et sous-préfet de Versailles du 14 janvier 1811 au 4 août 1813, puis de Morlaix du 4 août 1813 au 21 avril 1814, il est préfet de l'Eure (5^e classe) du 21 avril 1814 au 6 avril 1815, de la Côte d'Or (promotion en 3^e classe) du 12 juillet 1815 au 31 janvier 1816, de l'Oise (rétrogradation en 5^e classe) du 31 janvier 1816 au 5 février 1817, et enfin préfet du Loiret (Lainé lui fait retrouver la 3^e classe) du 5 février 1817 au 24 février 1819, date de sa destitution par Decazes ; il refuse d'être renommé en Côte d'Or en avril 1820 (il allègue des raisons de santé).

-Emmanuel François, **baron Camus DU MARTROY** 1786-1843. F¹bI 157/4.

Préfet de la Creuse (6^e classe, février 1810-22 avril 1814), il est renommé le 22 mars 1815 par Napoléon, mais refuse opportunément ce poste. Préfet de l'Ain (5^e classe, petite promotion pour prix de résistance à la tentation, 14 juillet 1815-19 juillet 1820), il est ensuite préfet du Puy-de-Dôme (4^e classe, promu par Siméon comme proche du centre droit, 19 juillet 1820-27 juin 1823). Refusant sa rétrogradation dans les Ardennes en juin 1823, il est remercié, puis repris par Martignac comme préfet de Haute-Garonne (3^e classe, 12 nov. 1828-14 août 1830).

¹ Probablement frère ou cousin du comte Armand-François d'Allonville (1762-1832), émigré en Russie sous le Consulat et l'Empire, et auteur de *Mémoires secrets de 1770 à 1830*, Paris, Werdet, 1838-1845, 6 vol.

² Frère cadet du comte Victor de Choiseul d'Aillecourt, député de droite (cf. sa fiche).

-Paul Joseph *Jean-Baptiste* Charles **Sabatier de LACHADENÈDE**¹ 1768-1833. F¹bI 166/2.
Sous-préfet de Castres (Tarn, mai 1802-août 1810), il est ensuite successivement préfet du Cantal (6^e classe, août 1810-avril 1815), de la Moselle (promu très fortement en 3^e classe pour sa fidélité, août 1815-février 1817), de la Côte d'Or (février 1817-février 1819), de la Charente-Inférieure (rétrogradé en 4^e classe par Decazes, février 1819-juillet 1820), et enfin préfet du Doubs (restauré en 3^e classe par le second gouvernement Richelieu, juillet 1820-août 1822) ; il est mis à la retraite en août 1822 par Corbière qui ne le trouve pas assez à droite.
Fonction politique : Nommé président du collège électoral du département du Cantal le 26 juillet 1815, pour les élections d'août 1815.

-Casimir Marie Victor **Guyon, comte de MONTLIVAUT** 1770-1846. F¹bI 167/28.
D'abord préfet des Vosges (6^e classe, mai 1814-avril 1815), il est brusquement promu à la seconde Restauration préfet de l'Isère (promotion fulgurante en 3^e classe, juillet 1815-octobre 1816), et enfin préfet du Calvados (3^e classe, octobre 1816-août 1830).

-François-Jean **Gicquet, comte de PREISSAC** 1778-1852. F¹bI 170/25.
Préfet du Gers (5^e classe) du 12 novembre 1828 au 12 septembre 1829, il démissionne, puis devient préfet de la Gironde (promotion expresse en 2^e classe, rançon de la « défection ») du 7 août 1830 au 21 janvier 1833, et n'accepte pas à cette date d'être nommé dans le Pas-de-Calais ; il est à nouveau préfet de la Gironde du 9 juillet 1836 au 1^{er} novembre 1838.
Carrière politique : député du Tarn-et-Garonne de 1822 à 1831, et pair de France de 1832 à 1848 (Cf. sa fiche détaillée).

-Nicolas Maximilien Sidoine **Séguier de SAINT-BRISSON** 1773-1854. F¹bI 173/12.
Lointain cousin du baron Antoine Séguier, premier président de la cour royale de Paris et pair de France royaliste (cf. la fiche de ce dernier avec les pairs de France).
Lui-même préfet du Calvados (3^e classe, très belle 1^{ère} affectation, 4 novembre 1814-22 mars 1815), destitué par Napoléon ; renommé préfet de la Somme (3^e classe encore un peu plus cotée, 12 juillet 1815-15 mai 1816), il est accusé alors de protéger à l'excès les sociétés secrètes ultra-royalistes de son département, et destitué dès l'arrivée de Lainé au ministère de l'Intérieur, en remplacement de Vaublanc. Puis il est préfet de la Meurthe (3^e classe, mais un peu moins cotée, 14 septembre 1816-19 avril 1820), de la Côte d'Or (3^e classe, 19 avril 1820-2 janvier 1823) ; à la suite d'une relative prise de distances avec la droite, il est préfet de l'Orne (rétrogradation sévère en 5^e classe par le gouvernement Villèle, 2 janvier 1823-2 avril 1830), puis de la Nièvre (5^e classe, pas mieux traité par Polignac, 2 avril-14 août 1830).

-Emmanuel *Ferdinand*, **marquis de VILLENEUVE-BARGEMONT** 1777-1835. F¹bI 176/13.
Sous-préfet de Castellane (27 janvier 1815-17 mars 1815), nommé par Louis XVIII préfet des Basses-Alpes, (6^e classe, 17 mars 1815-6 avril 1815), il est confirmé au même poste (14 juillet 1815-22 juillet 1818), nommé ensuite préfet des Pyrénées-Orientales (5^e classe) du 22 juillet 1818 au 26 juin 1822, préfet de la Nièvre (5^e classe) du 26 juin 1822 au 21 juin 1826, promu préfet de la Somme (promotion forte en 3^e classe) du 21 juin 1826 au 4 août 1830, nommé maître des requêtes en service extraordinaire (novembre 1828), et enfin promu conseiller d'État en service extraordinaire le 25 juillet 1830, sans suite pour cause de révolution.
Carrière politique : député des Basses-Alpes de 1820 à 1827 (Cf. sa fiche détaillée).

¹ Son fils Armand se marie en 1829 à Caroline Elzéarine d'Arbaud de Jouques, fille aînée du préfet de droite atteignant la première classe, et dont la carrière est restituée *supra*.

-Paul Étienne **de VILLIERS DU TERRAGE** 1774-1858. F¹bI 176/14.

Fils d'un premier commis au ministère des Finances.

Lui-même employé au ministère de l'Intérieur (depuis janvier 1792), artilleur aux armées (septembre 1793-août 1797), et inspecteur divisionnaire des subsistances militaires (novembre 1797-juillet 1799), il devient chef du secrétariat particulier du ministre de la Police (juillet 1799-avril 1804), commissaire général de police portuaire à Boulogne-sur-Mer pour les ports du Pas-de-Calais et de la Manche (avril 1804-novembre 1810), enfin directeur général de la police de Hollande (novembre 1810-avril 1814). Au début des Cent-Jours, il est nommé par Napoléon préfet de la Mayenne (5^e classe, 22 mars-12 juin 1815), tardivement démissionnaire, ce qui n'empêche pas ensuite son rebond dans la carrière. Sous la seconde Restauration, il est nommé préfet des Pyrénées-Orientales (5^e classe, 14 juillet 1815-15 juillet 1818), promu préfet du Doubs (promu en 3^e classe par Lainé, 15 juillet 1818-30 janvier 1820), puis préfet du Gard (maintenu en 3^e classe, et dans un département sensible par un Decazes qui effectue un virage au centre droit, 30 janvier 1820-7 avril 1824) ; il quitte ensuite ses fonctions pour hostilité envers le gouvernement Villèle. Parallèlement nommé maître des requêtes au conseil d'État, en service extraordinaire (10 mars 1820-31 août 1824), puis honoraire (1^{er} septembre 1824-12 novembre 1828), il est promu par Martignac conseiller d'État (12 novembre 1828-18 avril 1848, en service extraordinaire de 1837 à 1848), puis nommé préfet du Nord (récompensé comme proche de la « défection », 19 août 1830-14 novembre 1830) ; il démissionne de cette dernière fonction à la suite de la destitution d'un de ses fils magistrats. Il est parvenu au grade de grand officier de la Légion d'Honneur.

-*Stanislas* Catherine Alexis **Blocquel de Croix, baron de WISMES** 1778-1831. F¹bI 176/16 et 177/2.

Sous-préfet de Soissons (Aisne, janvier 1814-juin 1814), il est ensuite successivement préfet du Tarn (5^e classe, 10 juin 1814-avril 1815), de Maine-et-Loire (promu en 4^e classe, 12 juillet 1815-juin 1823), de la Haute-Vienne (rétrogradé en 5^e classe, juin 1823-septembre 1824), de l'Aube (5^e classe, septembre 1824-novembre 1828), de l'Isère (promu en 3^e classe par Martignac, novembre 1828-octobre 1829), et enfin préfet de la Côte d'Or (maintenu en 3^e classe par La Bourdonnaye, dans une ville moins politiquement sensible, Dijon, pour remplacer d'Arbaud de Jouques, muté à Marseille, octobre 1829-août 1830).

Fonction politique : Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Château-Thierry le 26 juillet 1815, pour les élections d'août 1815.

ANNEXE n°3 : Études de géographie électorale

Synthèse des élections législatives dans 23 départements-tests¹, réalisée d'après le dépouillement des procès-verbaux d'élection de la série C conservés aux Archives nationales

Renseignements classés par département et par date :

1°-les noms des présidents de collège.

2°-les noms des élus classés suivant leur ordre d'élection et, pour un même tour de scrutin, suivant leur score, indiqué en pourcentage arrondi à l'unité et calculé par rapport au nombre de votants².

3°-les noms des principaux battus, avec une double limite rendant cette mention significative : limite quantitative (trois noms maximum retenus pour un scrutin uninominal, un nombre double au nombre d'éligibles retenus pour un scrutin « pluri-nominal »³) ; limite relative tenant au score obtenu (seuil minimal qu'on a fixé à 3% pour un collège électoral de plus de 500 votants, et à 10 voix recueillies pour les collèges plus restreints⁴) ; pour les battus dont le score a paru intéressant, indication entre crochets du meilleur pourcentage réalisé par eux au cours des différents tours du scrutin considéré⁵.

4°-le taux maximal de participation, recueilli lors du tour de scrutin le plus mobilisateur⁶ (pourcentage figurant à chaque fois après le sigle « P : »).

En gras figurent les candidats qu'on a pu identifier comme pouvant à coup sûr être rangés à droite au moment du scrutin considéré, facilitant ainsi la lecture de celui-ci⁷.

On fait préalablement figurer, pour ceux qui se retrouvent sous la Restauration, les noms des députés élus lors des deux sessions antérieures : à savoir a/ celle de 1813, dernière session du Corps législatif de l'Empire finissant, la Chambre des députés sous la première Restauration gardant les mêmes effectifs ; b/ celle des Cent-Jours en mai-juin 1815, avec des Représentants majoritairement libéraux⁸.

Enfin, on mentionne en note de bas de page, lorsqu'elles sont connues, certaines fonctions ou professions des candidats de droite jamais élus à la députation, et ne figurant donc pas dans notre guide biographique détaillé des députés.

¹ Pour le choix de ces départements, on renvoie aux explications détaillées données au début du chapitre 3.

² Tous les votants, y compris les bulletins blancs et nuls, et non pas les seuls « exprimés ».

³ On s'autorise un tel barbarisme syntaxique pour distinguer cette procédure des scrutins dits « de liste », qui supposent quant à eux l'affiliation au sein de listes communes de candidats solidaires les uns des autres.

⁴ Seuil parfois abaissé à 7 voix pour les collèges les plus réduits, comportant moins de 100 électeurs.

⁵ Notez qu'en cas de scrutin pluri-nominal se concluant par une série de ballottages binaires, le score des battus ne peut pas être comparé avec celui mentionné pour les élus, puisqu'ils interviennent souvent à des tours de scrutin totalement indépendants les uns des autres ; la remarque vaut d'ailleurs aussi bien pour comparer le score des battus entre eux, quelle que soit leur tendance politique. Toute comparaison mutuelle entre les candidats doit donc tenir compte de ces réserves.

⁶ On ne prend en compte pour ce chiffre de participation maximale que l'élection des députés proprement dits, sans tenir compte de l'élection du bureau - deux à quatre scrutateurs et un secrétaire - du collège électoral concerné, lors d'un ou plusieurs scrutins préalables durant lesquels la participation est presque toujours plus faible que pour l'élection législative proprement dite. Pour être valide, on rappelle qu'à l'époque, le nombre de votants (non comptés les blancs et nuls) doit être égal à la moitié des inscrits ; quant au candidat élu, il doit avoir recueilli les suffrages d'au moins la moitié des votants plus une voix, mais aussi du tiers des inscrits. Quelques présidents de collège peu scrupuleux violent ces prescriptions ; la règle semble en outre infléchie en cas de scrutins partiels intervenant en 1817-1819, hors du cadre normal de renouvellement des séries par cinquième.

⁷ Ceci n'autorise pas, loin s'en faut, à classer à gauche toutes les personnalités qui ne sont pas mises en gras. En 1815-1816 en particulier, la multiplication pléthorique des candidats et la politisation souvent très partielle de nombre d'entre eux rendent malaisée une telle classification ; en outre, de 1815 à 1821 ainsi que des élections de novembre 1827 à l'été 1829, le centre est une position autonome réelle non réductible à l'un des deux pôles traditionnels. La classification est aussi très délicate pour certains dissidents royalistes aux élections de 1827, appartenant à la « défection » ; répétons que la classification s'apprécie ici au moment précis du scrutin, non au regard de ce qui précède ou de ce qui suit lors de la carrière de l'intéressé.

⁸ On a consulté pour ces rappels antérieurs à 1814, en marge de notre étude, non pas les procès-verbaux d'élection, mais simplement les listes de parlementaires de l'édition Mavidal et Laurent des *Archives parlementaires*, ce qui rend possible quelques erreurs ou approximations. Qu'on veuille bien nous en excuser.

AVEYRON

Sessions de 1813 et 1814 (3 députés élus) : noter la présence de Clausel de Coussergues, et Flaugergues, candidats ou élus sous la seconde Restauration.

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (7 représentants élus) : noter la présence de Carrié, Flaugergues, Monseignat, Solignac, qui se représentent sous la seconde Restauration.

Août 1815.

1^o Présélection de quatre candidats à la députation par chaque collège d'arrondissement :

-Rodez, président Delauro. Élus : **Delauro**, 1^{er} tour (67%) ; Flaugergues, 2^e tour (66%) ; Cabrières, 3^e tour et ballottage¹ (61%) ; **Clausel de Coussergues**, 4^e tour et ballottage (54%). Battus : Merlin [46%] et *alii* non précisés². P : 81%.

-Espalion, président Couret. Élus : Aldias, 1^{er} tour (69%) ; Couret, 1^{er} tour (55%) ; Lagoudalie, 3^e tour et ballottage (73%) ; **Clausel de Coussergues**, 4^e tour et ballottage (53%). Battus : Carrié [47%], Flaugergues [43%], Passelac, **Delauro** [27%], **Bonald** [25%] et Fualdès³ [17%]. P : 89%.

-Millau, président Dalbis. Élu : Dalbis, 1^{er} tour (66%). Trois autres candidats non élus par défaut de *quorum*⁴. Non élus : **Bonald** [37%], **Vernhette** [36%], **Clausel de Coussergues** [33%], L'Heure de Lavernhe, Gualy, Solignac [33%], Nogaret [31%], Charles⁵ de **Mostuéjols** [26%] et Vezins [20%]. P : 82%, puis 42%.

-Saint-Affrique, président Fabry. Élus : Thomas, 1^{er} tour (87%) ; Fabry, 1^{er} tour (79%) ; **Bonald**, 1^{er} tour (61%) ; Monseignat, 1^{er} tour (55%). Battus : **Delauro** [31%], Neyrac, **Clausel de Coussergues** [24%] et Laur. P : 81%.

-Villefranche, président Andurand. Élus : Flaugergues, 1^{er} tour (67%) ; Dulac, 1^{er} tour (59%) ; **Dubruel**, 1^{er} tour (57%) ; Soulié⁶, 3^e tour et ballottage (54%). Battus : Marcillac, Perrin-Lasfargues [46%] et Fualdès [21%]. P : 78%.

2^o Élection des quatre députés au collège départemental⁷, à Rodez, président Flaugergues.

Élus : Flaugergues, 1^{er} tour (54%) ; **Bonald**, 3^e tour et ballottage (65%) ; **Delauro**, 5^e tour (59%) ; **Clausel de Coussergues**, 6^e tour et ballottage (56%). Battus : Dulac [46%], Nogaret [43%], Dalbis, Passelac, **Dubruel** [33%], Thomas et Couret. P : 80%.

¹ Un candidat élu lors d'un « ballottage » est un candidat élu par défaut, qui n'a pas su réunir une majorité de voix lors des précédents tours de scrutin. Selon la législation électorale, le ballottage intervient normalement dès le 3^e tour de scrutin, avec une double possibilité : soit une série de ballottages binaires jusqu'à la nomination du *quantum* d'élus requis, soit un « ballottage général », indiqué par nous comme tel, scrutin unique opposant un nombre de candidats double de ceux restant à élire. Les choses ne sont pas encore déterminées avec précision en début de période, laissant une marge d'appréciation au président de collège dans la conduite de ces opérations.

² Ces omissions fréquentes sont la plupart du temps, comme ici, le fait d'une simple négligence de la part du rédacteur ; lorsqu'elles sont couplées avec une faible participation, elles constituent alors un indice de la piètre qualité du scrutin, en terme de sérénité et de respect du libre choix des électeurs.

³ L'assassinat du magistrat libéral Antoine Bernardin Fualdès (1761-1817) occasionna un procès au retentissement considérable, vu l'implication de notables royalistes dans cette disparition crapuleuse.

⁴ Un tel défaut de *quorum* est presque toujours le résultat d'une désertion massive et inopinée du scrutin par l'un ou l'autre camp politique, la plupart du temps après l'élection préalable du bureau, jugée défavorable, ou encore avant un scrutin de ballottage, lorsque ne restent plus en lice que des candidats jugés indésirables. On rappelle que le *quorum* exigé à l'époque est un nombre de votes *exprimés* (non nuls) égal à la moitié des inscrits. Jusqu'à la loi du double vote de 1820, ce *quorum* n'était pas systématiquement requis lors des élections partielles, en remplacement d'un élu décédé ou ayant opté pour un autre département.

⁵ Lorsqu'on mentionne le prénom d'un candidat, c'est pour le distinguer d'un homonyme, souvent parent, également engagé dans l'arène politique sous la Restauration ; en l'occurrence, il s'agit ici de distinguer Charles de son frère cadet Amédée, qui suit les traces de son frère à partir de novembre 1827.

⁶ Jean-Charles Soulié, né en 1786, est substitut (1815), puis procureur (1825) au tribunal de Villefranche. Il appartient au centre droit, mais se présente comme anti-villèliste en 1827.

⁷ On rappelle que le collège de département, dans ce mode de scrutin à deux degrés appliqué en août 1815 et en octobre 1816, n'était tenu de prendre seulement que la moitié des députés parmi ceux proposés par les arrondissements ; dans les faits, on constate qu'il est rare que les collèges départementaux choisissent un candidat qui ne soit présélectionné par aucun arrondissement.

Septembre-octobre 1816.

1° Présélection de trois candidats à la députation par chaque collège d'arrondissement :

-Rodez, président Delauro¹, excusé, remplacé par Girard. Élus : **Bonald**, 1^{er} tour (56%) ; **Clausel de Coussergues** et **Dubruel**, *ex-aequo*, 1^{er} tour (53%). Noms des battus non précisés. P : 75%.

-Espalion, président abbé Frayssinous, excusé, remplacé par Costes. Élus : **Clausel de Coussergues**, 1^{er} tour (51%) ; Aldias, 2^e tour (58%) ; Passelac, 2^e tour (51%). Noms des battus non précisés. P : 70%.

-Millau, président Charles de Mostuéjols. Élus : **Capelle**², 2^e tour (61%) ; **Bonald**, et Charles de **Mostuéjols**, *ex-aequo*, 2^e tour (55%). Battus : Nogaret [44%], Dalbis [40%], Flaugergues [33%] et Gaujal [24%]. P : 78%.

-Saint-Affrique, président Bonald, excusé, remplacé par Roques. Élus : Thomas, 1^{er} tour (69%) ; Nogaret, 2^e tour (52%) ; **Bonald**, 3^e tour et ballottage (50%), élu au strict bénéfice de l'âge. Battus : Monseignat [50%], et *alii* non précisés. P : 77%.

-Villefranche, président Perrin-Lasfargues. Élus : Perrin-Lasfargues, 1^{er} tour (76%) ; Flaugergues, 1^{er} tour (54%) ; Bergon, 2^e tour (51%). Battus : **Clausel de Coussergues** [49%], **Bonald** [34%] et **Dubruel** [32%]. P : 76%.

2° Élection des trois députés au collège départemental, à Rodez, président Bergon.

Élus : **Bonald**, 1^{er} tour (53%) ; **Clausel de Coussergues**, 2^e tour (82%) ; **Dubruel**, 4^e tour³ (81%). Battus : Flaugergues [32%], Nogaret [29%], Charles de **Mostuéjols**⁴ [27%] et Bergon [14%]. P : 74%.

Novembre 1820.

Élection de deux députés au collège départemental, à Rodez, président Delauro.

Élus : **Delauro**, 1^{er} tour (58%) ; Charles de **Mostuéjols**, 2^e tour (53%). Battus : Nogaret [43%], Dulac [29%] et Monseignat [23%]. P : 84%.

Octobre 1821.

1° Élection d'un député dans chacun des trois⁵ collèges d'arrondissement :

-Rodez, président Delauro. Élu : **Delauro**, 1^{er} tour (57%). Battus : Nogaret [28%] et Cabrières [9%]. P : 64%.

-Villefranche, président Dubruel. Élu : **Dubruel**, 1^{er} tour (62%). Battu : Bergon [36%]. P : 74%.

-Millau, président Charles de Mostuéjols. Élu : **Bonald**, 1^{er} tour (56%). Battu : Nogaret [40%]. P : 77%.

¹ Celui-ci, ayant moins de 40 ans, ne peut se représenter immédiatement, après la modification de la législation électorale en septembre 1816, et doit attendre quatre années supplémentaires. On le mentionne ici, car c'est le premier cas rencontré ; sans le répéter ensuite pour les autres, on indique par avance qu'il s'agit là de l'explication la plus fréquente d'un retrait temporaire du combat législatif, pour de nombreuses personnalités entrées dans l'arène électorale en 1815 et devant ensuite ronger leur frein, parfois jusqu'à la fin des années 1820.

² Antoine Capelle (1775-1843) est alors préfet du Doubs, avec titre de conseiller d'État en service extraordinaire. Cf. sa fiche dans le guide biographique des ministres (annexe 5 de cette thèse).

³ On voit ici qu'un 4^e ou 5^e tour au collège départemental n'est pas forcément un scrutin de ballottage. En effet, le collège élit d'abord une moitié de ses députés parmi la liste de candidats fournie par les collèges d'arrondissement, en recourant éventuellement à des ballottages pour en arriver à ce demi-*quantum* ; puis il reprend ensuite, pour l'autre moitié des députés à élire, des scrutins pluri-nominaux sans limitation de candidatures, en ne recourant à de nouveaux ballottages que si les deux premiers tours de scrutin de cette seconde série n'ont pas permis de dégager de majorité absolue.

⁴ On remarque au passage que la qualité de candidat à la députation conférée par un collège d'arrondissement n'est pas forcément suffisante pour permettre de réaliser un score significatif à l'élection législative proprement dite, puisqu'en l'occurrence, Aldiac, Passelac, Perrin-Lasfargues, Thomas ou même Capelle, candidats proposés par les arrondissements, réalisent au collège départemental des scores insignifiants, inférieurs à 10 voix.

⁵ Un nouveau découpage des circonscriptions électorales est organisé au niveau national en vertu de l'ordonnance du 30 août 1820, confirmée et légèrement modifiée par la loi du 26 mai 1821, qui reste quant à elle en vigueur jusqu'en 1830. Les nouvelles dispositions remodelent profondément la carte électorale de l'Aveyron ; on peut dire à gros traits que la circonscription d'Espalion est englobée dans celle de Rodez, et celle de Saint-Affrique dans celle de Millau, tandis que Villefranche s'accroît de quelques cantons ruraux supplémentaires.

2° Élection de deux députés au collège départemental, à Rodez, président Bonald.

Élus : Charles de **Mostuéjols**, 1^{er} tour (74%) ; **Clausel de Coussergues**, 1^{er} tour (71%) Battus : Dulac [26%], Solanet-Moulergues [13%] et Nogaret [8%]. P : 66%.

Février-mars 1824.

1° Élection d'un député dans chaque collège d'arrondissement :

-Rodez, président Delauro. Élu : **Delauro**, 1^{er} tour (56%). Battu : Séguret [42%]. P : 87%¹.

-Villefranche, président Dubruel. Élu : **Dubruel**, 1^{er} tour (97%). Seul en lice². P : 76%.

-Millau, président Ch. de Mostuéjols. Élu : **Bonald**, 1^{er} tour (82%). Battu : Nogaret [17%]. P : 79%.

2° Élection de deux députés au collège départemental, à Rodez, président Bonald.

Élus : **Séguret**, 1^{er} tour (51%) ; **Clausel de Coussergues**, 2^e tour (60%). Battus : **Vernhette** [37%], **Benoit** [18%], Dubosc [13%] et Pons [12%]. P : 79%.

Novembre 1827.

1° Élection d'un député dans chaque collège d'arrondissement :

-Rodez, président Delauro. Élu : **Delauro**, 2^e tour (60%). Battus : Rodat [38%] et **Benoit** [21%]. P : 76%.

-Villefranche, président Perrin-Lasfargues³, excusé, remplacé par Campmas. Élu : **Dubruel**, 2^e tour (55%). Battus : Soulié⁴ [47%] et Nogaret [14%]. P : 84%.

-Millau, président Vernhette. Élu : **Vernhette**, 1^{er} tour (55%). Battu : Nogaret [41%]. P : 76%.

2° Élection de deux députés au collège départemental, à Rodez, président Bonald.

Élus : **Benoit**, 3^e tour et ballottage général⁵ (67%) ; Amédée de **Mostuéjols**, 3^e tour et ballottage général (52%). Battus : Rodat [48%], Nogaret [39%], Moly⁶ [24%] et Soulié [17%]. P : 67%.

Avril 1828.

Élection partielle au collège électoral du 3^e arrondissement, à Millau, suite à la démission de Vernhette. Président Bourzes. Élu : Nogaret, 1^{er} tour (66%). Battu : **Clausel de Coussergues** [31%]. P : 87%.

Mai 1828.

Élection partielle au collège électoral du 2^e arrondissement, à Villefranche, après la mort de Dubruel. Président : Cardonnel. Élu : Humann, 3^e tour et ballottage (53%). Battus : **Soulié** [47%], **Campmas** [21%] et **Chalret** [17%]⁷. P : 95%.

¹ Pour apprécier la pertinence du taux de participation lors des élections de 1824 et de 1827, il faut tenir compte des dégrèvements massifs pratiqués par le gouvernement Villèle pour éliminer des urnes les électeurs libéraux. Ces derniers obtinrent partiellement leur réintégration à la suite de la loi Martignac de 1828, qui rendit globalement l'ensemble des listes électorales du pays plus conformes à la législation en vigueur.

² On entend par là l'absence d'adversaire réalisant un score significatif ; le cas est très fréquent en mars 1824.

³ Celui-ci, comme bon nombre de notables locaux, est une bonne illustration de glissements opportuns entre parti constitutionnel et parti royaliste, de la fin des années 1810 au milieu des années 1820, à la faveur du changement de rapports de forces politiques.

⁴ Soulié, centriste modéré, représente à cette date, à en croire le sous-préfet de Villefranche « les deux oppositions » (F¹cIII/Aveyron/5), soit la gauche libérale et les royalistes anti-villèlistes.

⁵ Rappelons qu'il s'agit alors d'élire tous les députés restant à élire en un seul tour de scrutin, parmi les candidats ayant réalisé les meilleurs scores au tour précédent, avec un *ratio* de deux candidats sélectionnés pour un député à élire. Par exemple, s'il reste, comme ici, deux députés à élire, on sélectionne les quatre meilleurs scores réalisés au 2^e tour de scrutin, pour former une liste de quatre noms, parmi lesquels chaque électeur doit en sélectionner seulement deux ; s'il fallait en élire trois, la liste du ballottage général comporterait six noms, et ainsi de suite.

⁶ Guillaume Antoine de Moly, domicilié à Espalion (Aveyron), président du tribunal de première instance de Villefranche depuis 1825 environ, et promu début 1828 aux mêmes fonctions au tribunal civil de Toulouse, est un candidat de centre droit.

⁷ Le président de collège, Cardonnel, est avocat à Lafouillade, près de Najac (Aveyron), membre du conseil général de l'Aveyron, à ne pas confondre avec le député homonyme du Tarn, qui figure quant à lui dans notre

Juin-Juillet 1830.

1° Élection d'un député dans chaque collège d'arrondissement :

-Rodez, président Delauro. Élu : **Delauro**, 2^e tour (57%). Battus : Rodat [40%], **Benoit** [15%] et Moly [6%]. P : 86%.

-Villefranche, président Balsac. Élu : **Balsac**, 1^{er} tour (56%). Battu : Humann [43%]. P : 96%.

-Millau, président Vezins¹. Élu : Nogaret, 1^{er} tour (53%). Battu : **Vezins** [46%]. P : 91%.

2° Élection de deux députés au collège départemental, à Rodez, président Bonald.

Élus : **Benoit**, 2^e tour (55%) ; Rodat, 3^e tour et ballottage (79%). Battus : Gaujal [48%], Amédée de **Mostuéjols** [26%], **Clausel de Coussergues** [25%] et Moly [19%]². P : 90%.

BOUCHES-du-RHÔNE

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (7 représentants) : noter la présence de Fabry, Salavy, et Siméon (futur ministre centriste de l'Intérieur en 1820-1821).

Août 1815.

1° Présélection de quatre candidats à la députation par chaque collège d'arrondissement :

-Marseille, président Martin-Compian. Élus : Raymond, 1^{er} tour (67%) ; **Reynaud de Trets**, 1^{er} tour (60%) ; Jourdan, 2^e tour (76%) ; **Rolland**, 3^e tour et ballottage (67%). Battus : **Dubrueil**³ [47%], et *alii* non mentionnés. P : 67%.

-Aix, président Dubrueil⁴. Élus : marquis⁵ de **Bausset**, 1^{er} tour (59%) ; **Reynaud de Trets**, 1^{er} tour (57%) ; **Jean**⁶, 1^{er} tour (52%) ; **Bonfillon**, 2^e tour (51%). Noms des battus non précisés. P : 59%.

-Tarascon, président Barrême. Élus : Barrême, **Léotaud** et **Lagoy**, *ex-aequo*, 1^{er} tour (98%) ; **Gras-Préville**, 1^{er} tour (96%). Seuls en lice. P : 51%⁷.

2° Élection des quatre députés au collège de département, à Marseille, président Anicet Barthélemy⁸, excusé, remplacé par Pastoret.

Élus : **Lagoy**, 1^{er} tour (70⁺%) ; **Bausset**, 1^{er} tour (70%) ; **Reynaud de Trets**, 1^{er} tour (69%) ; **Rolland**,

guide biographique des députés. Soulié est alors le « candidat royaliste » soutenu par le gouvernement Martignac contre la gauche libérale ; il bénéficie du report, partiel au 2^e tour, puis total au 3^e, des suffrages obtenus par Chalret, premier avocat général près la cour royale de Toulouse, qui représente une droite plus prononcée (ce dernier ne devant pas être confondu avec le marquis de Chalvet de Rochemonteix, avec lequel il n'a aucun rapport). Humann est le candidat libéral ; lui bénéficie au second tour du renfort inattendu des voix de Jacques-Joseph de Campmas, né en 1760, maire de Villefranche, nommé président de collège par le pouvoir villèliste quelques mois plus tôt, mais qui incarne désormais une défection locale ouvertement encouragée par le sous-préfet de Villefranche, Jean-Melchior Dulac, pour des raisons purement personnelles et non idéologiques.

¹ Dieudonné, comte de Vezins, né en 1789, nommé par le gouvernement Polignac conseiller de préfecture du Tarn-et-Garonne (août 1829), puis sous-préfet de Millau (mai 1830), jusqu'à sa démission en août 1830 ; probablement fils d'un ancien membre du Tribunal puis député de l'Empire, siégeant encore sous la première Restauration, et pendant les Cent-Jours comme Représentant.

² Le retrait à l'issue du 1^{er} tour, de Clausel de Coussergues, candidat d'extrême-droite, et de Moly, candidat centriste, permet l'élection du royaliste Benoît au second tour, mais pas de Mostuéjols, devancé par les deux candidats libéraux.

³ Il s'agit bien du député aveyronnais, qui se présente ici comme proviseur du lycée de Marseille.

⁴ Aucun rapport en revanche avec Dubrueil, cité *supra* ; il s'agit ici d'un avocat aixois.

⁵ Ne pas le confondre avec son parent, M^{gr} de Bausset, archevêque et pair de France.

⁶ Notaire à Roquevaire, au nord d'Aubagne.

⁷ Tous les éléments sont ici réunis pour laisser supputer un véritable climat local de terreur entourant le scrutin.

⁸ Ce banquier parisien, vice-président de la chambre de commerce de Paris, n'a aucun rapport de parenté connu avec le marquis François de Barthélemy (1747-1830), diplomate, député fructidorisé en 1797, devenu pair de France sous la Restauration, et incarnant, par un célèbre amendement parlementaire - « l'amendement Barthélemy » - le ralliement d'une partie des centristes constitutionnels à une politique anti-libérale en 1819 se matérialisant par une modification de la législation électorale.

1^{er} tour (56%). Noms des battus non précisés¹. P : 64%.

Septembre-octobre 1816.

1° Présélection de trois candidats à la députation par chaque collège d'arrondissement :

-Marseille, président Martin-Compian. Élus : **Sairas**, 1^{er} tour (57%) ; **Rolland**, 2^e tour (58%) ; Auguste Durand, 3^e tour et ballottage (70%). Battus : Tardieu [29%], Montgrand² [21⁺%], Gravier [21%], Desolliers, Puech, Raymond, **Lagoy** [10%], **Bausset** [7%]. P : 61%.

-Aix, président Montmeyan : Aucun élu par défaut de *quorum*. P : 29%.

-Arles, président Meyran de La Ceta : Aucun élu par défaut de *quorum*³. Non élus : Barrême, **Laudun**⁴, Barbier, Bassis et Martin⁵. P : 36%.

2° Élection des quatre députés au collège de département, à Marseille, président Anicet Barthélemy.

Élus : **Rolland**, 1^{er} tour (89%) ; **Sairas**, 1^{er} tour (71%) ; **Lagoy**, 2^e tour (65%). Battus : Auguste Durand [40%], Montgrand [14%] et Anicet Barthélemy [10%]. P : 64%.

Novembre 1820.

1° Élection d'un député dans chacun des trois⁶ collèges d'arrondissement :

-Marseille, président Montgrand, vice-président Strafforello. Élu : **Strafforello**, 1^{er} tour (74%). Battu : Tardieu [24%]. P : 85%.

-Aix, président d'Arlatan. Élu : marquis de **Bausset**, 1^{er} tour (61%). Battu : Jauffret [26%] et **Bausset** fils [7%]. P : 81%.

-Arles, président Bouchaud. Élu : **Donnadieu**, 1^{er} tour (63%). Battus : Blain [19%] et Puget-Barbentane [18%]. P : 87%.

2° Élection de deux députés au collège de département, à Marseille, président Jourdan.

Élus : **de Roux**, 1^{er} tour (79%) et **Pardessus**, 1^{er} tour (73%). Battus : d'Arbaud-Jouques [18%] et Tardieu [16%]. P : 76%.

Février-mars 1824.

1° Élection d'un député dans chaque collège d'arrondissement :

-Marseille, président Strafforello, vice-président de Roux. Élu : **Strafforello**, 1^{er} tour (86%). Battu : Tardieu [13%]. P : 85%.

-Aix, président marquis de Bausset. Élu : **Bausset**, 1^{er} tour (93%). Battu : d'Arlatan [6%]. P : 82%.

-Arles, président Donnadieu. Élu : **Donnadieu**, 1^{er} tour (73%). Battus : Perrin de Jonquières [21%] et Léautaud [5%]. P : 81%.

2° Élection de deux députés au collège de département, à Marseille, président M^{gr} de Bausset.

Élus : **Pardessus**, 1^{er} tour (82%) et **de Roux**, 1^{er} tour (81%). Battus : Autran [11%] et Tardieu [7%]. P : 72%.

¹ On peut imaginer que doivent figurer parmi les vaincus les candidats d'arrondissement non retenus par le collège départemental, à savoir Barrême, Bonfillon, Jean, Jourdan, Léotaud et Raymond.

² Il s'agit du maire de Marseille, Montgrand-La Napoule, qui reste en poste durant toute la Restauration.

³ Cf. le récit détaillé de ce scrutin sous tension, débouchant sur un boycott des urnes, par une des principales victimes d'intimidations, le libéral Manche-Bernavon, ainsi que le compte rendu en sens inverse fait par le préfet Christophe de Villeneuve-Bargemont, et par le maire de Tarascon, Bumélis (F¹cIII/Bouches-du-Rhône/3).

⁴ Commandant de la Garde nationale de Tarascon, signalé par le préfet Christophe de Villeneuve-Bargemont comme un ultra-royaliste « dangereux par son exaltation et peu recommandable d'ailleurs » (F¹cIII/Bouches-du-Rhône/3).

⁵ Aucun tour de scrutin n'est ici organisé après l'élection du bureau, en raison du boycott d'électeurs royalistes, mais aussi d'électeurs de tous bords de Tarascon, mécontents du transfert du collège à Arles. Les noms que l'on cite ne sont donc pas tirés des procès-verbaux de la série C, mais du récit du préfet cité *supra* en F1CIII.

⁶ Les Bouches-du-Rhône ne sont pas affectées par le remodelage des circonscriptions de 1820-1821 : l'ensemble du département votant uniformément à droite, il n'y avait pas lieu de noyer le vote de cantons hostiles.

Novembre 1827.

1° Élection d'un député dans chaque collège d'arrondissement :

-Marseille, président Strafforello, vice-président Reynaud. Élu : **Strafforello**, 1^{er} tour (56%). Battu : Thomas [43%]. P : 87%.

-Aix, président marquis de Bausset. Élu : **Bausset**, 1^{er} tour (72%). Battu : Royer-Collard [24%]. P : 74%.

-Arles, président Lagoy. Élu : **Lagoy**, 1^{er} tour (88%). Battu : **Hyde de Neuville** [7%]¹. P : 69%.

2° Élection de deux députés au collège de département, à Marseille, président M^{er} de Bausset.

Élus : **de Roux**, 1^{er} tour (63%) ; **Pardessus**, 1^{er} tour (62%). Battus : Beaujour [30%], Rivet [28%] et Auguste Durand [8%]. P : 70%.

Mars 1829.

Élection partielle au collège électoral du 1^{er} arrondissement, à Marseille, suite à la démission de Strafforello. Président Réguis ; vice-président Verdillon.

Élu : Thomas, 1^{er} tour (53%). Battu : Auguste **Durand** [46%]². P : 90%.

Novembre 1829.

Élection partielle au collège électoral du 3^e arrondissement, à Arles, suite au décès de Lagoy. Président marquis de Bausset. Élu : **Chartrouse**, 2^e tour (63%). Battus : **Gras-Préville** [37%]³, Boulouvard [23%] et Réguis [5%]. P : 88%.

Juin-Juillet 1830.

1° Élection d'un député dans chacun des trois collèges d'arrondissement :

-Marseille, président Montgrand⁴ ; vice-président Salavy, excusé, remplacé par Verdillon. Élu : **Verdillon**, 1^{er} tour (57%). Battu : Thomas [42%]. P : 91%.

-Aix, président marquis de Bausset. Élu : **Bausset**, 1^{er} tour (75%). Battu : Pascalis [25%]. P : 87%.

-Arles, président Laugier. Élu : **Chartrouse**, 1^{er} tour (71%). Battu : Blain [28%]. P : 88%.

2° Élection de deux députés au collège de département, à Marseille, président Sabran.

Élus : **de Roux**, 1^{er} tour (71%) ; **Pardessus**, 1^{er} tour (65%). Battus : Auguste Durand [32%] et Blain [28%]. P : 57%.

¹ À cette date, Hyde de Neuville, qui se présente ici contre le candidat gouvernemental, peut être considéré désormais comme aux marges de la droite - et n'en faisant plus du tout partie en 1830. C'est donc avec ces fortes réserves qu'il figure toujours ici en gras.

² Durand, important négociant marseillais, est un constitutionnel de centre droit, autour duquel se rassemblent ponctuellement les suffrages de la droite royaliste, par défaut, dans une élection impromptue et fort peu préparée. Trois ans plus tard, en 1830, Auguste Durand, fidèle à sa modération constitutionnelle, est au contraire l'un des deux candidats de l'opposition anti-Polignac au collège de département, et rassemble alors les gauches derrière son nom.

³ Gras-Préville était le candidat des royalistes de Tarascon, tandis que Laugier défendait les intérêts des royalistes arlésiens. Les deux, mettant à profit une large avance sur les deux candidats libéraux, se maintiennent au second tour ; aussi extraordinaire que cela paraisse, chacun bénéficie au second tour des suffrages des électeurs libéraux de sa propre ville, ceux de l'arlésien Boulouvard se reportant tous sur Laugier, tandis que les fidèles, moins nombreux, de Réguis, implanté à Tarascon, se reportent unanimement sur Gras-Préville. On voit ainsi l'amplification d'un phénomène affleurant dès 1816, savoir la primauté des rivalités inexpiables de clochers sur les antagonismes proprement politiques, dans une circonscription pourtant où ces derniers sont très vifs.

⁴ Même remarque que celle formulée *supra*, relativement à l'élection de novembre 1827 pour Perrin-Lasfargues dans l'Aveyron.

CORSE¹

Aucun représentant de l'île à la Chambre, ni en 1813-1814, ni semble-t-il pendant les Cent-Jours ; aucun élu non plus en août 1815, pour siéger à la « Chambre introuvable ».

Septembre 1816².

Collège unique à Corte, président Paul-François Péraldi. Élus : Castelli, 1^{er} tour (74%), et Paul-François Péraldi, 1^{er} tour (65%). Battus : Massoni et Sapey. P : inconnue.

Septembre 1819.

Collège unique à Ajaccio, président Horace Sebastiani. Élus : Horace Sebastiani, 1^{er} tour (80%), et Ramolino (71%). Battu : Rigo [23%]. P : 90%³.

Mars 1824.

Collège unique à Ajaccio, président Montélegier. Élus : Antoine **Péraldi**, 1^{er} tour (93%), et **Rivarola** (76%). Battu : Pietri [7%]. P : 90%.

Janvier 1828⁴.

Collège unique à Ajaccio, président Dulong de Rosnay. Élus : **Rivarola**, 1^{er} tour (70%), et **Vatimesnil**⁵, 1^{er} tour (59%). Battus : Félix Pozzo di Borgo [32%] et **Colonna d'Istria**⁶ [27%]. P : 92%.

Mai 1828.

Élection partielle au collège unique à Ajaccio, à la suite de l'invalidation de Vatimesnil. Président : Durrieu. Élu : Tiburce Sebastiani, 1^{er} tour (64%). Battu : **Colonna d'Istria** [36%]. P : 92%.

Juillet 1830.

Collège unique à Ajaccio, président Colonna d'Istria.

Élus : **Colonna d'Istria**, 1^{er} tour (65%) ; **Roger**, 1^{er} tour (54%). Battus : Tiburce Sebastiani [49%] et Pompei [30%]. P : 92%.

¹ Le corps électoral étant ridiculement restreint sur l'île (moins de 40 électeurs après 1819), le seuil minimal pour retenir une candidature comme « significative » peut être ici abaissé à 8 voix. Néanmoins, une telle étroitesse du champ civique aboutit à ce qu'aucun scrutin n'y apparaît jamais comme vraiment significatif, étant plus propice encore aux faciles manipulations qu'en métropole.

² Il n'y a pas eu d'élections organisées en Corse en août 1815.

³ Avec une participation de seulement 35 électeurs, il convient encore une fois de le souligner. Pour 1816 et 1819, on a du mal à déterminer si la droite ultra-royaliste soutenait un candidat. Toujours est-il que, dans ce cas, il ne fait à coup sûr pas partie des députés élus à ces dates.

⁴ Les élections générales de novembre 1827 furent retardées en Corse.

⁵ Celui-ci, à cette date, fait encore figure d'homme de droite, même si on sait que les choses changèrent quelques semaines après, suite à sa politique ministérielle anti-congréganiste. L'élection de Vatimesnil, qui n'avait pas quarante ans alors, fut invalidée pour cette raison tenant à l'âge.

⁶ Ignace Alexandre, comte Colonna d'Istria (né le 30 juillet 1782 à Ajaccio), procureur près le tribunal d'Ajaccio (30 avril 1805-28 août 1811), puis successivement avocat général (28 août 1811-21 janvier 1812), procureur général (21 janvier 1812-2 août 1819), président de chambre (2 août 1819-29 juin 1823) et enfin premier président (29 juin 1823-août 1830) de la cour impériale puis royale de Corse, cf. dossier matricule BB 6*/527, notice n°1569.

CÔTES-du-NORD

Sessions de 1813 et 1814 (4 députés) : noter la présence de Beslay et Gourlay.

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (9 représentants) : noter la présence d'Armez, Beslay, Carré, Le Gorrec, Rupérou et Tassel.

Août 1815.

1° Présélection de sept candidats à la députation par chaque collège d'arrondissement :

-Saint-Brieuc, président Gouyon-Thaumatz. Élus : Rupérou, 1^{er} tour (87%) ; **Gouyon-Thaumatz**, 1^{er} tour (61%) ; Rouxel-Villeferon, 3^e tour et ballottage (55%) ; Pierre Carré, 4^e tour et ballottage (62%) ; Beslay, 5^e tour et ballottage (59%) ; Courson, 6^e tour et ballottage (71%) ; Latimier, 7^e tour et ballottage (95%). Battus : Le Gorrec [40%], Sébert [33%], **Kergariou** [29%], Denis [28%], et Bruno de **Boisgelin** [20%] et *alii* non précisés. P : 76%.

-Dinan, président Beslay. Élus : Beslay, 1^{er} tour (90%) ; Néel, 1^{er} tour (79%) ; Nicolas, 1^{er} tour (75%) ; Rupérou, 1^{er} tour (68%) ; Huguet Le Coq, 1^{er} tour (66%) ; Le Gorrec, 1^{er} tour (63%) ; Pierre Carré, 1^{er} tour (61%). Noms des battus non précisés. P : 82%.

-Guingamp, président Amable de Quélen. Élus : Le Bouetté, 1^{er} tour (62%) ; Amable de **Quélen**, 1^{er} tour (56%) ; Rupérou et Le Gorrec, *ex-aequo*, 1^{er} tour (52%) ; Olivier de **Quélen**, 2^e tour (67%) ; Guyomar, 3^e tour et ballottage (61%) ; Loyer, 4^e tour et ballottage (67%). Battus : Gourlay [34%], Armez [21%] et *alii* non précisés. P : 75%.

-Lannion, président de Loz. Élus : Pierre Carré, 1^{er} tour (89%) ; Le Gorrec, 1^{er} tour (69%) ; Guermarquer, 1^{er} tour (63%) ; Beslay, 1^{er} tour (59%) ; Devismes, 1^{er} tour (56%) ; Guyomar, 1^{er} tour (52%) ; Tassel, 1^{er} tour (50⁺)¹. Noms des battus non précisés. P : 75%.

-Loudéac, président Pierre Carré. Élus : Pierre Carré, 1^{er} tour (94%) ; Louis Carré, 1^{er} tour (64%) ; Quérangal, 1^{er} tour (63%) ; Quéro-Brangole, 1^{er} tour (50⁺) ; La Roue, 2^e tour (79%) ; Latimier, 2^e tour (76%) ; Rupérou, 2^e tour (73%). Noms des battus non précisés. P : 78%.

2° Élection des sept députés au collège de département, à Saint-Brieuc, président Bruno de Boisgelin. Élus : Rupérou, 1^{er} tour (95%) ; Pierre Carré, 1^{er} tour (94%) ; Beslay, 1^{er} tour (87%) ; Rouxel, 2^e tour (65%) ; Néel, 2^e tour (63%) ; Gourlay, 2^e tour (52%) ; **Gouyon-Thaumatz**, 3^e tour et ballottage (52%). Battus : Le Gorrec [47%] et *alii* non précisés². P : 80%.

Septembre-Octobre 1816.

1° Présélection de quatre candidats à la députation par chaque collège d'arrondissement :

-Saint-Brieuc, président Saint-Luc. Élus : Pierre Carré, 1^{er} tour (60%) ; Rupérou, 1^{er} tour (57%) ; Latimier, 2^e tour (74%) ; Courson, 2^e tour (52%). Battus : Beslay, Rouxel-Villeferon, **Cheffontaine** [22%], Prud'homme et Rouxel. P : 71%.

-Dinan, président Du Bourblanc. Élus : Néel, 1^{er} tour (76%) ; Beslay, 1^{er} tour (71%) ; Pierre Carré, 1^{er} tour (70%) ; Rupérou, 1^{er} tour (54%). Noms des battus non précisés. P : ?.

-Guingamp, président Roscoat. Élus : Olivier de **Quélen**, 1^{er} tour (72%) ; Rupérou, 2^e tour (87%) ; Loyer, 2^e tour (66%) ; Roscoat, 3^e tour et ballottage (52%). Battus : Le Gorrec et *alii* non précisés. P : 68%.

-Lannion, président Baudoin. Élus : Beslay, 1^{er} tour (74%) ; Le Gorrec et Pierre Carré, *ex-aequo*, 1^{er} tour (65%) ; Daniel-Kinou, 1^{er} tour (56%). Noms des battus non précisés. P : 73%.

-Loudéac, président Dulesloy. Élus : Pierre Carré, 1^{er} tour (86%) ; Rupérou, 1^{er} tour (68%) ; Gourlay, 1^{er} tour (58%) ; Néel, 2^e tour (67%). Noms des battus non précisés. P : 76%.

2° Élection des quatre députés au collège de département, à Saint-Brieuc, président Courson.

Élus : Rupérou, 1^{er} tour (70%) ; Beslay, 2^e tour (53%) ; Pierre Carré, 3^e tour (63%) ; Néel, 4^e tour (53%). Battus : Courson [47%] et *alii* non précisés. P : 72%.

¹ On indiquera désormais par 50⁺% une majorité obtenue d'une ou quelques voix.

² Parmi les battus, on peut penser que figurent notamment Amable et Olivier de Quélen, candidats portés par l'arrondissement de Guingamp.

Novembre 1820.

1° Élection d'un député dans chacun des quatre¹ collèges d'arrondissement :

-Saint-Brieuc, président La Villeaucomte, malade, remplacé par Gouyon-Thaumatz. Élu : **La Villeaucomte**, 1^{er} tour (61%). Battus : Auguste de Saint-Aignan [32%] et Carré-Kisonet [5%]. P : 93%.

-Dinan, président Hippolyte de Lorgeril. Élu : **La Moussaye**, 1^{er} tour (66%). Battu : Néel [32%]. P : 95%.

-Guingamp, président Amable de Quélen. Élu : Auguste de Saint-Aignan, 1^{er} tour (52%). Battu de droite non précisé, probablement Amable de **Quélen**. P : 91%.

-Lannion, président Troguindy. Élu : Beslay, 1^{er} tour (56%). Nom du battu de droite non précisé. P : 96%.

2° Élection de deux députés au collège de département, à Saint-Brieuc, président La Moussaye. Élus : **Kergariou**, 1^{er} tour (67%) ; **Saint-Luc**, 1^{er} tour (66%). Battus : Néel [31%] et Carré-Kisonet [29%]. P : 92%.

Février-Mars 1824.

1° Élection d'un député dans chaque collège d'arrondissement :

-Saint-Brieuc, président Kerjégu. Élu : **Kerjégu**, 1^{er} tour (69%). Battus : Royer-Collard [17%] et Sébert [12%]. P : 97%.

-Dinan, président La Moussaye. Élu : **La Moussaye**, 1^{er} tour (71%). Battu : Le Restif des Mollans [27%]. P : 92%.

-Guingamp, président Amable de Quélen. Élu : Amable de **Quélen**, 1^{er} tour (82%). Nom du battu non précisé. P : 93%.

-Lannion, président Carcaradec. Élu : **Carcaradec**, 1^{er} tour (71%). Nom du battu non précisé. P : 94%.

2° Élection de deux députés au collège de département, à Saint-Brieuc, président Le Peletier de Rosambo. Élus : **Kergariou**, 1^{er} tour (84%) ; **Saint-Luc**, 1^{er} tour (55%). Battu : Courson [48%]². P : 77%.

Novembre 1827.

1° Élection d'un député dans chaque collège d'arrondissement :

-Saint-Brieuc, président Kerjégu. Élu : **Kerjégu**, 1^{er} tour (59%). Battu : Beslay [38%]. P : 92%.

-Dinan, président Hippolyte de Lorgeril. Élu : **Bizien du Lézard**, 1^{er} tour (66%). Battu : Du Bourblanc [29%]. P : 94%.

-Guingamp, président Amable de Quélen. Élu : Amable de **Quélen**, 1^{er} tour (57%). Nom du battu de gauche non précisé. P : 85%.

-Lannion, président Carcaradec. Élu : **Carcaradec**, 1^{er} tour (70%). Nom du battu non précisé. P : 94%.

2° Élection de deux députés au collège de département, à Saint-Brieuc, président Le Peletier de Rosambo. Élus : **La Moussaye** et **Frottier de Bagneux**, *ex-aequo*, 1^{er} tour (68%). Battus : Beslay [23%], Auguste de Saint-Aignan [21%] et **Le Corgne de Bonabry** [6%]. P : 84%.

Juin-Juillet 1830.

1° Élection d'un député dans chaque collège d'arrondissement :

-Saint-Brieuc, président Le Corgne de Bonabry. Élu : **Le Corgne de Bonabry**, 1^{er} tour (54%). Battu : Riollay [45%]. P : 96%.

-Dinan, président Bizien du Lézard. Élu : **Bizien du Lézard**, 1^{er} tour (60%). Battu : Louis de Lorgeril³ [35%]. P : 88%.

¹ Les collèges de Guingamp et Loudéac ont fusionné en vertu de la nouvelle législation de 1820-1821.

² Tous les autres suffrages se disséminent sur une infinité de candidats, crédits d'une voix chacune.

³ Après des hésitations et une tentative de médiation entre royalistes et libéraux, Lorgeril et le petit groupe parlementaire qu'il influence ont voté l'adresse des 221, grossissant les rangs de la « défection ».

-Guingamp, président Amable de Quélen. Élu : Beslay, 1^{er} tour (56%). Nom du battu de droite non précisé, mais presque à coup sûr Amable de **Quélen**. P : 90%.

-Lannion, président Carcaradec. Élu : Louis Bernard, 1^{er} tour (54%). Nom du battu de droite non précisé, mais presque à coup sûr **Carcaradec**. P : 92%.

2^o Élection de deux députés au collège de département, à Saint-Brieuc, président Le Peletier de Rosambo.

Élus : Amable de **Quélen**, 1^{er} tour (79%) et **Frottier de Bagneux**, 1^{er} tour (71%). Battus : **Carcaradec** [12%], Auguste de Saint-Aignan, **La Moussaye** [7%], et Riollay [5%]. P : 87%.

DORDOGNE

Sessions de 1813 et 1814 (4 députés) : La Rigaudie, Verneilh-Puyraseau, Maine de Biran et Malet, tous les quatre candidats ou élus sous la seconde Restauration.

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (7 représentants) : Barbary-Langlade, Grand, Maleville, Meynard, Prévot-Leygonie, Selves, Verneilh-Puyraseau, tous les sept candidats ou élus sous la seconde Restauration.

Août 1815.

1^o Présélection de six candidats à la députation par chaque collège d'arrondissement :

-Périgueux, président Verliac. Élus : Lacrousille, 1^{er} tour (65%) ; Barbary-Langlade, 1^{er} tour (60%) ; Malet et **Meynard**, *ex-aequo*, 2^e tour (58%) ; d'Aussel, 3^e tour et ballottage (53%) ; **d'Abzac**, 4^e tour et ballottage (56%). Battus : **La Rigaudie** [39%], Rivet [37%], et *alii* non précisés. P : 78%.

-Bergerac, président Bizan-Lagrece. Élus : Maine de Biran, 1^{er} tour (91%) ; Dureclus, 1^{er} tour (81%) ; Vergnol, 1^{er} tour (73%) ; Chanand, 1^{er} tour (72%) ; Laulanieu, 1^{er} tour (70%) ; Bonfils, 1^{er} tour (53%). Battus : Prévot-Leygonie [15%], Latané [15%], Durand de Scorbiac [13%], Gouzot [8%] et **Meynard** [7%]. P : 78%.

-Nontron, président **Dereix**. Élus : **Dereix**, 1^{er} tour (65%) ; Rivet, 1^{er} tour (64%) ; Dureclus, 1^{er} tour (63%) ; Verneilh-Puyraseau, 1^{er} tour (60%) ; **Jumilhac**, 3^e tour et ballottage (52%) ; Maillard, 4^e tour et ballottage (81%). Battus : Dupeyrat [48%] et *alii* non précisés. P : 64%.

-Ribérac, président du Mellet. Élus : **Meynard**, 1^{er} tour (97%) ; **Poumeyrol**, 1^{er} tour (76%) ; **La Rigaudie**, 1^{er} tour (75%) ; Galamp, 1^{er} tour (73%) ; Gerbeaud, 1^{er} tour (60%) ; **Dereix**, 2^e tour (63%). Noms des battus non précisés. P : 81%.

-Sarlat, président d'Anglard. Élus : Limoges, 1^{er} tour (62%) ; Silver, 1^{er} tour (58%) ; d'Aussel, 1^{er} tour (53%) ; Maleville, 3^e tour et ballottage (54%) ; Fournier, 4^e tour et ballottage (74%). Battus : Grand [45%], Bessières [39%], Campagne [26%], Alexandre de **Beaumont** [24%], d'Anglard [20%], Commarque [19%], Rivet [18%], Beaudon [18%], La Gorce [16%] et *alii* non précisés. P : 69%.

2^o Élection des six députés au collège de département, à Périgueux, président Maleville.

Élus : **Meynard**, 1^{er} tour (84%) ; **La Rigaudie**, 1^{er} tour (72%) ; **Maine de Biran**¹, 1^{er} tour (66%) ; **d'Abzac**, 1^{er} tour (62%) ; **Mirandol**, 1^{er} tour (57%) ; **Dereix**, 1^{er} tour (56%). Battus : Maleville [28%], Verneilh-Puyraseau [20⁺%], Malet [20%], Barbary-Langlade [19%] et *alii* non précisés. P : 73%.

Septembre-Octobre 1816.

1^o Présélection de quatre candidats à la députation par chaque collège d'arrondissement :

-Périgueux, président Moirand. Élus : Lacrousille, 1^{er} tour (57%) ; Moirand et Barbary-Langlade, *ex-aequo*, 2^e tour (50⁺%) ; Malet, 3^e tour et ballottage (51%). Battus : **Meynard** [49%] et *alii* non précisés. P : 68%.

¹ Les électeurs périgourdiens ne savent pas encore que Maine de Biran soutiendra le gouvernement Richelieu, rompant avec la majorité ultraroyaliste de la Chambre formée à la suite de ces élections.

-Bergerac, président Maret. Élus : Maine de Biran, 1^{er} tour (75%) ; Javerzac, 2^e tour (60%) ; **Du Cheyron du Pavillon**, 2^e tour (52%) ; Bouchon, 3^e tour et ballottage (72%). Battus : Bouchon [50%¹], Chanand [43%], Cazenave [43%], et Faulanié [31%]. P : 63%.

-Nontron, président Marcillaud. Élus : Verneilh-Puyraseau, 1^{er} tour (89%) ; Dureclus, 1^{er} tour (67%) ; Moncheuil, 2^e tour (52%) ; Rastignac, 3^e tour et ballottage (64%). Battus : **Jumilhac** [36%], et *alii* non précisés. P : 67%.

-Ribérac, président Limousin. Élus : **Meynard**, 1^{er} tour (80%) ; **La Rigaudie**, 1^{er} tour (60%) ; **Dereix**, 1^{er} tour (55%) ; **Poumeyrol**, 2^e tour (82%). Noms des battus non précisés. P : 75%.

-Sarlat, président Ravilhon. Élus : Selves et Limoges, *ex-aequo*, 1^{er} tour (60%). Deux candidats non sélectionnés par défaut de *quorum*. Battus : Fournier [50%], Grand [44%], Marquenac [42%], **Mirandol** [35%], **La Rigaudie** [24%], et Laval [22%]. P : 65%, puis moins de 50%.

2^o Élection des quatre députés au collège de département, à Périgueux, président Maine de Biran. Élus : **La Rigaudie**, 1^{er} tour (57%) ; **Meynard**, 1^{er} tour (52%) ; **Mirandol**, 2^e tour (58%) ; **Du Cheyron du Pavillon**, 4^e tour et ballottage (52%). Battus : Maine de Biran [48%], Verneilh-Puyraseau [32%], Malet [21%] et **Dereix** [13%]. P : 72%.

Septembre 1817.

Élection de quatre députés au collège unique à Périgueux (application de la loi Lainé), président Maine de Biran, vice-présidents Laval, Malet, et Verneilh-Puyraseau.

Élus : Maine de Biran, 1^{er} tour (61%) ; Verneilh-Puyraseau, 1^{er} tour (60%) ; Laval, 1^{er} tour (55%) ; Barbary-Langlade, 2^e tour (55%). Battus : **Meynard** [44%], **La Rigaudie** [41%], **Mirandol** [39%], **Du Cheyron du Pavillon** [38%] et Malet [22%]. P : 64%.

Novembre 1820.

Élection de trois députés au collège de département, à Périgueux. Élus : **Meynard**, 1^{er} tour (76%) ; **Mirandol**, 1^{er} tour (71%) ; **La Rigaudie**, 1^{er} tour (61%). Battus : Dureclus [26%], Froidefond de Bellisle [25%], Bessières [20%] et **Du Cheyron du Pavillon** [17%]. P : 75%.

Mars 1821.

Élection partielle au collège électoral du 4^e arrondissement², à Sarlat, pour remplacer Laval, démissionnaire. Président : d'Anglard. Élu : **Genis de Beaupuy**, 2^e tour (59%). Battus : Bessières [47%] et Alexandre de **Beaumont**³ [45%]. P : 76%.

Mai 1822.

1^o Élection d'un député par chacun des quatre collèges d'arrondissement :

-Périgueux, président d'Abzac. Élu : **Durand-Durepaire**, 1^{er} tour (52%). Noms du ou des battus non précisés, probablement Verneilh-Puyraseau. P : 76%.

-Ribérac, président Meynard. Élu : **Meynard**, 1^{er} tour (57%). Battu : Dureclus [42%]. P : 76%.

-Bergerac, président Maine de Biran⁴. Élu : **Maine de Biran**, 1^{er} tour (52%). Battus : Subervic [28%], **Du Cheyron du Pavillon** [10%] et Cazenave [10%]. P : 70%.

-Sarlat, président Mirandol. Élu : **Genis de Beaupuy**, 1^{er} tour (52%). Battu : Bessières [48%]. P : 81%.

¹ Celui-ci recueille exactement la moitié des suffrages ; il lui manque donc une voix supplémentaire pour être élu ; de même pour Fournier à Sarlat.

² L'ordonnance d'août 1820 prévoit pour la Dordogne un passage à 4 arrondissements électoraux. Le tracé des circonscriptions de Sarlat et Bergerac est repris à l'identique. L'ancienne circonscription de Nontron disparaît, ses cantons étant désormais partagés entre les circonscriptions élargies de Ribérac et de Périgueux.

³ Au coude à coude avec son adversaire Bessières à l'issue du 1^{er} tour, Beaumont s'efface au profit de Genis de Beaupuy, modéré qui n'était jusqu'alors pas candidat, pour assurer la défaite du candidat libéral. Les choses n'iront plus de même en 1824 : le candidat libéral n'ayant aucune chance, les deux royalistes s'affronteront.

⁴ On constate l'évolution de Maine de Biran, constitutionnel honni des ultras dans la 2^e moitié des années 1810, rallié à la fusion à droite à partir de 1820, et désormais candidat officiel du pouvoir villèliste.

2° Élection de trois députés au collège de département, à Périgueux, président Lagrange.

Élus : **La Rigaudie**, 1^{er} tour (97%) ; **Mirandol**, 1^{er} tour (94%) ; **Du Cheyron du Pavillon**, 1^{er} tour (93%), seuls en lice. P : 53%.

Février-Mars 1824.

1° Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Périgueux, président d'Abzac. Élu : **Durand-Durepaire**, 1^{er} tour (73%). Battu : Verneilh-Puyraseau [25%]. P : 80%.

-Ribérac, président Meynard. Élu : **Meynard**, 1^{er} tour (86%). Battu : Froidefond de Bellisle [8%]. P : 66%.

-Bergerac, président Maine de Biran. Élu : **Maine de Biran**, 1^{er} tour (50⁺%). Battus : Laregnère [40%] et Cazenave [8%]. P : 77%.

-Sarlat, président Gouzot-Cazal. Élu : **Genis de Beaupuy**, 2^e tour (53%). Battus : Alexandre de **Beaumont** [47%] et Betou [9%]. P : 82%.

2° Élection de trois députés au collège de département, à Périgueux, président La Rigaudie.

Élus : **La Rigaudie**, 1^{er} tour (75%) ; Alexandre de **Beaumont**, 1^{er} tour (71%) ; **Mirandol**, 1^{er} tour (61%). Battus : Du Chatenet [31%], Fonrose [19%], **Delpit** [13%], Moneys [12%] et Dulau-d'Allemans [6%]. P : 63%.

Novembre 1824.

Élection partielle au collège électoral du 3^e arrondissement, à Bergerac, à la suite du décès de Maine de Biran. Président : Delpit.

Élu : **Delpit**, 1^{er} tour (51%). Battus : Laregnère [18%], Roussille [18%] et Laroque [8%]. P : 68%.

Novembre 1827.

1° Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Périgueux, président Debelleye. Élu : Verneilh-Puyraseau, 1^{er} tour (51%). Battus : Alexandre de **Beaumont** [26%] et **Debelleye** [21%]. P : 78%.

-Ribérac, président Fovelle. Élu : Froidefond de Bellisle, 3^e tour (53%). Battus : **Dureclus** [48%] et **La Rigaudie** [23%]. P : 73%.

-Bergerac, président Chamaud. Élu : général Gérard, 2^e tour (57%). Battus : **Courson** [40%], Eyma [10%] et Vergnol [7%]. P : 77%.

-Sarlat, président Marmier. Élu : Bessières, 2^e tour (69%). Battus : **d'Aussel** [29%], Armand de **Beaumont** [10%], et Alexandre de **Beaumont** [8%]. P : 87%.

2° Élection de trois députés au collège de département, à Périgueux, président de Caux.

Élus : Alexandre de **Beaumont**, 1^{er} tour (86%) ; **d'Abzac**, 1^{er} tour (71%) ; **Mirandol**, 2^e tour (52%). Battus : **Dureclus** [34%], **Debelleye** [26%], **La Rigaudie** [25%] et **Courson** [12%]. P : 66%.

Juillet 1829.

Élection partielle au collège de département à Périgueux, suite à la démission de d'Abzac. Président : Maleville.

Élu : **Debelleye**, 1^{er} tour (72%). Battu : colonel Bugeaud¹ [19%]. P : 55%.

Juin-Juillet 1830.

1° Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Périgueux, président Verneilh-Puyraseau². Élu : Perin, 1^{er} tour (51%). Battu : **Verneilh-Puyraseau** [47%]. P : 87%.

¹ Il s'agit bien du futur général, célèbre conquérant et pacificateur de l'Algérie sous la monarchie de Juillet.

² Incroyable et tardive « défection » en sens inverse de ce membre du centre gauche, grande figure du parti constitutionnel dans le département, qui se rallie spectaculairement au régime en acceptant de prendre les habits de président de collège, et de faire ainsi figure de candidat officiel du gouvernement Polignac, contre un candidat libéral très prononcé.

-Ribérac, président Leybardie. Élu : Froidefond de Bellisle, 1^{er} tour (56%). Battu : **Leybardie** [42%]. P : 85%.

-Bergerac, président Courson. Élu : Prévot-Leygonie, 1^{er} tour (55%). Battu : **Courson** [44%]. P : 82%.

-Sarlat, président Mirandol. Élu : Bessières, 2^e tour (52%). Battus : **Mirandol** [43%] et d'Aussel¹ [15%]. P : 86%.

2^o Élection de trois députés au collège de département, à Périgueux, président duc de Périgord. Élus : **Verneilh-Puyraseau**, 1^{er} tour (76%) ; **Mirandol**, 1^{er} tour (56%) ; **La Rigaudie**, 2^e tour (54%). Battus : Alexandre de Beaumont [45%]², Garnaube [27%], **Debelleye** [22%] et Marcillac [21%]. P : 73%.

DRÔME

Sessions de 1813 et 1814 (2 députés) : François Ollivier³ et Rigaud, tous deux candidats ou élus sous la seconde Restauration.

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (6 représentants) : noter la présence d'Alphonse Bérenger et Lombard-Latune.

Août 1815.

1^o Présélection de trois candidats à la députation par chaque collège d'arrondissement :

-Valence, président Achard. Élus : **Gailhard**, 2^e tour (98%) ; Mounier, 2^e tour (59%) ; François **Ollivier**, 3^e tour et ballottage (73%). Battus : **Mac-Carthy** [29%]⁴ et *alii* non précisés. P : 61%.

-Die, président Frédéric de Sieyès. Élus : **Roquebeau**, 1^{er} tour (79%) ; **Sieyès**, 1^{er} tour (63%) ; **Labretonnière**, 1^{er} tour (56%). Battus : Jullien [38%] et *alii* non précisés. P : 65%.

-Montélimar, président Pina. Élus : Pina, 1^{er} tour (58%) ; **Chabrilan**, 2^e tour (53%) ; Morin, 2^e tour (51%). Noms des battus non précisés. P : 65%.

-Nyons, président d'Alançon. Élus : Mounier, 1^{er} tour (73%) ; **Sieyès**, 1^{er} tour (70%) ; Lombard-Latune, 1^{er} tour (61%). Battus : Montfort [25%], Morin [23%], **Roquebeau** [21%] et François **Ollivier** [19%]. P : 66%.

2^o Élection de trois députés au collège de département, à Valence, président J.-Denis de Saint-Vallier. Élus : **Gailhard**, 1^{er} tour (60%) ; **Chabrilan**, 2^e tour (57%) ; Camille de **Saint-Vallier**, 5^e tour et ballottage (52%). Battus : **Labretonnière** [48%] et *alii* non précisés. P : 71%.

Septembre-octobre 1816.

1^o Présélection de deux candidats à la députation par chaque collège d'arrondissement :

-Valence, président Cordoue. Élus : Delay d'Agier, 3^e tour et ballottage (53%) ; **Gailhard**, 4^e tour et ballottage (51%). Battus : Hippolyte Charles [48%], et Camille de **Saint-Vallier** [25%]. P : 78%.

-Die, président Ténard. Élus : Lagier La Condamine, 1^{er} tour (81%) ; Lombard-Latune, 3^e tour et ballottage (54%). Battus : **Gailhard** [50%]⁵, et *alii* non précisés.

-Montélimar, président Joviac. Élus : **Chabrilan**, 1^{er} tour (54%) ; Morin, 2^e tour (53%). Noms des battus non précisés. P : 76%.

-Nyons, président Mathieu. Élus : **Mac-Carthy**, 1^{er} tour (63%) ; **Chabrilan**, 1^{er} tour (56%). Battus : de Chayla [16%], Lombard-Latune [16%] et Souville [13%]. P : 52%.

¹ Ce modéré de la « défection » se désiste cette fois-ci en faveur du candidat libéral, contre le champion promu par le gouvernement Polignac.

² À cette date, ayant confirmé son appartenance à la « défection », Beaumont ne peut plus être considéré comme faisant partie de la droite à quelque titre que ce soit, raison pour laquelle il ne figure pas en gras.

³ Il s'agit d'Ollivier (de Loriol), conseiller à la cour de Cassation à Paris sous la Restauration, à ne pas confondre avec le banquier parisien Augustin Ollivier (1772-1831), autre député de la droite royaliste sous la Restauration.

⁴ Il faut se garder de confondre ce député, Robert de Mac-Carthy, frère du célèbre prédicateur parisien Nicolas de Mac-Carthy, avec Denis de Mac-Carthy, député royaliste de la Charente durant la même période.

⁵ Il lui manque au 2^e tour la voix supplémentaire à la moitié des votes nécessaire à l'élection, et il est ensuite largement devancé lors du ballottage au 3^e tour.

2° Élection de deux députés au collège de département, à Valence, président La Porte.
Élu : **Chabrilan**, 2^e tour (51%) ; **Mac-Carthy**, 5^e tour et ballottage (57%). Battus : Delay d'Agier, Camille de **Saint-Vallier** [20%], **Labretonnière** [15%] et **Gailhard** [15%]. P : 70%.

Novembre 1820.

1° Élection d'un député par chacun des deux collèges d'arrondissement¹ :

-Valence, président Ollivier. Élu : **Ollivier**, 1^{er} tour (52%). Battu : Pouchalon. P : 90%.

-Montélimar, président Chabrilan. Élu : **Labretonnière**, 1^{er} tour (50⁺%). Battu : Rigaud. P : 92%.

2° Élection d'un député au collège de département, à Valence, président Jean-Denis de Saint-Vallier.
Élu : Cordoue, 3^e tour et ballottage (59%). Battus : **Chabrilan** [43%], **Mac-Carthy** [41%] et Gailhard² [21%]. P : 84%.

Février-Mars 1824.

1° Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Valence, président Ollivier. Élu : Chorier, 1^{er} tour (53%). Battus : **Gailhard** [22%] et d'Urre [20%]. P : 92%.

-Montélimar, président Labretonnière. Élu : **Labretonnière**, 1^{er} tour (84%). Battu : Blancard [16%]. P : 80%.

2° Élection d'un député au collège de département, à Valence, président Chabrilan.

Élu : **Chabrilan**, 1^{er} tour (65%). Battu : Cordoue [33%]. P : 84%.

Novembre 1827.

1° Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Valence, président Benjamin Baboin³. Élu : Alphonse Bérenger, 1^{er} tour (59%). Battu : Benjamin **Baboin** [29%]. P : 89%.

-Montélimar, président Labretonnière. Élu : **Labretonnière**, 1^{er} tour (55%). Battu : François-Isidore Ricard⁴ (du Gard) [41%]. P : 82%.

2° Élection d'un député au collège de département, à Valence, président Chabrilan.

Élu : Cordoue, 1^{er} tour (52%). Battu : **Chabrilan** [48%]. P : 83%

Juin-Juillet 1830.

1° Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Valence, président Ollivier. Élu : Alphonse Bérenger, 1^{er} tour (67%). Battus : **Gailhard** [21%] et Lacroix [9%]. P : 92%.

-Montélimar, président Labretonnière. Élu : Morin, 1^{er} tour (51%). Battus : **Labretonnière** [43%] et d'Arbalestier [5%]. P : 91%.

2° Élection d'un député au collège de département, président comte d'Andigné de La Blanchaye⁵.

Élu : d'Arbalestier, 1^{er} tour (53%). Battus : **Labretonnière** [35%] et Bernon [11%]. P : 87%.

¹ La circonscription de Valence a été laissée intacte (sauf le canton de Loriol, qui passe dans le champ de Montélimar) ; à l'inverse, les trois autres circonscriptions sont regroupées en un arrondissement électoral unique, basé à Montélimar.

² À cette date, celui-ci ne peut plus être considéré comme appartenant à la droite, étant donné son rapprochement ponctuel avec le camp constitutionnel, avant une nouvelle et cette fois durable affiliation à la droite royaliste.

³ Propriétaire à Hauterives (nord de la Drôme) ; il ne doit pas être confondu avec Florent Baboin (de la Barollière), qui se présente quant à lui dans le département du Rhône.

⁴ Ricard est un des députés qui siègent dans le groupe parlementaire de la « défection », candidat unique, on le voit, des gauches et du centre anti-villèliste dans l'espoir, d'ailleurs vain, d'arracher la circonscription de Montélimar, très ancrée à droite.

⁵ Il s'agit du grand général chouan, à ne confondre ni avec d'Andigné de Mayneuf, député royaliste du Maine-et-Loire, ni avec son propre frère le marquis d'Andigné de La Blanchaye, d'opinion opposée à la sienne, député libéral du Maine-et-Loire et signataire de l'adresse des 221 en mars 1830.

FINISTÈRE

Sessions de 1813 et 1814 (4 députés) : noter la présence de Le Hir et **Prunelé**.

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (9 représentants) : noter la présence de Cuny¹, Guilhem et Kerillis.

Août 1815.

1° Présélection de six candidats par chaque collège d'arrondissement :

-Quimper, président Miorcec-Kerdanet. Élus : **Miorcec-Kerdanet**, 1^{er} tour (58%) ; Guibert, 2^e tour (68%) ; **Du Marhallach**, 2^e tour (57%) ; **Saint-Luc**, 2^e tour (56%) ; de Blois cadet, 2^e tour (54%) ; Kermoral, 3^e tour et ballottage (89%). Battus : Kerillis [42%], Chazal [41%] et *alii* non précisés. P : 75%.

-Brest, président Kersaint. Élus : **Jullou**, 1^{er} tour (77%) ; Le Hir, 1^{er} tour (56%) ; Le Bourg, 2^e tour (58%) ; **Miorcec-Kerdanet**, 2^e tour (52%) ; **Gillart**, 3^e tour et ballottage (52%) ; **Saint-Luc**, 4^e tour et ballottage. Battus : Guilhem [46%] et *alii* non précisés. P : 65%.

-Châteaulin, président Saint-Luc. Élus : **Saint-Luc**, 1^{er} tour (86%) ; Cormau, 1^{er} tour (57%) ; Le Marchadour, 1^{er} tour (55%) ; Pengueru, 2^e tour (75%) ; Emériaux, 2^e tour (59%) ; **Barchou**, 3^e tour et ballottage (51%). Battus : Chazal [31%] et *alii* non précisés. P : 80%.

-Morlaix, président Tromelin. Élus : **Hervé Chef du Bois**, 1^{er} tour (67%) ; Tromelin, 2^e tour (62%) ; **Miorcec-Kerdanet**, 2^e tour (55%) ; Lannigon, 2^e tour (53%) ; Desbordes, 2^e tour (51%) ; Barrère, 3^e tour et ballottage (75%). Battus : de Blois aîné [25%] et *alii* non précisés. P : 67%.

-Quimperlé, président Prunelé. Élus : **Prunelé**, 1^{er} tour (85%) ; **La Villemarqué**, 1^{er} tour (67%) ; **Dubois-Guéhenneuc** et **Huon de Kermadec**, *ex-aequo*, 2^e tour (75%) ; **Saint-Luc**, 2^e tour (67%) ; Le Marié d'Aubigny, 2^e tour (53%). Noms des battus non précisés. P : 69%.

2° Élection de six députés au collège de département, à Quimper, président Rosambo.

Élus : **Jullou**, 1^{er} tour (55%) ; **Du Marhallach**, 1^{er} tour (54%) ; **Miorcec-Kerdanet**, 2^e tour (53%) ; **Saint-Luc**, 3^e tour (54%) ; **Hervé Chef du Bois**, 3^e tour (52%) ; **La Villemarqué**, 4^e tour (58%). Noms des battus non précisés. P : 70%.

Septembre-Octobre 1816.

1° Présélection de quatre candidats par chaque collège d'arrondissement :

-Quimper, président d'Hoffelize aîné. Élus : **d'Hoffelize aîné**, 1^{er} tour (78%) ; Roussin, 2^e tour (59%) ; **Du Marhallach**, 2^e tour (53%) ; **La Villemarqué**, 3^e tour et ballottage (60%). Battus : Coatpont [40%] et *alii* non précisés. P : 78%.

-Brest, président Kerdrell. Élus : **Miorcec-Kerdanet**, 1^{er} tour (55%) ; Kerdrell, 1^{er} tour (53%) ; Le Hir, 2^e tour (60%) ; Kersauson, 3^e tour et ballottage (62%). Battus : **Gillart** [38%] et *alii* non précisés. P : 69%.

-Châteaulin, président Laisségulier. Élu : **Saint-Luc**, 1^{er} tour (71%). Trois autres candidats non élus par défaut de *quorum*. Noms des battus non précisés. P : 58%, puis 36%.

-Morlaix, président Barrère. Élus : Barrère, 1^{er} tour (71%) ; **Hervé Chef du Bois**, 1^{er} tour (65%) ; **La Fruglaye**, 2^e tour (69%) ; **Saint-Luc**, 2^e tour (55%). Noms des battus non précisés. P : 71%.

-Quimperlé, président Dubois-Guéhenneuc. Élus : **La Villemarqué**, 1^{er} tour (55%) ; **Dubois-Guéhenneuc**, 2^e tour (59%) ; Mancel, 2^e tour (57%) ; Le Marié d'Aubigny, 2^e tour (54%). Battu : Cuny [41%]. P : 68%.

2° Élection de quatre députés au collège de département, à Quimper, président d'Augier.

Élus : **Du Marhallach** et **Roussin**, *ex-aequo*, 1^{er} tour (52%) ; d'Augier, 2^e tour (97%) ; **La Villemarqué**, 3^e tour et ballottage (74%). Noms des battus non précisés. P : 68%.

¹ Ce député libéral breton n'a aucun rapport avec son homonyme royaliste des Vosges.

Octobre 1818.

Élection des quatre députés au collège unique de département (loi Lainé), à Quimper, président Rosily, vice-président Du Marhallach.

Élus : Kératry, 1^{er} tour (60%) ; Guilhem, 1^{er} tour (56%) ; Desbordes, 1^{er} tour (54%) ; Manuel, 1^{er} tour (52%). Battus : **Du Marhallach** [47%], **Le Dissez** [41%], **Jullou** [36%], **La Villemarqué** [31%], Imbert [10%] et Rosily [4%]. P : 79%.

Mars 1819.

Élection partielle au collège unique de département, déplacé à Brest, en remplacement de Manuel, ayant opté pour la Vendée. Président : Jurien ; vice-président : Legros.

Élu : Daunou, 1^{er} tour (64%). Battus : **Du Marhallach** [30%] et **La Villemarqué** [4%]. P : 65%.

Novembre 1820.

Élection de deux députés au nouveau collège de département (loi du double vote), à Quimper, président Crouseilhès. Élus : **Le Dissez**, 1^{er} tour (59%) ; **La Villemarqué**, 1^{er} tour (58%). Battus : Le Graverend¹ [31%], Martin-Grivard [29%] et **Du Marhallach** [20%]. P : 92%.

Novembre 1822.

1^o Élection d'un député par chacun des quatre² collèges d'arrondissement :

-Brest, président Gourdon. Élu : Kératry, 1^{er} tour (52%). Battu : **Vacher** [46%]. P : 94%.

-Morlaix, président Le Dissez. Élu : **Le Dissez**, 1^{er} tour (63%). Battu : Desbordes [35%]. P : 93%.

-Châteaulin, président Silguy. Élu : **Le Dissez**, 1^{er} tour (74%). Battu : Kératry [25%]. P : 89%.

-Quimper, président Cheffontaine. Élu : **Cheffontaine**, 1^{er} tour (65%). Battu : Kératry [32%]. P : 89%.

2^o Élection de deux députés par le collège de département, à Quimper, président La Fruglaye.

Élus : **La Fruglaye**, 1^{er} tour (71%) ; **Hersart de la Villemarqué**, 1^{er} tour (70%). Battus : Guilhem [26%] et Desbordes [25%]. P : 78%.

Avril 1823.

Élection partielle au collège électoral du 2^e arrondissement, à Morlaix, pour remplacer Le Dissez, ayant opté pour la circonscription de Châteaulin. Président : Kerouvriou.

Élu : **Kerouvriou**, 1^{er} tour (98%). Seul en lice. P : ≈ 65% (estimation).

Février-Mars 1824.

1^o Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Brest, président Bergevin. Élu : **Bergevin**, 1^{er} tour (50⁺%). Battu : Kératry [48%]. P : 96%.

-Morlaix, président Kerouvriou. Élu : **Kerouvriou**, 1^{er} tour (89%). Battu : Kératry [9%]. P : 84%.

-Châteaulin, président Le Dissez. Élu : **Le Dissez**, 1^{er} tour (62%). Battus : **Saint-Luc** [21%] et Kératry [16%]. P : 92%.

-Quimper, président Cheffontaine. Élu : **Cheffontaine**, 1^{er} tour (80%). Battu : Kératry [19%]. P : 88%.

2^o Élection de deux députés par le collège de département, à Quimper, président Hersart de La Villemarqué. Élus : **Hersart de la Villemarqué**, 1^{er} tour (93%) ; **La Fruglaye**, 1^{er} tour (90%), seuls en lice. P : 60%.

Novembre 1827.

1^o Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Brest, président Baudin. Élu : Kératry, 1^{er} tour (62%). Battu : **Baudin** [36%]. P : 90%.

-Morlaix, président Kerouvriou. Élu : **Kerouvriou**, 1^{er} tour (97%), seul en lice. P : 85%.

¹ Avocat général à Rennes début 1814, puis directeur des Affaires criminelles au ministère de la Justice de 1814 à 1821, proche des constitutionnels.

² Les modifications en matière de circonscriptions électorales de 1820 et 1821 ont principalement amené l'absorption de la circonscription de Quimperlé par celle de Quimper, et l'accroissement territorial de la circonscription de Châteaulin, au détriment de Brest et de Quimper.

-Châteaulin, président Silguy. Élu : **Saint-Luc**, 1^{er} tour (69%). Battu : Toulgoët [24%]. P : 90%.
 -Quimper, pdt. Mauduit. Élu : **Du Marhallach**¹, 1^{er} tour (64%). Battu : **Mauduit** [35%]. P : 89%.

2° Élection de deux députés par le collège de département, à Quimper, président La Fruglaye.
 Élus : **Briant de Laubrière**, 3^e tour (88%)² ; de **Guernisac**, 3^e tour (51%). Battus : Kervern [49%],
Hersart de La Villemarqué [49%], Blacque [37%] et **Mauduit** [8%]. P : 85%.

Avril 1828.

Élection partielle au collège électoral du 1^{er} arrondissement, à Brest, pour remplacer Kératry, ayant opté pour la Vendée. Président : Duperré. Élu : Daunou, 1^{er} tour (64%). Nom du battu de droite inconnu. P : 84%.

Juin-Juillet 1830.

1° Élection d'un député chaque collège d'arrondissement :

-Brest, président Marigny. Élu : Daunou, 1^{er} tour (70%). Battu : **Baudin** [27%]. P : 87%.
 -Morlaix, président Kerouvriou. Élu : **Kerouvriou**, 1^{er} tour (54%). Battu : Kervern [44%]. P : 91%.
 -Châteaulin, président Silguy. Élu : **Saint-Luc**, 1^{er} tour (87%). Battu : Blacque [13%]. P : 65%.
 -Quimper, président Du Marhallach. Élu : **Du Marhallach**, 1^{er} tour (57%). Battu : Kerguiffinec [43%].
 P : 91%.

2° Élection de deux députés par le collège de département, à Quimper, président Guébriant.
 Élus : **Briant de Laubrière**, 1^{er} tour (54%) ; **Guernisac**, 1^{er} tour (52%). Battus : Kervern [41%] et
 Imbert [40%]. P : 96%.

GARD

Sessions de 1813 et 1814 (3 députés) : Chabaud-Latour, Dampmartin, et Noaille³, tous trois candidats ou élus sous la Seconde Restauration.

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (7 représentants) : noter la présence de Pieyre.

Août 1815.

1° Présélection de quatre candidats à la députation par chaque collège d'arrondissement :

-Nîmes, président Bazille. Élus : René de **Bernis** et Jules de **Calvière**, *ex-aequo*, 1^{er} tour (94%) ;
Surville, 1^{er} tour (88%) ; François-Isidore **Ricard**, 1^{er} tour (87%). Battus : Charles de **Vogüé** [11%],
 d'Aramon [8%] et Alexis de **Calvière** [5%]. P : 61%.
 -Alès, président Suffren. Élus : **d'Assas**, 1^{er} tour (75%) ; Charles de **Vogüé**, 1^{er} tour (68%) ; Jules de
Calvière, 1^{er} tour (66%) ; Gaillère, 1^{er} tour (61%). Battus : Suffren [24%], Lascours [17%], Salvaire
 [15%], d'Hombres [15%] et Madier de Montjau⁴ [10%]. P : 77%.

¹ Du Marhallach est élu ici comme candidat de l'opposition unie anti-villèliste, et bénéficie de presque toutes les voix de gauche, comme de voix de droite dissidentes. Son affiliation à la « contre-opposition » classique plutôt qu'à la défection permet de faire figurer son nom en gras, même lors de ces élections de 1827, et de considérer ainsi qu'il n'a pas rompu tout lien avec la droite, ce que sa conduite ultérieure confirme du reste largement.

² Le score très large de ce candidat royaliste mais anti-villèliste, qui avait pourtant réalisé un score modeste au 1^{er} tour (10,9%), s'explique par le ralliement de deux électeurs de la droite royaliste sur trois autour de son nom avec l'espoir, comblé, de faire échouer ainsi les candidats libéraux, Le Denmat Kervern et Blacque. Le calcul est d'autant meilleur que Briant de Laubrière s'est révélé ensuite un député fidèle jusqu'au bout envers la droite, votant contre l'adresse des 221 en mars 1830.

³ Aucun rapport avec l'illustre famille des Noailles, qui donne de nombreux parlementaires sous la Restauration. Le chevalier Noaille était quant à lui fils d'un négociant de Beaucaire ; il avait cependant des sympathies pour la droite royaliste, qui lui avaient valu d'être déporté au 18 Fructidor (1797), puis anobli ensuite par Louis XVIII en 1814. Il était président de chambre à la cour impériale de Nîmes en 1813 ; il termina sa carrière par une ultime promotion en 1823 comme premier président de la cour royale de Grenoble.

⁴ Joseph-Paulin Madier de Montjau (1785-1865), conseiller à la cour impériale de Nîmes, fit scandale en 1819 en adressant une pétition à la Chambre des députés, dans laquelle il dénonçait les manœuvres et pressions occultes des ultra-royalistes locaux. L'auteur était lui-même le fils d'un ancien Constituant monarchien, Noël-Joseph

-Le Vigan, président Forton. Élus : Larcys, 1^{er} tour (82%) ; Forton, 1^{er} tour (77%) ; François Guizot, 1^{er} tour (60%) ; Pieyre, 3^e tour et ballottage (54%). Battus : **d'Assas** [48%] et *alii* non mentionnés. P : 75%.

-Uzès, président Correnson. Élus : Charles de **Vogüé** et Jules de **Calvière**, *ex-aequo*, 1^{er} tour (100%, élus à l'unanimité) ; Lafarre, 1^{er} tour (63%) ; d'Arnaud-Valabris, 2^e tour (52%). Battus : Renoyer [46%], Gaujac [24%], Thomas Saint-Laurent [13%] et Montlaur [12%]. P : 65%.

2^o Élection des quatre députés au collège de département, à Nîmes, président d'Aramon.

Élus : Jules de **Calvière**, 1^{er} tour (78%) ; René de **Bernis**, 1^{er} tour (61%) ; Charles de **Vogüé**, 2^e tour (72%) ; **Trinquelague**, 3^e tour (73%). Battus : d'Aramon [22%], François-Isidore **Ricard** [17%], **Surville** [10%], Larcys [7%], Guizot [7%], Lafarre [7%] et Chabaud-Latour [6%]. P : 49%¹.

Septembre-octobre 1816.

1^o Présélection de trois candidats à la députation par chaque collège d'arrondissement :

-Nîmes, président Bazille. Élus : **Trinquelague**, 1^{er} tour (78%) ; Jules de **Calvière**, 1^{er} tour (74%) ; Charles de **Vogüé**, 1^{er} tour (73%). Battus : Espérandieu [26%], d'Aramon [22%] et Fornier-Clauzonne [18%]. P : 71%.

-Alès, président Gaillère. Élus : Charles de **Vogüé**, 1^{er} tour (78%) ; Jules de **Calvière**, 1^{er} tour (77%) ; **Trinquelague** (74%). Battus : d'Aramon [17%] et Boileau-Castelnau [15%]. P : 79%.

-Le Vigan, président La Marche. Élu : Espérandieu, 1^{er} tour (51%). Deux autres candidats non élus par défaut de *quorum*. Non élus : Jules de **Calvière** [49%], Charles de **Vogüé** [49%], **Trinquelague** [48%], Chabaud-Latour [44%], et de Briche [40%]. P : 74%, puis 31%.

-Uzès, président Pluviers-Saint-Michel. Élus : **Trinquelague** et Charles de **Vogüé**, *ex-aequo*, 1^{er} tour (92%) ; Jules de **Calvière**, 1^{er} tour (91%). Battus : Dampmartin [7%], Chabaud-Latour [6%], et Fornier-Clauzonne [6%]. P : 66%.

2^o Élection de trois députés au collège de département, à Nîmes, président de Briche.

Élus : Charles de **Vogüé**, 1^{er} tour (71%) ; **Trinquelague**, 1^{er} tour (62%) ; Jules de **Calvière**, 2^e tour (60%). Battus : de Briche [36%] et Espérandieu [36%]. P : 75%.

Octobre 1818.

Élection de trois députés au collège unique (loi Lainé) à Nîmes, président Saint-Aulaire, vice-présidents Cavaignolles et Chabaud-Latour.

Élus : Saint-Aulaire, 1^{er} tour (70%) ; Chabaud-Latour, 1^{er} tour (69%) ; Lascours, 1^{er} tour (68%). Battus : Charles de **Vogüé** [31%], Jules de **Calvière** [30%] et **Trinquelague** [29%]. P : 88%².

Novembre 1820.

Élection de deux députés au collège de département (loi du double vote), à Nîmes. Élus : Charles de **Vogüé** et Jules de **Calvière**, *ex-aequo*, 1^{er} tour (58%). Battus : Vignolle [39%] et Boisset [36%]. P : 89%.

Novembre 1822.

1^o Élection d'un député par chacun des trois³ collèges d'arrondissement :

-Nîmes, président François-Isidore Ricard. Élu : **Ricard**, 1^{er} tour (57%). Battu : Pataille [39%]. P : 92%.

-Alès, président Brigand-Montpezat. Élu : Saint-Aulaire, 1^{er} tour (60%). Battus : **d'Assas** [26%] et

Madier de Montjau (1755-1830), ce qui montre la pérennité des haines entre la droite « aristocratique » de 1789 et le centre droit constitutionnel.

¹ Élections faites avec un taux de participation non réglementaire.

² On sera attentif à ce taux très élevé de participation, d'autant plus significatif dans le cadre de la loi Lainé, d'ordinaire propice à l'abstentionnisme : le rejet des ultras par les électeurs gardois à 300 francs est massif.

³ Le Gard a vu ses circonscriptions remaniées en 1820-1821. Pour l'essentiel, on peut dire que la circonscription du Vigan, penchant nettement à gauche, a été supprimée et fondue dans celle d'Alès, la droite royaliste préférant abandonner un siège à coup sûr plutôt que de courir le risque d'en perdre deux.

Chabaud-Latour [13%]. P : 75%.

-Uzès, président Charles de Vogüé. Élu : Charles de **Vogüé**, 1^{er} tour (75%). Battu : Chabaud-Latour [22%]. P : 75%.

2^o Élection de deux députés au collège de département, à Nîmes, président Jules de Calvière.

Élus : Jules de **Calvière**, 1^{er} tour (60%) ; Alexis de **Calvière**, 2^e tour (61%). Battus : Chabaud-Latour [37%], Pataille [28%], Chazelles [15%], **d'Assas** [9%], Murjan [9%], La Farre [8%], **Trinquelague** [6%] et **Canuel** [5%]. P : 85%.

Février-Mars 1824.

1^o Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Nîmes, président François-Isidore Ricard. Élu : **Ricard**, 1^{er} tour (55%). Battu : Murjan [39%]. P : 89%.

-Saint-Hippolyte-du-Fort¹, président Vignolle². Élu : **Vignolle**, 1^{er} tour (64%). Battu : Saint-Aulaire [34%]. P : 82%.

-Uzès, président Crussol. Élu : **Crussol**, 1^{er} tour (84%). Battu : La Farre [14%]. P : 72%.

2^o Élection de deux députés au collège du département, à Nîmes, président Charles de Vogüé³.

Élus : Jules de **Calvière**, 1^{er} tour (64%) ; Alexis de **Calvière**, 1^{er} tour (56%). Battus : Saint-Aulaire [24%], Maigre-Rivet [20%], La Farre [15%], Chazelles [8%], Castille et Chabaud-Latour, *ex-aequo* [4%]. P : 79%.

Janvier 1825.

Élection partielle au collège électoral du 2^e arrondissement, à Saint-Hippolyte-du-Fort, à la suite de la mort de Vignolle. Président Chabaud-Latour⁴. Élu : Chabaud-Latour, 1^{er} tour (91%). Battu : Delessert [8%]. P : 53%.

Novembre 1827.

1^o Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Nîmes, président Pilet. Élu : Daunant, 2^e tour (56%). Battus : **Pilet** [37%], François-Isidore Ricard [20%] et Chastellier [14%]⁵. P : 92%.

-Alès⁶, président Meynadier. Élu : Lascours, 1^{er} tour (94%). Seul en lice⁷. P : 55%.

-Uzès, président Crussol. Élu : **Crussol**, 1^{er} tour (68%). Battu : Dampmartin [32%]. P : 75%.

¹ Pour s'assurer la conquête de cette circonscription particulièrement difficile, le gouvernement Villèle, non content de prendre pour champion un ancien constitutionnel, courtise les protestants prépondérants en organisant l'élection au cœur du Désert, et qui plus est dans le temple protestant de Saint-Hippolyte. La mort prématurée de Vignolle devait réduire ces efforts de séduction à néant.

² Qui a su habilement monnayer, comme on l'observe, son passage du camp constitutionnel au camp royaliste, s'assurant ainsi une tranquille élection dans le contexte particulier du printemps 1824.

³ Nommé pair de France, ce qui explique qu'il ne se représente plus.

⁴ On voit que Villèle ne néglige rien pour étendre son emprise et acheter la conscience de certains libéraux. On ne peut néanmoins considérer que Chabaud-Latour passe pour autant à droite, à preuve l'abstention massive des ultra-royalistes, privés pour ainsi dire de candidat par ces marchandages souterrains qui trouvent une traduction officielle dans cette nomination étonnante à la présidence de collège.

⁵ François-Isidore Ricard (cf. sa fiche) et Joachim Isidore de Chastellier, maire de Nîmes (mai 1825-janvier 1832), sont les candidats de la « défection » - raison pour laquelle on ne les place pas en gras. Ceci n'empêche pas le pouvoir villèliste de tenter vainement de les rallier à lui, juste après les élections, en nommant par exemple Chastellier chevalier de la Légion d'Honneur le 12 décembre 1827. La manœuvre échoue et Chastellier ne se range pas au sein de la droite en 1828-1830.

⁶ On voit que le gouvernement Villèle, constatant l'effet nul de sa stratégie de séduction envers les protestants du Désert gardois, revient à une politique plus classique d'affrontement bipolaire, matérialisée par le retour du collège électoral à l'hôtel de ville d'Alès, ce qui ne lui assure pas pour autant la victoire.

⁷ Ceci, en raison d'un boycott massif des électeurs ultra-royalistes, à la suite d'une élection du bureau électoral qui se révèle défavorable à la droite : ceci explique le taux de participation extrêmement bas.

2° Élection de deux députés au collège de département, à Nîmes, président Charles de Vogüé.
Élus : François-Isidore Ricard, 1^{er} tour (60%) ; Chastellier, 1^{er} tour (58%). Battus : Jules de **Calvière** [42%], Henri de **Bernis** [15%]¹, Chazelles [13%] et **Pilet** [9%]. P : 86%.

Juin-Juillet 1830.

1° Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Nîmes, président Murjan². Élu : Daunant, 1^{er} tour (55%). Battu : **Murjan** [45%]. P : 97%

-Alès, président Caladon. Élu : Lascours, 1^{er} tour (67%). Battu : **Bérard de Montalet** [28%]. P : 80%.

-Uzès, président Crussol. Élu : **Crussol**, 1^{er} tour (69%). Battus : Dampmartin [20%] et Chabaud-Latour [5%]. P : 84%.

2° Élection de deux députés au collège de département, à Nîmes, président Narbonne-Pelet.

Élus : Chastellier, 1^{er} tour (55%) ; François-Isidore Ricard, 1^{er} tour (53%). Battus : **Surville** [46%] et **d'Haussez** [45%]. P : 95%.

HAUTE-GARONNE

Sessions de 1813 et 1814 (4 députés) : noter la présence de Bellegarde et Puymaurin.

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (8 représentants) : noter la présence de Malaret.

Août 1815.

1° Présélection de cinq candidats à la députation par chacun des quatre collèges d'arrondissement, à Toulouse, Muret, Saint-Gaudens et Villefranche (d'après liste des présidents de collège et des candidats élus conservés en F¹cIII/Haute-Garonne/6)³.

-Toulouse, président Malaret, remplacé d'abord par Villèle, puis finalement par Espinasse⁴.
Élus : **Limairac**, 1^{er} tour (71%) ; **d'Aldéguier**, 1^{er} tour (51%) ; **Hocquart**, 2^e tour (69%) ; Gounon, 2^e tour (65%) ; Villeneuve-Villeneuve, 3^e tour et ballottage (63%). Noms des battus non précisés.
P : 72%.

-Muret, président Marin. Élus : Marin, 1^{er} tour (79%) ; Chazelles⁵, 1^{er} tour (76%) ; Roquette, 1^{er} tour (54%) ; Rémusat, 1^{er} tour (52%) ; Dupau, 2^e tour (51%). Noms des battus non précisés. P : 79%.

-Saint-Gaudens, président Lassus-Camon. Élus : Lassus-Camon, 1^{er} tour (86%) ; Durand de Saint-Gaudens, 1^{er} tour (52%) ; **Puymaurin**, 2^e tour (58%). Deux candidats non élus par défaut de *quorum*. Noms des battus non précisés. P : 73%.

-Villefranche, président Marsac. Élus : Morier-Mourvilles, 1^{er} tour (71%) ; Reversat-Marsac, 1^{er} tour (64%) ; **Saint-Félix**, 1^{er} tour (62%) ; **Villèle**, 1^{er} tour (58%) ; Perez, 1^{er} tour (53%). Noms des battus non précisés. P : 85%.

2° Élection des cinq députés au collège de département, à Toulouse, président Catelan.

Élus : **Puymaurin**, 2^e tour (63%) ; **Limairac**, 3^e tour et ballottage (56%) ; **d'Aldéguier**, 4^e tour et ballottage (51%) ; Catelan, 5^e tour et ballottage (57%) ; **Villèle**, 7^e tour et ballottage (50⁺%)⁶.

¹ Fils de René de Bernis, nommé pair de France.

² Ce négociant est lui aussi un ancien candidat libéral ayant tourné casaque. On voit à cette occasion que Villèle et Corbière n'ont pas le monopole de l'attraction - moyennant avantage - des adversaires politiques, et que le phénomène continue, quoique de manière plus restreinte, avec le gouvernement Polignac.

³ Les procès-verbaux n'ont pas été conservés dans la série C/1215, et n'ont pu être retrouvés ailleurs.

⁴ On sait d'après deux pièces conservées en F¹CIII/Haute-Garonne/6, que le président de collège d'abord désigné pour l'arrondissement de Toulouse était le maire Malaret ; devant la Terreur blanche toulousaine, celui-ci, ayant siégé comme représentant aux Cent-Jours, est destitué de son poste de maire et renonce à la présidence de collège. Après avoir d'abord désigné le nouveau maire Villèle pour présider le scrutin, le préfet renonce à ce choix, sous la pression d'électeurs libéraux, arguant qu'il n'habite pas ce collège ; le préfet se rabat alors sur Espinasse, jurisperite (courriers des 13 et 15 août 1815, malgré une prestation de serment de Malaret).

⁵ Il s'agit de Auguste Jean-Baptiste Louis Marie de Chazelles, sous-préfet de Muret (Haute-Garonne). Le rapport de parenté, probable, n'est toutefois pas établi avec son homonyme gardois.

⁶ Comme on peut l'observer, la première élection de Villèle à la députation est particulièrement besogneuse. Villèle, maire de Toulouse depuis un petit mois, l'emporte à une voix près sur son ultime rival, Tauriac, après six

Battus : Tauriac [50%], Villeneuve-Villeneuve [31%], Lassus-Camon [31%], **Hocquart** [19%], Davessens [18⁺%], Chazelles [18%], Mourvilles [16%], Reversat-Marsac [7%], et Gary [5%]. P : 77%.

Septembre-Octobre 1816.

1° Présélection de quatre candidats à la députation par chaque collège d'arrondissement :

-Toulouse, président Dupau. Élus : **Villèle**, 1^{er} tour (75%) ; **Puymaurin**, 1^{er} tour (74%) ; **d'Aldéguier**, 1^{er} tour (68%) ; **Limairac**, 1^{er} tour (66%). Battus : Catellan [33%], Rémusat [23%], Chaptive [7%], Dupau et Gounon, *ex-aequo* [6%]. P : 73%.

-Muret, président Pignié. Élus : Catelan, 1^{er} tour (61%) ; **Puymaurin**, 1^{er} tour (53%) ; Rémusat, 1^{er} tour (51%). Un candidat non élu par défaut de *quorum*. Noms des battus non précisés. P : 63%.

-Saint-Gaudens, président Sacade. Élus : Lassus-Camon et **Puymaurin**, *ex-aequo*, 1^{er} tour (65%) ; Durand de Saint-Gaudens, 1^{er} tour (52%). Battus : **Villèle** [44%], **d'Aldéguier** et Catelan, *ex-aequo* [38%], **Limairac** [33%], Gary [18%], Rémusat et **Talaru**, *ex-aequo* [10%]. P : 73%.

-Villefranche, président chevalier Martin¹. Élus : **Puymaurin**, 1^{er} tour (67%) ; **Limairac**, 1^{er} tour (65%) ; **d'Aldéguier** et **Villèle**, *ex-aequo*, 1^{er} tour (62%). Noms des battus non précisés. P : 74%.

2° Élection de quatre députés au collège de département, à Toulouse, président Bastard de l'Étang. Élus : **Villèle**, 1^{er} tour (56%) ; **d'Aldéguier**, 2^e tour (57%) ; **Puymaurin**, 3^e tour (67%) ; **Limairac**, 3^e tour (55%). Battus : Catellan [40%], Lassus-Camon [39%] et Rémusat [5%]. P : 81%.

Septembre 1819.

Élection partielle au collège unique de département (loi Lainé), en remplacement de d'Aldéguier, démissionnaire. Président : Gary ; vice-présidents : Bellegarde et Lassus-Camon.

Élu : **Casteljacob**, 2^e tour (50⁺%). Battus : Durand de Saint-Gaudens [48%], Lassus-Camon [4%], et Gary [3%]. P : 83%.

Novembre 1820.

Élection de trois députés au nouveau collège de département (loi du double vote), président Villèle. Élus : François-Louis **Ricard** (de Toulouse), 1^{er} tour (62%) ; **Hocquart**, 1^{er} tour (59%) ; **Chalvet-Rochemonteix**, 2^e tour (61%). Battus : Cassaing² [30%], Gary [27%], Lassus-Camon [22%], Davessens [19%], Malaret [13%], Auguste de Cambon³ [8%]. P : 93%.

Octobre 1821.

1° Élection d'un député par chacun des quatre⁴ collèges d'arrondissement :

-Toulouse-I, président Hocquart. Élu : **Casteljacob**, 1^{er} tour (67%). Battu : Ferradou [26%] et **Hocquart** [5%]. P : 82%.

-Toulouse-II, président Limairac. Élu : **Limairac**, 1^{er} tour (55%). Battus : Cassaing [40%] et Gounon [3%]. P : 88%.

-Villefranche, président Saint-Félix. Élu : **Villèle**, 1^{er} tour (68%). Battu : Chaptive [32%]. P : 82%.

-Muret, président Puymaurin. Élu : **Puymaurin**, 1^{er} tour (62%). Battu : Durand (de Saint-Gaudens) [36%]. P : 72%.

échecs aux tours précédents, dont trois ballottages malheureux.

¹ On ignore le prénom de l'intéressé, qui ne doit pas être confondu avec les homonymes d'autres départements.

² Ce chef de l'opposition locale est un négociant, de même que Chaptive, qui se présente contre Villèle en 1821.

³ Cambon fait alors partie du camp constitutionnel, qu'il n'a abandonné qu'en 1824, le temps d'une élection.

⁴ Bien qu'inchangés en nombre, les collèges de Haute-Garonne sont parmi les plus triturés par la nouvelle législation de 1820-1821 en matière de délimitation des circonscriptions. Si l'arrondissement de Villefranche est maintenu tel quel, les arrondissements gigantesques de Muret et de Saint-Gaudens sont désormais regroupés en une circonscription unique. À l'inverse, le nord-ouest du département est partagé en deux circonscriptions (Toulouse-I et Toulouse-II) même pas continues d'un point de vue territorial ; la ville même de Toulouse est entièrement incluse dans la circonscription de Toulouse-II.

2° Élection de trois députés par le collège de département, à Toulouse, président **Villèle**.

Élus : **Hocquart**, 1^{er} tour (92%) ; François-Louis **Ricard**, 1^{er} tour (90%) ; **Chalvet de Rochemonteix**, 1^{er} tour (89%). Battus : Cassaing [5%] et Ferradou [4%]. P : 67%.

Février-Mars 1824.

1° Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Toulouse-I, président Castelbajac. Élu : **Castelbajac**, 1^{er} tour (80%). Battu : Tauriac [19%]. P : 86%.

-Toulouse-II, président François-Louis Ricard. Élu : **Ricard**, 1^{er} tour (79%). Battu : Cassaing [18%]. P : 83%.

-Villefranche, président Cahuzac. Élu : **Villèle**, 1^{er} tour (100%). Seul en lice. P : 65%.

-Muret, président Puymaurin. Élu : **Puymaurin**, 1^{er} tour (98%). Seul en lice. P : 70%.

2° Élection de trois députés par le collège de département, à Toulouse, président Hocquart.

Élus : **Hocquart**, 1^{er} tour (89%) ; Auguste de **Cambon**, 1^{er} tour (56%) ; **Du Bourg**, 2^e tour (66%). Battus : **Limairac** [41%], **Roquette** [35%], et d'Hargenvilliers [22%]. P : 82%.

Novembre 1827.

1° Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Toulouse-I, président Du Bourg. Élu : **Du Bourg**, 1^{er} tour (66%). Battu : Hocquart [32%]. P : 81%.

-Toulouse-II, président Montbel. Élu : **Montbel**, 1^{er} tour (67%). Battu : Cassaing [33%]. P : 83%.

-Villefranche, président Beauregard. Élu : **Villèle**, 1^{er} tour (78%). Battu : Auguste de Cambon [21%]. P : 75%.

-Muret, président Puymaurin. Élu : **Puymaurin**, 1^{er} tour (65%). Battu : Alexandre de Cambon [34%]. P : 75%.

2° Élection de trois députés par le collège de département, à Toulouse, président Sabran.

Élus : Auguste de **Cambon**, 1^{er} tour (57%)¹ ; **Bastoulh**, 1^{er} tour (54%) ; **Roquette**, 2^e tour (56%). Battus : **Saint-André** [46%], **Hocquart**² [44%], Lavalette [28%], et Rigaud [12%]. P : 78%.

Février 1828.

Élection partielle, au collège électoral du 3^e arrondissement, à Villefranche, pour remplacer Villèle, nommé pair de France. Président : Campferan.

Élu : **Hocquart**, 3^e tour et ballottage (50⁺%). Battus : **Mourvilles** [49%] et **Saint-Félix** [28%]. P : 79%.

Juin-Juillet 1830.

1° Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Toulouse-I, président Du Bourg. Élu : **Du Bourg**, 1^{er} tour (65%). Battu : Viguerie [30%]. P : 87%.

-Toulouse-II, président d'Aldéguier. Élu : **Montbel**, 1^{er} tour (55%). Battu : Malaret [45%]. P : 93%.

-Villefranche, président Bastoulh. Élu : **Bastoulh**, 1^{er} tour (66%). Battu : Auguste de Cambon [33%]. P : 88%.

-Muret, président Roquette. Élu : **Roquette**, 1^{er} tour (60%). Battu : Alexandre de Cambon [40%]. P : 84%.

2° Élection de trois députés par le collège de département, à Toulouse, président Villèle.

Élus : **Hocquart**, 1^{er} tour (67%) ; **Saint-André**, 1^{er} tour (61%) ; **Saint-Félix**, 1^{er} tour (55%). Battus : Duchan [41%], Auguste de Cambon [36%], Malaret [30%] et **Mourvilles** [4%]. P : 86%.

¹ Il représente les couleurs de l'opposition royaliste, mais il est élu par l'ensemble des voix de droite, aux côtés du villèliste Bastoulh. La « défection » de Cambon et de son frère est définitive en 1830.

² Il s'est rangé pour l'occasion dans l'opposition royaliste, croyant améliorer ses chances, ce qui s'est montré un mauvais calcul immédiat. Hocquart prend sa revanche trois mois plus tard, en profitant de l'affaiblissement politique de Villèle après son départ du gouvernement. Il se rallie néanmoins à la droite en 1829-1830.

GIRONDE

Sessions de 1813 et 1814 (5 députés) : Aubert, Dufort, Duranteau, Lainé et Legrix de la Salle, tous quatre candidats ou élus sous la Seconde Restauration.

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (10 représentants) : noter la présence d'Aubert, Duranteau, Huet de Coëtlisan¹ et Antoine Jay.

Août 1815.

1° Présélection de sept candidats par chaque collège d'arrondissement :

-Bordeaux, président Ravez. Élus : **Ravez**², 1^{er} tour (92%) ; **Lainé**², 1^{er} tour (90%) ; **Dussumier-Fonbrune**, 1^{er} tour (67%) ; **Marcellus**, 1^{er} tour (64%) ; **Dufort**², 2^e tour (81%) ; **Peyronnet**², 2^e tour (53%) ; Chicou-Bourbon, 3^e tour (66%). Battus : Alexandre³ de **Lur-Saluces** [35%] et *alii* non précisés. P : 65%.

-Bazas, président d'Escures. Élus : d'Escures, 1^{er} tour (96%) ; Bagot, 1^{er} tour (86%) ; **Lainé**, 1^{er} tour (75%) ; Laboyrie, 1^{er} tour (56%) ; Victor⁴ **Duhamel**, 1^{er} tour (53%) ; Alexandre de **Lur-Saluces**, 2^e tour (58%) ; Gresse de Labeyrie, 3^e tour et ballottage (75%). Battus : Guiraud et *alii* non précisés. P : inconnue.

-Blaye, président Lamoignon. Élus : **Lainé**, 1^{er} tour (67%) ; Lamoignon et **Ravez**, *ex-aequo*, 1^{er} tour (61%) ; Barbier, 1^{er} tour (56%) ; Paty, 3^e tour et ballottage (80%) ; Vital Béchade, 4^e tour et ballottage (73%) ; Furtado, 5^e tour et ballottage (81%). Battus : Aubert [25%], Montalier [24%], Rateau [23%] et *alii* non précisés. P : 89%.

-La Réole, président Pirly. Élus : Pirly, 1^{er} tour (79%) ; **Lainé**, 1^{er} tour (78%) ; **Marcellus**, 1^{er} tour (75%) ; **Menou**, 1^{er} tour (55%) ; Victor **Du Hamel**, 1^{er} tour (53%) ; **Piis**, 2^e tour (77%) ; Eugène de **Lur-Saluces**, 2^e tour (76%). P : 82%.

-Lesparre, président de Gères. Élus : de Gères, 1^{er} tour (84%) ; **Lainé**, 1^{er} tour (79%) ; **Pontet**, 1^{er} tour (61%) ; **Saget**, 1^{er} tour (59%) ; Ducasse, 2^e tour (87%) ; marquis⁵ de **Lur-Saluces**, 3^e tour et ballottage (63%) ; Maignot, 4^e tour et ballottage (56%). Battus : Dupérier [44%], Paros [13%]. P : 58%.

-Libourne, président Lacaze. Élus : **Lainé**, 1^{er} tour (90%) ; Elie Decazes⁶, 1^{er} tour (72%) ; Lacaze, 1^{er} tour (64%) ; **Ravez**, 2^e tour (84%) ; Dominge et Rateau, *ex-aequo*, 2^e tour (52%) ; Drivet, 3^e tour et ballottage (61%). Battu : Lagrèze [42%] et *alii* non précisés. P : 69%.

2° Élection de sept députés par le collège de département, à Bordeaux.

Procès-verbal non retrouvé, absent de la série C, et de la série F¹CIII.

Les députés élus sont : Lainé, **Dussumier-Fonbrune**, **Marcellus**, **Pontet**, **Dufort**, **Filhot de Marans**, et Alexandre de **Lur-Saluces**. Scores inconnus, de même que la participation.

Septembre-Octobre 1816.

1° Présélection de cinq candidats par chaque collège d'arrondissement :

-Bordeaux, président vicomte⁷ de **Gourgue**. Élus : Lainé, 1^{er} tour (56%) ; **Dussumier-Fonbrune**, 1^{er} tour (55%) ; Ravez, 1^{er} tour (55%) ; **Marcellus**, 1^{er} tour (51%) ; **Filhot de Marans**, 3^e tour et ballottage (55%). Battus : Lassabathie [44%] et *alii* non précisés. P : 65%.

-Bazas, président Casterou-Lassière. Élus : Bagot, 1^{er} tour (79%) ; Ravez, 1^{er} tour (66%) ; Lainé, 1^{er} tour (63%) ; Dufort, 2^e tour (65%) ; Guiraud, 2^e tour (60%). Noms des battus non précisés. P : 82%.

¹ Ancien Girondin originaire de Nantes, sous-préfet de Bazas (1809-1814), Huet de Coëtlisan fut incarcéré à Paris en 1816-1817, et devint ensuite rédacteur des pages politiques du *Journal du commerce*, se présentant comme candidat libéral à Savenay (Loire-Inférieure) en octobre 1821, cf. les résultats de ce département.

² En dépit de leur modération qui les apparente au centre droit, Ravez, Lainé, Peyronnet et Dufort sont élus en 1815 comme d'indiscutables « royalistes », aux côtés des royalistes « purs » dont ils ne se sont distingués qu'ensuite.

³ Frère d'Eugène, lui aussi parlementaire de droite de la Gironde.

⁴ Frère de Louis, Victor Duhamel fut maire de Bordeaux de 1824 à 1830.

⁵ Frère aîné d'Alexandre et d'Eugène de Lur-Saluces.

⁶ Il s'agit bien du futur ministre, favori de Louis XVIII.

⁷ Pour le distinguer de son cousin et collègue, le marquis de Gourgue.

-Blaye, président Lévis-Mirepoix. Élus : **Dussumier-Fonbrune**, 1^{er} tour (68%) ; **Marcellus**, 1^{er} tour (58%) ; Ravez, 1^{er} tour (54%) ; **Pontet**, 2^e tour (53%) ; Lainé, 3^e tour et ballottage (56%). Battus : Alexandre de **Lur-Saluces** [50%¹] et *alii* non précisés. P : 71%.

-La Réole, président Bonsol. Élus : **Marcellus**, 1^{er} tour (91%) ; **Dussumier-Fonbrune**, 1^{er} tour (72%) ; Ravez, 1^{er} tour (65%) ; Lainé, 1^{er} tour (58%) ; Dufort, 3^e tour et ballottage (52%). Battus : Alexandre de **Lur-Saluces** [48%], **Pontet** [19%] et *alii* non précisés. P : 75%.

-Lesparre, président de Gères. Élus : **Pontet**, 1^{er} tour (54%) ; **Dussumier-Fonbrune**, 1^{er} tour (51%) ; Lainé, 2^e tour (58%) ; Ravez, 3^e tour et ballottage (65%) ; Cabarrus, 4^e tour et ballottage (58%). Battus : Ducasse [47%], **Marcellus** [47%], Alexandre de **Lur-Saluces** [42%], et Élie Decazes [5%]. P : 71%.

-Libourne, président Lacaze. Élus : Decazes père, 1^{er} tour (66%) ; Lacaze, 1^{er} tour (66%) ; Dufort, 1^{er} tour (56%) ; Portal, 1^{er} tour (55%) ; Lainé, 1^{er} tour (50%). Battus : Ravez, **Marcellus** [23%], Lagrèze, Rivet, **Dussumier-Fonbrune** [17%], Alexandre de **Lur-Saluces** et Pic de Bled, *ex-aequo* [12%], Trigand [9%] et Dessaygues [8%]. P : 74%.

2^o Élection de cinq députés par le collège de département, à Bordeaux, président Ravez.

Élus : Ravez, 1^{er} tour (56%) ; Lainé, 1^{er} tour (54%) ; **Dussumier-Fonbrune**, 2^e tour (61%) ; **Pontet**, 3^e tour (56%) ; **Marcellus**, 4^e tour (57%). Battus : **Filhot-Marans** [46%], Portal [38%], et Dufort [35%]. P : 75%.

Novembre 1820.

1^o Élection d'un député par chacun des cinq² collèges d'arrondissement :

-Bordeaux-1 (*intra-muros*), président Ravez³, vice-présidents Didier Béchade⁴ et Guestier. Élu : **Ravez** (60%). Battu : Balguerie junior [38%]. P : 91%.

-Bordeaux-2 (*extra-muros*⁵), président Lainé. Élu : **Lainé**, 1^{er} tour (73%). Battu : Philippon [23%]. P : 86%.

-Blaye, président Pontet. Élu : **Pontet**, 1^{er} tour (78%). Battu : Aubert [20%]. P : 76%.

-Libourne, président Lacaze. Élu : **Dussumier-Fonbrune**, 1^{er} tour (83%). Battu : Antoine Jay [30%]. P : 83%.

-La Réole, président Marcellus. Élu : **Marcellus**, 1^{er} tour (75%). Battu : Brezet [24%]. P : 78%.

2^o Élection de trois députés par le collège de département, à Bordeaux, président Monbadon, vice-président Dussumier-Fonbrune.

Élus : **Béchade**, 1^{er} tour (65%) ; Alexandre de **Lur-Saluces**, 1^{er} tour (63%) ; Louis **Du Hamel**, 1^{er} tour (57%). Battus : Balguerie junior [32%], Bosc [27%], Johnston [22%], Balguerie aîné [12%], **Martignac** [5%], et Guestier [4%]. P : 88%.

Mars 1821.

Élection partielle au collège de département, en remplacement d'Alexandre de Lur-Saluces, démissionnaire, président vicomte de Gourgue, vice-président Guestier.

Élu : vicomte de **Gourgue**, 1^{er} tour (58%). Battu : Guestier [19%], Balguerie junior [13%], Balguerie aîné [4%], et **Canuel** [2%]. P : 65%.

¹ Lur-Saluces n'obtient pas la voix supplémentaire à la moitié nécessaire à l'élection au 2^e tour.

² Les modifications relatives aux limites des circonscriptions territoriales organisées par l'ordonnance d'août 1820 et la loi confirmative de mai 1821 toucha modérément la Gironde. Les deux seuls changements consistèrent en l'absorption de la circonscription de Bazas par celle de la Réole, au sud-est du département, et en la création d'une circonscription de Bordeaux *intra-muros* se détachant de l'immense circonscription bordelaise, la circonscription citadine ne regroupant d'ailleurs que les quartiers du cœur de ville de la métropole.

³ Celui-ci, à cette date, peut être considéré comme appartenant pleinement à la droite, réunissant désormais ultra-royalistes et aile droite des anciens constitutionnels.

⁴ On ignore les éventuelles relations de parenté entre Vital Béchade, sus-nommé et Didier Béchade.

⁵ En réalité, le reste de la circonscription bordelaise de 1815-1816, c'est-à-dire la très vaste région landaise sise dans le département de la Gironde, d'Arcachon à Castelnau-de-Médoc jusqu'à Cadillac. Ce collège se réunit à Bordeaux.

Février-Mars 1824.

1° Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Bordeaux-1 (*intra-muros*), président Ravez, vice-présidents Paul Portal et Filhot de Marans. Élu : **Ravez**, 1^{er} tour (55%). Battu : Balguerie junior [44%]. P : 90%.

-Bordeaux-2 (*extra-muros*), président Gautier. Élu : **Gautier**, 1^{er} tour (66%). Battus : Dufour-Dubessan [24%] et Emérigon [5%]. P : 88%.

-Blaye, président Pontet. Élu : de **Gères**, 1^{er} tour (58%). Battu : Guestier [40%]. P : 84%.

-Libourne, président Dussumier-Fonbrune. Élu : **Dussumier-Fonbrune**, 1^{er} tour (64%). Battus : Lamarque [20%] et Balguerie aîné [16%]. P : 88%.

-La Réole, président Eugène de Lur-Saluces. Élu : **Lur-Saluces**, 1^{er} tour (64%). Battus : Victor **Du Hamel** [18%] et Loriague [12%]. P : 81%.

2° Élection de trois députés au collège de département, à Bordeaux, président de Sèze.

Élus : vicomte de **Gourgue**, 1^{er} tour (71%) ; Louis **Du Hamel**, 1^{er} tour (68%) ; **Peyronnet**, 1^{er} tour (56%). Battus : Balguerie junior [24%], Dufour-Dubessan [22%], Jacques Laffitte [16%], Balguerie aîné [15%], Pontac [6%] et Poner [4%]. P : 85%.

Novembre 1827.

1° Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Bordeaux-1 (*intra-muros*), président Rateau, vice-présidents Paul Portal et Bryas. Élu : Balguerie junior, 1^{er} tour (66%). Battu : **Gautier**¹ [30%]. P : 76%.

-Bordeaux-2 (*extra-muros*), président Saget. Élu : Gautier, 1^{er} tour (62%). Battu : **Peyronnet** [36%]. P : inconnue.

-Blaye, président de Gères. Élu : Balguerie aîné, 1^{er} tour (65%). Battu : **de Gères** [31%]. P : 79%.

-Libourne, président Briançon. Élu : Saint-Aulaire, 1^{er} tour (65%). Battu : **Briançon** [29%]. P : 86%.

-La Réole, président Eugène de Lur-Saluces. Élu : **Lur-Saluces**, 1^{er} tour (62%). Battu : Bosc [27%] et Victor **Du Hamel** [8%]. P : 90%.

2° Élection de trois députés au collège de département, à Bordeaux, président Ravez, vice-président Louis Duhamel.

Élus : **Ravez**, 1^{er} tour (53%) ; Dufour-Dubessan, 1^{er} tour (52%) ; Legrix de la Salle, 1^{er} tour (51%). Battus : Bosc, Louis **Duhamel** [43%], **Peyronnet** [37%] et vicomte de **Gourgue** [9%]. P : 84%.

Avril 1828.

Élection partielle au 4^e collège d'arrondissement, à Libourne, pour remplacer Saint-Aulaire, qui a opté pour représenter la Meuse, président Blondeau.

Élu : Martell, 1^{er} tour (61%). Battu : Auguste **Sarget**² [38%]. P : 84%.

Novembre 1829.

Élection partielle au collège de département, à Bordeaux, pour remplacer Ravez, nommé pair, président Ravez. Élu : Bosc, 2^e tour (51%). Battu : Victor **Du Hamel** [48%]. P : 92%.

Juin-Juillet 1830.

1° Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Bordeaux-1 (*intra-muros*), président Guestier³, vice-présidents Leblond et Bouquier. Élu : Bosc, 1^{er} tour (71%). Battu : **Guestier** [28%]. P : 90%⁴.

¹ Gautier est devenu, on le rappelle, un des chefs de la « défection » anti-villèliste à la Chambre des députés. La droite ministérielle s'y rallie par défaut dans Bordeaux *intra-muros*, où ses positions sont devenues très faibles, au point que libéraux et « défection » peuvent s'opposer entre eux seuls à seuls ; elle le combat en revanche dans les cantons *extra-muros*, où elle pense vainement pouvoir faire élire le ministre de la Justice Peyronnet contre le défectionnaire.

² Ancien négociant bordelais de centre droit, à ne pas confondre avec L. de Saget, précité, avocat général puis président de chambre à la cour royale de Bordeaux, proche de la droite royaliste sous la Restauration.

³ Négociant bordelais et ancien candidat libéral de 1824, rallié à la droite et au gouvernement Polignac.

⁴ Ce taux de participation est d'autant plus remarquable que le collège *intra-muros* de Bordeaux est

-Bordeaux-2 (*extra-muros*), président Hostin. Élu : Gautier, 1^{er} tour (56%). Battu : Alexandre de **Lur-Saluces** [44%]. P : inconnue.

-Blaye, président Journu. Élu : Balguerie aîné, 1^{er} tour (52%). Battu : **Journu** [48%]. P : inconnue.

-Libourne, président Saget. Élu : Martell, 1^{er} tour (62%). Battu : **d'Haussez** [36%]. P : 90%.

-La Réole, président Eugène de Lur-Saluces. Élu : Eugène de **Lur-Saluces**, 1^{er} tour (57%). Battu : Gautier [39%]. P : 85%.

2^o Élection de trois députés au collège de département, à Bordeaux, président Ravez.

Élus : Legrix de la Salle, 1^{er} tour (52%) ; Dufour-Dubessan, 1^{er} tour (51%) ; Dariste, 1^{er} tour (51%). Battus : **Journu** [49%], Victor **Du Hamel** [46%], et **Duderant** [45%]. P : 94%.

LOIRE-INFÉRIEURE

Sessions de 1813 et 1814 (4 députés) : noter la présence de Gourlay.

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (8 représentants) : noter la présence de Bertrand-Geslin, Dufou, Fouché et Gourlay.

Août 1815.

1^o Présélection de six candidats à la députation par chaque collège d'arrondissement :

-Nantes, président Desjamonières. Élus : Dufou, 1^{er} tour (65%) ; **Richard**, 1^{er} tour (63%) ; Desjamonières, 2^e tour (66%) ; **Barbier**, 3^e tour et ballottage (56%) ; Couëtus, 4^e tour et ballottage (64%) ; Bernard jeune¹, 5^e tour et ballottage (66%). Battus : Mosneron-Dupin [47%], Marion [37%], Bertrand-Geslin [30%] et *alii* non précisés. P : 72%.

-Ancenis, président Arnous-Rivière. Élus : Arnous-Rivière, 1^{er} tour (88%) ; Collineau, 1^{er} tour (56%) ; **Barbier**, 2^e tour (82%) ; **Richard**, 2^e tour (70%) ; Trotreau, 2^e tour (64%) ; Robineau, 2^e tour (56%). Battus : Landernout, Gourlay et Hervé-Labauche, tous trois *ex-aequo* [34%], Laroche-Macé [32%], Arnaud [27%], et Huché [23%]. P : 76%.

-Châteaubriant, président Urvoy de Saint-Bédan. Élus : Huette, 1^{er} tour (89%) ; Cornullier, 1^{er} tour (85%) ; **Barbier**, 1^{er} tour (83%) ; Urvoy de Saint-Bédan, 1^{er} tour (73%) ; Robineau, 1^{er} tour (52%) ; **Richard**, 2^e tour (55%). Battus : **Burot de Carcouët** [43%], Baron² [36%] et *alii* non précisés. P : 75%.

-Paimbœuf, président Charrette-Boisfoucaud. Élus : Charrette-Boisfoucaud, 2^e tour (67%) ; Baron, 2^e tour (65%) ; La Couverserie, 2^e tour (55%) ; Halgan, 3^e tour et ballottage (81%) ; Mosneron-Dupin, 4^e tour et ballottage (68%) ; Dufou, 5^e tour et ballottage (67%). Battus : Demangeot [48%], Bertrand-Geslin [34%], Brillaud-Laujardière [31%] et *alii* non précisés. P : 62%.

-Savenay, président La Cour de Boué. Élus : La Cour de Boué, 1^{er} tour (92%) ; **Coislin**, 1^{er} tour (86%) ; Fournier-Pelan, 1^{er} tour (83%) ; Donatien³ de **Sesmaisons**, 1^{er} tour (81%) ; **Chevigné**, 1^{er} tour (73%) ; Villeblanche, 1^{er} tour (69%). Battus : Dufou [11%], Bertrand-Geslin [9%] et Tardiveau [9%]. P : 73%.

2^o Élection de six députés au collège de département, à Nantes, président Dufou.

Élus : **Richard**, 1^{er} tour (86%) ; **Barbier**, 1^{er} tour (63%) ; **Coislin**, 1^{er} tour (59%) ; Humbert de **Sesmaisons**, 2^e tour (59%) ; **Peyrusset**, 2^e tour (52%) ; Barante, 3^e tour et ballottage (51%). Battus : Mosneron-Dupin [33%], Collineau [13%], Arnous-Rivière et Halgan, *ex-aequo* [11%], Bernier-Maligny [8%] et Bernard jeune [6%]. P : 76%.

numériquement très important, avec plus de 1300 inscrits. Il manifeste, plus encore qu'en 1827, l'attachement du port au régime constitutionnel et le rejet viscéral des dérives autoritaires du régime, dans la ville qui avait pourtant symbolisé en 1814 un attachement précoce à la Restauration.

¹ Négociant nantais.

² Avocat nantais, sans aucun rapport évidemment avec le député homonyme du Var.

³ À ne pas confondre avec son cousin germain, Humbert de Sesmaisons, autre parlementaire royaliste de la Loire-Inférieure.

Septembre-Octobre 1816.

1° Présélection de quatre candidats à la députation par chaque collègue d'arrondissement :

-Nantes, président Desjamonières. Élus : **Richard**, 2^e tour (53%) ; **Lévesque**, 3^e tour et ballottage (55%) ; Gandon, 4^e tour et ballottage (51%) ; Louis¹ de Saint-Aignan, 5^e tour et ballottage (63%).

Battus : **Peyrusset** [49%], **Coislin** [42%], **Barbier** [42%], et *alii* non précisés. P : 71%.

-Ancenis, président Arnous-Rivière. Élus : Arnous-Rivière, 1^{er} tour (77%) ; de **Brosses**, 1^{er} tour (53%) ; Dufou, 2^e tour (88%) ; Robineau, 2^e tour (63%). Battus : **Richard** [38%], **Coislin** [28%], **Barbier** [27%], Gandon [15%], **Peyrusset** [14%], Collineau [13%], Mosneron-Dupin [9%] et **Bourmont** [6%]. P : 81%.

-Châteaubriant, président Connesson. Élus : **Barbier**, 1^{er} tour (83%) ; Dufou, 1^{er} tour (61%) ; Cornullier, 2^e tour (59%) ; **Richard**, 3^e tour et ballottage (52%). Battus : Lucas-Championnaire [48%], **Coislin** [33%], et *alii* non précisés. P : 66%.

-Paimbœuf, président Chapuis. Élus : Halgan, 1^{er} tour (52%) ; Bertrand-Geslin, 2^e tour (53%). Deux autres candidats non élus par défaut de *quorum*. Non élus : **Richard** [49%], Brillaud-Laujardière et Demangeot, *ex-aequo* [42%], **Barbier** [31%] et *alii* non précisés. P : 59%, puis 41%.

-Savenay, président La Cour de Boué. Élus : **Richard**, 1^{er} tour (73%) ; **Coislin**, 1^{er} tour (72%) ; **Peyrusset**, 1^{er} tour (69%) ; **Barbier**, 1^{er} tour (66%). Battus : Gourlay [23%], Bertrand-Geslin [20%], La Cour de Boué [19%], Halgan [18%] et Gandon [13%]. P : 73%.

2° Élection de quatre députés au collège de département, à Nantes, président Dufou.

Élus : **Richard**, 1^{er} tour (52%) ; **Peyrusset**, 1^{er} tour (51%) ; **Barbier**, 2^e tour (54%) ; **Coislin**, 2^e tour (52%). Battus : Louis de Saint-Aignan [47%] et **Lévesque** [44%]. P : 79%.

Mars 1819.

Élection partielle d'un député au collège unique de département (loi Lainé), à Nantes, pour remplacer Peyrusset, décédé, président Louis de Saint-Aignan, vice-président Mosneron-Dupin.

Élu : Louis de Saint-Aignan, 2^e tour (62%). Battus : Humbert de **Sesmaisons** [38%] et Bertrand-Geslin [19%]. P : 86%.

Novembre 1820.

Élection de deux députés au nouveau collège du département (loi du double vote), à Nantes, président maréchal de Lauriston.

Élus : Humbert de **Sesmaisons**, 1^{er} tour (62%) ; **Revélière**, 1^{er} tour (61%). Battus : Ducoudray-Bourgault [35%], Bertrand-Geslin [27%] et Lucas-Championnaire [5%]. P : 95%.

Octobre 1821.

1° Élection d'un député par chacun² des quatre collèges d'arrondissement :

-Nantes, président Lévesque. Élu : Louis de Saint-Aignan, 1^{er} tour (66%). Battu : **Dufou** [29%]³ et Ducoudray-Bourgault [3%]. P : 83%.

-Saint-Philbert, président Revélière. Élu : Auguste⁴ de **Juigné**, 1^{er} tour (60%). Battu : Bertrand-Geslin [36%]. P : 80%.

¹ Il ne faut pas confondre Louis Rousseau de Saint-Aignan (1767-1837), préfet des Côtes-du-Nord, député libéral de la Loire-Inférieure de 1819 à 1823 et de 1827 à 1831, puis pair de France de 1832 à sa mort, avec Auguste Rousseau de Saint-Aignan (1770-1858), député libéral des Côtes-du-Nord de 1820 à 1824, puis député de la Loire-Inférieure de 1829 à 1834, avant d'être, comme le précédent, pair de 1835 à la révolution de 1848.

² La réorganisation de 1820-1821 laisse seulement intacte la circonscription de Savenay, acquise à la droite. Nantes est désormais séparée de tout arrière-pays, la ville formant désormais à elle seule une circonscription autonome. Le sud de son ancienne circonscription et celle de Paimbœuf sont réunies en une nouvelle circonscription, située à Saint-Philbert. Les anciennes circonscriptions de Châteaubriant et Ancenis, plutôt royalistes, sont regroupées avec le nord de l'ancienne circonscription nantaise en une nouvelle grande circonscription, dont le collège est fixé à Nort.

³ Candidat du centre droit, auquel s'est rallié bon gré mal gré la droite, faute de candidat crédible en son sein.

⁴ À ne confondre avec aucun des nombreux parents homonymes, notamment ses deux frères et son neveu pairs de France, ou encore son cousin Victor de Juigné, préfet, et le frère de celui-ci, député de la Manche en 1815.

-Nort, président Urvoy de Saint-Bédan. Élu : **Foucault**, 1^{er} tour (60%). Battu : Louis de Saint-Aignan [35%]. P : 89%.

-Savenay, président Bourmont. Élu : **Frénilly**, 1^{er} tour (66%). Battus : Lamarque [13%], Huet de Coëtlisan [11%] et **Bourmont** [6%]. P : 89%.

2^o Élection de deux députés au collège de département, à Nantes, président Dufou.

Élus : **Revélière**, 1^{er} tour (68%) ; Humbert de **Sesmaisons**, 1^{er} tour (64%). Battus : Ducoudray-Bourgault [29%], Bertrand-Geslin [20%] et Dufou [11%]. P : 86%.

Février-Mars 1824.

1^o Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Nantes, président Richard. Élu : **Lévesque**, 1^{er} tour (51%). Battu : Auguste de Saint-Aignan [48%]. P : 96%.

-Saint-Philbert, président Auguste de Juigné. Élu : Auguste de **Juigné**, 1^{er} tour (57%). Battus : Dupin aîné [30%] et Lemerdic-Calvélan [12%]. P : 87%.

-Nort, président Foucault. Élu : **Foucault**, 1^{er} tour (73%). Battu : Urvoy de Saint-Bédan [26%]. P : 89%.

-Savenay, président Frénilly. Élu : **Frénilly**, 1^{er} tour (94%). Battu : de Broses [5%]. P : 86%.

2^o Élection de deux députés au collège de département, à Nantes, président Humbert de Sesmaisons.

Élus : Humbert de **Sesmaisons**, 1^{er} tour (63%) ; **Revélière**, 2^e tour (53%). Battus : Urvoy de Saint-Bédan [45%], de Broses [26%], **Richard** [12%], Manuel [5%] et Auguste de Saint-Aignan [4%]. P : 92%.

Novembre 1827.

1^o Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Nantes, président Lévesque, vice-président Le Breton. Élu : Louis de Saint-Aignan, 1^{er} tour (58%). Battu : **Lévesque** [40%]. P : 94%.

-Saint-Philbert, président Auguste de Juigné. Élu : **Lucas-Championnaire**, 1^{er} tour (59%)¹. Battus : Cornullier [29%] et Auguste de **Juigné** [10%]. P : 70%.

-Nort, président Foucault, démissionnaire, remplacé par Urvoy de Saint-Bédan. Élu : Urvoy de **Saint-Bédan**² (93%), seul en lice. P : 84%.

-Savenay, président Donatien de Sesmaisons. Élu : **Formon**, 2^e tour (54%). Battus : Quéhillac [50%]³ et Royer-Collard [11%]. P : 84%.

2^o Élection de deux députés au collège de département, à Nantes, président Humbert de Sesmaisons.

Élus : Donatien de **Sesmaisons**, 1^{er} tour (60%) ; **Burot de Carcouët**, 1^{er} tour (57%). Battus : Maïs fils [27%], Auguste de Saint-Aignan [17%] et **Lévesque** [16%]. P : 84%.

¹ Le vainqueur Lucas-Championnaire, étiqueté alors comme membre de la « défection », bénéficie de voix conjuguées de gauche et de droite, sans qu'on puisse pour autant l'affilier à l'un de ces deux camps. La plupart des électeurs royalistes votent pour lui, afin d'empêcher l'élection du libéral Cornullier, lâchant ainsi massivement le candidat officiel du pouvoir, Juigné, qui se retrouve du coup avec un score ridicule ; mais Lucas-Championnaire a bénéficié avant tout d'une solide base d'électeurs de gauche modérée, répugnant à voter pour un franc libéral. Ainsi, on met son nom en gras, mais on ne l'a pas inséré dans le guide biographique détaillé des députés de droite.

² Centriste nommé président par le gouvernement Villèle, pour empêcher la gauche de gagner la circonscription. Urvoy de Saint-Bédan gagne néanmoins les rangs de la gauche de l'Assemblée à la suite de son élection, s'asseyant à côté de son collègue Louis de Saint-Aignan.

³ Au 1^{er} tour, il manque au libéral Quéhillac la voix supplémentaire à la moitié des votants nécessaire à l'élection ; ceci permet à la droite de se remobiliser et de l'emporter d'une courte tête au 2^e tour.

Janvier 1829.

Élection partielle au collège d'arrondissement de Saint-Philbert, en remplacement de Lucas-Championnaire, décédé, président Halgan.

Élu : Auguste de Saint-Aignan, 1^{er} tour (54%). Battu : **Lévesque** [46%]. P : 82%.

Février 1830.

Élection partielle au collège de département, en remplacement de Donatien de Sesmaisons, nommé pair de France, président Dudon.

Élu : **Dudon**, 1^{er} tour (52%). Battu : Vatimesnil [43%]¹. P : 91%.

Juin-Juillet 1830.

1^o Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Nantes, président Papin. Élu : Louis de Saint-Aignan, 1^{er} tour (70%). Battu : **Laënnec**², 1^{er} tour [27%]. P : 91%.

-Saint-Philbert, président Humbert de Sesmaisons. Élu : **Lévesque**, 1^{er} tour (51%). Battu : Auguste de Saint-Aignan [49%]. P : 94%.

-Nort, président Urvoy de Saint-Bédan. Élu : **Urvoy de Saint-Bédan**³, 1^{er} tour (70%). Battu : Linsens de l'Épinay [28%]. P : 89%.

-Savenay, président Formon. Élu : **Formon**, 1^{er} tour (55%). Battu : Quéhissac [45%]. P : 93%.

2^o Élection de deux députés au collège de département, à Nantes, président Dudon.

Élus : **Dudon**, 1^{er} tour (54%) ; **Burot de Carcouët**, 1^{er} tour (51%). Battus : Ducoudray-Bourgault [43%] et Kermarec [41%]. P : 95%.

MAINE-et-LOIRE

Sessions de 1813 et 1814 (4 députés) : noter la présence de Lauberdère.

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (8 représentants) : noter la présence de Delorme, Desmazières, Dubois, Gautret et Lauberdère.

Août 1815.

1^o Présélection de six candidats par chacun des cinq collèges d'arrondissement :

-Angers, président Desmazières. Élus : Papiou, 1^{er} tour (77%) ; Desmazières, 1^{er} tour (54%) ; Buzolet, 2^e tour (52%) ; Heurteloup, 3^e tour et ballottage (73%) ; Joubert, 4^e tour et ballottage (51%) ; Delorme, 5^e tour et ballottage (78%). Battus : Gautret [34%], La Pastandie [32%], Pilastre [30%] et *alii* non précisés. P : 61%.

-Baugé, président vicomte de Beaumont. Élus : Danquetil, 1^{er} tour (76%) ; Piten, 1^{er} tour (73%) ; Le Meignan, 1^{er} tour (63%) ; **Benoist**, 1^{er} tour (57%) ; Maillé (marquis de), 2^e tour (55%) ; vicomte de Beaumont, 2^e tour (53%). Noms des battus non précisés. P : 59%.

-Beaupréau, président comte d'Autichamp. Élus : **d'Autichamp**, 1^{er} tour (72%) ; Tristan Martin, 1^{er} tour (62%) ; **Civrac**, 1^{er} tour (58%) ; Jousseau, 1^{er} tour (55%) ; **Colbert-Maulévrier**, 1^{er} tour (51%) ; Tobin, 2^e tour (65%). Noms des battus non précisés. P : 74%.

-Saumur, président d'Echevilly. Élus : Allain-Targé, 1^{er} tour (74%) ; d'Echevilly, 1^{er} tour (72%) ; Budan, 2^e tour (69%) ; Maupassant-Lacroix, 2^e tour (59%) ; marquis de Maillé, 2^e tour (53%) ; Coustis, 2^e tour (52%). Noms des battus non précisés. P : 54%.

¹ À cette date, l'ancien ministre regroupe les voix de la gauche et de la « défection ».

² Il s'agit de Christophe Laënnec, avocat nantais, sans rapport de parenté connu avec le célèbre médecin homonyme.

³ Après hésitations, Saint-Bédan, élu fin 1827, a hésité jusqu'au bout dans la crise de 1829-1830. Les sources ne le mentionnent pas comme ayant fait partie des 181 députés ayant voté contre l'adresse des 221, raison pour laquelle on ne l'a pas introduit dans le guide des députés de droite.

-Segré, président d'Andigné de Mayneuf. Élus : **d'Andigné de Mayneuf**, 1^{er} tour (83%) ; **Bourmont**, 1^{er} tour (54%) ; **Maquillé**, 2^e tour (71%) ; **La Potherie**, 2^e tour (67%) ; **comte¹ d'Andigné de la Blanchaye**, 3^e tour et ballottage (87%). Battus : **Villemorge** [34%] et *alii* non précisés. P : 74%.

2^o Élection de six députés au collège de département, à Angers, président comte d'Andigné de la Blanchaye. Élus : **Benoist**, 1^{er} tour (54%) ; **d'Andigné de Mayneuf**, 2^e tour (57%) ; **Maquillé**, 3^e tour et ballottage (51%) ; Papiou, 4^e tour (60%) ; **La Bourdonnaye**, 4^e tour (50⁺) ; Feuillant, 5^e tour (54%). Noms des battus non précisés. P : 78%.

Septembre-Octobre 1816.

1^o Présélection de quatre candidats par chacun des cinq collèges d'arrondissement :

-Angers, président La Chauvelière. Élus : Papiou, 1^{er} tour (77%) ; Desmazières et Joubert, *ex-aequo*, 1^{er} tour (50⁺) ; Heurteloup, 2^e tour (64%). Noms des battus non précisés. P : 65%.

-Baugé, président Mauxion. Élus : Desboisières, 1^{er} tour (72%) ; Joubert, 1^{er} tour (55%) ; Dupont de l'Étang, 1^{er} tour (51%) ; Chasles, 2^e tour (66%). Noms des battus non précisés. P : 71%.

-Beaupréau, président Caqueray. Élus : **d'Andigné de Mayneuf**, 1^{er} tour (58%) ; **Benoist**, 1^{er} tour (57%) ; **La Bourdonnaye**, 1^{er} tour (54%) ; **Feuillant**, 2^e tour (86%). Battus : Cesbron-Lavau et Papiou, *ex-aequo* [43%], Desmazières [32%], Desmé [24%] et Charbonnier [11%]. P : 73%.

-Saumur, président Guerniveau. Élus : Allain-Targé, 1^{er} tour (54%) ; Guerniveau, 2^e tour (59%) ; **d'Andigné de Mayneuf**, 3^e tour et ballottage (54%) ; Chauvin Bois-Savary, 4^e tour et ballottage (65%). Battus : Bodin [36%] et *alii* non précisés. P : 64%.

-Segré, président Brillet-Candé. Élus : Papiou, 1^{er} tour (99%) ; **Feuillant**, 1^{er} tour (65%) ; **d'Andigné de Mayneuf**, 1^{er} tour (64%) ; **La Bourdonnaye**, 1^{er} tour (55%). Noms des battus non précisés. P : 77%.

2^o Élection de quatre députés au collège de département, à Angers, président d'Autichamp. Élus : Papiou, 1^{er} tour (53%) ; **d'Andigné de Mayneuf**, 1^{er} tour (52%) ; **Benoist**, 2^e tour (52%) ; **La Bourdonnaye**, 3^e tour (52%). Battus : Allain-Targé [48%] et Lauberdière [41%]. P : 85%.

Novembre 1820.

1^o Élection d'un député par chacun des quatre² collèges d'arrondissement :

-Angers, président Benoist, vice-président Buzolet. Élu : Gautret, 1^{er} tour (64%). Battu : **Benoist** [33%]. P : 90%.

-Saumur, président Guerniveau. Élu : Bodin³, 1^{er} tour (60%). Battus : **Budan**⁴ [31%] et Allain-Targé [6%]. P : 89%.

-Beaupréau, président Civrac. Élu : Cesbron-Lavau, 1^{er} tour (53%). Battu : **La Bourdonnaye** [43%]. P : 89%.

-Segré, président Duclos. Élu : Pilastre, 1^{er} tour (53%). Battu : **d'Andigné de Mayneuf** [45%]. P : 90%.

2^o Élection de trois députés au collège de département, à Angers, président Chalupt.

Élus : **Benoist**, 1^{er} tour (61%) ; **d'Andigné de Mayneuf**, 1^{er} tour (59%) ; **La Bourdonnaye**, 1^{er} tour (56%). Battus : Delorme [41%], Lauberdière et Noireau, *ex-aequo* [37%]. P : 95%.

¹ Le comte d'Andigné de La Blanchaye est le grand chef chouan, fait pair de France en août 1815, ne partageant pas les opinions libérales de son frère aîné, marquis d'Andigné de La Blanchaye, qu'il ne faut pas confondre avec lui.

² En vertu de la nouvelle ordonnance, relative au nouveau découpage électoral, l'ancienne circonscription de Baugé, libérale, disparaissait, et se voyait morcelée entre celle de Saumur –circonscription sacrifiée d'avance par la droite- et celle d'Angers, partagée entre les deux camps.

³ Candidat de l'extrême-gauche.

⁴ Candidat du centre droit constitutionnel, auquel s'est rallié la droite, sans succès.

Février-Mars 1824.

1° Élection d'un député par chacun des quatre collèges d'arrondissement :

- Angers, président Maquillé. Élu : **Maquillé**, 1^{er} tour (52%). Battu : général Foy [46%]. P : 91%.
- Saumur, président Benoist. Élu : **Benoist**, 1^{er} tour (82%). Battu : Bodin [17%]. P : 88%.
- Beaupréau, président Civrac. Élu : **Civrac**, 1^{er} tour (68%). Battu : Ternaux [31%]. P : 90%.
- Segré, président d'Andigné de Mayneuf. Élu : **d'Andigné de Mayneuf**, 1^{er} tour (51%). Battu : marquis d'Andigné de la Blanchaye [49%]. P : 91%.

2° Élection de trois députés au collège de département, président comte d'Andigné de la Blanchaye.

Élus : **Villemorge**, 1^{er} tour (64%) ; **La Bourdonnaye**, 1^{er} tour (63%) ; **La Potherie**, 1^{er} tour (54%).
Battus : marquis d'Andigné de la Blanchaye [35%], Eugène de Beaumont [14%], Pilastre [7%] et Bodin [4%]. P : 84%.

Novembre 1827.

1° Élection d'un député par chacun des quatre collèges d'arrondissement :

- Angers, président M^{gr} Montault. Élu : Guilhem (*de Brest*), 1^{er} tour (63%). Battus : **d'Andigné de Mayneuf** [30%] et **Villemorge** [5%]. P : 92%.
- Saumur, président Benoist. Élu : Delessert, 1^{er} tour (61%). Battu : **Des Charnières** [32%]. P : 88%.
- Beaupréau, président Civrac. Élu : **Caqueray**, 1^{er} tour (55%). Battu : La Boussardière [43%]. P : 78%.
- Segré, président Duclos. Élu : marquis d'Andigné de la Blanchaye, 1^{er} tour (62%). Battu : **Préaulx** [37%]. P : 53%.

2° Élection de trois députés au collège de département, président Maquillé.

Élus : **La Bourdonnaye**, 1^{er} tour (53%) ; **Villemorge**, 1^{er} tour (51%) ; **La Potherie**, 2^e tour (60%).
Battus : Eugène de Beaumont [31%], Dubois [30%], **d'Andigné de Mayneuf** [28%], Bodin [25%], Tessier [23%], **Benoist** [15%] et **Préaulx** [5%]. P : 91%.

Mars 1830.

Élection partielle au collège de département pour remplacer La Bourdonnaye, nommé pair de France, président Civrac.

Élu : **Guernon-Ranville**, 1^{er} tour (60%). Battu : Vatimesnil [39%]. P : 87%.

Juin-Juillet 1830.

1° Élection d'un député par chacun des quatre collèges d'arrondissement :

- Angers, président marquis de Contades, excusé, remplacé par Desmirail, vice-président vicomte de Contades. Élu : Guilhem (*de Brest*), 1^{er} tour (71%). Battu : comte de **Contades** [27%]. P : 87%.
- Saumur, président Des Charnières. Élu : Delessert, 1^{er} tour (70%) ; Battu : **Des Charnières** [29%]. P : 87%.
- Beaupréau, président Civrac. Élu : **Caqueray**, 1^{er} tour (57%). Battu : Dubois [42%]. P : 87%.
- Segré, président Maquillé. Élu : marquis d'Andigné de La Blanchaye, 1^{er} tour (54%). Battu : **Rochebouët** [46%]. P : 92%.

2° Élection de trois députés au collège de département, président La Bourdonnaye, refusant, remplacé par Colbert de Maulévrier fils.

Élus : **Villemorge**, 1^{er} tour (57%) ; **La Potherie**, 1^{er} tour (57%) ; **Guernon-Ranville**, 1^{er} tour (55%).
Battus : Desmazières [43%], Préaulx [41%], Robineau [40%], et **Contades** [5%]. P : 91%.

NIÈVRE

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (6 représentants) : noter la présence de Dupin aîné et d'Heuillard de Montigny.

Août 1815.

1° Présélection de trois candidats par chacun des quatre collèges d'arrondissement :

-Nevers, président Chabrol de Chaméane. Élus : **Clément**, 1^{er} tour (93%) ; **Hyde de Neuville**, 1^{er} tour (89%) ; Berthier de Bizy, 1^{er} tour (68%). Battus : Chabrol de Chaméane [15%] et Pracomtal [11%]. P : 53%.

-Château-Chinon, président non identifié. Procès-verbal non conservé. Élus : Pracomtal et *alius* non communiqué, scores et participation inconnus.

-Clamecy, président Bogne de Faye. Élus : Dupin aîné, 1^{er} tour (75%) ; Bogne de Faye, 1^{er} tour (58%) ; Guillemain-Deuchon, 3^e tour et ballottage (67%). Battus : Grozieux [33%], et *alii* non précisés. P : 77%.

-Cosne, président François Roy. Élus : **Hyde de Neuville**, 1^{er} tour (100%) ; **Clément**, 1^{er} tour (97%) ; Gouin de Lurieu, 1^{er} tour (62%). Battu : Usquin [37%]. P : 50%.

2° Élection de trois députés au collège de département, à Nevers, président Pracomtal.

Élus : **Hyde de Neuville**, 1^{er} tour (75%) ; **Pracomtal**, 1^{er} tour (60%) ; **Clément**, 2^e tour (59%). Battus : Dupin aîné [32%] et Bogne de Faye [7%]. P : 70%.

Septembre-Octobre 1816.

1° Présélection de deux candidats par chacun des quatre collèges d'arrondissement :

-Nevers. Procès-verbal non retrouvé. Élus : Chabrol de Chaméane et **Clément**, scores inconnus, de même que le nom des battus et le taux de participation.

-Château-Chinon, président Petitier. Élus : Louis Bonneau, 1^{er} tour (75%) ; **Pracomtal**, 1^{er} tour (70%). Battu : Chaligny [34%]. P : 69%.

-Clamecy, président Tenaille-Saligny. Élus : Antoine Roy¹, 1^{er} tour (62%) ; Tenaille-Saligny, 2^e tour (65%). Noms des battus non précisés. P : 74%.

-Cosne. Procès-verbal non retrouvé. Élus : Antoine Roy et Prévost. Scores inconnus, de même que le nom des battus et le taux de participation².

2° Élection de deux députés au collège de département, à Nevers, président Chabrol de Chaméane.

Élus : **Pracomtal**, 2^e tour (80%) ; **Clément**, 5^e tour et ballottage (57%). Battus : Chabrol de Chaméane [43%], Georges Bonneau l'aîné [25%] et Antoine Roy [22%]. P : 76%.

Octobre 1818.

Élection de deux députés au collège unique de département (loi Lainé), à Nevers, président La Maisonfort, vice-président Bouquerot-Valigny.

Élus : Bogne de Faye, 2^e tour (57%) ; Chabrol de Chaméane³, 3^e tour et ballottage (70%).

Battus : **La Maisonfort** [42%], Claude Bonneau [38%], Georges Bonneau l'aîné [12%], **Pracomtal** [8%], Frossard [7%], Delarue et Hector d'Aunay, *ex-aequo* [6%], Heuillard de Montigny [6%]. P : 64%.

¹ Il s'agit bien d'Antoine Roy (1764-1847), député centriste de la Seine de 1815 à 1822, puis pair de France de 1822 à 1847, et surtout ministre des Finances (novembre 1819-décembre 1821 et janvier 1828-août 1829).

² On a retrouvé les noms des candidats présélectionnés par les collèges d'arrondissement en consultant *le Constitutionnel*, vendredi 4 octobre 1816, n°278, page 3. Prévost est maire de la Charité-sur-Loire.

³ Membre du centre droit constitutionnel, ayant rejoint la droite royaliste élargie en 1820, ce qui explique qu'on le mentionne en gras à partir de cette dernière date.

Novembre 1820.

Élection de deux députés au nouveau collège de département (loi dite « du double vote »), à Nevers, président duc Charles de Damas.

Élus : **Pracomtal**, 1^{er} tour (63%) ; **Cayrol**, 2^e tour (65%). Battus : Heuillard de Montigny [26%], Georges Bonneau l'aîné [18%], et Soultrait [11%]. P : 82%.

Novembre 1822.

1^o Élection d'un député par chacun des deux¹ collèges d'arrondissement :

-Nevers, président Chabrol de Chaméane. Élu : **Chabrol de Chaméane**, 1^{er} tour (72%). Battus : Heuillard de Montigny [25%]. P : 77%.

-Cosne, président Clément. Élu : **Hyde de Neuville**, 1^{er} tour (70%). Battu : Bogne de Faye [29%]. P : 74%.

2^o Élection de deux députés au collège de département, président duc Charles de Damas.

Élus : **Marchangy**, 1^{er} tour (75%) ; **Sainte-Marie**, 2^e tour (77%). Battus : **Cayrol** [19%], **Pracomtal** [19%], Bogne de Faye [13%] et Gaëtan de La Rochefoucauld [11%]. P : 78%.

Avril 1823.

Élection partielle au collège de département, pour remplacer Marchangy, invalidé ; président Descolons de Vauzelle.

Élu : **Pracomtal**, 1^{er} tour (64%). Battu : **Clément** [23%]. P : 57%.

Février-Mars 1824.

1^o Élection d'un député par chacun des deux collèges d'arrondissement :

-Nevers, président Chabrol de Chaméane. Élu : **Chabrol de Chaméane**, 1^{er} tour (79%). Battu : Dupin aîné [16%]. P : 72%.

-Cosne, président Clément. Élu : **Hyde de Neuville**, 1^{er} tour (76%). Battu : Hector d'Aunay [24%]. P : 72%.

2^o Élection de deux députés au collège de département, président duc Charles de Damas.

Élus : **Sainte-Marie**, 1^{er} tour (68%) ; **Pracomtal**, 1^{er} tour (61%). Battus : Laroche-Fontenille et **Clément** [25%]. P : 70%.

Novembre 1827.

1^o Élection d'un député par chacun des deux collèges d'arrondissement :

-Nevers, président Chabrol de Chaméane. Élu : Dupin aîné, 1^{er} tour (57%). Battus : **Bouillé**² [31%] et **Chabrol de Chaméane** [8%]. P : 80%.

-La Charité-sur-Loire, président Gray de Montinon. Élu : Dupin aîné, 1^{er} tour (60%). Battu : **Hyde de Neuville** [39%]. P : 69%.

2^o Élection de deux députés au collège de département, président duc Charles de Damas.

Élus : **Hyde de Neuville**, 2^e tour (53%) ; **Sainte-Marie**, 3^e tour et ballottage (51%). Battus : Heuillard de Montigny [45%], Georges Bonneau l'aîné [24%], **Bouillé** [21%], **Chabrol de Chaméane** [17%], **Pracomtal** [12%] et Laroche-Fontenille. P : 79%.

Avril 1828.

Élection partielle au 1^{er} collège d'arrondissement, à Nevers, pour remplacer Dupin aîné, ayant opté pour la circonscription de La Charité-sur-Loire ; président Descolons de Vauzelle.

Élu : Boigues, 2^e tour (59%). Battus : Bogne de Faye [35%], Heuillard de Montigny [24%], **Bouillé**

¹ En vertu du nouveau découpage des circonscriptions électorales, les anciennes circonscriptions de Nevers et Château-Chinon étaient réunies à Nevers, celles de Cosne et Clamecy à Cosne : l'est du département perdait tout bureau électoral de proximité au bénéfice de l'ouest.

² Le vicomte Albert de Bouillé, maire de Nevers, était le candidat porté par l'extrême-droite.

[23%] et **Chabrol de Chaméane** [14%] P : 74%.

Juin-Juillet 1830.

1° Élection d'un député par chacun des deux collèges d'arrondissement :

-Nevers, président Petitier. Élu : Boigues, 1^{er} tour (66%). Battu : Alexandre **Petit**¹ [33%]. P : 88%.

-Cosne, président Dufour d'Estefort. Élu : Dupin aîné, 1^{er} tour (76%). Battu : **Conessins** [20%]. P : 80%.

2° Élection de deux députés au collège de département, président duc Charles de Damas.

Élus : Hyde de Neuville², 1^{er} tour (60%) ; Hector d'Aunay, 2^e tour (57%). Battus : **Sainte-Marie** [44%], **Bouillé** [37%], Frossard [17%] et Heuillard de Montigny [7%]. P : 92%.

NORD

Sessions de 1813 et 1814 (8 députés) : noter la présence de Dequeux-Saint-Hilaire, Dumoulin, Farez et Schadet.

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (12 représentants) : noter la présence de Dequeux-Saint-Hilaire, Desmoutier, Drouart, Dumoulin, Farez, Frémicourt, Gossuin et Kenny.

Août 1815.

1° Présélection de douze candidats par chacun des collèges d'arrondissement :

-Lille, président Brigode. Élus : Beaussier-Mathon, 1^{er} tour (95%) ; **Muyssart**, 1^{er} tour (86%) ; Charles **Bernard**, 1^{er} tour (83%) ; Brigode, 1^{er} tour (80%) ; d'Hespel, 1^{er} tour (80%) ; Van Hoenacker, 1^{er} tour (79%) ; **Potteau d'Hancardrie**, 1^{er} tour (75%) ; Lambert, 1^{er} tour (56%) ; Dassigny, 1^{er} tour (51%) ; Desmoutier, 2^e tour (90%) ; Lebon, 2^e tour (83%) ; Salembier, 2^e tour (61%). Noms des battus non précisés. P : 76%.

-Avesnes, président Maurice³ de Caraman. Élus : Caraman et Gossuin, *ex-aequo*, 1^{er} tour (97%) ; baron Louis, 1^{er} tour (96%) ; Beugnot, 1^{er} tour (91%) ; Nedonchel, 1^{er} tour (87%) ; Rouvroy, 1^{er} tour (82%) ; Hennet et Mollembaix, *ex-aequo*, 1^{er} tour (81%) ; Boulanger, 1^{er} tour (79%) ; *François*⁴ de **Sainte-Aldegonde** (71%) ; Pasquier, 1^{er} tour (60%) ; **Préseau**, 1^{er} tour (52%). Battus : Barbier-La Serre [49%], André Martin [38%], et **L'Épine** [10%]. P : 58%.

-Cambrai, président Garsignies. Élus : d'Estourmel, 1^{er} tour (86%) ; Fitte de Soucy, 1^{er} tour (68%) ; Garsignies, 1^{er} tour (63%) ; **Cotteau**, 1^{er} tour (60%) ; Noyau, 1^{er} tour (58%) ; Demasur, 1^{er} tour (58%) ; Joseph **Duquesne**, 1^{er} tour (57%) ; Hachin, 1^{er} tour (55%) ; Van Cappel, 1^{er} tour (52%). Battus : Frémicourt [50%], Thieffries [48%], Farez [45%], duc de Trévise [44%], Cacheux et Canonne, *ex-aequo* [32%], Douay [26%], Leroy [23%], Béthune [21%], Gossuin [19%], etc. P : 62%.

-Douai, président baron de Lagrange⁵. Élus : Meyrille, 1^{er} tour (80%) ; d'Aubert, 1^{er} tour (69%) ; Courcelle, 1^{er} tour (68%) ; Laslaing, 1^{er} tour (60%) ; d'Aoust, 1^{er} tour (58%) ; **Merlin-Beaugrenier**, 1^{er} tour (50%) ; Desmoutier, 2^e tour (82%) ; Lagrange, 2^e tour (58%) ; Poncheville, 2^e tour (55%) ; François-Joseph **Benoist**⁶, 3^e tour et ballottage (62%). Deux candidats non élus par défaut de *quorum*. Non élus : **La Maisonfort** [41%], Taffin-Sorel [40%], Desmons [38%], **Durand d'Elecourt** [30%], d'Agoty [29%], Taranger, Treca, Alexandre Desmoutier⁷, Dubois-Fournier, Evrard, Desfontaines, d'Haubersaert, etc. P : 58%.

¹ Maire du deuxième arrondissement de Paris, cf. les élections de la Seine *infra*.

² On ne peut plus le considérer comme faisant partie de la droite à cette époque.

³ Frère de Victor, pair de France de 1815 à 1830.

⁴ Frère de Charles, député ultra-royaliste de l'Aisne de 1815 à 1818.

⁵ Il n'existe pas de rapport de parenté avec le comte de Lagrange, député constitutionnel puis pair de France sous la monarchie de Juillet, originaire quant à lui du Gers.

⁶ À ne surtout pas confondre avec l'homme politique plus connu, élu du Maine-et-Loire.

⁷ Propriétaire à Douai, à ne pas confondre avec (Ernest) Desmoutier, conseiller de préfecture dans le Nord et député libéral, dont on mentionne par ailleurs les scores.

-Dunkerque, président Kenny. Élus : **Muysart**, 1^{er} tour (84%) ; Hovelt, 1^{er} tour (80%) ; **Dehau de Staplande**, 1^{er} tour (74%) ; **Béthisy**, 1^{er} tour (73%) ; Herbout, 1^{er} tour (67%) ; **Coppens**, Deschodt (sous-préfet) et Vandekerckhove, *ex-aequo*, 1^{er} tour (64%) ; Depape et Drouart, *ex-aequo*, 1^{er} tour (56%) ; Schadet, 1^{er} tour (51%) ; de Baecque, 3^e tour et ballottage (57%). Battus : Kenny [43⁺%], Verquère [43%], Bonvalet [35%], Demau et Buyder, *ex-aequo* [26%], Depape (de Bourbourg), Gravier, Delbaire et *alii* non précisés. P : 83%.

-Hazebrouck, président Dequeux-Saint-Hilaire. Élus : **Duvet**, 1^{er} tour (97%) ; **Behaghel**, 1^{er} tour (94%) ; Soignies, 1^{er} tour (87%) ; Deschodt (juge de paix), 1^{er} tour (85%) ; Lancquesaing et **Van Merris**, *ex-aequo*, 1^{er} tour (61%) ; Deghesquière, 1^{er} tour (56%) ; **Behaghel-Dehaene**¹, 1^{er} tour (52%) ; **La Basèque**, 2^e tour (89%) ; Joets, 2^e tour (58%) ; Dequeux-Saint-Hilaire, 2^e tour (52%) ; Revel, 2^e tour (51%). Battus : Coussemacker [50%], Decléene [49%], Olivier (de Merville) [47%], Watelet-Messange [43%], Duquesne (de la Gorgue) [41%], Wandewalle [41%], duc de **Fitz-James** [28%], **La Ferronays** [27%], comte Beugnot [15%], etc. P : 84%.

2^o Élection de douze députés au collège de département, à Lille, président duc de Berry.

Élus : Beaussier-Mathon, 1^{er} tour (85%) ; Desmoutier, 1^{er} tour (58%) ; **Béthisy**, 2^e tour (56%) ; **Van Merris**, 2^e tour (53%) ; **Potteau d'Hancardrie**, 3^e tour et ballottage (63%) ; d'Estourmel, 4^e tour et ballottage (67%) ; **La Maisonfort**, 5^e tour (60%) ; **Coppens**, 6^e tour (53%) ; **Deforest de Quartdeville**, 7^e tour et ballottage (83%) ; Brigode, 8^e tour et ballottage (52%) ; **Benoist**, 9^e tour et ballottage (63%) ; Charles **Bernard**², 10^e tour et ballottage (60%). Battus : **Bourmont** [43%], Maurice de **Caraman** [28%], Gossuin [27%], François de **Sainte-Aldegonde** [26%], Minart [25%], d'Agoty [22%], Noyan, Courcelle, d'Haubersaert [12%], etc. P : 72%.

Septembre-Octobre 1816.

1^o Présélection de huit candidats par chacun des collèges d'arrondissement :

-Lille, président Charles Bernard. Élus : Beaussier-Mathon, 1^{er} tour (95%) ; Desmoutier, 1^{er} tour (83%) ; Brigode, 1^{er} tour (76%) ; C. Bernard, 1^{er} tour (69%) ; Vanhanacker, 1^{er} tour (66%) ; Dupleix de Mézy, 1^{er} tour (55%) ; Revoire, 1^{er} tour (51%) ; Lambert, 3^e tour et ballottage (59%). Battus : **Potteau d'Hancardrie** [41%] et *alii* non précisés. P : 63%.

-Avesnes, président Nédonchel. Élus : Gossuin et Nédonchel, *ex-aequo*, 1^{er} tour (98%) ; Dupleix de Mézy, 1^{er} tour (95%) ; Barbier-La Serre, 1^{er} tour (95%) ; Delfosse, 1^{er} tour (92%) ; André Martin, 1^{er} tour (82%) ; Mollembaix, 1^{er} tour (73%) ; Croÿ-Solre, 1^{er} tour (63%). Battus : **Préseau** [21%], Rincheval [11%] et marquis de Jumilhac [10%]. P : 66%.

-Cambrai, président Garsignies. Élus : Joseph **Duquesne**, 1^{er} tour (78%) ; **Cotteau**, 1^{er} tour (77%) ; duc de Trévise, 1^{er} tour (75%) ; Boniface-Baumont, 1^{er} tour (70%) ; Noyan, 1^{er} tour (69%) ; **Bricout** et Hachin, *ex-aequo*, 1^{er} tour (64%) ; Druon, 1^{er} tour (56%). Battus : Frémicourt [38%], Farez [24%], Desvignes [19%], Cacheux [18%], Canonne [16%], Garsignies [14%], **Béthune-Houriez** [10%], etc. P : 64%.

-Douai, président Lambert. Élus : Deforest de Quartdeville, 1^{er} tour (80%) ; Desmoutier, 1^{er} tour (65%) ; Lambert, 2^e tour (78%) ; Taffin-Sorel, 2^e tour (65%) ; François-Joseph **Benoist**, 2^e tour (61%). Trois candidats non élus par défaut de *quorum*. P : 54%.

-Dunkerque, président Hovelt. Élus : Hovelt, 1^{er} tour (86%) ; Coppens, 1^{er} tour (73%) ; Dupleix de Mézy, 1^{er} tour (54%) ; Minart, 1^{er} tour (53%) ; **Béthisy** et Depape (de Bourbourg), *ex-aequo*, 2^e tour (64%) ; de Baecque, 2^e tour (59%) ; Deschodt, 2^e tour (50%). Battus : marquis de Jumilhac [36⁺%], Drouart [36%] et **Dehau de Staplande** [27%]. P : 56%.

-Hazebrouck, président Watelet-Messange. Élus : **Behaghel**, 1^{er} tour (92%) ; **La Basèque**, 1^{er} tour (87%) ; Soignies, 1^{er} tour (79%) ; **Van Merris**, 1^{er} tour (74%) ; Dupleix de Mézy, 1^{er} tour (55%) ;

¹ Ce négociant de Bailleul était le frère de Behaghel, maire de Cassel (Nord) élu donc avec 92% des voix au même scrutin. Il était aussi probablement le père de Louis Behaghel (1792-1868), qui devint, sous la monarchie de Juillet, maire de Bailleul, conseiller général (1833-1845), et député légitimiste du Nord de 1842 à 1846 puis à nouveau de 1849 à 1851 (toujours élu à l'arrondissement de Hazebrouck).

² L'affiliation à droite du conseiller de préfecture Charles Bernard relève de l'opportunisme à un certain degré. Un an après, il épouse l'inflexion de la ligne gouvernementale, soutient les constitutionnels - et quitte donc la droite -, jusqu'en 1820 où il rallie à nouveau le camp royaliste, une fois celui-ci redevenu majoritaire.

Watelet-Messange, 1^{er} tour (51%) ; Deschodt, 1^{er} tour (50%). Battus : Deghesquière [43%], Revel [42%], **Béthisy** [40%] et Dequeux-Saint-Hilaire [34%]. P : 77%.

2^o Élection de huit députés au collège de département, à Lille, président marquis de Jumilhac. Élus : Beaussier-Mathon, 1^{er} tour (79%) ; Desmoutier, 1^{er} tour (74%) ; Deforest de Quartdeville, 1^{er} tour (67%) ; Brigode, 2^e tour (62%) ; Coppens, 3^e tour (63%) ; duc de Trévise, 3^e tour (57%). Deux candidats non élus par défaut de *quorum*. Battus : **Béthisy** et Dupleix de Mézy, *ex-aequo* [40%], **Potteau d'Hancardrie** [33%], Durut [29%], Charles Bernard [27%], **Van Merris** [18%], Watelet-Messange [17%], d'Agoty et Lagarde, *ex-aequo* [15%], **Bricout** [15%], La Maisonfort [7%]¹, d'Haubersaert [6%], etc. P : 66%.

Septembre 1817.

Élection partielle au collège de département, pour choisir les deux députés non élus en 1816, président marquis de Jumilhac, vice-présidents Dupleix de Mézy, Beaussier-Mathon (remplacé par Aronio), Deforest de Quartdeville, Brigode, et Revoire.

Élu : Revoire, 3^e tour et ballottage (83%). Deuxième candidat non élu, par défaut de *quorum*. Battus : Durut et **Potteau d'Hancardrie**, *ex-aequo* [18%]. P : 22% au maximum².

Octobre 1818.

Élection des huit députés du département au collège unique départemental, président Dupleix de Mézy, vice-présidents Deforest de Quartdeville, Brigode, Revoire, Gossuin et Muysart.

Élus : Revoire, 1^{er} tour (78%) ; Brigode, 1^{er} tour (68%) ; Dupleix de Mézy, 1^{er} tour (64%) ; Frémicourt, 2^e tour (63%) ; Dequeux-Saint-Hilaire, 3^e tour et ballottage général (81%) ; Gossuin, 3^e tour et ballottage général (80%) ; Deforest de Quartdeville, 3^e tour et ballottage général (68%) ; **Potteau d'Hancardrie**, 3^e tour et ballottage général (52%). Battus : Durut [40%], Kenny [36%], Lambert [32%], comte Dubois³ [30%], Benjamin Constant [29%], **Muysart** [25%], **Béthune-Houriez** [21%], **Van Merris** [19%], Taffin-Sorel [12%], Fouques et d'Hespel, *ex-aequo* [10%], Coppens et Gosse, *ex-aequo* [9%], duc de Trévise [9%], **Béthisy** [7%], d'Haubersaert [5%], etc. P : 43%⁴.

Novembre 1820.

Élection de quatre députés au nouveau collège de département (loi du double vote), président Dupleix de Mézy. Élus : **Muysart**, 1^{er} tour (62%) ; **Dehau de Staplande**, 1^{er} tour (58%) ; **Bricout**, 1^{er} tour (57%) ; **Béthisy**, 1^{er} tour (55%). Battus : Desmoutier [42%], Lemaire [39%], d'Estourmel [35%], comte Dubois [32%], Lambert [6%], Taffin-Sorel [3%] et d'Haubersaert [3%]. P : 88%.

Janvier 1822.

Élection partielle au collège d'arrondissement de Cambrai, pour remplacer Gossuin, décédé.

Président Cotteau. Élu : d'Estourmel, 2^e tour (53%). Battus : **Cotteau** [39%] et **Béthune-Houriez** [14%]. P : 89%.

Novembre 1822.

1^o Élection d'un député par chacun des huit collèges d'arrondissement :

-Dunkerque, président Coffyn-Spyns. Élu : **Coffyn-Spyns**, 1^{er} tour (80%). Battu : Dequeux-Saint-Hilaire [18%]. P : 72%.

-Hazebrouck, président Béthisy. Élu : **Béthisy**, 1^{er} tour (94%). Battu : Dequeux-Saint-Hilaire [6%]. P : 80%.

-Lille-I, président Bully. Élu : **Bully**, 1^{er} tour (75%). Battu : Barrois-Virnot⁵ [22%]. P : 85%.

¹ Mais celui-ci, qui a rompu avec le camp ultra-royaliste, ne se présentait pas à ses élections ; dans le cas contraire, on peut penser qu'il aurait fait un score nettement supérieur à ces quelques voix.

² Le *quorum* légal habituel ne s'applique manifestement pas lors de ces élections au collège unique de département, en vigueur pendant la législation Lainé (1817-1819) ; encore l'abaissement spectaculaire du *quorum* requis n'est-il pas suffisant pour assurer ici l'élection du deuxième député.

³ Ancien préfet de police de Paris sous l'Empire.

⁴ On s'explique mal, comment avec un tel taux de participation, l'élection a pu ne pas être invalidée.

⁵ À ne pas confondre avec son neveu Barrois (Jean-Baptiste Joseph), qui, lui, appartient à la droite.

- Lille-II (*extra-muros*)¹, président Potteau d'Hancardrie. Élu : **Potteau d'Hancardrie**, 1^{er} tour (72%). Battu : Brigode [27%]. P : 87%.
- Avesnes, président Préseau. Élu : **Préseau**, 1^{er} tour (72%). Battu : d'Estourmel [25%]. P : 92%.
- Cambrai, président Cotteau. Élu : **Cotteau**, 1^{er} tour (63%). Battu : Frémicourt [37%]. P : 60%.
- Douai, président Durand d'Elecourt. Élu : **Durand d'Elecourt**, 1^{er} tour (73%). Battu : Deforest de Quartdeville [27%]. P : 91%.
- Valenciennes, président Merlin de Beaugrenier. Élu : **Merlin de Beaugrenier**, 1^{er} tour (68%). Battu : comte Dubois [32%]. P : 92%.

2° Election de quatre députés au collège de département, à Lille, président marquis de Jumilhac. Élus : **Muysart**, 1^{er} tour (94%) ; **Bricout** et **Van Merris**, ex-aequo, 1^{er} tour (92%) ; **Marchangy**, 1^{er} tour (91%). Battus : Brigode [6%], Frémicourt [6-], Rémusat [5%] et d'Estourmel [3%]. P : 68%.

Août 1823.

Élection partielle au collège de département, pour remplacer Marchangy, invalidé pour défaut de cens. Président : marquis de Jumilhac ; vice-président : Muysart. Élu : **Marchangy**, 1^{er} tour (95%), seul en lice. P : 43%.

Février-Mars 1824.

1° Élection d'un député par chacun des huit collèges d'arrondissement :

- Dunkerque, président Coffyn-Spyns. Élu : **Coffyn-Spyns**, 1^{er} tour (81%). Battu : Dequeux-Saint-Hilaire [18%]. P : 66%.
- Hazebrouck, président Van Merris. Élu : **La Basèque**, 1^{er} tour (98%), seul en lice. P : 62%.
- Lille-I, président Bully. Élu : **Bully**, 1^{er} tour (82%). Battu : Dutilloy [17%]. P : 82%.
- Lille-II (*extra-muros*), président Potteau d'Hancardrie. Élu : **Potteau d'Hancardrie**, 1^{er} tour (73%). Battu : Barrois-Virnot [27%]. P : 80%.
- Avesnes, président Maurice de Caraman. Élu : **Caraman**, 1^{er} tour (98%), seul en lice. P : 74%.
- Cambrai, président Cotteau. Élu : **Cotteau**, 1^{er} tour (63%). Battu : Frémicourt [37%]. P : 91%.
- Douai, président Durand d'Elecourt. Élu : **Durand d'Elecourt**, 1^{er} tour (97%), seul en lice. P : 83%.
- Valenciennes, président Merlin de Beaugrenier. Élu : **Merlin de Beaugrenier**, 1^{er} tour (98%), seul en lice. P : 70%.

2° Élection de quatre députés au collège de département, à Lille, président Béthisy, vice-président Muysart. Élus : **Muysart**, 1^{er} tour (97%) ; **Van Merris**, 1^{er} tour (96%) ; **Barrois**, 1^{er} tour (94%) ; **Bricout**, 1^{er} tour (87%). Battus : **Franqueville de Bourlon** [11%] et Barrois-Virnot [3%]. P : 60%.

Novembre 1827.

1° Élection d'un député par chacun des huit collèges d'arrondissement :

- Dunkerque, président Baudon. Élu : Morel, 1^{er} tour (56%). Battu : **Baudon** [44%]. P : 86%.
- Hazebrouck, président La Basèque. Élu : **La Basèque**, 1^{er} tour (92%). Battu : Dequeux-Saint-Hilaire [7%]. P : 64%.
- Lille-I, président Bully. Élu : **Bully**, 1^{er} tour (63%). Battu : Wacremier [35%]. P : 89%.
- Lille-II (*extra-muros*), président Potteau d'Hancardrie. Élu : **Potteau d'Hancardrie**, 1^{er} tour (53%). Battu : Barrois-Virnot [46%]. P : 87%.
- Maubeuge, président Préseau. Élu : **de Caux**, 1^{er} tour (72%). Battu : Royer-Collard [20%]. P : 82%.
- Cambrai, pdt. Cotteau. Élu : **Cotteau**, 1^{er} tour (55%). Battu : Royer-Collard [45%]. P : 89%.
- Douai, président Durand d'Elecourt. Élu : **Durand d'Elecourt**, 1^{er} tour (57%). Battu : d'Haubersaert [37%]. P : 91%.
- Valenciennes, président Desfontaines. Élu : **Pas de Beaulieu**², 1^{er} tour (65%). Battu : Grouard [33%]. P : 85%.

¹ La circonscription regroupe toutes les communes de l'agglomération lilloise, notamment Roubaix, Tourcoing, Armentières et Seclin.

² Candidat de la « défection » anti-villèliste, élu par défaut par la droite, à la suite d'un accord secret, après que le bureau provisoire désigné par le président de collège ait été battu.

2° Élection de quatre députés au collège de département, à Lille, président Maurice de Caraman, vice-président Muysart.

Élus : **Barrois**, 1^{er} tour (63%) ; **Ravez**, 1^{er} tour (63%) ; **Franqueville de Bourlon**, 1^{er} tour (62%) ; **L'Épine**, 1^{er} tour (55%). Battus : Brigode [39%], d'Haubersaert [37%], Frémicourt [35%], Lahure [33%], **Baudon** [3%] et Dubosquiel [2%]. P : 73%.

Avril 1828.

Élection partielle au collège de département, à Lille, pour remplacer Ravez nommé pair de France, président François de Sainte-Aldegonde.

Élu : Brigode, 1^{er} tour (51%). Battu : **Vaublanc** [45%] et Dubosquiel [4%]. P : 75%.

Mai 1829.

Élection partielle au collège d'arrondissement d'Hazebrouck, suite à la démission de La Basèque, président M^{er} Belmas.

Élu : Hippolyte de **Murat**, 3^e tour et ballottage (61%). Battus : Dequeux-Saint-Hilaire [47%] et Lancquesaing [11%]. P : 87%.

Juin-Juillet 1830.

1° Élection d'un député par chacun des huit collèges d'arrondissement :

-Dunkerque, président Lesdin. Élu : Morel, 1^{er} tour (57%). Battu : **Ferrier** [42%]. P : 91%.

-Hazebrouck, président Van Merris. Élu : Hippolyte de **Murat**, 1^{er} tour (91%), seul en lice. P : 65%.

-Lille-I, président Lemesre-Dubrulle. Élu : **Lemesre-Dubrulle**, 1^{er} tour (55%). Battu : Barrois-Virnot [41%]. P : 92%.

-Lille-II (*extra-muros*), président Potteau d'Hancardrie. Élu : Brigode, 1^{er} tour (51%). Battu : **Potteau d'Hancardrie** [49%]. P : 93%.

-Maubeuge, président L'Épine. Élu : de Caux, 1^{er} tour (55%). Battu : **L'Épine** [44%]. P : 92%.

-Cambrai, président Cotteau. Élu : d'Estourmel, 1^{er} tour (59%). Battu : **Cotteau** [40%]. P : 93%.

-Douai, président Durand d'Elecourt. Élu : Montozon, 1^{er} tour (56%). Battu : **Durand d'Elecourt** [43%]. P : 91%.

-Valenciennes, président Pas de Beaulieu. Élu : Vatimesnil¹, 1^{er} tour (53%). Battu : **Pas de Beaulieu** [46%]. P : 95%.

2° Élection de quatre députés au collège de département, à Lille, président Maurice de Caraman, vice-président Baudon.

Élus : **Potteau d'Hancardrie**, 1^{er} tour (60%) ; **Durand d'Elecourt**, 1^{er} tour (58%) ; **Pas de Beaulieu**, 1^{er} tour (53%) ; **L'Épine**, 1^{er} tour (52%). Battus : Barrois-Virnot [22%], Dequeux-Saint-Hilaire [20%], d'Haubersaert [18%] et Lahure [18%]. P : 85%.

¹ Candidat de la « défection », ayant alors rompu tout lien avec la droite, contrairement à Pas de Beaulieu qui, après être passé lui aussi par la « défection », a au contraire réintégré totalement le bercail de la droite royaliste.

BAS-RHIN

Sessions de 1813 et 1814 (4 députés) : noter la présence de Mathieu-Faviers et Metz.

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (8 représentants) : noter la présence de Brackenhoffer, Marchal, Metz, Prost et Reibell.

Août 1815.

1° Présélection de sept candidats par chaque collège d'arrondissement :

-Strasbourg, président Levrault. Élus : Kern, 1^{er} tour (66%) ; Brackenhoffer, 1^{er} tour (56%) ; Rapp, 2^e tour (75%) ; Mathieu-Faviers, 2^e tour (66%) ; de Turckheim père, 2^e tour (61%) ; Metz, 2^e tour (58%) ; Montbrison, 2^e tour (53%). Battus : **Renouard de Bussière**¹ [27%], Magnier-Grandprez [26%], Humann [23⁺%], Otto [23%], Marchal [22%], Reibell [21%], Keppler [19%], Saglio [17%], **Du Perreux** [16%], Nebel [10%], de Turckheim fils [9%], etc. P : 52%.

-Saverne, président Betting. Élus : Betting et Martinet, *ex-aequo*, 1^{er} tour (93%) ; Engelmann et Metz, *ex-aequo*, 1^{er} tour (73%) ; de Turckheim père, 1^{er} tour (67%) ; Magnier-Grandprez, 3^e tour et ballottage (86%) ; Kern, 4^e tour et ballottage (64%). Battus : Kolb [41%], Reinach [25%], Nebel [22%] et Ostermann [21%]. P : 57%.

-Sélestat, président Roesch. Élus : Roesch, 1^{er} tour (96%) ; Metz, 1^{er} tour (91%) ; Montrbrison, 1^{er} tour (90%) ; Sahume, 1^{er} tour (72%) ; Reinach, 1^{er} tour (59%) ; **Du Perreux**, 1^{er} tour, (58%) ; Fels, 2^e tour (57%). Noms des battus non précisés. P : 55%.

-Wissembourg, président Gérard. Élus : de Turckheim père, 1^{er} tour (90%) ; Herzog, 1^{er} tour (81%) ; Saglio, 1^{er} tour (79%) ; Magnier-Grandprez, 1^{er} tour (78%) ; **Renouard de Bussière**, 1^{er} tour (75%) ; Apfel, 1^{er} tour (54%) ; Kern, 1^{er} tour (49%²). Battus : Maroux [38%], Metz [22%], Hotte-Barrois³ et Humann, *ex-aequo* [16%], Brackenhoffer [15%] et Prost [8%]. P : 68%.

2° Élection de sept députés par le collège de département, à Strasbourg, président Barbé-Marbois. Élus : de Turckheim père, 1^{er} tour (72%) ; Metz, 1^{er} tour (70%) ; Brackenhoffer, 1^{er} tour (55%) ; Mathieu-Faviers, 2^e tour (51%) ; Saglio, 3^e tour et ballottage (50%, au bénéfice de l'âge) ; Magnier-Grandprez, 4^e tour et ballottage (52%) ; Kern, 5^e tour et ballottage (67%). Battus : Montbrison [43%], Herzog [38%], Reibell [36%], Betting [35%], Rapp [26%], **Renouard de Bussière** [19%], Nebel [15%], Roesch [13%], Prost [12%], **Wangen** [11%], etc. P : 67%.

Septembre-octobre 1816.

1° Présélection de quatre candidats par chaque collège d'arrondissement :

-Strasbourg, président Kentzinger. Élus : Kern, 1^{er} tour (74%) ; Metz, 1^{er} tour (72%) ; Magnier-Grandprez, 1^{er} tour (65%) ; Marchal, 3^e tour et ballottage (56%). Battus : **Du Perreux** [34%], Mathieu-Faviers [27%], **Renouard de Bussière** [22%], Otto [14%], Reinach [12⁺%], Reibell [12%], comte de Serre [10%], Brackenhoffer et Saglio, *ex-aequo* [7%]. P : 66%.

-Saverne, président Montbrison. Élus : Betting, 1^{er} tour (93%) ; Metz, 1^{er} tour (76%) ; Montbrison, 1^{er} tour (54%) ; Kern, 3^e tour et ballottage (52%). Battus : Magnier-Grandprez [48%], Kolb [39%], Brackenhoffer [26%] et Reibell [20%]. P : 69%.

-Sélestat, président Reinach. Élus : Metz, 1^{er} tour (97%) ; Reinach, 1^{er} tour (81%) ; Magnier-Grandprez, 1^{er} tour (78%) ; **Du Perreux**, 1^{er} tour (75%). Noms des battus non précisés. P : 70%.

-Wissembourg, président Renouard de Bussière. Élus : **Renouard de Bussière**, 1^{er} tour (95%) ; Saglio, 1^{er} tour (73%) ; de Turckheim père, 1^{er} tour (58%) ; Kern, 1^{er} tour (52%). Noms des battus non précisés. P : 62%.

¹ Celui-ci peut être classé à droite dès 1815, même s'il n'est pas ultra-royaliste, mais proche des modérés du parti royaliste ; n'ayant pas été élu, il n'a pas ensuite à prendre position entre minorité ministérielle constitutionnelle et majorité parlementaire royaliste.

² Le député n'est élu que grâce au retrait légal du décompte des bulletins blancs et nuls pour le calcul des pourcentages obtenus. Le pourcentage que nous faisons figurer ici est celui portant sur l'ensemble des votants.

³ Directeur des domaines en Alsace, sans aucun rapport connu avec la famille Barrois du Nord.

2° Élection de quatre députés par le collège de département, président Levrault.

Élus : Metz, 1^{er} tour (87%) ; Kern, 1^{er} tour (60%) ; Magnier-Grandprez, 4^e tour et ballottage (54%) ; Reibell, 5^e tour et ballottage (53%). Battus : **Du Perreux** [45%], Saglio [41%], Mathieu-Faviers [31%], Betting [8%], Brackenhoffer [7%], **Renouard de Bussière** [5%]. P : 74%.

Septembre 1819.

Élection de quatre députés au collège unique de département (loi Lainé), président de Turckheim, vice-président Levrault. Élus : Brackenhoffer, 1^{er} tour (59%) ; Lambrechts, 1^{er} tour (54%) ; Saglio, 2^e tour (62%) ; de Turckheim père, 3^e tour et ballottage (59%). Battus : Levrault [42%], Apfel [40%], Etienne de Jouy¹ [19%], Reibell [19%], **Renouard de Bussière** [18%], Ulrich [17%], Magnier-Grandprez [14%], Thomassin [7%], Weinum [6%], Mathieu-Faviers [4%], etc. P : 80%.

Novembre 1820.

Élection de deux députés au nouveau collège de département (loi du double vote), président Renouard de Bussière.

Élus : Humann, 1^{er} tour (65%) ; **Renouard de Bussière**, 1^{er} tour (55%). Battus : Rudler [38%], Reibell [11%], Magnier-Grandprez [10%], **Du Perreux** [7%] et Betting [6%]. P : 91%.

Février-mars 1824.

1° Élection d'un député par chacun des quatre² collèges d'arrondissement :

-Saverne, président Wangen. Élu : **Wangen**, 1^{er} tour (96%), seul en lice. P : 96%.

-Benfeld, président Du Perreux. Élu : **Du Perreux**, 1^{er} tour (96%), seul en lice. P : 93%.

-Haguenau, président Renouard de Bussière. Élu : **Renouard de Bussière**, 1^{er} tour (82%). Battu : Saglio [18%]. P : 94%.

-Strasbourg, président Kern. Élu : Humann, 1^{er} tour (76%). Battu : **de Turckheim** fils [17%]. P : 94%.

2° Élection de deux députés par le collège de département, président Castex.

Élus : **Castex**, 1^{er} tour (66%) ; **de Turckheim** fils³, 2^e tour (59%). Battus : Hotte-Barrois [41%] et Saglio [36%]. P : 97%.

Novembre 1827.

1° Élection d'un député par chacun des quatre collèges d'arrondissement :

-Saverne, président Wangen. Élu : **Wangen**, 1^{er} tour (73%). Battu : Saglio [27%]. P : 88%.

-Benfeld, président Zorn de Boulach. Élu : **Zorn de Boulach**⁴, 1^{er} tour (99%), seul en lice. P : 88%.

-Haguenau, président Renouard de Bussière. Élu : **Renouard de Bussière**, 1^{er} tour (57%). Battu : Saglio [43%]. P : 83%.

-Strasbourg, président Kern. Élu : Benjamin Constant, 1^{er} tour (51%). Battu : Humann [44%]⁵. P : 91%.

¹ Il s'agit du célèbre écrivain libéral, membre de l'Académie française depuis 1815, co-auteur avec Arnault, Jay et d'autres d'une volumineuse *Biographie nouvelle des contemporains* (1820-1825), qui remporta un grand succès.

² Le remodelage des anciennes circonscriptions opéré en 1820 aboutit ici à dépecer la circonscription strasbourgeoise, restreinte désormais à la ville seule, au profit des trois cantons ruraux, de Saverne, Sélestat et Wissembourg, dont les chefs-lieux électoraux respectifs deviennent Saverne, Benfeld et Haguenau.

³ Bien qu'élus avec les voix des centres et de la droite, il semble difficile de rattacher Frédéric de Turckheim à la droite (les commentateurs rangent d'ailleurs toujours ce luthérien au centre gauche) ; c'est la raison pour laquelle on le fait figurer en gras, sans l'inclure toutefois dans le guide biographique détaillé des députés de droite. Castex lui-même appartient à l'aile la plus modérée de la droite villèliste.

⁴ Désigné comme président de collège par le pouvoir villèliste, Zorn de Boulach, élu à l'unanimité, prend place au centre à la Chambre, et soutient Martignac contre la droite, avant de se rallier à celle-ci, en votant contre l'adresse des 221 en mars 1830.

⁵ La droite est tellement faible et impopulaire à Strasbourg qu'elle est contrainte de soutenir dès le premier tour le candidat de centre gauche pour faire barrage au leader d'extrême-gauche.

2° Élection de deux députés par le collège de département, président Castex.

Élus : Saglio, 1^{er} tour (91%) ; de **Turckheim** fils¹, 1^{er} tour (74%). Battus : Hotte-Barrois [19%] et Humann [5%]. P : 95%.

Juin-Juillet 1830.

1° Élection d'un député par chacun des quatre collèges d'arrondissement :

-Saverne, président Wangen. Élu : **Wangen**, 1^{er} tour (68%). Battu : Rudler [31%]. P : 98%.

-Benfeld, président Zorn de Boulach². Élu : Humann, 1^{er} tour (67%). Battu : **Zorn de Boulach** [32%]. P : 94%.

-Haguenau, président Renouard de Bussière. Élu : Saglio, 1^{er} tour (61%). Battu : **Renouard de Bussière** [37%]. P : 93%.

-Strasbourg, président Kern. Élu : Benjamin Constant, 1^{er} tour (73%). Battu : de **Turckheim** fils [24%]. P : 93%.

2° Élection de deux députés par le collège de département, président Castex.

Élus : de **Turckheim** fils, 1^{er} tour (78%) ; Rudler, 1^{er} tour (59%). Battus : **Renouard de Bussière** [36%] et **Zorn de Boulach** [18%]. P : 95%.

RHÔNE

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (5 représentants) : noter la présence de Pierre Dulac³.

Août 1815.

1° Présélection de cinq candidats par chaque collège d'arrondissement :

-Lyon, président Camille Jordan, excusé, remplacé par Boissieux. Élus : **Fargues**, 1^{er} tour (82%) ; Alexis de Noailles, 1^{er} tour (66%) ; Camille Jordan, 2^e tour (63%) ; **Magneval** et **Delhorme**, 2^e tour (60%). Battus : **Cotton** [35%], **Delandine** père [33%], **d'Albon** et **d'Herbouville**, *ex-aequo* [21%], Boissieux [13%], Jouffrey [13%], Monier [12%], Godinot et **Laurencin** (du Rhône), *ex-aequo* [11%], etc. P : 76%.

-Villefranche, président Gairal. Élus : **d'Herbouville**, 1^{er} tour (62%) ; Gairal, 1^{er} tour (55%) ; Godinot, 2^e tour (60%) ; Alexis de Noailles et **Cotton**, *ex-aequo*, 2^e tour (56%). Noms des battus non précisés.

2° Élection de cinq députés par le collège de département, à Lyon, président d'Herbouville.

Élus : **d'Albon**, **Cotton**, **Fargues**, **Magneval** et Alexis de Noailles. P : 80%. Scores inconnus, de même que le nom des battus (procès-verbal non conservé).

¹ Même remarque que pour 1824 : le centriste Frédéric de Turckheim est élu par les électeurs de droite, faute d'un candidat crédible issu de la droite royaliste. C'est la raison pour laquelle on ne l'a pas fait figurer dans le guide biographique des députés de droite. Il ne peut vraiment être rangé à droite qu'à l'été 1830.

² Zorn de Boulach n'avait pas soutenu le gouvernement Polignac, et s'était abstenu lors du vote de l'adresse des 221, et ne peut donc être considéré comme faisant partie de la droite à proprement parler. Le gouvernement l'a nommé malgré tout président de collège, dans l'espoir, démenti, de faire barrage au candidat de la gauche, qui a eu l'habileté inverse, plus payante, de présenter dans ce canton rural un modéré de centre gauche, en la personne de Humann.

³ Ne surtout pas confondre ce dernier, ancien président du tribunal de Villefranche-sur-Saône, avec le comte Dulac, maire de Villefranche de l'Aveyron sous l'Empire, et comme lui, sous la Restauration, candidat libéral, mais du département de l'Aveyron et non du Rhône.

Septembre-Octobre 1816.

1° Présélection de trois candidats par chaque collège d'arrondissement :

-Lyon, président Fargues. Élus : **Fargues**, 1^{er} tour (70%) ; **Magneval**, 1^{er} tour (69%) ; **Prunelle**, 2^e tour (51%). Battus : Camille Jordan [36%], **Cotton** [23%], **d'Albon** [20%], Godinot [15%], **Delhorme** [12%] et Florent **Baboin de la Barollière**¹ [8%]. P : 73%.

-Villefranche, président Monspey. Élus : Pierre Dulac, 1^{er} tour (53%) ; Camille Jordan, 2^e tour (80%) ; Dominique Bertin², 2^e tour (74%). Noms des battus non précisés. P : 74%.

2° Élection de trois députés par le collège de département, président Cotton.

Élus : **Fargues**³, 1^{er} tour (74%) ; **Magneval**, 1^{er} tour (66%) ; **Cotton**, 2^e tour (67%). Battus : Camille Jordan [33%], **d'Albon** [30%], Pierre Dulac [19%] et Prunelle [5%]. P : 83%.

Septembre 1817.

Élection de trois députés par le collège unique de département (loi Lainé), à Lyon, président Digeon, vice-présidents Ravier du Magny et Mottet-Gérando.

Élus : **Magneval**, 1^{er} tour (52%) ; **Fargues**, 2^e tour (52%) ; **Cotton**, 2^e tour (51%). Battus : Pierre Dulac [49%], Senneville [46%], Lombard-Quincieux [42%], Digeon [4%], Ravier du Magny [3%], et Florent **Baboin de la Barollière** [3%]. P : 76%.

Octobre 1818.

Élection partielle d'un député au collège unique de département (loi Lainé), pour remplacer Fargues, décédé. Président Rambaud, vice-présidents Nugue et Desarbres.

Élu : Camille Jordan, 1^{er} tour (60%). Battus : **Chabrol de Cruzol** [16%], **Canuel** [15%] et Rambaud [7%]. P : 74%.

Mars 1819.

Élection partielle d'un député au collège unique de département (loi Lainé), pour remplacer Camille Jordan, ayant opté pour le département de l'Ain. Président Rambaud, vice-président Nugue et Charasson.

Élu : Corcelle, 2^e tour (53%). Battus : **Pavy** [37%] et Rambaud [24%]. P : 81%.

Novembre 1820.

Élection de deux députés au nouveau collège de département (loi du double vote), président maréchal Macdonald⁴.

Élus : **Pavy**, 1^{er} tour (52%) ; **Chambost**, 3^e tour et ballottage (50+%). Battus : Rambaud [50-], Pierre Dulac [42%], **Laurencin** [6%], **Delhorme** [5%] et **d'Albon** [3%]. P : 91%.

Janvier 1822.

Élection partielle d'un député au 1^{er} collège d'arrondissement⁵, pour remplacer Magneval, décédé. Président Delhorme, vice-président Chalandon, excusé, remplacé par Guérin.

Élu : Couderc, 1^{er} tour (54%). Battu : **Delhorme** [41%]. P : 84%.

¹ Il est ensuite nommé par les autorités royalistes secrétaire provisoire du bureau électoral de Lyon en 1822, puis président du même collège par le gouvernement Polignac en 1830 (cf. *infra*). Il ne doit pas être confondu avec son frère Romain Baboin de La Barollière, receveur général des finances, anobli par ordonnance le 15 septembre 1814 (*Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°327, p. 253).

² Là également, sans aucun rapport avec les deux frères Bertin, directeurs bien connus du *Journal des débats*, et pour l'un, député royaliste.

³ Fargues, n'ayant pas quarante ans - il en avait 39 -, est alors invalidé, et doit attendre 1817 pour retrouver la Chambre, après une nouvelle élection.

⁴ Qui, notons-le au passage, est grand chancelier de la Légion d'Honneur de 1815 à 1830.

⁵ Dit le collège de Lyon-I, regroupant le nord-ouest, plus populaire, de la ville, ainsi que quatre cantons adjacents également au nord-ouest de Lyon (Neuville, Limonest, l'Arbresle et Vaugneray).

Mai 1822.

1° Élection d'un député par chacun des trois¹ collèges d'arrondissement :

-Lyon-I, président Guillaume Bourbon, vice-président Delphin. Élu : **Delphin**, 1^{er} tour (52%). Battu : Corcelle [44%]. P : 93%.

-Lyon-II, président Delhorme, vice-président Lacroix-Laval. Élu : **Delhorme**, 1^{er} tour (55%). Battu : Couderc [43%]. P : 87%.

-Villefranche, président Couppier. Élu : Lapoype, 1^{er} tour (51%). Battu : **Couppier** [45%]. P : 80%.

2° Élection de deux députés au collège de département, président Digeon.

Élus : **Pavy**, 1^{er} tour (63%) ; **Gillet**, 1^{er} tour (59%). Battus : Couderc [36%], Jars [31%], **Murard de Saint-Romain**² [3%] et **Laurencin** [2%]. P : 87%.

Février-Mars 1824.

1° Élection d'un député par chacun des trois collèges d'arrondissement :

-Lyon-I, président Pavy, vice-président Delphin. Élu : Couderc, 1^{er} tour (50⁺%). Battu : **Chalandon** [47%]. P : 95%.

-Lyon-II, président Delhorme, vice-président Gillet. Élu : **Delhorme**, 2^e tour (54%). Battus : Jars [46%] et **Lacroix-Laval** [11%]. P : 93%.

-Villefranche, président d'Apchier. Élu : **Couppier**, 1^{er} tour (51%). Battu : Saint-Try [48%]. P : 76%.

2° Élection de deux députés au collège de département, président Paultre de La Motte.

Élus : **Pavy**, 2^e tour (55%) et **Laurencin**, 2^e tour (54%). Battus : **Lacroix-Laval** [47%], Jars [33%], **Gillet** [17%], et Romanet **Delandine** [7%]. P : 91%.

Novembre 1827.

1° Élection d'un député par chacun des trois collèges d'arrondissement :

-Lyon-I, président Pavy, vice-président Guillaume Bourbon. Élu : Jars, 1^{er} tour (63%). Battu : **Lacroix-Laval** [34%]. P : 89%.

-Lyon-II, président Delhorme, vice-président Delphin. Élu : Royer-Collard, 1^{er} tour (64%). Battus : **Delhorme** [26%] et **Lacroix-Laval** [7%]. P : 89%.

-Villefranche, président Courvoisier. Élu : Humblot-Conté, 1^{er} tour (71%). Battu : **Laurencin** [27%]. P : 85%.

2° Élection de deux députés au collège de département, président Paultre de La Motte.

Élus : Mottet-Gérando, 1^{er} tour (53%) et **Lacroix-Laval**, 1^{er} tour (51%). Battus : **Laurencin** [46%], et Frérejean [41%]. P : 91%.

Avril-Mai 1828.

1° Élection partielle au collège d'arrondissement de Lyon-II, pour remplacer Royer-Collard, ayant opté pour le département de la Marne. Président : Nugue, vice-président Guillaume Bourbon. Élu : Couderc³, 1^{er} tour (58%). Battus : Rambaud [35%] et **Verna** [3%]. P : 86%.

2° Élection partielle au collège de département, pour remplacer Mottet-Gérando, décédé. Président La Redorte. Élu : **Verna**, 2^e tour (54%). Battus : Fulchiron [44%], Rambaud [10%], Dupéron [6%] et **Delandine** [2%]. P : 87%.

¹ En réalité, l'ancienne dichotomie Lyon/Villefranche de 1815, modifiée par la législation électorale de 1820-1821, s'est traduit par un maintien à l'identique de la circonscription de Villefranche, et par un morcellement de l'ancienne circonscription lyonnaise en deux, englobant chacune une partie de la ville *intra-muros*. La circonscription de Lyon-I regroupe le nord de l'arrondissement (cf. *supra*), tandis que Lyon-II regroupe toute la pointe sud du département.

² Élu en 1815 comme député de l'Ain, très prononcé dans le sens ultra-royaliste.

³ D'après une brochure intitulée *Candidature de Couderc*, celui-ci l'aurait emporté sur Fulchiron lors d'une élection primaire officieuse ayant rassemblé 220 électeurs libéraux lyonnais.

Juin-Juillet 1830.

1° Élection d'un député par chacun des trois collèges d'arrondissement :

-Lyon-I, président Florent Baboin de la Barollière, vice-président Guillaume Bourbon. Élu : Jars, 1^{er} tour (69%). Battu : **Rivière** [30%]. P : 92%.

-Lyon-II, président Rambaud¹, vice-président Delphin. Élu : Couderc, 1^{er} tour (59%). Battu : **Rambaud** [39%]. P : 93%.

-Villefranche, président Janson. Élu : Humblot-Conté, 1^{er} tour (71%). Battu : **Montgolfier** [28%]. P : 92%.

2° Élection de deux députés au collège de département, président Victor de Bellune.

Élus : Dugas-Montbel, 1^{er} tour (53%) et Vachon-Imbert, 2^e tour (53%). Battus : **Verna** [49%], et **Lacroix-Laval** [46%]. P : 93%.

SEINE²

Sessions de 1813 et 1814 (8 députés) : noter la présence de Sylvestre de Sacy.

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (16 représentants) : noter la présence d'Arnault, Cézeaux, Chaptal, Delessert, Denis, Dubois, Garnier, Hottinguer, Laffitte, Lanjuinais, Roy, Saint-Gilles, Salverte, et Tripier.

Août 1815.

1° Présélection de dix candidats par chacun des six collèges d'arrondissement :

-Paris-I (nord-ouest³), président Bertin de Vaux. Élus : **Bertin de Vaux**, 1^{er} tour (50⁺%) ; Decazes, 2^e tour (58%) ; La Malle, 3^e tour et ballottage (52%) ; baron Louis, 4^e tour et ballottage (50⁺%) ; Guichard, 5^e tour et ballottage (60%) ; **Bellart**⁴, 6^e tour et ballottage (63%) ; Lebeau, 7^e tour et ballottage (56%) ; Poussiègue, 8^e tour et ballottage (70%) ; **Breton**, 9^e tour et ballottage (75%) ; **d'Audiffret**, 10^e tour et ballottage (60%). Battus : Delessert [44%], Guizot [29%], Salverte [28%], Frochot [25%], Montamant [21%], **Amy** [18%], Tripier⁵ [16%], d'Aubigny [15%] et *alii* non précisés. P : 75%.

-Paris-II (nord-est⁶), président Lebeau. Élus : Lebeau, 1^{er} tour (73%) ; **Bellart**, 3^e tour et ballottage (61%) ; Garnier, 4^e tour et ballottage (65%) ; baron Louis, 5^e tour et ballottage (53%) ; Decazes, 6^e tour et ballottage (53%) ; Bricogne⁷, 7^e tour et ballottage (56%) ; Sosthène de **La Rochefoucauld**, 8^e tour et ballottage (73%) ; Grelet, 9^e tour et ballottage (56%) ; Thibon, 10^e tour et ballottage (54%) ; **Bertin de Vaux**, 11^e tour et ballottage (51%). Battus : **La Bonnardière** [47%], **Le Prieur** [17%],

¹ Ancien centriste constitutionnel, rallié à la droite lors de l'affrontement ultime de 1830.

² Pour les collèges de la Seine, nettement plus peuplés, il a paru opportun de rehausser à vingt suffrages le seuil qui pouvait faire considérer une candidature comme significative.

³ Soit à gros traits un triangle dont les extrémités sont le Faubourg-Montmartre, le Palais-Royal et les Champs-Élysées.

⁴ Bellart est mis en gras, car au moment du scrutin en août 1815, son élection peut et doit être interprétée comme une victoire de la droite, étant donnée l'image qui est alors la sienne : Bellart reste alors aux yeux de l'opinion publique l'homme du 30 mars 1814, dont la déclaration municipale a précipité la Restauration ; quant à Decazes, il vient d'évacuer sans ménagement la Chambre des représentants des Cent-Jours, ce qui lui donne une grande popularité chez les royalistes « purs ». Les choses, comme on sait, ont rapidement changé pour l'un et plus encore pour l'autre au cours de la session de la Chambre introuvable.

⁵ Nicolas Jean-Baptiste Tripier, avocat libéral au barreau de Paris, Représentant à la Chambre des Cent-Jours.

⁶ Soit une sorte de triangle étroit allant du quartier du Louvre au Faubourg-Poissonnière d'un côté, au quartier du Temple de l'autre.

⁷ Maire du 6^e arrondissement de Paris jusqu'en janvier 1816, Athanase Jean-Baptiste Bricogne (1744-1820), après avoir été fait chevalier d'Empire (lettres patentes, 2 mars 1811), a été anobli par ordonnance du 2 août 1814 (Cf. *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°241, p. 79). Son affiliation politique est incertaine.

Gentil [16%], Lelong et Pasquier, *ex-aequo* [13%], **Billecocq**¹ [12%], **Saint-Gilles** [11%], Antoine Roy [11%], et Chodron [10%]. P : 80%.

-Paris-III (est²), président Brévannes. Élus : **Bellart**, 1^{er} tour (84%) ; Brévannes, 1^{er} tour (83%) ; Delahaye, 2^e tour (74%) ; Brisson, 2^e tour (66%) ; Lechanteur, 2^e tour (60⁺%) ; Decazes, 2^e tour (60%) ; Laisné³, 3^e tour et ballottage (58%) ; **Amy**, 4^e tour et ballottage (59%) ; de Sèze, 5^e tour et ballottage (55%) ; Guiton, 6^e tour et ballottage (60%). Battus : Chabrol de Volvic [40%], abbé de **Quélen** [16%], **Billecocq** [15%] et Edon. P : 81%.

-Paris-IV (sud⁴), président **La Bonnardière**. Élus : **La Bonnardière**, 1^{er} tour (80%) ; Alexandre de **Boisgelin**, 1^{er} tour (58%) ; **Tabarié**, 2^e tour (75%) ; Sylvestre de Sacy, 2^e tour (66%) ; d'Harcourt, 2^e tour (56%) ; **Boulard père**, 3^e tour et ballottage (65%) ; **Bellart**, 4^e tour et ballottage (60%) ; Denis⁵, 5^e tour et ballottage (56%) ; **Rendu**, 6^e tour et ballottage (68%) ; Mourre, 7^e tour et ballottage (87%). Battus : Lebeau [47%], Try⁶ [24%], **d'Origny** [22%], **Boulard** fils [22%], et Talhouet [19%]. P : 78%.

-Saint-Denis⁷, président Tripier. Élus : Dubos, 1^{er} tour (78%) ; Tripier, 1^{er} tour (77%) ; Salverte, 1^{er} tour (52%) ; Cottereau, 2^e tour (82%) ; Julien, 2^e tour (55%) ; Frochot et Pasquier, *ex-aequo*, 2^e tour (53%) ; **Rendu**, 2^e tour (51%) ; Boyer, 3^e tour et ballottage (74%) ; Le Picard, 4^e tour et ballottage (58%). Battus : Gentil [30%], Bergon [27%], Maison [25%], Frémin [25%], Gauthier et Lohier, *ex-aequo* [24%], Tupigny [22%], **Quatremère de Quincy** [22%], Petit Vauverges [21%], Legrand [20%], etc. P : 83%.

-Sceaux⁸, président Antoine Roy. Élus : Roy, 1^{er} tour (78%) ; baron Louis, 2^e tour (65%) ; **Agier**, 2^e tour (58%) ; Nanteuil, 2^e tour (51%) ; **Bellart**, 2^e tour (50⁺%) ; Delaître, 3^e tour et ballottage (83%) ; Tripier, 4^e tour et ballottage (67%) ; **Quatremère de Quincy**, 5^e tour et ballottage (81%) ; Try, 6^e tour et ballottage (79%). Dixième candidat non élu par défaut de *quorum*⁹. Battus : Cézeaux [33%], Chabrol de Volvic [31%], Dubois, de **Sèze** [28%], Borel de Brétizel [27%], Lebeau et Muiron, *ex-aequo* [23%], Caylus [21%], Elie Decazes¹⁰ et **La Bonnardière**, *ex-aequo* [18%], Sosthène de **La Rochefoucauld** [16%], **Bertin de Vaux** [15%], Joseph Faure [14%], **Saint-Roman** [14%], Lebrun de Saisseval [13%], **Rendu** [12%], Lecomte [11%], **Breton** [10%], etc. P : 71%.

¹ Avocat-consultant à Paris, chargé avec d'autres collègues de la défense de *l'Aristarque français* de La Bourdonnaye à la mi-1824 ; en l'an VII, Billecocq avait été désigné comme « électeur » par la masse des citoyens actifs de la Seine.

² Soit un quadrilatère englobant les quartiers les plus remuants de Paris, de l'Hôtel de Ville au Faubourg Saint-Antoine.

³ Laisné avec un s intercalaire est un notaire parisien, sans aucun rapport familial avec le *leader* du centre droit Lainé.

⁴ Arrondissement très large en forme d'ellipse allant du très populaire Faubourg-Saint-Marcel aux aristocratiques quartiers des Invalides et du Faubourg-Saint-Germain.

⁵ Charles-Nicolas Denis, notaire parisien, habitant rue de Grenelle, à ne pas confondre avec Marin Bernardin Denise, maire royaliste du 9^e arrondissement de Paris (quartier Cité-Hôtel de Ville) depuis le 20 septembre 1820 ; l'un et l'autre avaient été désignés par les citoyens actifs en l'an VII comme des « électeurs » du département de la Seine.

⁶ Bertrand Try, juriconsulte désigné comme « électeur » du département de la Seine par les citoyens actifs en avril 1799 ; sous la Restauration, président du tribunal civil de 1^{ère} instance de la Seine, d'orientation centriste « constitutionnelle ».

⁷ Cette partie nord de la partie péri-urbaine du département de la Seine, s'étendait de Passy-Auteuil à Charonne pour la zone limitrophe de la capitale, et de Nanterre à Bondy en passant par Villetaneuse pour les communes les plus périphériques.

⁸ Il s'agissait de toute la partie sud des communes *extra-muros* de la Seine, de Vaugirard à Saint-Mandé pour les communes limitrophes, et de Clamart et Antony à Villemomble et Bry-sur-Marne pour la partie la plus périphérique de cette « petite couronne ».

⁹ Dus aux abstentions et surtout à un nombre considérable de votes protestataires, blancs ou nuls, refusant de choisir à plusieurs reprises entre les deux candidats restant en lice, Dubois et Cézeaux.

¹⁰ Au moment de l'élection, Decazes n'est pas encore politiquement marqué comme un constitutionnel hostile à la droite. Cependant, il n'est jamais apparu à proprement parler comme un ultra-royaliste.

2° Élection de dix députés par le collège de département, président Monsieur [Charles X].

Élus : **Bellart**, 1^{er} tour (67%) ; Decazes, 2^e tour (54%) ; baron Louis, 3^e tour et ballottage (54%) ; Alexandre de **Boisgelin**, 4^e tour et ballottage (73%) ; Try, 5^e tour et ballottage (66%) ; **Tabarié**, 7^e tour (56%) ; Pasquier, 8^e tour et ballottage (54%) ; Antoine Roy, 9^e tour et ballottage (52%) ; [Fouché¹, 10^e tour et ballottage (53%)] ; **La Bonnardière**, 11^e tour et ballottage (73%) ; Delaître, 12^e tour et ballottage (72%). Battus : **Bertin de Vaux** [33%], **Grosbois** [28%], Anicet Barthélemy [23%] et *alii* non précisés. P : 92%.

Septembre-Octobre 1816.

1° Présélection de huit candidats par chacun des six collèges d'arrondissement :

-Paris-I (nord-ouest), président Alexandre de Boisgelin. Élus : Boisgelin, 1^{er} tour (60%) ; Breton, 2^e tour (67%) ; Laffitte, 2^e tour (59%) ; Tripier, 2^e tour (52%) ; Pasquier, 3^e tour et ballottage (70%) ; La Malle, 4^e tour et ballottage (74%) ; Allent, 5^e tour et ballottage (65%) ; Delessert, 6^e tour et ballottage (51%). Battus : Bellart² [49%], Try [33%], **Tabarié** [32%], de **Bruges** [28%], Salverte [16%], baron Louis [16%], La Live et Antoine Roy, *ex-aequo* [14%], Walckenaer [13%], Corvetto [13%], La Bonnardière [11%], etc. P : 66%.

-Paris-II (nord-est), président Lebeau. Élus : Lebeau, 1^{er} tour (69%) ; **Le Prieur**, 3^e tour et ballottage (58%) ; Bellart, 4^e tour et ballottage (57%). Cinq candidats non élus par défaut de *quorum* et retrait des électeurs royalistes. Non élus : Grelet [42%], Garnier [35%], Bricogne [33%], Lelong [26%], **Tabarié** et Tripier, *ex-aequo* [13%], Thibon [12%], Walckenaer [11%], etc. P : 70%.

-Paris-III (est), président Villefosse. Élus : Villefosse, 1^{er} tour (65%) ; Bellart, 1^{er} tour (56%) ; Brisson, 1^{er} tour (54%) ; Delahaye, 2^e tour (51%) ; Laisné, 3^e tour et ballottage (55%) ; Chabrol de Volvic, 4^e tour et ballottage (55%) ; Pasquier, 5^e tour et ballottage (51%) ; Laffitte, 6^e tour et ballottage (52%). Battus : **Sanlot-Baguenaault** [45%], **Tabarié** [28%], Ballainvilliers et **Le Prieur**, *ex-aequo* [25%], Lechanteur [24%], Try [21%], Lepitre [19%], baron Louis [18%], **Villemsens** [16%], La Bonnardière [15%], **Vaublanc** [14%], Mourre [11%], Antoine Roy [10%], Lebeau [10%], etc. P : 74%.

-Paris-IV (sud), La Bonnardière. Élus : La Bonnardière, 1^{er} tour (67%) ; Bellart, 2^e tour (56%) ; Sylvestre de Sacy, 2^e tour (53%) ; Try, 2^e tour (52%) ; Pasquier, 3^e tour et ballottage (58%) ; **Tabarié**, 4^e tour et ballottage (64%) ; d'Harcourt, 5^e tour et ballottage (51%) ; Laffitte, 6^e tour et ballottage (61%). Battus : Alexandre de Boisgelin [39%], Chabrol de Volvic [34%], Lebeau [33%], Denis [26%], et *alii* non précisés. P : 67%.

-Saint-Denis, président d'Issoncourt. Élus : d'Issoncourt, 1^{er} tour (88%) ; Chabrol de Volvic, 2^e tour (84%) ; **Tabarié**, 2^e tour (76%) ; **Fournier** et **Rendu**, *ex-aequo*, 2^e tour (69%) ; Ollivier, 2^e tour (65%) ; d'Agoult, 2^e tour (62%) ; **Sanlot-Baguenaault**, 2^e tour (59%). Battus : Salverte [43%], Tripier [37%], Cottureau [30%], Frémin [29%], Désobry [28%], Benoît (de St-Denis) [22%], etc. P : 70%³.

-Sceaux, président Dutramblay. Élus : Dutramblay, 1^{er} tour (64%) ; **Châteaugiron**, 1^{er} tour (59%) ; **Trudon**, 1^{er} tour (53%) ; Try, 2^e tour (55%) ; baron Louis, 2^e tour (54%) ; Nanteuil, 2^e tour (53%) ; Borel de Brétizel, 3^e tour et ballottage (51%) ; Jacques de Fontanes⁴, 5^e tour et ballottage (53%). Battus : Antoine Roy [49%], Clauzel [23%], et *alii* non précisés. P : 70%.

2° Élection de huit députés par le collège de département, président Bellart.

Élus : Bellart, 1^{er} tour (66%) ; Pasquier, 1^{er} tour (53%) ; Try, 2^e tour (54%) ; Laffitte, 2^e tour (51%) ; Chabrol de Volvic, 3^e tour (59%) ; Breton, 4^e tour (57%) ; Roy, 4^e tour (51%) ; Delaitre, 5^e tour et ballottage (60%). Battus : **Ollivier** [42%] et *alii* non précisés. P : 86%.

¹ Une lettre émanant de lui stipulant qu'élu dans la Marne, il optait pour ce département, le ministre de la Police est considéré comme aussitôt démissionnaire à Paris et son élection, dès lors, n'est pas prise en compte pour le scrutin de la capitale.

² Après la session de la Chambre introuvable, Bellart s'est brouillé avec la droite ultra-royaliste et n'est plus considéré comme en faisant partie. Il en est de même pour La Bonnardière.

³ Puis seulement 53% au 2^e tour par retrait des électeurs libéraux, ce qui explique la percée des ultra-royalistes.

⁴ Général d'Empire, sans aucun rapport avec Louis de Fontanes, ex-grand-maître de l'Université et pair de France.

Septembre 1817.

Élection de huit députés au collège unique de département (loi Lainé), réparti pour les commodités du vote en vingt sections, président Bellart, vice-présidents Rendu, Allent, Goupy, Delaitre, Anicet Barthélemy, Breton, Valton, Lebrun, Try, Bonnet, Ratier, Roy, Delahaye, Cinot, Le Prieur, Châteaugiron, Firmin Didot, La Bonnardière, et Lafond.

Élus : Laffitte, 1^{er} tour (58%) ; Delessert, 2^e tour (76%) ; Roy, 2^e tour (52%) ; Goupy, 3^e tour et ballottage général¹ (59%) ; Bellart, 3^e tour (55%) ; Breton², 3^e tour (53%) ; Pasquier, 3^e tour (53%) ; Casimir Perier, 3^e tour (51%). Battus : Ollivier [50%], Gilbert des Voisins [49%], Manuel [45%], Benjamin Constant [41%], Lafayette [36%], Delaitre [28%], Try [28%], Thiard [26%], La Bonnardière [22%], **Pardessus** [16%], Quatremère de Quincy [15%], **Lebrun** [13%], **Labbé** [8%], Daure [6%], Ternaux [6%], ... **Rendu** [4%], ... **Fraguier** [3%], **Bonnet** [3%], ... **Tabarié** [1%], ... **Agier** [0,5%], Cochin [0,5%], etc. P : 76%.

Octobre 1818.

Élection partielle d'un député au collège unique de département, pour remplacer Goupy, décédé ; président Bellart, vice-présidents Rendu, Allent, Ternaux, Delaitre, Anicet Barthélemy, Breton, Valton, Lebrun, Try, Bonnet, Ratier, Roy, Delahaye, Cinot, Le Prieur, Châteaugiron, Didot, La Bonnardière, et Cochin.

Élu : Ternaux, 3^e tour et ballottage (50%). Battus : Benjamin Constant [49%], **Bonnet** [13%], **Ollivier** [6%], Gilbert des Voisins [4%], et Manuel [3%]. P : 75%.

Novembre 1820.

Élection de quatre députés au nouveau collège de département (loi du double vote), président Bellart, vice-présidents Ollivier, Breton, Lebrun, Bonnet et Quatremère de Quincy.

Élus : **Ollivier**, 1^{er} tour (52%) ; **Bonnet**, 1^{er} tour (51%) ; **Lebrun**, 1^{er} tour (50%) ; **Quatremère de Quincy**, 2^e tour (58%). Battus : Tripier [46%], Odier [41%], Flory [40%], Mathieu Dumas [26%], Gilbert des Voisins [11%], Bignon [8%], Alexandre de Laborde [6%], Gévaudan [3%], Dupin aîné [2%], etc. P : 90%.

Janvier 1822.

Élection partielle d'un député au 1^{er} collège d'arrondissement de la Seine (Faubourg Saint-Honoré), pour remplacer Pasquier, nommé pair ; président La Panouse, vice-présidents Le Tourolle, Lebrun et Trudon. Élu : Gérard, 2^e tour (58%). Battus : **La Panouse** [44%] et Tripier [3%]. P : 85%.

Février 1822.

Élection partielle d'un député au 4^e collège d'arrondissement de la Seine (Marais et Faubourg Saint-Antoine), pour remplacer Roy, nommé pair. Président Le Grand de Vaux, vice-présidents Fraguier et Le Prieur. Élu : Gévaudan, 1^{er} tour (61%). Battu : **Le Grand de Vaux** [37%]. P : 86%.

Mai 1822.

1^o Élection d'un député dans chacun des huit collèges d'arrondissement :

-Paris-I (Faubourg Saint-Honoré), président Couture, vice-présidents Lapeyrière, Jauge et Chanu.

Élu : Gérard, 1^{er} tour (57%). Battu : **Labbé** [41%]. P : 90%.

-Paris-II (Chaussée d'Antin), président Villot, vice-présidents du Sommerard³ et Berryer fils.

Élu : Laffitte, 1^{er} tour (63%). Battu : de **Bray** [35%]. P : 88%.

¹ On désigne par là un mécanisme très spécifique, qu'on n'a rencontré nulle part ailleurs, et qui consiste à confronter entre eux les dix meilleurs du tour précédent, en sorte que les cinq meilleurs soient élus d'un seul coup au 3^e tour de scrutin.

² Bellart et Breton, membres du centre droit constitutionnel, s'intègrent à partir de 1820 au sein d'une droite désormais élargie à leur fraction.

³ Simon Nicolas *Alexandre* du Sommerard (1779-1842), conseiller à la cour des Comptes, était aussi un grand collectionneur d'objets du Moyen Âge, qui constituent encore aujourd'hui l'essentiel du fonds du musée de Cluny.

- Paris-III (quartier du nord-est), président Cretté, vice-président Dupaty et d'Origny. Élu : Casimir Perier, 1^{er} tour (62%). Battu : **Outrequin** [36%]. P : 89%.
- Paris-IV (Marais et Faubourg Saint-Antoine), président Le Prieur, vice-présidents Caubert et Puget. Élu : Gévaudan, 1^{er} tour (63%). Battu : **Bertin de Vaux** [34%]. P : 91%.
- Paris-V (Hôtel de Ville), président Sainte-Croix, vice-présidents Cahier et Dinot. Élu : Delessert, 1^{er} tour (63%). Battu : **Walckenaer** [35%]. P : 90%.
- Paris-VI (Faubourg Saint-Germain), président Vaulgrenand, vice-président Marchangy. Élu : **La Panouse**, 1^{er} tour (51%). Battu : Ternaux [48%]. P : 89%.
- Paris-VII (Sorbonne-Observatoire), président Delvincourt, vice-présidents Poisson et Quincerot. Élu : Salleron, 1^{er} tour (51%). Battu : **Ponton d'Amécourt** [45%]. P : 88%.
- Paris-VIII (*extra-muros*), président Le Roy. Élu : **Le Roy**, 1^{er} tour (51%). Battu : Got [48%]. P : 89%.

2^o Élection de quatre députés au collège de département, président Bellart, vice-présidents Sanlot-Baguenault, Lacretelle jeune, Gairal et Lebeau.

Élus : Ternaux, 1^{er} tour (62%) ; Got, 1^{er} tour (56%) ; Tripier, 1^{er} tour (55%) ; Alexandre de Laborde, 1^{er} tour (50⁺%). Battus : **Breton** [43%], **Ollivier** [43%], **Bonnet** [42%] et **Lebrun** [42%]. P : 93%.

Février-Mars 1824.

1^o Élection d'un député dans chacun des collèges d'arrondissement :

- Paris-I (Faubourg Saint-Honoré), président Lebrun, vice-présidents Trudon, Jauge et Boissieu. Élu : général Foy, 1^{er} tour (53%). Battu : **Lebrun** [46%]. P : 90%.
- Paris-II (Chaussée d'Antin), président Sanlot-Baguenault, vice-présidents Villot et du Sommerard. Élu : **Sanlot-Baguenault**, 1^{er} tour (50⁺%). Battu : Laffitte [50%]. P : 91%.
- Paris-III (quartier du nord-est), président Outrequin, vice-présidents Dupaty et Guibout. Élu : Casimir Perier, 1^{er} tour (52%). Battu : **Outrequin** [47%]. P : 90%.
- Paris-IV (Marais et Faubourg Saint-Antoine), président Saint-André, vice-présidents Herbelin et Le Prieur. Élu : Benjamin Constant, 1^{er} tour (54%). Battu : **Saint-André** [44%]. P : 91%.
- Paris-V (Hôtel de Ville), président Héricart de Thury, vice-présidents Dinot et Levacher. Élu : **Héricart de Thury**, 1^{er} tour (51%). Battu : Delessert [48%]. P : 91%.
- Paris-VI (Faubourg Saint-Germain), président La Panouse, vice-président Vaulgrenand. Élu : **La Panouse**, 1^{er} tour (70%). Battu : Alexandre de Laborde [29%]. P : 89%.
- Paris-VII (Sorbonne-Observatoire), président Cochin, vice-présidents Delvincourt et Quincerot. Élu : **Cochin**, 1^{er} tour (57%). Battu : Salleron [41%]. P : 89%.
- Paris-VIII (*extra-muros*), président Le Roy. Élu : **Le Roy**, 1^{er} tour (65%). Battu : Ternaux [34%]. P : 90%.

2^o Élection de quatre députés au collège de département, président Amy, vice-présidents Ollivier, Breton, Ferdinand de Bertier et Bonnet. Élus : **Ollivier**, 1^{er} tour (57%) ; **Breton**, 1^{er} tour (55%) ; **Bonnet**, 1^{er} tour (54%) ; Ferdinand de **Bertier**, 1^{er} tour (50⁺%). Battus : Delessert [48%], Ternaux [46%], Laffitte [44%], Manuel [31%], Alexandre de Laborde [5%], **Vitrolles** [3%] et **Lebrun** [1%]. P : 92%.

Août 1824.

Élection partielle au 1^{er} collège d'arrondissement (Faubourg-Saint-Honoré), pour remplacer Foy, ayant opté pour Vervins (Aisne) ; président Lebrun, vice-présidents Trudon, Jauge et Boissieu.

Élu : Dupont de l'Eure, 1^{er} tour (51%). Battus : **Lebrun** [46%] et **Delalot** [2%]. P : 82%.

Novembre 1827.

1^o Élection d'un député dans chacun des collèges d'arrondissement :

- Paris-I (Faubourg Saint-Honoré), président Lebrun, vice-présidents Launoy, Rendu et Pinart. Élu : Dupont de l'Eure, 1^{er} tour (84%). Battu : **Lebrun** [14%]. P : 89%.
- Paris-II (Chaussée d'Antin), président du Sommerard, vice-présidents Alexandre Petit et Pérée. Élu : Laffitte, 1^{er} tour (88%). Battus : **Pérée** [8%] et **Sanlot-Baguenault** [2%]. P : 90%.

-Paris-III (quartier du nord-est), président Romain Vassal¹, vice-présidents Picot et Chodron. Élu : Casimir Perier, 1^{er} tour (92%). Battu : **Cretté** [7%]. P : 91%.

-Paris-IV (Marais et Faubourg Saint-Antoine), président Demautort, vice-présidents Balbastre et Villemensens. Élu : Benjamin Constant, 1^{er} tour (87%). Battus : Jean-François **Moreau**² [3⁺%] et **Demautort** [3%]. P : 92%.

-Paris-V (Hôtel de Ville), président Pastoret, vice-présidents Guiton et Chevalier. Élu : Schonen, 1^{er} tour (88%). Battu : **Saint-Gilles** [9%]. P : 92%.

-Paris-VI (Faubourg Saint-Germain), président Héricart de Thury, vice-président du Fourneau. Élu : Ternaux, 1^{er} tour (67%). Battus : **Héricart de Thury** [28%] et Ferdinand de **Bertier** [5%]. P : 84%.

-Paris-VII (Sorbonne-Observatoire), président Cochin, vice-présidents Quincerot et Larsonnier. Élu : Royer-Collard, 1^{er} tour (79%). Battu : **La Bonnardière** [20%]. P : 89%.

-Paris-VIII (*extra-muros*), président Le Roy. Élu : baron Louis, 1^{er} tour (51%). Battu : **Le Roy** [46%]. P : 93%.

2^o Élection de quatre députés au collège de département, président de Sèze, vice-présidents Jauge, Breton, Bonnet et Châteaugiron. Élus : Romain Vassal, 1^{er} tour (82%) ; Laborde, 1^{er} tour (78⁺%) ; François Lefebvre, 1^{er} tour (78%) ; Odier, 1^{er} tour (77%). Battus : **Breton** [23%], **Jauge** [15%], Ferdinand de **Bertier** [12%], **Delalot** [12%], **Bonnet** [9%], et **Châteaugiron** [8%]. P : 88%.

Avril 1828.

Élection partielle dans six des huit collèges d'arrondissement de Paris, suite à l'option des précédents élus pour des circonscriptions provinciales.

-Paris-I (Faubourg Saint-Honoré), président des Balbes, vice-pdts. Mallet, Quillaux et Champion. Élu : Mathieu Dumas, 1^{er} tour (62%). Battus : Nitot [27%], Tripier [3%] et La Live [2%]. P : 62%.

-Paris-II (Chaussée d'Antin), président Sussy, vice-présidents Delahaye et Caccia. Élu : Demarçay, 1^{er} tour (54%). Battus : Lahure [16%], Ardoin [14%], Dominique André [8%] et **Pichon** [5%]. P : 88%.

-Paris-III (quartier du nord-est), président Hottinguer, vice-présidents Dubois et Chodron. Élu : Salverte, 1^{er} tour (71%). Battus : Rousseau³ [17%], **Breton** [6%], Mosbourg [2%], Népomucène Lemercier [1%]. P : 84%.

-Paris-IV (Marais et Faubourg Saint-Antoine), président Demautort, vice-présidents Montmerqué et Aubé. Élu : Corcelles, 1^{er} tour (55%). Battus : Chedeaux [14%], Larreguy [13%], Milleret [9%], Morand [3%] et **Demautort** [3%]. P : 87%.

-Paris-VI (Faubourg Saint-Germain), président d'Ambrugeac, vice-président Saint-Gilles. Élu : Chardel, 1^{er} tour (54%). Battus : Ferdinand de **Bertier** [16%], Montessuy [10%], Piault [7%], Trutat [6⁺%] et Pellapria [6%]. P : 86%.

-Paris-VII (Sorbonne-Observatoire), président Dehaussy, vice-présidents Cochin et Crapelet. Élu : Bavoux, 1^{er} tour (56%). Battus : St-Aignan [17%], Hacquart [13%], **La Bonnardière** [5%], et Jay [5%]. P : 85%.

Juin-Juillet 1830.

1^o Élection d'un député par chacun des collèges d'arrondissement :

-Paris-I (Faubourg Saint-Honoré), président d'Audiffret, vice-présidents Vauvilliers, Jaunou et Quillaux. Élu : Mathieu Dumas, 1^{er} tour (85%). Battu : **Duperré** [13%]. P : 87%.

¹ On constate là encore la mise en application d'une politique du « moindre mal » visant à conférer la présidence de collège à un libéral modéré dans une circonscription perdue d'avance par la droite.

² Jean-François Moreau (1760-1844) était avocat au barreau parisien jusqu'en 1815, lorsqu'il fut nommé conseiller à la cour royale de Paris (18 septembre 1815), avant d'être promu président de chambre au tribunal de la Seine (7 mars 1821), puis, à l'avènement du gouvernement Polignac, conseiller à la cour de Cassation (13 août 1829-août 1830), avec titre de maître des requêtes au conseil d'État en service extraordinaire (1^{er} novembre 1826-août 1830).

³ Maire du troisième arrondissement de Paris jusqu'en janvier 1816, Jean-Joseph Rousseau (1748-1837) a été anobli par ordonnance le 2 août 1814 (confirmé par lettres patentes du 7 janvier 1815). D'opinion constitutionnelle modérée, il est promu pair de France par le régime de Juillet le 11 octobre 1832.

- Paris-II (Chaussée d'Antin), président Pichon, vice-présidents Boilleau, Caccia, et Labbé.
Élu : Demarçay, 1^{er} tour (83%). Battu : **Sanlot-Baguenault** [14%]. P : 84%.
- Paris-III (quartier du nord-est), président Fournier, vice-présidents d'Orival et Chodron.
Élu : Salverte, 1^{er} tour (88%). Battu : **Breton** [10%]. P : 90%.
- Paris-IV (Marais et Faubourg Saint-Antoine), président Demautort, vice-présidents Caubert et Massin. Élu : Corcelle, 1^{er} tour (87%). Battu : **Demautort** [11%]. P : 90%.
- Paris-V (Hôtel de Ville), président Jean-François Moreau, vice-présidents Villebois et Poisson.
Élu : Schonen, 1^{er} tour (90%). Battu : **Bonnet** [7%]. P : 89%.
- Paris-VI (Faubourg-Saint-Germain), président Lévis-Mirepoix, vice-président Brisson.
Élu : Chardel, 1^{er} tour (70%). Battu : **d'Origny** [29%]. P : 89%.
- Paris-VII (Sorbonne-Observatoire), président Dehaussy, vice-présidents Crapelet et Auzat.
Élu : Bavoux, 1^{er} tour (75%). Battu : **Cochin** [24%]. P : 88%.
- Paris-VIII (*extra-muros*), président Gairal. Élu : Charles Dupin, 1^{er} tour (69%). Battu : **Le Roy** [31%].
P : 94%.

2^o Élection de quatre députés au collège de département, président Pastoret, vice-présidents de Sèze, Jauge, Bricogne, Lubersac, Farincourt, et Champion.

Élus : Romain Vassal, 1^{er} tour (80%) ; Laborde, 1^{er} tour (80%) ; Odier, 1^{er} tour (79%) ; François Lefebvre, 1^{er} tour (78%). Battus : **Le Roy** [19%], **Hennequin**¹ [19%], **Sanlot-Baguenault** [18%], et **Bonnet** [18%].

SEINE-et-OISE

Sessions de 1813 et 1814 (4 députés) : noter la présence d'Astorg et Duchesne.

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (10 représentants) : noter la présence de Bouchard, Carré², Fournierat, Geoffroy Saint-Hilaire, Lebrun (duc de Plaisance), Lyottier, Morillon et Sibuet.

Août 1815.

1^o Présélection de six candidats par chacun des six collèges d'arrondissement :

- Versailles, président Choiseul d'Aillecourt. Élus : Choiseul d'Aillecourt, 1^{er} tour (73%) ; Usquin, 2^e tour (80%) ; Macips, 2^e tour (71%) ; Delaître (70%) ; Jouvencel, 3^e tour et ballottage (82%) ; Viel-Castel³, 4^e tour et ballottage (60%). Noms des battus non précisés. P : 63%.
- Corbeil, président Duval-Dumanoir. Élus : Duval-Dumanoir, 1^{er} tour (84%) ; Delaître, 1^{er} tour (68%) ; Carré, 2^e tour (69%) ; Sibuet, 2^e tour (62%) ; Petit, 3^e tour et ballottage (67%) ; Mathieu Dumas, 4^e tour et ballottage (57%). Battus : Bérard [46%], Pierre **Roger** [18%] et *alii* non précisés. P : 69%.
- Étampes, président Romanet. Élus : Pierre **Roger**, 1^{er} tour (87%) ; **Talaru**, 1^{er} tour (71%) ; **Bizemont**, 1^{er} tour (69%) ; baron de **Jumilhac**, 1^{er} tour (64%) ; Romanet, 1^{er} tour (52%) ; Picart, 2^e tour (54%). Battus : d'Astorg [38%], Hénin [25%], Alexandre de Laborde [23%], Blanchet [21%], Bourgeois et Geoffroy-Saint-Hilaire, *ex-aequo* [19%]. P : 79%.
- Mantes, président Archambaud de Talleyrand-Périgord⁴. Élus : Archambaud de Talleyrand-Périgord (97%) ; Hua⁵, 1^{er} tour (88%) ; Favières, 1^{er} tour (83%) ; Fournierat, 1^{er} tour (82%) ; Le Pelletier de Rosambo, 1^{er} tour (81%) ; Hargenvilliers, 1^{er} tour (66%). Noms des battus non précisés. P : 81%.

¹ Fils d'un receveur de l'Enregistrement, lui-même avocat et jeune ténor royaliste du barreau parisien, Antoine Louis Marie Hennequin (1786-1840) s'illustre notamment début 1818 par la défense de Fiévée dans un procès de presse en correctionnelle. Il avait été entre autres consulté par La Bourdonnaye pour la défense de *l'Aristarque français*, attaqué par le pouvoir villèliste au printemps 1824 ; devenu proche de Peyronnet, il se charge de sa défense fin 1830 après la chute de la Restauration, puis devient légitimiste du Nord de 1834 à 1840.

² Maire de Bruyères-le-Châtel, en région parisienne, sans aucun rapport familial avec ses homonymes bretons.

³ Il s'agit du père du célèbre historien royaliste ; il commandait la Garde nationale de Versailles.

⁴ Frère du prince de Talleyrand.

⁵ Eustache Antoine Hua, avocat parisien, avait été promu fin 1815 avocat général près la cour royale de Paris, fonction qu'il exerça pendant toute la Restauration, ce qui lui fit prononcer de nombreuses réquisitions lors des procès de presse politique.

-Pontoise, président Pierre de Lamoignon. Élus : Lamoignon, 1^{er} tour (87%) ; Gilbert Boucher, 1^{er} tour (52%) ; Bouchard, 2^e tour (58%) ; Scipion de Nicolai, 3^e tour et ballottage (56%). Battus : Boileau [43%], Molé¹ [40%], Morillon [39%], Saint-Souplet [21%], Regnard [19%], Pénon [18%], Abraham [17%], Delaître et Soret, *ex-aequo* [15%] P : 54%.

-Rambouillet, président La Galaizière. Élus : **Haudry de Soucy**, 1^{er} tour (67%) ; **Biancour**, 1^{er} tour (62%) ; Molé, 1^{er} tour (56%) ; **Saulty**, 2^e tour (83%) ; **Vérac**, 2^e tour (68%) ; Delaître, 2^e tour (67%). Noms des battus non précisés. P : 75%.

2^o Élection de six députés par le collège de département à Versailles, président comte Garnier.

Élus : **Bizemont**, 2^e tour (55%) ; **Haudry de Soucy**, 3^e tour et ballottage (64%) ; baron de **Jumilhac**, 4^e tour et ballottage (54%) ; Pierre **Roger**, 6^e tour (59%) ; Usquin, 6^e tour (52%) ; Anne-Pierre de Bertier², 7^e tour et ballottage (56%). Battus : **Saulty** [44%], et *alii* non précisés. P : 73%.

Septembre-Octobre 1816.

1^o Présélection de quatre candidats par chacun des six collèges d'arrondissement :

-Versailles, président Destouches. Élus : Usquin, 1^{er} tour (85%) ; Macips, 1^{er} tour (68%) ; Delaître, 1^{er} tour (66%) ; Jouvencel, 2^e tour (59%). Battus : **Destouches** [26%], Anne-Pierre de **Bertier** [24%], **Saulty** [23%], et Delalande [20%]. P : 75%.

-Corbeil, président Duval-Dumanoir. Élus : Delaître, 1^{er} tour (82%) ; Duval-Dumanoir, 1^{er} tour (77%) ; **Destouches**, 1^{er} tour (58%) ; Feray, 3^e tour et ballottage (59%). Battus : Sibuet [41%], Leudeville et Petit, *ex-aequo* [19%]. P : 78%.

-Étampes, président Bizemont. Élus : Bizemont, 1^{er} tour (96%) ; Pierre **Roger**, 1^{er} tour (94%) ; baron de **Jumilhac**, 1^{er} tour (76%) ; Picart, 3^e tour et ballottage (77%). Battus : d'Astorg [24%], de Selve [22%], Duchesne [16%]. P : 81%.

-Mantes, président Archambaud de Talleyrand-Périgord. Élus : Archambaud de Talleyrand-Périgord, 1^{er} tour (98%) ; **Destouches**, 1^{er} tour (97%) ; Hua, 1^{er} tour (91%) ; Favières ; 1^{er} tour (65%). Noms des battus non précisés. P : 73%.

-Pontoise, président Brisay. Élus : Delaître, 1^{er} tour (77%) ; Bouchard, 2^e tour (67%) ; **Destouches**, 3^e tour et ballottage (52%) ; Martin, 4^e tour et ballottage (66%). Battus : Regnard [31%] ; Le Grand de Vaux [20%] ; Brisay [19%] ; Mathieu Dumas [18%] ; Boileau et Truffaut, *ex-aequo* [13⁺%] ; Lyottier [13%] ; Desessart [12%]. P : 61%.

-Rambouillet, président Le Pelletier d'Aunay. Élus : **Biancour**, 1^{er} tour (61%) ; **Haudry de Soucy**, 1^{er} tour (59%) ; Perrin du Lac, 1^{er} tour (52%) ; Delaître, 2^e tour (58%). Noms des battus non précisés. P : 73%.

2^o Élection de quatre députés par le collège de département, président Jumilhac.

Élus : Delaître, 1^{er} tour (50⁺%) ; Usquin, 3^e tour et ballottage (54%) ; Bizemont³, 4^e tour (84%) ; baron de **Jumilhac**, 6^e tour et ballottage (59%). Battus : **Destouches** [43%] et *alii* non précisés⁴. P : 75%.

Novembre 1820.

Élection de trois députés au nouveau collège de département (loi du double vote), à Versailles, président Vérac. Élus : **Haudry de Soucy**, 1^{er} tour (55%) ; **Bertin de Vaux**, 1^{er} tour (55%) ; **Bouthillier**, 1^{er} tour (53%). Battus : Jouvencel [47%], Bouchard [43%] et Lebrun (duc de Plaisance) [40%]. P : 89%.

¹ Une élection à Rambouillet le même jour, puis surtout la nomination, deux jours plus tard, à la Chambre des pairs, firent vite oublier cet échec ponctuel. Olivier de Vérac, lui aussi élu à Rambouillet comme candidat à la députation, rejoignit tout comme Molé la Chambre haute lors de la fournée du 17 août 1815.

² Frère de Ferdinand de Bertier, on le rappelle (cf. le guide biographique des députés, en annexe).

³ Celui-ci, bien qu'ayant siégé dans la « majorité de 1815 » (dans sa fraction modérée en réalité), est à l'époque plus proche du centre droit que de la droite au sens strict.

⁴ Parmi lesquels à coup sûr les ultra-royalistes Biancour, Haudry de Soucy, Roger, Anne-Pierre de Bertier, qui ont tous concouru une semaine auparavant aux collèges d'arrondissement.

Mars 1821.

Élection partielle d'un député au 3^e collège d'arrondissement, à Montfort-l'Amaury¹, pour remplacer Jumilhac, décédé. Président Biancour. Élu : **Biancour**, 2^e tour, 72%. Battus : Lebrun (duc de Plaisance) [35%] et Murinais [34%]. P : 60%.

Octobre 1821.

1^o Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement² :

-Pontoise, président Lebeau. Élu : Bouchard, 1^{er} tour (59%). Nom du ou des battus de droite non précisés, probablement **Lebeau** lui-même [40%]. P : 72%.

-Arpajon, président Bizemont, excusé, remplacé par La Sablière. Élu : Delaître, 1^{er} tour (66%). Battu : **Bizemont**³ [30%]. P : 66%.

-Montfort l'Amaury, président Biancour. Élu : **Biancour**, 1^{er} tour (52%). Battu : Lebrun (duc de Plaisance) [38%] et **Laugier** [7%]. P : 65%.

-Versailles, président Bertin de Vaux. Élu : Jouvencel, 1^{er} tour (60%). Battu : **Usquin** [36%]. P : 73%.

2^o Élection de trois députés au collège de département, président Vérac.

Élus : **Haudry de Soucy**, 1^{er} tour (52%) ; **Fraguier**, 2^e tour (55%) ; **Bouthillier**, 2^e tour (54%). Battus : Bizemont [42%] ; Lebrun (duc de Plaisance) [42%] ; Charles de Lameth [25%] ; Foye [23%] ; Bertin de Vaux [22-%] ; La Sablière [12%] ; Usquin [4%]. P : 81%.

Février-Mars 1824.

1^o Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Pontoise, président Lebeau. Élu : Bouchard, 1^{er} tour (56%). Battu : **Truffaut** [38%] et **Lebeau** [7%]. P : 89%.

-Corbeil, président Fraguier. Élu : **Fraguier**, 1^{er} tour (63%). Battu : Delaître [36%]. P : 90%.

-Montfort l'Amaury, président Biancour. Élu : **Biancour**, 1^{er} tour (58%). Battu : Lebrun (duc de Plaisance) [36%] et **Laugier** [5%]. P : 87%.

-Versailles, président Bertin de Vaux. Élu : **Bertin de Vaux**, 1^{er} tour (62%). Battu : Jouvencel [36%]. P : 93%.

2^o Élection de trois députés au collège de département, président Vérac.

Élus : **Bouthillier**, 1^{er} tour (52%) ; **Haudry de Soucy**, 2^e tour (62%) ; **Saulty**, 3^e tour et ballottage (53%). Battus : Anne-Pierre de **Bertier** [39%] ; Delaître [32%] ; Jouvencel [29%] ; Lebrun (duc de Plaisance) [19%] ; Bizemont [13%] ; La Sonde [12%] ; Le Pelletier d'Aunay [6%] ; Usquin [5%]⁴. P : 87%.

Janvier 1825.

Élection partielle d'un député au 1^{er} collège d'arrondissement, à Pontoise, pour remplacer Bouchard, décédé. Président Bouthillier. Élu : **Lebeau**, 3^e tour et ballottage (50⁺%). Battus : Alexandre de Lameth [50%] ; **Gouy d'Arcy** [5%] ; **Puisieux** [5%] ; **Tronchon** [3%]. P : 86%.

¹ En vertu du nouveau découpage des circonscriptions. Cf. nos explications *infra* pour les élections d'octobre 1821.

² D'après les modifications du découpage des circonscriptions décidées par l'ordonnance du 30 août 1820 et la loi confirmative du 26 mai 1821, les limites des collèges de Versailles et Pontoise restent inchangées ; à l'inverse est décidée la fusion, au sud-est du département, des collèges d'Étampes et de Corbeil, désormais réunis à Arpajon - ou exceptionnellement à Corbeil -, de même qu'à l'ouest du département, la fusion des collèges de Mantes et de Rambouillet en un seul collège convoqué à Montfort-l'Amaury.

³ La position au centre droit de Bizemont aboutit ici à cette originalité qu'elle fait de lui un candidat soutenu provisoirement et du bout des lèvres par la droite au collège d'arrondissement, faute d'un candidat de rechange, tandis qu'au contraire, au collège de département, Bizemont fait figure de candidat d'union des gauches et des centres, contre les candidats ultra-royalistes. Bertin de Vaux est un peu dans le même cas, soutenu par la droite faute de mieux en 1820, puis abandonné par elle dès 1821, avant un accommodement éphémère pour les élections de 1824.

⁴ Les derniers candidats sont ceux du centre constitutionnel, qui se trouvent alors totalement laminés entre gauche et droite anciennement ultra-royaliste.

Novembre 1827.

1^o Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Pontoise, président Gouy d'Arcy. Élu : Alexandre de Lameth, 1^{er} tour (68%). Battu : **Gouy d'Arcy** [24%]. P : 90%.

-Arpajon, président Bizemont. Élu : Bérard, 1^{er} tour (67%). Battu : **Bizemont** [33%]. P : 88%.

-Montfort l'Amaury, président Bouthillier. Élu : Le Pelletier d'Aunay, 1^{er} tour (58%). Battu : **Bouthillier** [40%]. P : 85%.

-Versailles, président Brunet. Élu : Bertin de Vaux, 1^{er} tour (67%). Battu : **Usquin**¹ [29%]. P : 92%.

2^o Élection de trois députés au collège de département, président Vérac.

Élus : **Bizemont**, 1^{er} tour (59%); Oberkampf, 1^{er} tour (51%); Jouvencel, 1^{er} tour (50⁺%). Battus : **Bouthillier** et **Saulty**, *ex-aequo* [43%], **Haudry de Soucy** [42%], **Gouy d'Arcy** [3%] et Anne-Pierre de **Bertier** [3%].

Mai 1829.

Élection partielle d'un député au 1^{er} collège d'arrondissement, à Pontoise, pour remplacer Alexandre de Lameth, décédé. Président : Molé.

Élu : Charles de Lameth, 1^{er} tour (68%). Battu : **Debelleye** [22%]. P : 88%.

Juin-Juillet 1830.

1^o Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Pontoise, président Gouy d'Arcy. Élu : Charles de Lameth, 1^{er} tour (75%). Battu : **Gouy d'Arcy** [19%]. P : 85%.

-Corbeil, président Hénin. Élu : Bérard, 1^{er} tour (71%). Battus : **Fraguier** [21%] et **Bizemont**² [2%]. P : 88%.

-Montfort l'Amaury, président Laugier. Élu : Le Pelletier d'Aunay, 1^{er} tour (67%). Battu : **Laugier** [31%]. P : 86%.

-Versailles, président Lenoir-Chantelou. Élu : Bertin de Vaux, 1^{er} tour (78%). Battu : **Gauthier**³ [18%]. P : 92%.

2^o Élection de trois députés au collège de département, président Ferdinand de Bertier.

Élus : **Bizemont**, 1^{er} tour (58%); Jouvencel, 1^{er} tour (55%); Oberkampf, 1^{er} tour (53%). Battus : Ferdinand de **Bertier** [47%], **Saulty** [43%] et **Fraguier** [42%]. P : 93%.

¹ Par un renversement singulier, mais loin d'être exceptionnel sous la Restauration, c'est l'ancien ultra-royaliste Bertin de Vaux, qui réunit désormais autour de son nom l'opposition unie de toute la gauche et des « défectionnaires » issus de la droite, tandis que son challenger, Philippe François Didier Usquin (1757-1843), maire de Saint-Germain-en-Laye, est chargé de défendre par le gouvernement Villèle les couleurs de la droite, lors même que de 1815 à 1821, il incarnait parmi d'autres la « minorité ministérielle » hostile à la majorité de la Chambre introuvable, puis le centre constitutionnel également hostile à la droite ultra-royaliste.

² Bizemont en 1830 appartient au groupe de la « défection ».

³ Avocat à Versailles et candidat de la droite unitaire, sans aucun rapport avec le parlementaire bordelais, héraut de la « défection » à la Chambre des députés, de concert avec Agier.

SEINE-INFÉRIEURE

Sessions de 1813 et 1814 (6 députés) : noter la présence d'Aroux, Dalleaume, Stanislas Faure, Hébert et Lezurier de la Martel.

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (10 représentants) : noter la présence de Bignon, Brière, Stanislas de Girardin, Hellot, Le Seigneur, Rigoult et Asselin de Villequier¹.

Août 1815.

1° Présélection de neuf candidats par chaque collège d'arrondissement :

-Rouen, président Boissel. Élus : Ribard, 1^{er} tour (77%) ; Boissel, 1^{er} tour (75%) ; Hayet, 1^{er} tour (61%) ; Pinel, 1^{er} tour (59%) ; vicomte Emmanuel **Dambray**, 1^{er} tour (55%) ; Duvergier de Hauranne, 2^e tour (58%) ; Christian de **Montmorency**, 2^e tour (52%) ; **Odoard**, 3^e tour et ballottage (59%) ; **Bouville**, 4^e tour et ballottage (53%). Battus : Hellot [47%], Asselin de Villequier [41%], Lezurier de La Martel [34%], Stanislas de Girardin [33%], Brière [30%], Dossier² [21%], Boullenger [19%], Garvey [15%], etc. P : 74%.

-Dieppe, président Malartic. Élus : **Castel**³, 1^{er} tour (89%) ; Cartier, 1^{er} tour (75%) ; Dumont de Lamberville et Frédéric Jean, *ex-aequo*, 1^{er} tour (72%) ; Langlois, 1^{er} tour (67%) ; vicomte Emmanuel Dambray, 1^{er} tour (64%) ; Louis Martin, 1^{er} tour (53%) ; **Malartic**, 2^e tour (51%) ; Estancelin, 3^e tour et ballottage (54%). Battus : Poulitier [45%] et *alii* non précisés. P : 79%.

-Le Havre, président Begouen. Élus : Desportes, 1^{er} tour (68%) ; Begouen, 1^{er} tour (59%) ; **Delamare**, 1^{er} tour (52%) ; **Kergariou**, 2^e tour (85%) ; Dubois, 2^e tour (78%) ; Crèveœur, 2^e tour (56%) ; Lillers, 3^e tour et ballottage (81%) ; Foache, 4^e tour et ballottage (73%) ; Pinel, 5^e tour et ballottage (61%). Battus : Begouen-Demeaux⁴ [45%], Maunoury [39%], Acher [35%], Michel [31%], Stanislas Faure [30%], Glier [30%], Aroux [21%], Brunel [19%], Sery [18%], Gonfray et Rumarç, *ex-aequo* [17%], Hébert [15%], etc. P : 62%.

-Neufchâtel, président d'Haussez. Élus : d'Haussez, 1^{er} tour (94%) ; **Martin de Villers**, 1^{er} tour (74%) ; Delacoudre, 1^{er} tour (64%) ; Germiny, 1^{er} tour (61%) ; Beaumont, 1^{er} tour (56%) ; Biancourt-Potrinçourt, 1^{er} tour (55%) ; Guémont, 1^{er} tour (54%) ; Brossard, 3^e tour et ballottage (59%). Battus : Dossier [53%] et *alii* non précisés. P : 65%.

-Yvetot, président Christian de Montmorency. Élus : Christian de **Montmorency**, 1^{er} tour (91%) ; Germiny, 1^{er} tour (77%) ; Mortemart, 1^{er} tour (62%) ; **Bouville**, 1^{er} tour (57%) ; Le Desvé, 2^e tour (59%) ; Rigoult, 2^e tour (58%) ; **Martainville**, 2^e tour (55%) ; Lesueur, 3^e tour et ballottage (74%) ; d'Haussez, 4^e tour et ballottage (63%). Battus : Asselin de Villequier [41%], et *alii* non précisés. P : 65%.

¹ Le baron Marie Jacques François Alexandre Asselin de Villequier (né en 1759) est un ancien conseiller au parlement de Normandie (déc. 1779-sept. 1790), devenu ensuite président de la chambre d'appel de police correctionnelle à la cour de Rouen (avril 1811-novembre 1811), puis surtout premier président à la cour impériale, puis royale de Rouen depuis le 23 décembre 1811, d'opinion libérale et hostile à la droite royaliste tout au long de la Restauration.

² Jean-Louis Dossier, né en 1774 est un magistrat au tribunal de première instance de Rouen, successivement juge suppléant (juin 1803-avril 1811), substitut (avril 1811-décembre 1814), puis procureur du roi (décembre 1814-septembre 1840), muté à cette date comme juge au tribunal de Neufchâtel (septembre 1840-janvier 1842), ce qui s'apparente à une sanction, puis comme juge au tribunal de Rouen (janvier 1842-février 1848). Politiquement, sous la Restauration, il est longtemps proche des royalistes constitutionnels, puis il se rapproche de la droite, au point d'être nommé président de collège pour les élections de novembre 1827 et de juin-juillet 1830, date à laquelle il est battu par Duvergier de Hauranne, candidat de l'opposition libérale.

³ Tout en s'insérant dans la « majorité de 1815 », Castel est un modéré, non ultra-royaliste, qui gagne d'ailleurs ensuite le centre constitutionnel hostile à la droite.

⁴ Fils du président de collège (Jacques-François Begouen, ancien Constituant), André Begouen a obtenu le droit de s'appeler « Begouen-Demeaux » par ordonnance du 6 septembre 1814 (*Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°309, p. 234), pour honorer la mémoire d'un grand-oncle paternel, et surtout pour diriger une maison de commerce familiale du Havre, qui portait précédemment ce nom. Begouen-Demeaux, pour l'heure, n'appartient pas plus à la droite ultra-royaliste que son père. Il ne rallie la droite royaliste qu'ensuite, à la faveur de sa nomination comme maire du Havre du 20 juin 1821 au 15 août 1830 ; ceci lui vaut d'être nommé vice-président du collège du Havre en 1824 et en 1830, et même président du collège en 1827, ce qui lui permet de se présenter à la députation à cette date, mais pas d'être élu.

2° Élection de neuf députés par le collège de département, à Rouen. Président le chancelier Charles-Henri Dambray.

Élus : Ribard, 1^{er} tour (83%) ; **Castel**, 1^{er} tour (65%) ; **Delamare**, 1^{er} tour (52%) ; d'Haussez, 2^e tour (62%) ; Germiny, 3^e tour et ballottage (63%) ; Christian de **Montmorency**, 4^e tour (51%) ; Duvergier de Hauranne, 5^e tour (64%) ; **Bouville**, 5^e tour (60%) ; **Odoard**, 6^e tour et ballottage (52%). Battus : Asselin de Villequier [48%], Mortemart [33%] et *alii* non précisés. P : 81%.

Septembre-Octobre 1816.

1° Présélection de six candidats par chaque collège d'arrondissement :

-Rouen, président Cairon. Élus : Ribard, 1^{er} tour (95%) ; Duvergier de Hauranne, 1^{er} tour (92%) ; Lezurier de la Martel, 2^e tour (62%) ; Asselin de Villequier, 2^e tour (51%) ; Dupont de l'Eure, 3^e tour et ballottage (75%). 6^e député non élu, faute de quorum. Non élus : Christian de **Montmorency** [48%], Stanislas de Girardin [42%], **Delamare** [38%], **Bouville** [35%], **Odoard** [34%], Beugnot et Cairon, *ex-aequo* [11%], Hayet [8%]. P : 75%.

-Dieppe, président Castel. Élus : Castel, 1^{er} tour (58%) ; Dumont de Lamberville, 1^{er} tour (54%) ; Delamare-Houard, 2^e tour (71%) ; Le Seigneur, 2^e tour (70%) ; Langlois, 2^e tour (69%) ; Cartier, 2^e tour (63%). Noms des battus non précisés. P : 70%.

-Le Havre, président Begouen. Élus : **Delamare**, 1^{er} tour (77%) ; Begouen, 1^{er} tour (52%) ; Pierre-Romain Dubois, 2^e tour (59%) ; Pinel, 3^e tour et ballottage (64%) ; Ribard, 4^e tour et ballottage (54%) ; Duvergier de Hauranne, 5^e tour et ballottage (57%). Battus : **Bouville** [46%], **Mirville** [26%], Crèvecœur [23%], Maunoury [23%], Stanislas Faure et Hébert, *ex-aequo* [21%], Beugnot et **Odoard**, *ex-aequo* [20%], Sery [19%], Acher [18%], Christian de **Montmorency** [17%], Bailleul [11%]. P : 59%.

-Neufchâtel, président Duvergier de Hauranne. Élus : Duvergier de Hauranne, 1^{er} tour (83%) ; Biancourt-Potrin-court, 1^{er} tour (78%) ; Delacoudre, 2^e tour (67%) ; de Stabenrath, 2^e tour (60%) ; Beugnot, 3^e tour et ballottage (51%) ; Saint-Ouen, 4^e tour et ballottage (68%). Battus : Dalleaume et Decroutelle, *ex-aequo* [41%], et *alii* non précisés. P : 60%.

-Yvetot, président Christian de Montmorency. Élus : Christian de **Montmorency**, 1^{er} tour (72%) ; Ribard, 1^{er} tour (53%) ; Beugnot, 2^e tour (51%) ; **Delamare**, 2^e tour (50⁺) ; Asselin de Villequier, 3^e tour et ballottage (52%) ; Le Desvé, 4^e tour et ballottage (61%). Battus : **Bouville** [44%], **Odoard** [39%], et *alii* non précisés. P : 66%.

2° Élection de six députés par le collège de département, à Rouen. Président : Beugnot.

Élus : Ribard, 1^{er} tour (91%) ; Beugnot, 1^{er} tour (59%) ; Duvergier de Hauranne, 2^e tour (51%) ; Christian de **Montmorency**, 3^e tour (72%) ; Begouen, 3^e tour (50⁺) ; Castel, 4^e tour (64%). Noms des battus non précisés. P : 82%.

Septembre 1819.

Élection de six députés au collège unique de département (loi Lainé), à Rouen. Président Beugnot ; vice-présidents Duvergier de Hauranne, Ribard, Begouen, Castel, Mortemart, Lezurier de La Martel, Laroche, Delalande¹ et Lemarié.

Élus : Delaroche, 1^{er} tour (65%) ; Cabanon, 1^{er} tour (62%) ; Le Seigneur, 1^{er} tour (60%) ; Stanislas de Girardin, 1^{er} tour (58%) ; Lambrechts, 1^{er} tour (52%) ; Beugnot, 3^e tour et ballottage (51%). Battus : Cotterel [47%], **Ribard**² [35%], Christian de **Montmorency** [28%], Lezurier de La Martel [27%], **Mirville** [21%], **Bouville** [20⁺], Delacoudre [20%], Frédéric Jean [20%], Duvergier de Hauranne [18%], Castel [9%], d'Haussez [8%], Begouen-Demeaux [2%]. P : 51%.

¹ Delalande est maire d'Yvetot sous la Restauration.

² Ribard est le candidat de centre droit constitutionnel, auquel s'est rallié la droite par réalisme électoral - raison pour laquelle on le met en gras. Ribard, une fois élu à la Chambre en 1820, ne se solidarise pas toujours avec la droite (cf. sa fiche dans le guide biographique).

Avril 1820.

Élection partielle d'un député au collège unique de département (loi Lainé), pour remplacer Lambrechts, ayant opté pour le Bas-Rhin. Président : Begouen ; vice-présidents Ribard, Duvergier de Hauranne, Castel, Asselin de Villequier, Antoine Dupont, Malartic, Mortemart et Delalande.

Élu : Alexandre de Lameth, 1^{er} tour (58%). Battus : **Ribard** [37%] et Lezurier de la Martel [3%]. P : 45%.

Novembre 1820.

Élection de quatre députés au nouveau collège de département (loi du double vote), à Rouen. Président le chancelier Charles-Henri Dambray ; vice-président Mortemart.

Élus : Duvergier de Hauranne¹, 1^{er} tour (72%) ; **Ribard**, 1^{er} tour (68%) ; Christian de **Montmorency**, 1^{er} tour (63%) ; **Bouville**, 1^{er} tour (56%). Battus : Dupont de l'Eure [31%], Bignon [30%], Bailleul [25%], Maugendre [23%], Lezurier de La Martel et Mortemart, *ex-aequo* [12%]. P : 89%.

Février-Mars 1824.

1^o Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Rouen *intra-muros*, président Boullenger, vice-présidents Finel et Lambert. Élu : Stanislas de Girardin, 1^{er} tour (58%). Battus : **Eudes** [30%] et **Martainville** [10%]. P : 97%.

-Rouen *extra-muros*, président Petou. Élu : Petou², 1^{er} tour (53%). Battu : Alexandre de Lameth [46%]. P : 94%.

-Le Havre, président Joseph Faure (du Havre), vice-président Begouen-Demeaux. Élu : Joseph **Faure**, 1^{er} tour (67%). Battu : Delaroche [29%]. P : 84%.

-Yvetot, président Martainville. Élu : **Martainville**, 1^{er} tour (59%). Battu : Le Seigneur [39%]. P : 90%.

-Dieppe, président Malartic. Élu : **Malartic**, 1^{er} tour (77%). Battu : Le Seigneur [21%]. P : 87%.

-Neufchâtel, président Martin de Villers. Élu : **Martin de Villers**, 1^{er} tour (64%). Battu : Stanislas de Girardin [25%]. P : 87%.

2^o Élection de quatre députés par le collège de département, à Rouen. Président le chancelier Charles-Henri Dambray ; vice-président Bouville.

Élus : Christian de **Montmorency**, 1^{er} tour (64%) ; **Ribard**³, 1^{er} tour (62%) ; **Fouquier-Long**, 1^{er} tour (54%) ; **Bouville**, 1^{er} tour (54%). Battus : Duvergier de Hauranne [42%], Delaroche [34%], Cabanon [34%], Casimir Caumont [14%], Le Seigneur [12%], Dupont de l'Eure [5%], Alexandre de Lameth [4%]. P : 87%.

Mai 1827.

Élection partielle au 1^{er} collège d'arrondissement, à Rouen, pour remplacer Stanislas de Girardin, décédé. Président Martainville ; vice-président Antoine Dupont.

Élu : Bignon, 1^{er} tour (79%). Battu : Duvergier de Hauranne⁴ [17%]. P : 92%.

¹ Duvergier, centriste constitutionnel, est élu grâce à une alliance sur le moment efficace avec la droite ultra-royaliste pour faire barrage à l'extrême-gauche, encore très puissante en cette terre rouennaise malgré la loi du double vote. Bien qu'élus en partie avec les voix de la droite, Duvergier de Hauranne n'est néanmoins pas plus qu'auparavant un homme « de droite », malgré les illusions du préfet de Rouen à cet égard. Cf. sur ce point, la mise au point très nette du fils de l'intéressé, historien, dans son *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 6, pp. 54 et 64.

² Ce parlementaire constitutionnel bénéficie de l'appui de la droite, qui n'a pas de candidat sérieux à mettre en avant pour son propre compte. Ceci n'en fait pas pour autant un homme de droite. Petou revient du reste franchement à son camp originel dès 1827.

³ Cf. la remarque déjà faite sur le compte de ce dernier. Noter que Duvergier de Hauranne est déjà revenu quant à lui à l'alliance à gauche dès 1824 (Cf. le commentaire de son fils, *Histoire du gouvernement...*, vol. 7, p. 524).

⁴ Encore un cas où la droite locale est forcée de se ranger derrière le candidat de centre gauche, pour tenter, bien vainement d'ailleurs, de tenir en échec le candidat d'extrême-gauche.

Novembre 1827.

1° Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Rouen *intra-muros*, président Boullenger, vice-présidents De Caze et Picard. Élu : Bignon, 1^{er} tour (82%). Battu : Élie **Lefebvre** [14%]. P : 88%.

-Rouen *extra-muros*, président Dossier. Élu : Petou, 1^{er} tour (78%). Battu : **Fouquier-Long** [20%]. P : 93%.

-Le Havre, président Begouen-Demeaux. Élu : Duvergier de Hauranne, 1^{er} tour (69%). Battu : **Begouen-Demeaux**¹ [30%]. P : 87%.

-Yvetot, président Martainville, vice-président Delalande. Élu : Bignon, 1^{er} tour (63%). Battu : **Martainville** [21%]. P : 90%.

-Dieppe, président Malartic. Élu : **Malartic**, 1^{er} tour (54%). Battu : Duvergier de Hauranne [44%]. P : 92%.

-Neufchâtel, président Martin de Villers. Élu : Hély d'Oissel, 1^{er} tour (60%). Battu : **Martin de Villers** [39%]. P : 86%.

2° Élection de quatre députés par le collège de département, président le chancelier Charles-Henri Dambray, vice-président Bouville.

Élus : Asselin de Villequier, 1^{er} tour (57%) ; Thil, 1^{er} tour (56%) ; Cabanon, 1^{er} tour (50⁺%) ; Maille, 3^e tour et ballottage (56%). Battus : **Martainville** [50%], **Martin de Villers** [47%], **Bouville** [43%], et **Fouquier-Long** [39%]. P : 88%.

Avril 1828.

Élection partielle aux 1^{er} et 4^e collèges d'arrondissement, à chaque fois pour remplacer Bignon, ayant opté pour le département de l'Eure.

-Rouen *intra-muros*, président Boullenger, vice-président Adam. Élu : Louis Martin, 1^{er} tour (78%). Battus : **Martainville** [13%] et Casimir Caumont [6%]. P : 82%.

-Yvetot, président Delalande. Élu : Martin Laffitte, 1^{er} tour (71%). Nom du battu de droite non précisé. P : 84%.

Décembre 1828.

Élection partielle au 5^e collège d'arrondissement, à Dieppe, pour remplacer Malartic, décédé. Président Louis Bourbon.

Élu : Bérigny, 2^e tour (56%). Battus : Estancelin [43%] et **Martin de Villers** [27%]. P : 85%.

Juin-Juillet 1830.

1° Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Rouen *intra-muros*, président Adam, vice-présidents Dubosq et Antoine Dupont. Élu : Louis Martin, 1^{er} tour (82%). Battu : **Martainville** [17%]. P : 92%.

-Rouen *extra-muros*, président Dossier. Élu : Petou, 1^{er} tour (85%). Battu : **Dossier** [12%]. P : 89%.

-Le Havre, président Pouyer, vice-président Begouen-Demeaux. Élu : Duvergier de Hauranne, 1^{er} tour (76%). Battu : **Fouquier-Long** [24%]. P : 86%.

-Yvetot, président Loche. Élu : Martin Laffitte, 1^{er} tour (78%). Battu : **d'Hugleville** [19%]. P : 83%.

-Dieppe, président vicomte Emmanuel Dambray. Élu : Bérigny, 1^{er} tour (68%). Battu : **d'Haussez** [31%]. P : 89%.

-Neufchâtel, président d'Aubermesnil. Élu : Hély d'Oissel, 1^{er} tour (76%). Battu : **Martin de Villers** [23%]. P : 87%.

2° Élection de quatre députés par le collège de département, président Christian de Montmorency.

Élus : Thil, 1^{er} tour (64%) ; Asselin de Villequier, 1^{er} tour (63⁺%) ; Cabanon, 1^{er} tour (63%) ; Maille, 1^{er} tour (62%). Battus : **Martainville** [38%], **Martin de Villers** [35%], **Fouquier-Long** [35%], **d'Haussez** [33%]. P : 90%.

¹ Rallié à la droite ministérielle pour la circonstance, mais sans succès, ainsi qu'on le voit.

SOMME

Sessions de 1813 et 1814 (4 députés) : Delattre, d'Estourmel, Lemarchand de Gomicourt, et Louvet, tous à nouveau élus ou candidats sous la seconde Restauration.

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (9 représentants) : noter la présence de (Jean-Baptiste Bernard) Caumartin¹, Delattre, (Alexandre de) Lameth², Laurendeau, Louvet et Mourgues.

Août 1815.

1° Présélection de sept candidats par chacun des cinq collèges d'arrondissement :

-Amiens, président Morgan de Belloy. Élus : **Cornet d'Incourt**, 1^{er} tour (83%) ; Jourdain, 1^{er} tour (79%) ; **Blin de Bourdon**, 1^{er} tour (76%) ; Morgan de Belloy, 1^{er} tour (73%) ; Dompierre d'Hornoy, 1^{er} tour (72%) ; Morgan de Béthune, 1^{er} tour (51%). Battus : Dargent [29%], **Daveluy-Belencourt** [22%], Caumartin [20%], Debray et Laurendeau, *ex-aequo* [14%], Clermont-Bertangle et Masset, *ex-aequo* [10%]. P : 76%.

-Abbeville, président Gaspard de Clermont-Tonnerre. Élus : Gaspard de Clermont-Tonnerre, 1^{er} tour (75%) ; Cordier, 1^{er} tour (57%) ; **d'Hardivilliers**, 1^{er} tour (52%) ; Morel, 2^e tour (73%) ; Danzel de Boffle, 3^e tour et ballottage (93%) ; Boubers, 4^e tour et ballottage (59%). 7^e candidat non élu faute de quorum. Battus : Dupuis [41%], Senermont [33%], Marotte [31%], Lefebvre de Cerisy [28%], Delattre [27%], Levesque-Neuville [25%], **Du Maisniel de Liercourt** [23%], Choquart [22%], etc. P : 73%.

-Doullens, président Blin de Bourdon. Élus : **Blin de Bourdon**, 1^{er} tour (95%) ; Debucy, 1^{er} tour (82%) ; Marotte, 1^{er} tour (80%) ; de France, 1^{er} tour (79%) ; Baccastre, 1^{er} tour (75%) ; Lemerle, 1^{er} tour (50⁺) ; Duval, 3^e tour et ballottage (57%). Battus : d'Arras-Maillé [43%], et *alii* non précisés. P : 85%.

-Montdidier, président Ducos. Élus : Cauvel de Beauvillé, 1^{er} tour (77%) ; Graval et Rouillé de Fontaine, *ex-aequo*, 1^{er} tour (75%) ; Adrien de **Rougé**, 1^{er} tour (64%) ; Cousin de Beaumesnil, 1^{er} tour (53%) ; Louvet, 2^e tour (52%). Battus : Dupuy et Lendormy, *ex-aequo* [43%], et *alii* non précisés. P : 68%.

-Péronne, président général Foy. Élus : Romain, 1^{er} tour (89%) ; **Roux-Laborie**, 1^{er} tour (84%) ; d'Estourmel, 1^{er} tour (82%) ; Hiver, 1^{er} tour (80%) ; général Foy, 2^e tour (55%) ; Carpeza, 3^e tour et ballottage (88%). Battus : **Lemarchand de Gomicourt** [36%], Lagriné [30%], et Tattegrain [28%]. P : 80%.

2° Élection de sept députés par le collège de département à Amiens, président comte de La Tour du Pin-La Charce. Élus : **d'Hardivilliers**, 1^{er} tour (75%) ; **Blin de Bourdon**, 1^{er} tour (59%) ; **Roux-Laborie**, 1^{er} tour (51%) ; **Cornet d'Incourt**, 3^e tour et ballottage (63%) ; Adrien de **Rougé**, 4^e tour (51%) ; Morgan de Belloy, 6^e tour et ballottage (52%) ; **Lemarchand de Gomicourt**, 7^e tour et ballottage (59%). Battus : Rouillé de Fontaine [41%], Boubers [25%]. P : 83%.

Septembre-Octobre 1816.

1° Présélection de quatre candidats par chacun des cinq collèges d'arrondissement :

-Amiens, président Croÿ-Solre. Élus : **Cornet d'Incourt**, 1^{er} tour (75%) ; **d'Hardivilliers**, 1^{er} tour (68%) ; **Lemarchand de Gomicourt**, 1^{er} tour (56%) ; **Roux-Laborie**, 1^{er} tour (53%). Battus : Morgan de Belloy [47%], Debray et Laurendeau, *ex-aequo* [24%], et Masset [23%]. P : 59%.

-Abbeville, président Gaspard de Clermont-Tonnerre. Élus : Morel, 1^{er} tour (70%) ; Choquart, 2^e tour (57%) ; Boullon, 2^e tour (52%). 4^e candidat non élu, faute de *quorum*. Non élus : Jourdain, **d'Hardivilliers** [37%] et *alii* non précisés. P : 64%.

-Doullens, président Blin de Bourdon. Élus : **Blin de Bourdon**, 1^{er} tour (84%) ; Debucy, 1^{er} tour (72%) ; **Roux-Laborie**, 1^{er} tour (54%) ; Lecaron, 2^e tour (64%). Noms des battus non précisés. P : 75%.

¹ Président du tribunal de première instance d'Amiens (1775-1842), libéral, à ne pas confondre avec Jacques Étienne Caumartin (1769-1825), député de la Côte d'Or en 1817-1820 et 1822-1823, lui aussi libéral.

² Député libéral de la Seine-Inférieure de 1820 à 1823, puis député de la Seine-et-Oise de 1828 à sa mort en mars 1829 ; à ne pas confondre avec son frère Charles de Lameth, qui lui succède à la députation en 1829.

-Montdidier, président Adrien de Rougé. Élus : Cauvel de Beauvillé, 1^{er} tour (92%) ; Dupuy, 2^e tour (62%) ; Louvet, 3^e tour et ballottage (65%) ; Degomiécourt¹, 4^e tour et ballottage (77%). Battus : Rouillé de Fontaine [42%], Graval [33%], **Cornet d'Incourt** [26%] et **d'Hardivilliers** [25%]. P : 67%.

-Péronne, président de Biaches. Élus : d'Estourmel, 1^{er} tour (72%) ; de Biaches, 2^e tour (59%) ; Tattegrain, 2^e tour (52%). 4^e député non élu, faute de *quorum*. Non élus : Haussy-Robécourt [49%], Domon [36%], **Roux-Laborie** [25⁺%], **Folleville** [25%], et Hiver [25%]. P : 69%.

2^o Élection de quatre députés par le collège de département, président Morgan, renonçant, remplacé par d'Hardivilliers.

Élus : **d'Hardivilliers**, 1^{er} tour (67%) ; **Cornet d'Incourt**, 1^{er} tour (63%) ; **Lemarchant de Gomicourt**, 2^e tour (57%) ; Morgan de Belloy, 2^e tour (55%). Noms des battus non précisés. P : 75%.

Novembre 1820.

1^o Élection d'un député par chacun des quatre² collèges d'arrondissement :

-Abbeville, président d'Hardivilliers. Élu : **d'Hardivilliers**, 1^{er} tour (78%). Battu : Hecquet d'Orval [21%]. P : 92%.

-Amiens *intra-muros*, président Morgan de Belloy. Élu : **Daveluy-Bellencourt**, 1^{er} tour (52%). Battu : Caumartin [47%]. P : 97%.

-Amiens *extra-muros*, président Cornet d'Incourt. Élu : **Cornet d'Incourt**, 1^{er} tour (71%). Battu : Mourgues [27%]. P : 86%.

-Roye, président Lemarchand de Gomicourt. Élu : **Rouillé de Fontaine**, 1^{er} tour (57%). Nom du battu non précisé. P : 85%.

2^o Élection de trois députés par le collège de département, président Gaston de Lévis.

Élus : **Lemarchant de Gomicourt**, 1^{er} tour (59%) ; **Croÿ-Solre**, 1^{er} tour (56%) ; **Morgan de Belloy**, 3^e tour et ballottage (56%). Battus : Danzel de Boffle [48%], Caumartin [28%], Hecquet d'Orval [20%], Mourgues [19%], Cauvel de Beauvillé [7%]. P : 88%.

Mars 1823.

Élection partielle d'un député au 1^{er} collège d'arrondissement, à Abbeville, pour remplacer d'Hardivilliers, décédé. Président Blin de Bourdon.

Élu : **Blin de Bourdon**, 1^{er} tour (92%). Battu : Riencourt [2%] et Morel [2%]. P : 78%.

Février-Mars 1824.

1^o Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Abbeville, président Du Liège d'Aunis. Élu : **Blin de Bourdon**, 1^{er} tour (69%). Battu : Dejean [28%]. P : 84%.

-Amiens *intra-muros*, président Daveluy-Bellencourt. Élu : **Daveluy-Bellencourt**, 1^{er} tour (53%). Battu : Ternaux [44%]. P : 97%.

-Amiens *extra-muros*, président Cornet d'Incourt. Élu : **Cornet d'Incourt**, 1^{er} tour (65%). Battu : Laurendeau [31%]. P : 89%.

-Roye, président Lemarchand de Gomicourt. Élu : **Rouillé de Fontaine**, 1^{er} tour (53%). Nom du battu non précisé. P : 82%.

¹ Charles Matthieu de Gomiécourt, sous-préfet de Montdidier, sans rapport familial avec Lemarchant de Gomicourt.

² Le réaménagement de 1820-1821 modifie en profondeur le découpage des circonscriptions de la Somme, aucun contour géographique n'étant laissé tel quel. À l'est du département, les anciens collèges de Montdidier et Péronne sont réunis en un seul, basé selon les scrutins à Roye, Péronne ou Montdidier ; la ville d'Amiens et ses environs immédiats sont désormais isolés en un collège particulier, dit improprement « *intra-muros* », de toute la partie centrale du département ; celle-ci, englobant au passage la partie est l'ancien collège de Doullens, est désormais dénommé collège d'« Amiens *extra-muros* », et comprend plus du tiers de la superficie départementale. Quant au collège d'Abbeville, il s'agrandit de la partie ouest de l'ex-collège de Doullens.

2° Élection de trois députés par le collège de département, président Bonabes de Rougé.

Élus : **Du Maisniel de Liercourt**, 1^{er} tour (90%) ; Debray, 2^e tour (51%) ; François de **Castéja**, 3^e tour et ballottage (63%). Battus : **Cornet d'Incourt** [49%], Tattegrain [40%], **Daveluy-Bellencourt** [33%], **Morgan de Belloy** [22%], et Cauvel de Beauvillé [3%]. P : 83%.

Novembre 1827.

1° Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Abbeville, président Du Liège d'Aunis. Élu : **Blin de Bourdon**, 1^{er} tour (56%). Battu : Riencourt [42%]. P : 84%.

-Amiens *intra-muros*, président Daveluy-Bellencourt. Élu : Caumartin, 1^{er} tour (62%). Battu : **Morgan de Belloy** [36%]. P : 97%.

-Amiens *extra-muros*, président Cornet d'Incourt. Élu : Dompierre d'Hornoy, 1^{er} tour (58%). Battu : **Cornet d'Incourt** [42%]. P : 83%.

-Péronne, président Domon. Élu : Rouillé de Fontaine, 1^{er} tour (86%)¹. Battus : d'Estourmel [10%] et Tattegrain [4%]. P : 82%.

2° Élection de trois députés par le collège de département, président Bonabes de Rougé.

Élus : **Du Maisniel de Liercourt**, 1^{er} tour (90%) ; Debray, 2^e tour (51%) ; François de **Castéja**, 3^e tour et ballottage (63%). Battus : **Cornet d'Incourt** [49%], Tattegrain [40%], **Daveluy-Bellencourt** [33%], **Morgan de Belloy** [22%], et Cauvel de Beauvillé [3%]. P : 83%.

Juin-Juillet 1830.

1° Élection d'un député par chaque collège d'arrondissement :

-Abbeville, président Du Liège d'Aunis. Élu : Boullon, 1^{er} tour (55%). Battu : **Blin de Bourdon** [45%]. P : 90%.

-Amiens *intra-muros*, président Daveluy-Bellencourt. Élu : Caumartin, 1^{er} tour (74%). Battu : **Daveluy-Bellencourt** [26%]. P : 95%.

-Amiens *extra-muros*, président Morgan de Belloy. Élu : Dompierre d'Hornoy, 1^{er} tour (62%). Battu : **Morgan de Belloy** [37%]. P : 89%.

-Montdidier, président François de Castéja. Élu : Rouillé de Fontaine, 1^{er} tour (82%). Battu : François de **Castéja** [18%]. P : 80%.

2° Élection de trois députés par le collège de département, président Croÿ-Solre.

Élus : **Blin de Bourdon**, 1^{er} tour (62%) ; **Du Maisniel de Liercourt**, 1^{er} tour (59%) ; François de **Castéja**, 1^{er} tour (52%). Battus : Debray [47%], Tattegrain [42%], et Rumigny [34%]. P : 88%.

¹ Rouillé de Fontaine, appartenant à la « défection », bénéficie localement de l'appui général des différentes forces politiques lors de ce scrutin, mis à part une hostilité résiduelle de l'extrême-gauche, qui présente ses propres candidats.

VAR

Sessions de 1813 et 1814 (3 députés) : noter la présence de Raynouard.

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (7 représentants) : noter la présence de Fauchet, Raynouard et Ricord.

Août 1815.

1° Présélection de quatre candidats par chacun des quatre collèges d'arrondissement :

-Toulon, président Vallavielle. Élus : Fabry, 1^{er} tour (67%) ; **Paul de Châteaudouble**, 1^{er} tour (66%) ; Delor, 1^{er} tour (60%) ; Chaubry, 1^{er} tour (58%). Noms des battus non précisés. P : 67%.

-Brignoles, président Thomas Lebrun. Élus : Fabry, 1^{er} tour (96%) ; **Bouthillier**, 1^{er} tour (71%) ; Brunet La Salle, 1^{er} tour (51%). Noms des battus non précisés. Quatrième candidat non élu, par défaut de *quorum*. P : 57%.

-Draguignan, président Roudiey. Élus : **Paul de Châteaudouble**, 1^{er} tour (78%) ; **Gasquet**, 1^{er} tour (74%) ; Siméon, 1^{er} tour (61%) ; Verrion-Desclans, 1^{er} tour (59%). Battus : Giraud [45%], **Bouthillier** [42%] et **Villeneuve-Beauregard** [20%]. P : 59%.

-Grasse, président Seytres. Élus : Aubernon, 1^{er} tour (80%) ; Ricord, 1^{er} tour (78%) ; Mougins-Roquefort, 1^{er} tour (66%) ; Guérin, 2^e tour (75%). Battus : Perrolle [22%], Théas-Torenc [20%] et Bain [16%]. P : 54%.

2° Élection de quatre députés par le collège de département, à Draguignan, président Gantheaume.

Élus : **Paul de Châteaudouble**, 1^{er} tour (58%) ; Fabry, 2^e tour (83%) ; **Aurran-Pierrefeu**, 4^e tour (71%) ; Siméon, 4^e tour (54%). Battus : **Bouthillier** [38%] et **Gasquet** [36%]. P : 51%.

Septembre-Octobre 1816.

1° Présélection de trois candidats par chacun des quatre collèges d'arrondissement :

-Toulon, président de Drée. Élus : **Paul de Châteaudouble**, 1^{er} tour (63%) ; **Ferrières** et **Aguillon**, *ex-aequo*, 1^{er} tour (61%). Noms des battus non précisés. P : 55%.

-Brignoles, président Thomas Lebrun. Élus : Gavoty, 1^{er} tour (63%) ; Siméon, 1^{er} tour (60%) ; Aurran-Pierrefeu, 1^{er} tour (52%). Battus : Raynouard [40%], Garnier [35%], Payan [23%]. P : 51%.

-Draguignan, président Roudier. Élus : Siméon, 1^{er} tour (78%) ; Giraud, 1^{er} tour (59%) ; **Paul de Châteaudouble**, 1^{er} tour (58%). Battus : **Gasquet** [48%], Raynouard [26%], Aurran-Pierrefeu [21%]. P : 72%.

-Grasse, président Mougins-Roquefort. Élus : Siméon, 1^{er} tour (84%) ; Boulay, 1^{er} tour (60%) ; Mougins-Roquefort, 2^e tour (65%). Battus : Vial [41%], Guérin [24%] et Guide [17%]. P : 58%.

2° Élection de trois députés par le collège de département, à Draguignan, président Gabriac.

Élus : **Paul de Châteaudouble**, 1^{er} tour (62%) ; Siméon, 1^{er} tour (51%) ; Aurran-Pierrefeu, 2^e tour (65%). Battus : Raynouard [34%] et *alii* non précisés. P : 59%.

Novembre 1820.

Élection de deux députés par le collège de département, à Draguignan, président Fabry, remplacé pour « raisons de santé » factices par Périer de La Garde.

Élus : **Geoffroy d'Antrechaux** et **Gasquet**¹, *ex-aequo*, 1^{er} tour (68%). Battus : Gazan [24%], Fabry [15%], Boulay [12%] et Missiessy fils [7%]. P : 80%.

¹ Sitôt élu par la droite, Gasquet la trahit à la Chambre en se rangeant dans les rangs constitutionnels. Ceci explique son lâchage un an plus tard par ceux-là même qui l'avaient élu en 1820 et qui préfèrent alors s'abstenir, d'où le taux de participation particulièrement faible de 56% observé à Brignoles en 1821.

Octobre 1821.

1° Élection d'un député par chacun des trois¹ collèges d'arrondissement :

-Brignoles, président Garnier. Élu : Fabry, 1^{er} tour (67%). Battu : **Gasquet**² [32%]. P : 56%.

-Grasse, président Baron. Élu : **Baron**, 1^{er} tour (58%). Battu : Gazan [38%]. P : 72%.

-Toulon, président Missiessy père. Élu : **Paul de Châteaudouble**, 1^{er} tour (64%). Battu : Siméon [30%]. P : 69%.

2° Élection de deux députés par le collège de département, à Draguignan, président Partouneaux.

Élus : **Partouneaux**, 1^{er} tour (74%) ; **Lyle-Taulanne**, 2^e tour (99%). Battus : **Aurran-Pierrefeu** [24%], Gasquet [20%] et **Geoffroy d'Antrechaux** [19%]. P : 48% maximum³.

Février-Mars 1824.

1° Élection d'un député par chacun des trois collèges d'arrondissement :

-Brignoles, président Paul de Châteaudouble. Élu : **Paul de Châteaudouble**, 1^{er} tour (97%), seul en lice. P : 79%.

-Grasse, président Baron. Élu : **Baron**, 1^{er} tour (78%). Battu : **Lyle-Taulanne** [21%]. P : 84%.

-Toulon, président Lyle-Taulanne. Élu : **Aguillon**, 1^{er} tour (54%). Battu : **Aurran-Pierrefeu** [45%]. P : 90%.

2° Élection de deux députés par le collège de département, à Draguignan, président Partouneaux.

Élus : **Partouneaux**, 1^{er} tour (89%) ; **Lyle-Taulanne**, 1^{er} tour (56%). Battus : Gasquet [37%] et **Geoffroy d'Antrechaux** [15%]. P : 64%.

Novembre 1827.

1° Élection d'un député par chacun des trois collèges d'arrondissement :

-Brignoles, président Paul de Châteaudouble. Élu : **Paul de Châteaudouble**, 1^{er} tour (84%). Battu : Fauchet [14%]. P : 65%.

-Grasse, président Baron. Élu : **Baron**, 1^{er} tour (67%). Battu : Gazan [31%]. P : 83%.

-Toulon, président Pignol. Élu : **Aguillon**⁴, 1^{er} tour (53%). Battus : Cagniard [24%] et **Pignol** [22%]. P : 90%.

2° Élection de deux députés par le collège de département, à Draguignan, président Partouneaux.

Élus : **Partouneaux**, 1^{er} tour (84%) ; **Lyle-Taulanne**, 1^{er} tour (80%). Battu : Cagniard [22%]. P : 65%.

Juin-Juillet 1830.

1° Élection d'un député par chacun des trois collèges d'arrondissement :

-Brignoles, président Paul de Châteaudouble. Élu : **Paul de Châteaudouble**, 1^{er} tour (78%). Battu : Rimbaud [19%]. P : 79%.

-Grasse, président Baron. Élu : **Baron**, 1^{er} tour (50⁺%). Battu : Courmes [49%]. P : 93%.

-Toulon, président Aurran-Pierrefeu. Élu : **Aurran-Pierrefeu**, 1^{er} tour (58%). Battu : Cagniard [39%]. P : 83%.

2° Élection de deux députés par le collège de département, à Draguignan, président Partouneaux.

Élus : **Lyle-Taulanne**, 1^{er} tour (83%) ; Alban de **Villeneuve-Bargemont**, 1^{er} tour (71%). Battu : Gasquet [36%]. P : 57%.

¹ Le remodelage de 1820 laisse inchangée la circonscription de Toulon ; en revanche, elle morcelle celle de Draguignan, qui se retrouve pour la moitié est, englobée par Brignoles, pour la moitié ouest, par Grasse. L'ordonnance de 1821 modifie encore légèrement les frontières des circonscriptions, en faisant passer notamment le canton de Fréjus de la circonscription électorale de Grasse à celle de Brignoles.

² Candidat du centre droit constitutionnel, soutenu par défaut par la droite.

³ Dans ces conditions, l'élection aurait dû normalement être invalidée, ce qui ne fut pas le cas.

⁴ Candidat de droite dissident, élu contre le président de collège.

VAUCLUSE

Sessions de 1813 et 1814 (2 députés) : noter la présence de Girard.

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (6 représentants) : aucun nom remarquable.

Août 1815.

1° Présélection de trois candidats à la députation par chacun des quatre collèges d'arrondissement :

-Avignon, président Puy. Élus : Puy, 1^{er} tour (63%) ; Boudard, 1^{er} tour (60%) ; **Forbin des Issarts**, 1^{er} tour (58%). Battus : d'Augier [35%], Joannis [29%], Léotaud [20%], et Monnier [11%]. P : 70%.

-Apt, président Dubois Saint-Vincent. Élus : Mezard, 1^{er} tour (93%) ; Dubois Saint-Vincent, 1^{er} tour (90%) ; Saqui de Sannes, 1^{er} tour (52%). Battus : Demarre-Goult [24%], Girard [19%], Martin [11%]. P : 82%.

-Carpentras, président Rippert. Élus : Valoris, 1^{er} tour (79%) ; Mezard, 1^{er} tour (64%) ; d'Archimbaud, 1^{er} tour (51%). Battus : d'Augier [19%], Morel [17%], **Forbin des Issarts** et Gautier, *ex-aequo* [12%], **Rochebude** [11%], et Séguin [9%]. P : 69%.

-Orange, président Rostaing de Montfort. Élus : **Causans**, 1^{er} tour (97%) ; **d'Archimbaud**, 1^{er} tour (68%) ; Montfort, 2^e tour (83%). Battus : Piolène [26%], **Rochebude** [23%] et Girard [16%]. P : 89%.

2° Élection des trois députés par le collège du département, à Avignon, président Forbin des Issarts. Élus : **Forbin des Issarts**, 1^{er} tour (73%) ; **d'Archimbaud**, 2^e tour (58%) ; **Causans**, 4^e tour (74%). Battus : Puy [29%], Mezard [19%], d'Augier [11%] et Boudard [8%]. P : 65%.

Septembre-Octobre 1816.

1° Présélection de deux candidats à la députation par chacun des quatre collèges d'arrondissement :

-Avignon, président Soullier. Élus : Soullier, 1^{er} tour (63%) ; Léotaud, 3^e tour et ballottage (59%). Battus : **Forbin des Issarts** [41%], Puy [30%], et **Causans** [12%]. P : 70%.

-Apt, président Saqui de Sannes. Élus : Dubois Saint-Vincent, 1^{er} tour (94%), et Maurel, 1^{er} tour (57%). Battu : Saqui de Sannes [43%]. P : 64%.

-Carpentras, président Désinards. Élus : Désinards, 1^{er} tour (56%) et Bernardi, 2^e tour (55%). Battu : **d'Archimbaud** [43%]. P : 66%.

-Orange, président Martinel. Élus : **Causans** et **d'Archimbaud**, *ex-aequo*, 1^{er} tour (82%). Battus : Montfort [9%], Martinel [8%] et Puy [6%]. P : 64%.

2° Élection de deux députés par le collège du département, à Avignon, président d'Aramon.

Élus : **Causans**, 3^e tour et ballottage (52%) ; Soullier, 5^e tour (50⁺%). Battus : **Forbin des Issarts** [37%], Léotaud [13%] et **d'Archimbaud** [11%]. P : 72%.

Septembre 1819.

Élection des deux députés au collège unique de département (loi Lainé), président d'Augier, vice-président Soullier.

Élus : Puy, 1^{er} tour (52%) et d'Augier, 2^e tour (53%). Battus : **Causans** [49,5%], Joseph **Fiévée**¹ [38%] et Soullier [22%]. P : 73%.

Avril 1820.

Élection partielle d'un député au collège unique de département (loi Lainé), pour remplacer Puy, décédé ; président Cambis-Lézan.

Élu : **Causans**, 1^{er} tour (68%). Battu : Soullier [26%] et Jullien [4%]. P : 69%.

Novembre 1820.

Élection d'un nouveau député au nouveau collège de département (loi du double vote) ; président Cambis-Lézan.

Élu : **Forbin des Issarts**, 1^{er} tour (58%). Battu : d'Archimbaud [39%]. P : 83%.

¹ Il s'agit bien du célèbre publiciste, alors attaché au parti ultraroyaliste.

Février-Mars 1824.

1° Élection d'un député par chacun des deux¹ collèges d'arrondissement :

- Avignon, président d'Augier. Élu : **d'Augier**, 1^{er} tour (81%). Battu : Cambis d'Orsan [19%]. P : 86%.
- Carpentras, président Reboul. Élu : **Reboul**, 1^{er} tour (97%), seul en lice. P : 84%.

2° Élection d'un député par le collège de département, à Avignon, pdt. Forbin des Issarts.

Élu : **Forbin des Issarts**, 1^{er} tour (91%). Battu : Cambis d'Orsan [7%]. P : 83%.

Novembre 1827.

1° Élection d'un député par chacun des deux collèges d'arrondissement :

- Avignon, président d'Augier. Élu : **d'Augier**, 1^{er} tour (52%). Battus : Cambis d'Orsan [33%] et Jullien [15%]. P : 81%.
- Carpentras, président Reboul. Élu : **Reboul**, 1^{er} tour (69%). Battus : Bissioty [14%] et Monnin [12%]. P : 81%.

2° Élection d'un député par le collège de département, à Avignon, président Forbin des Issarts.

Élu : **Roche gude**, 1^{er} tour (66%). Battu : **Causans fils** [34%]. P : 74%.

Juin-Juillet 1830.

1° Élection d'un député par chacun des deux collèges d'arrondissement :

- Avignon, président Madier. Élu : **d'Augier**, 1^{er} tour (62%). Battu : Cambis d'Orsan [38%]. P : 86%.
- Carpentras, président Duplessis². Élu : **Duplessis**, 1^{er} tour (67%). Battu : Cassaignole [32%]. P : 87%.

2° Élection d'un député par le collège de département, à Avignon, président Forbin des Issarts.

Élu : **Roche gude**, 1^{er} tour (95%), seul en lice. P : 65%.

VENDEE

Sessions de 1813 et 1814 (3 députés) : de l'Espinay ; Dufougerais-Ladouèpe ; Pervinquièrre.

Mai-Juin 1815, chambre des Cent-Jours (5 représentants) : noter la présence de Godet, Perreau du Magné, et Pervinquièrre.

Août 1815.

1° Présélection de quatre candidats à la députation par chacun des trois collèges d'arrondissement :

-Fontenay, président de l'Espinay. Élus : de l'Espinay, 1^{er} tour (53%) ; **Laval**, 2^e tour (58%). Deux députés non élus, par défaut de *quorum*. Non élus : Travot [50%], **Béjarry**, **Dufougerais-Ladouèpe**, et Pervinquièrre, tous trois *ex-aequo* [49%]. P : 79%.

-Bourbon-Vendée³, président Auguste de Juigné. Élus : **Dufougerais-Ladouèpe**, 1^{er} tour (63%) ; Auguste de **Juigné**, 1^{er} tour (59%) ; Barante, 2^e tour (62%) ; La Rochefoucauld⁴, 2^e tour (51%). Noms des battus non précisés. P : 75%.

-Les Sables d'Olonne, président Auvynet. Élus : Auvynet, 1^{er} tour (81%) ; Delange, 2^e tour (55%) ; Joseph de **Lézardière**, 3^e tour et ballottage (52%) ; Travot, 4^e tour et ballottage (52%). Battus : Dubousquet [48%] et *alii* non précisés. P : 65%.

¹ Le réaménagement de 1820 consiste en une fusion des circonscriptions d'Apt et d'Avignon, au profit de la cité des Papes, et celle d'Orange et Carpentras, au profit de Carpentras.

² On rappelle qu'il s'agit d'un conseiller municipal de Carpentras, sans aucun rapport avec la famille de noblesse bretonne des Du Plessis de Grénédan.

³ Autrement dit la Roche-sur-Yon, qui change son nom de « Napoléon » pour celui de « Bourbon-Vendée » par un décret de Monsieur le 25 avril 1814 (cf. *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°54, pp. 54-55).

⁴ On ne sait pas de quel membre ni même de quelle branche des La Rochefoucauld il s'agit ; le procès-verbal précise uniquement qu'il est lieutenant-général, ce qui n'est pas suffisant pour l'identification.

2° Élection de quatre députés par le collège de département, à Bourbon-Vendée, président Dufougerais-Ladouëpe.

Élus : **Dufougerais-Ladouëpe**, 1^{er} tour (96%) ; **Laval**, 1^{er} tour (63%) ; Auvynet, 2^e tour (74%) ; Joseph de **Lézardière**, 2^e tour (64%). Noms des battus non précisés. P : 70%.

Septembre-Octobre 1816.

1° Présélection de trois candidats à la députation par chacun des deux¹ collèges d'arrondissement :

-Fontenay, président Chantreau. **Laval**, 1^{er} tour (67%) ; **Béjarry**, 3^e tour et ballottage (53%) ; Pichard du Paty, 4^e tour et ballottage (64%). Battus : Pervinquière et **Joffrion** [23%]. P : 70%.

-Bourbon-Vendée, président des Dorides. **Dufougerais-Ladouëpe**, 2^e tour (60%) ; Auvynet, 2^e tour (58%) ; Tortat, 2^e tour (56%). Noms des battus non précisés. P : 73%.

2° Élection de trois députés par le collège de département, à Bourbon-Vendée, président Dufougerais-Ladouëpe.

Élus : **Laval**, 1^{er} tour (77%) ; **Dufougerais-Ladouëpe**, 1^{er} tour (70%) ; **Béjarry**, 4^e tour et ballottage (56%). Battus : Dupont (des Sables d'Olonne) [46%] et *alii* non précisés. P : 76%.

Octobre 1818.

Élection de trois députés par le collège unique du département (loi Lainé), à Fontenay, président Dufougerais-Ladouëpe, vice-président Laval.

Élus : Manuel, 1^{er} tour (64%) ; Perreau du Magné, 1^{er} tour (63%) ; Esgommière, 2^e tour (58%). Battus : Auvynet [25%], Godet [21%], **Laval** [17%], **Béjarry** [16%], **Joffrion** [15%], **Dufougerais-Ladouëpe** [11%], Pervinquière [10%], Guyet [5%], Pichard du Paty [3%]. P : 70%.

Novembre 1820.

Élection de deux députés par le nouveau collège de département (loi du double vote), à Fontenay, président Sapinaud.

Élus : Marchegay, 1^{er} tour (58%) ; Bignon, 1^{er} tour (51%). Noms des battus non précisés, parmi lesquels probablement Sapinaud. P : 92%.

Mars 1821.

Élection partielle par le collège de département, à Fontenay, pour remplacer Bignon, ayant opté pour le Haut-Rhin, président Bellune.

Élu : David, 1^{er} tour (51%). Battu : **Sapinaud** [48%]. P : 87%.

Novembre 1822.

1° Élection d'un député par chacun des trois² collèges d'arrondissement :

-Bourbon-Vendée, président Guérin. Élu : **La Roche Saint-André**, 1^{er} tour (85%). Battus : Du Chaffault [8%] et Perreau du Magné [2%]. P : 64%.

-Fontenay-le-Comte, président Joffrion. Élu : Manuel, 1^{er} tour (65%). Battu : **Joffrion** [28%]. P : 94%.

-Les Sables d'Olonne, président Humbert de Sesmaisons. Élu : Manuel, 1^{er} tour (60%). Battus : **Bonneau-Latouche** [27%] et Grossetière [7%]. P : 92%.

2° Élection de deux députés par le collège de département, à Fontenay, président Fitz-James.

Élus : **Sapinaud**, 1^{er} tour (66%) ; **Joffrion**, 1^{er} tour (65%). Battus : Perreau du Magné [29%] et David [21%]. P : 87%.

¹ On ne sait pas si le collège des Sables d'Olonne a élu des candidats ; rien n'a été conservé dans la série C.

² L'ancien modelage des circonscriptions d'arrondissement est repris sans beaucoup de changements en 1820, à ceci près que la circonscription de Bourbon-Vendée voit son champ un peu élargi au détriment de celle de Fontenay-le-Comte ; surtout, le lieu de réunion du grand collège départemental est désormais fixé à Bourbon-Vendée la royaliste, et non plus à Fontenay-le-Comte la libérale.

Avril 1823.

Élection partielle au collège d'arrondissement de Fontenay, pour remplacer Manuel, ayant opté pour les Sables d'Olonne ; président René François, évêque de Luçon.

Élu : **Vassé**, 1^{er} tour (53%). Battu : Perreau du Magné [44%]. P : 93%.

Février-Mars 1824.

1^o Élection d'un député par chacun des trois collèges d'arrondissement :

-Bourbon-Vendée, président La Roche Saint-André. Élu : **La Roche Saint-André**, 1^{er} tour (60%). Battu : Du Chaffault [34%]. P : 92%.

-Fontenay-le-Comte, président Vassé. Élu : **Vassé**, 1^{er} tour (61%). Battu : Perreau du Magné [35%]. P : 93%.

-Les Sables d'Olonne, président Charles de Lézardière. Élu : Charles de **Lézardière**, 1^{er} tour (58%). Battu : Grossetière [40%]. P : 90%.

2^o Élection de deux députés par le collège de département, président Fitz-James, remplacé par M^{gr} l'évêque de Luçon. Élus : **Joffrion**, 1^{er} tour (73%) ; **Sapinaud**, 1^{er} tour (72%). Battus : Du Chaffault [20%] et Manuel [20%]. P : 75%.

Novembre 1827.

1^o Élection d'un député par chacun des trois collèges d'arrondissement :

-Bourbon-Vendée, président Mornac. Élu : **Mornac**, 1^{er} tour (53%). Battu : Marchegay [44%]. P : 86%.

-Fontenay-le-Comte, président Soyer, évêque de Luçon. Élu : Laval, 1^{er} tour (61%). Battu : **Joffrion** [31%]. P : 89%.

-Les Sables d'Olonne, président La Roche Saint-André. Élu : Kératry, 1^{er} tour (60%). Battus : Charles de **Lézardière** [34%] et **La Roche Saint-André** [5%]. P : 86%.

2^o Élection de deux députés par le collège de département, président Mesnard.

Élus : **Chabot**, 3^e tour et ballottage (51%) ; Marchegay, 3^e tour et ballottage (50%). Battus : Charles de **Lézardière** [41%], Perreau du Magné [33%], Auvynet [33%] et **Curzay** [32%]. P : 89%.

Juin-Juillet 1830.

1^o Élection d'un député par chacun des trois collèges d'arrondissement :

-Bourbon-Vendée, président Chabot. Élu : Louis-Victor de Ladouèpe¹, 1^{er} tour (63%). Battu : **Chabot** [37%]. P : 88%.

-Fontenay-le-Comte, président Rousse. Élu : Laval, 1^{er} tour (68%). Battus : **Rousse** [27%] et **Vassé** [4%]. P : 92%.

-Les Sables d'Olonne, président Babinet. Élu : Kératry, 1^{er} tour (73%). Battu : **Mauclère** [23%]. P : 87%.

2^o Élection de deux députés par le collège de département, président Mornac.

Élus : Du Chaffault, 1^{er} tour (59%) ; Auguste de Saint-Aignan, 1^{er} tour (57%). Battus : **Chabot** [42%] et **Véxiau** [39%]. P : 94%.

¹ Le rapport familial avec Dufougerais-Ladouèpe est possible, mais n'a pu être formellement établi.

ANNEXE n°4 : GUIDE BIOGRAPHIQUE DÉTAILLÉ

Renseignements mentionnés :

L'identité. L'identité usuelle¹, suivie de l'identité complète, avec les prénoms divers² et le patronyme entier³.

Les origines. Les origines familiales, notamment l'ancienneté de la noblesse éventuelle⁴, les antécédents familiaux⁵, la formation de jeunesse⁶, subsidiairement les origines géographiques en cas de mobilité du personnage étudié.

Les carrières professionnelles. Les carrières publiques : militaire, juridique⁷, administrative⁸ (classement chronologique) ; les activités économiques privées⁹ ; parfois, la production intellectuelle et la « carrière » littéraire¹⁰. Il est entendu que tous les parlementaires sans exception sont aussi de fait, et par essence du régime censitaire, d'importants propriétaires fonciers plus ou moins impliqués dans l'exploitation de leurs domaines¹¹.

La tourmente révolutionnaire. S'intercalant plus d'une fois dans une carrière déjà commencée : l'émigration, l'exil, le combat dans les armées émigrées, étrangères, vendéennes, ou au contraire révolutionnaires.

¹ Celle-ci est écrite en gras : à la partie usuelle du nom, on a ajouté dans certains cas le prénom usuel, le département d'appartenance, ou encore le titre de noblesse, si l'intéressé risque d'être confondu avec un parent ou un homonyme également parlementaire sous la monarchie constitutionnelle.

² Le prénom usuel est mis en italique lorsqu'il est connu, ce qui est loin d'être toujours le cas à cette époque.

³ Figurent le cas échéant les appellations successives des personnes étudiées durant la période de la Restauration, au fil des anoblissements et titres obtenus pendant la quinzaine d'années du régime considéré.

⁴ Sont abordées ici l'ancienneté nobiliaire et parfois l'illustration particulière de la famille dans une branche du service public. On essaye de faire figurer s'il y a lieu l'ancienneté de la noblesse familiale, s'héritant toujours en ligne paternelle, en opérant les distinctions classiques entre noblesse de race et anoblissement. On précise dans le premier cas s'il s'agit d'une noblesse d'ancienne chevalerie (filiation suivie remontant au moins à 1250), d'extraction chevaleresque (jusqu'à 1400 inclus), d'extraction ancienne (XV^e siècle), ou d'extraction simple (jusqu'en 1560). On distingue de même : 1° d'une part, les anoblissements par charges (charges de secrétaires du roi au Grand conseil pour les plus prestigieuses ; plus fréquemment charges de conseillers auprès des parlements, cours des Aides, conseils souverains, bureaux des finances ; ou encore offices municipaux, avec la noblesse dite « de cloche ») ; 2° et, d'autre part, les anoblissements par décret et lettres patentes, des plus anciens jusqu'à la noblesse récente de l'Empire (1804-1814) et de la Restauration (1814-1830). Les maintenues de noblesse sont mentionnées à simple titre indicatif, sauf quand elles valent *de facto* création nobiliaire, auquel cas cela est mentionné de manière explicite.

⁵ On évoque ici la fonction des ascendants les plus proches, celle du père, et, lorsque cela est connu, celle des grands-parents. Les collatéraux, frères, oncles, cousins, sont mentionnés en cas de détails remarquables advenus antérieurement ou de manière concomitante. Un soin particulier est consacré aux carrières publiques, notamment parlementaires.

⁶ On mentionne les études, dans les cas, rares, où elles sont connues, notamment l'admission dans un collège royal prestigieux, ou dans une des grandes écoles déjà existantes lors de la formation des députés. Les « caravanes » des chevaliers de Malte sont mentionnées à ce stade, si elles ont été faites durant la jeunesse.

⁷ Magistrats de tous rangs, mais aussi juges de paix, avoués, avocats, ou encore professeurs de droit.

⁸ Dans des fonctions parisiennes (bureaux centraux des ministères, conseil d'État, etc.), ou au contraire territoriales (postes d'administrateurs locaux, activités préfectorales, perception des impôts locaux, etc.).

⁹ Essentiellement pour les négociants et les industriels ; pour les activités agricoles, on n'a précisé ici que les quelques députés qui se livrent à une recherche agronomique ou à un type de culture notable.

¹⁰ On relève les écrits littéraires divers (romanesques, dramatiques, poétiques, mais aussi historiques, philosophiques, religieux), d'une érudition parfois bien éclectique et surprenante, ainsi que les distinctions académiques qui en résultent, d'une présence dans telle ou telle société savante jusqu'à une élection prestigieuse à l'Institut de France.

¹¹ La richesse n'est mentionnée que si elle a beaucoup varié durant la carrière politique de l'intéressé, ou si son montant est remarquable : on a distingué les députés « vraiment riches » (plus de 3000 francs de cens), « vraiment très riches » (plus de 5000 francs de cens), « extrêmement riches » (plus de 10000 francs de cens).

La carrière politique et les engagements religieux.

- Mandats électifs, et fonctions non électives à caractère politique¹. Il est précisé, pour les élections législatives, par quel collège électoral l'intéressé a été élu, notamment après l'adoption de la loi du double vote en 1820².
- Orientation politique sous la Restauration, et notamment sensibilité politique la plus exacte possible au sein de la Chambre des députés³.
- Nombre d'interventions à la tribune des Chambres de juin 1814 à août 1830, faites en qualité de parlementaire⁴.
- Dans cet ordre : anoblissements, titres nobiliaires, décorations⁵ et distinctions honorifiques.
- Appartenance religieuse singulière (protestants, Chevaliers de la Foi, etc.).

La postérité. Mentions d'état civil (célibat ou mariage, nombre d'enfants) ; renseignements sur la carrière d'un descendant, si elle est remarquable.

Les témoignages. S'il y a lieu, annotation ou portrait de l'intéressé par des contemporains, en commençant toujours par les évocations internes aux royalistes, émanant de personnes appartenant au même hémisphère politique.

Indications bibliographiques. Sauf indications particulières mentionnées en bas de page, on renvoie à la bibliographie générale (et notamment aux volets K,L,M de celle-ci, ainsi qu'aux ouvrages biographiques mentionnés dans la partie J et K des « Sources »).

Abréviations couramment usitées dans ce guide : arr. : arrondissement ; dép. : département ; doss. : dossier ; gvt. : gouvernement ; off. : officier ; ord. : ordonnance ; l. p. : lettres patentes ; pdt. : président ; v. : vers ; janv., fév., juill., sept., oct., nov., déc. : janvier, février, juillet, septembre, octobre, novembre, décembre ; A.N. : Archives nationales ; A.D. : Archives départementales.

¹ Dans les ministères, mais aussi les organismes collégiaux, tels que les conseils municipaux, départementaux ou d'arrondissement. La présidence de grandes Directions générales administratives, qui suppose à l'époque une défense des projets devant les Chambres, a été intégrée à ce volet politique. On mentionne aussi tous les engagements politiques remarquables, même extra-légaux (complots...). Tous ces éléments sont classés par ordre chronologique.

² Avant la loi du double vote, l'élection définitive des députés se fait toujours au collège du département, la loi Lainé de 1817 n'ayant pas changé ce point. Notez qu'un député élu sous ce régime en octobre 1818 ne sort qu'au renouvellement de novembre 1822, soit deux ans après le vote de la nouvelle législation électorale.

³ Les acteurs politiques présents dans ce guide ont été sélectionnés parce qu'ils se sont rangés à droite, à un moment ou à un autre de leur carrière sous la Restauration : membres de la majorité de 1815, « ultra-royalistes » en 1816-1819, et depuis 1820 « royalistes », bientôt séparés entre villèlistes et membres de la contre-opposition de 1820 à 1827, puis, de 1828 à 1830, entre membres de la droite et membres de la « défection », ces derniers rompant totalement avec la droite en 1829-1830 tandis que la plupart des anciens villèlistes et des membres de la contre-opposition se réconciliaient et fusionnaient vaille que vaille. Rappelons qu'un nombre non négligeable de ces personnalités ne se sont pas rangées à droite tout au long de la Restauration et qu'elles ont appartenu à certains moments au centre constitutionnel ou même à la gauche libérale ; on en fait mention systématique, le plus précisément possible.

⁴ On ne prend pas en compte les « opinions non prononcées », souvent reproduites dans les *Archives parlementaires*, consistant en des discours préparés d'avance, parfois insérés dans *le Moniteur*, mais non lus à la tribune. Les simples cris ou onomatopées (« *oub !* » ou « *la clôture des débats !* ») n'entrent pas davantage dans le décompte du nombre d'interventions d'une personnalité. Par ailleurs, la réalité montre que chez le député en même temps ministre, directeur général d'une administration centrale ou commissaire du roi, c'est la seconde fonction qui prime dans sa prise de parole, ce qui a fait retrancher du décompte les interventions faites en cette qualité ; le cas est plus douteux pour un conseiller d'État également député, car, s'il donne le point de vue du technocrate « qui sait », il parle néanmoins la plupart du temps à ses collègues en tant que parlementaire.

⁵ On respecte l'ordre d'exposition de l'époque, implicitement hiérarchique, entre ordres du roi (de Saint-Michel et du Saint-Esprit), les plus rares, qui correspondent, en cas de couplage des deux, au « cordon bleu » ; ordre militaire de Saint-Louis ; ordre de la Légion d'Honneur ; enfin, quand ils sont connus, ordres étrangers, y compris l'ordre dit de Malte (*alias* de Saint-Jean-de-Jérusalem).

A / 46 ministres et sous-secrétaires d'État¹, liés à la droite pendant leur passage au gouvernement ou à un autre moment de la Restauration².

BECQUEY³ : François *Louis* **Becquey** (1760-1849).

- Louis Becquey est issu d'une famille d'ancienne bourgeoisie de Champagne, connue depuis 1544 lors de la fondation *ex nihilo* de Vitry-le-François⁴ par François 1^{er}, et ayant fourni maints robins, notaires, procureurs⁵, échevins, gardes au petit Sceau⁶, et surtout des lieutenants criminels⁷ au bailliage et présidial de Vitry-le-François, charge héréditaire que se transmet la famille Becquey depuis 1544.

- En ligne paternelle, Louis Becquey est le petit-fils d'un lieutenant criminel à Vitry-le-François, et le neveu d'un avocat au parlement de Paris⁸ ; en ligne maternelle, il est petit-fils de François Joseph de Torcy (1692-1753), avocat au parlement, et neveu de Nicolas de Torcy (1734-1810), curé noble de l'église Saint-Loup à Châlons (Champagne).

- Il a pour oncle paternel par alliance et parrain Louis Varnier, conseiller du roi⁹ et docteur en médecine de l'Université de Montpellier.

- Il est le quatrième et dernier enfant d'Augustin Alexis Becquey, né le 23 mai 1725 à Vitry-le-François, lieutenant criminel au présidial de la ville¹⁰, où il décède le 23 janvier 1807, et de Marie de Torcy, née le 4 novembre 1726 à Vitry-le-François, décédée le 24 décembre 1815 au même lieu ; ses parents se sont mariés le 4 septembre 1753 à Vitry-le-François.

- Ses frères et sœurs aînés sont : 1^o *Augustin* Joseph Becquey (1755-1827), dit l'abbé Becquey, prêtre depuis 1779, successivement vicaire à Sainte-Menehould, curé à Châlons, puis chanoine de la cathédrale de Châlons (juin 1786), emprisonné sous la Terreur jusqu'au neuf-Thermidor, promu ensuite membre du conseil épiscopal (juin 1802-septembre 1805) puis vicaire général du diocèse de

¹ On a ici intégré les « commissaires » du Gouvernement provisoire ayant siégé au sein de celui-ci du 3 avril au 13 mai 1814, pendant la lieutenance générale de Monsieur, à condition naturellement qu'ils aient été liés à la droite.

² Parmi les ministres liés à la droite, quatre membres du gouvernement sont devenus parlementaires seulement après leur départ du ministère : c'est le cas de Vaublanc en 1815-1816 et de Chabrol de Crouzol lors de son premier passage au gouvernement en 1817 comme sous-secrétaire d'État, l'un et l'autre étant élus à la députation ultérieurement ; de même pour Blacas en 1814-1815 et Du Bouchage en 1815-1816, promus à la pairie en contrepartie de leur éviction ministérielle. Ce recours à des non-parlementaires pour participer au gouvernement est toutefois d'emblée très minoritaire ; la pratique disparaît même de 1818 à 1829, preuve d'un enracinement relativement durable des usages parlementaires. Ces derniers sont ensuite remis en cause en 1829-1830, lors de la constitution des deux derniers gouvernements de la Restauration (Polignac-La Bourdonnaye puis Polignac), où il est fait appel à plusieurs personnalités n'étant pas parlementaires lors de leur entrée au gouvernement (Courvoisier qui ne siège plus depuis 1823, Guernon-Ranville, Capelle, Champagny).

³ Becquey n'appartenait pas à la droite lors de sa brève participation au gouvernement en 1816-1817, mais s'est rallié ensuite durablement à celle-ci, quelques années après son expérience ministérielle. Sur Becquey, l'ouvrage principal est celui que lui a consacré Auguste Beugnot (fils du ministre Jacques Claude Beugnot, ami de Becquey), *Vie de Becquey, ministre d'État et directeur général des Ponts-et-Chaussées et des Mines sous la Restauration*, Paris, Didot frères, 1852, 302 p. On peut le compléter par la « Notice biographique » publiée par M. Caquot dans la *Sacsam*, revue savante de la Marne, en 1850 (cf. partie Sources de cette thèse), qui aborde aussi la carrière des deux frères de Becquey, et par Michel Jonquet, « Les deux frères Becquey », *Champagne généalogie*, n°103, 2^e trim. 2004, pp. 149-154.

⁴ Dans l'actuel département de la Marne.

⁵ Sous l'Ancien régime, les procureurs étaient de simples avoués, ayant acheté leur charge après avoir travaillé au moins dix ans chez un autre procureur ; il ne faut pas les confondre avec les procureurs du roi, membres du ministère public, représentant quant à eux le Parquet comme à l'époque moderne.

⁶ Le petit sceau était le cachet royal dévolu aux actes de la chancellerie royale auprès des parlements et des présidiaux, par opposition au grand sceau réservé aux édits et ordonnances établis à Paris, dans la grande chancellerie.

⁷ Ancêtres directs des juges d'instruction de l'ère moderne, ayant des attributions assez comparables à ces derniers.

⁸ Comme l'ont rappelé successivement Maurice Gresset dans *Gens de justice à Besançon (1674-1789)*, Paris, B.N., 1978, et Olivier Chaline dans *Godart de Belbeuf*, Luneray, Bertout, 1996, p. 48, les avocats forment sous l'Ancien régime un groupe éminent au sein du tiers état. Ils voisinent de près avec une noblesse de robe - les jeunes membres de celle-ci commençant fréquemment leur carrière au barreau, préalablement à l'exercice d'une charge de magistrat.

⁹ Terme passe-partout donné à tous les officiers du royaume, mais pris aussi par certains notaires.

¹⁰ La lettre de provision d'office de Becquey père, ou plutôt son enregistrement, est conservée aux Archives nationales, cote AN VI 371, pièce 413, date du 31 janvier 1752.

Châlons (sept. 1805-1824)¹, également directeur du comité d'administration des hospices de Châlons (1808-1827) ; 2° Marie-Madeleine Becquey (1757-1838), mariée le 26 juillet 1785 à Joseph de Saint-Genis (†1818), capitaine au régiment d'Aunis ; 3° François Becquey (1759-1834), dit « Becquey-Turpin » en raison de son mariage le 19 novembre 1792 avec Pérette Turpin (1765-1842), conseiller de préfecture de la Marne (9 juin 1802-26 décembre 1803)², refusant en février 1814 un poste de préfet de la Marne³ ; également désigné par les sénateurs comme député de la Haute-Marne au Corps législatif du 30 novembre 1803⁴ au 1^{er} mai 1809, élu par ses collègues comme l'un des vice-présidents du Corps législatif le 5 décembre 1808 pour la session annuelle ; en outre, traducteur de *l'Énéide* de Virgile en vers français (1808)⁵, puis inspecteur de l'académie de Paris⁶ de 1809 au 30 mars 1815⁷ et durant toute la seconde Restauration⁸.

- Louis Becquey, né le 24 septembre 1760 à Vitry-le-François, fait ses études au collège de la ville, puis obtient une licence de droit à la faculté de Paris⁹ (place du Panthéon).

- Avocat, il devient contrôleur fiscal des vingtièmes¹⁰ (1785-1787), d'abord dans le Poitou à Confolens, puis dans sa région champenoise d'origine, à Joinville¹¹.

- Il se marie à Eclaron (Champagne) le 19 février 1787 avec Sophie Leblanc, née à Eclaron le 30 septembre 1764, décédée le 24 janvier 1841 à Paris 11^e, fille d'Henry Daniel Leblanc (1731-1810), prévôt à Eclaron, lieutenant gruyer, conseiller du roi, receveur particulier de la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Saint-Dizier, radié de la liste des émigrés le 31 mai 1798, et de Françoise Halotel (1743-1815). Cette dernière, belle-mère de Louis Becquey a notamment pour belle-sœur Marie-Thérèse de Navarre (1744-1808) née de Lalain, femme de chambre de Madame Elisabeth, promue première femme de chambre en 1790¹².

¹ Faute d'évêque en poste à Châlons - après la démission de M^{gr} de Clermont-Tonnerre en 1801 et la réunion des évêchés de Châlons et de Meaux jusqu'en 1817 -, le vicaire général était chargé d'administrer le ressort de Châlons, et faisait donc office de véritable évêque sans en avoir le titre. Son supérieur théorique était l'évêque de Meaux jusqu'en 1821, puis l'évêque de Reims de 1821 à 1824, jusqu'à l'installation à Châlons d'un évêque propre le 31 janvier 1824, en la personne de M^{gr} de Prilly (nommé le 7 avril 1823 et préconisé le 8 novembre 1823), qui mit un terme aux fonctions de l'abbé Becquey. Une rue de Châlons porte, depuis 1869 et jusqu'à nos jours, le nom de l'abbé Becquey. Sur ce dernier, cf. la notice de Gobet-Boisselle, *Notice nécrologique sur M. l'abbé Becquey*, Châlons, Boniez-Lambert, 1827.

² Aux A.N. (cote F¹BI, 156/12), et aux A.D. de la Marne (cote 1M/28), les arrêtés de nomination et de remplacement évoquent bien "Becquey-Turpin" ; le second arrêté (26 déc. 1803) mentionne comme cause du remplacement la nomination de François Becquey (et non de Louis) au Corps législatif. *Le dictionnaire des parlementaires français* de Robert et Cougny, et à sa suite maints travaux, se trompent sur ce point en confondant les deux frères.

³ Les notables de Châlons-sur-Marne, interrogés par les Prussiens, proposent « Becquey-Turpin, ancien conseiller de préfecture et ancien législateur », au poste de préfet de la Marne le 9 février 1814, mais celui-ci refuse, alléguant ses fonctions d'inspecteur de l'instruction publique (Archives communales de Châlons, cote 2/1 D6). Il est alors remplacé par son propre beau-frère, M. Turpin, juge d'instruction au tribunal de 1^{ère} instance de Châlons.

⁴ Cf. *Bulletin des Lois*, 3^e série, tome 9, n°3376, pp. 161-162, acte du Sénat conservateur du 8 frimaire an XII.

⁵ Le catalogue de la Bibliothèque Nationale commet une erreur, qui attribue la paternité de cette traduction à Louis Becquey. Or, en 1808, un député rend hommage en séance à la Chambre à son « collègue » pour ce livre, ce qui confirme qu'il s'agit de François Becquey-Turpin, seul député de la famille à cette date, et non de Louis Becquey.

⁶ Les inspecteurs de l'académie de Paris avaient leur bureau en Sorbonne. Au nombre de 5 sous l'Empire puis de 9 sous la Restauration, ils étaient à cette époque placés sous la responsabilité des inspecteurs généraux des études.

⁷ François Becquey-Turpin est maintenu à cette fonction le 17 février 1815, lors de la profonde réorganisation de l'Université, grâce à la protection de son frère Louis, cf. *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°715, p. 140. Le poste est en revanche supprimé par Napoléon pendant les Cent-Jours, cf. *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, Cent-Jours, n°60, p. 56.

⁸ Les listes d'imposition électorale, qui ont souvent une bonne année de retard pour l'actualisation de ce type d'informations, mentionnent Becquey-Turpin comme "ancien inspecteur" à partir de 1832 (Archives communales de Châlons-en-Champagne, cote 2/1K1). *L'Almanach royal* quant à lui ne le mentionne plus dès 1831.

⁹ À la fin de l'Ancien Régime, le clivage est déjà nettement accusé entre les facultés de droit provinciales et la prestigieuse faculté de Paris, chargée quant à elle de former l'élite juridique du pays : ses étudiants - environ 600 par an durant la période qui précède la Révolution - viennent de toutes les régions de France.

¹⁰ Cet impôt direct fut créé en 1749 en remplacement du dixième. Ayant une assise large (biens fonds et biens mobiliers, revenus de l'industrie et du commerce, mais aussi produits des offices), il était acquitté par tous, nobles compris (mais le clergé en fut dispensé dès 1751). D'un taux initial de 5%, d'où son nom, il fut augmenté ensuite.

¹¹ Confolens se situe dans l'actuel département de la Charente, Joinville dans celui de la Haute-Marne.

¹² Ces renseignements sur cette belle-famille ont été aimablement communiqués par Mesdames Solange Becquey et Armelle Becquey-Pouliquen.

- Membre de l'assemblée provinciale de Champagne (août 1787)¹, puis procureur syndic du tiers état à l'assemblée de district de Joinville (1787-1789), Louis Becquey échoue en revanche à être élu député du Tiers État aux États généraux de 1789. Souscrivant au processus révolutionnaire initial, il est élu procureur général syndic² du département de la Haute-Marne à Chaumont (juillet 1790-septembre 1791). Député de la Haute-Marne à la Législative (1^{er} octobre 1791-20 septembre 1792)³, présenté à la famille royale sitôt après son élection par le truchement de sa tante par alliance M^{me} de Navarre (cf. *supra*), Becquey appartient au club des Feuillants⁴, s'illustre le 20 avril 1792 par un discours hostile à la guerre, et noue une amitié durable avec Beugnot et Quatremère de Quincy (cf. ce nom). Il acquiert quelque renommée dans sa lutte contre la Constitution civile du Clergé, au nom de la liberté des cultes⁵. Conseillant secrètement la famille royale de juin à août 1792 avec d'autres députés, il détermine le 3 septembre le sauvetage de 24 prisonnières appartenant à la domesticité de la famille royale, parmi lesquelles M^{me} de Navarre, en intercédant pour leur sort auprès d'un commissaire de la Commune de Paris ; puis il quitte Paris sous la Terreur et il se cache quelques années à Vitry-le-François puis à Saint-Dizier (Haute-Marne).

- Remonté à Paris, Louis Becquey se lie aux royalistes constitutionnels, et il devient en 1798-1799 un membre éminent du comité secret royaliste de Paris établi après le 18-Fructidor⁶ ; il y travaille aux côtés de Montesquiou, Royer-Collard, Camille Jordan, Fiévée ou encore Vaublanc⁷ ; contrairement à ses frères, il se trouve sans activité de 1800 à 1814.

- Sous la Restauration, il est d'abord promu Directeur général de l'Agriculture, du Commerce, des Arts et Manufactures (16 mai 1814⁸-20 mars 1815⁹), placé sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, avec le titre de conseiller d'État en service extraordinaire (5 juillet 1814¹⁰-mars 1815) ; il est chargé de défendre devant les Chambres deux projets de loi, l'un rendant à nouveau possibles les exportations et importations ovines¹¹ (loi promulguée le 25 novembre 1814¹), l'autre transformant le port de

¹ Ces assemblées provinciales ont été instituées dans la plupart des provinces par Loménie de Brienne en août 1787 avec le vain espoir de contourner l'hostilité conservatrice de l'Assemblée des notables, qui avait déjà fait trébucher Calonne, le prédécesseur de Brienne. Dans ces assemblées, le tiers état avait obtenu une représentation égale aux ordres privilégiés, introduisant un précédent en vue des États généraux dont la convocation se dessinait alors.

² Le procureur *général* syndic est l'ancêtre direct du préfet ; il fut chargé de coordonner l'application des décisions du Directoire départemental, et coiffait de son autorité les procureurs syndics de district.

³ Louis Becquey avait pourtant commencé la législature par une prise de position très anti-royaliste, demandant à rester assis en présence du roi, avant de virer rapidement de bord, effrayé par la tournure des événements.

⁴ Club fondé, on le rappelle, par les plus modérés des Jacobins, rompant avec leur ancien club par attachement au royalisme constitutionnel : il matérialisait le passage au centre droit des intéressés après la fuite avortée du roi à Varennes et les réactions violentes du peuple parisien et de l'aile gauche des Jacobins, qui exigeaient la déchéance du roi. Les principaux membres du club des Feuillants étaient La Fayette, Bailly, Duport, Barnave, Sieyès, et Lameth.

⁵ À la tribune de l'Assemblée, mais aussi dans une correspondance échangée avec l'évêque de Langres et rendue publique. Louis Becquey défend aussi le droit du port de costume ecclésiastique pour les prêtres, et soutient un ancien évêque de Mende (Lozère), réfractaire. Il se prononce contre la mise sous séquestre des biens des émigrés sans l'aval du roi (novembre 1791), et aussi contre la guerre (avril 1792). Lors de la journée révolutionnaire du 20 juin 1792 (invasion des Tuileries par le peuple, obligeant Louis XVI à trinquer coiffé du bonnet rouge), Louis Becquey assiste la famille royale, en essayant vainement de la protéger contre les outrages de la foule.

⁶ Le coup d'État du 18 Fructidor an V (4 septembre 1797), organisé par trois des cinq Directeurs (Barras, Rewbell, La Revellière-Lépeaux) au lendemain des élections législatives, porta un coup d'arrêt à la forte progression électorale des royalistes, en ordonnant la destitution immédiate des nouveaux élus, et la condamnation à la déportation à Sinnamary (Guyane) de 42 députés du Conseil des Cinq-Cents, de 11 du Conseil des Anciens, ainsi que des deux autres Directeurs jugés trop ambigus, Barthélemy et Carnot. Parallèlement, le dispositif législatif contre les émigrés était renforcé, encourageant une nouvelle vague d'émigration de la part de ceux qui étaient rentrés prématurément, tandis que des centaines de prêtres réfractaires étaient incarcérés à Rochefort. Sur cet épisode, on renvoie à Victor Pierre, *Dix-huit fructidor* (documents annotés), Société d'Histoire Contemporaine, Paris, Picard, 1893, 516 p.

⁷ L'abbé de Montesquiou (1756-1832) était le chef de ce conseil ; Royer-Collard et Becquey étaient ses principaux assistants ; outre les noms cités, on note aussi la présence de Henrion de Pansey et de Quatremère de Quincy.

⁸ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1, 2^e trimestre 1814, n°140, p. 217.

⁹ La suppression du poste est confirmée lors de la seconde Restauration, par une ordonnance royale du 14 décembre 1815 (*Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°309, pp. 516-517).

¹⁰ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 267.

¹¹ Le régime de la Restauration rompt ainsi ostensiblement avec le régime économique de prohibition hérité de l'Empire (Blocus continental), qu'il remplace par des droits de douane à l'exportation comme à l'importation (cf. la loi du 25 novembre 1814, retranscrite dans le *Bulletin des Lois*).

Marseille en zone franche (loi promulguée le 16 décembre 1814²). Il est en outre brièvement conseiller ordinaire de l'Université sous la première Restauration (1814-17 février 1815)³. Nommé conseiller d'État en service ordinaire⁴ (20 août 1815-9 mai 1816), il siège alors au comité de l'Intérieur et du Commerce au sein du conseil d'État, et doit défendre au printemps 1816, comme commissaire du roi, un projet sur la législation électorale, dont l'adoption échoue devant l'intransigeance des ultra-royalistes de la « Chambre introuvable ».

Promu sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur⁵ (9 mai 1816-17 septembre 1817), il est alors l'adjoint direct du ministre Lainé, qui le charge de défendre à la Chambre en janvier 1817 un projet de loi sur la liberté individuelle et un autre sur les journaux ; il est désormais vice-président du comité de l'Intérieur et du Commerce au sein du conseil d'État (depuis le 19 avril 1817).

- Continûment député de la Haute-Marne du 9 octobre 1815⁶ au 20 avril 1831, Louis Becquey est élu cinq fois par le collège du département, et une seule fois à l'arrondissement de Joinville (en février 1824)⁷ ; il exerce les fonctions de président du collège départemental de la Haute-Marne en octobre 1816, septembre 1819, novembre 1820 et juillet 1830, et celles de président du collège d'arrondissement de Joinville en février 1824 et novembre 1827. En décembre 1818, Becquey est élu par les députés comme l'un des cinq candidats à la présidence de la Chambre, sans être retenu à ce poste par le roi, et aussi comme l'un des quatre vice-présidents de la Chambre, fonction parlementaire qu'il exerce pour la session annuelle de 1818 (décembre 1818-juillet 1819).

- Parallèlement, Becquey devient l'indéracinable Directeur général des Ponts et Chaussées et des Mines⁸ (18 septembre 1817-19 mai 1830), alors localisé place Vendôme, et il déploie à ce poste une grande activité technique. Le principal objet de son attention réside dans la construction de canaux. Il produit à ce sujet en août 1820 un très important *Rapport au roi sur la navigation intérieure de la France*, qui conseille de faire réaliser la construction des canaux par l'État⁹ ; ceci aboutit, sous son égide, au vote de deux lois d'achèvement des canaux (5 août 1821 et 14 août 1822), la deuxième attribuant l'exploitation future de ces canaux, notamment celle du canal de Bourgogne, à une compagnie concessionnaire¹⁰. Becquey relance également la rénovation des routes royales¹¹, et publie en 1824 une *Statistique des routes royales de France*, en dépit des critiques croissantes de l'opinion sur la lenteur de l'avancée des travaux. En 1823 enfin, il lance le projet ambitieux visant à établir une carte géologique à l'échelle de la France, et mandate à cet effet deux jeunes savants outre-Manche pour étudier les techniques anglaises¹². Depuis sa nomination aux Ponts-et-Chaussées en septembre

¹ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°471, pp. 441-442.

² *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°530, pp. 545-547.

³ On trouve « Becquey, conseiller d'État », à cette fonction pour le seul *Almanach royal* de 1814-1815, alors qu'il n'apparaissait pas précédemment. Les fonctions de conseillers de l'Université disparaissent lors de la profonde réorganisation de cette dernière, effectuée par l'ordonnance du 17 février 1815.

⁴ Sous la Restauration, un conseiller d'État touche un traitement annuel de 12.000 francs (ordonnance du 29 juin 1814, *Bulletin des Lois*, 5^e série, t. 1, n°177, p. 264), rapidement porté à 16.000 francs.

⁵ Un sous-secrétaire d'État est payé d'un traitement annuel de 40.000 francs.

⁶ Notez qu'un élu ne devient à proprement parler député qu'au début de la session parlementaire consécutive aux élections, après la validation de son élection par ses collègues lors de la procédure dite de la « vérification des pouvoirs ». En l'occurrence, Becquey est élu lors des élections générales, tenues du 14 au 24 août 1815, mais il ne redevient député de la Haute-Marne qu'au début de la session de la « Chambre introuvable », après la validation de son élection, qui intervient le lendemain de l'ouverture de la session parlementaire par le roi le 8 octobre 1815.

⁷ Il est élu à six reprises, en août 1815, octobre 1816, septembre 1819 (renouvellement de la 3^e série départementale), février 1824, novembre 1827 et juillet 1830.

⁸ Une Direction générale d'administration centrale est payée à l'époque d'un traitement annuel de 25.000 francs.

⁹ Pour une analyse du plan Becquey de 1820, on renvoie à A. Fortier et P. Pinon, « L'achèvement des canaux sous la Restauration et la monarchie de Juillet », *Annales des Ponts-et-Chaussées*, 1981, n°19, pp. 72-83. Voir aussi Georges Reverdy, *Les travaux publics en France 1817-1847, trente années glorieuses*, Paris, Presses de l'école nationale des Ponts-et-Chaussées, 2003, 416 p., avec un chapitre consacré à l'action de Becquey.

¹⁰ Ainsi, 25 millions de francs, que l'État se procura par emprunt, furent accordés à la C^{ie} Hagerman, choisie comme concessionnaire, pour les frais d'exploitation de ce canal. Au terme d'un processus à rebondissements, le canal de Bourgogne, dont la construction avait commencé initialement en 1775, fut ouvert à la navigation en 1832.

¹¹ Le terme, réservé aux grandes artères, correspond à ce qu'on entend aujourd'hui par celui de routes nationales.

¹² Le fait est rapporté par Pierre Larousse, dans son *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle*, vol. 2, p. 444, article « Élie de Beaumont, géologue ».

1817, il est conseiller d'État en service extraordinaire avec voix délibérative¹. Lors d'un remaniement du gouvernement Polignac le 19 mai 1830, trois jours après la dissolution de la Chambre des députés, la Direction générale des Ponts-et-Chaussées est promue au rang de ministère des Travaux publics ; évincé du nouveau poste attribué à Capelle, Louis Becquey obtient le titre de ministre d'État² et membre du conseil privé (du 19 mai au 1^{er} août 1830³).

- Becquey a appartenu en 1815-1816 à la « minorité ministérielle », au sein de la « Chambre introuvable » : il est alors hostile à la droite ultra-royaliste, et s'oppose notamment, tout comme son ami Royer-Collard, au bannissement et à la confiscation des biens des régicides relaps lors du débat majeur du 2 au 6 janvier 1816. Puis, de 1816 à 1821, il se range dans le « centre constitutionnel » ; il est alors le protégé de Lainé, dont il se distingue néanmoins le 6 décembre 1819, lors du débat houleux sur l'exclusion de Grégoire (Becquey refusant encore à cette date de se plier aux exigences de la droite ultra-royaliste)⁴. De 1822 à 1828 pourtant, il se mue en un villèliste fidèle, pleinement intégré à la fraction modérée d'une droite royaliste élargie⁵. Après avoir soutenu Martignac en 1828-1829, Becquey, revenant à la droite en 1829-1830, vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, mais il accepte néanmoins de prêter serment au régime de Juillet, tout en demeurant légitimiste. Il meurt le 2 mai 1849, à son domicile parisien, 8 rue du Pot de Fer, et il est inhumé au cimetière Montparnasse.

- On dénombre 44 interventions de Becquey à la Chambre des députés en qualité de parlementaire, non comptées ses nombreuses prises de parole devant les Chambres faites en tant que commissaire du roi, conseiller d'État, sous-secrétaire d'État ou Directeur général des Ponts et chaussées.

- Becquey n'a pas été anobli ; en revanche, il est successivement chevalier (13 septembre 1814), officier (10 mai 1820, sur proposition de Siméon, ministre de l'Intérieur), puis commandeur (22 août 1821) de la Légion d'Honneur (dossier non retrouvé)⁶. Depuis 1814, il est aussi membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, où il rejoint ses deux frères aînés.

- N'ayant pas eu d'enfants de son mariage avec Sophie Leblanc, Louis Becquey a adopté une nièce de sa femme, Gabrielle Leblanc (1798-1883), mariée le 28 décembre 1817 à Charles Lefebvre de Gouy (1789-1847), général de brigade⁷.

- Son neveu Charles Becquey (1797-1878), fils de François Becquey-Turpin, a été d'abord sous-préfet de Sainte-Menheould (Marne, 11 décembre 1825-14 septembre 1837), du Havre (14 septembre 1833-24 février 1848), et de Saint-Étienne (14 juin 1850-27 mars 1851), puis brièvement préfet du Jura (7 mars 1851-26 novembre 1851) ; il est démis comme royaliste quelques jours avant le coup d'État du 2 décembre 1851 de Louis-Napoléon Bonaparte. Le frère de celui-ci, Jules Becquey (1802-1863), est maître de forges et maire de Saint-Dizier (il existe encore une place à son nom dans cette ville), et avocat à Paris.

- Un portrait de Louis Becquey est conservé dans la famille de ses descendants, un autre dans la famille de Navarre⁸.

Témoignages :

- Frénilly : « Becquey [était] bon, généreux, modeste, courageux de sang-froid et dévoué sans exaltation » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, ch. 4, années 1792-1798, rééd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, p. 117).

- d'Haussez : « Je connais peu d'hommes de second ordre plus recommandables par leurs vertus publiques et

¹ Ce qui l'autorise donc à continuer de participer aux délibérations internes du conseil d'État.

² La fonction était certes honorifique, mais elle s'accompagnait d'une pension de 12.000 à 20.000 francs, somme d'autant plus confortable qu'elle n'exigeait aucune activité en contrepartie.

³ Le Conseil privé et les innombrables ministres d'État qui en relevaient à titre purement honorifique furent supprimés par la monarchie de Juillet dès son avènement à l'automne 1830.

⁴ Celle-ci exigeait que l'élection de Grégoire soit rejetée pour "indignité", motif avalisé par Lainé, tandis que Becquey et les constitutionnels demeurés centristes prétendaient s'en tenir à de simples motifs procéduraux.

⁵ En rejoignant ainsi la droite, Becquey intervertit alors en quelque sorte sa position avec Lainé, qui rejoint rapidement quant à lui l'opposition constitutionnelle à la Chambre haute, poursuivant de ses piques les gouvernements Villèle, puis Polignac.

⁶ Aux Archives nationales, il semble que seuls les dossiers de ses deux frères, Augustin et François Becquey, aient été conservés jusqu'à nos jours (cote 161/dossiers 86 et 87) ; de nombreux dossiers ont en effet disparu, la plupart en 1871. En revanche, on a retrouvé au musée de la Légion d'Honneur les ampliations des décrets nommant Louis Becquey aux grades de chevalier, puis d'officier de l'ordre.

⁷ D'après les renseignements aimablement communiqués par Madame Armelle Becquey-Pouliquen.

⁸ Ce renseignement a été aimablement fourni par Madame Solange Becquey.

privées. [...] Au Conseil d'État, il eût été très utile ; il a été nuisible dans les positions plus élevées qui lui ont été assignées, au ministère de l'Intérieur et à la direction générale des Ponts et Chaussées. [...] Il a vu les routes atteindre un degré de détérioration honteux pour la France, puis on l'a persuadé qu'il devait se mettre à faire du grandiose, et il a fait dessiner sur une carte des lignes de canalisation, dont il semblait vouloir dérober la pensée à une longue suite de générations, qui seules auraient eu le temps et l'argent nécessaires pour les exécuter. [...] Il a laissé à moitié faits des canaux, qui, achevés, eussent été à moitié remplis. C'est qu'il n'y avait chez lui que la moitié du talent d'un homme d'État et d'un administrateur » (*Mémoires*, 1896, vol. 1, pp. 196-197).

- Beugnot (fils) : « Le plus utile sujet d'étude politique est la vie du petit nombre d'hommes qui ont su, au milieu des continuelles révolutions dont nous sommes les témoins, régler leur vie sur les principes du devoir et de l'honneur, et rester invariablement fidèles à ces principes. [...] Car ils sont les derniers modèles d'une vertu qui s'éteint quand elle nous est le plus nécessaire. [...] Aucun n'a plus droit à ces hommages que Louis Becquey. [...] Appelé à siéger, pendant la révolution, dans la seconde de nos assemblées délibérantes, son courage resta inébranlable devant les plus grands périls. Revêtu, sous la restauration, de fonctions importantes, à l'accomplissement desquelles les études de sa jeunesse ne l'avaient pas préparé, il trouva dans son esprit fécond et juste et dans son caractère plein de droiture et de fermeté, les moyens de diriger, à l'approbation générale et pendant de longues années, une des branches les plus importantes des services publics. S'étant volontairement condamné, sous l'empire et sous le gouvernement de juillet, à la vie privée, jamais on ne l'entendit proférer un regret, une plainte qui se rapportassent à lui-même, ou un jugement sévère sur ceux qui avaient embrassé une conduite politique différente de la sienne, parce qu'il retira de l'étude des hommes et des événements le fruit le plus rare, la mesure dans la sagesse. Il honorait sa retraite par ses vertus douces et bienveillantes, comme il avait honoré sa carrière politique par les qualités supérieures de l'homme d'État » (*Vie de Becquey*, 1852, pp.3-4).

- Duvergier de Hauranne (fils) : « [C'était] un des hommes les plus honorables et les plus instruits de l'Assemblée législative » (*Histoire du gouvernement parlementaire en France*, 1857, vol. 2, p. 199).

- [Alexandre Lardier] : « Sans cesse préoccupé de complaire à toutes les vanités, à toutes les exigences locales, il passe sa vie à délibérer et ne répond jamais rien que lorsqu'il est entraîné par ses chefs de division. [...] Esprit étroit imposé aux grandes compagnies de construction, homme irrésolu, M. Becquey semble avoir été placé là où il devait être complètement étranger, inutile et gênant » (*Biographie des députés, session de 1828*¹, marchands de nouveautés, [janvier] 1828, pp. 25-26).

- Anonyme : « C'est un écureuil dont le gouvernement est la cage » (Rapporté par Jean-Paul Clément, dans *Les Cahiers de Madame de Chateaubriand*, Perrin, 1990, p. 198, note 189, source inconnue).



Louis Becquey²

¹ Cet ouvrage rédigé sous couvert d'anonymat par un pamphlétaire libéral fut rédigé juste avant le commencement de la nouvelle session parlementaire, consécutive aux élections générales de novembre 1827.

² Cette photographie a été aimablement communiquée par Armelle Becquey-Pouliquen.

BELLUNE¹ : Claude *Victor Perrin* (1764-1841), devenu **maréchal Victor** en 1807, puis **duc de Bellune** en 1808, appelé dans les années 1820 « le Maréchal » sans précision de nom, par ses nombreux admirateurs au sein de la droite royaliste².

- Victor Perrin est issu d'une famille vosgienne de cultivateurs à Lamarche (province de Lorraine)³.

- Petit-fils, en ligne paternelle, d'un modeste cultivateur, et en ligne maternelle, d'un fermier plus aisé travaillant dans le domaine royal, il est le deuxième des trois fils de Charles Perrin et de Marie Anne Floriot, cultivateurs ; son père Charles Perrin, récupérant la place de fermier du domaine royal exercée auparavant par le grand-père maternel de Victor Perrin, acquiert ensuite le petit office ministériel d'huissier royal au bailliage de Bassigny (Lorraine), qu'il exerce lors de la naissance de Claude Victor⁴.

- Demi-pensionnaire très médiocre à la pension Humbert, tenue à Lamarche par un professeur émérite de la faculté de Paris, Victor Perrin est placé ensuite un an chez un avocat pour apprendre le droit, mais n'y montre aucune disposition⁵.

- Il s'engage comme soldat-tambour dans le régiment d'artillerie de Grenoble (octobre 1781) ; puis, de passage à Valence en 1787, il renoue un nouvel engagement en octobre 1789, avant d'obtenir un congé pour son premier mariage, conclu le 1^{er} mars 1791 avec la fille d'un greffier au tribunal criminel de Valence ; il devient pendant six mois expéditionnaire dans les bureaux communaux de Valence en 1791, en servant pour la parade comme grenadier dans la garde municipale de Valence⁶ ; il épouse le 16 mai 1791 Jeanne Joséphine Muguët, dont il divorce en 1802, après avoir eu quatre enfants.

- Engagé volontaire dans un bataillon de la Drôme (octobre 1791), Victor Perrin parvient au grade d'adjudant (février 1792), puis de capitaine (août 1792). Remarqué dans la bataille des Alpes (1792-1793), il est rapidement promu lieutenant-colonel en second (septembre 1792), adjudant-général de brigade (octobre 1793) ; à la suite d'une blessure héroïque au siège de Toulon, où il combat aux côtés de Bonaparte, il est chef de brigade (décembre 1793), puis général de brigade (13 juin 1795).

Engagé dans les Pyrénées (janvier 1794-juillet 1795)⁷, puis en Italie (août 1795-décembre 1797 et mars 1798-mars 1800), il est promu général de division (10 mars 1797), et se distingue à Ancône (1797), La Trébie (1799), et Marengo (14 juin 1800). Commandant militaire de la République batave (Pays-Bas) de juillet 1800 à avril 1804, il refuse en août 1802 le poste de capitaine général de la Louisiane, et épouse en juin 1803 une Hollandaise, Guillemine Julienne Vosch van Avesaet, dont il aura une fille née en 1805. Il connaît une brève période d'inactivité d'avril 1804 à janvier 1805.

¹ On rappelle que lorsqu'on cite un patronyme noble sans le faire précéder d'un prénom, d'un titre ou d'une fonction, la particule ne doit pas figurer, excepté pour les noms monosyllabiques (de Serre, de Broglie, etc.), d'origine étrangère (de Turckheim, de Wendel), ou commençant par un *b* aspiré ou une voyelle.

² Bellune avait acquis d'autres surnoms plus imagés, tels « Belle-Lune », « Grippe-Lune » ou « Beau-Soleil ». Sur le personnage, il semble qu'on ne dispose d'aucune monographie digne de ce nom, hormis trois courts essais, parus l'un en 1852, l'autre en 1864, le troisième en 1910 (cf. la partie Sources des annexes), tous inférieurs à trente pages. On peut aussi mentionner la notice assez substantielle que lui consacre la *Biographie nouvelle des contemporains* d'Arnault, Jay, Jouy et Norvins, Paris, Librairie historique, 1825, vol. 20, pp. 193-197. Une publication très partielle des *Mémoires* de l'intéressé est intervenue en 1847, n'abordant que la période 1792-1796. Quant aux papiers Bellune conservés aux Archives nationales (cote 217 AP/1), il s'agit de simples épaves portant sur la période 1797-1808, sans véritable intérêt pour notre sujet. Seule une brochure publiée par Bellune en 1824, *Ministre de la Guerre en 1822 et 1823*, revient sur son expérience politique sous la Restauration (cf. *infra*).

³ Lamarche est une petite bourgade située dans l'actuel département des Vosges, entre Contrexéville et Bourbonne-les-Bains, aux confins de la Haute-Marne.

⁴ Cf. Albert Révérend, *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, 1905, vol. 5, pp. 336-337, et surtout Jacques Henri-Robert, *Les diplomates de Napoléon*, pp. 336-337, qui a consulté l'acte de baptême de Bellune aux Archives départementales des Vosges.

⁵ Sur le milieu familial et les années de jeunesse, on renvoie à l'Introduction des *Mémoires* inachevés de l'intéressé, « remis en ordre » par le fils du duc de Bellune, Paris, Dumaine et Amyot, 1847, pp. 1-23.

⁶ L'écrivain Alexandre Dumas (1803-1870), qui lui en veut mortellement de ne pas lui avoir apporté sa protection lors de sa montée à Paris en 1823 -en dépit des liens passés entre Bellune et son père-, écrit sous la Monarchie de Juillet, dans une notice consacrée à la jeunesse de Napoléon, que Bellune aurait été épiciër et ménétrier (musicien de basse condition) au début de la Révolution. Celui-ci le menace d'un procès en diffamation, puis se ravise, devant la rumeur encore avivée par ses propres dénégations.

⁷ C'est durant cette période que Victor Perrin se lie à Alexandre Dumas père (1762-1806), qui commande alors l'armée des Pyrénées-Orientales en tant que général de division. Il le suit ensuite en Italie.

Après une très brève carrière diplomatique comme ministre plénipotentiaire de France au Danemark (février 1805-octobre 1806), il est de retour au combat comme chef d'état-major du maréchal Lannes (octobre 1806), puis comme chef de corps d'armée (janvier 1807). Il est brièvement capturé par les Prussiens de janvier à mars 1807, puis échangé contre Blücher. Victor joue un rôle décisif à Friedland contre les Russes (14 juin 1807), ce qui lui vaut d'être promu au grade suprême de maréchal de France (13 juillet 1807). Nommé sans suite gouverneur de la Prusse (août 1807), il est envoyé en Espagne comme chef de corps d'armée (septembre 1807-décembre 1811) : victorieux à Espinosa (11 novembre 1808) et à Medellín (28 mars 1809), il couvre les terribles excès de ses troupes d'occupation jusqu'à son départ en 1812. Assurant ensuite vaillamment le fameux passage de la Bérézina en Russie (17 novembre 1812) pour l'arrière-garde qu'il commandait, il participe brillamment à la campagne d'Allemagne à Dresde, Leipzig, Hanau (août-octobre 1813) puis à la campagne de France (janvier-mars 1814) ; victorieux à Brienne aux côtés de Ney (29 janvier 1814), Bellune est promu à la tête de deux divisions de la garde impériale, peu de temps après avoir été au contraire menacé de destitution (février 1814), dans l'effondrement de fin de régime.

- Rallié à Louis XVIII début avril 1814, Bellune est nommé gouverneur de la 2^e division militaire, à Mézières (Ardennes), par ordonnance du 6 décembre 1814¹ (exerce la fonction jusqu'en mars 1815). Sa fidélité aux Bourbons pendant les Cent-Jours, éprouvée par sa tentative hardie de dresser une résistance au vol de l'Aigle à Châlons-sur-Marne (16 mars 1815), puis par son séjour à Gand (fin mars-juillet 1815), lui valut d'être promu à la seconde Restauration comme l'un des quatre majors généraux de la garde royale (de septembre à décembre 1815). Nommé en outre président du Conseil de guerre chargé d'examiner la conduite des officiers supérieurs pendant les Cent-Jours (octobre 1815), il est désigné par le roi comme représentant de l'armée française au mariage du duc de Berry (17 juin 1816). Commandant de la 16^e division militaire, à Lille, de janvier 1816 à mars 1821, il est ensuite promu commandant supérieur de cinq divisions militaires à la fois (les 6^e, 7^e, 8^e, 18^e et 19^e divisions) de mars à décembre 1821, juste avant sa nomination ministérielle.

- Bellune prépare ensuite l'expédition d'Espagne, faisant rappeler tous les Français en âge de combattre sous les drapeaux (projet de loi du 10 février 1823), et s'apprête à commander l'expédition, en tant que major général de l'armée d'expédition, sous le couvert du duc d'Angoulême, qui le jalouse beaucoup. Parti pour Bayonne le 24 mars 1823, et assistant au passage de la Bidassoa par les troupes, il doit revenir à Paris dès le 15 avril, à la suite de l'hostilité du duc d'Angoulême, qui préfère confier à Guilleminot, officier beaucoup plus insignifiant, le poste de major général de l'armée. Après cet épisode humiliant, Bellune a encore l'honneur de commander le camp de Reims, au moment du sacre de Charles X, en mai 1825 ; enfin, il est nommé membre du Conseil supérieur de la Guerre du 1^{er} février 1828 jusqu'à la révolution de Juillet 1830.

- La Restauration lance sa carrière proprement politique : nommé président du collège électoral du département de Loir-et-Cher le 26 juillet 1815² pour les élections d'août 1815, il est récompensé de sa fidélité aux Bourbons par une nomination comme pair de France, fonction qu'il occupe du 17 août 1815 à sa mort le 1^{er} mars 1841. Il vote la mort de Ney le 6 décembre 1815 ; il est ensuite élu par ses collègues secrétaire de la Chambre haute pour la session de 1818 (décembre 1818-juillet 1819).

Ministre de la Guerre à partir du 14 décembre 1821 (gouvernement « Villèle-Montmorency », puis Villèle³), il est remplacé, pour cause de départ en Espagne, par Digeon à titre intérimaire du 23 mars au 14 avril 1823, puis définitivement relevé de son poste le 19 octobre 1823, à l'instigation de Villèle⁴ qui lui reproche sa proximité avec l'extrême-droite et son implication dans l'ébrulement du scandale financier des marchés Ouvrard⁵. Il reçoit alors le titre de ministre d'État et de membre du conseil privé

¹ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°508, p. 510.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 53.

³ On rappelle que Villèle ne devient président du Conseil en titre que le 4 septembre 1822.

⁴ Cette éviction se fait avec l'approbation peu discrète du duc d'Angoulême, qui avait prévenu qu'il refuserait de rencontrer le ministre, s'il restait en fonction. Bellune justifie son action dans la brochure de 62 pages déjà citée *Ministre de la Guerre en 1822 et 1823*, parue chez l'imprimeur d'extrême-droite Claude-Joseph Trouvé en 1824.

⁵ Ce scandale a trait au paiement des fournitures de l'expédition militaire d'Espagne en 1823, qui aurait donné lieu à de gigantesques surfacturations et corruptions de responsables politiques et militaires. Il faut dire que le responsable en chef de ces approvisionnements n'était autre que Gabriel-Julien Ouvrard (1770-1846), ancien munitionnaire général de la marine napoléonienne et banquier du gouvernement impérial, déjà trois fois condamné auparavant pour accaparement, malversation et faillite. Pour cette dernière affaire, Ouvrard fut condamné à cinq ans

du 28 octobre 1823 au 1^{er} août 1830 ; il refuse dans un premier temps, fin 1823, d'être nommé ambassadeur à Vienne en compensation de son renvoi du gouvernement, puis accepte quelques mois après, tout en revenant rapidement à Paris, dès le courant de l'année 1824.

- Sous la Restauration, on ne relève que deux interventions faites par lui à la Chambre haute en tant que pair de France, sans compter bien sûr celles qu'il prononce en qualité de ministre.

- Ultra-royaliste jusqu'en 1820, Bellune est ensuite proche des « pointus » (autrement dit de la « contre-opposition » d'extrême-droite). La Bourdonnaye propose d'ailleurs vainement son nom au roi comme ministre de la Guerre dans les tractations précédant la formation du gouvernement Polignac-La Bourdonnaye du 8 août 1829, Bourmont étant finalement nommé à ce poste¹.

- Nommé président du collège électoral départemental du Rhône en juillet 1830 par le gouvernement Polignac, Bellune se rallie en apparence au régime de Juillet en acceptant de prêter le serment nécessaire pour continuer à siéger à la Chambre haute. Son nom apparaît toutefois dans l'instruction judiciaire consécutive à la conspiration légitimiste de la rue des Prouvaires (procès en juillet 1832), aux côtés de Bourmont, chef présumé, et du duc de Rivière *filis*, sans qu'aucune poursuite ne soit retenue contre eux, faute de preuves². En outre, en 1836, il accepte de présider une commission chargée de recueillir une souscription nationale, afin de permettre à Berryer, *leader* parlementaire de la droite légitimiste, de surmonter ses difficultés financières³.

- Donataire d'Empire depuis le 30 juin 1807 d'une rente annuelle, absolument considérable, de 158.000 francs⁴, successivement assise sur le grand-duché de Varsovie, sur les terres allemandes de Westphalie et de Hanovre, puis sur le Milanais, il est créé duc de Bellune (lettres patentes, 10 septembre 1808), puis duc-pair (ordonnance, 31 août 1817)⁵. Il est en outre chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit, promotion du 30 septembre 1820, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux) ; chevalier (1^{er} juin 1814), commandeur (3 mai 1816), puis grand-croix (24 août 1820) de Saint-Louis⁶ ; directement promu grand-officier (25 juin 1804, 1^{ère} promotion créée), puis grand-cordon (6 mars 1805) de la Légion d'Honneur - grade transformé en « grand-croix » au début de la Restauration - (cote LH 2706/ dossier 18)⁷ ; décoré enfin des ordres étrangers suivants : grand-croix de

d'emprisonnement à Sainte-Pélagie, et se justifia dans ses *Mémoires de G.-J. Ouvrard, sur sa vie et ses opérations financières*, parus en 1826-1827 en trois volumes chez l'éditeur Moutardier.

¹ Cf. Montbel, *Souvenirs*, Paris, Plon, 1913, ch. 8, journée du « vendredi 10 juillet 1829 », p. 212.

² Ce détail est rapporté par Pierre Larousse dans son *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle*, t. 13, p. 321, article « Prouvaires ». L'objet du complot, dénoué le 2 février 1832, était d'enlever Louis-Philippe et sa famille, à l'occasion d'un bal organisé aux Tuileries ; les conspirateurs furent arrêtés au lieu de leur rendez-vous préalable, chez un restaurateur de la rue des Prouvaires, d'où le nom donné au complot. Ayant été lui-même inquiété lors de l'instruction qui s'ensuivit, Chateaubriand évoque longuement cette affaire dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, livre 35, ch. 13, pp. 519-531.

³ Anecdote rapportée par Hugues de Changy, *Le mouvement légitimiste sous la monarchie de Juillet (1833-1848)*, p. 79.

⁴ Ce qui lui permet d'acquérir deux hôtels particuliers à Paris, ainsi qu'un château situé à Ménars, dans le Loir-et-Cher, au nord-est de Blois, acquis en 1811.

⁵ Cf. Albert Révérend, *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration, 1814-1830*, Paris, H. Champion, 1905, vol. 5, pp. 336-337. Pour être héréditaires, les pairies devaient, à partir de 1817, être assises sur un majorat foncier dûment constaté par lettres patentes enregistrées devant le Chancelier de France. Ainsi, au moment où le régime de Juillet abolit l'hérédité de la pairie le 29 décembre 1831, Bellune n'avait toujours pas rempli les conditions pour faire enregistrer sa duché-pairie par lettres patentes et transmettre ainsi le titre et la fonction à son fils aîné.

⁶ L'ordre de Saint-Louis comptait trois grades : chevalier, commandeur, et grand-croix. Une base de donnée, constituée à partir des dossiers individuels, et mentionnant la date précise de l'accession à un grade de l'ordre, est consultable sur le site Internet <http://www.saint-louis.info>. Son seul inconvénient est de ne traiter que des promotions intervenues durant la Restauration : les dernières promotions de l'Ancien régime et celles de l'émigration, ne sont donc pas connues avec précision. L'ordre de Saint-Louis, outre le fait qu'il avait gardé une destination exclusivement militaire, était sous la Restauration politiquement plus significatif que la Légion d'Honneur, car il marquait un plus grand attachement à la légitimité des Bourbons ; le premier grade fut distribué à profusion en 1814-1815 à tous les émigrés et anciens combattants vendéens comme lot de consolation, au regard des charges et des emplois officiels dont ils restaient largement écartés. La dignité de commandeur et plus encore celle de grand-croix de Saint-Louis témoignaient d'une reconnaissance forte du régime envers les défenseurs zélés de la cause royaliste.

⁷ La cote mentionnée est celle du dossier individuel de Légion d'Honneur conservé aux Archives nationales ; elle peut être retrouvée par la base de donnée *Léonore* (site Internet <http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore>), qui mentionne le nom du titulaire, parfois mais pas toujours le prénom et la date de naissance de l'intéressé ; les gradés supérieurs de l'ordre figurent en outre dans les *Almanachs royaux* annuels, avec leur date de

l'ordre de Charles III d'Espagne, du Christ de Portugal, commandeur de la couronne de Fer, et chevalier de la Toison d'Or.

- De ses deux mariages, Bellune a eu cinq enfants, dont deux fils prénommés Napoléon et une fille Joséphine ; l'un de ses fils, Napoléon *Victor-François* Perrin, duc de Bellune (1796-1853), s'est rallié à Louis-Napoléon Bonaparte sous la seconde République, et a été sénateur du second Empire du 3 janvier 1853 au 12 décembre 1853, date de son décès.

- Bellune a été peint par Gros sous l'Empire en habit de cérémonie, le portrait se trouve conservé au château de Versailles ; David d'Angers a réalisé un portrait de vieillesse en 1840 (cf. les deux reproductions *infra*). Mort à Paris le 1^{er} mars 1841¹, Bellune est inhumé au cimetière du père Lachaise. Il a donné son nom au « boulevard Victor » à Paris (15^e arrondissement), ainsi dénommé depuis le 2 mars 1864, à deux « rues du maréchal Victor » (à Épinal et à Albi), à sept « rues Victor » (notamment à Strasbourg, Nancy, Laval et Maisons-Alfort), et à une « rue de Bellune » à Niort.



Victor Perrin de Bellune

Témoignages :

- Chateaubriand : « J'ai été son collègue au ministère et toujours la même nature m'est apparue. À Paris, en 1823, M. le Dauphin fut d'une grande dureté pour cet honnête militaire : il était bien bon, le duc de Bellune, de payer par un dévouement si modeste une ingratitude si à l'aise. [...] Le maréchal m'a raconté la mort de sa femme dans le langage du soldat, et il m'a fait pleurer : il prononçait des mots scabreux si vite, et il les changeait avec tant de pudicité, qu'on aurait pu même les écrire » (*Mémoires d'Outre-Tombe*², vol. 1, p. 932).

À comparer avec l'avis de sa femme Céleste de Chateaubriand : « [En 1815], on avait pris cet honnête homme de guignon parce qu'il avait fait son devoir et qu'on ne le craignait pas », ou encore : « Bellune ? Il a suivi Bonaparte et n'a pas le sens commun » (*Cahiers de Madame de Chateaubriand*, rééd. Jean-Paul Clément, Paris, Perrin, 1990, *Cahier vert*, année 1815, p. 101, et année 1831, p. 158).

- d'Haussez : « Apportant au ministère une belle réputation militaire, [...] on ne peut cependant le considérer que comme un ministre d'un médiocre talent. [...] S'il ne s'est pas montré habile, le duc de Bellune s'est au moins montré fidèle. Les malheurs de la monarchie ne l'ont pas poussé dans les rangs de la défection, et de son ancienne réputation il a sauvé la partie la plus précieuse, celle qui s'attache à l'honneur » (*Mémoires*, Paris, Calmann-Lévy, 1896, vol. 1, pp. 395-396).

nomination. On a fait figurer à chaque fois entre parenthèses la cote du dossier du légionnaire, sans avoir pour autant consulté la masse de ces dossiers (cf. les noms des quelques dossiers consultés pour cette thèse dans la partie *Sources*). On a mentionné également tous les légionnaires dont les dossiers ont été perdus ou souvent détruits en 1871, et qui ne figurent donc pas dans *Léonore*. Pour les nominations aux grades inférieurs de l'ordre, notamment celui de chevalier, on a parfois pu retrouver leur date au musée de la Légion d'Honneur, en dépouillant les ampliations des décrets de nominations - en dépit du classement purement chronologique de ces ampliations, infiniment nombreuses et donc extrêmement fastidieuses à dépouiller.

¹ Cf. *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, nécrologe 1841-1842, p. 325.

² En ce qui concerne les *Mémoires d'Outre-Tombe*, on se réfère toujours à l'édition de référence de Maurice Levailant, parue dans la collection de La Pléiade en 1951 (cf. nos Sources).

- Sosthène de La Rochefoucauld-Doudeauville : « Sa figure est noble, sa stature élevée ; sa physionomie douce mais imposante, annonce la pureté de ses sentiments comme la droiture de ses intentions ; et s'il n'a pas une grande profondeur dans les idées, son jugement est en général aussi juste que prompt. [...] Franc, loyal, bon militaire, d'une probité imperturbable, d'une fidélité à toute épreuve, et plus capable dans le fond qu'on ne l'a quelquefois supposé ; [...] il est] poussé par ceux qui l'entourent, plus que par son caractère, vers des idées un peu exagérées [...]. Si parfois, il y avait un peu d'hésitation dans sa pensée, il commandait avec fermeté et savait inspirer le respect » (*Mémoires*, Paris, Lévy frères, 1863, vol. 10¹, pp. 223-224).
- Madame de Boigne : « Le maréchal Victor, duc de Bellune, était un choix selon les cœurs des plus purs ultras. On le reconnaissait pour un vieil imbécile entouré d'une famille avide, mais il "pensait si bien" que ce mérite l'emportait sur tous les inconvénients possibles » (*Mémoires*, Paris, Plon, 1907, 3^e éd., 1820-1830, ch. V, p. 79).
- Lamartine : « Le ministère de la guerre fut donné à un maréchal de France sorti du rang des simples soldats, Victor, duc de Bellune. Ce choix était heureux et irréprochable. Il représentait dans un seul homme l'égalité plébéienne, la bravoure héroïque, la fidélité militaire donnée en gage, en exemple et en émulation à l'armée » (*Histoire de la Restauration*, Paris, Furne, Pagnerre et V. Lecou, tome VII, livre 39, p. 17).

BENOIST : Pierre Vincent **Benoist** (1758-1834), puis **comte Benoist** depuis 1828².

- Pierre Vincent Benoist est issu d'une famille angevine de marchands puis de bourgeois, connue depuis 1530, anoblée en 1751 par charge³ de maire d'Angers (cf. *infra*).
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Vincent Benoist (1694-1761), maire d'Angers (1^{er} mai 1751-1^{er} mai 1755), et de Marguerite Gontard de la Perrière ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Pierre-François Darlu de Montclair (1693-1754), receveur général des fermes d'Anjou et conseiller du roi, et de Renée Marguerite Gaultier de la Villate (†1759).
- Il est fils (2^e né de quatre enfants) de Pierre François Benoist (1724-1808), dit Benoist de La Motte-Barancé, avocat, puis procureur du roi au présidial d'Angers, et de Denise Darlu de Montclair (1725-1807) ; ses parents se sont mariés le 18 janvier 1752 à Angers.
- Né an Angers le 5 janvier 1758 (2^e né sur 4 enfants), Pierre Vincent Benoist épouse le 12 mars 1793 Marie-Guillemine Leroulx-Delaville (1768-1826) : celle-ci, femme peintre, élève de David en 1786-1787, expose aux Salons du Louvre (1795-1802), puis exécute de nombreuses commandes officielles pour le pouvoir impérial, dont un *portrait du Premier Consul* en 1804, suivi par biens d'autres portraits de l'empereur, destinés aux préfetures ; elle arrête de peindre à la fin de l'Empire ; son propre portrait par Louis Aubry (1767-1851) est conservé au Louvre.
- De ce fait, Benoist est gendre de Marie Lombard (1741-1816) et de René Joseph Leroulx-Delaville (1747-1803) ; ce beau-père, riche négociant et armateur nantais, membre de la Compagnie des Indes, élu député du Tiers État de Hennebont (Bretagne) aux États Généraux, et Constituant de gauche en 1789-1791⁴ ; ami de Necker, Leroulx-Delaville publie des *Vues générales sur les Finances* (1790), ce qui lui vaut d'être brièvement nommé ministre des Contributions (29 juillet-10 août 1792) dans le dernier gouvernement de Louis XVI, avant d'être finalement consul de France à Rotterdam, puis sénateur de décembre 1799 à sa mort à Paris le 3 avril 1803.
- Benoist se trouve être également le beau-frère de Laurent Justinien Leroulx-Delaville (1782-1861), secrétaire général du ministère de l'Intérieur pendant les Cent-Jours⁵, puis syndic des agents de change

¹ Les 10^e et 11^e volumes des *Mémoires* de Sosthène de La Rochefoucauld contiennent toute une galerie de portraits assez détaillés.

² À ne pas confondre avec les deux suivants, beaucoup moins considérables au sein de la droite de la Restauration.

³ Sur ce mécanisme qui compte 49 possibilités d'anoblissement, on renvoie à l'ouvrage de référence de François Bluche et Pierre Durye, *L'anoblissement par charge avant 1789*, Paris, 1957, 2 vol. Les maires et échevins d'Angers bénéficiaient de l'anoblissement automatique depuis 1474. Pour les anoblis par charge, on prend en compte comme date d'anoblissement le début d'exercice de la charge, comme le font usuellement les ouvrages généalogiques.

⁴ Signataire du serment du Jeu de Paume, hostile au bicamérisme, défenseur de « la classe industrielle et féconde des négociants », hostile à l'abolition de la traite des Noirs (cf. un courrier écrit à ses mandataires de Lorient en février 1790), favorable enfin aux assignats ; néanmoins, entre au club des Feuillants dès sa création en juillet 1791, preuve d'une modération croissante.

⁵ Toute cette belle-famille, fort compromettante au regard du régime de la Restauration, sans même parler de l'itinéraire personnel de Benoist, rend problématique l'appartenance de celui-ci au parti ultra-royaliste, qui ne peut pas être mise simplement sur le compte de l'opportunisme de 1815. Benoist en effet reste fidèle à ce parti, y compris après la dissolution du 5 septembre 1816 qui signe son affaiblissement durable, quand nombre d'autres anciens de la majorité de la Chambre introuvable tournent casaque vers le parti constitutionnel ; sans doute faut-il y voir un zèle excessif propre à un nouveau converti qui veut faire oublier son passé discordant avec l'engagement présent.

de Paris sous la Restauration. Ses autres beaux-frères (maris de ses sœurs), sont Louis Frédéric Herbin, lieutenant-colonel, et Jérôme Joseph de Jullien de Jully, receveur des domaines du roi en la généralité de Poitiers avant 1789.

- Après des études locales à la faculté de droit d'Angers, sa ville natale, Pierre Vincent Benoist y exerce brièvement le métier d'avocat dans les années 1780. Puis, monté à Paris pour faire des études au collège des Grassins, il se fait connaître par un abrégé de *Cléopâtre*, roman historique de La Calprenède¹ (1614-1663), qu'il publie en 1789. Introduit dans le célèbre salon de Laharpe (1739-1803), Benoist se mue en homme du monde, puis, sous la Révolution, en spéculateur véreux : proche de Danton, puis du baron de Batz², il est compromis en 1794 dans la faillite crapuleuse de la Compagnie des Indes, et il fuit en Suisse pendant plus d'un an pour échapper aux poursuites judiciaires. Pour vivre et refaire surface, il devient, sous le Directoire, traducteur de publications anglaises contemporaines : il assure notamment en 1797 une traduction du roman gothique et scandaleux *Le Moine* de Mathew Lewis (1775-1818), paru quelques mois auparavant outre-Manche ; puis, il publie en 1798 un récit de voyage du naturaliste William Bartram (1739-1823) sur les côtes de Floride, de Géorgie et de Caroline, et l'année suivante, un autre récit de l'explorateur britannique Park Mungo (1771-1806) à l'intérieur des terres africaines. Enfin, il assure en 1800-1801, avec l'aide de trois associés, une traduction en 18 volumes du monumental recueil agronomique *le Cultivateur anglais* d'Arthur Young³ (1741-1820).

Muni alors de la protection du duc de Bassano, Benoist est brièvement employé à la secrétairerie d'État en 1800, puis il devient chef de division au ministère de l'Intérieur de 1801 à 1814 : d'abord Directeur du « régime administratif », il exerce la responsabilité cruciale de Directeur du personnel - à la tête de la 1^{ère} division du ministère -, et il voit alors se confirmer sa réputation de corrompu peu scrupuleux (cf. *infra* le témoignage du baron d'Haussez) ; enfin, il est muté comme Directeur de la correspondance du ministère.

- Sous la Restauration, Benoist poursuit sans encombre sa carrière au ministère de l'Intérieur : après son passage fugitif au gouvernement (cf. *infra*), il exerce à nouveau la fonction de Directeur de la correspondance du ministère (13 mai 1814-11 janvier 1815) ; il est ensuite promu, par ordonnance du 11 janvier 1815, Directeur général de l'administration des communes⁴. En outre, il est désormais conseiller d'État, d'abord en service extraordinaire (5 juillet 1814⁵ à mars 1815), puis en service ordinaire (siégeant au comité du contentieux de juillet 1815 à décembre 1816). Destitué fin 1816 de ses fonctions pour son positionnement politique à la Chambre⁶ (cf. *infra*), il retrouve ensuite son poste de conseiller d'État de 1819 à 1828. Avec l'arrivée de la droite au pouvoir, il est aussi nommé Directeur général de la régie des Contributions indirectes (23 janvier 1821⁷-décembre 1827).

- Sa carrière proprement politique commence par une présence, très brève, au sein d'un gouvernement, en tant que « commissaire » du gouvernement provisoire par intérim en charge de l'Intérieur (3 avril-13 mai 1814), en attendant l'arrivée à Paris du ministre en titre, Beugnot⁸.

Il devient ensuite longuement député du Maine-et-Loire du 9 octobre 1815 à la dissolution du 5 novembre 1827, étant d'abord élu au collège du département, puis en février 1824 à l'arrondissement de Saumur. Il est choisi le 26 décembre 1820 par ses collègues comme le 4^e des 5 candidats à la

¹ Dramaturge et romancier célèbre en son temps, La Calprenède, dans *Cléopâtre* (1646-1657, 12 volumes) comme dans ses autres romans foisonnants, célébrait de manière épique et baroque les valeurs de l'aristocratie.

² Sur ce trouble aventurier, royaliste complotant avec les factions révolutionnaires successives, cf. Louis Léon Théodore Gosselin, (dit) Lenôtre, *Un conspirateur royaliste pendant la Terreur. Le baron de Batz, 1792-1795, d'après des documents inédits tirés des archives de l'État*, Paris, Perrin, 1912, 378 p.

³ Resté célèbre par ailleurs pour ses *Voyages en France*, parus en 1793. Dans ce dernier ouvrage, Arthur Young retraçait un périple effectué par lui de 1787 à 1789, à l'aurore de la Révolution.

⁴ Le poste, rémunéré par un traitement annuel de 30.000 francs, permettait à Benoist de conserver la haute main sur les mutations du personnel administratif. En outre, comme l'indique l'ordonnance ministérielle de nomination (*Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°655-656, pp. 38-40), il conférait également à Benoist la lourde responsabilité de superviser la gestion de tous les hospices et octrois des communes de France, à l'exception notable de ceux de la capitale.

⁵ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 267.

⁶ Il est remplacé au conseil d'État par Camille Jordan, « doctrinaire » de centre gauche.

⁷ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 12, 1^{er} semestre 1821, bulletin n°431, ordonnance n°10.080, pp. 106-107.

⁸ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°6, p. 6 (nomination du Gouvernement provisoire).

présidence de la Chambre¹, mais n'est pas retenu par le roi pour ce poste. En revanche, il est nommé commissaire du roi devant les Chambres à partir de février 1821, nouvelle preuve de son poids politique à droite. Il termine sa carrière politique et administrative comme ministre d'État et membre du conseil privé (1828-1830). Il meurt à Paris le 1^{er} décembre 1834.

- Ultra-royaliste² puis villèliste, Benoist écrit dans *le Conservateur* (1818-1820) et fréquente d'abord M^{me} de Chateaubriand ; puis, de concert avec Salaberry (cf. ce nom), il lance en 1828-1830 *le Conservateur de la Restauration*, journal qui tente de soutenir l'union des droites, contre les gauches et leurs alliés de la « défection », engageant à cette occasion maintes polémiques avec Chateaubriand et *le Journal des Débats*.

- On lui doit 169 interventions à la Chambre des députés, non comptées ses nombreuses interventions faites en tant que commissaire du roi et Directeur général des Contributions ; 19 de ses opinions et discours parlementaires ont fait l'objet d'une impression officielle.

- Fait comte à titre personnel (lettres patentes, 21 août 1828)³, il est successivement chevalier (27 juillet 1814⁴), officier (28 avril 1821), puis commandeur (22 mai 1825) de la Légion d'Honneur (dossier non retrouvé).

- Il a eu trois enfants, deux fils, Prosper (1794-1858) et Denys (1796-1880, cf. *infra*) et une fille, Augustine (1801-1827), mariée à Denys Cochin, fils du député villèliste modéré Jacques Denys Cochin (cf. ce nom). Son fils cadet assez célèbre, *Denys Aimé René Emmanuel Benoist*⁵ (1796-1880), est autorisé par ordonnance du 29 juin 1847 à s'appeler Benoist d'Azy (du nom de sa femme Léontine Rose Amélie Brière d'Azy, 1805-1884, épousée le 11 août 1822 à Paris) : sous la Restauration, Denys Benoist est successivement secrétaire de légation à Francfort (1819), attaché à l'administration des contributions indirectes, inspecteur général des Finances (1825), et fait chevalier de la Légion d'Honneur le 29 octobre 1826 ; il est promu par Polignac directeur de la dette publique inscrite⁶, avant son départ volontaire de l'administration publique en 1830, à la suite de la révolution de Juillet. Benoist d'Azy poursuit ensuite une brillante carrière économique et politique. Grand industriel et banquier, directeur des mines d'Alès (Gard) et de Fourchambault (Nièvre), co-fondateur du Crédit Foncier, il participe activement au financement des premières lignes de chemins de fer. Important député légitimiste de la Nièvre de 1841 à 1848 (élu à Château-Chinon), puis du Gard de 1849 à 1851, il est élu vice-président de l'Assemblée Législative, et co-dirige à ce titre la réunion des parlementaires hostiles au coup d'État du 2 décembre 1851 à la mairie du X^e arrondissement de Paris⁷. Réélu député du Gard sous la Troisième République de 1871 à 1875 (à nouveau vice-président de la Chambre), il préside les premières séances de l'Assemblée de Bordeaux, avant d'être élu vice-président (16 février 1871), mais, resté légitimiste, il se montre hostile à Thiers en 1873, et aux lois constitutionnelles de 1875, et il refuse d'être à nouveau candidat à la députation ou au Sénat. En dépit de ses activités très « séculières », ce fils du parlementaire ultra-royaliste de la Restauration est resté l'un des correspondants privilégiés de Lamennais sous la Monarchie de Juillet. L'une de ses filles, Adeline Benoist (1830-1892) - petite-fille de Pierre Vincent Benoist -, a épousé son cousin germain Augustin Cochin, petit-fils du député villèliste Jacques Denys Cochin déjà cité *supra*.

Témoignages :

- Frénilly : « Benoist, plein d'esprit et de talent peut-être plus que d'honneur et de vertu, [était un] vieux serviteur de tous les pouvoirs, maintenant dévoué au nôtre » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, éd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, ch. 17, p. 376).

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 12, 1^{er} semestre 1821, bulletin n°427, p. 3.

² Même s'il se prononce en janvier 1816 contre les proscriptions demandées par la majorité de la Chambre, dans la discussion de la loi d'amnistie.

³ Cf. Albert Révérend, *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, 1901, vol. 1, pp. 177-179. Les lettres patentes de 1828 assuraient l'hérédité du titre, sur promesse de constitution d'un majorat, qui ne fut jamais constitué ; par conséquent, les descendants de Benoist qui se font appeler « comtes » le sont à titre de courtoisie.

⁴ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁵ Sur Denys Benoist d'Azy et sur son fils Paul (1824-1898), métallurgiste et éleveur, cf. les notices de Dominique Barjot et Bernard Stainmesse dans *les Patrons du second Empire*, volume 2, Paris, Picard, 1991, *Bourgogne*, pp. 75-79.

⁶ Une des quatre grandes directions de l'administration centrale du Ministère des Finances.

⁷ Cf. à ce sujet Éric Anceau, « Les représentants du peuple et le coup d'État du 2 décembre 1851 », *Parliaments, Estates and Representation*, vol. 23, nov. 2003, pp. 73-74.

- d'Haussez : « Nous nous approchons d'un petit homme bien arrogant, bien pénétré de son importance et de sa valeur, qui se montra très souple à l'égard du protecteur et s'en vengea sur le protégé, lorsque, se relevant de toute sa raideur, il dit en me regardant : "Monsieur se présentera à ma première audience" [...] Le lendemain, je trouvai M. le directeur du personnel plus impertinent encore qu'il ne l'était dans le salon du ministre ». Puis, le même d'Haussez : « Sous l'Empire, on avait un moyen assuré de succès auprès de M. Benoît qui disposait alors comme à présent du personnel administratif. Voulait-on une préfecture, en même temps qu'on en faisait une demande à Monsieur, on contractait avec Madame¹ l'engagement de faire faire, dans ses ateliers, un portrait en pied de Sa Majesté Impériale. On donnait six pouces de plus ou de moins au grand homme suivant la classe du département, et 30, 40, 50.000 francs payaient à la fois les coups de pinceau de la femme et la protection du mari. Un portrait en buste valait une sous-préfecture. En y faisant ajouter les mains, on obtenait une place d'auditeur au Conseil d'État » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 147-148).

- [Émile Deschamps] : « À 62 ans, c'est un petit vieillard sérieux et ridé, mais parlant d'une manière qui dispose encore à l'attention, et souvent développant des idées spécieuses. [...] Étranger aux formes oratoires et à toute méthode analytique, son babil, à la tribune, est une sorte de petite causerie familière et décousue qui ressemblerait à du rabâchage, s'il ne s'y mêlait de temps en temps quelques traits de finesse et d'ironie. Une figure pleine et un air de simplicité rendent M. Benoist le modèle parfait du faux bonhomme » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 21-23).

- Duvergier de Hauranne : « Un des meilleurs administrateurs du régime impérial » (*Histoire du gouvernement parlementaire*, vol. 2, p. 199).

BLACAS : Pierre Louis Jean *Casimir de Blacas d'Aulps* (1771-1839), **comte de Blacas** depuis 1817 puis **duc de Blacas** à partir de 1821².

- Casimir de Blacas est issu d'une famille de la noblesse provençale connue depuis 940, ayant donné un célèbre chevalier troubadour, Blacas d'Aulps dit le Grand Guerrier (1160-1237), proche serviteur du comte de Provence Raymond Bérenger V et parangon de l'amour courtois ; d'extraction chevaleresque (avec une filiation nobiliaire suivie depuis 1391), la famille, très appauvrie, était possessionnée à Aulps (Provence)³, le ministre étant né dans la localité voisine de Vérignon.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un simple officier subalterne, capitaine des galères royales ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Jean Joseph Félix Henri des Rollands, marquis de Reilhanette, officier supérieur de cavalerie avec grade de mestre de camp⁴ et de Louise Du Blanc de Brantes, épousée le 5 novembre 1748.

- Il est fils d'Alexandre Pierre Joseph, marquis de Blacas (né vers 1735), servant comme garde du corps dans la maison du roi, puis officier général ayant atteint le grade de brigadier, et de Marie Louise Françoise des Rollands-Gantelmi (née vers 1749), épousée en 1763.

- Son frère aîné, officier subalterne de dragons⁵, meurt accidentellement à l'âge de seize ans.

- Né à Vérignon (Provence) le 12 janvier 1771, Casimir de Blacas est d'abord un jeune officier subalterne de cavalerie, avec grade de lieutenant (1789), puis de capitaine de dragons (1790).

- Émigré à Nice dès 1790, il publie deux courriers à *la Gazette de Paris* à l'été 1790, pour protester contre l'abolition de la noblesse héréditaire, et fin 1792 pour s'offrir comme otage à la place du roi Louis XVI ; il sert ensuite à l'armée des Princes puis il revient combattre en Vendée en 1795. Reparti en émigration, il s'attache durablement à la personne du Prétendant (futur Louis XVIII) ; lors d'un séjour personnel à Florence, en Italie (début 1804), il fait la connaissance de Joseph de Maistre qui

¹ Madame Benoist était peintre officiel sous l'Empire (cf. *supra* notre notice biographique).

² Sur Blacas, on peut renvoyer, en plus des instruments biographiques traditionnels, à la notice nécrologique rédigée en 1840 par La Boulaye, qui travailla sous sa direction en 1814-15 au ministère de la Maison du Roi (*Notice historique sur M. le duc de Blacas*, Paris, A. le Clère, 1840, 32 p.).

³ La localité, qui s'orthographie aujourd'hui Aups, se trouve sur les hauteurs de l'actuel département du Var, au nord-ouest de Draguignan.

⁴ On rappelle que les grades militaires des officiers de terre et de cavalerie en vigueur sous l'Ancien régime, repris tels quels sous la Restauration, sont dans l'ordre croissant : 1° les « officiers subalternes », répartis en sous-lieutenants, lieutenants, capitaines, adjudants-majors, et chefs de bataillon ou d'escadron ; 2° les « officiers supérieurs », répartis en lieutenants-colonels, colonels, et mestres de camp (grade supérieur des colonels) ; 3° les « officiers généraux », répartis en brigadiers (strate inférieure des généraux), maréchaux de camp (équivalent des généraux de brigade), lieutenants-généraux (équivalent des généraux de division), et maréchaux de France.

⁵ Le corps des dragons, créé en 1554 et développé à partir de 1668, appartenait à la cavalerie ; mais ses membres avaient la particularité de pouvoir combattre aussi bien à pied qu'à cheval.

devient un de ses meilleurs amis¹ ; puis, resté auprès du Prétendant à Mittau (Prusse orientale², 1804-1807), et ensuite en Angleterre (à Gosfield-Hall, Essex, 1807-1809, puis à Hartwell, 1809-1814), Blacas devient le favori de Louis XVIII en 1810 après le départ du duc d'Avaray (1759-1811) à Madère, pour raisons de santé. Comme ancien émigré, Blacas a touché sous la Restauration une indemnisation à hauteur de 96.000 francs, pour des terres situées en Loir-et-Cher, Eure-et-Loir, et dans les Bouches-du-Rhône³.

- Depuis son mariage, très tardif, le 22 avril 1814 avec Henriette Félicité du Bouchet de Sourches (née le 20 février 1780 à Paris, décédée le 10 octobre 1856 à Paris), il est devenu gendre du comte Yves Marie du Bouchet de Montsoreau (1749-1818), maréchal de camp en 1788, et de Marie Françoise Lallemand de Nantouillet ; par la même, Blacas est devenu aussi beau-frère de La Ferronays (1777-1842, cf. ce nom), pair de France, ministre en 1828-1829, qui avait épousé en 1802 Alberte Louise Marie du Bouchet (†1848), l'autre fille du comte de Montsoreau.

- À la Restauration, Blacas est nommé intendant général des bâtiments de la Couronne et grand-maître de la garde-robe (avril 1814-24 mars 1815) en plus de ses fonctions ministérielles ; il a parallèlement le grade militaire de maréchal de camp.

- Sa carrière politique commence comme secrétaire d'État ministre de la Maison du Roi (25 mai 1814⁴-20 mars 1815). Alors favori de Louis XVIII, Blacas incarne aux yeux de l'opinion libérale la perpétuation de l'Ancien régime ; il est exposé aux critiques de Talleyrand, Montesquiou et Vitrolles au sein du gouvernement, tout en étant combattu par Monsieur (futur Charles X) et ses amis pour l'influence écrasante qu'il exerce sur le roi. Il recommande vainement à Louis XVIII de se réfugier en Vendée à l'approche de Napoléon (mi-mars 1815), et suit ensuite le roi à Gand, avant d'être écarté du pouvoir à l'issue des Cent-Jours, le 23 juin 1815 en raison des intrigues alors conjuguées des royalistes constitutionnels et des conseillers du comte d'Artois. Son nom est vainement suggéré par le duc de Richelieu pour lui succéder au ministère des Affaires Étrangères en décembre 1821. Pair de France du 17 août 1815 à la révolution de Juillet 1830, Blacas siège peu, longtemps retenu à l'étranger par ses missions diplomatiques, puis il démissionne de la Chambre haute en 1830 par légitimisme.

- Sa disgrâce politique lance sa carrière diplomatique : ambassadeur de France à Naples (août 1815-1818), il négocie à ce titre le mariage du duc de Berry (1778-1820) avec la princesse Marie-Caroline de Bourbon-Sicile (1798-1870), célébré le 17 juin 1816 ; nommé ensuite ambassadeur de France à Rome, auprès du Saint-Siège (avril 1816-1818), il négocie en 1817 avec le cardinal Consalvi (1757-1824), secrétaire d'État du Pape Pie VII, un nouveau projet de Concordat, largement sur les bases de l'ancien Concordat de 1516, et à contre-pied de celui de 1801⁵ ; mais le texte est rejeté par la France, à l'initiative de la Chambre des députés (mars 1818)⁶.

¹ Cf. sur ce point la passionnante *Correspondance Maistre-Blacas, 1804-1820*, éditée par Ernest Daudet, Paris, Plon, 1908, X-399 p., et notamment la page 293.

² Mittau, capitale de la Courlande, était alors sous la possession du tsar russe, et c'était Blacas qui avait été chargé de négocier préalablement le nouvel accueil du prince Bourbon sur ses terres, après un premier asile dans le même lieu de 1798 à 1801. Mittau, située non loin de Riga, est actuellement une ville de Lettonie, qui porte le nom de Jelgava.

³ Cf. André Gain, *La Restauration et les biens des émigrés*, vol. 2, p. 457.

⁴ Blacas n'est pas mentionné dans la liste officielle des membres du gouvernement le 13 mai 1814, parue le 13 mai 1814 dans le *Bulletin des Lois* (5^e série, t. 1, 1^{er} semestre 1814, n°13/121, p. 120). Sa nomination n'apparaît d'ailleurs nulle part dans le *Bulletin des Lois* ou la *Collection complète des lois...* de Jean-Baptiste Duvergier. Pour la date de sa nomination, on est donc réduit à faire confiance à Louis-Marie Bajot dans sa *Chronologie ministérielle de trois siècles*, Paris, Imprimerie royale, 1835, p. 43.

⁵ Après une première ébauche signée le 25 août 1816, sans suite, un texte définitif est signé le 11 juin 1817, présenté au public le 16 juillet, et soumis aux Chambres sous la forme d'un projet de loi le 20 novembre 1817 ; le retrait du texte intervient à la suite d'un bref du pape, furieux des libertés pris par le gouvernement vis-à-vis du texte préalablement signé.

⁶ Le projet de Concordat contenait un article qui semblait se référer à l'ancienne Inquisition, au grand scandale des libéraux. Le gouvernement avait renoncé à présenter le texte au vote des Chambres, à la suite des débats préalables houleux qui avaient montré la division des royalistes eux-mêmes sur ce sujet épineux. Portalis *fils* (1778-1858) fut chargé ultérieurement de négocier un arrangement provisoire sous forme d'indult, signé le 19 avril 1819, et ratifié par la loi du 9 juillet 1821, qui se bornait pour l'essentiel à instituer les nouveaux sièges épiscopaux initialement prévus dans le projet de Concordat de 1816.

Un bref retour de Blacas à Paris en avril 1817, qui laisse faussement présager son retour à la tête du gouvernement, fait sensation dans l'opinion. Ambassadeur de France à Londres de 1818 à février 1820 - le poste diplomatique le plus important après le ministre des Affaires étrangères -, Blacas doit céder à cette date la place à Decazes, dernier favori royal disgracié en date.

Renommé ambassadeur de France à Rome (février 1820-mars 1823), Blacas représente la France, mais aussi les États du Piémont et de Naples lors du Congrès européen de Laybach (janvier 1821) ; il soutient une entente tacite avec l'Autriche et, sous couvert d'une neutralité française, une vigoureuse répression anti-libérale, à Naples d'abord, à Turin ensuite (mars-avril 1821). Il est ensuite nommé ambassadeur de France à Naples (mars 1823-juillet 1830).

Sur le plan artistique, il encourage les fouilles archéologiques dans la capitale romaine lors de son séjour en 1816-1818, puis la création d'un Musée royal égyptien à Turin. Il devient, non sans un certain courage politique¹, le principal mécène de Champollion, dont il parvient à assurer en 1826 la nomination en tant que conservateur du nouveau *Musée égyptien* du Louvre² ; puis, il est à l'origine du lancement de l'Institut archéologique de Rome (1828), de concert avec le jeune archéologue allemand Théodore Panofka (1800-1858), nommé précepteur de son fils aîné (1826-1834). Par ailleurs, Blacas commande à Ingres le tableau d'un *Henri IV et ses enfants*, qui fut exposé en France au Salon de 1824. - En dépit des liens qui l'unissent à Louis XVIII et du différend qui l'oppose au comte d'Artois en 1814-1815, les convictions politiques de Blacas penchent à droite. Il s'est totalement réconcilié dès la fin 1816 avec les ultra-royalistes, ceux-ci soutenant en particulier l'éventualité de son retour au pouvoir en avril 1817. Par ailleurs, fidèle à des convictions gallicanes, Blacas, bien que négociateur d'un projet de Concordat avec le Pape, s'oppose amicalement mais constamment à l'ultramontanisme de son ami Joseph de Maistre³.

- Blacas n'a fait aucune intervention à la Chambre haute en qualité de pair de France.

- Après la révolution de Juillet, Blacas accompagne Charles X en exil, successivement à Edimbourg (Écosse), au château de Butschierad près de Prague, puis à Göritz (Istrie)⁴, et il lui prête beaucoup d'argent pour lui permettre de garder son train de vie royal. Membre du « triumvirat », chargé, avec Rivière et Bourmont, de l'éducation du duc de Bordeaux, héritier du trône, de 1830 à 1836, il désapprouve le retour des légitimistes français sur la scène parlementaire en 1834⁵. Après le décès de Charles X en 1836, il soutient les droits du duc d'Angoulême (Louis XIX), puis meurt à son tour le 17 novembre 1839.

- Il a été fait comte-pair (ordonnance, 31 août 1817), puis duc-pair (ordonnance, 30 avril 1821, puis lettres patentes, 11 septembre 1824⁶) ; chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit,

¹ Le frère aîné de Champollion, dit Champollion-Figeac (1778-1867), avait servi de secrétaire à Napoléon lors des Cent-Jours pour son récit de l'année passée à l'île d'Elbe. À la seconde Restauration, il en avait résulté une destitution pour les deux frères, l'un et l'autre professeurs à la faculté des lettres de Grenoble ; l'égyptologue avait beau avoir été rétabli dans son emploi en 1818 par le gouvernement « constitutionnel », la famille Champollion n'était pas en odeur de sainteté parmi les royalistes « purs ».

² Jean-François Champollion (1790-1832) s'était fait connaître du public en 1814 par son ouvrage sur *l'Égypte sous les Pharaons* ; celui-ci contenait une description minutieuse de l'Égypte ancienne fondée sur de nombreuses sources occidentales, mais aussi coptes et arabes. Son déchiffrement des hiéroglyphes sur la pierre de Rosette n'intervient qu'ensuite, rendu public en septembre 1822 par une *Lettre à M. Dacier relative à l'alphabet des hiéroglyphes*, et décide Blacas à lui accorder sa protection. On a conservé deux *Lettres à M. le duc de Blacas d'Aulps [...] relatives au Musée royal égyptien de Turin*, écrites par Champollion en 1824 et 1826, qui informent le monde savant du déchiffrement fait par l'égyptologue des innombrables pièces réunies dans le Musée de Turin par le roi de Sardaigne avec le soutien de Blacas. Cette publication détermine la promotion de Champollion à la tête de l'aile égyptienne du musée du Louvre, qui se traduit dès l'année suivante en 1827 par la publication d'un catalogue des collections réalisé par le savant.

³ Cf. à ce sujet leur correspondance publiée par Ernest Daudet en 1908 (cf. nos Sources), et le compte rendu qui en est fait par le chanoine Lecigne, dans *Deux ouvriers de la Restauration, Joseph de Maistre et Blacas*, Lyon, Librairie catholique Emmanuel Vitte, 1909, 31 p., notamment les pages 27-28 sur ce sujet.

⁴ La ville, située près du golfe de Trieste (Adriatique), appartenait jusqu'en 1916 à l'Autriche. Aujourd'hui nommée Gorizia, elle est située en Italie (Frioul-Vénétie), à la frontière avec la Slovénie.

⁵ Hugues de Changy, *Le mouvement légitimiste sous la monarchie de Juillet*, Rennes, PUR, 2004, ch. 2, p. 46.

⁶ *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 4, 1^{er} semestre 1826, n°74, extrait des registres de la commission du sceau, p. 63. L'ordonnance mentionne par erreur un titre de ministre d'État, alors que Blacas n'a jamais été promu à cette fonction, ainsi que l'attestent les *Almanachs royaux* successifs jusqu'en 1830. Pour les précédents titres, cf. Albert Révérend, *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration 1814-1830*, Paris, 1901, H. Champion, vol. 1, pp. 239-241.

promotion du 30 septembre 1820 à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux) ; chevalier de Saint-Louis (vers 1800, en émigration) ; chevalier (1^{er} mai 1821)¹, puis officier (19 août 1823) de la Légion d'Honneur ; chevalier honoraire de Malte ; prince de l'Empire d'Autriche (diplôme, 23 juin 1838). Grand-maître de la garde robe (1814-1820), puis, depuis, 1820, premier gentilhomme de la maison du roi en alternance avec trois autres courtisans, Blacas exerce une fois cette fonction sous Louis XVIII (1823) et une autre fois sous Charles X (1827)². À partir du 21 mars 1816³, Blacas occupe le 2^e des 10 sièges d' « académiciens libres » à l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut ; il avait réuni une impressionnante collection d'antiquités⁴, poursuivie ensuite par son fils aîné.

- Blacas a eu quatre fils : 1^o L'aîné Louis Charles Pierre Casimir, duc de Blacas d'Aulps (1815-1866), a été, à la suite de son père, un immense collectionneur d'antiquités, archéologue et numismate réputé⁵ ; il s'est marié en premières noces en 1845 à la fille d'Amédée de Pérusse, comte puis duc d'Escars, pair de droite de 1823 à 1830⁶, lui-même fils de François d'Escars, intime de Charles X, et pair de droite de 1815 à 1822 ; en secondes noces, en 1862 à la fille du baron Maxence de Damas, pair de droite et ministre sous la Restauration de 1823 à 1828 ; 2^o Pie Pierre Marie Hippolyte de Blacas (1816-1892), est devenu prêtre à la compagnie de Jésus ; 3^o Stanislas, comte de Blacas d'Aulps (1819-1887), a fait ses études chez les Jésuites à Fribourg en 1830, puis a suivi sa famille en exil à Göritz ; après avoir pris part à une insurrection carliste en Espagne en 1837, il a acheté le château de Frohsdorf, et dirigé la maison du comte de Chambord, prétendant royal, reprenant ainsi en quelque sorte le rôle joué auparavant par son père ; résidant souvent à Paris, il a été jusqu'au bout considéré par les légitimistes comme le seul interprète des volontés du Prétendant, et a inspiré directement la ligne politique du journal légitimiste *l'Union*, jusqu'à la mort de « Henri V » en 1883, date à laquelle il a abandonné définitivement toute activité politique ; 4^o Pierre Etienne François Xavier de Blacas (1819-1876), s'est marié en 1849 à la fille d'Henri Louis de Chastellux, duc de Rauzan (1786-1863), qui a été un diplomate important sous la Restauration puis un député légitimiste de Saône-et-Loire en 1830-1831 (au demeurant, frère de César de Chastellux, parlementaire de la droite royaliste de 1820 à 1830).

- Un portrait lithographique de Blacas a été réalisé en 1826 par Eugène Delacroix (1798-1863), cf. reproduction en hors-texte ; il est conservé dans le fonds des estampes, au musée Eugène Delacroix, à Paris. Une rue de Nice porte encore le nom de « rue Blacas ».

Témoignages :

- Bourrienne⁷ : « On a peine à se figurer qu'il ait pu exister tant de fatuité jointe à tant d'insuffisance. [...] Lorsque l'on voulait faire quelque communication à Louis XVIII, ceux-là même qui étaient le plus avant dans son intimité devaient s'adresser à M. de Blacas. Quant à lui, dès que quelqu'un avait à lui faire tenir un avis salutaire, il disait, avec une imperturbable suffisance : "Qui ?... Cet homme-là ?... Ah ! bah ! ... C'est un intrigant, un visionnaire, un alarmiste, un frondeur. Je ne veux pas en entendre parler". Et l'homme aux bons avis était éconduit [par Blacas], odieux à tout le monde » (*Mémoires*, Paris, Ladvocat, 1829, vol. 10, pp. 258, 260 et 416). Le même Bourrienne, sur l'abbé Fleuriel, fidèle secrétaire particulier de Blacas en 1814-1815 : « Ici, je suis conduit à faire une incursion dans le domaine de l'absurdité [...] M. de Blacas ne me reçut pas, et après tout, c'était justice. Qu'étais-je en comparaison d'un si grand personnage ? J'eus seulement l'insigne honneur de parler à monsieur son secrétaire, qui, si cela mérite la peine qu'on s'en souvienne, était un abbé, et s'appelait l'abbé Fleuriel. Quelle étude pour un poète comique qu'un pareil personnage, et que l'abbé Fleuriel était beau d'impertinence et de satisfaction ! Comme il avait bien cette dignité qui sied au grand secrétaire d'un grand ministre ; et qu'il était joli quand il me dit avec une grâce toute nonchalante : "Monsieur le comte n'y est pas !" Il lui aurait fallu trois bouches comme la sienne pour contenir ces mots : "Monsieur le comte", tant il se plaisait à

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² La fonction s'exerçait une année sur quatre, en alternance avec les trois autres titulaires, à savoir les ducs d'Aumont, de Duras et de La Châtre, ce dernier étant remplacé en 1828 par le duc de Maillé.

³ Date de la réorganisation de l'Institut par le ministre de l'Intérieur Vaublanc (cf. ce nom).

⁴ Un inventaire public raisonné en est dressé dès 1828 par Joseph Toussaint Reinaud (1793-1867), orientaliste employé au cabinet des manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale, sous le titre *Description des monuments arabes, persans et turcs du cabinet de M. le duc de Blacas* (Paris, 1828, 2 vol.).

⁵ Il traduit en français *l'Histoire de la monnaie romaine* de Théodore Mommsen (Paris, 1865-1875, en 4 volumes).

⁶ Cf. notre annexe présentant l'Index nominatif des pairs de droite.

⁷ Bourrienne n'est pas seulement l'ancien confident de l'Empereur, auteur de célèbres *Mémoires* à son sujet ; après avoir été Directeur des postes en avril 1814 et préfet de police en mars 1815, il a également été député ultra-royaliste en 1815, puis prolix député villèliste de 1820 à 1827 (cf. sa fiche dans la partie consacrée aux députés).

les gonfler. M. de Blacas y était, je le savais. L'abbé ne se permit-il pas de me demander de lui confier ce que j'avais à dire à M. de Blacas ? Je tournai le dos au fat, sans daigner lui répondre, et je sortis. Voilà pourtant en quelles mains étaient remises les affaires de la France ! » (*Mémoires*, vol. 10, p. 259).

- Chateaubriand, visant Blacas : « Un homme absolument nul ne peut occuper longtemps une première place sous le gouvernement représentatif. Attaqué par la voix publique et dans les deux Chambres, il serait bientôt obligé de descendre du poste où la seule faveur l'aurait fait monter. La nation est donc pour toujours à l'abri de ces ministres qui n'ont pour eux que l'intrigue, et dont l'impéritie a perdu plus d'États que les fautes mêmes des rois » (Chateaubriand, *Réflexions politiques sur quelques écrits du jour et sur les intérêts de tous les Français*, Le Normant, déc. 1814, 145 p., rééd. Jean-Paul Clément dans la collection *Grands écrits politiques*, Paris, Imprimerie Nationale, 1993, tome I, p. 193). Chateaubriand encore : « M. de Blacas oubliait trop qu'il n'avait pas toujours été si grand seigneur. [...] En se frottant aux hautes aristocraties et en entrant dans la richesse, il a pris de leur allure. [...] Amateur des arts sans imagination et libertin à la glace, il ne s'émeut pas même de ses passions : son sang-froid serait une qualité de l'homme d'État, si son sang-froid n'était autre que sa confiance dans son génie, et son génie trahit sa confiance : on sent en lui le grand seigneur avorté. [...] Avec sa longue figure immobile et décolorée, c'est l'entrepreneur des pompes funèbres de la monarchie ; il l'a enterrée à Hartwell, il l'a enterrée à Gand, il l'a réenterrée à Edimbourg et il l'a réenterrera à Prague ou ailleurs, toujours veillant à la dépouille des hauts et puissants défunts, comme ces paysans des côtes qui recueillent les objets naufragés que la mer rejette sur ses bords » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, livre 31, ch. 8, et livre 38, ch. 9, rééd. Gallimard, la Pléiade, vol. 2, pp. 349 et 689-690, ou Quarto, publ. J.-P. Clément, vol. 2, p. 2131 et p. 2637).

- Frénilly : « Louis XVIII, rappelé au trône, avait fait un duc et un ministre de la maison du Roi, du beau comte de Blacas, de cet homme qui, dans son court apogée, lui ôta autant d'amis qu'il s'en ôtait à soi-même. Marquis de Tuffières et Comte de Mont-sur-Mont par sa haute taille, sa belle et noble tête, son air superbe, son parler dédaigneux et toute cette toge de pourpre et d'or dont il enveloppait hermétiquement une âme élevée, un cœur sensible, un dévouement des temps héroïques, et dans l'intérieur, une facilité de vivre, de causer, de s'épancher, et une intimité pleine de bonhomie : tel était le vrai duc de Blacas. Mais le monde juge l'homme par l'extérieur. [...] Il avait l'amour et l'intelligence des arts ; [comme ambassadeur à Naples], il fut Mécène et Lucullus avec une générosité pleine de goût et de discernement » (*Souvenirs*, Paris, Plon-Nourrit, 1908, ch. 11, pp. 386-387).

- Sosthène de La Rochefoucauld : « M. de Blacas est grand, sa tournure est noble, sa physionomie imposante ; son extérieur, très froid, s'anime quelquefois d'un sourire gracieux. Il a de l'esprit et beaucoup d'instruction. Son maintien, naturellement grave et silencieux, peut au premier aspect le faire prendre pour un homme supérieur. Toujours maître de ses impressions, il est facile de juger qu'il a dû prendre beaucoup sur lui, pour les dominer. M. de Blacas a beaucoup lu et beaucoup retenu ; tous les souvenirs du passé lui sont familiers, et sa prodigieuse mémoire, garnie de faits et d'anecdotes, lui a beaucoup servi près de Louis XVIII, qui, retrouvant chez lui ses souvenirs de jeunesse, pouvait se croire, en l'écoutant, rajeuni de vingt ans. M. de Blacas est fin, insinuant, ambitieux, adroit et persévérant. Il a parfois de la hauteur avec ses inférieurs, et se tiendra toujours en arrière avec ses égaux ; sa politesse est plus affectée que réelle. Souple avec ses supérieurs, il est adroit, sensible au crédit, et sait dissimuler la peine qu'il éprouve de l'avoir perdu [...] Son plus grand tort est d'avoir voulu juger les événements et les hommes, sans connaître les uns ni les autres. Vingt ans d'émigration sont un mal incurable, surtout pour celui qui croit posséder la lumière sans consentir à la chercher » (*Mémoires*, vol. 10, pp. 221-222).

- Montbel : « Les gens de bien approuvèrent qu'il fût choisi, mais les envieux s'acharnèrent contre lui. On le signala comme le favori, comme un maire du palais. [...] J'ai passé plusieurs années avec M. Blacas dans l'intimité de la vie d'exil, sous le toit de la famille royale. Je puis assurer que nul homme n'a été plus méconnu, ni plus calomnié. S'il paraissait hautain à ceux l'ayant peu fréquenté, c'est pour une raison en général ignorée et qu'il cachait sous un aspect de froideur. Le duc de Blacas éprouvait, en effet, une extrême timidité envers les personnes qu'il ne connaissait pas beaucoup et il échappait à l'embarras par la réserve. Dans le cercle habituel de ses relations, il se montrait tout autre. Excellent pour sa famille, parfait pour ses amis, il était envers les malheureux d'une générosité admirable, car il la dissimulait avec soin pour ne pas humilier ceux qui recevaient ses bienfaits » (*Souvenirs*, Paris, Plon-Nourrit, 1913, ch. 5, p. 129).

- Villèle : « Par suite de sa raideur de caractère et de cette hauteur si commune aux gens de cour à l'égard des autres hommes, M. de Blacas nuisit beaucoup au roi, surtout dans l'esprit des royalistes de province » (*Mémoires*, vol. 1, ch. 9, pp. 271-272).

- Vitrolles : « Ce ne fut pas ma faute si sa complète inaction, sa grande réserve qui se traduisait par une morgue insupportable, sa grande figure longue de corps et courte de jambes, les traits réguliers, secs et froids de ce visage blafard qui ne se déridait jamais, sa tête totalement dénudée et couverte d'une perruque trop blonde, rendirent inutile à lui et au roi tout ce que j'avais fait pour l'associer au gouvernement » (*Mémoires et relations politiques*, vol. 2, p. 203).

- Céleste de Chateaubriand : « Cet audacieux valet, que nous avons toujours trouvé dans notre chemin [...] fut un comte de Tuffières¹, qui, par son insolence et son ineptie, prépara le voyage de Gand » (*Cahiers de Madame de*

¹ À l'époque, l'expression est utilisée comme l'archétype de l'imbécile vaniteux.

Chateaubriand, rééd. 1990, *Cahier rouge*, pp. 81-82).



Casimir de Blacas, par Eugène Delacroix

- Duchesse de Maillé : « M. de Blacas s'occupait donc peu des affaires. Il avait encore, alors, sa fortune à faire, et c'était ce qui l'occupait, et dont il jouissait le plus. Sorti de Provence avec un des plus beaux noms de la province, mais ayant pour tout bien vingt-cinq louis en poche, il était occupé de réparer ce malheur. [...] Cependant, M. de Blacas faisait du mal, et beaucoup de mal, parce qu'il avait des opinions absurdes et dangereuses et que la grande amitié du Roi pour lui faisait croire qu'il les partageait. [...] La raideur, la morgue, la hauteur avec lesquelles il recevait tous ceux qui avaient affaire à lui faisaient encore des ennemis au Roi. Il avait beaucoup de suffisance et très peu de portée et d'étendue dans les idées. C'était de quoi se faire détester. Aussi l'était-il beaucoup de tout le monde, même des grands seigneurs qu'il ne traitait guère plus poliment que les autres. [...] Il avait plutôt la fatuité empesée du secrétaire en faveur que la hauteur élégante du ministre puissant. Il s'est formé, depuis, par l'habitude des grandes places, et je l'ai trouvé, plus tard, beaucoup mieux sous le rapport des manières » (*Souvenirs des deux Restaurations, Journal inédit*, Perrin, 1984, pp. 21-22).

- Duvergier de Hauranne : « Comme le disait avec raison l'abbé de Montesquiou, on pardonne aisément aux rois, en France, d'avoir une maîtresse, on ne leur pardonne pas d'avoir un favori. M. de Blacas avait pourtant quelques qualités essentielles. [...] Il était, ainsi qu'on l'a dit, hautain et stérile ; mais il était sérieux, appliqué, et d'un dévouement à toute épreuve. Bien que son esprit se fût inévitablement rétréci dans les puérités de la petite cour d'Hartwell, et que la France lui fût d'abord moins connue qu'à aucun de ses collègues, il avait fini, en regardant, en écoutant attentivement autour de lui, par comprendre que le gouvernement représentatif n'est pas le gouvernement absolu. Mais [...] il partageait, d'ailleurs, le respect superstitieux du chancelier Dambray [...] pour l'étiquette de la vieille monarchie, et quand le ministère de la maison du roi lui fut offert, il commença par le refuser, parce que, de grand-maître de la garde-robe, il croyait déroger en devenant ministre, et que, dans l'histoire entière de la monarchie, il n'avait pas su découvrir un grand officier de la maison du roi qui eût occupé de telles fonctions. [...] Il restait le conseiller secret du roi et l'intermédiaire obligé entre lui et ses ministres. [...]

Quand un de ses collègues venait travailler avec Louis XVIII, M. de Blacas, aussitôt averti, entra dans le cabinet du roi par une autre porte, et, comme un surveillant jaloux, assistait à la conférence » (*Histoire du gouvernement parlementaire*, 1857, vol. 2, pp. 292-293).

- Guizot : « Il était modéré par froideur d'esprit et par crainte de compromettre le Roi, auquel il était sincèrement dévoué, plutôt que par clairvoyance. [...] Il resta aux Tuileries ce qu'il était à Hartwell, un gentilhomme de province, un émigré, un courtisan et un favori, fidèle, courageux, ne manquant point de dignité personnelle ni de savoir-faire domestique, mais sans esprit politique ; sans ambition ni activité d'homme d'État, à peu près aussi étranger à la France qu'il l'était avant d'y rentrer. Il faisait obstacle au gouvernement plus qu'il ne prétendait à gouverner lui-même, prenait plus de part aux querelles ou aux intrigues du palais qu'aux délibérations du Conseil, et nuisait bien plus aux affaires publiques en n'en tenant nul compte qu'en s'en mêlant. Je fis une visite à M. de Blacas¹. [...] Je trouve, dans quelques notes écrites en sortant de chez lui : "Je serais bien trompé si la plupart de ses torts ne tenaient pas dans la médiocrité de son esprit" » (*Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, éd. orig., 1858, vol. 1, pp. 40, 87-88).

- Lamartine : « Dévoué au dedans, mais superbe au dehors ; l'esprit suffisant, mais médiocre, sans culture, hermétiquement fermé aux idées qui travaillaient depuis un siècle le monde ; incapable de comprendre son temps par l'intelligence, incapable de plier par roideur de caractère [...], courtisan de Louis XIV après une révolution, présentant le sceptre à un peuple nouveau comme on présente le joug à un peuple vaincu, [...] ayant toutes les fidélités, mais tous les égoïsmes du favoritisme jaloux, ne laissant ni approcher ni aimer son maître, comblé de ses titres, de ses dons, de ses munificences, se construisant une splendide fortune de ses faveurs [...] : tel était ce favori si agréable à Louis XVIII » (*Histoire de la Restauration*, 1851, vol. 2, livre 10, pp. 58-59).

BOURDEAU : Alpinien Pierre **Bertrand Bourdeau** (1770-1845)².

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie de Limoges, connue depuis la fin du XVII^e siècle³.

- Il est le fils aîné (1^{er} né de neuf enfants) d'Alpinien Bourdeau (1725-1790), né et mort à Rochechouart (Limousin)⁴, avocat-consultant dans le Poitou, l'Angoumois et le Périgord, consul de Rochechouart, et de Marie Baillet (1745-1817), épousée le 16 novembre 1768 à Rochechouart.

- Sa famille paternelle est très pieuse : parmi ses oncles et tantes paternels, on note en effet Pierre Bourdeau (né en 1727) et Jean Bourdeau (nés en 1728), tous deux religieux Cordeliers ; Jean-François Bourdeau (né en 1734) et Jean-Joseph Bourdeau (né en 1736), tous deux prêtres ; Marie Anne Victoire Bourdeau (née en 1736, jumelle du précédent), religieuse chez les Clarisses de Limoges ; seul Jean-Baptiste Bourdeau (né en 1732) ne rentre pas dans le clergé et devient chirurgien.

- Son frère Jean-Baptiste Joseph Bourdeau (1773-1846), sous-préfet de Rochechouart (24 février 1819-5 juin 1831), s'est marié le 7 mai 1820 à Mathurine Hélène de Verneilh-Puyraseau, seconde fille d'un important député de centre gauche de la Dordogne sous la Restauration⁵.

- Né à Rochechouart le 18 mars 1770, Bertrand Bourdeau fait des études de droit, exerce comme jeune avocat à Rochechouart au début de la Révolution. Emprisonné sous la Terreur en 1793-1794, il s'installe à Limoges vers 1795 et devient un des premiers avocats de la ville. S'opposant publiquement sous l'Empire à la conscription militaire napoléonienne, il n'échappe à l'emprisonnement (vers 1810) que grâce à la clémence personnelle du duc de Massa⁶.

Propulsé à la seconde Restauration procureur général près la cour royale de Limoges en 1815, puis près la cour royale de Rennes (1816-26 août 1824), il est destitué à cette date par le garde des Sceaux Peyronnet, en raison de son opposition politique au gouvernement (cf. *infra*). Après son propre départ

¹ Guizot se place ici fin mai 1815, lors de son fameux voyage à Gand, qui lui fut tant reproché.

² Sur le personnage, il existe une notice très incomplète et parfois erronée écrite par son descendant, André Sauty de Chalon, *Un parlementaire limousin sous la Restauration*, 1960, IV-37 p., tiré à part conservé à l'École Normale Supérieure. Celui-ci a cependant le mérite de fournir un portrait iconographique de son ancêtre, qu'on reproduit ici.

³ Distincte semble-t-il d'une autre famille anoblie au XVIII^e siècle, qui donna un député de la Haute-Vienne en 1830.

⁴ Rochechouart est actuellement un chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Vienne, aux confins de la Charente.

⁵ Joseph de Verneilh-Puyraseau (1756-1839) fut magistrat en Dordogne (1790-1799) puis préfet de la Corrèze (1800-1802), puis de Montblanc (1802-1804), et à nouveau magistrat comme conseiller (7 janvier 1819), puis président de chambre (29 octobre 1828) à la cour royale de Limoges (cf. BB 6*/529, notice n°3550). Il avait déjà siégé comme député à la Législative en 1791-92 ainsi qu'en 1810-1814, et il était l'une des principales figures du centre gauche en Dordogne sous la Restauration, siégeant en 1814-15, 1817-1824 et 1827-1830 ; mais, en 1830, il choisit finalement, contrairement à Bourdeau, de soutenir *in extremis* le gouvernement Polignac et le régime, contre les opposants libéraux, sans appartenir pourtant à la droite.

⁶ Claude Ambroise Régnier, duc de Massa (1746-1814), avocat de formation, fut notamment ministre de la Justice de Napoléon de 1802 à 1813.

du gouvernement le 8 août 1829, Bourdeau est réintégré dans la magistrature et promu premier président de la cour royale de Limoges (1829-1845). Caricature de provincial, il était appelé pour rire « M. de Pourceaugnac » par le roi Charles X¹.

- Sa carrière politique commence à la Restauration : adjoint au maire (juin 1814-mars 1815) puis brièvement maire de Limoges (juillet 1815-1816), Bourdeau est membre du conseil général², et député de la Haute-Vienne continûment du 10 octobre 1815 au 20 avril 1831 (élu au collège du département, puis à l'arrondissement de Limoges à partir de février 1824). Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Limoges en août 1815, puis du collège départemental en octobre 1816, il est élu par ses collègues du Palais-Bourbon comme l'un des quatre secrétaires de la Chambre des députés pour la session de 1816 (novembre 1816-mars 1817), et de 1817 (novembre 1817-mai 1818). Choisi comme rapporteur du projet de nouvelle législation électorale (« loi Lainé »), il en dresse le 19 décembre 1816 un rapport favorable, s'opposant alors vivement à la droite. En février 1824, à la faveur d'un rapprochement relatif avec cette dernière, il est à nouveau nommé président du collège électoral de l'arrondissement de Limoges par le gouvernement Villèle.

Le gouvernement dit « Martignac » permet la réelle ascension politique de Bourdeau : d'abord nommé Directeur général de l'Enregistrement et des Domaines, avec titre de conseiller d'État en service extraordinaire et fonction de commissaire du roi devant les Chambres (juin 1828-janvier 1829), il est promu sous-secrétaire d'État à la Justice (24 janvier 1829-14 mai 1829), puis, apothéose de sa carrière, garde des Sceaux et ministre de la Justice du 14 mai au 7 août 1829. Enfin, il est élu par la majorité des députés, opposés à Polignac, comme l'un des quatre vice-présidents de la Chambre pour la session écourtée de 1830 (du 2 au 19 mars 1830).

- Appartenant à la « minorité ministérielle » en 1815-1816, Bourdeau s'oppose à une répression exagérée contre les cris séditieux (9 novembre 1815), puis dénie à la droite ultra-royaliste le droit d'interpeller les ministres sur l'évasion de Lavalette (23 décembre 1815). Se rangeant ensuite au centre droit, il se montre hostile aux ultras jusqu'en 1818, avant de se rallier à une alliance avec eux (1819-1821), glissement patent dès décembre 1819, alors qu'il siège dans la commission parlementaire de l'adresse. Ensuite, tout en s'intégrant loyalement à la majorité villèliste, il tente de conserver à la Chambre des députés l'autonomie politique d'un groupe de centre droit, s'efforçant de remplacer Lainé, parti à la Chambre haute en février 1822, en tant que chef du groupe parlementaire de cette nuance. Il rejoint ensuite l'opposition royaliste en 1825, fait « défection », et rompt alors résolument avec la droite, s'opposant notamment à la loi sur le sacrilège (avril 1825)³ et à celle sur le droit d'aînesse (mai 1826). Favorable à Martignac en 1828-1829, sa présence est fêtée lors d'un banquet libéral organisé par le barreau de Limoges fin 1828. Puis, hostile à Polignac, Bourdeau confirme sa « défection », et il vote pour l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- On compte 148 interventions de sa part prononcées en qualité de député à la Chambre sous la Restauration, non comptées ses nombreuses interventions en tant que commissaire du roi, sous-secrétaire d'État, puis ministre ; 12 de ses opinions et discours, et 6 de ses rapports parlementaires ont fait l'objet d'une impression.

- Prêtant serment à la monarchie de Juillet, il est encore député de la Haute-Vienne d'août 1830 à mai 1831 ; réélu à Limoges comme légitimiste modéré en juin 1834, il retrouve son siège à la Chambre des députés de juillet 1834 à octobre 1837, mais il trahit la droite légitimiste pour se rallier au camp ministériel. En récompense, il est pair de France du 3 octobre 1837 à sa mort à Limoges le 11 juillet 1845, prend place dans la nouvelle majorité orléaniste et conservatrice, joue à nouveau un rôle parlementaire notable⁴, et soutient en particulier le gouvernement Molé (1836-1839).

Dans son département, il lutte vigoureusement contre la propagande républicaine du rédacteur du *Progressif de Haute-Vienne*, Arsène Peauger (1815-1865), et réussit à faire infléchir une disposition

¹ Si l'on en croit André Sauty de Chalon, *op. cit.*, p. 32.

² F¹BI 229/1, cahier de membres du conseil général également parlementaires sous la Restauration.

³ Citons le cœur de l'intervention de Bourdeau : « La conscience publique, l'état actuel de la société, les principes généraux de notre législation repoussent toute confusion entre le péché et le crime. On invoque pour les confondre je ne sais quelles nécessités d'opinion dont je cherche vainement les interprètes et les organes ; s'ils sortent de ces associations mystiques qui ne se mêlent des affaires du ciel que pour se rendre plus puissantes sur la terre, la France chrétienne et sincèrement royaliste les récuse et les désavoue » (*Archives parlementaires*, séance du 11 avril 1825, tome XLIV, pp. 534-537).

⁴ Il est encore l'auteur sous la monarchie de Juillet de trois rapports parlementaires qui donnent lieu à impression.

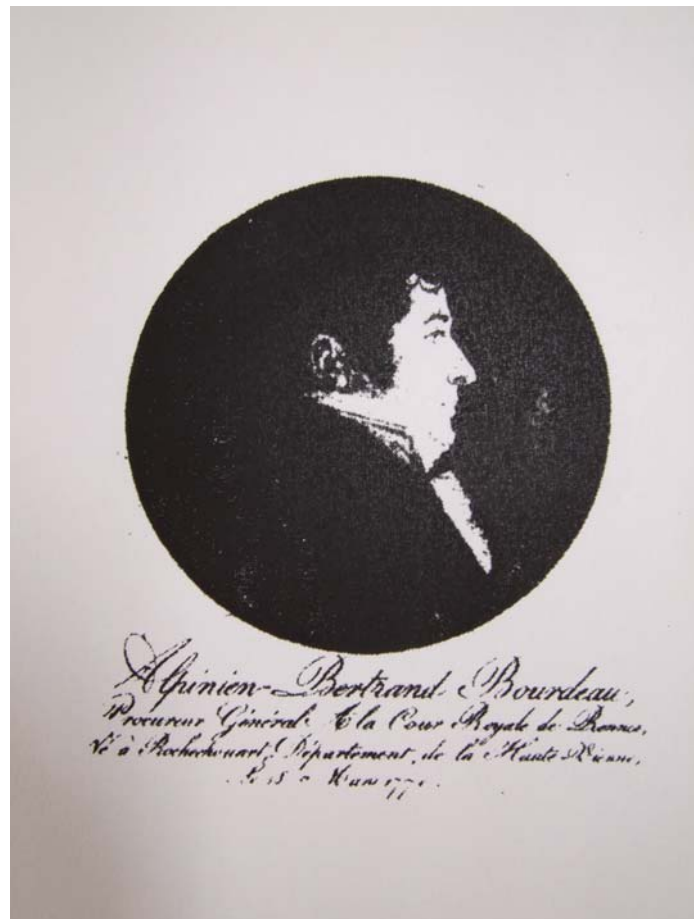
libérale de la loi de Serre de 1819 qui n'avait pas encore été abrogée, et qui prévoyait un procès en cour d'assises (et non devant le tribunal civil formé de magistrats professionnels), pour le cas spécifique de diffamation de fonctionnaires : l'invalidation de cette disposition par la Cour de Cassation en 1843, au terme d'une procédure commencée en 1840, porte d'ailleurs le nom de « Jurisprudence Bourdeau ».

- Bourdeau n'a pas été anobli ; en revanche, il a été successivement chevalier (1^{er} octobre 1817, sur proposition du ministre de la Justice¹), officier (30 avril 1821), commandeur (2 novembre 1828), puis grand-officier (15 août 1829) de la Légion d'Honneur (dossier non retrouvé).

- Mort célibataire et sans postérité, il a eu un neveu, Louis Bourdeau (1824-1900), philosophe et sociologue, qui est notamment l'auteur d'un ouvrage d'historiographie, critiquant la prépondérance des études biographiques de personnalités au détriment de l'analyse des rapports durables entre catégories sociales².

Témoignage :

- Salaberry : « Ce grand vent, [...] Thémistocle limousin, qui se croit M. Lainé rempaillé, tandis qu'il n'en a ni les qualités, ni les défauts » (*Souvenirs politiques*, vol. 1, pp. 125 et 270, et vol. 2, p. 253).



Bertrand Bourdeau

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² L'essai, paru en 1888, s'intitule *L'histoire et les historiens, essai critique sur l'histoire, considérée comme science positive*. Louis Bourdeau y dénonce la curiosité infantile pour les « faits d'exception », au détriment des « faits communs », qui déterminent l'essentiel du développement des sociétés.

BOURMONT : *Louis* Auguste Victor, **comte de Ghaisne de Bourmont** (1773-1846)¹.

- Bourmont est issu d'une famille angevine originaire de Sillé (Sarthe), ayant été au XVII^e siècle au service des ducs de Brissac. Pourvue d'un comté en 1691 par achat de terres, notamment à Bourmont près de Freigné (Anjou)², la famille a acquis en 1698 des lettres de noblesse, également par achat.

- Petit-fils, en ligne paternelle, de Louis Henri de Ghaisne de Bourmont (né en 1705) simple capitaine d'infanterie, il est petit-fils, en ligne maternelle, du marquis Louis Christophe de Coutances (1708-1774) et d'Anne Blanche Victoire Cauchon de Maurepas (1733-1800).

- Son père Louis de Ghaisne de Bourmont (né en 1742) est un officier subalterne, capitaine de cavalerie, qui exerce en outre la fonction de lieutenant des maréchaux de France pour le « point d'honneur »³. Sa mère, Joséphine Marie de Coutances (née en 1755) a eu pour intendant personnel Jean-François de Béranger de Mersix (1751-1809), cette fonction compromettante valant d'ailleurs à ce dernier un emprisonnement sous la Terreur⁴; celui-ci était le père de Pierre-Jean de Béranger (1780-1857), célèbre chansonnier libéral sous la Restauration.

- Né au château de Bourmont (Anjou) le 2 septembre 1773, le jeune Louis de Bourmont rentre comme élève au prestigieux collège militaire de la Flèche⁵ (1784-1787), puis devient officier (avec grade d'enseigne surnuméraire) aux Gardes françaises de la Maison du roi du 12 octobre 1788 au 31 août 1789, date de licenciement du corps.

- Il émigre à Turin fin 1790 avec son père, qui meurt en janvier 1791. Rentré en France pour revoir sa mère, Bourmont repart ensuite à Coblenz auprès du comte d'Artois, sert dans la compagnie des hommes d'armes à pied (ex-Gardes françaises) comme « sous-lieutenant », avec grade de capitaine (fin 1791-1794)⁶. Au licenciement de l'armée des Princes, il part à Bruxelles puis à Bois-le-Duc (Hollande). Il retourne en 1795 en Anjou pour animer le combat vendéen, comme « major général » et adjoint de Scépeaux, accueillant des réunions secrètes d'officiers en son château de Bourmont. Une mission secrète menée auprès de Condé en Allemagne l'exclut de l'amnistie proclamée à la suite des négociations de La Jaunaie (février 1795). Après avoir rejoint le comte d'Artois à Edimbourg (Écosse) au premier semestre 1796, qui lui donne le grade de « colonel », il regagne la Vendée pour combattre; apprenant la paix signée entre Hoche et les royalistes, il essaie de regagner l'Angleterre, mais il est déporté en Suisse. Bourmont revient comploter à Paris avec Pichegru en 1797, mais il doit s'enfuir à Londres du coup d'État anti-royaliste de fructidor en septembre 1797 jusque début 1799. Revenu à nouveau clandestinement en France, il combat cette fois-ci à la tête des Chouans (qui lui donnent le surnom de « Renardin »), lors de la « Guerre des Mécontents » de l'été à l'hiver 1799, comme « maréchal de camp » et « commandant des provinces du Perche, du Maine et de l'Anjou », nouveaux titres conférés par le comte d'Artois⁷. Bourmont reprend aux républicains la ville du Mans

¹ À son sujet, on renvoie notamment à l'étude prosopographique de Joseph Valynseele, *Les maréchaux de la Restauration et de la monarchie de Juillet, leur famille et leur descendance*, chez l'auteur, 1962, pp. 189-217, et aussi à la thèse de l'École des Chartes de Jean-Baptiste Auzel qui lui est consacré.

² Dans l'actuel département du Maine-et-Loire.

³ L'office de lieutenant des maréchaux de France, créé en 1693 dans chaque bailliage ou sénéchaussée, a pour objet d'éviter les duels et de régler les différends entre nobles d'extraction; il est toujours exercé par un membre de la noblesse d'épée. Cf. à ce sujet Hubert Pierquin, *La juridiction du point d'honneur sous l'Ancien régime et le tribunal des maréchaux de France*, Paris, Picard, 1904, XI-161 p.

⁴ Le jeune Louis de Bourmont aurait gardé au moins jusqu'en 1800 le contact avec les Béranger - le père, alors un fervent royaliste, transmettant en 1797, par le truchement de son fils, des subsides anglais destinés aux insurgés royalistes.

⁵ On rappelle qu'à l'époque, ce collège, naguère tenu par les jésuites, est devenu la première école préparatoire à l'École militaire de Paris. Partageant ce rôle avec onze autres collèges depuis la réforme de 1776 du comte de Saint-Germain, le collège militaire de la Flèche est, depuis cette date, tenu par les Pères de la congrégation de la doctrine chrétienne, autrement dit les « doctrinaires ». Bourmont y a été élève, peu de temps après le jeune Clarke, futur duc de Feltre, autre ministre de droite sous la Restauration (cf. sa fiche).

⁶ D'après le CD-Rom « les émigrés de la révolution française », qui reprend la liste officielle de quelque 30.000 émigrés dressée en application des lois du 2 septembre 1792, 9 et 23 octobre 1792, et du 28 mars 1793, les « héritiers Bourmont » sont officiellement enregistrés comme émigrés à la date du 5 septembre 1792, soit trois jours à peine après la toute première loi prise contre les émigrés, ordonnant la confiscation et la vente de leurs biens. Les Bourmont étaient domiciliés à Angers avant leur départ.

⁷ Les autres chefs de cette insurrection étaient Georges Cadoudal, Scépeaux et Louis de Frotté.

(15 octobre 1799)¹, mais, à la tête d'une armée épuisée et démobilisée, il doit capituler dès janvier 1800, et il fait mine de se rallier au régime consulaire en signant la paix le 2 février 1800. Comme ancien émigré, Bourmont a touché sous la Restauration une assez forte indemnisation à hauteur de 107.000 francs, pour ses terres spoliées du Maine-et-Loire.

- Il a épousé à Paris en avril 1800 Marie Madeleine Juliette de Becdelièvre (1775-1840), fille du marquis Hilarion Anne Philippe de Becdelièvre (1743-1792), conseiller au parlement de Bretagne à Nantes, puis président à la chambre des Comptes de Bretagne, exécuté fin 1792, et de Marie Louise Émilie Victoire de Coutances (1749-1802).

- Compromis dans l'attentat de la Machine infernale (24 décembre 1800), par sa présence dans la capitale au moment de l'attentat (il aurait assisté quelques jours avant à un dîner de conspirateurs royalistes organisé à Paris chez le père de Béranger, cité *supra*²), Bourmont est arrêté par Fouché le 17 janvier 1801, emprisonné pendant trois ans et demi, successivement à la prison du Temple, puis dans la citadelle de Besançon (11 juillet 1801-5 août 1804).

Il s'évade alors (5 août 1804) et il s'enfuit au Portugal ; il se met fin 1807 sous la protection de l'ambassadeur de France Junot, duc d'Abrantès, qui le nomme chef d'état-major de division de l'armée française au Portugal. La convention de Sintra (30 août 1808) organise la capitulation de Junot, et le retour des troupes en France. Débarqué en France en octobre 1808, Bourmont est arrêté, conduit à Nantes, relâché grâce à Junot dès le 12 décembre 1808, élargi le 3 février 1809.

- Il intègre alors durablement l'armée napoléonienne, comme colonel d'état-major³ en 1810, puis comme général de brigade (28 septembre 1813) ; il se distingue dans les campagnes d'Italie, de Russie, d'Allemagne puis de France, organisant la défense héroïque de Nogent-sur-Seine les 11 et 12 février 1814 contre les Autrichiens avec à peine plus de 1000 soldats, ce qui lui vaut une promotion immédiate comme général de division (13 février 1814).

- Immédiatement rallié à Louis XVIII début avril 1814, Bourmont est nommé commandant de la 18^e (puis 6^e) division militaire, située à Dijon (20 mai 1814⁴-20 mars 1815). Lors du débarquement de Napoléon (mars 1815), il est chargé par le roi de réunir ses troupes à celles de Ney, auquel il est adjoint. Après la trahison de Ney (que Bourmont aurait lui-même encouragée), il adopte une attitude similaire, se rallie à Napoléon, sollicite et obtient en mai 1815 le commandement de la 6^e division dans le corps d'armée du maréchal Gérard.

Puis, anticipant mieux que Ney le retournement de situation et la débâcle prévisible de l'armée napoléonienne, Bourmont déserte les rangs napoléoniens le 15 juin 1815 au matin, trois jours avant Waterloo⁵, et va à la rencontre du maréchal Blücher à Namur, puis il rejoint Louis XVIII à Gand, qui le nomme « commandant de la frontière du Nord » : cette nouvelle désertion lui valut dans toute la frange patriote de l'opinion une énorme impopularité, encore bien vivace en 1829-1830, lors de son bref passage au gouvernement.

- Nommé à la seconde Restauration chef de la 17^e division militaire, basée à Lille (juillet 1815), il est le 6^e témoin à charge entendu lors du procès du maréchal Ney (4 décembre 1815), tout en étant fort malmené par l'interrogatoire qu'il subit ; il siège également comme juge militaire dans le procès du général Drouet d'Erlon, et appuie sa condamnation à mort (août 1816). Il est alors promu commandant de la 2^e division d'infanterie de la garde royale (8 septembre 1815). Il prend une part relative à l'expédition d'Espagne, notamment à Cadix (août 1823), aux côtés de Bordesoulle, chef des opérations. Bourmont est nommé chef de l'armée d'occupation en Espagne (6 novembre 1823), puis, revenu en France, il reprend ses fonctions à la tête de sa division de la garde royale (17 avril 1824). Il est nommé président de la commission des secours à accorder aux Vendéens (18 janvier 1825), puis

¹ Bourmont délivre alors Arnaud La Houssaye, dit Gaudin, célèbre chef chouan dont il fait l'un de ses adjoints.

² L'information est rapportée par Pierre Larousse, dans son *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, article Béranger (Jean-François), tome II, p. 558 et article Bourmont, tome II, p. 1135 ; Béranger père, qui animait alors un cabinet de lecture royaliste, aurait réuni à ce dîner, outre Bourmont, l'un des exécutants de l'attentat en prévision, qui fut fusillé quelques jours après ; Larousse fonde ses dires sur l'étude de Louis Combes, parue dans la Revue des autographes le 15 juin 1866 sous le titre « le père de Béranger », et sur le récit de Béranger fils lui-même dans *Ma biographie*, Paris, Perrotin, 1857, 332 p., p. 69.

³ Ou plus exactement adjudant-commandant, titre officiel de l'époque.

⁴ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°164, p. 247, ordonnance de nomination.

⁵ Ceci fit prononcer à Napoléon un mot célèbre : « les bleus sont toujours bleus, les blancs sont toujours blancs ».

nommé le 17 février 1828 membre du conseil supérieur de la Guerre (présidé par le Dauphin), dès la création de cette institution par le ministre de Caux (cf. sa fiche).

- Sa carrière politique commence en 1815 : élu candidat par le collège d'arrondissement de Segré (Maine-et-Loire) en août 1815, Bourmont échoue alors à se faire élire député par un collège départemental, tant à Angers (Maine-et-Loire) qu'à Lille (Nord), où il se présentait également¹. Nommé en octobre 1821 président du collège électoral de l'arrondissement de Savenay, en Loire-Inférieure, il remplit la mission d'y faire élire Frénilly. Pair de France du 9 octobre 1823 à la révolution de Juillet 1830, Bourmont est ministre de la Guerre du 8 août 1829 au 31 juillet 1830 (gouvernement dit « Polignac-La Bourdonnaye », puis gouvernement Polignac), sa nomination étant vigoureusement dénoncée par l'opposition libérale comme un symbole de l'esprit anti-national du gouvernement². Il est déchargé de la réalité de ses fonctions gouvernementales du 11 avril au 30 juillet 1830 pour cause d'expédition algéroise (cf. *infra*), tout en gardant le titre de ministre de la Guerre³.

- Durant toute la Restauration, il appartient résolument à la droite royaliste, sans s'impliquer toutefois très activement dans les luttes politiques internes du « parti » jusqu'à son accession au ministère.

- Il a fait 9 interventions à la Chambre haute comme pair de France (et aucune comme ministre).

- Commandant en chef de l'expédition d'Afrique (11 avril 1830), parti de Marseille en mai 1830, débarqué sur les côtes algéroises le 14 juin 1830, il obtient prise de la ville le 5 juillet 1830⁴ ; il est promu alors maréchal de France (14 juillet 1830), et fait occuper Bône et Oran en août.

- Refusant le ralliement au régime de Juillet, Bourmont est remplacé en Algérie le 3 septembre 1830 par le général Clausel, déclaré démissionnaire et déchu du titre de maréchal de France en 1832.

Exilé en Angleterre, Bourmont rentre clandestinement en France. Il est soupçonné d'être le chef de la conspiration légitimiste de la rue des Prouvaires⁵ (2 février 1832), puis il supervise, avec deux anciens pairs de droite, d'Autichamp et Charette⁶, l'équipée de la duchesse de Berry (avril-juin 1832).

Condamné à mort par contumace pour cette raison, il s'enfuit au Portugal (comme déjà en 1804) ; il est promu en 1833-1834 commandant en chef de l'armée absolutiste de dom Miguel, roi du Portugal depuis 1828, qui a été chassé du pouvoir par les troupes constitutionnelles de son frère dom Pedro et de sa nièce Maria, proclamée reine à sa place. Bourmont est défait par le duc Terceira de Villaflor lors de la bataille décisive d'Asseiceira (16 mai 1834)⁷ ; il perd en outre la qualité de citoyen français, comme ayant servi une armée étrangère sans autorisation. Il prend brièvement la tête des troupes de dom Carlos en Espagne, avant de se retirer en Allemagne, puis près de Rome, dans les États pontificaux. Amnistié par le gouvernement Molé, il rentre en France en 1840, mais il est violemment accueilli à Marseille par une émeute de patriotes lui reprochant sa défection militaire de 1815⁸. Il se retire alors en Anjou au château familial de Bourmont, où il meurt.

- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, 26 janvier 1828⁹), il est en outre chevalier (13 mai 1796¹⁰), puis commandeur (24 août 1817) de Saint-Louis ; chevalier (4 mai 1813), commandeur (23 août 1814), grand-officier (24 août 1820), puis grand-croix (23 mai 1825) de la Légion d'Honneur (cote

¹ Bourmont, qui peut se présenter seulement à partir du 5^e tour, faute d'avoir été élu préalablement candidat par un collège d'arrondissement nordiste, ne recueille que 43% des voix au maximum, échouant finalement lors de deux scrutins de ballottage avec moins de 36 voix face à deux personnalités locales (Benoist et Carlos Bernard).

² À titre d'exemple parmi une infinité d'autres, Auguste Marseille Barthélemy (1796-1867) et Joseph Méry (1798-1865), célèbres auteurs de la *Villèliade*, publient à l'automne 1829 un *Waterloo*, fantaisie épique de quelques feuillets dédiée ironiquement à Bourmont, en rappelant l'attitude décisive de ce dernier dans la bataille du même nom.

³ À compter du 11 avril 1830, Jules de Polignac, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, est officiellement chargé du portefeuille de la Guerre, « pendant l'absence de notre ministre de la guerre » (*Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 12, vol. 82, 11 avril 1830). Le ministère est en réalité géré par Champagny, nommé sous-secrétaire d'État au ministère de la Guerre.

⁴ Son secrétaire particulier est alors Jean-Toussaint Merle (1785-1852), journaliste de droite qui se fait l'historiographe de la prise d'Alger et chante la louange de son patron, cf. sa fiche dans la partie du guide sur les journalistes.

⁵ Sur ce complot, cf. les explications fournies à la notice concernant le duc de Bellune, *supra*.

⁶ On renvoie à l'index des pairs de droite, ainsi qu'à la notice biographique détaillée sur Charette.

⁷ À la suite de cette défaite, dom Miguel signe la capitulation d'Evora le 26 mai 1834 et part pour un exil définitif en Autriche.

⁸ Ceci l'amène à publier une brochure justificative intitulée *Appel à tous les Français contre les calomnies par lesquelles on a cherché à flétrir la conduite du comte de Bourmont en 1815*, Paris, Poussielgue, 1840, 40 p.

⁹ Cf. Albert Révérend, *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, Paris, H. Champion, vol. 3, 1903, pp. 174-177.

¹⁰ Titre conféré en Angleterre par le comte d'Artois, à défaut de secours matériels alloués aux insurgés vendéens.

LH 689/dossier 18) ; grand-croix de l'ordre autrichien de Saint-Ferdinand (octobre 1823) ; gentilhomme de la chambre du roi (17 février 1828).

- Sur ses sept enfants, Bourmont a eu cinq fils, tous officiers, dont l'un, Louis Fortune *Amédée* de Bourmont (1803-1830), mort au combat à Sidi-Ferruch (Algérie) le 24 juin 1830. Son fils aîné, Louis de Bourmont (1801-1882) a été son chef de cabinet au ministère de la Guerre fin 1829, puis son aide de camp en Algérie en 1830, a servi ensuite avec deux de ses frères sous l'égide paternelle comme officiers dans l'armée absolutiste de Dom Miguel de Portugal en 1833-1834. L'un d'entre eux, Charles de Bourmont (1807-1876), se présente aux élections législatives d'août 1846 comme candidat légitimiste à Mayenne ; il bénéficie aussi du report des voix d'extrême-gauche apportées par Garnier-Pagès, selon un accord de désistement réciproque, mais il est néanmoins battu par le candidat du pouvoir orléaniste ; il participe ensuite à l'agitation secrète entretenue par les légitimistes dans l'Ouest lors de la crise des subsistances au printemps 1847¹.



Louis de Bourmont

Témoignages :

- Bertier (Ferdinand de) : « Homme habile, mais de peu de caractère, mal entouré, ayant peu de facilité pour parler, et gardant assez ordinairement le silence au Conseil, fin, courtisan ; il craignait de perdre la faveur au point de ne pas oser faire lui-même à M. de Polignac ses observations souvent très justes et fort en accord avec ma manière de voir, et me suppliait de les lui présenter » (*Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, p. 325).

- Chateaubriand : « À sa physionomie spirituelle, à son nez fin, à ses beaux yeux doux de couleuvre, je reconnus le général Bourmont [...] Le comte de Bourmont est un officier de mérite, habile à se tirer des pas difficiles ; mais un de ces hommes, qui, mis en première ligne, voient les obstacles et ne les peuvent vaincre, faits qu'ils sont pour être conduits, non pour conduire » (*Mémoires d'Outre Tombe*, vol. 2, p. 386).

- d'Haussez : « À défaut de talents brillants, M. de Bourmont apportait au moins une habileté qui pouvait les remplacer. Sa petite taille, son ton cauteleux, son air fin et même rusé, ses manières insinuanes, une sorte d'hésitation dans ses démarches, l'absence apparente de toute prétention de dominer, quelque chose de caressant dans les manières [...] lui donnent accès partout, aussi bien dans les affaires qu'auprès des hommes. Sa conversation est traînante et embarrassée [...] mais ces manières hésitantes couvrent un grand fond de volonté. [...] Dans son ministère, il s'est montré administrateur habile ; au Conseil, homme de beaucoup de prudence, ou plutôt de beaucoup de finesse ; aussi en était-il avec raison un des membres les plus influents » (*Mémoires*, vol. 2, pp. 95-96).

- Céleste de Chateaubriand : « On dit que Monsieur de Bourmont [...] traître criblé de dettes [...] se retire, ce sera la deuxième fois qu'il aura reculé devant l'ennemi » (*Cahiers de Madame de Chateaubriand*, rééd. J.-P. Clément, 1990, *Cahier vert*, p. 123).

- Théodore Anne² : « [Il] passe avec rapidité comme s'il craignait d'être reconnu » (*Mémoires, souvenirs et anecdotes sur l'intérieur du palais de Charles X et les événements de 1815 à 1830*, Paris, Werdet et Levasseur, 1831, vol. 1, p. 101).

¹ Cf. Hugues de Changy, *Le mouvement légitimiste sous la monarchie de Juillet (1833-1848)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, ch. 12, p. 283 et ch. 13, p. 307.

² Sous la Restauration, Théodore Anne est un officier du palais, royaliste constitutionnel, appréciant des hommes comme Decazes, Chateaubriand, ou encore Martignac, tout en étant un admirateur personnel de « Madame Royale », la duchesse d'Angoulême aux opinions politiques très conservatrices. Resté légitimiste après 1830, il collabore au journal *l'Enquête sociale* (1846-1847), et participe à l'effort de restauration du comte de Chambord en 1850.

- Mot attribué à Napoléon en exil à Sainte-Hélène : « Bourmont est une de mes erreurs » (cité par C. Mullié, *Biographie des célébrités militaires des armées de terre et de mer de 1789 à 1850*, notice Bourmont).

CAPELLE : Guillaume *Antoine* Benoît **Capelle** (1775-1843), **baron Capelle** depuis 1812.

- Capelle est fils de Guillaume Capelle (avocat ?), et de Marie Jeanne Jullien de Roquetaillade.
- Né le 3 septembre 1775 à Sallès-Curran (Rouergue), il s'est marié avec Sophie Adélaïde Carthailac.
- Capelle est d'abord un jeune soldat volontaire favorable à la Révolution ; au sein de l'armée révolutionnaire, il est élu lieutenant en 1793, mais licencié comme fédéraliste en 1794. Il est ensuite chef de la garde nationale de Millau vers 1797, après quelques années de gêne et d'emploi intérimaire comme acteur de comédie.

- Puis il entre dans l'administration en 1800, grâce à la protection de Chaptal, comme employé de bureau au ministère de l'Intérieur. Il se lance rapidement dans la carrière préfectorale : jeune secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes à Nice (mars 1802-juillet 1805), il exerce ensuite les mêmes fonctions en Italie à la préfecture de la Stura (à Cuneo, sud du Piémont, 29 juillet 1805-25 février 1808), et publie alors une *Lettre sur l'administration*. Restant affecté en Italie, il est promu préfet de la Méditerranée à Livourne (Toscane, 25 février 1808-30 novembre 1810) ; il courtise alors de manière peu discrète Pauline Bonaparte, sœur de l'Empereur. Ceci motive son déplacement à titre de sanction à Genève comme préfet du Léman¹ (30 novembre 1810-4 janvier 1814) ; il se voit principalement conférer la tâche de surveiller Germaine de Staël, assignée à résidence à Coppet (Suisse), à laquelle il conseille vainement le ralliement public au régime impérial. Il est complètement disgracié et incarcéré de janvier à avril 1814, à la suite de la reddition précipitée de la ville de Genève aux Alliés fin 1813.

- Nommé sous la première Restauration préfet de l'Ain, à Bourg (10 juin 1814-14 mars 1815), Capelle est immédiatement destitué par Napoléon au début des Cent-Jours, lors de la remontée de l'Empereur vers Paris. Il se rend ensuite à Gand dès avril 1815, et incarne avec Vaublanc la fidélité aux Bourbons d'une partie du corps préfectoral napoléonien². Sous la seconde Restauration, il est pour cette raison promu préfet du Doubs (3^e classe, 14 juillet 1815³-20 janvier 1816), et témoigne comme 8^e témoin à charge lors du procès du maréchal Ney le 4 décembre 1815⁴, en tant qu'ancien préfet de l'Ain. Ayant le titre de conseiller d'État en service extraordinaire (depuis janvier 1816), il est chargé en 1816-1818 de contrôler les paiements faits aux troupes alliées, et participe à cette occasion à de multiples malversations.

Secrétaire général du ministère de l'Intérieur (février 1820-janvier 1828), il devient à partir de 1822 l'adjoint direct de Corbière, qui l'apprécie et essaie vainement de le promouvoir à la préfecture de la Seine en 1824 (cf. *infra* le témoignage de Chabrol de Volvic). Capelle est successivement chargé de l'Inspection générale des contributions directes et du cadastre (1821), de l'Imprimerie, de l'administration des départements et des hôpitaux. Surtout, il supervise de manière officieuse la préparation des élections, notamment en 1824 et en 1827. À la chute du gouvernement Villèle, il devient préfet de Seine-et-Oise à Versailles (20 janvier 1828-1^{er} août 1830), poste qu'il conserve, contre tous les usages, durant son passage au gouvernement (dossier préfectoral F¹bi 157/5 et 263/1).

- Collaborateur immédiat de Vaublanc pendant les Cent-Jours à Gand, Capelle est déjà un conseiller écouté de Monsieur, comte d'Artois. De ce fait, il est choisi comme candidat proposé à la députation par le collège d'arrondissement de Millau (Aveyron) le 27 septembre 1816, mais néanmoins pas élu député. Il devient un très proche collaborateur de Corbière par ses fonctions administratives de 1822 à 1827, avant sa promotion ultime comme ministre des Travaux publics du gouvernement Polignac, du 19 mai au 31 juillet 1830. Dès 1815, ses liens privilégiés avec Monsieur, avec Vaublanc puis avec Corbière en font un homme de l'ombre important au sein du « parti » royaliste.

- Réfugié à Rambouillet avec Charles X et Montbel lors de la révolution de Juillet, il s'enfuit clandestinement en Angleterre avec ce dernier, et il est condamné par la Cour des pairs française à la prison à perpétuité par contumace. Il rejoint alors la famille royale en Écosse, gagne Londres, puis, gracié le 27 avril 1840, il revient en France, et s'installe à Montpellier jusqu'à sa mort.

¹ Il remplace à cette fonction le père de Barante, qui vient d'être révoqué par Napoléon 1^{er}.

² Son arrivée est pour cette raison l'objet d'une mention ostensible dans *le Moniteur Universel de Gand*, n°4, 25 avril 1815, p. 16.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°12, p. 26.

⁴ Cf. *Archives parlementaires* (Mavidal et Laurent), 2^e série, vol. 15, p. 369.

- Baron d'Empire (lettres patentes, 19 janvier 1812), Capelle est en outre fait chevalier, officier (23 octobre 1814), puis commandeur (10 mai 1820) de la Légion d'Honneur.
- Il a eu trois enfants ; noter que sa fille Zélie Capelle (1797-1884), se marie à *Amédée* Blaise Joseph Henry Vernhette (1795-1884), qui a été successivement sous la Restauration secrétaire général de la préfecture de l'Hérault (10 octobre 1821-21 avril 1824), sous-préfet d'Yvetot (21 avril-22 septembre 1824) puis de Rambouillet (22 septembre 1824-25 septembre 1829), préfet des Vosges (25 septembre 1829-2 avril 1830) puis des Hautes-Pyrénées¹ (2 avril-14 août 1830). Sous la seconde République, il a siégé comme député de droite à la Législative de 1849 à décembre 1851, puis, sous le second Empire, est entré dans la magistrature comme conseiller de cour d'appel en 1858-1865 ; ce gendre était lui-même le fils d'un royaliste élu député de l'Aveyron en novembre 1827, mais démissionnaire au début de la session de 1828, car n'ayant pas le cens requis pour siéger (cf. sa fiche).
- Son neveu, Pierre Hercule *Ferdinand* Calvet-Rogniat (1813-1875), têt orphelin et adopté par la sœur de Capelle, est quant à lui avocat, puis industriel, conseiller d'arrondissement dans l'Isère, président du conseil général de l'Aveyron (1852-1861) et député bonapartiste de l'Aveyron au Corps législatif de 1852 à 1870, toujours fidèle au gouvernement impérial² ; et un petit-neveu, fils du précédent, le vicomte Henri Calvet-Rogniat (1853-1915), député monarchiste de l'Aveyron de 1885 à 1889³.

Témoignages :

- Chabrol de Volvic, évoquant la période postérieure aux élections de mars 1824 : « On m'assura que le Roi, déjà malade, avait pourvu à mon remplacement et le bruit en courut. Un employé du ministère dit avoir vu l'ordonnance qui nommait M. Capelle, mais la loyauté des princes ne pouvait admettre une politique aussi indigne » (*Souvenirs inédits*, p. 62).
- Chateaubriand : « Ses prétentions ne dépassaient pas sa valeur. [...] La modestie est une qualité rare, et le seul tort de M. Capelle est de s'être laissé nommé ministre » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, livre 38, ch. 6, vol. 2 de l'édition de la Pléiade, p. 684).
- d'Haussez : Vers 1820 : « Le baron Capelle venait en sous-ordre⁴. C'était alors une espèce de conseiller de nuit, à qui était confié le soin de résumer toutes les propositions et les opinions recueillies pendant le jour. Il arrivait à onze heures du soir chez Monsieur, et n'y voyait que le prince » (*Mémoires*, vol. 1, p. 311). Le même d'Haussez en 1830 : « [C'était] une de ces nullités en crédit qui ont le secret de trouver place partout, quoique n'étant effectivement propres à rien [...]. Le prince de Polignac, qui laissait rarement échapper l'occasion de faire une sottise, appela M. Capelle au ministère des Travaux Publics, en se promettant bien de recourir, dans ses embarras, à une capacité universelle » (*Mémoires*, vol. 2, pp. 205-207).
- Jules de Polignac : « [C'était un] administrateur distingué » (*Études historiques, politiques, et morales, sur l'état de la société européenne vers le milieu du XIXe siècle*, p. 227).
- Céleste de Chateaubriand : « Tout le monde connaît son origine, moins basse que ses sentiments [...]. Capelle : son nom seul est une tache à la monarchie : vil comédien, séide abject de tous les gouvernements, sans foi, sans honte, et si exécrable préfet sous Bonaparte, que celui-ci disait, lorsqu'il exila M^{me} de Staël à Coppet : "La voilà en sûreté sous la surveillance de ce coquin de Capelle" » (*Cahier vert*, éd. de 1990, p. 154).
- duc Victor de Broglie : « M. Capelle le valet, l'homme à tout faire du comte d'Artois, [...] était réputé dans la clique du château comme l'homme aux expédients ; ancien préfet sous l'Empire, et préfet des plus zélés, successeur de M. de Barante à Genève, chargé spécialement d'exercer sur le château de Coppet une surveillance inexorable, l'ayant rendu non seulement inhospitalier mais inhabitable, au point de réduire madame de Staël⁵ à s'en évader comme d'une geôle ; naturellement il était devenu légitimiste passionné sous la Restauration, et bientôt l'âme damnée de cette camarilla d'intrigants qui disposaient du comte d'Artois [...]. Il se donnait pour expert à manipuler la machine électorale. On vit bientôt ce à quoi aboutit son savoir-faire⁶ » (*Souvenirs*, Paris, Calmann-Lévy, 1886, vol. 2, p. 129, vol. 3, pp. 250-251).

¹ Double promotion pour le jeune gendre du baron Capelle sous le gouvernement Polignac : passage d'une sous-préfecture à une modeste préfecture de 6^e classe décidée par La Bourdonnaye ; puis promotion à une préfecture ordinaire de 5^e classe ordonnée par Montbel, quelques semaines avant l'entrée au gouvernement du beau-père.

² Sur ce neveu, cf. Éric Anceau, *Dictionnaire des députés du second Empire*, Rennes, PUR, 1999, pp. 67-68.

³ Sur ce petit-neveu, cf. Jean El Gammal, *Politique et poids du passé dans la France fin de siècle*, Limoges, Pulim, 1999, p. 69.

⁴ D'Haussez décrit alors l'organisation du pavillon de Marsan, et des conseillers politiques de Monsieur, futur Charles X, au début du règne de son frère Louis XVIII, de 1815 à 1820 environ.

⁵ Celle-ci est la belle-mère de Victor de Broglie, ce qui explique le portrait particulièrement peu flatteur qui est dressé ici de Capelle.

⁶ La dernière phrase évoque l'échec cuisant des manœuvres du gouvernement Polignac en 1830.

de¹ CAUX : Louis Victor **de Caux de Blacquetot** (1775-1845), **vicomte de Caux** depuis 1818.

- Louis Victor de Caux, natif de Douai, est encore aujourd'hui mis en avant par la ville comme un des dix douaisiens les plus célèbres².

- Il est issu d'une famille picarde de la bourgeoisie du Ponthieu, ayant donné en 1503 un échevin d'Abbeville³, installée ensuite à Montreuil-sur-Mer au XVII^e siècle ; on n'a pu retrouver la trace de lettres patentes d'anoblissement, mais la famille peut être considérée comme noble au plus tard en 1775, date de naissance du député, en vertu de l'édit de 1750 anoblissant les chevaliers de Saint-Louis après trois générations consécutives⁴.

- En ligne paternelle, de Caux est arrière-petit-fils, petit-fils et neveu d'ingénieurs des fortifications ; son arrière-grand-père, hydraulicien de formation, a dirigé les améliorations du cours de la Loire en 1742. Son grand-père paternel, Pierre Gilles de Caux (1720-1792) a eu rang de brigadier d'infanterie (1770) puis de maréchal de camp (1780), et a été fait commandeur de Saint-Louis (« cordon rouge ») en 1788.

- Son grand-père maternel, François Christophe Thierry (1699-1782), est courtisan, huissier ordinaire de la chambre du roi Louis XV, puis premier valet de chambre du Dauphin, anobli en 1769 et désormais dénommé Thierry de Ville-d'Avray ; sa grand-mère maternelle Marie Madeleine Capet (née vers 1709), est femme de chambre du Dauphin.

- Son oncle maternel Marc Antoine Thierry, baron de Ville d'Avray (1732-1792), nommé premier valet de chambre de Louis XVI en 1774, intendant général du mobilier royal (1784-1792), premier maire de Versailles (1787-1789), massacré en prison à Versailles le 2 septembre 1792.

- Son père est Jean Baptiste Decaux (1723-1796) : ingénieur en chef (1757), puis inspecteur des fortifications⁵ de Champagne et de Hainaut (1775), il est devenu en 1776 le troisième directeur de l'École du Génie de Mézières⁶, et l'a réorganisé en 1777-1781 dans un sens aristocratique, en limitant l'accès des roturiers⁷. Ayant fini sa carrière comme l'un des quatre inspecteurs généraux des Fortifications (1791), il a été promu, au fil de sa carrière, lieutenant-colonel (1761), colonel (1763), brigadier (1778), maréchal de camp (1780) enfin lieutenant-général (1791), avant d'émigrer au printemps 1793⁸ et de mourir en émigration en 1796, à Essen (Westphalie). Sa mère, Marie Hippolyte Thierry de Ville d'Avray (1739-1793), a été épousée en 1767 à Versailles.

- Né à Douai, le jeune Louis Victor de Caux est élève à l'École du Génie de Mézières (1792), en sort sous-lieutenant le 1^{er} mars 1793, mais il est destitué comme noble la même année. Il n'émigre pas, contrairement à son père, et participe aux campagnes de l'armée française dans les Ardennes et le Rhin. Remarqué par sa bravoure au combat, il est successivement promu capitaine (1795), et chef de

¹ Lorsqu'on cite un patronyme noble sans le faire précéder d'un prénom, d'un titre ou d'une fonction, la particule ne doit normalement pas figurer. Mais on rappelle qu'il faut faire une exception, comme ici, pour les noms monosyllabiques (de Serre, de Broglie, de Caux, etc.), pour les noms d'origine étrangère (de Wendel), ou encore pour ceux commençant par un *h* aspiré ou par une voyelle.

² Cf. le site Internet de la ville : www.ville-douai.fr/historique/patrimoi/celebre/celebre.htm.

³ Charge qui alors, ne conférait pas semble-t-il la noblesse, même si dans le cas d'Abbeville, on ignore la date exacte à partir de laquelle les échevins ont obtenu l'anoblissement automatique.

⁴ Le père du député est effectivement le 3^e du nom à être décoré de cet ordre royal militaire, en 1758, et la noblesse ne prenant effet qu'au 4^e degré, c'est notre député qui, le premier de sa famille, serait gentilhomme dès sa naissance (en vertu du même édit de 1750, le père et l'aïeul du député, -s'ils n'étaient pas nobles auparavant, ce qui n'a pu être établi- ont été eux-mêmes anoblis peu après, en 1780, par leur promotion comme officiers généraux des armées).

⁵ On renvoie à ce sujet à la thèse d'Anne Blanchard, *les « ingénieurs du roy » de Louis XIV à Louis XVI, étude du corps des fortifications*, Montpellier, 1979, 635 p., et surtout à son *Dictionnaire des ingénieurs militaires 1691-1791*, Montpellier, 1981, 786 p. Celle-ci estime le « principe d'anoblissement mal dégagé » pour la famille de Caux, mais les indices biographiques qu'elle mentionne donnent du poids à l'hypothèse de la date de l'anoblissement que nous mentionnons ici, les sources diverses se bornant quant à elles à un prudent silence.

⁶ Créée en 1748, cette grande école n'était accessible que sur concours. Depuis 1751, sa fréquentation était nécessaire pour se voir conférer le brevet d'ingénieur (et le grade d'officier). La scolarité durait deux ans, mettant naturellement l'accent sur les mathématiques, la géométrie et le dessin. Gaspard Monge faisait partie des enseignants. Elle fut supprimée en février 1794, pour « esprit aristocratique ».

⁷ Cf. à ce sujet Pierre Larousse, *Grand dictionnaire du XIX^e siècle*, article « Ecole d'application du génie et de l'artillerie », tome VII, p. 119. Cette réforme limite le recrutement aux candidats pouvant faire preuve de quatre quartiers de noblesse. Le fait est d'autant plus piquant que les de Caux paraissent eux-mêmes de noblesse très récente.

⁸ Son départ de Paris en émigration est constaté le 30 juin 1793 (d'après le CD-Rom « les émigrés de la révolution »).

bataillon (1799), chargé à cette date par Moreau de négocier un armistice avec les Autrichiens.

- Il épouse le 24 novembre 1800 Claire Françoise Iphigénie Destouff-Milet de Mureau (1780-1862), fille de Catherine de Terras (†1813) et de Louis Marie Antoine Milet (1751-1825). Ce beau-père, officier du Génie promu général de brigade (1796), très brièvement ministre de la Guerre sous le Directoire du 21 février au 2 juillet 1799, nommé à cette date général de division, devenu ensuite préfet de la Corrèze (avril 1802-février 1810, dossier F¹bI 167/23), fait chevalier d'Empire (lettres patentes, 2 juillet 1808) puis baron d'Empire (lettres patentes, 18 juin 1809), et titré baron Destouff-Milet de Mureau.

- De Caux est employé quant à lui à l'armée des côtes de l'Océan, dans la Grande Armée, puis il est promu en 1806 chef d'état-major du Génie de l'armée de réserve ; il contribue à faire échouer un débarquement anglais à Walcheren en 1809 en renforçant les forces militaires sur les côtes de l'Escaut, ce qui lui vaut d'être promu inspecteur du génie.

- Sous la Restauration, il est promu maréchal de camp (20 avril 1814), puis promu lieutenant-général (30 juillet 1823) ; à l'automne 1815, le gouvernement Richelieu lui confie la mission de régler avec Wellington la répartition sur le territoire des différentes troupes d'occupation.

- Le succès de cette mission lui vaut d'obtenir un poste de conseiller d'État (1817-janvier 1818, comité de la guerre) ; commissaire du roi devant les Chambres, de Caux défend les projets ministériels sur les questions militaires de mai 1819 à juin 1826, quelle que soit la couleur politique des différents gouvernements. Promu Directeur général du personnel du Ministère de la guerre de 1823 à 1827, il devient, comme tel, l'un des principaux collaborateurs du marquis de Clermont-Tonnerre d'août 1824 à décembre 1827, ce qui lui permet d'envisager désormais le lancement d'une carrière politique au sens strict.

- Député du Nord du 8 février 1828 au 20 avril 1831 (élu en novembre 1827 et mai 1830 à l'arrondissement d'Avesnes, la première fois contre Royer-Collard), il est nommé ministre de la Guerre du 4 janvier 1828 au 8 août 1829 (gouvernements « Chabrol » et « Martignac »), tout en ayant dû concéder la présentation des emplois militaires vacants au Dauphin (duc d'Angoulême), fils de Charles X (ordonnances des 4 et 17 janvier 1828). Il met d'ailleurs en place le 17 février 1828 un conseil supérieur de la Guerre, présidé par le Dauphin (et dans lequel siège notamment Bourmont, cf. sa fiche). Lors de sa retraite du gouvernement, de Caux est nommé ministre d'État et membre du conseil privé (août 1829-août 1830) ; rallié au régime de Juillet, il devient pair de France du 11 octobre 1832 à sa mort le 6 juin 1845.

- Administrateur de centre droit, de Caux s'est totalement et fidèlement rallié au gouvernement Villèle dans les années 1820, puis à l'expérience Martignac en 1828-1829 ; en 1829-1830, il s'ancre dans la « défection », en votant pour l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il n'intervient jamais en qualité de parlementaire ni à la Chambre des députés, ni à la Chambre des pairs, toutes ses interventions étant faites soit comme commissaire du roi avant son élection, soit comme ministre de la Guerre.

- Chevalier d'Empire (lettres patentes, 2 juillet 1808), puis baron d'Empire (décret, 29 décembre 1812, puis lettres patentes, 11 novembre 1813), il est également donataire d'Empire d'une rente annuelle très importante de 45.000 francs, assise sur le Mont de Milan (8 septembre 1808), puis sur le Trasimène (29 décembre 1812). Il est ensuite vicomte héréditaire (lettres patentes, 30 janvier 1818¹), chevalier (27 juin 1814), commandeur (3 janvier 1822), puis grand-croix (8 août 1829) de Saint-Louis ; et en outre successivement chevalier (14 juin 1804), officier (9 juillet 1814), commandeur (18 mai 1820), grand-officier (3 novembre 1827), et enfin grand-croix (30 mai 1837) de la Légion d'Honneur (cote LH 453/ dossier 91). Il a été aussi décoré par de nombreux ordres étrangers : commandeur de l'ordre de Saint-Léopold d'Autriche, grand-croix des ordres espagnols de Charles III et de Saint-Ferdinand, chevalier de Sainte-Anne de Russie, chevalier de Saint-Henry de Saxe, et commandeur des Guelfes du Hanovre. Enfin, il a recueilli la transmission du titre et surtout du majorat de baron de son beau-père, le baron Destouff, par lettres patentes du 15 juin 1809, confirmées par ordonnance royale du 31 décembre 1831, puis lettres patentes des 27 mars 1832 et 3 octobre 1835².

- Bien que marié (cf. *supra*), le vicomte de Caux est mort sans enfants.

¹ La notice est oubliée, semble-t-il, par Révérend dans son ouvrage sur les anoblis de la Restauration. Cf. pour cette dernière élévation nobiliaire, Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises...*, Évreux, 1910, vol. 9, p. 82.

² Cf. A. Révérend, *Titres et confirmations de titres 1830-1908*, Paris, H. Champion, 1909, pp. 37-38.



Louis-Victor de Caux

Témoignages :

- Duchesse de Maillé : « M. de Caux est un commis renforcé, trembleur devant les chambres à un point qui le rendait parfois ridicule » (*Souvenirs des deux Restaurations*, juillet 1829, p. 279).
- Victor de Broglie : « Je ne dis rien non plus de M. de Caux, ministre de la guerre, ni de M. de Saint-Cricq, ministre du commerce. Ce n'étaient que deux premiers commis instruits, intelligents, honorés pour leur probité et leur expérience. M. de Caux, général de bureau et de paperasses, qui, je crois, n'avait pas plus vu le feu que le feu maréchal Clarke, était si peu d'étoffe ministérielle qu'il avait consenti à livrer officiellement à M. le dauphin le personnel de son administration et même à laisser consigner cet abandon au Bulletin des lois dans l'ordonnance qui le nommait » (*Souvenirs*, vol. 3, pp. 130-131).

CHABROL de CROUZOL : *Christophe* André Jean de **Chabrol** (1771-1836), depuis 1810 **comte de Chabrol de Crouzol**, écrit souvent **Crousol**¹.

- Par l'âge, Chabrol de Crouzol est le troisième des quatre frères Chabrol (cf. la fiche des trois autres dans la partie du guide consacrée aux députés).
- Il est issu d'une famille auvergnate de robins, protestante à l'origine, convertie en 1682 quelques temps avant l'abrogation de l'Edit de Nantes, anoblie en 1767 (cf. *infra*), et qui se transmet, par le père du député, le titre de comte héréditaire depuis 1814 (cf. *infra*), Chabrol de Crouzol étant quant à lui déjà comte à titre personnel depuis 1810.
- Il est le petit-fils, en ligne paternelle, de Guillaume Michel de Chabrol de Tournoël (1714-1792)², avocat du roi³ à la sénéchaussée d'Auvergne, sise à Riom (depuis 1733, à l'âge de 19 ans) et jurisconsulte réputé, auteur d'un magistral *Commentaire sur les Coutumes d'Auvergne* (1784-1786, 4 vol.), qui fit autorité sur la question ; anobli à titre héréditaire en 1767, cet aïeul a été nommé conseiller d'État en 1781. En ligne maternelle, il est petit-fils d'un trésorier de France⁴ au Bureau des Finances de Riom.
- Il est fils de Madeleine Vissaguet, et de Gaspard Claude François de Chabrol (1740-décembre 1816), officier de dragons, puis président de la sénéchaussée d'Auvergne à Riom en 1764, s'opposant en 1771 au « Conseil Supérieur »⁵ de Clermont-[Ferrand] établi par Maupeou. Nommé membre du tiers

¹ Le lieu-dit dépendant de la commune de Volvic est bel et bien « Crouzol » (cf. la carte de Cassini).

² Sur cet aïeul, cf. la notice d'Aigueperse, *Biographie des grands hommes de l'Auvergne*, 1836, vol. 1, pp. 149-150.

³ On désignait là un membre subalterne du Parquet, équivalent de l'avocat général dans une juridiction autre qu'un Parlement, subordonné au procureur général.

⁴ Les trésoriers de France, qui trouvent leur origine sous Philippe le Bel, exercent depuis 1577 au sein de 26 Bureaux des Finances, à raison d'à peu près un Bureau pour chaque généralité du royaume. Ils ont compétence en matière de taille, de droits féodaux et de voirie, même s'ils subissent la rude concurrence des intendants. La charge de trésorier est anoblissante au 2^e degré (et dès le 1^{er} degré pour le bureau de Paris), ce qui suscite naturellement les vocations.

⁵ Les conseils supérieurs résultaient du démantèlement des Parlements traditionnels opéré par Maupeou (1771-1774) ; le parlement de Paris, dont le ressort s'étendait sur les deux tiers du territoire national, fut ainsi

état à l'Assemblée provinciale d'Auvergne¹ (novembre 1787), Chabrol père a été chargé d'un rapport sur l'organisation judiciaire auvergnate par Loménie de Brienne² (1788). Élu député suppléant de la noblesse de Riom aux États Généraux³, puis Constituant monarchien de centre droit en 1789-1791⁴, il a été emprisonné sous la Terreur de 1793 à 1795. Chabrol père est créé, sous la Restauration, comte héréditaire (ordonnance du 13 septembre 1814, puis lettres patentes du 23 janvier 1816) en récompense de son attitude passée à la Constituante⁵.

- Natif de Riom (Auvergne), le jeune Chabrol de Crouzol a suivi des études religieuses chez les Oratoriens, puis il est devenu un prêtre réfractaire ; il est emprisonné sous la Terreur avec toute sa famille, jusqu'au lendemain du Neuf Thermidor. Il épouse en 1797 Geneviève Trousseau, fille de feu François Trousseau (1737-1775), avocat en parlement, et d'Anne Félicité Danjou, elle-même fille de Pierre Danjou (1712-1794), intendant du comte d'Artois.

- Auditeur au Conseil d'État (13 août 1803), Chabrol de Crouzol est remarqué pour son talent et surnommé par Napoléon « le Nestor des auditeurs ». Nommé premier président par intérim de la cour impériale d'Orléans (1804-1807), il est revenu ensuite à une carrière administrative comme maître des requêtes⁶ au conseil d'État du 11 juin 1806 au 5 juillet 1814 : il a exercé cette fonction en service ordinaire en 1808-1809, sinon en service extraordinaire, notamment comme chargé de mission en Toscane (1809-mars 1811), où il a présidé un conseil de liquidation des dettes ; après un bref passage dans la carrière judiciaire comme président de chambre à la cour impériale de Paris (mars-juillet 1811), grâce à la protection de Cambacérès, il a été ensuite intendant général en Illyrie (Balkans, août 1811), puis intendant du trésor dans le Piémont et les départements transalpins (fin 1811).

- Sous la Restauration, il est promu conseiller d'État, et il exerce cette fonction du 5 juillet 1814⁷ au 20 mars 1815, puis d'août 1815 à août 1824 ; il a été en service ordinaire à la section des Finances de juillet à novembre 1814 et de juillet à décembre 1820, sinon en service extraordinaire, ayant toutefois voix délibérative de janvier 1821 à août 1824.

Parallèlement, il est préfet du Rhône (22 novembre 1814⁸-12 mars 1815⁹ et 13 juillet 1815-24 septembre 1817, dossier F¹bI 157/13), se tient à l'écart pendant les Cent-Jours, et tente vainement ensuite d'adoucir les passions politiques exacerbées dans la capitale des Gaules, en dissuadant notamment en novembre 1816 le Lyonnais Alexandre Bergasse (1747-1821) de publier un brûlot ultra-royaliste provocateur, intitulé *Réfutation des faux principes et des calomnies avancées par les jacobins pour décrier l'administration de nos rois et justifier l'usurpation de l'autorité royale et du trône*¹⁰. L'année suivante, en 1817, Chabrol de Crouzol est mal à l'aise face à la répression sanglante

remplacé à la fois par une nouvelle juridiction parisienne, le « parlement Maupeou » dont le ressort territorial se limitait désormais à l'Île-de-France, et par six conseils supérieurs décentralisés à Arras, Blois, Châlons, Clermont, Lyon et Poitiers.

¹ Installée par Loménie de Brienne, cf. la note consacrée à ce sujet à la notice relative à Achard de Bonvouloir.

² Celui-ci souhaite restreindre le morcellement juridictionnel en constituant des « grands bailliages » pour améliorer le fonctionnement de la justice ; fine mouche, Chabrol père plaide pour sa paroisse dans son mémoire en proposant d'abolir le présidial de Clermont... pour conserver naturellement celui de Riom, dont il occupe la charge.

³ Il siège dès septembre 1789 pour remplacer le titulaire, qui a démissionné après les bouleversements de l'été 1789.

⁴ Il appartient au « comité central » réunissant quinze députés notables du groupe monarchien dès août 1789 (cité par Robert Griffiths (*Le Centre perdu...*, p. 67) et prône ensuite le remboursement des droits féodaux par l'État pour dédommager les anciens privilégiés (avril 1790) ; il défend le maintien de la religion catholique comme religion d'État (avril 1790), proteste contre la suppression des titres nobiliaires (avril 1790) et contre la Constitution (sept. 1791).

⁵ On doit constater d'une manière générale que les monarchiens actifs de la période 1789-1791 ont bénéficié de la faveur insigne de Louis XVIII sous la Restauration, ce qui était pour ce dernier une façon de justifier son propre positionnement politique dans les premières années de la Révolution. Il est permis de penser que les quatre frères Chabrol, et notamment Chabrol de Crouzol, ont bénéficié de cette faveur paternelle.

⁶ Payé d'un traitement de 4000 francs (ordonnance du 29 juin 1814, *Bulletin des Lois*, 5^e série, t. 1, n°177, p. 265), augmenté ensuite à 6000 francs, soit le même traitement que celui d'un Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

⁷ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 267.

⁸ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°506, p. 509.

⁹ *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, Cent-Jours, n°54, p. 49.

¹⁰ Édité par l'imprimeur lyonnais Joseph Bertrand immédiatement après les élections, qui avaient été perdues par les ultra-royalistes à l'échelle nationale, mais gagnées à Lyon, ce pamphlet vengeur semblait devoir rallumer la guerre civile. Chabrol de Crouzol somma l'auteur de détruire les exemplaires déjà imprimés, sous peine d'une saisie officielle et d'une poursuite judiciaire. Le publiciste ultra-royaliste (frère de Nicolas Bergasse, ancien Constituant) s'exécuta, mis à part un petit nombre d'exemplaires qui sont parvenus jusqu'à nous.

du général Canuel lors d'une insurrection libérale supposée à Lyon : l'opinion libérale l'accuse de passivité complaisante, mais le gouvernement « constitutionnel » en juge autrement, qui l'appelle en son sein, début de sa brillante carrière politique.

- Membre du conseil général du Puy-de-Dôme depuis mai 1803, Chabrol de Crouzol devient en effet sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur du 24 septembre 1817 au 31 décembre 1818 ; à ce titre, il devient vice-président de droit du conseil d'État, présidant son comité de l'intérieur (septembre 1817-janvier 1819), avant d'être remercié lors de la formation du ministère Decazes et la réorientation de la politique gouvernementale au centre gauche.

Siégeant ensuite comme député du Puy-de-Dôme du 22 décembre 1820 au 23 décembre 1823 (élu en 1820 et 1821 par le collège du département), Chabrol de Crouzol est élu par ses collègues parlementaires comme vice-président de la Chambre pour les trois sessions de 1821 (en décembre 1821, pour remplacer Corbière, démissionnaire pour cause de nomination ministérielle), de 1822 et de 1823 (une élection unique intervient en juin 1822 pour ces deux sessions). Il est ensuite nommé pair de France, et il siège à la Chambre haute du 23 décembre 1823 à sa mort le 7 octobre 1836.

Veuf en premières noces, Chabrol de Crouzol épouse en secondes noces le 12 mai 1820 à Paris Marie Hortense Jeanne du Haffond de Lestredigat, fille d'émigrés, ce qui lui permet de toucher une indemnité d'émigré spolié de quelque 19.000 francs, dont 11.500 pour le compte de sa femme¹.

Parallèlement, il accède aux responsabilités de Directeur général de la régie de l'Enregistrement et des Domaines (23 janvier 1821²-3 août 1824), avant d'être promu ministre de la Marine et des colonies du 4 août 1824 au 3 mars 1828 (dans les gouvernements Villèle puis « Chabrol »). À ce poste, il réalise des réformes jugées utiles, telles la reprise des constructions navales arrêtées depuis plus de vingt ans, ou la tentative (assez vaine) de faire appliquer dans les colonies la législation française, et notamment ses dispositions protectrices. Promu enfin ministre des Finances du 8 août 1829 au 19 mai 1830 (gouvernement Polignac), Chabrol émet un emprunt de 80 millions, puis quitte le gouvernement pour ne pas cautionner le coup d'État en préparation, qu'il désapprouve implicitement.

- D'abord membre du centre droit constitutionnel, Chabrol de Crouzol est totalement intégré, à partir de 1822, à la majorité villèliste jusque fin 1827. Favorable au gouvernement Martignac en 1828-1829, il rejoint à nouveau la droite en 1829-1830. Ceci n'empêche pas son ralliement au régime de Juillet, auquel il prête serment en tant que pair de France, en déclinant néanmoins toutes les propositions ministérielles qui lui sont faites ensuite par le régime orléaniste.

- On lui doit deux interventions comme parlementaire à la Chambre des députés (aucune à la Chambre des pairs), sans compter celles, plus nombreuses, faites en qualité de directeur général administratif, puis de ministre.

- Chevalier d'Empire (lettres patentes, 11 août 1808), puis comte d'Empire (lettres patentes, 9 mars 1810), il est ensuite fait baron-pair héréditaire (lettres patentes, 25 mars 1824³). Il est en outre chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit, 9 mars et 25 mai 1828), chevalier (30 juin 1811), officier, commandeur (6 février 1816), puis grand-officier (18 août 1824) de la Légion d'Honneur (cote LH 467/ dossier 18), et en outre, décoré de plusieurs ordres étrangers.

- Un tableau représentant Chabrol de Crouzol a été peint en 1835 par Charles Gomien (1808-1876, élève de Paul Delaroche), sous le titre *M. le comte de Chabrol, pair de France*, un an avant sa mort, en octobre 1836, au château de Chabannes à Paslières (Puy-de-Dôme).

- Son fils Anne François Édouard Chabrol de Crouzol (1802-1885) a été maître des requêtes au conseil d'État en service extraordinaire (8 janvier 1823-25 août 1824), puis maître des requêtes honoraire (26 août 1824-février 1848), et en outre gentilhomme honoraire de la Chambre du roi Charles X jusqu'en 1830 ; c'était au demeurant un collectionneur et un bibliophile.

¹ Cf. André Gain, *La Restauration et les biens des émigrés*, vol. 2, p. 458.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 12, 1^{er} semestre 1821, bulletin n°431, ordonnance n°10.080, pp. 104-105.

³ Avec un majorat assis sur une propriété située dans l'Eure, commune de Civières près des Andelys, apportée en dot par son épouse et composée d'un château, d'un parc de trente hectares, d'un corps de ferme, et de 200 hectares de terres, le tout produisant 11340 francs de revenu net. Cf. *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 4, bulletin n°74, extrait des registres de la commission du sceau, p. 51, lettres patentes du 25 mars 1824.

Témoignages :

- Ferdinand de Bertier : « M. de Chabrol était un des esprits les plus timides que j'ai connus et allant, il faut le dire, jusqu'au sentiment de l'effroi et de la peur ; homme d'affaires, du reste capable d'apporter des améliorations dans le ministère des Finances, probe enfin, et convenant au poste qu'il occupait, mais dans les temps tranquilles. Il n'était pas d'ailleurs sans ambition et j'ai lieu de croire qu'il rêva, après avoir fait expulser du ministère M. de La Bourdonnaye par M. de Polignac, de supplanter ce dernier et d'arriver à la présidence du Conseil » (*Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, pp. 324-325).

- d'Haussez : « La tête de M. de Chabrol était, sans contredit, la mieux organisée pour les affaires, la mieux meublée de lois, de dates, de précédents [...] Mais, pour des idées vastes et énergiques, des plans étendus, de la décision surtout, il ne fallait pas en chercher [...] le don de prendre un parti lui était absolument refusé. Ses opinions se formulaient comme des avis, jamais comme des résolutions arrêtées [...] Le roi avait en lui la confiance la plus entière et la plus méritée ; il lui accordait même une affection sincère. Le ministre la justifiait par la franchise avec laquelle il émettait ses opinions, sans que, toutefois, il négligeât une constante attention à ménager sa faveur, quoiqu'il affectât un dégoût du pouvoir dont personne n'était dupe » (*Mémoires*, vol. 2, pp. 99-100).

- Céleste de Chateaubriand : « Courtisan du bonheur et valet de toutes les monarchies » (*Cahier vert*, éd. 1990, p. 123).

- Duchesse de Maillé : « Homme probe, sage et bon administrateur » (*Souvenirs des deux Restaurations*, juillet 1829, p. 279).

- Théodore Anne : « Le cou enfoncé dans sa cravate [...], un bon économiste à l'habit râpé » (*Mémoires, souvenirs et anecdotes...*, vol. 1, p. 101).

- Barthélemy et Méry : « Vous enfin, dont le bras agite un vain trident, / Vous qui loin de la mer, Argonaute prudent, / N'avez jamais des flots éprouvé la secousse, / Jean-Bart du Garde-Meuble¹, et Neptune d'eau douce, [...] Chabrol, sur son radeau que la vague balance, / Atteint du mal de mer, regagne l'ambulance » (*La Villéiade*, 15^e édition, Paris, Ambroise, Dupont, 1827, pp. 8 et 60).

- Lamartine : « M. de Chabrol, plus administrateur qu'homme d'État, était un de ces noms à deux natures dont chaque parti peut revendiquer une moitié, et qui réconciliait deux temps dans un même homme » (*Histoire de la Restauration*, vol. 10, livre 47, p. 119).

- [Alexandre Lardier] : « Un ministre de la marine qui n'a vu la mer qu'en décoration de l'opéra » (*Biographie des députés, session de 1828*, p. XXXIII).

- Adolphe Rion : « [...] M. de Chabrol est un homme trop honorable pour qu'on ait pu jamais l'accuser d'autre chose que d'imprudence et de défaut de force. [...] Membre d'une administration déplorablement célèbre², il a su éviter l'animadversion publique qui a frappé ses collègues. Son ministère a vu naître plusieurs améliorations importantes. On ne lui a enfin reproché que de s'être associé aux ministres qui formaient avec lui le conseil. On a du moins à le remercier d'avoir contresigné l'ordonnance de retraite de cette funeste administration. M. de Chabrol est un homme essentiellement modéré, qui, dans la chambre haute, vote plutôt avec le ministère Martignac qu'avec ses anciens amis politiques » (*Biographie nouvelle et complète des pairs de France*, Paris, marchands de nouveautés, 1828, pp. 45-46).

- Viel-Castel : « C'était un très honnête homme, un bon administrateur, d'un esprit droit et sage, modéré et bienveillant par nature, et à qui on ne pouvait reprocher qu'une ambition un peu vive et quelque faiblesse de caractère » (*Histoire de la Restauration*, vol. 6, p. 115).



Chabrol de Crouzol

¹ Il s'agissait du nom de l'hôtel particulier, situé sur l'actuelle place de la Concorde, qui accueillait depuis l'Empire le ministère de la Marine. Tous les pamphlétaires, suivant d'ailleurs une longue tradition, persiflaient en Chabrol de Crouzol un ministre de la Marine de plus à n'avoir jamais vu la mer.

² Il s'agit du gouvernement Villèle.

CHAMPAGNY : Nicolas Charles Stanislas Louis de **Nompère, vicomte de Champagny** (1789-1863).

- Champagny est issu d'une famille de la noblesse du Forez, remontant seulement à 1588 pour la filiation suivie (mais sans anoblissement par charge ou par lettres patentes), maintenue noble en 1670 et en 1757.

- Il est le petit-fils de Charles de Nompère, lieutenant-colonel, remarié en secondes noces à la sœur de l'abbé Joseph Marie Terray (1715-1778), célèbre Contrôleur général des Finances, menant au sein du gouvernement avec le duc d'Aiguillon (Affaires Étrangères et Guerre) et le chancelier Maupeou (Justice) un « triumvirat » absolutiste de 1769 à 1774 jusqu'à la mort de Louis XV.

- Surtout, il est le neveu de Jean-Baptiste Nompère de Champagny (1756-1834), duc de Cadore. Celui-ci, ancien élève du collège militaire de la Flèche devenu officier de marine, a été député de la noblesse aux États généraux puis à la Constituante, s'est rallié à Bonaparte, a été nommé conseiller d'État en 1800, puis ambassadeur à Vienne (1801). Promu par Napoléon ministre de l'Intérieur d'août 1804 à août 1807, cet oncle puissant est devenu ministre des Relations extérieures du 8 août 1807 au 16 avril 1811, a négocié le traité de Vienne de 1809, ainsi que le mariage entre Napoléon et Marie-Louise. Fait duc de Cadore en 1808, il a été ensuite sénateur d'avril 1813 à avril 1814, puis pair de France (« à vie ») du 4 juin 1814 au 24 juillet 1815. Durant les Cent-Jours, il s'est rallié à Napoléon, et a été nommé par lui intendant des bâtiments de la Couronne (mars 1815). Chassé de la Chambre haute à la seconde Restauration, il a été renommé à titre héréditaire le 5 mars 1819 (dans la « fournée Decazes ») et il siège alors au centre droit jusqu'à sa mort le 3 juillet 1834, étant élu secrétaire de la Chambre haute à la session de 1825.

- Né en Guyane à Cayenne, le jeune Champagny est devenu officier dans l'armée napoléonienne. Il combat à Wagram (1809), puis dans les campagnes d'Espagne (1810), et de Russie (1812-1813). Sous la Restauration, il devient aide de camp du duc d'Angoulême (1814-1830), est promu au grade de chef de bataillon (1814). Contrairement à son oncle, il reste fidèle aux Bourbons pendant les Cent-Jours, ce qui lui vaut d'abord de nouvelles promotions militaires comme colonel dans la garde royale (1822), puis comme maréchal de camp (1826).

- Puis, à la suite du départ de Bourmont pour l'Algérie, Champagny est sous-secrétaire d'État au ministère de la Guerre du 25 mars au 30 juillet 1830, afin d'assurer le fonctionnement du ministère à Paris. En outre, il est élu en juillet 1830 député de la Loire au collège du département¹, avant de démissionner quelques jours après, par légitimisme, à la suite de la révolution de Juillet.

- Proche de la droite royaliste, le vicomte de Champagny est resté néanmoins très en marge des luttes politiques avant son accession tardive au gouvernement au printemps 1830.

- Il a été successivement chevalier, officier, commandeur (14 juin 1820), enfin grand-officier (30 octobre 1829) de la Légion d'Honneur (cote LH 2001/dossier 52).

- Après la Restauration, quatre de ses cousins germains, tous fils de Jean-Baptiste duc de Cadore précité, ont eux aussi accédé à une relative notoriété politique : 1° Louis Alix Nompère de Champagny (1796-1870), duc de Cadore, a été conseiller général de la Loire et pair de France du 11 septembre 1835 au 24 février 1848, y remplaçant son père décédé et siégeant comme orléaniste conservateur, avant d'être nommé sous le second Empire ambassadeur de France à Rome en 1861 ; 2° François Joseph Marie Thérèse, dit Franz, comte de Champagny (né le 8 septembre 1804 à Vienne en Autriche-mort en 1882), substitut du procureur du roi près le tribunal d'Etampes (Seine-et-Oise) du 5 janvier 1828 à la révolution de 1830², proche ensuite de Montalembert, a été un actif collaborateur au *Correspondant*, à l'*Ami de la Religion*, à la *Revue des Deux-Mondes*, et à la *Revue contemporaine* ; auteur d'une *Histoire des Césars* (1841-1843) et d'un *Rome et la Judée au temps de la chute de Néron* (1858), il a été élu à l'Académie française en avril 1869 au fauteuil de Berryer³ ; 3° Napoléon Marie, comte de Champagny (1806-1872), conseiller général du Morbihan (1844-1848 et 1852-1872), s'est rallié au Second Empire, et a siégé comme député bonapartiste du Morbihan de 1852 à 1870 ; 4° enfin, Jérôme Paul Marie Jean-Baptiste, comte de Champagny (1809-1893), filleul du roi Jérôme Bonaparte et avocat de formation, a été conseiller général (depuis 1856) et député bonapartiste des Côtes-du-

¹ Après une défaite une semaine auparavant à l'arrondissement de Roanne.

² Cf. le dossier matricule des magistrats BB 6*/534, registre 10, n° 7499.

³ Le discours de réception de ce cousin très clérical fut prononcé le 10 mars 1870 par le tout aussi anticlérical Littré, qui l'éreinta sans ménagement.

Nord de 1857 à 1870, chambellan honoraire de Napoléon III (1859-1870) ; il a été réélu comme député monarchiste en 1877, mais son élection a été invalidée par la majorité républicaine.

CHANTELAUZE : Jean-Claude Balthazar *Victor de Chantelauze* (1787-1859).

- Chantelauze est issu d'une famille de la haute bourgeoisie ancienne du Forez, demeurant à Montbrison, demeurée roturière, en dépit de sa particule.

- Il est frère de Barthélemy Tony de Chantelauze (né en 1790), exerçant d'avril 1829 à août 1830 les fonctions de conseiller de préfecture de la Loire, à Montbrison (dossier F¹bI 157/16).

- Licencié en droit à la faculté de Grenoble (1805), Victor de Chantelauze est d'abord avocat. Puis, dans les dernières années de l'Empire, il devient magistrat, en étant nommé substitut du procureur près le tribunal de Montbrison (1811-25 octobre 1815).

Sous la seconde Restauration, il est promu premier avocat général près la cour royale de Lyon, fonction qu'il exerce pendant onze ans (du 25 octobre 1815¹ à juillet 1826) ; il fait office de véritable chef du Parquet dans la capitale des Gaules, en raison de l'absence quasi-permanente du procureur général Bastard de l'Étang retenu à Paris. Chantelauze bénéficie ensuite de nouvelles promotions : procureur général près la cour royale de Douai (juillet 1826), puis près celle de Riom (Puy-de-Dôme, novembre 1826), il est ensuite nommé premier président de la cour royale de Grenoble (août 1829-mai 1830), juste avant son accession au ministère. Après la fin de ses déboires politiques (cf. *infra*), il est réintégré comme avocat au barreau de Lyon de novembre 1837 à novembre 1855.

- Son engagement politique commence paradoxalement, début 1814, par la publication d'une brochure de tonalité libérale, qui prône une monarchie constitutionnelle. Mais il n'entame sa carrière politique que quatorze ans plus tard, comme député de la Loire du 11 février 1828 à la dissolution de la Chambre du 16 mai 1830 (élu en novembre 1827 à l'arrondissement de Montbrison²). En mars 1830, il est mis en avant par la droite comme candidat à la présidence de la Chambre³, et il parle brillamment contre l'adresse des 221 le 15 mars, appelant de ces vœux un « cinq septembre monarchique »⁴. Entrant dans le gouvernement Polignac comme garde des Sceaux et ministre de la Justice du 19 mai au 27 juillet 1830, il est réélu par le collège d'arrondissement de Montbrison comme député de la Loire en juin 1830.

Comme ministre, il prend part au coup d'État de Charles X et Polignac : il rédige l'ordonnance sur la presse, ainsi que le long préambule justificatif, intitulé *Rapport au roi*, qui paraît avec les quatre ordonnances dans *le Moniteur* du 26 juillet 1830. Son élection législative est alors frappée d'interdiction par arrêt de la Chambre des pairs début août 1830, puis il est condamné à la prison à perpétuité au terme du procès conduit devant la Chambre des pairs du 23 septembre au 22 décembre 1830 ; il échappe à la peine de mort, entre autres en raison de la brillante plaidoirie de son avocat, M^e Paul Sauzet⁵. Emprisonné à Ham, il est libéré le 19 octobre 1836 (en même temps que Peyronnet), puis amnistié le 8 mai 1837.

- De réputation constitutionnelle jusqu'en 1820, il glisse ensuite progressivement à droite. Il est élu en 1828 en se présentant comme royaliste anti-villèliste (en dépit de sa fonction de procureur général), et il se range à la Chambre au sein du centre droit favorable à Martignac en 1828-1829. Puis, critique envers les concessions faites à la gauche, il se rallie plus nettement à la droite en 1829, d'où sa promotion au gouvernement en 1830.

- Il a fait 26 interventions à la Chambre en qualité de député.

- Non anobli, il est fait en revanche chevalier de la Légion d'Honneur (30 avril 1821⁶) ; vers 1850, il est élu à l'Académie savante de Lyon.

- Il existe encore de nos jours une « rue Chantelauze » à Montbrison et à Saint-Étienne, et une « rue de Chantelauze » à Cébazat (Puy-de-Dôme).

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°278, p. 469.

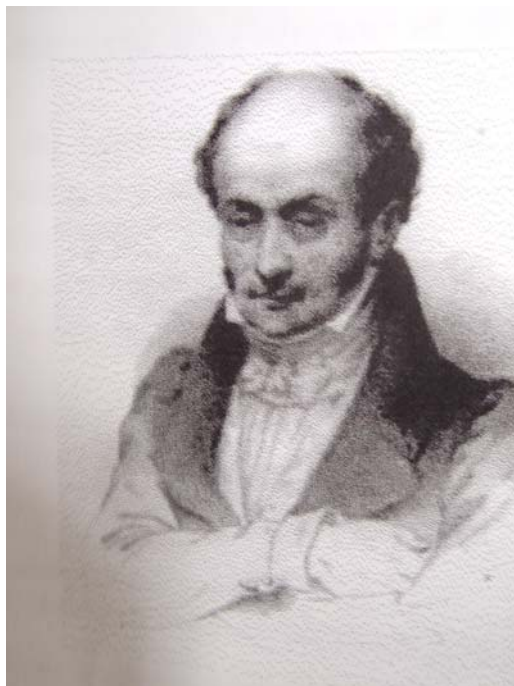
² Son élection n'est que tardivement validée par la Chambre, en raison d'un cens d'impôt particulièrement juste.

³ Il recueille 116 voix, soit moins que les cinq meilleurs scores de candidats, qui appartiennent tous à l'opposition.

⁴ Par comparaison avec la dissolution de la « Chambre introuvable » par Louis XVIII le 5 septembre 1816.

⁵ Jeune avocat légitimiste jusqu'en 1830, rallié ensuite au centre gauche, Sauzet devint député du Rhône en 1834, ministre de la Justice en 1836 (gouvernement Thiers), puis président de la Chambre des députés de 1839 à 1848.

⁶ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).



Victor de Chantelauze

- Son fils, François Régis de Chantelauze (1821-1888), a été un historien relativement connu en son temps, auteur entre autres d'un *Joseph de Maistre* (1859), d'un *Paul Sauzet* (1876), d'un *Cardinal de Retz* (1878), et surtout d'un *Louis XVII, son enfance, sa prison et sa mort au Temple* (1884), ouvrage salué par le monde savant¹.

Témoignages :

- Ferdinand de Bertier : « C'était un homme modeste, parlant bien et dévoué » (*Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, p. 335).

- Jules de Polignac : « Magistrat intègre, homme de cœur et de talent »² (*Etudes historiques politiques et morales sur l'état de la société européenne vers le milieu du XIXe siècle*, p. 226).

- d'Haussez : « On vit arriver au Conseil un homme petit, chétif, malingre, sans dignité dans les manières, sans représentation, sans rien enfin qui suppléât le moins du monde à l'absence absolue d'une position politique [...]. On n'eut plus qu'à réprimer la chaleur souvent peu réfléchie d'un dévouement de province, toujours porté à l'extrême, faute de connaître la situation de l'opinion dans la capitale » (*Mémoires*, vol. 2, pp. 203-204).

- Céleste de Chateaubriand : « Chantelauze : libéral au fond et le plus irrégulier des êtres [...] Le père de M. de Chantelauze était un zélé terroriste et toute la famille pensait ainsi. Mais comme, sous Charles X, les idées ultra-républicaines n'étaient pas le chemin de la faveur, à l'imitation des Noailles, un Chantelauze se mit, comme sauvegarde, à penser, ou du moins, à parler autrement que son père ; et vite, on sauta sur le républicain converti qui, comme cela se pratique toujours dans les gens sujets à changer de religion, devint un absolutiste enragé et surtout un ennemi juré de la liberté de la presse » (*Cahier vert*, éd. 1990, pp. 123 et 151).

- Capéfigue : « M. de Chantelauze prit immédiatement position dans le centre droit, avec de l'esprit, de l'intrigue et une grande facilité de paroles » (*Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, vol. 10, p. 11).

- Lamartine : « Un des plus obscurs jusque là, M. de Chantelauze, homme qui, sous une apparence modeste et timide, cachait l'audace des fortes convictions et l'obstination du martyr, [...avait été] nourri loin de Paris des théories du pouvoir antique, sophisme de contre-temps de M. de Maistre et de M. de Bonald. Royaliste et religieux selon le passé, orateur disert, écrivain habile, [...il était] dépourvu d'ambition, amoureux du silence, tremblant devant les grandes responsabilités de conscience » (*Histoire de la Restauration*, vol. 10, livre 48, pp. 220-221).

¹ Cf. Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel...*, tome XVII (2^e supplément), p. 782, notice « Chantelauze ».

² Ceci, en dépit des copieuses disputes qui opposèrent Polignac et Chantelauze en détention au fort de Ham, minutieusement rapportées par leur compagnon d'infortune Guernon-Ranville dans son *Journal d'un ministre*.

CHATEAUBRIAND : *François-Auguste-René de Chateaubriand* (1768-1848)¹, **vicomte de Chateaubriand** depuis 1817.

- Chateaubriand est issu d'une famille de la noblesse bretonne, connue depuis la fin du X^e siècle, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1409), maintenue noble en 1669.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jacques *François* de Chateaubriand (1683-1729), « sénéchal » et de Péronelle Claude Lamour de Lanjégu (1692-1781) ; en ligne maternelle, il est petit-fils d'Ange Annibal, comte de Bédée (1696-1751), officier subalterne de dragons jusqu'en 1726, et de Bénigne Jeanne Marie de Ravenel, demoiselle de Saint-Cyr, épousée le 24 février 1720.

- Son père, René Auguste de Chateaubriand (1718-1786) a été pêcheur à Terre-Neuve, avant de devenir officier supérieur de marine, avec grade de capitaine de vaisseau² (1747), et ensuite armateur et négociant de commerce à Saint-Malo et à Nantes ; rétablissant par ce biais la fortune familiale, il a pu racheter le château de Combourg au duc de Duras, et se faire appeler le comte de Combourg ; sa mère, Appoline Jeanne Suzanne de Bedée (1726-1798), a été épousée le 3 juillet 1753.

- François-René est le dernier-né de dix enfants, dont quatre morts en bas âge. Il a pour frère aîné Jean-Baptiste Auguste, marquis de Chateaubriand et comte de Combourg (1759-1794), conseiller au parlement de Rennes (1779), maître des requêtes (1786) puis capitaine de cavalerie (1788), devenu, par son mariage en novembre 1787 avec Aline-Thérèse Le Pelletier de Rosambo : 1° le gendre de Louis de Rosambo (vers 1745-1794), président à mortier³ au parlement de Paris et de Marie-Thérèse de Malesherbes ; 2° le petit-gendre du célèbre Malesherbes (1721-1794), premier président de la cour des Aides⁴ de Paris et directeur de la Librairie favorable aux Philosophes (1750-1771 et 1774-1775), puis ministre de la Maison du roi (1775-1776), ministre d'État (1787-1788), défenseur de Louis XVI lors de son procès (11 décembre 1792-18 janvier 1793), guillotiné ; 3° le beau-frère d'Hervé-Louis de Tocqueville (1772-1856), époux de Louise Le Pelletier de Rosambo, préfet lié à la droite sous la Restauration, et père d'Alexis de Tocqueville. Contre-révolutionnaire, Jean-Baptiste Auguste de Chateaubriand émigre à Bruxelles à l'été 1792⁵, puis, revenu en France pour conserver ses terres, il est condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 3 floréal an 2 [22 avril 1794], par le tribunal révolutionnaire de Paris, et aussitôt guillotiné à 34 ans avec sa femme, sa belle-mère et Malesherbes.

- Né à Saint-Malo le 4 septembre 1768, François René de Chateaubriand est d'abord quant à lui cadet (août 1786) puis sous-lieutenant (septembre 1787) au régiment de Navarre, mais n'a pas la vocation militaire ; il reçoit les Honneurs de la Cour en février 1787.

- Du 29 décembre 1788 à fin janvier 1789, il assiste aux séances houleuses des États généraux de Bretagne. Arrivé à Paris fin juin 1789, il est témoin du massacre de Foulon et de Bertier de Sauvigny

¹ On n'a évidemment pas la prétention de résumer en quelques lignes la vie de Chateaubriand ; dans cette brève notice, on sélectionne les principaux éléments de sa carrière politique, en mettant également l'accent sur les relations nouées par lui avant la Restauration, qui influencent son positionnement politique durant cette période. On renvoie aux différentes biographies consacrées à l'illustre écrivain et mentionnées dans notre bibliographie générale, une des dernières en date étant celle de Ghislain de Diesbach, *Chateaubriand*, Paris, Perrin, 1995, XII-597 p.

² La hiérarchie des officiers de marine sous l'Ancien Régime et la même que celle en vigueur sous la Restauration. On la rappelle ici, en indiquant entre parenthèses l'équivalent du grade terrestre, tel qu'il est mentionné dans le *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°230, p. 42. On distingue : 1° les officiers subalternes, soient les enseignes de vaisseau de 2^e classe (=sous-lieutenants) et de 1^{ère} classe (=lieutenants), et les lieutenants de vaisseau (=capitaines) ; 2° les officiers supérieurs, soient les capitaines de corvette (=majors), les capitaines de frégate (=chefs de bataillon et d'escadron), et au-delà, une petite centaine de capitaines de vaisseau de 2^e classe (=colonels) et de 1^{ère} classe (=mestres de camp ou brigadiers) ; 3° les officiers généraux, soit une petite quinzaine de contre-amiraux (=maréchaux de camp), une petite dizaine de vice-amiraux (=lieutenants-généraux), et, sous la Restauration, un seul amiral, en la personne du duc d'Angoulême, neveu de Louis XVIII et fils de Charles X. Un vice-amiral reçoit durant cette période une rémunération annuelle de 12000 francs, un contre-amiral est payé 8000 francs, un capitaine de vaisseau entre 3600 et 4000 francs, un capitaine de frégate 2800 francs, un lieutenant de vaisseau 1600 francs, et un enseigne de vaisseau 1200 francs ; toute fonction spécifique supplémentaire, telle que celle de directeur de port, donne lieu à une substantielle augmentation du traitement (cf. *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, n°230, p. 39).

³ Le mortier était une toque ronde garnie de fourrure, qui distinguait les titulaires des simples conseillers.

⁴ Les cours des Aides du royaume étaient des instances d'appel, en charge d'une partie importante du contentieux fiscal (aides, taille, gabelle, octrois, mais pas les impôts récents comme le dixième, le vingtième ou la capitation). Celle de Paris, première créée en 1425, avait le statut de cour souveraine depuis 1464.

⁵ Il est l'un des tout premiers enregistrés sur les listes d'émigrés, officiellement inscrit comme tel le 3 septembre 1792 (d'après le CD-Rom sur « les émigrés de la Révolution française »), soit un jour à peine après la promulgation de la première loi contre les émigrés. Le dernier domicile connu du frère de Chateaubriand est situé à Rennes.

le 22 juillet 1789. Désireux de prendre du recul, il effectue du 8 avril 1791 au 2 janvier 1792 un voyage en Amérique plein de déconvenues, bien que magnifié ultérieurement par sa plume.

- Sitôt revenu en France, il épouse le 21 février 1792 à Saint-Malo Céleste Buisson de La Vigne (1774-1847), née à Lorient ; celle-ci est fille d'Alexis Jacques Buisson de la Vigne (1740-1780), commerçant enrichi comme le père de Chateaubriand dans le négoce douteux, devenu officier des vaisseaux de la compagnie des Indes, et d'Anne Céleste Rapon de la Placelière (1752-1777), épousée en 1770. Chateaubriand est vite infidèle à son épouse, nettement moins riche qu'il ne le pensait, tandis que celle-ci lui voue rapidement une admiration sans bornes, qui ne devait jamais se démentir¹.

- Parti en émigration le 15 juillet 1792, Chateaubriand s'arrête à Bruxelles, en Allemagne, à Jersey, puis s'installe en Angleterre de mai 1793 à avril 1800. À Londres, il fréquente l'élite intellectuelle des émigrés français, notamment les monarchiens Malouet et Lally-Tollendal, ou encore Montlosier. En outre, début 1798, il se lie pour la vie à Fontanes. Il publie à Londres le 18 mars 1797 *l'Essai historique, politique et moral sur les Révolutions anciennes et modernes, considérées dans leurs rapports avec la Révolution française* (connu sous le titre abrégé d'*Essai sur les Révolutions*), dans lequel il souligne la permanence des mécanismes révolutionnaires, depuis l'Antiquité jusqu'à l'époque contemporaine. Revenu à Paris le 10 mai 1800, il est radié de la liste des émigrés le 21 juillet 1801.

- Séparé provisoirement de sa femme Céleste, il fréquente le salon parisien de Pauline de Beaumont, et se lie alors aux modérés Molé et Pasquier, mais aussi à Louis de Bonald² ; il publie *Atala* (1^{er} avril 1801), puis triomphe avec le *Génie du christianisme* (14 avril 1802), dans lequel il souligne la beauté esthétique du christianisme. À l'occasion de l'enterrement du grand intellectuel Laharpe, le 13 février 1803, il se lie également avec Clausel de Coussergues, qui devient le meilleur ami de sa femme Céleste ; ceci accroît sensiblement l'influence réactionnaire au sein de son cercle d'amis. Aux côtés de Bonald, Delalot, Fiévée, et l'abbé de Boulogne (cf. leurs fiches), il devient l'un des principaux rédacteurs du *Mercure de France*, un moment dirigé par son ami Fontanes.

- Après une première candidature avortée à l'Académie française³, il est nommé secrétaire de légation à Rome (4 mai 1803) auprès du cardinal Fesch, oncle de Bonaparte ; à cette occasion, il se lie à Bertin l'aîné, ancien copropriétaire du *Journal des débats*, alors banni de France. Renvoyé de son poste diplomatique pour turbulence, Chateaubriand est nommé ministre dans le Valais suisse à Sion (19 janvier 1804), mais il prend prétexte de l'exécution du duc d'Enghien à Vincennes pour démissionner avant d'avoir rejoint son poste (22 mars 1804), peu avant la mort de sa sœur préférée Lucile (1764-1804), qui l'affecte beaucoup. Jaloux des succès de carrière de Molé, il se brouille avec ce dernier en 1805, puis définitivement en 1807. Après un voyage en Orient du 13 juillet 1806 au 5 juin 1807, il devient propriétaire du *Mercure de France* mais un article imprudent de sa plume (4 juillet 1807), dans lequel il compare Napoléon à Néron, signe le rachat de la revue par le gouvernement un mois plus tard ; Chateaubriand reçoit néanmoins un important dédommagement financier, qui lui permet d'acquérir le domaine de la Vallée-aux-Loups le 22 août 1807. Il publie les *Martyrs*⁴ le 27 mars 1809, conforté dans son opposition à l'Empire par l'exécution de son cousin Armand de Chateaubriand pour complot royaliste le 31 mars 1809. Six jours avant la publication de *l'Itinéraire de Paris à Jérusalem* (26 février 1811), il est imposé à l'Académie Française par Bonaparte, qui force la réconciliation entre lui et Chateaubriand, malgré les humeurs du poète qui menace d'un scandale et se prive ainsi de la

¹ Cette admiration proche de l'abnégation n'empêche pas Céleste de provoquer des scènes conjugales, ainsi lorsque, lassée des infidélités de son mari, elle s'enfuit du 1^{er} août au 22 octobre 1824 à Neuchâtel (Suisse). Pour le reste, M^{me} de Chateaubriand oublie son honneur d'épouse bafouée en se plongeant dans les actions philanthropiques, notamment en fondant en 1819 à Paris près de la barrière d'Enfer l'Infirmier Marie-Thérèse - ainsi dénommée en l'honneur de la duchesse d'Angoulême -, destinée aux prêtres infirmes et aux vieilles femmes appauvries de l'aristocratie.

² Une lettre du 2 octobre 1801 atteste qu'à cette date, l'amitié entre Bonald et Chateaubriand est déjà nouée (cf. *Correspondance générale*, présent. Pierre Clarac, vol. 1, 1789-1807, Gallimard, 1977, lettre 87, p. 151). Un an plus tard, Chateaubriand publie dans le *Mercure de France* deux articles élogieux sur la *Législation primitive* de Bonald, les 20 novembre 1802 et 8 janvier 1803.

³ Celle-ci a été recréée le 3 janvier 1803, comme une des quatre classes de l'Institut ; elle se substitue à la « Classe de la Littérature et des Beaux-Arts », structure provisoire mise en place par la Convention en 1795. On peut rappeler que Fontanes, ami et protecteur de Chateaubriand, gagna quant à lui son poste d'académicien lors de cette réorganisation de 1803, ce qui suscita probablement une certaine jalousie chez le candidat malheureux.

⁴ Cet ouvrage aussi influence toute la jeune génération : un libéral comme Augustin Thierry confessait que c'était *Les Martyrs* qui avait fait naître sa vocation d'historien.

séance de réception publique par le chef de l'État¹.

- À la première Restauration, il est délégué par le petit cercle de royalistes du Faubourg Saint-Germain avec Ferrand et Sosthène de La Rochefoucauld pour réclamer la restauration des Bourbons au tsar Alexandre le soir du 31 mars 1814 ; puis il enchaîne avec la publication d'un célèbre pamphlet anti-napoléonien et favorable aux Bourbons, *De Buonaparte et des Bourbons*, qui circule à Paris à compter du 1^{er} avril 1814². Il se mue ensuite en un éditorialiste politique à la disposition du parti constitutionnel, polémiquant avec les jacobins mais aussi avec l'opinion réactionnaire dans ses *Réflexions politiques sur quelques écrits du jour et sur les intérêts de tous les Français* (27 novembre 1814). Devenu sous les Cent-Jours rédacteur en chef du *Moniteur universel de Gand* du 14 avril au 21 juin 1815, Chateaubriand y signe de sa plume un *Rapport sur l'état de la France, fait au roi dans son conseil*³ (12 mai 1815), puis un nouveau *Rapport fait au roi de France sur le décret de Napoléon Buonaparte daté du 9 mai* (17 juin 1815)⁴. Se voulant « ministre de l'Intérieur par intérim », il n'est en fait que ministre plénipotentiaire de Louis XVIII auprès du roi de Suède⁵ ; à cette époque, il reste plus que jamais intégré au clan constitutionnel hostile aux « purs », et donc éloigné de la droite.

Déçu dans ses espoirs ministériels, Chateaubriand rompt avec Talleyrand, et se rapproche soudain de l'opposition ultra-royaliste. Il est nommé ministre d'État et pair de France le 17 août 1815, et siége à la Chambre haute jusqu'à la révolution de Juillet 1830.

Nommé président du collège électoral du département du Loiret le 26 juillet 1815⁶ pour les élections, il écrit et prononce le 23 août un discours d'ouverture du scrutin très intransigeant ; ayant circulé quelques jours auparavant dans les salons parisiens, ce discours serait devenu un modèle pour d'autres présidents de collège dans plusieurs circonscriptions, préparant ainsi le climat de la « Chambre introuvable ». Élu secrétaire de la Chambre des pairs pour la session (8 octobre 1815-29 avril 1816), Chateaubriand vote la mort du maréchal Ney le 6 décembre 1815. Saisie le 18 septembre chez l'imprimeur Le Normant, sa fameuse brochure *De la monarchie selon la Charte*, hostile au parti constitutionnel et acerbe envers Louis XVIII, lui vaut d'être démis de son titre de ministre d'État et privé de la pension afférente le 20 septembre 1816. Appauvri, Chateaubriand doit vendre aux enchères son domaine de la Vallée-aux-Loups, adjugé le 21 juillet 1818 à Mathieu de Montmorency, qui lui dispute les faveurs de Madame Récamier⁷. Dès lors, les deux hommes se vouent une haine farouche.

Peu influent à la Chambre haute, Chateaubriand est en revanche actionnaire, rédacteur en chef, et principal animateur du *Conservateur* durant l'existence de cette revue (8 octobre 1818-30 mars 1820) ; il s'appuie sur tous les talents du parti ultra-royaliste, et spécialement sur Bonald et Lamennais. Il trouve à se réconcilier partiellement avec le roi en 1820, grâce à un ouvrage flagorneur sur le duc de Berry fraîchement assassiné par Louvel⁸. À la faveur de la réconciliation du centre droit et de la droite, il est nommé ministre plénipotentiaire de France en Prusse le 30 novembre 1820 ; il ne reste à Berlin que du 11 janvier au 19 avril 1821. De retour à Paris dès le 26 avril, il démissionne le 29 juillet à la suite du départ de Villèle et Corbière du deuxième ministère Richelieu deux jours plus tôt⁹.

À la suite de la formation du gouvernement Villèle, Chateaubriand est promu ambassadeur de France en Angleterre le 9 janvier 1822, et demeure à Londres du 5 avril au 6 septembre 1822. Il est envoyé à Vérone par Villèle du 14 octobre au 13 décembre 1822 pour contrer l'influence belliciste du ministre

¹ Bien qu'entré en dissidence par rapport au régime, Chateaubriand s'entremet en 1812 auprès de son ami Fontanes, grand-maître de l'Université impériale, pour faire nommer Guizot professeur d'histoire moderne à la Sorbonne.

² Prosper Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 2, ch. 1, p. 81.

³ *Moniteur Universel de Gand*, 12 mai 1815, n°9, pp. 33-38. Le rapport fut également publié en tiré à part, Gand, Imprimerie royale, mai 1815, 63 p.

⁴ *Moniteur Universel de Gand*, 17 juin 1815, n°19, p. 79.

⁵ Cf. les rapports précités dans le *Moniteur Universel de Gand*, où la fonction officielle de Chateaubriand est mentionnée.

⁶ Cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 54.

⁷ Parmi les autres maîtresses de Chateaubriand sous la Restauration, on note, pour se contenter des principales, les noms de Claire de Duras, Cordélia de Castellane et Léontine de Villeneuve.

⁸ François-René de Chateaubriand, *Mémoires, lettres et pièces authentiques, touchant la vie et la mort de SAR monseigneur Charles-Ferdinand d'Artois, fils de France, duc de Berry*, 2^e éd., Paris, Le Normant, 1820, 302 p.

⁹ Chateaubriand est remplacé à ce poste par François-Maximilien de Rayneval (1778-1837), qui était sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 17 octobre 1820. Rayneval reste en Prusse de 1821 à 1825, puis passe en Suisse de 1825 à 1828, avant d'être promu ambassadeur à Vienne en 1829-1830 (nommé au temps du gouvernement Martignac), puis à Madrid de 1832 à 1837 ; il est nommé pair de France en 1832, à l'instigation de Casimir Perier. Sous la Restauration, il est proche du centre constitutionnel.

des Affaires Étrangères, Matthieu de Montmorency. Ravi de prendre le pas sur ce rival, Chateaubriand est nommé à sa place ministre des Affaires Étrangères dans le gouvernement Villèle le 28 décembre 1822 ; il impose à Villèle l'intervention française en Espagne début 1823, avant d'être sèchement renvoyé un an plus tard, le 6 juin 1824 pour cause de manquement à la solidarité gouvernementale lors de la discussion du projet de loi villèliste sur la conversion des rentes.

De juin 1824 à décembre 1827, Chateaubriand mène avec virulence une opposition au gouvernement Villèle, à la pairie (critiquant notamment le projet de loi sur la répression du sacrilège) et plus encore dans l'opinion publique, par le truchement du *Journal des débats*, où il a tribune permanente à compter du 26 juin 1824. Critiquant dans une brochure le rétablissement de la censure le 17 août 1824, puis saluant son abolition par le même procédé le 9 octobre 1824, il publie ensuite, les 8 novembre et 2 décembre 1824, deux *Lettres à un pair de France*, très mordantes envers l'administration villèliste¹. Il participe aussi avec fougue à l'agitation du Comité philhellène à partir de février 1825, et publie une *Note sur la Grèce*. Il polémique également sur l'indépendance accordée à Haïti par le gouvernement français dans deux articles du *Journal des Débats*, publiés les 14 et 16 août 1825, puis encore davantage contre le projet de loi Peyronnet sur la presse, dans un article publié le 4 janvier 1827 dans le même quotidien. Le 24 juin 1827, le jour même où la censure est rétablie, il fonde la Société des amis de la liberté de la presse pour diffuser gratuitement des brochures hostiles à la censure, qu'il stigmatise lui-même dans deux essais, parus fin juin et début juillet 1827.

Sous le gouvernement dit « Martignac », auquel il apporte un soutien conditionnel et précaire, il est nommé ambassadeur de France à Rome (mars 1828-août 1829) ; il démissionne de son poste à l'avènement du gouvernement Polignac, et reprend son combat anti-gouvernemental dans la presse, par de nouveaux articles dans le *Journal des Débats*, jusqu'à la révolution de Juillet 1830.

- On doit à Chateaubriand 41 interventions à la Chambre haute prononcées en qualité de pair de France, non comptées quelques interventions prononcées dans les deux Chambres comme ministre.

- Royaliste « constitutionnel » sous la première Restauration et les Cent-Jours, Chateaubriand devient du jour au lendemain « ultra-royaliste » à partir de l'été 1815. Puis il oscille entre les diverses tendances internes à la droite² : il se fait d'abord le relais entre les villèlistes et l'extrême-droite de 1820 à 1824, avant d'être un des principaux opposants royalistes à Villèle. Il motive ses prises de position par la défense conjointe du royalisme, du christianisme à l'échelle mondiale, mais aussi des libertés publiques. À la Chambre des députés, il encourage les dissidences royalistes, qui débouchent finalement sur le groupe parlementaire de la « défection » ; par là, il a joué un rôle central dans la crise de fin de régime.

- Son engagement politique ne s'est pas arrêté avec la révolution de Juillet : démissionnant de la Chambre haute fin août 1830, par légitimisme, il publie en 1831 deux pamphlets mordants contre les orléanistes, *De la restauration et de la monarchie élective, ou réponse à l'interpellation de plusieurs journaux sur mon refus de servir le nouveau gouvernement* (24 mars 1831), puis *De la nouvelle proposition relative au bannissement de Charles X et de sa famille*. Inquiété par la police lors du débarquement de la duchesse de Berry (avril 1832), il est inculpé de complot contre l'État, avant de bénéficier d'un non-lieu ; traduit en cour d'assises pour son *Mémoire sur la captivité de la duchesse de Berry*, paru en 1833, il se retire alors des luttes politiques, préférant publier en 1836 un *Essai sur la littérature anglaise* en deux volumes. Mais il règle finalement tous ses comptes sans ménagement dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, publiés en 1848 - les meilleurs extraits ayant fait l'objet de lectures privées préalables, et même de publications partielles en feuilletons dans *la Presse*.

- Vicomte-pair (ordonnance, 31 août 1817), Chateaubriand a été en outre fait chevalier des ordres du roi, Saint-Michel et Saint-Esprit (5 février 1824), au terme d'un âpre conflit avec Villèle, décoré du même ordre fin 1823 - c'est la fameuse affaire dite des cordons - ; il était déjà chevalier (1^{er} mai 1821), puis officier (19 août 1823) de la Légion d'Honneur (cote LH 502/ dossier 50, consulté pour cette

¹ La *Deuxième lettre à un pair de France* examine en particulier l'indemnisation des émigrés spoliés à la Révolution.

² Après son coup d'éclat de septembre 1816, consécutif à la dissolution de la Chambre, Chateaubriand était revenu à une opinion plus modérée, plus en adéquation avec ses opinions personnelles. Il faut dire qu'il désirait récupérer son traitement de ministre d'État, et avait lancé ouvertement à cette fin des négociations secrètes avec le gouvernement Richelieu au printemps 1817, qui n'aboutirent pas, encourageant alors la radicalisation du vicomte dès la fin de l'année, manifestée par sa brochure *Du système politique suivi par le ministère*, où il appelait - déjà - à une alliance avec l'extrême gauche contre le gouvernement.

thèse¹). Par ailleurs, il a cumulé les décorations étrangères : grand cordon de l'ordre de Saint-André de Russie en décembre 1823 (décoration obtenue à la grande jalousie de Villèle, déclenchant l'affaire des cordons citée *supra*), mais aussi chevalier de l'ordre espagnol de la Toison d'Or (1823), et grand-croix de l'ordre de Charles III d'Espagne ; enfin, il est membre de l'Académie française, occupant le 26^e fauteuil² du 20 février 1811 à sa mort le 4 juillet 1848.

- Il n'a pas eu d'enfants de son mariage avec Céleste du Buisson, et a été autorisé à transmettre ses titres à son neveu Geoffroy Louis de Chateaubriand (par ordonnance en date du 23 décembre 1823).

- On a pu répertorier 239 communes françaises, ayant encore de nos jours une rue, une avenue, un quai ou une place au nom de Chateaubriand³.



François-René et Céleste de Chateaubriand

Témoignages :

- Beraud, député villèliste : « L'anecdote a rapport au salon de M. de Chateaubriand, alors ministre des Affaires Étrangères. J'avais un jour, à mon tour, et suivant l'ordre de ma lettre alphabétique, été invité à dîner chez le ministre, que je trouvai en entrant dans son salon saluant d'un geste uniforme et presque mécanique la personne dont le nom venait d'être annoncé [...], lorsque le Stentor d'antichambre fit retentir d'une voix vibrante le nom de M. le baron de R., banquier fameux par ses immenses et toujours heureuses spéculations⁴. À ce nom, qui produisit comme l'effet d'un talisman, vous eussiez vu le ministre s'animer et devenir un tout autre homme. Le salut mécanique fut abandonné, un sourire gracieux et affable se répandit tout d'un coup sur cette figure naguère encore si distraite et presque inanimée, et la main de l'homme d'État alla chercher celle du nouveau Samuel Bernard⁵, avec une telle grâce, un tel empressement, que je ne pus m'empêcher de vocaliser tout bas

¹ Le dossier est pour ainsi dire vide, ce qui est très courant pour les personnages honorés sous la Restauration.

² Ce 26^e fauteuil a été occupé précédemment par Chamfort (1781-1794), puis par Marie-Joseph Chénier (1795-1811), frère du célèbre poète André Chénier. Chateaubriand avait présenté une première fois sa candidature à l'Académie en février 1803, avant de la retirer, ses chances étant alors minimes.

³ Citons ici les principales : Paris (8^e arr.), Lyon (7^e arr.), Marseille (7^e arr.), Lille, Toulouse, Nantes, Nice, Toulon, Grenoble, Strasbourg, Lens, Clermont-Ferrand, Le Havre, Rennes, Orléans, Montpellier, Dijon, Brest, Caen, Avignon, Limoges, Amiens, Pau, Thionville, Lorient, Calais, Angoulême, Béziers, Mérignac, Montluçon, Alençon, Chalon-sur-Saône, Bourges, Châteauroux, Compiègne, Carpentras, Fréjus, Chaumont, Aigues-Mortes, Cahors, Montélimar, Tarbes, Évreux, Saint-Malo, Quiberon, Combours, Concarneau, Dinard, Lamballe, Paimpol, Ploërmel, Quimperlé, etc. Certaines communes honorent plusieurs fois l'écrivain royaliste : à Saint-Malo, cas le plus extrême, on compte ainsi une rue, une place, un quai et un boulevard Chateaubriand.

⁴ On aura reconnu Rothschild.

⁵ Célèbre financier qui prêta des sommes importantes à Louis XIV et Louis XV, ce qui lui valut d'être anobli.

cette réflexion : "Et vous aussi, M. le Vicomte, faut-il donc vous compter parmi les adorateurs du Veau d'or ?" » (*Souvenirs parlementaires*, pp. 136-137).

- Bourrienne : « Le plus zélé, et le plus éclairé surtout, des hommes dévoués aux Bourbons » (*Mémoires*, vol. 10, p. 184).

- Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre : « Chateaubriand était un homme d'un incommensurable orgueil et manquait par conséquent de franchise [...] Avidé de popularité, il se posait toujours en champion de toutes les libertés, et c'était à cette condition qu'il voulait être royaliste. Sectateur fanatique de la liberté de la presse, il enchaînait à son char tous les écrivains » (*Mémoires*, conservés manuscrits aux Archives Nationales, cote 359 AP, 544 Mi /10).

- Maxence de Damas : « M. Guizot, protestant, a souvent parlé de la religion beaucoup mieux que M. de Chateaubriand. [...] M. de Chateaubriand était violent. [...] Il n'y eut jamais d'ouverture franche entre nous. [...] C'était un personnage embarrassant, plein de lui-même, [...] peu susceptible lui-même de modération, persuadé qu'il tenait dans ses mains la paix et la guerre » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 269 et 273, vol. 2, pp. 29 et 46).

- Falloux : « Je me souviens que, dans la désastreuse rupture qui éclata entre M. de Chateaubriand et M. de Villèle, nous prenions généralement parti pour M. de Chateaubriand. Assurément, nous n'étions pas en état d'approfondir le débat, mais nous pensions ou plutôt nous sentions que M. de Chateaubriand était un des joyaux de la couronne et qu'on enlevait du lustre à la royauté en l'en détachant » (*Mémoires d'un royaliste*, Paris, Perrin, 1888, t. 1, ch. 2, p. 26).

- Ferrand : « Chateaubriand, le chef des ultras [était animé par] les calculs de l'orgueil et de la cupidité. [...] Tout est mode et folie chez les Français ; et cela s'est vu souvent, même pour les choses les plus sérieuses. Il fut de bon ton de payer 18 à 20 francs une brochure qui valait 40 sous¹ » (*Mémoires*, p. 176).

- Frénilly : « Le faux m'a toujours répugné, et j'aime mieux les vices simples que les vertus doubles. Or je n'ai jamais vu Chateaubriand habillé qu'en bedeau. D'un côté était le bon enfant naïf, gai, prenant à tout, riant et jouant à des riens ; de l'autre était le grand homme bardé et piqué, gonflé, bourré et hérissé d'un orgueil insatiable. [...] Je ne crois pas que les esprits les plus difficiles pussent l'accuser d'être dévot, ni pieux, ni peut-être chrétien et je ne vois dans son *Génie du christianisme* aucune raison de le penser, mais il avait eu l'esprit ou le bonheur de saisir l'esprit du temps. [...] Il fit un style et un genre, plein de talent, mais faux, ambitieux orgueilleusement, comme lui, et il perdit l'école contemporaine qui prit tout à lui, hors le talent. [...] Il nous contait qu'il était revenu d'Amérique avec une cargaison de vers, qu'il les avait montrés à son oncle de Malesherbes et que cet oncle lui avait conseillé de les jeter au feu. Là-dessus, on les croyait brûlés et trente ans plus tard, il les a imprimés. Mais je le rencontrerai plus d'une fois dans ces changements de décoration ». (*Souvenirs*, 1908, ch. 5, pp. 248-249).

- Guernon-Ranville : « La marotte du grand homme est d'exceller dans la versification, et il se trouve profondément blessé de l'obstination du public à ne le trouver poète qu'en prose. Au reste, il n'y a rien de moins brillant dans la conversation que l'auteur d'Atala. Sa prétention à l'effet et le soin qu'il veut mettre à ne parler qu'en style lapidaire fait qu'il ne dit presque rien, et que, à force d'affectation, le peu qu'il dit est souvent inintelligible et parfois presque niais. On m'avait déjà dit, que, pour écrire une invitation à dîner, il brouillait tout un cahier de papier. À la tribune, il ne saurait pas improviser les motifs de la plus simple opinion, et [on] assure plaisamment qu'il *demande la parole* par écrit » (*Journal d'un ministre*, p. 301).

- Sosthène de La Rochefoucauld : « Plus apte à traiter les affaires avec la plume qu'homme d'État vraiment pratique, il apporte, dans son caractère comme dans toutes ses actions, l'imagination d'un poète ; profond quand il écrit, plus léger quand il agit, ambitieux et promptement dégoûté, ressentant vivement les offenses et les oubliant avec facilité² [...], se préférant à tout, et ayant la plus haute opinion de sa personne. Étourdi par des éloges mérités [...], aimant l'argent pour le dissiper, en ayant eu beaucoup à sa disposition, et ne possédant pas un sol. Imprévoyant, distrait, capricieux, inconséquent et généreux. Se disant mort pour ressusciter avec plus d'éclat ; courant après la popularité, et la voulant obtenir à tout prix. Le génie de M. de Chateaubriand est empreint sur son immense front chauve ; et le talent est écrit dans son regard perçant et dédaigneux. [...] Génie puissant qui a fait un bien immense ; et qui, à son insu sans doute, a fait aussi beaucoup de mal. [...] Géant auquel il faut des rois pour hochets, et le peuple pour courtisan » (*Mémoires*, vol. 10, pp. 338-341).

- Jules de Polignac : « Ami fidèle, indulgent ennemi, à moins que ses susceptibilités ne fussent éveillées, il écoutait volontiers, il consultait même de plus petits que lui. On eût sans doute désiré rencontrer dans ses opinions politiques la constance et la fixité qu'on retrouve toujours dans ses sentiments privés³ ; mais toute la lumière a son ombre ici-bas ; or, le génie, par sa nature, est mobile, il vole, il ne s'arrête pas ; l'espace est son domaine. Après tout, la place qu'occupera M. de Chateaubriand dans l'histoire de nos divisions politiques,

¹ Ferrand évoque ici sans aménité la brochure *De la Monarchie selon la Charte*.

² Voilà au moins une contre-vérité criante, alors que le reste du portrait sonne assez justement.

³ L'ironie est particulièrement cinglante, quand on connaît le caractère particulièrement volage du Don Juan romantique, dans la sphère privée plus encore que dans la sphère publique.

restera sans cesse grande, car il n'est donné qu'à un colosse d'ébranler un empire par sa chute¹. [...] Chacun des deux ministres supporta sa disgrâce selon son caractère : le premier [Montmorency] confia ses ressentiments au ciel, le second [Chateaubriand] révéla les siens à la terre. [...] L'ex-ministre, mortellement blessé, mais ne voulant pas, dit-il, laisser périr la monarchie, crut remplir un devoir en combattant à la tête de l'opposition², trop attentif au péril qu'il voyait [...]. Ici, il s'abuse : son absence des affaires ne mettait pas la monarchie en péril ; mais sa présence à la tête de l'opposition créa réellement le danger qu'il semble avoir prévu » (*Études historiques, politiques et morales* ..., pp. 192 et 207).

- Salaberry : « M. de Chateaubriand fut chassé. [...] Il le méritait comme faux frère, comme mauvais ministre, et encore plus comme mauvais Français. La lettre qui lui signifiait son congé fut laconique et sèche, et c'est en cela qu'elle fut bien : l'homme ne méritait pas mieux. Ce grand événement jeta dans un risible délire ce prodige littéraire, gonflé de toutes les vanités » (*Souvenirs politiques*, vol. 1, p. 71).

- Salaberry *fils* (Georges de) : « D'un seul bond il est sorti des forêts du nouveau monde [...]. Il s'est dit homme d'État, on l'a cru ; il a parlé haut, on a écouté ; il a commandé, on a obéi. Ainsi va ce monde, où Panurge retrouverait toujours des moutons : les masses seront toujours dupes de l'histriion qui saura parodier la grande voix du commandement. Comme Warwick, il a élevé des monarques au trône, et s'est fait un horrible jeu de les renverser. [...] La lutte est son élément, la controverse sa vie : l'opposition fait sa force, il eut été athée sous le règne de Bossuet » (Rapporté en annexe par Salaberry père, dans ses *Souvenirs politiques*, vol. 2, pp. 96-97).

- Louis Blanc : « La petite politique embarrassait M. de Chateaubriand, et il avait ce genre d'incapacité que crée l'habitude des hautes pensées. Mais sa réputation littéraire, le faste de ses manières et la somptuosité de sa vie, son influence sur la partie élégante de la nation, tout, jusqu'à l'éclat de sa paresse de poète et de gentilhomme, offusquait M. de Villèle » (*Histoire de dix ans, 1830-1840*, Paris, Pagnerre, 1849, 9^e édition, vol. 1, p. 114).

- Victor de Broglie : En 1814 : « Dès cette époque, c'est-à-dire au plus haut faite de sa réputation, maître du terrain, enivré de gloire et d'espérance, il était déjà ce que nous l'avons vu dans les jours d'adversité et de décadence, rogue et dédaigneux, étalant avec complaisance une personnalité naïve presque jusqu'au cynisme, une vanité envieuse, amère et morose, mécontent de tout, de tous et de chacun ; il était déjà l'homme des *Mémoires d'Outre-Tombe* » (*Souvenirs*, vol. 1, p. 279). Le même de Broglie en 1822 : « Je le retrouvai en Angleterre, tel que je l'avais trouvé en France, arrogant et envieux, au fond de l'âme, complimenteur et presque caressant à l'extérieur. Il était là fastueux, plutôt en parvenu qu'en grand seigneur, étalant son argenterie, ses livrées, ses équipages, faisant grand état de son importance, qui n'était pas bien grande » (*Souvenirs*, vol. 2, p. 234). Le même en 1823, au traité de Vérone : « Sur ces entrefaites, *interea*, comme s'expriment les historiens latins, où en était le frère surveillant, le tuteur occulte imposé à M. de Montmorency par M. de Villèle ? Hélas ! Il faut bien le dire, puisqu'il s'en est vanté lui-même, dans un livre en deux volumes publié *ad hoc*³, le frère surveillant était un faux frère à peu près envers tout le monde » (*Souvenirs*, vol. 2, p. 287). En 1824, après le renvoi de Chateaubriand du ministère : « Mis à la porte par les épaules, M. de Chateaubriand fit maison nette en moins de deux heures ; il sortit de l'hôtel ministériel, comme Coriolan de Rome, ulcéré et navré, tout bouillant d'indignation, tout affamé de vengeance ; il passa sur le champ, avec armes et bagages, à l'opposition, ou pour mieux dire, aux deux oppositions extrêmes dont il devint l'âme damnée et le boute-feu. Il leur porta, en dot, sa gloire, qui grandissait d'heure en heure [et] sa verve polémique, de plus en plus impétueuse, sanglante, âpre à la curée. [...] Il entraîna, pêle-mêle, à sa suite, le *Journal des débats* [...], et s'en fit comme un bélier pour battre en brèche la Restauration avec une persévérance qui s'exhalait encore en imprécations, lorsque la maison si mal défendue se fut affaissée sur elle-même » (*Souvenirs*, vol. 2, pp. 405-406).

- Guizot : « Il était un allié incommode, car il prétendait à tout et se blessait de tout. Au niveau des plus rares esprits et des plus beaux génies, c'était sa chimère de se croire aussi l'égal des plus grands maîtres dans l'art de gouverner, et d'avoir le cœur plein d'amertume, quand on ne le prenait pas pour le rival de Napoléon aussi bien que de Milton [...]. Il avait besoin de régner dans une coterie, et d'y vivre sans gêne en même temps qu'adoré. [...] [Il était] ambitieux comme un chef de parti et indépendant comme un enfant perdu ; épris de toutes les grandes choses et susceptible, jusqu'à la souffrance, pour les plus petites [...] et plus frappé des moindres échecs que satisfait des triomphes les plus éclatants. Dans la vie publique, plus jaloux de succès que de pouvoir, capable dans une grande circonstance, de concevoir et de mettre hardiment à flot un grand dessein, mais incapable de pratiquer avec énergie et patience, dans le gouvernement, une politique bien liée et fortement suivie ». (*Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, 1858, vol. 1, pp. 88-89, 250 et 261).

- Sainte-Beuve : « Il y a bien des années déjà, Chateaubriand disait qu'il se retirait du monde, qu'il voulait vivre en solitaire, en ermite sur sa montagne. – Quoi, M. de Chateaubriand dans une cellule !, disait-on. – Oui, répartit spirituellement Salvandy, M. de Chateaubriand veut une cellule, mais une cellule sur un théâtre » (*Mes poisons*, rééd. Paris, José Corti, 1988, p. 34).

¹ Polignac raille, en faisant allusion à la prétention du poète d'avoir quasiment à lui tout seul fait tomber l'Empire napoléonien ; il le renvoie à la seule chute qu'il ait jamais provoquée en grande partie, celle de la Restauration.

² Toutes les citations en italique sont extraites du *Congrès de Vérone*, vol. 2.

³ Allusion au *congrès de Vérone*, récit justificatif publié par Chateaubriand en 1838.

- Villemain : « On dit en histoire naturelle que les aigles ont leurs nids à grande distance l'un de l'autre, parce qu'il leur faut à chacun, ce semble, un vaste espace libre pour leur chasse. M. de Chateaubriand était de cette humeur, planant de haut sur le monde, et par les holocaustes nombreux qu'il fallait à son amour-propre, s'accommodant mieux de la solitude que du voisinage d'aucune célébrité et de la comparaison avec aucun mérite. [...] Seul, devant un très petit nombre d'adeptes, il se plaisait davantage ; et là surtout, son génie, un peu silencieux et chagrin dans le grand monde, retrouvait l'aisance de l'esprit, la grâce du langage et parfois même l'abandon et la gaieté » (*Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*, Paris, Didier, 1854, pp. 462-463).

CLERMONT-TONNERRE : Aimé Marie Gaspard¹ de **Clermont-Tonnerre** (1779-1865)², appelé **le comte de Clermont-Tonnerre** (jusqu'en 1818), puis **le marquis de Clermont-Tonnerre** (de 1818 à 1842), et enfin le **duc de Clermont-Tonnerre** de 1842 à 1865.

- Il est issu d'une haute famille de la noblesse de cour, originaire du Dauphiné, d'ancienne chevalerie (remontant à l'an 1080 pour la filiation suivie), créée à titre héréditaire comte (1496), puis duc (1571) de Tonnerre, enfin « duc et pair » de France de 1775 à 1790.

- Il est l'arrière-petit-fils de Gaspard de Clermont-Tonnerre (1688-1781), maréchal de camp (1731), lieutenant-général (1734), puis maréchal de France (1747), 1^{er} duc et pair héréditaire de sa famille en 1775. Par une autre branche, c'est également l'arrière-petit-fils de François-Victor Le Tonnelier de Breteuil, conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes, puis ministre de la Guerre sous Louis XV de 1723 à 1726, puis à nouveau de 1740 à 1743.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Charles Henry *Jules*, duc de Clermont-Tonnerre (1720-1794), « duc et pair », maréchal de camp (1758) puis lieutenant-général (1762), grand-maître de la franc-maçonnerie, émigré à l'été 1792³ puis revenu à Paris, condamné à mort, le 8 thermidor an 2 [26 juillet 1794], par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur, et aussitôt guillotiné, à l'âge de 74 ans, avec son épouse, deux jours avant la chute de Robespierre ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Bernard de Balainvilliers, conseiller au parlement de Paris.

- Il est fils de Gaspard *Paulin* de Clermont-Tonnerre (1753-1842), mestre de camp (1780), émigré à l'automne 1792⁴, promu lieutenant-général à la Restauration (juin 1814), fait prince romain en 1825.

- Il est également le neveu de M^{gr} Anne Antoine *Jules* de Clermont-Tonnerre (1749-1830), Constituant de droite, puis pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 21 février 1830 (cf. sa fiche) ; en outre, il est aussi cousin germain de Jules Gaspard *Aynard*, duc de Clermont-Tonnerre (1769-1837), pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 14 avril 1837, les deux siégeant à droite à la Chambre haute.

- Enfin, c'est un cousin issu de germain du célèbre comte Stanislas de Clermont-Tonnerre⁵ (1747-1792), réformiste, membre de la Société des amis des Noirs, député de la noblesse parisienne aux États Généraux puis à la Constituante, remarqué comme orateur libéral lors de la journée du 4 Août, puis glissant au centre droit comme monarchien, fondateur avec Malouet du *Club des amis de la monarchie*, puis du *Journal des impartiaux* avec Fontanes, avant d'être massacré lors de la journée du 10 août 1792 ; Stanislas de Clermont-Tonnerre était le premier mari de la future épouse du marquis de Talaru (cf. ce nom), important pair de droite et diplomate de la Restauration.

- Né à Paris, Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre est élève à l'École Polytechnique de 1799 (année

¹ Dans son article cité *infra*, Emmanuel de Waresquiel retient « Aimé » comme prénom usuel, tandis que d'autres sources retiennent « Gaspard ». Chez les Clermont-Tonnerre, c'est fréquemment le dernier prénom qui sert de prénom usuel. De toute façon, sous la Restauration, on désignait l'intéressé par son titre, comme comte, puis, depuis 1818, marquis de Clermont-Tonnerre.

² Cf. à son sujet la biographie de Camille Rousset, *Un ministre sous la Restauration, le marquis de Clermont-Tonnerre*, Paris, 1885. Pour une approche originale du ministre, cf. Emmanuel de Waresquiel, « Note sur la fonction sociale et politique du portrait sous la Restauration : le cas Clermont-Tonnerre », *Revue de la société d'Histoire de la Restauration*, n°1, 1987, pp. 83-95. Bien qu'il ait d'abord siégé comme pair du centre droit, on inclut Clermont-Tonnerre dans les ministres de droite, en raison d'une incorporation sans états d'âme de l'intéressé dans le gouvernement Villèle, qui le distingue de nombreux amis de sa tendance politique initiale.

³ Le grand-père de Gaspard de Clermont-Tonnerre est porté très précocement sur la liste des émigrés le 5 juillet 1792, en vertu de sa qualité de lieutenant-général. Il est domicilié à Paris au moment de son départ (d'après le CD-Rom sur les « émigrés de la Révolution française », qui reproduit la liste officielle).

⁴ L'émigration de Paulin de Clermont-Tonnerre est officiellement enregistrée le 21 novembre 1792 ; son dernier domicile connu est situé à Autigny-la-Tour (Vosges).

⁵ Sur ce dernier, cf. C. du Bus, *Stanislas de Clermont-Tonnerre et l'échec de la révolution monarchique*, Paris, Félix Alcan, 1931.

de promotion) à 1801¹, avant de poursuivre sa formation en 1801-1802 dans l'école d'application de l'artillerie située à Châlons².

- Il est nommé en 1802 professeur-adjoint de fortification à l'école d'application du génie de Metz³, puis chef d'études à l'École Polytechnique en 1803. Rentré dans le service actif, il devient en 1805 aide de camp du général Mathieu Dumas⁴ (1753-1837), suit ce dernier en Italie puis en Espagne, et gravit successivement les grades de capitaine (1806), chef de bataillon (vers 1807), colonel (juin 1808) ; il devient à cette date aide de camp de Joseph Bonaparte, alors roi de Naples (1808-1814).

- Il épouse le 8 mai 1811 Charlotte Mélanie de Carvoisin d'Achy (1791-1874), issue de la noblesse picarde, fille de Jacques François de Carvoisin et de Charlotte Jeanne Sombret d'Abbeville.

- Lors de la Restauration, Clermont-Tonnerre rentre dans la garde royale, à la compagnie des mousquetaires puis à celle des grenadiers⁵. Promu maréchal de camp le 19 mars 1815⁶, à la veille du départ de Louis XVIII hors de Paris, il suit ce dernier à Gand, ce qui lui vaut une promotion de commandant à la tête d'une brigade de la garde royale en septembre 1815. Promu enfin au grade de lieutenant-général en janvier 1822, parallèlement à sa nomination au ministère (cf. *infra*).

- Pair de France du 17 août 1815 à la révolution de Juillet 1830, il est en outre ministre de la Marine et des colonies du 14 décembre 1821 au 3 août 1824, dans les gouvernements « Villèle-Montmorency » et Villèle, puis ministre de la Guerre du 4 août 1824 au 4 janvier 1828, dans le gouvernement Villèle remanié.

- Membre du centre droit, Clermont-Tonnerre est le principal protégé de Ferrand (cf. ce nom). D'abord hostile aux ultra-royalistes en 1815-1816, il est néanmoins en janvier 1817 à l'origine d'un amendement, soutenu par la droite ultra-royaliste et rejeté de peu, visant à infléchir le projet Lainé de loi électorale, en supprimant le collège électoral unique par département. De même, en 1820, il approuve les lois de restriction de la liberté de la presse et surtout le nouveau projet de loi électorale du « double vote », confirmant ainsi son glissement à droite. Membre du gouvernement, il est dès lors pleinement intégré à la majorité royaliste, en dépit de nombreux conflits avec Villèle, concernant la politique quotidienne de son département ministériel. Il s'oppose enfin, au sein du Conseil des ministres, au licenciement de la garde nationale de Paris, décidé par Villèle et Charles X le 29 avril 1827. Il est considéré comme démissionnaire de la pairie en août 1830, par refus de serment au nouveau régime.

- Il a fait 13 interventions à la Chambre haute comme pair de France, non comptées ses nombreuses interventions prononcées dans les deux chambres en tant que ministre.

- Mis à la retraite militaire en août 1831, et retiré de la vie publique, il se remet alors au grec, qu'il avait étudié dans sa jeunesse, et traduit et commente les œuvres complètes d'Isocrate.

- Marquis-pair héréditaire (ordonnance, 31 août 1817, puis lettres patentes, 11 juillet 1820 puis 19 juin 1826⁷), il est également chevalier (3 septembre 1814), puis commandeur (23 mai 1825) de Saint-

¹ Créée le 28 septembre 1794 sous le nom d'École centrale des Travaux publics, l'institution prend son nom d'École polytechnique le 1^{er} septembre 1795. En 1799, les élèves, au nombre de 200, portent déjà un uniforme ; mais la militarisation de l'institution n'est intervenue qu'ultérieurement, en 1805, sous l'égide de Napoléon. Jusqu'à cette date, Polytechnique ne se situe d'ailleurs pas sur la montagne Sainte-Geneviève, mais dans les dépendances du Palais-Bourbon.

² Celle-ci fut créée en 1791 pour former les officiers d'artillerie. La loi du 25 frimaire an VIII (16 décembre 1799) la plaça sous la dépendance étroite de l'École polytechnique, en en faisant exclusivement une école d'application de cette dernière.

³ Celle-ci était également une école d'application de l'École polytechnique, au même titre que l'école de Châlons déjà citée, ou que l'école des mines de Paris.

⁴ Ce militaire, qui avait fait toutes les guerres de l'Empire, prit également part à la vie politique. Ayant été chargé avec d'autres de ramener Louis XVI de Varennes à Paris en 1791, il fut député à la Législative en 1791-1792. Ministre de la Guerre de Joseph Bonaparte à Naples, puis à Madrid, il réaffirma sa fidélité à Napoléon durant les Cent-Jours. Député de Paris à partir de 1828, ce libéral, ayant voté l'adresse des 221, joua un certain rôle lors de la révolution de Juillet.

⁵ Créés en 1622, les mousquetaires étaient des officiers de cavalerie armés d'un pistolet, ou mousqueton. Depuis Louis XIV, ils dépendaient de la maison du roi. Ils furent rétablis sous la Restauration. Quant aux grenadiers, créés en 1667, ils désignaient des soldats d'élite se portant en avant lors des assauts, initialement avec des grenades à la main ; aux grenadiers d'infanterie se rajoutèrent ensuite les grenadiers à cheval.

⁶ *Almanach royal de 1816*, « État-major général de l'armée, maréchaux de camp », p. 503.

⁷ Le majorat de pairie a été partiellement constitué, à hauteur de 13080 francs de revenu (sur les 20000 francs requis)

Louis ; chevalier (29 décembre 1815), officier (10 février 1816), commandeur (18 mai 1820), puis grand-officier (24 août 1822) de la Légion d'Honneur¹ (cote LH 553/ dossier 50) ; enfin, grand-croix des ordres espagnols de Charles III et de Saint-Ferdinand.

- Le peintre Louis Hersent a fait son portrait en 1823², de même que le peintre Ary Scheffer en 1856.



Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre

- Sur ses cinq enfants, l'aîné, Gaspard Louis Aimé de Clermont-Tonnerre (1812-1889), fut maire de Glisolles (Eure, près d'Evreux), et vice-président du conseil général de l'Eure.

Témoignages :

- Ferdinand de Bertier : « C'était un honnête homme » (*Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, p. 180).

- Ferrand : « Je vivais en grande intimité avec le marquis de Clermont-Tonnerre, qui depuis fut nommé ministre de la marine [...]. Il avait, dès les premiers moments, annoncé de grands talents [...]. Je le regardais comme un homme essentiel au Conseil, parce qu'il travaillait avec beaucoup de facilité, et que déjà il avait prouvé à la Chambre des pairs que le talent de la tribune ne lui était point étranger » (*Mémoires*, pp. 202 et 241).

- d'Haussez : « Un homme vraiment propre aux affaires, les traitant bien, c'est le marquis de Clermont-Tonnerre [...]. Tout ce qu'il a fait l'est avec ordre, avec suite, avec des manières aisées et accueillantes qui tiennent du grand seigneur. Si M. de Clermont-Tonnerre n'a pas été un ministre brillant, il a été un ministre consciencieux, et des résultats heureux prouvent que ses vues étaient sages, et que la constance ne lui a pas manqué pour les réaliser » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 396-397).

- de Caux s'adressant à Clermont-Tonnerre pour lui rapporter l'opinion de Villèle à son sujet : « Cette fois, ce n'est pas sur des on-dit que je viens vous en parler ; c'est pour l'avoir vu de mes yeux et entendu de mes oreilles. [...] Permettez-moi d'insister et de vous dire que les choses vont très loin ; qu'il est urgent que vous y mettiez un terme ; qu'il faut enfin que vous ayez une explication positive avec M. de Villèle, afin qu'il ne vous démolisse pas comme je l'ai entendu le faire ». Clermont-Tonnerre se plaint ensuite à Villèle « qu'il n'y a pas de semaine où l'on ne vienne me répéter que vous dites pis que pendre du ministre de la Guerre et de son administration »³

le 19 juin 1826, par les terres et château de Glisolles (Eure). *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 4, n°3279, pp. 432-433.

¹ Cf. les ampliations des décrets de nomination aux grades successifs (musée de la Légion d'Honneur).

² Sur ce portrait, cf. l'article d'Emmanuel de Waresquiel et de Bruno Centorame, « Note sur la fonction sociale et politique du portrait sous la Restauration : le cas Clermont-Tonnerre », *Revue de la société d'Histoire de la Restauration*, Paris, Tallandier, 1987, n°1, pp. 82-96.

³ Au passage, on peut noter que Villèle proteste de manière hypocrite : « Voyez-vous, Clermont-Tonnerre, si j'avais quelque chose à dire touchant un de mes camarades, je n'irai pas, croyez-le bien, prendre le public pour confident ». Clermont-Tonnerre, pas convaincu, ne réplique rien « pour ne pas envenimer la situation », comprenons pour conserver son maroquin ministériel.

(rapporté par Clermont-Tonnerre en personne, *Mémoires* manuscrits conservés aux Archives Nationales, 359 AP, 544 Mi /10).

- Charles Lacretelle : « Jeune, il avait reçu l'instruction solide et variée de l'École Polytechnique. [...] Comme pair de France, il avait souvent défendu des opinions modérées. Mais bientôt il subit l'ascendant de l'un de ses oncles, l'archevêque de Toulouse, le plus fougueux des prélats ultramontains, et se donna tout entier à l'ambitieuse congrégation ; aussi attendait-elle le moment où elle pourrait en faire un ministre de la Guerre afin que les Jésuites commandassent à l'armée. Du reste ses talents n'avaient rien que de très vulgaire » (*Histoire de France depuis la Restauration*, éd. orig., Paris, Delaunay, vol. 3, mars 1830, ch. 21, « Session de 1821 à 1822 », pp. 197-198).

- Lamartine : « Issu d'une race dont le talent s'était illustré par des opinions à la fois constitutionnelles et monarchiques à la tribune de l'Assemblée constituante, et dont le sang avait coulé en expiation de sa modération, élevé en France dans les écoles militaires de la république, ayant conquis ses grades dans les armées militaires de la patrie, estimé pour ses connaissances, aimé pour son caractère, M. de Clermont-Tonnerre n'avait d'autre inconvénient dans le conseil qu'un dévouement trop affiché aux intérêts politiques de cette partie du clergé qui commençait à s'immiscer à tout dans les avenues du pouvoir » (*Histoire de la Restauration*, vol. 7, p. 17).

CORBIÈRE : Jacques Joseph Guillaume François Pierre **Corbière** (1766-1853), **comte de Corbière** depuis 1822.

- Corbière est issu d'une famille roturière bretonne, de petits robins en ligne paternelle, de marchands en ligne maternelle¹.

- Il est le petit-fils, en ligne paternelle, de François Corbière, avocat en parlement et sénéchal d'Orgères et du Chastellier (Bretagne) et de Jeanne Galleran ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Guillaume Moulin (1692-1754), marchand drapier natif de Janzé (Bretagne)², et installé à Amanlis (Bretagne), et de Marguerite Garnier, elle-même fille d'un procureur (avoué).

- Le clergé est bien représenté dans sa famille maternelle : Corbière est le petit-neveu de Pierre Etienne Moulin († 1755), prêtre breton, parvenu au grade de recteur doyen à Janzé (Bretagne) ; il est aussi le neveu de Jean Moulin (1728-1753), prêtre à Amanlis, décédé à l'âge de 25 ans.

- Il est fils de Joseph Corbière (1737-1767), avocat au Parlement de Rennes - et non pas simple laboureur, en dépit des persiflages de certains libéraux -, et de Perrine Jeanne Moulin (1736-1830).

- Né à Corps-Nuds (Bretagne)³ le 22 mai 1766, et orphelin à l'âge de un an, Jacques Corbière suit des études au collège de Rennes, puis des études ecclésiastiques ; n'ayant pas la vocation ecclésiastique, il s'oriente enfin vers des études de droit à la faculté de Rennes ; il tire de ces études une passion de bibliophile, objet de moquerie dans les milieux politiques sous la Restauration⁴.

- Avocat rennais (depuis 1790), il est brièvement commissaire administratif de la commune de Rennes (1795), premier pas vers sa carrière politique.

- Le 12 janvier 1800, quelques jours après le coup d'État du Dix Huit Brumaire qui met un terme à son mandat de député (cf. *infra*), il épouse Anne Marie Esther Delamarre - veuve du fameux Constituant Isaac René Guy Le Chapelier (1754-1794) -, dont il avait débrouillé l'héritage comme avocat. Ce mariage lui apporte à la fois une véritable aisance, mais aussi un considérable réseau relationnel, qui l'aide ensuite dans sa carrière. Nommé professeur de droit (vers 1815), puis doyen (1817-1820) de la faculté de droit de Rennes⁵, Corbière aurait été écarté de la place de procureur général de la cour royale de Rennes début 1816, qui lui semblait promise, pour sa prise de position hostile au gouvernement sur l'amnistie des Cent-Jours⁶ (cf. *infra*).

- Accusé par ses ennemis internes au parti royaliste d'avoir été favorable à la Révolution à ses débuts⁷,

¹ Mais non de paysans, comme l'insinuent les polémistes libéraux de l'époque.

² Petite bourgade située dans le sud-est de l'actuel département de l'Ille-et-Vilaine, à vingt kilomètres de Rennes. Amanlis est une commune voisine.

³ Dans le sud-est de l'actuel département de l'Ille-et-Vilaine, non loin de Janzé, et à quinze kilomètres au sud de Rennes.

⁴ Sa bibliothèque, assez considérable, fut vendue aux enchères quinze ans après sa mort, en décembre 1869.

⁵ Nommé à ce poste sur l'intervention bienveillante de Royer-Collard, son ancien collègue au Conseil des Cinq-Cents, qui présidait alors le Conseil royal de l'Instruction Publique.

⁶ Cf. Alfred Nettelement, *Histoire de la Restauration*, vol. 3, p. 478.

⁷ Madame de Chateaubriand ne rate évidemment pas le coche, évoquant de Corbière « son bonnet rouge à Rennes » (*Mémoires, cahier vert*, p. 130). Sa nomination par le ministre Talleyrand-Fouché comme président de collège électoral pour les élections d'août 1815 n'a fait évidemment que renforcer les suspicions, obligeant probablement Corbière à radicaliser son intransigeance ultra-royaliste au delà de ses convictions et de son tempérament.

Corbière est une première fois député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents d'avril 1797 à novembre 1799 ; il fréquente alors le petit groupe des royalistes constitutionnels autour de Royer-Collard, Camille Jordan et Quatremère de Quincy. Il devient ensuite membre (juillet 1800-janvier 1822) et, à quatre reprises¹, président du conseil général d'Ille-et-Vilaine (avril 1804-octobre 1807, janvier 1809-février 1810, mai 1813-octobre 1814, et juin 1816-septembre 1822), ce qui fait de lui un véritable notable politique dès l'Empire.

Nommé pour cette raison président du collège électoral d'arrondissement de Montfort (Ille-et-Vilaine) le 26 juillet 1815², il est député d'Ille-et-Vilaine continûment du 9 octobre 1815 au 5 novembre 1827 (toujours élu au collège d'arrondissement de Rennes à partir de mai 1822).

Il est choisi par ses collègues parlementaires pour être rapporteur de l'important projet de loi d'amnistie consécutif au Cent-Jours ; ce rapport du 27 décembre 1815³, très remarqué, détermine son ascension politique. Il est ensuite rapporteur du budget annuel en février 1816⁴, et devient alors un des *leaders* incontestables de la droite pour une dizaine d'années.

Corbière est nommé ministre secrétaire d'État siégeant au Conseil, avec la fonction de président du Conseil de l'Instruction Publique⁵ du 21 décembre 1820 au 28 juillet 1821, dans le second gouvernement Richelieu, avant de devoir démissionner en même temps que Villèle, sous la pression des « pointus » de l'extrême droite. Il est élu ensuite vice-président de la Chambre en novembre 1821, mais démissionne du poste dès janvier 1822, en raison de sa nomination au gouvernement : il est en effet ministre de l'Intérieur du 14 décembre 1821 au 4 janvier 1828 (dans les gouvernements « Villèle-Montmorency », puis Villèle), assisté par son secrétaire particulier, Gaudiche, ancien procureur à Vitré (Ille-et-Vilaine). Il s'illustre alors par une lutte sans merci contre l'opinion libérale, notamment en milieu étudiant, et n'hésite pas à ordonner la suppression provisoire de l'École Normale à Paris. Il n'hésite pas non plus à s'aliéner le monde des artistes, en laissant colporter comme sienne une formule, selon laquelle seuls « un grenier et du pain », soient 50 francs par mois au plus, seraient nécessaires à la véritable création artistique⁶.

Réélu aux élections législatives en novembre 1827, Corbière ne peut alors continuer à siéger au Palais-Bourbon, étant « promu » pair de France par le nouveau gouvernement, afin d'assurer sa marginalisation politique : il siège donc à la Chambre haute de janvier 1828 à août 1830, avec le titre de ministre d'État et membre du conseil privé. Il meurt à Rennes le 12 janvier 1853.

- Sous la Restauration, Corbière apparaît comme le fidèle second de Villèle, tant à la tête du parti ultra-royaliste, qu'au sein du clan villèliste. Il aurait appartenu un moment à la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi ; à partir de 1828, il ne joue plus aucun rôle politique véritable.

- On compte 116 interventions de sa part faites à la tribune en qualité de député, dont 12 opinions et discours et 4 rapports parlementaires qui ont fait l'objet d'une impression officielle (puis 5 interventions à la Chambre des pairs en 1828-1830), non comptées ses innombrables interventions faites devant les deux Chambres en qualité de ministre, souvent imprimées quant à elles.

¹ Cf. le remarquable *Indicateur historique, en forme de Contribution des archives à l'histoire du département d'Ille-et-Vilaine de 1789 à 1980*, publié par les Archives Départementales en 1981 (164 p.).

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 52.

³ *Archives parlementaires*, publ. Mavidal et Laurent (dir.), Paris, Paul Dupont, 1869, 2^e série, vol. 15, pp. 613-618.

⁴ Corbière est alors chargé de faire le rapport du budget entier, alors qu'il sera ensuite de coutume de confier à deux rapporteurs différents la partie dépenses, examinée d'abord, et la partie recettes (ou « voies et moyens »), examinée ensuite. Dès la session suivante, à cause de la dissolution du 5 septembre 1816, la droite perd ces postes stratégiques de rapporteurs du budget ; elle ne les retrouve que cinq ans plus tard, à partir du budget 1821, suite au succès électoral des élections de novembre 1820.

⁵ Le poste de président du conseil de l'Instruction publique n'est pas encore à cette date un portefeuille ministériel à proprement parler, mais la présence du titulaire du poste au Conseil des ministres pendant ces six mois constitua un premier pas vers la promotion du champ éducatif à la dignité ministérielle ; c'est Charles X, on le sait, qui créa trois ans plus tard à son avènement un ministère de l'Instruction Publique (et des Affaires Ecclésiastiques), dévolu en propre à un ministre secrétaire d'État comme un portefeuille de plein exercice.

⁶ Balzac rappelle ce mot de Corbière dans un article « Des artistes » paru dans *la Silhouette* et publié en trois fois du 25 février au 22 avril 1830 (cf. *Œuvres diverses*, vol. 2, coll. *la Pléiade*, pp. 707-720). Dans cette dernière édition, une note érudite, p. 1522, cite un article du *Mercure de France au XIX^e siècle*, signé par un « homme de lettres » resté anonyme, citant encore pour s'en scandaliser ce mot de Corbière en août 1830, juste après la révolution de Juillet.

- Comte héréditaire (lettres patentes, 4 novembre 1822¹), il est également chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit), promotion du 3 juin 1827 ; chevalier (3 janvier 1821²), officier, commandeur (18 août 1824), puis grand-officier (22 mai 1825) de la Légion d'Honneur (dossier non retrouvé) ; enfin, grand-croix de l'ordre de Charles III d'Espagne.



Jacques de Corbière

Témoignages :

- Beraud : « [Au sacre royal], ce bon M. Corbière [était] tout aussi distrait à Reims qu'il l'était à Paris » (*Souvenirs parlementaires*, p. 161).

- Ferdinand de Bertier : « Homme d'esprit à réparties vives et piquantes [...], il avait bien deviné la pensée secrète du roi qui cependant ne put jamais s'accommoder entièrement de ses manières trop bourgeoises. [...]

¹ Cf. Albert Révérend, *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration, 1814-1830*, Paris, H. Champion, 1902, vol. 2, p. 195.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

Paresseux, aimant les causeries et peu le travail, il était quelquefois utile à la Chambre, mais il laissait fort en arrière les affaires de son ministère qu'il oubliait souvent en bouquinant dans les rayons des vieilles bibliothèques, pendant que ses chefs de division l'attendaient inutilement dans les salons qui précédaient son cabinet et qui, de guerre lasse, laissaient leurs gros portefeuilles sur le bureau du ministre. J'en ai compté jusqu'à huit ou neuf à la fois. On n'a jamais attaqué son intégrité ; mais il avait conservé les prétentions du parlement, particulièrement celui de Rennes, placé si longtemps sous l'influence de M. de la Chalotais, et n'aimait pas le clergé. Il était toujours disposé à rejeter tout ce qui pouvait lui être favorable et à refuser les legs et donations qui lui étaient faits, et chose assez plaisante, c'était le baron Cuvier, protestant mais large et forte tête, qui, contre l'avis du ministre et d'accord avec nous, les faisait accepter au Conseil d'État » (*Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, p. 123).

- Chabrol de Volvic, évoquant l'arrivée de la droite au pouvoir : « D'autres inculpations furent dirigées [en 1822] contre mes meilleurs et mes plus habiles employés, qu'on proposait de remplacer par des chansonniers, des journalistes et de prétendus hommes de lettres. [...] Je tins bon contre l'orage, résolu de succomber avant eux, et je triomphai non sans désagrément et sans défaveur. [...] Je ne trouvai aucun appui au ministère de l'Intérieur contre ces attaques souterraines, j'en trouvais davantage auprès du ministre des Finances [Villèle] qui aimait les améliorations dédaignées par son collègue et qui avait été frappé du grand crédit dont jouissait la ville de Paris après tant de charges et tant de sacrifices. [...] Le ministre de l'Intérieur [Corbière], élevé dans le barreau, avait tous les préjugés de l'ordre judiciaire, la vue seule d'un administrateur lui était incommode et malgré ses talents, sa probité et son esprit, il était antipathique à l'administration » (*Souvenirs inédits*, pp. 56-59).

- Chateaubriand : « [Villèle] avait pour ami son collègue M. de Corbière. Celui-ci ne le quittait plus, et l'on disait Villèle et Corbière, comme on dit Oreste et Pylade¹, Euryale et Nisus. Entrer dans de fastueux détails pour des personnages dont on ne saura pas le nom demain serait d'une vanité idiote » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, vol. 2, livre 25, ch. 8, p. 16).

- Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre, évoquant une conversation entre collègues ministériels vers 1824 : « Je fus profondément touché [...] de la candeur et de la noble franchise de ce loyal breton, pour lequel j'ai conservé une affection et une estime que je garderai toute ma vie » (*Mémoires* manuscrits conservés aux Archives Nationales, 359 AP, 544 Mi/10).

- Ferrand : « [En 1820], Corbière ne dissimulait pas que c'était le ministère [de l'Intérieur] qu'il ambitionnait. Il semblait que l'instruction publique ne fût pas digne de lui ; et cette faute de jugement de sa part m'a toujours donné sa mesure. [...] Le départ de Corbière² n'étonna personne. [...] Sans le connaître, j'avais des raisons de douter qu'il eût le talent ministériel de conduire un département » (*Mémoires*, pp. 226, 228 et 241).

- Frénilly : « Avocat de Rennes, chez qui un royalisme âpre et patriotique compensait, sans le dissimuler toutefois, l'inconvénient de son état. Il avait plus de talent oratoire que son collègue, mais il en abusait quelquefois pour avocasser et prendre la tribune pour un barreau. C'était d'ailleurs le paysan du Danube, excellent homme au fond, plein de vérité, de sens, de raison, et en même temps d'honneur, de hardiesse et de dévouement à sa cause, mais mal léché, hérissé, sauvage et par cela même plus aisé à surprendre qu'un autre. Lui et Villèle se lièrent d'une amitié qui fut, je crois, inaltérable parce qu'il en fut toujours le Pylade, car la nature a ses droits en amitié comme en tout et ne fait pas de parfaite égalité qui dure. Il y avait dans la leur supériorité de la finesse sur la force. Corbière a toujours été bien pour moi, je l'ai été pour lui, mais rien de plus entre nous ; il n'était pas de ces hommes qui attirent et attachent » (*Souvenirs*, 1908, ch. 13, pp. 420-421).

- d'Haussez : « M. de Corbière allongeait sa figure pâle qu'animaient deux yeux perçants, à travers les rangs qui se pressaient, et ne s'oubliait pas dans la conversation. [...] Personne n'avait plus d'adresse lorsqu'il s'agissait de résumer une discussion, d'opposer l'ironie à un argumentaire faible, ou le raisonnement à une attaque sérieuse, de manier le ridicule et de s'en faire une arme, de voir surtout le mauvais côté des choses et de le signaler à l'attention publique. M. de Corbière était donc un antagoniste redoutable pour tous les ministères dont il ne faisait pas partie. Il devint ministre, et sa réputation ne se soutint pas dans cette difficile épreuve. Son talent, tout d'opposition, ne convint plus à sa nouvelle situation. Habile à dénigrer les idées des autres, il se trouva n'en avoir en propre que de très fausses lorsqu'il dut les appliquer aux affaires. [...] L'activité, la persistance qui lui manquaient lorsqu'il s'agissait d'édifier, il les trouvait pour démolir. Il était antipathique à l'administration. Il s'acharnait sur elle ; et se montrait à la fois fort et ingénieux pour lui porter des coups mortels [...]. Enfin, avec des intentions excellentes et beaucoup d'esprit, il est impossible de se montrer plus médiocre ministre que ne l'a fait M. de Corbière pendant la trop longue durée de sa présence au Conseil. Ce qui mérite des éloges, sans restriction, c'est sa rigide probité et l'énergique constance de son dévouement au roi » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 157, 330-331, et 393-395).

- Salaberry : « Brave et honnête homme, Français primitif, franc Breton » (*Souvenirs politiques*, vol. 1, p. 62³).

¹ Formule que reprend également Frénilly (cf. *infra*).

² Ferrand évoque la démission de Villèle et Corbière du gouvernement Richelieu, en juin 1821.

³ Cette description, si curieusement que cela paraisse, est censée ici être élogieuse aux yeux de Salaberry.

-Villèle : « [Chez Corbière] domine cette teinte de tristesse que montre son rapport sur l'amnistie. [...] Les nouveaux venus [à la Chambre] et un grand nombre des nôtres sont des paresseux qui ne font rien ; tout roule sur huit ou dix, et Corbière ne peut être remplacé par aucun, [sans compter], l'amitié et la délicatesse qui le caractérisent » (*Mémoires et correspondance*, vol. 2, lettres du 3 janvier 1817, p. 155, du 9 février 1817, p. 193, et du 12 février 1817, p. 195).

- Céleste de Chateaubriand : « Le roi n'était pas aussi facile à tromper et d'autant plus que les manières grossières et bourgeoises du breton et du gascon¹ lui déplaisaient, autant que le ton de franchise joint aux bonnes manières de M. de Chateaubriand lui plaisaient » (*Cahier vert*, éd. Jean-Paul Clément, Paris, Perrin, 1990, p. 115).

- M^{me} de Montcalm : « Son esprit remarquable est plutôt porté vers la conversation piquante et animée que par les vues profondes et purement politiques » (*Journal*, début avril 1817, p. 233).

- Beugnot fils : « Sa parole instructive, piquante et gracieuse, sous des formes naturelles et simples, était devenue sur les bancs de l'assemblée, un des moyens de gouvernement » (*Vie de Becquey*, 1852, p. 155).

- Victor de Broglie : « [Villèle] avait préposé à l'intérieur M. de Corbière, son compère, ou si l'on veut, son âme damnée. M. de Corbière était bien plus son ministre que celui du roi ou de Monsieur. Durant cinq années consécutives d'association intime, il ne paraît pas s'être élevé, entre eux, le moindre ombrage. Petit avocat bas breton, cet *alter ego* de son principal, après avoir montré quelque ardeur au début de la Révolution, après avoir épousé la veuve de Chapelier, était devenu royaliste par résipiscence et par contre-coup. Hargneux, paresseux, goguenard, il ne manquait pas, au besoin, d'une certaine facilité d'élocution terre à terre, et d'un certain goût pour les livres plutôt que pour les lettres » (*Souvenirs*, vol. 2, pp. 222-223).

- Barthélemy et Méry : « De lourds in-folio Corbière se munit [...] / Corbière à ses bouquins fait ses derniers adieux, / Pour la dernière fois les étale à ses yeux, / Il les compte en pleurant, et sa philosophie / Au salut de l'État enfin les sacrifie ; / Elzevirs ! chers objets d'un platonique amour, / C'est pour vous qu'il prend plaisir à grossir chaque jour, / Quand, pour se délasser des soins du ministère, / Il s'en va bouquinant le long du quai Voltaire ! » (*La Villéiade ou la prise du Château-Rivoli*, 15^e édition, Paris, Ambroise, Dupont, 1827, pp. 35 et 110-111).

- [Émile Deschamps] : « Les Romains auraient donné à un orateur tel que M. de Corbière l'épithète d'*incumptus*, ce qui répond imparfaitement à notre mot mal léché [...]. Cette épithète convenait à un orateur sans soin des plis de sa robe, de sa tenue, de son action, de son débit, de son élocution. Tel est M. de Corbière, orateur aussi original qu'homme singulier. Sa taille est petite et d'une conformation impossible à décrire ; on dirait que le torse ne repose pas sur les hanches. Ses épaules sont hautes, et sa tête renfoncée ; son front large et chauve cache des yeux petits mais étincelants. Sa figure, qui, vue de près a quelque chose de burlesque, ne manque pas, à la tribune, d'une certaine noblesse sauvage. Sa logique n'est pas méthodique, son éloquence est incorrecte, mais sa diction est brillante d'images, de traits inattendus ; un débit saccadé, un accent bas-breton, une action vive et désordonnée, un ton de bonhomie bourrue, voilà l'orateur à la tribune. Le député assis à son banc n'est pas un personnage moins bizarre : il ne peut guère se tenir plus de cinq minutes en place ou en silence. Quand il se résigne à rester assis pendant les discours d'un orateur dont l'opinion contrarie la sienne, il l'interrompt à chaque phrase en grommelant. Le plus souvent, il se lève d'impatience, se promène à grands pas [...] et lui adresse à demi-voix des interpellations ou des apostrophes du genre de celle-ci : *Ennuyeux bavard ! Finiras-tu ta période ! Crois-tu que l'on t'écoute ! Belle raison, ma foi ! Cela n'a pas le sens commun !* » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, 1820, pp. 84-86).

- Duvergier de Hauranne : « M. de Corbière était un esprit mesuré, cultivé, qui ne s'associait pas à tous les emportements de son parti, mais qui, généralement, partageait ses opinions » (*Histoire du gouvernement parlementaire*, vol. 3, p. 318).

- Victor Hugo : « Corbière à la tribune et Frayssinous en chaire / Sont fort inférieurs à la bête des bois » (*L'Art d'être grand-père*, 1877, « Le Poème du Jardin des Plantes », partie IV, à *George*, Paris, éd. intégrale des Mille et Une Nuits, 1996, pp. 41-42).

- Charles Lacretelle : « M. Corbière devait son élévation à l'habitude qu'on avait prise de placer toujours son nom à côté de celui de M. de Villèle. Avocat de quelque réputation à Rennes, il était encore bien moins partagé que son ami du côté des dons extérieurs. Son organe, il est vrai, n'était point nasillard, mais il était sourd et voilé. Quoique ses discours fussent composés avec esprit, correction et méthode, il mettait au supplice ses bienveillants auditeurs, par le vice incurable d'une prononciation sans netteté. Il se dédommageait de son peu d'effet à la tribune par des mots épigrammatiques qui réjouissaient la malice du côté droit. Son rapport sur les catégories l'avait frappé d'une impopularité qu'il supportait assez joyeusement. Jamais un homme d'esprit ne montra moins l'ambition de plaire. Il était l'oracle des nobles bretons qui honoraient en lui la probité, les vertus domestiques et le savoir d'un jurisconsulte. Il y joignait un genre d'érudition quelque peu maniaque. Un livre n'avait de prix à ses yeux que lorsqu'il était couvert de la poussière de trois ou quatre siècles. Le ministère de l'Instruction

¹ Le breton est naturellement Corbière, tandis que Villèle est « le gascon », expression par laquelle Céleste aime à appeler l'ennemi de son mari ; le roi en question est alors Louis XVIII.

publique avait déjà paru un lourd fardeau pour sa paresse administrative. Il entra cependant dans celui de l'Intérieur avec une grande confiance. Son secret pour se montrer supérieur aux affaires était de les négliger toutes. Son ministère ne prenait vie que dans un ou deux mois de congés qu'il s'accordait tous les ans. Pour les destitutions et les mesures de rigueur, il ne manquait pas de vigilance. Après avoir laissé démembrer une vaste administration, il s'établit dans l'olympie ministériel comme un dieu d'Épicure, mais ce dieu se présentait sous une forme peu bénigne ; il aimait le refus et s'abreuvait du plaisir de faire des mécontents » (*Histoire de France depuis la Restauration*, éd. orig., Paris, Delaunay, vol. 3, mars 1830, ch. 21, « Histoire de 1821 à 1822 », pp. 193-194).

- Lamartine : « M. de Corbière avait aux yeux de la cour et de la noblesse le mérite de défendre l'ancien régime plus par conviction que par intérêt : il était né plébéien, et ne s'était élevé que par le travail et le barreau à cette importance politique que les partis accordent volontiers à ceux qui les servent sans les offusquer, sortes de volontaires de l'aristocratie qu'on enrôle aux jours de lutte et qu'on relègue après le triomphe dans leur obscurité natale. Avocat plus qu'orateur, rude, sauvage, épigrammatique, M. de Corbière, contraste de M. de Villèle, était un de ces hommes de mérite qui s'élèvent dans les assemblées par leurs défauts, plus encore que par leurs qualités. Probité antique, mais blessante, qui forçait l'estime sans jamais inspirer l'attrait, M. de Corbière était la sévérité de ce ministère ; il était destiné à le faire craindre des libéraux et même des royalistes, redouté des premiers, inflexible aux seconds, onéreux à tous, plus propre à faire des ennemis que des amis à la royauté. On lui donna l'administration de l'intérieur. Son premier titre était son attachement dominateur, mais fidèle, à M. de Villèle » (*Histoire de la Restauration*, vol. 7, livre 39, pp. 11-12).

- [Alexandre Lardier] : « Ses actes publics ont plutôt prouvé un homme nul qu'un méchant homme. Bon praticien, mauvais avocat, homme d'état incapable, il est le plus pauvre, ou pour parler plus correctement, le moins riche de nos ministres. Cependant l'opinion de quelques personnes qui se disent bien instruites est que M. de Corbière, malgré son apparente bonhomie, n'est pas aussi étranger aux affaires qu'on pourrait le croire. Son sommeil, disent-elles, ressemble plus à celui d'un chat qu'à celui d'une taupe, et c'est lui qui pousse M. de Villèle aux mesures dangereuses que, sans ses conseils, il n'aurait peut-être pas adoptées [...]. Chef du parti dit ultra depuis 1815, on ne savait à quoi attribuer l'influence qu'il exerçait sur cette faction remuante : s'il en était l'esprit, il n'en était du moins pas l'organe. Son éloquence diffuse, assez semblable à celle des commères rassemblées dans les loges de nos portiers, n'a jamais pu entraîner une partie de l'assemblée, ni faire illusion, soit par sa chaleur, soit par ses tours ingénieux [...]. M. de Villèle connaît seul le secret du haut crédit de son collègue, peut-être a-t-il de bonnes raisons de croire à sa capacité » (*Biographie des députés... 1828*, pp. 114-115).

- Germaine de Staël : « On raconte une fort drôle histoire du roi et de M. de Corbière. Il est allé porter son travail au roi dans le cabinet où le roi passe la matinée, et s'est assis sans attendre que le roi lui fit signe. Il a posé ensuite son portefeuille sur la table, le roi a rangé ses papiers ; puis il a tiré de sa poche un mouchoir rouge, et l'a posé à côté du portefeuille ; puis il a pris sa tabatière, et l'a posé à côté du mouchoir ; le roi a alors retiré la sienne, et disant : "Il n'y a pas de place pour les deux". "Il ne m'a pas offert de tabac ", ajoutait le roi en racontant cette petite aventure »¹ (Propos cité par Victor de Broglie, dans *Souvenirs*, vol. 2, p. 268, rapportant le journal de M^{me} de Staël pour la journée du 24 février 1822).

- Viel-Castel : « Sa figure était d'une laideur repoussante ; ses manières, communes et presque grossières, participaient, comme son caractère, de la rudesse de la province dont il sortait. Ami des lettres, ou pour mieux dire, de l'érudition et des livres, il avait peu de goût pour toute autre espèce d'occupation, et si, pendant cette session [de 1815], l'entraînement de parti, l'amour-propre, l'ambition stimulée par des succès auxquels il ne s'était peut-être pas attendu lui donnèrent une activité extraordinaire, plus tard, arrivé au pouvoir, il ne devait y montrer qu'indolence et paresse » (*Histoire de la Restauration*, vol. 4, p. 215).

COURVOISIER : Jean-Joseph *Antoine Courvoisier* (1775-1835).

- Il est le fils de Jean-Baptiste Courvoisier² (1750-1803), avocat au parlement de Besançon, consultant juridique, professeur (1779), puis recteur (1789) de l'université de Besançon. S'opposant rapidement à la marche révolutionnaire, le père de Courvoisier fut déchu de ses fonctions en juillet 1791 pour avoir refusé de prêter le serment civique. Il écrivit en émigration de nombreux ouvrages de philosophie politique, notamment *Éléments du droit politique* (1792), et *De l'excellence du gouvernement monarchique en France et de la nécessité de s'y rallier* ; il entretint également une correspondance abondante avec Monsieur, futur Louis XVIII.

¹ Cette anecdote souligne à nouveau les manières peu aristocratiques de Corbière.

² Le patronyme Courvoisier est très fréquent en Franche-Comté, la plupart du temps en milieu rural et populaire (cordonniers, maîtres d'école, laboureurs) ; certains Courvoisier ont toutefois été officiers au service de l'évêque de Bâle au XVIII^e siècle, mais le lien de parenté n'a pu être établi entre eux et le ministre de la Restauration.

- Antoine Courvoisier, né le 19 novembre 1775 à Besançon, émigre avec son père de mars 1791 à juin 1805, sert dans l'armée des Princes, puis en Autriche, avec grade de sous-lieutenant puis de capitaine.
- Reçu avocat à Besançon comme son père, il devient ensuite magistrat, étant d'abord conseiller auditeur à la cour impériale de Besançon (nommé le 19 mai 1808, installé le 13 juin, puis second avocat général près la même cour (nommé le 19 mai 1811, reçu le 15 juin). La Restauration des Bourbons accélère nettement sa carrière : promu premier avocat général près la cour royale de Besançon (nommé le 20 avril 1816, installé le 27 mai), il est ensuite promu à la fonction considérable de procureur général près la cour royale de Lyon (nommé le 3 février 1818, installé le 17 février), fonction qu'il exerce jusqu'à son accession ministérielle le 8 août 1829¹.
- Conseiller municipal de Baume-les-Dames (Doubs), Courvoisier, membre du conseil général du Doubs, est nommé président du collège électoral d'arrondissement de Baume-les-Dames le 26 juillet 1815² pour les élections d'août 1815, mais n'est pas élu alors. Député du Doubs du 7 novembre 1816 à la dissolution du 23 décembre 1823, il est choisi par ses collègues comme rapporteur de l'important projet de loi proposé par de Serre sur la libéralisation des délits de presse, et en dresse un rapport très favorable le 10 avril 1819. Après plusieurs années de retraite politique, il est nommé président du collège électoral de Villefranche (Rhône) pour les élections de novembre 1827, mais sans se présenter comme candidat ; surtout, il est nommé garde des Sceaux et ministre de la Justice du 8 août 1829 au 19 mai 1830 (dans les gouvernements « Polignac-La Bourdonnaye », puis Polignac), avant de démissionner par hostilité au coup d'État en préparation ; il devient alors ministre d'État et membre du conseil privé (du 19 mai 1830 à août 1830).
- « Doctrinaire » de centre gauche³ de 1815 à 1820, il se montre alors vivement hostile à la droite ultra-royaliste. Ayant glissé au centre proprement dit de 1820 à 1823, Courvoisier se rapproche de la droite dans la deuxième moitié des années 1820, à l'issue d'une crise de mysticisme, ce qui explique sa nomination comme ministre de la Justice, à titre de personnalité « d'ouverture », Polignac et Charles X espérant vainement que sa présence au gouvernement désarmerait l'opposition de la gauche.
- Il est chevalier de Saint-Louis depuis 1795 environ.
- Un portrait de Courvoisier a été réalisé par Joseph-Ferdinand Lancrenon (1791-1874), directeur de l'école de dessin de Besançon, correspondant de l'académie des Beaux-Arts, et conservateur du musée de Besançon (ce musée ayant d'ailleurs recueilli le portrait de Courvoisier).

Témoignages :

- d'Haussez : « À un beau talent de tribune, il joignait la plus rare candeur politique. [...] Il ne parlait et n'agissait que sous l'empire d'une conscience essentiellement religieuse. Personne ne résumait une question avec plus de netteté, de précision, et d'impartialité. Personne ne possédait un égal genre de dignité qui convenait aux grandes fonctions qu'il remplissait ; ses traits réguliers, sa figure sereine, sa grande taille s'arrangeaient merveilleusement avec la simarre⁴, qui jamais n'a été mieux portée que par lui » (*Mémoires*, vol. 2, pp. 93-94).
- Céleste de Chateaubriand, faisant vraisemblablement allusion à sa dérive mystique : « Fou à lier » (*Cahier vert*, éd. Perrin, 1990, p. 123).

DAMAS : Ange Hyacinthe *Maxence*, **baron de Damas** (1785-1862).

- Maxence de Damas est issu d'une famille de la noblesse nivernaise, d'extraction chevaleresque (1315 pour la filiation suivie).
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Charles Jules de Damas (1712-1771), dit le comte de Cormaillon, capitaine d'infanterie, et de Jacqueline du Bois d'Aizy, épousée le 11 mars 1748 ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Jacques Hyacinthe, vicomte de Sarsfield, maréchal de camp puis

¹ Cf. son dossier matricule de magistrat en BB6*529, notice n°3762.

² Cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 50.

³ Ainsi, à titre d'exemple, Courvoisier déclare à l'occasion d'un projet de loi sur la suspension de la liberté individuelle en février 1817: « Le roi a vu l'état vrai de la France quand il a rendu l'ordonnance du 5 septembre [1816, qui dissolvait la Chambre introuvable] ; s'il a dissous l'ancienne Chambre, c'est que la violente exaspération de sa majorité menaçait les Français de la violation de leurs droits et de leurs propriétés ». Mi-décembre 1819, il défendait encore, dans la commission parlementaire de l'adresse, un amendement vivement hostile à la droite royaliste et aux missions religieuses, cf. Nettement, *Histoire de la Restauration*, vol. 5, p. 220.

⁴ Costume d'apparat de certains magistrats, et aussi du garde des Sceaux, fonction qu'occupe Courvoisier.

lieutenant-général, inspecteur général de la cavalerie, gouverneur de la citadelle de Lille, et de Marie de Lévis-Cousane.

- Il est fils de Charles de Damas (1758-1795), page (1772) puis premier page du roi, devenu capitaine (1777) puis colonel (1784), aide de camp de Monsieur, émigré au plus tard au printemps 1792¹, mort à Quiberon en 1795 lors du débarquement avorté d'émigrés royalistes sur le sol français², et de Marie Gabrielle Marguerite de Sarsfield, comtesse de Neuville (†1833), devenue chanoinesse après son veuvage.

- En outre, c'est un cousin éloigné du comte Roger de Damas (1765-1823), député (cf. sa fiche), et du frère de celui-ci, le duc Charles de Damas (1758-1829), pair de France de 1814 à 1829.

- Né le 30 septembre 1785 à Paris, Maxence de Damas part avec ses parents pour une longue émigration de 1791 à 1814 ; il sert en Allemagne, puis dans l'armée russe : après une formation à l'École d'artillerie de Saint-Pétersbourg, il participe à la bataille d'Austerlitz (décembre 1805), comme lieutenant de l'armée russe. Surtout, alors qu'il est colonel russe, il est blessé contre l'armée napoléonienne à la bataille de la Moskova (septembre 1812), ce qui lui vaut une promotion au grade de général de l'armée tsariste. Il continue à se distinguer contre l'armée française à Leipzig (octobre 1813), à Brienne (janvier 1814), puis encore sous les murs de Paris (mars 1814).

- Reconnu maréchal de camp français (juin 1814), puis promu lieutenant-général (avril 1815), il est premier adjoint militaire du duc d'Angoulême lors de la campagne du Midi au début des Cent-Jours (mars 1815). Il commande ensuite la 8^e division militaire, basée à Marseille, de 1816 à 1822, puis est placé à la tête d'une division de l'expédition française lors de la guerre d'Espagne en 1823.

- Il épouse le 7 juin 1818 à Paris Sigismonde Charlotte Laure d'Hautefort (1799-1847), fille de Louis Amédée Frédéric Emmanuel d'Hautefort (1776-1809) et de Julie Alix de Choiseul-Praslin (1777-1799).

- Pair de France du 9 octobre 1823 à la révolution de Juillet 1830, il démissionne alors de la Chambre haute par refus de serment. Dans le gouvernement Villèle, Damas a été successivement ministre de la Guerre du 19 octobre 1823 au 4 août 1824, puis ministre des Affaires Étrangères, réputé pro-russe, du 4 août 1824 au 3 janvier 1828 ; il a été en outre à nouveau chargé de la Guerre par intérim du 29 août au 29 septembre 1825 (lors d'un voyage de Clermont-Tonnerre hors de Paris) ; durant son expérience ministérielle, Damas a pour secrétaire personnel l'historien royaliste Alexandre Mazas (1791-1856)³.

- Nommé en mai 1828 gouverneur du duc de Bordeaux, Damas a suivi ce dernier en exil à Prague, ce qui lui a valu d'être aussitôt mis à la retraite de l'armée. Chateaubriand le déteste, aussi bien avant 1830 à Paris, qu'après la révolution de Juillet. En revanche, Damas a joué un rôle prépondérant pour enrôler les deux savants Abel Rémusat et Saint-Martin dans la défense du gouvernement Polignac, à travers leur revue *l'Universel*, en 1829-1830⁴.

Revenu ultérieurement en France, Damas est mort à Paris le 6 mai 1862.

- Il n'a prononcé aucune intervention à la Chambre haute en qualité de pair de France, toutes ses interventions devant les Chambres ayant été faites à titre de ministre.

- Il était chevalier (10 août 1814), commandeur (1^{er} mai 1821), puis grand-croix (23 mai 1825) de Saint-Louis ; chevalier, officier (26 mars 1815, ordonnance confirmative du 16 mai 1816⁵), puis commandeur (18 mai 1820), puis grand-officier (2 octobre 1823) de la Légion d'Honneur (cote

¹ Il est porté sur la liste officielle des émigrés dès le 3 juillet 1792 avec Paris pour dernier domicile connu, soit une semaine après son cousin Charles Damas d'Antigny (1758-1829), colonel de dragons (d'après le CD-Rom sur les émigrés de la Révolution française).

² Les royalistes, battus par les troupes de Hoche, furent rapidement battus sur cette presqu'île du Morbihan, et 700 d'entre eux, faits prisonniers, furent fusillés sur les ordres du Comité de Salut Public.

³ Mazas, d'abord officier d'état-major, était devenu de 1821 à 1830 conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal, en plus des fonctions qu'il remplissait auprès du baron de Damas, puis en 1829-1830 auprès du prince de Polignac comme attaché à la présidence du Conseil ; il perdit son emploi à l'Arsenal après la révolution de Juillet, par refus de serment au nouveau régime. Mazas avait publié notamment en 1820 un *Carnet historique et chronologique pour servir à l'Histoire de France, d'Angleterre, d'Allemagne et des papes*, et en 1829 les *Vies des grands capitaines français du moyen âge* ; il continua sa production littéraire après 1830, publiant en 1834-1836 un *Cours d'histoire de France jusqu'à la restauration de 1814*, en 1847 une étude sur les *Hommes illustres de l'Orient depuis l'établissement de l'islamisme*, et en 1850-1852 un ouvrage sur *le Languedoc, la Provence et la Guyenne*. En 1832, il avait également publié un récit sur les derniers jours du régime de la Restauration, intitulé *Saint-Cloud, Paris et Cherbourg, mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de 1830*.

⁴ Cf. à ce sujet Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, livre 32, ch. 5, éd. la Pléiade, vol. 2, p. 385.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

LH 650 / dossier 34) ; enfin, grand-croix des deux ordres espagnols de Charles III et de Saint-Ferdinand.

- Il a eu neuf enfants, dont deux furent prêtres et jésuites.

Témoignages :

- Ferdinand de Bertier : « Quelqu'un me disait un jour : "Le baron de Damas n'est pas ambitieux". Je lui répondis en riant : "Il n'a jamais eu le temps de l'être ; la fortune est toujours venue au-devant de lui !" [...] Personnellement, j'ai eu lieu de me louer des bons procédés du baron de Damas, dans plusieurs circonstances. C'est un homme estimable, un honnête homme, un bon chrétien, ayant de bonnes intentions et ne manquant aucune occasion de faire le bien. [...] Il quitta le ministère de la Guerre pour passer à celui des Relations extérieures. On le trouvait assez incapable au ministère de la Guerre, il l'était entièrement au ministère des Affaires Étrangères, mais il jouissait d'une réputation honorable ; il était docile et obéissant ; c'était tout autant qu'il en fallait au Premier ministre » (*Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, pp. 150-151 et 180).

- Chateaubriand : « Les vertus de ce brave officier lui avaient monté à la tête ; une congestion religieuse lui embarrassait le cerveau » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, vol. 2, livre 38 ch. 6, p. 684).

- Céleste de Chateaubriand : « Le baron de Damas, dont la bêtise seule serait une excuse à tout le mal qu'il a fait à la France, si cette bêtise ne lui laissait pas des moments assez lucides pour être méchant à propos, c'est l'hypocrisie incarnée. [...] Ce Damas avec Polignac sont les deux hommes qui ont fait le plus de mal à la France¹ » (*Cahier vert*, rééd. 1990, pp. 115 et 154).

- Duchesse de Maillé : « Le baron est un gros homme qui ne manque ni d'esprit ni d'instruction, mais il est triste, lourd, malade, sauvage » (*Souvenirs des deux Restaurations, journal inédit*, avril 1828, p. 240).

- Le *Nain Jaune* : « Duras, Damas et Blacas, / Semblent d'abord un breelan d'as ; / En y regardant de plus près, / Ce n'est qu'un breelan de valets » (Cité par Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome II, p. 1225, article « Breelan »).

- Charles Lacretelle : « Le ministre, [...] outre l'inconvénient d'être tout à fait novice en diplomatie, avait celui d'être dénué de connaissances et de talent ; mais on attendait tout pour lui du secours de la Grâce et de M. de Villèle » (*Histoire de France depuis la Restauration*, éd. orig., Paris, Delaunay, 1835, vol. 4, ch. 29, fin du règne de Louis XVIII, p. 114).



Maxence de Damas

DAMBRAÏ : Charles Henri **Dambray** (1760-1829), écrit parfois **d'Ambray**.

- Dambray est issu d'une famille de magistrats roturiers, originaire de Touraine, fixée en Normandie depuis 1560 par achat du château de Montigny, à proximité de Dieppe ; elle a fourni plusieurs présidents à mortier au parlement de Normandie.

- Dambray était le fils d'un officier supérieur de marine, ayant atteint vers 1770 le grade de capitaine de vaisseau ; ce père mourut prématurément, le laissant tôt orphelin.

- Surtout, Dambray était gendre de Charles-Louis-François de Paul de Barentin (1736-1819), avocat général près le parlement de Paris, premier président de la cour des Aides de Paris (1775) en remplacement de Malesherbes, membre de l'Assemblée des notables (1787), puis garde des Sceaux de Louis XVI (septembre 1788-16 juillet 1789), s'opposant à Necker comme ensuite à Mirabeau. Barentin fut accusé de complot dès l'été 1789, puis absous, quitta alors la France fin 1789, ne rentra

¹ La haine du couple Chateaubriand s'explique par le fait que Damas avait eu le mauvais goût d'être nommé gouverneur du duc de Bordeaux après 1830, poste que le noble vicomte estimait lui revenir de droit.

d'émigration qu'en 1814, et fut nommé alors chancelier honoraire par Louis XVIII ; il a écrit une *Réfutation du livre de M. Necker sur la Révolution française*, publiée de manière posthume en 1844.

- À la fin de l'Ancien régime, Dambray a été un avocat général brillant et remarqué, d'abord à la cour des Aides de Paris¹ (1779-1788), puis près le parlement de Paris (1788-6 septembre 1790), où il remplaça à cette fonction Antoine Louis Séguier (cf. ce nom) ; à ce poste, il s'opposa plus d'une fois à son collègue Hérault de Séchelles, futur conventionnel montagnard.

- Prudemment retiré sur ses terres normandes sous la Révolution, Dambray n'a guère été inquiété apparemment sous la Terreur. Sous l'Empire, il a accepté la fonction modeste de juge de paix, dans son canton d'habitation, à proximité de Dieppe.

- Il commence timidement sa carrière politique, comme député de la Seine-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents (octobre 1795), mais démissionne aussitôt. Membre du conseil général de la Seine-Inférieure sous l'Empire, il est ensuite, sous la Restauration, pair de France du 13 mai 1814 à sa mort le 12 décembre 1829, nommé premier dans la liste des pairs, au sommet de la hiérarchie de la Chambre haute qu'il préside², y compris quand elle est assemblée en « Cour des pairs » lors des procès politiques (notamment lors du procès Ney fin 1815, puis lors du procès des conspirations libérales de 1820).

Nommé chancelier de France le 13 mai 1814³ -et exerçant la charge jusqu'à sa mort-, Dambray exerce *de facto* les fonctions de ministre de la Justice du 13 mai 1814 au 19 mars 1815, soit durant toute la première Restauration. Il est aussi nommé en mai 1814 comme l'un des membres de la commission de rédaction de la Charte constitutionnelle, qu'il contresigne en sa qualité de chancelier. En mars 1815 il fuit d'abord à Londres lors du retour de Bonaparte, avant de rejoindre Louis XVIII à Gand. Nommé président du collège électoral du département de la Seine-Inférieure le 26 juillet 1815⁴ pour les élections d'août 1815, il reste chancelier de France, mais ne se voit pas reconduit comme ministre de la Justice, le poste étant confié au modéré Barbé-Marbois ; Dambray est toutefois brièvement renommé ministre de la Justice et garde des Sceaux par intérim du 7 mai 1816 au 18 janvier 1817, avant d'être remplacé à ce poste par le « constitutionnel » Pasquier. Il porte le titre de ministre d'État et membre du conseil privé du 13 mai 1814⁵ à sa mort.

- À la fois profondément réactionnaire et de tempérament modéré, il est attaché en outre à la personne de Louis XVIII, se distinguant en cela des ultra-royalistes.

- Il a prononcé trois interventions en qualité de simple pair de France, et 14 en tant que président de la Chambre des pairs, non comptées ses interventions en qualité de président de la cour des Pairs lors des procès politiques.

- Il était grand-officier et commandeur des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit) depuis 1814, ayant en outre les titres de chancelier et surintendant des finances de l'ordre du Saint-Esprit ; officier de la Légion d'Honneur ; enfin, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres depuis 1816.

- Son fils aîné, Charles *Emmanuel* Henri, vicomte Dambray (1785-1868), a été sous la Restauration grand maître des cérémonies royales (1814), maître des requêtes au conseil d'État, d'abord surnuméraire (5 juillet 1814-mars 1815), puis en service ordinaire (24 août 1815-1822, affecté au comité de l'Intérieur et du Commerce), promu enfin conseiller d'État en service extraordinaire (1822-août 1830). Emmanuel Dambray eut parallèlement une activité politique, comme pair de France du 17 août 1815 à août 1830 (siégeant à droite et votant la mort de Ney en décembre 1815), et président du collège électoral d'arrondissement de Dieppe en juin 1830 ; il fut fait vicomte-pair (ordonnance du 31 août 1817, lettres patentes du 20 décembre 1817), et chevalier de la Légion d'Honneur (1^{er} mai 1821). Il refusa le ralliement au régime de Juillet, fut ensuite élu représentant de la Mayenne à l'Assemblée législative de mai 1849 à décembre 1851, et s'y montra hostile à Louis-Napoléon Bonaparte.

¹ Dambray fut nommé à ce poste important grâce à la protection d'Armand Thomas Hüe de Miromesnil (1723-1796), garde des Sceaux d'août 1774 à avril 1787 ; celui-ci était, paraît-il, apparenté à Dambray selon un lien familial que l'on n'a pu établir avec précision.

² C'est sa nomination comme chancelier de France le 13 mai 1814 qui l'appelle à présider la Chambre haute, avant même la première fournée de pairs qui intervient le 4 juin 1814.

³ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°121, p. 120, nomination du gouvernement « Talleyrand ».

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 60.

⁵ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°121, p. 120.

- Charles Henri Dambray avait également deux gendres : 1° le premier, Donatien de Sesmaisons fut député de droite sous la Restauration (cf. sa fiche), avant de succéder à Dambray à la pairie à titre semi-héréditaire le 6 septembre 1830, en vertu d'une ordonnance du 23 décembre 1823 ; 2° le second, Jean-Maurice Goujon de Gasville (1789-1865), a été sous-préfet de Rouen (janvier 1811-mars 1815), puis préfet de l'Eure (juillet 1815) incarcéré par les Prussiens pour désobéissance, enfin préfet de l'Yonne (mars 1817-août 1830), avec titre de conseiller d'État en service extraordinaire depuis novembre 1828.



Charles Henri Dambray

Témoignages :

- Ferrand : « [C'était] un homme d'un grand talent, dont les principes étaient parfaitement en accord avec les miens¹ » (*Mémoires*, p. 69).

- Frénilly : « [C'était un] homme d'un grand savoir, d'un noble caractère et d'une rare modestie, que couvrait dès lors l'estime du public. [...] Il endossa la simarre [de chancelier] et la porta en bon père de famille, sans dignité, sans vues, sans plans pour le bien de l'État et de la magistrature, faible, doux, complaisant, familier » (*Souvenirs*, 1908, ch. 9, p. 356).

- d'Haussez : « Je retrouvai chez le chancelier et le garde des sceaux de France, l'accueil amical auquel m'avait accoutumé mon voisin de campagne et mon collègue au conseil général de Seine-Inférieure. Les grandeurs n'avaient rien changé à sa bonté habituelle. Sa figure franche et ouverte avait conservé l'expression de gaieté qui lui était naturelle ; on y eût vainement cherché un peu de la gravité que réclamait sa nouvelle position [...] Pendant sa carrière parlementaire, M. Dambray s'était acquis, avant la Révolution, une réputation de talent. Malheureusement, il ne sut pas la soutenir pendant son ministère. Mais lorsqu'il eut à s'occuper de la présidence de la chambre des pairs, il déploya un tact, une impartialité, une abnégation d'opinions personnelles qui lui ont concilié l'estime universelle » (*Mémoires*, pp. 151-152).

- Montbel : « Le chancelier était un homme irréprochable sous le rapport de la droiture, de la loyauté, de la fidélité à ses devoirs. Il avait brillé dans la magistrature. Comme homme d'État, il ne montra pas les mêmes talents » (*Souvenirs*, Paris, Plon, 1913, ch. 5, p. 126).

- Villèle : « M. Dambray, par sa loyauté, son dévouement à toute épreuve, sa noble et imperturbable intégrité et sa capacité judiciaire, a toujours commandé le respect ; mais son action dans la sphère de la politique resta malheureusement d'une nullité déplorable (*Mémoires et correspondance*, vol. 1, p. 267).

- M^{me} de Boigne : « Pitoyable ministre, mauvais président de la Chambre des pairs, [il] se trouvait mieux placé quand il la dirigeait comme cour, et se montrait magistrat intègre et impartial » (*Mémoires*, Paris, Plon, 1907, vol. III, p. 46).

- Capefigue : « A la chancellerie, M. Dambray, qui [fin 1816] sentait bien sa position toute de passage et de transition, ne faisait qu'un petit nombre d'actes d'administration de la justice. Il bornait l'exercice de son ministère à des nominations d'avocats au conseil, de commissaires-priseurs, à quelques rares promotions de magistrats, remplissant les vides que laissaient les démissions ou la mort. M. Dambray perdait quelque chose de caractère exalté qui l'avait entraîné à des actes de rigueur et de sévérité. Ce n'était plus le ministre des temps de réaction [...]. M. Dambray, qui à ses opinions ardentes, unissait un cœur excellent, suivait la nouvelle impulsion donnée à l'administration et à la politique » (*Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, vol. 5, pp. 29-30).

- M^{me} de Chastenay : « [Ministre, il] parut excessivement au-dessous de sa réputation [...]. Ensuite, il se trouva par

¹ Exact, en dépit d'une rivalité sournoise entre les deux hommes, clairement évoquée par Ferrand dans ses *Mémoires*.

ses fonctions chargé de présider la Chambre des pairs. Nulle part il n'eut moins de succès ; il y parut totalement dépourvu de dignité dans l'extérieur, d'habileté dans la conduite des discussions, de lucidité et de logique en les résumant » (*Mémoires*, vol. 2, pp. 379-381).

- Charles Lacretelle : « M. le chancelier d'Ambray, irréconciliable ennemi de tous les principes que la révolution avait pu invoquer, même lorsqu'elle paraissait encore dominée par un esprit de bienveillance universelle, montrait une tiédeur dédaigneuse pour la Charte » (*Histoire de France depuis la Restauration*, vol. 1, ch. 1, p. 218).

- Lamartine : « [Il était] de ces hommes qui se plient assez aux circonstances et qui s'effacent assez devant les changements de leur pays pour être respectés et tolérés par tous les partis. [...] M. d'Ambray était au-dessous de son temps [...] : formuler et contre-signer les ordres de la cour était toute son aptitude et tout son dévouement [...] M. d'Ambray et M. Ferrand n'étaient que des rhéteurs surannés » (*Histoire de la Restauration*, vol. 2, livre 14, pp. 291 et 345).

- Molé : « [Sa] médiocrité était si notoire qu'il ne pouvait être pris au sérieux » (*Mémoires*, vol. 2, p. 199).

- Stendhal : « M. Dambray, chancelier de France, est un vieux bonhomme, quelque peu imbécile » (*Œuvres complètes*, éd. Paris, le Divan, publ. Henri Martineau, vol. 20, 1925, *Courrier anglais, New monthly magazine* (III), juillet 1826, p. 114). Le jugement de Stendhal se nuance dans ses *Souvenirs d'égotisme*, où, relatant le procès des conspirateurs libéraux du 18-19 août 1820 qui se juge devant la Cour des pairs en mai-juin 1821, il écrit, en juin-juillet 1832 : « Je me tenais d'ordinaire derrière le fauteuil du chancelier, M. d'Ambray, à un pas ou deux. Il me sembla qu'il conduisait tous ces débats avec assez d'honnêteté pour un noble » (*Œuvres complètes*, nouvelle éd. Paris, Le Cercle du Bibliophile, publ. Victor del Litto et Ernest Abravanel, vol. 36, 1970, *Souvenirs d'égotisme*, p. 22).

DIGEON : Alexandre Elisabeth Michel **Digeon** (1771-1826), **baron Digeon** depuis 1808 puis **vicomte Digeon** depuis 1816.

- Digeon est le fils d'un fermier général, directeur des fermes du roi¹.

- Né à Paris, il a fait une carrière d'officier dans l'armée révolutionnaire et impériale. Trois fois blessé, il a été successivement sous-lieutenant (janvier 1792), capitaine (mars 1793), chef d'escadron (1795), colonel (1799), général de brigade (1806), enfin général de division (mars 1813). Il est en outre nommé gouverneur des provinces de Cordoue et de Jaen de 1812 à 1813, et participe à ce titre à la répression de la résistance espagnole.

Nommé, sous la première Restauration, inspecteur de cavalerie de trois divisions militaires à la fois (les 6^e, 7^e et 10^e divisions), il est placé en mars 1815 à la tête d'une division de cavalerie et participe à la vaine tentative de résistance à la progression des troupes napoléoniennes. Sous la seconde Restauration, il devient aide de camp du comte d'Artois en juillet 1816, puis commandant de la division de cavalerie légère au sein de la garde royale. En 1824, il est brièvement nommé chef de l'armée d'occupation en Espagne à titre de compensation de son éviction ministérielle (cf. *infra*).

- Nommé président du collège électoral du département du Rhône en septembre 1817, il est sèchement battu alors aux élections. Pair de France du 5 mars 1819 (fournée Decazes) à sa mort le 2 août 1826, il évolue d'un centrisme constitutionnel à un soutien à la nouvelle majorité villèliste. Il est élu par ses collègues secrétaire de la Chambre haute pour la session de 1820 (décembre 1820-juillet 1821).

Pendant la courte absence du duc de Bellune, parti à Bayonne pour donner le départ de l'expédition d'Espagne, Digeon est très brièvement nommé ministre de la Guerre par *intérim* du 23 mars au 14 avril 1823, ce qui constitue l'apogée de sa carrière politique. Il est soutenu à ce poste par Villèle, qui espérait avoir trouvé un remplaçant durable à Bellune, qui l'indisposait ; il semble toutefois que la nullité administrative de l'intéressé ait contraint Villèle, une fois terminée l'expédition d'Espagne, à trouver un autre remplaçant à Bellune.

- Il a fait 13 interventions à la Chambre haute en qualité de pair de France, non comptées ses interventions faites en qualité de ministre.

- Baron d'Empire (lettres patentes, mai 1808), et donataire de l'Empire, il est ensuite vicomte héréditaire (lettres patentes, mars 1816) ; il est en outre chevalier (27 juin 1814), puis commandeur (24 août 1820) de Saint-Louis ; chevalier (11 décembre 1803), officier, commandeur (25 décembre 1805), grand-officier (24 avril 1817), et finalement grand-croix (1^{er} mai 1821) de la Légion d'Honneur ; enfin, grand-cordon de l'ordre de Saint-Ferdinand (Espagne, 1824).

¹ On n'a pas pu recueillir d'autre indication sur les ascendants de Digeon. Sa famille n'a toutefois aucun rapport avec la famille Digeon de Montéon - parfois orthographiée Digeon par erreur -, qui a donné un député royaliste.

Témoignage :

- Clermont-Tonnerre : « Digeon avait donné sa mesure, Villèle lui-même n'y pensait déjà plus... » (Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre, *Mémoires* manuscrits conservés aux A.N., 359 AP, 544 Mi/10).

DOUDEAUVILLE : *Ambroise* Polycarpe de **La Rochefoucauld, duc de Doudeauville** (1765-1841).

- Doudeauville est issu d'une illustre et prolifique famille de la haute noblesse de cour, d'ancienne chevalerie (1019 pour la filiation suivie, 2^e plus ancienne famille noble du répertoire) ; la branche aînée de la famille, dite Liancourt d'Estissac, de tradition politique libérale, a été pourvue du titre de duc depuis 1622, et de « duc et pair » depuis 1769, mais Doudeauville relève d'une autre branche.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, du marquis Alexandre Nicolas de La Rochefoucauld de Surgères (1709-1760), et de Jacqueline Jeanne Thérèse Fleuriau de Morville (1711-1768), épousée le 29 janvier 1728, elle-même fille de Charles Jean-Baptiste Fleuriau de Morville (1686-1732), ministre secrétaire d'État à la Marine (1722) et aux Affaires Étrangères (1723-1727), membre de l'Académie française.

- En ligne maternelle, il est petit-fils de Germain-Louis de Chauvelin (1685-1762), conseiller au Grand Conseil (1706), maître des requêtes (1711), avocat général au Parlement de Paris (1715), puis ministre secrétaire d'État aux Affaires étrangères (1717), Garde des Sceaux (1727-1737), disgracié ensuite et exilé à Bourges puis en Auvergne, et d'Anne Cahouet de Beauvais (1695-1758).

- Il est fils de Jean-François de La Rochefoucauld, marquis de Surgères (1735-1789), colonel puis lieutenant-général, gouverneur de la ville de Chartres, et d'Anne Sabine Rosalie Chauvelin de Grosbois (née vers 1730), épousée le 17 avril 1752.

- Sa sœur, Anne Alexandrine Rosalie de La Rochefoucauld-Surgères (1753-1794), née et domiciliée à Paris, a été « *condamnée à mort le 18 ventôse an 2 [8 mars 1794], par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincue d'être auteur ou complice des manœuvres pratiquées depuis 1791, tendant à favoriser les projets hostiles des ennemis extérieurs* »¹, puis aussitôt guillotinée.

- Il est lointainement cousin de *François* Alexandre Frédéric, duc de La Rochefoucauld-Liancourt (1747-1827), qui relève de la branche aînée ; celui-ci, célèbre philanthrope², pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 27 mars 1827, a siégé à gauche à la Chambre haute, son décès donnant lieu à des obsèques mouvementées ; il était père de trois fils, tous parlementaires siégeant au sein de la gauche libérale sous la Restauration³.

- Né à Paris, Ambroise de Doudeauville a épousé le 8 avril 1779 Bénigne Le Tellier de Louvois (1764-1849), descendante du célèbre Louvois, ministre de la Guerre de Louis XIV ; il a 14 ans, sa femme à peine 15. Elle est possessionnée dans la Marne, ce qui explique l'implantation politique choisie par Doudeauville sous la Restauration, pour lui-même et son fils Sosthène.

- Pour lors, il entame une carrière d'officier de cavalerie, étant en 1781 sous-lieutenant, puis major en second⁴ d'un corps de dragons (1788), enfin grand bailli de Chartres (1791).

- Président de chambre de la noblesse de Chartres en 1789, il émigre du printemps 1793⁵ à 1800 : il fait d'abord un tour d'Europe à portée pédagogique, avant de se fixer en Suisse, puis dans le Piémont.

- Reconnu par les troupes napoléoniennes, il est autorisé à rentrer à Paris, mais il fait refuser à sa femme la charge de gouvernante du roi de Rome qui lui est proposée par l'Empereur. Au début de la

¹ Information recueillie sur Internet, sur le site <http://les.guillotines.free.fr>.

² À titre d'exemple, il avait été nommé le 9 septembre 1814 directeur d'une prison spéciale pour les jeunes criminels parisiens, qu'il appelait de ses vœux, afin que ceux-ci soient séparés des criminels adultes. Par ailleurs, comme inspecteur des écoles d'Arts et métiers (1816-1823), il chercha à développer l'enseignement technique artisanal.

³ L'aîné, François, duc d'Estissac, puis de La Rochefoucauld-Liancourt (1765-1848), député de l'Oise de 1809 à 1813, et de novembre 1816 à septembre 1817 (nommé président du collège électoral de Clermont (Oise) le 24 juillet 1815 pour les élections d'août 1815, mais non élu député à cette date), succède ensuite à son père à la pairie du 3 mai 1827 au 24 février 1848. Le cadet, Alexandre François, comte d'Estissac puis de La Rochefoucauld-Liancourt (1767-1841), préfet de la Seine-et-Marne (12 mars 1800-décembre 1800), puis ambassadeur sous l'Empire, est député de l'Oise de 1822 à 1824 et de 1828 à 1831, et pair de France pendant les Cent-Jours (2 juin -13 juillet 1815), puis du 19 novembre 1831 à sa mort le 2 mars 1841. Enfin, le benjamin, Frédéric Gaétan, dit le marquis de La Rochefoucauld-Liancourt (1779-1863), littérateur et sous-préfet de Clermont de l'Oise (31 janvier 1806-31 mai 1810), puis des Andelys (31 mai 1810-3 avril 1813), demande vainement une préfecture en 1816, avant d'être député du Cher de février 1828 à février 1848 (il vote pour l'adresse des 221 le 16 mars 1830).

⁴ Équivalent de lieutenant-colonel.

⁵ Son nom est inscrit sur les listes officielles d'émigrés le 23 juin 1793 (d'après le CD-Rom sur les émigrés de la Révolution française).

première Restauration, il est nommé commissaire extraordinaire de la 2^e division militaire (basée à Mézières dans les Ardennes) par un décret de Monsieur le 22 avril 1814¹, mais, après deux mois à peine d'exercice, il clôt là sa carrière militaire.

- Nommé membre du conseil général de la Marne dès 1804, et maire de Montmirail (Marne) de 1813 à 1815, Doudeauville devient pair de France du 4 juin 1814 au 9 janvier 1831 (à vie sous la première Restauration, puis de manière héréditaire). Il est en outre nommé président du collège électoral du département de la Marne le 26 juillet 1815² pour les élections législatives d'août 1815, puis élu par ses collègues comme l'un des secrétaires de la Chambre haute pour la session de 1818 (décembre 1818-juillet 1819).

Puis il est nommé directeur général des Postes (26 décembre 1821³-4 août 1824). Il rentre ensuite au gouvernement comme ministre de la Maison du roi du 4 août 1824 au 2 mai 1827 (au sein du gouvernement Villèle) ; il est, à ce titre, à l'origine en 1826 de la création de la première École nationale d'agriculture, située à Grignon (Seine-et-Oise). Il quitte le gouvernement début mai 1827 pour protester contre le licenciement de la Garde nationale de Paris du 29 avril 1827.

- À la Chambre haute, il siège initialement au sein de la réunion Molé (centre pur) de 1815 à 1817, puis il rejoint le centre droit, dont il devient l'un des membres influents ; il y prône l'alliance avec la droite villèliste jusqu'en 1825, date où lui et son fils Sosthène rompent avec Villèle. Lié à Chateaubriand et à M^{me} Récamier, mais aussi à Mathieu de Montmorency - dont son fils Sosthène est le gendre -, le duc de Doudeauville contribue au basculement de la Chambre haute dans l'opposition anti-villèliste en 1826-1827, jusqu'à la fournée de pairs du 5 novembre 1827. Rompant alors à nouveau avec la droite, sans pour autant rejoindre la gauche, il est élu avec Lainé comme l'un des deux membres du centre droit dans la commission de l'adresse des pairs au roi en mars 1830.

- On lui doit 42 interventions à la Chambre haute, prononcées en qualité de pair de France de 1814 à 1830, non comptées ses interventions faites comme directeur général et comme ministre.

- Doudeauville prête le serment au régime de Juillet en 1830. Mais il démissionne ensuite de la pairie le 15 janvier 1832, avec 14 autres parlementaires légitimistes, pour protester contre l'abolition de l'hérédité de la pairie et le bannissement perpétuel des Bourbons.

Extrêmement riche, il déclare plus de 300.000 francs de revenu lors de la constitution de son majorat de pairie⁴, et il paye un total de 16.450 F de contributions foncières en 1820, soit plus de seize fois le seuil d'éligibilité ; mauvaises affaires, ou, plus vraisemblablement, heureux dégrèvement fiscal lié à l'arrivée de la droite au pouvoir, l'intéressé ne payant plus que 8500 francs en 1824 et 7600 francs en 1827⁵. Il se consacre à des œuvres philanthropiques, étant notamment sous la Restauration vice-président de la Société pour l'Instruction élémentaire ; administrateur de l'Institution des jeunes aveugles et des sourds-muets, et aussi d'une Caisse de survivance et d'accroissement avec remboursement de capitaux⁶ ; enfin, membre de la Société des établissements charitables, de la Société d'encouragement de l'industrie nationale, du Conseil général des hospices, du Conservatoire royal des Arts et Métiers. Il meurt à 76 ans le 2 juin 1841⁷.

- Duc-pair héréditaire (ordonnance, août 1817, puis lettres patentes, décembre 1817), il est en outre chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit, promotion de 1824) ; chevalier de Saint-Louis (13 août 1814 ?, date donnée sous réserve) ; chevalier de la Légion d'Honneur (1^{er} mai 1821⁸) ; grand d'Espagne de 1^{ère} classe (depuis 1780).

- Il a eu deux enfants : son fils, l'ambitieux Sosthène de La Rochefoucauld (1785-1864), gendre de Mathieu de Montmorency, amant de Zoé du Cayla (favorite de Louis XVIII), est élu député de la Marne à la Chambre introuvable en 1815, ce qui lui permet de commencer une carrière d'intrigue

¹ *Bulletin des lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°50, p. 48.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 55.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 13, année 1821, pp. 732-733, n°11.809.

⁴ Cf. Emmanuel de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables...*, ch. 5, p. 242.

⁵ Archives communales de Châlons, cote 2/1 K1, listes électorales.

⁶ Dans cette dernière structure financière, Doudeauville cède son poste dès 1820, et devient administrateur honoraire (Cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 12, 1^{er} semestre 1821, bulletin n°429, p. 52). L'objet de la société était de réunir des actionnaires investissant pour une période minimale de 10 ans, avant de pouvoir récupérer leur capital.

⁷ *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, nécrologe 1841-1842, p. 327.

⁸ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'honneur).

politique (cf. sa fiche) ; sa fille, Françoise de La Rochefoucauld (1781-1801), morte à 20 ans, avait épousé en 1798 le marquis Pierre de Rastignac, parlementaire sous la Restauration (cf. sa fiche).

Témoignages :

- Sosthène de La Rochefoucauld, dressant le portrait de son propre père¹ : « Plus avancé et raisonnable qu'on ne l'est à cet âge, le duc de Doudeauville avait terminé son éducation à 15 ans ; à 16, il était marié ; à 17, il était père. [...] Excessivement timide, il était plein de bravoure et de sang-froid. Toute contrariété l'irritait au dernier point ; et sa physionomie exprimait les émotions violentes qui l'agitaient intérieurement. Il se connaissait cette disposition, et il en souffrait ; aussi sa vie fut-elle un perpétuel combat avec lui-même. [...] Aimant à faire plaisir, il lui était doux d'accorder, mais il ne lui convenait pas qu'on exigeât ; et l'autorité obtenant de lui, par devoir, une entière soumission, excitait dans son esprit des mouvements toujours étouffés de révolte intérieure. [...] Assez susceptible par caractère, il se défendait de le paraître. [...] Si de cruelles souffrances furent imposées à sa vie, il les supporta avec une résignation sublime. [...] Plus de vingt sociétés utiles ou scientifiques le comptèrent pour leur président. Il aimait les arts, la littérature, la poésie ; mais, s'occupant de mille choses à la fois, il avait peu de temps pour les approfondir. [...] Il avait pour le travail une étonnante facilité. Tous les manuscrits qu'il a laissés témoignent assez de sa prodigieuse fécondité. [...] Ses manières étaient dignes, sa politesse extrême, et sa physionomie des plus spirituelles et des plus expressives. Sa vie restera comme un modèle parfait, sans aucune tâche ; et sa mort comme un exemple de la douce et sublime confiance qu'éprouve le chrétien en s'endormant dans les bras du Seigneur » (*Mémoires*, vol. 10, pp. 334-337).

- Salaberry, dans ses *Souvenirs politiques*, ne l'appelle ironiquement que « le bon duc », ou, de manière méprisante « le pauvre duc ». Il ne dresse jamais de portrait de Doudeauville à proprement parler, mais le met parfois cruellement en scène, en soulignant sa fatuité naïve (Cf. notamment vol. 2, pp. 125-126).

- M^{me} de Boigne : « Afin que ce pitoyable cabinet² reçut le scel (sic) du cachet de Sosthène, le duc de Doudeauville, son père, grand seigneur nécessaire, fut nommé directeur des postes. Sa dignité ne lui permit pas d'abandonner son hôtel pour aller habiter celui de la rue Coq-Héron. Mais il en fit enlever les meubles, les pendules, les ornements, le linge, les surtouts, et jusqu'au billard qu'il fit apporter chez lui. Cette nomination donna lieu au dernier joli mot aristocratique de notre temps. Lorsqu'on annonça que le duc de Doudeauville était directeur des postes, quelqu'un demanda : "Et qui est-ce qui sera duc de Doudeauville ?" » (*Mémoires*, 1820-1830, chapitre V, pp. 79-80).

DU BOUCHAGE : François-Joseph de **Gratet, vicomte du Bouchage** (1749-1821)³.

- Du Bouchage est issu d'une famille originaire du Bugey, fixée à Grenoble. Anoblée en 1594 par charge de trésorier de France en la généralité du Dauphiné, la famille a été maintenue noble en 1640.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un avocat reçu chevalier d'honneur au parlement du Dauphiné⁴ (décembre 1705), et en ligne maternelle, de François Joseph de Clérivaux, premier président en la chambre des Comptes du Dauphiné (siégeant à Grenoble).

- Son père, Claude François de Gratet Du Bouchage (1715-1760), avocat à Grenoble, a été reçu lui aussi chevalier d'honneur au parlement du Dauphiné (avril 1738).

- Il est frère : 1° de Louis Philippe Humbert de Gratet Du Bouchage (1739-1779), conseiller au parlement du Dauphiné (depuis juillet 1760) ; 2° de Marc Joseph Gratet Du Bouchage (1746-1828), élève de l'École du Génie de Mézières, ingénieur (1766-1791), entré dans l'administration comme conseiller de préfecture de l'Isère (30 mars 1800-12 mars 1803), puis comme préfet des Alpes-Maritimes (12 mars 1803-31 mai 1814), et préfet de la Drôme (14 juillet 1815⁵-2 janvier 1823), nommé ensuite conseiller d'État en service extraordinaire (1823-1828), et parallèlement, chevalier de Malte (1773), de Saint-Louis (vers 1787), et de la Légion d'Honneur (juin 1804), ainsi que baron d'Empire (décret, août 1809).

¹ Ce portrait, obéissant au canon hagiographique, laisse cependant percer des traits de caractère très personnels, et même d'authentiques défauts, au delà des formules convenues.

² Il s'agit du gouvernement Villèle.

³ On renvoie à son sujet entre autres à la notice contenue dans *Annuaire nécrologique ou complément annuel et continuation de toutes les biographies ou dictionnaires biographiques*, d'Alphonse Mahul, *Année 1821*, Paris, Fournier, 1830, pp. 152-154.

⁴ Sur cette juridiction, cf. Jean Egret, *Le parlement de Dauphiné et les affaires publiques dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Grenoble, impr. Allier, 1942, 2 vol. Initialement attaché à la personne royale, l'office de chevalier d'honneur avait été multiplié : on en avait créé depuis 1691 auprès des présidiaux de France, puis en 1702, auprès de l'ensemble des cours souveraines (Grand conseil, cours des monnaies, cours des comptes, etc.). Cet office anoblissait son titulaire, si celui-ci était roturier.

⁵ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°12, p. 26.

- Officier d'artillerie, François-Joseph Du Bouchage parcourt tous les grades de cette arme, jusqu'à être chef de brigade d'artillerie de la marine (1784), sous-directeur de l'arsenal de Brest (1786), puis inspecteur général de l'artillerie maritime, avec grade de maréchal de camp (1^{er} juillet 1792). Il bénéficie sous le Directoire d'une ultime promotion comme général de division (octobre 1796).

- Sa carrière politique débute assez dramatiquement. Dernier ministre de la Marine de Louis XVI du 21 juillet au 10 août 1792¹, Du Bouchage conseille vainement au roi, au matin de la journée du 10 août d'abolition de la monarchie, de prendre l'offensive à la tête des Suisses casernés à Courbevoie (Seine) ; il accompagne ensuite le roi à l'Assemblée législative, en donnant le bras à Marie-Antoinette et en tenant par la main la duchesse d'Angoulême. Il se cache ensuite sous la Terreur, mais n'émigre pas. Emprisonné en 1805 par la police impériale comme conspirateur royaliste, il est libéré contre cautionnement, mais interdit de résidence à Paris.

Au début de la seconde Restauration, en juillet 1815, il est nommé par Jules de Polignac commissaire extraordinaire du Roi dans la région de Grenoble, et président de la commission départementale de l'Isère, qui compte cinq membres et co-administre le département avec Polignac.

Il est renommé symboliquement au poste de ministre de la Marine par Louis XVIII, pour accentuer le caractère de restauration du régime ; il exerce cette fonction ministérielle du 24 septembre 1815 au 23 juin 1817. Il crée un collège royal de marine à Angoulême², rétablit la caisse des Invalides de la Marine créée sous Louis XVI et récemment supprimée par Bonaparte. Parallèlement, dans le climat de Terreur blanche, il défère devant un conseil de guerre le contre-amiral Linois (acquitté), ainsi que le commandant Boyer et ses complices. Surtout, il renouvelle largement les cadres de la marine par une épuration et un rappel d'officiers d'Ancien régime, ce qui lui vaut de vives attaques de l'opinion libérale lors de l'épisode du naufrage de *la Méduse* (juillet 1816), Du Bouchage tentant de couvrir la légèreté criminelle du commandant du navire, ancien émigré qu'il avait remis en activité.

Il termine sa carrière politique comme pair de France du 23 juin 1817 à sa mort le 11 avril 1821, siège à droite, et est élu par ses collègues secrétaire de la Chambre haute pour la session de 1820 (décembre 1820-juillet 1821). Parallèlement, il a le titre de ministre d'État et membre du conseil privé.

- On lui doit 21 interventions à la Chambre haute prononcées en tant que pair de France, non comptées ses interventions faites en qualité de ministre.

- Vicomte-pair (ordonnance, 28 juin 1817, puis lettres patentes, 26 décembre 1818), il est en outre chevalier (avant 1790), commandeur (16 août 1814), puis grand-croix (3 mai 1816) de Saint-Louis.

- Marié, mais sans enfants, il adopte son neveu Gabriel Du Bouchage, parlementaire de droite sous la Restauration (cf. sa fiche), lui-même fils de Louis Philippe Humbert Du Bouchage, cité *supra*.

Témoignages :

- Duvergier de Hauranne : « La médiocrité même, mais honnête homme et royaliste dévoué » (*Histoire du gouvernement parlementaire en France 1814-1848*, Paris, Lévy frères, 1857-1871, vol. 3, p. 249).

- Frénilly : « Un vieux et digne marin, gentilhomme de la vieille roche » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, rééd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, ch. 9, p. 288).

- Montgaillard : « C'est un homme de la plus rare médiocrité politique ou administrative » (*Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à l'année 1825*, Paris, Moutardier, 4^e éd., 1828, vol. 8, p. 366).

¹ Il exerce aussi les derniers jours les fonctions de ministre des Affaires étrangères par intérim.

² Les opposants libéraux ironisèrent sur la lointaine distance entre la ville choisie et la mer, comme symbole de l'incompétence du ministre et des officiers qu'il promouvait.

DUPONT de l'ÉTANG¹ : Pierre **Dupont** (1765-1840), comte **Dupont** depuis 1808.

- Dupont de l'Étang est issu d'une famille de robins de Chabanais (ville de l'Angoumois²), connue depuis 1600, mais restée roturière jusqu'à l'anoblissement de l'intéressé en 1808.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un procureur fiscal³ de la principauté de Chabanais, et en ligne maternelle, d'un procureur⁴ à Beaulieu (près de Confolens, en Charente).

- Troisième fils d'un juge sénéchal⁵ de Chabanais, il est frère 1° de Pierre-Antoine Dupont de Chaumont (1759-1838), général de brigade (1793) puis de division (1795), fait comte héréditaire en décembre 1815 ; 2° de Pierre Dupont de Pursat (1761-1830), évêque de Coutances (1802) puis de Trèves (1807), fait comte d'Empire en février 1809 ; 3° enfin, de François Dupont de Savignat (1769-1845), colonel d'état-major, inspecteur général des haras (1810), promu directeur général des haras sous la Restauration.

- Officier des armées révolutionnaires et impériales, Pierre Dupont de l'Étang est successivement capitaine d'infanterie (1791), adjudant-général (1792), général de brigade (1793), et général de division (1798). Directeur du Dépôt de la guerre⁶ de 1795 à 1797, et en 1799, puis chef d'état-major de l'armée de réserve, il s'illustre à Friedland (juin 1807), mais il est définitivement discrédité par sa capitulation à Baylen, en Espagne (22 juillet 1808). Destitué de tous ses titres et grades en mars 1812, il est emprisonné de juillet 1808 à avril 1814, avant d'être libéré par les Bourbons, et nommé membre du Conseil supérieur de la Guerre le 6 mai 1814⁷. Après son passage au gouvernement (cf. *infra*), il est promu, à titre de lot de consolation, gouverneur de la 22^e division militaire, basée à Tours, par ordonnance du 6 décembre 1814⁸, où il reste en place jusqu'aux Cent-Jours.

Il a publié divers opuscules : un poème politique de circonstance intitulé *la Liberté* (1799), un plaidoyer justificatif sur son attitude à Baylen, répondant au titre d'*Observations sur l'Histoire de France par M. l'abbé de Montgaillard* (1817), une *Lettre sur la campagne d'Autriche* (1826), mais aussi une traduction en vers des *Odes* d'Horace (1826) ; enfin, un ouvrage de réflexion intitulé *l'Art de la guerre* (1838).

- Il commence sa carrière politique comme ministre de la Guerre, d'abord dans le Gouvernement provisoire du 3 avril 1814⁹ au 13 mai 1814 puis dans le gouvernement dit « Talleyrand », du 13 mai 1814¹⁰ au 3 décembre 1814. Nommé président du collège électoral du département de la Charente à maintes reprises (le 26 juillet 1815¹¹, mais aussi en 1824, 1827 et 1830), Dupont gagne systématiquement les élections, et siège à la Chambre comme député de la Charente continûment du 9 octobre 1815 à la dissolution du 16 mai 1830 (il est élu en 1821 et 1827 au collège du département ; en 1824, il parvient à se faire élire à l'arrondissement de Confolens, sans attendre les élections au collège départemental, qu'il préside). Par ailleurs, il a le titre de ministre d'État et membre du conseil privé depuis son éviction du gouvernement en décembre 1815.

- En butte à l'hostilité des royalistes « purs » lors de son passage au gouvernement, il est membre de la « minorité ministérielle » en 1815. Il se range ensuite jusqu'en 1820, au sein du centre gauche constitutionnel, et s'y montre plus que jamais hostile aux ultras. Rallié de manière opportuniste à la majorité villèliste à partir de 1824, il reste ensuite fidèle à la droite, y compris en 1829-1830, votant contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

¹ À ne pas confondre avec de nombreux homonymes parlementaires, tels Dupont des Loges et Dupont d'Englesqueville, députés de droite (cf. leurs fiches), et encore moins bien sûr avec Dupont de l'Eure.

² Soit à l'est de l'actuel département de la Charente, aux confins du Limousin.

³ Le procureur fiscal, également appelé « procureur d'office », était le représentant de l'action publique (équivalent du Parquet) pour les juridictions seigneuriales, qui restait chargée du règlement de tous les petits litiges locaux. Pour une analyse du rôle effectif de ces juridictions dans l'Ancien régime finissant, cf. Benoît Garnot, « Une réhabilitation ? Les justices seigneuriales dans la France du XVIII^e siècle », *Histoire, économie, société*, avril-juin 2005, n°2, pp. 221-232.

⁴ En l'absence de mention complémentaire, il s'agit probablement d'un avoué.

⁵ Ce titre, au départ très prestigieux et réservé à un grand feudataire faisant office de vice-roi, était depuis longtemps bien galvaudé, désignant des juges seigneuriaux parfois bien modestes.

⁶ Créé par Louvois en 1688, le Dépôt de la guerre avait pour objet de collecter les archives militaires nationales. Il fut réorganisé en 1814, et le corps des ingénieurs géographes de l'armée y fut rattaché.

⁷ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°109, p. 104.

⁸ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°509, p. 511.

⁹ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°6, p. 6.

¹⁰ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°121, p. 120.

¹¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 48.

- Il a fait 26 interventions à la Chambre en qualité de député.
- Comte d'Empire héréditaire (lettres patentes, juillet 1808), il voit son titre confirmé sous la Restauration (l. p., décembre 1815) ; il est également donataire de l'Empire d'une rente annuelle très importante de 43.143 francs, assise sur le duché de Varsovie (janvier 1807), puis sur le Hanovre (mars 1808), inscrite sur le Grand-Livre (sept. 1807). Il est en outre : chevalier, commandeur (6 décembre 1814) puis grand-croix (1^{er} mai 1821) de Saint-Louis ; grand-officier (14 juin 1804, première promotion créée à ce grade), puis grand-aigle¹ (11 juillet 1807) de la Légion d'Honneur, en récompense de la victoire de Friedland, où il avait pris une large part (dossier non retrouvé).

Témoignages :

- Maxence de Damas : « Homme d'esprit, fidèle au roi, et très bon militaire malgré la malheureuse capitulation de Baylen » (*Mémoires*, vol. 1, p. 198).
- d'Haussez : « J'ai trouvé en lui des intentions excellentes et peu d'aptitudes à les développer, un sens droit et peu d'esprit » (*Mémoires*, vol. 1, p. 149).
- Montbel : « Le général Dupont s'était fait remarquer par de brillants exploits et par le calme courage du vrai chef, [...] mais quels que fussent les incontestables talents du général Dupont, il était devenu aux yeux des troupes le bouc émissaire de tous nos revers dans la péninsule hispanique. [...] Malgré sa bonne volonté, le général Dupont fut impuissant à faire le bien qu'il désirait » (*Souvenirs*, p. 128).
- Villèle : « Je ne me suis jamais occupé de rechercher si le comte Dupont aurait pu échapper au désastre de Baylen ; j'ignore donc s'il fut justement puni ou indignement sacrifié par Bonaparte ; mais, ce qu'il rendit clair à tous les yeux pendant son ministère, ce fut son insuffisance à remplir la tâche si délicate qui lui était confiée. [...] Il manqua évidemment de l'ascendant nécessaire pour réussir et fut réduit à suppléer par la prodigalité des faveurs la plus inouïe, à la force qui lui manquait² » (*Mémoires et correspondance*, vol. 1, ch. 9, pp. 269-270).
- Duchesse de Maillé : « Le général Dupont était homme d'esprit, mais il avait le tort de tenir trop à sa place, et de ne pas savoir, par conséquent, rien refuser à l'homme ni même à l'opinion qu'il savait être en crédit » (*Souvenirs des deux Restaurations, Journal inédit*, Introduction, p. 17).



Pierre Dupont de l'Étang

¹ Le grade de grand-aigle est transformé en grand-croix à la Restauration.

² Il est vrai qu'à cette époque, Dupont appartient au parti constitutionnel, ce qui lui vaut les critiques acerbes de la droite royaliste, à laquelle Dupont ne s'est rallié que dans les années 1820, à un moment où elle était devenue gestionnaire.

FELTRE : Henri Jacques Guillaume **Clarke** (1765-1818)¹, **duc de Feltre** depuis 1809.

- Clarke est issu d'une famille originaire du comté de Kent (au sud de l'Angleterre), installée ensuite en Irlande, puis dans le nord de la France² à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, à la suite des Stuarts.

- Il est fils d'un major dans les régiments irlandais, établi en France comme colonel d'infanterie, reconnu noble et gentilhomme d'ancienne extraction par arrêt du Conseil d'État du roi en 1774.

- Né à Landrecies (Flandres)³, il est élève au collège militaire de la Flèche (1776⁴-1780), puis à l'École militaire de Paris⁵ (1781-1782).

- Il commence une carrière militaire dans la cavalerie, comme sous-lieutenant (1782), puis comme cornette⁶ (1784-1790), et quitte le service au début de la Révolution. Brièvement attaché d'ambassade à Londres en 1790-1791, il réintègre le service militaire, comme capitaine (1791), puis comme lieutenant-colonel de cavalerie (1792). Servant alors à l'armée du Rhin, il est promu général de brigade (19 mai 1793), avant d'être suspendu et brièvement arrêté sous la Terreur, puis de gagner sa vie pendant un an comme employé chez le banquier parisien Alphonse-Claude Perregaux (1750-1808). En 1795, il est réintégré comme chef du Bureau topographique et historique au ministère de la Guerre, et promu général de division. Chargé de la surveillance de Bonaparte en Italie en 1796, il se rallie à la cause de l'ambitieux général, ce qui lui vaut un rappel à Paris et une marginalisation en 1797.

- Clarke reprend sa carrière en 1798, en négociant un traité d'alliance avec la Sardaigne. Brièvement directeur du Dépôt de la guerre (1800-1801) - peu après Dupont de l'Étang, cf. ce nom -, il est ensuite nommé ministre plénipotentiaire de la France auprès du roi d'Étrurie en Toscane (1801-1804), puis conseiller d'État (1804), gouverneur de Haute et Basse Autriche (1805), gouverneur de la Prusse (1806). Devenu secrétaire intime du cabinet de Napoléon, il accompagne l'Empereur dans ses campagnes militaires de 1805-1806 en Autriche et en Prusse, est nommé gouverneur de Vienne (1805) puis de Berlin (1806), et amasse à partir de cette période une immense fortune⁷. Enfin, tout en étant ministre (cf. *infra*), il est mobilisé sur le terrain dans les campagnes de 1813 et 1814, mais il reste prudemment en retrait. Sous la Restauration, il est promu le 3 juillet 1816 à la dignité honorifique de maréchal de France : les milieux libéraux, qui lui reprochent d'être devenu un officier de bureau au service des ultras, l'affublent du sobriquet ironique de « maréchal d'Encre »⁸, et véhiculent le mot d'esprit : « C'est l'homme d'épée qui doit le plus à sa plume ».

- Ministre de la Guerre hyperactif du 9 août 1807 au 31 mars 1814, Clarke parvient en 1809 à réunir très rapidement un corps de 60.000 hommes pour repousser une invasion anglaise impromptue de lord Chatham : ceci lui vaut le titre de duc de Feltre (du nom d'une localité de Vénétie), qui devient son nouveau patronyme. Clarke de Feltre est néanmoins souvent critiqué par Napoléon pour favoriser dans l'avancement militaire les anciens émigrés revenus en France, au détriment des officiers sortis du rang sous la Révolution⁹. Seul des douze ministres en fonction à la fin de l'Empire à faire immédiatement allégeance à Louis XVIII, il est renommé ministre de la Guerre le 12 mars 1815, à la suite du

¹ À son sujet, on renvoie à l'étude prosopographique de Joseph Valynseele, *Les maréchaux de la Restauration et de la monarchie de Juillet, leur famille et leur descendance*, chez l'auteur, 1962, pp. 63-93, et à celle de Thierry Lentz, *Dictionnaire des ministres de Napoléon*, Paris, éd. Christian et Jas, 1999, 211 p. Cf. également d'A. Deloffre, « Notes biographiques et historiques sur le maréchal Clarke », *Bulletin de la commission historique du Nord*, 1911, pp. 326-340.

² Contrairement à l'affirmation de plusieurs sources, la parenté n'est pas établie avec les Clarke de Dromantin, autres émigrés britanniques, fixés quant à eux dans le Bordelais, et reconnus comme nobles en 1766.

³ Landrecies est situé dans l'actuel département du Nord, près d'Avesnes-sur-Helpe.

⁴ Juste après la réouverture de celle-ci, en vertu de l'édit du 20 mai 1776, qui en confie l'administration aux Pères de la congrégation de la doctrine chrétienne.

⁵ L'École militaire de Paris est fondée en 1751 sur le modèle des académies de cadets de Saint-Petersbourg et de Berlin. Réservée à de jeunes nobles, l'école dispense un enseignement général, comportant du français, des langues vivantes, de l'histoire, de la géographie et des mathématiques. Elle est supprimée en 1787.

⁶ Jeune officier qui porte l'étendard, dans une compagnie de cavalerie.

⁷ À en croire Thierry Lentz précité (p. 146), le total des dotations d'État accordées à Clarke, duc de Feltre, de 1795 à 1818, s'élèverait à la somme absolument considérable de 8 millions de francs, la majeure partie gagée sur des domaines situés en Westphalie, Hanovre et Italie.

⁸ Est-il besoin de préciser l'allusion historique au « maréchal d'Ancre » Concini, dont la promotion au grade militaire de maréchal de France en 1613 était apparue elle aussi singulièrement usurpée ?

⁹ Cf. à ce sujet Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 1, Paris, 1863, article « avancement », p. 1027, colonne 4.

débarquement de Napoléon. Il suit le roi à Gand, et y garde ses attributions ministérielles. Cette fidélité dans l'exil lui vaut d'être reconduit comme ministre de la Guerre du 28 septembre 1815 au 12 septembre 1817, période durant laquelle il conduit alors avec zèle une épuration anti-bonapartiste dans l'armée, en instituant les cours prévôtales et en destituant beaucoup d'anciens officiers compromis dans les Cent-Jours. Pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 28 octobre 1818 (à vie sous la première Restauration, puis de manière héréditaire), Feltre est élu comme un des secrétaires de la Chambre haute pour la session annuelle de 1817 (novembre 1817-mai 1818), et siège en permanence dans les rangs de la droite ultra-royaliste.

- Feltre n'a fait aucune intervention à la Chambre haute en tant que pair de France ; il ne s'est jamais exprimé qu'en qualité de ministre.

- Comte de Hunebourg (avril 1808), puis duc de Feltre (lettres patentes, août 1809), il est en outre chevalier (27 décembre 1814) de Saint-Louis, grand-aigle de la Légion d'Honneur, et décoré des ordres étrangers de Saint-Hubert (Bavière), et de la Fidélité de Bade.

- Il a eu quatre fils et une fille de ses deux mariages ; la première de ces deux unions, conclue avec une Anglaise en 1790, s'est conclue par un divorce en juillet 1795 et a été frappée de nullité par les tribunaux ecclésiastiques. Son fils aîné, Edgar Clarke, duc de Feltre (1799-1852), chevalier de la Légion d'Honneur (31 octobre 1828¹), a succédé à son père à la Chambre haute en février 1825, puis démissionné le 3 janvier 1832 comme d'autres légitimistes, sur la question de l'hérité de la pairie ; son fils cadet, Alphonse Clarke, comte de Feltre (1806-1850), fut un honorable compositeur de musique, élève de Reicha et de Boieldieu, auteur d'opéras-comiques et d'œuvres pour piano. Enfin, par sa fille Henriette Mathilde, le ministre de la Restauration a eu un arrière-petit-fils, Charles Marie Michel de Goyon, duc de Feltre (1844-1930), député bonapartiste des Côtes-du-Nord de 1876 à 1885.

- Sur la multitude de portraits dont il a fait l'objet, il a été représenté notamment en 1810 par François-Xavier Fabre (1766-1837), portrait conservé au musée des Beaux-Arts de Nantes ; et en 1817, bâton de maréchal à la main, par Guillaume Descamps (1779-1858) - portrait conservé au château de Versailles. Une statue à son effigie a été inaugurée en 1888, dans sa commune natale de Landrecies, qui compte encore aujourd'hui une « rue Clarke ». Enfin, il existe une « rue de Feltre » à Nantes et à Bagnols-sur-Cèze.



Clarke de Feltre

Témoignages :

- Frénilly : « Il avait eu le courage de rester honnête homme et royaliste, et travaillait à donner au roi une bonne et fidèle armée » (*Souvenirs*, éd. Frédéric d'Agay, Perrin, 1987, ch. 13, p. 346).

- d'Haussez : « Aux yeux de tout homme impartial, le duc de Feltre, placé dans des temps ordinaires, aurait été rangé dans la classe des administrateurs sages et à la hauteur des fonctions qu'ils remplissent » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 178-179).

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

- Céleste de Chateaubriand : « Ce duc de Feltré était, comme tous ceux qui ont quelque chose à se reprocher, violent dans les opinions de la cour, bas et servile auprès de Louis XVIII comme il l'avait été au temps de Bonaparte. C'était, du reste, un misérable marié à une femme divorcée » (*Cahier vert*, rééd. 1990, p. 156).
- Molé : « On le retrouvait sous le roi tel qu'il avait été sous l'Empereur, adorant le despotisme et l'arbitraire, parce qu'ils dispensent de donner des raisons et d'avoir des idées » (cité par Jean-Paul Clément, dans *Les Cahiers de Madame de Chateaubriand*, 1990, p. 203, note 215).
- Montgaillard : « Que dire du maréchal Clarke, duc de Feltré, auquel les militaires ne reconnaissent aucun fait de guerre, les administrateurs aucune preuve de capacité, qui n'a su que vieillir dans l'insignifiance des détails d'un ministère dont les grandes attributions lui ont été soustraites. [...] Suivant lui, la doctrine du pouvoir absolu contient toute la science du gouvernement ; il est dur et injuste, et il traite avec une rigueur inouïe les officiers de cette ancienne armée dont la gloire lui est étrangère, et tous les généraux qui ont vu ses trahisons, ses perfidies dans les cent-jours » (*Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à l'année 1825*, vol. 8, p. 365).

FERRAND : Antoine François Claude Ferrand (1751-1825), comte Ferrand depuis 1814.

- Ferrand est issu d'une famille de Châtellerault, ayant fourni à partir de 1530 des médecins à la cour du roi de France, ce qui lui vaut un anoblissement en 1574. La famille compte ensuite des conseillers d'État, et surtout de nombreux membres de la chambre des comptes et du parlement de Paris.
- Il est arrière-petit-fils, en ligne paternelle, d'Antoine François Ferrand (1657-1731), maître des requêtes, intendant de Bourgogne (1694), puis intendant de Bretagne (1705), et enfin conseiller d'État¹.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Michel Antoine Ignace Ferrand (né en 1700), conseiller au parlement de Paris, et de Françoise Lucie Le Febvre de la Faluère ; en ligne maternelle, il est petit-fils d'un conseiller au parlement de Paris.
- Il est fils de Michel Antoine Germanique Ferrand (né en 1720), conseiller au parlement de Paris, et d'Elisabeth Caroline Nouet, épousée le 27 mai 1748.
- Sa sœur cadette Élisabeth Michelle Charlotte Ferrand (1755-1808) a épousé Louis Christophe Héricart de Thury (1738-1810), père de Louis Étienne Héricart de Thury, parlementaire de droite sous la Restauration (cf. sa fiche), à la fois neveu et gendre de Ferrand (cf. *infra*).
- Né à Paris le 4 juillet 1751, Ferrand est reçu tout jeune, à 18 ans à peine, conseiller à la chambre des enquêtes du parlement de Paris (29 juillet 1769). Il participe à la fronde parlementaire anti-absolutiste, est exilé avec ses collègues par le chancelier Maupeou de 1771 à 1774, puis rappelé avec l'ensemble du parlement à l'avènement de Louis XVI. Chargé treize ans plus tard par ses collègues de rédiger et de présenter au souverain deux remontrances parlementaires en 1787 et 1788, il choisit alors une formulation plutôt conciliatrice entre le Parlement et le gouvernement². Il compose à l'époque au moins deux tragédies, notamment *Le siège de Rhodes* (1784) et *Loaré* (1786).
- Le 27 juin 1780, Ferrand a épousé Marie Denise Rolland d'Erceville (1763-1829), fille de Barthélemy Gabriel Rolland de Chambaudoin d'Erceville (1730-1794), conseiller (1749) puis président de chambre (1760) au parlement de Paris, « l'homme le plus riche et le plus méchant du royaume » (Voltaire) et de Françoise Marrie Blondeau (1737-1814). Par ce mariage, Ferrand devient beau-frère de Barthélémy François, baron Rolland de Chambaudoin (1766-1830), conseiller au Châtelet (1784-1787) puis au parlement de Paris (1787-septembre 1790), député du Loiret (1803-1806), préfet de l'Eure (1806-1813), baron d'Empire (lettres patentes, septembre 1809), et aussi beau-frère de Barthélémy Louis Charles Rolland de Chambaudoin d'Erceville (1772-1845), député royaliste sous la Restauration (cf. sa fiche).
- La carrière proprement politique de Ferrand commence avec la Révolution : il s'oppose à la transformation des États généraux en Constituante qu'il stigmatise par un premier pamphlet, *Nullité et despotisme de l'Assemblée prétendue nationale* (été 1789). Émigré précocement dès septembre 1789, il rejoint aussitôt le cercle de Condé à Coblenz ; il y publie quatre nouveaux pamphlets anti-révolutionnaires en 1790³. Nommé par Monsieur - futur Louis XVIII - membre du Conseil supérieur de régence, instance qui se réunit jusqu'à la mort du Dauphin Louis XVII en 1795, il publie alors deux

¹ Cet aïeul administrateur a notamment laissé un intéressant *Mémoire sur le duché de Bourgogne* (1700).

² S'opposant en ceci aux plus radicaux du Parlement, comme Duval d'Eprémèsnil ou Montsabert.

³ À savoir *Les conspirateurs démasqués* ; *État actuel de la France* ; *Les Français à l'Assemblée nationale* ; *Adresse d'un citoyen très actif aux questions présentées aux États généraux du Manège, vulgairement appelée Assemblée nationale*, tous écrits en 1790.

autres pamphlets¹. Il s'installe ensuite durablement à Ratisbonne (Allemagne) de 1795 à 1801. Affecté par la mort de son fils, il rentre toutefois en France en 1801 avec la plupart des émigrés. En 1802, il devient un auteur important de la pensée contre-révolutionnaire, grâce à son ouvrage monumental (en 4 volumes) *l'Esprit de l'histoire, ou Lettres politiques et morales d'un père à son fils, sur la manière d'étudier l'Histoire en général, et particulièrement l'Histoire de France* : le livre sera récompensé d'un prix par l'Université, malgré les objections de la censure impériale². Ferrand doit ensuite ajourner en 1810 la publication d'une *Histoire des trois démembrements de la Pologne*, toujours sur demande de la censure impériale - l'ouvrage a paru finalement dix ans plus tard, en 1820.

- Délégué avec Chateaubriand et Sosthène de La Rochefoucauld par le petit cercle de royalistes du Faubourg Saint-Germain pour réclamer la restauration des Bourbons à Alexandre 1^{er} au soir du 31 mars 1814, il est nommé en mai 1814 membre de la commission de rédaction de la Charte, en qualité de commissaire du roi³. Ministre d'État (13 mai 1814-17 janvier 1825) et Directeur général des Postes⁴ du 13 mai 1814 au 20 mars 1815, il est en outre, dans le gouvernement « Talleyrand », ministre secrétaire d'État de la Marine et des colonies par intérim du 2 septembre au 8 décembre 1814, en attendant le remplacement de Malouet, malade⁵. Également pair de France du 17 août 1815 à sa mort le 17 janvier 1825, il reste personnellement attaché à Louis XVIII malgré sa proximité idéologique avec la droite royaliste, qui lui fait prononcer le 13 septembre 1814 un panégyrique provocant de l'émigration⁶. Nommé membre du conseil privé (août 1815), il publie en 1817 une *Théorie des révolutions*, qui reprend les thèses déjà développées dans *l'Esprit de l'histoire*. Mentor d'Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre, il favorise la carrière de son protégé, et se réjouit de l'accession de ce dernier au gouvernement, au sein du gouvernement Villèle, à partir de 1822. Devenu aveugle et paralytique, Ferrand meurt le jour où il devait faire à la Chambre haute un rapport favorable sur l'autorisation des communautés religieuses féminines par simple ordonnance.

- On lui doit 33 interventions à la Chambre haute comme pair de France, non comptées ses interventions comme directeur des postes et ministre d'État.

- Comte (ordonnance à titre héréditaire, 27 septembre 1814⁷), puis comte-pair (ordonnance, 31 août 1817, puis lettres patentes, 20 décembre 1817), il est en outre chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit) depuis 1816, avec le titre supplémentaire de secrétaire honoraire de l'ordre du Saint-Esprit. Il est également imposé (et non élu par cooptation) comme membre de l'Académie Française par ordonnance du 21 mars 1816, à l'occasion de la réorganisation de celle-ci par Vaublanc, et il y occupe le 10^e des 40 fauteuils (1816-1825)⁸.

- Il a eu un fils aîné mort à 16 ans et trois filles ; sa fille aînée, Agathe Jeanne Marie Ferrand (1784-1857) a épousé Jean Antoine Palierne de Chassenay, conseiller-maître à la Cour des comptes de Paris ; sa cadette Constance Simone Marie Claudine Ferrand (1793-1883) a épousé en premières noces le 29 avril 1823 Amable Jean-Baptiste Goujon, comte de Thuisy, chevalier de Malte, émigré, et en secondes noces en 1832 Alexandre Antoine Claude, comte de Ligniville (1792-1856) ; sa benjamine Caroline

¹ *Lettres d'un ministre d'une cour étrangère sur l'état actuel de la France* (1793), puis *Considérations sur la révolution sociale* (1794).

² Véritable *Syllabus* avant l'heure, *l'Esprit de l'histoire* stigmatisait toutes les nouveautés du siècle dans un recensement systématique, en mettant l'accent sur le caractère funeste des « libertés » mal entendues.

³ Aux côtés de deux autres commissaires royaux, Montesquiou et Beugnot, ainsi que de 18 parlementaires.

⁴ C'est en cette qualité que Ferrand figure sur la liste officielle des ministres et principaux Directeurs généraux d'administration, parue dans le *Bulletin des Lois*, 5^e série, t. 1, 1^{er} semestre 1814, n°121, p. 120.

⁵ Celui-ci fut finalement remplacé par Beugnot, le 3 décembre 1814 (*Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, n°657, p. 40). On n'a pu trouver trace de la nomination intérimaire de Ferrand dans le *Bulletin des Lois* ; en revanche, cette dernière source comporte une ordonnance en date du 19 novembre 1814 sur les Forges royales de la Chaussade (Nièvre), où Ferrand contresigne effectivement en qualité de ministre de la Marine et des colonies par intérim (*Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°474, pp. 445-446), ce qui prouve la réalité de sa nomination. Les dates de son passage au ministère sont celles mentionnées par Louis-Marie Bajot, dans *Chronologie ministérielle, ou Liste nominative par ordre chronologique de tous les ministres...*, Paris, Imprimerie royale, 1836, p. 40.

⁶ Ferrand déclara notamment : « Tous se retrouvaient au même point, les uns [émigrés] en suivant une ligne droite sans jamais en dévier, les autres après avoir parcouru plus ou moins les phases révolutionnaires » (*Archives parlementaires*, vol. 12, pp. 630-632), propos qui fit scandale et fut interprété par l'opinion comme une possible remise en cause de la validité des acquisitions de biens nationaux.

⁷ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°317, p. 241.

⁸ Ferrand remplaça à ce fauteuil Merlin de Douai, frappé par la loi dite « d'amnistie » de la Chambre introuvable. À sa mort, le fauteuil fut attribué par élection à Casimir Delavigne en 1825, puis à Sainte-Beuve en 1844.

Eugénie Marie Ferrand (1799-1868) s'est mariée le 23 mai 1819 avec son cousin germain Louis Étienne Héricart de Thury, parlementaire de droite sous la Restauration (cf. sa fiche).



Antoine Claude Ferrand

Témoignages :

- Bourrienne : « On aurait recruté dans toutes les incapacités de la France, qu'on aurait difficilement pu faire de plus mauvais choix [...] Je déplorais, comme tout le monde, les inconcevables fautes de Ferrand et compagnie. M. Ferrand était tellement encroûté des vieilles idées qu'il dit un jour devant plusieurs personnes que la charte était une fort bonne chose, mais qu'il lui manquait d'avoir été enregistrée au parlement de Paris ! » (*Mémoires*, vol. 10, pp. 244 et 255).
- Frénilly : « L'auteur de *l'Esprit de l'Histoire*, [était un] homme bon et spirituel, dont la laideur rebutante recouvrait un cœur noble et dévoué, des principes fermes, un caractère faible qui succomba plus tard à trop d'élévation (*Souvenirs*, 1908, ch. 6, p. 271).
- Villèle : « M. Ferrand était fort âgé et devient bientôt complètement infirme. Il avait de l'esprit et des connaissances dans un genre à plaire au Roi, mais il était entièrement étranger aux affaires, et son intervention y fut plus nuisible qu'utile » (*Mémoires et correspondance*, vol. 1, ch. 9, p. 272).
- Duvergier de Hauranne : « Le directeur général des postes, M. Ferrand, formait avec le directeur général de la police, M. Beugnot, un contraste parfait. Autant l'un était spirituel, facile à vivre, souple dans ses mouvements, autant l'autre, vieux parlementaire entêté, était triste, hargneux, tout d'une pièce » (*Histoire du gouvernement parlementaire*, 1851, vol. 2, p. 204).
- Lamartine : « Un homme enveloppé d'une de ces renommées mystérieuses qui cachent beaucoup de nullité sous beaucoup de considération, M. Ferrand, était le Montesquieu de la circonstance que [le roi] introduisait dans son conseil, et qu'il chargeait de méditer la constitution [...]. [...C'était] un des théoriciens les plus impérieux et les plus inintelligents » (*Histoire de la Restauration*, 1851, vol. 2, livre. 14, pp. 294-295, 340).
- Talleyrand : « Voyez Ferrand, c'est l'image du gouvernement : il croit marcher, et on le porte » (Cité par Théodore Anne, *Mémoires, souvenirs et anecdotes sur l'intérieur du palais de Charles X et les événements de 1815 à 1830*, Paris, Werdet et Levasseur, 1831, vol. 1, p. 298)¹.

FRAYSSINOUS : Denis Antoine Luc **Frayssinous** (1765-1841)², dit **l'abbé Frayssinous** puis, depuis 1822, le **comte de Frayssinous**.

- Frayssinous est issu d'une famille du Rouergue, bourgeoise par son père, relevant de la petite noblesse par sa mère.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'Etienne Frayssinous, bourgeois de Curières (Rouergue)³ et de Marianne Flandrin ; en ligne maternelle, petit-fils de Jean-Luc Pons du Cros, seigneur de Rochegrès, et de Marie Saltil.
- Il est fils de Jean Antoine Frayssinous (né en 1733), fermier général à la Vayssière (Rouergue) et « avocat en parlement »⁴, et de Marguerite Pons du Cros (1735-1816).
- Il a pour frère 1° Jean *Amable* François David Frayssinous (1779-1836), sous-préfet de Saint-Flour (Cantal, 29 janvier 1822-16 août 1830) ; 2° Jean Etienne Aymard Frayssinous, marié à Françonnette

¹ Selon Théodore Anne, le mot aurait été prononcé peu avant la mort de Ferrand, alors que celui-ci, complètement paralytique, avait fait sensation en se rendant une dernière fois à la Chambre haute, porté aux bras par deux laquais ; la formule est aussi cruelle pour le gouvernement de l'heure (gouvernement Villèle) que pour le malheureux vieillard.

² À son sujet, on renvoie principalement à la biographie d'A. Garnier, *Frayssinous. Son rôle dans l'Université sous la Restauration (1822-1828)*, Paris, Picard, 1925.

³ Commune située dans l'Aubrac, à proximité immédiate de Laguiole.

⁴ Titre honorifique décerné aux avocats qui ne plaidaient pas.

Benoît de La Salle, apparentée au député homonyme de l'Aveyron (cf. ce nom).

- Il est cousin de 1^o Clément Frayssinous (né en 1787), sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue (Aveyron, 28 août 1815-11 décembre 1818), de Millau (Aveyron, 11 décembre 1818-24 février 1819), d'Espalion (Aveyron, 24 février 1819-29 janvier 1822), de Barbezieux (Charente, 29 janvier 1822-8 janvier 1823), de Commercy (Meuse, 8 janvier 1823-25 septembre 1829), et enfin de Rambouillet (Seine-et-Oise, 25 septembre 1829-19 août 1830) ; 2^o Jean Marie François Amable Frayssinous (né en 1791), substitut du procureur du roi à Rodez (28 mai 1816-3 décembre 1824), juge au tribunal de première instance de la Seine (3 décembre 1824-1^{er} février 1825), et depuis cette date juge d'instruction au même tribunal¹.

- Après des études au collège de Rodez, puis dans une communauté religieuse de sulpiciens, Denis Frayssinous est ordonné prêtre le 6 juin 1789 ; réfractaire en 1791, il est fugitif sous la Terreur, et exerce clandestinement son ministère dans le Rouergue.

- Revenu à Paris sous le Consulat, il devient professeur de théologie au séminaire de Saint-Sulpice (septembre 1800), et participe en 1804 à une édition pour la jeunesse du *Génie du christianisme* de Chateaubriand. Surtout, aux côtés de Clausel de Montals - frère de Clausel de Coussergues -, il prononce des conférences religieuses à l'église des Carmes (1801), à la chapelle des Allemands (1803), puis à Saint-Sulpice (1807-1809), où il acquiert bientôt une forte notoriété. Napoléon, qui le soupçonne de soutien au pape, suspend ses conférences, mais Fontanes obtient pour Frayssinous un poste d'inspecteur de l'académie de Paris, qu'il exerce jusqu'à la fin de l'Empire et sous la première Restauration (fin 1810²-21 février 1815). La Restauration lui permet de tenir à nouveau ses conférences à Saint-Sulpice de l'été 1814 à avril 1822.

Après avoir refusé en 1817 d'être nommé à Nîmes (Gard) ou à Belley (Ain), pour ne pas s'éloigner de Paris, Frayssinous est nommé par Pie VII vicaire général de Paris (1818) - prononçant en cette qualité l'oraison funèbre du prince de Condé -, puis évêque *in partibus* d'Hermopolis (19 avril 1822), ce qui lui permet de rester dans la capitale. Il devient aussi premier aumônier du roi (1821-1830), et il est logé comme tel aux Tuileries, dans le pavillon des Enfants de France, mais il refuse par trois fois d'être fait cardinal. Son appartement est pillé par les émeutiers parisiens sous la révolution de Juillet.

- Sous la Restauration, il acquiert rapidement des fonctions croissantes au sein de l'Université : inspecteur général des études (21 février 1815³-30 mars 1815⁴ et juillet 1815-1^{er} juin 1822), il est en outre l'un des vingt censeurs royaux (24 octobre 1814⁵-24 mars 1815⁶), puis l'un des cinq membres du Conseil royal de l'instruction publique⁷ (août 1815-juin 1822). À cette date, cette dernière instance disparaît, et le poste de grand-maître de l'Université est rétabli pour Frayssinous, qui exerce la charge du 5 juin 1822 au 26 août 1824, date de son accession au gouvernement (cf. *infra*).

- Pair de France du 31 octobre 1822 à août 1830, il siège à droite. Nommé ministre des Affaires Ecclésiastiques et de l'Instruction Publique du 26 août 1824 au 3 mars 1828⁸, dans les gouvernements Villèle et « Chabrol », il subit les violentes attaques ultramontaines de Lamennais dans *le Drapeau blanc*, notamment dans le numéro du 22 juin 1825. Puis il acquiert, à son désavantage, une célébrité liée à son aveu maladroit de la présence des Jésuites en France, lors de la discussion de la pétition Montlosier, consécutive à la publication du *Mémoire à consulter* de ce dernier en février 1826.

¹ Cf. son dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 162.

² Frayssinous apparaît pour la première fois à ce poste dans l'*Almanach impérial* de 1811, p. 836, ce qui rend probable sa nomination l'année qui précède -les almanachs paraissant toujours en début d'année-.

³ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°716, pp. 140-141.

⁴ *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, Cent-Jours, n°60, p. 56. Le poste est supprimé sous les Cent-Jours.

⁵ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°402, pp. 322-323, ordonnance royale. Parmi les collègues de Frayssinous à la censure des ouvrages, on relève notamment, dans cette liste de vingt personnalités, les noms de Guizot, de Charles Lacretelle (dit Lacretelle jeune), et de Quatremère de Quincy. Le poste de censeur royal était rémunéré par un traitement fixe, relativement modique, de 1200 francs par an, que venait compléter une rémunération complémentaire, proportionnelle au travail de chaque censeur.

⁶ *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, Cent-Jours, n°36, p. 35. Un décret impérial supprime les censeurs.

⁷ Cette commission, qui compte cinq membres, se voit conférer les pouvoirs auparavant confiés au grand-maître de l'Université, jusqu'au rétablissement du poste, précisément en faveur de Frayssinous. A sa création le 18 août 1815, la commission a pour membres, outre Frayssinous, Royer-Collard, qui la préside, Cuvier, Silvestre de Sacy et Guéneau de Mussy. Le savant Ampère remplace Frayssinous à son poste d'inspecteur général des études.

⁸ Ayant pour secrétaire particulier l'abbé Trébuquet, dénoncé avec le ministre par les pamphlétaires libéraux (cf. *La Villeliade*, 15^e édition, 1827, chant sixième supplémentaire, p. 114)

Maintenu au sein du « gouvernement Chabrol » après la retraite de Villèle, Frayssinous - tout comme Chabrol d'ailleurs - démissionne deux mois plus tard, en mars 1828, par fidélité à la mémoire du gouvernement Villèle, lorsque celui-ci est attaqué par la Chambre comme un « ministère déplorable ». Puis il quitte la pairie après la révolution de Juillet, refusant le serment au nouveau régime, et va même jusqu'à suivre les Bourbons en exil ; il est d'ailleurs nommé précepteur du duc de Bordeaux en 1833. Après le décès de Charles X en 1836, il rentre en France et regagne la capitale en octobre 1838, puis, malade, il rejoint son Aveyron natal où il décède le 12 décembre 1841.

- On lui doit une seule intervention à la Chambre haute en tant que pair de France, toutes les autres étant faites, soit en qualité de grand-maître de l'Université, soit en qualité de ministre.

- Comte-pair (ordonnance, 31 octobre 1822), il est aussi chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit), 25 mai 1828 ; chevalier de la Légion d'Honneur (1^{er} sept. 1819¹) ; membre de l'Académie française (occupant le 25^e des 40 fauteuils), de sa réception en juin 1822 jusqu'à sa mort².

- Il existe encore de nos jours une « rue Frayssinous » à Rodez.



M^{gr} de Frayssinous

Témoignages :

- d'Haussez : « En se déplaçant, en changeant de théâtre, le talent de l'abbé de Frayssinous a perdu tout son éclat. De prédicateur éloquent, l'orateur des conférences est devenu un ministre peu habile et un orateur de tribune sans talent. [...] Sa figure offrait un mélange de hauteur et de bonhomie que je n'ai observé sur aucune autre ; ses manières avaient de même, un quelque chose du curé de province et de l'abbé de cour qui produisait un singulier effet. C'est du reste un prélat sans coterie qui a su n'avoir ni amis ni ennemis politiques » (*Mémoires*, vol. 1, p. 397).

- Marquise de Montcalm : « J'ai éprouvé une véritable jouissance en causant avec M. Frayssinous. [...] Il y a peu de choses qui me fassent plus de bien que la conversation d'hommes à la fois distingués et modérés ; ces qualités sont si rarement réunies que l'on est heureux lorsqu'on peut les rencontrer » (*Journal*, 14 octobre 1815, p. 101).

- Guizot : « C'était un esprit sensé et un caractère modéré, qui avait acquis, par une prédication chrétienne sans rigueur et par une conduite prudente avec dignité, une réputation et une importance un peu supérieures à ses mérites réels. [...] Il approuvait, au fond, la politique de M. de Villèle, mais sans se dévouer à la soutenir ; et tout en déplorant les exigences aveugles d'une partie du clergé, il s'appliquait, dans l'occasion, à les excuser et à les couvrir plutôt qu'à les repousser. [...] Son langage public avait toujours pour but de maintenir sa propre situation dans l'Église bien plus que de servir le cabinet » (*Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, vol. 1, pp. 275-276).

-Lamartine : « On connaît la sagesse de M. de Frayssinous, moins prêtre que beaucoup de laïcs dans le conseil » (*Histoire de la Restauration*, vol. 10, livre 47, p. 120).

- Victor Hugo, à un demi-siècle de distance : « Nous qui régnons, combien de choses inutiles / nous disons, sans savoir le mal que nous faisons !/ Quand la vérité vient, nous lui sommes hostiles,/ et contre la raison nous avons des raisons./ Corbière à la tribune et Frayssinous en chaire/ sont fort inférieurs à la bête des bois ; / l'âme dans la forêt songe et se laisse faire ; / je doute dans un temple, et sur un mont je crois » (*L'Art d'être grand-père*, 1877, « Le Poème du Jardin des Plantes », partie IV, à *George*, Paris, éd. intégrale des Mille et Une Nuits, 1996, pp. 41-42).

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Le successeur de Frayssinous au fauteuil fut Pasquier, qui l'occupa de 1842 à 1863.

GUERNON-RANVILLE : *Martial* Côme Hannibal Perpétue Magloire, **comte de Guernon-Ranville** (1787-1866).

- Il est issu d'une famille de la noblesse normande, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1552), maintenue noble en 1666, et possessionnée à Ranville, près de Caen.

- Il est le fils cadet d'un officier, mousquetaire du roi, émigré au printemps 1792¹, et frère de Romain de Guernon-Ranville, maître de dessin, propulsé conseiller référendaire à la Cour des comptes en mars 1830, et gardant cette fonction sous la monarchie de Juillet.

- Né le 2 mai 1787 à Caen, et engagé dans la garde impériale en 1806, Martial de Guernon-Ranville est vite réformé pour cause de myopie, et il se lance dans des études juridiques approfondies : reçu docteur en droit à la faculté de Paris, il devient avocat à la cour impériale de Paris (1810), puis à la cour impériale de Caen (1812).

- Nommé sous-lieutenant dans la garde nationale de Caen en août 1814, il s'engage au début des Cent-Jours (mars 1815) comme volontaire royaliste dans les grenadiers avec rang de capitaine. Il se rend ensuite à Gand, puis est nommé fin 1815 chef de bataillon de la garde nationale de Caen.

- Parallèlement, il reprend jusqu'en 1820 sa carrière d'avocat, et il publie en 1818 des *Recherches historiques sur le jury* auprès d'un éditeur de Caen.

Puis il devient magistrat : président du tribunal de première instance de Bayeux (nommé le 20 décembre 1820, installé le 3 janvier 1821), il est ensuite muté comme avocat général près la cour royale de Colmar (nommé le 11 décembre 1822, installé le 28 janvier 1823), puis promu procureur général près les cours royales de Limoges (nommé le 16 avril 1823, installé le 11 mai), de Grenoble (nommé le 21 juillet 1826, installé le 23 août), et enfin près celle de Lyon (nommé le 26 août 1829, installé le 6 septembre), ce dernier poste étant très prestigieux².

- Ayant publié en 1815 une vigoureuse protestation contre l'Acte additionnel, il préside fin 1815 la loge de Caen des Francs-Régénérés, organisation rivale des Chevaliers de la Foi, dirigée sur le plan national par Agier³. Il est nommé, près de quinze ans après, ministre des Affaires Ecclésiastiques et de l'Instruction Publique (avec en outre le titre de grand-maître de l'Université), du 18 novembre 1829 au 30 juillet 1830. Il fait part de ses réticences face à la perspective d'un coup d'État, mais s'incline finalement devant la volonté de Charles X et reste en poste jusqu'au bout. Élu député du Maine-et-Loire le 2 mars 1830⁴, il est réélu en juillet 1830 au collège du département, mais frappé d'interdiction par la Chambre des pairs, après avoir été arrêté en août comme ministre du gouvernement Polignac. À l'issue du procès devant la Cour des pairs, où il est défendu par l'avocat Adolphe Crémieux, il est condamné le 20 décembre 1830 avec tous ses collègues du gouvernement à la réclusion à perpétuité, et emprisonné à Ham, jusqu'à la grâce du 24 novembre 1836, qui l'assigne à résidence dans sa terre de Ranville ; il reste ensuite lié de manière épistolaire avec Jules de Polignac, obligé quant à lui de quitter la France.

- Royaliste dès les débuts de la Restauration, il appartient à la droite, et vote naturellement contre l'adresse des 221 dirigée contre le gouvernement auquel il appartient ; mais au sein de l'équipe ministérielle, il plaide constamment en faveur du respect de la légalité et contre le coup d'État.

- Il a fait une seule intervention, de surcroît en qualité de ministre, et non de parlementaire.

- Comte à titre personnel (ordonnance, avril 1830), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (17 août 1824⁵, cote LH 1222/dossier 53), et membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen (depuis 1841).

- Marié, mais sans enfants, il a un neveu - fils de Romain précité -, Charles Martial Louis Joseph de Guernon-Ranville (1828-1890), sous-préfet puis secrétaire général de préfecture de 1855 à 1871.

Témoignages :

- Ferdinand de Bertier : « Il avait de l'ambition, quelque talent de parole, mais une réputation peu convenable pour un ministre de l'Instruction Publique ; il avait d'ailleurs peu de connaissance des hommes et des choses.

¹ Enregistré comme tel le 10 août 1792 sur les listes officielles de l'émigration (d'après le CD-Rom sur les émigrés de la Révolution française).

² Cf. sur cette carrière judiciaire le dossier matricule aux AN, cote BB 6*/529, notice n°3337.

³ Cf. Ferdinand de Bertier, *Souvenirs d'un ultra-royaliste*, éd. Guillaume de Bertier, p. 53.

⁴ Guernon-Ranville avait été élu contre l'ancien ministre Vatimesnil, au siège laissé vacant par La Bourdonnaye nommé pair. Guernon-Ranville fut investi par la Chambre à l'ouverture de la session le 19 mars.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

[...] M. de Polignac me disait : "Ce bon Guernon de Ranville est bien neuf ; il ne connaît ni les hommes ni les choses, ni la cour, ni la ville, ni la Chambre des pairs, ni la Chambre des députés ; il est emprunté partout : il ne manque pas d'esprit, mais c'est un vrai provincial" » (*Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, p. 334).

- Chateaubriand : « Dans l'ardeur qu'on ressentait pour la nullité, on chercha, comme pour humilier la France, ce qu'elle avait de plus petit afin de le mettre à sa tête. On avait déterré M. Guernon-Ranville, qui pourtant se trouva le plus courageux de la bande ignorée » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, vol. 2, livre 32, ch. 7, p. 391) ; sur le même registre, son épouse, madame de Chateaubriand, stigmatise quant à elle « l'avilissement de sa famille » (*Cahiers de Madame de Chateaubriand*, *Cahier vert*, p. 124).

- d'Haussez : « M. de Ranville [...] s'était acquis la réputation d'un homme de talent, de volonté et de dévouement, réputation qu'il a justifiée sous tous les rapports ; mais il en apportait aussi des manières tranchées, une disposition à censurer tout ce qui n'était pas dans ses habitudes, et un ton positif qui ne prévenait pas en sa faveur. Au Conseil, même devant le roi, il employait dans la discussion des formes inusitées que le bon ton n'eût pas toujours avouées. On fut quelque temps sans s'accoutumer à lui ; mais enfin, on en vint sur son compte à une opinion très avantageuse qu'il était digne d'inspirer, lorsqu'on eut reconnu que la brusquerie de ses manières était de la franchise, son assurance à dire son avis, de la conscience ; et ses principes politiques, un dévouement bien réel. En un mot, on ne tarda pas à le considérer comme une excellente acquisition pour le Conseil » (*Mémoires*, vol. 2, pp. 152-153).

- Louis Blanc : « M. de Guernon-Ranville avait une facilité oratoire qui lui permettait d'affronter les débats de la Chambre. Ces motifs n'existaient pas pour ses collègues. M. de Peyronnet n'avait rien d'entraînant dans son langage. M. de Chantelauze était animé d'une sorte d'ardeur malade qui supportait malaisément la discussion. MM. de Polignac, de Montbel, Capelle, d'Haussez, n'étaient pas hommes de tribune » (*Histoire de dix ans, 1830-1840*, Paris, Pagnerre, 1849, 9^e édition, vol. 1, ch. 1, pp. 171-172).



Martial de Guernon-Ranville

d'HAUSSEZ : Charles Lemercher, dit de Longpré d'Haussez (1778-1854), baron d'Haussez depuis janvier 1814.

- Issu d'une famille de petite noblesse normande, connue seulement depuis le XVII^e siècle, d'Haussez est le petit-fils, en ligne paternelle et maternelle, de lieutenants criminels au bailliage de la Ferté-en-Bray, et le neveu d'un rapporteur du « point d'honneur »¹ au tribunal des maréchaux de France.

- Son père, possédant la seigneurie d'Haussez-sur-Epte², est juge assesseur au bailliage de Neufchâtel, puis conseiller-maître en la cour des comptes, aides et finances de Normandie ; par son mariage, d'Haussez est devenu le gendre d'un conseiller-auditeur de la Cour des comptes de Normandie, ayant ensuite émigré et servi dans l'armée de Condé.

- Après des études dans un collège de Rouen, d'Haussez n'a, pour sa part, pas émigré, mais a mené une vie de comploteur royaliste : organisateur d'une chouannerie normande en 1796-1798, il a été fugitif de 1799 à 1804. Puis, compromis en février 1804, à l'instar des frères Polignac, dans le complot de Cadoudal³, il a été arrêté, puis rapidement relâché faute de preuves et simplement mis en

¹ Sur cette institution, cf. la fiche de Bourmont.

² À une dizaine de kilomètres de Neufchâtel [en-Bray], dans l'actuel département de la Seine-Maritime.

³ Georges Cadoudal (1771-1804), chef très populaire de la chouannerie en Basse Bretagne depuis 1795, avait déjà été

surveillance quelques mois par la police.

- Nommé au début de la Restauration commandant de la garde nationale de Neufchâtel-en-Bray, il est ensuite préfet des Landes (mai 1817-février 1819), du Gard (février 1819-janvier 1820), de l'Isère (janvier 1820-avril 1824), puis de la Gironde (7 avril 1824¹-août 1829), et parallèlement maître des requêtes (depuis 1822), puis, à partir de novembre 1826, conseiller d'État en service extraordinaire (dossier F¹BI 166/25). Comme préfet de l'Isère², il met Grenoble en état de siège en mars 1821, fait fermer la faculté de droit de la ville, aide le roi du Piémont à réprimer les émeutes libérales en Savoie, et réprime de nouvelles émeutes grenobloises en 1822.

- Sa carrière politique commence comme maire de Neufchâtel-en-Bray (depuis novembre 1805), puis comme membre du conseil général de la Seine-Inférieure (1811). Sous la Restauration, il est nommé président du collège électoral d'arrondissement de Neufchâtel le 26 juillet 1815³ pour les élections d'août 1815, parvient à se faire élire par le collège du département, et siège comme député de la Seine-Inférieure du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816. Il se fait alors connaître par des chansons lestes et parfois irréligieuses, la plus connue brocardant les parlementaires ultraroyalistes début 1816 sous le titre de « Chapelle de la Chambre des députés de 1815 ». Non rééligible en 1816 pour raisons d'âge (moins de quarante ans), il ne regagne que tardivement la Chambre, étant ensuite député des Landes du 8 février 1828 au 16 mai 1830 (élu en novembre 1827 à l'arrondissement de Dax).

Surtout, ministre de la Marine et des colonies du 26 août⁴ 1829 au 31 juillet 1830 (gouvernements « Polignac-La Bourdonnaye », puis Polignac), il supervise avec succès la conquête d'Alger. L'échec du coup d'État le rend fugitif ; condamné par contumace à la détention perpétuelle (avril 1831), il s'exile en Italie, en Autriche, puis à Genève. Nommé membre du haut-comité d'action légitimiste présidé par Blacas, Bourmont et Capelle (décembre 1830), il publie dans l'exil un ouvrage à succès sur la Grande-Bretagne (1833), puis *Voyage d'un exilé* (1835). Rentré à Paris en 1839 et aussitôt gracié par le roi, il publie *Moi* en 1854, ses *Mémoires* caustiques étant quant à eux posthumes.

- Appartenant en 1815-1816 à la « minorité ministérielle » hostile aux ultras, il soutient ensuite, en qualité de préfet, aussi bien Decazes que Villèle. Il appuie brièvement Martignac en 1828, avant de rallier rapidement l'opposition de droite en 1829, d'où son entrée au ministère Polignac ; il vote naturellement contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.



Charles d'Haussez

impliqué dans l'explosion de la Machine infernale en 1800, lorsqu'il est arrêté à Paris, rue Monsieur-le-Prince, en février 1804. Convaincu de préparer un nouvel attentat contre Napoléon avec l'aide des généraux Pichegru et Moreau, il est jugé, condamné à mort et exécuté.

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°664, p. 193.

² Il se heurte à l'opposition des notables libéraux de la ville, et notamment à celle d'Augustin Perier, frère de Casimir.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 60.

⁴ Et non pas le 8 août, comme on le rencontre trop souvent dans des ouvrages de seconde main.

- D'Haussez a fait 15 interventions à la Chambre en tant que député, et une seule comme ministre.
- Baron d'Empire à titre personnel (décret, 2 janvier 1814), confirmé sous la Restauration à titre héréditaire (lettres patentes, avril 1827), il est en outre chevalier (18 mai 1820, sur proposition de Siméon, ministre de l'Intérieur), puis officier (22 août 1824) de la Légion d'Honneur (cote LH 1579/dossier 8), chevalier de Saint-Maurice et Saint-Lazare en Piémont (pour son rôle dans la répression anti-libérale en 1821) et gentilhomme honoraire de la chambre du roi ; il obtient en novembre 1829 la faculté de transmettre tous ses titres à son gendre, le député royaliste Michel de Saint-Albin (cf. ce nom).
- Il existe encore de nos jours une « rue d'Haussez » et une « route d'Haussez » à Saint-Saëns (Seine-Maritime), une « impasse d'Haussez » et même un « boulevard d'Haussez » à Mont-de-Marsan (Landes), et enfin une « avenue d'Haussez » à Voiron (Isère), les trois derniers toponymes récompensant l'activité préfectorale de notre ministre.

Témoignage :

- Théodore Anne : « La tête haute, l'air toujours satisfait de lui-même, avec la mine élégante d'un favori des jeunes duchesses du noble faubourg » (*Mémoires, souvenirs et anecdotes sur l'intérieur du palais de Charles X et les événements de 1815 à 1830*, Paris, Werdet et Levasseur, 1831, vol. 1, p. 101).

HYDE de NEUVILLE : Jean Guillaume **Hyde de Neuville** (1776-1857), **baron Hyde de Neuville** depuis 1816¹.

- Hyde de Neuville a prétendu descendre d'Édouard Hyde, lord Clarendon (1608-1674), chancelier d'Angleterre et favori de Charles II Stuart, extraction « plus mythique qu'avérée », aux dires de sa biographe². La famille du député apparaît bien roturière, ou ayant dérogé si elle a jamais été noble.
- Il est le petit-fils, en ligne paternelle, de James Hyde (1698-1777), jacobite, et d'une Écossaise, tous deux arrivés en France en 1746 après la bataille de Culloden (16 avril 1746) et fixés à Sancerre (Berry) ; et, en ligne maternelle, il est petit-fils d'un marchand de la Charité-sur-Loire (Nivernais), qui apporte l'essentiel de la fortune familiale.
- Son père, Guillaume Hyde (1740-1791), né en Écosse est naturalisé français en 1756 ; d'abord quincaillier enrichi, il devient ensuite maître de forges, puis fabricant de boutons à Sancerre, et il acquiert en 1783 le fief noble de Neuville et une charge de secrétaire du roi en une chancellerie locale³.
- Son frère, Jean-Jacques *Paul* Hyde de Neuville (1778-1843), emprisonné au château d'If d'août 1808 à mai 1810 comme comploter royaliste, rejoint son frère Jean Guillaume aux États-Unis, et se marie là-bas en 1811 ; il devient sous la Restauration chef de bataillon d'artillerie de marine (1817), puis conservateur des forêts de la liste civile et gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi Charles X ; la fille de celui-ci - nièce de Jean-Guillaume - a été mariée au fils du député royaliste Lastic Saint-Jal (cf. ce nom).
- Son beau-frère, Isaac Étienne de Larue (1760-1830), député au Conseil des Cinq-Cents (octobre 1795-septembre 1797), a été condamné à la déportation à Sinnamary (Guyane) lors du coup d'État anti-royaliste de Fructidor en septembre 1797 ; réfugié à Londres jusque vers 1800, il est ensuite devenu, vers 1820, garde général des archives de France⁴.
- Son épouse est la cousine germaine d'Adélaïde Piscatory, marquise de Pastoret (1765-1843), épouse du célèbre pair royaliste de centre droit (cf. sa fiche), et elle-même fameuse philanthrope, à l'origine des premières salles d'asiles parisiennes pour les enfants en bas âge⁵.
- Né à la Charité-sur-Loire le 24 janvier 1775, Jean Guillaume Hyde fréquente le collège royal de Bourges (1787-1789), puis le collège du cardinal Lemoine à Paris (1790), où il bâcle des études de rhétorique ; enfin, il ébauche des études de médecine à la faculté de Paris.

¹ On renvoie à son sujet à la biographie de Françoise Watel, *Jean-Guillaume Hyde de Neuville, conspirateur et diplomate*, Paris, Ministère des Affaires étrangères, 1997, p. 3.

² Cf. Françoise Watel, *op. cit.*, p. 3.

³ Ceci n'est pas suffisant pour assurer l'anoblissement de l'intéressé et de ses descendants, la Révolution de 1789 ayant en effet interrompu la durée minimale de vingt ans requise pour une telle élévation.

⁴ Ce titre désigne à l'époque le directeur des Archives nationales.

⁵ Cf. à ce sujet Jean-Noël Luc, *L'invention du jeune enfant au XIX^e siècle : de la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 1997, 511 p.

- Garde volontaire de Louis XVI à Paris fin 1792, Hyde escorte Malesherbes au procès royal de Louis XVI en janvier 1793 ; il se réfugie sous la Terreur à Nevers, puis à Sancerre, et impulse la « petite Vendée » du Sancerrois en 1795. Après avoir composé une comédie légère, *Constance ou l'heureuse journée*, il devient membre du club royaliste « de Clichy »¹ en 1797, et effectue plusieurs voyages en Angleterre comme intermédiaire entre Pitt et les Bourbons ; il reste en contact épistolaire permanent avec le comte d'Artois sous le faux nom de Paul Berry, avant d'être impliqué par Fouché dans le complot de la « machine infernale » en décembre 1800, à tort semble-t-il².

- Hyde refuse l'émigration en 1800, préférant une longue existence clandestine à Lyon (1800-1805), sous le nom de « D^r Rolland ». Refusant de jurer une soumission totale au pouvoir impérial, il se résout finalement à partir aux États-Unis en 1807, avec l'autorisation tacite de Bonaparte ; à cette occasion, lors de son embarquement à Cadix, il rencontre pour la première fois Chateaubriand, qui s'apprête à partir pour l'Orient et Jérusalem, et qui lui est présenté par Natalie de Noailles, maîtresse de l'écrivain. Habitant près de New-York, Hyde est éleveur de moutons mérinos et occasionnellement médecin étudiant les causes de la fièvre jaune et du goitre. Il devient de janvier à décembre 1810 rédacteur d'un *Journal des dames*, destiné aux élégantes de la bonne société américaine ; les bénéfices du journal sont reversés au profit d'une école qui accueille les enfants des colons français de Saint-Domingue réfugiés à New-York.

- Revenu à Paris en juin 1814, Hyde de Neuville participe comme médiateur aux pourparlers de paix entre Grande-Bretagne et États-Unis à l'issue de la « Seconde guerre d'Indépendance » de 1812-1814. Puis il est envoyé en Italie, officiellement pour superviser la répression de la piraterie en Méditerranée, mais en réalité pour surveiller Napoléon³. Pendant les Cent-Jours, il fait plusieurs allers-retours entre Londres et Gand pour servir d'intermédiaire entre Louis XVIII et La Châtre, ambassadeur français en Grande-Bretagne.

Nommé ensuite ministre plénipotentiaire aux États-Unis (janvier 1816-juillet 1820), il y signe un traité de commerce. Ayant refusé l'ambassade du Brésil en 1820, puis celle de Constantinople en 1821, il est nommé conservateur des Forêts et Domaines du roi à Compiègne (1821). Il est ensuite chargé de la négociation avec les États-Unis d'un traité de commerce et de navigation (août 1822). Puis il est nommé ambassadeur au Portugal (juin 1823), et joue un rôle déterminant dans l'échec du putsch absolutiste de dom Miguel contre son père le roi Jean VI du 30 avril au 9 mai 1824⁴ ; il essaye aussi de faire pièce à l'influence britannique, prépondérante au Portugal depuis le début du XVIII^e siècle. Mais en désaccord avec la politique du gouvernement Villèle, il est rappelé (décembre 1824), mis en disponibilité (juin 1825), puis même destitué (1827)⁵. Il publie en 1827 une brochure significativement intitulée *Les amis de la liberté de la presse, [au sujet] des inconséquences ministérielles* (1827).

- Député de la Nièvre du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, il est élu par ses collègues secrétaire de la Chambre pour la session de 1815 (octobre 1815-avril 1816) ; à nouveau député du même département du 30 janvier 1823 au 16 mai 1830 (élu à l'arrondissement de Cosne en 1823 et 1824, puis au collège du département), il est également élu en novembre 1827 en Mayenne (par le collège d'arrondissement de la ville de Mayenne), mais il choisit alors de rester fidèle à la Nièvre.

Élu le 23 février 1828 comme l'un des cinq candidats pour la présidence de la Chambre pour la session de 1828 (de février à août 1828), il n'est pas retenu par le roi pour le poste, mais il est, rapidement après, nommé ministre de la Marine et des Colonies, responsabilité qu'il exerce du 3 mars 1828 au 8 août 1829 dans le gouvernement dit « Martignac » ; à ces fonctions, il joue notamment un rôle énergique pour mener à bien l'expédition de Morée (Grèce). Il est réélu une nouvelle fois député de la Nièvre en juillet 1830.

¹ Ce club, fondé à l'automne 1795, se réunissait initialement chez un notaire habitant à Paris, rue de Clichy, d'où son nom. Groupant d'abord d'anciens Feuillants, il s'ouvrit ensuite à des royalistes plus marqués, sous la houlette de Bertin, Barbé-Marbois et surtout de Vaublanc.

² Hyde de Neuville publie à cette occasion en 1801 un mémoire justificatif : *Réponse de J.-G. Hyde, habitant de Paris, à toutes les calomnies dirigées contre lui, à l'atroce et absurde accusation d'avoir pris part à l'attentat du 3 nivôse avec l'exposé de sa conduite politique*. Fouché le signale à l'attention dans tous ses rapports comme « le royaliste de la Nièvre ».

³ Il envoie à plusieurs reprises des messages alarmistes, partiellement écoutés par Montesquiou, mais pas par Blacas.

⁴ Hyde de Neuville conduit l'ensemble du corps diplomatique européen au palais royal de Bemposta, pour signifier le soutien de la communauté internationale au roi Jean VI, retenu prisonnier par son fils Miguel. Cette action d'éclat aboutit à l'échec du putsch, et au départ de Miguel en exil, en France puis en Autriche, jusqu'en février 1828.

⁵ Il publiera en 1830 une brochure justificative intitulée *De la question portugaise*.

- Ultra-royaliste, il dépose fin 1815 une proposition de loi visant à épurer la magistrature, par une suspension temporaire de l'inamovibilité des juges¹. Chevalier de la Foi, puis théoriquement villèliste, il est en réalité proche de Chateaubriand depuis 1820, passe ostensiblement à l'hostilité dissidente dès 1823 et continue ensuite jusqu'au bout sa « défection », d'où la détestation des villèlistes à son endroit². Il vote logiquement pour l'adresse des 221 le 16 mars 1830 ; mais, resté légitimiste, il refuse le serment au régime orléaniste, et démissionne de son mandat de député dès le 11 août 1830, par légitimisme ; il est arrêté, tout comme Chateaubriand, lors du débarquement de la duchesse de Berry en juin 1832. Lié à Lamartine vers 1834, il publie encore quelques manifestes légitimistes, sous la forme d'une *Pétition pour demander l'abolition du serment politique* (1833), d'une autre *En faveur des indigents de la classe agricole* (1845), ou encore d'*Observations...contre le ministre des Finances* (1837) ; il est battu en 1849 aux élections législatives, puis meurt à Paris le 28 mai 1857.

- Il a prononcé sous la Restauration 250 interventions à la Chambre en qualité de député, dont 18 discours et opinions qui ont fait l'objet d'une impression, non comptées ses interventions faites en qualité de ministre.

- Anobli et fait baron héréditaire (ordonnance, avril 1816, confirmation par lettres patentes, janvier 1830), Hyde de Neuville est, en outre, fait grand du Portugal et comte de Bemposta en mai 1824 par le monarque portugais Jean VI, en récompense de son action déterminante lors du putsch manqué du 30 avril 1824 (cf. *supra*). Parallèlement, il est chevalier de Saint-Louis (20 août 1823) ; chevalier (20 mai 1815), officier (15 juillet 1815), commandeur (1^{er} mai 1821), grand-officier (10 septembre 1822), puis grand-croix (8 juin 1824)³ de la Légion d'Honneur (cote LH 1331/ dossier 67, consulté pour cette thèse, matricule n°34727) ; et enfin, président d'institutions philanthropiques et savantes, comme l'Institut des Sourds et Muets ou comme la Société de géographie.

- Marié en 1794 avec Henriette Rouillé de Marigny (1771-1849), il n'a néanmoins pas eu d'enfants.

- Le portrait ci-dessous a été réalisé par Legrand, et lithographié ensuite par Ducarme ; il a aussi été conservé un portrait de jeunesse de Hyde de Neuville, réalisé par héliogravure par Dujardin⁴.



Jean Guillaume Hyde de Neuville

¹ Cf. à ce sujet Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 4, pp. 223-229. La proposition, approuvée partiellement par les députés le 28 novembre 1815, fut repoussée par la Chambre des pairs le 19 décembre 1815.

² Salaberry, plein de mépris, le surnomme « Paillasse ».

³ Cf. les ampliations des décrets de nomination aux différents grades (musée de la Légion d'Honneur), confirmant les dates mentionnées dans son dossier de légionnaire, tel qu'il a été reconstitué ensuite, après l'incendie de 1871. La dernière promotion, au grade de grand-croix (ou grand-cordon) est, tout comme le titre de comte de Bemposta, due à l'action courageuse menée au nom de la France par Hyde de Neuville lors du putsch du 30 avril 1824.

⁴ Françoise Watel a choisi ce portrait de jeunesse en couverture de la biographie qu'elle a consacrée au personnage.

Témoignages :

- Bertier (Ferdinand de) : « M. Hyde de Neuville, dont on a dit assez plaisamment qu'il avait le cœur à droite et la tête à gauche, [...] s'est souvent trompé en politique, mais [ses] sentiments généreux se sont toujours manifestés de la manière la plus honorable et pour ses souverains et pour sa patrie et pour ses amis » (*Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, p. 281).
- Madame de Chateaubriand : « Le bon Hyde de Neuville, le seul homme franc parmi les croyants de Monsieur » (*Cahier rouge*, éd. J.-P. Clément, Paris, Perrin, 1990, p. 90)¹.
- Damas (Maxence de) : « Cette énergie peu mesurée, très utile dans les moments de grands dangers, n'était qu'un embarras quand il fallait l'appliquer à rétablir un ordre régulier. Il n'obéissait d'ailleurs qu'à ses idées personnelles, se méfiait de tout et de tous » (*Mémoires*, vol. 2, p. 87).
- d'Haussez : « M. Hyde de Neuville prenait une part active [dans les débats] avec des gestes violents, une voix grave et un ton emphatique de déclamation. [...] C'est que M. Hyde de Neuville ne sent pas, ne voit pas, ne juge pas, n'agit pas comme tout le monde. Il faut que quelque chose d'extraordinaire se mêle à tout ce qu'il fait. [...] Obtenant enfin le ministère de la marine, il se montre ce qu'il avait été toute sa vie, inconséquent, beau parleur, voulant le bien et faisant le mal » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 157-158, et vol. 2, pp. 51-52).
- La Maisonfort : « Le bureau de la Chambre des députés ayant été nommé, nos travaux commencèrent. J'avais assis, auprès de moi, un ancien compagnon de ce que nous appelions avec raison le royalisme actif. J'aimais son caractère parce qu'il est loyal, mais je détestais son ardeur, et rien n'a plus contribué à me retenir à ma place comme de voir Hyde s'élançant à chaque instant à la tribune, s'y battre les flancs pour faire du bruit et acquérir, aux dépens de la raison, la réputation d'homme de parti. Que de fois, par amitié, ne l'ai-je fixé par une chaise en le retenant par la basque de son habit ! Que de paroles inutiles je lui ai épargnées, mais son parti était pris, et le mien allait se prendre, lui de se faire craindre, moi de me faire oublier, lui d'obtenir des places en effrayant les ministres, moi de me faire regarder comme un homme dont on est trop sûr pour avoir rien à lui donner » (*Mémoires d'un agent royaliste*, Paris, Mercure de France, 1998, p. 296).
- Salaberry : « Le bon M. Hyde, dont le cœur était à droite et la tête à gauche, [...] apparut à la Chambre de 1815 avec des épaulettes de colonel, qui n'ont jamais vu le feu ni les ennemis du Roi en face » (*Souvenirs politiques*, vol. 1, p. 272, et vol. 2, pp. 30 et 217).
- Victor de Broglie : « M. Hyde de Neuville était, comme M. Royer-Collard, un royaliste de cœur devenu libéral ; il était même quelque chose de plus, car il était émigré ; homme d'honneur, bon Français, mais cerveau mal réglé, prompt à s'échauffer, et capable d'excentricités » (*Souvenirs*, vol. 3, p. 132).
- Capefigue : « M. Hyde de Neuville avait de la ferveur, du zèle, de l'expérience pour le département qu'on lui confiait. Il parlait facilement à la tribune, mais il était sujet aux entraînements, il n'était pas maître de sa parole. Cette chaleur de sentiments, l'exaltation des idées, bonne dans les orateurs de l'opposition, ne vaut plus rien dans une position ministérielle où tant de choses sont à ménager » (*Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, vol. 10, p. 37).
- Alexandre Lagarde² : « Ses honorables antécédents, la facilité de son élocution, et surtout l'indépendance de son caractère, le font redouter des ministres dont il fut autrefois l'ami. L'autorité de sa parole a causé plus d'une insomnie à MM. Peyronnet, Corbière et de Villèle » (*Nouvelle biographie pittoresque des députés de la Chambre septennale*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, p. 93).
- [Alexandre Lardier] : « M. Hyde de Neuville nous a paru être un homme de bonne foi ; mais il est impossible de deviner comment est construite sa cervelle. [...] L'éloquence de M. Hyde de Neuville est plus que brûlante ; elle est en quelque sorte frénétique, quoique souvent vide et bouffie. Il gesticule beaucoup, crie de toute la force de ses poumons, roule les yeux avec une expression terrible. Au reste, il parle souvent de sa place ; il n'y a pas un interrupteur plus terrible que lui. [...] La fin de la séance ne l'arrête même quelquefois pas. Monté sur son banc, il parle avec véhémence aux ventrus qui traversent le couloir, à la suite du sénéchal Piet. Il court ensuite au milieu de leurs rangs, les arrête sur les marches de l'escalier, dans la cour, dans le vestiaire, et du haut de sa voiture répète encore : "Le ministère ne m'intimidera pas plus que les révolutionnaires ! C'est une horreur ! Une infamie ! La légitimité est en danger !" Tel est M. Hyde de Neuville » (*Biographie des députés, session de 1828, précédée d'une introduction et d'une notice sur le nouveau ministère*, Paris, marchands de nouveautés, 1828, pp. 220-222).

¹ L'épouse du poète, bonne amie de Hyde, qualifie au demeurant le gouvernement Martignac de « ministère Hyde » (*cahier vert*, p. 126), à qui seul elle attribue des qualités, contrairement à Martignac, qu'elle déteste.

² Lagarde, comme Émile Deschamps et Alexandre Lardier, est un pamphlétaire libéral.

LA BOUILLERIE : François Marie Pierre **Roulet de La Bouillerie** (1764-1833), **baron de La Bouillerie** (1810), puis **comte de La Bouillerie** (1829).

- La Bouillerie est issu d'une famille de notaires de Sablé (Anjou)¹ connue depuis 1640 ; installée à la Flèche (Anjou), la famille a entamé en 1752 un processus d'anoblissement par charge resté inachevé ; elle reste donc roturière jusqu'à l'anoblissement de l'intéressé en 1810.

- Fils d'un trésorier général de France au Bureau des finances² de Tours (nommé en 1752), La Bouillerie est aussi le frère aîné d'Alexandre Pierre Roulet de la Bouillerie (1767-1852), officier de chasseurs³ (1788), devenu maire de la Flèche en 1808, puis sous-préfet de la Flèche pendant toute la durée de la Restauration (juillet 1814-août 1830, dossier F¹BI 172/18) ; ce frère, anobli en août 1816, est créé baron à titre personnel par lettres patentes en mai 1830.

- Par son mariage en octobre 1807, La Bouillerie devient beau-frère et protecteur du marquis Charles de Foucault de Jarzé (1778-1873), député de la droite royaliste sous la Restauration (cf. ce nom).

- Né à la Flèche, il est d'abord commis, puis chef de bureau au ministère de la Marine vers 1795. Il devient ensuite payeur des armées⁴, puis il est promu receveur général des contributions de la Grande Armée (1805-1810), et même ensuite trésorier général de la Couronne et du Domaine extraordinaire (30 janvier 1810-juin 1814) ; à ce dernier poste, considérable, il a alors en charge la gestion de la fortune personnelle de Napoléon. Lors de la première Restauration, il apporte les millions qu'il gérait directement au comte d'Artois, qui les prodigue à son entourage ; ce transfert financier, vilipendé par les pamphlétaires bonapartistes, signe la faveur de La Bouillerie auprès des Bourbons.

Secrétaire général du ministère de la maison du roi durant la première Restauration (juin 1814-mars 1815). Surtout, il exerce durablement aux Tuileries la fonction d'intendant du trésor royal (en charge de la liste civile) de 1814 au 23 mai 1827, continuation de la fonction qu'il exerçait depuis 1810 auprès de Napoléon. Il est un des principaux collaborateurs du ministre de la Maison du roi.

Également maître des requêtes au Conseil d'État en service ordinaire (22 décembre 1809-20 mars 1815, affecté au comité des Finances⁵), La Bouillerie est promu à la seconde Restauration conseiller d'État, en service ordinaire au comité des finances (24 août 1815-19 avril 1817, vice-président de ce comité du 19 avril 1817 au 29 décembre 1818, conjointement à ses fonctions ministérielles), relégué ensuite en service extraordinaire (1819-1821), avant d'être à nouveau vice-président du comité des Finances de 1822 à mai 1827, et nommé commissaire du roi devant la Chambre en mai 1825.

Depuis le 9 juillet 1815, il est l'un des quatre membres de la commission chargée de superviser l'action des préfets pour faire face aux réquisitions locales des armées étrangères⁶.

- La Bouillerie poursuit simultanément une carrière proprement politique. Député de la Sarthe du 10 octobre 1815 au 16 mai 1818, il est nommé président du collège départemental en octobre 1816. Il atteint le sommet de sa carrière, lorsqu'il est sous-secrétaire d'État aux Finances du 9 mai 1816 au 29 décembre 1818, dans le premier gouvernement Richelieu. Il redevient ensuite simple député de la Sarthe du 23 décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département en 1820, et à l'arrondissement de la Flèche en novembre 1822 et février 1824) ; puis il est promu pair de France du 5 novembre 1827 à la révolution de Juillet 1830. De plus, après la démission du duc de Doudeauville le 2 mai 1827, le poste de ministre de la Maison du roi est supprimé, et il est remplacé par un intendant général de la Maison du roi ; La Bouillerie s'acquitte de cette responsabilité quasi-ministérielle jusqu'à la chute du régime, du 23 mai 1827⁷ au 31 juillet 1830, tout en ayant le titre de ministre d'État et de membre du conseil privé (21 mai 1827⁸-31 juillet 1830).

¹ Sablé et la Flèche se situent dans la partie de l'actuel département de la Sarthe qui appartenait naguère à la province de l'Anjou, tandis que le reste de ce département appartenait à la province du Maine.

² Sur cette institution, cf. nos explications à la fiche de Chabrol de Crouzol. Le trésorier général commandait l'équipe de trésoriers de France dans un Bureau des finances.

³ Les chasseurs, apparus en France en 1743, formaient des unités d'élite, qui, comme les dragons, comportaient à la fois des fantassins (chasseurs à pied) et des cavaliers (chasseurs à cheval).

⁴ Autrement dit employé dans la trésorerie et le service de paye des armées.

⁵ La Bouillerie est confirmé dans cette dernière fonction lors de la réorganisation du conseil d'État qui intervient le 5 juillet 1814, au début de la Restauration. Cf. *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 269.

⁶ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°6, pp. 7-8. À ses côtés siègent Corvetto, qui préside deux mois (avant d'être nommé ministre des Finances), Portal, mais aussi Dudon, accusé de malversation à cette occasion.

⁷ *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 6, 1^{er} semestre 1827, n°6122 et 6123, pp. 556-557.

⁸ *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 6, 1^{er} semestre 1827, n°6121, p. 556.

- Membre de la « majorité royaliste » (élément modéré) en 1815, La Bouillierie se range ensuite dans le groupe charnière entre le centre droit constitutionnel et la droite ultra-royaliste ; il s'insère ensuite dans la nouvelle majorité villèliste dans les années 1820, devient membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, et enfin siège à droite à la pairie.
- On lui doit 17 interventions à la Chambre comme député (puis une seule à la Chambre des pairs), non comptées ses interventions en qualité de sous-secrétaire d'État et de commissaire du roi.
- Donataire d'Empire d'une rente annuelle importante de 20.000 francs assise sur le canal du Midi, en Westphalie, puis en Illyrie (décrets de janvier et août 1810, puis janvier 1812), il est surtout fait baron d'Empire héréditaire (lettres patentes, 11 juillet 1810) ; ce titre, qui vaut anoblissement, est confirmé sous la Restauration (lettres patentes, décembre 1814 et avril 1816) ; en outre, il devient baron-pair héréditaire (lettres patentes, mars 1828), puis comte-pair héréditaire (lettres patentes, novembre 1829) ; enfin, il est successivement chevalier, officier, commandeur (30 juin 1811), puis grand-officier (1^{er} mai 1821) de la Légion d'Honneur (cote LH 1417/ dossier 57).
- Un des ses fils, François Marie Rouillet de La Bouillierie (1810-1882), devient évêque de Carcassonne (1855) ; un autre, Marie Louis Philippe Henri Rouillet de La Bouillierie (1821-1883) est sous-préfet de 1849 à 1862, servant ainsi la seconde République dans sa phase conservatrice puis le second Empire.
- Un neveu, *Alphonse* Sébastien Louis Rouillet de La Bouillierie (1793-1847), devient le premier collaborateur de son oncle comme caissier général de la liste civile du roi sous la Restauration (1816-1827), et parallèlement maître des requêtes au conseil d'État en service ordinaire du 9 janvier 1822¹ au 31 juillet 1830² (siégeant au comité des Finances). Il profite aussi de la promotion de son oncle devenu intendant général, pour le remplacer au poste, subordonné au premier, d'intendant du trésor de la Couronne (1827-1830). Resté légitimiste ensuite, il devient président du Comité des directeurs des compagnies d'assurance (1843), et surtout président du comité central de la Propagation de la Foi (1840), et membre du conseil de tutelle du duc de Bordeaux.
- Un petit-neveu (fils du précédent) Marie *Joseph* Méliste Rouillet de La Bouillierie (1822-1894), banquier parisien, est député légitimiste du Maine-et-Loire de 1871 à 1875, et ministre de l'Agriculture et du Commerce du 25 mai au 24 novembre 1873, dans le premier gouvernement d'Albert de Broglie³.

Témoignages :

- Bourrienne : « Un des hommes dont Bonaparte étant consul et depuis, a le plus apprécié les talents et estimé la probité. Je me rappelle lui avoir souvent entendu dire, en parlant de M. de la Bouillierie : "C'est un homme fait pour manier de l'argent, il n'y a pas à compter après lui"⁴ » (*Mémoires*, vol. 10, p. 416).
- Lacroix-Laval : « [C'était] un bon catholique, unique parmi les fonctionnaires de l'État » (*Souvenirs*, p. 81).
- Céleste de Chateaubriand : « La Bouillierie est fils d'un meunier⁵, il a été alternativement le valet de Bonaparte et de Louis XVIII, encore de Bonaparte puis de Charles X. [...] Traître à Bonaparte après les Cent-Jours, et il n'en faut pas douter, prêt à trahir de nouveau pour Philippe⁶, si Philippe voulait lui rendre les 23.000 livres de rente qu'il tenait des Bourbons » (*Cahiers de Madame de Chateaubriand*, rééd. J.-P. Clément, 1990, *Cahier vert*, pp. 154-155).

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 14, 1^{er} semestre 1822, n°11.960, p. 7.

² Cf. les *Almanachs royaux*, qui mentionnent jusqu'en 1830 Alphonse de La Bouillierie, siégeant au comité des Finances comme maître des requêtes en service ordinaire.

³ Cf. la notice de ce petit-neveu et de son frère André, autre banquier parisien, par Nicolas Stoskopf dans *Les Patrons du Second Empire*, Paris, Picard, 2002, vol. 7, *Banquiers et financiers parisiens*, pp. 221-222.

⁴ Bourrienne sait de quoi il parle en la matière, lui qui a été disgracié pour malversations financières par Napoléon.

⁵ Cette allégation méprisante semble sans fondement.

⁶ Il s'agit bien sûr de Louis-Philippe.

LA BOURDONNAYE : François Régis de La Bourdonnaye de la Bretesche (1767-1839)¹, comte de La Bourdonnaye et de Liré.

- La Bourdonnaye est issu d'une famille de la noblesse bretonne d'extraction chevaleresque (la filiation suivie remonte à 1376, même si une source isolée retient la date plus tardive de 1427), ayant donné exclusivement des officiers jusqu'au XVII^e siècle, puis des magistrats, membres de cours souveraines, à partir de 1650. Le rameau de la Bretesche, dont relève le député, est installé en Anjou.
- Il est le petit-fils, en ligne paternelle, de François de La Bourdonnaye de Liré (1661-1716), conseiller (1687-1703), puis président à mortier au parlement de Bretagne (1703-1716) ; en ligne maternelle, petit-fils de Charles Tranchant du Tret, sans activité publique connue.
- Il est en outre le benjamin, issu des troisièmes noces de Joseph Avoye de La Bourdonnaye de la Bretesche (1701-1781) avec Bonne Jeanne Tranchant (1732-1787), épousée le 21 février 1765 à Martigné-Ferchaud² (Bretagne). Son père, âgé de plus de 65 ans à sa naissance, a été conseiller au parlement de Bretagne (1729-1765), et s'est porté volontaire pour siéger (1766-1769) au « parlement intérimaire » créé par le duc d'Aiguillon à la suite de l'affaire La Chalotais³ ; puis il a été récompensé par des promotions successives aux postes de président à mortier au « parlement Maupeou » de Paris⁴ (avril 1771-1774), de président au Grand Conseil⁵ (1774), et enfin de premier président du parlement de Paris (décembre 1774-1776).
- Parmi la nombreuse fratrie de La Bourdonnaye, on peut relever qu'un demi-frère, Anne Julien Joseph de La Bourdonnaye (1745-1809), a été vicaire général des archevêchés de Tours, de Cambrai (vers 1775), d'Angers, et enfin de Nantes ; une demi-sœur, Marie-Françoise (1749-1802), et une sœur tôt décédée, Madeleine (1771-1789), ont été religieuses à la Communauté de Saint-Charles à Nantes ; enfin, un frère aîné (1766-1789), âgé d'un an de plus à peine que François-Régis, élève garde de la marine⁶ (1782) puis officier de marine, est décédé tragiquement en mer à 23 ans.

¹ Pour les diverses ramifications de la famille La Bourdonnaye, on peut se référer à l'ouvrage d'Alphonse de La Bourdonnaye, *Généalogie La Bourdonnaye des origines à 1945*, Paris, impr. des dernières nouvelles de Strasbourg, 1960, XIV-348 p. Malgré ses grands mérites, l'ouvrage contient plusieurs inexactitudes ou omissions sur les personnes qui intéressent notre sujet, notamment sur François-Régis de La Bourdonnaye.

² Commune située dans les confins méridionaux de l'actuel département de l'Ille-et-Vilaine, près de Châteaubriant (Loire-Atlantique). La mère de La Bourdonnaye était née à Derval, commune située à proximité immédiate de cette dernière localité.

³ Louis-René de La Chalotais (1701-1785), procureur général près le parlement de Bretagne, avait résisté à partir de 1763, au nom des franchises de la province bretonne, à divers édits du duc d'Aiguillon, gouverneur de la Bretagne de 1753 à 1768. Pour briser sa résistance, celui-ci l'avait fait incarcérer à Saint-Malo (1765-1766), puis reléguer à Saintes, (1767-1774). D'Aiguillon était devenu l'ennemi juré de tous les parlements de France, comme un symbole de l'autoritarisme du pouvoir exécutif. En faisant partie des conseillers continuant à siéger, quand les autres parlementaires bretons avaient démissionné en masse, le père de La Bourdonnaye était apparu comme un renégat au sein de sa propre corporation sociale ; l'opinion publique s'en prit violemment à lui et à ses collègues soumis au Pouvoir, surnommés dans les pamphlets d'époque les « jeans foutres », ou en abrégé les « ifs ».

⁴ Sur cette institution, cf. nos explications *supra* à la fiche dédiée à Chabrol de Crouzol. La promotion du père de La Bourdonnaye au sein du « parlement Maupeou » suscite la haine des parlementaires frondeurs : dans une brochure critique, intitulée le *Commentaire de la Liste*, ces derniers le présentent comme un vieillard de 70 ans « livré aux jésuites », remarié avec une femme dont la famille est « connue pour son fanatisme jésuitique ». C'est un curieux paradoxe que La Bourdonnaye, ardent défenseur des droits du Parlement sous la Restauration contre le « despotisme royal », soit un descendant d'un collaborateur du « triumvirat » d'Aiguillon-Terray-Maupeou ; on peut constater un fait similaire avec Ferdinand de Bertier, dont le père, nommé premier président du « parlement Maupeou » de Paris en 1771, s'est trouvé ainsi supérieur hiérarchique du père de La Bourdonnaye (ceci pourrait contribuer en partie à expliquer tant les proximités affichées que les jalousies secrètes entre les deux personnalités royalistes sous la Restauration). Autre paradoxe aussi que le chef de l'extrême droite, ami de toutes les exagérations, soit un des moins enclins au cléricanisme et au soutien accordé aux Jésuites, là encore contrairement à son père (et à plusieurs demi-frères, sœurs et demi-sœurs).

⁵ Cette juridiction, dont la compétence s'étendait sur tout le royaume, était l'expression de la justice retenue du roi, qui pouvait ainsi dessaisir les Parlements d'une affaire à sa guise ; elle était détestée par les parlementaires frondeurs pour sa servilité envers le pouvoir royal.

⁶ Colbert avait créé en 1683 trois compagnies de gardes de la marine à Brest, Rochefort et Toulon, réservées aux jeunes nobles, et assurant une formation générale et technique pour les futurs officiers de marine. En 1764, sous l'égide de Choiseul, la formation dispensée avait vu son niveau rehaussé.

- Sa parentèle plus éloignée témoigne d'une proximité familiale continue avec la chose publique : 1° par le mariage d'une de ses demi-sœurs, La Bourdonnaye est beau-frère de Jean-Baptiste Ménardeau (1741-1808), conseiller au parlement de Bretagne ; 2° en outre, il est cousin germain d'Alexandre Fidèle de La Bourdonnaye (1734-1802), conseiller au parlement de Bretagne (1756-1765), démissionnaire avec maints parlementaires bretons révoltés contre d'Aiguillon, avant d'être réintégré sous le règne de Louis XVI (1774-1790), puis embastillé le 14 juillet 1788 en compagnie de ses collègues délégués des États de Bretagne pour insoumission à la volonté royale ; 3° il est cousin issu de germain de René Julien Amable de La Bourdonnaye de Coëtcandec (1758-1829), organisateur des armées royalistes du Morbihan, l'un des chefs de la chouannerie bretonne en 1793-1795, ayant participé aux négociations de La Jaunaie en février 1795 ; 4° enfin, il est cousin éloigné d'Arthur de La Bourdonnaye-Blossac (1785-1844) et de Sévère de La Bourdonnaye-Montluc (1766-1859), l'un et l'autre députés de la droite royaliste sous la Restauration (cf. leur fiche respective).

- François Régis de La Bourdonnaye est né à La Varenne¹ (Anjou) le 19 mars 1767. Après avoir suivi des études strictement locales au collège de Beaupréau (Anjou), La Bourdonnaye devient officier d'infanterie au régiment d'Austrasie en 1786. Orphelin de père à 14 ans et de mère à 20 ans², il n'émigre pas d'emblée, mais vient à Paris pour tenter avec d'autres de protéger le roi : devenu l'un des neuf meneurs des « Chevaliers du Poignard »³, il est arrêté le 28 février 1791 aux Tuileries et emprisonné treize jours, ce qui l'oblige à démissionner de son régiment. Émigrant brièvement d'octobre 1791 à 1793⁴, il sert dans l'armée de Condé.

- Puis il revient clandestinement à Orléans puis à Angers. Peu après son mariage à Angers le 9 septembre 1797 avec Emilie de Vollaige de Vaugirault⁵ († 1847), les proscriptions anti-royalistes de Fructidor l'obligent à une nouvelle émigration, en Suisse, d'octobre 1797 à 1802, date de son retour définitif, à la faveur de l'amnistie accordée par Bonaparte aux émigrés.

- La Bourdonnaye se lance alors sans attendre dans une véritable carrière politique : il est simultanément 1° membre (1803-1815), secrétaire (1807) et président du conseil général (1813-1815) du Maine-et-Loire ; 2° conseiller municipal d'Angers (1804-1815), deux fois mandaté par les Angevins pour rendre hommage à l'Empereur aux Tuileries⁶ ; 3° candidat pour être député au Corps législatif lors du renouvellement de 1807, mais non choisi à ce poste par le Sénat.

Sous la Restauration, toujours membre du conseil général, il est en outre député du Maine-et-Loire continûment du 9 octobre 1815 au 27 janvier 1830 (toujours élu au collège du département) ; également élu en Indre-et-Loire en décembre 1820, il reste fidèle à son département d'origine. Choisi comme rapporteur de la commission parlementaire du budget de 1821⁷, il est élu trois fois vice-président de la Chambre pour la session de 1821 (en déc. 1821, en remplacement de son ennemi Villèle, démissionnaire du poste, pour cause de nomination ministérielle), de 1822-1823 (élection unique en juin 1822) et 1824 (mars 1824), puis il est à nouveau rapporteur de la commission du budget

¹ Cette localité, située dans l'ouest de l'actuel département du Maine-et-Loire, se situe à une quinzaine de kilomètres de Nantes, et à une trentaine de kilomètres de Beaupréau.

² Les parents de François Régis de La Bourdonnaye sont tous deux morts à Nantes (paroisse de Saint-Clément de Nantes), le père le 12 janvier 1781, la mère le 11 janvier 1787.

³ La Bourdonnaye envoie à ce sujet un récit justificatif aux officiers de son régiment d'Austrasie, dont seule la lettre introductive a été conservée. Cette conspiration du 28 février 1791 a lieu alors que les esprits parisiens viennent d'être échauffés par l'émigration des tantes du roi, « Mesdames » Victoire et Adélaïde. Tandis que La Fayette, à la tête de la Garde nationale de Paris, doit aller rétablir l'ordre au château de Vincennes, qui menace d'être pillé et détruit, 400 nobles, armés - de pistolets et non de poignards, proteste la Bourdonnaye -, profitent de son absence pour se masser aux Tuileries dans un but inconnu. La populace parisienne, qui les soupçonne d'avoir voulu assassiner le roi ou opérer des massacres au sein de la Garde nationale, les menace, jusqu'à ce que le prompt retour de La Fayette, qui les désarme et arrête aussitôt les neuf meneurs, mette un terme à l'épisode. Il faut noter qu'un frère aîné de Ferdinand de Bertier de Sauvigny a lui aussi fait partie des neuf meneurs arrêtés.

⁴ Un La Bourdonnaye de Liré (altéré en Lizé) est porté sur les listes d'émigrés le 2 juillet 1792 (cf. CD-Rom), sans qu'on sache s'il s'agit de François-Régis de La Bourdonnaye ou d'un de ses proches parents.

⁵ L'épouse de La Bourdonnaye avait elle aussi perdu précocement ses deux parents, Armand René Vollaige de Vaugirault et Renée Louise, née Boucault de La Ragotière, l'un et l'autre décédés en 1777 dans des circonstances inconnues.

⁶ Madame de Chateaubriand, toujours perfide, évoque même « son chant napoléonien » (*Mémoires, cahier vert*, p. 130).

⁷ Présente le rapport de la partie recettes en mai 1821 ; le ministère Richelieu et Villèle avaient cru vainement pouvoir calmer ainsi l'opposition du chef de l'extrême-droite envers le gouvernement de centre droit.

1829, partie « recettes » (juin 1829). Il est en outre nommé rapporteur lors de débats parlementaires saillants, notamment lors de l'exclusion de Manuel de la Chambre prononcée le 3 mars 1823.

L'apothéose de sa carrière est tardive et brève : ministre de l'Intérieur du 8 août au 18 novembre 1829 (dans le gouvernement « Polignac-La Bourdonnaye »), il censure alors dès son arrivée diverses pièces de théâtre, notamment *Marion Delorme* de Victor Hugo et *Un changement de ministère* d'Edouard-Joseph Mazères (1796-1866)¹ ; La Bourdonnaye exerce également par intérim en août 1829 les fonctions de ministre de l'Instruction publique, en attendant l'arrivée à Paris de Montbel, titulaire du poste. Enfin, il est promu pair de France du 27 janvier 1830 (promotion dite des « péchés capitaux ») à août 1830, étant exclu à cette date, comme tous les pairs nommés par Charles X. Il quitte alors définitivement la vie politique, et meurt à Drain (Maine-et-Loire) le 28 juillet 1839.

- *Leader* de l'aile la plus virulente au sein de la mouvance ultra-royaliste, La Bourdonnaye prend la défense de la Terreur blanche et il réclame des châtiments exemplaires contre les grands coupables dans un célèbre discours du 11 novembre 1815², puis pour appuyer le projet de la commission Corbière sur l'amnistie le 2 janvier 1816³. Surnommé *Tigre à froid* par Decazes, *Saint-Just blanc* et *Ajax du côté droit* par le journal libéral *la Minerve* (avril 1818), La Bourdonnaye devient le chef de la contre-opposition d'extrême droite de 1820 à 1827 : il conduit une opposition quotidienne contre le gouvernement Villèle, participant à son affaiblissement puis à sa chute, tout en combattant aussi la gauche libérale (obtenant par exemple l'expulsion de Manuel début mars 1823). En 1828, il se montre, après hésitations, hostile à Martignac, et il apparaît bientôt en 1828-29 comme le chef principal de l'ensemble des députés de droite, malgré son caractère ombrageux, qui l'avait fait surnommer « mégère masculine »⁴ par son ancien ami et rival Chateaubriand. Enfin, il fait figure de rival malheureux de Jules de Polignac au sein du gouvernement d'août à novembre 1829, date de sa démission et de sa marginalisation politique définitive.

- La Bourdonnaye est très prolixe : on a compté 313 interventions en qualité de député, dont 51 discours ou opinions et 5 rapports parlementaires ont fait l'objet d'une impression officielle (aucune intervention en revanche à la Chambre des pairs en 1830).

- Vraiment très riche, il paye 7303 francs de cens en 1815, soit plus de sept fois le seuil d'éligibilité, et rentre donc dans la catégorie que Claude-Isabelle Brelot appelle la « haute noblesse provinciale »⁵.

- Baron-pair (ordonnance, janvier 1830, sans lettres patentes), il est en outre chevalier de Saint-Louis, significativement à une date très tardive (4 novembre 1829)⁶ ; au lendemain de son éviction ministérielle, il se voit accorder par brevet royal une pension de 12.000 francs⁷.

- Il a eu deux ou trois enfants, dont l'aîné, Charles Marie Adolphe de La Bourdonnaye de Liré (1806-1842), s'est marié à Paris 10^e avec Caroline de Menou (1810-1892) le 22 janvier 1829 - soit quelques mois avant l'accession de son père au gouvernement - ; d'où un petit-fils, Marie Ferdinand *Raoul* de la

¹ Cet auteur dramatique secondaire, devenu très conservateur ensuite, rendit d'ailleurs grâce à La Bourdonnaye de cette censure, si l'on en croit le *Grand dictionnaire Universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse, qui rapporte des propos de l'auteur censuré, tenus en 1858 : « Après tant d'épreuves traversées, calme et de sang-froid, la main sur la conscience, j'estime que M. de La Bourdonnaye a bien agi en défendant énergiquement la représentation d'un Changement de ministère, et j'adresse de sincères remerciements à sa mémoire, si je lui dois d'avoir été privé du grand succès que nous pouvions alors en espérer. Ce succès, n'eût-il, en secondant l'effervescence de la *Muette de Portici* à Bruxelles, avancé que d'une heure la chute de la monarchie, je croirais ne pas avoir assez de larmes pour en racheter la désolante responsabilité » (Article « censure », tome III, pp. 918-919).

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 15, pp. 215-223.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 15, pp. 645-649.

⁴ Ses relations de voisinage semblent aussi orageuses que ses relations politiques, à en croire les huit cahiers imprimés de pièces de procédure entre lui et deux voisins, M. et M^{lle} Ménardeau, dont les Archives du Maine-et-Loire ont conservé la trace (cote 1J 678, entrée par voie extraordinaire, don Dauvergne, 1983).

⁵ Claude-Isabelle Brelot, *La noblesse réinventée, nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*, vol. 1, pp. 35-44.

⁶ En outre, il n'est pas commandeur de la Légion d'Honneur, contrairement à ce qu'affirme Théophile Lamathière, dans son *Panthéon de la Légion d'Honneur*, vol. 1, p. 367, qui le confond avec Arthur de La Bourdonnaye-Blossac, dans une notice au demeurant très elliptique.

⁷ Cette information, livrée par le *Moniteur*, et retranscrite ensuite dans les autres journaux, fait l'objet d'une petite polémique médiatique, y compris entre des journaux provinciaux. C'est ainsi que le *Mémorial de Toulouse*, dans son numéro du 2 janvier 1830, p. 598, répond aux attaques formulées sur le sujet par le grand quotidien libéral lyonnais le *Précurseur de Lyon* dans son numéro du 23 décembre 1829.

Bourdonnaye (1837-1911), diplomate (1857-1867), puis député du Maine-et-Loire (1884-1889), élu comme monarchiste, rallié au boulangisme, et enfin sénateur conservateur de 1906 à 1911.

Témoignages :

- Pierre Beraud : « Chef de l'opposition, [...] M. le comte de Labourdonnaye [sic], qui figurait très bien de sa personne à la tribune, avait cependant un débit lourd et monotone, qui serait bientôt devenu fatigant, si l'attention n'eût été continuellement soutenue par l'intérêt qui s'attachait presque toujours à ses discours écrits. Quand il se laissait parfois aller à l'improvisation, il était facile d'apercevoir, à ses hésitations et à la lenteur de son débit, qu'il était obligé d'exercer sur ses paroles une continuelle surveillance. [...] Il était pourtant de ces hommes que les obstacles irritent, mais qu'ils ne découragent pas. Je l'ai vu quelquefois se traînant dans les longueurs d'une improvisation lente et difficile, ranimé tout d'un coup, par un signe de mécontentement ou de désapprobation de la Chambre, et lancer alors ces coups de boutoir qui ont contribué à porter si haut la célébrité dont il a joui à cette époque. C'était du reste un tout autre homme dans la discussion des bureaux : il y apportait de la facilité, de l'esprit, de la grâce. Qui ne l'eût pas connu, eût aisément deviné en lui l'homme de bonne compagnie. Comme tous ceux qui aspirent au pouvoir, et qui regardent comme l'un des premiers moyens pour y parvenir la nécessité de se former une clientèle, M. de Labourdonnaye [sic] ne dédaignait la conversation de personne, mais il ne se conduisait pas de même avec tous ses interlocuteurs. Il y en avait auxquels il ne répondait que par un sourire, qui pouvait paraître malin ou sardonique ; mais la plupart du temps, il acceptait volontiers la controverse qu'on lui présentait. Je me hasardai un jour à lui exprimer le regret que j'éprouvais de voir malheureusement deux hommes, qui, réunis, eussent été si forts ; et il entra complaisamment avec moi dans l'énumération des griefs qu'il reprochait à M. de Villèle. [...] La révolution de juillet le fit disparaître de la vie politique, et il s'est si complètement effacé depuis, qu'il semble avoir laissé à ceux qui dans la suite se trouveront amenés à parler de lui, le droit de supposer que l'éclat de cette réputation qui parut si souvent à la tribune comme un astre brillant, pouvait bien n'être qu'un météore » (*Souvenirs parlementaires*, pp. 56 et 63-67).

- Chateaubriand : « Le comte de La Bourdonnaye, jadis mon ami, est bien le plus mauvais coucheur qui fut oncques ; il vous lâche des ruades, sitôt que vous vous approchez de lui ; il attaque les orateurs à la Chambre, comme ses voisins à la campagne ; il chicane sur une parole, comme il fait un procès pour un fossé. Le matin même du jour où je fus nommé ministre des Affaires étrangères, il vint me déclarer qu'il rompait avec moi : j'étais ministre. Je ris et je laissai aller ma mégère masculine, qui, riant elle-même, avait l'air d'une chauve-souris contrariée » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, vol. 2, livre 32, ch. 5, p. 386).

- Frénilly : « Je fis faire la grimace aux deux énergumènes¹ qui m'avaient tout d'abord accaparé comme un séide indubitable. La Bourdonnaye, député angevin de 50 ans ou environ, de taille moyenne et d'une figure assez agréable, était, comme une longue accointance me l'a appris, un étourneau de la plus complète ignorance, royaliste de parti, de patrie et surtout d'ambition, hardi, emporté, primesautier, esprit faux au suprême degré, parlant de tout et surtout *ex abrupto, ab irato*², sans peine, sans fin et sans talent, [...], violent avec tous, patelin avec chacun et en somme fort mauvais coucheur. Il s'était dès l'origine offert à tous comme un *bon enfant* – c'était son mot- toujours prêt à marcher, à parler, à se dévouer, à attacher le grelot. [...] [Dès les débuts,] Villèle et Corbière le gênaient déjà et quand il criait avec les autres : « Villèle et Corbière pour la vie ! », il y avait dans le coin de ses lèvres quelque chose de sardonique qui protestait pour La Bourdonnaye » (*Souvenirs*, 1908, ch. 16, pp. 444-445).

- d'Haussez : Description en 1815 : « Debout près de [Villèle], se tenait ordinairement un personnage dont la figure était plus désagréable encore, non qu'elle fût plus laide, mais une expression de dureté, de dédain, répandue sur ses traits, la rendait répulsive. C'était M. de la Bourdonnaye. Il parlait peu et lourdement, et ne rompait le silence que pour laisser échapper quelques mots malins, révélant son parti pris de tout blâmer, de tout contrarier » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 156-157). Quatorze plus tard en 1829 : « Peu connu dans le monde où on ne le voyait que rarement, et où il se renfermait dans une affectation de réticence et de discrétion, on ne pouvait le juger que par des discours de tribune, très bien faits, mais très faciles à faire, puisqu'ils n'avaient jamais pour objet que la censure des actes d'autrui. [...] Cette censure était âcre et produisait de l'effet. [...] Cependant, elle n'a jamais écarté de M. de La Bourdonnaye l'animadversion de tous les partis, constamment unanimes dans le sentiment de haine qu'il leur inspirait. Une figure chagrine, un air de dureté qu'il excelle à lui donner, des yeux perçants, insolemment fixés sur les interlocuteurs et recouverts de sourcils sans cesse froncés, une bouche habituellement contractée par un rire plus méchant que malin, tout cela est peu propre à faire goûter une conversation saccadée, distraite, dédaigneuse, et qui ne s'anime que lorsqu'elle prend un caractère désobligeant et fâcheux. [...] Disposés peut-être à le juger avec peu d'indulgence, ses collègues, bientôt familiarisés avec son air d'arrogance et son ton dominateur, n'ont trouvé en lui que l'incapacité la plus complète en affaires et un manque absolu d'idées d'administration et de gouvernement. [...] Jamais dans le Conseil, il n'ouvrait un avis, ne présentait un projet ; mais, fidèle à ses habitudes et à son genre de talent, il ne manquait pas de faire la critique

¹ Il s'agit de La Bourdonnaye et de son comparse Delalot.

² De manière abrupte et coléreuse.

de ses collègues » (*Mémoires*, vol. 2, pp. 91-93).

- Jules de Polignac : « [C'était un] homme de cœur pour l'attaque, faible pour la défense [...] dont le zèle monarchique était souvent intempestif » (*Études historiques, politiques et morales sur l'état de la société européenne vers le milieu du XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1845, p. 194).

- Salaberry : « Furioso », autrement dit « La Bourdonnaye, est un chien de tête, mais un chien courant qui chasse pour son compte, qui chasse tout seul. [...] Je le dispense de preuves de royalisme positif sous l'Empire et dans les Cent-Jours, et il doit m'en savoir gré. [...] M. de La Bourdonnaye est un singulier chef de parti : tous ses adhérents se défendent de partager ses exagérations, parce que *fenum habet in cornu*¹. Il n'a pas d'amis, ne cherche pas à s'en faire. [...] Il a le regard dur, la voix rauque, la bouche pleine du fiel élaboré dans ses insomnies par la haine dans ce qu'on appelle le cœur chez les autres hommes ; il ne peut pâlir que de colère ; il ne sait sourire qu'amèrement ; il ne se commande pas à lui-même et veut gouverner l'État ! » (*Souvenirs politiques*, vol. 1, p. 92, et vol. 2, p. 30).

- Villèle : « D'un caractère agressif et peu mesuré, [...il est] connu pour la violence de ses opinions et de son langage », et tient sans surprise « un discours détestable, plein de diatribes et tellement violent, qu'on a demandé avec raison son rappel à l'ordre ». Une autre fois : « La Bourdonnaye y a été comme un taureau : je suis encore à comprendre qu'on l'ait laissé aller jusqu'au bout » (*Mémoires et correspondance*, vol. 1, ch. 16, p. 435, et vol. 2, ch. 19, p. 42 ; lettre du 29 décembre 1816, vol. 2, p. 151, lettre du 20 janvier 1817, vol. 2, pp. 182-183).

- [Émile Deschamps] : « M. de La Bourdonnaye n'a pas reçu toutes les qualités qui conviennent à un orateur violent. Il écrit tous ses discours, et il les lit mal. [...] M. de La Bourdonnaye rédige ses mouvements *ex abrupto* huit jours à l'avance, et il en a sa poche pleine quand il demande la parole ; mais toute sa fougue est dans son cahier, et il semble avoir laissé sa bile dans son écritoire. [...] Vous avez souvent vu un oiseau se placer sur un caillou au bord d'un ruisseau, se pencher pour puiser de l'eau et avaler chaque becquée en levant la tête ; c'est M. de La Bourdonnaye puisant dans son cahier une gorgée d'éloquence qu'il souffle au nez de ses adversaires. Qu'il souffle ! L'heureuse image, et comme elle peint bien M. de La Bourdonnaye, dont les joues s'enflent au commencement d'une phrase et se creusent à la fin ! Son action se précipite ou se ralentit, selon le plus ou moins de netteté de son écriture. Quelquefois une rature ou un mot passé l'oblige à s'interrompre au milieu d'un membre d'une période : il s'arrête, se penche sur sa feuille, répète sa phrase et poursuit son chemin jusqu'à la prochaine rature. [...] M. de La Bourdonnaye a la partie supérieure de la tête chauve » (*Biographie pittoresque des députés de France, Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, pp. 40-43).

- [Alexandre Lardier] : « M. de Labourdonnaye, si connu pour la violence de ses discours, n'avait pourtant point été créé par la nature pour devenir un orateur exalté. Sa démarche lente, son air lourd et commun, ses gestes sans expression et sans grâce, sa voix creuse, monotone et faible, tout son physique enfin, l'empêchent de faire de l'effet à la Chambre. Orateur furibond sur le papier, il s'éclipse à la tribune, où il n'est entendu que d'un petit nombre d'amis qui se pressent sur les marches pour l'écouter. Le reste de la Chambre cause à voix basse pendant ce temps et remet au lendemain le plaisir de trouver dans le *Moniteur* l'indignation oratoire de l'honorable député » (*Biographie des députés, session de 1828*, Paris, marchands de nouveautés, 1828, pp. 240-241).

- Alexis Lagarde : « C'est sur lui que l'opposition royaliste a toujours les yeux ; et il peut en être considéré comme le chef de file. Ceux qui lisent ses discours dans les journaux doivent se le représenter comme un orateur constamment en colère ; à le voir toutefois, rien n'y paraît. C'est sans doute un courroux longtemps concentré que celui qu'il exhale. Il a soin de le mettre au net sur un cahier, apparemment pour être maître de lui ; car il improvise peu, et ses harangues les plus virulentes sont écrites. Il casse les vitres de dessein prémédité. Les ministres le redoutent, mais ils se promettent de lui rendre la pareille, quand il les remplacera » (*Nouvelle biographie pittoresque des députés à la Chambre septennale*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, p. 102).

- Victor de Broglie : « La rivalité de préséance entre M. de Polignac et M. de La Bourdonnaye [sic] [...] était] plus apparente que sérieuse ; car, si j'ai été bien informé, celui-ci, plus clairvoyant que celui-là, se sentant glisser sur la pente et pressentant ce que lui imposerait de témérité son rôle habituel de démagogue royaliste, ne cherchait guerre qu'une porte de sortie décente qui mît sa vanité à couvert » (*Souvenirs*, 1888, vol. 3, p. 230).

- Guizot : « Il avait de la force, de la verve, de l'indépendance, du tact politique comme homme de parti, et une dureté franche et passionnée qui devenait quelquefois éloquente » (*Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, 1858, vol. 1, p. 123).

- Charles Lacretelle : « Orateur véhément, qui mêlait trop souvent au langage de l'honneur celui d'une passion emportée » (Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, vol. 1, 1829, ch. 1, « Introduction », p. 411).

- Lamartine : « L'âpreté de son âme envenimait le bien même, quand ce bien lui venait d'un rival » (*Histoire de la Restauration*, vol. 10, livre 45, p. 37).

- Alfred Nettement : « Si M. de Villèle, toujours maître de lui, était l'Ulysse de la tribune, M. de la Bourdonnaye, le chef de la contre-opposition, emporté, plein de saillies, en était l'Ajax », cité dans Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle*, tome I, p. 167, article « Ajax ». Cf. du même

¹ Littéralement : « il a du foin sur sa corne », ce qui signifiait à Rome de manière imagée pour un être vivant « il a la rage au corps ».

Nettement : « Orateur éloquent, M. de La Bourdonnaye était un esprit et un caractère tout d'une pièce qui ne frayait avec personne et ne représentait guère que lui-même » (*Histoire de la Restauration*, vol. 5, p. 326).

- Abbé de Pradt : « Un gros paysan bas-breton » (rapporté par Salaberry, *Souvenirs politiques*, vol. 2, p. 203).

- Royer-Collard, cité par la comtesse de Boigne, parlant de l'année 1829 : « M. Royer-Collard, dans son style semi-énigmatique, avait dit un jour au Roi que M. de La Bourdonnaye était le seul député "resté entier" à la Chambre » (comtesse de Boigne, *Mémoires, 1820-1830*, ch. XVIII, p. 263).

- Viel-Castel : « M. de La Bourdonnaye, gentilhomme angevin dont la position sociale et la fortune étaient fort supérieures à celles de MM. Villèle et Corbière, n'appartenaient pourtant pas à la haute noblesse de cour. Il n'était enclin ni aux superstitions de sentimentalité monarchique alors à la mode, ni aux exagérations religieuses que ressentaient ou qu'affectaient beaucoup de ses amis politiques. Peu bienveillant par nature, insociable, caustique et tournant toutes ses facultés vers le dénigrement, moins propre à agir qu'à contrarier l'action des autres, son système, s'il en avait un, consistait à restreindre autant que possible le pouvoir ministériel et à créer dans les départements de puissantes administrations où l'aristocratie des grands propriétaires aurait exercé un ascendant absolu. [...] La nature de son talent [...] avait pour] trait distinctif l'invective déclamatoire, acérée et parfois éloquent. Les emportements de tribune par lesquels il devint bientôt fameux n'avaient pas l'excuse de l'entraînement, car, n'ayant pas la faculté d'improviser, il se borna toujours à prononcer des discours écrits » (*Histoire de la Restauration*, vol. 4, pp. 215-216).



François Régis de La Bourdonnaye

LA FERRONAYS : Auguste Pierre Louis Marie **Ferron, comte de La Ferronnays**¹ (1777-1842).

- La Ferronnays est issu d'une famille de la noblesse bretonne, d'ancienne chevalerie (la filiation suivie remonte à 1248), maintenue noble en 1670, ayant eu les honneurs de la Cour sous le titre de marquis le 3 novembre 1783.

- Il est petit-fils d'un officier promu maréchal de camp en 1743, et fils d'un mestre de camp de cavalerie.

- L'une de ses sœurs, religieuse, est supérieure du couvent de la Visitation à Nantes sous la Restauration et la monarchie de Juillet, jusqu'à son décès le 29 mars 1841².

- Émigré vers 1791 en Suisse avec ses parents³, La Ferronnays rejoint l'armée de Condé à Coblenz, puis passe ensuite en Angleterre ; il devient officier d'ordonnance, puis aide de camp du duc de Berry, qui reste son ami, jusqu'à une rupture, au début de la Restauration, due à un conflit domestique. Il séjourne ensuite durablement en Allemagne à Brunswick.

- Il se marie en 1802 à Klagenfurt avec la fille du comte Yves Marie du Bouchet de Montsoreau († 1818), promu maréchal de camp en 1788 ; de ce fait, il devient le beau-frère de Blacas (cf. sa fiche), qui a épousé l'autre fille du comte de Montsoreau en 1814.

- Il sert comme officier dans l'armée suédoise vers 1810, puis remplit une mission pour le compte de Louis XVIII auprès du tsar Alexandre en 1812.

- Il est promu maréchal de camp (4 juin 1814), puis lieutenant-général (16 novembre 1828), sans rejoindre le service actif, notamment en raison de ses activités diplomatiques éminentes : ambassadeur de France au Danemark (25 août 1817-juillet 1819), puis à Saint-Pétersbourg, en Russie (juillet 1819-décembre 1827), il participe en tant que tel aux congrès de Troppau (1820), Laybach (1821), et Vérone (1822) ; sa russophilie ostensible lui vaut l'hostilité de Metternich. Après sa retraite politique (cf. *infra*), il est nommé ambassadeur de France à Rome, auprès du Saint-Siège (mai 1829-août 1830).

- Pair de France du 17 août 1815 à la révolution de Juillet 1830, il hésite entre un positionnement à droite et au centre droit ; il vote pour la mort du maréchal Ney en décembre 1815. Il devient ministre des Affaires Étrangères du 4 janvier 1828 au 22 avril 1829, dans les gouvernements « Chabrol » puis « Martignac », et contribue à l'intervention française aux côtés des Grecs contre l'Empire ottoman, au grand mécontentement d'une partie de la droite, absolutiste et turcophile ; à cause d'une angine de poitrine, il doit être deux fois remplacé ponctuellement, avant de démissionner définitivement de son poste. Après 1830, il refuse de servir le régime de Juillet, par légitimisme, et s'offre vainement comme otage en 1832, pour remplacer la duchesse de Berry, incarcérée après son équipée ratée.

- Il a fait trois interventions à la Chambre haute en qualité de pair de France, non comptés ses discours en qualité de ministre.

- Comte-pair (ordonnance, août 1817, puis lettres patentes, décembre 1817), il est en outre chevalier (24 août 1819⁴), officier (fin 1819 ou début 1820), commandeur (14 juin 1820), puis grand-officier (19 février 1823) de la Légion d'Honneur.

- Il a eu sept enfants de son mariage avec la belle-sœur de Blacas ; l'un de ses fils, Charles Marie Auguste Ferron, comte de La Ferronnays (1805-1863), est député du Gers de février 1847 à février 1848, et siège comme conservateur rallié au régime. Un neveu du précédent, petit-fils du ministre de la Restauration, Henri Marie Auguste Ferron, marquis de La Ferronnays (1842-1907), élève de Saint-Cyr (1863), puis officier jusqu'à sa démission en novembre 1880, a été le meilleur ami du comte de Chambord jusqu'à la mort de ce dernier, et a siégé comme député conservateur de la Seine-Inférieure de 1885 à 1889.

- Parmi les représentations iconographiques, une lithographie de Vilain, dont on a joint page suivante une reproduction.

¹ Le nom de famille s'écrit aussi bien La Ferronnays que La Ferronnays ; on a retenu la première orthographe, davantage usitée sous la Restauration, choisie également par le baron Henry de Woelmont, dans son ouvrage sur *Les marquis français, nomenclature de toutes les familles françaises subsistantes ou éteintes depuis l'année 1864, portant le titre de marquis avec l'indication de l'origine de leurs titres*, Paris, Champion, 1919, notice Ferron de La Ferronnays, p. 51.

² Cf. *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, nécrologe 1841-1842, Paris, 1843, p. 326.

³ Sept personnes nommées (Ferron de) La Ferronnays sont portées sur les listes officielles d'émigrés entre le 24 juillet 1792 et le 16 avril 1793 ; faute de prénom ou d'indication complémentaire, il est impossible d'identifier le père du ministre.

⁴ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

Témoignages :

- Chateaubriand : « Compatriotes et amis, nous nous sommes rendu mutuellement justice. M. de La Ferronnays a supporté les plus rudes épreuves sans se plaindre ; il est resté fidèle à ses souffrances et à sa noble pauvreté. Après ma chute, il a agi pour moi à Pétersbourg comme j'aurais agi pour lui : un honnête homme est toujours sûr d'être compris d'un honnête homme. Je suis heureux de produire ce touchant témoignage du courage, de la loyauté et de l'élévation d'âme de M. de La Ferronnays » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, livre 28, ch. 3, éd. la Pléiade, vol. 2, p. 112).

- Jules de Polignac : « Le ministre des affaires étrangères¹, un de mes plus anciens amis, y apporta le caractère de franchise et de loyauté qui honora dans tous les temps sa noble carrière. [...] Le comte de La Ferronnays, occupant depuis plusieurs années des postes importants à l'extérieur, n'avait guère pu suivre nos débats parlementaires. Ses sentiments politiques se rapprochaient un peu de ceux du duc de Richelieu, mais il n'y mêlait ni fiel ni opiniâtreté² ; son âme candide s'ouvrait à toutes les vérités, son esprit élevé ne se révoltait pas contre les preuves d'une conviction contraire à la sienne ; son seul défaut (faiblesse rare à rencontrer aujourd'hui) fut peut-être une trop grande modestie, une trop grande méfiance de ses propres moyens. Sa vie fut celle de l'homme de bien ; sa mort, celle d'un saint » (*Études historiques, politiques, et morales, sur l'état de la société européenne vers le milieu du XIXe siècle*, p. 212).

- Salaberry : « Il y a erreure et grandeur d'âme chez M. de La Ferronnays, noblesse et indépendance de caractère : on n'en a que plus de regrets qu'il ait pris une fausse route, qu'il ait épousé les querelles et partagé les animosités d'hommes qui ne le valent pas » (*Souvenirs politiques*, vol. 2, p. 179).

- Duchesse de Maillé : « C'est un fin matois qui voyait bien que la place n'était pas tenable et qu'il n'était pas à la hauteur des circonstances et qu'il n'y avait qu'une réputation à perdre. [...] Il n'avait cessé de dire qu'il était malade, et, voyant qu'on n'en tenait pas compte, il a pris le parti de se trouver mal dans le cabinet du roi. [...] Il a donné sa démission et il a reçu en échange une forte pension. [...] Il est parti pour Nice. Son état de moribond a duré jusqu'à trente lieues de Paris d'où sa famille a écrit que l'on espérait le conserver. Je n'en avais jamais douté. [...] C'est tout à fait un homme de second ordre. Il s'est fait une réputation de loyauté et de franchise qui existe, je crois, plus dans ses manières que dans son caractère. Cependant, il a su le persuader à tout le monde, excepté à un très petit nombre de personnes qui, comme moi, le jugent surtout un habile comédien » (*Souvenirs des deux Restaurations, journal inédit*, Paris, Perrin, 1984, janvier 1829, p. 261).

- Victor de Broglie : « M. de La Ferronnays [était] l'un de ces cinq ou six gentilshommes attachés à la maison des princes, qui portaient à la cour un cœur civique et un esprit libéral. L'espèce en était rare, et le mérite n'en était que plus grand » (*Souvenirs*, vol. 3, p. 127).

- Lamartine : « Intelligence plus élevée qu'étendue, et surtout honnête, il voyait les choses de haut plus qu'il ne les voyait de loin ; mais cette disposition d'esprit lui rendait facile l'impartialité, cette vertu des ministres destinés à neutraliser des factions » (*Histoire de la Restauration*, vol. 10, livre 47, p. 120).



Auguste Pierre de La Ferronnays

¹ Polignac évoque ici la situation en 1828.

² Ces deux termes semblent, par ricochet, destinés à Richelieu.

LA FOREST : Antoine René Charles Mathurin **Laforest** (1756-1846), **comte de La Forest** depuis 1809.

- La Forest est issu d'une famille roturière de l'Artois, sur laquelle on ne sait rien¹.

- Fils d'un officier subalterne, ayant rang de capitaine, puis d'aide-major², il est frère d'un officier général, ayant atteint le grade de maréchal de camp, et gendre de Lécuyer de Beaumanoir, gouverneur des pages de la reine Marie-Antoinette jusqu'en 1789.

- Né à Aire (Artois), Laforest est sous-lieutenant (1772), mais il interrompt dès 1774 la carrière militaire, pour rentrer comme élève au département des Affaires étrangères en décembre 1774, et mener ainsi une carrière de diplomate : jusqu'à la Révolution, il est successivement secrétaire de légation aux États-Unis (1779), vice-consul à Philadelphie, puis à New York, enfin consul général de France aux États-Unis (1788-1793). Il revient à Paris en septembre 1793 ; après une période incertaine, il est nommé le 18 juillet 1797 par Talleyrand - alors à la tête de la diplomatie française - comme Directeur de la comptabilité et des fonds du ministère des Affaires Étrangères. Laforest est ensuite brièvement Directeur général des Postes en 1800 ; puis, premier secrétaire de légation, il prend part au congrès de Lunéville début 1801. Promu ministre plénipotentiaire de la France à Berlin (1^{er} mai 1805), puis ambassadeur de France en Espagne (1808), celui qui s'appelle désormais le comte de La Forest y négocie le traité de Valençay, signé le 11 décembre 1813³.

- Rallié à Louis XVIII en avril 1814, il connaît une très brève carrière ministérielle, comme « commissaire » du Gouvernement provisoire chargé des Affaires étrangères, du 3 avril au 13 mai 1814, pendant la lieutenance générale de Monsieur. Nommé ensuite commissaire du roi chargé de la préparation du traité de Paris, il participe activement aux négociations diplomatiques générales sous la houlette du nouveau ministre Talleyrand (mai 1814-mars 1815).

Promu conseiller d'État en service extraordinaire le 5 juillet 1814⁴, il est élu le 11 mai 1815 Représentant du Loir-et-Cher lors des Cent-Jours, ce qui n'empêche pas le gouvernement Talleyrand-Fouché de le nommer ministre plénipotentiaire de la France auprès des puissances alliées en juillet 1815. Il est en outre nommé président du collège électoral d'arrondissement de Blois (Loir-et-Cher) le 26 juillet 1815⁵, puis finalement, le 31 juillet 1815⁶, président du collège électoral de Vendôme (même département), au terme d'une permutation avec le duc d'Avaray ; aux élections qui suivent en août 1815, La Forest n'est pas élu député par le collège de département.

Après quelques années de mise à l'écart, sa nomination comme pair de France par Decazes au sein d'une « fournée » libérale le 5 mars 1819 relance sa carrière politique. La Forest se rallie totalement au gouvernement Villèle au cours des années 1820 : de ce fait, il est élu par ses collègues secrétaire de la Chambre haute pour la session de 1823 (de février à mai 1823), rapporteur du projet de loi sur les crédits de guerre pour l'expédition d'Espagne (dont il dresse un rapport favorable le 11 mars 1823), et membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner au printemps 1824 le projet villèliste de conversion des rentes ; contrairement au rapporteur Lévis (cf. ce nom), beaucoup plus mitigé, lui soutient ce projet, finalement rejeté par ses collègues de la pairie le 6 juin 1824, lors d'une journée parlementaire mémorable.

Nommé trois fois président de collège du département du Loir-et-Cher (pour les élections de mars 1824, novembre 1827 et juillet 1830), La Forest est aussi ministre d'État et membre du conseil privé du 28 mai 1825⁷ à la révolution de Juillet 1830, en récompense de son ralliement à la droite.

En outre, le gouvernement Villèle essaie vainement de le faire élire comme membre de la commission parlementaire chargée, au sein de la Chambre haute, de l'examen du projet de loi Peyronnet sur la

¹ Sans aucun rapport en tout cas avec la famille noble d'extraction chevaleresque des La Forest de Divonne, issus quant à eux du pays de Gex.

² Autrement dit adjudant.

³ Par ce traité, Napoléon, aux abois, tentait d'organiser les conditions du retrait de l'armée française de la péninsule ibérique. Ferdinand VII, interné au château de Valençay par les troupes françaises de 1808 à 1814, était reconnu comme roi d'Espagne légitime, mais il devait s'engager à combattre l'armée anglaise, à ne pas poursuivre les anciens partisans de l'armée française, et à épouser la fille de Joseph Bonaparte. La fin de la guerre et la restauration des Bourbons en France rendirent rapidement caduc ce traité signé sous la contrainte par Ferdinand VII.

⁴ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 267.

⁵ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 53.

⁶ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°28, p. 68.

⁷ *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 2, 1^{er} semestre 1825, n°1105, pp. 486-487.

presse (« loi de justice et d'amour ») : c'est l'échec de cette manœuvre - La Forest étant battu par le duc Victor de Broglie -, qui détermine le gouvernement à retirer son projet de loi le 17 avril 1827 pour éviter une mise en minorité à la Chambre haute. Malgré son glissement à droite, La Forest se rallie néanmoins ensuite au régime de Juillet, et siège à la Chambre haute jusqu'à sa mort le 2 août 1846.

- Il a fait trois interventions à la Chambre haute, en qualité de pair de France.



Antoine René Charles de La Forest

- Comte d'Empire (lettres patentes, 28 janvier 1809), puis baron-pair (ordonnance, 5 mars 1819, puis lettres patentes, 13 mars 1820 et 5 juillet 1823¹), La Forest est en outre commandeur (14 juin 1804, 1^{ère} promotion historique créée à ce grade), grand-officier (30 juin 1811), puis grand-croix (20 août 1814) de la Légion d'Honneur (cote LH 1437/dossier 43).

- Avec le mariage de sa fille aînée Marie-Caroline-Antoinette de Laforest (1788-1855) le 24 février 1808, il a pour gendre le marquis Clément-Édouard de Moustier (1779-1830), diplomate lui aussi, et député du Doubs de 1824 à 1827 (proche quant à lui de l'extrême-droite).

LAINÉ : Joseph Louis *Joachim Lainé* (1767-1835), **vicomte Lainé** depuis 1824².

- On sait peu de choses sur la famille de Lainé : fils de Guillaume Lainé, substitut du procureur du roi en la cour des Monnaies de Bordeaux³, impliqué dans le commerce triangulaire, et de Jeanne Marie Pauline Ravel, mulâtresse de Saint-Domingue, il a pour frère ou pour demi-frère Étienne Lainé (1752-1822), qui fut un chanteur populaire ; il a un autre frère, Jean Guillaume Honorat Lainé (1769-1849).

- Né à Bordeaux, Joachim Lainé suit des études de droit, et s'inscrit comme avocat au barreau de Paris en 1789. Officier d'une milice patriotique en 1789, il n'émigre pas à proprement parler, mais effectue de 1790 à 1792 un « voyage » aux îles, et précisément à Saint-Domingue, patrie de sa mère ; il échoue à devenir secrétaire de l'assemblée coloniale de l'île ; rentré en France sous la Terreur, il devient membre du bureau des subsistances à Cadaillac (Gironde) en mai 1793, puis substitut du procureur-syndic de district en 1794, et administrateur du département de la Gironde en 1795, souscrivant alors pleinement au cours révolutionnaire en voie de modération. Devenu un avocat bordelais renommé (1796-1808), il compose à cette époque une pièce théâtrale intitulée *Les agioteurs*.

- Il siège comme député de la Gironde au Corps législatif du 25 octobre 1808 à janvier 1814 ; le mécontentement croissant des Bordelais à l'égard du Blocus Continental le conduit, dans les derniers mois du régime, à mener l'opposition parlementaire à l'Empire, en se faisant le rapporteur d'une commission de cinq membres du Corps législatif, dressant un rapport accablant sur la situation du pays

¹ Grâce à un majorat assis sur 20.000 francs de rente à 5% (cf. *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 4, 1^{er} semestre 1826, n°74, p. 50, extrait des registres de la commission du Sceau, 5 juillet 1823).

² Sur le personnage, on renvoie à Émile de Perceval, *Un adversaire de Napoléon, le vicomte Lainé*, Paris, Champion, 1926, ainsi que du même, *Dans les archives du vicomte Lainé*, Paris, Champion, 1929.

³ Il s'agit d'une juridiction subalterne, dépendant de la Cour des monnaies, créée à Paris en 1551, et chargée quant à elle de juger à l'échelle nationale tous les litiges et délits relatifs à la fabrication et à la circulation monétaire.

en décembre 1813. De ce fait, il est contraint par Napoléon à se démettre du Corps législatif dès janvier 1814.

Sa nomination par le duc d'Angoulême comme préfet provisoire de la Gironde en mars 1814, au lendemain de la « journée » royaliste du 12 mars 1814 à Bordeaux, reste sans suite. Mais Lainé est nommé membre de la commission de rédaction de la Charte en avril-mai 1814, comme l'un des neuf anciens députés désignés par le roi pour y siéger. Il est à nouveau député de la Gironde du 4 juin 1814 au 20 mars 1815/13 juillet 1815¹, puis du 9 octobre 1815 au 23 décembre 1823 (étant élu en 1820 à l'arrondissement de Bordeaux). En outre, il est élu par ses collègues comme 1^{er} des cinq candidats à la présidence de la Chambre, puis confirmé par le roi comme président de la Chambre² pour la session de 1814 (de juin à décembre 1814, nomination du 11 juin 1814³), et pour les deux sessions de 1815 (du 8 au 20 mars 1815, et d'octobre 1815 à avril 1816). Il se réfugie aux Pays-Bas pendant les Cent-Jours.

Lainé devient ministre de l'Intérieur du 7 mai 1816 au 29 décembre 1818 (1^{er} gouvernement Richelieu) ; il est notamment l'auteur d'un projet, présenté le 28 novembre 1816 (et entrant en vigueur le 5 février 1817), qui bouleverse la législation électorale, et favorise involontairement la gauche libérale, en instaurant un collège unique par département. Il est ensuite élu par ses collègues vice-président de la Chambre des députés en décembre 1819 pour la session de 1819 (fin novembre 1819-juillet 1820), juste après avoir été l'un des quatre candidats à la présidence non retenus par le roi ; surtout, il est élu rapporteur du nouveau projet de loi électorale, qui organise un « double vote » et annule la « loi Lainé » de février 1817 : il en dresse un rapport favorable le 6 mai 1820.

Nommé ministre d'État, et président de la commission royale de l'Instruction Publique (4 octobre 1820), il siège ensuite au Conseil comme ministre sans portefeuille, du 21 décembre 1820 au 14 décembre 1821, dans le second gouvernement Richelieu. Puis, Villèle prend soin de le marginaliser, en le promouvant à la Chambre haute le 23 décembre 1823 : ainsi, il est pair de France jusqu'à sa mort le 17 décembre 1835, mais il ne se rend plus aux séances après la révolution de 1830. Depuis 1831, il est aussi conseiller général de Gironde.

- Après avoir soutenu longuement la Révolution puis l'Empire, Lainé, sous la Restauration, est membre de la « minorité ministérielle » en 1815-1816, puis du centre droit constitutionnel. Il se rallie à une alliance avec les ultra-royalistes dès 1819, au sein d'une droite élargie. De plus en plus critique toutefois envers la droite à partir de 1823 et revenu à l'alliance avec le centre gauche à partir de cette date⁴, il s'illustre par de nombreuses attaques lancées, depuis la Chambre haute, contre le gouvernement villèliste⁵.

- Il a fait 98 interventions publiques en tant que député (et 95 en tant que pair de France jusqu'en 1830), non comptées ses interventions prononcées en qualité de ministre.

- Vicomte à titre personnel (ordonnance, avril 1824), et baron-pair héréditaire (lettres patentes, mai 1824), il est en outre : chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit, promotion du 30 septembre 1820) ; chevalier (25 janvier 1810), officier (10 mai 1820), puis commandeur (1^{er} mai 1821) de la Légion d'Honneur (cote LH 1446/ dossier 18, consulté pour cette thèse, matricule n°165) ; enfin, il est imposé (et non élu par cooptation) comme membre de l'Académie française par une ordonnance de mars 1816, lors de la réorganisation de celle-ci par Vaublanc : Lainé y occupe le 34^e des 40 fauteuils jusqu'à sa mort en 1835⁶.

- Il est décédé célibataire, sans enfant et sans fortune, ayant distribué l'essentiel de ses revenus aux indigents de Bordeaux ; son neveu Pierre-Jean Honorat, vicomte Lainé (1796-1875), officier général de marine ayant grade de vice-amiral, a été autorisé à récupérer légalement son titre de vicomte ; il a

¹ Selon que l'on considère la dissolution des Chambres par Napoléon au début des Cent-Jours, ou la dissolution de la Chambre des députés prononcée par Louis XVIII le 13 juillet 1815.

² On rappelle que les députés élisent cinq candidats, parmi lesquels le roi choisit souverainement le président de la Chambre, en général le premier de la liste, ce qui est le cas ici.

³ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°166, p. 248.

⁴ C'est ainsi qu'aux élections législatives de novembre 1827 en Gironde, il vote ostensiblement pour le « défectionnaire » Gautier ; complètement désabusé, Lainé n'eut pour les Bourbons que cette phrase méprisante en juillet 1830 : « Les rois s'en vont ».

⁵ On pense notamment à la discussion sur la guerre d'Espagne en 1823, à la loi du sacrilège en 1825, à la pétition Montlosier début 1826 ou encore à l'adresse au roi en mars 1830.

⁶ Lainé y remplace Hugues Maret, duc de Bassano (siégeant depuis 1803), qui est atteint par la loi d'amnistie votée par la « Chambre introuvable ». Ce 34^e fauteuil fut ultérieurement occupé par Alfred de Musset, de 1852 à 1858.

été ensuite élu député du parti de l'Ordre (monarchiste) en 1849-1851.

- On compte encore de nos jours une « place Lainé » et une « impasse Lainé » à Bordeaux, ainsi qu'une « impasse Lainé » à Royan (Charente-Maritime).



Joachim Lainé

Témoignages :

- Chabrol de Volvic : « Cette âme si élevée et si courageuse s'affecte vivement des petits incidents et se laisse abattre aisément par l'intrigue » (*Souvenirs inédits*, p. 42).

- Frénilly : « Cet avocat bâtard et mulâtre de Bordeaux [...] présidait fort bien, avec talent et dignité, parlait peu, n'avocassait pas, et donna dans l'occasion quelques signes d'une véritable éloquence. Mais c'était une espèce de Spartiate par état, par naissance et par goût, doctrinaire sec et impérieux qui voyait le despotisme partout où il voyait un sceptre et des courtisans partout où il voyait des royalistes » (*Souvenirs*, ch. 11, éd. de 1908, p. 395).

- d'Haussez : « Si un noble caractère, des intentions droites, une éloquence chaleureuse, entraînant, et vraie lorsqu'elle était calme (ce qui n'arrivait pas toujours), [...] le courage politique, le désintéressement le plus complet avaient suffi pour rendre un homme apte à la direction d'un vaste gouvernement, certes M. Lainé eût été l'homme par excellence. Malheureusement la passion trouvait accès dans cette tête ardente. Les idées théoriques y étaient admises avec peu de discernement et laissaient peu de place aux idées positives. Il rêvait des institutions monarchiques avec une forme monarchique de gouvernement. Les préjugés de naissance plébéienne existaient chez lui dans toute leur force et entretenaient une sorte d'hostilité ou au moins de répulsion à l'égard des supériorités sociales. [...] L'homme du barreau avait toute l'antipathie de sa profession pour les idées administratives, [...] et dans le cabinet du ministre, on a constamment trouvé l'avocat, ennemi de l'administration » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 194-195).

- La Maisonfort : « M'étant plus attaché à M. Lainé dont le caractère honnête, doux et modéré, me convenait excessivement, que les autres membres du bureau, je me concertais avec lui, [...] afin de tâcher, s'il était possible, de diminuer les animosités » (*Mémoires d'un agent royaliste*, p. 297).

- Sosthène de La Rochefoucauld : « Sans être irréligieux, il eut toutes les tendances de la philosophie moderne ; sans être ennemi du roi, il repoussa les seules mesures qui pouvaient affermir son trône ; et sans avoir le projet de combattre la légitimité, il travailla, par le fait, contre le successeur de Louis XVIII, avec autant d'ardeur que s'il avait eu la pensée de lui dérober son héritage. [...] À la tribune, il était imposant, magnifique ; et dans plus d'une occasion, il déploya une grande énergie et de nobles sentiments. Il exista, sans contredit, dans ceux-là mêmes dont les conseils ont préparé la ruine de la monarchie, des individus dont les intentions furent pures et le dévouement réel ; ceux-là s'effrayèrent un jour de l'abîme qu'ils avaient creusé sous leurs pas... Que Dieu les juge ! Quant à moi, tout en rendant justice à leurs sentiments, je les plains d'avoir eu des regrets aussi tardifs... » (*Mémoires*, vol. 10, pp. 275-276).

- Marquise de Montcalm : « Le véritable orateur du siècle » (*Journal*, début avril 1817, p. 234).

- Comtesse de Boigne : « M. Lainé était un homme grand, sec, dégingandé, gauche, d'une figure laide et dénuée de toute physionomie. Sa conversation était généralement froide, compassée et peu intéressante. [...] Mais, si quelque circonstance frappait son imagination, alors sa physionomie s'animait, son regard brillait, son geste

s'ennoblissait, sa voix devenait sonore et timbrée, il s'opérait en lui une véritable métamorphose. Mais aussi une surexcitation, après laquelle il retombait dans un état d'atonie véritable. [...] M. Lainé avait un magnifique talent d'opposition ; personne ne s'élevait plus grandement, plus noblement contre ce qu'il trouvait le mal ; mais le genre même de son éloquence n'était pas gouvernemental. Il était trop irrité contre les arguments de mauvaise foi qu'emploient les partis ; et, lorsqu'il ne les pulvérisait pas au premier coup, il était incapable de leur faire cette guerre de poste à laquelle les ministres sont astreints. Il m'est resté, des six semaines que j'ai passées à voir M. Lainé tous les jours, de l'amitié pour sa personne, de l'admiration pour son éloquence, et nulle confiance dans son jugement » (*Mémoires*, Paris, Plon, 3^e éd. 1907, 1820-1830, ch. III, pp. 52-53).

- Capefigue : « Le défaut saillant de M. Lainé était de négliger un peu l'administration particulière qu'il abandonnait à ses bureaux, et de s'occuper trop exclusivement des questions politique et de chambre. Que résulta-t-il de cet abandon ? C'est que les bureaux suivirent la routine, et M. Lainé qui était destiné à marquer son administration par des actes d'un caractère élevé, et par conséquent à donner aux communes une organisation indépendante, à décentraliser un peu ces liens trop pesants qui attachent la province à Paris, resta dans les anciens errements des bureaux ; on ne peut oublier que l'entrée des conseils généraux ouverte aux préfets fut un des actes de l'administration de M. Lainé » (*Histoire de la Restauration de la branche aînée des Bourbons*, vol. 5, p. 26).

- Charles Lacretelle : « Il est de belles âmes chez lesquelles l'amour du bien public n'a pas besoin d'être aiguillonné par la passion des grands emplois, et qui les regardent même avec une sorte d'épouvante : M. Lainé s'était obstinément refusé au désir des ministres qui désiraient l'avoir pour collègue » (*Histoire de France depuis la Restauration*, vol. 2, 1829, ch. 8, « Ordonnance du 5 septembre », p. 66).

- Lamartine : « Digne par son éloquence du forum [bordelais] illustré par Vergniaud, il avait la grandeur d'âme de l'orateur girondin. [...] Né dans les Landes, homme rural, vivant dans une médiocrité stoïque au milieu des champs et loin des bassesses, absorbé dans la contemplation des grandes choses, élevé par le spectacle de la nature à l'adoration du type divin, nourri de l'histoire, trempé dans les préceptes des stoïciens et dans les mépris de Tacite pour les vices de son temps, M. Lainé avait sa fierté sans avoir son amertume. C'était l'orateur et le philosophe antique transplanté avec la douceur d'âme du chrétien. Son courage n'était jamais le bouillonnement de la colère, mais l'intrépidité du devoir. [...] Je ne flatte pas sa tombe, je la vénère. Elle enferme un grand vestige de l'humanité » (*Histoire de la restauration*, vol. 1, livre 1^{er}, pp. 40-41).

- Montgaillard : « Lainé n'a point reçu de la nature les facultés qui constituent l'homme d'État, et n'a pu les obtenir encore de l'expérience. La probité dans les relations privées, les données d'un barreau de province, un talent de tribune et le zèle du royalisme (après avoir un peu trop manifesté en 1793 le zèle du républicanisme), ne suffisent pas pour guider dans le champ de la haute politique, au milieu des orages » (*Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à l'année 1825*, vol. 8, pp. 364-365).

- Germaine de Staël : « M. Lainé a, dans la voix, quelque chose qui ressemble à un bel instrument en désaccord. Son accent est plus sonore que juste ; il en est de même de son éloquence. Il a cependant de l'empire sur la Chambre, parce qu'il est ému et nerveux ; sa laideur est expressive. [...] Il a aussi un accent méridional qui donne du nerf à toutes ses paroles. Sa logique manque de rigueur ; en tout, c'est la justesse qui lui manque » (*Journal de M^{me} de Staël*, 15 janvier 1820, cité par Victor de Broglie, dans ses *Souvenirs*, vol. 2, pp. 119-120).

- Stendhal : Un « imbécile sensible et éloquent » (*Vie de Henry Brulard*, éd. Folio Gallimard, ch. 30, p. 286, page rédigée le 15 janvier 1836, peu après la nomination de Lainé à la pairie).

- Villemain : « Homme d'un cœur élevé, véritable homme de bien éloquent, ami sincère de cette portion de liberté politique, qui est inséparable de l'idée et de l'habitude du Droit, [...] vivant loin du monde, solitaire et studieux, M. Lainé était un des hommes dont la conversation offrait le plus d'intérêt et de lumières. Seulement, l'émotion habituelle de son âme, et une disposition de défiance et de tristesse marqués dans les traits de sa noble physionomie, ne lui laissaient pas le calme et la prévoyance de quelques hommes publics de la même opinion [que lui] » (*Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*, Paris, Didier, 1854, p. 480).

MARTIGNAC : Jean-Baptiste Sylvère **de Gaye de Martignac** (1778-1832), **vicomte de Martignac** depuis 1824¹.

- Martignac est issu d'une famille du Limousin, anoblée en 1598 par charge de secrétaire du roi, ayant donné notamment des consuls de Brive² dès le XVII^e siècle, puis, depuis 1696, des lieutenants criminels à Brive.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un lieutenant général en l'élection de Brive³, devenu subdélégué

¹ On renvoie pour ce personnage à la thèse de l'École des Chartes de Fabrice Boyer *À la croisée des régimes : l'itinéraire de l'avocat bordelais Jean-Baptiste-Sylvère de Gaye de Martignac (1778-1832)*, 1999, 3 vol., 520 p. (dir. Jean-Pierre Chaline).

² Il s'agit de Brive-la-Gaillarde, située dans l'actuel département de la Corrèze.

³ Le Limousin était un pays d'élection (et non un pays d'état), c'est-à-dire, que le niveau d'imposition de la taille était décidé directement par les représentants du roi, et non par des assemblées locales. Le lieutenant général était chargé, dans son ressort juridictionnel local, de juger les affaires civiles en première instance (sauf passage antérieur devant

de l'intendant de Limoges dans la bourgade de Turenne¹, et en ligne maternelle, le petit-fils d'un avocat roturier au parlement de Bordeaux.

- Il est le fils d'un avocat au parlement de Bordeaux (1741-1820), franc-maçon, bâtonnier de l'ordre des avocats bordelais², devenu un révolutionnaire modéré, membre de la commission municipale girondine, brièvement incarcéré en juillet-août 1794, à nouveau conseiller municipal de Bordeaux depuis 1795, membre du conseil général de la Gironde depuis avril 1802, et nommé enfin, fin 1815, conseiller à la cour royale de Bordeaux, après avoir sollicité le poste depuis cinq ans.

- Enfin, il se marie tardivement en 1813 avec une épouse originaire de la région de Marmande (Lot-et-Garonne), nièce de Pierre Milhet de Belisle (1743-1817), avocat à Miramont (Lot-et-Garonne), puis député du tiers état de la sénéchaussée d'Agen et Constituant de droite rapidement démissionnaire, après avoir siégé seulement de juin à décembre 1789 ; cette parenté détermine l'implantation politique réussie de Martignac à Marmande dans les années 1820.

- Né à Bordeaux, Martignac fait des études locales peu poussées au collège de Saintes, où il est le condisciple de Peyronnet (cf. ce nom) ; il travaille ensuite comme jeune commis du consul de Hambourg à Bordeaux, qui emmène Martignac dans la ville hanséatique de 1794 à 1798.

- Il devient ensuite très brièvement, de janvier à juin 1799, le secrétaire particulier de Sieyès, alors ambassadeur à Berlin ; à son départ, Martignac laisse de nombreuses dettes en frais de réception. Revenu à Paris, le jeune dilettante entame une carrière très brève d'officier de cavalerie (dans les chasseurs à cheval), sans jamais combattre (septembre 1799-février 1801). Il devient parallèlement auteur de vaudevilles (*Esope et Xantus ; le Hibou ou le spectateur nocturne*), en prenant pour modèle Restif de la Bretonne ; en 1801, il est d'ailleurs le président-fondateur d'une *Société des vaudevillistes de Bordeaux*. Il s'attire dès cette époque la réputation d'un séducteur impénitent.

- Inscrit en 1803 comme avocat au barreau de Bordeaux, il ne plaide qu'à partir de 1808³. Apparaissant alors comme un fidèle de l'Empire, Martignac flagorne Joséphine lors de son passage à Bordeaux en 1808, et compose en outre en 1811 une *Ode* célébrant la naissance du roi de Rome. Officier des cohortes urbaines bordelaises, il s'en tient à un prudent légalisme impérial lors de la journée royaliste bordelaise du 12 mars 1814. Pour se faire pardonner cet excès de prudence, il publie en mai 1814 un vaudeville politique de circonstance, intitulé *La Saint-Georges ou intérieur d'une famille bordelaise*, affichant un royalisme outrancier. En mars 1815, il sert de médiateur entre les forces royalistes bordelaises de la duchesse d'Angoulême et les troupes impériales, et assure une transition en douceur en faveur de ces dernières, tout en refusant opportunément la Légion d'Honneur décernée par Napoléon⁴ ; prenant acte de la seconde Restauration, il dédie en août 1815 des couplets royalistes à la duchesse d'Angoulême lors de la halte de cette dernière à Bordeaux. Celle-ci, subjuguée par son charme, assure désormais Martignac de sa précieuse protection.

De 1815 à 1818, Martignac devient membre du conseil de discipline du barreau de la ville. Il intègre alors la magistrature, d'abord comme avocat général près la cour royale de Bordeaux (janvier 1819-juin 1820), puis comme procureur général près la cour royale de Limoges (juin 1820-1822).

- Il entre ensuite dans la haute administration, comme conseiller d'État (8 janvier 1823-3 janvier 1828) ; il assume au sein du conseil d'État la fonction de secrétaire du comité du Contentieux (8 janvier 1823-4 août 1824), avant d'être promu Directeur général de l'Enregistrement et des Domaines (4 août 1824-3 janvier 1828). Parallèlement, placé en service extraordinaire comme conseiller d'État, il a voix délibérative, et siège désormais au comité des Finances (26 août 1824-décembre 1827), où il est chargé par Villèle de la préparation d'un projet de loi sur l'indemnisation des émigrés.

les justices seigneuriales, qui faisaient office de plus en plus d'instance de médiation).

¹ Localité située à environ quinze kilomètres de Brive.

² Également administrateur d'une école publique pour sourds-muets à Bordeaux.

³ Il se distingue en 1817 dans une affaire opposant un capitaine russe, défendu par Martignac, à un négociant bordelais qui a fait payer le transport d'un fret jusqu'à Haïti, en « gourdes » haïtiennes et non pas en francs ; cette affaire sensible, suivie de près tant par le gouvernement français que par les États russe et haïtien, se termine à l'avantage du capitaine russe, et la défense de Martignac, à la fois habile et acerbe contre la République haïtienne, rebelle contre la monarchie française, a sans doute favorisé la promotion de ce dernier du barreau au Parquet.

⁴ Il se justifie de son attitude dans *Bordeaux au mois de mars 1815, ou notice sur les événements qui ont précédé le départ de Mme la duchesse d'Angoulême*, Bordeaux, éd. Lawalle, s.d., rééd. Paris, 1830, 60 p.

- Sa carrière proprement politique commence relativement tardivement, comme député du Lot-et-Garonne du 13 novembre 1821¹ à sa mort le 3 avril 1832, toujours élu à l'arrondissement de Marmande. À la Chambre, faisant rapidement montre de son incontestable supériorité oratoire, il est choisi comme rapporteur de trois importants projets de loi, le premier, présenté par Peyronnet sur la police des journaux (rapport favorable du 19 janvier 1822), le second, présenté par Villèle, sur les crédits de guerre en Espagne (rapport favorable du 20 février 1823)², le dernier enfin accentuant la répression de la traite des Noirs (février 1827). Par ailleurs, il est cinq fois élu par ses collègues vice-président de la Chambre, pour les sessions de 1824 (mars-août 1824), 1825 (décembre 1824-juin 1825), 1826 (février-juillet 1826), 1827 (décembre 1826-juin 1827), et 1830 (mars 1830). Grâce à la protection de la duchesse d'Angoulême et la sympathie de Villèle pour son royalisme modéré, il est nommé commissaire civil auprès du duc d'Angoulême pendant la guerre d'Espagne (31 mars-8 juillet 1823)³ : le succès de sa mission lui ouvre la voie d'une progression de sa carrière politique. Fait ministre d'État et membre du Conseil privé le 25 juin 1823, il est commissaire du gouvernement devant les Chambres pour la loi d'indemnisation des émigrés (janvier-avril 1825), qu'il a préparée en tant qu'administrateur, et pour la loi réformant le Code forestier (décembre 1826-mai 1827).

Le sommet de sa carrière est atteint, lorsqu'il est nommé ministre de l'Intérieur, du 4 janvier 1828 au 8 août 1829, dans un gouvernement appelé significativement, quoique indûment, « Martignac », ce dernier n'ayant pas la qualité de président du Conseil. À son poste, Martignac présente notamment le 9 février 1829 deux projets prévoyant une décentralisation partielle de l'administration communale et départementale, qu'il doit finalement retirer le 8 avril 1829, devant l'hostilité de la Chambre des députés. Cet échec symbolise les limites de son action, en dépit du soutien du quotidien *le Messager des Chambres*, qu'il utilise pour sa propagande.

- D'opinion de centre droit, il est, dès janvier 1822, totalement agrégé à la droite villèliste à la Chambre⁴ ; il prend ensuite ses distances par un mutisme relatif en 1827, sans rejoindre pour autant la dissidence. Puis, au gouvernement, il mène une politique centriste, louvoie et se coupe de la droite, pour tenter vainement d'élargir ses soutiens au centre gauche.

Redevenu simple député après son éviction du ministère, il organise en mars 1830 un petit groupe parlementaire qui sert de charnière entre la droite et la « défection », et propose « l'amendement Lorgeril », dans une vaine tentative de transaction entre les partis ; Martignac s'est vraisemblablement abstenu lors du vote de l'adresse des 221 - même si les sources sont contradictoires et hésitantes sur son choix⁵. Il prête ensuite serment au régime de Juillet, tout en défendant avec fair-play Polignac et ses collègues lors de leur procès fin 1830⁶ ; il continue à s'afficher comme légitimiste, tout en condamnant les conspirations de ses anciens amis bourbonniens, notamment en 1832, lors de l'équipée de la duchesse de Berry.

¹ Si Martignac choisit le département de sa belle-famille, c'est simplement que le renouvellement partiel intervient un an plus tôt que dans sa Corrèze natale, et nullement semble-t-il en raison de différences locales de sentiments politiques. Martignac aurait déclaré : « Brive, l'excellente ville voulait m'envoyer [à la Chambre] et je lui sais aussi bon gré de l'intention que si le fait l'avait suivie » (cf. F. Boyer, *op. cit.*, vol. 1, p. 137). Son élection est patronnée par Ravez, qui lui obtient la présidence du collège électoral, lui permettant de distancier Drouilhet (cf. *supra* ce nom).

² Il rédige à ce sujet un *Essai historique sur la révolution d'Espagne et l'intervention de 1823*, paru après sa mort en 1832.

³ Il publie huit ans plus tard, à titre de plaidoyer, une *Notice sur la guerre d'Espagne en 1823* d'une cinquantaine de pages, en préambule à une nouvelle littéraire intitulée le *Convent de Sainte-Marie aux Bois*, qu'il publie en 1831.

⁴ À en croire Frénilly (*Souvenirs*, p. 447), c'est Bonald qui aurait lancé la carrière de Martignac en le faisant nommer membre de la commission parlementaire sur un projet de loi sur la presse, soulignant ainsi l'origine très droitrière des premiers soutiens du nouveau député.

⁵ Son biographe Fabrice Boyer affirme, à la suite par exemple d'un Viel-Castel (*Histoire de la Restauration*, vol. 20, p. 301), qu'il aurait voté contre l'adresse, se rangeant ainsi au sein des 181 députés de droite (*À la croisée des régimes...*, thèse École des Chartes, 1999, vol. 2, p. 339). Valentin Parisot, ancien élève de l'École Normale, affirme la même chose dans un tract de l'époque. Sa nomination comme président du collège électoral de l'arrondissement de Marmande en juin 1830 semble au contraire privilégier la thèse inverse. Au vrai, la plus grande incertitude règne sur ce point, à la mesure des ambiguïtés du personnage, comme le rappelait du reste *le Constitutionnel*, dans son numéro du dimanche 27 juin 1830, n°178, page 2, « Résumé électoral », refusant de classer dans l'un des deux camps favorable ou hostile à l'adresse des 221 « M. de Martignac, dont le vote est douteux ».

⁶ Martignac a fait publier sa plaidoirie, sous le titre *Défense pour M. le prince Jules de Polignac, prononcée devant la Cour des pairs*, Paris, 1830, 179 p., à laquelle il adjoignit en 1831 une *Réplique* aux attaques de ses adversaires de 40 p.

- Il a fait 41 interventions en qualité de député, non comptées les nombreuses interventions faites en qualité de commissaire du gouvernement, de directeur général, ou de ministre.
- Vicomte à titre personnel (ordonnance, 1824, puis lettres patentes, novembre 1826), il est en outre successivement chevalier (20 septembre 1815)¹, officier (mars 1823), commandeur (26 juin 1823), grand-officier (22 mai 1825), puis grand-croix (8 août 1829) de la Légion d'Honneur (cote LH 1102/dossier 54) ; enfin, il est grand-croix de l'ordre de Charles III d'Espagne (juin 1823).
- Il n'a pas eu d'enfants de son mariage.
- On compte encore aujourd'hui une « rue de Martignac » à Paris (7^e arrondissement), une « rue Martignac » à Bordeaux, à Marmande, et au Chesnay (Yvelines), et une « place Martignac » à Miramont-de-Guyenne (Lot-et-Garonne).

Témoignages :

- Pierre Beraud : « Un très habile, un très gracieux orateur » (*Souvenirs parlementaires*, pp. 41-42).
- Chateaubriand : « M. de Martignac, d'un talent de parole agréable, avait une voix douce et épuisée comme celle d'un homme à qui les femmes ont donné quelque chose de leur séduction et de leur faiblesse ! Pythagore se souvenait d'avoir été une courtisane charmante nommée Alcée. L'ancien secrétaire d'ambassade de l'abbé Sieyès avait aussi une suffisance contenue » (*Mémoires d'outre-tombe*, vol. 2, livre 32, ch. 1, p. 373).
- Frénilly : « D'une figure agréable et d'un ensemble gracieux, vif, complaisant. [...] Il avait de la verve et débitait d'une manière désinvolte avec une faconde élégante et facile. [...] D'ailleurs plus disert qu'éloquent, léger, mobile, homme de plaisir, s'accommodant à tout, ne doutant de rien et voyant tout en beau. [...] Alors qu'on cherchait en 1823] une forte tête, qui choisit-on ? *Risum teneatis ! Martignac !* Le joli petit Martignac, poussé depuis deux ans par quelques petits discours débités d'une manière cavalière. Un samedi soir, il était chez moi tout fraîchement orné de son diplôme qu'il avait reçu le matin, et comme je lui demandais en riant ce qu'il allait être en Espagne, « tout », me répondit-il d'un si beau sérieux que nous crûmes un moment, que ce petit Limousin, goguenard, se persiflait lui-même » (*Souvenirs*, 1908, ch. 16, p. 447 et ch. 18, p. 476).
- d'Haussez : « Son caractère facile se raidissait et devenait sévère seulement contre les administrateurs qui n'abandonnaient pas assez vite les positions qu'ils étaient chargés de défendre. Il ne refusait pas le sacrifice d'un seul de ses administrateurs au député de l'opposition qui le réclamait. À la tribune, il joignait un blâme aux accusations qui pleuvaient sur les fonctionnaires les plus dévoués. Rentré dans son cabinet, il les réprimandait pour avoir soutenu les droits du gouvernement » (*Mémoires*, vol. 1, p. 331).
- Peyronnet : « Cet homme, facile de mœurs, de caractère, de principes et de sentiments, avait poussé si loin cette qualité brillante et dangereuse, qu'elle lui aurait tenu lieu de mille autres, et faisait réellement de lui un homme à part. Moins de force que de grâce, moins de pensée que d'éclat, moins de raisonnement que d'insinuation ; c'était un talent de superficie ; mais onctueux et poli, qui pénétrait en glissant, et sur lequel, en retour, on glissait sans y pénétrer. S'accommodant volontiers de toute chose et de tout le monde, [...] bon instrument dont le son était toujours égal dans les octaves, qui n'était rebelle à aucun joueur » (« lettres du comte de Peyronnet à Rességuier et Blanc-Dutrouilh », publ. P. Lafond et E. de Perceval, dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 4^e série, VII, 1928-1929, lettre de Peyronnet à Blanc-Dutrouilh du 7 avril 1832).
- Jules de Polignac² : « Homme de cœur, [...] Les grâces de l'esprit, la douceur et l'aménité de caractère se réunissaient dans la personne de M. de Martignac ; consciencieusement attaché à la monarchie, il en voulait le maintien, mais autant que possible, sans luttes, sans combats, [...] nul n'était plus propre que lui à concilier des partis : son éloquence pure, facile, persuasive, captivait les esprits et désarmait les passions » (*Études historiques, politiques et morales sur l'état de la société européenne vers le milieu du XIX^e siècle*, pp. 213-214).
- Salaberry : « Ce quasi-royaliste », « Martignac le doucereux, [était] si bien surnommé *la harpe éolienne* ». (*Souvenirs politiques*, vol. 2, p. 217 et p. 269).
- Duchesse de Maillé : « M. de Martignac est un homme de beaucoup d'esprit, plein de grâce dans un salon, parlant délicieusement à la tribune, mais ce n'est point un homme d'État. Avec ce beau talent de parole, il n'a su prendre aucun ascendant sur les chambres ; c'est qu'il n'a pas de plan, aucune pensée d'avenir. Effrayé lui-même de sa besogne, tout prêt à la trouver impossible, il vit au jour le jour. Il veut gouverner comme une femme en cherchant à plaire, tâtonnant pour trouver une majorité et faire des concessions pour la gagner au lieu de l'attirer à lui par le prestige d'une haute raison et la supériorité de ses vues, seuls moyens d'avoir une durable autorité » (*Souvenirs des deux Restaurations*, juillet 1829, p. 178).
- Victor de Broglie : « La perle, je me sers à dessein de ce mot, le joyau, le diamant du ministère³, et même de la Chambre élective, c'était M. de Martignac, ministre de l'Intérieur. Comment un tel homme, déjà parvenu à la

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Dont le jugement est faussé *a posteriori* par la défense courageuse qu'a assurée Martignac au procès de Polignac fin 1830, comme celui-ci le rappelle avec une véritable gratitude.

³ Il s'agit du gouvernement de 1828.

maturité de l'âge, connu depuis de longues années, comme l'un des ornements du barreau de Bordeaux, [...] comment, dis-je, un tel homme, membre depuis sept ou huit ans de la Chambre des députés, y était-il presque ignoré ; comment y avait-il vieilli dans des emplois de second ordre ? [...] Qui pouvait s'imaginer qu'en moins de deux mois, il prendrait rang parmi les premiers orateurs dont la tribune française se soit honorée, qu'il enchanterait tous les partis. [...] Je n'ai pas assez connu personnellement M. de Martignac, pour expliquer l'obscurité des premiers temps de sa vie politique, autrement que par sa modestie ; j'ai ouï dire à ses amis qu'il était homme de plaisir et d'une faible santé ; ce qui est sûr, c'est que, devenu ministre à l'improviste et à son corps défendant, il porta le poids des affaires et de la responsabilité aussi gaillardement que l'ambitieux le plus prononcé, et qu'il y montra un degré de prudence et de fermeté bien rare. Si le cours des événements ne l'avait pas moissonné en moins de trois ans, il serait certainement devenu l'un des premiers hommes de notre temps et de notre pays » (*Souvenirs*, Paris, vol. 3, pp. 128-130).

- Cormenin : « Comme ministre, il a rendu à la liberté des services dont elle est reconnaissante, et il a préparé, plus qu'on ne pense, à son insu et sans le vouloir, la rapide et surprenante révolution de Juillet. [...] Comme orateur, M. de Martignac aura une place dans la galerie des hommes parlementaires. Il captivait plutôt qu'il ne maîtrisait l'attention. Avec quel art il ménageait la susceptibilité vaniteuse de nos Chambres françaises ! Avec quelle ingénieuse flexibilité il pénétrait tous les détours d'une question ! Quelle fluidité de diction ! Quel charme ! Quelle convenance ! Quel à-propos ! [...] Pendant que son regard animé faisait le tour de l'assemblée, il modulait sur tous les tons de sa voix de sirène, et son éloquence avait la douceur et l'harmonie d'une lyre » (*Le livre des orateurs*, Paris, 1842, pp. 331 sq.).

- Guizot : « Son court ministère est la phase importante de sa vie. En temps ordinaire et pour un régime constitutionnel bien établi, c'eût été un aussi utile qu'agréable ministre ; mais il avait, dans la parole comme dans la conduite, plus de charme et de séduction que de puissance et d'autorité. Il n'apportait, soit dans le gouvernement, soit dans les luttes politiques, ni cette énergie simple, passionnée, persévérante, ni cette haute ambition de succès qui s'animent devant les obstacles ou dans les défaites, et qui souvent entraînent les volontés même lorsqu'elles ne changent pas les esprits. Plus épicurien qu'ambitieux, il tenait à son devoir et à son plaisir plus qu'à son pouvoir » (*Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, 1858, cités par Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome X, p. 1272).

- Lamartine : « [Il était] éloquent, gracieux, agréable d'extérieur comme de caractère, séduisant même pour tous les esprits de bonne foi par la loyauté et l'ouverture de son cœur, jeune encore, et par cette jeunesse échappant aux ressentiments et aux récriminations du passé, impartial. [...] autant qu'on peut l'être dans les temps de parti » (*Histoire de la Restauration*, vol. 10, livre 47, p. 118).

- Nettelement : « C'était une de ces sirènes de l'éloquence que le Midi envoie à nos assemblées avec du miel sur les lèvres » (*Histoire de la Restauration*, vol. 6, pp. 63-64).



Jean-Baptiste de Martignac

MONTBEL : Guillaume Isidore **Baron¹ de Montbel** (1787-1861), **comte de Montbel** depuis 1830².

- Montbel est issu d'une famille³, connue depuis 1247, faite d'avocats et de capitouls toulousains, passée au protestantisme puis revenue au catholicisme au début du XVIII^e siècle, « vivant noblement » au XVII^e siècle et finalement anoblée en 1730 par charge exercée sur deux degrés (cf. *infra*).

- Il est le petit-fils en ligne paternelle de Jean Baron de Montbel, trésorier général de France au Bureau des Finances de Toulouse, anobli comme tel en 1730, et de Jeanne de Villèle (1702-1728), grand-tante du ministre Joseph de Villèle. En ligne maternelle, il est petit-fils de Joseph de Reynal, conseiller du roi en la chancellerie près le parlement de Toulouse, et de Christine de Rey de Saint-Géry.

- Il est le fils de Jean-Louis Baron de Montbel (1727-1793), conseiller de grand'chambre au parlement de Toulouse (1753-1777), puis avocat du roi (1777-1791), qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse toulousaine, avant de mourir en juillet 1793, « de chagrin » devant les événements révolutionnaires, écrit son fils ; la mère du ministre, épousée en secondes noces en 1785 et beaucoup plus jeune que son père, se nomme Catherine Rosalie de Reynal (1766-1843).

- Son oncle Guillaume François Baron de Montbel (1731-1795), issu du deuxième mariage de son grand-père paternel, fut emprisonné sous la Terreur (1793-1794), puis fusillé à Quiberon en 1795 lors du débarquement avorté des royalistes. Ses deux tantes Jeanne-Marie de Montbel, épouse d'Ignace de Villèle, et Jeanne-Françoise de Montbel, épouse de Guillaume de Villèle, furent aussi emprisonnées à Toulouse sous la Terreur. Le fils de l'une d'entre elles - cousin germain du ministre -, « abbé de Villèle », fut emprisonné à Paris au couvent des Carmes et dut à son évasion miraculeuse d'échapper aux massacres de septembre 1792⁴.

- Par son père, Montbel est : 1^o cousin germain de Guillaume-Aubin de Villèle (1770-1841), archevêque de Bourges (1825-1841) et pair de France (1824-1830), fils de Guillaume de Villèle et de Jeanne-Françoise de Montbel précités ; 2^o cousin issu de germain de Joseph de Villèle (1773-1854), député de la Haute-Garonne, puis ministre des Finances et président du Conseil (cf. sa fiche)⁵. Par sa grand-mère maternelle enfin, il est cousin issu de germain du marquis Jean-Jacques Augustin de Rey de Saint-Géry (1771-1847), député royaliste du Tarn sous la Restauration (cf. sa fiche).

- Guillaume Isidore de Montbel s'est marié trois fois : il a épousé en 1812 en premières noces Agathe d'Aspe (1792-1832), décédée du choléra, fille du marquis Augustin d'Aspe (1752-1794), président à mortier au parlement de Toulouse, guillotiné place de la Nation, et d'Adélaïde de Caulet de Grammont ; vers 1835, il épouse en secondes noces Nina Sigray (1814-vers 1843), fille d'un magnat hongrois devenu chambellan de l'empereur d'Autriche ; enfin, en troisièmes noces, il épouse en 1845 Alix de Gain de Montagnac (1813-1889), dame d'honneur de la comtesse de Chambord.

- Dans sa jeunesse, Montbel étudie le dessin et la musique, et il acquiert une réputation de violoniste assez doué à ses heures de loisirs. Ayant échoué au concours d'entrée de l'École Polytechnique, il se lance dans des études de droit à Toulouse. Puis il monte à Paris aux côtés de son ami Bruno de Bastoulh (frère d'un futur député royaliste, cf. ce nom), y séjourne un an au milieu de la bonne société, se lie à cette occasion à son compatriote toulousain Puymaurin (cf. ce nom), et assiste aux cérémonies du mariage de Napoléon et de Marie-Louise. Revenu à Toulouse, il se lie d'amitié avec Saint-Marcellin, fils adultérin de Fontanes et futur journaliste royaliste sous la Restauration (cf. la fiche du père et du fils). Peut-être inscrit comme avocat au barreau de Toulouse à la fin de l'Empire, Montbel n'a jamais plaidé. C'est lui qui a fait rentrer son cousin Joseph de Villèle à la société secrète des Chevaliers de la Foi, et lui a permis par ce biais de lancer sa carrière politique à Toulouse, une fois

¹ « Baron » fait partie du patronyme familial, et n'est pas un titre nobiliaire.

² Sur la vie de Montbel, on peut renvoyer à l'introduction écrite par son petit-fils Guy de Montbel, en préalable à ses *Souvenirs* publiés en 1913 (Paris, Plon-Nourrit, XXX-436 p.).

³ Sur sa famille, en plus de l'ouvrage précédent, on consultera Jules Villain, *La France moderne*, t. 3/1, *Haute-Garonne et Ariège*, 1911, reprint. 1982, pp. 109-112. On n'a pu établir aucun lien de parenté avec les Montbel de l'Indre, ayant donné sous la Restauration un autre député de droite (cf. la partie du guide consacrée aux députés).

⁴ Cf. sur ce sujet Montbel, *Souvenirs*, ch. 1, p. 7. La note de bas de page de l'éditeur propose sans certitude de voir dans cet abbé un fils d'Ignace de Villèle et de Jeanne-Marie de Montbel ; il pourrait également s'agir d'un fils de Guillaume de Villèle et de Jeanne-Françoise de Montbel, peut-être Guillaume-Aubin de Villèle, futur pair de France.

⁵ La grand-mère paternelle de Guillaume Isidore de Montbel, Jeanne de Villèle, est la demi-sœur de Jean-Baptiste Guillaume de Villèle (1708-1778), grand-père de Joseph de Villèle. En revanche, Ignace et Guillaume de Villèle, épousés chacun par une des tantes paternelles de Montbel, sont des parents plus éloignés de Joseph de Villèle.

acquise la restauration des Bourbons¹.

- S'étant porté comme volontaire royaliste pendant les Cent-Jours (1815), il devient ensuite conseiller municipal, adjoint au maire, puis maire de Toulouse (11 janvier 1826-7 août 1829), tout en ayant séjourné fréquemment à Paris dès 1823 afin de nouer des contacts avec le milieu parlementaire attaché à Villèle. Montbel devient d'ailleurs député de la Haute-Garonne du 14 février 1828 au 16 mai 1830 (élu en novembre 1827 au 2^e collège d'arrondissement de Toulouse). Sa carrière politique progresse encore, avec sa nomination comme ministre des Affaires Ecclésiastiques et de l'Instruction Publique, et grand-maître de l'Université, du 8 août au 18 novembre 1829 dans le gouvernement « Polignac-La Bourdonnaye ». Puis, il demeure au sein du gouvernement Polignac avec des attributions plus importantes, ministre de l'Intérieur du 18 novembre 1829 au 19 mai 1830, puis ministre des Finances du 19 mai au 31 juillet 1830. Réélu député en juin 1830 (au même collège d'arrondissement de Toulouse), il parvient à prendre la fuite après l'échec du coup d'État, franchissant la frontière suisse le 11 août, avant de gagner la Bavière, puis Vienne (Autriche) le 5 septembre 1830. Décrété d'accusation en France le 28 septembre 1830, il est condamné par la Cour des pairs à la détention perpétuelle par contumace le 11 avril 1831 (comme Capelle et d'Haussez), avant d'être amnistié par le gouvernement Molé le 27 avril 1840. Il écrit en 1832 en exil la toute première biographie consacrée au fils de Napoléon, l'Aiglon² ; il devient enfin un des fidèles conseillers du comte de Chambord, petit-fils de Charles X, et il meurt d'ailleurs à Frohsdorf, lieu de résidence du Prétendant des Bourbons.

- Villèliste, il incarne la fidélité à ce courant après la chute de son patron début 1828. Restant ensuite fidèle à la droite, il lie son destin à Polignac, et se brouille à cette occasion avec Villèle en 1830. Il vote naturellement le 16 mars 1830 contre l'adresse des 221, dirigée contre le gouvernement auquel il appartient.

- Il a fait 40 interventions à la Chambre comme député, non comptées deux interventions faites en qualité de ministre.

- Fait comte à titre personnel (ordonnance, vers juin 1830), sans lettres patentes de régularisation, du fait de la révolution de Juillet, il est en outre chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit) et chevalier de la Légion d'Honneur (cote LH 1916/ dossier 50 ?, référence donnée sous réserve de non confusion avec un parent). Il est également mainteneur de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse depuis 1822.

- Il a eu dix enfants de ses trois mariages successifs.



Guillaume-Isidore de Montbel

¹ Voir Montbel, *Souvenirs*, ch. 3, p. 73.

² *Le Duc de Reichstadt*, Paris, Le Normant, et Versailles, Angé, 1832, XVI-431 p., rééd. 1836.

Témoignages :

- Ferdinand de Bertier : « M. de Montbel, homme doux et honnête, d'un esprit cultivé, mais qui n'avait fait d'études du gouvernement que dans une ou deux années d'exercice de la mairie de Toulouse était bien faible pour un ministère, et plus tard se trouva écrasé par ceux de l'Intérieur et des Finances auxquels on le fit successivement arriver » (*Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, p. 325).
- Maxence de Damas : « Celui de tous les ministres avec lequel j'entretenais les rapports les plus intimes¹ était M. de Montbel ; j'étais le confident de ses douleurs » (*Mémoires*, vol. 2, p. 172).
- d'Haussez : « Homme de conscience et de dévouement s'il en fut jamais, d'une droiture, d'une franchise, d'une probité admirables, et faisant valoir ces précieuses qualités par un jugement sain et un esprit cultivé, une grande intelligence des affaires, et une éloquence qui ne suffisait pas pour lui faire une réputation d'orateur, mais dont la bienveillance qu'il inspirait généralement eût fait que l'on s'en serait contenté » (*Mémoires*, vol. 2, p. 101).
- Sosthène de La Rochefoucauld : « Ses idées sont saines, ses sentiments sont purs, ses intentions droites, sa loyauté à toute épreuve ; et sa modération égale sa sagesse. Remarquablement instruit, il réunit l'esprit le plus éclairé, au caractère le plus sûr et au cœur le plus dévoué. [...] Sa religion, puisée à la véritable source, n'a rien d'étroit, rien de sévère. [...] Connaissant peu les hommes, il ne les juge pas toujours avec une exacte justice ; et son indulgence pour eux dépasse quelquefois les bornes de la bienveillance » (*Mémoires*, vol. 10, pp. 303-304).
- Villèle : « Ce dernier ne m'a plus donné signe de vie depuis que je lui ai dit bien franchement, mais bien amicalement, ma façon de penser sur ce qu'il a fait. [...] J'espère que sa conduite n'est que l'effet d'une tête un peu tournée par la position dans laquelle il se trouve, d'un caractère faible qui ne peut résister aux caresses, [...] même quand il y va de sa propre considération ; enfin, d'une vue courte, qui ne voit pas qu'il est le jouet et se rend le complice d'intrigues » (*Mémoires et correspondance*, vol. 5, lettre de Villèle à sa femme, 9 juillet 1830).
- Théodore Anne : « [C'était] un petit monsieur aux manières communes, aux cheveux plats et grasseyés » (*Mémoires, souvenirs et anecdotes sur l'intérieur du palais de Charles X et les événements de 1815 à 1830*, Paris, Werdet et Levasseur, 1831, vol. 1, p. 101).
- Victor de Broglie : « M. de Montbel [...] reçut enfin, et cette fois pour de bon, les finances. Ce n'est pas qu'il y fût plus expert qu'en toute autre chose, mais on n'avait guère de choix, et c'était d'ailleurs un homme de cœur ; jamais, dans sa mauvaise fortune, Charles X n'a mis la main sur un serviteur plus décidé, plus intrépide et plus fidèle » (*Souvenirs*, vol. 3, p. 248).
- Capefigue : « M. de Montbel, caractère honorable avec un horizon borné, homme d'esprit mais sans étendue, entièrement dévoué à M. de Villèle » (*Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, vol. 10, pp. 11).
- Lamartine : « C'était une parole honorée et agréable dans la Chambre, où tous les partis rendaient hommage à son caractère. [...] M. de Montbel, esprit scrupuleux [...] qu'on influençait surtout par le cœur, avait sacrifié ses scrupules et sa vie à une larme de son maître² » (*Histoire de la Restauration*, vol. 8, livre 47, p. 171, et livre 48, pp. 207 et 213).

MONTMORENCY (Mathieu de) : Mathieu Jean Félicité, vicomte, puis depuis 1824, duc de Montmorency-Laval (1766-1826).

- Mathieu de Montmorency est issu de l'illustre famille des Montmorency, d'une noblesse d'ancienne chevalerie sans équivalent pour l'ancienneté (955 pour la filiation suivie)³ ; il appartient à la branche cadette de Laval.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Guy André Pierre de Montmorency-Laval (1723-1798), créé duc héréditaire de Laval en 1758, fait maréchal de France en 1783, et de Jacqueline Marie Hortense de Bullion de Fervacques (†1795) ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Guillaume Pierre Tavernier de Boullongne (né en 1710 à Orléans), secrétaire du roi, trésorier général de l'extraordinaire des guerres (1761), mort à la Guadeloupe, et de Pierrette Catherine de Ravenel, épousée le 18 juin 1748.
- Il est fils de Mathieu Paul Louis de Montmorency, vicomte de Laval (1748-1809), colonel du régiment d'Auvergne puis maréchal de camp, gouverneur de Compiègne, et de Catherine Jeanne Tavernier de Boullongne (1749-1838), issue d'une famille de financiers⁴, épousée le 29 décembre

¹ Damas se place ici en 1830, à l'époque du gouvernement Polignac ; il n'a fait connaissance véritablement avec Montbel qu'à partir de juillet 1829, peu avant la formation de la première mouture de ce gouvernement.

² Le maître en question est bien sûr Charles X, qui prie instamment, en mai 1830, Montbel de rester au gouvernement, alors qu'il est résolu, contre le vœu du ministre, à la dissolution de la Chambre qui a voté un mois et demi plus tôt l'adresse « des 221 ».

³ Portant les titres héréditaires de connétable de Normandie ainsi que de premier baron de France et premier baron chrétien, ayant fourni un nombre infini de personnages historiques de premier plan, qu'on ne rappellera pas ici.

⁴ Cette famille Tavernier de Boullongne donne notamment plusieurs fermiers généraux. Cf. sur ce point Yves Durand, *Les fermiers généraux au XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1971, rééd. Maisonneuve et Larose, 1996, 692 p., *passim*.

1765.

- Il est neveu d'Anne Alexandre Sulpice de Montmorency-Laval (1747-1817), lieutenant-général, créé duc de Laval en 1783, pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 30 mars 1817.

- Il est cousin germain du fils du précédent, Adrien de Montmorency, duc de Laval (1768-1837), important diplomate (cf. sa fiche à la fin du guide biographique, parmi les personnalités non parlementaires), avec lequel il entretient une franche amitié.

- Il est cousin issu de germain de Hermine Félicienne Joséphine Tavernier de Boullongne (1775-1857), ayant épousé en 1792 François Bernard, marquis de Chauvelin (1766-1832), maître de la garde-robe du roi, et député d'extrême-gauche de la Côte d'Or sous la Restauration de 1817 à 1822 et de 1827 à 1830.

- Il est frère de Pierre Anne de Montmorency-Laval (1769-1794), guillotiné à 25 ans le 17 juin 1794.

- Il épouse le 12 août 1788 sa cousine germaine Pauline Hortense d'Albert de Luynes (1774-1858), fille d'Elisabeth Guyonne Joséphine de Montmorency-Laval (1755-1830) - sœur de son père -, et de Louis Joseph Charles Amable d'Albert, duc de Luynes (1748-1807) : ce dernier, élu membre de la noblesse par les états généraux de Touraine, siège comme Constituant de 1789 à 1791 au sein de la gauche libérale, est arrêté sous la Terreur, avant de devenir membre du Sénat de 1800 à sa mort le 20 mai 1807 ; il est le 2^e contribuable le plus imposé de la Somme en l'an X (avec 12809 francs de contribution foncière et personnelle)¹.

- Son beau-frère (et cousin germain), Charles Marie Paul André Honoré d'Albert, duc de Luynes (1783-1839), est pair de France du 4 juin 1814 à la révolution de 1830 ; il est proche du centre constitutionnel, mais il refuse en 1830 le serment au régime de Juillet.

- Mathieu de Montmorency naît le 10 juillet 1767 à Paris. Engagé à la fin de la guerre d'Indépendance américaine comme jeune volontaire dans un régiment commandé par son père, il se lie à La Fayette (1782-1783). Devenu capitaine des gardes du comte d'Artois, il est élu député de la noblesse de Montfort l'Amaury (Île-de-France) aux États généraux en 1789 ; il accepte le ralliement au tiers état, et, devenu Constituant lui aussi, il se montre favorable à l'abandon des privilèges féodaux lors de la nuit du 4 août. En 1791, il soutient la proposition d'inhumer Rousseau au Panthéon.

- La chute de la monarchie le 10 août 1792 le fait changer d'opinion ; il émigre en Suisse², et devient l'amant de Germaine de Staël. Il rentre en France en 1795, ce qui lui vaut deux arrestations, fin 1795, puis à nouveau fin 1797, après le coup d'État anti-royaliste de Fructidor. Il devient dès cette époque un soupirent inlassable de M^{me} Récamier, début de sa longue rivalité avec Chateaubriand. Il anime à cette époque dans sa maison de campagne d'Ormesson (près de Nemours) des réunions mondaines plutôt libérales, auxquelles participent notamment madame de Staël, Voyer d'Argenson, et Lezay-Marnesia³.

- À la faveur d'une crise mystique, il devient ensuite membre de la Congrégation de Paris du père Delpuits vers 1806, puis il adhère l'un des tout premiers aux Chevaliers de la Foi créés par Bertier de Sauvigny en 1810, association dont il prend presque immédiatement la tête en tant que « préfet », cherchant des implantations locales à l'association occulte, notamment en Franche-Comté. Devenu colonel et l'un des aides de camp de Monsieur à Nancy en mars 1814, il est nommé commissaire extraordinaire de la 22^e division militaire (basée à Tours) par un décret de Monsieur le 22 avril 1814, corrigé le 24 avril⁴ ; il est rapidement promu au grade de maréchal de camp (1814).

- Pair de France du 17 août 1815 à sa mort le 24 mars 1826, il devient ministre des Affaires Étrangères du 14 décembre 1821 au 27 décembre 1822 dans le gouvernement « Villèle-Montmorency », l'intérim du ministère étant exercé par Villèle dès le 29 août 1822 jusqu'au retour de Mathieu de Montmorency du congrès de Vérone. Montmorency, qui s'est placé d'emblée comme rival de Villèle au sein du gouvernement, est évincé par ce dernier. Montmorency doit rapidement après quitter le gouvernement, son intervention belliciste et complaisante envers Metternich lors du congrès de Vérone ayant été désavouée par Louis XVIII. Montmorency est nommé alors ministre d'État et membre du conseil privé (1822-1826), puis gouverneur du duc de Bordeaux (décembre 1825), quatre mois avant sa mort.

¹ Jean-Marie Wiscart, *Grands notables du premier Empire*, vol. 27 (Somme), Paris, CNRS éditions, 2000, p. 29, d'après Archives nationales, cote AF^{IV}/1076.

² Au total, 48 membres de la famille de Montmorency ont été inscrits sur les listes officielles d'émigrés, ce qui est sans doute un record inégalé (pour comparaison, ils ne sont que 22 La Rochefoucauld à être dans ce cas de figure).

³ Cf. à ce sujet, les *Souvenirs* de Victor de Broglie, Paris, Calmann-Lévy, 1886, vol. 1, livre 1^{er}, ch. 2, p. 20.

⁴ *Bulletin des lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°50, p. 49, et la correction de l'*erratum*, même volume, p. 60.

- Ultra-royaliste, il est néanmoins l'un des 17 pairs de France sur 161 présents à voter pour la déportation (et donc contre la mort) du maréchal Ney le 6 décembre 1815. Dans les années 1820, il est lié à l'extrême droite, sans y appartenir toutefois ; il est également proche des milieux ultra-cléricaux, en raison de ses responsabilités à la tête des Chevaliers de la Foi, mais aussi à cause de son rôle prépondérant au sein de la Société des Bonnes Études. À la Chambre haute, il se range finalement au sein de la contre-opposition anti-villèliste, aux côtés notamment de son « ami » Chateaubriand, mais aussi de Fitz-James, Brissac, ou encore Kergorlay ; il contribue au printemps 1824 avec toutes ces personnalités à l'échec du projet villèliste de conversion des rentes.

- Il a fait 92 interventions à la Chambre haute en qualité de pair de France, non comptées ses interventions en qualité de ministre.

- Vicomte-pair héréditaire (lettres patentes, 3 février 1819), puis duc-pair héréditaire (lettres patentes, 15 juin 1824), il est en outre chevalier de Saint-Louis (27 juin 1814), et de la Légion d'Honneur (19 août 1823, cote LH 1921 / dossier 48, consulté pour cette thèse) ; il a été élu membre de l'Académie Française le 3 novembre 1825¹ (reçu le 9 février 1826, un mois avant sa mort), au 11^e siège, occupé avant lui depuis 1799 par Félix Bigot de Préameneu (1747-1825).



Mathieu de Montmorency

- Sa fille unique Elisabeth de Montmorency-Laval (1790-1834) a été mariée le 4 février 1807 à Sosthène de La Rochefoucauld, lui-même fils du duc de Doudeauville, ministre de la maison du roi sous la Restauration (cf. leurs fiches respectives).

- Son neveu, Honoré Théodoric Paul Joseph d'Albert, duc de Luynes (1802-1867), dit Albert de Chevreuse, directeur adjoint du Musée des antiquités grecques et égyptiennes du Louvre (1825-1830), membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, membre du conseil général de Seine-et-Oise sous la monarchie de Juillet (refusant sa nomination comme pair de France par légitimisme), député monarchiste de Seine-et-Oise sous la seconde République (1848-1851), hostile au coup d'État du Deux décembre, très grand collectionneur et propriétaire du château de Dampierre (Seine-et-Oise).

Témoignages :

- Ferdinand de Bertier : « M. le vicomte de Montmorency, par la noblesse de son caractère et l'élévation de ses vues, plaça la France à l'égard des autres puissances de l'Europe, surtout au congrès de Vérone, dans l'indépendance et la haute position qui lui appartenaient. [...] Ce grand nom de Montmorency, l'admirable figure de celui qui le portait, ses manières à la fois pleines de douceur, d'aménité, de distinction et d'une noblesse chevaleresque et princière lui conquirent tous les suffrages. Il prit la tête de tous les ministres étrangers et les Souverains l'accueillirent presque comme un égal, ou tout au moins comme un ami » (*Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, pp. 122 et 131-132).

- Maxence de Damas : « C'était un homme de cœur » (*Mémoires*, vol. 1, p. 312).

- Jules de Polignac : « Le duc de Montmorency emporta avec lui d'unanimes regrets. Une erreur de jeunesse, bien noblement réparée depuis, lui avait appris que la défiance de soi-même et la modération envers les autres, sont deux vertus chrétiennes dont on ne doit pas se séparer, même dans les agitations politiques. [...] Protecteur

¹ Il a été élu à l'Académie avec l'appui de Chateaubriand, non sans arrière-pensées, ainsi qu'on l'imagine.

du pauvre et de l'être souffrant, les bonnes œuvres du matin lui donnaient cette paix qui rend facile le travail de la journée ; doué d'une conception prompte, d'une élocution élégante, il était toujours à la hauteur des affaires qu'il avait à traiter. Ses paroles ne contenaient rien d'acérbe et de faux, car il demandait à Dieu ce qu'il devait dire aux hommes¹. D'aussi nobles qualités couvraient un pareil ministre d'une égide contre les traits de la malveillance et ne laissaient plus à ses adversaires que la ressource honteuse de la calomnie » (*Études historiques, politiques et morales sur l'état de la société européenne vers le milieu du XIX^e siècle*, p. 188).

- Victor de Broglie : « M. de Villèle en avait pris à son aise avec M. de Montmorency ; il l'avait fait prévenir la veille qu'il serait ministre le lendemain matin. Le premier baron chrétien l'avait trouvé bon apparemment, et meilleur encore le portefeuille. [...] Ce n'était, à coup sûr, ni un grand esprit ni un grand caractère ; en politique comme en religion, il avait passé d'un extrême à l'autre, avec une étrange facilité. [...] Quelle que fût la douceur de son commerce habituel, il n'avait pas abusé du droit de grâce envers les conspirateurs de sa petite époque² ; mais c'était un grand nom, une grande position sociale ; il avait inspiré à madame de Staël³ une amitié sincère, et ressentit peut-être à son insu quelque chose de plus que de l'amitié pour madame Récamier, [...] après sa sortie du ministère, déjà depuis longtemps dans la très haute dévotion, il avait redoublé de pratiques et de macérations ; il était plus d'une fois tombé en défaillance pendant le carême. Le vendredi saint, [...] il pâlit tout à coup et s'évanouit. Transporté dans la sacristie, [...] à peine eut-il le temps et la force d'être administré. Pour un chrétien comme lui, c'était mourir au champ d'honneur ! » (*Souvenirs*, vol. 3, pp. 31-32).

- Charles Lacretelle : « M. le vicomte de Montmorency était par ses vertus l'ornement du ministère et le trop puissant appui de la congrégation. La noblesse calme et pure de ses traits, de son maintien, une élocution facile, élégante, une touchante candeur qui survivait à la jeunesse et semblait en perpétuer l'heureux règne ; ce n'était là encore que les accessoires les moins précieux d'une si haute naissance. L'âme de M. de Montmorency était pétrie de foi et de charité. [...] C'était l'homme de tous les secours. Aveugles, sourds-muets, infirmes, malades, blessés, prisonniers, enfants abandonnés, enfants à préserver d'un affreux fléau, enfants à instruire, tout était de l'empire de M. le vicomte de Montmorency, comme de l'empire du duc de la Rochefoucauld [-Liancourt]. [...] Il vit les jours les plus modestes de la congrégation, et ne cessa pas d'en être l'associé le plus fervent et le plus crédule ; il ne la favorisa que trop pour l'invasion des emplois » (Charles Lacretelle, *Histoire de France depuis la Restauration*, éd. orig., Paris, Delaunay, vol. 3, mars 1830, ch. 21, « session de 1821 à 1822 », pp. 196-197).

- Louis XVIII s'adressant à Villèle, témoignage rapporté par Guizot : « Prenez garde, c'est un bien petit esprit, doucement passionné et entêté ; il vous trahira sans le vouloir, par faiblesse ; quand il sera avec vous, il vous dira qu'il est de votre avis, et il le croira en vous le disant ; mais loin de vous, il agira selon son penchant, non dans votre sens, et au lieu d'être servi, vous serez contrarié et compromis » (Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, 1858, vol. 1, p. 249).

MOUNIER fils : Édouard Claude Philibert Mounier (1784-1843)⁴, **baron Mounier** depuis 1809.

- Édouard Mounier est issu d'une famille grenobloise de marchands de draps, cette origine commerçante donnant à Stendhal l'occasion d'exercer son snobisme à l'endroit de son compatriote grenoblois⁵.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de François Mounier, marchand drapier et bourgeois de Grenoble.

- Il est fils de Jean-Joseph Mounier⁶ (1758-1806), qui rompt avec le négoce familial, pour devenir avocat au Parlement du Dauphiné, à Grenoble ; *leader* avec Barnave du mouvement de revendication grenoblois consécutif à la Journée des Tuiles (juin 1788), il est élu secrétaire des États du Dauphiné (1788), puis député du tiers-état du Dauphiné aux États généraux. Instigateur du serment du Jeu de Paume (20 juin 1789), il devient *leader* des monarchiens du centre droit à la Constituante, par son refus de limiter le veto royal⁷ ; comme président momentané de la Constituante, il se montre hostile

¹ Cette phrase doit s'entendre *a contrario* pour les rivaux de Montmorency de l'époque, on pense bien sûr à Villèle et Chateaubriand : derrière l'hagiographie de l'un se dessine en filigrane le trait perfide et venimeux destiné aux autres.

² Le duc de Broglie fait ici ironiquement allusion à la Révolution française, dans laquelle Montmorency s'était plongé avec passion.

³ Germaine de Staël (1766-1817) était devenue, rappelons-le, la belle-mère du duc de Broglie (1785-1870), par le mariage de ce dernier en 1816 avec sa propre fille. On note le jugement peu amène porté par Victor de Broglie sur Montmorency, oscillant entre une ironie sarcastique, jusque dans le récit mortuaire, et les concessions de façade, dictées par le nécessaire respect des convenances mondaines.

⁴ Cf. à son sujet le comte Maurice d'Hérison, *Mounier, un pair de France policier*, Paris, P. Ollendorff, 1894, 499 p.

⁵ Stendhal, *Vie de Henry Brulard*, ch. 5, éd. Paris, Gallimard « Folio », 1973, p. 80.

⁶ Sur Mounier père, cf. l'étude classique de Jean Egret, *La révolution des notables, Mounier et les monarchiens*, Paris, Armand Colin, 1950, et la biographie récente de René Bourgeois, *Jean-Joseph Mounier, un oublié de la Révolution*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1998, 262 p.

⁷ On rappelle que ce groupe compte pour principaux *leaders*, derrière le chef de file Mounier, des personnes comme

aux journées révolutionnaires des 5-6 octobre 1789 ramenant de force la famille royale de Versailles aux Tuileries ; émigré en Suisse dès 1790, il y publie deux ouvrages remarquables, *Appel au tribunal de l'opinion publique* et *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres* (1792). Installé ensuite à Weimar (1795-1801), il y fonde un institut d'éducation, avant son retour en France ; totalement rallié à Napoléon, il devient préfet d'Ille-et-Vilaine (mai 1802-janvier 1805), puis conseiller d'État (janvier 1805-janvier 1806).

- Édouard Mounier suit son père en émigration de 1790 à 1801, l'accompagnant notamment à Weimar à partir de 1795. Revenu en France en même temps que lui, il est nommé auditeur au conseil d'État (11 février 1806), avant de retourner à Weimar en 1807, pour gérer brièvement la ville. Nommé intendant de la Silésie en 1808, Édouard Mounier est promu en 1809 adjoint du secrétaire du cabinet de Napoléon.

- Il épouse le 11 mai 1810 à Liegnitz (Prusse) Wilhelmine Lightone (1789-1881), fille d'un officier.

- Nommé maître des requêtes au conseil d'État (23 août 1810-20 mars 1815), en service extraordinaire, il devient également intendant des bâtiments de la couronne (1813-mars 1814), et se voit gratifié par Napoléon d'une action au sein du *Journal de l'Empire* (ex-*Journal des Débats*), ayant une valeur de 15.000 francs.

- À la Restauration, il conserve la fonction d'intendant des bâtiments du roi (avril 1814-mars 1815), et travaille sous les ordres directs de Blacas, ministre de la maison du roi et intendant général des bâtiments. Mounier se retire en Allemagne pendant les Cent-Jours. Comme Anglès, il refuse début juillet 1815 le poste de préfet de police, pour ne pas être sous les ordres de Fouché, ce qui entraîne la nomination de Decazes à sa place¹. Choisi comme candidat à la députation par les arrondissements de Valence et Nyons (Drôme) en août 1815, il n'est pas élu alors député par le collège de département.

Conseiller d'État (1816-1831), il est alternativement en service ordinaire de 1816 à 1820 et en 1822, en service extraordinaire avec voix délibérative en 1821 et de 1828 à 1830, et en service extraordinaire sans voix délibérative du 8 janvier 1823² à 1828 - disgrâce qu'il doit à l'arrivée au pouvoir du gouvernement Villèle. En 1817, il préside la commission mixte de liquidation des dettes et créances contractées envers les Alliés, et participe à ce titre au congrès d'Aix-la-Chapelle en 1818.

Nommé Directeur général de l'administration départementale et de la police (1818-mars 1819), il est ensuite pair de France du 5 mars 1819 (fournée Decazes) à sa mort le 11 mai 1843. Il redevient Directeur général de la Police de février 1820 à décembre 1821, cette fois avec le titre de sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur (20 février 1820-14 décembre 1821), au sein du deuxième gouvernement Richelieu ; il seconde alors le ministre Lainé (cf. ce nom), dont il est politiquement très proche. Dans les années 1820, il suit d'ailleurs ce dernier dans son opposition à la dérive droite jugée excessive des gouvernements Villèle et Polignac. Rallié ensuite à la Monarchie de Juillet, Édouard Mounier est alors un proche de Mathieu Molé ; il meurt en 1843 dans une relative pauvreté.

- Il a fait sous la Restauration 89 interventions à la Chambre haute en qualité de pair de France (et non pas en qualité de directeur de la police ou de sous-secrétaire d'État).

- Baron d'Empire (lettres patentes, 31 décembre 1809) - titre confirmé sous la Restauration (lettres patentes, 6 janvier 1815) -, et donataire d'Empire d'une rente de 10.000 francs assise en Poméranie suédoise (décret, 15 août 1809), il est en outre baron-pair héréditaire (lettres patentes, 23 avril 1824) ;

Lally-Tollendal, Clermont-Tonnerre, Bergasse, et Malouet. Certaines différences profondes, vite balayées par la vague révolutionnaire, existaient entre les membres de ce groupe, qui trouvent leur aboutissement sous la Restauration. Ainsi, Malouet est d'emblée plus favorable au pouvoir exécutif central, qu'il souhaite voir prendre la tête des réformes, tandis que Mounier et Lally-Tollendal se sont toujours positionnés contre le « despotisme royal » et pour les droits de l'élite parlementaire, distinction rappelée par Robert Griffiths dans *le Centre perdu, Malouet et les « monarchiens »*, Grenoble, PUG, 1988, pp. 48-53. Il est permis de voir dans cette nuance originaire la raison pour laquelle, sous la Restauration, Mounier fils et Clermont-Tonnerre se rangent au sein de la mouvance du centre droit favorable, après hésitations, à une alliance avec la droite ultra-royaliste, qui incarne jusqu'au début des années 1820 les droits du Parlement, tandis qu'à l'inverse Malouet comme ministre en 1814 (année de sa mort), puis son fils comme préfet et pair de France, restèrent toujours obstinément fidèles à une ligne strictement centriste et constitutionnelle, plus favorable à l'exécutif royal en début de période ; en revanche, par une certaine rigidité des affiliations partisans, chacun des protagonistes reste ensuite fidèle au camp politique qu'il a choisi, même lorsque les positions idéologiques en matière institutionnelle paraissent s'inverser entre constitutionnels et royalistes, dans la deuxième moitié des années 1820.

¹ Cf. à ce sujet Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, vol. 3, p. 366.

² Cf. *Bulletin des Lois du royaume de France*, 7^e série, tome 16, 1^{er} semestre 1823, n°580, p. 9.

officier, commandeur (1^{er} juin 1818), puis grand-officier (1^{er} mai 1821) de la Légion d'Honneur (cote LH 1952 / dossier 56).

- Son portrait a été réalisé par le dessinateur Houdetot en 1806, puis par le peintre Pierre-François-Eugène Giraud.

- Parmi ses cinq enfants, son fils, Édouard Philippe, baron Mounier (1821-1895), a été sous-préfet de divers arrondissements, du 1^{er} août 1844 à février 1848, puis du 24 janvier 1849 à septembre 1870 (dossier F¹bI 167/32) ; deux des quatre filles ont été mariées en 1811 et 1828 à deux fils du comte Joseph-Marie Portalis (1778-1858), -fils du grand juriste-, lui-même ministre du gouvernement Martignac en 1828-1829, premier président de la Cour de Cassation (1829-1857), pair centriste sous la Restauration (1819-1830) et la Monarchie de Juillet (1830-1848), puis sénateur d'Empire (1852-1858) ; une troisième fille de Mounier a été mariée au fils de Jean-Baptiste Jules Anglès, préfet de police (1815-1821) aux ordres des ministères centristes, lui-même étant fils de Jean-François Anglès, ancien conseiller politique de Mounier père en 1789, puis député royaliste des Hautes-Alpes (1816-1822) et doyen d'âge de la Chambre (cf. sa fiche).

Témoignages :

- Chateaubriand : « Homme de raison et de probité (*Mémoires d'Outre-Tombe*, vol. 1, p. 934).

- d'Haussez : « J'ai trouvé toujours et partout chez lui une égalité d'humeur, qu'aucune circonstance n'altérait, une aptitude qui le plaçait au-dessus de tout ce qu'il avait à traiter, une supériorité d'esprit qui, après s'être développée dans les affaires, se manifestait sous toutes les formes de la société. Avec un peu plus de décision et un peu plus de confiance dans sa capacité, M. Mounier aurait pu se rendre propre à quelque partie que ce fût du gouvernement. Il n'a pas voulu sortir d'une position secondaire, et il s'est contenté de prouver qu'il n'y restait que par sa volonté. [...] Il a manqué de décision politique, et il a voulu transiger avec les événements. Entraîné par eux, il n'a pas été renversé grâce à la précaution qu'il avait prise de rester dans la foule, et de ne pas s'exposer en s'élevant au-dessus d'elle » (*Mémoires*, vol. 1, p. 216).

- Stendhal : « [C'] est un plat, adroit et fin matois, vrai type de Dauphinois. [...] Édouard Mounier en a l'accent traînant quoique élevé à Weimar, il est pair de France et baron, et juge bravement à la Cour des pairs (1835, décembre¹). Le lecteur me croira-t-il si j'ose ajouter que je ne voudrais pas être à la place de MM. Félix Faure et Mounier, jadis de mes amis ? » (*Vie de Henry Brulard*, chapitre 5, éd. Paris, « Folio » Gallimard, 1973, p. 80).

PEYRONNET : Pierre Denis **de Peyronnet** (1778-1854), **comte de Peyronnet** depuis 1822.

- Il est issu d'une famille de l'ancienne bourgeoisie marchande bordelaise, connue depuis 1665, anoblée en 1725 par charge exercée sur deux degrés (cf. *infra*), l'achèvement du processus d'anoblissement étant validé par des Lettres d'Honneur le 26 février 1777. L'arrière-grand-père du ministre, Antoine Guillaume Peyronnet (1670-1729), a été premier consul à la Bourse de Bordeaux (1717), directeur du commerce de la ville (1720), avant d'acquiescer la charge de notaire secrétaire à la cour des Aides de Guyenne (1722).

- Ses grands-parents paternels sont Jean Joseph Julien de Peyronnet (1698-1753), avocat au parlement de Paris, puis conseiller trésorier de France au bureau des Finances de Bordeaux (1725-1753), anobli comme tel, et grand voyer de la généralité de Bordeaux, et Marie-Rose Lamalétie, celle-ci issue d'une famille de négociants bordelais ; en ligne maternelle, il est le petit-fils de François-Louis Beau, courtier royal et bourgeois de Bordeaux, et de Marie Bayle, cette dernière issue d'une famille de négociants bordelais.

- Son père, Jean-Louis de Peyronnet (1731-1794), est lui aussi conseiller trésorier de France au bureau des Finances de Bordeaux (1754-1777), avant d'être condamné à mort le 3 messidor an 2 [21 juin 1794] par la commission militaire de Bordeaux, comme conspirateur, et aussitôt guillotiné à Bordeaux ; sa mère, épousée en secondes noces, se nomme Rose Beau (vers 1745-1820).

- Son demi-frère, Louis Élie de Peyronnet (1760-1792), avocat puis conseiller au parlement de Bordeaux (juin 1782-septembre 1790), et notaire secrétaire à la cour des Aides de Guyenne, est décédé en émigration à Naples ; une sœur aînée, Marie de Peyronnet (1764-1828), mariée à Pierre Paul Alefsen (né en 1740), président trésorier de France au bureau des Finances de Bordeaux ; deux autres frères et une sœur, morts tous trois célibataires avant l'âge de 20 ans.

- Né le 9 octobre 1778 à Bordeaux, Pierre Denis de Peyronnet, dernier-né de la famille, suit des études au collège royal de Saintes, où il est condisciple de Martignac, puis des études de droit chez un

¹ Après l'attentat de Fieschi contre Louis-Philippe, en juillet 1835. Les coupables furent condamnés à être décapités.

jurisconsulte. Il s'inscrit en 1796 comme avocat du barreau bordelais.

- Le 21 mars 1796, il épouse à Bordeaux sa cousine Marie Anne *Marguerite* Aimée de Perpigna (1776-1842), fille de Jean-Baptiste Raymond de Perpigna (1749-1805), issu d'une famille de la noblesse béarnaise installée pour cette branche à la Martinique, et de Magdeleine Symphore Bayle (1753-1832), nièce de Marie Bayle citée *supra*.

- Menant une vie de plaisir à l'image de nombreux muscadins, Peyronnet mène en janvier 1798 un chahut de la jeunesse royaliste bordelaise contre le passage du général Lannes dans la ville.

Franc-maçon à la *Loge française d'Aquitaine* depuis 1805, puis membre d'une société royaliste secrète à la fin de l'Empire (les Chevaliers de la Foi ?), il s'affiche lors de la célèbre journée du 12 mars 1814, où les royalistes bordelais proclament, avec trois semaines d'avance, leurs vœux pour un rétablissement des Bourbons. Au début des Cent-Jours, il fait partie des volontaires royalistes prêts à combattre, puis, lors du retour de Louis XVIII, il est nommé membre d'une délégation royaliste bordelaise présentant une adresse au roi début septembre 1815¹.

Il entre dans la magistrature sous la seconde Restauration : nommé président du tribunal civil de 1^{ère} instance de Bordeaux (nommé le 26 octobre 1815, installé le 8 novembre 1815), il est promu procureur général près la cour royale de Bourges (nommé le 1^{er} juillet 1818, installé le 14 août 1818), puis près celle de Rouen (nommé le 22 février 1821, installé le 1^{er} mars 1821), grâce à l'entremise de la favorite Zoë du Cayla, qu'il a aidée dans un litige privé. Il est parallèlement nommé procureur général près la Cour des pairs du 22 février 1821 au 24 novembre 1821, pour représenter le Parquet au procès de la conspiration militaire du 19 août 1820² (avec l'aide de Vatimesnil pour substitut) ; la vigueur du réquisitoire de Peyronnet dans cette affaire accélère très fortement sa carrière politique³.

- Il siège comme député du Cher du 21 décembre 1820 au 23 décembre 1823 (élu au collège du département du Cher en 1820), puis député de la Gironde du 26 mars 1824 au 5 novembre 1827⁴ (élu au collège départemental de la Gironde en 1824, puis sévèrement battu en novembre 1827 à Bordeaux comme à Bourges). Devenu, grâce à la protection de la comtesse du Cayla, Garde des Sceaux de France et ministre secrétaire d'État de la Justice du 14 décembre 1821 au 3 janvier 1828, au sein des gouvernements « Villèle-Montmorency », puis Villèle⁵, il est chargé de présenter les projets ministériels les plus controversés : une police des journaux plus sévère (2 janvier 1822), la répression du sacrilège (4 janvier 1825), la rétablissement partiel du droit d'aînesse (10 février 1826), et enfin une nouvelle aggravation de la répression des délits de presse (29 décembre 1826), projet qu'il présente cyniquement comme une « loi de justice et d'amour », avant de devoir le retirer le 17 avril 1827 devant l'opposition des pairs. Lors des voyages de Corbière loin de Paris, il est également ministre de l'Intérieur par intérim du 6 septembre au 29 octobre 1822, du 9 juillet au 2 août 1825, et encore du 30 août au 19 septembre 1826. Après son éviction gouvernementale, il siège à la Chambre haute comme pair de France du 4 janvier 1828 à août 1830, et il publie en 1829 une *Esquisse politique*. En 1828, il est au centre d'une affaire de détournement de fonds publics, relatif au financement de son train de vie ministériel comme garde des Sceaux entre 1821 et 1827 (affaire dite de la « salle à manger Peyronnet ») ; la nouvelle majorité de la Chambre des députés autorise l'ouverture d'une procédure en restitution des fonds dépensés, mais la Chambre des pairs, par son veto, met un terme à la procédure⁶. Retrouvant un maroquin gouvernemental comme ministre de l'Intérieur du 19 mai 1830 au 31 juillet 1830, dans les gouvernements « Polignac-La Bourdonnaye » puis Polignac, Peyronnet participe à la préparation des ordonnances de juillet 1830. Au terme de son arrestation et du procès des ministres de

¹ Camille de Tournon (1778-1833), préfet de la Gironde du 12 juillet 1815 au 9 janvier 1822, qualifie Peyronnet de « coryphée » du « parti des jeunes gens », c'est-à-dire en réalité des ultra-royalistes (A.N., cote F¹CIII Gironde 3, dossier 1815, lettre du 17 août 1815) ; l'exubérance juvénile de ces derniers inquiète sensiblement le préfet, qui vient tout juste d'arriver, et penche quant à lui pour le camp « constitutionnel ».

² Pour les dates de la carrière de Peyronnet, on renvoie aux registres matricules des différents magistrats de la Restauration, conservés aux Archives nationales, en BB6* 525-534 ; Peyronnet, qui est à l'origine de la confection de ces matricules en tant que garde des Sceaux, a l'honneur d'être inscrit en premier (BB6* 525, registre 1, notice n°1).

³ Cf. à ce sujet Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, Paris, Jacques Lecoq, vol. 6, p. 3. Peyronnet demande neuf condamnations à mort, sans être suivi par la Cour.

⁴ Egalement réélu dans le Cher, mais choisit son département natal.

⁵ Cette expression, on le sait, n'est véritablement rigoureuse qu'à compter du 4 septembre 1822, date de la promotion de Villèle à la présidence du Conseil des ministres.

⁶ Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 12, p. 739, colonne 3.

Charles X, il est condamné à la prison à perpétuité, emprisonné à Ham de décembre 1830 au 19 octobre 1836, et il publie *Pensées d'un prisonnier* en 1834, avant d'être amnistié le 8 mai 1837. Décédé le 2 janvier 1854 au château de Saint-Louis de Montferrand (Gironde), il est aussi l'auteur de *Satires* (1854), et d'une *Histoire de France*, parue de manière posthume en 1855.

- Membre du centre droit constitutionnel jusqu'en 1821, il est ensuite un ministre fidèle à Villèle jusqu'en 1827, puis, tout en restant fermement ancré à droite, il se brouille totalement avec ce dernier en 1830, en choisissant de seconder Polignac dans ses projets absolutistes.

- On lui doit une seule intervention à la Chambre en qualité de député, Peyronnet ayant pris presque toujours la parole en qualité de ministre ; de 1828 à 1830, il a parlé 72 fois à la Chambre des pairs.

- Comte héréditaire (lettres patentes, 19 septembre 1822), et baron-pair (ordonnance, 4 janvier 1828), il est en outre chevalier commandeur des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit, 3 juin 1827) ; il est aussi chevalier (25 novembre 1814), officier (30 avril 1821), commandeur (18 août 1824), puis grand-officier (22 mai 1825) de la Légion d'Honneur à l'occasion du sacre (cote LH 2135 / dossier 37) ; et enfin, grand-croix de l'ordre de Charles III d'Espagne.

- Il a eu quatre enfants. Son fils aîné, *Edouard* Jean-Baptiste de Peyronnet, né le 27 décembre 1796 à Bordeaux, a été avocat dans la ville, puis premier substitut du procureur près le tribunal d'instance de Bordeaux (nommé le 20 janvier 1819, installé le 8 février), promu ensuite dans la capitale comme substitut (nommé le 9 octobre 1822, installé le 6 novembre) puis avocat général (nommé le 5 novembre 1823, installé le 1^{er} décembre 1823) près la cour royale de Paris¹, et parallèlement maître des requêtes au conseil d'État en service ordinaire (siégeant au comité du Contentieux) du 1^{er} février 1822 à sa mort prématurée le 14 juin 1827 à la Chancellerie, à l'âge de 31 ans², fait chevalier de la Légion d'Honneur le 8 août 1823³ ; il s'était marié avec Caroline Philippine Elisabeth Boutin, fille du baron *Charles* Marie Hippolyte Boutin, maréchal de camp. La fille aînée du ministre, Marie de Peyronnet, née le 14 août 1800, est morte elle aussi très jeune à 28 ans, le 28 mai 1829 à La Rochelle. Peyronnet a eu encore deux autres enfants, *Marguerite* Louise Raymonde (1802-1857) et Paul Louis *Jules* (1805-1872) de Peyronnet, ayant épousé à la Martinique Georgina Frances Whitefield (1815-1895), une Anglaise protestante.

- On compte encore de nos jours une « rue Peyronnet » à Bordeaux et à Marseille, une « impasse Peyronnet » à Bègles (Gironde), et un « passage Peyronnet » à Soisy-sur-Seine (Essonne).

Témoignages :

- Ferrand : « [Il avait] un véritable talent [...], de bonnes et sages maximes [...], des discussions lumineuses » (*Mémoires*, p. 245).

- Guernon-Ranville⁴ : « On ne parle que de son courage, de sa noble fierté devant la chambre des pairs lors du procès où *d'accusé il se fit accusateur*... C'est pousser loin l'impudence ! Qu'on lise son plaidoyer, dans lequel il flatte ces misérables coquins de pairs et se met presque à genoux devant eux ; cette apologie, faite en de telles circonstances et en violation de la promesse que nous nous étions faite de ne rien dire, est-elle un acte de courage ? C'est une belle chose que l'intrigue et le savoir-faire ! Le lundi 26 juillet au soir, lorsqu'on chercha le ministre de l'intérieur [Peyronnet] pour prendre ses ordres sur les premiers symptômes de l'insurrection, on le trouva dans l'atelier du sculpteur Lemot où il posait pour sa statue⁵ ; il en est toujours là ; il pose constamment et se drape de manière à ne montrer que de belles apparences. [...] Cet homme parle sans cesse de sa *ruine* et il a 30.000 francs de revenu ; il fait retentir tous les journaux de ses plaintes et du *courage* avec lequel il supporte ses revers. Le vrai courage souffre en silence et ne fait pas tant d'étalage » (*Journal d'un ministre*, pp. 285 et 297).

- d'Haussez : « M. de Peyronnet rentrait au Conseil avec cette confiance en lui-même, cette attitude de matamore, ce caractère de Gascon appliqué au XIX^e siècle. [...] Ainsi, simple avocat à Bordeaux, il faisait faire antichambre aux plaideurs qui venaient le consulter. Président d'un tribunal de première instance, il affectait la dignité d'un chancelier, et, devenu ministre, il tranchait du grand seigneur. Tout cela était assaisonné d'une certaine pose de spadassin, qui n'allait pas trop avec la gravité de la simarre. [...] À la tribune, il a de la faconde

¹ Le dossier matricule du fils de Peyronnet se trouve en BB 6*/525, registre 1, notice n° 136.

² À la grande satisfaction des libéraux, qui y voient cyniquement un signe du destin.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ Guernon-Ranville commente ici avec amertume l'attitude de Peyronnet à l'issue de la Révolution de Juillet, lors du procès des ministres de Charles X : mais, au delà des déchirements ultérieurs à 1830, l'anecdote semble montrer un véritable trait de caractère de Peyronnet.

⁵ L'anecdote, destinée à souligner la vanité risible de Peyronnet, semble ici infondée ou au moins inexacte, puisqu'en juillet 1830, le sculpteur officiel François Frédéric Lemot (1771-1827), était décédé depuis trois ans déjà.

et ne quitte jamais un air de dédain et de supériorité, qui en impose jusqu'au moment où il offense, ce qui arrive vite et gravement. Dans le Conseil, il montre moins de précision ; il procède par des phrases bien creuses, mais bien sonores. [...] Et pourtant cette tête-là n'est pas absolument vide, car il y a de l'ordre, de la volonté, de la détermination, de la générosité ; il y a aussi des connaissances acquises et du talent pour les servir. Malheureusement, on y eût cherché en vain la réflexion ; et l'absence complète de cette qualité, qui n'est remplacée que par une excessive vanité, a donné à toute la carrière de M. Peyronnet un cours qui a porté le plus grand préjudice à lui, aux hommes qui lui étaient associés, et aux affaires dans lesquelles il est intervenu » (*Mémoires*, vol. 2, pp. 207-209).

-Alexandre Mazas : « Il y a une qualité qu'on n'a jamais contesté à M. le comte de Peyronnet, c'est le véritable courage » (*Ham. Août 1829-Novembre 1832. Par un ancien attaché à la présidence du conseil des derniers ministres de la Restauration*, Paris, U. Canel et A. Guyot, 1833, p. 388).

- Jules de Polignac : « Pendant les six années consécutives que les Sceaux lui furent confiés, [il] avait eu plus d'une fois l'occasion de montrer la fermeté de son caractère » (*Réponses à mes adversaires pour servir de suite aux Etudes historiques*, Paris, Plon et Dentu, 1845, p. 38).

- Salaberry : « Homme de talent et de caractère » (*Souvenirs politiques*, vol. 2, p. 306).

-Villèle : « Quant à MM. de Polignac et Peyronnet, [...] je sais bien qu'ils sont l'un et l'autre trop ambitieux et se sont trop mal conduits avec moi, pour ne pas me faire de tort autant qu'ils le pourront. [...] M. de Peyronnet, qui sait bien ce qui en est, n'a-t-il pas eu la perfidie de dire que je me suis retiré bénévolement et pouvant rester en 1828 ? [...] Ces gens-là sont des intrigants. Laissons-les triompher, leur règne ne sera malheureusement pas long, car ils nous mettront bien plus bas » (*Mémoires et correspondance*, vol. 5, lettres à sa femme, 30 mai et 9 juillet 1830, pp. 441 et 462).



Pierre-Denis de Peyronnet, deux portraits¹

- Barthélemy et Méry : « Muse ! Quel fut celui qui, bouillant d'un beau zèle, / S'élança le premier des tentes de Villèle ? / Ce fut toi, Peyronnet ! Les Gascons, à ta voix, / Fendent les flots tremblans sous un si noble poids² » (*La Villéliade*, 15^e édition, Paris, Ambroise, Dupont, 1827, p. 57).

- M^{me} de Boigne : « M. de Peyronnet, qui s'était fait remarquer par sa furibonde faconde pendant le dernier procès à la Chambre des pairs, fut appelé aux Sceaux. Sa réputation était telle à Bordeaux, sa patrie, qu'il y eut des paris ouverts contre cette nomination, traitée d'apocryphe. Le *Moniteur* confondit les incroyables »

¹ Les copies de ces portraits nous ont aimablement été communiquées par Philippe de Peyronnet.

² Les pamphlétaires libéraux se moquent ici de l'emphase oratoire du garde des Sceaux, qu'il juge ridicule ; la dernière phrase, écrite par eux en italique, doit être une citation tronquée ou déformée d'un de ses discours à la Chambre.

(*Mémoires*, 3^e éd., 1907, 1820-1830, ch. V, pp. 78-79).

- Victor de Broglie : « C'était un avocat de Bordeaux, déclamateur et de façon girondine, grand bavard, grand bretteur » (*Souvenirs*, vol. 2, p. 223).

- Charles Lacretelle : « On lui reprochait un ton déclamateur et un caractère suffisant ; les satires contemporaines dont il fut toujours un objet privilégié parlent beaucoup de son goût pour l'escrime, peu compatible avec la simarre de d'Aguesseau. Il put s'apercevoir de la différence qui existe entre une dignité éminente et la considération : pendant un ministère de six années, il ne lui fut pas donné d'obtenir un seul succès de tribune devant le parlement le plus docile ; ce n'est que depuis sa chute qu'on a pu s'apercevoir qu'il possédait un esprit fin et piquant. Le dépit a ses inspirations. Maintenant, je l'entends vanter comme l'Hercule de la contre-révolution ; nous verrons ses travaux » (*Histoire de France depuis la Restauration*, éd. orig., Paris, Delaunay, vol. 3, mars 1830, ch. 21, « Session de 1821 à 1822 », pp. 194-195).

- Lamartine : « [Villèle] avait donné le ministère de la justice à un jeune homme de Bordeaux, inconnu jusque là, M. de Peyronnet [...]. Des discours de tribune où le zèle de la fidélité méridionale s'exaltait jusqu'à la passion pour le trône et pour l'autel, et cherchait l'éloquence dans l'excès et dans le défi ; une audace de paroles qu'appuyait la résolution du cœur, une belle figure, une vie aventureuse, une attitude qui rappelait plus le héros de guerre civile que le magistrat, [...], une fortune politique à faire, gage de constance et de déférence aux chefs de son parti, avaient déterminé le choix de M. de Villèle en faveur de ce jeune orateur, capable de bien servir, mais aussi de trop servir, et de perdre peut-être un jour en voulant sauver » (*Histoire de la Restauration*, vol. 7, livre 39, p. 16).

- Pierre Larousse : « Faible jurisconsulte, mais parleur facile et brillant, [...] Peyronnet était un versificateur agréablement fade, et il tenait sa place dans ces espèces d'Académies de charmants épicuriens, qui étaient censés faire de l'opposition à l'Empire. Il était aussi quelque peu duelliste, et son humeur véhémence lui suscita plus d'une méchante affaire. [...] Peyronnet, pendant sa longue administration, attacha son nom à toutes les mesures rétrogrades qui rendirent le gouvernement de la Restauration si justement impopulaire » (*Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 12, pp. 739, colonnes 2 et 3).

- Stendhal : « Lorsqu'en décembre 1830 l'on n'a pas puni de mort cet insolent maraud de Peyronnet et les autres signataires des Ordonnances, j'ai dit des bourgeois de Paris : ils prennent l'étiollement de leur âme pour de la civilisation et de la générosité. Comment après une telle faiblesse oser condamner à mort un simple assassin ? » (*Vie de Henry Brulard*, ch. 10, éd. Folio Gallimard, 1973, p. 121).

POLIGNAC (Jules de) : Auguste *Jules* Armand Marie, **comte de Polignac** (1780-1847), puis **prince de Polignac** depuis 1822¹.

- Jules de Polignac est issu d'une famille de la haute noblesse de cour, originaire du Velay, connue depuis 860 et d'ancienne chevalerie (la filiation suivie remonte à 1205), portant le titre de vicomte héréditaire depuis le XV^e siècle, et celui de duc héréditaire depuis 1780².

- C'est l'arrière-petit-neveu du cardinal Melchior de Polignac (1661-1742), brillant diplomate sous Louis XIV³.

- Son père, Armand Jules François, vicomte de Polignac (1745-1817), est directeur général des Postes (1782), 1^{er} écuyer du roi Louis XVI, créé duc héréditaire en 1780, puis duc et pair héréditaire en novembre 1783, émigré ensuite⁴, à nouveau pair de France de juin 1814 à sa mort (à titre héréditaire depuis août 1815) ; sa mère, *Yolande* Martine Gabrielle de Polastron⁵, devenue duchesse de Polignac (1749-décembre 1793), est gouvernante des Enfants du couple royal (1782), favorite de Marie-Antoinette honnie par la foule parisienne, et décédée en émigration à Vienne (Autriche).

- Jules est frère d'Armand de Polignac (1771-1847), député à la Chambre introuvable, puis pair de France de 1817 à 1830 (cf. sa fiche) ; il a également un frère cadet, Melchior, comte de Polignac (1781-1855), maréchal de camp (1815), aide de camp du duc d'Angoulême (1817-1825), puis gouverneur de Fontainebleau (1825-1830), grand-officier de l'ordre espagnol de Saint-Ferdinand, mis en disponibilité en 1830.

¹ Nous remercions Christian de Polignac pour les renseignements communiqués sur son ancêtre.

² Sur la famille Polignac depuis les origines, cf. A. Jacotin, *Preuves de la maison de Polignac, recueil de documents pour servir à l'histoire des anciennes provinces du Velay, Auvergne, Gévaudan, Vivarais, Forez, etc. (IX^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Leroux, 1898-1906, 5 vol.

³ Également auteur en latin d'un ouvrage anti-matérialiste, *l'Anti-Lucrèce, poème sur la religion naturelle*, ouvrage posthume paru en 1747 à Paris, traduit en français en 1750.

⁴ Le père de Jules de Polignac est inscrit sur les listes officielles d'émigrés le 4 août 1792 (cf. CD-Rom).

⁵ La sœur de cette dernière, Louise de Polastron, fut la maîtresse la plus célèbre du comte d'Artois, participant à toutes les orgies versaillaises autour de ce dernier ; cette liaison, qui dura d'ailleurs jusqu'au décès de Polastron en 1804, explique bien des choses sur les liens de confiance inextinguibles entre Charles X et Jules de Polignac.

- Il est cousin issu de germain et filleul de Marie-Jean Hérault de Séchelles (1759-1794), avocat au parlement de Paris jusqu'en septembre 1790, puis député de gauche à l'Assemblée Législative et à la Convention, montagnard, président de la Convention lors de la journée du 2 juin 1793¹, rédacteur de la Constitution de l'an I, membre du Comité de Salut Public, condamné à mort, le 16 germinal an 2 [5 avril 1794] par le tribunal révolutionnaire de Paris, « *comme auteur ou complice d'une conspiration tendant à rétablir la monarchie, à détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain* » et aussitôt guillotiné avec Danton et les Indulgents.

- Il a pour beau-frère *Antoine* Louis Marie de Gramont, comte de Louvigny (1755-1836), duc de Guiche (1780) puis duc de Gramont (1799), lieutenant-général (août 1814), premier gentilhomme de la chambre du roi, pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 28 août 1836 (à vie sous la première Restauration, puis de manière héréditaire), siégeant au centre droit, et ayant le titre de duc-pair depuis août 1817.

- Enfin, sa tante par alliance est Marie *Louise* d'Esparbès (1764-1804), devenue vicomtesse de Polastron depuis le mariage de celle-ci en 1780 avec le frère de Yolande de Polastron. Or, cette tante était la maîtresse principale et affichée du jeune comte d'Artois, futur Charles X, à la cour de Versailles puis en émigration, jusqu'au décès de la belle en 1804 ; de mauvaises langues susurrèrent que Jules de Polignac serait en réalité le fils adultérin de cette liaison - rumeur invérifiable, naturellement.

- À l'âge de neuf ans, Jules de Polignac émigre dès le 17 juillet 1789, aux côtés de sa famille et du comte d'Artois. Il passe successivement en Suisse, en Italie, en Autriche, en Russie, puis se fixe en Angleterre en 1800, et se voit conférer en 1801 le titre d'aide de camp du comte d'Artois.

- Il débarque clandestinement en Normandie fin 1803 avec son frère Armand² ; les deux, intrigant à Paris, sont impliqués dans le complot de Cadoudal (février 1804), et emprisonnés pendant six ans, à Vincennes, à Ham, puis à la prison du Temple ; ils sont ensuite assignés à résidence à la maison de santé Dubuisson (juin 1810-juillet 1812), où ils adhèrent parmi les premiers aux « Chevaliers de la Foi » fondés par Ferdinand de Bertier de Sauvigny. Compromis dans la conspiration du général Malet (octobre 1812)³, ils logent clandestinement dans une maison de la rue du Faubourg Saint-Jacques (juillet 1812-janvier 1814). Grâce à l'entremise du royaliste Louis de Gobineau –père d'Arthur de Gobineau-, les deux frères Polignac s'enfuient précipitamment le 28 janvier 1814 pour échapper à leur probable arrestation par la police impériale.

- Renommé mi-février 1814 aide de camp du comte d'Artois et propulsé colonel, Jules de Polignac, basé à Vesoul puis à Troyes, tente, aux côtés du comte François d'Escars, de plaider auprès des Alliés la cause d'une restauration des Bourbons, sans aucune capacité de persuasion, contrairement à Vitrolles⁴. La Restauration étant finalement intervenue, Polignac est nommé commissaire extraordinaire dans la 10^e division militaire, basée à Toulouse, du 22 avril au 11 juillet 1814, par un décret de Monsieur⁵, avec la mission principale de rallier les troupes locales au nouveau régime.

Après une nomination sans suite comme ministre plénipotentiaire de la France à Munich (septembre 1814), il est promu maréchal de camp (13 novembre 1814⁶), et envoyé en mission par Louis XVIII auprès du pape Pie VII pour commencer les négociations sur un nouveau Concordat (fin novembre 1814-22 janvier 1815).

¹ Celle-ci voit l'encerclement de la Convention et l'arrestation des premiers députés girondins, préparant la liquidation définitive de ce mouvement par les Montagnards.

² Peut-être avec la complicité du baron d'Haussez, qui anime la chouannerie normande et affirme avoir été sur les lieux du débarquement des Polignac, ce qui expliquerait largement sa nomination inattendue en août 1829 au sein du gouvernement dont Jules de Polignac est ministre prépondérant, puis président du Conseil.

³ Claude François de Malet (1754-1812), issu d'une ancienne famille noble mais ardemment républicain, était général de brigade depuis 1799. Placé en résidence surveillée depuis 1808, il s'évada le 22 octobre 1812, et tenta un coup d'État, avec l'aide de complicités royalistes, en annonçant la mort de Napoléon et en faisant arrêter le ministre de la Police. Arrêté, il fut traduit en cour martiale, condamné à mort et fusillé. Au président de la cour, qui lui demandait quels étaient ses complices, il avait répondu ironiquement : « La France entière, et vous-même si j'avais réussi ! ».

⁴ Le tsar Alexandre refuse notamment de recevoir le duo Polignac-d'Escars, quelques jours avant d'accepter une entrevue avec Vitrolles.

⁵ *Bulletin des lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°50, p. 49.

⁶ Soit le même jour que Mathieu de Montmorency, cf. *Almanach royal de 1816*, « Etat major général de l'armée, maréchaux de camp », p. 502. Une autre source, de seconde main, indique à tort la date du 26 avril 1814.

Il est de passage à Gand au début des Cent-Jours (16 mars-11 avril 1815), avant d'être nommé « commissaire du Roi dans la 7^e Division militaire » (Isère, Drôme, Mont-Blanc), où il anime, de mai à juillet 1815, la résistance royaliste en Savoie puis en Dauphiné, aux côtés de Robert de Mac-Carthy (1770-1827) et de Genoude (1792-1849), dont il fait son aide de camp¹. Le 15 juin, Polignac se fait prendre par Bugeaud (1784-1849), alors colonel de l'armée napoléonienne, et emprisonner quinze jours jusqu'à l'arrivée des Anglais, après avoir risqué l'exécution pure et simple ; il soutient la réaction royaliste à Grenoble et dans l'Isère en juillet 1815.

- Première fonction stable et importante : du 21 novembre 1815² au 30 septembre 1818, Polignac est l'un des trois inspecteurs généraux des Gardes nationales de France, et se trouve une fois encore placé sous les ordres directs de Monsieur, colonel général de toutes les Gardes nationales de France depuis le 13 mai 1814³.

- Mais Polignac s'investit peu dans sa charge jusqu'à la fin de 1816 pour cause de vie londonienne : celle-ci débouche sur un premier mariage en juillet 1816 avec Barbara Campbell (1788-1819), une Écossaise protestante, qui décède trois ans plus tard.

- Promu ambassadeur de la France en Grande-Bretagne (10 juin 1823-25 juillet 1829), sommet de la carrière diplomatique, Polignac signe le 26 janvier 1826 un traité franco-anglais de navigation, et, surtout, le 9 juillet 1827 le traité franco-russo-britannique de médiation sur le conflit gréco-turc. En outre, il est nommé aide de camp du roi, à la suite de l'avènement au trône de Charles X, et exerce cette fonction du 4 novembre 1824 jusqu'à la révolution de Juillet 1830.

- Polignac se remarie le 3 juin 1824 avec Marie Charlotte Parkyns (1792-1864), Anglaise, fille de Thomas Parkyns, (1755-1800), grand-maître londonien d'une loge franc-maçonne, et en outre Provincial Grand Master for Nottinghamshire (1783-1800), créé lord Radcliffe en 1795 (siégeant donc à la Chambre des Lords de 1795 à 1800) ; cette seconde épouse était veuve en premières noces de César de Choiseul († 1823), qui était quant à lui aide de camp du duc de Berry.

- Pair de France du 17 août 1815⁴ à la révolution de Juillet 1830, Polignac ne siège effectivement que de novembre 1816 à juin 1823. Il s'illustre dès sa nomination par un serment restrictif à la Charte⁵, de concert avec son collègue Charles de La Bourdonnaye-Blossac (1753-1840), et se justifie ensuite dans des *Observations*. Polignac se range ensuite dans la droite intransigeante à la Chambre haute et il accueille à son domicile la réunion parlementaire des pairs de France ultra-royalistes, au moins entre 1818 et 1820⁶. Extrêmement riche, il déclare 200.000 francs de revenu lors de la constitution de son majorat de pairie⁷.

Après avoir été vainement pressenti plusieurs fois pour remplacer Villèle à partir de 1825 à la tête d'un gouvernement royaliste, Polignac voit son heure de gloire arriver enfin, lorsqu'il devient ministre des Affaires Étrangères du 8 août 1829 au 30 juillet 1830, dans les gouvernements « Polignac-La Bourdonnaye », puis Polignac. Après le refus de l'amiral de Rigny d'entrer au gouvernement, Polignac est en outre ministre de la Marine par intérim du 8 au 26 août 1829, en attendant la nomination d'un titulaire à ce poste. Comme chef de la diplomatie française, il défend vainement auprès du tsar russe une recomposition de la carte de l'Europe, qui permettrait à la France d'annexer la rive gauche du Rhin. Président du Conseil des ministres depuis le 17 novembre 1829, il soutient

¹ Cf. dans la suite du guide biographique la fiche respective de ces deux personnalités royalistes, devenue l'un député, l'autre journaliste.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°275, pp. 464-465. Il est nommé aux côtés du comte de Bruges et du chevalier Allent, conseiller d'État –ce dernier d'opinion « constitutionnelle »-.

³ On rappelle que, de 1815 à 1818, la Garde nationale forme une véritable armée parallèle, unifiée sur le plan national, aux mains du comte d'Artois et des trois inspecteurs qui le secondent. L'ordonnance du 30 septembre 1818 brise définitivement cette situation d'exception en déchargeant Monsieur de ses fonctions de commandement, en supprimant les postes d'inspecteurs généraux de la Garde, et en réduisant *de facto* celle-ci à une simple juxtaposition de troupes de parade municipale, dépourvues dès lors de tout rôle politique.

⁴ Ce n'est qu'un an plus tard, en novembre 1816, que Polignac accepte de prêter le serment à la Charte sans restrictions ayant trait à la religion, et peut ainsi faire son entrée à la Chambre haute ; son refus d'un serment inconditionnel en août 1815, avec son collègue La Bourdonnaye-Blossac, avait fait sensation.

⁵ Polignac et La Bourdonnaye-Blossac refusent d'accepter les dispositions religieuses de la Charte.

⁶ Cf. Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, Paris, Jacques Lecoq, 1866, vol. 5, p. 218.

⁷ E. de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables...*, ch. 5, p. 242.

ensuite l'expédition d'Alger, et se rallie progressivement à l'idée d'un coup d'État autoritaire contre la Chambre des députés, qui débouche finalement sur les quatre ordonnances du 25 juillet 1830.

- Incarcéré après la révolution de Juillet à Vincennes (1830), il est jugé ; défendu par Martignac, il est condamné à la détention perpétuelle et à la mort civile en décembre 1830, incarcéré à Ham de 1831 au 30 novembre 1836, peine commuée alors à un bannissement de 20 ans. Pendant son emprisonnement, il réagit vivement à l'*Histoire de la Restauration* de Capefigue, publiant des *Considérations politiques sur l'époque actuelle, adressées à l'auteur anonyme de l'ouvrage intitulé : « Histoire de la Restauration par un homme d'État »*¹. Après 1836, il s'exile en Angleterre, puis en Bavière, avant d'être autorisé à revenir en France en 1846 (il avait assisté « incognito » au mariage de son fils aîné à Paris en 1842). Juste avant son retour définitif, il publie des *Études historiques, politiques et morales sur l'état de la société européenne vers le milieu du XIX^e siècle*², qui suscite une nouvelle polémique avec Capefigue.

- Il a prononcé 32 interventions à la Chambre haute en qualité de pair de France.

- Comte-pair (ordonnance, 31 août 1817), et prince romain³ (1820), titre reconnu par la France le 30 juillet 1822, il est en outre chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit, 14 mai 1826) ; chevalier de Saint-Louis (16 août 1814) ; chevalier (5 avril 1815), puis officier (18 mai 1820) de la Légion d'Honneur (cote LH 2192 / dossier 15, consulté pour cette thèse⁴) ; chevalier de Malte (avril 1816) ; enfin, il est l'un des cent sociétaires fondateurs de la Société royale des Bonnes-Lettres (janvier 1821).

- Parmi ses sept enfants, issus de ses deux mariages successifs, une de ses filles Yolande de Polignac (1830-1855) a été mariée en 1848 à Sosthène II de La Rochefoucauld-Doudeauville (1825-1908), fille de Sosthène de La Rochefoucauld (1785-1864), cf. sa fiche.

- En outre, le mariage de la fille de sa sœur Aglaë de Polignac en fait l'oncle par alliance de Bastien Horace François Sebastiani de La Porta (1772-1851), actif auxiliaire de Bonaparte pour le coup d'État du 18-Brumaire (novembre 1799), général (1805) placé en demi-solde sous la Restauration, et député majeur de la gauche libérale de 1819 à 1830, rallié après 1830 au camp conservateur de « la Résistance », et nommé successivement ministre des Affaires Étrangères (1830-1832)⁵, ambassadeur à Naples (1834), puis à Londres (1835-1840), enfin maréchal de France (1840) ; d'où une petite-nièce, fille de Sebastiani, assassinée par son mari le duc de Choiseul-Praslin, en 1847 (l'année même du décès de Jules de Polignac), dans un des scandales de mœurs les plus célèbres de la monarchie de Juillet.

Témoignages :

- Chateaubriand : « Il est des associations fatales : le duc de Rivière recommanda en mourant M. de Damas pour gouverneur du duc de Bordeaux ; le prince de Polignac était membre de cette coterie. L'incapacité est une franc-maçonnerie dont les loges sont en tous pays ; cette charbonnerie a des oubliettes dont elle ouvre les soupapes, et dans lesquelles elle fait disparaître les États » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, vol. 2, p. 684).

- d'Haussez : « C'est à l'Angleterre qu'il empruntait ses idées et ses perpétuelles comparaisons ; il n'y avait pas jusqu'aux noms français qu'il ne dénaturât en les prononçant à l'anglaise. Ses manières, à la fois niaises et obligeantes, offraient un mélange de la politesse de cour et du mysticisme d'une confrérie. Sa conversation n'était qu'une enfilade de mots, de phrases à travers lesquelles on apercevait l'embarras de terminer autrement que par quelque chose de vide et de ridicule. [...] D'un côté, un grand nom, [...] une figure prévenante, de la confiance dans une sorte de prédestination [...] ; de l'autre, une tête vide d'idées naturelles et acquises, un manque absolu d'instruction, une conversation sans fond et sans attraits, une complète nullité de talent de tribune, une incapacité qui se révélait dans toutes les circonstances, une imperturbable assurance à faire, et (ce qui est pire chez un ministre) à dire des sottises » (*Mémoires*, vol. 2, pp. 89-90).

- Sosthène de La Rochefoucauld : « On le plaint sans lui en vouloir. [...] Un pays bouleversé, un trône renversé, une monarchie exilée, une révolution avec toutes ses conséquences : telles sont les suites des étranges illusions d'un esprit sincère, mais ambitieux ; se persuadant qu'il avait toutes les qualités qui pouvaient le rendre digne du

¹ Paris, Pinard, 1832, 122 p.

² Paris, Plon et Dentu, 1845, 444 p.

³ Résultat de la mission remplie par Jules de Polignac en décembre 1814 auprès du pape.

⁴ Comme pour la plupart des personnages de cette époque, le dossier est pour ainsi dire vide, se bornant à une notice, squelettique et très incomplète, de reconstitution de carrière.

⁵ Auteur en 1831 de la célèbre formule : « la tranquillité règne à Varsovie », et accessoirement, intervenant avec discrétion pour améliorer le régime carcéral de son oncle Jules de Polignac.

premier rang, et se croyant franchement appelé à sauver un pays qu'il a compromis pour longtemps. M. de Polignac n'a ni vu ni compris ; et c'est avec une bonhomie qu'il a eu en lui une confiance telle, qu'aujourd'hui même, loin de s'adresser aucun reproche, ce sont les circonstances qu'il accuse, et non lui-même. [...] La cécité, voilà son malheur ; mais si cette infirmité le prive de toutes les conditions qui font l'homme d'État, il a en revanche toutes les vertus privées. [...] Sur tout autre terrain, il eût pu servir d'exemple et même de modèle. M. de Polignac est grand ; sa physionomie est belle, sans avoir d'autre expression que celle de cette assurance tranquille qui l'a perdu [...] » (*Mémoires*, vol. 10, pp. 384-386).

- Montbel : « Ses manières étaient douces, polies et toujours bienveillantes, mais avec son dévouement exalté, il oubliait les égards dus à ses collègues, sans avoir toutefois l'intention de les blesser » (*Souvenirs*, p. 229).

- Rainneville¹ en 1830 : « Le prince de Polignac est une foutue bête. Il faut le laisser se perdre » (propos rapportés par Ferdinand de Bertier, *Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, p. 327).

- Céleste de Chateaubriand : « [Fils d']une prostituée », « [ce] nom odieux à la France, cause de tous nos malheurs », était « d'une superbe bêtise » ; « [II] a mis le pays à l'agonie » (*Cahiers de Madame de Chateaubriand*, rééd. J.-P. Clément, 1990, *Cahier vert*, pp. 154, 123, 130 et 161).

- Duchesse de Maillé : « M. de Polignac n'est pas aussi dénué d'esprit que je l'ai entendu dire. Il n'est pas sans avoir réfléchi sur les affaires. S'il se compare aux hommes du Pavillon Marsan qui n'ont fait que passer au centre des Tuileries, M. de Polignac a malheureusement le droit de se croire de la capacité, plus malheureusement encore, il s'en croit beaucoup. Il a certainement des idées, mais il ne sait pas lui-même combien elles sont courtes et à quel point son jugement est léger. Présomptueux et confiant en ses lumières, je le crois plus dangereux que s'il était aussi dépourvu d'intelligence que ses ennemis le proclament » (*Souvenirs des deux restaurations*, juillet 1829, p. 277).

- Théodore Anne : « [Il avait] l'air important, [...] tout à fait anglais », et « la démarche aisée » (*Mémoires, souvenirs et anecdotes sur l'intérieur du palais de Charles X et les événements de 1815 à 1830*, Paris, Werdet et Lévassier, 1831, vol. 1, p. 101).

- Le même, rapportant un mot attribué à Talleyrand : « On disait [à Talleyrand], sous le ministère du 8 août [1829]², que ce ministère avait juré de sauver la France : -Oui, sans doute, reprit M. de Talleyrand, comme les oies ont sauvé le Capitole » (*Mémoires, souvenirs et anecdotes sur l'intérieur du palais de Charles X et les événements de 1815 à 1830*, vol. 1, p. 277).

- Capefigue : « [C'était] une conviction profonde dans un corps faible » (*L'Europe, depuis l'avènement du roi Louis-Philippe*, Paris, Comptoir des Imprimeurs-Unis, 1845-1846, 10 vol., vol. 1, p. 356³).

- Falloux : « Le prince de Polignac arrivait au pouvoir avec des idées très anglaises ; il ne se croyait pas du tout un absolutiste et ne voulait pas l'être. [...] Son début à la tribune fut d'une affligeante médiocrité. Il fut absolument déconcerté par une opposition dont il n'avait prévu ni l'étendue ni l'intensité. Il se replia dès lors dans un mysticisme dont j'aurai l'occasion de parler » (*Mémoires d'un royaliste*, Perrin, 1888, t. 1, ch. 2, p. 39).

- Genoude : « M. de Polignac parle toujours avec la même confiance. Lord Stuart disait que toutes les fois qu'il va aux Affaires Étrangères, il croit entrer dans le paradis des fous de Milton. Ces fous sont dans une situation déplorable et ils se croient toujours à merveille » (cité dans *Mémoires et correspondance de Villèle*, vol. 5, lettre de Genoude à Villèle, 1^{er} juillet 1830, p. 456).

- Guizot : « Dans la médiocrité de son esprit et la confusion de ses idées, ne comprenant bien ni la société anglaise qu'il voulait imiter, ni la société française qu'il voulait réformer, il croyait la Charte conciliable avec la prépondérance politique de l'ancienne noblesse et la suprématie définitive de l'ancienne royauté. [...] On ne saurait mesurer la portée des illusions consciencieuses que peut se faire un esprit faible avec ardeur, commun avec élévation, et mystiquement vague et subtil » (*Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, vol. 1, p. 349).

¹ Rainneville était l'ancien secrétaire de Villèle. Ce témoignage indirect est cependant sujet à caution, car Bertier déteste particulièrement Rainneville, à qui il impute la perte de son crédit auprès de Polignac début 1830 : « [En 1830], le jeune Rainneville [...], plus obséquieux et beaucoup plus souple que je pouvais et ne devais l'être, dissimulant assez bien vis-à-vis de M. de Polignac le fond de sa pensée, obtint de lui dans les grands événements qui préparèrent et amenèrent la chute de la monarchie, une confiance qui me fut entièrement refusée » (Ferdinand de Bertier, *Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, p. 327).

² C'est-à-dire le gouvernement Polignac.

³ Capefigue s'attire une réponse cinglante de Polignac, dans *Réponses à mes adversaires* : « Le ridicule que se donnent ces juges d'hommes, étonne moins en France que dans le reste de l'Europe, non encore divisée, comme nous le sommes, en mille et un partis, toujours jaloux, envieux, rancuneux (*sic*), et toujours se guerroyant, soit à coup de fusil dans les rues, soit à coup de plumes dans le papier, avec force mensonges et forces calomnies. [...] L'auteur, sans doute, ne s'est jamais trouvé compromis dans aucun événement politique grave et sérieux : car si je ne me trompe, fidèle partisan de la Restauration, et lui prêtant même l'appui de sa plume dans *la Quotidienne* et dans d'autres journaux, tant que le vent de la fortune souffla sur elle, il l'abandonna et la poursuivit de ses colères dès les premiers jours de son adversité ; en un mot, s'étant toujours rangé du côté du plus fort, il a dû toujours aussi échapper aux périls qui accompagnent un revers » (Polignac, *Réponses à mes adversaires*, 1845, pp. 50 et 55-56).

- Lamartine : « Il marchait comme en songe, sans sentir les aspérités de la route et sans voir les abîmes. Convaincu que le devoir de la couronne était de livrer le combat sacré pour restaurer l'autorité antique et exclusive de l'Église, se sentant de bonne foi le champion de la foi de Saint Louis, et résigné au besoin à être son martyr, il était résolu à la victoire ou à la mort. [...] Ce n'était pas la liberté civile de la France qu'il voulait ravir, c'était sa conscience religieuse qu'il voulait soumettre. Sa conduite est inexplicable aux historiens qui prétendent l'expliquer autrement que par un consciencieux fanatisme. La politique entre le roi et lui n'était pas une politique, c'était une secte » (*Histoire de la Restauration*, vol. 10, livre 47, p. 201, et livre 49, pp. 329-330).



Jules de Polignac

RAVEZ : Auguste *Simon* Hubert Marie **Ravez** (1770-1849), **comte Ravez** depuis 1826.

- On ne sait presque rien sur la famille de Ravez. Son père, Claude Ravée, dit Ravès, puis Ravez, était un commerçant lyonnais relativement modeste, « honnête marchand de parapluies » selon un biographe libéral perfide, « marchand vergetier¹ » selon l'état civil, ce qui est encore moins brillant.

- Après de bonnes études chez les oratoriens de Lyon², Ravez devient clerc de procureur³, puis avocat à Lyon (1791). Fugitif dès 1792, il se réfugie et s'installe définitivement à Bordeaux, en restant plusieurs mois sous le couvert de l'anonymat. Puis, président du « club de la jeunesse de Bordeaux » en 1793, il subit comme royaliste une annulation de son exemption militaire le 2 vendémiaire an VII⁴. Défenseur de prêtres réfractaires, il devient ami de Lainé, dont il partage l'opposition à l'Empire finissant en 1813-1814. Ravez est alors un ténor du barreau bordelais. Il se rallie publiquement aux Bourbons lors de la journée bordelaise du 12 mars 1814. À l'automne 1815 dans le climat de Terreur Blanche, il refuse de défendre les frères Faucher, pourtant apparentés à sa famille ; ceux-ci, poursuivis en tant que commandants militaires de la Gironde et de la Haute-Garonne pendant les Cent-Jours, seront jugés sans avocat, et finalement exécutés le 27 septembre 1815.

- Parallèlement à ses activités politiques sous la Restauration (cf. *infra*), Ravez est depuis avril 1817 conseiller d'État en service ordinaire et de vice-président de droit de cette institution⁵, dont il dirige le comité de législation et le comité du contentieux (avril 1817-décembre 1818) ; il est nommé ensuite brièvement conseiller d'État en service extraordinaire (décembre 1818-vers 1819). Quelques années après, il entre dans la magistrature, étant propulsé premier président de la cour royale de Bordeaux

¹ Soit, si l'on en croit les dictionnaires des vieux métiers, un vendeur de vergettes, « décrottoirs faits en poils de cochon ou de sanglier dont on se sert pour nettoyer les habits et autres choses ».

² Avec Paris et Marseille, Lyon constitue l'un des grands centres oratoriens du royaume. L'ordre de l'Oratoire, un moment affecté par la répression antijanséniste, s'est largement spécialisé au cours du XVIII^e siècle dans la filière de l'enseignement, où il a acquis progressivement une très bonne réputation, même si d'aucuns dénoncent la sécularisation des mœurs qui règne en son sein.

³ Comprendons clerc d'avoué.

⁴ Cf. Archives nationales, Procès-Verbaux du Directoire, inventaires en ligne, pièce mentionnée sous le nom « Ravès », prénoms exacts.

⁵ En tant que sous-secrétaire d'État à la Justice.

(nommé le 6 octobre 1824, installé le 17 octobre), poste qu'il occupe jusqu'à la révolution de Juillet¹.

- Il est nommé président du collège électoral d'arrondissement de Bordeaux le 26 juillet 1815², mais n'est pas alors élu député par le collège du département. Renommé président du collège d'arrondissement de Bordeaux *intra-muros* en novembre 1820 et en février 1824, et même, président du collège départemental de la Gironde en octobre 1816, novembre 1827, novembre 1829 et juillet 1830, il profite de cet avantage pour être député de la Gironde continûment du 7 novembre 1816 au 10 août 1829 (élu à l'arrondissement de Bordeaux en 1820 et 1824, et au collège du département en 1827³). En novembre 1827, il est élu également dans le département du Nord, mais il reste fidèle à la Gironde. À la Chambre, il est élu par ses collègues comme l'un des cinq candidats à la présidence de l'Assemblée pour la fin de la session de 1817 (janvier 1817), mais il n'est pas choisi alors par le roi ; en février 1817, il est rapporteur (favorable au gouvernement) d'un projet de loi encadrant la presse, projet promu par le gouvernement Richelieu-Decazes et combattu par les ultra-royalistes. Il rentre brièvement dans le premier gouvernement Richelieu, en remplaçant Trinquelague comme sous-secrétaire d'État à la Justice, du 16 avril 1817 au 23 décembre 1818 ; il y seconde le garde des Sceaux Pasquier, bien loin alors d'un quelconque ancrage à droite.

Réélu ensuite comme l'un des cinq candidats à la présidence de la Chambre, il est cette fois confirmé par le roi pour le poste ; la faveur de ses collègues et du roi restant ensuite intacte, il préside l'Assemblée pendant dix sessions consécutives, du 10 décembre 1818⁴ au 22 juin 1827, avec le soutien des centres puis de la droite⁵. C'est incontestablement le temps fort de sa carrière politique.

Il est, peu de temps, pair de France du 10 août 1829 au 31 août 1830, jusqu'à la chute du régime (étant exclu de la Chambre haute comme tous les pairs de France nommés par Charles X). Enfin, presque vingt ans après, il est à nouveau député de la Gironde sous la Seconde République à la Législative de mai à septembre 1849, date de sa mort.

- Membre du centre droit constitutionnel et hostile aux ultra-royalistes en 1816-1818, il se rallie à l'idée d'une alliance avec eux dès 1819 ; il est totalement intégré dès 1822 à la mouvance villèliste, et reste fidèle à la droite jusqu'en 1830. Il soutient notamment avec fermeté le gouvernement Polignac dans les derniers mois du régime ; après 1830, il se montre favorable à une alliance avec les républicains pour déstabiliser les orléanistes.

- Il a fait 68 interventions à la Chambre des députés, non comptées ses interventions comme sous-secrétaire d'État en 1817-1818.

- Comte (ordonnance égarée ou fictive, 1826) et baron-pair (ordonnance, 10 août 1829), il est en outre fait chevalier-commandeur des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit) le 30 mai 1825, à l'occasion du sacre royal ; chevalier (22 septembre 1814⁶), officier (10 mai 1820), commandeur (1^{er} mai 1821), puis grand-officier (18 août 1824) de la Légion d'Honneur (dossier non retrouvé).

- Il a eu trois fils et une fille ; l'aîné, Antoine Arnaud Sophie Auguste Ravez (1797-1857), dit le baron Ravez, a été magistrat du parquet à la cour royale de Bordeaux sous la Restauration, y étant successivement substitut (30 avril 1823-30 décembre 1826), avocat général (30 décembre 1826-12 décembre 1827), et premier avocat général (12 décembre 1827-août 1830)⁷, et il a été nommé en cette qualité chevalier de la Légion d'Honneur le 28 octobre 1829.

¹ Cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/527, notice n° 1895. Ce dossier mentionne qu'il aurait été procureur général près la cour des pairs du 21 août 1820 au 27 décembre 1820, mais ce point semble erroné.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 52.

³ Très largement battu en revanche une semaine auparavant aux arrondissements de Blaye et de Bordeaux (Gironde) par les frères Jean-Etienne Balguerie, dit Balguerie aîné, et Jean-Isaac, dit Balguerie cadet, qui représentaient la gauche ; cuisante défaite pour le président de la Chambre des députés, saluée comme telle par l'opinion libérale.

⁴ Il remplace alors le doctrinaire Hercule de Serre, appelé au gouvernement.

⁵ Pour prendre deux exemples, la Chambre le désigne le 26 décembre 1820 comme le premier des cinq candidats proposés au roi ; Louis XVIII le renomme alors président de la Chambre dès le lendemain (*Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 12, 1^{er} semestre 1821, bulletin n°427, p. 3, ordonnance du roi du 27 décembre 1820). La « Chambre retrouvée » confirme le 29 mars 1824 Ravez comme premier des cinq candidats ; Louis XVIII, pour la dernière fois de son règne, entérine ce choix par une ordonnance du 31 mars 1824 (*Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°662, p. 177).

⁶ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁷ Cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/527, notice n°1934.

- On compte encore aujourd'hui une « rue Ravez » à Bordeaux.



Simon Ravez

Témoignages :

- Pierre Beraud : « Il semblait que M. Ravez fut né pour être président, quand on voyait l'aisance gracieuse qu'il savait mettre à l'exercice de ses hautes fonctions. Doué par la nature d'une de ces physionomies heureuses qui sont déjà une recommandation pour ceux devant lesquels on se présente, et favorisé par elle d'un organe pur et sonore, il n'était pas moins remarquable par l'esprit d'ordre qui le distinguait, que par la direction qu'il savait imprimer aux travaux d'une assemblée nombreuse. [...] Malgré la supériorité de ses talents, comme jurisconsulte et comme orateur, ce n'est pas de lui qu'on pourrait dire qu'il regardait les détails comme indignes de son attention [...] Il connaissait tous les membres de la Chambre, et nommait, avec grâce et sans hésiter, les plus obscurs comme les plus distingués de ses collègues [...] Non seulement M. Ravez connaissait très bien le nom de tous ses collègues, mais il savait aussi la place que chacun d'entre eux occupait sur les bancs de la Chambre » (*Souvenirs parlementaires*, p. 30-32).

- Frénilly : « Le président [de la Chambre] était le beau Ravez, avocat estimé de Bordeaux et ami de Lainé [...] : bon et aimable homme s'il en fût » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, éd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, ch. 17, p. 380).

- d'Haussez : « M. de Ravez est un des hommes les plus distingués de l'époque. À une noble éloquence que font ressortir une voix retentissante, une déclamation juste, une belle figure et un air grave, il joint de vastes connaissances en jurisprudence, un esprit droit qui sait en faire l'application et une conscience inflexible. [...] Il peut être donné en exemple [...] ; il a exercé avec éclat la présidence de la Chambre des députés. Jamais cette Chambre n'a été dirigée avec plus de dignité, de convenance, de talent, et, quoi qu'en ait dit la faction qui lui était opposée, avec plus d'impartialité [...] Il s'est constamment refusé à entrer dans le ministère, dont, à plusieurs reprises, les portes lui ont été ouvertes. La part de renommée qu'il s'est acquise est assez belle pour que, en homme sage, il ait craint de la compromettre en se laissant entraîner, par l'ambition, hors de la ligne dans laquelle un doute, peut-être exagéré de ses moyens, l'a engagé à se renfermer » (*Mémoires*, vol. 2, pp. 10-11).

- Barthélemy et Méry : « On distingue entre tous, Ravez à l'œil de feu, / Éternel président, bardé d'un ruban bleu » (*La Villéiade ou la prise du Château-Rivoli*, 15^e édition, Paris, Ambroise, Dupont, 1827, p. 79).

- Capefigue : « M. Ravez, ami, collègue et admirateur de M. Lainé, possède un talent remarquable de résumé et de discussion » (*Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, vol. 5, p. 36).

- [Émile Deschamps] : « M. de Ravez a 50 ans ; mais la beauté de ses traits, sa chevelure encore blonde, l'air de santé et de vigueur qu'on remarque dans toute sa personne (quand il n'est pas tourmenté par la goutte), la fraîcheur de son teint, l'élégance de sa mine soignée sans affectation, dissimulent huit ou dix années de son âge. Sa taille est moyenne et ramassée ; mais la hauteur et la largeur de son buste lui donnent au fauteuil¹ l'apparence d'un homme de la plus grande stature. Il est doué de la plus forte voix et des plus infatigables poumons qui aient retenti dans nos assemblées depuis Mirabeau. Sa physionomie exprime le contraire de la douceur et de ce qu'on est convenu d'appeler de l'aménité. Cependant, ce n'est pas à proprement parler de l'austérité, ni même de la rudesse ; fierté ne serait pas non plus le mot propre ; hauteur ne dirait pas assez. [...] C'est en qualité de président qu'il a rendu les plus grands services, sinon à sa patrie, du moins au ministère. [...] Diriger une discussion vers le but marqué par le gouvernement ; poser les questions avec une adresse captieuse [...] ; en un mot, être partial avec adresse, passionné avec l'apparence de la modération, voilà comme on peut ravir plus de suffrages qu'il n'est donné à l'éloquence d'en conquérir avec les seules armes de la parole » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 293-298).

RICHELIEU : *Armand Emmanuel Septimanie de Vignerot du Plessis de Chinon, duc de Fronsac, puis duc de Richelieu* (1766-1822)².

- Armand de Richelieu est issu de la branche aînée d'une illustre famille de la haute noblesse de cour, d'origine poitevine, d'extraction ancienne (1461 pour la filiation suivie), ayant hérité en 1642 du nom et des titres du cardinal de Richelieu, auquel elle était apparentée ; la famille a notamment acquis les titres héréditaires de « duc et pair » de Richelieu (1631) et de duc de Fronsac (1634).

- Son grand-père paternel est Louis François Armand, duc de Richelieu (1696-1788), connu comme « le maréchal de Richelieu »³, -petit-neveu du cardinal-, libertin plusieurs fois embastillé de 1711 à 1719, élu membre de l'Académie française dès 1720, ami de Voltaire, mais aussi ambassadeur de France à Vienne (1725-1729), premier gentilhomme de la chambre du roi (1744-1756) et conseiller favori de Louis XV pendant cette période, parallèlement grand officier se distinguant au combat à Fontenoy (1745) puis à Gênes (1747), promu en 1748 à la dignité de maréchal de France et nommé gouverneur de Guyenne et de Gascogne, se distinguant au début de la guerre de Sept Ans par la victoire de Port-Mahon à Minorque (1756) puis par la convention de Kloster Zeven (1757), disgracié ensuite sous l'influence de M^{me} de Pompadour, nommé enfin président du tribunal des maréchaux de France pour le point d'honneur (1781), mais maintenu à l'écart des affaires politiques par la reine Marie-Antoinette ; sa grand-mère paternelle est Elisabeth *Sophie* de Lorraine de Guise (1710-1740), deuxième des trois épouses du maréchal de Richelieu.

- En ligne maternelle, Armand de Richelieu est le petit-fils du marquis *Emmanuel* Dieudonné d'Hautefort (1700-1777), ambassadeur de France à Vienne, et de Françoise Claire d'Harcourt-Beuvron (1718-1751).

- Il est fils du duc Louis Sophie Antoine de Richelieu (1736-1791), premier gentilhomme de la chambre du roi (1756), brigadier (1756), maréchal de camp (1761) puis lieutenant-général (1780), et de Adélaïde Gabrielle de Hautefort (1742-1767), épousée le 29 février 1764.

- En ligne paternelle, il est lointainement apparenté, par une branche familiale distincte depuis le XVII^e siècle, avec le duc Emmanuel *Armand* d'Aiguillon (1720-1788), ministre des Affaires étrangères de 1771 à 1774, formant avec Maupeou et l'abbé Terray un impopulaire « triumvirat » gouvernemental, et avec son fils, le duc *Armand* Désiré d'Aiguillon (vers 1750-1800), célèbre Constituant de la noblesse libérale, lié au duc d'Orléans, jouant avec le vicomte de Noailles un rôle moteur lors de la nuit du Quatre-Août 1789, émigré ensuite en 1793 et réfugié à Londres mais resté fidèle à ses idées constitutionnelles.

- Il est cousin germain du marquis Pierre de Rastignac (1769-1833), député du Lot puis pair de France siégeant à droite (cf. sa fiche), les deux personnages ayant les mêmes grands-parents maternels.

- Il est aussi beau-frère du marquis Hippolyte de Montcalm (1775-1857), député de l'Hérault de 1815 à 1822 siégeant à droite, par le mariage de celui-ci en 1800 avec sa sœur *Armande* Marie Antoinette Vignerot du Plessis de Richelieu (1777-1832). Celle-ci tient un célèbre salon parisien, rue Saint-Dominique, pour soutenir l'action politique de son frère.

¹ Il s'agit bien sûr du fauteuil de président de la Chambre.

² Sur le personnage, on renvoie à la biographie de référence d'Emmanuel de Waresquiel, *Le duc de Richelieu 1766-1822, un sentimental en politique*, Paris, Perrin, 1990, 498 p. ; on se contente ici de brèves notations.

³ Sur le maréchal de Richelieu, cf. par exemple le portrait qu'en dresse Gaston de Lévis dans ses *Souvenirs-portraits*, rééd. Jacques Dupâquier, Paris, Mercure de France, 1993, pp. 77-95.

- Par le mariage de son autre sœur Simplicie Armande Gabrielle de Richelieu, il est aussi le beau-frère d'Antoine Pierre Chapelle de Jumilhac (1764-1826), lieutenant-général, commandant depuis 1815 la 16^e division militaire basée à Lille, président du « grand » collège électoral du Nord de 1816 à 1823, celui-ci étant un lointain cousin du baron de Jumilhac (1752-1820), député de droite de la Seine-et-Oise de 1815 à 1820 (cf. ce nom).

- Orphelin de mère à un an, Armand de Richelieu épouse le 6 décembre 1782, à l'âge de seize ans, Rosalie Sabine de Rochechouart-Mortemart, union jamais consommée, l'épouse étant jugée trop laide.

- Il émigre dès 1789 et il devient un jeune agent diplomatique de Louis XVI à Vienne (1790) ; il sert ensuite dans l'armée russe contre les Turcs, en commandant un régiment de cuirassiers ; puis il devient gouverneur de la province russe de Crimée à Odessa (1803-1814), et quitte la Russie pour la France au printemps 1814 seulement. Il est alors totalement dénué de fortune financière¹. Mais ensuite, sa famille a reçu la 11^e plus forte indemnité d'émigré à la fin de la Restauration (avec un capital de 1.477.000 francs indemnisés)².

- Pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 17 mai 1822 (à vie sous la première Restauration, puis de manière héréditaire), il participe en Allemagne pendant les Cent-Jours, à certaines négociations diplomatiques entre la France et les Alliés. Nommé le 9 juillet 1815 ministre de la maison du roi dans le gouvernement Talleyrand-Fouché³, il refuse le poste, par défiance envers Fouché.

Ministre des Affaires Étrangères et président du Conseil des ministres du 24 septembre 1815 au 28 décembre 1818, il obtient à l'automne 1818 la libération anticipée du territoire français et la réintégration de la France au sein du concert des nations au Congrès d'Aix-la-Chapelle ; ce succès diplomatique constitue jusqu'à sa mort sa principale source de fierté. À nouveau président du Conseil des ministres du 20 février 1820 au 14 décembre 1821⁴, Richelieu incarne alors le rapprochement entre le centre droit, dont il est le *leader* naturel, et la droite ultra-royaliste.

- Richelieu a fait trois interventions seulement à la Chambre haute en qualité de pair de France, toutes les autres ayant été faites en sa qualité de ministre et président du Conseil.



Armand-Emmanuel de Richelieu

- Grand veneur de France et premier gentilhomme de la Chambre du roi (depuis 1814), il est en outre duc-pair héréditaire (ordonnance, 31 août 1817, puis lettres patentes, 13 mars 1820, avec transmissibilité à ses neveux Chapelle de Jumilhac par ordonnance, 19 décembre 1818, puis lettres patentes, 19 septembre 1822), et chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit, novembre 1818). Il occupe le 30^e des 40 fauteuils de l'Académie française de 1816 à sa mort en 1822, nommé (et non élu par cooptation) à la faveur de la réorganisation du corps par le ministre de l'Intérieur

¹ E. de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables...*, ch. 5, p. 242.

² Cf. André Gain, *La Restauration et les biens des émigrés*, vol. 2, p. 192.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n^o5, p. 7.

⁴ Richelieu n'est plus alors directement en charge du ministère des Affaires étrangères, qui reste dévolu à Pasquier.

Vaublanc¹, et, de 1817 à sa mort, le 3^e des 10 sièges d'« académiciens libres » créés par Vaublanc à l'Académie des Beaux-Arts².

- Armand de Richelieu n'a pas eu d'enfants. Il transmet sa pairie³ à son neveu Odet Armand François Marie Chapelle de Jumilhac (1804-1879), qui siège de ce fait à la Chambre haute du 23 septembre 1830 au 24 février 1848, et fait partie du groupe de pairs de France légitimistes effectuant le voyage controversé à Belgrave Square auprès du comte de Chambord en décembre 1843.

Témoignages :

- Bourrienne : « Par la beauté de son caractère, [il] mérita dans toutes les positions de sa carrière, d'être présenté comme un modèle d'honneur et de sagesse » (*Mémoires*, vol. 10, p. 417).

- Chabrol de Volvic : « Mr de Richelieu fut appelé au pouvoir, il y apporta le tribut de ses vertus, de son désintéressement louable et d'une modération qui le recommandera à l'estime de la postérité, à défaut de cette justice qui lui fut refusée par ses contemporains » (*Souvenirs inédits*, p. 30).

- Maxence de Damas : « Âme noble, généreuse, chevaleresque s'il en fut. [...] Son caractère d'ailleurs inspirait du respect à tous. [...] Il se distinguait par l'élévation de son caractère et la bonté de son cœur » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 247, 292 et 300).

- Ferrand : « [Malgré son] beau caractère et la droiture de ses intentions, [...] le défaut dominant de Richelieu était de n'avoir pas assez d'amour-propre pour ne pas se laisser conduire. Ce vice d'omission pouvait être moralement honorable pour lui, mais politiquement il était dangereux, et c'est à cela qu'il faut imputer les fautes de ses deux ministères. [...] Le cardinal avait laissé un si grand nom dans l'histoire, et ce nom était si bien dû à la force irréfragable de son caractère, qu'on ne pouvait se persuader que son héritier n'eût pas au moins recueilli quelques parcelles de cette succession ministérielle. Non seulement le duc ne parut pas les avoir recueillies, mais il semblait, au contraire, éviter tout ce qui aurait pu le faire croire » (*Mémoires*, p. 194).

- Frénilly : « Le beau duc de Richelieu, [...] était un] grand seigneur nourri des hallucinations du XVIII^e siècle, éduqué par le catéchisme encyclopédique, sans esprit ni talents, mais réputé grand homme pour avoir su administrer Odessa sous le despotisme des tsars ; du reste sans haine comme sans amour pour la famille de ses rois » (*Souvenirs*, ch. 10, édition de 1908, p. 382).

- d'Haussez : « Il eût été impossible de trouver plus de franchise jointe à plus de fermeté ; plus de probité unie à un plus grand amour de son pays ; un dévouement plus vrai ; un désintéressement plus complet ; plus de précision dans les idées, plus de facilité à les exprimer par écrit. Ces côtés si brillants ne pouvaient malheureusement suppléer aux qualités et aux talents qui manquaient à cet homme d'État. Ses vues avaient peu de portée. [...] Les idées qui se présentaient abondamment sous sa plume se faisaient souvent attendre inutilement lorsqu'il parlait. L'impatience le gagnait alors, augmentait sa difficulté d'élocution et bientôt faisait place à la colère qui lui faisait oublier toute raison. [...] Une tournure élégante, une figure régulière et gracieuse qui semblait révéler plus d'esprit qu'il n'en possédait faisaient naître en faveur du duc de Richelieu des impressions qui subsistaient jusqu'à ce que l'on eût occasion de l'examiner à fond et de l'étudier » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 173-174).

- Duchesse de Maillé : « Il est le seul homme d'État vraiment désintéressé que j'ai connu, et son caractère honorable, droit, loyal était également modéré et raisonnable dans ses opinions. Un homme de cette trempe ne pouvait pas longtemps être en faveur auprès du Pavillon de Marsan et des ultras. Aussi l'ont-ils bientôt tourmenté et persécuté » (*Souvenirs des deux Restaurations, journal inédit*, « introduction », p. 44).

- Marquise de Montcalm (sa sœur) : « Il sait prouver son amitié, mais l'exprime rarement. Son son de voix est fort, il parle avec autorité, sa loyauté et sa franchise se montrent dans toutes ses paroles » (*Mon journal pendant le premier ministère de mon frère*, Paris, Bernard, Grasset, 1936, ch. « les Cent-Jours », p. 18).

- Beugnot fils : « Le duc de Richelieu portait dans les affaires publiques la loyauté chevaleresque d'un vrai gentilhomme. Simple dans ses goûts, bienveillant et digne dans ses manières, confiant, sincère, noblement dédaigneux de ses propres intérêts, prompt à croire le bien et à excuser le mal, il supposait dans les autres les qualités qui étaient en lui-même, et espérait pouvoir gouverner en s'adressant à ce qu'il y a de plus pur et d'élevé

¹ Le duc de Richelieu fut nommé à la place d'Arnault, qui y siégeait depuis 1798, et qui fut chassé de l'Académie en 1816 ; à noter que ce 30^e fauteuil était celui précédemment occupé par Jean-Baptiste Colbert (1660-1684), par La Fontaine (1684-1695), par Marivaux (1743-1763). En 1854, Mgr Dupanloup fut nommé au même fauteuil.

² Le duc de Richelieu y remplace le duc de Vaudreuil, pair de France qui n'avait siégé qu'un an à l'Académie. Richelieu est lui-même remplacé après son décès par le maréchal de Lauriston (1768-1828), pair de France centriste et ministre de la maison du Roi, qui mourut quant à lui dans les bras d'une danseuse de l'Opéra.

³ Par lettres patentes du 27 décembre 1818, confirmées à titre nominatif le 4 octobre 1822 ; la transmission du titre de duc-pair confirmée par lettres patentes du 9 avril 1831. Cf. *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, p. 251, A. Révérend, *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, vol. 2, pp. 89-91, et *Titres et confirmations de titres 1830-1908*, Paris, H. Champion, 1909, pp. 29-30.

dans le cœur des hommes, sans tenir assez compte de leurs vices et de leurs passions, petites ou grandes » (*Vie de Becquey*, p. 92).

- Montgaillard : « Il a sans doute des intentions pures, d'honnêtes habitudes ; mais voilà tout ce qu'il rapporte dans sa patrie après vingt-cinq ans d'absence. [...] Il est tout à fait dépourvu de génie et même de talents politiques, et, en outre, il a été imbu pendant trente années des maximes du despotisme : ce ministre est devenu, en quelque sorte, le ministre de l'empereur Alexandre » (*Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à l'année 1825*, vol. 8, p. 364).

ROUX de LABORIE : Antoine Athanase **Roux de Laborie** (1769-1842).

- Roux de Laborie est issu d'une famille picarde, et, semble-t-il, roturière, sur laquelle on n'a pu recueillir aucune information.

- Né à Albert (Picardie)¹, il fait des études à Paris au collège Sainte-Barbe². Puis il suit jusqu'en 1790 une formation religieuse chez les Oratoriens³ de Paris, publiant à cette occasion deux écrits à connotation religieuse, *Éloge du cardinal d'Estouteville* (1788) et *l'Unité du culte public* (1789).

- Nommé secrétaire du ministre des Affaires Étrangères, Bigot de Sainte-Croix de 1790 à 1792, il émigre ensuite, devient un conspirateur royaliste, et rentre en France définitivement en 1799. Renommé par Talleyrand au ministère des Relations extérieures à cette date, il devient pour trois ans son secrétaire intime. Parallèlement co-actionnaire du *Journal des Débats* avec les frères Bertin et l'imprimeur Lenormant fin 1799, Roux de Laborie publie occasionnellement quelques articles dans ce journal jusqu'en 1816 environ⁴ : par exemple, en mars 1801, il se livre à un éloge d'*Atala* de Chateaubriand. À l'été 1801, à l'issue d'une intrigue montée par Fouché contre Talleyrand, il est accusé aux côtés de Bertin l'Aîné d'avoir communiqué par trahison des documents secrets au profit de l'Angleterre⁵. Il doit se cacher en région parisienne, et, malgré l'appui de Chateaubriand qui essaye de faire intercéder Fontanes en sa faveur en septembre 1801⁶, il doit s'exiler à nouveau de 1802 à 1804, date où son retour est autorisé sur pression de Talleyrand. Il redevient à partir de 1811, date de la confiscation du *Journal des Débats* par Napoléon, un avocat consultant inscrit au barreau de Paris, à la clientèle en partie royaliste dès la fin de l'Empire⁷.

- En 1814, il redevient le secrétaire intime de Talleyrand, qui le fait nommer à la fonction très éphémère de secrétaire général adjoint du Gouvernement provisoire (3 avril-13 mai 1814), pendant la lieutenance générale de Monsieur⁸. Durant cette très brève carrière ministérielle, qui constitue l'apogée de sa carrière, il est compromis avec d'autres dans le scandale Maubreuil⁹.

Roux de Laborie suit ensuite Louis XVIII à Gand pendant les Cent-Jours (de mars à juin 1815), organisant avec Bertin l'Aîné la publication du *Journal Universel* (de Gand), avant de siéger comme député de la Somme du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816. Il caresse en vain l'espoir début 1816 d'être nommé agent général du clergé, une fois celui-ci autorisé à redevenir propriétaire, et demande

¹ Albert est situé dans l'actuel département de la Somme, dans la partie nord du plateau amiénois.

² Ce collège a été fondé en 1460, et a acquis une grande réputation dès la première moitié du XVI^e siècle. Roux de Laborie l'a fréquenté à la fin de l'Ancien régime, avant sa fermeture pendant la Révolution, puis sa refondation par Lanneau en 1798.

³ Sur cet ordre, cf. nos remarques *supra* dans la fiche consacrée à Ravez.

⁴ Cf. Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire*, vol. 3, p. 352.

⁵ Cf. à ce sujet aux Archives nationales le dossier de police secrète F⁷ 6283, pièce 8, dossier Bertin-Laborie.

⁶ Cf. Chateaubriand, *Correspondance générale*, présent. Pierre Clarac, vol. 1, 1789-1807, Paris, Gallimard, 1977, lettre 86, pp. 149-150, et notes explicatives pp. 480-481.

⁷ Roux de Laborie défend notamment en 1811, en compagnie de Berryer père et de Piet, Philippe Nettement (le père de l'historien Alfred Nettement), contre une expropriation de sa résidence principale, située à Paris, sur l'emplacement de l'actuel Trocadéro, juste en face du Champ-de-Mars. La défense des avocats royalistes fut vaine, et Philippe Nettement, secrétaire du cabinet de Napoléon 1^{er} mais en disgrâce, fut définitivement exproprié en avril 1811 contre une somme dérisoire, et se trouva mis en difficulté financière (cf. Edmond Biré, *Alfred Nettement, Sa vie et ses œuvres*, Paris, Lecoq, 1901, pp. 16-17).

⁸ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, p. 6, n°6.

⁹ Marie-Armand de Guerry de Maubreuil (1782-1855), aventurier, avait été soupçonné de tentative d'assassinat sur Napoléon et son fils au terme des Cent-Jours, ainsi que du vol des bijoux de la famille impériale. Réfugié à Londres, Maubreuil lança une spectaculaire *Adresse au Congrès [...] d'Aix-la-Chapelle*, long plaidoyer de 325 pages dans lequel il accusait, éléments à l'appui, les Bourbons d'être le commanditaire de cette tentative avortée, de concert avec le tsar de Russie et le roi de Prusse. Le retentissement de ce scandale fut énorme, et éclaboussa directement de nombreux responsables de l'époque, Roux-Laborie, mais aussi Vitrolles, ou encore le préfet de police Anglès.

vainement le poste de préfet de la Somme la même année. En 1818, il publie des *Apologues sacrés tirés de l'Écriture Sainte*, sans que l'on sache si cette publication obéisse à un but de pure érudition, ou à un objectif carriériste. Toujours est-il qu'il ne joue plus ensuite aucun rôle politique ni administratif. Fin décembre 1820, il est vainement recommandé par Chateaubriand pour une élection partielle à Tours (Indre-et-Loire).

- Cet opportuniste, longtemps proche de Talleyrand, et devenu sur le tard un homme de salon proche de la contre-opposition d'extrême droite ; à toutes époques, il a eu la réputation d'un amusant causeur et surtout d'un infatigable intrigant.

- Il a fait cinq interventions à la Chambre des députés.

- Il était l'un des membres fondateurs de la Société royale des Bonnes lettres en janvier 1821.

Témoignages :

- Chateaubriand : « Infatigable au travail, multipliant ses courses autant que ses billets, aimant à rendre des services comme d'autres aiment à les recevoir, il a été calomnié : la calomnie n'est pas l'accusation du calomnié, c'est l'excuse du calomniateur. J'ai vu se lasser des promesses dont M. Laborie était riche ; mais pourquoi ? Les chimères sont comme la torture : ça fait toujours passer une heure ou deux » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, vol. 1, p. 934).

- Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre : « [C'était] le plus frétilant et le plus actif de tous les intrigants, en quelque sorte le factotum de l'extrême-droite » (*Mémoires* manuscrits conservés au CARAN, 359 AP, 544 Mi 10).

- d'Haussez : « L'homme le plus remuant, le plus bavard, le plus inconsistant, le plus important, le plus importun, le plus affairé de toute la France. Manière de postillon politique, on le voyait courant d'une antichambre dans une autre, y recueillant ce qui se disait parmi les gens qui attendaient des audiences, et le distribuant comme s'il l'eût tenu des ministres, paraissant n'avoir du temps pour rien, et le perdant à donner l'idée d'un crédit qu'il n'avait pas ; traité partout sans cérémonie et donnant ces accueils pour de la familiarité ; sans argent¹ et ne parlant que de millions, sans position réelle entre celle qu'il aurait dû avoir et dont il ne voulait pas, et celle après laquelle il courait et que l'on s'accordait à lui refuser. Il avait cependant, au commencement de la session de 1815, acquis sur les députés de province une sorte d'influence qui ne tarda pas à lui échapper » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 201-202).

- Charles Lacretelle : « D'autres orateurs, emportés par une foi plus sincère et plus ardente, cherchaient trop à la tribune les effets de l'éloquence apostolique. Le plus ingénieux et le plus brillant de ces orateurs fut M. Laborie ; mais comme le caractère sacré manquait à ce député, la tribune s'étonnait d'un langage qui eût honoré la chaire » (*Histoire de France depuis la Restauration*, vol. 2, 1829, ch. 7, « Différents actes législatifs », p. 42).

- Pasquier : « Il était facile de distinguer des hommes pressés : [...] M. Laborie, l'air fort à son aise, se trouva bientôt installé dans le secrétariat du gouvernement provisoire [en avril 1814]. Je prévis dès lors qu'il en résulterait mal pour qui mettrait en lui sa confiance » (*Mémoires*, vol. 2, p. 265).

SAINT-CRICQ : Pierre Laurent Barthélemy François Charles de **Saint-Cricq** (1772-1854), **comte de Saint-Cricq** depuis 1819.

- Saint-Cricq est issu d'une famille du Béarn, anoblíe par l'office de Jurat de Pau en 1572 et par possession de fiefs nobles, ayant donné ensuite des conseillers au parlement de Navarre ; la devise familiale est *Regi et patriae benefactor* (bienfaiteur du roi et de la patrie)².

- Il est le petit-fils, en ligne paternelle, d'un commandant de bataillon de la milice du Béarn.

- Son père, nommé officier dans la garde royale en 1741, a été affecté ensuite dans la gendarmerie, puis au sein d'une compagnie de Suisses, et enfin gouverneur de châteaux royaux dans le Languedoc à partir de 1762.

- Un de ses parents, Jacques de Saint-Cricq (1775-1828), officier supérieur de marine ayant grade de capitaine de vaisseau depuis 1805, avait été dégradé et emprisonné en 1811 par Napoléon, à la suite d'une défaite essuyée à Madagascar contre une escadre anglaise ; il avait été rétabli dans son grade à la Restauration, et muté comme colonel de gendarmerie³.

- Né à Orthez (Béarn)⁴, Saint-Cricq est secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne, à Melun, sous le Consulat (5 mai 1800-5 mars 1803, dossier F¹bI 173/2).

¹ La formule est certes excessive, car Roux-Laborie est tout de même éligible à la députation, mais elle n'est pas entièrement fautive, puisque son cens en 1815 n'est « que » de 1109 francs, soit à peine au-dessus du seuil d'éligibilité.

² Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 6, p. 667, colonne 2.

³ Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 14, p. 59, colonne 1.

⁴ Dans ce qui est devenu en 1790 le département des Basses-Pyrénées, et récemment les Pyrénées-Atlantiques.

Démissionnaire, il devient alors administrateur des Douanes. Dès 1803, il est affecté au siège central de la Direction générale des Douanes, comme chef du Bureau de la correspondance échangée avec les Inspecteurs généraux¹ ; il conserve cette fonction jusque fin 1806. À cette date, il devient chef de la 4^e division centrale de la correspondance du service, supervisant toujours le courrier avec les inspecteurs généraux, mais aussi désormais la perception des droits sur les sels, et le suivi des entrepôts des douanes² ; il conserve cette fonction jusque fin 1811. Il est alors promu comme l'un des quatre administrateurs des Douanes - subordonnés directs du Directeur général des Douanes - : comme tel, il est désormais en charge de la 4^e division des côtes et frontières de l'administration des Douanes, soit d'une vaste zone allant de Hambourg à Strasbourg en passant par Rotterdam, Amsterdam, Anvers, Mayence et Cologne ; il supervise concrètement les activités de onze directeurs des Douanes, chacun à la tête d'un « département » (au sens géographique du terme) des Douanes³. Il occupe cette fonction jusqu'à la chute de l'Empire⁴.

Sous la première Restauration, Saint-Cricq devient Directeur spécial de l'administration des Douanes, désormais à la tête de l'ensemble de ce service, au-dessus des quatre administrateurs ; mais il est mis sous la tutelle du Directeur général des Contributions indirectes - en l'espèce le comte Bérenger⁵. Parallèlement, il est fait maître des requêtes au conseil d'État en service ordinaire (5 juillet 1814⁶, affecté au comité des Finances).

Au début des Cent-Jours, il est sèchement rétrogradé par Napoléon au poste de simple administrateur (25 mars 1815)⁷, avant d'être promu, au début de la seconde Restauration, comme Directeur général des Douanes⁸ (il se situe désormais sur un pied d'égalité avec le Directeur général des Contributions indirectes) de juillet 1815 à 1824. Il est parallèlement promu conseiller d'État en service ordinaire (24 août 1815-19 avril 1817), puis conseiller d'État en service extraordinaire avec voix délibérative (19 avril 1817-vers 1824, puis 29 octobre 1826-4 janvier 1828), et siège toujours au comité des Finances au sein du conseil d'État. Parallèlement, il est nommé président du Bureau du Commerce et des colonies (20 mars 1824⁹), placé sous la surveillance d'un Conseil supérieur du commerce et des colonies composé de sept parlementaires ; cette responsabilité le prépare à ses futures fonctions gouvernementales (cf. *infra*).

- Sa carrière politique commence sous la seconde Restauration, comme député de Seine-et-Marne du 10 octobre 1815 au 22 juillet 1820 (trois fois élu au collège électoral du département, qu'il préside à chaque fois, en août 1815¹⁰, octobre 1816 et octobre 1818). Il devient ensuite député des Basses-Pyrénées du 26 mars 1824 au 7 juin 1833 (quatre fois élu au collège électoral de ce département de 1820¹¹ à 1830, puis à l'arrondissement d'Orthez en juillet 1831), et membre du conseil général de ce département¹². Ministre d'État et membre du conseil privé depuis le 29 octobre 1826¹³, il entre au gouvernement comme ministre du Commerce, de l'agriculture et des colonies du 4 janvier 1828 au 8 août 1829 (gouvernement « Martignac »), puis est renommé ministre d'État (8 août 1829-juin 1830). Enfin, il est destitué de cette fonction par Polignac pour avoir publiquement blâmé la politique du gouvernement. Rallié à la monarchie de Juillet, il est fait pair de France du 7 juin 1833 à la révolution du 24 février 1848.

¹ *Almanach national de France*, an XII, Paris, Testu, 1804, p. 162.

² *Almanach impérial pour l'an 1807*, Paris, Testu, 1807, p. 526. Les almanachs, publiés en début d'année, enregistrent par voie de conséquence les changements professionnels avec quelques mois de retard.

³ *Almanach impérial pour l'an 1812*, Paris, Testu, 1812, pp. 626-627.

⁴ *Almanach impérial pour l'an 1813*, Paris, Testu, 1813, pp. 254-255.

⁵ *Almanach royal pour les années 1814 et 1815*, Paris, Testu, décembre 1814, p. 548.

⁶ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 271.

⁷ *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, Cent-Jours, n°43, p. 39. « Le sieur Saint-Cricq, actuellement directeur particulier, reprendra ses fonctions d'administrateur ».

⁸ Sur cet aspect de sa carrière, cf. la contribution de Michel Papy, « Les arguments protectionnistes dans la première moitié du XIX^e siècle d'après les discours parlementaires du comte de Saint-Cricq », in *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, actes du congrès de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995.

⁹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°663, pp. 187-188.

¹⁰ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 60, 26 juillet 1815.

¹¹ Cette élection de 1820 est invalidée. Cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 12, 1^{er} semestre 1821, bulletin n°430, ordonnance n°10.067, p. 91.

¹² F¹bI 229/1, cahier de membres du conseil général également parlementaires sous la Restauration.

¹³ *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 4, n°124, p. 325, 29 octobre 1826.

- Membre de la « majorité » de 1815 (mais en fait, élément modéré de cette majorité), puis membre du centre constitutionnel hostile aux ultras, il se rallie complètement néanmoins à la majorité villèliste de 1822 à 1827, avant une nouvelle rupture avec la droite de 1828 à 1830 ; il soutient alors Martignac, puis il vote pour l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et il finit comme orléaniste conservateur après la révolution de Juillet.
- Il a fait, sous la Restauration, 11 interventions à la Chambre en qualité de député, non comptées les interventions prononcées comme administrateur ou ministre.
- Comte héréditaire (lettres patentes, 10 avril 1819), il est en outre chevalier (9 août 1814¹), officier (11 février 1815), commandeur (23 janvier 1821) puis grand-officier (22 mai 1825) de la Légion d'Honneur (dossier non retrouvé).
- Il a eu deux fils, sans intérêt particulier, et deux filles, qui ont fait des mariages politiquement significatifs : l'aînée, Caroline Marie, a été mariée au fils d'Antoine Dartigaux² (1766-1836), chevalier d'Empire (lettres patentes, décembre 1811), et député centriste des Basses-Pyrénées sous la Restauration en 1815-1816, 1819-1820 et 1824-1831) ; la cadette, Marie Mathilde de Saint-Cricq, a été mariée à Edmond Drouyn de Lhuys (1805-1881), diplomate, député de Seine-et-Marne sous la Monarchie de Juillet et la Seconde République, passé de la gauche dynastique (opposition à Guizot) en 1842-1848, à la droite conservatrice puis bonapartiste en 1848-1852, étant aussi ambassadeur à Londres (1849-1851), puis sénateur du Second Empire (1852-1856), et quatre fois ministre des Affaires Étrangères (décembre 1848-juillet 1849, janvier 1851, juillet 1852-mai 1855 et août 1862-septembre 1866).

Témoignages :

- Frénilly : « Le flexible Saint-Cricq [était un] courtisan sincère de tout pouvoir » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, éd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, ch. 17, p. 376).
- d'Haussez : « M. de Saint-Cricq aurait pu être un orateur ; il a eu le bon esprit de se borner à être un économiste sage, et à n'employer d'éloquence que ce qu'il faut pour être clair et correct. Il parlait bien parce qu'il connaissait à fond l'ensemble et les détails du sujet qu'il traitait. [...] Dans des temps calmes, où la fermeté politique n'eût pas été une condition de rigueur, sa carrière, toute consacrée au bien public, n'eût mérité que des éloges. Ces temps n'existent pas. On est en droit de vouloir, et on veut des caractères qui ne se laissent pas ébranler. C'est là précisément ce qui manque à M. de Saint-Cricq. Il affectait de dire que la politique n'avait rien à faire avec les douanes. De cette manière de voir au principe de concessions, il n'y a qu'un pas. Associé au ministère de M. de Martignac, avec le titre de ministre du Commerce, il s'est laissé entraîner à des mesures molles qui ont favorisé les progrès d'une faction que le cabinet dont il faisait partie croyait pouvoir satisfaire en lui accordant tout, [...] et il s'est jeté dans un parti vers lequel il n'était pas sans propension. Maintenant il est perdu sans retour pour la cause royaliste » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 214-215).
- Lamartine : « M. de Saint-Cricq était un économiste moderne du premier ordre, capable d'imprimer des initiatives hardies à la liberté du commerce » (*Histoire de la Restauration*, vol. 10, livre 47, p. 119).

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Le soutien de Dartigaux au gouvernement Villèle, affirmé par Robert et Cougny, vol. 2, pp. 261-262, étant sujet à caution (et son soutien à Polignac carrément erroné), on n'a pas choisi de le faire figurer dans notre guide biographique des députés de droite.

TABARIÉ : Michel Marie Etienne Victor **Tabarié** (1768-1839), **vicomte de Tabarié** depuis 1816¹.

- Tabarié est issu d'une famille d'administrateurs languedociens roturiers.

- Il est fils de Jacques Tabarié, procureur du roi au Bureau des Finances du Languedoc, à Montpellier, puis intendant des gabelles du Languedoc.

- Né à Montpellier le 8 juin 1768, Michel Tabarié ne fait pas parler de lui avant 1800. Peut-être commissaire des guerres à cette date², il est ensuite sous-inspecteur aux revues à Montpellier (1801)³, avant d'être promu chef de division au ministère de la Guerre (3^e division de 1802 à 1804, puis 2^e division de 1804 à 1812), ayant concrètement en charge le travail relatif au personnel, et en particulier les demandes de changements de corps et d'avancement militaire⁴. Il conserve le grade de sous-inspecteur de 1^{ère} classe, avant d'être promu secrétaire général du ministère de la Guerre (1812-1814), ce qui lui vaut d'être déjà alors le principal collaborateur du ministre Clarke de Feltré, qui devient son protecteur.

- Il épouse Marie Élisabeth Peridier, veuve d'un premier mariage avec Pierre Jean Favier, avocat, puis premier secrétaire de l'intendance du Languedoc.

- À la première Restauration, il est rétrogradé chef de la 4^e division du ministère (division des fonds), avec le titre d'inspecteur aux revues (juin 1814-mars 1815) ; puis, après avoir suivi la famille royale à Gand pendant les Cent-Jours (mars-juin 1815), il est promu intendant de la maison du roi (14 juillet 1815), et secrétaire général du ministère de la Guerre (2 octobre 1815-9 mai 1816).

Redevenu ensuite intendant militaire en activité, de 1817 à novembre 1828, il est parallèlement propulsé conseiller d'État (8 mai 1816-mars 1819), successivement : 1^o en service extraordinaire avec voix délibérative (8 mai 1816-15 septembre 1817, avec rang de vice-président du comité de la Guerre du 19 avril 1817 au 15 septembre 1817, lié à son poste au gouvernement) ; 2^o en service extraordinaire sans voix délibérative (15 septembre 1817-1818) ; 3^o en service ordinaire au comité du Contentieux (1818-1819), destitué alors par Decazes comme ultra-royaliste. Brièvement renommé secrétaire général du ministère de la Guerre (15 avril 1823-8 septembre 1824), il est nommé ensuite conseiller d'État honoraire (8 septembre 1824-août 1830).

- Sa carrière politique proprement dite commence à la Seconde Restauration comme député de la Seine du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; élu secrétaire de la Chambre le 12 octobre 1815, il démissionne le 21 novembre suivant, « ses activités au ministère de la Guerre ne lui permettant pas de remplir » cette tâche⁵. Nommé sous-secrétaire d'État au ministère de la Guerre du 9 mai 1816 au 15 septembre 1817 dans le premier gouvernement Richelieu, il est toujours sous l'autorité de son protecteur le duc de Feltré, dont il défend avec un zèle fougueux mais un peu maladroit le bilan à la Chambre, en qualité de commissaire du roi. Puis, quelques mois après la mort de Feltré, il défend à nouveau la mémoire de son protecteur dans un opuscule paru en 1819 ; il est également l'auteur de deux brochures polémiques contre Guizot, parues en 1822 et intitulée *l'Antidoctrinaire*, puis *Réponse à M. Guizot sur ses moyens de gouvernement, précédée d'une Discussion sur l'égalité et la souveraineté du peuple*.

- Ultra-royaliste en 1815, il n'est intervenu à la Chambre qu'en qualité de sous-secrétaire d'Etat, non de député.

- Il ouvre après 1828 un cabinet d'affaires, qui périlite ; il se retire alors à Montfort l'Amaury.

- Vicomte à titre héréditaire (ordonnance, 1816⁶, puis lettres patentes, 30 juin 1830), il est en outre chevalier de Saint-Louis (29 juillet 1814), et chevalier, puis officier (26 décembre 1805) de la Légion d'Honneur (cote LH 2560/ dossier 69).

- Tabarié n'a pas eu d'enfants.

¹ Cf. la notice, partielle mais utile, que lui consacre la *Biographie nouvelle des contemporains*, d'Arnault, Jay, Jouy et Norvins, Paris, Librairie historique, 1825, vol. 19, pp. 375-376.

² Cette fonction est mentionnée dans les notices biographiques le concernant ; cependant, on n'a pu en trouver trace dans *l'Almanach national* de l'an VIII, pp. 161-164, à une date précédant immédiatement sa prise de fonction comme sous-inspecteurs des revues, pas plus d'ailleurs que dans les *Almanachs nationaux* antérieurs. Ce point est donc en suspens.

³ *Almanach national* de 1801, p. 168.

⁴ *Almanach impérial* de 1802, p. 110, de 1803, p. 208 et de 1804, p. 202 (et p. 277).

⁵ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 15, pp. 267-268, 21 novembre 1815.

⁶ La date de l'ordonnance et même son existence ne sont pas mentionnées par Révérend, dans *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, vol. 6, pp. 294-295.

TRINQUELAGUE : Charles François **Trinquelague** (1747-1837), **baron de Trinquelague** depuis 1816¹.

- Trinquelague est le fils d'un syndic² d'Uzès, devenu ensuite avocat à Nîmes, puis au parlement de Toulouse, anobli par lettres patentes, à titre héréditaire, en juin 1789, en récompense du zèle de son fils (cf. *infra*).

- Né le 29 décembre 1747 à Nîmes, Charles François Trinquelague devient comme son père avocat au parlement de Toulouse (1768-1771) ; en 1776, il remporte le prix de l'Académie de Nîmes pour un *Éloge de Fléchier*³, devient syndic d'Uzès et viguier⁴ en chef de la justice temporelle de l'évêché d'Uzès (1781-novembre 1790), puis brièvement président du tribunal du district d'Uzès (novembre 1790-février 1791).

- Caché sous la Terreur, il revient ensuite à Nîmes, sa ville natale, et y exerce comme avocat (ou défenseur officieux) depuis 1795.

- Il se fait ensuite magistrat sous l'Empire : propulsé premier avocat général à la cour impériale de Nîmes (nommé le 10 juin 1811, installé le 10 juillet), il est promu sous la seconde Restauration procureur général près la cour royale de Pau (février-mai 1816), juste avant d'accéder à des fonctions gouvernementales (cf. *infra*). Il est ensuite nommé conseiller à la chambre civile de la cour de Cassation (19 avril 1817-4 janvier 1824), puis premier président de la cour d'appel de Montpellier (nommé le 12 novembre 1823, installé le 4 janvier 1824), charge qu'il exerce jusqu'à sa mort le 21 août 1837, après un ralliement du bout des lèvres au régime de Juillet ; il avait en outre été fait conseiller d'État en service extraordinaire (9 mai 1816), responsabilité qu'il exerce jusqu'à la chute de la Restauration, au 20 août 1830⁵.

- Sa carrière politique commence tôt : membre de la seconde Assemblée des notables en 1788, il s'y montre très favorable aux projets du ministère Loménie de Brienne, et obtient de ce fait l'anoblissement de son père à titre héréditaire. Il a aussi bon espoir d'obtenir la place de syndic général de la province du Languedoc, quand la révolution éclate. Il devient maire d'Uzès de 1789 à 1792, puis à nouveau en 1811. Il est nommé candidat au Corps législatif en 1812, sans parvenir toutefois à être désigné au poste convoité ; la seconde Restauration lui permet d'exaucer ses espoirs, comme député du Gard du 9 octobre 1815 au 16 mai 1818. Il connaît même une brève promotion comme sous-secrétaire d'État au ministère de la Justice du 9 mai 1816 au 16 avril 1817, au sein du premier gouvernement Richelieu.

- Ultra-royaliste, il s'est rendu célèbre à la « Chambre introuvable » pour son ardeur à vouloir rétablir la peine du gibet en guise de peine de mort, à la suite de Du Plessis de Grénédan. Il avait aussi proposé vainement d'étendre l'amnistie politique aux crimes et délits commis envers les particuliers, afin de couvrir les exactions commises par les bandes royalistes à Nîmes et à Uzès lors de la « Terreur blanche »⁶. De même, il s'était fait le rapporteur d'un projet de loi, d'ailleurs adopté, décrétant le 21 janvier (anniversaire de la mort de Louis XVI) comme journée de deuil annuel dans le royaume, avec messe de célébration dans chaque église de France ; il appuie chaudement, au sein d'une commission parlementaire *ad hoc*, la proposition de Bonald de supprimer le droit au divorce, et prononce à cette occasion en comité secret un discours exalté sur les journées de septembre 1792.

- On lui doit 21 interventions à la Chambre, en qualité de député.

- Bénéficiant d'une maintenue de noblesse (lettres patentes, 16 décembre 1815), il est en outre baron d'Empire à titre personnel (décret, 2 janvier 1814), titre confirmé sous la Restauration (ordonnance, 14 décembre 1816, puis lettres patentes, 11 janvier 1830, n'accordant explicitement pas l'hérédité) ; chevalier (30 avril 1821⁷) puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (cote LH 2630/ dossier 56).

¹ Sur Trinquelague, cf. l'assez bonne notice (quoique peu favorable) de la *Biographie nouvelle des contemporains*, d'Arnault et alii, vol. 20, pp. 72-74.

² En l'espèce, il s'agit du représentant de la communauté urbaine considérée, préposé à la défense de ses intérêts, notamment en cas de litiges judiciaires.

³ Rappelons qu'Esprit Fléchier (1632-1710) était un célèbre prélat et orateur français, rendu notamment célèbre à la cour de Louis XIV par l'oraison funèbre de Turenne (1676), qui le fit comparer à Bossuet ; il fut ensuite évêque de Nîmes, de 1687 à 1710, ce qui explique que Trinquelague l'ait pris pour sujet d'inspiration.

⁴ Magistrat chargé des petits délits dans certaines juridictions.

⁵ Cf. le dossier matricule de magistrat en BB 6*/530, notice n°4105.

⁶ Cf. sur ce point Charles Lacroix, *Histoire de France depuis la Restauration*, vol. 1, pp. 346-347.

⁷ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

- Un fils unique, marié en 1812 à la fille de Louis Joseph Baron¹, ancien capitaine et chevalier d'Empire (lettres patentes, octobre 1810) ; d'où une petite-fille, mariée à un petit-cousin, Gabriel Charles Maxime de Trinquelague-Dions (1803-1874), avocat, puis jeune magistrat sous la Restauration, successivement juge auditeur près le tribunal de première instance d'Uzès (7 mars 1827), puis de Nîmes (14 mai 1828), conseiller auditeur à la cour royale de Nîmes (9 novembre 1829)².

VATIMESNIL³ : Antoine François Henri Lefebvre de Vatimesnil (1789-1860)⁴.

- Vatimesnil est issu d'une famille normande, anoblée par charge de secrétaire du roi en 1720.
 - Il est le petit-fils, en ligne paternelle, d'un conseiller à la chambre des Comptes de Normandie⁵.
 - Il est fils de Pierre-Henri Lefebvre de Vatimesnil (1751-1831), conseiller au parlement de Rouen (1775-septembre 1790), président du conseil général de l'Eure (1814), et député royaliste de l'Eure de 1820 à 1827 (cf. sa fiche).
 - Né le 18 décembre 1789 à Rouen, Antoine de Vatimesnil s'inscrit comme avocat au barreau de Paris en 1810, et il est secrétaire de la Conférence des avocats. Puis il devient magistrat, et fait une carrière rapide et brillante : conseiller auditeur à la cour impériale, puis royale, de Paris (nommé le 23 janvier 1812, installé le 3 février), il devient substitut du procureur près le tribunal de 1^{ère} instance de la Seine (nommé le 15 octobre 1815, installé le 3 novembre), puis substitut du procureur général près la cour royale de Paris (nommé le 22 juillet 1818, installé le 1^{er} août 1818, exerçant cette fonction jusqu'au 3 janvier 1822) ; il est nommé parallèlement substitut (sous les ordres du procureur général Peyronnet) devant la Cour des Pairs, lors du jugement du complot du 19 août 1820, qui se déroule du 22 février au 24 novembre 1821.

Il atteint les sommets de la carrière juridique, comme secrétaire général du ministère de la Justice (3 janvier 1822-18 août 1824), toujours auprès de Peyronnet, devenu garde des Sceaux. Ce dernier appréciant peu son collaborateur, il est muté en forme de promotion au poste flatteur d'avocat général près la Cour de Cassation (nommé le 6 août 1824, installé le 18 août, exerçant jusqu'à sa nomination au gouvernement le 3 février 1828).

Vatimesnil exerce parallèlement une carrière administrative, comme maître des requêtes au conseil d'État (nommé le 1^{er} février 1822, installé le 22 février au comité de législation), promu le 8 janvier 1823 conseiller d'État en service extraordinaire, puis en service ordinaire (nommé le 6 août 1824, installé le 2 septembre)⁶. Également commissaire du roi devant les Chambres (1822-1827), il est notamment à l'origine d'un travail d'actualisation des lois républicaines et impériales en août 1824, et d'un projet de loi relatif à la propriété littéraire en novembre 1825. Sous la monarchie de Juillet, après l'interruption de sa carrière publique (cf. *infra*), il devient un jurisconsulte réputé de 1834 à 1848.

- Il a épousé le 18 avril 1820 Amélie Louise Duchesne (1803-1858).

- Élu en Corse aux élections législatives le 3 janvier 1828, il est invalidé en mars lors de la vérification des pouvoirs, car n'ayant pas l'âge requis⁷. Cela ne l'empêche pas d'être nommé, à 40 ans à peine, grand-maître de l'Université (1^{er} février 1828), et ministre de l'Instruction Publique du 10 février 1828 au 8 août 1829 (gouvernement « Chabrol », puis « Martignac ») ; il se rend célèbre par ses

¹ Originaire de Montpellier, sans aucun rapport avec le député homonyme du Var.

² Cf. le dossier matricule des magistrats BB 6*/534, registre 10, n° 7127.

³ Si l'on ne peut pas considérer que Vatimesnil a été un ministre « de droite », puisqu'au contraire la droite a vivement combattu les mesures qu'il a été amené à prendre, en revanche, il est manifeste que sa nomination au gouvernement a été conditionnée par le fait qu'au jour où il a été nommé, il apparaissait comme très lié à la droite par sa carrière antérieure de magistrat et par sa filiation directe avec un député de la majorité villéliste.

⁴ Une notice biographique lui est consacrée par Victor Lacaine et Charles Laurent, dans *Biographies et nécrologies des hommes marquants du XIX^e siècle*, Paris, chez les auteurs, vol. 2, 1845, pp. 98-99, mais elle est assez décevante.

⁵ Basée à Rouen, cette chambre des Comptes normande était en même temps une Cour des Aides, de même que celles d'Aix, Bar-le-Duc, Dole et Nancy. Elle portait de ce fait le titre de Cour des comptes, aides et finances.

⁶ Cf. un résumé sommaire de sa carrière judiciaire et administrative dans le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 56.

⁷ Cette élection, bien qu'annulée pour raison d'âge, vaut néanmoins légitimation représentative aux yeux de Chabrol, qui compose l'équipe gouvernementale, et se croit ainsi autorisé à le nommer au gouvernement alors qu'il ne siège dans aucune des Chambres, contrairement aux usages en vigueur, qui n'avaient plus connu d'exception depuis 1817. Cette légitimité électorale était néanmoins très réduite : l'élection de Vatimesnil reposait sur le suffrage de seulement 22 électeurs, chiffre dérisoire, assurant une courte majorité par rapport aux 40 inscrits et 37 votants constituant le corps électoral corse (chiffres recensés dans les procès-verbaux d'élections en C/1192).

ordonnances du 16 juin 1828 hostiles aux congrégations, qui décident la fermeture des collèges jésuites. Parallèlement, il fait passer le budget de l'Instruction publique de 50.000 à 300.000 francs. En outre, une ordonnance du 21 avril 1828 confie la mise en œuvre de la politique scolaire locale à des comités d'arrondissement (et non plus des comités cantonaux), ce qui restreint l'influence de l'épiscopat au bénéfice des autorités publiques.

Battu en mars 1830 aux élections législatives du Maine-et-Loire par son successeur à l'Instruction Publique Guernon-Ranville, Vatimesnil est finalement élu en juin 1830 sur les listes de la gauche alliée à la « défection » dans le Cantal (arrondissement de Saint-Flour) et dans le Nord (arrondissement de Valenciennes), cette dernière élection étant validée par le nouveau régime de Juillet. Député du Nord de septembre 1830 à mai 1834, il est rapporteur du budget du ministère de la Justice en 1832 ; il est président de 1844 à 1848 du *Cercle catholique*, organisation majoritairement légitimiste¹. Sous la Seconde République, il retrouve une dernière fois la Chambre comme député de l'Eure de mai 1849 au 2 décembre 1851 ; membre influent du parti de l'Ordre, il est interné comme parlementaire hostile lors du coup d'État du Deux Décembre.

- Classé à droite comme magistrat et sévèrement brocardé comme tel par les libéraux au début des années 1820, Vatimesnil devient, en 1828-1829 un ministre centriste s'attirant, par sa politique anticléricale, l'hostilité de la droite jusqu'à la révolution de Juillet. De ce fait, en 1829-1830, il est un candidat de l'opposition soutenu par les libéraux lors de nombreuses élections, partielles ou générales ; toutefois, il se rapproche à nouveau des légitimistes sous la monarchie de Juillet, par le biais de son action au sein du Cercle catholique.

- Vatimesnil est chevalier (30 avril 1821²), puis officier (29 octobre 1826³) de la Légion d'Honneur (cote LH 1547/ dossier 98) ; il ne progresse plus au sein de l'ordre après cette date jusqu'à sa mort en 1860.



Antoine de Vatimesnil

Témoignages :

- Victor de Broglie : « Entré très jeune encore au ministère public, M. de Vatimesnil s'était montré tout bouillant du royalisme de l'époque ; il avait entrepris de son chef, et presque malgré ses chefs, une croisade contre les

¹ Cf. sur ce point Hugues de Changy, *Le mouvement légitimiste sous la monarchie de Juillet (1833-1848)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 251.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination à ce grade (musée de la Légion d'Honneur).

³ Même remarque que pour la note précédente ; il est toujours à ce grade au 31 décembre 1852.

journaux et les écrivains libéraux, dont il devint bientôt la bête noire ; mais, après avoir poussé sa pointe et jeté son feu pendant trois ou quatre campagnes, il s'était calmé ; son esprit avait mûri ; [...] il n'avait pas tardé à se faire remarquer par un rare savoir, un esprit éminemment juridique et un véritable talent de parole. Ce fut M. Portalis [...] qui l'appela malgré nous au ministère, et qui fit fort bien de ne pas nous écouter. M. de Vatimesnil ne tarda pas à devenir l'un des meilleurs ministres que notre Université ait vu placer à sa tête » (*Souvenirs*, vol. 3, pp. 133-134).

- Lamartine : « Eloquent, mais de cette éloquence accusatrice des révolutions, qui flagelle et qui supplicie par la parole plus qu'elle ne persuade, amer même devant la justice, zélé de foi et d'opinion jusqu'au fanatisme et jusqu'à l'implacabilité d'accent, M. de Vatimesnil avait trempé [...] dans toutes les impopularités que les lois de rigueur, de censure et de sacrilège avaient fait rejaillir sur le précédent ministère¹. [...] Quoique jeune d'années, beau de visage, le feu sombre de ses yeux, l'émotion de ses traits, le tremblement fébrile de sa voix à la tribune, rappelaient moins en lui un ministre de conciliation qu'un organe de terreur. Sa conduite au ministère ne tarda pas à démentir ces présages. Il plia au temps [...] Mais], accoutumé aux emportements de l'accusateur public, sa parole, pour être forte, avait besoin de tonner contre des coupables ; pour convaincre, elle avait trop de passion » (*Histoire de la Restauration*, vol. 10, livre 47, pp. 123-124).

VAUBLANC : *Vincent Marie Viénot de Vaublanc* (1756-1845), **baron de Vaublanc** (1809), dit sous la Restauration le **comte de Vaublanc**².

- Vincent Vaublanc est issu d'une famille d'origine bourguignonne, venue de Beaune ; cette famille a été anoblée en 1697 par charge de secrétaire du roi à la chancellerie près la chambre des Comptes des Dombes, à Trévoux³ ; le titre de comte adopté par le député est un titre de courtoisie.

- Il est fils d'un officier subalterne, capitaine-major d'infanterie, travaillant dans les troupes détachées de la marine, aux Antilles, ce qui explique la naissance de Vaublanc à Saint-Domingue.

- Parmi ses quatre frères et sœurs, on note que Jean-Baptiste Bernard Viénot, chevalier de Vaublanc (1761-1812), après avoir participé à la guerre d'Indépendance américaine, a été nommé adjudant général en 1793 dans l'armée révolutionnaire, puis général de brigade sous l'Empire.

- Vincent Vaublanc a été élève au collège militaire de la Flèche⁴ (vers 1770), où il reçoit une formation humaniste classique, qu'il développe sa vie durant en composant poèmes, contes et tragédies, en plus de travaux historiques et politiques⁵.

- Sous-lieutenant en garnison à Metz, Rouen et Lille, puis sur son île natale, à Saint-Domingue (1774), il est promu là-bas capitaine et lieutenant-colonel. Revenu en métropole, il devient lieutenant des maréchaux de France à Melun (1782), tout en se consacrant à des travaux d'agronomie ; il garde des propriétés à Saint-Domingue jusqu'à l'émancipation de cette île (1791-1794). Il s'affiche dès cette époque comme un fervent défenseur des colons blancs, hostile à toute mesure favorable d'émancipation des esclaves, s'opposant tout particulièrement à Brissot sur ce sujet au sein de l'Assemblée législative en 1791-1792 ; ses idées sur le sujet n'auront pas changé sous la Restauration.

- Préfet de la Moselle (1^{er} février 1805-25 mars 1815), il exhorte vainement la garde nationale de Metz à rester fidèle à Louis XVIII le 20 mars 1815, ce qui lui vaut une destitution le 25 mars 1815⁶ et même un décret d'arrestation de la part de Napoléon. Vaublanc rejoint alors la cour royaliste à Gand, ce voyage incarnant la fidélité d'une partie du corps préfectoral aux Bourbons lors des Cent-Jours⁷ ; il est nommé commissaire du roi auprès de l'empereur d'Autriche. Puis, nommé conseiller d'État honoraire (14 juillet 1815⁸) et promu au sommet de l'administration préfectorale, comme préfet des Bouches-du-Rhône (1^{ère} classe, 12 juillet 1815⁹-27 septembre 1815, dossier F¹bI 176/6 et 282/2), il organise

¹ Il s'agit du ministère Villèle.

² Cf. à son sujet la notice biographie très complète rédigée par Boullée dans le *Supplément de la Biographie Universelle* de Michaud, tome 85, pp. 170-181.

³ Dans l'actuel département de l'Ain. Cette chambre des Comptes fut supprimée en 1762.

⁴ Sur ce collège, on renvoie à nos explications dans la fiche de Bourmont, qui a également fréquenté l'institution, quelques années après Vaublanc.

⁵ Comme ses *Tables synchroniques de l'histoire de France, ou Chronologie des princes et états contemporains sous les diverses périodes de la monarchie française, pour servir de suite à toutes les histoires de France*, Paris, 1818, avec une 2^e éd. augmentée depuis 1817 jusqu'à l'avènement de S.M. Charles X, Paris, éd. Janet et Cotelle, 1829, 531 p.

⁶ *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, Cent-Jours, n°46, pp. 40-41.

⁷ Cf. *le Moniteur Universel de Gand*, n°4, 25 avril 1815, p. 16.

⁸ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°21, pp. 41-42.

⁹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°11, p. 24.

l'épuration anti-bonapartiste à Marseille. Ensuite, membre du comité des colonies¹ (1822), puis l'un des sept membres du Conseil supérieur du commerce et des colonies (20 mars 1824²), il est nommé conseiller d'État en service ordinaire le 25 juillet 1830, mesure restée sans effet.

- Sa carrière proprement politique a commencé dès 1789. Secrétaire de l'assemblée de la noblesse du bailliage de Melun début 1789, puis président de l'administration départementale de Seine-et-Marne (juin 1790-septembre 1792), il se montre d'accord avec la Révolution à ses débuts. Député de la Seine-et-Marne à la Législative (septembre 1791-août 1792), il préside cette Assemblée en novembre 1791 et il est élu peu après rapporteur du comité d'instruction publique ; il rédige fin 1791 un message au roi dénonçant les rassemblements de troupes d'émigrés dirigées par les frères du roi à la frontière. Mais il devient rapidement ensuite un des chefs de la droite parlementaire, défend les prêtres réfractaires, ainsi que Lessart (1742-1792), ministre royaliste de la Guerre³ ; il s'oppose à l'amnistie des auteurs jacobins de massacres à Avignon, soutient le décret d'accusation contre Marat, et s'oppose à la chute de la monarchie le 10 Août 1792, échappant par miracle au massacre lors des exactions de septembre.

- Vaublanc n'émigre pas volontairement. Fugitif pendant la Terreur, il joue ensuite un rôle important dans la journée royaliste parisienne du 13 vendémiaire an IV⁴ (5 octobre 1795), en qualité de président de la section royaliste « Poissonnière » ; l'échec de ce coup de force l'oblige à une seconde période de clandestinité ; il est condamné à mort par contumace en octobre 1795, jusqu'à l'annulation du jugement et à son acquittement en août 1796. Député de la Seine-et-Marne au Conseil des Cinq-Cents (élu en octobre 1795, mais admis seulement le 2 septembre 1796, après avoir accepté de prêter le serment requis de haine à la royauté), Vaublanc est nommé rapporteur de la commission parlementaire sur les questions coloniales⁵, avant d'être démis de son mandat par le coup d'État anti-royaliste de fructidor (septembre 1797), qui lui vaut cette fois-ci trois années d'exil, en Suisse, puis en Italie, jusque début 1800.

- Immédiatement rallié au régime napoléonien en 1800, Vaublanc siège comme député du Calvados au Corps législatif de janvier 1800 à septembre 1805, et il est questeur de cette assemblée en 1804 ; il publie en 1803 un essai historique, intitulé *Rivalité de la France et de l'Angleterre, depuis la conquête de Guillaume en 1066, jusqu'à la rupture du traité d'Amiens*. Sa carrière préfectorale (cf. *supra*) entraîne alors une pause de dix ans dans sa carrière politique.

- Sous la Restauration, après un échec en août 1815 à la 3^e circonscription législative de Paris, il est nommé ministre de l'Intérieur du 27 septembre 1815 au 7 mai 1816, puis congédié à cette date⁶ avec le titre de ministre d'État et membre du conseil privé. Député du Calvados du 21 décembre 1820 à la dissolution de la Chambre du 5 novembre 1827 (toujours élu au collège du département), il préside le collège électoral du département du Calvados en mars 1824 et novembre 1827. Il est élu six fois par ses collègues vice-président de la Chambre pour sept sessions consécutives de novembre 1821 à juin 1827 (avec une élection unique en juin 1822 pour les sessions de 1822 et 1823). Il subit des échecs aux élections législatives dans le Calvados en novembre 1827, puis en avril 1828 à Lille (Nord). Sous la monarchie de Juillet, il publie un *Essai sur l'instruction et l'éducation d'un prince au dix-huitième siècle* (1833) à l'attention du duc de Bordeaux, ainsi que des *Mémoires sur la Révolution de France*

¹ Organisation administrative dont les membres étaient paraît-il plus que confortablement rémunérés, à en croire par exemple Ferrand qui s'indigne de telles sinécures (*Mémoires*, p. 248).

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°663, pp. 186-187.

³ Claude Antoine Valdec de Lessart, protégé de Necker, était devenu contrôleur général des Finances en 1790, puis ministre de l'Intérieur en 1791. Il assura ensuite l'intérim du ministère de la Marine, puis de la Guerre en 1791-1792. Ferme partisan de la paix vis-à-vis de l'Autriche, il fut décrété d'accusation par la Chambre, conduit à Orléans, et massacré avec d'autres prisonniers, lors d'un transfert de ces détenus à Versailles.

⁴ La journée du 13 vendémiaire an IV (5 oct. 1795) fut une tentative insurrectionnelle des royalistes pour renverser la Convention, après un décret, pris en août, qui stipulait que les députés à renouveler devaient comporter au moins 2/3 de sortants, ce qui réduisait à néant les espérances royalistes d'alternance légale ; la répression terrible fut notamment assurée par le jeune Bonaparte, se taillant une gloire naissante en tirant au canon contre les insurgés.

⁵ Partisan d'une restauration de l'ordre colonial contre les désordres engendrés par la Révolution. Cf. Bernard Gainot, « la constitutionnalisation de la liberté générale sous le Directoire (1795-1800) », dans *Les abolitions de l'esclavage, 1793-1794-1848*, dir. Marcel Dorigny, Paris, Ed. Unesco, 1995, pp. 214-224.

⁶ L'élément décisif fut le remplacement du préfet des Côtes-du-Nord au profit de Conen de Saint-Luc (cf. ce nom *supra*), sans en avoir informé au préalable les autres membres du gouvernement.

(1833), puis ses *Souvenirs* (1838) ; il est ensuite membre du comité de direction de l'Institut catholique (1839-1843), à dominante légitimiste¹.

- Modéré à la Législative en 1791, aux côtés de Pastoret, Quatremère de Quincy, Becquey, et Beugnot, Vaublanc est ensuite royaliste constitutionnel au Conseil des Cinq-Cents, et il anime, notamment avec Barbé-Marbois, le club de Clichy (1795-1797), avant de devenir un fidèle serviteur de Napoléon sous l'Empire. Sous la Restauration, il est ultra-royaliste, puis membre des « pointus » en 1820-1821 ; il se range ensuite logiquement dans la contre-opposition d'extrême droite de 1822 à 1824, puis se rallie progressivement et partiellement à la majorité villèliste en 1825-1827.

- Il a fait sous la Restauration 86 interventions à la Chambre à titre de député, non comptées ses interventions faites en qualité de ministre.

- Chevalier d'Empire (lettres patentes, 28 novembre 1809), puis baron d'Empire (l. p., 19 déc. 1809), ainsi que donataire d'Empire d'une rente annuelle de 4000 francs, assise sur le revenu de Rome (décret, août 1809) ; chevalier de Saint-Louis (24 août 1814), et de Saint-Lazare (dans les années 1780), il est en outre directement commandeur (14 juin 1804, première promotion créée), puis grand-officier (18 décembre 1814) de la Légion d'Honneur (cote LH 2698/ dossier 88). Lors de la réorganisation complète de l'Institut qu'il mène au printemps 1816 sous forme d'épuration, il se nomme lui-même premier des dix « académiciens libres » au sein de l'Académie des Beaux-Arts, après avoir subi l'humiliation d'être battu au scrutin à l'Académie française pourtant épurée par ses soins² ; il est aussi sociétaire fondateur et conférencier à la Société royale des Bonnes Lettres (depuis janvier 1821).

- Sa fille unique, mariée à un capitaine du Génie roturier, lui a donné un petit-fils, Henry Martial Adolphe Ségond, auquel Vaublanc a été autorisé à transmettre son titre de baron d'Empire (par ordonnance du 22 mars 1812).

- Vaublanc a eu également un neveu (fils de Jean-Baptiste précité), Vincent Victor Henri de Vaublanc (1803-1874), qui a été sous la Restauration auditeur au conseil d'État (26 août 1824-31 août 1830), siégeant en son sein au comité de la Marine puis de la Guerre, puis conseiller général de l'Ain sous la monarchie de Juillet, enfin grand-maître de la maison de la reine de Bavière de 1836 aux années 1860, auteur en outre deux ouvrages historiques *la France au temps des croisades* (1841-1848), et *Un coup d'œil dans Paris* (1861).

- Un autre parent, Antoine François Arthur Viénot de Vaublanc (né le 20 juillet 1804), magistrat sous la Restauration, successivement substitut près le tribunal de première instance de Trévoux (nommé le 22 février 1826, installé le 12 avril), de Montbrison (nommé le 15 août 1827, installé le 28 août), de Bourg-en-Bresse (nommé le 20 février 1828, installé le 13 mars 1828), et enfin de Lyon (nommé le 25 novembre 1829, installé le 13 décembre)³.

Témoignages :

- Chateaubriand : « [Il] disait avoir de tout dans son portefeuille. Voulez-vous du Montesquieu ? En voici ; du Bossuet ? En voilà » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. la Pléiade, vol. 1, p. 932).

- Ferrand : « Il n'y avait de bonne foi ni de part ni d'autre [entre les ministres et la Chambre introuvable]. Vaublanc, ministre de l'intérieur, n'en mettait pas davantage. [...] Il monta à la tribune et ne rougit pas d'attaquer, comme député, la loi qu'il avait soutenue comme ministre. L'autorité royale ne pouvait être plus compromise ni plus avilie » (*Mémoires*, p. 168).

- Frénilly : « Vaublanc, âme loyale et forte, plus que sage et modérée, [...] fut le juste du ministère [Richelieu], sur qui se concentra bientôt la haine ou pour mieux dire la rage de tout ce qui avait servi la Révolution, le Directoire ou l'Empire. Député en 91 à l'Assemblée législative, [il] avait défendu le trône, l'honneur et le bon sens avec une énergie⁴ qu'une longue émigration préserva seule de l'échafaud. [...] Cet homme de bien eut la bonhomie de montrer à nu ses opinions de 1791, son royalisme sincère, sa haine des révolutionnaires, et de pratiquer ce que d'autres ne faisaient que dire. Louis XVIII fut bientôt las de sa droiture qui le servait mieux qu'il ne voulait » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, rééd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, ch. 4, p. 117, et ch. 10, p. 312).

- d'Haussez : « Un homme qui avait la singulière fortune d'égayer, et souvent même à ses dépens la Chambre des députés et les salons de l'opposition. [...] On pouvait un moment se laisser surprendre à sa parole, car on ne

¹ Cf. Hugues de Changy, *Le mouvement légitimiste sous la monarchie de Juillet (1833-1848)*, p. 251.

² Cf. Charles Lacroix, *Histoire de France depuis la Restauration*, Paris, Delaunay, 1829, vol. 2, ch. 8, p. 67.

³ Dossier matricule en BB 6*/530, n°3853.

⁴ La réalité est plus nuancée, comme le rappelle par exemple Beugnot fils, dans le témoignage que l'on rapporte.

saurait lui refuser les qualités extérieures de l'orateur. Sa belle figure, son geste imposant, sa voix sonore, forte et bien timbrée, sa persuasion de l'excellence de ce qu'il disait étaient propres à imposer. Toutes ses prétentions se renfermaient dans une seule, celle d'avoir une supériorité universelle, soit qu'il l'appliquât aux affaires, soit qu'il la soumît à l'épreuve de la tribune. À l'aptitude administrative de Colbert et de Louvois, il croyait joindre le talent oratoire de Mirabeau. Aussi avec quelle satisfaction de lui-même faisait-il ou disait-il des sottises ! » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 176-177).

- La Maisonfort : « Homme dont je reconnais la probité, les intentions droites, mais dont je nie le talent et reconnais la gaucherie » (*Mémoires d'un agent royaliste*, éd. Hugues de Changy, 1998, p. 299).

- Sosthène de La Rochefoucauld : « Peut-être lui manquait-il un esprit de décision, toujours nécessaire dans les affaires. Son ministère alla fort bien sur plusieurs points. [...] Mais il voulut trop ménager les différents partis, et ne se prononça que quand on n'était plus assez fort pour le soutenir. [...] Sa marche devint plus tard plus incertaine ; il le sentit lui-même. Plus d'une fois, il monta à la tribune, sans être assez assuré de ce qu'il y dirait, et en descendit sans bien savoir ce qu'il y avait dit. [...] Mais sa retraite inspira de grands regrets dictés par la juste estime qu'inspiraient sa capacité comme ses vertus » (*Mémoires*, vol. 10, p. 395-396).

- Villèle : « M. de Vaublanc est bien intentionné et a du talent ; on croit qu'il sera peu utile, car il est fort entier dans ses idées et fort cassant, ce qui rend les relations avec lui difficiles et désagréables » (*Mémoires et correspondance*, vol. 1, lettre à son père, 18 octobre 1815, p. 368).

- Beugnot fils : « Vaublanc, royaliste douteux en 1791, très ardent en 1815, s'était attaché à caresser la majorité [ultra-royaliste] sans pouvoir obtenir sa confiance » (*Vie de Becquey*, p. 112).

- M^{me} de Boigne : « [En 1815], il ne tarda pas à déployer une sottise si délicieusement ridicule qu'il aurait fallu en pâmer de rire s'il n'avait pas trouvé de l'appui chez les princes et dans la Chambre. [...] Ce fut vers ce temps que Monsieur donna à M. de Vaublanc un grand cheval blanc. Il posait dessus, dans le jardin du ministère de l'intérieur, pour la statue de Henri IV ; personne, selon lui, ne se tenant à cheval dans une égale perfection. Si ses prétentions s'étaient bornées là, on s'en serait facilement accommodé. Mais il les réunissait toutes, portées à une exagération sans exemple, et manifestées avec une inconvenance incroyable dans sa naïveté. Quoiqu'elle soit peu digne, même de la macédoine que j'écris, je ne puis me refuser à rapporter une saillie qui a toujours eu le don de me faire sourire. Le bœuf gras se trouva petit et maigre cette année ; on le remarquait devant Mme de Puisieux : "Je le crois bien, s'écria-t-elle, la pauvre bête aura souffert des sottises de son neveu le Vaublanc". [Un peu après], M. Lainé avait remplacé M. de Vaublanc dont les folies avaient comblé la mesure. [...] Au reste, les fureurs de M. de Vaublanc furent si absurdes qu'il se noya dans le ridicule. [...] Un de ses commensaux vint lui raconter que son ministère serait partagé entre trois personnes : "Trois, répondit-il sérieusement, trois, ce n'est pas assez, ils ne peuvent pas me remplacer à moins de cinq" » (*Mémoires*, 3^e éd., Plon, 1907, vol. 2, 1815-1819, ch. IX et X, pp. 130-131, et 154-155).

- Duvergier de Hauranne : « C'était une outre remplie de vent. [...] Gonflé de son importance personnelle, [il] se croyait appelé à dompter la Révolution, à régénérer la monarchie, à refaire la société, et adressait à ses préfets des circulaires aussi vides que pompeuses » (*Histoire du gouvernement parlementaire*, 1859, vol. 3, pp. 249 et 268).

- Charles Lacretelle : « Un peu porté à s'exagérer le pouvoir de sa renommée et de son éloquence, il comptait trop sur des effets subits d'enthousiasme qu'il n'avait pas le bonheur de produire. [...] Durant la seconde et plus terrible crise de la révolution, le parti modéré avait compté M. de Vaublanc parmi ses chefs les plus courageux et les plus considérés. [...] Ministre de Louis XVIII, il eut la faiblesse de craindre que ces faiblesses ne lui fussent reprochées. En flattant quelquefois un parti qui concordait peu avec la modération de ses principes, il affaiblit l'autorité de son caractère et celle de son talent. L'équilibre qu'il avait perdu, il ne put depuis le recouvrer » (*Histoire de France depuis la Restauration*, Paris, Delaunay, 1829, vol. 1, ch. 5, p. 423, et vol. 2, ch. 8, p. 67).

- M^{me} de Montcalm : « M. de Vaublanc s'était déconsidéré même aux yeux de son parti¹ par son peu de moyens » (*Journal*, 2 mai 1816, p. 151).

- Viel-Castel : « L'attitude de M. de Vaublanc était étrange. Enivré du facile succès que ses déclamations monarchiques avaient obtenu dans la Chambre des députés, il croyait dominer cette assemblée et se persuadait sincèrement qu'il était devenu l'homme important de la situation. Sa vanité ainsi excitée ne connaissait plus de bornes. Ses prétentions, égales seulement à sa médiocrité, s'étendaient à tout, aux arts, à la littérature comme à la politique et à l'éloquence. Il croyait être le plus habile écuyer, le plus brillant cavalier de France. [...] On disait aussi, que, montant tous les jours à cheval dans le jardin de l'hôtel du ministère, il affectait d'y donner des audiences comme pour faire admirer son talent dans l'équitation et sa prodigieuse activité qui pouvait suffire à tout » (*Histoire de la Restauration*, vol. 4, pp. 256-257).

¹ Il s'agit du parti ultra ; Mme de Montcalm exulte, car son frère Richelieu a enfin obtenu le renvoi du gouvernement qui jouait « un rôle double » (*ibid.*) en soutenant les opposants ultras du gouvernement tout en étant ministre.

VILLÈLE : Jean-Baptiste Guillaume Marie Anne Séraphin *Joseph de Villèle* (1773-1854), **comte de Villèle** depuis 1822¹.

- Villèle est issu d'une famille de la petite noblesse du Languedoc², originaire du Lauraguais, connue depuis 1174, anoblée par charge de secrétaire du roi en la chancellerie près le parlement de Toulouse exercée pendant 40 ans par Jean de Villèle (1633-1673), avec Lettres d'Honneur délivrées en 1674, maintenue noble en 1700³.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jean-Baptiste Guillaume de Villèle (1708-1778), seigneur de Campoliac, mousquetaire de la 2^e compagnie du roi, devenu simple officier subalterne ayant grade de capitaine d'infanterie, et de Marie Appolonie de Gavarret Saint-Léon, épousée en 1741 ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Marc Antoine de Blanc de la Guizardie, avocat au parlement de Toulouse, et de Françoise de Barrière.

- Il est le fils aîné de Louis François Joseph de Villèle (1756-1822), propriétaire foncier n'ayant exercé aucune responsabilité publique connue, et d'Anne Louise de Blanc de la Guizardie (1752-1829).

- Il est, par sa mère, cousin issu de germain de Guillaume-Aubin de Villèle (1770-1841), évêque de Soissons (nommé en juillet 1820, sacré le 24 septembre 1824), promu archevêque de Bourges en 1825, et siégeant comme pair de France du 5 décembre 1824 au 31 août 1830 (titre de comte-pair), nomination annulée par la révolution de Juillet (article 68 de la Charte). Villèle est aussi cousin issu de germain de Guillaume Isidore de Montbel (1787-1861), son successeur à la mairie de Toulouse, puis au gouvernement (cf. la fiche de ce dernier pour les explications généalogiques).

- Né à Toulouse le 13 avril 1773, Villèle suit des études au collège de la ville, puis à l'école préparatoire de marine d'Alès (Gard)⁴, il devient élève-garde de la marine à l'école royale de Marine de Brest en 1788, et se forme au métier d'officier de marine par un voyage à Saint-Domingue en 1789.

- Sans avoir émigré à proprement parler⁵, il effectue un départ opportun et prolongé pour les colonies françaises des Indes de 1791 à 1807, à l'île de France (actuelle île Maurice) de 1791 à 1795, où il accompagne son protecteur, le vice-amiral Armand Philippe Germain de Saint-Félix (1737-1819)⁶, puis à l'île Bourbon (actuelle île de la Réunion) de 1795 à 1807, alors que les parents de Villèle sont, quant à eux, restés en Haute-Garonne.

- De 1796 à 1799, Villèle devient le régisseur des immenses domaines de Henry-Paulin Panon Desbassayns (1732-1800), propriétaire foncier considérable à Saint-Paul, sur l'île Bourbon ; il épouse l'une des filles de celui-ci (9^e née sur 14), Mélanie Barbe Panon Desbassayns (1781-1855), le 13 avril 1799, à Saint-Paul ; les trois premiers enfants du couple naissent d'ailleurs sur place.

¹ Sur Villèle, on renvoie à Jean Fourcassié, *Villèle*, Fayard, 1954, et l'on se contente ici de brèves annotations, à titre de rappel. En plus des habituels recueils de biographies collectives et généalogiques, cf. aussi la notice de la *Biographie nouvelle des contemporains*, d'Arnault et alii., vol. 20, partie Supplément, pp. 458-460), et la *Notice historique sur M. le comte de Villèle*, du comte Hyde de Neuville, qui précède les *Souvenirs sur l'administration financière de M. le comte Villèle*, par le marquis d'Audiffret, Paris, A. Fontaine, 1855.

² Cf. pour une généalogie détaillée de cette famille, Jules Villain, *La France moderne*, t. III-1, *Haute-Garonne et Ariège*, pp. 147-158.

³ Cf. Raoul de Warren, *Grand Armorial de France*, Paris, Société du Grand Armorial de France, vol. 6, 1949, p. 467.

⁴ Cette école préparatoire de marine, avait été créée en 1786 - en même temps que celle de Vannes - pour préparer aux concours d'entrée des trois grandes écoles d'officiers de marine, situées quant à elles à Brest, Rochefort et Toulon. Le savant Monge fut chargé de l'inspection de ces nouvelles écoles préparatoires en 1787. Les deux écoles d'Alès et de Vannes disposaient, à elles deux, de cent bourses pour les jeunes nobles à la fortune modeste.

⁵ Un Villèle ayant grade de sous-lieutenant, domicilié à Toulouse, est porté sur les listes officielles d'émigration le 10 juillet 1792 (cf. CD-Rom sur les émigrés de la révolution française) ; faute de prénom, l'identification reste délicate.

⁶ Maire de Mauremont (près de Villefranche) sous l'Empire et la première Restauration (1807-1815). Le fils de ce protecteur, Armand Joseph Marie de Saint-Félix (1784-1866), fut nommé sous-préfet de Villefranche (27 juillet-début août 1815, puis 5 octobre 1815-17 mars 1819), puis élu candidat à la députation par le collège d'arrondissement de Villefranche en août 1815, en même temps que Villèle, sans être toutefois élu député par le collège de département. Poussé par Villèle, le fils Saint-Félix fut président du collège électoral d'arrondissement de Villefranche (octobre 1821), membre du conseil général de Haute-Garonne (1822-1823), puis préfet du Lot (27 juin 1823-4 mars 1828), jusqu'à sa destitution par Martignac. Après une défaite électorale en février 1828 au collège de Villefranche, il fut nommé préfet de la Vienne (2 avril 1830-1^{er} août 1830), puis élu député de la Haute-Garonne par le collège de département en juillet 1830, mais ne siégea jamais, ayant démissionné dès le 18 août 1830 par courrier pour protester contre la révolution de Juillet.

- Joseph de Villèle est ainsi doublement beau-frère de Philippe Desbassayns de Richemont (cf. ce nom), député de la Meuse sous la Restauration : par son propre mariage (cf. *supra*), mais aussi par le mariage, le 24 octobre 1803 de son frère cadet Jean-Baptiste Louis Appolonie Séraphin Clair Joseph de Villèle (1780-1848) avec Gertrude Thérèse Panon Desbassayns (1787-1878), 12^e née sur 14¹.

- Membre de l'assemblée coloniale à l'île Bourbon de 1798 à 1805, Villèle revient en France en 1806 ou 1807². Il exploite le domaine familial de Mourvilles-Basses³, localité dont il est nommé maire dès 1808 ; propriétaire vraiment riche, il paye 3173 francs de cens en 1815, soit plus de trois fois le seuil d'éligibilité. Sous l'Empire, il est nommé président de l'assemblée électorale du canton de Villefranche-de-Lauragais (août 1810), et membre du conseil général de la Haute-Garonne (11 juillet 1811⁴-mars 1815). Il adhère à Toulouse à la société secrète des Chevaliers de la Foi, sous le patronage de son cousin Montbel, ce qui lui permet d'envisager une véritable carrière politique.

Au début de la première Restauration, il essaie de se faire connaître de l'opinion publique en publiant des *Observations sur le projet de Constitution*⁵ (20 mai 1814), critiques envers le projet d'établissement d'une charte constitutionnelle. Nommé maire de Toulouse (25 juillet 1815-11 février 1818), il devient surtout député de la Haute-Garonne, continûment du 9 octobre 1815 au 5 novembre 1827 (étant élu depuis octobre 1821 à l'arrondissement de Villefranche-de-Lauragais, il y remporte en novembre 1827 une ultime victoire électorale contre le marquis de Cambon⁶).

Reconnu comme véritable chef de la droite parlementaire depuis son rapport sur le projet de législation électorale du gouvernement Richelieu (rapport défavorable du 6 février 1816⁷), également remarqué pour ses talents en matière de finances, Villèle est deux fois élu par ses collègues vice-président de la Chambre des députés pour la session 1819 (décembre 1819-juillet 1820) et 1821 (choisi en novembre 1821, mais démissionnaire dès le mois de décembre pour entrer au gouvernement).

Actionnaire et collaborateur très épisodique au *Conservateur* (1818-1820), il devient ministre secrétaire d'État sans portefeuille, siégeant au Conseil, du 21 décembre 1820 au 28 juillet 1821, dans le second gouvernement Richelieu, puis ministre des Finances du 14 décembre 1821 au 4 janvier 1828, dans les gouvernements « Villèle-Montmorency », puis Villèle. Il fait voter le budget par sections, et non plus seulement par ministères, cette nouveauté importante facilitant désormais le pouvoir de contrôle parlementaire.

Villèle est également président du Conseil des ministres du 4 septembre 1822 au 4 janvier 1828. À ce poste, il présente personnellement quelques projets de loi particulièrement importants : les crédits de guerre pour l'intervention en Espagne, malgré ses réserves initiales (10 février 1823), le projet de conversion des rentes (5 avril 1824), rejeté le 3 juin par la Chambre haute, enfin l'indemnisation des émigrés spoliés (3 janvier 1825). Il charge le garde des Sceaux Peyronnet de présenter les autres grands projets encore plus controversés (lois sur la presse notamment). Villèle est également ministre des Affaires étrangères par intérim, du 29 août 1822 au 27 décembre 1822, en l'absence de Montmorency retenu à Vérone, puis du 6 juin 1824 au 3 août 1824, après le renvoi de Chateaubriand, le temps de lui trouver un successeur ; il est également ministre de l'Intérieur par intérim du 31 octobre 1827 au 4 janvier 1828, pour remplacer Corbière, affecté par des problèmes familiaux⁸. Enfin, il est nommé pair de France du 4 janvier 1828 au 9 août 1830, cette promotion à la Chambre haute étant un moyen pour ses successeurs au gouvernement de le marginaliser politiquement.

- Il devient rapidement le *leader* pragmatique et modéré des ultra-royalistes de 1815 à 1821, puis le chef de la droite royaliste à la tête du gouvernement ; il est en butte à l'hostilité de la gauche libérale et

¹ De cette dernière union sont nés onze enfants, de 1804 à 1827, tous neveux de Joseph de Villèle.

² Villèle se trouve toujours sur l'île Bourbon, lorsque meurt à Saint-Paul son troisième enfant, Pauline Henriette de Villèle, le 25 mars 1806, à l'âge de cinq mois.

³ Cette petite localité de Haute-Garonne est située à dix kilomètres de Villefranche-de-Lauragais, et à vingt kilomètres au sud-ouest de Toulouse. Son 4^e enfant naît d'ailleurs à Mourvilles le 13 juin 1811, tandis que la 5^e et dernière naît à Toulouse le 28 décembre 1814.

⁴ Liste de nomination par Napoléon conservée aux Archives nationales, cote F¹bI/229/1.

⁵ Adressées comme une lettre ouverte de 16 pages aux députés de son département, la Haute-Garonne, de la part d'un simple « habitant ».

⁶ Ce dernier fut finalement élu une semaine plus tard au « grand » collège départemental.

⁷ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 16, pp. 79-81.

⁸ Il est à noter que Villèle ne délègue pas cet intérim au ministère de l'Intérieur au garde des Sceaux Peyronnet, comme il en avait jusqu'ici l'habitude, signe que les liens entre les deux hommes commencent à se distendre.

des dissidents de droite (centre droit, « défection » et contre-opposition d'extrême-droite réunies), Chateaubriand l'appelant par exemple « le petit homme » ou encore « le pygmée ». Il se montre très critique envers l'attitude du gouvernement Polignac et de la droite en général en 1829-1830, tandis que Charles X refuse d'envisager son retour à la tête du gouvernement au printemps 1830.

Villèle publie encore, sous la monarchie de Juillet, quelques tribunes politiques légitimistes dans *la Gazette du Languedoc*, et notamment des « Lettres d'un contribuable », publiées en trois parties entre juillet et octobre 1839. Présenté par ses amis légitimistes comme candidat à la députation à Villefranche-de-Lauraguais (Haute-Garonne) en 1842, il est battu ; il se montre hostile ensuite à l'union tactique des légitimistes et des républicains, dans la fidélité à la ligne politique adoptée par lui sous la Restauration. Il est mort le 13 mars 1854 à Toulouse.

- On lui doit 427 interventions à la Chambre en qualité de député, dont 24 discours et trois rapports parlementaires ayant fait l'objet d'une impression, ainsi que 11 interventions à la Chambre des pairs en 1828-1830, dont trois imprimées ; tout ceci, non comptées ses innombrables interventions faites en qualité de ministre.

- Comte (lettres patentes, 19 septembre 1822), et baron-pair (ordonnance, 4 janvier 1828), il est également fait chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit) en décembre 1823 ; en outre, il est chevalier de Saint-Louis (décembre 1820), chevalier (3 janvier 1821¹), puis officier (mai 1821) de la Légion d'Honneur, chevalier de l'ordre espagnol de la Toison d'Or (1823), grand-croix de l'ordre de Charles III d'Espagne (1823), et de celui du Christ de Portugal (1823) - décoré à chaque fois en même temps que Chateaubriand - ; en revanche, contrairement à ce que rapportent certaines sources erronées, il n'est pas grand-cordon de l'ordre de Saint-André de Russie (Villèle a vainement réclamé l'égalité de traitement sur ce point avec Chateaubriand en décembre 1823).

- Il a eu cinq enfants : 1° un fils aîné, Louis *Henri* de Villèle (1800-1882), conseiller auditeur à la cour royale de Paris (nommé le 27 août 1823, installé le 4 novembre 1823), démissionnant le 15 août 1827² et abandonnant toute carrière, ayant hérité de l'immense fortune du marquis de Chalvet de Rochemonteix, défunt député de Haute-Garonne (cf. ce nom), à la suite de son mariage le 25 février 1829 à Toulouse avec Louise Marie Renée de La Fitte (1810-1859), fille du comte Jean-Bernard de La Fitte de Pelleport et de Gabrielle Chalvet de Rochemonteix³ ; quatre filles : 2° *Louise* Augustine de Villèle (1804-1888), s'est mariée le 7 août 1824 avec le comte *Léon* Alfred Rioult de Neuville⁴ (1802-1894), fils du marquis Louis Rioult de Neuville (cf. ce nom), député villèliste, puis pair de France de 1827 à 1830 ; 3° Pauline Henriette de Villèle, morte en bas âge (1805-1806) ; 4° Henriette Angélique Appolonie de Villèle (1811-1886), s'est mariée le 26 avril 1833 à Louis Honoré Félix de Pons (1804-1886) ; 5° Louise Joséphine Sophie de Villèle (1814-1839) - morte à 25 ans à peine - s'est mariée le 8 juillet 1838 à Toulouse au vicomte Louis-Gabriel Drouilhet de Sigalas (1811-1884), fils du vicomte Etienne Drouilhet de Sigalas (1778-1848), député du Lot-et-Garonne de 1821 à 1830 (cf. ce nom).

Témoignages :

- Pierre Beraud : « On ne pourrait certes pas dire que M. de Villèle fût un orateur très éloquent, mais j'ai connu peu d'hommes, sachant aussi bien que lui mettre de l'ordre dans le classement de ses idées, plus de clarté et de simplicité dans la manière de les exprimer : toujours prêt à monter à la tribune, s'il jugeait que cela fût nécessaire, il ne laissa presque jamais la plus petite objection sans réponse. [...] Il était aussi, comme certains orateurs, doué de cette facilité précieuse, surtout pour un ministre, de savoir parler sans rien dire. Il poussa dans la suite, si loin cette manie de répondre à tout, qu'elle le plaça quelquefois, selon moi, dans une position voisine du ridicule. [...] Il m'est souvent arrivé de gémir en secret, de voir un ministre du roi transformé pour ainsi dire en marionnette » (*Souvenirs parlementaires*, pp. 61-62).

- Ferdinand de Bertier : « Quand il fut décidé que M. de Villèle serait porté au ministère, j'aurais voulu lui faire renouveler ses anciens engagements. "Ah ! ah !, me répondit-il, dans son style un peu bas comme à l'ordinaire, nous verrons, je ferai comme je pourrai, bien embarrassé celui qui tient la queue du poêle". Voilà tout ce que je pus en tirer, et je vis dès lors que les tristes prévisions de M. de Polignac n'étaient que trop fondées. M. de

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination à ce grade (musée de la Légion d'Honneur).

² Cf. son dossier matricule aux Archives nationales, en BB 6*/525, registre 1, notice n° 126. Dans ses *Souvenirs*, Montbel, contredisant cette source officielle, écrit que le fils Villèle est brièvement auditeur à la cour de Toulouse.

³ Sur les raisons de cet héritage en ligne collatérale, cf. Montbel, *Souvenirs*, ch. 7, pp. 171-172.

⁴ Ce gendre de Villèle publia un portrait biographique de son beau-père en 1855. Le contrat de mariage entre les deux époux fut signé le 4 août 1824, jour d'un profond remaniement gouvernemental décidé par Villèle ; le roi servit de témoin pour ce contrat, et offrit de magnifiques rubis à l'épouse.

Villèle avait le portefeuille qu'il convoitait depuis longtemps, il ne s'agissait pour lui que de le conserver à tout prix même par les concessions les plus fâcheuses pour la France et la Monarchie. [...] Il ne connaissait que la partie inférieure et basse du cœur humain [...] Ce que je reproche à M. de Villèle, c'est d'être parvenu avec une adresse infinie à altérer les sentiments d'hommes qui avaient sacrifié jusque là tout à l'honneur pour les entraîner dans les voies basses et quelquefois honteuses de l'intérêt personnel et du lucre. [...] Maître absolu, la France qu'il avait trouvé royaliste à son entrée au ministère, il la laissait en grande partie bonapartiste, républicaine, orléaniste, ennemie enfin de tout pouvoir légitime » (*Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, pp. 120, 230, 233 et 262).

- Chateaubriand : « M. de Villèle écoutait, résumait et ne concluait point : c'était un grand aideur d'affaires ; marin circonspect, il ne mettait jamais en mer pendant la tempête, et, s'il entrait avec dextérité dans un port connu, il n'aurait jamais découvert le Nouveau-Monde¹ » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, vol. 2, p. 16-17).

- M^{me} de Chateaubriand : « Le gascon qui avait tant de sympathie en France qu'il a été obligé de s'en aller, ayant pour lui les Chambres vendues² et le Château, [...] fit mille sottises, mais il eut le tort de faire croire qu'il voulait le despotisme et dès lors tout ce qui lui était opposé fut jacobin [...]. Il est vrai que Villèle disait à chacun ce qu'il leur plaisait et que le gascon, pendant un temps, trompait tout le monde » (*Cahiers de Madame de Chateaubriand*, rééd. Jean-Paul Clément, Paris, 1990, *Cahier vert*, pp. 112, 122 et 160).

- Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre : Il faut considérer Villèle, « non comme un véritable homme d'État, [mais] comme un homme d'affaires au dessus de tous ceux que j'ai connus. [...] Il voulait de l'économie avant tout, et je voulais de l'économie, après que les services publics seraient dotés comme ils étaient nécessaires qu'ils le fussent, dans l'intérêt de l'État. [...] Il était d'une grande habileté comme homme d'expédient, mais il n'était pas à la même hauteur pour les conceptions à longue portée, qui embrassent un ensemble et qui sont le véritable type d'un homme d'État » (*Mémoires* manuscrits conservés aux Archives nationales, 359 AP, 544 Mi 10).

- Maxence de Damas : « La tournure de M. de Villèle n'avait rien de noble, mais un œil vif et ferme, un langage qui exprimait clairement une pensée bien arrêtée, suffisaient pour le distinguer du commun des hommes. [...] M. de Villèle est peut-être le seul depuis quarante ans auquel j'accorde une supériorité incontestable. [...] S'il fut prudent dans sa conduite à l'intérieur, il montra de la noblesse et de l'élévation dans sa conduite envers les étrangers, il servit le roi avec probité et générosité ; les événements l'ont pleinement justifié » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 230, 300 et 312).

- Ferrand : « [C'était] un excellent esprit, qui, peut-être avait, pendant quelque temps, donné dans l'exagération, mais qui n'y avait donné qu'en voyant les fautes du ministère, et qui revenait avec autant de franchise que de force à des idées sages. [...] Villèle déployait un beau talent » (*Mémoires*, pp. 233 et 253).

- Frénilly : « Villèle, membre de la chambre des députés depuis trois ans [en 1818], y avait percé par degrés, non par de grands talents de tribune ; il parlait médiocrement, sans éclat, d'une voix étrangement nasillarde et sa figure était chétive comme sa taille. Mais il avait une grande lucidité ; il était adroit, mesuré, conséquent, d'une grande justesse d'esprit, et d'une persévérance qui allait jusqu'à l'entêtement, qualité qui conduit à tout jusqu'à ce qu'elle fasse tout perdre comme sa vie politique l'a prouvé. Du reste, bon et sincère ami. Il me l'a prouvé, et je lui ai bien rendu cette amitié, quoique, à vrai dire, plus souvent par mes censures que par mes éloges, mais toujours dans son intérêt qu'il n'a jamais séparé de celui de l'État » (*Souvenirs*, 1908, ch. 13, p. 420).

- d'Haussez : « [C'était] un homme de chétive apparence, de figure remarquablement laide, d'accent nasillard et gascon, qui n'en cherchait pas moins à attirer les regards et à fixer l'attention. Il traitait toutes les questions qui se présentaient avec une facilité, une verve, un entrain qui faisaient oublier ses disgrâces physiques. Je crus d'abord voir en lui un bavard ambitieux ; je ne tardai pas à supprimer la première épithète [...]. Dans ses discours préparés, dans ses improvisations, il avait déployé un talent peu brillant, mais vrai, positif, toujours prêt. Sa logique était serrée, ses idées nettes, ses vues fort étendues en gouvernement, comme en administration, dans les détails comme dans l'ensemble. [...] Son caractère était généralement apprécié, plus cependant en raison de sa facilité que de sa franchise. [...] M. de Villèle a eu le tort grave de n'avoir pas assez ménagé l'opinion, de l'avoir harcelée par des modifications intempestives du système établi [...]. On peut lui reprocher aussi d'avoir trop négligé les déclamations dirigées contre l'influence du clergé, et de n'avoir pas pris les moyens nécessaires pour démontrer la fausseté de ces accusations. [...] Quoi qu'il en soit, de l'aveu de tous les partis, M. de Villèle est l'homme le plus habile qui ait dirigé le gouvernement depuis la Restauration. [...] Il parlait sans prétention et avec une admirable netteté. Dans la discussion la plus ardue, jamais un mot maladroit ne venait trahir le secret de sa pensée ou compromettre sa position ; jamais une parole piquante ne blessait ses adversaires. Malgré le

¹ L'image, suggestive, a pu encore trouver des échos à notre époque, y compris à gauche, en témoigne cet ancien chef du gouvernement socialiste - Michel Rocard - traité par son ancien ministre des Affaires Étrangères Roland Dumas de « barreur de petit temps » : les gracieusetés que s'échangeaient les royalistes de la Restauration prennent ici comme un parfum d'éternité.

² Allusion à la corruption des parlementaires par le gouvernement, pratique déjà courante à l'époque, qui fut renforcée sous Villèle.

nombre, la variété et l'importance de ses occupations, il était accessible à tout heure et pour tout le monde » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 156 et 389-393).

- Lacroix-Laval : « Admis par le ministre, je lui parlai de mon mieux d'une affaire commerciale importante, de l'avantage qu'en retirerait la ville de Lyon et de l'affection qui en résulterait pour le souverain. Le ministre me promena, au pas de course, dans son salon, de long en large, espérant me lasser et m'imposer silence par ses objections. [...] Il ne voulut rien accorder ; il me congédia de mauvaise humeur. Ce refus indisposa le commerce. M. de Villèle n'aimait pas la ville de Lyon » (*Un fonctionnaire d'autrefois... Souvenirs*, pp. 81-82).

- Montbel : « La première fois que je le vis, il remplissait avec tendresse des fonctions bien différentes de celles d'un président du conseil, il nourrissait sa fille à la fiole. M. de Villèle avait alors une assez chétive apparence, il était étranger aux arts et aux sciences, mais il possédait un jugement sain, une intégrité parfaite, une aptitude merveilleuse à comprendre les questions les plus ardues dès qu'on les lui présentait, à s'approprier en un instant l'instruction de ses interlocuteurs et à présenter les affaires sous l'aspect le plus vrai, le plus simple. [...] Je le voyais tous les jours et j'appréciais en lui non seulement sa haute capacité, mais encore la bonté de son cœur et ses qualités morales. Nos relations étaient d'étroite intimité et nous vivions dans un accord parfait de sentiments et de principes » (*Souvenirs*, p. 170¹).



Joseph de Villèle

- Montmorency, cité par Bertier en 1822 : « M. de Villèle se trompe souvent comme homme d'État ; il n'y a ni assez de franchise, ni assez de droiture dans son caractère et dans sa marche politique, mais c'est un homme d'affaires habile et un bon ministre des Finances ; je ne voudrais pas priver la France de ses services. S'il agit contre moi d'une manière hostile et peu loyale, d'autres sentiments sont dans mon cœur...je ne puis ni le veux

¹ Montbel se place ici sous l'Empire.

imiter (Ferdinand de Bertier, *Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, pp. 134-135).

- Vitrolles : « Alors Villèle parut. [...] Il chercha tous les subterfuges, tous les moyens de corruption par lesquels il pourrait s'opposer à l'envahissement des factions ennemies. Il tomba plus honteusement que ces prédécesseurs, après avoir usé jusqu'à la dernière toutes les ressources de la puissance monarchique, l'avoir déconsidéré par une marche tortueuse entièrement opposée au caractère du souverain qu'il faisait agir » (*Mémoires et relations politiques*, vol. 3, p. 296).

- Arnault, Jay, Jouy et Norvins : « M. de Villèle doit, comme tant d'autres, au nouvel ordre des choses, sa fortune et son élévation ; cependant, il s'est prononcé avec beaucoup de chaleur contre les principes qui ont produit la révolution, et sur lesquelles la monarchie est fondée ; il est du nombre de ces enfants ingrats qui maudissent leur mère, car sans la révolution, MM. de Corbière, de Peyronnet et de Villèle ne seraient jamais sortis de leur obscurité primitive. [...] M. de Villèle fixa sa résidence dans l'île de Bourbon. [...] C'est là que M. de Villèle, entouré de nègres, a étudié l'art de gouverner les hommes, dont il fait depuis quelques années une si heureuse application [...]. En 1815, M. de Villèle fut élu par le département de la Haute-Garonne, membre de la chambre des députés appelée avec trop de précipitation la *chambre introuvable*. [...] [II] se fit remarquer par un ton mesuré et une espèce de modération, qui contrastaient fortement avec le langage souvent frénétique de ses collègues. [...] Une nouvelle nomination le ramena dans la chambre élective, où la faction dite *ultra-monarchique* se trouva en minorité. M. de Villèle fit partie de cette minorité, et c'était un excellent calcul : cette fraction de l'assemblée ne comptait dans son sein aucun talent digne d'être cité ; M. de Villèle, qui énonce assez facilement des choses communes, parut un aigle dans son parti, et telle était la disette d'orateurs ultra-royalistes, que M. de Corbière lui-même y acquit une espèce de réputation. [...] C'est de cette source que sont jaillis le jésuitisme, la septennalité, le milliard de l'émigration et la conversion des 3 pour 100. C'est ici que nous quittons M. de Villèle, très embarrassé de ses mesures, n'osant mesurer l'avenir, vivant au jour le jour, et prêt à faire bien d'autres sacrifices pour conserver le pouvoir, auquel il est si péniblement monté » (*Biographie nouvelle des contemporains*, vol. 20, Paris, Librairie historique, 1825, pp. 458-460, avec portrait hors-texte).

- Beugnot fils : « Il ne possédait ni les lumières que donnent de longues études, ni un grand talent de parole ; sa naissance et sa fortune n'avaient rien que de médiocre, et à ses débuts, son nom était inconnu ; cependant, il n'eut besoin que de la session de 1815 pour s'emparer, sans contestation, de la direction d'un parti où l'on comptait plusieurs orateurs doués des avantages qui lui manquaient, mais qui n'avaient pas, comme lui, la connaissance des hommes, le goût et l'art de les conduire par leurs penchants secrets et par leurs faiblesses, et un génie pour les affaires étonnamment fécond en combinaisons, en ressources, en finesses, en expédients, uni à un jugement net et prompt et à une volonté opiniâtre. [...] M. de Villèle posséda le pouvoir dans toute sa plénitude. [...] Avec toutes ses forces, dont aucun de ses prédécesseurs n'avait disposé, il prolongea et n'assura pas l'existence de la monarchie, parce qu'il gouverna comme si le principe de légitimité eût été incontesté, plus occupé d'administration, de finance et d'agiotage que de politique ; et la politique était tout. Aucune des grandes pensées qui affermissent un trône ne germa dans sa tête. [...] Le bien qu'il aurait pu faire efface le bien qu'il fit » (*Vie de Becquey*, 1852, pp. 154-156).

- Louis Blanc : « M. de Villèle n'avait que le génie des petites choses. C'était l'homme d'affaires de la monarchie. Régler des comptes, préparer des budgets, régenter les banquiers, gouverner les orages de la Bourse, il suffisait à tout cela avec une facilité merveilleuse [...]. Celui qui avait été appelé à conduire en quelque sorte la croisade entreprise contre la bourgeoisie, n'était-ce pas un homme de Bourse, M. de Villèle, en qui tout était bourgeois : les manières, le langage, les sentiments, les instincts, les aptitudes ? » (*Histoire de dix ans*, 1830-1840, Paris, Pagnerre, 1849, 9^e édition, vol. 1, *Introduction*, pp. 114 et 121).

- M^{me} de Boigne : « Son humble origine, ses formes vulgaires, sa tournure hétéroclite, sa voix nasillarda le tenaient encore éloigné des salons ; mais il commençait à avoir une grande influence dans la Chambre des députés [...] Si M. de Villèle était parvenu au pouvoir par des voies souterraines, qui lui valurent, même parmi ses plus féaux, le surnom de "la taupe", il serait pourtant injuste de lui refuser un grand degré de sagacité. [...] La vie d'intrigue avait absorbé tout son temps depuis son entrée aux Chambres. [...] Il se trouvait dans une profonde ignorance des affaires lorsqu'il y arriva ; mais il les apprit, en les faisant, avec autant de facilité que de perspicacité, et aurait fini par administrer très bien s'il avait été maître de ses actions. Il comprenait moins les finances, et pas du tout la diplomatie. [...] Sachant à peine l'histoire en homme du monde, chaque traité, chaque engagement qui liait les pays entre eux, lui semblait une révélation. J'ai entendu dire à des diplomates qu'il fallait lui tenir classe, comme à un écolier, avant de pouvoir causer des affaires avec lui. [...] [II] excellait dans l'art de gouverner une Chambre. Il avait réussi par toutes les ruses électorales permises, ou non permises, à se procurer une majorité selon sa volonté, et il la soignait admirablement. Il avait constamment une oreille aux ordres de tous les imbéciles qui voulaient y déposer des sornettes, ou lui raconter leurs puériles affaires. Il écoutait avec l'air de l'intérêt, sans aucun signe d'impatience, s'engageait à profiter de renseignements si utiles ; et congédiait un homme dévoué, qui s'en allait persuadé qu'il gouvernait Villèle, et le proclamait un ministre incomparable » (*Mémoires, 1815-1819*, ch. XIX, p. 271, et *1820-1830*, ch. V, pp. 80-82).

- Victor de Broglie : « Le parti contre-révolutionnaire, M. de Villèle [en] était le régisseur, ou si l'on veut, le maître-valet plutôt que le chef » ; à propos de la guerre d'Espagne de 1823, décidée contre son gré : « M. de

Villèle courba la tête, qu'il ne portait jamais bien haut. A choisir entre faire ses paquets et faire la guerre, il choisit héroïquement la guerre » (*Souvenirs*, vol. 2, pp. 281-282, et 292).

- [Émile Deschamps] : « Ce géant de renommée, ce Stentor dont la voix terrible retentit aux extrémités du monde ultra-monarchique, ce chef d'opposition dont la main puissante soutient presque seule les derniers débris des institutions féodales, qui d'un coup d'œil et d'un signe de main fait mouvoir les phalanges de son parti et fait fléchir sous l'austérité de son caractère et de ses talents l'orgueil aristocratique des descendants des plus nobles maisons, devant qui se tait la morgue des grands noms et disparaît la liste des généalogies, M. de Villèle est un plébéien d'une fortune médiocre. Sa taille n'a pas cinq pieds de hauteur¹. Son corps est maigre et chétif, sa voix aigre et nasillarde, et sa figure d'une laideur sans pareille. [...] M. de Villèle est parvenu à discipliner son parti, qui se compose pourtant des hommes les moins disciplinables ; il les a en quelque sorte enrégimentés. [...] Un colonel n'est pas obéi avec plus de promptitude par ses soldats. Il est toujours posté à l'extrémité du premier banc ; c'est de là qu'il dirige les manœuvres. [...] Il se lève, on se lève ; il reste assis, on reste assis ; il murmure, on murmure. Il ne rit jamais, mais on rit quand il veut qu'on rie » (*Biographie pittoresque des députés de France. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 360-366).

-Falloux : « Au collège, ou même en sortant, on n'a guère que des opinions de reflet, et je ne prétends pas avoir fait exception. [...] Déjà nous avons assez de mouvement dans le cœur et assez de clairvoyance dans le jugement pour comprendre que la politique de M. de Villèle, parfaitement honnête, très habile au point de vue des affaires, ne faisait pas aux aspirations élevées, ou si l'on veut à l'imagination du pays, une part assez large. J'ai entendu dire depuis que le système de M. de Villèle représentait trop le ménage d'un vieux mari et d'une jeune femme ; nous n'avons pas trouvé le mot, mais nous en avons l'instinct » (*Mémoires d'un royaliste*, 1888, tome 1^{er}, ch. 2, pp. 26-27).

-Guizot : « Esprit peu cultivé et peu distrait des affaires par la variété et l'entraînement des idées, M. de Villèle n'a jamais eu qu'un but, arriver au pouvoir en servant bien son parti, et le pouvoir une fois atteint, il n'a plus pensé qu'à bien le tenir en l'exerçant sensément. [...] C'est un trait distinctif de M. de Villèle d'être arrivé au gouvernement comme homme de parti et d'être resté homme de parti dans le gouvernement, tout en travaillant à faire prévaloir, parmi les siens, l'esprit de gouvernement sur l'esprit de parti. Ce modérateur du côté droit lui a toujours été fidèle. Bien souvent étranger aux idées, aux passions, aux desseins de son parti, il les combattait, mais en sous-main et sans les désavouer, décidé à ne jamais se séparer de ses amis, même quand il ne réussissait pas à les diriger. [...] Il a payé cher cette persévérance, car elle l'a justement condamné à porter le poids de fautes que, plus libre, il n'eût probablement pas commises ; mais c'est à ce prix qu'il a gardé pendant six ans le pouvoir en préservant, pendant six ans, son parti des fautes extrêmes qui, après lui, devait amener sa ruine » (*Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, vol. 1, pp. 233-234, et 260)².

- Charles Lacretelle : « La nature ne l'avait point formé pour être orateur. Une taille petite, une figure où la finesse s'annonçait aux dépens de la franchise, une voix nasillarde, voilà pour l'extérieur. [...] Mais il possédait à un degré remarquable le don d'un esprit clair, subtil et toujours présent. C'était un de ces hommes qu'écoute avec plaisir ce vulgaire des assemblées, qui, soit par un sentiment d'envie, soit par une froideur naturelle, se défend avec une implacable défiance de toutes les séductions oratoires. Il avait l'air de résoudre toutes les difficultés, tant il les éludait habilement. Il aimait à s'appuyer sur les chiffres, mais il ne leur gardait pas une fidélité scrupuleuse ; rien ne l'embarrassait. [...] Jaloux des hommes supérieurs, il restait le camarade officieux des hommes médiocres qui lui apportaient de fidèles suffrages. Personne n'écoutait mieux dans une audience particulière. Vous eussiez dit qu'il allait conduire votre fortune avec autant d'habileté et de vigilance qu'il avait conduit la sienne » (*Histoire de France depuis la Restauration*, éd. orig., Paris, Delaunay, vol. 3, mars 1830, ch. 21, « Session de 1821 à 1822 », pp. 191-193).

- Lamartine : « M. de Villèle n'avait rien dans l'extérieur qui attirât sur sa personne la faveur ou même l'attention de la multitude. La nature n'avait doué que son intelligence. Petit de taille, étroit de forme, maigre de corps, courbé et vacillant d'attitude, inaperçu au premier aspect dans les foules, s'insinuant plutôt que se posant aux tribunes, c'était une de ces figures qu'on ne regarde pas avant de savoir qu'elles ont un nom. Ses yeux pénétrants, ses traits aigus, son nez mince, sa bouche fine sans astuce, sa tête penchée en avant comme une tête d'étude, ses bras grêles, ses mains qui feuilletaient sans cesse le papier, [...] tout, jusqu'au timbre nasal et guttural de la voix, semblait contrarier en lui la puissance oratoire nécessaire à un premier ministre d'un gouvernement de parole. Mais l'intelligence se révélait en lui sans autre organe qu'elle-même. [...] On s'étonnait de tant de lueur dans une nature en apparence si terne ; on commençait par l'indifférence et l'inattention, on passait à l'estime, on arrivait à l'admiration » (*Histoire de la Restauration*, vol. 7, livre 39, pp. 7-8).

- M^{me} de Montcalm : « Parmi les députés de la minorité de la Chambre des députés qui ont montré un talent remarquable, on peut citer en première ligne M. de Villèle qui est le plus fort en idées administratives et dont les

¹ Soit 1,60 mètre environ.

² La complaisance *a posteriori* de Guizot envers Villèle lui attire une sèche réplique du duc de Broglie : « On dirait, à le lire, que M. de Villèle avait habituellement raison. Raison contre les fous de son parti, à la bonne heure, et encore tout au plus, car que ne leur concédait-il pas ? » (Victor de Broglie, *Souvenirs*, vol. 2, p. 280).

opinions seraient plus rapprochées de celles des ministres que de celle du château¹, si l'esprit de parti et le désir d'être prépondérant ne l'avaient poussé à se montrer l'adversaire de ceux qu'il ne croirait pas pouvoir diriger » (*Journal*, début avril 1817, p. 233).

VITROLLES : Eugène François Auguste **Arnaud de Vitrolles** (1774-1854), **baron de Vitrolles** depuis 1812².

- Vitrolles est issu d'une famille provençale, anoblie en 1584 par charge de conseiller au parlement de Provence exercée sur deux degrés³ ; certaines sources restrictives et minoritaires n'admettent l'anoblissement familial que depuis 1685, par charge de contrôleur de la chancellerie au parlement de Provence, voire en 1750, par charge de secrétaire du roi.

- Il est le petit-fils, en ligne paternelle, de Jules François Alphonse Arnaud de Vitrolles, conseiller au parlement de Provence, à Aix⁴ (nommé en 1727), et de Geneviève de Suffren de Saint-Tropez ; et, en ligne maternelle, il est le petit-fils de François-Sébastien de Pina, marquis de Saint-Didier (1712-1784), avocat, conseiller, puis président de chambre au parlement du Dauphiné, à Grenoble, et de Marie-Françoise de Montaigne (†1772).

- Il est le petit-neveu du célèbre bailli Pierre-André de Suffren (1729-1788), vice-amiral français et héros des Indes sous Louis XV.

- Son père, Paul Auguste Arnaud de Vitrolles, meurt en émigration fin 1791, à Chambéry (Savoie).

- Il a pour cousin germain le marquis Calixte de Pina (1779-1842), maire royaliste de Grenoble (1816-1820 et 1824-1830), et député de l'Isère de 1828 à 1830 (cf. sa fiche).

- Eugène François de Vitrolles naît au château de Vitrolles (Dauphiné)⁵ le 11 août 1774. D'abord élevé par son oncle, abbé de Pina et grand vicaire du Puy, il fait ses études à Monistrol, puis au collège du Puy (Velay⁶), tenu par les Jésuites ; il prend des leçons d'escrime auprès de Bernadotte, futur roi de Suède, lors d'un voyage en Suisse de 1789 à 1791.

- Après une très brève carrière d'officier, dans un régiment de chasseurs (1791), il émigre de 1792 à 1797, et sert dans l'armée de Condé (1792-1794) avec fonction de porte-guidon⁷.

- Puis il se fixe en Allemagne, à Erfurt ; il y épouse en 1795 Thérèse de Folleville, lointaine parente de Metternich, et fille adoptive de la duchesse de Bouillon, que Jean-Joseph Mounier lui avait présenté ; à Erfurt, il devient également l'ami proche du duc Emmeric de Dalberg (1773-1833), neveu de Carl de Dalberg, gouverneur civil d'Erfurt. Vitrolles part ensuite en Angleterre, puis revient clandestinement en France, et reste caché chez ses beaux-parents, en Flandre, jusqu'à l'amnistie générale des émigrés en 1802 ; il revient alors sur sa terre provençale.

- Nommé en 1811 inspecteur des bergeries impériales⁸, il abandonne toutefois son poste dès la fin de l'année 1813 pour intriguer à Paris en faveur des Bourbons, en renouant notamment le contact avec Emmeric de Dalberg, devenu le conseiller intime de Talleyrand⁹. Grâce à ce patronage, il obtient le 11 mars 1814, une audience auprès des Autrichiens Stadion et Metternich, du Russe Nesselrode, puis le 17 mars, une audience décisive auprès du tsar Alexandre en personne, que Vitrolles rallie malgré lui à la cause de la Restauration. Après avoir rencontré le ministre britannique Castlereagh, Vitrolles rejoint ensuite Nancy au péril de sa vie¹⁰, pour apporter la bonne nouvelle au comte d'Artois, ce qui explique sa nomination au sein du gouvernement quelques jours plus tard ; il ne peut ensuite rejoindre Paris que le 2 avril, soit après les journées décisives du 31 mars et du 1^{er} avril.

- Il est fait colonel de cavalerie honoraire (1814), puis maréchal de camp honoraire (janvier 1828), sans avoir été jamais militaire.

¹ Expression habituelle pour désigner les Tuileries, demeure de la famille royale.

² Sur Vitrolles, cf. entre autres, la notice de la *Nouvelle biographie des contemporains* d'Anault et alii, vol. 20, pp. 239-240.

³ Sans rapport avec une famille homonyme remontant au XI^e siècle, avec laquelle on la confond parfois. De même, Vitrolles ne descend pas du tout du janséniste Arnauld, comme le voulait la légende.

⁴ Cf. à ce sujet Monique Cubells, *La Provence des Lumières, les parlementaires d'Aix au XVIII^e siècle*, Paris, 1984, 421 p.

⁵ Commune située dans l'actuel département des Hautes-Alpes, à une vingtaine de kilomètres de Gap.

⁶ Soit dans l'actuel département de la Haute-Loire. Monistrol se situe à proximité du Puy.

⁷ C'est-à-dire porte-drapeau, dans le langage militaire de l'Ancien régime.

⁸ Vitrolles suggère dans ses *Souvenirs* de manière aussi classique que peu convaincante qu'on lui aurait forcé la main pour accepter cette charge, au demeurant convoité par le propre cousin de Talleyrand (*Mémoires*, vol. 1, pp. 165-166).

⁹ Dalberg est d'ailleurs nommé ministre du gouvernement provisoire en avril 1814, sous la houlette de Talleyrand.

¹⁰ Il est brièvement arrêté par les troupes napoléoniennes, déguisé dans des habits d'armées étrangères.

- Maire de Vitrolles, sa commune natale, et membre du conseil général des Hautes-Alpes sous l'Empire, il est nommé secrétaire du « Conseil d'État provisoire »¹ (16 avril-13 mai 1814), avant d'être confirmé ensuite, durant la première Restauration, comme secrétaire du Conseil des ministres (13 mai 1814-20 mars 1815) dans le gouvernement « Talleyrand » ; il est compromis comme tel dans le scandale « Maubreuil »².

Le 12 mars 1815, Vitrolles fait partie des treize personnalités nommément exclues de l'amnistie générale proclamée par Napoléon depuis Lyon au début des Cent-Jours³. Envoyé comme « commissaire » le 25 mars 1815 à Toulouse pour y organiser le centre de la résistance royaliste, Vitrolles échoue dans sa mission, et suscite notamment l'agacement de Villèle, alors inconnu. Arrêté le 10 avril 1815 par le général bonapartiste Laborde, Vitrolles est transféré à Paris et emprisonné à Vincennes. Il est ensuite libéré le 18 juin 1815 sur l'intervention de Fouché (qui se ménage un avenir), ce qui explique le soutien de Vitrolles pour rappeler Fouché au gouvernement début juillet 1815.

Député des Basses-Alpes du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, Vitrolles publie en décembre 1815 une brochure intitulée *Du Ministère dans le gouvernement représentatif* : assez modérée sur le fond, la brochure revendique explicitement l'existence d'une « majorité » constante à la Chambre, ce qui lui vaut le blâme de Villèle. Vitrolles n'est pas réélu après la dissolution de la « Chambre introuvable », et organise une opération de saccage nocturne du bureau électoral dans les Basses-Alpes pour empêcher l'élection de son compétiteur modéré⁴. Auteur en août 1816 et août 1817 de deux mémoires secrets envoyés aux Alliés et restés confidentiels, puis d'une *Note secrète* aux Alliés publiée contre son gré, à la suite d'une fuite, par la presse d'opposition libérale en mai 1818 (cf. notre chapitre 11). Ministre d'État et membre du conseil privé depuis le 13 mai 1814⁵, il est démis de ces fonctions à l'été 1818, en raison de son rôle dans la *Note secrète*, et aussi, peut-être, dans celui de la Conspiration du « Bord de l'Eau ».

C'est lui, et non Chateaubriand, qui lance le premier l'idée de la fondation du *Conservateur*, dont la parution commence en octobre 1818, et il est l'un des huit actionnaires fondateurs de cette revue royaliste à grand succès. Rétabli par Charles X, lors de son accession au trône, comme ministre d'État et membre du conseil privé (fin 1824-juillet 1830), il est néanmoins maintenu hors du gouvernement. Il est nommé ambassadeur de France près le roi du Piémont, à Turin, de 1825 à 1827, puis ministre plénipotentiaire de France près le grand-duc de Toscane à Florence, d'avril 1828 (arrivé en poste le 29 juillet 1828) à octobre 1829 ; Vitrolles remplace à cette fonction son vieil ennemi La Maisonfort, qui vient de mourir, et donne congé à Lamartine, qui était jusque ici chargé d'affaires en l'absence du ministre plénipotentiaire (de 1826 à avril 1828).

Vainement pressenti pour une nomination au gouvernement en août 1829⁶ et au printemps 1830 (où il incarnerait l'extrême-droite, aux côtés de Ferdinand de Bertier), il est tardivement nommé pair de France le 27 janvier 1830 (dans la promotion dite des « sept pêchés capitaux », selon le mot des libéraux), et il siège à la Chambre haute jusqu'à la révolution. Il conseille en vain à Charles X de rapporter les ordonnances le 29 juillet 1830, lors d'une ultime et célèbre entrevue avec le roi. Il prend part ensuite à une ultime conspiration, en accordant son aide à la duchesse de Berry pour son débarquement raté en Vendée en avril 1832⁷, ce qui lui vaut d'être brièvement arrêté par la police.

¹ Nouveau nom du « Gouvernement provisoire » autoproclamé le 1^{er} avril 1814, une fois revêtu de l'approbation de Monsieur. Celle-ci est rendue effective par une ordonnance du 16 avril, qui est signée par Monsieur en sa qualité de lieutenant général du royaume, et qui fournit la liste de ce substitut de gouvernement, en l'élargissant à de nouvelles personnalités comme Vitrolles. Cf. *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°44, p. 43, 16 avril 1814.

² Sur cette affaire, cf. nos explications *supra*, dans la fiche consacrée à Roux-Laborie.

³ Cf. *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, n°69, p. 67. Vitrolles voisine dans la liste avec d'autres membres du Gouvernement provisoire, à commencer par Talleyrand et Dalberg ; on y trouve aussi Bourrienne et Bellart, ainsi que des royalistes comme Alexis de Noailles, Sosthène de La Rochefoucauld, ou encore le marquis Louis de La Rochejacquelein, tué au combat quelques semaines plus tard en animant une nouvelle « Vendée royaliste ».

⁴ L'épisode est rapporté par Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 5, p. 267.

⁵ En sa qualité d'ancien membre du conseil d'État provisoire. Cf. *Bulletin des Lois*, *op. cit.*, n°120, p. 121, 13 mai 1814.

⁶ Cf. Montbel, *Souvenirs*, chap. 8, p. 216, journée du jeudi 20 août 1829.

⁷ Il livre sa version des faits dans deux ouvrages posthumes, ses célèbres *Mémoires*, parus en 1884, et aussi des *Souvenirs autobiographiques d'un émigré*, parus en 1924.

- Ultra-royaliste en 1815, Vitrolles appartient ensuite à la contre-opposition d'extrême droite dans les années 1820, ce qui lui vaut le surnom de « Vitrolles-vitriol » par Louis XVIII¹. À la Chambre haute, il reste fidèle à la droite jusqu'en 1830, tout en désapprouvant les projets de coup d'État. Il meurt bien plus tard à Paris, le 1^{er} août 1854.

- Il est resté muet à la « Chambre introuvable » (comme ensuite à la Chambre des pairs).

- Baron d'Empire (lettres patentes, 15 juin 1812), puis baron-pair (ordonnance, 27 janvier 1830), il est en outre chevalier de Saint-Louis (14 novembre 1814), chevalier de la Légion d'Honneur (9 décembre 1827², dossier non retrouvé), et chevalier de Malte ; enfin, c'est l'un des membres fondateurs de la Société royale des Bonnes Lettres, créée en janvier 1821.



Eugène François de Vitrolles

- Il a eu trois enfants, dont une fille, Amélie, fut chanoinesse, et un fils aîné, Auguste *Oswald* de Vitrolles (1796-1876), conseiller général de l'Ardèche, marié en 1831 à la fille aînée de Joseph Charles André, marquis d'Arbaud de Jouques (1769-1849), grand préfet de droite sous la Restauration, en poste à Nîmes (1815-1817), Dijon (1823-1829) et Marseille (1829-1830)³ ; celui-ci lui a donné un petit-fils, Charles-Théodore de Vitrolles, conseiller général des Hautes-Alpes.

Témoignages :

- Ferdinand de Bertier : « M. de Vitrolles [...] n'a jamais été l'organe ni de Monsieur ni du parti royaliste. De l'esprit, de la facilité, personne ne les lui conteste, mais de la légèreté, des fautes graves en politique n'avaient pas permis aux royalistes purs de lui accorder toute leur confiance. [...] On lui a reproché la légèreté et son incapacité à Toulouse pendant les Cent-Jours. On lui a reproché enfin d'avoir conseillé le coup d'État en 1830, puis le combat engagé d'être venu supplier le Roi de faiblir et d'abandonner la partie » (*Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, p. 96).

¹ Le mot est rapporté par le petit-fils du baron de Damas, dans l'édition des *Mémoires* de son grand-père, vol. 1, p. 194.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Pour un résumé plus complet de sa carrière, on renvoie à notre annexe sur les préfets de droite.

- Frénilly : « [C'était] un intrigant dans toute l'acception du mot, d'une activité incessante, aimable, spirituel, entreprenant, et qui avait en 1814 gagné l'affection du prince en venant du fond de sa Provence lui offrir ses services à Nancy à travers mille périls vrais ou faux dont il conta fort agréablement l'histoire. [...] Ce Provençal était gascon, fier comme un parvenu de son ascension rapide ; ses valets ne l'appelaient que Monseigneur et à travers beaucoup de politesse, de cajoleries et de mignardises, il perçait toujours dans son ton quelque chose du grand seigneur qui se familiarise. [...] Le *Conservateur* rapportait beaucoup d'argent : [...] il y avait au moins 20000 francs net par an pour chacun [des fondateurs]. Mathieu de Montmorency s'engagea à partager avec Lamennais, Talaru avec Bonald, Vitrolles avec moi et ainsi des autres. Ce partage fut fidèlement exécuté par tous, hors un seul, Vitrolles. Il trouva le moyen de tout garder avec une effronterie gasconne qui commença à me le faire mieux connaître » (*Souvenirs*, 1908, ch. 11, p. 390 et ch. 15, p. 433)¹.

- d'Haussez : « L'entourage de Monsieur, composé de brouillons sans expérience, sans esprit politique, sans entente des affaires, ne pouvait rien produire de grand, de raisonnable. [...] Une heure de fermeté dans une circonstance difficile avait fait à M. de Vitrolles une réputation d'homme d'État et l'avait élevé au rôle d'oracle dans ce milieu. On lui prêtait une véritable éloquence, bien qu'il n'eût jamais prononcé une parole à la tribune. Sur quoi était établi son grand renom ? Nul ne le savait, et mieux encore, nul de s'en inquiétait. Il était M. de Vitrolles, l'oracle de Monsieur, cela suffisait. [...] La calomnie révolutionnaire l'a mesuré en le jugeant indigne de ses attaques, en dehors de quelques très rares occasions. La conduite du baron de Vitrolles donne à penser qu'il ne trouvait pas à ses talents assez de portée pour le soutenir à la hauteur où la faveur et l'intrigue l'auraient placé, et qu'il a eu la sagesse de ne pas tenter une épreuve qui n'aurait pas tourné à son avantage. [...] Le baron de Vitrolles était donc l'*esprit* du pavillon de Marsan. C'est lui qui conseillait, inspirait, écrivait et agissait ; mais tout cela sans grandeur, sans élévation et de manière à mieux servir le parti adverse que celui auquel il se consacrait » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 308-311).

- La Maisonfort : En 1814, « tandis que je jouais, malgré moi, le rôle d'un important à l'entresol, Vitrolles tranchait réellement du ministre : [...] je descendis un jour avec quelques papiers à la main pour parler à mon superbe collègue. Il donnait audience en ce moment ; à mon approche, tout cessa, les deux battants furent ouverts, la foule écartée, les uniformes des généraux, les toilettes des dames furent dispersés et Vitrolles s'avança gravement et dignement vers moi en dissimulant avec modestie sa prétendue supériorité. Tout à coup, l'immortel roman de Le Sage² me revint en souvenance et je partis d'un éclat de rire. Vitrolles en fut presque déconcerté » (*Mémoires d'un agent royaliste*, chap. 11, p. 229).

- Montbel : « Dans toutes les missions dont il fut chargé, M. de Vitrolles fit preuve d'une activité inlassable et d'une intelligence pénétrante. C'était un homme de beaucoup d'esprit, il causait avec facilité, racontait avec grâce » (*Souvenirs*, chap. 5, p. 130).

- Villèle : « Ni son caractère ni son aptitude ne semblaient devoir le porter aux rôles élevés qu'on le vit jouer à toutes les époques critiques de la Restauration. [...] Cet exposé succinct finit pour faire apprécier le caractère sans portée supérieure d'un homme qui pouvait [néanmoins], par son énergie rendre d'utiles services dans les circonstances difficiles » (*Mémoires et correspondance*, vol. 1, ch. 9, pp. 265-267).

- Lamartine : « Esprit souple et caressant, plus propre à se mouler sur les désirs et sur les préjugés invétérés du maître qu'à lui imprimer lui-même une nature et une consistance d'idées. [...] Habile à ourdir des fils, à s'entremettre entre les factions, incapable de trouver une route et de diriger une politique à ciel ouvert. [...] Encourageant son prince à beaucoup oser, il risquait peu pour lui-même ; il était de l'espèce de ces conseillers téméraires, dévoués, intrépides, mais quelquefois funestes, qui poussent leur parti aux extrémités hasardeuses ». Et le même, un peu plus loin : « Le baron de Vitrolles, sevré depuis le commencement du règne de Charles X des intimités de son prince, [...] était alors [en juillet 1830] à Paris attentif aux variations du vent de la cour. S'approchant aussi près que possible des secrets d'État qu'on ne lui confiait pas, fréquentant les chefs des partis divers, écoutant les bruits de la ville et les chuchotements du palais, son instinct des mystères lui révélait, par le silence même qui se faisait autour du roi, un complot près d'éclater. [...] Toujours jeté à travers les événements pour saisir l'heure où les princes subissent les conseils officieux, [il fut de] ces conseillers bénévoles qui, après l'avoir poussé quinze ans aux témérités et aux aventures, le poussaient maintenant à la retraite au milieu de l'action, et aux lâchetés devant le feu » (*Histoire de la Restauration*, vol. 10, livre 45, pp. 10-11, livre 48, p. 237 et livre 49, p. 287).

¹ Frénilly fait également des insinuations felleuses sur la légèreté de sa femme, écrivant : « [Vitrolles] avait une femme, point sotté, mais excessivement commune et bavarde qui le désespérait probablement en faisant les honneurs de son salon à la meilleure compagnie de Paris ; mais il n'y paraissait pas » (*Souvenirs*, p. 390).

² La Maisonfort, ainsi qu'il l'explique juste après cet extrait, fait allusion à *Gil Blas*, au moment où un premier commis ministériel écarte tous les grands d'Espagne pour recevoir un de ses collègues.

UNIVERSITÉ PARIS IV - SORBONNE
ÉCOLE DOCTORALE 2 : Histoire moderne et contemporaine

(N° d'enregistrement attribué par la bibliothèque)

THÈSE

pour obtenir le grade de
DOCTEUR de l'UNIVERSITÉ PARIS IV

Discipline : Histoire

Présentée et soutenue publiquement par

Olivier TORT

Le 17 novembre 2007

**L'IMPOSSIBLE UNITÉ :
LA DROITE FRANÇAISE SOUS LA RESTAURATION
(1814-1830)**

TOME 4. Annexes, 2^{ème} partie. Index et Tables.

Directeur de thèse : M. Jean-Pierre CHALINE

Membres du Jury, Mme et MM. :

Françoise MÉLONIO

Jacques-Olivier BOUDON

Philippe BOUTRY

Jean-Pierre CHALINE

Jean EL GAMMAL

Jean GARRIGUES

B / 711 députés, ayant appartenu à la droite à un moment de la Restauration¹.

d'ABANCOURT : Anne (Pierre²) Étienne Louis **Harmand** (1774-1850), **vicomte d'Abancourt** depuis 1822.

- Il est issu d'une famille du Soissonais, ayant obtenu des charges judiciaires près de Saint-Mihiel (Barrois)³, restée bourgeoise jusqu'à l'anoblissement du père du député en 1810 (cf. *infra*).

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'Étienne Harmand, avocat au parlement de Paris, devenu bailli et gruyer⁴ du comté de Beaulieu-en-Argonne⁵.

- Il a un oncle inspecteur de la navigation, un autre ingénieur des forêts, un autre négociant.

- Son père, Nicolas François Harmand, puis Harmand d'Abancourt (1747-1821), est avocat au Conseil Supérieur⁶ de Châlons (Champagne)⁷ de 1771 à 1774, puis avocat à Château-Thierry (Île-de-France, Brie pouilleuse)⁸ depuis 1775, franc-maçon (1788), rédacteur du cahier de doléances de Château-Thierry (1789), élu député du tiers état de cette ville aux États Généraux (mars 1789)⁹ ; il siège comme député de gauche modérée à la Constituante en 1789-1791¹⁰, publie dans la veine rousseauiste un *Catéchisme de morale pour l'éducation de la jeunesse* (1791), devient sous le Consulat et l'Empire préfet de la Mayenne, à Laval (mars 1800-septembre 1813, dossier F¹bI 162/2) ; il est fait baron d'Empire héréditaire (lettres patentes, 14 avril 1810), avant d'être remercié finalement comme préfet en 1813 pour de trop mauvais résultats en matière de conscription militaire. La mère du député, Marie Benoîte Valentine Gaussart, est issue d'une famille de négociants de Châlons.

- Il est cousin germain de Louis-Marie Harmand (1779-1831), secrétaire général de préfecture, de la Creuse (19 mars 1808-3 septembre 1808), de la Loire-Inférieure (3 septembre 1808-7 août 1815), puis du Bas-Rhin (7 août 1815-9 avril 1817), enfin sous-préfet de Verdun (Meuse, 17 mars 1819-8 janvier 1823), dossier préfectoral F¹bI 162/2.

- Né à Chalons le 23 août 1774 (baptisé le 25)¹¹, Étienne Louis Harmand suit des études de droit, puis il rentre comme surnuméraire au ministère de l'Intérieur en 1807. Il est nommé sous-préfet de Savenay (Loire-Atlantique, mars 1809-janvier 1810), auditeur au Conseil d'État (19 janvier 1810-5 juillet 1814), sous-préfet de Mézières (Ardennes, janvier 1810-janvier 1814), puis préfet des Hautes-Alpes du 13 janvier 1814 au 9 mars 1815, immédiatement destitué par Napoléon lors de sa marche vers Paris au début des Cent-Jours. « Commissaire » du roi de mars à juillet 1815, il est ensuite préfet du Puy-de-Dôme (14 juillet 1815-avril 1817), rétrograde comme préfet de la Corrèze¹² (avril 1817-février 1819), disgrâce accentuée par sa nomination comme préfet des Ardennes (février 1819-juin 1823), enfin préfet de l'Allier (juin 1823-septembre 1824, dossier F¹bI 162/2). Sa carrière rebondit subitement par sa nomination comme secrétaire général du Conseil supérieur du bureau du commerce et des colonies (septembre 1824-mai 1825), puis comme secrétaire général de la commission de liquidation de l'indemnisation des émigrés (9 mai 1825-27 juin 1827). Il est aussi promu conseiller référendaire (août 1825-février 1829), puis président de chambre (février 1829-1846) à la Cour des Comptes, et il cumule ces fonctions avec le titre de maître des requêtes en service extraordinaire, qu'il détient depuis 1824 jusqu'à sa mise à la retraite en novembre 1846, avec le titre de conseiller d'État

¹ Pour Becquey, Bourdeau, Chabrol de Crouzol, Chantelauze, Corbière, d'Haussez, Hyde de Neuville, La Bouillèrie, La Bourdonnaye, Lainé, Martignac, Peyronnet, Ravez, Saint-Cricq, Tabarié, Trinquelague, Vaublanc et Villèle, la fiche complète se trouve dans la première partie du guide, consacrée aux ministres et sous-secrétaires d'État.

² Ce prénom, qu'il utilise ensuite, ne figure pas dans son acte de baptême.

³ C'est-à-dire en Lorraine, dans l'actuel département de la Meuse.

⁴ Juge inférieur qui prononce en première instance sur les délits commis dans les bois ou sur les rivières.

⁵ Localité située dans l'actuel département de la Meuse, près de Sainte-Menehould, aux confins de la Lorraine et de la Champagne.

⁶ Cf. nos explications sur cette juridiction *supra*, à la fiche du ministre Chabrol de Crouzol.

⁷ Chef-lieu de l'actuel département de la Marne.

⁸ Au sud de l'actuel département de l'Aisne.

⁹ Prête le serment du Jeu de Paume.

¹⁰ S'affiche avec la gauche pour un droit de veto royal seulement suspensif, non absolu et définitif (septembre 1789).

¹¹ Archives communales de Châlons-en-Champagne, cote GG 97, registres des baptêmes de 1774.

¹² Sur les préfets de Corrèze, cf. le travail récent de Elisabeth Barge-Meschenmoser, *L'administration préfectorale en Corrèze (1800-1848)*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2000, 494 p.

honoraire et de président honoraire de la Cour des Comptes.

- Il est député des Ardennes de mars 1824 au 20 avril 1831 (étant élu à l'arrondissement de Mézières en février 1824, puis au collège du département en novembre 1827 et juillet 1830, présidant les deux fois ce collège) ; il siège ensuite comme pair de France du 3 octobre 1837 au 24 février 1848.

- Préfet modéré et réputé proche des constitutionnels, ce qui explique qu'il n'ait pas été choisi comme président de collège en 1824, il se rallie fidèlement à la Chambre à la majorité villèliste, se montre favorable à Martignac en 1828, puis il rejoint la droite en 1829-1830, et vote contre l'adresse des 221 ; après la révolution, il prête serment au régime de Juillet, et devient un orléaniste conservateur.

- Il a fait 13 interventions publiques à la Chambre des députés sous la Restauration, notamment le 30 juin 1824 pour soutenir un projet de loi réprimant la contrefaçon commerciale, et le 23 février 1825 pour soutenir l'indemnisation des émigrés¹.

- Vicomte héréditaire (lettres patentes, 20 avril 1822), il est en outre chevalier (février 1815), officier (11 août 1823), commandeur (29 avril 1836), puis grand-officier (11 juillet 1846) de la Légion d'Honneur.

- Une fille, mariée à son lointain cousin Etienne Jules François Harmand (né en 1807), greffier en chef à la Cour des comptes de Paris², autorisé à recueillir le titre de vicomte héréditaire de son beau-père par lettres patentes du 30 janvier 1841³.

d'⁴ABBADIE : Laurent, **baron d'Abbadie d'Ithorrotz** (1776-1851).

- Il est issu d'une famille du pays de Soule (Béarn) d'origine bourgeoise, connue pour la branche d'Ithorrots depuis 1540, d'anoblissement inachevé par charge de secrétaire du roi en 1741⁵, confirmée noble « en tant que besoin » en 1769, date de départ véritable de la noblesse familiale⁶.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Bertrand d'Abbadie d'Ithorrotz (1687-1760), conseiller (1747) puis président à mortier au parlement de Navarre, à Pau, et de Marie de Haran (1700-1764).

- Il est fils de Jean d'Abbadie, secrétaire du roi près le parlement de Navarre (1741-1758), conseiller au parlement de Paris⁷ à la 1^{ère} chambre des requêtes (1758), président à mortier au parlement de Navarre (1763), embastillé en 1765 à la suite d'une affaire avec les Jésuites ; celui-ci, confirmé dans sa noblesse en 1769⁸, et pourvu du titre de conseiller honoraire au parlement de Paris (1776), est objet de chroniques à scandale en 1785-1787 en raison de démêlés judiciaires avec sa femme, Marie de Lafaurie de Monbadon, mère du député ; le père acquiert en 1770 par achat de la baronnie de Bressuire, en Poitou, ce qui explique l'implantation politique du fils sous la Restauration.

- Son frère, Christophe d'Abbadie, est membre du conseil général des Basses-Pyrénées.

- Il est cousin issu de germain de son collègue parlementaire Victor de Choiseul d'Aillecourt, député de l'Orne de 1824 à 1830, ainsi que des frères de celui-ci (cf. sa fiche).

- Laurent d'Abbadie, né à Pau le 28 octobre 1776, n'émigre pas, mais il participe au combat vendéen. Il épouse le 18 septembre 1799 Anne Colombe Amélie Ferrand du Vernay.

- Il est membre du conseil d'arrondissement de Parthenay (août 1807⁹), puis membre du conseil général des Deux-Sèvres, il est député des Deux-Sèvres de mars 1824¹⁰ à la dissolution de la Chambre

¹ Sur ce même sujet, il avait lu six jours auparavant (17 février 1825) à la tribune le discours de Castelbajac, souffrant.

² Cf. aux AN le dossier 3280 X3, cote BB¹¹ 440/1.

³ A. Révérend, *Titres et confirmations de titres 1830-1908*, Paris, H. Champion, 1909, p. 69.

⁴ On rappelle que lorsqu'on cite un patronyme noble commençant par un *b* aspiré ou une voyelle, comme ici, la particule doit figurer, même si elle n'est pas précédée d'un prénom, d'un titre ou d'une fonction.

⁵ Sur ce mécanisme qui compte 49 possibilités d'anoblissement, on renvoie à l'ouvrage de référence de François Bluche et Pierre Durye, *L'anoblissement par charge avant 1789*, Paris, 1957, 2 vol. La charge de secrétaire du roi conférait la noblesse au 1^{er} degré, en cas de mort en charge ou après vingt ans d'exercice ; mais le père du député continue une autre carrière, après avoir exercé cette charge pendant dix-sept ans seulement.

⁶ Aucun rapport avec les d'Abbadie de Barrau, qui ont donné un député légitimiste sous la Troisième République.

⁷ Pour ceux des parlementaires parisiens entrés en charge avant 1771, on renvoie à François Bluche, *L'origine des magistrats du parlement de Paris au XVIII^e siècle (1715-1771)*, *dictionnaire généalogique*, Paris, 1956, 414 p.

⁸ Après cette date, la noblesse familiale n'est donc plus inachevée, contrairement à ce que laisse croire une source.

⁹ Ainsi qu'il ressort d'un feuillet des 18 et 29 août 1807, conservé aux Archives nationales, cote F¹BI/229/1.

¹⁰ On rappelle qu'un élu ne devient député qu'au début de la session parlementaire, après la vérification des pouvoirs opérée par ses collègues, et non pas à la date de l'élection, en sorte qu'un élu non validé ou mort avant le début de la session ne peut être considéré comme ayant été député. L'individu cesse d'être député, soit, en cas de renouvellement normal dans le cadre d'élections par cinquième, à la fin de sa mandature, c'est-à-dire au jour de la clôture de son

du 5 novembre 1827 (élu par le collège départemental en mars 1824, tout en étant par ailleurs six fois battu de 1816 à 1830 au collège d'arrondissement de Partenay-Bressuire¹, qu'il préside pourtant en novembre 1827 et juin 1830) ; il est compromis début 1832 dans l'équipée de la duchesse de Berry.

- Villèliste, il affiche ensuite son soutien à Polignac aux élections de 1830.

- Il n'a fait aucune intervention publique à la Chambre des députés (c'est un « muet »).

- Chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur (19 mai 1825, cotes LH 644 /dossier 27 et LH 1 / dossier 68).

d'ABOVILLE (baron) : Augustin Marie, baron d'Aboville (1776-1843)².

- Il est issu d'une famille de la noblesse normande connue depuis 1380, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1486), maintenue noble en 1598 et 1666.

- Petit-fils, en ligne paternelle, d'un officier, chevalier de Saint-Louis, il est surtout petit-neveu d'Antoine *Julien* d'Aboville (vers 1685-1773), officier d'artillerie, commandeur en second (1720-1729), puis en chef (1729-1733) de l'École d'artillerie de La Fère, s'illustrant lors des combats des années 1740, et gravissant tous les grades jusqu'à celui de lieutenant-général (mai 1748), finissant comme inspecteur général du corps (1759-1763).

- Son père est François Marie, comte d'Aboville (1730-1817), jeune aide de camp du précédent en 1747, puis commandeur en chef de l'artillerie française lors de la guerre d'Amérique, promu colonel (avril 1780) puis brigadier (déc. 1781) à la suite de la prise de Yorktown, directeur de l'École d'artillerie de la Fère (juin 1785-1789), à nouveau promu maréchal de camp (mars 1788). Ce père joue un rôle décisif à Valmy (20 septembre 1792), peu après sa promotion comme lieutenant-général (7 septembre 1792) ; il commande l'armée de la Moselle, et désavoue la défection de Dumouriez (12 avril 1793), mais il est cependant emprisonné à Soissons sous la Terreur comme noble jusqu'au 9 thermidor (juillet 1794)³. Nommé ensuite inspecteur des places frontalières, puis directeur de l'arsenal de Paris (juillet 1795-janvier 1800), et premier inspecteur-général de l'artillerie (janvier 1800-décembre 1802), D'Aboville père est l'inventeur d'objets industriels de combats exposés en 1802⁴, est nommé commandeur des gardes nationales du Jura (1805), enfin gouverneur de l'arsenal de Brest (1807). Par ailleurs, il est sénateur (15 septembre 1802-avril 1814), vice-président du Sénat (1803), directement promu grand-officier de la Légion d'Honneur (14 juin 1804, première promotion créée), et créé comte d'Empire héréditaire (mai 1808). Sous la Restauration, François Marie d'Aboville est pair de France à vie (4 juin 1814-mars 1815), puis pair de France héréditaire du 14 août 1815 à sa mort le 1^{er} novembre 1817, après une courte exclusion de la Chambre haute (24 juillet-14 août 1815) pour n'avoir pas refusé expressément sa nomination à la pairie par Bonaparte, lors des Cent-Jours⁵ ; doyen d'âge de la Chambre des pairs. Comte-pair héréditaire (ordonnance, 31 août 1817, sans lettres patentes de régularisation), il est en outre chevalier (1763), commandeur (23 août 1814), puis grand-croix (24 août 1817) de Saint-Louis.

- Son frère aîné est Augustin Gabriel d'Aboville (1774-1820), officier d'artillerie ayant gravi tous les échelons dans l'armée révolutionnaire et impériale, de celui de sous-lieutenant en mai 1789 à celui de

ultime session, soit, en cas d'élections générales anticipées, au jour de la dissolution de la Chambre des députés. Ici, par exemple, d'Abbadie, élu le 28 février 1824, est député à partir de la validation de son élection à la Chambre (soit le 29 mars 1824) et cesse de l'être le 5 novembre 1827, jour de la dissolution.

¹ À Parthenay en 1816, 1817, 1822, 1824 et 1827 ; en 1830, le collège est déplacé à Bressuire, réputé plus royaliste, ce qui n'infléchi pas le résultat, d'Abbadie recueillant 37% contre 63% à Agier (cf. ce nom), candidat de l'opposition.

² Sur ce personnage, on a notamment consulté George Six, *Dictionnaire biographique des généraux et amiraux français de la Révolution et de l'Empire (1792-1814)*, Paris, G. Saffroy, 1934, vol. 1, pp. 4-5, une source contemporaine, le *Dictionnaire historique et biographique des généraux français depuis le onzième siècle jusqu'en 1820*, de Jean-Baptiste Pierre Julien de Courcelles, Paris, impr. Plassan, 1820-1823, vol. 1, pp. 8 sq. sur la famille et 14-16 sur le député.

³ Comme chacun sait, la fin de la Terreur, conséquence immédiate de la chute de Robespierre, ne se matérialisa pas seulement par le renoncement aux « charrettes » de condamnés, exécutés à la chaîne à l'issue de procès politiques rapidement bâclés, mais aussi par la diminution très rapide de la surpopulation carcérale, avec une libération massive des fameux « suspects » en attente de leur procès depuis des mois, et sur lesquels pesaient de simples soupçons ou des charges peu crédibles.

⁴ Il s'agissait notamment de roues à moyeux de bronze.

⁵ D'Aboville père avait toutefois argué de son âge et de ses infirmités pour ne pas se rendre aux séances, sage prudence qui explique sa réintégration dès août 1815, là où d'autres de ses collègues moins scrupuleux durent attendre la « fournée Decazes » du 5 mars 1819 pour regagner la Chambre haute.

général de brigade le 14 mars 1809, se distinguant notamment en Italie (1800-1802), puis au Portugal (1810-1813). Sous la Restauration, ce frère est commissaire des poudres (1814), puis membre du comité consultatif de l'artillerie jusqu'à sa mort. En outre, il est baron d'Empire (décret, 20 février 1812), baron héréditaire (lettres patentes, 20 janvier 1815), puis comte-pair héréditaire en transmission des titres paternels (ordonnance, 27 décembre 1817, puis lettres patentes, 18 février 1818) ; chevalier de Saint-Louis (8 juillet 1814) ; officier (14 juin 1804), puis commandeur (23 juin 1810) de la Légion d'Honneur ; il succède à son père à la pairie (27 décembre 1817-15 août 1820), tout en étant gendre de Drouin de Rocheplatte (cf. ce nom), député-maire royaliste d'Orléans sous la Restauration¹.

- Le baron Augustin Marie d'Aboville est né le 12 avril 1776 à La Fère (Vermandois)², où son père est alors officier. Il devient élève sous-lieutenant à l'École d'artillerie de Châlons (Marne) de mars à septembre 1792. Lieutenant d'artillerie (d'octobre 1792 à novembre 1793), puis capitaine (de décembre 1793 à septembre 1802), il est suspendu comme noble et détenu de novembre 1793 à août 1794, puis il reprend le service actif dès novembre 1794.

- Ayant fait maintes campagnes révolutionnaires dans les armées du Nord, du Rhin et d'Italie, il est promu chef de bataillon (octobre 1802). Responsable-adjoint d'une expédition en Martinique (1805)³, il est promu colonel (juillet 1806), puis commandant de l'artillerie à cheval de la garde impériale (15 décembre 1808), il est promu général de brigade (9 juillet 1809), trois jours après avoir perdu le bras droit à Wagram. Il commande (après son père) l'École d'artillerie et l'arsenal de La Fère d'août 1809 à janvier 1814. Nommé dans l'urgence à la tête de l'artillerie parisienne (janvier-avril 1814) dans la bataille de France, il est renommé à la tête de l'École de La Fère sous la première Restauration (avril 1814-20 mars 1815), et y déjoue au début des Cent-Jours un complot bonapartiste fomenté par les généraux Lefebvre-Desnouettes et Lallemand (10 mars 1815) ; il est admis néanmoins à la retraite avec le grade de maréchal de camp honoraire (octobre 1815), après avoir accepté de Napoléon durant les Cent-Jours une place d'inspecteur général d'artillerie sur les côtes de la Manche. Il est l'un des huit membres du conseil de guerre condamnant à mort en mars 1816 le colonel Boyer, auteur d'une sédition bonapartiste à la Guadeloupe durant les Cent-Jours.

- Il est député de l'Aisne de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu par le collège électoral d'arrondissement de Laon en février 1824, il préside ce collège en 1824 et 1827).

- Il est villèliste durant sa mandature parlementaire.

- Il a fait six interventions publiques à la Chambre des députés, notamment les 8 et 14 mai 1824 pour faire un rapport favorable d'un projet de loi prolongeant le monopole du tabac au profit d'une régie unique, le 7 mars 1825 pour proposer d'indemniser d'abord les émigrés les moins fortunés avant les plus riches (amendement rejeté), et le 20 mai 1826 pour appuyer une demande d'impôt sur les chiens.

- Baron d'Empire (lettres patentes⁴, 5 octobre 1808) peu après son père, il est confirmé comme baron héréditaire sous la Restauration (lettres patentes, 11 avril 1818) ; il est aussi donataire de l'Empire d'une rente annuelle de 6000, puis 10.000 francs⁵ assise sur des territoires allemands (août 1809, puis février 1812) ; en outre, il est chevalier (juin 1814), puis commandeur (11 mars 1815) de Saint-Louis ; officier (1807), puis commandeur (5 août 1814) de la Légion d'Honneur⁶ (cote LH 4/ dossier 8) ; une pension royale de 2000 francs lui est décernée le 11 mars 1815.

¹ La belle-sœur de notre député, Nathalie Caroline Drouin, ayant épousé Augustin Gabriel d'Aboville le 12 août 1816 à Paris, se voit gratifier d'une pension annuelle de 1000 francs après la mort de son mari, en sa qualité de maréchal de camp (cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 12, 1^{er} semestre 1821, bulletin n°429 bis, ordonnance n°17, pp. 100-101).

² Localité picarde située dans l'actuel département de l'Aisne, près de Saint-Quentin.

³ Sous les ordres de Lauriston (1768-1828), futur ministre de la maison du roi sous la Restauration.

⁴ En cas d'ordonnance royale antérieure, les lettres patentes constituent une confirmation solennelle de l'anoblissement ou du titre nobiliaire ; elles ont surtout l'avantage de donner un caractère héréditaire à cette gratification, sauf à ce qu'elles soient expressément conférées « à titre personnel », ce qui n'est pas le cas ici ; la formule usuelle employée dans les lettres patentes est significative : « nous l'avons, par notre ordonnance du *tant*, décoré du titre de noble. En vertu de cette ordonnance, le Sr, désirant profiter de la faveur que nous lui avons accordée, s'est retiré par devant notre Garde des Sceaux, à l'effet d'obtenir nos Lettres patentes **nécessaires pour jouir de son titre et en faire jouir ses descendants** » (c'est nous qui soulignons).

⁵ Le décret impérial du 30 mars 1806 avait le premier créé des grands-fiefs de l'Empire français, en l'occurrence en Italie, un 15^e du revenu du royaume étant confisqué en faveur « de généraux, officiers ou soldats, qui auront rendu le plus de services à la Patrie et à notre Couronne », sous forme de rentes annuelles inaliénables pendant dix ans (art. 6).

⁶ L'ordre de la Légion d'Honneur comptait cinq grades : chevalier, officier, commandeur, grand-officier, et grand-

- Marié, il n'a pas eu d'enfants, mais deux neveux parlementaires, tous deux fils d'Augustin Gabriel d'Aboville cité *supra* et petit-fils de Drouin de Rocheplatte cité *supra* : le comte Alphonse Gabriel d'Aboville (1818-1898), pair de France par droit héréditaire, siégeant à la Chambre haute du 20 juillet 1844 au 24 février 1848 comme orléaniste conservateur ; son frère le vicomte Auguste Ernest d'Aboville (1819-1885), élève de l'École Polytechnique (promotion 1839), puis de l'école d'application de Metz (1840), reçu 1^{er} de sa promotion en 1842, maire de Glux (Nièvre) de 1858 à 1861, démissionnaire pour hostilité à la politique italienne de Napoléon III, puis député légitimiste du Loiret de février 1871 à décembre 1875, membre en son sein de la Commission de réorganisation de l'armée, battu aux élections sénatoriales de 1876.

d'ABZAC : Jean, **marquis d'Abzac de La Douze** (1781-1834).

- Il est issu d'une famille de la noblesse périgourdine, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1287), ayant fourni un archevêque de Narbonne au XV^e siècle. La branche aînée a obtenu le titre de marquis par lettres patentes en novembre 1615, puis s'est éteinte en 1698 ; le député appartient à une branche cadette, distincte depuis environ 1600, récupérant après 1698 le titre de marquis héréditaire pour les aînés de famille.

- Il est petit-fils et neveu d'officiers subalternes, capitaines ayant servi dans l'infanterie et la cavalerie¹, il est le fils d'un lieutenant-colonel de cavalerie, et d'une parente de Louis de Beaupoil, comte de Saint-Aulaire (1778-1854), historien, pair de France de centre gauche et beau-père de Decazes.

- Né à Périgueux le 21 avril 1781, Jean d'Abzac de La Douze est reçu élève de l'école Polytechnique (promotion 1799)², à seize ans seulement, et il en sort sous-lieutenant. Il n'a pas eu d'activité connue, en dehors de sa carrière politique.

- Conseiller municipal, puis sous la Restauration, jeune maire de Périgueux (1814-1820), il siège comme député de la Dordogne du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816³, avant d'être évincé des luttes électorales de 1816 à 1820 pour raison d'âge⁴. Nommé président du collège d'arrondissement de Périgueux en mai 1822 et février 1824, il se dévoue alors au profit du candidat souhaité par le ministère. En novembre 1827, passé à l'opposition, il est choisi comme 1^{er} scrutateur du bureau d'arrondissement de Périgueux contre la volonté du président de collège, le villèliste Debelleyme (cf. ce nom), puis est élu comme candidat au collège de département, et donc à nouveau député de la Dordogne de février 1828⁵ à juin 1829 ; il démissionne à cette date pour une raison inconnue, et se

croix (appelé grand-aigle du temps de l'Empire) ; théoriquement, il fallait un certain nombre d'années pour passer d'un grade à l'autre, mais il y eut des dérogations. Si les grades supérieurs, et en particulier les deux premiers, continuaient à exprimer une notabilité particulière de l'intéressé dans le domaine politique ou militaire, le grade de chevalier en revanche fut totalement galvaudé sous la Restauration, distribué à tout vague notable comme signe minimal de considération. Pour un député, sa non-possession est à la limite plus significative. Elle peut être la preuve, cas le plus fréquent, d'une insignifiance absolue de l'intéressé ; elle peut aussi témoigner d'une hostilité persévérante du député envers les gouvernements successifs, contemporains de ses mandats électoraux, ou manifester aussi, de manière tout aussi intéressante, le mépris du parlementaire pour cette distinction, préférant demander et obtenir sa récompense politique en « monnaie » de Saint-Louis.

¹ Un d'Abzac de La Douze avait été promu maréchal de camp en 1650, mais, tel un cas d'école, on constate la retombée dans des carrières beaucoup plus médiocres à la fin de l'Ancien régime pour la plupart des membres de cette très vieille famille noble.

² Cf. le catalogue nominatif de la Bibliothèque de l'école Polytechnique, mis en ligne sur Internet sur le site <http://biblio.polytechnique.fr>.

³ Soit du début de la session de 1815, jusqu'à la dissolution de la Chambre introuvable le 5 septembre 1816. En août 1815, d'Abzac, conformément au mode d'élection à deux degrés alors en vigueur, avait d'abord été élu candidat à la députation par le collège d'arrondissement de Périgueux, puis député par le collège départemental.

⁴ On indique une fois pour toutes que l'ordonnance du 13 juillet 1815, qui avait abaissé l'âge d'éligibilité à 25 ans, fut appliquée une fois unique en août 1815, avant d'être annulée sur ce point par l'ordonnance du 5 septembre 1816 ; celle-ci releva l'âge d'éligibilité au seuil de 40 ans, conservé jusqu'à la fin de la Restauration. Un des premiers actes de la monarchie de Juillet fut d'abaisser ce seuil à 30 ans, par la loi du 11 septembre 1830.

⁵ On peut remarquer à cette occasion la date tardive, pour cause de crise gouvernementale, du début de la session de 1828, introduisant un très long intervalle, de près de trois mois, entre la date des élections (17 et 24 novembre 1827) et celle de la vérification des pouvoirs, qui transformait les élus en députés effectifs ; les députés finalement validés courant février 1828 exercèrent leur mandat jusqu'à la dissolution du 16 mai 1830.

contente ensuite en juillet 1830 d'être scrutateur du collège de département, recommandé d'ailleurs à cette fonction par le président de collège avec trois autres royalistes de droite, sans plus se porter candidat à la députation.

- Membre de la « majorité royaliste » en 1815-1816 (élément modéré), il devient un notable villèliste dans les années 1820 ; il se rapproche opportunément de la « défection » en 1827 pour assurer son élection, puis siège à la Chambre au centre droit, dans les rangs favorables à Martignac ; retiré ensuite volontairement de l'arène politique, il est en 1830 favorable à la droite contre les libéraux.

- Il est resté muet à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de Saint-Louis (décembre 1814).

- Marié, mais sans enfants, il choisit comme héritier son neveu, Adhémar d'Abzac de La Douze (1827-1870), dit père Marie Augustin, abbé trappiste de Notre-Dame des Dombes (Ain).

Témoignage :

- [Alexandre Lardier] : « Il dînait souvent chez M. Piet, criait, murmurait, votait avec ce Démosthène de la cuisine : enfin c'était un Spartiate accompli » (*Biographie des députés, session de 1828*¹, p. 1).

ACHARD de BONVOULOIR : Charles, comte Achard de Bonvouloir (1780-1870)².

- Il est issu d'une famille noble originaire du Poitou et fixée en Normandie, connue dès 1120, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1365), maintenue noble en 1666 ; le titre de comte, pris depuis le père du député, est « de courtoisie ».

- Son père est Luc René Charles Achard de Perthus de Bonvouloir (1744-1827), page de la Grande Écurie du Roi³, puis officier subalterne ayant grade de capitaine de cavalerie (1772-1776), lieutenant des maréchaux de France à Saint-Lô⁴ (1784). Ce père est membre de l'assemblée provinciale de la moyenne Normandie (août 1787), député de la noblesse du Cotentin aux États Généraux, protestant contre la double représentation du tiers-état (3 juin 1789), puis député à la Constituante⁵ (1789-1791), membre de la droite contre-révolutionnaire⁶, regrettant les coutumes déchues de Normandie. Après une traque dans les Vosges sous la Terreur, il participe à l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), avant d'émigrer en Suisse, du coup d'État du 18-fructidor (4 septembre 1797) jusqu'en 1801 ; il refuse sous l'Empire une place de député au Corps législatif que le pouvoir impérial était sinon décidé à lui faire obtenir⁷.

- Son frère aîné est le comte Eugène François Charles Achard de Bonvouloir (1776-1866), chevalier de Saint-Louis, membre dès 1814 puis président du conseil général du Calvados (1824-1830), élu à une législative partielle contre Népomucène Lemerrier par le collège d'arrondissement de Bayeux

¹ On remarque que les notations du portraitiste libéral sont stéréotypées, et parfois inexactes, puisqu'à cette date par exemple, d'Abzac n'est plus le villèliste « godillot » que le pamphlétaire décrit par facilité ou manque d'informations.

² Une notice biographique (non consultée) a été rédigée sur sa famille dans la *Revue générale biographique*, année 1853.

³ On rappelle la hiérarchie qui existe entre les pages venus faire leur éducation à la Cour de Versailles sous l'Ancien Régime : pages de la Chambre du roi, pages de la Grande Écurie, pages de la petite Écurie, enfin tous les autres pages –de la vénerie du Roi, de la Reine, de Monsieur, de Madame, et des princes du sang- ; la Chambre du roi étant réservée aux familles les plus fortunées et proches de la Cour, la Grande Écurie était semble-t-il le grade le plus élevé pour les familles de la noblesse provinciale n'ayant pas à leur actif de puissants réseaux préexistants à la Cour.

⁴ Sur cette fonction, cf. nos explications *supra*, à la fiche du ministre Bourmont.

⁵ Pour tous les anciens Constituants, on renvoie à l'excellent *Dictionnaire des Constituants* dir. Edna Hindie Lemay, Paris Universitas, 1991, 2 vol., de loin le meilleur sur le sujet, par les indications très précises fournies sur chaque individu.

⁶ Achard père proteste ainsi contre la réunion des trois ordres (1^{er} juillet 1789), s'affirme favorable au renforcement du pouvoir exécutif, y compris et notamment à l'échelon municipal, pour réduire les désordres locaux (sept. 1789), ainsi qu'au maintien des juridictions prévôtales (déc. 1789) ; il signe une déclaration des députés de droite visant à maintenir la religion catholique comme religion d'État (avril 1790), critique dans des *Observations* écrites l'indiscipline militaire préjudiciable aux officiers et le rôle délétère des clubs politiques (juin 1790), proteste contre l'abolition de la noblesse (juin 1790) et contre la nouvelle Constitution (sept. 1791).

⁷ Rappelons d'un mot l'évolution conservatrice de l'Empire, qui conduisit Napoléon à chercher ardemment et de manière croissante à partir de 1806 des soutiens politiques au sein des notables traditionnels issus de l'Ancien régime, concurrentement aux nouvelles élites issues de la Révolution, ce que montrent à l'envi les fameuses « listes de grands notables » du premier Empire, dont rend compte la grande série départementale élaborée sous la direction de Louis Bergeron et de Guy Chaussinand-Nogaret (cf. la bibliographie générale).

(Calvados) le 17 avril 1823, mais n'ayant malgré tout jamais été quant à lui député¹.

- Charles Achard de Bonvouloir est né dans la commune du Désert (Bocage Normand)² le 15 mars 1780. Après avoir émigré comme son frère de 1791 à 1801, il épouse en 1805 la fille d'un ancien Constituant, le défunt marquis Jean-Baptiste Léon de Thiboutot (1734-1800), maréchal de camp (1780), député de la noblesse de Caudebec (Rouennais) aux États Généraux, membre de la droite contre-révolutionnaire à la Constituante en 1789-1791, puis émigré, servant dans l'armée des princes (1792), avant de gagner Angleterre.

- Membre du conseil général de la Manche (1816-1830), il est aussi député de la Manche de février 1828 à la dissolution de la Chambre du 16 mai 1830 (élu par le collège du département).

- Conservateur très soucieux des pauvres, il propose au conseil général de son département l'encouragement de l'instruction et le développement des salles d'asile pour les plus petits³ ; à la Chambre, il reste fidèle jusqu'au bout à la droite, réunissant les anciens villèlistes et la contre-opposition d'extrême-droite⁴, dans une hostilité grandissante au ministère Martignac en 1828-1829 et surtout dans un soutien unanime à Polignac en 1829-1830 ; il fait partie des 181 députés ayant voté le 16 mars 1830 contre l'adresse dite « des 221 », qui affirmait la défiance irrémédiable de la Chambre envers le gouvernement Polignac.

- Il a fait une seule intervention publique à la Chambre, le 30 mai 1829, pour protester contre une fausse lettre de démission signée de son nom, et dont il récuse l'authenticité sous les rires de l'assemblée⁵.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825⁶), et chevalier de Malte.

AGIER : *François Marie Félix Agier* (1780-1848).

- Issu d'une famille poitevine bourgeoise, il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un commissaire aux saisies réelles⁷, devenu procureur du roi⁸ au tribunal de Saint-Maixent (Poitou)⁹.

- Son père est Charles Guy François Agier (1753-1828), successivement avocat, lieutenant général de police¹⁰, et procureur du roi au tribunal de Saint-Maixent en 1789. Élu député du tiers-état du Poitou aux États généraux, Agier père prête le serment du Jeu de Paume, et siège comme député de gauche modérée à la Constituante (1789-1791)¹¹ ; puis, conseiller municipal de Niort, il est incarcéré sous la Terreur, et libéré après le Neuf Thermidor, et poursuit ensuite sa carrière judiciaire en tant que

¹ La session s'était clôturée le 26 avril avant la vérification des pouvoirs du nouvel élu, tandis que la dissolution de décembre 1823 rendait le processus de validation de cette élection définitivement caduc.

² Commune située dans l'actuel département de la Manche, aux confins du Calvados, à proximité de Vire.

³ On décèle ici l'existence d'initiatives locales, lancées par certains royalistes sous la Restauration, relayant et devançant souvent les initiatives parisiennes bien connues de la marquise de Pastoret, épouse du pair de centre droit, qui lança les premières « salles d'asile » à Paris vers 1829-1830, en dépit de l'indifférence polie de la part de la majeure partie de la classe politique, tous clivages confondus. Loin des débats idéologiques lancés par les libéraux en faveur de l'enseignement mutuel sur le « modèle » anglo-saxon, ces initiatives pionnières en faveur de l'accueil des plus jeunes par des structures jusque là totalement inexistantes constituaient un premier moyen de limiter les abandons d'enfants engendrés par la misère et le développement du travail féminin ; il faudra attendre l'action solitaire de Pauline Kergomard, créant des « écoles maternelles » au début de la Troisième République, pour voir franchi un nouveau seuil qualitatif dans l'encadrement des jeunes enfants.

⁴ Après que le groupe dit de la « défection » eut préalablement rompu les amarres avec elle.

⁵ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 59, pp. 613-614, Chambre des députés, séance du 30 mai 1829.

⁶ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁷ Nom d'époque de l'huissier de justice.

⁸ Avant 1789, il faut bien distinguer les « procureurs du roi », membres du Parquet tel que nous l'entendons encore aujourd'hui, défenseurs des droits de l'État, des « procureurs » tout court, qui sont en fait de simples avoués de justice.

⁹ Dans l'actuel département des Deux-Sèvres.

¹⁰ Équivalent approximatif d'un juge d'instruction.

¹¹ Agier père soutient la suppression des ordres monastiques et la transformation des paroisses en communes, mais se déclare ensuite hostile à la mise en jugement du roi après Varennes (juillet 1791). Ceci motive alors son passage du club des Jacobins à celui des Feuillants, qui vient d'être fondé par Barnave, Duport et Lameth, quelques jours après le retour de Louis XVI à Paris, au moment même où des pétitionnaires parisiens, massés sur le Champ de Mars, réclament bruyamment la déchéance du monarque, avant d'être implacablement fusillés par la troupe.

« commissaire »¹ (1800-1804), puis procureur impérial puis royal du tribunal de Niort (1805-1827), avant d'être mis à la retraite avec titre de président honoraire du tribunal.

- Un oncle à la mode de Bretagne, Pierre-Jean Agier (1748-1823)², avocat janséniste, jurisconsulte, auteur d'ouvrages juridiques et conférencier parisien à succès avant 1789, puis révolutionnaire modéré, membre de la Commune de Paris et de son comité des recherches (1789-1790), juge parisien (décembre 1790), président du Tribunal révolutionnaire (janvier 1795)³, juré au procès de Gracchus Babeuf⁴ (mai 1797), vice-président du tribunal civil de la Seine (1802), et président de chambre à la cour royale de Paris (1807-1823)⁵, déclinant début 1819 l'offre d'Hercule de Serre d'un poste de conseiller à la Cour de Cassation ; chevalier de la Légion d'Honneur (23 août 1814).

- Né à Saint-Maixent le 8 juillet 1780, François Agier fait de brillantes études à l'Académie de législation de Paris (vers 1804-1805)⁶.

- Défenseur informel mais brillant de deux coaccusés au procès Moreau⁷ (1804), il est ensuite avocat au barreau de Paris (1805-1808), puis il entre dans la magistrature comme conseiller auditeur à la cour impériale de Paris (nommé le 19 mai 1808, installé le 8 juillet). Promu substitut du procureur près la même juridiction (nommé le 19 mai 1811, installé le 1^{er} juin), devenue cour royale en 1814, il est destitué par Decazes le 31 juillet 1818 pour son activisme politique (cf. *infra*). Puis il est réintégré comme conseiller à la cour royale de Paris (nommé le 20 juin 1822, installé le 11 juillet). Il exerce cette fonction vingt ans, avant d'être promu président de chambre à la même juridiction le 17 novembre 1842 ; il reste en fonction jusqu'à la révolution de février 1848⁸.

- Il exerce parallèlement des fonctions dans l'administration, comme maître des requêtes en service extraordinaire (nommé le 8 janvier 1823, installé le 16 janvier), puis comme conseiller d'État en service ordinaire (nommé au printemps 1828), poste dont il démissionne en août 1829 dès la formation du gouvernement Polignac. En outre, il est nommé à titre de prestige colonel de la 12^e légion de la garde nationale parisienne (1824-avril 1827).

- Manifestant royaliste exalté à Paris le 1^{er} avril 1814 et capitaine d'une compagnie de volontaires royalistes en mars 1815 au début des Cent-Jours, il est élu candidat à la députation par le collège d'arrondissement de Sceaux (Seine) en août 1815, mais n'est pas élu député par le collège de département. Président de la société occulte des Francs-Régénérés, dissoute comme factieuse par le Garde des Sceaux Barbé-Marbois début 1816, Agier devient un collaborateur actif au *Conservateur* (octobre 1818-mars 1820). Finalement député des Deux-Sèvres de mars 1824 au 20 avril 1831⁹ (trois fois élu par le collège d'arrondissement de Parthenay/Bressuire), puis à nouveau de juillet 1834 à octobre 1837, il est élu vice-président de la Chambre¹⁰ pour la session de 1828 (février-août 1828), et

¹ Nom de transition utilisé sous le Consulat avant de revenir à la dénomination d'Ancien Régime de *procureur, impérial* sous l'Empire, puis *royal* sous la Restauration, pour qualifier le représentant en chef du Parquet auprès d'un tribunal de première instance, celui-ci étant toujours assisté d'un substitut unique.

² On renvoie à son sujet à la notice contenue dans *Annuaire nécrologique ou complément annuel et continuation de toutes les biographies ou dictionnaires biographiques*, d'Alphonse Mahul, Année 1823, Paris, Ponthieu, octobre 1824, pp. 1-13.

³ Dit Tribunal révolutionnaire *régénéré*, depuis la chute de Fouquier-Tinville, que P.-J. Agier condamna à mort.

⁴ Pierre-Jean Agier avait vainement tenté de se récuser, en alléguant qu'il avait été inscrit par le révolutionnaire extrémiste sur la liste des proscrits à supprimer, ce qui tendait à l'intéresser au procès.

⁵ Ce qui facilite à coup sûr la nomination de notre futur député comme substitut auprès de cette juridiction en 1810.

⁶ On rappelle que cette Académie de législation, qui exista de 1801 à 1806, faisait figure d'école de sciences politiques : institution privée - et payante - fondée avec la bienveillance du pouvoir, elle offrait à ses 300 étudiants des conférences faites par des praticiens et des administrateurs renommés, ainsi qu'un entraînement à la pratique, simulations de consultations juridiques ou de plaidoiries. Présidée notamment par Lanjuinais, puis Portalis, elle n'accueillait pas seulement la jeunesse dorée de la capitale, mais aussi des provinciaux désignés comme sujets d'élite par les instances départementales, aptes à aller suivre les cours de cette institution prestigieuse. Parmi les étudiants des quelques promotions, on relève quelques noms s'illustrant dans le débat public sous la Restauration, royalistes comme Marchangy, Debelleye, Conny, libéraux comme Dupin aîné, ou versatiles comme Agier.

⁷ Le général Jean-Victor Moreau (1763-1813), complice de Bonaparte au 18 Brumaire, puis devenu son rival, fut impliqué dans un complot royaliste, dut s'exiler, et conseilla ensuite le tsar de Russie contre Napoléon.

⁸ Cf. un résumé de sa carrière dans le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 101.

⁹ Par commodité pour les députés élus sur une longue période, on ne mentionnera que le début et la fin de l'exercice du mandat parlementaire, en omettant le bref moment d'interruption entre une dissolution de la Chambre et les nouvelles vérifications des pouvoirs, même si, en toute rigueur, l'intéressé n'est plus député pendant cet interlude.

¹⁰ On rappelle que les quatre vice-présidents, comme d'ailleurs les quatre secrétaires, étaient élus par les députés pour

l'un des cinq candidats à la présidence de la Chambre en mars 1830 (non choisi toutefois à ce poste par le roi, qui lui préfère Royer-Collard).

- Bruyamment ultra-royaliste en 1815, puis globalement villèliste jusqu'en mars 1826, il passe alors franchement à l'opposition royaliste, et il devient en 1828 le *leader* à la Chambre du groupe de la « défection », formé d'anciens députés de droite faisant bloc avec la gauche contre leurs anciens amis jusqu'à la chute du régime ; favorable à Martignac en 1828-1829, puis hostile à Polignac, il vote pour l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et fait partie des 91 députés proclamant la régence du duc d'Orléans le 31 juillet 1830, avant un ralliement total au nouveau régime orléaniste.

- Il a fait 90 interventions publiques à la Chambre des députés sous la Restauration. Parmi les principales : il condamne le 1^{er} juin 1824 une proposition de La Bourdonnaye visant à exempter tous les aînés de famille du service militaire ; il soutient le 4 juin le renouvellement septennal de la Chambre ; il dresse le 13 juillet 1824 un sombre tableau de la misère du clergé rural ; il soutient le 25 février 1825 le projet d'indemnisation des émigrés, mais réclame des amendements ; il revendique le 29 avril 1825 le droit d'un député à l'indépendance ponctuelle vis-à-vis du gouvernement ; le 11 mai 1825, il réclame la résurrection de l'École des Chartes, et se prononce sur le fonctionnement interne de l'École Polytechnique ; il condamne le 21 février 1826 la proposition de Salaberry de poursuivre le *Journal du commerce* pour injure envers la Chambre ; il combat le 7 mars 1826 l'indépendance accordée par le gouvernement à Saint-Domingue, en citant le grand jurisconsulte Domat à l'appui de son raisonnement six jours plus tard ; il soutient le 26 avril 1826 un amendement de Casimir Perier sur le contrôle parlementaire des comptes de l'expédition d'Espagne ; il vote contre le budget le 15 mai 1826, ce qui rend sa rupture totale avec le gouvernement, et critique à cette occasion le pouvoir occulte des Chevaliers de la Foi (sans les nommer), ainsi que la démoralisation de l'armée française, s'attirant quelques jours plus tard une très vive réplique de Clermont-Tonnerre, qui le ridiculise durablement ; Agier critique le 25 mai 1826 les progrès des idées ultramontaines ; il blâme la diplomatie villèliste le 26 décembre 1826 lors de la discussion de l'adresse ; il combat le 13 février 1827 le projet Peyronnet sur la presse, soutient ensuite des amendements de Bouville et de Hyde de Neuville réécrivant le projet de loi, et présente lui-même un amendement similaire le 12 mars 1827 ; il participe en mars-avril 1827 au débat sur le Code forestier, en appuyant quelques amendements ; il approuve l'adresse des 221.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (vers 1815, cote LH 10 / dossier 9).

Témoignages :

- Charles X : « Le malheureux, j'ai eu de l'amitié pour lui, mais c'est un ingrat et un drôle » (propos rapporté par Salaberry, *Souvenirs politiques*, vol. 1, p. 273).

- Salaberry, commentant la formule précédente : « C'est le cas de dire : le Roi n'a jamais tort » (Salaberry, *ibid.*), et un peu plus loin, commentant une altercation de tribune avec le ministre de la Guerre, Clermont-Tonnerre : « Il n'est resté au pauvre Agier que le nom d'Agier-la-Savate¹, la confirmation de son brevet d'étourdi, de suffisant, d'homme nul, de bavard » (Salaberry, *op. cit.*, vol. 2, p. 24).

- Capefigue : « M. Agier n'était pas sans talent, avec la conviction d'une capacité universelle ; homme d'honneur, et de vanité parlementaire plus encore ; aucune position politique et administrative n'était au-dessous de son importance ; il visait à tout, parce qu'il se croyait à la hauteur de tout » (*Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, vol. 10, pp. 10-11).

AGUILLON : Alexandre François Aguillon (1765-1845).

- Il est issu d'une famille provençale bourgeoise, installée à Toulon au milieu du XVII^{ème} siècle, ayant donné à la ville des architectes à l'origine des grands travaux d'aménagement du port, ainsi que de riches négociants et des consuls de Toulon.

la durée de la session annuelle de la Chambre. Les vice-présidents avaient comme aujourd'hui vocation à remplacer le président au perchoir, quand celui-ci était absent de la séance.

¹ Ce sobriquet vient du fait qu'Agier avait déclaré à la tribune : « Si M. le garde des Sceaux veut bien prendre la peine de se rendre dans les casernes, il peut aller écouter aux portes des chambrées de la garde royale : il saura la vérité », s'attirant la réplique ministérielle suivante : « Si cet orateur allait lui-même dans les chambrées de la garde, et qu'il osât y proférer ce qu'il a prétendu qu'on pouvait y entendre, il se souviendrait longtemps de l'indignation qu'il y aurait excitée ». Au milieu de l'hilarité générale, un journaliste royaliste, présent dans les tribunes, avait interprété à voix haute : « Il aurait la savate », mot ayant fait ensuite le tour du microcosme médiatique et politique de l'époque ; l'incident, qui a été fortement édulcoré dans le procès-verbal officiel des Chambres à la demande d'Agier, est rapporté aussi minutieusement que féroce par Salaberry dans ses *Souvenirs politiques*, vol. 2, pp. 22-32.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Pierre François César Aguillon (1696-1784), architecte et premier consul de Toulon.
- Son père, Jean François Aguillon (1726-1803), négociant à Toulon, entre dans l'administration subalterne comme inspecteur du port de Toulon.
- Un oncle, Etienne François Aguillon, est officier supérieur de la marine, capitaine du port de Toulon ; un autre, Louis Aguillon (1725-1812), officier du Génie, anobli à titre personnel en 1780 sous le nom de Louis d'Aguillon¹ et promu maréchal de camp, enfermé en mai 1793 au Fort Lamalgue comme contre-révolutionnaire, puis émigré en Angleterre.
- Son frère aîné Pierre François Alexandre Aguillon (1758-1837) est négociant à Toulon.
- Alexandre Aguillon, né à Toulon le 28 mai 1765, est initié à une loge franc-maçonne en 1786, puis il émigre en Italie de 1793 à 1800. Il devient sous l'Empire et la Restauration un très gros négociant-armateur de Toulon, gros fournisseur de bois et de navire pour la marine publique (armant sous l'Empire des navires corsaires capturant des navires anglais, américains et espagnols).
- Il est élu candidat à la députation par le collège électoral d'arrondissement de Toulon en septembre 1816, mais non élu député par le collège départemental. Nommé membre (1817-1828), puis président (1824) du conseil d'arrondissement de Toulon², il est enfin député du Var de mars 1824 au 16 mai 1830 (deux fois élu au collège d'arrondissement de Toulon³), membre de la bannière parlementaire des Chevaliers de la Foi en 1824-1825⁴, membre de la commission parlementaire du budget de la marine ; il est décédé le 24 décembre 1845 à Toulon.
- Ultra-royaliste à l'été 1815, il établit une liste de délation des bonapartistes toulonnais à la fin des Cent-Jours ; devenu villèliste au début des années 1820, puis dissident en 1825-1827, il reste fidèle à la droite en 1828-1830 ; il aurait voté contre l'adresse des 221⁵ le 16 mars 1830.
- Il est resté muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825⁶).
- Il a eu trois enfants avec sa cousine germaine Paule Thérèse Aguillon (1769-1815) ; l'aîné, Charles François *Camille* Etienne Joseph Aguillon (1801-1861), naît en exil à Livourne (Toscane), est légitimé en 1809 seulement, devient ensuite naturaliste et agronome ; les deux autres, Paule Emilie (1808-1812) et Eugène Joseph (1811-1813) sont morts en bas âge.

Témoignage :

- [Alexandre Lardier] : « Sa physionomie calme et même froide semble vouloir protester contre l'exaltation, la pétulance et la légèreté dont on accuse les têtes du Midi. L'accent de M. Aguillon pourrait seul révéler sa patrie ; mais, en ne disant mot, il a trouvé moyen de dérouter l'observateur [...] M. Aguillon est un honnête négociant, faisant partie de la contre-opposition » (*Biographie des députés, session de 1828*, p. 3).

¹ Cf. au sujet de ce dernier, Anne Blanchard, *Dictionnaire des ingénieurs militaires 1691-1791*, Montpellier, 1981, qui fournit une notice détaillée sur l'individu concerné, mais aussi sur sa famille.

² Il faut se garder de confondre le *conseil* d'arrondissement, qui est une instance de délibération permanente de notables désignés par le pouvoir, équivalent à l'échelle de la sous-préfecture du conseil général, avec le *collège* d'arrondissement, rassemblement électoral ponctuel au chef-lieu d'arrondissement de tous les électeurs censitaires.

³ Toujours dans des luttes internes à la droite, contre Aurran-Pierrefeu en 1824, et contre Pignol en 1827.

⁴ On renvoie à la liste trouvée dans les papiers de Ferdinand de Bertier, et communiquée dans sa thèse par Guillaume de Bertier (*Le comte Ferdinand de Bertier*, 1948, p. 356) ; elle compte, fin 1825, 106 noms de députés-Chevaliers de la Foi, ainsi que 11 en rupture de ban, chiffres concordant, aux dires de l'historien, avec un article paru dans le *New Monthly Magazine* en janvier 1826. Rappelons que la société secrète, fondée en 1810, décida de sa dissolution à la fin de l'année 1825 (ou au début de l'année 1826), toujours selon les renseignements fournis par G. de Bertier.

⁵ C'est ce qu'affirme entre autres *le Constitutionnel* dans son numéro du dimanche 27 juin 1830, n°178, p. 2. Son ancien rival, Aurran-Pierrefeu, président du collège et candidat officiel en juin 1830, le choisit d'ailleurs pour 1^{er} scrutateur du bureau. En outre, dans un *Tableau figuratif de la nouvelle Chambre septennale des députés pour la session de 1828* (conservé à la Bibliothèque Nationale, département des Estampes, coll. de Vinck, cote Qb/1828), Aguillon figure nettement à droite de l'hémicycle, ce qui est un indice, certes non irréfragable, mais sérieux, du positionnement politique de l'intéressé durant ces dernières sessions de la Restauration.

⁶ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

d'AIGREMONT : Jean-Baptiste Augustin **Daigremont** (1761-1837), dit **d'Aigremont de Saint-Manvieu**, du nom d'une terre possédée en bord de mer, sur la côte de Nacre (Normandie)¹.

- Il est issu d'une famille normande connue depuis le XVII^e siècle, restée bourgeoise malgré ses achats de fiefs².

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Charles d'Aigremont, sieur des Oubeaux et de Saint-Manvieu, sans activité professionnelle ni achat d'office connu, et de Marie Anne Eury de Fontenay.

- Il est fils de Jean Louis d'Aigremont de Saint-Manvieu, conseiller du roi, et de Jeanne Victoire Adélaïde Barbey.

- Par son mariage le 15 avril 1788 avec Marie Louise Sophie Le Pecq, il est gendre de Pierre Le Pecq, docteur régent en la faculté de médecine de Caen et de Marie Anne Jeanne Françoise Le Baron.

- Né à Caen le 29 mai 1761, Jean-Baptiste Augustin Daigremont, jeune avocat au présidial de Caen en 1789, interrompt sa carrière en 1790. Il est ensuite conseiller³ à la cour impériale de Caen (nommé le 12 mai 1811, installé le 27 mai 1811), devenue cour royale à la Restauration ; il suspend ses fonctions pendant les Cent-Jours avant de les reprendre sous la seconde Restauration. Il est ensuite promu président de chambre auprès de la même juridiction de Caen (nommé le 12 avril 1821, installé le 28 avril 1821), fonction jusqu'à la révolution de Juillet.

- Brièvement maire de Caen sous le Directoire (mars-juin 1796), puis plus longuement sous l'Empire (9 juin 1801-27 février 1806), et sinon conseiller municipal⁴, il est aussi député du Calvados au Corps législatif (septembre 1805-août 1810), puis à la Chambre des députés du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, du 22 décembre 1820 au 31 juillet 1821⁵, et de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu en février 1824 par le collège d'arrondissement de Caen). Il est décédé le 22 avril 1837 à Caen.

- Ultra-royaliste en 1815, et villèliste dans les années 1820, il est resté muet à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de la légion d'Honneur (17 janvier 1805⁶, cote LH 647 / dossier 44).

- Deux parents, sans doute fils ou neveux, magistrats sous la monarchie constitutionnelle : 1^o Louis Alfred Daigremont de Saint-Manvieu (né le 31 mai 1798 à Caen), conseiller auditeur (30 janvier 1821), substitut (26 juillet 1827) puis conseiller titulaire (27 janvier 1830) à la cour royale de Caen au moins jusqu'à la révolution de Juillet⁷ ; 2^o Jean-Baptiste Adolphe Daigremont de Saint-Manvieu (né le 6 juillet 1801 à Caen), juge auditeur au tribunal de première instance de Caen (16 février 1824-27 décembre 1824), substitut près le tribunal d'Alençon (27 décembre 1824-11 juillet 1825) puis de Caen (11 juillet 1825-10 septembre 1836), juge au même tribunal de Caen (10 septembre 1836-5 août 1847), enfin vice-président de ce tribunal à partir de cette date⁸.

¹ Le député est évoqué dans la *Biographie normande* de Théodore Eloi Le Breton, Rouen, 1857-1861, 3 vol. Le nom est souvent orthographié à l'époque en Saint-Manvieux, mais le nom de terre est bien Saint-Manvieu.

² Sans rapport avec une famille homonyme appartenant à la noblesse. On ignore en revanche s'il est frère de Guillaume François Daigremont (1770-1827), né à Paris, qui gravit sous la Révolution et l'Empire tous les grades militaires, de sous-lieutenant (1791), à colonel (1809) s'illustrant à Lerida en Espagne en 1810, puis général de brigade (10 avril 1813), fait chevalier (février 1811) puis baron d'Empire (mai 1811), et sous la Restauration, chevalier de St-Louis (24 avril 1814), commandeur de la 21^e division militaire (1818-1819), mis à la retraite en 1821. Révérend le prétend dans son *Armorial du Premier Empire*, Paris, Champion, 1894, vol. 1, p. 4, mais Chaix d'Est-Ange dément toute parenté entre eux dans son Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle, Évreux, impr. Ch. Herissey, tome 1^{er}, 1903, p. 75.

³ C'est-à-dire juge titulaire de son siège, à la différence du juge-auditeur ; une source indique qu'il aurait été nommé à ce poste de conseiller en mai 1811 ; cependant, il semble déjà en place lorsqu'il est nommé chevalier de la Légion d'Honneur en 1805.

⁴ Auteur à ce titre en octobre 1813 d'une adresse à l'impératrice Marie-Louise encore très flagorneuse.

⁵ Ce laps de temps à nouveau très bref d'exercice du mandat parlementaire pourrait apparaître surprenant, d'autant qu'ici aucune dissolution de la Chambre n'intervient. En voici l'explication : le député est élu à la faveur de la loi du double vote (juin 1820), qui nécessite d'élire simultanément pour les 86 départements, toutes séries confondues, les 172 députés des nouveaux « grands » collèges départementaux, avant le début de la nouvelle session en déc. 1820 ; or, le Calvados faisant partie de la série sortante en juillet 1821 (5^e série départementale), tous ses députés doivent remettre leur mandat en jeu aux élections d'octobre 1821, y compris ceux élus l'année précédente, ce qui explique que d'Aigremont, qui n'est pas parvenu à se faire réélire lors de ce renouvellement partiel, cesse d'être député après avoir siégé six mois à peine.

⁶ Cf. l'ampliation du décret de nomination, consultée au musée de la Légion d'Honneur.

⁷ Cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/528, notice n°2414.

⁸ Archives Nationales, matricule BB 6 * / 528, notice n°2432.

d'ALBON : *André* Suzanne **d'Albon** (1760-1834), **comte d'Albon** jusqu'en 1820, puis **marquis d'Albon** à partir de cette date¹.

- Il est issu d'une famille ancienne de la noblesse du Dauphiné, connue depuis 1265, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1288), comptant dans ses rangs le rédacteur des coutumes de Bourgogne (en 1493), un archevêque de Lyon (au XVI^e siècle), et surtout le maréchal de Saint-André (1505-1562), un des chefs de la Ligue ; le titre de comte est de courtoisie, à la différence de celui de marquis, officiellement conféré en 1820 (cf. *infra*).
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Claude d'Albon de Galles (1687-1774), et de Julie Claude Hilaire d'Albon de Saint-Forgeux (1685-1748), sa cousine ; petit-fils, en ligne maternelle, de David Ollivier, comte de Sénozán, conseiller du roi, receveur général des finances de la généralité de Lyon, l'un des deux échevins de Lyon pour l'année 1734, et de Françoise de Combles.
- Il est fils de Camille Alix Eléonore d'Albon (11 janvier 1724-18 février 1789 à Lyon), officier subalterne ayant grade de capitaine de cavalerie, et de Anne Marie Jacqueline Ollivier (1729-1807).
- Son frère aîné Claude Camille d'Albon (1753-1789), seigneur d'Yvetot (Normandie), officier supérieur ayant grade de colonel, était ami des physiocrates et favorable aux idées nouvelles, moqué à ce titre par Rivarol. Il avait composé plusieurs essais « philosophiques », dont un *Discours sur l'histoire [...] de plusieurs peuples de l'Europe*. Il fut malgré tout assassiné à Paris lors des journées révolutionnaires d'octobre 1789. Il avait épousé Angélique de Castellane.
- Né à Lyon le 15 mai 1760, André d'Albon est, jusqu'à la révolution, un officier de cavalerie, capitaine d'un régiment de cuirassiers (1778), puis mestre de camp (1791).
- Il épouse vers 1802 Marie Thérèse de Viennois (1777-1832), lointaine descendante du dernier roi du Dauphiné Humbert II, ayant cédé son royaume à la France en 1349.
- S'opposant dès 1788 aux premiers mouvements révolutionnaires, il émigre en 1791, sert à Coblenze dans l'armée des princes, comme 1^{er} lieutenant d'une compagnie commandée par le comte d'Artois (1792), et soutient les royalistes lyonnais assiégés par les conventionnels en 1793 ; il combat ensuite au service de la Hollande (1793) et de l'Angleterre (1794-1797), puis se fixe en Allemagne, jusqu'à son retour en France, et précisément, à Lyon en 1801 ; il reste alors sans activité jusqu'en 1812.
- Sous la Restauration, il est promu maréchal de camp, d'abord à titre honoraire (septembre 1814), puis comme titulaire actif (4 février 1815²).
- Membre du conseil général du Rhône (1812), et maire de Lyon dès l'Empire (septembre 1812³-juillet 1814), il fait arborer le drapeau blanc à l'arrivée des Autrichiens fin mars 1814, conduit la délégation lyonnaise cinq jours après l'arrivée du roi à Paris (8 mai 1814), avant d'être destitué pour son zèle anti-bonapartiste jugé intempestif ; député du Rhône du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; il est, après une éclipse de onze ans, pair de France du 5 novembre 1827⁴ à la révolution de Juillet 1830.
- Il est ultra-royaliste à la Chambre des députés⁵, puis pair de droite à la Chambre haute.
- Il est muet à la Chambre des députés (comme à la Chambre des pairs).
- Vraiment très riche, il paye 5442 francs de cens en 1815, soit plus de cinq fois le seuil d'éligibilité⁶.
- Baron d'Empire (décret, 7 janvier 1814), puis marquis héréditaire (lettres patentes sur institution de

¹ Sur lui, cf. Adolphe Rion, *Biographie nouvelle et complète des pairs de France*, Paris, marchands de nouveautés, 1828, pp. 4-5.

² *Almanach royal de 1816*, « État-major général de l'armée, maréchaux de camp », p. 503.

³ Il remplace Fay de Sathonay, mort le 27 août 1812. Cf. *Almanach historique et politique de la Ville de Lyon... pour l'an de grâce 1826*, Lyon, Rusand, 1826, p. 443.

⁴ D'Albon fait ainsi partie de ce qu'on a coutume d'appeler la deuxième « fournée Villèle », désignant par là la nomination collective de 76 pairs de France, soit la plus massive de toute la Restauration. Les pairs de cette fournée-ci furent tous exclus de la Chambre haute par la monarchie de Juillet, au motif que l'ensemble des décisions prises par Charles X d'août 1824 à juillet 1830 se trouvait légalement annulées par le nouveau régime.

⁵ Il soutient le bannissement à perpétuité des régicides, lors de la discussion sur la loi d'amnistie début janvier 1816 ; néanmoins, comme de nombreux autres parlementaires ultra-royalistes, il doit renoncer à prononcer son discours, en raison du nombre trop important d'orateurs inscrits. Il a néanmoins fait imprimer son contenu, ce qui permet de consulter cette « opinion non prononcée » dans les *Archives parlementaires*, vol. 15, pp. 721-722.

⁶ Il aurait même joui de 400.000 à 500.000 livres de rente selon Emmanuel de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables...*, p. 240. Ce chiffre paraît vraiment énorme. L'historien ne cite pas la source de cette estimation, se bornant à constater la différence entre ce chiffre et la propre déclaration du pair à la constitution de son majorat (le pair déclare 40.000 francs de revenu).

majorat, 11 juillet 1820), et marquis-pair (lettres patentes, 10 juin 1828), il est en outre chevalier (janvier 1796) puis commandeur (23 mai 1825) de Saint-Louis, chevalier de Malte (1796), et commandeur de l'ordre de Saint-Léopold d'Autriche (1815).

- Trois fils, dont l'aîné, Jean-Guigues-Alexis, comte puis marquis d'Albon (1803-1878), est auditeur au conseil d'État en 1830, conseiller général du Rhône sous la monarchie de Juillet, puis industriel métallurgiste important dans l'Eure, pouvant être considéré comme un « grand patron du second Empire »¹ (au demeurant gendre de Martin Duval, riche sidérurgiste).

d'ALDÉGUIER : Thérèse Joseph Hippolyte **d'Aldéguier** (1767-1834)².

- Il est issu d'une famille originaire de Millau (Rouergue), connue depuis 1219, établie à Toulouse depuis la fin du XVI^e siècle et anoblée par charge de capitoul toulousain³ exercée en 1602 (noblesse dite « de cloche ») ; la famille a été maintenue noble en 1669.

- Il est petit-fils, en ligne maternelle, d'un receveur des tailles, subdélégué de l'intendant⁴ d'Auch.

- Son père est un officier subalterne, capitaine d'infanterie, marié à sa cousine germaine.

- Il est le frère de Jean Baptiste Augustin d'Aldéguier, inspecteur de la Librairie⁵ sous l'Empire, et auteur de divers ouvrages⁶.

- Né à Toulouse le 7 mai 1767, Joseph Hippolyte d'Aléguier est élève au prestigieux collège royal de la Flèche vers 1782.

- Sous-lieutenant d'infanterie au régiment d'Enghien (installé en décembre 1783), il est tôt démissionnaire (mai 1785), et quitte alors définitivement l'armée.

- Il est brièvement conseiller au parlement de Toulouse (nommé le 25 février 1789, installé le 11 mars 1789, cessant en septembre 1790 lors de la suppression des Parlements), il arrête, semble-t-il, toute activité pendant plus de vingt ans à la suite de la Révolution ; il n'émigre pas.

- Il est président de chambre (nommé le 30 avril 1811, installé le 1^{er} juin 1811) à la cour impériale, puis royale de Toulouse, démissionnaire aux Cent-Jours ; nommé à titre provisoire par le duc d'Angoulême (basé à Toulouse au début de la Seconde Restauration) premier président de la cour royale de Toulouse, il est contraint par diverses pressions à décliner l'offre, et réinstallé à son grade précédent de président de chambre (mai 1816-janvier 1834)⁷.

- Député de la Haute-Garonne du 9 octobre 1815 à juin 1819 (après avoir été élu en 1815 et 1816 candidat par le collège électoral d'arrondissement de Villefranche-de-Lauraguais, puis validé comme député par le collège départemental), il démissionne en juin 1819⁸ ; par la suite, il est scrutateur du collège départemental en octobre 1821, proposé à ce poste par Villèle qui préside le collège ; il préside enfin le 2^e collège électoral d'arrondissement de Toulouse en juin 1830.

- C'est un ultra-royaliste actif à la « Chambre introuvable » (siège dans cinq commissions parlementaires⁹) ; il reste ensuite favorable à la droite, soutenant tant Villèle que Polignac.

- Il a fait trois interventions à la Chambre.

- Il est chevalier (30 avril 1821¹⁰), puis officier (octobre 1829) de la Légion d'Honneur (cote LH 17 / dossier 3).

¹ Cf. sa notice biographique dans *Les patrons du Second Empire*, vol. sur *l'Eure : une industrie diversifiée*, pp.132-133.

² Cf. sur cette famille, Jules Villain, *La France moderne, grand dictionnaire généalogique, historique et biographique*, Montpellier, éd. J. Thomas, 1906-1913, 3 tomes, reprint., Marseille, Laffitte, 1979-1982, t. III/1, *Haute-Garonne et Ariège*, pp. 4-7.

³ La charge de capitouls toulousains conférait depuis 1420 la noblesse au 1^{er} degré, dès le premier jour de l'entrée en fonction. Sur ces derniers, cf. Robert Schneider, « Crown and Capitoulat : Municipal Government in Toulouse, 1500-1789 », in Philip Benedict (dir.), *Cities and Social Changes in Early Modern France*, Londres, 1989, pp. 195-220.

⁴ Equivalent approximatif du sous-préfet, assurant en outre les tâches afférentes à la conscription militaire.

⁵ Cette expression pudique désignait depuis l'Ancien Régime les bureaux de la censure officielle.

⁶ En 1806 d'une « réponse à Chénier, au nom de Voltaire », en 1814 d'une brochure défendant les bienfaits de la censure intitulée *Quelques idées sur les dangers de la liberté indéfinie de la presse en France, par un ami de la tranquillité*. Le frère du député royaliste publie également en 1826 un guide pittoresque de Paris, *le Flâneur*, ainsi qu'une *Histoire de Toulouse* en 1834-1835.

⁷ Sur cette carrière, cf. aux AN le dossier matricule des magistrats BB 6*/533, registre 9, notice n° 6557.

⁸ La Haute-Garonne appartenant à la 5^e série départementale, les pouvoirs des députés de ce département n'expiraient qu'en octobre 1821, date de la remise en jeu normale des mandats ; les raisons de la démission avant l'heure de ce député restent inexplicables.

⁹ D'après Noëlle Dauphin, fiches biographiques des députés de la Chambre introuvable.

¹⁰ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

- Un fils, Auguste d'Aldéguier, né le 19 mai 1793 à Toulouse, avocat puis conseiller auditeur à la cour royale de Toulouse (27 juillet 1818-3 juillet 1826), promu à cette date conseiller titulaire à la même cour¹ ; un autre fils aurait été tonsuré chez les Jésuites à Montmorillon (Poitou), en août 1820.

d'ALZON : André *Henri Daudé, vicomte d'Alzon* (1774-1864).

- Il est issu d'une famille de la noblesse cévenole, remontant à 1580, mais ayant dérogé, appartenant à la branche aînée, à nouveau anoblée « en tant que besoin » en avril 1727 ; le titre de vicomte, porté par la famille depuis 1747, est de courtoisie.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de François Xavier Daudé d'Alzon (1709-1786), subdélégué de l'intendant du Languedoc, et juge de la viguerie du Vigan (lui-même petit-fils de Jacques Daudé, assassiné en 1704 par les Camisards), et de Jeanne Raymond, épousée à Montpellier le 27/12/1736.

- Il est fils (11^e né sur 13) de Jean-François Xavier Daudé d'Alzon (1739-1812), qui a pris part aux assemblées de la noblesse de Nîmes début 1789², et de Marie Anne Cécile Evesque des Cerizières.

- Son frère aîné, Jean Louis Daudé, vicomte d'Alzon (1758-1835), est lieutenant-colonel de cavalerie et maire du Pouget (village du département de l'Hérault).

- Henri Daudé d'Alzon, né au Vigan (Cévennes)³ le 22 octobre 1774, s'est marié avec Marie Jeanne Clémence de Faventine de Montredon (1787-1860), fille de Louis François Faventine de Fontenille, seigneur de Montredon et de Jeanne Françoise Liron d'Airolles, propriétaires au Vigan.

- Il sert comme officier de la Maison militaire du Roi sous la première Restauration (1814-1815) ; il n'a eu aucune autre activité ou carrière connue, en dehors de ses mandats parlementaires. C'est un propriétaire foncier extrêmement riche, payant environ 11.500 francs de cens en 1820, soit plus de onze fois le seuil d'éligibilité⁴.

- Il est député de l'Hérault de juin 1822⁵ au 23 décembre 1823 (dissolution de la Chambre), puis de mars 1828⁶ au 16 mai 1830 (nouvelle dissolution), après avoir été élu les deux fois par le collège du département ; réélu en juillet 1830 par le même collège, mais démis de son mandat fin septembre 1830, pour refus de serment au nouveau régime de Juillet dans les délais.

- Villèliste, resté ensuite fidèle à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830 ; il demeure une figure importante du légitimisme héraultais sous la monarchie de Juillet⁷.

- Il n'a fait aucune intervention publique à la Chambre des députés.

- Il était chevalier de Saint-Louis (septembre 1814), et de la Légion d'Honneur (3 août 1815, ordonnance confirmative du 7 janvier 1817)⁸.

- Quatre enfants (trois survivants), dont l'aîné, *Emmanuel Marie Joseph Maurice d'Alzon* (né le 30 août 1810 au Vigan, Gard, décédé le 21 novembre 1880 à Nîmes), prêtre, fondateur en 1865 de la congrégation religieuse des Oblates de l'Assomption ; la benjamine, Marie Françoise Daudé d'Alzon (1819-1869), s'est marié en 1837 avec Jacques Anatole de Chastenot de Puységur (1813-1851), fils de Jacques Maxime Paul de Puységur, adjoint au maire de Bordeaux en 1814, lieutenant-général et gentilhomme honoraire de la chambre du roi sous la seconde Restauration.

¹ Cf. aux AN le dossier matricule des magistrats, cote BB 6*/533, registre 9, notice n° 6584.

² Pour ce type d'information relative aux assemblées nobiliaires de 1789, il convient de mentionner le célèbre Catalogue des gentilshommes qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux États généraux de 1789, établi par Louis de la Roque et Édouard de Barthélémy, avec fascicules provinciaux, Paris, Dentu et Aubry, 1861-1865, 12 vol., réimpr. Marseille, Laffitte, 1982 (On regrettera cependant l'omission fréquente des prénoms, qui rend souvent difficile l'identification).

³ Dans l'actuel département du Gard.

⁴ AD Hérault, 3 M 148 ; bien peu de députés approchent un tel niveau de fortune ; d'Alzon s'appauvrit relativement avec la fin de la Restauration, puisqu'il ne paye plus « que » 7474 francs en 1840, ce qui reste encore très important.

⁵ L'Hérault faisait partie de la 1^{ère} série départementale, renouvelable en septembre 1817 et mai 1822, avant que la dissolution du 24 déc. 1823 et le vote d'un renouvellement intégral et septennal de la Chambre ne viennent mettre un terme définitif à ce système de renouvellement par 1/5^e, dont l'ordre n'avait pas été modifié depuis 1816.

⁶ Alzon n'est admis qu'avec retard, le 29 mars 1828, son élection, gagnée à deux voix près et à la majorité relative (49,8% des voix), ayant donné lieu à des contestations de la part de la gauche libérale.

⁷ Cité comme tel par André-Jean Tudesq dans « L'opposition légitimiste en Languedoc en 1840 », *Annales du Midi*, 1956, tome 68, p. 394.

⁸ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

Témoignage :

- [Alexandre Lardier] : « M. d'Alzon nous paraît tailler pour siéger à droite. Toute sa personne rappelle le bon vieux temps, objet de si vifs regrets, et son portrait pourrait au besoin servir à donner une idée assez nette de l'ancien régime. Sa physionomie, son costume, sa démarche, en sont pour ainsi dire empreints, et ses idées achèvent de compléter l'illusion » (*Biographie des députés, session de 1828*, p. 5).

AMARITON de MONTFLEURY : Jean-Baptiste *Louis Amariton de Montfleury* (1772-1859)¹.

- Il est issu d'une famille auvergnate, dont la filiation suivie ne remonte qu'en 1691, et l'anoblissement en 1729 seulement (cf. *infra*), contrairement à des tentatives restées vaines pour s'agréger à une famille homonyme beaucoup plus ancienne.

- Son arrière-grand-père, procureur du roi en l'élection d'Issoire, a été anobli en 1729 pour avoir exercé vingt ans la charge de secrétaire du roi en la chancellerie près la cour des Aides de Clermont-Ferrand (1706-1728)².

- Le père du député fut officier subalterne, avec grade de capitaine d'infanterie.

- Louis Amariton, né à Ambert (Livradois)³ le 24 septembre 1772, est sous-lieutenant en 1791, au sortir d'études d'excellence à l'École d'Effiat⁴.

- Il émigre en 1791, sert dans l'armée des princes (1792), puis dans l'armée autrichienne (1793-1800), s'y distingue en 1797 et 1799, et rentre en France sous le Consulat (vers 1802) ; il reste sans activité jusqu'en 1815.

- Pendant les Cent-Jours, Louis Amariton de Montfleury prend la tête d'une compagnie de volontaires royalistes, en tant que « capitaine », ultime illustration de sa carrière militaire.

- Député du Puy-de-Dôme du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, et de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu en 1820 par le collège du département, puis par l'arrondissement⁵ d'Ambert qu'il préside en 1824, battu en 1827 au même collège par Ribérolles, villèliste qui l'a remplacé à la présidence de collège).

- Ultra-royaliste, puis villèliste (1824-1825), il est membre de la « bannière parlementaire » des Chevaliers de la Foi, et glisse vers l'opposition anti-villèliste en 1826-1827.

- Il a fait une seule intervention à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de Saint-Louis (septembre 1815), et chevalier de l'ordre autrichien de Marie-Thérèse (1801).

AMAT : Jean-Joseph **Amat** (1779-1848)⁶, dit parfois **d'Amat**.

- Il est issu d'une famille de la noblesse ancienne du Dauphiné anoblie par lettres en 1351, maintenue noble en 1382 et en 1632, mais ayant dérogé quant au rameau auquel appartient le député, qui se trouve donc roturier⁷.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jean Joseph Amat (1729-22 août 1794), marchand à Ribiers (Dauphiné)⁸ et de Marie Marquis.

- Son père (qui l'a engendré à 15 ans) est Claude Siméon Amat (1762-1794), notaire à Ribiers depuis

¹ Le député est évoqué par Ambroise Tardieu, dans son *Grand dictionnaire biographique des personnages historiques ou dignes de mémoire nés dans le département du Puy-de-Dôme*, Moulins, 1878.

² Cf. Louis de Ribier, *Preuves de la noblesse d'Auvergne*, vol. 5, *les Anoblis et les confirmations de noblesse en Auvergne*, Paris, Champion, 1927, pp. 36-37. Notons que, s'il faut vingt-ans d'exercice pour obtenir l'anoblissement par charge, la date retenue pour l'anoblissement est toujours celle des provisions, c'est-à-dire des lettres par lesquelles le dignitaire entre en charge : on retient donc le début, non la fin, de l'exercice de la charge pour cette date d'anoblissement (cf. François Bluche, *Dictionnaire du Grand Siècle*, articles « lettres d'honneur » p. 869, et « provisions » p. 1277).

³ Cette ville auvergnate est située dans le sud-est de l'actuel département du Puy-de-Dôme.

⁴ Situé dans l'arrondissement de Riom (Auvergne), la commune d'Effiat avait une école royale militaire réputée, créée en septembre 1714, et dirigée par les Oratoriens pour la partie pédagogique.

⁵ Désormais, pour les élections de député, on parlera souvent de tel « arrondissement » (abrégé arr.), en sous-entendant par là bien évidemment le collège électoral d'arrondissement réuni au chef-lieu désigné.

⁶ Cf. sur ce député et sur son père, cf. Henri Joseph Adolphe Rochas, *Biographie du Dauphiné contenant l'histoire des hommes nés dans cette province*, Paris, 1856-1860, tome 1, pp. 25-26, et Félix Allemand, *Dictionnaire biographique des Hautes-Alpes*, Gap, 1911, réimpr. Genève, Slatkine, 1973, 478 p, pp. 41-42.

⁷ Roture confirmée par Michel Dugast-Rouillé, *Les notables ou la « seconde noblesse »*, vol. 3, p. 1861.

⁸ Cette commune du pays de la Durance est située dans le futur département des Basses-Alpes, à dix kilomètres de Sisteron.

1785, élu en 1788 député à l'assemblée provinciale du Dauphiné, siégeant comme réformiste soutenant Mounier, puis administrateur du département des Hautes-Alpes (1790-1791), député des Hautes-Alpes à la Législative¹ d'octobre 1791 à septembre 1792, siégeant alors à droite, compromis lors de la journée du 10 août 1792 pour avoir cherché à protéger physiquement le roi à la Chambre lors de l'invasion des Tuileries, réfugié dans son département d'origine et mort de la tuberculose en septembre 1794. Sa mère, Marie Anne Bois, a été épousée le 25 août 1778.

- Il est le frère aîné de Jules Siméon Amat (1781-1852), notaire à Sisteron (Basses-Alpes), et de Victor Amat (†1834), juge à Saint-Marcellin (Isère).

- Jean Joseph Amat, né à Ribiers le 17 août 1779, suit des études de droit à Grenoble, devient avoué auprès du tribunal civil de Gap (Hautes-Alpes) de 1808 à 1848, et il se spécialise sous l'Empire dans la défense d'émigrés lors des procès en restitutions de biens.

- Il s'est marié le 16 août 1815 avec Lydie Jacquemet (1793-1859), fille de Jean-Marie Clément Jacquemet (né en 1758), juge de paix à Tallard (Hautes-Alpes)², et de Marie Thérèse Henriette Nas de Romane.

- Adjoint au maire (avril 1816), puis maire de Gap (1821-1830), il est nommé président du collège électoral en mai 1822, puis écarté ensuite au profit de Bucelle (cf. ce nom). Il est finalement député des Hautes-Alpes de février 1828 au 20 avril 1831 (deux fois élu par le collège unique³ du département). Il meurt à Gap le 23 juillet 1848.

- Anti-villèliste et proche de la « défection » début 1828⁴, il est logiquement favorable à Martignac en 1828-1829, se rallie finalement à la droite, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, en acceptant néanmoins de prêter serment au nouveau régime de Juillet.

- Il a fait 18 interventions à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825).

- Il a eu six enfants, dont un fils aîné, *Clément* Claude Siméon d'Amat (1816-1895), maire de Gap de 1849 à 1850.

Témoignage :

- [Alexandre Lardier] : « M. Amat est un honnête homme franc et loyal [...] Cet honorable député est presque l'image physique du département qu'il représente. Sa physionomie a quelque chose d'antique et de sauvage à la fois ; sa taille, ses cheveux sur lesquels a passé la neige du temps, tout en fait le digne représentant des Hautes-Alpes. Son cœur brûlant de sentiments généreux donne encore mieux l'idée d'un pays où le physique seul a subi l'empire des frimas » (*Biographie des députés, session de 1828*, p. 6).

d'AMBRUGEAC : *Louis* Alexandre Marie de Valon de Boucheron, comte d'Ambrugeac (1771-1844).

- Il est issu d'une famille noble du Quercy, connue depuis le XII^e siècle, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1399), appartenant à la branche aînée, son collègue parlementaire Valon (cf. ce nom), appartenant quant à lui à une branche cadette distincte depuis 1648.

- Il est petit-fils, en ligne maternelle, du comte d'Erlach, officier général suisse combattant au service de la France, parvenu au grade de maréchal de camp.

- Son père, officier supérieur d'infanterie, parvient au grade de lieutenant-colonel, sert ensuite en émigration dans un corps de Français dirigé par le général de Béthisy, père du bouillant député ultra-royaliste de la Restauration.

¹ Pour les élus de cette assemblée, on renvoie aux *Députés à l'assemblée Législative de 1791*, d'Auguste Kuscinski, Paris, 1900, 173 p, qui n'est cependant qu'un index départemental nominatif dépourvu de notices biographiques, contrairement à l'excellent *Dictionnaire des conventionnels* du même auteur. Cf. pour Amat, p. 34.

² Localité située à quinze kilomètres au sud de Gap.

³ La loi du double vote de 1820 prévoyait que les départements les moins peuplés continuaient à n'avoir qu'un seul collège électoral, réuni au chef-lieu de département, contrairement à tous les autres, où les élections étaient désormais dédoublées en collèges d'arrondissement (électeurs à 300 francs), et en collèges de département (quart le plus fortuné des électeurs). Ces départements peu peuplés au statut à part étaient au nombre de six ; il s'agissait des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes, de la Corse, de la Lozère, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Orientales. A l'exception notable de la Corse, dont le nombre de députés était resté stable, fixé à deux élus, les cinq autres départements avaient cependant gagné un élu supplémentaire lors de la modification du régime électoral de 1820, passant ainsi, par exemple, pour les Hautes-Alpes, de un à deux élus.

⁴ Dans le *Tableau figuratif rectifié* de 1828 déjà cité, Amat siège significativement au centre, et très légèrement à gauche.

- Son frère *Alexandre* Charles Louis d'Ambrugeac (1770-1843), est un officier d'émigration ayant rang de capitaine (1791-1799), passé au service espagnol (1797-1799), marié en 1804 avec Constance Thérèse de Vimeur de Rochambeau (1784-1866), fille cadette du général Donatien Marie Joseph de Rochambeau (1755-1813), reprenant la Martinique aux Anglais en 1793, combattant vainement pour la reconquête française de Saint-Domingue en 1803-1804, et fait prisonnier en Angleterre de 1804 à 1811 [lui-même fils du général héros de la guerre d'Indépendance Américaine]. Propulsé colonel (1814) puis maréchal de camp (1815), Alexandre d'Ambrugeac organise la résistance royaliste dans le Maine lors des Cent-Jours.

- Né à Paris le 6 octobre 1771, Louis d'Ambrugeac est sous-lieutenant (1786), puis adjudant-major (1791) dans le régiment de son frère.

- Ayant lui aussi émigré (1791-1800), il sert dans l'armée allemande, puis anglaise (1792-1794). Rentré sous le Consulat, il épouse la baronne Alexandrine de Marbeuf¹ (1784-1867), fille du comte Louis-Charles de Marbeuf (1712-1786), premier gouverneur français de la Corse et protecteur de la famille Bonaparte, ce qui vaut à d'Ambrugeac la faveur napoléonienne. En tant qu'émigré, d'Ambrugeac a été indemnisé à la fin de la Restauration à hauteur de 140.000 francs : la moitié de ce capital pour le compte de sa femme (Côte d'Or), l'autre moitié pour ses propres terres spoliées en Eure-et-Loir, Puy-de-Dôme et Seine-et-Oise².

- Réintégré dans l'armée française impériale, il est envoyé en Espagne sous le commandement du maréchal de Bellune (cf. ce nom), comme chef de bataillon (1810), puis comme colonel d'infanterie (1812). Totalement rallié aux Bourbons, il est chef d'un bataillon royaliste dans la Sarthe pendant les Cent-Jours ; il est promu maréchal de camp par le duc d'Angoulême (5 avril 1815³) à la suite d'une action d'éclat menée à Montélimar conduite contre les bonapartistes, qu'il fait valoir ensuite dans une brochure⁴ ; à la seconde Restauration, d'Ambrugeac est commandant d'une brigade d'infanterie de la garde royale (août 1815), et promu finalement lieutenant-général à la suite de la guerre d'Espagne (décembre 1823).

- Nommé président du collège électoral d'arrondissement d'Ussel (Corrèze) le 26 juillet 1815⁵ pour les élections d'août 1815, il n'est pas élu alors. Il siège comme député de la Corrèze de novembre 1816 au 23 décembre 1823 (élu par le collège du département, puis en novembre 1822 par l'arrondissement d'Ussel)⁶ ; il est élu par ses collègues rapporteur de l'important projet de loi sur le recrutement militaire proposé par Gouvion-Saint-Cyr (rapport favorable du 7 janvier 1818). Membre du conseil général de l'Eure depuis 1819, il devient pair de France du 23 décembre 1823 à sa mort le 25 mars 1844. Il préside le 6^e collège électoral d'arrondissement de la Seine en avril 1828, et le collège électoral du département de la Corrèze en juillet 1830.

- Membre du centre droit constitutionnel, il accepte l'alliance avec la droite ultra-royaliste dès 1819, et intègre la majorité villèliste en 1822, mais reste modéré ; à la Chambre haute, pair de centre droit, il se rallie à la monarchie de Juillet en 1830.

- Il a fait 49 interventions à la Chambre des députés (et 177 à la Chambre des pairs).

- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, 20 mai 1824), il est en outre chevalier (juillet 1814), puis commandeur (30 septembre 1818) de Saint-Louis ; chevalier (mars 1814), officier (18 mai 1820, sur proposition du ministère de la Guerre⁷), commandeur (1^{er} mai 1821), puis grand-officier (3 septembre 1823) de la Légion d'Honneur ; enfin, grand-commandeur de l'ordre de Saint Ferdinand d'Espagne.

¹ Que Madame de Chateaubriand, jamais avare de méchancetés, juge « riche, d'une grande naissance et fort intrigante » (*Mémoires, cahier rouge*, p. 73) ; Bonaparte l'avait fait baronne d'Empire à titre personnel.

² Cf. André Gain, *La Restauration et les biens des émigrés*, vol. 2, p. 456.

³ *Almanach royal de 1816*, « État-major général de l'armée, maréchaux de camp », p. 503.

⁴ Louis d'Ambrugeac, Mémoire relatif à l'armée royale du Maine ou de la Sarthe, et pays adjacents, en 1815, Paris, Le Normant, 1816, 92 p.

⁵ Cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 49.

⁶ La Corrèze faisait partie de la 2^e série départementale ; ses députés avaient été par conséquent renouvelés lors des élections d'oct. 1818 et de nov. 1822, juste avant les sessions de 1818 et 1823. Pour toutes ces questions de renouvellements électoraux assez complexes, on renvoie à notre annexe portant sur les dates des élections législatives sous la Restauration, qui permet de retrouver facilement les dates de réélection pour chaque député.

⁷ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

Témoignages :

- Maxence de Damas : « Excellent officier, qui avait servi l'Empire » (*Mémoires*, vol. 1, p. 199), la dernière observation étant une semi-perfidie dans la bouche de Damas.

- [Émile Deschamps]¹ : « C'est, sans contredit, un des plus beaux militaires qui soient dans la Chambre. Il n'a pas moins de cinq pieds huit pouces², le costume de député dessine aussi bien sa taille que l'uniforme de maréchal de camp, et l'on assure qu'il a aussi bonne grâce à cheval qu'à la tribune » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, p. 4).

d'ANDIGNÉ de MAYNEUF : *Louis-Gabriel* Auguste, **comte d'Andigné de Mayneuf des Alliers** (1763-1839).

- Il est issu d'une famille de la noblesse angevine, connue depuis le début du XI^e siècle, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1340), ayant donné plusieurs chevaliers de Malte ; le titre de comte est de courtoisie.

- Il a pour cousin germain *Louis Jules François* d'Andigné de Mayneuf (1756-1822), évêque de Nantes nommé en août 1817, installé en 1819, et exerçant son apostolat jusqu'à sa mort.

- Par une branche de la Blanchaye distincte depuis 1495 (ayant obtenu les honneurs de la Cour sous le titre de marquis en 1771 et 1787), il est aussi cousin lointain de Paul Marie Céleste, marquis d'Andigné de La Blanchaye (1763-1857), -libéral et rival politique direct de notre député sous la Restauration-, et de son frère, *Louis Marie Antoine Auguste Fortuné* d'Andigné, dit le chevalier d'Andigné de Saint-Gemme puis le comte d'Andigné de La Blanchaye (1765-1857)³, lieutenant de vaisseau (1786), devenu un grand chef chouan, dirigeant sous la Révolution un secteur important de l'armée royale d'Anjou, fait prisonnier et deux fois évadé sous l'Empire, promu ensuite maréchal de camp (30 décembre 1814) et lieutenant général (30 juillet 1822), et pair de France d'août 1815 à août 1830⁴, nommé président du collège électoral du département du Maine-et-Loire le 26 juillet 1815⁵ et en mars 1824 et président du collège électoral du département la Drôme en juillet 1830, créé par ailleurs baron (ordonnance, 2 mars 1816), puis baron-pair héréditaire (ordonnance, 31 août 1817, et lettres patentes, 29 mai 1826), et non rallié ensuite au régime de Juillet.

- Louis Gabriel d'Andigné de Mayneuf naît au Lion d'Angers (Anjou)⁶ le 12 avril 1763. Après des études au collège des Jésuites de la Flèche⁷, il refuse d'être ecclésiastique, est reçu avec dispense d'âge conseiller au parlement de Bretagne⁸ (février 1788-septembre 1790), et n'émigre pas. Incarcéré dix-huit mois sous la Terreur, il est promu intendant général de l'armée de la Vendée angevine (1795-1797), et joue un rôle dans la pacification du conflit.

- Il s'est marié quatre fois avec de jeunes épouses, résolu par des veuvages successifs ; le premier mariage a lieu à Rennes le 18 juin 1803 avec Marie Armande de Robien (1778-1808), fille du vicomte Louis de Robien (1736-1801). À la suite d'un remariage en 1812 avec une épouse plus jeune encore, Adélaïde Louise Nathalie Duparc de Barville, il devient le gendre de son futur collègue parlementaire Duparc de Barville, du même âge que lui (1759-1833, cf. ce nom).

- Après une interruption de plus de trente ans, il reprend subitement sa carrière de magistrat, en étant propulsé premier président de la cour royale d'Angers (nommé le 6 août 1824, installé le 24 août)⁹, avant d'être écarté en août 1830 à la suite de la révolution de Juillet.

- Il est nommé maire de Chambellay (près d'Angers), membre (1804) puis parfois président du conseil général du Maine-et-Loire, président du collège d'arrondissement de Segré (Maine-et-Loire) le 26 juillet 1815¹⁰, ainsi qu'aux élections de mars 1824. Il est député du Maine-et-Loire continûment du

¹ Pamphlétaire libéral.

² Soit près de 1,85 mètre, ce qui est très grand pour l'époque.

³ Auteur de *Mémoires* publiés par Edmond Biré, Paris, Plon, 1900-1901, 2 vol.

⁴ D'esprit indépendant, l'ancien chef chouan s'oppose le plus souvent à la politique de la droite, ce qui explique qu'on ne l'ait pas fait figurer dans l'index nominatif des pairs de France liés à la droite.

⁵ Cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 55.

⁶ Ville située au nord de l'actuel département de Maine-et-Loire, non loin de Segré.

⁷ Sur tous les collèges d'Ancien Régime, on renvoie à l'étude systématique de Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia, *Les collèges français XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, INRP-CNRS, 2 vol., 1984-1988.

⁸ Pour tous les membres du parlement de Bretagne, on renvoie aux notices généalogiques de Frédéric Saulnier, *Le parlement de Bretagne, 1554-1790*, 1^{ère} éd. 1909, rééd. 1991, Imprimerie de la manutention (Mayenne), 2 vol.

⁹ Cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/526, notice n° 1345.

¹⁰ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 55.

9 octobre 1815 au 5 novembre 1827, après trois élections au collège de département de 1815 à 1820, puis une élection au collège de Segré en février 1824¹ ; il est battu au collège de Segré en 1820 - mais élu au collège départemental -, puis doublement défait en 1827 à Angers, au collège d'arrondissement et à celui du département, ce qui met alors un terme définitif à sa carrière politique.

- Ultra-royaliste en 1815-1816², il est ensuite membre de la fraction intermédiaire entre le centre droit et les ultras, puis villèliste et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi.

- Il a fait cinq interventions à la Chambre des députés. Président de la commission du règlement définitif du budget 1824 (en avril 1826), son absence soudaine, officiellement pour « rendre des soins à sa femme malade », fait jaser ses collègues et provoque des rires moqueurs dans l'hémicycle³.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (17 août 1824⁴, cote LH 33 / dossier 14).

d'ANDIGNÉ de RESTEAU : *Guillaume* Jean-Baptiste **d'Andigné** (1771-1842), dit **d'Andigné de Resteau** en raison du nom de sa mère.

- C'est un cousin lointain du précédent, issu d'une branche cadette de la même famille, détachée de la souche principale au XVI^e siècle.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Charles d'Andigné (1714-1766), né à Noyon (Picardie) et de Cécile Sorin (1715-1781), originaire de Saint-Brice.

- Il est fils de Guillaume Paul Joseph d'Andigné, né le 5 avril 1748 à Noyon, décédé le 1^{er} mai 1799 à Saint-Brice (Maine)⁵, et de Jeanne Françoise de Brunot de Resteau, née le 6 septembre 1750 à Maigné (Haut Maine)⁶, décédée au même lieu le 13 septembre 1789.

- Né à Maigné le 17 janvier 1771, Guillaume Jean-Baptiste d'Andigné de Resteau s'est marié à Authon (Loir-et-Cher)⁷ avec Marie Anne Victoire de Robethon, née le 13 août 1778 à Paris, décédée le 17 juillet 1833 à Maigné, issue d'une famille d'avocats.

- Il est élève d'artillerie, avec grade de sous-lieutenant de 1789 à 1791. Il émigre de 1791 à 1798, sert dans l'armée de Condé comme lieutenant d'artillerie ; puis rentré en France, il combat comme « capitaine » de l'armée vendéenne (1799), mais il ne reprend pas néanmoins sa carrière militaire ensuite, ni aucune autre activité extra-politique.

- Sous la Restauration, il est maire de Maigné, membre du conseil général, et député de la Sarthe de janvier 1823 à mai 1830 (trois fois élu par le collège du département⁸).

- Villèliste, puis proche de la « défection » en 1827⁹, il se montre favorable à Martignac en 1828-1829, se rallie ensuite à la droite, et il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il a fait 21 interventions à la Chambre.

- Il est chevalier de Saint-Louis (novembre 1815).

¹ Élu avec quatre voix d'écart contre le frère du général chouan, son cousin le marquis d'Andigné de la Blanchaye.

² Auteur en janvier 1816 d'une longue intervention, visant à autoriser le clergé à recevoir legs et donations.

³ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 47, p. 454, Chambre des députés, séance du 26 avril 1826, discours d'Agier interrompu par des rires.

⁴ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁵ Au sud de l'actuel département de la Mayenne et aux confins de la Sarthe, à moins de 10 kms de Sablé-sur-Sarthe.

⁶ Au centre de l'actuel département de la Sarthe, à dix kilomètres de La Suze-sur-Sarthe et 20 kms du Mans.

⁷ Localité située près de Saint-Amand-Lonpré, aux confins de la Touraine et du Maine.

⁸ Battu en revanche en juillet 1830 par Bourdon du Rocher, député constitutionnel qui a voté l'adresse des 221, et qui est souvent classé dans le groupe de la « défection », bien que n'ayant jamais appartenu à la droite parlementaire.

⁹ Dans le *Tableau figuratif rectifié de 1828* déjà cité, il est lui aussi au centre, très légèrement à gauche.

ANDRÉ : Jean Pierre **André**¹ (1767-1850), dit parfois **d'André**² depuis août 1814.

- Il est issu d'une famille roturière probablement assez modeste des Grands Causses du Languedoc, fils de Louis André (sans autre renseignement) et de Thérèse Evesque, issue pour sa part d'une famille de laboureurs de Sainte-Enimie (Gorges du Tarn)³.

- Né à Sainte-Enimie le 21 avril 1767, Jean Pierre André est successivement agent administratif de district (1790-1795), puis administrateur d'hospice, administrateur militaire, directeur général des chauffages de l'armée à Calais (1794), enfin procureur syndic du district de Mende (Lozère) en 1795.

- Condamné à la déportation à Sinnamary (Guyane) comme royaliste lors du coup d'État de Fructidor (septembre 1797), il fuit et s'exile en Allemagne (1797-1800) ; revenu sous le Consulat, il est assigné ensuite à surveillance à Toulouse, et demeure sans activité connue jusqu'à la Restauration.

- Il est promu alors secrétaire général de la préfecture de la Lozère, à Mende (septembre 1814-mars 1815, et juillet 1815-avril 1817, dossier F¹bI 155/4), puis juge de paix à Mende (1817-1830). Il est, l'un des sociétaires fondateurs de la Compagnie méridionale d'assurances mutuelles contre l'incendie, fondée le 23 août 1822 et autorisée par ordonnance du 25 février 1824 ; il est même désigné comme l'un des huit membres du conseil d'administration de cette compagnie d'assurances⁴.

- Député royaliste de la Lozère au Conseil des Cinq-Cents⁵ (septembre 1795-septembre 1797), il rechigne au serment obligatoire de haine envers la royauté⁶, et soutient publiquement les royalistes toulousains (janvier 1797)⁷ ; à nouveau député de la Lozère du 9 octobre 1815 au 20 avril 1831, il est élu à sept reprises au collège unique du département⁸, qu'il préside en octobre 1816 et juillet 1830 ; il est l'un des secrétaires de la Chambre des députés pour la session de 1825 (décembre 1824-juin 1825).

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis du centre droit constitutionnel de 1816 à 1820, il est intégré dans la majorité villèliste de 1822 à 1827 ; favorable à Martignac en 1828-1829, il se rapproche ensuite à nouveau de la droite, mais s'abstient prudemment lors du vote de l'adresse des 221 le 16 mars 1830, avant de prêter serment au régime de Juillet, preuve d'une modération et d'un opportunisme constants.

- Il a fait deux interventions à la Chambre.

- Il s'est marié avec Eulalie de Blanquet de Rouville, mais n'a pas eu d'enfants.

- Anobli (ordonnance, 18 août 1814), élévation confirmée à titre héréditaire (lettres patentes, 25 mars 1830), il est en outre chevalier (11 août 1823⁹), officier (29 octobre 1824), puis commandeur (19 mai 1825) de la Légion d'Honneur (cote LH 35 / dossier 2).

ANDRÉ d'AUBIÈRE : Jean-Baptiste **André d'Aubière** (1767-1842), **baron André d'Aubière** depuis 1817¹⁰.

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie auvergnate, considérée à tort comme anoblie par achat de fiefs (baronnie d'Aubière, juste au sud de Clermont, en 1718), comme en témoigne la convocation de membres de la famille aux assemblées de la noblesse en 1789.

¹ Sur le personnage, cf. Alphonse de Beauchamp, *Biographie moderne ... des Français*, Paris, 1816, vol. 1, et aussi Jean François Eugène Robinet, *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire*, Paris, 1898, vol. 1.

² Sans aucun lien de parenté avec Antoine Joseph Balthazar, baron d'André (1759-1825), conseiller au parlement de Provence, député de la noblesse en 1789, contre-révolutionnaire, émigré, finalement nommé directeur de la Police en décembre 1814, puis intendant des domaines de la Couronne.

³ Bourgade pittoresque des Gorges du Tarn, située dans l'actuel département de la Lozère.

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°661 bis, p. 5. La compagnie a des adhérents du Cantal au Gard, mais la grande majorité de ses sociétaires fondateurs (54 sur 78) résident en Lozère.

⁵ Cf. pour ces élus, Auguste Kuscinski, *Les députés au Corps législatif, Conseil des Cinq-Cents, Conseil des Anciens de l'an IV à l'an VII*, Paris, Société d'Histoire de la Révolution Française, 1905, 419 p., qui dresse une liste nominative.

⁶ Il avait ajouté au serment légal « sa haine à toute espèce de tyrannie, quel que soit le masque dont elle voulût se couvrir : car le tyran, coiffé d'un bonnet rouge, me fait autant d'horreur que le tyran couronné ». André avait également critiqué une loi excluant les parents d'émigrés des fonctions publiques officielles.

⁷ Accusant à la Chambre la municipalité républicaine de Toulouse de soutien objectif aux « terroristes ».

⁸ Avec des scores toujours confortables : 54% en 1815 ; 68% en 1816 ; score inconnu en 1817 ; 87% en 1822 ; 91% en 1824 ; 60% en 1827 ; et encore 67% en 1830.

⁹ Une ampliation de décret de nomination mentionne à cette date du 11 août 1823 un André, membre du conseil général du département de la Lozère ; il est probable qu'il s'agit du député ou d'un de ses parents proches.

¹⁰ Le député a droit à une notice dans Ambroise Tardieu, *Grand dictionnaire biographique des personnages historiques ou dignes de mémoire nés dans le département du Puy-de-Dôme*, Moulins, Desrosiers, 1878, p. 3.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jean André d'Aubière (1706-1754), conseiller au présidial, puis à la cour des aides de Clermont, et de Marie Lecourt de Saint-Aigne (1698-1774) ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Hugues Favard (1706-1750), conseiller du roi au présidial de Clermont et de Jeanne Françoise Chardon du Ranquet (1718-1795).
- Son père, Pierre André d'Aubière, né le 22 juillet 1740 à Clermont, également conseiller à la cour des Aides de Clermont, représenté aux assemblées de la noblesse de Clermont en 1789, est fusillé à Lyon sur la place des Brotteaux, le 17 février 1794 ; sa mère, Anne Favard (née le 12 juin 1748 à Clermont, épousée le 20 janvier 1766 à Clermont, est emprisonnée à Riom (Auvergne) sous la Terreur, s'enfuit, puis meurt à Clermont le 11 avril 1800 (21 germinal an VIII).
- Ses frères François (1771-1792) et Victor (1773-1792) André d'Aubière meurent tous deux en 1792.
- Ses sœurs Anne (1774-1857) et Marie-Anne (1777-1858) sont emprisonnées sous la Terreur avec leur mère, avant de pouvoir s'évader.
- Par sa mère, André d'Aubière est apparenté au député Favard de Langlade (cf. ce nom), qui descend d'un cousin germain de Hugues Favard, cité *supra*.
- Né à Clermont (Auvergne) le 8 août 1767 (paroisse Saint-Genès), Jean-Baptiste André d'Aubière se marie le 29 janvier 1799 (10 pluviôse an VII) à Clermont avec Jeanne Blau (1772-1822), fille de Jean-Gérard Blau (1740-1805), conseiller du roi à Clermont, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel au présidial de Clermont, et de Marie Claudine de Champflour (1752-1833), apparentée à Gérard Antoine Louis de Champflour (1777-1857), député de droite sous la Restauration (cf. ce nom).
- Il est nommé à deux reprises maire de Clermont-Ferrand¹ (1815-1818 et septembre 1820-1822), et devient député du Puy-de-Dôme de décembre 1820 au 23 décembre 1823 (deux fois élu par le collège du département).
- Il est ensuite conseiller de préfecture du Puy-de-Dôme (déc. 1826-août 1830, dossier F¹bI 155/10).
- Maire ultra-royaliste, il est ensuite villèliste à la Chambre. Pris de religiosité ardente, il rentre ultérieurement dans les ordres en 1837, et il devient chanoine de la cathédrale de Clermont-Ferrand jusqu'à sa mort dans cette ville le 15 décembre 1842.
- Il a fait 20 interventions à la Chambre des députés.
- Il est baron héréditaire (lettres patentes, 16 août 1817), et chevalier de la Légion d'Honneur (cote LH 35 / dossier 81).

ANGLÈS père : Jean François Anglès² (1736-1823).

- Il est issu d'une famille bourgeoise de Veynes (Haut Dauphiné)³, connue depuis le XVI^e siècle, composée de marchands puis de robins, se transmettant le titre de seigneurs de Veynes par achat du fief, mais néanmoins non anoblie.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'Antoine Anglès (1659-1734), notaire et procureur (avoué) à Veynes et d'Henriette Madeleine Dupuy (1667-1737), elle-même fille d'un marchand de Grenoble ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Balthazar Allard de la Bâtie-Neuve, bourgeois de Gap, et de Marguerite Escallier, elle-même fille d'un premier consul de Gap, conseiller du roi et trésorier en parlement.
- Son père est Jacques Anglès (1695-1779), juge et conseiller du roi à Veynes, devenu garde-marteau⁴ en la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Grenoble. Sa mère se nomme Marguerite Allard de la Bâtie-Neuve (†1784 à Veynes).
- Il a notamment pour frères cadets : 1^o Antoine Balthazar Anglès d'Auriac (1748-1792), ingénieur du roi, colonel du Génie, décédé à Cayenne (Guyane) le 13 septembre 1792⁵ ; 2^o Charles Grégoire

¹ Auteur en 1816 d'une Notice sur l'histoire de la ville de Clermont-Ferrand, le siège d'Issoire, et la bataille de Cros-Rolland, précédée d'un rapport sur les sépultures publiques, composée à l'occasion de l'inauguration d'un nouveau cimetière.

² Décrit par Stendhal dès 1804 comme un « avare célèbre » (*Vie de Henry Brulard*, éd. Folio Gallimard, ch. 24, p. 235). La famille Anglès est évoquée par Rochas dans sa *Biographie du Dauphiné*, Paris, 1856-1860, tome 1, pp. 26-28, et par Félix Allemand dans son *Dictionnaire biographique des Hautes-Alpes*, Gap, 1911, pp. 46-48.

³ Ville située au sud-ouest de l'actuel département des Hautes-Alpes, non loin de Gap.

⁴ On désignait par là un fonctionnaire des Eaux-et-Forêts, affecté à une « maîtrise » territoriale précise, ayant à l'origine la garde du marteau avec lequel on marquait les arbres désignés pour être abattus.

⁵ Sur lui, cf. Anne Blanchard, *Dictionnaire des ingénieurs militaires 1691-1791*, Montpellier, 1981, p. 13, avec une notice qui donne aussi des renseignements sur la famille Anglès.

Anglès (1753-1834), dit l'abbé Anglès, curé en Touraine, puis chanoine de la cathédrale de Grenoble, favorable à la Révolution et défroqué, devenu maire de Veynes (1805) et membre du conseil général des Hautes-Alpes sous l'Empire, puis député modéré¹ des Hautes-Alpes (janvier 1813-mars 1815), et conseiller de préfecture des Hautes-Alpes (de février 1815 à 1825).

- Né le 4 septembre 1736 à Veynes, 3^e né sur 14 enfants, Jean-François Anglès se marie à Vienne² le 15 mars 1775 avec Marianne Bonnin, fille de Jean-Baptiste Bonnin et d'Antoinette Hugues.

- Jean-François Anglès est avocat consistorial³ (1775-1780), puis conseiller⁴ de grand'chambre au parlement du Dauphiné, à Grenoble (avril 1780-septembre 1790) ; il soutient Mounier en 1788 pour la réunion des États provinciaux et généraux, et la défense des droits du Tiers-état.

- Après une courte émigration de 1791 à 1793, il revient à Grenoble pour des affaires d'héritage, et il est emprisonné à Grenoble durant toute la Terreur jusqu'au 9 Thermidor.

- Après un quart de siècles d'interruption, il reprend sa carrière judiciaire à la seconde Restauration, comme premier président de la cour royale de Grenoble (décembre 1815-juin 1823).

- Député des Hautes-Alpes de novembre 1816 à mai 1822 (deux fois élu par le collège unique du département, présidant ce collège en août 1815, octobre 1816 et septembre 1817), il est doyen d'âge des députés et, comme tel, président provisoire de la Chambre au début de chacune des sessions.

- Monarchien en 1789, il s'inscrit dans le même sillage sous la Restauration, soutient la « minorité ministérielle » en 1815 puis se range au centre droit, avant de se rallier à l'union avec la droite ultra-royaliste en 1819-1820. Dans la séance du 6 décembre 1819, Anglès met aux voix comme président provisoire l'exclusion de l'abbé Grégoire « pour indignité » et non pour illégalité, au grand scandale de la gauche. Cet épisode a pour conséquence son intégration au sein de la droite à partir de 1820.

- Il a fait trois interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Il est chevalier (21 janvier 1818⁵) de la Légion d'Honneur (cote LH 39/ dossier 49).

- Il a eu deux enfants : 1° une fille, Sophie Marguerite Anglès (née le 12 mars 1776 à Grenoble, décédée en 1820), mariée le 29 juillet 1801 à Meylan (Isère) avec le comte Jean Etienne Michon de Vougy (né en 1767), député de la Loire de 1815 à 1818, membre modéré de la droite (cf. ce nom). 2° un fils plus connu, Jules Jean-Baptiste Anglès (né le 29 juillet 1778 à Grenoble, décédé en 1828), polytechnicien (1799), auditeur au conseil d'État (11 février 1806), intendant (1806-1809), maître des requêtes (15 novembre 1809), fait baron d'Empire (15 novembre 1809) et donataire de l'Empire d'une rente de 4000 francs (1^{er} janvier 1812), puis, sous la Première Restauration, « commissaire » du Gouvernement provisoire, chargé de la Police générale (3 avril-13 mai 1814)⁶, compromis à cette occasion dans le scandale Maubreuil⁷, et conseiller d'État (5 juillet 1814⁸-fin mars 1815). Après avoir suivi le roi à Gand pendant les Cent-Jours, Jules Anglès est nommé président du collège départemental des Hautes-Alpes le 26 juillet 1815⁹, et il parvient à se faire élire : député des Hautes-Alpes du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, il appartient à la « minorité ministérielle » hostile aux ultra-royalistes. Jules Anglès est surtout durablement Préfet de police à Paris du 29 septembre 1815-17 décembre 1821, en butte à l'hostilité conjuguée des libéraux et des ultra-royalistes, qui lui reprochent notamment de n'avoir pas empêché l'assassinat du duc de Berry en février 1820 ; fait comte héréditaire (lettres patentes, 15 mars 1815), Jules Anglès est en outre chevalier (2 novembre 1814),

¹ Réclamant le 31 octobre 1814 l'extension de la restitution des biens d'émigrés non vendus, pour tranquilliser les acquéreurs de biens nationaux par une mesure de concorde nationale.

² Il s'agit de la ville du sillon rhodanien, située au nord-ouest de l'actuel département de l'Isère, à proximité de Lyon.

³ C'est-à-dire avocat qui exerçait, en sus, des fonctions disciplinaires internes, au sein de l'Ordre des avocats du lieu. On n'a trouvé cette dénomination qu'en Dauphiné.

⁴ La charge de conseiller au parlement n'anoblissait que sur deux degrés, c'est-à-dire que si un père et son fils avaient exercé la même charge pendant vingt années cumulées avant 1789 : Anglès père reste donc roturier.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁶ Son journal, intitulé *Royauté ou Empire, la France en 1814*, Paris, F. Didot, 1897, relate en détail cette participation ministérielle au Gouvernement provisoire.

⁷ Sur cette affaire mi-crapuleuse mi-politique, cf. nos explications à la fiche consacrée à Roux-Laborie (membre du gouvernement au printemps 1814). Anglès père rédige en 1821 une brochure de 55 pages pour défendre l'honneur de son fils, intitulée *À MM. les députés, le président d'âge de la France*.

⁸ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 266.

⁹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 46.

officier (10 mai 1820, sur proposition de Siméon, ministre de l'Intérieur¹), puis commandeur (1^{er} mai 1821) de la Légion d'Honneur (cote LH 39 / dossier 51).

- D'où un petit-fils, François Ernest, comte Anglès (1807-1861), auditeur (août 1830-septembre 1831), puis maître des requêtes en service extraordinaire (1834-1845) au conseil d'État, et ensuite député monarchiste de la Loire sous la Seconde République (mars 1850-décembre 1851) ; celui-ci épousa au demeurant la fille du baron Édouard Mounier, important membre du centre droit sous la Restauration et ministre de la Police en 1820-1821 (lui-même fils du monarchien Jean-Joseph Mounier, ami de Jean-François Anglès).

Témoignage :

-[Émile Deschamps] : « Il siège ou plutôt sommeille sur le premier banc du centre [...] président d'âge de la Chambre depuis la Restauration, il s'acquitte de cette tâche avec zèle et impuissance » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, p. 4).

d'ANTHÈS : Joseph Conrad, **baron d'Anthès** (1773-1852)².

- Il est issu d'une famille originaire du Palatinat, installée en Alsace à la fin du XVII^e siècle, anoblie en 1731 (cf. *infra*), comptant des industriels du textile et des maîtres de forges.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jean-Philippe d'Anthès (1698-1760), conseiller à la cour souveraine d'Alsace³ (1725), riche manufacturier et maître de forges, bénéficiaire du privilège d'exploitation d'une manufacture d'armes blanches (lettres patentes, 15 juillet 1730), puis anobli (lettres patentes, décembre 1731).

- Il est fils (2^e né sur 7) de Georges François Xavier d'Anthès (1730-1803), maître de forges, et de Marie Suzanne Anne Joséphine, baronne Reutner de Weyl, épousée en 1771.

- Né à Soultz (Alsace)⁴ le 8 mai 1773, Joseph Conrad d'Anthès se forme à l'École royale militaire de Pont-à-Mousson, et sert en 1789 comme cadet dans un régiment d'Allemands au service du roi de France. Il épouse en 1806 Marie Anne Louise, comtesse de Hatzfeld, fille du comte Lothaire François de Hatzfeld et de Frédérique Caroline Louise Éléonore de Wartensleben. Le beau-père de d'Anthès, issu d'une vieille famille de la noblesse du Saint-Empire, est neveu et chambellan de l'Électeur de Mayence.

- Ayant quitté le service militaire dès les débuts de la Révolution, d'Anthès n'exerce aucune autre activité professionnelle que ses mandats politiques, mais ses actions philanthropiques auraient fait surnommer sa demeure « la maison des pauvres »⁵. Sa fortune, évaluée par Olivier Conrad à quelque 200.000 francs, et ses revenus annuels de 50.000 francs, font de lui l'un des plus riches membres du conseil général du Haut-Rhin sous la monarchie de Juillet.

- Conseiller municipal de Soultz, membre du conseil d'arrondissement de Colmar de 1808 à 1822, puis membre du conseil général du Haut-Rhin du 21 mai 1823 à la révolution de Juillet 1830 (il refuse de prêter serment à cette date), il siège aussi comme député du Haut-Rhin de juin 1822 à mai 1830 (trois fois élu par le collège d'arrondissement de Colmar ; il se fait élire à Soultz aux élections cantonales, ce qui lui permet de siéger à nouveau au conseil général du Haut-Rhin de 1833 à 1842, sans avoir appartenu à aucune commission au sein de ce conseil.

- Royaliste siégeant à l'extrême-droite⁶, à la fois catholique et aussi franc-maçon depuis 1811⁷, il soutient d'abord Villèle, puis rejoint la contre-opposition en 1826-1827⁸, et il reste fidèle à la droite en

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Sur d'Anthès et sa famille, cf. notamment Édouard Sitzmann, *Dictionnaire de biographie des hommes célèbres de l'Alsace*, Rixheim, 1909-1910, vol. 1, pp. 48-50, et aussi quelques renseignements dans Olivier Conrad, *Le Conseil général du Haut-Rhin au XIX^e siècle, les débats d'une collectivité et l'influence des notables dans l'administration départementale (1800-1870)*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1998, 848 p.

³ Équivalent alsacien des autres Parlements de France.

⁴ Localité du Haut-Rhin située à trois kilomètres de Guebwiller.

⁵ Expression citée par Sitzmann, *Dictionnaire de biographie...*, vol. 1, p. 50.

⁶ D'Anthès occupe systématiquement cette place au sein de l'hémicycle, dans les *Tableaux figuratifs de la Chambre des députés* de 1823, 1824 et 1828 (conservés à la BNF, département Estampes, coll. de Vinck, Qb/1823, 1824, et 1828).

⁷ Selon Olivier Conrad, *Le Conseil général du Haut-Rhin au XIX^e siècle*, pp. 383 et 732.

⁸ Du coup, d'Anthès l'emporte encore en 1827, de justesse (51,3% des voix) mais de manière méritoire contre son concurrent libéral, sans doute en raison de cette hostilité envers le ministère Villèle de plus en plus impopulaire au

1828-1830 ; il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830¹ ; sous la monarchie de Juillet, il fait figure de légitimiste modéré, à en croire Olivier Conrad.

- Il ne fait aucun discours public à la Chambre (se contentant de bruyantes interjections).

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (8 juin 1825²).

- Parmi ses sept enfants, un fils aîné, *Georges-Claude d'Anthès* (1812-1895), élève du collège Sainte-Barbe puis de Saint-Cyr (1829), quitte la France après la révolution de Juillet pour servir comme officier dans l'armée russe. Par adoption, il est fait baron Van Heeckeren aux Pays-Bas par un diplôme du 19 mai 1836 (titre légalisé en France par lettres patentes, 2 septembre 1843³) ; à la suite d'une altercation sentimentale le jour de ses noces⁴ (janvier 1837), il blesse mortellement en duel son illustre beau-frère l'écrivain Alexandre Pouchkine (1799-1837), et il revient alors précipitamment en France ; il siège, à la suite de son père, comme conseiller général légitimiste du Haut-Rhin de 1842 à 1870 (élu par le canton de Soultz), puis comme député conservateur du Haut-Rhin à l'Assemblée Constituante en 1848, et à l'Assemblée législative en 1849-1851 ; enfin, rallié à Napoléon III, il est sénateur d'Empire de mars 1852 à septembre 1870, vice-président du conseil général du Haut-Rhin de 1856 à 1860, puis président de ce conseil de 1861 à 1870.

Témoignages :

- Barthélemy et Méry : « Anthès, dont le gosier constamment humecté, / D'une voix de Stentor commande la clôture [...] » (*La Villéiade ou la prise du Château-Rivoli*, 15^e édition, Paris, Ambroise, Dupont, 1827, p. 6).

- Alexis Lagarde : « Il doit à la puissance de ses poumons ainsi qu'à l'amitié qu'il porte au triumvirat ministériel, le surnom de *général de la clôture*, surnom dont, par parenthèse, il se montre un peu trop fier. M. d'Anthès est un baron campagnard, qui, avant d'être le mandataire du grand collège de Colmar, passait sa vie dans son domaine de Schultz, entre la choucroute et le tabac de contrebande. [...] Un électeur fonctionnaire le félicitait un jour de ce qu'il avait si bravement crié *la clôture ! La clôture !* durant la dernière session : j'espère, dit-il, crier bien davantage la session prochaine » (*Nouvelle biographique pittoresque des députés de la Chambre septennale*, 1826, p. 5).

d'ANTIN : *Pierre Jean-de-Dieu, baron d'Antin* (1770-1840), dit parfois **d'Antin d'Ars** ou **d'Antin de Sauveterre**.

- Il est issu d'une famille de la noblesse de Gascogne, probablement cadette d'une branche d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1393), ayant donné des « ducs et pairs » de 1711 à 1757 ; mais pour la branche de Sauveterre, à laquelle appartient le député, la filiation suivie et donc la noblesse familiale remontent seulement à 1584⁵.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jean-Marie d'Antin, baron de Sauveterre et de Mugron, et de Jeanne de Roll.

- Son père, Pierre d'Antin, né le 18 juillet 1736 à Tartas (pays de Chalosse)⁶, est un juge seigneurial, devenu capitaine de cavalerie, prenant part début 1789 aux assemblées de la noblesse à Dax et à Tartas ; sa mère se nomme Marguerite Duperier. Le couple s'est marié le 22 mars 1760 à Mugron

- Un de ses frères, émigré, meurt en exil.

- Né à Mugron (Chalosse)⁷ le 8 mai 1770, Pierre Jean de Dieu d'Antin est reçu tout comme son frère aîné page de Monsieur, futur Louis XVIII (juillet 1783), puis il devient sous-lieutenant d'infanterie, exerçant cette fonction en 1789.

- Il se marie le 20 avril 1790 à Mugron avec Marie Victoire de Castelnau (née en 1768), fille de

sein de la bourgeoisie de l'est de la France.

¹ Effet inverse du positionnement de 1827, on peut penser que ce vote hostile à l'adresse anti-Polignac lui coûte son siège aux élections de juin 1830, dans ce département alsacien à dominante libérale : d'Anthès, en ne récoltant que 42,5 % des voix, est en effet alors largement battu par le candidat de gauche, les électeurs de Colmar n'étant manifestement pas disposés à cautionner un coup d'État absolutiste en préparation.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Cf. Albert Révérend, *Titres et confirmations de titres, 1830-1908*, Paris, H. Champion, 1909, pp. 3-4.

⁴ Le fils de notre député avait été accusé par Pouchkine de lorgner d'un peu trop près la propre femme de ce dernier.

⁵ Sur cette famille, cf. Henri de Woelmont de Brumagne, *Notices généalogiques*, Paris, G. Saffroy, 1935, vol. 8, pp. 31-46, particulièrement pp. 41 sq. pour la branche de Sauveterre.

⁶ Petit pays au sud de l'actuel département des Landes. Tartas est situé à 25 kms de Mont-de-Marsan, sur la vallée de la Midouze.

⁷ Bourgade de la vallée de l'Adour située dans l'actuel département des Landes.

Guillaume Gaston Paulin de Castelnau (né en 1736), capitaine d'infanterie, et de Marie Domenger (décédée le 21 décembre 1792).

- Il se consacre exclusivement à ses propriétés foncières jusqu'à la Restauration.
- Nommé « commissaire du roi » provisoire par le duc d'Angoulême, son protecteur, pour organiser l'autorité royale dans les trois départements des Landes, des Hautes et Basses-Pyrénées (avril 1814), puis préfet des Basses-Pyrénées (10 juin 1814-22 mars 1815, dossier F¹bI 158/2), il est destitué par Napoléon au début des Cent-Jours ; à l'été 1815, il a personnellement essayé de s'opposer à la « Terreur blanche » à Toulouse (cf. témoignage *infra*).
- Député ultra-royaliste des Landes du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, il est resté muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (cote LH 42 / dossier 8).
- Un fils aîné, Louis Thomas, baron d'Antin, né en 1798, substitut du procureur général près la cour d'appel de Pau (mai 1824-décembre 1827), puis procureur du roi à Tarbes (décembre 1827-juillet 1830), démissionnaire à la révolution de Juillet.

Témoignage :

- Comte d'Argout¹ : « M. d'Antin, mon prédécesseur [...] est un des plus riches propriétaires du département des Landes. Pendant la révolution, il a vécu à la campagne, et s'est exclusivement occupé d'agriculture. Il fut tiré de sa retraite en 1814, par M^{gr} le duc d'Angoulême, qui lui accorda sa confiance intime. M^r d'Antin est un homme très pieux. Il a de l'esprit naturel et de la facilité, mais peu d'expérience des affaires. Son caractère est modéré ; sa bonté est voisine de la faiblesse ; il aime la vérité, mais ne sait pas toujours la discerner. Son administration a été honorable, peut-être trop soumise à l'influence du clergé ; ses opinions sont au fond anti-constitutionnelles, ce qui provient moins d'anciens préjugés que de défaut d'instruction, et de ce que ses notions de gouvernement représentatif sont confuses. On peut espérer qu'il suivra la bonne route lorsqu'elle lui sera montrée. [...] Sa conduite à Toulouse a été digne d'éloges : [...] au milieu de la foule exaltée qui cherchait à entraîner le Prince à des actes de rigueur, il a blâmé les mesures prises par le Gouvernement provisoire ; il a contribué essentiellement à faire changer de système, et à ramener les esprits à la soumission. La franchise avec laquelle M. d'Antin s'est toujours exprimé auprès de son protecteur peut être utilement employée. Son influence servirait à arrêter ou à neutraliser dans la Chambre le parti des exclusifs, s'il en était besoin » (rapport du 26 août 1815, écrit depuis Pau, au ministre de l'Intérieur, Archives nationales, F¹cIII/Gironde/3)².

d'ARCHIMBAUD : Joseph Alphonse **Bonaud d'Archimbaud** (1767-1857), dit parfois **marquis d'Archimbaud**.

- Il est issu d'une famille de Provence et du Dauphiné, anoblí seulement en 1771 par un arrêt de la Chambre des comptes de Grenoble, contrairement à une filiation imaginaire remontant au XV^e siècle.
- Son père, Charles Louis Alphonse d'Archimbaud, anobli, signe en 1789 la protestation de la noblesse et du clergé de Montélimar contre les décisions prises par l'assemblée de Romans qui autorisait la réunion des ordres et le vote par tête.
- Né à l'Isle-sur-La-Sorgue (Comtat Venaissin)³ le 3 janvier 1767, c'est un officier supérieur de marine, capitaine de frégate⁴ en 1789, puis capitaine de vaisseau, il quitte le service probablement dès la Révolution. Il est décédé à Vinsobres (Drôme)⁵ le 26 novembre 1857.
- Maire de Bédoin (Vaucluse)⁶, il est en outre député du Vaucluse du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, auteur d'un rapport parlementaire *Sur les nécessités de faire des réformes et des réductions dans les dépenses intérieures de la Chambre* ; il est battu en novembre 1820 au collège départemental contre Causans (cf. ce nom), ce qui met un terme définitif à sa carrière politique.
- Ultra-royaliste, il est resté muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (septembre 1814).

¹ On rappelle que le comte d'Argout (1782-1858) est un préfet d'opinion « constitutionnelle », ayant été en poste à Pau (1815-1817) puis à Nîmes jusqu'en mars 1819, date de sa promotion par Decazes comme pair de France et conseiller d'État ; destitué de cette dernière fonction par Corbière, d'Argout est ensuite plusieurs fois ministre sous la monarchie de Juillet.

² Il s'agit de toute évidence d'une pièce déclassée, même si Bordeaux fait figure alors de véritable capitale régionale.

³ Au sud du département du Vaucluse, dans la plaine du Comtat, près de Cavaillon.

⁴ Grade équivalent à celui de lieutenant-colonel dans l'armée de terre, on le rappelle (cf. fiche d'« Aguillon »).

⁵ Au sud du département, à 15 kilomètres de Vaison-la-Romaine.

⁶ Bourgade du nord du département, située entre Carpentras et le mont Ventoux.

d'ARMAILLÉ : *Gabriel* Julien Jacques Louis **de La Forest, comte d'Armaillé** (1764-1833).

- Il est issu d'une famille de la noblesse de Bretagne, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1444), maintenue noble en 1670.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de *René* Gabriel de La Forest d'Armaillé (1684-1768), conseiller au parlement de Bretagne, à Rennes (1719-1755) puis conseiller honoraire, maintenu en 1766 dans le « parlement intérimaire » du duc d'Aiguillon¹, et de Louise Perrine Huart de La Bourbansaye (née en 1706), épousée le 30 janvier 1731 ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Joseph Clément Champion, baron puis comte de Cicé (1679-1759), commissaire au parlement de Bretagne (1714-1738), et de Thérèse Agathe Bonnescuelle de La Rochedurant (1694-1743).

- Il est fils de *Gabriel* Charles Anne François de La Forest, comte d'Armaillé (1731-1803), seigneur de la Bourbansaye, conseiller au parlement de Bretagne (1755-1765), maintenu volontaire dans le « parlement intérimaire » du duc d'Aiguillon (1766-1769), puis jusqu'en 1773, finalement arrêté comme suspect à Rennes en 1794 sous la Terreur, et d'Agathe Julienne Champion de Cicé (1729-1792), épousée le 9 juin 1763 à Bruz (Bretagne).

- Louis de La Forêt d'Armaillé, né le 25 août 1764, s'est marié en 1784 avec Marie Julienne de La Motte Beaumanoir de Montmuran (1766-1846).

- Conseiller au parlement de Bretagne (janvier 1784-septembre 1790), il n'émigre pas.

Nommé syndic des pauvres de Rennes (décembre 1803), il est nommé conseiller à la cour impériale, puis royale de Rennes (mai 1811-mars 1815), il démissionne aux Cent-Jours, ce qui lui vaut d'être promu président de chambre à cette même cour sous la seconde Restauration (janvier 1816-août 1830).

- Conseiller municipal de Rennes depuis novembre 1804, il est sous la Restauration député d'Ille-et-Vilaine du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, nommé en septembre 1817 vice-président de la 2^e section du collège électoral du département, mais non réélu député à cette date².

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il a fait une seule intervention à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (30 avril 1821³).

- Sa fille, Julie de La Forest d'Armaillé (1790-1862), s'est mariée le 12 février 1805 avec Louis de Lorgeril (1778-1842), maire de Rennes (1821-1830) et important député de la droite en 1828-1830.

ARNAUD : Jean-Baptiste **Arnaud** (1753-1829), dit parfois **de Puimoisson**⁴.

- Il est sans doute fils de Louis Arnaud, conseiller secrétaire du roi, greffier à Puimoisson (Provence)⁵, dont la provision d'office a été enregistrée le 4 mars 1746 ; aucun autre renseignement n'a pu être collecté sur le milieu familial.

- Jean-Baptiste Arnaud, né à Puimoisson le 24 juin 1753, est avocat à Aix au parlement de Provence jusqu'en septembre 1790. Il devient ensuite juge de paix, puis juge de district sous le Consulat. Sous l'Empire, il est nommé procureur général près la cour criminelle des Basses-Alpes (vers 1806-1811), puis près la cour impériale d'Aix, devenue cour royale d'Aix en 1814 (de juin 1811 à 1820 environ).

- Nommé président du collège électoral du département des Basses-Alpes le 26 juillet 1815⁶, pour les élections d'août 1815, il n'est pas élu député alors. Renommé au même poste en septembre 1817 et septembre 1818 (renouvellement partiel), il parvient à se faire élire les deux fois, et il devient député des Basses-Alpes de décembre 1817 à août 1822⁷ ; il se retire à cette date pour raisons de santé.

¹ D'où cette appréciation féroce du *Commentaire de la Liste* rédigée par les parlementaires démissionnaires : « Non démis, infirme, devenu fol, ne vient plus au palais ».

² Il existe un d'Armaillé, propriétaire, président du collège électoral de l'arrondissement de Saint-Calais (Sarthe) en août 1815 ; on ignore s'il existe un lien de parenté.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ Il faut notamment se garder de le confondre avec Jean-Baptiste *Bernard* Antoine Arnaud (1768-1839), conseiller de préfecture à Perpignan de mars 1813 à 1838, maire de Perpignan, puis député des Pyrénées-Orientales en 1815-1816, et membre de la minorité ministérielle hostile aux ultras, et de même qu'avec Jean-Baptiste Arnaud (1755-1823), colonel d'infanterie fait baron d'Empire en mai 1809.

⁵ Localité située dans l'actuel département des Alpes-de-Haute-Provence, à 25 kms à l'est de Manosque.

⁶ Cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 46.

⁷ Les élections de 1816 ayant été invalidées, le département des Basses-Alpes se trouva sans député ; on attendit le premier renouvellement partiel de la Chambre en septembre 1817 pour élire le parlementaire unique du département, tandis que l'appartenance des Basses-Alpes à la 2^e série départementale conduisait à de nouvelles élections, à date normale, en octobre 1818, confirmant Arnaud (avec retard en janvier 1819, le député tardant à remettre les pièces

- D'abord membre du centre constitutionnel, il s'insère dans la majorité royaliste élargie en 1820, tout en restant muet à la Chambre des députés. Il est chevalier d'Empire¹ (lettres patentes, janvier 1809), et chevalier de la Légion d'Honneur (juin 1804).

d'AUBERJON : Jean-Antoine Paul Serge **d'Auberjon** (1772-1832), **marquis d'Auberjon** depuis 1824, dit parfois **d'Auberjon de la Chevalinière**.

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Languedoc, établie à Limoux (vallée de l'Aude), d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1554), condamnée pour usurpation de noblesse en 1668, jugement cassé par une maintenue de noblesse en 1788².

- Il est fils aîné d'un officier subalterne, ayant grade de capitaine, qui prit part début 1789 aux assemblées de la noblesse à Limoux.

- Né à Limoux le 11 décembre 1772, Jean-Antoine Paul d'Auberjon est sous-préfet de Limoux pendant quinze jours, fin août 1815, puis il commande la garde nationale de Limoux (1815-1822). Renommé sous-préfet de Limoux (mars 1822-septembre 1824), il est promu préfet des Pyrénées-Orientales (septembre 1824-mars 1828), puis déplacé contre son gré comme préfet de la Charente (mars-novembre 1828, dossier F¹bI 155/9), et enfin révoqué par Martignac. Il sollicite vainement sa réintégration en avril 1830 auprès du gouvernement Polignac.

- Membre de l'assemblée provinciale de la noblesse de Narbonne (1788), il est nommé maire de Gramazie³ (vers 1800-1814), puis il devient conseiller municipal de Limoux (décembre 1814-1822), membre du conseil général (décembre 1815) et député de l'Aude de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu en 1820 par le collège du département qu'il préside, puis en février 1824 par l'arrondissement de Castelnaudary qu'il préside également⁴) ; il n'est pas reconduit comme président de collège en novembre 1827.

- Constitutionnel modéré en 1815, il est élu comme tel en 1820, avant sa subite conversion au villèlisme en 1822, dénoncée par les libéraux⁵ ; il devient alors par opportunisme membre de la bannière parlementaire des Chevaliers de la Foi.

- Il a fait trois interventions à la Chambre.

- Marquis héréditaire (ordonnance, mai 1824, puis lettres patentes, 3 août 1824) corrompu par Villèle (2000 francs de revenu en 1822, 25.000 francs de revenu en 1827), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (22 août 1824⁶), et gentilhomme honoraire⁷ de la Chambre du roi (1829).

- Un fils ou un neveu, Louis Joseph Antoine d'Auberjon (1815-1873), député légitimiste de 1871 à sa mort en 1873.

Témoignage :

- Alexis Lagarde : « Comme le baron d'Anthès, M. le marquis d'Auberjon est un des héros de la clôture⁸. On

légales) jusqu'en novembre 1822, date d'un second renouvellement pour cette 2^e série. Arnaud obtint 57% des voix en 1817 et 50,9% en 1818.

¹ Dernier des titres impériaux, inférieur à celui de baron ; contrairement aux autres titres, opportunément appelés titres nobiliaires, le titre de chevalier ne conférait pas la noblesse, pas plus sous l'Empire que sous la monarchie.

² Contrairement à des prétentions reconnues indûment en 1824, il n'a aucun rapport de parenté avec la famille plus ancienne d'Auberjon de la Murinais, qui a donné pour sa part un élu royaliste, déporté à Sinnamary (Guyane) lors du coup d'État de Fructidor (septembre 1797).

³ Localité de l'Aude située à 15 kms de Limoux, et dans laquelle d'Auberjon possède une propriété.

⁴ D'Auberjon avait obtenu 52% des voix en 1820 ; il en obtint 66% aux élections du collège d'arr. en 1824.

⁵ Dès 1822, d'Auberjon, rompant avec ses amitiés politiques précédentes, avait été soutenu dans ses aspirations préfectorales par La Rochefoucauld, Bruyère-Chalabre et Puyvert, parlementaires ultra-royalistes de sa région. D'Auberjon doit se défendre en sept. 1825 auprès de Corbière, son ministre de tutelle, d'une campagne de presse du *Constitutionnel* stigmatisant cet opportunisme et rappelant malicieusement ses engagements de jeunesse ; d'Auberjon se justifie dans son courrier par une simple pirouette stylistique : « Je méprise trop les impudentes calomnies du *Constitutionnel* pour demander justice » (dossier F¹bI/155-9).

⁶ Une nouvelle nomination au même grade, intervenant le 19 mai 1825, fait doublon et n'a donc pas de valeur. Cf. les deux ampliations des décrets de nomination, mentionnant nom, prénom et fonction de l'intéressé (musée de la Légion d'Honneur).

⁷ Titre purement honorifique, qui s'oppose aux gentilshommes « ordinaires » de la Chambre, assurant effectivement cette fonction protocolaire aux Tuileries.

⁸ Cri de ralliement des députés ministériels pour réclamer la clôture des débats, afin de faire cesser les interpellations

nous a dit que c'était par sympathie qu'il votait pour un ministre qui gasconne et nasille comme lui. Cependant, nous nous rappelons que cet honorable membre, aujourd'hui l'un des plus dévoués de M. de Villèle, avait ouvert en 1820, chez lui rue Taranne, un salon où se réunissaient tous ceux de ses collègues opposés à ce ministre. Ce qui mérite d'être remarqué, c'est que dans ce même salon de la rue Taranne, où M. de Villèle fut démasqué, maudit, conspué, on prépare aujourd'hui son apothéose : l'avorton de la veille est le héros du jour. Il est vrai que ce héros a fait de M. d'Auberjon un préfet et un marquis ; la manne ministérielle est tombée sur le département de l'Aude que M. d'Auberjon représente » (*Nouvelle biographie pittoresque des députés à la Chambre septennale*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, pp. 5-6).

d'AUGIER : François Henri Eugène **d'Augier**¹ (1764-1834), **comte d'Augier** depuis décembre 1814, écrit parfois improprement **Daugier**.

- Il est issu d'une famille noble du Comtat-Venaissin, remontant apparemment à 1206 (mais la filiation suivie est très mal établie), installée à Avignon depuis le XVII^e siècle, définitivement arrimée à la noblesse par le titre de comte conféré au député en 1814 (cf. *infra*).

- Né à Courthézon² (Comtat-Venaissin) le 12 septembre 1764, il est enseigne (1782), lieutenant de vaisseau (1789), puis capitaine de vaisseau (mars 1796), il est ensuite promu chef militaire de Lorient (1798-1801), commandant des marins de la garde (1805-1814), à la tête d'expéditions sur les côtes anglaises, allemandes, espagnoles ; il est nommé préfet maritime des ports de Lorient (mai 1814), de Rochefort (août 1816) puis de Toulon. Enfin, il est promu contre-amiral (1814) puis même vice-amiral³ (1825), avant d'être mis dans le cadre de réserve en mars 1831. Il est parallèlement conseiller d'État en service extraordinaire (vers 1823-1830).

- Membre du Tribunat (mars 1802⁴-août 1807), puis député du Morbihan du 10 octobre 1815 au 17 juillet 1819 (Morbihan et Finistère en 1816-1818)⁵, il est en outre président du collège départemental du Finistère en octobre 1816 ; siégent ensuite comme député du Vaucluse de décembre 1819 au 20 avril 1831 (élu au collège départemental unique en septembre 1819, puis par le collège d'arrondissement d'Avignon, qu'il préside en février 1824 et novembre 1827), il est élu par ses collègues comme candidat à la présidence de la Chambre des députés pour la session de 1818 (décembre 1818-juillet 1819), mais non choisi par le roi⁶.

de l'opposition réclamant l'amendement des projets de lois examinés par la Chambre.

¹ Cf. à son sujet Jean-Antoine Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du Comtat-Venaissin*, Paris, 1750, reprint. 1970, vol. 4, p. 216. Il faut se garder de le confondre avec le baron Jean-Baptiste Augier (1769-1819), propriétaire de forges dans le Berry, et maréchal de camp, député du Cher de 1813 à 1817, appartenant en 1815-16 à la minorité de gauche.

² Près d'Orange, dans l'actuel département du Vaucluse.

³ Situé dans la hiérarchie des officiers de marine juste au dessous du duc d'Angoulême, seul amiral de France sous la Restauration.

⁴ Le Tribunat postérieur à 1802 est un organe « épuré », réduit à 50 membres plus dociles que leurs prédécesseurs, les deux principaux agitateurs, Benjamin Constant et M.-J. Chénier, étant éliminés en priorité par le premier Consul.

⁵ D'Augier avait été élu en août 1815 dans le Morbihan. Après la dissolution du 5 septembre 1816, il avait été réélu en octobre à la fois dans le Morbihan, mais aussi dans le Finistère, toujours comme député de gauche ; les principes parlementaires n'étant pas encore bien fixées, il n'avait dû choisir son département définitif qu'en octobre 1818, choisissant alors le Morbihan pour un an, avant de se réfugier dans sa terre natale du Vaucluse (3^e série) comme base de refuge définitive, sans doute parce que, dans la perspective d'un glissement à droite, celle-ci était finalement jugée plus sûre électoralement que la Basse-Bretagne qui l'avait d'abord plébiscité.

⁶ Les députés élistaient cinq candidats pour la présidence de la Chambre au début de chaque session annuelle, puis, à partir de 1824, une fois acquis le renouvellement intégral et septennal de la Chambre, simplement au début de chaque mandature. Ils étaient portés sur une liste classée, en tête de laquelle figurait le député choisi dès le premier tour de scrutin avec le plus grand nombre de voix, et ainsi de suite, jusqu'au candidat le moins bien élu. Le roi qui se voyait présenter la liste était libre de choisir l'un des cinq candidats à son gré pour président de la Chambre, mais choisissait systématiquement le premier de la liste, comme un signe de confiance et d'hommage aux députés. Il n'y eut qu'un seul contre-exemple sous la Restauration, en février 1828, à la suite des élections de novembre 1827 perdues par le gouvernement de droite : le roi Charles X préféra choisir l'homme de centre gauche Royer-Collard, seulement 3^e sur la liste, plutôt que les deux premiers, Delalot et Hyde de Neuville, symboles de la « défection » d'une partie de la droite, alliée à la gauche contre le gouvernement. Cette rupture avec les usages parlementaires en vigueur manifestait déjà la volonté du monarque de prendre ses distances avec la pratique antérieure du régime constitutionnel, et constituait en quelque sorte le premier signe avant-coureur du coup d'État, dont le roi commençait à caresser l'idée. Il est remarquable que ce mauvais coup porté aux coutumes institutionnelles ne fut pas celui d'un camp contre l'autre hémisphère, mais bien un règlement de comptes interne à la droite, déchirée par ses luttes intestines, au point d'altérer le mécanisme institutionnel du régime qui lui permettait de dominer politiquement.

- Assez opportuniste dans ses choix politiques : il est d'abord fidèle de l'Empire, rallié aux Bourbons en 1814 ; membre de la « minorité ministérielle » en 1815-1816, puis membre du centre gauche constitutionnel, voire proche des doctrinaires jusqu'en 1818. Il est ensuite membre du centre en 1819, membre du centre droit prêt à l'alliance avec les ultras (1820-1821), et devient ensuite villèliste (1822-1827). Rallié à Martignac (1828-1829), puis à la droite (1829-1830), il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, mais il accepte de prêter serment au régime de Juillet.
- Il a fait 23 interventions à la Chambre.
- Comte héréditaire (lettres patentes, 10 décembre 1814), il est en outre chevalier (juillet 1814), commandeur (21 octobre 1818) puis grand-croix (20 août 1823) de Saint-Louis, dans le service de mer ; chevalier (novembre 1803), puis directement commandeur (14 juin 1804, première promotion créée de ce grade), et enfin grand-officier (28 avril 1821) de la Légion d'Honneur (cote LH 74/ dossier 92).

AUGIER du CHÉZAUD : *Claude* Jean-Baptiste **Augier** (1756-1847), dit **Augier du Chézaud**.

- Il est issu d'une famille d'ancienne bourgeoisie de la province de la Marche¹, ayant donné un conseiller du Roi à Evaux (Marche)².
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Annet Augier de Perichou, lieutenant de cavalerie, et de Suzanne Giraudon ; en ligne maternelle, petit-fils de Fiacre de Froment (1683-1759), capitaine d'infanterie, décédé au combat à Longwy (Lorraine), et de Marie Legriel de Moneix.
- Il est fils de Claude Gilbert Augier de Moneix, né en 1725, procureur (avocat), et de Françoise de Froment ; le couple s'est marié le 3 février 1756 à Evaux.
- Sa sœur, Elisabeth Scholastique Augier du Chézaud, s'est mariée en 1781 à Nicolas Souchard, procureur fiscal.
- Son frère cadet est procureur au tribunal de première instance de Guéret de 1811 à 1815.
- Claude Augier du Chézeau, né à Evaux le 16 novembre 1756, meurt au même lieu le 20 janvier 1847.
- Il est membre du conseil général de la Creuse dès l'Empire, maire d'Aubusson (nommé à l'été 1815), puis d'Evaux. Nommé président du collège électoral d'arrondissement d'Aubusson (Creuse) le 26 juillet 1815³ pour les élections d'août 1815, il n'est pas élu alors ; il devient ensuite pendant dix ans député de la Creuse, de novembre 1817 au 5 novembre 1827 (élu par le collège du département, qu'il préside au demeurant en 1824)⁴.
- Il est ultra-royaliste, puis villèliste, et membre de la bannière parlementaire des Chevaliers de la Foi.
- Il a fait deux interventions à la Chambre.
- Chevalier, puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur.

AUPETIT-DURAND : Jean-Louis **Aupetit-Durand** (1764-1843).

- Il est issu d'une famille bourgeoise de Colombier (Bourbonnais)⁵, connue depuis le milieu du XVII^{ème} siècle, ayant fourni des notaires depuis 1646 (charge encore exercée par son grand-père).
- Jean-Louis Aupetit-Durand, né à Colombier le 21 décembre 1764, s'est marié en octobre 1790 avec Pétronille Beynat (†1834), dernière-née de Louis Beynat (1745-1805), propriétaire à Colombier et de Reine-Marie Bertrand (1737-1796).
- Avocat sous l'Empire, il devient magistrat sous la Restauration : procureur du roi près le tribunal de première instance de Montluçon (Allier), nommé le 29 novembre 1815, installé le 10 mai 1816, exerçant, semble-t-il, jusqu'à sa mort en 1843 ; fait président du même tribunal le 24 octobre 1827, cette promotion reste sans suite, et il est confirmé dans sa fonction première de procureur par une

¹ La famille n'a pas de rapport avec les Augier de la Sausaye du Poitou, qui ont donné deux Constituants en 1789-1791, dont l'un fut anobli en 1814 par le roi, contrairement à notre député, resté roturier en dépit de son nom à particule. *L'Armorial du Premier Empire*, Révérend, t. 1, p. 28, commet une erreur à ce sujet, si l'on en croit plutôt Chaix d'Est-Ange, dont les explications détaillées semblent plus convaincantes.

² Chef-lieu de canton à l'est de l'actuel département de la Creuse, actuellement nommé Evaux-les-Bains.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 50.

⁴ Ce député est élu trois fois, d'abord dans le cadre du renouvellement partiel de la 1^{ère} série, en septembre 1817 et mai 1822, puis en mars 1824 à la suite de la dissolution du 23 décembre 1823, les deux dernières élections de 1822 et 1824 ayant lieu au « grand » collège départemental créé par la loi du double vote.

⁵ Commune située au sud-ouest du département de l'Allier, à 4 kilomètres de Commentry et 15 kms de Montluçon.

nomination le 21 septembre 1827, et une nouvelle installation le 31 décembre 1827¹.

- Il est député de l'Allier du 9 octobre 1815 au 17 juillet 1819², puis de décembre 1820 au 23 décembre 1823 (élu par le collège du département). Il meurt à Colombier le 6 juillet 1843.

- Ultra-royaliste³, puis villèliste⁴, il a fait quatre interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (nommé le 30 avril 1821⁵).

- Un fils ou un neveu, Louis Arnaud Aupetit-Durand (né le 21 septembre 1794 à Colombier), substitut (9 août 1821) puis procureur du roi (21 avril 1823) près le tribunal de la Châtre, substitut du procureur général près la cour royale de Bourges (22 février 1824), rallié à la monarchie de Juillet et nommé conseiller (18 juillet 1831), puis président de chambre (3 juin 1841) à la même cour de Bourges.

AURRAN-PIERREFEU : Jacques *Casimir Aurrant* (1769-1835), dit **Aurrant-Pierrefeu** depuis son mariage, et **baron Aurrant-Pierrefeu** depuis 1831.

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie provençale, installée dans la région de Toulon.

- Son père, Jean-Louis Aurrant, sieur de Pierrefeu est officier (grade inconnu) ; sa mère, Thérèse Charlotte de Geoffroy d'Antrechaux, est cousine du député homonyme (cf. ce nom).

- Casimir Aurrant-Pierrefeu a pour proche parent Laurent Auguste Aurrant, né le 2 juillet 1771 à Cuers (Provence)⁶, commissaire de police à Cuers (nommé le 28 août 1808, installé le 25 septembre), puis juge de paix du canton de Cuers (nommé le 1^{er} mai 1816, installé le 18 juin)⁷.

- Né lui-même à Cuers le 11 mars 1769, Casimir Aurrant-Pierrefeu est un propriétaire-exploitant d'oliveraies, ayant épousé Marie Anne Julie Désirée Barry. Il possède à Cuers une maison de maître, dite « le Château », construite vers 1800⁸.

- Il est membre du conseil général du Var depuis juillet 1811⁹, maire de Cuers de 1815 à 1830, et député du Var du 10 octobre 1815 au 31 juillet 1821, puis d'août 1830 au 20 avril 1831 (il est élu en juin 1830 à l'arrondissement de Toulon qu'il préside, grâce à des pressions considérables)¹⁰. À la Chambre, il défend principalement les intérêts corporatistes des exploitants d'oliveraies¹¹.

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis membre de la fraction intermédiaire entre le centre droit et les ultras, rejoignant ensuite le centre droit constitutionnel vers 1820, il est rallié au gouvernement Polignac en 1830, tout en prêtant serment ensuite à la monarchie de Juillet¹².

- Il a fait trois interventions à la Chambre. Il meurt à Cuers le 2 août 1835.

- Chevalier de la Légion d'Honneur (cote LH 77 / dossier 75), il est anobli et fait baron héréditaire par le régime de Juillet (lettres patentes, 22 mars 1831¹³).

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Ce député du Var ne parle que dans la discussion des voies et moyens, au budget général des contributions indirectes, chapitre *huile d'olive*. Il demande annuellement l'exemption de l'impôt pour cette production de son département, ce qui lui donne pour adversaires inévitables les députés des départements à beurre. Il n'a jamais pu obtenir la victoire, et il est probable qu'à l'expiration de cinq années de mandat, le

¹ Sur cette carrière du magistrat, cf. aux Archives Nationales, le microfilm BB 6* 533, registre matricule des magistrats, 1826-1848, registre 9, notice individuelle n° 6263.

² Après une première élection en août 1815, et une réélection triomphale en octobre 1816 (79% des voix), le député échoua à se faire reconduire lors du renouvellement partiel de septembre 1819, et dut attendre le « grand » collège, restreint au quart de l'électorat le plus riche, pour obtenir une ultime réélection en novembre 1820.

³ Loué comme tel par *l'Ami de la religion et du roi* (t. 89, p. 142, et t. 118, p. 232).

⁴ Vainement choisi comme président de collège de l'arrondissement de Montluçon en 1827.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁶ Ville située dans l'actuel département du Var, dans l'arrière-pays, à 15 kilomètres de Toulon et de Hyères.

⁷ Sur cette carrière, cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/526, notice n° 1080.

⁸ Cf. l'actuelle « base Mérimée » du ministère de la Culture.

⁹ Liste de nomination par Napoléon du 11 juillet 1811, conservée aux Archives nationales, cote F¹bI/229/1.

¹⁰ Élu avec 71% des voix en 1815, et 65% en 1816, mais écrasé en 1821 par Paul de Châteaudouble et battu en 1824 par Aguillon, ses rivaux locaux de droite (cf. ces noms), avant de prendre sa revanche en 1830.

¹¹ Ainsi que l'atteste une brochure reproduisant une de ses interventions parlementaires sur le budget, sous le titre « Aurrant-Pierrefeu, député du Var, Loi des voies et moyens, Huileries, 1819 », Ollioules, Librairie Reppe, 16 p.

¹² D'où la validation de son élection le 11 août par la Chambre, en dépit des réclamations de ses opposants.

¹³ Cf. Albert Révérend, *Titres et confirmations de titres, 1830-1908*, Paris, H. Champion, 1909, pp. 5-6.

beurre et l'huile demeureront in statu quo. [...] M. Aurran-Pierrefeu a le corps grand et sec, et le teint olivâtre » (Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 9-10).

AVOYNE de CHANTEREYNE : Victor **Avoyne de Chantereyne** (1762-1834)¹.

- Il est issu d'une famille bourgeoise de la basse Normandie, fixée à Cherbourg.
- Son père est Gilles-Pierre Avoine de Chantereyne, érudit local, et co-fondateur de la Société académique de Cherbourg.
- Né le 22 juin 1762 à Cherbourg, Victor Avoyne de Chantereyne a épousé Marie Rose Marguerite Delaunay (née en 1768), descendante d'un frère de Jeanne d'Arc, qui a été anobli comme tel à titre héréditaire en 1429², titre confirmé en 1827 (cf. *infra*).
- Trésorier de l'église de Cherbourg, il devient avocat au parlement de Paris (1788-13 septembre 1790). Nommé procureur général syndic du département de la Manche du 19 novembre 1791, il est suspendu sous la Terreur, le 3 septembre 1793. Dès le 9 décembre 1794, il est réintégré comme administrateur du district de Cherbourg, devient conservateur des hypothèques du bureau de Cherbourg le 21 février 1796, substitut du procureur général près la cour de Caen (21 mai 1800-mai 1811), puis premier avocat général près la même juridiction (mai 1811-20 août 1818), avant de nouvelles promotions sous la Restauration, comme premier président de la cour royale d'Amiens (20 août 1818-26 juillet 1820), puis comme conseiller à la cour de Cassation le 26 juillet 1820, fonction qu'il exerce jusqu'en octobre 1834, peu avant sa mort le 29 novembre 1834 à Paris³.
- Député de la Manche de janvier 1813 au 31 mars 1814, puis du 4 juin 1814 au 20 mars 1815/13 juillet 1815⁴, il est nommé président du collège électoral d'arrondissement de Cherbourg le 26 juillet 1815⁵ pour les élections d'août 1815, mais n'est pas élu alors. En revanche, nommé vice-président du collège départemental en septembre 1817 (à la tête de la 2^e section du collège électoral de son département), il parvient à se faire élire, et il siège à nouveau à la Chambre comme député de la Manche du 10 novembre 1817⁶ au 5 novembre 1827 (réélu depuis novembre 1822 à l'arrondissement de Valognes) ; il est parallèlement membre du conseil général de la Manche⁷.
- Membre du centre constitutionnel hostile aux ultras jusqu'en 1820, il est absorbé par la majorité villèliste à partir de 1823⁸.
- Il a fait 20 interventions à la Chambre des députés : une fois son virage à droite effectué, il parle plusieurs fois en 1821-1822 en faveur d'un budget important pour la marine et pour le développement de la rade de Cherbourg ; sinon, s'exprimant à cinq reprises en mars-avril 1827 sur le nouveau Code forestier, il soutient le droit pour l'administration publique de se défendre contre les empiètements des particuliers, ou de revenir sur les concessions abusives accordées dans le passé aux industriels.
- Il est chevalier (1814), puis officier (9 janvier 1815) de la Légion d'Honneur (cote LH 81 / dossier 59).
- Sa femme a obtenu une maintenue de noblesse, pour elle et sa descendance (lettres patentes, 30 août 1827), en raison de sa parenté avec Jeanne d'Arc ; mais le couple n'a pas eu d'enfants.

¹ Cf. à son sujet Alphonse de Beauchamp, *Biographie moderne... des Français*, Paris, 1816, vol. 1, Théodore Éloi Le Breton, *Biographie normande*, Rouen, 1857, vol. 1, et la notice publiée par la Cour de Cassation en 1879.

² La famille frôle plus d'une fois la dérogeance, jusqu'à la maintenue de noblesse en faveur de l'épouse du député.

³ Retraité à sa demande à 82 ans : l'absence de procédure d'éviction automatique favorisait la gérontocratie judiciaire. Cf. un résumé détaillé de sa carrière dans le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 19.

⁴ Selon que l'on considère la dissolution des Chambres par Napoléon au début des Cent-Jours, ou la dissolution de la Chambre des députés prononcée par Louis XVIII le 13 juillet 1815.

⁵ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 55.

⁶ Cf. *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 19, p. 607 pour son admission à la Chambre. Comme pour les Basses-Alpes, les élections en 1816 avaient été invalidées au moins partiellement, nécessitant une élection partielle en septembre 1817 avant les renouvellement normaux (2^e série pour la Manche) en octobre 1818 et en novembre 1822, dates auxquelles Avoyne-Chantereyne fut réélu avec 58% puis 60% des suffrages, avant un ultime succès (66%) lors des élections générales de février 1824 : score méritoire face à deux *challengers*, le libéral et le rival de droite, Duparc de Barville. En 1827, en revanche, il est largement battu par un nouveau rival de gauche, le comte de Bricqueville, par 46 % contre 54% à l'élus libéral.

⁷ F¹bI 229/1, cahier de membres du conseil général également parlementaires sous la Restauration.

⁸ Choisi comme président de collège par le gouvernement Villèle en 1824 comme en 1827.

d'AYMARE : Antoine Baptiste **Camy d'Aymare** (1774-date de décès inconnue).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Quercy, connue depuis 1313, ayant dérogée au XVI^e siècle, condamnée pour usurpation nobiliaire en 1667, puis « maintenue » noble en 1680, début de la noblesse effective¹.

- Né à Gourdon (Quercy)² le 24 mars 1774, il est député du Lot de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).

- Villèliste, il est battu en novembre 1827 par Dussol (cf. ce nom), qui siège alors à gauche.

- Il est resté muet à la Chambre des députés.

BABEY : Marie *François* Vincent Michel **Babey** (1774-1849).

- Issu d'une famille de petits robins de Franche-Comté, fixée à Orgelet³, il est petit-fils, en ligne paternelle, de Pierre François Babey (né en 1699), « procureur »⁴ au bailliage d'Orgelet, avocat au parlement de Franche-Comté, devenu notaire royal et receveur des consignations⁵ et de Marie Guye Picot (1704-1780).

- Son père, François Lazare Babey, avocat du roi au bailliage d'Orgelet (4 février 1767), devient lieutenant général de police au bailliage d'Orgelet avant 1789, et habite l'un des hôtels particuliers les plus remarquables de la ville⁶. Membre du Comité de Salut Public de Lons-le-Saunier en 1792, il est pourchassé comme girondin en 1793-1794, et devient finalement membre du conseil général du Jura au début de la Restauration ; la mère du député se nomme Marie Agnès Gazon.

- Son oncle Pierre Marie *Athanase* Babey (1743-1815), avocat du roi au bailliage d'Orgelet (1772) et receveur des consignations (1777), franc-maçon⁷, est élu député du tiers-état de Lons-le-Saunier aux États généraux, siège à gauche à la Constituante en 1789-1791⁸, est réélu comme député girondin du Jura à la Convention⁹, décrété d'arrestation et fugitif en Suisse (décembre 1793-décembre 1794), redevient député au Conseil des Cinq-Cents (octobre 1795-avril 1797) ; il est commissaire du Directoire auprès des salines de Salins et d'Arcy (décembre 1797-1800).

- Son frère *Ferréol* Jean Martial Babey (1778-1852) est avocat à Lons-le-Saunier et Orgelet.

- Né à Orgelet le 5 avril 1774, François Babey est d'abord un soldat réquisitionné sur l'armée du Rhin en 1793. Il se marie avec une demoiselle Follenoz du Magny

- Il est conseiller à la cour royale de Besançon de 1816 à la révolution de Juillet 1830 (nommé le 18 avril 1816, installé le 10 mai 1816)¹⁰.

- Maire d'Orgelet depuis au moins 1807, il est en outre conseiller d'arrondissement de Lons-le-Saunier (1814), puis membre du conseil général, et député du Jura du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, de

¹ Sur cette famille, cf. Jean Laretigaut, président de la Société des Études du Lot, *Moi-Géné* n°17, avril 1996, « Les Camy d'Aymare, seigneurs d'Aymare, Bonnecoste, La Melve, en Quercy jusqu'à la fin du XVII^e siècle ». L'auteur se contente toutefois de reproduire les indications du d'Hozier, et s'arrête avant 1700.

² Ville située dans l'ouest de l'actuel département du Lot.

³ Dans le sud-ouest de l'actuel département du Jura, non loin de la Bresse louhanaise.

⁴ Simple avoué, on le rappelle.

⁵ C'est-à-dire responsable de la caisse locale de dépôts et consignations. Régie par des mécanismes juridiques stricts, celle-ci constituait une garantie financière pour un vendeur, un créancier, ou encore pour une collectivité publique vis-à-vis d'un maître d'ouvrage.

⁶ Abritant depuis la perception d'Orgelet.

⁷ A la loge « Égalité » de Lons-le-Saunier (1776) puis à la loge de la « Parfaite Union » de Besançon (1778).

⁸ Ainsi, après avoir signé le serment du Jeu de Paume, il s'en prit souvent à la droite de manière virulente, demandant le rappel à l'ordre de Cazalès (décembre 1790), interpellant deux fois l'abbé Maury (janvier-février 1791), dont une pour lui reprocher la défense du prince de Condé, qu'il appelle « M. Capet Condé », se faisant applaudir par la gauche en attaquant les propos de la droite qui défendaient l'émigration (septembre 1791) ; néanmoins, alors qu'il était naturellement membre du Club des Jacobins, il passe aux Feuillants dès la création de ce club en juillet 1791.

⁹ Cf. A. Kuscinski, *Dictionnaire des Conventionnels*, Paris, Rieder, 1916, 615 p. Au procès du roi, refuse de voter pour la mort, et vote courageusement pour l'appel au peuple, et la réclusion jusqu'à la paix, et le sursis à l'exécution ; de même, vote pour la mise en accusation de Marat ; il ne fait pas partie des 29 Girondins exclus *manu militari* le 2 juin 1793 - et exécutés pour 21 d'entre eux fin octobre -, mais il compte parmi les 73 autres députés girondins qui signent la protestation dénonçant le sort de leurs collègues, ce qui vaut à l'oncle de notre parlementaire d'être décrété d'arrestation et de devoir s'exiler lui aussi, après avoir tant attaqué les émigrés.

¹⁰ Cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/527, notice n° 1705.

novembre 1821¹ au 23 décembre 1823, et à nouveau de février 1828 au 16 mai 1830 (toujours élu au collège du département²).

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il s'insère en 1821 dans la majorité villèliste, puis reste ensuite fidèle à la droite, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il a fait trois interventions à la Chambre des députés. Il est mort le 10 novembre 1849 à Besançon.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (octobre 1814).

BACOT de ROMAND : Claude René **Bacot** (1782-1853), **baron Bacot** (1816), dit officiellement **Bacot de Romand** depuis 1821, souvent écrit à l'époque **Bacot de Romans**.

- Il est issu d'une famille d'ancienne bourgeoisie tourangelle, protestante et libérale, composée de marchands-fabricants drapiers spécialisés dans la soie, connue depuis le début du XVIII^e siècle. Cette famille s'est trouvée divisée lors de la révocation de l'Édit de Nantes en deux branches, dont l'une a émigré en Caroline du Sud.

- Il est le petit-fils, en ligne paternelle, de Pierre Bacot (1714-1795), négociant à Tours, et de Renée Catherine Barré (vers 1724-1788) en ligne maternelle, de Jacques Claude Etignard de La Faulotte (1718-1809), négociant en bois et gros actionnaire de la Banque de France, devenu de 1785 à 1789 secrétaire du roi en la chancellerie près le parlement du Dauphiné, à Grenoble (anoblissement inachevé) et d'Elisabeth Wiriot (1725-1796).

- Son père, César Joseph Bacot aîné, né le 2 août 1753 à Tours, est un négociant textile considérable de la ville, et fait également des affaires à Sedan (Ardennes) et à Paris ; il est la deuxième fortune de Tours et la sixième d'Indre-et-Loire en 1802, ayant acheté de nombreuses propriétés foncières à la Révolution sous la forme de biens nationaux. Très lié à Clément de Ris, c'est lui qui, lors de l'enlèvement rocambolesque de ce dernier, porte à Blois la rançon exigée par les ravisseurs après s'être chargée de sa collecte. Il reste lié au parti libéral durant toute la Restauration (s'opposant en cela à son fils cadet Bacot de Romand) : il donne une grande réception à Vernou-sur-Brenne (Indre-et-Loire, à 12 kms à l'est de Tours) lors de l'inauguration d'un buste du général Foy, tout en étant décrit à l'été 1830 par le colonel de gendarmerie de Tours, comme le « patriarche du parti libéral ». Il est décédé le 8 novembre 1836 à Vernou-sur-Brenne. La mère du député, Elisabeth Etignard de la Faulotte est née à Paris le 5 février 1756 et décédée à Tours le 2 octobre 1812.

- Bacot de Romand est en outre le neveu d'Alexandre (1750-1821) et Prosper Bacot (1752-1825), gros négociants à Tours ; son cousin germain, Paul Alexandre Bacot (1784-1848) - fils d'Alexandre - est négociant-fabricant en drap à Sedan (Ardennes), associé avec le père de notre député³.

- Il est frère de *César Joseph Bacot fils*⁴ (1787-1870), officier libéral, major dans la garde impériale jusqu'en 1814, commandant des côtes maritimes de Dieppe et d'Abbeville pendant les Cent-Jours, mis en demi-solde par la Restauration, devenu sous la Monarchie de Juillet membre du conseil général et député d'Indre-et-Loire (1830-1848), se réclamant de l'opposition dynastique (Mouvement) derrière Odilon Barrot. Réélu comme député à la Constituante d'avril à novembre 1848, Bacot, d'emblée rallié à la République, soutient Cavaignac, puis démissionne, officiellement pour des raisons de santé.

- Né à Paris le 9 octobre 1782, Claude René Bacot se marie le 6 mai 1816 avec la fille du receveur général des Finances Balthazar Emmanuel Etienne Romand (1778-1865), dont il peut ensuite récupérer le nom (cf. *infra*).

- Ayant fait dans sa jeunesse des études scientifiques en Allemagne et en Italie, il a reçu de famille

¹ Le Jura, comme tous les départements de la 5^e série départementale, avait en effet dû attendre les élections d'octobre 1821 pour voir renouvelés les députés élus au lendemain de la dissolution du 5 septembre 1816.

² Babey recueille 67% des voix en 1815, échoue avec 43 % en 1816, puis reconquiert son siège en 1821 avec à nouveau 67% des suffrages, contre Gagneur (27%), d'une sensibilité politique voisine, mais qui apparaît trop compromis avec le clan constitutionnel ; bien que président de collège (et donc candidat officiel), Babey échoue en mars 1824 contre le marquis de Froissard, qui agrée mieux que notre roturier à une droite jurassienne qui veut rompre désormais totalement avec l'ère constitutionnelle des premières années de la Restauration ; réélu en 1827 au collège du département, il échoue sèchement en 1830 au collège d'arrondissement de Lons, ne recueillant que 35% contre 65% au libéral Cordier, et, découragé, il ne se représente pas au collège de département.

³ D'où un cousin issu de germain, David Bacot (1814-1880), important fabricant de draps à Sedan (cf. sa notice par Bruno Lassaux dans *les Patrons du Second Empire*, vol. 8, *Champagne-Ardenne*, pp. 36-40).

⁴ Sur ce frère, cf. Victor Lacaine et Charles Laurent, *Biographies et nécrologies des hommes marquants du XIX^e siècle*, Paris, 1844-1866, vol. 2, 1845, pp. 30-32.

plusieurs propriétés en Touraine, ce qui explique son implantation politique.

- Nommé auditeur au Conseil d'État (1^{er} août 1810), il est sous-préfet de l'arrondissement de Tours (14 janvier 1811-avril 1815¹) ; il est ensuite promu préfet du Loir-et-Cher (12 juillet 1815²-17 février 1816), puis d'Indre-et-Loire (17 février 1816-19 février 1817), dans son département de résidence habituelle, ce qui est une faveur assez rare. Il refuse en février 1817 une mutation en forme de disgrâce dans le Vaucluse (dossier F¹bI 156/1). Après une longue traversée du désert de onze ans, Bacot de Romand est promu, sous l'éphémère « gouvernement Chabrol », Directeur général des Contributions indirectes (Boissons, Tabacs et Poudres, 13 février 1828-1^{er} août 1830), en même temps que commissaire du Roi devant les Chambres, et conseiller d'État en service extraordinaire avec voix délibérative (13 février 1828-20 août 1830).

- Député d'Indre-et-Loire du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, il est trop jeune pour être réélu, car âgé de moins de 40 ans. Il publie en novembre 1822 à Tours les *Observations administratives* qu'il avait faites à la « Chambre introuvable » en 1815-1816, histoire de se rappeler au bon souvenir des électeurs tourangeaux et de préparer une future campagne électorale ; puis il siège à nouveau comme député d'Indre-et-Loire de mars 1824 au 16 mai 1830 (deux fois élu au collège du département³).

- Ultra-royaliste en 1815, il est ensuite membre de l'opposition royaliste anti-villèliste de 1824 à 1827. Puis il soutient le ministère Martignac en 1828-1829 ; il hésite ensuite entre la « défection » et la droite, et s'abstient lors du vote de l'adresse des 221 le 16 mars 1830⁴. Il meurt le 29 mars 1853 dans la propriété familiale de Vernou-sur-Brenne, près de Tours.

- Il a fait 60 interventions publiques à la Chambre des députés, en qualité de parlementaire, non comptées celles faites comme directeur général des contributions et commissaire du roi.

- Vraiment très riche, il paye 6868 francs de cens dès 1815, soit près de sept fois le seuil d'éligibilité.

- Il est fait baron héréditaire par lettres patentes, le 11 juin 1816, soit le jour de son mariage avec une catholique⁵, puis est autorisé par décision du 19 mars 1821 (confirmé par décret du 4 juillet 1821) à ajouter le nom de sa femme, née Alix Marie Clémence (de) Romand⁶ ; il est en outre chevalier (23 janvier 1815⁷), puis officier (29 octobre 1828) de la Légion d'Honneur.

Témoignages :

- d'Haussez : « En 1815, [...c'était un] jeune député dont les opinions entières et le ton tranchant provoquaient la discussion, la rendaient parfois très vive, [...] et lui assignaient une place parmi les plus exagérés de la Chambre. Depuis, ses opinions, son ton, ses discours, ses conversations, tout a changé. Tout cela s'est tellement modifié qu'en 1828, son royalisme était à la température de celui du ministère Martignac. On lui confia alors la direction générale des contributions indirectes dans laquelle il montra peu d'habileté, et qu'il conserva sous le ministère Polignac, grâce à une hausse subite de son thermomètre politique. Ce qu'il a conservé aussi, c'est un abord sec, et la prétention de faire valoir ses idées, toutes mobiles qu'elles soient » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 213-214).

- Salaberry : « Ce pauvre Bacot..., il s'est reconnu la science infuse. Présomptueux et pédant, il croit apprendre aux habiles ce qu'ils savent mieux que lui. [...] Il n'écoute pas, il enseigne ; depuis qu'il est sorti blanc-bec de l'école des auditeurs de Bonaparte, il a toujours professé. [...] Le pauvre Bacot étouffe de suffisance, il croit étouffer de génie. Le poids d'aucun portefeuille ne l'étonnerait, ce qui donne la mesure de ses moyens. Sa supériorité le tourmente, il ne sent pas qu'on l'a toisé » (*Souvenirs politiques*, vol. 1, pp. 274-275).

- Victor Hugo (ironique) : « Les chefs de la droite disaient dans les conjectures graves : "Il faut consulter Bacot"⁸ » (*Les Misérables* (1862), 1^{ère} partie *Fantine*, livre troisième « en l'année 1817 », ch. I « l'année 1817 », éd. La Pléiade, 1951, p. 123).

¹ À cette date, il sollicite alors prudemment un congé, soi-disant pour aller prendre les eaux dans le midi ; en réalité, Bacot se rend secrètement à Paris, pour attendre la suite, et se rappeler au bon souvenir du vainqueur, au moment de la distribution des postes de responsabilité, lui permettant ainsi d'accélérer sa carrière préfectorale.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°11, p. 24.

³ Réélu avec 55% des voix en 1824 et 54% en 1827, contre la volonté du gouvernement Villèle.

⁴ Ne vote pas contre, contrairement à l'affirmation erronée d'Honoré Fauré, dans sa *Galerie administrative*. Viel-Castel (*Histoire de la Restauration*, vol. 20, p. 343), confirme l'absence du député lors du vote crucial de l'adresse.

⁵ Dont le contrat fut signé par le roi lui-même, preuve d'obligeance envers cet administrateur fidèle aux Bourbons, bien qu'issu d'une famille de négociants libéraux et même « patriote ».

⁶ Archives nationales, cote BB/11/dossier 169.

⁷ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁸ Dans ce passage, Hugo rappelle de manière sarcastique les gloires fugitives de la Restauration, notamment chez les royalistes. Bacot lui paraît l'archétype de ces personnages surévalués.

BAGNEUX : Paul Zénobe *Louis Marie Frotier, comte de Bagneux* (1783-1858).

- Il est issu d'une famille de la noblesse poitevine, connue dès 934, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1393), maintenue noble en 1667, ayant donné de nombreux courtisans, parmi lesquels Louis Frotier, député de la noblesse du Poitou aux États généraux de 1619¹.

- Son père est un officier subalterne, ayant atteint le grade de capitaine ; n'ayant pas émigré, il est délégué du département de la Vienne lors du sacre impérial en 1804.

- Louis Frotier de Bagneux, né le 26 mars 1783 à Goux (Poitou)², s'est marié en janvier 1814 avec la fille du comte Ferdinand de La Vieuville, préfet du Haut-Rhin et comte d'Empire, puis parlementaire de droite sous la Restauration (cf. sa fiche).

- Auditeur au Conseil d'État (27 mars 1811-5 juillet 1814), il devient membre de la commission du Rhin (1812-avril 1814) tout en refusant de rejoindre la Garde impériale, puis il se retrouve sans emploi durant la première Restauration. Brièvement sous-préfet de Bourbon-Vendée³ du 12 août 1815 au 20 décembre 1815, il se retrouve promu, après une période d'inactivité de six ans et demi, préfet des Côtes-du-Nord (26 juin 1822-1^{er} novembre 1826), puis du Maine-et-Loire (1^{er} novembre 1826-6 août 1830, dossier F¹BI 160/15). Il interdit comme préfet en juin 1830 une manifestation à Angers faite en l'honneur des députés locaux signataires de l'adresse des 221, avant de devoir quitter précipitamment la ville sous un déguisement pour échapper aux fureurs révolutionnaires.

- Possessionné dans plusieurs départements, il est vraiment riche, payant 4025 francs de cens en 1830 rien qu'en Vendée⁴, soit quatre fois le seuil d'éligibilité.

- Nommé maire du Boupère (Vendée)⁵ en 1814, Bagneux est chef d'une « compagnie » de volontaires vendéens pendant les Cent-Jours (1815), et membre du conseil général de la Vendée depuis avril 1816. Puis, grâce à son activité de préfet, il est élu député des Côtes-du-Nord de février 1828 à mai 1830 (élu au collège du département⁶), et réélu en juillet 1830 (même collège), puis considéré comme démissionnaire le 25 septembre, par refus de serment au nouveau régime dans les délais impartis. Nommé « commissaire extraordinaire » du Poitou et de la Vendée par la duchesse de Berry lors de son débarquement en 1832, il est acquitté en 1833 par un jury à Bourbon-Vendée des poursuites relatives à cette affaire.

- Appartenant à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830. Fervent légitimiste ensuite, c'est un chaud partisan de la fusion politique entre légitimistes et orléanistes en 1848. Il meurt le 11 décembre 1858 au château de La Pelissonnière (commune du Boupère).

- Il est resté muet à la Chambre.

- Baron d'Empire (décret impérial, janvier 1814), il est en outre chevalier (11 août 1823⁷), puis officier (28 octobre 1829) de la Légion d'Honneur, et gentilhomme de la chambre du roi (octobre 1829) ; pressenti pour la pairie en 1830, cet espoir ne s'est pas concrétisé.

- Son fils aîné, le marquis *Louis Charles Alfred de Bagneux* (1816-1899), a été conseiller général (1864), puis député légitimiste de la Seine-Inférieure en 1871-1875 ; le fils de celui-ci, *Pierre Adalbert Marie Guilhem de Bagneux* (1845-1923), a été conseiller général (1887-1922), et député de la droite républicaine (rattaché à la Fédération républicaine) de la Seine-Inférieure de 1911 à 1923⁸.

¹ Le député, né dans la Vienne, a de nombreuses possessions hors du Poitou, en Bretagne et Normandie notamment.

² Dans l'est de l'actuel département de la Vienne, à 15 kms de Montmorillon.

³ Nom d'époque de La Roche-sur-Yon.

⁴ Somme fournie en C/1317 (procès-verbaux de la Vendée), qui contient une « liste des éligibles du département de la Vendée » en 1830 ; sauf erreur de notre part, Bagneux est alors à cette époque l'électeur le plus riche du département vendéen.

⁵ Cette commune du Boupère, situé en plein bocage vendéen, abrite le château de La Pelissonnière, datant du XVI^e siècle et possédé par Louis de Bagneux.

⁶ Élu comme villéliste avec 68% des suffrages exprimés, tout comme son collègue La Moussaye, ce qui montre la force de la droite non dissidente dans cette Bretagne du Nord, même pendant les moments orageux.

⁷ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁸ Sur cette descendance, cf. les notices d'Anne-Marie Sohn, pp. 44-47, dans Jean-Pierre Chaline et A-M. Sohn (dir.), *Dictionnaire des parlementaires de Haute-Normandie 1871-1940*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2000.

BAILLY (marquis de) : *Charles Gaspard Elisabeth Joseph, marquis de Bailly de Fresnay* (1765-1850).

- Il est issu d'une famille de robins du Maine, d'origine parisienne, anoblée en 1571 par charge de conseiller d'État exercée par le fondateur de la branche¹, maintenue noble en 1698, jouissant du titre de marquis depuis 1768² ; la famille a fourni notamment deux présidents de chambre à la chambre des comptes de Paris, et un trésorier général de France en Champagne.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Louis Alexandre de Bailly (né en 1696), conseiller au grand Conseil (1719-1724)³ ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Gaspard César Charles de L'Escalopier (1706-1792), issu d'une famille anoblée depuis 1543, conseiller au parlement de Paris (1727), maître des requêtes (1733), intendant de Montauban (1740-1756), puis intendant de Tours (1756-1766), enfin conseiller d'État (depuis 1766) et d'Anne Leclerc de Lesseville (1712-1783), elle-même fille d'un intendant à Pau, Limoges et Tours.

- Son père est le comte Jean-Baptiste Joseph de Bailly de Fresnay (1732-1811) : officier subalterne, celui-ci est sous-lieutenant (1751-1766) puis capitaine d'infanterie (1767), quittant le service la même année. Devenu ensuite co-rédacteur du cahier de la noblesse du Mans (mars 1789), il est élu député de la noblesse du Maine aux États Généraux⁴, puis il siège comme député de la droite à la Constituante de 1789 à 1791⁵. Il n'émigre pas, et échappe aux violences révolutionnaires par l'estime générale que lui attirent ses dons philanthropiques ; il n'est pas compromis dans les complots royalistes sous l'Empire⁶. La mère du député, Aimée Anne Charlotte de L'Escalopier (1744-1808), a été épousée à Tours le 1^{er} mars 1764.

- Il est neveu d'Armand Jean François Charles de L'Escalopier (1745-1814), conseiller auditeur (juillet 1769-1788) puis conseiller de grand'chambre (1788-1790) au Parlement de Paris, décrété d'arrestation comme royaliste, fugitif et inscrit sur la liste des émigrés le 19 juillet 1792, marié en secondes noces avec sa nièce (sœur du député) Caroline Jeanne de Bailly de Fresnay. Cet oncle très riche, possessionné à Liancourt (Picardie), est le 8^e contribuable plus imposé du département de la Somme en l'an X (6240 francs de contributions), puis le 19^e plus imposé en 1806 (6859 francs)⁷.

- Né le 16 janvier 1765 au Bourgneuf-Laforêt (Maine)⁸, il est lui-même sous-lieutenant d'infanterie (1780-1791) ; en 1790 à Nancy, il protège avec quinze autres officiers son propre chef, le maréchal de camp Guyot de Malseigne (†1800), de la fureur de soldats mutinés.

- Il émigre de 1792 à décembre 1808, sert dans l'armée de Condé avec rang de colonel de hussards en 1792, puis il se met au service anglais (1794-1796) et ensuite portugais (1800-1808), avec rang de colonel, puis de maréchal de camp portugais (1807). Il reste ensuite sans activité jusqu'en 1814. Il s'est marié en émigration à 1800 à Altona (près de Hambourg en Allemagne) avec Victoire Jeanne Laurence de Pardaillan (1774-1856), issue d'une illustre et vieille famille noble de l'Armagnac.

- Mis à la retraite comme maréchal de camp honoraire (1816), il reprend brièvement du service comme inspecteur des gardes nationales de la Mayenne (1817).

- Nommé président du collège électoral du département de la Mayenne le 26 juillet 1815⁹ pour les élections d'août 1815, il parvient à se faire élire, et siège comme député de la Mayenne du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816. Puis il connaît plusieurs échecs, et ne renoue avec le succès que huit ans plus tard, étant de nouveau député de la Mayenne de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu en 1824 au

¹ La charge de conseiller d'État anoblissait son titulaire et la descendance de celui-ci au premier jour de l'entrée en fonction, tandis que celle de président de la Chambre des Comptes de Paris, également exercée par l'ancêtre fondateur de notre député, exigeait 20 ans de service préalable dans la charge ou la mort en fonction pour anoblir.

² Décision obtenue par le père du député, encore que l'opposition des officiers de Laval ait empêché l'enregistrement de la décision royale, la privant d'effet jusqu'à la Révolution.

³ Institution judiciaire, dont la compétence s'exerce sur tout le territoire national, concurremment à celle des Parlements, et qui est réputée à la dévotion du gouvernement, constituée par des magistrats obéissants, souvent d'anciens administrateurs du pouvoir central ; cf. nos explications détaillées à la fiche de F.R. de La Bourdonnaye.

⁴ Protestant avec la plupart des députés privilégiés contre la réunion des trois ordres le 30 juin 1789.

⁵ Il approuve toutes les protestations de la droite, pour le maintien de la religion catholique comme religion d'État (avril 1790), contre l'abolition de la noblesse (juin 1790), et contre la Constitution (septembre 1791).

⁶ Il est présenté par le préfet de la Mayenne en 1810 comme un « vieillard doux et paisible, extrêmement religieux ».

⁷ Jean-Marie Wiscart, *Grands notables du premier Empire*, vol. 27 (Somme), Paris, CNRS, 2000, pp. 29, 32 et 92-96.

⁸ Dans l'ouest de l'actuel département de la Mayenne, la commune est située entre Laval et Vitré.

⁹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 55.

collège du département), avant d'être nommé pair de France du 5 novembre 1827 à la révolution de Juillet 1830 (exclusion légale à cette date). Il est président du conseil général de la Mayenne pendant plusieurs années sous la Restauration. Il meurt dans sa commune natale le 7 janvier 1850.

- Ultra-royaliste en 1815, puis membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il oscille entre le soutien à Villèle et la contre-opposition en 1824-1827, puis il reste fidèle à la droite en 1828-1830.

- Il reste muet à la Chambre des députés (comme à la Chambre des pairs).

- Il est chevalier (novembre 1790), puis commandeur (23 mai 1825) de Saint-Louis.

BALSAC : Marie *Auguste de Balsac de Firmi*¹ (1788-1880), **baron de Balsac** depuis 1822².

- Il est issu d'une famille du Rouergue, remontant peut-être au XIII^e siècle, mais ayant dérogé, anoblie définitivement en 1697 par charge de président de la cour des aides de Montauban³.

- Il est le petit-fils, en ligne paternelle, d'André de Balsac, baron de Firmi, conseiller au parlement de Toulouse, et de Marie Joseph de Madrières. En ligne maternelle, il est petit-fils de Jean Antoine de Barrau (1737-1795), issu d'une famille du Rouergue agrégée à la noblesse à la fin du XVII^e siècle, et de Françoise Charlotte *Pauline* de Solages, enfermée au couvent par lettres de cachet sur ordres de son mari, par ailleurs sœur d'un des détenus de la Bastille libéré en triomphe le 14 juillet 1789, et cousine germaine de François Gabriel, vicomte de Solages (1752-1834), concessionnaire des mines de Carmaux et président du conseil général du Tarn, dont le fils, le comte Gabriel-Hippolyte de Solages (1772-1811), propriétaire de la compagnie minière de Carmaux, épousa en 1802 Blanche Louise Antoinette de Bertier de Sauvigny, sœur de Ferdinand et d'Anne-Pierre de Bertier (cf. ces noms).

- Son grand-oncle Pierre Firmin de Barrau (1731-1816), capitaine, a été l'un des rédacteurs des cahiers de doléances de la noblesse de Rodez aux États généraux de 1789, avant d'émigrer en Allemagne de 1792 à 1805, et de commander une compagnie de troupes émigrées au sein de l'armée des Princes.

- Son oncle Pierre Firmin de Barrau (1761-1829), a été garde du corps de Louis XVI ; surtout, son oncle, Jean-Jacques de Balsac de Firmi (1734-1794), conseiller au « parlement Maupeou »⁴ de Toulouse (1771), a été condamné à mort le 1 floréal an 2 [20 avril 1794], par le tribunal révolutionnaire de Paris « *comme complice d'une conspiration contre le peuple en signant les arrêtés des 25 et 27 septembre 1790* », et aussitôt guillotiné à Paris.

- Son père, Jean *Marc Antoine* de Balsac, chevalier de Firmi et seigneur de Colombières (Rouergue)⁵, est un officier subalterne, capitaine au régiment du Vexin ; sa mère, épousée le 26 août 1782, se nomme *Victoire Pauline* Eulalie de Barrau (née en 1763).

- Né le 4 août 1788 à Colombières, Auguste de Balsac a épousé en décembre 1822 Blanche de Couronnel, issue de la noblesse d'Artois ; sa belle-sœur Claire Blanche Charlotte de Couronnel épouse en 1820 le vicomte Alexandre Maximilien du Tertre (1774-1851), député de droite du Pas-de-Calais de 1824 à 1830 (cf. sa fiche) ; surtout, son beau-frère Aimé Charles Raoul de Couronnel (†1842) épouse le 21 avril 1828 Marguerite Pauline Emmanuelle de Montmorency-Laval (1811-1861), fille de Anne Pierre Adrien de Montmorency, duc de Laval (1768-1837), ambassadeur et pair de France de 1820 à 1830 (cf. sa fiche) et de *Bonne* Charlotte Renée de Montmorency-Luxembourg (1773-1840) ; ces mariages constituent indirectement pour Balsac un réel tremplin social et politique.

- Auguste de Balsac est successivement auditeur au conseil d'État (10 novembre 1810-5 juillet 1814), sous-préfet d'Avignon (du 3 octobre 1811 au 10 juin 1815, puis de début juillet 1815 au 20 décembre 1815, date de la suppression du poste), puis sous-préfet de Carpentras (16 mars 1816-6 août 1817) ; préfet du Tarn-et-Garonne (6 août 1817-23 mars 1822), de l'Oise (23 mars 1822-27 juin 1823), de la Moselle (juin 1823-janvier 1828, dossier F¹bI 156/3). Balsac devient ensuite secrétaire général du

¹ La localité de Firmi, située dans le Rouergue (Aveyron), se situe à quelques kilomètres de l'actuelle Decazeville.

² Aucun rapport avec le célèbre écrivain Honoré de Balzac, en dépit d'une orthographe des noms parfois trompeuse, la famille de Balzac ayant une origine encore bien plus modeste que celui du député.

³ Si la charge de conseiller de cour souveraine (cour des Aides, des Comptes, Parlements et Conseils supérieurs) n'anoblissait que sur deux degrés, en revanche, la charge supérieure de président anoblissait au 1^{er} degré après 20 ans d'exercice, sans qu'il y ait besoin d'exercer la même charge sur deux générations.

⁴ Comme on sait, ces parlements nommés d'autorité par Maupeou étaient destinés à servir de substituts aux Parlements cassés par le gouvernement royal ; aussi ceux qui acceptaient de servir dans ces proto-parlements étaient-ils considérés par le milieu parlementaire comme des traîtres, ce qu'on appellerait aujourd'hui des « collaborateurs ».

⁵ Commune située dans l'ouest du département de l'Aveyron, entre Villefranche-de-Rouergue et Rodez.

ministère de l'Intérieur et directeur de l'administration générale des départements (23 janvier 1828-8 août 1829), et à ce titre, principal collaborateur de Martignac ; il est parallèlement, et jusqu'à la chute de la Restauration, conseiller d'État en service extraordinaire avec voix délibérative (6 février 1828-20 août 1830, cf. le dossier F¹BI 262/1 pour sa carrière dans l'administration centrale).

- Âgé de quarante ans à peine, il devient député de la Moselle de juillet 1829 (élection partielle en juin 1829 au collège du département, pour remplacer Durand de la Moselle, cf. ce nom) au 16 mai 1830 ; puis, député de son Aveyron natal d'août 1830 au 20 avril 1831 (élu en juin 1830 au collège d'arrondissement de Villefranche qu'il préside), de juillet 1834 à octobre 1837 (réélu en juin 1834 à Villefranche, mais battu en 1837 et en 1839), et à nouveau de mai 1849 à décembre 1851 ; il a 6000 francs de revenu en 1811, et 15000 francs en 1823.

- Membre du centre droit et fidèle collaborateur de Martignac en 1828-1829, il passe à droite ensuite, vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et devient l'ami personnel de Capelle, qui est nommé ministre en mai 1830 ; il reste légitimiste après 1830, tout en prêtant serment au régime de Juillet ; comme de nombreux royalistes, hostile au coup d'État du 2 décembre 1851.

- Il est resté muet à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Baron à titre personnel (ordonnance, 20 octobre 1822), il est en outre chevalier, officier (vers 1824), puis commandeur (12 décembre 1827) de la Légion d'Honneur (cote LH 100 / dossier 58).

BARBIER : *Gaspard* Augustin **Barbier** (1763-1833).

- Il est issu d'une famille d'ancienne bourgeoisie de Civray (Poitou), connue depuis 1576, initialement protestante, ayant abjuré peu avant la révocation de l'Édit de Nantes de 1685, appartenant peut-être à la « noblesse de cloche » depuis le milieu du XVIII^e siècle (cf. *infra*).

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de François Barbier (1672-1746), né à Civray, devenu bourgeois et juge consul à Poitiers, anobli peut-être comme tel¹ et de Suzanne Berthon (†1739) ; en ligne maternelle, il est petit-fils d'un échevin de Rennes.

- Son père, Aimé François Barbier, est un négociant installé à Rennes, devenu lui aussi échevin de cette ville², tout comme plus tard son fils aîné, frère de notre député.

- Par le mariage d'une de ses sœurs, il est beau-frère du comte Bigot de Préameneu, co-rédacteur (1800-1804) du Code civil, devenu ministre des Cultes de 1807 à 1814.

- Il est cousin de Jean Barbier de la Planche (1750-1817), secrétaire de l'École de droit de Poitiers sous l'Empire, et membre du conseil général de la Vienne.

- Né à Rennes le 6 janvier 1763, Gaspard Barbier épouse une égérie des chouans, M^{lle} Lepot de La Richerie, qui ouvre avec Charette en 1795 le bal donné à Nantes après la pacification de la Jaunaie entre chouans et républicains.

- Gros négociant en bois et armateur installé à Nantes, il se fait connaître comme le banquier-prêteur favori des émigrés, ce qui lui vaut d'être arrêté, mais à tort, dans l'affaire Cadoudal (1804).

- Membre du conseil municipal (depuis décembre 1814), puis premier adjoint de la ville de Nantes (3 juillet 1816-21 avril 1824), il se montre très soucieux des œuvres charitables ; il est également député de la Loire-Inférieure du 9 octobre 1815 au 31 juillet 1821.

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis de la fraction intermédiaire entre le centre droit et les ultras, il est logiquement rallié à l'alliance avec ceux-ci dès avant 1820.

- Il est resté muet à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (depuis 1821, cote LH 109 / dossier 26).

¹ Les membres du corps municipal de Poitiers étaient récompensés de leur fonction par un anoblissement depuis 1372. À partir de 1666, cet anoblissement était réservé au seul premier consul de la ville ; on n'a pas pu déterminer si l'aïeul du député avait occupé cette fonction.

² Dans l'acte de baptême du député, son père est qualifié de « noble homme Aimé François Barbier, négociant » (Archives nationales, procès-verbaux d'élections, C/1238), ce qui n'est pas néanmoins une preuve irréfutable de la noblesse familiale. Rennes ne faisait pas partie des villes pourvoyeuses d'un anoblissement pour ses échevins.

BARLIER : Jean-Baptiste **Barlier** (1780-1865).

- On ignore tout sur sa famille¹ et son activité avant son élection à la Chambre.
- Né à Chaudes-Aigues (Auvergne)² le 2 février 1780, Jean-Baptiste Barlier est sous-préfet de Marvejols d'août à décembre 1827 (dossier F¹BI 156/5).
- Maire de Chaudes-Aigues, il est en outre député du Cantal de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège d'arrondissement de Saint-Flour³), puis membre du conseil général du Cantal sous la monarchie de Juillet. Borgne et souvent somnolent à la Chambre, il égaye la chronique parisienne lors de son arrivée dans la capitale en 1824 en offrant un banquet à tous les travailleurs Cantalous de Paris, chaudronniers, étameurs ou serruriers.
- Villèliste lors de sa mandature, il est resté muet à la Chambre des députés.
- Il accepte de reconnaître le régime de Juillet après 1830, mais il demeure l'un des chefs du parti légitimiste du Cantal, correspondant avec Berryer et le comité légitimiste de Paris⁴. Il meurt le 14 mai 1865.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (depuis le 22 août 1824⁵).

BARON : *Guillaume* Antoine **Baron** (1774-1846), **baron Baron** depuis 1817.

- Il est issu d'une famille roturière provençale, populaire en ligne paternelle, plus bourgeoise en ligne maternelle.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'Antoine Baron, maître cordonnier, et de Catherine Blanc ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Pons Abeille, « bourgeois », et de Françoise Just.
- Il est fils de Jean-Joseph Baron (né en 1737) et de Catherine Abeille (née en 1744).
- Né le 16 janvier 1774 aux Arcs (Provence)⁶, Guillaume Baron, devenu garde-magasin des armées révolutionnaires et impériales, fait rapidement fortune.
- Par son mariage à Marseille le 19 octobre 1793 avec Anne *Thérèse* Marie Pastoret (1768-1811), il devient beau-frère d'Emmanuel Pastoret (1755-1840), comte puis marquis de Pastoret, pair de France sous la Restauration, ce qui favorise beaucoup la carrière personnelle de Guillaume Baron.
- Il devient agent général de la Société philanthropique, sous-directeur (1807), puis directeur général du Mont-de-Piété de Paris (1816-9 novembre 1830), source de financement occulte profitable au milieu politique varois tout entier et qui complète à cet égard la Caisse d'amortissement de son collègue et compatriote Paul de Châteaudouble⁷.
- Il est député du Var de novembre 1821 au 20 avril 1831 (élu à l'arrondissement de Grasse à quatre reprises)⁸. Élu secrétaire de la Chambre élu pour la session de 1827 (décembre 1826-juin 1827), il est nommé président du collège électoral d'arrondissement de Grasse en juin 1830.
- Villèliste, il est relativement familier de Charles X ; puis fidèle à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait trois interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.
- En novembre 1830, il doit démissionner du Mont-de-Piété, à la suite d'un rapport tardif de la Cour des comptes, qui souligne les détournements financiers ; il rembourse un tiers des sommes détournées,

¹ Celle-ci ne semble pas particulièrement notable. On relève des journaliers de la commune de Chaudes-Aigues portant ce nom à la fin du XVIII^e siècle, sans qu'on sache s'ils sont ou non apparentés.

² Commune située au sud de l'actuel département du Cantal, aux confins de l'Aubrac.

³ Élection triomphale, remportée avec 87% des suffrages, face à Ganilh, ancien député d'extrême-gauche.

⁴ Cf. Hugues de Changy, *Le mouvement légitimiste sous la Monarchie de Juillet (1833-1848)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 38, note 55. L'auteur relève notamment cette remarque d'un préfet, qui déclare sur Barlier lors d'un rapport écrit le 3 décembre 1839 : « Légitimiste complètement rallié, et que l'administration trouve toujours empressé à la seconder » (dossier F¹BI 230/3) ; puis il nuance cette citation, au regard de son implication dans le mouvement légitimiste, patente au regard des papiers Berryer conservés aux AN (223 AP/9).

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁶ Localité située dans l'actuel département du Var, à dix kilomètres de Draguignan.

⁷ Sur les malversations intervenues au Mont-de-Piété, cf. le récit qu'en dresse Éric Deschodt dans *Histoire du Mont-de-Piété*, Paris, éd. du Cherche-Midi, 1993, p.102.

⁸ Baron l'emporte en 1824 dans un combat interne à la droite villèliste, par 77% contre 21%, sur son collègue Lyle-Taulanne, cf. *infra* ce nom, qui est finalement élu au collège de département ; lors des échéances suivantes, c'est plus normalement à un candidat de gauche que Baron fait face, victorieux par 67% en novembre 1827, élu de justesse en juin 1830 avec 50,3% des voix, avec deux voix d'avance sur son *challenger* libéral.

mais n'est l'objet d'aucune condamnation pénale. Il meurt à Seillans (Var) le 29 décembre 1846.

- Il est anobli et fait baron à titre personnel (lettres patentes, 6 décembre 1817), puis à titre héréditaire avec titre de baron de Claviers (lettres patentes, 10 avril 1819) ; il est en outre chevalier de Saint-Michel¹ (novembre 1816), chevalier puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 118/10).

- Trois enfants, dont l'un Louis Fortuné *Auguste* Benoît Baron (1805-1879), est créé vicomte héréditaire sous la Restauration (lettres patentes, 22 décembre 1827), puis devient receveur des finances.

Témoignage :

- [Alexandre Lardier] : « M. le baron Baron vote toujours avec le ministère, mais il ne parle jamais, et ne fait jamais parler de lui [...] Il n'a sa part dans les haines populaires qu'à cause des 18% d'intérêts que, dans l'administration de bienfaisance qu'il dirige, l'on prend aux malheureux qui mettent leur chemise en gage pour avoir un morceau de pain² » (*Biographie des députés, session de 1828*, p. 20).

BARROIS : Jean-Baptiste Joseph Barrois (1784-1855).

- Il est issu d'une riche famille flamande d'ancienne bourgeoisie ; l'arrière grand-père du député a été reçu bourgeois de Lille en 1726.

- Il est petit-fils d'un syndic de la chambre de commerce de Lille, et fils d'un négociant lillois.

- Il est aussi neveu et rival de François Joseph Barrois-Virnot (1759-1848), président de la chambre et du tribunal de commerce de Lille, éternel candidat malheureux des libéraux aux élections législatives sous la Restauration, brièvement maire de Lille (août-septembre 1830), député orléaniste du Nord (1830-1834), et fondateur en 1845 des chemins de fer du Nord.

- Il effectue dans sa jeunesse des voyages à l'étranger de formation aux affaires mais aussi à la culture, notamment en Grèce.

- Négociant lillois, il est aussi collectionneur d'objets antiques et de manuscrits, parmi lesquels 33 subtilisés à la Bibliothèque Nationale en 1840 par l'intermédiaire d'un réseau de receleurs, qui furent retrouvés après sa mort ; après 1830, éditeur d'ouvrages historiques et lui-même auteur d'un inventaire³, ainsi que d'ouvrages savants sur l'écriture de civilisations diverses⁴.

- Il est adjoint au maire de Lille (vers 1820-vers 1825), et député du Nord de mars 1824 au 16 mai 1830 (élu au collège du département⁵) ; il s'exile en Belgique de 1830 à 1832 après avoir refusé de servir dans la garde nationale de Lille à la suite de la révolution de Juillet.

- D'abord libéral, élu avec cette étiquette en 1824, il devient rapidement conservateur et se rallie au marais villèliste puis à la droite, votant contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il a fait une seule intervention à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (cote LH 124 / dossier 40).

- Un cousin issu de germain, Théodore Charles Barrois (1857-1920), brillant universitaire lillois (zoologue), est élu député du Nord de 1898 à 1906 (sans étiquette).

BARTHE-LABASTIDE : Louis Jacques Guillaume Barthe-Labastide (1762-1840).

- Il est issu d'une famille de marchands drapiers originaires de Limoux, connue depuis le début du XVII^e siècle, ayant donné de 1688 à 1697 deux directeurs de la manufacture royale de draps de Villeneuve près de Clermont (Hérault).

- Son père, négociant, aurait peut-être été capitoul de Toulouse, mais il n'aurait pas en tout cas payé la taxe nécessaire à l'anoblissement.

- Le député est négociant à Narbonne, sa ville natale.

¹ On rappelle que cet ordre a été rétabli par Louis XVIII le 16 novembre 1816, par une ordonnance qui fixait à cent le nombre des chevaliers, « distingués dans les lettres, sciences et arts, découvertes, ouvrages ou entreprises utiles à l'État » ; l'ordonnance rappelle aussi que c'est le ministère de la Maison du Roi qui instruit les dossiers des candidats (Archives Nationales, BB17/a/1, pièce 27).

² Allusion aux taux d'intérêts usuraires en vigueur au Mont-de-Piété, qui firent longtemps scandale.

³ *Bibliothèque prototypographique, ou librairies des fils du roi Jean [le Bon], Charles V, Jean de Berri, et Philippe de Bourgogne*, 1830.

⁴ Principalement *Éléments carlovingiens linguistiques et littéraires*, Paris, éd. J. Renouard, 1846, 360 p. (de concert avec Polycarpe Chabaille) ; puis *Dactylogie et langage primitif*, 1850, et *Lecture littérale des hiéroglyphes et des cunéiformes*, 1853.

⁵ Élu en 1824 quasiment sans concurrence par 94% des suffrages, et réélu en 1827 avec encore 63% des voix.

- Sous le gouvernement Villèle, il est nommé administrateur général des Postes¹, chef de la 2^e division au sein de la toute-puissante Direction générale des Postes (1825-1827).
- Président du canton de Lézignan (1807), et membre du conseil général de l'Aude (1811-vers 1820), il est inscrit sous l'Empire sur la « liste des 60 » personnes les plus recommandables du département établies par le préfet. Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Narbonne le 26 juillet 1815², ainsi qu'en 1824, 1827 et 1830, il parvient à se faire élire à plusieurs reprises, et siège comme député de l'Aude du 9 octobre 1815 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département, puis en février 1824 au collège d'arrondissement de Narbonne). Élu par ses collègues comme l'un des cinq candidats au poste de questeur de la Chambre début avril 1824 (en 4^e position sur 5), il n'est pas choisi par le roi qui retient les deux députés les mieux élus³.
- Ultra-royaliste, puis villèliste fidèle, il se montre toujours très absolu dans ses opinions.
- Il a fait 81 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (cote LH 126 / dossier 42).

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Quatre pieds dix pouces⁴, formes maigres et pointues, perruque blonde, accent méridional, air doux et mélancolique. Quoiqu'il siège à l'extrême-droite, il n'a jamais crié très haut, ni de sa place ni à la tribune » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, p. 15).

BASTOULH : Raymond Marie Hyacinthe **de Bastoulh** (1783-1838).

- Il est issu d'une famille bourgeoise de Toulouse, anoblie en mars 1815 (cf. *infra*).
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un bourgeois, en ligne maternelle, d'un avocat.
- Il a pour père Jean Raymond Marc Bastoulh de Nogent (1751-1836), avocat au parlement de Toulouse, professeur puis doyen de la faculté de droit de Toulouse, anobli à titre héréditaire (lettres patentes, 10 mars 1815).
- Il est le frère aîné de Raymond *Bruno* de Bastoulh, né le 16 octobre 1785 à Toulouse, ami de jeunesse de Guillaume-Isidore de Montbel, député puis ministre sous la Restauration (cf. ce nom), licencié en droit, conseiller auditeur (1^{er} juin 1811-27 juillet 1818), puis titulaire (nommé le 8 juillet 1818, installé le 27 juillet 1818) à la cour royale de Toulouse⁵, demeurant en place quant à lui sous le régime de Juillet, mais gardant une réputation de légitimiste rallié de mauvais gré, cofondateur en juin 1831 de la Société d'Agriculture du midi de la France.
- Raymond Hyacinthe de Bastoulh, né le 4 juin 1783 à Toulouse, est quant à lui successivement avocat, puis juge auditeur à la cour impériale de Toulouse (22 août 1808-1^{er} juin 1811), avocat général près cette même cour (1^{er} juin-23 août 1811), premier avocat général (23 août 1811-20 janvier 1826), enfin, promu procureur général au même lieu (nommé le 28 décembre 1825, installé le 20 janvier 1826) près la cour royale de Toulouse, écarté par le nouveau régime de Juillet en août 1830, ce qui met fin à sa carrière⁶.
- Député de la Haute-Garonne de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département), il est réélu en juin 1830 (à l'arrondissement de Villefranche), mais invalidé par la nouvelle Chambre orléaniste⁷.
- Membre de la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait quatre interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (30 avril 1821⁸, cote LH 134 / dossier 37).

¹ Subordonné direct du Directeur général des Postes.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 47.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°663, p. 189.

⁴ Soit moins d'1 mètre 60 ; ceci revient à souligner ironiquement la petite taille du député.

⁵ Cf. aux AN le dossier matricule des magistrats BB 6*/533, registre 9, notice n° 6573.

⁶ Cf. aux AN le dossier matricule des magistrats BB 6*/533, registre 9, notice n° 6592.

⁷ Élu en 1827 avec 54%, et en juin 1830 avec 66%, invalidé le 4 août par la nouvelle Chambre, à l'instar de dix-sept autres sortants, royalistes de droite comme lui, pour des motifs réels liés au changement de régime politique, avec une motivation officielle fondée sur des fraudes et pressions électorales plus ou moins avérées selon les cas.

⁸ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

BAUDEL-MARTINET : Charles Joseph *Alexandre Baudel* (1771-1845), dit **Baudel-Martinet** en raison de son premier mariage.

- Il est issu d'une famille d'avocats lorrains, connue depuis 1566, et anoblie en 1715 par lettres patentes du duc de Lorraine.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Joseph Nicolas Baudel (1713-1785), avocat général, et de Marie Anne Marguerite de Bourgogne (1718-1792).
- Il est fils de Charles Nicolas Baudel (1740-1799), avocat en parlement, et de Marguerite Charlotte Collin (1748-1779).
- On relève comme oncles paternels Henri Stanislas Baudel de Vaudrecourt (1741-1819), lieutenant-colonel, et Antoine François Baudel de l'Étang (né en 1746), avocat.
- Né à Bourmont (Haute-Marne) le 14 septembre 1771, Alexandre Baudel émigre deux mois seulement en 1793. Il épouse en premières noces, le 14 novembre 1793, Elisabeth Renée Françoise Martinet (1773-1810), et ajoute le nom de sa femme au sien ; il épouse en secondes noces vers 1818 Marie Anne Caroline Didret (1789-1876).
- Maire de Lamarche (au sud de Contrexéville), il est aussi député des Vosges de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège d'arrondissement de Neufchâteau).
- Villèliste, il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825¹, cote LH 139 / dossier 3).
- Il a eu dix enfants de ses deux mariages successifs ; son fils aîné, Prosper Baudel-Martinet (né en 1795), officier-major, est maire d'Haguenau et conseiller général du Bas-Rhin en 1849 ; le second, Alphonse (1797-1841), est avocat et juge de paix en Haute-Marne ; un autre, issu du second lit, Charles Baudel (1820-1897), est conservateur des Eaux-et-Forêts.

BAUSSET : François Louis Nicolas, **marquis de Bausset** (1764-1841).

- Il est issu d'une famille de la noblesse provençale d'extraction, originaire d'Aubagne puis installée à Marseille, ayant donné plusieurs consuls marseillais, prétendant remonter au XIII^e siècle mais ayant dérogé comme négociant et trafiquant en gros à Marseille. D'une noblesse certaine depuis 1526, elle est maintenue noble en 1668. Le député est issu de la branche cadette, distincte de la branche aînée depuis plus de deux siècles, et pourvue du titre héréditaire de marquis depuis 1736.
- Il est lointainement cousin de la branche aînée de Bausset-Roquefort, et notamment : 1° du cardinal Louis-François de Bausset (1748-1824), évêque d'Alès, conseiller titulaire de l'Université (jusqu'aux Cent-Jours²), membre de l'Académie Française, et surtout *leader* du groupe centre droit à la pairie (1815-1824) ; 2° de Pierre-François-Gabriel de Bausset (1757-1829), évêque de Vannes (1807), puis archevêque d'Aix, et pair de France royaliste (1825-1829).
- Il est fils de Mathieu Nicolas de Bausset, lieutenant des galères devenu « honnête homme » marseillais³, apprenant entre autres la peinture sous la direction de Joseph Vernet, nommé finalement ministre plénipotentiaire à Cologne (1760-1763), puis à Saint-Pétersbourg auprès de Catherine II de Russie, de 1763 à sa mort en avril 1767.
- Lui-même lieutenant d'infanterie avant 1789, François Louis Nicolas de Bausset n'exerce aucune activité extra-politique par la suite.
- Membre du conseil général, et député des Bouches-du-Rhône du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816 (après avoir été élu candidat par le collège d'Aix, puis député par le collège départemental en août 1815), il ne peut être réélu en octobre 1816, du fait du boycott du scrutin par les ultra-royalistes aixois. Il est à nouveau député des Bouches-du-Rhône de décembre 1820 au 16 mai 1830 (élu au collège d'arrondissement d'Aix, qu'il préside en 1824, 1827 et juin 1830, date d'une ultime réélection), il démissionne le 17 août 1830, par légitimisme⁴.
- Ultra-royaliste, puis villèliste, et jusqu'au bout fidèle à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et refuse de se rallier au régime orléaniste ; il est resté muet à la Chambre des députés⁵.

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Cf. *Moniteur universel de Gand*, 9 mai 1815, n°8, pp. 31-32, qui fait état de la démission du cardinal de Bausset.

³ Aussi paradoxale que l'expression puisse paraître.

⁴ Largement élu, avec 70% des voix en 1815, 68% en 1820, 93% en 1824, 72% en 1827, et encore 75% en 1830.

⁵ Sauf pour crier à « la clôture » des débats, quand parle un orateur de l'opposition libérale (cf. portrait *infra*). En dehors de ce laconisme à la Chambre, on voit apparaître une fois son nom dans les délibérations du conseil

- Il est chevalier de Saint-Louis (janvier 1815).

Témoignage :

- [Alexandre Lardier] : « Le marquis de Bausset est l'un de ces députés du centre que le ministère compte pour l'un de ses intrépides soutiens. Sa voix a toute la force convenable pour crier "la clôture !" ¹ Et son accent méridional fait un assez bel effet dans les morceaux d'ensemble des 300 ² » (*Biographie des députés, session de 1828*, p. 23).

BAYARD de PLAINVILLE : André Joseph **Bayard de Plainville** (1754-1820).

- Il est issu d'une des plus riches familles de propriétaires fonciers de Saint-Domingue, également possessionnés dans l'Oise, la branche du député au moins étant restée roturière.

- Né à Saint-Domingue le 25 février 1754, il commence une carrière politique locale en tant que conseiller assesseur du conseil supérieur du Cap à Saint-Domingue (1783-1790), et se lie à cette occasion avec François de Neufchâteau ³. Revenu en métropole, il devient maire de Plainville (Oise, vers 1790), puis député royaliste modéré de l'Oise au Conseil des Cinq-Cents d'avril à septembre 1797. Il est démis de ses fonctions électives et condamné à la déportation à Sinnamary (Guyane), lors du coup d'État anti-royaliste de Fructidor ; il mène une vie clandestine de la fin 1797 jusqu'en 1800. Membre du conseil général de l'Oise (1800-1820), il est à nouveau député de l'Oise sous la Restauration du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ⁴.

- Ultra-royaliste sous la « Chambre introuvable », il reste alors muet à la Chambre.

- Chevalier de Saint-Louis (mai 1816), il est également chevalier (vers 1805), puis officier (17 août 1814 ⁵) de la Légion d'Honneur (cote LH 148 / dossier 29).

BAZIRE : Pierre **Bazire** ⁶ (1772-1829).

- On possède très peu de renseignements sur le milieu familial ; il semble qu'il soit issu d'une famille de modestes commerçants d'Avranches, dans le Cotentin normand.

- Il est fils (5^e né sur 6 enfants) de Jacques Bazire (né en 1736), boucher à Avranches, et de Bertrande Aubrée (1733-1800).

- Il est frère de Jacques Bazire (1766-1850), professeur à Paris au collège d'Harcourt, devenu ensuite lycée Saint-Louis.

- Né à Avranches le 1^{er} septembre 1772, Pierre Bazire fait des études de droit, devient avocat, puis il entre dans la magistrature sous la Restauration : il est nommé conseiller à la cour royale de Caen (installé le 1^{er} août 1821), avant d'être promu conseiller à la cour royale de Paris (installé en juillet 1825), exerçant cette fonction jusqu'à sa mort en 1829 ⁷.

- Il épouse en septembre 1820 Rose Marie Anne Claudine Lebreton (†1832), fille d'un marchand de Falaise et veuve en premières noces de Louis Trolley de Prévaux, premier avocat général près la cour royale de Caen.

- Bazire est député du Calvados de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu d'abord au collège du département, puis à partir d'octobre 1821 ⁸ à l'arrondissement de Falaise).

municipal de Marseille, où, le 22 août 1821, celui-ci examine une réclamation formulée par lui, où il se plaint d'un préjudice financier, relatif à une taxe sur les grains (Archives municipales de Marseille, cote 1 D 45, PV des délibérations du conseil, 1821-1822).

¹ Cf. notre explication *supra* au portrait de d'Auberjon.

² « Les 300 » étaient les trois cents députés qui formaient la majorité inconditionnelle du gouvernement Villèle.

³ Neufchâteau, poète et magistrat, puis ministre de l'Intérieur marquant sous le Directoire, dédia à Bayard de Plainville ses *Études de magistrat*, en fait un discours prononcé en 1786 lors de la rentrée du Conseil supérieur du Cap.

⁴ Élu en août 1815 avec 67% des voix.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁶ Aucun rapport familial avec un homonyme, député d'extrême-gauche à la Législative et à la Convention, originaire quant à lui de Côte d'Or, d'une famille au demeurant nettement plus aisée que celle du député villèliste. Aucun rapport de parenté non plus avec un autre homonyme, originaire quant à lui de la Seine-Inférieure, conseiller à la Cour de cassation sous l'Empire et la Restauration.

⁷ Cf. un résumé de sa carrière judiciaire dans le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 110.

⁸ Après un premier succès fin 1820 (avec 63% des voix), Bazire s'est trouvé dans la même situation que d'Aigremont de Saint-Manvieu, également élu du Calvados au même moment et comme lui obligé de remettre son mandat en jeu moins d'un an plus tard (cf. nos explications à la fiche de d'Aigremont, *supra*), la différence de taille résidant dans le

- Membre du centre droit, il se montre solidaire de la droite royaliste (1820-1823) ; tenté fugitivement par une dissidence en 1824-1825, il revient dans le giron villèliste en 1826-1827.
- Prolixe, il a fait 65 interventions publiques à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (décoré en 1827 environ).
- Une fille unique, Amélie Cécile Adèle Bazire, 1822-1906, qui épouse son cousin germain Edmond Alfred Louis Bazire (1801-1878) –fils de Jacques Bazire, cité *supra*-, devenu comme son oncle et beau-père magistrat, juge-auditeur à Corbeil (21 août 1823-27 juin 1825), substitut près le tribunal de Tonnerre (27 juin 1825-20 septembre 1830), promu procureur près le tribunal de Coulommiers (20 septembre 1830-20 août 1833), enfin juge suppléant (20 août 1833-26 avril 1841) puis juge d'instruction au tribunal de la Seine¹.

BEAUMONT : Christophe Armand Paul *Alexandre*, **vicomte de Beaumont** (1770-1841).

- Il est issu de l'illustre famille des Beaumont d'Autichamp, originaire du Dauphiné, connue depuis 1080, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1322), et maintenue noble en 1667².

- Il est le petit-neveu du célèbre Christophe de Beaumont du Repaire (1703-1781), archevêque de Paris (1746-1781), pair de France (1750), proviseur de la Sorbonne (1759-1781), fameux pour sa lutte virulente contre les Jansénistes, le parlement de Paris, et les philosophes³.

- Il est également neveu d'un conseiller-clerc siégeant au « parlement Maupeou », dévoué au gouvernement absolutiste (1771-1772), et aussi d'un officier de marine ayant pris part à la guerre d'Indépendance américaine, devenu chef de division des armées navales (1786).

- Il est fils de Christophe de Beaumont du Repaire, colonel (1759), promu brigadier (1768), menin du dauphin (1771) puis maréchal de camp (1780), et de Marie-Claude de Baynac.

- Né à Paris le 30 décembre 1770, Alexandre de Beaumont émigre avec son père, sa mère et sa sœur étant arrêtées comme parentes ; il se marie avec sa cousine Stéphanie de Beaumont.

- Il est ensuite domicilié ordinairement à Montauban, sauf durant sa carrière préfectorale. Il reste sans activité jusqu'à la Restauration, entame alors une carrière militaire, comme major de cavalerie (fin 1815), puis comme archiviste d'une division militaire, enfin comme capitaine d'état-major (vers 1820-décembre 1827) ; il poursuit ensuite une carrière administrative, comme préfet du Tarn-et-Garonne (janvier-novembre 1828) avec titre de conseiller d'État en service extraordinaire (février 1828), puis comme préfet d'Indre-et-Loire (novembre 1828-novembre 1829), et du Doubs (novembre 1829-avril 1830)⁴, avant une destitution subite par le gouvernement Polignac. Nommé enfin préfet des Basses-Pyrénées par Guizot (août 1830-juin 1832), il sollicite vainement son retour dans le Doubs, et il est finalement débarqué sans ménagements à la suite de l'équipée de la duchesse de Berry, Beaumont ayant affiché ses réserves face à la répression anti-légitimiste ; il est mis à la retraite en juin 1833 (dossier F¹BI 156/11).

- Agitateur royaliste en mars 1814 à Villeneuve d'Agen, il se réfugie en Espagne en mars 1815, puis il est chargé d'une mission confidentielle par *Monsieur* lors des Cent-Jours⁵. Maire d'une petite commune du Périgord, il est battu en août 1815 au collège d'arrondissement de Sarlat dans la course à la candidature législative ; à nouveau candidat de la droite à Sarlat en mars 1821, il retire sa candidature au 2^e tour, au profit d'un autre, pour faire battre le candidat libéral ; au sein du collège

succès de Bazire en 1821 (de justesse, avec 50,4% des suffrages, devançant son adversaire libéral de quatre voix), ce qui lui permet d'assurer la pérennité de sa carrière parlementaire ; Bazire est élu une dernière fois avec 56% des voix en 1824.

¹ Sur cette carrière, cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/525, notice n°609.

² Plus précisément, issu de la branche cadette, distincte depuis le XIV^e siècle, et plus précisément du deuxième rameau des Beaumont du Repaire, détaché à la fin du XVI^e siècle, et fixé en Périgord, le député étant né à Paris

³ Sur ce personnage, qui avait publié un mandement contre *l'Émile* de Rousseau (1762), et interdit de donner une sépulture religieuse à Voltaire (1778), cf. Paul-Émile Regnault, *Christophe de Beaumont*, Paris, Lecoffre, 1882, 2 vol.

⁴ Martignac avait donné une préfecture au député « défectionnaire », de rang ordinaire (5^e classe) puis légèrement supérieure (4^e classe). Sa nouvelle promotion (en 3^e classe), effectuée par La Bourdonnaye en novembre 1829 peu avant son propre départ du ministère de l'Intérieur, indique l'espoir nourri par le gouvernement de rallier Beaumont au giron de la droite, espoir rapidement déçu, comme la suite de la notice le montre.

⁵ Il s'agissait de transmettre, en traversant la frontière, des instructions stratégiques au général royaliste commandant la place de Bayonne, ainsi qu'aux royalistes bordelais.

départemental, il est élu secrétaire du bureau en mai 1822, puis 1^{er} scrutateur en mars 1824, à chaque fois sur la recommandation du président de collège villèliste.

Finalement député de la Dordogne de mars 1824 au 16 mai 1830 (deux fois élu au collège du département, en 1824 après une défaite à l'arrondissement de Sarlat, et en 1827 après deux défaites aux arrondissements de Sarlat et Périgueux), il est choisi par ses collègues comme secrétaire de la Chambre pour la session de 1829 (janvier-juillet 1829) ; lors des élections législatives suivantes, il est battu en juillet 1830 au collège du département¹, ce qui met un terme définitif à sa carrière politique. Il meurt à Pau le 12 juillet 1841².

- Villèliste en 1824-1825, puis membre de la contre-opposition en 1826-1827, et de la « défection » en 1828-1829³, il est superficiellement rallié à la droite fin 1829 : il entretient le doute sur son vote lors de l'adresse des 221 le 16 mars 1830, mais il a vraisemblablement voté pour l'adresse⁴ ; il a 6000 francs de revenu en 1830, ce qui est assez peu pour un parlementaire-préfet.

- Il a fait 46 interventions à la Chambre.

- Il est chevalier de Saint-Louis (octobre 1814), et chevalier de Malte.

BEAUMONT de La BONNINIÈRE : André Charles Bonnin de La Bonninière, comte de Beaumont (1768-1836).

- Il est issu d'une famille noble de Touraine, originaire de Beaumont-la-Ronce⁵, connue depuis 1191, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1450).

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jean-Baptiste Beaumont de La Bonninière (né en 1708), page de la Grande écurie du roi (1725), puis officier d'infanterie, créé marquis par lettres patentes en août 1757, et de Anne Françoise Elisabeth Quantin de Fontenay (1701-1741).

- Il est fils d'Anne Charles Claude Beaumont de La Bonninière (1738-1832), lieutenant d'infanterie, commissaire de l'assemblée de la noblesse de Touraine début 1789, puis membre du conseil général d'Indre-et-Loire, fait comte d'Empire (lettres patentes, novembre 1813), et de Marguerite Le Pellerin de Gauville (1743-1810).

- Il est frère cadet du marquis André Beaumont de La Bonninière (1761-1838), premier page de Marie-Antoinette, chambellan de l'impératrice Joséphine et baron d'Empire (1811), et gendre de Miromesnil, garde des Sceaux de Louis XVI (1774-1789).

- Il est également frère d'Armand Beaumont de La Bonninière (1782-1859), agent administratif dévoué à la droite royaliste comme sous-préfet de Vendôme (1815-1824), puis comme préfet de l'Aude (1824-1827), des Hautes-Alpes (1827-1828), et enfin des Deux-Sèvres (1828-1830).

- Surtout, il est frère de Marc Antoine, comte Beaumont de La Bonninière (1763-1830), premier page de Louis XVI (1777-1784) devenu un brillant officier des armées révolutionnaires, colonel (1792), général de brigade (mars 1795) puis général de division (décembre 1795), premier écuyer de la mère de Napoléon, comte d'Empire (avril 1808), sénateur (14 août 1807-31 mars 1814), puis pair de France (du 4 juin 1814 jusqu'à sa mort le 4 février 1830), gendre du maréchal Davout.

- Lui-même officier subalterne, Charles de Beaumont de La Bonninière est capitaine de dragons de 1786 à 1791. Émigré de 1791 à 1801⁶ et marié en émigration, il sert dans l'armée des princes, participe au débarquement raté de Quiberon comme aide-maréchal général des logis (1795), au service portugais (1798-1800) ; il reste sans activité ensuite jusqu'à la Restauration.

- Promu alors chef d'escadron (1815), puis colonel (mai 1816), il est nommé chef d'état-major de la place de Paris, puis commandant supérieur de l'École militaire de Paris en mars 1826.

- Il est membre du conseil général, et député d'Indre-et-Loire au Corps législatif de janvier 1813 au 31 mars 1814 ; il continue son mandat de député sous la première Restauration du 4 juin 1814 au 20 mars

¹ Battu par Chilhaud de la Rigaudie, homme modéré de la droite, qui avait sur lui l'avantage, n'ayant pas siégé en 1828-1830, de ne pas avoir pris part au vote sur l'adresse des 221 ; ce duel illustre les divisions locales de la droite.

² *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, nécrologe 1841-1842, p. 328.

³ D'où une fête organisée en son honneur par la gauche de Périgueux en juin 1827, à l'issue de la session parlementaire. Cf. aux Archives Nationales, la sous-série F⁷ 6719 (députés), dossier 5.

⁴ Ce qui lui vaut d'être immédiatement destitué de son poste de préfet, tout en étant battu aux élections (cf. note 5).

⁵ Commune située dans l'actuel département de l'Indre-et-Loire.

⁶ Ce qui n'est sans doute pas étranger à sa défense vigoureuse des droits des émigrés dès la première Restauration, à la Chambre des députés, fin 1814, lors de la discussion parlementaire relative à l'affectation des biens des émigrés non encore vendus et restés en possession soit de l'État, soit d'institutions hospitalières (28 octobre 1814).

1815/13 juillet 1815¹, puis il siège à nouveau du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816², après avoir été élu par le collège électoral du département d'Indre-et-Loire.

- Élément modéré de la « majorité de 1815 », il a fait une seule intervention à la Chambre.

- Il est chevalier de Malte depuis 1788.

- Il a eu deux fils, l'un, Alfred, comte de Beaumont-Vassy, page de Charles X et conseiller général d'Indre-et-Loire, l'autre, Edouard-Ferdinand de Beaumont-Vassy (1816-1875), conseiller d'État et préfet de l'Aisne (décembre 1851-mars 1853) au début du second Empire. Noter aussi deux neveux : l'un, fils d'André de Beaumont précité, a été marié à la fille du comte d'Empire Jacques Orillard de Villemazy (1751-septembre 1830), sénateur du 14 décembre 1809 au 31 mars 1814, puis pair de France du 4 juin 1814 à la révolution de Juillet 1830 ; un autre neveu, *Louis-Napoléon-Adalbert* de Beaumont (1808-1877), fils de Marc-Antoine de Beaumont précité, et gendre du célèbre chirurgien Guillaume Dupuytren (1777-1835), a siégé lui-même comme pair de France par droit héréditaire du 6 mai 1833 au 24 février 1848.

BEAQUESNE : Luc Antoine Henri **de Beauquesne** (1766-1827).

- Il est issu d'une famille de la haute bourgeoisie des environs de Toulouse, connue depuis le XVII^e siècle et anoblie en 1769 par charge (cf. *infra*).

- Il est fils d'un capitoul de Toulouse, anobli comme tel en 1769.

- Né à Auvillar (Guyenne)³ le 18 octobre 1766, Beauquesne est maire de Merles (commune à proximité de Moissac dans le Tarn) ; il est en outre membre du conseil général, et député du Tarn-et-Garonne de février 1828 au 16 mai 1830 (élu à l'arrondissement de Moissac) ; réélu en juin 1830⁴ au collège électoral d'arrondissement de Moissac déplacé à Castel-Sarrazin, dont il a la présidence, il est invalidé par la nouvelle Chambre orléaniste le 24 août.

- Membre de la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il est resté muet à la Chambre.

BEAUREPAIRE : Joseph Claude François, **marquis de Beaurepaire** (1769-1854).

- Il est issu d'une famille bourguignonne de la noblesse de Bresse, connue depuis 1299, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1352), ayant donné de nombreux officiers, admise aux États d'Auxonne en 1636 et aux États de Bourgogne dès 1665, le titre de marquis étant de courtoisie.

- Petit-fils de Jacques de Beaurepaire, admis aux États de Bourgogne en 1724, il est fils de Jean-Baptiste de Beaurepaire (1731-1796), admis aux États de Bourgogne en 1757, et prenant part début 1789 aux assemblées de la noblesse à Autun, enregistré comme émigré le 10 octobre 1792⁵.

- Né à Beaurepaire (Bresse)⁶ le 11 avril 1769, le futur député suit des études au collège de Brienne (Bresse)⁷, puis il devient cadet à l'École militaire de Paris en 1783.

- Officier subalterne, il a le grade de sous-lieutenant de chasseurs en 1786 dans le Gévaudan (Auvergne), puis en 1788 en Normandie.

- Il émigre avec son père de 1792 à 1800 environ, et sert dans l'armée des Princes jusqu'en 1797.

- Promu capitaine sous la Restauration, il est commandant de la garde nationale de Louhans en 1814.

- Conseiller municipal (depuis 1810) puis maire (depuis 1813) de Beaurepaire-en-Bresse, il est en outre membre du conseil d'arrondissement de Louhans (au moins depuis 1812⁸ et jusque vers 1820⁹) ; en outre, il siège comme député de la Saône-et-Loire du 10 octobre 1815 au 5 novembre 1827 (élu au

¹ Selon que l'on considère la dissolution des Chambres par Napoléon au début des Cent-Jours, ou la dissolution de la Chambre des députés prononcée par Louis XVIII le 13 juillet 1815.

² Il est élu en août 1815 avec 52% des suffrages.

³ Commune située dans l'actuel département du Tarn-et-Garonne, à cinq kilomètres de Merles, dont Beauquesne devient maire, et quinze kilomètres de Moissac.

⁴ Réélu encore avec 51,7% des voix, dans le climat d'affrontement passionnel entre partisans de Polignac, comme Beauquesne, et opposants de gauche.

⁵ Cf. le CD-Rom « les émigrés de la Révolution française ».

⁶ Dans l'actuel département de Saône-et-Loire, à proximité immédiate de Louhans.

⁷ Sauf confusion avec l'École militaire de Brienne, située quant à elle en Champagne (actuel département de l'Aube).

⁸ Cf. *Annuaire du département de Saône-et-Loire*, 1813, Chalons, Dejussieu-Delorme, p. 74.

⁹ Il exerce toujours la fonction à cette date. Cf. *Annuaire du département de Saône-et-Loire, année 1820*, Macon, Dejussieu, 1820, p. 81.

collège du département, puis en 1824 à l'arrondissement de Charolles)¹. Nommé membre du conseil général de Saône-et-Loire (1822-1830), il est pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830.

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis de la fraction intermédiaire entre le centre droit et les ultras de 1816 à 1819, il est totalement intégré au groupe villèliste à partir de 1820.

- Il reste muet à la Chambre des députés (comme ensuite à la Chambre des pairs).

- Vraiment très riche, il paye 9616 francs de cens dès 1815, soit près de dix fois le seuil d'éligibilité.

- Baron-pair héréditaire (ordonnance, 5 novembre 1827, puis lettres patentes, 12 décembre 1828), il est en outre chevalier de Saint-Louis (octobre 1815), et chevalier, puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur. Il meurt à Paris le 9 juin 1854.

- Un fils, Victor Xavier Marguerite, marquis de Beaurepaire (1802-1865), conseiller général de Saône-et-Loire, s'est marié le 2 juillet 1828 à Louise Marie Gabrielle de La Croix de Castries (1811-1876), fille du comte *Eugène* Gabriel Hercule de La Croix de Castries (1790-1825), lieutenant-colonel de cavalerie, secrétaire d'ambassade à Londres, créé comte héréditaire (lettres patentes, 31 juillet 1821).

BÉCAYS de LACAUSSE : **Timothée de Bécays de Lacaussade** (1760-1852).

- Il est issu d'une famille bourgeoise et protestante de l'Agenais connue dès le XVI^e siècle, condamnée pour usurpation de noblesse en 1666, et dont la demande de maintenue de noblesse en 1783 se voit rejetée. L'origine italienne de la famille parfois avancée apparaît mythique.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jérôme Henri de Bécays (1688-1762), écuyer, et de Jeanne de Baillet de Florensac († 1748) ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Timothée de Bacalan (1699-1778), écuyer, et de Marthe de Bonus (1708-1789).

- Il est le neveu de François *Jean-Henri*, dit Ferrand de Lacaussade (1736-1805), colonel admis à titre personnel à siéger aux assemblées de la noblesse du Quesnoy (Flandre) en 1789, promu général de brigade (1792) puis de division (1793), préfet de la Meuse-Inférieure (1800-1801) sous le Consulat.

- Il est fils de Louis Vincent de Bécays (1718-1768), officier subalterne ayant grade de capitaine d'infanterie, et de Marguerite de Bacalan, dame de Lacaussade (1729-1790).

- Né à Lacaussade² (Armagnac), Timothée de Bécays de Lacaussade est lui-même officier de marine, officier subalterne comme sous-lieutenant (1779) puis lieutenant, puis officier supérieur³ comme capitaine de vaisseau (1786-1792) ; il reste ensuite sans activité.

Il épouse le 21 avril 1798 à Clairac (Lot-et-Garonne) Jeanne Sophie Henriette de Laguehay (née en 1773), fille de Jean-Baptiste de Laguehay (1730-1807), avocat protestant bordelais, et de Jeanne Brossard de la Poupardière (1740-1802).

- Sous la Restauration, il est conseiller municipal (depuis le 22 mars 1810) puis maire de Monflanquin commune voisine de Lacaussade (depuis août 1816), député du Lot-et-Garonne de novembre 1821 au 5 novembre 1827 (élu d'abord à l'arrondissement de Villeneuve d'Agen, puis en mars 1824 au collège du département), et membre du conseil général du département (depuis 1822).

- Villèliste, il a fait trois interventions à la Chambre des députés.

- Il aurait obtenu par lettres patentes le 20 juillet 1829 la confirmation de noblesse tant souhaitée, valant anoblissement réel⁴ ; il est en outre chevalier du Mérite militaire⁵ (au moins depuis 1827).

¹ Élu en 1815 avec 73% des voix, en 1816 avec 52%, en 1820 avec 55%, et, apothéose, en 1824 avec 96% (pour ainsi dire sans concurrent à cette date).

² Commune située dans l'actuel département de Lot-et-Garonne, près de Villeneuve d'Agen.

³ On rappelle que la hiérarchie des grades est différente sur la marine et sur terre (cf. la fiche Aguilon, note de bas de page 4, pour la grille de correspondance).

⁴ A. Révérend, *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, vol. 1, pp. 158-159. Dans *les Notables ou la « seconde noblesse »* (vol. 3, p. 1912), M. Dugast-Rouillé met en doute l'existence de cet anoblissement.

⁵ Ordre créé en 1773 et réservé aux protestants, comme supplétif à l'impossibilité pour eux d'être décorés de l'ordre de Saint-Louis, réservé aux seuls catholiques.

BÉCHADE : André *Didier* **Béchade** (1760-1836).

- Issu d'une famille roturière de négociants bordelais¹, il est négociant à Bordeaux, sa ville natale, et devient président du tribunal de commerce de Bordeaux dans les années 1820.
- Vice-président du collège d'arrondissement de Bordeaux *intra-muros* en novembre 1820, il est en outre député de la Gironde de décembre 1820 au 23 décembre 1823 (élu par le collège de département en novembre 1820).
- Membre du centre droit, il est rallié à la fraction modérée de la majorité villèliste en 1822-1823.
- Il est resté muet à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (depuis mai 1821).

BECQUEY : François *Louis* **Becquey** (1760-1849).

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

BÉJARRY : *Amédée* François Paul **de Béjarry** (1770-1844), dit le **chevalier de Béjarry**.

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Bas-Poitou, connue depuis 1250, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1480), maintenue noble en 1667 et 1715, ayant donné des chefs huguenots célèbres à l'époque des Guerres de religion ; les aînés de la famille se font appeler marquis par courtoisie à la suite d'un achat de fief en 1703 (marquisat de La Roche-Gigonnère²).
- Amédée de Béjarry est le fils de Charles-François Béjarry, page de la Grande Écurie du roi (1751), qui prend part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Poitiers.
- Il est le 6^e membre d'une fratrie très nombreuse, qui compte une demoiselle de Saint-Cyr, un officier d'émigration ainsi qu'un officier vendéen.
- Né à Luçon, Amédée est destiné à l'état ecclésiastique, et il fait des études au séminaire de Saint-Sulpice. Lors d'une participation précoce et active au mouvement vendéen comme officier général de 1793 à 1800, il est aide de camp de Sapinaud de la Rairie (cf. ce nom), puis adjoint direct de Charrette ; blessé, négociateur vendéen auprès du Comité de Salut Public lors des conférences de la Jaunaie³ près de Nantes (février 1795), il est insurgé à nouveau en 1799-1800, puis amnistié en 1800⁴.
- Sous-préfet de Beaupréau (Maine-et-Loire) d'octobre 1815 à juin 1821, il est démissionnaire à cette date (dossier F¹bi 156/13) ; comme ancien officier, il atteint le grade de colonel en 1827.
- Maire de Saint-Vincent du Fort-de-Lay (Vendée, canton de Chantonay) en 1815, il est en outre membre du conseil général, et député de la Vendée de novembre 1816 à mai 1818⁵ (après un 1^{er} échec en août 1815, élu candidat par l'arrondissement de Fontenay en septembre 1816, puis député par le collège départemental) ; il est battu au collège unique départemental (loi Lainé) lors du renouvellement d'octobre 1818.
- Ultra-royaliste, il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (novembre 1814), et de la Légion d'Honneur (30 décembre 1827⁶).
- Un petit-fils, *Amédée* Paul Armand de Béjarry (1840-1916), est député monarchiste de la Vendée sous la III^e République, de 1881 à 1886, puis sénateur de 1886 à 1916 ; il est l'auteur en 1884 de *Souvenirs vendéens*⁷, livre en forme d'hommage à son grand-père, qui rassemble des témoignages sur la participation de celui-ci à l'insurrection de la Vendée⁸.

¹ Aucun lien familial n'a pu être établi avec le baron Vital de Béchade (né en 1757 à Bordeaux), conseiller à la cour des Aides de Bordeaux (juillet 1785-juillet 1791), puis conseiller à la cour royale de Bordeaux (8 juin 1811-31 août 1827), dossier matricule BB 6*/ 527, notice n°1903, ni non plus avec Jean Jacques Émile de Béchade (né en 1794 à Bordeaux), conseiller auditeur (29 juin 1819) puis titulaire (31 août 1827) en la cour royale de Bordeaux, dossier matricule BB 6 */ 527, notice n°1926.

² Cf. à ce sujet Henry de Woelmont, *Les marquis français...*, Paris, Champion, 1919, p. 13.

³ Point commun avec François-Régis de La Bourdonnaye, qui aurait également fait partie de l'équipe de négociation.

⁴ Sur cette participation importante à la rébellion vendéenne, cf. l'étude publiée par son petit-fils, Amédée de Béjarry, qu'on cite à la fin de la notice.

⁵ Sa carrière ne survit pas au renouvellement de la 2^e série départementale, qui s'est opéré à cette date.

⁶ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁷ Nantes, Grimaud-Gervais, 248 p.

⁸ Sur ce petit-fils, cf. Jean El Gammal, *Politique et poids du passé dans la France "fin de siècle"*, Limoges, Pulim, 1999, p. 209.

BELLART : Nicolas François Bellart (1761-1826)¹.

- Il est petit-fils de fermiers et laboureurs franciliens, en lignes paternelle et maternelle.
- Il est en outre fils d'un « maître charron », carrossier aisé établi à Paris, dans le Marais (paroisse Saint-Jean de Grève).
- Il fait de médiocres études au collège Mazarin², puis des études de droit, et en même temps des études théâtrales en compagnie de Talma, qui est alors son ami.
- Clerc d'avoué, puis « procureur » (avoué) au Châtelet³, Bellart devient un avocat réputé du barreau de Paris (1785-1802) ; connu comme royaliste, il doit se cacher à Honfleur, Melun, puis Franconville sous la Terreur. Devenu jurisconsulte⁴ (1802-1815), il donne des conférences réputées pour former les jeunes avocats parisiens en même temps que s'illustrant lors de célèbres litiges⁵. Il est choisi à l'été 1814 par Blacas, ministre de la maison du roi, comme conseil au contentieux au sein de la commission chargée d'opérer la réunion au domaine royal des anciennes dotations des sénatoreries d'Empire⁶.
- Propulsé procureur général près la cour royale de Paris, d'août 1815 à sa mort en juillet 1826⁷, il conduit à ce poste, entre autres affaires politiques, l'instruction contre les ultra-royalistes dans le « complot du bord de l'eau » (juillet-novembre 1818) ; il est en outre procureur spécial devant la Chambre des pairs pour les procès Ney (décembre 1815) et Louvel (1820) ; également conseiller d'État en service extraordinaire (1817-1826), il est aussi membre du conseil d'administration des hospices de Paris.
- Complice dans le complot de la « Machine Infernale » contre Napoléon (1801), membre et souvent président du conseil général⁸ de la Seine à partir de mars 1800, il rédige le 30 mars 1814 une déclaration royaliste décisive avalisée le lendemain par le conseil municipal présidé par Lebeau (cf. ce nom) et publiée le 1^{er} avril 1814⁹, ce qui lui vaut d'être anobli (cf. *infra*), mais aussi de faire partie des treize personnalités nommément exclues de l'amnistie générale proclamée par Napoléon à Lyon le 12 mars 1815¹⁰. Sous la seconde Restauration, Bellart est député de la Seine du 10 octobre 1815 au 1^{er} mai 1822, président du collège électoral du département de la Seine en octobre 1815, septembre 1816 et octobre 1818, rédigeant à cette dernière occasion une circulaire aux électeurs parisiens favorable au « parti constitutionnel » qui met en fureur la gauche libérale comme la droite ultra-royaliste¹¹. Il est élu par ses collègues à trois reprises comme candidat pour la présidence de la Chambre pour les sessions de 1817 (élection en novembre 1817), 1819 (décembre 1819), et 1820 (26 décembre 1820¹²), sans être jamais désigné par le roi pour le poste ; en revanche, il est élu vice-président de la Chambre à trois reprises, pour la session de 1815 (octobre 1815-avril 1816), celle de 1817 (novembre 1817-mai 1818), et pour celle de 1819 (fin novembre 1819-juillet 1820).

¹ Sur Bellart, cf. Hervé Robert, « Le procureur général Nicolas-François Bellart et la carrière judiciaire dans le ressort de la Cour royale de Paris sous la Restauration », *Cahiers de la nouvelle société des études sur la Restauration*, vol. III, 2004, Les Ulis, impr. Acort, 2005, pp. 27-58.

² Collège en quai de Seine (quai Conti), devenu au début de la Révolution le collège des Quatre-Nations, avant d'abriter à partir de 1806 et jusqu'à nos jours, l'Institut de France, originellement installé au Louvre.

³ Siègne de la justice ordinaire à Paris.

⁴ C'est-à-dire avocat consultant.

⁵ Bellart défend notamment Lacoste, dernier ministre de la Marine de Louis XVI (1792), Mme de Cicé (1801), accusée d'avoir abrité chez elle les auteurs de la machine infernale contre Napoléon, ou encore le général Moreau, impliqué dans un complot royaliste en 1804 ; il avait failli être choisi comme défenseur de Louis XVI fin 1792, avant d'être écarté pour sa jeunesse et de se voir préférer de Sèze : cet épisode joua très certainement un rôle dans sa promotion professionnelle sous la Restauration, à l'instar de Romain de Sèze, promu à la tête de la cour de Cassation.

⁶ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°409, pp. 329-330, ordonnance du 16 juillet 1814.

⁷ Alors qu'il est déjà malade, il se distingue encore en août 1825 par un vigoureux réquisitoire contre les quotidiens libéraux *le Constitutionnel* et *le Courrier français*, accusés de tendances antireligieuses ; leur acquittement par la cour royale de Paris présidée par Séguier entraîne une demande de démission de Bellart, refusée par Charles X.

⁸ Qui fait en même temps office de conseil municipal de Paris sous l'Empire et la Restauration.

⁹ Cf. *Travaux et veilles de Michel Fleury* (Mélanges), « le rôle de l'élément bourgeois au Conseil municipal de Paris lors de la première Restauration », pp. 371-379, Paris, Maisonneuve et Larose, 1994.

¹⁰ *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, Cent-Jours, n°69, p. 67.

¹¹ La circulaire, publiée le 20 octobre 1818, mettait en cause les « hommes nouveaux », et prênaient le choix d'hommes « opposés à toute réaction, ennemis prononcés de toute vengeance ».

¹² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 12, 1^{er} semestre 1821, bulletin n°427, p. 3. Bellart est alors 2^e candidat sur les 5 proposés.

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré, en fréquent désaccord avec les « ultras »), puis dès l'été 1816, du centre droit constitutionnel, il se rallie à l'alliance avec les ultras en 1819 et s'intègre finalement au sein de la majorité royaliste élargie en 1821-1822.
- Il a fait 37 interventions à la Chambre des députés, sans évoquer ici ses réquisitoires devant la Chambre des pairs constituée en Haute Cour de justice.
- Anobli (ordonnance, 27 juillet 1814, puis lettres patentes, 24 août 1816), il est en outre chevalier (1814), officier, commandeur (8 août 1823), enfin grand-officier (22 mai 1825) de la Légion d'Honneur (cote LH 169 / dossier 68) ; il a été témoin officiel au mariage du duc de Berry.
- Il est mort célibataire et sans postérité.

Témoignages :

- Chabrol de Volvic : « Mon ami le plus vrai, le plus sincère et le plus constant » (*Souvenirs inédits*, 2002, p. 8).
- Maxence de Damas : « Le procureur général Bellart [était un] vieillard vénérable¹, [et un] magistrat énergique » (*Mémoires*, vol. 2, p. 69).
- d'Haussez : « Royaliste courageux [...], s'il avait été plus maître de lui, s'il s'était tenu plus en garde contre une vivacité qui quelquefois prenait l'apparence de la passion, [...] M. Bellart eût été l'un des membres les plus marquants de la Chambre, comme il était l'un des plus estimés. Tel que le faisait l'exagération de ses qualités, c'était un parleur chaleureux, un magistrat respecté, un député sans influence » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 200-201).
- [Émile Deschamps] : « M. le procureur général, si célèbre par la fougue de ses impressions, ne monte jamais à la tribune, sans réclamer l'indulgence sur sa faiblesse, sur sa santé, il dirait presque sur sa timidité [...] Ainsi, des hommes si opposés de caractère, Saint-Just et M. Bellart peuvent donc avoir quelques traits de ressemblance ! Saint-Just était mourant, plaintif, toujours prêt à intéresser sur sa frêle organisation : quand il fut accusé de ses criminelles violences, au sein même de l'assemblée où il siégeait : Moi !, dit-il, d'une voix flûtée, sonore et convalescente. [...] Bellart] est grand ; il a le front haut, porte des lunettes et des ailes de pigeon. Ses jambes sont grêles ; toute l'habitude de son corps lui donne une vague similitude avec un oiseau de la plus grande espèce. Il y a des vautours qui ont le malheur de ressembler à M. Bellart » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 19-21).
- Victor Hugo (roman) : « M. Bellart était officiellement éloquent » (Hugo, *Les Misérables* (1862), 1^{ère} partie *Fantine*, livre troisième « en l'année 1817 », ch. I « l'année 1817 », éd. La Pléiade, 1951, p. 123).
- Charles Lacretelle : « Ce magistrat, quoique d'un naturel humain, montrait de la rigidité dans ses devoirs » (*Histoire de France depuis la Restauration*, vol. 2, 1829, ch. 6, « diverses condamnations », p. 25).
- Lamartine : « Homme de cœur, mais homme d'excès » (*Histoire de la Restauration*, 1851, vol. 3, livre 19, p. 184).
- Pasquier : « Quoique d'un caractère passionné, il avait de la droiture dans son cœur » (*Mémoires*, Paris, Plon, 1893, vol. 2, p. 272).

BELLEMARE : Joseph François d'Ocquainville de Bellemare² (1773-1858).

- Il est issu d'une famille de la noblesse normande originaire d'Evreux, connue dès 1198, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1386), maintenue noble pour ses trois branches en 1667, 1668, et 1669 ; elle a donné un chambellan du roi Charles VII.
- Plusieurs parents du député ont participé aux assemblées de la noblesse normande en 1789, à Bernay et à Conches (sans que les liens de parenté avec le député aient pu être clairement identifiés).
- Lieutenant au régiment de Flandre, domicilié à Bernay (Eure) au début de la Révolution, Bellemare est enregistré comme émigré le 1^{er} août 1792³, sert dans l'armée de Condé, et rentre en France en 1801, mais reste sans activité.
- Maire de Lisieux (1814-1830), il est aussi membre du conseil général, et député du Calvados de mars 1824 au 20 avril 1831 (toujours élu au collège du département), puis pair de France du 11 septembre 1835 au 24 février 1848.
- Membre de la contre-opposition en 1824-1827, puis membre du centre droit favorable à Martignac en 1828-1829, il réintègre ensuite les rangs de la droite, vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, mais se rallie néanmoins ensuite au régime de Juillet, d'où sa promotion à la Chambre haute.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre.

¹ Damas se place ici en juillet 1825, quelques mois avant la mort de Bellart.

² Aucun rapport connu avec Jean-François Bellemare (1768-1842), un des principaux collaborateurs de *la Gazette de France* puis de *l'Ami de la religion et du roi*.

³ Cf. le CD-Rom « les émigrés de la Révolution française ».

- Il est chevalier de Saint-Louis (depuis mars 1817).

BELLESCIZE : Jean Laurent Félix Antoine Lyon **de Regnauld, marquis de Bellescize** (1773-1840).

- Il est issu d'une famille d'origine savoyarde établie ensuite à Lyon, enrichie dans la mercerie, anoblée par charge d'échevin de Lyon¹ en 1600, maintenue noble en 1667, la branche de Bellescize se spécialisant dans la carrière des armes².

- Il est fils cadet de Claude Espérance de Regnauld d'Alleman, officier subalterne de cavalerie, ayant servi comme capitaine de dragons et lieutenant des maréchaux de France, reconverti ensuite dans le commerce, et devenu prévôt des marchands de Lyon de 1773 à 1776.

- Il est frère de Marguerite Hugues Françoise Sophie de Regnauld de Bellescize (1764-1832), épouse de Charles François Millanois (†1794), associé du père de Ballanche à la tête d'une imprimerie royaliste, et guillotiné sous la Terreur à Lyon le 1^{er} janvier 1794. Cette sœur de Bellescize, qui connaissait l'épouse de Louis de Fontanes (cf. ce nom), reçut Chateaubriand avec beaucoup de soins lors d'un passage de celui-ci à Lyon en octobre 1802³.

- Bellescize, filleul de la ville de Lyon, a émigré en 1792, et servi dans l'armée de Condé ; il rentre à Lyon vers 1800. Nommé commandant de la garde nationale de Vienne (Isère) vers 1815, il n'a pas eu d'autre activité connue.

- Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Vienne le 26 juillet 1815⁴ pour les élections d'août 1815, il ne parvient pas alors à se faire élire député par le collège du département ; renommé au même poste en septembre 1816, il a plus de succès aux élections, et devient alors député de l'Isère de novembre 1816 à juillet 1819⁵.

- Ultra-royaliste et proche de Villèle⁶, il reste muet à la Chambre.

- Il est chevalier de Saint-Louis (depuis septembre 1814).

- Un lointain descendant, Romée de Regnauld de Bellescize (né en 1928), est maître des requêtes au conseil d'État (1979-1986), puis conseiller d'État (1986-1997).

BELLISSEN : Jacques Henri Gabriel, **marquis de Bellissen** (1779-1869).

- Il est issu d'une famille languedocienne de viguiers⁷ de Carcassonne, anoblée par Charles VIII pour services rendus par lettres patentes en mai 1490, maintenue noble dans ses différentes branches à trois reprises en 1668, 1669, et 1699. Le député est issu de la branche cadette, dont le fondateur au XVI^e siècle fut gouverneur de Carcassonne ; le titre de marquis est de courtoisie.

- La mère du député, veuve, a pris part aux assemblées de la noblesse de Carcassonne en 1789.

- Né à Montauban, Bellissen est un très éphémère commandant militaire du département de l'Ariège (août 1815) ; il fonde dans sa propriété de Montbeton (près de Montauban) un orphelinat de jeunes filles et une maison de retraite (on disait alors « asile pour ménages de vieillards »⁸).

- Président du collège électoral du département du Tarn-et-Garonne sous l'Empire (novembre 1810)⁹,

¹ Les échevins de Lyon étaient anoblis depuis 1495, au jour de leur entrée en fonction, comme les autres titulaires d'une noblesse « de cloche », c'est-à-dire d'origine municipale.

² Les archives familiales des Regnauld de Bellescize ont été microfilmées aux Archives départementales de l'Isère sous la cote 1 Mi/30 (indication aimablement fournie par Christian de Polignac).

³ L'écrivain souligne la qualité de cet accueil reçu dans une lettre qu'il adresse à Fontanes le 6 novembre 1802 (*Correspondance générale*, présent. Pierre Clarac, vol. 1, Gallimard, 1977, lettre 114, pp. 173-174). À cette date, Regnauld de Bellescize est à coup sûr déjà rentré en France, puisque Chateaubriand, qui relève son absence momentanée de Lyon, note : « M. Bellescize était à la campagne, mais sa sœur m'a reçu admirablement ».

⁴ Cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 53.

⁵ Et non en 1820, comme le dit par erreur le Robert et Cougny, l'Isère appartenant à la 3^e série départementale.

⁶ Si l'on en croit la notice nécrologique rédigée par un ancien magistrat, le vicomte M*** de L****, « M. de Villèle le consultait souvent et la longue et puissante expérience du ministre se fortifiait encore des consciencieuses inspirations du député » (Archives départementales de l'Isère, cote microfilm 1 Mi/30).

⁷ Initialement subordonnés directs du comte, exerçant les fonctions judiciaires au niveau local, les viguiers étaient devenus depuis plusieurs siècles un simple titre honorifique.

⁸ Cf. Jules Villain, *La France moderne*, t. III/2, p. 1116.

⁹ Auteur en mars 1811 d'une adresse particulièrement flagorneuse, et que les adversaires libéraux lui resservirent naturellement sous la Restauration : « Et quel monarque eut jamais autant de droits que vous à l'amour et à l'admiration de ses sujets ! Tout ce que le génie peut concevoir de grand et d'utile pour la splendeur des empires et la prospérité des peuples est dans votre pensée », etc.

et actionnaire du *Drapeau blanc*, il est en outre député du Tarn-et-Garonne de mars 1822 (élu d'abord à la suite d'une élection partielle en février 1822¹, à l'arrondissement de Montauban) au 16 mai 1830 (élu toujours ensuite au collège du département, qu'il préside une seule fois, en novembre 1822) ; il est réélu en juillet 1830, à nouveau au collège du département².

- Villèliste de 1822 à 1824, puis membre de la contre-opposition (1825-1827), il est favorable à Martignac en 1828-1829, retrouve ensuite sa fidélité à la droite, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il a fait une seule intervention à la Chambre.

- Comte d'Empire (lettres patentes, septembre 1810), il est en outre chevalier, puis officier de la Légion d'Honneur, chambellan de Napoléon (1810-1814)³, puis gentilhomme de la chambre du roi (depuis 1814), ayant ensuite le titre de gentilhomme honoraire.

- Un petit-fils, *Cyprien* Emmanuel de Bellissen (1840-1924), a été attaché de préfecture des Bouches-du-Rhône (1866-1868), puis député de centre gauche en 1880-1881.

Témoignage :

- [Alexandre Lardier] : « M. de Bellissen jouit à Montauban de la réputation d'homme sage et plein de loyauté ; il est peu de personnes qui n'aient à se louer de son obligeance » (*Biographie des députés, session de 1828*, p. 27).

BENOIST : Pierre Vincent **Benoist** (1758-1834), puis **comte Benoist** depuis 1828⁴.

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

BENOIST (du Nord) : *François* Joseph **Benoist** (1756-1833).

- Fils d'un simple apothicaire de Valenciennes, il est lui-même maire de Valenciennes (depuis au moins 1806 jusqu'au printemps 1822⁵), et député du Nord du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816.

- Ultra-royaliste, il a fait une seule intervention à la Chambre.

- Anobli à titre héréditaire (lettres patentes, août 1816), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (1^{er} juillet 1814, ordonnance confirmative du 7 janvier 1817⁶, cote LH 79/ dossier 51).

- Décédé célibataire et sans postérité, il a adopté un de ses neveux, François Joseph Benoist, né en 1796 à Valenciennes, juge auditeur près le tribunal de première instance de Valenciennes (3 décembre 1823-8 novembre 1825), juge d'instruction près le même tribunal (8 novembre 1825-14 mai 1827), substitut au même lieu (14 mai 1827-23 octobre 1829), juge au même lieu (23 octobre 1829-13 octobre 1837), promu enfin conseiller à la cour royale de Douai le 13 octobre 1837⁷.

BENOIT de la Salle : Guillaume *Raymond* Joseph **de Benoît** (1773-1849), dit **Benoît de la Salle** pour le distinguer de ses homonymes.

- Il est issu d'une famille bourgeoise connue depuis le milieu du XVI^e siècle, fixée dans le Rouergue à l'époque des guerres de Religion, ayant fourni des magistrats et des avocats ; si la première branche fut anoblie par charge en 1704, ce n'est pas le cas de la 3^e branche, dont est issu le député, qui n'est donc pas noble.

- Fils d'un juge seigneurial de Saint-Geniez (près de Rodez), il est lui-même juge de paix du canton de Saint-Geniez.

- Il est apparenté à Françonette de Benoît de la Salle, qui épouse Jean Etienne Aymard Frayssinous, l'un des frères de M^{sr} Denis Antoine Frayssinous, grand-maître de l'Université et ministre royaliste sous la Restauration (cf. ce nom).

- Secrétaire du bureau du collège départemental de l'Aveyron aux élections législatives de novembre 1820, il est candidat malheureux à la députation en mars 1824, battu alors par deux rivaux de droite ;

¹ En remplacement de Portal, ancien député et ministre de la marine (déc. 1818-déc. 1821), promu à la pairie.

² Les sources sont contradictoires quant à son maintien en fonction jusqu'au 20 avril 1831 ou à sa démission par légitimisme. Extrêmement riche, il se consacre ensuite aux bonnes œuvres et fonde un orphelinat.

³ A l'instar de certains autres de ses futurs collègues de droite, comme Kergariou par exemple.

⁴ À ne pas confondre avec les deux suivants, beaucoup moins considérables au sein de la droite de la Restauration.

⁵ Son successeur, Desfontaines de Preux, est nommé le 15 mai 1822 (F¹bI / 241).

⁶ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁷ Cf. aux AN le dossier matricule des magistrats BB 6*/533, registre 9, notice n° 6843.

élu en novembre 1827 et député de l'Aveyron de février 1828 à mai 1830, il est réélu en juillet 1830¹, toujours au collège de département ; il est également membre du conseil général de l'Aveyron.

- Membre de la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il est resté muet à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (depuis le 11 juillet 1829²).

- Un petit-fils, Marie Solange Guillaume *Norbert* de Benoit (1838-1906), juge à Rodez, a été député conservateur (monarchiste) de 1885 à 1893.

BERAUD : Pierre **Beraud**³ **des Rondards** (1783-1850).

- Il est issu d'une famille bourgeoise de Moulins, apparemment anoblie en 1702 (sous réserve).

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Pierre Beraud des Rondards (1715-1793), avocat du roi au présidial de Moulins, et de Madeleine Barruel (1729-1790).

- Il est petit-neveu de Jean-Jacques Beraud des Rondards (né en 1727), garde du corps du roi, et le neveu d'autre Jean-Jacques Beraud des Rondards (né en 1752), chanoine du chapitre de Moulins.

- Pierre Beraud des Rondards est brièvement nommé conseiller de préfecture de l'Allier, à Moulins (mars 1823-février 1824)⁴.

- Conseiller municipal de Moulins (depuis juin 1810)⁵, il est en outre membre du conseil général, et député de l'Allier de mars 1824 au 16 mai 1830⁶ (élu d'abord à l'arrondissement de Moulins, puis en novembre 1827 au collège du département) ; réélu en juin 1830 (au collège du département), il démissionne dès le 12 août, par légitimisme ; il est nommé président du collège électoral d'arrondissement de Moulins en 1824, 1827 et 1830.

- Villèliste et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il est tenté par la « défection » et le soutien à Martignac en 1828-1829 ; mais, finalement inséré dans la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et il refuse le ralliement au régime de Juillet.

- Il a fait deux interventions à la Chambre des députés.

- Sous la monarchie de Juillet, Berryer essaie vainement de soutenir sa candidature à Moulins comme candidat légitimiste pour les élections législatives du 2 mars 1839, en écrivant à Odilon Barrot pour obtenir le désistement de la gauche locale en sa faveur ; mais Beraud des Rondards n'est pas élu⁷.

- Il est chevalier (19 mai 1825⁸) de la Légion d'Honneur (cote LH 185 / dossier 27).

BERBIS : Henri *Jules* **de Berbis** (1773-1852).

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie bourguignonne connue depuis le XIV^e siècle, ayant joui d'un anoblissement contesté par lettres du duc de Bourgogne en 1435, condamnée pour usurpation de noblesse en 1665, puis réhabilitée en 1717 par un arrêt du Conseil - date qui peut être prise pour point de départ définitif de la noblesse familiale ; la famille est admise au XVIII^e siècle au sein des assemblées de la noblesse des États de Bourgogne, et compte de nombreux magistrats et officiers.

- Son père Pierre de Berbis a participé aux assemblées de la noblesse de Dijon en 1789.

- Né à Auxonne (Bourgogne)⁹ le 7 novembre 1773, 4^e et dernier enfant de la famille, Jules de Berbis est officier cadet d'artillerie en 1789, avec grade de sous-lieutenant. Jeune encore (âge de 18 ans tout juste), il émigre en 1791, sert dans l'armée des princes en 1792, puis dans celle de Condé ; il rentre dès 1797 et il est alors placé cette même année sous la surveillance du conseil municipal d'Auxonne.

- Sous la Restauration, il est vice-président d'une commission nationale supervisant les réquisitions de

¹ Les sources sont contradictoires quant à son maintien en fonction jusqu'en mai 1831 (présupposé par *l'Almanach royal et national* de 1831), ou à sa démission précoce, par légitimisme.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Le patronyme se prononce « Beurau », comme le député l'indique lui-même dans ses *Souvenirs parlementaires*. Ne pas confondre avec un homonyme libéral de la Charente-Inférieure.

⁴ Cf. *Almanachs royaux annuels* et aux AN, le dossier F¹bI 156/16.

⁵ F¹bI 229/1, décret impérial de nomination du 21 juin 1810.

⁶ Bon connaisseur des questions financières, il a laissé des *Souvenirs parlementaires* qui reviennent sur les discussions budgétaires de la Chambre, ainsi qu'un *Recueil de Fables* (1842), sans rapports on l'imagine.

⁷ Cf. Hugues de Changy, *Le mouvement légitimiste sous la monarchie de Juillet (1833-1848)*, ch. 6, p. 126, lettre conservée aux AN, cote C⁵/78.

⁸ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁹ Dans l'actuel département de la Côte d'Or.

l'occupant (1815-1818) ; il est aussi administrateur des hospices de Dijon.

- Il est conseiller municipal de Dijon (de novembre 1815 à 1818), membre du conseil général de la Côte d'Or de septembre 1814 jusqu'en 1830 au moins, et député de la Côte d'Or de décembre 1820 au 20 avril 1831 (toujours élu au collège du département). Il est élu 1^o secrétaire de la Chambre des députés en mars 1824 (session de 1824, mars-août 1824) ; 2^o rapporteur de la commission parlementaire des budgets 1827, partie « dépenses » (mai 1826), et 1830, partie « recettes » (mai 1829) ; 3^o vice-président de la Chambre élu pour la session annuelle de 1828 (février-août 1828). Il s'illustre dans les débats budgétaires, et notamment ceux relatifs à la gestion municipale.

- Villèliste en 1820-1825, il est membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi. Rallié à la « défection » en 1826-1827, il est favorable ensuite à Martignac (1828-1829), mais s'intègre toutefois à la droite en 1829-1830. Le 16 mars 1830, il vote contre l'adresse des 221 qu'il a essayé en vain de faire amender, en soutenant « l'amendement Lorgeril ».

- Particulièrement prolixe, il a fait 186 interventions à la Chambre pour la période 1815-1830, dont 13 opinions et 9 rapports parlementaires qui font l'objet d'une impression, presque toujours sur des questions budgétaires.

- Acceptant de prêter serment au régime de Juillet pour siéger à la Chambre des députés, il refuse en revanche une nomination à la pairie en octobre 1832. Il échoue aux élections législatives à Beaune, en juin 1834, comme candidat légitimiste, puis il meurt à Dijon le 11 janvier 1852.

- Il est chevalier (14 septembre 1814, ordonnance confirmative du 7 janvier 1817¹), officier (29 octobre 1826), puis commandeur (28 octobre 1829) de la Légion d'Honneur (cote LH 2777/ dossier 20, consulté pour cette thèse, matricule n^o11924) ; en outre, il est membre de l'Académie de Dijon.

- Il est mort célibataire et sans postérité ; il existe encore aujourd'hui une « rue de Berbis » à Auxonne.

Témoignages :

- Maxence de Damas : « Il s'était jeté, je ne sais pourquoi, dans ce parti appelé des pointus, où il montrait une violence extrême » (*Mémoires*, vol. 2, p. 171).

- d'Haussez : « Voici un original que nul n'aurait songé à remarquer, s'il ne s'était imposé à l'attention par une mise étrange et une figure plus étrange encore. Deux gros yeux qui semblaient ne rien voir, bien qu'une divergence très prononcée leur permît de regarder de deux côtés à la fois, donnaient un caractère bizarre à la physionomie de M. de Berbis que l'on doit compter parmi les notabilités de la défection. Il remplaçait le talent de tribune qui lui était refusé, par l'habitude de parler sans s'embarrasser de l'arrangement de ses phrases. Il en résultait pour lui l'équivalent de l'aptitude qu'il n'avait pas. [...] Il a longtemps hésité à se mêler aux rangs de la défection. On peut dire qu'il en a formé l'arrière-garde, et qu'il a en quelque sorte, été chargé de rallier les traîneurs et de les embrigader pour les réunir au corps principal. Il en a été puni par une nomination à la pairie conférée par le gouvernement de Louis-Philippe, qu'une tardive pudeur lui a fait refuser » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 411-412).

- Salaberry : « Ce chétif et inoffensif Berbis, qui a l'esprit de travers comme les yeux » (*Souvenirs politiques*, vol. 2, p. 183).

BERGEVIN : *Auguste Anne de Bergevin* (1753-1831).

- La famille du député, originaire de Touraine et installée à Brest, est connue depuis le début du XVIII^e siècle ; elle reste roturière jusqu'à l'anoblissement familial en 1775 (cf. *infra*).

- Il est le troisième fils de François Bergevin (1706-1798), avocat, « procureur » (avoué) à la sénéchaussée de Brest (1744), lieutenant en l'amirauté de Léon, puis subdélégué de l'intendant de Bretagne, anobli en 1775.

- Il est aussi le frère de Pierre Bergevin, administrateur du Finistère en 1791, tué en 1794², d'Olivier Bergevin, député du Finistère au Conseil des Cinq-Cents (1795-1799), spécialiste des questions maritimes, ainsi que d'un autre frère, président du tribunal de Brest sous la Révolution et l'Empire.

- Lui-même élève-commissaire de la marine à Brest, puis commissaire de la marine à Rochefort dans les années 1780, Auguste de Bergevin est arrêté à Brest sous la Terreur, puis acquitté ; il devient ensuite commissaire général de la marine³ à Bordeaux (1798-1830), hormis un séjour dans les

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Mais apparemment pas guillotiné, contrairement à ce qu'affirment certaines sources.

³ C'est là un grade relativement élevé au sein des officiers d'administration de la marine. Sous la Restauration, on distinguait par ordre décroissant trois intendants de la marine (à Paris, Brest et Toulon), quatre commissaires généraux ordonnateurs (à Paris, Cherbourg, Lorient et Rochefort), parmi lesquels Desbassayns de Richemont et

colonies antillaises¹.

- Il est député du Finistère de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Brest, à une voix près, contre le *leader* libéral Kératry).
- Villèliste, il a fait six interventions à la Chambre.
- Il est chevalier d'Empire (lettres patentes, juin 1809) ; chevalier de Saint-Louis (août 1814) ; chevalier (1804), puis officier de la Légion d'Honneur (cote LH 190/ dossier 45).
- Un parent éloigné a été député orléaniste et conservateur de 1845 à 1848.

BERNARD : *Charles (Carlos) Dominique Bernard* (1762-1845).

- Charles Bernard est fils d'un négociant, également marguillier de la paroisse Saint-Etienne à Lille.
- Lui-même avocat au parlement de Flandre jusqu'en septembre 1790, il est ensuite conseiller de la préfecture du Nord (mai 1809-mai 1815, puis juillet 1815-août 1830).
- Il est officier municipal de Lille sous la Révolution, puis 2^{ème} adjoint au maire vers 1800 ; sous la Restauration, il est député du Nord du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825², cote LH 194/ dossier 55).

BERNIS (François, marquis de) : Alexandre *François* Aimé Raymond **de Pierre, marquis de Bernis** (1777-1845).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Languedoc et du Vivarais, originaire de Ganges (Hérault), connue depuis 1078, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1378) ; le député est le fondateur du rameau ardéchois de Saint-Marcel.
- Il est le petit-neveu du fameux cardinal de Bernis³ (François Joachim de Pierre de Bernis, 1715-1794), académicien (1744), ambassadeur à Venise (1751-1755), secrétaire d'État aux Affaires Étrangères de Louis XV (1756-1758), puis cardinal (1758) et archevêque d'Albi (1764), enfin ambassadeur de France à Rome (1768-1791) au moment de la suppression de l'ordre des Jésuites ; le père de notre député était son héritier principal.
- Il est le neveu de François de Pierre, comte de Bernis (1752-1823), évêque *in partibus* de Damas et coadjuteur d'Albi (1784), président de l'assemblée du clergé du Languedoc, élu député du clergé de Carcassonne aux États Généraux, devenu député de droite à la Constituante en 1789-1791⁴, émigré à Rome puis en Russie, de juin 1792 à 1801, promu archevêque d'Albi (1794), de Lyon (1817)⁵, puis de Rouen (juillet 1819), cardinal (1819), et comte-pair du 4 août 1821 à sa mort le 3 février 1823.
- Il est le fils d'un officier de dragons, successivement page du roi, capitaine, promu officier supérieur avec grade de mestre de camp (1771), puis officier général avec grade de brigadier (1784), puis de maréchal de camp (1788), fait commandeur de l'ordre de Saint-Lazare et baron des États du Languedoc et de l'Albigeois.
- Enfin, il est beau-frère du parlementaire Calvière de Vézenobres, par mariage de la sœur de dernier avec son propre frère (cf. fiche suivante).

Revelière, collègues de Bergevin à la Chambre, 6 commissaires généraux dont Bergevin, 6 commissaires principaux, une quinzaine de commissaires de 1^{ère} classe, une vingtaine de 2^e classe, enfin les garde-magasins et sous-commissaires, innombrables.

¹ Comme l'intéressé le rappelle à la tribune de la Chambre, *A.P.*, 2^e série, t. 50, 13 mars 1827, p. 319. Ce séjour a scellé une sympathie d'intérêts entre le député et les colons français, qu'il défend vivement, se portant au secours de Vaublanc, ténor du parti colonial à la Chambre des députés, comme Fitz-James à la Chambre des pairs. Éric Saugéra cite un texte écrit par Bergevin en 1814, favorable à la traite, qui tranche avec ses interventions en sens inverse dans les années 1820 (É. Saugéra, *Bordeaux port négrier*, XVII^e-XIX^e siècles, Paris, Karthala, 1995, 382 p., ch. VII, pp. 143-153). Un de ses parents, Pierre Louis Bergevin, est aussi sous-commissaire de marine à la Guadeloupe ; il est nommé chevalier de la Légion d'Honneur le 30 octobre 1829.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ A l'instar du cardinal de La Fare, pair ecclésiastique de droite sous la Restauration, et cousin de notre député.

⁴ Hostile avant tout, en bonne logique, à la suppression des dîmes et à la vente des biens ecclésiastiques, à la Constitution civile du clergé, il fut l'un des 30 députés signataires d'un écrit de condamnation à ce sujet, intitulé *Exposition des principes sur la Constitution civile du clergé* ; il s'affirma également hostile aux assignats.

⁵ Nomination sans suite, en raison du refus de Fesch de démissionner. Le diocèse de Lyon eut finalement un administrateur général intérimaire, M^{gr} Jean-Paul de Pins, de 1824 à 1839, jusqu'à la mort de Fesch.

- Après une longue émigration de 1791 à 1814, il est sous la Restauration maire de Saint-Marcel de Pierre-Bernis (Ardèche, près de Bourg-Saint-Andéol), membre du conseil général, et député de l'Ardèche de février 1828 à août 1830 (élu au collège d'arrondissement de Privas) ; réélu à ce collège qu'il préside en juin 1830, il démissionne le 27 août, par légitimisme.
- Il est élu comme étant proche de la contre-opposition en novembre 1827¹ ; favorable à Martignac en 1828, il rejoint ensuite la droite en 1829-1830, vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, puis refuse le ralliement au régime de Juillet.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'Honneur, et de Malte.
- Un petit-fils, Marie *Hervé* de Bernis (1839-1901), est élu député conservateur de l'Ardèche en octobre 1885, mais aussitôt invalidé ; un petit-neveu, Henri François Jules de Bernis, cité *infra*.

BERNIS (René, comte de) : Jacques René Philippe Hippolyte de Pierre de Loubatières, comte de Bernis (1780-1838).

- Il est frère cadet du député précédent, et benjamin de la famille ; le titre de comte est de courtoisie.
- Il est aussi beau-frère de son collègue parlementaire de droite le marquis Alexis de Calvière de Vézenobres (1777-1848, cf. ce nom), en raison de son propre mariage, en 1807, avec la sœur de son futur collègue à la Chambre.
- Chevalier de Malte (1788), il fait « ses caravanes » vers 1790, puis émigre de 1795 à 1804.
- Sous la Restauration, nommé capitaine aux gardes du corps du comte d'Artois (1814), il accompagne ce prince en mars 1815 à Lyon pour tenter de faire barrage à Napoléon ; puis, il est nommé inspecteur des gardes nationales de la Lozère avec grade de lieutenant-colonel (1816).
- Nommé commissaire extraordinaire du roi dans les départements du Gard et de la Lozère (fin juin-6 septembre 1815), il encourage la Terreur blanche, puis justifie sa conduite dans un *Précis de ce qui s'est passé en 1815 dans les départements du Gard et de la Lozère* (1818). Il est ensuite membre du conseil général, et député du Gard du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de la Lozère de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège unique du département) ; enfin, il est pair de France du 5 novembre 1827 au 9 août 1830.
- Ultra-royaliste, puis villèliste, et membre de la bannière parlementaire des Chevaliers de la Foi, il rejoint la contre-opposition en 1825-1827, et reste fidèle à la droite à la pairie.
- Il a fait deux interventions à la Chambre (et reste muet à la Chambre des pairs).
- Baron-pair (ordonnance, avril 1830, sans lettres patentes du fait de la révolution de Juillet), il est chevalier de Saint-Louis (sous réserve), de la Légion d'Honneur (18 octobre 1815², cote LH 2154/dossier 53), et de Malte ; il est en outre gentilhomme honoraire de la chambre du roi (1824).
- Son petit-neveu, le comte Henri François Jules de Bernis (1842-1906), fut de manière assez savoureuse un élève d'Émile Combes au collège de l'Assomption de Nîmes, avant de devenir un officier Saint-Cyrien, conseiller municipal de Nîmes, conseiller général, puis très virulent député conservateur (monarchiste) du Gard d'octobre 1889 à mai 1898, resté célèbre pour avoir lancé à Jaurès à la tribune, le 22 janvier 1898, en pleine Affaire Dreyfus : « Vous êtes vendu aux juifs ! », déclenchant un pugilat physique à la Chambre entre lui-même et Gérault-Richard, tumultueux député socialiste³.

BERRYER : Pierre Antoine Berryer (1790-1868).

- Il est issu d'une famille roturière⁴ originaire de Sainte-Menehould, en Champagne⁵, dont une branche parente avait fourni vers 1700 un maître des requêtes puis un conseiller d'État, les ancêtres directs du député restant quant à eux confinés à la médiocrité d'activités commerçantes locales.
- Il est petit-fils en ligne paternelle, d'un marchand-faïencier de Sainte-Menehould, et en ligne

¹ Bien que nommé, président de collège d'arrondissement, à défaut d'un meilleur candidat pour le pouvoir.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ L'épisode est raconté par Bruno Fuligni, dans *La Chambre ardente, aventuriers, utopistes, excentriques du Palais-Bourbon*, Les éditions de Paris, 2001, notice « Alfred Gérault-Richard », pp. 210-211.

⁴ Sur cette famille, cf. Jules Villain, *La France moderne*, vol. II, pp. 86-90.

⁵ Sans aucun rapport de parenté avec une famille noble homonyme dont était issu le ministre Nicolas René Berryer (1703-1762), secrétaire d'État à la marine (1758) puis garde des Sceaux (1761).

maternelle, d'un chirurgien.

- Il est fils aîné de Pierre Nicolas Berryer (1757-1841), avocat renommé inscrit depuis 1780 au barreau de Paris, chevalier-conseil de l'ordre de Malte, s'illustrant sous la Révolution comme « défenseur officieux » de nombreux accusés, puis en 1815, comme avocat du maréchal Ney et des généraux Cambronne et Debelle, les deux derniers étant par lui sauvés de la condamnation à mort ; Berryer père était également un spécialiste du contentieux en droit maritime international ; il fut élu en l'an VII par les citoyens actifs de Paris comme un des « électeurs » du département de la Seine¹.

- Il est frère d'Hippolyte Nicolas Berryer (1795-1857), général de brigade dans la cavalerie.

- Pierre Antoine Berryer, élève médiocre chez les Oratoriens de Juilly, poursuit ses études au lycée Bonaparte, puis à la faculté de droit de Paris.

- Devenu lui aussi avocat parisien, et inscrit au barreau en 1811, il assiste son père et Dupin aîné dans la défense du maréchal Ney fin 1815. Il est soumis en 1816 à une procédure disciplinaire du barreau par Bellart (cf. ce nom), procureur général près la cour royale de Paris, à la suite de sa défense du général Cambronne, mais finalement non sanctionné. Il défend le général Donnadieu (ancien républicain passé à l'extrême-droite) en 1820², puis les journaux *le Drapeau blanc*, *la Quotidienne* et *les Débats* dans les procès de presse ; enfin Lamennais en 1826, pour son sulfureux ouvrage *De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et social*. Il est fait bâtonnier de l'ordre des avocats en 1854.

- Auteur d'une ode bonapartiste de commande en 1810, il est « volontaire royal » en mars 1815. Produisant en 1820 un mémoire très violent contre Decazes, il est nommé président de collège du 2^e arrondissement électoral du département de la Seine en avril 1822 (mais il est alors trop jeune pour être élu), et doit se contenter aux élections de novembre 1827 d'être un simple électeur du Loiret. Président du collège départemental de la Haute-Loire en janvier 1830 lors d'une élection partielle, il est alors élu député grâce au patronage direct et très influent localement de Jules de Polignac, qui avait été lié à Berryer depuis le début des années 1820 dans une fréquentation commune de cercles politiques d'extrême-droite, proches des « pointus ». Député de la Haute-Loire de mars 1830 à juin 1834 (réélu en juillet 1830 et en juillet 1831), Berryer est ensuite député des Bouches-du-Rhône continûment de juillet 1834 à décembre 1851, et encore de juin 1863 à sa mort en novembre 1868.

- Comme avocat politisé, Berryer est ultra-royaliste ; il est lié ensuite aux dissidents de droite anti-villèlistes de 1820 à 1824 au point d'être soupçonné en janvier 1820 par les informateurs du ministre de la Police Mounier d'être le rédacteur du violent discours parlementaire de Donnadieu dirigé à la fois contre Decazes et contre l'aile modérée du groupe « ultra-royaliste » qui voulait voter le budget. Berryer se rapproche ensuite de Villèle, allant jusqu'à mettre en garde ce dernier fin 1825 contre les intrigues de Sosthène de La Rochefoucauld³.

Une fois élu député en 1830, Berryer est le représentant brillant de la droite ; il se mobilise contre l'adresse des 221 par ses discours et par son vote.

Il est ensuite le *leader* parlementaire légitimiste que l'on sait sous la Monarchie de Juillet, la Seconde République et le second Empire, évoluant vers une alliance avec les républicains et un soutien aux combats ouvriers ; arrêté quatre mois en 1832 à la suite du débarquement en Vendée de la duchesse de Berry, qu'il avait pourtant tenté d'empêcher, il est acquitté par la cour d'assises de Blois dans ce dossier. Il est ensuite « flétri » par la Chambre en 1843 pour son voyage à Londres auprès du duc de Chambord. Resté légitimiste et hostile au prince Président sous la seconde République⁴, il anime la

¹ Cf. la « liste générale par ordre alphabétique des électeurs du département de la Seine en l'an VII », consultée aux Archives municipales de Fontenay-aux-Roses, série « Fonds divers ». On rappelle qu'à l'époque, en vertu de la Constitution de l'an III (22 août 1795), les citoyens actifs, qui payaient un impôt direct, éalisaient des « électeurs », à proportion de 0,5% environ du corps des citoyens actifs ; ceux-ci désignaient ensuite les députés.

² Donnadieu était mis en cause pour la répression d'insurrections libérales à Grenoble. On a conservé la 1^{ère} partie du *Mémoire de Berryer pour le vicomte Donnadieu [...] sur la plainte en calomnie par lui portée contre les Sieurs Rey, Cazeneuve et Régnier, auteurs et signataires d'une pétition pour quelques habitants de Grenoble*, Paris, Dentu, 1820, 151 p.

³ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 15, p. 52.

⁴ Cf. à titre d'exemple son discours à la Chambre du 16 juillet 1851, dans lequel Berryer déclare notamment, par hostilité au césarisme : « Faire reposer la destinée d'un peuple sur la tête d'un homme, c'est le plus grand de tous les crimes », *Moniteur Universel* n°198 du 17 juillet 1851, pp. 2036-2039, reproduit dans Éric Anceau (dir.), *Les grands discours parlementaires du XIX^e siècle*, Paris, A. Colin, 2005, pp. 265-272.

réunion de parlementaires hostiles au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte le 2 décembre 1851 à la mairie du X^e arrondissement de Paris¹, et reste ensuite un opposant constant au second Empire.

- Il a fait deux interventions à la Chambre sous la Restauration (étant évidemment beaucoup plus prolifique après 1830).

- Membre fondateur de la Société royale des Bonnes Lettres² (janvier 1821), il participe également à la Société des Bonnes Études³ (créée en 1823). Il est élu à l'Académie française le 12 février 1852, et reçu le 22 février 1855.

Témoignages :

- d'Haussez : « À l'époque dont je parle, le talent de M. Berryer ne se révélait qu'à peine, mais [...] de tous les orateurs que j'ai entendus à la tribune, M. Berryer est l'un de ceux dont l'éloquence m'a le plus étonné. On ne serait imaginer une telle fécondité de pensées servie par une élocution plus facile, un choix de mots plus parfaits, plus expressifs, une richesse d'images peintes des couleurs les plus brillantes et les mieux adaptées au sujet. La vigueur de son raisonnement défie la logique la plus ardue et les arguties les plus minutieuses » (*Mémoires*, vol. 2, pp. 68-69).

- Sosthène de La Rochefoucauld⁴ : « L'élévation de ses arguments dissimule avec grâce, ce qui peut manquer de profondeur à sa pensée. Toute question est indifférente à ce puissant orateur, dont l'étonnante facilité est presque un défaut. [...] Étudiant à peine les questions qu'il traite, il les devine au premier aperçu, et les enlève, en quelque sorte, à l'abordage, par l'émotion qu'il produit sur ses auditeurs. Descendu de la tribune, M. Berryer, partageant en quelque sorte l'enthousiasme qu'il inspire, s'enivre lui-même de son éloquence. [...] Facile à s'émouvoir, il croit ce qu'il dit quand il le dit, mais en dehors de la tribune, il croit à peu de choses, et l'on aurait tort de chercher dans M. Berryer un homme de conviction. [...] Riche d'imagination, il est coloriste ; mais il manque de profondeur, et sacrifie trop à l'effet. [...] Enfant gâté, il joue avec tout, et se rie de tout. Marchant sans but avoué et sans plan arrêté, il hésite et tâtonne souvent. Sans être méchant, il poursuit à outrance ceux qui font obstacle sur son chemin. [...] Capable de rendre un service, il se mettra en quatre pour vous obliger, si toutefois il ne vous a pas oublié dans les vingt-quatre heures » (*Mémoires*, vol. 10, pp. 227-231).



Pierre Antoine Berryer

¹ Cf. à ce sujet Éric Anceau, « Les représentants du peuple et le coup d'État du 2 décembre 1851 », *Parliaments, Estates and Representation*, vol. 23, nov. 2003, p. 74.

² Tout comme le jeune Hugo, qui eut l'occasion d'y lire trois de ses *Odes* de jeunesse ; cette société, comme la suivante, concentrait tous les talents de la jeunesse royaliste parisienne, et servait la popularité de la droite. Elle était située rive droite, près de la rue de Richelieu. Cf. à ce sujet la fin de notre chapitre 4.

³ Cette dernière société, également politisée à droite, était réservée aux étudiants de droit et de médecine, d'où sa localisation rive gauche, derrière le Panthéon, rue de l'Estrapade ; il s'y donnait des conférences et des joutes oratoires publiques. Alfred Nettement, entre autres, la fréquenta également. Cf. la fin du chapitre 4 de cette thèse.

⁴ Le portrait dressé ici concerne au moins autant le Berryer d'après 1830, sous la Monarchie de Juillet, que le débutant encore jeune de la Restauration ; on le livre néanmoins.

BERSET : Claude René **de Berset** (1776-1831), dit **de Berset d'Hauterive**¹.

- Il est issu d'une famille bourgeoise du Maine (région de Laval), anoblie en 1731 (cf. *infra*).
- Il est petit-fils de Jean-Baptiste Berset, négociant de Laval, devenu conseiller secrétaire du roi² et anobli en cette qualité, ayant acquis en 1737 le château de Hauterive à Argentré (Maine)³.
- Il est fils d'un officier subalterne affecté pendant un temps dans le Limousin.
- Il est aussi cousin par alliance de son collègue Leclerc de Beaulieu (cf. ce nom), par le mariage de sa cousine germaine Louise Berset d'Hauterive⁴.
- Officier-cadet de marine (1790-1792), il sert dans l'armée vendéenne en 1794-1795 comme aide de camp de Charrette, est blessé en décembre 1794, en combattant au Mans aux côtés de Jean Chouan. Resté ensuite sans activité jusqu'à la Restauration, il est promu colonel en 1814, nommé lieutenant du roi à Boulogne (1814-1815) ; il est ensuite nommé dans l'administration, comme conseiller de préfecture de la Mayenne, à Laval, sa ville natale (avril 1816-1819, dossier F¹bI 156/19).
- Maire d'Argentré (Mayenne) de 1821 à 1830, il est en outre député de la Mayenne de décembre 1820 au 23 décembre 1823, et de février 1828 à juillet 1829 (élu les deux fois au collège du département) ; démissionnaire à cette date, il est remplacé par Pignerolle (cf. ce nom).
- Ultra-royaliste, puis villèliste en 1820-1823 (mais proche en fait de la contre-opposition), il se rallie ensuite à l'expérience Martignac en 1828-1829. Il a fait deux interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (août 1814).
- Un fils, Louis de Berset (1805-1873), est député légitimiste de la Mayenne sous la Seconde République de 1849 à 1851, et se montre hostile à Louis-Napoléon Bonaparte.

BERTIER (Anne Pierre de) : Anne Pierre **de Bertier de Sauvigny** (1770-1848), **vicomte de Bertier** depuis 1830, dit parfois **de Séquigny**.

- Il est issu d'une famille bourguignonne, à l'origine formée de bourgeois d'Avallon, anoblie par charge de secrétaire du roi en la grande chancellerie⁵ (en 1668, avec mort en charge en 1671), ayant ensuite compté des membres conseillers aux parlements de Dijon et de Paris. Les titres nobiliaires sont de courtoisie.
- Il est arrière-petit-neveu de Philibert Orry (1689-1747), contrôleur général des Finances (1730-1745), et arrière-petit-fils de Louis-Bénigne de Bertier de Sauvigny, président de la chambre des requêtes au parlement de Paris (1713-1738).
- Il est petit-fils en ligne paternelle de Louis Jean de Bertier⁶ (1709-1788), conseiller au parlement de Paris (1729), devenu intendant de Moulins (1738), Grenoble (1740) et Paris (1744-1771), puis premier président du « parlement Maupeou » de Paris (1771-1774), et conseiller au Conseil des dépêches (1774-1788).
- En ligne maternelle, il est petit-fils de Joseph François Foullon de Doué (1715-1789), conseiller d'État, intendant des Finances (1771-1774), nommé contrôleur général des Finances le 12 juillet 1789, massacré par la foule parisienne le 22 juillet 1789, lors d'une émeute suscitée par Philippe d'Orléans (Philippe-Égalité).
- Il est le deuxième fils de *Louis* Bénigne François de Bertier de Sauvigny (1737-1789), avocat (1754), conseiller au Grand Conseil (1763), intendant de Paris⁷ (1768-1789, intendant adjoint jusqu'en 1776), surintendant des finances de la Maison de la Reine (1775), massacré le même jour que Foullon.

¹ L'orthographe Hauterives que l'on trouve parfois est fautive.

² On rappelle que cette charge anoblit au 1^{er} degré après 20 ans d'exercice ou mort en fonction du titulaire.

³ Le château fut mis à sac et démoli en 1795, avant d'être reconstruit au XIX^e siècle.

⁴ Pour les liens familiaux unissant entre eux les différents députés de la Mayenne, on renvoie au tableau généalogique très éclairant publié par Michel Denis dans sa thèse, *Les royalistes de la Mayenne et le monde moderne (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Klincksieck, 1977, 600 p, pp. 178-179.

⁵ La charge de conseiller-secrétaire du roi en la « grande chancellerie », c'est-à-dire à la chancellerie royale parisienne, était naturellement et de loin la plus prestigieuse ; les autres conseillers-secrétaires du roi exerçaient leur charge auprès d'une cour souveraine (Parlements, cour des Aides, etc.).

⁶ Sur ce personnage et son fils, on renvoie à l'article de Françoise Martin, « les Bertier de Sauvigny, intendants de Paris et la culture de leur temps », in *Mélanges Yves Durand, État et société en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, pp. 383-399. L'auteur évoque les relations contrastées entretenues par les Bertier avec les intellectuels des Lumières.

⁷ L'intendant de Paris exerçait son ressort sur toute l'Île de France, ce qui lui donnait des attributions comparables et même supérieures à celle d'un actuel préfet de région francilien.

- Il est frère d'*Antoine* Louis Joseph de Bertier (1768-1837), aîné de famille, qui assiste *de visu* au massacre de son père, puis fait partie des neuf meneurs des « Chevaliers du Poignard » arrêtés le 28 février 1791, sert ensuite dans l'armée des princes, mais devient rapidement dément, et est interné jusqu'à sa mort ; il est aussi le frère de *Bénigne* Louis de Bertier (1777-1814), qui entraîne son frère Ferdinand, qui suit dans la prochaine notice, sur les chemins des complots royalistes à partir de 1807.
- Leur sœur Blanche Louise Antoinette de Bertier de Sauvigny (née en 1784) épouse le 3 mai 1802 Gabriel Hippolyte, comte de Solages (1772-1811), émigré, propriétaire de la compagnie minière de Carmaux, et cousin du député et administrateur Auguste de Balsac (cf. ce nom).
- Il est aussi l'oncle du député Arthur de La Bourdonnaye (cf. ce nom).
- Surnuméraire dans les gardes du corps du comte d'Artois (juillet 1789), il émigre à Turin en 1790 puis devient aide de camp du prince de Condé (1791-1800), avec le grade de « major ». Sous la Restauration, il est promu colonel (1814), placé à la tête d'un régiment de la garde royale (octobre 1815), puis à nouveau promu au grade de maréchal de camp (février 1817) ; nommé inspecteur d'infanterie de la 7^e division militaire (basée à Grenoble, 1822), il participe aux campagnes d'Espagne (1823) et d'Alger (1830), ce qui lui vaut une ultime promotion au grade supérieur de lieutenant-général (juillet 1830).
- Député de la Seine-et-Oise du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, il est élu candidat à la députation en septembre 1816 par le collège d'arrondissement de Versailles, mais n'est pas retenu par le collège de département. Il est compromis par le chef du gouvernement Decazes dans la « conspiration du Bord de l'Eau » (1818). Enfin, il est battu aux élections législatives de mars 1824 au collège du département de Seine-et-Oise, puis franchement étrillé à celles de novembre 1827, au profit d'autres candidats de la droite royaliste.
- Ultra-royaliste, il est resté muet à la Chambre.
- Vicomte à titre personnel (ordonnance, mars 1830), il est en outre chevalier de Saint-Louis (janvier 1798), chevalier (18 mai 1820), officier (13 septembre 1823), puis commandeur (8 juin 1825) de la Légion d'Honneur, et gentilhomme de la chambre du roi (juin 1825).
- Un arrière-petit-fils, Marie René *Jean*, comte de Bertier de Sauvigny (1877-1926), élève de Saint-Cyr, de l'École de cavalerie de Saumur, puis officier, a été élu sénateur de la Moselle de 1922 à 1926, et siégé au Sénat au groupe de l'Union républicaine (droite).

BERTIER (Ferdinand de) : Anne *Ferdinand* Louis, **comte de Bertier de Sauvigny** (1782-1864).

- Il est le frère cadet du précédent, et au même titre, l'oncle d'Arthur de la Bourdonnaye-Blossac et le lointain cousin d'Auguste de Balsac (cf. ces noms).
- Né à Paris, 9^e né de la famille, il est rendu orphelin en 1789 par le meurtre de son père.
- Par son premier mariage en 1805, il devient gendre d'Henri François Lefebvre d'Ormesson (1751-1807), conseiller au parlement de Paris, intendant des Finances, et brièvement contrôleur général des Finances de Louis XVI en 1783, avant son remplacement par Calonne.
- Ferdinand de Bertier émigre en 1790 en Angleterre, Pays-Bas, Allemagne, mais il rentre rapidement en France avec une jeune sœur, dès 1795, pour préserver les biens familiaux, Ferdinand étant quant à lui possessionné surtout en Seine-et-Oise (à Morsang-sur-Orge) et dans l'Indre.
- Sa carrière militaire commence sous la Restauration, après ses débuts en politique (cf. *infra*) : il entre dans la garde royale aux cheveu-légers, avec rang de major (octobre 1814), puis de colonel (juillet 1815) ; il suit le roi à Gand en mars 1815, avant d'être commandant provisoire de la place de Saint-Jean-de-Luz (juillet 1815), puis de Bordeaux (août 1815). Quittant l'armée en novembre 1815, il reprend du service lors de la guerre d'Espagne en 1823 comme attaché à l'état-major du duc d'Angoulême. Nommé parallèlement préfet du Calvados (13 novembre 1815¹-octobre 1816), puis de l'Isère (octobre 1816-août 1817), il démissionne par hostilité à la politique « constitutionnelle » de Decazes (dossier F¹bI 156/19). Promu conseiller d'État (de janvier 1822 à août 1824, siégeant au comité de l'Intérieur), il est évincé par Villèle, puis renommé au même poste par Martignac, qui cherche à amadouer l'extrême-droite, et siège au Conseil de juin 1828 à mai 1830.
- Conspirateur sous l'Empire avec son frère *Bénigne* Louis (1777-1814) dès 1807, il est membre de la Congrégation du père Ronsin (1809), puis créateur et membre éminent de la société secrète des

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°231, p. 436.

Chevaliers de la Foi¹ (1810-1825), chargé fin 1813 de coordonner les mouvements royalistes du Midi. Pendant les Cent-Jours, il assiste la duchesse d'Angoulême à Bordeaux, le duc d'Angoulême à Valence, puis sert de chef d'état-major à Étienne de Damas sur la frontière pyrénéenne. Il est député de la Seine de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département, dont il est l'un des quatre vice-présidents, ayant été nommé à cette fonction le 11 février 1824²). Conseiller politique important de Charles X depuis janvier 1829, il est nommé directeur général des Eaux et Forêts³ (octobre 1829-août 1830), ministre d'État et membre du conseil privé (mai-août 1830), et président du collège électoral du département de Seine-et-Oise en juillet 1830, mais il est alors battu aux élections.

- Ultra-royaliste, puis dès 1824, membre de la contre-opposition, c'est un champion du cléricisme.
- Il a fait 56 interventions à la Chambre des députés.
- Dès le 25 septembre 1830, il diffuse un mémoire légitimiste, intitulé *Rapport de F. de Bertier au Roi sur les chances et les moyens d'une restauration*⁴. Décrété d'arrestation en février 1831 pour conspiration, il s'enfuit en Angleterre, devient conseiller politique de la duchesse de Berry en 1831-1832, et prépare son débarquement avorté.
- Il est chevalier de Saint-Louis (septembre 1814), et de la Légion d'Honneur (8 août 1823⁵).
- Son descendant, Guillaume de Bertier de Sauvigny, est un historien de référence de la période, auteur d'une thèse, devenue un classique, sur son ancêtre Ferdinand de Bertier, publiée en 1948⁶.

Témoignages :

- Montbel : « Courageux royaliste » (*Souvenirs*, p. 73).
- Salaberry, rapportant complaisamment une perfidie de Louis XVIII : « Je suis encore ici de l'avis du Roi : "Vous n'en serez pas content", disait Louis XVIII à M. de Corbière, qui forçait nature pour le faire nommer député de Paris en 1824. "Mais, Sire... -Je le connais mieux que vous. N'avez-vous pas remarqué cette ligne qu'il a sur le front comme un coup de sabre ? son cerveau a deux compartiments ; il y en a un de vide" » (*Souvenirs politiques*, vol. 1, p. 276)⁷.
- Barthélemy et Méry : « C'est Berthier [*sic*], député de la Seine et du Tibre : / Sa vigueur, de la Droite entretient l'équilibre./ Et d'un projet de loi quand il fait l'examen./ Il se signe à l'exorde et finit par *amen*./ Vertueux député ! [...] » (*La Villéliade ou la prise du Château-Rivoli*, 15^e édition, Paris, Ambroise, Dupont, 1827, p. 31).



Ferdinand de Bertier

¹ Il en perd bientôt le contrôle, laissant bon gré mal gré la présidence à Mathieu de Montmorency. Lorsqu'au milieu des années 1820, Adrien de Rougé tente de noyauter l'organisation au profit de Villèle pour en faire une phalange de féaux inconditionnels, la mesure est pleine, et Ferdinand, membre éminent de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, accepte alors le sabotage définitif de celle-ci (fin 1825-début 1826), pour arrêter cette récupération qu'il juge scandaleuse.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, t. 18, 1^{er} semestre 1824, n°656, p. 97.

³ Le directeur général est le président d'un service immense, pan important d'un ministère, en l'occurrence, pour les Forêts, le ministère des Finances, au même titre que l'administration des Domaines, ou que celle des Douanes.

⁴ Guillaume de Bertier de Sauvigny, *Documents inédits sur la conspiration légitimiste de 1830 à 1832*, Paris, Hatier, 1951, pp. 4-15, reproduction intégrale du rapport.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur). Celle-ci mentionne explicitement « le comte de Bertier, conseiller d'État », et ne permet donc pas la confusion avec un homonyme.

⁶ *Le Comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, Les Presses Continentales, 1948, XLI-572 p.

⁷ On trouve une première narration de ce récit, légèrement moins piquante, *op. cit.*, pp. 95-96.

BERTIN de VAUX : Louis François **Bertin** (1771-1842), dit **Bertin de Vaux**.

- Petit-fils, en ligne paternelle, de Pierre Bertin (né en 1682), marchand à Savignies (Beauvaisis)¹, et de Louise de La Chaussée, il est petit-fils en ligne maternelle, de Jean-Laurent Le Duc (1715-1783), maître de poste à Essonnes (Île-de-France), et de Françoise Desforges († 1807).

- Il est aussi neveu de Charles Laurent Le Duc (né en 1747), marchand de vin.

- Il a pour père François Bertin (1717-1774), natif de Savignies, capitaine de cavalerie roturier mais fait chevalier de Saint-Louis, accompagnant le marquis de l'Hôpital pendant son ambassade à Saint-Pétersbourg (1757-1761), devenu ensuite écuyer du duc de Choiseul et protégé de celui-ci, mort au château d'Amboise le 27 octobre 1774 ; sa mère, nettement plus jeune et épousée à Paris le 10 février 1766, s'appelle Marie-Françoise Le Duc (1745-1816).

- Il est frère d'Ange Pierre Laurent Bertin-La Chesnaye (né en 1769), aventurier parti aux Indes et considéré comme mort en 1816, et de Noël Pierre Bertin-Latouche (né en 1773), inspecteur divisionnaire des Douanes.

- Surtout, il est frère cadet Louis-François Bertin, dit Bertin l'Aîné ou encore *le Gros Bertin* (1766-1841) ; cf. sa fiche dans la partie du guide consacrée aux journalistes.

- Bertin de Vaux suit comme son frère des études au collège Sainte-Barbe, où il fait la connaissance de Roux de Laborie (cf. sa fiche). Puis il fait ses premières armes de journaliste comme simple collaborateur au *Journal des Débats*, fondé le 29 août 1789 par Baudouin. En 1795, tout en se lançant dans une carrière très lucrative d'agent de change, il fonde avec son frère une première version du journal royaliste *l'Éclair*, et il transforme en 1796-1797 son domicile en lieu de réunion habituel du « parti » royaliste parisien² ; mais le coup d'État de fructidor (septembre 1797) met fin à ces réunions comme à l'existence de *l'Éclair*. Il entre très brièvement vers cette époque comme employé à la Bibliothèque royale. Fin décembre 1799, Bertin de Vaux, son frère Bertin l'aîné, l'imprimeur Élie Le Normant et Roux de Laborie s'unissent tous quatre pour racheter à Baudouin au prix de 20.000 francs le *Journal des Débats*, que Bertin de Vaux connaissait déjà pour y avoir travaillé. Les frères Bertin transforment le quotidien et augmentent ses ventes, grâce à l'invention du « feuilleton », partie culturelle insérée en bas de page du journal. Mais l'implication de son frère et de Roux de Laborie dans un complot royaliste en 1801 entraîne trois ans plus tard la transformation du quotidien en *Journal de l'Empire*, surveillé par Fiévée puis par Étienne sur ordre de Napoléon. Bertin de Vaux se désengage de la gestion quotidienne du journal, que son frère continue à assumer jusqu'à la confiscation du *Journal de l'Empire* par Napoléon le 18 février 1811. Le *Journal des débats* est restitué aux frères Bertin dès avril 1814, mais Bertin de Vaux laisse à son frère la direction effective du quotidien.

Poursuivant en revanche ses activités financières, Bertin de Vaux, devenu banquier, siège comme juge et, depuis 1805, comme vice-président au tribunal de commerce de Paris ; il est considéré comme « négociant » à l'été 1815 sur les listes électoraux et les procès-verbaux électifs.

- Secrétaire général du ministre de la police d'octobre 1815 à juin 1817³ (sous l'autorité directe de Decazes, dans le 1^{er} gouvernement Richelieu), puis conseiller d'État du 8 janvier 1823⁴ à 1824, et en 1828-1829, Bertin de Vaux démissionne en août 1829, lors de la formation du ministère Polignac ; à nouveau renommé au conseil d'État après la révolution de Juillet 1830, il est envoyé comme chargé de mission aux Pays-Bas (septembre 1830-1831).

- Par ailleurs, nommé président du 1^{er} collège d'arrondissement électoral de Paris le 26 juillet 1815⁵ pour les élections d'août 1815, il n'est pas élu député à cette date ; membre du conseil général de Seine-et-Oise, il devient député de Seine-et-Oise de décembre 1820 à juillet 1821, puis de mars 1824 à octobre 1832 (élu au collège du département en 1820 et en 1831, et à l'arrondissement de Versailles en 1824, 1827 et 1830). Il est aussi élu par ses collègues vice-président de la Chambre pour la session de

¹ Localité située dans l'actuel département de l'Oise, près de Beauvais.

² Celui-ci compte alors comme membres éminents de futurs hommes politiques de l'Empire (Portalis) et de la Restauration – notamment Vaublanc, Pastoret, Barbé-Marbois, et aussi Boissy d'Anglas.

³ Et non en 1818, comme l'affirme par erreur Sylvestre de Sacy dans l'article qu'il lui consacre dans la *Biographie universelle* de Michaud, erreur recopiée ensuite par Robert et Cougny, puis par Romans d'Amat dans le *Dictionnaire de biographie française*. Son successeur, Mirbel, ami personnel de Decazes et rédacteur du *Journal des Maires*, le remplace le 9 juin 1817.

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 16, 1^{er} semestre 1823, n°580, p. 9.

⁵ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 60.

1828 (février-août 1828), et finit sa carrière comme pair de France d'octobre 1832 à sa mort en avril 1842. Sous la monarchie de Juillet, il est ironiquement surnommé « Bertin le Superbe ».

- Lié à Chateaubriand (qui connaissait son frère depuis 1803, à la suite d'une rencontre en Italie), Bertin de Vaux vote avec les « pointus » en 1821, puis il se rallie superficiellement à la majorité villéliste jusqu'à l'été 1824. Il suit alors Chateaubriand dans son passage à l'opposition, condamnant à la Chambre des députés le projet de répression du sacrilège au printemps 1825. Comme Chateaubriand, Bertin de Vaux se montre favorable à Martignac en 1828-1829 puis très hostile à Polignac. Il contribue en partie à la rédaction de l'adresse des 221, votée le 16 mars 1830. Rallié à la Monarchie de Juillet, il signe la proclamation du 31 juillet 1830 annonçant une nouvelle Charte, et il devient ensuite un homme très influent au sein des orléanistes conservateurs.

- Il a fait 17 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur, et l'un des cent sociétaires-fondateurs de la Société des Bonnes-Lettres (janvier 1821).

- Un fils, Auguste François Thomas Bertin (1799-1879), officier, combattant en Espagne en 1823, démissionne de l'armée en septembre 1824, pour protester contre la rupture du gouvernement Villèle avec Chateaubriand. Député orléaniste de Seine-et-Oise (1837-1842) puis pair de France (décembre 1845-24 février 1848), il réintègre l'armée dès 1830, devient aide de camp du duc d'Orléans, combat en Algérie, est promu colonel (1846), employé à la répression de juin 1848, promu général de brigade (octobre 1852), puis général de division (mars 1861). Rallié au second Empire, il est fait grand-officier de la Légion d'Honneur en 1867.

- Deux neveux journalistes et directeurs du *Journal des Débats*, tous deux fils de Bertin l'Aîné, cf. la fiche de ce dernier dans la partie du guide consacrée aux journalistes.



Bertin de Vaux

Témoignages :

- d'Haussez : « Il fait de ses affections et de ses désaffections politiques un moyen de gagner de l'argent. Cet argent, c'est à la fois à l'opinion et au gouvernement qu'il le demande. Il égare l'une et il trompe l'autre. Rédacteur d'un journal royaliste, il a changé la nuance des doctrines qu'il professait avec une telle adresse, qu'il a entraîné après lui la plus grande partie de ses abonnés qui se sont crus longtemps royalistes, et dont beaucoup se croient tels encore, parce qu'ils n'ont pas cessé de lire *le Journal des débats*. M. Bertin de Vaux a porté à la monarchie légitime les coups les plus répétés, les plus dangereux, les plus mortels. [...] En lui, on voit une nouvelle preuve de ce fait que, dans les factions, l'influence ne dépend ni de l'estime ni de la considération. Personne n'a songé à en accorder à M. Bertin de Vaux » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 245-247).

- Salaberry : « Le Méphistophélès folliculaire, [...] l'homme lige de M. de Chateaubriand, son caudataire, un misérable [...bref,] l'inévitable Bertin de Vaux, un de ces royalistes qui n'ont fait de dupes que ceux qui l'ont bien voulu, général du *Journal des débats*, affranchi de Talleyrand, soufflait et suait pour se faire croire une utilité, et visait à un rôle important » (*Souvenirs politiques, 1821-1830*, vol. 1, p. 25 et vol. 2, pp. 277-279).

- Villemain, cité par Pierre Larousse : « Arrivé trop tard à la tribune pour en user avec pleine possession, il se montrait supérieur dans les entretiens par l'abondance des idées, la fermeté du raisonnement et la justesse du

sens sous le coup même de la passion. Moins modeste que son frère, moins volontiers satisfait de la vie spéculative, tour à tour polémiste hardi, député considérable, et pair de France paisible, mais presque toujours conseiller accrédité du pouvoir, M. Bertin de Vaux eut pendant bien des années sur le ministère de son pays, quelque chose de cette influence spirituelle et temporelle que Swift et d'autres lettrés célèbres avaient exercée dans l'aristocrate Angleterre, tant l'indépendance intelligente et nette prend un ascendant nécessaire là où la discussion est libre et l'opinion puissante » (*Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 2, p. 621).

- Anonyme: « Dire que M. Bertin de Vaux est un rédacteur distingué du journal des *Débats*, ce serait faire son éloge complet ; mais nous avons à ajouter que ce littérateur réunit toutes les qualités qui réunissent l'honnête homme » (*Biographie indiscrète des publicistes, feuellistes, libellistes, journalistes, libraires, furets de coulisses, et autres du 19^e siècle, par un journaliste émérite*, Paris, passage Véro-Dodat et marchand de nouveautés, 1826, p. 25).

BÉTHISY : Charles Richard Henri, **vicomte, comte puis marquis de Béthisy** (1770-1827).

- Il est issu d'une famille noble établie depuis longtemps en Picardie, connue depuis le XIII^e siècle, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1425), maintenue noble en 1540 ; les titres nobiliaires sont de courtoisie.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'Eugène Éléonor de Béthisy, marquis de Mézières (1709-1781), lieutenant-général (1748), et d'Henriette Élisabeth Julie Éléonore Tarteron de Montiers, épousée le 18 mars 1738 ; en ligne maternelle, il est petit-fils d'Eustache du Deffand¹ (†1745) et de Marie du Puy d'Igny.

- Le père du député, Eugène Eustache de Béthisy (1739-1823), est un officier : combattant à Minorque sous les ordres du maréchal de Richelieu (1756), promu colonel en second (1762), il s'illustre lors de la guerre de Sept Ans, devient colonel (1770), maréchal de camp (1781), commandant à Toulon en 1789 ; émigré en 1791, il sert vaillamment dans l'armée de Condé, puis dirige jusqu'en 1814 un corps de Français au sein de l'armée autrichienne. Revenu en France à la Restauration, il est promu lieutenant-général (décembre 1814), nommé en 1816 gouverneur de la 12^e division militaire (basée à la Rochelle), puis gouverneur du palais des Tuileries (mai 1822-juin 1823). Il est doyen de l'ordre de Saint-Louis, étant chevalier de cet ordre depuis 1760, et grand-croix depuis 1793.

La mère du député se nomme Adélaïde Charlotte Marie Octavie du Deffand.

- Il est neveu d'Henri Benoît Jules de Béthisy de Mézières (1744-1817), vicaire général de Reims (1769) puis évêque d'Uzès (1780), député du clergé à l'Assemblée provinciale du Berry (octobre 1778)², député du clergé aux États Généraux (1789), puis député de droite à la Constituante en 1789-1791³ ; cet oncle émigre à Bruxelles puis à Londres, et s'oppose énergiquement au Concordat de 1801⁴. Il rentre brièvement en France en 1814, avant de repartir à Londres jusqu'à sa mort, refusant de démissionner de son poste d'évêque comme le lui demandait Louis XVIII.

- Il est également neveu de Jules Jacques Éléonore, vicomte de Béthisy (1748-1816), lieutenant-général, et de Charles Théophile Albert de Béthisy (1755-1791), capitaine mort au combat.

- Par le mariage le 6 octobre 1795 de sa sœur Anne Julie de Béthisy (1773-1849), il devient beau-frère du comte Michel Grabowski (1773-1812), général polonais servant dans un contingent allié de la Grande armée napoléonienne.

- Charles de Béthisy commence sous l'Ancien régime une carrière d'officier, comme sous-lieutenant (1785) puis comme capitaine de cavalerie (1788-1789). Il se marie en 1790 avec sa cousine germaine Gabrielle Éléonore Brigitte Cardevac d'Havrincourt (†1793), qui est la fille d'Anne Gabriel Pierre Cardevac d'Havrincourt, colonel et gouverneur du Hesdin, et d'Étiennette Camille Éléonore de Béthisy (1752-1786), tante du député, sœur du père et des oncles susnommés.

¹ Par une branche distincte depuis le XVI^e siècle, c'est un très lointain parent du mari de la célèbre marquise du Deffand, grande libertine liée au Régent, puis animatrice d'un salon devenu hostile à l'Encyclopédie.

² Cf. Louis Raynal, *Histoire du Berry depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1789*, Bourges, 1847.

³ Il accepte l'abolition des dîmes la nuit du 4 août, mais défend ensuite les principes de la propriété du clergé et de la religion catholique comme religion d'État, proteste contre la Constitution civile du clergé, et co-rédige *l'Exposition des principes sur la Constitution civile du clergé*, véritable manifeste critique.

⁴ Signataire de deux protestations des évêques non-démissionnaires de la Petite Église, les *Réclamations canoniques* (août 1801) et la *Déclaration sur les droits du roi* (avril 1804), il repart à Londres après un mauvais accueil de Louis XVIII à Paris en 1814, envoie une démission de pure forme en 1816, en précisant dans la presse française (2 mars 1816) que celle-ci est sans effet, en l'absence d'un jugement canonique traditionnel. Dans son *Testament spirituel*, qui paraît un mois après sa mort en août 1817, il maintient son adhésion aux *Réclamations canoniques* de 1801.

- Comme son père, Charles de Béthisy émigre longuement de 1792 à 1814 ; il sert brillamment dans l'armée de Condé, puis comme « colonel » au régime de Hohenlohe ; il effectue un bref retour clandestin au milieu des Vendéens en 1795, avant de repartir en émigration jusqu'à la Restauration des Bourbons. Devenu veuf, il se remarie le 10 juin 1806 avec Adèle Mathilde Emmanuelle de Guernonval, qui intervient en avril 1815 pour faciliter la libération de Vitrolles¹.
- Lieutenant dans la garde royale et promu au grade de maréchal de camp (1814), Béthisy est nommé gouverneur de la 12^e division militaire (1816) ; lors de la guerre d'Espagne en 1823, il commande une brigade, et se voit promu lieutenant-général après la victoire de Cicalana ; il est enfin gouverneur des Tuileries (mi-1825-1827), fonction déjà exercée auparavant par son père. Comme ancien émigré, il est indemnisé à hauteur de 68.000 francs, pour des anciennes possessions dans l'Oise, dans la Somme et en Seine-et-Marne².
- Il siège comme député du Nord du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de décembre 1820 au 23 décembre 1823 (élu au collège du département, puis en novembre 1822 à l'arrondissement d'Hazebrouck) ; il est ensuite pair de France du 23 décembre 1823 à sa mort en septembre 1827.
- Ultra-royaliste puis villèliste, il est l'auteur de la fameuse formule : « Vive le roi quand même ! », prononcée par lui à la « Chambre introuvable » le 16 janvier 1816³.
- Il a fait onze interventions à la Chambre (et une seule à la Chambre des pairs).
- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, 6 avril 1824), il est en outre chevalier (1794), puis commandeur (1^{er} mai 1821) de Saint-Louis ; chevalier (18 mai 1820), puis officier (mars 1823) de la Légion d'Honneur (LH 226/ dossier 36) ; grand-croix de Saint-Ferdinand d'Espagne.
- Il a eu deux fils de son second mariage : l'aîné, Richard Charles de Béthisy (1809-1830), pair de France de 1828 à sa mort (mais trop jeune pour être admis à siéger), et le cadet, le marquis Alfred Charles Gaston de Béthisy (1815-1882), autorisé à succéder à son père à la Chambre haute de 1846 à 1848, une fois atteint l'âge légal de trente ans, avec transmission des titres et majorat de baron-pair à lui conférée par ordonnance royale du 22 juillet 1836⁴.

Témoignages :

- M^{me} de Maillé : « J'appris la mort de M. de Béthisy, gouverneur des Tuileries. Il était malade depuis longtemps, d'un cancer à l'estomac dont il souffrait beaucoup ; je le regrette sincèrement, je n'ai jamais connu un homme plus sociable, gai, honnête, de bonne humeur, jouant bien la comédie, aimant le plaisir et le monde et ne disant jamais de mal de personne, aussi n'avait-il pas d'ennemis quoiqu'il fût vantard à l'excès, parlant toujours de lui, de ses faits militaires qui étaient médiocres, de sa naissance qui était nouvelle⁵, de sa sensibilité et il était très léger, mais on lui passait toutes ses vanteries parce qu'il n'attaquait pas les prétentions des autres et qu'il avait de la bonhomie et l'humeur facile » (*Souvenirs des deux Restaurations, journal inédit*, Paris, Perrin, 1984, année 1827, p. 225).
- M^{me} de Montcalm : « Bon et honnête gentilhomme, mais qui n'a rien de bien marquant [...], individu d'une existence tout à fait subalterne » (*Journal*, Paris, Grasset, éd. 1936, 6 mars 1816, p. 137)⁶.
- Viel-Castel : « Gentilhomme breton⁷, jadis officier dans l'armée de Condé, [...] l'intelligence et le sens politique n'égalèrent pas en lui la bravoure et le dévouement au trône, mais il n'en était que plus propre à devenir l'interprète des passions qui dominaient dans le monde où il vivait » (*Histoire de la Restauration*, vol. 4, pp. 418-419).

¹ Cf. la marquise de Montcalm, *Mon journal pendant le premier ministère de mon frère*, Paris, B. Grasset, 1936, p. 18.

² Cf. André Gain, *La Restauration et les biens des émigrés*, vol. 2, p. 457.

³ Lors de la discussion sur la loi d'amnistie, et précisément sur l'exil des régicides. La phrase entière, ayant pour objet Louis XVIII, est encore beaucoup plus édifiante : « Si l'inflexible honneur nous force un instant à dépasser ses volontés ; si, mécontent de ses fidèles serviteurs, de les voir contrarier sa royale et pieuse clémence, il détourne un moment de nous ses regards de bonté, nous dirons, comme les habitants de l'Ouest, comme les nobles soldats du trône et de l'auteur : Vive le Roi ! ...quand même ».

⁴ Cf. Albert Révérend, *Titres et confirmations de titres 1830-1908*, Paris, H. Champion, 1909, p. 11.

⁵ Sur ce point au moins, la duchesse de Maillé se trompe, puisque la famille Béthisy est d'extraction ancienne.

⁶ La description est d'autant moins amène que, comme le rappelle la noble diariste, Béthisy dut sa brève renommée à une pique prononcée contre le gouvernement dirigé par Richelieu, son frère bien-aimé.

⁷ Invention pure de l'historien, qui a tendance à qualifier un peu vite de « bretons » tous les royalistes réactionnaires, alors que lui-même est nettement favorable au royalisme constitutionnel.

BIANCOUR : Charles **Biancour** (1764-1837)¹, puis **de Biancour** depuis 1816.

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie nantaise, partie s'installer dans les Indes françaises² au XVIII^e siècle, le député étant né à Trangambar, aux Indes portugaises ; il n'a aucun rapport de parenté en revanche avec l'illustre famille des marquis de Biencourt.
- Il est le fils aîné de Jean-Charles Biancour, né à Nantes, négociant aux Indes, installé successivement à Trangambar et à Pondichéry (Indes françaises), secrétaire général du Conseil de Pondichéry vers 1775, revenu ensuite à Nantes avec ses fils.
- Il est frère de Léon-Benjamin Biancour, reparti aux Indes et élu député suppléant de Karikal (septembre 1791), refusant d'aller siéger à Paris après la démission du titulaire, procureur général à Pondichéry (1794), puis commissaire du tribunal de La Chaudrie (Indes).
- Charles Biancour sollicite et obtient avec son frère une déclaration de naturalité française en janvier 1778, alors que la famille réside à Nantes. Il y devient négociant, associé à la manufacture de tabacs *Robillard*.
- Nommé maire de Montfort-l'Amaury (1815-après 1819), il est en outre membre du conseil d'arrondissement de Rambouillet, puis du conseil général de Seine-et-Oise, et député de la Seine-et-Oise de mars 1821 (élection partielle, pour remplacer le défunt Jumilhac, cf. *infra* ce nom) au 5 novembre 1827 (élu à deux reprises à l'arrondissement de Montfort-l'Amaury).
- Villèliste, il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Anobli à titre héréditaire (lettres patentes, août 1816), il est en outre chevalier (18 avril 1819³), puis officier (août 1823) de la Légion d'Honneur (LH 232/ dossier 38).
- Son petit-fils, Félix Fernand Biancour (1836-1891) sert le second Empire comme conseiller de préfecture (1861-1865), avant d'être sous-préfet (1866-1875), puis préfet (1875-décembre 1877) sous la « République des ducs ».

BILLARD : Nicolas Pierre Dominique **Billard** (1766-1831).

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie normande, de la région de Chartres.
- Petit-fils d'un conseiller du roi en l'élection de Verneuil, devenu bailli de Crécy et Couvré, il est fils d'un avocat au bailliage et présidial de Chartres.
- Il est aussi frère aîné de Dominique Laumer Billard (né en 1769), qui succède à son frère député comme maire de Chartres de 1814 à 1820.
- Nicolas Billard est nommé conseiller de préfecture d'Eure-et-Loir à la fin de l'Empire et sous la première Restauration (janvier 1814-mars 1815, dossier F¹BI 156/24).
- Déjà auparavant maire de Chartres (1802-1814), il est en outre membre du conseil général, et député d'Eure-et-Loir du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; à nouveau maire de Chartres (sous réserve), il est également nommé vice-président du collège électoral du département d'Eure-et-Loir en septembre 1819.
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), devenu ensuite plus proche de la mouvance constitutionnelle, il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 239/ dossier 58).

¹ Écrit de temps à autre Billancour ou Biancourt ; l'intéressé, quant à lui, signe Biancour, conformément à son acte de baptême (établi en portugais), dont la traduction française est conservée aux Archives Nationales, en C/1305 (procès-verbaux d'élections législatives de Seine-et-Oise).

² Pour toutes les familles françaises de notables installés aux Indes, on renvoie à Lucien-Jean Bord et Michel Gaudart de Soulages, *Dictionnaire généalogique des familles de l'Inde française*, 1984, chez l'auteur, 412 p. et surtout à Louis Jacques Camille Ricquebourg, *Dictionnaire généalogique des familles de l'île Bourbon*, éd. augmentée, Rosny-sur-Seine, chez l'auteur, 1983, 3 vol., XLI-2881 p.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

BILLARDET : Bernard **Billardet** (1772-1854).

- D'origine bourguignonne¹, le député a pour frère Charles Billardet (1771-1853), docteur en médecine demeurant à Beaune, qui épouse le 1^{er} février 1797 Marie Françoise Louise Eléonor Bourgeois (1777-1832), fille d'un négociant en vins de Beaune, nommé Pierre Bourgeois (1776-1814).
- Bernard Billardet épouse pour sa part le 22 juin 1803 Anne Godillot (1769-1809), fille de Bernard François Godillot (1740-1809), conseiller et avocat du roi, et de Marie Denise Bailly (1740-1793).
- Maire d'Autun (d'octobre 1817 à 1826²), il est député de Saône-et-Loire de décembre 1820 au 23 décembre 1823 (élu par l'arrondissement d'Autun en 1820).
- Membre de la droite royaliste, intégré à partir de 1822 dans la majorité villèliste, il est resté muet à la Chambre.
- Il est à peine assez riche pour être élu député pour être député sous la Restauration ; en 1832, il ne paye d'ailleurs plus que 727 francs de cens.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur.

BIZEMONT : Louis *Gabriel*, **marquis de Bizemont** (1756-1840).

- Il est issu d'une famille de la noblesse picarde, connue depuis 1471, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1536), maintenue noble en 1624, 1631, et 1699. La famille est possessionnée en Ile-de-France, ce qui explique l'implantation politique du député ; le titre de marquis est de courtoisie.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Nicolas Charles de Bizemont (1687-1736) et de Marie Catherine Charlotte de Sainxe (1700-1728).
- Il est fils d'André Victor, marquis de Bizemont (1726-1805), colonel, commandant des grenadiers royaux du comté de Bourgogne, promu maréchal de camp en 1780, et de Angélique Isidore de Laumoy (née en 1733).
- Il est cousin germain d'André *Gaspard* Parfait de Bizemont (1752-1835), adjoint au maire d'Orléans (Loiret) du 4 juillet 1821 à 1830 environ.
- Il a une sœur entrée comme demoiselle de Saint-Cyr en 1763.
- Né à Gironville, près d'Etampes (Seine-et-Oise), Bizemont est maréchal des logis en 1814, puis chef d'escadron aux dragons du Doubs (il exerce cette fonction en 1820).
- Ayant pris part à l'assemblée de la noblesse d'Amiens en 1789, il est devenu sous la Restauration président du conseil général de Seine-et-Oise, et député de la Seine-et-Oise du 10 octobre 1815 à juillet 1820, puis de février 1828 au 20 avril 1831 (toujours élu au collège du département).
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis du centre droit en 1816-1820, il est rallié à la droite en 1821-1824. Choisi comme président de collège électoral par le pouvoir villèliste en novembre 1827, mais passé à la « défection » en 1828-1830, il soutient Martignac en 1828-1829, puis vote pour l'adresse des 221 le 16 mars 1830. Il accepte de continuer de siéger à la Chambre après la révolution de Juillet, mais il refuse sa nomination à la pairie en novembre 1831.
- Il a fait deux interventions à la Chambre des députés.
- Il est fait chevalier (24 août 1814³), puis officier (14 août 1820, sur proposition du ministre de la Guerre¹) de la Légion d'Honneur.
- Son fils aîné, Alexandre Louis Marie de Bizemont (1775-1796), est un insurgé royaliste tué dans l'insurrection vendéenne le 26 avril 1796 à Dastillé (Mayenne).
- Bizemont est le grand-père maternel de *Jules* Jean-Baptiste François Chardebeuf, comte de Pradel⁴ (1782-1857), né en Limousin, émigré avec ses parents en Angleterre, embauché par Blacas comme jeune secrétaire dès l'exil à Hartwell en 1810, continuant cette même tâche lors de la première Restauration, au ministère de la Maison du roi dirigé par Blacas (1814-1815), ayant suivi la famille royale à Gand pendant les Cent-Jours et collaborant au *Moniteur de Gand*, promu Directeur général de la Maison du roi (15 septembre 1815-1^{er} novembre 1820) - poste valant portefeuille, en l'absence d'un

¹ Un certain François Billardet, probablement proche parent du député, soutient une thèse de mathématiques à Autun le 18 mars 1782. D'après un catalogue de bibliothèque publié sur www.anticbooks.com.

² Mentionné à cette fonction dans l'*Annuaire du département de Saône-et-Loire, année 1820*, Macon, Dejussieu, 1820, p. 65. Les dates de début et de fin de mandat sont précisées dans la base de données Mairesgenweb, sur Internet.

³ Cf. les ampliations des décrets de nomination à ces deux grades (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ Sur lui, cf. la *Biographie nouvelle des contemporains* d'Arnault et alii, Paris, Librairie historique, 1824, vol. 17, p. 84.

ministre de la Maison du roi ; à ce titre, il rédige une ordonnance sur l'administration du théâtre de l'Odéon¹. Pradel publie aussi en 1820 un essai comparatif entre institutions françaises et anglaises². Lors de la nomination gouvernementale du marquis de Lauriston (1768-1828) à la Maison du roi le 1^{er} novembre 1820, Pradel fut rétrogradé au poste de premier chambellan et maître de la garde-robe du roi (fonction qu'il remplit jusqu'au 1^{er} août 1830), avec le titre consolateur de ministre d'État et membre du conseil privé (3 novembre 1820) ; depuis la réorganisation de l'Institut en 1816, il occupe le 4^e des 10 sièges d'« académiciens libres » à l'Académie des Beaux-Arts, jusqu'à sa propre mort en 1857³.

- Bizemont a eu comme descendant lointain mais en ligne directe Gilles de Robien (né en 1941), ministre de l'Équipement (2002-2005), puis de l'Éducation nationale (2005-2007)⁴.

BIZIEN du LÉZARD : Jean-Baptiste Joseph, **marquis de Bizien du Lézard** (1785-1865).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne connue dès le XIII^e siècle, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1513), maintenue noble en 1669 et 1699, ayant fourni de nombreux officiers ; le titre de marquis est de courtoisie.

- Son bisaïeul Toussaint et son grand-père Jean-René de Bizien du Lézard ont signé en 1788 la protestation de la noblesse bretonne contre le doublement du tiers état.

- Lui-même maire de Saint-Malo (1814-1816), il est député des Côtes-du-Nord de février 1828 au 20 avril 1831, au terme d'une première élection à l'arrondissement de Dinan en novembre 1827, puis d'une réélection au même collège, qu'il préside alors, en juin 1830, dans un duel électoral l'opposant au maire de Rennes Lorgeril (cf. sa fiche).

- Il est élu comme royaliste dissident contre le candidat officiel, et favorable à Martignac en 1828 ; rallié ensuite à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et fait figure de candidat soutenu par le gouvernement Polignac à l'été 1830, mais il accepte cependant de continuer à siéger à la Chambre après la révolution de Juillet.

- Il a fait 3 interventions à la Chambre.

BLANGY : Bon-Henri-Pierre **Le Viconte** (*sic*), **comte de Blangy** (1775-1827).

- Il est issu d'une famille de la noblesse normande, connue depuis 1068, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1367), maintenue noble en 1668.

- Domicilié à Caen avant la Révolution, il émigre vers 1792, et il sert comme officier dans l'armée des princes⁵.

- Sous la Restauration, il est maire de Bonnet-le-Châtel, membre du conseil général, député de l'Eure du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département) ; élu secrétaire de la Chambre à la session de 1824 (mars-août 1824).

- Ultra-royaliste virulent en 1815, il est ensuite villèliste.

- Il a fait 27 interventions à la Chambre.

- Chevalier de Saint-Louis (janvier 1815), il est nommé gentilhomme honoraire de la chambre du roi à l'occasion du sacre royal en mai 1825.

BLANQUART de BAILLEUL : Jean Henri Joseph **Blanquart** (1758-1841), puis **Blanquart de Bailleul**.

- Il est issu d'une famille bourgeoisie de Calais, connue depuis 1700 environ, le député étant anobli depuis 1810 (cf. *infra*).

- Il est petit-fils d'un trésorier d'Ardres, maire bailli de Balinghem (à proximité d'Ardres).

- Il est fils de Henri-Joseph Blanquart, procureur du roi au tribunal de Calais, puis secrétaire du roi en

¹ *Ordonnance portant règlement sur la surveillance, l'organisation sociale et l'administration du théâtre royal de l'Odéon*, Paris, Bollard, 1815, 21 p., puis *Règlement pour le second Théâtre-Français*, Paris, Bollard, 1819, 51 p.

² Jules Pradel, *Des principes de la monarchie constitutionnelle et de leur application en France et en Angleterre*, Paris, Le Normant, 1820, 94 p.

³ Il est alors remplacé à ce siège par Achille Fould, célèbre ministre de Napoléon III.

⁴ Information trouvée sur le site Internet www.geneastar.org.

⁵ Sans doute fils du comte de Blangy, qui rédige le 22 avril 1789 une déclaration co-signée par tous les membres de la noblesse libérale rouennaise, légèrement minoritaires (106 contre 140) par rapport au clan nobiliaire réactionnaire (cf. sur ce point Olivier Chalaine, *Godart de Belbeuf : le parlement, le roi et les Normands*, Luneray, Bertout, 1996, p. 489).

la chancellerie du parlement de Toulouse (1783-septembre 1790), ce qui fit débiter un anoblissement par charge, resté inachevé en 1789¹.

- Il est neveu de Nicolas Blanquart, dit des Salines - mais resté roturier - (né en 1728), avocat à Calais, puis procureur en la maîtrise particulière des Eaux-et-Forêts de Calais² (1763), élu député du tiers-état de Calais aux États Généraux, devenu un obscur Constituant en 1789-1791³, incarcéré sous la Terreur, puis innocenté par le tribunal d'Arras en 1794.

- Avocat avant 1783, Blanquart de Bailleul succède à son père comme procureur du roi à Calais (1783-1791).

- Il assume sous la Révolution des fonctions administratives, en tant que commissaire, procureur-syndic de district, puis procureur général syndic du Pas-de-Calais (1791-1795).

- Il reprend sa carrière de magistrat sous la Restauration, comme procureur général près la cour royale de Douai (1816-vers 1825), retraité avec le titre de premier président honoraire.

- maire de Boulogne-sur-Mer et conseiller général dès le Directoire, il est ensuite maire de Calais sous l'Empire, et député du Pas-de-Calais au Corps législatif de novembre 1803 au 31 mars 1814 (étant un moment questeur du Corps législatif). Sous la Restauration, il est d'abord nommé membre de la commission de rédaction de la Charte en mai 1814, en qualité d'un des neuf députés désignés par le roi pour y siéger. Puis, il est à nouveau député du Pas-de-Calais du 4 juin 1814 au 20 mars 1815/13 juillet 1815⁴, et du 10 octobre 1815 au 31 juillet 1821 ; nommé président du collège électoral du département du Pas-de-Calais en octobre 1816, il est élu par ses collègues secrétaire de la Chambre des députés pour la session de 1816 (novembre 1816-mars 1817), puis vice-président de la Chambre pour les sessions de 1818 (décembre 1818-juillet 1819) et 1820 (décembre 1820-juillet 1821).

- Membre de la « minorité ministérielle » en 1815, puis membre assez important du centre droit, il se rallie avec son groupe parlementaire à l'alliance avec les ultra-royalistes, dès 1819-1820.

- Il a fait 58 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Chevalier d'Empire (lettres patentes, 22 octobre 1810), puis anobli et fait baron d'Empire (lettres patentes, 6 septembre 1811), il est en outre chevalier, puis officier (13 octobre 1814, ou 18 février 1815⁵) de la Légion d'Honneur (LH 254/ dossier 70) ; il meurt le 9 janvier 1841⁶.

- Un fils cadet, Louis Marie Edmond Blanquart de Bailleul (1795-1868), est évêque de Versailles (septembre 1832), puis archevêque de Rouen sous le second Empire ; un petit-fils, Charles Joachim Gustave Blanquart de Bailleul (1826-1877), conseiller de préfecture sous la Seconde République (1849-1851), sous-préfet (1851-1870) puis préfet (1870) sous le second Empire, immédiatement remplacé en septembre 1870 par la République naissante.

Témoignage :

- [Emile Deschamps] : « M. Blanquart de Bailleul ne considère la liberté que sous le point de vue de la prison ; toutes ses opinions sont des réquisitoires, et ses amendements des appels à minima. [...] M. Blanquart est, au demeurant, le meilleur des hommes ; sa perruque blonde ajoute à l'expression de bonté qui règne sur ses traits : sa voix est d'une douceur extrême, et l'on voit aux efforts que fait l'orateur pour se donner de la rudesse, qu'il a souvent été obligé de se dire : "prenons un air bien méchant !" » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 31-32).

¹ Étant donné que le père du député n'a pas exercé sa charge pendant 20 ans, pas plus qu'il n'est mort en charge ; le député est donc roturier.

² L'administration des Eaux-et-Forêts se divisait sous l'Ancien régime en neuf grandes maîtrises, et au niveau inférieur, en une multitude de maîtrises particulières, les administrateurs - commissaires ou, comme ici, procureurs - étant chargés de l'exploitation des forêts de leur ressort, mais aussi de la police forestière - lutte contre les braconniers, contre une utilisation trop extensive et illégale des droits d'usage, etc..

³ Il signe le serment du Jeu de Paume et son nom figure sur la liste de gauche, mais il vote contre les assignats ; son unique intervention à la Chambre en décembre 1789 a pour objet de demander aux députés et à la Cour de n'acheter que des étoffes françaises pour leurs besoins matériels.

⁴ Selon que l'on considère la dissolution des Chambres par Napoléon au début des Cent-Jours, ou la dissolution de la Chambre des députés prononcée par Louis XVIII le 13 juillet 1815.

⁵ Un Blanquart de Bailleul est promu pour chacune de ces deux dates au grade d'officier.

⁶ Cf. *Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe de 1843*, Paris, 1843, p. 324, nécrologe 1841.

BLIN de BOURDON : Marie Louis Charles Alexandre **Blin de Bourdon** (1782-1849), **vicomte Blin de Bourdon** depuis 1817.

- Il est issu d'une famille de la noblesse picarde, fixée en Beauvaisis depuis le XVII^e siècle, remontant condamnée pour usurpation de noblesse en 1666, finalement maintenue noble en 1670, date qui doit être considérée comme le point de départ de la noblesse effective.
- Il est le petit-fils, en ligne paternelle, de Pierre Louis Blin, seigneur de Bourdon, qui prit part aux assemblées de la noblesse à Amiens en 1789, fut emprisonné sous la Terreur, et mourut peu après en mai 1797.
- Nommé préfet provisoire de la Somme pendant deux jours (en juillet 1815)¹, Blin de Bourdon est nommé ensuite colonel et chef d'état-major des gardes nationales de la Somme (1817-vers 1823).
- Puis, préfet de l'Oise (juin 1823-septembre 1824), il est accusé à la Chambre par la gauche d'avoir truqué les élections de 1824 dans ce département, avant d'être promu préfet du Pas-de-Calais (septembre 1824-août 1830, dossier F¹bI 156/27).
- Membre du conseil général, maire de Bourdon (Somme, 1805-1816), et président du collège électoral d'arrondissement de Doullens en août 1815 et octobre 1816, il siège comme député de la Somme du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816. Trop jeune pour être réélu alors, il est nommé maire d'Amiens (1816-1817), mais il démissionne vite, car il préfère le poste plus honorifique et politiquement plus intéressante de chef de la garde nationale du département ; il reste néanmoins conseiller municipal et officiellement délégué par Amiens lors du baptême du duc de Bordeaux en 1820. Il est à nouveau député de la Somme de mars 1823 (à la suite d'une élection partielle en remplacement d'Hardivilliers, décédé, cf. ce nom) au 20 avril 1831 (toujours élu à l'arrondissement d'Abbeville, sauf en juillet 1830, où il est élu au collège de département), et encore de juillet 1834 à mai 1849 (élu la plupart du temps durant cette dernière période à l'arrondissement de Doullens).
- Ultra-royaliste, villèliste, membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il reste fidèle à la droite jusqu'à la chute du régime, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830 ; il demeure légitimiste après 1830, même s'il ne démissionne pas de son poste de député en 1830 ; flétri en 1843 par la Chambre des députés avec quatre autres députés légitimistes pour être allé rendre hommage au comte de Chambord.
- Il s'est enrichi au contact du pouvoir, disposant de 20000 francs de revenu vers 1820, de 25000 francs vers 1825 ; il cultive néanmoins une image de philanthrope local, notamment en période de disettes (1812 et 1817 principalement), ou lors de l'occupation étrangère de 1815.
- Il a fait six interventions à la Chambre.
- Vicomte héréditaire (lettres patentes, 17 janvier 1817), il est chevalier, puis officier (décembre 1827) de la Légion d'Honneur (LH 258/ dossier 4), et gentilhomme honoraire de la chambre du roi.
- Un petit-fils, Marie *Alexandre* Raoul, vicomte Blin de Bourdon (1837-1940) officier et explorateur en Amérique du Sud, a été député monarchiste de 1871 à 1893.

BLONDEL d'AUBERS : Louis Marie Joseph **Blondel d'Aubers** (1765-1830).

- Il est issu d'une vieille famille bourgeoise de Flandre, connue depuis 1676, installée un moment à Arras, anoblée en 1714 par charge de secrétaire du roi en la chancellerie près le parlement de Flandre.
- C'est le neveu du célèbre Charles-Alexandre de Calonne (1734-1802), Contrôleur général des Finances (1783-1787), qui était le frère de la mère du député, et le petit-fils, en ligne maternelle, d'un premier président du parlement de Flandre.
- Il est fils d'Eugène Blondel d'Aubers (1714-1767), magistrat réputé, conseiller (1739), procureur général (1741) puis premier président (1756-1767) du parlement de Flandre.
- Né le 11 mars 1765 à Douai (Flandre), il a pour parrain le Dauphin, ami de son père, et pour marraine Marie Leczinska ; il est orphelin de père à deux ans.
- Conseiller au parlement de Paris² du 30 décembre 1784 au 13 septembre 1790, date de suppression des Parlements, il émigre de 1791 à 1800.

¹ En revanche, sa nomination comme sous-préfet de Doullens, avancée par deux sources inexactes, n'est pas confirmée par son dossier préfectoral en F¹bI.

² Pour les parlementaires parisiens entrés en charge entre 1770 et 1790, on peut se référer à Joël Félix, *Les magistrats du parlement de Paris, 1771-1790, Dictionnaire biographique et généalogique*, éd. Sedopols, 1990, 239 p., qui prend la suite du dictionnaire de François Bluche, déjà cité.

- Membre de l'administration des hospices de Lille sous le Consulat, il est nommé sous-préfet de Spire (Palatinat allemand, août-septembre 1803) sans être installé en fonctions, puis, plus durablement, sous-préfet de Porrentruy (Jura suisse, à l'époque inclus dans le département du Haut-Rhin), du 1^{er} septembre 1803 au 15 décembre 1810, dossier F¹BI 155/9).
- Se dirigeant ensuite vers la magistrature, Bondel d'Aubers est d'abord, dès l'Empire, conseiller à la cour impériale, puis royale de Paris du 15 décembre 1810 au 21 février 1815. La Restauration lui permet d'atteindre le sommet de la carrière, comme conseiller à la chambre criminelle de la cour de Cassation du 15 février 1815¹ au 1^{er} octobre 1828 : il quitte sa charge, à sa demande, pour raisons de santé, et il est admis à la retraite avec le titre de conseiller honoraire (1^{er} octobre 1828-1830)².
- Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Béthune (Pas-de-Calais) le 26 juillet 1815³ pour les élections d'août 1815, il parvient alors à se faire élire par le collège du département, et siège comme député du Pas-de-Calais du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, étant notamment membre de la commission d'examen du projet des cours prévôtales. Après quatre ans d'éclipse, il est à nouveau député du Pas-de-Calais de décembre 1820 à juillet 1821 (élu en novembre 1820 au collège du département).
- Ultra-royaliste⁴, puis villèliste modéré, il a fait sept interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (1816).
- Un fils, *Emile* Louis Marie Blondel d'Aubers (1791-1877), surnuméraire au ministère des Finances (avril 1812-juillet 1814), puis avocat du barreau de Paris (août 1814), nommé avocat du conseil de Monsieur, puis Charles X, de 1815 à 1830 ; parallèlement sous-préfet de Douai (juillet 1815-avril 1817) puis de Mortagne (Orne, août 1817-mars 1828), promu ensuite par Martignac préfet de l'Ardèche (mars 1828-septembre 1829) avant une mutation dans le Gers⁵ (septembre 1829-août 1830), ayant alors le titre de maître des requêtes en service extraordinaire (novembre 1828-août 1830), démissionnaire de toutes ses fonctions le 10 août 1830 ; maire de Vendin-le-Vieil depuis 1836, et élu membre du conseil général du Pas-de-Calais de 1837 à 1866.

BLOSSEVILLE : Bénigne Poret, marquis de Blossville (1768-1845).

- Il est issu d'une famille normande, originaire de la région de Falaise (sud du Calvados), connue depuis le XV^e siècle, anoblie seulement en 1712 par charge de secrétaire du roi, portant le titre de marquis depuis 1789 seulement.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un procureur général près la cour des comptes, aides et finances de Normandie, devenu conseiller au parlement de Rouen.
- Il est fils de Bénigne Poret de Blossville, conseiller-secrétaire du roi, puis procureur général près la cour des comptes, aides et finances de Normandie (1768-1789).
- Depuis son mariage en 1797, il est gendre de Duval de Sanadon, un des plus riches colons de Saint-Domingue avant 1790, ruiné par la Révolution.
- Lieutenant de dragons en 1789, il démissionne de l'armée en 1791, émigre aussitôt, et devient aide du camp du duc de Castries. Puis, secrétaire des commandements du comte d'Artois depuis Charles X, il revient en France en janvier 1797 avec le titre occulte de « commissaire du roi », représentant le Prétendant auprès de la chouannerie de Haute-Normandie animée par Frotté ; il est arrêté comme conspirateur royaliste en 1803.
- Vraiment riche, il paye 4560 francs de cens en 1815 ; il a constitué en outre une importante collection de tableaux et de livres divers.
- Maire d'Amfreville (Eure, 1806-1830), « commissaire » du roi à Rouen (1814), il est mis en surveillance pendant les Cent-Jours et condamné à l'exil (peine non exécutée), député de l'Eure du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, et membre du conseil général du département (1816-1830).

¹ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°683, p. 87.

² Sur l'ensemble de sa carrière judiciaire, cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n°9.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 57.

⁴ Sa demande en 1815 de l'érection d'une chapelle dans le palais de la Chambre des députés provoqua la fureur des gauches et des centres, entraînant d'Haussez, alors constitutionnel, à composer une chanson qui brocardait les ultras de la Chambre en leur attribuant à chacun un rôle, que relève intégralement Salaberry dans ses *Souvenirs*, qui s'en amuse avec le recul du temps.

⁵ Modeste promotion décidée par la Bourdonnaye qui fait passer le jeune fils du député fidèle d'une préfecture de 6^e classe - les moins cotées, au nombre de 13 - à une préfecture de 5^e classe - rang le plus ordinaire.

- Ultra-royaliste, il pousse aux persécutions sous la « Terreur Blanche », ce qui lui vaut d'être condamné en 1817 pour dénonciation calomnieuse en correctionnelle dans un procès houleux (dit procès Wilfrid Regnault), grâce à la plaidoirie hostile d'Odilon Barrot ; le jugement fut cassé en appel.
- Il a fait trois interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (juillet 1814).
- Un fils, Bénigne *Ernest* Poret de Blosseville (1799-1886), jeune membre de la Société des Bonnes Lettres (1821), publiciste soutenant la « défection » de Chateaubriand, malgré tout conseiller de préfecture de Seine-et-Oise, à Versailles (juillet 1827-mai 1832), élu comme député légitimiste rallié au second Empire de 1857 à 1863¹, dont les *Souvenirs* ont été publiés.
- Un arrière-petit-fils, Ernest Géraud Charles Aubourg de Boury (1857-1940), conseiller général (1891), puis député de l'Eure (1900-1919), catholique rallié, puis républicain progressiste (Fédération républicaine)².

BOIN : Antoine **Boin** (1769-1852).

- Étudiant en médecine à Bourges, il est reçu docteur en médecine.
- Il est employé comme médecin militaire de l'armée du Nord (1792-1802), puis médecin de ville à Bourges, auteur d'ouvrages spécialisés³, et enfin inspecteur général des eaux minérales sous la Restauration⁴.
- En outre, il est membre du conseil général⁵, et député du Cher du 9 octobre 1815 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Bourges depuis novembre 1820) ; il est élu secrétaire de la Chambre pour les sessions de 1817 (novembre 1817-mai 1818) et 1818 (décembre 1818-juillet 1819).
- Membre de la « minorité ministérielle » en 1815 (demandant malgré tout la peine de mort contre toute personne arborant le drapeau tricolore), puis du centre gauche constitutionnel de 1816 à 1822, il donne son nom lors de la discussion de la loi sur le double vote (été 1820) à une proposition d'amendement qui aurait limité le triomphe prévisible des ultra-royalistes ; il est opportunément rallié depuis 1823 à la majorité villèliste⁶ et donc à une droite royaliste élargie.
- Il a fait 75 interventions à la Chambre⁷.
- Chevalier de Saint-Michel (1819)⁸, il est en outre chevalier de Saint-Louis (mars 1817) ; chevalier (1815) puis officier (mai 1821) de la Légion d'Honneur (LH 269/ dossier 2).

BOISBERTRAND : Étienne de Tessières de Boisbertrand (1780-1858).

- Il est issu d'une famille de la noblesse poitevine, citée dès 1130, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1447), la branche de Boisbertrand étant distincte des autres depuis 1591, avec maintenue de noblesse la concernant en 1599, 1667 et 1709.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Pierre de Tessières de Boisbertrand (1718-1753), gendarme dans la compagnie des cheveu-légers de Bretagne (depuis 1745), et de Catherine Ferré ; en ligne maternelle, il est petit-fils de François Coussaud des Forges du Chassin et de Marie-Anne des Bouiges de Boisbuchet.
- Il est fils de François Amable de Tessières de Boisbertrand (1752-1827), capitaine fait chevalier de Saint-Louis (1791), promu chef de bataillon (1794), commandant de l'île de Port-Cros (1795), à l'est de Porquerolles (Provence), promu lieutenant-colonel d'infanterie sous la Restauration, et de Marie

¹ Pour les descendants de nos députés devenus députés du Second Empire, on renvoie définitivement aux notices du *Dictionnaire des députés du Second Empire* d'Éric Anceau, Paris, Presses Universitaires de Rennes, 1999, 421 p.

² Cf. la notice de Claude Cornu, *Dictionnaire des parlementaires de Haute-Normandie 1871-1940*, Rouen, 2000, pp. 60-62.

³ Intitulés *Dissertation sur la chaleur vitale, Coup d'œil sur le magnétisme, Mémoire sur la maladie, qui, en 1809, régna sur les Espagnols prisonniers de guerre à Bourges*.

⁴ Ayant sous sa direction une cohorte d'inspecteurs départementaux, pour examiner la pureté des eaux minérales.

⁵ F¹bI 229/1, cahier de membres du conseil général également parlementaires sous la Restauration.

⁶ Au point d'être choisi par le gouvernement comme pdt. de collège électoral d'arrondissement en 1824 et en 1827.

⁷ Étant entendu que toutes les interventions prononcées en début de période sont celles d'un homme de gauche, contrairement aux dernières.

⁸ La décoration de l'ordre de Saint-Michel non couplée avec celle du Saint-Esprit récompense en général des scientifiques, inventeurs, grands artistes, ou des serviteurs de l'État particulièrement remarquables ; c'est d'ordinaire, contrairement à l'autre, une décoration assez peu politisée, ce qui n'est pas vraiment le cas ici (le caractère politique de la mesure est encore plus évident pour le baron Baron, cf. ce nom).

Geneviève Coussaud du Chassin (1753-1823), épousée en 1777.

- Né le 22 août 1780 au Dorat (Poitou), il épouse le 15 juin 1803 à Paris Jeanne Élisabeth Martin, dite Martin de Vaindeys († 1833 à Turin), fille de Jean-Marie Martin, notaire à Lyon, et de Françoise Monestier. Devenu veuf, Boisbertrand épouse le 24 août 1837 à Paris (église Saint-Roch) Marie-Thérèse Modeste Maury (1781-1858), la nièce du célèbre abbé puis cardinal Jean Siffrein Maury (1746-1817), principal orateur de l'extrême-droite « noire » à la Constituante de 1789 à 1791.

- Secrétaire général de la préfecture de la Vienne, à Poitiers (juillet 1814/mars 1815, puis juillet 1815/avril 1817, dossier F¹bI 174/3), il travaille alors sous les ordres de Louis Du Hamel, son futur collègue parlementaire à la Chambre (cf. ce nom). Il est promu ensuite maître des requêtes, puis conseiller d'État en service extraordinaire (avec voix délibérative), en raison de ses nouvelles et importantes fonctions de chef de division au ministère de l'Intérieur, Directeur général de l'administration des établissements d'utilité publique, hospices et établissements de bienfaisance¹. Rédacteur au journal pro-gouvernemental *l'Étoile*² de 1824 à 1827, il est nommé enfin commissaire général de la police bordelaise en 1829-1830.

- Il est député de la Vienne de mars 1824 au 20 avril 1831 (toujours élu au collège électoral du département, qu'il préside en juillet 1830).

- Villèliste modéré et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il se montre favorable à Martignac en 1828-1829, mais rejoint à nouveau la droite ensuite, en apportant son soutien à Polignac ; il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, mais accepte de prêter serment au nouveau régime de Juillet.

- Il a fait 27 interventions à la Chambre.

- Il est chevalier, puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 2579/ dossier 47).

Témoignage :

- M^{me} de Chateaubriand : « Il y avait surtout un certain Boisbertrand, être amphibie, secrétaire (je crois) de Monsieur et fort soupçonné d'être attaché par un coin à la police [...] C'était bien le mouchard le plus mouchard du château des Tuileries. C'était un congréganiste déterminé sous la Restauration. On m'a dit depuis qu'il était devenu un juste-milieu parfait après les Journées de Juillet », puis, revenant à la charge : « Boisbertrand : D'abord mouchard de Monsieur, fougueux ennemi de Villèle en 1822, [il était devenu] son âme damnée en 1824 et suivantes, sorti de la boue et gorgé de places par ses bassesses (son savoir-faire en fait d'intrigues), aussi fougueux congréganiste et absolutiste sous Polignac qu'il avait été pour et contre sous Villèle ; un drôle enfin [...], un misérable » (*Cahier vert*, rééd. Jean-Paul Clément, Paris, Perrin, 1990, pp. 114 et 140-141).

BOISCLAIREAU : Jean René Guillaume **Guéroust, comte de Boisclaireau** (1754-1835).

- Il est issu d'une famille de la noblesse normande, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1479), maintenue noble en toutes ses branches, en 1666 et 1670.

- Il est fils et petit-fils de maréchaux de camp, dont l'un fut gouverneur de l'île d'Oléron.

- Né au Mans, le futur député est élève dans une école militaire non précisée (1764).

- Officier d'infanterie avant 1789 (grade inconnu), il comparait aux assemblées de la noblesse du Mans en 1789, avant d'émigrer de 1790 à 1805 environ.

- Sous la Restauration, il est député de la Sarthe de novembre 1816 à mai 1818, puis à nouveau de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu d'abord au collège du département, puis, à partir de novembre 1822, à l'arrondissement du Mans).

- Membre du centre droit constitutionnel, il est rallié à la droite villèliste dès 1820.

- Il a fait 34 interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825³, LH 1222/ dossier 74).

¹ Il exerce encore cette fonction en 1828 d'après *l'Almanach royal* de cette année.

² Journal soumis alors à l'influence conjointe du garde des Sceaux Peyronnet, de M^{sr} Frayssinous, ministre des Affaires Ecclésiastiques, ainsi qu'à celle du baron de Rothschild.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

BOISGELIN (Alexandre de) : *Alexandre* Joseph¹, **comte de Boïsgelin** (1770-1831), puis **marquis (1827) de Boïsgelin**.

- Il est issu d'une famille les plus considérables de la noblesse bretonne, connue depuis 1166, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1302, certaines sources isolées n'admettant la filiation qu'en 1378, voire en 1437) ; le député appartient à la branche aînée spécialisée dans les armes, distincte depuis le début du XV^e siècle de la branche cadette des Boïsgelin de Cucé, qui a notamment donné un archevêque d'Aix, Constituant monarchien (centre droit) en 1789-1791, puis cardinal (1803).

- En ligne paternelle, il est petit-fils et neveu d'officiers supérieurs, brigadiers ou maréchaux de camp.

- Il est le fils cadet du comte Charles-Eugène de Boïsgelin, gouverneur de Saint-Brieuc (1773), élu président de l'ordre de la noblesse aux Etats de Rennes (1778).

- Il est aussi frère de Paul Gabriel *Bruno*, comte puis marquis de Boïsgelin (1767-1827), émigré, nommé commissaire extraordinaire de la 8^e division militaire (basée à Toulon) par un décret de Monsieur le 22 avril 1814², puis commandant de la Garde nationale de Paris (1815), par ailleurs maître de la garde-robe du roi (1814) puis premier chambellan du roi (25 novembre 1820) ; nommé en outre président du collège électoral du département des Côtes-du-Nord le 26 juillet 1815³, puis surtout pair de France du 17 août 1815⁴ à sa mort le 3 mai 1827, siégeant à la Chambre haute dans les bancs du centre ministériel, combattant la loi Gouvion Saint-Cyr en 1818 de concert avec la droite, mais s'opposant ensuite aux lois d'exception votées par cette dernière en 1820-1821, fait marquis-pair héréditaire (ordonnance, 31 août 1817, puis lettres patentes, 3 juillet 1818). Comme ancien émigré, ce frère du député a touché une indemnisation de quelque 71.000 francs, pour des terres situées pour l'essentiel dans les Côtes-du-Nord (et quelques autres dans le Finistère)⁵.

- Il est beau-frère du marquis Jean-Frédéric de Chabannes, pair de France (1815-1830) siégeant à droite, par mariage de ce dernier avec la sœur de Boïsgelin en 1787.

- Il est l'oncle d'Antoine Louis Raymond de Gramont d'Aster (1787-1825), député en 1815-1816, puis pair de France de 1819 à 1825, cf. sa fiche dans la partie du guide consacrée aux députés.

- Ayant émigré à partir de 1792 (la date de retour n'est pas connue), il est nommé commandant de la 10^e légion de la garde nationale de Paris (1814), puis lieutenant aux gardes du corps de la maison du roi (1817, compagnie de Grammont), avec grade de maréchal de camp (1818).

- Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne) le 26 juillet 1815⁶ pour les élections d'août 1815, il parvient à cette date à se faire élire par le collège du département de la Seine, et il siège comme député de la Seine du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816. Puis, nommé président du collège départemental d'Ille-et-Vilaine en septembre 1817, il s'y fait élire, et siège comme député d'Ille-et-Vilaine de novembre 1817 à mai 1822, tout en étant également membre du conseil général de la Seine (1819-1830).

Enfin, en vertu de lettres patentes du 1^{er} août 1817, il succède par droit héréditaire aménagé à son frère défunt Bruno comme pair de France⁷, du 19 mai 1827 à sa propre mort le 21 juin 1831.

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il se rallie en vain au ministère Richelieu-Decazes pour les élections de 1816 ; puis, membre du centre droit constitutionnel, il accepte l'alliance avec les ultraroyalistes en 1820-1822. Il siège également au centre droit à la Chambre haute.

- Il reste muet à la Chambre des députés (comme à la Chambre des pairs).

- Marquis-pair à la mort de son frère aîné, il est aussi chevalier de Saint-Louis (juillet 1814), et

¹ Les prénoms supplémentaires de César et Gabriel, qu'on trouve parfois, sont fantaisistes et ne figurent pas dans l'acte de naissance, dont une copie est jointe aux Archives Nationales, en C/1292. Notre député est né à Pléhedel, en Bretagne, soit, après le nouveau découpage territorial de la Révolution, dans les Côtes-du-Nord, canton de Lauvolon.

² *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°50, p. 49.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 49.

⁴ Trois jours après avoir été battu dans la course à la candidature pour la députation, au collège d'arrondissement de Saint-Brieuc (cf. nos annexes électorales).

⁵ Cf. André Gain, *La Restauration et les biens des émigrés*, vol. 2, p. 458.

⁶ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 60.

⁷ *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, p. 251, table des lettres patentes portant substitution ou transmission de pairie.

chevalier (5 septembre 1814), officier, puis commandeur (18 mai 1820¹) de la Légion d'Honneur (LH 270/ dossier 2).

- Un fils, *Édouard* Raymond Marie, marquis de Boisgeline (1801-1866), pair de France par droit héréditaire du 31 août 1831 au 24 février 1848.

BOISJOURDAN : Louis Joachim de Boisjordan (1783-1826)².

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Maine, connue depuis 1143, d'extraction ancienne (filiation suivie depuis 1424), ayant donné un panetier du roi en 1457, maintenue noble en 1667 et 1715 (sur preuves restrictives remontant à 1539).

- Il est fils d'un officier de dragons (grade inconnu), qui propose de s'offrir en otage avec ses deux fils en 1791 « pour caution de toute la famille royale », mort en émigration en 1792, tandis que le grand-père du député était emprisonné par la justice révolutionnaire.

- Par le mariage de ses sœurs, il est beau-frère de deux officiers chouans locaux, nommés Jarret de la Mairie, et de Charnacé.

- Par son propre mariage, il est gendre d'un ancien lieutenant-général de police au présidial de Château-Gontier.

- Agronome et industriel renommé, il installe en 1806 sur ses terres le premier four à chaux marchant à la houille, multipliant les croisements de race d'élevage, découvrant des mines de charbon dans la Mayenne et dans la Sarthe, etc. ; membre correspondant du Conseil royal d'agriculture.

- Maire de Bouère (Mayenne) sous l'Empire, puis maire de Château-Gontier de 1816 à 1820, il est nommé membre du conseil général de la Mayenne, et vice-président du collège électoral de la Mayenne (2^e section) en septembre 1817, trop jeune pour être élu alors ; il est ensuite élu député de la Mayenne, siégeant de mars 1824 à sa mort précoce en avril 1826 (élu par le collège d'arrondissement de Château-Gontier).

- Villèliste, et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il a fait deux interventions à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825³), et chevalier de Malte.

- Marié, il n'a pas eu d'enfants.

BONALD : Louis Gabriel Ambroise, vicomte de Bonald (1754-1840).

- Il est issu d'une famille⁴ noble d'origine germanique, installée en Rouergue depuis le XII^e siècle, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1397), maintenue noble en 1698 ; deux des ancêtres du député se convertirent au protestantisme, avant de revenir à la foi catholique en 1634 ; le titre de vicomte, de courtoisie, est consécutif à l'achat d'un fief à La Rode.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'Honoré de Bonald (1630-1711), maire perpétuel de Millau, présidant en 1685 à la cérémonie d'abjuration du calvinisme par ses administrés protestants.

- C'est le seul enfant survivant (trois aînés morts en bas-âge) d'Antoine Sébastien de Bonald (1704-1758), officier subalterne (1704-1758), capitaine d'infanterie, combattant en Allemagne et en Italie, retiré du service dès 1735, et de Anne de Boyer.

- Né au château familial de Monna, près de Millau (Rouergue)⁵, Bonald poursuit des études au célèbre collège oratorien de Juilly, puis il devient mousquetaire (1770-1775).

- Il épouse le 22 février 1778 Marie *Élisabeth* Marguerite de Guibal de Combescure (1754-1826), fille d'Henri de Guibal de Combescure (1726-1801), officier subalterne de cavalerie, ayant grade de lieutenant (1743), puis de capitaine (1747), et de Marguerite de Rolland.

- Bonald exerce précocement des responsabilités locales : nommé maire de Millau (1785-1790) à l'instar de son grand-père, il est ensuite élu à la même fonction (1790-1792), après une participation en 1789 aux assemblées de la noblesse du Rouergue ; membre et président du conseil départemental de l'Aveyron (1790-début 1792), il démissionne pour protester contre la Constitution civile du clergé.

¹ Cf. les ampliations des décrets de nomination aux grades de chevalier et de commandeur, celle pour le grade d'officier n'ayant pas été retrouvée par nous au musée de la Légion d'Honneur.

² Sur la famille Boisjordan, cf. l'abbé Angot, *Dictionnaire historique... de la Mayenne*, vol. 1, pp. 307-308.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ Sur cette famille, cf. Jules Villain, *la France moderne*, t. 3, /1 pp. 210-218.

⁵ Dans l'actuel département de l'Aveyron.

- Émigré (début 1792-début 1797) avec ses deux fils, il sert dans l'armée des Princes, puis il se réfugie rapidement à Heidelberg (Palatinat), où il publie en 1796 sa *Théorie du pouvoir politique et religieux* (écrite en 1793-1795), qui le fait découvrir au public comme philosophe et théoricien traditionaliste, en dépit d'une destruction systématique des ouvrages saisis en France par le Directoire. Puis, après un bref passage en Suisse, il effectue un retour clandestin en France en 1797, à Lyon d'abord puis à Paris, se cachant sous le pseudonyme de « Saint-Séverin » jusqu'au 18 Brumaire ; il écrit pendant cette période de clandestinité l'*Essai analytique*¹. Comme ancien émigré, Bonald a touché sous la Restauration une indemnisation de quelque 40.000 francs, pour des terres spoliées exclusivement situées en Aveyron².

- Après son retour en France, Bonald publie son premier article de journal, dans *le Véridique* (2 septembre 1799), puis il collabore activement dès août 1800 au *Mercure de France*, aux côtés du directeur Louis de Fontanes, de l'abbé de Boulogne, de Delalot, de Fiévée, et aussi de Chateaubriand, avec lequel il se lie³ ; Bonald collabore aussi au *Journal des Débats*. Également essayiste, il publie d'une part en 1801 le *Divorce considéré au XIX^e siècle*⁴, d'autre part et surtout en 1802 la *Législation primitive*⁵, qui accroît encore son renom intellectuel.

- Sous l'Empire, il est nommé conseiller titulaire⁶ de l'Université (16 septembre 1808-17 février 1815), accepte la charge seulement dix-huit mois plus tard, et refuse en revanche d'être le précepteur du fils de Louis Bonaparte en Hollande. Sous la première Restauration, à la suite de la réorganisation complète du système éducatif par l'ordonnance du 17 février 1815⁷, Bonald devient brièvement conseiller titulaire de « l'université » (académie) de Paris et membre du Conseil royal de l'instruction publique (17 février 1815⁸-30 mars 1815⁹), mais il est évincé par Napoléon au début des Cent-Jours, celui-ci supprimant même la deuxième de ces institutions. Sous la seconde Restauration, Bonald préside plusieurs fois le comité de censure dans les années 1820.

- Sa carrière politique prend son véritable envol sous la seconde Restauration : il est alors président du conseil général (depuis 1815), et député de l'Aveyron du 9 octobre 1815 au 23 décembre 1823¹⁰.

Le 26 décembre 1820, il est élu par ses collègues députés comme le 3^e des 5 candidats à la présidence de la Chambre pour la session annuelle, mais non retenu par le roi¹¹ ; il est élu en revanche vice-président de la Chambre pour la session de 1821 (novembre 1821-mai 1822), et en juin 1822 pour celles de 1822 et 1823 (respectivement juin-août 1822, et janvier-mai 1823, une seule élection organisée en 1822). Ministre d'État et membre du conseil privé (janvier 1822-août 1830), il est promu pair de France (23 décembre 1823-août 1830), et élu par ses collègues secrétaire de la Chambre haute pour la session de 1825 (décembre 1824-juin 1825). Il démissionne de la pairie après la révolution de Juillet.

- Il poursuit parallèlement ses activités de publiciste, avec des *Réflexions sur l'intérêt général de*

¹ Parution confidentielle en 1797, 2^e édition à Paris en 1817, 3^e édition en 1836, 4^e édition en 1845.

² Cf. André Gain, *La Restauration et les biens des émigrés*, vol. 2, p. 458. Pour une étude concernant l'incidence de l'émigration sur le niveau de fortune de Bonald, cf. l'article de J. Bastier, « La fortune d'un émigré. Louis de Bonald », *Annales historiques de la révolution française*, juill.-sept. 1975, pp. 431-445.

³ Une lettre du 2 octobre 1801 atteste qu'à cette date, l'amitié entre Bonald et Chateaubriand est déjà nouée (cf. *Correspondance générale*, présent. Pierre Clarac, vol. 1, 1789-1807, Gallimard, 1977, lettre 87, p. 151).

⁴ Trois rééditions jusqu'en 1839. Cet ouvrage lui vaut paraît-il les éloges de Necker, qu'il a connu en Suisse.

⁵ Trois rééditions jusqu'en 1847.

⁶ Les conseillers titulaires de l'Université, au nombre de neuf, sont supérieurs en grade aux conseillers ordinaires, entre 15 et 20 selon les années.

⁷ Celle-ci, par un souci de décentralisation, fragmente l'ancienne Université en dix-sept « universités », équivalent des académies fondées sous l'Empire, et d'ailleurs dirigées désormais chacune par un « recteur d'université », qui remplace l'ancien recteur d'académie.

⁸ Cf. *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°698, p. 126. Le poste de membre du Conseil royal de l'Instruction publique était rémunéré par un traitement annuel de 12.000 francs.

⁹ Cf. *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, Cent-Jours, n°60, p. 56.

¹⁰ Bonald est élu en août 1815 comme candidat à la députation par l'arrondissement de Saint-Affrique, et en septembre 1816 par les collèges d'arrondissement de Rodez, Millau et Saint-Affrique - mais battu à Villefranche - ; puis confirmé les deux fois comme député par le collège du département de l'Aveyron. En octobre 1821, lors du renouvellement par cinquième concernant le département de l'Aveyron, Bonald est élu cette fois député par le collège d'arrondissement de Millau.

¹¹ Cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 12, 1^{er} semestre 1821, bulletin n°427, p. 3.

l'Europe (janvier 1815)¹, des *Observations sur l'ouvrage de Madame de Staël, intitulé Considérations sur les principaux événements de la révolution française* (1818)², ou encore des *Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances morales* (1818, rééd. 1838).

- Sous la Restauration, il continue aussi à écrire des articles pour la presse : encore dans *le Mercure de France* (avec un article sur Bossuet paru fin 1814), puis surtout dans *le Conservateur* (octobre 1818-mars 1820) et dans *le Défenseur* (mars 1820-octobre 1821). Il publie un dernier ouvrage fin 1830, intitulé *la Démonstration philosophique du principe constitutif des sociétés, suivie de Méditations politiques tirées de l'Évangile*, qui résume toutes ses théories antérieures. Sous la monarchie de Juillet, Bonald collabore encore aux journaux légitimistes *la France* et *la Gazette de France*, dans laquelle il publie encore un article en septembre 1837.

- Ultra-royaliste, puis villèliste et jusqu'au bout fidèle à la droite, mais indépendant d'idées, il se montre toujours favorable au pape et hostile à la liberté de la presse ; il se distingue particulièrement lors des débats sur la répression du sacrilège début 1825, par un argumentaire théocratique qui justifie la peine de mort de façon peu délicate et fait la joie des caricaturistes libéraux.

- Il a fait 54 interventions à la Chambre des députés (et 10 à la Chambre des pairs).

À titre privé, il est aussi l'un des 78 sociétaires fondateurs de la Compagnie méridionale d'assurances mutuelles contre l'incendie, fondée le 23 août 1822 et autorisée par ordonnance du 25 février 1824³.

- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, 14 avril 1824), il est en outre chevalier de Saint-Louis (septembre 1814), et de la Légion d'Honneur (1^{er} mai 1821). Imposé par Vaublanc comme membre de l'Académie Française lors de la réorganisation de celle-ci en 1816, Bonald siège au 6^e des 40 fauteuils de 1816 à sa mort en 1840⁴ ; il est aussi sociétaire de la Société des Bonnes Lettres (janvier 1821).

- Un neveu, René Joseph de Bonald (né en 1775) exerce des fonctions administratives sous la Restauration comme sous-préfet de Rodez (août 1814-mai 1815/juillet-décembre 1815), puis conseiller de préfecture de l'Aveyron, à Rodez (février 1816-mai 1824, dossier F¹bI 156/30).

- Parmi ses sept enfants, Louis Anne *Henri* de Bonald (1778-1848), journaliste et publiciste sous la Restauration et la monarchie de Juillet (cf. sa fiche) ; Étienne Marie *Victor* de Bonald (1780-1871), inspecteur de l'académie de Montpellier (1810-1814), puis recteur de cette académie sous la Restauration (1814-1820, et 1823-1830), membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Montpellier, promu chevalier de la Légion d'Honneur le 11 mai 1825⁵ ; Louis Jacques *Maurice* de Bonald (1787-1870), aumônier de Monsieur (1821), évêque du Puy (janvier 1823, sacré en avril 1823), archevêque de Lyon (1839), cardinal (1841), enfin sénateur du Second Empire de 1852 à 1870.

- Un petit-fils, Victor-Étienne de Bonald (1814-1897), a été maire de Montpellier (1851), puis conseiller général et député royaliste de l'Aveyron de 1871 à 1875.

Témoignages :

- Chateaubriand : « M. de Bonald avait l'esprit délié ; on prenait son ingéniosité pour du génie ; il avait rêvé sa politique métaphysique à l'armée de Condé, dans la Forêt-Noire » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, vol. 1, p. 452).

- Maxence de Damas : « Il s'élevait à une région que les esprits ordinaires ne prétendaient pas atteindre : on n'en parlait que pour l'admirer ou en faire un point d'appui en faveur de ses opinions personnelles, sans chercher à le comprendre ⁶ » (*Mémoires*, vol. 1, p. 268).

- Montbel : « Ma profonde estime pour son noble caractère et son talent me firent rechercher son amitié ; il me l'accorda. Philosophe chrétien, loyal gentilhomme, il avait la foi courageuse d'un croisé, l'élévation de pensée d'un Leibniz ou d'un Malebranche. Éloigné de tout orgueil, il joignait à l'intelligence la plus haute, la simplicité la plus aimable. Il aimait les enfants et combien de fois l'ai-je vu s'en entourer ; il jouait gaiement avec eux, protestant quand on voulait les éloigner de lui. Penseur profond, écrivain habile et distingué, il n'avait jamais en vue que la vérité, dédaignant l'encens dont s'enivraient tant de têtes. Jamais il ne manœuvrait pour le succès » (*Souvenirs*, ch. 7, p. 184).

¹ Ouvrage où il demande pour la France l'extension des frontières jusqu'au Rhin.

² Paris, A. le Clère, 139 p.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°661 bis, p. 4.

⁴ Ce 6^e fauteuil était celui occupé par Boileau de 1694 à 1794. Bonald y remplaçait Cambacérès, occupant la place depuis 1795, et qui fut chassé comme régicide en application de la loi d'amnistie. En 1841, Ancelot succéda à Bonald.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁶ Comprenons que Bonald est considéré comme un auteur illisible, même si son caractère de sommité au sein du parti royaliste oblige Damas à tourner sa critique venimeuse en une plaisante périphrase.

- M^{me} de Montcalm : « Tous ses discours sont des ouvrages remarquables en profondeur et en théorie, mais son esprit et son caractère s'éloignent également de la réalité et des opérations pratiques de l'administration » (*Journal*, début avril 1817, pp. 233-234).



Louis de Bonald

-Barthélemy et Méry : « Montrouge a déchaîné tous ses noirs bataillons ; / Bonald est à leur tête, entouré de nuages, / Comme le vieux Moïse, ou comme ses ouvrages. / "Soyons humains, dit-il, en ce jour solennel, / Donnons à l'ennemi son juge naturel ; / De Maistre m'a laissé son glaive catholique ; / Pour le rendre au Seigneur, immolons l'hérétique ; / Frappons !" »¹ (*La Villéiade ou la prise du Château-Rivoli*, 15^e édition, Paris, Ambroise, Dupont, 1827, p. 62).

- [Émile Deschamps] : « Cette face allongée, ce dos voûté, ces yeux qui semblent toujours attachés au même objet, ce visage à la fois immobile et soucieux, annoncent tout de suite un homme préoccupé d'une idée fixe. [...] M. de Bonald a trouvé la théorie de la *famille* et il s'est reposé comme Dieu, après le jour de la création. Il semble ne prendre aucune part à ce qui se dit ou à ce qui se fait [...]. Il ne rit pas, il ne murmure pas ; il ne dit pas "je demande la parole" : on la demande pour lui quand il veut parler ; c'est ordinairement M. de Chabrilan qui se charge de ce soin. Le président averti par ce voisin officieux dit : M. de Bonald demande-t-il la parole ? L'honorable membre répond à cette question en soulevant la tête, qu'il laisse retomber comme la statue du Festin de Pierre. [...] Son débit n'a pas le moindre accent. [...] On l'écoute en silence jusqu'au moment où il prononce le mot inévitable de *famille*, alors il attend qu'on ait cessé de rire, puis il reprend sa lecture » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 34-36).

- Duvergier de Hauranne : « Penseur profond, écrivain distingué, homme honnête et bon, mais qui avait avec certains chefs révolutionnaires ce rapport, qu'il croyait comme eux avoir découvert la vérité absolue, et posséder en une courte formule la solution de tous les problèmes religieux, moraux et politiques » (*Histoire du gouvernement parlementaire*, 1851, vol. 2, p. 338).

- Charles Lacretelle : « M. de Bonald, appelé au secours de ces doctrines [religieuses], les développait sans jamais reculer devant les conséquences extrêmes de son argumentation ; mais il leur prêtait le secours d'un style élégant, et se montrait un apôtre spirituel » (*Histoire de France depuis la Restauration*, vol. 2, 1829, ch. 7, « Différents actes législatifs », p. 42).

- Lamartine : « M. de Bonald était la plus noble et la plus pure figure que l'ancien régime pût présenter au nouveau. Gentilhomme de province, chrétien de foi, patriote de cœur, royaliste de dogme, [...] il croyait à la révélation politique comme à la révélation chrétienne. Sa théocratie n'admettait ni le doute ni la révolte. Mais comme dans toutes les fois sincères et désintéressées, il n'y avait en lui ni excès, ni violence. Il était indulgent et doux comme les hommes qui se croient possesseurs certains et infaillibles de leur vérité. [...] L'habitude de méditer et d'écrire lui avait enlevé le talent de la parole. Il était trop élevé et trop serein pour être orateur

¹ Il s'agit bien entendu d'un persiflage sur la prise de position vigoureuse de Bonald en faveur de la peine de mort lors de la discussion relative à la loi sur le sacrilège. Quant à Montrouge, c'est le siège central des Jésuites sous la Restauration ; les pamphlétaires libéraux accusent la droite de collusion permanente avec cet ordre officiellement toujours interdit.

parlementaire ou orateur populaire. Il ne parlait pas, il pensait à la tribune. [...] Son style simple, réfléchi, coulant sans écume et sans secousse, était l'image de son esprit. On y sentait l'honnêteté et la candeur de l'intelligence, [...] on suivait entraîné par le charme de la bonne foi. [...] Sa conversation surtout était attachante. C'était la confiance de l'homme de bien. » (*Histoire de la restauration*, 1851, vol. 2, livre 15, pp. 408-410).

- Sur Louis de Bonald et son fils Henri considérés comme journalistes, cf. le témoignage de l'auteur anonyme de la *Biographie indiscrète des publicistes, feuellistes, libellistes, journalistes, libraires, furets de coulisses, et autres du 19^e siècle, par un journaliste émérite* : « Depuis que M. de Bonald n'écrit plus au *Conservateur*, on dirait qu'il prend à tâche de se rendre inintelligible. MM. ses fils écrivent comme lui ; quatre baronnes, deux vicomtes et six marquises prenaient dernièrement une phrase de M. Henri de Bonald pour un logogryphe. Elles ont écrit au directeur de la *Quotidienne* pour connaître le mot, aucune d'elles n'avait deviné » (*Biographie indiscrète...*, Paris, passage Véro-Dodat et marchands de nouveautés, 1826, p. 28).

BONNE : Claude Louis Bonne (1760-1836).

- Fils d'un bourgeois aisé de Sénoz (près de Mâcon), il est lui-même négociant en vins mâconnais, président du tribunal de commerce de Mâcon sous l'Empire, puis conseiller de préfecture de Saône-et-Loire, à Mâcon, du 3 janvier 1821 à août 1830. Il a épousé Jeanne Françoise Perret de Fontenailles.

- Maire de Mâcon du 12 juin 1811 au 30 décembre 1814 (et en fait jusqu'au 17 février 1815, son remplaçant n'ayant pas été installé), il empêche la ville de se défendre contre l'arrivée des Alliés en janvier 1814, en attendant Louis XVIII qu'il appelle « l'ange consolateur » ; il siège comme député de Saône-et-Loire du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816.

- Ultra-royaliste, il a fait une seule intervention à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (18 janvier 1815, LH 283/ dossier 63 ?, sous réserve).

- Un fils, Jean Marie Éléonore Esprit Victor Bonne (né le 19 avril 1790 à Mâcon), avocat puis substitut près le tribunal de première instance de Mâcon (nommé le 6 mars 1816, installé le 25 mars 1816), enfin juge d'instruction au même tribunal (nommé le 30 août 1820, installé le 19 octobre 1820) au moins jusqu'à la fin de la Restauration¹.

BONNET : Louis Ferdinand Bonnet (1760-1839).

- Il est issu d'une famille bourgeoise de Mâcon (Bourgogne), connue depuis 1578, alliée à d'autres familles bourguignonnes et aussi à des monégasques (cf. *infra*).

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Pierre Bonnet, né à Mâcon (Bourgogne) en 1670, et décédé à Monaco en 1733 (fils d'un docteur en médecine de Mâcon), et de Maria-Catarina Bellardi, née en 1674 à Monaco (fille d'un bourgeois de Monaco) ; et en ligne maternelle, il est petit-fils de Claude Berthelin (†1738), receveur des terres d'Hauterive (Bourgogne, actuel département de l'Yonne), et d'Anne Pézé (1694-1738).

- Il est fils de Jules Bonnet, né en 1711 à Monaco, décédé en 1761 à Paris, inspecteur des vins² à Paris, et d'Élisabeth Berthelin, née en 1731.

- Né le 10 juillet 1760 à Paris, Louis Ferdinand Bonnet s'est marié en 1794 avec Adélaïde Aucante, née en 1776 à Neuville-aux-Bois (Loiret), et décédée le 24 août 1863 à Paris, fille de Jacques Aucante (1742-1830), conseiller du roi et procureur³ au parlement de Paris et de Victoire Nollet (1755-1832), elle-même fille d'un procureur au parlement de Paris.

- Il fait de brillantes études au collège Mazarin⁴.

- Avocat réputé du barreau de Paris, inscrit depuis 1783, il est remarqué en 1786 pour le discours de rentrée, intitulé *Les trois âges de l'avocat*, qu'il prononce à la conférence des avocats au parlement de Paris. Défenseur de M^{me} Kornmann (1788) dans un fameux procès en adultère, aux côtés de Beaumarchais, il affronte à cette occasion son célèbre collègue Nicolas Bergasse⁵. Il défend également le général Moreau (1804), avec l'aide du jeune Nicolas Bellart (cf. ce nom), son ancien condisciple au collège Mazarin. Bâtonnier de l'ordre des avocats en 1816, il est commis d'office pour défendre

¹ AN, BB 6 */528, notice n°3004.

² Fonctionnaire fiscal chargé de contrôler les droits indirects sur le droit de circulation des vins.

³ Ce qui signifie « avoué » dans le langage de l'époque, il convient de le rappeler.

⁴ Sur ce collège, cf. les explications fournies dans la fiche de Nicolas Bellart, *supra*.

⁵ On rappelle que celui-ci, après avoir été un Constituant de centre droit, publie plusieurs brochures de tonalité ultra-royaliste sous la Restauration, dont certaines lui valent d'ailleurs des poursuites.

Louvel, assassin du duc de Berry, lors de son procès (mai-juin 1820). Il siège enfin comme conseiller à la Cour de cassation du 1^{er} février 1826 (nommé le 18 janvier)¹ à sa mort le 6 décembre 1839, appartenant, au sein de la Cour, à la chambre civile ; il avait publié ses principaux plaidoyers et mémoires d'avocats en 1823 (2^e édition posthume en 1839).

- Vice-président du collège électoral de la Seine en septembre 1817 (11^e section électorale), il est en outre membre du conseil général (1821-1830), et député de la Seine de décembre 1820 à mai 1822, et de mars 1824 au 5 novembre 1827 (chaque fois élu au collège du département) ; élu par ses collègues vice-président de la Chambre pour la session de 1820 (décembre 1820-juillet 1821), il est également rapporteur de l'important projet de loi Peyronnet aggravant la répression des délits de presse (« loi de justice et d'amour », rapport critique du 7 février 1827), et membre de la commission parlementaire de révision des lois (1824).

- Membre du centre droit rallié à l'alliance à droite, il s'intègre à la majorité villèliste, avant de gagner l'opposition royaliste en 1825-1827, car il trouve la politique gouvernementale trop maladroite.

- Il a fait 95 interventions à la Chambre.

- Chevalier de Saint-Louis (août 1814) ; chevalier (23 août 1814²), puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur.

- Il a eu trois enfants : 1^o Jules François Élisabeth Bonnet (1795-1875), avocat inscrit au barreau de Paris depuis 1816, marié en 1838 à la fille de François Desnoyers (1787-1847), administrateur de l'école Polytechnique ; 2^o Victorine Bonnet (1798-1885), qui épouse le 22 avril 1820 Augustin Louis Ernest Denormandie (1789-1851), avoué au tribunal de première instance de la Seine - fils de Claude Ernest Denormandie (1756-1815), procureur du roi au Châtelet de Paris -, couple dont est issu notamment Louis Jules Ernest Denormandie (1821-1902), gouverneur de la Banque de France, petit-fils du député ; 3^o Ferdinand Félix Bonnet (†1849).

Témoignage :

- Barthélemy et Méry : « Plus loin rêve Bonnet, fameux par un mémoire ; / Longtemps blanche, sa boule a pris la couleur noire » (*La Villéiade ou la prise du Château-Rivoli*, 15^e édition, Paris, Ambroise, Dupont, 1827, p. 30).

BONNET de LESCURE : Antoine **Bonnet de Paillerets et de Lescure** (1777-1849).

- Il est issu d'une famille originaire du Gévaudan, appartenant à la haute-bourgeoisie de Lozère, anoblí par charge en 1755 (cf. *infra*).

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un conseiller-maître à la cour des aides de Montpellier³, anoblí en cette qualité en 1755.

- Il est officier du génie maritime à Rochefort (Charente-Inférieure), avec le grade de sous-ingénieur de 1^{ère} classe sous l'Empire, puis d'ingénieur sous la Restauration ; il supervise les constructions navales de la flotte militaire effectuées dans le port.

- Membre du conseil d'arrondissement de Rochefort, puis membre du conseil général de la Lozère, son département natal, depuis 1819, il est maire de Rochefort et député de la Charente-Inférieure de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Rochefort).

- Villèliste, il a fait 36 interventions à la Chambre.

- Chevalier de Saint-Louis (sous réserve), il est aussi chevalier (1815), puis officier de la Légion d'Honneur (LH 289/ dossier 44).

- Un petit-cousin, Marie Joseph Bonnet de Paillerets (1867-1930), député de la Lozère (1919-1928) de l'Union Républicaine (droite) puis sénateur du même département de 1928 à 1930.

¹ Cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n°10.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Les cours des aides avaient compétence en matière de contentieux fiscal (aides, gabelles, etc.) ; le conseiller-maître, terme encore en vigueur à la cour des comptes de Paris au XIX^e siècle, désignait le grade intermédiaire entre le conseiller (simple) et le président (de chambre). Enfin, tous les officiers de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, depuis la création de cette juridiction, bénéficiaient d'un anoblissement au 1^{er} degré, après 20 ans d'exercice ou mort en charge : ils avaient en cela le même régime de faveur que leurs collègues des Aides de Paris, Grenoble, Dole (Bourgogne). Curieusement, les conseillers siégeant dans les autres cours des Aides, à Rouen, Nantes, Bordeaux, Montauban, Clermont (-Ferrand), et Aix (-en-Provence), n'étaient anoblis qu'au 2^e degré, étonnante disparité territoriale à l'image des institutions de la France d'Ancien Régime.

BONTIN : Charles Louis, **baron de Gislain de Bontin** (1767-1838).

- Il est issu d'une famille de la noblesse normande, de race (avec une filiation suivie depuis 1582), maintenue noble en 1666 ; le titre nobiliaire est de courtoisie.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'Alexandre de Gislain (†1762), officier subalterne ayant atteint le grade de lieutenant, et de Marie Anne de La Prée.
- Il est fils de Pierre Louis de Gislain (né en 1740), seigneur de Bontin, et d'Antoinette Bouillerot des Taboureaux.
- Officier (grade inconnu), il épouse en 1787 Augustine Sidonie Françoise Séguier (†1815), fille de Noël Augustin Séguier de Saint-Brisson (1757-1831), officier, et de Louise Marie Anne de Lespinasse ; son épouse est la cousine germaine de Nicolas Maximilien Sidoine Séguier de Saint-Brisson (1773-1854), préfet sous la Restauration, lié au centre droit.
- Bontin a probablement émigré. Il est maire de sa commune natale, les Ormes (nord de l'Yonne), membre du conseil général, et député de l'Yonne de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Villeneuve-le-Roi, actuelle Villeneuve-sur-Yonne).
- Villèliste, il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825, LH 1153/ dossier 70).
- Parmi ses enfants, un fils, Adrien Joseph Gislain de Bontin (1804-1882), est avocat, puis magistrat, successivement : juge auditeur près le tribunal de première instance d'Auxerre (15 janvier 1826-9 février 1829), substitut au tribunal de Joigny (Yonne, 9 février 1829-30 juillet 1836), procureur au même lieu (30 juillet 1836-3 mai 1841), puis près le tribunal d'Auxerre (3 mai 1841-10 mai 1846), enfin juge au tribunal de première instance de Paris (nommé le 10 mai 1846)¹ ; parallèlement, il est député de l'Yonne de septembre 1846 à février 1848, siégeant parmi les orléanistes conservateurs.

BORDESOLLE : Étienne **Tardif de Pommeroux de Bordesolle** (1771-1837), **comte de Bordessolle** depuis 1816.

- La filiation avec Jean Tardif, conseiller au Châtelet partisan modéré du gouvernement royal pendant les guerres de Religion, mis à mort par la Ligue en 1591, paraît mythologique ; Bordesolle est issu d'une famille de Luzeret (Berry, actuel département de l'Indre), anoblíe en tant que besoin en 1720 et en 1736 pour ses deux branches.
- Combattant des guerres républicaines et impériales, il est engagé comme simple soldat dès 1789, puis promu successivement sous-lieutenant (1792), lieutenant (1796), capitaine (1798), chef d'escadron (1799), major (1804), colonel (1806), général de brigade (1807), général de division (1812). Il suit à regret Marmont dans sa défection vis-à-vis de Napoléon en 1814 mais il empêche les mutineries de soldats. Il est promu inspecteur général de cavalerie (mai 1814), chef d'état-major du duc de Berry (juin 1815), puis commandant la cavalerie de la garde royale (1815-1822). Il est l'un des huit membres du conseil de guerre condamnant à mort en mars 1816 le colonel Boyer ; gouverneur de l'École Polytechnique (septembre 1822), il est nommé commandant en chef des troupes de la garde royale dans la guerre d'Espagne (1823), et il prend une part décisive à la prise de Cadix (août 1823), puis, avec le soutien politique du duc d'Angoulême, il impose au roi restauré Ferdinand VII la convention pacificatrice d'Andujar, qui ne la respecte pas. Membre du Conseil supérieur de la guerre (février 1828), il se tient auprès du roi Charles X, à Saint-Cloud puis à Rambouillet, pendant les Journées de Juillet, avant d'être mis par le nouveau pouvoir dans les cadres de réserve en 1831, puis à la retraite en 1832.
- Il est élu dans la Charente et de l'Indre en août 1815, et il siège comme député² du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis comme pair de France du 9 octobre 1823 à sa mort le 3 octobre 1837.
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il siège au centre droit à la Chambre haute, puis se rallie après 1830 au gouvernement de Juillet.
- Il est muet à la Chambre des députés (et a fait une seule intervention à la Chambre des pairs).
- Baron d'Empire (lettres patentes, mai 1810), donataire d'un revenu fort important de 14000 francs (décrets de 1808 et de 1813) ; comte d'Empire héréditaire (lettres patentes, septembre 1813), titre confirmé sous la Restauration (lettres patentes, septembre 1815), baron-pair héréditaire (l. p., avril 1824) ; chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit, promotion du 31 mai 1830) ;

¹ Sur cette carrière, cf. aux AN le dossier matricule des magistrats BB 6*/533, registre 9, notice n° 6862.

² On ignore le choix final du député entre ses deux départements d'élection.

chevalier (juin 1814), commandeur (3 mai 1816) puis grand-croix (1^{er} mai 1821) de Saint-Louis ; officier, commandeur (fin 1813-début 1814), grand-officier (23 août 1814) et finalement grand-croix (15 août 1815) de la Légion d'Honneur (LH 2568/ dossier 60).

BOREL : Durand **Borel** (1764-1839), dit **Borel de Brétizel**.

- Il est issu d'une famille picarde du Beauvaisis, connue depuis 1574 avec un échevin de Beauvais, et anoblie en 1760 par charge (cf. *infra*).
- Il est petit-fils, en ligne maternelle, de René de Malinguehen (1696-1747), lieutenant général de police au présidial de Beauvais et secrétaire du roi.
- Son père Eustache Louis Borel (vers 1725-1797), bourgeois de Beauvais, succédant au précédent dans sa fonction, nommé ensuite conseiller-auditeur à la Chambre des comptes de Paris (1760), anobli comme tel¹, et conseiller d'État, prenant part aux assemblées de la noblesse de Beauvais en 1789 ; sa mère est Marie Françoise de Malinguehen (1728-1787).
- Il a pour cousin Borel de Favencourt, conseiller-auditeur à la chambre des Comptes de Paris, puis sous-préfet de Compiègne dans les années 1820.
- Né le 23 juillet 1764 à Beauvais, il s'est marié avec Charlotte de Catheu (1767-1842).
- Licencié en droit à 19 ans (1783), Durand Borel devient avocat au parlement de Paris (1783-1786), puis lieutenant général de police au bailliage de Beauvais du 17 janvier 1785 à la suppression de cet office, début 1791. En 1792, il devient commissaire près le tribunal de district de Beauvais, avant son incarcération et sa destitution en 1793 sous la Terreur. En juillet 1795, il est nommé procureur général syndic du département de l'Oise. Éphémère conseiller de préfecture de l'Oise, à Beauvais de janvier à avril 1800, il devient juge au Tribunal de cassation (28 avril 1800-mai 1804), puis conseiller à la Cour de cassation de mai 1804 à décembre 1838 - confirmé à ce poste lors de l'institution des membres de la Cour de cassation par le nouveau régime de la Restauration, en vertu de l'ordonnance du 15 février 1815² - ; il démissionne pour raisons de santé en février 1839³, quelques mois avant son décès le 1^{er} mai 1839 à Paris.
- Secrétaire de la noblesse aux Etats généraux de 1789, Durand Borel est élu membre du bureau de conciliation entre noblesse et tiers-état ; député de l'Oise au Conseil des Cinq-Cents du 26 octobre 1795 au 20 mai 1799, il se montre hostile au coup d'État anti-royaliste de Fructidor (septembre 1797), mais il n'est pas poursuivi lui-même. Membre du conseil général de l'Oise (depuis 1815 au moins), il est nommé président du collège électoral d'arrondissement de Beauvais le 26 juillet 1815⁴ pour les élections d'août 1815, mais n'est pas élu alors par le collège de département ; nommé vice-président (2^e section) du collège départemental de l'Oise en septembre 1817, il parvient alors à se faire élire, et siège comme député de l'Oise continûment⁵ de novembre 1817 au 5 novembre 1827 (à partir de mai 1822, est élu à l'arrondissement de Beauvais), membre de la commission de révision des lois ; il est chargé fin 1830 par Louis-Philippe de régler la délicate succession du prince de Condé au profit de son filleul et héritier universel, le duc d'Aumale, fils du souverain, au grand scandale des légitimistes qui s'estiment trahis.
- Satisfait par l'Empire napoléonien, il se rallie aux Bourbons en 1814 ; sous la Restauration, c'est un membre du centre droit constitutionnel, prêt à l'alliance avec les ultras à partir de 1819 ; il se fond ensuite dans la masse villèliste jusqu'en 1827, avant un total ralliement à la monarchie de Juillet.
- Il a fait 20 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Chevalier d'Empire (lettres patentes, 26 avril 1808), titre confirmé sous la Restauration (lettres patentes, 29 janvier 1827), il est en outre chevalier (novembre 1803), officier (30 avril 1821) puis commandeur (2 juin 1837) de la Légion d'Honneur (LH 296/ dossier 43) ; membre (1816) puis président (1829) du conseil du duc d'Orléans.
- Il a eu cinq enfants, nés de 1788 à 1805 : le troisième, Eustache Charles Borel de Brétizel (né en 1797), est magistrat sous la Restauration, conseiller auditeur à la cour royale d'Amiens (nommé le 18

¹ La charge anoblissait au 1^{er} degré après 20 ans d'exercice ou mort en charge.

² *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°683, p. 87.

³ Pour un résumé de sa carrière judiciaire, cf. le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n°11.

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1815, n°25, p. 57.

⁵ Le dictionnaire biographique de Robert et Cougny commet comme à l'accoutumée une erreur sur ce point, en faisant comme si tous les mandats électoraux étaient remis en jeu en 1820, ce qui n'est absolument pas exact.

octobre 1820, installé le 8 novembre), puis juge suppléant au tribunal de première instance de la Seine (nommé le 13 janvier 1825, installé le 1^{er} février), chargé de l'instruction depuis le 15 janvier 1829¹ ; le quatrième, Louis-Octave Borel de Brétizel (1803-1870), a été sous la monarchie de Juillet secrétaire des commandements² de la reine Marie-Amélie, épouse de Louis-Philippe.

Témoignage :

- Frénilly : « [C'était un] espèce de saint plein de miel et de courtoisie, traitant le juste et l'injuste à l'amiable, et de plus membre du Conseil de la maison d'Orléans » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, éd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, ch. 17, p. 377).

BOSCAL de RÉALS : Charles-François, **comte Boscal de Réals** (1777-1866).

- Il est issu d'une famille originaire du Bas-Languedoc, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1524), maintenue noble en 1670 et 1699, fixée à partir du XVII^e siècle en Angoumois et en Saintonge, ayant donné des officiers, dont l'un fut député aux Etats généraux de 1649 et 1661 ; le député appartient à un rameau cadet de la branche identique à celle de son cousin le comte François de Mornac, député de Vendée ; tous sont « comtes » à titre de courtoisie.

- Il est le fils aîné de Louis Boscal de Réals, qui prend part en 1789 aux assemblées de la noblesse de La Rochelle.

- Maire de Saintes (1816-1830), il est aussi membre du conseil général, et député de la Charente-Inférieure de décembre 1820 au 16 mai 1830 (élu au collège du département, puis à l'arrondissement de Saintes à partir de février 1824) ; il est nommé président du collège électoral de l'arrondissement de Saintes en juin 1830.

- Membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, et proche de la contre-opposition anti-villèliste, il s'oppose avec la droite à Martignac dès 1828, bien que siégeant personnellement sur les bancs du centre droit ; il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il a fait 38 interventions à la Chambre.

- Il est chevalier, puis officier (19 mai 1825) de la Légion d'Honneur.

BOUCHER : Louis Claude **Boucher** (1778- ?).

- Négociant de L'Aigle (Orne), à la tête d'une entreprise d'aiguilles et d'objets en cuivre, il est lauréat de l'Exposition industrielle de 1819, et membre du Conseil général des Manufactures (1820-1830).

- Membre du conseil général de l'Orne, il siège comme député de l'Orne de déc. 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département, puis à l'arrondissement de Mortagne à partir de mai 1822).

- D'abord villèliste, il passe à la contre-opposition en 1825-1827.

- Il a fait 14 interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de Saint-Michel (1822), et chevalier de la Légion d'Honneur (LH 305/ dossier 83).

BOULARD : Henri Simon **Boulard** (1783- ?).

- Il est issu d'une vieille famille de la bourgeoisie parisienne, ayant donné de nombreux hommes de lois aux fonctions diverses, anoblis par lettres patentes en 1717³.

- Il est le petit-fils, en ligne paternelle, d'Henri Boulard (né en 1714), avocat au parlement de Paris, puis conseiller du roi et notaire au Châtelet de Paris de 1745 à 1781, et de Marie Marguerite Sellier.

- Il est le fils de Christine des Ruffais, et d'Antoine Marie Henri Boulard (1754-1825), conseiller du roi et notaire parisien très réputé de 1782 à 1808, ayant pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse parisienne (à la section Saint-André-des-Arts) ; également maire du 11^e arrondissement de Paris⁴ (1800-1803), député de la Seine au Corps législatif de juillet 1803 à août 1804, Boulard père était surtout un bibliophile considérable (sa bibliothèque aurait compris près de 500.000 volumes, chiffre à peine croyable)⁵.

¹ Cf. le résumé de sa carrière dans le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 198.

² On désignait par là le premier secrétaire d'un prince ou d'une princesse.

³ Bibliothèque Nationale, *Pièces originales*, 446, référence citée par Labarre de Raillcourt, *À ce titre*, vol. 1 (1973), p. 76 ; c'est un exemple parmi d'autres du lien non absolu entre la noblesse familiale et l'existence d'une particule.

⁴ Le 11^e arrondissement, situé rive gauche, regroupe les quartiers du Luxembourg, de la Sorbonne, de l'École de médecine et du Palais de justice.

⁵ Pierre Larousse déclare à son sujet : « Tout le monde a connu, au moins de nom, le *bouquineur* Boulard, qui de

Auteur de traductions littéraires et de nombreux ouvrages académiques¹, Boulard père fut l'exécuteur testamentaire du célèbre critique français Jean-François de Laharpe (1739-1803), et fit publier la partie de son *Cours de littérature* relative à la philosophie des Lumières.

- Henri Simon Boulard est, à la suite de son père dont il reprend l'étude, un notaire parisien de 1808 à 1823², qui rédige une bonne partie des contrats notariés concernant les membres de l'aristocratie du Faubourg-Saint-Germain. Philanthrope, il fonde en 1830, aux portes de Paris, l'hospice Saint-Michel à Saint-Mandé. Il épouse Françoise Émilie Bourdier.

- Adjoint au maire du 7^e arrondissement de Paris (depuis 1814)³, puis peut-être maire du 9^e arrondissement⁴ (janvier 1816-août 1820 ?), il devient ensuite de manière certaine maire du 11^e arrondissement de Paris, comme jadis son père, du 2 août 1820 au 20 août 1824 (il démissionne de ce poste à la même date que son collègue Sanlot-Baguenault) ; puis il devient membre du conseil général de l'Oise, et député de l'Oise de mars 1824 au 16 mai 1830 (élu en février 1824 à l'arrondissement de Clermont-de-l'Oise, puis en novembre 1827 au collège du département).

- Royaliste, il oscille entre soutien à la majorité villèliste et contre-opposition en 1824-1827 ; de plus en plus critique envers Villèle en 1827, il est solidaire ensuite de Martignac, puis fait franchement « défection » en 1829-1830, et vote pour l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il a fait 11 interventions à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (27 juillet 1814⁵, LH 316/ dossier 40).

BOURDEAU : Pierre Alpinien *Bertrand Bourdeau* (1770-1845).

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

BOURDEAU de FONTENAY : Antoine François **Bourdeau Desmarets de Fontenay** (1762-1838).

- Il est issu d'une famille bourgeoise de La Châtre (Berry), jamais anoblie⁶, sans aucun rapport avec le député précédent.

- Il est fils d'un conseiller du roi, chargé des traites foraines de la Châtre.

- Jeune employé à la régie générale des Aides dans les années 1780, il fait partie du conseil d'administration de l'hospice de La Châtre sous la Restauration.

- Comme l'un de ses aïeux un siècle plus tôt (en 1718), le futur député est maire de La Châtre depuis 1809, et il exerce toujours cette fonction en 1815 ; membre du conseil général (1800-début 1802, et à nouveau années 1820), il siège comme député de l'Indre du 9 octobre 1815 au 16 mai 1818 ; nommé président du collège électoral départemental en octobre 1818, il n'est pas réélu alors. Il est à nouveau député de l'Indre de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de La Châtre).

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis du centre droit constitutionnel, il est intégré dans la majorité villèliste dans les années 1820.

- Il a fait une seule intervention à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 323/ dossier 32).

notaire s'était fait acheteur de livres ; il en achetait toujours, au détail, en bloc, à la hotte, au tas, à la charretée, et entassait le tout dans un hôtel qu'il possédait » (*Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, article « bouquiniste », tome 2, p. 1109, colonne 1).

¹ Notamment un *Essai d'un nouveau cours de langue allemande* (1798), et un *Essai de traductions interlinéaires en cinq langues* (1802), mais aussi, en 1793, la traduction depuis l'anglais d'un *Précis historique et chronologique du droit romain*.

² L'étude Boulard est la 73^e des 122 études conservée dans le Minutier Central des Notaires de Paris aux Archives nationales. Elle est évoquée dans *l'État général des Fonds*, tome IV, p. 86. Les répertoires publiés à l'époque d'Henri-Simon Boulard sont les répertoires 21 à 25 de l'étude.

³ Fonction mentionnée dans l'ampliation du décret le promouvant chevalier de la Légion d'Honneur. Le 7^e arrondissement d'alors, situé rive droite, correspond à peu près au triangle actuel Rambuteau/Arts-et-Métiers/Archives.

⁴ Le 9^e arrondissement d'alors est le quartier central de la Cité, de l'Île-Saint-Louis et de l'Hôtel de Ville de Paris.

⁵ Cf. l'ampliation du décret (musée de la Légion d'Honneur) ; ne pas confondre avec celle promouvant son père au même grade, intervenue un mois plus tard le 6 septembre 1814, et concernant explicitement « Boulard père ».

⁶ Cf. le *Dictionnaire des vanités*, anonyme, Paris, Société d'édition Contrepoint, vol. 1, 1970, p. 51, et aussi M. Dugast-Rouillé, *Les notables ou la « seconde noblesse »*, vol. 3, p. 1961.

BOURRIENNE : Louis Antoine **Fauvet de Bourrienne** (1769-1834).

- Il est issu d'une famille de Sens, restée bourgeoise en dépit de son nom à particule¹.
- Condisciple de Napoléon à l'École militaire de Brienne en 1785-1788, ayant grade de sous-lieutenant, il effectue ensuite des voyages en Prusse et en Pologne, suit des études de droit et de langues étrangères à Leipzig pour être diplomate, puis devient secrétaire de légation à Stuttgart (1792-1793).
- Après un séjour prolongé en Saxe en 1793-1797², il devient secrétaire particulier de Napoléon (1797-octobre 1802) avec le titre de conseiller d'État en service extraordinaire (1801)³. Nommé ministre plénipotentiaire à Hambourg auprès des ducs de Brunswick et de Mecklembourg (1805-fin 1810), il est disgracié pour prévarication⁴. Éphémère Directeur général des Postes pendant la lieutenance générale de Monsieur (6 avril-13 mai 1814), il est remercié au bout d'un mois sur le refus de Louis XVIII, tout juste arrivé à Paris, d'entériner sa nomination ; nommé conseiller d'État honoraire (juillet 1814), il est promu sans suite préfet de police de Paris à la mi-mars 1815⁵ : Napoléon, sitôt arrivé à Paris le 20 mars, le remplace par Réal⁶, huit jours après avoir inclus Bourrienne dans les treize personnalités exclues de l'amnistie générale qu'il a proclamé à Lyon le 12 mars⁷. Sous la seconde Restauration, Bourrienne est récompensé de son hostilité à Napoléon par un poste de conseiller d'État en service ordinaire (août 1815-1818, siège au comité de l'intérieur).
- Fait en outre ministre d'État et membre du conseil privé⁸ (septembre 1815-juillet 1830), il est nommé président du collège électoral départemental de l'Yonne en août 1815, siège comme député de l'Yonne du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, et de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département), est élu rapporteur de la commission parlementaire des budgets 1821 et 1824⁹ ; il est l'auteur en 1829 de célèbres *Mémoires*, très critiques envers Napoléon¹⁰ ; enfin, il meurt interné pour folie à l'asile de Caen.
- Membre de la « majorité de 1815 », il se rallie ensuite à la droite villèliste dans les années 1820.
- Il a fait 107 interventions à la Chambre des députés.
- Après ses prévarications sous l'Empire, il est devenu vraiment très riche, payant 6660 francs de cens en 1815, soit plus de six fois le seuil d'éligibilité.
- Chevalier (17 août 1814¹¹), puis officier (23 avril 1821) de la Légion d'Honneur, il est en outre l'un des cent sociétaires fondateurs de la Société des Bonnes Lettres (janvier 1821).
- Il existe encore de nos jours une « rue Bourrienne » à Sens (Yonne).

Témoignage :

- Frénilly : « Bourrienne [avait été] le camarade, puis l'instrument, puis l'ennemi de Bonaparte, l'homme dont tout le monde a vu l'ignoble figure ou lu les amusants *Mémoires*, bon garçon d'ailleurs, fort étourdi, très spirituel, chargé de peu de morale et de moins d'estime, [...] qui intriguait à Paris en achevant d'y manger son bien et celui des autres » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, éd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, ch. 19, p. 409).

¹ Cf. le *Dictionnaire des vanités*, vol. 1 (1970), p. 50.

² Ce séjour aboutit à l'inscription de son nom sur la liste des émigrés, jusqu'à son retour en 1797.

³ Bonaparte se sépare de lui en 1802, car Bourrienne, montrant déjà un visage « d'entrepreneur », est compromis dans une faillite frauduleuse de fournisseurs aux armées, chargés de l'équipement de la cavalerie, les frères Coulon.

⁴ Bourrienne avait organisé à son profit un trafic de contrebande de contournement du Blocus, de façon si visible que Bonaparte avait été contraint à destituer son ancien secrétaire. Il n'était pas le seul haut-dignitaire impliqué dans ce genre de trafics de contrebande : on a cité les noms de Junot, au Portugal, ou même celui de Masséna, en Italie.

⁵ Le poste est rétabli exprès pour lui en mars 1815, mais l'arrivée de Napoléon prive la nomination d'effet au bout de quelques jours. Cf. le dossier de l'intéressé aux archives de la préfecture de police, dossier E A/162 I. Cette nomination vaut à Bourrienne d'être nommé exclu de l'amnistie proclamée par Napoléon au début des Cent-Jours, ce qui devait bien servir ses ambitions électorales en août 1815, en pleine Terreur Blanche.

⁶ *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, Cent-Jours, n°22, p. 22, 20 mars 1815.

⁷ *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, n°69, p. 67, 12 mars 1815.

⁸ Marginalisation dorée, ce conseil n'étant jamais réuni ; la fonction est donc purement honorifique, mais lucrative.

⁹ Présentant la partie « dépenses » en mai 1821 et mars 1823 ; la droite retrouvait ainsi un poste perdu depuis 1816.

¹⁰ *Mémoires de M. de Bourrienne sur Napoléon, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration* (Paris, Ladvocat, 10 vol.), en apparence impartiaux, mais en fait d'inspiration royaliste, et destinés à atténuer la légende napoléonienne, ce qui causa de vives protestations. En réalité écrits par son collaborateur Charles de Villemarest d'après des notes abondantes fournies par Bourrienne.

¹¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).



L.-A. de Bourrienne, d'après une miniature de l'époque.
(Coll. de Clerval.)

Louis-Antoine de Bourrienne

BOUTEILLER : Jean Hyacinthe **de Bouteiller** (1746-1820).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Barrois (actuelle Meurthe), anoblée en 1592.

- Il fait des études de droit, devient avocat au parlement de Metz, puis à celui de Nancy (1771), et entre ensuite dans la magistrature comme conseiller au parlement de Nancy (1779-septembre 1790). Il n'émigre pas, mais il est arrêté comme suspect en 1793-1794, avant d'être brièvement réemployé comme administrateur départemental de la Meurthe (1796-1797).

Après une longue interruption, il reprend sa carrière sous l'Empire et la Restauration, comme président de chambre à la cour de Nancy (1811-1816), enfin comme premier président de la même juridiction (mars 1816-1820).

- Il siège comme représentant de la Meurthe, d'abord au Corps Législatif de septembre 1805 à mai 1811, puis à la Chambre des députés du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; nommé président du collège départemental de la Meuse (et non de la Meurthe) pour les élections de novembre 1816, il n'est pas réélu député à cette date.

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il est resté muet à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Chevalier de la Légion d'Honneur (24 août 1819¹, LH 338 / dossier 61), il est en outre membre de l'Académie de Nancy (depuis 1776).

BOUTHILLIER : *Constantin Marie Louis Léon*, **marquis de Bouthillier-Chavigny** (1774-1829).

- Il est issu d'une famille originaire de l'Angoumois (Charente), anoblée en 1536 par charge d'échevin d'Angers² ; un aïeul du député, protégé par Richelieu et Louis XIII, fut nommé membre du conseil des Finances puis secrétaire d'État aux Affaires étrangères de 1629 à 1632, et son fils lui succéda dans cette charge de 1632 à 1643.

- Léon de Bouthillier-Chavigny est l'arrière-petit-fils, en ligne paternelle, d'un conseiller au parlement de Paris (1668), et aussi, par sa grand-mère paternelle, de Pierre Dupuis de Vallières (1689-1758), premier président au Grand Conseil³.

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Point commun avec la famille de son collègue Benoist ; la charge anoblissait depuis 1474.

³ On rappelle que cette juridiction, dans la main du roi, fut un moyen pour l'autorité souveraine de concurrencer les prérogatives des Parlements. Cf. nos explications dans la fiche consacrée à François Régis de La Bourdonnaye.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un simple capitaine d'infanterie, et en ligne maternelle, d'un économiste général du clergé de France, gouverneur d'Abbeville.
- Il est fils du marquis Charles Léon de Bouthillier (1743-1818), lieutenant (1767), capitaine (1771), colonel (1774) et finalement mestre de camp d'infanterie (1782), franc-maçon (1786), député de la noblesse à l'assemblée provinciale de Berry (1778 et à nouveau 1787-1788), puis aux Etats Généraux¹, député de droite à la Constituante² en 1789-1791, promu maréchal de camp (1790), servant dans l'armée d'émigration de 1791 à 1797, rentré en France vers 1800, promu à la Restauration lieutenant-général (1814) et commandeur de Saint-Louis (27 décembre 1814).
- Il est beau-frère du comte de Pinieux (cf. ce nom), comme lui député villèliste sous la Restauration.
- Né à Paris, il est d'abord capitaine d'infanterie (1789-1791), et reçoit une blessure à Nancy au cours d'une rébellion de soldats qu'il essayait de mater, dans les débuts de la révolution.
- Il émigre de 1791 à 1800, arrive à Coblençe en compagnie du duc d'Enghien, auquel il est très lié, sert dans l'armée de Condé, et devient « major de hussards » et « colonel » au sein de cette armée.
- Auditeur au conseil d'État (19 janvier 1810), il est nommé sous-préfet d'Alba, (Piémont italien, janvier-septembre 1811), puis de Minden (départements hanséatiques de l'Allemagne du Nord, sept. 1811-janvier 1814), puis préfet du Var (16 juin 1814³-22 mars 1815). Destitué par Napoléon, il est emprisonné avec sa famille pendant les Cent-Jours au fort Lamalgue de Toulon. Sous la seconde Restauration, nommé préfet de la Meurthe (12 juillet 1815⁴-12 août 1815), il est très fortement promu comme préfet du Bas-Rhin (2^e classe, 12 août 1815-10 février 1819), puis destitué par Decazes qui met à sa place son propre frère (dossier F¹bI 156/41). Bouthillier est ensuite administrateur des Postes (subordonné direct de Doudeauville, Directeur général des Postes) de 1820 à août 1824 ; parallèlement, maître des requêtes au conseil d'État en service extraordinaire (1820-janvier 1823), il est promu conseiller d'État en service extraordinaire ayant voix délibérative au comité des Finances (du 8 janvier 1823⁵ à 1829⁶).
- Maire d'Autouillet (Seine-et-Oise, près du parc de Thoiry) depuis l'Empire, et député de la Seine-et-Oise de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (trois fois élu au collège du département), il est nommé Directeur général des Eaux-et-Forêts (août 1824-août 1829)⁷, avec fonction de commissaire du roi devant les Chambres (août 1828).
- Préfet ultra-royaliste, puis député villèliste, il est ami de son collègue Salaberry, mais, à la différence de ce dernier, il passe à la contre-opposition en 1826-1827 ; comme administrateur, il soutient Martignac en 1828, mais s'oppose semble-t-il à Polignac en 1829, d'où son éviction ultime.
- Il a fait 14 interventions à la Chambre, non comptées ses interventions comme Directeur général.
- Chevalier de Saint-Louis (décembre 1814), il est aussi chevalier (1814), officier (13 février 1815), puis commandeur (22 mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 339/ dossier 81), et décoré de plusieurs ordres étrangers.
- Un fils, Charles Léon de Bouthillier-Chavigny, auditeur au conseil d'État du 26 août 1827 au 31 août 1830 (siégeant au comité de l'Intérieur et du Commerce), exclu du Conseil par la révolution de Juillet.

¹ Il fait partie du comité de conciliation entre la noblesse et le tiers-état, essaie en vain de faire reconnaître la division des ordres et le veto respectif de chacun d'entre eux (23 mai 1789), contre l'avis des 32 nobles libéraux, mais ne se joint pas à la protestation nobiliaire du 30 juin contre la réunion des ordres.

² Comme Constituant, il intervient surtout, comme ancien officier et membre du Comité militaire de l'Assemblée, sur les questions techniques de la nouvelle organisation de l'armée. De manière plus politique et bien intéressante au regard du débat institutionnel principal qui s'est posé ensuite sous la Restauration, le père de notre député accepte que l'Assemblée accuse un ministre individuellement, mais juge en revanche non conforme à l'équilibre des pouvoirs, le droit pour l'Assemblée de déclarer sa défiance envers l'ensemble du gouvernement : « c'est réunir tous les pouvoirs, c'est enfin violer la Constitution », en donnant la part belle aux « ambitieux » et aux « factieux » qui peuvent ainsi espérer entrer au gouvernement en faisant chuter le ministère en place (décembre 1790) : voilà un débat bien proche de celui de 1829-1830. Bouthillier père vote enfin contre l'abolition de la noblesse (juin 1790) et contre la Constitution (septembre 1791), votes classiques d'un député de droite.

³ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°171, p. 252, pour sa nomination le 16 juin 1814.

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°11, p. 24.

⁵ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 16, 1^{er} semestre 1823, n°580, p. 9.

⁶ Bouthillier est maintenu à son poste lors de la grande réorganisation du conseil d'État du 12 novembre 1828 ; son éviction est plus tardive, et date probablement du gouvernement Polignac.

⁷ Il est remplacé à ce poste par Ferdinand de Bertier (cf. *supra* ce nom).

BOUVET de LOUVIGNY : Pierre François *Henri de Bouvet, comte de Louvigny* (1773-1854).

- Il est issu d'une famille originaire de Normandie, fixée dans le Maine, de noblesse d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1515), maintenue noble en 1698.
- Sous-lieutenant d'infanterie en 1791, il est nommé maire de Louvigny (Sarthe, près de Mamers), et président de l'assemblée du canton sous l'Empire. Président du collège électoral d'arrondissement de Mamers le 26 juillet 1815¹ pour les élections d'août 1815, il parvient alors à se faire élire, puis réélu en 1816, par le collège de département, et il siège comme député de la Sarthe du 10 octobre 1815 au 16 mai 1818 ; puis, après cinq ans de retraite forcée, à la suite de défaites électorales, il est réélu, et siège à nouveau comme député de la Sarthe de janvier 1823 au 5 novembre 1827 (élu en novembre 1822 et mars 1824 au collège du département).
- Ultra-royaliste, puis villèliste, membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi.
- Il a fait deux interventions à la Chambre des députés.
- Vraiment très riche, il paye 5649 francs de cens en 1815, plus de cinq fois le seuil d'éligibilité.
- Il est chevalier de Saint-Louis (novembre 1814), et de la Légion d'Honneur (19 mai 1825²).

BOUVILLE : Louis Jacques **Grossin** (1759-1838), **comte de Bouville** depuis 1783.

- Il est issu d'une famille originaire de Guyenne, installée en Normandie depuis plusieurs siècles, anoblée en 1696, ayant acquis la seigneurie de Bouville-en-Caux.
- Il est petit-fils de Louis Grossin de Bouville (1676-1753), président à la cour des comptes, aides et finances de Normandie.
- Il est fils de Louis François Grossin de Bouville (1712-1774), conseiller au parlement de Rouen³ (1736-1774).
- Lui-même conseiller au parlement de Rouen (1777-septembre 1790), il est commanditaire en 1780 d'un château décoré avec les armoiries familiales, détruit par les révolutionnaires en 1795⁴.
- Émigré d'octobre 1791 jusqu'en 1810 environ, il sert à l'armée des princes en 1792, puis émigre en Suisse et obtient sa naturalisation helvétique. Il revient ensuite en Allemagne, d'où son mariage à Mannheim en 1807 à 49 ans, avec la fille beaucoup plus jeune d'un officier, commandant militaire de la place de Metz en 1789. Sa date de retour en France n'est pas connue.
- Élu député de la noblesse de Caudebec (bailliage de Caux) aux États Généraux⁵, Bouville avait siégé comme député de droite à la Constituante⁶ (1789-1791). Sous la Restauration, il est député de la Seine-Inférieure du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (toujours élu au collège du département). Il est trois fois élu par ses collègues comme l'un des quatre vice-présidents de la Chambre pour les sessions de 1815 (octobre 1815-avril 1816), 1820 (décembre 1820-juillet 1821) et 1824 (mars-août 1824), ses ennemis l'appelant alors « le serpent à sonnettes »⁷ ; il est également élu par ses collègues comme le 5^e des cinq candidats à la présidence de la Chambre le 26 décembre 1820, mais non retenu par le roi⁸. En 1822, il constitue avec Le Roy (cf. ce nom) une commission parlementaire de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, pour essayer de limiter cette source de corruption.
- Ultra-royaliste⁹, c'est dans les tous premiers mois de la Chambre introuvable l'un des ténors

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 59.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Sur cette institution, on renvoie à la thèse d'Olivier Chaline, *Godart de Belbeuf : le parlement, le roi et les Normands*, Luneray, Bertout, 1996, 596 p.

⁴ Cf. Olivier Chaline, *op. cit.*, p. 133.

⁵ Son cahier exige impérativement le vote par ordre, ce qui n'est pas le cas de tous les cahiers de la noblesse, y compris non libérale (cf. par exemple le cas de Puyvallée, *infra*).

⁶ Appartenant dès 1789 à la frange la plus extrémiste de la droite contre-révolutionnaire, il dénonce en février 1790 le serment civique qu'on fait prêter aux députés et aux fonctionnaires, ainsi que l'omnipotence de l'Assemblée constituante. Il adhère naturellement au *Développement des principes sur la Constitution civile du clergé* (mai 1791) qui dénonce cette dernière, tout en protestant contre la suppression des titres nobiliaires (avril 1790), contre l'abolition de la noblesse (juin 1790) et contre la Constitution (septembre 1791).

⁷ Cf. Salaberry, *Souvenirs politiques 1821-1830*, Paris, Picard, éd. posth. 1900, t. 1, p. 276.

⁸ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 12, 1^{er} semestre 1821, bulletin n°427, p. 3.

⁹ Auteur supposé de la formule : « Nous sommes à cheval sur la Charte et nous la mènerons si vite et si loin que nous la crèverons » (Cité par Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire*, vol. 3, p. 531).

parlementaires du parti, mais son aura décline très rapidement. Membre de la contre-opposition dès 1820, et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il se montre de plus en plus hostile au gouvernement Villèle en 1825-1827.

- Prolixe, il a fait 88 interventions à la Chambre.

- Fait comte (1783), il est en outre chevalier de Malte, et chevalier de la Légion d'Honneur.

- Un fils, *Louis Alexandre Henri Grossin de Bouville* (1814-1893), fondateur et rédacteur en chef d'un journal bonapartiste, *le Pays* (1848-1852), servant ensuite le second Empire comme préfet (1852-1873), puis, sous la Troisième République, député bonapartiste de la Gironde de 1877 à 1881 (groupe de l'Appel au peuple)¹.

Témoignages :

- Frénilly : « Il était devenu muet, mais resté adroit, insinuant, séduisant ; c'était un chat, faisant à tous patte de velours avec beaucoup de finesse et de grâce » (*Souvenirs*, éd. d'Agay, Perrin, 1987, ch. 17, p. 380).

- d'Haussez : « C'est le serpent de la chapelle de la Chambre des députés de 1815, et [...] quand il préside², c'est le serpent à sonnettes » (cité par Salaberry, dans *Souvenirs politiques, 1821-1830*, vol. 1, p. 276)³.

- Salaberry reprend la phrase de d'Haussez et commente : « Le pauvre serpent n'a plus que la mémoire de sa malice : il n'a plus de dents, rabâche, ennue. [...] Il sourit faux et ne fait plus de dupes. Ce n'est pas un renfort pour l'opposition royaliste ; il la suit en traînard, comme un vieillard taquin et grognon » (Salaberry, *ibid.*).

- Villèle : « La majorité [de 1815] était sans guide et sans direction ; ce n'est pas qu'elle ne se fût nommé des chefs, ce n'est pas non plus qu'il manquât de postulants pour jouer ce rôle honorable, mais, comme il arrive d'ordinaire, ces prétendants n'étaient pas les plus capables de bien s'en acquitter. Un d'eux, M. de Bouville, ne tarda pas à le montrer [...]. Une misérable intrigue souleva l'indignation de la Chambre, qu'elle tendait à déconsidérer, et à dater de ce jour, son auteur cessa d'exercer sur la majorité la moindre influence » (*Mémoires et correspondance*, vol. 1, ch. 14, pp. 378-379).

BRENET : Henry Catherine **Brenet** (1764-1824).

- Reçu docteur en médecine à Paris, il devient le médecin le plus réputé de Dijon.

- Emprisonné et fugitif en 1793-1794, il est rappelé en hâte par le comité révolutionnaire pour soigner une épidémie à Dijon.

- Il siège député de la Côte d'Or du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, et de décembre 1820 à sa mort en mai 1824 (élu au collège du département⁴).

- Ultra-royaliste particulièrement virulent, ayant porté le premier une charge globale contre le gouvernement dans un discours du 30 octobre 1815⁵, réitérant sa charge le 16 mars 1816⁶ ; devenu villèliste dans les années 1820.

- Il a fait neuf interventions à la Chambre des députés.

- Chevalier de la Légion d'Honneur (18 janvier 1815⁷), il est également membre de plusieurs sociétés savantes, en raison de son prestige médical.

- Son épouse se nomme Anne-Marie Morisot ; leur fille, Marie-Thérèse Élise Brenet, épouse en avril 1826 François Delcuisine, substitut du procureur général près la cour royale de Dijon⁸.

Témoignage :

-Viel-Castel : « Le plus violent peut-être des réactionnaires de cette époque » (*Histoire de la Restauration*, vol. 4, p. 186).

¹ Cf. sa notice détaillée par Joël Dubos, dans Sylvie Guillaume, Bernard Lachaise (dir.), *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième République*, Talence, Presses Universitaires de Bordeaux, 1998, pp. 164-167.

² Bouville était vice-président de la Chambre.

³ Salaberry cite le texte en préservant l'anonymat de l'auteur. La paternité de la formule est dévoilée par Madame de Chateaubriand, qui critique d'Haussez, l'ancien préfet, chansonnier et portraitiste ironique de la Chambre introuvable, bien avant de devenir ministre du gouvernement Polignac (M^{me} de Chateaubriand, *cabier vert*, p. 123).

⁴ Élu en novembre 1820, mai 1822 (renouvellement par 1/5^e), et mars 1824, le député étant décédé moins de deux mois après l'ouverture de la session de la Chambre septennale.

⁵ *Archives parlementaires*, tome 15, pp. 161-162, à compléter par Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 4, pp.186-187. Ce discours fut prononcé dans le cadre de la discussion d'un projet de loi réprimant les cris séditieux.

⁶ *Archives parlementaires*, tome 16, pp. 584-591. Le second discours est prononcé lors de la discussion budgétaire.

⁷ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁸ Contrat de mariage passé devant M^e François Gabriel Borne le 01/04/1826 (AD Côte d'Or, cote 4^E 10/48).

BRESSAND : Pierre-François **Bressand de Raze** (1755-1826).

- Il est issu d'une famille franc-comtoise anoblie en 1649, et maintenue noble en 1704, ayant donné de nombreux avocats, des maïeurs (maires) de Besançon, ainsi qu'un substitut du procureur général au parlement de Besançon.
- Après des études à l'Université de Besançon, il devient un avocat très fortuné et plaçant peu ; nommé membre de la Haute-Cour d'Orléans (1791), puis du Tribunal révolutionnaire (1794), et surtout un agronome particulièrement actif.
- Maire de Raze (Haute-Saône) sous le Consulat, et membre du conseil général de la Haute-Saône dès l'Empire, il préside cette instance sous la Restauration, et siège comme député de la Haute-Saône de décembre 1820 à sa mort en juin 1826 (élu à trois reprises au collège du département).
- Villèliste, il a fait deux interventions à la Chambre.
- Il est chevalier, puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 358/ dossier 25).

BRETON : Louis Henri **Breton** (1776-1855).

- Il est fils d'Henry Breton, avocat au parlement de Paris, domicilié dans le quartier de Saint-Merri ; neveu en ligne maternelle de Louis Auguste Legras, conseiller du roi et notaire au Châtelet.
- Louis Henri Breton est notaire, inscrit au tableau des notaires parisiens depuis 1804, président de cet ordre. C'est le notaire attitré de la Cour et de la noblesse du Faubourg Saint-Germain.
- Dans les années 1820, il est membre du conseil général d'administration des hospices de Paris, et de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement ; il fonde en 1832 l'institution des orphelins du choléra.
- Membre du conseil général de la Seine (1815-1830), il est aussi député de la Seine de novembre 1816 à mai 1822, et de mars 1824 à novembre 1827 (élu au collège du département) ; il est nommé vice-président du collège électoral de la Seine en septembre 1817 (à la tête de la 7^e section parisienne).
- Membre du centre droit constitutionnel, il est rallié à l'alliance avec les ultras depuis 1819, intègre ensuite la droite comme élément modéré de la mouvance villèliste, critique toutefois en 1826 l'influence ultra-cléricale exercée sur la politique gouvernementale au point d'apparaître comme glissant lui aussi vers la dissidence.
- Il a fait 58 interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier, puis officier (mai 1821) de la Légion d'Honneur.

BRIANT de LAUBRIÈRE : François Marie **Briant de Laubrière** (1781-1863).

- Il est issu d'une famille bretonne, restée bourgeoise jusqu'au début de la Restauration (cf. *infra*).
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un capitaine des canonnières garde-côtes de la division de Quimperlé, et, en ligne maternelle, d'un avocat à Morlaix.
- Il est fils d'un lieutenant-colonel d'infanterie, servant dans l'armée de Condé (1797).
- Il est le frère aîné de Yves Marie Désiré Briant de Laubrière (né en 1784), capitaine d'artillerie servant dans la marine, anobli quant à lui par lettres patentes le 21 juin 1817.
- Par son premier mariage en 1802, il est gendre de Théodore Joseph Le Gogal de Toulgouët, député du Finistère au Conseil des Anciens (mars-décembre 1799), puis au Corps législatif (1800-1805), directeur des droits réunis (impôts indirects) du département du Finistère (mars 1804).
- Son beau-frère, Jean-François Le Gogal de Toulgouët (1751-1813), sous-intendant militaire à Quimper, a été lui aussi député du Finistère au Corps législatif de 1808 à 1813, et candidat libéral battu en 1827 à Châteaulin contre Saint-Luc (cf. ce nom).
- Né à Quimperlé, Briant de Laubrière sert comme sous-lieutenant dans la Garde nationale (1816).
- Maire de Quimper (1827-1830), il est député du Finistère de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département) ; réélu en juillet 1830 (même collège), il démissionne le 20 août par légitimisme.
- Réputé proche de la « défection », il s'insère néanmoins au sein de la droite, vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, puis refuse de se rallier au régime de Juillet.
- Il est resté muet à la Chambre.
- Anobli (lettres patentes, 28 décembre 1816), il est chevalier de la Légion d'Honneur.
- Son fils, *Louis* Désiré Hyacinthe Marie Briant de Laubrière (1814-1895), auteur d'un *Armorial*

général de Bretagne, ouvrage de référence paru en 1844¹.

BRICOUT : Louis Antoine *Maximilien Bricout de Cantrainne* (1763-1848).

- Fils d'un notaire et échevin du Cateau (Flandre), émigré sous la Révolution, Maximilien Bricout de Cantrainne est avocat au parlement de Flandre (1789-septembre 1790), puis « défenseur » officieux sous la Révolution ; emprisonné sous la Terreur, il n'a pas, semble-t-il, émigré lui-même. Il devient notaire au Cateau-Cambrésis sous le Consulat.
- Maire de sa commune natale, Le Cateau-Cambrésis (toujours en poste en 1827), il est aussi membre du conseil d'arrondissement de Cambrai (1815), puis du conseil général du Nord (vers 1820-1830), et député du Nord de décembre 1820 à novembre 1827 (élu au collège du département).
- Villèliste, il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (11 août 1823², LH 363/ dossier 94).

de BRIGES : *Barnabé Louis Gabriel Charles de Malbec de Montjoc, marquis de Briges* (1784-1857).

- Il est issu d'une famille noble de Lozère, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1384), maintenue noble en 1671, le titre de marquis ayant été acquis par son père en 1773.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Nicolas Augustin de Malbec de Montjoc de Briges (né en 1715 au Puy-en-Velay), premier écuyer de la Grande Écurie du roi Louis XV et capitaine du Haras du roi, et de Marie Geneviève Radix, vivant tous deux à Versailles.
- Il est fils de Christophe comte, puis marquis de Briges, premier écuyer du roi Louis XVI et courtisan versaillais, fusillé comme insurgé vendéen à Quiberon en 1795.
- Lui-même émigré de 1790 à 1797 en Suisse, Barnabé de Briges fait des études en Suisse, au collège militaire de Soleure.
- Il devient ensuite, à la Restauration, officier de la Garde Nationale (1814), puis colonel d'un régiment des Cévennes (1815) ; il arrête le maréchal Soult à la fin des Cent-Jours.
- Il est député de la Lozère du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816³.
- Ultra-royaliste, il a fait deux interventions à la Chambre.

BROGLIE (prince Amédée de) : Victor *Amédée Marie, prince de Broglie* (1772-1852).

- Il est issu d'une illustre famille, d'extraction chevaleresque piémontaise (avec une filiation suivie depuis 1394), établie en Normandie, reconnue de noblesse française en 1654 ; portant le titre héréditaire de duc depuis 1742, et prince de Broglie et du Saint-Empire depuis 1759, ce dernier titre reconnu par la France depuis 1818.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, du duc François Marie de Broglie (1671-1745), maréchal de France (1734), créé duc (1742), et de Thérèse Gillette Locquet de Granville (1692-1763), épousée le 18 octobre 1716 à Saint-Malo (Bretagne) ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Marie Louise Augustine de Montmorency-Laval (1712-1776), épousée le 19 décembre 1726, et de Louis Antoine Salbigothon Crozat, baron de Thiers (1700-1770), propriétaire d'un superbe hôtel particulier au 17, place Vendôme et d'une immense et fameuse collection de tableaux⁴ amassée par son propre père, le richissime financier et fermier général Antoine Crozat (1655-1738), arrière-grand-père de notre député.
- Il est fils de Louise Augustine Salbigothon Crozat de Thiers (1733-1813), épousée le 11 avril 1752, et du duc *Victor François de Broglie* (1718-1804), illustre militaire, maréchal de France (16 décembre 1759), créé prince héréditaire du Saint-Empire (1759), gouverneur de Metz et des trois Évêchés, membre de l'Assemblée des Notables en 1787-1788, appelé par Louis XVI début juillet 1789 pour commander près de Versailles les troupes chargées de mater le mouvement révolutionnaire ; lors du bref renvoi de Necker, il est très brièvement ministre de la Guerre du 12 au 16 juillet 1789. Il émigre

¹ Paris, Dumoulin, XXVII-347 p. L'Armorial consistait en un « relevé des diverses réformations de la noblesse de cette province depuis 1400 jusqu'à 1668 ».

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Écarté des élections de 1816 comme beaucoup de ses collègues ultras, car n'a plus l'âge minimal requis, désormais porté à 40 ans, par un retour au texte de la Charte de 1814.

⁴ Celle-ci fut vendue ensuite à Catherine II de Russie, et orne encore l'une des salles du Musée de l'Ermitage de Saint-Petersbourg.

aussitôt après en Allemagne, commande l'armée des Princes en Champagne (1792), sert ensuite en Russie (1797), et meurt finalement en émigration à Münster (Allemagne) le 30 mars 1804.

- Il est frère du prince Charles Louis *Victor* de Broglie (1756-1794), officier combattant en Amérique (1782), promu mestre de camp d'infanterie (1783) puis colonel du régiment de Bourbonnais (1788), en désaccord politique avec son père, élu député de la noblesse de Colmar aux États Généraux, puis député de gauche à la Constituante en 1789-1791¹, secrétaire (janvier 1790) puis président de cette assemblée (août 1791). Promu maréchal de camp (septembre 1791) et fait chef d'état-major de l'armée du Rhin, il refuse d'adhérer au décret de déchéance de Louis XVI en août 1792 ; aussitôt destitué, il est arrêté en 1794, emprisonné à Gray (Haute-Saône) puis emmené à Paris, condamné à mort et guillotiné par le Tribunal Révolutionnaire (27 juin 1794). Sa veuve (belle-sœur d'Amédée de Broglie, notre député), Sophie de Rosen (1764-1828), se remarie en 1796 avec Marc René, marquis de Voyer d'Argenson (1771-1842), préfet à Anvers de 1810 à 1813, puis célèbre député d'extrême-gauche sous la Restauration.

- Il est également frère de M^{gr} *Maurice* Jean Madeleine de Broglie (1766-1821)², prince du Saint-Empire romain germanique, émigré en Prusse jusqu'en 1803, puis aumônier de Napoléon (1804) et évêque d'Acqui (Piémont, mai 1805), puis évêque de Gand (mars 1807), baron d'Empire (lettres patentes, novembre 1808), refusant toutefois sa nomination comme chevalier de la Légion d'Honneur en 1810, finalement arrêté lors du concile national de France (12 juillet 1811) après avoir protesté contre la politique anti-pontificale de Napoléon, emprisonné à Vincennes quatre mois, puis relégué à l'île de Sainte-Marguerite (Provence), et démis de son poste (1813), avant d'être rétabli par la chute de l'Empire (mai 1814) ; ce frère se singularise par des prises de positions « ultras » hostiles à la nouvelle Loi fondamentale des Pays-Bas ; finalement condamné par la cour d'assises de Bruxelles à la déportation (novembre 1817), il se réfugie en France jusqu'à sa mort.

- Né le 23 octobre 1772 à Broglie (Normandie), Amédée de Broglie, cadet de famille, est d'abord destiné à l'état ecclésiastique et il suit des études au séminaire, qu'il abandonne.

- Devenu officier, il sert en émigration avec le grade de colonel (1796), puis de maréchal de camp (1799), comme aide de camp du prince de Condé ; également nommé gentilhomme d'honneur du duc d'Angoulême (1799), il rentre en France en 1800, et épouse le 20 novembre 1801 à Paris Charlotte Olive Geneviève de Montreuil La Chaux (1774-1839), fille de Charles Claude Olivier, baron de Montreuil (1743-1818) et de Marie Louise Victoire d'Argouges.

- Sous la Restauration, il est nommé inspecteur de cavalerie et confirmé dans son grade de maréchal de camp en 1814. Parallèlement, il est propulsé conseiller d'État en service ordinaire (1817-1819, comité de la guerre), avant de passer en service extraordinaire du 8 janvier 1823³ à 1824 ; honoraire de 1824 à 1828, il est à nouveau renommé en service extraordinaire de 1828 à 1830.

- Député de l'Orne du 10 octobre 1815 au 1^{er} mai 1822, il est nommé président du collège électoral de ce département en octobre 1816 et septembre 1817 ; il est élu par ses collègues secrétaire de la Chambre des députés pour la session de 1816 (novembre 1816-mars 1817), et vice-président pour la session de 1817 (novembre 1817-mai 1818).

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis de la fraction intermédiaire entre le centre droit et les ultra-royalistes, il est rallié à une fusion avec ces derniers dès 1820.

- Il a fait 33 interventions à la Chambre des députés.

¹ Celui-ci, très prolifique, s'illustre notamment par sa critique réitérée des ministres, qui n'exécutent pas un décret sanctionnant les anciens membres du parlement de Toulouse pour « crime de lèse-nation » (oct.-nov. 1790), critique les prêtres réfractaires (juillet 1791), s'affirme partisan d'envoyer une partie des gardes nationales défendre les frontières pour impressionner l'Europe (juillet 1791), et s'active pour la défense du royaume après la fuite avortée du roi (juillet-sept. 1791) ; en alsacien, il s'en prend aussi à plusieurs reprises aux Juifs, à qui il refuse de donner les mêmes droits qu'aux autres Français (décembre 1789, janvier et septembre 1791). Néanmoins, ce « patriote » passe du parti Jacobin aux Feuillants, dès la création de ce dernier club, en juillet 1791, preuve d'une modération croissante.

² On renvoie à son sujet à la notice contenue dans *Annuaire nécrologique ou complément annuel et continuation de toutes les biographies ou dictionnaires biographiques*, d'Alphonse Mahul, *Année 1821*, Paris, Fournier, 1830, pp. 15-20.

³ Cf. *Bulletin des Lois du royaume de France*, 7^e série, tome 16, 1^{er} semestre 1823, n°580, p. 9. Le *Dictionnaire biographique des membres du conseil d'État, 1789-2002*, Paris, Fayard, 2004, p. 34, semble commettre une confusion entre le prince de Broglie, ici étudié, et son neveu le duc Victor de Broglie.

- Chevalier de Saint-Louis (octobre 1797), il est en outre chevalier (31 janvier 1815), officier (18 mai 1820, sur proposition du ministre de la Guerre), puis commandeur (1^{er} mai 1821) de la Légion d'Honneur¹ (LH 371/ dossier 17).
- Un neveu célèbre (fils de C.L. Victor cité *supra*), le duc Achille Léonce *Victor* Charles de Broglie (1785-1870), auditeur au conseil d'État (1809), pair de France (4 juin 1814-février 1848), libéral modéré, proche sous la Restauration de Guizot et du groupe des « doctrinaires », faisant après 1830 une brillante carrière comme ministre et même président du Conseil en 1835-1836, avant d'être élu à l'Académie Française en 1855 ; d'où un petit-neveu, le duc Jacques *Victor Albert* de Broglie (1821-1901), président du Conseil en 1873-1874 et 1877, chef de l'union des droites anti-républicaines.
- Une nièce (sœur du précédent), *Constance* Louise Sophie de Broglie (1782-1866), a épousé le 27 mars 1802 à Paris Victor des Acres, comte de L'Aigle (1766-1867), député de l'Oise sous la Restauration (voir sa fiche).

BRUÈRE de VAUROIS : Hector Joseph de **Bruère de Vaurois** (1769-1838), souvent écrit **Debruère de Vaurois**.

- Il est issu d'une famille apparemment originaire de Bourges et Vierzon (Berry), installée ensuite en Bourgogne, probablement restée roturière.
- Il est fils de Pierre Hilaire Joseph de Bruère de Vaurois, seigneur de Rocheprise et Brémur-et-Vaurois, lieutenant général de police au bailliage de Châtillon-sur-Seine (Bourgogne)² avant 1789, décédé à Châtillon le 1^{er} avril 1806³.
- Il est également frère de Pierre Joseph Rosalie de Bruère, conseiller au parlement de Bourgogne avant 1789.
- Né à Châtillon-sur-Seine le 27 novembre 1769, il est maire de cette ville et membre du conseil d'arrondissement de Châtillon dès l'Empire (nommé en juillet 1811)⁴, auteur de harangues louangeuses à l'impératrice Marie-Louise. Député de la Côte d'Or du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, il est décédé à Châtillon-sur-Seine le 21 décembre 1838⁵.
- Ultra-royaliste durant sa députation à la « Chambre introuvable », il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier, et peut-être officier de la Légion d'Honneur.

BRUSSET : Claude Joseph Lambert **Brusset** (1774-1832), dit **de Brusset** depuis 1816.

- Il est issu d'une famille franc-comtoise de Gray, ayant donné plusieurs échevins de Gray depuis 1627, bourgeoise et roturière jusqu'à l'anoblissement du député.
- Jeune sous-lieutenant de cavalerie (1791), il émigre de 1792 à 1801 ; il sert dans l'armée des princes, et il est promu au grade de « capitaine » en 1800.
- À la fin de la Restauration, il est nommé sous-préfet de Gray (Haute-Saône, juin 1828-août 1830, dossier F¹bI 156/48).
- Membre du conseil d'arrondissement de Gray (1812), puis du conseil général de Haute-Saône (1813), maire de Gray (1815), il siège comme député de Haute-Saône du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de mars 1824 au 16 mai 1830 (élu à deux reprises à l'arrondissement de Gray)⁶.
- Membre de la « minorité ministérielle » en 1815, il est rallié en 1824-1827 à la mouvance villèliste ; soutenant Martignac en 1828-1829, il est néanmoins intégré dans la droite en 1829-1830, et il vote contre l'adresse des 221 en mars 1830.
- Il est resté muet à la Chambre, mais a demandé par écrit et obtenu un congé à la Chambre le 13 juillet 1824 pour la fin de la législature annuelle⁷.
- Anobli à titre héréditaire (lettres patentes, 22 juin 1816), il est chevalier de Saint-Louis (mars 1815).

¹ Cf. les ampliations des décrets de nomination aux grades successifs (musée de la Légion d'Honneur).

² Ville située dans le nord du département de la Côte d'Or.

³ AD Côte d'Or, tables décennales de Châtillon-sur-Seine, cote 3^E/161/01, 1803-1812, numérisées et mises en ligne sur Internet.

⁴ Liste de nomination par Napoléon du 11 juillet 1811, conservée aux Archives nationales, cote F¹bI/229/1.

⁵ AD Côte d'Or, tables décennales cote 3^E/161/01, 1833-1842.

⁶ Mais en juillet 1831, il ne recueille plus que 3% des voix.

⁷ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 42, p. 238, séance du 13 juillet 1824.

BRUYÈRE-CHALABRE : Jean-Louis Félicité, **comte, puis marquis de Bruyère-Chalabre** (1762-1838).

- Il est issu d'une famille de la noblesse languedocienne, domiciliée à Chalabre (près de Limoux, Aude), connue depuis 1100, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1273), les titres nobiliaires pris par le député étant de courtoisie.
- Il est fils de François Jean de Bruyère-Chalabre, officier aide de camp du maréchal de Richelieu¹.
- Il est sous-lieutenant d'infanterie (1777), puis lieutenant-colonel de gendarmerie (1784), mestre de camp (1788), major en second d'un régiment de cavalerie (1788-1791).
- Il émigre de 1792 à 1800, sert dans l'armée des princes comme aide-maréchal général des logis de la cavalerie, puis se retire à Londres.
- Il est nommé commandant de la garde d'honneur de Toulouse lors du passage de Napoléon (vers 1808) ; le grade de maréchal de camp qu'il demande à la Restauration en 1814 lui est refusé.
- Il comparait aux assemblées de la noblesse de Limoux (1789) ; sous la Restauration, il est membre du conseil général de l'Aude (décembre 1815-1827) ; nommé président du collège électoral du département de l'Aude (26 juillet 1815²) pour les élections d'août 1815, il parvient à se faire élire à plusieurs reprises, et siège comme député de l'Aude du 9 octobre 1815 au 22 juillet 1820, et de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).
- Ultra-royaliste, il est désigné comme tel au poste convoité de président du collège départemental en 1824, puis passe ensuite à la contre-opposition d'extrême-droite³.
- Il a fait 45 interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de Saint-Louis (février 1797), et chevalier de la Légion d'Honneur (27 juillet 1808, LH 386/ dossier 39).

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Il est impossible de voir un gentilhomme dont l'air inspire plus de respect, et dont cependant les manières douces et affables invitent plus à la familiarité. Il a environ 65 ans ; sa figure est noble et régulière, son esprit orné, sa conversation pleine de grâce, tous ses propos respirent la bienveillance. Il siège à l'extrême-droite, mais ses discours sont sans fiel et sans violence. On voit qu'il voudrait convertir les hérétiques avec les seuls moyens de persuasion, et sans dragonnade s'il était possible. Si les idées féodales n'avaient que des représentants comme M. de Bruyère-Chalabre, il y aurait imminence pour le retour de l'ancien régime » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 49-50).

BRYAS : Alexandre *Ferdinand* Ghislain Marie, **comte de Bryas-Duquesnois** (1781-1828).

- Il est issu d'une famille de la noblesse de l'Artois, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1414), qui se transmet depuis 1645 le titre héréditaire de comte, accordé par lettres patentes du roi d'Espagne.
- Sous la Restauration, il sert comme officier de cavalerie, avec grade de chef d'escadron d'un régiment de la garde royale, jusqu'à sa promotion comme colonel vers 1827.
- Il siège comme député du Pas-de-Calais du 8 février 1828⁴ à sa mort le 30 mai 1828 (élu en novembre 1827 au collège du département).
- Membre de la droite, il est resté muet à la Chambre lors de sa très éphémère mandature.
- Chevalier de Saint-Louis (avril 1821), il est aussi officier de la Légion d'Honneur (24 août 1820, sur proposition du ministre de la Guerre La Tour Maubourg⁵).
- Un fils député, Charles-Marie comte de Bryas (1820-1879), siège comme député légitimiste à l'Assemblée législative en 1849-1851, et à l'Assemblée constituante en 1871-1875.
- Il est très lointainement cousin (par une branche distincte depuis le XV^e siècle) du marquis Charles de Bryas (1785-1866), député orléaniste (1831-1834 et 1835-1837), et de son fils Eugène de Bryas

¹ Une sanguine, représentant le père du député, est conservée au musée Condé de Chantilly. À noter aussi, dans *l'Almanach royal* de 1791 (p. 250), mention d'un M. de Bruyère-Chalabre, capitaine de vaisseau, promu en 1784 au grade de commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, dans le service de mer.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 47.

³ D'où sa non-reconduction au poste de président de collège, ce qui lui coûte de fait sa réélection en 1827 : se présentant à l'arrondissement de Castelnaudary, il n'obtient que 30% des voix, le dissuadant de poursuivre plus loin.

⁴ Date de son admission à la Chambre, cf. *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 52, p. 580.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

(1813-1858), député bonapartiste au Corps législatif (1852-1858).

BUCELLE : Honoré Antoine **Bucelle** (1762-1844)¹.

- Il est issu d'une ancienne famille de coseigneurs de Veynes (Hautes-Alpes) par achat, restée néanmoins roturière, natif de Remollon (Hautes-Alpes).
- Il est receveur, puis directeur de l'Enregistrement à Gap (1812-vers 1827).
- Resté fidèle aux Bourbons à partir de la première Restauration, il signe durant les Cent-Jours des couplets politiques remarquables visant *l'Ogre de Corse*, ou célébrant Louis XVIII sous la forme *Notre paire de gants*² pour échapper à la censure ; membre et souvent président du conseil général des Hautes-Alpes, et député du même département de décembre 1820 à novembre 1827 (élu à trois reprises au collège unique du département).
- Après des débuts politiques assez flottants, c'est un député de droite royaliste, puis un villèliste choisi comme président du collège électoral du département tant en 1824 qu'en 1827.
- Il a fait sept interventions à la Chambre des députés.
- Chevalier, puis officier de la Légion d'Honneur (LH 387/ dossier 34), il est mort le 18 décembre 1844 à Gap.
- Un fils ou un neveu, Joseph Casimir Bucelle (né le 20 juillet 1800 à Gap), substitut au tribunal de première instance de Gap (nommé le 5 février 1823, installé le 22 mars 1823), promu juge au même tribunal (nommé le 8 mars 1829, installé le 26 mars 1829)³.

BULLE : Pierre Ignace **Bulle** (1768-1847).

- Il est nommé professeur de législation à l'École centrale du Jura sous le Directoire (vers 1797)⁴.
- Sous l'Empire, il est juge à Dole, sa commune natale, avant d'être promu en février 1816 président du tribunal civil de la même ville.
- Il est député du Jura du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste⁵, il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 392/ dossier 77).

BULLY : Charles Joseph Augustin **de Bully** (1767-1831).

- Il est issu d'une famille originaire de Falaise (Normandie), installée ensuite à Paris ; la famille du député, distincte d'une vieille famille noble de Normandie, a dérogé bien avant la Restauration, si elle a été noble un jour, ce qui paraît peu probable⁶.
- Fils et petit-fils de bourgeois de Paris, Charles de Bully est, jusqu'à la Révolution, avocat au parlement de Paris (1788-septembre 1790).
- Puis il devient payeur général de la 16^e division fiscale (il exerce cette fonction en 1814), avant d'être promu sous la Restauration inspecteur général du Trésor à Lille, mis à la retraite au plus tard en 1825. Sa mutation professionnelle à Lille explique son implantation politique.
- Il est député du Nord de janvier 1823 au 16 mai 1830 (il est élu par le 3^e arrondissement du Nord, celui de Lille/II).

¹ Cf. sa notice dans Adrien Rochas, *Biographie du Dauphiné*, 1860, tome 1, p. 183, et dans Félix Allemand, *Dictionnaire biographique des Hautes-Alpes*, 1911, pp. 123-124.

² Ce jeu de mots audacieux est alors repris ironiquement par les libéraux parisiens, pour ricaner sur Louis XVIII, à rebours de la volonté de l'auteur de la formule.

³ AN, cote BB 6 */529, notice n°3429.

⁴ Information recueillie dans François Picavet, *Les Idéologues. Essai sur l'histoire des idées et des théories scientifiques, politiques, religieuses, en France depuis 1789*, Paris, 1891, rééd. New-York, 1971, 628 p., chap. II, « Les écoles normales, centrales, spéciales ».

⁵ Il s'explique d'ailleurs à ce sujet, le 10 avril 1816 (*Archives parlementaires*, vol. 17, p. 191) : « Quelques personnes répéteront sans doute cette trivialité, que nous sommes *plus royalistes que le Roi*. Ces personnes le sont à coup sûr beaucoup moins, mais nous leur répondrons... » (Suit une longue profession de foi politique).

⁶ Le député fut néanmoins autorisé par jugement du tribunal civil de la Seine du 5 février 1815 à porter la particule « de » portée par sa famille avant 1789, sans aucune implication nobiliaire. Cf. sur ce point les explications de Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables*, vol. 7, pp. 385-386.

- Villèliste, il reste ensuite proche de la droite jusqu'en 1830 ; il n'a toutefois pas pris part au vote de l'adresse des 221 en mars 1830, et il ne se représente pas aux élections de juin-juillet 1830, preuve d'une hésitation ou d'une désapprobation muette du coup d'État en préparation.
- Il a fait neuf interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (30 août 1814¹, LH 391/ dossier 10).

BUROSSE : *Georges Marie, baron de Burose* (1778- ?).

- Il est issu d'une famille inconnue pour laquelle on n'a pu retrouver aucun signe d'appartenance nobiliaire ; le député est natif de Lagraulet-du-Gers (Gers).
- Sous-préfet de Saint-Sever (Landes, février 1829-août 1830, dossier F¹bI 156/50), il y remplace un collègue parlementaire, Cauna, décédé (cf. ce nom).
- Maire de Dému (Gers, près d'Eauze), il est membre du conseil d'arrondissement de Condom, puis membre du conseil général du Gers, et député du Gers de mars 1824 au 20 avril 1831 (toujours élu à l'arrondissement de Condom).
- Villèliste en 1824-1826, puis proche de la « défection » en 1827-1828, il se montre favorable à Martignac, mais, rallié ensuite à la droite en 1829-1830, il vote contre l'adresse des 221 en mars 1830 ; réélu en 1830, il accepte de prêter le serment au régime de Juillet.
- Il a fait 16 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (28 octobre 1828², LH 395/dossier 102).

BUROT de CARCOUËT : Jean-Jacques **Burot de Carcouët** (1764- ?).

- Il est issu en ligne paternelle d'une famille de négociants nantais, connue depuis 1495, déboutée de ses prétentions nobiliaires en 1669, exerçant la charge d'échevin de Nantes en 1704 mais néanmoins non anoblie³ ; le père du député est noble à titre personnel (cf. infra), mais le député est roturier.
- Il est petit-fils, en ligne maternelle de Jacob Jacques Imbert, président-trésorier de France et général des Finances du Poitou (sic)⁴.
- Il est fils de Jean Burot de Carcouët, conseiller-correcteur (1748) puis président (1758) à la Chambre des comptes de Bretagne, anobli à titre personnel par ces charges⁵ et dit « comte de Carcouët » (titre de courtoisie), également commissaire aux États de Bretagne.
- Sous-lieutenant de chasseurs avant 1789, Jean-Jacques Burot de Carcouët émigre de 1791 à 1800, et il sert dans l'armée de Condé.
- Maire d'Héric (commune située au nord de Nantes), il est aussi membre du conseil général, et député de la Loire-Inférieure de février 1828 au 20 avril 1831 (toujours élu au collège du département).
- Membre de la droite, il vote contre l'adresse des 221 en mars 1830, mais il accepte de continuer à siéger comme député après la révolution de Juillet.
- Il est resté muet à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Il aurait été chevalier de Saint-Louis (sous réserve).

CACHARD : Hercule Annet Christin **Bouvier de Cachard** (1767- ?), dit le **chevalier de Cachard**.

- Il est issu d'une famille du Vivarais⁶, d'extraction ancienne, reconnue noble en 1491, maintenue noble en 1579 et 1667, ayant donné des capitaines de père en fils.
- Il est fils d'un capitaine, combattant dans la guerre de la Succession d'Autriche, trois fois blessé au siège de Prague (1744).
- Il est frère de Louis François de Bouvier de Cachard (1767-1794), capitaine d'infanterie, né et domicilié à Boffres (Vivarais), condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 17 messidor an 2 (5 juillet 1794) par le tribunal révolutionnaire de Paris, et aussitôt guillotiné à Paris.

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Cette noblesse « de cloche », attribuée dès leur entrée en fonction aux conseillers nantais depuis 1539, suppose le versement d'une taxe par l'intéressé et ses descendants pour maintenir effective la noblesse, ce qui n'a pas été fait, d'après l'enquête de Chérin de 1787 citée par Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises*, vol. 7, pp. 408-410.

⁴ Parrain du futur député (cf. l'acte de baptême conservé aux Archives nationales, en C/1238).

⁵ Cf. Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises*, vol. 7, pp. 408-410, et M. Dugast-Rouillé, *Les notables ou la « seconde noblesse »*, vol. 3, p. 1984.

⁶ Sur cette famille, cf. Jules Villain, *la France moderne*, vol. II, *Drôme et Ardèche*, pp. 141-144.

- Il est frère de Jean Humbert, baron Bouvier de Cachard¹ (1770-1845), lieutenant d'artillerie, émigré en 1792, sert dans l'armée de Condé, puis dans l'armée russe jusqu'en 1814, date de son retour, tardif, en France, promu alors colonel d'artillerie (1816) puis maréchal de camp (1828), directeur de l'artillerie à Nantes, créé baron héréditaire (lettres patentes, 29 janvier 1827).
- Il est d'abord prieur commendataire et tonsuré d'un monastère du Vivarais (N.-D. de Lusas) avant 1789, reprenant l'état laïc après la mort de son frère aîné en 1794.
- Au début de la Restauration, il est nommé sous-préfet de Largentière (juillet 1814-avril 1815/juillet 1815-mars 1818, dossier F¹bI 157/1).
- Maire de son village natal, Boffres (Ardèche, arrondissement de Tournon) dès la Révolution, il est ensuite député de l'Ardèche du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il est resté muet à la Chambre.

CAIZERGUES : Jean Raymond **Caizergues** (1764-1844).

- Il est issu d'une famille de gens de lois de Montpellier.
- Il est d'abord avocat et jurisconsulte montpelliérain, puis devient magistrat comme conseiller à la cour royale de Montpellier de 1827 à sa mort en septembre 1844. Vraiment riche, il paye un peu plus de 4500 francs de contributions censitaires tant en 1820 qu'en 1830, son élection à la Chambre n'ayant engendré aucun enrichissement personnel objectif².
- Il est le premier des dix membres du conseil d'arrondissement de Montpellier, puis devient membre du conseil général, et député de l'Hérault de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département en 1820, puis en 1822 et 1824 à l'arrondissement de Lodève).
- Villèliste, il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur.

Témoignage :

- Robert et Cougny, citant un dictionnaire biographique non précisé : « M. Caizergues n'hésita point à promettre aux libéraux qu'il voterait avec M. Benjamin Constant, tandis qu'il prenait avec les royalistes l'engagement de siéger à l'extrême-droite. Cette petite bascule électorale eut tout le succès qu'on en pouvait attendre, et M. de Caizergues fut nommé à une immense majorité. Il est juste d'ajouter que, des deux côtés, on comptait sur lui pour relever la réputation oratoire de la députation de l'Hérault, et on a encore éprouvé un désappointement complet sur ce point. L'ancien avocat parleur, dont les accents avaient tant de fois retenti dans l'enceinte du tribunal de première instance, perdit tout à coup la parole en arrivant à la Chambre. Se rappelant ses promesses, peut-être voulait-il garder, à l'exemple des Anglais, une neutralité lucrative ; ce qui nous le ferait croire, c'est que M. Caizergues qui avait promis d'une part de siéger à droite, de l'autre de siéger à gauche, n'a trouvé le moyen de concilier le tout qu'en s'installant au centre » (*Dictionnaire des parlementaires français (1789-1889)*, vol. 2, p. 550).

CALEMARD de LA FAYETTE : Jean François Gabriel **Calemard de La Fayette** (1781-1829).

- Il est issu d'une famille³ originaire des Asturies espagnoles, connue depuis 1340, noble à l'origine, installée en Auvergne depuis le début du XVI^e siècle et pour la branche dont relève le député, dans le Velay à partir du XVII^e siècle, ayant dérogé jusqu'au nouvel anoblissement de 1828.
- Il est fils de Pierre Marcellin Calemard de La Fayette (1754-1831), conseiller du roi, juge conseiller au sénéchal du Puy (Auvergne) du 14 août 1779 à 1792, puis, sous la Restauration, juge de paix du canton de Solignac (Haute-Loire) à partir du 26 août 1818⁴.
- Né au Puy le 2 avril 1781, le futur député a épousé Héloïse Rivet (1797-1865).
- Il est successivement juge auditeur à la cour impériale de Riom (22 août 1808-20 mai 1811), substitut près le tribunal de première instance du Puy (20 mai 1811-12 janvier 1816), procureur du roi près le même tribunal (12 janvier 1816-4 février 1826) ; il devient ensuite l'un des six députés⁵

¹ C'est ce frère, et non le député, qui est nommé chevalier de la Légion d'Honneur le 18 mai 1820.

² AD Hérault, cote 3M 148. Cette stabilité, assez rare pour être remarquée, peut par exemple être comparée à l'évolution de la fortune de son compatriote montpelliérain Durand-Fajon (cf. ce nom).

³ Sur cette famille, cf. Jules Villain, *La France moderne*, vol. 1, *Haute-Loire*, 1906, reprint. 1980, pp. 106-108.

⁴ Cf. aux AN le dossier matricule des magistrats BB 6*/533, registre 9, notice n° 6329.

⁵ Les autres sont le banquier Ollivier, Garnier du Fougeray, Fouquier-Long et Maquillé, ainsi que d'Abancourt, nommé secrétaire général de la commission.

membres de la commission de liquidation de l'indemnité accordée aux émigrés (9 mai 1825-27 juin 1827), ce qui lui voue de solides inimités (cf. *infra*) ; enfin, il est promu président de chambre à la cour royale de Lyon (27 juin 1827-3 mai 1829), fonction qu'il exerce jusqu'à son décès¹.

- Membre et parfois président du conseil général de la Haute-Loire, il est aussi député de la Haute-Loire de mars 1824 à sa mort le 3 mai 1829 (élu à l'arrondissement du Puy).

- Villèliste, restant ensuite fidèle à la droite en 1828-1829, il est assassiné au pistolet sur la place Louis XV en pleine journée par un marquis désespéré de la modicité de son indemnisation d'émigré².

- Il a fait 22 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Maintenu noble « en tant que besoin » ce qui équivaut à une re-création nobiliaire (lettres patentes, avril 1828), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (30 avril 1821³, LH 409/ dossier 10).

- Un frère cadet, Pierre Calemard de Lafayette (1783-1873), reçu docteur en médecine à la faculté de Paris (1809) et exerçant au Puy, également adjoint au maire du Puy, conseiller de préfecture de Haute-Loire (au Puy) de janvier 1826 à août 1830, fait chevalier de la Légion d'Honneur le 28 octobre 1828⁴, puis député légitimiste sous la Monarchie de Juillet de 1836 à 1842 ; d'où un neveu Gabriel Charles Calemard de Lafayette (1815-1901), agronome et député du centre droit à l'Assemblée constituante de 1871 à 1875.

CALVIÈRE (baron Jules de) : Emmanuel Jules Nicolas, **baron de Calvière** (1762-1849).

- Il est issu d'une famille de la noblesse languedocienne, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1508), possessionnée notamment à Saint-Gilles du Gard, où le député est né.

- Page du roi (1774), puis émigré de 1791 à 1801, il sert dans l'armée de Condé.

- Nommé préfet provisoire du Gard (juillet 1815), il est muté à titre de sanction comme sous-préfet de Grenoble (août-décembre 1815), puis carrément exclu du corps préfectoral pour son implication à Nîmes dans les débordements de la « Terreur blanche » en juillet 1815 ; il devient alors colonel d'infanterie (janvier 1816-décembre 1822).

Réintégré par Corbière dans le corps préfectoral, il est nommé préfet du Vaucluse (janvier 1823-avril 1824), muté contre son gré dans l'Isère (5 avril 1824⁵-novembre 1828), puis, lourde disgrâce due à Martignac, dans les Hautes-Pyrénées (novembre 1828-avril 1830), avant un ultime avancement sous le gouvernement Polignac, comme préfet du Doubs (avril-août 1830), à la suite d'innombrables sollicitations, dossier F¹bI 157/3 ; 15000 francs de revenu en 1823, 20000 francs en 1828 ; à en croire Honoré Fauré⁶, destitué le six août 1830 avec deux heures pour faire ses valises et quitter le département du Doubs.

- Il siège comme député du Gard du 9 octobre 1815 au 16 mai 1818, puis de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).

- Chef du parti ultra-royaliste dans le département si sensible du Gard, il est ensuite villèliste, membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, et il reste fidèle à la droite jusqu'au bout.

- Il a fait cinq interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de Saint-Louis (avant 1800), et de la Légion d'Honneur (11 août 1823).

Témoignage :

- d'Haussez : « Les royalistes [du Gard] commettaient des imprudences [...] Ils avaient même des relations suivies avec les royalistes mécontents, des autres départements, surtout avec ceux de Lyon et de Paris. Leurs correspondances ne ménageaient pas le roi [...] Le meneur de ce tripotage était le baron de C... Il avait joué un certain rôle à la Chambre des députés à l'époque des deux Restaurations et aspirant à ne rien perdre de l'importance qu'il avait acquise alors, il s'était mis à la tête des intrigues qui agitaient la province. [...] Un dernier mot suffira pour faire apprécier entièrement la perspicacité de cet étrange conspirateur. Ne pouvant douter que les gens qui l'entouraient abusaient de sa confiance, et le trahissaient, il ne songea pas un instant à chercher des confidents plus discrets » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 297-299).

¹ Cf. le dossier matricule BB 6*/533, registre 9, notice n° 6841.

² Il s'agissait du marquis Gineste de Pagniol, ainsi que le rapportent Robert et Cougny, *Dictionnaire...*, vol. 2, p. 550.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination, qui le mentionne déjà comme exerçant la fonction de procureur au Puy.

⁴ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁵ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°664, p. 193.

⁶ Honoré Fauré, *Biographie des préfets*, Aurillac, éd. Picut, 1839, classement des préfets par ordre alphabétique.

CALVIÈRE (marquis Alexis de) : Jacques *Alexis*, **marquis de Calvière de Vézenobres** (1777-1848).

- Cousin du député précédent, Alexis de Calvière est fils d'une mère très pieuse, ayant reçu en 1814 la croix de dévotion de l'ordre de Malte.
- Il est beau-frère de son collègue parlementaire le comte de Bernis, qui avait épousé sa sœur, et par conséquent également beau-frère du marquis de Bernis, également député (cf. leur fiche respective).
- Il est sous-lieutenant des mousquetaires dans la garde royale (1814), colonel de cavalerie, dans un régiment de dragons (1815), colonel d'état-major (1822), fait maréchal de camp honoraire pour la retraite (février 1828).
- Il est membre du conseil général, et député du Gard de janvier 1823 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département) ; il est ensuite pair de France du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 ; il a aussi collaboré au journal ultra-royaliste le *Conservateur* (1818-1820).
- Tout comme son cousin Jules de Calvière, il est villèliste, membre de la « bannière » des Chevaliers de la Foi, puis reste fidèle à la droite, une fois nommé à la pairie.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de Saint-Louis (décembre 1824) ; chevalier (3 septembre 1814¹), puis officier (octobre 1829) de la Légion d'Honneur (LH 411/ dossier 78).
- Un fils, Charles François Marie Anne Joseph, marquis de Calvière (1810-1871), se battant en duel vers 1845 avec le duc de Crussol d'Uzès fils (1808-1872) à qui il reproche sa trahison de la cause légitimiste ; élu lui-même député légitimiste au Corps législatif de février à novembre 1852, hostile à Napoléon III, et rapidement démissionnaire, pour ne pas cautionner le rétablissement de l'Empire.

CAMBON (marquis Auguste de) : Jean François *Auguste*, **marquis de Cambon** (1774-1836).

- Il n'a aucun rapport familial avec le célèbre conventionnel Cambon.
- Il est issu d'une famille originaire du Rouergue, installée au XVI^e siècle à Toulouse, anoblée en 1610 par charge de conseiller au parlement de Toulouse exercée sur deux générations, maintenue noble en 1668 ; le titre de marquis est de courtoisie.
- Il est le petit-fils, en ligne paternelle, de Balthazar Emmanuel de Cambon (1707-1767), conseiller au parlement de Toulouse ; et en ligne maternelle, petit-fils de Jean-Gabriel Amable de Riquet de Bonrepos, procureur général près le parlement de Toulouse, et de Catherine Charlotte de Maupeou.
- Il est le fils aîné du marquis Jean-Louis Augustin Emmanuel de Cambon (1737-1808), avocat général (1761), président à mortier (1779), procureur général (1786), puis ultime premier président du parlement de Toulouse (1787-septembre 1790), parvenant à se cacher sous la Terreur, contrairement à son épouse, Dorothée Etienne née de Riquet de Bonrepos (1744-1794), mère de notre député, née à Toulouse, domiciliée à Paris sous la Révolution, « *condamnée à mort le 8 thermidor an 2 [26 juillet 1794] par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt où elle était détenue* », et aussitôt guillotinée.
- Il est le frère cadet de Louis *Alexandre* de Cambon (1771-1837), baron d'Empire (1811), conseiller à la cour impériale, puis royale, de Toulouse (1^{er} juin 1811-12 août 1818), promu président de chambre à la cour royale d'Agen (12 août 1818-19 octobre 1818), puis à celle de Toulouse (19 octobre 1818-20 avril 1828), et enfin premier président de la cour royale d'Amiens (nommé le 20 avril 1828)², député du Tarn³ de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département par une coalition anti-villèliste), favorable à Martignac, puis hostile à Polignac, votant l'adresse des 221, et rallié au régime de Juillet ; battu en juillet 1830, mais réélu en octobre 1830, et siégeant comme son frère au Palais-Bourbon jusqu'au 20 avril 1831, puis fait pair de France du 11 septembre 1835 à sa mort en mai 1837.
- Né à Toulouse le 26 mars 1774, Auguste de Cambon émigre de 1791 à 1802 ; au début des Cent-Jours en mars 1815, il fait avec le duc d'Angoulême la campagne de la Drôme.

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination ; une nouvelle nomination intervenant le 29 octobre 1826 sur le rapport de Corbière, ministre de l'Intérieur, est annulée comme faisant expressément double emploi avec la première, comme l'atteste un courrier officiel du chef de la 1^{ère} division de la Grande chancellerie de la Légion d'Honneur (musée de la Légion d'Honneur).

² Sur cette carrière, cf. aux AN le dossier matricule des magistrats BB 6*/533, registre 9, notice n° 6558.

³ Ne s'étant jamais rangé au sein de la droite à la Chambre (contrairement à son frère Auguste en 1824-1826), Alexandre de Cambon n'a pas été, de ce fait, inclus dans la liste des 711 députés de droite.

- Sous la Restauration, officier à la maison du roi (1^{ère} compagnie, grade de sous-lieutenant), puis à l'état-major de la place de Paris, enfin colonel de la garde nationale de Toulouse.
- Il est déçu dans ses ambitions d'être receveur général des finances d'un département, ce qui explique en partie son hostilité anti-villèliste, il est nommé finalement conseiller d'État en service ordinaire par Martignac (comité de l'Intérieur et du Commerce, novembre 1828).
- Membre du conseil général de la Haute-Garonne depuis juillet 1811¹, il siège comme député de la Haute-Garonne de mars 1824 au 16 mai 1830 (élu au collège du département) ; il est vice-président de la Chambre pour les sessions de 1828 à 1830 (février 1828 à mars 1830). Battu aux législatives en juin-juillet 1830, il est réélu en octobre 1830, lors d'une élection partielle, et il siège jusqu'au 20 avril 1831. Il meurt le 9 janvier 1836 à Toulouse.
- Candidat (malheureux) du clan constitutionnel en novembre 1820, rallié ensuite aux royalistes et élu comme tel en mars 1824 ; très vite, il rallie la contre-opposition en 1824-1826, puis, en son sein, la « défection » en 1829-1830, soutient Martignac en 1828-1829, et vote l'adresse des 221 en mars 1830.
- Il a fait 102 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Il est chevalier de Saint-Louis (décembre 1815), et chevalier de la Légion d'Honneur (LH 413/dossier 12).

CANDAU : *Jean-Alexandre* Louis François **de Nays, marquis de Candau** (1765-1839).

- Il est issu d'une famille du Béarn, anoblée par lettres en 1420, admis pour la première fois aux États de la noblesse en 1632, maintenue noble en 1670.
- Sous l'Ancien régime, il est conseiller au parlement de Pau (1785-septembre 1790).
- Nommé maire d'une commune inconnue et membre du conseil général des Basses-Pyrénées dès l'Empire (nommé en juillet 1811)², il siège sous la Restauration comme député des Basses-Pyrénées de mars 1821 (élection partielle en remplacement de Saint-Cricq, dont l'élection avait été invalidée) au 5 novembre 1827 (élu à deux reprises au collège unique du département).
- Villèliste, et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il est apprécié comme homme de salon.
- Il est resté muet à la Chambre des députés.
- Un parent, Jean-Cousin de Candau (1752- ?), est secrétaire général des Landes (juillet 1814-mars 1815/juillet 1815-avril 1817, dossier F¹BI 157/5).

CANUEL : Simon **Canuel** (1767-1840), **baron de Canuel** depuis 1817.

- D'origine assez modeste, il est fils de Simon Gabriel Canuel, peut-être originellement marchand de bois, puis notaire et régisseur de la seigneurie de la Mothe-Chandenier près de Loudun, élu député suppléant de la Vienne en 1791 mais n'ayant jamais siégé à la Législative, et de Louise Marguerite Avril.
- Il est frère de Jean Canuel, chef d'escadron.
- Soldat depuis 1787, grenadier volontaire promu lieutenant (21 novembre 1791), et aide de camp du général Rossignol, il devient un chef militaire républicain dans la lutte anti-vendéenne, directement propulsé général de brigade (30 septembre 1793) puis de division (28 novembre 1793), réputé robespierriste et mis hors activité de 1794 à 1797. Commandant militaire de Lyon (1798), de Mézières (1805) et de Liège (1806), il est placé hors activité en 1806-1814. Réintégré en 1814, et devenu, à rebours de ses engagements de jeunesse, « major-général » du chef vendéen Louis de la Rochejacquelein pendant les Cent-Jours, il est confirmé comme lieutenant-général à la seconde Restauration, et préside le conseil de guerre qui condamne à mort le général Travot en mars 1816. Commandant³ de la 19^{ème} division militaire, à Lyon de 1815 à 1817, il écrase avec férocité un complot présumé en juin 1817. À la suite de la Conspiration dite du Bord de l'Eau (juin 1818) dont il aurait été l'un des principaux instigateurs, avec O'Mahony et Chappedelaine, il est jugé, emprisonné cinq mois (juillet-novembre 1818) puis mis à la réforme. Réintégré ensuite dans l'armée, comme inspecteur

¹ Liste de nomination par Napoléon du 11 juillet 1811 conservée aux Archives nationales, cote F¹BI/229/1. On observe que la nomination de Cambon intervient exactement en même temps que celle de Villèle au même poste, lors d'un renouvellement massif de conseillers généraux.

² Liste de nomination par Napoléon du 11 juillet 1811, conservée aux Archives nationales, cote F¹BI/229/1.

³ Subordonné direct du gouverneur de la division militaire, qui est Roger de Damas en 1815.

général d'infanterie (1822) puis lors de la guerre d'Espagne (1823) comme chef de division, il est nommé commandant de la 21^{ème} division militaire, basée à Bourges, dans la deuxième moitié des années 1820 ; il est immédiatement mis à la réforme lors de la révolution de Juillet (août 1830).

- Il est député de la Vienne du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816.

- Ancien jacobin, devenu ultra-royaliste¹, il se montre proche ensuite de la contre-opposition une fois close sa carrière parlementaire.

- Il a fait deux interventions à la Chambre des députés.

- Baron (ordonnance, 18 juin 1817²), il est nommé en outre chevalier de Saint-Louis (juillet 1816) ; chevalier (1804), officier (10 juillet 1822), commandeur (4 octobre 1823), puis grand-officier (23 mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 420/ dossier 33) ; grand-croix de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne ; c'est l'un des cent sociétaires-fondateurs de la Société royale des Bonnes-Lettres (janvier 1821).

- Deux filles Marie Sophie (mariée à un cousin Marcellin Canuel), et Louise Adrienne Canuel, et un fils, Simon Canuel (1807-1824), décédé à l'âge de 17 ans.

CAQUERAY : Frédéric Joseph Mellon de Caqueray Valménier de Valolive, dit le **chevalier de Caqueray** (1771-1845), écrit souvent **Cacqueray**.

- Il est issu par son père³ d'une famille de nobles-verriers de Haute-Normandie connue depuis 1191, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1470), maintenue noble en 1667 et 1669 ; par sa mère, il est d'une famille de maires d'Angers, anoblis en cette qualité.

- Petit-fils, en ligne maternelle, d'un conseiller au parlement de Rennes, il est le fils cadet de François Mellon de Caqueray Valolive (1739-1822), page de la Grande Écurie, devenu capitaine de carabiniers, puis lieutenant-colonel de cavalerie, décédé à Fontainebleau à l'âge de 82 ans, et de Marie Céleste Félicité Le Chat de Vernée (1746-1814), épousée le 11 mars 1768 à Angers.

- Il est cousin de Charles Georges de Cacqueray de Valménier (1760-1832), officier de marine, émigré (1791-1794), procureur général de la Martinique (1794-1820), puis délégué de cette île (1820-1828), ayant causé un scandale national en 1824 dans l'affaire des déportés de la Martinique, à cause d'une lettre où il affichait ouvertement son refus du métissage entre blancs et mulâtres⁴.

- Né à Angers le 14 décembre 1771, et devenu sous-lieutenant de cavalerie (1786), Frédéric Joseph de Caqueray réprime une émeute à Strasbourg en 1789. Émigré avec son père de 1792 à 1803, il sert dans l'armée de Condé (1793-1794), puis au service de l'Angleterre et du Portugal ; il survit ensuite à Londres comme enlumineur d'estampes, et acteur de comédies dans les salons bourgeois.

- Revenu en France sous le Consulat, il épouse en 1807 à Fontainebleau Euphémie Bérिताult de la Contrie (1790-1818), décédée précocement à l'âge de 27 ans.

- Maire de La Jumellière de 1810 à 1830 (Maine-et-Loire, au sud de Chalonnes-sur-Loire), il est chef d'une « division » de royalistes de l'Ouest pendant les Cent-Jours (mars-juin 1815), membre du conseil d'arrondissement de Beaupréau (mai 1816), puis membre du conseil général (août 1824), et député de Maine-et-Loire de février 1828 au 16 mai 1830 (élu à l'arrondissement de Beaupréau), réélu en juin 1830 (même collège), mais démissionnaire le 17 août, par légitimisme ; il est l'auteur de *Réflexions sur les choses et les hommes que j'ai vus de près* (1831), qui brossent le monde de l'émigration en Angleterre, puis du royalisme légitimiste.

- Membre de la droite, il parle contre les ordonnances anti-congréganistes de juin 1828, puis vote contre l'adresse des 221 en 1830 ; compromis dans l'agitation légitimiste de 1832, il est acquitté.

- Il a fait neuf interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de Saint-Louis (novembre 1814), et de la Légion d'Honneur.

¹ A en croire Marmont, Canuel aurait ainsi commenté son virage politique : « J'ai marché dans le sang jusqu'à la cheville pour la République. Pour les Bourbons, ce sera jusqu'aux genoux » (cité par F. Dutacq et A. Latreille, in *Histoire de Lyon*, Lyon, Pierre Masson, 1952, vol. 3, p. 28).

² Cf. Albert Révérend, *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, Paris, H. Champion, vol. 2, 1902, p. 19. L'ordonnance conférait le titre de manière héréditaire, mais Canuel, qui perdit son fils en 1824, ne prit jamais la peine de faire confirmer cette hérédité par lettres patentes.

³ Cf. sur sa famille la remarquable étude généalogique de Gaston de Caqueray, *Les Caqueray, Evocations du passé familial, notes généalogiques, biographiques et historiques 1191-1946*, Paris, éd. Christian, 1990, 538 p.

⁴ Cf. sur cet épisode Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 8, p. 57. Les mémoires de ce cousin ont été publiés en 2006 par un descendant, Norbert de Cacqueray (chez l'auteur, 5 vol.).

CAQUET : Jacques **Caquet** (1753-1832).

- Il est issu apparemment d'une famille du Bourbonnais, anoblie en 1739 par charge de trésorier-secrétaire du roi en la grande chancellerie, sans doute exercée par le père du député¹.
- Jacques Caquet, né à Eauze (Gers), s'est installé ensuite en Eure-et-Loir, près de Chartres.
- Maître de forges², il est membre du conseil d'arrondissement de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) sous le Consulat, il est proposé ensuite par le préfet pour être membre du conseil général d'Eure-et-Loir³ ; maire de Fontaine-Simon (Eure-et-Loir), il est en outre député d'Eure-et-Loir de novembre 1816 à juillet 1819, et de décembre 1820 au 23 décembre 1823 (élu au collège du département).
- Ultra-royaliste, puis villèliste, il reste muet à la Chambre. Il est mort à Paris le 14 juillet 1832
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (22 août 1824, LH 423/ dossier 28).

CARAMAN (comte de) : *Maurice* Gabriel Joseph **Riquet, comte de Caraman** (1765-1835).

- Il est issu d'une famille d'origine italienne, installée à Marseille dès le XV^e siècle, anoblie par lettres de relief de dérogeance en 1666, maintenue noble en 1670, ayant compté le créateur du canal du Midi, Pierre-Paul Riquet (1604-1680), ainsi que des magistrats aux parlements de Toulouse et de Paris ; le député est né à Roissy, en Seine-et-Oise.
- Il est petit-fils et fils de lieutenants-généraux (promus respectivement en 1744 et 1780), propriétaires du canal des Deux-Mers ; fils aussi d'une princesse du Saint-Empire germanique.
- Il est gendre d'un président en la chambre des comptes du Dauphiné.
- Il a pour frère aîné *Victor* Louis Charles Riquet, marquis puis duc de Caraman (1762-1839), lieutenant-colonel (1790) nommé ensuite à titre honoraire maréchal de camp puis lieutenant-général, pair de France de centre gauche d'août 1815 à août 1830, et surtout diplomate, ministre plénipotentiaire à Berlin (1814-1815), puis ambassadeur de France à Vienne (1816-1828), participant aux grands Congrès européens de Carlsbad, Laybach et Vérone, et très favorable à Metternich⁴. Ce frère est créé marquis (ordonnance, 31 août 1817, puis lettres patentes, 20 décembre 1817) puis duc de Caraman (ordonnance, 10 mai 1830), et chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit, promotion du 30 septembre 1820).
- Officier de chasseurs (1789), Maurice de Caraman est lieutenant-colonel de cavalerie (juillet 1791), il émigre de 1792 à 1801 environ.
- Promu à la Restauration maréchal de camp (juin 1814-1832), il exerce les fonctions d'inspecteur général de cavalerie, puis de commandant militaire à Angoulême, et ensuite à Arras.
- Membre du conseil général du département de Jemmapes de 1809 à 1814, il est nommé président du collège électoral de l'arrondissement d'Avesnes (Nord) le 26 juillet 1815⁵ pour les élections d'août 1815, est élu candidat à la députation par son collège, mais battu au collège départemental ; neuf ans plus tard seulement, il est député du Nord de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu en 1824 à l'arrondissement d'Avesnes qu'il préside⁶), et enfin pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830.
- Villèliste, puis pair de droite modérée, il se différencie en cela de son frère aîné Victor précité et de son frère cadet François Joseph Philippe Riquet de Caraman et prince de Chimay (1771-1843), député des Ardennes en 1815-1816 appartenant à la « minorité constitutionnelle ».
- Il est resté muet à la Chambre.
- Baron d'Empire héréditaire (lettres patentes, juillet 1813), titre confirmé sous la Restauration (l. p., juillet 1818) ; baron-pair (ordonnance, novembre 1827) ; chevalier (avant 1800), puis commandeur (20 août 1823) de Saint-Louis ; officier, puis commandeur (18 mai 1820) de la Légion d'Honneur (LH 423/ dossier 63).

¹ Chaix d'Est-Ange mentionne que la famille en question a donné un député ; or, après vérification, Jacques Caquet est le seul député portant ce nom jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Tout repose donc sur son affirmation.

² Information livrée en F¹BI/229/1, lors d'une présentation à l'Empereur de candidats pour le poste de membre du conseil général.

³ On ignore si la recommandation a abouti, ou si Caquet est resté au conseil d'arrondissement de Nogent.

⁴ Au grand agacement de Chateaubriand, qui accuse Victor de Caraman de s'être comporté à Vérone comme le « valet » de Metternich. En cette occasion, La Maisonfort, alors ministre plénipotentiaire à Florence et invité lui aussi à Vérone, reproche à Victor de Caraman son accueil froid et hautain, qu'il juge « ridicule » (*Mémoires d'un agent royaliste*, Paris, Mercure de France, 1998, ch. 17, p. 340).

⁵ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1er, 2^e semestre 1815, n°25, p. 57.

⁶ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°653, p. 46. Caraman remplace Préseau, démissionnaire.

- Par le mariage de sa fille, Maurice de Caraman est beau-père de Marie Jacques, marquis Thomas de Pange (1770-1850), pair de France de mars 1819 (« fournée Decazes ») au 24 février 1848, d'orientation de centre gauche.
- Son neveu Georges de Caraman (fils de Victor cité *supra*), est secrétaire de légation à La Haye (juillet 1815), chargé d'affaires puis premier secrétaire d'ambassade à Londres (1817), puis ministre plénipotentiaire à Stuttgart (1821), et fait chevalier de la Légion d'Honneur le 25 octobre 1818.
- Un célèbre cousin issu de germain, Marie Edme *Patrice* de Mac-Mahon (1808-1893), maréchal (1859), gouverneur général de l'Algérie (1864-1870), sénateur du 2^d Empire (1856-1870), puis président de la III^{ème} République (1873-1879).

CARCARADEC : François Louis Jean **Rogon de Carcaradec** (1781-1850).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1551), maintenue noble en 1669 et 1702.
- Maire de Lannion, puis de Buhulien (à côté de Lannion), membre du conseil général, il siège comme député des Côtes-du-Nord de mars 1824 au 16 mai 1830 ; il est nommé trois fois président du collège d'arrondissement de Lannion, où il est élu en février 1824 et novembre 1827, avant une défaite en juin 1830 contre le candidat libéral.
- Villèliste, puis fidèle à la droite jusqu'à la chute du régime, il vote contre l'adresse des 221 en mars 1830.
- Resté muet à la Chambre des députés, il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825¹).

CARDONNEL : (Alexandre) Pierre Salvi Félix **Cardonnel** (1770-1829), puis **de Cardonnel** à partir de février 1815.

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie languedocienne, connue depuis le XVII^e siècle et fixée dans l'Albigeois.
- Fils d'un notaire d'Albi, il naît le 19 mai 1770 à Monestiés (Languedoc)².
- Il fait des humanités classiques, puis des études de droit. Devenu avocat à Albi (1789)³, Cardonnel devient magistrat dès la Révolution, comme juge au tribunal civil d'Albi (1794-1795). Après son premier mandat parlementaire (cf. *infra*), il se trouve écarté de la magistrature pour raisons d'âge, mais, du 19 mai 1799 au 2 juillet 1802, il exerce à titre gratuit les fonctions de rapporteur du comité consultatif du Tarn pour les litiges juridictionnels des hospices du département. Sous le Consulat, il est nommé vice-président du tribunal d'Albi (juillet 1802). Promu sous l'Empire conseiller à la cour impériale, puis royale, de Toulouse (1812-25 septembre 1814), il connaît de nouvelles promotions sous la Restauration comme président de chambre de la même juridiction (25 septembre 1814-15 mai 1821), puis, surtout, comme conseiller à la chambre criminelle de la Cour de Cassation (15 mai 1821-juillet 1829). Il exerce cette fonction jusqu'à sa mort, malgré sa cécité presque complète à la fin de sa carrière⁴.
- Député du Tarn (élu à 24 ans et demi) au Conseil des Cinq-Cents du 29 octobre 1795 au 19 mai 1799, il n'échappe à la proscription consécutive au coup d'État anti-royaliste de fructidor fin 1797 que par la protection d'un général républicain de sa connaissance⁵ ; il n'est pas rééligible en 1799 pour raisons d'âge. Il est à nouveau député du Tarn au Corps législatif de mai 1811 au 31 mars 1814, puis à la Chambre des députés du 4 juin 1814 au 20 mars 1815/13 juillet 1815⁶, et du 10 octobre 1815 au 22 juillet 1820, puis de mars 1824 à sa mort en juillet 1829 (élu en 1824 et 1827 à l'arrondissement d'Albi) ; il est nommé président du collège électoral d'arrondissement d'Albi en août 1815. Il est élu par ses collègues comme l'un des secrétaires de la Chambre pour la session de 1815 (octobre 1815-avril 1816), puis, le 29 mars 1824, comme l'un des cinq candidats à la présidence pour la session de 1824 (élu en 4^e position, Ravez, arrivé premier, étant reconduit par le roi).

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Commune située dans l'actuel département du Tarn, à 25 kilomètres au nord d'Albi.

³ Et non pas semble-t-il « ancien marchand d'huile », comme l'insinue Alexandre Lardier dans son portrait-charge.

⁴ Cf. un résumé détaillé de sa carrière dans le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 16.

⁵ Il s'agissait du général Lacombe-Saint-Michel.

⁶ Selon que l'on considère la dissolution des Chambres par Napoléon au début des Cent-Jours, ou la dissolution de la Chambre des députés prononcée par Louis XVIII le 13 juillet 1815.

- Royaliste modéré sous le Directoire, il est membre des Chevaliers de la Foi depuis 1813, très pieux, ayant traduit en vers français modernes *le Livre des Psaumes et le Cantique des cantiques sur la Vulgate*¹ ; à la Chambre des députés sous la Restauration, il est ultra-royaliste de 1815 à 1818, à mi-chemin entre les ultras et le centre droit en 1819-1820, puis villèliste et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi.
- Il a fait 21 interventions à la Chambre.
- Anobli (février 1815), il est en outre chevalier (1814), officier (janvier 1815), puis commandeur (22 mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 424/dossier 101), et chevalier de Malte (1819).

Témoignages :

- [Émile Deschamps] : « Après avoir été, en 1815 et en 1816, un des coryphées du côté droit, M. de Cardonnel a été peu à peu relégué dans les comparses. Il fait encore sa partie dans les chœurs, et donne de la voix quand il faut figurer un assentiment général et exécuter un mouvement unanime d'approbation ou d'improbation, d'indignation ou d'enthousiasme. Son fausset donne du ton à l'harmonie des murmures [...] Quand M. de Cardonnel était orateur lui-même, il faisait un fréquent usage de l'ironie et du sarcasme [...] Il était mal secondé par un organe doux et flûté, par un visage dont le mol embonpoint refuse à toute expression de physionomie, et par une vue basse qui l'oblige à coller en quelque sorte ses yeux sur son cahier » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 55-56).
- Alexis Lagarde : « M. de Cardonnel est, dit-on, un homme droit, sincère, nullement vindicatif, et toujours prêt à rendre service. Cette dernière considération l'a peut être engagé à quitter l'extrême-droite pour les banquettes du centre, et puis M. Cardonnel a la vue si courte qu'il a besoin d'un guide. M. de Villèle, son ancien chef de file, le conduisait si bien autrefois qu'il le suit, aujourd'hui qu'il est ministre [...] M. le député du Tarn s'est chargé à la Chambre des interruptions et des sarcasmes ; un jour qu'il accomplissait cet emploi avec son zèle accoutumé, M. de La Bourdonnaye lui adressa cette apostrophe : "Je suis fâché que la vérité importune M. de Cardonnel" » (*Nouvelle biographie pittoresque des députés à la Chambre septennale*, 1826, pp. 36-37).
- [Alexandre Lardier] : « Ancien marchand d'huile, [...] l'honorable député avait une propension déclarée pour être ventru : il se connaît fort bien en cuisine ; ami de Brillat-Savarin, il lui a, dit-on, professé d'excellents renseignements pour le traité *ex professo* qu'il a laissé sur la gourmandise. Du reste, M. de Cardonnel est fort obligeant ; il reçoit tous les Albigeois avec empressement, je dirais presque avec reconnaissance. Il sait que c'est à leurs votes qu'il doit ses honneurs et sa fortune. Aussi suffit-il d'être né à Albi pour mériter l'appui de M. de Cardonnel, et l'on sait ce que vaut la recommandation d'un ministériel. On connaît tellement son influence dans son pays que, s'il arrive une bonne récolte, le naïf paysan s'écrit avec ravissement : "Nous la devons à mousu de Cardonnel" » (*Biographie des députés, session de 1828*, pp. 71-72).

CARRELET de LOISY : Antoine Bénigne Bernard Carrelet de Loisy (1764-1838).

- Il est issu d'une famille bourguignonne, connue depuis 1553, anoblée en 1684 par charge de conseiller en la Chambre des comptes de Dijon, exercée sur deux générations, ayant ensuite dérogée, un nouvel anoblissement par charge étant inachevé en 1789².
- Il est petit-fils d'un contrôleur général des fermes, receveur général des finances de Bourgogne (1720), ayant acquis en 1750 la terre de Loisy, d'où le nom du député.
- Il est fils d'un conseiller au parlement de Bourgogne, à Dijon (1777-1783), anobli comme tel.
- Écuyer, Antoine Bernard Carrelet de Loisy est lui-même conseiller au parlement de Bourgogne (1783-septembre 1790) reçu avec dispense d'âge.
- Il épouse Marguerite Louise Adélaïde Verchère d'Arcelot, fille du marquis Louis Antoine d'Arcelot, président à mortier au parlement de Bourgogne.
- Sous le Consulat et l'Empire, Carrelet de Loisy est avocat à Dijon, puis redevient magistrat, comme conseiller à la cour impériale puis royale de Dijon à partir de 1811 ; par ailleurs, depuis la fin de l'Empire, il est juge de paix dans la commune de Pierre³ (arrondissement de Louhans, au nord-est du département de Saône-et-Loire).
- Propriétaire foncier vraiment très riche, établi dans un château à Terrans (au nord de la Bresse, en

¹ Donnant lieu à une édition posthume en 1841 par son collaborateur C. Debar.

² Les membres de la Chambre des Comptes de Dijon sont soumis au régime de l'anoblissement le moins favorable, celui à 2 degrés, exigeant que le père comme le fils aient exercé pendant 20 ans ou soient morts en charge, ce qui n'est pas le cas pour le fils, en l'occurrence notre député, qui reste donc roturier, quand bien même sa famille avait été noble deux siècles auparavant.

³ Cf. *Annuaire du département de Saône-et-Loire*, 1813, Chalons, Dejussieu-Delorme, p. 117.

Saône-et-Loire), il paye 8405 francs de cens en 1832¹.

- Maire de Terrans depuis 1805 environ², il est aussi membre (1810-1831)³ et souvent président du conseil général de Saône-et-Loire, et conseiller municipal de Dijon (depuis au moins 1814) ; il siège comme député de Saône-et-Loire de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département) ; élu deux fois vice-président de la Chambre pour les sessions de 1826 (février-juillet 1826) et 1827 (décembre 1826-juin 1827), il est également rapporteur de la commission parlementaire des budgets 1826 (partie « dépenses », avril 1825) et 1827 (partie « recettes », mai 1826) ; il a publié quelques brochures d'ordre économique.

- Villèliste fidèle, il est également membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi.

- Il a fait 16 interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (14 sept. 1814, ordonnance confirmative du 7 janvier 1817⁴).

- Un fils, Bénigne Antoine Bernard *Édouard* Carrelet de Loisy (1802-1887), agronome considérable dans la région d'Autun, influencé par Frédéric Le Play, conseiller général de Couches (près d'Autun) de 1852 à 1871⁵.

CASTÉJA (comte André de) : André de Biaudos, comte de Castéjà (1780-1828).

- Il est issu d'une famille noble originaire des Landes, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1481), installée ensuite en Lorraine et en Artois, maintenue noble en 1698 ; le titre de comte est de courtoisie.

- Il est fils d'un maréchal de camp, qui est filleul du roi Stanislas Lesczinski ; nommé député suppléant de la noblesse du bailliage de Clermont-en-Beauvaisis aux États généraux de 1789, ce père n'a jamais siégé à la Constituante (faute de démission du titulaire), et il est mort en 1792 en émigration à Maastricht.

- Auditeur au conseil d'État (1^{er} août 1810-5 juillet 1814), André de Castéjà est inspecteur général des vivres de la guerre (14 janvier 1811), puis sous-préfet de Boulogne-sur-Mer (7 avril 1813-26 mars 1815) ; il démissionne au début des Cent-Jours pour « raisons de santé ». Nommé « commissaire du roi aux frontières » (5 avril-20 juin 1815), il suit Louis XVIII à Gand. Puis, préfet provisoire du Pas-de-Calais, à la tête de la 10^e division militaire (26 juin-14 juillet 1815), il est nommé ensuite préfet du Haut-Rhin (14 juillet 1815⁶-19 janvier 1819), de la Haute-Vienne (19 janvier 1819-27 juin 1823), de la Vienne (27 juillet 1823-janvier 1828) avec le titre de maître des requêtes en service extraordinaire du 26 août 1824 à sa mort le 11 mars 1828 ; il est décédé avant son installation comme préfet de la Meurthe, où il avait été nommé en janvier 1828 (dossier F¹bI 157/9).

- Maire de sa commune natale, Framerville (Somme, à l'est d'Amiens) dès l'Empire, il est ensuite député de la Haute-Vienne -département qu'il avait administré comme préfet- de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).

- Villèliste modéré, il a fait cinq interventions à la Chambre.

- Il est chevalier (17 décembre 1814), officier (décoré à Gand, le 17 mai 1815)⁷, puis commandeur (19 mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 444/ dossier 69) ; chevalier de l'ordre impérial d'Autriche et de l'ordre de Saint-Ferdinand des Deux-Siciles ; il est enterré au cimetière du père Lachaise dans un monument funéraire grandiose.

- Son fils, Rémy-Léon Biaudos de Castéjà (né en 1805), premier page de Louis XVIII, puis colonel d'état-major, s'illustre dans le siège de Paris dans la guerre de 1870 jusqu'au 18 mars 1871 (début de la Commune).

¹ Cf. *Annuaire du département de Saône-et-Loire*, année 1832, Mâcon, Dejussieu, p. 85.

² Il exerce toujours cette fonction en 1820, cf. *Annuaire du département de Saône-et-Loire*, année 1832, Mâcon, Dejussieu, 1820, p. 84.

³ D'ailleurs mentionné en cette qualité dans l'*Annuaire du département de Saône-et-Loire*, 1813, Chalons, Dejussieu-Delorme, p. 70.

⁴ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁵ Sur ce fils, cf. la notice de Pierre Lévêque dans *Les Patrons du Second Empire*, vol. 2, *Bourgogne*, Paris, Picard, 1991, pp. 144-145.

⁶ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°12, p. 27.

⁷ Cf. les ampliations des décrets de nomination à ces deux premiers grades (musée de la Légion d'Honneur), qui mentionnent l'une et l'autre la fonction de sous-préfet de Boulogne du décoré, ce qui permet de ne pas le confondre avec son frère ou un autre parent.

CASTÉJA (vicomte François de) : Jean Marie *François de Biaudos, vicomte de Castéja* (1781-1861).

- C'est le frère cadet du député précédent ; le titre de vicomte est de courtoisie.
- Servant sous l'Empire comme officier dans les gardes nationales actives (1813), il combat au siège de Soissons. Sous la Restauration, il est nommé sous-lieutenant des gendarmes de la garde royale (1814), capitaine du 1^{er} régiment de cuirassiers (1816), puis chef d'escadron d'un autre régiment (1820), et fait la campagne d'Espagne en 1823 ; il est promu chef d'escadron dans la garde royale (1827), avec grade de lieutenant-colonel de cavalerie ; enfin, il est mis à la retraite en 1838.
- Il siège comme député de la Somme de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département) ; président du collège électoral d'arrondissement de Montdidier en juin 1830 ; réélu en juillet 1830 (collège du département), il est le premier député légitimiste à donner sa démission, le 10 août, jour évidemment symbolique, pour protester contre la révolution de Juillet.
- Élu comme réputé proche de la contre-opposition¹, il se range presque aussitôt dans la droite hostile à Martignac, vote contre l'adresse des 221 en mars 1830, et refuse ensuite le ralliement au régime de Juillet.
- Il est resté muet à la Chambre.
- Chevalier de Saint-Louis (décembre 1823), et de la Légion d'Honneur (17 septembre 1814², LH 233/dossier 2), il est aussi officier de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne (1828).

CASTEL : Jean-Baptiste Charles **Castel** (1761-1841).

- Né à Dieppe le 1^{er} mars 1761, il est négociant, nommé président du tribunal de commerce de la ville en 1795 ; sous la Restauration, membre du Conseil supérieur général du Commerce (1819).
- Conseiller municipal de Dieppe (1790, puis 1804), il est en outre membre du conseil d'arrondissement de Dieppe (1805), député de la Seine-Inférieure du 10 octobre 1815 au 22 juillet 1820, et membre du conseil général du département (1817) ; il est mort à Dieppe le 11 mars 1841.
- Opportuniste, il siège comme membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), avant de se ranger parmi les centristes constitutionnels ensuite.
- Il est resté muet à la Chambre des députés.

CASTELBAJAC : Marie *Barthélemy, vicomte de Castelbajac* (1776-1868).

- Il est issu d'une famille de la noblesse gasconne, établie en Bigorre, connue depuis 1283³, et d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1392). Il appartient à la branche cadette dite de Lubret, distincte depuis le XIV^e siècle, ayant fourni au XVI^e siècle un chambellan du roi de Navarre ; pour cette branche, les titres nobiliaires sont de courtoisie.
- Il est le petit-fils, en ligne paternelle, de Barthélemy, comte de Castelbajac (né en 1716), simple officier subalterne, ayant le grade de capitaine d'infanterie ; en ligne maternelle, il est petit-fils de François de Percin (1717-1762), lui aussi simple officier subalterne, ayant le grade de capitaine de cavalerie.
- Il est le fils cadet de Louis Gaston de Castelbajac (1746-1821), baron de Barbazan, mousquetaire du roi, ayant pris le titre de marquis après avoir reçu les Honneurs de la Cour en 1780 ; celui-ci a reçu de sa femme Françoise Jeanne Marie de Percin (1751-1820), épousée en 1768, le château de Lauret (Armagnac), qui reste ensuite la propriété familiale⁴.
- Sa tante paternelle Jacqueline Victoire de Castelbajac (1739-1800) est morte en émigration à Valladolid (Espagne).

¹ En réalité, les opposants, tant royalistes que libéraux, n'ont porté leurs suffrages sur lui que pour écarter Cornet d'Incourt, un des talents de la majorité villèliste depuis les origines ; pour mener à bien leur coup politique, ils ont portés leurs vues sur ce candidat, frère d'un ancien villèliste, qui avait réuni un très petit nombre de voix au premier tour de scrutin autour de sa personne (cf. A. Lardier, *Biographie des députés, session de 1828*, p.73). L'élection du vicomte de Castéja est l'incarnation typique des manœuvres politiques permises par le mode de scrutin ; elle ne devait pourtant pas profiter aux opposants qui étaient à l'origine de cette intrigue, Castéja se rangeant d'emblée et nettement dans la droite en voie de réunification.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Certaines sources remontent même jusqu'en l'an 980.

⁴ Ce château construit au XVIII^e siècle est situé sur la commune de Saint-Gemme dans le département du Gers, ce qui explique l'implantation politique de Castelbajac en 1815.

- Son frère Arnaud Raymond, marquis de Castelbajac (1774-1854) a servi activement comme émigré dans l'armée de Condé, puis en Angleterre et en Espagne, avant de devenir, sous la Restauration, page de Monsieur (futur Charles X), et colonel de cavalerie.
- Né à Vic (Bigorre)¹ le 8 juillet 1776, Barthélemy de Castelbajac est chevalier de Malte de minorité (1782). Il se cache en France sous la Terreur sous une fausse identité d'ouvrier imprimeur à Mont-de-Marsan, tandis que son père et sa mère sont incarcérés. Il n'émigre qu'ensuite, et il revient ruiné par la confiscation des biens familiaux.
- Il épouse en 1799 Marie Rey de Saint-Géry (1770-1854), fille d'un conseiller au parlement de Toulouse guillotiné sous la Terreur, et sœur du député homonyme du Tarn (cf. ce nom).
- Sous la Restauration, il est nommé chef d'escadron (1814-1815), puis colonel d'un régiment de chasseurs (1815). En raison de son engagement politique très marqué (cf. *infra*), il est nommé Directeur général des haras, de l'agriculture, du commerce et des manufactures (1822), puis Directeur général des douanes (4 août 1824), fonction exercée jusque fin 1827 ; il a le titre de conseiller d'État en service extraordinaire², puis il est promu le 25 juillet 1830 conseiller d'État en service ordinaire, peu avant la publication des ordonnances de Charles X ; cette nomination au conseil d'État est immédiatement annulée par la révolution de Juillet.
- Député du Gers du 9 octobre 1815 au 26 mars 1817, et président du conseil général du Gers à partir de 1816, Castelbajac est l'auteur en 1819 d'un opuscule intitulé *De la Chambre de 1815*³. Plume importante et très virulente au sein du *Conservateur* de 1818 à 1820, il siège comme député de la Haute-Garonne de novembre 1819 (à la suite d'une élection partielle) au 5 novembre 1827 (élu par le collège d'arrondissement de Toulouse depuis octobre 1821) ; il est trois fois choisi par ses collègues comme l'un des secrétaires de la Chambre, pour les sessions de 1820 (décembre 1820-juillet 1821), 1821 (novembre 1821-mai 1822) et 1822 (juin-août 1822). Il est ensuite pair de France du 5 novembre 1827 au 9 août 1830. Il proteste le 7 août à la tribune de la Chambre haute contre le changement dynastique. Il meurt longtemps après, à Paris, le 12 février 1868.
- Ultra-royaliste, puis membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, c'est un membre important de l'extrême-droite pointue en 1820-1821 ; puis il se rallie opportunément à la majorité villèliste, et reste fidèle à la droite à la pairie.
- C'est un parlementaire proluxe. Il a fait 135 interventions à la Chambre des députés (dont 10 opinions et discours ayant fait l'objet d'une impression), puis 6 interventions à la Chambre des pairs, non comptées ses quelques interventions comme Directeur général administratif.
- Baron-pair (lettres patentes, 10 juin 1828), il est en outre chevalier, officier (22 mai 1825), puis commandeur (29 octobre 1826) de la Légion d'Honneur (LH 445/ dossier 52, consulté pour cette thèse⁴), et aussi chevalier de Malte, comme déjà indiqué.
- Il a eu trois enfants, deux fils et une fille ; l'aîné, Raymond, vicomte de Castelbajac (1800-1875), a été sous la Restauration jeune conseiller d'ambassade à New York, puis à Londres, poste où il a travaillé en 1822 sous les ordres de Chateaubriand ; le cadet, Auguste Marie (1804-1827), est décédé précocement à l'âge de 23 ans.
- Son neveu, Joseph Gratien Catherine Louis Raymond, dit Adolphe, comte de Castelbajac (né en 1795), volontaire royaliste à Bordeaux en mars 1814, puis officier de cavalerie, sous-lieutenant de chasseurs dans les Pyrénées (juillet 1815-mars 1823), devient ensuite magistrat : substitut près le tribunal de première instance de Toulouse (14 mars 1823-3 novembre 1824), puis près la cour royale de Toulouse (3 novembre 1824-22 décembre 1826), et enfin conseiller à cette même cour (nommé le 22 décembre 1826)⁵.
- Un lointain petit-cousin, Barthélemy Jacques Dominique *Armand*, marquis de Castelbajac (1787-1864), appartenant à la branche aînée dite de Bernet, a fait les campagnes napoléoniennes, puis a été promu colonel (1817), maréchal de camp (1826), lieutenant-général (1829), avant d'être ambassadeur de France en Russie (1849-1854), puis sénateur du Second Empire (1856-1864), et président du

¹ Dans l'actuel département des Hautes-Pyrénées.

² Renommé en service ordinaire le 26 juillet 1830, sans suite évidemment, pour cause de révolution.

³ Paris, Le Normant, 1819, 32 p.

⁴ Malheureusement, le dossier est pour ainsi dire vide : le dossier original a disparu, et la reconstitution ultérieure se borne à indiquer la date d'élevation au grade de commandeur.

⁵ Sur cette carrière, cf. aux AN le dossier matricule des magistrats BB 6*/533, registre 9, notice n° 6585.

conseil général du Gers (1858-1864).

Témoignages :

- d'Haussez : « C'est un bon faiseur de discours, un bon royaliste ; un homme poli et bien élevé que M. de Castelbajac. On a pris tout cela pour de l'aptitude aux affaires et on l'a mis à l'œuvre. On en a fait un directeur général des douanes. Il a fallu se hâter d'en faire un pair. Le palais du Luxembourg était devenu un hôtel des Invalides où l'on faisait entrer ceux qui sortaient froissés de l'épreuve difficile des hauts emplois. M. de Castelbajac y porta un dévouement qui ne s'est jamais démenti, et des opinions plus calmes que celles qui lui avaient servi de recommandation au début de sa carrière politique » (*Mémoires*, vol. 1, p. 213).

- M^{me} de Montcalm : « L'homme par excellence des boudoirs, que toutes les femmes aiment à la folie parce qu'il traite toutes les questions en galant chevalier et les affaires en madrigaux, ce qui l'a fait surnommer plaisamment le troubadour du budget ». (*Journal*, début avril 1817, p. 234).

- [Émile Deschamps] : « Quarante-deux ans, cinq pieds deux pouces¹, cheveux noirs et légèrement bouclés, nez long et aquilin, yeux noirs et vifs, accent wisigoth très prononcé, impétuosité gasconne. [...] Il parle peu à la tribune mais il fait rage à sa place des pieds, des mains et de la voix [...]. On ne saurait imaginer combien le timbre clair et l'éclatant fausset de l'honorable membre donnent de force et d'effet dramatique à ces exclamations habilement jetées au milieu d'une discussion : "oh oh !... ah ah ! c'est faux ! non non ! vous sortez de la question ! vous n'avez pas la parole ! à l'ordre ! à l'ordre !" [...], le tout accompagné de trépignements et de coups de poing sur la banquette » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 58-59).

- Alexis Lagarde : « M. de Castelbajac s'était fait à la tribune de la Chambre et le *Conservateur* une réputation de turbulence qui semblait le rendre peu propre au ministérialisme. Sa verve et sa faconde baissèrent un peu pavillon devant le portefeuille de MM. Villèle et Corbière, avec lesquels il avait longtemps combattu. Il crut enfin que le moment était venu de poser les armes, et un jour qu'il croyait avoir obtenu la récompense de ses efforts oratoires, on l'entendit s'écrier en arrivant à la Chambre : "On dit qu'on me fait courir la poste"². On rit beaucoup de la vanité ridicule de M. de Castelbajac quand on sut que l'emploi qu'il convoitait était donné à un autre. Mais M. de Villèle eut pitié de son compatriote, et pour le consoler d'avoir manqué la poste, il le mit à la tête des haras. M. de Castelbajac est aujourd'hui directeur des douanes » (*Nouvelle biographie pittoresque des députés à la Chambre septennale*, 1826, pp. 38-39).

- Adolphe Rion : « Voici venir l'une des premières notabilités contre-révolutionnaires. [...] Ancien émigré, M. de Castelbajac est rentré en France en 1814. Député en 1815, il débuta en votant la peine de mort pour l'érection du drapeau tricolore. Dans les sections suivantes, il se montra digne de ce noble commencement. Il n'est pas de mesure rétrograde qu'il n'ait appuyé de son vote ; il n'est pas de mesure nationale qu'il n'ait frappée des foudres de sa colère. Au reste, nul dans la Chambre des députés, ne murmurait, ne trépignait, ne criait à l'ordre avec autant de vigueur que M. de Castelbajac. Le ministère Villèle dut récompenser un si beau zèle. Le noble vicomte fut successivement porté à la direction générale des haras, à la direction générale des douanes et à la pairie » (*Biographie nouvelle et complète des pairs de France*, Paris, marchands de nouveautés, 1828, pp. 40-41).

- Auteur anonyme de la *Biographie indiscrète des publicistes, feuellistes, libellistes, journalistes, libraires, furets de coulisses, et autres du 19^e siècle, par un journaliste émérite* : « Lorsque ce zélé royaliste écrivait dans le *Conservateur*, il prenait la plume comme Turenne aurait pris son épée. Ses articles ont fait prospérer ce journal. Véritable ami des Bourbons, cet homme estimable ne doit point être l'ami de M. de Villèle » (*Biographie indiscrète...*, Paris, passage Véro-Dodat et marchand de nouveautés, 1826, pp. 35-36).

CASTEX : Bertrand Pierre **Castex** (1771-1842), baron **Castex** depuis 1808, vicomte **Castex** depuis 1822³.

- Il est fils de Blaise Castex (décédé en 1805), simple boulanger de Pavie (Gers), devenu, à la faveur de la Révolution, maire de sa commune et membre du conseil général du Gers.

- Engagé en 1792 dans l'armée révolutionnaire, il gravit tous les échelons, étant successivement maréchal des logis (1792), sous-lieutenant (août 1793), lieutenant (1795), capitaine (janvier 1797), chef d'escadron (décembre 1801), major (octobre 1802), colonel (octobre 1806), général de brigade (juillet 1809), enfin général de division (octobre 1813). Il s'illustre notamment à Iéna, Eylau et Wagram, blessé ensuite à la Berezina et à Dresde ; mis en non-activité à la première Restauration (1814), il se remet au service de Napoléon pendant les Cent-Jours, ce qui lui vaut une seconde mise à l'écart à la seconde Restauration ; rappelé en 1817 comme commandant de la 6^e division militaire à

¹ 1,67 mètre environ.

² Il faut comprendre que l'ambitieux personnage croit s'être vu conférer la Direction générale des Postes, la plus importante de toutes après les postes ministériels proprement dits, par son caractère de surveillance policière.

³ Sur lui, cf. Édouard Sitzmann, *Dictionnaire de biographie des hommes célèbres de l'Alsace*, tome 1, pp. 287-288.

Besançon (1817-1822), et membre d'un conseil de guerre à Strasbourg (juin 1819), il commande une division de cavalerie lors de la guerre d'Espagne (février-novembre 1823), avant d'être nommé commandant de la 5^e division militaire (mai 1826-août 1830) à Strasbourg.

- Il a acquis en dot, par son mariage en 1810, la terre et le château de Thanvillé (Haut-Rhin), qui lui sert de résidence principale en temps de paix, d'où son implantation politique alsacienne.

- Membre du conseil général du Bas-Rhin (dans les années 1820, puis à nouveau en 1833), il siège comme député du Bas-Rhin de mars 1824 au 5 novembre 1827, étant président du collège électoral de département en mars 1824, novembre 1827 et juillet 1830.

- Après un attachement bonapartiste, toujours manifeste sous les Cent-Jours, il est devenu un villèliste modéré à la Chambre, puis est resté ensuite royaliste de centre droit jusqu'en 1830.

- Baron d'Empire (lettres patentes, septembre 1808), et donataire d'Empire d'une rente de 4000 francs, assise en Westphalie, puis, vicomte héréditaire (lettres patentes, nov. 1822), il est en outre, chevalier, commandeur (1^{er} mai 1821), puis grand-croix (3 novembre 1827) de St-Louis ; chevalier (1803), officier (vers 1805), commandeur (11 juillet 1807), puis grand-officier (24 août 1820) de la Légion d'Honneur (LH 447 / dossier 48) ; grand-croix de l'ordre de St-Ferdinand d'Espagne (novembre 1823) ; enfin, chevalier d'honneur de la duchesse d'Angoulême.

CAUMONT (François de) : François Philibert Bertrand Nompar, comte de Caumont de La Force (1772-1854), dit le marquis de Caumont de La Force.

- Il est issu d'une branche probablement cadette de l'illustre famille des La Force de la noblesse d'Agenais et de Guyenne, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1250¹), dont deux branches aînées furent créées « ducs et pairs », parmi lesquelles un maréchal de France². La branche du député, devenue protestante au XVI^e siècle, fut condamnée pour usurpation de noblesse en 1669 avant de se voir reconnue noble en 1696, date qui doit être reconnue comme anoblissement certain pour la famille du député ; elle résidait à la Cour et à Paris depuis le XVIII^e siècle.

- Il est fils de Bertrand Nompar Caumont de Beauvillla (1724-1773), garde du corps du roi, autorisé à relever le titre de marquis en 1767, par droit héréditaire contesté, gentilhomme de la chambre du comte de Provence, futur Louis XVIII.

- Il a notamment pour frères et sœurs : 1^o Anne Jacobé Nompar de Caumont de la Force (1758-1842), devenue comtesse de Balbi par son mariage le 30 décembre 1776 avec le comte François Marie Armand de Balbi, puis meilleure amie de Monsieur (depuis Louis XVIII) au temps de l'émigration³ ; 2^o le duc Louis Joseph de la Force (1768-1838), marquis de Caumont, député du Corps législatif (mai 1811-avril 1814), puis pair de France du 4 juin 1814 à sa mort en 1838 (cf. fichier des pairs), nommé président du collège électoral du département du Tarn-et-Garonne le 26 juillet 1815⁴ pour les élections d'août 1815, aide précieuse pour lancer la carrière parlementaire de son frère François ; 3^o Louise-Joséphine de Caumont de la Force (née en 1769), mariée en 1784 avec Marc Antoine Alexandre, comte de Mesnard (exécuté le 12 octobre 1797), ayant eu aussi avec le futur roi Georges IV d'Angleterre un bâtard, connu sous le nom de comte de Caumont de Castelnaud.

- Il est aussi beau-frère de son collègue parlementaire Hippolyte César Guigues de Moreton de Chabrillan (1767-1835, cf. ce nom), par le mariage de ce dernier avec une autre sœur du député, Antoinette Françoise Marie de la Force (1771-1857).

- Né à Paris le 19 novembre 1772, François Philibert de Caumont de La Force est marié le 27 avril 1788 à Marie Constance de Lamoignon de Malesherbes (1774-1823).

- Sous la seconde Restauration, il est colonel de la Garde nationale à cheval de Paris (1815-1827).

- Il siège comme député du Tarn-et-Garonne du 10 octobre 1815 au 16 mai 1818, et de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département), puis comme pair de France, après la mort de son frère⁵, du 7 mars 1839 au 24 février 1848.

¹ Révérend rejette la filiation suivie pour la branche à 1528 et par la même occasion la parenté réelle avec les ducs et pairs de La Force et de Lauzun (*Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, vol. 2, p. 53).

² Jacques Nompar de Caumont de La Force ; celui-ci a laissé des *Mémoires* qui, joints à ceux de ses deux fils, marquis de Montpoullan et de Castelnaud, forment un ensemble historique qui court de 1572 (Saint-Barthélemy) à 1640.

³ Sur elle, cf. vicomte de Reiset, *Anne de Caumont la Force, comtesse de Balbi*, Paris, Émile-Paul, 1909, XXXVIII-542 p.

⁴ Cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n^o25, p. 61.

⁵ Mais officiellement, pas par droit héréditaire : car l'hérédité de la pairie a été abolie dans la Charte révisée de 1830,

- Membre de la « minorité ministérielle », puis du centre droit constitutionnel, il se rallie ensuite à la majorité royaliste élargie, et devient villèliste en 1824-1827, avant de se rallier ensuite à la Monarchie de Juillet au cours des années 1830.
- Il a fait 38 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Vraiment très riche, il paye 6323 francs de cens en 1815, soit plus de six fois le seuil d'éligibilité.
- Chevalier de Saint-Louis (novembre 1814), il est aussi chevalier, puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 452/dossier 17, référence donnée sous réserve), et chevalier de Malte.
- Un fils, *Auguste* Luc Nompars de Caumont de la Force (1803-1882), est sous-lieutenant sous la Restauration, puis sénateur du Second Empire de 1852 à 1870 ; un petit-fils (fils de François Edmond, 1794-1832), Edmond Michel Philibert de Caumont de la Force (1818-1857), maire de Créteil (Île-de-France) de 1846 à 1857.

CAUNA : Jean Arnaud Vincent **de Cabannes, baron de Cauna** (1783-1829).

- Il est issu d'une famille de Guyenne connue depuis 1480, condamnée pour usurpation nobiliaire à deux reprises, en 1667 et 1710, puis confirmée noble « en tant que besoin » en 1714, qui peut être ainsi considérée comme la date de création nobiliaire, maintenue noble et pourvue du titre de baron (1756).
- Il est sous-préfet de Saint-Sever (Landes) d'avril 1828 à sa mort en janvier 1829 (dossier F¹bI 157/11).
- Maire de sa commune natale, Cauna (1811-1814), puis maire de Saint-Sever (Landes), il siège comme député des Landes de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département).
- Modéré de la droite, il se montre favorable à Martignac en 1828-1829.
- Il reste muet à la Chambre, et meurt avant l'affrontement ultime de 1830.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (8 juin 1825, LH 399/ dossier 40).

CAUSANS : Jacques **de Vincens de Mauléon, marquis de Causans** (1751-1824).

- Il est issu d'une famille de la noblesse languedocienne, fixée pour cette branche dans le Comtat Venaissin, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1378) ; le titre de marquis, porté depuis 1667, semble de courtoisie.
- Il est, sans doute, très lointainement cousin de son collègue parlementaire le vicomte Henri Nicolas François de Mauléon (né en 1780), député du Gers (cf. sa fiche).
- Petit-fils d'un « lieutenant du Roi en Provence », il est fils de Jean-Joseph de Vincens de Causans, ancien page de la Reine, lui aussi « lieutenant du Roi en Provence », promu au grade de colonel puis de maréchal de camp (mars 1780), et de Marie Françoise Madeleine de Louvel de Glisy, dame de compagnie de Madame Élisabeth.
- Lui-même sous-lieutenant (décembre 1766), Jacques de Causans fait la campagne de Corse sous les ordres de son père (1768-1769), puis il réalise une carrière classique et complète d'officier d'infanterie, comme capitaine (1772), colonel (1786), puis maréchal de camp (17 avril 1790).
- Émigré de 1792 à 1800, il sert dans l'armée des Princes (1792), puis devient membre de la garde du comte de Provence, futur Louis XVIII (1795).
- Promu lieutenant-général (août 1814), et nommé commandant les places de Givet et Charlemont (Ardennes), il suit le roi à Gand pendant les Cent-Jours (mars-juin 1815). Mis à la retraite (25 novembre 1818), il reprend en janvier 1823 du service comme gouverneur de la 14^e division militaire, basée à Caen.
- Président des États de la principauté d'Orange (mars 1789), il est élu député unique de la noblesse d'Orange aux États Généraux, et siège comme député de droite à la Constituante en 1789-1791¹. Vingt ans plus tard, il est nommé président du collège électoral d'Orange (1811) et candidat malheureux au Corps législatif ². Sous la Restauration, il siège comme député du Vaucluse du 10 octobre 1815 au 17

au grand dam des orléanistes conservateurs de « la Résistance », favorables à son maintien, et tentant ainsi de contourner son abolition.

¹ Proteste contre la suppression des titres nobiliaires et contre l'abandon de la religion catholique comme religion d'État (avril 1790) ; le député s'absente ensuite de longs mois, pris par le service de son emploi militaire.

² Soutenu par l'abbé Maury, ancien *leader* de la droite contre-révolutionnaire à la Constituante, mais contré par La Tour-Maubourg, lui aussi ancien Constituant, mais appartenant au groupe de la noblesse libérale.

juillet 1819, et de mai 1820 à sa propre mort à Paris le 12 avril 1824 (élu au collège du département à la suite d'une élection partielle en avril 1820 pour remplacer le député-maire libéral d'Avignon Puy).

- Ultra-royaliste, puis villèliste, il a fait trois interventions à la Chambre sous la Restauration.
- Il est chevalier de Saint-Louis depuis le 9 décembre 1782.
- Un fils aîné, battu aux élections législatives à Avignon (collège de département) en novembre 1827, lors d'une lutte interne à la droite qui l'oppose au marquis de Rochemont ; un fils cadet, Paul François Joseph, vicomte de Causans (1790-1873), pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830 (avec titre de baron-pair, lettres patentes de juin 1828), siège à droite.

de CAUX : Louis Victor **Decaux**, dit **de Caux de Blacquetot** (1775-1845).

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

CAYROL : *Louis* Nicolas Jean Joachim **Cayrol** (1775-1859), dit **de Cayrol** à partir de la Restauration.

- Il est issu d'une famille de robins roturiers, originaire de Compiègne, installée à Paris, où le député est né (paroisse Saint-Merri).
- Il est fils d'un « procureur » (avoué) parisien au parlement de Paris (jusqu'en septembre 1790), devenu maire de Compiègne en 1791-1792.
- Il est le frère cadet de Sébastien Guillaume Cayrol (1770-1863), commissaire des guerres (1793) devenu intendant militaire, destitué en 1811 pour avoir dénoncé la désorganisation de l'armée impériale en Espagne, nommé adjoint au maire de Compiègne, refusant pendant les Cent-Jours la charge d'administrateur de la cavalerie que lui proposait Ney, récompensé par Louis XVIII par un poste d'intendant militaire à Tours et par un titre de baron héréditaire (lettres patentes, octobre 1822), ce titre nobiliaire ne s'étendant pas au député.
- Commissaire des guerres (1794), Louis Cayrol est ensuite administrateur des hôpitaux militaires lors de la campagne d'Italie (1798-1800), puis à nouveau commissaire ordonnateur des guerres et sous-intendant militaire (en 1814, probablement dans la Nièvre).
- Il siège comme député de la Nièvre de décembre 1820 à août 1822 (élu au collège électoral du département), sous le nom de « de Cayrol ».
- Villèliste hostile aux constitutionnels du centre, il a fait 25 interventions à la Chambre.
- Également historien distingué, il garde curieusement une certaine sympathie pour les écrivains des Lumières, étant co-responsable d'une réédition complète de Rousseau en 1826 ; il est surtout l'auteur après 1830 d'une foule de petits mémoires érudits, parmi lesquels on peut citer à titre d'exemple une *Dissertation sur l'emplacement du champ de bataille où César défait l'armée des Nervii et de leurs alliés* (1832), ou encore un *Mémoire sur le manuscrit des chroniques de Froissart de la bibliothèque de la ville d'Amiens* (1840).
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 456/ dossier 84).

CHABALLIER : Jean-Guillaume **Chaballier** (1758- ?).

- Il est issu d'une famille bourgeoise du Puy, connue depuis le XVII^e siècle.
- Né au Puy (Velay) le 5 mars 1758, il est négociant et membre du tribunal de commerce de cette ville sous la Restauration. Il est aussi sociétaire fondateur de la Compagnie méridionale d'assurances mutuelles contre l'incendie, fondée le 23 août 1822 et autorisée par ordonnance du 25 février 1824 ; unique sociétaire fondateur pour le département de la Haute-Loire, il est aussi l'un des huit membres du conseil d'administration de cette compagnie d'assurances¹.
- Membre du conseil d'arrondissement du Puy, il est député de la Haute-Loire de décembre 1820 à décembre 1823 (élu au collège d'arrondissement de Brioude contre Georges de La Fayette).
- Il appartient à la fraction modérée de la majorité villèliste.

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°661 bis, pp. 4 et 12.

CHABOT : Augustin [dit *Auguste*] Prudent, **comte de Chabot-Duparc** (1776-1849).

- Il est issu d'une famille de la noblesse poitevine, connue depuis 1068, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1347), peut-être cousine des Rohan-Chabot ; il relève d'une branche cadette, dite Chabot du Chaigneau, maintenue noble en 1667 ; le titre de comte est de courtoisie.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Louis Charles de Chabot (~1720-1775), et de Charlotte Augustine de Tréhant (~1720-1794), incarcérée puis, guillotinée le 27 janvier 1794 à Angers, sur la place du Ralliement ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Michel Le Boteuc de Coëssal, d'une famille nantaise, et de Prudence Thérèse de Santo Dominguo.
- Son père Charles-Augustin, comte de Chabot (†1817), achète le 28 août 1777 la terre et baronnie du Parc-Soubise (d'où le nom du député), et comparait en 1789 aux assemblées de la noblesse à Poitiers ; sa mère, Michelle Françoise Le Boteuc de Coëssal (1748-1820), a été épousée le 9 juillet 1775.
- Né à Nantes, il est nommé officier d'état-major en 1815 (grade inconnu), apparemment sans suite.
- Il siège comme député de la Vendée de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département), puis il est nommé président du collège électoral de l'arrondissement de Bourbon-Vendée (La Rochelle) en juin 1830.
- Élu comme royaliste dissident anti-villèliste début 1828, et rallié ensuite à la droite, il vote contre l'adresse des 221 en mars 1830. Il est resté muet à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de Saint-Louis (mars 1816).
- Un arrière-petit-neveu, Pierre-Marie de Chabot, député de la Vendée (1938-1940), appartenant à la Fédération républicaine (droite).

CHABRILLAN : *Hippolyte* César **Guigues de Moreton, marquis de Chabrillan** (1767-1835).

- Il est issu d'une des familles les plus illustres de la noblesse du Dauphiné, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1306), dotée du titre héréditaire de marquis depuis 1674.
- Il est cousin très lointain (par un rameau distinct depuis 1639) d' Aimé Jacques *Marie-Constant* de Moreton de Chabrillan (1780-1847), chambellan de l'empereur Napoléon et comte d'Empire (lettres patentes, février 1811)¹.
- Il est le beau-frère de ses collègues parlementaires le marquis François et le duc Louis-Joseph Caumont de La Force (cf. ces noms).
- Capitaine (1786-1791), il émigre en Espagne en 1791 ; arrêté par les Français en 1792 en tentant de passer en Angleterre, il est incarcéré à Toulon (1794-1797). Ses terres ayant été confisquées à la suite de sa longue émigration, sa famille recevra la 17^e plus forte indemnité à la fin de la Restauration (avec un capital indemnisé de 1.207.000 francs)².
- Lieutenant-colonel (1814-vers 1820), il sert dans la Maison militaire du roi.
- Il siège comme député de la Drôme du 9 octobre 1815 au 22 juillet 1820 (élu candidat par Montélimar en août 1815, par Montélimar et Nyons en septembre 1816, avant élection définitive par le collège départemental) ; il accueille mi-décembre 1819 à son domicile parisien la réunion du groupe parlementaire ultra-royaliste, pour faire cesser une terrible division interne sur le vote des douzièmes provisoires au gouvernement Decazes. Après une défaite au collège de département en novembre 1820, suivie d'une revanche au même collège en mars 1824, il est à nouveau député de la Drôme de mars 1824 au 5 novembre 1827 ; il est à nouveau battu en novembre 1827 (même collège), ce qui met un terme définitif à sa carrière politique, Chabrillan ne se représentant plus ensuite.
- Ultra-royaliste, puis villèliste, et membre de la « bannière » des Chevaliers de la Foi, il a fait huit interventions à la Chambre des députés.
- Chevalier de Saint-Louis (octobre 1814), il est aussi chevalier, puis officier (23 mai 1825) de la Légion d'Honneur, et gentilhomme honoraire de la chambre de Monsieur/Charles X (1814-1830).
- Un fils, Alfred Philibert Victor, comte puis marquis de Chabrillan (1800-1871), pair de France par droit héréditaire depuis juin 1827 en lieu et place de son beau-père le comte de Saint-Vallier (1756-1824, cf. ce nom), ne siégeant seulement pour raisons d'âge que de 1840 au 24 février 1848, rallié semble-t-il au régime de Juillet, contrairement à son père.

¹ Ce cousin, très riche (paye 8947 francs de cens en 1832), est quant à lui père de Louis Olivier *Théodose* de Chabrillan (1811-1866), député du Corps législatif de 1852 à 1863, rallié à Napoléon III, et de Lionel de Chabrillan (1818-1859), consul de France dont le mariage avec la demi-mondaine Céleste Mogador défraya la chronique.

² Cf. André Gain, *La Restauration et les biens des émigrés*, vol. 2, p. 192.

Témoignages :

- [Émile Deschamps] : « Dans le temps où les fées se mêlaient des affaires des hommes et particulièrement de la destinée des princes, tout le monde sait que très souvent une méchante fée persécutait un illustre enfant dès le berceau, et se plaisait à corrompre, par quelque présent funeste, les dons brillants dont une autre fée bienveillante l'avait orné. C'est ce qui est probablement arrivé à M. de Chabrilan : tandis qu'une bonne fée le faisait marquis, lui donnait le nom, les biens, et probablement aussi le cœur d'un gentilhomme, une maudite fée (qui apparemment n'avait pas été invitée à son baptême) lui faisait une figure de vilain. Sa vue rappelle involontairement le héros de la Belle et la Bête [...] Ses joues sont excessivement larges et rebondies ; en les regardant d'un certain point de vue, on doute si ce sont des joues ; on est tenté de croire qu'il y a erreur et transposition de l'arrangement des diverses parties du corps de l'honorable membre, et que ce qui lui tient lieu de visage, avait originairement une autre destination. [...] Quant au moral, je n'en dirai rien ou presque rien. Je le suppose fort enclin à la paresse, et je me fonde sur ce que toutes ses propositions tendent à rendre les séances les plus courtes et les plus rares possibles. On l'entend souvent crier : *A demain ! Il est tard !* [...] En 1815, un député avait demandé que la Chambre chôme l'Épiphanie, afin de tirer le gâteau des rois. M. de Chabrilan appuya vivement cette proposition, et l'année suivante fit la même motion pour le mardi gras. [...] C'est tout ce que nous nous rappelons des travaux législatifs de M. de Chabrilan » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 65-68).

CHABROL de CHAMÉANE : Antoine Joseph de Chabrol (décembre 1770-1859), **comte de Chabrol de Chaméane** depuis 1814.

- Par l'âge, c'est le 2^e des quatre frères Chabrol. Pour les renseignements sur cette famille anoblie en 1767, on renvoie à la fiche de Chabrol de Crouzol dans la partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

- Chabrol de Chaméane émigre, sert dans l'armée de Condé, et rentre en France vers 1800.

- Maire de Nevers (au moins depuis 1815), membre du conseil général de la Nièvre, il est nommé président du collège électoral d'arrondissement de Nevers le 26 juillet 1815¹ pour les élections d'août 1815, puis président du collège départemental en octobre 1816, mais est battu les deux fois ; il a plus de succès ensuite, étant député de la Nièvre de décembre 1818 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Nevers à partir de novembre 1822) ; il est sévèrement battu en novembre 1827 et en avril 1828 (élection partielle), ce qui met alors un terme définitif à sa carrière politique.

- Membre du centre droit constitutionnel, il se rallie à la droite villèliste à partir de 1822.

- Il reste muet à la Chambre.

- Vraiment très riche, il paye 9041 francs de cens en 1824², soit neuf fois le seuil d'éligibilité.

- Chevalier de la Légion d'Honneur (LH 467/ dossier 17), il a hérité comme ses frères du titre de comte héréditaire conféré à son père, avec transmission immédiate du titre à tous les enfants mâles (ordonnance, 13 septembre 1814, confirmée par lettres patentes, 23 janvier 1816) ; il est nommé gentilhomme honoraire de la chambre du roi à l'occasion du sacre de Charles X (mai 1825).

- Un fils³, François *Ernest* de Chabrol-Chaméane (1804-1889), avocat, puis magistrat, juge auditeur au tribunal de première instance de Fontainebleau (20 février 1826), puis à celui de Paris (5 novembre 1827), promu substitut du procureur au tribunal de première instance de Versailles le 5 septembre 1829⁴. Ce fils quitte la magistrature après la révolution de Juillet, redevient avocat parisien. Il publie en 1840 un *Mémoire* de 34 pages *sur le déplacement de la population à Paris et sur les moyens d'y remédier*, ainsi que deux manuels juridiques à succès : 1^o un *Dictionnaire de la législation usuelle, contenant les notions du droit civil, commercial, criminel et administratif*, paru en 1835 et réédité avec actualisations périodiques jusqu'en 1858 ; 2^o un *Dictionnaire général des lois pénales, disciplinaires et de police*, paru en 1842 et réédité jusqu'en 1851 ; Ernest de Chabrol-Chaméane, reconverti dans la banque depuis 1847, se présente vainement comme candidat conservateur en juin 1849 et février 1850 aux élections législatives. D'où un petit-fils, exerçant les fonctions de camérier du Pape à Rome.

- Une place de Nevers porte encore le nom de place Chaméane, en souvenir de l'ancien député-maire.

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1er, 2^e semestre 1815, n°25, p. 57.

² Chiffre fourni dans les procès-verbaux d'élection de la Nièvre, dans le carton C/1264 du CARAN.

³ Sur ce fils, cf. la notice de Nicolas Stoskopf dans *Les patrons du Second Empire*, vol. 7, *Banquiers et financiers parisiens*, Paris, Picard, 2002, vol. 7, p. 115.

⁴ Sur cette carrière, cf. aux AN le dossier matricule des magistrats BB 6*/533, registre 9, notice n° 6875.

CHABROL de CROUZOL : *Christophe* André Jean **de Chabrol** (1771-1836), **comte de Chabrol de Crouzol** depuis 1810.

- C'est le 3^e des quatre frères Chabrol, né à Riom.

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

CHABROL de TOURNOËL : Guillaume Michel **de Chabrol** (janvier 1770-décembre 1823), **baron** depuis 1812, puis **comte de Chabrol de Tournoël** depuis 1814.

- Frère aîné de la fratrie Chabrol, il s'est fait construire un « château moderne » à côté du château médiéval de Tournoël, situé en Auvergne, tout près de Volvic.

- Comme son frère Chabrol de Volvic, Chabrol de Tournoël est reçu élève à l'école Polytechnique dans la première promotion (promotion 1794) ; il est renvoyé de l'école pour avoir refusé de porter le serment de haine à la royauté. Il continue ensuite des travaux d'astronomie et de mathématique, et insère des mémoires remarquables dans le recueil de l'Académie des Sciences.

- Maire de Riom, sa ville natale, dès l'Empire, il est nommé président du collège électoral du département du Puy-de-Dôme le 26 juillet 1815¹ pour les élections d'août 1815, et parvient à se faire élire puis réélire : il siège comme député du Puy-de-Dôme continûment² du 10 octobre 1815 à sa mort en décembre 1823, étant élu en octobre 1821 à l'arrondissement de Riom. Il est renommé président de ce dernier collège en décembre 1823 pour les élections du printemps 1824, lorsque la mort vient frapper de caducité cette nomination³.

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis du centre droit, il se rallie à l'alliance avec les ultras en 1819-1821, et intègre ensuite la droite villèliste.

- Il est resté muet à la Chambre des députés.

- Baron d'Empire (lettres patentes, 2 avril 1812), il jouit comme ses frères du titre de comte héréditaire conféré à son père (1740-1816) par ordonnance du 13 septembre 1814 (avec transmission du titre à tous les descendants mâles), confirmée par lettres patentes du 23 janvier 1816.

- Un fils cadet, François Claude Joseph Gaspard de Chabrol-Tournoël (1806-1830), élève de l'école Polytechnique (promotion 1826), précocement décédé ; son fils aîné, Gaspard Marie Amédée de Chabrol-Tournoël (1802-1882), auditeur au conseil d'État de 1826 au 25 avril 1830 (siège au comité de la Marine, puis au comité du Contentieux), brièvement maître des requêtes en service ordinaire au conseil d'État du 25 avril au 20 août 1830, évincé à la suite de la révolution de Juillet, ayant épousé le 14 mars 1830 Henriette Alexandrine de Saulzy (1810-1858), fille d'un régent de la Banque de France, député villèliste de Seine-et-Oise de 1824 à 1827 (cf. sa fiche).

D'où un petit-fils, Marie Henri *Guillaume* de Chabrol, vicomte de Tournoël, (1840-1921), littérateur, disciple de Montalembert ; il collabore au *Correspondant*, donne notamment des articles sur les États-Unis, où il résida deux ans, entre 1866 et 1867 ; il fonde en 1868 de *l'Indépendant du Centre*, journal d'union libérale hostile au second Empire ; entré en 1870 dans la rédaction du *Français*, journal clérical, il est élu comme député monarchiste de centre droit du Puy-de-Dôme de 1871 à 1875 (membre des réunions Colbert et Saint-Marc Girardin), soutient la politique d'Ordre moral, est finalement battu en 1875 puis en février 1876 par Rouher, ancien ministre du second Empire.

- Une rue de Riom porte encore de nos jours le nom de « rue Chabrol », en souvenir de l'ancien député-maire de la Restauration ; et à Clermont-Ferrand, il existe une « rue de Tournoël ».

CHABROL de VOLVIC : *Gilbert* Joseph Gaspard Antoine **de Chabrol** (1773-1843), **baron** de depuis 1810, puis **comte de Chabrol de Volvic** depuis 1814⁴.

- Il est frère des députés précédents, benjamin de la fratrie Chabrol, et né également à Riom.

- Par son mariage avec Dorothee Lebrun le 29 août 1808, il est gendre de Charles-François Lebrun (1739-1824), Constituant de gauche modérée en 1789-1791, Jacobin passé aux Feuillants, arrêté en 1793-1794, député au Conseil des Anciens (1795-1799), puis 3^e Consul de 1800 à 1804 aux côtés de

¹ Cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 58.

² Sans interruption en 1820 (le dictionnaire de Robert et Cougny se trompe à ce sujet dans plusieurs notices).

³ Il est remplacé à cette fonction par Pagès, procureur général près la cour royale de Riom (*Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°651, p. 10).

⁴ Sur Chabrol de Volvic, on renvoie à la préface rédigée par Hervé Robert en présentation des *Souvenirs inédits* du personnage, Paris, Commission des Travaux historiques, 2002, pp. XIII-XIX.

Bonaparte, devenu le 18 mai 1804 l'un des six grands dignitaires de l'Empire comme prince d'Empire et archi-trésorier, membre de droit du Sénat et du conseil d'État, nommé en 1805 duc de Plaisance et gouverneur général des départements de Gênes, de Montenotte et des Appenins¹, puis lieutenant-général en Hollande (1810-1814), pair de France (juin 1814-juillet 1815), grand-maître de l'Université pendant les Cent-Jours (mars-juin 1815), expulsé de la pairie à la seconde Restauration, et finalement rappelé à la Chambre haute le 5 mars 1819 lors de la « fournée Decazes ».

- Né à Riom le 25 septembre 1773, Gilbert de Chabrol fait de brillantes études au collège de Riom, puis il monte à Paris en 1792, avec la volonté d'entrer dans le Génie, et il est incorporé à l'armée comme soldat. Fuyant la capitale le 10 septembre 1792, il se réfugie en Auvergne, mais il est appréhendé et incarcéré sous la Terreur avec le reste de sa famille². Libéré après le Neuf-Thermidor, il rentre ensuite comme élève à l'École Polytechnique dans la première promotion (promotion 1794), en sort major en 1796, puis il choisit comme école d'application l'École nationale des Ponts-et-Chaussées où il entre le 21 décembre 1796 ; il en sort avec le titre d'ingénieur civil. Il participe comme tel à l'expédition d'Égypte de Bonaparte (mai 1798-septembre 1801), qui lui inspire un *Essai sur les mœurs des habitants modernes de l'Égypte*³. Il entre en janvier 1802 à la Commission d'Égypte, créée pour exploiter les résultats scientifiques des découvertes de l'expédition, et collabore au grand ouvrage collectif *Description de l'Égypte*⁴ dirigé par son camarade d'expédition Jomard (1777-1862), paru de 1809 à 1822, comportant 9 volumes et accompagné d'un *Atlas* de 14 volumes.

- Se lançant dans la carrière administrative, Chabrol obtient une première affectation comme sous-préfet de Napoléonville (Morbihan)⁵ le 29 octobre 1803. Affecté ensuite en Italie du nord comme préfet du département de Montenotte (Ligurie) le 1^{er} avril 1806⁶, il lance la construction d'une route fameuse dite de « la corniche »⁷, et il imprime en 1810 une *Statistique* de son département considérée comme un modèle du genre⁸. Impressionné par ses qualités, le prince Lebrun, gouverneur général de la région, le choisit pour gendre dès 1808 (cf. *supra*). Surtout, Chabrol s'acquitte avec tact de la surveillance du Pape, assigné à résidence à Savone de 1809 à 1812, ce qui détermine une nouvelle promotion fulgurante pour le préfet de talent.

Ayant obtenu un congé à Paris, Chabrol est en effet promu par Napoléon préfet de la Seine, poste qu'il occupe du 23 décembre 1812⁹ au 20 mars 1815. Le 31 mars 1814, il refuse de signer la proclamation du Conseil général de la Seine appelant à la déchéance de Napoléon et à la restauration des Bourbons (ce qui lui fut ensuite reproché par les ultras)¹⁰. Remplacé par Bondy¹¹ lors des Cent-Jours, Chabrol rejoint son Auvergne familiale ; il retrouve à la seconde Restauration son poste de préfet de la Seine, qu'il conserve cette fois durablement, du 8 juillet 1815 au 31 juillet 1830¹². Il a parallèlement le titre de maître des requêtes au conseil d'État en service extraordinaire (14 avril 1813-5 juillet 1814), puis de conseiller d'État en service extraordinaire (du 5 juillet 1814¹³ au 20 mars 1815, et du 8 juillet 1815 au 20 août 1830, dossier F¹bi 157/13).

Il publie dans les années 1820 des *Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la*

¹ Soit les trois départements formant l'ancienne République Ligurienne (1797-1805), annexée à l'Empire français.

² Chabrol de Volvic, *Souvenirs inédits*, éd. critique Michel Fleury, Paris, 2002, p. 3.

³ Cet essai, rédigé sous la Restauration, est publié pour la première fois en 1822, avant d'être l'objet d'une réédition partielle en 1826.

⁴ Le sous-titre de l'ouvrage était : *Recueil des observations qui ont été faites en Égypte pendant l'expédition de l'armée française*.

⁵ Napoléon avait ainsi renommé Pontivy en 1805, car il comptait faire de cette ville modeste du centre de la Bretagne le modèle d'un nouveau développement urbain – le but, en partie politique, consistant à impressionner les populations royalistes bretonnes, pour les rallier au nouveau régime impérial. Chabrol mit ces projets en œuvre, en construisant au sud de la vieille cité une ville nouvelle, avec des rues larges et des bâtiments élégants.

⁶ Ceci est sa date d'installation en poste ; il avait été nommé le 31 janvier 1806.

⁷ Le département de Montenotte est situé au bord du golfe de Gênes.

⁸ *Statistique des provinces de Savone, d'Oneille, d'Acqui, et de partie de la province de Mondovi, formant l'ancien département de Montenotte*. Celle-ci fut rééditée en 1824 (Paris, J. Didot aîné, 2 vol.).

⁹ Date d'installation en fonction ; Chabrol a été promu à ce poste le 2 décembre 1812.

¹⁰ Il signe le même jour avec Pasquier, préfet de police, un autre texte informant les Parisiens de la volonté pacifique de l'occupant russe et les appelant au calme, ce qui était beaucoup moins compromettant politiquement.

¹¹ *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, Cent-Jours, n°23, pp. 22-23.

¹² Louis XVIII eut ce mot spirituel pour justifier auprès des royalistes soupçonneux le maintien d'un serviteur de l'Empire à la tête de la préfecture de la Seine : « Chabrol a épousé la ville de Paris, et j'ai aboli le divorce ».

¹³ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 268.

*Seine*¹. De son action municipale à la tête de la capitale, on peut retenir principalement le percement de 65 nouvelles rues et de 4 places² en une décennie (1820-1830), l'achèvement des marchés aux vins et aux blés, la construction des ponts des Invalides, de l'Archevêché et d'Arcole, le début de l'éclairage urbain au gaz à partir de 1818³, la création de trottoirs piétonniers, la mise en place des premières voitures-omnibus, ainsi que l'encouragement à la création d'écoles populaires de chant, sous l'égide du compositeur Wilhem (1781-1842). Parallèlement, dans une *Proclamation aux Parisiens* de juin 1820, co-signée avec le préfet de police Anglès, Chabrol tente de jeter le discrédit sur les manifestations d'étudiants parisiens, qui viennent de déboucher sur la mort d'un des leurs, Lallemand, étudiant en droit de 23 ans. Chabrol de Volvic, cumule le traitement de conseiller d'État (16.000 francs), avec celui, considérable, de préfet de la Seine (100.000 francs)⁴, ce qui lui assure un train de vie plus que confortable.

- Il siège comme député de la Seine de novembre 1816 à mars 1817, puis comme député du Puy-de-Dôme de mars 1824 au 16 mai 1830 (élu à l'arrondissement de Riom en 1824 et au collège de département en 1827). Réélu au collège de ce département en juillet 1830, il démissionne le 11 août par légitimisme ; il est à nouveau député du Puy-de-Dôme de mars 1839 à sa mort, survenue à son domicile parisien, rue Saint-Honoré, le 30 avril 1843 (après une réélection en juillet 1842).

- Membre du centre droit, il se montre hostile aux ultra-royalistes en 1815-1817, rallié ensuite au gouvernement Villèle, et très favorable à Martignac en 1828-1829 ; il appartient ensuite au « groupe Lorgeril » (cf. ce nom) en 1830, qui tente vainement une médiation entre la droite et la « défection ». Il vote néanmoins le 16 mars 1830 avec la droite contre l'adresse des 221 - d'autant que son frère, Chabrol de Crouzol, siège toujours à cette date au gouvernement -, puis il démissionne de toutes ses fonctions après la révolution de Juillet, et reste légitimiste ensuite.

- Il a fait 26 interventions à la Chambre en qualité de député⁵.

- Baron d'Empire (lettres patentes, 17 mai 1810), il est aussi donataire d'Empire d'une rente de 4000 francs, assise dans le Hanovre ; il jouit comme ses frères du titre de comte héréditaire conféré à son père (1740-1816) par ordonnance du 13 septembre 1814 (avec transmission du titre à tous les descendants mâles), confirmée par lettres patentes du 23 janvier 1816 ; en outre, il est officier (13 octobre 1814), commandeur (1^{er} mai 1821), grand-officier (31 décembre 1823), et finalement grand-croix (30 octobre 1829) de la Légion d'Honneur (LH 467/dossier 20) ; décoré de plusieurs ordres étrangers (Saint-Vladimir de Russie, Aigle Rouge de Prusse, Lion de Belgique), il occupe le 7^e des 10 sièges d' « académiciens libres » à l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de 1817 à sa mort⁶.

- Il n'a pas eu d'enfants de son mariage avec Dorothee Lebrun.

- Une rue parisienne, ouverte en 1822 sous son administration dans le quartier du Faubourg-Poissonnière, porte encore de nos jours le nom de « rue de Chabrol »⁷ ; elle abrita en avril-mai 1849 la cache de Pierre Joseph Proudhon (1809-1865), alors clandestin et sous le coup d'une arrestation policière. Une statue représentant Chabrol de Volvic, due au sculpteur Barthélemy Frison (1817-1877), fut de même installée dans l'Hôtel de Ville.

¹ Paris, Imprimerie royale, 1821-1829, 4 vol.

² Principalement dans le nouveau quartier du Faubourg-Poissonnière. Dans la foulée, la municipalité soutient la création d'églises dans le nouveau quartier, telles Notre-Dame-de-Lorette ou Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.

³ Grâce à un appareil d'alimentation générale des becs de gaz de toute la capitale, que Chabrol-Volvic avait décidé d'installer au sein de l'hôpital Saint-Louis.

⁴ Cette somme de 100.000 francs est exactement la même que touchent les ambassadeurs. Par comparaison, rappelons qu'un sous-secrétaire d'État ne touche « que » 40.000 francs, un préfet de 3^e catégorie (soit déjà une très bonne préfecture provinciale), 30.000 francs, un Directeur général d'une grande administration centrale (équivalent d'un sous-ministère), 25.000 francs, et un professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 6.000 francs seulement.

⁵ Y compris des interventions portant sur la ville de Paris, car c'est bien la fonction de député, et non la condition de préfet, qui lui donne alors droit à la parole à la tribune de la Chambre.

⁶ Il y remplace Choiseul-Gouffier, pair de France ultra-royaliste décédé un an après sa nomination ; à sa mort en 1843, il est remplacé par Rambuteau, son successeur à la préfecture de la Seine.

⁷ Elle est située dans l'actuel 10^e arrondissement de la capitale.



Chabrol de Volvic, deux portraits

Témoignages :

- d'Haussez : « C'est un de ces hommes que personne ne songe à heurter parce qu'ils évitent de se trouver dans le passage de qui que ce soit ; à qui on pardonne leurs talents réels parce qu'ils ont grand soin de n'en faire pas étalage ; dont les opinions ne choquent aucun parti, parce qu'ils mettent, s'ils en ont, beaucoup de prudence à les manifester. M. de Chabrol avait, en outre, un laisser-aller administratif qui lui faisait des prôneurs de tous ceux qui en profitaient. Il bornait son ambition à la situation qu'il avait. [...] Ce calcul lui a réussi pendant les 18 années de son administration » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 399-400).

- Pasquier, commentant la journée du 31 mars 1814 : « M. de Chabrol, homme fort honnête, bon administrateur, n'était pas à sa place dans une situation aussi troublée, aussi dangereuse ; non qu'il manquât de courage, il aurait su se faire tuer honorablement, mais il n'avait pas de sang-froid » (*Mémoires*, t. II, p. 236).

CHABRON de SOLILHAC : Georges Marcellin **Chabron de Solilhac**¹ (1769-1829).

- Il est issu d'une famille² de Saint-Paulien, en Velay, connue depuis 1578, ayant donné d'abord des petits robins (notaires, avocats, « procureurs »-avoués), anoblis par lettres patentes en novembre 1748 pour services rendus.

- Il est l'arrière-petit-fils d'Eléazar Mathieu de Chabron (1670-1749), ambassadeur de France à Turin.

- Fils d'un simple seigneur (1721-1809), sans activité connue, il est neveu de deux gardes du corps du roi, à l'époque de Louis XV, ainsi que d'un chanoine, prieur commendataire au Puy.

- Il est frère de Jean-Georges de Chabron, émigré, commandant en chef de l'artillerie à l'armée de Condé en 1792-1794, mort de ses blessures au combat fin décembre 1794.

- Chabron de Solilhac suit de brillantes études à la prestigieuse école militaire d'Effiat (après avoir fait ses preuves de noblesse en 1785), avec grade de sous-lieutenant, puis il est nommé au régiment d'Orléans vers 1790.

- Émigré en 1791, il combat en 1792 dans l'avant-garde de l'armée de Condé avec le grade de lieutenant ; revenu clandestinement en France et précisément en Vendée en 1793, il devient aide de camp du chef vendéen Charrette ; il est fait prisonnier au Mans et condamné à mort, mais parvient à s'évader, rejoint alors l'armée autrichienne puis l'Angleterre ; revenu en Vendée en 1795, il reprend du service comme « lieutenant-colonel », puis « aide-major colonel », puis signe le traité de pacification de Mabilais le 20 janvier 1795 entre les chouans bretons et les républicains ; il subit ensuite une longue détention, puis revient définitivement à la vie civile en 1800 ; il décourage une nouvelle insurrection royaliste sous le Directoire.

¹ Le toponyme dont est issu le nom s'écrit en réalité Soleilhac.

² Sur cette famille, cf. Jules Villain, *La France moderne*, t. I, *Haute-Loire*, pp. 115-118.

- Colonel de cavalerie sous la Restauration, il est commandant de la place militaire de Verdun.
- Maire de Saint-Geney's près Saint-Paulien, puis de Saint-Paulien, il est en outre membre du conseil général de la Haute-Loire (nommé en 1814), et député de la Haute-Loire du 9 octobre 1815 à sa mort en 1829 (toujours élu par le collège du département, qu'il préside dès octobre 1816).
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis du groupe intermédiaire entre les ultras et le centre droit constitutionnel, il s'intègre à la majorité villèliste à partir de 1822 ; favorable à Martignac en 1828-1829, il rallie ensuite la droite en 1829, peu avant sa mort en novembre 1829.
- Il a fait 22 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (1796) ; chevalier (1824), puis officier de la Légion d'Honneur.
- Un petit-neveu, Marie Etienne Emmanuel *Bertrand* de Chabron (1806-1889), participe comme sous-officier à la répression anti-légitimiste en Vendée entre 1832 et 1834, combat ensuite en Algérie, en Crimée, en Italie, est finalement promu général de division (novembre 1870), président du conseil général (depuis 1859), et député de la Haute-Loire de 1871 à 1875, siégeant comme orléaniste « ouvert » à la république, élu comme sénateur inamovible en 1875, et siégeant alors au centre gauche comme républicain modéré.

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Sa taille est élevée, sa chevelure noire, sa face grosse et rouge, et tenant de la nuance des vins du Puy, dont il aime, dit-on, à se régaler [...]. Il n'est assurément pas bon orateur, il est plus grotesque encore dans la comparaison que *bouffi* dans la métaphore » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 70-72).

CHAGRIN de BRULLEMAIL : Jacques **Chagrin de Brullemail** (1783-1839).

- Il est issu d'une famille normande, nommée Chagrin de Saint-Hilaire, anoblie en 1471, ayant dérogé, anoblie une seconde fois, en 1657, par lettres patentes, et maintenue noble (1700).
- Il est fils d'un conseiller municipal de Sées, recommandé par le préfet pour siéger au conseil d'arrondissement de la ville vers 1805, mais non retenu à ce poste par l'Empereur¹.
- Membre du conseil d'arrondissement d'Alençon, et maire de Sées, Jacques Chagrin de Brullemail siège comme député de l'Orne de février 1828 au 20 avril 1831 (deux fois élu par le collège du département).
- Membre du centre droit, favorable à Martignac, il est rallié finalement à la droite, et vote contre l'adresse des 221 en mars 1830.
- Il est resté muet à la Chambre des députés sous la Restauration.

CHALVET : Jean François Charles Elisabeth, **marquis de Chalvet de Rochemonteix** (1776-1823).

- Il est issu d'une famille noble² d'origine auvergnate, connue depuis 1292, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1533). La branche dont est issue le député est fixée depuis le début du XVI^e siècle à Toulouse, et maintenue noble en 1668 ; ses membres se transmettent depuis le début du XVIII^e siècle la charge historiquement prestigieuse de sénéchal du Languedoc et gouverneur de Toulouse ; la branche du député a fourni au XVII^e siècle un théologien réputé et des présidents au parlement de Toulouse ; depuis 1764, elle relève le titre de marquis laissée par une branche éteinte.
- Le député est petit-fils, en ligne paternelle, d'Henri Auguste, marquis de Chalvet de Rochemonteix († 1772), sénéchal du Languedoc et gouverneur de Toulouse (vers 1733-1736), érudit, associé libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse ; en ligne maternelle, il est petit-fils d'un conseiller au parlement de Toulouse.
- Il est fils d'André Antoine, marquis de Chalvet de Rochemonteix (1735-1807), conseiller au parlement de Toulouse (1755), dernier sénéchal du Languedoc et gouverneur de Toulouse ; le père du député comparait aux assemblées de la noblesse de Toulouse en 1789, est emprisonné sous la Terreur, puis il se passionne pour l'astronomie et fréquente les savants Monge et Laplace.
- Propriétaire du domaine et château de Merville (Haute-Garonne) édifié par son grand-père paternel et maire de cette commune, Chalvet de Rochemonteix siège comme député de la Haute-Garonne de décembre 1820 à sa mort en juin 1823 (élu par le collège du département).

¹ Ainsi qu'il ressort d'un feuillet non daté conservé en F¹bI/229.

² Sur cette famille, cf. Jules Villain, *La France moderne*, t. III/2, *Haute-Garonne et Ariège*, pp. 1149-1157.

- Membre des « Chevaliers de la Foi », abritant parfois les réunions du comité secret toulousain en 1815, puis villèliste, il a aussi tenu à Toulouse dans les années 1820 un club de la droite royaliste pour faire pendant aux clubs libéraux.
- Il est resté muet à la Chambre.
- Henri de Villèle (1800-1882), fils de Joseph de Villèle (1773-1854), hérite de l'immense fortune laissée par ce député, en se mariant le 25 février 1829 avec sa nièce Louise Marie Renée de La Fitte (1810-1859), fille de Gabrielle de Chalvet de Rochemonteix, la sœur du député¹.

Témoignage :

- Combettes-Caumont, conseiller à la cour royale de Toulouse : « Homme de naissance, mais sans esprit et sans talent » (Lettre du 28 janvier 1817 au garde des Sceaux Pasquier, cité par Ferdinand de Bertier dans *Le comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, ch. 9, p. 275).

CHAMBOST : Claude Marie **Rivérieux de Chambost** (1769-1827).

- Il est issu d'une famille du Bourbonnais, installée à Lyon depuis le début du XVII^e siècle, anoblée en 1719 par charge de secrétaire du Roi en la grande chancellerie².
- Il est fils d'un mousquetaire, devenu capitaine du guet à Lyon.
- Il est neveu de Claude Rivérieux de Chambost, maire de Lyon de 1776 à 1779.
- Il est frère de Christine Marie Rivérieux de Chambost, qui, par son mariage à Lyon le 8 mai 1812 avec François Jean Marie de Meaux (1770-1812), devient la belle-sœur de Camille Augustin de Meaux (1771-1849), maire de Montbrison et député de la Loire sous la Restauration (cf. ce nom).
- Officier de cavalerie, il est garde du corps, puis sous-lieutenant au corps des Dragons de la Reine.
- Il émigre de 1791 à 1804 ; cinq de ses parents, frères, cousins et neveux sont fusillés en 1793, après la prise de la ville fédérée par les Jacobins.
- Sous la Restauration, il est nommé colonel général de la Garde nationale lyonnaise (1815), et président de la commission des hospices civils de Lyon (1819).
- Il siège comme député du Rhône de décembre 1820 à mai 1822 (élu par le collège de département).
- Royaliste, il se range en 1822 dans la nouvelle majorité « villèliste ».
- Il a fait une seule intervention à la Chambre des députés.

CHAMORIN : Basile Pierre **Chamorin** (1755-1829), dit souvent **Chamorin de Cappy** en raison du nom de sa première épouse, née de Cappy.

- Il est fils d'un négociant de Joigny (Yonne), ville native du député.
- Lui-même docteur en médecine de l'Université de Montpellier (1779), il devient médecin militaire à l'hôpital de Lille (1779-1787), puis à l'hôpital des Gardes françaises à Paris (1787-1790) ; chargé des invalides de Saint-Cyr, il est nommé médecin-chef des hôpitaux militaires de Soissons, puis de Châlons-sur-Marne, ville où il se fixe jusqu'à sa mort ; il a pris sa retraite en 1800.
- Vraiment riche, il paye 4570 francs de cens en 1815 et 4070 francs en 1820³.
- Membre du conseil général de la Marne (1807-1829), conseiller municipal, puis maire de Châlons (septembre 1814-décembre 1823), il fait preuve alors en 1814 comme en 1815 de courage pour défendre sa ville contre les pillages et les brutalités des étrangers, puis démissionne en 1823 pour raisons de santé⁴. Siégeant comme Représentant de la Marne pendant les Cent-Jours (juin 1815), il est nommé malgré cette élection président du collège électoral d'arrondissement de Châlons le 26 juillet 1815⁵, parvient à se faire élire par le collège de département, et siège comme député de la Marne du 9

¹ Sur les raisons de cet héritage en ligne collatérale, cf. Montbel, *Souvenirs*, ch. 7, pp. 171-172.

² Cf. pour les titulaires de cet office prestigieux, Christine Favre-Lejeune, *Les secrétaires du roi de la Grande Chancellerie de France, dictionnaire biographique et généalogique (1672-1789)*, Paris, Sedopols, 2 vol., ici vol. 2, pp. 1156-1158.

³ Archives communes de Chalons, cote 2/1 K1, listes électorales.

⁴ Cf. les procès-verbaux des délibérations du conseil municipal de Châlons, 2/1 D6 à D9. Ces délibérations sont particulièrement intéressantes pour l'épisode des Cent-Jours ; on y voit Chamorin naviguer à vue entre Napoléon et Louis XVIII, chacun se voyant adresser un dithyrambe au moment opportun. Ainsi, le 10 avril 1815, il parle du « retour miraculeux de l'Empereur », tout en « accueillant avec admiration ces sublimes conceptions de votre génie qui doivent fixer à jamais les destinées de la France ». Dans ces conditions, l'insertion de Chamorin dans la « majorité » de la Chambre introuvable apparaît comme de l'opportunisme pur et simple.

⁵ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 55.

octobre 1815 au 5 septembre 1816¹. Il est ensuite choisi par la droite pour être son candidat aux élections d'octobre 1821 à l'arrondissement de Châlons, mais il est battu par le candidat constitutionnel Froc de Laboulaye, soutenu quant à lui par la gauche et le centre.

- Membre de la « majorité de 1815 » à la Chambre introuvable (élément modéré), il est resté muet à la Chambre des députés.

- Anobli à titre héréditaire (lettres patentes, janvier 1815), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (LH 474/ dossier 44) ; membre et 20^e président de la Société d'agriculture, commerce et arts du département de la Marne (SACSAM)², prononçant devant cette société le 26 août 1817 un discours au titre édifiant, portant *Sur la vie champêtre, considérée comme moyen de ramener au bonheur et d'intéresser au maintien de l'ordre des hommes longtemps agités par des troubles civils*.

CHAMPFLOUR : Gérard Antoine Louis, baron **de Champflour** (1777-1857).

- Il est issu d'une famille du Bourbonnais, anoblíe peut-être par charge de conseiller-secrétaire du roi vers 1630, maintenue noble en 1667 et 1732, mais ayant dérogée, puis confirmée et anoblíe « en tant que besoin » en 1749, date qui peut être considérée comme la date d'origine de la noblesse familiale³ ; la famille a fourni au XVIII^e siècle deux prélats, évêque de la Rochelle (1703) puis archevêque d'Aix (1729) et évêque de Mirepoix (1748), de nombreux officiers, dont l'un fusillé à Quiberon en 1795, ainsi que des gardes des sceaux près la Cour des aides de Clermont.

- Il se fixe en Bourbonnais, à la suite d'un premier mariage avec une La Ferronnays, ce qui explique son implantation politique ; nommé maire de Moulins pendant près de vingt ans, membre et souvent président du conseil général de l'Allier sous la Restauration, il siège comme député de l'Allier de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu par le collège du département).

- Villèliste et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il fait « défection » à la fin de la mandature, et adopte alors sur le plan local un positionnement politique au centre gauche jusqu'en 1830⁴.

- Il est resté muet à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825⁵, LH 475 / dossier 67).

CHAMPVALLINS : Alexandre Désiré **du Gaigneau de Champvallins** (1786-1860).

- Il est issu d'une famille originaire de Bourgogne, anoblíe pour services militaires par lettres patentes en 1676, installée dans la région d'Orléans depuis cette date, et titulaire de la charge héréditaire de maître des Eaux-et-forêts du duché d'Orléans.

- Petit-fils et fils de maîtres des Eaux-et-Forêts d'Orléans, il est neveu d'Alexandre François du Gaigneau (1751-1839), élève de l'École du Génie de Mézières (1771-1773), ingénieur (1774) avec grade de capitaine, fait prisonnier de guerre par les Alliés contre la France de 1793 à 1795, promu chef de bataillon sous-directeur en 1796, avant une retraite rapide.

- Ayant fait des études religieuses, il est élève de Picot de Neuville, futur rédacteur en chef de *l'Ami de la Religion*. Il entre ensuite dans la magistrature, comme substitut du procureur à la cour impériale d'Orléans (avril 1811), puis conseiller à la même juridiction, devenue cour royale (novembre 1814).

- Il siège comme député du Loiret de février 1828 au 16 mai 1830 (élu par le collège du département), étant ensuite conseiller municipal d'Orléans jusqu'en 1852, démissionnaire par hostilité au coup d'État du 2 décembre de Louis-Napoléon Bonaparte.

¹ Chamorin est le seul membre de la « majorité de 1815 » à avoir siégé comme représentant des Cent-Jours ; Meynard, élu Représentant, n'avait pas siégé en juin 1815 ; quant à Favard de Langlade, il appartient au centre gauche de 1815 à 1820, ne virant qu'ensuite vers la droite par opportunisme (cf. ces noms). Dans les années 1820, trois autres anciens Représentants, Gillet, Méaudre et Taillandier viendront rejoindre la majorité villèliste à la Chambre.

² Cf. l'acte de décès de l'intéressé, Archives municipales de Châlons, série E, année 1829, acte n° 83, et aussi Mémoires de la SACSAM, 2^e série, tome 1, 1^{ère} partie, 1898-1899, p. 161. La SACSAM est en réalité la société savante du département. Sur le rôle multiforme de ce type d'institutions, on renvoie à Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité et érudition, les sociétés savantes en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, CTHS, 1995, XVI-272 p.

³ Sur ces éléments, cf. M. Dugast-Rouillé, *Les notables ou « la seconde noblesse »*, vol. 3, p. 2013.

⁴ Comme l'atteste une brochure, *Aux électeurs de l'Allier*, Paris, David, 1830, 12 p., pp. 6-7.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

- Sous la Restauration, élu comme membre du centre droit anti-villèliste (élu par les oppositions de gauche et de droite réunies), il soutient logiquement Martignac, mais se rallie ensuite à la droite en 1829-1830 ; vote contre l'adresse des 221 en mars 1830.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre des députés.

CHANTELAUZE : Jean-Claude Balthazar *Victor de Chantelauze* (1787-1859).

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

CHARENCEY : Charles Guillaume **Gouhier, comte de Charencey** (1773-1838).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Perche, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1457), maintenue noble en 1641, représentée en 1789 aux assemblées de la noblesse.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Charles Guillaume Gouhier de Petiteville (1700-1774), cheveu-léger dans la garde royale, et de Françoise d'Escorches (née en 1713).
- Il est fils de Charles Guillaume Gouhier des Champeaux (1737-1793), capitaine de cavalerie puis mousquetaire du roi, et de Catherine Henriette de Carpentin.
- Il épouse le 16 décembre 1803 à Verneuil-sur-Avre (Eure) Marie Antoinette Victoire de Malart (née en 1784), fille des défunts Jean-Christophe de Malart, lui aussi mousquetaire du roi sous l'Ancien régime, et de Marie Madeleine Angélique Victoire de Sancy de Hault¹.
- Il est d'abord élève à l'École militaire de Paris (octobre 1786-1790). Émigré de 1791 à 1800 environ, il combat dans l'armée des Princes. À la Restauration, il sert comme officier dans la Maison militaire du Roi de juillet 1814 à fin 1815, accompagne pendant les Cent-Jours la famille royale à Gand, puis sert comme capitaine dans la garde royale de décembre 1815 à février 1821.
- En outre, électeur du département de l'Orne depuis août 1807, il devient adjoint (février 1808), puis maire de Tourouvre (octobre 1812-novembre 1813), avant de démissionner en raison de son opposition aux impositions extraordinaires exigées du gouvernement impérial. En 1812, il avait été inscrit par le pouvoir comme l'une des 68 personnalités marquantes du département de l'Orne. Maire de Saint-Maurice-lès-Charencey (dans le Perche, partie est de l'Orne) de février 1826 à fin 1831, il est député de l'Orne de juin 1822 au 16 mai 1830 (toujours élu au collège du département).
- Villèliste de 1822 à 1825, puis timidement proche de la contre-opposition en 1826-1827, il reste fidèle à la droite en 1828-1830, et vote contre l'adresse des 221 en mars 1830. En 1825, il fait adopter un amendement à la loi sur l'indemnisation des émigrés plaçant le règlement financier de cette dernière sous le contrôle des Chambres. Il est l'auteur en 1831 d'un ouvrage intitulé *Des causes principales de la révolution de 1830 et des devoirs que commande la situation dans laquelle cette révolution a placé à la France*, appelant à l'union de tous les amis de l'ordre contre les fauteurs d'anarchie.
- Il a fait 43 interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de Saint-Louis (septembre 1814), et chevalier (décembre 1814), puis officier (15 juillet 1815) de la Légion d'Honneur (LH 1175 / dossier 26). Il est décédé à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) le 29 octobre 1838.
- Son fils aîné, Charles-Léonce Gouhier de Charencey (1804-1869), substitut du procureur près le tribunal de la Seine, lié à Montalembert, siège comme député de droite sous la Seconde République à la Constituante (1848-1849) puis à la Législative (1849-1851) ; hostile à Louis-Napoléon, il est séquestré avec d'autres royalistes au moment du coup d'État du 2 décembre 1851. Ce fils s'était marié le 18 février 1830 avec Reine Noémie Patry, fille du baron Ange Émile Patry (1779-1869), auditeur (1810-1814), maître des requêtes (1814-1829), puis conseiller d'État (1829-1844).

Témoignages :

- Salaberry : « Passe pour une ganache comme Charencey... » (Salaberry, *Souvenir politiques*, vol. 1, p. 83).
- [Alexandre Lardier] : « M. de Charencey a la manie de parler, bien qu'on connaisse peu ses discours. [...] S'il monte à la tribune, grande rumeur dans la loge des journalistes. Nous pouvons nous reposer, s'écrie-t-on, après avoir mis le protocole d'usage, la faiblesse de l'organe de l'orateur nous empêche de l'entendre. Après quoi, la bande joyeuse imite l'exemple de l'assemblée, qui se livre à des conversations particulières » (*Biographie des députés, session de 1828*, pp. 86-87).

¹ On a consulté le contrat de mariage (24 frimaire an XII), conservé aux AD de l'Eure (cote 4^E 2/342).

CHARTROUSE : Guillaume Marie Jérôme **Meiffren Laugier, baron de Chartrouze** (1772-1843).

- Il est issu d'une famille roturière d'Arles, nommée Meiffren, son père, avocat, se faisant appeler Meiffren-Laugier à la suite d'un héritage, pour remercier son bienfaiteur.

- Émigré (dates de retour et de départ inconnues), il devient un ornithologue et botaniste aux collections immenses et réputées ; propriétaire du domaine du Mas de Tours (entre Tarascon et Arles), où le corps du maréchal Brune assassiné à Avignon fut rejeté par le Rhône à l'été 1815 ; Chartrouze accéda à la demande de la veuve du défunt en décembre 1817 en acceptant de procéder à une exhumation du corps et d'assister ensuite aux funérailles de Brune¹.

- Maire de Chartrettes (Seine-et-Marne, vers 1805-1814), et membre du conseil d'arrondissement de Meaux depuis juillet 1811², il est ensuite maire d'Arles (1824-1830), et préside une « commission archéologique » mettant activement en valeur le patrimoine de cette ville³ ; en outre, membre du conseil d'arrondissement d'Arles (1816-1832), il siège comme député des Bouches-du-Rhône de mars 1830 à mai 1834 (élu en novembre 1829 à une élection partielle au collège d'arrondissement d'Arles⁴, réélu en juillet 1830 avec la qualité de président de collège, puis une dernière fois en juillet 1831).

- Favorable à Charles X et à Polignac, il s'abstient néanmoins lors du vote de l'adresse des 221, et se rallie ensuite au régime de Juillet.

- Baron d'Empire (lettres patentes, juin 1811), confirmé à titre héréditaire (l. p., février 1815), il est également chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825⁵, LH 1817/ dossier 38).

- Un fils, Etienne Henri *Jules* Meiffren de Laugier, baron de Chartrouze (1804-1877), avocat, conseiller municipal (vers 1849) puis maire d'Arles (1855), est conseiller général des Bouches-du-Rhône et député bonapartiste de ce département au Corps législatif (mars 1855-septembre 1870).

CHASTELLUX (César de) : *César* Laurent **de Chastellux** (1780-1854)⁶, **comte de Chastellux**.

- Il est issu de la famille de Beauvoir, famille de la noblesse de cour, d'origine bourguignonne connue depuis 1146, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1335), comptant un maréchal de France en 1418 ; le rameau de Chastellux, détaché au milieu du XVI^e siècle, est pourvu du titre héréditaire de comte depuis 1621, et a connu les honneurs de la Cour avec le titre de marquis le 4 novembre 1787 ; la famille est formée pour l'essentiel de courtisans versaillais, alliée à de multiples familles souvent considérables.

- Il est le petit-fils, en ligne paternelle, de *César* François, comte de Chastellux (1723-1749), mort à 25 ans, et de *Olympe* Elisabeth Jubert du Thil (1725-1798), épousée le 22 février 1745 ; en ligne paternelle, il est petit-fils d'Aimeric Joseph, marquis de Durfort de Civrac (1716-1787), et de Anne Marie de La Faurie de Monbadon (†1786), épousée le 24 août 1744.

- Il est le petit-neveu de *François* Jean, marquis de Chastellux (1734-1788), maréchal de camp (1780) combattant dans la guerre d'Indépendance américaine, et surtout, homme de salon, collaborateur de *l'Encyclopédie*, auteur d'un tableau historique intitulé *De la Félicité publique, considérations sur le sort des hommes dans les différentes époques de l'histoire* (1772) que Voltaire jugea d'un niveau comparable à *l'Esprit des Lois* de Montesquieu, d'un *Éloge d'Helvétius* (1774), et de souvenirs de *Voyages dans l'Amérique septentrionale* (1786), membre de l'Académie Française (27 avril 1775).

¹ Ce détail est rapporté par Vaulabelle dans son *Histoire des deux restaurations*, vol. 4, pp. 14-15.

² Liste de nomination par Napoléon du 11 juillet 1811, conservée aux Archives nationales, cote F¹bI/229/1.

³ Il dégage les colonnes du théâtre antique, et surtout déblaie les arènes romaines des maisons qui l'encombraient, avec le soutien de Christophe de Villeneuve-Bargemont (cf. ce nom), préfet des Bouches-du-Rhône, frère d'Alban et de deux députés royalistes de la Restauration.

⁴ Cette élection est d'ailleurs assez extraordinaire par la répartition finale des votes, lors du 2^e et dernier tour (cf. Archives nationales, cote C/1180) : tous les habitants d'Arles se reportent intégralement sur sa candidature, y compris les libéraux qui avait voté pour Boulouvard au 1^{er} tour ; à l'inverse, tous les habitants de Tarascon se regroupent autour d'un autre royaliste de droite, Gras-Préville, y compris ceux qui avaient voté pour le libéral Réguis. La querelle de clocher bien connue entre les deux cités provençales et régulièrement dénoncée par les autorités administratives aboutit donc à l'effacement des frontières politiques au profit d'un vote strictement géographique (voir à ce sujet une lettre très éclairante du 7 octobre 1829 adressée par le conseiller de préfecture Godailh à La Bourdonnaye, ministre, en F¹CIII/Bouches-du-Rhône/3).

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur) ; une précédente ampliation du 27 juillet 1814 promouvait un Laugier, professeur de chimie au Jardin du Roi. On ignore la parenté éventuelle.

⁶ Sur ce personnage, on renvoie à la notice de Victor Lacaine et Charles Laurent, dans *Biographies et nécrologies des hommes marquants du XIX^e siècle*, 1844-1866, vol. 2, 1845, pp. 44-48.

- Il est le neveu de Jean Laurent de Durfort de Civrac, duc de Lorge(s) (1746-1826), lieutenant-général, pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 4 octobre 1826.
- Il est cousin germain de Guy Emeric Anne et d'Alexandre Emeric de Durfort, duc et marquis de Civrac, tous deux fils du précédent, et parlementaires de droite sous la Restauration (cf. leurs fiches).
- Il est fils d'Henry Georges César, marquis de Chastellux (1746-1814), officier, colonel (1774), puis maréchal de camp (1788), émigré en 1790, et d'Angélique Victoire de Durfort de Civrac (1752-1816).
- Il a pour frère cadet *Henri Louis de Chastellux*, duc de Rauzan (1786-1863), diplomate, secrétaire d'ambassade à Rome (juin 1814-1816), premier secrétaire d'ambassade à Berlin (juin 1816-1822), premier secrétaire d'ambassade au Congrès de Vérone auprès de Chateaubriand (novembre 1822), et toujours aux côtés de celui-ci, directeur des travaux politiques du ministère des Affaires Étrangères (janvier 1823-juin 1824), nommé ensuite ministre plénipotentiaire de France au Portugal, à Lisbonne (janvier 1825-1827), ambassadeur de France en Piémont, à Turin (1827-1830), enfin député de la droite légitimiste de Saône-et-Loire d'août 1830 au 20 avril 1831 (élu au collège de département en juillet 1830), acceptant de prêter serment au régime de Juillet.
- Par le mariage de deux de ses sœurs : 1° il est depuis août 1814 beau-frère de Roger, comte de Damas d'Antigny (1765-1823), député à la Chambre introuvable (cf. sa fiche) ; mais aussi 2° depuis novembre 1813, il est beau-frère du célèbre colonel de La Bédoyère (1786-1815), commandant de la garnison de Grenoble, ayant ouvert les portes de la ville à Napoléon le 7 mars 1815 - trahison décisive pour le succès du retour de l'Aigle -, promu maréchal de camp par l'Empereur peu après (26 mars 1815), combattant à Waterloo et fusillé le 19 août 1815 pour sa trahison des Bourbons.
- César de Chastellux s'est lui-même marié le 17 novembre 1813 à Zéphirine de Damas d'Antigny (1784-1838), veuve du comte Charles Elzéar de Vogüé ; ce mariage en fait le gendre de Charles, duc de Damas d'Antigny (1758-1829), frère de Roger de Damas d'Antigny précité.
- Né à la Cour de Versailles, César de Chastellux émigre longuement de 1791 à 1809 environ, accompagnant dans son départ en émigration « Mesdames », c'est-à-dire Victoire et Adélaïde, tantes du roi Louis XVI ; à Trieste, il sert en Sicile pour le compte du roi de Naples, comme capitaine (1801), puis lieutenant-colonel (1804), passe en 1806 au service du prince de Hesse, comme sous-chef d'état-major (1808), puis revient en France à la demande de ses parents de retour d'exil eux aussi ; il refuse tout emploi jusqu'en 1814.
- Colonel (1814) et aide-major aux chevaux-légers de la Maison militaire du roi, il suit le duc d'Angoulême dans le Midi aux Cent-Jours pour lever des bataillons de volontaires royalistes, avant d'être officiellement chargé de mission auprès des Autrichiens pour limiter les représailles dans l'est de la France (juillet 1815) ; commandant du 8^e régiment de chasseurs en Côte d'Or (août 1815-1821), il est promu maréchal de camp (décembre 1823), sert en Espagne sous les ordres du maréchal de Lauriston (1768-1828) en commandant la cavalerie de son corps d'armée, et s'illustre à Saragosse ; il est inspecteur général de l'arrondissement militaire du Nord depuis 1826.
- Il est député de l'Yonne de décembre 1820 au 23 décembre 1823 (élu au collège de département), et pair de France du 23 décembre 1823 à août 1830. Nommé président du collège électoral du département de l'Yonne en novembre 1820 et juillet 1830, il démissionne de la pairie par légitimisme à la révolution de Juillet ; il reste simplement président des comices agricoles d'Avallon sous la monarchie de Juillet.
- Il est villèliste à la Chambre des députés, puis reste fidèle à la droite à la pairie. Son épouse participe activement à la vie de société aristocratique du Faubourg Saint-Germain sous la Restauration : elle joue des comédies théâtrales aux côtés notamment de la duchesse de Maillé, son amie¹, et reçoit à dîner certains villèlistes influents (Montbel, Bonald, Charles de Vogüé), qui font en 1829 une opposition modérée au gouvernement « Martignac »². Comme fils et gendre d'émigré, César de Chastellux a perçu une considérable indemnité de plus de 980.000 francs, dont 565.000 francs pour le compte de son épouse Zéphirine de Damas (terres spoliées dans la Nièvre), et le reste pour son propre compte (terres spoliées dans l'Yonne, et accessoirement dans la Nièvre et en Saône-et-Loire)³.
- Il a fait cinq interventions à la Chambre des députés (et 30 à la Chambre des pairs).

¹ Cf. *Souvenirs des deux restaurations* de la duchesse de Maillé, Paris, Perrin, 1984, année « 1823 », p. 80.

² Voir à ce sujet Montbel, *Souvenirs*, Paris, Plon, 1913, ch. 8, p. 209.

³ Cf. André Gain, *La Restauration et les biens des émigrés*, vol. 2, p. 460.

- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, mai 1824), il est en outre chevalier (18 mai 1820), puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 501/ dossier 75), et gentilhomme de la chambre du roi ; il a en outre reçu beaucoup de décorations étrangères, notamment celles de grand-croix de l'ordre des Deux-Siciles, de Saint-Ferdinand d'Espagne, de chevalier de Saint-Maurice et Saint-Lazare.
- Sa fille unique, Thérèse de Chastellux (1816-1890), a été mariée à Romain Bertrand de Lur-Saluces (1810-1867), nommé pair de France le 5 novembre 1827, mais trop jeune pour siéger avant son exclusion à la révolution de Juillet ; ce gendre était le petit-neveu d'Alexandre et Eugène de Lur-Saluces, autres parlementaires de droite sous la Restauration (cf. leurs fiches).
- Un cousin, *Alfred* Louis Jean-Philippe, comte de Chastellux (1789-1856), sous-préfet de Hambourg (septembre 1811-1814), siège comme conseiller général et député de l'Yonne de 1832 à 1842, puis comme pair de France de 1842 au 24 février 1848, parmi les orléanistes conservateurs.

Témoignage :

- Frénilly : « César de Chastellux était le plus honnête des hommes, le meilleur des maris, le plus attentif des gendres ; [... sa belle-mère la comtesse de Damas] ne l'aima jamais. Il était moins sylphe que le pauvre Vogüé¹ ; il mangeait plus solidement. Un jour que je dînais chez elle et auprès d'elle, César était en face : tout à coup elle me saisit la main en me disant d'un ton solennel : "comme il mange !" . C'était un homme jugé » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, ch. 9, années 1811-1814, rééd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, p. 271).

CHÂTEAUFORT : Henri Louis Charles **Bouteiller de Châteaufort** (1782-1839).

- Il est issu d'une famille marchande du Mans, dont les membres sont maîtres de forges à Antoigné (Sarthe) de 1624 à 1718 ; anoblis vers 1689², la famille compte des émigrés sous la Révolution, sans qu'on sache si le député, appartenant à la branche de Châteaufort, a personnellement émigré.
- Maire du Mans (1816-1830), Châteaufort est également membre du conseil général, et député de la Sarthe de février 1828 au 16 mai 1830 (élu à l'arrondissement du Mans en novembre 1827) ; élu par ses collègues secrétaire de la Chambre pour la session de 1829 (de février à juillet 1829) ; président du collège électoral de l'arrondissement du Mans en juin 1830, et réélu député de la Sarthe en juillet 1830 au collège du département, il démissionne dès le 12 août, par légitimisme.
- Louvoyant entre le clan villèliste et la contre-opposition lors de son élection, il se range ensuite à droite, et hostile à Martignac, puis vote contre l'adresse des 221 en mars 1830, et refuse enfin le ralliement au régime de Juillet.
- Il est resté muet à la Chambre des députés.
- Il est chevalier, puis officier (octobre 1829) de la Légion d'Honneur (LH 338/ dossier 68).

CHEFFONTAINE : Nicolas René Marie **Penfentenyo, vicomte de Cheffontaine** (1770-1849).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, connue depuis 1171, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1393), ayant donné notamment des théologiens.
- Né à Saint-Malo, Cheffontaine est d'abord officier de marine, atteignant les grades successifs de lieutenant de vaisseau, de capitaine de frégate, puis de capitaine de vaisseau (vers 1820) ; il a aussi le grade terrestre de maréchal de camp depuis le 20 février 1815³ ; il exerce en outre la fonction de gouverneur de l'île Bourbon de 1827 environ à août 1830.
- Membre du conseil général du Finistère depuis juillet 1811⁴, il est en outre député du Finistère de janvier 1823 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Quimper).
- Villèliste et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il est resté muet à la Chambre des députés.
- Chevalier de Saint-Louis (probablement avant 1800), il est en outre chevalier (24 août 1820⁵), officier (1^{er} mai 1821), puis commandeur (23 mai 1825) de la Légion d'Honneur à l'occasion du sacre (dossier LH 2091/ dossier 39).

¹ Il s'agit du précédent mari, dont Zéphirine de Damas était veuve avant d'épouser César de Chastellux.

² Sur cette famille, cf. Julien Chappée et Ambroise Ledru, *Antoigné château et forge*, Le Mans, 1909, pp. 45-51.

³ *Almanach royal de 1816*, « État-major général de l'armée, maréchaux de camp », p. 503.

⁴ Liste de nomination par Napoléon du 11 juillet 1811 conservée en F¹bI/229/1.

⁵ Un capitaine de frégate homonyme est nommé chevalier de l'ordre le 17 septembre 1814 ; mais il semble que ce soit plutôt cette date qu'il faille retenir, le décret d'ampliation mentionnant ici le « vicomte de Cheffontaine, maréchal de camp ».

CHENEVAZ : Benoît François *Candide Chenevaz*¹ (1778-1829).

- Il est fils de « la plus méchante femme de toute la ville » de Grenoble, à en croire Stendhal², et de Charles François Chenevaz, juge seigneurial, avocat à la cour de Grenoble avant 1789, assistant aux réunions des notables grenoblois consécutives à la « journée des Tuiles » (juin 1788), devenu sous la Révolution juge au tribunal civil et membre du directoire du département jusqu'à sa mort en 1797.

- Né à Grenoble le 27 septembre 1778, il suit des études à l'École centrale de Grenoble (1798-1799), où il est condisciple de Stendhal, devient avocat puis magistrat, nommé d'abord juge suppléant au tribunal de première instance de Grenoble (1806), puis définitivement muté à la cour impériale puis royale de Grenoble, y exerçant successivement les fonctions de : juge auditeur (nommé le 16 juin 1808, installé le 4 juillet), juge titulaire (nommé le 5 juin 1810, installé le 8 juin), conseiller (nommé le 17 avril 1811, installé le 10 mai), puis président de chambre (nommé le 8 juillet 1818, installé le 31 juillet) ; promu premier président de la même cour royale de Grenoble le 9 novembre 1828, il meurt peu de temps avant son installation officielle, et il est remplacé le 26 août 1829³.

- Il est membre du conseil général de l'Isère, et siège comme député de l'Isère de mars 1824 à sa mort en mai 1829 (élu à l'arrondissement de Grenoble, puis en 1827 au collège du département), étant élu secrétaire de la Chambre en décembre 1826 pour la session de 1827 (décembre 1826-juin 1827).

- Villèliste, approuvant notamment le projet réprimant le sacrilège en avril 1825, il reste ensuite fidèle à la droite jusqu'à sa mort.

- Il a fait trois interventions à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (17 août 1824⁴, LH 516/ dossier 57).

Témoignages :

- Louis Crozet : « C'est un des butors, [capable] des bêtises les plus raffinées de Grenoble, à qui on fait dire et croire ce qu'on veut » (avril 1805, *Journal inédit*, cité par Henri Martineau, *Petit dictionnaire stendhalien*, Paris, Le Divan, 1948, p. 125).

- Stendhal : « [Fils de] la plus méchante femme de la ville [de Grenoble], Candide Chenevaz, qui, dans sa jeunesse, adorait la Clarisse Harlowe de Richardson⁵, [devint] depuis l'un des trois cents⁶ de M. de Villèle et récompensé par la place de premier président à la cour royale de Grenoble, mort à Lyon non reçu » (*Vie de Henry Brulard*, ch. 3, éd. Paris, Gallimard Folio, 1973, pp. 46-47).

CHEVALIER-LEMORE : Gaspard **Chevalier** (1768-1838), dit **Chevalier-Lemore**.

- Fils d'un notaire d'Yssingaux, et gendre d'un conseiller à la Cour de Cassation, Gaspard Le More, le futur député ajoute le nom de sa femme pour former un patronyme composé.

- Né à Yssingaux le 13 février 1768, il est d'abord avocat à Yssingaux. Arrêté sous la Terreur pour ses opinions politiques (cf. *infra*), il est conduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, et y est emprisonné jusqu'au Neuf-Thermidor.

- Il devient ensuite juge au tribunal d'Yssingaux le 26 mars 1795, avant d'être nommé administrateur du directoire du département de la Haute-Loire le 15 octobre 1795. Après avoir exercé cette fonction quelques mois, il subit à nouveau les pressions exercées contre les royalistes, et doit redevenir simple avocat à Yssingaux.

- Sous le Consulat, il peut rentrer à nouveau dans la magistrature : pendant 17 ans, il représente le Parquet au tribunal de première instance d'Yssingaux, comme commissaire du gouvernement

¹ Sur lui, cf. la notice d'Henri Martineau dans *Petit dictionnaire stendhalien*, Paris, Le Divan, 1948, p. 124. Stendhal fait allusion à Chenevaz dans *la Vie de Henry Brulard*, au chapitre 3 (éd. Folio Gallimard, 1973, pp. 46-47), et attribue sa propre haine précoce de la religion aux remontrances morales qu'il aurait reçues, lors d'un incident avec la mère de Chenevaz, où le jeune Stendhal, âgé, dit-il, de quatre ans, avait lâché inopinément un couteau de cuisine du haut d'un balcon, ayant atterri aux pieds de la mégère.

² Stendhal, *ibid.*

³ Cf. le dossier matricule de magistrat aux AN, cote BB 6*/529, notice n°3305. Le dossier précise que Chenevaz reçoit un traitement annuel de 3000 francs comme conseiller, et de 3750 francs comme président de chambre.

⁴ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁵ Archétype du roman larmoyant et moralisateur en vogue au XVIII^e siècle.

⁶ Majorité compacte et automatique de 300 députés à l'adhésion souvent stimulée par des prébendes, symbolisant la corruption du système villèliste dans les années 1820, comme l'indique du reste la précision de Stendhal sur la promotion de son ancien condisciple grenoblois. Le contraste est évidemment frappant avec la morale du roman de Richardson.

(3 janvier 1802), puis procureur (depuis 1808 environ). Il est ensuite promu président du tribunal de première instance d'Yssingeaux (24 février 1819), vice-président du tribunal de première instance de la Seine (1^{er} août 1821), enfin conseiller à la cour royale de Paris (20 décembre 1821), fonction qu'il exerce au moins jusqu'à la révolution de 1830¹.

- Député de la Haute-Loire de novembre 1816 au 20 avril 1831 (toujours élu au collège d'arrondissement d'Yssingeaux à partir de novembre 1820, et présidant ce collège en 1824 et 1827²), il est élu secrétaire de la Chambre pour la session de 1827, en même temps que le député précédent.
- Contre-révolutionnaire en 1792, il est au début de la Restauration membre du centre droit constitutionnel, et se montre prêt ensuite à l'alliance avec les ultras en 1819-1821. Totalement intégré ensuite à la mouvance villèliste, puis à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait 32 interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (30 avril 1821³, LH 522/ dossier 72).

CHEVENON de BIGNY : *Jean-Baptiste Chevenon de Bigny* (1775-1852), dit parfois **comte de Chevenon de Bigny** à titre de courtoisie.

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Nivernais, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1264), initialement spécialisée dans les postes de gouverneurs de châteaux-prisons comme Vincennes ou la Bastille.
- Officier (sans plus de précisions), Jean Chevenon de Bigny est maire de Montluçon dans les années 1820 ; en outre, il est membre du conseil général⁴, et député de l'Allier de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Montluçon) ; il est nommé président du collège électoral de l'arrondissement de Montluçon en 1824 et 1830, mais pas en 1827.
- Villèliste, avec peut-être une prise de distance opportuniste en 1827, il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (mars 1817).

CHEVRIER de CORCELLES : Marie Louis Félix **Chevrier de Corcelles** (1782-1855)⁵.

- Il est issu d'une famille bourgeoise de Bourg (Bresse), connue depuis le début du XVII^e siècle, ayant fourni à la fin de ce siècle un conseiller du roi, trésorier des mortes payes en Bourgogne et en Bresse.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Claude Philibert Chevrier de Corcelles (†1757), bourgeois de Bourg-en-Bresse, et de Marie Charlotte Perret ; en ligne maternelle, il est petit-fils de François César Marie Perrier-Labalme, maire de Bourg-en-Bresse de 1780 à 1784 (ayant pour successeur son gendre, le père de notre député) et de Camille Éléonore Rojat, épousée le 15 juillet 1788 à Germagnat (Franche-Comté).
- Il est fils de Jean Félix Chevrier de Corcelles (1754-1823), conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Bresse (peut-être anobli), capitaine de gendarmerie à Lunéville (1772-1782), maire de Bourg-en-Bresse du 3 avril 1784 au 26 juin 1791, arrêté sous la Terreur, devenu sous la Restauration conseiller de préfecture de l'Ain (mars 1816-avril 1824, dossier F¹bI 157/23), devenu en mars 1816 conseiller de préfecture de l'Ain (dossier F¹bI 157/23) jusqu'à sa mort le 24 décembre 1823, et de Marie Barbe Constance Perrier-Labalme, épousée le 5 juin 1781 à Bourg.
- Né le 31 décembre 1782 à Bourg-en-Bresse, Marie Louis Félix Chevrier de Corcelles suit des études à l'École centrale du département de l'Ain, avec le savant Ampère pour professeur ; restant intéressé par la théorie, il publie bien après un *Essai sur les abstractions* en 1825. Avocat à Bourg-en-Bresse, il devient ensuite magistrat, nommé d'abord conseiller auditeur à la cour impériale de Lyon (nommé le 2 avril 1811, installé le 20 avril), promu ensuite substitut du procureur général près la cour royale de Lyon (nommé le 25 octobre 1815⁶, installé le 5 décembre), et enfin président du tribunal de premier

¹ Cf. un résumé sommaire de sa carrière judiciaire dans le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 100.

² En novembre 1827, Chevalier-Lemore, muni de la présidence de collège conférée par le gouvernement Villèle, l'emporte contre un ancien député ultra-royaliste de la Chambre introuvable, Choumouroux (cf. ce nom).

³ Il n'est pas encore promu au tribunal de la Seine à cette date (cf. l'ampliation du décret de nomination).

⁴ F¹bI 229/1, cahier de membres du conseil général également parlementaires sous la Restauration.

⁵ Sur lui, cf. Edmond Chevrier, « Notice sur M. Chevrier de Corcelles, député de l'Ain, président du Tribunal civil de Bourg, président de la Société d'émulation de l'Ain [1782-1855] », *Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts du département de l'Ain*, 62e année, 1862, p. 3-21, 33-62, 97-114.

⁶ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°278, p. 470.

instance de Bourg (nommé le 28 juillet 1820, installé le 18 septembre), exerçant cette fonction jusqu'à sa retraite le 10 avril 1845, et nommé alors président honoraire¹.

- Il est membre du conseil général, et député de l'Ain de février 1828 à mai 1834 (élu en novembre 1827 à l'arrondissement de Bourg-en-Bresse, réélu en 1830 et 1831).

- Élu comme candidat constitutionnel de centre gauche contre le candidat ministériel, Dubuisson de Laboulaye (élu quant à lui au collège du département) ; favorable à Martignac en 1828, puis, semble-t-il, intégré à la droite en 1829-1830, votant contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, rallié ensuite au gouvernement de Juillet comme orléaniste conservateur².

- Il a fait cinq interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Il est chevalier (31 octobre 1828³), puis officier (après 1830) de la Légion d'Honneur (LH 526 / dossier 25).

- Marié en secondes noces le 26 mai 1850 à Oyonnax avec Pierrette Olympe Octavie de Migieu (1827-1914), beaucoup plus jeune que lui, il en a eu deux enfants.

de CHIÈVRES : Pierre Jacques Nicolas Gaspard **de Chièvres** (1769-1831).

- Il est issu d'une famille de la noblesse de l'Angoumois, de race (avec une filiation suivie depuis 1590 seulement), maintenue noble en 1632, 1668 et 1697.

- Après des études à l'école militaire de Brienne (1785-1788), où il est condisciple de Napoléon, avec grade de sous-lieutenant, il émigre jusque vers 1800, et sert dans l'armée de Condé, puis devient percepteur des contributions directes à Rouen sous l'Empire et la Restauration.

- Il siège comme député de la Charente-Inférieure de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu par le collège du département).

- Totalement rallié à la majorité villèliste -bien qu'initialement non soutenu par le gouvernement dans sa candidature en 1824-, il reste muet à la Chambre.

- Il est chevalier de Saint-Louis (février 1815).

CHIFFLET : Marie Bénigne Ferréol Xavier **Chifflet** (1766-1835), **vicomte Chifflet d'Orchamps** depuis 1828.

- Il est issu d'une famille franc-comtoise de Besançon, anoblie en 1552, ayant donné des théologiens et des juristes réputés.

- Il est fils du premier président du « parlement » Maupeou de Besançon (1771-1774).

- Né le 21 février 1766 à Besançon, conseiller au parlement de Besançon à 21 ans (30 août 1787-30 septembre 1790), il émigre de 1792 à 1800 environ, et il sert dans l'armée des Princes.

- Revenu en France, il reprend dès l'Empire sa carrière de magistrat à la cour impériale puis royale de Besançon, y étant nommé successivement conseiller (nommé le 19 mai 1811, installé le 15 juin), président (nommé le 21 août 1812, installé le 19 septembre 1812), et enfin premier président (nommé le 21 septembre 1821, installé le 27 septembre 1821) jusqu'à la révolution de Juillet 1830⁴.

- Membre du conseil général du Doubs dès l'Empire, il est nommé président du collège électoral du département du Doubs le 26 juillet 1815⁵ pour les élections d'août 1815, parvient à se faire élire, et siège comme député du Doubs du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; après quatre années de traversée du désert, il est à nouveau député du Doubs de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu deux fois par le collège du département), et fait alors figure de chef du « réseau » politique de la droite en Franche-Comté⁶ ; il est élu par ses collègues deux fois vice-président de la Chambre pour les sessions de 1820 (décembre 1820-juillet 1821) et 1825 (décembre 1824-juin 1825) ; il est également élu rapporteur pour deux importants projets de loi, l'un, présenté par de Serre et maintenu par son successeur Peyronnet, qui accentue la répression des délits de presse (rapport favorable du 14 janvier 1822), l'autre, également présenté par Peyronnet, qui réprime le sacrilège (rapport favorable du 5 avril

¹ Cf. le dossier matricule de magistrat en BB6*/529, notice n°3818.

² Romans d'Amat, en s'appuyant sur une source d'un historiographe local, semble faire erreur, en le mentionnant comme un opposant vigoureux à Polignac, incitant à la grève de l'impôt. Il semble qu'il y ait confusion avec le libéral Claude de Corcelle (1768-1843), élu de la Seine, qui devait rejoindre en outre le clan du Mouvement après 1830.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ Cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/527, notice n° 1690.

⁵ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 50.

⁶ Cf. sur ce point Claude-Isabelle BreLOT dans *La noblesse réinventée : nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*, Paris, 1992.

1825) ; enfin, il est promu pair de France le 5 novembre 1827, et siège à la Chambre haute jusqu'en août 1830 (exclusion des pairs de France nommés par Charles X).

- Ultra-royaliste virulent, il défend vainement, lors du débat sur l'amnistie en janvier 1816, le principe de la confiscation des biens des coupables ; proche des « pointus » en 1820-1821 et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il se rallie ensuite à la majorité villèliste, avant de se rapprocher à nouveau partiellement de l'opposition de droite en 1826-1827 ; il siège ensuite à droite à la Chambre haute.

- Il a fait 59 interventions à la Chambre des députés (et 7 à la Chambre des pairs).

- Vicomte héréditaire (lettres patentes, 28 juillet 1828), il est en outre chevalier, puis officier (août 1824) de la Légion d'Honneur.

- Deux enfants, dont un fils, Marie Ferdinand Xavier Fidèle Chifflet (1812-1870), qui se voit confirmer sous la monarchie de Juillet la transmission du titre paternel de baron-pair, avec autorisation de port du titre personnel de vicomte, par ordonnance du 24 août 1839 ; mais, comme son père, il ne siège pas à la Chambre haute, refusant de prêter serment au régime.

CHILHAUD de LA RIGAUDIE : Pierre **Chilhaud de La Rigaudie** (1749-1834).

- Il est issu d'une famille de robins périgourds, roturière jusqu'à l'anoblissement de 1822 (cf. *infra*).

- Né le 17 novembre 1749 à Cherval (Périgord), Pierre Chilhaud devient avocat, puis conseiller au sénéchal et présidial de Périgueux du 3 septembre 1776 au 3 janvier 1791.

- Il est administrateur collégial du département de la Dordogne (d'août 1790 au 15 octobre 1792), et parallèlement membre du directoire du même département du 3 janvier 1791 au 15 octobre 1792 ; à cette date, arrêté comme royaliste, il est conduit devant le Tribunal révolutionnaire de Paris et incarcéré à la Conciergerie jusqu'au Neuf Thermidor (juillet 1794). Un an après, il est nommé président de l'administration centrale de la Dordogne du 13 mai 1795 au 3 octobre 1795 (la nouvelle Constitution supprime la fonction), assisté notamment dans sa tâche par Maine de Biran (cf. ce nom). Puis il devient juge au tribunal civil de Périgueux (novembre 1795-septembre 1797), mais, poursuivi après le coup d'État anti-royaliste de fructidor comme parent d'émigrés, et ayant lui-même refusé de s'enfuir, il est à nouveau incarcéré d'avril 1798 à janvier 1800.

- Nommé juge au tribunal d'appel de Bordeaux le 31 mai 1800, il n'accepte pas le poste ; puis il est juge au tribunal de première instance de Périgueux (28 août 1801-12 mai 1811), parallèlement à sa carrière politique (cf. *infra*). Il est promu conseiller à la cour de Bordeaux, exerce cette fonction du 12 mai 1811 au 24 janvier 1816 (sauf pendant les Cent-Jours), puis président de chambre à la même juridiction (24 janvier 1816¹-22 mai 1825) ; nommé à l'occasion du sacre royal conseiller à la cour de Cassation (22 mai 1825-13 septembre 1833), il siège en son sein à la chambre des requêtes².

- Il siège longuement comme député de la Dordogne au Corps législatif du 17 août 1804³ au 31 mars 1814, puis à la Chambre des députés du 4 juin 1814 au 20 mars 1815/13 juillet 1815⁴, du 9 octobre 1815 au 26 mars 1817, de décembre 1820 au 5 novembre 1827, et enfin d'août 1830 au 20 avril 1831⁵. Figure respectée de la droite au sein de la Chambre des députés, il est désigné en octobre 1815 et en mars 1824 par ses collègues comme l'un des cinq candidats pour la présidence de la Chambre, non retenu néanmoins par le roi, qui reconduit la première fois Lainé, la seconde fois Ravez⁶. Il est doyen d'âge de la Chambre pour les sessions de 1824 et 1825, et comme, tel, est chargé d'ouvrir ces deux sessions. Enfin, il est membre du conseil général du département de la Dordogne⁷.

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis ultra-royaliste, il se range dans la majorité villèliste au début des années 1820 ; membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers

¹ Le guide prosopographique publié par la Cour de Cassation en 1879 fait erreur, en mentionnant la date beaucoup plus tardive du 24 janvier 1825 pour cette promotion, soit quelques mois avant sa nomination à la Cour de Cassation.

² Cf. un résumé détaillé de sa carrière dans le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 20.

³ *Bulletin des Lois*, 4^e série, tome 1, acte du Sénat conservateur du 29 thermidor an XII, n°195, pp. 229-232.

⁴ Selon que l'on considère la dissolution des Chambres par Napoléon au début des Cent-Jours, ou la dissolution de la Chambre des députés prononcée par Louis XVIII le 13 juillet 1815.

⁵ Élu aux élections législatives à cinq reprises sous la Restauration, toujours par le collège électoral du département⁵, il essuie deux défaites, en septembre 1817 au collège unique départemental, et en novembre 1827 à l'arrondissement de Ribérac comme au collège de département.

⁶ En mars 1824, Chilhaud de La Rigaudie, par son score, est le 2^e candidat élu sur les 5 finalement choisis.

⁷ F¹BI 229/1, cahier de membres du conseil général également parlementaires sous la Restauration.

de la Foi, il devient critique envers le gouvernement Villèle en 1826-1827. Il reste légitimiste après 1830, même s'il accepte le serment au régime de Juillet.

- Il a fait 5 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Chevalier d'Empire, puis anobli (lettres patentes, juillet 1822), il est en outre chevalier (5 août 1814, renommé par erreur le 19 octobre 1814), puis officier (7 janvier 1815)¹ de la Légion d'Honneur (LH 527 / dossier 70).

Témoignage :

- Barthélemy et Méry : « C'est le Nestor du camp [villéliste] : "Ah ! si quelque ordonnance / Me rendait, disait-il, ma verte adolescence, / Qu'avec plaisir j'irais au milieu des combats / Entraîner avec moi l'ardeur de ces soldats !" » (*La Villéliade ou la prise du Château-Rivoli*, 15^e édition, Paris, Ambroise Dupont, 1827, p. 58).

CHOISEUL d'AILLECOURT : Gaspard Marie Victor, **comte de Choiseul d'Aillecourt** (1779- ?).

- Il est issu d'une illustre famille de la haute noblesse de cour (Choiseul), d'origine champenoise, d'ancienne chevalerie (avec une filiation suivie depuis 1060), ayant donné par d'autres branches notamment le célèbre Étienne de Choiseul [duc de Stainville] (1719-1785), ministre des Affaires étrangères (1758-1761 et 1766-1770) et ministre de la Marine (1761-1766) et le duc César Gabriel de Choiseul-Praslin, ministre des Affaires étrangères (1761-1766) et de la Marine (1766-1770).

Le député pour sa part est issu de la branche des Choiseul-Beaupré ou d'Aillecourt, détachée depuis la fin du XVI^e siècle.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Marie Gabriel Florent, comte de Choiseul-Beaupré (1728-1753), colonel du régiment de Navarre, et de Marie Françoise Lallemand de Betz (1732-1793) ; en ligne maternelle, il est le petit-fils d'Hilaire, marquis de Rouillé du Coudray (1716-1805), maréchal de camp (1761), et de Marie d'Abbadie d'Ithorrotz (†1786), épousée le 2 avril 1753, tante de Laurent d'Abbadie d'Ithorrotz (1776-1851), député des Deux-Sèvres sous la Restauration (cf. ce nom).

- Il est fils de Michel Félix Victor, comte de Choiseul d'Aillecourt (1754-1815), enfant né posthume après la mort de son père, colonel de dragons (1788), élu député de la noblesse de Chaumont en Bassigny (région de Châlons) aux États généraux (mars 1789), puis Constituant absentéiste de droite en 1789-1791, fait maréchal de camp (mars 1791), émigré à l'armée de Condé (1792), puis en Russie, rentré seulement en 1814, promu lieutenant-général (avril 1815)², et de Marie Eugénie Rouillé du Coudray (1759-1815), épousée à Paris le 28 juillet 1777.

- Il est le neveu d'Hilaire de Rouillé de Boissy du Coudray (1765-1840), capitaine de dragons en 1789, émigré, pair de France du 17 août 1815 à sa mort, modéré ayant prêté le serment au régime de Juillet, marquis-pair (ordonnance, 31 août 1817 puis lettres patentes, 20 décembre 1817).

- Il est le frère aîné d'André Urbain *Maxime*, comte de Choiseul (1782-1854), avec lequel les dictionnaires biographiques le confondent souvent : Maxime, auteur d'un ouvrage ayant eu un petit succès, intitulé *De l'influence des Croisades sur l'état des peuples en Europe* (1809), est élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1817) ; il a été également sous-préfet sous l'Empire, de Versailles (14 janvier 1811-8 avril 1813) puis de Morlaix (8 avril 1813-21 avril 1814), sous la Restauration, promu préfet de l'Eure (5^e classe, 21 avril 1814-6 avril 1815), de la Côte d'Or (3^e classe, 12 juillet 1815³-31 janvier 1816), de l'Oise (5^e classe, 31 janvier 1816-5 février 1817) et du Loiret (3^e classe, 5 février 1817-24 février 1819), destitué par Decazes comme ultra-royaliste (dossier F¹bI 157/23) ; chevalier de la Légion d'Honneur le 20 septembre 1814.

- Il est également frère d'Auguste Louis Hilaire *Eugène*, comte de Choiseul d'Aillecourt (1783-1841), sous-lieutenant des gendarmes de la garde royale (1814) avec rang de colonel⁴, puis maréchal de camp, chevalier de la Légion d'Honneur (LH 530 / dossier 18), ayant épousé le 29 mai 1822 à Paris Aimée Constance de Tulle de Villefranche (1798-1861), fille de Louis Joseph Guy Hercule

¹ Cf. les trois ampliations des décrets de nomination, y compris la 2^e erronée (musée de la Légion d'Honneur).

² À la Constituante, le père de notre député adhère au *Développement des principes sur la constitution civile du clergé* (mai 1791) rédigé par la droite, proteste contre l'abolition de la noblesse (juin 1790) et contre la Constitution (septembre 1791), non sans avoir envoyé en juillet 1791 un *Compte rendu à ses commettants* (Paris, 321 p.) très critique envers la Constituante.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n^o11, p. 24.

⁴ Claude Biessy, dans son *Répertoire biographique des généraux de l'armée de terre nommés sous la Restauration, 1814-1830*, chez l'auteur, 1975, semble confondre quant à lui les deux frères Eugène et Victor de Choiseul d'Aillecourt.

Dominique de Tulle, marquis de Villefranche (1768-1847), député royaliste de l'Yonne de 1816 à 1823, puis pair de France de 1823 à 1830 (cf. sa fiche).

- Il est neveu de Marie *Gabriel Florent Auguste* de Choiseul-Beaupré (1752-1817), dit de Choiseul-Gouffier depuis son mariage avec une cousine en 1771, explorateur en Grèce (1776-1780), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1779) puis membre de l'Académie française (1782), nommé ensuite ambassadeur de la France à Constantinople (1784) puis à Londres (1791), émigré en Russie jusqu'en 1802, et finalement nommé sous la seconde Restauration ministre d'État et pair de France du 17 août 1815 à sa mort le 20 juin 1817, 3^e contribuable le plus imposé de la Somme en l'an X (avec 10530 francs de contribution foncière et personnelle)¹.

- Il est cousin germain d'Antoine Louis Octave de Choiseul-Gouffier (1773-1840), fils du précédent, chambellan de l'Empereur de Russie, puis pair de France par droit héréditaire du 13 mars 1819 à sa mort le 4 novembre 1840.

- Il est cousin issu de germain de Claude Antoine Cléradius Gabriel de Choiseul-Beaupré (1760-1838)², duc de Choiseul, duc et pair de France en 1785 par droit héréditaire, co-organisateur de la fuite royale avortée à Varennes (1791), officier d'émigration, revenu en France en 1801, à nouveau pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 1^{er} décembre 1838, libéral modéré lié au centre gauche, hostile à Villèle, devenu sous la monarchie de Juillet aide de camp de Louis-Philippe 1^{er}, gouverneur du Louvre et grand-croix de la Légion d'Honneur (16 mai 1837)³.

- Par sa grand-mère maternelle, il est aussi cousin issu de germain de Laurent d'Abbadie, député royaliste des Deux-Sèvres de 1824 à 1827 (cf. sa fiche).

- Victor de Choiseul d'Aillecourt, officier d'émigration, épouse le 28 novembre 1803, après son retour en France, Geneviève Françoise Aglaé de Machaut d'Arnouville. Sous la Restauration, il est propulsé colonel (1815), puis maréchal de camp en 1823⁴.

- Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Versailles en août 1815, il est élu à ce collège, mais non retenu comme député par le collège départemental ; puis, membre du conseil général de l'Orne, il est élu et siège comme député de l'Orne de mars 1824 au 16 mai 1830 (deux fois élu par le collège du département) ; réélu en juillet 1830 au même collège, il démissionne le 17 août, par légitimisme.

- Proche des « constitutionnels » en 1815, il devient ensuite villèliste modéré, porté à la dissidence en 1826-1827, et, finalement rallié à la droite, il vote contre l'adresse des 221 en mars 1830.

- Il a fait une seule intervention à la Chambre.

- Il est chevalier de Saint-Louis (novembre 1814) ; officier (14 septembre 1814), puis commandeur (1^{er} août 1821) de la Légion d'Honneur (dossier non retrouvé).

CHOLET (baron de) : Charles Adrien, baron de Cholet de Mauvages (1779-1868).

- Ne pas confondre avec les comtes de Cholet, pairs de France, sans aucun rapport familial ; le député est issu d'une famille de Lorraine, connue depuis le XV^e siècle, anoblée par lettres patentes en 1633 par le duc de Lorraine, anoblissement à nouveau confirmé en 1665.

- Sa tante, Marie-Scholastique de Cholet (1750-1794), domiciliée à Dun (Meuse), est « *condamnée à mort comme émigrée, le 14 thermidor an 2* [1 août 1794], *par le tribunal criminel dudit département* », et aussitôt guillotinée à Saint-Mihiel (Meuse).

- Il est fils d'un lieutenant-colonel d'infanterie, et neveu de capitaines de cavalerie, tous comparissant tous trois aux assemblées de la noblesse à Bar-le-Duc en 1789.

- Maire de Mauvages (Meuse, près de Commercy), il est en outre membre du conseil général, et député de la Meuse de mars 1824 au 16 mai 1830 (deux fois élu par le collège du département).

¹ Cf. Jean-Marie Wiscart, *Grands notables du premier Empire*, vol. 27, p. 29, d'après A.N., cote AF^{IV}/1076.

² Celui-ci était un cousin germain du père du député.

³ Le député est aussi un cousin infiniment plus lointain de Félix, duc de Choiseul-Praslin (1778-1841), chambellan de Napoléon (1805), député au Corps législatif (1811-1814), pair de France du 4 juin 1814 à juillet 1815 (ayant siégé aux Cent-Jours et exclu à la seconde Restauration), puis du 5 mars 1819 à sa mort, et du cousin germain de ce dernier, *Albéric César* Guy, comte de Choiseul-Praslin (1787-1868), gentilhomme de la chambre du roi, puis pair de France du 5 novembre 1827 au 31 août 1830 - au rôle très effacé -, lui-même gendre du marquis d'Herbouville, pair de France et ancien Directeur général des Postes (cf. ce nom).

⁴ Cf. tous les *Almanachs royaux* de 1824 à 1830, qui présente le député sous ce grade.

- Membre du centre droit totalement intégré à la majorité villèliste en 1824-1827, il soutient logiquement l'expérience Martignac en 1828-1829, puis se range à nouveau à droite en 1829-1830, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait trois interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier, puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 531/ dossier 10).

CHOUMOUROUX : *Alphonse Raymond Marcellin Bénigne de Saignard (ou Sanhard), comte de Choumouroux* (1788-1872).

- Il est issu d'une famille d'officiers du Velay, tôt anoblie par lettres patentes le 14 avril 1439, jadis nommé Sanhard, le nom ayant été déformé en Sagnar, ou Saignard selon les graphies, cette dernière étant la plus usuelle.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Pierre Louis de Saignard de Choumouroux (1681-1760), capitaine d'infanterie au régiment d'Auvergne, et de Catherine Bonnefoux.
- Il est fils de Joseph Raymond Bénigne de Saignard de Choumouroux (1734-1812), officier au régiment d'Auvergne, major des grenadiers royaux du Quercy, chevalier de Saint-Louis, et de Marie Catherine Pauline Colonna d'Ornano, épousée en 1786.
- Il est le neveu en ligne maternelle de Jacques Henri Colonna d'Ornano (né en 1754), maréchal de camp dont il a hérité d'importantes terres en Vivarais ; en ligne paternelle, il est notamment le neveu de Pierre Georges de Saignard de Choumouroux (1720-1794), commandant de bataillon au régiment d'Auvergne, emprisonné sous la Terreur et décédé en prison de mauvais traitements le 9 juin 1794.
- Il a épousé le 11 janvier 1811 Marie Anne Françoise Angélique du Crozet, fille du marquis Charles Jean-Baptiste François Du Crozet (†1851), officier de cavalerie, ayant assisté aux assemblées de la noblesse de Riom (Auvergne) en 1789, émigré servant dans l'armée de Condé sous le grade de « lieutenant-colonel », et de Marie Jeanne Angélique de Caulet de Grammont,
- Maire d'Yssingeaux (13 juillet 1815-14 mars 1831), il siège comme député de la Haute-Loire du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; à 27 ans tout juste, il est l'un des quatre benjamins de la « Chambre introuvable », et il est désigné pour cette raison comme secrétaire provisoire de la Chambre introuvable du 9 au 12 octobre 1815¹. Non rééligible aux élections législatives de septembre-octobre 1816 pour raisons d'âge, il est battu en 1827 contre le candidat villèliste, Chevalier-Lemore (cf. ce nom). En outre, il est membre du conseil général de la Haute-Loire (1825-1830, et depuis 1833), puis retrouve le poste de maire d'Yssingeaux du 12 juillet 1851 au 13 décembre 1863, date où il laisse le fauteuil municipal à son fils.
- Ultra-royaliste à la « Chambre introuvable », il est resté muet durant cette législature.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825², dossier LH 2432/ dossier 60).
- Parmi ses enfants, un fils, Georges de Saignard, baron de Choumouroux (1847-1885), élève de Saint-Cyr, conseiller général de la Haute-Loire, et maire d'Yssingeaux du 14 décembre 1863 au 15 septembre 1870, puis du 20 mai 1871 au 10 février 1878.

CIVRAC : *Alexandre Emeric de Durfort, marquis de Civrac* (1770-1835).

- Il est issu d'une grande famille de la haute noblesse de cour, originaire du Blésois, citée dès 1093, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1262).
- Il est petit-fils d'Aimeric-Joseph de Durfort-Civrac, colonel dans la marine, puis ambassadeur de France, fait duc de Civrac par lettres patentes en 1774.
- Il est fils de Jean-Laurent de Durfort-Civrac (1746-1826), duc de Lorge(s)³ (lettres patentes, 1774), capitaine (1762), maréchal de camp (1788), émigré de 1791 à 1814 et devenu l'un des chefs de l'armée des princes en 1792-1795, promu sous la Restauration lieutenant-général (1814), membre du grand conseil des Invalides (janvier 1816-1817), puis gouverneur du château de Rambouillet (novembre 1822-octobre 1826) ; surtout, promu pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 4 octobre 1826, avec le titre de duc-pair (ordonnance, août 1817).

¹ Partage cet honneur éphémère avec ses trois jeunes collègues Frotté, Gramont d'Aster et Nadaillac.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Le nom s'écrit plus souvent Lorges dans les almanachs et listes officielles de la Restauration ; le toponyme vient d'une commune du Loir-et-Cher, Lorges, orthographiée Lorge dans la carte de Cassini.

- Il est frère cadet de Guy Emeric Anne de Durfort-Civrac, duc de Lorge(s) (1767-1837), capitaine (1788), qui succède au précédent comme pair de France (janvier 1827-août 1830), élu secrétaire de la Chambre haute pour la session de 1827 (décembre 1826-juin 1827), siège à droite et se démet de son poste à la révolution de Juillet.
- Enfin, il est cousin germain de son collègue parlementaire de droite César Laurent de Chastellux (1780-1854, cf. ce nom), sa tante paternelle, Angélique-Victoire de Durfort-Civrac, étant la propre mère de ce dernier.
- Lieutenant d'artillerie (1790), Alexandre de Civrac émigre avec toute sa famille de 1791 à 1814, et sert dans l'armée des princes.
- Nommé colonel, à la tête du 27^e régiment d'infanterie (légion de Maine-et-Loire) en 1814, il est promu maréchal de camp (encore en service en 1827).
- Il est membre du conseil général, et député du Maine-et-Loire de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Beaupréau), puis rejoint son frère aîné à la Chambre haute comme pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830.
- Villèliste, et membre de la « bannière » des Chevaliers de la Foi, il reste fidèle à la droite à la pairie.
- Il a fait trois interventions à la Chambre des députés (et aucune à la Chambre des pairs).
- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, décembre 1829), il est en outre chevalier de Saint-Louis (probablement avant 1800, sous réserve), et de la Légion d'Honneur (18 mai 1820¹).
- Depuis le mariage de sa fille Marie Françoise Laurence en 1826, il a pour gendre Emmanuel de Quinsonas, siégeant lui aussi comme député de droite sous la Restauration (cf. ce nom).
- Son fils, Marie *Henri* Louis de Durfort-Civrac (1812-1884), page de Charles X jusqu'en 1830, maire de Beaupréau, membre du conseil d'arrondissement de Beaupréau (1842), puis du conseil général de Maine-et-Loire (1848), devenu ensuite député légitimiste du Maine-et-Loire sous le second Empire et la Troisième République, siégeant de mars 1852 à 1857 (opposant modéré au gouvernement bonapartiste), de 1869 à 1870 (rallié durant cette période au Tiers Parti), puis de 1871 à 1875 et de 1876 à 1884 (vice-président de la Chambre en 1876, il appartient aux royalistes conservateurs).

CLARAC : Louis Antoine **Clarac** (1772-1854), **baron Clarac** depuis 1814.

- Il est issu d'une famille roturière de Tarbes, sans aucun rapport avec une ancienne famille noble homonyme de la même région.
- Aide-commissaire des guerres en 1792, puis administrateur d'intendance militaire sous l'Empire, il est nommé sous la Restauration sous-inspecteur aux revues (1815), puis intendant de la maison militaire du roi (1822), avant d'être mis à la retraite en 1831.
- Il siège comme député des Hautes-Pyrénées du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de décembre 1820 au 20 avril 1831 (toujours élu au collège unique du département).
- Ultra-royaliste, puis villèliste, enfin jusqu'au bout fidèle à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait huit interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Chevalier d'Empire (lettres patentes, mai 1809), puis baron d'Empire (lettres patentes, mars 1810), titre confirmé sous la Restauration (lettres patentes, novembre 1814), il est en outre chevalier de Saint-Louis (juin 1814), et officier, puis commandeur (1^{er} mai 1821) de la Légion d'Honneur (LH 542/ dossier 11).

Témoignage :

- [Alexandre Lardier] : « [II] a fait partie de la majorité de 1815 avec laquelle il vota pour la soi-disante loi d'amnistie et pour les autres mesures extrêmes qui ont rendu nécessaire l'ordonnance du 5 septembre. Cependant cet honorable député a eu peu de part aux sentiments que ses collègues ont fait éprouver à la France. On ne se fait ni aimer ni haïr, quand on est parvenu à un certain degré de nullité » (*Biographie des députés, session de 1828*, p. 95).

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination ; une nouvelle nomination intervenant le 29 octobre 1826 sur le rapport de Corbière, ministre de l'Intérieur, est annulée comme faisant expressément double emploi avec la première, comme l'atteste un courrier officiel du chef de la 1^{ère} division de la Grande chancellerie de la Légion d'Honneur (musée de la Légion d'Honneur).

CLAUSEL de COUSSERGUES : *Jean-Claude* François Amable **Clausel de Coussergues** (1759-1846).

- Il est issu d'une famille du Rouergue, anoblie en 1754¹ par charge, possessionnée à Coussergues².
- Petit-fils, en ligne paternelle, de Jean Clausel et de Catherine de Rey, il est le fils aîné de François Amable Clausel, conseiller à la cour des Aides de Montpellier, anobli par sa charge en 1754, acquéreur de la seigneurie de Coussergues, et de Rose Gros de Besplas.
- Son oncle maternel, Joseph Gros, abbé de Besplas³ (1734-1783), est professeur de théologie, prédicateur, puis, jusqu'à sa mort, aumônier du comte de Provence (futur Louis XVIII), grand pourfendeur des nouveautés du siècle et des « Lumières », y compris dans ses ouvrages comme *Rituel des esprits forts ou le tableau des incrédules modernes au lit de la mort* (1759, rééd. 1762), ou *De l'utilité des voyages relativement aux sciences et aux mœurs* (1763). Dans son *Traité des causes du bonheur public* (1768, rééd. 1774), Belplas recommande l'utilisation de la force comme moyen de gouvernement.
- Parmi ses trois frères, deux ont pris une part virulente aux controverses religieuses de leur temps, notamment contre Lamennais : l'un, *Michel* Amand Clausel de Coussergues (1763-1833), est vicaire général de l'évêque d'Amiens, puis archidiacre à Beauvais, membre du Conseil de l'Instruction Publique (1822-1826), promu officier de la Légion d'Honneur le 11 novembre 1827 ; l'autre, Claude-Hippolyte Clausel (1769-1857), dit Clausel de Montals, prédicateur ordinaire du roi, aumônier de la duchesse d'Angoulême (1819-1824), puis évêque de Chartres (août 1824-1851), a prononcé l'oraison funèbre du duc de Berry (1820), et publié entre autres *Réclamation en faveur de l'Église de France* (1817), *le Concordat justifié* (1818), *la Religion éprouvée par la Révolution* (1818), etc.
- Jean-Claude Clausel de Coussergues est né à Coussergues le 4 décembre 1759 ; il a épousé le 25 août 1789 Marie Anne Elisabeth Dorothée de Cassan-Floyrac (†1839), fille de Jean de Cassan-Floyrac, conseiller à la Chambre des comptes de Montpellier, et de Catherine Élisabeth Dorothée Péliissier Duclaux.
- Il succède à son père le 26 octobre 1789 comme conseiller maître à la Cour des comptes, aides et Finances du Languedoc, mais les événements de la révolution l'empêchent de prêter serment.
- Lors d'une assez brève période d'émigration, il sert à l'armée des Princes comme officier dans la deuxième compagnie des gentilshommes de Guyenne en août 1792, puis dans la huitième compagnie des chasseurs nobles de l'armée de Condé en mars 1793. Il quitte l'armée d'émigration en janvier 1797. Rentré en France cette même année, il mène à Paris une existence clandestine sous une fausse identité pendant le Directoire, publie *le Journal des lois et des faits*, le 14 pluviôse an VI (2 février 1798), sous le pseudonyme de « la C. Villiers ».
- Il devient ensuite journaliste et libraire parisien de 1800 à 1815, et se lie notamment avec le couple Chateaubriand, assurant une des éditions du *Génie du Christianisme* en 1809.
- Il est nommé conseiller à la cour impériale de Montpellier (septembre 1811-janvier 1814) à la demande expresse de Cambacérès, son ancien collègue montpelliérain à la cour des aides.
- À nouveau exilé pour rébellion politique de janvier à avril 1814 (cf. *infra*), il est nommé sous la Restauration conseiller à la chambre criminelle de la Cour de Cassation le 15 février 1815⁴ (installé en fonction le 28 février)⁵, et il est remplacé le 26 septembre 1830 pour refus de serment au nouveau régime de Juillet.
- Député de l'Aveyron au Corps législatif de février 1807 au 31 mars 1814, il appartient à la commission parlementaire « des Cinq » présidée par Lainé, qui, mandatée par le Corps législatif, rédige en décembre 1813 un rapport sévère sur la situation du pays, ce qui conduit à l'ajournement des Chambres. Nommé alors membre de la commission de rédaction de la Charte en avril-mai 1814, en qualité d'un des neuf députés désignés par le roi pour y siéger, Clausel de Coussergues publie à ce propos des *Considérations sur la Charte*.

¹ Et non en 1602, contrairement à ce qu'affirme Révérend dans son *Armorial du Premier Empire*, vol. 1, p. 228.

² Il n'a aucun rapport familial avec le député royaliste Sarret de Coussergues, les deux toponymes donnant leur nom aux deux familles étant différents (celui de Sarret est localisé dans l'Hérault, et non dans l'Aveyron).

³ C'est peut-être à Belplas qu'on peut imputer le goût étonnant de toute la fratrie Clausel pour la violence polémique.

⁴ Cf. *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°683, p. 87, ordonnance contenant l'institution des membres de la Cour de cassation.

⁵ Cf. le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 22, qui retrace aussi son service militaire en émigration.

Il est à nouveau député de l'Aveyron du 4 juin 1814 au 20 mars 1815/13 juillet 1815¹, puis du 9 octobre 1815 au 5 novembre 1827 (toujours élu au collège du département²) ; ne se représentant pas, pour des raisons inconnues, en novembre 1827, il est ensuite battu à Millau, lors d'une élection partielle, en avril 1828, puis au collège de département, en juillet 1830.

- Royaliste dissimulé sous l'Empire, il est ultra-royaliste en 1815, et il défend avec une grande vivacité le principe de la confiscation des biens pour les révolutionnaires lors du débat sur l'amnistie (6 janvier 1816)³. Puis, membre de la contre-opposition d'extrême-droite dès la fin 1819, il témoigne d'une grande violence contre Decazes, en proposant sa mise en accusation en février 1820. En 1824, il s'oppose vivement à la tribune à la loi de conversion des rentes proposée par Villèle, contribuant à l'affaiblissement du gouvernement. Il publie durant la période une dizaine de brochures politiques⁴. Depuis 1804 au moins, et durant toute la période, c'est un ami personnel et politique très proche de Chateaubriand et de sa femme Céleste⁵.

- Il a fait 67 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Il est chevalier d'Empire (lettres patentes, septembre 1810), chevalier de Saint-Louis (mars 1815), chevalier (sous l'Empire), puis officier (19 octobre 1814⁶) de la Légion d'Honneur, et enfin commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne.

- Il a eu quatre enfants : un fils aîné, Claude *Charles* Clausel de Coussergues (né à Paris le 13 septembre 1801, décédé en 1870), a été avocat puis magistrat, substitut près le tribunal de première instance de Pontoise (nommé le 8 juin 1825, installé le 12 juillet 1825) jusqu'en 1830⁷ ; parmi ses trois filles, l'une s'est mariée avec un fils du Plessis de Grénédan. Un petit-fils, Claude Jules Clausel de Coussergues (1831-1896), avocat d'affaires, libéral, a été, contrairement à son grand-père, élu comme conseiller général républicain (1871) et président du conseil général de l'Aveyron (1880), puis député républicain et anti-boulangiste de ce département de 1889 à 1896 ; il existe encore une rue Clausel de Coussergues à Millau (Aveyron) en l'honneur de ce petit-fils.

Témoignages :

- Frénily : « Clausel, droit, hardi, d'un caractère inflexible et d'un talent plus vigoureux que léché, rappelait beaucoup des traits de son frère de Beauvais » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, éd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, ch. 17, p. 380).

- d'Haussez : « [À la Chambre de 1815], on voyait se démener un député dont l'air et les gestes indiquaient un continuel paroxysme de fureur. C'était M. Clausel de Coussergues » (*Mémoires*, vol. 1, p. 210).

- Barthélemy et Méry : « De Coussergue après eux, se distingue à son tour ; / Et tant qu'un portefeuille, envoyé par la cour, / N'aura pas adouci sa pétulante emphase, / Tout ministre pour lui sera toujours Decaze [sic] » (*La Villéliade ou la prise du Château-Rivoli*, 15^e édition, Paris, Ambroise, Dupont, 1827, pp. 32-33).

¹ Selon que l'on considère la dissolution des Chambres par Napoléon au début des Cent-Jours, ou la dissolution de la Chambre des députés prononcée par Louis XVIII le 13 juillet 1815.

² En août 1815 et septembre 1816, selon la procédure à deux degrés alors en vigueur, il avait été élu au préalable « candidat à la députation » par les arrondissements de Rodez et d'Espalion, mais battu à Saint-Affrique en 1815 et à Villefranche en 1816.

³ *Archives parlementaires*, vol. 15, pp. 714-716, et Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 4, p. 416.

⁴ En plus de l'impression de discours et opinions prononcées à la Chambre, on peut recenser le *Projet de la proposition d'accusation contre M. le duc Decazes* (1820, 412 p.), suivies à ce sujet de *Deux réponses au comte d'Argout* (1820, 48 p.), *Réponse aux apologies du ministère contenues dans divers numéros du « Moniteur »* (1821, 32 p.), *Quelques considérations sur la marche du parti libéral dans les premiers mois de l'année 1822* (1822, 80 p.), *Quelques considérations sur la révolution d'Espagne et sur l'intervention de la France* (1823, 100 p.), *Du sacre des rois de France et des rapports de cette auguste cérémonie avec la constitution de l'État* (1825, 660 p.), suivie de *Réponses aux observations sur l'ouvrage précédent* (1825, IV-31 p.), *De la liberté et de la licence de la presse* (1826, XII-244 p.), et enfin, après un silence durable lié à son éloignement définitif du Parlement, *Considérations sur l'origine, la rédaction, la promulgation et l'exécution de la Charte* (1830, XVI-373, CXXXVII p.) ; après la révolution de 1830, Clausel publie encore *De la souveraineté du peuple et du serment demandé aux membres des collèges électoraux* (1831, 103 p.), *De la Succession au trône d'Espagne* (1833, 72 p.) suivies de *Nouvelles considérations sur le même sujet* (1833, 36 p.), et enfin *Considérations sur les serments politiques depuis 1789 jusqu'en 1830* (1834, 48 p.). Les éditeurs presque exclusifs de Clausel de Coussergues sont A. Égrou jusqu'en 1825 (sauf Dentu, choisi en 1820 pour éditer le *Projet d'accusation*, probablement en raison de sa notoriété plus grande), puis A. Pilhan-Delaforest à partir de 1826.

⁵ Celle-ci l'appelle « notre meilleur ami » et même souvent, par flatterie « Mon cher ministre » (*Cahier vert*, éd. Jean-Paul Clément, p. 68, p. 81 et note 3, p. 169 sur sa correspondance).

⁶ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁷ Sur cette carrière, cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/525, notice n°530.



Jean-Claude Clausel de Coussergues

- [Émile Deschamps] : « Ce n'est pas un de ces esprits impétueux qui conçoivent et expriment violemment leurs pensées. C'est un homme de 55 ans, d'une taille moyenne, dont les traits sont sans caractère, la démarche lente, les regards tristes, la voix faible et aigre ; son style écrit est sans chaleur, sans mouvement, sans force, sans élégance ; son improvisation est timide, sa contenance embarrassée. [...] Il propose de faire mourir de faim quelques milliers d'Espagnols, d'envoyer un ministre à l'échafaud, avec le sang-froid d'un président de cour royale qui confirme ou infirme le jugement dont est appel. M. Clausel de Coussergues a été magistrat toute sa vie : c'est sans doute la toque et la simarre qui lui ont procuré cette froide insensibilité que l'on acquiert par l'usage de prononcer tous les jours, entre deux sommeils, sur la fortune, l'honneur et la vie de ses semblables » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 76-77).

- Alexandre Lagarde : « M. Clausel de Coussergues a la figure commune, les joues longues et pâles, les cheveux poudrés, la physionomie sans expression » (*Nouvelle biographie pittoresque des députés à la Chambre septennale*, 1826, pp. 47-48).

CLÉMENT de la Nièvre : Noël *Joseph Clément* (1757-1829)¹.

- Il est fils d'un exempt² de la maréchaussée de Nevers.

- Sous l'Empire, il est chef d'escadron³ de la 13^e légion de gendarmerie à Moulins ; puis il est promu sous la Restauration colonel d'un régiment parisien (1816-1819), avant sa mise à la retraite en 1819 comme maréchal de camp honoraire.

- Député de la Nièvre du 10 octobre 1815 au 16 mai 1818, il ne se représente pas à cette date ; nommé président du collège électoral de l'arrondissement de Cosne en novembre 1822 et février 1824, il se contente alors d'être l'arbitre du scrutin ; en revanche, il est deux fois battu au collège de département en avril 1823 (élection partielle) et mars 1824, ce qui met un terme définitif à sa carrière politique.

- Ultra-royaliste, il reste muet à la Chambre.

- Il est chevalier de Saint-Louis (août 1814), et chevalier de la Légion d'Honneur (1804, LH 550 / dossier 31).

¹ À ne pas confondre avec de nombreux homonymes parlementaires, et notamment pas avec Pierre-Louis Clément (1766-1852), Représentant libéral de la Manche à la Chambre des Cent-Jours (1815), et Charles-Louis Clément (1768-1857), député du Doubs au Corps législatif de 1810 à 1814, devenu Chambre des députés en 1814-1815, réélu comme Représentant aux Cent-Jours, puis à nouveau député libéral du Doubs de 1819 à 1823 et de 1827 à 1848.

² Ce terme désigne un officier inférieur de police municipale, en l'occurrence le chef d'une petite escouade d'archers.

³ Equivalent d'un lieutenant-colonel, commandant en second la légion de gendarmerie, en étant l'adjoint direct du colonel de gendarmerie.

CLÉRISSE : *Barthélemy* Pierre **Clérisse** (1776-1844).

- On n'a pu recueillir aucun renseignement sur ses ascendants.
- Né à Bayonne (pays basque), il est juge de paix du canton de Peyrehorade (arrondissement de Dax, dans les Landes). Il a épousé en 1803 Rosalie *Marie* Sauvinet.
- Maire de Hastingues (Landes) de 1803 à 1814, dans une zone de conflit franco-espagnol entre 1808 et 1814, il siège comme député ultra-royaliste des Landes de novembre 1816 à mai 1818, et reste muet à la Chambre.
- Un fils, Pierre *Hippolyte* Clérisse, né le 25 juillet 1804 à Hastingues (Landes, près de Peyrehorade), juge auditeur au tribunal de première instance d'Orthez (11 novembre 1826), substitut du procureur près le même tribunal (26 juin 1827), procureur du roi près le tribunal de Saint-Palais (Gironde, 5 octobre 1830), substitut du procureur près la cour royale de Pau (11 septembre 1837), enfin président du tribunal de Dax (28 décembre 1838)¹.

CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN : Jacques **de Clermont** (1752-1827), **marquis de Clermont-Mont-Saint-Jean et de la Bâtie d'Albanais, comte de Château-Chinon, baron de Lormes**.

- Il est issu d'une branche cadette des Clermont-Tonnerre, la plus illustre famille de la noblesse du Dauphiné. La branche Clermont-Mont-Saint-Jean, installée en Savoie et en Bourgogne, est d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1303) ; depuis 1681, les aînés sont marquis héréditaires (création officielle par lettres patentes).
- Il est petit-fils, en ligne maternelle, de Jacques, comte de Brancion (1699-1762), seigneur de Visargent près Sens (Bourgogne), et de Jeanne Claude Madeleine Le Compasseur de Courtivron (1709-1758), épousée le 26 mai 1733.
- Il est fils de Jean-Claude de Clermont-Mont-Saint-Jean, marquis de la Bâtie, et de Madeleine Gasparde de Brancion (née en 1734), épousée le 24 juin 1749. Sa mère est la cousine germaine d'Antoine Nicolas Philippe de Courtivron (1753-1832), maire de Dijon de 1821 à 1830.
- Le député quant à lui est cousin issu de germain du fils du présent, Philippe de Courtivron (1781-1865), attaché d'ambassade en Espagne en 1823, et député de la Côte d'Or de 1824 à 1827, membre de l'opposition royaliste et proche d'Hyde de Neuville (cf. sa fiche).
- C'est un parent lointain de Gaspard de Clermont-Tonnerre (1779-1865), pair de France et ministre du gouvernement Villèle, qui exerce un patronage bienfaisant sur la carrière de son cousin député.
- Né le 25 octobre 1752 au château de Visargent évoqué *supra*, Jacques de Clermont-Mont-Saint-Jean, destiné à l'état ecclésiastique, commence des études religieuses à Lyon, qu'il abandonne. Par son mariage où le roi Louis XVI fait office de témoin, il devient gendre de François-Marie, marquis de Mascrany, président de chambre à la Chambre des comptes de Paris, et aussi beau-frère de Louis-Gabriel Planelli de Mascrany de la Valette, marquis de Maubec (1744-1832), membre de l'assemblée de la noblesse du Forez, également élu député suppléant de la noblesse de Sens aux États généraux (1789), siégeant effectivement à la Constituante comme député de droite (avril 1790-septembre 1791), émigré de 1792 à 1800, administrateur des hospices de Grenoble (1804), maréchal de camp honoraire (1816) et commandeur de Saint-Louis (20 août 1823), ce dernier étant lui-même beau-frère du ministre Du Bouchage et cousin germain du député Planelli de la Valette (cf. ces noms).
- Son parent Charles Henry Jules de Clermont-Tonnerre (1720-1794), alors lieutenant général en Dauphiné, le prend sous sa protection et le fait entrer dans le service militaire : Clermont-Mont-Saint-Jean devient successivement aspirant d'artillerie (1769), sous-lieutenant d'infanterie (1771), capitaine de cavalerie (1777), lieutenant-colonel (1784), enfin colonel de chasseurs (1788-1790).
- Envoyé à Turin (été 1791), puis revenu en Savoie et molesté, il émigre ensuite en Piémont au plus tard à l'été 1792², sert comme aide de camp (1793) puis brigadier (1796) des armées du roi de Sardaigne, et rentre en France en 1801.
- Sous la Restauration, il est fait maréchal de camp honoraire et inspecteur des gardes nationales de Seine-et-Marne (1815) ; promu général-major honoraire des armées piémontaises en juin 1817, il est admis à la retraite à son retour en France, et se voit verser une pension de retraite de simple colonel

¹ Cf. le dossier matricule des magistrats BB 6*/534, registre 10, n° 7292.

² Il est enregistré sur les listes d'émigration particulièrement tôt, le 25 août 1792, soit une semaine avant la loi du 2 septembre 1792, qui décide de la confiscation et de la vente des biens des émigrés. Son dernier domicile connu en France est alors situé à Châlons-sur-Marne (d'après le CD-Rom « les émigrés de la Révolution française »).

(d'un montant de 1350 francs) par ordonnance du 20 décembre 1820¹.

- Il siège comme député de la noblesse aux États généraux, devenu député de droite à la Constituante² (1789-1791). Contre-révolutionnaire actif, il devient logiquement royaliste « pur » en 1814, puis ultra-royaliste ensuite ; ces derniers positionnements sont conçus en continuité directe avec les précédents, comme l'atteste la réédition par ses soins en 1814 des *Déclarations et protestations des députés aux États Généraux de 1789, contre les décrets de l'Assemblée Constituante*³. À nouveau député de Seine-et-Marne du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, il est élu par ses collègues comme un des cinq candidats à la présidence de la Chambre (octobre 1815), mais non retenu par le roi.

- Il est resté muet à la Chambre des députés sous la Restauration. Il se retire ensuite dans son domaine de Hermé (Seine-et-Marne)⁴.

- Il est chevalier de Saint-Louis (1789), et aussi chevalier grand-croix de l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare (septembre 1817).

- Un fils, Joseph Claude, marquis de Clermont-Mont-Saint-Jean (1782-1846), jeune page du roi de Sardaigne Victor-Emmanuel (1792), volontaire de l'armée de Condé (vers 1795), sous-lieutenant dans les mousquetaires de la garde royale (1814), suivant le roi à Gand (mars-juin 1815), puis lieutenant-colonel de cavalerie, participant à l'expédition d'Espagne (1823), démissionnaire de ses fonctions en 1830, à la suite de la révolution de Juillet.

COCHIN : Jacques Denys **Cochin** (1757-1837), **baron Cochin** depuis 1820.

- Il est issu d'une famille de merciers et drapiers de la montagne Sainte-Geneviève, connue depuis le XVII^e siècle, anoblée par charge en 1748 (cf. *infra*).

- Il est petit-fils de Cyr Claude Denis Cochin (1698-1786), drapier mais aussi botaniste assez réputé, échevin de Paris en 1748, anobli en cette qualité⁵.

- Il est fils de Claude Denis Cochin (1724-1796), mercier-drapier comme son grand-père et son père rue et porte Saint-Jacques, à Paris, également commissaire des pauvres et marguillier de la paroisse de Saint-Benoist de Paris.

- Enfin, il est neveu de Jean-Denis Cochin (1726-1783), curé de la paroisse parisienne de Saint-Jacques du Haut-Pas et fondateur de l'hôpital Cochin en 1780.

- Lui-même administrateur de l'hôpital Cochin, créé par son oncle (1783-1793), Jacques Denys Cochin est chef des archives du Trésor Public depuis octobre 1803, puis avocat d'affaires inscrit au barreau de Paris depuis 1809 ; il est également co-administrateur de l'Institution royale des Jeunes Aveugles sous la Restauration.

- Maire du XII^e arrondissement de Paris⁶, il prend en charge le rétablissement du culte au Panthéon ; il siège en outre comme député de la Seine de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu par le 7^e arrondissement électoral de Paris).

- Membre de la fraction modérée de la majorité royaliste, il oscille entre soutien et hostilité à l'égard du pouvoir villèliste, à l'instar de Bourdeau (cf. ce nom).

- Il est resté muet à la Chambre.

- Baron (ordonnance, mars 1820), il est aussi chevalier de la Légion d'Honneur (28 octobre 1828⁷).

- Son fils, *Jacques* Jean Denis Marie Cochin (1789-1841), lui aussi maire du XII^e arrondissement de Paris, est député orléaniste conservateur de Paris de 1837 à 1841, marié à Augustine Benoist (1801-1827), fille de Pierre Vincent Benoist, cf. ce nom ; d'où un petit-fils, Pierre Suzanne *Augustin* Cochin (1823-1872), adjoint au maire du X^e arrondissement de Paris (1850), qui organise le 2 décembre 1851

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 12, 1^{er} septembre 1821, bulletin n°429 bis, acte n°8, p. 36. L'ordonnance mentionne qu'il a 32 ans et 4 mois de service militaire à son actif.

² Proteste contre la réunion des ordres (juin 1789), contre la suppression des titres nobiliaires (avril 1790), contre la fin de la religion catholique comme religion d'État (avril 1790), et contre l'abolition de la noblesse (juin 1790).

³ Recueil de 15 listes de députés se rangeant sur les votes cruciaux dans la minorité de droite de la Constituante.

⁴ Commune située à dix kilomètres de Provins.

⁵ Les échevins de Paris bénéficiaient de l'anoblissement automatique et immédiat depuis 1577.

⁶ Celui-ci, situé rive gauche, regroupe les quartiers Saint-Jacques et du Jardin des Plantes, ainsi que les faubourgs miséreux de l'Observatoire et de Saint-Marcel.

⁷ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

une réunion de notables royalistes anti-bonapartistes¹, nommé cependant maire au même lieu en 1853, catholique libéral, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques (1864), battu aux élections législatives à Paris en 1863, 1869 et 1871, en Vendée en 1870, nommé préfet de Seine-et-Oise à Versailles en 1871-1872, épousant sa cousine germaine Adeline Alexandrine Benoist d'Azy (1830-1892), et donc gendre de Benoist d'Azy et petit-gendre de Pierre Vincent Benoist (cf. ce nom). D'où deux arrière-petit-fils parlementaires : le plus célèbre *Denys Pierre Augustin Marie Cochin* (1851-1922), conseiller municipal de Paris de 1881 à 1889, siégeant à droite, député conservateur de la Seine de 1893 à 1919, ministre d'État dans le gouvernement Briand « d'Union Sacrée » (1915-1916), puis sous-secrétaire d'État au Blocus (1916-1917), et son frère, *Henry Denis Benoît Marie Cochin* (1854-1926), député du Nord de 1893 à 1914 ; ceci donne à la génération suivante, pour l'aîné, Augustin Cochin (1876-1916), célèbre historien royaliste, auteur d'études novatrices sur la Révolution française, notamment *les Sociétés de pensée et la démocratie moderne*² et *la Révolution et la libre pensée*³, pour le cadet, Claude Cochin, député du Nord en 1914-1918.

COFFYN-SPYNS : Jean *Benjamin Coffyn* (1778- ?), dit **Coffyn-Spyns** depuis son mariage avec une **Veuve Spyns**.

- Il est fils d'un échevin de Dunkerque, emprisonné en 1793 par Lebon.
- Négociant, et membre de la chambre de commerce de Dunkerque, il est l'auteur en 1811 et 1829 de deux mémoires économiques sur la culture du tabac.
- Il entre dans l'administration comme sous-préfet de Dunkerque⁴ (novembre 1826-août 1830, dossier F¹bI 157/27).
- Il siège comme député du Nord de janvier 1823 au 5 novembre 1827 (deux fois élu à l'arrondissement de Dunkerque).
- Il se montre villèliste à la Chambre, après avoir été apparemment patriote et libéral dans sa jeunesse.
- Il a fait 5 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825⁵).

COISLIN : *Pierre Louis du Cambout, comte de Coislin* (1769-1837), **marquis de Coislin** depuis 1817, à la suite du décès de son père.

- Il est issu d'une famille considérable de la noblesse bretonne, connue depuis 1180, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1264), ayant donné des grands veneurs, des lieutenants-généraux, un cardinal, un membre de l'Académie française, créée marquis héréditaire par lettres patentes en 1634⁶ ; la branche aînée, dont ne relève pas le député, a même été créée « duc et pair » de décembre 1663 jusqu'à son extinction en 1732⁷.
- Il est fils et petit-fils d'officiers subalternes, ayant grade de capitaines.
- Il est aussi le petit-neveu de la fameuse avare, Marie-Anne Adélaïde de Coislin, née de Mailly-Rubempré (1732-1817) dépeinte avec bonhomie par Chateaubriand, qui fut à partir de 1805 son illustre locataire⁸.

¹ Cf. à ce sujet Éric Anceau, « Les représentants du peuple et le coup d'État du 2 décembre 1851 », *Parliaments, Estates and Representation*, vol. 23, nov. 2003, p. 73.

² Sous-titré *Études d'histoire révolutionnaire*, Paris, Plon, 1921 (éd. posth.), 300 p.

³ Ouvrage paru chez Plon, et se composant de trois parties, dont l'une se plonge dans les racines culturelles de la Révolution en étudiant « la socialisation de la pensée » de 1750 à 1789 (éd. posth. 1926, 292 p.).

⁴ On ignore s'il s'agit également du 2^e adjoint au maire de Dunkerque, nommé le 3 juillet 1816, et dénommé Benjamin Coffin en F¹bI/241 (liste des maires et adjoints des grandes villes de France) ; on peut estimer la probabilité assez forte.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁶ Titre légalement récupéré par la branche cadette, dont relève le député, à l'extinction de la branche aînée en 1732.

⁷ Pour tous les « ducs et pairs » de l'Ancien régime, dont nos parlementaires sont les descendants, on renvoie au guide prosopographique de Christophe Levantal, *Ducs et pairs et duchés-pairies laïques à l'époque moderne (1715-1790)*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1996, 1218 p.

⁸ *Mémoires d'Outre-Tombe*, vol. 1, p. 579 (éd. la Pléiade). Madame de Chateaubriand, perfide par nature, est plus peste sur ladite grand-mère : « Mme de Coislin était ce qu'on appelle illuminée. Elle croyait à toutes les rêveries de Saint-Martin et ne trouvait rien au-dessus de ses ouvrages : il est vrai qu'elle n'en lisait guère d'autres, excepté la Bible, qu'elle commentait à sa manière, qui est un peu celle des Juifs ; elle était du reste d'une complète ignorance, mais avec tant d'esprit et d'une si grande habitude du monde que dans la conversation, on ne pouvait s'en apercevoir : elle

- Enfin, il est le beau-frère de son collègue de droite Dubotdéro, qui a épousé successivement deux sœurs du député (voir sa fiche).
- Lui-même colonel d'infanterie en 1789, il émigre longuement de 1791 à 1814, puis contribue à l'agitation de la Vendée pendant les Cent-Jours (1815).
- Promu maréchal de camp (7 février 1816¹), il est nommé commandant départemental des troupes de la Vienne, puis de la Meurthe, et enfin commandant de subdivision militaire.
- Il est membre du conseil général de la Loire-Inférieure dès l'Empire, puis député de la Loire-Inférieure du 9 octobre 1815 au 17 juillet 1819, et pair de France du 23 décembre 1823 à sa mort en juillet 1837. Il est en outre nommé président du collège électoral départemental du Morbihan le 11 février 1824². Il a patronné Frénilly en 1821, lorsque celui-ci se fait élire dans la Loire-Inférieure.
- Ultra-royaliste, puis villèliste, resté ensuite fidèle à la droite, il se rallie néanmoins à la Monarchie de Juillet.
- Il est demeuré muet à la Chambre des députés (puis a fait 22 interventions à la Chambre des pairs).
- Vraiment très riche, il paye 5620 francs de cens en 1815, soit plus de cinq fois le seuil d'éligibilité.
- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, mai 1824), il est en outre chevalier de Saint-Louis (novembre 1814) ; chevalier (5 mars 1810), puis officier (23 mai 1825) de la Légion d'Honneur.
- Un petit-fils, Charles Ferdinand Pierre du Cambout, vicomte de Coislin (1822-1864), est député monarchiste de la Loire-Inférieure à l'Assemblée Législative du 13 mai 1849 au 2 décembre 1851, hostile à Louis-Napoléon Bonaparte, décédé ensuite aux États-Unis.

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Ce député est sec, grand et maigre, cheveux blancs, courts et ras » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, p. 128).

COLBERT de MAULÉVRIER : Édouard Charles Victurnien, **comte de Colbert de Maulévrier** (1758-1820).

- Il est issu de la célèbre famille Colbert, d'origine champenoise, anoblée en 1603, ayant donné : 1° outre Jean-Baptiste Colbert (1619-1683), célèbre Contrôleur général des Finances (1666-1683), ministre de la Maison du roi (1668-1883) et de la Marine (1669-1683), 2° son fils Jean-Baptiste Colbert de Seignelay (1651-1690), ministre de la Maison du roi et de la Marine (1683-1690), 3° son frère Charles Colbert de Croissy (1629-1696), ministre des Affaires étrangères (1679-1696) 4° et le fils de celui-ci, Jean-Baptiste Colbert de Torcy (1665-1746), également ministre des Affaires étrangères (1696-1716) ; le fondateur de la branche du député, le comte de Maulévrier, était un frère de Jean-Baptiste et Charles Colbert ; la branche du député s'était établie en Anjou.
- Il est fils d'un officier subalterne, servant comme capitaine au service du royaume de Piémont.
- Il est surtout le frère cadet d'Édouard Victurnien Charles René Colbert de Maulévrier (1754-1839), officier mestre de camp (1778), puis ministre plénipotentiaire de la France auprès du Grand-Électeur de Cologne (1784), fait maréchal de camp en décembre 1815, puis marquis en décembre 1818.
- Il a épousé une petite-fille de Malesherbes, Charlotte de Montboissier (1803), intrigante sans scrupules qui tente vainement d'obtenir de Corbière une préfecture pour son gendre, le comte Woldemar de Brancas³, sous-préfet.
- Élève à l'École de Marine du Havre comme Garde de la marine (1775), Colbert de Maulévrier, devenu enseigne (1777), s'engage comme volontaire dans la guerre d'Amérique (1776-1783), et il est présent à Yorktown (1781) ; il est promu lieutenant (1782), puis capitaine (1791) de vaisseau.

parlait de tout ce qu'au fond elle ne connaissait pas comme si elle avait été un puits d'érudition [...] Elle ne savait pas un mot d'orthographe et cependant elle parlait sa langue avec une pureté et un choix d'expressions remarquables. Personne ne racontait comme elle : on croyait voir toutes les personnes qu'elle mettait en scène [...] C'était la personne du monde qui donnait le plus l'idée d'une grande dame de la cour de Louis XV ; elle en avait tous les défauts et les qualités » (*Mémoires, cahier rouge*, éd. Jean-Paul Clément, p. 52).

¹ *Almanach royal de 1816*, « État-major général de l'armée, maréchaux de camp », p. 504.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, t. 18, 1^{er} semestre 1824, n°656, p. 97.

³ Voir dans notre chapitre 6/A la citation de l'anecdote piquante rapportée à ce sujet par Salaberry, *Souvenirs politiques*, tome 1, ch. 3, note A, p. 109, et dont plusieurs autres ouvrages d'époque font également mention plus allusive, preuve du succès au moins ponctuel de la répartition de Corbière à ces demandes incessantes de places.

- En congé pour « faire ses caravanes » à Malte (1791), il ne rentre pas en France, émigre en Angleterre, puis participe au débarquement manqué de Quiberon (1795) puis à l'insurrection royaliste parisienne de vendémiaire (septembre 1797) ; réfugié alors aux États-Unis (fin 1797), il rentre définitivement en France vers 1800.
- Sous la Restauration, nommé capitaine des gardes du pavillon amiral (1814), il est mis à la retraite avec le grade de contre-amiral et maréchal de camp (décembre 1815).
- Il siège comme député d'Eure-et-Loir du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, ayant été élu en outre candidat en août 1815 par le collège d'arrondissement de Beaupréau (Maine-et-Loire).
- Ultra-royaliste, tout comme sa femme, il est aussi un proche ami de Chateaubriand, qu'il a accueilli dans son château de Montboissier, afin de lui permettre de rédiger dans la tranquillité certains chapitres des *Mémoires d'Outre-Tombe*.
- Il a fait quatre interventions à la Chambre introuvable.
- Il est chevalier (avant 1792), puis commandeur (3 mai 1816) de Saint-Louis, dans le service de mer, et aussi chevalier de Malte (mai 1777¹).

Témoignage sur son épouse :

Duchesse de Maillé : « Bien des gens seraient étonnés et auraient peine à croire en quels termes les royalistes parlaient alors de Louis XVIII². M^{me} de Colbert, née Montboissier, excellente femme qui n'aurait pas égratigné un poulet, m'arrête un jour sur le quai près le pont Louis-XVI. Le Roi [Louis XVIII] était malade et elle me crie de toute la force de ses poumons : "Eh bien, est-ce que nous ne serons pas bientôt débarrassés de ce gros cochon ?" » (*Souvenirs des deux Restaurations, journal inédit*, « introduction », p. 52).

COLOMB : Jean-Paul Cyrus **Colomb** (1782-1835), **vicomte Colomb de Batines** depuis 1829³.

- Il est issu d'une famille roturière⁴ du Dauphiné, fils d'un avocat de Gap, et gendre d'Etienne Blanc, maire de Gap.
- Né à Gap le 8 avril 1782, Jean-Paul Cyrus Colomb fait des études à Gap, à l'école centrale du département des Hautes-Alpes, sous le Directoire, puis il passe sa licence en droit à Grenoble, et devient avocat en cette ville. Il écrit à l'occasion de la paix de Tilsit (7 juillet 1807) conclue entre Napoléon et le tsar Alexandre de Russie, une comédie intitulée *la paix amenant le bonheur* (1807).
- Il devient magistrat sous l'Empire : d'abord juge-auditeur près le tribunal d'appel d'Aix-en-Provence (nommé le 25 mai 1808, installé le 14 juillet), il est promu avocat général près la cour impériale d'Aix (nommé le 20 août 1811, installé le 3 septembre). Sous la première Restauration, il est muté au poste de procureur du roi près du tribunal de première instance de Marseille en octobre 1814, destitué de ce poste par Napoléon le 12 avril 1815, après que la ville se soit soumise à son autorité. Son attitude lui vaut d'être promu au début de la seconde Restauration premier avocat général⁵ près la cour royale de Paris (installé le 3 septembre 1815)⁶. Il exerce cette charge jusqu'en 1830, avec en outre le titre de maître des requêtes au conseil d'État en service extraordinaire de 1819 au 20 août 1830 ; il doit abandonner toutes ses fonctions à la suite de la révolution de Juillet.
- Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Gap (Hautes-Alpes) le 26 juillet 1815⁷ pour les élections d'août 1815, il parvient à se faire élire, et siège à la Chambre comme député des Hautes-Alpes du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; il est alors trop jeune pour être réélu car âgé de

¹ Cf. *Revue nobiliaire héraldique et biographique*, 1^{ère} série, Paris, J.-B. Dumoulin, vol. 2 (années 1863-64), article sur « les Angevins chevaliers de Malte », p. 466.

² La duchesse de Maillé, par « royalistes », désigne en réalité les ultras, particulièrement furieux après la dissolution du 5 septembre 1816. En dépit de l'expression laudative d'« excellente femme », l'anecdote est aussi une roserie personnelle, destinée à souligner le manque de délicatesse de la comtesse de Colbert-Maulévrier.

³ Apparemment aucun lien de parenté avec Romain Colomb (1784-1858), Grenoblois, proche collaborateur de Stendhal et responsable de la première édition de ses *Œuvres* chez Michel Lévy (1853-1857). Sur notre député, cf. Adrien Rochas, *Biographie du Dauphiné*, tome 1, pp. 264-265, et Félix Allemand, *Dictionnaire biographique des Hautes-Alpes*, Gap, 1911, pp. 160-161.

⁴ En dépit d'une parenté pas du tout établie avec une famille noble, Colomb de Battines, alléguée par son fils pour allonger son nom et porter le titre de vicomte, qui n'avait été accordé à son père qu'à titre personnel.

⁵ Poste prestigieux au sein du Parquet, le 1^{er} avocat général est situé hiérarchiquement juste au-dessous du procureur général près la cour royale de Paris.

⁶ Cf. un résumé de sa carrière judiciaire avant 1830 dans son dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 133.

⁷ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 46.

moins de 40 ans, et doit attendre six ans pour être à nouveau député des Hautes-Alpes de janvier 1823¹ au 20 avril 1831 (élu durant cette période à quatre reprises au collège unique du département).

- Membre de la « minorité ministérielle » en 1815-1816, il se rallie à l'aile modérée de la majorité villèliste de 1823 à 1827, puis au gouvernement Martignac, et enfin à la droite favorable à Polignac, et il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il a fait 28 interventions à la Chambre des députés.

- Anobli et fait vicomte à titre personnel (ordonnance, 13 mai 1829), il est en outre chevalier (23 août 1820, sur proposition de Portalis, ministre de la Justice), et peut-être officier de la Légion d'Honneur.

- Un fils, Paul Colomb, dit Colomb de Battines (1811-1855), magistrat, auteur d'une *Bibliographie des patois du Dauphiné* (1835) et de *Matériaux pour servir à l'histoire de l'imprimerie du Dauphiné* (1837).

COMPAGNON de LA SERVETTE : Jean Marie François **Compagnon de La Servette** (1766-1843).

- Il est issu d'une famille anoblie par charge en 1735 (cf. *infra*).

- Il est fils d'un secrétaire du roi, contrôleur de la chancellerie près la Chambre des Comptes, Aides et Finances de Bourgogne, siégeant à Dole (Jura), anobli en cette qualité en 1735.

- Maire de sa commune natale, Leyment (Ain), sous la Restauration, et membre du conseil général², il est député de l'Ain de janvier 1823 au 5 novembre 1827 (deux fois élu à l'arrondissement de Belley) ; président du collège électoral d'arrondissement de Belley en 1824 et 1827, et d'Ambérieux en 1830.

- Villèliste à la Chambre, il se montre favorable à Polignac en 1830.

- Il est resté muet à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 578/ dossier 34).

CONNY : Jean-Louis Éléonor, dit *Félix de Conny de la Faye* (1786-1850)³, **vicomte de Conny** depuis 1816.

- Il est issu d'une famille du Bourbonnais, localement connue dès le XVII^e siècle et établie dans la commune du Donjon ; son arrière-grand-père, greffier au parlement des Dombes, a été anobli à titre héréditaire par cette charge en 1745⁴.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jean-Louis Conny, procureur du roi au bailliage et présidial de Moulins, et de Marie Préveraud de La Boutresse ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Pierre de Quirielle, trésorier de France, et de Marie Marthe du Sarray.

- Il est fils de Jean-François Conny, procureur du roi au bailliage et présidial de Moulins (1778-1789), et de Marie Simon de Quirielle.

- Par sa grand-mère paternelle, il est cousin de son collègue parlementaire Hector François Préveraud de La Boutresse (1763-1845, cf. ce nom).

- Conny suit une brillante formation à l'Académie de législation de Paris, à l'instar de Agier, Marchangy ou encore Debelleyme (cf. ces noms).

- Emprisonné en 1804, il effectue un voyage dans les Pyrénées en 1807, se marie le 25 janvier 1808 avec Anne Marguerite Bardonnnet de la Toulle. Puis il doit s'exiler en Italie en 1811, après avoir publié une brochure royaliste au vitriol, intitulée *la France vengée ou les régicides punis* (1811) ; il rentre en France début 1814, dans la perspective d'un changement de régime politique de la France.

- Nommé sous-préfet de Lapalisse (Allier, juillet 1814-septembre 1820), puis de Gannat (Allier, septembre 1820-septembre 1824, dossier F¹bI 157/30), il devient ensuite maître des requêtes au conseil d'État en service ordinaire du 26 août 1824 au 25 juillet 1830 (siégeant au comité de la Marine et des Colonies, puis au comité de la Guerre). En raison de son engagement politique (cf. *infra*), il est promu conseiller d'État en service ordinaire le 25 juillet 1830, la veille de la publication des ordonnances au *Moniteur* (promotion annulée, naturellement, par la révolution de Juillet, Conny étant

¹ Après une élection partielle en août 1822, la validation de l'élection étant reportée à la session suivante.

² F¹bI 229/1, cahier de membres du conseil général également parlementaires sous la Restauration.

³ Son descendant, Jules Édouard de Conny a publié sa biographie, sous le titre *Un homme, cent ans de Révolution* (Paris, 1889, XI-205 p.).

⁴ Les officiers divers du Parlement des Dombes, qui siégeait à Trévoux (Ain), bénéficiaient d'un anoblissement au 1^{er} degré depuis 1571.

évincé du conseil d'État lors de la publication de la nouvelle liste de ses membres le 20 août 1830).

- Journaliste à l'*Ultra* ou l'*Oracle français* (janvier-mars 1819), puis au *Conservateur* (1819-1820) et enfin à la *Quotidienne*, il publie un premier ouvrage historique, intitulé *la France sous le règne de la Convention* (1820)¹, qui lui permet de relancer la polémique partisane ; ayant un certain succès, l'ouvrage est réédité en 1822 et 1824. Il siège comme député de l'Allier de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département en novembre 1827) ; réélu par ce collège qu'il préside en juillet 1830, il démissionne le 23 août de son mandat parlementaire, par légitimisme.

- Réputé dissident lors de sa première élection en 1828, il devient ensuite un des porte-parole de la droite, notamment le 15 mars 1830 lors du débat sur l'adresse des 221, texte auquel il s'oppose avec virulence à la Chambre, dans un discours magistral².

- Il a fait 29 interventions à la Chambre des députés.

- Sous la monarchie de Juillet, il est plusieurs fois poursuivi comme propagandiste légitimiste, notamment pour un essai intitulé *De l'Avenir de la France* (Paris, 1831, 138 p.), qui lui vaut d'être emprisonné à la Conciergerie le 14 février 1831, et aussi pour quelques conspirations : il est ainsi mêlé au fameux attentat de Fieschi (7 août 1835) perpétré contre Louis-Philippe, arrêté par la police, avant d'obtenir une relaxe avant sa comparution en cour d'assises ; Conny publie aussi une volumineuse *Histoire de la révolution de France* (1834, rééd. 1842)³, dans laquelle il exposa une vision légitimiste de la Révolution française ; enfin, il consacre une étude historique aux *Frères des Écoles chrétiennes* (Paris, 1846, 106 p.), qui est l'occasion pour lui d'analyser *l'éducation des enfants dans les campagnes*, sous-titre de son ouvrage.

- Vicomte héréditaire (lettres patentes, 9 novembre 1816), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur.

Témoignages :

- d'Haussez : « Le courage, le talent et une complète inaptitude aux affaires se lient dans M. le vicomte de Conny. Je ne sais personne de plus propre à défendre une cause qui se perd et de moins habile à en retarder la chute. C'est un bon soldat d'arrière-garde qui brûlera jusqu'à sa dernière cartouche, combattra à l'arme blanche, mais dont la brillante valeur n'arrêtera pas l'ennemi. [...] Chez lui, la réflexion ne vient jamais tempérer ni régler la fougue des sentiments. Tous les partis le jugent bien. Le sien apprécie ses intentions et son talent, mais sans avoir jamais songé à la tentative périlleuse de les employer. L'autre rit de ses rodomontades et de ses bouffissures » (*Mémoires*, vol. 2, pp. 66-67).

- Sosthène de La Rochefoucauld : « Penseur profond mais impétueux ; parlant facilement, écrivant avec élégance, travaillant avec promptitude, consciencieux dans ses recherches ; ami sûr, cœur profond ; modeste sans affectation, sachant ce qu'il vaut, sans chercher à s'en faire valoir [...] ; fidélité à toute épreuve, élévation de sentiment, noblesse de caractère. Tel est le véritable chevalier de l'époque [...] M. le vicomte de Conny sera le seul peut-être à s'étonner de figurer dans ma galerie : c'est un devoir de cœur et de conscience dont je m'acquitte envers un homme que chacun aime autant qu'il l'estime. J'en aurais dit plus encore, si je n'eusse craint de blesser une modestie qui prête un nouveau charme à la vertu » (*Mémoires*, vol. 10, pp. 399-400).

- Victor de Broglie : « Du plus profond de la pure droite, M. de Conny [était] l'un des aboyeurs de cette meute qui continuait, au dire de Benjamin Constant, à chasser le lièvre sur les bancs de la Chambre » (*Souvenirs*, vol. 3, p. 145).

- Capefigue : « Enfin la contre-opposition [...] : parmi ses plus ardents orateurs se dessinait M. Félix de Conny, d'un honneur chevaleresque, saisissant toujours une cause par le côté des preux, sans faire attention pourtant que les temps étaient un peu changés ; qu'il ne s'agissait plus de dames, de castels ; que le géant populaire avait besoin d'être abattu par d'autres armes que par des coups de lance à galante devise, et par des tournois à fer émoulu » (*Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, vol. 10, p. 12).

- Dupin : « M. de Conny s'élance à la tribune comme pour répondre [à Agier]. On s'attendait à une improvisation véhémement ; il était en ébullition ! Mais il tira de sa poche et lut un discours écrit, où, du reste, toute la colère du parti était consignée à l'avance » (*Mémoires*, vol. 2, p. 119).

¹ Paris, Le Normant, 1820, XVI-511 p.

² *Archives Parlementaires*, éd. Mavidal et Laurent, 2^e série, vol. 61, pp. 572-576.

³ Paris, Paul Méquignon, 1834, puis Jeulin, 1842, 8 vol.

COPPENS : Laurent **Coppens** (1750-1834), **baron de Nortlandt** depuis décembre 1814.

- Il est issu d'une famille originaire de Liège, connue depuis la fin du XV^e siècle, devenue avant 1650 une des premières familles de la bourgeoisie de Dunkerque, ville natale du député ; la branche du député reste roturière, jusqu'au titre nobiliaire obtenu en 1814.
- Petit-fils d'un échevin de Dunkerque, il est aussi neveu d'un négociant richissime et entreprenant, secrétaire du roi en la chancellerie d'Artois (1747-1767), anobli comme tel, ayant acquis par achat de fiefs une baronnie, époux de Marie Bart, fille du célèbre corsaire Jean Bart (1650-1702).
- Il est fils d'un lieutenant au régiment de Luxembourg, devenu procureur du roi en l'amirauté de Dunkerque, et chevalier de Saint-Louis, roturier quant à lui.
- Lui aussi échevin de Dunkerque (1774), et procureur du roi près l'Amirauté de Dunkerque (1780), Laurent Coppens devient négociant, membre de la chambre de commerce du Nord (1802), puis du conseil d'agriculture départemental, avant d'être nommé président du tribunal des douanes de Dunkerque en 1810.
- Nommé président de l'administration départementale du Nord en 1790, il devient président de la Société des Amis de la Constitution de Dunkerque, et siège comme député centriste du Nord à l'Assemblée législative en 1791-1793 ; il est dénoncé comme suspect et arrêté en décembre 1793 comme royaliste, détenu à Bergues, avant d'être libéré. Devenu ensuite maire de Steene (Flandre) en 1801, il siège comme membre du conseil général (dès 1807), puis comme député du Nord du 10 octobre 1815 au 16 mai 1818. Il est l'auteur d'une trentaine de brochures historiques et politiques.
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré) par opportunisme, il appartient ensuite au centre droit constitutionnel, et se montre hostile aux ultras.
- Il a fait deux interventions à la Chambre.
- Baron héréditaire (lettres patentes, décembre 1814, confirmé par nouvelles lettres patentes, 29 novembre 1821), il est en outre chevalier, puis officier (juin 1820) de la Légion d'Honneur (LH 585 / dossier 66).
- Ayant épousé vers 1774 sa cousine Marie Madeleine Mélanie Coppens d'Hondschoot († 1805), il a eu deux filles de ce premier lit. Remarié en 1806 à Pétronille Durin, il a eu un fils unique du second lit, Laurent Auguste Coppens de Nortlandt (né en 1806), lieutenant-colonel de la Garde nationale de Bergue, puis brièvement préfet de l'Ariège sous la seconde République (octobre 1848-janvier 1849, dossier F¹bI 157/31), se voit confirmer sous la monarchie de Juillet le titre paternel de baron-pair par ordonnance du 25 septembre 1834¹.

CORBIÈRE : *Jacques* Joseph Guillaume François Pierre **Corbière** (1766-1853), **comte de Corbière** depuis 1822.

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

CORDAY : Louis Aimé Cyprien, **comte de Corday** (1765-1841).

- Il est issu d'une famille de la noblesse normande, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1463), maintenue noble en 1666, mais très appauvrie.
- Lieutenant d'infanterie avant 1789, il émigre, rentre sous le Consulat, et se marie à une héritière bien dotée en 1805, ce qui lui permet de payer 2960 francs de cens en 1815, près de trois fois le seuil d'éligibilité.
- Il est mis à la retraite comme officier avec le grade de chef d'escadron en 1819.
- Il siège comme député du Calvados du 9 octobre 1815 au 5 novembre 1827 (toujours élu au collège du département).
- Ultra-royaliste, puis villèliste, membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi. En mars 1820, le général Foy ayant à la Chambre traité les émigrés de « misérables », Corday le qualifie en réponse d' « insolent », et se bat en duel avec lui, avant de se réconcilier en gentilhomme, une fois les paroles injurieuses effacées.
- Il a fait deux interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de Saint-Louis (dès avant 1792).

¹ Cf. A. Révérend, *Titres et confirmations de titres 1830-1908*, Paris, H. Champion, 1909, pp. 34-35.

CORNET d'INCOURT : Charles Nicolas **Cornet** (1773-1852)¹, dit **Cornet d'Incourt** depuis son mariage en 1798.

- Il est issu d'une famille de commerçants picards, ayant donné de nombreux échevins d'Amiens, roturière jusqu'à l'anoblissement héréditaire du père du député, qui profite donc à notre parlementaire.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Charles Cornet (1693-1711), bourgeois, négociant, et juge-consul d'Amiens ; et, en ligne maternelle, petit-fils de Nicolas René Houzé, seigneur de Cavillon (1719-1797), secrétaire du roi, et receveur des tailles à Amiens.

- Il est le neveu d'*Adrien* Charles Cornet (1718-1795), négociant parisien ruiné dans le commerce des soieries, et de Michel Cornet (1722-1807), grand-maître de la franc-maçonnerie amiénoise (loge « le Grand Maître) dans les années 1760².

- Il est le fils aîné (premier-né de huit enfants) de Geneviève Houzé de La Boullaye (1752-1832) et de François Nicolas Cornet (1728-août 1816), négociant à Amiens et Paris, juge-consul d'Amiens, échevin d'Amiens en 1775-1776, puis président-syndic de la chambre de commerce d'Amiens (depuis 1795), conseiller municipal d'Amiens (depuis 1800), et membre du conseil d'arrondissement d'Amiens, anobli à titre héréditaire par lettres patentes du 11 juin 1816.

- Parmi ses frères et sœurs, on relève notamment : 1° Adrien Jean-Baptiste Cornet, dit Cornet d'Hunval (1777-1824), négociant amiénois, qui sert de secrétaire particulier à son frère Charles Nicolas au ministère des Finances de 1822 à 1824 ; 2° Marie-Geneviève Cornet (1775-1841), portraitiste de quelque réputation mariée à un avocat d'Amiens.

- Enfin, il est cousin germain d'André Marie Félix de Boutray³ (1770-1840), créé baron héréditaire par lettres patentes le 20 janvier 1830.

- Né à Amiens le 19 janvier 1773, Charles Nicolas Cornet, épouse le 29 août 1798 à Amiens Marie Aimée Honorée d'Incourt de Fréchencourt, fille de Marie Pierre Adrien d'Incourt de Fréchencourt, mousquetaire du roi ; il ajoute sous la Restauration le nom de son épouse, et se fait ainsi appeler « Cornet d'Incourt ».

- Négociant amiénois dans le textile, il est membre depuis 1820 et même à un moment président du conseil général de la Somme. Il est en outre député de la Somme du 10 octobre 1815 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement d'Amiens *extra-muros* à partir de 1820), deux fois choisi comme secrétaire de la Chambre en novembre 1821 et juin 1822 (sessions de 1821 et 1822, novembre 1821-mai 1822 et juin-août 1822), également rapporteur de la commission parlementaire des budgets 1822 (février 1822) et 1823 (juillet 1822) pour la partie « dépenses ».

Directeur général des Contributions directes au ministère des Finances (janvier 1822-décembre 1827), il remplit à la même époque les fonctions de secrétaire général du ministère des finances⁴, avec titre de conseiller d'État en service extraordinaire ; il est rappelé comme conseiller d'État en service ordinaire le 25 juillet 1830, promotion annulée par la révolution de Juillet.

- Orateur notable, quoique de second rang, parmi les ultra-royalistes, puis les villèlistes, et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il est très prolifique, et adore faire de l'esprit.

- Il a fait 297 interventions à la tribune de la Chambre, dont 29 opinions et discours et deux rapports parlementaires qui font l'objet d'une impression ; ceci, non comptées quelques interventions supplémentaires à la Chambre comme directeur d'administration centrale à partir de 1822. Spécialiste des questions financières, il publie après sa défaite électorale un traité de réflexion technique intitulé *Des contributions directes considérées sous les rapports financiers et politiques* (1829). Il inspire sous la Monarchie de Juillet une feuille légitimiste locale, *la Gazette de Picardie*, où il critique les hausses d'impôts du pouvoir orléaniste dans des *Observations* (1842) et dans *Deux amendements soumis à la commission du budget par un ancien député de la Somme* (1843). Il meurt au château de Fréchencourt (Somme), hérité de sa belle-famille, le 8 décembre 1852.

- Il est successivement chevalier (1^{er} mai 1821), officier (août 1823), puis commandeur (22 mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 591/ dossier 91, consulté pour cette thèse).

¹ Dit « Cornet d'Incourt » par ajout du nom de son épouse, et, en plus de la flatteuse apparence nobiliaire, pour le distinguer de son père, et aussi du général comte Cornet (1750-1832), thermidorien ayant favorisé le 18 Brumaire, puis pair de France de 1814 à sa mort.

² Sur ces points, cf. Jean-Marie Wiscart, *Grands notables du premier Empire*, Somme, pp. 50-51.

³ Ce cousin a pour mère Marie Houzé de La Boullaye, sœur de Geneviève (qui est la mère de Cornet d'Incourt).

⁴ Cf. *Almanach royal* de 1826, Paris, Guyot et Scribe, 1826, p. 193.

- Marié, mais mort sans enfants, il lègue ses terres et ses biens à son neveu Adrien Léon Marie Poujol¹ (1809-1896), qui devient ensuite receveur des contributions d'Amiens, conseiller d'arrondissement et maire de Fréchencourt.



Charles Nicolas Cornet d'Incourt

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Toujours de l'esprit, toujours de la finesse et de la malice [...]. M. Cornet d'Incourt est un petit homme rondelet, dont le corps gras, sans être replet, s'appuie sur des cuisses et des jambes courtes et minces. Ses traits respirent la satisfaction : un sourire éternel arrondit les pommettes vermeilles de ses joues ; ses narines découvertes et enflées semblent incessamment flairer la louange. Un mouvement de tête qui se combine avec toutes ses habitudes, promène ses yeux alternativement sur sa personne et sur celle d'autrui ; et l'expression qu'on aperçoit alors sur son visage, annonce qu'il vient de faire une comparaison dont le résultat lui plaît, et de remporter un triomphe sur sa modestie. Il faut croire que cet exercice de l'amour-propre produit un contentement intérieur utile à la santé, car il est impossible d'avoir l'air plus frais et dispos que M. Cornet d'Incourt. Il a 47 ans ; on ne lui en donnerait pas 30. Ce député semble s'être fait une tâche d'orner les plus tristes matières. Tout ce qu'il touche produit des fleurs. Le budget est pour lui un trésor d'argument. Que n'est-il ministre des finances ! Il trouverait le moyen d'amuser les contribuables en les faisant payer ; il éveillerait leur paresse avec des pointes, il les indemniserait en bons mots » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 89-51).

COTTEAU : Jean-Louis Joseph Cotteau (1775-1835).

- Il est issu d'une famille connue à Cambrai depuis 1614, en cours d'anoblissement inachevé en 1789.
- Il est le petit-fils, en ligne paternelle, d'un marchand, et en ligne maternelle, d'un magistrat subalterne à Andelot (Champagne).
- Il est le fils de Maximilien Joseph Cotteau, échevin de Cambrai, puis secrétaire du roi en la chancellerie près la chambre des Comptes de Bretagne (Nantes, 1777-1789), douze années d'exercice insuffisantes pour être anobli.

¹ Celui-ci était le fils d'Agathe Renée Ernestine Cornet (1786-1844), sœur de notre député.

- Adjoint au maire de Cambrai, Jean-Louis Cotteau est ensuite député du Nord de janvier 1823 au 16 mai 1830 (trois fois élu à l'arrondissement de Cambrai).
- Villèliste, il reste ensuite fidèle à la droite, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait deux interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (18 octobre 1815¹, LH 601/ dossier 44 ?, cote donnée sous réserve).
- Deux proches parents, probablement fils ou neveux : 1° Charles Louis Victor Joseph Cotteau (né le 15 juillet 1800 à Cambrai), juge auditeur au tribunal de première instance de Metz (27 avril 1824-19 août 1824), puis conseiller auditeur à la cour royale de Metz (19 août 1824-11 décembre 1826), muté à celle de Douai comme conseiller auditeur (11 décembre 1826) puis titulaire (3 février 1844)² ; 2° Louis Maximilien Joseph Cotteau (né le 19 octobre 1803 à Cambrai), avocat, puis juge auditeur au tribunal de première instance de Cambrai (installé le 25 mai 1826)³.

COTTON : Thomas Jacques **de Cotton** (1766-1841).

- Il est issu d'une famille de la noblesse lyonnaise, anoblie par charge d'échevin de Lyon en 1673.
- Il est l'arrière-arrière-petit-neveu du père Pierre Cotton (1564-1626), théologien jésuite, confesseur d'Henri IV puis du jeune Louis XIII pendant sa minorité.
- Élève à l'École militaire de Paris (1785), avec grade de sous-lieutenant, Thomas Jacques de Cotton débute une carrière d'officier de marine jusqu'en 1790.
- Puis, au cours d'une longue émigration de 1791 à 1814, il sert dans l'armée des princes.
- Brièvement préfet du Rhône à la première Restauration, à titre provisoire (avril 1814), il est nommé ensuite préfet du Vaucluse (février 1817-janvier 1823), puis préfet de la Drôme (janvier 1823-novembre 1828, dossier F¹bI 157/33).
- Membre du conseil général, et député du Rhône du 10 octobre 1815 au 1^{er} mai 1822, il est nommé président du collège électoral de ce département pour les élections de novembre 1816.
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il se range ensuite dans la fraction intermédiaire entre les ultras et le centre droit.
- Il a fait 21 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (1814), et de la Légion d'Honneur (LH 602/ dossier 33).
- Un parent, Jacques François Séverin de Cotton, né le 15 novembre 1804 à Joux (Rhône), avocat, puis jeune magistrat sous la Restauration : juge auditeur au tribunal de première instance de Montbrison (Loire, 28 août 1827), puis de Lyon (14 octobre 1829), promu substitut du procureur près le tribunal de première instance de Belley (3 février 1830)⁴.

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Cotton : Quatre pieds dix pouces⁵, taille étroite, jambes grêles, front découvert, tête poudrée, queue et ailes de pigeon, yeux petits et renfoncés, joue creuse, nez effilé et saillant filet de voix, démarche, tenue et habitudes singulières » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, p. 91).

COUPIGNY : *Valentin* Charles Hubert **Malet, baron de Coupigny** (1771-1844).

- Issu d'une famille noble flamande, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1342), il est petit-fils, en ligne paternelle, de François Malet de Coupigny, capitaine d'infanterie.
- Il est fils d'Amable François Hubert Malet de Coupigny (1739-1794), lieutenant d'infanterie dans un régiment de marine (depuis 1758), guillotiné à Arras le 23 ventôse an II (13 mars 1794), et de Valentine Charlotte du Carieul (†1782), épousée le 14 avril 1770 à Arras.
- Colonel de la garde nationale de Boulogne-sur-Mer, Valentin de Coupigny est promu maréchal de camp en 1826 ; vraiment riche, il paye 3290 francs de cens dès 1815.
- Maire de Fiefs (Pas-de-Calais, à l'ouest de Béthune), il est membre du conseil général, et député du Pas-de-Calais du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de novembre 1821 au 5 novembre 1827

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Cf. BB 6*/529, notice n°3091.

³ Cf. BB 6*/534, registre 10, notice n° 7001.

⁴ Cf. le dossier matricule de magistrat en BB 6*/534, registre 10, n° 7366.

⁵ Petite taille d'1,60 mètre, on le rappelle.

(élu alors à deux reprises à l'arrondissement d'Aire-sur-la-Lys) ; il est choisi par ses collègues comme l'un des secrétaires de la Chambre pour la session de 1824 (mars-août 1824).

- Ultra-royaliste, puis villèliste en 1821-1824, et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il se rapproche de la contre-opposition en 1825-1827.
- Il a fait 20 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (décembre 1815), et aussi, chevalier, puis officier de la Légion d'Honneur (LH 1705/ dossier 13).

Témoignages :

- Barthélemy et Méry : « Mais quel est ce guerrier de qui la queue énorme / Charge le collet bleu d'un superbe uniforme, / Et dont la blanche poudre imprégnée avec soin / S'évapore en nuage et l'annonce de loin ?/ -Tu vois le colonel d'un cohorte urbaine,/ Coupigny, que Boulogne envoya vers la Seine ;/ Sans haine contre nous [les villèlistes], il habite avec eux [l'extrême-droite],/ Malgré son air guerrier, il est peu belliqueux » (*La Villéiade ou la prise du Château-Rivoli*, 15^e édition, Paris, Ambroise, Dupont, 1827, p. 30).
- Alexandre Lagarde : « Il faut que vous sachiez que M. le baron est remarquable par une énorme queue rendue plus touffue par une énorme quantité de poudre. Il paraît que M. de Coupigny se livre quelquefois au plaisir de la danse ; il est colonel de la garde nationale de Boulogne. Il se fait, dit-on, admirer par sa belle tenue et son air martial, ce qui n'est certes pas incompatible avec une longue queue » (*Nouvelle biographie pittoresque des députés à la Chambre septennale*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, p. 54).

COUPPIER : Claude François **Couppier** (1766-1829).

- Il est petit-fils, en ligne maternelle, d'un négociant de Lyon, et fils d'un conseiller en la cour des monnaies et présidial de Lyon.
- Né à Lyon le 1^{er} avril 1766, il est d'abord avocat dans cette ville, devient ensuite juge d'instruction au tribunal de première instance de Villefranche (nommé le 20 décembre 1815, installé le 4 janvier 1816), avant d'être promu conseiller à la cour royale de Lyon (nommé le 6 octobre 1824, installé le 5 novembre 1824), exerçant cette fonction jusqu'à sa mort¹.
- Après une défaite en mai 1822, puis une victoire en février 1824 à l'arrondissement de Villefranche, il siège comme député du Rhône de mars 1824 au 5 novembre 1827 ; il est parallèlement membre du conseil d'arrondissement de Villefranche.
- Villèliste, il a fait deux interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (29 octobre 1826²).

COURTARVEL (comte Claude de) : *Claude René César de Courtarvel*, dit le **comte de Courtarvel-Pézé** (1761-1849).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Maine, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1392).
- Il est le 2^e fils d'un officier d'infanterie, mis au service de la marine, et le frère des députés suivants.
- Page de la Reine (1785), il est lieutenant d'infanterie, puis capitaine (1783-1789).
- Après une émigration longue (1792-1814), il est colonel de cavalerie (août 1814), commandant de la garde nationale de Châteaudun (1816), puis promu au grade de maréchal de camp (1826).
- Il est membre du conseil général (1815-1830), et député d'Eure-et-Loir d'octobre 1816 à juillet 1819, puis de décembre 1820 au 23 décembre 1823 (élu au collège du département en 1820) ; il est élu par ses collègues secrétaire de la Chambre en février 1823 pour la session de 1823 (de février à mai 1823) ; enfin, il siège comme pair de France du 23 décembre 1823 au 24 février 1848. Comme fils et gendre d'émigré et émigré lui-même, il perçoit une forte indemnité de quelque 130.000 francs, pour des terres spoliées situées en Loir-et-Cher, Sarthe, Seine et secondairement Eure-et-Loir pour sa propre famille, et en Dordogne pour la famille de sa femme, née de Lubersac.
- Ultra-royaliste, puis villèliste, enfin pair fidèle à la droite, il se rallie toutefois au régime de Juillet.
- Il a fait 19 interventions à la Chambre des députés (et 10 à la Chambre des pairs jusqu'en 1830).
- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, avril 1824), il est en outre chevalier de Saint-Louis (août 1814), et gentilhomme de la chambre du roi (1821).

¹ Cf. Archives nationales, BB 6*/ 529, n°3751.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

COURTARVEL (vicomte Jules de) : *Jules Honoré César, vicomte de Courtarvel* (1768-v. 1844).

- Frère du précédent et du suivant, c'est le benjamin de la fratrie.
- Formé chez les chevaliers de Malte sans appartenir à l'ordre, il devient officier de cavalerie, avec grade de capitaine dans un régiment de chasseurs (1788).
- Servant, comme ses frères, en émigration dans l'armée des Princes, il est promu lieutenant-colonel à la Restauration, en 1814.
- Il est député d'Eure-et-Loir de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Chartres).
- Villèliste, il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (vers 1814, sous réserve).
- Marié, il n'a pas eu d'enfants parvenus à l'âge adulte.

COURTARVEL (marquis Louis de) : *Louis François René, marquis de Courtarvel* (1759-1841).

- C'est le frère aîné des deux députés précédents.
- Lui aussi officier, il parvient sous l'Ancien régime aux grades de sous-lieutenant (1776), capitaine (1778), puis de colonel (1786).
- Il émigre comme ses frères. Servant à l'armée des Princes, il est alors promu « maréchal de camp » ; puis il se met au service du Portugal. Il épouse la fille d'un maréchal de camp.
- Rentré en France seulement en 1814, il est aussitôt promu lieutenant-général (juin 1814-1832).
- Il est membre du conseil général (1814-1830)¹, et député du Loir-et-Cher d'avril 1821 au 5 novembre 1827 (deux fois élu au collège du département, la première fois lors d'une élection partielle en mars 1821, en remplacement de Pardessus, démissionnaire) ; puis il siège comme pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830.
- Villèliste et membre de la « bannière » des Chevaliers de la Foi, il reste fidèle à la droite à la pairie.
- Il a fait 12 interventions à la Chambre des députés (aucune à la Chambre des pairs).
- Baron-pair (ordonnance, 5 novembre 1827), il est en outre chevalier (1795), commandeur (1^{er} mai 1821), puis grand-croix (23 mai 1825) de Saint-Louis ; et aussi chevalier (août 1821), puis officier (octobre 1826) de la Légion d'Honneur (LH 613/ dossier 62). Il meurt le 2 juillet 1841².
- Marié, il n'a pas eu d'enfants parvenus à l'âge adulte.

COURTIVRON : *Louis Philippe Marie Le Compasseur de Créqui-Montfort, marquis de Courtivron* (1781-1865).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bourguignonne, connue dès le XV^e siècle et dotée du fief de Courtivron depuis 1598, mais ayant dérogé jusqu'à un anoblissement définitif en 1620 par charge de conseiller au parlement de Dijon exercé sur deux générations ; le titre de marquis, pris depuis 1698, est de courtoisie, jusqu'à la titularisation officielle en 1829.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Gaspard Le Compasseur de Créqui-Montfort, marquis de Courtivron (1715-1785), officier ayant grade de mestre de camp, puis scientifique renommé à son époque, élu membre de l'Académie des Sciences, auteur notamment d'une *Sûre manière de résoudre les équations de tous les degrés*, et un *Traité d'optique* (1752), et de Marie Rose Louise de Cornette de Saint-Cyr (†1753). En ligne maternelle, il est petit-fils de Joseph François de Clermont-Tonnerre (1726-1809), et de Marie Anne de Lentilhac, épousée le 30 janvier 1757. Il est petit-neveu de Charles Henry Jules, duc de Clermont-Tonnerre (1720-1794), duc et pair, lieutenant-général, guillotiné à Paris (cf. la fiche d'Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre pour plus de renseignements).
- Il est fils d'Antoine Nicolas Philippe Tanneguy Gaspard Le Compasseur de Créqui-Montfort, marquis de Courtivron (1753-1832), lieutenant-colonel de carabiniers (1788), partisan des réformes en 1789, essayant cependant en 1790 de sauver un inspecteur des comptes de la garnison de Nancy, aux prises avec une émeute révolutionnaire ; le père du député finit par émigrer à Munich (Bavière) en 1792, et se livre alors à des travaux littéraires³ ; devenu maire de Bussy-la-Pesle (Côte d'Or)⁴ dès

¹ Pour les élus de ce département, cf. on renvoie à l'index publié par les Archives départementales intitulé *Le conseil général de Loir-et-Cher (1790-1972)*, par Jean Dupuy, Blois, 1972, 75 p.

² *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, nécrologe 1841-1842, p. 328.

³ Notamment la traduction des *Essais* du comte Benjamin de Rumford (1753-1814), physicien américain, en 1799 et en 1806, et aussi une traduction restée inédite de la *Jeanne d'Arc* de Schiller.

⁴ Localité située à 25 kilomètres à l'ouest de Dijon.

l'Empire, puis maire de Dijon (juin 1821-juillet 1830), il est fait marquis héréditaire (lettres patentes, février 1829), et chevalier de la Légion d'Honneur (11 août 1823¹). En tant que maire de Dijon, son buste en marbre a été réalisé par Denis Foyatier (1793-1860), célèbre statuaire français du XIX^e siècle².

- La mère du député, Stanislas [sic] Christine de Clermont-Tonnerre (1759-1834), a été épousée le 18 avril 1779. Elle est la cousine germaine de M^{er} Jules de Clermont-Tonnerre (1749-1830), député à la Constituante en 1789-1791, puis pair de France royaliste de 1814 à 1830, archevêque de Toulouse (1820-1830), et cardinal depuis 1822 (cf. sa fiche).

- Il est le frère cadet de Gaspard Élie de Courtivron (1780-1806), lieutenant en émigration, qui sert dans l'armée autrichienne et meurt au combat.

- Enfin, il est cousin issu de germain de Jacques de Clermont-Mont-Saint-Jean (1752-1827), député à la Constituante en 1789-1791, puis député ultra-royaliste de Seine-et-Marne en 1815-1816 (cf. sa fiche), et aussi d'Aimé Gaspard de Clermont-Tonnerre (1779-1865), pair de France de 1815 à 1830, ministre de la Marine (1821-1824), puis ministre de la Guerre (1824-1827), cf. sa fiche.

- Philippe de Courtivron commence quant à lui sa carrière publique comme auditeur au conseil d'État sous l'Empire du 19 janvier 1810 au 5 juillet 1814 ; en poste à Dokkum (Pays-Bas)³ comme commissaire spécial de police, il n'est pas repris comme auditeur lors de la réorganisation de la Restauration, et il doit se reconvertir provisoirement dans une carrière militaire.

Il devient officier de cavalerie, cheveu-léger en 1814 (grade de chef d'escadron), puis aide de camp du duc de Damas ; il est ensuite nommé attaché d'ambassade en Espagne en 1823, où il est le collaborateur direct de l'ambassadeur, le marquis de Talaru⁴.

- Maire, à la suite de son père, de Bussy-la-Pesle, il est membre du conseil d'arrondissement de Dijon, puis député de la Côte d'Or de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).

- Membre de l'opposition royaliste, c'est un ami personnel d'Agier et de Hyde de Neuville ; il figure parmi les fervents partisans de l'esclavage des Noirs au sein de la Chambre des députés.

- Il a fait 11 interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de Saint-Louis (sous réserve), et chevalier de Malte.

COUTARD : Louis François **Coutard**, (1769-1852), devenu **baron Coutard** (1808) puis **comte de Coutard** (1820).

- Il est fils d'un simple marchand de toile de la commune de Ballon, dans la Sarthe.

- Il a épousé en 1808 à Varsovie une cousine du maréchal Davout.

- Simple soldat (mars 1787), engagé dans la garde royale (1791-1792), capitaine (1793), chef de bataillon (1798), se distingue dans la campagne d'Italie, au siège de Gênes, chef de brigade (1799) ; promu colonel, il doit capituler à Ratisbonne (1809) ; promu encore général de brigade (6 août 1811), puis lieutenant-général (25 novembre 1814), il est commandant de la place de Rochefort (1814) puis de la Garde nationale de Lille (1815), et successivement des 3^e (1816), 13^e et 1^{ère} (1822-1830) divisions militaires⁵.

- Il siège comme député de la Sarthe de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département en novembre 1827) ; réélu en juillet 1830, il démissionne dès le 31 août, par légitimisme.

- Membre de la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, puis refuse le ralliement au régime de Juillet.

- Il a fait cinq interventions à la Chambre des députés.

- Baron d'Empire héréditaire (lettres patentes, déc. 1808), puis comte héréditaire (l. p., août 1820), et donataire de l'Empire d'une rente annuelle de 4000 francs, assise en Westphalie, il est en outre chevalier (août 1814), commandeur (18 août 1819), puis grand-croix (20 août 1823) de Saint-Louis ; officier, commandeur (23 août 1814), grand-officier (24 août 1820), puis grand-croix (30 octobre 1829) de la Légion d'Honneur (LH 620/ dossier 51) ; enfin, gentilhomme de la Chambre du roi.

- Marié, il n'a pas eu d'enfants parvenus à l'âge adulte.

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Sur ce père, cf. Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 5, p. 396, colonne 3.

³ Dokkum est situé dans le nord de ce pays, en Frise, non loin de Groningue.

⁴ Ce dernier était en outre un des principaux *leaders* ultra-royaliste à la Chambre des pairs (cf. sa fiche).

⁵ La 1^{ère} division militaire (Paris), lui assure une influence sur les décisions ministérielles en matière de sûreté.

CRESSAC : Eutrope Barthélemy **de Cressac** (1777-1844), **vicomte de Cressac** depuis 1826.

- Il est issu, en ligne paternelle, d'une famille de bourgeois de la Marche, installée depuis la fin du XVII^e siècle à Poitiers¹ et anoblie en mars 1776 ; en ligne maternelle, il est issu d'une famille de la noblesse de robe parisienne, le député étant né lui-même à Paris.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jean de Cressac (1685-1747), notaire et 86^e échevin de Poitiers, et de Modeste Catherine Brunet de Sort (1698-1792) ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Barthélemy Michel Hazon (1722-1818), architecte et courtisan parisien, grand-cordon de l'ordre de Saint-Michel, intendant-ordonnateur des bâtiments de France et contrôleur général des bâtiments de Versailles, et de Marie Madeleine de Malinguehen de Brétizel (1731-1805).

- Il est fils aîné d'Eutrope de Cressac (1731-1807), conseiller du roi, avocat au parlement, banquier expéditionnaire à la cour pontificale de Rome, anobli en 1776, très érudit, et de Jeanne Praxède Hazon (1757-1817), filleule du roi Louis XV, épousée le 19 janvier 1776 à Paris.

- Il est neveu de Jacques-Louis de Cressac (1718-1791), vicaire général de l'évêque de Poitiers, de Vincent-François de Cressac, régent de la faculté de médecine de Poitiers ; il est aussi neveu par alliance de Charles-Etienne Coquebert de Montbret (1755-1831), naturaliste, professeur à l'École Centrale et à l'École des Mines, directeur de la Statistique, puis secrétaire général du commerce sous l'Empire, époux de Charlotte Nicole Hazon, tante maternelle du député.

- Il est frère de Jacques François Célini de Cressac (1778-1856), chef de bataillon du génie, conseiller général de la Moselle (1816-1830), chevalier d'Empire (avril 1810), puis baron héréditaire (mai 1819).

- Le député a épousé sa cousine issue de germaine Louise Lucie de la Marque de Fleury (1777-1857), fille de René de la Marque de Fleury, conseiller du roi au présidial de Poitiers, devenu lieutenant-général, puis président à la cour impériale de Poitiers (1811) et conseiller général des Deux-Sèvres et de Bénédicte Françoise de Cressac (1756-1828) - cette dernière étant la cousine germaine du député.

- Élève à l'École nationale des Mines (juin 1795-1800), il est nommé successivement ingénieur surnuméraire (juillet 1800), puis titulaire (mars 1802), directeur des travaux d'exploitation de l'étain en Haute-Vienne (1809), ingénieur en chef des mines (juin 1810), directeur d'un arrondissement minéralogique englobant Poitou, Charente et Touraine (mai 1811), membre du jury de l'École des arts et métiers de la Vienne (1822), ingénieur en chef de 1^{ère} classe (juin 1824-mai 1833), et membre fondateur de la Société des houillères et fonderies d'Alès.

- Maire de Marnay (Vienne, nommé en février 1812), il se porte comme volontaire royal en mars 1815 ; puis il est nommé membre du conseil général de la Vienne, et siège comme député de la Vienne de mars 1824 au 16 mai 1830 (toujours élu au collège d'arrondissement de Poitiers, qu'il préside en juin 1830, sans être cette fois réélu).

- Villèliste modéré, il est favorable à Martignac en 1828, puis rallie à nouveau la droite en 1829-1830, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il a fait une seule intervention à la Chambre des députés.

- Baron d'Empire (décret impérial, février 1814), puis vicomte à titre personnel (ordonnance, juillet 1826), il est en outre chevalier de Saint-Louis (avril 1816), et de la Légion d'Honneur (22 août 1824²).

CREUZÉ : Robert Augustin **Creuzé** (1779-1842).

- Il est issu d'une famille de négociants protestants appartenant à une famille de la bourgeoisie de Châtellerauld (Poitou), connue depuis 1609.

- Il est très lointainement cousin de Creuzé de la Touche (1749-1800), lieutenant-général de la sénéchaussée de Châtellerauld, député de gauche à la Constituante, puis député modéré à la Convention, au Conseil des Anciens, au Conseil des Cinq-Cents, au Sénat conservateur.

- Il est lointainement cousin aussi de la branche Creuzé de Lesser, qui fut anoblie pour sa part en 1778, et donna en la personne d'Augustin François Creuzé de Lesser (1771-1838), sous-préfet d'Autun (17 septembre 1802-25 janvier 1805), député de Saône-et-Loire au Corps législatif du 17 août 1804³ à 1809, auteur en 1806 d'un *Voyage en Italie et en Sicile*, et en 1813 d'une nouvelle version de la *Table ronde* qui connut un franc succès au début de la Restauration ; nommé ensuite préfet de la Charente

¹ Pour les députés originaires de Poitiers, on renvoie aux notices très fournies de Guillaume Lévêque, E. Dion, et S. Jahan, vol. 26 des *Grands Notables du Premier Empire*, consacré à la Vienne.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ *Bulletin des Lois*, 4^e série, tome 1, acte du Sénat conservateur du 29 thermidor an XII, n°195, pp. 229-232.

(14 juillet 1815¹-6 août 1817), puis préfet de l'Hérault (6 août 1817-14 août 1830), où il se distingue par son action contre les étudiants libéraux de la faculté de droit de Montpellier.

- Robert Creuzé, de religion protestante, est négociant-drapier à Châtellerauld.

- Maire de Châtellerauld, il prend des mesures vigoureuses pour assurer l'approvisionnement en blé de la ville contre les menaces de famine en 1816-1817 ; député de la Vienne de décembre 1820 au 16 mai 1830 (toujours élu à l'arrondissement de Châtellerauld)², il est réélu en juin 1830 (au même collège, qu'il préside), mais il démissionne le 17 août, par légitimisme.

- Membre du centre droit, il s'intègre dès son élection dans la majorité royaliste puis villèliste ; il reste ensuite jusqu'au bout fidèle à la droite, vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et refuse de se rallier au régime de Juillet.

- Il a fait 16 interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier (1817), puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 629/ dossier 15).

- Un petit-neveu, Georges Adrien Jules Creuzé (1845-1919), entrepreneur à Châtellerauld et député conservateur (monarchiste) de 1885 à 1889.

CRIGNON d'AUZOUER : Anselme Crignon (1755-1826), dit Crignon d'Auzouer, du nom d'une terre possédée dans l'Orléanais ; le patronyme est parfois altéré à l'époque en « Ouzouer ».

- Il est issu d'une famille commerçante d'Orléans, opulente dès le XVII^e siècle, restée roturière, en dépit de l'ajout à son patronyme de noms de terres acquises par achat.

- Il a pour cousin germain Antoine Edouard Crignon (1756-1839), dit Crignon des Ormeaux, maire d'Orléans (1800-1815), chevalier d'Empire (lettres patentes, août 1808), baron d'Empire (lettres patentes, septembre 1810), confirmé à titre héréditaire sous la Restauration (lettres patentes, décembre 1815).

- Il est aussi neveu de Crignon de Bonvallet, maire d'Orléans de 1786 à 1789 ; il est donc aussi cousin germain du fils de celui-ci, Etienne Crignon (1763-1832), dit Crignon de Bonvallet, député du Loir-et-Cher de mai 1828 (élection partielle en avril 1828 à l'arrondissement de Vendôme) à sa mort du choléra en avril 1832, siégeant comme constitutionnel de centre gauche, puis comme orléaniste conservateur (et l'ayant emporté en juillet 1830 contre Josse-Beauvoir, cacique de la droite royaliste).

- Crignon d'Auzouer fait de solides études classiques, ce qui lui donne le goût de la littérature et des arts : il a laissé en 1779 un récit de *Voyages de Genève et de la Touraine*, en 1782 un recueil poétique intitulé *Choix de pièces fugitives*, et en 1786 une série de poèmes traduits du latin et de l'italien, sous le titre *les Orangers, les vers à soie et les abeilles*.

- Membre de l'assemblée provinciale de l'Orléanais en 1788-1789, il a été emprisonné sous la Terreur comme contre-révolutionnaire. Négociant à Orléans, il voyage dans la France entière pour ses affaires ; il est nommé juge du tribunal de commerce d'Orléans sous l'Empire. Vraiment riche, il paye 3260 francs en 1815.

- Conseiller municipal d'Orléans depuis l'Empire, il est ensuite député du Loiret du 9 octobre 1815 à sa mort en décembre 1826 (élu à l'arrondissement d'Orléans à partir de mai 1822), tout en étant un publiciste régulier dans *le Conservateur* et dans *le Drapeau blanc*.

- Il est membre de la « majorité de 1815 », puis de la fraction intermédiaire entre le centre droit et la droite ultra-royaliste ; il devient ensuite villèliste, avant de passer à la dissidence hostile, notamment lors du débat de 1824 sur la conversion des rentes.

- Il a fait neuf interventions à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 629/ dossier 55).

- Son fils aîné, Augustin Crignon, dit Crignon de Montigny (1782-1856), gros négociant et juge au tribunal de commerce (1821) d'Orléans, membre du conseil de charité et du conseil des prisons de la ville, membre du Conseil général du commerce de France, est aussi conseiller général du Loiret (septembre 1830), député du Loiret de février 1828 au 16 mai 1830, siégeant comme constitutionnel de centre gauche, hostile à Polignac - de même que son cousin Crignon de Bonvallet cité *supra* -, continûment réélu ensuite et siégeant d'août 1830 à 1839 comme orléaniste conservateur.

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°12, p. 26.

² Il est réélu en 1827 et en juin 1830, en un combat d'édiles locaux, contre le maire de Poitiers.

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Un des députés les plus gras et les plus grands des 83 départements, et l'un des plus riches négociants de France. Son embonpoint ne paraît pas être l'effet de son opulence, car il paraît difficile de vivre à moins de frais, si, comme on le dit, la dépense de sa table est proportionnelle à celle de sa toilette. Sa coiffure qui, selon toute apparence, était originairement poudrée, ne laisse plus voir depuis longtemps le moindre vestige de la houpe et du peigne. Son habit de 1815 est encore son habit de 1820, et son habit portait déjà, à l'époque de la restauration [de 1815], l'empreinte des outrages du temps [...] On le prendrait pour le fragment d'une cariatide colossale trouvée dans les ruines de l'Égypte ou de la Grèce, dont les formes altérées par le temps et couvertes de mousse, font l'admiration des antiquaires, après avoir fait l'effroi des voyageurs ; il ressemble encore à un de ces monuments cyclopéens dont les cavités servent, pendant le jour, d'asile aux chouettes et aux chauves-souris » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 94-95).

CROIZET : Hugues **Croizet** (1752-1831).

- Il est issu d'une famille originaire de Mauriac (Cantal), installée depuis peu à Aurillac.
- Il est fils d'un praticien¹ d'Aurillac, devenu procureur du roi et consul de la ville d'Aurillac².
- Employé au Contrôle général des Finances dans l'administration du contentieux (1776-1782), puis avocat et entreposeur des tabacs à Aurillac (1782-1789), il est ensuite trésorier communal d'Aurillac (février 1790), receveur des Domaines (septembre 1791). S'étant enrichi comme acquéreur de biens nationaux, il finit receveur général des Finances du Cantal, fonction qu'il exerce de février 1796 à octobre 1815.
- Élu membre du conseil municipal d'Aurillac (juillet 1789), il est inscrit sur la « liste des 60 » personnes les plus recommandables du département sous l'Empire, nommé membre du conseil général (avril 1809-novembre 1831) ; il siège comme député du Cantal du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de décembre 1820 au 16 mai 1830 (élu au collège du département en 1820 et 1827, et à l'arrondissement d'Aurillac en 1824) ; il est nommé président du collège électoral de département pour les élections de juillet 1830.
- Ultra-royaliste, puis villèliste, enfin fidèle jusqu'au bout à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il est resté muet à la Chambre des députés.
- Il est chevalier, puis officier (19 mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 633 / dossier 10).
- Un gendre, François Couderc de Saint-Chamant (1780-1863), intendant en Espagne, puis succédant à Croizet comme receveur général des Finances du département du Cantal d'octobre 1815 à août 1847, nommé en outre conseiller d'arrondissement d'Aurillac de mai 1820 à 1825³.

¹ Le mot a deux acceptions à l'époque : soit médecin, soit, et c'est le cas ici, homme de loi, sorte d'avocat consultant. Un dictionnaire biographique libéral signale par erreur ou malveillance Croizet père comme un paysan.

² Peut-être parent de Pierre Croizet (né en 1736), cabaretier et chapelier à Mauriac, un des principaux meneurs de l'agitation menée contre la fermeture du collège jésuite de Mauriac en 1762. Sur cette agitation, cf. Joël Fouilleron, « Les jésuites chassés de la cité. Violences pour un retour : Mauriac, 6-7 septembre 1762 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2001, vol. 48, pp. 50-70, et notamment pp. 61-62. Il est remarquable que l'homme pris à partie comme responsable de la fermeture du collège de Mauriac ait été un membre de la famille Lur-Saluces (cf. ce nom dans notre dictionnaire) ; en l'espèce, le marquis Eutrope Alexandre Hyacinthe de Lur-Saluces, baron de Drugeac (1736-1813), qui apparaissait alors comme l'archétype du gentilhomme des Lumières, très distant avec la foi, ce que confirment de manière plus générale les analyses de Michel et Marguerite Figeac sur la noblesse bordelaise et la famille Lur-Saluces (cf. notre bibliographie générale).

³ Sur le député et son gendre, cf. les courtes notices récapitulatives de Pierre-François Pinaud, *Les receveurs généraux des Finances 1790-1865*, Genève, Droz, 1990, pp. 108 et 110.

CROÿ-SOLRE : *Emmanuel Marie Maximilien, prince de Croÿ-Solre* (1768-1842).

- Il est issu d'une famille d'illustre noblesse originaire du Hainaut, connue depuis 1207, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1350), définitivement fixée en France après la paix de Nimègue (1678), et pourvue des titres officiels de duc de Croÿ depuis 1598, puis pour cette branche, de prince de Solre (titre espagnol) depuis 1677, et de prince de Croÿ et du Saint-Empire depuis 1742, ce dernier titre étant reconnu par la France depuis 1768, se transmettant en outre le titre héréditaire très prestigieux de grands d'Espagne.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'*Emmanuel de Croÿ*¹ (1718-1784), officier participant comme général à toutes les guerres de Louis XV, notamment en Westphalie, Bavière, Bohême, Pays-Bas, vainqueur de la fameuse bataille de Fontenoy (1745), gouverneur de Picardie (1758), fait maréchal de France en 1783, élu en outre membre de l'Académie des Sciences (1773), et consacrant une partie de sa richesse à restaurer le port de Dunkerque.

- En ligne maternelle, il est petit-fils de Philip Joseph de Salm-Kryburg (1709-1779), prince de Salm-Kryburg d'Ahaus et de Bocholt, comte de Rennenberg, grand veneur héréditaire de Bourgogne, chambellan de l'impératrice autrichienne Marie-Thérèse, et de Marie Thérèse Josepha, princesse de Hornes (1725-1783), comtesse de Solre-le-Château, épousée le 12 août 1742.

- Il est fils d'Anne Emmanuel Ferdinand François de Croÿ (1743-1803), officier de cavalerie, capitaine (1760), brigadier (1780), puis maréchal de camp (1784), membre de l'Assemblée des Notables en 1787-1788, élu député de la noblesse du Quesnoy (Hainaut, région de Valenciennes) aux États Généraux, devenu député de droite à la Constituante, démissionnaire dès décembre 1789, et d'Auguste Friedrike de Salm-Kryburg (1747-1822), épousée le 11 octobre 1764.

- Il est frère d'Auguste Philippe Louis Emmanuel de Croÿ (1765-1822), pair de France du 4 juin 1814 à sa mort en 1822 avec le titre de duc-pair.

- Il a aussi pour frère cadet M^{gr} Gustave Maximilien Just de Croÿ (1772-1843), évêque de Strasbourg (août 1817, installé en 1819), puis archevêque de Rouen (janvier 1820), grand aumônier de France (1822) et cardinal (1823), réputé pour son train de vie fastueux, pair de France du 31 octobre 1822 au 31 août 1830 (refus de serment), grand-croix de l'ordre de Charles III d'Espagne ; celui-ci fait une donation au séminaire diocésain de Strasbourg, autorisée par l'ordonnance du 11 février 1824².

- Il est cousin germain de Louis Stanislas Kotska, prince de La Trémoille (1767-1837), député ultra-royaliste du Cher à la « Chambre introuvable » en 1815-1816 (cf. sa fiche).

- Il se marie avec la fille de son cousin lointain le duc Joseph Anne Auguste Maximilien de Croÿ-d'Havré (1744-1839), chevalier de l'ordre espagnol de la Toison d'Or (1790), pair de France (4 juin 1814-août 1830), lieutenant-général participant à l'expédition d'Espagne en 1823³, grand-croix de l'ordre de Charles III d'Espagne ; ce beau-père du député était lui-même le frère de Louise Élisabeth de Tourzel, née de Croÿ d'Havré (1749-1832), qui avait succédé à la duchesse de Polignac comme gouvernante des Enfants de France en juillet 1789, puis accompagné la famille royale lors de la fuite avortée à Varennes en 1791, suivant la famille royale à l'Assemblée législative le 10 août 1792 lors de la prise des Tuileries, détenue ensuite à la prison de la Force et échappant de peu aux massacres de septembre, restée ensuite fidèle au Dauphin et à Madame Royale⁴.

- Emmanuel de Croÿ-Solre est lieutenant aux Gardes du corps (1783), puis capitaine (1787) ; il suit son père en émigration en Belgique et aux Pays-Bas de 1791 à 1802. Sa famille recevra la 22^e plus forte indemnisation en tant qu'émigré à la fin des années 1820 (avec un capital indemnisé de 1.123.000 francs)⁵. Sous la première Restauration, il sert dans les gardes du corps du roi comme capitaine à la compagnie d'Havré, puis il suit le roi à Gand, est promu maréchal de camp (31 mai

¹ Sur ce grand-père, on peut renvoyer à la biographie réalisée par Marie-Pierre Dion, *Emmanuel de Croÿ, 1718-1784, itinéraire intellectuel et réussite nobiliaire au siècle des Lumières*, Bruxelles, 1987. Sa correspondance a également été publiée récemment par Laurent Sortais, sous le titre *Journal de cour*, Clermont-Ferrand, Paleo, 2004-2006, 6 vol..

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°661, p. 170.

³ Dont la passion pour la femme d'un républicain espagnol en 1823 alimenta les chroniques, et qui fut exilé en Belgique après la révolution de 1830.

⁴ M^{me} de Tourzel fut finalement créée duchesse par Louis XVIII (lettres patentes, 17 janvier 1816), avec transmission du titre à son petit-fils Olivier Charles Roger de Tourzel (1804-1845), qui fut nommé quant à lui pair de France le 27 janvier 1830, mais ne siégea pas pour raisons d'âge jusqu'à la révolution de Juillet, qui annula cette nomination à la Chambre haute.

⁵ Cf. André Gain, *La Restauration et les biens des émigrés*, vol. 2, p. 192.

1815¹), devient commandant militaire du département de la Somme (1815), lieutenant-général (janvier 1825), et enfin, remplace son beau-père démissionnaire, le duc de Croÿ-d'Havré (1744-1839) déjà cité, dans la fonction de capitaine des gardes du corps du roi (juin 1825).

- Il siège comme député de la Somme de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département), puis comme pair de France de novembre 1827 à août 1830, étant le 3^e membre de sa famille à siéger simultanément à la Chambre haute ; il est nommé président du collège électoral du département de la Somme en juillet 1830.

- Villèliste, et membre de la bannière parlementaire des Chevaliers de la Foi, il reste fidèle à la droite à la Chambre haute.

- Il a fait une seule intervention à la Chambre des députés (et aucune à la Chambre des pairs).

- Chevalier du Saint-Esprit (14 mai 1826), il est aussi chevalier de Saint-Louis (août 1814) ; chevalier (18 mai 1820) puis officier (mai 1821) de la Légion d'Honneur (LH 636/ dossier 33²).

CRUSSOL : *Adrien* François Emmanuel **de Crussol, duc d'Uzès** (1778-1837), dit **le duc de Crussol**.

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Vivarais (Ardèche) et du Languedoc, connue depuis 1190, d'ancienne chevalerie (avec une filiation suivie depuis 1215), créée duc héréditaire d'Uzès depuis 1565 et jouissant du titre de « duc et pair » depuis 1572 (plus ancienne duché-pairie laïque).

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de François Emmanuel de Crussol, 9^e duc d'Uzès (1728-1802), duc et pair, et de Julie Pardaillan de Gondrin (1731-1799), décédée en émigration à Londres ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Louis Gaucher, duc de Châtillon (1737-1762), mort à 25 ans, et d'Adrienne de La Baume le Blanc (1740-1812).

- Il est fils de Marie François Emmanuel de Crussol, 10^e duc d'Uzès (1756-1843), lieutenant-général des armées du roi, pair de France du 4 juin 1814 à août 1830, siégeant à droite, et d'Amable Émilie de Châtillon-Porcéan, duchesse de Châtillon (1761-1840), épousée le 8 avril 1777.

- Sa tante maternelle, Louise Emmanuelle de Chatillon (née en 1763), princesse de Tarente, dame d'honneur de la reine Marie-Antoinette, épouse le 20 juillet 1781 *Charles* Bretagne Marie Joseph, prince de La Trémoille (1764-1839), lieutenant-général (1821), pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 10 novembre 1839, celui-ci étant par ailleurs le frère de Louis Stanislas Kotska de La Trémoille (1767-1837), député royaliste du Cher en 1815-1816.

- Il est lointainement cousin des baillis de Crussol de Florensac, et des Crussol d'Amboise ; ces deux branches, distinctes des Crussol d'Uzès depuis la fin du XV^e siècle, ayant donné chacune un ou deux Constituants en 1789, notamment, appartenant pour la première branche, Alexandre Charles Emmanuel, bailli de Crussol (1743-1815), proche ami du comte d'Artois, élu comme député de la prévôté de Paris aux États généraux, siégeant comme Constituant de droite en 1789, puis pair de France ultra-royaliste du 4 juin 1814 à sa mort le 17 décembre 1815.

- Sa sœur cadette Thimarette de Crussol d'Uzès (1785-1866) s'est marié le 17 avril 1804 avec Bonabes de Rougé (1778-1838), pair de France siégeant à droite, qui est lui-même frère du député villèliste Adrien de Rougé (1782-1838), cf. sa fiche.

- Capitaine de cavalerie en 1789, Adrien de Crussol émigre longuement avec son père de 1791 à 1814. Sa famille recevra la 19^e plus forte indemnité en tant qu'émigré (avec un capital indemnisé de 1.134.000 francs)³.

- Par son propre mariage le 19 janvier 1807 à Paris avec Catherine de Rochechouart-Mortemart (1776-1809), il devient gendre de Victurnien Jean-Baptiste duc de Rochechouart, marquis de Mortemart (1752-1812), colonel (1774), maréchal de camp (1788), duc-pair de 1771 à 1789 (sa famille se transmettant cette dignité depuis 1663), député de la noblesse de Sens aux États généraux, puis Constituant de droite en 1789-1791, émigré, combattant au service de l'Angleterre jusqu'en 1796, puis du Portugal jusqu'à son retour en France en 1802.

Il se trouve aussi en conséquence beau-frère de Casimir Louis Victurnien de Rochechouart, duc de Mortemart (1787-1875), baron d'Empire (avril 1813), officier d'ordonnance de Napoléon (1811), colonel (juin 1814), maréchal de camp (1815), lieutenant-général (1829), pair de France de tendance

¹ *Almanach royal de 1816*, « État-major général de l'armée, maréchaux de camp », p. 503.

² Référence du dossier sous réserve de non confusion avec un homonyme ; en revanche, on est sûr que les dates de promotions aux différents grades de la Légion d'Honneur qu'on mentionne sont bien relatives au député.

³ Cf. André Gain, *La Restauration et les biens des émigrés*, vol. 2, p. 192.

« constitutionnelle » du 4 juin 1814 au 24 février 1848 (duc-pair depuis 1817), ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg en remplacement de La Ferronnays (avril 1828-1833), vainement pressenti pour être président du Conseil le 29 juillet 1830 au moment de la révolution de Juillet, enfin sénateur du second Empire (mars 1852-septembre 1870).

- Sous la Restauration, Adrien de Crussol entre dans la maison militaire de Monsieur comme aide de camp, avec grade de colonel, puis de maréchal de camp.

- Il est député du Gard de mars 1824 à décembre 1830 (trois fois élu à l'arrondissement d'Uzès), puis pair de France (remplaçant son père démissionnaire) de décembre 1830 à sa mort en avril 1837.

- Oscillant entre le soutien au ministère Villèle et la contre-opposition en 1824-1827, et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il demeure jusqu'au bout fidèle à la droite, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830 ; il se rallie néanmoins ensuite au régime de Juillet.

- Il est resté muet à la Chambre.

- Il est chevalier de Saint-Louis (août 1814), et de la Légion d'Honneur (20 août 1824) ; en outre, il est l'un des cent sociétaires-fondateurs de la Société royale des Bonnes Lettres (janvier 1821).

- Un fils unique, Armand Géraud Victurnien Jacques *Emmanuel* de Crussol, duc d'Uzès (1808-1872), officier, est député de la Haute-Marne de septembre 1843 au 24 février 1848 (élu en août 1843 et en août 1846 à l'arrondissement de Bourbonne), puis de mars 1852 à 1857. Sous la monarchie de Juillet, il siège d'abord comme légitimiste, avant de se rallier au parti orléaniste conservateur ; ceci occasionne d'ailleurs un duel vers 1845 avec le marquis Charles François Marie Anne Joseph de Calvière (1810-1871), qui reproche au fils Crussol sa trahison lors du vote de l'amendement Pritchard (septembre 1844). Sous le second Empire, celui-ci fait partie des députés royalistes, opposants modérés au gouvernement bonapartiste.

CUNY : *Joseph Georges Cuny*¹ (1780-1844).

- Il est issu d'une des nombreuses familles lorraines portant ce nom, dont deux anoblies au XVII^e siècle, celle dont relève le député, natif de Padoux (Vosges), est roturière.

- Il serait fils « d'un cultivateur d'une commune de l'arrondissement d'Epinal »².

- Après des études de droit, il est avoué à Epinal (1807), puis substitut du procureur au tribunal d'Epinal (1810-1815), enfin procureur (mars 1816-août 1830) auprès de la même juridiction.

- Député des Vosges du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, il est nommé ensuite président du collège électoral du département en novembre 1820 ; à nouveau député des Vosges de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement d'Epinal), il est encore réélu à cette date, mais l'élection est invalidée par la Chambre. Cuny ne retrouve pas son siège ni lors des élections partielles qui suivent en 1828, ni en 1830. Sous la monarchie de Juillet, il est à nouveau député des Vosges de juillet 1834 à octobre 1837 et de mars 1839 à sa mort en juin 1844.

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis villèliste, il reste ensuite jusqu'au bout fidèle à la droite (même s'il semble avoir été absent, ou s'être abstenu, lors du vote de l'adresse des 221 le 16 mars 1830) ; il demeure légitimiste après la révolution de Juillet.

- Il a fait dix interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (30 avril 1821³, LH 640/ dossier 54).

¹ Ne pas confondre avec Joseph Fortuné Marie Cuny (1773-1845), représentant du Finistère pendant les Cent-Jours.

² Si l'on en croit un rapport établi par le procureur général de la cour de Nancy (AN, cote BB 17A/8-doss. 17).

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

CURZAY : *François* Boleslas Casimir du Val de Chassenon de Curzay (1780-1842), vicomte de Curzay depuis 1824.

- Il est issu d'une famille francilienne, venue à Fontenay-le-Comte, en Vendée au début du XVII^e siècle, anoblée en 1742 par charge exercée à la cour des comptes de Bretagne¹, à Nantes.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un président à la Chambre des comptes de Bretagne, en ligne maternelle, d'un maréchal de camp, doyen de la noblesse de Bretagne.

- Il est fils aîné d'un maître de comptes (1758-1763), puis président à la Chambre des comptes de Bretagne (1763-1782), acquéreur de la seigneurie de Curzay en 1783, non émigré, brièvement incarcéré en 1794 et 1797, conseiller municipal de Poitiers (1804-1810), richissime et avare², principal contribuable de la Vienne en 1804.

- Né à Nantes, franc-maçon de la loge de la Vraie Harmonie de Poitiers depuis 1805, Curzay épouse en 1807 Agnès Henriette de Lespinay (1783-1841), fille d'Alexis Louis Marie de Lespinay (1752-1837), officier d'émigration, puis chevalier d'Empire, membre du conseil général et député de la Vendée au Corps législatif de mai 1811 à mars 1815, et d'Henriette de Montault (1763-1829) ; Curzay devient du même coup beau-frère de Louis Armand, baron de Lespinay (1789-1869), officier promu général.

- Nommé auditeur au conseil d'État (1^{er} août 1810-5 juillet 1814), Curzay est sous-préfet de Nantes (14 janvier 1811-14 septembre 1813), puis sous-préfet de Ploërmel (Morbihan, 14 septembre 1813-25 mars 1815), démissionnaire aux Cent-Jours, quoique n'ayant pas eu de remplaçant. Sous la seconde Restauration, promu préfet des Deux-Sèvres (14 juillet 1815³-4 juin 1817), il est destitué par Lainé en raison de son ultra-royalisme. Revenant après cinq ans de « traversée du désert » comme préfet des Côtes-du-Nord (9 janvier-26 juin 1822), il est promu par Corbière préfet de la Vendée (préfecture de 4^e classe, 26 juin 1822-18 juillet 1827), puis préfet d'Ille-et-Vilaine (3^e classe, 18 juillet 1827-24 août 1829). Il connaît un ultime avancement sous le gouvernement Polignac comme préfet de la Gironde (2^e classe, 24 août 1829-2 août 1830, dossier F¹bI 158/41)⁴, ayant en outre, depuis quelques années, le titre de maître des requêtes en service extraordinaire (8 janvier 1823-25 juillet 1830). Promu conseiller d'État en service extraordinaire le 25 juillet 1830, il est destitué moins d'un mois plus tard, lors de la réorganisation du conseil d'État du 20 août 1830. Tenu en grande faveur par le gouvernement Polignac, il est physiquement menacé dans sa préfecture bordelaise, mise à sac le 30 juillet 1830⁵.

- Maire de Curzay (Vienne, 1808-1810), il est député de la Vienne de décembre 1820 au 16 mai 1830 (élu au collège du département) ; il est élu par ses collègues comme l'un des secrétaires de la Chambre pour la session de 1826 (février-juillet 1826). Réélu député en juillet 1830 (au collège du département), il démissionne le 17 août, par légitimisme.

- Villèliste et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, puis fidèle jusqu'au bout à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et refuse ensuite le serment au régime de Juillet.

- Il a fait 19 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Vicomte à titre personnel (ordonnance, avril 1824), il est en outre chevalier, puis officier (29 octobre 1826) de la Légion d'Honneur (LH 884/ dossier 49), et nommé gentilhomme honoraire de la Chambre du roi le 30 mai 1825, à l'occasion du sacre royal.

- Un frère cadet, Charles Augustin Bon Esprit de Curzay (1782-1854), intendant dans les provinces illyriennes (1809-1814), envoyé à Fiume (Italie), se brouille avec Marmont, montrant déjà un caractère impétueux et mythomane ; il s'invente ensuite une carrière de général de brigade, réclame vainement

¹ Les officiers à la Cour des comptes de Nantes bénéficiaient d'un anoblissement au 1^{er} degré soumis à la règle simple des 20 ans d'exercice ou mort en charge, depuis 1669 pour les présidents, maîtres des comptes, correcteurs et procureurs-généraux, et depuis 1692 pour les conseillers-auditeurs.

² Cf. le portrait de ce père par Frénilly, toujours perfide : « Fort épais, fort riche et fort avare ; [...] d'une avarice honteuse et fastueuse à la fois, [...] il faisait ses peignoirs avec les vieilles jupes de sa fille ».

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°12, p. 26.

⁴ Curzay fait partie des 11 préfets promus ou mutés sans rétrogradation par La Bourdonnaye durant son court passage au ministère de l'Intérieur du 8 août au 17 novembre 1829 ; Curzay appartient à la première mini-promotion de trois préfets promus à une classe supérieure de préfecture (ici la très prestigieuse 2^e classe), preuve de l'espoir que fonde le nouveau gouvernement Polignac dans son zèle particulièrement ardent.

⁵ Poignardé et jeté à la rivière, il n'a la vie sauvée *in extremis* que grâce à l'intervention de libéraux influents, ceci à en croire Honoré Fauré (*Galerie administrative ou Biographie des préfets*, Aurillac, éd. P. Picut, 1839, vol. 1).

des décorations, et devient, par dépit, un républicain avancé en 1848¹.

Témoignage :

- [Alexandre Lardier] : « M. de Curzay est un petit homme, dont le gros ventre est en parfaite harmonie avec la place qu'il occupe dans l'assemblée. Sa voix faible et sans mordant a de la peine à se faire entendre, malgré l'expression de malice qu'il cherche à lui donner » (*Biographie des députés, session de 1828*, p. 124).

DAHIREL : François Mathieu Marie **Dahirel** (1771- ?).

- Il est issu d'une famille bourgeoise de Bretagne, connue depuis 1680.

- Il est fils de François Marie Dahirel (né en 1732), notaire et avocat au comté de Porhoët (Bretagne)², et de Marie Anne Cadeau, épousée en septembre 1761, décédée le 7 mai 1794.

- Son frère Yves Marie Dahirel (1776-1850), négociant puis percepteur a épousé Sophie Marie Tuault (1782-1832), fille de Joseph-Golven Tuault de La Bouvrie (1744-1822), avocat (1765) puis sénéchal de Ploërmel (1766), député du tiers-état de Ploërmel aux États Généraux, puis Constituant centriste en 1789-1791, à nouveau député du Morbihan au Corps législatif de décembre 1799 à mars 1814, prorogé à la Chambre des députés (4 juin 1814-20 mars 1815), anobli par Louis XVIII (ordonnance, 20 septembre 1814³, confirmée par lettres patentes, 25 novembre 1814), nommé en 1816 membre du conseil général du Morbihan, et président du tribunal de première instance de Ploërmel (1816).

- Né à Josselin (Bretagne)⁴, François Mathieu Dahirel suit des études de droit, et il devient défenseur officieux (avocat) à Ploërmel sous la Révolution.

- Sous l'Empire et la Restauration, il est nommé receveur particulier des finances du district de Ploërmel, tout en étant également administrateur de l'hospice de Ploërmel.

- Il est député du Morbihan du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816.

- Ultra-royaliste, il est resté muet à la Chambre.

- Son fils, François Marie *Hyacinthe* Dahirel (1804-1875), est juge-auditeur au tribunal de première instance de Brest (22 août 1827⁵-août 1830) jusqu'à la chute de la Restauration, puis avocat au barreau de Lorient, élu bâtonnier en 1832, et nommé conseiller municipal de Lorient en 1836 ; député légitimiste du Finistère sous la Seconde République (1848-1851), il soutient l'expédition de Rome (1850) ; hostile au coup d'État du Deux-Décembre, il est réélu comme légitimiste cheveu-léger (extrême-droite) de 1871 à sa mort en février 1875.

DAMAS (Roger de) : Joseph Élisabeth *Roger*, **comte de Damas d'Antigny** (1765-1823)⁶.

- Il est issu de l'illustre famille des Damas, originaire du Forez, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1315), et plus précisément d'une branche établie en Bourgogne et dans le Nivernais, portant le titre de comte comme titre de courtoisie.

- Il est le fils de Jacques François Damas d'Antigny, brigadier (1777) puis maréchal de camp, émigré, sert dans l'armée des princes.

- Il est frère cadet de Joseph François Louis *Charles* César, comte puis duc de Damas d'Antigny (1758-1829), qui s'illustre dans la guerre d'Amérique comme colonel ; arrêté à Varennes aux côtés de Louis XVI (1791), ce frère émigre au plus tard au printemps 1792⁷, avant d'être fait sous la Restauration commandant en chef de la garde nationale de Paris, lieutenant-général (1814), duc (1825) et pair de France (4 juin 1814-février 1829) au positionnement politique flou, grand-croix de Saint-Louis (23 août 1814), président du collège électoral d'arrondissement d'Indre-et-Loire en août 1815.

- Il est beau-frère du comte César Laurent de Chastellux (cf. ce nom), qui fut député après lui.

- Il est cousin lointain de trois autres pairs de France, le comte de Damas-Crux (1735-1814) fait pair un jour avant sa mort, le duc Étienne de Damas-Crux (1754-1846), pair du 17 août 1815 à août 1830,

¹ Cf. à ce sujet la notice de Guillaume Lévêque, dans *Grands Notables du Premier Empire*, vol. 26 (Vienne), p. 133.

² Région historique au centre de la Bretagne, de part et d'autre de l'Oust, affluent droit de la Vilaine.

³ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°329, p. 42.

⁴ Dans l'actuel département du Morbihan, à 15 kilomètres à l'ouest de Ploërmel.

⁵ Cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/529, notice n°3132.

⁶ Sur ce député, on peut renvoyer entre autres à la notice très complète contenue dans *Annuaire nécrologique ou complément annuel et continuation de toutes les biographies ou dictionnaires biographiques*, d'Alphonse Mahul, *Année 1823*, Paris, Ponthieu, octobre 1824, pp. 81-90.

⁷ Il est porté sur la liste des émigrés dès le 23 juin 1792, d'après le CD-Rom « les émigrés de la Révolution française ».

et surtout le baron Maxence de Damas (1785-1862), pair de France (1823-1830), et ministre (octobre 1823-janvier 1828, cf. sa fiche).

- Sous-lieutenant d'infanterie (1778), il est présenté à la Cour en 1784 ; puis, dès 1787, il sert comme officier dans l'armée russe employé en Tartarie par le prince Potemkine, étant promu colonel russe (1788) puis brigadier (1790) après s'être illustré lors de campagnes victorieuses contre les Turcs. Il quitte définitivement le service russe pour se mettre aux services des armées d'émigration.

- Après un bref retour à Paris de fin 1789 à mai 1790, il émigre longuement jusqu'en 1814 ; aide de camp du comte d'Artois (1791-1792), il est chargé de la coordination entre l'armée prussienne de Brunswick et l'armée des Princes début 1793, combat ensuite pour les Anglais et participe à une vaine tentative de débarquement à Guernesey (1794), puis il sert dans l'armée de Condé comme commandant de légion (1795-1797). Il sert ensuite dans l'armée napolitaine de 1798 à 1801 et 1805 à 1806, avec les grades successifs de maréchal de camp, puis de lieutenant-général ; il est nommé inspecteur général de l'armée, puis commandant en chef des armées de Naples, où il lutte vainement contre l'expansion napoléonienne. Exilé à Vienne (1802-1805 et 1806-1814), il rejoint Monsieur (Charles X) en France dès l'arrivée de celui-ci à Nancy en mars 1814.

- Confirmé dans son grade de lieutenant-général, il est nommé commissaire extraordinaire de la 4^e division militaire, basée à Nancy, par un décret de Monsieur le 22 avril 1814¹, puis gouverneur de la 19^e division militaire, basée à Lyon (26 novembre 1814²-vers 1816). Pendant les Cent-Jours, il quitte Lyon après la désertion de ses troupes, gagne Moulins, puis Paris, et il suit le roi à Gand. Sous la 2^e Restauration, il réprime des troubles libéraux à Grenoble ; il est nommé enfin major-général du duc d'Angoulême.

- Élu par la Côte d'Or et la Haute-Marne en août 1815, il est le député de ces deux départements du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816³.

- Il est resté muet à la Chambre aux séances de laquelle il n'assiste pas, sur ordre du roi de rester à son poste militaire à Lyon.

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), assez proche en fait du duc de Richelieu⁴, Damas est en butte à la vive hostilité de Decazes, qui pousse le roi à rédiger en personne une missive aux électeurs pour empêcher sa réélection lors des élections partielles de septembre 1817⁵.

- Il est chevalier (avant 1800), commandeur (3 mai 1816), puis grand-croix (17 août 1822) de Saint-Louis, chevalier (1788) puis commandeur (1790) de l'ordre de Saint-Georges (décoration russe), et commandeur de l'ordre de Saint-Ferdinand de Naples.

Témoignage :

- Anonyme : « *Joli phénomène [...] et joli Français, seigneur de bon goût de la cour de France* » (Mot non attribué, antérieur à la Révolution, cité par son cousin Maxence de Damas, en introduction de ses propres *Mémoires*, vol. 1, p. IV).

DAVAYÉ : Abel Jean-Baptiste Marie **Desvignes de Davayé** (1765-1833).

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie mâconnaise, anoblée depuis 1724 par charge de secrétaire du roi, ayant donné plusieurs échevins de Mâcon.

- Il est fils d'un officier, qui sert comme sous-lieutenant aux Gardes françaises.

- Lieutenant en 1791, il émigre et sert dans l'armée de Condé ; il rentre dès 1793, mais est à nouveau fugitif en 1798 à la suite du coup d'État anti-royaliste de fructidor, et retourne en France définitivement en 1800. Il a épousé Louise Moreau de Bonrepos.

- Maire de Mâcon du 19 août 1815⁶ au 1^{er} août 1830, il est membre du conseil général (1824-1831), et député de Saône-et-Loire de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).

¹ *Bulletin des lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°50, p. 48.

² *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°507, p. 509.

³ À notre connaissance, le député n'a pas eu à choisir entre ces deux départements.

⁴ Cf. les *Mémoires* de son cousin Maxence de Damas, vol. 1, p. 249, qui montrent bien que Roger, tout en se rangeant dans la majorité de la Chambre, n'ait en rien un « ultra-royaliste », alors que Maxence, lui, se range dans ce dernier parti, en soutenant malgré tout l'aile gestionnaire, modérée (villèliste), de ce courant contre les dissidences extrémistes, et gardant lui aussi des liens avec le duc de Richelieu jusqu'à sa mort.

⁵ Cf. sur ce point Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, vol. 4, p. 297.

⁶ Le registre des maires et adjoints des villes de France de 1816 à 1824, conservé aux Archives nationales en

- Villèliste, il est resté muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (mars 1815), et de la Légion d'Honneur (29 octobre 1826, LH 761 / dossier 92).

DAVELUY-BELLENCOURT : Nicolas **Daveluy** (1756-1840), dit **Daveluy-Bellencourt**.

- Fils de négociant amiénois, il se marie avec une D^{lle} Bellencourt, d'où son nom.
- Lui-même négociant, Daveluy-Bellencourt est juge consulaire (1787-1788), puis juge au tribunal de commerce d'Amiens (1802-1804), membre (1815) et souvent président de la chambre de commerce d'Amiens sous la Restauration.
- Conseiller municipal (1804) et adjoint au maire d'Amiens (1808-1823), il siège comme député de la Somme de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (deux fois élu à l'arrondissement d'Amiens), tout en étant maire d'Amiens (1823-1830). Il est nommé président du collège électoral du 1^{er} arrondissement d'Amiens (2^e collège électoral d'arrondissement de la Somme) pour les élections de juin 1830.
- Villèliste, il reste muet à la Chambre des députés.
- Il est chevalier, puis officier (décembre 1827) de la Légion d'Honneur (LH 671/ dossier 50).

DÉAN : Etienne Thomas **Déan de Luigné** (1763-1835)¹.

- Il est issu d'une famille noble du Maine et de l'Anjou, connue depuis 1017, mais avec une filiation suivie depuis 1659 seulement, ayant fourni un secrétaire du roi en 1697.
- Il est fils d'un capitaine au régiment de Champagne, dont l'épouse et la fille aînée, mère et sœur du député, furent fusillées en février 1794, après avoir été accusées d'héberger des prêtres réfractaires ; deux autres sœurs du député échappèrent de justesse à la guillotine, l'une fondant ensuite une école de charité pour jeunes filles.
- Il est frère d'un officier, auteur en novembre 1790 d'un billet à *la Gazette de Paris*, soutenant une souscription ouverte pour rendre au roi des biens confisqués par l'Assemblée.
- Sous l'Ancien régime, il est page de Madame (1776), puis lieutenant d'infanterie au régiment du Roussillon (1779-1789).
- Il émigre en 1791, et sert dans l'armée du duc de Bourbon ; sa date de retour en France est inconnue.
- Maire de Château-Gontier (1808-1815), il est député de la Mayenne du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il est candidat malheureux de l'extrême-droite dans les années 1820.
- Il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (peut-être décoré avant 1800).

DEBELLEYME : Louis Marie **Debelleyme** (1787-1862), écrit parfois **de Belleyme**.

- Il est issu d'une famille de la petite bourgeoisie périgourdine, installée depuis peu à Paris (où est né le député), anoblissement en la personne du député vers 1815.
- Il est petit-fils en ligne paternelle de Pierre Debelleyme (1708-1762), maître chirurgien à Bassac (Périgord), et de Françoise Crevet (~1709-1788) ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Léonard Martin Dubois, maître tourneur à Paris, et d'Anne Marguerite Deformeaux.
- Il est fils de Pierre Debelleyme (1747-1819), officier du Génie, « ingénieur géographe », nommé chef de la division topographique aux Archives et collaborateur de Cassini, mort à Paris en août 1819², et d'Anne Marguerite Dubois, épousée le 16 août 1784 à Paris (église Saint-Séverin), décédée le 19 avril 1787 à Paris.
- Né le 16 janvier 1787 à Paris, et orphelin de mère quelques mois avant sa naissance, Louis Marie Debelleyme est élève à l'École Centrale (ex-collège des Quatre-Nations), puis à l'Académie de législation de Paris.
- Avocat inscrit au barreau de Paris (1808-1814), il épouse le 26 juin 1813 à Paris (église Saint-Merry) Amélie Guyot de Villeneuve (1797-1861), fille de François Guyot de Villeneuve, négociant parisien, et de Charlotte Goblet.

F^bI/241, ne le mentionne en poste que depuis décembre 1815.

¹ Sur lui et sa famille, cf. Abbé Angot, *Dictionnaire historique... de la Mayenne*, vol. 2, p. 17.

² En 1791, celui-ci avait fait paraître à compte d'auteur une grande *Carte de la France divisée en départemens, et subdivisée en arrondissement communaux*, réimpr. 1798 et 1806 (format 1,62 x 1,26 mètres).

- À la Restauration, il devient magistrat, étant successivement nommé : substitut du procureur du roi à Corbeil (nommé le 28 novembre 1814, installé le 7 décembre) ; procureur du roi près le tribunal de première instance de Pontoise (nommé le 24 janvier 1816, installé le 20 février), puis près celui de Versailles (nommé le 21 avril 1819, installé le 4 mai) ; juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine (nommé le 1^{er} août 1821, installé le 27 septembre) ; vice-président au même lieu (nommé le 6 août 1824) ; enfin, procureur du roi près du même tribunal (nommé le 12 juillet 1826, installé le 17 juillet), fonction qu'il exerce jusque début 1828.
- Il est nommé par Martignac (nouveau ministre de l'Intérieur) préfet de police à Paris du 6 janvier 1828 au 8 août 1829, en signe d'apaisement pour succéder à Delavau, l'incarnation du système villèliste et de l'influence de « la Congrégation ». Après avoir entamé de nombreuses réformes dans la capitale¹, Debelleye est remplacé à sa demande expresse lors de l'installation du gouvernement Polignac-La Bourdonnaye.
- Il reprend alors sa carrière de magistrat, étant nommé président du tribunal de 1^{ère} instance de la Seine (nommé le 13 août 1829, installé le 25 août), jouant à cette fonction un rôle politique lors de la journée décisive du 28 juillet 1830 (cf. *infra*)². Enfin, il est promu sous le second Empire au sommet de la carrière judiciaire, comme conseiller à la cour de Cassation, en décembre 1856, occupant le poste jusqu'à sa mort en 1862.
- Sa carrière politique commence comme conseiller municipal de Versailles en février 1821. Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Périgueux en novembre 1827, il est alors sèchement battu à la députation, mais prend sa revanche, un an et demi plus tard, à la faveur d'une élection partielle en juillet 1829 au collège départemental de la Dordogne en remplacement de d'Abzac (cf. ce nom) : Debelleye l'emporte alors contre le candidat libéral, le célèbre Bugeaud, qui n'est alors que colonel. En raison de la prorogation très longue de la Chambre, Debelleye ne siège comme député de la Dordogne que fin juillet 1829 et lors de l'éphémère session de mars 1830, avant d'être, sous la monarchie de Juillet, député du 1^{er} arrondissement électoral de Paris de septembre 1831 (élection partielle) à mai 1834, puis à nouveau député de la Dordogne de novembre 1837 au 24 février 1848. Il a été nommé chef d'un bataillon dans la Garde nationale de Paris fin 1830.
- Notable fidèlement villèliste jusqu'à la fin du long ministère Villèle (décembre 1821-janvier 1828), il soutient ensuite le gouvernement Martignac en 1828-1829. Gêné par l'affrontement bipolaire qui se dessine en 1829, il soutient d'abord en mars 1830, « l'amendement Lorgeril »³, qui veut transiger entre la « défection » et la droite, puis il rallie *in extremis* cette dernière, en votant contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830⁴. Toutefois, le 28 juillet 1830, agissant en qualité de président du tribunal de 1^{ère} instance, Debelleye accueille favorablement l'action judiciaire portée devant sa juridiction par des journalistes orléanistes contre les ordonnances, à la suite du manifeste solennel écrit par Thiers⁵. Il se rallie ensuite logiquement à l'aile conservatrice du régime de Juillet.
- Il n'a fait qu'une seule intervention à la Chambre.
- Anobli vers 1815⁶, il est en outre chevalier (août 1821), officier (28 octobre 1828) puis commandeur (31 mai 1837) de la Légion d'Honneur (LH 172/ dossier 3), et aigle rouge de Prusse (1830).
- Deux de ses fils ont été élus à la Chambre : Pierre *Louis Charles* Debelleye (1814-1871), juge au tribunal de la Seine, député libéral d'opposition à Guizot en 1845-1846, et Charles *Adolphe*

¹ On peut citer notamment l'éclairage des rues au gaz, la pose de borne-fontaines, la réglementation des étalages, la mise en place des 1^{ers} omnibus, mais aussi la création de sergents de ville et la lutte contre la mendicité.

² Cf. un résumé complet de la carrière judiciaire de Debelleye sous la Restauration dans le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 205.

³ Il organisa même la réunion décisive de ce petit groupe charnière, lorsqu'il s'agit de présenter un projet d'adresse un peu plus modéré que celui de Gautier, qui allait devenir l'adresse des 221, dans une ultime tentative pour éviter l'affrontement bipolaire (cf. Fabrice Boyer, *à la croisée des régimes : l'itinéraire de l'avocat bordelais Martignac*, thèse de l'École des Chartes, 1999, vol. 2, p. 328).

⁴ Ce en quoi il rompt avec Lorgeril, qui vote quant à lui l'adresse des 221.

⁵ Lamartine commente : « M. de Belleye, président du tribunal compétent, n'hésita pas, quoique royaliste, à se prononcer comme magistrat pour la loi contre l'arbitraire. Son arrêt arma le lendemain les journalistes de l'autorité d'un jugement. Ce jugement légalisait du même coup le droit et la révolte armée » (*Histoire de la Restauration*, éd. orig., Paris, 1851-1852, vol. 10, livre 48, p. 252). On voit ici à l'œuvre l'hostilité des royalistes les plus modérés envers un coup d'État aux couleurs absolutistes, qui prélude à leur propre ralliement au régime orléaniste.

⁶ Annoncé par Chaix d'Est-Ange sans date ; Révérend donne aussi son nom, mais il a omis la notice.

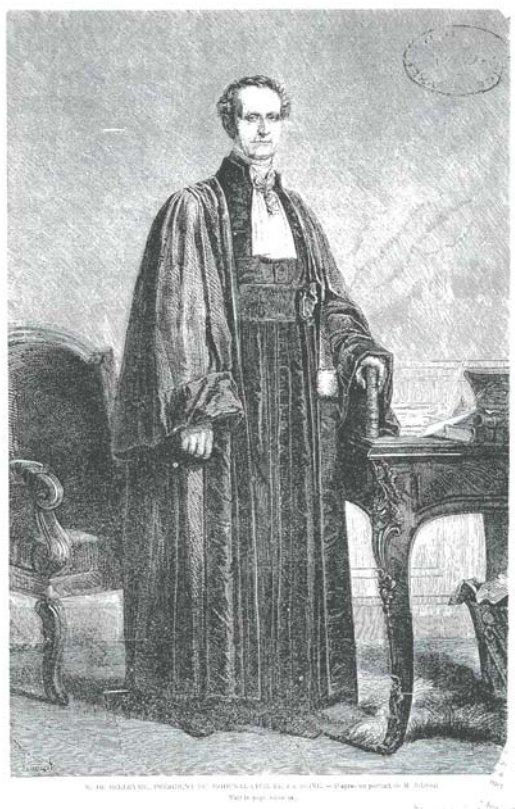
Debelleyme (1818-1864), administrateur puis député bonapartiste au Corps législatif de 1852 à 1864, rapporteur de plusieurs projets de lois ; une petite-fille (fille du précédent), Louise Jenny *Gabrielle* de Belleyme (1846-1923), mariée le 4 mai 1865 à Paris avec Jean-François *Hippolyte*, comte puis marquis Mortier de Trévisé (1840-1892), propriétaire du château et du parc de Sceaux (Seine), fils du duc Napoléon Mortier de Trévisé (1804-1869), sénateur du second Empire et conseiller général de la Seine, et petit-fils du duc Adolphe Mortier de Trévisé (1768-1835), maréchal de France (19 mai 1804), pair de France de 1819 (fournée Decazes) à sa mort.

- Une rue de Paris (actuel 3^e arrondissement) s'appelle encore rue Debelleyme, en son honneur.

Témoignages :

- d'Haussez : « Si la faction¹ dont il avait favorisé les progrès par sa complaisance, par sa mollesse, par son défaut de vigilance, peut-être même par la secrète affinité de ses sentiments, ne s'était mise à le proclamer en grand homme, personne ne se fût avisé de lui soupçonner du talent » (*Mémoires*, vol. 2, p. 55).

- Stendhal : « Le seul magistrat populaire du temps des Bourbons de la branche aînée » (*Vie de Henry Brulard*, éd. Paris, Gallimard, coll. Folio, 1973, chap. 30, p. 285).



Louis Debelleyme

DEFOREST de QUARTDEVILLE : Eugène Alexandre Nicolas **Deforest de Quartdeville** (1762-1839).

- Il est issu d'une famille flamande de Douai, anoblie vers 1678 par charge de président au Parlement de Flandre², ayant donné de nombreux magistrats en ce parlement.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un président à mortier au parlement de Flandre, et en ligne maternelle, d'un lieutenant-colonel de cavalerie, devenu député des États de la province de Lille.

- Il est fils de Jean-Baptiste François Nicolas Deforest de Quartdeville, conseiller du roi à la cour du parlement de Flandres.

¹ Dans un but polémique, d'Haussez parle ici des libéraux, en reprochant à Debelleyme une passivité complaisante supposée à leur égard, tant comme préfet de police que comme juge parisien.

² En effet, le traité de Nimègue en 1678 prévoit l'anoblissement au 1^{er} degré, après 20 ans d'exercice ou mort en charge, des officiers divers du Parlement de Flandre (présidents, conseillers, avocats et procureurs généraux), privilège confirmé ensuite par le traité d'Utrecht (1713).

- Avocat, puis avocat général au parlement de Flandre (nommé le 8 juin 1785, installé le 4 juillet), il exerce cette fonction jusqu'au 30 septembre 1790, date de la suppression du Parlement ; il est ensuite vingt ans plus tard conseiller à la cour impériale de Douai (nommé le 6 avril 1811, installé le 22 avril), président de chambre à la même cour (nommé le 24 juillet 1813, installé le 16 août), et promu premier président de la même cour, devenue cour royale de Douai (nommé le 26 avril 1816, installé le 27 mai), exerçant cette fonction jusqu'à la fin de la Restauration¹.
- Conseiller municipal (1800), puis maire de Douai (1804-1811), il siège comme député du Nord du 10 octobre 1815 au 17 août 1822, puis pair de France du 3 octobre 1837 à sa mort en août 1839.
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis du centre constitutionnel hostile aux ultras, il est rallié de manière opportuniste à la mouvance villèliste en 1822, puis inversement après 1830 au régime de Juillet.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Il est chevalier (6 janvier 1819²), officier (octobre 1828), puis commandeur (23 janvier 1836) de la Légion d'Honneur (LH 687/ dossier 86).

DELAAGE : Jérôme **Delaage** (1777-1856).

- Né à Saintes (Charente-Inférieure), il sert comme officier depuis 1800 environ, avec grade de chef de bataillon du génie depuis 1814, puis de lieutenant-colonel ; il est affecté à l'île d'Oléron dans les années 1820
- Il siège comme député de la Charente-Inférieure de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).
- Villèliste, il a fait 13 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (décembre 1814), et officier (avril 1821) de la Légion d'Honneur (LH 693/ dossier 51).
- Un fils ou un neveu, Paul Marie Joseph Delaage, né le 6 mai 1803 à Saintes, juge auditeur au tribunal de première instance de Libourne (31 août 1826)³.

DELALOT : Charles François Louis **Delalot** (1772-1842), appelé parfois le **vicomte de Lalot**.

- Il est issu d'une famille d'origine champenoise, anoblie par charge en 1752 (cf. *infra*), résidant souvent à Paris, où le député est né.
- Il est fils d'un secrétaire du roi, qui a été anobli en cette qualité (1752).
- L'engagement politique actif de Delalot commence tôt : chef de la section Le Pelletier lors de l'insurrection du 13 vendémiaire des sections royalistes parisiennes contre la Convention (5 octobre 1795), il est condamné à mort, devient fugitif, jusqu'à son amnistie sous le Consulat.
- Après avoir épousé vers 1801 Catherine Victoire Coste, il devient l'auteur remarqué de contributions au recueil *Variétés morales, politiques et littéraires, ou le spectateur français au XIX^e siècle*, paru en 1806 sous la direction de Michaud dans un esprit subtilement royaliste. Il est également l'un des principaux rédacteurs du *Mercure de France* sous l'Empire, aux côtés de Chateaubriand, Fiévée, Bonald, ou encore l'abbé de Boulogne.

Sous la Restauration, il se mue un pamphlétaire au service des « royalistes purs », publiant en 1814 un ouvrage intitulé *De la Constitution et des lois fondamentales de la monarchie française*⁴, qui critique tout projet de Charte constitutionnelle. Vers 1825, il fournit des contributions à *l'Aristarque* de La Bourdonnaye ; c'est également un publiciste régulier au *Journal des Débats* - sous la signature anonyme de « Z. ».

Enfin et surtout, il est député de la Marne de décembre 1820 au 23 décembre 1823, puis de la Charente de février 1828 au 20 avril 1831 (toujours élu au collège du département), élu en février 1828 comme un des candidats à la présidence de la Chambre pour la session de 1828, mais non retenu par le roi⁵.

¹ Cf. le dossier matricule BB 6*/528, notice n°3057.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Cf. le dossier matricule BB 6*/534, registre 10, n° 7305.

⁴ Paris, Le Normant, 115 p.

⁵ Porté en tête de la liste par le plus grand nombre de suffrages, il n'est pourtant pas désigné par le roi qui lui préfère Royer-Collard ; ce précédent, inédit dans la vie parlementaire du régime, réaffirme la prérogative royale pour le choix de la nomination du président de la Chambre des députés.

- C'est une figure importante de la contre-opposition parlementaire d'extrême-droite de 1820 à 1823, Villèle tente avec succès d'empêcher sa réélection au printemps 1824. Rallié à la « défection » de centre droit en 1828-1830, Delalot vote finalement pour l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait 36 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Vraiment riche, Charles François Delalot paye 4970 francs de cens en 1820¹.
- Il est chevalier (28 octobre 1828²) de la Légion d'Honneur (LH 699 / dossier 4, sous réserve).
- Sa fille aînée, Félicité Denise *Henriette* de Lalot (1803-1856), épouse le 21 mai 1822 Edmond Ruinart de Brimont (1795-1856), fils de son collègue villèliste de la Marne (cf. ce nom), beau mariage qui ne scelle pas une réconciliation politique de Lalot avec la droite classique ; sa fille cadette, Armande Denise de Lalot (1807-1887), a épousé le 5 avril 1832 à Paris Louis Benoît Le Sergeant d'Hendecourt (né en 1790), magistrat à Amiens, fils de Louis Ignace Le Sergeant d'Hendecourt (1732-1794), qui était mort guillotiné sous la Terreur.

Témoignages :

- Frénilly : « La Bourdonnaye et Delalot, nouvel élu comme moi, criaient à pleine gorge : "Point de transactions ! Il faut foutre à bas ces bougres-là !" [...] Delalot, champenois d'environ 45 ans, qui s'était insinué sans bruit dans l'estime publique par quelques bons et honnêtes articles de journaux, portait, sur une taille avantageuse, une tête qui était l'idéal de la laideur. Sa figure, très longue et déplorablement marquée de la petite vérole, ne recevait de jour et de vie que par deux yeux percés par une vrille. L'expression de sa physionomie avait à la fois quelque chose de sinistre et d'évaltonné³ qui semblait pronostiquer le dernier terme de son ambition (il est devenu fou). Il s'est peu distingué dans la Chambre, et je n'ai pu démêler en lui que son extérieur, un caractère violent, une imagination ardente, une ambition sans mesure » (*Souvenirs*, 1908, ch. 16, pp. 444-445).
- d'Haussez : « Un discours bien écrit et placé très à propos, et une belle voix lui avaient valu une réputation de talent qui, pendant plusieurs années, s'est soutenue, en dépit de tout ce que sa nullité en affaires faisait pour la détruire ; saint Paul semble avoir fait son portrait en disant d'un homme « qu'il était un airain sonnante, une cymbale retentissante ». Il n'y avait en effet chez M. de Lalot, qu'un bel organe ; pour de la raison, du raisonnement, de l'aptitude, on avait beau chercher : on n'en trouvait pas. [...] Après avoir donné le signal de la défection, il l'a poussée aux mesures extrêmes qui ont couronné ses futurs efforts. [...] Il n'a cependant été que le trompette de cette faction. Il a sonné la charge et la victoire, laissant la direction des manœuvres à plus habile que lui » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 410-411).
- Salaberry le traite de « Lalot à la huppe, [...] Coriolan rempaillé » (*Souvenirs politiques*, vol. 2, pp. 182 et 191).
- Victor Hugo (ironique) : « M. Delalot était un personnage⁴ » (Hugo, *Les Misérables* (1862), 1^{ère} partie *Fantine*, livre troisième « en l'année 1817 », ch. I « l'année 1817 », éd. La Pléiade, 1951, p. 122).

DELAMARE : Jacques Armand **Delamare** (1757- ?), écrit parfois **de la Mare** de manière impropre.

- Né à Honfleur le 20 octobre 1757, il est avocat au Havre.
- Il est député de la Seine-Inférieure du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816. Il accueille aussi Chateaubriand lors d'un séjour de celui-ci au Havre en octobre 1819.
- Ultra-royaliste, il a fait 13 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier, puis officier (septembre 1823) de la Légion d'Honneur (LH 699/ dossier 49 ?, sous réserve).

DELAURO : *Joseph-André* Guillaume Régis **Delauro** (1778-1846), écrit souvent ensuite **de Lauro** depuis son anoblissement en décembre 1814.

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie aveyronnaise, ayant donné des juges-mages et des lieutenants de police en la sénéchaussée du Rodez, restée roturière jusqu'à l'anoblissement du député.
- Petit-fils, en ligne maternelle, d'un capitoul de Toulouse, il est fils d'un lieutenant principal au présidial de Rodez jusqu'en 1790, nommé commissaire près le tribunal criminel de Rodez en 1800, élu officier municipal de Rodez (1789), candidat à la députation par l'assemblée primaire du canton de Rodez en 1790, puis élu comme l'un des 72 candidats aveyronnais à la figuration sur les listes de

¹ Archives communales de Chalons, cote 2/1 K1, listes électorales.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur), qui mentionne bien Delalot, « membre de la Chambre des députés ».

³ Mot rare issu de l'ancien français qui signifie littéralement *émancipé*, et de là *contraint à la suite d'efforts*.

⁴ Hugo se moque ici de la promotion de fausses gloires par le régime parlementaire de la Restauration.

notabilités nationales (10 novembre 1801)¹, et devenu moine enfin à la suite d'un veuvage, et après avoir reçu une formation théologique.

- Par son mariage, il est gendre d'un conseiller au parlement de Toulouse.

- D'abord avocat à Rodez, Delauro devient magistrat, siégeant comme conseiller à la cour royale de Montpellier (1815-1824), puis s'oriente vers la carrière administrative, étant conseiller de préfecture de l'Aveyron² de juin 1824 à octobre 1830 (dossier préfectoral F¹bI 158/11).

- Adjoint au maire (1807-1813) puis maire (1813-1820) de Rodez, et membre du conseil général de l'Aveyron, il est nommé président du collège électoral de l'arrondissement de Rodez le 26 juillet 1815, ainsi qu'en octobre 1821, février 1824, novembre 1827 et juin 1830, et président du collège départemental de l'Aveyron en novembre 1820. Il parvient à se faire élire à chaque fois dans le collège électoral qu'il préside, et il est donc député de l'Aveyron du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816³ (trop jeune à cette date pour se représenter, il est néanmoins élu 1^{er} scrutateur du bureau électoral définitif), puis, plus durablement, de décembre 1820 au 20 avril 1831.

- Ultra-royaliste, il est ensuite villèliste de 1820 à 1826 ; il est tenté par la contre-opposition en 1827⁴. Reste fidèle à la droite ensuite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, puis il défend les ministres de Charles X lors de leur procès fin 1830.

- Il a fait deux interventions à la Chambre.

- Anobli (ordonnance, décembre 1814), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (vers 1825, LH 706/ dossier 9).

DELBREIL de SCORBIAC : Jacques Antoine **Delbreil** (1765-1850), dit **Delbreil de Scorbiac** depuis son mariage en 1802 avec Coralie de Scorbiac (1784-1855).

- Il est issu en ligne paternelle d'une famille roturière de magistrats de Montauban, et en ligne maternelle d'une famille de magistrats toulousains anoblie par charge de conseillers au parlement de Toulouse au XVII^e siècle et maintenue noble en 1697⁵.

- Il est fils d'un conseiller à la cour des aides de Montauban⁶.

- Il est gendre d'un officier du même âge que lui (1762-1836), sous-lieutenant (1778) puis lieutenant (1783) fait baron d'Empire (juin 1811), titre confirmé en décembre 1816, également conseiller général du Tarn-et-Garonne, et conseiller municipal de Montauban.

- Il est beau-frère de Bruno Casimir de Scorbiac (1796-1846), vicaire général des diocèses de Bordeaux et de Montauban, directeur du collège oratorien autrefois fameux de Juilly de 1826 à 1840, et de Jean Bruno de Scorbiac (1786-1861), lieutenant de cavalerie (1814-1817), et sous la Seconde République, maire de Montauban (1848-1850).

- Jacques Antoine Delbreil de Scorbiac est avocat général à la cour des Aides de Montauban (1789), puis juge au tribunal de première instance de Montauban (1799-1814).

- Sous la Restauration, il est sous-préfet de Moissac (Tarn-et-Garonne, septembre 1815-septembre 1820), puis secrétaire général de la préfecture du Tarn-et-Garonne, à Montauban (septembre 1820-août 1830, dossier F¹bI 158/11 et 159/1).

- Nommé président du conseil général en 1815, il siège aussi comme député du Tarn-et-Garonne du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816 puis de décembre 1820 au 23 décembre 1823 (élu au collège du département en novembre 1820 et en novembre 1822).

- Ultra-royaliste, puis villèliste, il est choisi d'ailleurs comme président de collège électoral d'arrondissement de Moissac en février 1824 (mais non réélu).

- Il a fait 17 interventions à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (27 février 1816¹, LH 707/ dossier 68).

¹ Cf. pour ces deux élections le carton F¹cIII/Aveyron/1 (Archives nationales).

² Après avoir d'abord refusé d'être nommé à ce poste en janvier 1817 pour désaccords politiques avec le gouvernement d'alors.

³ Élu candidat à la députation par le collège d'arrondissement de Rodez qu'il préside en août 1815 (mais battu à Espalion et Saint-Affrique), puis élu député par le collège de département.

⁴ Désigné comme président du collège électoral d'arrondissement tant en 1824 qu'en 1827, il est pourtant réélu en 1827 avec le soutien des deux oppositions libérale et royaliste.

⁵ Ceci ne s'appliquant naturellement pas au député, la noblesse ne se transmettant que de père en fils.

⁶ Charge qui ne confère la noblesse qu'au 3^e degré, si elle a été exercée pendant vingt ans (ou mort en charge) tant par le père de l'intéressé que par son aïeul ; cela ne semble pas le cas ici.

- Un fils ou un neveu, Marie Philippe Delbreil de Scorbiac, né le 8 septembre 1803 à Montauban, est avocat, puis juge auditeur au tribunal de première instance de Montauban (10 mars 1824), promu juge d'instruction au même lieu le 17 décembre 1829².

DELHORME : Barthélemy Fleury **Delhorme** (1760-1834), **baron Delhorme** depuis 1824.

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie lyonnaise originaire de Saint-Symphorien d'Ozon, connue depuis 1609, installée ensuite dans la capitale des Gaules.

- Il est le fils aîné d'un notaire lyonnais, nommé greffier à la cour des monnaies de Lyon.

- Il est frère de Barthélemy Albin Fleury Delhorme (1769- ?), négociant et maire de Saint-Quentin, député de l'Aisne de février 1807 au 31 mars 1815, appartenant au centre gauche sous la première Restauration³, élu par ses collègues en août 1814 rapporteur du projet de loi sur la liquidation des dettes arriérées contractées par les Français à l'étranger ; nommé président du collège électoral d'arrondissement de Saint-Quentin le 26 juillet 1815⁴, sans être néanmoins élu député en août 1815.

- Né le 24 août 1760 à Lyon, Delhorme est successivement avocat au parlement d'Aix (1785), subdélégué de l'intendant de Lyon (février 1786-8 janvier 1789), puis procureur du roi en la sénéchaussée et présidial de Lyon (20 février 1789-31 décembre 1791). La Révolution le laisse sans emploi pendant quatre ans, jusqu'à son élection comme juge au tribunal criminel de Lyon (1^{er} octobre 1795-21 avril 1800). Après un départ pour Hambourg, il rentre en France à la Restauration, et il est promu au poste considérable de procureur général près la cour royale de Lyon (25 octobre 1815⁵-22 février 1818)⁶, gardant ensuite le titre de président honoraire de la cour royale de Lyon⁷. Nommé premier président de la cour royale de Caen (20 août 1823-août 1830), il cumule ce poste avec le titre de conseiller d'État en service extraordinaire⁸.

- Il est maire de Vernaison (Rhône) ; après une défaite cuisante fin janvier 1822 à une élection partielle⁹, il devient député du Rhône de juin 1822 au 5 novembre 1827 (deux fois élu à l'arrondissement de Lyon-Sud).

- Villèliste, il a fait 22 interventions à la Chambre.

- Anobli (lettres patentes, juin 1819), puis baron héréditaire (lettres patentes, septembre 1824), il est en outre chevalier, puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 1634/ dossier 2).

- Un fils, Jean Louis Ernest Delhorme (né le 27 avril 1800 à Hambourg), substitut près le tribunal de 1^{ère} instance de Caen (nommé le 31 mars 1825, installé le 25 avril), puis près celui de Lyon (nommé le 29 novembre 1826, installé le 17 janvier 1827)¹⁰.

Témoignage :

- Viel-Castel : « Le procureur général de la Cour royale, M. Delhorme, homme de bien, d'une capacité médiocre et que l'âge et les infirmités avaient encore affaiblie, était dominé par l'influence du parti ultra-royaliste » (*Histoire de la Restauration*, vol. 6, p. 115).

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur) ; celle-ci contient cependant une erreur, puisque Delbreil y est dit sous-préfet de Montauban, alors qu'il est à l'époque sous-préfet de Moissac ; il semble néanmoins qu'il s'agisse bien de notre député.

² Cf. le dossier matricule BB 6*/534, registre 10, n° 7111.

³ Le frère de Delhorme s'était en particulier opposé, aux côtés de la gauche libérale, au projet de loi limitant la liberté de la presse, discuté début août 1814.

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 46.

⁵ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°278, p. 469.

⁶ On a conservé un rapport envoyé par Delhorme sur les élections dans le Rhône à Pasquier ministre, qui montre, s'il en était besoin, la politisation étroite de la magistrature à cette époque (Archives Nationales, BB17/A/1/dossier 43).

⁷ Cf. *Almanach historique et politique de la ville de Lyon... pour l'an de grâce 1826*, Lyon, Rusand, 1826, p. 19.

⁸ Sur la carrière judiciaire de Delhorme, cf. aux AN le dossier matricule BB 6* / 528, notice n°2381.

⁹ Delhorme avait pourtant le double soutien de la droite royaliste et du centre constitutionnel, alors soucieux de se dissocier de l'extrême-gauche libérale soupçonnée de menées insurrectionnelles. Il avait ainsi reçu l'appui des deux grands journaux lyonnais, *la Gazette Universelle de Lyon*, ultra-royaliste, et *le Précurseur*, constitutionnel de centre gauche. Couderc, négociant, d'extrême-gauche, l'emporta pourtant dès le premier tour.

¹⁰ Cf. le dossier matricule en BB 6*/529, notice n°3785.

DELPHIN : Philibert **Delphin**¹ (1779-1874).

- Fils et petit-fils de négociants lyonnais, il reprend la même activité négociante.
- Adjoint au maire de Lyon, il siège comme député du Rhône de juin 1822 au 23 décembre 1823 (élu au 1^{er} arrondissement du Rhône, Lyon-nord) ; il est ensuite nommé vice-président du collège électoral de l'arrondissement de Lyon/2 (2^e collège d'arrondissement du Rhône) pour les élections de juin 1830.
- Membre du centre droit, il est mis en avant auprès des autorités gouvernementales par le préfet du Rhône, le comte Achille de Tournon (1778-1833)² ; Delphin se rallie ensuite sans difficulté à la majorité villèliste.
- Il est resté muet à la Chambre.
- Il est chevalier, puis officier (août 1824) de la Légion d'Honneur (LH 720 / dossier 14).

DELPIT : Jean André **Delpit** (1770-1834).

- Issu d'une famille de la bourgeoisie périgourdine, il est frère d'un médecin, nommé inspecteur des eaux minérales des Pyrénées, à Bagnères.
- Né le 12 février 1770 à Saint-Avit-Sénieur (Périgord)³, il devient, après des études de droit, avocat inscrit au barreau de Bordeaux (1789-1790), puis défenseur officieux (1790-1793).
- Mis hors la loi après une révolte locale consécutive à l'expulsion des Girondins de la Chambre des députés le 31 mai 1793, il se cache sous la Terreur.
- Nommé administrateur du district de Belvès (près de Sarlat) du 1^{er} janvier 1795 au 25 septembre 1795, il est promu administrateur de tout le département de la Dordogne (25 septembre 1795-23 mai 1797), date où il accède à un mandat politique (cf. *infra*), avant d'être obligé d'interrompre durablement toute carrière administrative, dans un contexte anti-royaliste.
- De nouveau avocat bordelais (vers 1805-vers 1810), Delpit entreprend une carrière de magistrat, comme conseiller (mai 1811-1^{er} février 1816), puis président de chambre (1^{er} février 1816-20 décembre 1826) à la cour de Bordeaux ; il est promu conseiller à la cour de Cassation (nommé le 5 novembre 1826, installé le 20 décembre), et exerce la fonction jusqu'à sa mort en août 1834⁴. En outre, il est administrateur de l'hospice des sourds-muets de Bordeaux depuis 1824, et membre du jury de l'agrégation de droit en mars 1830.
- Député de la Dordogne au Conseil des Cinq-Cents du 23 mai au 10 septembre 1797, poursuivi lors du coup d'État anti-royaliste de fructidor (septembre 1797)⁵ et passé à la clandestinité jusqu'en 1802 environ ; conseiller municipal de Bordeaux (1807) ; après une tentative infructueuse en mars 1824 au collège départemental, à nouveau député de la Dordogne de décembre 1824 au 5 novembre 1827 (élu en novembre 1824 au collège d'arrondissement de Bergerac, qu'il préside, lors de l'élection partielle consécutive au décès de Maine de Biran) ; il ne se représente plus ensuite.
- Girondin en 1792, il est devenu royaliste modéré en 1797. Villèliste en 1824, puis membre de la contre-opposition en 1825-1826, il est ramené à l'orthodoxie politique par une opportune nomination à la Cour de Cassation.
- Il a fait quatre interventions à la Chambre.
- Il est chevalier (1821) puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 720/ dossier 26).
- Un neveu, Jean *Martial* Delpit (1813-1887), élève de l'École des Chartes et historien, siège au centre droit comme député de la Dordogne à l'Assemblée constituante en 1871-1875⁶, nommé rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur la Commune en 1872⁷.

¹ À ne pas confondre avec (Dauphin de) Verna, autre député du Rhône de droite (cf. ce nom).

² Tournon, préfet de tendance constitutionnelle, fut brièvement préfet du Rhône du 9 janvier 1822 au 8 janvier 1823, avant de démissionner, en raison de son désaccord avec l'accession au gouvernement de Villèle et ses amis ; il fut néanmoins fait pair de France le 23 décembre 1823, et siégea à la Chambre haute le 18 juin 1833, ayant approuvé la révolution de Juillet.

³ Commune située dans l'actuel département de la Dordogne, entre Bergerac et Sarlat-la-Canéda.

⁴ Cf. le dossier matricule en BB 6*/525, registre 1, notice n° 51.

⁵ Mais sans faire partie de la liste des 42 députés au Conseil des Cinq-Cents condamnés à la déportation en Guyane.

⁶ Sur ce dernier, cf. Bernard Lachaise, dans *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième République*, Talence, Presses Universitaires de Bordeaux, 1998, pp. 57-59

⁷ Et publiant ce rapport sous le titre *Le Dix-Huit mars : récit des faits et recherche des causes de l'insurrection*, Paris, Léon Techener, 1872, 373-284 p. ; ce rapport fut vivement critiqué comme partial par l'opposition républicaine.

DEREIX : Pierre Alexandre **Dereix**¹ (1771-1840).

- Né à Saint-Martial, près d'Angoulême (Charente), il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un procureur (avoué) de Saint-Martial, et en ligne maternelle, d'un négociant à Mareuil (Dordogne, près de Nontron).

- Fils d'un « bourgeois » de Saint-Martial, Dereix est quant à lui officier, et parvient au grade de colonel d'infanterie en 1814.

- Maire de Mareuil, et membre du conseil général de la Dordogne (au moins depuis 1815), il est nommé président du collège électoral d'arrondissement de Nontron (Dordogne) le 26 juillet 1815² pour les élections d'août 1815, parvient à se faire élire par le collège du département, et siège comme député de la Dordogne du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816. En septembre 1816, il est encore élu comme candidat à la députation par le collège d'arrondissement de Ribérac, mais sèchement battu au collège départemental, ce qui clôt sa courte carrière politique.

- Ultra-royaliste, il est resté muet à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de Saint-Louis (août 1814).

DESBASSAYNS de RICHEMONT : *Philippe* Charles **Panon Desbassayns de Richemont** (1774-1840), **baron** (mars 1815) **vicomte** (1824) et enfin **comte** (1827) **Desbassayns de Richemont**.

- Il est issu d'une famille originaire de Toulon, connue depuis 1550 (pour la branche paternelle des Panon), établie en Guyenne, puis, depuis 1689, à l'île Bourbon (actuelle île de la Réunion), l'une des plus considérables familles créoles de l'île, demeurée néanmoins roturière jusqu'en 1815.

- Il est le petit-fils, en ligne paternelle, d'Augustin Panon (1694-1772), né lui-même sur l'île Bourbon, fortement enrichi par l'exploitation locale de ses propriétés foncières.

- Il est le troisième fils (sur 14 enfants) de Henry Paulin Panon Desbassayns (1732-1800), richissime propriétaire colonial de l'île Bourbon³, chevalier de Saint-Louis puis de la Légion d'Honneur, appartenant à la loge franc-maçonne « la réunion des amis intimes » (1791), ayant eu pour régisseur de ses domaines Joseph de Villèle de 1796 à 1799.

- Philippe Desbassayns est doublement beau-frère de Villèle, par le mariage de ce dernier le 13 avril 1799 avec une de ses sœurs, Mélanie Barbe Omblin Panon Desbassayns (1781-1855), et aussi par le mariage le 24 octobre 1803 d'un frère cadet de celui-ci, Jean-Baptiste Louis Appolonie Séraphin Clair de Villèle (1780-1848) avec une autre de ses sœurs, Gertrude Thérèse Panon Desbassayns (1787-1878), les deux mariages conclus à Saint-Paul, sur l'île Bourbon (actuelle île de la Réunion).

- Il est aussi frère d'Henry Michel Charles Panon Desbassayns de Montbrun (1772-1841), officier de dragons (1788-1791), conseiller municipal de Saint-Denis (La Réunion), nommé rue de Rivoli, au ministère des Finances comme collaborateur de son beau-frère Villèle, et ensuite receveur général des Finances des départements du Cher (avril 1824-août 1839), puis du Doubs (août 1839-juin 1851) ; un autre frère, créé baron héréditaire en novembre 1824.

- Né à Saint-Paul (île Bourbon), il est élève à l'École militaire de Metz.

- Revenu à l'île Bourbon pendant la Révolution, il fait prospérer ses affaires commerciales ; intendant de l'île Bourbon, il est spécialement chargé par Bonaparte de traiter avec les Anglais la vente des denrées coloniales et en 1811 des échanges de prisonniers.

- Dès 1814, il est nommé commissaire-général ordonnateur de l'île Bourbon, puis administrateur et inspecteur-général des établissements français aux Indes. Rentré ensuite à Paris, il est nommé membre du conseil général d'Amirauté (11 août 1824), conseiller d'État en service extraordinaire (1823-20 août 1830), tout en conservant le titre de commissaire-général ordonnateur de la Marine⁴.

- Il est député de la Meuse de mars 1824 au 16 mai 1830 (élu à l'arrondissement de Verdun en février 1824, puis au collège du département en novembre 1827).

¹ Le député n'a aucun rapport de parenté avec un homonyme, également colonel d'infanterie et chevalier d'Empire, originaire quant à lui de Charente. Cf. pour l'état civil de Dereix, son acte de baptême conservé aux Archives nationales, dans le dossier C/1200 (procès-verbaux d'élections, département de la Dordogne).

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 50.

³ C'est le plus riche habitant de l'île, si l'on en croit Montbel, *Souvenirs*, p. 169.

⁴ Cf. nos explications à la notice de Bergevin (cf. ce nom) pour la hiérarchie des grades des officiers d'administration de la marine, le grade de commissaire général ordonnateur étant un des plus élevés, juste en dessous des trois intendants de la marine.

- Villèliste, il reste ensuite fidèle à la droite, mais ne s'est toutefois pas prononcé lors du vote de l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Baron héréditaire (lettres patentes, mars 1815), puis vicomte héréditaire (l. p., novembre 1824), et enfin comte héréditaire (lettres patentes, 6 octobre 1827), il est en outre chevalier de Saint-Louis (août 1824) ; chevalier (12 août 1814¹), officier (5 juillet 1820), puis commandeur (29 octobre 1826) de la Légion d'Honneur (LH 2043/ dossier 43).
- Un fils, Paul Panon Desbassayns, baron de Richemont (1809-1871), homme d'affaires, administrateur entre autres de la Compagnie de chemins de fer d'Orléans, député bonapartiste de 1852 à 1859, puis sénateur du 16 août 1859 au 4 septembre 1870 ; un petit-fils, neveu de Paul, Alexandre Desbassayns (1833-1912), député conservateur des Indes françaises de 1871 à 1875, puis sénateur (1876) ; enfin, un neveu, Charles Panon Desbassayns de Montbrun, receveur général des Finances de la Dordogne de 1853 à 1864.

Témoignage :

- [Alexandre Lardier] : « Depuis la restauration, Desbassyns [sic] occupa successivement plusieurs emplois publics. [...] Nommé commissaire-général ordonnateur de l'île Bourbon, son administration fut signalée par des discordes scandaleuses. [...] On lui reprochait encore des peccadilles de peu d'importance : une ordonnance dont les dispositions ont assuré la ruine des petits propriétaires ; d'autres règlements absurdes ou inexécutables ; une arrogance orientale ; une propension marquée pour l'arbitraire, etc., etc. Ces reproches étaient sans doute dictés par l'envie ; mais l'envie ne s'arrête pas toujours là ; elle prit si bien le caractère de la haine populaire, que Desbassyns demanda son rappel parce que sa vie, courait, dit-on, de grands dangers » (*Biographie des députés, session de 1828*, p. 133).

DESCORDES : Pierre Jean-Baptiste **Descordes** (1769-1836).

- Il est fils d'un procureur (avoué) au présidial d'Angoulême, ville natale du député.
- Secrétaire de l'intendant de Bordeaux au début des années 1780, Descordes est avocat à Angoulême à la fin des années 1780 ; il est alors franc-maçon.
- Arrêté en août 1793, il est placé en résidence surveillée, à son domicile, d'août 1793 à octobre 1794, puis devient accusateur public au tribunal d'Angoulême en 1796.
- Devenu proche des membres locaux de la Petite Église hostile au Concordat de 1801, il est soupçonné d'être l'agent de Louis XVIII en Angoumois, ce qui lui vaut d'être à nouveau incarcéré quelques jours en juillet 1806 pour menées royalistes².
- Jurisconsulte indépendant sous l'Empire, il est promu sous la Restauration conseiller de préfecture de la Charente, à Angoulême (décembre 1820-septembre 1824), puis propulsé au poste de premier président de la cour royale de Poitiers (fin 1824-1830).
- Conseiller municipal d'Angoulême (mai-octobre 1795), il est député de la Charente au Conseil des Cinq-Cents (mars 1797), élection invalidée en septembre 1797 par le coup d'État de Fructidor ; sous l'Empire, il est inscrit sur la « liste des 60 », bien qu'en délicatesse avec le régime, comme en témoigne son arrestation l'année suivante ; ostensiblement rallié à la fin de l'Empire, il redevient conseiller municipal d'Angoulême (1811), est inscrit sur la liste des 72 notables départementaux de 1812 avec un commentaire flatteur, tout en étant nommé aussi membre du conseil général (1812) ; sous la Restauration, il est nommé premier adjoint au maire d'Angoulême (1816), reste membre du conseil général³, est député de la Charente de décembre 1820 à juillet 1821 (élu au collège du département) et de janvier 1823 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement d'Angoulême depuis une élection partielle en août 1822 pour remplacer Dubreuil-Héliou de la Guéronnière, décédé, cf. ce nom) ; il préside en 1825 la commission parlementaire sur l'indemnité accordée aux émigrés ; il est élu pour la session de 1826 (février-juillet 1826) vice-président de la Chambre ; président du collège électoral du département des Deux-Sèvres en juillet 1830.

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Le préfet écrit à ce sujet au directeur de la police générale : « Le sieur Descordes regrette et a toujours regretté l'ancien ordre des choses et souvent il ne peut s'empêcher de le faire sentir, mais je suis persuadé que la leçon qu'il vient de recevoir ne sera pas perdue pour lui. Du moins elle a produit un bon effet sur ses partisans, qui sont devenus plus circonspects et plus réservés » (cité par Jean Jezequel, dans *GNPE*, t. 15 (Charente), p. 33).

³ F¹BI 229/1, cahier de membres du conseil général également parlementaires sous la Restauration.

- Villèliste modéré, il est aussi membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi.
- Il a fait 26 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (en 1823, LH 746/ dossier 26).
- Parmi ses enfants, on relève une fille carmélite et un fils chanoine, doyen du chapitre d'Angoulême.

DES LYONS¹ : Milles Vaast Édouard, **baron des Lyons de Moncheaux** (1750-1817).

- Il est issu d'une famille d'échevins d'Artois, connue depuis le XVI^e siècle, anoblée par lettres patentes en 1634, ayant le titre de baron depuis 1714, obtenu par le grand-père du député.
- Officier d'artillerie, il a successivement les grades d'aspirant (1767), puis de lieutenant (1768), et de capitaine (1780), et combat en Amérique (1782-1783) ; il émigre en 1791, combat dans l'armée des princes, puis au service de l'Angleterre, comme lieutenant-colonel (avril 1796-1801) ; il ne revient que tard en France.
- Sous la Restauration, il est promu colonel (1815), puis maréchal de camp honoraire (juillet 1816).
- Membre du conseil général, il siège comme député du Pas-de-Calais du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (1791).
- Un lointain petit-cousin, issu de la branche cadette de Feuchin, distincte depuis le début du XVIII^e siècle, Henri Jules Albert des Lyons de Feuchin, conseiller général et député de la Somme (union républicaine, droite) en 1909-1914, 1919-1924, 1928-1932.

DESPÉRIERS : Jacques **Despériers de Lagelouze** (1767-1842).

- Il est issu d'une famille de la noblesse de Gascogne, avec une filiation suivie depuis 1607 seulement, ayant donné des officiers, et un conseiller à la cour des Aides de Guyenne².
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un capitaine de grenadiers.
- Il est fils de Pierre Despériers de Lagelouze, brigadier³, qui comparait aux assemblées de la noblesse de Dax en 1789.
- Garde du corps (1786-1790), puis émigré de 1791 à 1802, il combat pour l'Allemagne, puis l'Angleterre, et se rend ensuite aux États-Unis où il vit en donnant des leçons de mathématiques.
- Chef d'escadron (1817), puis lieutenant-colonel (1820), il sert dans les gardes du corps de *Monsieur*/Charles X (compagnie de Gramont), jusqu'à sa mise à la retraite en 1827.
- Il siège comme député des Landes de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département, puis à l'arrondissement de Dax depuis novembre 1822).
- Villèliste, il est membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi.
- Il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (juillet 1814), et de la Légion d'Honneur (LH 755/ dossier 11).

DES ROTOURS : François Mathieu **Angot des Rotours** (1768-1858), **baron des Rotours**⁴ depuis 1820.

- Il est issu d'une famille bourgeoise de Falaise, nommée Angot, anoblée en 1736 par charge de secrétaire du roi, exercée par l'arrière-grand-père du député.
- Il est fils de Noël François Mathieu Angot des Rotours (1739-1821)⁵, premier commis à la Direction des monnaies (1782-1791), administrateur des Finances réputé, auteur de douze ouvrages et de brochures d'économie politique de 1787 à 1801 ; actif adjoint du comité des Monnaies de l'Assemblée Constituante en 1789-1791 ; emprisonné à Alençon sous la Terreur ; rédacteur au *Journal d'économie publique de morale et de politique* (1796-1798), alors dirigé par l'ancien Constituant Roederer⁶ ; à

¹ À ne pas confondre avec son homologue royaliste Du Lyon (cf. ce nom).

² Sur ce groupe social, Denise Bège, *La cour des aides de Guyenne et ses magistrats, (1553-1790)*, thèse Paris I, 2 vol., 1974.

³ On rappelle que ce grade est l'équivalent approximatif de celui de colonel.

⁴ Il n'a aucun rapport avec la famille des Rotours, d'extraction chevaleresque, qui donna, par sa branche des Rotours de Chaulieu, des sous-préfets sous la Restauration, ainsi que des députés du Calvados et du Nord de 1849 à 1889.

⁵ On renvoie à son sujet à la notice contenue dans *Annuaire nécrologique ou complément annuel et continuation de toutes les biographies ou dictionnaires biographiques*, d'Alphonse Mahul, *Année 1821*, Paris, Fournier, 1830, pp. 150-152.

⁶ Futur directeur des théâtres et de l'Instruction Publique de Napoléon (1802-1806), puis ministre des Finances de Joseph Bonaparte, à Naples.

nouveau emprisonné comme royaliste en 1798-1800 ; rappelé à Paris sous le Consulat pour faire un rapport sur une refonte générale des monnaies ; membre de l'Académie des Sciences, arts et belles-lettres de Rouen.

- Il est frère de Jean-Julien, baron Angot des Rotours (1773-1844), lieutenant de vaisseau (1802), capitaine de frégate (1808) puis capitaine de vaisseau (1814), juré au procès du commandant de *la Méduse* qui inspira Géricault, accédant aux grades des officiers généraux de marine comme contre-amiral (1821) ; gouverneur de la Guadeloupe (1826-1838), créé baron héréditaire (lettres patentes, 28 décembre 1816), commandeur de Saint-Louis (29 octobre 1826, service de mer), commandeur (20 septembre 1823), puis grand-officier (17 novembre 1837) de la Légion d'Honneur, grand-croix de l'ordre espagnol de Saint-Ferdinand, mis à la retraite en 1838.

- François Mathieu des Rotours est élève d'artillerie (1789), promu ensuite caporal (1791), puis lieutenant (1792) ; démissionnaire, il émigre dix ans (1792-1802), sert dans l'armée de Condé puis dans l'armée hollandaise, se réfugie enfin en Angleterre, jusqu'à son retour en France.

- D'abord simple employé au ministère du Trésor Public (1802), il devient à la Restauration chef de bureau au ministère de la Maison du Roi (1814-1815), puis administrateur de la manufacture royale des Gobelins, à Paris de 1817 à 1833.

- Il est député de l'Orne de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège d'arrondissement d'Argentan, qu'il préside, pour y avoir été nommé le 11 février 1824)¹.

- Villèliste, il a fait 6 interventions à la Chambre.

- Quatre ans après son frère, il est créé lui aussi baron héréditaire (lettres patentes, 5 octobre 1820) ; en outre, il est chevalier de Saint-Louis (juin 1814) ; chevalier (1^{er} mai 1821²), puis officier (novembre 1829) de la Légion d'Honneur.

DIJEON : Philippe de Dijeon, comte de Montéton (1756-1836)³.

- Il est issu d'une famille de la noblesse de l'Agenais, maintenue noble en 1667 (qui peut être pris comme point de départ, à défaut d'une filiation suivie antérieure), bien que le député soit né lui-même à Bordeaux.

- Jusqu'à la Révolution, il est officier : mousquetaire (1772), chef de compagnie (1779), puis lieutenant-colonel (1790) ; il quitte alors le service sans émigrer.

- Fait colonel honoraire à titre honorifique en 1815, il devient en réalité un *gentleman-farmer* vraiment riche, avec 100.000 livres de rente et un cens de 3270 francs en 1815, plus de trois fois le seuil d'éligibilité.

- Il comparait aux assemblées de la noblesse de Nérac au printemps 1789, tandis qu'un de ses proches parents paraît quant à lui à Agen ; sous la Restauration, il est nommé président du collège électoral du département du Lot-et-Garonne le 26 juillet 1815⁴ (pour les élections d'août 1815), ainsi qu'en octobre 1816, parvient à se faire élire les deux fois, et siège à la Chambre comme député du Lot-et-Garonne du 9 octobre 1815 au 31 juillet 1821.

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis du centre constitutionnel, tardivement rallié à l'alliance à droite avec les ultras en 1820-1821.

- Il a fait deux interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (28 août 1819⁵).

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « M. le comte de Dijeon a une tête gasconne, trop peu couverte par une petite perruque blonde écourtée. C'est un vieillard sec et droit, marchant par saccades, portant des pantalons collants, mal attachés avec des cordons, et un frac bleu assez mûr. Il a 100.000 livres de rente [...] Les pauvres de cette

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, t. 18, 1^{er} semestre 1824, n°656, p. 97.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ À ne pas confondre avec le général parisien Alexandre Michel Digeon (1771-1826), baron d'Empire (mars 1808), vicomte (mars 1816) et pair de France (mars 1819), puis ministre de la Guerre par intérim (1823), qui n'a aucun lien de parenté avec le député. Les sources se trompent plus d'une fois dans l'orthographe respective des deux patronymes.

⁴ Cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 54.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

contrée¹ lui doivent déjà beaucoup de reconnaissance, et la France a dû à ses voyages ses plus beaux troupeaux de mérinos. [...] Il unit à des mœurs simples des habitudes originales. Il aime par exemple à voyager à pied. C'est en habit de berger, comme les héros de *l'Astrée*, que M. de Dijon est allé acheter ses béliers espagnols » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 96-98).

DOMEZON : Jean Joseph Amable, **comte Domezon** ou d'Omezon (1782-1845).

- Il est issu d'une famille toulousaine², connue depuis le début du XVII^e siècle, de noblesse inachevée en 1789 (cf. *infra*).
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un avocat toulousain, en ligne maternelle, d'un président à la chambre des enquêtes du parlement de Toulouse.
- Il est fils d'un président-trésorier général de France au bureau des Finances de Toulouse³, comparaisant par erreur aux assemblées de la noblesse de Toulouse en 1789⁴.
- Il est cousin germain de son collègue Armand Du Bourg (cf. ce nom), la propre mère de Domezon, née Marie-Josèphe Henriette Fernande Du Bourg (1755-1810), étant la tante paternelle de celui-ci.
- Il est beau-frère de son collègue député de droite Dominique (Brunet) de Panat (1787-1860, cf. ce nom), par le mariage de la sœur de ce dernier, Marie Eugénie Élisabeth Irène de Brunet de Panet, avec son propre frère, Marie *Philippe* César Domezon (né en 1785), sous-préfet de Lombez (Gers, octobre 1829-octobre 1830).
- Il est maire de Savignac-Mona (Gers), membre du conseil d'arrondissement de Lombez (vers 1824-1833), député du Gers de février 1828 au 20 avril 1831 (deux fois élu à l'arrondissement de l'Isle-Jourdain).
- Royaliste dissident fin 1827-1828, il rallie ensuite la droite jusqu'à la chute du régime, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830 ; il reste légitimiste après la révolution de Juillet, mais accepte de prêter le serment au nouveau régime.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre.

DOMINGON : François Alpinien Blaise **Domingon de Bronsac** (1761- ?).

- Il est issu d'une famille apparemment originaire du Forez, installée ensuite dans le Haut-Languedoc, sur laquelle on n'a pu collecter aucun renseignement⁵.
- Propriétaire emprisonné sous la Terreur⁶, il n'a pas d'autre activité que son bref engagement politique.
- Il est député du Tarn-et-Garonne du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il tente vainement de faire des observations contre la Charte à l'ouverture de la session avant de prêter serment⁷ ; il demande tout aussi vainement à ses collègues de ne pas siéger le 6 janvier, jour de la fête des Rois⁸.
- Il a fait deux interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (1^{er} septembre 1827⁹).

¹ Il s'agit du Lot-et-Garonne, terre d'élection du député, à ne pas confondre.

² Sur cette famille, cf. Jules Villain, *La France moderne*, vol. III-1, *Haute-Garonne et Ariège*, pp. 933-935.

³ Les officiers du Bureau de Finances, à part les exceptions de Paris et Grenoble, ne pouvaient anoblir qu'au 3^e degré (soit le fils et petit-fils d'officiers morts en charge ou ayant accompli chacun 20 ans d'exercice), ce qui est loin d'être le cas ici.

⁴ Prenant même le titre de comte, en ce cas usurpation pure et simple plus que titre de courtoisie.

⁵ Son nom ne figure même pas dans le *Répertoire de généalogies françaises imprimées* d'Etienne Arnaud.

⁶ Déclarant à la Chambre introuvable le 5 janvier 1816 : « C'est demain le jour des Rois... J'ai célébré cette fête dans les fers, dans les cachots de 1793. Je demande que la Chambre prenne congé demain et s'ajourne à lundi » (*Archives parlementaires*, vol. 15, p. 703).

⁷ Ses récriminations portent sur la liberté des cultes garantie par la Charte ; le duc de Richelieu l'interrompt, en l'informant que nul ne pouvait s'exprimer après le Roi, sans la permission expresse de ce dernier.

⁸ Les députés sont alors en plein débat passionnel sur le projet de loi d'amnistie, et ne s'arrêtent donc pas aux considérations religieuses soulevées par Domingon.

⁹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur), confirmé en outre dans *l'Annuaire de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur*, 1853, p. 277.

DONNADIEU : Gabriel **Donnadieu** (1777-1849), **baron Donnadieu** depuis 1809, puis **vicomte Donnadieu** à partir de 1816.

- Il est fils d'un tonnelier nîmois et protestant, devenu, peut-être, un officier de carabiniers¹.
- Lui-même apprenti chapelier durant son adolescence, Donnadieu devient soldat-carabinier volontaire en 1790, sous-lieutenant (1791), puis lieutenant (octobre 1792). Promu administrateur des Eaux-et-Forêts (1797), puis capitaine aide de camp de Masséna (novembre 1799), il est emprisonné comme comploteur républicain (1800-1804) puis gracié et rallié à l'Empire. Promu successivement adjudant-commandant (septembre 1806), colonel (1808), puis général de brigade (août 1811), il est à nouveau emprisonné comme traître (fin 1811-1814). Sous la première Restauration, il est commandant des troupes de l'Indre-et-Loire (1814-1815). Pendant les Cent-Jours, il rejoint la duchesse d'Angoulême à Bordeaux, nommé alors commissaire extraordinaire du Roi en Espagne, et promu par Louis XVIII depuis Gand au grade de lieutenant-général (3 juin 1815²). Nommé chef de la 7^e division militaire à Grenoble (décembre 1815), il y écrase avec férocité la conspiration libérale de Didier (mai 1816)³. Interrogé comme prévenu dans la Conspiration du Bord de l'Eau (septembre 1818), il est encore emprisonné huit jours pour indiscipline en 1820. Puis rappelé en service actif, il est commandant de la 4^e division militaire basée à Tours (1822), nommé brièvement commandant d'un corps d'expédition dans la guerre d'Espagne (été 1823), puis vite écarté. Définitivement placé dans le cadre de réserve en novembre 1830, il est mis à la retraite en 1838.
- Il siège comme député des Bouches-du-Rhône de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu en 1820 et 1824, toujours très largement, au collège d'arrondissement d'Arles, dont il s'est vu conférer la présidence par le pouvoir villèliste pour l'élection de février 1824) ; devenu muet à la Chambre, il renonce définitivement à l'arène parlementaire, ne se représentant pas aux élections de 1827.
- Membre de la fraction des « pointus »⁴, il est formellement rallié à la majorité villèliste à partir de 1824, par son silence acheté à prix d'or (sinon aussi par un chantage dont les termes sont restés inconnus). Sous la monarchie de Juillet, il publie un pamphlet légitimiste *De la vieille Europe, des rois et des peuples de notre époque* (1837), qui lui vaut une condamnation à deux ans de prison.
- Il a fait 35 interventions à la Chambre.
- Baron d'Empire (décret, mars 1809), titre confirmé sous la Restauration (ordonnance, février 1816), puis vicomte (lettres patentes, mai 1816), il est en outre chevalier (août 1814), commandeur (9 juin 1816), puis grand-croix (23 mai 1825) de Saint-Louis ; chevalier (juin 1804), officier (septembre 1806), commandeur (26 mars 1809) et grand-officier (6 juin 1815⁵) de la Légion d'Honneur (LH 789 / dossier 19) ; grand-croix de l'ordre de Charles III d'Espagne (1824) ; sociétaire-fondateur de la société des Bonnes-Lettres (janvier 1821).
- Marié, il n'a pas eu d'enfants.

Témoignages :

- Ferdinand de Bertier : « M. Decazes semblait en avoir un peu peur : la grande taille et la figure rébarbative du général, surtout quand il était mécontent, était bien fait pour inspirer quelques terreurs » (*Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, p. 105).
- Maxence de Damas : [Après la répression de la conspiration de Didier à Grenoble en mai 1816], « la première idée du gouvernement [avait] été d'élever le général Donnadieu à la pairie ; on y renonça, parce que la réputation de cet homme et sa conduite privée semblaient devoir l'exclure d'un tel honneur » (*Mémoires*, vol. 1, p. 257).

¹ C'est du moins ce qu'affirme Berryer (*Mémoire pour le vicomte Donnadieu...*) ; l'avocat royaliste jette un voile pudique sur l'origine prolétaire de celui dont il est chargé de défendre les exactions commises par lui à Grenoble.

² *Almanach royal de 1816*, « État major général de l'armée, lieutenants-généraux », p. 490

³ Ce qui donna lieu ensuite, à une plainte devant le conseil d'État, puis en 1819 à une pétition à la Chambre des députés, de la part des parents de 25 jeunes libéraux, condamnés à mort par la cour prévôtale que présidait Donnadieu ; on a conservé un plaidoyer de justification adressé par l'intéressé *A ses concitoyens*, Paris, le Normant, [1819], 51 p., ainsi qu'un *Mémoire pour le vicomte Donnadieu*, rédigé par Berryer, son avocat, Paris, Dentu, 1820, 151 p.

⁴ Ceci lui vaut la surveillance active de la police, comme en témoigne les épaves des Archives Mounier de janvier 1821 conservées aux Archives Nationales (cote 234 AP), ou encore le 18^e dossier de la sous-série F7/6719 consacrée aux députés sous surveillance policière, qui sont à 96% des députés libéraux, Donnadieu constituant une des rares exceptions ; la police s'intéresse ici à un séjour qu'il fait à Barèges, petite localité des Hautes-Pyrénées dans les environs de Lourdes), alors que, depuis août 1823, il a été à nouveau écarté du service militaire actif par son supérieur hiérarchique, le maréchal Moncey, en raison de son insubordination.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination à ce grade (musée de la Légion d'Honneur).

DORIA : Joseph *André* Henry, **marquis de Doria** (1772-1839).

- Il est issu d'une famille du Comtat-Venaissin d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1480)¹, ayant donné des docteurs de l'université d'Avignon, puis des consuls de Carpentras, de Marseille et de Tarascon, maintenue noble en 1668 et 1711, la première d'entre elles valant reconnaissance de noblesse française.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de François Joseph Doria (1702-1746), ayant toujours vécu à Tarascon, et de Marie Sylvie de Raousset Favier ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Louis-Joseph, marquis de Montcalm de Saint-Véran (1712-1759), colonel (1743), puis maréchal de camp (1756), chef des troupes françaises au Québec où il meurt, et d'Angélique Louise Talon du Boulay.
- Il est fils de Jean Henry Doria (1744-1791), né et décédé à Tarascon, et de Louise de Montcalm, épousée le 7 janvier 1766 à Montpellier.
- Il est cousin germain du marquis Louis Hippolyte de Montcalm, député de droite sous la Restauration (cf. sa fiche).
- Il a épousé Anne Marie Pierrette Tondut de la Balmondière.
- Officier de marine, mais réfugié aux Antilles sous la Révolution, il sert alors comme aide de camp de son oncle, duc de Damas, gouverneur de la Martinique ; il est colonel d'infanterie en 1814.
- Nommé maire de Mâcon au sortir des Cent-Jours le 3 août 1815, il refuse le poste et Davayé (cf. ce nom) le remplace. Doria siège ensuite comme député de Saône-et-Loire continûment du 10 octobre 1815 au 20 avril 1831 (élu en 1824 à l'arrondissement de Mâcon, et sinon toujours au collège du département) ; il est nommé président du collège électoral de l'arrondissement de Mâcon en juin 1830. Il est aussi membre (1818-1833) et parfois président du conseil général de Saône-et-Loire. Vraiment riche, Doria paye 3001,35 francs de cens en 1832².
- Membre de la « majorité de 1815 », puis d'un groupe-charnière entre le centre droit et les ultras, il est intégré ensuite dans la majorité villèliste, mais prend néanmoins ses distances avec le gouvernement en 1827 ; restant malgré cela fidèle à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, ce qui ne l'empêche pas d'accepter de prêter serment ensuite au régime de Juillet.
- Il a fait 44 interventions à la Chambre.
- Il est personnellement lié avec un oncle d'Alphonse de Lamartine³.
- Il est chevalier de Saint-Louis (juillet 1816), chevalier de la Légion d'Honneur (LH 792/ dossier 40 ?, référence donnée sous réserve), et chevalier de Malte (au moins depuis 1820) ; membre de la section des Belles-Lettres de l'académie de Mâcon (au moins depuis 1820)⁴.

DOUGLAS : Louis **Archambaud**, **comte de Douglas** (1758-1842).

- Il est issu d'une famille noble d'origine écossaise, installée en Bourgogne, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1440)⁵.
- Il est fils d'un officier, commandant le régiment du Languedoc, puis chef de bataillon au Canada en 1755-1758, sous la direction de Montcalm de Saint-Véran (1712-1759) - grand-père du député précédent -, ce qui explique la naissance de Louis de Douglas au Canada, à Montréal.
- Il est officier de dragons, puis commandant de milice cantonale (1789).
- Nommé dès l'Empire membre du conseil général de l'Ain, il est également nommé président du collège électoral d'arrondissement de Nantua (Ain) le 26 juillet 1815⁶ pour les élections d'août 1815. Il est député de l'Ain du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il est resté muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (23 octobre 1814, LH 46/ dossier 17).

¹ Peut-être parente avec une illustre famille génoise, à la tête du clan des Gibelins dans la lutte contre les Guelfes (XIII^e-XIV^e siècles), ayant fourni un lot de célèbres condottieri ; en tout cas installée depuis la fin du XV^e siècle dans le Comtat Venaissin.

² Cf. *Annuaire du département de Saône-et-Loire*, année 1832, Mâcon, Dejussieu, p. 31.

³ Cf. *Correspondance inédite d'Alphonse de Lamartine*, tome 1, 1817-février 1848, publ. Christian Croisille, Clermont-Ferrand, Nizet, 1994, lettre 25, page 37, note de bas de page 2 de l'éditeur.

⁴ Cf. *Annuaire du département de Saône-et-Loire*, année 1820, Mâcon, Dejussieu, p. 190.

⁵ Prétendant remonter de manière mythique en 770, citée en fait à partir de 1174, ayant acquis au service de la Suède les titres de baron (1651) et de comte (1654) suédois, mais portant en France le titre de comte comme un titre de courtoisie.

⁶ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 45.

DROUILHET de SIGALAS : Étienne Sylvestre **Drouilhet** (1778-1848), **vicomte Drouilhet de Sigalas** depuis 1826.

- Il est issu d'une famille de Marmande connue dès 1550, jouissant en 1654 d'un anoblissement révoqué dès 1664, définitivement anoblie en 1783 (cf. *infra*).
- Il est petit-fils et arrière-petit-fils de conseillers au parlement de Bordeaux, charge d'anoblissement graduel exercée sur plusieurs générations depuis 1695, avec des lettres de surannation et de relief de noblesse en 1783 qui prouvent la dérogeance et font retenir cette dernière date comme moment de l'anoblissement définitif.
- Il est fils d'un lieutenant au régiment du Béarn, résidant à Marmande sous la Révolution, et ayant apparemment émigré le 7 juillet 1793.
- Il est sous la Restauration membre du conseil général, et député du Lot-et-Garonne de novembre 1821 au 16 mai 1830 (toujours élu au collège du département¹).
- Villèliste et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il penche ensuite vers la contre-opposition ; choisi pourtant faute de mieux en novembre 1827 par le gouvernement comme président du collège départemental, il se range ensuite au centre droit, soutient Martignac en 1828-1829, puis rallie à nouveau la droite dans un soutien à Polignac en 1829-1830, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait huit interventions à la Chambre.
- Vicomte héréditaire (lettres patentes, mars 1826), il est chevalier de la Légion d'Honneur (22 août 1824²).
- Un fils, Louis-Gabriel Drouilhet de Sigalas (1811-1884), marié en 1838 à une fille cadette de Joseph de Villèle³.

DU BAY : Louis Balthazar **Du Bay** (1775-1859), **baron du Bay** depuis 1816.

- Il est issu d'une famille protestante du Vivarais⁴, d'une noblesse d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1541), maintenue noble en 1741, le député étant lui-même⁵ protestant.
- Gendre d'un capitaine de cavalerie, il est fils de Jacques-Louis Du Bay, ex-engagé volontaire dans la marine, représenté en 1789 aux assemblées de la noblesse d'Annonay par l'oncle de notre député, commandant du régiment d'Austrasie, dans lequel sert le jeune Régis de La Bourdonnaye, futur leader ultra-royaliste.
- Conseiller de préfecture de l'Ardèche, à Privas (septembre 1815-août 1830, dossier F¹bI 158/28), il exerce aussi la fonction de commandant de bataillon de la garde nationale de l'Ardèche (1815-1818). À titre privé, il est aussi l'un des 78 sociétaires fondateurs de la Compagnie méridionale d'assurances mutuelles contre l'incendie, fondée le 23 août 1822 et autorisée par ordonnance du 25 février 1824 ; étant l'un des deux seuls sociétaires fondateurs possessionnés dans l'Ardèche, il est désigné comme l'un des huit membres du conseil d'administration de cette compagnie d'assurances⁶.
- Maire de Saint-Péray (Ardèche), il siège comme député de l'Ardèche de novembre 1821 au 5 novembre 1827 (élu et réélu à l'arrondissement de Tournon) ; il est réélu en novembre 1827, mais démissionne dès le 30 janvier 1828, avant la validation de son élection, officiellement pour raisons de santé, en fait pour faire taire les protestations liées aux fraudes électorales massives. Il est élu membre du conseil général de l'Ardèche en 1834.
- Villèliste, il est nommé président du collège d'arrondissement de Tournon tant en 1824 qu'en 1827.
- Il a fait cinq interventions à la Chambre des députés.
- Baron (ordonnance, janvier 1816), il est aussi chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825⁷, LH 147/ dossier 81) et chevalier du Lys.

¹ Après avoir été distancé en oct. 1821 au collège d'arrondissement de Marmande par Martignac en personne, qui disposait de l'avantage de la présidence du collège électoral, en raison du soutien de Ravez, président de la Chambre.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Qui n'aurait certainement pas donné sa fille en mariage à l'un de ses anciens opposants, rancunier comme il l'était.

⁴ Sur cette famille, cf. Jules Villain, *La France moderne*, t. II, *Ardèche et Drôme*, pp. 301-303.

⁵ Ainsi que le député le déclare le 11 avril 1822, *Archives Parlementaires*, vol. 36, p. 243, sur la pétition Loweday, relative à une conversion prétendument forcée d'une fille anglicane au catholicisme.

⁶ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°661 bis, pp. 7 et 12.

⁷ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

Témoignage :

- [Alexandre Lardier] : « C'est un des muets du centre. A la croix qui décore sa boutonnière et à sa tournure martiale, on le prendrait pour un ancien militaire : il n'a jamais entendu que le canon des fêtes publiques » (*Biographie des députés, session de 1828*, p. 143).

DUBOTDÉRU : Hyacinthe Antoine Jean-Baptiste Victor, **comte Dubotdéro** (1764-1834). [prononcer Dubodru], écrit parfois de façon impropre **de Botderu**.

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1382), maintenue noble en 1669, ayant donné des officiers, et deux conseillers au parlement de Bretagne au début du XVII^e siècle.

- En ligne paternelle, il est petit-fils d'un officier de dragons, nommé capitaine (1714), puis promu finalement lieutenant-colonel (1747).

- Il est fils d'un capitaine (1758), lieutenant des maréchaux de France à Lorient.

- Il est doublement beau-frère de son collègue Coislin (cf. ce nom), pour avoir épousé une première sœur, Sophie-Charlotte, décédée prématurément à 20 ans, en 1790, puis, persévérant, une seconde sœur, Adélaïde, qui survivra quant à elle.

- Colonel de cavalerie en 1815, Dubotdéro est promu maréchal de camp en 1825.

- Maire de sa commune natale, Plouay (près de Lorient), il est en outre membre du conseil général, et député du Morbihan du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département, puis en 1824 à l'arrondissement de Pontivy), enfin pair de France du 5 novembre 1827 au 9 août 1830.

- Ultra-royaliste volontiers comploteur en 1815-1820¹, puis député de la contre-opposition (1820-1823), il se rallie ensuite à la majorité villèliste, est désigné en 1824 comme président de collège électoral à Pontivy, se range comme membre de la « bannière parlementaire » des Chevaliers de la Foi, puis reste fidèle à la droite à la Chambre haute jusqu'à la chute du régime.

- Il a fait 10 interventions publiques à la Chambre des députés (et aucune à la Chambre des pairs).

- Baron-pair (ordonnance, 5 novembre 1827), chevalier de Saint-Louis (avant 1800, sous réserve) ; chevalier, puis officier (août 1823) de la Légion d'Honneur (LH 302/ dossier 23).

Témoignage :

- Capefigue : « Orateur passionné, mais pesant » (*Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, Paris, Dufey et Vézard, 1831-1833, vol. 4, p. 50).

DU BOUCHAGE (Gabriel) : François *Gabriel de Gratet du Bouchage* (1777-1872), **baron du Bouchage** depuis 1825².

- Il est issu d'une famille de la noblesse originaire du Bugey puis fixée à Grenoble, anoblée en 1594 par charge de trésorier général de France en la généralité du Dauphiné, ayant donné surtout des magistrats.

- Petit-fils, en ligne paternelle, d'un chevalier d'honneur au parlement de Dauphiné, il est fils d'un conseiller au parlement de Dauphiné (1760-1779).

- Il est surtout neveu et pupille de François-Joseph Gratet Du Bouchage (1749-1821, cf. sa fiche dans le guide des ministres), qui, n'ayant pas eu d'enfants, adopte notre député orphelin en 1820.

- Il est aussi le neveu de Marc-Joseph Gratet Du Bouchage (1746-1828), préfet puis conseiller d'État (pour plus de détails, cf. la fiche du ministre François-Joseph Du Bouchage, cité *supra*).

- Par son mariage, il est beau-frère du député de l'Isère Planelli de la Valette (cf. ce nom).

- Jeune chevalier de Malte de minorité, Gabriel Du Bouchage est nommé commandant des gardes nationales de l'arrondissement de la-Tour-du-Pin en 1816.

- Maire de Brangues (nord de l'Isère, près de Morestel) depuis 1802, il s'occupe activement de l'assèchement des marais locaux ; député de l'Isère du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, il plaide à la Chambre pour une restauration des corporations en février 1816 ; trop jeune pour être réélu en

¹ Il est compromis en 1819 lors du procès en appel des comploteurs Legall et Legueven, deux ultra-royalistes bretons qui rassemblaient des troupes dans le but de préparer un attentat contre Louis XVIII et Decazes (cf. aux AN, la sous-série F⁷ 6720).

² Il existe un long portrait de ce personnage par M. Thévenin dans *Le biographe universel, Revue générale biographique et littéraire*, dir. E. Pascallet, Paris, à la revue, vol. 1, tome 2, 1841, pp. 207-247.

septembre 1816, l'âge légal ayant été modifié, il devient secrétaire particulier de son oncle ministre de la Marine (septembre 1816-juin 1817) ; membre du conseil général de l'Isère¹, et pair de France du 23 décembre 1823 au 24 février 1848, il fut obligé de demander au roi une gratification pour pouvoir se constituer le majorat légal, faute d'une fortune suffisante ; à la Chambre haute, il s'afficha partisan de la poursuite du financier Ouvrard pour les fournitures à l'armée dans la campagne d'Espagne (1825), prôna un soutien financier aux religieuses (juillet 1826), et combattit en revanche l'aggravation des peines pour la traite des Noirs (janvier 1827) ; il désapprouva la nouvelle législation du gouvernement Martignac en matière électorale, laissant aux tribunaux le règlement des contentieux (1828), et se dit favorable au rétablissement de la censure des journaux (1829) ; après 1830, il fut l'objet de nombreuses condamnations pour malversations financières², mais n'en fut pas moins l'un des principaux pairs légitimistes à la Chambre haute ; il passait pour un des hommes les plus spirituels de Grenoble³.

- Ultra-royaliste, fidèle ensuite à la droite à la pairie, il prête néanmoins serment au régime de Juillet, mais siège dans l'opposition légitimiste.

- Il a fait cinq interventions à la Chambre des députés (et 43 à la Chambre des pairs sous la Restauration).

- Il est créé baron-pair héréditaire (lettres patentes, février 1825).

- Il n'a pas eu d'enfants, mais son neveu, fils de Marc-Joseph précité, le chef d'escadron Antoine Louis Joseph Flodoard Gratet Du Bouchage (1794-1855), siège comme député de la Drôme de septembre 1846 au 24 février 1848 comme orléaniste conservateur.

Témoignage :

- Stendhal : « Sorte de filou ou d'emprunteur peu délicat, aujourd'hui pair de France, ex-ultra par l'âme » puis « pair de France ruiné » (*Vie de Henry Brulard*, éd. Paris, Gallimard 1973 « Folio », chap. 2, p. 43 et ch. 28, p. 272).

DU BOURG : Armand Bernard Ferdinand Michel **Du Bourg** (1778-1831).

- Il est issu d'une famille⁴ de la noblesse languedocienne, connue depuis 1276, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1487), maintenue noble en 1669, ayant donné notamment un premier président du parlement de Paris et chancelier de France (1535-1558).

- Petit-fils d'un président à mortier au parlement de Toulouse (1775-1778), il est fils de Mathias Armand Marie Pierre du Bourg (1746-1794), conseiller au parlement de Toulouse (1778-septembre 1790), présent en 1789 aux assemblées de la noblesse à Toulouse, guillotiné à Paris en juin 1794.

- Il est gendre du marquis Louis Gaston François d'Escouloubre (1755-1834), colonel (1784), député de la noblesse du Languedoc aux États généraux de 1789, puis Constituant de droite en 1789-1791, n'émigrant pas, rallié à Bonaparte, nommé maire de Toulouse le 13 avril 1814 par Wellington et le duc d'Angoulême, exerçant la fonction à peine deux mois jusqu'au 4 juin 1814, et resté ensuite conseiller municipal de la ville ; celui-ci est par ailleurs cousin du député de l'Hérault Louis Hippolyte, marquis de Montcalm (cf. ce nom).

- Il est neveu de Marie Jean *Philippe* du Bourg, docteur en Sorbonne, abbé toulousain, puis évêque de Limoges d'avril 1802 à sa mort en 1822⁵.

- Il est frère ou cousin de Bruno Gabriel du Bourg, membre de l'antenne toulousaine des Chevaliers de la Foi dès la fin de l'Empire, puis adjoint au maire, et brièvement maire de Toulouse (22 février 1817-24 février 1818).

- Il est cousin germain de son collègue parlementaire de droite Jean-Joseph Domezon (cf. ce nom), son propre père étant l'oncle maternel de Domezon.

¹ F¹BI 229/1, cahier de membres du conseil général également parlementaires sous la Restauration.

² Le *Journal de Grenoble* (12 janvier 1832) rappelle ainsi que « M. le vicomte du Bouchage, pair de France, par suite de plusieurs jugements du tribunal de commerce, habite une maison de santé », d'où ce jugement de Stendhal, qui décrit Gabriel du Bouchage comme « une sorte de filou ou d'emprunteur peu délicat ».

³ Si l'on en croit Henri Martineau, dans son *Petit Dictionnaire Stendhalien*, Paris, Le Divan, 1948, p. 192.

⁴ Sur cette famille, cf. Jules Villain, *La France moderne*, t. 3/1, *Haute-Garonne et Ariège*, pp. 129-134.

⁵ Mort selon ses laudateurs *en odeur de sainteté*. Sur le rôle de ce dernier pendant la Révolution, cf. Jean-Claude Meyer, *La vie religieuse en Haute-Garonne sous la Révolution (1789-1801)*, Toulouse, 1982, 621 p.

- Enfin, il est beau-frère de son collègue parlementaire de droite Lesage d'Hauteroche (cf. ce nom), en raison du mariage de celui-ci avec la sœur aînée de Dubourg.
- Chevalier de Malte de minorité en 1786, il adhère lui aussi aux Chevaliers de la Foi dès les dernières années de l'Empire¹.
- Nommé maire de Seilh (à proximité de Toulouse), il siège comme député de la Haute-Garonne de mars 1824 au 16 mai 1830 (élu au collège du département, puis à partir de 1827 à l'arrondissement de Toulouse), réélu en juin 1830 (même collège), mais considéré comme démissionnaire le 25 septembre 1830, par refus de prêter serment au régime de Juillet dans les délais impartis.
- Villèliste, puis fidèle jusqu'au bout à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait 31 interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (28 octobre 1829²).

DU BOÏS : Gaspard Marie **Dubois**³ (1761-1860), écrit **du Boÿs** au moins depuis la Restauration.

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie du Dauphiné connue depuis le XV^e siècle près d'Uriage, ayant donné des notaires puis des avocats, l'un d'entre eux étant mandaté comme secrétaire d'un des négociateurs du traité de Westphalie en 1648 ; la famille est restée néanmoins roturière, en dépit de ce brillant précédent, jusqu'à l'anoblissement du député en 1816.
- En ligne paternelle, il est arrière-petit-fils, petit-fils et fils d'avocats consistoriaux au parlement du Dauphiné⁴. Son père, ténor du barreau local reconnu pour ses talents oratoires, a été pressenti pour être reçu conseiller au parlement vers 1760, sans suite⁵.
- Il est frère de Charles Marie du Boÿs (1763-1844), élève à l'École du Génie de Mézières (1783-1784), ingénieur ordinaire (1785) avec grade de lieutenant (1791), émigré de 1791 à 1802, servant dans l'armée de Condé, puis vivant à Londres comme horloger.
- Né à Grenoble le 20 novembre 1761, Gaspard du Boÿs, 6^e né sur 8 enfants, obtient une licence en droit à Orange, s'inscrit comme avocat, puis il est le premier de sa famille à siéger comme conseiller au parlement du Dauphiné, à Grenoble (nommé le 10 avril 1782, reçu avec dispense d'âge et installé le 8 juin 1782), exerçant cette fonction jusqu'à la suppression du Parlement le 1^{er} octobre 1790.
- N'émigrant pas lui-même, mais il est emprisonné à Grenoble sous la Terreur (1793-1794), puis se marie avec la fille d'un lieutenant des maréchaux de France à Lyon.
- Il renoue vingt ans plus tard avec la magistrature, comme conseiller à la cour impériale puis royale de Grenoble (nommé le 1^{er} avril 1811, installé le 10 mai), puis comme président de chambre à la même cour (nommé le 1^{er} avril 1816, installé le 8 avril), exerçant ces fonctions jusqu'en 1848 ; parallèlement, il siège comme membre du conseil d'administration des hospices de Grenoble sous la Restauration.
- Président de l'assemblée cantonale de Domaine (Isère, mai 1803), et maire de Combe-de-Lancey sous l'Empire, il siège sous la Restauration comme député de l'Isère du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, et devient aussi conseiller municipal de Grenoble.
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il est resté muet à la Chambre.
- Anobli à titre héréditaire (lettres patentes, février 1816), il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 816/ dossier 42).
- Son fils, le baron Albert du Boÿs (1804-1889), élève au lycée Charlemagne de Paris, est un jeune conseiller auditeur à la cour royale de Grenoble sous la Restauration, démissionne en 1830, puis devient écrivain, co-fondateur du *Correspondant* et figure du légitimisme sous la monarchie de Juillet, correspondant du comité légitimiste de Paris pour l'arrondissement de Privas (Ardèche), partisan du

¹ Voir Montbel, *Souvenirs*, ch. 3, p. 73.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Cette graphie est celle qui s'observe au XVIII^e siècle. Le député n'a aucun rapport familial avec Jean-Jacques Dubois (1768-1845), avocat angevin en 1789, puis professeur et magistrat sous l'Empire, représentant à la Chambre des Cent-Jours, candidat de l'extrême-gauche à Mamers en 1828, finalement député de Beaupréau (Maine-et-Loire) d'octobre 1830 à mars 1839, après avoir été nommé procureur général près la cour royale d'Angers en août 1830, quelques jours après la révolution de Juillet.

⁴ Cf. Clarisse Coulomb, *Les pères de la patrie, la société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*, ch. 2, p. 57. On rappelle qu'en Dauphiné, le consistoire est l'équivalent local de l'actuel conseil de l'Ordre des avocats ; un avocat consistorial exerce donc une fonction disciplinaire sur ses pairs, avocats au parlement de Grenoble.

⁵ Clarisse Coulomb, *ibid.*

rapprochement entre le parti légitimiste et le parti catholique représenté par Montalembert¹.

DUBRUEL : Pierre Jean Joseph **Dubruel** (1760-1828).

- Issu d'une famille de robins roturiers de l'Aveyron, il est fils d'un juge au tribunal de Rignac (commune de l'Aveyron, située entre Rodez et Villefranche), et neveu d'un lieutenant général de police de la sénéchaussée de Villefranche.

- Par le mariage de sa sœur Félicité Dubruel (1768-1852), il est beau-frère de Pierre Auzouy (1768-1838), notaire à Rignac.

- Magistrat au tribunal de Rignac, il y exerce successivement les fonctions de conseiller-juge (1787-1789), et de juge de district (1790) ; il est muté à Aubin (Aveyron) vers 1793, avant d'être nommé juge de paix à Rignac (1797), président du bureau de conciliation auprès du tribunal de district, accusateur public, puis à nouveau juge à Rignac (vers 1802).

- Il devient ensuite proviseur au lycée de Marseille (1811-1817, redevenu collègue royal en 1814), puis au collège royal de Versailles (1817²-vers 1825), et enfin inspecteur général³ de l'Instruction Publique (vers 1825-1828).

- Favorable à la Révolution en 1789, il change d'avis ensuite ; devenu un actif député de l'Aveyron au Conseil des Cinq-Cents d'octobre 1795 à avril 1797, il défend vigoureusement les prêtres réfractaires. Conseiller municipal de Rignac (1797), puis, sous l'Empire candidat malheureux au Corps législatif en 1806 et 1812, il subit un nouvel échec en août 1815 (battu dans la course à la candidature à l'arrondissement de Marseille). Retenu comme candidat à Villefranche-de-Rouergue, il ne parvient pas à finaliser son élection au collège de département.

Un succès décisif en octobre 1816, après avoir été élu candidat par deux collèges d'arrondissement, Rodez et Villefranche, lui permet alors d'être député de l'Aveyron continûment de novembre 1816 à sa mort en mars 1828 (élu au collège d'arrondissement de Villefranche en octobre 1821 et février 1824, qu'il préside alors, puis en novembre 1827, sans avoir cette fois-ci la présidence du collège). Élu début avril 1824 par ses collègues comme candidat pour être l'un des deux questeurs de la Chambre des députés, et confirmé par le roi le 5 avril 1824⁴, il exerce cette fonction pendant toute la durée de la « Chambre retrouvée » (avril 1824-novembre 1827)⁵, il est réélu à cette fonction très lucrative en février 1828, un mois avant sa mort.

- Villèliste, il est proche de ses compatriotes Bonald et Clausel de Coussergues, et défenseur acharné de la puissance paternelle au sein de la famille.

- Il a fait 31 interventions à la Chambre.

- Il est aussi l'un des 78 sociétaires fondateurs de la Compagnie méridionale d'assurances mutuelles contre l'incendie, fondée le 23 août 1822 et autorisée par ordonnance du 25 février 1824⁶.

- Anobli à titre personnel (ordonnance, novembre 1814), il est en outre chevalier (1814), officier (1^{er} mai 1821), puis commandeur (19 mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 817/ dossier 74).

- Il est décédé célibataire et sans postérité.

- Un petit-cousin (fils d'un cousin germain), Édouard Auguste Dubruel (1810-1885), avocat à Villefranche-de-Rouergue, député conservateur de l'Aveyron sous la Seconde République à l'Assemblée Constituante, en 1848-1849, puis candidat malheureux de l'opposition légitimiste aux

¹ Hugues de Changy a pu dépouiller et analyser ses archives privées (conservées par un descendant à Saint-Martin-de-la-Place, Maine-et-Loire), dans sa thèse sur *Le mouvement légitimiste sous la monarchie de Juillet*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004. Cf. aussi sur Albert Du Boÿs l'étude de Bernard Jacquier, *Le légitimisme dauphinois 1830-1870*, CHRESI, 1976, pp. 122-138, qui a dépouillé les *Mémoires* d'Albert du Boÿs déposés aux AD de l'Isère.

² Sur l'intervention bienveillante de Royer-Collard, son ancien collègue au Conseil des Cinq-Cents, en dépit de leur divergence d'opinion politique, s'il faut en croire Salaberry, *Souvenirs politiques*, vol. 2, p. 195.

³ Ils étaient dix-huit à occuper cette fonction en 1825, parmi lesquels le publiciste Laurentie.

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°663, p. 189.

⁵ A la différence des secrétaires et des vice-présidents, les deux questeurs de la Chambre sont désignés pour la durée de la législature complète et non pour une seule session ; ils sont nommés par le roi sur une liste de cinq candidats élus par les députés, à l'instar de la procédure usitée pour l'élection du président de la Chambre. Le questeur a à sa disposition une table de 50 couverts, ce qui permet à Dubruel dans ces années-là de réunir une partie des députés ministériels dans des « déjeuners de travail », faisant en partie concurrence aux célèbres agapes de Piet.

⁶ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°661 bis, p. 4. La compagnie d'assurances compte 12 sociétaires fondateurs, parmi lesquels on retrouve Dubruel, mais aussi Bonald et Mostuéjols.

élections législatives de juin 1863.

Témoignages :

- Defermon : « Il a toujours été le conciliateur de sa contrée, et, par l'ascendant qu'il avait sur ses concitoyens, il parvint à des époques difficiles à maintenir la tranquillité et à empêcher toute espèce de réaction. Il fut chargé des subsistances de son district à l'époque de la disette [1795 env.], et par des sacrifices dont il n'a jamais réclamé, il parvint à sauver la contrée des horreurs de la misère. Lors du passage des armées révolutionnaires dans son département, il fut délégué auprès des chefs de cette armée par les autorités constituées pour arrêter le pillage, et il n'exposa pas sa vie sans succès pour sauver ses concitoyens des horreurs de l'anarchie [...] En l'an 4, il fut nommé au Conseil des 500, ses principes et sa conduite l'y firent généralement estimer » (Comte Defermon, recommandation au ministre de l'Intérieur pour nommer Dubruel président de l'assemblée du canton de Rignac, 23 octobre 1802, carton F¹cIII/Aveyron/1, Archives nationales).
- [Émile Deschamps] : « M. Dubruel a l'air bénin et la voix douce ; la Chambre n'a pas de membre plus paisible, ni le collègue de Versailles d'écolier plus sage. Il fait toujours silence quand il est sur son banc, et l'on entendrait même une souris trotter quand il est à la tribune » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 127-128).

DUCASSE de HORGUES : Étienne Jean Guillaume **Ducasse de Horgues** (1776-1853).

- Il est issu d'une famille basque, sans doute roturière, ayant donné un échevin de Bayonne.
- Ayant fait des études au collège de l'Esquille à Toulouse, il s'engage dans la marine en 1789-1792.
- Il n'émigre pas, mais est emprisonné sous la Terreur comme suspect. Servant ensuite dans les chasseurs à cheval, il quitte l'armée.
- Sous la Restauration, il est nommé secrétaire général de préfecture des Hautes-Pyrénées (décembre 1824-mai 1832, dossier F¹bI 158/30).
- Il est membre du conseil général (depuis 1810), et député des Hautes-Pyrénées de mars 1824 au 16 mai 1830 (deux fois élu au collège unique du département).
- Villèliste en 1824 et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il se range dans la contre-opposition en 1825-1826, avant de rallier à nouveau la majorité villèliste ; restant ensuite fidèle à la droite en 1828-1830, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830 ; malgré son ancrage royaliste, il se montre ardent défenseur du théâtre et de l'opéra souvent vilipendés par la droite de l'époque.
- Il a fait six interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825, LH 820/ dossier 36).

DU CHERRY : Jacques **Le Bourgeois du Cherray** (1767-1827).

- Il est issu d'une vieille famille de la bourgeoisie de robe de Lorraine, s'étant introduit à la Cour au XVIII^e siècle (cf. infra).
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'Etienne François Le Bourgeois du Cherray (né en 1683), président au présidial de Verdun (depuis 1720), ayant hérité de cette fonction de son propre père, et de Laurette Béatrix de Belchamps (elle-même fille d'un conseiller au parlement de Metz) ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Benoît Nicolas Desandrouins, conseiller au parlement de Metz, et de Marie Scholastique Hallot.
- Il est fils de Jean Baptiste Laurent Le Bourgeois du Cherray (1726-1777), garde du corps du roi, capitaine de cavalerie, puis gouverneur des pages de Monsieur, et de Marguerite Ursule Desandrouins, épousée en secondes noces.
- Il est neveu de Louis *Étienne* Le Bourgeois du Cherray (1722-1806), avocat au parlement de Metz (1742), devenu ensuite officier, commandant de bataillon, puis lieutenant-colonel d'infanterie, placé sur la liste des parents d'absents émigrés sous la Révolution¹, et de Jacques Dominique Laurent Le Bourgeois du Cherray (1725-1802), garde du corps du roi puis capitaine de cavalerie.
- Il est frère de Jean Joseph Le Bourgeois du Cherray, officier au régiment de Monsieur.
- Il est cousin germain des deux fils de son oncle *Étienne* évoqué supra, tous deux émigrés, à savoir Jean-Louis-Marie-Hyacinghe Le Bourgeois du Cherray (né en 1758), capitaine de cavalerie, major puis lieutenant-colonel de dragons en 1789, émigré inscrit sur les listes par la municipalité de Metz,

¹ En raison de l'inscription de ses deux fils. Cité par André Gain, *Liste des émigrés déportés et condamnés du département de la Moselle*, 4^e vol., Metz, 1929, p. 61.

rentré en France en 1816 seulement, et Laurent François Le Bourgeois du Cherray (1760-1836), vicaire, prévôt, puis chanoine de la cathédrale de Metz (1787), réfractaire au serment, émigré, rayé des listes le 15 pluviôse an X, rentré à Metz à cette époque, et redevenu chanoine de la cathédrale de la ville sous l'Empire et la Restauration¹.

- Il est cousin issu de germain de son collègue député de la Moselle François Benoît Durand (1765-1852), dont le grand-père maternel Laurent de Belchamps (1699-1778) est le frère de Laurette Béatrix de Belchamps, grand-mère paternel de Du Cherray (cf. *supra*).

- Né à Verdun, Du Cherray, capitaine d'infanterie, siège comme député de la Moselle de novembre 1816 à mai 1818, puis de décembre 1820 au 23 décembre 1823 (élu au collège du département, puis en novembre 1822 à l'arrondissement de Thionville).

- Membre du centre constitutionnel, il s'intègre à la fraction modérée de la majorité royaliste à partir de 1820.

- Il a fait trois interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 1519/ dossier 54).

DUCHESNAY : Julien Guillaume **Regnoust Duchesnay** (1770-1827).

- Aucun renseignement n'a pu être collecté sur sa famille.

- Né à Mamers, Duchesnay est membre du conseil général, et député de la Sarthe du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de janvier 1823 à sa mort en mars 1827 (élu en novembre 1822 et en février 1824 à l'arrondissement de Mamers).

- Ultra-royaliste, puis villèliste, il se montre cependant hostile à la loi d'indemnisation des émigrés.

- Il a fait trois interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825², LH 2287/ dossier 9).

DU CHEYRON DU PAVILLON : Jean-François **du Cheyron du Pavillon** (1774-1831).

- Il est issu d'une famille de la noblesse périgourdine, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1496), et maintenue noble en 1697 et 1715, la charge de secrétaire du roi en la chancellerie près le parlement de Bordeaux en 1677 ne faisant que confirmer un anoblissement antérieur³.

- Il est neveu de Jean-François Ducheyron-Dupavillon (1730-1782), capitaine de vaisseau et major-général des flottes combinées franco-espagnoles lors de la guerre d'Indépendance, tué lors de la bataille des Saintes aux Antilles (son navire, le *Triomphant*, ayant été coulé par l'ennemi).

- Il est le fils cadet d'un capitaine d'infanterie, qui a servi au régiment de Normandie.

- Enfin, il est frère de Louis du Cheyron du Pavillon (1771-1812), servant comme officier dans l'armée impériale, fait chevalier d'Empire (lettres patentes, février 1809), et promu chef de bataillon (mars 1812) six mois avant sa mort à la bataille de Salamanque.

- Garde-suisse du comte d'Artois, avec rang de lieutenant-colonel d'infanterie (1789), Jean-François du Cheyron du Pavillon émigre en 1792, et sert dans l'armée des princes ; revenu en France, il est promu maréchal de camp à titre honoraire sous la première Restauration, en décembre 1814.

- Il siège comme député de la Dordogne de novembre 1816 à mars 1817 (après avoir été élu candidat à la députation par le collège électoral d'arrondissement de Bergerac en septembre 1816, puis député par le collège départemental). Battu en septembre 1817 et en novembre 1820 au collège du département, il est à nouveau député de la Dordogne de juin 1822 au 23 décembre 1823 (après une réélection en mai 1822 au collège du département, qui suit une défaite une semaine plus tôt à l'arrondissement de Bergerac) ; il ne se représente plus ensuite, mettant ainsi un terme à sa carrière politique.

- Ultra-royaliste, puis villèliste modéré, il reste muet à la Chambre des députés.

¹ Cf. André Gain, *ibid.*

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Un lointain cousinage avec son collègue parlementaire de droite Roquette du Buisson, comme l'atteste l'ouvrage de généalogie familiale publié en commun par Jean de Roquette-Buisson et Hugues et François du Pavillon, *La maison de Souillac et sa descendance depuis le IX^e siècle, de Montferrand, de Roquette-Buisson, du Cheyron du Pavillon, de Foucauld de Lardimalie*, Bergerac, J. Castanet, 1933, VIII-435 p. On aura également noté la parenté commune indiquée par le titre avec Foucauld de Lardimalie, l'un des *leaders* de la droite contre-révolutionnaire à la Constituante en 1789-1791, aux côtés de l'abbé Maury, du vicomte de Mirabeau, de Duval d'Eprémèsnil, de Cazalès ou de Montlosier.

- Sous l'Empire, il est donataire depuis avril 1813 d'une rente annuelle de 2000 francs, assise sur le Trasimène (Italie).
- Depuis le mariage de sa fille en 1826, il est beau-père du baron de Chasteigner, maire d'Angoulême.

DUDON : *Jean-François* Pierre Cécile **Dudon** (1778-1857), **baron Dudon** depuis 1808.

- Il est issu d'une famille de magistrats bordelais, anoblée par charge exercée au Parlement de Bordeaux en 1702, pourvue depuis 1721 du titre officiel de baron acquis par son grand-père, et enrichie par des possessions coloniales à la Martinique.
- Il est le petit-fils, en ligne paternelle, de Jean-Baptiste Dudon (1717-1800), avocat général (1739-1763), puis procureur général (1763-1783) près le Parlement de Bordeaux, impulsant le départ des Jésuites du Bordelais en 1762 lors d'un procès mémorable, par un *Compte rendu des constitutions des jésuites*, puis membre de l'Assemblée des notables en 1787, arrêté enfin en 1790 pour sa défense publique de l'agent contre-révolutionnaire Favras, mais acquitté ; en ligne maternelle, il est le petit-fils de Jean-François de Marbotin, conseiller du roi en la grand-chambre du parlement de Bordeaux.
- Il est le fils de *Jean-Baptiste* Pierre Jules Dudon (1750-1793), avocat général près le « parlement Maupeou » de Bordeaux (1771-1775), succédant à son père comme procureur général près le parlement de Bordeaux en 1783, mais renonçant à sa charge. Prenant publiquement position contre la Constitution en 1791 et contre la levée en masse en 1792¹, Dudon père, richissime, est inscrit sur les listes d'émigration le 30 mai 1792, puis arrêté en octobre 1793, enfin guillotiné à Bordeaux fin novembre 1793, à 43 ans, après avoir été condamné à mort le 2 frimaire an II [22 novembre 1793], par la commission militaire séante à Bordeaux, « *comme convaincu d'être ennemi déclaré des maratistes, et d'avoir fait en présence de tous les citoyens, le serment de ne combattre l'ennemi que sur ses foyers* »². Sa veuve, Marguerite Désirée de Marbotin, mère du futur député, obtient sa radiation de la liste des émigrés le 17 vendémiaire an VII³.
- Il est neveu de Jean-Baptiste Pierre Dudon, dit Dudon d'Envals (1764-1836), séminariste détroqué, capitaine de gendarmerie en Westphalie (vers 1800), puis chef d'escadron en France (1813), retraité en 1816, réintégrant le séminaire et ordonné prêtre en 1826, en pleine ère villèliste.
- Né à Bordeaux le 16 juin 1778, Jean-François Dudon est provisoirement ruiné par la confiscation révolutionnaire des biens familiaux ; il se fait apprenti imprimeur en 1793, employé de bureau militaire à Perpignan en 1794, puis employé au ministère des Affaires Étrangères à Paris ; il est destitué en 1795, avant de retrouver son poste de 1796 à 1798, puis de son battre comme simple soldat conscrit (1798-1802).
- Nommé auditeur au conseil d'État (13 août 1803-7 août 1810), il est affecté à la section de Législation, et successivement nommé substitut du procureur au tribunal de la Seine (1804-1809), intendant général de l'armée du Nord, en Espagne (1811-1812), avec titre de maître des requêtes au conseil d'État en service extérieur (7 août 1810-7 août 1812), puis procureur général du conseil du Sceau des titres. Disgracié à la fin de l'Empire, il est nommé liquidateur judiciaire de la fortune de Marie-Louise lors de la Première Restauration, en 1814, et fait preuve alors d'une efficacité redoutable (il récupère 12 millions en or), ce qui le rend déjà suspect de prévarication.
- Nommé secrétaire de la commission chargée de superviser l'action des préfets pour faire face aux réquisitions locales des armées étrangères (9 juillet 1815)⁴, il est à nouveau soupçonné à cette occasion d'énormes malversations, à la mesure de son enrichissement⁵. Commissaire du roi devant les

¹ Son nom est aussi inscrit sur le même CD-Rom, en copie des listes officielles établies en 1793.

² Information recueillie sur Internet, sur le site <http://les.guillotines.free.fr>.

³ Cf. Archives nationales, *Procès-Verbaux du Directoire*, inventaires en ligne.

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°6, pp. 7-8, et Archives parlementaires, 2^e série, vol. 15, p. 3, 9 juillet 1815. La commission comporte initialement quatre membres ; aux côtés de Dudon siègent La Bouillèrie (cf. ce nom), Portal et Corvetto, qui préside brièvement la commission jusqu'à sa nomination deux mois plus tard comme ministre des Finances.

⁵ La réputation d'indélicatesse le poursuivit, comme en témoignent la griffe de Madame de Chateaubriand (*Mémoires, Cahier vert*, p. 130) et celle du journal libéral et républicain *le Figaro*, fondé par Etienne Arago, écrivant le 13 juin 1830 : « Qu'ils sont heureux les pigeons, disait M. Dudon, on ne les voit pas voler ». De même, Benjamin Constant, répondant à une attaque de Dudon qui contestait son admission à la Chambre pour motifs de malversation sous le Directoire, lance cette réplique cinglante : « Je défie ouvertement M. Dudon de citer une seule transaction *véreuse* (et certes, il en connaît beaucoup) à laquelle j'ai jamais pris part. Je ne suis pas de ces hommes justement méprisés qui

Chambres en 1816, Dudon est surtout durablement conseiller d'État du 23 août 1815 au 20 août 1830, en service ordinaire de 1816 à 1817 et de 1823 au 12 novembre 1828 (au comité du Contentieux, puis au comité des Finances), placé sinon en service extraordinaire de 1817 à 1823, et de 1828 à 1830. Renommé en service ordinaire le 25 juillet 1830, la veille de la publication des ordonnances de Charles X au *Moniteur*, il est définitivement évincé du conseil d'État par la révolution de Juillet, comme l'atteste la nouvelle liste de ses membres publiée le 20 août 1830.

- Député de l'Ain de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu et réélu au collège du département de l'Ain), puis de la Loire-Inférieure de mars 1830 au 16 mai 1830 (élu en février 1830 au collège du département de Loire-Inférieure, qu'il préside, lors d'une élection partielle contre l'ancien ministre Vatimesnil), il est en outre ministre d'État et membre du Conseil privé (mai-juillet 1830) ; enfin, il est élu député de l'Ain en juillet 1830 au collège de département (élection invalidée le 12 août 1830) et aussi dans la Loire-Inférieure (collège de département), mais considéré comme démissionnaire par refus de serment le 27 septembre 1830 pour cette dernière élection, et il s'exile en Angleterre, puis en Italie ; revenu en France à la fin des années 1830, il meurt à Paris le 26 mars 1857.

- Membre de la « minorité » ministérielle hostile aux ultra-royalistes en 1815, Dudon, en raison de son éviction administrative, devient ensuite au contraire un extrémiste de la droite royaliste. « Pointu » de 1820 à 1823, il s'intègre au sein de la majorité villèliste de 1824 à 1827, et noue des liens d'amitié avec le garde des Sceaux Peyronnet ; il est spirituellement surnommé par les libéraux « le Cosaque du Don », par allusion ironique à ses malversations financières. Dudon est néanmoins nommé président de collège électoral du département, tant en 1824 qu'en 1827. Resté fidèle à la droite en 1830, il s'abstient néanmoins, semble-t-il, lors du vote de l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Intarissable, il a fait 248 interventions à la Chambre, dont trois opinions ou réponses, et un rapport imprimés, non comptées ses interventions en qualité de commissaire du roi en 1816.

- Baron d'Empire (lettres patentes, novembre 1808), il est en outre chevalier (30 juin 1811), puis officier (7 mars 1816) de la Légion d'Honneur (LH 829/ dossier 62, consulté pour cette thèse, matricule 67953).

- Il existe encore de nos jours une « rue Dudon » à Bordeaux, sans doute en l'honneur du père de Jean-François Dudon.

Témoignage :

- Céleste de Chateaubriand : « Des hommes préférés par les Bourbons [...], c'est Dudon le Voleur qui est leur coryphée » (*Cahier vert*, rééd. Jean-Paul Clément, Paris, Perrin, 1990, p. 113).

¹DUFORT : André Dufort (1757-1825).

- On n'a pu retrouver aucun renseignement sur sa famille.

- Conseiller de préfecture de la Gironde (août 1803-1808²), il est ensuite conseiller à la cour de Bordeaux dès l'Empire, puis président de chambre (janvier 1816) auprès de la même juridiction.

- Il siège comme député de la Gironde sous l'Empire au Corps législatif de 1808 au 31 mars 1814, puis sous la Restauration à la Chambre des députés du 4 juin 1814 au 20 mars 1815/13 juillet 1815³, et du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816.

- Proche de Lainé, il oscille à la Chambre introuvable entre la fraction modérée de la « majorité » et la minorité ministérielle.

- Il a fait neuf interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

ont indignement abusé de leurs fonctions pour s'enrichir par des rapines et des liquidations scandaleuses ; qui ont forcé les ministres du roi à les chasser de leur administration et à proclamer leur infamie ! » (cf. Vaulabelle, *Histoire des deux restaurations*, vol. 7, ch. 1^{er}, p. 22 ; la retranscription dans l'édition de Mavidal et Laurent est abrégée). Répondant le 25 février 1822 à des insinuations du député libéral de Corcelle (Archives Parlementaires, t. 34, pp. 772-774), Dudon obtient l'impression de son discours justificatif sur la transparence de liquidations de créances à Hambourg (impr. de Hacquart, 1822, 8 p.), après que celle du discours accusateur de son adversaire ait elle aussi été décidée.

¹ Il n'est pas sûr du tout que cet ami de Lainé doive être considéré comme appartenant à la droite, en dépit de l'affirmation de nombreux guides biographiques le classant dans la « majorité de 1815 » ; dans le doute, on le fait figurer malgré tout.

² Pas de dossier conservé en F¹BI, mais mentionné dans *l'Almanach* de l'an XII

³ Selon que l'on considère la dissolution des Chambres par Napoléon au début des Cent-Jours, ou la dissolution de la Chambre des députés prononcée par Louis XVIII le 13 juillet 1815.

DUFOUGERAIS-LADOUËPE : Benjamin François **Dufougerais-Ladouëpe**¹ (1766-1821), **baron Dufougerais de Ladouëpe** depuis 1818.

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie normande nommée Ladouespe, fixée à Mouchamps en Vendée depuis la fin du XVI^e siècle pour cause de conversion au protestantisme et des persécutions subies ; plusieurs branches s'exilèrent d'ailleurs définitivement à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes (1685), une en Hollande, une autre en Irlande ; la famille, ayant donné des avocats et des médecins, est restée protestante et roturière jusqu'à l'anoblissement du député en 1818.
- Il est fils de Daniel-François Ladouëpe, marié au temple d'Amsterdam (1766), insurgé chouan sous la Révolution, fusillé comme tel à Angers le 5 janvier 1793.
- Né à Bordeaux, mais intégré aux milieux d'affaires parisiens², le député est membre du conseil des manufactures, directeur général adjoint de la Caisse d'amortissement de mai 1816 à sa mort en septembre 1821, date à laquelle il a été remplacé à ce poste par Paul de Châteaudouble.
- Il siège comme député de la Vendée au Corps législatif de mai 1811 au 31 mars 1814, à la Chambre des députés du 4 juin 1814 au 20 mars 1815/13 juillet 1815³, puis du 10 octobre 1815 au 16 mai 1818⁴ ; il a été nommé président du collège électoral du département en août 1815, octobre 1816 et septembre 1818, indice d'une modération politique certaine.
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il appartient ensuite à la fraction intermédiaire entre les ultras et le centre droit.
- Il a fait 13 interventions à la Chambre des députés.
- Chevalier d'Empire (lettres patentes, juillet 1813), puis baron héréditaire (lettres patentes, juin 1818), il est en outre chevalier (5 août 1814⁵), puis officier de la Légion d'Honneur (LH 1430/ dossier 69).
- Son fils aîné, Édouard François Dufougerais-Ladouëpe (1792-1871), est nommé sous-préfet de Nantes (juillet 1814-juin 1815), de Vitré (Ille-et-Vilaine, février 1816-juin 1823) puis de Mayenne (juin 1823-août 1830), et promu chevalier de la Légion d'Honneur le 22 août 1824⁶ ; d'où un petit-fils jésuite, et un autre religieux. Son fils cadet, Alfred Xavier Dufougerais-Ladouëpe (1804-1874), avocat et publiciste de talent, siège comme député légitimiste de Vendée à l'Assemblée nationale en 1849-1851, et il se montre hostile à Louis-Napoléon Bonaparte puis au coup d'État du 2 Décembre 1851 ; le député a eu également deux filles, devenues toutes deux religieuses.
- Un cousin, Louis Victor de Ladouëpe, né en 1779 dans le berceau familial, à Mouchamps (Vendée), a été élu en juin 1830 comme député libéral d'opposition de la Vendée par le collège d'arrondissement de Bourbon-Vendée, contre le président de collège Chabot (cf. ce nom).

DUGAS des VARENNES : Antoine Marie Charles **Dugas des Varennes** (1755-après 1827).

- Il est issu d'une vieille famille bourgeoise de Saint-Chamond (Forez), connue depuis le XIV^{ème} siècle ; il descend d'un juriconsulte renommé au XVII^{ème} siècle, Charles Dugas (1624-1702).
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Charles Dugas de Valdurèse (†1710), conseiller du roi, lieutenant criminel au présidial de Lyon, puis lieutenant assesseur à la Cour des Monnaies de Lyon, et de Catherine Philibert ; en ligne maternelle, il est petit-fils d'Antoine Chaland (1693-1767), maître fileur et marchand de soie à Saint-Chamond et de Marguerite Boucher (1697-1787).
- Il est fils de Benoîte Chaland (1724-1756), et de « noble » Antoine Dugas de Valdurèse et des Varennes (1705-1766), conseiller du roi, trésorier de France au bureau des Finances de la généralité de Lyon (12 juillet 1763), et recteur de l'hôpital de Saint-Chamand.
- Né le 27 juin 1755 à Saint-Chamond, il est d'abord officier, gendarme de la garde du roi (1772), sous-lieutenant (1775), servant dans les grenadiers royaux (1778), démissionnaire en 1784, après avoir obtenu la charge de trésorier de France en survivance de son père (26 mars 1783).
- Il épouse en 1786 Catherine Antoinette Vincent de Soleymieux, dont il a une fille en 1789.

¹ Sans aucun rapport familial avec Garnier Du Fougeray, député ultra breton.

² Cf. à ce sujet Louis Bergeron, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens*, Paris, Mouton, 1978, p. 302.

³ Selon que l'on considère la dissolution des Chambres par Napoléon au début des Cent-Jours, ou la dissolution de la Chambre des députés prononcée par Louis XVIII le 13 juillet 1815.

⁴ En août 1815 et septembre 1816, il est élu candidat à la députation par l'arrondissement de Bourbon-Vendée, puis élu député par le collège départemental ; échoue au collège unique (loi Lainé) lors du renouvellement d'octobre 1818.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁶ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

- Sous la Révolution, il prend part au siège contre-révolutionnaire de Lyon en 1793.
- Puis il devient industriel et négociant à Saint-Chamond, puis à Lyon ; il est lié aux intérêts des manufacturiers textiles et métallurgiques de ces régions, comme l'indiquent ses discours à la Chambre.
- Député de la Loire du 9 octobre 1815 au 16 mai 1818, puis de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département), il est élu par ses collègues comme l'un des cinq candidats au poste de questeur de la Chambre début avril 1824 (en 5^e position sur 5), mais n'est pas choisi par le roi qui retient les deux députés les mieux élus¹.
- Ultra-royaliste, puis villèliste, il est membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, mais en rupture de ban par rapport à la société secrète en 1824.
- Il a fait trois interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (décoré apparemment en 1822)².

DU HAMEL : *Louis Joseph Duhamel* (1777-1859), **baron Du Hamel** depuis 1811, dit ensuite **comte du Hamel**³.

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie de robe bordelaise, connue au moins depuis 1591 (antérieurement peut-être originaire de Picardie), anoblie en 1638 par charge de secrétaire du roi en la cour du parlement de Bordeaux ; le titre de comte est de courtoisie.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un conseiller au parlement de Bordeaux, en ligne maternelle, d'un lieutenant du roi en Champagne.
- Il est le fils cadet d'André Bernard Duhamel (vers 1725-1809), premier jurat gentilhomme de Bordeaux, adjoint au maire perpétuel de Bordeaux (1772), député à l'Assemblée des Notables convoquée par Calonne en 1787.
- Il est frère d'*André Gui Victor*, vicomte Duhamel (1776-1838), membre du conseil général de la Gironde (1816-1829), nommé maire de Bordeaux (26 septembre 1823-31 juillet 1830) à la suite de Joseph de Gourgue et en raison du refus préalable de Pontet (cf. ces noms).
- Filleul de Monsieur et Madame (Louis XVIII et sa femme), il est baptisé à Versailles⁴.
- Il n'émigre pas, et se voit emprisonné avec toute sa famille sous la Terreur en 1793.
- Sous l'Empire, nommé maître des cérémonies de l'Empereur et introducteur des ambassadeurs (mars 1810-avril 1812), il devient ensuite sous-préfet de Toulon (21 avril 1812-13 août 1813), préfet des Pyrénées-Orientales (13 août 1813-6 avril 1815) - démissionnaire à cette date -, puis préfet de la Dordogne (14 juillet 1815⁵-8 décembre 1815), et enfin préfet de la Vienne⁶ (8 décembre 1815⁷-9 janvier 1819, destitué par Decazes comme ultra-royaliste (dossier préfectoral F¹bI 158/34) ; lors de l'arrivée de la droite au pouvoir, Du Hamel est nommé conseiller d'État en service ordinaire (janvier 1822-août 1830).
- Il siège comme député de la Gironde de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département). Il est villèliste, membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, mais aussi souscripteur pour la cause des Grecs⁸.

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°663, p. 189.

² Il est très lointainement parent, par une branche distincte depuis 1630, de *Jean-Baptiste Marie Dugas-Montbel* (1776-1834), négociant à Saint-Chamond (Loire) devenu savant helléniste parisien, académicien, élu comme député du centre gauche en juillet 1830, puis réélu comme député orléaniste jusqu'à sa mort en 1834 (département du Rhône, puis arrondissement de Lyon). Il existe une autre famille, distincte, de négociants soyeux de Saint-Chamond, ayant donné un « patron du second Empire », Prosper Dugas (1810-1875).

³ À ne confondre ni avec son frère Victor Duhamel, ni avec deux députés homonymes sans rapport de parenté, l'un (Du Hamel de) Fougeroux, siégeant à droite (cf. sa fiche) et petit-neveu du célèbre Du Hamel du Monceau, l'autre, le baron Luc-Barthélemy Duhamel (1771-1818), député constitutionnel de la Manche (1802-1815 et 1817-1818), nommé membre de la commission de rédaction de la Charte en avril-mai 1814, maître des requêtes au conseil d'État (5 juillet 1814), et président du collège électoral de Mortain (Manche) le 26 juillet 1815.

⁴ Tous ces éléments ressortent de la copie de son acte de baptême, reproduite notamment dans son dossier de Légion d'Honneur (cote LH 1261/dossier 56, Archives nationales).

⁵ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°12, p. 26.

⁶ De ce fait, il travaille quotidiennement jusqu'en 1817 avec Boisbertrand (cf. ce nom), qui est conseiller de préfecture de la Vienne, avant que les deux ne se retrouvent sur les bancs de la Chambre des députés.

⁷ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°295, p. 499.

⁸ Comme le rapporte son collègue Pierre Béraud, dans ses *Souvenirs parlementaires*, pp. 179-181, qui, pour sa part, refuse de s'associer aux libéraux dans cette affaire.

- Très prolifique, il a fait 110 interventions à la Chambre des députés.
- Baron d'Empire (lettres patentes, 3 juin 1811), titre confirmé sous la Restauration (lettres patentes, 30 août 1819), puis, après la reconstitution d'un majorat, sous la monarchie de Juillet (lettres patentes, 15 janvier 1831) ; chevalier (3 octobre 1814), puis officier (19 août 1823) de la Légion d'Honneur (LH 1261/ dossier 56, consulté pour cette thèse, matricule n°6452) ; chevalier de Malte ; commandeur de Charles III d'Espagne.
- Un fils, *Victor* Auguste Duhamel (1810-1870), sert la Seconde République dans sa phase conservatrice puis le Second Empire comme préfet du Lot (20 novembre 1849-9 mai 1852), du Pas-de-Calais (9 mai 1852-31 octobre 1854) et de la Somme (31 octobre 1854-26 novembre 1856), avant d'être député bonapartiste des Deux-Sèvres au Corps législatif de 1857 à 1862.

DU HAÏS : Charles Jacques Joseph Marie **du Haÿs** (1782-1860).

- Il est issu d'une famille de la noblesse normande, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1387), dont une branche, celle du député, s'est installée en Artois depuis plusieurs siècles et a été maintenue noble en 1540, ayant donné des officiers (sans plus de précision).
- Il siège comme membre du conseil général, et député du Pas-de-Calais de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).
- Villèliste, il a fait trois interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (sous réserve).

DU LYON¹ : Laurent Marc Antoine **du Lyon** (1762-1828), **marquis du Lyon de Campet**.

- Il est issu d'une famille noble d'origine bourguignonne, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1557) ; la branche dont est issu le député, installée en Béarn depuis plus d'un siècle, est dotée du titre de marquis de Campet par érection en novembre 1737².
- Le député est cousin de son collègue parlementaire le vicomte de Gourgue (cf. ce nom).
- Officier-cadet aux gardes royales (1778), il parvient au grade de lieutenant en 1789.
- Sous la Restauration, il est nommé conseiller de préfecture des Landes (avril 1823-juillet 1828, dossier F¹bI 158/34).
- Maire de Campet (Landes)³ en 1800, puis maire de Mont-de-Marsan en 1808, il est député des Landes de janvier 1823 à sa mort en juillet 1828 (toujours élu à l'arrondissement de Mont-de-Marsan).
- Villèliste jusqu'en 1825, puis membre de la contre-opposition, il épouse la ligne politique de Sosthène de La Rochefoucauld-Doudeauville, dont il est un proche.
- Il a fait deux interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de St-Louis (août 1817), et de la Légion d'Honneur (19 mai 1825⁴, LH 841 / dossier 25).

DU MAISNIEL de LIERCOURT : Pierre-François **du Maisniel** (1771-1851), dit **du Maisniel de Liercourt**.

- Il est issu d'une famille de la noblesse picarde, anoblée en 1447 par lettres du roi Charles VII, mais ayant dérogé ensuite, jusqu'à un arrêt de maintenue et de relief de dérogeance de 1671, date qui peut donc être pris le point de départ définitif de la noblesse familiale.
- Il est petit-fils d'un mayer et commandant militaire d'Abbeville.
- Il est frère de Charles Joseph du Maisniel (1767-1840), maire de Wattignies (Nord, banlieue de Lille), fait comte en février 1830.
- Maire de Liercourt (Somme), et député de la Somme de 1824 à 1830 (élu au collège du département), il est réélu en juillet 1830, mais démissionne dès le 12 août, par légitimisme.
- Villèliste en 1824-1825, puis, après hésitations, membre de la contre-opposition en 1826-1827, il reste ensuite fidèle à la droite de 1828 à 1830, vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et refuse de se rallier au régime de Juillet.
- Resté muet à la Chambre des députés, il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825¹).

¹ A ne pas confondre avec son collègue royaliste Des Lyons (cf. ce nom).

² Cf. Woelmont de Brumagne, *Les marquis français...*, 1919, p. 92.

³ Localité près de Mont-de-Marsan, où se trouvait la seigneurie familiale depuis le XVI^e siècle au moins.

⁴ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

DU MANS : Michel **Du Mans** (1773-1837)², souvent écrit **Dumans**.

- Il est issu d'une famille parisienne, fixée dans le Maine et en Bretagne, anoblée en 1686 par charge de secrétaire du roi en la chancellerie près le parlement de Bretagne.
- Petit-fils en ligne paternelle d'un mousquetaire, devenu capitaine de cavalerie, il est aussi neveu d'un officier, emprisonné en mars 1793, puis exécuté en 1794.
- Surtout, il est petit-neveu de Jacques Du Mans du Chalais, docteur de théologie en Sorbonne, conseiller au parlement de Paris, ayant pris le parti de la cour et du gouvernement royal contre ses collègues, suscitant ainsi une vive hostilité contre sa personne.
- Il est fils de Michel René François Du Mans de Bourglevesque (1740-vers 1815), cornette (1758-1763) réformé du régiment, devenu avocat à Laval, élu député suppléant de la noblesse du Maine aux États Généraux en juillet 1789, siégeant de mai 1790 à septembre 1791 comme député obscur à la Constituante (opinion inconnue).
- Il est aussi frère de Léon Du Mans de Chalais (né en 1778), secrétaire général de la Mayenne d'avril 1824 à août 1830 (dossier F¹bI 158/35), qui épouse la sœur de Léon Leclerc, autre député de la droite royaliste (cf. ce nom).
- Après des études au collège de Saint-Symphorien de Metz jusqu'en décembre 1788, il devient négociant à Hambourg (1789), puis à Londres, jusqu'à son retour en France en 1802.
- Maire de Saint-Germain-le-Fouilloux (Mayenne), il siège brièvement comme député de la Mayenne de janvier 1829 au 16 mai 1830 (élection partielle au collège du département, en remplacement de Leclerc de Beaulieu, décédé) ; réélu en juillet 1830 (collège du département), il est considéré comme démissionnaire le 25 septembre, par refus de prêter serment au régime de Juillet dans les délais impartis.
- Homme modéré de la droite, il est élu avec le concours des libéraux contre Hercé (cf. ce nom), personnalité plus à droite que lui ; Du Mans vote tout de même contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (janvier 1817).
- Un neveu (fils de son frère précité), Léon Du Mans de Chalais, né le 28 avril 1802 à Laval, avocat, puis jeune magistrat sous la Restauration : juge auditeur au tribunal de première instance de Château-Gontier (9 mars 1825), de Laval (23 mars 1826), puis substitut du procureur près ce tribunal de Laval (22 septembre 1827)³.

DUMARCHÉ : Claude Marie Joseph **Dumarché** (1765-1849)⁴, dit **Dumarché-Bolozon**, après son mariage avec une D^{lle} Bolozon.

- Il est issu d'une famille originaire du Val d'Aoste anoblée par lettres en 1598 par le duc de Savoie pour services rendus, installée en Bresse depuis le XVII^e siècle, admise aux États de la noblesse de Bresse en 1662, maintenue noble en 1667.
- Il est fils d'un capitaine de grenadiers (1712-1792), et frère de Georges-Henri du Marché, (1755-vers 1820), élève à l'École du Génie de Mézières, ingénieur (1775) avec grade de capitaine (1785), comparaisant aux assemblées de la noblesse de Bresse en 1789, arrêté sous la Terreur en 1793-1794.
- Élève à l'École militaire de la Flèche (1775), puis à l'École du Génie de Mézières (1784-1785), avec grade de sous-lieutenant, il en sort avec le titre d'ingénieur ordinaire (1786).
- Officier du génie, il obtient les grades militaires successifs d'aspirant-lieutenant (1786), de lieutenant (janvier 1791), de capitaine (avril 1791), est brièvement aide de camp d'état-major (avril-septembre 1793), jusqu'à sa démission définitive en mars 1796. Passionné de technique, il a laissé de nombreux manuscrits de mathématiques, géométrie, statistique, hydrodynamique, architecture, etc.
- Sous la Restauration, il est membre de la commission des hospices de Bourg-en-Bresse.
- Il siège comme membre du conseil général, et député de l'Ain de janvier 1823 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département), et se montre actif sur le plan local pour la construction d'écoles,

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Sur lui et sa famille, cf. l'abbé Angot, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, t. 2, p. 766.

³ Sur cette carrière, cf. aux AN le dossier matricule des magistrats BB 6*/533, registre 9, notice n° 6899

⁴ Sur ce député, on renvoie à l'excellente notice d'Anne Blanchard, dans son *Dictionnaire des ingénieurs militaires*, 1691-1791, Montpellier, 1981, p. 247, qui remédie au silence absolu de toutes les autres sources sur le personnage.

d'églises, comme pour la stimulation des progrès agricoles.

- Villèliste, il est resté muet à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de Saint-Louis (octobre 1825), et de la Légion d'Honneur (19 mai 1825¹).

DU MARHALLACH : Jean *Félix du Marhallach* (1772-1858).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, connue depuis 1248 avec un chevalier des Croisades, d'extraction ancienne (la filiation suivie remonte à 1481 avec à cette date une « montre de noblesse », qui peut être prise comme point de départ).
- Il est fils d'un hobereau breton, résidant près de Quimper.
- Officier d'artillerie en 1789, il émigre de 1790 à 1804 environ, et sert dans l'armée de Condé.
- Conseiller de préfecture du Finistère, à Quimper (décembre 1814-août 1830), il refuse en novembre 1828 le poste de préfet des Ardennes qui lui est proposé par le gouvernement Martignac (dossier F¹bI 158/35).
- Maire de Plommelin (Finistère), et membre du conseil général du Finistère (depuis juillet 1811)², il siège comme député du Finistère du 9 octobre 1815 au 16 mai 1818, puis de février 1828 au 16 mai 1830 (alors élu à l'arrondissement de Quimper) ; choisi par ses collègues comme l'un des secrétaires de la Chambre pour l'éphémère session de 1830 (du 2 au 19 mars 1830), il est réélu député du Finistère en juin 1830, mais il démissionne le 20 août, par légitimisme.
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), oscillant ensuite entre le centre droit et la droite ultra-royaliste de 1816 à 1818, il est élu comme membre de la contre-opposition en 1827, se montre favorable à Martignac en 1828, avant de rallier à nouveau la droite en 1829-1830 ; tout en soutenant d'abord « l'amendement Lorgeril », qui proposait une transaction entre la « défection » et la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il est resté muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (janvier 1816 ?), et de la Légion d'Honneur (11 juillet 1829³, LH 1738/ dossier 61).
- Un fils, Auguste François Félix Du Marhallach (né en 1808), veuf devenu séminariste, aumônier dans l'armée en 1870, élu député du Finistère sous la Troisième République à l'Assemblée constituante en 1871-1872, démissionnaire ; un gendre, Louis de Carné (1804-1876), jeune journaliste sous la Restauration, puis député sous la monarchie de Juillet, académicien et opposant catholique au second Empire (cf. ce nom).

DUPARC de BARVILLE : *Constantin Frédéric Timoléon, comte Duparc de Barville* (1759-1833).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1453).
- Colonel en 1789, puis émigré de janvier 1791 à 1801, il est maréchal de camp sous la Restauration.
- Il siège comme député de la Manche du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de janvier 1823 au 5 novembre 1827 (élu alors au collège du département⁴).
- Ultra-royaliste, puis villèliste, et enfin membre de la contre-opposition de 1824 à 1827, il a fait 16 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (depuis décembre 1795).
- Une fille, mariée à son collègue parlementaire Louis Gabriel d'Andigné de Mayneuf (cf. ce nom).
- Un fils, Henri Charles Timoléon, comte Duparc de Barville (1796-1877), officier jusqu'en 1830, puis député royaliste de la Manche à la Législative de 1849 à 1851, hostile à Louis-Napoléon Bonaparte.

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Cf. la liste de nomination du 11 juillet 1811 conservée en F¹bI/229/1.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ En novembre 1822 comme en février 1824, Duparc de Barville est d'abord sèchement battu au collège d'arrondissement de Valognes par Avoyne de Chantereyne (cf. ce nom), qui apparaît comme plus modéré et plus fidèle à la majorité villèliste, alors même que, significativement, c'est Duparc de Barville qui est « l'ancien » de la Chambre de 1815 : ainsi, Duparc obtient à Valognes le score ridicule de 6% en 1822 et 9% en 1824, le reste des suffrages se partageant entre le candidat officiel victorieux, Avoyne de Chantereyne (60 puis 66% des voix), et son *challenger* libéral, Sivard de Beaulieu, qui représente la gauche, avec 34% en 1822 et 26% en 1824.

DU PERREUX : Georges Marie Jérôme **Millin du Perreux** (1766-1852), **baron du Perreux** depuis 1828.

- Il est issu d'une famille du Nivernais, appartenant à une branche anoblie par charge en 1749, installée depuis peu à Paris, où le député est né.
- Il est petit-fils d'un receveur général des domaines du duc d'Orléans, promu secrétaire du roi en la grande chancellerie, et anobli comme tel en 1749¹.
- Il est fils de Jérôme Robert Millin du Perreux (1733-1794), receveur général des finances de la généralité de Normandie à Rouen, puis administrateur général de la Loterie de France, ayant fait banqueroute en 1782, guillotiné à Paris en juin 1794.
- Intendant militaire sous le Consulat et l'Empire, il est mis à la retraite en 1811. Remis en activité par le régime de la Restauration, d'abord comme sous-inspecteur aux revues (juillet 1815) puis de nouveau comme intendant militaire, il est toujours en service en 1827 (il a probablement dû exercer son activité en Alsace, ce qui expliquerait son implantation politique).
- Il siège comme député du Bas-Rhin de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Benfeld).
- Villèliste en 1824-1826 et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il rejoint partiellement l'opposition royaliste en 1826-1827.
- Il a fait deux interventions à la Chambre.
- Baron héréditaire (lettres patentes, juin 1828), il est en outre chevalier de Saint-Louis (août 1814) ; chevalier, puis officier (avril 1821) de la Légion d'Honneur (LH 1879/ dossier 44).

DU PILLE : André Jacques Auguste, **baron du Pille de Berticher** (1763-1842).

- Il est issu d'une famille de la noblesse de la Marche, anoblie par charge inconnue au début du XVIII^e siècle, installée ensuite dans le Beauvaisis, où le député est né.
- Jeune officier de cavalerie (1777), il démissionne de l'armée en 1792, et émigre jusqu'en 1800 environ. Il est commandant de la Garde nationale de Chaumont-en-Vexin (Oise) sous l'Empire et la Restauration.
- Il a comparu aux assemblées de la noblesse de Chaumont-en-Vexin (Oise) en 1789 ; sous la Restauration, il est membre du conseil général, et député de l'Oise de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).
- D'abord villèliste, il est membre de l'opposition royaliste en 1826-1827.
- Il a fait 13 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (janvier 1815), et de la Légion d'Honneur (29 octobre 1826², LH 2161/ dossier 29).

DUPLAN : Louis Germain Joseph **Duplan** (1759- ?).

- Il appartient à une famille de la petite bourgeoisie de la région de Tarbes (Gascogne).
- Né à Samatan (Gascogne)³ le 26 mars 1759, il est juge de paix à Samatan sous l'Empire et la Restauration (nommé le 5 juin 1805, installé le 4 septembre 1805)⁴.
- Il est député du Gers de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (d'abord élu au collège du département, puis à l'arrondissement de l'Isle-Jourdain à partir de mai 1822).
- Villèliste, il est resté muet à la Chambre des députés.

¹ Cf. Christine Favre-Lejeune, *Les secrétaires du roi en la grande chancellerie, dictionnaire...*, vol. 2, pp. 969-970.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Localité située au sud-est de l'actuel département du Gers, tout près de Lombez, et non loin de la Haute-Garonne.

⁴ Sur cette carrière, cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/526, notice n°799.

DU PLESSIS de GRÉNÉDAN (aîné) : François Fortuné, **marquis du Plessis-Mauron de Grénédan** (1764-1835).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, connue dès le XIV^e siècle, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1420), confirmée en 1577 et en 1653, maintenue noble (1668-1669), ayant fourni plusieurs membres au parlement de Bretagne depuis 1558, la terre de Grénédan ayant été acquise en 1580 ; les aînés de famille ont obtenu par lettres patentes le titre de vicomte en 1577 et celui de marquis héréditaire en 1747.
- Il est arrière-petit-fils de René du Plessis de Grénédan (1672-1708), conseiller du roi, président au parlement de Bretagne, et d'Élisabeth Huchet de La Bédoyère (1678-1727).
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Charles-Marie du Plessis, comte de Grénédan (1700-1776) et d'Élisabeth de Montaudoin de la Clairière (1705-1784), épousée à Nantes le 4 février 1722, elle-même fille d'un échevin et juge-consul de Nantes ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Donatien de Maillé, marquis de Carman (né en 1708 à la Rochelle), et de Marie Élisabeth d'Anglebermer, comtesse d'Hénin.
- Il est fils de *Charles* Augustin François du Plessis, marquis de Grénédan (1734-1781), décédé à Rennes, et de *Louise* Gabrielle de Maillé (1744-1767), épousée à Versailles le 1^{er} décembre 1762, morte en couches à la naissance de son frère cadet, qui suit.
- Il est cousin germain du célèbre écrivain *Donatien* Alphonse Louis, marquis de Sade (1740-1814), lui-même fils de Jean-Baptiste Joseph, comte de Sade, et de Marie-Éléonore de Maillé de Carman, tante maternelle de ce député et du suivant, dame d'honneur du prince de Condé.
- Frère aîné du député suivant, il se montre plus effacé que son bouillant cadet.
- Il a épousé sa cousine Anne Marie du Plessis de Grénédan (1769-1806), fille de Pierre-Marie du Plessis de Grénédan (1742-1776), mort jeune à Madagascar, et de Marie Pauline de Tredern du Drevec.
- Maire de Ménéac (près de Ploërmel, Morbihan), il est membre du conseil général, et député du Morbihan de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).
- Il appartient comme son frère à la contre-opposition, et fait sept interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (probablement décoré avant 1800, sous réserve).

DU PLESSIS de GRÉNÉDAN : *Louis Joseph* Anne Marie, **comte du Plessis-Mauron de Grénédan** (1767-1842).

- C'est le frère cadet du précédent (et tout comme lui, le cousin germain du marquis de Sade, célèbre écrivain) ; son titre de comte est de courtoisie.
- Il suit des études chez des bénédictins bretons, qui favorisent son goût durable pour la controverse politico-religieuse.
- Avocat (1786) puis conseiller (juin 1787-septembre 1790) au parlement de Bretagne, il se montre favorable aux idées nouvelles en 1788, et il développe des idées égalitaires, à rebours de l'opinion majoritaire des membres de son ordre. De ce fait, il est couronné en 1789 d'une couronne civique par des jeunes filles du tiers état sur la place du Palais de Rennes.
- Maire modéré de Rennes, sa ville natale (10 décembre 1792-20 août 1793), il est décrété d'arrestation par Carrier comme royaliste, et il mène une existence clandestine de l'été 1793 à janvier 1795. Il épouse en 1795 Jeanne Le Sénéchal du Vauhello (1762-1836), fille d'un procureur au parlement de Bretagne.
- Nommé sous le Consulat conseiller de préfecture d'Ille-et-Vilaine, à Rennes (avril 1800-1805), puis sous l'Empire conseiller à la cour impériale de Rennes (avril 1811-mars 1815), il démissionne aux Cent-Jours, avant d'être rétabli au même poste sous la seconde Restauration (janvier 1816-mai 1823) ; il est ensuite promu président de chambre (mai 1823-août 1830) à la même juridiction. Son expérience juridique nourrit également sa réflexion politique, puisqu'il rédige une *Déclaration d'une partie des députés de la droite sur les principes fondamentaux du droit public*.
- Membre du conseil général d'Ille-et-Vilaine dès 1800, il est maire de Saint-Avertin (Indre-et-Loire, à proximité immédiate de Tours) de 1807 à 1814 environ. Il siège ensuite comme député d'Ille-et-Vilaine du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de décembre 1820 au 16 mai 1830 (toujours élu au collège du département) ; réélu en juillet 1830 au même collège, il est invalidé le 17 août par la nouvelle Chambre, comme deux autres de ses collègues de droite d'Ille-et-Vilaine.

- Sous la Restauration, c'est un ultra-royaliste, célèbre pour avoir proposé fin 1815 le rétablissement du gibet, comme plus efficace et plus infamant que la guillotine. Puis, membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il compte parmi les *leaders* de la contre-opposition d'extrême-droite de 1820 à 1827. Il fait à nouveau sensation en février 1825 lors de la discussion sur l'indemnisation des émigrés, en traitant les acquéreurs de biens nationaux de « voleurs », puis en avril 1825 lors de l'examen du projet de répression du sacrilège, en trouvant encore insuffisantes les peines terribles (peine de mort et poing coupé) insérées dans la loi, et d'ailleurs jamais appliquées. Hostile à Martignac en 1828-1829, du Plessis de Grénédan reste fidèle jusqu'au bout à la droite, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

En 1840, il écrit encore, en réponse à Lamennais, un *Examen des Paroles d'un Croyant et du Livre du Peuple*.

- Il a fait 34 interventions à la Chambre des députés.

- Il n'a apparemment pas reçu de décoration, signe politique fort d'un opposant honni par le pouvoir.

- Son fils, Louis Aimé Guillaume du Plessis de Grénédan (né en 1796), est nommé sous la Restauration sous-préfet de Bressuire (Deux-Sèvres, janvier 1823-août 1830).

Témoignages :

- d'Haussez : « A la hauteur du coude [de Clausel de Coussergues] arrivait la tête¹ de M. Duplessis-Grénédan, révolutionnaire forcené en 93, royaliste non moins ardent en 1815 et qui prêtait à sa dernière opinion l'appui d'un grand talent à écrire un discours » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 210-211).

- Barthélemy et Méry : « L'âme d'un député n'est point sur son visage ; / Qui dirait, en voyant ce teint hâve et flétri, / Ce corps frêle et tremblant, par la guerre amaigri, / Que de nos ennemis c'est le plus redoutable ? / Quel bras peut museler ce lion indomptable ? / Villèle est effrayé de ses rugissements ; / Par ses amendemens et sous-amendemens / Il combat ; près de l'urne il tient la boule noire, / Et jamais sans honneur, ne cède la victoire. / Ce guerrier près de lui, qui gronde en sommeillant, / Est le frère et l'ami de ce rude assaillant² ; / Le bruit de leurs exploits lasse la Renommée, / Ce sont les Grénédans, les Ajax de l'armée » (*La Villéiade ou la prise du Château-Rivoli*, 15^e édition, Paris, Ambroise, Dupont, 1827, p. 32).

- Alexis Lagarde : « Ce député est président de chambre à la cour royale de Rennes. M. de Peyronnet ne l'a pas cru digne d'être décoré, et c'est le seul des présidents de cette cour qui ne le soit pas. C'est le membre le plus fougueux de l'opposition royaliste. Les ministres le craignent beaucoup ; et cependant, il est petit, fluet, pâle, et ne paraît rien » (*Nouvelle biographie pittoresque des députés à la Chambre septennale*, 1826, p. 68).

- [Alexandre Lardier] : « Un jour, c'était du temps de la *Chambre introuvable*, les propositions les plus violentes se succédaient ; un petit homme se traîne à la tribune sur les deux jambes les plus grêles qui aient jamais porté un bipède de son espèce. Une tête blême, couverte d'une perruque frisée et cardée à l'oiseau royal, se dessina sur le bureau du président, et une voix aigre s'écria : "[...] Le concours des jurés, les longueurs et les appareils de leurs jugements n'aident pas à dissiper les tissus de leurs complots. Mon avis est de rétablir les choses comme elles étaient anciennement [...]". Il conclut en demandant LE RETABLISSEMENT DU GIBET, et en montrant le désir *de voir les familles solidairement entachées de la honte du supplice*. « Heureux, dit-il, heureux le peuple chez lequel la tache d'un seul crime se transmet de père en fils ! [...] Il languit jusqu'à la loi d'indemnité [1825]. M. le comte s'était fait inscrire contre cette loi. Il était à la tribune ; il parlait, et sa voix criarde ne pouvait pas dominer le bruit des conversations particulières qui s'étaient établies depuis qu'il parlait. Tout à coup, un glapissement convulsif force l'attention : "Les possesseurs des biens nationaux, fussent-ils parvenus à la quatrième génération, SONT DES VOLEURS : JE LE PROCLAMERAI JUSQUE SUR LES TOITS, si je ne puis plus trouver une tribune pour le dire". Cette saillie d'éloquence fut accueillie par un grand éclat de rire. M. Piet lui-même haussa les épaules, et dit à ses voisins : "N'écoutez pas de pareilles absurdités, allons dîner" » (*Biographie des députés, session de 1828*, pp. 160-162).

- Viel-Castel : « Honnête homme, magistrat intègre, mais qu'une imagination exaltée avait jeté dans les excès de l'ultra-royalisme après lui avoir fait adopter avec chaleur, en 1789, les doctrines de la Révolution » (*Histoire de la Restauration*, vol. 4, p. 203).

DUPONT de l'Étang : Pierre Dupont (1765-1840), comte Dupont de l'Étang depuis 1808.

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

¹ Ce trait stigmatise la petite taille du député.

² Il s'agit ici de Duplessis Grénédan aîné, évoqué comme souvent avec son frère.

DUPONT d'ENGLESQUEVILLE : Louis **Dupont d'Englesqueville** (1774- ?).

- Il est issu d'une famille normande de Dieppe, définitivement reconnue noble en 1696¹.
- Il commence une carrière d'officier interrompue par la Révolution.
- Maire d'Havelu (près d'Anet et de Dreux, en Eure-et-Loir), il est député d'Eure-et-Loir du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (novembre 1815).

DUPONT des LOGES : Pierre Louis **Dupont des Loges** (1764-1833).

- Il est issu d'une famille anoblie par charge d'échevin d'Angers en 1571, maintenue noble en 1668, ayant donné un président de la chambre des comptes de Bretagne, ainsi qu'un très grand nombre de conseillers au parlement de Bretagne.
- Il est fils, petit-fils et arrière-petit-fils de conseillers au parlement de Bretagne, à Rennes.
- Conseiller au parlement de Bretagne (1783-septembre 1790), il n'émigre pas, et il est arrêté sous la Terreur en 1794.
- Devenu ensuite conseiller de préfecture d'Ille-et-Vilaine, à Rennes (mars 1805), et administrateur des hospices de la ville sous l'Empire, il reprend ensuite sa carrière de magistrat, comme président de chambre (1811-1816) puis premier président (février 1816-juillet 1830) à la cour de Rennes.
- Il comparait aux assemblées de la noblesse de Bretagne en 1789 ; conseiller municipal de Rennes sous l'Empire, il siège comme député d'Ille-et-Vilaine du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il est resté muet à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (30 avril 1821², LH 857/ dossier 27).
- Un fils, *Paul* Georges Marie Dupont des Loges (1804-1886), aumônier de couvents, puis évêque de Metz (nommé en septembre 1842, installé en 1844), a manifesté son opposition au dogme de l'infailibilité pontificale lors du concile du Vatican de 1870 ; devenu député francophile au Reichstag en 1874-1877, il proteste contre l'annexion allemande de l'Alsace et de la Moselle.

DUQUESNOY : Joseph Norbert **Duquesnoy** (1776 - ?).

- On n'a trouvé aucun renseignement sur sa famille ou sur une éventuelle carrière professionnelle.
- Député du Pas-de-Calais de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département), il est réélu en juillet 1830 (même collège), mais démissionne dès le 14 août, par légitimisme.
- Élu initialement comme proche de la contre-opposition, il se range aussitôt au sein de la droite, à laquelle il reste fidèle, vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et refuse le ralliement au régime de Juillet.
- Il est resté muet à la Chambre.

DURAND (de Metz) : *François Benoît* Charles Pantaléon **Durand** (1765-1852).

- Il est issu d'une famille de la grande bourgeoisie de robe lorraine, originaire de Commercy (Lorraine), connue depuis le début du XVII^e siècle, dont est issu la branche anoblie Durand de Villers ; le député quant à lui reste roturier.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de François Benoit Durand de Distroff (1685-1767), et de Marie Thérèse de Launoy de Montagny (1688-1752). Il est petit-neveu de Jean-François Louis Durand de Villers (1693-1747), conseiller au parlement de Metz, et cousin issu de germain des enfants de celui-ci, notamment de Charles Durand d'Aunoux (1738-1822), conseiller au parlement de Metz puis président des hospices civiles de Metz.
- En ligne maternelle, il est arrière-petit-fils de Balthazar de Belchamps (1666-1721), conseiller au parlement de Metz, et petit-fils de Laurent de Belchamps (1699-1778) et de Marie Gomé (1700-1787), d'où le cousinage indiqué *infra*.
- Il est fils de Laurent Adolphe Durand (1724-1764), capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de Marie Suzanne Charlotte de Belchamps (née en 1739), l'un et l'autre d'origine messine.

¹ Cf. Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables*, vol. 11, pp. 110-111.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

- Il est cousin issu de germain de son collègue député de la Moselle Jacques Le Bourgeois Du Cherray (1767-1827, cf. sa fiche), dont la grand-mère paternelle Laurette Béatrix de Belchamps est la sœur de Laurent de Belchamps, grand-père maternel de François Benoît Durand.
- Né à Metz le 20 janvier 1765, page de Monsieur, officier de dragons, puis premier avocat général au parlement de Metz avant 1789, François Benoît Durand épouse le 5 juillet 1785 à Frescaty (Moselle) Anne Charlotte Lançon (née en 1765), fille de Pierre Philippe Clément Lançon (1732-1799), procureur général, puis président à mortier au parlement de Lorraine, et de Catherine Marie Besnard de Boulenne (1738-1774) ; le mariage du futur député est béni par l'évêque de Metz en personne.
- Sous le Consulat, il est nommé commissaire du gouvernement près le Conseil des prises (1800). Sous la Restauration, il est conservateur des Eaux et Forêts dans la Moselle¹, mis à la retraite au plus tard en 1827.
- Très brièvement maire de Metz (du 1^{er} juin au 26 août 1800), il siège sous la Restauration comme député de la Moselle de janvier 1823 à avril 1829 (élu à l'arrondissement de Sarreguemines en novembre 1822 et février 1824, puis en novembre 1827 au collège de département, qu'il avait présidé en mars 1824, pour y avoir été nommé le 28 février 1824²). Démissionnaire en avril 1829 pour des raisons inconnues (remplacé par Balsac, cf. ce nom), il siège à nouveau d'août 1830 au 20 avril 1831 (élu au collège du département).
- Villèliste, puis membre de l'opposition royaliste dès 1825, il quitte la Chambre avant l'affrontement sur l'adresse des 221 en mars 1830, et se rallie ensuite à la monarchie de Juillet.
- Resté muet à la Chambre des députés sous la Restauration, il est mort bien après, le 26 décembre 1852 à Richemont (Moselle).
- Il est chevalier, puis officier de la Légion d'Honneur (LH 866/ dossier 46).

DURAND (de Perpignan) : Jacques *François* Hippolyte **Durand** (1768-1852).

- Il est fils de François Durand (1724-1798), négociant en grains de Perpignan, armateur, fondateur de la banque familiale « François Durand et C^{ie} », et d'Élisabeth Lassalle.
- Il est frère cadet du baron Jacques Durand-Fajon, député de l'Hérault (cf. sa fiche à « Durand-Fajon »)³.
- Négociant en vins et banquier, François Durand est aussi agronome, correspondant perpignanaise du conseil d'Agriculture.
- Il est membre du conseil général, et député des Pyrénées-Orientales de novembre 1816 au 20 avril 1831 (toujours élu au collège unique du département), objet d'un tract haineux de la part des libéraux en 1820⁴.
- Membre du centre constitutionnel, plus tardivement rallié que son frère à l'alliance à droite (vers 1822), intégré ensuite dans le marais villèliste, avant une « défection » progressive de 1826 à 1831; finit par voter pour l'adresse des 221 en mars 1830.
- Il a fait 15 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur.
- Un fils aîné, François Louis *Justin* Durand (1798-1889), président du tribunal de commerce de Perpignan, a été deux fois brièvement maire de cette ville (du 8 mars au 16 novembre 1831, puis du 26 février 1862 au 6 août 1863), et aussi député bonapartiste des Pyrénées-Orientales de 1852 à 1863 et de 1869 à 1870 ; un fils cadet, François Marie *Adolphe* Durand (1805-1878), a été directeur de la banque familiale « François Durand et C^{ie} », et régent de la Banque de France (1849-1877).

¹ Responsable en chef d'un des 21 arrondissements forestiers qui composent le territoire national. Cf. nos explications détaillées sur le fonctionnement de cette administration *infra*, à la fiche de du Teil de Beaumont.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°660, p. 137. Durand remplace de Wendel, démissionnaire.

³ Sur cette famille, on trouvera quelques développements dans l'ouvrage récent de Philippe Secondy, *La persistance du Midi blanc, l'Hérault 1789-1962*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2006, 393 p.

⁴ Conservé aux Archives Nationales, série BB¹⁷A/7, dossier 13 : le tract qualifie « l'infame [sic] Durand » de « fléau du département », « trafiquant [sic] de la misère publique, ravisseur de nos libertés publiques ».

DURAND d'ÉLECOURT : Georges *Louis* Joseph **Durand d'Élecourt** (1781-1859).

- Issu d'une famille de la bourgeoisie flamande, résidant à Douai, il est fils de George Joseph Durand d'Élecourt (mort en mars 1814), « conseiller du roi » en la cour du parlement des Flandres jusqu'en septembre 1790, puis conseiller à la cour impériale de Douai sous l'Empire, et président de l'assemblée de canton de Douai.

- Né à Douai le 10 novembre 1781, et lui-même avocat à Douai, Louis Durand d'Élecourt est nommé conseiller à la cour royale de Douai le 4 décembre 1822 (installé le 11 décembre), et exerce cette fonction jusqu'à la chute de la Restauration¹.

- Premier adjoint (jusqu'à la mi-1821), puis maire de Douai par intérim (en 1822), il siège comme député du Nord de janvier 1823 au 16 mai 1830 (trois fois élu à l'arrondissement de Douai) ; réélu en juillet 1830 (au collège du département), il démissionne le 14 août, par légitimisme.

- Villèliste, puis fidèle ensuite jusqu'au bout à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et refuse de se rallier au régime de Juillet.

- Il a fait 17 interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (28 octobre 1829², LH 869/ dossier 47).

DURAND-DUREPAIRE : Pierre **Durand** (1762-1843), dit **Durand-Durepaire**, du nom de sa paroisse natale, près de Périgueux.

- Il est issu d'une famille de la noblesse périgourdine, connue depuis 1537, la filiation suivie ne remontant qu'à 1622.

- Il est fils d'un avocat, et non d'un capitaine d'infanterie, comme l'affirme une source.

- Page de la Grande Ecurie du roi (1781), il est maire de Saint-Front-d'Alemps (au nord de Périgueux), et député de Dordogne de juin 1822 au 5 novembre 1827 (élu scrutateur, puis député à l'arrondissement de Périgueux en mai 1822, et réélu en février 1824) ; il doit se retirer de la course électorale en novembre 1827, pour laisser la place à Debelleyme, et quitte alors l'arène politique.

- Villèliste, il est resté muet à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825³, LH 870/ dossier 5).

- Un fils, Michel Durand-Durepaire, sous-préfet de Nontron (Dordogne) sous la Restauration (septembre 1824-septembre 1830, dossier F1bI 158/39).

DURAND-FAJON : Marie *Jacques* **Durand** (1758-1831), dit **Durand-Fajon**, **baron Durand-Fajon** depuis 1816.

- Il est le frère aîné de François Durand, de Perpignan (cf. *supra*), qui ne profite pas de l'anoblissement de son cadet, ce qui explique peut-être la très légère différence de positionnement politique, un peu plus droitière pour l'anobli.

- Il a épousé en 1795 *Catherine* Marie Marguerite Fajon (†1849), et ajoute le nom de son épouse au sien, pour se distinguer des homonymes et de son propre frère.

- Négociant-armateur montpelliérain et président du tribunal de commerce de Montpellier, Durand-Fajon est en outre, aux côtés notamment de Vaublanc, Mollien et Chaptal, l'un des sept membres du Conseil supérieur du commerce et des colonies (20 mars 1824⁴-1830). Durand-Fajon s'est considérablement enrichi au contact du pouvoir : son cens est multiplié par six en quinze ans, passant de 1360 francs en 1816 - niveau modeste, proche du seuil de l'éligibilité -, à 4700 francs en 1820, ce qui est déjà très important, puis même à 8790 francs en 1830, ce qui en fait alors un négociant vraiment très riche.

- Député de l'Hérault du 9 octobre 1815 au 5 novembre 1827, puis de septembre 1830 au 20 avril 1831 (à partir de mai 1822, toujours élu à l'arrondissement de Montpellier), il est en outre vice-président du collège électoral de l'Hérault (2^e section, Montpellier) en septembre 1817, et conseiller municipal de Montpellier dans les années 1820.

- Membre de la « minorité ministérielle » en 1815, puis d'une fraction intermédiaire entre le centre droit et la droite ultra-royaliste jusqu'en 1820, il est intégré ensuite dans la majorité villèliste, puis fait

¹ Cf. le dossier matricule de magistrat aux AN, BB 6*/529, notice n°3081.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°663, pp. 186-187.

« défection » en 1826-1827 ; il se rallie toutefois à nouveau à la droite en 1830, contrairement à son frère, et il est nommé par le gouvernement Polignac président du collège de Montpellier en juin 1830, où il l'emporte contre le libéral et député sortant Pataille.

- Il a fait sept interventions à la Chambre des députés.
- Anobli et fait baron à titre héréditaire (lettres patentes, 9 mars 1816), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur, et membre de la Société d'agriculture de l'Hérault.
- Un fils, Frédéric François Louis Durand (1796-1847), a épousé Clémence Anastasie de Dax, fille du marquis Jean Michel Ange Bonaventure de Dax d'Axat, maire de Montpellier de 1814 à 1830.

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Un baron gros et court, enrichi dans le négoce (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, p. 142).

DURANQUET de CHALUS : Jean-Baptiste Pierre **Chardon Duranquet de Chalus** (1766-1847).

- Il est issu d'une famille auvergnate de Clermont-Ferrand, ville native du député ; anoblissement en 1712 par charge de trésorier de France en la généralité de Riom, et maintenue noble en 1773.
- Officier avant 1791 (grade inconnu)¹, il est maire de Chalus (Puy-de-Dôme), membre du conseil général, et député du Puy-de-Dôme de novembre 1821 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).
- Membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, tièdement rallié à la mouvance villèliste, il se range nettement dans la contre-opposition à partir de 1825.
- Il est resté muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (août 1816).

DUSSOL : Louis Antoine **Dussol** (1776-1857), dit parfois **Dussol de Sarrazac**.

- Il est issu d'une famille roturière du Lot, sur laquelle on ne sait rien.
- Maire de sa commune natale, Sarrazac (Lot), il est nommé membre du conseil d'arrondissement de Gourdon (Lot) par Napoléon pendant les Cent-Jours², puis membre du conseil général ; il siège comme député du Lot de mars 1821 (à la suite d'une élection partielle) au 20 avril 1831 (il est toujours élu au collège d'arrondissement de Gourdon, qu'il préside en 1824, 1827 et 1830).
- Membre du centre gauche constitutionnel de 1821 à 1827 (battant alors deux fois d'Aymare, qui incarnait alors la droite classique), il se rallie ensuite à la droite de 1828 à 1830, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830 ; il reste ensuite légitimiste, mais accepte de prêter serment au régime de Juillet.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (22 août 1824³, LH 878/ dossier 55).
- Un fils, Jean Louis Eugène Dussol (1812-1901), receveur particulier des Finances sous la monarchie de Juillet (1839-1848), promu receveur général de la Corrèze (oct. 1848-avril 1865), puis trésorier payeur général de divers départements (juillet 1866-janvier 1877).

DUSSUMIER-FONBRUNE : Antoine **Dussumier** (1769-1835), appelé à partir de son anoblissement de 1817 **Dussumier-Fonbrune**.

- Il est fils d'un négociant protestant de Bergerac (Dordogne).
- Protestant lui-même, il est officier en 1789, émigre de 1793 à 1800 environ, et sert dans l'armée des princes.
- Négociant-armateur installé à Bordeaux, il devient banquier, président de la Chambre de commerce de Bordeaux, et receveur général des finances du Tarn-et-Garonne, à Montauban⁴ de 1824 à 1830.

¹ Philippe Bourdin évoque un « Chardon du Ranquet » émigré et ancien élève de l'école d'Effiat dans un article intitulé « Mémoires d'ex-, mémoires d'exil : l'émigrante noblesse auvergnate », *Annales historiques de la révolution française*, n°343, janvier-mars 2006, pp. 3-27 ; nous ignorons s'il s'agit du député de la Restauration ou de l'un de ses proches parents. L'auteur indique juste qu'émigré de la première heure, il rentre en France dès l'an V (p. 22).

² Liste de nomination par Napoléon non datée [1815], conservée aux Archives nationales, cote F¹bi/229/1.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ Comme tel, il est visé par une lettre anonyme conservée aux Archives Nationales, cote F⁷ 6751 (écrits anonymes et pseudonymes), dossier 9, relatif au Tarn-et-Garonne.

- Membre du « gouvernement royal provisoire » proclamé à Bordeaux en 1815 pendant les Cent-Jours, il siège ensuite comme député de la Gironde du 9 octobre 1815 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Libourne à partir de novembre 1820).
- Ultra-royaliste, puis villèliste, en proie au doute à partir de 1821, il se réfugie alors dans le silence (président de collège en 1824, mais pas en 1827).
- Il a fait sept interventions à la Chambre des députés.
- Anobli à titre héréditaire (lettres patentes, mars 1817), il est en outre chevalier de Saint-Louis (1814) ; refusant cette dernière décoration, qui l'obligerait à prêter serment de catholicité, nommé peu après chevalier du Mérite militaire, ordre équivalent pour les protestants ; il est aussi chevalier (1814), puis officier (14 août 1822) de la Légion d'Honneur (LH 878/ dossier 71).
- Son neveu, Jean Elie Gautier (1781-1856), est un important député de la « défection » (cf. ce nom).
- Un jeune beau-frère, Louis Henri *Armand* Béhic (1809-1891), est député d'Avesnes (Nord) de 1846 à 1848, co-fondateur des Messageries Maritimes, puis ministre de l'Agriculture et du Commerce (1865-1867), sénateur (1867-1870), enfin député bonapartiste de la Gironde de 1876 à 1879.

Témoignages :

- Camille de Tournon, préfet : « M. Dussumier a beaucoup d'énergie dans le caractère et de l'exaltation dans les idées : on l'accuse de ne pas voir avec beaucoup de justesse et de tenir opiniâtrement à son opinion : l'horreur que lui inspire la révolution et les malheurs qu'il a éprouvés l'éloignent des idées libérales que professent assez généralement les personnes de sa religion et de sa profession. Il n'a pas au vrai un esprit fort étendu et je ne le crois pas propre à faire effet à la tribune » (26 août 1815, Archives nationales, F¹cIII/Gironde/3, rapport non signé adressé au ministre).
- [Émile Deschamps] : « Roturier, négociant et protestant [...] il passe parmi ses plus nobles amis pour une mauvaise tête [...] M. Dussumier-Fonbrune est ordinairement le premier qui demande les rappels à l'ordre ; quand cette demande est faite par un autre, il l'appuie de toute la force de ses pieds et de ses mains ; il trépigne, il frappe sur le dossier du banc qui est devant lui, et crie comme un possédé. Dans ces accès d'agitation et de colère, les muscles de son visage se contractent d'une étrange façon. Son front se ride, ses lèvres tremblent, son long nez semble toucher son long menton, ses petits yeux et sa vue basse se promènent avec vivacité d'un objet à un autre, à l'aide d'un lorgnon qu'il porte pendu en bandoulière à un ruban noir, et les mèches éparées de cheveux blonds qui couronnent le sommet chauve d'une grosse tête s'agitant sur un petit corps, se hérissent horizontalement comme des rayons enflammés » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 142-143).

DU TEIL : Marie Césaire **du Teil de Beaumont** (1773-1842), **baron du Teil** depuis 1820.

- Il est issu d'une famille de la noblesse provençale, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1410), le député étant né à la Côte Saint André, dans l'Isère.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un capitaine d'artillerie, et en ligne maternelle, d'un lieutenant général de police.
- Il est fils de Jean-Pierre du Teil de Beaumont, colonel d'artillerie (1777), puis brigadier d'infanterie (1780), maréchal de camp (1784) et enfin lieutenant-général (novembre 1794), commandant de l'École militaire d'Auxonne depuis 1779, où il eut le jeune Bonaparte sous ses ordres (1788), avant d'être fusillé à Lyon comme royaliste en 1794¹.
- Lieutenant d'artillerie (1788), puis aide de camp de son père (1791), il émigre, et sert dans l'armée de Condé.
- Sous la Restauration, il est capitaine d'artillerie (1814), chef de bataillon à titre honoraire (1817). Entré ensuite dans l'administration, il est successivement inspecteur général (1817), secrétaire général (1821) puis administrateur central (1825) des Eaux et Forêts².

¹ Cf. sur cette famille, la thèse récente de Monique Ducrocq-Lenne, *Les du Teil de Beaumont (1410-1933), cinq siècles de fidélité à Dieu, au Roi et à l'idéal nobiliaire*, 2000, université Lille-III.

² Sous la Restauration, l'Administration des Forêts, qui relève du ministère des Finances, s'organise de la manière suivante : au niveau central, trois ou quatre chefs de division du service, appelés les « administrateurs », supervisent l'Administration qu'ils dirigent, avec l'aide du secrétaire général, le tout sous la présidence et tutelle éventuelle du Directeur général des Forêts, quand celui-ci est nommé (il y a parfois des périodes intérimaires sans Directeur général) ; ces administrateurs sont responsables non seulement du bon fonctionnement des bureaux centraux, mais aussi au niveau local de celui des 21 arrondissements forestiers, circonscriptions territoriales afférentes à cette administration, et dirigées par des « conservateurs ». Pour effectuer cette seconde tâche de surveillance, ils ont à leur

- Il est député de la Moselle de janvier 1826 (élection partielle en juin 1825 en remplacement de Wendel, décédé, cf. ce nom) au 16 mai 1830 (élu en 1825 et 1827 à l'arrondissement de Thionville).
- Villèliste, puis fidèle jusqu'au bout à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait quatre interventions à la Chambre.
- Baron héréditaire (lettres patentes, avril 1820), il est en outre chevalier de Saint-Louis (octobre 1814) ; chevalier, puis officier (décembre 1827) de la Légion d'Honneur (LH 2573/ dossier 65).

DU TEMPLE de CHEVRIGNY : Louis René **Du Temple de Chevrigny** (1769-1846).

- Il est issu d'une vieille famille de la noblesse de Beauce, connue depuis 1285, mais appartenant à une branche ayant dérogée depuis longtemps, à nouveau anoblée en 1774 par charge de conseiller à la cour des monnaies de Paris, sans doute exercée par le père du député¹.
- Maire de Coltainville (commune périphérique de Chartres), il est député d'Eure-et-Loir de février 1828 au 16 mai 1830 (élu en novembre 1827 au collège du département), réélu en juillet 1830 (même collège) ; les sources sont contradictoires sur son éventuel serment au régime de Juillet.
- Élu sous la bannière de la contre-opposition, il se montre favorable à Martignac en 1828, mais rallie ensuite la droite en 1829-1830, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il est resté muet à la Chambre des députés sous la Restauration.

DU TERTRE : Alexandre *Maximilien*, **vicomte du Tertre** (1774-1851).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Boulonnais, citée dès 1190, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1468), maintenue noble en 1664 et 1715², comportant une branche passée au protestantisme (les ancêtres proches du député étant comme lui-même tous catholiques) ; le titre de vicomte est de Courtoisie.
- Son père Louis Alexandre du Tertre, capitaine de cavalerie, promu major en 1789, émigre sous la Révolution ; sa mère se nomme Andrée Françoise Maximilienne de Fléchin.
- Son frère est maire de Saint-Omer ; un de ses neveux est maire d'Arques (Pas-de-Calais).
- Né à Montreuil-sur-Mer (Boulonnais) le 24 février 1774, Maximilien du Tertre épouse en 1820 Claire Blanche Charlotte de Couronnel ; la sœur de celle-ci, Blanche de Couronnel, épouse en 1822 le baron Auguste de Balsac de Firmi (cf. ce nom), préfet, puis député de droite, qui devient donc le beau-frère de Maximilien du Tertre.
- Celui-ci est d'abord en 1788 page de Madame, comtesse de Provence (épouse du futur Louis XVIII).
- Il émigre en 1791, et sert dans l'armée des Princes jusque fin 1792 ; puis il entre dans l'armée hollandaise, où il sert jusqu'en 1802 avec rang de capitaine, étant blessé plusieurs fois au combat, notamment en 1794 à Nimègue.
- Sous la première Restauration, il est d'abord affecté dans la garde royale, comme sous-lieutenant des gendarmes, avec rang de lieutenant-colonel (1^{er} juillet 1814), puis de colonel (18 mars 1815) ; il suit la famille royale à Gand pendant les Cent-Jours, après avoir fait armer une compagnie de volontaires à Ypres. Il est nommé ensuite commandant supérieur de Calais (19 juillet 1815), colonel de la légion de gendarmerie du Pas-de-Calais (11 novembre 1815) ; il se déplace avec ce corps, devenu le 32^e régiment d'infanterie de ligne en 1820, à Metz, puis à Perpignan. Il participe à la guerre d'Espagne en 1823, et se distingue devant Barcelone. Promu maréchal de camp (22 mai 1825), il est chef de la garde nationale d'Ardres depuis 1825. Il est mis à la réforme en 1830, et sollicite vainement une pension de retraite.
- Il est député du Pas-de-Calais de mars 1824 au 16 mai 1830 (deux fois élu au collège du département) ; il meurt à Saint-Omer le 15 mars 1851.
- Villèliste, puis fidèle jusqu'au bout à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait 41 interventions à la Chambre.
- Chevalier de Saint-Louis (juin 1814), il est en outre chevalier (18 mai 1820), puis officier

disposition une petite cohorte d'inspecteurs généraux (entre 4 et 10), sortes d'envoyés en mission qui contrôlent sur place le travail des conservateurs et de leur personnel délégué, inspecteurs, etc.

¹ Les magistrats de cette juridiction se voyaient conférer la noblesse au 1^{er} degré après 20 ans d'exercice ou mort en charge, depuis un édit de 1719.

² On ignore si le député est parent avec Pierre Daniel Du Tertre, adjoint au maire de Boulogne-sur-Mer, nommé chevalier de la Légion d'Honneur le 17 décembre 1814 ; c'est assez probable.

(16 octobre 1823) de la Légion d'Honneur (LH 2578/ dossier 64).

d'EFFIAT : Benoît Jean Gabriel *Armand de Ruzé, comte d'Effiat* (1780-1870).

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie de Tours, anoblie au début du XVIII^e siècle, sans plus de précisions ; sans avoir de lien de parenté, la famille relève le nom de Coeffier de Ruzé d'Effiat, auparavant célèbre pour avoir donné le célèbre Cinq-Mars (1620-1642), compagnon de Louis XIII sacrifié par lui sur l'autel de la raison d'État, ayant inspiré à Vigny son roman éponyme en 1826.
- Petit-fils d'un simple lieutenant, il est fils unique d'un page du roi de la Petite Écurie, devenu colonel, maréchal de camp (1788), puis lieutenant-général (janvier 1817).
- Émigré sous la Révolution, il est maire de Chinon (Indre-et-Loire) sous la Restauration, du 25 avril 1816 au 20 avril 1828 ; en outre, il est membre du conseil général, et député d'Indre-et-Loire de juin 1822 au 5 novembre 1827 (deux fois élu à l'arrondissement de Chinon), puis pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830 (ordonnance, sans lettres patentes ni majorat).
- Villèliste, et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il reste fidèle à la droite à la pairie.
- Il a fait deux interventions à la Chambre des députés (et aucune à la Chambre des pairs).
- Il est baron-pair (ordonnance, 5 novembre 1827), et chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825¹).
- Il s'est marié, mais n'a pas eu d'enfants.

EMONIN : Jean-Louis Aubin **Emonin** (1780- ?).

- Apparenté à Philippe Joseph Emonin, notaire royal à Besançon dans les années 1770, il est sans doute fils de Jean François Emonin (né vers 1745), marchand à Besançon et de Claude Pierrette Balleydier, née le 7 décembre 1753 à Besançon, elle-même fille d'un marchand épicier, reçu citoyen de Besançon en 1733.
- Jean-Louis Aubin Emonin est lui-même négociant à Besançon, puis député du Doubs de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).
- Villèliste et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il est proche de son mentor Chifflet, patron politique de la droite dans le Doubs.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (22 août 1824²).

d'ERCEVILLE : Barthélémy Louis Charles **Rolland de Chambaudoin d'Erceville** (1772-1845), **vicomte d'Erceville** depuis 1829, ayant pris le titre de **comte d'Erceville** comme titre de courtoisie.

- Il est issu d'une famille originaire de Villefranche d'Albigeois, connue depuis le début du XVII^e siècle, et précisément de la branche des Chambaudoin d'Erceville, anoblie par charge de secrétaire du roi en 1691, le patronyme tirant son origine d'une terre située près d'Orléans.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un conseiller au parlement de Paris, en ligne maternelle, d'un conseiller à la Chambre des Comptes de Paris.
- Il est fils de Barthélemy Gabriel Rolland de Chambaudoin (1732-1794), conseiller (1749-1760), puis président de chambre (1760-septembre 1790) au parlement de Paris, élu député suppléant de la noblesse d'Orléans aux États généraux, refusant en 1790 de remplacer le député titulaire démissionnaire ; emprisonné à Paris, et condamné à mort, le 1 floréal an 2 [20 avril 1794], par le tribunal révolutionnaire de Paris, « *comme complice d'un complot contre la liberté du peuple, en prenant part aux arrêtés pris par le parlement de Toulouse, les 25 et 27 septembre 1790* » et aussitôt guillotiné³.
- Il est le frère cadet de Barthélémy François, baron Rolland de Chambaudoin (1766-1830), conseiller au Châtelet (1784-1787) puis au parlement de Paris (1787-septembre 1790), emprisonné puis acquitté par le Tribunal révolutionnaire de Paris (1794), membre du conseil général (dès 1800), et député du Loiret (1803-1806), préfet de l'Eure (1806-1813), baron d'Empire (lettres patentes, septembre 1809), donataire d'un revenu de 4000 francs (décret de 1809).

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Information recueillie sur Internet, sur le site <http://les.guillotines.free.fr>.

- Enfin et surtout, il est beau-frère d'Antoine François Claude, comte Ferrand (1751-1825), Directeur général des Postes sous la Première Restauration, rédacteur du préambule de la Charte, et pair de France d'août 1815 à sa mort en janvier 1825 (cf. sa fiche parmi les ministres).
- Sous-lieutenant en 1790, il émigre brièvement de 1792 à 1795, et sert dans l'armée des princes.
- Nommé maréchal des logis aux cheveau-légers de la garde royale (1814), il est promu au grade de chef d'escadron, puis de colonel (1815), nommé grand-prévôt de Seine-et-Marne (1816), et promu maréchal de camp en 1825.
- Maire de Machault (est de Fontainebleau) depuis 1810 environ, il est membre du conseil général (1810-1830) et député de la Seine-et-Marne de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département, puis à partir de novembre 1822 à l'arrondissement de Melun) ; nommé président du collège d'arrondissement de Melun en novembre 1822, mars 1824, et novembre 1827, il est élu par ses collègues secrétaire de la Chambre pour la session de 1826 (février-juillet 1826).
- Villèliste, il a fait 31 interventions à la Chambre des députés.
- Vicomte héréditaire (lettres patentes, septembre 1829), il est en outre chevalier de Saint-Louis (décembre 1815) ; chevalier (24 août 1814), puis officier (29 octobre 1826) de la Légion d'Honneur (LH 900 / dossier 34) ; nommé gentilhomme honoraire de la chambre du roi à l'occasion du sacre royal (mai 1825).

ERNOUF : Manuel Louis *Jean Augustin Ernouf* (1753-1827), **baron Ernouf** depuis 1808, puis **comte Ernouf** depuis 1816¹.

- Jean Augustin Ernouf est fils d'un simple marchand d'Alençon, et il a épousé Madeleine Françoise Ricroc, roturière elle aussi.
- Il doit à la Révolution de faire une carrière militaire très rapide : successivement lieutenant d'infanterie (1791), capitaine (mai 1792), chef de bataillon (juin 1793), il est promu général de brigade (20 septembre 1793), puis général de division (12 novembre 1793). Chef d'état major général de l'armée de Sambre-et-Meuse (1794), puis des Alpes (1796), il est nommé directeur général du Dépôt de la Guerre entre 1797 et 1799 (où il remplace Dupont de l'Étang, cf. ce nom). Nommé ensuite capitaine général de la Guadeloupe (1803-1810), il est battu par les troupes britanniques et fait prisonnier de guerre en Angleterre (1810-1811) ; racheté par Bonaparte, il est néanmoins soupçonné de trahison, emprisonné et disgracié de 1811 à 1814, ce qui explique son prompt ralliement aux Bourbons.
- Pendant les Cent-Jours, il est chef d'état-major des armées royales du Midi aux côtés du duc d'Angoulême ; puis, sous la seconde Restauration, il est inspecteur général d'infanterie dans le Midi fin 1815, puis commandant de la 3^e division militaire (basée à Metz), de 1816 à 1819, date de sa mise à la retraite.
- Il siège comme député de l'Orne du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de la Moselle de novembre 1816 à mai 1818 (également réélu dans l'Orne en 1816, il choisit la Moselle).
- Ultra-royaliste, il a fait 14 interventions à la Chambre des députés.
- Baron d'Empire (1808), puis comte (ordonnance, décembre 1816), il est en outre chevalier (août 1814), puis commandeur (3 mai 1816) de Saint-Louis, et directement promu grand-officier de la Légion d'Honneur (le 14 juin 1804, date de la première promotion créée, cote LH 901 / dossier 17).
- Un fils, Gaspard Augustin Ernouf (1777-1848), chef d'escadron en 1807, fait donataire de l'Empire en septembre 1808, est promu adjudant-commandant (1814), colonel d'état-major (1815) en non-activité, touchant un traitement de 3000 francs, admis à la retraite le 11 février 1824 avec une pension de 1890 francs², et créé baron héréditaire (lettres patentes, juin 1830) ; après la révolution de Juillet, il est devenu critique littéraire dans la *Revue contemporaine*.

¹ Ne pas confondre avec Énouf (1783-1845), député libéral de la Manche de 1827 à 1837.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°658 bis, pp. 24-25.

d'ESCAYRAC : Marie Joseph Henri Léonce, **marquis d'Escayrac de Lauture** (1786-1867).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Quercy, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1265) ; le titre de marquis, adopté depuis le père du député, est de courtoisie.
- Petit-fils, en ligne maternelle, d'un intendant de la Moselle, à Metz, il est neveu, en ligne paternelle, d'un abbé devenu vicaire-général du diocèse de Besançon et d'un lieutenant de vaisseau.
- Il est fils d'Etienne Henri d'Escayrac (1747-1791), sous-lieutenant (mai 1764), puis colonel de cavalerie (novembre 1788), élu suppléant de la noblesse du Quercy aux États généraux (mars 1789), ne semble pas avoir siégé ; massacré en janvier 1791 par les paysans des environs ayant préalablement incendié son château.
- Né à Paris, il est durant les Cent-Jours (mars-juin 1815), aide de camp du marquis Charles d'Autichamp (1770-1852), général vendéen auquel il était apparenté.
- En février 1822, il épouse la fille du baron Pierre-Barthélemy Portal (1765-1845), maître des requêtes (1811-1813, 1814-1815), conseiller d'État (1815-1818), ministre centriste de la Marine (1818-1821) dans les gouvernements Decazes et Richelieu, puis ministre d'État et pair de France de décembre 1821 à sa mort en janvier 1845.
- Membre (1818-1848) et président (1819-1830, continûment pendant onze ans) du conseil général du Tarn-et-Garonne, il est en outre député du Tarn-et-Garonne de février 1828 au 20 avril 1831 (deux fois élu au collège du département, qu'il préside en juillet 1830), puis pair de France d'octobre 1837 au 24 février 1848.
- Élu comme villèliste, il se range au sein de la droite, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, mais se rallie ensuite au régime de Juillet, et devient un orléaniste conservateur.
- Il reste muet à la Chambre sous la Restauration.
- Il est chevalier, officier (28 octobre 1829), puis commandeur (19 juillet 1845) de la Légion d'Honneur (LH 903/ dossier 14) ; gentilhomme de la Chambre du roi (1823-1830).
- Un fils assez célèbre, Pierre Henri *Stanislas* d'Escayrac de Lauture (1826-1868), attaché diplomatique (1844-1848), puis explorateur, notamment en Chine, à la fin des années 1850.

FADATE de SAINT-GEORGES : Charles Jacques **de Fadate de Saint-Georges** (1779-1854).

- Il est issu d'une famille de la noblesse italienne, venue en France avec Catherine de Médicis, naturalisée en 1563, reconnue de noblesse française en 1600, maintenue noble en 1715.
- Il est fils d'un officier de la maison du roi, mestre de camp de cavalerie, passé au service de la Russie comme maréchal de camp lors de la Révolution Française.
- Né à Troyes, il émigre avec son père en Russie de 1791 à 1800 ; marqué comme très royaliste sous l'Empire, celui-ci n'apparaît sur aucune des listes de notabilités.
- Nommé lui-même président du conseil d'administration de l'hôpital de Troyes (1814-1826), il est ensuite préfet des Côtes-du-Nord (novembre 1826-août 1830, dossier F¹bI 160/1). Il est nommé à titre honorifique major de la garde nationale de Troyes (1815).
- Maire de Troyes (mars 1816-1826) réputé séducteur, il interdit durant son mandat de donner des sérénades de soutien aux députés constitutionnels ; il devient membre du conseil général, puis député de l'Aube de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département), et il est élu secrétaire de la Chambre des députés pour la session de 1826 (février-juillet 1826).
- Vigoureusement ultra-royaliste, puis villèliste, il est choisi au poste convoité de président du collège départemental de l'Aube en 1824 ; occupé par ses nouvelles activités préfectorales, il ne se représente pas en 1827.
- Il a fait 14 interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier, puis officier (décembre 1827) de la Légion d'Honneur (LH 923/ dossier 54).

FALENTIN de SAINTENAC : César *Jean-Baptiste* **Falentin de Saintenac de Laffitte** (1757-1831), **vicomte de Saintenac** depuis 1825.

- Il est issu d'une famille originaire de Picardie, installée dans le Pays de Foix, dans la ville du Mas d'Azil au XVI^e siècle, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1547), condamnée pour usurpation de noblesse en 1666 puis maintenue noble en 1701, en échange d'une abjuration de la religion protestante à laquelle la famille était jusque là restée fidèle.
- Il est fils d'un officier, capitaine aide-major, puis lieutenant des maréchaux de France (juge du point d'honneur) à Pamiers, ayant atteint le grade de colonel d'infanterie en 1761.

- Lieutenant avant 1789, Jean-Baptiste Falentin de Saintenac est élu juge de paix à Pamiers, sa commune natale, en 1790. Il n'a pas d'autre activité ensuite, en dehors de ses engagements politiques. Vraiment riche, il est le premier imposé du département de l'Ariège en 1813, avec quelque 4000 francs de cens, soit quatre fois le seuil d'éligibilité de la Restauration
- Membre du directoire du district de Pamiers en 1790, il est aussi président de la société populaire du Mas d'Azil (chef-lieu de canton de l'Ariège) ; il se montre d'abord favorable aux idées nouvelles, mais il se rapproche peu à peu des contre-révolutionnaires. Il n'émigre pas, mais se fait oublier « à la campagne » sous la Terreur, tandis que divers membres de sa famille sont emprisonnés.
- Maire du Mas d'Azil (1800-1816), il est écarté en 1816 par les ultras locaux ; avec l'appui des autorités « constitutionnelles », il devient maire de Pamiers (1816-vers 1823), membre et président (1816-vers 1823) du conseil général de l'Ariège, président du collège électoral du département (1808 et 1813) ; il est en outre député de l'Ariège de mars 1821 (élection partielle en remplacement du constitutionnel Calvet-Madaillan) au 16 mai 1830 (toujours élu à l'arrondissement de Pamiers).
- Il est initialement membre du centre droit constitutionnel, son fils étant néanmoins envoyé en éclaireur au sein de la droite ultra-royaliste ; une fois à la Chambre, Falentin de Saintenac s'intègre au sein de la majorité villèliste, ce qui lui vaut d'être choisi comme président de collège d'arrondissement tant en 1824 qu'en 1827, reste fidèle à la droite en 1828-1830, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il est resté muet à la Chambre des députés.
- Vicomte héréditaire (lettres patentes, octobre 1825), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (LH 928/ dossier 35), et gentilhomme honoraire de la Chambre du roi.
- Son fils Joseph Falentin, vicomte de Saintenac (1793-1847), « volontaire royal » aux côtés du duc d'Angoulême en 1815, conseiller de préfecture de l'Ariège, à Foix (juillet 1823-juillet 1827), puis de Seine-et-Oise, à Versailles (juillet 1827-août 1830, dossier F1bI 160/1) et gentilhomme honoraire de la chambre du roi sous Charles X, élu sous la Monarchie de Juillet comme député légitimiste de l'Ariège de 1835 à 1837 et de 1839 à 1842 ; d'où un petit-fils, Pierre Victor César Isidore Henri Falentin de Saintenac, né en 1828, maire de Pamiers et député légitimiste sous la IIIe République à l'Assemblée constituante, de 1871 à 1875.

FARCY : *Charles Louis Annibal Marie de Farcy du Roseray* (1762-1828).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Calvados, connue depuis 1200, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1450), mais ayant dérogé, jouissant d'une confirmation et anoblissement « en tant que besoin » en 1644, point de départ de la noblesse définitive, maintenue noble ensuite en 1648 et 1715 ; le député appartient à une branche cadette installée dans la Mayenne.
- Fils de Charles René Auguste de Farcy, seigneur de Boutigny et autres lieux (†1810) et de Louise Renée Céleste de Gurie, il est aussi lointainement apparenté à Auguste François Annibal de Farcy de Cuillé (1706-1772), évêque de Quimper.
- Il est en outre cousin de *François Annibal Marie de Farcy de Pontfarcy* (1761-1825), conseiller au parlement de Bretagne, à Rennes de janvier 1786 à septembre 1790, émigré de 1791 à 1798, d'abord à Jersey puis outre-Rhin, servant dans l'armée de Condé (régiment de Turenne), et vivant secrètement en France de 1798 à 1801¹.
- Né le 31 décembre 1762 à Château-Gonthier, Charles de Farcy est juge auditeur à la cour d'Angers (mars 1809), il est l'auteur de poèmes serviles envers Napoléon parus dans *l'Almanach des Muses* ; promu successivement conseiller (avril 1811) puis président de chambre (juillet 1814) à Angers, il est nommé premier président de la cour d'Amiens juste avant sa mort à Angers le 12 avril 1828.
- Il succède à son cousin François comme maire d'Arquenay (Mayenne, arrondissement de Laval) de 1821 à 1830 ; il est en outre député de la Mayenne depuis décembre 1826 (élu le 18 juillet 1826 lors d'une élection partielle à Château-Gontier, en remplacement de Boisjourdan, décédé, puis au même collège lors des élections de novembre 1827) ; accidenté, il démissionne le 3 mars 1828, peu avant son décès qui intervient le 12 avril 1828.
- Villèliste, il a fait quatre interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur.

¹ Noter également qu'une sœur de Chateaubriand, prénommée Julie (†1799), devient par son mariage comtesse de Farcy ; mais ce beau-frère de Chateaubriand appartient à une branche très éloignée de celle du député.

de FARGUES : Jean-Joseph de Méallet, comte de Fargues (1776-1818)¹.

- Il est issu d'une famille de la noblesse auvergnate, possessionnée dans la région de Saint-Flour et Murat, et notamment à Fargues (commune de Vitrac, arrondissement d'Aurillac), d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1537)², maintenue noble en 1666, ayant donné des chambellans à la cour de France.

- Il est petit-neveu de Jean-Joseph de Méallet de Fargues, évêque de Saint-Claude (Jura) en 1742.

- Par son mariage en émigration à Munich, il devient gendre d'un prévôt des marchands de Lyon, et surtout beau-frère de Nicolas Fay de Sathonay (1762-1812), qui est conseiller au parlement de Paris (1782-septembre 1790), émigré, puis administrateur des hospices de Lyon, maire de Lyon d'août 1804 à sa mort en août 1812³, fait en outre baron (avril 1810) puis comte d'Empire (octobre 1810).

- Émigré en 1791, de Fargues rentre brièvement en France en 1792 derrière l'armée prussienne, puis repart aussitôt en exil et sert dans l'armée de Condé, jusqu'à son licenciement en 1801, époque où il rentre définitivement en France, et s'installe à Lyon. Il devient sous l'Empire président de l'administration des hospices de Lyon, fonction qu'il exerce jusqu'en 1815 ; il est fait en outre colonel de cavalerie au sein de la Garde nationale de Lyon (1814).

- Ambassadeur du conseil municipal de Lyon auprès de *Monsieur* à Nancy début avril 1814 en signe d'allégeance précoce des Lyonnais aux Bourbons⁴, il est nommé maire de Lyon de juillet 1814 à mars 1815, rapidement destitué par Napoléon au début des Cent-Jours, puis rétabli à son poste du 17 juillet 1815⁵ à sa mort en avril 1818. Il siège en outre comme député du Rhône du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, et d'octobre 1817 à sa mort en avril 1818⁶. Ayant soutenu la répression de Canuel dans sa commune, il participe à la polémique médiatique qui s'ensuit en publiant deux essais, *La vérité sur les événements de Lyon* (1817), puis *Réponse au Mémoire de M. le colonel Fabvier* (1818).

- Ardemment royaliste en 1814, il s'est rallié cependant à Napoléon en mars 1815⁷ avant de tourner casaque à nouveau et de se ranger dans la majorité de la Chambre introuvable (fraction modérée) pour faire oublier son opportunisme ; il est mort précocement d'une congestion cérébrale.

- Il a fait une seule intervention à la Chambre des députés.

- Il était chevalier de Saint-Louis (mai 1814), et de la Légion d'Honneur.

Témoignage :

- Lacroix-Laval : « J'appris la mort du comte de Fargues, j'en éprouvai un vif chagrin. Le comte de Fargues était un excellent homme, vrai type du chevalier français : son administration n'a pas jeté d'éclat ; il fut maire dans un moment difficile, qu'il traversa avec courage et en homme d'honneur » (*Un fonctionnaire d'autrefois, Jean de Lacroix-Laval 1815-1830, Souvenirs*, Lyon, impr. Rey, 1910, p. 62).

FAURE (du Havre) : Louis Joseph Faure (1760-1837).

- Il est issu d'une famille havraise d'artisans, roturière jusqu'à l'anoblissement paternel de 1814.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un imprimeur du Havre.

- Son père est Pierre Joseph Denis Guillaume Faure (1726-1818), officier de marine (1745-1760), auteur de *Réflexions d'un citoyen sur la marine* (1759) et d'un *Parallèle de la France et de l'Angleterre relativement à leur marine* (1779), devenu avocat au parlement de Rouen (1763), imprimeur-fondateur du *Havre de Grâce* (1776), échevin du Havre (1784), juge au Havre (1790-vers

¹ Sur le personnage, on peut consulter la notice de Pierre-Germain Aigueperse, *Biographie des grands hommes de l'Auvergne*, 1836, vol. 1, p. 251.

² Cf. Louis de Ribier, *Preuves de la noblesse d'Auvergne*, Riom, Jovet, 1911, vol. 4, pp. 159-162.

³ Cette parenté proche avec l'ancien maire d'Empire, loin d'être considérée comme un obstacle, est sans doute en 1814 l'explication principale de la promotion de Fargues, à une époque où le gouvernement recherche l'apaisement.

⁴ Archives municipales de Lyon, série I².

⁵ Il succède à d'Albon, cf. ce nom. Pour la date d'entrée en fonction, cf. *Almanach historique et politique de la Ville de Lyon... pour l'an de grâce 1826*, Lyon, Rusand, 1826, p. 444.

⁶ Réélu en 1816, mais, trop jeune pour siéger avec le seuil minimum fixé à 40 ans, le député doit attendre l'année suivante et les élections partielles de la 1^{ère} série départementale pour pouvoir se représenter et siéger effectivement.

⁷ Le 11 mars 1815, au lieu de quitter la mairie, il avait publié une affiche célébrant Bonaparte, l'homme qui a porté « au plus haut degré la gloire des armes et du nom français », apportant à la France « des lois bienfaisantes et tutélaires » (Archives Municipales de Lyon, I/2, *Affiche*, cité par Dutacq et Latreille, *Histoire de Lyon*, vol. 3, p. 17). Cela n'avait pas empêché sa destitution, à la différence de son collègue châlonnais Chamorin, lui aussi futur membre de la « majorité » de la Chambre introuvable en 1815-1816.

1810), député à la Convention (septembre 1792-septembre 1795), siégeant dans « la Plaine »¹, incarcéré d'août 1793 à la mi-1794², regagnant la Convention en décembre 1794³, anobli à titre héréditaire sous la première Restauration pour son attitude courageuse au moment du procès de Louis XVI (ordonnance, 26 août 1814⁴, puis lettres patentes, 9 décembre 1814).

- Il a pour frère Guillaume *Stanislas* Faure (1765-1826), négociant et imprimeur, sous-préfet du Havre (avril 1800-juillet 1811), puis député de la Seine-Inférieure de 1810 à 1815, sans coloration politique nette.

- Joseph Faure, né le 5 mars 1760 au Havre, est d'abord avocat au parlement de Paris (1780-septembre 1790), devenu assesseur de justice de paix (1790), puis membre du Parquet, avec la fonction d'accusateur public près le tribunal criminel du 3^e arrondissement de Paris (1791), rétrogradé le 15 février 1792 comme simple substitut de l'accusateur auprès de la même juridiction ; rétabli en pleine Terreur comme « commissaire » près le tribunal du 1^{er} arrondissement de Paris (31 mai 1793), et promu ensuite comme accusateur public près le tribunal de la Seine (15 janvier 1795), juge (3 février 1797), puis enfin « commissaire du directoire exécutif »⁵ près le tribunal civil et criminel de la Seine (26 février 1799).

- Après une interruption de carrière de six ans au profit d'activités politiques, Faure est brièvement nommé assistant du procureur général près la Haute-Cour (1806). Il entame ensuite une brillante carrière administrative, comme conseiller d'État (du 14 août 1807 au 12 novembre 1828), étant en service ordinaire de 1807 à 1810, de 1812 à 1815 (confirmé à ce poste lors de la réorganisation du 5 juillet 1814⁶), et de 1817 à 1828, sinon en service extraordinaire. Sous l'Empire, Faure prend part à la rédaction de différents Codes (notamment celle du Code pénal et des Codes de procédure civile et criminelle) ; en outre, il est membre de la commission gouvernementale administrant les villes hanséatiques (Hambourg, Lubeck, Brême), spécialement chargée de l'organisation juridictionnelle (décembre 1810-avril 1814). Sous la Restauration, il siège, au sein du conseil d'État, au comité du Contentieux (1814-1817 et 1818-1819), et brièvement au comité de Législation (1817-1818).

- Il retrouve finalement la carrière juridique, avec une promotion ultime comme conseiller à la Cour de Cassation (12 novembre 1828-12 juin 1837), siégeant au sein de cette juridiction, à la chambre des requêtes, jusqu'à sa mort, le 12 juin 1837 à Paris.

- Désigné par les citoyens actifs de Paris comme l'un des « électeurs » du département de la Seine en l'an VII⁷, il est élu scrutateur du bureau électoral définitif, puis élu comme l'un des onze députés de la Seine au Conseil des Cinq-Cents (avril-novembre 1799) ; à la suite du coup d'État du 18-Brumaire (10 novembre 1799) et de l'adoption de la Constitution de l'an VIII (13 décembre 1799), il est désigné par les sénateurs comme l'un des cent membres du Tribunat, siège pendant toute la durée d'existence de ce corps (janvier 1800-16 août 1807) – y compris après la réduction autoritaire du corps décidée en 1802 par Napoléon- ; président de la section de législation puis un moment président du Tribunat lui-même, c'est alors un fidèle de l'Empereur ; sous la Restauration, il est brièvement député de la Seine-Inférieure de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu en février 1824 à l'arrondissement du Havre).

- Opportuniste, il s'est rallié à tous les régimes. Son opinion personnelle penchant au centre droit, il est totalement intégré dans la majorité villèliste durant sa mandature parlementaire ; il ouvre à cette époque en 1824-1827 un salon politique « ministériel » qui fait concurrence à celui de Piet ; il se rallie comme magistrat au régime de Juillet après 1830.

¹ Preuve que ces députés du Marais n'étaient pas tous aussi couards que la légende le fit croire, Faure père récusait carrément la compétence juridictionnelle de la Convention pour juger Louis XVI, demandant soit un appel au peuple, soit la constitution d'une Haute Cour formée de jurisconsultes provinciaux, votant finalement pour la détention et le sursis contre la peine de mort. Cf. A. Kuscinski, *Dictionnaire des conventionnels*, 1916, pp. 253-254.

² Faure avait effectivement signé la protestation de 73 députés contre les journées des 31 mai et 2 juin 1793, qui avaient vu l'arrestation et l'exécution de 29 députés girondins (*ibid.*).

³ Au cours de cette seconde période, Faure père demanda une Déclaration des *devoirs* du citoyen qui ferait pendant à la Déclaration des droits, et s'affirma hostile à l'instruction publique du peuple : « vous aurez un peuple de philosophes et d'agioteurs, et pas un valet de charrue, pas un batteur en grange, pas un journalier » (*ibid.*).

⁴ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°278, p. 185.

⁵ C'est-à-dire membre du Parquet, équivalent strict des « procureurs du roi » de l'Ancien régime, rétablis sous ce nom par la Restauration - après avoir été des « procureurs impériaux » sous l'Empire napoléonien.

⁶ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 266.

⁷ Les « électeurs » formaient, on le rappelle, moins de 0,5% de la masse des citoyens actifs.

- Il a fait deux interventions à la Chambre des députés.
- Chevalier d'Empire (lettres patentes, mai 1808), et donataire d'Empire d'une rente annuelle de 4000 francs, assise en Illyrie, il est en outre chevalier (14 juin 1804), officier (6 avril 1813) puis commandeur (15 janvier 1837) de la Légion d'Honneur (LH 942/ dossier 10).
- Un fils, Pierre François Joseph Faure, né le 15 août 1793 à Paris, avocat, puis magistrat sous la monarchie constitutionnelle, conseiller auditeur (nommé le 16 avril 1817, installé le 21 avril), puis conseiller titulaire (nommé le 28 décembre 1828, installé le 10 janvier 1829) à la cour royale de Paris¹.

FAURE (de l'Isère) : Joseph **Faure** (1764-1836)².

- Né à Saint-Pierre-de-Bressieux (Dauphiné)³ le 14 juillet 1764, et notaire de cette bourgade, il est nommé conseiller à la cour royale de Grenoble le 22 mars 1816, et installé le 14 mai, exerçant cette fonction au moins pendant toute la durée de la Restauration⁴.
- Député de l'assemblée de primaire du canton de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs (Isère) en juillet 1791, il est ensuite, un quart de siècle après, député de l'Isère du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il a fait deux interventions à la Chambre.

FAVARD de LANGLADE : Guillaume Jean **Favard** (1762-1831), puis **Favard de Langlade** depuis 1808, et **baron Favard de Langlade** depuis 1811⁵.

- Issu d'une famille roturière de modestes robins auvergnats, il est le fils de Jean Favard, notaire à Saint-Floret (Auvergne)⁶, et procureur (avoué) du marquis du lieu.
- Né à Saint-Floret le 2 avril 1762, Guillaume Jean Favard est avocat au parlement de Paris (1785-septembre 1790), puis commissaire national auprès du tribunal d'Issoire (28 novembre 1792-3 novembre 1795), chargé en outre à la même époque d'une mission exceptionnelle dans l'Ariège dans une affaire où il évite la déportation à deux curés réfractaires dénoncés par un prêtre constitutionnel marié. Fin 1795, il interrompt durablement son activité juridique pour se lancer dans la carrière politique (cf. *infra*). Puis il retrouve la magistrature, comme conseiller à la cour de Cassation de décembre 1809 à mai 1828 ; il est confirmé à ce poste lors de l'institution des membres de la Cour de cassation par le nouveau régime de la Restauration, en vertu de l'ordonnance du 15 février 1815⁷. En outre, il est nommé maître des requêtes au Conseil d'État, selon les cas en service extraordinaire (27 mars 1813-5 juillet 1814, puis août 1815-avril 1817), ou ordinaire (5 juillet 1814⁸-mars 1815, affecté au comité de Législation). Promu ensuite conseiller d'État, en service ordinaire (19 avril 1817-12 novembre 1828, au comité du contentieux jusqu'en 1819), il est placé en service extraordinaire le 12 novembre 1828, mais il a voix délibérative sous Martignac, privilège que supprime Polignac d'août 1829 à août 1830, ce qui l'empêche alors de participer aux délibérations du Conseil d'État. Il est aussi commissaire du roi devant les Chambres (mai 1828-août 1829).
- Sa carrière de magistrat est accélérée sous le gouvernement Martignac par Portalis, qui nomme Favard de Langlade président de la chambre des requêtes à la Cour de cassation le 17 mai 1828 (fonction exercée jusqu'à la mort du député en novembre 1831)⁹. Favard publie de nombreux traités juridiques de droit civil, notamment de droit des successions, qui ont fait autorité à leur époque¹⁰, et il

¹ Cf. son dossier matricule en BB 6*/525, registre 1, notice n° 120.

² Sur ce dernier, cf. la notice brève mais très utile de Henri Martineau, dans *Petit Dictionnaire Stendhalien*, Paris, Le Divan, 1948, p. 218, qui compense l'absence totale de renseignements dans les autres instruments de travail. Le député n'a aucun rapport avec la célèbre famille grenobloise homonyme.

³ Dans l'actuel département de l'Isère, à trente kilomètres au nord-ouest de Grenoble.

⁴ Cf. son dossier matricule en BB 6*/529, notice n°3314.

⁵ Sur ce personnage, on renvoie à la notice de Pierre-Germain Aigueperse, dans *Biographie des grands hommes de l'Auvergne*, 1836, vol. 1, pp. 252-253 ; celle d'Ambroise Tardieu, *Grand dictionnaire biographique... du Puy-de-Dôme*, p. 52, n'apporte rien de supplémentaire, sinon un portrait hors-texte.

⁶ Commune située dans l'actuel département du Puy-de-Dôme, située à onze kilomètres d'Issoire.

⁷ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°683, p. 87.

⁸ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 269.

⁹ Cf. un résumé assez complet de sa carrière dans le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 50.

¹⁰ À titre d'exemple, *Répertoire de la législation du notariat*, Paris, 1807, *Manuel pour l'ouverture et le partage des successions, avec l'analyse des principes sur les donations entre vifs, les testaments et les contrats de mariage*, Paris, éd. Nève, 1811, XIII-528 p. ; *Traité des privilèges et hypothèques*, Paris, 1812.

assure également une édition commentée des cinq Codes napoléoniens. Il publie en 1830 un ouvrage technique, mais d'actualité brûlante, intitulé *Législation électorale, avec l'analyse des principes et de la jurisprudence en cette matière*.

- Député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq-Cents¹ (3 novembre 1795-26 décembre 1799), Favard de Langlade est élu deux fois secrétaire de cette assemblée, et réélu juste avant le 18-Brumaire. Membre du Tribunat pendant toute sa durée d'existence (1^{er} janvier 1800-19 août 1807), il participe activement en son sein à l'élaboration du Code civil, du Code de procédure civile et du Code de commerce, et y exerçant un mois les fonctions de secrétaire (avril-mai 1800), puis celle de président (décembre 1801-janvier 1802) ; il encourt ensuite une disgrâce provisoire pour s'être opposé à la première version proposée pour le début du Code civil, mais il revient en grâce en se déclarant ardemment pour l'établissement de l'Empire en 1804, et en participant en 1805 à une délégation parlementaire à Austerlitz venue féliciter sur place Napoléon de ses victoires. Député du Puy-de-Dôme au Corps législatif (19 août 1807-15 décembre 1809), il préside en son sein la section de l'intérieur. Siégeant comme Représentant du Puy-de-Dôme à la Chambre des Cent-Jours (juin 1815), il est nommé malgré cette imprudence président du collège électoral du département de la Corrèze le 26 juillet 1815 pour les élections d'août 1815, et réélu continûment député du Puy-de-Dôme du 10 octobre 1815 au 20 avril 1831 (toujours élu à l'arrondissement d'Issoire à partir d'octobre 1821).

- Favard de Langlade a un positionnement politique d'administrateur obéissant : bonapartiste sous l'Empire, puis membre de la « minorité ministérielle » en 1815, il devient un centriste constitutionnel jusqu'en 1821, se rallie ensuite à une union royaliste entre centre et droite, est villèliste sans états d'âmes de 1822 à 1827, puis favorable à Martignac en 1828-1829 ; plus réservé en revanche envers la droite et le gouvernement Polignac en 1829-1830, il appartient au « groupe Lorgeril » (cf. ce nom) ; les sources sont d'ailleurs hésitantes et contradictoires sur son vote lors de l'adresse des 221 le 16 mars 1830 (il s'abstient ou vote pour l'adresse avec la gauche) ; il se rallie enfin logiquement au régime de Juillet.

- Il a fait 90 interventions à la Chambre en qualité de député (non comme commissaire du roi).

- Chevalier (lettres patentes, septembre 1808), puis anobli et fait baron d'Empire (lettres patentes, juillet 1811), titre confirmé sous la Restauration (lettres patentes, avril 1816), il est en outre chevalier (14 juin 1804²), officier (avril 1821), puis commandeur (30 octobre 1827) de la Légion d'Honneur (LH 945 / dossier 27).



Favard de Langlade

¹ Favard de Langlade, négligeant déjà les controverses politiques, se fait d'emblée remarquer par des rapports techniques de qualité sur le droit notarial, notamment sur les successions, le divorce, les enfants naturels, etc.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

- Sa fille unique, Julie Pauline Favart de Langlade († 1846), s'est mariée en 1812 à Joseph Henri Girot (1782-1856) dit Girot de Langlade, sous-préfet (entre 1811 et 1827), notamment à Clermont-Ferrand (1811-1812 et 1814-1815) puis à Saint-Gaudens (1817-1818) et Issoire (1818-1827, dossier F¹bI 161/12), puis l'un des trois régisseurs des octrois de Paris (1827-1830) - sous la tutelle du vicomte d'Audiffret, directeur du service des octrois parisiens - ; fait baron à titre personnel (lettres patentes, 20 août 1827), Girot de Langlade siège ensuite comme député orléaniste conservateur du Puy de Dôme (1834-1845), puis comme pair de France d'août 1845 au 24 février 1848 ; il se voit autorisé à recueillir les titres et majorats de son beau-père Favard de Langlade, par ordonnance royale du 23 octobre 1834¹.

FAYDEL : Jean Félix **Faydel** (1744-1827), puis **de Faydel** depuis 1814.

- Il est issu d'une famille de Cahors (Quercy), bourgeoise jusqu'à l'anoblissement du député sous la première Restauration.

- Il est petit-fils, fils et frère d'huissiers exerçant à Cahors.

- Lui-même avocat à Cahors, Jean Félix Faydel est membre de la loge franc-maçonne de la « Parfaite Union » de Cahors (déjà en 1776 et toujours en 1787) ; sous la Révolution, il échange une correspondance nourrie avec un autre avocat de Cahors, son ami Jean Filsac (1758-1794), condamné à mort le 1^{er} prairial an 2 [20 mai 1794] par le tribunal révolutionnaire séant à Paris, comme conspirateur, et aussitôt guillotiné en place de Grève.

- Il devient sous l'Empire conseiller de préfecture du Lot (janvier 1805-début 1811, dossier F¹bI 160/3).

- Député du tiers-état du Quercy aux États Généraux², il siège comme député monarchien³ de centre droit à la Constituante en 1789-1791, ami au sein de ce groupe de Lachèze-Murel (cf. ce nom). Secrétaire de l'Assemblée en septembre 1789⁴, il prend en octobre 1790 la défense du ministre de la Guerre La Tour du Pin pour les troubles éclatés à Montauban. Plus tard, il est député du Lot au Corps législatif d'août 1810 au 31 mars 1814, puis sous la Restauration du 4 juin 1814 au 20 mars 1815/13 juillet 1815⁵, puis du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816.

- Il est membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré).

- Il a fait quatre interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

- En raison de son attitude à la Constituante, il a été anobli à titre héréditaire (ordonnance, 6 septembre 1814⁶, puis lettres patentes, 13 février 1815) ; en outre, il est chevalier, puis officier de la Légion d'Honneur (LH 949/ dossier 20).

- Un fils, Antoine Joseph Pierre de Faydel, né à Cahors le 16 septembre 1780, avocat, conseiller auditeur à la cour impériale de Toulouse (22 août 1808-1^{er} juin 1811), substitut près cette même cour (1^{er} juin 1811-25 mai 1812), conseiller titulaire au même lieu (25 mai 1812-29 avril 1819), promu président de chambre de la cour royale de Toulouse par Decazes (nommé le 31 mars 1819, installé le 29 avril 1819), preuve, sans doute, d'un ralliement familial à la politique constitutionnelle d'équilibre menée par le favori royal⁷ ; le fils est aussi chevalier de la Légion d'Honneur.

¹ Cf. Albert Révérend, *Titres et confirmations de titres 1830-1908*, Paris, H. Champion, 1909, p. 61.

² Prêtant le serment du Jeu de Paume.

³ Faydel comme Lachèze-Murel appartiennent au « comité central » réunissant quinze députés notables de ce groupe monarchien dès août 1789, cité par Robert Griffiths dans *Le Centre perdu, Malouet et les monarchiens*, Grenoble, PUG, 1988, p. 67.

⁴ Dès cette époque, dans une *Opinion sur la sanction royale* (discours imprimé), Faydel estime nécessaire la préservation du droit de veto royal à toute loi élaborée par les représentants de la nation ; six mois plus tard en février 1790, il écrit à son ami Filsac : « Tout va de mal en pis. Les enragés continuent à faire la loi », surenchérisant en avril : « On va nous empoisonner de papier-monnaie [allusion transparente aux assignats] ...dépouiller en entier le clergé, le désordre est partout : je voudrais être en pays étranger » ; son idole politique est Cazalès, dirigeant modéré de la droite contre-révolutionnaire, tête de pont entre l'extrême-droite et le centre droit monarchien. Faydel vote naturellement contre la déclaration des Droits de l'Homme et en septembre 1791 contre la Constitution, s'associant aux protestations de la droite.

⁵ Selon que l'on considère la dissolution des Chambres par Napoléon au début des Cent-Jours, ou la dissolution de la Chambre des députés prononcée par Louis XVIII le 13 juillet 1815.

⁶ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°307, pp. 231-232.

⁷ Sur cette carrière, cf. aux AN le dossier matricule des magistrats BB 6*/533, registre 9, notice n° 6559.

FÉLIGONDE : Michel Claude **Pélessier de Féligonde** (1765-1853)¹.

- Il est issu d'une famille auvergnate de Clermont, anoblie en 1666 par charge de secrétaire du roi.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Pierre Pélessier (1696-1743) et d'Anne Lecourt ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Jean-François Dufour, baron de Villeneuve (†1781), lieutenant général de la sénéchaussée et présidial de Clermont, maître des requêtes, conseiller d'État, président du Grand Conseil, lieutenant civil au châtelet de Paris, intendant de Bourgogne (1761-1764), et de Catherine Geneviève Moufle, épousée en 1735.
- Il est fils d'Élisabeth Catherine Dufour de Villeneuve, épousée en 1754, et de Michel Pélessier de Féligonde, érudit local (1729-1787), secrétaire de la Société des lettres, sciences et arts de Clermont, et membre de l'Académie de Dijon, auteur de plusieurs *Dissertations* savantes ; ayant pris l'habit religieux de chartreux au couvent du Port-Sainte-Marie en Auvergne après un premier veuvage douloureux, il se remarie ensuite avec la mère du député.
- Il est neveu de Victor Pélessier de Féligonde (1726-1783), reçu jésuite (1744), professeur de théologie au collège de Clermont (1752), principal du grand collège des Jésuites de Toulouse, puis chanoine de la cathédrale de Clermont, auteur de deux *Mémoires* érudits.
- Il est aussi neveu de Jean-Baptiste Claude Dufour de Villeneuve, intendant du Berry en 1789-1790.
- Sa sœur aînée Françoise Pauline Pélessier de Féligonde (1755-1819) a épousé Pierre Teilhard (1763-1836), gentilhomme de la Maison du roi, anobli par Louis XVIII (ordonnance, 23 mars 1816, puis lettres patentes, 22 juin 1816), couple dont est issu en ligne directe le célèbre Pierre Teilhard de Chardin (1881-1955), jésuite, théologien et paléontologue.
- Né à Clermont (Auvergne) le 15 mai 1765, Michel Claude Pélessier de Féligonde assiste à l'Assemblée de la noblesse d'Auvergne en 1787 ; puis il épouse le 2 mars 1789 Perette Adélaïde Sophie de Forget (1764-1846), fille de Jean de Forget (1726-1781) et de Marguerite Dubois de la Paulze de Pessat (1730-1812).
- Il siège comme député du Puy-de-Dôme du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, et de mars 1824 au 16 mai 1830 (toujours élu au collège du département) ; réélu en juillet 1830 (même collège), il démissionne dès le 14 août, par légitimisme.
- Ultra-royaliste, et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il est villèliste en 1824, puis rejoint la contre-opposition en 1825-1827 ; il demeure fidèle à la droite de 1828 à 1830, vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et refuse de se rallier au régime de Juillet.
- Il a fait trois interventions à la Chambre des députés.
- Administrateur des hospices de Clermont, il est aussi membre fondateur de la Caisse d'épargne de Clermont en 1833 (et président de cet organisme de 1836 à sa mort en 1853) ; il est aussi président des sociétés de Saint-Vincent-de-Paul et du Rosaire Vivant à Clermont.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825²).
- Parmi ses enfants : un fils, Jacques Michel Pélessier de Féligonde (1800-1872), conseiller à la cour de Riom, et un autre, Pierre Eustache Pélessier de Féligonde (1807-1891), a siégé comme député monarchiste à la Constituante en 1871-1875.

FEUILLANT : Étienne Antoine **Feuillant** (1768-1840)³.

- Né à Brassac (Auvergne)⁴, il est fils d'un marchand de cette localité.
- Monté à Paris, Étienne Feuillant entreprend des études de droit et fait son stage d'avocat au moment où éclate la Révolution ; devenu journaliste, il fonde le *Journal du soir* (1790), qu'il rédige de concert avec Claude-François Beaulieu (cf. ce nom dans la partie consacrée aux journalistes et publicistes), puis le *Journal du soir sans réflexions, et courriers de Paris et de Londres* (6 novembre 1790-1^{er} octobre 1791), le *Journal de la seconde législature* (2 octobre 1791-20 septembre 1792), le *Journal de France* (21 septembre 1792-22 septembre 1794), et aussi le *Journal du soir, de politique et de littérature* (septembre 1792-décembre 1794) ; il se tient ensuite à l'écart de toute activité jusqu'à la Restauration.

¹ Sur lui et sa famille, cf. notamment Ambroise Tardieu, *Grand dictionnaire biographique... du Puy-de-Dôme*, 1878, p. 87.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Sur lui, cf. la courte notice d'Ambroise Tardieu, dans *Grand dictionnaire biographique... du Puy-de-Dôme*, 1878, p. 52, qui cite l'existence d'une notice nécrologique parue dans *la Gazette d'Auvergne* le 1^{er} août 1840.

⁴ Commune située à 15 kilomètres au sud de Clermont-Ferrand.

En 1814, il crée le *Journal général de France*¹, pour soutenir la cause des Bourbons, et en faire l'un des grands journaux royalistes de la première Restauration. Enrichi par son activité de patron de presse, il est devenu également maître de forges à Pouancé, au nord-ouest du département du Maine-et-Loire, d'où sa brève implantation politique.

- Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire) le 26 juillet 1815², puis finalement remplacé à cette fonction³, il parvient à se faire élire au collège du département, et siège comme député du Maine-et-Loire du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; il est élu par ses collègues comme rapporteur d'une des parties « recettes » du budget (contributions indirectes). Il publie en 1818 un ouvrage de 160 pages intitulé *Des lois fondamentales considérées dans leurs rapports politiques*, portant sur les polémiques relatives à la Charte et à son caractère irréversible.

- Ultra-royaliste, il épouse systématiquement la ligne de la majorité de la Chambre introuvable ; le 10 novembre 1815, il appuie avec d'autres ultras une rédaction du procès-verbal renvoyant une pétition au ministère des Finances « avec la vive recommandation de la Chambre », contre l'avis de la minorité ministérielle ; et il provoque un tollé lors d'une séance en soupçonnant implicitement les membres de la « minorité ministérielle » de n'être pas « des sujets fidèles ».

- Il a fait 16 interventions à la Chambre des députés.

- Vraiment très riche, il paye 5570 francs de cens en 1815, soit plus de cinq fois le seuil d'éligibilité.

FIGAROL : Jean Bernard Marie **Figarol** (1760-1834).

- Il est issu d'une famille de Comminges connue depuis 1652, initialement commerçante, installée à Tarbes depuis le XVII^e siècle, et formant depuis lors une véritable dynastie locale d'hommes de loi.

- Né à Tarbes le 5 mars 1760, initialement avocat et membre de la loge franc-maçonne du Grand Orient de Tarbes, il devient ensuite juge puis président du tribunal civil de Tarbes jusqu'en 1800, puis du tribunal criminel de cette même ville jusque début 1811. Muté ensuite à Pau, Figarol est successivement conseiller, puis président de chambre (1811⁴-1815) de la cour impériale de Pau, avant d'être promu sous la seconde Restauration premier président de la cour royale de Pau, charge qu'il exerce de mars 1816 à sa mort le 26 septembre 1834⁵.

- Nommé président du collège électoral du département des Hautes-Pyrénées le 26 juillet 1815⁶ pour les élections d'août 1815, il parvient à se faire élire (puis réélire en 1816), et siège à la Chambre comme député des Hautes-Pyrénées du 10 octobre 1815 à juillet 1820, puis de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu en 1824 au collège, désormais unique, du département).

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis du centre constitutionnel, il est hostile aux ultras jusqu'en 1820. Intégré cependant en 1824-1825 dans la mouvance villèliste (soutenant le projet de répression du sacrilège en avril 1825), puis à nouveau dissident en 1826-1827, il est proche alors du groupe dit « de centre droit » que dirige Bourdeau.

- Il a fait douze interventions à la Chambre des députés. Il meurt à Aurensan (Hautes-Pyrénées)⁷ le 26 septembre 1834.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (vers 1804, LH 971/ dossier 20).

FILHOT : Gabriel Romain **Filhot de Marans** (1753-1830).

- Il est issu d'une famille de Guyenne, anoblée en 1654 (mode d'anoblissement inconnu), ayant donné plusieurs conseillers au parlement de Bordeaux au XVIII^e siècle.

- Propriétaire, on ne lui connaît aucune activité autre que ses mandats politiques.

- Il comparaît aux assemblées de la noblesse de Bordeaux en 1789 ; sous la Restauration, il est membre et souvent président du conseil général (dès l'Empire, et au moins jusqu'en 1816), et député

¹ Ce journal est relativement éclectique au départ ; ce n'est qu'ensuite qu'il est accaparé par les doctrinaires (Royer-Collard) puis par les libéraux (Benjamin Constant), jusqu'à sa fusion significative avec *l'Indépendant* en 1819.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 55.

³ Par La Selle d'Echevilly, conseiller à la cour royale de Paris. On ignore les raisons de ce changement.

⁴ Cf. *Almanach impérial* de 1812, Paris, Testu, 1812, p. 526.

⁵ Il est encore mentionné à cette fonction dans *l'Almanach royal et national* de 1834, Paris, Guyot et Scribe, 1834, p. 316.

⁶ Cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 58.

⁷ Commune située à dix kilomètres au nord de Tarbes.

de la Gironde du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, choisi comme candidat par l'arrondissement de Bordeaux à cette date, mais non réélu au collège de département.

- Ultra-royaliste, il a fait une seule intervention à la Chambre des députés.

- Chevalier de la Légion d'Honneur (LH 972/ dossier 10), il est décédé le 27 janvier 1830 à Saint-Selve (Gironde).

Témoignage :

-Camille de Tournon¹ : « Un des plus grands propriétaires du département, président depuis plusieurs années du Conseil général [...] ; M. Filhot de Marans a des idées peu conformes aux opinions dominantes : son grand âge et sa faible santé l'empêcheront de paraître à la tribune. Il connaît bien l'administration » (26 août 1815, Archives nationales, F¹cIII/Gironde/3, rapport préfectoral non signé adressé au ministre de l'Intérieur).

FLAUJAC : Marc Antoine Joseph **Garrigues de Flaujac** (1772-1852).

- Il est issu d'une famille du Quercy agrégée à la noblesse, maintenue noble en 1784, la maintenue valant ici anoblissement en bonne et due forme.

- Ayant servi comme officier (grade inconnu)², il est membre du conseil d'arrondissement de Cahors, maire de Flaujac (Lot), député du Lot de mars 1824 au 16 mai 1830 (deux fois élu au collège de département, qu'il préside en 1827) ; réélu en juin 1830 au collège électoral d'arrondissement de Montcuq-Puy l'Evêque, qu'il préside, il est invalidé le 31 août 1830 par la nouvelle Chambre.

- Villèliste, membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, puis fidèle jusqu'au bout à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Resté muet à la Chambre des députés, il est chevalier de Saint-Louis (avril 1816).

FLEURIAU de BELLEVUE : Louis Benjamin **Fleuriau** (1761-1852), dit **Fleuriau de Bellevue** du nom d'une propriété coloniale paternelle à Saint-Domingue.

- Il est issu d'une famille calviniste, d'imprimeurs de Châtellerault, installée à la Rochelle depuis le XVII^e siècle, et enrichie dans la culture sucrière, possédant au XVIII^e siècle des plantations sucrières à Saint-Domingue³, anoblie peu avant 1789.

- Il est fils d'un négociant, anobli par charge d'officier commensal de la maison du roi (vers 1785).

- Il est frère d'Aimé Paul Fleuriau, receveur général des Finances à Moulins sous la Restauration.

- Négociant protestant émigré en Italie pendant la Révolution, c'est aussi un érudit, passionné de géologie, correspondant de l'Institut, auteur de nombreuses brochures savantes.

- Membre du conseil général (1801-1850), et député de la Charente-Inférieure de décembre 1820 au 20 avril 1831 (élu au collège du département, sauf en février 1824 où il est élu à l'arrondissement de La Rochelle), il est nommé président du collège électoral de l'arrondissement de La Rochelle en février 1824, novembre 1827 et juin 1830.

- Membre modéré parmi la majorité villèliste de 1821 à 1827, il se montre favorable à Martignac en 1828-1829, mais rallie ensuite la droite en 1829, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il a fait 14 interventions à la Chambre des députés.

- Chevalier, puis officier (19 mai 1825) de la Légion d'Honneur (dossier LH 0982/053), il est en outre président de la société d'agriculture de La Rochelle, et fondateur du Museum d'Histoire Naturelle de la Rochelle.

- Mort célibataire et sans postérité, il est l'oncle d'Aimé-Benjamin de Fleuriau (1785-1862), -fils d'Aimé Paul, cité *supra*-, gouverneur par intérim du Sénégal (1818-novembre 1819), capitaine de vaisseau (1822), secrétaire du Conseil de l'Amirauté (1823-1829) et maître des requêtes au Conseil d'État en service extraordinaire (20 décembre 1827-27 février 1848, sans interruption) ; sous la monarchie de Juillet, est en outre délégué des colons de la Martinique, puis directeur du personnel du ministère de la Marine (1838-1848).

¹ Qui est, on le rappelle, préfet de la Gironde du 12 juillet 1815 au 9 janvier 1822.

² Probablement cadet en 1791, ou alors officier d'émigration. On manque d'informations à ce sujet.

³ Sur l'implantation coloniale de cette famille, on renvoie à la thèse de J. Cauna, *Une habitation de Saint-Domingue à la fin du XVIII^e siècle, la sucrerie Fleuriau de Bellevue*, thèse Poitiers, 1983, 2 vol.

FLOIRAC : Jacques Étienne **de La Grange-Gourdon, comte de Floirac** (1755-1842).

- Il est issu d'une famille du Quercy, connue depuis 1495, progressivement agrégée à la noblesse au XVI^e siècle, ayant donné notamment deux pages de la Grande Écurie du roi en 1694 et 1718.
- Page de Monsieur, comte de Provence (1771), depuis Louis XVIII, il est ensuite sous-lieutenant (1774), puis capitaine de dragons (1779-1790).
- Arrêté à Varennes avec le roi, et détenu quelques mois fin 1791, il émigre, sert dans l'armée des princes (1792-1794), est capturé au moment d'un passage en Angleterre, puis emprisonné pendant un an et demi (1795-1796) ; condamné à mort, il s'enfuit mais reste en France (1796-1804) ; activement recherché comme conspirateur, repris et détenu quelques mois en 1804.
- Maréchal de camp (juin 1814), puis préfet du Morbihan (26 juillet 1814¹-22 mars 1815), il est destitué par Napoléon ; « commissaire en second » du Roi en Bretagne pendant les Cent-Jours, il est chargé d'organiser des troupes de volontaires royalistes.
- Il a épousé une demoiselle de La Ferronnays, décédée le 11 mars 1841², ce qui le fait entrer dans la parentèle du ministre des Affaires étrangères, le comte de la Ferronnays (1777-1842).
- Sous la seconde Restauration, après un rétablissement sans suite comme préfet du Morbihan (nomination le 8 juillet, annulée le 14), il est nommé commandant militaire du département du Morbihan (juillet-octobre 1815), puis préfet de l'Hérault (25 octobre 1815³-6 août 1817), destitué par Lainé comme trop favorable aux sociétés ultra-royalistes secrètes.
- Préfet de l'Aisne (9 janvier 1822-8 janvier 1823), il est pressenti pour une promotion dans le Doubs le 8 janvier 1823, finalement non concrétisée, et rétabli alors dans ses précédentes fonctions de préfet de l'Aisne (22 janvier 1823-12 novembre 1828), dossier F¹bI 160/8.
- Enfin, il est propulsé par Martignac conseiller d'État en service ordinaire le 20 novembre 1828, probablement sous l'égide de La Ferronnays, parent de la femme du député ; il siège au comité de la Guerre et de la Marine, et reste au conseil d'État jusqu'au 20 août 1830.
- Il siège comme député de l'Hérault de novembre 1817 à mai 1822.
- Ultra-royaliste pendant sa mandature parlementaire, il est devenu un peu plus modéré ensuite, et soutient le gouvernement Martignac, auquel appartient le parent de sa femme La Ferronnays.
- Il a fait 35 interventions à la Chambre.
- Chevalier de Saint-Louis (avant 1792), président honoraire de l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis du département de l'Hérault dans les années 1820, il est en outre chevalier (12 décembre 1827⁴) de la Légion d'Honneur (LH 1189/ dossier 99).

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « M. de Floirac est âgé d'environ 70 ans ; ses traits sont réguliers et sa taille assez haute ; sa voix est faible et chevrotante. Il porte les cheveux courts et sans poudre » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 147-148).

FOLLEVILLE : Louis Jean André **de Folleville** (1765-1842).

- Il est issu d'une famille de la noblesse normande, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1470)⁵.
- Il est fils d'un officier subalterne, ayant grade de lieutenant.
- Il est beau-père et rival politique de Rioult de Neuville (cf. ce nom), qui siège comme député du Calvados sous l'Empire et la Restauration, avant d'accéder à la pairie.
- Conseiller au parlement de Rouen (1789-septembre 1790), il émigre de 1792 à 1800 environ, jusqu'à son retour sur ses terres d'Orbec (Calvados).
- Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Lisieux dès 1810, puis le 26 juillet 1815⁶ pour les élections d'août 1815, il parvient à se faire élire au collège du département, puis réélire en octobre 1816, et il siège donc comme député du Calvados du 9 octobre 1815 à juillet 1821.

¹ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°235, p. 71.

² *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, nécrologe 1841-1842, p. 325.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°196, p. 393.

⁴ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur), mentionnant bien sa fonction de préfet de l'Aisne.

⁵ Sans rapport de parenté avec le marquis de Folleville (1749-1835), député de droite à la Constituante en 1789-1791.

⁶ Cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 48.

- Ultra-royaliste, il a fait cinq interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 990/ dossier 21).
- un petit-neveu, *Daniel Louis André de Folleville de Bimorel* (1842-1916), doyen de la faculté de droit de Douai (1879), et député de la Seine-Inférieure en 1896-1898 et de 1906 à sa mort en 1916, évoluant du légitimisme au centre gauche républicain¹.

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « M. de Folleville était, avant la révolution, conseiller au parlement de Rouen. [...] Néanmoins, il y a dans sa personne, je ne sais quoi de si opposé à la gravité d'un magistrat, de si peigné, de si propre, de si musqué, de si compassé, de si aiguisé, qu'il est difficile de concevoir comment une robe peut tenir sur ses épaules, et qu'on ne saurait apercevoir en lui l'étoffe d'un juge. Son nom même semble fait exprès pour lui » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 148-150).

[²**FOLMONT** : Charles Joseph Étienne, **baron de Folmont** (1784- ?).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Quercy, la filiation suivie ne remontant qu'en 1600.
- Né dans le château familial de Folmont à Montcuq (Quercy)³ le 20 décembre 1784, il est maire de Montcuq, il est aussi membre du conseil général du Lot ; élu député du Lot à l'arrondissement de Puy-l'Évêque en novembre 1827, il envoie le 16 février 1828 sa démission de la Chambre à la suite de la contestation de son élection (les gendarmes étant intervenus au sein du collège électoral)⁴.
- Membre de la droite villèliste, il est resté muet à la Chambre de l'ouverture de la session le 5 février 1828 jusqu'à sa démission onze jours plus tard, enregistrée avant son admission à la Chambre].

FONTENAY : Jean-Paul **Andoche de Fontenay** (1771-1849).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Charolais, anoblie en 1740 par charge de secrétaire du roi en la chancellerie près le parlement de Metz.
- Il est fils d'un officier, mousquetaire puis lieutenant-général de bailliage.
- Lui-même officier de chasseurs lorsque éclate la Révolution (1787-1791), il n'a plus d'activité extrapolitique qui soit connue ensuite.
- Maire de Sommant (commune de Saône-et-Loire, dans l'arrondissement d'Autun) au moins depuis 1820⁵, membre du conseil général (1812-1831), et député de Saône-et-Loire de mars 1824 au 16 mai 1830 (élu en 1824 au collège du département, puis en novembre 1827 à l'arrondissement d'Autun), il est réélu en juin 1830 (arrondissement d'Autun), mais démissionne le 17 août, par légitimisme.
- Villèliste, puis fidèle jusqu'au bout à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et refuse de se rallier ensuite au régime de Juillet.
- Il a fait deux interventions à la Chambre.
- Vicomte à titre personnel (ordonnance, juillet 1830), il est également chevalier de Saint-Louis (décembre 1814).

FORBIN des ISSARTS : Joseph *Henry* Charles Louis, **marquis de Forbin des Issarts** (1775-1851).

- Il est issu de la prestigieuse famille provençale des Forbin, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1498), ayant donné des consuls, des magistrats, des officiers supérieurs et aussi des cardinaux ; appartenant à la branche des Issarts, du nom du château situé à Villeneuve-lès-Avignon (Gard), portant le titre de marquis comme titre de courtoisie.
- Il est très lointainement cousin de la branche de Forbin-Janson, séparée depuis le XVI^e siècle, qui a donné notamment : 1° un député de la noblesse aux États Généraux non admis à l'Assemblée constituante de 1789 ; 2° un pair de France des Cent-Jours banni fin 1815, et enfin 3° Charles Auguste

¹ Cf. la notice de Rosemonde Sanson et Anne-Marie Sohn, in J-P. Chaline, et A-M Sohn (dir.), *Dictionnaire des parlementaires de Haute-Normandie 1871-1940*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, pp. 134-137.

² L'admission de Folmont n'ayant jamais été prononcée, il n'a jamais été député à proprement parler ; on ne le fait figurer ici que pour mémoire.

³ Dans l'actuel département du Lot, au sud-ouest du Cahors.

⁴ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 52, p. 637. Son admission à la Chambre avait été remise à discussion le 8 février 1828 (*Archives Parlementaires*, *op. cit.*, p. 579).

⁵ Cf. *Annuaire du département de Saône-et-Loire, année 1820*, Macon, Dejussieu, 1820, p. 68.

Marie Joseph, comte de Forbin-Janson (1785-1844), vicaire général de Beauvais puis évêque de Nancy et célèbre missionnaire, en France même, puis en Asie mineure, et enfin au Canada.

- Il est lointainement cousin aussi de Louis Nicolas Philippe Auguste, comte de Forbin (1777-1841), peintre et archéologue, directeur des musées royaux depuis 1815, maintenu en poste sous la monarchie de Juillet, à l'origine de la modernisation du musée du Louvre.

- Il est fils d'un capitaine de dragons (1744), promu colonel de cheveau-légers (1747), ayant titre de « chef des vétérans dans les troupes du roi de France » à la naissance de notre parlementaire en 1775¹.

- Longtemps émigré, de 1790 à 1810 environ, il sert comme officier en Espagne ; vers 1813, il devient le coordinateur des sociétés secrètes royalistes de la région de Lyon.

- Nommé à la Restauration officier supérieur des Gardes du corps du roi, avec grade de colonel (1814), il est promu colonel d'état-major (1815), puis maréchal de camp (1822).

- Grâce à l'arrivée de la droite au pouvoir, il est nommé conseiller d'État en service ordinaire (8 janvier 1823²-1828), et commissaire du roi devant les Chambres (juin 1824-vers 1826) ; renommé conseiller d'État le 25 juillet 1830, la nomination reste sans suite, pour cause de révolution de Juillet.

- Membre du conseil général, et député du Vaucluse du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, et de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département en 1820 et 1824), il est ensuite pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830 ; il a été nommé président du collège électoral départemental du Vaucluse en août 1815, mars 1824, novembre 1827 et juillet 1830.

- Ultra-royaliste, puis villèliste, et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il est resté relativement célèbre en raison de sa violente mise en cause du président modéré de la Chambre, Lainé, le 5 avril 1816 ; il s'est également battu en duel avec le *leader* libéral Benjamin Constant, en 1822.

- Il a fait 37 interventions à la Chambre des députés (et 13 à la Chambre des pairs), non comptées deux interventions prononcées en qualité de commissaire du roi.

- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, mars 1829), il est en outre chevalier de Saint-Louis (juin 1814), officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur, et chevalier de Malte.

- Un fils, Alfred Forbin des Issarts, officier démissionnaire en 1830, compromis ensuite dans plusieurs complots légitimistes sous la monarchie de Juillet.

FORMONT : Étienne Joseph (**de**) **Formont** (1784-1854).

- Il est issu d'une famille roturière de colons de Saint-Domingue, Formont est né à Haïti en 1784, et ne rejoint la métropole qu'en 1803.

- Nommé maître des requêtes au conseil d'État en service ordinaire le 19 avril 1817, il siège au comité de la Marine et des colonies, puis de la Guerre ; comme le député précédent, il est nommé conseiller d'État en service extraordinaire le 25 juillet 1830, mais doit quitter le conseil d'État définitivement le 20 août 1830, en raison des suites de la révolution de Juillet.

- Député de la Loire-Inférieure de février 1828 au 16 mai 1830 (élu à l'arrondissement de Savenay), il est réélu en juin 1830 (même collège), mais considéré comme démissionnaire le 17 septembre 1830, par son refus, motivé par une lettre à la Chambre, de prêter serment au nouveau régime.

- Élu en 1828 comme royaliste indépendant vis-à-vis du ministère, il s'insère néanmoins rapidement à droite au sein de la Chambre, vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et reste légitimiste après la révolution de Juillet.

- Il a fait 49 interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (28 octobre 1829³, LH 1000/ dossier 40).

Témoignage :

- Frénilly : « Breton, maître des requêtes, c'était un superbe homme, jeune encore, d'esprit vif, de tête ardente et de la plus belle âme. Possesseur de six cent mille francs aux îles, il les avait donnés pour le service du roi dans les Cent-Jours » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, éd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, ch. 17, p. 373).

¹ Cf. son acte de naissance, dont la copie est jointe aux Archives nationales, en C/1315 pour l'année 1815.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 16, 1^{er} semestre 1823, n°580, p. 9.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

FORNIER de CLAUZELLES : Jean-François Gaspard **Fornier de Clauzelles** (1763-1843), **vicomte Fornier de Clauzelles** depuis 1829.

- Il est issu d'une famille¹ de la bourgeoisie d'Ax (comté de Foix), connue depuis la fin du XV^e siècle, « vivant noblement », plusieurs fois condamnée pour usurpation de noblesse (1666 et 1697), puis maintenue noble (1707) selon une prétendue filiation de 1539, la date de maintenue devant être prise pour point de départ effectif de la noblesse.
- Petit-fils d'un avocat, licencié en droit, il est fils (3^e né sur 7) de Joseph Basile Fornier de Clauzelles, qui a participé aux assemblées de la noblesse à Pamiers en 1789.
- Il est frère aîné de Jérôme Hilarion Fornier de Clauzelles, conseiller municipal de Pamiers (1805) et conseiller général de l'Ariège (1811-1833).
- Ayant pris part avec son frère aux assemblées de la noblesse de Pamiers en 1789, il émigre en Espagne de 1792 à 1800 environ, puis exerce sous la Restauration les fonctions de lieutenant de l'ouvrier à Ax (chef-lieu de canton de l'Ariège). D'une fortune médiocre, il n'apparaît pas sur les deux « listes des 30 » personnes les plus imposées du département ni en 1805 ni en 1813.
- Maire d'Ax (1800-1813), puis maire provisoire de Foix (juillet 1815), il est député de l'Ariège du 9 octobre 1815 à juillet 1821, démissionne à cette date, mais reste membre du conseil général du département (1820-1830).
- Opposant assez discret au régime impérial, comme l'indique sa présence sur la liste « des soixante », il est ensuite ultra-royaliste, puis villèliste, et fidèle à la droite ; Villèle puis Polignac tentent vainement de le faire réélire en 1827 et 1830 en le désignant comme président de collège de l'arrondissement de Foix.
- Il est resté muet à la Chambre.
- Vicomte héréditaire (lettres patentes, avril 1829), titre transmissible à son neveu, il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (en 1821, LH 1001/ dossier 15).
- Il est décédé célibataire et sans postérité (d'où la transmission de son titre à son neveu).

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « On rencontre peu d'hommes dont l'air soit moins engageant et l'abord plus fâcheux. Sa personne a quelque chose de rébarbatif et de loup-garou. Il a le front haut et ridé, les cheveux roux, rares, raides et hérissés, son menton est enfoncé dans sa cravate et son col ; son regard est sournois, et sa bouche, enveloppée dans ses rides, fait une moue de Croquemitaine, capable d'épouvanter les petits garçons » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 150-151).

FOUCAULD : Joseph Jules **de Foucauld de Malembert** (1782-1821), dit le **marquis de Foucauld**.

- Il est issu d'une des nombreuses branches d'une famille très ancienne de la noblesse limousine, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1298) ; le titre de marquis est de courtoisie.
- Petit-fils, en ligne maternelle, d'un fermier général, également directeur des postes de Limoges et inspecteur du haras royal de Pompadour, il est fils d'un officier subalterne, capitaine d'infanterie.
- Né à Lubersac (Corrèze), Joseph Jules de Foucauld est officier subalterne du Génie, avec grade de capitaine (1804) ; il rentre ensuite dans l'administration comme inspecteur des Finances (1808), ce qui lui vaut d'être nommé en 1814 comme rapporteur d'une commission sur une éventuelle indemnisation à apporter aux officiers d'émigration.
- Il reprend ensuite sa carrière militaire comme lieutenant-colonel (1815), puis comme colonel du génie (été 1815), avec les fonctions de commandant de régiment à Montpellier, puis à Metz.
- Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Brive (Corrèze) le 26 juillet 1815² pour les élections d'août 1815, il parvient à se faire élire par le collège du département, et siège comme député de la Corrèze du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; nommé président du collège électoral du département de la Corrèze en octobre 1816, il est alors trop jeune pour être réélu (moins de 40 ans).
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il a fait deux interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (août 1814), et officier de la Légion d'Honneur (LH 1005/ dossier 49).
- Tardivement marié, deux mois avant sa mort, il a eu une fille unique, posthume.

¹ Sur cette famille, cf. la généalogie détaillée donnée par Jules Villain, in *La France moderne*, t. III/2, pp. 1522-1528.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 49.

FOUCAULT : François Louis *Charles*, **marquis de Foucault de Jarzé** (1778-1873).

- Il est issu d'une autre branche de la même famille que le député précédent, distincte depuis 1332 et orthographiant son nom différemment, ayant dérogé, avant d'être anoblie en 1568 par charge de président des enquêtes au parlement de Bretagne, fournissant des conseillers et même un président (1585) au présidial de Bourges, ainsi que des trésoriers de France à Bourges et à Limoges, et portant le titre de marquis en 1782, par achat de fief confirmé par lettres patentes.
- Il est petit-fils, en ligne maternelle, d'un conseiller du roi, président en l'élection de La Flèche (Sarthe), ville natale du député.
- Il est fils de François-Joseph de Foucault (1744-1802), officier de cavalerie installé dans le Maine, jeune colonel (1772), puis maréchal de camp (1788), tacticien réputé, 1^{er} marquis de Foucault (1782), qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse d'Angers.
- Il est beau-frère de La Bouillierie, intendant de la maison du roi et député de droite (cf. ce nom).
- Émigré de 1790 à 1800, il est payeur des armées (1806), promu en 1807 inspecteur des Finances grâce à l'entremise de La Bouillierie ; il est nommé ensuite sous la Restauration sous-préfet d'Ancenis (Loire-Inférieure, août 1815-mars 1819), puis destitué par Decazes (dossier F¹bI 160/11).
- Député de la Loire-Inférieure de novembre 1821 au 5 novembre 1827 (deux fois élu à l'arrondissement de Nort), il apparaît à la Chambre comme un spécialiste des questions financières.
- Ultra-royaliste, puis villèliste, il a fait 15 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (décoré en 1825 semble-t-il).

Témoignage :

- Frénilly : « Foucault n'était rien que breton riche, avare » (*Souvenirs d'un ultra-royaliste*, éd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, ch. 17, p. 374).

FOUGEROUX : Armand *Charles* Alexandre **Duhamel de Fougeroux** (1781-1850).

- Il est issu d'une famille Fougeroux, connue depuis le début du XVIII^e siècle, appartenant alors à la haute bourgeoisie parisienne, anoblie en 1735 par charge (cf. *infra*).
- Il est le petit-fils, en ligne paternelle, de Pierre Jacques Fougeroux de Blavau (1678-1743), avocat en parlement, devenu conseiller secrétaire du roi en la grande chancellerie, anobli comme tel en 1735, également trésorier receveur général et payeur triennal des rentes de l'hôtel de ville de Paris depuis 1721, et d'Angélique Du Hamel (1705-1760).
- Il est le petit-neveu du célèbre Henri-Louis Duhamel du Monceau (1700-1782), frère de la précédente, pensionnaire (1738), sous-directeur (1742) puis directeur (1756) de l'Académie des Sciences, savant et publiciste prolifique, ayant découvert les principes modernes de la sylviculture qu'il expose dans sa *Physique des arbres* (1758), également chargé par Maurepas comme inspecteur général de la marine (depuis 1739) de la construction et de l'armement de la flotte navale française, publiant des *Éléments de l'architecture navale* (1752) et un *Traité sur la santé des marins*, fondant et dirigeant l'École de Génie maritime (1765-1782).
- Il est le fils tardif d'Auguste Denis de Fougeroux de Bondaroy (1731-1790), avocat et savant, membre associé de l'Académie royale des Sciences pour la botanique (1758), participant aux assemblées de la noblesse d'Orléans (1789), et de Françoise Henriette Vérany de Varennes, épousée le 23 décembre 1765 à Montdidier (Picardie, Santerre), installée ensuite dans l'Orléanais avec ses enfants.
- Il est aussi frère d'Auguste Denis Fougeroux de Denaivilliers (1766-1835), membre du conseil général du Loiret, puis sous-préfet de Pithiviers de juin 1823 à août 1830 (dossier F¹bI 160/11).
- Né à Paris le 4 juillet 1781, Duhamel de Fougeroux est juge au tribunal de 1^{ère} instance d'Orléans (1812-1820), puis juge honoraire.
- Il siège comme député du Loiret de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Pithiviers). Villèliste, il est resté muet à la Chambre. Il meurt bien plus tard à Orléans le 5 mai 1850.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825¹) ; comme ses frères, il est autorisé en 1817 par ordonnance royale à ajouter le nom de Duhamel, en raison de la notoriété de leur grand-oncle.

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

- Il a épousé en premières noces à Châteaudun Paule d'Arcy, puis en secondes noces en 1845 Marie Anne *Léontine* d'Armand de Châteaueux (1809-1881). Il a eu trois enfants, dont l'aîné, Charles Marie Duhamel de Fougeroux (1842-1893), est maire de Vrigny (Loiret).

FOUGIÈRES : Louis Joseph, **comte de Fougères** (1779-1841).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Bourbonnais, connue depuis le XV^e siècle, de race, avec une filiation suivie ne remontant qu'à 1566, maintenue noble en 1667, installée à la Cour de Versailles à la fin de l'Ancien Régime.
- Il est fils d'un sous-gouverneur des Enfants de France, lieutenant général de police du Bourbonnais, puis maréchal de camp (1770), premier maître d'hôtel du comte d'Artois (Charles X), et gouverneur d'Amiens.
- Né à Paris et baptisé à Versailles, il est filleul du comte de Provence (Louis XVIII), et de sa femme.
- Nommé sous la première Restauration officier de la maison militaire du roi, il occupe en 1814 la fonction de maréchal des logis à la compagnie d'Havré, avec rang de colonel.
- Il siège comme député du Cher de décembre 1824 au 5 novembre 1827 (élection partielle en août 1824 au collège du département, en remplacement de Peyronnet, ayant opté pour la Gironde).
- Villèliste, il a fait trois interventions à la Chambre.
- Chevalier de Saint-Louis (août 1814), et de la Légion d'Honneur (LH 1008/ dossier 10), il est en outre gentilhomme de la chambre du roi (v. 1825).

FOUQUERAND : Denis Antoine Marie **Fouquerand** (1770-1851).

- Né à Beaune (Bourgogne) le 24 septembre 1770, il est sous-officier en 1790, puis il devient magistrat sous l'Empire : juge suppléant au tribunal de 1^{ère} instance de Beaune (nommé le 6 avril 1811, installé le 2 mai), il exerce cette fonction jusqu'au 29 janvier 1816, ayant refusé une promotion comme procureur du roi près ce tribunal le 8 novembre 1815 ; il est finalement promu juge titulaire au même tribunal le 30 janvier 1816, fonction qu'il exerce tout au long de la Restauration et peut-être aussi sous la monarchie de Juillet¹. Également grand propriétaire viticole à Savigny-les-Beaune, il fait une importante donation en territoires viticoles situés dans cette commune aux hospices de la Charité de Beaune le 8 février 1844, tandis que son épouse Charlotte Claudine Bonnard avait déjà fait de même par testament le 1^{er} mai 1832.
- Administrateur municipal de Beaune sous la Révolution, il est ensuite membre du conseil général de la Côte d'Or jusqu'en 1817. Après un échec essuyé en mai 1822 contre le libéral Chauvelin, il devient député de la Côte d'Or de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Beaune), puis est battu en 1827 et en 1830 par le libéral Mauguin. Il meurt à Beaune le 11 juillet 1851².
- Villèliste, il manifeste toutefois une certaine indépendance dans ses prises de position.
- Il a fait 27 interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur.

FOUQUIER-LONG : Louis Frédéric Gilbert François **Fouquier** (1780-1842), dit **Fouquier-Long** depuis son mariage.

- Petit-fils, en ligne paternelle, d'un conseiller-secrétaire du roi à Beauvais (Picardie), il est fils cadet de Charles François Robert Fouquier et de Charlotte Sophie Sutaine.
- Né à Beauvais³, il s'installe à Rouen (Normandie), où il épouse le 1^{er} juillet 1806 Aimée Long (née en 1788), fille de Louis Étienne Long (1748-1801), marchand-fabricant textile spécialisé dans les indiennes, et de Marie Amable Boudehan, elle-même fille d'un marchand de toiles.
- Il est frère de Charles Robert Félix Fouquier, négociant.
- Louis Frédéric Fouquier devient manufacturier à Déville-lès-Rouen, et il siège parallèlement au conseil d'administration des hospices du département de Seine-Inférieure.
- Membre du conseil d'arrondissement de Rouen, il est député de la Seine-Inférieure de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département), rapporteur parlementaire du budget 1826, partie

¹ Cf. aux N le dossier BB 6 */528, notice n°2865.

² AD Côte d'Or, tables décennales de Beaune, cote 3^F/57/15, 1843-1852, numérisées et mises en ligne sur Internet.

³ Peut-être parent de l'adjoint au maire de Beauvais sous la Restauration, qui s'appelle aussi Fouquier.

« recettes » (avril 1825), et de la totalité du budget 1828 (février 1827). Il est l'un des six députés¹ nommés comme membres de la commission de liquidation de l'indemnité accordée aux émigrés (9 mai 1825-27 juin 1827).

- Villèliste, il a fait 28 interventions à la Chambre des députés. Il est mort le 10 septembre 1842 à Elbeuf (Seine-Inférieure), commune qui a encore de nos jours une rue à son nom.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825²).

FOURNAS : Claude **Fournas** (1762-1828).

- Négociant et industriel à Saint-Chamond (Loire), sa ville natale, il y dirige une manufacture de soieries.
- Il est membre du conseil général³, et député de la Loire de décembre 1818 à sa mort en février 1828 (après la loi du double vote, deux fois élu à l'arrondissement de Saint-Étienne en 1822 et 1824, puis en 1827 au collège du département).
- Membre du centre constitutionnel de 1818 à 1821, intégré ensuite dans la majorité royaliste et villèliste, il dépose le 20 février 1826 une proposition de loi qui aurait modifié la procédure de nomination du bureau et des commissions parlementaires de la Chambre ; cette proposition rejetée à une très large majorité⁴.
- Il a fait 16 interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 1013/ dossier 38).

Témoignage :

- [Alexandre Lardier] : « Fournas, ministériel, siège au centre⁵, vote avec le centre, hurle avec le centre : *Aux voix ! La clôture !* Au reste, il parle peu, et montre beaucoup d'impatience de la durée des séances, surtout lorsque arrive l'heure du dîner. M. de Fournas s'est mis une seule fois en évidence. C'était à propos d'une proposition de changement à apporter au règlement. [...] M. Piet n'aurait rien pu inventer de mieux. Il s'agissait d'assurer l'heure fixe du dîner des honorables membres. « Nous sommes tous très assidus au commencement des séances, disait M. de Fournas ; mais notre zèle diminue vers cinq heures ». L'honnête représentant de la Loire aurait pu se résumer en disant : « ...Et souvenez-vous bien / Qu'un dîner réchauffé ne valut jamais rien ». Sa proposition fut prise en considération ; mais, après un mûr examen, la Chambre septennale elle-même n'osa point l'admettre. M. de Fournas n'en est pas moins cher aux convives de Leurs Excellences, qui connaissent tout le prix d'un repas servi à point » (*Biographie des députés, session de 1828*, pp. 187-188).

FOURNAS de MOUSSOULENS : Charles François Joseph de **Fournas de la Brosse, baron de Moussoulens** (1782-1848).

- Il est issu d'une famille⁶ originaire du Lyonnais, fixée en Languedoc (dans l'Aude) au début du XVII^e siècle, anoblée par lettres patentes en 1615, maintenue noble en 1668.
- Il est l'arrière-petit-fils de Hyacinthe-Esprit de Fournas de La Brosse, qui prit part aux États généraux du Languedoc en 1722.
- Il est petit-fils de Charles de Fournas de La Brosse (1716-1794), lieutenant d'infanterie au service de la marine, admis sur preuves à siéger aux États du Languedoc en 1766, puis prenant part en 1789 aux assemblées de la noblesse à Carcassonne.
- Il est fils d'un lieutenant d'infanterie, marié à une demoiselle de Moussoulens (dont le nom du député), émigré, qui emmène son jeune fils, notre futur député.
- Il est le neveu de Joseph-François de Fournas (1756-1826), élève de l'École militaire de la Flèche, puis surtout de l'École du Génie de Mézières (1775), ingénieur (1777) avec grade de capitaine du génie (1791), émigré de 1791 à 1800, ainsi que de Blaise de Fournas, qui, au service de l'armée espagnole depuis l'émigration, devient lieutenant-général de cette armée (1824), avec le titre de capitaine général des provinces de Catalogne et d'Aragon.

¹ Les autres sont le banquier Ollivier, Garnier du Fougeray, Calemard de Lafayette et Maquillé, ainsi qu'Harmand d'Abancourt, nommé secrétaire général de la commission.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ F^hBI 229/1, cahier de membres du conseil général également parlementaires sous la Restauration.

⁴ Viel-Castel, *Histoire de La Restauration*, vol. 15, pp. 122-123, et *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 46, pp. 71-76.

⁵ C'est-à-dire au sein de la majorité villèliste, « la droite » étant alors, fin 1827-début 1828, la seule contre-opposition des royalistes anti-villèlistes, dans le vocabulaire de la plupart des commentateurs de l'époque.

⁶ Sur cette famille, cf. Jules Villain, *La France moderne*, t. III/1, *Haute-Garonne et Ariège*, pp. 571-576.

- Maire de Carcassonne (avril 1823-août 1830), il siège comme député de l'Aude de mars 1824 au 16 mai 1830 (élu au collège du département) ; président du collège électoral départemental en 1827 et juillet 1830, battu à cette date.
- Villèliste, parfois indépendant d'opinions, puis fidèle jusqu'au bout à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (1^{er} septembre 1824¹, LH 1013/ dossier 37).

FRAGUIER : Antoine Geneviève *Amédée*, **marquis de Fraguier** (1775-1840).

- Il est issu d'une famille de magistrats parisiens connue depuis le milieu du XVI^e siècle, anoblie en 1641 par charge (conférant la noblesse au 1^{er} degré) de conseiller en la cour des Comptes de Paris, ayant donné de nombreux chevaliers de Malte et surtout des générations de magistrats-parlementaires parisiens.
- Il est le petit-fils, en ligne paternelle, de Martin de Fraguier de Bussy, conseiller à la 5^e chambre des enquêtes (1706), puis président de la chambre des comptes de Paris (1725-1745).
- Il est le fils d'un chevalier de Malte, mestre de camp (1764), puis brigadier² (1768), enfin maréchal de camp (1780), servant à Paris comme lieutenant dans les gardes du corps du roi, émigré mort en exil en 1795.
- Amédée de Fraguier émigre lui aussi de 1791 à 1799, sert dans l'armée de Condé, puis se réfugie en Pologne (1796-1799).
- Chef de légion de la garde nationale parisienne (avril-juin 1814), il est ensuite sous la première Restauration officier de la maison du roi, sous-lieutenant aux gardes du corps, compagnie d'Havré, avec rang de colonel (juin 1814) ; promu colonel d'un régiment de cavalerie (août 1815), il est rayé du service actif en septembre 1815, puis réintégré comme chef de la 6^e légion de la garde nationale parisienne (exerçant cette fonction en 1817) ; il est fait maréchal de camp honoraire en mai 1825.
- Conspirateur sous l'Empire, il anime la société des Chevaliers de la Foi en Seine-et-Marne ; sous la Restauration, il siège comme député de Seine-et-Oise de novembre 1821 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département en 1821, puis en 1824 à l'arrondissement de Corbeil) ; il est élu par ses collègues secrétaire de la Chambre pour la session de 1825 (décembre 1824-juin 1825).
- Villèliste jusqu'en 1825 et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il se range ensuite dans la contre-opposition, et n'est pas choisi en 1827 pour présider le collège de son arrondissement ; restant fidèle à la droite, il est présenté comme candidat officiel par le gouvernement Polignac à l'été 1830 – en vain, puisqu'il n'est pas élu.
- Il a fait 4 interventions à la Chambre des députés.
- Chevalier de Saint-Louis (août 1814), et officier (9 août 1814³) de la Légion d'Honneur (LH 1021 / dossier 52), il est aussi gentilhomme de la chambre du roi (1825).

FRANQUEVILLE : Adrien François Martin **de Franqueville⁴ de Bourlon** (1780-1849).

- Il est issu d'une famille de la noblesse de robe, originaire de Cambrai, connue depuis la fin du XVI^e siècle, anoblie en 1678 par charge de conseiller au parlement de Flandre, ayant donné de nombreux magistrats en ce parlement.
- Petit-fils, en ligne maternelle, d'un conseiller du roi, président en l'élection de Péronne, il est fils de Louis Théodose Joseph de Franqueville († 1808), conseiller du roi près le parlement de Flandre, ayant pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Douai, devenu ensuite administrateur des secours publics de la ville de Cambrai.
- Il est parent plus éloigné de Charles Xavier Joseph de Franqueville d'Abancourt (1758-1792), né comme le député à Douai, dernier ministre de la Guerre de Louis XVI en 1792, victime des massacres de septembre 1792.

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Grade intermédiaire entre celui de mestre de camp et celui de maréchal de camp, qui correspond vraiment à l'élite des colonels.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ Dans son acte de baptême, joint aux Archives Nationales, en C/1267 (procès-verbaux d'élections du Nord de 1827 à 1833), son patronyme est orthographié Francqueville.

- Maire de Bourlon (Nord), il siège comme député du Nord de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département).
- Resté muet à la Chambre mais fidèle à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

FRÉNILLY : Auguste François **Fauveau, baron de Frénilly** (1768-1848).

- Il est issu d'une famille bourguignonne, anoblie par charge en 1740 (cf. *infra*), devenue proche de la cour de Versailles.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de François Fauveau (1697-1769), fermier général, anobli par charge de conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France (2 mars 1740), et de Marie-Thérèse Passerat (†1772) ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Charles Chastelain et d'Anne Pauline Modeux, cette dernière tenant un salon centré autour de l'abbé Mably.
- Il est fils de Frédéric Auguste Fauveau, receveur général des bois et domaines de l'apanage du comte d'Artois, depuis Charles X, consistant dans le Poitou et l'Angoumois, puis maître d'hôtel du roi.
- Il est neveu d'un receveur général des Bois et domaines de la Couronne royale situés dans le duché de Valois (au nord de Paris), devenu ensuite payeur des rentes de l'Hôtel de ville de Paris.
- Né à Paris (paroisse Saint-Eustache), Frénilly est licencié en droit et inscrit comme avocat en 1788 ; c'est un familier du salon de Madame d'Houdetot, égérie de Rousseau qui l'aurait inspiré pour sa *Nouvelle Héloïse*. Il fréquente aussi assidûment d'Alembert et Marmontel durant sa jeunesse.
- La fin de la Restauration lance Frénilly dans la carrière administrative : conseiller d'État en service ordinaire (août 1824-12 novembre 1828), puis en service extraordinaire, d'abord sans voix délibérative (12 novembre 1828-25 juillet 1830), sanction imputable à Martignac, puis brièvement avec voix délibérative (25 juillet 1830-20 août 1830), la révolution de Juillet entraînant l'éviction de Frénilly ; celui-ci avait été en outre membre du comité de surveillance de la presse en 1827.
- Son entrée en politique date de la Révolution : Frénilly accompagne trois fois Sémonville au Club des Jacobins en 1791, mais n'est pas convaincu par ceux-ci. Il n'émigre pas, se porte volontaire dans le bataillon royaliste de la garde nationale des Filles Saint-Thomas en 1792, puis il s'enfuit à Loches puis à Chartres sous la Terreur, et rentre à Paris après le 9 Thermidor, en se faisant passer pour un artiste peintre. Il s'engage alors dans la garde nationale, et combat l'insurrection jacobine du 1^{er} prairial. Il devient un dandy royaliste composant des vaudevilles, et reste toute sa vie un snob, auteur de nombreux essais historiques et littéraires. Au début du Consulat, il passe les étés dans son domaine de Bourneville (Oise), revenant les hivers dans la capitale, où sa femme, Alexandrine Louise Perette Mullon de Saint-Preux († 1864), épousée le 30 mai 1800, tient un salon relativement couru.
- La Restauration marque le début de sa carrière politique. Il publie une épopée politique en deux chants intitulée *Fin du poème de la Révolution* en 1814, puis en 1815 des *Considérations sur une année de l'Histoire de France* ; cette brochure appréciée par Vitrolles qui le repère, lui permet de devenir un courtisan de Monsieur. Frénilly est également l'auteur d'un *Mémoire sur Fouché* (1816), très critique sur le personnage décrit, puis d'un ouvrage *Sur les assemblées représentatives* (septembre 1816), qui, paru en même temps que *De la Monarchie selon la Charte* de Chateaubriand, passe assez inaperçu. Fondateur avec Stoddart d'un journal franco-anglais, *le Correspondant*¹, Frénilly devient publiciste au *Conservateur* (1818-1820), puis au *Défenseur*, aux côtés de Bonald et Lamennais (1821). Siégeant comme député de la Loire-Inférieure de novembre 1821 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Savenay, grâce au patronage du député local, le marquis de Coislin), Frénilly est choisi à la Chambre comme rapporteur de la partie « dépenses » du budget 1825 (juin 1824). Il publie en outre une *Notice sur Savenay* (1822), dédiée à sa circonscription électorale, puis une brochure *Sur le mode et la durée de renouvellement de la Chambre des députés* (1824), qui vante le passage à la septennalité. Promu pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830, il s'exile volontairement après la révolution de Juillet, en Allemagne, puis en Suisse, en Italie, et finalement à Graz (Autriche), auprès de la duchesse de Berry, où il meurt le 1^{er} août 1848 ; il rédige ses *Souvenirs* de 1837 à 1848.
- Au début des années 1820, proche de l'extrême-droite, il est surnommé « M. de Frénésie » par Louis XVIII² ; puis il se rallie à la majorité villèliste, devient membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, et reste fidèle à la droite jusqu'au bout.

¹ Ainsi qu'il le raconte dans ses *Souvenirs*, pp. 397-398, ouvrage qui dévoile du reste une personnalité arrogante assez insupportable.

² Cité dans *Mémoires et Souvenirs d'un pair de France*, vol. 4, p. 342.

- Il a fait 34 interventions à la Chambre des députés (et 6 à la Chambre des pairs).
- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, octobre 1828), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (22 mai 1825¹, LH 944/ dossier 30).

Témoignage :

- Capefigue : « Je mets M. de Frénilly et de Saint-Chamans à la tête de ces rêveurs de mesures fortes et de coups d'État qui perdirent la Restauration en la couvrant d'impopularité » (*Histoire de la Restauration*, vol. 8, p. 249).

FROISSARD : Alexandre Bernard Pierre, **marquis de Froissard** (1769-1847).

- Il est issu d'une famille de la noblesse franc-comtoise, anoblée en 1590 par charge de conseiller en la chambre des Comptes de Dole (Jura), dotée d'abord du titre espagnol de chevalier en 1629, puis du titre de marquis français depuis 1691.
- Fils d'un capitaine de la garde royale, il est le frère cadet d'un enseigne aux Gardes Françaises (1767-1792), massacré en septembre 1792.
- Il est aussi beau-frère de Léonor Anne Gabriel de Pracomtal (1773-1858, cf. ce nom), autre député de droite, ayant versé quant à lui dans la contre-opposition.
- Officier-cadet aux Gardes Françaises depuis 1784, il émigre de 1791 jusqu'en 1800 environ, et sert dans l'armée des princes.
- Sous la Restauration, il est promu au grade de lieutenant-colonel en 1814.
- Membre du conseil général du Jura, il siège comme député du Jura de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département), puis comme pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830.
- Villèliste, puis fidèle à la droite à la pairie, il a fait une seule intervention à la Chambre des députés (et deux à la Chambre des pairs).
- Confirmé comme marquis héréditaire (lettres patentes, 22 janvier 1825), puis baron-pair héréditaire (lettres patentes, 3 mai 1828), il est en outre chevalier de Saint-Louis (août 1823), et gentilhomme honoraire de la chambre du roi.

FROMENT : Joseph François **Froment de Champlagarde** (1764- ?).

- Il est issu d'une famille de robins de la Marche, connue depuis la fin du XVI^e siècle, appelée « de Champlagarde » depuis la première moitié du XVIII^e siècle.
- Il est fils de Joseph Froment de Champlagarde (1733-1798), né à Paris (paroisse Saint-Sulpice), bailli de Versailles, et d'Agnès Madeleine Cornu de Noyon², née à Poissy (Île-de-France) et épousée le 6 mai 1761 au même lieu.
- Il est frère d'un vice-consul à l'île de Candie (Empire ottoman).
- Né à Paris le 11 mai 1764, Joseph Froment est juge puis vice-président du tribunal civil de Tulle (Corrèze) sous l'Empire et peut-être sous la Restauration ; il demande par le truchement de son frère une pension le 13 mars 1809³.
- Après avoir été élu en novembre 1822 au collège de département, il est très brièvement député de la Corrèze de janvier 1823 au 23 décembre 1823⁴.
- Villèliste, il reste muet à la Chambre.

FROTTÉ : Charles Henri Gabriel, **marquis de Frotté de Couterne** (1785-1858).

- Il est issu d'une famille de la noblesse normande, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1541), descendant de Jehan de Frotté, secrétaire de François 1^{er}, premier du nom ; le député appartient à la branche aînée, distincte des autres depuis le milieu du XVI^e siècle.
- Il est très lointainement apparenté au chef chouan Marie Pierre *Louis* de Frotté (1766-1800), à la tête du soulèvement royaliste chouan en Normandie de 1795 à 1800, qui appartient quant à lui à la branche cadette.

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Le grand-père de la mère du député, Jacques Cornu de Noyon, était conseiller du roi à Paris, exerçant la charge de lieutenant général de robe longue de l'Hôtel du Roi.

³ Archives nationales, BB 25/8, demandes de pensions présentées par des magistrats (an VIII-1817).

⁴ Encore la session de 1823 n'avait-elle duré que du 28 janvier au 9 mai 1823, ce qui raccourcit encore la durée de son passage réel à la Chambre.

- Orphelin de père en 1792, il est nommé à la première Restauration capitaine de mousquetaires et maréchal des logis (1814), accompagne le roi à Gand pendant les Cent-Jours, et refuse en août 1817 un poste de capitaine dans le Var.
- Longtemps sous-préfet de Cherbourg (juin 1823-avril 1830), il est promu préfet de la Creuse par le gouvernement Polignac (avril-août 1830, dossier F¹bI 160/15).
- Député de l'Orne du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, il est désigné comme secrétaire provisoire de la Chambre introuvable du 9 au 12 octobre 1815, car était un des quatre plus jeunes députés ; il est précisément trop jeune pour être rééligible en 1816, le seuil d'éligibilité étant porté à 40 ans, ce qui met un terme définitif à sa carrière politique.
- Ultra-royaliste, il a fait une seule intervention à la Chambre.

FUMECHON : Jacques Pierre Amable **Chrestien de Fumechon** (1757-1841).

- Il est issu d'une famille normande de l'Eure, anoblée en 1758, par une charge probablement exercée par le père du député.
- Conseiller au parlement de Rouen du 13 juillet 1778 à septembre 1790 (date de suppression des parlements), il réintègre la magistrature vingt ans plus tard : brièvement juge de paix du canton de Bourgheroulde¹ (27 août 1810-11 juillet 1811), puis conseiller à la cour impériale, puis royale, de Rouen (11 juillet 1811-15 mai 1822), il est enfin promu président de chambre au sein de la même juridiction (15 mai 1822, maintenu en charge au moins jusqu'en 1830)².
- Participant aux assemblées de la noblesse de Rouen au printemps 1789³, il devient, plus de trente ans plus tard, député de l'Eure de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Pont-Audemer).
- Villèliste, il est resté muet à la Chambre des députés.
- Chevalier d'Empire (lettres patentes, juin 1813), il est en outre chevalier (23 août 1814⁴), puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 535/ dossier 73).

FUSSY : *Alexandre Marie*, **vicomte Gassot de Fussy** (1779-1844).

- Il est issu d'une famille berrichonne, anoblée par charge de maire de Bourges en 1564, maintenue noble, pour la branche du député en 1696 et 1716, ayant donné notamment un premier président au parlement de Bourges au XVII^e siècle, le titre de vicomte étant de courtoisie.
- Il est fils de Gabriel Gassot, dit le vicomte de Fussy (1749-1811), qui comparait aux assemblées de la noblesse du Berry en 1789.
- Officier de la garde nationale de Bourges (1805), Alexandre Gassot de Fussy est sous-préfet de Sancerre (janvier 1824-mars 1828), puis préfet de la Creuse (mars-novembre 1828), et de l'Indre (novembre 1828-août 1830, dossier F¹bI 161/5).
- Maire de Bourges (1809), puis de deux communes rurales berrichonnes, Sainte-Thorette (1811), et de Preuilly-sur-Cher (1814), il revient à Bourges, d'abord comme premier-adjoint (1817) puis à nouveau comme maire de Bourges (mars 1818-avril 1824) ; il est en outre membre du conseil général (1821), et député du Cher de mars 1824 au 16 mai 1830 (élu au collège du département).
- Villèliste et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il se rapproche de la dissidence royaliste à partir de 1826. Il soutient Martignac en 1828-1829, puis rallie à nouveau la droite en 1829-1830, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait 10 interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 1084/ dossier 27).
- Un fils, François Marie Gassot de Fussy (né en 1810), sous-préfet orléaniste de Forcalquier (Basses-Alpes, mars 1841-avril 1846) puis de Civray (Vienne, avril 1846-février 1848).

¹ Localité située dans le département de l'Eure, à vingt kilomètres au sud-ouest de Rouen.

² Sur cette carrière, cf. aux AN le dossier matricule des magistrats BB 6*/533, registre 9, notice n° 6349.

³ Co-signataire le 22 avril 1789 d'une déclaration de la noblesse libérale rouennaise, emmenée par le comte de Blangy, s'opposant à la majorité réactionnaire (106 nobles rouennais contre 140). Cf. sur ce point Olivier Chaline, *Godart de Belbeuf...*, Luneray, Bertout, 1996, p. 489.

⁴ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

GAGNEUR : François Marie **Gagneur** (1765-1848).

- Né le 25 mars 1765 à Poligny (Franche-Comté)¹, François Gagneur a épousé Charlotte Angélique de Patornay (vers 1770-1848), originaire de Salins-les-Bains (Jura), et fille de Frédéric François de Patornay, seigneur du Fied.
- Jusqu'en 1791, il est avocat à Poligny, puis receveur particulier des finances de l'arrondissement de Poligny depuis l'Empire et au moins jusqu'en 1830².
- Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Poligny pour les élections d'août 1815, il est député du Jura du 9 octobre 1815 à juillet 1821 (élu en 1815 et réélu en 1816).
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis oscillant entre le centre droit constitutionnel et la droite, il est sèchement battu en 1821 par son rival Babey (cf. ce nom), qui a su capter davantage le vote des ultra-royalistes³.
- Il a fait 10 interventions à la Chambre.
- Chevalier de la Légion d'Honneur (en 1815, LH 1052 / dossier 41), il meurt le 20 octobre 1848, le même jour que son épouse.
- Il a eu sept enfants, dont quatre fils. 1° Son fils aîné, Just Charles *Wladimir* Gagneur (1807-1889), est un avocat (depuis 1829), et surtout publiciste démocrate, socialiste fouriériste en 1848, publiant *le Crédit à bon marché ou la Guerre à l'usure* en 1849 et *le Socialisme pratique* en 1850 ; il organise une résistance républicaine dans le Jura au lendemain du coup d'État du 2 Décembre, est condamné de ce fait à dix ans de déportation à Cayenne, peine commuée en exil à Bruxelles ; amnistié dès 1855 et revenu en France, il siège comme député républicain du Jura de 1869 à 1870, puis de 1873 à 1875 et de 1876 à 1889⁴, tout en étant maire de Bréry (Jura) ; sa femme, Louise Mignerot, épouse Gagneur (1832-1902), est une romancière démocrate, féministe et anticléricale, auteur notamment de *la Croisade noire* (1865) et du *Roman d'un prêtre* (1876-1882). 2° Un fils cadet, François Joseph Frédéric Gagneur de Patornay (1809-1880), est un polytechnicien, artilleur, commandant en second de l'école Polytechnique (1860), promu général de brigade en 1867, fait prisonnier en 1870 lors de la guerre franco-allemande, également conseiller général du Jura.

GAILHARD : Charles Antoine Marie André **Gailhard** (1763-1842), puis **de Gailhard** depuis 1816.

- Il est issu d'une famille⁵ de robins roturiers de Crest (Drôme), connue depuis 1595.
- En ligne paternelle, il est le petit-fils d'un procureur à Crest-en-Diois (1752), connu pour avoir fait réaliser l'endiguement du fleuve de la Drôme à des fins d'améliorations agricoles.
- Il est fils aîné d'un avocat, conseiller du roi en la sénéchaussée de Crest, élu représentant du tiers-état de Crest aux États provinciaux de Romans en 1788.
- Il est frère d'un garde du corps de Louis XVI, et d'un capitaine de dragons.
- Lui-même avocat à Crest dans les années 1780, il a épousé Marie-Thérèse Ennemond Bancel.
- Il devient procureur-syndic du district de Valence (1790-1792), en même temps que fondateur enthousiaste et premier secrétaire de la Société Populaire de Crest (1790-1793), qu'il affine à celle de Paris, puis procureur de la commune de Crest (1792-1793). Deux fois signalé comme contre-révolutionnaire, il est traduit devant la Convention, à Paris, mais échappe au procès en s'engageant comme volontaire dans un régiment de dragons des Pyrénées-Orientales (1793-1794), où son frère sert comme capitaine. Il devient ultérieurement et de manière durable directeur des contributions à Valence (novembre 1799-décembre 1816).
- Député de la Drôme au Conseil des Cinq-Cents d'octobre 1795 à septembre 1797, il est rendu fugitif par le coup d'État anti-royaliste du 18 fructidor⁶ ; membre (juillet 1800-vers 1820), et à un moment

¹ Dans l'actuel département du Jura.

² Cf. *Almanach royal de 1830*, Paris, Guyot et Scribe, 1830, p. 231.

³ Gagneur ne recueille que 27%, contre 67% à Babey.

⁴ Sur ce fils iconoclaste, cf. Jean-Claude Wartelle, « Autour de Wladimir Gagneur, une famille de républicains fouriéristes », *Travaux de la société d'émulation du Jura (1981-1982)*, pp. 475-492 et Claude-Isabelle Brelot, « Élités déclassées en résistance au coup d'État : une génération perdue ? », dans Sylvie Aprile et alii, *Comment meurt une République, autour du 2 Décembre 1851*, Paris, Créaphis, 2004, pp. 349-356.

⁵ Sur cette famille, cf. Jules Villain, *La France moderne*, vol. II, *Drôme et Ardèche*, pp. 419-421.

⁶ Il ne figure pas toutefois sur les listes de proscription de la loi du 19 fructidor ; d'autre part, il n'appartient pas au Conseil des Anciens, comme l'avance par erreur une source (impossibilité constitutionnelle, puisqu'il n'avait pas quarante ans, âge minimal requis pour appartenir à cette assemblée).

président du conseil général, il est à nouveau député de la Drôme du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; à cette date, réélu candidat à la députation par le collège d'arrondissement de Valence, mais non élu député ; candidat du « parti constitutionnel » en novembre 1820 au collège de département, il s'efface alors devant un autre mieux placé pour battre les candidats ultra-royalistes ; à nouveau battu au collège d'arrondissement de Valence en février 1824 et juin 1830, mais cette fois comme candidat unitaire de la droite royaliste.

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis du centre droit constitutionnel, il s'est vainement rallié à la droite dans les années 1820 pour tenter de relancer sa carrière.

- Il reste muet à la Chambre.

- Anobli à titre héréditaire (lettres patentes, juin 1816), il est aussi chevalier de la Légion d'Honneur (en 1829, dossier LH 1053/ dossier 41).

GALARD-TERRAUBE : Louis Antoine Marie Victor, vicomte, puis marquis de Galard-Terraube (1765-1840).

- Il est issu d'une famille illustre¹ de la noblesse de Guyenne, alliée aux puissants ducs de Gascogne, connue depuis 1062, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1320), maintenue noble en 1668 ; la terre qui donne son nom à la famille est située près de Condom ; le député est issu du premier rameau de la branche aînée, qui a obtenu le titre de marquis en 1683.

- Il est fils de François Saturnin, marquis de Galard-Terraube (1731-1805), et de Marie Anne de Lostanges de Saint-Alvaire (†1790), épousée le 24 février 1756.

- Il est le neveu de Marie-Joseph de Galard-Terraube (1736-1804), évêque du Puy (1774-1791), violemment hostile à la Révolution, réfractaire, et lançant un *Mandement sur le schisme* en 1791.

- Enfin, il est frère d'Arnaud Louis, marquis de Galard-Terraube (1757-1833), lieutenant-colonel, puis colonel de cavalerie.

- Victor de Galard-Terraube est lui-même officier supérieur de marine, promu capitaine de vaisseau avant la Révolution.

- Émigré avec son père et ses frères de 1792 à 1802, il sert dans l'armée de Condé, puis se fixe en Allemagne, où il épouse le 16 août 1797 à Erland Marie Charlotte des Brosses de Goulet (1777-1856), fille d'un maréchal de camp, et d'une cousine germaine du comte de La Ferronnays (1777-1842), ministre sous la Restauration, cf. sa fiche.

. Sous la Restauration, Victor de Galard-Terraube a pu racheter en 1816 les biens familiaux confisqués et vendus, et notamment le château familial de Terraube. Il est promu contre-amiral, puis directeur de l'École royale de la Marine d'Angoulême. Il est parallèlement l'auteur d'un *Tableau de Cayenne et de la Guyenne française*, résultant d'un rapport de mission officielle.

- Il est député du Gers de juin 1822 au 5 novembre 1827 (deux fois élu au collège du département).

- Villèliste, il fait 14 interventions à la Chambre.

- Il est chevalier de Saint-Louis (août 1814), de la Légion d'Honneur (19 août 1824²), et de Malte.

- Il a eu deux enfants, sa fille aînée Victorine étant née en émigration en Allemagne en 1798.

GANAY : Antoine Charles, marquis de Ganay (1769-1849), dit Ganay de Visigneux.

- Il est issu d'une famille noble de Bourgogne, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1516), maintenue noble en 1670, ayant donné notamment des avocats et des officiers.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Nicolas, marquis de Ganay, chevalier d'honneur en la chambre des comptes de Bourgogne, participant aux États de Bourgogne en 1730, et de Jeanne Salonnier ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Jean Gravier, marquis de Vergennes (1718-1794), président en la Chambre des comptes de Bourgogne, guillotiné sous la Terreur le 24 juillet 1794, et de Jeanne Claude Chevignard de Chavigny (1727-1784).

- Il est le petit-neveu de Charles Gravier, comte de Vergennes (1719-1787), ambassadeur à Istanbul (1755-1768), puis à Stockholm (1771-1774), puis ministre secrétaire d'État des Affaires étrangères de Louis XVI de juin 1774 à sa mort en février 1787, à l'origine notamment de l'alliance entre la France et les États-Unis en 1778, du traité de Paris en 1783 et du traité de commerce avec l'Angleterre en 1786, par ailleurs hostile à Turgot et à Necker.

¹ Sur cette famille, cf. Jules Villain, *La France moderne*, tome III-1, pp. 735-766.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

- Il est fils de Paul Louis de Ganay (1723-1802), capitaine et gouverneur militaire de la ville d'Autun (Bourgogne) et d'Anne Marie Thérèse Gravier de Vergennes (1748-1803), épousée à Autun le 6 octobre 1767.
- Né le 1^{er} février 1769 au château familial de Visigneux, situé à Lucenay l'Évêque (Bourgogne), Charles de Ganay est élève à l'École militaire de Paris (vers 1785), et il a grade de sous-lieutenant de vaisseau en 1789.
- Il émigre avec sa famille de 1791 à 1800 environ, et sert dans l'armée hollandaise. Revenu au début du Consulat dans sa Saône-et-Loire natale, il épouse le 19 avril 1802 à Autun Marie Françoise Bonne de Virieu (1776-1870) ; par cette union, Ganay devient gendre de Nicolas Alexandre, vicomte de Virieu (1733-1811), lieutenant-général et premier écuyer de Monsieur frère du roi, et de Claudine de Maleteste († 1824), celle-ci apparentée au marquis de Maleteste, député royaliste de Côte d'Or sous la Restauration (cf. sa fiche).
- Sous la première Restauration (1814), Ganay est nommé sous-lieutenant dans le corps des mousquetaires, avec rang de lieutenant-colonel - comme tel, évoqué par Louis Aragon dans la *Semaine Sainte* - ; promu à l'automne 1815 colonel à la tête de la légion départementale de l'Yonne, puis d'un régiment de la garde royale (1817) ; promu enfin maréchal de camp (1820).
- Maire de sa ville natale Lucenay-l'Évêque (Saône-et-Loire)¹ jusque sous la monarchie de Juillet, il est aussi membre du conseil général (1810-vers 1830), et député de Saône-et-Loire au Corps législatif d'août 1810 au 31 mars 1814, puis à la Chambre des députés du 4 juin 1814 au 20 mars 1815/13 juillet 1815², et du 10 octobre 1815 à juillet 1820 ; il est nommé président du collège électoral d'arrondissement d'Autun (Saône-et-Loire) le 26 juillet 1815³ pour les élections d'août 1815, et président du collège départemental en octobre 1816.
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis du centre droit constitutionnel, il se rallie en 1819 à l'alliance à droite avec les ultra-royalistes.
- Resté muet à la Chambre des députés sous la Restauration, il demande et obtient un congé de celle-ci pour quelques semaines le 21 novembre 1815⁴.
- Chevalier de Saint-Louis (août 1814), il est aussi, chevalier, officier, puis commandeur (29 décembre 1815) de la Légion d'Honneur (cote LH 1066 / dossier 44).
- Une descendante en ligne directe, Christine de Ganay, troisième épouse de Pal Sarközy (né en 1928), père de Nicolas Sarkozy, président de la République française depuis 2007.

Témoignage :

-Louis Aragon (roman) : « La chambrée des sous-lieutenants n'était éclairée que par la bougie sur la table, et sur le plafond et les murs se repliaient les silhouettes des joueurs. [...] Sur la table du milieu d'où venait la lumière, Crillon, Turenne et le comte Galliffet faisait la partie du marquis de Ganay, déjà grisonnant à quarante-cinq ans, l'ancien député de Saône-et-Loire sous Buonaparte, et qui ne marquait pas jeune pour un "sous-lieutenant" » (*La Semaine Sainte*, Paris, Gallimard, 1958, rééd. Folio, 1998, pp. 13-15).

GARNIER du FOUGERAY : Jean-Baptiste Laurent **Garnier du Fougeray** (1768-1843).

- Il est issu d'une famille de marins originaire de Cancale (Bretagne), connue depuis le XVII^e siècle et installée à Saint-Malo, dont l'un des membres accompagna Jacques Cartier en 1534 dans sa découverte du Canada, anoblie pour la branche du Fougeray en 1723 (cf. *infra*), et maintenue noble en 1768.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jean-Baptiste Yves Garnier du Fougeray (né en 1689) : officier de marine à Saint-Malo, celui-ci prend possession dans l'Océan Indien de l'île Maurice (future « île de France ») en 1721 pour le compte de la Compagnie française des Indes orientales puis du roi de France, ce qui lui vaut d'être anobli à titre héréditaire pour services rendus en mer en 1723.
- Il est fils (3^e né sur 5) de Laurent François Garnier du Fougeray (né en 1729), officier de marine, capitaine de la marine marchande, et d'Adélaïde Marie Jeanne Drake ou Drachté (née en 1746).

¹ Cf. *Annuaire du département de Saône-et-Loire*, année 1832, Macon, Dejussieu, 1832, p. 166.

² Selon que l'on considère la dissolution des Chambres par Napoléon au début des Cent-Jours, ou la dissolution de la Chambre des députés prononcée par Louis XVIII le 13 juillet 1815.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 59.

⁴ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 15, p. 267, séance du 21 novembre 1815.

- Né à Saint-Malo le 5 mars 1768, il est lui-même jeune officier-cadet de marine, puis commerçant à Saint-Malo, armateur des pêcheries de Terre-Neuve ; aimant les voyages lointains, il meurt d'ailleurs à Constantinople.

- Il est député d'Ille-et-Vilaine du 9 octobre 1815 à mars 1817, puis de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département en 1820, puis en 1822 et 1824 à l'arrondissement de Saint-Malo). Élu deux fois par ses collègues comme candidat pour être l'un des deux questeurs de la Chambre des députés en février 1823 et avril 1824, et confirmé à chaque fois par le roi¹, il exerce cette fonction de février 1823 à novembre 1827. Réélu comme député en novembre 1827, son élection est invalidée pour fraude électorale. Il est l'un des six députés² membres de la commission de liquidation de l'indemnité accordée aux émigrés (9 mai 1825-27 juin 1827)

- Ultra-royaliste, puis villèliste, il est aussi membre assez tiède de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi ; bon connaisseur de ses collègues parlementaires, c'est un ami personnel de Corbière, avec lequel il partage la passion de la bibliophilie ; Corbière le nomme d'ailleurs bibliothécaire du ministère de l'Intérieur.

- Il a fait 19 interventions à la Chambre.

- Chevalier de Saint-Louis (août 1823), il est en outre chevalier, puis officier (1825) de la Légion d'Honneur (cote LH 1079 / dossier 8).

Témoignage :

- [Alexandre Lardier] : « C'est l'ami le plus influent de M. de Corbière. [...] Il doit, dit-on, cet extrême faveur à un goût décidé pour les bouquins, et à l'avantage de paraître, dans tous les lieux où il se présente, plus ridicule encore que M. le ministre. *Il avait l'air d'un ours [...] / Mais d'un ours mal léché.* Il n'en fallait pas plus pour obtenir l'affection du gracieux Breton. M. Garnier Dufougeray a su la rendre lucrative. Député inconnu avant le ministère de son ami, il a su parvenir aux honneurs et à la fortune depuis que son cher *Jacques* a obtenu le titre d'excellence » (*Biographie des députés, session de 1828*, pp. 191-192).

GAUTIER : Jean *Élie* **Gautier** (1781-1858)³.

- Il est issu d'une famille protestante originaire de la Saintonge.

- Neveu du député de droite Dussumier-Fonbrune (cf. sa fiche), il est fils de Jean Élie Gautier (né en 1743), négociant bordelais très riche dès avant 1789, nommé au début de la Révolution colonel de la Garde nationale de Bordeaux, administrateur du district et conseiller municipal de la ville, girondin, proscrit après la journée révolutionnaire du 31 mai 1792⁴, provisoirement ruiné par la Terreur, redevenu sous la Restauration un commerçant fortuné, président de la chambre de commerce de Bordeaux, anobli à titre héréditaire (lettres patentes, août 1816), titre transmis à son fils.

- Négociant et armateur bordelais, Élie Gautier fils est nommé sous la monarchie de Juillet président de la chambre de commerce (1831-1833) et du tribunal de commerce de Bordeaux (1830-1832), puis sous-gouverneur de la Banque de France (1833-1839).

- Conspirateur royaliste à la fin de l'Empire, il est chevalier du Brassard et « commandant » de la cavalerie bordelaise royaliste en mars 1814. Il devient ensuite membre du conseil général (1824-1829, 1831-1833 et 1839-1847), et député de la Gironde de mars 1824 au 20 avril 1831 (élu à l'arrondissement de Bordeaux). Il est élu en février 1828 comme l'un des cinq candidats à la présidence de la Chambre pour la session de 1828, non retenu par le roi, mais devient vice-président de la Chambre pour les sessions de 1828 à 1830 (février 1828-mars 1830), et rapporteur de la commission parlementaire du budget 1829, partie « dépenses » (juin 1828).

- Initialement villèliste, il devient l'un des meneurs de la « défection » à partir de mi-1826 jusqu'en 1830, ce qui lui vaut une surveillance policière en 1827⁵ ; il soutient Martignac en 1828-1829, puis

¹ La 2^e fois le 5 avril 1824 (*Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°663, p. 189).

² Les autres sont le banquier Ollivier, Calemard de Lafayette, Fouquier-Long et Maquillé, ainsi qu'Harmand d'Abancourt, nommé secrétaire général de la commission.

³ Sur le personnage, on renvoie à l'intéressante notice de Victor Lacaine et Charles Laurent, dans *Biographies et nécrologies des hommes marquants du XIX^e siècle*, Paris, chez les auteurs, 1844-1866, 14 vol., vol. 2, pp. 178-182.

⁴ On rappelle que celle-ci voit l'arrestation de 29 députés Girondins, et marque le début du triomphe des Montagnards.

⁵ Cf. le 1^{er} dossier de la sous-série F7 6720, consacrée à la surveillance policière des députés (lettres G-Z). Le dossier montre aussi l'intoxication que tente de mener le gouvernement, insinuant que Gautier voudrait démissionner, bruit

combat Polignac ; rapporteur de l'adresse des 221 (le 16 mars 1830), dont il est l'un des principaux instigateurs, il se rallie au régime de Juillet dès sa création.

- Il a fait 38 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Il poursuit brillamment sa carrière politique après la révolution de 1830, comme pair de France d'octobre 1832 au 24 février 1848, et brièvement comme ministre des Finances de Louis-Philippe (mars-mai 1839), enfin comme sénateur du second Empire de janvier 1852 à sa mort en janvier 1858.

- Chevalier, officier (12 mars 1822), puis commandeur (30 mai 1837) de la Légion d'Honneur (LH 1095 / dossier 68), il devient aussi président du Conseil central des Églises réformées de France.

Témoignages :

- d'Haussez : « C'est à lui principalement que l'on doit attribuer la perte de l'esprit public dans Bordeaux. Sa mauvaise volonté était d'autant plus dangereuse qu'elle était servie par une capacité réelle en affaires, et par le talent de bien écrire un discours. M. Gautier est très entendu en matière de finances. Rapporteur du budget à différentes reprises, il a constamment fait preuve de talent. On peut se dispenser de le dire à lui et à ceux qui le connaissent, car son air satisfait prouve qu'il le sait, et suffit à en informer tout le monde » (*Mémoires*, vol. 2, pp. 12-13).

- Peyronnet : « M. Gautier, que j'aime de tout mon âme, quoi qu'il se soit souvent écarté, depuis cette époque, des sentiments auxquels je me suis invariablement attaché, m'aime aujourd'hui aussi tendrement que jamais, et m'en a donné de touchantes preuves » (*Mémoires de tous* [sic], vol. 1, p. 39).

GAZAN : Charles **Gazan** (1774-1861).

- Il est issu d'une famille de petits robins de la bourgeoisie normande du pays d'Ouche.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Noël Antoine Gazan (1695-1752), notaire apostolique à Conches (Normandie, pays d'Ouche), et de Julie Marie Catherine Le Seigneur ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Jacques Ruault, conseiller du roi à Evreux et de Catherine d'Elpierre Des Touches.

- Il est fils de Pierre Noël Gazan (1743-1802), procureur du roi au bailliage et présidial d'Evreux (Normandie), puis avocat général du duc de Bouillon, et de Marie Catherine Arthusse Ruault, épousée le 28 avril 1867.

- Il est frère de Henri Gazan, dit Gazan des Landes (1776-1847), conseiller (septembre 1805-septembre 1820) puis secrétaire général (septembre 1820-octobre 1828) de la préfecture de l'Eure, promu sous-préfet des Andelys (Eure, octobre 1828-août 1830, dossier F¹bI 161/7), et fait chevalier de la Légion d'Honneur le 11 août 1823¹ ; il est également frère de Marie Henriette Arthusse Gazan (1768-1847), pensionnaire du couvent des Ursulines à Evreux.

- Né le 12 janvier 1774 à Evreux, Charles Gazan épouse en 1807 Lucile Victoire Du Jardin, fille de Nicolas Vulgis Du Jardin et de Marthe Rose Carré.

- Il est maire d'Aviron (Eure), membre du conseil général, et député de l'Eure de décembre 1820 au 16 mai 1830 (toujours élu au collège du département).

- Villèliste en 1820-1823, puis dissident à partir de 1824, il est voisin immédiat d'Agier pendant la session de 1828, et se rapproche ensuite de la droite unitaire en 1829-1830 ; il s'est vraisemblablement abstenu lors du vote de l'adresse des 221, même si une source, non confirmée par les autres, le donne parmi les signataires de l'adresse.

- Il reste muet à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825²).

GÉLIS : Jean-Baptiste Augustin **de Gélis** (1778-1858).

- Il est issu d'une famille³ albigeoise, connue depuis 1493, et anoblée en 1723 par charge.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'Étienne de Gélis (1700-1784), trésorier général de France au Bureau des Finances de Montauban (de 1723 à 1762), et de Jeanne de Druillet, épousée le 9 janvier 1731 ; en ligne maternelle, il est petit-fils d'un capitaine de cavalerie.

que doit démentir ce dernier en août 1827. Deux manifestations en sa faveur sont relatées, une sérénade à Bordeaux en mai 1827, puis, après les élections de novembre, une ovation au théâtre de Marseille en décembre 1827.

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Sur cette famille, cf. Jules Villain, *La France moderne*, t. III/1, pp. 126-129.

- Il est fils d'Henri François de Gélis (1739-1807), trésorier général de France au Bureau des Finances de Montauban de 1762 à 1789, et de Catherine de Balaguier de Beaufort († 1813), épousée en 1775.
- Né à Lisle d'Albi¹ le 13 janvier 1778, et reçu à 16 ans élève à l'École Polytechnique, il appartient à la première promotion de cette institution (promotion 1794). Il épouse le 17 septembre 1798 à Labastide-Dénat (Tarn) Pauline Du Puy de La Bastide (1777-1845), elle-même fille d'un capitaine de cavalerie.
- Devenu propriétaire, Gélis est juge de paix du canton de Lisle-sur-Tarn, sa ville natale (située à 30 kilomètres d'Albi), nommé à ce poste le 5 avril 1816, et installé le 29 avril 1816².
- Par ailleurs, membre du conseil d'arrondissement de Lisle, puis membre du conseil général du Tarn, il est député du Tarn de mars 1830 au 16 mai 1830 (à la suite d'une élection partielle à l'arrondissement d'Albi en septembre 1829, pour remplacer Cardonnel, décédé, cf. ce nom), réélu en juin 1830 (même collège d'Albi, qu'il préside), mais considéré comme démissionnaire le 25 septembre 1830, par son refus de prêter le serment dans les délais impartis.
- Membre de la droite, il vote contre l'adresse des 221 en mars 1830, mais reste muet lors de cette éphémère session.
- Il a eu au moins six enfants.

GENIS de BEAUPUY : *Joseph Jean-Baptiste Pierre de Formigier de Genis de Beaupuy* (1776-1859).

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie périgourdine, connue depuis le XV^e siècle, ayant fait l'objet en 1728 par lettres patentes d'un anoblissement « en tant que besoin », cette date étant le point d'origine réel de la noblesse familiale³ ; la famille a donné des conseillers au présidial de Sarlat, charge transmise depuis le XVI^e siècle.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Joseph Antoine de Formigier de Beaupuy de Genis (1715-1786), lieutenant d'infanterie au régiment de Toulouse, et de Louise de la Faye de Genis (née en 1723), convoquée en 1789 aux assemblées de la noblesse de Sarlat ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Robert Dezon (†1769), docteur en médecine.
- Il est fils de Jean Pierre Joseph de Formigier de Beaupuy de Genis (1746-1780), écuyer, et de Marguerite Catherine Dezon († 1805), épousée le 5 juillet 1768, convoquée en 1789 à l'assemblée de la noblesse du Périgord.
- Né le 2 avril 1776 à Sarlat (Périgord), c'est un agronome novateur localement réputé. Le 19 septembre 1805, il épouse Marie Adèle d'Almays d'Antissac (1786-1875), ancienne élève de l'école de l'hospice de Saint-Alexis à Limoges.
- Il est député de la Dordogne de mars 1821 au 5 novembre 1827 (trois fois élu à l'arrondissement de Sarlat en mars 1821, mai 1822 et février 1824) ; il ne se représente plus ensuite. Il meurt le 2 juillet 1859 dans le château familial de Genis, à Sarlat.
- En 1821, il fait figure de candidat-surprise, incarnant l'union élargie entre la droite et le centre constitutionnel⁴ ; villèliste modéré en 1821-1823, il rejoint la droite dissidente en 1824-1827.
- Il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (8 juin 1825⁵).

¹ Commune proche d'Albi, actuellement nommée Lisle-sur-Tarn (département du Tarn).

² Cf. aux AN le dossier matricule des magistrats et juges de paix BB 6*/533, registre 9, notice n° 6770.

³ Qui n'a pas lieu d'être contesté, nous semble-t-il, contrairement à l'opinion de M. Dugast-Rouillé, *Les notables ou la « seconde noblesse »*, Nantes, chez l'auteur, vol. 3, p. 1910.

⁴ Le candidat des royalistes, Alexandre de Beaumont, s'efface au 2^e tour derrière Genis de Beaupuy, jusque là non candidat, pour assurer la défaite du candidat libéral, Julien Bessières, qui dépassait Beaumont d'une courte tête à l'issue du 1^{er} tour.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

GENUYT : Georges (de) **Genuyt** (1757-1841).

- Il est issu d'une famille roturière champenoise.
- Né le 1^{er} mars 1757 à Langres (Champagne), il siège comme conseiller au parlement de Langres jusqu'en septembre 1790 ; depuis l'Empire, il est juge de paix à Langres.
- Député de la Haute-Marne de décembre 1820 au 23 décembre 1823 (élu au collège du département en novembre 1820), il est nommé président du collège d'arrondissement de Langres en février 1824, mais n'est néanmoins pas réélu.
- Villèliste, il est resté muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (cote LH 1113 / dossier 52).
- Un parent, Gabriel Genuyt, né le 15 septembre 1801 à Langres, avocat, puis jeune magistrat sous la Restauration : juge auditeur au tribunal de première instance de Wassy (Haute-Marne, installé le 25 mai 1825), puis de Langres (1^{er} septembre 1827), promu sous la monarchie de Juillet substitut du procureur à Langres (29 décembre 1830), et juge au même tribunal (25 avril 1838)¹.

GEOFFROY : Côme **Geoffroy** (1756-1835).

- Issu d'une famille de petits robins du Charollais, il est fils d'un notaire, devenu procureur (avoué) au château du Bois-Sainte-Marie (Bourgogne).
- C'est le frère cadet de *Jean-Baptiste* Claude Geoffroy (1750-1814), avocat à Lyon, élu député du tiers état de Charolles aux États Généraux² (mars 1789), Constituant de gauche modérée en 1789-1791³, puis administrateur municipal, fugitif en 1795-1796, membre du conseil général (1800-1807) et sous-préfet de Charolles (Saône-et-Loire) de mars 1800 à sa mort en juillet 1814.
- Né le 4 juin 1756 à La Clayette⁴, il est nommé administrateur du département de Saône-et-Loire du 1^{er} juin 1790 au 16 septembre 1792, date de sa destitution pour « incivisme », puis bien plus tard juge de paix du canton de La Clayette (nommé le 1^{er} juillet 1818, installé le 16 juillet 1818) jusqu'à la fin de la Restauration⁵.
- Il poursuit parallèlement une carrière politique, comme député de Saône-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents du 25 octobre 1795 au 21 mai 1799, puis au Corps législatif de décembre 1799 à 1804 puis du 2 juin 1811 au 31 mars 1814, enfin sous la Restauration du 4 juin 1814 au 20 mars 1815/13 juillet 1815⁶, puis du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; comme son frère, il est aussi membre du conseil général de Saône-et-Loire à partir de 1819, et maire de La Clayette, au moins depuis 1820⁷.
- Royaliste sous le Directoire, puis rallié à l'Empire, il est devenu ultra-royaliste en 1815.
- Resté muet à la Chambre des députés sous la Restauration, il est chevalier de la Légion d'Honneur.
- Un neveu, Jean Geoffroy, né le 1^{er} août 1772 à La Clayette (Saône-et-Loire), notaire, puis juge de paix du canton de Montsols (Rhône) du 2 juillet 1816 à son décès le 7 août 1843⁸.

GEOFFROY d'ANTRECHAUX : Jean Joseph **Geoffroy d'Antrechaux** (1765-1834).

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie provençale, connue depuis 1499, originaire de Malaucène, installée ensuite à Toulon pour la branche qui nous intéresse, ayant donné un consul de Toulon dès 1684, anoblie en 1714 (cf. *infra*).
- Il est petit-fils, en ligne maternelle, d'un écrivain de la marine⁹, de Jean d'Antrechaux, dit Geoffroy d'Antrechaux (1693-1762), anobli en 1714 pour services rendus, puis consul de Toulon se distinguant

¹ Sur cette carrière, cf. aux AN le dossier matricule des magistrats BB 6*/534, registre 10, notice n° 6922.

² Prête le serment du Jeu de Paume.

³ S'affiche avec la gauche partisan d'un veto royal suspensif, et pour la vente des biens du clergé comme moyen de résorber la dette de l'État ; vote également pour les assignats. Membre du club des Jacobins, il passe cependant aux Feuillants dès la création de ce dernier club en juillet 1791, preuve d'une modération croissante.

⁴ Commune proche de Charolles, dans l'actuel département de Saône-et-Loire.

⁵ Dossier matricule de magistrat en BB 6 */528, notice n°3031 ; le dossier donne aussi les dates approximatives de ses fonctions politiques.

⁶ Selon que l'on considère la dissolution des Chambres par Napoléon au début des Cent-Jours, ou la dissolution de la Chambre des députés prononcée par Louis XVIII le 13 juillet 1815.

⁷ Cf. *Annuaire du département de Saône-et-Loire, année 1820*, Macon, Dejussieu, 1820, p. 71.

⁸ Cf. le dossier matricule en BB6*529 / notice n°3813.

⁹ On entendait par là des administrateurs subalternes chargés de la gestion d'un port.

par son action énergique lors de la peste de 1720, à nouveau consul de la ville à quatre reprises (1729, 1740, 1746 et 1754).

- Il est fils d'un écrivain de la marine, promu au grade supérieur de commissaire du port.
- Présent lors du débarquement royaliste avorté de Quiberon (1795), il est fait prisonnier et sur le point d'être fusillé, puis miraculeusement gracié¹. Il devient capitaine de vaisseau sous l'Empire.
- Maire de Saint-Tropez, il est député du Var de décembre 1820 à juillet 1821 (élu au collège du département), largement battu ensuite en 1821 comme en 1824.
- Proche de l'extrême-droite, il est battu ensuite à chaque fois par Partouneaux et Lyle-Taulanne, royalistes plus modérés que lui.
- Il est muet à la Chambre.
- Baron d'Empire héréditaire (lettres patentes, avril 1811), titre confirmé sous la Restauration (l. p., novembre 1814), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (avril 1811).

GERBAUD : Jean Gilles Joseph **Gerbaud** (1762-1818).

- Médecin à Aubusson (Marche) dès avant 1789², Gerbaud est brièvement receveur de district sous la Révolution, mais il refuse en revanche le poste de conseiller de préfecture de la Creuse sous le Consulat, en avril 1800. Il continue à exercer son activité de médecin à Aubusson au moins jusqu'en 1815.
- Il est député de la Creuse du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il est resté muet à la Chambre.

GÈRES de CAMARSAC : Pierre **de Gères de Camarsac** (1779-1847).

- Il est issu d'une famille de la noblesse de Guyenne, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1533 pour la branche de Camarsac), maintenue noble en 1666.
- Il est le fils cadet de Pierre de Gères de Camarsac (né en 1737), capitaine d'infanterie, devenu ensuite conseiller au parlement de Bordeaux, comparaisant aux assemblées de la noblesse de Bordeaux en 1789, et de Marie de Loupes, née en 1740, épousée le 12 juillet 1762 à Fontet (Guyenne).
- Pierre de Gères de Loupes, dit de Camarsac depuis la mort de son père (et parfois aussi de Gères Saint-Sève, du nom d'un de ses domaines), a acheté au début du XIX^e siècle le château Fonbadet, au milieu d'un terroir viticole d'exception, fabriquant des crus de Pauillac.
- Il a épousé le 5 mars 1810 Marie-Thérèse de Vassal, fille de Léonard Antoine de Vassal, officier de dragons, et de Marie Thérèse Adélaïde Félicité de Pelet d'Anglade.
- Sous-préfet de Lesparre (Médoc, nord de la Gironde) de mars 1814 à avril 1819, il démissionne par hostilité au gouvernement Decazes. Il est juge de paix à Pauillac (Gironde) dans les années 1820.
- Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Lesparre en août 1815, il est finalement élu député à l'arrondissement de Blaye en février 1824, et il siège comme député de la Gironde de mars 1824 au 5 novembre 1827.
- Villèliste, il a fait 42 interventions à la Chambre des députés.

GÉRIN : Antoine **Gérin** (1769- ?).

- Antoine Gérin est fabricant-négociant à Saint-Étienne, sa commune natale, et président du tribunal de commerce de la ville au début des années 1820.
- Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Saint-Étienne en novembre 1822, il n'est pas élu alors ; puis il est député de la Loire de février 1828 au 16 mai 1830 (élu à l'arrondissement de Saint-Étienne, victorieux dans cette circonscription en novembre 1827 contre le baron Ternaux, un des principaux chefs du parti libéral modéré).
- Membre de la droite unitaire, il vote contre l'adresse des 221 en mars 1830.
- Il fait deux interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (11 juillet 1829³, LH 1122/ dossier 41).

¹ Comme dans les meilleures romances, semble-t-il, grâce à la médiation de la fille du geôlier, séduite par le charme de notre personnage.

² Il est peut-être apparenté à une famille homonyme de robins, huissiers et notaires royaux à Chénérailles (Marche), connue depuis le début du XVIII^e siècle.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

GESTAS : Jean Charles Amand *Constant Casamajor de Gestas* (1776-1849), **comte de Gestas** depuis 1830.

- Il est issu d'une famille de la noblesse béarnaise, de race (avec une filiation suivie seulement depuis 1583), maintenue noble en 1787 ; le député est issu de la branche aînée, la moins brillante, une branche cadette s'étant illustré avec éclat dans la carrière parlementaire au parlement de Navarre.
- Il est nommé capitaine de cavalerie avant 1815, peut-être en émigration (sous réserve).
- Sous la Restauration, il est inspecteur, puis conservateur¹ des Eaux-et-Forêts.
- Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Lombez (Gers) le 26 juillet 1815² pour les élections d'août 1815, il parvient à se faire élire par le collège du département, et siège comme député des Basses-Pyrénées du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de décembre 1818 (élection partielle) à juillet 1819, et de décembre 1820 au 20 avril 1831 (élu au collège du département en 1820 et 1827, et à l'arrondissement d'Orthez en 1824 et 1830).
- Membre de la fraction intermédiaire entre le centre droit et la droite ultra-royaliste jusqu'en 1819, il devient ensuite villèliste jusqu'en 1827, et reste ensuite fidèle à la droite ; il vote contre l'adresse des 221 le mars 1830.
- Il est resté muet à la Chambre des députés.
- Comte héréditaire (mai 1830), il est chevalier de Saint-Louis (novembre 1815), et aussi officier, puis commandeur (28 octobre 1828) de la Légion d'Honneur (mai 1825, LH 439/ dossier 75).

Témoignages :

- Sosthène de La Rochefoucauld : « Cinq pieds six pouces³, une carrure athlétique, une tête de lion, d'épais sourcils, un regard expressif, de beaux traits, une belle tournure, une démarche imposante, une imagination vive, un esprit mobile, des sentiments profonds et un cœur chaud, avec un dévouement sans bornes pour ses amis, et une charité à toute épreuve [...] Sachant descendre jusqu'à vous, et n'aimant pas toujours qu'on monte sans façon jusqu'à lui [...] Ennemi de toute exagération, avec beaucoup de mesure dans ses paroles comme dans ses actions ; de la finesse avec beaucoup de franchise [...] Révolté de ce qui est bas, indigné de ce qui est rampant, doué d'une grande indépendance de caractère, d'une puissance magnétique des plus remarquables [...] Détestant les compliments, et jouissant avec une aimable bonhomie de la justice qu'on lui rend [...] Tel est enfin le comte de Gestas apprécié et aimé de tous, et de moi en particulier » (*Mémoires*, vol. 10, pp. 410-412).
- comte d'Argout : « M^r de Gestas [...] est d'un caractère franc et ouvert ; d'anciennes persécutions avaient imprimé à ses principes une teinte de royalisme exclusif ; mais comme il est pénétré de ces deux vérités qu'une obéissance entière est due aux volontés paternelles du Roi, et qu'une grande modération peut seule assurer le repos de la France, je crois que sa conduite dans l'assemblée recevra l'approbation du ministère. Le peu de fortune de M^r de Gestas lui fait désirer avec ardeur d'être conservé dans le grade d'inspecteur général de la Garde nationale dont il exerce provisoirement les fonctions⁴ » (rapport préfectoral du 26 août 1815 envoyé au ministre de l'Intérieur, Archives nationales, conservé par erreur en F^cIII/Gironde/3).

GILLET-BARBA : Jean Antoine **Gillet-Barba** (1766-1859).

- Après des études de droit, il est nommé sous l'Empire procureur impérial, puis sous la Restauration procureur du roi à Vitry-le-François (Marne) en 1814-1815 ; il est confirmé dans cette fonction le 9 avril 1816, en dépit de son imprudence aux Cent-Jours (cf. *infra*).
- Représentant de la Marne (élu à l'arrondissement de Vitry-le-François) à la Chambre des Cent-Jours en juin 1815, il est ensuite député de la Marne de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu par l'arrondissement de Vitry-le-François contre Royer-Collard, qui l'avait d'abord battu en 1821).
- Anti-bonapartiste en 1815, il est pleinement intégré comme ministériel dans la majorité villèliste au sein de la « Chambre retrouvée ».
- Il a fait 10 interventions à la Chambre des députés.

¹ Parmi les agents locaux, on rappelle que le conservateur est le responsable en chef d'un des 21 arrondissements forestiers, et qu'il a à sa disposition toute une cohorte de fonctionnaires, au premier rang desquels les ingénieurs (cf. pour plus de détails la fiche de du Teil de Beaumont, *supra*).

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 51.

³ 1 mètre 85, soit très grand pour l'époque.

⁴ Cette dernière remarque est en réalité une constatation cynique que le nouveau parlementaire peut être soumis à tous les chantages, pour lui arracher un vote favorable au ministère.

Témoignage :

- Robert et Cougny : « Ce député de la Marne ne nous est connu, dit un biographe, que par un calembour dont il fut le héros. Quoique silencieux, il avait paru deux fois à la tribune dans la même séance pour appuyer deux propositions ministérielles. À sa seconde apparition, quelqu'un ayant fait observer qu'il s'agissait d'un objet entièrement opposé à celui qu'on venait de discuter, parut douter qu'il parlât dans le même sens. Alors un mauvais plaisant, car il s'en trouve partout, même à la Chambre, s'empressa de répondre "qu'il s'agissait d'une autre paire de manches, mais que c'était toujours le même Gillet" » (*Dictionnaire des parlementaires français (1789-1889)*, Paris, Bourloton, 1889-1891, vol. 3, p. 171).

GILLET de VALBREUSE : *André* Roch François Marie **Gillet de Valbreuse** (1776-1865).

- Propriétaire lyonnais, ingénieur civil et entrepreneur de travaux publics, il fait construire à partir de 1831 à Beauregard, en aval de Villefranche-sur-Saône un grand pont à péage qui enjambe la Saône ; celui-ci est exploité grâce à une société anonyme, la Compagnie du Pont Suspendu, créée en 1836 par Gillet de Valbreuse et ses associés ; la compagnie est rachetée par l'État en 1887.

- Auparavant, il a siégé comme député du Rhône de juin 1822 au 23 décembre 1823 (élu au collège de département en mai 1822, où il avait été préalablement confirmé comme scrutateur du bureau par les électeurs). Il est nommé vice-président du collège d'arrondissement de Lyon-II pour les élections de février 1824, étant candidat à sa réélection au collège de département ; bien que confirmé dans ce dernier collège comme secrétaire du bureau par les électeurs, il est très largement battu lors du scrutin à la députation proprement dit, ce qui met un terme à sa carrière politique.

- Membre du centre droit soutenu en 1822 par le pouvoir villèliste, il ne parvient pas néanmoins à assurer sa réélection en 1824, faute de s'être suffisamment ancré dans la majorité gouvernementale.

- Il est resté muet à la Chambre des députés.

- Un parent, probablement fils ou neveu, Marie-Louis Gillet de Valbreuse, sous-préfet de Puget-Théniers (Alpes-Maritimes) de 1869 à 1870.

GONTAUT-BIRON (comte Charles de) : Aimé *Charles* Zacharie Élisabeth, **comte de Gontaut-Biron** (1776-1840).

- Il est issu de la branche cadette d'une famille d'illustre noblesse d'Agen et du Périgord, citée dès 926, d'ancienne chevalerie (avec une filiation suivie depuis 1124), créée « duc et pair » en 1733 pour la branche aînée, ayant donné des diplomates, des administrateurs, un maire de Bordeaux (1577-1581), mais surtout des officiers, notamment Armand de Gontaut-Biron (1524-1592), maréchal de France (1577), chef catholique tôt rallié à Henri IV, et son fils Charles (1562-1602), amiral (1592) puis maréchal (1594), compagnon favori d'Henri IV avant sa trahison entraînant son exécution.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'Armand Alexandre de Gontaut-Biron (1717-1804), marquis de Saint-Blancard, comte de Gontaut, et de Françoise Madeleine de Preissac († 1806), épousée le 5 mars 1744. En ligne maternelle, il est petit-fils de Simon Zacharie Fleury de Palerne de Savy (1723-1796), secrétaire de la chambre du roi et très brièvement maire de Lyon en 1790, et de Marie Gabrielle Le Subtil de Boisemont († 1779).

- Il est fils de Jean *Armand* Henri Alexandre de Gontaut-Biron (1746-1826), marquis de Saint-Blancard, promu successivement brigadier (1781), maréchal de camp (1788), comte d'Empire (lettres patentes, août 1811), puis lieutenant-général (février 1815), et de Marie-Joséphine de Palerne (1751-1830), épousée à Paris le 21 avril 1770.

- Il est neveu de Charles Michel de Gontaut-Biron de Saint-Blancard (1751-1826), maréchal de camp (mars 1789) puis lieutenant-général, ayant épousé en émigration à Londres Marie *Joséphine* Louise de Montaut-Navailles (1773-1836), devenue par son mariage duchesse de Gontaut-Biron, nommée gouvernante des Enfants de France jusqu'en 1825.

- Il est frère d'*Armand* Louis Charles, marquis de Gontaut-Biron (1771-1851), pair de France de droite du 17 août 1815 au 24 février 1848, avec le titre de marquis-pair (ordonnance, août 1817, puis lettres patentes, janvier 1818), promu chevalier de la Légion d'Honneur le 19 août 1823¹, et prêtant le serment au régime de Juillet.

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

- Il est cousin issu de germain d'Henri Thomas Charles de Preissac d'Esclignac¹ (1763-1827), émigré en Espagne en 1791, grand d'Espagne, maréchal de camp (1817) et pair de France du 5 mars 1819 à sa mort, de tendance politique constitutionnelle, couvert de dettes.
- C'est un cousin beaucoup plus lointain d'Armand Louis de Gontaut-Biron, duc de Lauzun (1747-1793), dit « le beau Lauzun », dernier survivant de la branche aînée ducale, Constituant de gauche (1789), puis général des armées révolutionnaires, condamné à mort le 10 nivôse an 2 [30 décembre 1793] par le tribunal révolutionnaire de Paris, « pour avoir laissé son armée dans l'inaction et favorisé la Vendée » et aussitôt guillotiné.
- Né le 5 novembre 1776 à Paris, Charles de Gontaut-Biron épouse le 5 novembre 1812 Adélaïde de Rohan-Chabot (1793-1869), qui est fille d'Alexandre Louis Auguste, duc de Rohan-Chabot (1761-1816), colonel (1785), aide de camp du comte d'Artois, futur Charles X, dans l'émigration, maréchal de camp (août 1814) puis lieutenant-général (janvier 1815), premier gentilhomme de la Chambre du roi, et pair de France du 6 juin 1814 à sa mort le 8 février 1816.
- Par ce mariage, Gontaut-Biron devient beau-frère de Louis François Auguste de Rohan-Chabot (1788-1833), chambellan des sœurs de Bonaparte, puis de l'Empereur lui-même, colonel (1815) entré dans les ordres (1822) après son veuvage, archevêque d'Auch puis de Besançon, cardinal (juillet 1830), et pair de France d'août 1817 à août 1830 (cf. sa fiche).
- Colonel de cavalerie sous l'Empire, Charles de Gontaut-Biron est nommé gendarme de la garde royale sous la première Restauration (1814), et il suit Louis XVIII à Gand pendant les Cent-Jours.
- Il siège comme député de l'Orne de juin 1822 au 5 novembre 1827, puis comme député du Gers d'août 1830 au 20 avril 1831 (élu à chaque fois au collège du département concerné) ; il préside le collège départemental du Gers en 1830, preuve de son soutien au gouvernement Polignac.
- Villèliste, il demeure légitimiste après 1830, même s'il prête serment au régime de Juillet. Il meurt le 14 février 1840 à Paris.
- Il est resté muet à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Comte d'Empire (décret, octobre 1810) et chambellan de Napoléon 1^{er}, il est aussi chevalier de la Légion d'Honneur (décoré en 1815, sous réserve).
- Cinq fils, dont l'un, Anne Armand *Élie* de Gontaut-Biron (1817-1890), député légitimiste modéré des Basses-Pyrénées en 1871-1875, puis sénateur (1876-1882), ambassadeur de France à Berlin (1873-1877) ; d'où deux petits-fils : 1° le comte Armand Gabriel Marie *Joseph*, comte de Gontaut-Biron (1851-1924), député des Basses-Pyrénées de 1898 à 1906 (républicain progressiste), sénateur (1906-1910), puis à nouveau député en 1910-1914 ; 2° son frère le vicomte Bernard de Gontaut-Biron (1854-1939), député des Basses-Pyrénées de 1906 à 1910, siégeant parmi les catholiques « ralliés »².

GOÛIN-MOISANT : Henri Jacques Marie **Goüin** (1758-1823), dit **Goüin-Moisant**.

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie tourangelle.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'Henry François Goüin (1688-1748), banquier à Tours, et de Marie Anne Boisseau.
- Il est fils de Henri Pierre Goüin (1732-1782), banquier tourangeau, et de Anne Marie Renée Leroux († 1808).
- Il est frère d'Alexandre Pierre François Goüin, dit Goüin de la Grandière (1760-1832), banquier, ayant épousé le 22 août 1785 Marie Madeleine Benoist de la Grandière (1763-1840), fille d'Étienne Jacques Christophe Benoist de la Grandière (1733-1805), maire de Tours du 25 janvier 1780 au 6 mai 1790.
- Il est également frère d'Agathe Gouin (1764-1849), ayant épousé le 28 juillet 1783 Pierre Charles Gonduin (1744-1823), avocat en parlement, notaire royal au Châtelet de 1782 à 1797, un moment secrétaire particulier du roi.
- Négociant à Tours, Gouin-Moisant est aussi vice-président de la chambre de commerce de la ville ; il épouse le 14 mai 1781 Madeleine Rose Moisant (1762-1832), et ajoute le nom de son épouse au sien.
- Il est député d'Indre-et-Loire du 9 octobre 1815 à mai 1822, président du collège électoral du département en octobre 1816 et septembre 1817.

¹ Preissac d'Esclignac est le neveu de la grand-mère paternel du député Charles de Gontaut-Biron.

² Sur ces descendants, cf. les notices de Jean-Paul Jourdan, in S. Guillaume et B. Lachaise (dir.), *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième République*, 1998, Talence, Presses Universitaires de Bordeaux, pp. 555-557.

- Il est membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis du centre droit constitutionnel, rallié à l'alliance à droite avec les ultras en 1820-1822.
- Il a fait deux interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 1175/ dossier 71).

GOURGUE (marquis Armand de) : Armand Dominique Ange Louis, **marquis de Gourgue** (1777-1841).

- Il est issu d'une famille de la noblesse de Guyenne, connue depuis 1285 avec Geoffroy de Gourgue, secrétaire de Philippe le Bel, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1516), installée à Paris pour la branche à laquelle appartient le député, celui-ci étant d'ailleurs né dans la capitale, mais toujours possessionnée dans le Sud-Ouest.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'Armand Marc Antoine Pierre de Gourgue (1714-1743) conseiller au parlement de Paris (1735), promu maître des requêtes (1742), conseiller du roi en ces conseils, décédé précocement à 29 ans ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Chrétien Guillaume de Lamoignon de Basville (1712-1759), président à mortier au parlement de Paris, maître des cérémonies du roi, et de Louise Madeleine *Henriette* Bernard (1719-1757).
- Il est petit-neveu, en ligne paternelle, d'Alexis François Joseph de Gourgue (1725-1819), conseiller au parlement de Paris (3 mars 1747), maître des requêtes (1753), président au Grand Conseil¹ (28 juin 1760) et intendant à Montauban (mai 1761-vers 1769).
- En ligne maternelle, il est neveu de Chrétien François de Lamoignon (1735-1789), président à mortier au parlement de Paris (1758), très hostile au chancelier Maupeou et exilé en 1771-1774 lors de la lutte du gouvernement contre les Parlements, nommé garde des Sceaux de 1787 à octobre 1788, soutenant les efforts financiers de Loménie de Brienne ; par suite, le marquis de Gourgue est aussi cousin germain d'Anne Pierre Chrétien de Lamoignon de Malesherbes (1770-1827), pair de France du 17 août 1815 à sa mort, siégeant dans la mouvance du centre gauche constitutionnel.
- Il est fils d'Armand Guillaume François de Gourgue (1736-1794), marquis de Vayres, seigneur d'Aulnay (sous-Bois), conseiller à la chambre des requêtes du parlement de Paris (4 décembre 1754) puis second président à mortier (1^{er} mars 1763) du même parlement de Paris jusqu'en 1771, né et domicilié à Poissy (Seine-et-Oise), condamné à mort, le 1 floréal an 2 [20 avril 1794] par le tribunal révolutionnaire de Paris comme contre-révolutionnaire pour avoir protesté contre la suppression des Parlements et aussitôt guillotiné, et d'Olive Claire de Lamoignon, née en 1738, et épousée en mai 1756.
- Il est aussi frère ou cousin germain d'Auguste François de Gourgue, maire d'Aulnay-sous-Bois (Île-de-France) de 1813 à 1830.
- Ayant émigré (dates de départ et de retour inconnues), il se marie le 2 mai 1809 avec sa cousine, Anne Charlotte Albertine de Montboissier, et devient le petit-gendre de Chrétien Guillaume de Lamoignon de Malesherbes (1721-1794)², ancien directeur de la Librairie, ministre et avocat de Louis XVI, guillotiné avec toute sa famille.
- Il est nommé sous la Restauration maître des requêtes au conseil d'État, d'abord surnuméraire du 5 juillet 1814³ au 24 août 1815, puis en service extraordinaire du 24 août 1815 à 1819 ; ensuite, il est nommé maître des requêtes honoraire (26 août 1824-12 novembre 1828), puis en service extraordinaire (12 novembre 1828-20 août 1830).
- Il est député du Tarn-et-Garonne de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu en novembre 1820 au collège du département, puis à l'arrondissement de Castel-Sarrasin/Moissac en novembre 1822 et mars 1824) ; il est nommé président du collège départemental pour les élections de 1820 et 1824, du collège d'arrondissement de Castel-Sarrasin en 1822, et enfin pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830.

¹ Nomination typique d'un fonctionnaire fidèle au ministère, étant donné la signification de l'institution qu'on a déjà rappelée à la fiche de La Bourdonnaye (ministre) et à celle de Bailly de Fresnay (cf. ce nom).

² Rappelons ici en deux mots les états de service de Malesherbes : directeur de la Librairie (1750-1763), et comme tel, protecteur occulte de *l'Encyclopédie*, premier président de la Cour des Aides de Paris (1749-1775), auteur en 1775 des « grandes remontrances » contre le « despotisme des administrateurs » royaux, enfin ministre réformiste mais toujours éphémère comme secrétaire d'État de la maison du Roi (1775-1776), puis ministre d'État (1787-1788).

³ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 272.

- Villèliste, puis pair de droite, il reste muet à la Chambre des députés (comme à la Chambre haute). Il meurt le 10 août 1841¹.
- Baron-pair (ordonnance, 5 novembre 1827), il est aussi chevalier, puis officier (octobre 1827) de la Légion d'Honneur (LH 1179/ dossier 62), et gentilhomme de la chambre du roi de 1814 à 1830.

GOURGUE (vicomte Joseph de) : Marie Joseph, vicomte de Gourgue de Thouars (1768-1832).

- C'est un cousin issu de germain du précédent, appartenant à la branche cadette des Gourgue de Lanquais, séparée de la branche aînée depuis le début du XVIII^e siècle et installée à Bordeaux.
- Il est petit-fils de Jean Michel de Gourgue (†1724), vicomte de Lanquais, président à mortier au parlement de Bordeaux.
- Il est fils de Michel Joseph de Gourgue, président de la chambre des enquêtes au parlement de Bordeaux et de Marie-Catherine Du Lyon, comme tel, cousin de son collègue le marquis Du Lyon (cf. ce nom).
- Émigré, Joseph de Gourgue sert dans l'armée des princes ; également présent à Quiberon en 1795, il se réfugie ensuite en Angleterre, où il se marie en 1798 avec une émigrée, Augustine Marie Renée Lecointe de La Grave.
- Maire de Bordeaux (23 janvier 1816-5 septembre 1823), il est aussi membre du conseil général (1816-1825) et député de la Gironde de mars 1821 (à la suite d'une élection partielle en remplacement d'Alexandre de Lur-Saluces, démissionnaire) au 5 novembre 1827 (toujours élu et réélu au collège du département).
- Villèliste, il est resté muet à la Chambre des députés.
- Il est chevalier (25 octobre 1820), puis officier (5 novembre 1823) de la Légion d'Honneur (LH 1179 / dossier 63).
- Un fils, *Alexis* Joseph Dominique de Gourgue (1801-1885), auditeur (nommé en 1826, au comité du Contentieux) puis maître des requêtes au conseil d'État (du 25 avril 1830 au 20 août 1830), mis à la retraite après la révolution de Juillet, enfin conseiller général de Dordogne (1849), et par ailleurs numismate, archéologue et essayiste régionaliste.

GOUTTEPAGNON : Pierre Génébrias de Gouttepagnon (1763-1844).

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie de Bellac (Limousin)², connue depuis le XVI^e siècle, le premier membre connu ayant hébergé Henri IV combattant la Ligue.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jean Génébrias de Gouttepagnon, avocat au parlement et conseiller du roi à Bellac.
- Il est fils de Jean-Baptiste Génébrias de Gouttepagnon (1738-1801), conseiller du roi, procureur en la maîtrise des Eaux-et-Forêts de la Basse-Marche à Bellac, et de Jeanne-Marie Génébrias de Boisse, sœur d'un officier des écuries du roi.
- Né le 25 février 1763 à Bellac, Pierre de Gouttepagnon est reçu avocat, puis il est administrateur du directoire départemental de la Haute-Vienne (10 septembre 1790-18 novembre 1792) ; incarcéré fin 1792 comme signataire d'une adresse au roi relative aux événements du 20 juin, il est libéré après le Neuf-Thermidor. Il devient juge de paix du canton de Bellac, nommé le 6 juin 1795, installé le 26 juin, puis destitué comme royaliste dès le 1^{er} novembre 1795 (il s'est affirmé hostile à la Constitution de l'an III, et à la disposition reconduisant les deux tiers des membres de la Convention). Renommé près de dix ans plus tard au même poste de juge de paix à Bellac (nommé le 6 juillet 1804, installé le 10 août), il est muté comme juge au tribunal de première instance de Bellac (nommé le 17 juin 1811, installé le 9 juillet), promu procureur du roi près le même tribunal (nommé le 22 mai 1812, installé le 15 juin 1812), et à nouveau promu sous la Restauration président du même tribunal de Bellac (nommé le 3 mars 1820, installé le 11 avril), avant une ultime promotion comme promotion comme président de chambre à la cour royale de Limoges (nommé le 31 mai 1826, installé le 26 juin)³. Il a épousé Jeanne Marie Catherine du Camp.

¹ *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, nécrologe 1841-1842, p. 329.

² Cf. *Dictionnaire des vanités*, Paris, 1970, vol. 1, p. 111.

³ Cf. le dossier matricule complet aux AN, cote BB 6*/529, notice n°3530.

- Député de la Haute-Vienne de décembre 1820 au 23 décembre 1823 (élu à l'arrondissement de Saint-Junien, ouest du département), il est vainement choisi comme président de collège électoral d'arrondissement pour les élections de 1824.
- Villèliste, il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (30 avril 1821¹, LH 1108/ dossier 61).
- Un neveu, Louis Génébrias de Gouttepagnon (1815-1897), épouse à Limoges le 11 décembre 1836 Anne-Marie Mousnier-Buisson (1817-1867), apparentée au royaliste homonyme, lui aussi député de la Haute-Vienne (cf. ce nom).

GOUYON de THAUMATZ : Louis René Michel Ange **Gouyon de Thaumatz** (1765-1839).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1450), maintenue noble en 1668, possessionnée à Thaumatz (Côtes-du-Nord).
- Il est fils d'un capitaine de dragons, lieutenant des maréchaux de France.
- Bachelier et précocement licencié en droit (1784), avec dispense de temps d'étude, il devient conseiller au parlement de Bretagne (juin 1784-septembre 1790), puis émigre de 1791 à 1802.
- Membre du conseil général des Côtes du Nord en 1814, il est nommé président du collège électoral d'arrondissement de Saint-Brieuc le 26 juillet 1815² pour les élections d'août 1815, il parvient à se faire élire par le collège du département, et siège comme député des Côtes-du-Nord du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816. Très sèchement battu en revanche à Saint-Brieuc lors d'une nouvelle course à l'investiture en septembre 1816, il doit ensuite se contenter de la fonction honorifique de président du collège électoral d'arrondissement en novembre 1820, à la place du candidat royaliste officiel, alité, dont il assure la bonne élection ; il tente un retour au collège du département en novembre 1827, où sa candidature implicite, jugée insignifiante, ne recueille que quatre voix.
- Ultra-royaliste, il reste muet à la Chambre.
- Chevalier de la Légion d'Honneur (LH 1182/ dossier 88), il est décédé célibataire et sans postérité.

GOZON : Jean-Louis François *Dieudonné de Gozon* (1780- ?).

- Il est issu d'une famille de la noblesse languedocienne, d'extraction (filiation suivie depuis 1518), maintenue noble en 1669.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jean de Gozon, seigneur d'Ays (Quercy), et d'Agnès de Vidal de Lapise ; en ligne maternelle, petit-fils de François de Montagut, seigneur de Favols, et de Jeanne Gabrielle de Boissy.
- Il est fils de Pierre de Gozon, officier de 1733 à 1763, commandant de bataillon au régiment du Bourbonnais, et de Marie-Madeleine de Montagut, épousée à Lauzerte le 10 juin 1778.
- Né au château familial d'Ays, paroisse de Saux, le 25 août 1780, il est maire de Saux (Lot), et député du Lot de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Puy-l'Évêque).
- Villèliste, il reste muet à la Chambre.

GRAMONT d'ASTER : Antoine Louis Raymond Geneviève **de Gramont, comte d'Aster** (1787-1825)³.

- Il est issu d'une illustre famille de la haute noblesse de cour, parente des rois de Navarre, connue depuis 1040, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1381), créée « duc et pair » en 1663 pour la branche aînée ; le député est chef du rameau cadet d'Aster.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'Antoine-Adrien de Gramont (1726-1762), menin⁴ du dauphin (1752), colonel du régiment de Hainaut (1745) puis maréchal de camp (1758), décédé à 36 ans, et de Marie Louise Sophie de Faoucq (1732-1798) ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Charles-Eugène,

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 49.

³ À ne surtout pas confondre avec Alexandre Marie François de Sales Théodule, marquis de Grammont (1765-1841), député de gauche de la Haute-Saône de 1815 à 1839 (arrondissement de Lure), appartenant à la famille de Grammont avec 2 m, qui tire quant à elle son origine d'un château fort situé entre Vesoul et Montbéliard.

⁴ Titre de cour venu d'Espagne, et apparu à la cour de France en 1680, désignant les six gentilshommes de haut rang directement attachés au service du Dauphin, fils du roi de France.

comte de Boisgelin (né en 1726), capitaine de vaisseau (1765), et gouverneur de Saint-Brieuc (1773), et de Sainte de Boisgelin de Cucé (née en 1738).

- Il est neveu en ligne paternelle d'Antoine Louis Marie de Gramont, comte de Louvigny (1755-1836), duc de Guiche (1780) puis duc de Gramont (1799), lieutenant-général (août 1814), 1^{er} gentilhomme de la chambre du roi, pair de France de juin 1814 à sa mort en août 1836 avec le titre de duc-pair (août 1817), ayant voté la mort de Ney (6 décembre 1815), d'opinion de centre droit, rallié à la monarchie de Juillet après 1830 ; cet oncle du député s'était marié à Louise Gabrielle Françoise *Aglaé* de Polignac (1768-1803), sœur de Jules et Armand de Polignac (cf. ces noms).

- Il est neveu, en ligne maternelle, de Bruno Gabriel Paul de Boisgelin (1767-1827) et d'Alexandre Joseph Gabriel (1770-1831) de Boisgelin, tous deux successivement pairs de France sous la Restauration, le second ayant été auparavant député royaliste entre 1815 et 1822 (cf. sa fiche).

- Il est fils d'Antoine François de Gramont (1758-1795), décédé à 37 ans comme simple lieutenant-colonel de dragons, et de Gabrielle de Boisgelin (née vers 1765), épousée le 13 septembre 1781.

- Il a deux sœurs supérieures de couvents du Sacré-Cœur, à Paris et au Mans.

- Enfin, il est gendre du marquis Jean-Antoine de Caumont de Catellan (1759-1838), issu d'une grande famille de magistrats et juristes toulousains¹, lui-même avocat général au parlement de Toulouse (1773-1788) encourageant la reconnaissance de l'état civil des protestants (1783), emprisonné sur ordre de Loménie de Brienne au château de Lourdes, député de Dordogne à la « Chambre introuvable » siégeant dans la « minorité » ministérielle (1815-1816), nommé ensuite à la pairie le même jour que Gramont d'Aster (« fournée Decazes »), et siégeant comme pair de France libéral du 5 mars 1819 à sa mort en avril 1838, comte-pair (lettres-patentes, 4 janvier 1826), ayant épousé Amélie Louise Marie-Magdeleine Julien.

- Gramont d'Aster est un officier engagé sous l'Empire, ayant grade de sous-lieutenant de dragons (1809), puis de lieutenant à l'issue de la bataille de la Moskowa (septembre 1812). Promu lieutenant-colonel à la première Restauration (avril 1814), il sert d'abord à la Maison du roi, dans la compagnie « de Gramont », dirigée par un de ses cousins, puis en Martinique (cf. *infra*).

- Député des Basses-Pyrénées du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, il est désigné comme un des quatre secrétaires provisoires de la Chambre introuvable du 9 au 12 octobre 1815, en hommage à son jeune âge (28 ans). Nommé président du collège électoral départemental en septembre 1818, il n'est pas éligible alors car ayant moins de 40 ans. Enfin, il est pair de France du 5 mars 1819 à sa mort le 26 juillet 1825 à Fort-de-France (Martinique), des suites de la fièvre jaune.

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il évolue ensuite vers des opinions centristes et constitutionnelles.

- Il reste muet à la Chambre des députés (comme à la Chambre des pairs).

- Baron-pair (ordonnance, mars 1819), il est en outre chevalier de Saint-Louis (juillet 1815), et de la Légion d'Honneur (septembre 1812, LH 1185/ dossier 31).

- Un fils, Antoine Eugène Amable Stanislas Agénor de Gramont (1814-1885), comte-pair héréditaire grâce à un majorat institué par ses grands-parents maternels Caumont de Catelan et Julien cités *supra* (ordonnance, 27 novembre 1825, puis lettres patentes, 4 janvier 1826)², nommé secrétaire d'ambassade à Londres (1839), siégeant sous la Monarchie de Juillet comme pair de France d'avril 1839 au 24 février 1848, une fois atteint l'âge légal pour prendre place aux délibérations de la Chambre haute.

GRANDMAISON : Charles Adrien **Le Chapelier de Grandmaison** (1776-1851).

- Né à Chartres le 31 août 1776, il est maire d'Uverre (Eure-et-Loir), il est membre du conseil général d'Eure-et-Loir, et siège comme député d'Eure-et-Loir de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Nogent le Rotrou).

- Villèliste, il est resté muet à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825³, LH 1527/ dossier 17).

¹ En particulier, Jean de Catellan (†1700), conseiller au parlement de Toulouse, avait collecté un recueil des *Arrests remarquables du parlement de Toulouse*, écrit posthume publié pour la première fois en 1703 et réédité de nombreuses fois, qui servait de base jusqu'en 1789 aux professeurs de droit et juristes toulousains.

² *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 4, n°72, pp. 21-22, 4 janvier 1826.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

GRANOUX¹ : Jean-Baptiste **de la Pimpie, comte de Granoux** (1752-1828).

- Il est issu d'une famille de la noblesse languedocienne, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1552), maintenue noble en 1783.
- Il comparait aux assemblées de la noblesse de Villeneuve de Berg (Ardèche) en 1789, puis, sous la Restauration, siège comme député de l'Ardèche de novembre 1821 à sa mort en juillet 1828 (élu au collège du département en 1821 et 1827, et à l'arrondissement de Privas en 1824).
- Villèliste (1821-1824), il est choisi comme tel comme président du collège électoral d'arrondissement en 1824, puis de la contre-opposition (1825-1827)².
- Il a fait sept interventions à la Chambre des députés.

GRISONY : Marie Jean Hugolin, **comte de Grisony** (1778-1850).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, maintenue noble en 1671 (date qui peut être prise à défaut comme point de départ certain de la noblesse familiale), la branche dont est issu le député s'étant installée en Armagnac.
- Maire de Rozès (Gers), il siège comme député du Gers du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, tout en étant membre du conseil général du département (depuis mai 1816).
- Ultra-royaliste, il a fait cinq interventions à la Chambre des députés sous la Restauration ; en 1848, le comte de Grisony (ou son fils) est président du conseil général du Gers (son successeur en 1849 étant le vicomte de Panat, cf. ce nom).

GROSBOIS : Claude Irénée Marie Nicolas **Perreney de Velmont, marquis de Grosbois** (1756-1840).

- Il est issu d'une famille de magistrats originaire de Châlons-sur-Saône, agrégée à la noblesse au XVII^e siècle, et définitivement anoblie « en tant que besoin » en 1706, très fortunée.
- Il est petit-fils en ligne paternelle d'un président à mortier au parlement de Dijon (1720) et en ligne maternelle d'un officier, ayant atteint le grade de lieutenant-général.
- Il est fils de Jean-Claude Nicolas Perreney de Grosbois (1718-1810), conseiller (1739), procureur général (1750) puis 1^{er} président du parlement de Besançon (1761-1784).
- Il est le beau-frère de Jean Antoine Terray (1750-1794) - neveu du célèbre contrôleur général des Finances de Louis XV -, né à Paris, intendant de Lyon dans les années 1780, puis revenu à Paris sous la Révolution, condamné à mort le 9 floréal an 2 [28 avril 1794] par le tribunal révolutionnaire de Paris « *comme contre-révolutionnaire ayant fait émigrer ses enfants pour porter les armes contre la République* »³, et aussitôt guillotiné en place de Grève.
- Il est gendre depuis 1785 de Claude Euloge Anjorant (1734-1793), président de chambre au parlement de Paris (1768-1771), destitué par Maupeou à cette date, puis décédé de mort violente en 1793.
- Licencié en droit à 19 ans (1775), il devient avocat en parlement, puis conseiller au parlement de Paris (1776-1784), succédant à son père comme premier président du parlement de Besançon (1784-septembre 1790), avec le titre de maître des requêtes au conseil d'État (1779), puis de conseiller honoraire du parlement de Paris (1786).
- D'abord réfugié dans la région de Fontainebleau en 1792-1793, il est emprisonné à Fontainebleau jusqu'en décembre 1794, puis il émigre longuement de 1794 à 1814.
- Il est promu à la Restauration conseiller d'État, d'abord honoraire (du 5 juillet 1814⁴ au 12 novembre 1828), puis en service extraordinaire (12 novembre 1828-août 1830). Extrêmement riche, il paye 10.836 francs de cens en 1815, près de onze fois le seuil d'éligibilité.
- Membre de l'Assemblée des notables en 1787-1788⁵, il est élu député de la noblesse de Besançon

¹ On ignore si ce député a un rapport familial avec un personnage homonyme du roman *la Fortune des Rougon* (1871), légitimiste rallié au coup d'État du 2 décembre 1851, que Zola décrit comme un modèle d'imbécillité.

² Non reconduit en 1827 comme président de collège, ce qui n'empêche finalement pas sa réélection, au « tour de rattrapage » que constitue le collège de département.

³ Information recueillie sur Internet, sur le site <http://les.guillotines.free.fr>.

⁴ Cf. *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 268.

⁵ Votant contre le doublement du tiers-état.

aux États Généraux (avril 1789)¹, se signalant alors par son extrémisme² ; devenu député de droite à la Constituante en 1789-1791³, il démissionne en mars 1791. Sous la Restauration, il est député du Doubs et de la Côte d'Or du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; élu en octobre 1815 par ses collègues comme un des cinq candidats pour la présidence de la Chambre, mais non retenu par le roi, il est, immédiatement après, élu vice-président de la Chambre pour la session de 1815 (octobre 1815-avril 1816) ; enfin, il est pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830.

- Ultra-royaliste, puis pair de droite, il a fait une seule intervention à la Chambre des députés.
- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, mai 1829), il est également membre de l'Académie de Besançon depuis 1815. Avec son épouse, il fait donation, entre autres : 1° d'une rente perpétuelle de 250 francs à l'hospice de Vitteaux (Côte d'Or), autorisée par une ordonnance du 3 mars 1824⁴ ; 2° d'une maison entourée de quatre hectares de terres et de quatre rentes à la congrégation de la Doctrine chrétienne de Portieux (Vosges), autorisée par ordonnance du 12 mai 1825⁵.
- Marié, il n'a pas eu d'enfants.

Témoignages :

- La Maisonfort : « Honnête homme, magistrat respectable dans son temps, auquel nous avions attaché, dans le premier moment, de hautes destinées, à la hauteur desquelles il ne se trouva pas, chose qu'il sentit comme tout le monde » (La Maisonfort, *Mémoires d'un agent royaliste*, pp. 303-304).
- Jean-Baptiste Capefigue : « Autour de Grosbois se groupaient toutes les nullités provinciales, esprits courts et passionnés, haineux contre l'intelligence, le siècle et la philosophie » (Capefigue, *Histoire de la Restauration, et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, Paris, Dufey et Vézard, 1831-1833, vol. 3, pp. 190-191).

GROSSOLES de FLAMARENS : Caprais de Saint-André, marquis Grossoles de Flamarens (1762-1837), parfois écrit **Grossolles**.

- Il est issu d'une famille de la noblesse de Guyenne, connue depuis le XIII^e siècle, d'extraction ancienne (filiation suivie depuis 1421), maintenue noble en 1699 ; le titre de marquis, conféré à l'oncle du député, est repris par le député comme titre de courtoisie.
- Il est neveu d'un marquis de Grossoles, ayant atteint le grade de lieutenant-général.
- Il est fils de Jules César de Grossoles de Flamarens, abbé, ayant reçu l'autorisation de se marier par dispense du pape, comparaisant aux assemblées de la noblesse de Lectoure (nord du Gers) en 1789.
- Né le 26 juillet 1762 à Agen, il émigre et sert dans l'armée de Condé, puis reste en Allemagne, à Münster (Westphalie), au moins jusqu'en 1806, après s'être marié en émigration le 7 juillet 1801 avec Christine Marie Françoise de Riquet de Caraman (1774-1833), fille d'un maréchal de camp, et surtout cousine germaine du comte Maurice (1765-1835) et du marquis Victor (1762-1839) Riquet de Caraman, respectivement député et pair de France royalistes sous la Restauration.
- Il est membre du conseil d'arrondissement de Lectoure, et député du Gers de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (trois fois élu au collège du département). Il meurt le 25 octobre 1837 à Paris.
- Villèliste, il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier, puis officier (29 octobre 1826) de la Légion d'Honneur (LH 1210/ dossier 28) ; gentilhomme honoraire de la chambre de Charles X.
- Un fils, Jules Agésilas Alexandre, comte de Grossoles de Flamarens (1806-1879), diplomate, puis, sous le Second Empire, sénateur bonapartiste de 1854 à 1870, président du conseil général du Gers de

¹ Intervenant pour faire casser l'élection de députés de la noblesse franc-comtoise appartenant à la minorité libérale.

² Ainsi, il proteste avec virulence contre l'ordre donné par Louis XVI à la noblesse de rejoindre l'Assemblée nationale (27 juin 1789), alors même que la plupart des nobles même contre-révolutionnaires se soumettent bon gré mal gré et en silence à cette injonction royale.

³ Grosbois tente vainement de présenter à la tribune de la Constituante les parlements provinciaux (et notamment celui de Besançon), comme des contre-pouvoirs garantissant des désordres révolutionnaires ; il proteste en homme de droite contre la suppression des titres nobiliaires (avril 1790), contre l'abandon du statut de religion d'État pour la religion catholique (avril 1790), contre le serment civique obligatoire des députés et des fonctionnaires (avril 1790), contre l'abolition de la noblesse (juin 1790), et enfin contre l'hypothèse d'une déchéance de la royauté (mars 1791) prévu par un décret qui détermine sa démission de député.

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°662, p. 183. La rente est destinée à financer à perpétuité l'entretien du lit d'un malade au sein de l'hospice.

⁵ *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 4, 1^{er} semestre 1826, n°74, p. 69, 12 mai 1825.

1864 à 1869.

GUERNISAC : Ange Joseph Jean **de Guernisac** (1766-1846).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, maintenue noble au XVII^e siècle ; dans l'acte de naissance du député, près de Quimper, le père se fait titrer « baron de Kerméno ».
- Officier d'infanterie, il est d'abord sous-lieutenant (1780), lieutenant (1789-1792).
- émigré de 1792 à 1800 environ, il sert dans les cheveau-légers, puis est nommé aide de camp d'un officier responsable du débarquement avorté de Quiberon en 1795. Il est promu lieutenant-colonel (1794) puis colonel (1795) dans l'armée d'émigration.
- Sous la Restauration, il est nommé inspecteur de la garde nationale du Finistère, et président de la Société d'agriculture de Morlaix.
- Compromis dans l'attentat de la machine infernale contre Bonaparte en 1800 et emprisonné, puis rentré en grâce, il devient maire de deux communes rurales du Finistère, Plouigeau (1811) puis Ponthou (1815), et surtout membre du conseil d'arrondissement de Morlaix (Finistère), dès l'Empire, depuis juillet 1811¹ ; membre du conseil général du Finistère (1828), il est aussi député du Finistère de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département), réélu en juillet 1830, mais démissionnaire le 20 août, par légitimisme.
- Membre de la droite, il vote contre l'adresse des 221 en mars 1830.
- Il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis depuis 1795.

GUERNON-RANVILLE : *Martial* Côme Hannibal Perpétue Magloire, **comte de Guernon-Ranville** (1787-1866).

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

HAAS : François-Joseph **Haas** (1778-1839)².

- Il est issu d'une famille alsacienne, d'abord israélite, convertie au catholicisme au début du XVII^e siècle³ et installée à Guebwiller depuis 1622, ayant fourni des artisans, puis des commerçants.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jean Haas (1709-1770), boucher à Guebwiller (Alsace), et d'Élisabeth Herrgott (née en 1710).
- Il est fils de François-Joseph Haas (1746-1822), boucher à Guebwiller, et de Marie Anne Grundler (1746-1787), son épouse en premières noces⁴.
- Tôt orphelin de mère, François-Joseph Haas *fils* (notre futur député), catholique comme ses parents, fait des études secondaires chez les Dominicains de Guebwiller.
- Ayant début sa carrière dans les bureaux de l'administration civile et militaire sous la Révolution et l'Empire, il se marie le 21 novembre 1804 à Colmar avec Rosalie Baecker (1787-1815). Haas est nommé receveur particulier des finances de Belfort (1820-1837), puis promu receveur général des Finances, de 1837 à sa mort en 1839. Parallèlement, il devient aussi négociant et banquier, président du tribunal de commerce de Belfort ; il fait figure de principal créancier sur la place de Belfort, ce qui lui donne sous la monarchie de Juillet une fortune d'environ 500.000 francs, et quelque 30.000 francs de revenu annuel.
- Brièvement membre du conseil d'arrondissement de Belfort en 1815, conseiller municipal puis maire de Belfort vers 1820, Haas a siégé comme député du Haut-Rhin de mars 1824 au 16 mai 1830 et de novembre 1837 à février 1839 (toujours élu au collège d'arrondissement de Belfort) ; il est en outre

¹ Liste de nomination par Napoléon du 11 juillet 1811 conservée aux Archives nationales, cote F¹bI/229/1.

² Sur lui, cf. Étienne Keller, « François-Joseph Haas (1778-1839), témoin de la vie belfortaine sous la Restauration (1814-1830), d'après sa correspondance », *Bulletin de la Société belfortaine d'Émulation*, 1986, n°78, pp. 31-36, et aussi quelques renseignements (notamment sur sa fortune) dans Olivier Conrad, *Le Conseil général du Haut-Rhin au XIX^e siècle, les débats d'une collectivité et l'influence des notables dans l'administration départementale (1800-1870)*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1998, 848 p.

³ Le premier ancêtre arrivé à Guebwiller, David Haas, devenu Léopold Haas (1595-1675), est un juif converti et baptisé en 1617, à en croire les indications recueillies par son descendant Cédric Touvet, et présentées en ligne sur Geneanet. On peut noter que le patronyme Haas est encore porté par de nombreux juifs alsaciens au XIX^e siècle (cf. les relevés de 1808 et 1851 effectués par Pierre Katz, présentés sur www.genealoj.org).

⁴ La seconde épouse du père du député se nomme Marie Anne Judlin (1761-1836).

membre du conseil général sous la monarchie de Juillet de 1833 à sa mort en 1839 (élu et réélu à Belfort aux élections cantonales de novembre 1833 et décembre 1836)¹.

- D'abord proche des libéraux, franc-maçon affilié depuis 1811², Haas devient opportunément villèliste de 1820 à 1827, ce qui lui fait bénéficier de l'appui gouvernemental aux élections de 1824 ; favorable ensuite à Martignac en 1828, il hésite ensuite lors de l'affrontement fatidique de 1829-1830, au point d'entretenir le doute sur son vote lors de l'adresse des 221 (il s'est probablement abstenu, même si une source dit qu'il a voté contre³). Il devient orléaniste ministériel dans les années 1830, aboutissement logique d'une carrière opportuniste.

- Il a fait cinq interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (22 mai 1825, LH 1255/ dossier 22).

- Il a eu deux filles, dont la cadette, Joséphine Haas (1808-1884), s'est mariée le 14 octobre 1828 avec Émile Saglio (1804-1892), fille du négociant strasbourgeois et député libéral Mathias Florent Antoine Saglio (1777-1841) - preuve de « l'ouverture d'esprit » politique de Haas.

HALGAN : Emmanuel **Halgan** (1771-1852).

- Il est issu d'une famille bourgeoise de la Bretagne nantaise, connue depuis le début du XVII^e siècle.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jean Halgan (1682-1750), seigneur de l'Isle, et de Jeanne Galet (1685-1759). En ligne maternelle, il est petit-fils de Thomas Renouard de Kernis et de Magdeleine Guilhaud.

- Il est fils de Cyprien Halgan (1714-1793), avocat à Dongres (Bretagne nantaise) peut-être anobli à titre personnel, et de Pélagie Renouard de Kernis (1729-1801), épousée le 27 novembre 1747.

- Il a épousé Marie Louise Dardel de la Martinière (1777-1849) à une date inconnue.

- Il est d'abord mousse dans un navire de commerce (1786-1793), puis dans un navire de guerre (1793-1794), et connaît sa première promotion comme enseigne (1794-1795). Il est ensuite officier de marine : lieutenant de vaisseau (1795-1802), puis capitaine de frégate (1802-1805), il est promu capitaine de vaisseau (1805-1819), devient chef d'escadrille de la Meuse (1812), puis chef du port de Lorient (1815). De nouvelles promotions au grade de contre-amiral (1819), et même de vice-amiral (1829) le font officier général de marine. Par ailleurs, il est nommé chef d'escadrille dans le Levant en 1821, et à nouveau en 1827-1828, remplacé à cette date par l'amiral de Rigny, neveu de l'abbé Louis.

- Il endosse parallèlement des tâches administratives, comme directeur du personnel de la Marine (1820), puis comme conseiller d'État (1824), directeur du conseil supérieur de santé maritime (1831), gouverneur de la Martinique (1835), ambassadeur à Constantinople, enfin directeur du dépôt des cartes (1845-1846), à 75 ans.

- Député du Morbihan de novembre 1819 au 16 mai 1830 (élu depuis 1824 à l'arrondissement de Lorient), il est ensuite pair de France d'octobre 1837 au 24 février 1848.

- Membre du centre constitutionnel en 1819-1821, intégré ensuite dans la majorité villèliste, favorable à Martignac en 1828 ; intégré ensuite dans la droite unitaire, il vote contre l'adresse des 221 en mars 1830 ; il se rallie ensuite à la Monarchie de Juillet.

- Il a fait 8 interventions à la Chambre.

- Il est chevalier (août 1814), puis commandeur (28 avril 1821) de Saint-Louis, au service de mer ; chevalier (14 juin 1804⁴), officier (25 juillet 1814⁵), commandeur (17 août 1822), grand-officier (22 avril 1834) et grand-croix (12 janvier 1845) de la Légion d'Honneur (LH 1259/ dossier 29) ; également commandeur de l'ordre danois de Danebroc.

- Il a eu deux petit-fils parlementaires, Stéphane Halgan (1828-1882), directeur de l'École industrielle de Nantes, sénateur monarchiste de la Vendée de 1879 à 1882 ; son demi-frère Emmanuel Léonce Halgan (1839-1917), sénateur de la Vendée de 1885 à 1917, également monarchiste.

¹ F¹bI 229/1, cahier de membres du conseil général du Haut-Rhin, ayant été parlementaires sous la Restauration.

² Olivier Conrad, *op. cit.*, p. 732.

³ C'est ce qu'affirme *le Constitutionnel* dans son numéro du lundi 28 juin 1830, n°179, pour signaler sa défaite électorale contre Migeon, candidat constitutionnel.

⁴ D'après l'Annuaire des chevaliers, consulté à la Légion d'Honneur.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

Témoignage :

- [Alexandre Lardier] : « Halgan, contre-amiral [...] a fait aussi peu de bruit sur mer qu'à la Chambre des députés. Les Anglais ont entendu parler de lui, pour la première fois, à propos de nos élections » (*Biographie des députés, session de 1828*, Paris, marchands de nouveautés, 1828, p. 208).

d'HARDIVILLIERS : Éléonore Jean **d'Hardivilliers** (1763-1822), orthographiée la plupart du temps **d'Hardivilliers** sous la Restauration.

- Il est issu d'une famille picarde, s'appelant primitivement Paillart et ayant fait disparaître ce nom inélégant à la faveur d'un anoblissement en 1711, confirmé en 1715 par une maintenue de noblesse.

- Petit-fils, en ligne paternelle, de François Maurice d'Hardivilliers et de Jeanne de Couquault d'Avelon, il est fils (2^e né sur 6 enfants) de François Henri d'Hardivilliers (1719-1792) et de Jeanne de Coppequesne de Fressenvil, sans autres renseignements¹.

- Né à Saint-Omer-en-Chaussée (Picardie), il est membre du conseil général de la Somme dès l'Empire, depuis juillet 1811², et député de la Somme de 1815 à sa mort en décembre 1822 (élu à l'arrondissement d'Abbeville en novembre 1820).

- Membre de la « majorité de 1815 » (fraction modérée), et rallié fin 1816 à la droite ultra-royaliste, il est ensuite villèliste, et ami personnel de Villèle jusqu'à sa mort.

- Il a fait une seule intervention à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 1266 / dossier 39).

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « La Somme, en produisant M. Cornet d'Incourt, aurait-elle épuisé pour lui tous les trésors du sol qu'elle féconde ? Mère prodigue pour cet enfant de prédilection, se serait-elle montré marâtre pour l'autre, et n'aurait-elle formé M. d'Hardivilliers que d'un limon aride et d'une froide et chétive substance ? [...] À ne considérer que l'enveloppe terrestre de M. d'Hardivilliers, son corps frêle, sa tête baissée, ses yeux pâles, dont les rayons vaillants percent à peine les verres de ses lunettes, on serait tenté de croire qu'il a été pétri d'une main avare » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 182-183).

d'HAUDICOURT : Antoine Claude Jean **Cavé d'Haudicourt** (1781-1839), dit **Cavé d'Haudicourt de Tartigny**.

- Il est issu d'une famille du Santerre picard, connue dès le XVII^e siècle, ayant donné d'abord un maire de Montdidier, un contrôleur au grenier à sel, etc., anoblie en 1748 par charge (cf. infra).

- Il est petit-fils d'un conseiller à la Cour des monnaies de Paris (1748-1787), mort en charge et anobli comme tel à titre héréditaire, dispensé de marc d'or depuis 1772.

- Il a pour père Pierre Claude Cavé d'Haudicourt (1740-1816), conseiller à la chambre des Comptes de Paris (depuis 1772), qui a pris part début 1789 aux assemblées de la noblesse parisienne, ainsi qu'à celle de Clermont (Oise).

- Il est le frère d'Étienne Claude Louis de Cavé d'Haudicourt (1779-1865), colonel de la Garde nationale d'Amiens.

- Né le 25 novembre 1781 à Paris, il est sous la Restauration maire de Tartigny (nord de l'Oise, entre Breteuil et Montdidier), puis conseiller municipal d'Amiens (Somme). Il siège comme député de l'Oise de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).

- Villèliste, il est resté muet à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825³, LH 455/ dossier 30).

¹ On n'a pu établir sa parenté éventuelle avec Antoine d'Hardivilliers, « cultivateur » à Vendeuil (Oise), membre du district de Breteuil (Oise), élu suppléant des députés de l'Oise à la Législative en 1791. De même, on n'a pu établir de parenté éventuelle avec Charles Achille d'Hardiviller (1795-1835), professeur de dessin du duc de Bordeaux - « Henri V » -, et auteur en 1835 d'un récit de voyage intitulé *Souvenirs des Highlands, voyage à la suite de Henri V en 1832, offert à SAR Madame la duchesse de Berry*.

² Liste de nomination par Napoléon du 11 juillet 1811, conservée aux Archives nationales, cote F¹BI/229/1.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

HAUDRY de SOUCY : André **Haudry de Soucy** (1765-1844).

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie parisienne, anoblie en 1740 par charge (cf. *infra*).
- Petit-fils en ligne paternelle d'André Haudry de Soucy (1688-1770), secrétaire du roi anobli comme tel en 1740, et de Françoise Dantan, il est petit-fils, en ligne maternelle, de Louis Jacques Payneau (né en 1701), directeur des Aides en l'élection de Montargis, et d'Anne Le Roy († 1775).
- Il est le fils aîné d'André Pierre Haudry de Soucy (1736-1817), fermier général du roi, et de Justine Victoire Payneau († 1769).
- Il est frère d'André Pierre Haudry de Janvry (1768-1843), capitaine de frégate, puis receveur général des finances du département des Ardennes.
- Né le 25 février 1765 à Paris, et tôt orphelin de mère, il est administrateur des salines royales. Il a épousé à Paris (paroisse Saint-Augustin) le 19 novembre 1792 Catherine Henriette Louise d'Arbeins, fille de Marc d'Arbeins, négociant à la Martinique († 1780) et de Charlotte Henriette Rosée.
- Par ailleurs, maire de Fontenay-les-Brüis (Seine-et-Oise), il est membre du conseil général, et député de Seine-et-Oise du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).
- Ultra-royaliste, puis villèliste, il est resté muet à la Chambre.
- Créé baron en 1815, il est également chevalier, puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 1271 / dossier 40).
- Un fils, André Jules Haudry de Soucy (1795-1875), créé baron en 1819, sert la Restauration comme sous-préfet de Saint-Dié (Vosges, mars 1819-janvier 1822), secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Oise, à Versailles (janvier 1822-avril 1824), sous-préfet de Doullens (Somme, avril 1824-octobre 1826), puis de Lunéville (Meurthe, octobre 1826-août 1830).

d'HAUSSEZ : Charles **Lemercher, dit de Longpré d'Haussez** (1778-1854), **baron d'Haussez** depuis janvier 1814.

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

d'HAUTEFEUILLE : Charles Louis Félicité **Texier, comte d'Hautefeuille** (1770-1865).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Maine, connue dès 1251, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1380), ayant essaimé ensuite en Poitou, Orléanais, etc., pourvue depuis 1689 du titre de comte conféré par lettres patentes ; la famille donna au XVI^e siècle deux conseillers et un président de la chambre des enquêtes au parlement de Paris, au XVII^e siècle un conseiller au parlement de Rouen devenu conseiller d'État, et sinon de très nombreux généraux.
- Il est fils d'un officier, page de la Petite Écurie du roi (1748), devenu colonel puis maréchal de camp, stationné en Normandie à Caen (ville natale du député), et prenant part aux assemblées de la noblesse de Montargis (Loiret) en 1789.
- Charles d'Hautefeuille est présenté au roi le même jour que Chateaubriand début 1787¹.
- Il a épousé Anne-Cornélie de Beaurepaire, fille d'officier, sans qu'on ait pu établir un lien formel de parenté avec le député de Saône-et-Loire du même nom (cf. ce nom).
- Capitaine de cavalerie et aide de camp de son père jusqu'en 1789, il émigre longuement de 1791 à 1811, sert dans l'armée des Princes, puis en Suède. Nommé commandant de la Garde nationale de Caen en 1813, il est promu sous la Restauration colonel d'état-major (1816), est nommé commandant militaire de Caen (14^{ème} division militaire), puis commandant de la première division de cavalerie de la garde royale.
- Député du Calvados du 9 octobre 1815 au 23 décembre 1823, il préside en octobre 1816 le collège électoral départemental, qui le réélit ensuite en octobre 1821 ; il a été élu par ses collègues comme secrétaire de la Chambre pour la session de 1817 (novembre 1817-mai 1818).
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis membre du centre droit constitutionnel, hostile au préfet du Calvados ultra-royaliste Ferdinand de Bertier², il est rallié ensuite à l'alliance parlementaire avec les ultras, et intégré dans la droite villèliste en 1822.

¹ C'est la procédure dite « des Honneurs de la Cour », très courante dans la noblesse et qu'on n'a pas mentionné systématiquement dans ce guide, sauf particularité remarquable comme ici.

² Cette hostilité se manifeste lors des élections d'octobre 1816, ainsi que le rapporte Guillaume de Bertier dans *Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, Presses Continentales, 1948, ch. 8-IV, pp. 243-245.

- Il a fait 36 interventions à la Chambre des députés.
- Chevalier de Saint-Louis (décembre 1814), et de la Légion d'Honneur (18 mai 1820, LH 2582 / dossier 27), il est aussi gentilhomme de la Chambre du roi (vers 1824).

d'HAUTEROUCHE : Marie Jean André Hyacinthe **Lesage d'Hauteroche** (1762-1834).

- Il est issu d'une famille de la noblesse languedocienne originaire de Narbonne, connue seulement depuis 1684 (mode d'anoblissement inconnu).
- Il est frère de François-Thomas Lesage d'Hauteroche, créé comte de Boisseron en 1757, le titre ne s'étendant naturellement pas à son frère député.
- Par son mariage, il devient beau-frère de son collègue de droite Armand Du Bourg (cf. ce nom).
- Gros exploitant viticole résidant à Béziers (Hérault), il comparait aux assemblées de la noblesse de Béziers en 1789 ; sous la Restauration, il est membre du conseil général, vice-président du collège électoral de l'Hérault (3^e section, Béziers) en septembre 1817, mais n'est pas élu à cette date ; puis il est député de l'Hérault de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département en 1820, puis à l'arrondissement de Béziers en 1822 et 1824).
- Villèliste, il est resté muet à la Chambre.

HAY-LUCY : Edme Marie Germain **Hay-Lucy** (1765-1847).

- Il est officier d'un régiment de chasseurs de 1792 à 1796, puis indéclinable conseiller de préfecture de l'Yonne d'avril 1800 à sa mise à la retraite en août 1845.
- Il siège comme député de l'Yonne du 10 octobre 1815 au 5 novembre 1827 (élu depuis 1821 au collège d'arrondissement d'Auxerre, qu'il préside en 1824 et 1827) ; il est battu en 1827 et 1830.
- Membre de la minorité ministérielle hostile aux ultra-royalistes en 1815-1816, puis du centre gauche constitutionnel de 1816 à 1822, rallié ensuite opportunément à la majorité villèliste au sein de la « Chambre retrouvée » (1824-1827).
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur.

d'HÉLIOT : Louis Antoine Joseph Marie-Thérèse **d'Héliot** (1756-1838), parfois écrit **d'Hélyot**.

- Il est issu d'une famille du Haut-Languedoc, anoblie par charge de capitoul de Toulouse, exercée en 1702 puis à nouveau en 1738.
- Né à Cahors, il émigre, et revient seulement, semble-t-il, en 1814.
- Secrétaire général de la préfecture du Lot (avril 1816-avril 1817, puis septembre 1820-septembre 1830, dossier F¹BI 162/4), il est aussi membre du conseil d'administration de l'hospice de Cahors, et président du tribunal de commerce de la ville.
- Il est député du Lot du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis membre du conseil général du Lot.
- Ultra-royaliste, il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (12 décembre 1827¹).

HENNESSY : Jacques **Hennessy** (1765-1843).

- Il est fils d'un officier d'origine irlandaise, devenu commerçant en eau-de-vie à Cognac.
- Lui-même négociant en eau-de-vie, il développe la célèbre maison « Hennessy et C^{ie} » ; il est membre de la loge franc-maçonne « l'Anglaise de l'Union » à Jarnac.
- Membre du conseil d'arrondissement de Cognac, il est député de la Charente de décembre 1824 (à la suite d'une élection partielle en août 1824, en remplacement d'Otard) au 20 avril 1831 (toujours élu par le collège d'arrondissement de Cognac). Sous la Monarchie de Juillet, il est à nouveau député de la Charente de juillet 1834 à juin 1842.
- Villèliste, puis favorable à Martignac en 1828-1829, il se range ensuite dans la fraction modérée de la droite ; il s'abstient lors du vote fatidique de l'adresse des 221 en mars 1830.
- Il est resté muet à la Chambre.
- Son fils, Richard-Auguste Hennessy (1800-1879), est député légitimiste de la Charente à la Constituante (avril 1848), puis à la Législative (mai 1849-décembre 1851), approuve le coup d'État du Deux-Décembre, puis est élu sénateur monarchiste en 1876 ; noter également deux arrières-petits-fils parlementaires, l'un, James Richard Charles Hennessy (1867-1945), député modéré de la Charente de

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

1906 à 1940, l'autre, Jean-Patrick Hennessy (1874-1944), député conservateur de 1910 à 1940, ministre de l'Agriculture en 1928-1930, et fondateur du Parti Social National en 1934.

Témoignage :

- [Alexandre Lardier] : « Honnête commerçant, indépendant par sa position, s'est voué corps et âme au ministère. Il crie, il murmure, il frappe sur son banc ; rien ne peut arrêter son impétuosité ministérielle » (*Biographie des députés, session de 1828*, p. 214).

HERCÉ (comte Jean-Armand de) : Jean-Armand, comte de Hercé (1759-1841).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Maine (région du Mans), citée dès 1066, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1527), maintenue noble en 1667.
- Son père Jean-René de Hercé (1720-1792) est l'aîné de 19 enfants ; parmi les oncles paternels du député, on relève Jean-François Simon de Hercé (1743-1796) cité *infra*, Urbain René de Hercé (1726-1795), évêque de Dol (1767) et François de Hercé (1733-1795), ces deux derniers fusillés lors du débarquement royaliste avorté de Quiberon en 1795.
- Capitaine de dragons au régiment de Noailles (1781-1789), et franc-maçon, Jean Armand de Hercé est l'auteur en 1785 d'un travail généalogique très fouillé sur sa famille qu'il présente à Chérin, le célèbre généalogiste du roi ; il a également écrit un *Livre de Raison*.
- Il émigre (1791-1801), sert dans l'armée du duc de Bourbon, puis il part à Londres en 1797.
- Conseiller municipal de la ville de Mayenne (1813), il est député de la Mayenne du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il est resté muet à la Chambre.
- Chevalier de Saint-Louis (dès avant 1789), il est mort à l'âge de 81 ans, le 11 février 1841¹.

HERCÉ (Louis de) : Louis de Hercé (1778-1841), dit parfois le chevalier de Hercé.

- Il est cousin germain du précédent.
- Il est fils de *Jean-François* Simon, chevalier de Hercé (1743-1796), garde-marine à Brest (1759), enseigne (1770) puis lieutenant (1772) de vaisseau, lieutenant des maréchaux de France² de la Mayenne (1778), franc-maçon, élu député de la noblesse du Maine aux États Généraux, devenu député de droite à la Constituante en 1789-1791³, puis émigré en Angleterre jusqu'à sa mort.
- Il est frère de Jean-François de Hercé (1776-1849), qui émigre à Jersey, participe à l'expédition de Quiberon en 1795, rentre en France en 1801, devient maire de Saint-Ouen (en Mayenne) de 1808 à 1814, puis maire de Laval (Mayenne, février 1814-octobre 1829)⁴, est nommé président du collège électoral de Laval le 26 juillet 1815⁵ et en septembre 1817 (sans être jamais élu), puis il devient séminariste à Malestroit sous la direction de Lamennais, et évêque de Nantes de mai 1838 à 1848.
- Louis de Hercé émigre comme son frère sur l'île anglaise de Jersey, puis il revient en France pour combattre dans l'armée vendéenne (octobre 1793-juin 1794).
- Maire de la ville de Mayenne (1808-vers 1830), il siège comme député de la Mayenne de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Mayenne).
- Villèliste, et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (22 août 1824⁶).

¹ Cf. *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, nécrologe 1841-1842, p. 325.

² On a déjà donné la signification de cette justice du point d'honneur, exercé par un membre de la noblesse militaire.

³ Il proteste contre la réunion des ordres (30 juin 1789), contre la suppression des titres nobiliaires (avril 1790), contre l'abandon du statut de religion d'État pour la religion catholique (avril 1790), signant à ce sujet *le Développement des principes sur la constitution civile du clergé* (mai 1791), s'insurgeant enfin contre l'abolition de la noblesse (juin 1790), contre les assignats, et contre la Constitution (septembre 1791).

⁴ Comme tel, favorisant l'implantation à Laval des Frères des Écoles chrétiennes, des Jésuites et des Sœurs de la Miséricorde ; dans le domaine urbanistique, fit construire le théâtre, l'Hôtel de Ville, et aménager la place de la Préfecture et la place dite de Hercé (cf. abbé Angot, *Dictionnaire historique ... de la Mayenne*, vol. 2, p. 428).

⁵ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 55.

⁶ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

HÉRICART de THURY : Louis Étienne François, **vicomte Héricart de Thury** (1776-1854), nommé **Héricart-Ferrand de Thury** depuis 1815.

- Il est issu d'une famille du Valois, originaire de la Ferté-Millon, installée à Thury-en-Valois (près de Senlis), primitivement d'extraction, maintenue noble en 1666 et 1671, mais ayant dérogé, définitivement anoblie par charge de conseiller à la Chambre des aides de Paris en 1757 ; portant le titre de courtoisie de vicomte (le frère du député étant officiellement créé dans ce titre en 1819).

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jacques Louis Sébastien Héricart de Thury (1691-1757) conseiller à la cour des aides de Paris, mort en charge en 1757, et d'Anne Madeleine Lechassier ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Michel Antoine Germanique Ferrand (né en 1720), conseiller au parlement de Paris, et d'Élisabeth Caroline Nouet, épousée le 27 mai 1748.

- Il est neveu en ligne maternelle, du comte Antoine Claude Ferrand (1751-1825), ministre d'État et directeur général des Postes sous la première Restauration (cf. sa fiche).

- Il est fils de Louis Christophe Héricart de Thury (1738-1810), correcteur (1763) puis conseiller-maître (1776) à la chambre des comptes de Paris, et d'Élisabeth Michelle Charlotte Ferrand (1755-1808).

- Il est frère de Louis Élisabeth Héricart (1779-1858), créé vicomte héréditaire (lettres patentes, 28 mai 1819), et autorisé lui aussi à porter le nom « Héricart-Ferrand », marié au demeurant avec sa propre cousine germaine Caroline, fille du comte Ferrand précité.

- Admis à l'École des Mines à 19 ans (13 avril 1795), Louis Étienne Héricart de Thury est nommé ingénieur ordinaire (7 octobre 1802), dans les Hautes-Alpes, puis à partir de 1809 en région parisienne. Promu ingénieur en chef et inspecteur général des Carrières de la Seine (du 13 décembre 1810 au 13 janvier 1823), il est en outre responsable de la minéralogie de Paris (1814), maître des requêtes au conseil d'État, surnuméraire (5 juillet 1814-24 août 1815), puis en service extraordinaire (24 août 1815-26 août 1824), jusqu'à sa promotion comme conseiller d'État en service extraordinaire (26 août 1824-20 août 1830, puis 4 octobre 1837-18 avril 1848).

Chargé de la petite voirie et des services de Paris, Héricart de Thury est l'auteur en 1817 d'un rapport remarqué sur l'achèvement des canaux de navigation. Le véritable sommet de sa carrière est atteint avec sa nomination comme Directeur général des Bâtiments civils et des Travaux publics de la capitale (13 janvier 1823-31 décembre 1830), avec rang de chef de division au ministère de l'Intérieur : il prend alors notamment en charge l'achèvement du Palais de la Bourse, la restauration du musée de Cluny et les travaux de mise au jour des Catacombes de Paris¹ ; président du Jury central de l'Exposition industrielle de 1827, il est à ce titre co-auteur d'un volumineux *Rapport sur les produits de l'industrie française*² ; il est désigné comme commissaire du roi devant la Chambre en 1828, et fait inspecteur général des Mines (11 octobre 1839-février 1848).

- Chef d'une des légions³ de la Garde Nationale de Paris à la première Restauration (1814), il devient membre du conseil général de la Seine (1815), et député de l'Oise (où se trouve sa terre de Thury) du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; non rééligible fin 1816, car trop jeune, il est à nouveau député de l'Oise de décembre 1820 à mai 1822 (élu par le collège du département), puis député de la Seine de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu alors par le 5^e arrondissement électoral de Paris) ; bien après, il devient membre du conseil général de l'Oise (1848-1852).

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis villèliste toujours modéré et « technicien », il se rallie logiquement au gouvernement Martignac en 1828-1829.

- Il a fait 19 interventions à la Chambre, non comptée une intervention ultérieure en qualité de commissaire du roi.

- Autorisé à s'appeler « vicomte Héricart-Ferrand » (ordonnance, 8 février 1815⁴), il est en outre chevalier (5 septembre 1814⁵), puis officier (16 janvier 1816) de la Légion d'Honneur (LH 1291 / dossier 65) ; gentilhomme honoraire de la chambre du roi à l'occasion du sacre de Charles X (mai

¹ Cf. la réédition récente de sa *Description des catacombes de Paris*, parue pour la 1^{ère} fois en 1815, Paris, éd. du CTHS, 2000, 382 p., avec une préface de Marc Viré.

² Paris, Imprimerie Royale, 1828, XVI-573 p.

³ L'ampliation du décret de nomination au grade de chevalier de la Légion d'Honneur parle de la 2^e légion ; dans une autre source, on a trouvé mentionnée la 9^e légion.

⁴ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°694, p. 106.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

1825) ; membre libre de l'Académie des Sciences (1824), et membre associé de l'Académie de médecine (1825) ; membre fondateur en 1805 de l'Académie celtique, devenue en 1813 la Société des Antiquaires (membre actif jusqu'en 1833, président la Société à plusieurs reprises) ; membre (1814), puis président de la Société centrale d'Agriculture¹ ; président-fondateur de la Société royale d'horticulture (1827-1852) ; membre du Comité historique des Arts et monuments (1840-1848).

Témoignage :

- Frénilly : « Ci-devant inspecteur des mines, devenu seigneur de paroisse et directeur des Catacombes, sentant le parvenu d'une lieue, important, courtisan, suffisant, partant peu aimé et peu estimé, mais qui, à défaut d'amis, avait, par l'habitude de travailler sous terre, gagné bon nombre de partisans dans la classe des royalistes à salaires et des industriels agricoles qu'il séduisait par des rapports sur le fumier, l'urate et la poudrette. L'éclat de son nom de savant, répété de journaux en journaux, et la prudence méticuleuse de son royalisme lui assuraient des voix dans le parti de l'opposition. Il était donc certain d'être nommé s'il parvenait à m'écarter. C'est à quoi il se mit à travailler avec la prudence d'une taupe². [...] Thury eut à peine le nombre de voix suffisant et avec des déboires si cuisants qu'ils eussent fait renoncer toute autre ambition que la sienne (Frénilly, *Souvenirs*, 1908, ch. 15, pp. 436-437).



Héricart de Thury

HÉROULT de HOTTOT : François Augustin Jacques Gilles **Héroult de Hottot** (1756-1823).

- Il est issu d'une famille normande, qui semble se rattacher à un lignage remontant au moins à 1577, mais dont la filiation suivie est mal établie.
- Conseiller au parlement de Rouen jusqu'en septembre 1790, il devient ensuite un ami personnel du procureur parisien Bellart, mais n'exerçant plus aucune activité juridique à partir de la Révolution.
- Maire de Mondeville (Calvados, à proximité immédiate de Caen), il siège comme député du Calvados du 9 octobre 1815 à sa mort en janvier 1823 (élu en 1821 à l'arrondissement de Bayeux).
- Ultra-royaliste, puis villèliste, il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (30 avril 1821³, LH 1294 / dossier 40).

¹ On a conservé un *Rapport à la société royale d'agriculture sur l'histoire des canaux d'arrosage et des cours d'eaux des Pyrénées-Orientales*, Paris, Huzard, fév. 1819, élaboré par une commission collégiale de sept membres, et rapporté par Héricart.

² Frénilly, la rage au cœur, est finalement prié par Fitz-James de laisser obligeamment sa place à Héricart de Thury pour ne pas diviser les royalistes parisiens, d'où le ton particulièrement agressif dudit portrait. Frénilly est finalement élu à la fin de l'année 1824 en Loire-Inférieure.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

HERVÉ-CHEF-du-BOIS : Jean Louis **Hervé-Chef-du-Bois du Penhoat** (1766-1837).

- Il est issu, en ligne paternelle, d'une famille bretonne, déboutée de ses prétentions nobiliaires en 1666, et restée roturière jusqu'à l'anoblissement du député en novembre 1815.
- Il est le fils aîné d'Yves Michel Hervé Chef du Bois sénéchal de Léon, subdélégué de l'intendant et commissaire des États de Bretagne, tué à Brest le 7 juillet 1794 par les révolutionnaires.
- Il est frère de Jean Marie Hervé du Penhoat, né le 9 juin 1776 à Saint-Pol-de-Léon (Finistère), juge de paix du canton de Ploudiry (Finistère, près de Landerneau), installé le 31 janvier 1821, puis du canton de Saint-Pol-de-Léon (23 mai 1827)¹, par ailleurs chevalier de Saint-Louis.
- Lui-même né à Saint-Pol de Léon, Jean-Louis Hervé-Chef-du-Bois est avocat, puis juge de paix à Saint-Pol-de-Léon.
- Adjoint au maire de Saint-Pol de Léon sous l'Empire, puis membre du conseil général du Finistère depuis juillet 1811², il est ensuite député du Finistère du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il reste muet à la Chambre.
- Anobli avec son frère cadet (novembre 1815, lettres patentes), il est mort célibataire et sans postérité.

HIGONET : Philippe **Higonet** (1782-1859), **baron Higonet** depuis 1813³.

- Il est fils de Joseph Higonet, apothicaire résidant à Saint-Geniès d'Olt (Rouergue), et de Catherine Massebeaux.
- Il est frère cadet d'un officier des armées révolutionnaires, décédé célibataire et sans postérité, promu au grade de colonel avant lui.
- Philippe Higonet sert quant à lui dans l'infanterie avec les grades successifs de soldat (avril 1804), caporal (mai), sergent (juin), sous-lieutenant (juillet), lieutenant (février (1805), adjudant major sous les ordres de son frère, capitaine (décembre 1805), servant depuis 1809 dans les grenadiers à pied, major en second (octobre 1812), major (mars 1813), colonel provisoire (mars 1814) grade confirmé sous la Restauration (août 1814), enfin maréchal de camp (août 1823) ; il a fait la plupart des grandes batailles de l'Empire, est présent à Iéna comme à Austerlitz, à la Bérézina russe comme à Hambourg, mais aussi à Ligny et à Waterloo pendant les Cent-Jours (juin 1815) dans l'armée napoléonienne. Sous la Restauration, il a occupé les fonctions successives de commandant de la légion du Cantal, sa future circonscription électorale (août 1815) ; il épouse d'ailleurs à Aurillac le 13 avril 1816 Marie Françoise Augustine de Peyrac de Jugeals de Veillan (1783-1867), fille de François de Peyrac, capitaine de cavalerie et cheveu-léger du roi, et de Marguerite de Fraissy de Vérac. Puis Higonet, nommé commandant d'un régiment d'infanterie (novembre 1820), s'illustre ensuite tant lors de la guerre d'Espagne (août 1823) que pendant l'expédition de Morée à la bataille de Navarin (octobre 1827), d'où sa nomination répétée comme commandant de brigade (en août 1823, décembre 1826, et juillet 1828) après un interlude comme inspecteur général d'infanterie (de mai à décembre 1826) ; après 1830, il est placé dans la réserve (mai 1831), puis retraité (avril 1848).
- Il siège comme député du Cantal de février 1828 au 16 mai 1830 (élu à l'arrondissement d'Aurillac) ; nommé président du collège électoral de l'arrondissement d'Aurillac (juin 1830), il est alors réélu à ce collège, et démissionne tardivement le 31 janvier 1831, sans doute par légitimisme.
- Membre de la droite, il vote contre l'adresse des 221 en mars 1830.
- Il a fait 14 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Baron d'Empire héréditaire (vers 1813-1814), titre confirmé sous la Restauration (lettres patentes, octobre 1820), il est en outre chevalier (août 1814), puis commandeur (22 février 1829) de Saint-Louis ; chevalier (mai 1806), officier (24 août 1820), puis commandeur (8 juin 1825) de la Légion d'Honneur (LH 1300 / dossier 58) ; décoré de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, ainsi que de l'ordre du Sauveur, en Grèce, pour sa participation à l'expédition de Morée.
- Marié, il n'a pas eu d'enfants⁴.

¹ Cf. le dossier matricule des magistrats BB 6*/534, registre 10, n° 7266.

² Liste de nomination par Napoléon du 11 juillet 1811 conservée en F¹bI/229/1.

³ On renvoie à la notice que lui consacre Danielle et Bernard Quintin dans leur *Dictionnaire des colonels de Napoléon*, Paris, SPM, 1996, 989 p. On peut noter que sur les 1531 colonels d'Empire, 14 seulement furent députés sous la Restauration, dont seulement 6 à droite et plus souvent au centre droit, à savoir d'Ambrugeac, de Caux, Higonet, Arthur de la Bourdonnaye, Lafont de Cavaignac, et Trenquallye.

⁴ On ignore si l'historien Patrick-Bernard Higonnet, auteur d'un article sur « la composition de la Chambre des

HOCQUART : Mathieu Louis **Hocquart** (1760-1843).

- Il est issu d'une famille de magistrats originaire de Sainte-Menehould (Champagne), agrégée à la noblesse puis reconnue noble en 1536, ayant donné de très nombreux administrateurs et magistrats ainsi que des fermiers généraux.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jean Hyacinthe Hocquart (1649-1723), conseiller du roi, premier commis du ministre Colbert, puis intendant de la marine à Toulon (1716) puis au Havre (1720), et de Marie Françoise Michelet du Cosnier (†1742), épousée le 10 décembre 1681 ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Pierre François Bergeret, fermier général de 1721 à 1757, et de Claude Jeanne de la Roche.

- Il est le neveu de Jean Hyacinthe Hocquart (1694-1764), fermier général, marquis de Montfermeil, et de Gilles Hocquart (1695-1783), commissaire ordonnateur et intendant de la Nouvelle-France (Québec) de 1731 à 1748, puis intendant à Brest de 1749 à 1763.

- Il est le 9^e des onze enfants de Louis Jacques Charles Hocquart de Cœuille (1698-1783), trésorier de l'artillerie à Paris, et de Marie Suzanne Éléonore Bergeret (née en 1717), épousée en 1737.

- L'une de ses sœurs Antoinette Marie Adélaïde Hocquart épouse en 1769 Jean Louis Claude de Quélen (né en 1725) ; parmi les enfants du couple (neveux de Mathieu Louis Hocquart), on compte Hyacinthe de Quélen (1778-1839), archevêque de Paris et pair de France de sous la Restauration, et Amable de Quélen (1773-1840), député royaliste des Côtes-du-Nord de 1824 à 1830, cf. leurs fiches.

- Le député a pour frère aîné Antoine Louis Hyacinthe Hocquart (1739-1794), président (1770), procureur général (1778) puis premier président (1789) de la Cour des Aides de Paris, « *condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 1 floréal an 2 [20 avril 1794], par le tribunal révolutionnaire de Paris* », et aussitôt guillotiné.

- Deux de ses beaux-frères ont connu le même sort : 1^o Henry Guy Sallier (1734-20 avril 1794), conseiller du roi au Grand conseil, puis président de la cour des Aides de Paris (1756-1791), mari d'Éléonore Luce Hocquart (née en 1740) ; 2^o Frédéric Henri Richard de Ruffay, premier président à la cour de Dijon (1776), mari de Marie Hyacinthe Charlotte Hocquart (née en 1764), et guillotiné quant à lui le 10 avril 1794.

- Son cousin germain Gilles Marie Hocquart de Coubron (1735-1794), publiciste auteur d'essais sur les difficultés financières du pays dans les années 1780¹, a été lui aussi « *condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 7 messidor an 2 [25 juin 1794], par le tribunal révolutionnaire de Paris* », et guillotiné.

- Un autre cousin Gilles Toussaint Hocquart (1765-1835), issu d'une autre branche, est baron d'Empire (novembre 1810), puis créé comte de Turtot (1823), et surtout pair de France du 5 novembre 1827 à la révolution de Juillet 1830 (« *fournée Villèle* »), avec le titre de baron-pair (lettres patentes, 18 juillet 1828).

- Né à Paris le 4 juin 1760, Mathieu Louis Hocquart fait des études de droit, et devient avocat général à la cour des Aides de Paris jusqu'en 1789.

- Nommé premier président de la cour royale de Toulouse (1815-1843), il se rallie du bout des lèvres au régime de Juillet pour rester en poste.

- Il est député de la Haute-Garonne du 21 décembre 1820 au 5 novembre 1827 et du 15 mars 1828 au 20 avril 1831 (toujours élu au collège du département, sauf en février 1828, lors d'une élection partielle où il est élu à l'arrondissement de Villefranche).

- Villèliste, il passe à la dissidence en 1827², se montre favorable à Martignac en 1828-1829, puis, rallié à la droite fin 1829, il vote contre l'adresse des 221 en mars 1830, mais accepte en revanche de prêter le serment au régime de Juillet. Il meurt à Toulouse le 14 mai 1843.

- Il a fait cinq interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

députés de 1827 à 1831 » (*Revue historique*, 1968, tome 239, pp. 351-378), a un lien de parenté avec lui.

¹ Gilles Toussaint Hocquart de Coubron, *Nouvelles vues sur l'administration des finances et sur l'allègement des impôts*, Paris, 1785, VIII-256 p. ; *Calculs sur la circulation relativement aux impôts, à l'augmentation du prix des denrées, et à la diminution du taux de l'intérêt de l'argent*, Londres, T. Payne, 1787, VI-66 p.

² Villèle commente : « M. Hocquart a eu des torts en 1827, il n'y a pas de doute ; mais il a eu le mérite difficile de revenir à nous. Il ne s'est pas éloigné de nos rangs ; il a voté contre l'Adresse » (*Mémoires et correspondance*, vol. 5, lettre de Villèle à sa femme, 8 mai 1830, p. 431).

- Chevalier (30 avril 1821¹), puis officier (17 août 1824) de la Légion d'Honneur (LH 1304 / dossier 44), il est aussi chevalier de Malte.
- Une fille, Françoise Éléonore Joséphine Hocquart de Trémilly, mariée le 10 novembre 1819 au député royaliste Dominique (Brunet de Castelpers), marquis de Panat (1787-1860), qui devient donc gendre de Hocquart, cf. sa fiche.

d'HOFFELIZE aîné : *Joseph Gaspard* Théobald, **comte d'Hoffelize** (1765-1849).

- Il est issu d'une famille noble originaire du pays de Liège, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1363), installée ensuite en Lorraine, pourvue du titre de comte depuis 1726.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de César Marc d'Hoffelize (1691-1747), chambellan du duc de Lorraine, récompensé par le titre de comte héréditaire (lettres patentes, janvier 1726), et de Marguerite de Franquemont.
- Il est le fils aîné de Charles George Christophe, comte d'Hoffelize (1728-1798), colonel d'infanterie, promu maréchal de camp en 1781, et de Anne-Louise de Nettancourt (née en 1740).
- Né le 5 janvier 1765, il est lieutenant-colonel de cavalerie (vers 1785), et promu major (1788), il a émigré (dates inconnues), puis épousé le 8 août 1804 Jeanne Barbe Le Duchat de Rurange (née vers 1780).
- Maréchal de camp honoraire (1814), il est mis à la retraite en février 1829.
- Membre du conseil général (1814), il est député de la Moselle de janvier 1823 au 5 novembre 1827 (deux fois élu au collège du département), puis pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830.
- Villèliste, puis pair de droite, il reste muet à la Chambre des députés (comme à la Chambre des pairs). Il meurt le 5 janvier 1849 à Longuyon (Meurthe-et-Moselle).
- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, août 1828), il est en outre chevalier (avant 1800), puis commandeur (1^{er} mai 1821) de Saint-Louis ; chevalier, puis officier (18 mai 1820) de la Légion d'Honneur.

d'HOFFELIZE cadet : *Christophe Théobald*, **comte d'Hoffelize** (1767-1842).

- C'est le frère cadet du précédent.
- Né le 20 septembre 1767 à Nancy, il émigre de 1791 à 1800 environ, et sert dans l'armée de Condé. Rentré en France vers 1802, il a épousé vers 1805 Marguerite Françoise La Garde de Farges.
- Lieutenant-colonel de cavalerie (vers 1814), il est mis à la retraite comme son frère en février 1829.
- Il siège comme député de la Meurthe de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).
- Villèliste, il a fait deux interventions à la Chambre.
- Chevalier de Saint-Louis (probablement avant 1800), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (LH 1305/ dossier 17), et chevalier de Malte.

HUERNE de POMMEUSE : Michel Louis François **Huerne, dit Huerne de Pommeuse** (1765-1840).

- Issu d'une famille apparemment roturière de Pommeuse (Île-de-France), il est avocat à Paris.
- Il collabore à des journaux à caractère économique comme *le Journal de l'industrie, la Maison rustique, les Annales des ponts et chaussées*, etc. ; il publie en 1822 un ouvrage sur les canaux, intitulé *Des canaux considérés d'une manière générale, avec des recherches comparatives sur la navigation intérieure de la France et celle de l'Angleterre*, ouvrage dont il est fait hommage à la Chambre, et qui connaît un certain succès auprès des techniciens.
- Il est député de la Seine-et-Marne du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département en novembre 1820, puis au collège d'arrondissement de Coulommiers en novembre 1822, transporté à Provins en février 1824, président ce collège électoral en 1822, 1824 et 1827 ; à la Chambre, il est rapporteur en 1826 de la deuxième loi sur la réduction des rentes, après l'échec de la première en 1824).
- Ultra-royaliste, puis villèliste et membre de la bannière parlementaire des Chevaliers de la Foi, c'est un spécialiste des questions économiques.
- Il a fait 15 interventions à la Chambre des députés.

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

- Vraiment très riche, il paye 5269 francs de cens en 1815, plus de cinq fois le seuil d'éligibilité.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (29 octobre 1826¹).
- Un fils ou un neveu, Louis Urbain François Huerne de Pommeuse, né à Paris le 10 janvier 1800, avocat, puis substitut près le tribunal de première instance de Meaux (nommé le 7 avril 1824, installé le 24 avril), puis près celui de Melun (nommé le 23 août 1826, installé le 27 septembre), enfin juge à Reims (nommé le 22 mars 1827, installé le 9 avril), restant en fonction après la révolution de Juillet, mort à Reims le 21 avril 1870².

HYDE de NEUVILLE : Jean Guillaume **Hyde de Neuville** (1776-1857), **baron Hyde de Neuville** depuis 1816, et **comte de Bemposta** depuis 1824.

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

d'IMÉCOURT : Charles Gédéon Théodore **de Vassinhac, comte d'Imécourt** (1781-1872).

- Il est issu d'une famille d'une noblesse du Bas-Limousin, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis l'an 1400) ; la branche d'Imécourt, installée en Champagne, a été calviniste au XVI^e et au XVII^e siècles.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'Innocent Marie de Vassinhac, marquis d'Imécourt (1720-1747), officier tué à la guerre au col de l'Assiette, et de Marie Thérèse de Custines de Wiltz, épousée le 21 mars 1738 ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Claude François, marquis de Chauvelin (1716-1773), maréchal de camp (1746), ministre plénipotentiaire à Gênes (1749) puis ambassadeur du roi à la cour de Sardaigne (1751), grand collectionneur et ami des savants, et d'Agnès Thérèse Mazade.
- Il est fils de Marie Louis Charles de Vassinhac, marquis d'Imécourt (1747-1786), premier lieutenant des gendarmes de la Reine, et de Charlotte Ferdinande de Chauvelin, épousée le 1^{er} juin 1778.
- Il a pour frère Charles Ferdinand Théodore de Vassinhac, marquis d'Imécourt, officier combattant dans l'armée napoléonienne, mort au siège de Dantzig le 13 avril 1807.
- Il est cousin de Bernard François de Chauvelin (1766-1832), membre et secrétaire du Tribunat (1800-1804), préfet de la Lys (1804-1812), conseiller d'État (1810-1814) puis, sous la Restauration, député libéral d'extrême-gauche de la Côte d'Or en 1817-1820, 1822-1824 et 1828-1829.
- Né le 1^{er} janvier 1781 à Paris, le futur député épouse en janvier 1808 à Paris *Albertine* Constance Philippine Joséphine de Sainte-Aldegonde (1789-1843), fille de Louis Charles Albert de Sainte-Aldegonde (né en 1766) et de Joséphine Marie du Bouchet de Sourches (1769-1838), et parente de Charles Séraphin de Sainte-Aldegonde (1765-1822), député ultra-royaliste de l'Aisne de 1815 à 1818 (cf. sa fiche).
- Puis il sert comme sous-lieutenant dans les mousquetaires de la garde royale (1814), ayant suivi le roi à Gand (mars 1815), il est ensuite promu lieutenant-colonel (fin 1815), puis colonel (vers 1817) à l'état-major de la garde royale.
- Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Montmédy (Meuse) le 26 juillet 1815³ pour les élections d'août 1815, il n'est pas élu à cette date député par le collège du département ; neuf ans plus tard, il emporte l'élection, et siège comme député de la Meuse de mars 1824 au 5 novembre 1827 au sein de la « Chambre retrouvée » (élu en 1824 au collège du département), puis comme pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830.
- Villèliste, puis pair de droite, il reste muet à la Chambre des députés (et à la Chambre des pairs).
- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, novembre 1828), il est en outre chevalier (3 septembre 1814) puis officier (21 mai 1825) de la Légion d'Honneur ; il a été nommé gentilhomme honoraire de la chambre de Charles X (vers 1825). Il est mort bien plus tard, le 26 juillet 1872, à Paris.

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Cf. un résumé de sa carrière dans le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 439.

³ Cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1er, 2^e semestre 1815, n°25, p. 56.

d'IVORY : Claude Joseph **d'Ivory** (1745-1821), **comte d'Ivory** depuis 1817¹.

- Il est issu d'une famille de noblesse franc-comtoise fixée en Champagne, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1476), maintenue noble en 1667.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un capitaine d'infanterie ; en ligne maternelle, il est petit-fils d'un commissaire garde d'artillerie de la citadelle de Mézières.
- Il est fils d'un officier d'artillerie, devenu capitaine d'infanterie.
- Il est gendre d'un officier du Génie, ayant le titre d'ingénieur.
- Tout jeune lieutenant en second (1757), il combat effectivement pendant la guerre de Sept Ans (1757-1763), puis devient élève à l'École du Génie de Mézières en 1765-1766.
- Devenu ingénieur ordinaire (1767), il est affecté successivement à la citadelle de Givet (1767), à Saint-Omer (1773), à Givet à nouveau (1777), à Rocroy (1783) puis Charlemont (1784), avec grade militaire de capitaine depuis 1777.
- Émigré de fin mai 1792 à 1801, il sert à l'armée des princes puis au service de l'Angleterre, avec grade de colonel du génie en 1797.
- Maréchal de camp (23 août 1814), honoraire dès mars 1815, il suit le roi à Gand pendant les Cent-Jours ; il est nommé ensuite inspecteur des Gardes nationales du département des Ardennes, puis prévôt² à Charleville-Mézières (février 1816).
- Nommé président du collège électoral du département des Ardennes le 26 juillet 1815³, pour les élections d'août 1815, il parvient à se faire élire, et siège comme député des Ardennes du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; non réélu à cette date, il est par ailleurs membre du conseil général des Ardennes de mai 1816 à sa mort en mai 1821.
- Ultra-royaliste, il reste muet à la Chambre.
- Comte héréditaire (lettres patentes, 13 janvier 1817) ; en l'absence de postérité directe, la transmission du titre est prévue pour son neveu Jean-Louis d'Ivory (1791-1820), mort un an avant son oncle, cette disposition devenant dès lors caduque. En outre, il est chevalier (1786), commandeur (23 août 1814) puis grand-croix (24 août 1817) de Saint-Louis ; et aussi chevalier (24 août 1820) de la Légion d'Honneur.
- Marié, il est mort sans enfants.

JACQUINOT-PAMPELUNE : Claude Joseph François Catherine **Jacquiot** (1771-1835), officiellement dénommé **Jacquiot-Pampelune** depuis 1815.

- Il est fils de Simon Jacquiot, avocat et professeur à l'Université de Dijon.
- Il a pour frère Simond Edme Paul Jacquiot, dit Jacquiot-Godart, né le 29 juin 1779 à Dijon, avocat à Paris, puis avocat général près la cour royale de Dijon (nommé le 10 juin 1818, installé le 23 juin), conseiller à la cour royale de Paris (nommé le 30 juillet 1821, installé le 27 août), président de chambre à cette même cour (nommé le 3 novembre 1833, installé le 13 novembre), enfin conseiller à la Cour de cassation (nommé le 3 mai 1840, installé le 8 mai) jusqu'à la révolution de février 1848, décédé en 1858⁴.
- Gendre d'Étienne Denis, marquis de Pampelune, commandant des écuries de la reine sous l'Ancien régime, le futur député a ajouté le nom de sa femme.
- Né le 17 mars 1771 à Dijon, Jacquiot-Pampelune est avocat dans cette ville pendant vingt ans de 1791 à 1811, sauf pendant une période entre septembre 1794 à décembre 1796, où il est administrateur du département de la Côte d'Or. Puis il s'oriente dès l'Empire (et bien avant son frère) vers la magistrature : grâce à la protection du duc de Bassano, il est nommé avocat général près la cour impériale de Dijon en avril 1811, puis propulsé dès novembre 1811 procureur général près la cour impériale de La Haye en Hollande. Il doit quitter ce poste en décembre 1813 à la suite de l'invasion des Alliés et du retrait de l'armée française, mais il continue à recevoir son traitement jusqu'au 26 juillet 1815. Nommé premier président de la cour de Colmar par Napoléon pendant les Cent-Jours, il refuse sagement le poste. Promu au début de la seconde Restauration procureur du roi près le tribunal

¹ Sur ce personnage, on renvoie à Anne Blanchard, *Dictionnaire des ingénieurs militaires, 1691-1791*, Montpellier, 1981, pp. 375-376.

² Il faut probablement entendre par là un prévôt aux armées, c'est-à-dire un officier de police interne aux armées.

³ Cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 46.

⁴ Sur la carrière judiciaire de ce frère, cf. le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 94.

de première instance de la Seine (nommé le 26 juillet 1815, installé le 29 juillet), il reste en fonction onze années ; puis, en remplacement de Bellart (cf. ce nom) qui vient de mourir, il est promu procureur général près la cour royale de Paris (nommé le 12 juillet 1826, installé le 16 juillet), apogée de sa brillante carrière de magistrat ; il est mis à la retraite de ce dernier poste en août 1832¹.

- Il se lance parallèlement dans la carrière administrative, comme maître des requêtes au conseil d'État, en service extraordinaire (24 août 1815-31 décembre 1815), puis en service ordinaire (du 1^{er} janvier 1816 à 1819, siégeant alors au comité de législation) ; trois ans après, il est promu conseiller d'État en service ordinaire (9 janvier 1822-20 août 1830), et siège au comité de Législation (1822-1825), puis du Contentieux (1825-1830). Il est en outre commissaire du roi devant les Chambres de janvier 1822 à juillet 1829.

- Député de l'Yonne de novembre 1816 à sa mort en juillet 1835 (toujours élu au même collège d'arrondissement d'Avallon à partir de 1821, collège déplacé à Tonnerre en 1827), il est nommé président du collège électoral du département de l'Yonne en octobre 1816, et de celui d'Avallon en juin 1830 ; il est en outre conseiller général de la Seine du 26 juillet 1826 à août 1830.

- Membre du centre droit constitutionnel, il se fonde dans la masse villèliste à partir de 1822, et reste fidèle à la droite jusqu'en 1830, et vote contre l'adresse des 221.

- Il a fait 77 interventions à la Chambre, non comptées ses interventions comme commissaire du roi.

- Il est autorisé à s'appeler « Jacquinet de Pampelune » par ordonnance du 26 février 1815² ; chevalier (23 août 1814³), puis officier (23 août 1820) de la Légion d'Honneur (LH 1346 / dossier 44).

Témoignages :

- [Alexandre Lardier] : « On dit que M. Jacquinet de Pampelune possède toutes les vertus privées [...] ; comme homme public, nous ne saurions lui accorder un pareil intérêt. Son dévouement au pouvoir est d'autant plus pénible à remarquer que M. Jacquinet a plus de modération dans le caractère. Comme orateur, M. Jacquinet est fort comique, surtout quand il parle sérieusement ou qu'il vise au pathétique. Ses gestes consistent en un tremblement nerveux qui fait peine à voir ; sa voix chevrotante s'accorde fort bien avec son éloquence saccadée, dont le type ressemble assez bien à ce que les écoliers appellent *ânonnement* » (*Biographie des députés, session de 1828, 1828*, pp. 225-226).

- Capefigue : « M. Jacquinet-Pampelune [était un] magistrat éclairé, [un] homme de modération que la presse a tant calomnié » (*Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute des Bourbons, 1831-1833*, vol. 5, pp. 35-36).

JANKOWICS : Antoine Stanislas Nicolas Pierre **Fournier Jankowics de Zeszenicze** (1763-1847), **baron Jankowics** depuis 1824.

- Il est issu d'une famille de la noblesse hongro-polonaise, confirmée et maintenue dans sa noblesse en 1686 par le roi de Hongrie Léopold 1^{er}, résidant à Nancy depuis l'installation dans cette ville du roi polonais Stanislas Leszczyński en 1740, installée ensuite à Lunéville.

- Il est petit-gendre de l'immense sculpteur Étienne Maurice Falconet (1716-1791), protégé de M^{me} de Pompadour, puis de Catherine II de Russie ; la bru de celui-ci (belle-mère du député), est Marie-Anne Falconet née Collot (1748-1821), meilleure élève du précédent, ayant acquis elle aussi une certaine renommée à la cour de Catherine II.

- Né à Lunéville, Jankowics est nommé préfet de la Meurthe par intérim en 1814.

- Membre et souvent président du conseil général de la Meurthe, il siège comme député de la Meurthe du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, de décembre 1820 à juillet 1821, et de mars 1824 au 16 mai 1830 (élu au collège du département en 1820, puis à l'arrondissement de Château-Salins en 1824 et 1827).

- Ultra-royaliste, puis villèliste, un peu indépendant toutefois en 1824-1827, il émet notamment le 17 juin 1824, à la grande fureur de Villèle, une proposition visant à imposer aux députés nommés par le gouvernement à un poste de fonctionnaire de remettre en jeu leur mandat électoral ; il reste solidaire de la droite en 1828-1830, et vote contre l'adresse des 221 en mars 1830.

- Il a fait 17 interventions à la Chambre.

¹ Cf. un résumé de sa carrière judiciaire dans le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 132.

² Cf. *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°783, p. 214.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

- Baron héréditaire (lettres patentes, janvier 1824), il est nommé chevalier de la Légion d'Honneur (LH 1352 / dossier 70).

JESSÉ : Ambroise Antoine Auguste **de Jessé** (1767-1817), **baron de Jessé** depuis 1817.

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Biterrois, connue depuis 800, d'extraction ancienne (filiation suivie depuis 1446), maintenue noble en 1668.

- Petit-fils d'un officier, destitué vers 1715 pour avoir enfreint les règles sur le duel, il est le fils d'Antoine-Joseph de Jessé, aide-major de la Garde-côte, comparaisant en 1789 aux assemblées de la noblesse à Béziers, emprisonné sous la Terreur à plus de 80 ans.

- Il est le demi-frère de Henri Joseph, baron de Jessé et de Levas (1746-1794), capitaine de cavalerie, élu député de la noblesse (sénéchaussée de Béziers) aux États Généraux, défendant lors des émeutes versaillaises d'octobre 1789 la famille royale au péril de sa vie, devenu député du centre gauche et orateur écouté sous la Constituante de 1789 à 1791¹, secrétaire (juillet 1790) puis président de la Constituante (août 1790), essayant de faciliter la fuite du roi à Varennes en 1791, arrêté comme suspect en 1793 et mort en détention à la Conciergerie en février 1794, avant son exécution déjà prononcée par le Tribunal révolutionnaire.

- Officier de marine en 1789, il émigre de 1791 à 1800 environ, sert dans l'armée de Condé comme aide de camp ; présent et blessé à Quiberon en 1795 lors du débarquement raté des royalistes, il est promu colonel en 1798 dans l'armée des princes.

- Pendant les Cent-Jours, il est nommé chef d'état-major adjoint des armées royales du Midi, placées sous les ordres d'Ernouf, futur député ultra-royaliste (cf. ce nom) ; sous la seconde Restauration, il est promu commandant militaire de Béziers (juillet 1815), puis lieutenant-colonel de légion dans le Tarn (1816), enfin maréchal de camp honoraire (début 1817).

- Il siège comme député de l'Hérault du 9 octobre 1815 au 26 mars 1817, un mois avant sa mort.

- Ultra-royaliste, et ami personnel de Sarret de Coussergues (cf. ce nom), il reste muet à la Chambre.

- Fait baron (ordonnance, février 1817), il est en outre chevalier de Saint-Louis (1796).

- Il est décédé célibataire et sans postérité.

JOBAL : Joseph François Louis **Jobal de Luc** (1746-1831), **comte de Jobal** depuis 1815.

- Il est issu d'une famille lorraine, anoblie par lettres patentes en 1610, conférées à un conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Lorraine, ayant donné plusieurs conseillers au parlement de Metz.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un président à mortier au parlement de Metz.

- Il est le huitième fils (issu d'un troisième lit) d'Étienne Louis Jobal de Villers (1687-1755), conseiller (22 août 1709), puis président à mortier (19 août 1716) au parlement de Metz.

- Son frère cadet, Antoine Jobal (1747-vers 1820), est capitaine (1776) participe à la guerre d'Indépendance Américaine de 1778 à 1783, et il est nommé lieutenant du roi à La Martinique (1783-1792). Émigré, il est promu lieutenant-colonel (28 avril 1782), colonel (15 septembre 1785), enfin maréchal de camp (15 septembre 1796), honoraire le 7 mars 1816.

- Officier de cavalerie, Joseph François Jobal de Luc entame sous l'Ancien régime une carrière militaire assez brillante : successivement cornette (1760), capitaine (1770), lieutenant-colonel (juin 1780), puis colonel (fin de l'année 1780), enfin maréchal de camp (15 septembre 1791).

- Il émigre en 1792, et sert à l'armée de Condé de 1792 à 1801 ; il devient le précepteur militaire du duc de Berry en émigration, puis épouse en 1804 la fille d'un colonel.

- À la Restauration, il est fait lieutenant des gardes du corps du roi (1^{er} juin 1814), puis major-général des gardes du roi (novembre 1815), puis promu lieutenant-général le 8 mars 1815, avec prise d'effet le

¹ Rallié avec la gauche au veto suspensif, suggérant de vendre l'argenterie ecclésiastique pour financer la dette, et approuvant l'abandon du statut de religion d'État pour la religion catholique, mais hostile à l'impôt sur le revenu suggéré par Necker ; essayant de montrer à la noblesse provinciale (janvier 1790) le profit qu'elle peut tirer de la Révolution, mais critiquant vivement la noblesse de cour, « cette France hérauldique, créée par d'Hozier et par Chérin » ; s'érigeant en apologue de la modération en prenant son fauteuil de président de la Chambre, il renvoie le *leader* de l'extrême-droite Duval d'Eprémèsnil en renvoyant de manière sarcastique un de ses projets au « Comité d'aliénation », et passe ensuite aux Feuillants, qui exprime bien la position d'un progressisme modéré voulue à l'époque par le demi-frère de notre député de la Restauration.

1^{er} mars 1801 ; il démissionne rapidement de ses fonctions militaires, pour raisons de santé, puis est mis définitivement à la retraite le 28 novembre 1821. Il fait une donation de 85 ares de terre à la fabrique de Haye (Moselle), officialisée par une ordonnance du 10 mars 1824¹.

- Membre du conseil d'arrondissement de Metz (depuis mars 1815²), il est député de la Moselle du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816.

- Ultra-royaliste, il reste muet à la Chambre.

- Comte héréditaire (lettres patentes, 9 décembre 1815), il est chevalier, commandeur (en émigration), puis grand-croix (31 août 1814) de Saint-Louis ; chevalier de la Légion d'Honneur (3 juin 1820, sur proposition de La Tour-Maubourg, ministre de la Guerre, LH 1367 / dossier 36).

JOFFRION : Charles Pascal **Joffrion** (1770- ?).

- Fils d'un avocat, Joffrion est lui-même médecin à La Châtaigneraie (Vendée), sa ville natale.

- Il se lance dans la course législative dès septembre 1816, mais échoue à cette date à être élu candidat à la députation par le collège d'arrondissement de Fontenay-le-Comte (Vendée) ; il connaît un nouvel échec au collège unique départemental en octobre 1818 ; nommé président du collège d'arrondissement de Fontenay en novembre 1822, et finalement député de la Vendée de janvier 1823 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).

- Proche de la droite ultra-royaliste en 1816-1818, puis villèliste, il reste muet à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (22 août 1824, LH 1368 / dossier 61).

JOSSE-BEAUVOIR : *Auguste* Guillaume **Josse-Beauvoir** (1771-1853).

- Il est fils d'un négociant de Meslay (Loir-et-Cher, près de Vendôme).

- Il suit des études au collège de Vendôme, où il est condisciple de Decazes.

- Devenu fabricant-négociant en étoffes, « marchand de moquettes³ », il est retiré des affaires commerciales dès l'Empire, pour jouir de ses rentes.

- Sous la Restauration, il est nommé conseiller-maître à la Cour des Comptes (1822-1830), sans passer par le premier grade de conseiller référendaire⁴.

- Indéracinable membre du conseil général (1801-1830), il siège comme député du Loir-et-Cher du 9 octobre 1815 au 5 novembre 1827 (toujours élu à l'arrondissement de Vendôme à partir de 1821).

- C'est l'un des « seconds couteaux » importants parmi les orateurs villèlistes surtout dans les années de traversée du désert du parti (1816-1820) ; spécialiste ensuite avec d'autres des rachats occultes des journaux d'opposition par le gouvernement Villèle, il est membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi. Il affronte en duel, en mars 1821, le général Demarçay, libéral d'extrême-gauche, après une dispute parlementaire.

- Il a fait 44 interventions à la Chambre.

- Il est chevalier, puis officier (18 août 1824) de la Légion d'Honneur (LH 1375 / dossier 36).

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « On ne sait quelles raisons M. Josse, le fabricant d'étoffes, peut avoir pour se faire le champion de l'aristocratie et de l'ancien régime : aussi une douairière du faubourg Saint-Germain disait-elle : "c'est singulier, ce petit Josse pense à merveille ; et pourtant c'est un homme de rien". M. Josse-Beauvoir est un des orateurs les plus facétieux du côté droit [...] il a le masque assez bon, les yeux petits, ronds, et à fleur de tête ; le nez court et légèrement retroussé, la bouche excessivement petite et placée loin du nez, la face longue. Avec des traits, une voix et des gestes comme les siens, on dirait plaisamment les choses les plus sérieuses ; et tout ce que dit M. Josse est fort plaisant, indépendamment de sa personne » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 192-193).

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°665, p. 231.

² Le brouillon d'ordonnance, conservée en F¹BI/229/1, n'est pas daté, seul le mois de mars 1815 est mentionné.

³ On entendait par là à l'époque des tapis cloués au sol.

⁴ Ce qui indignait Ferrand, toujours très attaché au respect des principes hiérarchiques (*Mémoires*, p. 247).

JOUFFREY : Paul Julien **de Jouffrey** (1775-1851).

- Il est issu d'une famille de la noblesse originaire du Dauphiné, connue depuis 1313, ayant dérogée, réhabilitée comme noble par lettres patentes en 1596, qui peut être considérée comme le point de départ de la noblesse familiale ; la branche nous intéressant s'étant installée dans les pays de la Loire (le député est né dans le Loir-et-Cher).
- Il siège comme député d'Indre-et-Loire du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il est resté muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 1379 / dossier 20).

JUIGNÉ (baron Étienne de) : Charles *Étienne* Olivier **Le Clerc, baron de Juigné** (1776-après 1826).

- Il est issu d'une famille de la noblesse d'Anjou, connue depuis la fin du X^e siècle, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1322).
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Samuel Jacques Le Clerc, marquis de Juigné (†1734) colonel du régiment de l'Orléanais, et de Marie Gabrielle Le Cirier de Neufchelles (1706-1763), épousée le 25 juin 1725.
- En ligne maternelle, il est petit-fils de Jean-Antoine François de Saint-Simon (†1768), vicomte de Courtomer, capitaine de gendarmerie, promu au grade de brigadier, et d'Élisabeth Olive Louise Bernard de Coubert (1725-1791).
- Il est fils de Léon Marguerite de Juigné (1733-1810), lieutenant de vaisseau, colonel du régiment du Soissonnais, puis maréchal de camp (1780), élu député de la noblesse de Coutances aux États Généraux et siégeant comme Constituant de droite (1789-1791), et d'Adélaïde Olère de Saint-Simon (née vers 1750), épousée le 15 mars 1769.
- Il est le neveu de Jacques Gabriel Louis Le Clerc de Juigné (1727-1807), père du député qui suit, et surtout le neveu de M^{gr} Antoine Éléonor Léon de Juigné (1730-1811), évêque de Châlons (1764-1781), puis archevêque de Paris (1781-1790), d'abord très populaire jusqu'en 1788, élu député du clergé de Paris aux États Généraux, puis Constituant de droite en 1789-1790 vivement opposé à la réunion des trois ordres¹, émigré en Allemagne de 1790 à 1802, et finalement créé comte d'Empire (lettres patentes, juin 1808).
- Il est cousin germain du député suivant et des trois marquis de Juigné, pairs de France sous la Restauration (cf. la fiche suivante).
- Son frère cadet, *Victor* Antoine Éléonor Le Clerc, comte de Juigné (1783-1871), sert la Restauration comme sous-préfet de Blois (août-décembre 1815), et d'Autun (février 1816-août 1818), puis comme préfet du Cantal (août 1818-juillet 1820), du Cher (juillet 1820-novembre 1823), de la Haute-Garonne (novembre 1823-novembre 1828), du Doubs (novembre 1828-novembre 1829) et enfin d'Indre-et-Loire (novembre 1829-août 1830)², ayant permuté entre ces deux postes à sa demande avec Christophe de Beaumont, à la suite du décès de son fils à Besançon.
- Étienne Le Clerc de Juigné épouse le 29 juillet 1805 Andrée Louise Aimée de Thiboutot (née en 1782), fille du marquis Jean Baptiste Léon de Thiboutot et de Jeanne Françoise Rose de Thieuville.
- Il siège comme député de la Manche du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il est resté muet à la Chambre.
- Chevalier de la Légion d'Honneur (8 mai 1825³), il est aussi chevalier de Malte de minorité.

¹ Ce qui lui vaut des jets de pierres sur sa voiture fin juin 1789, lui-même n'échappant au lynchage populaire que grâce à la rapidité de son cocher dans la fuite.

² Légèrement rétrogradé durant l'ère La Bourdonnaye de la 3^e à la 4^e classe, néanmoins maintenu au-dessus du lot commun des préfets de 5^e et 6^e classes, sans oublier que le nouveau poste est plus proche de Paris et des propriétés familiales.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

- JUIGNÉ (comte Auguste de) :** Jacques *Auguste* Anne Léon **Le Clerc, comte de Juigné** (1774-1850).
- Il est cousin germain du député précédent, et neveu de Léon-Marguerite et de M^{gr} de Juigné précités.
 - Il est le fils cadet de Jacques Gabriel Louis de Juigné (1727-1807), maréchal de camp (1762), lieutenant-général (1780), ministre plénipotentiaire en Russie (1774), député de la noblesse des marches du Poitou aux États généraux, puis Constituant de droite en 1789-1791, protestant contre le vote par tête en juin 1789, et de Charlotte Thiroux de Chammeville (1743-1827).
 - Il est frère de deux pairs de France sous la Restauration, Charles Philibert Gabriel, marquis de Juigné (1762-1819), émigré, officier servant à l'étranger, pair de France de 1815 à 1819, et de Charles-Marie, marquis de Juigné (1764-1826), émigré servant dans l'armée de Condé, pair de France de 1823 à 1826, qui eut lui-même pour fils le marquis Jacques Marie Anatole de Juigné (1788-1845), pair de France de 1826 à 1830, président du collège électoral d'arrondissement de la Flèche en juin 1830, et neveu de notre député.
 - Il est gendre du comte Étienne Narcisse de Durfort (1753-1839), commandant des gendarmes de la garde royale, lieutenant-général, pair de France d'août 1815 à sa mort en 1839 (appartenant à une branche distincte de celle des Durfort-Civrac).
 - Jeune garde du corps du roi à Paris en 1789, il émigre avec sa famille de 1791 à 1800, sert dans l'armée des princes (1792-1794) comme aide de camp de son père, puis au service de la Grande-Bretagne (1794-1797).
 - Sous la Restauration, nommé commissaire extraordinaire de la 7^e division militaire (basée à Grenoble) par un décret de Monsieur le 22 avril 1814¹, il est ensuite major dans les gendarmes de la garde (juillet 1814), promu colonel (juillet 1814), et placé à la tête de la légion de Seine-et-Oise (1815) ; il est mis à la réforme en 1819, et obtient le titre de maréchal de camp honoraire en 1825.
 - En août 1815, élu candidat à la députation par le collège d'arrondissement de Bourbon-Vendée qu'il préside, mais non élu député par le collège départemental de Vendée ; député de la Loire-Inférieure de novembre 1821 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Saint-Philbert, qu'il préside en mars 1824 et novembre 1827, ce qui n'empêche pas à cette date une défaite très sévère).
 - Villèliste, il reste muet à la Chambre.
 - Il est chevalier (18 mai 1820), puis, sous réserve, officier (décembre 1827) de la Légion d'Honneur, il est en outre gentilhomme honoraire de la chambre du roi depuis 1824.
 - Son fils unique, Charles Étienne Gustave Leclerc, comte de Juigné (1825-1900), est conseiller général, et député monarchiste de la Loire-Inférieure de 1876 à 1898 ; un petit-neveu, fils de Jacques-Marie Anatole, Charles Léon *Ernest* de Juigné (1825-1886), est député légitimiste de la Sarthe sous la Troisième République naissante de 1871 à 1875, d'où un arrière-arrière petit-neveu, Jacques Auguste Marie de Juigné (1874-1951), député conservateur (droite) de la Loire-Inférieure de 1906 à 1936, puis sénateur de 1936 à 1941.

Témoignage :

- Frénilly : « Juigné était un bon et loyal homme, plein d'un bon sens droit et lourd » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, éd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, ch. 17, p. 374).

JULLOU : Jean **Jullou** (1757-1823).

- Il est fils d'Yves Jullou, domicilié en 1757 à Pestivien, canton de Callac (Côtes-du-Nord), sur lequel on ne sait rien ; la famille semble illettrée d'après l'acte de naissance.
- Commissaire à Brest, puis commissaire principal (vers 1818-vers 1823) de la marine², il est député du Finistère du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Membre de la « majorité de 1815 » (sans plus de précision), il est resté muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (août 1819), et de la Légion d'Honneur (LH 1390 / dossier 14).

¹ *Bulletin des lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°50, p. 49.

² On renvoie à la fiche de Bergevin pour l'explication des grades d'officiers d'administration de la marine.

JUMILHAC (baron de) : Henry François Joseph Chapelle, baron de Jumilhac (1752-1820).

- Il est issu d'une famille de la noblesse périgourdine, de race (avec une filiation suivie depuis 1597), l'aïeul du député ayant été créé marquis en 1655 par lettres patentes, titre transmis au rameau aîné.
- Il est fils d'Antoine, comte de Jumilhac-Cubjac, « lieutenant de roi » au château de la Bastille (1759-1762)¹, promu ensuite « capitaine et gouverneur » du même château de 1762 à 1776, mis à la retraite à cette date et conservant jusqu'en 1782 son titre « en survivance ».
- Il est gendre de Bernard René Jourdan de Launay (1740-1789), à son tour gouverneur de la Bastille de 1776 à 1789, tué et massacré le 14 juillet 1789 lors de la prise de son château-prison.
- Né à Cubjac (Périgord), il fait une carrière dans la diplomatie française, envoyé d'abord en Prusse, puis promu conseiller d'ambassade à Lisbonne dans les années 1780 ; également officier de cavalerie, il a le grade de colonel en 1789.
- Il n'émigre pas ; en 1814, il est promu au grade de maréchal de camp. Il est possessionné aussi bien dans son Périgord natal qu'en Seine-et-Oise, ce qui explique son implantation politique.
- Battu dans la course à la candidature législative à l'arrondissement de Nontron (Dordogne) en août 1815, il est désigné en revanche en août 1815 et septembre 1816 comme candidat à Etampes (Seine-et-Oise) puis confirmé par le collège départemental, et donc député de Seine-et-Oise du 10 octobre 1815 à sa mort en juillet 1820 ; en 1816, il publie des *Réflexions sur l'état des finances*.
- Il est membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis de la fraction intermédiaire entre le centre droit et la droite ultra-royaliste.
- Il a fait deux interventions à la Chambre.
- Il est fait chevalier de Saint-Louis (probablement promu avant 1800, sous réserve).
- Il n'a pas eu d'enfants de son mariage avec la fille du gouverneur de Launay. Il lègue 500 francs aux pauvres de Guigneville (Seine-et-Oise)², legs tardivement entériné après sa mort par une ordonnance du 30 décembre 1823³.
- C'est un cousin éloigné du marquis Antoine Pierre Joseph Chapelle de Jumilhac (1764-1826), lieutenant-général, commandant de la 16^e division militaire dès 1815, nommé président du collège électoral du département du Nord en 1816, 1817, 1822 et 1823, marié à Simplicie Armande Gabrielle de Richelieu, l'une des deux sœurs du duc et président du Conseil Armand de Richelieu (1766-1822) ; leur fils aîné, Odet Armand François Marie Chapelle de Jumilhac (1804-1880), est choisi par son oncle Richelieu pour lui succéder comme pair de France à sa majorité⁴, et il siège à la Chambre haute du 23 septembre 1830 au 24 février 1848.

KERGARIOU : Joseph François René Marie Pierre de Kergariou (1779-1849), comte de Kergariou depuis 1810.

- Il est issu d'une famille de vieille noblesse bretonne, connue dès le XI^e siècle, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1340).
- Il est fils du comte René-Fiacre de Kergariou (1734-1785), conseiller au parlement de Bretagne (1756-1785).
- Peut-être élève à l'École Polytechnique (1796 ?)⁵, il suit des cours d'économie politique, de physique et de chimie.
- Par le mariage d'une de ses sœurs, il devient beau-frère en 1799 d'Emmanuel, comte de Las Cases (1766-1842), futur auteur du fameux *Mémorial de Sainte-Hélène* (paru en 1823).
- Kergariou n'émigre pas, mais participe en l'an V (1797) à la société « du timbre sec », un groupe de jeunes muscadins de Lannion qui pourchasse les républicains particulièrement marqués ; il est aussi membre de la loge franc-maçonne « la Paix », qui réunit les notables ralliés à l'Empire de toutes nuances. Il est d'ailleurs membre de la députation des Côtes-du-Nord chargé de présenter ses

¹ Cf. *l'Almanach royal* de 1760, p. 108 ; celui de 1763, p. 115 ; celui de 1776, p. 140, etc.

² Il s'agit de Guigneville-sur-Essonne, actuellement située dans le département de l'Essonne.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, vol. 18, 1^{er} semestre 1824, n°655, p. 94.

⁴ En vertu de lettres patentes du 27 décembre 1818, cf. *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, p. 251, table des lettres patentes portant transmission de pairie. Ces lettres patentes sont confirmées par deux autres, le 4 octobre 1822 et le 9 avril 1831. Cf. A. Révérend, *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, vol. 2, pp. 89-91, et *Titres et confirmations de titres 1830-1908*, Paris, H. Champion, 1909, pp. 29-30.

⁵ Il ne figure pas dans le catalogue nominatif des anciens élèves de la Bibliothèque Polytechnique.

hommages à l'Empereur en 1808, puis chambellan de l'Empereur (1^{er} avril 1809-24 juillet 1811).

Se lançant parallèlement dans des études historiques et archéologiques, il devient correspondant de l'Académie celtique en 1805, président d'honneur de la Société archéologique des Côtes du Nord dans les années 1820, possesseur d'une bibliothèque bien fournie, et surtout d'une collection de monnaies gauloises parmi les plus complètes de France sous la Restauration.

- Nommé sous-préfet du Havre (24 juillet-26 décembre 1811), puis préfet d'Indre-et-Loire (26 décembre 1811-13 octobre 1814), il est fortement promu préfet du Bas-Rhin (13 octobre 1814¹-22 mars 1815), puis destitué par Napoléon au début des Cent-Jours. Nommé ensuite préfet de la Seine-Inférieure (2 août 1815-4 juillet 1818, dossier F¹bI 165), il accélère la restauration des monuments historiques de la région rouennaise ; enfin, apogée de sa carrière administrative, il est nommé conseiller d'État en service extraordinaire (4 juillet 1818-août 1820), puis, dans les jours qui suivent la formation du gouvernement Villèle-Montmorency, conseiller d'État en service ordinaire (9 janvier 1822-août 1830).

- En août 1815, il est battu à Saint-Brieuc, mais élu au Havre comme candidat à la députation, sans être élu député au collège départemental. Il siège finalement comme député des Côtes-du-Nord de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (deux fois élu au collège du département), puis comme pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830.

- D'abord membre du centre droit constitutionnel, il est ensuite totalement rallié à la droite villèliste (même s'il est en désaccord en 1826 sur l'émancipation de Saint-Domingue) ; il soutient ensuite comme pair de France aussi bien Martignac que Polignac.

- Il a fait 30 interventions à la Chambre des députés (et 22 à la Chambre des pairs).

- Comte d'Empire (lettres patentes, février 1810), baron-pair héréditaire (lettres patentes, mai 1829), il est en outre chevalier (30 juin 1811), puis officier (6 septembre 1814²) de la Légion d'Honneur (LH 1397 / dossier 41).

- Un fils, Henri Bertrand Marie, comte de Kergariou (1807-1878), député légitimiste d'Ille-et-Vilaine de 1871 à 1875, puis sénateur de 1876 à sa mort en 1878 ; Charles Marie de Kergariou, (1846-1897), député conservateur des Côtes-du-Nord de 1885 à 1897 et son fils Edgar de Kergariou (né en 1884), sénateur, sont des parents déjà nettement plus lointains, descendants d'un cousin issu de germain de notre député.

KERGORLAY (aîné) : Gabriel Louis Marie de Kergorlay (1765-1830), baron puis comte de Kergorlay.

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1380), tirant son nom du fief de Kergorlay-en-Motreff (Finistère), résidant à Paris depuis le début du XVIII^e siècle environ.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Charles Louis, comte de Kergorlay et de Marie-Françoise des Nos ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Renaud *Gabriel*, marquis de Boisgelin de Cucé (1691-1774), conseiller (1722-1749), puis président à mortier au parlement de Bretagne (1749-1769), et de Jeanne *Françoise* Marie du Roscoët (†1743).

- Il est fils d'*Alain* Marie, comte de Kergorlay (1735-1787), officier supérieur de cavalerie, blessé à Fontenoy, parvenu au grade de maréchal de camp, puis de lieutenant général, et de Marie Joséphine de Boisgelin de Cucé (1742-1772).

- Frère aîné du député suivant, il est plus effacé et moins connu que lui.

- Officier de cavalerie dans les années 1780, il épouse en 1787 une courtisane versaillaise, dame d'honneur de la comtesse de Provence.

- Il émigre et sert dans l'armée des princes ; puis, revenu d'exil, il s'installe à Paris au Faubourg Saint-Germain, tout en parvenant à conserver la possession du château de Canisy (Manche), tandis que beaucoup de ses terres ont été vendues comme biens nationaux.

- Arrêté en mai 1815 à la place de son frère Florian, il est rapidement relâché ; membre du conseil général de la Manche, et député de la Manche de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département), puis pair de France du 5 novembre 1827 à sa mort en avril 1830.

¹ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°417, p. 357.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination à ce grade (musée de la Légion d'Honneur).

- Il suit les orientations de son frère Florian, y compris dans une fidélité retrouvée à la majorité villèliste, ce qui explique qu'il ait été lui aussi promu à la Chambre haute.
- Il a fait 12 interventions à la Chambre des députés (et aucune à la Chambre des pairs).
- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, 15 avril 1829), il est également chevalier de Saint-Louis.
- Un fils aîné, Jean Florian *Hervé*, comte de Kergorlay (1803-1873), autorisé à recueillir le titre de baron et le majorat de son pair par ordonnance du 11 octobre 1830, appelé à titre de courtoisie le comte de Kergorlay, *gentleman-farmer* promoteur de fermes modèles, membre du conseil des hospices de la Manche, conseiller général de la Manche (1848-1864 et 1871-1873), député de la Manche au Corps législatif (1852-1863), rallié à Napoléon III et pouvant être considéré comme un « grand patron du Second Empire »¹.

KERGORLAY : Louis *Florian Paul*, **comte de Kergorlay** (1769-1856).

- C'est le frère cadet du précédent.
- Par son mariage, il est petit-neveu par alliance du ministre Malesherbes (1721-1794).
- Chevalier de l'Ordre de Malte (1779), Florian de Kergorlay est commissaire général de cavalerie, puis capitaine à l'âge de vingt ans en 1789.
- Émigré de 1791 à 1800 environ, il sert dans l'armée des princes, puis rentre en France en refusant toute fonction officielle ; il s'installe au Faubourg Saint-Germain, et épouse à Paris le 24 août 1803 Blanche Césarine Marie de la Luzerne (1770-1859), fille de César Henry de la Luzerne (1737-1799), lieutenant général, gouverneur des îles sous le Vent, secrétaire ministre d'État à la Marine de 1787 à 1790, et de Marie Adélaïde Angran d'Alleray (1743-1814).
- Le 22 avril 1815, lors du scrutin sur *l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire*, Kergorlay consigne sur les registres de la préfecture de police de Paris les motifs de son vote négatif, son opinion hardiment anti-bonapartiste étant ensuite l'objet d'une large diffusion par les milieux royalistes² ; il publie en mai 1815 une brochure pamphlétaire anti-bonapartiste, *Des lois existantes et du 9 mai 1815*, ce qui lui vaut d'être décrété d'arrestation et fugitif jusqu'au 20 juin. Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Clermont (Oise) le 26 juillet 1815³ pour les élections d'août 1815, il parvient à se faire élire par le collège du département ; il est donc député de l'Oise du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816⁴, mais n'est pas réélu à cette date. À la « Chambre introuvable », il se fait notamment remarquer par ses discours favorables à l'Église, notamment le 19 avril 1816 où il appuie, en qualité de rapporteur, plusieurs propositions améliorant la dotation du clergé⁵. Collaborateur au *Conservateur* en 1818-1820⁶, il est également l'auteur en 1819 d'une brochure sur *le droit de pétition*. À nouveau député de l'Oise de décembre 1820 au 23 décembre 1823 (élu en 1820 et 1822 au collège du département), il est élu quatre fois par ses collègues secrétaire de la Chambre, pour les sessions de 1815 (22 novembre 1815, en remplacement de Tabarié, démissionnaire), 1820 (décembre 1820), 1821 (novembre 1821) et 1822 (juin 1822). Promu pair de France le 23 décembre 1823, il démissionne par légitimisme après la révolution de Juillet, en refusant de manière fracassante de prêter serment au nouveau régime (cf. *infra*).
- Ultra-royaliste, puis villèliste jusqu'en 1823, il se montre ensuite souvent proche de la contre-opposition ; surnommé « la voix rigide » en raison de l'intransigeance de ses prises de positions, il se montre hostile à la loi de conversion des rentes (été 1824), et partisan en revanche de l'abolition graduelle de l'esclavage, qu'il est le premier - et quasiment le seul - à réclamer, au sein de la droite parlementaire sous la Restauration⁷.

¹ Cf. la notice biographique de ce fils de Kergorlay par Éric Anceau, dans *Les députés du second Empire*, Rennes, PUR, pp. 199-200, et par Évelyne Bourrelier dans *Les Patrons du Second Empire*, vol. 1, *Anjou Normandie Maine*, pp. 179-181.

² Cf. *le Moniteur Universel de Gand*, 9 mai 1815, n°8, p. 32, qui reproduit en intégralité le texte de Florian de Kergorlay. Celui-ci avait notamment écrit : « Aussitôt qu'une nation souffre que ses armées votent, elle se soumet au pire des esclavages [...]. Quant à moi, je n'ai point appris à prendre les baïonnettes pour règles de ma conscience ».

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 57.

⁴ Il s'illustre à la « Chambre introuvable » par sa virulence à l'occasion de la fuite de Lavalette, directeur des Postes aux Cent-Jours, et aussi par un rapport parlementaire préconisant une indemnisation du clergé et la restitution des biens non vendus.

⁵ *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 17, pp. 327-332.

⁶ Cf. par exemple, *le Conservateur*, vol. 1, pp. 393-402, pour l'édition reliée.

⁷ Étant entendu qu'il est rejoint dans le même sens par des voix de gauche, comme le duc Victor de Broglie.

- Le 23 septembre 1830, il écrit au président de la Chambre des pairs une lettre très vive motivant son refus de prêter serment au nouveau régime pour rester en poste ; le président ayant refusé d'insérer la lettre justificative de Kergorlay au procès-verbal, celui-ci la fait paraître dans *la Quotidienne* le 25 septembre 1830 et dans *la Gazette de France* le 26. L'affaire débouche sur un procès tumultueux devant la Cour des pairs, qui, après s'être d'abord déclarée incompétente, finit par accueillir le procès le 22 novembre 1830, avec un violent réquisitoire du procureur général Persil¹. Kergorlay qualifie, pendant son audition, le roi Louis-Philippe de « fils du régicide » [Philippe-Égalité], ce qui suscite le scandale ; il est finalement condamné à six mois de prison par la Cour des pairs. Également impliqué largement dans le débarquement de la duchesse de Berry en 1832, il est à nouveau emprisonné à Marseille en 1832-1833.
- Sous la Restauration, Florian de Kergorlay a fait 27 interventions à la Chambre des députés, puis 22 à la Chambre des pairs.
- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, 14 février 1825²), il est en outre chevalier de Saint-Louis.
- Vraiment très riche, il paye 5195 francs de cens en 1815, plus de cinq fois le seuil d'éligibilité.
- Son fils, *Louis* Gabriel César, vicomte puis comte de Kergorlay (1804-1880), est cousin et grand ami d'Alexis de Tocqueville (1805-1859), à qui il sert de témoin à son mariage le 26 octobre 1835³ ; officier d'artillerie, démissionnaire en 1830 au lendemain de la révolution de Juillet, il est arrêté en 1832 pour sa participation au débarquement de la duchesse de Berry, Louis de Kergorlay fonde en 1848 avec Arthur de Gobineau⁴ *la Revue provinciale*, puis il est élu bien plus tard député légitimiste de l'Oise (février 1871-1875).

Témoignages :

- Frénilly : « Excellent homme, laid, chauve, têtu, ardent et royaliste comme un breton, il était devenu la coqueluche du département [de l'Oise] » (*Souvenirs*, 1908, ch. 11, p. 399).
- d'Haussez : « Je parlerai seulement de l'impression qu'il produisait sur la portion bienveillante de son auditoire. Il ne fallait pas en chercher, selon moi, la source uniquement dans l'orateur, mais avant tout dans le souvenir de sa conduite courageuse pendant les Cent Jours⁵, époque où il n'eut pas, il faut l'avouer, beaucoup d'imitateurs ; puis, dans l'extérieur grave que lui donnaient sa figure maigre, sa tête chauve, dans la lenteur affectée du débit, la sobriété de son geste, et un je ne sais quoi de religieux, qui émanaient de sa personne. [...] Pour les beaux sentiments rendus en belles phrases, ils abondaient ; pour le fond, l'utile, l'usuel, on n'en rencontrait nulle part. La carrière parlementaire de M. de Kergorlay s'est consumée en discours redondants, mais creux » (*Mémoires*, vol. 1, p. 203).
- Duvergier de Hauranne : « Un des hommes les plus honorables et les plus sincères de la nouvelle majorité [de 1815] » (*Histoire du gouvernement parlementaire*, vol. 3, p. 284).
- Viel-Castel : « M. de Kergorlay portait dans des opinions très vives une franchise toute bretonne » (*Histoire de la Restauration*, vol. 4, p. 190).

¹ La phrase la plus célèbre du réquisitoire de Persil est : « Guerre à outrance, guerre à mort à ceux qui ne profitent de la liberté et de la tolérance généralement accordée que pour attaquer le nouveau roi, pour propager les fausses doctrines et créer des partisans à un gouvernement heureusement abattu que, sans être criminel et presque fou, on ne pourrait essayer de relever ». Ce réquisitoire est évoqué par Balzac dans sa 7^e *Lettre sur Paris* du 29 novembre 1830 (Balzac, *Œuvres diverses*, éd. la Pléiade, éd. Pierre-Georges Castex, Roland Chollet, René et Christiane Guise, Gallimard, 1996, vol. 2, pp. 908-914, et note pp. 1672-1673).

² *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 4, 1^{er} semestre 1826, n°74, extrait des registres de la commission du sceau, p. 65, 14 février 1825. Le majorat de Kergorlay cadet est assis sur des biens situés sur la commune de Fosseuse, près de Méru (Oise), représentant un revenu de 10048 francs de revenu net, et composés notamment d'un château et parc de 22 hectares, de deux moulins, et d'un bois de 147 hectares.

³ Cf. leur *Correspondance*, publiée dans les *Œuvres complètes* de Tocqueville, Paris, Gallimard, 1977, vol. 13 (1 et 2) ; cf. également la correspondance échangée entre Kergorlay fils et Tocqueville dans Françoise Mélonio et Laurence Gellec (dir.), *Tocqueville, Lettres choisies. Souvenirs*, Paris, Gallimard Quarto, 2007.

⁴ Jeune rédacteur à *la Quotidienne* sous la Monarchie de Juillet, puis directeur de cabinet de Tocqueville aux Affaires Étrangères en 1849, Gobineau fut ensuite l'auteur bien connu de *l'Essai sur l'inégalité des races humaines* (1853-1855).

⁵ Kergorlay avait publié un pamphlet virulent incitant à voter « non » lors du plébiscite sur l'Acte additionnel.

KERJÉGU : François Félix Aimé **Monjarret de Kerjégu**, écrit aussi **K'jégu** (1782-1863).

- Il est issu d'une famille d'ancienne bourgeoisie bretonne, ayant donné des gens de loi et plusieurs conseillers aux États de Bretagne.
- Il est petit-fils d'un maire de Moncontour (pays du Penthièvre, au sud de Saint-Brieuc), député du tiers état aux États de Bretagne de 1740, ayant acquis la seigneurie de Kerjégu.
- Il est fils de Jacques Monjarret de K'jégu, avocat au parlement de Rennes, conseiller du roi, maire de Moncontour, et député du tiers-état aux États de Bretagne en 1788, se déclarant noble néanmoins sur les registres de baptême en 1782.
- Il est marchand de toiles et négociant à Moncontour, sa commune de naissance.
- Maire de Moncontour, député des Côtes-du-Nord de mars 1824 au 16 mai 1830 (deux fois élu à l'arrondissement de Saint-Brieuc, qu'il préside, en février 1824 et novembre 1827) ; non reconduit dans ses fonctions de président de collège, et non candidat en juin 1830.
- Membre du centre droit, gardant son autonomie par rapport à la majorité villèliste en 1824-1827, il soutient Martignac en 1828-1829 ; finalement rallié à la droite unitaire en 1829-1830, il vote contre l'adresse des 221 en mars 1830, mais il ne participe pas aux élections de l'été 1830.
- Il est resté muet à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825¹, LH 1908 / dossier 27).
- Il a eu trois fils parlementaires : 1° l'aîné, François Marie Jacques de Kerjégu (1809-1882), député du Finistère sous le Second Empire au Corps législatif de 1869 à 1870 - siégeant dans le Tiers parti d'Émile Ollivier -, sous la Troisième République, à l'Assemblée constituante de 1871-1875 comme légitimiste, puis enfin au Sénat de 1876 à sa mort en 1882, d'où un petit-fils *James* Marie Antoine, comte de Kerjégu (1846-1908), député du Finistère de 1889 à 1908, membre de l'Union libérale et républicain convaincu, contrairement à ses oncles, père et grand-père² ; 2° le cadet, Louis Marie Constant de Kerjégu (1812-1880), élu comme député légitimiste du Finistère à l'Assemblée, de 1876 à sa mort en 1880 ; 3° le benjamin, Jules Marie Auguste de Kerjégu (1816-1880), contre-amiral, député légitimiste des Côtes-du-Nord (1875-1876), et sénateur (1876-1880).

KEROUVRIOU : Jean-Marie **Le Graët de Kerouvriou** (1768-1849).

- Adjoint au maire de Morlaix (jusqu'en 1830), il est député du Finistère de mai 1823 (élection partielle en avril à Morlaix, en remplacement de Le Dissez de Penanrun, ayant opté pour Châteaulin, où il avait aussi été élu) au 16 mai 1830 (toujours élu à l'arrondissement de Morlaix), réélu en juin 1830 (même collège de Morlaix), mais aussitôt démissionnaire en août, par légitimisme.
- Villèliste en 1823-1825, puis membre de la contre-opposition, il reste fidèle à la droite en 1828-1830, et vote contre l'adresse des 221 en mars 1830.
- Il reste muet à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825³).

Témoignage :

- Barthélemy et Méry : « Puis vient Kerouvriou, présent du Finistère, / Dont le vote a trompé l'espoir du ministère » (*La Villéliade*, 15^e éd., Paris, Ambroise, Dupont, 1827, p. 33).

KNOPF : Jean-Xavier **Knopf** (1755-1835)⁴.

- Il est issu d'une famille de petits robins roturiers d'Alsace.
- Petit-fils, en ligne paternelle, de Balthazar Knopf, greffier résidant à Eschentzwiller (Alsace)⁵, et en ligne maternelle, de François Antoine Fronhoffer (1685-1758), greffier à Kientzheim (Alsace), il est fils de Jean-Baptiste Knopf (1714-1786), greffier à Eschentzwiller.
- Né le 12 septembre 1755 à Eschentzwiller, Jean Xavier Knopf s'est marié le 7 février 1785 à

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Sur ce petit-fils, cf. Jean Garrigues, *La République des hommes d'affaires*, Paris, Aubier, 1997, p. 251, et Jean El Gammal, *Politique et poids du passé dans la France fin de siècle*, Limoges, Pulim, 1999, p. 70 et p. 213.

³ Même remarque que note 1.

⁴ On trouvera des renseignements sur Knopf dans Olivier Conrad, *Le Conseil général du Haut-Rhin au XIX^e siècle, les débats d'une collectivité et l'influence des notables dans l'administration départementale (1800-1870)*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1998, 848 p.

⁵ Commune située dans l'actuel département du Haut-Rhin, à proximité immédiate de Mulhouse.

Biesheim (Alsace) avec Marie Joséphine Erhard (1766-1838).

- Knopf exerce la fonction de notaire à Eschentzwiller, jusqu'en 1820 environ.
- Membre du conseil d'arrondissement d'Altkirch de 1807 à 1823 (et président de ce conseil de 1820 à 1822), puis membre du conseil général du Haut-Rhin du 21 mai 1823 (nommé en remplacement du libéral Koechlin) à 1830, Knopf siège en outre comme député du Haut-Rhin de décembre 1824 au 5 novembre 1827 (élu en août 1824 lors d'une élection partielle contre Jacques Laffitte, au collège d'arrondissement d'Altkirch) ; ayant refusé de prêter serment, il est de ce fait évincé du conseil général du Haut-Rhin fin 1830, et il meurt le 30 juin 1835 à Eschentzwiller. Sa fortune, moyenne, est évaluée par Olivier Conrad à 80.000 francs.
- Indécis rallié à la majorité villèliste, il est resté muet à la Chambre des députés.
- Un fils, Louis Jean Arbogast Knopf (1794-1867), marié le 8 novembre 1830 à Herrlisheim (Haut-Rhin) avec Agathe Willig (née en 1796), fille du député royaliste du Haut-Rhin François Antoine Willig (cf. ce nom).

LA BASÈQUE : *Albert* François Marie **Imbert, comte de La Basèque** (1755-1840).

- Il est issu d'une famille lilloise, anoblie par lettres patentes en 1608, ayant donné un échevin de Lille en 1595, et pourvue du titre de comte depuis 1749.
- Il est petit-fils d'un lieutenant-général des armées, gouverneur de la citadelle de Lille, créé comte en 1749, et fils d'un grand bailli de Commines.
- Sous l'Ancien régime, il sert comme officier dans le corps des cheveau-légers depuis 1778.
- Il siège comme député du Nord de mars 1824 à mars 1829 (élu et réélu à l'arrondissement de Hazebrouck), démissionnaire avant la crise ultime du régime.
- Villèliste de 1824 à 1827, il reste jusqu'au bout fidèle à la droite, mais c'est un absentéiste perpétuel, d'où sa démission finale.
- Il demeure muet à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de Saint-Louis (sans doute décoré avant 1800).

LABBEY de la ROQUE : Pierre Elie Marie **Labbey de la Roque** (1753-1827).

- Il est issu d'une famille de la noblesse normande, originaire d'Alençon, connue depuis 1320 et maintenue noble en 1470, 1540 et 1667, la filiation suivie ne remontant toutefois qu'en 1596 ; lointainement cousin par un rameau distinct depuis le XVI^e siècle de Jean-Charles Frédéric de Labbey (1775-1843), maire de Falaise sous la Restauration, fait vicomte (lettres patentes, août 1828) et nommé président du collège électoral de Falaise en juin 1830.
- Mousquetaire de la garde ordinaire du roi (1772-1789) sous l'Ancien régime, il est député du Calvados du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Un parent, Félix Labbey de La Roque, nommé par le gouvernement Polignac président du collège électoral de l'arrondissement de Lisieux en juin 1830, non élu député néanmoins.

LA BOËSSIÈRE : *Marc-Antoine* Marie Hyacinthe, **marquis de la Boëssière de Lennuic** (1766-1846).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, connue dès le XII^e siècle, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1539), maintenue noble en 1669 ; le titre de marquis est de courtoisie.
- Émigré de 1791 à 1800 environ, il sert comme officier supérieur d'émigration dans l'armée des princes, étant également chargé de missions secrètes par le comte d'Artois ; en 1815, il dirige l'insurrection royaliste en Bretagne pendant les Cent-Jours, avec le titre de « major général » de l'armée royale.
- Maréchal de camp (9 mai 1815¹), il est nommé sous la seconde Restauration commandant militaire du département d'Ille-et-Vilaine, puis de celui des Côtes-du-Nord.
- Membre du conseil général du Morbihan, il siège également comme député du Morbihan de mars 1824 au 16 mai 1830 (élu en 1824 et 1827 à l'arrondissement de Ploërmel) ; réélu en juin 1830 au même collège, il démissionne le 4 septembre 1830, par légitimisme.

¹ *Almanach royal de 1816*, « État-major général de l'armée, maréchaux de camp », p. 503.

- Ultra-royaliste compromis dans un complot breton en 1819¹, il est ensuite un député villèliste, membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi ; resté fidèle à la droite jusqu'au bout, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait 39 interventions à la Chambre, le député se distinguant à ses dépens par un soutien maladroit apporté à la loi Peyronnet contre la liberté de la presse.
- Il est chevalier (13 août 1823²), puis officier (octobre 1827) de la Légion d'Honneur (cote LH 1416/ dossier 3).

Témoignage :

- Alexandre Lardier : « M. de La Boëssière pense avec raison qu'entre gens bien nés certaines licences sont permises, telles qu'une innocente raillerie ; mais initier des roturiers à ces amusements de bon ton, c'est une véritable impiété ! Dès lors il déclara aux journaux une guerre à mort. Il proposa à la loi vandale un amendement plus vandale encore [...]. [Sa] proposition fit rire, et malgré la gravité du général, les journaux eurent encore l'inhumanité de la faire suivre de leur terrible : "on rit". [...] 29 millions de vilains se permettent de rire d'un marquis ! M. de La Boëssière entra dans une colère telle que les housards républicains ne lui en avaient jamais inspiré une pareille. [...] Les spectateurs demandaient tous : "Montrez nous donc ce La Boëssière" ; et, après avoir vu un petit homme à la figure peu prévenante, à l'air arrogant quoique peu élevé, aux cheveux gris, à la physionomie niaise, se promener dans les couloirs les mains dans ses goussets, ils s'écriaient unanimement : "c'est bien ainsi que nous nous l'étions figuré" » (*Biographie des députés, session de 1828*, Paris, 1828, pp. 44-47).

LA BONNARDIÈRE : Jean-Philippe Gaspard **Camet de La Bonnardière** (1769-1842), **baron de La Bonnardière** depuis mars 1815.

- Il est né à Saint-Pierre (Martinique) dans une famille de grands propriétaires roturiers, résidant à Paris avant leur départ pour les îles³.
- Il est l'un des 55 conseillers au Châtelet, siège de la justice ordinaire de Paris (1789-1790), ne faisant pas parler de lui sous la Révolution. Sous l'Empire, il est membre, puis administrateur des hospices parisiens et de l'École de droit (1805), administrateur du Mont-de-Piété (1807). Sous la Restauration, il est nommé maître des requêtes au conseil d'État du 1^{er} janvier 1816 au 12 novembre 1828 (siégeant au comité de l'intérieur en 1816-1819, puis en service extraordinaire), puis promu conseiller d'État en service extraordinaire du 12 novembre 1828 à sa mort le 19 octobre 1842 ; il est également membre du conseil général d'administration des hospices de Paris jusqu'en 1830 au moins.
- Maire du XI^e arrondissement de Paris⁴ (15 janvier 1803-août 1820), il est nommé président du 4^e collège d'arrondissement électoral de Paris le 26 juillet 1815⁵ pour les élections d'août 1815, parvient à se faire élire par le collège de département, et siège comme député de la Seine du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816. Après le vote de la loi électorale « Lainé », il est nommé vice-président du collège électoral de la Seine en septembre 1817 (à la tête de la 19^e section électorale de la capitale), mais n'est pas réélu à la Chambre.
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il se rapproche vainement du gouvernement pour les élections de 1816. Son prompt ralliement au régime de Juillet en 1830 lui permet de se maintenir au conseil d'État, lors de la grande épuration du 20 août 1830, et même de promouvoir son fils au sein de l'institution (cf. *infra*).
- Il est resté muet à la Chambre.
- Baron héréditaire (lettres patentes, mars 1815), il est en outre chevalier de Saint-Michel (1820) ; chevalier (1804) puis officier (2 août 1814⁶) de la Légion d'Honneur (LH 414/ dossier 13).
- Un fils, Rémy François Eugène, baron Camet de La Bonnardière (né en 1806), est auditeur au conseil

¹ Complot Legall et Legueven, jugé en appel à Angers de juin à septembre 1819. Cf. le dossier de police aux Archives nationales F7 6721, et notre notice explicative à la fiche consacrée au député Dubotdéré.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Le parrain du futur député, probablement son oncle ou son aïeul, Jean-Philippe Gaspard Camet de la Bonnardière, réside d'ailleurs toujours à Paris, paroisse St-Paul, lors du baptême de son filleul.

⁴ On rappelle que cet arrondissement, situé rive gauche, regroupe les quartiers du Luxembourg, de la Sorbonne et du Palais de justice. La Bonnardière succède à Antoine Boulard en 1803, et, en 1820, après un très long mandat, il laisse la place au fils de ce dernier, Henri Simon Boulard (cf. ce nom).

⁵ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 60.

⁶ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

d'État du 30 avril 1832 au 12 avril 1842 (siège au comité de l'Intérieur et du Commerce).

LA BOUILLERIE : François Marie Pierre **Roulet de La Bouillerie** (1764-1833), **baron** (1810), puis **comte de La Bouillerie** (1829).

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

LABOULAYE : Jean-Baptiste Antoine **Georgette Dubuisson de Laboulaye**¹ (1781-1856), **vicomte de Laboulaye** depuis 1820.

- Il est issu d'une famille de domestiques de cour versaillais, peut-être anoblie sans certitude, l'anoblissement certain intervenant en 1820, par le titre nobiliaire obtenu par le député.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Thomas Georgette Dubuisson, valet de chambre et barbier du roi et d'Adélaïde Marie Beauchamp, femme de chambre de Madame Adélaïde de France ; en ligne maternelle, il est petit-fils d'un gouverneur des pages de la chambre du roi.

- Il est fils d'Antoine Georgette Dubuisson de Laboulaye (1732-1786), premier valet de chambre du roi, baigneur du roi et du Dauphin, huissier ordinaire de la chambre du roi, enfin gouverneur des pages de la chambre du roi, qui porte le titre d'écuyer, ce qui tendrait à prouver un anoblissement², dont on n'a néanmoins conservé ni la trace ni la date.

- Depuis son mariage en 1800, il est gendre de Charles Hippolyte de la Chapelle, commissaire général et premier commis de la Maison du roi jusqu'en 1789.

- Il est nommé le 25 avril 1814 « commissaire pour veiller au renvoi en France des prisonniers français qui se trouvent dans les royaumes unis de la Grande-Bretagne », aux côtés d'un contre-amiral³. Secrétaire général⁴ du ministère de la Maison du Roi (1814-1827), il est promu ensuite intendant de la liste civile, en charge du trésor royal (1827-1830, en remplacement de La Bouillerie, cf. ce nom).

- Député de l'Ain de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département), il est réélu en juillet 1830 au même collège, qu'il préside alors, mais il démissionne le 19 août, par légitimisme.

- Membre de la droite, il vote contre l'adresse des 221 le mars 1830, et refuse ensuite le ralliement au régime de Juillet.

- Il a fait 53 interventions à la Chambre des députés.

- En 1840, il rédige une longue notice nécrologique sur Blacas⁵ ; en 1846, il publie un essai qui stigmatise le matérialisme de l'époque moderne⁶.

- Vicomte héréditaire (lettres patentes, janvier 1820), il est en outre chevalier de Saint-Louis (août 1820) ; chevalier (30 novembre 1814), officier (5 juin 1815)⁷, puis commandeur (1^{er} mai 1821) de la Légion d'Honneur.

Témoignage :

- d'Haussez⁸ : « Il est rare de rencontrer dans une même personnalité un esprit plus vif, plus piquant, plus prompt à la riposte, plus prêt à l'attaque, des idées plus justes, des vues plus étendues en politique comme en administration. Tous ces avantages, qui sont mis en valeur par une grande facilité d'expression, une assurance que rien ne démonte, n'ont cependant pas placé M. de La Boulaye dans la situation élevée qu'ils semblaient lui promettre [...] Je ne puis m'expliquer cette sorte de défaveur générale qu'en l'attribuant à un manque de gravité dans l'esprit, le style et les gestes, et la taille même, de M. de La Boulaye. Tout, chez lui, prend une teinte

¹ A ne surtout pas confondre avec Froc de Laboulaye (1763-1847), député notable du centre de 1815 à 1824.

² La dénomination d'écuyer est en effet réservée aux seuls nobles, le fait pour un roturier de se dire écuyer étant d'ailleurs pénalement répréhensible.

³ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°139, p. 216, 25 avril 1814.

⁴ Subordonné du ministre et de son directeur général, selon le fonctionnement alors en vigueur de ce ministère-là.

⁵ *Notice historique sur M. le duc de Blacas*, Paris, A. Le Clère, 1840, 32 p.

⁶ *De la passion et du bien-être matériel considéré dans ses effets sur la moralité des peuples et des individus*, Lyon, Guyot, 1846, 139 p.

⁷ Cf. les ampliations des décrets de nomination à ces grades successifs (musée de la Légion d'Honneur).

⁸ L'éditeur des *Mémoires* du baron d'Haussez a commis une erreur, en identifiant le destinataire de ces propos élogieux à Froc de Laboulaye : ce député du centre constitutionnel, comme le rappelle la notice même de l'éditeur, a quitté la Chambre début 1824 ; or, d'Haussez évoque ici la nouvelle Chambre issue des élections de novembre 1827, dans laquelle vient précisément d'être élu Dubuisson de Laboulaye, qui y joue effectivement un rôle secondaire, mais non négligeable (cf. le nombre de ses interventions à la tribune).

d'ironie qui nuit à l'opinion que mérite une valeur bien au-dessus de ce genre de succès » (*Mémoires*, vol. 2, pp. 65-66).

LA BOURDONNAYE : François *Régis*, **comte de La Bourdonnaye de La Bretesche** (1767-1839). Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

LA BOURDONNAYE (Arthur de): Arthur Charles Esprit Marie, **marquis de La Bourdonnaye-Blossac** (1785-1844)¹.

- C'est un cousin lointain du député précédent, issu d'une branche distincte.
- Il est le petit-neveu de Louis Jacques de La Bourdonnaye-Blossac, conseiller au parlement de Bretagne (1746-1765), démissionnaire avec tous les parlementaires frondeurs pour protester contre les agissements du duc d'Aiguillon, réintégré en 1774.
- Il est le petit-fils, en ligne paternelle, de Paul Esprit Marie de La Bourdonnaye-Blossac (1716-1800), conseiller au parlement de Paris (1737), maître des requêtes (1742), intendant particulièrement actif des généralités de Poitiers (1751-1783), puis de Soissons² (1783-1789), démissionnaire à la Révolution, et dont le château de Blossac fut pillé en 1790, émigré à Bruxelles en 1790-1792, et revenu ensuite en France, prisonnier plus clandestin à Rouen jusqu'en 1797 ; en ligne maternelle, il est petit-fils du marquis Bernard-Louis de Chauvelin, lieutenant-général, ministre plénipotentiaire du roi de France à Gênes, puis ambassadeur en Sardaigne, enfin maître de la garde-robe du roi.
- Il est le seul fils survivant de Charles Esprit Clair de La Bourdonnaye-Blossac (1752-1829), maréchal de camp (1789), maire de Rennes (1808-1814), fait baron d'Empire (lettres patentes, 30 octobre 1810), et de Louise Philippe de Chauvelin.
- Il est en outre le neveu d'Anne *Charles* Marie de La Bourdonnaye-Blossac (1744-1767), conseiller au parlement de Paris (1765), puis maître des requêtes (1766), ainsi que de Charles Esprit Marie de La Bourdonnaye-Blossac (1753-1840), intendant de Soissons avant 1789, conseiller d'État, et pair de France ultra-royaliste de 1815 à 1830, qui refuse de prêter serment à la Charte en 1815, cf. sa fiche dans la partie du guide biographique consacrée aux pairs ; il est donc cousin germain du fils de ce dernier, Isidore de La Bourdonnaye-Blossac (1787-1819), sous-préfet de Sancerre (1811- 1814), puis maître des requêtes au conseil d'État (1814-1819).
- Depuis son mariage en mai 1816 avec Marie Charlotte de Lantivy du Reste, Arthur de La Bourdonnaye est gendre d'un officier supérieur de marine, ayant atteint le grade de capitaine de vaisseau.
- Entré sous l'Empire dans l'armée, il progresse rapidement dans la carrière, étant successivement simple soldat volontaire (février 1805), sous-lieutenant (janvier 1806), lieutenant (janvier 1808), aide de camp du maréchal Lannes (avril 1809), grièvement blessé à Essling (22 mai 1809), chef d'escadron de régiment (janvier 1811), aide de camp du maréchal Berthier (janvier 1814). Sous la Restauration, il est successivement promu adjudant-commandant d'état-major (juin 1814), colonel commandant d'un régiment de chasseurs du Morbihan (octobre 1814-1820), puis maréchal de camp en disponibilité (décembre 1821). Il reprend ensuite le service actif comme commandant de subdivision militaire (février 1823), d'une brigade de cavalerie (mars 1825), et enfin comme inspecteur général de cavalerie (mai 1826), avant sa mise en disponibilité (janvier 1827-1831), puis sa mise à la réforme (mai 1831).
- Nommé à l'âge de trente ans président du collège électoral d'arrondissement de Redon (Ille-et-Vilaine) le 26 juillet 1815³ pour les élections d'août 1815, il est ensuite membre du conseil général du Morbihan (1820), puis député du Morbihan de février 1828 au 20 avril 1831 (élu en 1827 et en 1830 à l'arrondissement de Pontivy).
- Élu comme membre de la contre-opposition en 1827, il siège en fait au centre droit, et se montre favorable à Martignac en 1828-1829 ; en mars 1830, il soutient « l'amendement Lorgeril » qui propose une transaction entre la « défection » et la droite, mais, finalement rallié à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 18 mars 1830. Il est chargé le 30 juin 1830 par Charles X d'aller secrètement à la

¹ Celui-ci avait écrit un *Carnet de route*, récemment publié pour la première fois en 1994 par le comte Henri de Pluvié, dans *La Bourdonnaye, service et tradition*, chez l'auteur, 349 p.

² Carrière, on le voit, d'un fidèle serviteur du pouvoir, contrairement à celle de Louis-Jacques précité, grand-oncle du député, dont l'opposition politique est peut-être due à l'enracinement maintenu en Bretagne, tandis que le choix inverse d'une carrière parisienne ou itinérante était moins propice à la fronde réactionnaire à caractère régionaliste.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 52.

rencontre du duc de Mortemart pour s'informer des positions des troupes restées fidèles¹. Après la Révolution, il accepte de prêter serment au nouveau régime de Juillet, mais demeure légitimiste ; il est d'ailleurs inquiet en mai 1831, aux côtés de Louis de Gobineau (père d'Arthur), pour une vieille affaire remontant au 23 juin 1815, consistant en l'attaque de la diligence Lille-Dunkerque, et le vol des 14.000 francs qu'elle contenait, afin de financer l'action du parti légitimiste au début des Cent-Jours.

Il est à nouveau député du Morbihan de novembre 1837 à sa mort en avril 1844 (élu durant cette dernière période par l'arrondissement de Lorient).

- Il a fait 14 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Baron d'Empire avant son père (lettres patentes, 15 août 1809), et donataire d'Empire (rente annuelle de 5000 francs), il est en outre chevalier de Saint-Louis (juillet 1814) ; chevalier (août 1809), officier (24 août 1814)², puis commandeur (1^{er} mai 1821) de la Légion d'Honneur (cote LH 1418/ dossier 12) ; enfin, gentilhomme de la chambre du roi (1823).

Témoignage :

- Capefigue : « M. Arthur de La Bourdonnaye, saine expression des opinions de la droite, soutenant tout système raisonnable » (*Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, vol. 10, p. 11).

LA BOURDONNAYE (Sévère de) : Charles Olivier Marie *Sévère*, **comte de La Bourdonnaye-Montluc** (1766-1859).

- Cousin lointain des deux députés précédents, il est arrière-petit-fils et petit-fils de présidents de la chambre des enquêtes au parlement de Bretagne.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Louis Charles Marie de La Bourdonnaye-Montluc (1723-1775), conseiller au parlement de Bretagne (1730-1766), démissionnaire lors de la politique absolutiste du duc d'Aiguillon, brièvement réintégré en 1774-1775 ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Jacques Louis Berthou de Kerverszio, lui aussi conseiller au parlement de Bretagne.

- Il est fils de Charles Sévère Louis de La Bourdonnaye-Montluc (1737-1798), conseiller au parlement de Bretagne (avril 1761-novembre 1776), l'un des plus ardents opposants au projet gouvernemental d'abolition du statut spécial de la Bretagne, élu comme membre d'une députation de protestation de la noblesse de Bretagne auprès du roi en juillet 1788, conduit à la Bastille avec onze de ses collègues, le 14 juillet 1788, un an avant la chute de la forteresse, libéré quelques mois plus tard, à la chute du gouvernement de Loménie de Brienne.

- Né au château de Cicé (Ille-et-Vilaine), il émigre avec son père et ses frères en 1791, sert dans l'armée des princes ; l'un de ses frères, Charles Marie Hippolyte, décède de ses blessures de combat à Tournai en mai 1793.

- Sous la Restauration, nommé colonel commandant la place de Lorient (1815-vers 1820), mis à la retraite en décembre 1828 comme maréchal de camp honoraire.

- Membre du conseil général d'Ille-et-Vilaine, il siège comme député d'Ille-et-Vilaine de mars 1823 (à la suite d'une élection partielle) au 16 mai 1830 (toujours élu à l'arrondissement de Redon).

- Ultra-royaliste compromis dans un complot breton hostile à Decazes et Louis XVIII³, puis villèliste, il est un inlassable défenseur des officiers d'émigration ; resté jusqu'au bout fidèle à la droite, il vote contre l'adresse des 221 en mars 1830.

- Il a fait six interventions à la Chambre des députés.

- Chevalier de Saint-Louis (mars 1817), et de la Légion d'Honneur (LH 1418 / dossier 15), il est mort célibataire et sans postérité.

¹ Cf. Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 20, pp. 659-660.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination à ce grade d'officier (musée de la Légion d'Honneur).

³ Complot Legall et Legueven, dans lequel sont impliqués aussi Dubotdéro, La Boëssière et Margadel. Cf. aux Archives nationales, le dossier de police complet à la cote F7 6721, et notre notice explicative à la fiche Dubotdéro.

LA BRETONNIÈRE : Esprit Nicolas (de) **La Bretonnière** (1770-1851).

- Il n'est apparemment pas noble, en dépit de velléités familiales de s'agréger à l'ordre nobiliaire¹.
- Il est grand propriétaire d'élevages ovins à Crest (Drôme), sa ville natale.
- Maire de Montclar sur Gervanne (près de Crest dans la Drôme), il est élu candidat à la députation par le collège d'arrondissement de Die en août 1815, mais battu pour l'élection définitive au collège de département. Il ne se présente pas à l'automne 1816. Député de la Drôme de décembre 1820 au 16 mai 1830 (trois fois élu à l'arrondissement de Montélimar en novembre 1820, février 1824 et novembre 1827), il essuie une double défaite en juin 1830 à Montélimar et en juillet 1830 au collège départemental, ce qui met fin à sa carrière politique.
- Villèliste, resté ensuite fidèle à la droite, il vote contre l'adresse des 221 en mars 1830.
- Il reste muet à la Chambre des députés.
- Il est chevalier, puis officier (19 mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 1418 / dossier 55).

LA BRIFFE : Pierre Arnaud **de La Briffe** (1772-1839), **comte de La Briffe** depuis 1810.

- Il est issu d'une famille de l'Armagnac, « vivant noblement » puis anoblíe en 1638 par charge de trésorier de France, maintenue noble (1668, 1717 et 1788), alliée à de puissantes familles comme les Choiseul, installée à Paris, où le député est né.
- Il est arrière-petit-fils de Pierre Arnaud de La Briffe (1678-1740), conseiller au parlement de Paris (1700), intendant à Caen (1709), conseiller d'État (1723), puis intendant de Bourgogne².
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Louis Arnaud de La Briffe (1703-1752), marquis de Ferrières-en-Brie, intendant de la généralité de Caen, et de Marie-Madeleine Thoyard de Jouy (1719-1766), épousée le 29 juillet 1736.
- En ligne maternelle, il est petit-fils d'Élisabeth Catherine Devin (1733-1809), épousée le 23 août 1751 à Paris, et de Clément Charles de L'Averdy, marquis de Gambais (1724-1793), conseiller au parlement de Paris (chambre des enquêtes), janséniste anti-jésuite, protégé de Madame Pompadour, promu Contrôleur général des Finances (12 décembre 1763-21 septembre 1768), autorisant la libre circulation des grains, réformateur des municipalités, ministre d'État (1765), puis gouverneur et lieutenant du roi à Houdan ; accusé sous la Terreur « d'avoir fait pourrir des grains dans ses étangs », condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire de Paris et aussitôt guillotiné le 24 novembre 1793³.
- Il est fils d'Arnaud Barthélemy de La Briffe baron d'Arcis-[sur-Aube] (1744-1776), colonel d'infanterie dans les dragons de la Reine, mort à 32 ans, et de Catherine Élisabeth de L'Averdy de Gambais (née en 1753), épousée le 2 mai 1770.
- Il est neveu de Paule Mélanie de L'Averdy de Gambais (1751-1796), ayant épousé en août 1776 Louis Henri Charles Rogatien de Sesmaisons (1751-1830), oncle de Donatien de Sesmaisons, député royaliste de la Loire-Inférieure en 1828-1830 (cf. sa fiche).
- Il est également neveu d'Angélique de L'Averdy de Gambais (1767-1843), ayant épousé le 19 février 1783 Pierre Louis François Godart, marquis de Belbeuf (1757-1832), avocat général près le parlement de Normandie à Rouen (1776-1790), avec la charge de procureur général près le même parlement en survivance de son père, élu député du bailliage de Rouen aux États généraux de 1789, Constituant de droite en 1789-1791, lui-même fils de Jean-Pierre Prosper Godart, marquis de Belbeuf (1725-1811), avocat général (1748-1766) puis procureur général (1767-1790) près le parlement de Normandie, membre de l'Assemblée des notables de 1787 et de 1788⁴.
- Il est petit-neveu d'Antoine Arnaud de La Briffe (1699-1777), conseiller (1718), maître des requêtes (1728), premier président du parlement de Bretagne, à Rennes (1734-1766), fidèle au gouvernement royal contre les parlementaires révoltés, et prorogé ainsi comme premier président du parlement intérimaire du duc d'Aiguillon (1766-1769) puis comme premier président du « parlement Maupeou » de Bretagne (1771-1774), maintenu ensuite au parlement rétabli (1774-1777).

¹ On n'a pu se procurer d'informations sur sa famille ; cependant, on peut noter que vers 1670, un La Bretonnière publie un *Recueil des principaux privilèges des conseillers et secrétaires du roy*, sans que le lien probable de parenté ait pu être formellement établi avec cet auteur.

² Cf. François Bluche, *L'origine des magistrats du parlement de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, 1956, p. 224.

³ Sur ce grand-père, cf. Joël Félix, *Finances et politique au siècle des Lumières. Le ministère L'Averdy 1763-1768*, 1999, 559 p.

⁴ Cf. sur ce personnage la thèse d'Olivier Chaline, *Godart de Belbeuf : le parlement, le roi et les Normands*, Luneray, Bertout, 1996, 596 p., et notamment pp. 125-126.

- Il est cousin issu de germain Pierre Arnaud de La Briffe (1739-1788), avocat général au grand Conseil (1761-1771), président à mortier au « parlement Maupeou » de Paris (1771-1774), enfin président au grand Conseil (1774-1788), donc lui aussi partisan du gouvernement royal.
- Il est frère d'Angélique de La Briffe (1776-1834), ayant épousé le 4 mai 1796 Louis Paul de Seguins-Pazzis, marquis d'Aubignan (1760-1849), lieutenant-colonel des dragons de Monsieur.
- Sous-lieutenant (1789), puis capitaine de cavalerie en 1790-1791, Pierre Arnaud de La Briffe émigre très brièvement en 1791-1792, puis revient en Normandie pour soutenir sa mère et sa grand-mère ; il se dissimule à Évreux sous une fausse identité sous la Terreur, vivant du métier d'imprimeur après la confiscation momentanée de ses biens.
- Il épouse en juillet 1798 Louise Françoise Perrette de Champagne (†1812), fille de Charles François Ferdinand, marquis de Champagne (né en 1727), colonel commandant du régiment de Rouergue, promu brigadier des armées du roi, et de Jeanne Perrette de Busancy Pavant.
- Nommé chambellan de l'Empereur (1810-1814), La Briffe a été chargé en cette qualité d'annoncer la nouvelle de la naissance du roi de Rome à Murat en 1811. La récupération de ses biens confisqués sous la Révolution et le service aulique auprès de Napoléon font de La Briffe un propriétaire fabuleusement riche, le plus fortuné de tous les députés royalistes de la Restauration : il paye 16.000 francs de contributions en 1812, et près de 21.000 francs en 1827, soit vingt fois le seuil minimal d'éligibilité.
- En secondes noces, La Briffe épouse le 20 octobre 1814 Marie Geneviève *Joséphine* de Canclaux (1785-1849), ancienne dame d'honneur de l'impératrice Joséphine (alors que La Briffe était chambellan de Napoléon). Celle-ci est veuve d'Auguste François de Colbert de Chabanais (1777-1809), général de brigade (1805), baron d'Empire, et surtout fille de Jean-Baptiste Camille de Canclaux (1740-1817), maréchal de camp (1788) puis lieutenant-général (1792), ambassadeur de France à Naples (1796-1797), comte d'Empire (1808), sénateur (1804-1814) puis pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 27 décembre 1817, et de Claudine de Sauvan d'Aramon (†1786).
- Nommé sous la première Restauration officier des cheveu-légers de la maison du roi (1814), La Briffe est ensuite promu colonel des dragons de la Manche (1815-1823), puis maréchal de camp (1823-1832).
- Conseiller municipal d'Arcis-sur-Aube (1800-1831), et membre du conseil général de l'Aube (1800-1830), il est nommé président du collège électoral du département de l'Aube le 26 juillet 1815¹ (pour les élections d'août 1815), ainsi qu'en octobre 1816 : siégeant comme député de l'Aube du 9 octobre 1815 à juillet 1820, et de février 1828 au 20 avril 1831 (toujours élu au collège du département), il aurait été le député le plus obèse de la Chambre². Sa nomination par Polignac comme président du collège électoral du département de l'Aube en juillet 1830, puis sa promotion comme pair de France le 11 octobre 1832 par le nouveau régime de Juillet, atteste de la pérennité de son influence politique ; sans refuser sa nomination à la pairie, La Briffe ne prend pas part aux séances de la Chambre haute.
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis du centre droit, il se rallie en 1819 à l'alliance à droite avec les ultras ; favorable à Martignac en 1828, puis membre modéré de la droite en 1829-1830, il s'abstient néanmoins lors du vote crucial de l'adresse des 221 le 16 mars 1830, preuve d'une modération intacte. Il reste toutefois légitimiste après la révolution de Juillet.
- Il est resté muet à la Chambre des députés.
- Comte d'Empire (lettres patentes, octobre 1810), titre confirmé sous la Restauration (l. p., juillet 1824), il est en outre chevalier de Saint-Louis (août 1814), et de la Légion d'Honneur (18 mai 1820, LH 1418 / dossier 76) ; chambellan d'Empire (cf. *supra*), il est fait chevalier de l'Ordre des Deux-Siciles par Murat.

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 47.

² Élu en 1827 contre Fadate de Saint-Georges comme candidat d'une droite modérée, son concurrent symbolisant l'ultracisme intransigeant dans le département de l'Aube ; accepte d'ailleurs le serment à Juillet en 1830.

LACAZE : Denis Charles Henry **Gauldrée-Boileau** (1773-1830), dit « **le marquis de Lacaze** »¹.

- Il est issu d'une famille d'Aire, en Artois, « de très honorable bourgeoisie »², le titre de marquis étant donc ici, plus que de courtoisie, une usurpation pure et simple.

- Il est fils de Charles Gauldrée-Boileau, officier subalterne d'infanterie, ayant grade de capitaine puis d'aide-major, fait commissaire ordinaire et provincial des guerres de l'Artois, et de Madeleine Thérèse Huchédé.

- Il est frère aîné de Jean-Baptiste Charles Gauldrée-Boileau, successivement capitaine (novembre 1810), chef de bataillon (avril 1813), lieutenant-colonel (février 1814), colonel, maréchal de camp (décembre 1835) puis lieutenant-général (avril 1844), ayant grade de grand-officier de la Légion d'Honneur.

- Commissaire ordonnateur des guerres, Lacaze est installé dans le Sud-Ouest de la France. Il épouse en 1798 Charlotte Emilie de Livron.

- Membre du conseil général des Landes, il est aussi député des Landes de janvier 1823 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département), ayant remporté la victoire en 1824 contre un ancien de la Chambre introuvable, Pémollié, mais battu en revanche en 1827 par Cauna, plus modéré, toutes querelles internes à la droite (cf. ces noms).

- Villèliste, il a fait 14 interventions à la Chambre.

- Il est chevalier de Saint-Louis ; chevalier, puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 1091 / dossier 62).

- Un neveu, Charles Philippe Gauldrée-Boileau (né en 1823) - fils de Jean-Baptiste cité *supra* -, diplomate sous le second Empire, consul général de France (1862) puis ministre plénipotentiaire (1868), anobli et créé baron (lettres patentes, 28 juin 1867) par Napoléon III.

LACHÈZE-MUREL : Pierre Joseph **Lachèze** (1744-1835), **de Lachèze** depuis septembre 1814, puis **Lachèze-Murel** depuis février 1815.

- Il est issu d'une famille de robins de la région de Montauban, roturiers en dépit de la possession de la seigneurie de Murel, jusqu'à l'anoblissement du député (cf. *infra*).

- Il est fils d'un avocat devenu juge à Martel (Quercy)³, et gendre d'un président trésorier de France de Soissons.

- Lui-même avocat à Martel, il devient lieutenant général de police de la sénéchaussée de Martel en 1770 jusqu'en 1789. Puis secrétaire d'ambassade à Naples (nommé en février 1798), il reprend une carrière administrative sous la Restauration, comme maître des requêtes au conseil d'État, en service ordinaire du 5 juillet 1814⁴ au 24 août 1815 (affecté au comité de législation), puis en service extraordinaire du 24 août 1815 à août 1824, enfin comme maître des requêtes honoraire d'août 1824 à sa mort à Paris le 25 août 1835.

- Il est élu député du tiers-état de Cahors (Quercy) aux États Généraux ; prolige, il siège au sein du groupe monarchien de centre droit à la Constituante en 1789-1791⁵, étant élu secrétaire de l'Assemblée en décembre 1789 ; il est depuis cette époque, ami de son collègue Faydel (cf. ce nom). Il essaye de protéger le roi Louis XVI pendant la journée du 10 août 1792, ce qui lui vaut la prison sous la Terreur, puis un anoblissement à la Restauration (cf. *infra*). Il devient ensuite membre du conseil général du Lot (1798), président du collège électoral (1801), et député du Lot (juin 1804-1807). Sous la Restauration, il est nommé président du collège électoral d'arrondissement de Gourdon (Lot) le 26 juillet 1815⁶ pour les élections d'août 1815, parvient à se faire élire par le collège du

¹ Selon toute probabilité, il n'y a aucun lien de parenté avec Lacaze, maire de Libourne (Gironde), nommé président du collège électoral d'arrondissement de Libourne le 26 juillet 1815.

² Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises*, vol. 20, pp. 248-249.

³ Au nord de l'actuel département du Lot, entre Brive-la-Gaillarde et Saint-Céré.

⁴ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 271.

⁵ Il intervient entre autres pour tenter d'introduire des restrictions à l'abolition de la taille (mars 1790), demande un allègement fiscal sur la propriété foncière et propose surtout une quantité de réformes juridiques ; classiquement, il s'oppose avec la droite à la suppression des titres nobiliaires (avril 1790), à l'abandon du statut de religion d'État pour la religion catholique (avril 1790), adhérant à l'argumentaire critique intitulé *Développement des principes sur la constitution civile du clergé* (mai 1791), contre les assignats, et contre la Constitution (septembre 1791).

⁶ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 54.

département, et siège comme député du Lot du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, étant, à 71 ans¹ à peine, le doyen d'âge de la jeune majorité « ultra-royaliste » de la Chambre introuvable.

- Ultra-royaliste, il proteste fin 1816 contre les manœuvres politiques du préfet du Lot Lezay-Marnésia², et en 1830 contre la révolution de Juillet.

- Il a fait 6 interventions à la Chambre, notamment le 8 janvier où il propose de remettre au clergé les registres de l'état civil.

- Anobli à titre héréditaire (ordonnance, 6 septembre 1814³, puis lettres patentes, 9 décembre 1815), il est autorisé à s'appeler « Lachèze de Murel » par ordonnance du 28 février 1815⁴ ; il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (juin 1804, sous réserve).

- Un fils, Pierre Julien Joseph de Lachèze-Murel, né le 10 avril 1786 à Martel, avocat puis magistrat sous la Restauration, président du tribunal de première instance des Andelys (Eure), nommé le 17 décembre 1822, installé le 11 février 1823, promu ensuite président de chambre à la cour royale d'Aix, nommé le 22 mai 1825, installé le 3 août 1825⁵.

LACROIX-LAVAL : Jean de Lacroix de Laval, abrégé en Lacroix-Laval (1782-1860)⁶.

- Il est issu d'une famille d'origine angevine, primitivement nommée Boussin, connue depuis 1670, installée depuis cette date à Lyon, anoblée en 1715 par charge de trésorier de France au bureau des Finances de Lyon, exercée par l'arrière-grand-père du député (1715-1730).

- Petit-fils d'un conseiller en la cour des Monnaies de Lyon (1727), il est le fils cadet de Pierre Jean de Lacroix-Laval (1744-1793), chevalier d'honneur à la Cour des Monnaies de Lyon, condamné à mort, le 4 nivôse an 2 [24 décembre 1793] « par la commission révolutionnaire séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire » et aussitôt guillotiné place des Terreaux.

- Il est aussi neveu de l'abbé Antoine Lacroix de Laval (1708-1781), également trésorier de France, puis docteur en théologie, vicaire général de l'archevêque de Lyon, grand mécène et bibliophile, faisant venir l'architecte Soufflot à Lyon, à l'origine de la création de l'École des Beaux-Arts de Lyon (1756) et de la renaissance de l'Académie de Lyon (1758).

- Étant l'un des plus riches négociants et industriels soyeux de Lyon, il est également membre et président du conseil d'administration des hospices de Lyon.

- Adjoint au maire de Lyon (1813-1816), il refuse la charge de maire une première fois début 1822⁷ ; nommé vice-président du collège électoral de Lyon-II en mai 1822, il ne se présente à la députation qu'au printemps 1824, mais il est battu. Nommé maire de Lyon (31 janvier 1826⁸-1^{er} août 1830), il siège finalement comme député du Rhône de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département, après deux échecs aux collèges d'arrondissement de Lyon/I et Lyon/II une semaine auparavant).

- Royaliste ayant rompu avec le pouvoir villèliste, élu comme candidat de la « défection » en 1828, il siège au centre droit et soutient Martignac, puis, rallié à la droite unitaire en 1829-1830, vote contre l'adresse des 221 en mars 1830 ; il était particulièrement lié à son collègue nivernais Sainte-Marie.

¹ La Chambre introuvable ne compte que deux autres septuagénaires, Faydel (cf. ce nom), membre de la fraction intermédiaire entre ultra-royalistes et minorité ministérielle, et le doyen de l'assemblée, Cochard, qui appartient à cette minorité ministérielle.

² Dans un mémoire cosigné avec son collègue ultra-royaliste Sirieys de Mayrinhac (cf. ce nom). C'est d'autant plus remarquable que ledit Lezay-Marnésia, certes orienté au centre gauche sous la Restauration, est lui-même fils d'un ancien monarchien, ce qui fait soupçonner une animosité plus individuelle et familiale que proprement partisane, remontant à la période de la Constituante.

³ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°307, pp. 231-232.

⁴ Cf. *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°783, p. 214. C'est la même ordonnance qui autorise Jacquinet à s'appeler « Jacquinet de Pampelune ».

⁵ Sur cette carrière de magistrat, cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/526, notice n° 867.

⁶ Auteur d'intéressants souvenirs publiés par son petit-fils sous le titre *Un fonctionnaire d'autrefois : Jean de La Croix-Laval, 1815-1830, Souvenirs*, Lyon, impr. Rey, 1910, 208 p., in-16.

⁷ Résistant aux instances de Villèle et Corbière, chapitrés sur l'excellence de Lacroix-Laval par Delhorme, collègue de notre député à la Chambre et par Franchet, ancien directeur de l'antenne lyonnaise de la Congrégation à la fin de l'Empire, devenu directeur de la Police générale sous le gouvernement Villèle.

⁸ Cf. *Almanach historique et politique de la Ville de Lyon... pour l'an de grâce 1826*, Lyon, Rusand, 1826, p. 447.

- Il a fait quatre interventions à la Chambre des députés¹.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (11 août 1823², LH 632 / dossier 90).



Jean de Lacroix-Laval

LADREYT de la CHARRIÈRE : René Ladreyt de la Charrière (1767-1845).

- Il est issu d'une famille³ de la noblesse du Vivarais, ayant son fief à La Charrière (près de Privas), connue depuis 1246, ayant dérogé au XVII^e siècle, maintenue noble en 1786, la maintenue valant ici anoblissement définitif.
- Petit-fils d'un maire de Privas en ligne paternelle, et d'un magistrat lyonnais en ligne maternelle, il est le fils aîné d'un lieutenant de louveterie de l'Ardèche, maintenu noble en 1786, membre de l'assemblée des trois ordres tenue à Privas en 1788.
- René Ladreyt de la Charrière, né lui-même à Privas, est élève au collège militaire de Tournon (1777-1783) en même temps qu'un frère cadet, qui est tué au combat lors du siège de Toulon en 1793.
- Devenu manufacturier de soie, il figure parmi les acquéreurs de biens nationaux sous la Révolution.
- Il est inclus dans la liste départementale « des 60 » établie sous l'Empire⁴.
- Nommé dès la fin de l'Empire conseiller de préfecture de l'Ardèche, à Privas (octobre 1813-mars 1815), il est ensuite officier-louvetier dans l'Ardèche sous la Restauration.
- Maire de Privas (depuis 1805), il siège comme député de l'Ardèche du 9 octobre 1815 au 23 décembre 1823 (après l'adoption de la loi du double vote, il est élu à l'arrondissement de Privas en octobre 1821).
- Ultra-royaliste puis villèliste, il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (avril 1821, LH 1430/ dossier 84).

¹ L'une de ces interventions a été faite, en tremblant de rage, afin de défendre son droit à la particule nobiliaire, mis en doute par une pétition déposée par M. Clavet, qui accusait de nombreuses personnes huppées du quartier Bellecour d'usurper l'emploi de la particule (cf. *Les Souvenirs* de Lacroix-Laval, pp. 140-141).

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Sur cette famille, cf. Jules Villain, *La Revue Moderne*, t. II, pp. 529-533.

⁴ Et donc pas foncièrement hostile au régime impérial, d'où sa nomination comme conseiller de préfecture en 1813.

- Un fils, Alexandre Ladreyt de la Charrière (1800-1868), sert comme sous-préfet (1843-1851) puis comme préfet (1851-1865) ; un autre fils, général de brigade sous le Second Empire, est tué en 1870 au siège de Champigny ; un arrière-petit-fils, Paul Alexandre René Ladreyt de la Charrière (né en 1845), secrétaire général de préfecture (1868-1873) puis sous-préfet (1873-1877), s'efface en décembre 1877 après la victoire électorale des républicains ; deux lointains descendants, Guy Jules Marie Jacques Ladreit de La Charrière (1919-1987), diplomate, juge de la Cour internationale de Justice de La Haye (1981-1982), et Marc Ladreit de La Charrière, actuel directeur de la *Revue des deux Mondes*.

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Qu'aperçoit-on là-bas à droite ? Ce corps allongé sans être long ; cette tête en pointe qui se termine par quelque chose qu'on pourrait également prendre pour un bec ou pour un nez ; ces épaules et ces ailes hautes dont les sommités se touchent ; ces jambes grêles, ces grands pieds ? Il existe sur les bords des grands lacs des palmipèdes de cette forme et presque de cette taille... C'est M. Ladreyt de La Charrière » (*Biographie pittoresque des députés de France. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, p. 197).

LAFONT de CAVAINAC : André Jacques Élisabeth Lafont¹ de Cavaignac¹ (1779-1844), **baron Lafont de Cavaignac** depuis octobre 1830.

- Il est issu d'une famille protestante installée au château familial de Cavaignac située dans la paroisse de Layrac (Armagnac) ; la famille n'est peut-être pas noble, en dépit de l'emploi du père (cf. *infra*).

- Il est fils d'Élisabeth Saunders et de Moïse Lafont, mousquetaire², protestant.

- Élève sous-lieutenant à l'École d'artillerie de Châlons-sur-Marne (juin 1799), il poursuit une carrière d'officier d'artillerie, est promu sous l'Empire au grade de major (1812), puis de colonel (1813), puis sous la Restauration au grade de maréchal de camp (12 juillet 1817), jusqu'à sa mise à la retraite en octobre 1831 par le régime de Juillet ; sous la Restauration, on lui confie le commandement de l'artillerie à cheval de la garde royale.

- Nommé président du collège électoral d'arrondissement d'Agen le 26 juillet 1815³ pour les élections d'août 1815, Lafont de Cavaignac n'est alors pas élu à la Chambre. Il est ensuite député du Lot-et-Garonne de novembre 1821 au 20 avril 1831 (élu à l'arrondissement d'Agen en 1821 et 1824, puis au collège du département en 1827 et 1830) ; il se bat en duel avec le général libéral Sémellé, député de la Moselle, à la suite d'un échange très vif à la Chambre le 28 mars 1822⁴.

- Villèliste, restant ensuite fidèle à la droite, il vote contre l'adresse des 221 en mars 1830, mais accepte en revanche de prêter serment au nouveau régime de Juillet.

- Il a fait 38 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Chevalier d'Empire (décret, août 1809), et donataire d'Empire, il est ensuite créé baron à titre héréditaire (lettres patentes, 30 octobre 1830) ; il est également chevalier de Saint-Louis (janvier 1815) ; chevalier (juin 1804), officier (juillet 1809), commandeur (3 juin 1820), puis grand-officier (8 juin 1825) de la Légion d'Honneur (LH 1436 / dossier 21).

- Il a eu deux enfants de son mariage avec Jeanne Ory.

LA FRUGLAYE : Paul Émile Louis Marie, **comte de la Fruglaye** (1766-1849).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1399), comparue à une montre de la noblesse de Bretagne en 1440, et maintenue noble en 1669, le titre de comte pris par le député étant un titre de courtoisie.

- Il est petit-fils en ligne maternelle du célèbre Louis René de La Chalotais (1701-1785), procureur général au parlement de Bretagne, symbole de la fronde parlementaire contre l'absolutisme de Louis XV et le duc d'Aiguillon.

- Il est fils d'un page de la Petite Écurie du roi (admis en 1749).

¹ À ne pas confondre avec le député libéral Lafont de Blaniac, également élu du Lot-et-Garonne (de 1827 à 1833).

² En principe, les mousquetaires étaient nobles, jusqu'à la suspension des deux principales compagnies en 1776, puis la suppression du corps entre 1789 et 1814.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 54.

⁴ Lafont de Cavaignac choisit les généraux Partouneaux et Digeon, quand Sebastiani et Gérard servaient de témoins à Sémellé ; trois balles furent tirées de part et d'autre sans résultat. Sémellé avait été élu lors d'une élection partielle le 15 février 1822, mais il fut battu dès le scrutin suivant de novembre 1822, et ne renoua avec le succès qu'en juin 1830 contre Turmel (cf. ce nom).

- Élève à l'École royale militaire de Paris (avril 1780), il est sous-lieutenant de cavalerie (mars 1782).
- Émigré de 1791 à 1801, il sert comme officier dans l'armée des princes ; à son retour en France, il est placé sous la surveillance de la police de 1801 à 1804.
- Sous la seconde Restauration, il obtient une retraite de colonel (février 1816), avant d'être promu maréchal de camp honoraire (décembre 1816) ; il a 40.000 livres de rente en 1817.
- Membre du conseil général du Finistère, il est battu à la députation en 1818, puis siège comme député du Finistère de janvier 1823 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département) ; enfin il est pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830. Il intente une action en justice contre *l'Étoile* au printemps 1826, à la suite d'un écrit jugé diffamatoire du quotidien clérical contre son ancêtre La Chalotais, hostile aux jésuites ; bien que défendu par Berryer, il perd son procès¹.
- Ultra-royaliste, puis villèliste et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il reste fidèle à la droite au sein de la Chambre haute.
- Il a fait deux interventions à la Chambre des députés (et aucune à la Chambre des pairs).
- Baron-pair (ordonnance, 5 novembre 1827), il est également chevalier de Saint-Louis (avril 1796).

LAGOY : Jean Baptiste Florentin Gabriel **Meyran, marquis de Lagoy** (1764-1829).

- Il est issu d'une famille provençale, possessionnée à Arles, anoblie en 1582 par lettres patentes.
- Il reçoit une formation d'honnête homme, violoniste assez doué, également peintre et dessinateur ; passionné enfin par la numismatique, et doté d'une riche collection de médailles.
- Lieutenant d'infanterie (1781-1789), il n'émigre pas, vit caché à partir de 1791, sous une fausse identité, à Paris puis à Chartres, et doit ensuite se faire rayer en 1795 de la liste des émigrés, sur laquelle il a été porté à tort.
- Membre du conseil général des Bouches-du-Rhône², il siège comme député de ce département du 9 octobre 1815 à juillet 1820, puis de février 1828 à sa mort en septembre 1829. Lagoy est élu candidat à la députation par le collège d'arrondissement de Tarascon en août 1815, et confirmé alors comme député par le collège de département. En sept. 1816, il se présente sans aucune chance d'élection à l'arrondissement de Marseille, où il a peu d'appuis, et ne peut tenter sa chance à Arles, du fait du boycott du scrutin par les libéraux, unis aux Tarasconnais furieux du déplacement du collège électoral³ ; fait exceptionnel, Lagoy est choisi malgré tout comme député par le collège départemental, sur le *quota* attribué aux candidats choisis librement, sans élection préalable par les collèges d'arrondissement⁴ ; ne se représente ni en 1820 ni en 1824, pour une raison inconnue ; élu une dernière fois en novembre 1827 à l'arrondissement d'Arles qu'il préside.
- Ultra-royaliste de 1815 à 1820⁵, il reste ensuite fidèle à la droite ; sa femme est la meilleure amie de la sœur de Frénilly (cf. ce nom).
- Il a fait trois interventions à la Chambre des députés.
- Vraiment très riche, il paye 5332 francs de cens en 1816, soit plus de cinq fois le seuil d'éligibilité.

Témoignage :

- Frénilly : « Il avait été un très joli homme, d'une tournure fort distinguée, plein de grâce, facile à vivre, avec de l'esprit, quelque originalité et des dispositions surprenantes à tout ce qu'il voulait entreprendre. Je l'ai vu s'adonner à la musique et devenir promptement un violoniste de la seconde force ; se livrer ensuite à la peinture, devenir un dessinateur charmant, un connaisseur du premier ordre, et amasser une collection très précieuse de dessins originaux des grands maîtres ; enfin s'engouer de la science numismatique, devenir un oracle parmi les

¹ Louis de Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 15, pp. 337-344.

² F^obI 229/1, cahier de membres du conseil général également parlementaires sous la Restauration.

³ Cf. le récit détaillé de ce scrutin très mouvementé et tournant finalement court en F1CIII/Bouches-du-Rhône/3.

⁴ Cette possibilité légale, en vigueur en 1815 et 1816 dans le cadre d'un scrutin à deux degrés, permettait en fait la tenue de 3^e et 4^e tours de scrutin avec des candidatures multiples, sans recours à un ballottage bi-nominal dès le 3^e tour de scrutin ; mais dans les faits, il était exceptionnel pour les collèges départementaux de retenir un candidat n'ayant pas été avalisé par au moins un arrondissement.

⁵ Mais promettant néanmoins aux Marseillais de lui procurer un portrait du roi constitutionnel Louis XVIII, ce qui lui vaut des remerciements de la municipalité, auxquels il répond par un écrit, lu dans la séance du conseil municipal du 25 juin 1818 ; de même, le conseil lui adresse le 22 février 1819 des remerciements plus généraux pour tout ce qu'il a fait dans l'intérêt de la ville, preuve parmi tant d'autres d'une pratique politique de patronage et de clientélisme des élus nationaux en faveur des villes de leurs circonscriptions, et notamment des chefs-lieux de département (Archives Municipales de Marseille, cote 1 D 42, PV de délibérations, 1817-1818).

antiquaires et amasser une superbe collection de médailles. C'était son dernier goût quand la mort nous l'a enlevé. Sa nomination à la Chambre des députés nous l'avait rendu après une longue séparation. Jamais on ne fut plus modestement et même plus mystérieusement savant que lui » (*Souvenirs*, 1908, ch. 6, p. 299).

LA GRANDVILLE : Marie Charles Clair Louis François **La Chevardière**¹ **de La Grandville** (1768-1838)².

- Il est issu d'une famille de la noblesse champenoise originaire de la région de Réthel, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1520), maintenue noble en 1667 et 1669.

- Fils aîné d'un capitaine d'infanterie, et gendre d'un capitaine d'artillerie, il est frère de Charles Louis La Chevardière de La Grandville, (1775-1843), général de brigade.

- Élève à l'École militaire de Pont-à-Mousson (1780), il est admis à la section préparatoire au Génie à l'École militaire de Paris en 1783, puis entre comme élève à l'École du Génie de Mézières (1786-1787), et en sort ingénieur ordinaire en 1788.

- Émigré de 1791 à 1802, il combat d'abord à l'armée des princes avec grade de capitaine aide-major (1792) dans un corps d'ingénieurs, puis, en compagnie de son frère, au service de la Hollande (1793-1795) puis de l'Angleterre (1795-1802) ; il est alors sur le point d'obtenir une nomination de chef de bataillon dans l'armée anglaise.

- Rentré en France, promu chef de bataillon du génie (1813), il sert brièvement dans la Maison du roi en 1814, est mis en demi-solde pour un an en février 1815, puis est affecté à Toul en 1816 ; promu ensuite lieutenant-colonel (juillet 1824), il est nommé sous-directeur du fort de Givet, puis sous-directeur de la citadelle de Mézières (avril 1828-avril 1830).

- Membre du conseil général des Ardennes (depuis au moins 1803), il siège comme député des Ardennes de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu en 1824 à l'arrondissement de Rethel qu'il préside, il l'emporte contre le marquis René de La Tour du Pin, passé à gauche (cf. ce nom).

- Villèliste, il a fait deux interventions à la Chambre.

- Il est chevalier de Saint-Louis (août 1814), et de la Légion d'Honneur (30 octobre 1827³, LH 524/dossier 23).

- Marié, il n'a pas eu d'enfants.

LA GUÉRONNIÈRE : Louis Alexandre Céleste Toussaint **du Brueil Héliion de La Guéronnière** (1773-1822).

- Il est issu d'une famille du Poitou, anoblée en 1413 par lettres patentes délivrée par le roi Charles V, maintenue noble en 1598 et 1667, comptant des chevaliers de Malte depuis 1657.

- Il est fils de François Emmanuel Bernard du Brueil Héliion de La Guéronnière (1750-1792), officier d'émigration, servant à l'armée de Condé et mort à Coblenche.

- Officier avant 1789, Louis Alexandre de La Guéronnière a émigré avec ses parents. Revenu en France à une date inconnue, il est vraiment riche, payant 3140 francs de cens en 1815.

- Sous la Restauration, il est député de la Charente du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de décembre 1820 à sa mort en mai 1822 (élu au collège du département en 1820, puis, lors du renouvellement partiel de 1821, à l'arrondissement d'Angoulême).

- Ultra-royaliste, puis villèliste, il reste muet à la Chambre.

- Un fils, Louis Étienne *Arthur* Dubrueil-Héliion, vicomte de La Guéronnière (1816-1875), légitimiste d'abord proche de Lamartine puis rallié à Louis-Napoléon en 1851, auteur d'un portrait panégyrique intitulé *Napoléon III portrait politique* (1852)⁴, directeur de la Librairie et de la presse⁵, conseiller d'État (1854) et ministre plénipotentiaire à Bruxelles (1868), élu député au Corps législatif de 1852 à 1854, et sénateur de 1861 à 1870 ; deux autres parents, *Marc* Charles Étienne (né en 1836) et Pierre

¹ Sans aucun rapport de parenté avec Alexandre Lachevardière, imprimeur parisien, co-fondateur du *Globe*.

² Sur ce député, on renvoie à la notice d'Anne Blanchard, in *Dictionnaire des ingénieurs militaires, 1691-1791*, Montpellier, 1981, p. 401.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ Dans lequel il vante l'autoritarisme du nouvel Empereur, écrivant notamment : « Louis-Napoléon vengeait Louis XVI ». Pour une analyse de cet ouvrage, cf. Jean-Claude Caron « Face au coup d'État, construction et historicisation du 2 décembre par la propagande bonapartiste », in Sylvie Aprile et alii, *Comment meurt une République, autour du 2 décembre 1851*, Paris, Créaphis, 2004, pp. 11-26.

⁵ C'est-à-dire responsable suprême de la censure officielle.

Marie Antoine Charles (1827-1866) Dubrueil-Héliou de la Guéronnière, dans l'administration préfectorale sous le second Empire.

LAHUPROYE : Antoine Magloire Edme **Delahuproye** (1765-1839), fréquemment écrit sous la Restauration de **Lahuproye**¹.

- Il est issu d'une famille champenoise, roturière, sur laquelle on ne sait absolument rien.
- Né à Troyes (Champagne) le 15 juin 1765, il est nommé à Paris conseiller au Châtelet le 29 novembre 1787 (installé le 11 décembre 1787²), et juge à ce poste des affaires criminelles en première instance de la capitale, jusqu'à la suppression de l'institution du Châtelet le 21 janvier 1791.
- Nommé commissaire du roi à Saint-Domingue le 1^{er} mars 1791, il ne rejoint jamais son poste, et donne sa démission le 23 juin 1791.
- Il émigre ensuite de 1793 à 1800 environ, réside en Allemagne, en Angleterre puis en Pologne, où il vit comme précepteur des enfants d'un comte polonais.
- Revenu au début du Consulat, il renoue avec la magistrature : il est d'abord juge (nommé le 16 juin 1802, installé le 1^{er} juillet) puis président (nommé le 6 juin 1807, installé le 15 juillet) du tribunal de première instance d'Arcis-sur-Aube. Il devient ensuite président du tribunal de première instance de Troyes (installé le 6 février 1811). Sous la seconde Restauration, il est promu conseiller à la cour royale de Paris (nommé le 18 septembre 1815, installé le 6 octobre)³. Il est chargé en 1831 d'instruire la mort du prince de Condé, suspecte et embarrassante pour le régime de Juillet ; il conserve le titre de conseiller honoraire jusqu'à sa mort. Il résigne son poste vers 1832, et devient à la fin de sa vie un agronome novateur et réputé.
- Sa carrière politique commence par la publication, début 1793, d'une protestation intitulée *l'appel au peuple*, s'élevant contre la condamnation de Louis XVI, sous le pseudonyme de « Fortis, ami des lois ». Sous la Restauration, nommé président du collège électoral d'arrondissement d'Arcis-sur-Aube le 26 juillet 1815⁴, il parvient à se faire élire aux élections, et siège à la Chambre comme député de l'Aube du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; jamais réélu ensuite, il est néanmoins choisi par le gouvernement Villèle pour présider le collège électoral du département de l'Aube en novembre 1827.
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il a fait une seule intervention publique à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (11 septembre 1814⁵).
- Un parent (probablement un fils), Edmond Delahuproye, né le 18 mars 1804 à Troyes (Aube), juge auditeur au tribunal de première instance de Troyes (19 juin 1827)⁶.

L'AIGLE (Victor de) : Augustin Louis *Victor des Acres, comte de L'Aigle* (1766-mort centenaire en 1867).

- Il est issu d'une famille de la noblesse normande, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1491) ; en avril 1653, le titre de marquis de l'Aigle⁷ a été officiellement érigé pour les aînés. La famille s'est ultérieurement installée en Picardie, précisément dans le Beauvaisis.
- Par sa mère, il est l'arrière-petit-fils de Germain-Louis de Chauvelin (1685-1772), secrétaire d'État aux Affaires Étrangères de Louis XV de 1727 à 1737.
- Petit-fils, en ligne paternelle, d'un officier d'infanterie, atteignant le grade de brigadier, il est aussi le neveu de Louis Gabriel des Acres (vers 1700-1774), officier d'infanterie parcourant tous les grades jusqu'à ceux de brigadier (1740), de maréchal de camp (1744), puis de lieutenant-général, obtenu quant à lui en mai 1748, à la suite du siège victorieux de Maastricht.
- Il est le fils cadet de Louis des Acres, comte de l'Aigle (1734-1794), officier de cavalerie, successivement cornette (1757), enseigne des gendarmes (1758), capitaine (1759), mestre de camp

¹ Bien que cette graphie soit totalement fallacieuse, étant donné qu'elle est usitée à l'époque étudiée, on a jugé opportun de la suivre.

² Cf. *Almanach royal* de 1789, Paris, Debure, 1789, p. 390.

³ Cf. un résumé sommaire de sa carrière judiciaire sous la Restauration dans le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 83.

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 47.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁶ Cf. le dossier matricule des magistrats BB 6*/534, registre 10, n° 7360.

⁷ Du nom de la ville normande de l'Aigle, située dans l'actuel département de l'Orne.

(1764), brigadier (1768), enfin maréchal de camp (1780), condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 8 mars 1794¹.

- C'est le frère de *Louis* Espérance des Acres, comte, puis marquis de L'Aigle (5 août 1764-18 octobre 1851), major de cavalerie en 1789, chevalier de Saint-Louis (1814), colonel (1815) puis maréchal de camp honoraire (octobre 1816), membre de 1825 à 1827 du « conseil des haras »², doyen des chevaliers de Saint-Louis en 1830, réformé en 1831, par ailleurs maire de Tracy-le-Val (Oise), et membre du conseil général de l'Oise, souvent confondu par les sources avec son frère député.

- En ligne maternelle, il est cousin germain en ligne maternelle d'Ambroise Polycarpe, duc de La Rochefoucauld-Doudeauville (1765-1841, cf. ce nom), ainsi que d'un autre pair de la droite royaliste, Louis-François Chamillart de La Suze (1751-1833), pair de France du 17 août 1815 à août 1830 ; il est aussi parent éloigné de Bernard-François de Chauvelin (1766-1832), député de gauche sous la Restauration, issu d'un deuxième rameau de la famille Chauvelin distinct depuis longtemps.

- Sous l'Ancien régime, Victor de l'Aigle est successivement sous-lieutenant (1782), capitaine (1785), puis major de cavalerie (mai 1789) ; émigré de 1791 à 1801, il sert dans l'armée des princes en 1792.

- Il épouse le 27 mars 1802 *Constance* Louise Sophie, princesse de Broglie (1782-1866), fille de Charles Louis *Victor* de Broglie (1756-1794), député à la Constituante en 1789-1791, guillotiné sous la Terreur. Il devient donc beau-frère de *Victor*, duc de Broglie (1785-1870), pair de France (1814-1848), libéral modéré, ministre de l'Instruction publique (1830), des Affaires étrangères (1832), et président du conseil (1835-1836), et député monarchiste sous la Seconde république, et aussi neveu par alliance du prince Amédée de Broglie (1772-1852), député ultra-royaliste de l'Orne de 1815 à 1822 (cf. sa fiche).

- Sous la Restauration, il devient officier de cavalerie, sert dans les chevau-légers (août 1814-1816³), puis comme inspecteur de cavalerie (juillet 1816-décembre 1818), ayant grade de colonel dès août 1814, puis de maréchal de camp le 14 février 1815⁴ ; en disponibilité, il est mis à la réforme (mars 1831), puis à la retraite (sept. 1834).

- Il est membre du conseil général, et député de l'Oise de mars 1824 au 16 mai 1830 (deux fois élu à l'arrondissement de Compiègne).

- Villèliste, il se range dans la dissidence en 1826-1827, et n'est pas choisi en 1827 pour présider le collège de son arrondissement ; favorable à Martignac en 1828-1829, il se rallie après hésitations à la droite en 1830, s'abstenant toutefois lors du vote de l'adresse des 221 en mars 1830.

- Il reste muet à la Chambre.

- Chevalier de Saint-Louis (août 1814), il est en outre chevalier (30 avril 1821⁵), puis officier (octobre 1826) de la Légion d'Honneur (LH 6/ dossier 16).

- Il a eu un fils, *Henri* Louis Espérance Des Acres, comte de L'Aigle (1803-1875), officier, devenu conseiller général (1838-1848), et député orléaniste de l'Oise de 1839 à 1848 et de 1871 à 1873 ; d'où un petit-fils *Robert* Arthur Espérance des Acres, comte puis marquis de L'Aigle (1843-1931), diplomate sous le Second Empire, secrétaire d'ambassade à Londres (1865-1868), puis conseiller général (1876-1882) et député monarchiste de l'Oise (1885-1893)⁶, et un arrière-petit-fils, Charles Joseph Marie, marquis de L'Aigle (1875-1935), maire de Rethondes, ville historique de l'armistice (Oise) de 1908 à 1935, conseiller général et député de 1932 à 1935 du Centre Républicain (droite).

- Un neveu (fils adultérin légitimé de son frère Louis), *Henri* Louis Florent des Acres, dit des Acres de Fleurange (1783-1834), secrétaire général ultra-royaliste du ministère de la Guerre (1816-1818), sous l'autorité du ministre Clarke de Feltré et de son sous-secrétaire d'État Tabarié (cf. ces noms), sous-

¹ Ces renseignements complémentaires sur la famille du député sont tirés de Julien de Courcelles, *Dictionnaire historique et biographique des généraux français depuis le onzième siècle jusqu'en 1820*, Paris, impr. Plassan, 1820, vol. 1, pp. 19-20.

² Chargé de conseiller le nouveau Directeur général des Haras, de l'Agriculture, du Commerce et des Arts Sirieys de Mayrinhac, qui souhaite totalement réorganiser ce service.

³ Pour un récit le mettant en scène au début des Cent-Jours, cf. le comte de Lort de Sérignan, « Mon voyage à Gand en 1815, souvenirs anecdotiques d'un cheveu-léger de la garde de Louis XVIII », *Le Correspondant*, octobre-décembre 1877, pp. 324-348.

⁴ *Almanach royal de 1816*, « État-major général de l'armée, maréchaux de camp », p. 503.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁶ Sur ce petit-fils, cf. Jean El Gammal, *Politique et poids du passé dans la France "fin de siècle"*, Limoges, Pulim, 1999, pp. 69, 140 et 302.

intendant militaire (1818), puis intendant militaire de 2^{de} puis de 1^{ère} classe (début 1830), fait baron héréditaire (lettres patentes, 7 mars 1818) et chevalier de la Légion d'Honneur (8 mai 1818).

Témoignage :

- Alexandre Lardier : « Il paraît que M. le Comte aime assez la cuisine de M. Faure¹. S'il n'est pas un aigle à la tribune, il a, dit-on, l'appétit de certains oiseaux d'une race voisine : quand la truffe est servie, l'aigle devient un vautour » (*Biographie des députés, session de 1828*, Paris, 1828, pp. 4-5).

LAINÉ : Joseph Louis *Joachim Lainé* (1767-1835), **vicomte Lainé** depuis 1824².

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

LALLART : Bon Joseph **Lallart** (1779-1848), baron **Lallart de Gommecourt** depuis 1827.

- Il est issu d'une famille marchande connue depuis le XVI^e siècle, ayant la qualité de « bourgeois d'Arras » depuis 1553, ayant fourni des échevins d'Arras depuis la seconde moitié du XVII^e siècle.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'Antoine Lallart (1695-1755), négociant à Arras, échevin de la ville de 1730 à 1737, puis commissaire aux Chartes de la ville, et de Françoise Thérèse Lefebvre (1706-1760), épousée le 14 mai 1727 à Arras ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Louis Joseph Foubert et de Marie Angélique Lefebvre.

- Il est neveu de Pierre Joseph Lallart (né en 1728), échevin d'Arras mais aussi négociant à Nantes ; de Louis Augustin Lallart (né en 1730), religieux régulier de la commune des Augustins de Montmorillon ; de Jean-Baptiste Lallart (né en 1731), curé de Goelzin ; de Louis Aubert Lallart (né en 1737), chanoine régulier au Mont-Saint-Eloi ; de Louis Ambroise Marie Lallart (1740-1819), abbé du couvent de Marchiennes (1782), puis doyen de la cathédrale d'Arras en 1819, l'année de sa mort.

- Il est fils d'Henri Bruno Lallart (1739-1800), marchand « graissier »³, négociant et échevin d'Arras de 1774 à 1776, et de Marie Angélique Joseph Eugène Foubert (née en 1749), épousée le 29 août 1775 à Aire-sur-la-Lys (Artois).

- Sa sœur Thérèse Victoire Lallart (1783-1847) a épousé le 14 juin 1814 Jean-François de Bouteville (1771-1857), officier du Génie, maire de Péronne et membre du conseil général de la Somme.

- Né à Arras (paroisse Saint-Aubert) le 6 mars 1779, il s'est marié le 24 mars 1824 avec Marie Justine de Rouvroy (1800-1855). Il est avocat et propriétaire à Arras.

- Maire d'Arras (1816-1820), député du Pas-de-Calais du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de décembre 1820 au 23 décembre 1823 (élu au collège du département), tentant vainement un retour à la Chambre aux élections de novembre 1827 ; il est sous la monarchie de Juillet maire de Gommecourt de 1830 à 1848, et meurt dans ce village le 13 avril 1848.

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis du centre droit constitutionnel.

- Il a fait 9 interventions à la Chambre.

- Baron héréditaire (ordonnance, 4 août 1827, puis lettres patentes, 15 mars 1843 et 27 novembre 1847) ; chevalier de la Légion d'Honneur.

- Un fils et une fille ; son fils, Bon Adalbert Joseph, baron Lallart de Gommecourt (1824-1890), marié le 12 juin 1861 avec Léonide Marie Thérèse de Morgan (1840-1883), fille d'Édouard Morgan de Belloy (1803-1867), député de la Somme de 1857 à 1867, et petite-fille d'Adrien Morgan de Belloy (1766-1834), maire d'Amiens et député royaliste de la Somme de 1815 à 1823 (cf. ce nom).

LA MAISONFORT : *Antoine François Philippe du Bois des Cours, marquis de la Maisonfort* (1763-1827)⁴.

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Perche, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1487) ; le rameau auquel appartient le député est fixé en Nivernais depuis 1624, maintenu noble en 1666 et pourvu depuis 1743 du titre de marquis héréditaire.

¹ Louis-Joseph Faure, député du Havre, dont le salon politique accueillait dans les années 1820 les ministériels « ventrus », concurremment à celui de Piet, qui avait le privilège de l'antériorité et de la renommée.

² Sur le personnage, on renvoie bien sûr à E. de Perceval, *Un adversaire de Napoléon, le vicomte Lainé*, Paris, Champion, 1926, ainsi que du même, *Dans les archives du vicomte Lainé*, Paris, Champion, 1929.

³ Possédant un « moulin à huile ».

⁴ À son sujet, on renvoie à la publication jusqu'alors inédite de ses Mémoires par Hugues de Changy sous le titre *Marquis de La Maisonfort, Mémoires d'un agent royaliste*, Paris, Mercure de France, 1998, XXX-461 p.

- Il est petit-fils en ligne paternelle d'Alexandre du Bois des Cours, 1^{er} marquis de La Maisonfort (1680-1754), capitaine de vaisseau, et de Catherine Chicoyneau (1712-1763), épousée le 24 janvier 1736 à Versailles ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Michel de Kergadiou¹, riche propriétaire à Brest (†1781), et de Louise Le Borgne de Trévisy.
- Ayant trois sœurs, il est l'unique fils de *François* Alexandre Philippe du Bois des Cours de La Maisonfort (†1784), simple lieutenant de vaisseau, tôt retiré du service après avoir attrapé le scorbut, et de Anne Marie *Gabrielle* Charlotte de Kergadiou, épousée le 28 février 1761.
- Né au château familial de La Maisonfort (Nivernais)² le 3 juin 1763, il passe sa jeunesse à Brest (1765-1770), dans la Nièvre (1770-1772), puis dans une pension parisienne au Quartier Latin (1772-1777). Il est ensuite officier-cadet (juin 1777) puis sous-lieutenant (janvier 1778-été 1783) dans un régiment de dragons.
- Il se marie le 21 août 1786 à La Charité-sur-Loire (Nivernais) avec Adélaïde Gascoing de Berthun (†1848), avec laquelle il a peu d'affinités ; à partir d'août 1819, il devient l'amant d'Agnès Charlotte Sanlot, veuve Esmangart (1776-1847), sœur de Gustave Sanlot-Baguenault (cf. ce nom), banquier, député de la Seine en 1824-1827 et copropriétaire de *l'Aristarque* avec La Bourdonnaye, et belle-sœur de Claude Florimond Esmangart de Feynes (1769-1837), préfet de 1820 à 1830, lié à la droite.
- Il comparait aux assemblées de la noblesse à Nevers en janvier et juin 1789. Après un séjour à Paris (décembre 1789-mai 1791), il émigre une première fois de mai 1791 à mai 1800, en Allemagne : il sert alors dans l'armée des princes, avec grade de « capitaine » (mai 1794) puis, à titre honoraire, de « colonel » de dragons (février 1798). Il s'est fait entre temps imprimeur royaliste à Hambourg (Allemagne) en association avec Fauche-Borel (début 1796-octobre 1798), tout en écrivant des romances, des comédies³, des essais⁴, un *Dictionnaire biographique et historique des hommes marquants de la fin du 18^e siècle, et plus particulièrement de ceux qui ont figuré dans la Révolution française* (Londres, 1800, 3 volumes).
- Chargé de mission par la famille royale en Russie (mai 1799), puis en Angleterre (début 1800), il assiste à Mittau au mariage du duc d'Angoulême en juin 1799. Rentré clandestinement en France (mai-août 1800, puis à nouveau décembre 1801), il est compromis avec Hyde de Neuville, arrêté, puis emprisonné au Temple puis à l'île d'Elbe (janvier 1802-février 1803), puis s'évade. Enfuit en Italie (février 1803-septembre 1804), il s'exile en Russie d'octobre 1804 à décembre 1812, sauf un bref séjour à Vienne comme ministre plénipotentiaire du tsar de Russie auprès du duc de Brunswick (septembre 1806-juillet 1807) ; lors de la période russe de 1804 à 1806, il tisse des relations de confiance avec le duc de Blacas, qui commence à jouer un rôle auprès du Prétendant (Louis XVIII). Conseiller d'État au ministère des Affaires étrangères à Saint-Petersbourg (avril 1811-décembre 1812), puis second conseiller d'ambassade de la Russie à Londres (janvier 1813-avril 1814), La Maisonfort rencontre alors fréquemment à Hartwell aussi bien Blacas que Louis XVIII, auquel il annonce la Restauration le premier, le 1^{er} avril 1814. Il publie à Londres le 4 décembre 1813 un pamphlet anti-bonapartiste intitulé *Tableau politique de l'Europe depuis la bataille de Leipzig* (édition en France avec une version actualisée dès avril 1814), qui remporte un grand succès en France et en Europe, et lui confère une brusque notoriété, expliquant sa promotion politique rapide. Il rentre en France en avril 1814. Il est promu maréchal de camp à titre honorifique le 13 août 1814⁵. Après sa brève carrière politique (cf. *infra*), il est nommé conseiller d'État en service extraordinaire et intendant du domaine extraordinaire de la couronne (juin 1816-31 décembre 1818⁶).
- Il reprend ensuite sa carrière de diplomate : ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire auprès du grand-duc de Toscane à Florence, du 25 août 1820⁷ à sa mort le 2 octobre 1827, il est également

¹ Cette famille bretonne est distincte de celle des Kergariou (cf. ce nom).

² Le château fut dévasté en juillet 1789, et définitivement abandonné par la famille en décembre 1789. Il était situé sur la paroisse de Bitry, tout près de Saint-Amand-en-Puisaye et à quinze kilomètres de Cosne-sur-Loire, soit à l'extrémité nord-ouest de la province, non loin du Berry et de l'Orléanais.

³ *Le duc de Montmouth*, 1796, *Le valet philosophe*, 1804, *L'héritière polonaise*, 1810.

⁴ Tels *De l'état réel de la France à la fin de l'année 1795 et de la situation politique des puissances de l'Europe*, 1796.

⁵ Et non le 13 mars 1815, comme l'indique par erreur une source de seconde main. Cf. pour la bonne date *Almanach royal de 1816*, « État major général de l'armée, maréchaux de camp », p. 501.

⁶ Une loi ayant réuni gauche et droite dans son adoption décide de la suppression du Domaine extraordinaire.

⁷ Il remplace à ce poste le comte Édouard Dillon (1763-1839), ancien compagnon de jeux et amant de Marie-Antoinette au petit Trianon, alors surnommé « le beau Dillon », émigré jusqu'en 1814 à Coblenze puis en Angleterre,

accrédité auprès de la duchesse de Lucques (mêmes dates), et aussi près des duchés de Parme et de Modène de 1824 à 1827. Depuis le 18 octobre 1825, il est aidé par Alphonse de Lamartine, premier secrétaire d'ambassade. La Maisonfort obtient un congé pour raisons personnelles en octobre 1826, et rentre en France après avoir promu Lamartine comme chargé d'affaires de l'ambassade. De retour vers son ambassade, La Maisonfort, malade, est mortellement frappé d'une crise d'apoplexie à Lyon. Ironie du sort, il est remplacé à son poste diplomatique en Toscane par Vitrolles, qu'il détestait.

- Nommé le 17 avril 1814 « chancelier provisoire » de Monsieur (qui exerce alors les fonctions de lieutenant général du royaume), La Maisonfort est en réalité le secrétaire du « ministère de l'Entresol » (avril-mai 1814), véritable contre-gouvernement provisoire des « royalistes purs » jusqu'au retour de Louis XVIII, et s'oppose à Vitrolles. Sous la première Restauration, il est chargé par Blacas d'adresser au roi quelques rapports secrets sur l'opinion publique parisienne. Il suit le roi à Gand pendant les Cent-Jours. Député du Nord du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, il est élu secrétaire de la « Chambre introuvable » pour la session annuelle, aux côtés de son ancien complice de complot Hyde de Neuville. En désaccord croissant avec l'orientation exaltée de la Chambre et gravement malade depuis février 1816, il se présente vainement à Lille aux élections d'octobre 1816¹. Nommé président du collège électoral du département de la Nièvre en septembre 1818, il n'est pas davantage élu député à cette date. Copropriétaire avec Michaud de *la Quotidienne* (juillet 1814-mai 1817), il y écrit à cette époque des « feuilletons », et il intervient fréquemment pour empêcher la censure du journal ultra-royaliste ; en mai 1817, il rompt avec Michaud, à la suite du refus de ce dernier d'amender son quotidien dans un sens plus favorable au gouvernement Richelieu-Decazes².

- Proche des « purs » au printemps 1814, La Maisonfort oscille ensuite à la « Chambre introuvable » entre la minorité ministérielle et la fraction modérée de la « majorité », avant d'évoluer plus franchement vers le centre droit constitutionnel dans les années qui suivent.

- Il a fait seulement deux interventions à la Chambre en qualité de député.

- Chevalier (10 juin 1799), puis commandeur (20 août 1823) de Saint-Louis, il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (20 août 1824³), pressenti pour le grade d'officier peu avant sa mort, en octobre 1827 ; il est également commandeur de l'ordre de Saint-Vladimir de Russie (mai 1814).

- Il a eu trois enfants, deux filles, dont l'une morte en bas âge, et un fils, Maximilien de La Maisonfort (1792-1848), colonel (1815) puis maréchal de camp (1830) et enfin lieutenant-général (1846), acceptant de servir le régime de Juillet pour des raisons pécuniaires.

- Un neveu (fils de François Étienne du Coëtlosquet et de la sœur du député, Françoise Nicole Marie du Bois des Cours de La Maisonfort), Charles Yves César Cyr, comte du Coëtlosquet (1783-1836), officier blessé à Essling (1809), promu colonel, général de brigade (1813), puis général de division (1821), exerçant les fonctions de commandant du département de la Nièvre (1814), puis d'aide-major général de la garde royale, nommé directeur du personnel du ministère de la Guerre début 1822 lors de l'arrivée de la droite au pouvoir, enfin conseiller d'État, cessant toutes ses fonctions après la révolution de Juillet, et restant actif au sein du comité légitimiste de Paris dans les années 1830.

Témoignages :

- Chateaubriand : « Homme d'esprit » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, vol. 1, p. 502).

- Salaberry : « C'est un royaliste absolument du même numéro [qu'Hyde de Neuville] que le marquis de La Maisonfort. Intrigant comme lui, du Nivernais comme lui⁴ » (*Souvenirs politiques*, vol. 1, p. 271).

devenu diplomate à la Restauration, en poste à La Haye (1815), Dresde (1816-1817) et Florence (1818-1820).

¹ Physiquement absent pour raisons de santé, La Maisonfort ne recueille que douze malheureuses voix.

² Celui-ci a exercé des pressions sur La Maisonfort pour obtenir son intervention, avec comme chantage implicite la prorogation de sa fonction comme intendant du domaine de la couronne.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ Cette caractérisation locale, qui semble consubstantielle à l'accusation d'intrigant, est intéressante, d'autant qu'on pourrait la prolonger jusqu'à des époques plus contemporaines ; les sols du Nivernais contiendraient-ils des matériaux si particuliers qu'ils puissent forger chez ses notables dirigeants un tempérament politique ?

LAMANDÉ : *Mandé* Corneille **Lamandé** (1776-1837).

- Il est fils de François Laurent Lamandé, ingénieur en chef (1780) puis inspecteur général (1794) des Ponts et chaussées, fait chevalier d'Empire (lettres patentes, mai 1809), puis chevalier de Saint-Michel et officier de la Légion d'Honneur, retraité en septembre 1815.
- Il commence ses études au collège d'Harcourt (Paris) ; il est ensuite élève à l'École des ponts et chaussées (septembre 1793), puis à l'École polytechnique (promotion 1794), enfin à l'École d'application (janvier 1796), où il est couronné du premier prix.
- Ingénieur ordinaire au Havre (1798-1802), puis à Paris (1802-1806), il est promu ingénieur en chef (1806), supervise le pont d'Austerlitz (1802-1806) puis le pont d'Iéna (1807-1811), et achève de nombreuses constructions, comme le quai Bonaparte, le quai d'Orsay, le pont de Sèvres, le canal Saint-Maur. Membre du conseil des travaux publics (décembre 1809), il est promu ingénieur en chef de la Seine-Inférieure (1812-1814), achève le pont de Rouen, est promu ingénieur en chef de la Seine (1814), puis inspecteur divisionnaire (mai 1821), et finalement comme son père inspecteur général des Ponts et Chaussées (avril 1835).
- Il est membre du conseil général, et siège comme député de la Sarthe de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département, après avoir échoué à l'arrondissement de la Flèche contre le « défectionnaire » Bourdon du Rocher) ; réélu en juillet 1830 (au collège du département), il démissionne dès le 12 août, par légitimisme.
- Membre du centre droit, il soutient le ministère Martignac, rallie la droite en 1829-1830, et vote contre l'adresse des 221 en mars 1830.
- Il a fait huit interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier (5 août 1814¹) puis officier (octobre 1829) de la Légion d'Honneur.

LAMEZAN : Jean-Louis Gabriel Hugues Léon, **comte de Lamezan de Salin** (1787-1875).

- Il est issu d'une famille de la noblesse de Comminges (province s'étendant du Gers à l'Ariège actuels), d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1514), maintenue noble en 1668 ; le titre de comte est de courtoisie.
- Il est fils d'un émigré, lointain cousin de Villèle.
- Élève à l'École Polytechnique (promotion 1805), il en sort officier du génie, promu lieutenant (1809), puis capitaine, servant comme aide de camp, puis officier d'ordonnance, avec grade de commandant du génie (1814) ; nommé sous la Restauration ingénieur en chef à la maison militaire du roi (1814-1830), il a grade de chef de bataillon (1814-1821), puis de lieutenant-colonel du génie (1821-1830).
- Il siège comme député du Gers de février 1828 au 20 avril 1831 (il a été deux fois élu à l'arrondissement d'Auch, notamment en 1830 contre Preissac, candidat de la « défection », élu quant à lui au collège départemental).
- Membre du centre droit favorable à Martignac, il se rallie à la droite unitaire en 1829-1830, et vote contre les 221 en mars 1830 ; il accepte de prêter serment au régime de Juillet, mais, resté légitimiste, il défend les Bourbons dans les débats parlementaires.
- Il a fait 3 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Baron d'Empire (décret, octobre 1813) ; donataire d'Empire d'une petite rente annuelle de 500 francs, assise sur le Mont de Milan ; chevalier de Saint-Louis (vers 1814) ; chevalier (1810), officier (23 mars 1814), puis commandeur (28 octobre 1829) de la Légion d'Honneur.
- Il est décédé célibataire et sans postérité.

LA MOUSSAYE : *Louis* Toussaint **de La Moussaye** (1778-1854), **marquis de La Moussaye** depuis 1819.

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1412), séparée en plusieurs branches et rameaux depuis la fin du XVII^e siècle, le député relevant de la branche cadette de La Folinaye, et du rameau de La Villeguerif.
- Il est très lointainement cousin d'*Amaury* François Guillaume, marquis de La Moussaye (1788-1850), relevant du rameau de Saint-Denoual, officier d'Empire, puis gentilhomme de la chambre du

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

roi sous Charles X (1824-1830), membre du conseil général des Côtes-du-Nord (1828-1830), pressenti pour la pairie début 1830, sans suite, fait marquis héréditaire en juillet 1819.

- Il est fils de Victor François Gervais, marquis de La Moussaye (1752-1819), député de la noblesse à l'assemblée provinciale de Bretagne en 1788, également créé marquis héréditaire en mars 1818 par lettres patentes, titre transmis ensuite à son fils.

- Émigré de 1790 à 1801, Louis de La Moussaye prend part au débarquement avorté de Quiberon (1795), où son frère est tué, puis sert dans l'armée anglaise comme lieutenant d'artillerie, avant son retour en France ; réintégré ensuite dans l'armée impériale, comme officier adjoint d'état-major (1806).

- Auditeur au conseil d'État (du 12 février 1809 au 5 juillet 1814), il est nommé intendant en Illyrie (1810) puis en Carniole, et ensuite consul général à Dantzig (1812), puis préfet du Léman (nommé le 5 janvier 1814, mais jamais installé). Sous la Restauration, nommé premier secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg (20 juillet 1814-mai 1816), puis ministre plénipotentiaire de la France à Hanovre (1816), à Stuttgart (1817-1820), à Munich (1821-1826), il est finalement promu ambassadeur aux Pays-Bas (1827-1830), et s'oppose à l'annexion de la Belgique par la France en 1830.

- Il est membre du conseil général, et aussi député des Côtes-du-Nord de décembre 1820 au 16 mai 1830 (deux fois élu, en 1820 et 1824, au collège d'arrondissement de Dinan -qu'il préside en 1824-, puis élu en 1827 au collège du département) ; très sèchement éliminé, avec seulement treize voix, au collège de département en juillet 1830, au profit de deux rivaux de droite, ayant tout comme lui voté contre l'adresse des 221 en mars 1830 ; enfin, pair de France de septembre 1835 au 24 février 1848.

- Villèliste, il se montre ensuite favorable à Martignac en 1828-1829, rejoignant la droite en 1830, et rallié ensuite à la monarchie de Juillet.

- Il a fait une seule intervention à la Chambre des députés.

- Marquis à la mort de son père en avril 1819, il est chevalier de Saint-Louis (novembre 1814), chevalier (5 décembre 1819), officier (20 août 1824)¹, puis commandeur (28 avril 1843) de la Légion d'Honneur ; il est également grand-croix de l'ordre bavarois du Mérite civil, dit de « la Couronne » de Bavière.

- Un cousin, *François* Théodore de La Moussaye (1801-1882), nommé par le gouvernement Polignac conseiller de préfecture de l'Orne, à Alençon (mai 1829-août 1830, dossier F¹BI 166/9).

LANCRY : Jacques Charles François² de Lancry (1753-1838).

- Il est issu d'une famille de la noblesse picarde, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1360), noblesse confirmée en 1426 et maintenue en 1666 et 1700.

- Mousquetaire sous l'Ancien régime, il est ensuite lieutenant-colonel de gendarmerie sous la Restauration. Il épouse le 27 novembre 1785 Anne Françoise de La Myre (née en 1757).

- Maire de Compiègne à la fin de l'Empire et sous la première Restauration (de 1810 à mars 1815), il siège comme député de l'Oise du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816.

- Ultra-royaliste à la Chambre, il reste muet à la Chambre.

- Il est chevalier de Saint-Louis (avant 1800, sous réserve).

- Une rue de Compiègne se nomme encore aujourd'hui « rue de Lancry ».

Témoignage :

- Frénilly : « L'excellent M. de Lancry, maire de Compiègne, ancien mousquetaire et resté tel à 70 ans, [était] impétueux comme un jeune homme de 20 ans, député de la Chambre introuvable, ne s'embarrassant pas l'esprit ni de charte, ni de parlement et ne connaissant en France que Dieu et le roi » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, éd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, ch. 17, p. 377).

¹ Cf. les ampliations des décrets de nomination de l'intéressé à ces deux grades (musée de la Légion d'Honneur).

² Les prénoms de « Jean Louis Émile », mentionnés dans la base de données Internet de l'Assemblée nationale, semblent erronés.

- LA PANOUSE** : Alexandre *César* de **La Panouse** (1764-1836)¹, **comte de La Panouse** depuis 1829.
- Il est issu d'une famille de la noblesse du Rouergue, connue depuis 1154, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1257), maintenue noble en 1668 et 1716 ; le député appartient à la branche dite du Colombier.
 - Il est fils de Joseph de La Panouse (1727-1790), lieutenant d'infanterie, servant dans la guerre de Succession d'Autriche en 1744, installé ensuite à Saint-Céré (Lot) et membre des États provinciaux de la Haute-Guyenne, et de *Catherine* Agathe de Turenne d'Aynac (†1816), épousée le 6 janvier 1758.
 - Il est frère de Joseph Mercure de La Panouse (1759-1841), officier d'infanterie, ayant grade de capitaine en 1782, servant comme officier d'émigration dans l'armée de Condé. Revenu ensuite en France sous le Directoire, ce frère est nommé intendant de la province de Thèbes pendant l'occupation de l'Égypte par Bonaparte ; il a laissé un court essai manuscrit rédigé vers 1800, intitulé *Essai sur l'importance du commerce en général de l'Égypte avec l'Europe, et particulièrement celui de l'Arabie heureuse et de l'Inde*². Il est promu sous la Restauration chef d'escadron (décembre 1816), et se retire ensuite à Toulouse où il meurt le 9 juillet 1841³.
 - Engagé à 14 ans dans la marine (1778), César de La Panouse participe tout jeune à la guerre d'Indépendance des États-Unis : il s'y illustre sur le fameux navire *le Triomphant* en 1782, ce qui lui vaut d'être admis dans l'ordre des Cincinnati (1783), créé par Washington ; il a rang de lieutenant de vaisseau en 1789.
 - Chevalier de Malte de minorité, il en profite pour fuir la Révolution et « faire ses caravanes » opportunément en 1792-1793. Nommé alors commandant dans la flotte de l'ordre de Malte, il est chargé vers 1797 d'aller négocier à Paris avec le régime du Directoire la restitution de l'île de Malte, mais sa mission échoue. Dénoncé comme émigré, il s'enfuit alors à Anvers sans argent, mais entre dans une maison de commerce et fait rapidement fortune.
 - Il fonde une banque prospère à Genève sous l'Empire, puis une seconde à Paris en 1814, lors de la Restauration. Nommé la même année capitaine de vaisseau, avec rang de colonel, il abandonne immédiatement la carrière militaire. En revanche, il est l'un des fondateurs et administrateurs de la Caisse d'épargne, ainsi que de la Compagnie royale d'Assurance. Poursuivant ses activités bancaires, La Panouse s'enrichit prodigieusement dans les années 1820, notamment grâce à son amitié politique envers Villèle (cf. témoignages *infra*) ; il réside alors rue de Paradis, dans le nouveau quartier du Faubourg-Poissonnière. Lors de sa retraite des affaires, il laisse sa banque à son meilleur employé, le suisse Bartholoni.
 - Il est membre du conseil général, et député de la Seine de juin 1822 au 5 novembre 1827 (trois fois élu par le 6^e arrondissement électoral de Paris) ; il est ensuite pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830 (exclusion légale des pairs nommés par Charles X).
 - Villèliste, puis pair de droite, il a fait deux interventions à la Chambre des députés (puis une seule à la Chambre des pairs).
 - Comte (ordonnance, mai 1829), et baron-pair (ordonnance, 5 novembre 1827), il est en outre chevalier de Saint-Louis (juillet 1814), et de la Légion d'Honneur (19 mai 1825⁴, LH 1475 / dossier 24), et commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne ; membre des Cincinnati (1783).
 - Parmi ses cinq enfants, son fils aîné, *César* Armand Anatole de La Panouse (1809-1879), a été marié le 25 mai 1842 avec *Delphine* Céleste Marie de Rougé (†1852), fille du député Adrien de Rougé (cf. ce nom).

Témoignages :

- Ferdinand de Bertier : « M. de Lapanouze [sic], l'ami de M. de Villèle, savait les nouvelles un peu plus tôt que les autres ; il gagnait des millions à la Bourse et laissait plus tard une fortune de dix millions » (*Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, p. 231).
- Barthélemy et Méry : « Devant l'arche du fisc, on voit danser César, [...] le riche Lapanouze [sic] » (*La Villéliade ou la prise du Château-Rivoli*, 15^e édition, Paris, Ambroise, Dupont, 1827, pp. 6 et 107).

¹ Sur ce personnage, cf. Jules Villain, *La France moderne*, t. III/2, pp. 1267-1268. Sous la Restauration, le nom s'orthographie souvent « La Panouze ».

² Manuscrit conservé au Service historique de l'Armée de Terre, série B6, manuscrit 1680, 13 p.

³ L'*Annuaire de la noblesse de France de 1843* (Paris, 1843), relatant le décès de ce dernier (p. 328), confond les prénoms en l'appelant par erreur César.

⁴ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

LA PASTURE : Charles Henri de La Pasture de Verchocq (1773-1854), dit parfois **marquis de La Pasture**.

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Boulonnais, connue depuis 1304, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1390), maintenue noble en 1699 ; le titre de marquis est de courtoisie.
- Petit-fils, en ligne maternelle, d'un gendarme de la garde royale, il est fils cadet d'un capitaine d'infanterie émigré en 1791, et maire de Montreuil (Pas-de-Calais) de 1807 à 1821.
- Il est frère d'un page de la comtesse d'Artois (femme du futur Charles X), émigré en Allemagne puis mort en émigration à Londres, en 1797.
- Né à Montreuil, La Pasture est un jeune officier de marine en 1788-1790, la Révolution interrompant sa carrière.
- il émigre en Espagne, puis en Angleterre, à Londres ; sa date de retour en France n'est pas connue.
- sous la Restauration, il est déclaré officier supérieur de marine à la retraite, avec grade de capitaine de vaisseau honoraire.
- Maire d'Irreville (Eure), il est aussi membre du conseil général, et député de l'Eure du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu en 1820 et 1824 à l'arrondissement d'Evreux). Élu par ses collègues comme l'un des cinq candidats au poste de questeur de la Chambre début avril 1824 (en 3^e position sur 5), il n'est pas choisi par le roi qui retient les deux députés mieux élus¹ ; en revanche, La Pasture est élu secrétaire de la Chambre pour la session de 1825 (décembre 1824-juin 1825).
- Ultra-royaliste, puis villèliste et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il se distingue à la Chambre par une défense vigoureuse du clergé.
- Il a fait 29 interventions à la Chambre.
- chevalier de Saint-Louis (juillet 1814), et de la Légion d'Honneur (LH 1475/ dossier 52).
- marié deux fois (avec la fille d'un manufacturier-drapier d'Evreux mort en prison sous la Terreur, puis avec une veuve, fille d'un maréchal de camp), mais mort sans enfants.

LA POTHERIE : Louis, **comte Leroy de La Potherie** (1762-1847).

- Il est issu d'une famille de la noblesse tourangelle, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1483), maintenue noble en 1668, ayant essaimé en Normandie, Bretagne, Maine ainsi qu'à Paris et jusqu'à la Guadeloupe ; le député appartient à la branche du Maine, pourvue depuis 1748 du titre de comte obtenu par le grand-père du député (lettres patentes).
- Arrière-petit-fils et petit-neveu de conseillers au parlement de Bretagne, il est fils d'un page de la Petite Ecurie du roi (1753).
- Né à Angers, il est officier d'infanterie en 1789.
- Il émigre de 1791 à 1801, sert dans l'armée des princes puis rentre clandestinement en France pour se mêler aux insurgés chouans.
- Il est nommé en 1815 colonel dans la garde royale, et promu maréchal de camp (1823-1832).
- Ayant comparu aux assemblées de la noblesse d'Angers en 1789, il se porte volontaire royaliste pendant les Cent-Jours en 1815 ; il est ensuite député du Maine-et-Loire de mars 1824 au 16 mai 1830 (deux fois élu au collège du département), réélu en juillet 1830 (même collège), mais démissionnaire dès le 13 août, par légitimisme.
- Villèliste et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, puis membre de la contre-opposition en 1826-1827, il reste fidèle à la droite en 1828-1830, vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et refuse ensuite de se rallier au régime de Juillet.
- Il a fait 3 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier (3 novembre 1790), puis commandeur (4 novembre 1829) de Saint-Louis ; chevalier (18 mai 1820), officier (1^{er} mai 1821), puis commandeur (23 mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 1608/dossier 66) ; gentilhomme de la chambre du roi à l'occasion du sacre royal (mai 1825).

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°663, p. 189.

LARDEMELLE : Jean-Baptiste *Joseph de Lardemelle* (1773-1855).

- Il est issu d'une famille lorraine roturière ou très récemment anoblie, depuis le père du député, premier du nom à porter la particule en signe d'agrégation réelle ou souhaitée à la noblesse.
- Petit-fils en ligne paternelle de Charles Thomas de Lardemelle (1696-1762), capitaine, et de Marie Antoinette Bronsat (1706-1762), il est aussi neveu en ligne paternelle de Toussaint Joseph de Lardemelle (1734-1806), promu maréchal de camp le 10 juin 1792, et de Jean-Baptiste *Alexis de Lardemelle* (1731-1794), « lieutenant colonel du 10^{ème} régiment de chasseur à cheval, domicilié à Clamecy, département de la Nièvre, condamné à mort le 15 ventôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire » et aussitôt guillotiné¹.
- Il est fils de Jean-Baptiste de Lardemelle (1737-1794), garde-magasin de la régie des vivres à Metz, lui aussi victime de la Terreur, et de Julie Béghin (1750-1811).
- Il est frère de Charles Joseph de Lardemelle (né en 1768), émigré et mort à Bâle, en Suisse².
- Enfin, il est gendre d'un conseiller au conseil souverain d'Alsace.
- Il est officier comptable des substances militaires à Metz ; il a épousé en 1798 Marie Joséphine Queffemme (1777-1845), fille de François Antoine Queffemme (1747-1816), conseiller au Conseil souverain d'Alsace et de Marie Françoise Joséphine Noblat (1757-1823).
- Maire de Ban-Saint-Martin (à proximité immédiate de Metz), il siège comme député de la Moselle de janvier 1823 au 20 avril 1831 (toujours élu au collège du département depuis novembre 1822).
- Villèliste jusqu'en 1825, puis timidement membre de la « défection » en 1826-1828, il rejoint ensuite à nouveau la droite en 1828-1830, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830 ; il accepte en revanche de prêter serment ensuite au nouveau régime de Juillet.
- Il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier, puis officier (juin 1825) de la Légion d'Honneur (LH 1481/ dossier 109).
- Un fils aîné a été marié en 1827 à la fille de son collègue lorrain Joseph de Turmel (cf. ce nom).

LA ROCHEFOUCAULD (Sosthène de) : Louis François *Sosthène, vicomte de La Rochefoucauld* (1785-1864), puis **duc de Doudeauville** à partir de 1841, soit après la Restauration.

- Il est issu d'une illustre famille de la haute noblesse de cour, d'ancienne chevalerie (avec une filiation suivie depuis 1019), membre de la branche cadette de Doudeauville, qui est dotée du titre héréditaire de grand d'Espagne depuis 1782.
- Il est fils d'Ambroise de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville (1765-1841), pair de France de 1814 à 1831, directeur général des Postes (1822-1824), et ministre de la maison du roi (1824-1827)³, et de Bénigne Le Tellier de Louvois (1764-1849), descendante en ligne directe du célèbre ministre de la Guerre de Louis XIV, possessionnée à Montmirail (Marne), d'où l'implantation politique de Sosthène. Pour des renseignements sur les ascendants, cf. la fiche du père le duc de Doudeauville.
- Il est cousin issu de germain du comte de L'Aigle, autre député de droite, et du pair de France Louis François Chamillart de La Suze (1751-1833), siégeant à la pairie du 17 août 1815 à août 1830.
- Il est cousin lointain du duc François Alexandre Frédéric de La Rochefoucauld-Liancourt (1747-1827), dont l'enterrement fit scandale, et de ses trois fils, tous parlementaires de gauche sous la Restauration (pour plus de détails, cf. la fiche du duc de Doudeauville, ministre et père de Sosthène).
- Sa sœur, Françoise de La Rochefoucauld-Doudeauville (1781-1802), a épousé en 1798 le marquis Pierre de Chapt de Rastignac, siégeant sous la Restauration comme député du Lot puis pair de France (cf. sa fiche).
- Né le 19 février 1785 à Paris, Sosthène de La Rochefoucauld émigre avec toute sa famille ; rentré en France sous le Consulat, il fréquente la princesse Hortense, sans adhérer toutefois au régime impérial. Le 4 février 1807, il épouse Élisabeth de Laval-Montmorency (1790-1834), fille de Mathieu de Montmorency (1767-1827), chef des Chevaliers de la Foi, pair de France, ministre des Affaires Étrangères en 1821-1823 (cf. sa fiche) et d'Hortense d'Albert de Luynes (1774-1858).

¹ Cf. l'article de Romain Baron, Une victime de la Terreur : « Jean-Baptiste de Lardemelle, seigneur de Corvol-d'Embernard », *Bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy*, 1954, série 3, n° 29, p. 79-85

² Cité par André Gain, *Liste des émigrés déportés et condamnés du département de la Moselle*, 4^e vol., Metz, 1929, pp. 31-32, qui indique qu'il a été omis sur les listes d'émigrés.

³ On renvoie à la fiche de ce père ministre pour de plus amples explications sur la famille.

- À la Restauration, il devient sous-lieutenant des mousquetaires (1814), aide de camp du général Dessole (1814) puis du comte d'Artois (1815), colonel de la 5^e légion de la Garde Nationale (1815), maréchal de camp (1825). *Gentleman-farmer*, Sosthène de La Rochefoucauld est le créateur de l'école d'agriculture modèle de Grignon (1825), ancêtre direct de l'Institut National Agronomique.

- Il participe le 31 mars 1814, avec Chateaubriand et Ferrand, à la délégation envoyée par les royalistes parisiens du Faubourg Saint-Germain auprès du tsar Alexandre pour le convaincre de restaurer les Bourbons sur le trône ; le lendemain, 1^{er} avril 1814, il participe à une manifestation royaliste, et tente avec son complice Maubreuil, d'abattre la statue de Napoléon, place Vendôme ; il fait le voyage à Gand pendant les Cent-Jours (avril-juin 1815). Député de la Marne du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, il fait partie des très jeunes députés, même pas trentenaires, de la « Chambre introuvable » - non rééligible pour cette raison en 1816, le seuil démographique ayant été porté à 40 ans. De janvier 1821 à août 1824, il fait figure de mentor occulte de Villèle, voire de Louis XVIII en personne, par l'intermédiaire de la favorite royale M^{me} du Cayla, dont Sosthène est alors l'amant. Il est directeur de la caisse « d'amortissement » des journaux.

Puis, il est promu Directeur général des Beaux-Arts, théâtres royaux et manufactures, et il exerce cette fonction d'août 1824 à juillet 1830, malgré la disgrâce dont il fait l'objet auprès de Charles X en décembre 1825, puis la démission de son père du gouvernement au printemps 1827. À ce poste, il se ridiculise aux yeux du Tout-Paris par son souhait de voir rallonger la longueur des robes des danseuses de l'Opéra (cf. *infra* le témoignage de Stendhal)¹, tout en portant lui-même des tenues vestimentaires excentriques². Il est à nouveau député de la Marne de février 1828 au 16 mai 1830 (élu en novembre 1827 au collège du département).

- Ultra-royaliste, Sosthène de La Rochefoucauld est un intrigant de cour proche de Monsieur/Charles X, mais brouillé avec le duc de Berry ; ennemi de Chateaubriand, il est aussi hostile à Villèle à partir de 1825 ; enfin, député de droite en 1828-1830, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il a fait 18 interventions à la Chambre des députés.

- Tout comme son père, il est extrêmement riche : il paye 13.573 francs de cens en 1815, soit plus de treize fois le cens d'éligibilité. Son épouse a également une fortune personnelle très importante.

- Il poursuit ensuite son engagement légitimiste sous la monarchie de Juillet et la seconde République par son activité de publiciste. Il continue jusqu'en 1850 à collaborer occasionnellement à *la Gazette de France* ; en outre, il publie plusieurs essais légitimistes sous la monarchie de Juillet : *Aujourd'hui et demain, ou ce qui adviendra* (août 1832, 43 p.) ; *Les vrais principes opposés aux erreurs du XIX^e siècle, ou notions positives sur les points fondamentaux de la philosophie, de la politique et de la religion* (1833, 252 p.) ; *Un mot au ministère* (15 mai 1838, 33 p.) ; *Pèlerinage à Göritz* (1839, 326 p.) ; *Esquisses et portraits* (1844, 3 vol.).

- Après la mort de sa première épouse, il se remarie le 18 août 1841 avec Henriette Angélique Hermine de La Brousse-Verteillac (1797-1881), veuve de Marie François, comte de Bourbon-Conti (1772-1840).

- Chevalier de Saint-Louis, et officier, puis commandeur (30 octobre 1826) de la Légion d'Honneur, Sosthène de La Rochefoucauld est en outre grand d'Espagne de première classe, par droit héréditaire, à la suite de son père, qui s'était vu reconnaître cette dignité en 1780, et chevalier de Malte.

- Il a eu deux fils de son premier mariage ; noter que le cadet, Marie Charles Gabriel *Sosthène* de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia, puis de Doudeauville (1825-1908), bailli de Malte et député légitimiste de la Sarthe sous la III^{ème} République en 1871-1875, puis de 1876 à 1898 (battu en 1898 par Joseph Caillaux), s'est marié en premières noces le 6 avril 1848 à Yolande de Polignac (1830-1855), fille du prince Jules de Polignac, pair de France et ministre sous la Restauration (cf. ce nom).

¹ Balzac fait aussi une fine allusion à cet épisode dans un long article, intitulé *Complaintes satiriques sur les mœurs du temps présent*, qu'il publie dans *la Mode* le 20 février 1830, en pleine crise politique opposant Polignac et l'opinion libérale. Cet article est publié dans les *Œuvres diverses*, vol. 2, coll. la Pléiade, Paris, Gallimard, 1996, p. 746.

² Assistante le 7 août 1824 au mariage de la fille aînée de Villèle, Louise, avec le comte Léon Rioult de Neuville, Sosthène de La Rochefoucauld se fait remarquer par « ses bas de soie rose et son frac d'un violet éclatant », aux dires de Montbel, qui assiste à la cérémonie (Montbel, *Souvenirs*, Paris, Plon-Nourrit, ch. 7, p. 172).

Témoignages :

- d'Haussez : « Un grand beau jeune homme, d'une mise affectée et prétentieuse, qui contenait avec peine son impatience et cherchait l'occasion de prendre la parole », s'exprimant « en zézayant », et se faisant fort valoir : « Moi, moi, et toujours moi » (*Mémoires*, Calmann-Lévy, vol. 1, p. 140).
- Salaberry : « Une des plus fortes têtes de la Cour, la vraie mouche du coche, le pauvre fils du pauvre duc, sous-ministre des Beaux-Arts » (*Souvenirs politiques*, vol. 2, p. 125).
- Villèle : « Sosthènes [sic] de la Rochefoucauld me fait demander une entrevue. [...] Je sors des griffes de mon homme. Il m'a donné une secousse, comme du temps dont tu peux te rappeler. Je ne pouvais m'en dépêtrer. [...] Je me suis tenu cependant, comme tu peux bien le penser, mais à quoi sert avec une tête pareille ? [...] Il est reparti pour les Pyrénées et j'en suis fort heureux, car il m'aurait donné des maux de nerfs » (*Mémoires et correspondance*, vol. 5, lettre de Villèle à sa femme, 4 juillet 1830, pp. 459-460).
- Villèle toujours, à en croire Théodore Anne : « Rien n'était plaisant comme de voir M. Sosthènes, en grande tenue d'aide de camp, distribuer les prix aux élèves-lauréats du Conservatoire, et leur dire gravement, en leur remettant les insignes de leur victoire : "Allons, Mesdemoiselles, apprenez à chanter, ou à jouer de la harpe, et aimez bien le roi" » (Théodore Anne, *Mémoires, souvenirs et anecdotes sur l'intérieur du palais de Charles X*, vol. 1, p. 45-46)¹.
- Nettement : « Le vicomte Sosthènes de la Rochefoucauld, dans l'ardeur de sa vive jeunesse, se croyait appelé à un grand avenir politique, et s'attribuait des aptitudes égales à son zèle et à son ambition. Doué de ces avantages extérieurs qui contribuent au succès dans les salons, actif, hardi, entreprenant, maniant avec facilité la parole et la plume, sûr de lui-même, comme ceux qui n'ont pas eu à lutter avec les obstacles de la vie, dédaigneux des autres, il croyait emporter tout de haute lutte, avec ses bonnes intentions et ses grandes manières, soutenues de son grand nom, de ses grandes alliances [...] et de sa grande fortune » (*Histoire de la Restauration*, Paris, J. Lecoffre, 1868, vol. 6, p. 580).
- Stendhal : « Cet homme marié, ami d'une femme mariée, a entrepris la résurrection de la morale dans Paris et particulièrement au grand Opéra, dont il a la direction. Il veut réformer la danse, la jupe et les pantalons de M^{lles} Noblet et Legallois » (Stendhal, *Courrier anglais*, article du *New Monthly Magazine*, 1^{er} mars 1825, éd. Henri Martineau, Paris, Le Divan, 1929, vol. 18, pp. 114-115). Le même Stendhal, deux mois plus tard : « [C'est] « le plus authentique spécimen de sottise et de stupidité pure qui se puisse trouver parmi les survivants de l'Ancien régime » (article du 18 mai 1825, *Paris-Londres, chroniques*, éd. Renée Dénier, Paris, Stock, 1997, p. 407).

LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ : Charles Henri de **La Roche-Saint-André** (1765-1836).

- Il est issu d'une famille noble d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1380).
- Officier de marine, il est successivement garde-marine (1777), enseigne, puis lieutenant de vaisseau, et combat dans la guerre d'Amérique en 1782-1783.
- Il émigre de 1791 à 1796, sert comme lieutenant de marine dans l'armée des princes, est présent et blessé lors du débarquement avorté de Quiberon (1795), regagne alors l'escadre anglaise à la nage. Revenu en France guerroyer dans le Maine dans l'armée des Chouans, il y commande la division de Montaigu (1799).
- Sous la Restauration, il reçoit une retraite d'officier avec le grade de maréchal de camp honoraire (depuis octobre 1816).
- Il siège comme député de la Vendée de janvier 1823 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Bourbon-Vendée).
- Membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il oscille entre un soutien à la majorité villèliste et un ralliement à la contre-opposition.
- Il est resté muet à la Chambre des députés.
- Chevalier de Saint-Louis (novembre 1814), il est aussi chevalier, puis officier (octobre 1828) de la Légion d'Honneur (sous réserve, confusion possible avec un parent).

LA ROCHE-TULLON : Claude René Marie François Thibaud de **Noblet, marquis de La Roche-Tullon** (1749-1821), écrit parfois La Roche-Thulon.

- Il est issu d'une famille du Beaujolais, connue depuis la fin du XVI^e siècle, fournissant primitivement des notaires de père en fils, anoblis en 1627 par lettres patentes, et fixée dans le Poitou, près de Châtellerault, depuis la fin du XVII^e siècle, maintenue noble en 1667 ; marquis de courtoisie.
- Il est fils de Claude-Philippe, capitaine de grenadiers, puis brigadier, qui comparait en 1789 aux assemblées de la noblesse de Châtellerault et Saint-Maixent.

¹ Cette description railleuse, attribuée au Président du Conseil, s'explique d'autant mieux depuis que Sosthène de La Rochefoucauld a demandé au roi le renvoi de Villèle en décembre 1825.

- Élève à l'École militaire de Paris (décembre 1765), il en sort sous-lieutenant d'infanterie (mai 1766) ; il est ensuite aide de camp, puis colonel lors de la campagne des Indes contre les Anglais (1779-1783), inspecteur des bataillons d'indigènes cipayes, puis colonel du régiment du Poitou (1785-1789).
- Il émigre longuement de 1791 à 1814, sert dans l'armée de Condé jusqu'en décembre 1794, puis part en Grande-Bretagne jusqu'à la Restauration.
- Fait maréchal de camp honoraire en février 1816, il est vraiment riche, payant 3900 francs de cens en 1815.
- Élu député suppléant de la noblesse du Beaujolais aux États Généraux, il ne siège pas à la Constituante en 1789-1791, le titulaire occupant son poste ; sous la Restauration, il est en revanche député de la Vienne du 10 octobre 1815 à juillet 1819.
- Ultra-royaliste, il est resté muet à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de Saint-Louis (vers 1785).
- Son petit-fils Emmanuel Marie Stanislas de La Roche-Tullon (1832-1890), officier, est député légitimiste de 1871 à 1875, maire provisoire du VII^e arrondissement de Paris en 1871.

LA ROULIÈRE : Jean Victor Madeleine **Chebrou de La Roulière** (1768-1845).

- Issu d'une famille « Chebrou » demeurant à Niort et anoblée en 1737, il est fils d'un officier subalterne de cavalerie, capitaine de dragons.
- Lui-même sous-lieutenant de dragons en 1789, il émigre le 16 juin 1792, sert à l'armée des princes comme dragon avec grade de « lieutenant », et rentre en France vers 1801, devenant alors lieutenant de louveterie¹ (exerce cette fonction en 1810).
- Membre du conseil général (1806) et président du conseil général des Deux-Sèvres (1814), il est aussi maire de Niort (mai 1814-janvier 1818 et juillet 1826-juillet 1830), président du collège électoral d'arrondissement de Niort en août 1815, et député des Deux-Sèvres du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, et de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu en février 1824 à l'arr. de Niort).
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis villèliste, il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (22 août 1824², LH 514/ dossier 29).

LASTIC : Pierre Joseph Annet, **comte de Lastic Saint-Jal** (1772-1866).

- Il est issu d'une famille de la noblesse auvergnate, citée dès 1045, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1392), maintenue noble en 1666, le titre de comte étant de courtoisie ; la famille a fourni au XVIII^e siècle deux évêques, en 1728 et en 1770, ainsi qu'au moins deux lieutenants-généraux, et d'autres officiers.
- Il est le frère aîné du vicomte Marie Jérôme de Lastic (1780-1823), sous-préfet d'Espalion (Aveyron, août 1815-février 1819), révoqué par Decazes, puis sous-préfet de Châteaulin (Finistère, sept. 1820), enfin de Lectoure (Gers, septembre 1820-janvier 1823), mort en fonction (dossier F¹bI 166/14).
- Il est le cousin du comte de Lastic de Parentignac, inspecteur général des haras pendant toute la Restauration (1815-1830), nommé président du collège électoral d'arrondissement de Murat (Cantal) le 26 juillet 1815 pour les élections d'août 1815, mais non élu.
- Nommé directeur des haras impériaux, puis royaux, de Pau (1807³-1822), il est muté en Camargue, comme directeur des haras royaux d'Arles (1822⁴-1825), plus prestigieux. Il est promu ensuite courant 1825⁵, aux côtés de son cousin, comme l'un des huit inspecteurs généraux des haras, chacun ayant en charge un arrondissement territorial.
- Il siège comme député du Cantal de février 1828 au 16 mai 1830 (élu en novembre 1827 à l'arrondissement de Saint-Flour) ; nommé président du collège électoral d'arrondissement de Saint-Flour en juin 1830, il est battu à cette date par l'ancien ministre Vatimesnil.
- Élu comme membre de la contre-opposition, il se range jusqu'au bout à droite, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

¹ La fonction des lieutenants de louveterie consiste à organiser la chasse et la destruction des loups, notamment au sein des départements forestiers.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Cf. *Almanach impérial* de 1808, Paris, Testu, 1808, p. 174.

⁴ Cf. *Almanach royal* de 1823, Paris, Guyot, 1823, p. 168.

⁵ Cf. *Almanach royal* de 1826, Paris, Guyot et Scribe, 1826, p. 185.

- Il a fait cinq interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de Saint-Louis (octobre 1814), et chevalier de Malte (vers 1820).
- Son fils s'est marié à la nièce de Hyde de Neuville (cf. ce nom).
- Un parent, Jehan Théodore Romain, comte de Lastic, né en 1839, a été sous-préfet au service de la « République des ducs » d'août 1873 à août 1874.

LASTOURS : Marie Joseph **Dor de Lastours** (1758-1846).

- Il est issu d'une famille originaire de Sedan (Ardennes), fixée en Languedoc à Castres, au début du XVIII^e siècle, de noblesse inachevée¹.
- Petit-fils d'un commissaire des guerres sous le maréchal de Villars, il est fils d'un président trésorier de France au bureau des finances de Toulouse, anobli comme tel à titre personnel (1760).
- Conseiller-maître à la Cour des comptes et aides de Montpellier (1783-1789), Lastours prend part avec son père à l'assemblée de la noblesse de Castres en 1789, et représente Castres avec enthousiasme à la fête de la Fédération de Paris le 14 juillet 1790. La Révolution n'arrête pas immédiatement sa carrière, puisqu'il est nommé successivement premier président du directoire du Tarn (1791), procureur de Castres (1792), et « agent national » en 1794-1795. Vingt ans après, à la suite des Cent-Jours, il est brièvement nommé sous-préfet provisoire de Castres (juillet-août 1815, dossier F¹bI 166/14).
- Maire de Castres (depuis octobre 1803), membre du conseil général du Tarn, il siège comme député du Tarn continûment du 10 octobre 1815 au 16 mai 1830 (après la loi du double vote, élu à l'arrondissement de Castres en 1824, et au collège du département en 1827). Assez influent à la Chambre, il est rapporteur de la commission parlementaire pour la partie « recettes », des budgets 1823 (juillet 1822) et 1825 (juin 1824), choisi aussi par ses collègues comme l'un des vice-présidents de la Chambre pour la session de 1825 (décembre 1824-juin 1825). Réélu député en juin 1830 (au collège d'arrondissement de Castres, qu'il préside), il est considéré comme démissionnaire le 25 septembre, par refus de serment au régime de Juillet.
- Ultra-royaliste, puis membre de la contre-opposition² en 1826-1827, il reste fidèle jusqu'au bout à la droite, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830 ; c'était l'ami intime de son collègue et compatriote Cardonnel, également élu du Tarn.
- Il a fait 39 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier (27 février 1816³), puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 791 / dossier 15).

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « M. le marquis d'Or de Lastours est député du Tarn. [...] Son éloquence est d'un infaillible effet ; elle rend la Chambre inattentive et indifférente ; personne n'écoute ni ne répond à cet orateur. Jamais peut-être ce député n'a entendu dire de lui : *l'honorable préopinant*. Ses discours sont comme un entracte dans les représentations législatives ; et ses exordes servent invariablement de signal à tous les tousseurs et éternueurs de l'assemblée. Avez-vous rencontré vers le soir, au Palais-Royal, dans les galeries de bois, deux hommes marchant côte à côte, donnant un œil aux bijouteries éclatantes et l'autre aux lestes beautés qui sourient volontiers aux physionomies provinciales ? Ces deux bourgeois désœuvrés représentent le département du Tarn : ce sont M. de Lastours et M. de Cardonnel. M. de Lastours est un grand albigeois, vêtu de noir, la tête poudrée, portant le bas de soie et la boucle d'argent, comme un bourgeois du Marais en visite. Il marche péniblement sur ses cors » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, p. 218).

¹ Les charges accomplies par le père du député et par le député lui-même étant de noblesse graduelle, sans qu'aucun des deux titulaires n'ait accompli le temps des deux générations nécessaires dans la même charge. Cf. *Dictionnaire des vanités*, vol. 1, p. 90, et surtout Étienne de Sérévillie et Fernand de Saint-Simon, *Dictionnaire de la noblesse française*, Paris, éd. La société française au XX^e siècle, 1975, 1214 p.

² Par dépit de ne pas avoir été nommé conseiller d'État ? C'est ce qu'insinuent les villèlistes.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

LA TOUR d'Auvergne : Joseph Denis Édouard [ou Edmond] Bernard, **comte de la Tour d'Auvergne-Lauragais** (1767-1841), dit parfois **de Saint-Paulet**.

- Il est chef de l'illustre famille de la Tour d'Auvergne, connue depuis le X^e siècle, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1367 pour cette branche), apparentée aux anciens ducs d'Aquitaine, ayant donné des officiers, parmi lesquels le plus illustre, Turenne, dont le cœur fut remis par Louis XVIII à notre député.
- Il est le frère aîné de Hugues Robert Jean *Charles* de la Tour d'Auvergne (1768-1851), évêque d'Arras (mai 1802-1851), créé cardinal en 1839, et baron d'Empire depuis juin 1808.
- Sous-lieutenant en 1784, il émigre, et sert dans l'armée des princes.
- Il entre dans la garde royale en 1814, est promu maréchal de camp (août 1815), nommé commandant de la place de Perpignan (1815-1817), mis ensuite en non-activité, puis à la réforme (septembre 1830) et enfin à la retraite (septembre 1834).
- Nommé président du collège électoral du département des Pyrénées-Orientales le 26 juillet 1815¹ pour les élections d'août 1815, il parvient alors à se faire élire ; il est donc député des Pyrénées-Orientales du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il reste muet à la Chambre. Il meurt le 10 mai 1841².
- Baron d'Empire (décret, janvier 1814), il est en outre chevalier de Saint-Louis (février 1796) ; chevalier (18 mai 1820), officier (30 octobre 1827), puis commandeur (25 avril 1838) de la Légion d'Honneur (LH 2617 / dossier 36).
- Un petit-fils, Henri Alphonse Godefroy Bernard, prince de Lauragais et de la Tour d'Auvergne (1823-1871), diplomate depuis 1841, ambassadeur sous le Second Empire, à Berlin, Rome (1862) et Londres (1863-1869), poste diplomatique le plus prestigieux au XIX^e siècle, puis éphémère ministre des Affaires Etrangères de juillet à décembre 1869, enfin nommé sénateur (janvier-septembre 1870) ; un autre petit-fils, Charles-Amable (1826-1879), frère du précédent, archevêque de Bourges.

LA TOUR du PIN (marquis René de) : René Louis Victor, **marquis de La Tour du Pin-Gouvernet de La Charce** (1779-1832).

- Il est issu d'une branche cadette de l'illustre famille de La Tour d'Auvergne, distincte depuis le XII^e siècle et ayant ses fiefs principaux dans le Dauphiné, d'extraction chevaleresque (filiation suivie remontant à 1284 pour cette branche), maintenue noble en 1641 et 1668 ; appartenant au rameau des marquis du Pin-Gouvernet, distinct depuis 1510, ayant donné un célèbre chef protestant au service d'Henri IV, René de la Tour du Pin Gouvernet, fait marquis héréditaire de La Charce en 1619³.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de *Philippe Antoine* Gabriel Victor Charles de La Tour du Pin, marquis Gouvernet de La Charce (1723-1794), gouverneur militaire des provinces du Maine et du Perche de 1749 à 1765, guillotiné, et de Jeanne Magdeleine Bertin de Méréville (née en 1727).
- Il est fils de René Jean de La Tour du Pin-Gouvernet de La Charce (1750-1781), mort à 31 ans, cousin germain du député suivant, et de Louise Charlotte de Béthune (1759-1818), épousée le 26 mars 1778.
- Il est cousin lointain d'*Henri Alexandre*, vicomte de La Tour du Pin-Chambly (1783-1866), capitaine d'état-major depuis 1804, nommé président du collège électoral de Pithiviers (Loir-et-Cher) le 26 juillet 1815⁴ pour les élections d'août 1815, fils de René, comte de La Tour du Pin-Chambly (1746-1794), guillotiné place du Trône à Paris, et d'Angélique de Bérulle (vivante en 1824).
- Il est cousin encore plus lointain de Jean-Frédéric de La Tour du Pin-Gouvernet (1727-1794), lieutenant-général, député de Saintes aux états généraux, puis à la Constituante (1789-1791), siégeant parmi les membres de la noblesse libérale, ministre de la Guerre de Louis XVI (août 1789-novembre 1790), témoin à décharge au procès de Marie-Antoinette, guillotiné en 1794 ; et de son fils Frédéric

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 58.

² *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, nécrologe 1841-1842, p. 327.

³ Le député est issu d'un sous-rameau différent, par rapport à Jean-Frédéric de la Tour du Pin Gouvernet (1727-1794), membre de l'assemblée des notables (1788) puis député libéral de la noblesse de Saintes aux États Généraux, ministre de la Guerre (fin 1789), témoin à décharge au procès de Marie-Antoinette (1793), guillotiné en avril 1794, et à son fils, Frédéric-Séraphin de la Tour du Pin (1758-1837), préfet (1808-1813) et baron d'Empire (mai 1808), ministre plénipotentiaire au Congrès de Vienne, ambassadeur à Turin (1820-1830), pair d'août 1815 à août 1830, emprisonné comme comploter légitimiste au moment du débarquement de la duchesse de Berry.

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 54.

Séraphin de La Tour du Pin-Gouvernet (1759-1837), ministre plénipotentiaire à La Haye (1790-1792), exilé aux États-Unis de 1792 à 1794, puis en Angleterre jusqu'en 1800, préfet de la Somme, puis de la Dyle (à Bruxelles) en mars 1808, baron d'Empire (14 février 1810) à nouveau ambassadeur de France à la Haye (1814-1821), puis à Turin (1821-1830), pair de France du 17 août 1815 au 31 août 1830, siégeant à droite, puis refusant le serment au régime de Juillet, fait marquis-pair (ordonnance, 31 août 1817, puis lettres patentes, 13 mars 1820), emprisonné en 1832-1833 comme comploteur légitimiste, condamné à l'exil en Suisse puis en Italie.

- René de La Tour du Pin épouse en 1803 Honorine Camille Athénaïs de Grimaldi-Monaco (1784-1879), fille aînée du prince Joseph Grimaldi-Monaco (1763-1816) et de Thérèse de Choiseul-Stainville (1766-1794), guillotiné ; par ce mariage, le député est beau-frère depuis cette date du marquis de Louvois, pair de France, qui avait épousé une sœur cadette du même couple en 1804.

- Lieutenant-colonel d'état-major de la garde royale en 1815, il ne bénéficie d'aucun avancement pendant toute la durée de la Restauration, étant donné ses opinions politiques.

- Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Vesoul (Haute-Saône) le 26 juillet 1815¹ pour les élections d'août 1815, il parvient à se faire élire par le collège de département ; il est donc député de la Haute-Saône du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; après quatre ans d'absence, il revient à la Chambre comme député des Ardennes de décembre 1820 au 23 décembre 1823 (élu en 1820 à l'arrondissement de Rethel).

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il rompt ensuite totalement avec la droite, et se rallie franchement à la gauche libérale² ; il est resté muet à la Chambre.

- Il est chevalier (18 mai 1820), puis officier de la Légion d'Honneur (LH 2617/ dossier 45).

LA TOUR du PIN – LA CHARCE (comte de) : Antoine-Louis Victor René, comte de La Tour du Pin-La Charce (1778-1835).

- C'est un cousin germain du père du député précédent, issu du même sous-rameau.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jacques Philippe Auguste, marquis Gouvernet de la Charce, et de Marie Gabrielle Antoinette de Choiseul de Langues ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Charles François de Juvisy, receveur général des finances d'Alençon (Normandie) et d'Adélaïde de Boisjourdain.

- Il est neveu de Philippe Antoine, marquis Gouvernet de la Charce (1723-1794), cité *supra*.

- Il est fils de Jean-Frédéric de La Tour du Pin Gouvernet, dit le vicomte de la Charce (1734-1816)³, brigadier (1770), gouverneur du fort de Joux et de Pontarlier, promu « lieutenant général » en émigration (brevet, 20 janvier 1801), et fait gentilhomme du comte d'Artois et commandeur de Saint-Louis, et d'Adélaïde Marguerite Pajot de Juvisy.

- Né à Paris, il épouse Adélaïde Tourteau-Tourtorel d'Orvilliers (1791-1863), fille de Jean Louis Tourteau-Tourtorel d'Orvilliers (1759-1832), pair de France du 17 août 1815 à sa mort.

- Officier, il a le grade de lieutenant-colonel servant dans la gendarmerie à la fin des années 1810 ; il est promu colonel d'infanterie de ligne (7 février 1823).

- Député de la Seine-et-Marne de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département), il est élu secrétaire de la Chambre pour la session de 1827 (décembre 1826-juin 1827) ; c'est un membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi.

- Villèliste, il a fait trois interventions à la Chambre.

- Chevalier de Malte (sous réserve) et de Saint-Louis (mars 1815), il est en outre chevalier (18 mai 1820), puis officier (août 1824) de la Légion d'Honneur (LH 2617/ dossier 50) ; gentilhomme honoraire du comte d'Artois, depuis Charles X.

- Un fils, Guy Frédéric Louis, comte de La Tour du Pin la Charce (1811-1867), pair de France par droit héréditaire (ordonnance, 23 décembre 1823) en succession de son grand-père maternel Jean Louis Tourteau-Tourtorel d'Orvilliers cité *supra*, entrant lui-même à la Chambre haute en 1841 avec le

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 59.

² Se présentant en 1820 et 1824 face aux villèlistes Rémond et La Grandville, et protestant contre l'exclusion de Manuel début 1823. Ce virage à gauche lui vaut la surveillance de la police, notamment lorsqu'il reçoit Manuel en son château près de Rethel en avril 1823, un mois après l'expulsion du leader libéral de la Chambre des députés, le 3 mars, ou encore en 1828 lorsqu'il se rend en Allemagne, à Aix-la-Chapelle, peut-être pour rencontrer des libéraux allemands (dossier 18, série AN F⁷ 6720).

³ À ne pas confondre avec son cousin homonyme cité *supra*, né en 1727 et mort en 1794.

titre de marquis-pair (arrêté ministériel, 10 avril 1841).

LA TRÉMOÏLLE (Louis de) : *Louis* Stanislas Kotska, **prince de La Trémoille** (1767-1837) [prononcer Trémouille].

- Il est issu de la branche aînée de l'illustre famille de La Trémoille, d'ancienne chevalerie (avec une filiation suivie depuis 1096), primitivement originaire du Poitou, lorsque Guy de La Trémoille, le fondateur, suivit Godefroy de Bouillon en croisade ; portant le titre héréditaire de prince de Talmont depuis 1469, et créée duc de Thouars à titre héréditaire en 1563, « duc et pair » depuis 1595¹.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Charles Armand René de La Trémoille (1708-1741), duc et pair, 1^{er} gentilhomme de la Chambre du roi (1717), brigadier d'infanterie (1734) puis lieutenant-général (1741), membre de l'Académie française (1738).

- En ligne maternelle, il est petit-fils de l'Autrichien Philip Joseph de Salm-Kryburg (1709-1779), prince de Salm-Kryburg d'Ahaus et de Bocholt, comte de Rennenberg, grand veneur héréditaire de Bourgogne, chambellan de l'impératrice Marie-Thérèse, et de Marie Thérèse Josepha, princesse de Hornes (1725-1783), comtesse de Solre-le-Château, épousée le 12 août 1742.

- Il est le 4^e fils de Jean Bretagne Charles Godefroy de La Trémoille (1737-1792), « duc et pair », duc de Thouars (depuis 1741), colonel de cavalerie (1757) puis maréchal de camp (1770), décédé le 15 mai 1792 en émigration, et de Marie Maximilienne Louise Françoise Sophie, princesse de Salm Kryburg (1744-1790), épousée le 20 juin 1763.

- Il est le neveu de Friedrich III de Salm-Kryburg (1745-1794), exécuté le 25 juillet 1794 à Paris, et aussi d'Auguste Friedrike de Salm-Kryburg (1747-1822), ayant épousé le 11 octobre 1764 Anne Emmanuel de Croÿ (1743-1803), prince de Solre-le-Château.

- Il est cousin germain des enfants de ce couple, notamment d'Emmanuel, prince de Croÿ-Solre (1768-1842), député de la Somme de 1820 à 1827, puis pair de France de 1827 à 1830 (cf. sa fiche).

- Il est aussi le frère cadet *Charles* Bretagne Marie Joseph, prince de La Trémoille (1764-1839), lieutenant-général (1821), pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 10 novembre 1839, oncle par alliance d'Adrien de Crussol d'Uzès (1778-1837), député du Gard en 1824-1830 puis pair de France en 1830-1837 (le prince Charles de La Trémoille ayant épousé la tante maternelle de celui-ci, Louise Emmanuelle de Chatillon, princesse de Tarente, dame d'honneur de la reine Marie-Antoinette).

- Il avait aussi deux frères jumeaux (nés le 27 décembre 1765), tous deux exécutés sous la Terreur, l'un, Charles Godefroi Auguste, chanoine-doyen de Strasbourg, guillotiné le 15 juin 1794 à Paris, l'autre, Antoine-Philippe, prince de Talmont, comme « général » commandant de la cavalerie des Vendéens, exécuté à Laval le 26 janvier 1794 (sa tête fut exposée au bout d'une pique au-dessus de la porte de la ville).

- Né le 11 juillet 1767 à Paris, Louis de La Trémoille fait des études brillantes au collège royal du Plessis, suivi de voyages dans toute l'Europe, notamment en Angleterre et en Ecosse, puis en Prusse.

- Sous-lieutenant (1782), il sert dans l'armée de Condé en 1791, d'abord comme aide de camp de celui-ci, puis volontairement comme simple soldat ; chargé ensuite de missions politiques secrètes auprès des cours européennes par la famille royale, protégé à l'occasion par Mme de Staël, puis emprisonné en France sous le Directoire ; en 1797, il est promu en émigration « lieutenant-général » par le Prétendant (Louis XVIII).

- Il épouse Geneviève Adélaïde Andrault de Langeron, qu'il a connu en prison sous la Révolution ; celle-ci, devenue princesse de La Trémoille, tient à Paris sous la Restauration le salon politique attiré des ultra-royalistes jusqu'à sa mort en octobre 1829.

- Il est nommé le 23 octobre 1815 comme membre de la commission chargé d'examiner les titres des anciens officiers, afin de déterminer leur promotion à tel ou tel grade² ; lui-même confirmé dans son grade de lieutenant-général (janvier 1816), il est en non-activité sous la Restauration, puis est mis à la réforme en septembre 1830 par le régime de Juillet.

- Il siège comme député du Cher du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, élu par ses collègues comme un des cinq candidats à la présidence de la Chambre, mais non retenu par le roi à ce poste.

¹ Sur les origines de la famille La Trémoille, cf. l'ouvrage écrit au XVII^e siècle par Pierre Gaucher de Sainte-Marthe, *Histoire généalogique de la maison de La Trémoille, justifiée par chartes d'églises, arrêts du Parlement, titres du trésor des chartes, de la Chambre des Comptes, histoires imprimées, manuscrites et autres bonnes preuves*, Paris, Piget, 1668, 18-348 p.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°194, pp. 384-385.

- Ultra-royaliste, il a fait une seule intervention à la Chambre des députés. Il se remarie le 12 août 1834 à Paris avec la jeune Augusta Murray (1814-1877), dont il a une fille Louise Marie (1836-1912), et il meurt le 31 juillet 1837 à Aix-la-Chapelle (Allemagne).
- Il est chevalier de Saint-Louis (novembre 1793), et de la Légion d'Honneur (sous réserve).

Témoignage :

-Viel-Castel : « Grand seigneur fort insignifiant, mais le mari d'une femme de beaucoup d'esprit, dont le salon devait être, pendant bien des années, le lieu de réunion des ultra-royalistes » (*Histoire de la Restauration*, vol. 4, p. 153).

LAURENCIN (du Rhône) : Anne François Aimé, comte de Laurencin (1764-1833).

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie lyonnaise connue depuis 1371, d'abord marchand-revendeur, puis aubergiste (« albergueur »), enrichi fin XV^e siècle dans la draperie de soie, et finalement anoblie par charge en 1498 comme échevin de Lyon, maintenue noble en 1667.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un brigadier d'infanterie.
- Il est neveu de Jean Espérance Blandine de Laurencin (1733-1812), jeune officier, puis homme d'affaires, directeur de la Compagnie d'aménagement du confluent du Rhône (1783-1789), mais aussi aventurier accompagnant Montgolfier dans sa première ascension aérienne en 1783, et homme de lettres, lié à Voltaire, Rousseau et d'Alembert, choisi comme précepteur des enfants du roi Gustave III de Suède.
- Il est fils d'un simple officier subalterne, ayant grade de capitaine.
- Il est gendre de Nicolas Alexandre de Virieu, ancien 1^{er} gentilhomme de Louis XVIII.
- Sous-lieutenant (janvier 1781), puis lieutenant (mai 1788), il émigre de 1792 à 1800, et sert dans l'armée des princes jusqu'en 1797.
- Promu colonel sous la Restauration (août 1815), il quitte le service en juillet 1828, puis est mis à la retraite avec grade de maréchal de camp honoraire (novembre 1829).
- Adjoint au maire de Lyon début 1814, il conduit le 30 mars 1814 la délégation du conseil municipal lyonnais auprès de Metternich pour solliciter un adoucissement de l'occupation alliée¹, protégé par Augereau pendant les Cent-Jours ; il siège comme député du Rhône de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).
- Membre de la contre-opposition d'extrême-droite, il formule un amendement radical embarrassant Villèle lors de la discussion sur la loi d'indemnité des émigrés.
- Il a fait 21 interventions à la Chambre.
- Chevalier de Saint-Louis (mai 1814), il est aussi chevalier, puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur, et chevalier de Malte.

LAURENCIN (de l'Yonne) : Charles Gabriel François, comte de Beaufort et de Laurencin (1756-1846).

- Il est issu d'une branche cadette de la famille du député précédent.
- Sous-lieutenant de dragons en 1771, il gravit ensuite différents échelons, puis quitte le service en mai 1792 avec le grade de lieutenant-colonel ; retiré à Sens, il donne des cours de violon pour survivre sous la Révolution et le Consulat.
- Conseiller municipal (1804-1806, 1811-1814), puis maire de Sens (1814-1821), y compris pendant les Cent-Jours, il siège comme député de l'Yonne du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Intégré dans la majorité de 1815 (élément modéré) malgré son attitude aux Cent-Jours, il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (1814).

¹ La délégation, formée de trois personnes, comptait aussi Camille Jordan, futur député doctrinaire (centre gauche).

LAVAL *de la Vendée* : Pierre Louis Antoine **Laval**¹ (1767-1838).

- Il est trésorier du district de Fontenay-le-Comte, sa commune natale en 1790, puis chef de bureau au département de la Vendée (exerce cette fonction en 1795), enfin conseiller de préfecture de la Vendée, à Fontenay (mai 1800-juillet 1804)².
- Maire de Fontenay sous l'Empire, il siège comme député de la Vendée du 10 octobre 1815 au 16 mai 1818³ ; il est battu en octobre 1818 au collège unique du département (loi Lainé), bien que nommé à la vice-présidence du collège ; membre du conseil général de Vendée⁴, il est à nouveau député de ce département de février 1828 au 20 avril 1831 (deux fois élu à l'arrondissement de Fontenay).
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis du groupe charnière entre le centre droit et la droite ultra-royaliste en 1816-1818, il rompt ensuite totalement avec la droite ; réélu fin 1827 comme député de l'opposition libérale, il vote pour l'adresse des 221 et se rallie au régime de Juillet.
- Il est resté muet à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 1504/ dossier 94).

LA VIEUVILLE : Ferdinand Auguste Joseph **Baude de La Vieuville** (1760-1835), **comte de la Vieuville** depuis 1812.

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne⁵, d'extraction (1486 ou plus sûrement 1510 pour la filiation suivie), venue en France avec Anne de Bretagne, ayant donné en 1623 un surintendant des Finances, rappelé ensuite par Mazarin, maintenue noble en 1669, créée marquis héréditaire en 1746 ; la famille avait acquis des possessions en Champagne et Lorraine, d'où l'implantation politique duale de notre député, natif de Châteauneuf (Ille-et-Vilaine).
- Il est fils d'Étienne Auguste Baude de La Vieuville, colonel d'infanterie (1749-1761), et gouverneur du fort de Châteauneuf, et de Françoise Joséphine Butler.
- Il a pour frère d'Henry Baude de la Vieuville (1762-1796), chef chouan, mort au combat peu après avoir été promu au grade de lieutenant-général et de commandeur de Saint-Louis.
- Lui-même page de Louis XV, puis du comte d'Artois, il est ensuite officier aux gardes françaises, promu au grade de colonel en 1789.
- Émigré avec le comte d'Artois dès juillet 1789, il sert dans l'armée des princes et fonde une compagnie de gentilshommes bretons portant son nom, (« compagnie de Lavieuville »), puis s'exile en Angleterre ; il revient en France vers 1801.
- Chambellan de Napoléon, il est nommé ensuite en Italie comme préfet de la Stura (à Cuneo, Piémont, 30 novembre 1810-12 mars 1813), puis revient en France comme préfet du Haut-Rhin (12 mars 1813-6 avril 1815), démissionnaire au début des Cent-Jours. Sous la seconde Restauration, d'abord nommé préfet de l'Allier (14 juillet 1815⁶-15 mai 1816), il est fortement promu par Vaublanc comme préfet de la Somme (3^e classe, 15 mai 1816-14 septembre 1816), mais rapidement destitué par Lainé pour son attitude favorable aux ultra-royalistes dans les préparatifs des élections de 1816 ; il refuse une nomination en Charente-Inférieure en juillet 1820 pour mieux se préparer à la lutte électorale en Bretagne (dossier F¹bI 166/17).
- Président de canton (vers 1801), puis membre du conseil général de la Meurthe dès l'Empire, il est ensuite député d'Ille-et-Vilaine de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (trois fois élu au collège du département) ; enfin, il siège comme pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830.
- Villèliste, puis pair de droite, il a fait une seule intervention à la Chambre des députés.
- Comte d'Empire (lettres patentes, février 1811), et donataire d'Empire d'un revenu de 2000 francs assis sur le territoire d'Erfurt, il est ensuite baron-pair (ordonnance, avril 1830), ainsi que chevalier (juillet 1811), puis officier (29 décembre 1813) de la Légion d'Honneur (LH 138/ dossier 72), et chambellan de l'Empereur (décembre 1809).
- Il est le beau-père du comte Frottier de Bagneux (1783-1858), cf. ce nom.

¹ Ses homonymes, notamment l'un en Dordogne, ne peuvent être rangés à droite.

² Pas de dossier conservé en F¹bI.

³ En août 1815 comme en septembre 1816, élu d'abord candidat à la députation par le collège d'arrondissement de Fontenay, avant d'être élu député par le collège départemental.

⁴ F¹bI 229/1, cahier de membres du conseil général également parlementaires sous la Restauration.

⁵ Sans rapport avec la famille de « ducs et pairs » de la Vieuville.

⁶ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°12, p. 27.

LA VILLE AU COMTE : *Jean-Baptiste* Laurent Marguerite **Haouisée de La Ville Au Comte** (1772-1829).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, connue depuis le milieu du XVII^e siècle, ayant donné de nombreux avocats au parlement de Rennes.
- Petit-fils et fils d'avocats installés à Saint-Brieuc, il est conseiller de préfecture des Côtes-du-Nord (décembre 1820-août 1822, dossier F¹bI 162/2).
- Adjoint au maire (juillet 1816), puis maire de Saint-Brieuc (novembre 1818-novembre 1820), il siège comme député des Côtes-du-Nord de décembre 1820 au 23 décembre 1823 ; élu à l'arrondissement de Saint-Brieuc en 1820, il ne peut alors assumer ses fonctions de président du collège électoral pour des raisons de santé) ; il ne se représente plus ensuite.
- Membre du centre droit, puis rallié à la majorité villèliste, il reste muet à la Chambre.

LA VILLEBRUNNE : *Joseph François Xavier Pierre Jacques* **Lesaigne de La Villebrunne** (1774-1833).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1519), maintenue noble en 1669.
- Ancien émigré, il est sous la Restauration conseiller (septembre 1815-septembre 1820), puis secrétaire général (septembre 1820-juillet 1827) de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, à Rennes (dossier F¹bI 158/11 et 166/17) ; soudainement révoqué par le gouvernement Villèle finissant pour cause de poussée d'ambition et de campagne sournoise contre le député sortant Garnier Dufougeray.
- Il siège comme député de l'Ille-et-Vilaine de mai 1828 au 16 mai 1830 (élu en novembre 1827 à l'arrondissement de Saint-Malo, lors d'une élection partielle, en remplacement de Garnier-Dufougeray (cf. ce nom).
- Bien qu'apparaissant comme un royaliste dissident au moment de son élection, il se rallie à la droite dans l'hémicycle, et il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il reste muet à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de Saint-Louis (février 1816), et de la Légion d'Honneur (11 juillet 1829¹).

LA VILLEMARQUÉ : Pierre Michel François Marie Toussaint, **comte Hersart de La Villemarqué** (1775-1843).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne citée dès 1371, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1476), maintenue noble en 1669 ; la famille est primitivement originaire de Saint-Brieuc, puis s'est installée à Morlaix (Finistère), où le député est né.
- Qualifié d'« ancien officier » en 1821, il a peut-être servi dans les armées d'émigration.
- Il est sous-préfet de Quimperlé (Finistère), d'avril 1822 à mars 1826 (dossier F¹bI 162/5).
- Maire du Plessis-Nizon (sud du Finistère, aujourd'hui englobé par la commune de Pont-Aven), il est en outre député du Finistère du 9 octobre 1815 au 16 mai 1818, puis de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (toujours élu au collège du département) ; en février 1817, il est l'un des trois candidats présentés pour siéger au conseil général du Finistère².
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis de la fraction intermédiaire entre centre droit et droite ultra-royaliste, il est intégré ensuite dans la droite villèliste depuis 1821, et membre de la « bannière » des Chevaliers de la Foi.
- Il a fait huit interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier (25 avril 1821³), puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 1295 / dossier 43).

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² F¹bI/229/1. On ignore s'il a été finalement nommé au poste. Il était présenté en concurrence avec Dubois-Guéhenneuc et Kerbiquet de Kerguelen.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

LAZERME : *Joseph* Jean-Jacques **de Lazerme** (1787-1853), **comte de Lazerme** depuis 1829.

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Velay (région du Puy), installée ensuite en Languedoc et dans le Roussillon, la branche du député, roussillonnaise, ayant été anoblie en 1738 en tant que bourgeois de Perpignan¹.

- Il est fils d'un avocat au conseil souverain du Roussillon.

- Joseph de Lazerme a été « capitaine de voltigeurs » volontaire pendant les Cent-Jours (1815).

- Nommé, par le gouvernement Polignac, conseiller de préfecture à Perpignan (mars 1829-août 1830, dossier F¹bI 166/17), il a été, s'il faut en croire Honoré Fauré (*Biographie des préfets*, *ibid.*), très malmené dans sa ville lors d'un charivari en août 1830, à la suite de la révolution de Juillet.

- Membre du conseil général des Pyrénées-Orientales (environ de 1815 à 1848), il siège comme député des Pyrénées-Orientales de février 1828 au 16 mai 1830 (élu en novembre 1827 au collège du département).

- Élu comme ministériel favorable à Villèle, il se range à la Chambre au sein de la droite, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830 ; il doit de ce fait essuyer des manifestations de rue hostiles dans Perpignan en avril-mai 1830².

- Il a fait quatre interventions à la Chambre des députés.

- Comte (brevet, mars 1829), il est aussi chevalier de la Légion d'Honneur (28 octobre 1828³, LH 1509/ dossier 98).

LEBEAU : *Emmanuel* Marie Amédée **Lebeau** (1765-1846), dit parfois **Lebeau de Germanieu**, souvent écrit **Le Beau**.

- Né à la Nouvelle-Orléans (Louisiane), le 7 septembre 1765, Emmanuel Lebeau est fils de François Lebeau de Germanieu, médecin du roi au Canada, puis à la Nouvelle-Orléans à la suite de la perte du Québec par les Français.

- Soldat volontaire en 1792, il perd sa première épouse à Paris le 29 juin 1794 (dans des circonstances inconnues), entame ensuite une carrière de magistrat, comme juge (avril 1800), puis vice-président (1807) au tribunal de 1^{ère} instance de la Seine. Il est ensuite promu conseiller à la cour impériale, puis royale de Paris (1811-janvier 1815), et à nouveau promu ensuite comme l'un des six avocats généraux⁴ près la Cour de Cassation (15 février 1815⁵-20 avril 1832), et enfin comme conseiller à la cour de Cassation (nommé le 21 avril 1832, installé le 30 avril), exerçant cette dernière fonction jusqu'à son décès le 11 juillet 1846⁶.

- Membre et président du conseil général du département de la Seine dès l'Empire, Lebeau provoque de sa propre autorité⁷ la réunion de cette instance le 31 mars 1814 pour faire approuver une proclamation, rédigée la veille par Bellart au nom du conseil général, appelant à la déchéance de Napoléon et à la restauration des Bourbons. Cela vaut à Lebeau d'être anobli le même jour que Bellart (cf. *infra*), et aussi confirmé comme président du conseil général de la Seine en juillet 1814⁸. Nommé président du 2^e collège électoral d'arrondissement de la Seine le 26 juillet 1815⁹ ainsi qu'en septembre 1816, il ne parvient pas à se faire élire par le collège du département. Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise) en octobre 1821, il est à nouveau battu. Vice-président de la 5^e section (quartier de l'Institut) du collège de la Seine en mai 1822, il ne se présente pas alors ; il connaît un nouvel échec à Pontoise, en février 1824, au collège électoral qu'il préside.

¹ C'était en effet une particularité de la ville de Perpignan que de voir anoblis, de 1449 à 1785, ses « citoyens », bourgeois nommés par lettres du souverain ou élus par le conseil de la cité, et inscrits au matricule de la ville. Cf. sur ces familles, l'ouvrage d'un petit-cousin de notre député, Philippe Lazerme de Regnes, *Noblesa Catalana*, 1977, 3 vol., qui détaillent les généalogies de ces familles de manière satisfaisante (le livre est écrit en catalan).

² Cf. aux Archives Nationales, le dossier 17 dans la sous-série F7/6718 (députés).

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ Tous placés sous la houlette du procureur général près la cour de Cassation, le baron Mourre.

⁵ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°683, p. 88, ordonnance portant institution royale des membres composant la nouvelle Cour de cassation.

⁶ Cf. un résumé sommaire de sa carrière dans le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 54.

⁷ Le préfet de la Seine Chabrol de Volvic, autorité de tutelle, adopte une attitude alambiquée : il accepte la tenue de la réunion à l'Hôtel de Ville sous son égide, mais il se garde prudemment de signer la proclamation, publiée le 1^{er} avril.

⁸ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°239, p. 74.

⁹ Cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 60.

Enfin, il siège comme député de la Seine-et-Oise de février 1825 au 5 novembre 1827, après une élection partielle serrée en janvier 1825 au collège d'arrondissement de Pontoise, qu'il ne préside pourtant plus ; laminé en novembre 1827, il arrive très loin derrière le candidat libéral et le candidat villèliste, ce qui met un terme définitif à sa brève carrière politique.

- Il est villèliste, puis penche vers la « défection » en 1826-1827.
- Il est resté muet à la Chambre.
- Anobli (ordonnance, 27 juillet 1814¹, puis lettres patentes, 12 octobre 1816), il est en outre chevalier (27 juillet 1814²), officier (25 janvier 1815¹), puis commandeur (28 octobre 1828) de la Légion d'Honneur (LH 1512/ dossier 40).

LEBESCHU de CHAMPSAVIN : Louis Joseph **Lebesch** de **Champsavin** (1755-?).

- Il est issu d'une famille de Fougères (Bretagne), ayant entamé en 1752 un anoblissement resté inachevé.
- Il est fils d'un trésorier de France au bureau des Finances³ d'Alençon (1752-1776).
- Lui-même officier de la maison du roi, aux gardes du corps (compagnie de Gramont), il devient entreposeur particulier des tabacs à Fougères dans les années 1820.
- Membre du conseil général d'Ille-et-Vilaine, il est député de ce département du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de juin 1822 au 5 novembre 1827 (élu en 1822 et 1824 à l'arrondissement de Fougères).
- Ultra-royaliste, puis villèliste, il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (septembre 1814).

LEBRUN : Charles **Lebrun** (1769-1851), dit parfois **Lebrun de Saisseval**⁴.

- Il est fils de Jean-Baptiste Lebrun, notaire parisien, avocat au parlement, conseiller-secrétaire du roi, domicilié au quartier de la montagne-Sainte-Geneviève (paroisse de Saint-Étienne-du-Mont).
- Par sa mère, Marie Henriette Boulard, il est cousin de son collègue Henri Boulard (cf. ce nom).
- Il est conseiller, puis conseiller-maître (août 1827) à la Cour des Comptes.
- Maire du 4^e arrondissement de Paris⁵ (depuis 1816), il siège comme député de la Seine de décembre 1820 à mai 1822 (élu au collège du département).
- Membre du centre droit ministériel, il soutient le gouvernement Richelieu, puis rejoint ensuite la droite villèliste en 1822.
- Resté muet à la Chambre des députés, il est chevalier de la Légion d'Honneur (26 juin 1820, LH 1522 / dossier 36).

LECARLIER de COLLIGNY : Jean Charles Louis **Lecarlier de Colligny**⁶ (1767-1836), écrit parfois **Colligis** de manière fautive.

- Il est issu d'une famille de la noblesse picarde, d'ancienneté inconnue, maintenue noble en 1667, date qui sera retenue à défaut comme point de départ de la noblesse familiale, demeurant à Laon (Aisne), ville native du député.
- Il a été officier, soit avant 1789, soit peut-être en émigration.
- Maire de Laon (avril 1812-janvier 1815), il démissionne à cette date en raison d'un changement de domicile⁷, et siège ensuite comme député de l'Aisne de mars 1823 (élection partielle) au 5 novembre 1827 (deux fois élu au collège du département).

¹ Cf. *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°239, pp. 74-75.

² Cf. l'ampliation des deux décrets de nomination aux grades de chevalier et d'officier (musée de la Légion d'Honneur).

³ Charge qui ne conférait la noblesse qu'au petit-fils, après deux degrés préalables d'exercice, sauf dispense dérogatoire exceptionnellement accordée en vertu d'un édit de 1704, ce qui n'est pas le cas ici.

⁴ Aucun rapport familial avec Charles François Lebrun (1739-1824), troisième Consul en 1800-1804, grand-maître de l'Université pendant les Cent-Jours en 1815, honni par les ultra-royalistes.

⁵ Celui-ci, situé rive droite, regroupe alors les quartiers du Louvre et de la Banque de France.

⁶ A ne pas confondre avec Lecarlier d'Ardon (1778-1860), également député de l'Aisne, mais libéral, siégeant aux Cent-Jours (1815), puis de 1819 à 1824 et de 1827 à 1834, en outre fils d'un Constituant devenu constitutionnel régicide en 1793 ; aucun lien familial entre ces deux homonymes politiquement antagonistes n'a pu être établi.

⁷ Cf. Maxime de Sars, *Laon : huit-cent ans de municipalité*, Laon, imprimerie de l'Aisne, 1933.

- Villèliste, il a fait trois interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (avant 1800, sous réserve).

LE CLERC (Léon, de la Mayenne) : Pierre *Léon Le Clerc* (1781-1858), dit parfois **Le Clerc de la Jubertière**.

- Il est issu en ligne paternelle de la même famille que le député précédent, mais d'un rameau différent, distinct depuis 1593 et resté roturier, d'ancienne bourgeoisie.
- Lui aussi petit-fils, mais en ligne paternelle, d'un maître de forges à Port-Brillet.
- Il est fils d'un négociant, à la tête d'une entreprise de blanchisserie de toiles prospère et renommée à l'échelle nationale, président d'un conseil d'arrondissement sous l'Empire.
- Il est le beau-frère de son collègue Dumans (cf. ce nom).
- Négociant comme son père, puis biologiste, connu pour ses travaux sur les arbres fruitiers, l'amélioration de la race chevaline, et la connaissance des insectes ; en outre, philologue réputé, connaissant tant le chinois que les langues bibliques.
- Il est adjoint au maire de Forcé (Mayenne, sud-est de Laval, à proximité immédiate), député de la Mayenne du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de mars 1824 au 16 mai 1830 (élu en 1824 et 1827 à l'arrondissement de Laval).
- Ultra-royaliste, puis villèliste, favorable à Martignac en 1828, finalement rallié à nouveau à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, ce qui lui vaut d'être battu en juillet par Lézardière.
- Il reste muet à la Chambre.

LECLERC de la Meuse : Laurent **Leclerc** (1768-1844)¹.

- Il est receveur d'enregistrement à Saint-Mihiel (Meuse), sa commune natale.
- Il siège comme député de la Meuse de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Bar-le-Duc).
- Villèliste, il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 1531/ dossier 56).

LECLERC de BEAULIEU : François **Leclerc de Beaulieu** (1769-1828).

- Il est issu d'une famille bourgeoise de Laval, connue depuis 1440, par un rameau, anoblie en 1748 pour la branche du député² ; lointain cousin du député suivant.
- Il est le petit-fils, en ligne paternelle, de François Leclerc de La Roussière (né en 1691), commissaire principal de l'artillerie, anobli en 1748 ; et en ligne maternelle, petit-fils d'un maître de forges à Port Brillet (près de Laval).
- Il est neveu d'un commissaire d'artillerie, mort de ses blessures à Leipzig en 1757, d'un capitaine, et d'un officier d'émigration, ayant fondé à son retour en France un établissement de religieux Trappistes sur ses terres.
- Son père, François Jean Leclerc de Beaulieu, élevé chez les Oratoriens, n'exerce aucune activité publique connue.
- Par son mariage avec Louise de Berset d'Hauterive, le député est cousin par alliance de son collègue mayennais Berset (cf. ce nom), son épouse étant la cousine germaine de celui-ci.
- Leclerc de Beaulieu, éduqué lui aussi par les Oratoriens³, quitte la Mayenne pour Paris fin 1791, en prétextant la nécessité de soins médicaux, émigre de 1792 à 1800, date de son retour à Laval⁴ ; amnistié en 1808.

¹ À ne confondre avec aucun des députés homonymes, de droite ou de gauche ; sans aucun rapport familial non plus avec Jean-Louis Leclerc, préfet de la Meuse (1804-1814) et comte d'Empire (1809).

² Sur cette famille, cf. les indications précieuses de l'abbé Angot, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, réimpression 1990, vol. 1, p. 197, article Beaulieu et vol. 2, p. 645-647, articles Le Clerc.

³ Cf. ses confessions à ce sujet dans les *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 55, p. 623, séance du 7 juillet 1828.

⁴ Ce départ avait provoqué l'arrestation de sa mère, internée pendant 14 mois à l'âge de 68 ans, de septembre 1793 à novembre 1794 ; une fois libérée, celle-ci put cependant garder pour les siens, en échange d'une somme d'argent, la terre familiale de Beaulieu, d'abord placée sous séquestre comme bien d'émigré (*ibid*). Quant au père du député, il était mort dès 1788, avant les débuts de la Révolution.

- Maire de Beaulieu-sur-Oudon (Mayenne, ouest de Laval), membre du conseil général (1815), et député très actif de la Mayenne de décembre 1820 à sa mort en novembre 1828 (toujours élu au collège du département).
- Villèliste en 1820-1824, et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il passe à la contre-opposition en 1826-1827.
- Il a fait 101 interventions à la Chambre, et participé à tous les grands débats du moment ; il réclame notamment le 7 juillet 1828 la suppression du monopole de l'Université.
- Il n'a reçu aucune décoration, l'opposant politique ayant refusé tant la Légion d'Honneur que la préfecture de la Mayenne comme gages de ralliement au ministère Villèle.

LE DISSEZ : Pierre Claude François **Le Dissez de Penanrun** (1766-1834).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, la filiation suivie remontant à 1696, date de l'enregistrement à l'*Armorial*.
- Il est fils d'un avocat, devenu procureur fiscal d'une baronnie dans le Finistère (près de Guingamp), présent semble-t-il aux États provinciaux de 1787.
- Lui-même directeur des Contributions indirectes du Finistère sous la Restauration, il siège comme député du Finistère de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département en 1820, puis à l'arrondissement de Châteaulin en 1822 et 1824, également élu à l'arrondissement de Morlaix en 1822, mais opte pour le choix susdit).
- Villèliste, il est opposé aux élections de 1824 à un autre villèliste, Conen de Saint-Luc (cf. ce nom), qui doit aller se faire élire au tour de « rattrapage », au collège du département.
- Il a fait neuf interventions à la Chambre des députés.
- chevalier de la Légion d'Honneur (LH 1542/ dossier 28).

LE GONIDEC : Constantin Guy **Le Gonidec de Penlan** (1764- ?)¹.

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, connue depuis le XIV^e siècle, d'extraction ancienne (filiation suivie depuis 1440), maintenue noble en 1666, appartenant à la branche de Penlan, distincte de trois autres branches depuis le XVII^e siècle au moins².
- Émigré de 1792 à 1803, il sert dans l'armée des princes.
- En 1815, il est receveur des contributions.
- En outre, membre du conseil général du Calvados (vers 1805), maire de Sainte-Honorine-la-Chardoune (Orne), il est aussi député de l'Orne de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département en 1820, puis à l'arrondissement de Domfront en 1822 et 1824, l'emportant à cette dernière date, dans un conflit interne à la droite, contre le prince Amédée de Broglie, cf. sa fiche).
- Villèliste, nommé président du collège électoral d'arrondissement en 1824, il est resté muet à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de Saint-Louis (décoré avant 1800, *sous réserve*).
- Un petit-fils, Marie Louis Fernand, comte Legonidec de Penlan (1838- ?), servant la « République des ducs » comme sous-préfet (juillet 1873-décembre 1877).

LEMARCHANT de GOMICOURT : Antoine Joseph **Lemarchant** (1763-1827), dit **Lemarchant de Gomicourt**, écrit souvent Lemarchand sous la Restauration.

- Il est fils de Noël Antoine Lemarchant, fermier principal d'un marquis d'Albert (Picardie), et de Marie Josèphe Audouart.
- Né à Albert, il fait ses études au collège oratorien de Juilly (comme Bonald et Berryer).
- Nommé sous l'Ancien régime président-trésorier de France au bureau de la généralité d'Amiens (1781-1790), il émigre brièvement de 1792 à 1793, revient en France, est arrêté sous la Terreur, condamné à mort, mais sauvé par le 9 Thermidor. Il est condamné à la déportation à Sinnamary (Guyane) par le coup d'État anti-royaliste de Fructidor (septembre 1797), et il s'enfuit alors en Prusse,

¹ On ignore la parenté du député avec un homonyme, originaire des Côtes-du-Nord, procureur général près la cour impériale de Rome sous l'Empire, puis conseiller à la Cour de cassation sous la Restauration, fait chevalier de la Légion d'Honneur le 24 août 1819.

² Ainsi, de la branche Le Gonidec de Traissan, résident en Ille-et-Vilaine, dont un membre est promu comte en 1819, avec un petit-fils député d'Ille-et-Vilaine à la fin du XIX^e siècle.

puis sur l'île d'Oléron jusqu'au 18 Brumaire, qui lui permet de revenir en France dès le début de l'année 1800. Il devient sous la Restauration conservateur des Eaux et Forêts (1813-1827).

- Député de la Somme au Conseil des Cinq-Cents d'octobre 1795 à avril 1797, il est ensuite maire de sa commune natale, Albert (Somme) du 7 mai 1802 au 25 décembre 1825. Il devient aussi membre du conseil général, député de la Somme au Corps législatif de 1800 à 1807, et à nouveau de mai 1811 au 31 mars 1814, avec fonctions de vice-président du Corps législatif en 1804, et de secrétaire du Corps législatif en 1813. Sous la Restauration, il siège comme député de la Somme du 4 juin 1814 au 20 mars 1815/13 juillet 1815¹, et du 10 octobre 1815 au 23 décembre 1823 (élu au collège du département) ; il est élu questeur de la Chambre pour la session de 1823 (février-mai 1823).

- Royaliste sous le Directoire, rallié ensuite à l'Empire, il est ultra-royaliste de 1815 à 1819, puis villèliste. Il a fait quatre interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Chevalier d'Empire (lettres patentes, février 1814), titre confirmé par la Restauration (lettres patentes, février 1815), il est en outre chevalier, puis officier (11 novembre 1814) de la Légion d'Honneur (LH 1577/ dossier 28), et membre de l'Académie des Sciences (depuis 1812).

- Marié², il n'a pas eu d'enfants.

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « M. Lemarchand [sic] de Gomicourt est le sosie d'un acteur de vaudeville nommé Saint-Léger. [...] Il faut que nos neveux apprennent que ce Picard était un *père la Joie* assez lourd ; que ses cheveux blancs et bouclés étaient très clairsemés ; qu'il avait de larges épaules, le dos rond, et les bras en cerceaux » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 223-225).

LEMOINE des MARES : Gilles Robert Pierre **Lemoine des Mares** (1774-1852).

- Négociant et manufacturier richissime natif d'Avranches, il réside dans sa propriété normande des Mares (département de la Manche), mais il a également beaucoup d'affaires commerciales dans les Ardennes.

- Il épouse Amicie Poupart de Neufelize (née en 1796), fille de Jean Abraham *André* Poupart, baron de Neufelize (1752-1814), protestant, très riche marchand-drapier à Sedan (Ardennes), maire de cette ville de 1803 à 1813, tout en étant banquier parisien. Par ce mariage, Gilles Lemoine des Mares devient beau-frère d'André Poupart, baron de Neufelize fils (1784-1836), qui reprend et développe les activités industrielles et bancaires de son père, est à son tour brièvement maire de Sedan en 1813-1814, et membre du Conseil des fabriques et manufactures de France³.

- Lemoine des Mares est lui-même conseiller municipal de Sedan, brièvement maire de cette ville en 1815-1816, et parallèlement membre du conseil général de la Manche, député de la Manche de janvier 1823 au 5 novembre 1827 (il est deux fois élu au collège d'arrondissement d'Avranches, qu'il préside en novembre 1822).

- Membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, c'est un membre actif de la contre-opposition à partir de 1824. Il est propriétaire avec La Bourdonnaye et Sanlot-Baguenaault du journal d'extrême-droite *l'Aristarque français*. Il réclame en vain une extension de l'indemnisation des émigrés aux Vendéens et aux chouans lors du débat parlementaire de 1825.

- Il a fait 22 interventions à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 1583/ dossier 31).

- Sa fille unique, Constance Lemoine des Mares (1816-1899), s'est mariée le 20 octobre 1837 avec Joseph *Eugène* Schneider (1805-1875), richissime maître de forges au Creusot (Saône-et-Loire), régent de la Banque de France, président du Corps législatif sous le second Empire.

- Sa descendante en ligne directe, Anne-Aymone Sauvage de Brantes (née en 1933), est l'épouse de Valéry Giscard d'Estaing (né en 1926), député, ministre, président de la République de 1974 à 1981, et

¹ Selon que l'on considère la dissolution des Chambres par Napoléon au début des Cent-Jours, ou la dissolution de la Chambre des députés prononcée par Louis XVIII le 13 juillet 1815.

² Probablement marié avec une demoiselle de Gomicourt, ce qui expliquerait l'allongement de son nom. On ignore s'il existe un quelconque lien de parenté avec le publiciste amiénois Auguste-Pierre Damiens de Gomicourt (1723-1790), auteur notamment d'une *Dissertation historique et critique pour servir à l'histoire des premiers tems [sic] de la monarchie française*, Colmar, Charles Fontaine, 1754, 160 p.

³ Celui-ci a eu un fils, André Poupart de Neufelize (1820-1868), fabricant de draps à Sedan puis banquier parisien (cf. sa notice par Nicolas Stoskopf dans *les Patrons du Second Empire*, vol. 7, *Banquiers et financiers parisiens*, pp. 266-267).

membre de l'Académie Française.

Témoignage :

- Salaberry : « Cette grosse mouche du coche qui se nomme M. Lemoine-Desmares [sic], je n'en parlerai que pour en rire. [...] Ce gros et beau colosse n'a été qu'un fat et un sot. [...]. Enfin, pour comble de ridicule, il est un des souteneurs de l'*Aristarque*, cette fameuse pierre de scandale¹. [...] Lemoine-Desmares fait la roue au bas de la tribune ; il est fier comme un paon et il foire comme un geai. Pouah ! » (*Souvenirs politiques*, vol. 1, p. 95, et vol. 2, p. 274).

LE PAIGE : Charles Thomas Joseph Gabriel **Le Paige** (1781-1865).

- Issu d'une famille de la bourgeoisie vosgienne², il est fils de Joseph Sébastien Le Paige (1747-1820), président du tribunal d'Épinal, député des Vosges au Conseil des Anciens (1795-1799), et secrétaire de ce Conseil.

- Né le 22 juin 1781 à Darney et maire de sa commune natale, il est aussi député des Vosges de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).

- Villèliste, il est resté muet à la Chambre. Il est mort bien plus tard le 6 août 1865 à Darney.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825³, LH 1593/ dossier 55).

L'ÉPINE : *Marc Philippe* Ferdinand Joseph **de l'Épine** (1784-1868), **chevalier**, puis **baron de l'Épine** depuis 1825.

- Il est issu d'une famille de la noblesse flamande, anoblie par l'empereur autrichien Ferdinand III vers 1650, naturalisée française en 1745.

- Il est fils de Ferdinand Charles de l'Épine et de Clotilde Josèphe de Cappy.

- Né le 26 mars 1784 au Quesnoy (Flandre), il est capitaine des gardes nationales du Nord au début de la Restauration. Il a épousé Marie Joséphine Desfontaine de Frasnoy.

- Maire de Wargnies-le-Petit de 1813 à 1821, puis maire du Quesnoy, sa commune natale (les deux communes situées au sud-est de Valenciennes, dans le Hainaut), il est aussi membre du conseil général, et député du Nord de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département), réélu en juillet 1830, démissionnaire dès le 11 août, par légitimisme.

- Royaliste anti-villèliste, il reste fidèle ensuite à la droite, vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, puis refuse le ralliement au régime de Juillet.

- Il a fait neuf interventions à la Chambre des députés.

- Chevalier d'Empire (lettres patentes, 13 mars 1813), puis baron héréditaire (lettres patentes, 19 juillet 1825), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (LH 899/ dossier 41).

LEROUX-DUCHÂTELET : *Marie Philippe* Onuphre Désiré Louis **Leroux-Duchâtelet** (1763-1834).

- Il est issu d'une famille de la noblesse artésienne, anoblie par Charles Quint en 1527, confirmée noble en 1546, puis ayant dérogée, ses membres étant devenus des bourgeois d'Arras, avant un nouvel anoblissement, définitif, par charge de secrétaire du roi, en 1755.

- Il fait des études au collège de Navarre, à Paris, puis est nommé conseiller et « garde des sceaux » au conseil supérieur d'Artois en 1788.

- Il comparait aux assemblées de la noblesse d'Arras en 1789, et siège comme officier municipal d'Arras (1789-1790).

- N'émigrant pas, il est néanmoins emprisonné en 1793 comme frère d'émigré.

- Député du Pas-de-Calais du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, il publie en 1817 un essai anti-gouvernemental intitulé *Des finances, d'après le système présenté par Sully à Henri le Grand, adapté à la situation de la France en 1818* (Paris, Michaud, 140 p.), et en 1818 une brochure favorable à une

¹ Il s'agit du quotidien d'extrême-droite, possédé de concert par La Bourdonnaye, Lemoine des Marres et Sanlot-Baguenault de 1824 à 1827.

² Un lien familial même lointain n'a pu être établi avec une famille homonyme de robins parisiens, ayant donné notamment un avocat janséniste, Louis Adrien Le Paige (1712-1802), auteur de *Lettres historiques sur les fonctions essentielles du Parlement ; sur le droit des pairs et sur les lois fondamentales du royaume* (Amsterdam, 1753-1754), qui rencontra un succès d'opinion par son hostilité à l'absolutisme monarchique et sa défense des Parlements.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

réforme de l'administration municipale. Devenu membre du conseil général du Pas-de-Calais, il est à nouveau député de ce département de novembre 1821 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département en 1821, puis en 1824 à l'arrondissement d'Arras).

- Ultra-royaliste, puis villèliste, il se rapproche de l'opposition de droite en 1825, avant d'être battu en 1827 dans un conflit interne à la droite, par du Tertre (cf. ce nom), qui est un villèliste inconditionnel. Accessoirement, mais de manière révélatrice, Leroux-Duchâtelet est un défenseur acharné de l'éclairage public à l'huile contre l'éclairage au gaz, signe de modernité.
- Il a fait 27 interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825¹, LH 1606/ 30).

LE ROY : Jean *Joseph* **Le Roy** (1771-1849), **baron Le Roy** depuis 1823.

- Il est fils de François Le Roy, « bourgeois de Paris »².
- Né à Paris le 6 octobre 1771, Joseph Le Roy est agent de change à la Bourse de Paris sous la Révolution et l'Empire, et se retire des affaires commerciales au plus tard en 1819.
- Membre du conseil d'arrondissement de Saint-Denis (il exerce déjà cette fonction en 1819), puis membre du conseil général de la Seine, il siège comme député de la Seine de juin 1822 au 5 novembre 1827 (deux fois élu par le 8^e arrondissement électoral de Paris, c'est-à-dire le collège de Sceaux³) ; en 1822, il est nommé membre de la commission parlementaire - aux côtés de Bouville - chargée de la surveillance des caisses d'amortissement et de dépôts et consignations (pour limiter les pratiques de corruption et de détournement de fonds manifestes).
- Villèliste modéré, il a fait vingt interventions à la Chambre des députés.
- Créé baron héréditaire (lettres patentes, juillet 1823), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (22 décembre 1819⁴, LH 1608/ dossier 40). Il meurt à Colombes (Seine) le 2 septembre 1849.

LETISSIER : Pierre Hippolyte **Letissier** (1767- ?).

- Né à Rennes (Bretagne) le 3 juin 1767, il est employé d'intendance militaire sous la Révolution, devient administrateur de l'armée du Rhin (vers 1800), se lie au général Moreau, et reste sans emploi sous l'Empire.
- Nommé maire de Vouvray (à proximité immédiate de Tours), membre du conseil général, et vice-président de la 3^e section du collège électoral d'Indre-et-Loire en septembre 1817, il siège comme député d'Indre-et-Loire de décembre 1820 au 20 avril 1831 (alternativement élu au collège du département en 1820, 1827 et 1830, et à l'arrondissement de Tours en 1822 et 1824).
- Villèliste et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il louvoie habilement aux élections de 1827, en prenant opportunément ses distances avec le gouvernement, tout en acceptant les fonctions de président de collège électoral ; favorable à Martignac en 1828-1829, il se rallie à nouveau à la droite en 1829-1830, vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, mais accepte de prêter le serment au régime de Juillet.
- Il a fait quatre interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier (1814), puis officier (octobre 1828) de la Légion d'Honneur (LH 1621/ dossier 38).

LÉVESQUE : Louis Hyacinthe Nicolas **Lévesque** (1774-1840).

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jean Lévesque (1707-1762), marchand à La Roche-Bernard, et de Vincente Pied (1717-1770).
- Il est fils de Julien Louis Lévesque (1744-1809), négociant et propriétaire foncier de La Roche-Bernard (Bretagne)⁵, installé à Nantes, et de Marie Prudence Gervaiseau (1749-1817), épousée le 4 février 1771 à La Roche-Bernard.

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Selon l'acte de naissance du député, conservé aux Archives Nationales, en C/1295 (Procès-verbaux des élections).

³ La régularité de sa première élection (mai 1822) donna lieu à une vive contestation de la part des libéraux, comme l'atteste encore une pétition rapportée le 20 juillet 1822 à la Chambre, *A.P.*, vol. 37, pp. 498-499, l'élection de Le Roy étant défendue par ses collègues de droite Castelbajac et Pardessus contre l'avis de Benjamin Constant.

⁴ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur). Le Roy y est mentionné comme agent de change « honoraire ».

⁵ Commune située dans l'actuel département du Morbihan, entre Vannes et Saint-Nazaire ; sous la Révolution, la commune s'appelait la Roche-Sauveur.

- Il est frère de Louise Sébastienne Lévesque (1772-1855), mariée le 21 décembre 1794 à Jean-Jacques Avril (1752-1839), officier aux colonies sous l'Ancien régime, rentré en métropole sous la Révolution, combattant contre les chouans en Vendée, Bretagne et Normandie, puis faisant les guerres de l'Empire, promu au grade de général de brigade, se distinguant en Espagne (1808), puis en Russie (1812), promu encore sous la Restauration lieutenant-général et créé baron par Louis XVIII.
- Il est également frère de Marie Élisabeth Lévesque (1777-1821), mariée en 1796 à *Joseph Marie Prudent Lucas de Bourgerel* (1762-1847), avocat à Vannes, puis administrateur du département du Morbihan de 1791 à 1793, emprisonné sous la Terreur, accusateur public du département du Morbihan (décembre 1795-avril 1796) et brièvement député du Morbihan au Conseil des Cinq-Cents, évincé lors du coup d'État anti-royaliste de fructidor (septembre 1797), devenu procureur à Vannes sous le Consulat, puis substitut du procureur près la cour impériale de Rennes (avril 1811), fait chevalier d'Empire (23 juin 1810), et élu Représentant du Morbihan dans la Chambre des Cent-Jours en juin 1815 ; ce beau-frère était lui-même fils de Jean Joseph Lucas de Bourgerel (1732-1806), avocat à La Roche-Bernard, puis à Vannes, élu député de Bretagne aux États Généraux, puis à la Constituante en 1789-1791, siégeant à gauche, président du comité révolutionnaire de Vannes en 1793.
- Né à La Roche-Bernard le 21 janvier 1774, Louis Lévesque s'est marié le 18 octobre 1802 avec Marie Françoise Bauman (1780-1841).
- Installé à Nantes pour ses affaires, c'est un armateur et négociant nantais, membre du conseil des manufactures et du commerce.
- Maire de Nantes de juillet 1819 au 1^{er} août 1830, il est aussi membre du conseil général, et député de la Loire-Inférieure de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège d'arrondissement de Nantes en février 1824, dont il a été nommé vice-président le 18 février 1824¹) ; il est à nouveau député du même département d'août 1830 au 20 avril 1831 (élu à l'arrondissement de Saint-Philbert en juin 1830).
- Membre du centre droit, il est inséré dans la masse villèliste en 1824-1827, mais prêtant le serment au régime de Juillet en 1830 ; il meurt le 5 juillet 1840 à Paris.
- Il a fait 12 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Il est chevalier, puis officier de la Légion d'Honneur (LH 1627/dossier 18).
- Il a eu dix enfants, dont deux morts en bas-âge ; sa fille aînée, Marie Françoise Lévesque (1803-1869), épouse Ambroise Laënnec (1790-1839), professeur à l'école de médecine de Nantes ; ses fils sont armateurs et négociants.

LÉVIS (Léo de) : Léo Guy Antoine de Lévis (1786-1870), marquis de Lévis-Gaudiez.

- Il est issu de la prolifique famille de Lévis, d'ancienne chevalerie (avec une filiation suivie depuis 1180), membre de la branche de Gaudiez, distincte de la branche de Lérant et de Mirepoix, nonobstant les incessants mariages endogamiques entre les membres de ces différentes branches.
- Il est petit-fils de Joseph Chrysante de Lévis, marquis de Gaudiez (†1764), capitaine des galères, et de Louise Élisabeth de Lévis-Lérant (née vers 1730), épousée le 4 octobre 1750.
- En ligne maternelle, il est petit-fils de Marc Antoine de Lévis-Mirepoix, baron puis comte de Lugny (1739-1794), maréchal de camp (1781), député de la noblesse de Dijon en 1789, Constituant de droite en 1789-1791, arrêté sous la Terreur et guillotiné le 4 mai 1794, et de Louise Grimod de la Reynière (1744-1776), épousée le 28 novembre 1762.
- Il est fils de *Guy Henri Joseph Marie-Thérèse de Lévis*, marquis de Gaudiez (1757-1828), maréchal de camp (janvier 1815), mis à la retraite le 17 février 1819, pair de France royaliste du 5 novembre 1827 (« fournée Villèle ») à sa mort le 14 août 1828, et d'Antoinette Madeleine de Lévis-Mirepoix (1763-1833), épousée le 23 avril 1782.
- Son père est cousin germain de Charles Philibert de Lévis, marquis de Lévis-Mirepoix (1753-1794), maréchal de camp (1^{er} mars 1791), député de la noblesse de Paris aux États généraux, Constituant de droite en 1789-1791, guillotiné le 27 mai 1794² ; notre député Léo de Lévis est donc cousin issu de germain des enfants de celui-ci et notamment de son fils Athanase Gustave Charles, marquis de Lévis-Mirepoix (1792-1851), pair de France siégeant à droite de novembre 1827 à août 1830.

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, t. 18, 1^{er} semestre 1824, n°658, p. 114.

² Le père de Charles Philibert de Lévis, Louis Marie de Lévis-Lérant, marquis de Lévis-Mirepoix (†1800), brigadier, est en effet le frère de Louise Élisabeth de Lévis-Lérant cité *supra*, grand-mère paternelle de notre député.

- Il est en revanche beaucoup plus lointainement cousin, par une branche distincte depuis la fin du XVI^e siècle, de *Gaston Pierre Marc*, duc de Lévis-Léran (1764-1830), Constituant monarchien en 1789-1791, puis pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 15 février 1830, membre du centre droit (cf. sa fiche).
- Léo de Lévis, né le 30 août 1786, devient officier, et il atteint en 1828 le grade de lieutenant-colonel de cavalerie. Il a épousé le 15 juin 1812 Madeleine Le Pelletier des Forts.
- Il siège comme député de la Loire de mai 1828 à juin 1829 (à la suite d'une élection partielle en avril 1828 au collège du département, pour remplacer Fournas, décédé), puis comme pair de France par droit héréditaire de juin 1829 à août 1830 ; il est exclu de la Chambre haute à la révolution de Juillet, car son père avait été nommé pair sous Charles X. Il meurt bien plus tard le 17 janvier 1870.
- Fidèle à la droite, il est resté continûment muet dans les deux Chambres.
- Il est baron-pair héréditaire (lettres patentes, 16 juin 1829).
- Un fils unique, Guy Antoine de Lévis-Gaudiez (1832-1850), mort à 18 ans.
- À noter le mariage de deux neveux, tous deux fils du comte Hubert Nabert Joseph de La Ferté-Meung et d'Antoinette Louise de Lévis, la sœur de Léo de Lévis : 1^o *Fernand* Hubert Jacques Antoine de La Ferté-Meung (1805-1884), marié le 14 juin 1829 à *Clotilde* Adélaïde Christine Molé (1810-1872) ; *Hubert* Norbert Joseph de La Ferté-Meung (1806-1898), membre du « bureau du roi » représentant le comte de Chambord à Paris depuis 1852, marié le 18 août 1830 à *Élisabeth* Françoise Molé (1812-1832). Les deux épouses sont l'une et l'autre filles de Mathieu Molé (1781-1855), conseiller d'État, préfet, comte d'Empire (1809), directeur des Ponts-et-Chaussées, ministre de la Justice (1813), pair de France, ministre de la Marine (12 septembre 1817-29 décembre 1818), ministre des Affaires étrangères (11 août 1830-1^{er} novembre 1830), président du Conseil (1836-1839), député sous la seconde République, et membre de l'Académie Française (1840).

LÉVISTE de MONTBRIAN : Jacques Gabriel Marie Suzanne **Léviste de Briandas, vicomte de Montbrian** (1773-1854).

- Né à Trévoux (Ain), il semble être issu d'une famille roturière.
- Il est membre du conseil général de l'Ain¹, et député de l'Ain de décembre 1820 au 16 mai 1830 (élu au collège du département en 1820 et 1827, et à l'arrondissement de Trévoux en 1822 et 1824).
- Villèliste de 1820 à 1825, et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il se rapproche ensuite de la contre-opposition royaliste à partir de 1825, choisi malgré tout faute de mieux comme président de collège électoral d'arrondissement tant en 1824 qu'en 1827 ; il se rallie à Martignac en 1828-1829 et vote finalement avec la gauche pour l'adresse des 221 en mars 1830, non sans hésitations toutefois.
- Il est resté muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 1628/ dossier 39).

LÉZARDIÈRE (baron Joseph de) : *Joseph Alexis Robert, baron de Lézardière* (1765-1858).

- Il est issu d'une famille de la noblesse poitevine, connue depuis 1349, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1465), maintenue noble en 1667 et 1697, de tradition politique libérale.
- C'est le fils de Louis Jacques Robert de Lézardière, syndic de la noblesse du Poitou en 1789, comparaisant aux assemblées de la noblesse de Fontenay-le-Comte en 1789.
- Il est frère de Jacques Paul Toussaint Robert de Lézardière, organisant dès 1790 un comité secret contre-révolutionnaire du Poitou, et guillotiné en juillet 1794.
- Officier, Joseph de Lézardière est admis dans une École Militaire en 1779.
- Il comparait lui aussi aux assemblées de la noblesse de Fontenay en 1789. Il est député de la Vendée du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816 (après avoir été choisi en août 1815 comme candidat à la députation par le collège d'arrondissement des Sables-d'Olonne, puis élu député par le collège départemental situé à Bourbon-Vendée). Battu en octobre 1816, il réalise un score insignifiant en octobre 1818, ce qui met un terme définitif à sa carrière politique
- Ultra-royaliste, il a fait trois interventions à la Chambre des députés.

¹ Cf. Archives nationales, F¹BI 229/1.

LÉZARDIÈRE (vicomte Charles de) : Eutrope Charles Athanase Benjamin Robert, vicomte de Lézardière (1777-1866).

- C'est un cousin du précédent, issu de la même famille.
- Il a eu un frère massacré en septembre 1792, lors de l'incendie du château familial à Poiroux (Vendée) où le député se réinstalle sous la Restauration.
- Il assiste à Paris au procès de Louis XVI (janvier 1793)¹, puis il sert comme officier vendéen, en qualité d'aide de camp de Charette de 1794 à 1796 ; arrêté, il échappe de peu à l'exécution par sa fuite, rejoint son père en émigration, de 1796 à 1800 environ, et s'illustre sous le Consulat par ses activités mondaines d'homme de salon.
- Exploitant de carrières d'ocre avant la Révolution, il devient chef d'état-major des gardes nationales de Vendée de 1816 à 1818.
- Préfet de la Mayenne (novembre 1828-février 1830) nommé par Martignac, et destitué par Polignac, il refuse en 1831 la préfecture du Nord que lui propose Louis-Philippe (dossier F¹bi 166/32).
- Il siège comme député de la Vendée de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement des Sables d'Olonne), puis député de la Mayenne de septembre 1830 au 20 avril 1831 (élu en juin 1830 à l'arrondissement de Laval contre le député sortant Léon Leclerc, cf. ce nom) ; il est membre, puis président du conseil général de la Mayenne en 1848-1849.
- Membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi et villèliste en 1824, il rejoint la contre-opposition en 1825-1827². En 1830, il accepte le serment au régime de Juillet, mais il demeure légitimiste, comme l'attestent ses discours à la Chambre (notamment un, où il critique la reconstitution de la Garde nationale en milieu urbain, avec un recrutement trop large à ses yeux) et son ouvrage *la Vendée en 1832*, qui défend l'équipée de la duchesse de Berry.
- Il a fait 26 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Il est chevalier de Saint-Louis (depuis novembre 1814).

Témoignages :

- Salaberry : « Homme à petits moyens et à grandes prétentions » (Salaberry, *Souvenirs politiques*, vol. 1, p. 131).
- Lamartine : « Un orateur royaliste, d'une parole écoutée, d'un caractère loyal et d'un dévouement raisonné à la monarchie » (Lamartine, *Histoire de la Restauration*, vol. 10, livre 46, p. 92).

LIMAIRAC : Charles Antoine Gabriel de Limairac (1770-1847).

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie toulousaine, connue depuis 1674 et anoblie par charge en 1724 (cf. *infra*).
- Il est le petit-fils, en ligne paternelle, d'un bourgeois de Toulouse, nommé capitoul en 1724, et ainsi anobli, et en ligne maternelle, d'un secrétaire du roi près la chancellerie de Montauban.
- Conseiller de préfecture de la Haute-Garonne, à Toulouse (juin 1811-juillet 1814), il est promu sous-préfet de Toulouse (juillet 1814-mars 1815), sa nomination par le duc d'Angoulême comme préfet de Haute-Garonne en juillet 1815 n'étant pas agréée par Louis XVIII ; il connaît de nouvelles promotions comme préfet du Tarn-et-Garonne (mars 1822-juillet 1827), et du Vaucluse (juillet 1827-novembre 1828), avant sa mise à la retraite par le gouvernement Martignac ; il est pensionné en février 1829 (dossier F¹bi 158/12 et 166/33).
- Il est député de la Haute-Garonne du 9 octobre 1815 au 23 décembre 1823 (élu à l'arrondissement de Toulouse en 1821) ; en compagnie de ses collègues Villèle et Puymaurin, il présente en mai 1816 au roi Louis XVIII, l'adresse de la Garde nationale à cheval de Toulouse offrant 3000 francs à distribuer aux anciens soldats vendéens.
- Il est ultra-royaliste, puis villèliste.
- Il a fait douze interventions à la Chambre des députés.

¹ Le *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur*, publié par Edmond Biré, Paris, Jules Gervais, 1884, rééd. 1895, vol. 1, p.438, rapporte cette anecdote édifiante, selon laquelle la mère de Charles de Lézardière, « retirée à Choisy-le-Roi, lorsque son fils est revenu de Paris, portant sur ses traits décomposés la nouvelle de la mort du Roi, [serait] tombée morte ».

² Mais contrairement à la plupart des dissidents de droite, moins scrupuleux, le député refuse les voix de la gauche libérale fin 1827, ce qui lui vaut d'être battu.

- Il est chevalier de Saint-Louis, chevalier, puis officier (27 février 1816) de la Légion d'Honneur (LH 1642/ dossier 2), et « mainteneur » aux Jeux Floraux¹.
- Il a eu deux fils parlementaires, l'aîné, Charles Jean Edmond de Limairac (1804-1860), avocat, sauf une brève comme magistrat à la fin de la Restauration, comme juge auditeur au tribunal de première instance de Toulouse (13 février 1826), puis comme conseiller auditeur à la cour royale de Toulouse (8 janvier 1828)², démissionnaire en 1830, élu ensuite député de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative (1849-1851), légitimiste et opposé à Louis-Napoléon Bonaparte ; le cadet, André François Jules de Limairac (1806-1876), industriel, élu député légitimiste du Tarn-et-Garonne de 1871 à 1875, puis sénateur en 1876.

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « C'est le rieur le plus déterminé de la Chambre, et le boute-en-train des autres rieurs. M. Cornet d'Incourt lui doit beaucoup ; aucun de ses bons mots n'est perdu pour M. Limairac qui paraît s'être dévoué à soigner leurs succès. Quand vous lisez dans le compte rendu d'une séance *on rit*, vous pouvez être sûr que M. de Limairac ait pour sa bonne part. Ce qu'il y a de plus singulier dans le caractère de ce député, c'est qu'il passe subitement d'un sourire à l'expression de la plus sombre mélancolie. Il est grand et sec ; ses joues sont caves, son teint cuivré, ses prunelles jaunes. C'est la plus triste figure que rieur est jamais portée » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 228-229).

LINGUA de SAINT-BLANQUAT : Arnaud Lingua de Saint-Blanquat (1779-1864).

- Il est issu d'une famille piémontaise de marchands anoblis, installée en France fin XVI^e siècle (avec une filiation suivie depuis 1604), possédant aux environs de Foix la terre de Saint-Blanquat depuis 1610, maintenue noble en 1717, ayant donné notamment pendant les guerres de Religion un évêque ligueur de Saint-Lizier (Ariège).
- Il est fils de Jean Lingua de Saint-Blanquat, élu député de la noblesse du Couserans (Ariège) aux États Généraux en 1789, mais démissionnaire au profit de son beau-frère, élu maire de Saint-Lizier (1789) puis juge de paix du canton (1790-1791, puis 1801-1802), assez favorable aux idées nouvelles jusqu'en 1792, mais emprisonné à Toulouse sous la Terreur (1793-1794).
- Il est frère cadet de Louis Lingua de Saint-Blanquat, conseiller municipal de Saint-Lizier (1800), inscrit sur la liste « politique » des 60 notables, amis présumés du régime à l'échelle du département, en 1805 et en 1813.
- Il n'a pas émigré, alors que son frère, au contraire, a été inscrit sur la liste des émigrés par les révolutionnaires, ce qui permet à la famille d'être indemnisée comme telle en 1826.
- Conscrit (1800), et lieutenant de hussards dans l'armée du Rhin, il quitte l'armée vers 1804 à la suite de l'assassinat du duc d'Enghien, et obtient sa mise en réforme.
- Sous la Restauration, il suit une carrière administrative, comme conseiller de préfecture de l'Ariège (avril 1816-septembre 1824), préfet du Gers (septembre 1824-novembre 1828) puis préfet de la Dordogne (novembre 1828-août 1830), dossier F¹bI 166/34.
- Conseiller municipal de Saint-Lizier comme son frère sous l'Empire, il est en outre membre du conseil général (1818), et député de l'Ariège de novembre 1821 (à la suite d'une élection partielle en septembre 1821) au 20 avril 1831 (toujours élu à l'arrondissement de Foix).
- Membre du centre droit, il s'intègre dans la majorité villèliste - d'où sa désignation comme président du collège d'arrondissement en 1824 -, puis il prend sans doute plus de distances par rapport au gouvernement, ce qui explique que l'ancien député Fornier de Clauzelles (cf. ce nom) lui ait été préféré comme président du collège en 1827. Toutefois, rallié à nouveau à la droite dès 1828, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, mais prête néanmoins le serment au régime de Juillet.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre des députés.
- Chevalier de la Légion d'Honneur (26 juin 1820), il est aussi chevalier de Malte.

¹ C'est-à-dire juré des Jeux Floraux de Toulouse, célèbre institution créée en 1324, qui distribuait chaque année des prix aux lauréats d'une compétition littéraire, transformée en Académie par Louis XIV en 1694. Sur celle-ci, on renvoie au n° que lui consacrent les *Annales du Midi*, t. 114, n°238, avril-juin 2002, avec des articles de Pierre Escudé et d'Isabelle Luciani sur l'évolution de l'institution aux XVI^e et XVII^e siècles, avec une imbrication d'enjeux culturels et politiques, avec une rivalité permanente entre capitouls et parlementaires.

² Cf. le dossier matricule des magistrats BB 6*/534, registre 10, n° 7110.

LIZOT : Pierre Jean Charles *Laurent Lizot* (1768-1827).

- Avocat au parlement de Rouen (novembre 1787-septembre 1790), il est ensuite juge de paix à Brionne, sa commune natale (Eure) de 1791 à 1798. Il est élu par les collèges électoraux du département de l'Orne juge au tribunal de Cassation (avril 1798-avril 1800) ; après huit années d'interruption, il est nommé procureur impérial, puis procureur du roi, à Bernay-de-l'Eure (juillet 1808-mars 1817) ; enfin, il est juge de paix du 10^e arrondissement de Paris, du 12 mai 1824 jusqu'à sa mort le 31 janvier 1827¹.

- Un de ses parents, conseiller à la cour royale de Caen sous la Restauration, est promu chevalier de la Légion d'Honneur le même jour que lui.

- Il siège comme député de l'Eure du 9 octobre 1815 à sa mort en janvier 1827 (élu à l'arrondissement de Bernay à partir de 1820), président du collège électoral départemental en octobre 1816 (à la place de Ternaux, d'abord nommé à cette fonction, qui renonce). Auteur en 1815 d'un *Démenti donné aux bruits calomnieux répandus sur l'intention des députés des départements*, il est également à l'origine en 1821 d'une *Réponse de la lettre de M. Gattier à M. Lizot, député, par un ami de M. Lizot*.

- Membre de la « minorité ministérielle » en 1815, puis centriste constitutionnel hostile aux ultra-royalistes, il s'intègre opportunément ensuite à la masse villèliste dans les années 1820.

- Il a fait 33 interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (30 avril 1821², LH 1647/ dossier 38).

- Son fils, Pierre Lizot, né le 31 juillet 1797, est avocat, puis substitut près le tribunal de première instance de Rouen (23 juillet 1821-25 novembre 1825), procureur du roi près le tribunal d'Yvetot (25 novembre 1825-28 décembre 1826), du Havre (28 décembre 1826-3 juin 1834), de Rouen (3 juin 1834-5 septembre 1840), enfin président de chambre au tribunal de Rouen, nommé le 5 septembre 1840, fait chevalier de la Légion d'Honneur le 11 février 1829³ ; son petit-fils, Pierre *Gustave* Lizot, (1831-1896), substitut du procureur à Rouen, puis préfet de la Seine-Inférieure (mars 1871-décembre 1877), est révoqué par les républicains, puis siège comme sénateur de la Seine-Inférieure de 1882 à 1891, parmi les monarchistes, puis les partisans de Boulanger⁴.

Témoignage :

-Alexis Lagarde : « Cet honorable membre est connu pour l'inflexibilité de ses principes ministériels, qui résistent à tous les chocs, au changement des personnes et aux variations des systèmes. Le soleil cessera d'être au centre du monde, avant que M. Lizot cesse d'être au centre de la Chambre » (*Nouvelle biographie pittoresque des députés à la Chambre septennale*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, p. 110).

LOISSON de GUINAUMONT : (Claude) Marie Louis **Loisson de Guinaumont** (1773-1849).

- Il est issu d'une famille champenoise, originaire de Châlons (sur-Marne), anoblée en 1627 par charge, exercée sur deux degrés, de trésorier général des Finances de Châlons, maintenue noble (1688), ayant fourni en 1693 un gouverneur de Châlons.

- Il a épousé en 1794 Louise-Darie Pinteville de Cernon, proche parente d'un collègue champenois à la Chambre siégeant à droite (cf. ce nom).

- Vraiment très riche, il paye 6340 francs de cens en 1820⁵.

- Maire de sa ville natale Mairy-sur-Marne (Marne), et membre du conseil général de la Marne, il siège comme député de la Marne de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).

- Villèliste, et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il a fait deux interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur⁶. On lui attribue un roman paru sous couvert d'anonymat à la Société catholique des bons livres en 1823, intitulé *Mémoires de M. de Belval, ou la Vérité reconnue*⁷.

¹ Sur cette dernière fonction, cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n°231.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Sur cette carrière du fils, cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/533, registre 9, notice n° 6417.

⁴ Cf. à son sujet la notice de Jean-Pierre Chaline, in *Dictionnaire des parlementaires de Haute-Normandie 1871-1940*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, pp. 210-211.

⁵ Archives communales de Chalons, cote 2/1 K1, listes électorales.

⁶ Renseignement mentionné dans son acte de décès, Archives communales de Châlons, série E, an 1849, acte n°72.

⁷ Rééd. 1829, VI-306 p. Mentionné dans le catalogue de la Librairie Clavreuil n°349, mars 2002, p. 128.

LONGUÈVE : Jean-Louis **Henry** (1752-1841), officiellement dénommé **Henry de Longuève** depuis janvier 1815.

- Il est issu d'une famille d'origine berrichonne, roturière jusqu'à l'anoblissement du député (cf. *infra*).
- Petit-fils, en ligne paternelle, d'un marchand-fabricant de draps, deux fois échevin d'Aubigny (Berry), il est fils d'un négociant en laine à Aubigny, installé ensuite à Orléans, devenu conseiller secrétaire du roi en la grande chancellerie (1775-1790)¹, propriétaire du fief de Longuève.
- Il suit des études au collège d'Orléans, sa ville natale, puis à la faculté de droit d'Orléans.
- Avocat à Orléans, il est pourvu de la charge d'avocat du roi au baillage et présidial d'Orléans (22 mars 1775-1789), puis demeure sans activité professionnelle jusqu'en 1814.
- Sous la Restauration, il est nommé maître des requêtes au conseil d'État du 5 juillet 1814² au 26 août 1824 (en service ordinaire du 5 juillet 1814 au 20 janvier 1819, affecté alors au comité de l'Intérieur et du Commerce, puis du 9 janvier 1822 au 26 août 1824, affecté alors au Comité de Législation ; placé en service extraordinaire du 20 janvier 1819 au 9 janvier 1822 – ce qui constitue une sanction de son positionnement ultra-royaliste -, il est ensuite promu conseiller d'État en service extraordinaire du 26 août 1824 au 20 août 1830, titre honorifique qui ne lui permet plus de participer aux délibérations du conseil d'État.
- Élu député du tiers état aux États Généraux, il siège comme député monarchien³ de centre droit à la Constituante en 1789-1791 - un moment secrétaire de cette Assemblée -, son attitude durant cette période étant récompensée à la Restauration par un anoblissement ; menacé sous la Terreur ; député du Loiret au Conseil des Cinq-Cents d'avril à septembre 1797, destitué à cette date comme royaliste par le coup d'État de fructidor⁴ ; membre du conseil général du Loiret sous l'Empire, puis à nouveau député du Loiret du 9 octobre 1815 au 26 mars 1817, et de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu alors au collège du département en 1820 et 1822, et à l'arrondissement de Gien en 1824) ; élu par ses collègues secrétaire de la Chambre pour la session de 1823 (février-mai 1823).
- Membre de la fraction intermédiaire entre les ultras et le centre droit, il est totalement rallié à la droite villèliste, d'autant qu'il connaît personnellement le président du Conseil Villèle.
- Il a fait cinq interventions à la Chambre. Il meurt à 89 ans le 23 juillet 1841⁵.
- Anobli à titre héréditaire (ordonnance, 6 septembre 1814⁶, puis lettres patentes, 10 mars 1815), il est officiellement autorisé à porter le nom d' « Henry de Longuève » (ordonnance, 31 janvier 1815⁷), puis est fait baron à titre personnel (lettres patentes, 17 mai 1828) ; il est en outre chevalier, puis officier (août 1823) de la Légion d'Honneur (LH 1288/ dossier 22), et chevalier de Malte.

LORGERIL aîné : Jean-François Toussaint, **comte de Lorgeril** (1751-1825) et seigneur de Parigny.

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, originaire de Saint-Malo, qui aurait participé aux croisades au XIII^e siècle, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1530), et maintenue noble en 1668 ; membres nommés comtes à titre de courtoisie.
- Il est fils d'un officier de marine, ayant atteint le rang de capitaine de vaisseau.
- Lui-même capitaine de vaisseau en 1789, il est promu au rang de contre-amiral sous la Restauration.
- Député ultra-royaliste de la Manche du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, il est resté muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (décoré avant 1800).

¹ Mais seulement quinze ans, sans mourir en charge, soit trop peu de temps pour provoquer l'anoblissement de sa famille. Cf. sur la famille Henry, Christine Favre-Lejeune, *Les secrétaires du roi...*, vol. 2, p. 700.

² *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 270.

³ Il fait partie du « comité central » réunissant quinze députés monarchiens dès août 1789, cité par Robert Griffiths dans *Le Centre perdu. Malouet et les Monarchiens*, Grenoble, PUG, 1988, p. 67.

⁴ Dans les délibérations préalables des Directeurs républicains à l'origine du coup d'État de Fructidor, Longuève est tout particulièrement désigné comme un des meneurs des complots royalistes à Paris organisés par ceux qui viennent d'être élus députés : « Le Directoire reçoit l'avis que des chouans, se disant membres du Corps législatif, sont rassemblés chez Henry Longuève » (Victor Pierre, *18 fructidor, documents inédits*, Paris, A. Picard et Société d'Histoire contemporaine, 1893, 516 p., p. 54).

⁵ *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, nécrologe 1841-1842, p. 328.

⁶ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°307, pp. 231-232.

⁷ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°693, p. 106.

- Un petit-neveu, Hippolyte Louis de Lorgeril¹ (1811-1888), rédacteur en chef du journal légitimiste *l'Impartial de Bretagne* en 1842-1843, ayant participé à la visite de Belgrave Square au comte de Chambord en 1843, puis élu sous la Troisième République conseiller général de Jugon (Côtes-du-Nord) d'octobre 1871 à juillet 1888, député légitimiste des Côtes-du-Nord à l'Assemblée Constituante en 1871-1875, siégeant à l'extrême-droite parmi les cheveu-légers, enfin choisi par ses collègues comme sénateur inamovible de 1875 à sa mort en juillet 1888.

LORGERIL : *Louis François Marie, comte de Lorgeril* (1778-1842).

- C'est un cousin issu de germain du précédent², issu de la même famille.

- Il est petit-fils d'un officier supérieur de marine ayant atteint le grade de capitaine de vaisseau.

- Il épouse en premières noces le 18 février 1798 Marie Louise Nympe Sophie de Bizemont (1778-1800), fille du marquis Louis Gabriel de Bizemont, député de droite (cf. sa fiche), et en secondes noces le 12 février 1805 Julie Marie de La Forest d'Armaillé, fille de Gabriel Julien Jacques Louis de La Forest d'Armaillé (1764-1833), député à la « Chambre introuvable » de 1815 (cf. sa fiche).

- Membre du conseil général d'Ille-et-Vilaine dès l'Empire, depuis juillet 1811³, et fondateur des comices agricoles de Bretagne en 1817, il est maire de Plesdev (Ille-et-Vilaine), puis maire de Rennes (12 juillet 1821⁴-31 juillet 1830), et député d'Ille-et-Vilaine de février 1828 à juin 1830, à l'issue d'une élection partielle à l'arrondissement de Rennes pour remplacer Corbière, nommé pair de France ; il est battu à Dinan (Côtes-du-Nord) par le candidat ministériel Bizien du Lézard (cf. ce nom) en juin 1830.

- Membre du centre droit soutenant le gouvernement Martignac, il devient brièvement en 1830 le *leader* d'un petit groupe regroupant la fraction modérée de la droite, qui tente vainement en mars 1830 une conciliation entre Polignac et la gauche, lors de la discussion de l'adresse des 221, par le vote d'un amendement transactionnel, dit « amendement Lorgeril », très largement rejeté par les deux camps ; il se résout finalement à soutenir l'adresse de son vote positif, rompant ainsi totalement avec la droite.

- Il a fait 18 interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier (30 septembre 1818⁵), puis officier (8 juin 1825) de la Légion d'Honneur.

- Un petit-fils, Charles Louis de Lorgeril (1849-1897), président de la Société d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, puis député conservateur (droite) et anti-boulangiste des Côtes-du-Nord de 1889 à 1893.



Louis de Lorgeril (1778-1843), Maire de Rennes et député de l'Ille-et-Vilaine sous la Restauration. (Cliché musée de Bretagne, Rennes).

Louis de Lorgeril

¹ Sur celui-ci, cf. la notice de Claude Geslin dans *Les immortels du Sénat, 1875-1918, les cent seize inamovibles de la Troisième République*, dir. Jean-Marie Mayeur et Alain Corbin, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, pp. 402-404. En revanche, les filiations indiquées par l'auteur de la notice entre Jean-François de Lorgeril (1751-1825) et Louis de Lorgeril (1778-1843) semblent erronées. Cf. également René Kerviler, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, tome X, pp. 477-479, qui s'avère néanmoins très décevant sur cette famille.

² Cf. H. Jouglu de Morenas, *Grand armorial de France*, Paris, Société du grand armorial de France, 1939, réimpression Paris, Berger-Levrault, 1975, vol. 4, p. 475.

³ Liste de nomination par Napoléon du 11 juillet 1811, conservée aux Archives nationales, cote F¹bI/229/1.

⁴ Date fournie par le registre des maires de grandes villes, établi sous la Restauration, et conservé en F¹bI/241.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur). Lorgeril est alors maire de Plesdev.

LORIMIER : Pélage Adélaïde **de Lorimier** (1784-1835).

- Il est issu d'une famille originaire de Normandie, anoblie par charge de conseiller secrétaire du roi en 1724, plusieurs membres de la famille comparaissant aux assemblées de la noblesse de Saint-Lô et de Valognes en 1789.
- Né à Carentan (Normandie), il est officier d'artillerie sous la Restauration, il est chef d'escadron de la garde royale, y servant comme capitaine de l'artillerie à pied, jusqu'à sa mise à la retraite en 1833. Il a épousé Sophie Laffoley de Sorteval (1784-1875).
- Il siège comme député de la Manche de décembre 1826 au 20 avril 1831 (il est élu en 1826 à l'arrondissement de Saint-Lô lors d'une élection partielle, en remplacement d'Yver, décédé, puis au collège du département en 1827 et en 1830).
- Villèliste, puis fidèle ensuite à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, mais accepte en revanche le serment au nouveau régime de Juillet.
- Il a fait trois interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Il est chevalier de Saint-Louis (août 1823), et officier de la Légion d'Honneur (octobre 1827, LH 1659/ dossier 54).

LORMAND : Jacques **Taurin de Lormand** (1762-1847).

- Il est issu d'une famille béarnaise, anoblie par charge de secrétaire du roi près le parlement de Pau, en 1768.
- Il est conseiller au parlement de Pau jusqu'en septembre 1790, puis n'exerce plus aucune activité publique jusqu'à la seconde Restauration. Vraiment riche, il paye 3780 francs de cens en 1815.
- Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Bayonne (Basses-Pyrénées) le 26 juillet 1815¹ pour les élections d'août 1815, il est député des Basses-Pyrénées du 10 octobre 1815 au 17 juillet 1819.
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis du centre droit constitutionnel de 1816 à 1818, il se rapproche vainement des ultras pour les élections de 1819, mais il est battu, en dépit du soutien public dont il bénéficie dans *le Conservateur*².
- Il a fait trois interventions à la Chambre des députés.

Témoignage :

- Comte d'Argout : « M. Lormand, de Bayonne, [...] est riche ; depuis 25 ans ; il n'a occupé aucun emploi. Il a beaucoup étudié les lois et les finances de l'Angleterre ; ses opinions, de constitutionnelles, qu'elles étaient, sont devenues exclusives. Ce changement peut être attribué à l'impulsion donnée aux esprits lors de l'arrivée de M^r le comte de Damas. La facilité avec laquelle il a changé de principes prouve qu'il peut en changer encore » (d'Argout, rapport préfectoral du 26 août 1815 envoyé au ministre de l'Intérieur, Archives nationales, conservé par erreur en F¹cIII/Gironde/3).

LUGAT : Anne *Claude* **de Lugat** (1769-1854).

- Il est issu d'une famille de la noblesse agenaise, comparaissant aux assemblées de la noblesse à Agen en 1789 (sans indications de l'ancienneté nobiliaire, ce qui fait retenir cette dernière date, à défaut).
- Maire d'Agen, sa ville natale, de 1815 à 1830, membre du conseil général, et député du Lot-et-Garonne de février 1828 au 16 mai 1830 (élu à l'arrondissement d'Agen), battu en 1830 par Teulon (cf. ce nom), qui apparaît comme plus modéré.
- Initialement proche de la « défection », il est élu comme dissident contre Becays de la Caussade grâce à l'alliance des libéraux et de la contre-opposition ; il rallie la droite en 1829, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Resté muet à la Chambre des députés, il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 1675/ dossier 16).

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 58.

² *Le Conservateur*, septembre 1819, 49^e livraison, article « Sur les élections » de Chateaubriand, p. 485.

LUR-SALUCES (Alexandre de) : Louis *Alexandre* Eugène, **comte de Lur-Saluces** (1774-1842).

- Il est issu d'une famille originaire de Franconie en Allemagne, établie en France, précisément en Guyenne et en Périgord depuis le X^e siècle, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1432 seulement), marquis à titre de courtoisie depuis le XVI^e siècle, scindée depuis 1786 en deux branches, dont la branche cadette, dite des comtes de Lur-Saluces.

- Fils de Claude Henri Hercule Joseph de Lur-Saluces (1731-1793), maréchal de camp (1770), mort guillotiné à Bordeaux le 14 décembre 1793, il est en outre le frère du député suivant¹.

- Né le 30 août 1774, il est baptisé à l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas à Paris ; émigré de 1791 à 1802, il sert dans l'armée des princes, émigre en Angleterre, puis devient officier de cavalerie en Espagne. Rentré en France sous le Consulat, il épouse Marie Eugénie de Bellecourt (1779-1864), créole, fille d'un propriétaire colonial basé à Port-au-Prince (Saint-Domingue), Michel de Bellecourt (1779-1864). Sous la seconde Restauration, Alexandre de Lur-Saluces reprend le service militaire, et il est promu colonel de cavalerie en 1815.

- Il anime à la fin de l'Empire un Institut philanthropique, qui est un paravent d'une société secrète royaliste bordelaise. Nommé « commissaire » du roi en Gironde en juin 1815 (Cent-Jours), il est député de la Gironde du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, élu en novembre 1820, mais démissionnant dès le 2 janvier 1821, à peine quinze jours après l'ouverture de la session.

- Ultra-royaliste, il reste muet à la Chambre.

- Il est chevalier de Saint-Louis (novembre 1814).

- Sa fille unique, Léontine Gabrielle de Lur-Saluces (1814-1900), a été mariée à son cousin germain Thomas Jean *Henri* de Lur-Saluces, fils du député suivant (cf. *infra*) ; il a eu également un petit-neveu, Romain-Bertrand de Lur-Saluces (1810-1867), nommé pair de France le 5 novembre 1827, avec titre de baron-pair (ordonnance du même jour), mais ne siégeant pas, en raison de sa minorité, jusqu'à son exclusion légale le 31 août 1830.

LUR-SALUCES (Eugène de) : Ferdinand *Eugène* Auguste, **comte de Lur-Saluces** (1780-1867).

- Il est le frère cadet du précédent, benjamin de la famille.

- Né dans la capitale, c'est un grand exploitant viticole du célèbre cru bordelais de Yquem.

- On ne sait s'il a émigré ; revenu en ce cas en France dès le début du Consulat, il épouse le 29 juin 1800 à Bordeaux Marie Thérèse Gabrielle de Montalier (1785-1811).

- Il est nommé chef d'escadron de hussards dans le département de la Moselle (1815-1820), puis officier des gardes du corps du roi (1820), avec rang de colonel de cavalerie (1827-1830).

- Conspirateur royaliste à Bordeaux en mars 1814 et en 1815, il est membre du conseil général, et député de la Gironde de mars 1824 au 16 mai 1830 (élu à l'arrondissement de La Réole, en 1824, dans un conflit interne à la droite, contre Duhamel (cf. ce nom), obligé quant à lui d'aller se faire élire au tour « de rattrapage » au collège du département). Élu par ses collègues secrétaire de la Chambre pour les sessions 1828, 1829 et 1830 (de février 1828 à mars 1830²), il est réélu député en juin 1830 contre Gautier (élu quant à lui à Bordeaux, cf. ce nom), mais démissionne le 24 août, par légitimisme.

- Membre de la contre-opposition en 1824-1827, il reste ensuite fidèle à la droite, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, puis refuse le ralliement au régime de Juillet.

- Il a fait quatre interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (24 août 1820, LH 1676/ dossier 53).

- Un fils, le comte Thomas Joseph *Henri* de Lur-Saluces, (1808-1891), officier sous la Restauration, devenu conseiller municipal de Bordeaux (1841-1846) puis député centre gauche sous la Troisième République de 1876 à 1879 (élu contre un légitimiste), puis sénateur de la gauche républicaine de 1879 à sa mort en 1891³ ; en outre, le même petit-neveu que celui déjà cité pour son frère.

¹ Cf. sur cette famille l'étude récente de Marguerite Figeac-Monthus, *Les Lur-Saluces d'Yquem de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle*, Talence, Fédération historique du Sud-Ouest et Bordeaux, Mollat, 2000, 463 p. ; également des indications généalogiques précises dans Jean-Baptiste Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, Clermont-Ferrand, impr. Perol, 1848, t. III, p. 454.

² Depuis l'adoption de la septennalité de la Chambre en 1824, les députés n'élisent leur bureau (vice-présidents, secrétaires et questeurs) qu'une seule fois au début pour toute la durée de la mandature.

³ Sur ce dernier, cf. la notice Jacqueline Herpin, dans Sylvie Guillaume, Bernard Lachaise (dir.), *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième République*, Talence, Presses Universitaires de Bordeaux, 1998, pp. 296-299.

Témoignage :

- Alexis Lagarde : « M. Lur-Saluze [sic] est officier des gardes du corps. Il siège à l'extrême droite, ou plutôt, il ne siège nulle part, car il est toujours malade » (*Nouvelle biographie pittoresque des députés de la Chambre septennale*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, p. 111).

LUSSY : Auguste Charles Bernard *François-Xavier de Lussy* (1784-1860).

- Né à Maubourguet (Hautes-Pyrénées), il vient d'une famille dont la noblesse n'a pu être établie.
- Il suit des études à l'École militaire de Sorèze, de réputation internationale, créée en 1776.
- Il doit être capitaine d'infanterie légère en 1815 (sauf confusion, toujours possible, avec un parent).
- Premier avocat général près la cour royale de Pau (avant 1821-1830), il est nommé conseiller à la cour royale de Paris fin 1830 par le régime de Juillet.
- Député des Hautes-Pyrénées de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département), il est réélu en juin 1830, mais il est soumis quelques mois plus tard à réélection en raison de sa nomination comme magistrat - la législation ayant changé à cet égard -, sans y parvenir à nouveau.
- Membre de la droite, il s'abstient peut-être lors du vote sur l'adresse des 221 le 16 mars 1830 (sources confuses), puis se rallie au nouveau régime de Juillet.
- Il a fait trois interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de Saint-Louis (août 1824, sauf confusion), et de la Légion d'Honneur (30 avril 1821¹, LH 1677 / dossier 27).

LUZINES : Louis Xavier **Deluzines**, dit **de Luzines** (1769-1827).

- Il est issu d'une famille roturière, originaire de la Bresse, ayant donné des officiers et des fermiers généraux ; il semble que lui-même soit toujours resté roturier, aucune trace d'anoblissement personnel ou familial n'ayant été retrouvé.
- Petit-fils, en ligne paternelle, d'un juge poitevin, et en ligne maternelle, d'un courtisan, valet de la garde-robe du roi et architecte-inspecteur des bâtiments de France.
- Filleul du comte de Provence (Louis XVIII), et de la duchesse d'Angoulême, il est fils unique d'un valet de chambre du roi, premier commis de la Marine jusqu'en 1789, puis chef du dépôt des archives de la Marine jusqu'à sa mort en 1812.
- Il est gendre d'un subdélégué de l'intendant du Poitou.
- Élève commissaire de la Marine (1787), il est nommé commis au bureau des Ports de Paris, puis au secrétariat du Ministère de la Marine ; sa bibliothèque, très riche et éclectique, contient des récits de voyage, comme des ouvrages de littérature, d'histoire, et de religion.
- Conseiller d'arrondissement de Montmorillon (Vienne, mars 1804), président de canton (1807-1813), il siège comme député de la Vienne du 10 octobre 1815 à juillet 1819, tout en étant membre (depuis décembre 1809) puis président (depuis 1816) du conseil général de la Vienne (jusqu'en 1827).
- Ultra-royaliste, il a fait trois interventions à la Chambre des députés.
- Chevalier de la Légion d'Honneur (août 1824), il n'a pas eu d'enfants de son mariage.

LYLE-TAULANNE : Édouard Honoré, **marquis de Lyle-Taulanne** (1779-1858).

- Il est issu d'une famille de Grasse, ne descendant pas de barons écossais comme elle le prétend, mais néanmoins d'une noblesse d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1495)², ayant donné de nombreux officiers de marine, le père du député étant chef d'escadre.
- Né à Grasse, maire de La Martre (Var, tout près de Grasse), et membre du conseil général, il siège comme député du Var de novembre 1821 au 16 mai 1830 (élu au collège du département) ; réélu en juillet 1830, il démissionne le 18 septembre, par légitimisme.
- Villèliste modéré, il reste fidèle à la droite, vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et refuse le ralliement au régime de Juillet.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre des députés.
- Il est chevalier (22 août 1824³), puis officier (28 octobre 1829) de la Légion d'Honneur (LH 2778 / dossier 35).

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² D'Hozier, *Armorial général*, 5^e registre, 2^e partie, pp. 691-697.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

MAC-CARTHY (Denis de) : *Denis Charles Jean Marie de Mac-Carthy* (1757- ?).

- Il est issu d'une famille de la noblesse irlandaise, d'extraction (la filiation suivie remonte à 1550) installée à Saint-Domingue - le député étant né là-bas, au Cap français -, puis à Bordeaux, naturalisée en 1756, reconnue comme noble par la France en 1765, maintenue noble en 1785.
- Fils d'un négociant armateur anobli, Denis de Mac-Carthy est capitaine de dragons sous l'Ancien Régime.
- Membre du conseil général de la Charente-Inférieure, il est député de ce département du 9 octobre 1815 au 17 juillet 1819.
- C'est un élément modéré de la majorité ultra-royaliste de 1815, puis du centre droit.
- Il est resté muet à la Chambre des députés.

MAC-CARTHY (comte Robert de) : *Robert Joseph, comte de Mac-Carthy Reagh Lévignac* (1770-1827).

- Il est issu d'une autre famille de la noblesse irlandaise, connue dès 1172, d'extraction ancienne (la filiation suivie remonte à 1493), restée fidèle au parti jacobite (pro-Stuarts), installée en France depuis 1770 environ, le député étant né à Londres.
- Il est le fils de Justin Mac Carthy (1744-1814), collectionneur et bibliophile éclairé, ayant constitué une des bibliothèques les plus riches de France vendue après sa mort¹, après avoir obtenu en 1776 du roi Louis XVI des lettres patentes de Grande naturalisation reconnaissant l'extraction ancienne de la noblesse familiale.
- Son frère, l'abbé *Nicolas* Tuite de Mac-Carthy Reagh (1769-1833), est un célèbre prédicateur parisien, membre tout comme son frère de la Congrégation de Paris du R.P. Delpuits dès 1806, de celle de Toulouse dès 1807, puis de la société secrète des « Chevaliers de la Foi » à la fin de l'Empire².
- Né à Toulouse, Robert de Mac Carthy est également possessionné dans le Dauphiné³, ce qui explique son implantation politique sous la Restauration. Il publie en 1790 une brochure intitulée *Rapports politiques de l'Ordre de Malte avec la France, et nécessité de maintenir les traités respectifs entre ces deux puissances, par un gentilhomme languedocien*⁴. Il émigre dès la fin 1790 ; aide de camp du prince de Condé jusqu'en 1801, il obtient du prince en 1797 un brevet de « colonel » de cavalerie.
- Rentré tardivement en France vers 1810, il dirige l'antenne toulousaine des Chevaliers de la Foi, aux côtés du comte du Pac de Bellegarde⁵. Promu maréchal de camp de cavalerie (octobre 1814), il anime, lors des Cent-Jours, sous les ordres de Jules de Polignac, la résistance royaliste de la Savoie jusqu'à Grenoble de mai à juillet 1815, et il manque de se faire exécuter avec Polignac à la suite de leur commune arrestation par Bugeaud le 15 juin. Il conserve au moins jusqu'en 1816 sa fonction courtisane d'aide de camp du prince de Condé. Il est membre du conseil de guerre qui condamne en juin 1816 le général Bonnaire à la déportation, et son aide de camp, Antoine Mietton, à la peine de mort ; il est mis en non-activité en juin 1818, puis en disponibilité en avril 1820.
- En août 1815, il ne parvient pas à se faire élire candidat à la députation au collège d'arrondissement de Valence ; député de la Drôme de novembre 1816 à juillet 1820⁶, il est battu au collège du département en novembre 1820, ce qui met un terme définitif à sa carrière politique.
- Ultra-royaliste et membre actif des « Chevaliers de la Foi », il a fait 20 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (31 juillet 1797), et de la Légion d'Honneur (23 mai 1825, LH 1679/ dossier 57).

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « M. de Maccarthy [sic] est un homme jeune (pour un député), bien fait et d'assez belle apparence. Ses traits ont la régularité des figures antiques ; mais sa voix est aigre, son sourire triste, et son regard

¹ Estimée sous l'Empire par le maréchal Berthier à plus de 800.000 francs de valeur, information fournie par Jules Villain, *La France moderne*, t. III/2, p. 1226, qui n'indique pas sa source.

² Cf. Montbel, *Souvenirs*, Paris, Plon-Nourrit, 1913, ch. III, p. 73, et surtout G. de Bertier, *Le comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, Les Presses Continentales, 1948, ch. 2, pp. 37-38.

³ Sa résidence principale se trouve au château de Franquières à Biviers (Isère).

⁴ Sans lieu ni éditeur, 1790, VIII-69 p.

⁵ Cf. à ce sujet Montbel, *Souvenirs*, ch. 3, p. 72.

⁶ Élu en septembre 1816 candidat par le collège d'arrondissement de Nyons, et confirmé comme député par le collège départemental.

oblique ; il porte les cheveux si courts que sa tête paraît être rasée. Il parle peu à la tribune et avec timidité » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 237-238).

MACHÉCO : Claude *Palamède* Louis **Prémaux, comte de Machéco** (1773-1858).

- Il est issu d'une famille¹ originaire de Bretagne, installée ensuite à Paris et en Bourgogne, anoblée en 1484 (dans des conditions inconnues), et maintenue noble en 1609.
- Il est fils de Chrétien Gaspard de Machéco, conseiller, puis président à mortier au parlement de Dijon, comparaisant aux assemblées de la noblesse à Dijon au printemps 1789, fixé en Auvergne depuis son mariage, d'où l'implantation politique du député.
- Officier supérieur, il atteint le grade de maréchal de camp à une date inconnue ; il est nommé inspecteur général des gardes nationales de la Haute-Loire vers 1816.
- Membre du conseil général de la Haute-Loire, et maire de la commune de Saint-Privat-du-Dragon (Haute-Loire, à proximité de Brioude), il est chef des « volontaires » royaux du département de la Haute-Loire pendant les Cent-Jours (mars-juin 1815), puis député de la Haute-Loire du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (sous réserve), et chevalier de Malte.

MAGNEVAL : *Gabriel* Barthélemy **de Magneval** (1751-1821).

- Il est issu d'une famille roturière de marchands lyonnais.
- Il est d'abord officier d'infanterie, ayant rang de « capitaine » dans l'armée vendéenne sous la Révolution, puis devient marchand de soie².
- Il siège comme député du Rhône du 10 octobre 1815 à sa mort en novembre 1821.
- Ultra-royaliste, il a fait 39 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (août 1819), et de la Légion d'Honneur (LH 2790/ dossier 21, sauf confusion avec son fils qui suit, la fiche étant lacunaire).
- Son fils, Gabriel de Magneval, est conseiller de préfecture du Rhône sous le règne de Charles X (août 1824-août 1830, dossier F¹bI 167/1).

MAINE de BIRAN : Marie François *Pierre* **Gontier de Biran, dit Maine de Biran**³ (1766-1824).

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie périgourdine, connue depuis 1361, restée catholique dans une région protestante, ayant fourni des maires de Bergerac sans interruption de 1646 à 1728.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un conseiller du roi, procureur du sénéchal de Bergerac, également maire de Bergerac.
- Il est fils d'un docteur en médecine, médecin à Bergerac, examinateur au présidial du lieu (1774) ; la mère de Maine de Biran vient d'une vieille famille périgourdine, longtemps installée en Martinique.
- Il est également cousin germain de Guillaume Gontier de Biran (1745-1822), avocat, maire de Bergerac (1779), lieutenant-général du sénéchal, élu député du tiers état de la sénéchaussée de Bergerac en 1789, devenu député de droite à l'Assemblée Constituante en 1789-1791, émigré dès octobre 1791 en Belgique, Allemagne et Hollande, avant son retour en France en 1802 et son anoblissement en septembre 1814.
- D'un tempérament souffreteux, Maine de Biran suit des études au collège des Doctrinaires de Périgueux (1780-1785). Puis il devient cadet aux gardes du corps du roi (janvier 1785), avec rang de lieutenant de cavalerie ; il est blessé lors des journées d'octobre 1789 en protégeant la famille royale.
- Il n'émigre pas, mais il est inquiété sous la Terreur en 1793.
- Il est l'un des administrateurs du département de la Dordogne d'avril à octobre 1795¹ ; il est ensuite, sous l'Empire, conseiller de préfecture de la Dordogne, à Périgueux (mars 1805-janvier 1806), puis sous-préfet de Bergerac (janvier 1806-avril 1811).

¹ Sur cette famille, cf. Jules Villain, *La France moderne*, t. I, *Haute-Loire*, pp. 356-357.

² Selon François Dutacq et André Latreille, *Histoire de Lyon*, Lyon, Pierre Masson, 1952, vol. 3, p. 21.

³ Sur Maine de Biran, on peut renvoyer à Jean Lassaigne, *Maine de Biran homme politique*, Paris, La Colombe, 1958, 214 p. (avec une préface d'Henri Gouhier), et surtout à l'excellente édition intégralement renouvelée et complétée par des recherches en archives des *Œuvres* de Maine de Biran, Paris, Vrin, 1999, 13 tomes et 19 volumes, dir. François Azouvi, notamment au tome 12 (1 et 2, XV-790 p.), intitulé *l'homme public, 1789-1814, au temps des « gouvernements illégitimes », et 1815-1824, au temps de « la » légitimité*, volumes réalisés par André Robinet, et Nelly Bruyère.

- Il se fait surtout connaître comme philosophe spiritualiste important en rupture avec les Idéologues de la fin du XVIII^e siècle (« notre maître à tous », dira Royer-Collard) ; il reçoit le prix de l'Institut en 1802 pour son *Influence de l'habitude sur la faculté de penser*, est à nouveau récompensé par l'Institut en 1805 pour son mémoire *Sur la décomposition de la pensée*, puis publie d'autres ouvrages, parmi lesquels *Rapports du physique et du moral* (1811), son principal ouvrage, récompensé par l'Académie de Copenhague.
- Sous la première Restauration, il reprend son service dans les gardes du corps du roi (compagnie de Wagram) en juillet 1814.
- Sous la seconde Restauration, il est nommé conseiller d'État en service ordinaire : il siège au sein du comité de l'intérieur d'octobre 1816 à juillet 1820, au sein du comité de législation de juillet 1820 à janvier 1823, et enfin au comité du contentieux de janvier 1823 à juillet 1824.



MAINE DE BIRAN
 Peinture de Duvivier (1797)
 Château de Grateloup (Cl. P. U. F.)

Maine de Biran

- Sa carrière proprement politique commence comme député de la Dordogne au Conseil des Cinq-Cents d'avril à septembre 1797 : il tient des propos violemment hostiles à la Terreur, ce qui lui vaut d'être invalidé comme royaliste lors du coup d'État anti-royaliste du 18 fructidor. Il figure sur la liste de notables du département de la Dordogne en novembre 1801, puis est nommé membre du conseil général de la Dordogne (avril 1802). En février 1810, il est chef de la députation de Bergerac rendant hommage à l'Empereur à Paris. Député de la Dordogne au Corps législatif d'août 1810 au 31 mars 1814, il est élu en décembre 1813 membre de la « commission des Cinq » sur l'état de la France, présidée par Lainé et hostile à l'Empereur. Lors de la première Restauration, il est prorogé comme député de la Dordogne (4 juin 1814-20 mars 1815/13 juillet 1815²), et il est élu par ses collègues comme l'un des deux questeurs de la Chambre pour cette session (nomination confirmée le 11 juin

¹ À ces fonctions en 1795, Maine de Biran a pour collègue Chilhaud de la Rigaudie, son futur collègue à la « Chambre introuvable ». En 1815-1816, une vive hostilité naît entre Maine de Biran, le modéré, et Chilhaud de La Rigaudie, l'ultra, ce qui n'empêche pas ce dernier de tracer un vibrant éloge funèbre de Maine de Biran à la Chambre lors de son décès en 1824.

² Selon que l'on considère la dissolution des Chambres par Napoléon au début des Cent-Jours, ou la dissolution de la Chambre des députés prononcée par Louis XVIII le 13 juillet 1815.

1814¹). Arrêté pendant les Cent-Jours, il est à nouveau député de la Dordogne, sous la seconde Restauration, du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816², et réélu en octobre 1815 questeur de la Chambre (octobre 1815-avril 1816) par ses collègues de la « Chambre introuvable ». Élu de nouveau candidat par l'arrondissement de Bergerac en septembre 1816, il est néanmoins battu au collège départemental qu'il préside pourtant, avant de prendre sa revanche en septembre 1817, au sein du collège unique départemental (loi Lainé) qu'il préside également. Il est alors à nouveau député de la Dordogne de novembre 1817 à sa mort en juillet 1824 (étant réélu en mai 1822 et février 1824 au collège d'arrondissement de Bergerac, qu'il préside à chaque fois).

- Membre de la « minorité ministérielle » en 1815, il appartient ensuite au centre droit, hostile aux ultra-royalistes jusqu'en 1819, prêt ensuite à une alliance avec ces derniers, et rallié à la mouvance villèliste dès 1822.

- Il n'a prononcé que 10 interventions à la Chambre, sa timidité maladive l'empêchant de prendre plus souvent la parole en public.

- Anobli (lettres patentes, septembre 1814), il est en outre chevalier de Saint-Louis (juillet 1814) ; chevalier (5 mars 1810), officier (13 décembre 1814), puis commandeur (1^{er} juin 1818) de la Légion d'Honneur (LH 1696/ dossier 16) ; et correspondant de la Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord (mai 1805).

MAISONS : Jacques François Charles **Le Frère des Maisons** (1773-1859).

- Il est issu d'une famille normande du pays d'Auge, anoblie en 1769.

- Il suit des études au petit collège de Beaumont-en-Auge, puis à l'académie de Caen (vers 1788).

- Puis il émigre, avec son frère aîné, de 1791 à 1801, sert peu de temps dans l'armée des princes, puis se réfugie à Londres, où il vit comme bijoutier-orfèvre.

- Agronome réputé à l'échelle régionale³, il est vice-président de la chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement d'Argentan, et fondateur du comice agricole d'Argentan.

- Maire de Ménéglaise, sa commune natale (Orne), il siège comme député de l'Orne de juin 1822 au 23 décembre 1823 (élu au collège du département).

- Villèliste, il est resté muet à la Chambre.

- Il a été maintenu dans sa noblesse par lettres patentes, en mars 1815.

MALARTIC : *Amable* Pierre Hippolyte Joseph **de Maurès, comte de Malartic** (1765-1828).

- Il est issu d'une famille de la noblesse d'Armagnac, connue depuis le XIII^e siècle, mais ayant dérogé, anoblie seulement en 1690, date où la famille fut autorisée à relever le nom de Maurès.

- Fils d'un premier président de la Cour des aides de Montauban, devenu premier président du conseil souverain du Roussillon, il est surtout le neveu d'Ambroise Eulalie de Maurès, vicomte de Malartic (1737-1796), lieutenant-colonel devenu maire de la Rochelle (1775-1789), député de la noblesse de la Rochelle aux États Généraux puis député de droite à la Constituante en 1789-1791.

- C'est aussi le cousin germain du fils du précédent, Charles Jean-Baptiste *Alphonse* de Malartic (1786-1860), auditeur (19 janvier 1810-5 juillet 1814), puis maître des requêtes au Conseil d'État (du 5 juillet 1814⁴ à mai 1815, puis de 1815 à 1819, et à nouveau du 26 août 1824 au 12 novembre 1828), enfin conseiller d'État en service extraordinaire (du 12 novembre 1828 à juillet 1845 et de septembre 1847 à avril 1848), également nommé président de collège électoral de l'arrondissement de Mont-de-Marsan (Landes) le 26 juillet 1815⁵, pour les élections d'août 1815.

- Il est le frère aîné de Louis Hippolyte Joseph, vicomte de Malartic (1769-1832), ancien élève de l'École militaire de Paris (1783), ayant servi en émigration puis en Vendée jusqu'en 1800, fait maréchal de camp (30 décembre 1814).

¹ Cf. *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°167, p. 248, ordonnance de nomination. Maine de Biran est nommé aux côtés de Calvet-Madaillan, autre membre de la « minorité ministérielle » hostile aux ultras.

² Après avoir été triomphalement élu candidat à la députation par l'arrondissement de Bergerac, puis élu député par le collège départemental.

³ Il propage notamment l'usage d'une nouvelle machine agricole, la batteuse Hoffmann, et met au point un système d'irrigations des prairies qui lui vaut de recevoir en 1822 la médaille d'or de la Société royale d'agriculture de France.

⁴ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 270.

⁵ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 53.

- Né à Montauban, il est jeune conseiller au conseil souverain du Roussillon en 1789.
- Émigré en Espagne de 1791 à 1804, il devient chef d'escadron d'un corps de dragons, puis aide de camp du gouverneur de Madrid.
- Installé dans le pays de Bray sous l'Empire, il est maire de Tôtes (Seine-Inférieure, ouest du pays de Bray) et membre du conseil général de la Seine-Inférieure (1808) ; nommé président du collège électoral d'arrondissement de Dieppe le 26 juillet 1815¹ pour les élections d'août 1815, il n'est pas alors élu ; ce n'est que neuf ans plus tard, qu'il rentre à la Chambre comme député de la Seine-Inférieure de mars 1824 à sa mort en août 1828 (élu en février 1824 à l'arrondissement de Dieppe).
- Villèliste modéré, fugitivement tenté par la dissidence, il se range ensuite au sein du centre droit favorable à Martignac.
- Il a fait 5 interventions à la Chambre.
- Baron d'Empire (lettres patentes, août 1813), il est en outre chevalier de Saint-Louis (novembre 1814), et chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825², LH 1702/ dossier 40).
- Un petit-fils, Jean-Baptiste Émile Henry *Camille*, comte de Malartic (1822-1904), servant les régimes ayant succédé à la Restauration comme sous-préfet (1845-1869), secrétaire général (1869-1871) et préfet (1871-1873) ; deux autres parents dans l'administration préfectorale de 1826 à 1830.

MALETESSTE : Julien Joseph Louis, **marquis de Maleteste** (1781-1861).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bourguignonne, qui comparait aux assemblées de la noblesse à Dijon en 1789, sans plus de précisions (ce qui conduit à retenir cette dernière date, par défaut).
- Nommé à la Restauration sous-lieutenant surnuméraire aux gardes de la porte (1814), il est ensuite secrétaire général du département des contributions indirectes (1815).
- Président du collège électoral d'arrondissement de Beaune le 24 juillet 1815³ pour les élections d'août 1815, il parvient à se faire élire par le collège du département, et il siège comme député de la Côte d'Or du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; nommé comme président du collège électoral du département en octobre 1816, il est alors trop jeune pour être réélu, car ayant moins de 40 ans.
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il est resté muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (24 août 1814⁴).

MALLARD de LA VARENDE : Léon Gabriel Jacques Yves Marie **Mallard de La Varende** (1765-1849).

- Il est issu d'une famille de la noblesse normande, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1504), maintenue noble en 1641 et 1667, originaire de Verneuil-sur-Avre, les aînés de famille étant pourvus du titre de comte héréditaire par lettres patentes, après un achat de fiefs en 1720.
- Émigré (dates inconnues), il est sous la Restauration maire de Chamblac (ouest d'Evreux, arrondissement de Bernay), membre du conseil général (vers 1814), et député de l'Eure d'avril 1827 (élection partielle en mars, en remplacement de Lizot, décédé, cf. ce nom) au 16 mai 1830 (élu à l'arrondissement de Bernay en mars 1827, et au collège du département en novembre 1827).
- Villèliste, puis resté fidèle ensuite à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il est resté muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (décembre 1814), et de la Légion d'Honneur (12 décembre 1827⁵, LH 1708/ dossier 19).

MAQUILLÉ : Charles André **Dubois de Maquillé** (1783-1849), **comte de Maquillé** depuis 1829.

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Maine, connue depuis 1290, d'extraction ancienne (filiation suivie depuis 1430), maintenue noble en 1667 ; un membre de la famille fut député de la noblesse du Maine aux États généraux de Tours en 1588.
- Il est fils d'Antoine Séraphin Dubois de Maquillé, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse d'Anjou.

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 60.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 49.

⁴ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

- Commandant de la garde nationale du Maine-et-Loire à Angers (1817), il est nommé membre du conseil de surveillance de la presse en 1827. Vraiment riche, il paye 3750 francs de cens en 1815.
- Maire du Plessis-Macé (Maine-et-Loire, près du Lion-d'Angers), membre et souvent secrétaire du conseil général (1814-1830), il siège aussi à la « Chambre introuvable » comme député du Maine-et-Loire du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; devenu ensuite conseiller municipal d'Angers (1823), il est à nouveau député du Maine-et-Loire de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement d'Angers), puis pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830. Il est l'un des six députés¹ membres de la commission de liquidation de l'indemnité accordée aux émigrés (9 mai 1825-27 juin 1827)
- Membre du centre droit constitutionnel et hostile aux ultras en 1815-1816, il se rallie ensuite à la droite villèliste en 1824-1827, et se montre relativement influent en son sein, tout en étant membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, enfin reste fidèle à la droite à la pairie.
- Il a fait huit interventions à la Chambre des députés (et aucune à la Chambre des pairs).
- Comte à titre personnel (ordonnance, juin 1829), et baron-pair (ordonnance, mai 1830), il est fait chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825²).
- Un fils, Constant Antoine Du Bois de Maquillé, est page de Charles X, puis bien plus tard conseiller général de la Loire-Inférieure sous le Second Empire.

MARCELLUS : Marie Louis Auguste **de Martin du Tyrac, comte de Marcellus** (1776-1841).

- Il est issu d'une famille périgourdine, primitivement bourgeoise à Nérac, anoblée en 1591 pour la branche à laquelle appartient le député, par charge de trésorier de France au bureau des Finances de Bordeaux exercée sur deux générations, ayant fourni aussi un conseiller au parlement de Bordeaux au début du XVII^e siècle ; pourvue officiellement du titre du comte héréditaire de Marcellus depuis 1755 au moins (date de confirmation du titre nobiliaire).
- Il est le fils (4^e né sur 6 enfants) d'André Joseph de Martin de Marcellus (1745-1789), lieutenant du roi³ à Bordeaux, mort en duel dans cette ville le 14 mars 1789, et de Suzanne Thérèse Angélique de Piis (1740-1794), veuve d'un premier mariage⁴, guillotinée à Bordeaux le 20 juillet 1794.
- Né à Marcellus (Guyenne)⁵ le 2 février 1776, et Chevalier de Malte de minorité (vers 1788), Louis Auguste de Marcellus entreprend des études littéraires approfondies, qui font de lui un grand érudit, connaissant l'italien et l'espagnol, mais aussi le latin, le grec et l'hébreu. Il est l'auteur de nombreuses traductions d'œuvres antiques, profanes et sacrées, ainsi que des notices érudites⁶ ; on lui doit également en 1825 un opuscule morale et pédagogique, *Conseils d'un ami à un jeune homme studieux*.
- Par son mariage à Puybarban (Gironde) le 9 septembre 1793 avec sa cousine germaine Sophie de Piis (1777-1851), il devient gendre de son oncle Charles-Antoine, marquis de Piis (1737-1794), grand sénéchal d'épée⁷ du Bazadais (pays de Bazas, en Gironde), élu député de la noblesse de Bordeaux aux États Généraux, puis député de droite à la Constituante en 1789, démissionnaire dès la fin septembre 1789, guillotiné à Bordeaux sous la Terreur le 4 juin 1794⁸.
- Emprisonné en 1794-1797 « jusqu'à la paix », il est condamné à la déportation à Sinnamary (Guyane) par le coup d'État anti-royaliste de fructidor (septembre 1797), s'enfuit en Espagne, puis revient en France en 1800, à la suite du 18-Brumaire.
- Volontaire royaliste à Bordeaux en mars 1814 et au début des Cent-Jours (mars 1815), il est membre du « conseil » du duc d'Angoulême durant ces périodes. Puis, député de la Gironde du 9 octobre 1815 au 23 décembre 1823 (après la loi du double vote, élu en novembre 1820 à l'arrondissement de La Réole), il écrit une chanson patriotique intitulée *le Cri de la Vérité*, et deux séries de *Lettres sur l'Angleterre*, publiées en mai 1822 et juin 1823. Il est ensuite promu pair de France du 23 décembre

¹ Les autres sont le banquier Ollivier, Garnier du Fougeray, Fouquier-Long et Calemard de Lafayette, ainsi qu'Harmand d'Abancourt, nommé secrétaire général de la commission.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ On désignait ainsi le gouverneur d'une ville importante, d'un port ou d'une forteresse ne relevant que du roi.

⁴ Première union contractée avec Jean-Jacques de Lavaissière de Verduzan (1720-1764)

⁵ Commune située dans l'actuel département de Lot-et-Garonne, à moins de dix kilomètres de Marmande.

⁶ On a recensé 15 notices de l'auteur dans le catalogue de la BN, qui ressortissent à ce genre ; la tonalité religieuse domine sans conteste, mais, en 1840, Marcellus donna une traduction des *Bucoliques* de Virgile.

⁷ Équivalent du grand bailli d'épée, fonction judiciaire devenue honorifique à la fin de l'Ancien régime.

⁸ On ignore la parenté avec le baron *Antoine* Pierre Augustin de Piis (1755-1832), chansonnier poissard et bureaucrate révolutionnaire, puis secrétaire indéracinable de la préfecture de police de la Seine jusqu'en 1814.

1823 à août 1830. Il démissionne de la Chambre haute par légitimisme. Il meurt dans sa commune natale de Marcellus le 15 décembre 1841. Par ailleurs, c'est un propriétaire foncier vraiment riche, payant 3040 francs de cens en 1815.

- Ultra-royaliste, puis villèliste, il se singularise en outre par ses positions cléricales et ultramontaines ; il reste fidèle à la droite à la pairie, et s'y montre très lié à Louis de Bonald, tant idéologiquement qu'amicalement¹.

- On doit à ce parlementaire prolix 116 interventions à la Chambre des députés, dont 62 opinions ou discours - chiffre record² -, et 2 rapports parlementaires, font l'objet d'une impression (ainsi que 53 interventions à la Chambre des pairs, dont 23 font l'objet d'une impression).

- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, mai 1824), il est en outre chevalier de Malte, mais aussi sociétaire et conférencier à la Société royale des Bonnes-Lettres dans les années 1820.

- Il a eu neuf enfants. Son fils, Marie Louis Jean André Charles du Tyrac, vicomte de Marcellus (1795-1865), a été un diplomate important sous la Restauration : il est d'abord secrétaire d'ambassade à Constantinople³ (septembre 1815-1821), puis premier secrétaire d'ambassade à Londres sous les ordres de Chateaubriand, avec lequel il se lie fortement d'amitié (1821-1822) ; puis, il est chargé d'affaires de la France à Londres (1822-1824)⁴. Chargé de mission à Madrid (1824-1825), il conclut alors un traité délicat de reconnaissance de dettes. Enfin, ministre plénipotentiaire à Lucques (1826-1829), il refuse en mars 1830 la proposition de Polignac d'être sous-secrétaire d'État aux Affaires Étrangères⁵. Parallèlement à sa carrière diplomatique, Marcellus fils fut un archéologue, écrivain et savant helléniste, ayant publié par exemple des *Chants du peuple en Grèce*⁶ rapportés de ses séjours en Orient ; Marcellus fils se marie le 30 mai 1824 à Paris avec Valentine de Forbin (1804-1886), fille du comte Auguste de Forbin (1777-1841), directeur des Musées royaux et académicien libre de l'Académie des Beaux-Arts à l'Institut de 1816 à sa mort en 1841⁷.

Témoignages :

- d'Haussez : « Venait ensuite un orateur, un poète, par dessus tout un saint. C'était M. de Marcellus, si connu par les homélies qu'il débitait à tout propos à la tribune. Il ne manquait pas de moyens réels, mais il leur donnait un vernis de ridicule qui nuisait à l'effet qu'il voulait produire. Humble et désintéressé, il aspirait à tout et demandait tout : mais c'était pour la plus grande gloire de Dieu » (*Mémoires*, vol. 1, p. 211).

- [Émile Deschamps] : « M. de Marcellus est l'homme de France le plus ultra-papiste ; si quelqu'un l'est plus que lui, je l'irai dire à Rome. [...] Sous tous les rapports, M. de Marcellus est un homme extraordinaire, même parmi les ultraroyalistes, qui ne sont pas tous ultramontains. Ce n'est pas un royaliste de 89, comme ceux de son parti : il semble appartenir à un autre siècle. [...] Dévot sans fiel, ultra sans désir de vengeance, son cœur ignore la haine, sa bouche n'a jamais proféré une malédiction : [...] point de déclamations furibondes, pas de votes sanguinaires. [...] Il pleure sur les erreurs du prochain, il ne demande pas la mort du pêcheur. [...] Il recherche

¹ Ce qui explique le titre d'une brochure de 50 pages qu'il fit paraître en 1841, suite à la mort du député-idéologue, *Bouquet de cyprès offert aux nobles enfants de feu M. le Vicomte de Bonald, par le meilleur ami de leur père, le Cte. de Marcellus*.

² Si l'on compte les discours prononcés en tant que parlementaire, les discours des députés-ministres, très souvent imprimés, n'ayant évidemment pas la même signification en terme de reconnaissance des talents de tribune individuels.

³ Conduisant à cette occasion de nombreuses expéditions archéologiques en Méditerranée orientale, rapportant des Cyclades la célèbre *Venus de Milo* en mai 1820, qu'il remit à son ambassadeur, le duc de Rivière, pour en faire don à l'État.

⁴ Expliquant la politique londonienne de la France durant cette période dans *Politique de la Restauration en 1822 et 1823*, Paris, Jacques Lecoivre, 1853, 364 p.

⁵ Lamartine, également prudent, et peut-être aussi un peu dépité de jouer les remplaçants, refuse quelques jours après la même proposition. On remarque cette ouverture avortée du ministère à deux personnalités symbolisant la jeunesse, puisque l'un a 35 ans, l'autre à peine 40 - Champagny, qui accepte quant à lui le poste de sous-secrétaire à la Guerre, en a 41 - ; en même temps, on ne peut que remarquer que tous ces pressentis ou investis ne sont pas parlementaires, le rajeunissement envisagé du personnel ministériel visant sans doute à compenser le renoncement affiché à une coutume propre au régime parlementaire, respectée jusqu'alors depuis plus de dix ans (1817 exactement, cf. notre remarque explicative dans la fiche relative à Champagny, guide des ministres), qui réservait tous les postes gouvernementaux aux membres de l'une des deux Chambres. On est en pleine guerre des symboles.

⁶ Edition originale, Paris, Jacques Lecoivre, 1851, 2 vol., XIX-428 et 496 p.

⁷ On renvoie à l'étude d'Alfred Dumaine, intitulée *Quelques oubliés de l'autre siècle*, Paris, Vélain d'Or, 1931, XI-371 p. ; le premier chapitre, consacré à Marcellus fils (pp. 1-64), évoque également le père, qui nous intéresse ici ; le deuxième chapitre (pp. 65-122) est quant à lui consacré au comte de Forbin.

ceux qui pensent comme lui ; mais il ne persécute pas ceux qui pensent autrement. Il pratique avec ferveur les vertus théologales, mais il n'en excepte pas la charité ; il fait d'abondantes aumônes. M. de Marcellus est encore jeune ; il est d'une taille moyenne ; sa figure est d'une douceur extrême, sa contenance humble, ses yeux habituellement fixés sur la terre. Il a les traits bien dessinés, les cheveux noirs et laineux. Il ne lui manque qu'une longue barbe, pour ressembler parfaitement à un des apôtres du tableau de la Transfiguration. Ses manières sont affables et polies, ses paroles bienveillantes, sa voix onctueuse. Il ne refuse jamais rien de ce qu'on lui demande et de ce qu'il peut accorder » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 244-246).

- Charles Lacretelle : « M. de Marcellus, homme plein de candeur, et doué des vertus les plus pures, eut le malheur de fatiguer les esprits par une répétition trop fréquente de ces mots : *l'autel et le trône* » (*Histoire de France depuis la Restauration*, vol. 2, 1829, ch. 7, « différents actes législatifs », p. 42).



Louis Auguste de Marcellus

MARCHAND-COLLIN : François **Marchand** (1772-1831), dit **Marchand-Collin** en raison de son mariage avec Marguerite Collin.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de François Marchand (1718-1809), propriétaire et négociant à Étain (Lorraine)¹, et de Françoise Houzelle (1724-1793).

- Il est fils de François Marchand (1749-1813), négociant et maître de forges à Montblainville (Lorraine), conseiller-secrétaire du roi au parlement de Metz (1785-septembre 1790), d'anoblissement inachevé en 1789, emprisonné sous la Terreur.

- Il est neveu de Marie Barbe Marchand (1753-1833), épouse en 1772 de Gaspard Lacroix (1746-1837), avocat en Parlement, conseiller du roi, ayant eu un fils (cousin germain de Marchand-Collin), Brice Pierre Lacroix (1777-1849), conseiller général d'Étain de 1836 à 1844.

- Il est frère de Françoise Appoline Marchand (1774-1835), épouse depuis 1797 de Charles Louis Victor La Ramée, propriétaire à Étain, fils de Nicolas Louis La Ramée (1731-1794), maître de forges ; il est aussi frère de Marie Barbe Marchand (1775-1835), épouse depuis 1796 de Claude Oudot de Dainville, receveur principal des Droits réunis (Contributions Indirectes) à Briey depuis 1809.

¹ Commune située dans l'actuel département de la Meuse, entre Verdun et Briey.

- Né à Étain, il émigre sous la Révolution, à la différence de son père¹.
- Il est nommé receveur particulier des contributions directes et indirectes de l'arrondissement de Briey (Moselle) dans les années 1820.
- Il siège comme député de la Moselle de mars 1824 au 16 mai 1830 (élu à l'arrondissement de Briey).
- Villèliste, il oscille ensuite entre le centre droit et la droite, à laquelle il se rallie finalement, en votant contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il reste muet à la Chambre des députés.
- Anobli et créé baron héréditaire (ordonnance, 15 septembre 1826, puis lettres patentes, 7 décembre 1830), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (18 août 1824²).

MARCHANGY : Louis Antoine François **de Marchangy** (1782-1826).

- Fils d'un huissier nivernais de Saint-Saulge (Nivernais), il est issu d'une famille roturière, la trace d'un anoblissement du député par Louis XVIII, affirmée par une source sans plus d'indications, n'étant pas confirmée ailleurs.
- Né lui-même à Saint-Saulge, Marchangy fait de bonnes études classiques ; il est envoyé comme boursier à la prestigieuse Académie de législation de Paris, tout comme ses condisciples et futurs collègues parlementaires Agier et Conny (cf. leurs fiches).
- Après un premier poème *Le bonheur dans la campagne*, passé totalement inaperçu sauf de Balzac³, Marchangy devient un littérateur érudit ; rencontrant un énorme succès avec *la Gaule poétique, Histoire de la France considérée dans ses rapports avec la poésie, l'éloquence et les arts* (parue en 1813, six éditions jusqu'en 1826), il publie ensuite bien d'autres ouvrages, notamment *Tristan le voyageur, ou la France au XIV^e siècle* (1825), un *Essai sur l'immortalité de l'âme*, etc.
- Inscrit d'abord comme avocat au barreau de Paris, il devient rapidement un magistrat redouté, exerçant successivement les fonctions de juge-suppléant (1808), de substitut du procureur près le tribunal de 1^{ère} instance de la Seine (1810), puis de substitut du procureur général près la cour royale de Paris (1814) ; promu brièvement procureur général par intérim en juillet 1815, sans suite, puis surtout avocat général près la cour royale de Paris (novembre 1818) ; tout en intervenant de manière remarquée dans des procès intentés à des royalistes, comme Fiévée (avril 1818) ou Bergasse (1821), il se distingue surtout alors contre la gauche, notamment dans un des procès de Béranger, ou plus encore dans celui des quatre sergents de la Rochelle en septembre 1822 ; il est récompensé par une promotion ultime au poste très prestigieux de procureur général près la Cour de Cassation (2 novembre 1822).
- Élu à la fois dans le Nord et dans la Nièvre en novembre 1822, sa double élection est finalement invalidée par les députés le 14 février 1823 pour des questions de cens ; réélu dans le Nord (au collège du département), il est six mois député du 23 avril 1823 à la dissolution du 23 décembre 1823⁴ ; élu en février 1824 dans le Haut-Rhin (au collège d'arrondissement d'Altkirch), il est de nouveau invalidé par la Chambre des députés.
- Passé du soutien villèliste à une proximité avec la contre-opposition d'extrême-droite, il a fait trois interventions à la Chambre des députés lors de sa brève carrière parlementaire en 1823.
- Chevalier de la Légion d'Honneur (23 avril 1821⁵, LH 1730/ dossier 53), il est aussi chevalier de Malte, ordre en faveur duquel il rédige en 1816 un *Mémoire historique pour l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, suivi de considérations politiques et morales sur le rétablissement de cet ordre* ; il est également correspondant de la Société d'émulation de Cambrai depuis 1823.
- Il meurt précocement à 42 ans le 2 février 1826⁶, à la suite d'un refroidissement pris lors des cérémonies commémoratives du régicide du 21 janvier précédent.

¹ Le père demande sa radiation de la liste des émigrés, qu'il obtient après tout une série de rebondissements, rappelés par André Gain, dans *Liste des émigrés déportés et condamnés... de la Moselle*, vol. 4, pp. 135-136.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Celui l'évoque lors d'un essai resté inédit qu'il rédige en 1833 à l'attention de Sophie Gay (belle-mère d'Émile de Girardin), sous le titre provisoire *Fragments d'un roman publié sous l'Empire*. Balzac, *Œuvres diverses*, coll. la Pléiade, éd. Pierre-Georges Castex, Roland Chollet, René et Christiane Guise, Gallimard, 1996, vol. 2, p. 1178 et note p. 1798.

⁴ Mais ne siégeant que quinze jours à peine à la Chambre, du 23 avril à la fin de la session annuelle, le 9 mai 1823.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination m(usée de la Légion d'Honneur).

⁶ Cf. la notice nécrologique de *la Quotidienne*, dimanche 5 février 1826, n°36, p. 3.

Témoignages :

- Pierre Béraud : « L'une des plus éloquents notabilités de l'époque [...], habile orateur, magistrat sévère, [...] si habile et si distingué [...] Je ne pus m'empêcher, à part moi, de lui trouver un tort, celui de ne s'être pas assez rappelé qu'il parlait devant ses égaux en pouvoir, sinon en talent, et de penser qu'alors, il aurait plutôt dû songer à gagner la bienveillance de la Chambre, qu'à se poser pour ainsi dire le maître devant elle, comme il le fit, et de paraître lui dicter ses devoirs » (*Souvenirs parlementaires*, pp. 45-46).
- Salaberry : « [C'était] la bête noire, le croquemitaine des révolutionnaires » (*Souvenirs politiques*, vol. 2, p. 279).
- Victor Hugo (roman) : « Il y avait un faux Chateaubriand appelé Marchangy, en attendant qu'il y eût un faux Marchangy appelé d'Arincourt¹ » (Hugo, *Les Misérables* (1862), 1^{ère} partie *Fantine*, livre troisième « en l'année 1817 », ch. I « l'année 1817 », éd. La Pléiade, 1951, p. 123).

MARGADEL : Louis Joseph de Margadel (1771-1838).

- Il est issu d'une famille lorraine anoblie en 1663.
- Natif de Xivray (Meuse), il est officier aux Gardes du corps du roi en 1789.
- Après une courte émigration de 1791 à 1794, il revient combattre en Anjou comme major de l'armée des Chouans, et, après l'échec de Quiberon (1795), se fixe définitivement en Bretagne, ce qui explique la localisation de sa carrière politique.
- À trois reprises, il est conseiller de préfecture du Morbihan, à Vannes (de janvier à mars 1815, de juillet 1815 à fin 1816, et enfin après onze ans d'interruption d'avril 1827 à août 1830, dossier F¹bI 167/7) ; entre temps, il a été chef d'escadron de gendarmerie à Rennes vers 1817.
- Volontaire royaliste placé à la tête de l'École militaire de Vannes à la fin des Cent-Jours (mai-juin 1815), il est ensuite membre du conseil général, et député du Morbihan du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de décembre 1820 au 16 mai 1830 (élu au collège du département en 1820, puis à l'arrondissement de Vannes en 1824 et 1827). Il est élu secrétaire de la Chambre en février 1826 pour la session annuelle (février-juillet 1826), et il se montre relativement influent au sein de la droite en dépit de son mutisme de tribune. Il est réélu par le collège du département en juillet 1830, mais démissionne en août, par légitimisme.
- Ultra-royaliste², puis villèliste, membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, et enfin fidèle jusqu'au bout à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Chevalier de Saint-Louis (1814, sous réserve), il est aussi chevalier (1816), puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 1737/ dossier 5).

MARTAINVILLE : Adrien Charles Deshommets de Martainville (1783-1847), **marquis de Martainville** depuis 1816³.

- Il est issu d'une famille de la noblesse normande, maintenue noble en 1698, date qui peut à défaut être retenue comme point de départ de la noblesse familiale, ayant donné des consuls et échevins de Rouen, des maîtres de comptes ainsi qu'un conseiller au parlement de Rouen.
- Gendre d'un conseiller secrétaire du roi, il est fils d'un officier de cavalerie, successivement, garde du roi (1754), capitaine (1757), major (1771), mestre de camp (1774), retraité en 1778, émigré en 1791 en Belgique puis en Allemagne, mort en émigration en 1800, après avoir rédigé en 1794 pour ses enfants des notes sur les raisons et les modalités de son émigration.
- Lui-même administrateur des hospices de Rouen (1813), puis colonel de la légion de la Seine-Inférieure (1816), le marquis de Martainville est membre (1816-1830) et président (1825-1830) du conseil général de la Seine-Inférieure. Maire de Rouen du 31 juillet 1821⁴ au 2 juillet 1830, il est à l'origine de la construction du nouveau cimetière de la ville en 1823⁵ ; il siège aussi comme député de

¹ Charles Victor Prévot d'Arincourt (1789-1856), ancien fonctionnaire, fut un écrivain prolifique, mais médiocre, dont Hugo moque ici l'emphase lyrique, à l'imitation du style de Marchangy, qui lui paraît déjà ridicule.

² Compromis dans le complot ultra-royaliste breton Legall et Legueven (cf. AN F⁷ 6720, et notre notice explicative à Dubotdéro). Margadel est contraint d'adresser à Decazes une lettre pour se défendre de sa participation au complot, et, comme preuve principale de son attachement au roi, il rappelle ses états de service durant les Cent-Jours.

³ Sans aucun lien de parenté avec Alphonse (de) Martainville (1766-1830), pamphlétaire extrémiste du *Drapeau Blanc*.

⁴ Date de son installation effective, sa nomination étant datée du 20 juin.

⁵ Cf. sur ce point Jean-Pierre Chaline, *Les bourgeois de Rouen, une élite urbaine au XIX^e siècle*, Paris, PFNSP, 1982, p. 287.

la Seine-Inférieure de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu en février 1824 à l'arrondissement d'Yvetot).

- Villèliste, et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il a fait cinq interventions à la Chambre des députés.

- Marquis héréditaire (lettres patentes, août 1816), il est en outre chevalier de Saint-Louis (sous réserve), et de la Légion d'Honneur (en 1821, LH 749/ dossier 44) ; membre de l'Académie de Rouen (1820), et de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure (1821).

MARTIGNAC : Jean-Baptiste Sylvère **de Gaye de Martignac** (1778-1832), **vicomte de Martignac** depuis 1824.

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

MARTIN de VILLERS : Henri Louis **Martin de Villers** (1780-1855).

- Il est issu d'une famille de la noblesse normande, installée à Eu (Seine-Inférieure).

- Petit-fils, en ligne maternelle, d'un officier n'ayant atteint que le grade inférieur de capitaine, il est fils d'un officier de cavalerie, ayant grade de capitaine en 1780, puis gravissant les différents grades militaires jusqu'à celui de maréchal de camp.

- Émigré avec sa famille pendant une période brève, de 1790 à 1793, il revient en pleine Terreur pour sauver le patrimoine familial. Monté à Paris dès le Consulat, et devenu amateur éclairé de musique, il compose une ouverture, jouée à l'Institut en 1836.

- Maire de Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure) de 1817 à 1825 environ, nommé membre du conseil général de la Seine-Inférieure de 1822 à 1830 environ, il siège comme député de la Seine-Inférieure de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Neufchâtel), et fait partie de la députation législative assistant au sacre de Charles X en 1825. Battu aux élections législatives en 1827, 1830 et 1834, il est finalement réélu député de la Seine-Inférieure à la Législative de mai 1849 à décembre 1851, comme monarchiste, mais non hostile à Louis-Napoléon Bonaparte.

- Sous la Restauration, il est d'abord villèliste, passe à l'opposition royaliste début 1827, en s'opposant à la loi Peyronnet sur la presse.

- Chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825¹), il est en outre membre de l'Académie de Rouen et président de la Société philharmonique.

MASSON : Victor Alexandre **Masson** (1778-1858).

- Né à Paris, il est employé au ministère des Finances de 1815 à 1830, à des fonctions qui n'ont pu être précisément déterminées². Pour se faire connaître des milieux spécialisés, il publie de nombreuses brochures et ouvrages techniques sur les questions économiques du moment : *Considérations sur la nature, les bases et l'usage du crédit public* (Paris, Egron, 1816, 70 p.), *Examen de quelques objections contre le projet d'emprunt* (Paris, Egron, 1817, 46 p.), *Des attributions de la législature relativement aux dépenses publiques* (1820, 99 p.). Cela lui permet d'être nommé le 12 juillet 1820, en sus de ses fonctions au ministère des Finances, maître des requêtes au conseil d'État (en service extraordinaire, avec voix délibérative au sein du comité des Finances, du 12 juillet 1820 au 7 mars 1821 ; puis en service ordinaire du 7 mars 1821 au 20 août 1830, au sein du comité de l'Intérieur et du Commerce, puis du comité des Finances). Révoqué à la suite de la révolution de Juillet, il est renommé maître des requêtes au conseil d'État le 16 juin 1837, et exerce ensuite cette fonction continûment (en service extraordinaire avec voix délibérative, puis en service ordinaire à partir de 1839) jusqu'au Deux Décembre 1851, qui signe sa retraite administrative définitive ; durant cette période, il signe deux ultimes brochures techniques, *Doléances contre le délaissement de la loi projetée sur les commandites par action* (1838) et *Des assurances contre la grêle* (1849).

- Député de l'Aube de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Troyes), il est désigné comme rapporteur parlementaire du premier projet de loi de Villèle portant sur la conversion des rentes, en dresse un rapport favorable à la Chambre des députés le 17 avril 1824, puis le défend dans les débats de cette Chambre, tout en publiant une brochure technique justificative, intitulée

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² On n'a pas retrouvé son nom dans l'organigramme des chefs de service du ministère des Finances, tel qu'il est produit chaque année dans les *Almanachs royaux*.

plaisamment *Le milliard perdu et retrouvé, ou simple analyse de la conversion de 140 millions de rente 5% en 112 millions de rente 3%* (Paris, Pélicier, 1824, 55 p.), ce qui n'empêche pas ensuite le rejet du projet de loi par la Chambre des pairs, lors de la séance mémorable du 6 juin 1824.

- Candidat constitutionnel en 1820, Masson effectue un opportun glissement à droite et devient un fervent villèliste, ce qui lui permet d'être désigné comme président du collège électoral d'arrondissement de Troyes, tant en 1824 qu'en 1827.

- Il a fait dix interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier, puis officier (1842) de la Légion d'Honneur (LH 1784/ dossier 52).

MAULÉON : Henri Nicolas François, **vicomte de Mauléon** (1780- ?).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Haut-Languedoc, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1343) ; le titre nobiliaire est de courtoisie.

- Il est, sans doute, très lointainement cousin, par une autre branche, de son collègue parlementaire, Jacques de Vincens de Mauléon de Causans (1751-1824), député de la principauté d'Orange à la Constituante en 1789-1791, puis député du Vaucluse de 1815 à 1819 et de 1820 à 1824 (cf. sa fiche).

- Il est fils d'un colonel de cavalerie, promu maréchal de camp en novembre 1814.

- Maire de sa commune natale, Gimont (située à l'est du Gers), il siège comme député du Gers de février 1828 au 16 mai 1830 (ayant été élu au collège du département).

- Élu comme membre de la contre-opposition, il reste jusqu'au bout fidèle à la droite, hostile à Martignac, puis favorable à Polignac ; il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Resté muet à la Chambre, il est chevalier de la Légion d'Honneur (28 octobre 1829¹, LH 1798/ dossier 64).

MAUSSION : Thomas Antoine Jean **de MauSSION** (1764-1839), dit **de MauSSION d'Arrancy**.

- Il est issu d'une famille originaire du Maine connue depuis 1692, anoblie en 1704 par charge de secrétaire du roi, ayant donné de nombreux parlementaires de Paris, ainsi que plusieurs intendants, dont l'intendant de Rouen en 1789.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Thomas Urbain de MauSSION de Candé (1696-1758), conseiller puis doyen au Grand Conseil du roi, grand rapporteur des chancelleries de France, et de Jeanne Elisabeth Rillard de Fontenay (†1751).

- Parmi ses oncles, on relève notamment Thomas Louis de MauSSION de Candé (1731-1775), conseiller à la grande chambre du parlement de Paris.

- Il est fils de Thomas Urbain de MauSSION de la Folletière (1732-1807), conseiller du roi, et de Catherine Thévenin de Tanlay.

- Il a pour frère cadet Louis Urbain de MauSSION (né le 27 août 1765 à Tanlay (Bourgogne), décédé le 4 novembre 1831 à Fossoy (Aisne), préfet de la Meuse (14 juillet 1815²-9 août 1817), mis à la retraite à cette date comme ultra-royaliste, et pensionné le 24 juin 1818 (dossier F¹BI 167/13).

- Il est né à Paris le 15 avril 1764. Thomas Antoine de MauSSION aurait été magistrat en une cour souveraine, de 1784 à 1790, en un lieu inconnu.

- Dès l'Empire, il devient maire d'Arrancy (Aisne, près de Laon), conseiller d'arrondissement de Laon et membre du conseil général de l'Aisne. Sous la Restauration, il devient en outre député de l'Aisne de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département).

- Élu comme opposant au ministère Villèle, il jure dans un banquet électoral de défendre la Charte et les libertés ; mais, malgré tout rallié à la droite à la Chambre, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il a fait neuf interventions à la Chambre des députés.

- Un cousin issu de germain (petit-fils de Thomas Louis de MauSSION de Candé cité *supra*), Charles Thomas Marie Louis de MauSSION de Candé (1797-1854), avocat, puis magistrat parisien sous la Restauration, exerçant les fonctions de conseiller auditeur à la cour royale de Paris (nommé le 21 novembre 1821, installé le 30 novembre), promu sous la monarchie de Juillet juge au tribunal de 1^{ère} instance de la Seine (18 juillet 1837) puis juge d'instruction au même siège (17 février 1841)³.

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°12, p. 26.

³ Cf. le dossier matricule de ce cousin en BB 6*/525, registre 1, notice n° 124.

MÉAUDRE : Charles Adrien **de Méaudre** (1755-après 1829).

- Il est issu d'une famille du Forez, anoblie en 1764 par charge de secrétaire du roi ; natif de Saint-Germain-Laval (Loire).
- Indéracinable conseiller de préfecture de la Loire, à Montbrison (avril 1800-mars 1829), il est remplacé à 74 ans, par le frère du futur ministre Chantelauze (pas de dossier conservé en F¹bI).
- Représentant de la Loire pendant les Cent-Jours (mai-juin 1815), il est membre du conseil général¹, puis député de la Loire de février 1822 (élection partielle) au 5 novembre 1827 (toujours élu à l'arrondissement de Roanne).
- Bonapartiste jusqu'en 1815, puis villèliste dans les années 1820, il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (21 octobre 1814, LH 1814/ dossier 45).

de MEAUX : Camille Augustin **Demeaux** (1771-1849), écrit souvent **de Meaux, vicomte de Meaux** depuis 1830.

- Il est issu d'une famille bourgeoise du Beaujolais, spécialisée dans les offices fiscaux de procureur aux gabelles, anoblie en 1704, pour la branche à laquelle appartient le député, par charge de secrétaire du roi près le parlement de Dijon. Installée ensuite dans le Forez à Montbrison, cette branche familiale fournit notamment un président de chambre au parlement des Dombes, grand-oncle du député.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'Étienne Demeaux (1698-1746), lieutenant général de police au bailliage du Forez, à Montbrison, et de Jeanne Marie Louise Puy du Périer (1710-1794) ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Pierre François Baillard de Saint-Mérat (†1773), lui aussi lieutenant général de police au bailliage du Forez, et de Augustine Thérèse Gallien de Montpinoux.
- Il est le fils cadet de Durand *Antoine* Demeaux (1728-1793), avocat en parlement, président du présidial de Montbrison, puis lieutenant général de police au bailliage de Forez (Montbrison), et juge domanial du comté de Forez, comparaisant aux assemblées de la noblesse du Forez en 1789, guillotiné sous la Terreur le 28 décembre 1793 à Feurs (Loire), et de Marguerite Marie Baillard de Saint-Mérat (1750-1820), beaucoup plus jeune que son mari, épousée le 2 mars 1769.
- Il est neveu de Camille Demeaux (1736-1793), capitaine, commandant d'un régiment d'infanterie, exécuté lui aussi sous la Terreur à Lyon, le 25 novembre 1793.
- Il est frère de François Jean Marie de Meaux (5 janvier 1770-29 novembre 1812), deuxième plus imposé du département de la Loire sous l'Empire² ; ce frère a épousé le 8 mai 1812 à Lyon Christine Marie de Rivérieulx de Chambost, sœur de Claude Marie Rivérieulx de Chambost, député royaliste du Rhône sous la Restauration (cf. ce nom).
- Né le 15 juillet 1771 à Montbrison, il se marie vers 1795 à Marie Charlotte de Flachet d'Apinac (†1840), fille de Laurent de Flachet, comte d'Apinac, officier de dragons, et de Marie Anne de Frotton d'Albuzy.
- Il devient maire de Montbrison de 1815 à 1830 ; il est aussi membre du conseil général de la Loire. Il est aussi député de la Loire du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816 - se liant fortement à cette occasion avec son collègue Battant de Pommerol (cf. ce nom) -, puis de mars 1824 au 16 mai 1830 (élu au collège du département). Il abrite courageusement pendant un an chez lui le général Mouton-Duvernet, alors que celui-ci est poursuivi dans le cadre de la « Terreur blanche » ; Mouton-Duvernet finit par se livrer, et il est condamné à mort par un conseil de guerre le 29 juillet 1816. De Meaux quitte la politique en mai 1830 pour se consacrer à des œuvres de charité, et, après la mort de sa femme en 1840, il se retire à la Trappe d'Aiguebelle (Savoie), quelques années avant sa mort au même lieu le 15 juin 1849, sans qu'on sache s'il est ou non devenu moine trappiste.
- Ultra-royaliste, puis villèliste, et jusqu'au bout ensuite fidèle à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Vicomte, à titre personnel (ordonnance, 19 mai 1830), puis à titre héréditaire par la monarchie de Juillet (lettres patentes, décembre 1830), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825³, LH 1814/ dossier 54).
- Marié, il a eu un fils Auguste de Meaux (1798-1844), marié le 7 janvier 1830 à Amélie Marie Céline

¹ F¹bI 229/1, cahier de membres du conseil général également parlementaires sous la Restauration.

² Cf. *Grands notables du Premier Empire*, éditions du CNRS, vol. 16, département de la Loire.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

de Waters (1803-1887), fille du comte Ferdinand de Waters (1777-1836), préfet de la Creuse depuis 1815, promu préfet de la Meuse début 1830, sans suite.

- D'où un petit-fils, Marie *Camille* Alfred, vicomte de Meaux (1830-1907), gendre du célèbre Charles de Montalembert (1810-1870) ; Camille de Meaux fut lui-même élu député centre droit sous la Troisième République, à l'Assemblée constituante, de 1871 à 1875, devenu ministre de l'Agriculture et du Commerce de 1875 à 1877, élu sénateur de la Loire de 1876 à 1879, auteur de deux ouvrages historiques, l'un sur *la Révolution et l'Empire 1789-1815*, paru en 1867-1868, l'autre sur les guerres de Religion intitulé *les Luites religieuses au XVIe siècle*, paru en 1879¹.

Témoignage :

- Vulabelle : « [C'était] un royaliste de cœur et d'honneur »² (*Histoire des deux Restaurations*, vol. 4, p. 340).

MEFFRAY : *Achille* Louis, **comte de Meffray de Césargues** (1787-1832)³.

- Il est issu d'une famille noble du Dauphiné, connue depuis le XII^e siècle, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1423), spécialisée dans le service des armes jusqu'au père du député.

- Il a pour oncle Jean-Baptiste Florimond Joseph de Meffray de Césargues (1742- ?), docteur de théologie en Sorbonne, vicaire général de Fréjus (1766), puis maître de l'Oratoire du roi (1769), riche abbé commendataire (1774) ; depuis 1765, sert de protecteur à l'abbé Sieyès à Paris ; en 1787, et avec ce dernier un des six présidents de l'Assemblée provinciale de l'Orléanais ; député suppléant du clergé d'un titulaire démissionnaire, ayant effectivement siégé, à droite, à la Constituante en 1790-1791.

- Il est le fils d'un officier de dragons, qui quitte le service, rompt avec la tradition militaire familiale, et devient conseiller au parlement de Grenoble⁴.

- Sous le Consulat, il est le condisciple et l'ami de Stendhal à l'École centrale de Grenoble ; sous la Restauration, il est nommé receveur général des finances du Gers, à Auch (1825-1830).

- Nommé conseiller d'arrondissement, puis en 1824 maire de Maubec (nord de l'Isère, à proximité immédiate de Bourgoin-Jallieu), il est député de l'Isère de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu alors au collège du département), puis de mai 1828 à mai 1830 (réélu lors d'une partielle à l'arrondissement de La Tour-du-Pin, au nord de l'Isère) ; à nouveau réélu en juillet 1830 (au collège de département), il est considéré comme démissionnaire le 25 septembre, par refus de serment au régime de Juillet.

- Il est par ailleurs l'amant notoire de M^{me} Anglès⁵, femme du préfet de police de Paris, et bru d'Anglès père (cf. la fiche de celui-ci).

- Membre de la droite, il a voté contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il a fait cinq interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (5 novembre 1817), et gentilhomme honoraire de la Chambre du roi (1829).

¹ Ayant également rédigé des *Souvenirs politiques* intéressants pour la naissance de la III^e République.

² Il convient d'apprécier ce louange à la lumière des opinions républicaines de Vulabelle, d'ordinaire avare en compliments à l'égard des membres de la droite royaliste. Vulabelle a été sensible ici à la noblesse de la conduite du vicomte de Meaux dans l'affaire Mouton-Duvernet.

³ Sur le député, cf. la courte notice récapitulative de Pierre-François Pinaud, *Les receveurs généraux des Finances 1790-1865*, Genève, Droz, 1990, p. 172.

⁴ Cf. Clarisse Coulomb, *Les pères de la patrie, la société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*, PUG, 2006, p. 62.

⁵ À en croire les ragots complaisamment colportés par Stendhal : « La jolie Mme la comtesse d'Anglès était amie de Mme la comtesse Daru dans le salon de laquelle je la vis. Le joli comte de Meffrey (de Grenoble comme M. Anglès) était son amant. La pauvre femme s'ennuyait beaucoup, ce me semble, malgré les grandes places du mari » (*Vie de Henry Brulard*, éd. del Litto, Le Cercle du Bibliophile, Genève, 1968, vol. 2, ch. XXIII, p. 45). Selon Henri Martineau, le comte Achille de Meffray aurait servi de modèle à Stendhal, dans *Lucien Leuwen*, pour peindre M. de Lanfort, amant de la marquise de Puy-Laurens (Henri Martineau, *Petit Dictionnaire Stendhalien*, Paris, Le Divan, 1948, pp. 326-327).

MENNESSIER : Louis François Dominique **Mennessier** (1765- ?)¹.

- Né le 17 mai 1765 à Metz (Lorraine), il est nommé, sous la Restauration, receveur des contributions de cette ville, tout en étant également vice-président du bureau de bienfaisance de la commune.
- Député de la Moselle du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, il s'intègre à la majorité de 1815 (comme élément modéré). Il a fait une seule intervention à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 1827/ dossier 4).

MERLIN de BEAUGRENIER : Régis Parfait Chrétien **Merlin, dit Merlin de Beaugrenier** (1761-1840).

- Il est issu d'une famille valenciennoise, anoblie en 1750 par charges de conseillers au parlement de Flandre.
- Il est le fils cadet de Guillaume Marie Merlin d'Estreux, conseiller au parlement de Flandre, paraissant aux assemblées de la noblesse en 1789.
- Il est frère de Louis François Merlin d'Estreux (1753-1824), officier, maire de Valenciennes, baron d'Empire (lettres patentes, avril 1810), confirmé à titre héréditaire (lettres patentes, novembre 1817).
- Né à Douai, mais habitant à Valenciennes, il est capitaine d'artillerie sous l'Empire.
- Il siège comme député du Nord de janvier 1823 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Valenciennes).
- Villèliste modéré (siégeant au centre droit), il a fait une seule intervention à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de Saint-Louis (février 1817), et de la Légion d'Honneur (sous réserve).
- Un neveu, Félix Guillaume Merlin d'Estreux (1804-1889), baron de Maingoval, député du Nord de 1842 à 1848, siégeant comme orléaniste conservateur.

MESTADIER : Jacques **Mestadier** (1771-1856).

- Il est issu d'une vieille famille bourgeoise de La Souterraine (Marche)², connue depuis le XVI^e siècle avec Claude Mestadier (né vers 1545), et ayant fourni de nombreux marchands et robins.
- Son père est notaire à La Souterraine.
- Lui-même naît dans cette commune le 4 avril 1771 ; il monte à Paris pour faire ses études de droit. Appelé sous les drapeaux, il sert comme lieutenant dans le Génie militaire sous la Révolution (24 mars 1794-4 septembre 1800). Après cet épisode militaire, ayant obtenu un congé qui s'avère définitif, il devient un avocat localement réputé du barreau de Limoges, de septembre 1800 à décembre 1818. Il est ensuite magistrat et fait une brillante carrière : directement propulsé premier avocat général près la cour royale de Limoges (nommé le 8 décembre 1818, installé le 30 décembre)³, puis président de chambre à la même juridiction (nommé le 22 février 1821, installé le 4 mars). Il est promu comme conseiller à la cour royale de Paris (nommé le 1^{er} août 1821, installé le 12 septembre), et enfin comme conseiller à la cour de Cassation (nommé le 5 novembre 1826, installé le 22 novembre)⁴. Ayant le titre de doyen des conseillers à la cour de Cassation à la fin de sa carrière, il est en outre membre du Tribunal des Conflits de 1848 à 1851⁵ ; il est admis à la retraite le 23 octobre 1852, quelques mois avant sa mort, à Paris, le 3 avril 1856.
- Député de la Creuse de novembre 1817 au 20 avril 1831 (toujours élu au collège d'arrondissement de Guéret à partir de mai 1822, qu'il préside en 1824), il est également membre du conseil général de la Creuse (1822-1847), et polémique avec le nouveau préfet villèliste du département en 1823-1824⁶.

¹ Il ne doit pas être confondu avec un député homonyme de l'Aube au Conseil des Cinq-Cents (1795), ni surtout avec Claude Mennessier, né vers 1758, commerçant à Montmartre (Paris), commissaire exécutif du département de l'Eure sous la Convention, impliqué dans la conspiration des Égoux de Gracchus Babeuf, condamné à mort par contumace par la Haute-Cour de Vendôme, compromis ensuite dans l'attentat de la Machine infernale, rue Saint-Nicaise, le 24 décembre 1800, et exilé de France de 1801 à 1810.

² Chef-lieu-de-canton situé dans l'actuel département de la Creuse.

³ Prononçant comme il est de coutume, en novembre 1819, un discours à l'audience solennelle de rentrée de la cour de Limoges, qui fit l'objet d'une impression.

⁴ Sur sa carrière juridique avant 1830, cf. son dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 34.

⁵ Juridiction suprême ponctuelle composée pour moitié de conseillers d'État et pour moitié de conseillers à la cour de Cassation, réglant les conflits de compétence entre juge judiciaire et juge administratif

⁶ Il s'agissait du marquis Pons Louis François de Villeneuve-Villeneuve, dit de Villeneuve-Hauterive (1777-1842), lointain cousin des Villeneuve-Bargemon. A un écrit polémique du préfet, Mestadier répondit en 14 pages imprimées

- Membre du centre droit constitutionnel, il est hostile à la droite ultra-royaliste jusqu'en 1819, puis prêt à une alliance avec elle comme le reste de son groupe ; rallié ensuite à la majorité villèliste, il se rapproche de la contre-opposition dès 1824, se montre favorable à Martignac en 1828, puis se range finalement au sein de la droite, gardant toujours néanmoins une certaine indépendance, moins prononcée que celle de Bourdeau, mais comparable à celle de son ami Berbis ; malgré tout, il vote avec la droite contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, ce qui ne l'empêche pas de prêter serment au nouveau régime de Juillet.
- Très prolifique, il a fait 258 interventions à la Chambre, dont 16 discours et opinions et 5 rapports parlementaires qui ont fait l'objet d'une impression.
- Fait chevalier héréditaire (lettres patentes, mars 1815), il est en outre chevalier (25 novembre 1814), officier (19 mai 1825), puis commandeur (28 février 1851) de la Légion d'Honneur (LH 1846/ dossier 59, consulté pour cette thèse, matricule 7085).
- Il existe encore de nos jours un « boulevard Mestadier » à La Souterraine (Creuse).

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Voix aigre et criarde, figure enfantine, cheveux gris, taille de cinq pieds deux pouces¹ » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, p. 252).



Jacques Mestadier

MEYNARD : François **Meynard** (1756-1828).

- Issu d'une famille de la bourgeoisie périgourdine, il est fils d'un capitaine de cavalerie, garde du corps du roi Louis XV.
- Né à Vanxains (Périgord)² le 20 août 1756, il est avocat à Périgueux sous l'Ancien régime. Puis il devient accusateur public près le tribunal criminel de Périgueux du 1^{er} mars 1792 au 20 septembre 1792, jusqu'à sa nomination comme député (cf. *infra*). Après vingt ans d'absence, il revient dans la magistrature : vice-président du tribunal de première instance de Périgueux (18 juin 1811), il est muté comme juge au tribunal de première instance de la Seine (nommé le 15 octobre 1815, installé le 3 novembre), promu vice-président à la même juridiction le 26 décembre 1821, avant une nouvelle

par une *Réponse ... au dernier écrit de M. le marquis de Villeneuve* (1824). Après 1830, le préfet de Villeneuve fut un légitimiste beaucoup plus inflexible que Mestadier, rejetant toute fonction officielle, suivant les princes Bourbons dans l'exil, publiant même un pamphlet anti-orléaniste en 1835 intitulé *De l'agonie de la France*, faisant l'objet d'une édition réactualisée en 1839.

¹ 1,67 mètre environ.

² Commune située dans l'actuel département de la Dordogne, à 7 kms de Ribérac et 35 kms à l'ouest de Périgueux.

promotion comme conseiller à la cour royale de Paris (nommé le 9 février 1825, installé le 14 février), siégeant jusqu'à sa mort en 1828¹.

- Sa carrière politique commence comme vice-président du district de Périgueux (1790). Devenu ensuite maire de Vanxains, et député de la Dordogne à la Convention (septembre 1792-octobre 1795), siégeant dans la Plaine², puis au Conseil des Cinq-Cents (octobre 1795-avril 1798), agent politique à Francfort en 1798-1799, député au Corps législatif (25 décembre 1799-17 octobre 1804), élu Représentant de Ribérac en mai 1815, mais décide de ne pas siéger à la Chambre des Cent-Jours ; en août 1815 et octobre 1816, élu et réélu député par le collège départemental, après avoir été choisi comme candidat à la députation, en 1815, par les collèges d'arrondissements de Ribérac et Périgueux (battu en revanche à Bergerac), en 1816, par le seul collège de Ribérac (battu à Périgueux) ; il se retrouve donc à nouveau député de la Dordogne du 9 octobre 1815 au 26 mars 1817 ; après une défaite en septembre 1817 au collège unique départemental (loi Lainé), il retrouve son siège parlementaire de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège de département en 1820, puis à l'arrondissement de Ribérac en 1822 et 1824) ; il ne se représente pas en novembre 1827, probablement pour raisons de santé, puisqu'il meurt quelques mois après.

- Il est membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis de la fraction intermédiaire entre les ultras et le centre droit en 1816. Devenu villèliste en 1820-1825, et membre de la bannière parlementaire des Chevaliers de la Foi, il se rallie à la « défection » en 1825-1827.

- Resté muet à la Chambre, il est chevalier de la Légion d'Honneur (5 mars 1810³, LH 1857 / dossier 5).

- Un fils, Philippe-François Meynard, anobli et créé baron à titre héréditaire (lettres patentes, novembre 1829), un an après la mort du député.

MICHAUD : *Joseph François Michaud* (1767-1839).

- Il est issu d'une famille savoyarde, cherchant à se rattacher à une famille de la noblesse savoyarde, remontant au X^e siècle, s'étant illustré au XVI^e siècle, sans que le lien soit formellement établi.

- Il est fils d'un ancien élève de l'École militaire de Turin, poursuivi pour l'assassinat d'un huissier, fugitif et réfugié en France, installé dans la région bressane comme notaire, mais mort prématurément et laissant sa famille dans le besoin.

- Son frère cadet Louis *Gabriel Michaud* (1773-1858), dit *Michaud jeune*, imprimeur-libraire, s'est associé avec lui et l'imprimeur Guiget, pour fonder une librairie en 1802 au 6, rue des Bons-Enfants. Ayant dirigé la fameuse *Biographie ancienne et moderne* (1811-1828, 85 vol.), devenue la *Biographie universelle ancienne et moderne* (1845-1857, 45 vol.), Michaud jeune est nommé directeur de l'Imprimerie royale en novembre 1823, mais il est démis de cette fonction dès l'été 1824, en raison de son hostilité à Villèle. Il a ultérieurement écrit une *Vie publique et privée de Napoléon Bonaparte* (1844), une *Histoire du Saint-simonisme et de la famille Rothschild* (1847), et une *Histoire politique et privée de Charles-Maurice de Talleyrand* (1853).

- Élève au collège religieux de Bourg-en-Bresse, puis simple commis de librairie à Lyon (1786-1790), Joseph Michaud publie quant à lui un conte oriental au ton voltairien, *Voyage au Mont-Blanc*. Monté à Paris en 1790 grâce à la protection de Fanny de Beauharnais, il travaille comme journaliste, collabore à la *Gazette universelle* de Cerisier et au *Postillon de la Guerre* d'Esménard, -journaux favorables aux Feuillants. Sous la Terreur, il travaille au *Courrier républicain* de Poncelin, journal royaliste malgré son nom, non sans publier un éloge de Rousseau intitulé *Ermenonville, ou le tombeau de Jean-Jacques* ; en 1794, il entre à la *Gazette française* de Fiévée et Poncelin ; en 1795, il devient rédacteur au journal royaliste la *Quotidienne*, fondé en septembre 1792⁴.

- Touché par les proscriptions anti-royalistes de Fructidor, il doit s'exiler en Suisse (fin 1797-1799),

¹ Cf. un résumé de sa carrière dans le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 107.

² Au procès de Louis XVI, vote pour le sursis et l'appel au peuple, contre la condamnation à mort ; se prononça néanmoins ensuite contre la mise en accusation de Marat (avril 1793) ; membre du Comité de législation (1795), puis envoyé en mission à Cologne, auprès de l'armée de Sambre-et-Meuse, d'avril 1795 à janvier 1796 (cf. A.. Kuscinski, *Dictionnaire des Conventionnels*, Paris, 1916, pp. 453-454).

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ Un des deux premiers fondateurs, M. de Coutouli, avait été rapidement guillotiné ; l'autre, Rippert, fait à nouveau partie de l'équipe de rédaction lors de la résurrection du titre en juin 1814.

puis rentre en France et mène une existence semi-clandestine dans l'Aisne jusqu'en 1802 ; début 1803, il publie *le Printemps d'un proscrit*, poème qui raconte son exil suisse, avec les encouragements de Chateaubriand, qui en dresse un compte rendu flatteur dans *le Mercure de France* le 12 février 1803. En 1810, Michaud fait paraître un *Treizième Chant de l'Enéide*, particulièrement flagorneur envers Napoléon, supposé prendre la suite du mythique héros romain. Il est surtout connu comme historien avec une *Histoire des progrès et de la chute de l'Empire de Mysore (Indes) sous les règnes d'Hyder-Aly et de Tippo-Saïb*¹ et surtout, à partir de 1812, avec sa célèbre *Histoire des Croisades*, plusieurs fois rééditée et améliorée² ; en outre, de 1836 à 1844, il édite avec son protégé Jean-Joseph Poujoulat (1808-1880) une *Nouvelle collection de Mémoires du XIII^e au XVIII^e siècles pour servir à l'Histoire de France*³.

- Député de l'Ain du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, il est d'abord co-associé de *La Quotidienne*, ne maîtrisant pas la position initialement modérée et « constitutionnelle » du journal jusqu'au début de la Seconde Restauration. En 1816 cependant, il devient le principal actionnaire de *la Quotidienne*, et le reste durablement, en dépit des tentatives de rachat ministériel en avril 1824. Peu avant la révolution de Juillet, il part avec Poujoulat pour une grande tournée dans le Proche-Orient⁴, et il confie à Sébastien Laurentie la responsabilité de *la Quotidienne* en son absence ; Michaud ne revient en France qu'en août 1831, longtemps après le renversement du régime de la Restauration.

- Ultra-royaliste, il soutient ensuite la contre-opposition anti-villèliste à la tête de son journal.

- Il a fait 3 interventions à la Chambre des députés.

- Directement promu officier de la Légion d'Honneur, sans passer par le grade de chevalier⁵ (17 août 1814), il est en outre membre de l'Académie Française, occupant le 24^e des 40 fauteuils de 1813 à sa mort en 1839⁶, et lecteur du roi (1816-1827), démis de cette charge pour avoir protesté contre la loi Peyronnet sur la presse ; enfin, sociétaire-fondateur et conférencier de la Société des Bonnes-Lettres (depuis janvier 1821).

- Il est décédé célibataire et sans postérité.

Témoignages :

- Ferdinand de Bertier : « M. Michaud, connu par ses ouvrages, avait un esprit fin et délicat et parfois la naïveté si piquante du bon La Fontaine » (*Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, p. 218).

- Salaberry, qui l'appelle systématiquement « ma commère Michaud » (*Souvenirs politiques*, dès le vol. 1, p. 9), parlant même une fois de « la cocote *Quotidienne* »⁷, l'accuse d'être paranoïaque : « Ce pauvre Michaud est vraiment atteint de la monomanie qui subjuguait J-J. Rousseau. [...] Il est convaincu depuis trois ans qu'il est épié, suivi jour et nuit, et partout, tellement qu'il se croit obligé d'avoir dans ses promenades un gros bâton qu'il appelle son chasse-mouches » (*Souvenirs politiques*, vol. 2, p. 48).

MIEULLE : Joseph François **Mieulle** (1769-1849), **de Mieulle** à partir de 1816.

- Il est fils d'un notaire de Sisteron, devenu ensuite procureur du roi.

- Lui-même avocat au parlement de Provence, à Aix, en 1789-1790, Joseph François Mieulle devient receveur général des Finances des Alpes-Maritimes (1801-1815), puis, après une courte disgrâce fin 1815, receveur général des Finances de Maine-et-Loire (1816-1832).

- Il siège comme discret député des Basses-Alpes au Conseil des Cinq-Cents d'avril 1797 à novembre

¹ Paris, Guiget, 1801, 2 vol.

² Le 1^{er} volume de l'édition originale paraît en 1812 (éd. Michaud et Pillet), mais le 7^e et dernier volume n'est publié qu'en 1822. Une 2^e édition en 3 volumes, paraît en 1825-1826 ; la 6^e édition, la plus achevée, sort de manière posthume en 1841 (6 vol., éd. Furne), précédée d'une intéressante *Vie de Michaud* écrite par son collaborateur Jean-Joseph François Poujoulat (1808-1880), devenu pour sa part rédacteur à *la Quotidienne*, puis député légitimiste en 1848. Une édition abrégée pour la jeunesse de *l'Histoire des Croisades* de Michaud parut encore chez Mame en 1882 (1 vol., 388 p.), preuve d'un succès durable de l'ouvrage.

³ Paris, Michaud et Poujoulat, 32 volumes grand in-8°. Le projet d'édition de textes était concurrent de celui, concomitant, de Guizot

⁴ Michaud et Poujoulat publient d'ailleurs un récit très détaillé avec atlas de ce voyage les ayant mené de la Grèce à l'Égypte, en passant par l'Empire ottoman, le Liban et Jérusalem, dans *Correspondance d'Orient 1830-1831*, Paris, Ducollet, 1833-1835, 7 vol.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination du 17 août 1814, qui mentionne au crayon cette anomalie.

⁶ On peut noter que Claude Bernard a été élu au même fauteuil en 1868.

⁷ Dérision d'une manière d'être, voire allusion graveleuse ? Les autres sources ne nous le confirment pas.

1799, puis à nouveau sous la Restauration de janvier 1823 au 5 novembre 1827 (élu en novembre 1822 et mars 1824 au collège unique du département) ; réélu en juin 1830 (même collège), il est invalidé le 10 août par la nouvelle Chambre.

- Villèliste, il est choisi comme président du collège du département en 1824 et 1827.
- Il a fait deux interventions à la Chambre.
- Anobli à titre héréditaire (lettres patentes, février 1816), il est chevalier de la Légion d'Honneur.
- Son fils, servant la monarchie de Juillet et le second Empire comme receveur particulier, puis général, des Finances au sein de départements successifs (1832-1865), finit sa carrière comme trésorier payeur général de la Loire-Inférieure (1865-1871), avec le grade de grand-officier de la Légion d'Honneur en 1871¹.

MIORCEC de Kerdanet : Daniel Nicolas Miorcec de Kerdanet (1752-1836).

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Julien Miorcec (1679-1732), avocat et procureur référendaire au siège royal de Lesneven (Bretagne), député de Lesneven aux États de Bretagne de 1711, et de Jeanne Elisabeth Le Floch (1683-1766) ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Daniel Nicolas Brichet (1686-1744), notaire et procureur de la sénéchaussée de Léon à Lesneven, substitut des gens du roi près du siège de Lesneven, et de Marie Marguerite Guillemette Godefroy (1687-1743).
- Il est fils de Jacques Miorcec (1708-1767), avocat et procureur au siège royal de Léon à Lesneven, et de Louise Charlotte Brichet (1724-1803).
- Lui-même avocat au parlement de Bretagne (1776-septembre 1790), il est ensuite commissaire à Lesneven (1790), puis administrateur du district concerné (1795), juré de la haute Cour nationale (mars 1797-fin 1797), enfin avocat à Lesneven, sa commune natale, jusqu'à la Restauration.
- Favorable aux idées nouvelles au début des années 1780, puis à l'inverse, membre de la députation bretonne qui se rend auprès de Louis XVI en 1788 pour protester contre la convocation des États généraux, embastillé quelques temps ; maire de Lesneven (1789, 1791), trois fois arrêté en 1790, 1792 et 1794, la dernière fois jugé et acquitté ; président du conseil général du Finistère (1806) ; député du Finistère du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; très brièvement adjoint au maire de Brest du 3 janvier au 8 août 1821, il est rapidement démissionnaire.
- Ultra-royaliste, il a fait quatre interventions à la Chambre des députés.
- Il est anobli à titre héréditaire (par lettres patentes, en février 1815).

MIRANDOL : Antoine Joseph Casimir, **comte de Mirandol** (1759- ?).

- Il est issu d'une famille appartenant à la petite noblesse du Périgord, de race (avec une filiation suivie depuis 1570), maintenue noble en 1666, et d'une mère roturière ; le titre de comte est de courtoisie.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Joseph de Mirandol, capitaine au régiment de Bigorre, et de Marie de Gonnet ; en ligne maternelle, il est petit-fils d'Arnaud Jean Louis de Cadrieu, comte de Puycalvary, baron de Caumont, lieutenant des maréchaux de France, et de Marie Louise de La Roque Sénezergues.
- Il est fils de Jean Joseph de Mirandol et de Marie Louise de Cadrieu, épousée le 29 mai 1754.
- Il épouse le 15 novembre 1788 Marie Henriette de Béral de Sedaiges.
- Officier de cavalerie au régiment de Picardie avant 1789, il émigre de 1792 à 1800 environ, sert dans l'armée de Condé avec rang de « capitaine » de dragons en 1794, s'exile en Angleterre vers 1795.
- Membre du conseil général de la Dordogne (depuis 1815), il siège comme député de la Dordogne du 9 octobre 1815 au 26 mars 1817 (deux fois élu par le collège départemental, sans avoir été porté au préalable comme candidat par un collège d'arrondissement²). Battu au collège unique de département (loi Lainé) en septembre 1817, il est à nouveau député continûment de décembre 1820 au 20 avril 1831 (cinq fois réélu par le collège du département, sans jamais se présenter à l'arrondissement, sauf en juin 1830 à Sarlat où il est battu) ; systématiquement nommé scrutateur du bureau au sein du

¹ Sur le député et son fils, cf. les courtes notices récapitulatives de Pierre-François Pinaud, *Les receveurs généraux des Finances 1790-1865*, Genève, Droz, 1990, pp. 174-175.

² Mirandol ne s'était présenté dans aucun arrondissement en 1815, et avait été battu à Sarlat en septembre 1816. Cette possibilité légale, assez rarement mis en œuvre, montre la faible implantation politique de l'intéressé dans une circonscription donnée, et à l'inverse une influence certaine auprès des grands notables du département, pour être ainsi porté directement, au mépris des choix faits par les petits collèges d'arrondissement.

collège départemental de 1822 à 1830, il est toujours confirmé à ce poste par les électeurs ; il est également nommé président du collège électoral d'arrondissement de Sarlat pour les élections de novembre 1827 et juin 1830.

- Ultra-royaliste, puis villèliste de 1820 à 1824 et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il rejoint la contre-opposition en 1825-1827 ; resté fidèle à la droite en 1828-1830, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, mais accepte ensuite de prêter le serment au nouveau régime de Juillet.

- Il a fait 20 interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de Saint-Louis (décembre 1815), et chevalier de Malte.

Témoignages :

- Barthélemy et Méry : « Reconnais bien surtout à son visage austère / Mirandol, contempteur des dons du ministère » (*La Villéliade ou la prise du Château-Rivoli*, 15^e édition, Paris, Ambroise, Dupont, 1827, p. 30).

- Alexis Lagarde : « Il siège à droite, et n'a jamais voulu accepter de place, dit-on. Il préfère voter contre le ministère » (*Nouvelle biographie pittoresque des députés de la Chambre septennale*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, p. 116).

MIREMONT : Philippe Paul **Tessières de Miremont** (1769-1855).

- Il est issu d'une famille noble, connue dès 1130, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1447), identique à celle de son collègue de droite et très lointain cousin Tessières de Boisbertrand (cf. ce nom *supra*), appartenant à une branche familiale distincte depuis 1595, la branche de Miremont étant maintenue noble en 1645 et 1667.

- Il est maire de Vienne, et siège comme député de l'Isère de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Vienne).

- Villèliste, il reste muet à la Chambre.

- Il est chevalier de Saint-Louis (avant 1800, sous réserve).

MIRON de L'ESPINAY : Jacques **Miron de l'Espinay** (1782-1852).

- Il est issu d'une famille de l'Orléanais, selon les sources, soit parfaitement bourgeoise¹, soit anoblie en 1578 et descendant de Marc Miron, médecin de Henri III², ayant donné un président du bureau des Trésoriers de France peu avant 1789.

- Magistrat, il est nommé président du tribunal de 1^{ère} instance d'Orléans (1815-1826), puis procureur général près la cour royale d'Orléans (1826-1830).

- Nommé président du collège électoral d'arrondissement d'Orléans le 26 juillet 1815³ pour les élections d'août 1815, il n'est pas élu alors. Puis, député du Loiret de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département), il est accueilli à Montargis par des placards injurieux installés par les libéraux lors de la campagne électorale de l'automne 1827⁴.

- Proche des constitutionnels en 1815, il devient ensuite villèliste à la Chambre dans les années 1820, allant jusqu'à approuver le projet gouvernemental hautement contesté de répression du sacrilège en avril 1825.

- Il a fait 17 interventions à la Chambre.

- Il est chevalier (30 avril 1821⁵), puis officier (octobre 1827) de la Légion d'Honneur.

MONCEAUX : François Armand Bonaventure **Louvel de Monceaux** (1768-1843).

- Il est issu d'une famille de la noblesse normande, anoblie en 1567, maintenue noble en 1671.

- Petit-fils, en ligne paternelle, de Jean-Baptiste Louvel (1672-1730), seigneur de Monceaux, et de Charlotte Marie Magdeleine Hue de la Trourie, il est fils de Jean-Baptiste Bernard Louvel (1722-1799), seigneur de Contrières, Monceaux et autres lieux (Normandie), capitaine dans une compagnie de gardes-côtes (depuis 1758), et de Marie Marthe Bonaventure Jeanne Françoise de Maucouvenant de Sainte-Suzanne (1737-1785), épousée en secondes noces.

¹ *Dictionnaire des vanités*, Paris, éd. Contrepoint, 1970, vol. 1, p. 161.

² Labarre de Raillicourt, *A ce titre*, tome X, 1979, p. 605.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n^o25, p. 54.

⁴ Cf. aux Archives Nationales, le dossier 38 dans la sous-série F⁷/6704 (écrits et objets séditieux).

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

- Son frère, Jacques Hippolyte Louvel de Contrières (1759-1842), est prêtre.
- Né à Contrières le 4 mai 1768, François Armand Louvel de Monceaux est officier d'artillerie en 1789 ; il émigre de 1791 à 1795 environ, et sert dans l'armée des Princes ; puis, rentré clandestinement en France, il est commandant par intérim de l'armée royale de l'Ouest.
- Il épouse le 27 décembre 1802 à Montcuit (Manche) Marie Bonne Anne Françoise Ferrand de Montcuit (1783-1840).
- Après avoir comparu aux assemblées de la noblesse de Coutances en 1789, il siège comme député de la Manche de janvier 1823 au 16 mai 1830 (trois fois élu à l'arrondissement de Coutances).
- Villèliste, et resté fidèle ensuite à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (novembre 1814), et de la Légion d'Honneur (19 mai 1825¹).
- Il a eu quatre enfants, dont deux morts en bas âge.

MONTAIGNAC : François Antoine, **marquis de Montaignac** (1764-1825).

- Il est issu d'une famille de la noblesse originaire du Limousin, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1398), ayant donné un conseiller au parlement de Paris en 1670.
- Né à Riom (Auvergne) le 29 décembre 1764, il a émigré de 1792 à 1800 environ.
- Président du collège électoral du département du Puy-de-Dôme en octobre 1816, il est député du Puy-de-Dôme de novembre 1816 à juillet 1821 ; il meurt à Clermont-Ferrand le 3 septembre 1825.
- Il est d'abord membre de la fraction intermédiaire entre les ultras et le centre droit, et se rallie ensuite totalement à la mouvance ultra-royaliste vers 1819.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre.

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Il est grand, maigre ; ses joues sont pâles, ses yeux ternes ; toute sa personnalité exprime quelque chose de vague et d'indéterminé. On l'aperçoit au point le plus élevé de l'amphithéâtre comme une vapeur azurée » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 254-255).

MONTBEL : Guillaume Isidore **Baron² de Montbel** (1787-1861), portant le titre de **comte de Montbel** depuis 1830.

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

MONTBEL (de l'Indre) : Louis Joseph, **comte de Montbel** (1772-1860).

- Il est issu d'une famille sans aucun rapport avec celle du député-ministre qui précède, originaire du Poitou, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1558), maintenue noble en 1668, pourvue du titre de comte héréditaire depuis 1770, obtenue par l'aïeul du député par lettres patentes.
- Il est fils d'un mestre de camp de cavalerie (1748-1806), comparaisant aux assemblées de la noblesse à Tours en 1789.
- Né à Paris, puis élève d'une école militaire non précisée en 1786, Louis Joseph de Montbel devient surnuméraire dans les gardes du corps, et il émigre ensuite. Revenu en France à une date inconnue, c'est un propriétaire vraiment très riche, qui paye 6116 francs de cens en 1815, soit plus de six fois le seuil d'éligibilité.
- Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Châteauroux (Indre) le 26 juillet 1815³ pour les élections d'août 1815, il est député de l'Indre du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis à nouveau de janvier 1823 au 5 novembre 1827 (élu en novembre 1822 et mars 1824 au collège du département) ; il est aussi membre du conseil général de l'Indre dans les années 1820.
- Ultra-royaliste, puis villèliste en 1822-1824 et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il passe à l'opposition de droite en 1825, puis revient dans le giron ministériel.
- Il a fait 37 interventions à la Chambre des députés.
- Il est gentilhomme et chambellan de Monsieur (futur Charles X), de 1815 à 1824.

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² « Baron » fait partie du patronyme familial, et n'est pas un titre nobiliaire.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 52.

MONTBOURCHER : René Marie de Montbourcher (1778-1849).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, connue depuis 1248 avec un croisé, d'extraction ancienne (1427 pour les premières montres de noblesse et la filiation suivie), maintenue noble en 1671, ayant donné une multitude de conseillers au Parlement de Bretagne depuis 1634.
- Il est le petit-gendre de La Chalotais (1701-1785), procureur au parlement de Bretagne à la pointe du combat parlementaire contre le gouvernement absolutiste de Louis XV, il est aussi le neveu de René Claude Marie de Montbourcher (1695-1776), conseiller (1725), président des enquêtes (1728), puis président à mortier (1738) au parlement de Bretagne, oscillant en 1765 entre les parlementaires insurgés et le duc d'Aiguillon, incarnation de l'absolutisme royal.
- il est le fils de René François Joseph, marquis de Montbourcher (1757-1835), officier, capitaine de dragons, puis gouverneur des quatre évêchés de Haute-Bretagne (1786), ayant en cette qualité entrée au parlement de Bretagne jusqu'en septembre 1790.
- émigré de 1792 à 1805 environ, il rentre en France sous l'Empire, mais reste toute sa vie simple propriétaire, sans activité dans la fonction publique, en dehors de son bref mandat parlementaire.
- nommé président du collège électoral d'arrondissement de Vitré (Ille-et-Vilaine) le 24 juillet 1815¹ pour les élections d'août 1815, mais n'est pas élu alors ; douze ans et demi plus tard, il est député d'Ille-et-Vilaine de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département), réélu en juillet 1830 (même collège), mais invalidé par la Chambre le 17 août, comme deux autres collègues de droite d'Ille-et-Vilaine, également réélus.
- membre de la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- il reste muet à la Chambre.

MONTBRON : Joseph Chérade, comte de Montbron (1768-1852)².

- Il est issu d'une famille de riches marchands de draps de soie et de banquiers d'Angoulême connue depuis 1652, anoblée par office de maire perpétuel d'Angoulême³ en 1695, confirmée par la charge de notaire-secrétaire du roi au grand Conseil⁴ (1712), comte de Montbron d'abord à titre de courtoisie (1699), puis officiellement, par lettres patentes, depuis 1766.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un lieutenant-général de police à Angoulême.
- Il est le frère cadet d'Étienne Pierre Chérade de Montbron (1762-1841), conseiller au parlement de Paris (1781-1782), servant ensuite dans la garde suisse de Monsieur, depuis Louis XVIII (1783), avant d'être nommé capitaine des chasses du comte d'Artois, depuis Charles X (1787) ; devenu sous le Consulat et l'Empire un agronome passionné par les arbres exotiques ; finalement nommé colonel (août 1814-février 1823), puis maréchal de camp (février 1823-août 1830).
- Joseph Chérade de Montbron est lieutenant aux cheveu-légers de la garde royale (1783), et il sert dans un corps de dragons en 1789.
- Il prend part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Poitou, tandis que son père et son frère participaient à celles de l'Angoumois et de la Saintonge.
- Émigré de 1791 à 1801, il sert à l'armée de Condé, est blessé en 1793, revient sur les côtes françaises pour le débarquement de Quiberon (1795), est fait prisonnier et condamné à mort, s'enfuit de manière rocambolesque⁵, en Hollande, puis, sous couvert d'anonymat, à Bordeaux. Il est alors obligé de donner des cours de français et de dessin pour survivre, avant d'être rayé de la liste des émigrés en 1801. Passionné de littérature, il publie un poème en prose, *les Scandinaves* (1801)⁶, des *Nouvelles* (1815), ainsi qu'un *Essai sur la littérature des Hébreux* (1819, 4 vol.). Par ailleurs, éleveur intéressé par l'agronomie, il se fait l'introducteur de l'alpaga (voisin du lama) en France. Il est promu en 1814 lieutenant-colonel à titre purement honorifique.

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 52.

² Sur lui, cf. en plus des sources habituelles, Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 11, p. 492, colonne 2.

³ Les maires d'Angoulême bénéficiaient de l'anoblissement immédiat depuis 1373 ; ce privilège, suspendu pour toutes les villes en 1667, fut rétabli dès 1673 dans le cas d'Angoulême.

⁴ On n'a déjà évoquée cette juridiction à la dévotion de l'autorité royale ; les notaires-secrétaires du roi qui y appartenaient bénéficiaient d'un anoblissement au premier degré de 1498 à 1717, puis à nouveau de 1759 à 1789.

⁵ Montbron a raconté cet épisode vingt ans plus tard dans le *Récit de l'évasion d'un officier pris à Quiberon*, paru en 1815.

⁶ Celui-ci, pastichant le style d'Ossian, était présenté comme une traduction du swéo-gothique ; mais c'était en fait une supercherie littéraire, le poème étant bien une œuvre d'imagination de Montbron.

- Sous la Restauration, il est nommé président du collège électoral de l'arrondissement de Bellac (Haute-Vienne) en août 1815, mais n'est pas élu alors ; puis il est député de la Haute-Vienne de décembre 1820 au 16 mai 1830 (toujours élu au collège du département) ; enfin, nommé président du collège électoral de l'arrondissement de Saint-Junien en juin 1830, il n'est pas réélu à cette date.
- Membre du centre droit, il se fond dans la masse de la majorité villèliste en 1822-1827 ; soutenant ensuite Martignac en 1828-1829, il rallie à nouveau la droite en 1829-1830, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait 11 interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de Saint-Louis.
- Deux parents homonymes, actifs au début de la Troisième République, ont été l'un conseiller général de la Loire-Inférieure, l'autre sous-préfet (1873-1877), démissionnaire après la victoire électorale des républicains.

MONTBRUN : Louis Oudard **Dixmude, vicomte de Montbrun** (1762-1838).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Boulonnais, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1521), maintenue noble en 1697, ayant donné des officiers.
- Il est petit-fils de Jean-Baptiste Oudard Dixmude de Montbrun (1708- ?), ancien page royal (1722) ; le fils de celui-ci, père du député, a pris part aux assemblées de la noblesse de Boulogne en 1789.
- Il est frère cadet de Louis Oudard Henry, comte Dixmude de Montbrun, capitaine de cavalerie (1778), émigré longuement de 1791 à 1814, ayant servi dans l'armée de Condé avec le grade de lieutenant-colonel (1795).
- Officier de cavalerie, il est successivement colonel (1814), puis maréchal de camp (28 février 1815) ; il est l'un des huit membres du conseil de guerre qui condamnent à mort le colonel Boyer en mars 1816. Par ailleurs propriétaire vraiment riche, il paye 3780 francs de cens en 1815.
- Maire de Montreuil (ouest de l'Artois), et président du collège électoral d'arrondissement de Montreuil en août 1815, il siège comme député du Pas-de-Calais du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).
- Ultra-royaliste, puis villèliste, il reste muet à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de Saint-Louis (novembre 1814), et de la Légion d'Honneur (29 octobre 1826¹, LH 781/ dossier 33).

MONTCALM [prononcer Moncan] : *Louis Pierre Marie Paulin Hippolyte Dieudonné Montcalm-Gozon, marquis de Montcalm Saint-Véran* (1775-1857).

- Il est issu d'une famille languedocienne (région de Montpellier), anoblée depuis 1716, les aînés de famille se transmettant le titre de marquis.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Louis-Joseph, marquis de Montcalm de Saint-Véran (1712-1759), colonel (1743), puis maréchal de camp (1756), chef des troupes françaises au Québec où il meurt, et d'Angélique Louise Talon du Boulay.
- Il est petit-cousin du marquis Jean-Paul François Joseph de Montcalm-Gozon (1756-1812), chef de la branche aînée, député de la noblesse de Villefranche-de-Rouergue aux États Généraux, puis député de gauche modérée à la Constituante en 1789-1790, émigré cependant dès 1790.
- Il est le petit-neveu d'Hervée Marine de Montcalm-Gozon, mère du marquis Louis Gaston François d'Escouloubre (1755-1834), colonel (1784), député de la noblesse du Languedoc aux États généraux de 1789, puis Constituant de droite en 1789-1791, n'émigrant pas, rallié à Bonaparte, nommé maire de Toulouse le 13 avril 1814 par Wellington et le duc d'Angoulême, exerçant la fonction à peine deux mois jusqu'au 4 juin 1814, et resté ensuite conseiller municipal de la ville, qui se trouve donc être le cousin du député.
- Il est fils de Jeanne Marie de Lévis, et de Jean Pierre Louis Marie Gilbert de Montcalm-Gozon (1738-1815), comte de Montcalm, maréchal de camp, député la noblesse de Carcassonne aux États Généraux, puis député de droite à la Constituante en 1789-1791, n'ayant quant à lui apparemment pas émigré, et promu lieutenant-général à la Restauration (23 août 1814).
- Il est frère de Louis Dieudonné de Montcalm-Gozon, ayant épousé en 1819 Antoinette Marie Cécile de Sainte-Maure Montausier, proche parente du député homonyme (cf. ce nom).

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

- Il est cousin germain de Doria, autre député de droite sous la Restauration (cf. sa fiche).
- Enfin et surtout, il est le beau-frère du duc Armand de Richelieu (1766-1822), président du Conseil de 1815 à 1818 et de 1820 à 1821, en raison de son mariage en 1800 avec *Armande Marie Antoinette Vignerot du Plessis de Richelieu*¹ (1777-1832), précocement séparée de son mari pour cause de mésentente conjugale, morte ensuite du choléra.
- Colonel (1814), puis maréchal de camp (1823), Louis Hippolyte de Montcalm exerce les fonctions de commandant de la légion de l'Hérault (vers 1815-1820²).
- Insurgé royaliste dans le Midi sous la Révolution, puis commissaire extraordinaire du roi aux Cent-Jours (1815), il siège comme député de l'Hérault du 9 octobre 1815 à mai 1822 ; il a été nommé président du collège électoral du département en octobre 1816 et septembre 1817.
- Il est membre de la « majorité de 1815 », puis d'un groupe charnière intermédiaire entre les ultras et le centre droit, il s'intègre finalement à la majorité villèliste naissante en 1821-1822.
- Il a fait 37 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (novembre 1815), et officier (5 avril 1815, ordonnance confirmative du 16 mai 1816³) de la Légion d'Honneur (LH 1916/ dossier 61).

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Le tapage que fit ce marquis, pendant les Cent-Jours, dans le département de l'Hérault, le fit surnommer le *marquis de Montrouble* [...] Il a l'air fort mâle, le coup d'œil fort guerrier ; il marche toujours le jarret tendu et la pointe du pied basse » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 253-254).

MONTMARIE : Louis François Élie **Pelletier de Montmarie** (1771-1854), **baron** (1810) puis **comte** (1819) **de Montmarie**.

- Il est issu d'une famille picarde (le député est natif de Boury, dans l'Oise), roturière semble-t-il, jusqu'aux titres impériaux obtenus en 1810 par le député et son frère.
- Il est le frère aîné d'Aimé Sulpice Victor Pelletier de Montmarie (1772-1813), sous-lieutenant volontaire (1794) puis colonel de dragons (1807), fait baron d'Empire (lettres patentes, mars 1810), général de brigade (1813), tué à Leipzig, dont la veuve, née Joséphine Féraud, se remaria en 1817 avec Guernon-Ranville (cf. ce nom).
- Propulsé au grade de général de brigade (mai 1809), puis de lieutenant-général (juin 1828), il exerce à cette époque les fonctions d'inspecteur d'infanterie ; il prend sa retraite en juin 1848.
- Il siège comme député du Haut-Rhin de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).
- Villèliste, il a fait 6 interventions à la Chambre des députés.
- Donataire de l'Empire d'une rente annuelle de 9000 francs (décrets de 1808, 1809, et 1811), baron d'Empire un mois après son frère (lettres patentes, avril 1810), puis comte héréditaire (l. p., août 1819), il est en outre chevalier de Saint-Louis (juillet 1814), et aussi officier, commandeur (16 mars 1812), et grand-officier (20 août 1814) de la Légion d'Honneur (LH 2087/ dossier 32).

MONTMORENCY (prince Christian de) : Anne Louis *Christian*, **prince de Montmorency-Tancarville** et **prince de Robecq** (1769-1844).

- Il est issu d'une illustre famille de la haute noblesse de cour, famille d'ancienne chevalerie sans équivalent pour l'ancienneté (avec une filiation suivie depuis 955)⁴, créée « duc et pair » depuis 1551, et se transmettant le titre héréditaire de 1^{er} baron chrétien.

Son père est issu de la branche aînée des Montmorency-Tancarville, distincte depuis 1247 de la branche de Laval, qui fournit trois pairs de France sous la Restauration (dont le ministre Mathieu de

¹ Celle-ci tient à son domicile, rue Saint-Dominique, l'un des quatre grands salons parisiens, concurrent de ceux de M^{mes} de Duras, de Staël et de Broglie ; il sert de soutien mondain à l'action du duc de Richelieu. Cf. Emmanuel de Waresquiel, *le duc de Richelieu*, Paris, Perrin, 1990, p. 317, et surtout le *Journal* de la marquise de Montcalm, qui symptomatiquement, parle beaucoup de son frère, mais strictement jamais de son mari.

² Cf. les listes électorales de l'Hérault (AD Hérault, cote 3M 148), qui précisent la profession des intéressés.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ Portant les titres héréditaires de connétable de Normandie ainsi que de premier baron de France et premier baron chrétien, ayant fourni un nombre infini de personnages historiques de premier plan, qu'on ne rappellera pas ici.

Montmorency), tandis que sa mère descend du rameau de Montmorency-Luxembourg, distinct depuis 1506, qui fournit encore trois autres pairs de France durant la période.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'Anne Léon de Montmorency père (1705-1785), lieutenant-général et gouverneur de Valenciennes, et d'Anne Marie Barbe, baronne de Ville (1713-1731), morte en couches ; en ligne maternelle, il est petit-fils d'Anne-François, duc de Montmorency-Luxembourg (1735-1761), brigadier servant dans les gardes du corps du roi, mort à 25 ans¹, et de Louise Françoise de Montmorency-Luxembourg (1734-1818), cousine germaine de son mari.

- Il est fils d'Anne Léon de Montmorency, dit le marquis de Fosseux (1731-1799), nommé tout jeune maréchal de camp (1745) puis lieutenant-général (1748), décédé en émigration à Münster (Allemagne), et de Charlotte Françoise de Montmorency-Luxembourg (1752-1829), épousée le 4 mars 1768 à Paris. Sous la Restauration, la famille de Montmorency-Luxembourg a reçu la 2^e plus forte indemnité parmi tous les émigrés (avec un capital indemnisé de 5.731.000 francs²).

- Il est frère cadet d'Anne Charles François de Montmorency-Tancarville (1768-1846), comte d'Empire (lettres patentes, août 1810), donataire d'Empire d'une rente annuelle colossale de 129800 francs, duc de Montmorency (1817), pair de France (juin 1814-août 1830) et membre du conseil général d'Eure-et-Loir, duc-pair héréditaire (août 1817), refusant de prêter le serment au régime de Juillet, exilé en Bavière jusqu'à sa mort ; le fils de celui-ci, Anne Louis Raoul Victor de Montmorency (1790-1862), a été chambellan de Napoléon en 1813.

- Son autre frère Anne Charles Louis de Montmorency (1782-1814), dit le comte de Gournay, est comte d'Empire (lettres patentes, mai 1810).

- Enfin, sa sœur Anne Louise Elisabeth de Montmorency-Fosseux (1771-1828) a épousé le 29 mai 1785 Alexandre Louis Auguste, duc de Rohan-Chabot (1761-1816), pair de France royaliste du 4 juin 1814 à sa mort le 8 février 1816, siégeant à droite.

- Christian de Montmorency, né le 26 mai 1769 à Neuilly (Île-de-France)³, émigre de 1790 à 1796 environ ; revenu en France, il épouse à Paris le 6 septembre 1797 Eugénie Louise Marie Henriette de Becdelièvre de Cany (1771-1833), fille d'Anne Louis Roger de Becdelièvre, comte de Cany (1739-1789), maréchal de camp, et d'Élisabeth Marie Boutren d'Hattenville (née en 1748).

- Sous la Restauration, il est nommé inspecteur de la garde nationale de la Seine-Inférieure en 1815, avec grade de maréchal de camp depuis 1822. Propriétaire foncier vraiment riche, il paye 3450 francs de cens en 1815.

- Membre du conseil général de la Seine-Inférieure, il est nommé président du collège électoral d'arrondissement d'Yvetot le 26 juillet 1815⁴ pour les élections d'août 1815, et il parvient à se faire élire au collège du département puis réélire en 1816.

Il siège comme député de la Seine-Inférieure du 10 octobre 1815 au 17 juillet 1819, puis de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (étant à nouveau élu au collège du département en 1820 et 1824) ; le 29 mars 1824, il est choisi comme l'un des cinq candidats proposés au roi pour la présidence de la Chambre, arrivé en 3^e position (Ravez, arrivé premier, étant reconduit au perchoir par le souverain).

Promu pair de France le 5 novembre 1827, Christian de Montmorency siège à la Chambre haute jusqu'en août 1830, date de l'exclusion légale des pairs nommés par Charles X, un mois après avoir présidé le collège électoral du département de la Seine-Inférieure en juillet 1830. Il s'exile après la révolution de 1830 en Bavière, puis en Espagne, et meurt à Madrid le 25 décembre 1844.

- Ultra-royaliste, puis villèliste, il est resté muet à la Chambre des députés, comme à la Chambre des pairs.

- Il est grand d'Espagne de 1^{ère} classe.

- Ayant eu trois filles et un fils, il marie le 27 octobre 1817 à Paris sa fille aînée Anne Charlotte Henriette de Montmorency-Tancarville (1798-1860) avec Désiré Emmanuel Délie Louis Timoléon de Cossé-Brissac (1793-1870), demi-frère du duc Augustin de Brissac (1775-1848), pair de France du 4

¹ Noter que ce grand-père maternel était le fils de Charles François Frédéric, duc de Montmorency-Luxembourg (1702-1764), grand officier s'illustrant à Fontenoy (1745), fait maréchal de France en 1757, resté célèbre pour avoir accueilli Jean-Jacques Rousseau dans son « ermitage » de Montmorency, en accord avec sa seconde épouse Madeleine Angélique née de Villeroy, duchesse de Luxembourg (1707-1787), qui aida le philosophe à faire publier *l'Émile*.

² Cf. André Gaïn, *La Restauration et les biens des émigrés*, vol. 2, p. 192.

³ Actuelle Neuilly-sur-Seine.

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 60.

juin 1814 au 24 février 1848 (cf. la fiche de ce dernier).

- Son neveu (fils de sa sœur citée *supra*), Auguste de Rohan, duc puis cardinal de Rohan-Chabot (1788-1833), est vicaire général de Paris, puis archevêque de Besançon, et surtout pair de France royaliste du 23 novembre 1816 au 31 août 1830 (cf. sa fiche).

MONTSAULNIN : Jean-Baptiste François, **comte de Montsaunin** (1771-1846).

- Il est issu d'une famille de la noblesse de Bourges, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1407), maintenue noble en 1667, le titre de comte étant de courtoisie.

- Il est fils d'Étienne Charles de Montsaunin, comparaisant aux assemblées de la noblesse du Berry en 1789.

- Ancien élève à l'École Militaire de Paris (1785), il est maréchal de camp sous la Restauration.

- Il est membre du conseil général, et, après un échec en 1824, député du Cher de février 1828 au 20 avril 1831 (deux fois élu au collège du département).

- Élu comme membre de la contre-opposition, il est favorable à Martignac en 1828-1829, puis se rallie à la droite en 1829-1830, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830 ; reste légitimiste, il accepte toutefois de prêter serment au régime de Juillet.

- Il a fait deux interventions à la Chambre.

- Il est chevalier de Saint-Louis (novembre 1814), et de la Légion d'Honneur (1^{er} mars 1815, LH 1922/ dossier 25).

- Son petit-fils, François-Charles, comte de Montsaunin (1838-1910), siège comme député conservateur (monarchiste) du Cher de 1889 à 1893.

MORGAN de BELLOY : Adrien Marie Jean-Baptiste Rose **Morgan** (1766-1834), d'abord appelé **Morgan l'aîné**¹, puis **baron Morgan de Belloy** depuis 1814².

- Il est issu d'une famille anglaise, installée en France depuis 1590, anoblée en 1709 par charge de secrétaire du roi, exercée par l'arrière-grand-père du député, Jean-Baptiste Morgan (1661-1712), ayant préalablement fait fortune dans le négoce. Considérable famille du textile amiénois au XVIII^e siècle, alliée depuis le XVII^e siècle aux Cornet (cf. ce nom), la famille Morgan a donné plusieurs maires (maïeurs) et échevins d'Amiens.

- Il est petit-fils, en ligne maternelle, de Gabriel François Roussel de Belloy (1685-1752), trésorier de France, et de Marie-Jeanne Morgan.

- Il est fils de Jean-Baptiste Morgan (1722-1799), capitaine d'infanterie devenu négociant, échevin, lieutenant du maïeur et lui-même maïeur d'Amiens de 1776 à 1778, et de Marie Joséphe Gabrielle Roussel de Belloy (1735-1803), cousine de son mari, le député ayant ajouté le nom de sa mère à celui de son père.

- Officier de cavalerie jusqu'en 1789, Morgan de Belloy émigre en Angleterre. Réputé pour son immense culture, de la littérature antique aux sciences économiques³, il est en outre très riche, payant 7679 francs de cens en 1815, soit plus de sept fois le seuil d'éligibilité. Négociant, il est membre du tribunal et de la chambre de commerce d'Amiens.

- Maire d'Amiens (mars 1808-1816), et député de la Somme du 10 octobre 1815 au 23 décembre 1823 (élu au collège du département), il est spécialiste des questions financières à la Chambre. Nommé président du collège électoral d'arrondissement d'Amiens en août 1815 et du collège d'Amiens *extra-muros* en juin 1830 (3^e collège d'arrondissement de la Somme)⁴, il est élu secrétaire du collège électoral du département en octobre 1816.

- Membre de la « minorité ministérielle » en 1815, puis du centre droit constitutionnel, il se montre prêt à une alliance avec les ultras en 1819, et intègre la mouvance villèliste en 1822-1823.

¹ Pour le distinguer de plusieurs parents, dont Louis Alexandre Morgan de Béthune (1759-1830), avocat contre-révolutionnaire, nommé à la Restauration procureur général près la cour royale d'Amiens, mis en cause pour une appartenance aux Francs-Régénérés, groupuscule activiste d'ultraroyalistes. Vaulabelle fait la confusion (vol. 4, ch. 5).

² Voir la notice le concernant Jean-Marie Wiscart, *Grands notables du premier Empire*, vol. 27 (Somme), Paris, CNRS éditions, 2000, pp. 98-100.

³ Cf. à ce sujet la notice qui lui est consacrée dans le *Supplément* (vol. 74) paru en 1843 de la *Biographie Universelle* de Michaud, pp. 383-384.

⁴ Le chef-lieu départemental est doté de deux collèges, *intra* et *extra-muros*, depuis la réforme des circonscriptions en 1820.

- Il a fait 43 interventions à la Chambre des députés.
- Baron d'Empire (lettres patentes, février 1811), titre confirmé sous la Restauration (lettres patentes, août 1816), il est en outre chevalier de Saint-Louis (octobre 1816) ; chevalier (30 mars 1811¹), puis officier (mai 1821) de la Légion d'Honneur (LH 1936/ dossier 30).
- Parmi cinq enfants, un fils cadet, Marie Pierre Edouard Morgan de Belloy (1803-1867), député bonapartiste de la Somme sous le second Empire, de 1857 à 1867 ; sa petite-fille (fille du précédent) Léonide Marie Thérèse Morgan de Belloy (1840-1883), a épousé en 1861 Bon Adalbert Joseph Lallart de Gommecourt (1824-1890), fils de Bon Joseph Lallart (1779-1848), député du Pas-de-Calais à la « Chambre introuvable » (cf. ce nom).
- Une rue d'Amiens, la « rue Morgan », porte son nom depuis l'arrêté du 15 avril 1868.

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Rapporteur inamovible de la commission des douanes. Il est doué d'une voix sourde, nasillarde, dont l'effet infallible est d'endormir incontinent ceux qui l'entendent : dès qu'il parle, il n'y a de salut hors du sommeil que dans la fuite » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, p. 255).

MORNAC : François César *Léon Boscal de Réals, comte de Mornac* (1783-1858).

- Il est issu d'une famille charentaise, noble d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1524).
- Il est cousin issu de germain du député de la Charente-Inférieure Boscal de Réals (cf. ce nom), qui appartient au premier rameau de la branche aînée de la famille.
- Il est fils de Pierre Boscal de Réals, comte de Mornac, capitaine d'infanterie qui prit part aux assemblées de la noblesse de Saintes en 1789, avant d'émigrer vers 1792.
- Il émigre, sert au service de l'Autriche, comme cadet (1801), enseigne (1804), sous-lieutenant (1805), officier d'ordonnance (1805-1809) combattant en Pologne, rentré en France en 1814.
- Chef d'état major général de corps début 1815, il combat aux côtés des insurgés vendéens pendant les Cent-Jours avec le grade de colonel, grade officiellement confirmé en janvier 1816 ; nommé commandant de légion du Jura (1816-1820), il est en congé trois ans, avant d'être commandant du dépôt général d'infanterie à Madrid pendant la guerre d'Espagne (1823-1824) ; il quitte ensuite le service actif.
- Il siège comme député de la Vendée de février 1828 au 16 mai 1830 (élu en novembre 1827 à l'arrondissement de Bourbon-Vendée²).
- Élu comme villèliste, et inséré jusqu'au bout dans la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (18 mai 1820, sur proposition du ministre de la Guerre La Tour-Maubourg³).

MORTILLET : Alexandre **Gallix de Mortillet** (1764-1834).

- Il est issu d'une famille bourgeoise du Dauphiné, restée roturière jusqu'à l'anoblissement du député en 1825.
- Il est le fils aîné de Claude Gallix de Mortillet, avocat en parlement résidant à Châtillon-Saint-Jean (Dauphiné)⁴, et de Claude Chaptal.
- Il est frère de Claude de Mortillet (1770-1831), sous-lieutenant (1792), promu capitaine de cavalerie en 1800, ayant épousé Adélaïde de Montéligier (vers 1789-1873).
- Lui-même avocat au parlement du Dauphiné jusqu'en 1789, Alexandre Gallix de Mortillet est conseiller d'arrondissement de Saint-Marcellin (Isère), puis il siège comme député de l'Isère de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Tullins).
- Villèliste, il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Anobli à titre héréditaire (lettres patentes, novembre 1825), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (LH 1944/ dossier 7).

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Actuelle La Roche-sur-Yon.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ Commune située dans l'actuel département de la Drôme, près de Romans-sur-Isère.

- Il a eu un fils, Arthur Gallix de Mortillet, garde du corps du roi Charles X, et un neveu (fils de Claude cité *supra*), Louis Laurent *Gabriel* Gallix de Mortillet (1821-1898), ingénieur des mines, géologue, condamné à deux ans de prison en 1848 pour écrits socialistes subversifs, fugitif à l'étranger jusqu'à son retour en France en 1863, nommé conservateur du musée gallo-romain de Saint-Germain en Laye (1868), président de la Société d'Anthropologie (1876) ayant établi le premier système de référence chronologique de la préhistoire française, maire de Saint-Germain-en-Laye menant une politique municipale de laïcisation absolue, élu député socialiste de Seine-et-Oise de 1885 à 1889, fortement lié à Élisée Reclus et Kropotkine.

MOSTUÉJOULS (comte Charles de) : *Charles* François Alexandre, **comte de Mostuéjoul** (1769-1849).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Rouergue, connue dès 1075, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1252), maintenue noble en 1700.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Joseph Honoré, baron de Mostuéjoul, seigneur de Liaucours et autres lieux, et de Jacqueline de Buisson de Bournazel ; en ligne maternelle, il est petit-fils d'Alexandre Le Filleul, marquis de La Chapelle, et de Jeanne Françoise Chardon de Tilliers.

- Il est neveu d'Alexandre François Le Filleul de La Chapelle, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de Saint-Louis, mort en émigration en 1810 en Angleterre auprès de Louis XVIII.

- Frère aîné du député suivant, il est fils de Jean-Pierre, marquis de Mostuéjoul (1721-1805), lieutenant d'infanterie (1744), combattant à Fontenoy, nommé membre de la noblesse à l'assemblée provinciale de la Haute-Guyenne (1779), et de Marie-Françoise Adélaïde Le Filleul de La Chapelle (†1823), épousée le 14 février 1765 à Paris.

- Il émigre longuement de 1791 à 1814, et sert dans l'armée des princes ; marié en premières noces le 31 août 1808 à Virginie de Montcalm-Gozon (†1811), il se remarie le 30 juillet 1816 à Paris avec Edmée-Louise de Nanteuil.

- Inspecteur des gardes nationales du département de l'Aveyron en 1815-1816, il est aussi à titre privé, l'un des 78 sociétaires fondateurs de la Compagnie méridionale d'assurances mutuelles contre l'incendie, fondée le 23 août 1822 et autorisée par ordonnance du 25 février 1824 ; il est aussi l'un des huit membres du conseil d'administration de cette compagnie d'assurances¹.

- Maire de sa commune natale, Mostuéjoul (Aveyron), et membre du conseil général de l'Aveyron, il se présente vainement comme candidat à la députation à Millau en août 1815 ; il obtient cette qualité en octobre 1816, grâce à sa nomination comme président du collège de Millau, mais il est battu à l'élection législative proprement dite au collège du département. Il est finalement député de l'Aveyron de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu en 1820 et 1821 au collège du département, puis en 1824 à l'arrondissement de Millau, dont il préside à nouveau le collège électoral), puis pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830.

- Villèliste, et membre de la bannière parlementaire des Chevaliers de la Foi, il reste fidèle à la droite à la pairie.

- Il a fait six interventions à la Chambre des députés (et aucune à la Chambre des pairs).

- Baron-pair (ordonnance, novembre 1827), il est en outre chevalier de Saint-Louis (novembre 1814), et de la Légion d'Honneur (11 août 1823²).

MOSTUÉJOULS (vicomte Amédée de) : *Amédée* Hippolyte Marie Antoine, **vicomte de Mostuéjoul** (1777-date de décès inconnue).

- Frère cadet du précédent, émigré lui aussi de 1791 à 1814, il a épousé en 1802 Henriette de Grandsaigne d'Hauterive (†1839). En 1816, il est lieutenant de louveterie dans l'Aveyron.

- Il est député de l'Aveyron de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département en novembre 1827, mais échoue dans sa réélection au même collège en juillet 1830).

- Après avoir fait deux interventions publiques à la Chambre, il vote contre l'adresse des 221 en 1830.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (21 février 1830³, LH 1945/ dossier 70).

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°661 bis, pp. 4 et 12. Pour le département de l'Aveyron, on compte douze sociétaires fondateurs.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

MOUCHY (Charles de) : Arthur Jean Tristan *Charles* Languedoc **de Noailles, prince de Poix, 3^e duc de Mouchy** (1771-1834), connu sous le nom de **duc de Mouchy**.

- Il est issu d'une illustre et considérable famille de la haute noblesse de cour, d'origine limousine, connue dès le XI^e siècle, d'ancienne chevalerie (avec une filiation suivie depuis 1225), pourvue du titre officiel de duc depuis 1663, fournissant un des 43 « ducs et pairs » existant en 1789, comme suzerain de Poix (Picardie) depuis 1652, terre érigée en principauté par lettres patentes depuis 1765, d'où le nom de prince de Poix porté par les aînés.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Philippe, comte de Noailles, prince de Poix, duc de Mouchy (1715-1794), gouverneur de Versailles (1740) et de Guyenne (1775-1786), lieutenant général puis maréchal de France, membre de l'Assemblée des notables (1787-1788), de tendance conservatrice, et d'Anne Claude Louise d'Arpajon.

- Il est fils aîné d'Anne Louise de Beauvau-Craon (1750-1834) et de *Philippe* Louis Marie Antoine, comte de Noailles, prince de Poix (1752-1819), capitaine (1770), colonel (1774), maréchal de camp (1788), élu député de la noblesse d'Amiens aux États Généraux, devenu député monarchien (centre droit) à la Constituante, partisan modéré des réformes, démissionnaire en mai 1790, émigré à Londres de 1792 à 1801, alors ami de Malouet ; capitaine des gardes du corps du roi (seconde compagnie française), lieutenant-général (août 1814), gouverneur de Versailles et de Marly, grand d'Espagne de 1^{ère} classe. Pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 15 février 1819 avec le titre de duc-pair héréditaire (décembre 1817), le père du député, extrêmement riche (il déclare 100.000 francs de revenu lors de la constitution de son majorat de pairie), ne prend presque jamais part aux séances de la Chambre haute ; mais il témoigne comme 2^e témoin à charge lors du procès du maréchal Ney (4 décembre 1815), en exposant que Ney s'est engagé auprès de Louis XVIII, lors d'une audience du 7 mars 1815 aux Tuileries, à ramener Napoléon « dans une cage de fer », expression devenue célèbre à la suite de son témoignage¹.

- Il est neveu de Louis-Marie, vicomte de Noailles (1756-1804), Constituant actif, célèbre pour son rôle décisif dans la nuit du 4 août ; par conséquent, il est cousin germain des fils de ce dernier, en particulier d'Alexis de Noailles (1783-1835), député royaliste et ministre d'État sous la Restauration (cf. ce nom).

- Il est également frère de Just de Noailles, autre député de la droite royaliste (cf. sa fiche).

- Officier en 1789, il se marie en 1790 avec Nathalie de Laborde, et il devient de ce fait beau-frère de Louis Joseph *Alexandre* de Laborde (1773-1842), important député de la gauche libérale sous la Restauration ; la mésentente du couple entraîne cependant une rapide séparation du corps.

- Mouchy suit son père en émigration. Sous la Restauration, il est promu maréchal de camp (31 mai 1815²), puis lieutenant-général (mai 1816), et capitaine des gardes du corps du roi. C'est par ailleurs un propriétaire vraiment riche, qui paye 3920 francs de cens en 1815. Sa famille (les Noailles) a reçu la 12^e plus forte indemnité d'émigré à la fin de la Restauration (avec un capital indemnisé de 1.357.000 francs)³.

- Nommé président du collège électoral du département de la Meurthe le 26 juillet 1815⁴ pour les élections d'août 1815, il parvient à se faire élire, et siège comme député de la Meurthe du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; puis, succédant à son père par droit héréditaire à la Chambre haute, il est pair de France du 20 mars 1819 au 21 avril 1832, date de sa démission par légitimisme, peu après l'abolition de l'hérédité de la pairie.

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il se montre lié à la mouvance constitutionnelle « centriste » à la pairie, tout en restant un fidèle légitimiste.

- Il a fait deux interventions à la Chambre des députés.

- Duc-pair par droit héréditaire (mars 1819), et chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit), par la promotion du 30 septembre 1820, il est en outre chevalier de Saint-Louis, chevalier (18 mai 1820) puis officier (19 août 1823) de la Légion d'Honneur (LH 1994/ dossier 7), et chevalier de l'ordre espagnol de la Toison d'Or (1818).

- Un neveu, puis un petit-neveu parlementaires, descendants de Just de Noailles (cf. à ce nom).

¹ Cf. *Archives parlementaires*, vol. 15, p. 363, pour une synthèse du bref témoignage judiciaire.

² *Almanach royal de 1816*, « État major général de l'armée, maréchaux de camp », p. 503.

³ Cf. André Gain, *La Restauration et les biens des émigrés*, vol. 2, p. 192.

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1er, 2^e semestre 1815, n°25, p. 56.

- Une fille unique, Charlotte Léontine de Noailles (1791-1851), mariée en 1809 avec Alfred Louis de Noailles (1784-1812), cousin germain de Charles de Mouchy et frère d'Alexis de Noailles cité *supra*.

MOUSNIER-BUISSON : Jacques **Mousnier-Buisson** (1766-1831).

- Issu d'une famille bourgeoise du Limousin, et fils d'un procureur au présidial de Limoges, Jacques Mousnier-Buisson est né dans cette ville le 6 mai 1766.

- Avocat inscrit au barreau de Bordeaux (1790), il se retrouve semble-t-il sans emploi sous la Révolution, et jusqu'au début du Consulat.

- Il devient magistrat, comme juge-suppléant à la cour de justice criminelle de la Vienne, à Poitiers (juin 1803-juillet 1811), date où le poste est supprimé. Après une interruption de carrière, Mousnier-Buisson est promu président de chambre à la cour royale de Limoges (nommé le 5 novembre 1816, installé le 30 décembre) ; il bénéficie ensuite d'une nouvelle promotion comme procureur général près la cour royale de Bourges (nommé le 22 février 1821 et installé dès le 25 février), avant une ultime élévation professionnelle comme conseiller à la Cour de Cassation (nommé le 12 février 1826 et installé le 1^{er} mars), fonction qu'il exerce jusqu'à sa mort, le 28 avril 1831¹.

- Député de la Haute-Vienne du 10 octobre 1815 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Limoges en 1820, puis au collège du département), il est réélu en novembre 1827 mais invalidé en février 1828. Après une nouvelle réélection lors d'un scrutin partiel (même collège), il est à nouveau député de la Haute-Vienne de juin 1828 au 16 mai 1830. Il est élu par ses collègues secrétaire de la Chambre pour la session de 1820 (décembre 1820-juillet 1821), et rapporteur de l'important projet de loi permettant un rétablissement partiel du droit d'aînesse (rapport mitigé du 28 avril 1826) ; enfin, il est nommé président du collège électoral du département en juin 1830.

- Membre de la « minorité ministérielle » en 1815, puis du centre droit constitutionnel jusqu'en 1819, il se résigne ensuite à une alliance avec la droite ultra-royaliste ; rallié à la mouvance villèliste en 1822, il se rapproche de la contre-opposition à partir de 1823 ; il reste ensuite ancré à droite de 1828 à 1830, se distinguant ainsi toujours plus de son ancien ami et compatriote limougeaud Bourdeau (cf. ce nom), devenu son rival² ; il vote ainsi contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830 avec l'ensemble de la droite, unie contre la gauche et la « défection ».

- Il a fait 36 interventions à la Chambre.

- Il est chevalier (13 juillet 1820) puis officier (22 mai 1825) de la Légion d'Honneur.

- Une parente (probablement fille ou nièce), Anne Marie Mousnier-Buisson, épouse le 11 décembre 1836 à Limoges Louis Génébrias de Gouttepagnon, parent du parlementaire royaliste homonyme, lui aussi député de la Haute-Vienne (cf. ce nom).

Témoignages :

- Salaberry : « [C'était] le plus estimable et le plus modeste des hommes (*Souvenirs politiques.*, vol. 2, p. 260).

- [Émile Deschamps] : « Ses opinions [...] passent à la tribune comme une eau dormante sur le paysage ; sa voix est le retentissement du vide ; il est impossible d'ouïr un plus insignifiant discoureur : tout son caractère est la réticence, et la temporisation sa vertu » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 258-259).

- Alexis Lagarde : « Ce conseiller à la Cour de Cassation monte quelquefois à la tribune. [...] Quand il laisse échapper des doctrines, elles sont toujours enveloppées de ténèbres et presque inintelligibles. Il est porteur d'une de ces physionomies vagues, de ces extérieurs équivoques, qui vous laissent dans la plus pénible indécision » (*Nouvelle biographie pittoresque des députés de la Chambre septennale*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, p. 128).

MOUSTIER : Clément Édouard, **marquis de Moustier** (1779-1830).

- Il est issu d'une famille de la noblesse franc-comtoise, connue depuis 1190, s'étant illustrée aux Croisades, d'ancienne extraction (avec une filiation suivie depuis 1405), et pourvue du titre de marquis depuis 1741.

- Il est fils d'Éléonor François, comte, puis marquis de Moustier (1751-1817), diplomate à New York de 1787 à 1789, agent secret du comte de Provence (depuis Louis XVIII) en Angleterre, puis en

¹ Cf. le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 36.

² En contestant son élection, celui-ci l'oblige à démissionner en avril 1828 et à se représenter, victorieusement, devant les électeurs.

Prusse, jusqu'en 1806, revenu en France en 1814 seulement.

- Il est gendre de Antoine René Charles Mathurin, comte de La Forest (cf. ce nom), grand diplomate, et pair de France du 5 mars 1819 au 5 août 1846.

- Né à Coblenz (Allemagne), Moustier fait ses études aux États-Unis, où il accompagne son père, puis à Stuttgart en Allemagne.

- Rentré en France avec son précepteur fin 1792, il est arrêté comme conspirateur royaliste, emprisonné malgré son jeune âge (14 ans), et libéré en 1794 ; après une participation à la journée royaliste du 13 Vendémiaire (octobre 1795) à l'âge de 17 ans, il repart immédiatement en Allemagne pour échapper aux poursuites, 1799, à l'exception d'un bref retour en 1796 comme aide de camp du marquis de Frotté, chef de la chouannerie normande ; il rentre définitivement en France vers 1800.

- Diplomate, il est successivement secrétaire de légation à Dresde de 1801 à 1808, puis ministre plénipotentiaire à Stuttgart en Bade-Wurtemberg auprès de la Confédération du Rhin de 1809 à 1813, tout en négociant en 1810 un traité à Morlaix avec les Britanniques pour le compte de Napoléon.

- Pendant les Cent-Jours, Moustier refuse début mai 1815 le serment à l'Acte additionnel lors de sa convocation au collège électoral¹. Sous la seconde Restauration, il est nommé ambassadeur en Suisse, à Berne (1820-1824). Chef par *interim* des bureaux diplomatiques parisiens de juin à août 1824 après l'éviction précipitée de Chateaubriand, il suscite l'exaspération du nouveau ministre, Maxence de Damas, qui le renvoie hors de Paris, en le renommant ambassadeur en Suisse (1824-1825). Promu ensuite ambassadeur en Espagne (1825-1828), Moustier y facilite en sous-main les projets absolutistes des réfugiés portugais, partisans de dom Miguel, ce qui finit par provoquer son rappel, ordonné par le gouvernement Martignac, au grand scandale de la droite qui s'insurge contre cette décision.

- Maire de Brie, il siège comme député du Doubs de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Baume). Son beau-père La Forest obtient que sa pairie soit transmise *post mortem* à Moustier par ordonnance du 30 avril 1823², mais ceci reste sans effet puisque Moustier meurt bien avant La Forest.

- Proche de la contre-opposition d'extrême-droite, Moustier a fait cinq interventions à la Chambre.

- Comte d'Empire (1809), il est en outre chevalier de Saint-Louis (janvier 1821) ; chevalier, officier, puis commandeur (20 août 1824³) de la Légion d'Honneur ; il est également nommé gentilhomme de la chambre du roi à l'occasion du sacre (mai 1825).

- Un fils, Marie René François *Lionel*, marquis de Moustier (1817-1869), député conservateur sous la Seconde république à l'Assemblée législative en 1849-1851, rallié à Napoléon III, nommé ambassadeur à Berlin (1853), Vienne (1859) et Constantinople (1861), ministre des Affaires Étrangères (1866-1868) et finalement sénateur (1868-1869).

Témoignages :

- Ferdinand de Bertier : « M. de Villèle donna provisoirement à M. le marquis de Moustier les Affaires étrangères, en prétendant toutefois s'en réserver la haute direction ; mais il s'était complètement trompé dans son choix, le caractère de M. de Moustier ne se prêtait guère à la dépendance qu'il en espérait. Il avait le cœur haut, de l'énergie, du tranchant et pas toujours assez de mesure » (*Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, p. 173).

- Maxence de Damas : « Le marquis de Moustier avait de la capacité, était vif, hardi, mais malheureusement il donnait dans la *Pointe*⁴. [...] Je trouvai dans sa manière et dans ses formes un sentiment personnel qui lui faisait désirer d'arranger tout à sa guise. Mais parmi beaucoup de défauts, je n'avais pas celui de me laisser conduire : en peu de jours je fus en rapports directs avec les divers employés du ministère ; M. de Moustier fut nommé ambassadeur en Suisse⁵ » (*Mémoires*, vol. 2, pp. 47-48).

- M^{me} de Montcalm : « Je [lui] crois des moyens, de la capacité [...]. La raideur de son caractère et l'éloignement qu'il inspire à ceux avec lesquels il se trouve en contact nuisent seuls aux nobles qualités qu'il possède » (*Mon journal pendant le premier ministère de mon frère*, Paris, B. Grasset, 1936, p. 25).

¹ M^{me} de Montcalm, *Mon journal pendant le premier ministère de mon frère*, Paris, B. Grasset, 1936, p. 25.

² *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, Table des lettres patentes portant substitution ou transmission de pairie, p. 252.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ Comprendons qu'il est lié à l'extrême-droite, que l'on appelle plutôt à cette époque la contre-opposition.

⁵ Il passe ensuite rapidement en Espagne, avant d'être rappelé à Paris par Damas, qui, ne l'appréciant décidément pas, désavoue sa conduite à Madrid.

MURARD de SAINT-ROMAIN : Benoît Rose **Murard de Saint-Romain** (1772-1854).

- Il est issu d'une famille originaire du Dauphiné, établie à Lyon vers le milieu du XVI^e siècle, anoblie par office d'échevin de Lyon en 1575, ayant donné de nombreux magistrats.
- Maire de Saint-Romain-au-Mont-d'Or (à proximité nord de Lyon, Rhône), il est membre du conseil général du Rhône, et député de l'Ain du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il se déchaîne contre le gouvernement lors de l'évasion de l'ancien Directeur des Postes Lavalette (23 décembre 1815).
- Il a fait six interventions à la « Chambre introuvable ».

MURAT : Géraud Antoine *Hippolyte*, **comte de Murat** (1779-1854).

- Il est issu d'une famille de la noblesse auvergnate, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1326), maintenue noble en 1666, sans aucun rapport familial avec le prince de l'Empire napoléonien.
- Il est filleul et neveu, en ligne maternelle, de Jean-Antoine Tinsseau, conseiller du roi « en tous ses conseils », et évêque de Nevers lors de la naissance du futur député.
- Il est fils d'un officier de cavalerie, servant dans les dragons.
- Né à Vic-le-Comte (Auvergne¹), il est sous-préfet de Châtillon-sur-Seine (Côte d'Or, août 1815-juillet 1818), préfet de l'Aveyron (juillet 1818-juillet 1820), des Côtes-du-Nord (juillet 1820-janvier 1822), du Nord (janvier 1822-mars 1828), de la Seine-Inférieure (mars 1828-août 1830, dossier F¹BI 167 / 34).
- Il siège comme député du Nord de mai 1829 au 16 mai 1830 (à la suite d'une élection partielle à l'arrondissement d'Hazebrouck, en remplacement de La Basèque, démissionnaire); réélu en juin 1830, il est invalidé le 19 août par la nouvelle Chambre, et il échoue à se faire réélire en octobre 1830 ; il est ultérieurement fait pair de France de décembre 1841 au 24 février 1848.
- Membre du centre droit, rallié rapidement à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830 ; il adhère quelques années après au régime de Juillet comme orléaniste conservateur, d'où sa promotion à la Chambre haute.
- Il a fait quatre interventions à la Chambre.
- Il est chevalier, puis officier de la Légion d'Honneur (LH 1967/ dossier 55).

MUYSSART : Jean-Baptiste Joseph **de Muysart** (1753-1848).

- Il est issu d'une famille de la noblesse flamande, ayant fourni en 1732 des preuves de noblesse très douteuses à l'intention du collègue Mazarin, qui remonteraient à 1500 ; la famille a été véritablement anoblie, semble-t-il, en 1668.
- Il est fils de François de Muysart, grand-bailli des États provinciaux de Lille, et neveu, en ligne maternelle, d'un chanoine de la métropole de Cambrai.
- Sous l'Ancien régime, il est avocat à Lille (sa ville natale), puis l'un des quatre grands baillis hauts justiciers des châtellenies de Lille et Douai (Flandre Wallonne). Il a épousé en premières noces Isabelle Josèphe Benezet, et en secondes noces, le 27 octobre 1784, Marie Françoise Désirée Hannecart de Briffueil.
- Après avoir comparu aux assemblées de la noblesse de Lille en 1789 et siégé comme président de l'administration du district de Lille en 1790, il émigre longuement de 1791 à 1811 environ.
- Nommé maire de Marcq-en-Barœul (1813-janvier 1816), puis de Lille (janvier 1816-août 1830), il organise en juin 1829 le premier grand festival de musique recensé en France² ; il siège en outre comme député du Nord de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).
- Villèliste modéré, il est membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Il est chevalier (29 février 1816³), officier (1825) puis commandeur (2 septembre 1829) de la Légion d'Honneur (LH 1971/ dossier 916).

¹ Dans l'actuel département du Puy-de-Dôme.

² Cf. Guy Gosselin, « Les premiers festivals musicaux en France au XIX^e siècle », pp. 7-13, dans *Les Festivals de musique en France*, colloque tenu à Béziers le 4 octobre 1997, Presses Universitaires de Perpignan, 1998, 158 p.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'honneur).

NADAILLAC : Arnoul François Léopold Odile *Sigismond du Pouget, marquis de Nadaillac* (1787-1837).

- Il est issu d'une famille de petite noblesse du Quercy, connue depuis le XIII^e siècle, d'extraction ancienne (filiation suivie depuis 1416), maintenue noble en 1667 et 1698, certains de ses membres ayant vécu à la cour des papes d'Avignon.
- Officier de cavalerie dès la fin de l'Empire, il est colonel du régiment de Moselle (vers 1815), puis du troisième régiment de hussards, et promu maréchal de camp en juillet 1823, alors qu'il sert en Espagne ; il est mis à la retraite en avril 1837.
- Il a épousé à Londres le 17 mai 1817 l'Anglaise Catherine Mitchell (1798-1844), fille de John Mitchell et d'Eve Elisabeth Berens.
- Député de la Haute-Vienne du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, il est alors, à 28 ans à peine, un des quatre benjamins de la « Chambre introuvable », désigné pour cette raison comme secrétaire provisoire du 9 au 12 octobre 1815. Il fréquente avec Montalembert père et d'autres royalistes « le Cercle français », 27, rue de Gramont, interdit par le gouvernement en avril 1825.
- Ultra-royaliste, il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Chevalier de Saint-Louis (octobre 1815), et de la Légion d'Honneur (LH 2209/ dossier 53).
- Un fils aîné, Jean-François-Albert, marquis du Pouget de Nadaillac (1818-1904), préfet de la Troisième République naissante (1871-1877), démissionnaire en décembre 1877 après la victoire électorale des républicains ; un autre fils, jumeau du premier, Sigismond, marquis du Pouget de Nadaillac (1818-1876), ayant épousé en 1852 Cécile Delessert (1825-1887), nièce du banquier Benjamin Delessert (1773-1847), député libéral de Paris (1817-1824) puis de Saumur (1827-1842), petite-fille en ligne maternelle du marquis Alexandre de Laborde (1773-1842), archéologue, administrateur et député libéral sous la Restauration et la monarchie de Juillet, et veuve en premières noces du fils cadet du comte de Valon, député royaliste de Corrèze (cf. sa fiche) ; une fille cadette, Claire Hélène du Pouget de Nadaillac (1826-1881), ayant épousé en 1845 Armand de Chapelle de Jumilhac (1808-1862), neveu et héritier du duc de Richelieu (1766-1822), président du conseil des ministres, cf. sa fiche.
- Un arrière petit-fils, Jean du Pouget de Nadaillac (né en 1880), député de la Nièvre de 1932 à 1936 (groupe de l'Alliance républicaine démocratique).

NICOD de RONCHAUD : Joseph Alexis **Nicod de Ronchaud** (1781-1827).

- Il est issu d'une famille franc-comtoise de Besançon, anoblée en 1739.
- Il est conseiller de préfecture du Jura, à Lons-le-Saulnier (février 1816-décembre 1827, mort en fonction, dossier F¹bI 172/16).
- Membre du conseil général du Jura (nommé à cette fonction le 22 décembre 1809), il est président du collège départemental en novembre 1820 et octobre 1821, puis député du Jura de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Lons-le-Saulnier, réélu à ce collège en novembre 1827¹ mais il meurt un mois plus tard, avant que sa réélection ne soit validée à la Chambre) ; il a publié un mémoire sur le cadastre.
- Villèliste, il a fait 19 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (1821, LH 1986/ dossier 3).

NICOLAÏ : *Scipion* Cyprien Jules Louis Martin Marie Elisabeth **de Nicolaï** (1780-1843), écrit parfois **Nicolaÿ**.

- Il est issu d'une famille de la noblesse originaire du Vivarais, possessionnée également en Languedoc et en Ile-de-France, connue depuis 1380 et anoblée en 1491 par charge de conseiller en la chambre des Comptes de Paris², dotée du titre de marquis depuis 1645 (par lettres patentes), ayant exercé la première présidence de la Chambre des comptes de Paris sans discontinuer de 1506 à 1790, dans un sens modérateur, d'apaisement des tensions envers le gouvernement royal ; la branche du

¹ Sans même attendre les élections une semaine plus tard au « grand collège » de département, où il disposait d'un avantage majeur, la présidence de collège, en l'absence du marquis de Froissard, qui vient d'être nommé pair. Ce succès précoce de Nicod de Ronchaud permet à Babey, sorti en 1823, d'effectuer son retour en étant élu comme candidat de compromis au collège de département, entre la majorité villèliste et les dissidents de centre droit.

² Charge, qui, pour Paris et quelques autres villes, anoblissait au premier degré.

député, cadette, porte parfois le titre de marquis comme un titre de courtoisie, contrairement à la branche aînée.

- Il est le petit-neveu de Louis-Marie de Nicolai (1729-1791), évêque de Cahors, siégeant comme député du clergé de Cahors aux États Généraux, puis comme Constituant de droite en 1789-1791.
- Il est cousin très éloigné¹ des membres de la branche aînée des Nicolai (dont certains furent guillotines sous la Terreur) ; cette branche s'est illustrée sous la Restauration par *Aymard Charles Marie Théodore*, marquis de Nicolai (1782-1871), pair de droite d'août 1815 à août 1830, membre du conseil de l'École polytechnique (1816-1820), et membre actif de l'Association pour la défense de la religion catholique (cf. sa fiche).
- Né à Avignon, Scipion de Nicolai est auditeur au conseil d'État (du 19 janvier 1810 au 5 juillet 1814), attaché à la section de législation (administration des forêts), puis intendant militaire général de Vilnius (Lituanie, 1812), préfet de la Doire (Piémont, 12 mars 1813-10 juin 1814), préfet de l'Ariège (10 juin 1814-6 avril 1815), et enfin préfet apprécié de l'Aisne (12 juillet 1815²-30 janvier 1820), démissionnaire à cette date, dans la perspective de sa future candidature à la députation dans le même département (dossier F¹bI 168/3).
- Il siége comme député de l'Aisne de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département) ; en outre, il a été élu par ses collègues secrétaire de la Chambre pour la session annuelle de 1825 (décembre 1824-juin 1825).
- Modéré parmi les villèlistes, il est choisi au poste très convoité de président de collège électoral du département, tant en 1824 qu'en 1827.
- Il est resté muet à la Chambre.
- Il est chevalier, puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 1989/ dossier 10), et commandeur de l'ordre de Léopold d'Autriche.

NOAILLES (Alexis de) : Louis Joseph *Alexis*, **comte de Noailles** (1783-1835).

- Il est issu d'une illustre famille de la haute noblesse de cour, d'origine limousine, d'ancienne chevalerie (avec une filiation suivie depuis 1225), les aînés de la branche fournissant les ducs et pairs sous le nom de Mouchy (cf. ce nom), les cadets, dont le député, ayant des titres de courtoisie.
- Il est l'arrière-petit-fils, en ligne paternelle, du duc Adrien Maurice de Noailles (1678-1766), nommé par le Régent contrôleur général et président du conseil des Finances (1715-1718), puis maréchal de France (14 juin 1734), et brièvement ministre des Affaires Etrangères (26 avril-17 novembre 1744) ; en ligne maternelle, il est arrière-petit-fils de Louis de Noailles (1713-1793), maréchal de France - fils d'Adrien Maurice de Noailles précité - et de Catherine de Cossé-Brissac (1737-1794), guillotinée le 22 juillet 1794.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Philippe de Noailles, prince de Poix, duc de Mouchy (1715-1794), gouverneur de Versailles (1740) puis de Guyenne (1775-1786), capitaine des chasses royales, maréchal de France, membre conservateur de l'Assemblée des notables (1787-1788), et d'Anne Claude *Louise* d'Arpajon, marquise de Séverac (1729-1794), tous deux guillotines le 27 juin 1794.
- En ligne maternelle, il est petit-fils de Jean-Paul de Noailles, duc d'Ayen (1739-1824), gouverneur de Saint-Germain-en-Laye (1755), maréchal de camp (1770), puis lieutenant-général (1784), membre de l'Académie des Sciences (21 mars 1816), émigré jusqu'en 1814, pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 20 octobre 1824 ne siégeant presque jamais, et d'*Henriette Anne Louise* d'Aguesseau (1737-1794), guillotinée elle aussi le 22 juillet 1794.
- Son père, *Louis Marie*, vicomte de Noailles (1756-1804), participant actif à la guerre d'Indépendance Américaine aux côtés de son beau-frère La Fayette, puis député de la noblesse aux États Généraux, est devenu, après une réserve initiale³, un actif député de la gauche à la Constituante en 1789-1791, jouant un rôle décisif et célèbre lors de la nuit du 4 août (abolition des privilèges) ; nommé commandant les places de Sedan et de Valenciennes, il a émigré aux États-Unis sous la Terreur en laissant en France sa famille exposée au danger. Revenu en France et réintégré dans l'armée napoléonienne (1800), il est blessé à mort au siège de Saint-Domingue.

¹ Et non pas frère, contrairement à une affirmation erronée de la *Biographie Universelle* de Michaud, reprise ensuite par d'autres productions du même type.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°11, p. 25.

³ Il avait qualifié la prise de la Bastille d'événement désastreux.

- Sa mère, Anne Jeanne Baptiste Pauline Adrienne *Louise* Catherine Dominique, vicomtesse de Noailles (1758-1794), lointaine cousine de son mari, est guillotinée comme parente d'émigrée le 22 juillet 1794 en même temps que sa propre mère et sa grand-mère.
- Sa tante maternelle, *Marie Adrienne* Françoise de Noailles d'Ayen (1759-1807) a épousé le 11 avril 1774 le célèbre Gilbert Motier, marquis de La Fayette (1757-1834), qui est donc l'oncle par alliance d'Alexis de Noailles ; celui-ci est donc aussi cousin germain des quatre enfants du couple, et notamment de *George* Washington de La Fayette (1779-1849), qui siège tout comme son père parmi les députés libéraux d'extrême-gauche sous la Restauration et la monarchie de Juillet.
- Enfin, un cousin issu de germain d'Alexis de Noailles, Paul de Noailles (1802-1885) - fils de Jules de Noailles (1773-1838), cousin germain de la mère d'Alexis - a bénéficié¹ d'une transmission de la pairie de Jean-Paul de Noailles (1739-1824) cité *supra*, et, une fois atteint l'âge légal, a siégé à droite comme pair de France légitimiste du 5 février 1827 au 24 février 1848, avant d'être élu à l'Académie Française le 11 janvier 1849, au fauteuil de Chateaubriand.
- Orphelin de mère et éloigné de son père, Alexis de Noailles est recueilli et élevé religieusement par sa tante paternelle, la duchesse Louise Charlotte de Duras, née de Noailles (1745-1832). Devenu membre de la Société secrète des Chevaliers de la Foi, il est arrêté en 1809-1810 pour diffusion de la bulle papale d'excommunication de l'Empereur. Exilé par Bonaparte en Suisse (1810), il se réfugie successivement à Vienne, en Russie, en Suède, puis en Angleterre auprès de Louis XVIII, avant de devenir enfin aide de camp de Bernadotte, roi de Suède (1813). Rentré en France au printemps 1814, il participe aux manifestations des royalistes parisiens du 1^{er} avril 1814, aux côtés notamment de Sosthène de La Rochefoucauld et d'Agier (cf. ces noms).
- Nommé commissaire extraordinaire de la 19^e division militaire (basée à Lyon) par un décret de Monsieur, le 22 avril 1814, il est alors lieutenant-colonel, puis rapidement promu colonel d'état-major.
- Ministre plénipotentiaire de la France au Congrès de Vienne (1814-1815), Alexis de Noailles y seconde Talleyrand, qui le flatte pour s'en faire un allié. Au début des Cent-Jours, il est inclus par Napoléon dans la liste de treize personnalités nommément exclues de l'amnistie générale qu'il proclame à Lyon le 12 mars 1815². Il quitte cependant l'association des Chevaliers de la Foi de manière définitive.
- Nommé comme l'un des aides de camp de Monsieur (devenu en 1824 Charles X) de 1815 à 1830, il s'investit en outre dans des activités philanthropiques, en siégeant au sein du conseil d'administration des Instituts des Jeunes Aveugles.
- Le 5 décembre 1819, il épouse Cécile de Boisgelin (1797-1836), veuve en premières noces de Raymond Gabriel de Béranger-Sassenage (1786-1813), fille de Bruno de Boisgelin (1767-1827), pair de France centriste, et de *Cécile* Charlotte d'Harcourt (1770-1844) ; il devient donc neveu par alliance d'Alexandre de Boisgelin (1770-1831), député puis pair de France de centre droit (cf. sa fiche).
- Nommé président du collège électoral du département de l'Oise le 26 juillet 1815³ pour les élections d'août 1815, il est député de l'Oise du 10 octobre 1815⁴ au 5 septembre 1816 ; pour raisons d'âge (moins de quarante ans), et bien qu'il ait été renommé président du collège électoral du département de l'Oise en septembre 1818, il doit attendre plus de sept ans pour retrouver le Palais-Bourbon ; membre du conseil général de la Corrèze, il se fait élire dans ce département, et siège comme député de la Corrèze de mars 1824 au 20 avril 1831 (toujours élu à l'arrondissement de Brive) ; il a en outre le titre de ministre d'État et membre du conseil privé tout au long de la seconde Restauration (septembre 1815-août 1830).
- Membre de la « minorité ministérielle » opposée aux ultras en 1815, il s'intègre ensuite dans la majorité villèliste en 1824, rejoint partiellement l'opposition royaliste en 1826-1827⁵, tout en s'opposant début 1828 à une adresse qualifiant le gouvernement Villèle de « déplorable ». Favorable à

¹ Par une ordonnance du 6 janvier 1823. Cf. *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, Table des lettres patentes portant substitution ou transmission de pairie, p. 252. Paul de Noailles hérite aussi du titre de duc-pair.

² *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, n°69, p. 67.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 57.

⁴ Également élu dans le Rhône, il avait choisi l'Oise.

⁵ Alexis de Noailles soutient néanmoins, par exemple, en mars 1826, le projet de règlement de la question de Saint-Domingue, reposant sur la reconnaissance d'une indépendance, en échange d'une indemnité versée par le gouvernement de l'île aux anciens colons français (cf. *Archives parlementaires*, vol. 46, pp. 207-212).

Martignac en 1828-1829, il se montre très hésitant en 1830, et décide, lors du vote de l'adresse des 221 en mars 1830, de soutenir « l'amendement Lorgeril », qui proposait une solution transactionnelle entre les deux camps. Il prête ensuite serment à la monarchie de Juillet¹.

- Il a fait 77 interventions à la Chambre sous la Restauration.

- Il est chevalier de Saint-Louis (octobre 1814) ; chevalier (24 août 1820²), puis, sous réserve, officier (1825 ?) et commandeur (1826 ?) de la Légion d'Honneur³ (LH 1994/ dossier 2) ; décoré en outre d'une multitude d'ordres étrangers en 1814, lors de son passage au Congrès de Vienne.

Témoignages :

- d'Haussez : « La prétention d'appartenir à lui seul alors qu'il était accessible à toutes les influences poussait continuellement M. Alexis de Noailles d'un côté à l'autre de la Chambre, sans que quelque part où il s'assît, il trouvât le siège parfaitement disposé pour lui. C'est un homme de bien sans fixité d'idées. C'est un dévot avec une forte teinte d'esprit philosophique ; c'est un courtisan avec des idées libérales ; un ambitieux, qui faute de savoir se décider, se trouve toujours en dehors de l'une ou de l'autre des positions entre lesquelles il se place. [...] M. de Noailles a suivi de loin les factieux qui ont perdu la royauté ; et il s'est déclaré pour elle quand il n'était plus temps de la sauver. Belle leçon pour les indécis » (*Mémoires*, vol. 1, p. 212).

- Salaberry : « [C'était un] royaliste systématique, esprit faux, religieux, mais loyal » (*Souvenirs politiques*, vol. 2, p. 187).

NOAILLES (Just de) : Antonin Claude Dominique *Just, comte de Noailles* (1777-1846).

- Cousin germain du précédent, il est issu de la même famille, et ses grands-parents paternels, tous deux guillotins, sont donc les mêmes que pour le député précédent.

- En ligne maternelle, il est petit-fils de Charles Just de Beauvau-Craon (1720-1793), prince du Saint-Empire, membre de l'Académie française (1771) hostile au chancelier Maupeou, maréchal de France (1783), ministre de la Guerre en 1789, et de Marie-Sophie de La Tour d'Auvergne (1729-1763).

- Il est fils cadet de Louis *Philippe* Marc Antoine, comte de Noailles (1752-1819), Constituant puis pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 15 février 1819, et d'Anne Louise de Beauvau-Craon (1750-1834) ; sur ces parents, cf. la fiche de son frère de Charles de Noailles, connu comme duc de Mouchy (1771-1834), député de la Meurthe en 1815-1816, puis pair modéré de 1819 à 1832 (cf. sa fiche à Mouchy).

- Depuis le mariage de ce frère en 1790, Just de Noailles est aussi beau-frère de Nathalie de Laborde (1774-1835), connue sous le nom de Nathalie de Noailles, célèbre maîtresse de Châteaubriand en 1806-1807, et par ailleurs sœur d'Alexandre de Laborde (1773-1842), comte d'Empire (1810), savant membre de l'Institut (1813), et surtout important député libéral de 1822 à 1841, brièvement préfet de la Seine lors de la révolution de 1830.

- Élève au collège des Grassins, Just de Noailles n'émigre pas, mais mène une vie de reclus clandestin à Paris de 1792 à 1799. Il se marie le 11 avril 1803 avec Mélanie de Talleyrand-Périgord (1785-1863), fille d'Archambaud de Talleyrand (1762-1838) et de Sabine Ollivier de Senozan de Viriville (1764-1794), morte guillotinée, et surtout nièce du célèbre prince Charles-Maurice de Talleyrand (1754-1838), diplomate, ministre des Affaires étrangères, et président du conseil des ministres en 1814-1815. Par son mariage, Just de Noailles devient beau-frère du comte Edmond de Périgord (1787-1872) et de l'épouse de celui-ci, Dorothee, duchesse de Dino (1793-1862), à la fois nièce et célèbre maîtresse de Talleyrand.

- Nommé commandant d'une compagnie de la garde nationale parisienne à la fin de l'Empire (vers 1811-1814), il est propulsé ambassadeur de France en Russie, à Saint-Petersbourg (1814-1819). Il est aussi fondateur de la Société pour l'amélioration des prisons, président du conseil d'administration de la Société de prévoyance, et co-administrateur de l'Institut royal des Sourds-Muets.

- Après un échec électoral à l'automne 1821, il siège comme député de la Meurthe de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département en mars 1824).

¹ On retrouve chez Alexis de Noailles les oscillations politiques typiques de sa famille, entre un authentique libéralisme nobiliaire et une méfiance conservatrice envers les excès des révolutions populaires.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Il est annoncé au grade de commandeur dans la liste générale des ministres d'État de *l'Almanach royal* de 1826 à 1830, mais on n'a pu retrouver la date de sa nomination, ni comme officier, ni comme commandeur.

- Villèliste, il se rapproche tardivement, fin 1826, de l'opposition royaliste, moins nettement toutefois que son cousin Alexis de Noailles.
- Il a fait trois interventions à la Chambre.
- Chambellan de l'Empereur (1806), et comte d'Empire (lettres patentes, septembre 1810), il est en outre chevalier du Saint-Esprit (30 mai 1825) ; chevalier de Saint-Louis (août 1814) ; chevalier, officier, puis commandeur (17 août 1814¹) de la Légion d'Honneur (LH 1994/ dossier 5).
- Un fils, Charles-Philippe Henry de Noailles, duc de Mouchy (1808-1854), officier devenu riche industriel, siège comme député légitimiste de l'Oise à l'Assemblée Législative (1849-1851), puis comme député rallié à l'Empire au Corps législatif (1852) enfin comme sénateur de 1852 à sa mort en 1854 ; d'où un petit-fils, *Antoine* Just Léon-Marie de Noailles, duc de Poix (1841-1909), député de l'Oise en 1869-1870, 1874-1875, 1876-1877 et 1885-1889.

ODOARD : *Charles* Léonard **Odoard du Hazey** (1771-1859).

- Il est issu d'une famille de Normandie, anoblée en 1527 par charge de conseiller au Parlement de Rouen², ayant fourni ensuite au moins un conseiller au parlement de Paris ainsi que des officiers, maintenue noble en 1668 et 1707.
- Il est petit-fils, en ligne maternelle, de Martin Lambert de Beaulieu (1704-1757), gendarme servant dans la garde royale.
- Il est le fils cadet (3^e né) de Pierre Charles François Odoard du Hazey (né en 1729), sans activité publique connue, et de Marie Catherine Lambert de Beaulieu.
- Né à Sainte-Barbe-sur-Gaillon (Normandie)³ le 9 septembre 1771, il commence une carrière d'officier, démissionne vers 1791 ; sous la Restauration, il est nommé colonel à titre honoraire en 1815, major de la garde à cheval. Habitant à Rouen, c'est un propriétaire vraiment riche, qui paye 3850 francs de cens en 1815.
- Député de la Seine-Inférieure du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, avant de mourir à Rouen bien plus tard, le 20 décembre 1859.
- Ultra-royaliste, il a fait une seule intervention à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de Saint-Louis (août 1814).

OLLIVIER [*de la Drôme*] : François Antoine Joseph **Ollivier** (1762-1839).

- Il est issu d'une famille bourgeoise d'Allex (Dauphiné)⁴, dont le nom s'orthographiait Olivier au XVIII^e siècle.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de François Olivier (1678-1749), propriétaire et bourgeois à Allex, et de Catherine Bancel (1689-1775).
- Il est fils de François Antoine Olivier (1722-1811), né et mort à Allex, avocat à la cour de Grenoble et procureur en parlement, et de Jeanne Chabrière (vers 1744-1774), originaire de Loriol.
- Il est frère de Jacques Catherin Ollivier (1766-1838), avocat, apparenté par alliance à Paul Didier, célèbre conspirateur libéral à la tête du complot de Grenoble maté en 1817 par Donnadiou.
- François Antoine Joseph Ollivier est né à Loriol (Dauphiné) le 21 juin 1762 ; il s'est marié vers 1789 à Marie Julie Drevont de Laparent, originaire de Grenoble.
- Lui-même avocat à Grenoble, il participe à la fameuse assemblée de Vizille en 1787. Sous la Révolution, il devient administrateur collégial du département de la Drôme (23 août 1794) et procureur général syndic du même département (23 avril 1795), avant d'être suspendu de ces deux fonctions le 26 septembre 1795, puis à nouveau le 1^{er} novembre 1795, et une troisième fois (à la suite des poursuites anti-royalistes liées au coup d'État de Fructidor) le 13 septembre 1797, comme parent d'émigré. Il est ensuite juge suppléant au tribunal civil de Die (vers 1798), puis au tribunal criminel de la Drôme à Valence (23 juin 1800-15 juin 1802), avant d'être juge titulaire au même endroit du 15 juin 1802 au 10 mai 1811. Il est promu au poste de substitut du procureur général près la cour impériale de Grenoble du 10 mai 1811 au 8 mars 1815. La Restauration lui permet d'atteindre le sommet de la carrière, comme conseiller à la chambre criminelle de la cour de Cassation à Paris, poste où il est

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Charge qui, pour la Normandie, anoblissait seulement le petit-fils, après exercice de la charge sur 2 degrés.

³ Commune située dans l'actuel département de l'Eure.

⁴ Commune située dans l'actuel département de la Drôme, à moins de 10 kilomètres de Loriol.

nommé le 15 février 1815¹ et installé le 8 mars 1815 (juste à temps avant le retour de Napoléon), et où il demeure jusqu'en juillet 1833, devenant à cette date conseiller honoraire². Censeur royal en 1827, il collabore au *Répertoire de jurisprudence* de Favard de Langlade (cf. ce nom).

- Député de la Drôme au Corps législatif d'août 1804 à avril 1814, il est secrétaire du Corps en 1810, prorogé comme député à la Chambre des députés d'avril 1814 à mars 1815. En août 1815, il est élu candidat à la députation par le collège d'arrondissement de Valence, mais battu à Nyons, et surtout au collège départemental lors de l'élection définitive des députés ; il ne semble pas s'être représenté en 1816. À nouveau député de la Drôme de décembre 1820 au 23 décembre 1823 (élu en novembre 1820 au collège d'arrondissement de Valence, qu'il préside), il est renommé président du collège de Valence pour les élections de février 1824 et de juin 1830, mais ne s'y représente pas comme candidat.

- Fidèle à l'Empereur jusqu'en 1814, il se rallie à cette date à la Restauration de manière définitive ; élu comme royaliste en 1820, il s'intègre dans la majorité villèliste vers 1822, et reste ensuite fidèle à la droite jusqu'en 1830, d'où sa désignation comme président de collège en juin 1830.

- Il est chevalier d'Empire (juillet 1810), et officier de la Légion d'Honneur (sous réserve).

- un fils, François Ennemond Ollivier, né le 7 décembre 1792 à Grenoble, avocat, puis magistrat sous la Restauration : substitut près le tribunal de Carpentras (19 juin 1819-novembre 1820), procureur du roi près le tribunal d'Uzès (novembre 1820-octobre 1822), substitut du procureur général à Nîmes (octobre 1822-31 août 1823), procureur du roi à Carpentras (31 août 1823-3 février 1824), à Châtellerault (Vienne, 3 février 1824-4 février 1826), au Puy (Haute-Loire, 4 février 1826-24 février 1827), à Valence (Drôme, 24 février 1827-révolution de 1830)³.

OLLIVIER [*de Paris*] : Augustin Charles Alexandre **Ollivier**⁴ (1772-1831).

- Issu d'une famille de commerçants parisiens, il est petit-fils, en ligne paternelle d'un épicier parisien, en ligne maternelle d'un bourgeois de Paris.

- Fils d'un négociant enrichi, devenu banquier, il est neveu d'un épicier et aussi neveu d'un conseiller au Châtelet, marié à la fille d'un conseiller à la cour des Monnaies de Paris.

- Il épouse une femme très pieuse, dont l'oratoire personnel comporte 150 livres de piété, et qui est surtout la cousine germaine du comte-amiral de Kersaint (1743-1793), député Feuillant guillotiné, père de la célèbre duchesse de Duras, elle-même mère de deux filles mariées au comte de La Rochejacquelein et au comte de Chastellux.

- Banquier associé avec la maison Outrequin (1800-1811), puis banquier indépendant (1813-1818) et régent de la Banque de France, Ollivier, qui réside rue du Faubourg Poissonnière à Paris, est réputé pour ses œuvres charitables⁵. Il est, aux côtés notamment de Vaublanc, Mollien et Chaptal, l'un des sept membres du Conseil supérieur du commerce et des colonies (20 mars 1824)⁶ ; il devient ensuite l'un des six députés⁷ membres de la commission de liquidation de l'indemnité accordée aux émigrés (9 mai 1825-27 juin 1827), puis l'un des membres du conseil de surveillance de la presse (1827).

- Membre du conseil général de la Seine (décembre 1815-1828), et député de la Seine de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département), il est choisi comme rapporteur de la commission parlementaire du budget 1822 pour la partie « recettes » (en février 1822), puis élu par ses collègues comme l'un des cinq candidats proposés au roi pour la présidence de la Chambre (arrivé en 5^e position, Ravez étant désigné par le roi). Ollivier est ensuite pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830 ; après la révolution de Juillet, il voyage en Italie quelques mois pour fuir l'agitation parisienne, et meurt peu après.

- Membre du centre droit constitutionnel en 1815-1818, il prend place au sein d'une droite royaliste

¹ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°683, p. 87, ordonnance instituant les membres de la Cour de cassation.

² Cf. le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 37.

³ Sur la carrière de ce fils, cf. le dossier matricule BB 6*/533, registre 9, notice n°6301.

⁴ A son sujet, cf. Romuald Szramkiewicz, *Les régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève, Droz, 1974, LXIII-422 p. À ne pas confondre avec son collègue homonyme de la Drôme, député libéral.

⁵ Du moins à en croire des sources de propagande électorale acquises à sa cause. Par exemple, *Combat des dix*, [Paris, septembre 1817], 1 page.

⁶ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°663, pp. 186-187.

⁷ Les autres sont Calemard de Lafayette, Garnier du Fougeray, Fouquier-Long et Maquillé, ainsi qu'Harmand d'Abancourt, nommé secrétaire général de la commission.

élargie en 1820, et il s'intègre peu après à la Chambre à la majorité villèliste ; il se rapproche de la contre-opposition royaliste de 1825 à 1827.

- Il a fait trois interventions à la Chambre des députés (aucune à la Chambre des pairs).

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (depuis 1816).

- Sa fille, Alexandrine Denise Ollivier († 1883), mariée en 1829 à Louis *Édouard*, baron de Tocqueville (1800-1874), banquier, régent de la banque de France, maire de Baugy (Oise) et conseiller général de l'Oise, mais surtout frère aîné du célèbre Alexis de Tocqueville (1805-1859), et aussi fils d'Hervé Louis de Tocqueville (1772-1856), préfet de 1814 à 1827, finissant brillamment sa carrière comme préfet de Versailles (préfecture de 2^e classe), puis pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830 siégeant à droite.

d'ORGLANDES : Nicolas François Camille Dominique, **comte d'Orglandes** (1767-1857).

- Il est issu d'une famille de la noblesse normande, d'extraction chevaleresque (la filiation suivie remonte à 1396).

- Il est petit-fils d'un grand bailli d'épée¹ d'Alençon.

- Son père est décédé accidentellement à l'âge de 21 ans, avant sa naissance.

- Par son mariage en 1791, il est devenu beau-frère du comte Armand Félix d'Andlau (1779-1860), qui est pair de droite sous la Restauration de 1827 à 1830, lui-même étant beau-frère du marquis Louis Le Pelletier de Rosambo, pair de France siégeant à droite (1815-1830), cf. ce nom.

- Né à Argentan, d'Orglandes n'émigre pas sous la Révolution ; arrêté brièvement en 1791, il tente vainement de délivrer Louis XVI avant son exécution en janvier 1793.

- Lors de la première Restauration, il est fait inspecteur des gardes nationales de l'Orne (1814).

- Membre (1801-1830) et président du conseil général (1815-1827) de l'Orne, il est nommé président du collège électoral du département de l'Orne le 26 juillet 1815² pour les élections d'août 1815, parvient à se faire élire, et siège à la Chambre comme député de l'Orne du 10 octobre 1815 au 23 décembre 1823 (ayant été nommé vice-président de la 3^e section du collège départemental en septembre 1817, puis élu en mai 1822 au collège d'arrondissement d'Argentan).

Pair de France du 23 décembre 1823 au 8 janvier 1832, il démissionne à cette date avec 14 autres parlementaires légitimistes pour protester contre l'abolition de l'hérédité de la pairie et le bannissement perpétuel des Bourbons ; sous la Restauration, il avait été élu par ses collègues secrétaire de la Chambre haute pendant une session.

- Ultra-royaliste, puis villèliste fidèle, il est familier du salon de M^{me} d'Orglandes, son neveu ayant épousé la fille de cette dernière.

- Il a fait sept interventions à la Chambre des députés (et deux à la Chambre des pairs).

- Extrêmement riche, il paye 10.209 francs de cens en 1816, plus de dix fois le seuil d'éligibilité.

- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, avril 1824), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (LH 2021/ dossier 15).

Témoignages :

- Frénilly : « D'Orglandes, depuis mon collègue, était un excellent homme, point brillant, médiocrement spirituel et quelque peu pesant, mais plein de bon sens, doux à vivre, affectueux sous sa forme épaisse, capable et digne d'amitié » (*Souvenirs*, 1908, p. 307).

- [Émile Deschamps] : « Petit, blond, joufflu. La nature lui a donné une mâchoire tellement saillante, qu'elle lui permet à peine d'articuler les mots. [...] Il ne parle jamais » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, p. 262).

¹ Il s'agit de la célèbre institution judiciaire des bailliages et sénéchaussées mise en place au XII^e siècle, devenue pour l'essentiel un titre honorifique à la fin de l'Ancien régime.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n^o25, p. 57.

OTARD : Jean-Baptiste Antoine **Otard** (1763-1824).

- Il est issu d'une famille écossaise ayant suivi Jacques II dans son exil français en 1688, installée en Charente-Inférieure, le député étant natif de Brives-sur-Charente.
- Après des études au collège de Pontlevoy (Blésois), il n'émigre pas, mais est arrêté deux fois comme contre-révolutionnaire en 1791 et en 1793-1794. En 1792, il est nommé ingénieur cadastral de canton, dans son département natal de Charente-Inférieure.
- Ensuite, il devient négociant en eau-de-vie à Cognac, enrichi par l'achat de biens nationaux.
- Maire de Cognac (1802-1824), il est connu sous l'Empire pour ses opinions royalistes ; il est également conseiller d'arrondissement, et député de la Charente de novembre 1821 au 23 décembre 1823 (élu à l'arrondissement de Cognac), réélu en février 1824, mais décédé le mois suivant, le jour de la validation de son élection par ses collègues à la Chambre.
- Villèliste, il a fait quatre interventions à la Chambre.
- Il est chevalier, puis officier de la Légion d'Honneur (LH 2025/ dossier 19).

d'OUNOUS : Jacques Paul *Henri* **Éléonor d'Ounous d'Andurand** (1778-1852).

- Il est issu d'une famille protestante de la région de Foix, connue depuis le début du XVI^e siècle et initialement noble jusqu'au début du XVII^e siècle, ayant ensuite dérogée par des activités commerçantes, à nouveau anoblie par lettres patentes en 1777 ; le député est le représentant le plus notable de la communauté protestante calviniste du département de l'Ariège.
- Il est petit-fils d'un officier de mousquetaires, anobli en 1777, et fils du chevalier de Dounous, seigneur de Sabarat, qui prend part en 1789 aux assemblées de la noblesse à Pamiers.
- Henri d'Ounous d'Andurand n'émigre pas, et manifeste un enthousiasme initial pour la Révolution, mais sa mère, veuve, est emprisonnée sous la Terreur en 1793-1794 ; il finit par soutenir une rébellion royaliste locale en 1799.
- Il est conseiller de préfecture de l'Ariège, à Foix (avril 1816-mars 1818, pas de dossier conservé en F¹bD), et commandant de la garde nationale de Pamiers (depuis décembre 1816), en même temps semble-t-il -ce qui est assez suspect- que la fonction précédente.
- Agronome, il est président fondateur de la Société d'Agriculture de l'Ariège (1819-1833).
- Maire de Saverdun (1808-au moins jusqu'en 1816), président du canton de Saverdun, figurant sur la liste « des Soixante », présumant une certaine sympathie pour le régime impérial ; néanmoins, officier de « volontaires » royaux pendant les Cent-Jours ; président du collège électoral de département (juillet 1815), député de l'Ariège de décembre 1820 au 20 avril 1831 (toujours élu au collège du département), et membre du conseil général de l'Ariège (1829-1832).
- Villèliste modéré de 1820 à 1826, il prend ses distances avec la majorité en 1827, protestant contre l'étiquette injurieuse de « ministériel » à lui infligée par un député de gauche - il est désigné malgré tout par le pouvoir président du collège électoral départemental tant en 1824 qu'en 1827, faute d'un meilleur candidat - ; il soutient Martignac en 1828, puis rallie à nouveau la droite, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, en dépit de l'affirmation inverse d'une source erronée, ce qui lui vaut d'être nommé président du collège électoral d'arrondissement de Pamiers en juin 1830 ; il accepte néanmoins de prêter serment au nouveau régime de Juillet.
- Il a fait deux interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (27 février 1816¹).

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

PANAT : *Dominique* Samuel Joseph Philippe **de Brunet de Castelpers, vicomte de Panat** (1787-1860).

- Il est issu d'une famille¹ (Brunet) noble languedocienne, originaire du Rouergue, puis installée à Toulouse, de race (avec une filiation suivie depuis 1579 seulement), maintenue noble en 1668, sur preuves contestables remontant à 1513 ; se substituant au XVII^e siècle aux Castelpers de Panat, éteinte, dont elle put reprendre le nom ; protestante au XVI^e siècle, ayant fourni un des compagnons d'armes d'Henri IV, devenu son chambellan, puis converti au catholicisme, le grand-père paternel du député étant fait chevalier de Saint-Louis, ordre réservé aux catholiques.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Joseph de Brunet (1704-1775), capitaine de vaisseau, promu chef d'escadre des armées navales², doyen des officiers généraux (1775) et commandeur de Saint-Louis, et de Marie-Françoise de La Rochefoucauld-Langeac ; et en ligne maternelle, petit-fils d'un président de chambre au parlement de Toulouse.

- Il est le fils aîné de Dominique François de Brunet de Castelpers, marquis de Panat (1752-1795), ancien élève de l'École militaire de Sorèze (1765-1768), franc-maçon à Albi (depuis 1778), maréchal de camp (1786), conseiller municipal de Toulouse (1787), élu député de la noblesse de Toulouse aux États Généraux, démissionnaire dès 1789 de la Constituante (siégeait à droite), mort précocement en émigration à Londres, et de Victoire de Rudelle d'Alezan.

- Il est neveu de Armand Jean Simon Élisabeth de Brunet de Castelpers de Panat (1753-1811), docteur en théologie, prieur, puis vicaire général du diocèse de Rouen (1782), et grand-vicaire de Chaumont (vers 1789), élu député du clergé du Vexin (Oise), devenu député de droite, démissionnaire dès août 1789, par hostilité envers la Constituante ; il est également neveu de Léopold de Brunet de Castelpers de Panat (1762-1834), officier général de marine atteignant le grade de contre-amiral.

- Il est cousin du comte de Castelpers, sous-préfet de Bagnères (Hautes-Pyrénées) d'août 1814 à sa démission le 22 avril 1815 (dossier F¹bI 157/10), nommé vice-président du collège électoral du département du Gers en septembre 1817.

- Il est frère de Pierre Eugène de Brunet de Castelpers de Panat, chevalier de Malte, tué au combat pour la France en 1812.

- Il est beau-frère de son collègue député de droite Jean-Joseph Amable Domezon (1782-1845, cf. ce nom), par le mariage du frère de ce dernier, Philippe César Domezon, avec Marie Eugénie Élisabeth Irène de Brunet de Panat, sœur du député.

- Dominique de Panat épouse pour sa part le 10 novembre 1819 Françoise Éléonore Joséphine Hocquart, fille de Matthieu Louis Hocquart (1760-1843), magistrat puis député de droite (cf. sa fiche).

- Auditeur au conseil d'État (19 janvier 1810), il est successivement chargé de mission dans les colonies hollandaises des Indes (novembre 1810), attaché d'ambassade à Varsovie (juin 1812), commissaire-adjoint à l'armée des Pyrénées (26 décembre 1813). Nommé secrétaire de légation en août 1814, il affiche son hostilité au retour de Napoléon en mars 1815 ; il est promu secrétaire d'ambassade (1815-1817), puis chargé d'affaires (1817-1818) à l'ambassade de Naples (royaume de Sicile), avant de quitter la diplomatie pour une carrière administrative intérieure, comme sous-préfet de Bayonne (septembre 1824-mars 1828), puis comme préfet du Cantal (mars 1828-août 1830, dossier F¹bI 170/2). Après 1830, il est capitaine de la garde nationale du Gers.

- « Volontaire » royaliste à Bordeaux en 1814 et dans le Sud-Est en 1815, il devient membre du conseil général (depuis 1819), et député du Gers de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département). Il est à nouveau député du Gers sous la monarchie de Juillet de mars 1839 à juillet 1846, puis encore sous la Seconde République d'avril 1848 au 2 décembre 1851, siégeant successivement à la Constituante puis à la Législative et exerçant alors les fonctions de questeur de l'Assemblée.

- Membre du centre droit favorable à Martignac en 1828-1829, puis rallié à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et demeure légitimiste après la révolution de Juillet ; hostile à Louis-Napoléon Bonaparte, il est incarcéré lors du coup d'État du 2 décembre 1851, puis libéré peu de temps après.

- Il a fait douze interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

¹ Sur cette famille, cf. Jules Villain, *La France moderne*, tome III/1, *Haute-Garonne et Ariège*, pp. 294-298.

² Premier grade parmi les officiers généraux de la marine, en dessous des vice- et contre-amiraux ; l'équivalent approximatif d'un chef d'escadre dans les régiments terrestres était le maréchal de camp, général de brigade.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (en 1814, LH 2041/ dossier 63), et de l'ordre espagnol de Charles III.

PARDESSUS : Jean-Marie **Pardessus** (1772-1853).

- Il est issu d'une famille bourgeoise originaire du Dauphiné, connue depuis 1607 avec un consul de Grenoble, et installée fin XVII^e s. dans l'Orléanais, notamment à Vendôme et Blois.

- Il est le petit-fils, en ligne maternelle, d'un échevin de Blois.

- Il est le fils dernier-né d'un avocat au présidial de Blois, ancien élève du célèbre juriste Robert Joseph Pothier (1699-1772) à la faculté d'Orléans, emprisonné en 1794, et nommé juge au tribunal civil de Blois (1812).

- Il a notamment pour frères : 1^o Jean-Thomas Pardessus, aide de camp de Larochejacquelein, fusillé comme vendéen à Saumur (1794), et 2^o Jean-Anne Pardessus (1779-1864), notaire à Blois (1805), adjoint au maire de Vineuil-lès-Blois¹ (Loir-et-Cher), chevalier d'Empire (lettres patentes, juin 1813), confirmé dans le titre de chevalier (l. pat., septembre 1824).

- Par sa mère, née Tardiveau, il est lointainement apparenté à son collègue Piet (cf. ce nom)².

- Né à Blois le 11 août 1772, Jean-Marie Pardessus fait des études chez les Oratoriens, puis devient défenseur officieux (vers 1795). Il se marie en 1796, mais son épouse décède dès 1799, et il refuse de se remarier. En 1800, il se fait connaître dans la fameuse affaire judiciaire Clément de Ris³, et il devient juge-suppléant à la cour criminelle du Loir-et-Cher, à Blois (vers 1804-vers 1806). Tôt considéré comme le meilleur spécialiste français en droit commercial⁴, il est professeur de droit commercial à la faculté de Paris, élu le 19 juillet 1809 au terme d'une compétition qui l'opposa à Dupin l'aîné (1783-1865) et à Persil, et installé en fonction le 2 novembre 1809. Promu conseiller à la Cour de cassation (nommé le 30 avril 1821, installé le 15 mai), il siège à la chambre des requêtes ; après la révolution de Juillet, il est destitué le 27 août 1830 pour refus de serment⁵.

- Maire de Blois (1806-1808)⁶, Pardessus est aussi député du Loir-et-Cher, sous l'Empire, au Corps législatif, de février 1807 à mai 1811, puis sous la Restauration, du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, battu alors ; il est nommé membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement (ordonnance du 29 mai 1816), et membre du conseil général du Loir-et-Cher de 1821 à 1830 ; député des Bouches-du-Rhône de décembre 1820⁷ au 16 mai 1830 (toujours élu au collège du département), il est élu par ses collègues rapporteur de l'important projet de loi d'indemnisation des émigrés (rapport favorable du 11 février 1825), puis vice-président de la Chambre pour la session de 1827 (décembre 1826-juin 1827) ; réélu député en juillet 1830 (même collège), il est invalidé le 17 août, comme son collègue marseillais de Roux, la Chambre orléaniste contestant la régularité de cette élection.

- Ultra-royaliste, puis villèliste, il est membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi ; restant jusqu'au bout fidèle à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830. La révolution de Juillet met un terme définitif à sa carrière politique ; il meurt longtemps après, à Vineuil-lès-Blois, le 27 mai 1853.

- Il a fait quatre brèves interventions au Corps législatif sous l'Empire, dont trois imprimées ; sous la

¹ Commune située à quelques kilomètres à peine de Blois, de l'autre côté de la Loire.

² Le lien de parenté exact n'a toutefois pu être établi.

³ Le comte Dominique Clément de Ris (1750-1827), avocat, devenu sénateur en 1800, avait été enlevé par des chouans, puis libéré après dix-neuf jours de captivité. Cet incident inspira à Balzac son roman *Une ténébreuse affaire*. Clément de Ris devint ensuite questeur du Sénat, puis pair de France de 1814 à 1815, et de 1819 à 1827.

⁴ Son *Traité des servitudes* (1806), sept fois réédité, et son *Traité sur les lettres de change* (1809) avaient justifié pour lui la création d'une chaire à la faculté de Paris ; mais c'est son *Traité de droit commercial* (1813-1817, 4 volumes), resté un classique un siècle durant, qui fit toute sa gloire.

⁵ Cf. un résumé sommaire de sa carrière dans le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 38.

⁶ Cf. l'étude de Louis Belton, *Les arrêtés de police de M. Pardessus, maire de Blois, 1806-1808*, Blois, C. Migault, 1901, 44 p.

⁷ Élu en novembre 1820 à la fois dans son ancien département du Loir-et-Cher et dans les Bouches-du-Rhône, il opte pour la région marseillaise, de manière définitive. C'est le maire de Marseille, le marquis de Montgrand la Napoule, qui l'aurait sollicité pour qu'il se présente aux élections législatives à Marseille, si l'on en croit la lettre de réponse positive de Pardessus, lue lors des délibérations du conseil municipal de Marseille, le 19 janvier 1821, deux mois après les élections (Archives municipales de Marseille, cote 1D 44, PV de délibérations du conseil 1820-1821, pp. 537-540).

Restauration, très prolifique, il fait 274 interventions à la Chambre des députés, dont 11 opinions et 11 rapports ou pré-rapports parlementaires qui ont fait l'objet d'une impression.

- Chevalier de Saint-Michel (depuis 1823), il est aussi chevalier, puis officier (11 mai 1825) de la Légion d'Honneur. Sociétaire-fondateur de la Société royale des Bonnes-Lettres (janvier 1821), il est élu membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres de 1828 à sa mort en 1853 : il est en effet l'auteur, dès l'Empire, de plusieurs ouvrages juridiques, et après 1830 de très nombreux ouvrages érudits d'histoire du droit, avec une *Collection des lois maritimes de tous les peuples jusqu'au XVIII^e siècle* (1^{er} volume en 1828), un *Essai historique sur l'organisation judiciaire... depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XII* (1851), une publication des *Diplômes mérovingiens* (1843-1846), de la *Loi Salique* (1843), une participation enfin à des publications collectives, comme les *Ordonnances des rois de France*, ou la *Table chronologique des chartes et diplômes royaux* ; président de la *Commission* de l'École des Chartes, puis de son *Conseil de perfectionnement*¹.

- Il existe encore de nos jours en son honneur une « rue Pardessus » dans le centre ville de Blois.

Témoignages :

- d'Haussez : « Son talent est un talent de barreau appliqué à la tribune : talent facile, nullement déclamatoire et qui procède par des raisonnements suivis et bien liés entre eux. Une connaissance étendue des diverses branches de la législation le relève et lui donne une utilité réelle et incontestable. M. Pardessus doit être considéré comme un des hommes qui ont jeté le plus de lumières à travers des discussions et les ont le mieux mises à la portée des intelligences les moins familiarisées avec les matières dont on s'occupait : genre de mérite qui doit avoir son prix aux yeux des hommes sages » (*Mémoires*, vol. 1, p. 210).

- Barthélemy et Méry : « Pardessus, échappé de l'École de droit [...] en ajustant la Charte, va frapper dans les rangs un innocent bourgeois » (*La Villéliade ou la prise du Château-Rivoli*, 15^e édition, Paris, Ambroise, Dupont, 1827, pp. 6 et 97).

PAREL d'ESPEYRUT : Jean-Joseph, **vicomte de Parel-Despeyrut de La Chatonie** (1755-1843).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Limousin, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1472), maintenue noble en 1667, le titre de vicomte étant de courtoisie.

- Fils d'un lieutenant d'artillerie, il est frère de François, comte de Parel-Despeyrut, émigré de 1791 à 1802, et ayant servi dans l'armée de Condé.

- Il est lui-même officier sous l'Ancien régime (grade inconnu).

- Maire de Benayes (Corrèze, à mi-chemin entre Limoges et Brive), il siège comme député de Corrèze de décembre 1820 au 16 mai 1830 (élu au collège du département en 1820, qu'il préside alors, puis en 1824 et 1827 à l'arrondissement de Brive) ; il est membre du conseil général dans les années 1820.

- Villèliste, il reste ensuite fidèle à la droite (on ignore toutefois son vote lors de l'adresse des 221).

- Il a fait trois interventions à la Chambre.

- Il est chevalier de Saint-Louis (probablement décoré avant 1800, sous réserve).

PARTOUMEAUX : Louis **Partonnaud** (1770-1835), déformé volontairement en **Partonneaux**, puis **Partouneaux**, **comte de Partouneaux** depuis 1817.

- Il est fils d'un simple chef-cuisinier, employé au service d'un noble.

- Né à Romilly (Aube) le 26 septembre 1770, il se distingue à l'école, et peut suivre des études au collège parisien Louis-le-Grand.

- Engagé volontaire, il sert comme grenadier (1791), sous-lieutenant (1792), puis capitaine blessé à Toulon (1793). Il épouse le 13 mai 1798 Louise Marie Françoise Giangian de Bréa (1780-1874).

Promu général de brigade (1799), puis général de division (1803), il est envoyé en Italie jusqu'en 1812, suit ensuite la Grande Armée en Russie, où il capitule et est fait prisonnier en 1813-1814, à la grande colère de Napoléon. Sous la Restauration, il est successivement commandant de la 8^e division militaire, basée à Marseille (1815), puis de la 10^e à Toulouse, avant d'être promu commandant de la 1^{ère} division d'infanterie de la garde royale (1820), puis mis à la retraite avec le grade de lieutenant-général en août 1832.

- Siégeant comme député du Var de novembre 1821 au 16 mai 1830², il est nommé président du

¹ Pardessus est largement à l'origine du second souffle donné à cette institution scolaire d'élite créée en 1821, puis supprimée en 1823-1829, avant sa résurrection à Dijon (1829), puis à Paris (1836).

² Toujours très largement élu au collège du département, avec des scores oscillant entre 74 et 89%.

collège électoral du département en octobre 1821, mars 1824, novembre 1827 et juillet 1830.

- Villèliste, puis fidèle à la droite, il est néanmoins absent, semble-t-il, lors du vote de l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il a fait 14 interventions à la Chambre des députés.

- Comte héréditaire (lettres patentes, mars 1817), il est chevalier (août 1814), commandeur (1^{er} mai 1821), puis grand-croix (29 octobre 1828) de Saint-Louis ; directement promu commandeur (14 juin 1804, 1^{ère} promotion créée à ce grade), puis grand-officier (23 août 1814), enfin grand-croix (13 août 1823) de la Légion d'Honneur (LH 2058/ dossier 52).

- Un fils cadet, Antoine Adolphe, vicomte de Partouneaux (1801-1855), secrétaire général de la Creuse (mai 1826-janvier 1828) puis sous-préfet de Tonnerre (Yonne, janvier 1828-juillet 1830), devenu sous le Second Empire député bonapartiste du Var au Corps législatif de 1852 à sa mort en septembre 1855.

Témoignage :

- Montbel : « Le général Partouneaux était un bel homme de guerre, aux traits nobles et réguliers, à la physionomie franche et loyale, au caractère d'une constante bienveillance. [...] II] disait le plus sérieusement du monde : "Je ne conçois vraiment pas ma belle-mère, elle prie continuellement Dieu, comme s'il n'avait autre chose à faire que de s'occuper d'elle ; c'est d'une révoltante indiscretion" » (*Souvenirs du comte de Montbel, ministre de Charles X*, Paris, Plon-Nourrit, 1913, ch. 3, pp. 64-65).

PAS de BEAULIEU : Jean-Baptiste Pierre **Pas de Beaulieu** (1787-1858), **baron Pas de Beaulieu** depuis 1821.

- Il est issu d'une famille originaire de Montpellier, anoblie en 1711 par charge (cf. *infra*).

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de François Pas de Beaulieu, conseiller-maître en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier¹, anobli comme tel en 1711, et de Marguerite Dureil ; en ligne maternelle, il est petit-fils d'un capitaine, gouverneur de la place de Saint-Affrique (Rouergue).

- Il est fils de Jean-François Pas de Beaulieu, capitaine servant à la Martinique.

- Né à Saint-Affrique, le futur député est lieutenant-colonel d'infanterie, mis en disponibilité depuis avril 1824, et administrateur de l'hospice civil de Valenciennes (vers 1824-vers 1830).

- Siégeant comme député du Nord de février 1828 au 16 mai 1830 (élu à l'arrondissement de Valenciennes), il est élu secrétaire de la Chambre pour la session de 1829 (février-juillet 1829). Battu dans sa circonscription de Valenciennes en juin 1830 par l'ancien ministre Vatimesnil (cf. ce nom), il est réélu en juillet au collège du département, mais démissionne dès le 11 août, par légitimisme.

- Élu comme dissident en 1827, il siège dans le groupe de la « défection » et soutient alors Martignac, avant un premier ralliement partiel à la droite ; il soutient l'amendement « Lorgeril » le 16 mars 1830, puis, se ralliant totalement à la droite, il vote finalement contre l'adresse des 221 le même jour, et refuse ensuite le serment au régime de Juillet.

- Il a fait 16 interventions à la Chambre des députés.

- Baron héréditaire (lettres patentes, décembre 1821), il est en outre chevalier de Saint-Louis (août 1820), et officier (25 avril 1821) de la Légion d'Honneur (LH 2059/ dossier 13).

PAUL de CHÂTEAUDOUBLE : Jean Antoine *Emmanuel Paul de Sausses*, dit **Paul de Châteaudouble** (1774-1846), en raison du nom de sa mère (cf. *infra*).

- Il est issu d'une famille provençale, se rattachant de manière floue à une des nombreuses familles provençales nommées de Paul (anoblies quant à elles en 1590 et 1656), la filiation suivie remontant ici seulement au milieu du XVIII^e siècle.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un maire-consul de Castellane ; il est fils d'Antoine Paul de Sausses (1730-1793), officier d'infanterie, capitaine (1774), puis lieutenant-colonel et de Marie Marguerite Baudrier de Châteaudouble (1740-1800).

- Élevé à l'école des orphelins militaires, Emmanuel de Paul de Châteaudouble émigre, et sert dans l'armée des princes ; rentré en 1802 à Castellane, sa ville natale, il se marie en 1805, et fait un gros héritage en 1808.

- Receveur des contributions directes à Castellane sous l'Empire, et major des gardes nationales du Var en 1814, il est nommé une première fois sous-préfet de Toulon par le duc d'Angoulême (juillet

¹ Charge, qui, pour la juridiction montpelliéraine, rappelons-le, anoblissait au premier degré.

1815) - nomination d'abord refusée par Louis XVIII -, puis renommé à cette même fonction de novembre 1815 à mai 1818 (dossier F¹bI 157/20). Il est ensuite directeur général adjoint (1821-1830) à la Caisse des dépôts et consignations, ou Caisse d'amortissement, qui sert de pompe à finances pour l'argent de la corruption électorale de toute la droite française.

- Maire de Chateaudouble (1809-1815), il siège comme député du Var du 10 octobre 1815 au 20 avril 1831 (élu à l'arrondissement de Toulon en 1821 puis à celui de Brignolles en 1824, 1827 et 1830, présidant toujours son collège électoral d'élection), et membre de la commission de comptabilité de la Chambre ; il fait figure de « parrain politique » du Var, au sens que l'expression a gardé encore aujourd'hui.

- Ultra-royaliste, puis villèliste, il est membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi. Fidèle jusqu'au bout à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, mais accepte en revanche de prêter serment au nouveau régime de Juillet.

- Il a fait 41 interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de Saint-Louis (sous réserve), et aussi chevalier (1821), puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 2070/ dossier 17).

Témoignages :

- [Émile Deschamps] : « Collègue de M. Aurran-Pierrefeu à la députation du Var, M. Paul de Châteaudouble n'a pas montré moins de zèle à demander l'exemption d'impôt en faveur de l'huile d'olive [...] M. Paul de Châteaudouble ressemble à un olivier frappé de la gelée ; orateur aride, il est petit, noir, desséché, et dépouillé de ses cheveux » (*Biographie pittoresque des députés de France. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 272-273).

- [Alexandre Lardier] : « Nommé très fréquemment membre et rapporteur des commissions de pétitions, il s'est rarement borné à faire un rapport sans l'assaisonner de quelque plaisanterie plus ou moins déplacée. Les vastes et riches propriétés rurales de l'honorable député furent ravagées par l'ouragan qui, en juillet dernier, bouleversa deux ou trois villages de la Provence. Nous avons été rassuré sur l'état de sa fortune, en voyant son nom sortir de l'urne du scrutin ; il lui reste assez, puisqu'il paie le cens voulu par la loi. L'amitié de M. de Villèle n'est-elle pas d'ailleurs le plus riche des trésors ? » (*Biographie des députés, session de 1828*, p. 88).

- d'Anderic, préfet : « Quant à M. de Chateaudouble, écrit-il, il est généralement connu pour un homme faux, peu délicat et point du tout loyal. Ses partisans même conviennent qu'au grand collège, il n'aurait pas deux suffrages [...] » (19 septembre 1827, rapport au ministre de l'Intérieur, Archives nationales, F¹CIII, Var, 4).

PAULINIER de FONTENILLE : Pierre François Antoine **Paulinier** (1775-1841), dit **Paulinier de Fontenille**.

- Il est issu d'une famille roturière originaire de Pézenas (Languedoc), initialement marchande.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'André Paulinier de Fontenille (né vers 1682), lieutenant de dragons, et d'Anne de Serre de Valensac, épousée le 8 janvier 1737 à Florensac (Languedoc)¹.

- Il est fils de Jean-François Paulinier de Fontenille (1739-1803), capitaine d'infanterie, et d'Antoinette Suzanne Pas de Baulieu (vers 1750-1804), et donc lointain cousin du député homonyme.

- Il est cousin de Jean-Pierre Paulinier, officier des subsistances militaires à Saintes, de Auguste Guillaume Paulinier (1759-1821), commissaire des services de l'administration militaire.

- Né à Florensac, et lieutenant-colonel du génie dès 1815, il est commandant du port de Sète, puis chef de la direction du Génie de Montpellier², et directeur par intérim des fortifications de Montpellier (vers 1823³-1832). Vraiment très riche en 1815, il paye alors quelque 6000 francs de cens.

- Secrétaire général du ministère de l'Intérieur (14 octobre 1815⁴-mai 1816), il reçoit parmi beaucoup d'autres la requête d'Alphonse de Lamartine, qui souhaite être nommé sous-préfet de Louhans (Saône-et-Loire)⁵ ; il est membre de la commission pour les antiquités⁶ de l'Hérault dans les années 1820.

¹ Commune située dans l'actuel département de l'Hérault.

² Le ressort de cette direction s'étendait aux départements de l'Hérault, du Gard, de la Lozère, de l'Ardèche, du Tarn, de l'Aveyron, du Cantal et du Lot.

³ Cf. *l'annuaire de l'Hérault* de cette année pour les renseignements ici mentionnés.

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, t. 1, 2^e semestre 1815, bulletin 32, p. 330. Le remplacement de Vaublanc par Lainé met fin à ses fonctions, d'autant qu'est créé alors pour Becquey le poste de sous-secrétaire d'État à l'Intérieur.

⁵ Cf. *Correspondance d'Alphonse de Lamartine, deuxième série (1807-1829)*, tome 1, 1807-1815, publ. Christian Croisille et Marie-Renée Morin, Paris, Honoré Champion, 2004, lettre 15/19, pp. 527-528.

⁶ Institution décentralisée de préservation des monuments historiques, avant la création, au niveau national, de

- Il est député de l'Hérault du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il est resté muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (janvier 1827), chevalier, puis officier (23 mai 1825) de la Légion d'Honneur, chevalier de Malte, et membre de la société d'agriculture du département de l'Hérault dans les années 1820 et 1830, malgré le déclin de son patrimoine foncier sous la Restauration¹.

PAVY : Joseph Marie Pavy (1766-1839).

- Il est issu d'une famille de négociants-fabricants de Lyon.
- Fils de Claude Pavy et de Marie Daumas, il épouse en 1791 Catherine Claudine Volland (1772-1836).
- Fabricant de soieries lyonnaises, il est président du tribunal de commerce de Lyon ; en 1827, encore député (cf. *infra*), il soutient la fondation d'une Société de surveillance et d'indication mutuelle (par un dénommé Charnier), qui soutient les chefs d'atelier face à certains négociants-fabricants autocrates mais aussi face aux revendications des compagnons.
- Candidat de la droite ultra-royaliste, il est battu en mars 1819 dans une partielle contre le libéral d'extrême-gauche Corcelle² ; une fois élu, il siège comme député du Rhône de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (trois fois élu au collège du département en 1820, 1822 et 1824).
- Villèliste, il a fait 63 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (22 août 1824³, LH 2074/ dossier 28).

PÉLISSIER : Henri Félix, comte de Péliissier⁴ (1763-1844).

- Il est issu d'une famille du Haut-Languedoc, anoblie dès 1421 par charge de capitoul de Toulouse⁵, charge à nouveau exercée en 1524 et 1613, maintenue noble (1669), comte étant un titre de courtoisie.
- Il est petit-fils d'un capitaine, et fils d'un mousquetaire.
- Né à Castres, il est cadet d'infanterie (1778), puis lieutenant de dragons (1779).
- Il émigre de 1792 à 1801, sert dans l'armée des princes, avec rang de « capitaine », major (1791), « lieutenant-colonel » (1792) et « colonel » (1793).
- Nommé « commandant » provisoire de Toulouse en 1814 par le duc d'Angoulême, il est promu maréchal de camp en août 1814, et nommé commandant militaire de la ville de Nîmes (janvier-mars 1815), puis des départements du Tarn (août 1816), de la Vendée (avril 1820), et de l'Aube (juin 1821), jusqu'à sa mise à la retraite en mars 1832.
- Il est député du Tarn du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Il est chevalier (novembre 1793), puis commandeur (27 décembre 1814) de Saint-Louis, et chevalier (18 mai 1820), puis officier (23 mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 2083/ dossier 18).

PÉMOLIÉ de SAINT-MARTIN : Louis Marie Joseph Pémolié de Saint-Martin (1758-1836).

- Il est issu d'une famille de la noblesse de Guyenne, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1543), ayant fourni un conseiller-secrétaire du roi en 1690.
- Né à Dax, il est officier d'infanterie (grade inconnu) sous l'Ancien régime.
- Il comparait aux assemblées de la noblesse de Dax en 1789 ; puis il devient sous l'Empire adjoint au maire de Dax, député des Landes, au Corps législatif, d'août 1810 au 31 mars 1814 ; il poursuit ces mêmes fonctions sous la Restauration à la Chambre des députés du 4 juin 1814 au 20 mars 1815/

l'Inspection générale en 1830. Cf. *l'Annuaire de l'Hérault* déjà cité.

¹ Son cens baisse sérieusement, passant de 6000 francs en 1815 à 3800 francs en 1820 et même à 2400 francs en 1830 : dégrèvement du gouvernement favorable à son cas ou réel appauvrissement ?

² Par 528 voix contre 746 ; le candidat du centre ministériel avait quant à lui été éreinté, avec seulement 138 voix, en la personne du baron Rambaud, qui remplaçait Fargues comme maire de Lyon depuis 1818. Corcelle ne fut pas reconduit en 1822, et fut seulement réélu en 1828 à Paris, votant alors naturellement l'adresse des 221 en 1830.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ À ne pas confondre avec (Péliissier de) Féligonde, autre député de droite.

⁵ La Ville Rose bénéficiait depuis un an seulement, c'est-à-dire depuis 1420, date du ralliement des Toulousains à Charles VII, de ce privilège d'anoblissement automatique accordé aux capitouls, au premier jour de leur entrée en fonction ; le principe d'anoblissement héréditaire fut confirmé en 1459, puis définitivement entériné en 1471.

13 juillet 1815¹. Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Dax (Landes) le 31 juillet 1815² pour les élections d'août 1815, il parvient à se faire élire par le collège du département, et siège à la Chambre à nouveau comme député des Landes du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816.

- Membre de la majorité ultra-royaliste, il a fait une seule intervention à la « Chambre introuvable ».
- Il est chevalier de Saint-Louis (octobre 1814), et de la Légion d'Honneur (LH 2090/ dossier 20).

PÉRALDI³ : Antoine François Marie **Péraldi** (1769- ?).

- Il est issu d'une des grandes familles nobles de la Corse, se disant d'extraction depuis 1540 mais sans aucune preuve, maintenue noble et dotée du titre de comte en 1788, date qui peut être prise comme point de départ de la noblesse prouvée ; sa famille est depuis longtemps rivale des Bonaparte.
- Colonel de la garde nationale du canton de Sampiero en 1791, il est juge-assesseur au tribunal d'Ajaccio (1795), sa ville natale, puis détenu à la citadelle d'Ajaccio (vers 1795-1798). Il émigre de 1798 à 1814 et à nouveau pendant les Cent-Jours, pour échapper à la vindicte napoléonienne.
- Sous-préfet de Sartène (Corse), de février 1816 à octobre 1830, il fait en juin 1820 un esclandre public sur l'esplanade d'Ajaccio, contre le système éducatif prodigué en Corse, et surtout contre le recteur d'académie de l'île, Mourre, venu de métropole⁴.
- Membre du parlement du royaume anglo-corse siégeant à Bastia (1793), puis à Corte (1794), Péraldi devient ensuite membre du conseil général de Corse (1815), puis siège comme député de la Corse de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège unique du département⁵).
- Membre du centre droit, puis villèliste dans les années 1820, il a fait une seule intervention à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de Saint-Louis (octobre 1825), et de la Légion d'Honneur (20 octobre 1824⁶, LH 2094/ dossier 4).
- Un fils, Jean Gualbersi Péraldi (né le 11 octobre 1796 à Ajaccio), juge auditeur au tribunal de première instance d'Ajaccio (3 novembre 1824)⁷, démissionnaire le 2 avril 1828, puis conseiller de préfecture de la Corse, à Ajaccio (février 1829-janvier 1845), promu secrétaire général de la même préfecture (janvier 1845-février 1848) ; un parent, Nicolas-Joseph Péraldi (1841-1914), notaire et, sous la Troisième république, député de Corse (arrondissement d'Ajaccio) de 1881 à 1885, puis sénateur de 1885 à 1894 et de 1909 à 1912.

PERRIEN : Joseph *Charles* Bonaventure Auguste, **comte de Perrien de Crénan** (1763-1832).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, primitivement originaire de la région de Saint-Malo, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1454), maintenue noble en 1671, le titre de comte adopté depuis le père du député étant de courtoisie.
- Il est fils de Charles Bonaventure de Perrien de Crénan (1733-1793), mort le 2 juin 1793 à Hennebon dans les prisons révolutionnaires, et de Bonne Joséphe de Kerboudel.
- Né le 27 mars 1763 à Saint-Aubin-de-Rennes, Charles de Perrien sert comme officier aux Gardes Françaises avant 1789, ayant épousé Agathe d'Aux ; il émigre de 1791 à 1800 environ, sert dans l'armée des Princes, gagne ensuite Cologne (1792), puis Rotterdam (vers 1798). Il rentre ensuite en France, à Hennebont (Morbihan), avant 1803.

¹ Selon que l'on considère la dissolution des Chambres par Napoléon au début des Cent-Jours, ou la dissolution de la Chambre des députés prononcée par Louis XVIII le 13 juillet 1815.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°28, p. 68.

³ Différent semble-t-il d'un autre député Corse, Paul-François Péraldi, siégeant de nov. 1816 jusqu'à sa démission en 1819. Le Robert et Cougny les confond ; pourtant, les prénoms conservés dans les procès-verbaux d'élection –rédigé en octobre 1816 par le premier des deux élus en personne, de par sa qualité de président de collège– sont bien distincts (cf. Archives Nationales, série C/1192). En outre, le *Bulletin des lois* de 1816 (ord. du 5 sept. 1816, n°1082, p. 183) ne mentionne aucune fonction de sous-préfet à Sartène pour le président de collège.

⁴ Comme l'atteste un courrier du procureur général de Corse au ministre le 15 juin 1820, conservé aux Archives Nationales (série BB¹⁷A/4-doss. 12). Le malheureux recteur est publiquement traité « de coquin, de brigand et d'ivrogne » par notre député au sang chaud.

⁵ Par un simulacre d'élection qui lui confère 42 voix sur 45 votants, l'étroitesse extrême du corps électoral corse sous la Restauration facilitant d'autant les manipulations en tous sens, à la dévotion du gouvernement de l'heure.

⁶ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁷ Cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/534, registre 10, n° 7307.

- Membre du conseil général du Morbihan (au moins depuis 1815), il est nommé président du collège électoral d'arrondissement de Pontivy (Morbihan) le 26 juillet 1815¹ pour les élections d'août 1815 ; il est député du Morbihan du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il est resté muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (novembre 1814), et de la Légion d'Honneur (LH 2107/ dossier 56).
- Un fils aîné, le comte Charles Louis Sylvestre Arthur, comte de Perrien (1792-1852), né en émigration à Cologne, officier de cavalerie sous la Restauration, puis député légitimiste du Morbihan en 1848-1849 ; d'où un petit-fils, le comte Paul Joseph François de Perrien (1827-1889), conseiller général, et député conservateur du Morbihan de 1876 à 1881, en fait légitimiste modéré, soutenant le gouvernement du duc de Broglie.
- Un fils cadet, Léonce de Perrien de Crénan (1803-1874), marié à Marie de Rougé (1816-1860), fille du parlementaire royaliste Adrien de Rougé (cf. ce nom).

PETITPERRIN : Pierre Eugène Athanase **Petitperrin** (1768-1832).

- Né le 2 mai 1768 à Andelarre (Franche-Comté)², il est procureur près le tribunal de Vesoul sous l'Empire et la Restauration (exerçant encore cette fonction au moins jusqu'en 1821).
- Désigné comme secrétaire provisoire du collège électoral départemental de Haute-Saône en octobre 1818, il est ensuite député de la Haute-Saône de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège d'arrondissement de Vesoul) ; en juin 1830, il est nommé président du même collège électoral.
- Villèliste, et rallié à Polignac pour les élections de 1830, il a fait cinq interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (30 avril 1821³, LH 2130/ dossier 16).

PEYRONNET : Pierre Denis **de Peyronnet** (1778-1854), **comte de Peyronnet** depuis 1822.
Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

PEYRUSSET : *Antoine* Élie **Peyrusset** (1761-1818), dit parfois **Peyrusset de La Rochette**.

- Il est fils d'un négociant de Nantes, appartenant à une famille roturière protestante, apparemment convertie au catholicisme.
- Lui-même négociant et armateur à Nantes, il est retiré des affaires dès avant la Restauration.
- Il est député de la Loire-Inférieure du 9 octobre 1815 à sa mort en décembre 1818.
- Ultra-royaliste, il reste muet à la Chambre.

PICQUET : Alexandre Charles **Picquet** (1755-décédé probablement en 1817⁴), souvent écrit **Piquet**.

- Il est fils d'un négociant de Falaise (Calvados).
- De 1811⁵ à 1817, il est l'un des trois avocats généraux près la cour royale de Caen, sous les ordres du procureur général.
- Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Falaise (Calvados) le 26 juillet 1815⁶ pour les élections d'août 1815, il parvient à se faire élire, et devient député du Calvados du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il a fait deux interventions à la Chambre.

PIET : *Jean Pierre* **Piet** (1763-1848), appelé **Piet-Tardiveau** sous la Révolution par ajout du nom maternel.

- Fils d'un simple menuisier de Vouvray (Touraine)⁷, Jean Piet appartient donc à une famille d'extraction très modeste, jusqu'à sa propre réussite professionnelle, couronnée par l'anoblissement.
- Né à Vouvray le 11 septembre 1763, Piet devient avocat du barreau de Paris (1786-1792) ; il sollicite vainement fin 1792 la tâche d'être une des défenseurs de Louis XVI ; il redevient avocat du barreau

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 56.

² Dans l'actuel département de la Haute-Saône.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ Il n'apparaît plus dans *l'Almanach royal* comme avocat général à compter de l'année 1818.

⁵ Cf. *Almanach impérial* de 1812, Paris, Testu, 1812, p. 514, qui enregistre les données avec quelques mois de retard.

⁶ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 48.

⁷ Commune située dans l'actuel département d'Indre-et-Loire, sur la vallée de la Loire, entre Tours et Amboise.

parisien sous l'Empire et au début de la Restauration¹.

- Sans avoir jamais exercé auparavant la moindre fonction de magistrat, il est propulsé conseiller à la Cour de Cassation (chambre civile), où il siège du 26 juin 1822 (nommé le 20 juin) à la Révolution de février 1848, huit mois avant son décès².

- Piet a mené une vie de reclus sous la Terreur, sans émigrer, et il s'est installé au sud de l'ancienne province du Maine, dans l'actuel département de la Sarthe. Profitant de la réaction royaliste, il est nommé dès 1795 maire de Saint-Ouen-en-Belin (Sarthe)³. Il participe à la seconde chouannerie du Maine en 1795-1796 sous les ordres du comte Fortuné Guyon de Rochecotte (1769-1798).

Il est ensuite élu député de la Sarthe au Conseil des Cinq-Cents en avril 1797 (en même temps que Corbière, déjà député d'Ille-et-Vilaine), mais il se voit invalidé par le coup d'État anti-royaliste de Fructidor (loi du 19 fructidor an V, 5 septembre 1797). Quelques jours après, un rapport fait contre lui le stigmatise comme « fauteur de mauvaises élections »⁴.

Puis il participe brièvement à la troisième chouannerie du Maine en 1799 ou « guerre des mécontents », ce qui lui vaut d'être brièvement emprisonné à la prison du Temple comme contre-révolutionnaire. Après quinze ans d'inactivité politique, il est réélu député de la Sarthe sous la Restauration, et siège à la Chambre du 10 octobre 1815 au 16 mai 1818, puis de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (étant toujours élu alors par le collège du département). Il est nommé comme l'un des cinq membres de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement (par ordonnance de mai 1816), et y siège pendant trois ans.

- Royaliste modéré sous le Directoire, il est devenu à la seconde Restauration un ultra-royaliste ardent, réclamant fin octobre 1815 la mort pour les auteurs de cris séditieux⁵, puis un villèliste, symbole d'une droite clientéliste sans convictions personnelles, obéissant strictement à la volonté des ministres. C'est l'amphitryon des ultras puis des villèlistes qui se réunissent systématiquement chez lui jusqu'en 1827, attirés entre autres par l'excellence des dîners, contrairement à la contre-opposition, qui boude de plus en plus la « réunion Piet »⁶.

- Il a fait 96 interventions à la Chambre.

- Anobli à titre héréditaire (lettres patentes, janvier 1815), il meurt célibataire et sans postérité ; il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 2157/ dossier 30).

Témoignages :

- Ferdinand de Bertier : « M. Piet, le restaurateur des députés ministériels, brave homme, sans grande portée d'esprit qui ne comprenait pas qu'il fût possible de faire quelque opposition aux idées de M. de Villèle » (*Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, p. 218).

- Ferrand : « Un simple avocat, bien moins connu par son talent que par un logement spacieux où se rassemblaient beaucoup de députés » (*Mémoires*, p. 247).

- Frénilly : « Il y avait à Paris un certain député du Mans, avocat de son métier, nommé Piet, chaud royaliste, bon homme s'il en fut et l'une des meilleures bêtes de la Chambre, avec cela, vif, pétulant, et boute-en-train qui ne parlait pas, ne pensait guère et que son activité innocente et passive avait constitué chef d'un club de députés royalistes, lequel avait dans son domicile, rue Thérèse, au coin de la rue Ventadour, ses réunions et ses dîners. C'était à qui lui enverrait l'un un chevreuil, l'autre une hure de Troyes, un autre une dinde aux truffes. Une bourse mystérieuse suppléait au reste » (*Souvenirs*, 1908, ch. 16, p. 444).

- d'Haussez : « Le ridicule incarné. Des heures, des séances entières ne suffisaient pas à la lourde et lente faconde de ce Démosthène Jeannot qui s'interrompait à chaque instant pour remettre à la place qu'elle devait occuper une longue queue, continuellement jetée sur l'une ou l'autre épaule par le feu de la déclamation. Ce geste oratoire égayait l'assemblée, et le rire qu'il ne manquait pas d'exciter réveillait les dormeurs irrévérencieux qui se permettaient de ne pas écouter M. Piet. Les deux ou trois premières années de sa carrière législative furent consacrées à lui établir et à bien lui confirmer la réputation de bavard le plus ennuyeux qui ait jamais fatigué la

¹ Il défend en 1811, en compagnie de Berryer père et Roux-Laborie, Philippe Nettement, père de l'historien Alfred, exproprié par les services impériaux de sa propriété parisienne de Chaillot, en face du Champ de Mars.

² Cf. un résumé très sommaire de sa carrière dans le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 39.

³ Commune située entre centre et sud du département, à proximité immédiate d'Ecommoy.

⁴ Cf. Archives départementales de la Sarthe, Inventaires en ligne relatifs à la vie publique sous la Révolution, L 134.

⁵ Au lieu de la simple déportation, proposée par le projet de loi très répressif.

⁶ Piet aurait écrit des chansons politiques. Voici le dernier couplet des *Ultras*, à lui attribuée : « Si pourtant il faut dans la vie / User de modération, / Modérez une juste envie, / Modérez votre ambition, / Modérez la haine cruelle./ (refrain) Mais soyez toujours, croyez-moi, / Ultra pour aimer votre belle, / Ultra pour aimer votre roi ».

patience de ses auditeurs. Puis on le vit grandir, prendre de l'importance, ouvrir une espèce de club, tenir une espèce de table dont les frais étaient, dit-on, faits par le ministère. [...] L'importance de M. Piet a passé, comme toutes les gloires de ce monde, sans laisser de souvenirs ailleurs que dans l'esprit des amateurs d'étrangeté, [...] qui perdent leur temps et leurs peines à fouiller dans les balayures de l'histoire pour y ramasser des bizarreries » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 208-209).

- Salaberry : « [En 1823], la faute fut de ne pas laisser vide les deux places contiguës que [Villèle et Corbière] occupaient à la tête du premier banc du côté droit. [...] Cela n'a pas été compris du bonhomme Piet ; il a jugé à propos de quitter avec réflexion la place qu'il s'était affectée en 1815, [...] et ce sont ses ailes de pigeon et sa queue de rat qui sont venues se poser à la place de M. de Villèle. Personne ne devait s'y asseoir ; autrement, c'était Chilhaud de la Rigaudie, ou Cardonnel, ou Lastours, ou le marquis de Causans, qu'on devait y voir ; mais cet excellent Piet n'a pas compris » (*Souvenirs politiques*, vol. 1, p. 122).

- Villèle : « Piet a fait le plaisant : c'est son genre » (*Mémoires et correspondance*, vol. 2, lettre du 3 janvier 1817, p. 155).

- Victor Hugo (roman) : « M. Piet ébauchait, rue Thérèse, n°4¹, son conciliabule pour consolider la monarchie » (Hugo, *Les Misérables* (1862), 1^{ère} partie *Fantine*, livre troisième « En l'année 1817 », ch. I « l'année 1817 », éd. La Pléiade, 1951, p. 125).

- Viel-Castel : « Un avocat de Paris qui avait alors une petite importance parce que les députés ultra-royalistes se réunissaient chez lui, mais dont le nom rappelle des souvenirs ridicules » (*Histoire de la Restauration*, vol. 4, p. 184).

PIGNEROLLE : *Arsène Marie Avril de Pignerolle(s)* (1786-1834).

- Il est issu d'une famille installée à Angers depuis 1680 et dirigeant une des meilleures écoles d'équitations de France jusqu'à la Révolution, depuis le fondateur François Avril de Pignerolle, écuyer de la grande écurie du roi, jouissant d'une noblesse personnelle non transmissible, le député étant donc semble-t-il roturier.

- L'un de ses oncles est mort de mauvais traitements en prison sous la Terreur en janvier 1794 ; la fille de ce dernier fut épousée en émigration par le propre père du député, capitaine de cavalerie².

- Émigré comme son père, rentré en France en 1802, Arsène de Pignerolle sert comme chef de bataillon dans les volontaires royaux pendant les Cent-Jours (1815).

- membre du conseil d'arrondissement de Laval (1822) et maire de Meslay (Mayenne), puis maire de Laval (octobre 1829-août 1830) ; très fugitivement député de la Mayenne de mars 1830³ au 16 mai 1830 (à la suite d'une élection partielle en septembre 1829 au collège du département pour remplacer Berset, cf. ce nom), réélu en juillet 1830 (même collège), démissionnaire le 19 août, par légitimisme ; il prend part ensuite comme « lieutenant-colonel » au soulèvement vendéen de 1832 avec son neveu Charles-Marcel de Pignerolle, puis s'exile à Prague, près de Charles X, jusqu'à sa propre mort.

- Membre de la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et refuse le ralliement au régime de Juillet.

- Il est resté muet à la Chambre.

- Marié, il n'a pas eu d'enfants.

PINA : Jean-François *Calixte, marquis de Pina de Saint-Didier* (1779-1842).

- Il est issu d'une famille grenobloise, anoblée par lettres en 1591 pour récompenser la valeur militaire de Balthazar Pina, capitaine, pourvue depuis 1765 du titre de marquis héréditaire de Saint-Didier conféré par lettres patentes au grand-père du député.

- Petit-fils et arrière-petit-fils de présidents de chambre au parlement de Grenoble, il est fils d'un capitaine de cavalerie, participant aux assemblées de la noblesse à Grenoble (1789).

- Il est cousin germain du célèbre Vitrolles (cf. ce nom).

- Collectionneur érudit, féru d'archéologie et numismatique, il a publié notamment des *Leçons élémentaires de numismatique moderne*.

¹ Hugo, qui moque ici la célèbre « réunion Piet » se trompe. Piet habitait au n°8.

² D'où il résulte que la mère du député était en même temps sa cousine germaine, les temps difficiles de l'émigration expliquant probablement ses accouplements qui rappellent ceux des temps mythologiques.

³ À cette occasion, Pignerolle l'emporte sur Déan, ancien député ultra-royaliste de la Chambre introuvable : énième conflit personnel interne à la droite dans ce département qui en est coutumier, comme l'a montré Michel Denis dans sa thèse sur *Les royalistes de la Mayenne*.

- Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Montélimar (Drôme) le 26 juillet 1815¹ pour les élections d'août 1815, il n'est pas élu alors ; puis, nommé maire de Grenoble de 1816 à 1820, et à nouveau de 1824 à 1830, membre et président du conseil général de l'Isère, il est député de l'Isère de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département en novembre 1827).
- Membre de la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait sept interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (8 juin 1825², LH 2163/ dossier 46).

Témoignage :

- Stendhal : « Ultra à tout faire et oubliant la probité en faveur de ses neuf ou dix enfants, il a réuni 60 ou 70.000 francs de rente. Fanatique sombre, et je pense, coquin à tout faire, vrai jésuite [...]. Dans le genre coquin, tient la première place dans mon esprit » puis, plus loin, à nouveau « M. de Pina, ex-maire de Grenoble, jésuite profond, 80.000 francs de rente et dix-sept enfants » (*Vie de Henry Brulard*, éd. Folio Gallimard, 1973, chap. 24, p. 235 et chap. 28, p. 272).

PINIEUX : Charles Auguste **du Bouéxic, comte de Pinieux** (1779-1851).

- Il est issu de la branche aînée d'une famille de la noblesse bretonne, de race (avec une filiation suivie depuis 1595 seulement), ayant donné surtout des magistrats rennais, juges criminels, conseillers au présidial, et surtout de nombreux conseillers au parlement de Bretagne ; le titre de comte adopté par le député est un titre de courtoisie, tandis qu'un de ses cousins, issu de la branche cadette de Guichen, est officiellement pourvu du titre de comte en 1828.
- Il est fils de Joseph-Augustin de Pinieux (1741-1799), capitaine, qui signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne contre le doublement du tiers-état.
- Gendre de Bouthillier, député de droite sous la Restauration (cf. sa fiche), Pinieux est également le beau-frère d'Auguste de Saint-Chamans (1777-1860), autre député de droite et publiciste ultraroyaliste important (cf. sa fiche), par le mariage de ce dernier le 16 juillet 1802 avec sa sœur Thérèse Alexandrine Zoé du Bouéxic de Pinieux.
- Après une émigration classique de 1792 à 1800 environ, il est maire de Garnay (commune périphérique de Dreux), membre du conseil général, puis député d'Eure-et-Loir de mars 1824 au 16 mai 1830 (deux fois élu au collège du département).
- Villèliste, puis fidèle jusqu'au bout à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il est resté muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur.

PINTEVILLE de CERNON : François, **baron de Pinteville de Cernon** (1762-1827).

- Il est issu de la branche aînée d'une famille de la noblesse champenoise, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1560), maintenue noble en 1661, les aînés se transmettant le titre de maréchal héréditaire du comté-pairie de Chalons (Champagne).
- Il est frère cadet de Jean-Baptiste, baron de Pinteville de Cernon (1756-1837)³, avocat général à Chalons avant 1789, député de la noblesse aux États Généraux devenu député de gauche modérée à la Constituante en 1789-1791, maire de Chalons (nov. 1791) presque aussitôt démissionnaire, membre du Tribunal de mars 1802 à août 1807 (secrétaire de cette assemblée en avril-mai 1802) ; conseiller-maître à la Cour des Comptes (1808) ; fait chevalier d'Empire (lettres patentes, octobre 1808).
- C'est un cousin assez lointain en revanche de Pierre Alexis de Pinteville (1771-1850), baron d'Empire (août 1813) et baron héréditaire (juillet 1818), maréchal de camp en 1815.
- Cadet-gentilhomme (1780) au régiment de Franche-Comté, il sert comme lieutenant de la garde constitutionnelle du roi Louis XVI en 1791-1792.
- Ayant émigré de 1792 à 1800 environ, il est nommé peu de temps après son retour commandant de la garde nationale de la Seine-et-Marne à Meaux (1802), puis administrateur-trésorier de nombreux services administratifs de cette ville dès 1803, notamment du bureau de charité et de bienfaisance, du dépôt de mendicité, et du conseil de fabrique de la cathédrale.

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 50.

² Cf. l'amplication du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Des précisions sur ce frère Constituant et sur la famille dans les *Mémoires de la S.A.C.S.A.M* (Société d'Agriculture...de la Marne), année 1877-1878, pp. 285-291, et dans *Le petit Catalaunien illustré*, n°14, 1995-1996, pp. 16-17.

- Ayant comparu aux assemblées de la noblesse à Meaux en 1789, il est nommé ensuite conseiller municipal de Meaux (1800-1814), puis membre du conseil d'arrondissement de Meaux (nommé en juillet 1811¹), et maire de Meaux (1813-1814) ; sous la Restauration, il siège comme député de Seine-et-Marne de janvier 1823 à sa mort en avril 1827 (élu au collège du département en novembre 1822, puis à l'arrondissement de Meaux en février 1824).
- Villèliste, contrairement à l'affirmation erronée d'un dictionnaire biographique, il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (décembre 1814), puis de la Légion d'Honneur (29 octobre 1826²).
- Un parent (probablement fils ou neveu), Antoine de Pinteville, né le 3 août 1803 à Meaux, avocat, puis juge auditeur « dans le ressort de la cour royale de Paris » (20 août 1825)³.

PISIEUX : François Ursin **Durand de Pisieux** (1765-1819), **chevalier** puis **comte de Pisieux**.

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Maine, anoblée par charge en 1586.
- Il est fils de René Ursin Durand de Pisieux (1701-1776), seigneur de Montgraham et autres lieux, mousquetaire de la garde du roi, puis propriétaire à Coudray-au-Perche, veuf de Magdeleine des Feugerets (1713-1759), remarié avec Jeanne-Marie Poullain de Brustel, mère du député.
- Il épouse Alexandrine Héloïse Laurette de Montboissier-Beaufort-Canillac (1786-1856), elle-même fille de Françoise Pauline de Lamoignon de Malesherbes (1758-1827), et petite-fille en ligne paternelle du célèbre Chrétien Guillaume de Lamoignon de Malesherbes (1721-1794), ministre de la Maison du roi et ministre d'État, et de Marie Thérèse Françoise Grimod de la Reynière (1732-1771).
- Né à Coudray (Perche)⁴ le 16 février 1765, Durand de Pisieux est officier de dragons de 1788 à 1791, puis commandant d'une compagnie de gardes d'honneur sous l'Empire ; il est propriétaire en Eure-et-Loir, à Nogent-le-Rotrou, et au château de Montgraham (commune de Coudray), où il héberge Chateaubriand et sa femme du 2 au 20 septembre 1817, et où il meurt le 7 août 1819.
- Président d'une assemblée de canton sous la Révolution, il est nommé président du collège électoral d'arrondissement de Nogent-le-Rotrou le 26 juillet 1815⁵ pour les élections d'août 1815 ; il est député d'Eure-et-Loir du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il est resté muet à la Chambre.
- Vraiment très riche, il paye 6536 francs de cens en 1815, plus de six fois le seuil d'éligibilité.
- Il est baron d'Empire (lettres patentes, juin 1813), et chevalier de Saint-Louis (août 1814).

PLANELLI de la VALETTE : *Charles* Laurent Joseph Marie **Planelli**, **marquis de la Valette** (1763-1854).

- Il est issu d'une famille de marchands génois, connue depuis le début du XV^e siècle, venue ensuite s'installer pour une branche en Corse (maintenue noble en 1771), à Lyon pour une autre branche à laquelle se rattache le député ; la filiation suivie remonte à 1600 avec un bourgeois de Lyon jouissant d'un anoblissement par charge de trésorier de France en 1636. La famille est maintenue dans sa noblesse en 1715, et donne fin XVII^e un académicien de Lyon, fondateur de la très riche bibliothèque de la Valette, place Bellecour ; le titre de marquis est de courtoisie.
- Le député est le neveu d'un conseiller à la cour des monnaies de Lyon (1707-1792), comparaisant aux assemblées de la noblesse de Romans en 1789, et cousin germain de Louis Gabriel Planelli de Mascrany de la Vallette, marquis de Maubec (1744-1832), membre de l'assemblée de la noblesse du Forez en 1789, puis suppléant d'un député démissionnaire de la noblesse de Sens, ayant siégé effectivement à la Constituante d'avril 1790 à septembre 1791 (siège à droite), émigré (1792-1800), administrateur des hôpitaux à Grenoble (1804), puis maréchal de camp honoraire (1816), commandeur de Saint-Louis ; ce dernier était lui-même beau-frère du ministre de la Marine François-Joseph Du Bouchage et du député Clermont Mont-Saint-Jean (cf. leurs fiches).

¹ Liste de nomination par Napoléon du 11 juillet 1811, conservée aux Archives nationales, cote F¹bi/229/1.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Cf. le dossier matricule des magistrats BB 6*/534, registre 10, n° 7312.

⁴ Actuelle commune de Coudray-au-Perche, située dans le département d'Eure-et-Loir.

⁵ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 51.

- Nommé inspecteur général des gardes nationales de l'Isère le 10 juillet 1815, il est promu au grade de maréchal de camp en 1818 ; il devient ensuite préfet du Gard (7 avril 1824¹-novembre 1828), et se montre délibérément faible face aux manifestations violentes des catholiques contre les protestants ; il est pensionné en mai 1830 (dossier F¹bi 170/17).

- Il s'est marié en juillet 1816 avec Bonne du Bouchage (veuve en premières noces du marquis de Saint-Vallier)² ; par ce mariage, il devient beau-frère de Gabriel Du Bouchage (1777-1872), député de l'Isère en 1815-1816, puis pair de France de 1823 à 1848 (cf. sa fiche), neveu du ministre cité *supra*.

- Jouant un rôle éminent, les 8-9 juillet 1815, pour obtenir la capitulation des troupes napoléoniennes stationnées à Grenoble, face aux troupes austro-sardes, Planelli de la Valette est récompensé par une nomination militaire (cf. *supra*), et aussi semble-t-il par le poste de maire de Grenoble, qu'il exerce ici très provisoirement ; député de l'Isère du 9 octobre 1815 au 17 juillet 1819, président du collège électoral départemental en octobre 1816 ; à nouveau député de l'Isère de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département) ; élu en décembre 1818 comme un des cinq candidats à la présidence de la Chambre pour la session annuelle, non retenu par le roi ; choisi comme rapporteur de la commission parlementaire du budget 1824, partie « recettes » (mars 1824). Renommé maire de Grenoble (1820-7 avril 1824), il est membre du conseil général de l'Isère, et à nouveau très brièvement député de l'Isère de mars 1830 au 16 mai 1830 (à la suite d'une élection partielle en août 1829 au collège du département, en remplacement de Chenevaz, décédé, cf. ce nom).

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis d'un groupe charnière entre le centre droit et les ultras ; villèliste dans les années 1820, il est membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi ; resté fidèle à la droite à la fin du régime, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il a fait 12 interventions à la Chambre.

- chevalier de Saint-Louis (juillet 1814) ; chevalier, puis officier (29 octobre 1826) de la Légion d'Honneur (LH 2176/ dossier 47).

POLIGNAC (Armand de) : Armand Jules Marie Héraclius, duc de Polignac (1771-1847).

- Il est issu d'une illustre famille de la haute noblesse de cour, originaire du Velay, connue depuis 860, d'ancienne chevalerie (avec une filiation suivie depuis 1205), portant le titre de vicomte héréditaire depuis le XV^e siècle, et celui de duc héréditaire depuis 1780. On trouvera plus d'indications dans la fiche de son frère le ministre Jules de Polignac.

- Il est fils d'Armand de Polignac, premier duc héréditaire de la famille en 1780, et de Yolande de Polastron, courtisans les plus proches de la famille royale à la cour de Louis XVI³.

- Surtout, il est le frère aîné de Jules de Polignac⁴ (1780-1847, cf. sa fiche), et de Melchior de Polignac (1781-1855), aide de camp du duc d'Angoulême (1817-1825), puis gouverneur de Fontainebleau (1825-1830).

- Né à Paris et émigré avec ses parents et ses frères dès juillet 1789 pour fuir la haine populaire, Armand de Polignac sert dans l'armée de Condé puis suit son père en Russie, et en 1800 en Angleterre auprès du comte d'Artois, protecteur de sa famille ; il revient clandestinement en France avec Jules fin 1803, pour préparer le complot de Cadoudal (fév. 1804), ce qui vaut aux deux frères une condamnation à mort, peine commuée en internement politique à Vincennes, au Temple, puis dans une maison de santé, où Ferdinand de Bertier les enrôle pour l'association secrète des Chevaliers de la Foi (cf. pour plus de détails la fiche de Jules de Polignac).

- Mestre de camp, puis maréchal de camp (juin 1814), Armand de Polignac suit le roi à Gand en mars 1815 ; fait aide de camp et premier écuyer de Monsieur depuis 1817, il devient premier écuyer du roi à l'avènement de Charles X en 1824, et assume ainsi, jusqu'à la chute de la Restauration, des fonctions de courtisan aux Tuileries ; il accompagne Charles X à Cherbourg en août 1830.

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°664, p. 193.

² Dont « la beauté du bras » avait causé vers 1794 un émoi juvénile à Stendhal, ainsi que celui-ci le confesse dans *La Vie de Henry Brulard* (nouvelle éd. Victor del Litto, Le Cercle du Bibliophile, 1968, vol. 1, ch. II, p. 33).

³ On renvoie à la fiche de Jules de Polignac pour de plus amples détails.

⁴ Sur celui-ci, on renvoie à sa fiche, dans notre guide des pairs notables de la Restauration.

- Il siège comme député de la Haute-Loire du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis comme pair de France par droit héréditaire de décembre 1817 à août 1830, appartient à la droite et démissionne à la révolution de Juillet.
- Il est resté muet à la Chambre des députés (comme à la Chambre des pairs).
- Duc-pair (par droit héréditaire, 1817), il est en outre chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit), promotion du 30 avril 1825 ; chevalier de Saint-Louis (25 août 1800) ; chevalier, puis officier (24 août 1820, sur proposition du ministre de la Guerre La Tour-Maubourg) de la Légion d'Honneur LH 2192/ dossier 13).
- Marié, il n'a pas eu d'enfants.

POMMEROL : Damien Battant de Pommerol (1763-1849).

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie du Forez, connue depuis 1621, « vivant noblement » depuis le début du XVIII^e siècle, et ayant acquis un fief noble, mais demeurée, semble-t-il, non anoblie¹.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de « noble » Marcellin Battant de Pommerol (1691-1762), avocat en parlement ès cour de Forez, conseiller du roi, lieutenant en la châtellenie de Montbrison, et de Catherine de Chambaran (†1738) ; en ligne maternelle, petit-fils de Claude Staron de la Rey, avocat en parlement, et de Marie Odin de Malignères.
- Il est fils de « noble » Laurent Michel Battant de Pommerol (1724-1767), conseiller du roi et lieutenant particulier aux bailliage et sénéchaussée de Forez à Montbrison, et de Marie Anne Élisabeth Staron († vers 1805).
- Damien Battant de Pommerol, né à Montbrison (Forez) le 19 juin 1763, se marie le 8 septembre 1786 à Montbrison avec Hélène de Madières (†1840), fille d'Antoine François de Madières (†1801), avocat en parlement, juge de Pommiers et seigneur de Vernouilles (Forez)², et de Jeanne-Louise de Borne de Gagères, celle-ci descendante d'un soyeux et échevin de Lyon.
- Officier municipal à Montbrison en 1792-1793, combattant aux côtés des royalistes au siège de Lyon, puis émigré en Suisse fin 1793 avec sa femme, où il fréquente la famille Saladin (cf. ce nom), Damien Battant de Pommerol rentre en France après le Neuf-Thermidor. Il est nommé début 1795 administrateur du département de la Loire (sans suite), puis juge au tribunal de Cassation (nommé en septembre 1795, installé en janvier 1796), poste dont il démissionne en juin 1798. Nommé en avril 1811 président du tribunal de première instance de Montbrison (lors de la grande réorganisation judiciaire de l'Empire), et installé le 1^{er} mai 1811, il conserve ensuite cette même fonction jusqu'à la Révolution de Juillet, sauf pendant les Cent-Jours³.
- Il est le troisième personnage plus imposé du département de la Loire sous l'Empire⁴, juste derrière son futur collègue parlementaire de Meaux (cf. ce nom), avec lequel il se lie fortement en 1815, en début de session de la « Chambre introuvable »⁵.
- Membre, puis président du conseil général de la Loire sous la Restauration, abandonnant cette charge en 1830 par refus de serment, il est en outre député de la Loire du 9 octobre 1815 au 16 mai 1818 et de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département en 1820, puis à l'arrondissement de Montbrison en 1822 et 1824). En dépit de sa fonction de président du collège électoral, Pommerol est battu en novembre 1827 par Chantelauze (cf. ce nom), futur ministre du gouvernement Polignac.

¹ Le député est lui-même qualifié de « noble » lors de son mariage, comme son père et son grand-père avant lui, mais, comme on sait, cela ne constitue pas une preuve suffisante. Sur cette famille, on renvoie à l'ouvrage de Robert Poidebard, *Les Jullien du Forez viennois et leurs alliances*, Lyon, J. Perroud, 1922, 398 p. On remercie aussi Monsieur Gérard Jullien du Pommerol, qui a bien voulu nous communiquer référence et copie de cet ouvrage, ainsi que des extraits de correspondance entre le député et son fils.

² La seigneurie de Vernouilles est rattachée à la paroisse de Pommiers, près de Saint-Germain-Laval, dans le département de la Loire, entre Roanne et Montbrison.

³ Cf. le dossier matricule en BB 6*/530, n°3890, qui ne précise pas toutefois l'interruption pendant les Cent-Jours.

⁴ Cf. *Grands notables du premier Empire*, CNRS, département de la Loire.

⁵ Cf. la lettre n°43, non datée, écrite à l'automne 1815 par Damien-Auguste de Pommerol, fils du député, à sa mère : « [La santé] du cher père paraît s'accoutumer parfaitement à celle de Paris ; lui et monsieur Demeaux [sont] semblables à deux jeunes colombes qui vont de compagnie chercher leur nourriture. Aussi, nos députés ne se quittent jamais : le même restaurant, le même domicile les réunit toujours ensemble » (Correspondance privée de Damien-Auguste de Pommerol, aimablement communiquée par Monsieur Gérard Jullien de Pommerol).

- Ultra-royaliste, puis villèliste, il a fait 17 interventions à la Chambre, notamment en 1817 contre les modalités du nouveau cadastre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (30 avril 1821¹).

- Il a eu six enfants, nés de 1787 à 1810 environ, dont deux morts en bas-âge et une à l'adolescence ; un fils, *Damien Auguste de Pommerol* (1792-1875), a été un jeune Garde d'Honneur du 4^e régiment, distingué au combat et promu maréchal des logis, puis maréchal des logis-chef (10 mai 1813-4 juin 1814), puis un magistrat, conseiller auditeur à la cour royale de Lyon (nommé le 12 mars 1821, installé le 21 mars), promu substitut près le tribunal de 1^{ère} instance de Lyon (nommé le 26 décembre 1821, installé le 15 janvier 1822), puis conseiller titulaire à la cour royale de Lyon (nommé le 5 novembre 1826, installé le 22 novembre), cessant ces fonctions à la révolution de Juillet², étant ensuite administrateur des hospices civils de Lyon de 1846 à 1868, directeur de l'Hôtel-Dieu de la ville depuis 1854, nommé chevalier (26 novembre 1813), puis officier (11 mars 1870) de la Légion d'Honneur (cote LH 136 / dossier 20).

- Une petite-fille, *Hélène Philiberte Battant de Pommerol* (1828-1903), fille du précédent, mariée le 18 juin 1849 à Lyon avec *Alexandre Jean François Marie Jullien* (1823-1898), maître de forges, administrateur des succursales lyonnaises de la Banque de France et du Crédit Lyonnais, conseiller général de la Loire (1851-1870), puis député de la Loire de février 1871 à décembre 1875, siégeant parmi les légitimistes modérés (réunions Colbert et des Réservoirs), battu en 1876 et 1877.



DAMIEN
BATTANT DE POMMEROL
(1763-1845)

Damien de Pommerol

PONTET : Pierre Bernard **de Pontet** (1764-1836).

- Il est fils de Bernard de Pontet, commissaire ordonnateur des guerres en la province de Guyenne, désigné comme écuyer à la naissance du député³, et d'Angélique de Fumeron.

- Il est neveu d'un « trésorier général des gratifications des troupes », et d'un capitaine de cuirassiers.

- Prospère exploitant viticole dans le Bordelais d'un célèbre cru de Pauillac, dit Pontet-Canet, il siège comme député de la Gironde du 9 octobre 1815 au 23 décembre 1823 (élu à l'arrondissement de Blaye en novembre 1820), et se fait remarquer à la Chambre pour son accent méridional prononcé ; membre du conseil général de la Gironde (1820-1829), il refuse sa nomination comme maire de Bordeaux (publiée le 5 septembre 1823), et il est remplacé à ce poste par Du Hamel (cf. ce nom).

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur). Son dossier de légionnaire n'a pas été en revanche conservé aux Archives nationales ; seul figure dans la base Léonore le dossier de son fils.

² Cf. le dossier matricule de magistrat en BB6*/529, notice n°3754.

³ L'acte de naissance du député est inséré dans les dossiers des procès-verbaux électoraux conservés aux Archives Nationales, en C/1219.

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il se range ensuite dans le groupe ultra-royaliste, puis dans la majorité villèliste.
- Il a fait 17 interventions à la Chambre des députés.
- Vraiment très riche, il paye 8005 francs de cens en 1816, soit huit fois le seuil d'éligibilité.

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « La face large et vivement colorée, l'œil ouvert, l'air joyeux et la taille ronde et courte de cet enfant de Bordeaux, forment un contraste piquant dans le groupe des Girondins, entre la grande et fantastique figure de M. Lainé, et l'humble et béate personne de M. de Marcellus. M. Pontet ressemble un peu à Prévillé¹ : sa conversation est féconde en bons mots ; l'hyperbole est sa favorite. Ses discours respirent un parfum de terroir qui décèlerait l'origine gasconne, quand même l'accent de l'orateur ne le trahirait pas [...] : " On veut, disait-il, transposer le gouvernement dans la bourse, constituer la monarchie en république aristocratique dont les capitalistes seraient les magnifiques seigneurs, les propriétaires des ilotes, et la puissance des écus la force virtuelle " » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 280-281).

POTTEAU d'HANCARDRIE : Louis Joseph Marie **Potteau** (1770-1833), **dit Potteau d'Hancardrie**.

- Il est issu d'une famille de la noblesse flamande, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1540), un membre ayant exercé en outre la charge de secrétaire du roi en 1761, les parents du député comparaisant en 1789 aux assemblées de la noblesse de Lille, ville natale du député.
- Il est administrateur des hospices de Lille sous la Restauration, fonction qu'avait occupée son collègue Blondel d'Aubers (cf. ce nom) sous la Révolution. Nommé sans suite conseiller de préfecture du Nord, à Lille, en juin 1816, il est renommé ensuite quatre ans plus tard à ce même poste, qu'il occupe finalement d'octobre 1820 à août 1830 (dossier F¹bI 170/22).
- Il est membre du conseil général du Nord dès l'Empire, depuis juillet 1811², et député du Nord du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, et de décembre 1818 au 16 mai 1830 (élu au 4^e arrondissement, celui de Lille-Est, en 1822, 1824, et 1827, puis au collège du département en 1830) ; il est choisi par ses collègues secrétaire de la Chambre pour la session de 1823 (février-mai 1823). Il est réélu député en juillet 1830 (au collège du département), mais démissionne dès le 11 août, par légitimisme.
- Il est membre de la « majorité de 1815 », puis d'un groupe charnière intermédiaire entre les ultras et le centre droit. Devenu villèliste en 1822, c'est un membre assez tiède de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi ; resté fidèle à la droite jusqu'au bout, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait 16 interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier, puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 2207/ dossier 48).

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Ce qu'il y a de plus remarquable dans la longue et maigre personne de M. Potteau d'Hancardrie, c'est la mesure et la capacité peu ordinaire de son nez. Nous ignorons si c'est à l'heureux développement de cet organe qu'il doit d'avoir senti les inconvénients du monopole du tabac ; mais il a voté contre la loi qui prolonge l'existence de ce privilège » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, p. 284).

POYDAVANT : Jean Pierre Étienne Louis Augustin **Poydavant** (1769-date de décès inconnue).

- Il est trésorier-payeur à Rennes sous l'Empire et la Restauration.
- Il siège comme député des Pyrénées-Orientales de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège unique du département).
- Membre du centre droit en 1820-1821, il est complètement intégré dans la droite villèliste dès 1822.
- Resté muet à la Chambre des députés, il est chevalier de la Légion d'Honneur.

¹ Célèbre comédien français du XVIII^e siècle (1721-1799).

² Liste de nomination par Napoléon du 11 juillet 1811, conservée aux Archives nationales, cote F¹bI/229/1.

PRACOMTAL : Léonor Anne *Gabriel*, **marquis de Pracomtal** (1773-1838)¹.

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Dauphiné, ayant donné un croisé en 1190, installée ensuite dans le Nivernais, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1306), maintenue noble en 1667, pourvue du titre de marquis depuis 1720 environ.
- Il est fils d'un officier, ayant le grade modeste de capitaine de cavalerie à la naissance du député.
- Il est filleul de Jacques Gabriel Louis Leclerc, comte de Juigné (1727-1807), Constituant de droite et père du comte Auguste de Juigné, également député de droite royaliste (cf. ce nom).
- Il est beau-frère de son collègue de droite Froissard (1769-1847, cf. ce nom).
- Né à Paris, il entre aux gardes du Corps de la maison du roi en 1790.
- Émigré à Coblenze, il y sert dans un corps de gendarmes français, et participe à la bataille de Maastricht en 1793, puis passe en Suisse, dans le but de libérer Lyon des forces révolutionnaires ; il sert ensuite dans l'armée britannique de 1794 à 1796, puis dans l'armée russe, où il a grade de lieutenant-colonel, attaché à l'état-major du maréchal Souwarov ; il démissionne ensuite, et rentre en France en 1800.
- Nommé sous-lieutenant des gendarmes dans la garde royale en 1814, il suit la famille royale à Gand pendant les Cent-Jours ; il est promu colonel à la seconde Restauration, avec la fonction de commandant de la légion de gendarmerie du Puy-de-Dôme (1815).
- Il est représenté par procuration aux assemblées de la noblesse de Nevers en 1789 ; membre du conseil général de la Nièvre dès l'Empire, il est nommé président du collège électoral du département de la Nièvre le 26 juillet 1815² pour les élections d'août 1815, parvient alors à se faire élire, puis réélire plusieurs fois, et siège comme député de la Nièvre du 10 octobre 1815 au 16 mai 1818, puis de décembre 1820 à août 1822, enfin d'avril 1823³ au 5 novembre 1827 (toujours élu au collège du département).
- Ultra-royaliste, puis villèliste de 1820 à 1824, et membre assez tiède de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il passe à la contre-opposition de 1825 à 1827.
- Il est resté muet à la Chambre.
- Extrêmement riche, Pracomtal paye 10.231 francs de cens en 1814, puis 13.477 francs de cens en 1820 et encore 12.192 francs en 1824 (soit entre dix et treize fois le seuil d'éligibilité).
- Il est chevalier de Saint-Louis (août 1814), et de la Légion d'Honneur (sous réserve).

PREISSAC : François Jean **Gicquet**, **comte de Preissac** (1778-1852).

- Il est issu d'une famille de la noblesse de Gascogne, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1295), appartenant à une branche protestante dite d'Odon maintenue noble en 1699, et distincte depuis l'origine d'une branche cadette, dite de Vital d'Esclignac, qui a donné un maréchal de camp en 1817, et surtout deux pairs de France, Henri Thomas Charles de Preissac d'Esclignac (1763-1827), pair de France de mars 1819 à sa mort, et son fils Charles Philippe Auguste Othon de Preissac d'Esclignac, pair de France de novembre 1827 à 1830 ; le titre de comte semble de courtoisie.
- Né lui-même à Montauban, il est baptisé dans l'Église réformée, puis il émigre de 1792 à 1800.
- Commandant de la garde nationale de Montauban avec grade de lieutenant-colonel (vers 1804-1815), puis grade de maréchal de camp (1815), il est nommé treize ans plus tard, préfet du Gers (novembre 1828-septembre 1829), et démissionne lors de la formation du gouvernement Polignac ; il connaît une promotion spectaculaire sous la monarchie de Juillet comme préfet de la Gironde (préfecture de 2^e classe, août 1830-janvier 1833, et juillet 1836-novembre 1838), et refuse celle du Pas-de-Calais en janvier 1833 (dossier F¹bI 170/25).
- Président du collège électoral d'arrondissement de Montauban en août 1815, il n'est pas élu alors. Il devient membre du conseil général, et député du Tarn-et-Garonne de janvier 1823 au 20 avril 1831 (toujours élu au collège d'arrondissement de Montauban, qu'il préside en novembre 1822 et mars 1824, mais ni en novembre 1827, ni en juin 1830, étant alors passé à l'opposition) ; il est élu secrétaire de la Chambre en mars 1830 pour l'éphémère session de 1830. Battu en juin-juillet 1830, il est réélu député du Tarn-et-Garonne en octobre 1830, à la faveur d'une élection partielle, à la grande fureur de

¹ Sur lui, cf. la notice remarquablement informée de la *Biographie nouvelle des contemporains* d'Arnault et alii, Paris, Librairie historique, 1824, vol. 17, pp. 83-84.

² Cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1er, 2^e semestre 1815, n°25, p. 57.

³ Lors d'une élection partielle, l'emportant contre Clément, cf. ce nom *supra*, qui essaie vainement de revenir.

la droite légitimiste de Montauban, qui fomenta une tentative avortée d'assassinat ; il siége de ce fait au Palais-Bourbon jusqu'au printemps 1831, puis il siége à la Chambre haute comme pair de France d'octobre 1832 au 24 février 1848.

- Il est villèliste, puis membre de l'opposition royaliste en 1826-1827, et de la « défection » en 1828-1830. Il vote pour l'adresse des 221 en mars 1830 et participe même aux banquets libéraux ; il devient orléaniste conservateur après 1830.

- Il a fait 12 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Il est successivement chevalier (1814), officier (20 septembre 1815)¹, commandeur (30 avril 1831), puis grand-officier (20 octobre 1838) de la Légion d'Honneur (LH 2222/ dossier 16).

- Un fils, Paul François Marie Odon, comte de Preissac (1819-1883), sous-préfet (1847-1848) puis préfet (1848-1864), devenu sous la Troisième République sénateur bonapartiste de 1876 à 1882.

Témoignage :

- Capefigue : « C'était un gentilhomme protestant, hostile surtout à ce système de politique religieuse qui avait marqué le règne de la congrégation ; au reste, avec des souvenirs de dévouement à la restauration, qu'il avait servie de sa fortune et de son épée » (*Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, vol. 10, p. 10).

PRÉSEAU : Louis François Marguerite **de Préseau** (1770-1842), dit parfois **de Préseau d'Hujemont**.

- Il est issu d'une famille des Flandres, anoblie en 1674, exerçant à l'origine les fonctions de grand bailli d'Avesnes, ayant peut-être dérogée (aucune trace dans les maintenues de noblesse).

- Il est fils et petit-fils (en ligne paternelle) de lieutenant-colonels de cavalerie, prévôts généraux de la maréchaussée du Hainaut et du Cambrésis.

- Né à Dompierre (Avesnois), il est officier, soit avant la Révolution, soit en émigration.

- Membre du conseil général, il est très brièvement² député du Nord de janvier 1823 à la dissolution de la Chambre du 23 décembre 1823 (élu à l'arrondissement d'Avesnes, qu'il préside en novembre 1822). Choisi en décembre 1823 comme président du même collège électoral pour les élections du printemps 1824, il démissionne pour des raisons inconnues, et il quitte la vie politique³.

- Villèliste, il est resté muet à la Chambre.

- Il est chevalier de Saint-Louis (avril 1823), et de la Légion d'Honneur (12 décembre 1827⁴, LH 2222 / dossier 53).

PRÉVERAUD de LA BOUTRESSE : Hector François **Préveraud de La Boutresse** (1763-1845).

- Il est issu d'une famille d'ancienne bourgeoisie du Bourbonnais, installée dans la commune du Donjon (actuel chef-lieu de canton de l'Allier), commençant en 1786 un processus d'anoblissement resté inachevé en 1789.

- Il est petit-fils, en ligne maternelle, de Jean Louis Jacquelot de Chantemerle (né en 1710), officier de fauconnerie à Moulins, et de Marguerite Barrois (1712-1772).

- Il est fils de François Préveraud de La Boutresse (1726-1782), avocat au parlement, conseiller du roi, lieutenant général de police et de justice de la châtellenie des Basses-Marches, bailli dans la commune du Donjon, et subdélégué de l'intendant, et de Marie Victoire Jacquelot de Chantemerle (1733-1810).

- Il est cousin de son collègue parlementaire Félix de Conny (cf. ce nom), dont la grand-mère paternelle est née Préveraud de La Boutresse.

- Lui aussi lieutenant général des Basses Marches de 1783 à 1786, Hector Préveraud de La Boutresse est promu conseiller au grand Conseil⁵ du parlement de Paris d'août 1786 à septembre 1790 ; il épouse le 12 avril 1796 à Saint-Félix (Allier) Laurence Anne de Fradel (1770-1819).

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² D'autant que la session parlementaire de 1823 ne dure que du 28 janvier au 9 mai 1823, ce qui raccourcit encore l'expérience de parlementaire de Préseau.

³ Il est remplacé le 14 janvier 1824 par Maurice Riquet de Caraman dans ces fonctions de président de collège (cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°653, p. 46).

⁴ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁵ Cf. nos explications sur cette institution jugée trop servile envers le gouvernement royal par les parlementaires, aux notices consacrées à Bailly de Fresnay, Bouthillier, Gourgue, La Briffe ou encore La Bourdonnaye (cf. *supra* ces

Sous la Restauration, il est nommé conseiller à la cour royale de Riom (1815) puis président de chambre à la même juridiction (depuis 1822).

- Il siège comme député de l'Allier du 9 octobre 1815 au 17 juillet 1819, et de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (toujours élu au collège du département).
- Il est ultra-royaliste, puis villèliste, et membre de la bannière parlementaire des Chevaliers de la Foi.
- Il a fait deux interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (30 avril 1821¹, LH 2231/ dossier 70).
- Parmi ses enfants, deux fils à noter : 1° Jean Nicolas Victor Préveraud de La Boutresse (1800-1871), substitut du tribunal de Cusset (Allier, 26 août 1822), puis de celui de Moulins (1^{er} décembre 1823), procureur du roi au tribunal de Saint-Amand (3 avril 1826) et enfin substitut du procureur général près la cour royale de Riom (8 décembre 1829) jusqu'à la révolution de Juillet² ; 2° Gilbert Emmanuel Préveraud de La Boutresse (1805-1884), officier de cavalerie, maire de Trézelles (Allier) et conseiller général de l'Allier sous le second Empire.

PRUNELÉ : Augustin Marie Étienne **de Prunelé** (1763-1846), **vicomte puis marquis de Prunelé**.

- Il est issu d'une famille noble de la Beauce, connue depuis le XI^e siècle, d'une filiation suivie nobiliaire remontant à 1191 pour certaines branches, mais en 1567 seulement pour la branche dont relève le député.
- Il est fils d'un mariage tardif entre Henri, comte de Prunelé (né en 1700) et Antoinette Guillemette de Bonsens (née en 1737).
- Né à Chalo-Saint-Mars (Île-de-France³), il suit des études de droit public à Paris, qui ne débouchent néanmoins sur aucune activité professionnelle.
- Il rédige en 1789 un *Projet de cahier pour tous les ordres*, puis en 1791 un essai *Sur les législateurs et les conventions nationales* ; passe sans encombre la fin de la Révolution à Presles (Seine-et-Oise), et publie en 1798 un *Aperçu général des Finances, le plus propre à concilier les intérêts publics et particuliers* ; il s'installe ensuite en Bretagne sous l'Empire, et s'y fixe définitivement.
- Nommé président du collège électoral de l'arrondissement de Quimperlé (Finistère) en 1810, il est député du Finistère au Corps législatif de mai 1811 à avril 1814, puis à la Chambre des députés de juin 1814 au 31 mars 1815 ; il défend vigoureusement les intérêts des émigrés à la Chambre lors de la discussion du projet de loi sur la restitution partielle de leurs biens le 25 octobre 1814 ; il publie en 1814 un *Mémoire sur les moyens de détruire la mendicité*, qu'il dédit à Louis XVIII. Renommé le 26 juillet 1815⁴ président du collège électoral de l'arrondissement de Quimperlé pour les élections d'août 1815, il est élu candidat à la députation par son collège, mais battu au collège du département. Il continue pendant trois ans à publier quelques brochures, intitulées *Quelques observations à soumettre à MM. les députés des départements* (1816), *Lettre à un député sur les élections* (1816), puis *Projet d'une opération de finances, proposée pour 1817* (1817), puis met un terme définitif à ses activités politiques.
- Il est royaliste « pur », puis ultra-royaliste.
- Il a fait deux interventions à la Chambre des députés sous la première Restauration.

PRUNELLE : Félix **Prunelle**⁵ (1770-1848), dit **de Prunelle** lors de son élection en 1816.

- Exploitant viticole, il reste maire de Condrieu (Rhône, près de Vienne dans l'Isère), membre du conseil général de l'Isère dès l'Empire ; élu candidat à la députation par le collège d'arrondissement de Lyon (Rhône) en septembre 1816, mais non élu député par le collège départemental du Rhône ; finalement député de l'Isère de décembre 1820 au 23 décembre 1823 (élu au collège du département).

noms) ; quant à la charge elle-même, elle conférait certes la noblesse au 1^{er} degré, mais après 20 ans d'exercice ou mort en charge, ce qui n'est pas le cas du député, qui reste donc roturier.

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Cf. le dossier matricule BB 6*/527, notice n°2233.

³ Dans l'actuel département de la Seine-et-Oise.

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 51.

⁵ On ignore la nature de son probable lien de parenté avec Clément François Victor Gabriel Prunelle, né en 1777, médecin libéral, ami de Stendhal dans les années 1800, destitué en 1815 d'un poste d'aide-bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale et en 1819 de sa chaire de médecine légale à la Faculté de Montpellier, devenu ensuite maire de Lyon (1830-1834), et député de l'Isère (1834-1839).

- Villèliste, il est resté muet à la Chambre.

PUISAYE : *Antoine Charles André René, marquis de Puisaye* (1751-1849)¹.

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Perche, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1350), maintenue noble en 1540, se transmettant la charge de grand bailli d'épée, pourvue du titre de marquis héréditaire, obtenu par le père du député par lettres patentes en 1758.

- Il est fils du premier marquis de Puisaye, gouverneur de Mortagne (Perche).

- Il est frère aîné de *Joseph Geneviève*, comte de Puisaye (1755-1827), dit le marquis de Ménilles, élu destiné à être ecclésiastique, placé au séminaire de Saint-Sulpice, optant finalement pour la carrière militaire, comme sous-lieutenant de cavalerie, puis capitaine dans un régiment de dragons, puis dans la garde royale, élu député de la noblesse du Perche aux États Généraux, puis député centre droit à la Constituante en 1789-1791, enfin promu lieutenant-général des armées contre-révolutionnaires, et véritable chef de la chouannerie en 1794-1795, directeur du « comité central royaliste »², commandant l'expédition malheureuse de Quiberon (juin 1795), proche du comte d'Artois et en friction avec le comte de Provence, futur Louis XVIII ; accusé ensuite d'avoir trahi le mouvement chouan pour la stratégie personnelle des Anglais³, polémiquant violemment avec le marquis d'Avary (cf. ce nom), favori de Louis XVIII, et finalement exilé au Canada jusqu'en 1801, puis en Angleterre jusqu'à sa mort.

- Officier d'un régiment de dragons, il est promu colonel en 1789.

- Il n'émigre pas, et il est brièvement arrêté en 1796 pour activisme royaliste dans le Perche.

- Sous les Cent-Jours, il essaie à nouveau de lever des troupes royalistes dans le Perche pour combattre le retour de Napoléon ; promu maréchal de camp honoraire en février 1816, il exerce la fonction judiciaire de grand-prévôt de la Vienne, à Limoges (1816-1818).

- Président de l'assemblée de la noblesse, puis celle des trois ordres du Perche début 1789, en qualité de grand bailli ; il est, sous la seconde Restauration, député de l'Orne du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, pendant la seule session de la « Chambre introuvable ».

- Ultra-royaliste pendant sa mandature parlementaire, il reste muet à la Chambre.

- Il est chevalier de Saint-Louis (vers 1789).

PUYMAURIN : *Jean-Pierre Casimir de Marcassus, baron de Puymaurin* (1757-1841)⁴.

- Il est issu d'une famille bourgeoise⁵ de Moissac (Tarn-et-Garonne) connue depuis 1617, installée à Toulouse en 1690, et anoblie par charge en 1721 (cf. *infra*).

- En ligne paternelle, il est le petit-fils d'un capitoul toulousain, anobli comme tel en 1721, et créé en 1724 baron de Puymaurin pour son efficacité économique dans la rivalité commerciale franco-anglaise, « en établissant en 1700 deux manufactures royales de drap, dont la supériorité a détruit dans le Levant la concurrence des draps anglais » (texte des lettres patentes d'anoblissement).

- Il est fils de *Nicolas Joseph Marcassus de Puymaurin* (1718-1791), syndic général des États du Languedoc, membre du comité de commerce de Paris (opposé aux réformes économiques de Calonne) et par ailleurs peintre distingué et membre fondateur de l'Académie des beaux-arts de Toulouse,

¹ Sur lui et son frère, cf. la *Biographie nouvelle des contemporains* d'Arnault et alii, Paris, Librairie historique, 1824, vol. 17, pp. 143-146.

² Cf. Jacques Godechot, *la Contre-révolution*, 1789-1804, Paris, PUF, 1961, rééd. 1984, pp. 244. Noter que le comte François-Régis de La Bourdonnaye fait partie des trois ou quatre membres de ce comité de coordination de l'action des Chouans.

³ Auteur de Mémoires justificatifs, *Mémoires du comte Joseph de Puisaye, lieutenant-général, pour servir à l'histoire du parti royaliste en France, pendant la Révolution*, 5 vol., 1^{ère} éd., 1803-1808, 2^e éd., mars 1825. Stendhal se délecte des dissensions internes aux royalistes relatifs à cet épisode, qui sont ravivées par la réédition de 1825 : « La première édition des Mémoires de M. de Puisaye (sic) parut de 1803 à 1808. Plusieurs des mensonges royalistes avancés depuis lors par le parti royaliste, sont démentis par la bouche royaliste de M. de Puisaye. Et, en revanche, plusieurs des mensonges avancés par M. de Puisaye sont démentis aujourd'hui par M. Lacreteille et les autres écrivains, membres de la société des *Bonnes Lettres* » (*New Monthly Magazine*, 1^{er} avril 1825, publ. dans *Œuvres complètes*, vol. 18, *Courrier Anglais, Lettres à Stritch*, p. 116).

⁴ Sur lui et son père, cf. la notice bien informée de la *Biographie nouvelle des contemporains* d'Arnault et alii, Paris, Librairie historique, 1824, vol. 17, pp. 158-160.

⁵ Sur cette famille Puymaurin, cf. Jules Villain, *La France moderne*, t. III/1, *Haute-Garonne et Ariège*, pp. 193-195.

amateur de musique italienne et traducteur d'un opéra de Pergolèse ; enfin, mécène d'artistes-peintres ou d'architectes toulousains, envoyés à Rome à ses frais.

- Jean-Pierre de Puymaurin fait ses études à Toulouse, puis il devient un infatigable inventeur : entre autres, il est l'introducteur en France de la gravure sur verre (1787), procédé reconnu d'utilité publique par l'Académie des Sciences en 1788. Au début de l'Empire, il bénéficie de la protection du général Pérignon, qui l'a nommé membre de la commission chargée de fixer les frontières entre la France et l'Espagne (vers 1802-1803). Puis, il découvre un procédé de fabrication industrielle de la teinture indigo, et en tire en 1810 une *Notice sur le pastel, sa culture et les moyens d'en retirer l'indigo*¹ ; il devient alors directeur public de la fabrique impériale d'indigo fondée à Toulouse, sa ville natale, en janvier 1812. Il travaille en outre, et pêle-mêle, sur le croisement de brebis mérinos, sur la qualité des ciments, sur les maladies contagieuses, etc.

- Sous la Restauration, il est nommé directeur du Musée royal de la Monnaie et des Médailles (1^{er} mai 1816-1824), puis directeur honoraire ; il publie en 1823 une brochure *Sur les procédés les plus convenables pour remplacer le cuivre par le bronze dans la fabrication des médailles*. Son fils, Aimé de Puymaurin, directeur adjoint du même musée depuis 1819, lui succède dans la charge directoriale de 1824 à 1830.

- Il comparait aux assemblées de la noblesse de Muret en 1789. Sous le Consulat, il est nommé conseiller municipal de Toulouse, et membre du conseil général de Haute-Garonne (depuis sa création en 1800), chargé en son sein de rapports sur l'agriculture, le commerce, les sciences et les arts. Puis il poursuit sous l'Empire une carrière très opportuniste, comme député de la Haute-Garonne au Corps législatif de septembre 1805 au 31 mars 1814, tardivement mis en surveillance par Napoléon en 1814 ; sous la Restauration, il siège à nouveau comme député du 4 juin 1814 au 20 mars 1815/13 juillet 1815², puis du 9 octobre 1815 au 16 mai 1830 (élu à l'arrondissement de Muret à partir de 1821).

- Membre de la « majorité de 1815 », puis d'un groupe charnière intermédiaire entre le centre droit et les ultras en 1816-1820, il est intégré ensuite dans la mouvance villèliste - l'emportant en 1827 sur le baron de Cambon (cf. ce nom), candidat de la « défection », finalement élu pour sa part au collège du département. Fidèle à la droite en 1828-1830, Puymaurin vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, mais il ne se représente pas aux élections de juin-juillet 1830, et met ainsi un terme à sa carrière politique. Il meurt à Toulouse le 14 février 1841³.

- Il a fait 228 interventions à la Chambre, dont 28 opinions ou interventions et 1 rapport parlementaire faisant l'objet d'une impression.

- Il est chevalier (31 juillet 1811), officier (2 novembre 1814), puis commandeur (17 mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 1724/ dossier 56, consulté pour cette thèse⁴, matricule 16034) ; membre de l'Académie des Sciences de Stockholm, et plus modestement, de celle de Toulouse ; il existe encore à Toulouse une « rue de Puymaurin » en son honneur.

Témoignages :

- d'Haussez : « Le baron de Puymaurin, Gascon d'origine, d'esprit, d'accent et de finesse, a été, depuis 1815 jusqu'à 1830, en possession de réjouir la Chambre des députés par l'étrangeté de ses manières, l'originalité de son style oratoire et la franchise baroque de ses opinions. Il prêtait à rire, et on riait sans qu'il s'en offensât ou s'en laissât arrêter le moins du monde, et à l'abri de l'hilarité qu'il ne manquait jamais d'exciter, il faisait passer des vérités souvent fort dures qui, dans toute autre bouche que la sienne, auraient été fort mal accueillies. Sa mise, son geste, ses habitudes, tout participait à la singularité de ses propos. Une face large et marbrée de traits qui, à commencer par les yeux, semblaient n'avoir jamais dû appartenir à un même ensemble, des cheveux pendans sur lesquels on paraissait n'avoir jeté de la poudre qu'afin de salir plus sûrement un habit rarement

¹ On doit également à notre député-inventeur un *Mémoire sur un nouveau rouleau à battre le blé*, Toulouse, s.d., 15 p., ainsi qu'une collection de *Mémoires sur différents sujets relatifs aux sciences et aux arts*, évoquant une foule d'inventions, allant de l'amélioration de fabrication des ciments, à des procédés vinicoles expérimentés en Angleterre ; laissant enfin en 1823 un mémoire *Pour remplacer le cuivre par le bronze dans la fabrication des médailles*.

² Selon que l'on considère la dissolution des Chambres par Napoléon au début des Cent-Jours, ou la dissolution de la Chambre des députés prononcée par Louis XVIII le 13 juillet 1815.

³ Cf. *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, nécrologe 1841-1842, p. 325.

⁴ Le dossier de Puymaurin, particulièrement complet, contient 17 pièces, dont certaines détaillent ses inventions ; d'autres pièces montrent Puymaurin quémandant longuement avant d'obtenir le grade de chevalier de la Légion d'Honneur, au moins depuis 1803. À cette date, dans une de ses lettres de sollicitation, il se déclare « fort attaché actuellement au gouvernement actuel autant par principe que par reconnaissance ».

brossé ; un pantalon dont la ceinture surbaissée offrait un asile habituel à une des mains de l'orateur ; tout cela, s'animant et s'agitant pour ajouter à l'expression d'un baragouin presque inintelligible, donnait un caractère fort plaisant à la singulière éloquence du Démosthène toulousain. Et cependant de tout cela il résultait de l'effet, un effet comique si l'on veut, mais qui portait coup. Cette tête bizarre renfermait d'ailleurs des connaissances utiles : M. de Puymaurin était un très habile chimiste. [...] Sous la Restauration, M. de Puymaurin entretint Louis XVIII de numismatique et se fit donner la direction des Médailles, dans laquelle il fit preuve de savoir » (*Mémoires*, vol. 1, pp. 239-241).

-[Émile Deschamps] : « Le baron Jean-Pierre-Casimir Marcassus de Puymaurin est un gascon poudré, de 63 ans, ayant la figure large et noire, le ventre énorme, les jambes grêles, et toute la démarche de ces oiseaux domestiques du genre aquatique que l'on a communément l'occasion d'observer. Il porte dans ses armes un marcassin *en champ de gueules*. Serait-ce que ses aïeux auraient découvert les truffes ? On ne le croirait point à la guerre qu'il sait leur faire partout où il les rencontre, et particulièrement à la table des ministres. Il les y poursuit à outrance, armé jusqu'aux dents d'un instrument à quatre pointes¹. Royaliste prudent, dira l'impartiale histoire, on n'entendit point parler de lui pendant les dix premières années de la révolution. [...] Regardant le rétablissement de sa fortune comme non moins légitime et beaucoup plus pressé que celui des Bourbons, il devint un des infatigables assiégeants des ministres impériaux : il sollicita pour lui, pour ses enfants, pour ses cousins. En 1814, il se fit suspect à ce gouvernement qui tombait, et obtint d'être mis en surveillance. [...] Assis devant la tribune qu'il affronte rarement², il interrompt par de gros rires les propositions qui le blessent. [...] On ne rencontre point M. de Puymaurin dans la rue, sans remarquer son allure distraite, sa canne qui se traîne derrière lui, sa face ornée de profondes coutures, et certain *abat-jour* de cuir vert qui se colle sous son chapeau, pour préserver sa vue : il craint l'éclat de toutes les lumières ! Nommé directeur de la Monnaie des médailles, il s'est fait donner son fils pour contrôleur. Il est commode d'avoir sous sa main le régulateur de sa comptabilité » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 288-290).

PUYVALLÉE : Claude Austrégésille **de Bengy de Puyvallée** (1778-1836).

- Il est issu d'une famille bourgeoise d'avocats berruyers, connue depuis 1509, la branche du député, cadette, étant anoblée par charge d'échevin de Bourges en 1603³, et maintenue noble en 1667 ; le fondateur de la branche, Antoine Bengy de Puyvallée, docteur ès droit de l'Université de Bourges, était un juriste très réputé, souvent comparé à Cujas.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Pierre de Bengy (1703-1767), conservateur des hypothèques de l'université de Bourges, et de Jeanne Catherine Aupic (1712-1780) ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Claude Soumard de Villeneuve, trésorier de France au Bureau des Finances de Bourges (1729-1754), et d'Adélaïde Olympe Sinson de Sevestreville.

- Il est fils aîné de Philippe Jacques de Bengy de Puyvallée (1743-1823)⁴, capitaine de vaisseau (1768-1775), faisant la campagne de Corse (1768), devenu administrateur de l'Hôtel-Dieu⁵ de Bourges (1778) ; franc-maçon⁶, élu secrétaire de l'assemblée de la noblesse du Berry (mars 1789), il est envoyé aux États Généraux⁷, siège comme député modéré de la droite à la Constituante⁸, puis, suspect caché à Bourges sous la Terreur, puis à Paris, il échappe difficilement à la mort en 1797, et il doit émigrer jusqu'en 1802. Renommé dès son retour comme membre de la commission administrative des hospices de Bourges (1802-1814), Bengy de Puyvallée père devient sous la Restauration chevalier de

¹ Charge satirique classique de la gourmandise supposée des députés ministériels ventripotents, dont l'embonpoint est supposé être à la mesure de la corruption dont ils font l'objet.

² Reproche totalement injuste, à en juger par le nombre total de ses interventions jusqu'en 1830, ce qui ne préjuge évidemment pas de leur force persuasive ou de leur qualité argumentative.

³ Les échevins de Bourges bénéficiaient d'un anoblissement immédiat au jour de leur entrée en fonction depuis 1474.

⁴ On renvoie à son sujet à la notice contenue dans *Annuaire nécrologique ou complément annuel et continuation de toutes les biographies ou dictionnaires biographiques*, d'Alphonse Mahul, *Année 1823*, Paris, Ponthieu, octobre 1824, pp. 252-253.

⁵ Institution, rappelons-le, qui réunit en son sein l'ensemble des fonctions caritatives, faisant à la fois office d'hôpital pour les malades, de centre d'hébergement pour les pauvres, et d'hospice pour les vieillards.

⁶ A la loge « La Minerve ».

⁷ Son cahier de doléances lui enjoint de manière assez ouverte de se conformer à la décision des États généraux sur la question du vote par tête ou par ordre.

⁸ Opposé notamment au remplacement des provinces par les départements, découpage que Puyvallée père juge artificiel et de nature à accroître la suprématie des élites urbaines des chefs-lieux de département au détriment des campagnes (novembre 1789) ; également hostile à une démocratie locale, qui supprimerait la subordination des municipalités envers le pouvoir exécutif, le risque le plus considérable se trouvant à Paris (mai 1790) ; proteste contre l'abolition de la noblesse (juin 1790) et contre la Constitution (septembre 1791) ; comme Montlosier, appartient au groupe intermédiaire entre droite aristocratique « noire » et centre droit monarchien.

Saint-Louis (septembre 1815), membre du conseil général du Cher (1820), président du collège électoral du département (novembre 1820), président-fondateur de la Société d'agriculture du département du Cher (1818-1823), et aussi auteur d'un écrit technique *Sur le cadastre* (1818), et d'un autre beaucoup plus politique, *Essai sur l'état de la société religieuse en France et sur les rapports avec la société politique depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à nos jours* (1820)¹, enfin d'un *Mémoire historique sur le Berry*, posthume (1842). La mère de notre député, Marie Madeleine Soumard de Villeneuve (1754-1830), a été épousée le 22 mai 1774.

- Il est frère de Pierre de Bengy de Puyvallée (1782-1863), conseiller de préfecture du Cher, à Bourges (décembre 1820-novembre 1823), puis sous-préfet de Saint-Amand (Cher, novembre 1823-août 1830), fait chevalier de la Légion d'Honneur le 19 mai 1825².

- Il est cousin germain de Philippe Jacques de Bengy de Puyvallée (né en 1793 à Issoudun), conseiller auditeur à la cour royale de Bourges (22 janvier 1822), juge au tribunal de Bourges (3 mars 1824), conseiller titulaire à la cour royale de Bourges (5 juillet 1824), puis président de chambre à la même juridiction (13 juillet 1829)³.

- Claude de Bengy de Puyvallée émigre en septembre 1790 ; après un bref retour en France, il fait ses études en émigration, d'abord à Heidelberg (Allemagne), en compagnie des fils de Bonald, puis en Suisse. Rentré en France avec son père en 1802, il devient agronome, auteur d'un *mémoire sur la culture des prairies artificielles* et d'un autre *mémoire sur la culture du pêcher*⁴, et il épouse le 30 juillet 1804 Anne Augustine de Gassot de Deffens (1781-1815), dont il a eu deux filles.

- Il est membre du conseil général, et député du Cher de décembre 1820 au 23 décembre 1823 (élu au collège du département) ; il est nommé président du collège de l'arrondissement de Bourges en juin 1830, sans parvenir à se faire élire.

- Membre du centre droit, il est rallié à l'alliance à droite, s'intègre au sein de la majorité villèliste, et fait sept interventions à la Chambre des députés.

PUYVERT : Bernard Emmanuel Jacques **Roux de Puyvert** (1755-1832), **marquis de Puyvert** à titre de courtoisie, officiellement depuis 1829.

- Il est issu d'une famille de la noblesse languedocienne, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1555), maintenue noble en 1668, ayant donné à l'origine une succession de juges-mages de Carcassonne, appartenant à la branche de Puyvert distincte depuis 1680, date d'obtention du titre héréditaire de marquis par lettres patentes.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un président aux enquêtes du parlement de Toulouse, en ligne maternelle, d'un ancien page de la Petite Ecurie.

- Il est fils aîné d'un président à la chambre des enquêtes (1739), puis président à mortier (1743) au parlement de Toulouse, ayant pris, bien qu'appartenant à un rameau cadet, le titre de marquis à titre de courtoisie, repris officieusement par son fils jusqu'à la recréation officielle du titre en sa faveur en 1829.

- Il est le frère aîné d'un avocat général au parlement de Toulouse (1761-1780), et d'un lieutenant de vaisseau, chevalier de Malte.

- Major⁵ au régiment de Guyenne en 1788, il est promu sous la Restauration au grade de maréchal de camp (décembre 1814) et nommé gouverneur de Vincennes.

- Il comparait aux assemblées de la noblesse de Carcassonne en 1789, puis, sous la Restauration, devient député de l'Aude du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, étant élu en octobre 1815 questeur de la Chambre pour cette même session de 1815 ; enfin, il siège brièvement comme pair de France du 27 janvier 1830 au 31 août 1830.

- Ultra-royaliste, puis très brièvement pair de droite, il a fait quatre interventions à la Chambre.

¹ Dans cet ouvrage, le père du député préconise un renforcement de l'alliance du trône et de l'autel, comme le meilleur gage de stabilité pour la monarchie, exemples historiques à l'appui.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/527, notice n° 2207.

⁴ L'ouvrage est réédité deux fois après la mort du député, en 1842 et en 1860.

⁵ Grade correspondant à peu près à celui de lieutenant-colonel, ne touchant toutefois qu'une solde de capitaine.

- Marquis héréditaire (lettres patentes, juin 1829), baron-pair héréditaire (l. p., mars 1830), il est en outre chevalier (avant 1800), puis commandeur (20 août 1823) de Saint-Louis ; chevalier (18 mai 1820), puis officier (mai 1821) de la Légion d'Honneur.

PYROT : Hubert Pyrot (1758-1834).

- Il est fils de Joseph Antoine Pyrot, avocat au parlement de Nancy et d'Anne Marie Voirin.
- Il est frère de Philippe-Joseph Pyrot, prêtre à Saint-Dié (1779) puis chanoine de Saint-Thiébauld à Metz (1788), réfractaire, émigré en Suisse en septembre 1792, amnistié le 29 vendémiaire an XI, réintégré en 1802 et prêtre de la paroisse Saint-Martin de Metz jusqu'en 1825 au moins¹.
- Né à Lignéville (Lorraine)² le 2 février 1758, Hubert Pyrot est avocat, puis il est nommé substitut du procureur général près le parlement de Metz (nommé le 18 août 1784, installé le 23 août), jusqu'à la suppression du Parlement le 30 septembre 1790. Il devient procureur syndic du district de Metz (30 septembre 1790-25 septembre 1791), jusqu'à son élection à la députation (cf. *infra*). Il est ensuite administrateur du département de la Moselle (nommé le 23 janvier 1795, installé le 26 janvier), puis juge au tribunal civil de la Moselle (nommé le 19 octobre 1795, installé le 23 octobre), exerçant cette fonction jusqu'à la suppression provisoire du tribunal le 27 juillet 1800. Après près de deux ans d'interruption, il reprend sa carrière, comme juge suppléant au tribunal de 1^{ère} instance de Metz (nommé le 26 mai 1802, installé le 9 août), promu ensuite sous l'Empire substitut près le même tribunal (nommé le 8 mars 1810, installé le 22 mars), puis substitut près la cour impériale de Metz (nommé le 23 février 1811, installé le 11 mars), puis pendant dix ans conseiller à la même cour (nommé le 12 juin 1811, installé le 4 juillet), devenue cour royale en 1814, et finalement président de chambre de cette cour royale de Metz (nommé le 25 avril 1821, installé le 3 mai, encore en activité en à la fin de la Restauration)³. Vraiment riche, il paye 3180 francs de cens en 1815.
- Député de la Moselle à la Législative (25 septembre 1791-21 septembre 1792)⁴, Pyrot siège alors à gauche et propose des mesures contre les émigrés ; réélu en août 1815, il est à nouveau député de la Moselle du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, alors intégré, semble-t-il, dans la « majorité » royaliste, comme un élément modéré.
- Il est resté muet à la Chambre sous la Restauration.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 2242/ dossier 93).
- Un fils, Nicolas Pyrot, dit Pyrot de Crépy, né le 19 novembre 1789 à Metz, avocat, devenant magistrat à la faveur de la Restauration, d'abord conseiller auditeur à la cour royale de Metz (nommé le 23 août 1814, installé le 10 novembre), puis avocat général près la même cour (nommé le 6 mars 1816, installé le 4 avril), et enfin conseiller titulaire à la même cour (nommé le 24 mai 1826, installé le 13 juillet), exerçant cette fonction jusqu'à son décès le 12 juillet 1827⁵.

QUATREMÈRE de QUINCY : Antoine Chrysostome Quatremère de Quincy (1755-1849).

- Il est fils d'un négociant, bourgeois et échevin de Paris, anobli en 1780, qui comparait aux assemblées de la noblesse de Paris en 1789.
- Son frère Denis Bernard Quatremère-Disjonval (1754-1830), est un chimiste et physicien, spécialiste des araignées (auteur d'une *Aranéologie*, 1797), membre de l'Académie des Sciences.
- Il est cousin d'Étienne Marc Quatremère, savant orientaliste, connu à partir de 1835 pour différents mémoires savants, rassemblés en 1861 dans des *Mélanges d'histoire et de philosophie orientale* ; membre comme Antoine de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
- Après des études au lycée Louis-le-Grand, Antoine Quatremère de Quincy est lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1785. Passionné par l'architecture et la sculpture, il voyage en Italie et en tire un *Dictionnaire d'architecture* (1788), inséré dans l'*Encyclopédie méthodique* de Pancoucke. En 1791, il est chargé d'un rapport officiel par le directoire du département de Paris sur la transformation de l'Église Sainte-Geneviève en Panthéon français⁶. Archéologue, il s'oppose ensuite

¹ Cf. la notice d'André Gain, dans *Liste des émigrés, déportés et condamnés...de la Moselle*, vol. 4, Metz, 1929, pp. 294-295.

² Commune située dans l'actuel département des Vosges, à proximité immédiate de Contrexéville.

³ Cf. son dossier matricule de magistrat, qui décrit aussi sa carrière administrative, en BB 6*/530, notice n°3947.

⁴ Cf. Auguste Kuscinski, *les députés à l'Assemblée législative de 1791*, p. 79.

⁵ Cf. dossier matricule de magistrat en BB 6*/530, notice n°3967.

⁶ Paris, Imprimerie nationale, 1791, 50 pages.

publiquement à l'importation sur le sol français des collections artistiques étrangères (notamment italiennes et égyptiennes), au nom du respect du patrimoine de chaque nation, et gagne une notoriété dans ce combat.

- Devenu par ordonnance l'un des vingt censeurs royaux (24 octobre 1814¹-24 mars 1815²), il est en outre brièvement Intendant général des Arts et Monuments publics (ordonnance, 28 janvier 1815³-21 mars 1815⁴), et l'un des onze membres du Conseil royal de l'instruction publique (17 février 1815⁵-30 mars 1815⁶), toutes fonctions supprimées dès son retour par Napoléon au début des Cent-Jours.

Il est surtout, depuis la seconde Restauration, directeur général des musées (1815) ; à cette fonction, il impulse des modifications substantielles aux conceptions muséographiques de son temps. Également professeur d'archéologie au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque Nationale, il est l'auteur de nombreux ouvrages d'archéologie très réputés, notamment *Jupiter Olympien* (1814), *Histoire de Raphaël* (1824), *Histoire de Michel-Ange* (1829), *Monuments et ouvrages d'arts antiques* (1829), etc.

- Électeur de la section du Temple, il est élu comme député de Paris à la Législative (octobre 1791-septembre 1792), siège comme modéré de droite, est insulté par la foule en août 1792, emprisonné sous la Terreur pendant 13 mois, puis condamné à mort par contumace à la suite des journées de vendémiaire an IV, avant d'être acquitté. Il n'émigre pas, mais passe à la clandestinité début 1795. À nouveau député de la Seine au Conseil des Cinq-Cents d'octobre 1795 à septembre 1797), il est proscrit à cette date par le coup d'État anti-royaliste de Fructidor, et de nouveau fugitif de fin 1797 à fin 1799. Il devient ensuite, à partir de 1800, membre et parfois secrétaire du conseil général de la Seine. Sous la Restauration, il publie en juillet 1814 des *Considérations pratiques et de circonstance sur la constitution et sur la liberté de presse*, écrites dans un esprit nettement contre-révolutionnaire, puis il siège comme député de la Seine de décembre 1820 à mai 1822 (élu au collège du département).

- Membre de la droite royaliste, il est fidèle au gouvernement villèliste.

- Il reste muet à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Chevalier de Saint-Michel (1816), il est en outre chevalier (3 septembre 1814⁷), puis officier (mai 1821) de la Légion d'Honneur ; membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1804), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts (30 mars 1816-28 juin 1839) ; étant l'un des cent sociétaires-fondateurs de la Société royale des Bonnes-Lettres (janvier 1821), il donne plusieurs conférences pour cette société.

QUÉLEN (Amable de) : Amable Gilles Anne de Quélen (1773-1840).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1379), comptant un compagnon de Bertrand Du Guesclin parmi ses membres, maintenue noble en 1668 et 1669 pour la branche du député, ayant fourni surtout des officiers, mais aussi un chambellan du duc de Bretagne, ou encore un évêque de Bethléem.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Maurille Louis de Quélen (†1763), procureur général aux États de Bretagne.

- Il est fils de Jean Claude Louis, comte de Quélen (né en 1725), capitaine de vaisseau promu chef d'escadre de la marine, admis aux Honneurs de la Cour en 1777, comparaisant aux assemblées de la noblesse à Paris en 1789, et de Antoinette Marie Adélaïde Hocquart, épousée le 24 décembre 1769.

- Il a pour oncle maternel Mathieu Louis Hocquart (1760-1843), député villèliste de la Haute-Garonne

¹ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°402, pp. 322-323. Quatremère de Quincy siège notamment aux côtés de Frayssinous et de Lacroix jeune, mais aussi de Guizot. Ce poste est rémunéré d'un fixe de 1200 francs par an, et d'une rémunération complémentaire, proportionnelle au travail accompli par chacun.

² *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, Cent-Jours, n°36, p. 35. Un décret impérial supprime les censeurs.

³ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°671, pp. 63-65. Le poste était rémunéré d'un traitement annuel de 25.000 francs. L'ordonnance de création du poste prévoyait aussi la coordination des tâches entre l'Intendant général des arts et monuments publics et le Directeur général des travaux de Paris.

⁴ *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, n°28, p. 27. La suppression du poste est confirmée lors de la seconde Restauration, par une ordonnance royale du 14 décembre 1815 (*Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°309, pp. 516-517).

⁵ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°698, p. 126. Ce poste était rémunéré 12.000 francs par an.

⁶ *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, Cent-Jours, n°60, p. 56.

⁷ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

sous la Restauration (cf. sa fiche).

- Il est frère aîné d'Auguste Marie Louis de Quélen (né en 1774), écuyer de Madame Mère (mère de Napoléon), récompensé par un titre de baron d'Empire (lettres patentes, avril 1810), et surtout de M^{gr} Hyacinthe Louis de Quélen (1778-1839), archevêque de Paris (1821-1839) et pair de France (1822-1830), cf. sa fiche.

- Il est cousin d'Olivier Marie de Quélen (1773- ?), sous-préfet de Guingamp (Côtes-du-Nord, septembre 1814-janvier 1821, dossier F¹bI 171), élu candidat à la députation par le collège d'arrondissement en août 1815 et septembre 1816, mais jamais élu député par le collège départemental.

- Ayant émigré de 1792 à 1800 environ, Amable de Quélen devient officier de la Maison militaire du roi lors de la première Restauration, servant dans les gardes du corps à la compagnie de Gramont (1814) ; puis il est nommé inspecteur général des Gardes nationales des Côtes-du-Nord en 1815.

- Maire de Plouégat-Moysan (Finistère, est de Morlaix) en 1814, membre du conseil général des Côtes-du-Nord ; nommé président du collège électoral d'arrondissement de Guingamp le 26 juillet 1815¹ pour les élections d'août 1815, il ne parvient pas à être élu député par le collège départemental ; il préside ensuite le collège de Guingamp systématiquement de 1820 à 1830 ; après un ou deux échecs, il est enfin député des Côtes-du-Nord de mars 1824 au 16 mai 1830 (élu en février 1824 et en novembre 1827 à l'arrondissement de Guingamp) ; il est réélu par le collège départemental en juillet 1830, avant de démissionner peu après, par légitimisme.

- Villèliste, puis fidèle à la droite jusqu'au bout, il défend vainement au sein de son camp la modération constitutionnelle, mais il vote tout de même contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il a fait une seule intervention à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Il est chevalier de Saint-Louis (juillet 1814), et de la Légion d'Honneur (19 mai 1825², LH 2245/dossier 23).

QUINSONAS (Emmanuel de) : Emmanuel Victor Pourroy de l'Auberivière, comte de Quinsonas (1775-1852).

- Il est issu d'une famille grenobloise, anoblée en 1609 par lettres patentes, ayant fourni au XVII^e siècle des secrétaires, puis des présidents en la Chambre des comptes du Dauphiné, au XVIII^e siècle des membres de Parlements ; le père du député fut créé marquis héréditaire, titre transmissible aux aînés, tandis que le titre de comte pris par le député est de courtoisie.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Marc Joseph Pourroy de l'Auberivière de Quinsonas (1700-1757), président à mortier au parlement du Dauphiné, à Grenoble (héritant de la charge de son père Claude-Joseph), puis premier président du parlement de Franche-Comté, à Besançon, et de Gabrielle de Sève de Fléchère (1709-1757), épousée en 1737 ; en ligne maternelle, il est petit-fils d'Antoine Joseph de Chaponay de Vénissieux (né en 1716) et d'Antoinette Nicole de Boffin d'Oncieu (1716-1748). Le grand-père maternel du député est lui-même fils d'un chevalier d'honneur à la cour des Monnaies de Paris.

- Il est fils de Joseph Gabriel Pourroy de l'Auberivière, marquis de Quinsonas (1741-1786), seigneur du comté de Sève, et de Catherine Claudine Antoinette de Chaponay (1746-1826), épousée le 9 septembre 1765 à Crémieu (Dauphiné).

- Sa tante paternelle Françoise de Pourroy de Quinsonas (1733-1778), épouse Jean-Pierre Bally (né en 1721), conseiller au parlement du Dauphiné, puis premier président de la chambre des comptes du Dauphiné à la suite de son père ; son autre tante paternelle Marie-Anne Adélaïde de Pourroy de Quinsonas (1738-1825) est religieuse de la Visitation à Valence.

- Il est le frère cadet de Joseph Octavien Marie, marquis de Quinsonas (1766-1854), officier des gardes françaises (1783-1789), lieutenant-général en Russie (1800), faisant édifier la première route militaire à travers le Caucase, promu pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830 et baron-pair (avril 1830), remariée en secondes noces vers 1820 avec Louise Charlotte Justine Le Clerc de Juigné (née en 1777), fille de Léon Marguerite Le Clerc de Juigné (1733-1810), nièce de l'archevêque de Paris, sœur du baron Étienne de Juigné, député de la Manche en 1815-1816 (cf. sa fiche), et cousine germaine du comte Auguste de Juigné, député de la Loire-Inférieure en 1821-1827 (cf. sa fiche).

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n^o25, p. 49.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

- Il est également frère d'Adolphe Édouard Henri, marquis de Quinsonas (1774-1850), officier, chevalier de Malte, dont le fils est évoqué *infra*.
- La famille Quinsonas tient un des salons conservateurs les plus distingués de Grenoble, fréquenté par la famille de Stendhal¹.
- Nommé chevalier de Malte dans sa jeunesse, il émigre de 1792 à 1811, sert en Russie, s'illustre dans les campagnes de Bessarabie en 1804-1806, et atteint le grade de général-major (lieutenant-général) dans l'armée russe.
- Maréchal de camp (1814), suivant le roi à Gand, il est nommé commandant militaire du département du Bas-Rhin (1815-1818), inspecteur d'infanterie (1818-1822), sert dans la guerre d'Espagne comme chef d'une brigade qui se distingue à Pampelune (1823), est envoyé comme gouverneur militaire provisoire de la Havane (1823-1824), et enfin devient chef de la 1^{ère} brigade d'infanterie de la garde royale (1825-1830).
- Par son mariage tardif le 12 juin 1826 avec Marie Françoise Laurence de Durfort-Civrac (1796-1885), il devient gendre d'Alexandre Emeric de Durfort-Civrac (1770-1835), député de droite (cf. sa fiche), issu d'une famille à la noblesse encore plus ancienne que lui - le frère et le père d'Alexandre Emeric siégeant en outre à la Chambre des pairs sous la Restauration.
- Il siège comme député de l'Isère de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Crémieu, au nord du département).
- Villèliste et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il a fait cinq interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (avril 1815), chevalier de la Légion d'Honneur (LH 2215/ dossier 3), et chevalier de Malte.
- Son neveu [fils d'Adolphe cité *supra*], Adolphe Élisabeth Joseph Octavien Pourroy de l'Auberivière, marquis de Quinsonas (1813-1891), a été député légitimiste de l'Isère de 1871 à 1875.

RANCHIN : Philippe Henri Paul, **baron de Ranchin de Lacam** (1768- ?).

- Il est issu d'une famille languedocienne, connue dès 1456, divisée en plusieurs branches, une branche aînée, éteinte en 1622, ayant donné un ambassadeur à Constantinople ; la branche à laquelle se rattache le député fut définitivement anoblie en 1582, par lettres d'Honneur, consécutives à une charge de conseiller à la cour des Aides de Montpellier, exercée par un consul de cette ville², maintenue noble (1669), ayant donné plusieurs conseillers au parlement de Toulouse, des maîtres de comptes, un conseiller-secrétaire du roi ; le titre de baron est un titre de courtoisie.
- Né à Puylaurens (Lauraguais) le 27 février 1768, il est officier à une date inconnue.
- Maire de Puylaurens, il est député du Tarn de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département), et à nouveau sous la Monarchie de Juillet de juillet 1834 à février 1839.
- Villèliste en 1820-1824, il est passé à la contre-opposition en 1824-1827 ; rallié à la Monarchie de Juillet en 1830, il devient alors un orléaniste ministériel.
- Resté muet à la Chambre des députés, il est chevalier de Saint-Louis (mars 1817).

Témoignage :

-Alexis Lagarde : « Il a l'accent du pays³, et l'indignation qu'il laisse parfois éclater, quand les masses du centre étouffent une discussion, nous a convaincu qu'il ne votait point avec ceux qui en font partie. "Ce sont des ventrus », s'écrie-t-il, ce sont des ventrus" » (*Nouvelle biographie pittoresque des députés de la Chambre septennale*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, p. 131).

¹ Stendhal, *Vie de Henry Brulard*, rééd. Folio Gallimard (1973), par exemple ch. 6, p. 83.

² Les lettres d'Honneur, qui reconnaissent l'accomplissement de la charge conférant la noblesse, ne sont en général pas prises comme date de départ de cet anoblissement sauf quand la durée réglementaire des vingt ans d'exercice n'a pas été respectée, auquel cas les lettres d'Honneur précoces, constituant un anoblissement dérogoire, constituent alors le point de départ chronologique de cette noblesse familiale.

³ C'est-à-dire l'accent méridional : Ranchin est député du Tarn.

RASTIGNAC : Pierre Jean Julie de Chapt, marquis de Rastignac (1769-1833).

- Il est issu d'une famille importante de la noblesse périgourdine, originaire du Limousin et connue depuis le début du XI^e siècle, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1491), maintenue noble en 1668, ayant donné de nombreux maréchaux de camp.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Pierre Louis, marquis de Chapt de Rastignac, né en 1713, reçu en 1713 à la Cour comme page à la Grande Écurie du roi, et de Suzanne Anne du Lau d'Allemans, née en 1714, épousée en 1734 ; en ligne maternelle, il est petit-fils d'Emmanuel Dieudonné, marquis d'Hautefort (1700-1777), ambassadeur de France à Vienne, et de Françoise Claire d'Harcourt-Beuvron (1718-1751), tous deux membres de vieilles familles de la Cour.
- Il est fils de Jacques Gabriel Charles de Chapt, marquis de Rastignac (~1740-1792), mousquetaire du roi, puis officier de cavalerie, capitaine (1776), colonel (1779), maréchal de camp (septembre 1791), et de Angélique Rosalie d'Hautefort (1745-1796), épousée en 1767.
- Neveu d'Adélaïde Gabrielle d'Hautefort (1742-1767), mariée le 29 février 1764 avec Louis Antoine de Vignerot du Plessis de Richelieu (1736-1791), Pierre de Rastignac est par conséquent cousin germain d'Armand de Vignerot du Plessis, duc de Richelieu (1766-1822), ministre et président du Conseil sous la Restauration (cf. sa fiche).
- Il est apparenté aussi à : 1^o Louis-Jacques de Chapt de Rastignac (1684-1750), archevêque de Tours (1725-1750), polémiquant avec les Jésuites de 1748 à 1750 ; 2^o Armand Auguste Anne Antonin Sicaire de Chapt de Rastignac (1727-1792), docteur en théologie à la Sorbonne (1754), membre pro-jésuite de l'Assemblée du clergé de France (1755 et 1760), prévôt de Saint-Martin de Tours, puis archidiacre et grand vicaire d'Arles, élu député du clergé d'Orléans aux États Généraux, puis à la Constituante (1789-1791), siégeant à droite¹, emprisonné à Paris, puis tué dans les massacres de septembre 1792 ; 3^o Charles de Rastignac, maréchal de camp (1814), puis lieutenant-général (octobre 1816), gentilhomme de la chambre du roi, marié quant à lui à une fille de la famille de Nicolai.
- Par son mariage en 1798 avec Françoise de La Rochefoucauld-Doudeauville (1781-1801), décédée à 20 ans, Pierre de Rastignac est devenu gendre du duc de Doudeauville, ministre sous la Restauration, et beau-frère de Sosthène de La Rochefoucauld (cf. leurs fiches respectives).
- Capitaine de dragons en 1789, il sert à l'armée des princes, puis revient d'émigration vers 1800.
- Il est nommé président du collège électoral du département du Lot en 1809 ; élu candidat à la députation par le collège électoral d'arrondissement de Nontron (Dordogne) en août 1815, il n'est pas élu député par le collège départemental. Nommé président du collège départemental de la Charente en octobre 1816, il n'est toujours pas élu. Finalement, il est député du Lot de novembre 1817² au 23 décembre 1823 (élu au collège unique du Lot qu'il préside en septembre 1817, puis à l'arrondissement de Puy-l'Évêque en novembre 1820) ; enfin, il siège comme pair de France du 23 décembre 1823 à sa mort en octobre 1833, étant en même temps membre du conseil général du Lot³.
- Membre du centre droit constitutionnel, il se rallie à l'alliance avec les ultras à partir de 1819, est intégré à la mouvance villèliste en 1822, puis au régime orléaniste après 1830⁴.
- Il reste muet à la Chambre des députés (et fait une seule intervention à la Chambre des pairs).
- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, 17 mai 1824), il est en outre chevalier de Saint-Louis (août 1814) ; chevalier, puis officier (22 mai 1825) de la Légion d'Honneur.
- Sa fille unique, *Zénaïde* Sabine de Chapt de Rastignac (1798-1875), mariée le 18 juin 1817 à François, duc de La Rochefoucauld-Liancourt (1794-1874), fils d'autre François (1765-1848) et de Marie Françoise de Tott (1770-1854), et petit-fils du célèbre François, duc de La Rochefoucauld-Liancourt (1747-1827), grand philanthrope et pair de France libéral, dont les obsèques firent scandale.

¹ Il proteste classiquement, avec toute la droite réunie aux Capucins, contre la suppression des titres nobiliaires (avril 1790), signe la déclaration en faveur de la religion catholique comme religion de l'État (avril 1790), adhère au pamphlet de l'*Exposition des principes sur la constitution civile du clergé* (octobre 1790), vote contre les assignats, le rattachement d'Avignon, et la Constitution (novembre 1791). Plus original et intéressant, l'oncle de notre député de la Restauration publie en 1791 un ouvrage intitulé *Accord de la révélation et de la raison contre le divorce* (1791).

² Le renouvellement général dans le Lot n'intervient qu'en 1820 (3^e série) ; l'élection de 1817 est une élection partielle, individuelle.

³ F¹bI 229/1, cahier de membres du conseil général également parlementaires sous la Restauration.

⁴ A probablement inspiré en partie la figure du célèbre intrigant éponyme de Balzac, parti à la conquête de la capitale.

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « M. le marquis de Rastignac [...] s'assied au centre droit (quand il s'assied) ; le plus souvent, il court, ou plutôt il trotte dans les corridors, dans les vestiaires, dans la cour. C'est un petit homme à quatre pieds de terre¹ ; joli, vif, preste, inquiet, sautillant, guettant, gesticulant, l'accent bref, le timbre clair, l'œil noir, les cheveux bruns et bouclés, la mine éveillée, les traits fins et mignons. Il arrive toujours à la séance les poches pleines de placets et de recommandations [...] M. le marquis passe, dans son département, pour l'homme le plus obligeant du monde » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 291-292).

RATYÉ de LA PEYRADE : Alexandre Joseph Marie Étienne Pierre Jean **Ratyé** (1774-1846), **vicomte Ratyé de La Peyrade** depuis 1817.

- Il est issu d'une famille de négociants sétois, roturiers ; ses parents se nomment Étienne Ratyé et de Marie Aubouy. Son épouse, roturière elle aussi, se nomme Marie Catherine Claire Roux.
- Son frère, Pierre Marie Antoine Ratyé Tourchoye (né en 1782 à Sète), est officier supérieur ; sa sœur, Rose Adélaïde Ratyé (née vers 1780) épouse Benoît Irénée Bonjean (1779-1845), négociant à Sète.
- Lui-même négociant à Sète, Ratyé de La Peyrade paye une patente en 1820 ; mais, s'étant nettement enrichi à la faveur de sa carrière politique², il se retire du commerce avant 1830.
- Il est l'un des deux lieutenants de louveterie du département de l'Hérault.
- Maire de Sète (1814-1830) ; membre du conseil général, et député de l'Hérault de mars 1824 au 16 mai 1830 (élu au collège du département en 1824, puis à l'arrondissement de Lodève en 1827), réélu en juin 1830 (arrondissement de Lodève), mais démissionnaire le 17 août, par légitimisme ; reste une figure importante du légitimisme à Agde (littoral héraultais) sous la monarchie de Juillet³.
- Villèliste, resté fidèle à la droite ensuite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait 18 interventions à la Chambre des députés.
- Anobli et fait vicomte héréditaire (lettres patentes, février 1817), il est en outre chevalier de Saint-Louis (août 1824), chevalier (27 février 1816⁴), puis officier (29 octobre 1826) de la Légion d'Honneur (LH 2269/ dossier 96).

RAUDOT : Jean Nicolas Edme Michel Auguste **Raudot** (1775-1832).

- Il est issu d'une famille bourguignonne, anoblie par charge de secrétaire du roi en 1640, ayant donné en 1678 un conseiller à la cour des Aides de Paris.
- Maire d'Avallon, il siège comme député de l'Yonne du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de mars 1824 au 20 avril 1831 (toujours élu alors au collège du département, alors qu'en 1827 il avait d'abord été battu au collège d'arrondissement d'Avallon par un autre député de droite modérée, plus connu, Jacquinet de Pampelune, cf. ce nom).
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il appartient à la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi dans les années 1820, et oscille entre la majorité villèliste et la contre-opposition : il soutient fin février 1826 une proposition du dissident Boucher, hostile aux députés-fonctionnaires, puis vote en 1827 contre la loi Peyronnet sur la presse. Favorable ensuite au gouvernement Martignac, il rompt alors avec la droite, et s'abstient ou vote même pour l'adresse des 221 le 16 mars 1830, selon les sources.
- Il a fait 10 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Il est officier de la Légion d'Honneur (octobre 1828, LH 2270/ dossier 34).
- Son fils, *Claude* Marie Réglois Raudot (né le 25 décembre 1801 à Saulieu (Côte d'Or), décédé en 1879), est avocat puis magistrat, substitut du procureur près le tribunal de première instance de Sens (nommé le 2 juillet 1823, installé le 14 juillet), d'Auxerre (nommé le 8 juin 1825, décédé le 9 juillet), puis de Versailles (nommé le 18 janvier 1829, décédé le 9 février), démissionnaire en 1830 par

¹ Soit 1 mètre 30, ce qui semble naturellement une caricature exagérée.

² Sa fortune, très moyenne au départ, a triplé en dix ans, s'investissant presque exclusivement en biens fonciers, ses contributions censitaires passant de 1439 francs en 1820 à 4336 francs en 1830 ; en revanche, la chute du régime ne l'appauvrit pas, puisque son cens culmine à 4854 francs en 1840.

³ Cf. à ce sujet, André-Jean Tudesq, « L'opposition légitimiste en Languedoc en 1840 », *Annales du Midi*, 1956, tome 68, notre député étant évoqué pp. 392-394.

⁴ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

légitimisme¹. Après avoir publié un ouvrage favorable à l'Ancien régime, intitulé *la France avant la Révolution* en 1841, il est élu membre du conseil général de l'Yonne (depuis 1842), et député légitimiste de l'Yonne de novembre 1848 (élection partielle) à décembre 1851, siège à la Constituante puis à la Législative, se montre hostile à Louis-Napoléon Bonaparte, et publie en 1849 *De la décadence de la France* et en 1851 *De la grandeur possible de la France* ; sous le second Empire, il défend *La décentralisation* (1858-1863), est rédacteur dans *le Journal des économistes* et dans *le Correspondant* ; enfin, il est à nouveau député de l'Yonne de 1871 à 1875, siège comme monarchiste hostile à Thiers, contribue en mai 1874 à la chute du duc de Broglie - jugé trop modéré -, échoue à être élu sénateur inamovible, puis est battu aux élections de février 1876 par le candidat républicain.

RAVEZ : Auguste Simon Hubert Marie **Ravez** (1770-1849), **comte Ravez** depuis 1826.
Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

RAVINEL : François Dieudonné, **baron de Ravinel** (1768-1848).

- Il est issu d'une famille lorraine de bourgeois de Nancy, connue depuis 1455, et anoblée en 1664 (lettres patentes d'anoblissement ou d'agrégation à la noblesse, selon les sources), pourvu du titre de baron du Saint-Empire depuis 1755, obtenu par le grand-père du député.

- Il est l'arrière-petit-fils d'un conseiller d'État de Lorraine, et le petit-neveu du premier aumônier d'Élisabeth-Charlotte, duchesse de Lorraine.

- Il est fils d'un officier, capitaine de cuirassiers, ayant combattu au service de l'Empereur d'Autriche, puis au service du grand-duc de Toscane.

- Lieutenant de cavalerie en 1789, François Dieudonné de Ravinel émigre brièvement de 1791 à 1795 environ, sert dans l'armée de Condé, puis au service des Autrichiens, comme son père.

- Fin 1814, lui et son frère Claude Joseph François de Ravinel font solidairement une donation de 22.000 francs, de leur vivant, au séminaire de l'évêché de Nancy, l'objectif de cette donation étant notamment de créer deux demi-bourses de séminaristes ; cette donation est autorisée par ordonnance royale en date du 28 janvier 1815².

- La carrière politique de Ravinel commence dès l'Empire, comme maire de Nossoncourt (au nord du département des Vosges, entre Rambervillers et Baccarat) ; sous la Restauration, il est en outre député des Vosges de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).

- Villèliste, il est resté muet à la Chambre.

- Il est chevalier de Saint-Louis (décembre 1814).

- Son fils, Louis Félix Dieudonné, baron de Ravinel (1806-1867), avocat à la cour royale de Paris jusqu'en 1830, puis à son tour maire de Nossoncourt (1834), membre (1848) et secrétaire (1851) du conseil général des Vosges, élu comme député des Vosges à l'Assemblée législative de 1849 à 1851 (membre du parti de l'Ordre, hostile à Louis-Napoléon Bonaparte), puis au sein du Corps législatif de 1852 à sa mort le 19 septembre 1867 (partiellement rallié au gouvernement bonapartiste, tout en conservant son indépendance). D'où deux petit-fils politiquement engagés : 1° Charles Louis de Ravinel (né en 1839), maire de Nossoncourt, conseiller général des Vosges, inspecteur des Finances (1865-1867), révoqué pour s'être présenté comme candidat d'opposition à la députation, élu ensuite représentant des Vosges à l'Assemblée nationale Constituante de 1871 à 1875 (siégeant comme royaliste de centre droit), nommé chef de cabinet du ministre royaliste Louis Joseph Buffet, battu ensuite aux élections législatives, notamment en 1877 par Jules Ferry ; 2° Maurice Dieudonné de Ravinel (1842-1896), sous-préfet de Bernay (Eure, 31 janvier-11 septembre 1870), puis secrétaire général de la préfecture de Seine-Inférieure (28 mars 1871-28 mai 1873), préfet des Deux-Sèvres (28 mai 1873-10 avril 1875), et enfin préfet de la Meuse (10 avril-9 décembre 1875), au service des conservateurs qui dominent la Troisième République naissante.

¹ Sur cette carrière, cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/525, notice n°585.

² *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°773, p. 207.

REBOUL : Jean-Jacques Auguste **Reboul** (1781- ?).

- Il est négociant à Mondragon, sa commune natale (située entre Orange et Bollène).
- Maire de Mondragon, il est deuxième scrutateur au collège départemental du Vaucluse aux élections de novembre 1820, nommé par le président et confirmé par les électeurs. Il est député du Vaucluse de mars 1824 au 16 mai 1830 (élu au collège d'arrondissement de Carpentras, qu'il préside en mars 1824 et novembre 1827), il est en outre membre du conseil général (vers 1825-vers 1829) ; il ne se représente pas en juin 1830, mais siège comme 1^{er} scrutateur au collège d'arrondissement de Carpentras, confirmé à cette place par les électeurs en majorité royalistes.
- Élément modéré de la droite villèliste en 1824-1827, il est favorable à Martignac en 1828, puis rejoint à nouveau la droite en 1829-1830, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait 45 interventions à la Chambre des députés.
- chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825¹, LH 2278/ dossier 29).

REGNOUF de VAINS : Marc Valentin François **Regnouf** (1778-1843), appelé **Regnouf de Vains** depuis 1816.

- Il est issu d'une famille d'Avranches (Manche), dont une branche avait été anoblie en 1449, celle du député restant en revanche roturière jusqu'à l'anoblissement de celui-ci.
- Petit-fils d'un président en l'élection² de Carentan (non loin de Saint-Lô), il est fils d'un gendarme de la garde royale, devenu capitaine de cavalerie, qui emmène le futur député en émigration.
- Sous-préfet d'Avranches (Manche) d'avril 1822 à août 1830, Regnouf de Vains est démis de son poste à la révolution de Juillet (dossier F¹bI 172/4).
- Maire de Vains (Manche, 1813), il est député de la Manche du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).
- Ultra-royaliste, puis villèliste et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il est tenté par la dissidence en 1825-1826.
- Il a fait 21 interventions à la Chambre.
- Anobli à titre héréditaire (lettres patentes, juin 1816), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (11 août 1823³, LH 2287/ dossier 3).

REGOURD de VAXIS : Pierre Benoît François **Regourd de Vaxis** (1765-1835).

- Officier (grade inconnu), il appartient à une famille qui semble roturière.
- Il est maire de Cahors, sa ville natale (au moins depuis 1814 et jusqu'en 1830), et député du Lot de décembre 1820 au 16 mai 1830 (élu en novembre 1820 au collège d'arrondissement de Cahors, qu'il préside).
- Villèliste, puis toujours membre de la droite ensuite, il s'abstient néanmoins lors du vote de l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Chevalier de Saint-Louis (août 1814), il est en outre chevalier (8 septembre 1814⁴), puis officier de la Légion d'Honneur (LH 2287/ dossier 14).

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Magistrat de première instance chargé de juger les contentieux relatifs au paiement des impôts directs (taille) et indirects (boissons, tabac et surtout ici sel).

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ Cf. l'ampliation du décret de nomination à ce premier grade (musée de la Légion d'Honneur).

RÉMONT : Charles Angélique, **vicomte de Rémont** (1776-1864).

- Issu d'une famille lorraine anoblie en 1716, il est fils d'un capitaine d'infanterie.
- Né à Arnicourt (Ardennes), il épouse le 6 février 1797 à Renwez (Ardennes), Edmonde Louise Coulon (1782-1832), fille de Jean-Baptiste Coulon et de Jeanne Françoise d'Elvert, et petite-fille en ligne maternelle de Jean Nicolas d'Elvert, jurisconsulte.
- probablement émigré et officier d'émigration, d'où sa décoration de Saint-Louis.
- membre du conseil général, et député des Ardennes de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).
- villèliste, désigné au poste convoité de président du collège départemental en 1824, quittant la vie politique à l'issue de la session.
- il a fait une seule intervention à la Chambre.
- chevalier de Saint-Louis (décembre 1824), et de la Légion d'Honneur (sous réserve).

RENAUD, dit **Renaud d'Auray** : Joachim **Renaud** (1776-1843).

- Négociant à Auray (Bretagne), sa ville natale, il est député du Morbihan de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).
- D'abord inséré au sein de la majorité gouvernementale, il passe à la contre-opposition en 1826-1827.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Chevalier de la Légion d'Honneur (vers 1825, LH 2297/ dossier 25).

RENOUARD de BUSSIÈRE : Athanase Paul **Renouard de Bussière** (1776-1846), **vicomte Renouard de Bussière** depuis 1827.

- Il est issu d'une famille protestante de Sancerre (Berry), d'une filiation douteuse remontant à une origine bretonne en 1568, « vivant noblement » et maintenue noble (1668), mais d'une noblesse réelle très douteuse, d'où l'anoblissement en bonne et due forme de 1826 ; venue en Franche-Comté depuis le père du député, ayant alors acquis la propriété du château de Roche, à Arc-et-Senans (Doubs).
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un capitaine de dragons, devenu premier échevin de Sancerre et maître des eaux et forêts du comté de Sancerre en 1753 ; en ligne maternelle, il est petit-fils d'un conseiller secrétaire du roi au parlement de Besançon.
- Il est fils cadet d'un maître des eaux et forêts, devenu conseiller-secrétaire à Besançon.
- Il est frère de deux officiers, dont l'aîné, François-Cyprien Renouard de Bussière (1773-1829), membre du conseil général du Doubs, est créé baron héréditaire en octobre 1828.
- Négociant strasbourgeois, Athanase Renouard de Bussière épouse en 1801 la fille d'un banquier strasbourgeois, Philippe-Jacques de Franck.
- Nommé président du conseil général du Bas-Rhin, puis membre du conseil général du Doubs, il est député du Bas-Rhin de décembre 1820 au 16 mai 1830 (élu en 1820 au collège du département, puis en 1824 et 1827 à l'arrondissement de Haguenau) ; en juin-juillet 1830, il est battu, tant à Haguenau qu'au collège du département du Bas-Rhin.
- Membre du centre droit, voisin dans l'hémicycle de Mousnier-Buisson en 1823, il s'intègre ensuite à la majorité villèliste, puis à la droite en 1828-1830, et il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait neuf interventions à la Chambre des députés.
- Anobli (ordonnance, mai 1826), confirmé à titre héréditaire (lettres patentes, février 1827), et créé vicomte héréditaire (lettres patentes, février 1827), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (8 juin 1825, LH 2301/ dossier 28).
- Il a eu deux fils parlementaires, Alfred, baron Renouard de Bussière (1804-1887), banquier et industriel strasbourgeois pouvant être considéré comme un « grand patron » paternaliste de l'époque, président du tribunal de commerce de Strasbourg (1850-1854), conseiller municipal de Strasbourg (1852-1870), conseiller général (1845-1848, 1861-1870), et député du Bas-Rhin de 1845 à 1848 et de 1852 à 1870, apparaissant comme le prototype du candidat gouvernemental, en particulier sous le Second Empire¹ ; Léon, baron Renouard de Bussière (1808-1893), brièvement député (élu en 1842 comme orléaniste conservateur).

¹ Sur ce dernier, cf. l'ample notice biographique qui lui est consacrée dans Éric Anceau, *Les Députés du Second Empire*, Presses Universitaires de Rennes, 1999, pp. 89-90, et dans *Les Patrons du Second Empire*, vol. *Bas-Rhin*, pp. 51-54. Renouard de Bussière fils bat en particulier les libéraux Odilon Barrot en 1863, et Édouard de Laboulaye en 1866.

En outre, il a eu deux neveux ayant exercé des responsabilités politiques : 1° *Jules Antoine*, baron Renouard de Bussière (né le 29 août 1801), juge à Baume-les-Dames (1^{er} avril 1824-16 mai 1825), substitut du procureur à Lure (16 mai 1825-29 août 1826), puis conseiller-auditeur à la cour royale de Besançon (29 août 1826-13 avril 1843) et enfin conseiller titulaire à la même cour (depuis 13 avril 1843)¹, président de la Société d'Agriculture du Doubs depuis 1857, conseiller général du Doubs de 1844 aux années 1870 ; 2° *Jules Edmond Louis*, baron Renouard de Bussière (1804-1888), diplomate, pair de France orléaniste de décembre 1841 au 24 février 1848.

REVELIÈRE : Louis **Revelière** (1775-1866).

- Né à Cholet (Anjou), il participe au combat vendéen, est condamné à mort sous la Terreur, sans suite.
- Il est ensuite administrateur, chef de bureau puis chef de division (1815) au ministère de la Marine ; commissaire général de la marine à Nantes (1817-1823), puis commissaire général ordonnateur² à Rochefort (vers 1824), enfin administrateur des subsistances de la marine (1827).
- Il siège comme député de la Loire-Inférieure de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département), il se montre logiquement féru des questions budgétaires qui touchent à la marine.
- Villèliste de 1820 à 1824, il penche plutôt pour l'opposition de droite à partir de 1825.
- Il a fait 34 interventions à la Chambre des députés. Il a laissé un écrit posthume fort intéressant, intitulé *les Ruines de la monarchie française* (publié en 1879)³.
- Il est chevalier de Saint-Louis (août 1820), et officier de la Légion d'Honneur (LH 2305/ dossier 58).

Témoignage :

- Frénilly : « Revelière, moins bien partagé du rang et de la fortune, maigre, fluet, dont la figure pâle attestait, comme il le disait assez plaisamment, qu'il était mort depuis vingt-huit ans, époque où pris dans la Vendée et condamné à mort, il avait été déclaré décapité par un procès-verbal dont il gardait expédition authentique. Il avait une bonne place dans l'administration de la marine : ardent royaliste et Breton sincère, mais ambitieux, un peu jaloux et rarement satisfait ; d'ailleurs homme de beaucoup d'esprit, mordant, caustique et qui à la tribune allait quelquefois jusqu'au talent » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, éd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, ch. 17, p. 374).

REYNAUD de TRETTS : Charles Jean-Baptiste Jacques Édouard, **baron Reynaud de Trets** (1781-1863).

- Il est issu d'une famille provençale, possessionnée à Trets (à l'est d'Aix) et à Marseille, comparaisant aux assemblées de la noblesse à Marseille en 1789, sans autres indications antérieures.
- En 1815, il est chef de bataillon de la garde nationale marseillaise.
- Nommé conseiller municipal de Marseille de février 1815 à novembre 1821⁴, il siège comme député des Bouches-du-Rhône du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816⁵ ; âgé de 35 ans, il ne peut se représenter à la députation en 1816, et quitte alors définitivement la scène politique nationale.
- Ultra-royaliste, il appuie vigoureusement la Terreur blanche à Marseille en 1815.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 2311/ dossier 71).

¹ Cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/527, notice n° 1719.

² On renvoie à notre notice sur Bergevin pour les explications relatives aux grades de la bureaucratie maritime.

³ Le titre complet de l'ouvrage de Louis Revelière est significatif : *Les ruines de la monarchie française, cours philosophique et critique d'histoire moderne sur l'invasion des sophistes qui ont dévasté la France, bouleversé l'Europe et fait rétrograder la civilisation*, Paris et Lyon, Lecoffre, 1879, 3 vol. L'auteur explique l'échec de la Restauration par l'impuissance des gouvernements successifs, et leur incapacité à saisir avec acuité les problèmes du pays.

⁴ Démis avec deux de ses collègues par ordonnance royale (Délibération du 28/11/1821, conservée aux Archives Communales de Marseille, cote 1D / 45, p. 285). La raison de cette éviction, inconnue, est peut-être due à l'orientation politique. La nomination était intervenue en 1815 (AC Marseille, cote 1D40, p. 467).

⁵ Élu, en août 1815, comme candidat à la députation, par les deux collèges d'arrondissement d'Aix et de Marseille, puis élu député au collège départemental.

RIBARD : Vincent *Prosper* **Ribard** (1764-1848)¹.

- Il est issu d'une famille originaire de Roncherolles (pays de Bray), installée à Rouen depuis la première moitié du XVII^e siècle comme vinaigriers, rapidement enrichie ensuite dans le commerce maritime, et devenue au XVIII^e siècle l'une des familles principales de négociants de la métropole rouennaise.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jean Nicolas Ribard (1694-1758), négociant armateur de Rouen, puis huissier en la cour des Monnaies de la ville.

- Il est fils cadet (5^e né sur 6 enfants) de Marie Catherine Guillemard (1736-1812) et de Jean Philippe Nicolas Ribard (1724-1798), négociant à Rouen, devenu juge-consul², puis premier échevin de la ville en 1767 et 1770, administrateur de l'hôpital général de Rouen (1779), et directeur de l'octroi municipal (1788), par ailleurs, courtisan et officier de paneterie du roi avant 1789, participant au conseil municipal de Rouen jusqu'en 1790, après avoir refusé la place de maire.

- Il est frère de Félix Philippe Ribard (1766-1798), également négociant à Rouen.

- Par le mariage de sa sœur aînée Marie Élisabeth Ribard (1757-1809), beau-frère de Pierre Nicolas de Fontenay (1743-1806), négociant et maire de Rouen (30 mai 1800-2 mai 1804).

- Né à Rouen le 2 octobre 1764, il se marie le 18 avril 1788 avec Céleste Canivet (1769-1797), tôt décédée, fille d'un marchand de Rouen.

- Négociant de Rouen vraiment riche, Prosper Ribard paye près de 4000 francs de cens en 1824³. Philanthrope, il a fait début 1814 un legs de 1500 francs à l'hôpital général de Rouen et un autre de 1200 francs à l'Hôtel-dieu de Rouen, autorisés l'un et l'autre par décret du 19 mars 1814⁴.

- Membre du conseil municipal (1802-1830) et maire de Rouen du 13 au 24 juillet 1815, puis, plus durablement, du 29 novembre 1815 au 6 avril 1818, il est en outre membre du conseil général de la Seine-Inférieure (1817-1830), et député de la Seine-Inférieure du 10 octobre 1815 au 17 juillet 1819, puis du 23 décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu en 1820 et 1824 par le collège départemental) ; il meurt le 15 janvier 1848 à Canteleu (Seine-Inférieure), dans la banlieue de Rouen.

- Il appartient en 1815 à la « minorité ministérielle » hostile aux ultra-royalistes, et combat en 1815 la proposition de Blangy visant à augmenter les droits du clergé ; puis il se range dans les rangs du centre constitutionnel de 1816 à 1818. Dénigré par les libéraux et même par les constitutionnels rouennais comme étant trop modéré, il se rallie à la majorité royaliste dès 1819 (ce qui lui vaut d'être inscrit dans la liste de bons candidats rédigée par Chateaubriand dans *le Conservateur*)⁵. Il soutient en 1824 l'indemnisation des émigrés dans une opinion non prononcée ; mais il prend toutefois ses distances avec le gouvernement Villèle, de 1825 à 1827, condamne notamment la loi sur le sacrilège, et renonce à se présenter aux élections de 1827, ce qui met un terme à sa carrière politique.

- Il a fait 16 interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (2 avril 1817, sur proposition du ministre de l'Intérieur)⁶.

- Il a eu sept enfants, dont Jean Nicolas Vincent Ribard, né le 6 décembre 1790 à Rouen, qui est sous la Restauration avocat puis jeune magistrat, conseiller auditeur (31 mars 1817), puis conseiller titulaire (depuis le 8 janvier 1821) à la cour royale de Rouen⁷ ; une fille du député s'est mariée avec Théodore Le Picard, grand négociant et industriel rouennais⁸.

RIBÉROLLES : Barthélemy Jean **Ribérolles** (1787-1859), dit parfois **de Ribérolles**.

- Il est issu d'une famille de négociants de Thiers, anoblie en 1762.

- Il est arrière-petit-fils de Barthélemy Ribérolles (mort en 1763), fabricant de papier, premier échevin de Thiers, anobli en 1762 comme secrétaire du roi en la chancellerie de la Cour des Comptes de Montpellier (1736-1762).

¹ Sur Ribard, cf. Jean-Pierre Chaline, *Les bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIX^e siècle*, Paris, PFNSP, 1982, p. 328.

² Équivalent de juge au tribunal de commerce de la ville.

³ 3947 francs exactement en 1824. Cela en fait alors le plus riche des quatre députés du département, loin devant Bouville, Fouquier-Long et même le prince Christian de Montmorency.

⁴ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°68, p. 60.

⁵ *Le Conservateur*, septembre 1819, 49^e livraison, article « Sur les élections » de Chateaubriand, p. 485.

⁶ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁷ Cf. le dossier matricule des magistrats BB 6*/533, registre 9, notice n° 6369.

⁸ Cf. sur la famille Le Picard et ses alliances matrimoniales, Jean-Pierre Chaline, *Les bourgeois de Rouen, une élite urbaine au XIX^e siècle*, Paris, PFNSP, 1982, pp. 120-122.

- Il est petit-fils de Joseph-Just Ribérolles, noble à la suite de son père, continuant malgré tout le négoce du papier, avec un comptoir à Lisbonne (Portugal), au risque de déroger.
- Il est neveu de Gilbert Ribérolles de Martinanches (1749-1828), négociant à Thiers (à la tête d'une fabrique de papier), membre de l'assemblée provinciale d'Auvergne (août 1787), présent à l'assemblée de la noblesse de Riom début 1789, député du tiers-état de Riom aux États Généraux, puis à la Constituante (1789-1791)¹, maire de Thiers (1792), incarcéré comme suspect en 1793-1794, receveur général des Finances du Puy-de-Dôme (avril 1801-1812), puis banquier, nommé président du collège électoral d'arrondissement d'Ambert (Puy-de-Dôme) le 26 juillet 1815² pour les élections d'août 1815, mais non élu alors.
- Son père Barthélemy de Ribérolles, lui aussi présent à l'assemblée de la noblesse à Riom en 1789, membre du directoire du Puy de Dôme (1790-1791), est également incarcéré comme suspect sous la Terreur (décembre 1793-mi-1794), avec tous ses frères.
- Le futur député suit des études au collège oratorien de Juilly, puis à la faculté de droit de Paris.
- Auditeur au conseil d'État (du 19 janvier 1810 au 5 juillet 1814), il est détaché au Conseil des prises depuis 1811 ; puis, après une inactivité de quatre ans, il devient auditeur à la cour des Comptes (1818), est promu en son sein conseiller référendaire de 2^e classe, puis conseiller-maître (1827-1859), étant en congé comme député de 1828 à 1831.
- Il siège comme député du Puy-de-Dôme de février 1828 au 20 avril 1831 (élu à l'arrondissement d'Ambert en novembre 1827, puis en juillet 1830 au collège du département).
- Membre du centre droit, il soutient Martignac en 1828-1829, puis rejoint la droite en 1829-1830, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, mais accepte de prêter le serment au régime de Juillet.
- Il a fait six interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier (22 mai 1825³), puis officier (1837) de la Légion d'Honneur (LH 2313/ doss. 78).

RICARD (de Toulouse) : François Louis Charles **de Ricard** (1761-1832).

- Il est issu d'une famille bourgeoise de Toulouse, anoblie en 1697 par charge exercée par le grand-père du député (cf. *infra*).
- Petit-fils d'un marchand, capitoul de Toulouse en 1697 et anobli comme tel, il est fils d'un avocat toulousain, lui aussi capitoul de Toulouse en 1755, qui comparait aux assemblées de la noblesse à Toulouse en 1789.
- François Louis Ricard siège comme député de la Haute-Garonne de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège départemental en 1820 et 1821, puis à l'arrondissement de Toulouse en 1824).
- Villèliste, il est membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi.
- Il a fait 12 interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (11 août 1823⁴, LH 2317/ dossier 37).

RICARD (Isidore de) : François *Isidore* **Ricard** (1779-1849), **de Ricard** depuis septembre 1814.

- Il n'a aucun rapport de parenté avec le précédent ; il est issu d'une famille d'avocats provençaux demeurée roturière, jusqu'à l'anoblissement du député et de son frère en 1814.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un avocat au barreau de Marseille et au parlement d'Aix, lié au « parti janséniste », et en ligne maternelle, petit-fils d'un capitaine d'infanterie.
- Il est le fils aîné de Louis Étienne Ricard (1740-janvier 1814)⁵, avocat au barreau de Marseille, franc-maçon d'une loge à Aix, devenu lieutenant général de police en la sénéchaussée et présidial de Nîmes (juillet 1767), élu député du tiers-état de Nîmes aux États généraux en mars 1789, puis député de droite à la Constituante de 1789 à 1791⁶, son attitude durant cette dernière période étant

¹ De gauche modérée : il signe le Serment du Jeu de Paume, sert de second à un collègue de gauche dans un duel au bois de Boulogne contre Montlosier (décembre 1789) ; puis, vote contre les assignats, et passe du club des Jacobins à celui des Feuillants en juillet 1791.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 58.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁵ Sur ce père de notre député, cf. L. Aillaud, *Louis-Étienne Ricard*, Nîmes, 1923, 57 p.

⁶ Il défend l'autorité royale en matière judiciaire dans un discours le 30 mars 1790, est l'un des 23 députés du tiers-état protestant le 13 avril 1790 contre la suppression des titres de noblesse ; il rejette aussi bien la Constitution civile du clergé (4 mai 1791) que la Constitution (8 novembre 1791)

récompensée à titre posthume par l'anoblissement de ses deux fils sous la Restauration (cf. *infra*) ; incarcéré ensuite sous la Terreur, il est l'auteur en 1808 d'une brochure intitulée *Tableau des systèmes philosophiques et politiques du XVIII^e siècle tiré du livre de l'Esprit des Lois*.

- Il est frère de Marie *Maxime* (de) Ricard (1780-1841), conseiller de préfecture du Gard (février 1816-janvier 1819, dossier F¹BI 172/8), anobli comme son frère par l'ordonnance du 6 septembre 1814, confirmée par des lettres patentes du 25 novembre 1815.

- Né à d'Aimargues (Gard), Isidore Ricard, d'abord avocat à Nîmes, devient rapidement magistrat : il est successivement juge-suppléant au tribunal de 1^{ère} instance de Nîmes (nommé le 9 août 1805) ; juge-auditeur à la cour impériale de Nîmes (17 juillet 1808) ; avocat général (10 juillet 1811) près la même juridiction, devenue cour royale en 1814 ; premier avocat général près la cour royale de Montpellier (18 décembre 1818) ; enfin, ultime promotion, conseiller à la Cour de Cassation¹ (28 décembre 1828-19 décembre 1847), il démissionne alors pour raisons de santé ; traducteur en 1812 d'un ouvrage religieux anglais, sous le titre *Leçons sur la poésie des Hébreux*.

- Il siège comme député du Gard de janvier 1823 au 20 avril 1831 (élu en septembre 1822 et février 1824 à l'arrondissement de Nîmes, qu'il préside alors, puis en novembre 1827 au collège du département, après deux défaites, huit jours plus tôt, aux collèges d'arrondissement de Nîmes et de Montélimar dans la Drôme) ; promu finalement pair de France par le régime de Juillet, et siégeant à la Chambre haute de septembre 1835 au 24 février 1848.

- Élément modéré de la mouvance villèliste, proche de l'opposition royaliste à partir de 1826, il se montre favorable à Martignac en 1828-1829, vote pour l'adresse des 221 en 1830, et se rallie logiquement à la Monarchie de Juillet, devenant alors un orléaniste conservateur.

- Très prolifique, il a fait 75 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Anobli à titre héréditaire, en même temps que son frère (ordonnance, 6 septembre 1814², puis lettres patentes, 25 novembre 1815) ; chevalier, puis officier (après 1830) de la Légion d'Honneur (LH 2317/ dossier 36) ; chevalier de Malte.

RICHARD : Charles Marie **Richard**, dit **Richard jeune** (1766-1829).

- Il est issu d'une famille de Montaigu (nord de la Vendée), ville natale du député ; famille comptant de nombreux notaires.

- Il est fils d'un docteur en médecine, déclaré comme noble dans un acte³, sans aucun renseignement supplémentaire obtenu par ailleurs sur cet éventuel anoblissement.

- Après des études de médecine, Charles Richard est reçu docteur en médecine en 1785. Sous la Révolution, il est le médecin du chef vendéen Charette (1793-1796).

- Durant la Restauration, il est nommé conseiller de préfecture de Loire-Inférieure (février 1816-mai 1829), mort en fonction (dossier F¹BI 172/9).

- Conseiller municipal royaliste de Montaigu en 1790, il est ensuite membre et secrétaire du conseil général de Loire-Inférieure (1814), et député de la Loire-Inférieure du 9 octobre 1815 à juillet 1821.

- Membre de la « majorité de 1815 », puis du groupe charnière entre le centre droit et l'opposition ultra-royaliste, il a un esprit volontiers indépendant, et peut se montrer à l'occasion proche des libéraux, notamment en matière économique.

- Il a fait 22 interventions à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 2319/ dossier 81).

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Il a les formes rondes, l'allure franche, la physionomie ouverte ; sa mise est fort négligée ; il porte un habit gris mal taillé, qui ne paraît pas avoir été fait pour orner les bancs du côté droit. Il est causeur, et il parle ordinairement très haut de sa place » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 299-300).

¹ Il remplace à ce poste l'ancien député de droite Blondel d'Aubers (cf. *supra* ce nom).

² Cf. *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°307, pp. 231-232.

³ Dans l'acte de baptême du député, dont la copie est disponible aux Archives nationales, cote C/1238 (élections de Loire-Inférieure, 1816).

RICHARD d'ABONCOURT : Antoine Nicolas Sigisbert **Richard d'Aboncourt** (1782-1837).

- Il est issu d'une famille vosgienne, anoblie en 1713 comme banquier des ducs de Lorraine, ayant fourni au XVIII^e siècle un conseiller-maître en la Chambre des comptes de Lorraine.
- Il est fils de Nicolas-François-Joseph Richard d'Aboncourt (1753-1813), avocat à Remiremont (Vosges) devenu juge, député au Conseil des Cinq-Cents d'avril 1798 à novembre 1799, puis sous-préfet de Remiremont (mars 1800-juin 1813), mort en fonction.
- Il est gendre d'un officier supérieur des armées d'émigration.
- Il succède à son père comme sous-préfet de Remiremont de juillet 1814 à mars 1815 et d'août 1815 à février 1822, puis devient sous-préfet de Saint-Dié (février 1822-août 1830), dossier F¹bI 172/9.
- Il est député des Vosges de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Remiremont).
- Villèliste, il est resté muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825¹).
- Une fille, Françoise Gabrielle Sophie de Richard d'Aboncourt (née vers 1816), mariée le 10 septembre 1838 à Champ-le-Duc (Vosges) avec Joseph de Turmel (né en 1802), fils du député homonyme de la Moselle (cf. ce nom).

RIOCOURT : Antoine Nicolas François **Dubois, comte de Riocourt** (1761-1841).

- Il est issu d'une famille installée en Lorraine, anoblie en 1622 par lettres patentes du duc de Lorraine, bien qu'affirmant remonter à une famille bourguignonne d'extraction ancienne (1451) ; pourvue par lettres patentes du titre de baron en 1736 et de celui de comte en 1767 (cf. *infra*).
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un conseiller d'État, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du duc Léopole de Lorraine.
- Il est fils d'Antoine François Dubois de Riocourt, conseiller d'État et premier président de la chambre des Comptes de Lorraine à Nancy - sous le règne de Stanislas Leszczyński -, et fait comte héréditaire en 1767.
- Conseiller d'État et premier président en la chambre des comptes de Nancy jusqu'en 1789, il cesse toute fonction sous la Révolution et probablement sous l'Empire. Sous la Restauration, il est nommé conseiller (vers 1815-mars 1816), puis promu président de chambre (mars 1816-juin 1820), et enfin premier président (mars 1820-août 1830) de la cour royale de Nancy.
- Il participe en 1789 aux assemblées de la noblesse à Nancy ; sous la Restauration, il est député de la Meurthe du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département en 1820 et 1821, puis en 1824 à l'arrondissement de Nancy).
- Ultra-royaliste, puis villèliste, il a fait huit interventions à la Chambre. Il est mort le 2 avril 1841, à l'âge de 79 ans².
- Il est chevalier (30 avril 1821³), puis officier (17 août 1824) de la Légion d'Honneur.

RIOULT de NEUVILLE : Louis Philippe Auguste **de Rioult de Neuville** (1770-1848), **marquis de Rioult de Neuville** depuis 1825.

- Il est issu d'une famille de la noblesse normande⁴, connue depuis 1296 mais à la filiation suivie mal établie, vraiment anoblie par charge de secrétaire du roi en 1667, maintenue noble en 1670.
- Il est fils d'un lieutenant de vaisseau.
- Page de la Petite Écurie du Roi (1781-1784), il est ensuite sous-lieutenant de dragons, puis capitaine de cavalerie vers 1789.
- Émigré, il sert à l'armée des Princes, et revient en France vers 1800. Il est chef de cohorte d'une garde nationale urbaine sous l'Empire.
- Membre du conseil général, puis président du collège électoral de Lisieux sous l'Empire et député du Calvados au Corps législatif de mai 1811 à avril 1814, prorogé à la Chambre des députés de la première Restauration de juin 1814 à mars 1815, maire de Livarot (1815), battu en août 1815 comme trop modéré et compromis avec l'Empire par son propre beau-père, Folleville (cf. ce nom). Il est à

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Cf. *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, nécrologe 1841-1842, p. 326.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ Qui n'est pas d'ancienne extraction, comme l'indique par erreur certains dictionnaires, confondant avec de nombreuses familles homonymes de la même région (cf. l'explication de Révérend à ce sujet).

nouveau député du Calvados de février 1826 (élection partielle en janvier à l'arrondissement de Lisieux) au 5 novembre 1827, puis pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830.

- Villèliste, puis pair de droite, il reste muet à la Chambre des députés (comme à la Chambre haute).
- Marquis et comte héréditaires (lettres patentes, avril 1825), le premier titre étant transmissible à son fils aîné, le second à son cadet, il est en outre baron-pair héréditaire (lettres patentes, août 1828) ; chevalier de Saint-Louis (avant 1800, sous réserve), et chevalier de la Légion d'Honneur.
- Un fils cadet, Alfred Léon, comte Rioult de Neuville (1802-1894), a été marié en avril 1824 à une des filles de Joseph de Villèle, puis maire de Livarot, conseiller général et député monarchiste du Calvados de 1849 à 1851, hostile au 2 décembre 1851.

RIVAROLA : *Dominique* Charles Ignace **de Rivarola-Barbaggi** (1771-1844), **comte de Rivarola**.

- Il est issu d'une famille génoise, connue depuis 1085, définitivement anoblée par l'empereur germanique en 1496, maintenue noble en 1533, installée en Corse depuis le mariage du grand-père du député.
- Il est petit-neveu par sa mère du chef indépendantiste corse Pascal Paoli (1725-1807).
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Dominique Rivarola (1687-1748), maire de Bastia, conseiller d'État, colonel (1744), aidant les Sardes dans la guerre contre Gênes (1744-1748).
- Il est fils d'Antoine Rivarola (1719-1795), colonel (1764), chargé d'affaires à Livourne (Toscane), enfin gouverneur de Villafranca, soutenant constamment les efforts de Paoli d'indépendance de la Corse contre les Génois puis contre les Français.
- Enfin, il est gendre de Raphaël Casabianca (1737-1825), général de division (1794), sénateur d'Empire (1800-1814), et pair de France libéral en 1814-1815, exclu de la Chambre haute en août 1815 pour avoir siégé aux Cent-Jours, réintégré à la pairie par Decazes (1819).
- Né à Livourne (Toscane), il sert comme lieutenant de vaisseau en 1789 au service du Piémont, puis émigre de 1792 à 1805 environ.
- Sous l'Empire, inspecteur principal des Eaux et Forêts, il est promu ensuite dans le même corps, comme conservateur (1812) dans les départements étrangers du Golo et de Liamone, puis comme conservateur titulaire en France (vers 1815) ; c'est un des propriétaires les plus aisés d'une île pauvre.
- Il siège comme député de la Corse de mars 1824 au 16 mai 1830 (deux fois élu au collège unique du département, son élection en novembre 1827 étant vivement soupçonnée de fraude lors de son admission à la Chambre le 21 février 1828).
- Villèliste en 1824-1825, puis membre de la contre-opposition en 1826-1827¹, il est favorable à Martignac en 1828-1829, puis rejoint à nouveau la droite en 1829-1830 ; il vote contre ou s'abstient lors de l'adresse des 221 le 16 mars 1830 (incertitude selon les sources). Il est pressenti pour la pairie peu avant la révolution de Juillet, ce qui atteste qu'il n'a pas basculé dans la « défection ».
- Il est resté muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (août 1824), et de la Légion d'Honneur (18 août 1824², LH 2338/dossier 91).

ROCHEGUDE : Armand Joseph Marie **de Robert d'Aquéria, marquis de Rochegude** (1782-1865).

- Il est issu d'une famille noble du comtat Venaissin, connue dès le XVI^e siècle, la filiation suivie remontant seulement à 1699, avec un comte du Sacré Palais du Latran ; elle est pourvue du titre de marquis depuis 1741, accordé au grand-père du député par le duc de Parme, confirmé par le Saint-Siège en 1742 ; elle n'a aucun rapport familial avec un Constituant homonyme d'Albi.
- Rochegude est fils d'un lieutenant-colonel de cavalerie.
- Il sert depuis 1814 dans la garde royale, comme chevau-léger puis comme « capitaine » d'infanterie³ (1816-1826), grade de chef de bataillon depuis 1823 environ.
- Vraiment riche, il paye plus de 3500 francs de cens en 1830.
- Volontaire royaliste pendant les Cent-Jours, il siège comme député du Vaucluse de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département) ; réélu en juillet 1830, il est considéré comme

¹ L'opposition du député venait du projet villèliste d'instaurer une législation d'exception pour la Corse, pour lutter contre la prolifération du banditisme insulaire. La pression des élus locaux entraîna l'abandon du projet : *nihil novi*.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ On sait que les dénominations au sein de la garde royale ne correspondent pas aux grades ordinaires.

démissionnaire le 25 septembre, par refus de prêter à temps le serment au nouveau régime de Juillet.

- Membre de la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Resté muet à la Chambre, il est chevalier de la Légion d'Honneur (28 octobre 1829¹).

ROCHEMORE : Anne Joachim Joseph, **comte puis marquis de Rochemore Saint-Cosme** (1766-1855).

- Il est issu d'une famille de la noblesse languedocienne originaire de la viguerie de Lunel, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1408), maintenue noble en 1668, appartenant à une branche installée à Nîmes, ville natale du député ; titre de baron des États du Languedoc, et de marquis, obtenu quant à lui par lettres patentes en 1751 par le grand-père du député.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un officier de marine (grade inconnu), et en ligne maternelle, d'un lieutenant-général, comte de Vogüé (le député est donc probablement cousin des députés de la droite royaliste portant ce nom).

- Il est fils d'un capitaine de cavalerie, neveu de deux vicaires généraux, l'un des diocèses de Nîmes et Montpellier puis d'Avignon, l'autre du diocèse d'Albi ; enfin, il est gendre depuis 1790 du marquis de La Rochebousseau, maréchal de camp guillotiné en 1794.

- Il est cousin germain des frères Charles et Eugène de Vogüé (cf. ces noms), sa mère Marie Magdeleine Barbe de Vogüé, étant la sœur de Florimond Annet de Vogüé, père de ces derniers.

- Officier de cavalerie, cadet sous-lieutenant (avril 1782), puis capitaine (mai 1787), il comparait avec son oncle Joseph de Rochemore aux assemblées de la noblesse à Nîmes, sa ville natale, en 1789 ; puis il émigre de 1791 à 1801, sert dans l'armée des princes (1791-1797) comme aide de camp du maréchal de Broglie (1791), et il est promu « colonel » en 1792 ; il s'établit en Touraine en 1801.

- Lors de la Restauration, il sert dans la Maison militaire du roi, comme lieutenant aux cheveu-légers (juillet 1814), avec grade de maréchal de camp (mai 1814) ; il suit le roi à Gand durant les Cent-Jours, devient ensuite commandant militaire de la Sarthe puis de l'Oise (1815-1830), avant d'être réformé (septembre 1830), puis mis définitivement à la retraite (mai 1833).

- Il exerce la fonction aulique de maître des cérémonies de France (1814-1830) et publie à ce titre en 1816 un *Cérémonial pour la remise, la réception et le séjour de Madame la duchesse de Berri à Marseille et son voyage à Toulon*.

- Il siège comme député d'Indre-et-Loire de mai 1821 (élection partielle en remplacement de La Bourdonnaye, qui, doublement élu, reste fidèle à son Maine-et-Loire d'origine) au 5 novembre 1827 (toujours élu au collège du département).

- Villèliste, et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il reste muet à la Chambre.

- Chevalier (10 juillet 1796), puis commandeur (20 août 1823) de Saint-Louis, il est en outre chevalier (30 décembre 1815), officier (mai 1820), puis commandeur (1^{er} mai 1821) de la Légion d'Honneur² (LH 2361/ dossier 49).

ROCHEPLATTE : Florisel Louis **de Drouin, comte de Rocheplatte** (1767-1852).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Gâtinais (région de Pithiviers, Loiret), d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1518), maintenue noble en 1667, créée comte héréditaire en 1767 par lettres patentes adressées au père du député, ayant fourni des gouverneurs de Pithiviers.

- Il est petit-fils, en ligne maternelle, d'un conseiller-secrétaire du roi (nommé Poisson de Lorvilliers).

- Il est beau-père d'Augustin Gabriel, comte d'Aboville (1774-1820), pair de France de 1817 à 1820, lui-même frère du député Augustin-Marie baron d'Aboville (cf. *supra* ce nom).

- Élève à l'École militaire de Paris (1780), il comparait aux assemblées de la noblesse d'Orléans en 1789. Sous la Restauration, maire d'Orléans (1816-1830), il siège comme député du Loiret de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).

- Villèliste, et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il est soupçonné de se rapprocher de la contre-opposition d'extrême-droite en 1826.

- Il a fait 10 interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier, puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 807/ dossier 11).

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Cf. l'ampliation des décrets de nomination aux grades successifs (musée de la Légion d'Honneur).

ROGER (François) : François **Roger** (1776-1842), appelé le **baron Roger** à titre de courtoisie.

- Fils de Didier Roger, receveur fiscal des décimes du diocèse de Langres, et de Marie Joly, il est neveu en ligne maternelle d'un avocat parisien.

- Né à Langres (Champagne) le 17 avril 1776, il suit des études à Langres, puis des études de droit à Paris, entrecoupées d'un séjour familial en prison à Langres sous la Terreur. Ayant un faible pour les chansons contre-révolutionnaires et les allusions à l'actualité politique et littéraire, il produit des comédies¹, et des opéras comiques², mais aussi un ouvrage historique consacré à la *Vie du prince Henri de Prusse, frère de Frédéric II* (1809) ; a également collaboré à la *Biographie universelle* (dir. Michaud) ; ses *Œuvres* ont été publiées par Nodier en 1834.

- Employé comme surnuméraire au ministère de l'Intérieur (1797-1799), et brièvement destitué en 1798, il est promu secrétaire du chef du contentieux à l'administration des droits réunis (impôts indirects), puis inspecteur comptable général de l'Université (1809), inspecteur général des études (février 1815), destitué pendant les Cent-Jours à cause de violents articles anti-bonapartistes parus dans *le Journal général de France* de Royer-Collard en 1814, puis rétabli en juillet 1815. Il devient ensuite un indéfectible secrétaire général des Postes (septembre 1815-août 1830) sous l'autorité des directeurs généraux des Postes successifs, remplacés quant à eux au gré des inflexions politiques.

- Il est membre du conseil général de la Haute-Marne (vers 1806), et député de la Haute-Marne au Corps législatif (février 1807-mai 1811), puis à la Chambre des députés de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu en février 1824 au collège d'arrondissement de Langres) ; nommé président de ce collège en novembre 1827, ceci ne l'empêche pas d'être battu alors, ainsi qu'en juin 1830 ; son élection en juillet 1830 par le collège de Corse³ est invalidée le 5 août par la nouvelle Chambre orléaniste.

- Opportuniste, il passe du centrisme constitutionnel en 1815 à la droite villèliste lors de son élection à la députation, puis il se montre favorable à Polignac lors du scrutin de 1830.

- Il a fait quatre interventions à la Chambre des députés.

- Chevalier d'Empire (lettres patentes, décembre 1810), et anobli à titre héréditaire (lettres patentes, juin 1822), il est en outre chevalier, puis officier (août 1827) de la Légion d'Honneur (LH 2366 / dossier 64, référence donnée sous réserve) ; membre de l'Académie française, il siège au 35^e des 40 fauteuils, depuis son élection en août 1817, jusqu'à sa mort le 1^{er} mars 1842 à Paris⁴.



François Roger

¹ *Le Dupe de soi-même* (1799), et *La Revanche* (1809)

² *Le billet de loterie* (1811) et *L'amant et le Mari* (1820)

³ Roger est élu par 20 électeurs sur 37 votants et 40 inscrits, chiffres habituels à l'île coutumière de telles parodies électives durant toute la période considérée (chiffres relevés aux Archives Nationales, en C/1192).

⁴ Roger succéda en 1817 à Suard, célèbre homme de salon au temps des Lumières, qui occupait quant à lui le fauteuil depuis 1774.

ROGER (Pierre) : Pierre Védye **Roger** (1760- ?).

- Il est fils d'un conseiller du roi, lieutenant général civil, criminel, et de police à Dourdan, avec fonctions de commissaire-enquêteur et examinateur.
- Succédant à son père dans la fonction de lieutenant de police de Dourdan en 1790, il devient sous la Révolution, président du tribunal de district, et chef de l'administration départementale de Seine-et-Oise (1795) ; il est ensuite président du tribunal de première instance d'Etampes (vers 1810-v. 1820).
- Par ailleurs, nommé maire de Dourdan (vers 1800), il siège comme député de la Seine-et-Oise du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il reste muet à la Chambre.
- Un fils, Pierre Félix Roger, né à Dourdan le 5 novembre 1798, avocat, puis juge auditeur au tribunal de première instance d'Etampes (nommé le 26 novembre 1823, installé le 6 décembre 1823)¹.

ROLLAND : Nicolas **Rolland** (1757-1838)².

- Il est né à Paris, mais d'une famille marseillaise.
- Administrateur aux vivres militaires avant 1789, il est ensuite négociant à Marseille ; il a cessé son commerce au début de la Restauration, et réside alors à Paris.
- Il siège comme député des Bouches-du-Rhône du 9 octobre 1815 à juillet 1820³ ; ne se représentant pas en novembre 1820, il quitte alors définitivement la vie politique.
- Ultra-royaliste, il est l'auteur d'un mémoire réclamant le maintien du port de Marseille comme zone franche, ce qui assure sa réélection en 1816, aux dires du préfet Christophe de Villeneuve-Bargemont⁴.
- Il a fait trois interventions à la Chambre.

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Négociant, mais pour ses menus plaisirs, comme les ancêtres de M. Jourdain, il y a de l'homme de qualité dans ses manières. Il a l'air riant, la jambe bien tournée, les joues vermeilles, le nez au vent ; sa chevelure est frisée avec soin. Il porte le diamant au doigt, les grosses breloques à la montre, et le jabot florissant » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, p. 304).

RONCHEROLLES : Anne Charles Léonor, **comte de Roncherolles** (1766-1838).

- Il est issu d'une famille de la noblesse normande, connue depuis le XI^e siècle, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1367), dont les aînés portent le titre de premier baron de Normandie ainsi que celui de marquis.
- Le célèbre chancelier René de Maupeou (1714-1792) avait épousé en 1744 Anne Marguerite Thérèse de Roncherolles (1725-1752) ; on relève aussi au XVIII^e siècle une M^{me} de Canillac, née de Roncherolles, objet de scandale à la Cour pour être devenue la maîtresse du duc de Bourbon en 1774, puis celle du comte d'Artois, futur Charles X, en 1778.
- Le député est petit-fils, en ligne maternelle, de Léonor du Bosc de Radepont, maire de Rouen de 1716 à 1719.
- Il est fils cadet de Charles Antoine Tranquille de Roncherolles (†1786), simple capitaine de cavalerie.
- Lui-même page (avril 1779), puis premier page (avril 1784) de la reine Marie-Antoinette, Charles de Roncherolles devient capitaine de cavalerie (juin 1784).

¹ Sur cette carrière, cf. aux AN le dossier matricule des magistrats BB 6*/533, registre 9, notice n° 6874.

² Souvent confondu par les dictionnaires biographiques avec un homonyme libéral sans aucun rapport, Jean-Baptiste Dominique Rolland (1753-1821), député libéral, ancien représentant de la Moselle pendant les Cent-Jours.

³ Élu d'abord candidat à la députation par l'arrondissement de Marseille en août 1815 (l'emportant au scrutin de ballottage contre Dubruel, cf. ce nom) comme en septembre 1816, puis confirmé les deux fois comme député par le collège départemental.

⁴ F¹CIII/Bouches-du-Rhône, carton 3 ; lettre de Christophe de Villeneuve-Bargemont à Lainé le 28 septembre 1816. Cf. néanmoins les deux brochures critiques de Louis Mejanelle, *Réponse à l'Opinion imprimée de M. Nicolas Rolland, député des Bouches-du-Rhône, sur la question de la franchise du port de Marseille*, Aix, impr. Mouret, 1816, 16 p. et du même, *Considérations sur la franchise du port de Marseille*, 1816, 58 p.

- Domicilié à Henqueville (Eure) au début de la Révolution, il émigre vers 1792¹, et sert dans l'armée des princes ; sa date de retour en France est inconnue.
- En 1814, il est fait colonel de cavalerie honoraire, puis maréchal de camp honoraire (nov. 1828). Vraiment riche, il paye 3170 francs de cens en 1815.
- Il est député de l'Eure du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de décembre 1820 au 16 mai 1830 (élu au collège du département).
- Membre de la « majorité de 1815 » (fraction modérée), puis villèliste et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il reste jusqu'au bout fidèle à la droite, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait dix interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (juin 1814), et de la Légion d'Honneur (sous réserve).

ROQUETTE : Anne Antoine, comte de Roquette de Buisson (1771-1847).

- Il est issu d'une famille² toulousaine, anoblée en 1466 par charge de capitoul de Toulouse, ayant donné plusieurs conseillers au parlement de Toulouse fin XV^e et XVI^e siècles, maintenue noble en 1669 pour la branche de Buisson.
- Il est fils de Jean-Louis Joseph, dit le marquis de Roquette-Buisson, qui comparait aux assemblées de la noblesse de Mirepoix en 1789, décédé le 24 octobre 1794.
- Officier-cadet avec grade de sous-lieutenant en 1788, chevalier de Malte reçu en décembre 1788, il arrive sur l'île de Malte en septembre 1790. Il reste sur l'île pendant la Révolution et y sert comme officier, promu lieutenant-colonel du régiment de chasseurs de Malte (1796).
- Rentré en France vers 1797, il se marie le 9 juillet 1798 avec Madeleine *Macrine* Françoise de Souillac (1774-1857), fille du marquis Jean Georges de Souillac (1718-1792), député de l'ordre de la noblesse à Périgueux en 1789, et de Lucrèce Pauline de Joubert (1748-1825).
- Le futur député est promu colonel d'une légion de gendarmerie en 1818.
- Membre du conseil général (1826-1831), il devient député de la Haute-Garonne de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département) ; réélu en juin 1830 par l'arrondissement de Muret, il est considéré comme démissionnaire le 25 septembre, par refus de prêter serment au régime de Juillet dans les délais impartis.
- Ami et soutien inconditionnel de Villèle, il reste jusqu'au bout fidèle à la droite ; il fait néanmoins acquitter comme juré vingt-six accusés dans un procès politique en juillet 1824 (dit « procès des transfuges »), à la surprise générale, mais il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et refuse de se rallier au nouveau régime de Juillet.
- Il reste muet à la Chambre.
- Chevalier du Lys (juillet 1814), il est autorisé à porter la croix de Malte en 1824.
- Après 1830, il dépense beaucoup en bonnes œuvres, et fonde une chapelle en l'honneur des chevaliers de Malte au grand prieuré de Toulouse.
- Il a eu deux fils : le cadet, Jean-François *Maxime* de Roquette-Buisson de Varagne (1799-1882), magistrat sous la Restauration, exerçant les fonctions de substitut près le tribunal de première instance d'Etampes (nommé le 7 avril 1824, installé le 24 avril), puis de procureur du roi près le tribunal de première instance de Saint-Gaudens (nommé le 21 novembre 1827, installé le 24 décembre), démissionnaire en 1830³, élu ensuite député légitimiste de la Haute-Garonne sous la Seconde République à l'Assemblée Législative (1849-1851), hostile au 2 décembre et à Louis-Napoléon Bonaparte, et décédé en 1882 ; d'où un petit-fils, Joseph Marie *Georges* de Roquette-Buisson (1841-1922), employé dans l'administration préfectorale (1866-1879), destitué en mars 1879 par les républicains.

¹ L'émigration est définitivement constatée le 30 juillet 1792, d'après le CD-Rom « les émigrés de la Révolution française ».

² Cf. sur cette famille, Jules Villain, *La France moderne*, t. III/1, *Haute-Garonne et Ariège*, pp. 459-473. Le député est lointainement cousin avec les Du Cheyron du Pavillon, qui donne un autre parlementaire de droite (cf. nos explications à la fiche de ce dernier *supra*, ainsi que la référence à un ouvrage de généalogie familiale commune).

³ Cf. une présentation de cette carrière judiciaire dans le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 518.

ROSNY : Jean-Baptiste Joseph **Delegorgue de Rosny** (1780-1839), altéré en **de La Gorgue de Rosny**.

- Il est issu d'une famille originaire d'Abbeville, anoblée par charge d'échevin d'Abbeville en 1534, installée ensuite dans le Boulonnais.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de François Antoine André Delegorgue de Rosny (1705-1756), major de cavalerie.
- Il est fils de François Antoine Nicolas de La Gorgue de Rosny (1732-1804), conseiller du roi, président trésorier de France au bureau des Finances d'Amiens (généralité de Picardie), ayant assisté en 1789 aux assemblées de la noblesse du Calaisis, sans doute émigré en septembre 1792¹.
- Né à Wimille (Boulonnais)² le 26 février 1780, Jean-Baptiste de Rosny est membre du conseil d'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, et député du Pas-de-Calais de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Boulogne). Il est décédé à Boulogne-sur-Mer le 12 octobre 1839.
- Villèliste en 1824-1825, il devient membre de la contre-opposition en 1826-1827.
- Il a fait cinq interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825³).
- Un fils, Louis Eugène de La Gorgue de Rosny (1807-1879), élève de l'école Polytechnique (promotion 1826), devient ensuite officier et atteint le grade de général.

ROUCHON : Jean Henri **Rouchon** (1761-1836), dit **Rouchon de Bellidentes**.

- Il est fils d'un avocat roturier du Vivarais.
- Né le 25 mai 1761 à Largentière, Jean Henri Rouchon est adjoint à l'état-major de l'armée des Pyrénées-Orientales (15 mars 1793). Puis il devient premier avocat général (nommé le 25 octobre 1815⁴, installé le 6 novembre) puis conseiller à la même cour (nommé le 8 décembre 1818, installé le 19 décembre) à la cour royale de Lyon, exerçant son poste jusqu'en 1836⁵.
- Sinon, il siège comme député de l'Ardèche au Conseil des Cinq-Cents d'octobre 1795 à avril 1798 échappant de peu comme royaliste à la proscription de Fructidor (septembre 1797) ; après dix-sept ans d'interruption, élu en août 1815, puis réélu plusieurs fois, il siège à nouveau à la Chambre des députés comme député de l'Ardèche du 9 octobre 1815 à juillet 1821.
- Ultra-royaliste sous la Restauration, il meurt à Lyon le 8 janvier 1856.
- Il a fait six interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Anobli à titre personnel (ordonnance, octobre 1814), il est chevalier de la Légion d'Honneur (vers 1815, sous réserve).

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Cet honorable député est un homme très original, nous dirons même bizarre, si nous ne craignons de sortir du respect ; ce n'est pas seulement à cause de sa tournure plus que singulière, de ses joues criblées de petite vérole, de ses yeux discors, de sa grosse lentille à la narine gauche, et de sa voix rauque. Nous avons principalement en vue son genre d'éloquence qui n'a point de modèle et qui sera probablement sans imitation » (*Biographie pittoresque des députés. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, p. 305).

¹ Un « Rosny » d'Abbeville est mentionné comme émigré dans le CD-Rom « les émigrés de la Révolution française ».

² Dans l'actuel département du Pas-de-Calais, commune située à proximité immédiate de Boulogne-sur-Mer.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°278, p. 469.

⁵ Cf. dossier matricule aux AN, cote BB 6*/529, notice n°3746.

ROUGÉ (Adrien, comte de) : *Adrien* Gabriel Victurnien, **comte de Rougé** (1782-1838).

- Il est issu en ligne paternelle d'une famille de la noblesse nantaise installée au XIV^e siècle en Anjou, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1375), la branche du député étant possessionnée en Picardie ; en ligne maternelle, il est issu de la famille des Rochechouart-Mortemart (connue depuis 980, 3^e famille noble plus ancienne de France après les Capétiens et les d'Harcourt), illustre dès le XVI^e siècle ; le titre de comte est de courtoisie.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Pierre François, marquis de Rougé (1702-1761), maréchal de camp (1748), gouverneur du fort de Givet, et de Julie de Coëtmen (1731-1761) ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Jean-Victor de Rochechouart-Mortemart (1712-1771), duc et pair de France, officier ayant grade de brigadier (1743), et de Charlotte Nathalie de Manneville (1728-1762).

- Il est fils de Bonabes Jean Catherine Alexis, marquis de Rougé (1751-1783), colonel d'infanterie, et de Victurnienne Delphine Nathalie de Rochechouart-Mortemart (1759-1828), épousée le 7 janvier 1777 à Paris.

- Il est neveu de François Pierre Olivier, comte de Rougé (1756-1816), colonel (1780), puis maréchal de camp (1791), émigré (enregistré comme tel le 18 janvier 1793)¹, promu lieutenant-général en 1816.

- Il est frère cadet du marquis *Bonabes* Louis Victurnien Alexis de Rougé (1778-1838), émigré au service de l'Autriche, ayant atteint sous la Restauration le grade de colonel (1815) puis celui de maréchal de camp (1830), pair de France du 17 août 1815 à 1832, fait marquis héréditaire en décembre 1815 et marquis-pair (ordonnance, 31 août 1817 puis lettres patentes, 22 janvier 1825²), élu secrétaire de la Chambre haute, au moins pour la session de 1824 (mars-août 1824), officier de la Légion d'Honneur (30 octobre 1827). Celui-ci ayant épousé le 17 avril 1804 Thimarette de Crussol d'Uzès (1785-1866), devient par ce mariage beau-frère d'Adrien de Crussol d'Uzès (1778-1837), député du Gard puis pair de France (cf. sa fiche).

- Orphelin de père à un an, Adrien de Rougé émigre avec sa famille et rentre sous le Consulat ; il se marie le 18 septembre 1809 à Arnouville (Seine-et-Oise) avec Caroline Jeanne Marie *Sophie* de Forbin d'Oppède (1789-1872), fille d'Ambroise Louis François Marie, marquis de Forbin-Maynier d'Oppède (1763-1809), capitaine de chasseurs, et de Marie Sophie d'Augeard de Buzancy.

- Lieutenant-colonel, Rougé sert dans un régiment de chasseurs (1814), puis dans la garde royale (1816), commandant la compagnie des gardes à pied ordinaires du roi. Propriétaire vraiment riche, il paye 3360 francs de cens en 1815.

- Membre du conseil d'arrondissement de Montdidier, puis membre du conseil général, il est député de la Somme du 10 octobre 1815 à mai 1816 - non rééligible en 1816 pour raisons d'âge, mais président néanmoins le collège électoral d'arrondissement de Montdidier, et prononçant à cette occasion un rapide discours de défense de la « Chambre introuvable » - ; à nouveau député de la Somme de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département), il est ensuite pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830. Il est mort le 16 juin 1838 à Guyancourt.

- Ultra-royaliste, puis villèliste, très proche du chef du gouvernement Villèle³, il a fait cinq interventions à la Chambre des députés (et 17 à la Chambre des pairs).

- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, 5 février 1830), il est chevalier de Saint-Louis (sous réserve), et de la Légion d'Honneur (18 mai 1820).

- Il a eu quatre enfants : un fils aîné, Félix Palamède Bonabes Victurnien de Rougé (1810-1893), marié à Lucie Marie Léonide de Tramecourt (1808-1858), nièce de Georges de Tramecourt, député de droite du Pas-de-Calais (cf. ce nom) ; un fils cadet, Armel Jean Louis Victurnien de Rougé (1813-1898), marié à Alix Louise Françoise Budes de Guébriant (1818-1898), nièce de Sylvestre Louis Ange Spiridion Budes, comte de Guébriant (1779-1845), pair de France de droite de 1827 à 1830 ; une fille aînée, Marie de Rougé (1816-1860), mariée à Léonce de Perrien de Crénan, fils cadet du comte

¹ D'après le CD-Rom « les émigrés de la Révolution française ».

² *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 4, 1^{er} semestre 1826, n°74, extrait des registres de la commission du sceau, pp. 64-65. Le majorat de Bonabes de Rougé repose sur des biens situés à Moreuil, près de Montdidier (Somme), composés d'un château et de son domaine, d'une briquetterie et d'un four à chaux, ainsi que de plusieurs bois, pour un revenu net total de 24000 francs.

³ Adrien de Rougé lui assure la maîtrise de l'association secrète des Chevaliers de la Foi et de sa « bannière parlementaire » d'environ 100 à 120 membres dans la « Chambre retrouvée » de mars 1824, jusqu'à la dissolution de la structure fin 1825.

Charles de Perrien-Crénan (1764-1832), député ultra-royaliste du Morbihan à la « Chambre introuvable » ; enfin, une fille cadette, *Delphine* Céleste Marie de Rougé (1820-1852), mariée le 25 mai 1842 avec César Armand Anatole de La Panouse (1809-1879), fils du parlementaire de droite Alexandre César de La Panouse, député de la Seine puis pair de France (cf. ce nom).

- Une nièce (fille de son frère Bonabes), Marie-Thérèse de Rougé (1817-1841), filleule de Madame S.A.R la duchesse d'Angoulême, morte ensuite à 24 ans¹.

- Un cousin issu de germain, Olivier Charles Camille Emmanuel, vicomte de Rougé (1811-1872), égyptologue de renom, professeur au collège de France (1860-1872), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres depuis 1853 (où il succède à Jean-Marie Pardessus, cf. ce nom).

Témoignages :

- Ferdinand de Bertier : « M. de Villèle conserva par M. de Rougé, membre du corps législatif, une autorité absolue sur la bannière de la Chambre. [...] J'ai toujours cru aux bonnes intentions de M. de Rougé : ses sentiments religieux et politiques m'en étaient un garant. Cependant la satisfaction d'avoir une action personnelle dans les affaires publiques et surtout dans les nominations aux places n'était pas, je crois, sans influence sur sa conduite. Ce fut lui entr'autres (sic) qui fut chargé de présenter la liste de la grande fournée de Pairs s'élevant, je crois, à 96², nommés par M. de Villèle qui, je dois l'ajouter, ne présentait en général que des noms honorables. M. de Rougé s'était fait comprendre dans cette liste, quoique son frère aîné eût déjà la Pairie » (*Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, pp. 222 et 228-229).

- M^{me} de Chateaubriand : « Un des affidés les plus souples et les plus exacts [de Villèle] » (*Cahiers de Madame de Chateaubriand, Cahier vert*, rééd. J.-P. Clément, 1990, p. 115).

ROUILLÉ de FONTAINE : Basile Gabriel Michel **Rouillé de Fontaine** (1773-1859).

- Il est issu d'une très riche famille de la noblesse d'origine normande, possessionnée en Ile de France, Champagne, Touraine et Picardie, anoblíe par charge de secrétaire du roi en 1672, ayant fourni des conseillers au parlement de Paris, des contrôleurs généraux des Postes, des maîtres des requêtes et conseillers d'État, ainsi qu'un ministre, Antoine Louis Rouillé (1689-1761), ministre de la Marine (1749), et des Affaires Etrangères (1754-1757), cousin germain du grand-père du député³.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Michel Rouillé de Fontaine, conseiller du roi, contrôleur général des Postes, et d'Angélique Élisabeth Sérille ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Pierre Nicolas Caulet d'Hauteville et de Gabrielle Paillet des Brugnières.

- Il est fils d'Alexandre Jean-Baptiste Rouillé de Fontaine, mestre de camp de cavalerie et maréchal général des logis, qui comparait aux assemblées de la noblesse de Vitry-le-François en 178, et de Sophie Caulet d'Hauteville, épousée le 2 décembre 1772.

- Il a épousé Marie Louise *Emilie* Robert de Lierville, fille de Louis Nicolas Robert de Lierville et de Marie Estienne Sophie Ysabeau de Montval.

- Membre du conseil d'arrondissement de Montdidier dès l'Empire, depuis juillet 1811⁴, puis membre du conseil général, il siège en outre comme député de la Somme de décembre 1820 à octobre 1837 (toujours élu au même collège d'arrondissement, situé à Roye en 1824 et 1827, déplacé à Montdidier en 1830, 1831 et 1834) ; il est élu secrétaire de la Chambre des députés pour les sessions de 1828 à 1830 (février 1828 à mars 1830) ; enfin, il est pair de France d'octobre 1837 au 24 février 1848.

- Membre du centre droit constitutionnel avant son élection, puis de la fraction modérée de la droite villèliste en 1820-1824, il rejoint l'opposition royaliste en 1825, puis la « défection » en 1828 ; favorable à Martignac en 1828-1829, il vote pour l'adresse des 221 en mars 1830, et se rallie à la Monarchie de Juillet.

- Il a fait 19 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur.

¹ *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, nécrologe 1841-1842, p. 329, décès du 6 août 1841.

² Ils sont 76 en réalité : Ferdinand de Bertier grossit volontairement le trait.

³ Noter que les Rouillé d'Orfeuil forment un rameau distinct, issus de la même famille.

⁴ Liste de nomination par Napoléon du 11 juillet 1811, conservée aux Archives nationales, cote F¹BI/229/1.

ROUSSIN : Jean-François **Roussin** (1765-1844).

- Il est issu d'une famille bourgeoise originaire de la région de Vire (Normandie), installée à Rennes (Bretagne) au milieu du XVIII^e siècle.
- Il est fils de Luc Roussin, docteur en médecine à Rennes, et de Marie Loysel de La Quinière.
- Né à Rennes le 6 mars 1765, il a épousé le 29 mai 1794 à Plomelin, près de Quimper (Finistère), Anne Le Bouteiller, châtelaine de Keraval.
- Jean-François Roussin est receveur de l'Enregistrement et des Domaines à Quimper.
- Membre du conseil général du Finistère, il est secrétaire du bureau électoral du collège du département en août 1815, puis député du Finistère de novembre 1816 à mai 1818 (élu candidat à la députation par le collège d'arrondissement de Quimper, puis député au collège de départemental) ; très sèchement battu lors des élections d'octobre 1818 avec seulement sept suffrages sur son nom, il met un terme définitif à sa courte carrière politique.
- Appartenant, soit à la droite ultra-royaliste, soit au centre droit (les sources sont confuses), il est décédé le 28 juin 1844 à Plomelin.
- Un fils, Victor Roussin (1812-1903), avocat, peintre local, membre du conseil général du Finistère.

de ROUX : Pierre Honoré Marie **de Roux** (1774-1843).

- Il est issu en ligne paternelle d'une famille d'armateurs originaires d'Italie, cités depuis l'an 1000, installée depuis longtemps à Marseille, ayant fourni à la ville portuaire des consuls et des échevins depuis le début du XVI^e siècle, anoblis depuis 1772 par lettres patentes ; par sa mère, née de Boyer d'Eguilles, il est issu d'une branche cadette de la grande famille marseillaise des Boyer, anoblis au début du XVI^e siècle, ayant donné des conseillers et même des présidents à mortier au parlement de Provence, et aussi, en la personne de Jean-Baptiste Boyer d'Eguilles, un chambellan et directeur d'Académie du roi de Prusse Frédéric II, disgracié par le monarque peu fidèle dans ses amitiés, comme chacun sait.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Pierre-Honoré de Roux (1695-1774), premier échevin de Marseille (1755), anobli en 1772, pour services rendus lors de la peste de Marseille (1720) puis lors de l'expédition anglaise de 1756, comparaisant aux assemblées de la noblesse de Marseille en 1789, et de Marie Anne Boyer d'Eguilles (1706-1789).
- Il est fils de Jean-Baptiste Ignace de Roux (1735-1800), négociant associé avec ses trois frères dans la maison « Roux frères », et de Marie Françoise Guien (1740-1793), épousée le 18 février 1772 à Marseille ; deux de ses oncles paternels, outre leurs métiers de négociants, sont également directeurs des hospices de Marseille pendant la Révolution et l'Empire, l'un deux, François Marie de Roux (1741-1828), a été conseiller municipal de Marseille.
- Après des études au collège Belsunce des Jésuites de Marseille, Pierre Honoré de Roux reprend l'affaire familiale de négoce marseillais. Il est membre de la chambre de commerce (1814-1832) et du conseil d'administration des hospices de Marseille, mais aussi à l'échelle nationale, membre du Conseil général du Commerce (1824-1830). Ses affaires l'ont enrichi, au point qu'il est le Marseillais le plus imposé en 1835 (payant 4289 francs de contributions censitaires).
- Il a épousé en premières noces Marie Antoinette Honorine Boissier, et en secondes noces sa propre cousine germaine Anne Marie Catherine Sophie de Roux, fille de Thomas Boniface de Roux (1745-1813), frère du député, et de Marie Anne Negrel de Roquevaire.
- Membre du conseil général des Bouches-du-Rhône (1809-1830), et conseiller municipal de Marseille depuis février 1815¹, il siège comme député des Bouches-du-Rhône de décembre 1820 au 16 mai 1830 (trois fois élu, toujours très largement, au collège du département, avec la qualité de vice-président du collège pour les élections de février 1824. Encore brillamment réélu en juillet 1830 (même collège), son élection est invalidée le 17 août par la nouvelle Chambre orléaniste.
- Villèliste, puis fidèle jusqu'au bout à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait 18 interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier (mai 1821), puis officier (19 mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 2413/dossier 17).

¹ Nommé par ordonnance royale, lors du renouvellement complet du conseil municipal à cette date. Cf. Archives municipales de Marseille, procès-verbaux de délibérations du conseil municipal, 18 février 1815, cote 1D/40, p. 467 (d'après inventaire consulté à la bibliothèque de l'École Normale Supérieure).

- Parmi ses six enfants, une fille issue d'un second mariage, Marie Françoise Anastasie, dite Fanny de Roux (1807-1859), mariée le 2 août 1826 à Paris avec Baptiste Victor *Alexis* Legrand (1791-1848), polytechnicien (promotion 1809), conseiller d'État, député de la Manche (1834-1847), sous-secrétaire d'État aux Travaux Publics (1839-1847).

ROUX-LABORIE : Antoine Athanase **Roux de Laborie** (1769-1842), dit Roux-Laborie.

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

ROYER : Pierre Marie **Royer** (1756-1821).

- Né le 1^{er} juin 1756 à Montmorot (Franche-Comté, près de Besançon), il est fils d'un receveur des salines de cette ville.

- Reçu avocat au parlement de Dijon (Bourgogne), il est ensuite receveur des tabacs à Châlons-sur-Saône.

- Membre du conseil général de Saône-et-Loire (1800-1804), puis député de Saône-et-Loire du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, il est maire à plusieurs reprises de Chalon-sur-Saône, du 24 janvier 1805 au 12 mars 1815, puis du 7 août au 14 octobre 1815, enfin du 8 mai 1816 au 1^{er} juin 1819.

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il reste muet à la Chambre.

- Chevalier de la Légion d'Honneur (1815), il meurt le 10 août 1821 à Vichy (Allier).

RUINART de BRIMONT : François Jean *Irénée* **Ruinart** (1770-1850), puis **Ruinart de Brimont** depuis 1817, et enfin **vicomte Ruinart de Brimont** depuis 1825.

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie ancienne de Reims, connue depuis le milieu du XVII^e siècle, anoblée en 1777 avant la confirmation de 1817.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle de Nicolas Ruinart (1697-1769), marchand bourgeois de Reims, et de Marie Saubinet (1697-1766) ; en ligne paternelle, il est petit-fils de Nicolas Tronsson (né en 1708), marchand bourgeois de Reims, et de Marie Magdeleine Sutaine.

- Son père, Claude Ruinart de Brimont (1731-1798), directeur de la « maison Ruinart » de vins de Champagne depuis 1769, achète un office d'avocat, devient échevin de Reims, puis contrôleur des guerres et conseiller-secrétaire du roi en juin 1777 ; sa mère, Héloïse Françoise Tronsson du Coudray (1741-1825), a été épousée le 6 mars 1764.

- Lui-même négociant en champagne à Reims, Irénée Ruinart de Brimont épouse le 17 novembre 1790 Marie Élisabeth *Brigitte* O'Garvey d'Aughnaghonn (1770-1835), fille de Robert O'Garvey d'Aughnaghonn, négociant de Rouen d'origine irlandaise, et de Marie Plowden.

- Membre du conseil général de la Marne, il est nommé président du collège électoral d'arrondissement de Reims (Marne) le 26 juillet 1815¹ pour les élections d'août 1815, mais n'est pas élu à cette date député par le collège de département ; il a davantage de succès un an plus tard, et devient député de la Marne de novembre 1816 à juillet 1821, et de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu en février 1824 par l'arrondissement de Reims). Maire de Reims de 1821 à 1827, il est réélu député de la Marne en juillet 1830 au collège du département, mais démissionne dès le 12 août, par légitimisme.

- Membre du centre droit, il s'intègre à la majorité villèliste et à la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi en 1824-1827, et refuse ensuite le ralliement au régime de Juillet.

- Il a fait 29 interventions à la Chambre des députés.

- Maintenu noble à titre héréditaire (lettres patentes, juin 1817), il est fait vicomte à titre personnel (lettres patentes, juillet 1825), puis héréditaire (l. p., mars 1827) ; il est en outre chevalier, puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur, et gentilhomme honoraire de la chambre du roi (vers 1827).

- Un fils, *Edmond* Jacques Ruinart de Brimont (1795-1856), épouse le 21 mai 1822 Félicité Delalot (1803-1856), fille de Charles François Louis Delalot, important député d'extrême-droite (cf. ce nom).

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Quoique appartenant au même crû [champenois] que M. Royer-Collard, M. Ruinart diffère de son collègue en beaucoup de points. [...] Elle a donné à l'un, [Royer-Collard], des capacités de premier ordre, un assez gros ventre, une large poitrine, une tête ample et un nez prédominant ; et elle a taillé l'autre sur de petites dimensions, tant en longueur et en largeur qu'en profondeur. On dirait que le premier a été

¹ Cf. *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 55.

fait aux dépens du second » (*Biographie pittoresque des députés de France. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 313-314).

SAINT-ALBIN : Joseph Louis **Michel** (1784-1858), puis **Michel de Saint-Albin** depuis 1817 (ordonnance royale), et **baron de Saint-Albin** depuis 1830¹.

- Il est issu d'une famille du Comtat-Venaissin, anoblie en 1778 par charge (cf. *infra*) ; le député était quant à lui natif de Lyon.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un entrepreneur général des fournitures de sel de la Méditerranée, anobli en 1778 comme secrétaire du roi.

- Il est fils d'un directeur des fournitures de sel de la Méditerranée, devenu recteur de l'hôpital de la charité de Lyon, et guillotiné à Lyon en 1794.

- Il a épousé la fille du baron d'Haussez, député puis ministre de la Marine en 1829-1830 (cf. la fiche de ce dernier dans la partie du guide consacrée aux ministres), Saint-Albin ayant obtenu la transmissibilité de tous les titres de son beau-père (lettres patentes, novembre 1829).

- Receveur général des finances du département des Landes (1816-1818), de la Vendée (1818-1820), puis de la Moselle (1820-1830), il devient banquier sous la monarchie de Juillet.

- Il siège comme député de la Moselle de février 1828 au 16 mai 1830 (élu à l'arrondissement de Sarreguemines), tout en étant nommé membre du conseil général de la Moselle en septembre 1828.

- Membre de la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il a fait cinq interventions à la Chambre.

- Baron héréditaire (lettres patentes, mai 1830), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (22 mai 1825²).

SAINT-CHAMANS : *Auguste* Louis Philippe, **vicomte de Saint-Chamans** (1777-1860).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Limousin, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1518), ayant relevé le nom d'une famille éteinte plus ancienne.

- Il est le fils aîné de Joseph Louis de Saint-Chamans (1747-1785), page de la petite Écurie du roi, puis officier d'infanterie ayant atteint le grade de brigadier en 1784, et de Céleste Augustine Françoise Pinel du Manoir (1758-1831).

- Il a pour frère le marquis Louis Marie *Joseph* de Saint-Chamans (1779-1824), auditeur au conseil d'État (19 janvier 1810³-31 mars 1814), puis préfet du Vaucluse (12 juillet 1815⁴-février 1817), appliquant en septembre 1816 les directives ministérielles hostiles aux ultras, ce qui explique sa promotion comme préfet de la Haute-Garonne (février 1817-novembre 1823, dossier F¹BI 173/2). Totalement rallié à la droite, Joseph de Saint-Chamans est remplacé le 13 novembre 1823, à la suite d'une blessure très grave et finalement mortelle résultant d'une chute lors de ces fonctions ; il est dédommagé de cette éviction par une pension de retraite annuelle et viagère de 5000 francs⁵, qu'il perçoit quelques mois jusqu'à son décès le 27 octobre 1824.

- Il est également frère du comte *Alfred* Armand Robert de Saint-Chamans (1781-1848), colonel de chasseurs (1801), donataire d'Empire d'une rente annuelle de 2000 francs (décret, mars 1808), chevalier d'Empire (lettres patentes, février 1809) puis baron d'Empire (lettres patentes, septembre 1813), promu maréchal de camp (septembre 1815), fait commandeur (29 juillet 1814) puis grand-officier (21 août 1823) de la Légion d'Honneur, commandant le régiment des chasseurs de la Garde royale, mis à la réforme en septembre 1830, auteur de *Mémoires* posthumes.

- Publiciste contre-révolutionnaire et royaliste prolifique, il est emprisonné pendant la Terreur. Il épouse le 16 juillet 1802 à Coudreaux (Eure-et-Loir) Thérèse Alexandrine Zoé du Bouexic (1783-1877), fille de Joseph Augustin du Bouexic de Pinieux (1741-1799), capitaine signataire en 1788 la protestation de la noblesse bretonne contre le doublement du tiers-état, et de Nicole Pélagie du Chastel (†1807). Par ce mariage, Saint-Chamans devient le beau-frère de son futur collègue parlementaire

¹ Sur le député, cf. la courte notice récapitulative de Pierre-François Pinaud, *Les receveurs généraux des Finances 1790-1865*, Genève, Droz, 1990, p. 174.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Cf. Drago, Imbert, Tulard (dir.), *Dictionnaire biographique des membres du conseil d'État*, p. 115.

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°11, p. 24.

⁵ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°658 bis, pp. 3-4. L'ordonnance, promulguée le 4 février 1824, est rétroactive au 13 novembre 1823, date de la cessation de fonctions ; elle rapporte l'accident subi par le préfet.

Charles Auguste de Pinieux (1779-1851, cf. sa fiche).

- Sous la Restauration, Saint-Chamans publie de très nombreuses brochures politiques¹, un « roman politique » intitulé *Raoul de Valmire ou six mois de 1816* (1816), et aussi un essai de critique littéraire, intitulé *l'Anti-romantique, ou Examen de quelques ouvrages nouveaux* (1816).

- Il refuse d'être chambellan de Bonaparte sous l'Empire² ; sous la Restauration, il est maître des requêtes au conseil d'État en service ordinaire du 19 avril 1817 au 23 mai 1827 (siège au comité de la Guerre en d'avril 1817 à décembre 1818, puis au comité de l'Intérieur et du Commerce de janvier 1819 à décembre 1822, puis au comité des Finances de janvier 1823 à mai 1827), puis conseiller d'État en service ordinaire du 23 mai 1827 au 20 août 1830 (siège au comité du Contentieux).

- Nommé président du collège électoral d'arrondissement d'Épernay (Marne) le 26 juillet 1815³ pour les élections d'août 1815, il n'est pas élu député ensuite au collège de département ; ce n'est que près de dix ans plus tard qu'il devient député de la Marne de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département). Orateur assez influent à la « Chambre retrouvée », il s'implique lors du débat sur le projet de loi d'indemnisation des émigrés (loi dit « du milliard »). Il se met notamment en avant par un discours particulièrement méprisant sur les commerçants, qualifiés d'épiciers⁴.

- Villèliste, il devient après sa mandature parlementaire l'un des publicistes majeurs de la droite, hostile en particulier à la politique conciliatrice de Martignac⁵.

- Il a fait 36 interventions à la Chambre.

- Il a été chevalier (30 avril 1821⁶), puis officier (vers 1825) de la Légion d'Honneur.

SAINT-CRICQ : Pierre Laurent Barthélemy François Charles de **Saint-Cricq** (1772-1844), **comte de Saint-Cricq** depuis 1814.

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

SAINTE-ALDEGONDE (Charles de) : Charles Séraphin Joseph **Genech, comte de Sainte-Aldegonde** (1765-1822).

- Il est issu d'une famille de la noblesse d'Artois, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1298), passée au service de Charles Quint, dotée des titres de comte du Saint-Empire depuis 1605 et de chevalier de la Toison d'Or, admise aux États de la noblesse d'Artois en 1732 et 1747.

- Il est frère cadet de Pierre François Balthazar Genech, comte de Sainte-Aldegonde (1756-1838),

¹ Il faut citer l'*Examen des fautes du dernier gouvernement*, Paris, 29 avril 1815, qui critique la manière dont a été conduite la première Restauration (fut l'objet d'une rééd. augmentée) ; *Revue de la session de 1817* ; *Sur le budget de 1818* ; *De la loi des élections* [1819], qui réclamait comme tous les ultras une modification du code électoral ; *Du système d'impôt fondé sur les principes de l'économie politique*, 1820 ; *De la popularité*, 1821 ; *Nouvel essai sur la richesse des nations*, 1824 ; *Du croque-mitaine de M. le comte de Montlosier, de M. de Pradt et bien d'autres*, Paris, Dentu, juillet 1826, répondant principalement au *Mémoire à Consulter* ; *De l'état des partis dans les Chambres, et des alliances possibles entre eux*, Paris, Dentu, 1828, qui stigmatisait la politique d'équilibre du gouvernement Martignac, et réclamait une union de toute la droite et du centre droit ; *Aux hommes de bonne foi, sur les questions politiques de 1830* ; *Des causes et des résultats de la révolution de 1830*, Paris, Dentu, 1832. Bien après, il rédigea en juin 1848 des *Observations sur les bases de la Constitution*, ainsi qu'en 1852, un *Traité d'économie politique* (Paris, Dentu et Ledoyen, 3 vol.).

² Contrairement à Kergariou et Just de Noailles, futurs collègues députés de droite sous la Restauration, qui ont accepté cette charge (cf. ces noms) ; notons que son frère le plus jeune, qui a eu moins de scrupules, en tire avantage en terme de carrière et de décoration, jusques et y compris sous la Restauration, beaucoup mieux que notre député vertueux.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 55.

⁴ Cf. à ce sujet, dans les *Œuvres diverses* de Balzac (coll. la Pléiade, vol. 2), p. 1530, la 4^e note érudite d'analyse de la page 724 : il y est évoqué un article du 13 mai 1830 de *la Silhouette*, renvoyant à une caricature politique du moment sur l'arrogance politique. Le journaliste commentait la caricature par la phrase : « C'est M. de Corbière parlant à un homme de lettres, ou M. de Saint-Chamans à un épicier ! C'est la morgue personnifiée ».

⁵ Cf. sa brochure *De l'état des partis dans la Chambre et des alliances possibles entre eux*, Paris, 1828, 243 p., et notamment les pp. 40-41. Il y récuse vigoureusement toute possibilité d'union des centres, en raison de la division bipolaire qui reste à ses yeux essentielle et insurmontable : « des deux partis, l'un défend les idées favorables à la monarchie, appuyée sur l'aristocratie, l'autre les idées favorables à la démocratie [...] l'alliance entre le centre droit et le centre gauche est impossible, et il y a plus loin de l'homme le plus modéré du centre droit à l'homme le plus modéré du centre gauche, que de l'un ou de l'autre à l'homme le plus vif de son parti » (Saint-Chamans, *op. cit.*, pp. 40-41).

⁶ Cf. l'ampliation du décret de nomination à ce grade (musée de la Légion d'Honneur).

colonel de cavalerie (1788), élu député de la noblesse aux États Généraux puis député de droite à la Constituante en 1789-1791, aide de camp du futur Louis XVIII de 1793 à 1800, maréchal de camp (octobre 1814) puis lieutenant-général honoraire (février 1815), nommé candidat à la députation par le collège d'Avesnes (Nord) en août 1815, mais battu quelques jours après au collège départemental du Nord, qu'il préside treize ans après, à l'occasion d'une élection partielle, en avril 1828, sans se porter candidat ; chevalier, puis commandeur (29 octobre 1826) de Saint-Louis.

- Il est également frère cadet d'*Alexandre* Louis Joseph Genech, comte de Sainte-Aldegonde (1760-1844), officier de cavalerie, ayant servi dans l'armée de Condé, promu maréchal de camp (août 1814) puis lieutenant-général (31 octobre 1815), membre du conseil général de l'Aisne, pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830.

- Enfin, il est frère du benjamin de la fratrie, Louis Genech de Sainte-Aldegonde, chambellan de l'empereur Joseph II, puis général-major aux Pays-Bas.

- Par son mariage, il est gendre du duc Alexandre d'Aumont (1736-1814), lieutenant-général (1784), et premier gentilhomme de la chambre du roi (1814).

- Né à Lille, il est enseigne aux Gardes françaises (1780), puis sous-aide major, avec rang de lieutenant-colonel d'infanterie (juillet 1789).

- Émigré de 1792 à 1800 environ avec sa famille, il sert dans l'armée des princes (1792-1796).

- Il est fait maréchal de camp honoraire (février 1815), et nommé inspecteur des gardes nationales du Nord (1815-vers 1820). Par ailleurs, propriétaire vraiment très riche, il paye 5243 francs de cens en 1815, soit plus de cinq fois le seuil d'éligibilité.

- Il siège comme député de l'Aisne du 9 octobre 1815 au 16 mai 1818.

- Ultra-royaliste, il a fait 82 interventions à la Chambre.

SAINTE-MARIE : *Louis Marie Rapine du Noset de Sainte-Marie* (1774-1841).

- Il est issu d'une famille de la noblesse nivernaise, connue depuis le XVe siècle, peut-être anoblée par charge de conseiller à la chambre des Comptes de Nevers au XVII^e siècle, en tout cas maintenue noble à deux reprises en 1671 et 1701.

- Il comparait avec son père, aux assemblées de la noblesse à Nevers en 1789.

- Émigré, il sert dans l'armée des princes. Se livrant peut-être au négoce (cf. témoignage *infra*), il sert comme officier à la maison du roi sous la première Restauration en 1814-1815 (dans la compagnie de Gramont).

- Il siège comme député de la Nièvre de janvier 1823 au 16 mai 1830 (élu au collège du département).

- Villèliste, puis membre de l'opposition royaliste en 1825-1827, il se montre favorable à Martignac en 1828-1829 ; rallié à nouveau à la droite en 1830, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il a fait 27 interventions à la Chambre.

- Il était chevalier de Saint-Louis (juillet 1814). Il est mort le 22 septembre 1841¹.

- Un petit-fils, Henri-Louis de Sainte-Marie (1843- ?), sous-préfet (1873) puis secrétaire général de préfecture (1873-décembre 1877) sous la « République des ducs ».

Témoignage :

- Alexis Lagarde : « Ce député s'appelait *Rapine*, tant qu'il était homme d'affaires. On prétend que M. de Sainte-Marie, ci-devant *Rapine*, n'est ni tout à fait indépendant ni tout à fait ministériel » (*Nouvelle biographie pittoresque des députés de la Chambre septennale*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, p. 141).

SAINTE-MAURE : *André, vicomte de Sainte-Maure-Montausier* (1775-1850).

- Il est issu d'une famille noble originaire de Touraine, connue depuis 1185, installée pour une de ses branches en Champagne, d'extraction simple pour la branche dont relève le député (avec une filiation suivie depuis 1509) ; un rameau, éteint, avait été créé « duc et pair » de 1665 à 1690 ; le titre de vicomte est de courtoisie.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un simple cornette de marine ; en ligne maternelle, il est petit-fils d'André Jean Sauvage, grand audencier de France².

¹ *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, nécrologe 1841-1842, p. 330.

² Il y avait sous l'Ancien régime deux grands-audenciers, collaborateurs du Chancelier de France, chargés de lui faire des rapports sur des sujets aussi divers que les demandes d'anoblissements ou les recours en grâce.

- Fils cadet d'un mousquetaire, devenu capitaine de cavalerie, il est aussi le frère de Louis Auguste Marie César de Sainte-Maure, comte de Montausier (1774-1834), sous-lieutenant des cheveau-légers de la garde royale (1814, rang de lieutenant-colonel), pair de France d'août 1815 à août 1830, avec rang de comte-pair (août 1817), siégeant à droite, démissionnaire de la pairie en 1830 par légitimisme.
- Après une longue émigration de 1791 à 1814, André de Sainte-Maure est chef d'escadron sous la Restauration.
- Il est membre du conseil général, et député de la Haute-Marne de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département), puis pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830.
- Villèliste, puis pair de droite, il a fait deux interventions à la Chambre des députés (et aucune à la Chambre des pairs).
- Baron-pair (ordonnance, 5 novembre 1827), il est aussi chevalier de Saint-Louis (novembre 1814), et de la Légion d'Honneur (19 mai 1825¹).

SAINT-GEORGE : Jean-René Louis Harscouët, comte de Saint-George (1781-1867)².

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, connue depuis 1237, d'extraction chevaleresque, ayant fait montre de noblesse (1375-1382), maintenue noble en 1669, et ayant pour devise familiale, en breton : « Enor ha frangquiz » (honneur et franchise) ; le titre de comte est de courtoisie.
- Il est fils de Louis Joseph Harscouët (1755-1830), dit le comte de Saint-George, emprisonné sous la Terreur et condamné à mort, évadé de la prison de Vannes la veille de son exécution.
- Né sur les côtes du golfe de Saint-Malo à Tréveneuc (Bretagne)³, Jean-René Harscouët de Saint-George est commandant des gardes nationales de l'arrondissement de Lorient (1817) ; il décline à la fin des années 1820 une place de préfet que lui proposait Charles X.
- Membre du conseil général du Morbihan depuis 1820, il est député du Morbihan de février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département) ; il est réélu en juillet 1830 (même collège) mais démissionnaire le 25 août, par légitimisme. Sous la monarchie de Juillet, il continue à siéger au conseil général du Morbihan ; il est réélu en avril 1848, et siège de mai 1848 à mai 1849 comme représentant du Morbihan à la Constituante.
- Élu comme membre de l'opposition royaliste, il se montre favorable à Martignac en 1828-1829 ; rejoignant à nouveau la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, puis refuse de se rallier au régime de Juillet ; sous la seconde République, il siège comme monarchiste.
- Il a fait 11 interventions à la Chambre.
- Baron d'Empire (décret, janvier 1814), il est en outre chevalier de Saint-Louis, et chevalier de la Légion d'Honneur (promotion du 11 juillet 1829⁴, LH 1269/ dossier 86).
- Un fils, Paul-René Harscouët de Saint-George (1807-1870), s'est engagé comme volontaire en juin 1848 dans la garde nationale parisienne (pour écraser la révolte ouvrière), puis, sous la seconde République, député légitimiste du Morbihan à l'Assemblée législative (1849-1851), siégeant à l'extrême-droite, et opposé à Louis-Napoléon Bonaparte ; trois descendants ont été maires de Pluvigner (Morbihan) en 1871-1878, 1882-1890, 1890-1904, 1908-1944, et encore 1945-1947.

SAINT-GÉRY : Jean-Jacques Augustin de Rey, marquis de Saint-Géry (1771-1847).

- Il est issu d'une famille du Haut-Languedoc, anoblée en 1618 par charge de capitoul de Toulouse, exercée à nouveau en 1691, la famille donnant ensuite au XVIII^e siècle des conseillers au parlement de Toulouse.
- Il est le fils de Mary O'Kelly Farell, Irlandaise réfugiée en France, décédée le 20 janvier 1841⁵, et de Clément Jean Augustin de Rey de Saint-Géry (1730-1794), conseiller au parlement de Toulouse de 1749 à 1790, incarcéré sous la Terreur à Toulouse depuis le 17 mars 1794, transféré à Paris et finalement condamné à mort « *comme brigand de la Vendée, le 18 messidor an 2 [6 juillet 1794], par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ennemi du peuple, en prenant part à la coalition des*

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Sur lui, cf. en plus des sources habituelles, Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, 1^{er} supplément, p. 940, colonne 2.

³ Soit dans l'actuel département des Côtes-du-Nord, entre Saint-Brieuc et Paimpol.

⁴ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁵ Cf. *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, nécrologe 1841-1842, p. 324.

parlements notamment aux arrêtés et délibérations prises par le parlement de Toulouse, le 25 et 27 7^{bre} 1790 », aussitôt guillotiné place du Trône, et inhumé au cimetière de Picpus.

- Sa tante paternelle Marie *Christine* de Rey de Saint-Géry a épousé Joseph de Reynal de Montamat (né en 1724), lui aussi conseiller au parlement de Toulouse ; ceux-ci ont eu une fille, Catherine Rosalie de Reynal (1766-1843), elle-même mère de Guillaume-Isidore de Montbel (1787-1861), maire de Toulouse, député de la Haute-Garonne et ministre sous la Restauration (cf. sa fiche), qui se trouve donc être le cousin issu de germain du député.

- Par le mariage en 1799 de sa sœur Marie Rey de Saint-Géry (1770-1854), il est le beau-frère de son collègue Castelbajac, important député ultra-royaliste du Gers puis de la Haute-Garonne (cf. sa fiche).

- Par son propre mariage avec Christine de Mac Carthy († après 1847), il est également le beau-frère du comte Robert de Mac Carthy (1770-1827), député ultra-royaliste de la Drôme (cf. sa fiche), et du célèbre prédicateur parisien Nicolas de Mac Carthy (1769-1833).

- Né à Toulouse le 29 août 1771, Saint-Géry émigre classiquement de 1792 à 1800 environ. Revenu en France, il fréquente dès la fin de l'Empire l'antenne toulousaine des « Chevaliers de la Foi ». Sous la Restauration, il est nommé conseiller d'État (de 1824 à 1830 environ) ; vraiment riche, il paye 4250 francs de cens dès 1815.

- Maire de Castres sous l'Empire, il est ensuite membre du conseil général, et député du Tarn du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département), battu à cette date par le dissident Lastours (cf. ce nom) ; réélu en juillet 1830 (au collège du département, qu'il préside), il démissionne dès le 13 août, par légitimisme. Il meurt bien plus tard au château de Saint-Géry, à Rabastens (Tarn), le 13 septembre 1847¹.

- Ultra-royaliste, il produit fin 1815 un discours remarqué pour son éloge de la décentralisation et de la magistrature d'Ancien régime² ; puis villèliste, et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il reste fidèle à la droite en 1830, et refuse le ralliement au nouveau régime de Juillet ; il avait obtenu en 1826 le grade de « préfet » à la tête de la Congrégation du Père Ronsin.

- Il a fait 25 interventions à la Chambre.

- Chevalier de la Légion d'Honneur, il a eu une fille unique issue de son mariage évoqué *supra*.

SAINT-LÉGIER : *Auguste René Elie, comte de Saint-Léger* (1782-1852).

- Il est issu d'une famille noble, originaire de Bourgogne et connue depuis le XII^e siècle, installée pour une de ses branches en Saintonge depuis 1400 environ, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1454), maintenue noble à trois reprises en 1667, 1699, et 1715 ; le titre de comte est un titre officiel, obtenu vers 1750.

- Il est fils et petit-fils de nobles comparaisant aux assemblées de la noblesse de Saintes en 1789, -son père revenant d'un voyage à la Martinique, où il faisait des affaires commerciales.

- Lieutenant de louveterie, il est membre du conseil général, et député de la Charente-Inférieure de mars 1824 au 16 mai 1830 (élu à l'arrondissement de Jonzac).

- Membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il oscille entre la mouvance villèliste et la contre-opposition³, puis se montre favorable à Martignac en 1828 ; rejoignant à nouveau la droite en 1829-1830, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il reste muet à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825⁴).

SAINT-LUC : *Athanase Marie Stanislas François-de-Sales Conen, comte de Saint-Luc* (1769-1844).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, originaire de Saint-Brieuc⁵, connue depuis le XIII^e siècle, d'extraction ancienne (filiation suivie depuis 1422), et maintenue noble en 1513 et 1669.

- Il est le fils cadet de Gilles René Conen de Saint-Luc (1721-1794), né à Rennes, avocat, puis conseiller (1744) au parlement de Bretagne, reçu avec dispense d'âge, favorable au gouvernement

¹ A.D. du Tarn, cote 4^E 2200/3005, décès de l'année 1847, p. 25, acte n° 95, registres numérisés sur Internet.

² *Archives parlementaires*, 2^e série, vol. 15, p. 304, discours du 24 novembre 1815 sur la transformation de la Cour des comptes ; l'effet du discours est rapporté par Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 4, pp. 220-221.

³ N'obtient pas la présidence du collège électoral, pas plus en 1824 qu'en 1827.

⁴ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁵ Le député étant quant à lui né à Rennes, mais demeurant ordinairement à Quimper, dans le Finistère.

royal et aux jésuites, membre du « parlement intérimaire » de Bretagne créé par le duc d'Aiguillon de 1765 à 1769, puis du « parlement Maupeou » de 1771 à 1774, en butte à la haine de ses collègues frondeurs, et démissionnaire en 1774, lors du rappel des Parlements par Louis XVI ; retiré près de Brest au château du Bot, hérité de sa femme Françoise-Marie du Bot, il est accusé sous la Révolution d'abriter des prêtres réfractaires ; sa femme et lui sont emprisonnés à Quimper, puis à la prison parisienne de la Conciergerie, condamnés à mort le 12 thermidor an II [30 juillet 1794] comme conspirateurs, et aussitôt guillotins, quelques jours après leur fille aînée (cf. *infra*).

- Il est le neveu de Toussaint Conen de Saint-Luc (1724-1790), évêque de Quimper, auteur cinq jours avant sa mort en septembre 1790 d'une *Protestation* contre la Constitution Civile du Clergé, qui eut un retentissement national.

- Sa sœur, Marie Marquise Charlotte Victoire Emilie Conen de Saint-Luc (1762-1794), élevée par les Visitandines et consacrée religieuse à Quimper en 1782, rejette publiquement la Constitution civile du Clergé en 1790 ; retournée chez ses parents après la fermeture des ordres religieux, elle est arrêtée avec ses parents le 10 octobre 1793, emprisonnée à leurs côtés à Quimper puis à la Conciergerie ; « condamnée à mort le 1^{er} thermidor an II [19 juillet 1794] par le tribunal révolutionnaire de Paris comme conspiratrice », elle aurait réclamé d'être jugée la première, avant ses parents, déclarant à leur intention : "Vous m'avez appris à vivre ; avec la grâce de Dieu, je vais vous apprendre à mourir".

- Son frère, Ange Conen de Saint-Luc (1767-1795), sous-lieutenant (1786), initialement favorable aux idées nouvelles, est devenu contre-révolutionnaire en 1789 : émigré en août 1791, et participant à l'expédition de Quiberon (juillet 1795), il est fait prisonnier et sommairement exécuté le 13 thermidor an III (31 juillet 1795).

- Émigré en Angleterre de 1791 à 1801, il sert comme officier de marine, et participe comme simple volontaire, aux côtés de son frère, au débarquement raté de Quiberon (juillet 1795).

- Préfet du Finistère (10 juin 1814-22 mars 1815), il est destitué par Napoléon, et fait le voyage à Gand pendant les Cent-Jours. Nommé préfet des Côtes-du-Nord par Vaublanc¹ (3 mai 1816-9 janvier 1819), il finit par être destitué par Decazes. Étant ensuite préfet du Lot (9 janvier 1822-27 juin 1823), puis du Loir-et-Cher (27 juin 1823-12 novembre 1828), il subit ensuite une disgrâce partielle comme préfet de la Creuse (12 novembre 1828-2 avril 1830), puis il bénéficie d'un retour en grâce sous le gouvernement Polignac comme préfet de la Mayenne (2 avril-10 août 1830, dossier F¹bI 173/4).

- Membre du conseil général du Finistère depuis juillet 1811², il est aussi président du collège électoral de Châteaulin dès l'Empire, puis à nouveau le 26 juillet 1815³, pour les élections d'août 1815. Il parvient à cette date à se faire élire par le collège du département, et il siège comme député du Finistère du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; après la dissolution de la « Chambre introuvable », il est très sèchement battu dans son nouveau département de résidence (Côtes-du-Nord), ne recueillant que sept voix au collège de Saint-Brieuc qu'il préside. Il parvient quatre ans après à retrouver le Palais-Bourbon, d'abord comme député des Côtes du Nord de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu en 1820 et 1824 au collège du département), puis à nouveau député du Finistère de février 1828 au 16 mai 1830, au terme d'une élection à l'arrondissement de Châteaulin, suivi d'une ultime réélection en juin 1830 (même collège), invalidée le 31 août 1830 par la nouvelle Chambre à majorité orléaniste.

- Ultra-royaliste, il est ensuite villèliste, et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi ; restant jusqu'au bout à droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il a fait quatre interventions à la Chambre.

- Chevalier de Saint-Louis (probablement avant 1800, sous réserve), il est en outre chevalier (19 mai 1825⁴), puis officier (28 octobre 1829) de la Légion d'Honneur (LH 580/ dossier 59).

- Un petit-fils, Gaston Conen de Saint-Luc (1840-1920), siège comme député monarchiste de 1885 à 1889 dans les rangs conservateurs puis boulangistes.

¹ Cette nomination coûte d'ailleurs son poste au ministre de l'Intérieur, qui n'en a avisé ni le roi ni le chef du gouvernement.

² Cf. liste de nomination du 11 juillet 1811 conservée en F¹bI/229/1.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n^o25, p. 51.

⁴ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

SAINT-MARSAULT : *Louis* Alexandre Benjamin, **comte Green de Saint-Marsault** (1768-1860) [prononcer *Grain*].

- Il est issu d'une famille de la noblesse anglaise, installée en Saintonge, à la Rochelle, depuis 1400, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1539), maintenue noble en 1700 et 1715 ; le titre de comte est de courtoisie, y compris sous la Restauration.
- Il est parent de M^{gr} Joseph Marie Green de Saint-Marsault (1728-1818), premier aumônier de Madame Adélaïde, tante de Louis XVI, et évêque titulaire de Pergame (1779), émigré en Italie de 1791 à sa mort.
- Il est fils de Henry Charles Louis Green de Saint-Marsault, président de l'assemblée de la noblesse de la Rochelle en 1789.
- Élève à l'École militaire de Paris (avril 1782), et sous-lieutenant de cavalerie (décembre 1784), il émigre en 1790, sert comme aide de camp du prince de Condé jusqu'au licenciement de l'armée d'émigration (6 avril 1801), puis rentre alors en France.
- Sous-lieutenant (5 juin 1814), puis lieutenant (1^{er} novembre 1815) dans les gardes du corps de la maison du roi, compagnie d'Havré (5 juin 1814), avec grade de chef d'escadron, puis de maréchal de camp (28 août 1814), il quitte le service le 5 août 1830, avant d'être mis à la retraite le 20 août 1830.
- Il est membre du conseil général¹, puis député de la Charente-Inférieure de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).
- Villèliste, membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il a fait une seule intervention à la Chambre.
- Il est chevalier (août 1796), commandeur (9 août 1814), et finalement grand-croix (1^{er} mai 1821) de Saint-Louis ; il est également chevalier (10 août 1814/30 avril 1821²), puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 1195/ dossier 23).
- Un parent, Claude Joseph *Brandelis*, comte Green de Saint-Marsault (1807-1866), sous-préfet de la Monarchie de Juillet (1836-1848) puis préfet (1849-1865) et sénateur (1865-1866) du second Empire.

SAINT-MARTIAL : Louis Charles, **comte de Saint-Martial de Conros** (1757-1838).

- Il est issu d'une famille de la noblesse auvergnate, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1423, s'étant substitué par le nom à une famille plus ancienne et préalablement éteinte), maintenue noble en 1666, les titres portés étant tous de courtoisie.
- Il émigre de 1792 à 1800 environ, et sert à l'armée des princes.
- Ayant grade de lieutenant sous la Restauration, il abandonne rapidement le service ; nommé courant 1825 comme l'un des sept membres du « conseil des haras », chargé de conseiller le nouveau Directeur général des Haras, de l'Agriculture, du Commerce et des Arts Sirieys de Mayrinhac, qui souhaite totalement réorganiser ce service³.
- Il siège comme député du Cantal de mars 1824 au 5 novembre 1827, puis de septembre 1830 au 20 avril 1831 (élu les deux fois au collège de département).
- Villèliste et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il gagne rapidement l'opposition royaliste.
- Resté muet à la Chambre des députés sous la Restauration, il prête serment au nouveau régime de Juillet, mais, resté de sensibilité légitimiste, il quitte la vie politique en 1831.
- Il est chevalier de Saint-Louis (août 1814).

¹ F^hBI 229/1, cahier de membres du conseil général également parlementaires sous la Restauration.

² On trouve au musée de la Légion d'Honneur deux ampliations de décrets de nomination au grade de chevalier de l'ordre, concernant un comte de Saint-Marsault ; il semble que ce soit la seconde qui concerne notre parlementaire.

³ Cf. *Almanach royal* de 1826, Paris, A. Guyot et Scribe, 1826, p. 173. Un autre député royaliste, Trégomain (cf. ce nom), et un pair de France, le comte d'Escars, siègent aussi dans ce conseil des haras.

SAINT-VALLIER : *Camille*¹ **Paul de Lacroix de Chevières, comte de Saint-Vallier** (1759-1835).

- Il est issu d'une famille tôt anoblie par charge de conseiller au parlement de Grenoble en 1543, rachetant sa seigneurie-fief de Chevières en 1560 à la célèbre favorite d'Henri II, Diane de Poitiers ; dotée du titre héréditaire de marquis de Chevières (1682) puis de comte de Saint-Vallier (1687).

- Il est frère cadet du colonel Jean Denis René, comte de Saint-Vallier² (1756-1824), sénateur (1805-1814), comte d'Empire (lettres patentes, avril 1808), officier, commandeur (30 juin 1811), puis grand-officier (6 janvier 1815) de la Légion d'Honneur, pair de France de juin 1814 à sa mort en mars 1824, autorisé à transmettre ses titres et sa pairie à son gendre Alfred de Chabrilan, frère du député ultra-royaliste (cf. ce nom) ; président du collège départemental de la Drôme en août 1815 et novembre 1820.

- Il est également frère du chevalier Jean Claude Marie de Saint-Vallier (1758-1810), capitaine de vaisseau puis conseiller de préfecture de l'Isère sous l'Empire (mai 1809-mai 1810), premier mari de Bonne du Bouchage : comme tel, beau-frère de Gabriel du Bouchage (cf. ce nom).

- Officier de marine, il est député de la Drôme du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, ayant été aidé pour son élection en août 1815 par la position de président de collège occupée par son frère.

- Ultra-royaliste, il est resté muet à la Chambre.

- Il est décédé sans enfants.

- Un parent en ligne collatérale, Charles-Raymond de Saint-Vallier (1833-1886), diplomate sous le Second Empire, puis sénateur de centre gauche (républicain modéré) de 1876 à sa mort.

SAIRAS : François *Hippolyte Sairas* (1772-1847), puis **de Sairas** depuis 1816.

- Il est fils de Pierre Sairas, négociant marseillais.

- Par son mariage en septembre 1802 avec Anne Antoinette Murair (1774-1812), il devient gendre de Jean-François Murair (1746-1822), docteur en chirurgie installé à Marseille.

- Lui même négociant, Hippolyte Sairas est juge au tribunal de commerce de Marseille.

- Il ne se présente pas aux élections de 1815 ; élu candidat à la députation par l'arrondissement de Marseille en septembre 1816, puis définitivement élu en octobre par le collège départemental ; député des Bouches-du-Rhône de novembre 1816 à juillet 1820, il ne se représente plus jamais ensuite, et met ainsi un terme à sa carrière politique, après cette unique mandature.

- Ultra-royaliste, il est resté muet à la Chambre.

- Il a été anobli à titre héréditaire (par lettres patentes, février 1816).

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Cet envoyé des Bouches-du-Rhône est petit et maigre ; il a le teint noir et les yeux enfoncés ; sa bouche a cela de commun avec celle du Rhône, qu'elle est fort grande et qu'elle ne parle pas. La renommée ne s'est entretenue de M. Sairas que pour annoncer, l'hiver dernier, qu'il avait fait un voyage à Marseille, sa patrie, pour prendre ferme, et qu'il était revenu à son poste après la noce » (*Biographie pittoresque des députés de France. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, p. 382).

SALABERRY : Charles Marie, **comte de Salaberry d'Irumberry** (1766-1847).

- Il est issu d'une famille de la noblesse de Navarre, d'extraction ancienne (la filiation suivie remonte à 1467), admise aux États de la noblesse du Béarn en 1692 et 1704, comptant de nombreux officiers mais aussi et surtout des magistrats financiers qui tinrent un rôle important au XVIII^e siècle à la Chambre des comptes de Paris.

- Il est fils d'Anne Marie Le Gendre, et de Charles Victor François d'Irumberry de Salaberry (1733-1794), né à Paris et président à la Chambre des comptes de Paris, devenu au début de la Révolution juge de paix puis officier municipal de la ville de Blois, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 12 germinal an II (1^{er} avril 1794) et aussitôt guillotiné « *comme convaincu d'avoir entretenu des correspondances et intelligences contre révolutionnaire tendant à faire livrer la ville de Blois aux rebelles de la Vendée* ».

¹ Et non Charles, comme indiqué par erreur dans de nombreuses sources. Cf. les procès-verbaux en C/1204.

² Décrit par Stendhal d'une manière peu amène : « le vieux sénateur comte de Saint-Vallier, un des roués de l'époque de l'époque de mon oncle, qui me parla beaucoup de lui comme ayant fait faire d'insignes folies à Mme N. et N., j'ai oublié les noms » (*Vie de Henry Brulard*, Paris, Gallimard « Folio », 1973, ch. 6, p. 84).

- Il est cousin d'Armand Victoire Moré, riche négociant, comte de Pontgibaud (1808), et pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830, nommé parmi les 76 nouveaux pairs de la « fournée Villèle ».
- Né à Paris le 6 septembre 1766, Charles de Salaberry émigre de 1790 à 1795, sert comme officier d'émigration dans l'armée de Condé en 1792-1793 ; puis il voyage en Allemagne, en Italie, en Angleterre, mais aussi en Turquie¹. Il effectue un retour clandestin en France comme officier vendéen (1795-1800), « commandant » d'une compagnie de cavalerie de chouans du Maine, sous les ordres de Bourmont.
- Il a eu une production littéraire multiforme, histoires, récits de voyage², théâtre tragique et comique, contes, chansons, fables, traductions, ainsi que deux romans³, cette activité littéraire lui valant l'estime de Madame de Staël, en dépit de leurs divergences politiques considérables. Nommé colonel de la 1^{ère} légion des gardes nationales du Loir-et-Cher à Blois (1814), il a été déçu dans ses ambitions d'être nommé à la tête de la Bibliothèque royale⁴, puis au poste de Directeur général des Eaux-et-Forêts⁵. C'est par ailleurs un propriétaire vraiment riche, payant 4920 francs de cens dès 1815.
- Député du Loir-et-Cher du 9 octobre 1815 au 16 mai 1830 (élu à l'arrondissement de Blois, puis en 1827 au collège du département), il est élu secrétaire de la Chambre pour la session de 1823 (février-mai 1823) ; il est en outre membre du conseil général du Loir-et-Cher (1825-1830). Début 1824, il est chargé du rachat secret du *Drapeau blanc* pour le compte du gouvernement.
- Il est ultra-royaliste, violemment hostile à Decazes en 1820, mais il refuse de rejoindre alors les « pointus », en dépit de leurs sollicitations ; puis il devient un villèliste zélé, membre de la « bannière » des Chevaliers de la Foi. Fidèle jusqu'au bout à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830. C'est une personnalité notable de la droite ministérielle, au style polémique très agressif, se distinguant aussi bien à la tribune, que dans son activité médiatique de collaborateur au *Conservateur* (1818-1820) puis de rédacteur au *Conservateur de la Restauration* (1828-1830)⁶.
- Il a fait 29 interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de Saint-Louis (juillet 1816).
- Un de ses fils, Charles de Salaberry (1798-1831) est secrétaire-archiviste à Pondichéry (1828-1830) ; un autre, Louis François Georges de Salaberry, est auditeur au conseil d'État de 2^e classe (26 août 1824-30 décembre 1826), puis de 1^{ère} classe (31 décembre 1826-31 août 1830), employé en service ordinaire (26 août 1824-28 décembre 1828, comité de l'Intérieur et du Commerce), avant d'être rétrogradé en service extraordinaire (28 décembre 1828-31 août 1830), en raison de l'hostilité de Salaberry père envers le gouvernement Martignac.
- Une fille, Anne Louise Caroline de Salaberry (1797-1868), épouse le 13 septembre 1817 Guy Louis Jean-Baptiste Delavau, conseiller à la cour royale de Paris (1816-1821), devenu ensuite préfet de police à Paris sous le ministère Villèle (21 décembre 1821- 4 janvier 1828), membre de la Congrégation et dénoncé comme tel par les libéraux, finalement conseiller d'État (janvier 1828-fin 1828, et du 25 au 31 juillet 1830), et chevalier de la Légion d'Honneur (30 avril 1821)⁷.

¹ Il en tire un récit de voyages, intitulé *Voyage à Constantinople par l'Allemagne, la Hongrie et les îles de l'archipel* [grec] (1797), puis une *Histoire de l'Empire ottoman* (1813) ainsi que des *Essais sur la Valachie et la Moldavie* (1821).

² En plus des ouvrages cités en note 1, Salaberry avait publié en 1802 *Mon voyage au Mont d'Or*, Paris, 263 p.

³ *Corisandre de Beauwilliers* (1806) et *Lord Wiseby ou le Célibataire* (1808) ; Salaberry fut également un des collaborateurs actifs de la *Biographie universelle* de Michaud.

⁴ Nom d'époque de la Bibliothèque Nationale.

⁵ Qu'il se résigne à céder à son collègue et véritable ami Bouthillier (cf. ce nom)

⁶ Comme rédacteur principal de cette dernière feuille, il prône l'union à droite, en fustigeant régulièrement les traîtres de la « défection », emmenés par l'ancien animateur principal de l'ancien *Conservateur*, Chateaubriand. Cet ultime engagement médiatique très passionnel explique le ton et sans doute même le degré d'achèvement des *Souvenirs politiques* de l'auteur. Celui-ci reste pourtant très discret sur cette aventure médiatique, en contradiction absolue avec ses déclarations haineuses et répétées contre tous les journalistes, quelle que soit leur orientation politique : notre ultra est pris si l'on ose dire en tenaille entre l'essence de ses idées et l'existence de son engagement dans la vie.

⁷ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur). Ce gendre Guy Delavau ne doit pas être confondu avec un cousin homonyme et strictement contemporain (né le 1^{er} juillet 1787 à Doué, Maine-et-Loire), magistrat à Angers (1812-1816) puis à Saumur (1816-1830), cf. dossier matricule BB 6*/526, notice 1406.

Témoignages :

- d'Haussez : « [Il avait] l'attitude accroupie, l'air affairé, la figure noire, la chevelure et la barbe épaisses. [...] Voyageur, poète, écrivain, orateur et imprimant à tout ce qui occupait son esprit le cachet de morosité qu'annonçait l'expression de ses traits, il se faisait remarquer à la tribune par la fougue impossible à modérer de ses opinions. Des grimaces de rage, des gestes d'énergumène les rendaient plus effrayantes encore. [...] Pour deviner, sous cette âpreté de caractère, la malice peu dangereuse qu'elle recouvrait, il fallait absolument connaître M. de Salaberry. Or, ce que l'on en voyait donner peu le désir de se lier avec lui. Les rapports, qui, à une époque subséquente, nous ont rapprochés, ont annulé les préventions dont je n'avais pu me défendre, et m'ont permis d'apprécier un esprit réellement remarquable, des intentions d'une parfaite pureté et une grande justesse de vues en politique. Une physionomie moins dure, une déclamation plus calme lui manquaient seules pour en faire un auxiliaire utile à son parti » (*Mémoires*, vol. 1, p. 207).

- [Émile Deschamps] : « M. de Sallaberry [sic] a les cheveux noirs et crépus, la figure longue, noire, assez pâle, et les sourcils noirs et épais. L'habitude de son regard est le mécontentement. Sa taille est assez petite, il a l'épaule droite un peu élevée. [...] On est heureux de savoir que ce député est un honnête homme ; autrement, à ce sombre maintien, à ces roulements d'yeux, à tout son aspect, pourrait-on se défendre de quelque sentiment de terreur ? Je ne dis point que je craindrais de trouver M. de Sallaberry le soir, au coin d'un bois ; mais je redouterais fort d'y rencontrer un homme qui lui ressemblerait. M. de Salaberry a fait un voyage à Constantinople, dont il a publié la relation ; il ne trouve rien que de très sage dans le gouvernement du Grand-Seigneur » (*Biographie pittoresque des députés de France. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, p. 322).

Témoignage sur son genre Delavau :

- d'Haussez : « Passé de la cour royale de Paris à la préfecture de police, M. de Lavaux [sic] n'aurait pas été remarqué si, plus que ses talents et ses actes, le poste qu'il occupait ne l'avait signalé aux attaques de la faction libérale. On avait si peu à dire de lui, que l'on s'est borné à l'accusation de jésuitisme. Depuis qu'il n'est plus en fonctions et que l'on ne parle plus de jésuites, M. de Lavaux est rentré dans une obscurité complète » (*Mémoires*, vol. 1, p. 399).



Charles de Salaberry

SALADIN : Barbe Thomas *Charles* Antoine **Saladin**¹ (1761-1832), **baron Saladin** depuis 1813.

- Il est fils d'un procureur à la Cour du parlement de Nancy.
- Né lui-même à Nancy, il devient avocat au parlement de Nancy (1789), puis, après une période d'incertitude et peut-être de première émigration², il est nommé juge au tribunal de Nancy (1795).
- Il émigre probablement à Londres en 1798-1800³.
- Nommé conseiller à la cour d'appel de Nancy (fin 1800), il est remarqué pour son talent, et propulsé à Paris secrétaire général du ministère de la Justice et de la préfecture de police (1803-1804), rapidement démissionnaire toutefois ; nommé président de chambre à la cour de Nancy (février 1811-1823), il est promu procureur général à cette même cour (1823-1830).
- Il est député de la Meurthe de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Lunéville), battu ensuite par le baron Louis, ancien ministre de centre gauche.
- Villèliste, il a fait 24 interventions à la Chambre.
- Baron d'Empire héréditaire (lettres patentes, mars 1813), titre confirmé sous la Restauration (l. p., février 1817), il est en outre chevalier, puis officier (vers 1824) de la Légion d'Honneur (LH 2444 / dossier 41).

SALIS : Tatius Rodolphe Gilbert, **baron de Salis de Béthune** (1752-1820).

- Il est issu d'une famille d'origine suisse, dont la filiation remonte au XIII^e siècle, reconnue noble par la France seulement en 1757, ayant donné de très nombreux officiers.
- Émigré, il sert dans l'armée des princes, comme officier général, probablement avec grade de brigadier. Au début de la Restauration, il est fait maréchal de camp honoraire.
- Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Reithel (Ardennes) le 26 juillet 1815⁴ pour les élections d'août 1815, il parvient à se faire élire, et siège comme député des Ardennes du 9 octobre 1815 au 22 juillet 1820.
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), puis de la fraction intermédiaire entre les ultra-royalistes et le centre droit, il se montre hostile début 1819 à l'attribution d'une récompense nationale au duc de Richelieu, preuve de son glissement à droite depuis 1815.
- Il a fait 37 interventions à la Chambre.
- Extrêmement riche, il paye 13.983 francs de cens en 1816, près de quatorze fois le seuil d'éligibilité.

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Le député des Ardennes est un ancien ou plutôt un nouveau maréchal de camp, en retraite ; il siège à droite et vote avec le côté droit. En sa qualité de député d'un département frontalier, il n'a pu fermer les yeux sur les désagréments d'une invasion et d'une occupation militaire ; il en a gémi souvent à la tribune, et alors des accents patriotiques se sont quelquefois mêlés à ses monarchiques discours. [...] M. de Salis est un homme de beaucoup d'esprit ; il en a trop pour être un bon orateur. Les sujets graves et douloureux qu'il est souvent obligé de traiter, s'accommodent mal de cette finesse d'ironie, de cette ingénieuse malice, de cette fleur de bon ton qui peuvent briller dans une conversation ou dans un article des *Lettres champenoises* ; c'est le travers des orateurs du côté droit de vouloir transporter, dans l'éloquence délibérative, les agréments des entretiens de salon. [...] Nous ne leur proposons point pour guide Mirabeau ; mais que du moins, ils tâchent d'imiter Cazalès et Maury. Ce n'est point à M. de Salis que nous adressons ces conseils ; on ne se réforme pas à 70 ans. M. de Salis doit renoncer à être jamais un bon orateur ; nous souhaitons qu'il soit encore longtemps un aimable vieillard et un littérateur spirituel. Il a les cheveux tout blancs, la voix faible et chevrotante, l'haleine

¹ À ne pas confondre avec le conventionnel régicide Jean-Baptiste Michel Saladin (1752-1812), député de la Somme à la Convention, puis au Conseil des Cinq-Cents, approchant les royalistes après 1795, et compris dans le coup d'État de fructidor de septembre 1797. Charles Saladin quant à lui n'a jamais siégé au Conseil des 500, contrairement à ce qu'affirment par erreur Robert et Cougny.

² Certains membres de la famille Saladin ont émigré à cette époque en Suisse et fréquenté le futur député Damien Battant de Pommerol, ainsi que l'atteste un témoignage du fils de ce dernier : « Plus tard, j'eus pour compagnon d'armes un fils de cette famille Saladin qui s'était montré généreuse pour mes parents », corroboré par l'étude de Robert Poidebard sur cette famille (*Les Jullien du Forez viennois et leurs alliances*, Lyon, 1922, p. 264).

³ Barbier, dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, attribue *L'Angleterre en 1800* (Cologne-Paris, Henrichs, 2 vol.) à Charles Saladin. De même, un ouvrage de 258 pages intitulé *Coup d'œil politique sur le continent*, paru à Londres en 1799, puis à Paris en 1800 est attribué par l'éditeur à Charles Saladin (éd. Honnert, puis Camus, Desenne et Gueffier, suivie de deux essais, le premier étant intitulé *Du jacobinisme et de l'usurpation*, le second *Lettre à Lord ****).

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 47.

courte et la bouche dégarnie de dents ; mais ses traits sont beaux et sa physionomie pleine d'agrément » (*Biographie pittoresque des députés de France. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 323-326).

SALLIER : Guy Marie **Sallier de La Roche** (1763-1839).

- Il est issu d'une famille originaire de Bourgogne, anoblie par charge en avril 1634, installée à Paris, où le député est né.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Guy Sallier de La Roche (1697-1772), jeune conseiller au grand Conseil (1722), puis, aboutissement de carrière dans la logique du début, conseiller au « parlement Maupeou » de Paris (1771-1772).

- Il est fils d'Henry Guy Sallier de Romanay (1734-1794), conseiller du roi au grand Conseil (1754-1756), puis président de la cour des Aides de Paris (1756-1791), condamné à mort le 1^{er} floréal an 2 [20 avril 1794] par le tribunal révolutionnaire de Paris comme « *complice d'un complot contre la liberté du peuple, en prenant part aux arrêtés et protestations pris par le parlement de Toulouse, les 25 et 27 septembre 1790* », et aussitôt guillotiné, et d'Éléonore Luce Hocquart de Coeuilly (née en 1740) ; cette mère est la sœur de Mathieu Louis Hocquart (1760-1843), parlementaire de droite sous la Restauration (cf. sa fiche) qui se trouve donc être l'oncle maternel de Guy Marie Sallier ; un autre oncle maternel, frère aîné du précédent, Antoine Louis Hyacinthe Hocquart (1739-1794), procureur général (1778) puis premier président (1789) de la Cour des Aides de Paris, est lui aussi guillotiné le même jour que son père comme contre-révolutionnaire.

- Né à Paris en 1763, Guy Marie Sallier est d'abord avocat en Parlement, conseiller au Châtelet de Paris (1783-1787), puis conseiller au parlement de Paris (juillet 1787-septembre 1790), siégeant en la chambre des requêtes.

- Grand ami de Duval d'Eprémesnil en 1788-1789, Sallier passe tout comme lui du désir de réformes à une hostilité radicale contre la Révolution ; il est arrêté sous la Terreur, en 1793-1794.

- Il se livre sous le Consulat et l'Empire à des occupations littéraires et à des études historiques sur la pré-Révolution, publie notamment des *Essais pour servir d'introduction à l'histoire de la Révolution française* (1802, rééd. 1819), puis des *Annales françaises depuis le commencement du règne de Louis XVI jusqu'aux États Généraux, 1774-1789* (1813)¹.

- Nommé sous la Restauration maître des requêtes au conseil d'État (5 juillet 1814²-12 novembre 1828), en service ordinaire (affecté au comité de législation, 5 juillet 1814-mars 1815, puis 24 août 1815-mars 1819), puis écarté par Decazes et mis en service extraordinaire (1819-1820), avant de revenir en service ordinaire (au comité de législation de mars 1820 à 1825, puis au comité du contentieux de 1825 au 12 novembre 1828) ; enfin, promu par Martignac conseiller d'État, mais en service extraordinaire et sans voix délibérative³ (12 novembre 1828-août 1830). Il s'est entre temps enrichi grâce à la possession d'immenses domaines forestiers dans le Morvan.

- Il est député de la Côte d'Or de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine).

- D'abord membre du centre droit hostile au gouvernement Villèle, il vote contre la septennalité ; puis il devient rapidement un fidèle parlementaire de la majorité, choisi –vainement– par le pouvoir comme président du collège électoral d'arrondissement en novembre 1827.

- Il a fait trois interventions à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 2448/ dossier 81).

¹ Ouvrages respectivement de 180 et 324 pages, parus chez Leriche, le premier paru d'abord sous couvert de l'anonymat, pour échapper à la répression de la police impériale.

² *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 270.

³ Ce qui revenait à une sanction par le haut, Sallier payant son glissement à droite.

SANLOT-BAGUENAUT : Adrien *Gustave* Thibaut **Sanlot** (1782-1854), dit **Sanlot-Baguenault** après son mariage.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle d'Étienne Sanlot et de Catherine Goury ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Guillaume Savalette de Lange et d'Agnès Deher.

- Il est fils d'Étienne *René* Aignan Sanlot (1730-1811), régisseur général des droits et aides du roi avant 1789, puis conseiller-maître à la Cour des Comptes sous l'Empire, et de Marie Rose Savalette de Lange (1742-1812), épousée en 1775, morte du choléra.

- Il est neveu d'un administrateur général des domaines royaux.

- Gustave Sanlot est frère d'Agnès Charlotte Ernestine Geneviève Sanlot (1776-1847), mariée en 1795 avec Charles Hyacinthe Esmangart (1767-1805), décédé le 21 octobre 1805 à la bataille de Trafalgar. Ce beau-frère était le fils de Charles François Hyacinthe Esmangart (1736-1793), conseiller au Grand Conseil (1758), maître des requêtes (1761), président au Grand Conseil (1768), puis intendant de la généralité de Guyenne (1770-1775), et le frère de Claude Florimond Esmangart de Feynes (1769-1837), maître des requêtes (5 juillet 1814) puis conseiller d'État (24 juillet 1816), devenu préfet de la Manche (août 1820-juin 1824), puis du Bas-Rhin (juin 1824-août 1830), lié à la droite. La sœur aînée de Sanlot-Baguenault, devenue veuve, a été l'amante du marquis de la Maisonfort (cf. ce nom) à partir d'août 1819.

- Il est également le frère d'Agathe Rose Delphine Sanlot (1784-1851), mariée le 26 octobre 1808 à Jean-Baptiste Juvénal Corbineau (1776-1848), colonel promu général de brigade (août 1811), puis général de division (mai 1813) à la suite de sa conduite héroïque à la Bérézina (novembre 1812), créé comte d'Empire (13 novembre 1813), s'illustrant à nouveau à Brienne (30 janvier 1814) puis à Reims (5 mars 1814), resté fidèle à Napoléon pendant les Cent-Jours, envoyé contre le duc d'Angoulême puis présent à Waterloo, mis à la retraite de 1815 à 1830, puis créé pair de France le 4 septembre 1835, grand-croix de la Légion d'Honneur le 5 mai 1838, et chargé d'arrêter Louis-Napoléon Bonaparte à Boulogne en août 1840 ; ce beau-frère était lui-même frère d'un autre général d'Empire, Claude Louis Constant Corbineau (1772-1807), tué à la bataille d'Eylau le 8 février 1807.

- Né à Paris le 9 octobre 1782, Gustave Sanlot est admis comme élève à l'École Polytechnique (promotion 1799)¹. Il se marie le 14 octobre 1812 à Paris avec *Gabrielle* Élisabeth Baguenault (1795-1876). Par ce mariage, il devient gendre de Charles Joseph Baguenault (1758-1815), banquier parisien, et d'Antoinette *Gabrielle* Victoire Rousseau d'Etellonne (1774-1848). Gustave Sanlot reprend la maison bancaire de son beau-père, et il se voit autorisé à rajouter le nom de son épouse au sien par jugement du tribunal civil de la Seine en juillet 1818.

- Investi dans les actions philanthropiques, il est l'un des fondateurs de la Société pour l'amélioration des prisons (1819), et administrateur du bureau de charité du III^e arrondissement de Paris² (1821).

- Maire du deuxième arrondissement de Paris³ (31 octobre 1821-20 août 1824), il est nommé vice-président du grand collège électoral du département de la Seine (mai 1822), puis président du 2^e collège électoral d'arrondissement de Paris (février 1824), puis il siège comme député de la Seine de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu par le 2^e arrondissement électoral de Paris, qu'il présidait).

- Membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, et de la contre-opposition d'extrême-droite dès 1824, Sanlot-Baguenault acquiert *l'Aristarque français* de concert avec La Bourdonnaye et Lemoine des Mares. Il était aussi lié d'amitié, semble-t-il, avec un autre membre de la contre-opposition, Ferdinand de Bertier, qui le désigne comme « [son] honorable ami »⁴.

- Il a fait 6 interventions à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (depuis 1821 ?).

- Il a eu trois enfants : une fille née en 1813, puis deux fils, nés en 1816 et 1822.

Témoignage :

- Barthélemy et Méry : « C'est Sanlot-Baguenault, le questeur de l'armée ; / C'est lui qui soutenant les Ultras aux abois, / Ravive *l'Aristarque* expirant chaque mois » (*La Villéiade ou la prise du Château-Rivoli*, 15^e édition, Paris, Ambroise, Dupont, 1827, p. 30).

¹ Cf. sur <http://biblio.polytechnique.fr> la base de données officielle des anciens élèves de l'École Polytechnique.

² Petit arrondissement longiligne qui s'étend rive droite de l'église Saint-Eustache au Faubourg-Poissonnière.

³ C'est-à-dire à l'époque l'ensemble des quartiers du Palais-Royal, de la chaussée d'Antin et du bas de Montmartre.

⁴ Ferdinand de Bertier, *Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, p. 266.

SAPINAUD : Charles Henri Félicité de Sapinaud de la Rairie (1760-1829), baron de Sapinaud depuis 1827¹, dit par courtoisie le comte de Sapinaud.

- Il est issu d'une famille de la noblesse vendéenne, connue depuis 1383, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1467), maintenue noble en 1667, ayant donné surtout des officiers.
- Il est neveu de Louis Célestin de Sapinaud de Boishuguet, dit de la Verrie (1738-1793), qui fut un des principaux chefs de l'armée du Centre des Vendéens jusqu'à sa mort, dans une embuscade tendue par les républicains.
- Quatre de ses frères ont combattu à l'armée des princes, dont l'un décédé en 1792.
- Né au château de Sourdis, à La Gaubretière², Charles de Sapinaud est cadet-gentilhomme d'infanterie (juillet 1778), sous-lieutenant (1780), puis premier lieutenant (1789), démissionnaire.
- Il participe activement au mouvement vendéen (à la suite de son oncle, Sapinaud de la Verrie, cité *supra*³) : prenant part en 1793 à l'insurrection des départements de l'Ouest, il combat les jacobins autour de la Loire jusqu'en 1794. Il combat d'abord aux côtés du célèbre Charette, qui le nomme commandant de l'armée du Centre (1794), puis il se brouille avec lui et rejoint son rival Stofflet, avant de se réconcilier avec Charrette, à la fureur de Stofflet. Il se marie d'ailleurs en novembre 1796 avec la belle-fille du grand chef, Marie-Louise de Charette du Moulin. Sapinaud est en 1796 l'un des derniers chefs vendéens à déposer les armes, mais il ne participe pas à la nouvelle insurrection de 1799, et il se tient tranquille jusqu'en 1815.
- Charles de Sapinaud reprend du service en mars 1815, et prend le commandement du 2^e corps de l'armée vendéenne ; après la mort de La Rochejacquelein (4 juin 1815), Sapinaud le remplace comme général en chef de l'armée vendéenne à la fin des Cent-Jours (du 4 au 26 juin 1815), et il signe alors un traité de cessation des hostilités avec le général bonapartiste Lamarque.
- Sous la seconde Restauration, son rôle dans l'insurrection vendéenne préalable le propulse au grade de lieutenant-général (novembre 1816) ; il devient inspecteur des gardes nationaux de Vendée (1816-1818), jusqu'à sa mise à la réforme en mai 1818.
- Il est membre du conseil général, et député de Vendée de janvier 1823 au 5 novembre 1827 (élu à deux reprises au collège du département), puis pair de France du 5 novembre 1827 à sa mort le 10 août 1829, deux jours après la formation du gouvernement Polignac.
- Membre de la contre-opposition d'extrême-droite à la Chambre, puis pair de droite.
- Il reste muet à la Chambre des députés (comme à la Chambre des pairs).
- Baron-pair (ordonnance, 5 novembre 1827), il est en outre chevalier (novembre 1814), commandeur (3 mai 1816), puis grand-croix (20 août 1823) de Saint-Louis ; chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne (1814).
- Un fils, Charles-Henri de Sapinaud de la Rairie (1798-1864), est pair de France d'août 1829 à août 1830, par hérédité, titre annulé par la révolution de Juillet.

SARRET : Joseph Louis Henry, baron de Sarret de Coussergues (1759-1845)⁴.

- Il est issu d'une famille de la noblesse languedocienne, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie en 1351), maintenue noble en 1668.
- Il est fils d'un officier au régiment de la Couronne.
- Après de brillantes⁵ études au collège oratorien de la Trinité à Lyon de 1770 à 1775, il suit une carrière d'officier de marine : garde de marine (1778-1780), promu enseigne (1780) puis lieutenant de vaisseau (1786), combattant lors de la guerre d'Indépendance américaine, avant de participer à des missions plus ponctuelles, notamment aux Antilles, jusqu'à son congé en novembre 1791.
- Émigré à l'armée des princes en 1792, puis en Italie (1793-1796), partagé ensuite entre un refuge en

¹ Sur lui, cf. la notice bien informée de la *Biographie nouvelle des contemporains* d'Arnault et alii, Librairie historique, 1825, vol. 19, p. 4.

² Commune située dans l'actuel département de la Vendée, près de Cholet.

³ Sur l'oncle et le neveu, on peut renvoyer aux *Mémoires* de Madame de Sapinaud, belle-sœur de Sapinaud de la Verrie, présent. Anne de Chanterac, Loudéac, éd. Salmon, 1989, 155 p., qui trace un récit vivant de l'épopée familiale.

⁴ Né à Coussergues, toponyme héraultais, sans rapport avec le lieu d'origine aveyronnais de Clausel de Coussergues. Cf. sur le personnage et sa lignée, André Cheron et Germain de Sarret de Coussergues, *Une seigneurie en Bas-Languedoc, Coussergues et les Sarret*, Bruxelles, 1963, XVI-450 p.

⁵ Un de ses professeurs l'avait surnommé *aquila inter aves*, l'aigle de la troupe, se distinguant en cela de son frère cadet Gaspard, particulièrement médiocre.

Espagne et des retours clandestins en France, à Coussergues, jusqu'en 1802, date du retour officiel et définitif.

- Capitaine de vaisseau (décembre 1815-octobre 1817), il est promu contre-amiral honoraire en septembre 1822.
- Extrêmement riche, il paye en 1820, dès avant son élection, plus de 10.000 francs de contributions, soit dix fois le cens d'éligibilité, sa fortune restant stable ensuite.
- Conseiller municipal de Montblanc (proche de Coussergues, 1808-1833), maire de Béziers (juin-décembre 1815), membre du conseil général qu'il préside de 1824 à 1827, député de l'Hérault de juin 1822 au 5 novembre 1827 (élu en 1822 et 1824 au collège du département, qu'il préside en 1824 et 1827), puis pair de France¹ du 5 novembre 1827 à août 1830.
- Villèliste, puis pair de droite ; ami personnel de Jessé et du comte d'Augier (cf. ces noms).
- Il a fait quatre interventions à la Chambre.
- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, décembre 1829) ; chevalier de Saint-Louis (juillet 1814) et du Lys ; chevalier de Malte (septembre 1824).
- Il a eu quatre fils, dont trois morts en bas-âge.

SAULTY : Philippe Albert Joseph **de Saulty** (1765-1833), dit parfois **Pruvost de Saulty** depuis son mariage.

- Il est issu d'une famille rurale de l'Artois installée à Aubigny (près de Saint-Pol).
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Philippe Albert de Saulty (1695-1778), censier², et de Marie-Claire Ansart, fille d'un notaire d'Arras ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Jean-Baptiste Dénart (1695-1744), voiturier, et de Marie-Jeanne Wagon (1696-1738), fille de marchand.
- Il est fils de François Bernard de Saulty, fermier³, et de Marguerite Dénart (1724-1782).
- Au terme d'une carrière mal connue, Saulty est nommé receveur général des finances de Versailles sous la Restauration, et régent de la Banque de France (5^e siège) du 30 janvier 1817 à sa mort le 25 novembre 1833 au château de Basville (Creuse). Il est richissime⁴.
- Il est député de Seine-et-Oise de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département).
- Villèliste, il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 2464/ dossier 40).
- Il a eu quatre enfants : l'un de ses fils, Albert Alexandre de Saulty (né en 1805), avocat à Paris (1829), puis auditeur au conseil d'État (2 mai 1830-avril 1842, comité des Finances), est maintenu en fonctions après la révolution de Juillet jusqu'à sa radiation en 1842 ; lors de l'épidémie de choléra en 1832, il avait été nommé commissaire de surveillance sanitaire à Paris ; sa fille cadette, Henriette Alexandrine de Saulty (1810-1858) a épousé le 14 mars 1830 Gaspard Marie Amédée, comte de Chabrol Tournœl, auditeur puis maître des requêtes au conseil d'État, fils du député-maire de Riom (cf. sa fiche), neveu de Chabrol de Volvic, député et préfet de la Seine, et de Chabrol de Crouzol, député du Puy-de-Dôme et ministre (cf. leurs fiches).

SAUNAC : Guillaume **Saunac** (1779-1856).

- Il est négociant en draps de Dijon, sa ville natale, et membre de son tribunal de commerce.
- Il exerce pendant dix ans comme conseiller de préfecture de la Côte d'Or, à Dijon (novembre 1820-août 1830, dossier F¹bI 173/10).
- Conseiller municipal de Dijon, chargé de la liquidation des dettes auprès des Alliés en 1814-1815, membre du conseil général (1815) et député de la Côte d'Or de mars 1824 au 20 avril 1831 (élu en 1824 à l'arrondissement de Dijon, puis depuis 1827 au collège du département), à nouveau député de la Côte d'Or de novembre 1837 au 24 février 1848.

¹ Comme tel, rapporteur en 1829 d'une commission à l'origine de l'érection à Montpellier de la statue de Louis XIV sur la promenade du Peyrou, qui constitue encore de nos jours un des monuments remarquables de la ville.

² En Flandre et en Artois, le terme « censier » désignait les fermiers les plus aisés d'un terroir, ayant à bail la *cense* seigneuriale. Les censiers jouaient souvent un rôle de prêteur d'argent et d'outillage au sein de la commune.

³ On renvoie à son acte de baptême, dont la transcription est conservée aux Archives nationales en C/1305, pour les élections du 6 mars 1824 en Seine-et-Oise.

⁴ Dans la feuille récapitulative du procès-verbal, en C/1305, Saulty est supposé payer plus de 14500 francs de cens, chiffre extravagant, bien au delà du cens acquitté par les nobles et banquiers les plus riches, au point qu'on peut suspecter une erreur ; la pièce justificative fournie évoque un impôt de 3600 francs, ce qui est déjà très important.

- Villèliste modéré, il est favorable à Martignac en 1828-1829 ; après avoir soutenu mi-mars 1830 « l'amendement Lorgeril », favorable à une transaction entre la « défection » et la droite, il s'abstient lors du vote de l'adresse des 221 le 18 mars 1830, avant de se rallier quelques années après à l'orléanisme conservateur, rendant ainsi possible sa réélection.
- Il a fait 17 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (1822, LH 2464/ dossier 50).

SAVIGNAC : Jean-Pierre Esprit **Fornier de Savignac** (1764-1837).

- Il est issu de la même famille que son collègue Fornier de Clauzelles, mais d'une branche distincte depuis 1606.
- Il est fils d'un bourgeois d'Ax possédant plusieurs seigneuries, dont celle de Savignac, condamné à la guillotine début 1794, sauvé par le 9 Thermidor.
- Il émigre de 1792 à 1802, et devient ensuite un riche maître de forges, quatrième plus gros contribuable de l'Ariège en 1813, payant un cens de 2080 francs en 1815.
- Nommé commissaire aux armées royales à l'issue des Cent-Jours (juin-juillet 1815), puis « préfet » provisoire de l'Ariège désigné par le duc d'Angoulême (14 juillet-15 août 1815), il n'est pas confirmé à son poste par le gouvernement Talleyrand-Fouché.
- Il ne figure dans aucune des listes de notabilités de l'Empire, car trop marqué comme royaliste ; il siège comme député de l'Ariège du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816.
- Ultra-royaliste, il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (20 juillet 1815, LH 1001/ dossier 23).

de SCEY : Pierre Georges, **comte de Scy-Montbéliard** (1771-1847)¹.

- Il est issu d'une famille franc-comtoise connue depuis 1090, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1449), créée comte de Scy depuis 1649.
- Il est fils d'un maréchal de camp (1761), promu commandeur de l'ordre de Saint-Louis (1779) et lieutenant-général (1780).
- Gendarme avec rang de sous-lieutenant (août 1785), grand bailli d'épée à Dole (Jura), aide de camp du maréchal de Broglie, il sert comme officier de gendarmerie dans la maison militaire du roi (1790-1791).
- Lors d'une longue émigration de 1791 à 1814, il sert dans l'armée des princes, puis dans l'armée étrangère, y compris lors des campagnes de 1813, avec grade de maréchal de camp.
- Chargé d'administration du Doubs sous l'occupation autrichienne (février-avril 1814), puis préfet du Doubs (28 avril 1814-22 mars 1815), il s'attire la haine des anciens officiers d'Empire en demi-solde.
- Pendant les Cent-Jours après s'être heurté à Michel Ney, il quitte précipitamment Besançon, afin d'éviter une arrestation par les troupes bonapartistes ; destitué d'ailleurs de son poste de préfet par Napoléon, il se retire en Suisse pour devenir le chef d'une compagnie de royalistes de Franche-Comté, qu'il réunit avec d'autres troupes de volontaires royaux basés à l'Est, sous le commandement de Gaëtan de La Rochefoucauld. À la seconde Restauration, il est entendu comme 3^e témoin à charge dans le procès du maréchal Ney (4 décembre 1815) en tant qu'ancien préfet du Doubs, et il accable l'accusé, ce qui lui vaut une confirmation de son grade comme maréchal de camp honoraire (janvier 1816).
- À nouveau préfet du Doubs de 20 janvier 1816 au 27 mai 1818 (dossier F¹bI 173/11 et 158/17), il est destitué par Lainé pour son soutien aux ultras ; il est autorisé à partir de 1819 à servir l'empereur du Brésil sans perdre sa qualité de Français, et finit sa vie à Rio de Janeiro.
- Maire de Buthiers (Haute-Saône), et président d'assemblée cantonale sous l'Empire, il est, sous la Restauration, député du Doubs du 9 octobre 1815 au 17 juillet 1819.
- Ultra-royaliste, il a fait quatre interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (sans doute promu avant 1800), et chevalier de Saint-Georges, comme la plupart de ses ancêtres depuis 1449.

¹ Cf. sur lui la notice de la *Biographie nouvelle des contemporains* d'Arnault, Jay, Jouy et Norvins, Paris, Librairie historique, vol. 19, p. 41.

SÉGURET : Amans Joseph Henri de **Séguret** (1784-1835).

- Issu d'une famille noble¹, dont l'ancienneté n'a pas été retrouvée, il est fils d'un juge-mage², lieutenant général³ au présidial de Rodez, puis procureur général syndic de l'Aveyron en 1791⁴.
- Lui-même est président du tribunal de 1^{ère} instance de Rodez sous la Restauration.
- Membre du conseil d'arrondissement de Rodez, il siège comme député de l'Aveyron de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département à tout juste 40 ans).
- Membre du centre droit, il oscille entre majorité villèliste et « défection », au point d'être présenté en 1830 par le préfet de Villefranche comme un agent secret du parti libéral⁵.
- Il a fait 17 interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 2494 / dossier 1).
- Un fils ou un neveu, Auguste Amédée Séguret, né le 2 mai 1803 à Laveyssière (Aveyron), juge auditeur au tribunal de Saint-Affrique (Aveyron, 3 janvier 1827), substitut près le même tribunal (30 janvier 1828), puis procureur du roi à Espalion (Aveyron, 20 septembre 1830)⁶.

SÉGUY : Guillaume Louis Joseph **Séguy** (1782-1841).

- Il est fils de Pierre Henri Séguy (1752-vers 1831), conseiller de préfecture du Lot, à Cahors (décembre 1815-septembre 1830, dossier F¹bI 173/12).
- Né le 25 juillet 1782 à Montauban, il est reçu docteur en droit en 1810, avec dispense d'examen et des frais d'usage, par les juges du concours. D'abord nommé procureur du roi près le tribunal de première instance de Cahors (nommé le 9 avril 1816, installé le 1^{er} mai), muté ensuite comme conseiller à la cour royale d'Agen⁷ (nommé le 8 décembre 1818, installé le 15 janvier 1819), promu président de chambre à la même cour (nommé le 12 janvier 1820, installé le 1^{er} février 1820), avant d'être à nouveau promu procureur général près la cour royale de Limoges (nommé le 21 juillet 1826, installé le 30 août 1826), muté ensuite comme procureur général près la cour royale de Lyon (nommé le 13 décembre 1829, installé le 2 février 1830)⁸.
- Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Puy-l'Évêque (Lot) en septembre 1817, il n'est pas élu alors ; il siège comme député du Lot du 12 février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département) ; élu par ses collègues comme rapporteur du projet de loi Portalis libéralisant la presse, qu'il soutient sans enthousiasme (rapport du 19 mai 1828) ; il est réélu en juillet 1830 (au collège du département, qu'il préside pour la première fois), mais invalidé le 4 août par la nouvelle Chambre.
- Membre du centre droit favorable au gouvernement Martignac, rallié ensuite à la droite en 1829-1830, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait 19 interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825).

¹ Comme semble l'attester son acte de naissance le 10 janvier 1784, conservé aux AN dans les procès-verbaux des élections législatives, cote C/1178.

² Lieutenant du sénéchal, qui, souvent, exerçait les fonctions judiciaires de celui-ci, et était compétent au criminel et au civil.

³ Magistrat de robe courte qui, dans les justices royales ou dans les présidiaux, avait les mêmes fonctions que le lieutenant civil à Paris.

⁴ Renseignement mentionné en F¹cIII/Aveyron/1, dans l'extrait du procès-verbal d'une élection à la Législative, le 20 mars 1791.

⁵ Cf. aux Archives nationales, carton F⁷/6767, dossier « Aveyron », rapport du 9 mars 1830 de Jules Ferrand, préfet.

⁶ Cf. le dossier matricule de magistrat en BB 6*/534, registre 10, n° 7019.

⁷ Cf. AN, BB 6/72, tribunaux de première instance, nominations 1818-1819, départements Lot à Manche, dossier n°52 R11.

⁸ Cf. le dossier matricule de magistrat en BB 6*/529, notice n°3557.

SESMAISONS : Louis *Humbert*, **comte de Sesmaisons** (1777-1836)¹.

- Il est issu d'une famille de la noblesse nantaise d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1375), maintenue noble en 1669 ; le titre de comte est de courtoisie.
- Petit-fils, en ligne paternelle, d'un lieutenant-général (1767), il est fils du vicomte de Sesmaisons, officier de cavalerie, mestre de camp (1777), maréchal de camp (1791), lieutenant-général honoraire (août 1814), gentilhomme honoraire de la chambre de Monsieur, commandeur (25 août 1814) puis grand-croix (20 août 1823) de Saint-Louis.
- Il est aussi frère d'un officier des gardes du corps du roi (1814), fait maréchal de camp honoraire (1827), et cousin germain du député suivant.
- Officier, Humbert de Sesmaisons sert comme gendarme de la garde royale (1814-1817) ; il est promu au grade de lieutenant-colonel de cavalerie en 1817.
- Après avoir suivi Louis XVIII à Gand pendant les Cent-Jours (mars-juin 1815), il est député de la Loire-Inférieure du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, non rééligible alors car ayant moins de 40 ans ; à nouveau député de la Loire-Inférieure de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (toujours élu au collège du département), il est pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830. Nommé président du collège d'arrondissement des Sables d'Olonne (Vendée) pour les élections de novembre 1822, il échoue dans cette fonction à faire battre Manuel, *leader* de l'extrême-gauche ; il est nommé ensuite président du collège départemental de Loire-Inférieure en mars 1824 et novembre 1827, puis du collège d'arrondissement de Saint-Philbert (Loire-Inférieure) en juin 1830.
- Ultra-royaliste très actif à la « Chambre introuvable », il est ensuite villèliste, et membre de la « bannière » des Chevaliers de la Foi ; c'est l'un des importants seconds au sein du parti royaliste. C'est en outre un collaborateur récurrent de *la Quotidienne*.
- Il a fait 55 interventions à la Chambre des députés (et 10 à la Chambre des pairs).
- Baron-pair² héréditaire (lettres patentes, juin 1830), il est en outre chevalier de Saint-Louis (mars 1815), puis chevalier de la Légion d'Honneur (29 octobre 1826³) ; succédant à son père comme gentilhomme de la chambre de Monsieur, il poursuit cette fonction à la chambre du roi après l'avènement de Charles X (1824).
- Un neveu, Rogatien Louis Olivier de Sesmaisons (1807-1874), siège comme député légitimiste en 1848 à la Constituante et en 1849-1851 à la Législative ; hostile à Louis-Napoléon Bonaparte, il est arrêté le 2 décembre 1851 avec d'autres parlementaires royalistes.

Témoignages :

- Ferdinand de Bertier : « Le comte Humbert de Sesmaisons, homme d'esprit et de cœur et bien fait pour arriver à la pairie, me disait : "Je n'ai besoin de rien, je ne veux pas de place. – Excepté, lui répondis-je, à la Chambre des pairs". Cela se réalisa peu après » (*Souvenirs d'un ultra-royaliste*, éd. G. de Bertier, Paris, Perrin, 1990, vol. 2, p. 231).
- Frénilly : « Humbert, aussi aimable qu'excellent homme, gai, franc, spirituel, chevaleresque, et que son énorme rotondité ne privait ni de légèreté ni de grâce, excellent ami dont la voix argentine vibre encore à mon oreille » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, éd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, ch. 17, p. 374).
- d'Haussez : « Son volumineux embonpoint attirait d'abord les regards, mais toute l'attention des auditeurs était bientôt captivée par des discours très spirituels, purement écrits et sagement inspirés par les plus nobles sentiments » (*Mémoires*, vol. 1, p. 211).
- Barthélemy et Méry : « Et le lourd Sesmaisons, gêné dans son pourpoint, / De son ventre sphérique accuse l'embonpoint » (*La Villéliade ou la prise du Château-Rivoli*, 15^e édition, Paris, Ambroise, Dupont, 1827, p. 40).
- [Alexandre Lardier] : « Humbert de Sesmaisons était le plus gros des ventrus. On l'a transporté à la Chambre des pairs pour ajouter un poids énorme dans la balance en faveur du ministère » (*Biographie des députés, session de 1828*, notice sur Urvoy de Saint-Bédan, qui remplace Sesmaisons à la Chambre).

¹ La notice de la *Biographie nouvelle des contemporains*, d'Arnault et alii, vol. 19, pp. 166-167, est très mauvaise ; bourrée d'inexactitudes, elle attribue à Humbert de Sesmaisons des faits ou des productions dues à Donatien de Sesmaisons (cf. *infra*), qu'elle présente au demeurant comme son fils.

² Déjà autorisé par lettres patentes (août 1827) à ajouter à ses armes la devise « droit mon chemin » : tout un programme politique à soi seul, que confirme la publication par Sesmaisons d'un *chant des martyrs* sur le débarquement royaliste avorté de Quiberon (1826).

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

SESMAISONS (Donatien de) : Claude Louis Gabriel *Donatien*, comte de Sesmaisons (1781-1842)¹.

- Il est issu de la même famille nantaise que son cousin germain qui précède.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Claude François, marquis de Sesmaisons (1709-1779), maréchal de camp puis lieutenant-général, et de Marie Gabrielle de la Fontaine-Solare (née en 1722) ; en ligne maternelle, petit-fils de Louis Claude Gouyon, comte de Vaudurand (1714-1792), maréchal de camp promu lieutenant-général en 1780, et de Renée Pauline Pélagie Saget de La Jonchère (†1779).
- Il est fils de Claude François Baptiste Donatien, comte de Sesmaisons (1749-1804), mestre de camp, colonel, puis maréchal de camp (1797), et de Renée Modeste Gouyon de Vaudurand (1751-1811).
- Il est gendre depuis 1805 de Charles-Henri Dambray (1760-1829), ancien avocat général à la cour des Aides de Rouen, puis au parlement de Paris (1788-septembre 1790), nommé sous la Restauration ministre de la Justice (mai 1814-mars 1815 et mai 1816-janvier 1817), chancelier et président de la Chambre des pairs jusqu'à sa mort (1814-1829) ; d'où, beau-frère du vicomte Charles *Emmanuel* Henri Dambray (1785-1868), pair de France d'août 1815 à août 1830, conseiller d'État (1822), chargé de la chancellerie des titres nobiliaires.
- Émigré de 1791 à 1805 environ, Donatien de Sesmaisons sert dans l'armée anglaise.
- Commandant de la garde nationale de Maine-et-Loire sous l'Empire, il sert dans les gardes du corps de la maison militaire du roi, comme sous-lieutenant d'une compagnie de mousquetaires (1814), puis comme chef d'état-major de la 1^{ère} division d'infanterie de la garde royale ; il est promu au grade de colonel d'infanterie (depuis 1814), puis, à la suite d'une participation à la guerre d'Espagne, à celui de maréchal de camp (vers 1825).
- En novembre 1816, il publie une brochure intitulée *Une révolution doit avoir un terme*², dans laquelle il réclame la restitution des privilèges nobiliaires ; siégeant ensuite comme député de la Loire-Inférieure de février 1828 à janvier 1830 (élu au collège du département), il est enfin pair de France de septembre 1830 (en remplacement et par transmission de son défunt beau-père Dambray) à sa mort en avril 1842.
- D'opinion instable, il est dominé par sa femme, qui se délecte des commérages ; réactionnaire dans son pamphlet en 1816, puis lié au centre droit favorable à Martignac en 1828, il est partiellement rallié à la droite en 1829 ; absent de la Chambre en mars 1830 car en voie d'admission à la pairie, il est rallié à l'orléanisme conservateur à la Chambre haute après la révolution de Juillet 1830.
- Il a fait 28 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Chevalier (22 août 1814, renommé par erreur le 18 mai 1820³), officier (24 août 1820), puis commandeur (23 mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 2510/ dossier 13), il est en outre grand d'Espagne (1826), et premier gentilhomme de la chambre du roi Charles X.
- Son fils aîné, le marquis Charles de Sesmaisons (1805-1867), jeune diplomate (1826-1830), puis grand propriétaire foncier dans la Manche, peut être considéré comme un « grand patron du Second Empire »⁴.

Témoignages :

- M^{me} de Chateaubriand : « Il n'était exclusivement ni du parti de la cour du roi, ni de celui de la cour de Monsieur ; mais, comme il causait avec tout le monde, il venait raconter à M. de Chateaubriand tous les chefs d'accusation portés contre lui par l'ex-pavillon de Marsan⁵ » (*Cahiers de Madame de Chateaubriand*, rééd. J.-P. Clément, 1990, *Cahier rouge*, p. 99).
- Salaberry : « Un petit inconsideré, député novice et libéral, Donatien de Sesmaisons [s'était fait] disciple de l'avocat Isambert⁶ » (*Souvenirs politiques*, vol. 2, p. 265).

¹ Il a fait l'objet en 1842 d'une notice nécrologique anonyme, intitulée *le Cte Donatien de Sesmaisons*, Paris, imp. Proux.

² Paris, Le Normant, [nov. 1816], IV-96 p.

³ Cf. les deux ampliations de décrets de nomination ; la 2^e mentionne l'erreur, et annule le deuxième décret.

⁴ Cf. la notice sur le fils de Donatien de Sesmaisons dans *les Patrons du Second Empire*, vol. *Manche : négociants ou entrepreneurs de culture*, pp. 181-182.

⁵ Cette réputation de rapporteur n'est manifestement pas inventée par la Céleste harpie, comme le corrobore la citation suivante de Ferrand ; en revanche, l'imputation de libéralisme n'est, quant à elle, fondée que sur l'esprit polémique de Salaberry, qui tire à bout portant sur tous ceux qui ne sont pas ralliés sans faille à la droite.

⁶ Personnalité de l'extrême-gauche libérale ; le trait est particulièrement outrancier, témoignant de la lutte sans merci conduite par la droite début 1829 contre le ministère Martignac et ses soutiens, fussent-ils essentiellement du centre

SIMON : François Gabriel **Simon** (1768-1834)¹.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Gabriel Simon, marchand huilier et marchand arboriste à Metz, et de Catherine Forat, épousée le 13 juin 1730 à Metz. En ligne maternelle, il est petit-fils de Claude Marsal, échevin de la paroisse Saint-Étienne de Metz, et de Jeanne Huchot.

- Il est fils de Louis Simon (1736-1795), marchand huilier à Metz, et de Barbe Marsal (1741-1819), épousée à Metz le 10 juin 1760.

- Il a pour frère Gabriel Simon, vicaire à Metz (1788), réfractaire, déporté à Trêves (1792), amnistié en 1802, et devenu secrétaire, puis vicaire général de l'évêque de Metz² ; il a pour sœur Jeanne Simon (1780-1857), mariée à Antoine Joseph Toussaint (1780-1858), marchand vinaigrier de Metz.

- Simon est négociant, puis banquier et membre de la chambre de commerce de Metz.

- Membre du conseil d'arrondissement de Metz (nommé début 1815)³, puis membre du conseil général, il siège aussi durablement comme député de la Moselle de décembre 1818 au 16 mai 1830 (toujours élu au collège du département).

- Membre du centre droit constitutionnel, il est intégré dans la majorité villèliste en 1822, puis dans la droite en fin de période, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il a fait une seule intervention à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (11 août 1823⁴, LH 2521/ dossier 18).

SIMONNEAU : Étienne François **Simonneau** (1781-1860).

- Né à Étampes (Île-de-France, Beauce) le 24 octobre 1781, il est probablement fils ou neveu de Jacques Guillaume Simonneau (1740-1792), maire d'Étampes de 1791 à son assassinat le 3 mars 1792 par des émeutiers de la faim, lui reprochant son refus de taxer les grains de blé à un prix inférieur ; l'Assemblée législative vota des funérailles nationales au maire assassiné.

- Étienne François Simonneau entre dans la magistrature sous l'Empire, comme juge suppléant au tribunal d'Étampes (nommé le 4 septembre 1807, installé le 23 septembre), puis comme substitut du procureur près le tribunal de première instance de Chartres (nommé le 29 janvier 1811, installé le 8 février). À la fin de la première Restauration, il est promu procureur du roi près la même juridiction à Chartres (nommé le 25 janvier 1815, installé le 31 janvier). Quelques mois après son élection à la Chambre (cf. *infra*), il connaît une promotion fulgurante comme conseiller à la cour royale de Paris (nommé le 6 août 1824, installé le 9 août). Il conserve cette fonction treize ans, acceptant le ralliement au régime de Juillet, ce qui lui vaut deux nouvelles promotions, comme président de chambre à la cour royale de Paris (nommé le 21 mai 1837, installé le 26 mai), puis, récompense suprême, comme conseiller à la Cour de cassation (nommé le 3 mars 1844). Il avait en outre été nommé commissaire du roi, près la commission créée par l'ordonnance du 9 mai 1826 pour la répartition de l'indemnisation des anciens colons de Saint-Domingue chassés et spoliés par la révolution haïtienne de 1804⁵.

- Membre du conseil général, et député d'Eure-et-Loir de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu au collège départemental).

- Villèliste, il soutient fin février 1826 la proposition de Salaberry visant à faire condamner le *Journal du commerce* par la Chambre des députés, selon une procédure simplifiée⁶.

- Il a fait 12 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (30 avril 1821⁷, LH 2526/ dossier 4).

droit, comme ici Donatien de Sesmaisons.

¹ Sans aucun rapport familial avec la multitude d'homonymes qui ont paru à la Chambre à diverses époques avant comme après la Restauration. Cf. à son sujet la « Notice biographique sur M. Simon, ancien député de la Moselle », rédigée par Émile Glatigny dans le *Panthéon biographique universel*, Paris, 1851.

² Cf. à son sujet André Gain, *Liste des émigrés, déportés et condamnés ... de la Moselle*, vol. 4, pp. 406-407.

³ Le brouillon d'ordonnance de nomination est conservé en F1bI/229/1, sans que le jour exact ne soit précisé.

⁴ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁵ Cf. un résumé de sa carrière judiciaire dans le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 105.

⁶ Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 15, p. 113.

⁷ Cf. l'ampliation du décret de nomination à ce grade (musée de la Légion d'Honneur).

SIRAND : Jean Marie Antoine Louis **de Sirand** (1772-1840).

- Simple soldat engagé en 1790, il est issu d'une famille roturière d'Ambrieu-en-Bugey.
- Officier municipal de Bourg-en-Bresse (Ain) vers 1790, il est « commissaire du gouvernement » du canton, chef de bureau puis conseiller de préfecture de l'Ain (mai 1805-mars 1815/ juillet 1815-février 1838, dossier F¹bi 173/17).
- Il siège comme député de l'Ain du 9 octobre 1815 au 16 mai 1818 ; vice-président chargé de superviser les opérations de la 2^e section du collège électoral de l'Ain en septembre 1818, mais non réélu, ce qui suscite les commentaires sarcastiques du célèbre Brillat-Savarin, qui préside une autre section du même collège électoral¹.
- Membre de la fraction intermédiaire entre le centre droit et l'ultra-royalisme, il a fait deux interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 2527/ dossier 47).
- Deux fils : 1^o Antoine Marie Alexandre de Sirand (né le 24 avril 1799 à Bourg-en-Bresse), substitut près le tribunal de 1^{ère} instance de Bellay (nommé le 17 mai 1824, installé le 1^{er} juin), puis juge au tribunal de 1^{ère} instance de Bourg (nommé le 10 janvier 1830, installé le 29 janvier) ; 2^o Charles Marie Alexandre de Sirand (né en 1805), succède à son père comme conseiller de préfecture de l'Ain (février 1838-février 1848).

SIRIEYS de MAYRINHAC : Jean-Jacques Félix **de Sirieys** (1775-1831), dit **Sirieys de Mayrinhac**².

- Né au château de Mayrinhac, près de Saint-Céré (Guyenne)³, d'une famille noble⁴, sur laquelle on ne sait rien.
- Sirieys de Mayrinhac n'émigre pas, contrairement à plusieurs de ses parents, mais est emprisonné comme suspect pendant la Terreur en 1793-1794.
- Maire de Saint-Céré sous l'Empire, il est député du Lot du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; il défend alors les compagnies départementales pour réprimer les séditeux, ainsi que les droits du clergé. Défait lors des élections de l'automne 1816, il publie peu de temps après, avec Lachèze-Murel, un autre sortant non réélu, un mémoire de protestation contre les agissements du préfet « constitutionnel » Lezay-Marnésia, intitulé *Mémoire sur les élections du département du Lot* (1816). De nouveau député du Lot de décembre 1820 au 16 mai 1830 (élu en 1820 au collège du département, puis depuis février 1824 à l'arrondissement de Figeac, qu'il préside en 1824, 1827 et 1830), il est rendu cocasse à la Chambre par son accent méridional prononcé, ce qui ne l'empêche pas d'être élu secrétaire de la Chambre pour la session de 1824 (mars-août 1824) ; il défend notamment l'indemnisation des émigrés en février-mars 1825 (« loi du milliard »). À l'avènement de Charles X, il est promu Directeur général de l'Agriculture, des Haras et des Manufactures (26 août 1824-12 novembre 1828), avec fonction de commissaire du roi devant les Chambres (1826), jusqu'à son renvoi par Martignac. Parallèlement, il est propulsé conseiller d'État, en service extraordinaire (26 août 1824-12 novembre 1828), avec voix délibérative (1825-novembre 1828) en son sein au comité de l'Intérieur et du Commerce. Il tire en 1829 de son expérience comme Directeur général de l'Agriculture des *Observations sur l'administration générale des Haras et de l'agriculture*. Promu Directeur du personnel du ministère de l'Intérieur (16 décembre 1829-1^{er} août 1830) sous le gouvernement Polignac, il est réélu député du Lot en juin 1830, mais démissionne dès le 11 août, par légitimisme ; ayant été renommé conseiller d'État – en service ordinaire- le 25 juillet 1830, cette réintégration est immédiatement annulée, pour cause de révolution de Juillet.
- Ultra-royaliste, il est ensuite villèliste et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi ; en 1828, il passe d'un soutien conditionnel à la franche hostilité envers le gouvernement

¹ Brillat-Savarin, qui était également conseiller à la cour de Cassation, écrit en effet, dans un compte rendu des élections au ministre de la Justice, ces quelques mots cinglants au sujet de la défaite de Sirand : « Ce n'est pas une perte, vu son increvable médiocrité » (Archives nationales, BB¹⁷,A/1, dossier 56).

² Sur lui, cf. la *Biographie nouvelle des contemporains* d'Arnault et alii, Paris, Librairie historique, 1825, vol. 19, pp. 217-218.

³ Dans l'actuel département du Lot.

⁴ C'est du moins ce qu'affirme son acte de baptême, dont une copie est disponible dans son dossier de Légion d'Honneur, parlant de la naissance de « noble Jean Jacques Félix de Sirieys [...] fils de noble Pierre Louis... » (cote LH 2528/doss. 19 aux Archives nationales).

Martignac ; cet ancrage à droite, renouvelé en 1829-1830, entraîne un vote de sa part contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, puis un refus de se rallier au régime de Juillet.

- Très prolix, il a fait 114 interventions à la Chambre, non comptées quelques rares interventions comme commissaire du roi et directeur administratif.

- Il est chevalier (19 mai 1825¹), puis officier (15 novembre 1829) de la Légion d'Honneur (LH 2528/dossier 19, consulté pour cette thèse).

- Un parent homonyme, sous-préfet de Céret (Pyrénées-Orientales) sous la Troisième République naissante, de septembre 1870 à mai 1873.

STAPLANDE : Pierre François Winoc **de Hau de Staplande** (1762-1840).

- Il est issu d'une famille de la grande bourgeoisie flamande, remontant à Jean de Hau († 1705), trésorier à Bergues (Flandre), qui fit enregistrer ses armes à l'Armorial de 1696, appartenant à la branche de Staplande.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Winoc Antoine Dominique de Hau de Staplande (1711-1759), premier conseiller-pensionnaire² du roi à Bergues, greffier de la châtellenie de Bergues, subdélégué de l'intendant de la Flandre maritime, et de Marie Anne Françoise Thérèse Cardinael (1720-1746), originaire de Belgique ; en ligne maternelle, il est petit-fils de *François* Joseph Lenglé de Schoebocke (1708-1771), conseiller pensionnaire à Bergues, subdélégué de l'intendant de la Flandre maritime, et de Marie Anne Louise Maes (1709-1735), elle-même fille d'un échevin de Bergues.

- Il est fils de Pierre Winoc de Hau de Staplande (1740-1796), lui aussi 1^{er} conseiller-pensionnaire du roi à Bergues, greffier de Bergues, subdélégué général du Nord, et de Françoise Marie Thérèse Lenglé de Moriencourt de Schoebocke (1735-1802), épousée le 1^{er} février 1761 à Cassel (Flandres).

- Il est neveu, en ligne maternelle, de Pierre Lenglé de Schoebocke, premier maire de Cassel, arrêté dans son château en 1792 et guillotiné à Paris en octobre 1793, et de François Eugène Lenglé de Schoebocke, colonel du génie fusillé comme royaliste lors du débarquement de Quiberon en 1795.

- Né le 17 décembre 1762 à Bergues, Pierre François Winoc de Hau de Staplande épouse le 29 septembre 1788 Rose Isabelle Charlotte Verquere († 1845), fille de Bernard Pierre Floris Verquere (1732-1801), avocat et premier échevin de Bergues, et d'Isabelle Claire Arnaud-Jeanti (1739-1800).

Capitaine de la garde nationale de la ville, Staplande est élu candidat à la députation par le collège d'arrondissement de Dunkerque en août 1815, sans être choisi comme député par le collège départemental. Puis, membre du conseil général (au moins jusqu'en 1833), il est finalement élu, et siège comme député du Nord de décembre 1820 à août 1822 (élu au collège de département) ; il est aussi maire de Bergues (il exerce cette fonction en 1827).

- Royaliste, il est élu comme tel avec trois autres collègues lors d'élections partielles consécutives à la nouvelle législation électorale, et il siège à droite.

- Resté muet à la Chambre, il est chevalier de la Légion d'Honneur (12 décembre 1827³).

- Une fille unique, Marie Joséphine de Hau de Staplande (1794-1821), mariée le 1^{er} mars 1819 avec Georges Le Mercher de Longpré (né en 1793), capitaine de légion de la Seine-Inférieure, parent du baron d'Haussez, député, préfet, puis ministre en 1829-1830 (cf. sa fiche).

- L'hôtel de Hau de Staplande, bâti dans la 2^e moitié du XVIII^e siècle, est encore aujourd'hui l'un des principaux monuments remarquables de Bergues⁴.

STRAFFORELLO : *Barthélemy* Thomas **Strafforello** (1764-1845).

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Domenico Stafforello, négociant génois, et d'Antoinette Grandona ; en ligne maternelle, il est petit-fils d'André Légier, négociant marseillais originaire de Toulon, et de Marguerite Thérèse Dalmas.

- Il est fils de Léonard Stafforello (1725-1786), né près d'Imperia (province de Gênes), établi à Marseille vers 1750, et s'étant marié à Marseille le 15 juin 1756 avec Thérèse Gabrielle Légier.

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² En Flandre, second personnage de l'échevinage dans les villes après le mayeur. Le conseiller pensionnaire dirige tout le personnel administratif communal.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ Voir base de donnée Mérimée, notice 66425.

- Il se marie à un âge avancé, en 1808, avec Pauline Samatan (1790-1884), fille d'un riche négociant marseillais, échevin, Basile Samatan (1743-1794), « *condamné à mort le 4 pluviôse an 2* [23 janvier 1794], *par le tribunal révolutionnaire de Marseille, comme complice d'un complot fédéraliste contre la Convention nationale* », et aussitôt guillotiné, et de Gabrielle Timon-David (1756-1811).
- Lui aussi négociant marseillais, Barthélemy Strafforello est membre de la chambre de commerce de Marseille (1806-1830), administrateur des hôpitaux marseillais, juge, puis président (1821) du tribunal du commerce de la ville. Il est aussi chef de bataillon de la garde nationale de Marseille. À l'échelle nationale, il est nommé membre du Conseil général du commerce (1822-1824).
- Conseiller municipal de Marseille depuis février 1815, il siège comme député des Bouches-du-Rhône de décembre 1820 à février 1829 ; il a été élu dès sa première tentative par le collège électoral d'arrondissement de Marseille, dont il est vice-président en novembre 1820, puis président en février 1824 et en novembre 1827. Spécialiste à la Chambre des questions commerciales, il démissionne pour une raison inconnue. Il est membre du conseil général des Bouches-du-Rhône de 1827 à 1830.
- Villèliste et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il reste ensuite fidèle à la droite jusqu'en 1830.
- Il a fait 38 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier (1816), puis officier (août 1824) de la Légion d'Honneur (LH 2554/ dossier 17).
- Une fille unique, Constance Strafforello (1812-1888), mariée le 16 février 1832 avec Jacques Marie *Albert Fine* (1807-1887), lui aussi issu d'une grande famille de négociants marseillais.

TABARIÉ : *Michel* Marie Étienne Victor **Tabarié** (1768-1839), **vicomte de Tabarié** depuis 1816. Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

TAILHANDIER¹ : Claude Philippe **Tailhandier** (1757-1841), écrit parfois **Taillandier** de manière fautive.

- Fils d'un bourgeois d'Issoudun (Indre), et natif de La Berthenoux (Indre), Claude Philippe Tailhandier est lui-même haut-juré de l'Indre sous la Révolution (septembre 1791).
- Représentant de l'Indre aux Cent-Jours (juin 1815), puis sous la Restauration, il siège comme député de l'Indre de janvier 1823 au 5 novembre 1827 (élu en novembre 1822 et mars 1824 à l'arrondissement de Châteauroux).
- Durant sa mandature, il est un villèliste fidèle, après avoir été, semble-t-il, un révolutionnaire enthousiaste puis un bonapartiste zélé.
- Il est resté muet à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825²), il est mort le 11 septembre 1841.

TARDY : *Marc* Louis (**de**) **Tardy** (1769- ?), **marquis de Tardy**³ depuis 1816.

- Il est issu d'une famille bourgeoise de Roanne, anoblíe soit par achat de fiefs (début du XVIII^e siècle), soit plus probablement en 1725 par la fonction mentionnée ci-après.
- Il est arrière-petit-fils d'un notaire de Roanne, devenu chauffe-cire⁴ près la grande chambre du parlement de Paris (1725), et en ligne maternelle, petit-fils d'un président trésorier général à Moulins ; il est fils d'un officier, mousquetaire du roi ; enfin, par son mariage, il devient gendre de Ramey de Sugny, préfet du Puy-de-Dôme sous le Consulat.
- Émigré de 1792 à 1800 environ, il est officier du génie sous la Restauration.
- Volontaire royaliste pendant les Cent-Jours, il est maire de Roanne du 6 août 1817 au 2 septembre 1830, et membre du conseil général de la Loire ; il est aussi député de la Loire de février 1828 au 20 avril 1831 (élu à l'arrondissement de Roanne, puis en juillet 1830 au collège du département).
- Membre de la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, mais accepte ensuite de prêter serment au nouveau régime de Juillet.

¹ Sans rapport avec le député homonyme siégeant sous la Monarchie de Juillet.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Aucun rapport avec la famille Tardy de Montravel, d'une noblesse plus ancienne.

⁴ En dépit de son nom amusant, le chauffe-cire était une fonction de chancellerie importante, au point qu'à partir de 1484, les chauffe-cire héréditaires de la grande chancellerie étaient assimilés aux secrétaires du roi, ce qui leur conférait la noblesse au premier degré après 20 ans d'exercice, ou en cas de mort en fonction.

- Il a fait deux interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Marquis héréditaire (lettres patentes, mai 1816), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (depuis 1815, LH 2568/ dossier 97).

TERRASSON de MONTLEAU : Alexandre René Gabriel **de Terrasson de Montleau** (1773-1842).

- Il est issu d'une famille originaire de l'Angoumois et du Poitou, connue depuis 1496, anoblie par l'office d'échevin d'Angoulême aux XVI^e et XVII^e siècles (sans plus de précisions), maintenue noble en 1668, qui sera retenue par défaut comme date d'anoblissement définitive.
- Page de la chambre du roi Louis XVI vers 1787, il sert comme enseigne au régiment des gardes françaises en 1789.
- Émigré de 1791 à 1800 environ, il sert dans l'armée des princes, tandis que ses parents sont incarcérés en 1792-1794.
- Il est nommé adjoint au maire (1812-1815), puis maire de Saint-Estèphe¹ (1815-1824), membre (depuis 1804), puis président du conseil général de la Charente dans les années 1820 ; il est en outre député de la Charente de mars 1824 à mai 1827 (élu au collège du département), et il démissionne à cette date pour une raison inconnue.
- Membre de la contre-opposition, critique envers le gouvernement Villèle, il est d'un caractère rude, s'appelant lui-même « le paysan du Danube » ; il refuse une place de conseiller de préfecture de la Charente (octobre 1824, dossier F¹bI 174/3), manifestant ainsi son hostilité au gouvernement Villèle qui essayait ainsi d'acheter son vote à la Chambre.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre.

TERRIER de SANTANS : Marie Antoine *Charles* Suzanne, **marquis Terrier de Santans** (1773-1832)².

- Il est issu d'une famille franc-comtoise originaire de Vesoul, connue depuis 1472, anoblie en 1550 par Charles Quint, confirmée noble par la France en 1627, la branche du député étant distincte depuis le milieu du XVII^e siècle de la branche Terrier de Monciel, ayant donné un ministre d'État sous Louis XVI, chargé de la police secrète des royalistes ; le titre de marquis est de courtoisie jusqu'à la création officielle de 1821 accordée au père du député et à lui-même.
- Il est petit-fils et fils de présidents à mortier au parlement de Besançon (1760-septembre 1790), ayant joué une part active dans la résistance des parlementaires franc-comtois au gouvernement royal lors de l'affrontement de 1775 ; le père du député, François Félix Bernard Terrier de Santans, participa aux assemblées de la noblesse de Besançon et de Dole en 1789, et fut incarcéré sous la Terreur ; sa mère, devenue veuve, fut inquiétée en 1799 pour avoir fait dire la messe chez elle par un prêtre réfractaire.
- Charles Terrier de Santans fait des études aux collèges de Besançon et de Metz, puis à Trêves.
- Émigré de novembre 1791 à juin 1797, il sert dans l'armée de Condé, puis à nouveau de 1798 à 1800, avant d'être radié de la liste des émigrés en 1802.
- Il sert sous l'Empire comme lieutenant (1805) puis capitaine (1810) de la garde nationale du Doubs.
- Inscrit en 1805 sur la « liste des 60 »³, il est maire de Besançon, sa ville natale, de février 1816 à la révolution de Juillet 1830 ; il siège aussi comme député du Doubs de décembre 1820 au 16 mai 1830 (élu au collège du département en 1820 et 1827, et à l'arrondissement de Besançon en février 1824) ; réélu en juillet 1830 (au collège de département), il démissionne le 2 septembre, par légitimisme.
- Villèliste, et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il reste ensuite fidèle à la droite jusqu'en 1830, vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et refuse de se rallier au nouveau régime de Juillet.
- Il a fait 19 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Marquis héréditaire (lettres patentes, juin 1821), deux mois après son père, il est aussi chevalier de Saint-Louis (décembre 1814), et de la Légion d'Honneur (en 1814, LH 2578/ dossier 27), nommé gentilhomme de la chambre du roi (mai 1825).

¹ Commune de Charente actuellement rattachée à celle de Rouillet-Saint-Estèphe.

² On renvoie à son sujet à la très bonne notice parue à son sujet dans le volume des *GNPE* consacré au Doubs, vol. 4, rédigé par M-I. Brelot, p. 165. Cf. aussi l'article fait par son descendant, le marquis Terrier de Loray, « le marquis Charles de Terrier-Santans », dans *Mémoires de l'Académie de Besançon*, janvier 1858, pp. 27-44.

³ Donc considéré comme accommodant par le régime impérial, même s'il se garde alors de toute activité publique.

- Son fils voyage du 8 au 10 août 1830 de Sens à Dijon, dans une diligence louée par des légitimistes, et comptant parmi ses voyageurs le comte de Montbel, ministre de Charles X fuyant la France sous un déguisement d'artiste-peintre¹.

TEULON : Jean **Teulon** (1775-1831).

- Il est issu d'une famille de viticulteurs bordelais protestants, lui-même propriétaire foncier.
- Né à Bordeaux le 8 avril 1775, il est député du Lot-et-Garonne du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816. Réélu en juin 1830 (à l'arrondissement d'Agen) comme candidat royaliste modéré contre le candidat présenté par la droite, Lugat (cf. ce nom), Teulon démissionne tardivement le 17 janvier 1831, par légitimisme.
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), devenu critique ensuite envers la droite, mais resté fidèle à la dynastie des Bourbons, après quelques mois d'atermoiements.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre.

THÉZAN de BIRAN : François Jean Jacques **de Thézan** (1764-1851), dit **Thézan de Biran** depuis 1792 avec Pierre-Louise Lamothe de Biran.

- Il est issu d'une famille bourgeoise de Bezolles (Gers), connue depuis 1561, ayant pris pour devise « pro aris et focis » ([il combat] pour ses autels et ses foyers)² ; la famille démarre en 1759 un processus d'anoblissement resté inachevé avant l'anoblissement du député.
- Il est fils et petit-fils de procureurs au siège présidial d'Auch (1751), son père étant devenu conseiller à la cour des Aides de Montauban (1759-1784).
- Il est frère cadet de François de Thézan de Lescout (né en 1762) conseiller à la cour des Aides de Montauban (28 juillet 1784-1^{er} décembre 1790) ayant achevé pour sa branche l'anoblissement graduel à deux degrés, maintenu noble à ce titre (1820), devenu conseiller à la cour d'Agen (6 août 1811-15 février 1816), puis président du tribunal de première instance d'Auch (nommé le 17 janvier 1816, installé le 16 février), désigné en outre comme président du collège électoral dans le Gers et fait baron à titre personnel en 1825³.
- Membre du conseil d'arrondissement d'Auch, il est longuement maire de Biran (Gers, à l'ouest d'Auch) de 1803 à 1830, puis, sous la Restauration, député du Gers de novembre 1816 à mars 1817, et de juin 1822 au 5 novembre 1827 (élu alors à deux reprises à l'arrondissement d'Auch, en mai 1822 et février 1824) ; il est aussi nommé membre, puis président (1822-1829) du conseil général du Gers.
- Membre du centre droit en 1816-1817, il est ensuite un élément modéré et assez indépendant au sein de la mouvance villèliste.
- Il a fait 10 interventions à la Chambre.
- Anobli à titre héréditaire (lettres patentes, août 1817), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (22 août 1824, LH 2587/ dossier 47).

THIBOUST de PUISACT : Jacques Marie François **de Thiboust de Puisact** (1756-1834).

- Il est issu d'une famille de la noblesse normande, connue depuis le XIV^e siècle, d'extraction (filiation suivie depuis 1513), maintenue noble en 1667 et 1698.
- Cadet gentilhomme au régiment de Beauce (1777), il sert comme officier jusqu'en 1791.
- Émigré de 1793 à 1811, il combat dans l'armée de Condé (faisant des vers latins et tenant un *Journal d'un fourrier de l'armée de Condé* pour tromper son ennui), puis dans l'armée russe.
- Sous la Restauration, maire de Beauvain (Orne, près de La Ferté-Macé), membre du conseil général (février 1817⁴), et député de l'Orne de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département, puis en 1822 et 1824 à l'arrondissement d'Alençon).
- Villèliste, puis membre de la contre-opposition de 1824 à 1827, il a fait une seule intervention à la Chambre le 26 février 1825, pour s'opposer vivement au projet villèliste d'indemnisation des émigrés

¹ Montbel, *Souvenirs*, ch. 11, p. 284.

² Rapporté par Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 6, p. 667, colonne 3. L'expression se trouve à l'origine dans *l'Histoire romaine* de Tite-Live.

³ Sur la carrière judiciaire de ce frère, cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/525, notice n°744.

⁴ On a retrouvé la liste où il est présenté par le préfet comme le premier des trois candidats recommandés par lui pour ce poste (dossier F¹BI/229/1).

comme légalisation la spoliation, et pour réclamer la restitution des biens non vendus.

- Il est chevalier de Saint-Louis (sans doute décoré avant 1800).

THOMASSIN de BIENVILLE : *Maurice Louis* Athanase Nicolas Adrien, **comte de Thomassin de Bienville** (1775-1860).

- Il est issu d'une famille de la noblesse champenoise, reconnue comme noble en 1660, maintenue noble en 1668, pourvue officiellement du titre de comtes de Bienville, ainsi que de la fonction héréditaire de grand bailli d'épée¹ de Saint-Dizier et de Vitry-le-François.

- Sa famille comparait aux assemblées de la noblesse de Vitry-le-François et de Troyes en 1789. Lui émigre longuement, sert dans l'armée des princes, et ne rentre en France, semble-t-il, qu'en 1814.

- Nommé maire de sa commune natale Bienville (Haute-Marne), il est membre du conseil d'arrondissement de Vassy, puis, à partir de 1819, membre du conseil général de la Haute-Marne², qu'il préside une première fois de 1822 à 1831 ; député de la Haute-Marne de décembre 1820 au 16 mai 1830 (élu à trois reprises au collège du département), il est réélu en juillet 1830 (même collège) ; il prête le serment au nouveau régime de Juillet, mais ne siège pas, par légitimisme³. Élu conseiller général du canton de Chevillon (Haute-Marne) sous la monarchie de Juillet, il est à nouveau président du conseil général de la Haute-Marne de 1837 à 1839 et de 1845 à 1846.

- Villèliste, resté ensuite fidèle à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

- Il reste muet à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de Saint-Louis (octobre 1815), et de la Légion d'Honneur (sous réserve).

TIBORD du CHALARD : Antoine François **Tibord du Chalard** (1766-1850).

- Il est issu d'une famille de la Marche connue depuis 1480, « vivant noblement » au XVII^e siècle mais restée bourgeoise, en dépit de son nom à particule⁴.

- Il est procureur avant 1789, puis avocat à Felletin (Creuse), sa ville natale, jusqu'en 1830.

- Siégeant comme député de la Creuse de novembre 1816 à mars 1817, puis de février 1828 au 16 mai 1830 (élu en novembre 1827 à l'arrondissement d'Aubusson), il est réélu en juin 1830 (même collège) ; les sources sont confuses quant à son éventuelle démission par légitimisme.

- Membre du centre droit constitutionnel, et victorieux fin 1827 contre le villèliste Augier du Chézaud, il se montre favorable à Martignac en 1828-1829, hésite ensuite entre la droite et la « défection », appartient au « groupe Lorgeril », et finit par voter pour l'adresse des 221 contre Polignac le 16 mars 1830, rompant ainsi totalement avec la droite⁵.

- Il reste muet à la Chambre.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 2605/ dossier 71).

TIXIER de la CHAPELLE : Léonard André **Tixier de la Chapelle** (1765-1832).

- Il est né à Guéret (Marche) le 18 juin 1765. Il devient dans les années 1820 juge de paix du canton de Pontarion (Creuse).

- Membre du conseil général de la Creuse (au moins depuis 1815), il est nommé président du collège électoral d'arrondissement de Bourgueuf le 26 juillet 1815⁶ pour les élections d'août 1815, parvient à se faire élire par le collège de département, et siège comme député de la Creuse du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu en 1824 au collège du département).

- Ultra-royaliste à la « Chambre introuvable », puis villèliste, il est membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi.

- Il a fait cinq interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825⁷). En 1814, il a légué la somme de 1600 francs

¹ Les fonctions de baillis, offices de justice royale de la France du Nord, sont devenues très largement honorifiques depuis l'apparition des intendants.

² Sous la Restauration, il représente le canton de Bienville.

³ La fortune de l'intéressé est évaluée à 20000 francs de revenu en 1819 (F¹bI/229/1).

⁴ Cf. *Dictionnaire des vanités*, vol. 1, p. 66, et aussi M. Dugast-Rouillé, *Les notables ou la « seconde noblesse »*, vol. 3, p. 2010.

⁵ Ce qui lui vaut une manifestation d'acclamation à Aubusson en 1830, cf. aux AN, F⁷ 6740, dossier 19.

⁶ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n^o25, p. 50.

⁷ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

à l'hospice de Bourganeuf (Creuse), legs autorisé par l'ordonnance royale du 20 février 1815¹.

- Un fils ou un neveu, Étienne Jean Tixier de la Chapelle (né le 15 mars 1789 à Guéret), avocat, puis adjoint provisoire puis titulaire aux commissaires des Guerres (nommé le 13 juin 1814, installé le 1^{er} juillet 1814), arrêté le 20 mars 1815 pour son dévouement à la cause royale et mis sous surveillance des autorités de Guéret, replacé ensuite à son poste puis mis en non-activité le 19 juillet 1817, nommé lieutenant de dragons (7 avril 1819), puis substitut au tribunal de première instance de Guéret (nommé le 26 mars 1823, installé le 15 avril), puis juge au même tribunal (nommé le 12 juillet 1826, installé le 7 août)².

TRAMECOURT : *Georges Léonard Bonaventure de Tramecourt* (1766-1848), **marquis de Tramecourt** depuis 1814.

- Il est issu d'une famille noble de l'Artois, d'ancienne chevalerie (avec une filiation suivie depuis 1220), admise aux États d'Artois dès 1414, pourvue du titre de chevalier héréditaire en 1612 par les deux archiducs Albert et Isabelle.

- En ligne maternelle, il est petit-fils de Denis Georges Alexandre de Nédonchel (1703-1765), vicomte de Staple, et de Marie Anne Josèphe de Douay (1709-1793), épousée le 11 février 1727.

- Il est le fils aîné de François Léonard Eugène de Tramecourt, capitaine d'infanterie, et de Marie Anne Josèphe de Nédonchel, épousée le 29 janvier 1765 à Baralle (Artois).

- Georges de Tramecourt fait des études chez les récollets (Franciscains) de Hesdin, puis au collège de Saint-Omer (Artois). Il est nommé capitaine d'infanterie au « régiment du roi » en 1789.

- Il épouse le 22 mars 1791 Émilie Eugénie Ernestine Françoise Josèphe de Béthune (1768-1818), chanoinesse du chapitre noble de Maubeuge, fille d'Adrien Joseph Guislain, comte de Béthune (1736-1794), maréchal de camp, guillotiné à Arras le 12 février 1794, et de Marie Josèphe Françoise Bernard de Calonne (1753-1779).

Puis il émigre de 1794 à 1800 ; il sert dans l'armée de Condé avant de partir en Angleterre. Sous la Restauration, c'est un propriétaire vraiment riche, payant 4010 francs de cens en 1815.

- Membre du conseil général du Pas-de-Calais (depuis 1804), il est aussi député du Pas-de-Calais du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis de décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu au collège du département, puis depuis octobre 1821 à l'arrondissement de Hesdin), puis pair de France du 5 novembre 1827 à août 1830.

- Ultra-royaliste, puis villèliste et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il reste ensuite fidèle à la droite à la pairie.

- Il a fait deux interventions à la Chambre des députés (et une seule à la Chambre des pairs).

- Marquis héréditaire (lettres patentes, mars 1814, confirmé sur fiefs en juillet 1824), baron-pair héréditaire (lettres patentes, septembre 1828) ; chevalier de Saint-Louis (décembre 1814).

- Marié, mais sans enfants, il est autorisé en 1829 à transmettre ses titres à son neveu. Il a par ailleurs une nièce, Lucie Marie Léonide de Tramecourt (1808-1858), qui épouse Félix Palamède Bonabes Victurnien de Rougé (1810-1893), le fils aîné du comte Adrien de Rougé (1782-1838), député royaliste de la Somme en 1815-1816 et en 1824-1827, puis pair de France en 1827-1830 (cf. sa fiche).

TRÉGOMAIN : *Guy Marie Éloi Aubert de Trégomain* (1774-1860).

- Il est issu d'une famille bretonne, faite d'abord de marchands rennais, de cierges puis de draps, « vivant noblement » ensuite et finalement anoblíe en 1690 par l'achat d'une charge de secrétaire du roi auprès du parlement de Bretagne.

- Il est petit-fils en ligne maternelle d'un conseiller au parlement de Rennes, en ligne paternelle d'un conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel de la sénéchaussée au présidial de Rennes.

- Chef d'une brigade de chouans pendant la Révolution, il est nommé courant 1825 comme l'un des sept membres du « conseil des haras », chargé de conseiller le nouveau Directeur général des Haras, de l'Agriculture, du Commerce et des Arts Sirieys de Mayrinhac, qui souhaite totalement réorganiser ce service³.

¹ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°836, p. 260.

² Cf. le dossier matricule en BB 6*/529, notice n°3677.

³ Cf. *Almanach royal* de 1826, Paris, A. Guyot et Scribe, 1826, p. 173. Un autre député de la droite royaliste, Saint-Martial (cf. ce nom), siège aussi dans ce conseil des haras.

- Il siège comme membre du conseil général, et député d'Ille-et-Vilaine de juin 1822 au 16 mai 1830 (élu en 1822, 1824 et 1827 au collège du département), réélu en juillet 1830 au même collège, invalidé le 17 août par la nouvelle Chambre, à l'instar de deux collègues royalistes du département.
- Villèliste, restant fidèle à la droite ensuite, il semble s'être abstenu ou avoir été absent lors du vote de l'adresse des 221 le 16 mars 1830 ; il est néanmoins nommé président du collège de l'arrondissement de Vitré en juin 1830 par le gouvernement Polignac.
- Il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis en mars 1817.
- Un parent, Roger François Guy Gabriel Aubert de Trégomain (1856-1932), polytechnicien (1876), Inspecteur des Finances (1885), conseiller d'État (1900-1901), sous-gouverneur du Crédit Foncier (1901-1910).

TRENQUALYE : Anne Alexis Jean **de Trenqualye** (1772-1852), **baron de Trenqualye** depuis 1809.

- Il est issu d'une famille de la noblesse auvergnate, dont la noblesse remonte à 1689 par possession de fiefs nobles (une source isolée tenant la noblesse pour inachevée).
- Il est petit-fils et neveu de conseillers au parlement de Toulouse.
- Il est fils de Jean Henri Alexis de Trenqualye, capitaine de grenadiers, qui comparait en 1789 aux assemblées de la noblesse de Clermont-Ferrand ; il est neveu de l'abbé de Trenqualye, prononçant le 10 avril 1814 une messe à la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse en faveur du retour des Bourbons¹.
- Resté en France, il sert les armées révolutionnaires dans l'infanterie, avec rangs successifs de soldat (juin 1789), sergent (septembre 1791), sous-lieutenant (novembre), lieutenant (mai 1792), capitaine provisoire (août 1795) puis titulaire (novembre 1798), chef d'escadron provisoire (janvier 1799) puis titulaire (avril 1799), adjudant commandant d'état major (octobre 1803) ; en août 1809, il est mis à la retraite avec rang de colonel.
- Sous la Restauration, il est nommé conseiller de préfecture du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand (novembre 1815-janvier 1827) puis secrétaire général de la même préfecture (janvier 1827-janvier 1830), démissionnaire à cette date (dossier F¹bI 174/13).
- Il siège comme député du Puy-de-Dôme de février 1822 (à la suite d'une élection partielle en janvier en remplacement du baron Louis, qui a opté pour Nancy) au 5 novembre 1827 (toujours élu à l'arrondissement de Clermont).
- Villèliste, il est resté muet à la Chambre des députés.
- Baron d'Empire (décret, août 1809, confirmé à titre héréditaire par lettres patentes de juin 1810), donataire d'Empire d'une rente annuelle de 4000 francs (décrets de 1808 et de 1809), assise en Westphalie, puis sur le Trasimène (Italie), il est en outre chevalier de Saint-Louis (octobre 1814) ; chevalier (février 1804), officier (juin 1804), puis commandeur (31 mai 1809) de la Légion d'Honneur (LH 2627/ dossier 23).

TRINQUELAGUE : Charles François **Trinquelague** (1747-1837), **baron de Trinquelague** depuis 1816.

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

¹ L'événement est évoqué par Montbel (*Souvenirs*, ch. 5, p. 115), qui souligne que la famille royale était largement sortie des esprits par cette anecdote plaisante : « L'abbé de Trenqualie [sic] [...] hasarda son éloquence dans le panégyrique des princes et surtout du roi Louis XVIII. Emporté par son zèle monarchique, il entreprit aussi de faire l'éloge de la reine, ne sachant pas qu'elle était morte depuis quatre ans ».

TURMEL : Joseph de Turmel (1770-1848)¹.

- Il est issu d'une famille lorraine anoblie en 1746.
- Il est fils d'un colonel s'étant distingué dans la guerre de Sept Ans et la guerre d'Indépendance américaine, retraité en 1791 avec le titre de maréchal de camp, incarcéré sous la Terreur, mort en 1816 avec une réputation de philanthrope.
- Émigré de 1792 à 1800 environ, il sert dans l'armée des princes, et rentre en France vers 1800.
- Agronome, il développe les cultures du colza, du trèfle, de la luzerne, et crée une bergerie-modèle qui lui vaut un prix de la Société d'agriculture de Moselle en 1810. En outre, il est percepteur à Metz sous l'Empire, puis inspecteur des Forêts (1820), et payeur du Trésor à Metz (janvier 1825).
- Maire de Metz (2 janvier 1816-1^{er} août 1830), et député de la Moselle du 22 décembre 1820 au 16 mai 1830 (élu au collège du département en novembre 1820, puis à l'arrondissement de Metz à partir de novembre 1822).
- Constitutionnel de centre droit, il est devenu très rapidement et opportunément un député villèliste ; après un soutien à Martignac en 1828-1829, il rejoint à nouveau la droite en 1829-1830, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait quatre interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de Saint-Louis (novembre 1815), et officier de la Légion d'Honneur (mai 1825).
- Une fille Anne, mariée le 26 avril 1827 à Metz à Charles de Lardemelle, fils de Joseph de Lardemelle, lui aussi député lorrain (cf. ce nom).
- Un fils, Joseph de Turmel, né le 12 septembre 1802 à Metz, magistrat, nommé juge auditeur au tribunal de Metz (nommé le 13 octobre 1824, installé le 8 novembre), substitut près le tribunal de première instance de Vouziers (nommé le 25 janvier 1826, installé le 9 février), puis près celui de Metz (nommé le 23 août 1826, installé le 6 septembre), promu procureur du roi près le tribunal de première instance de Briey (nommé le 28 juin 1829, installé le 15 juillet), remplacé le 29 septembre 1830, renommé juge au même tribunal de Briey (nommé le 29 juin 1837, installé le 4 juillet), puis juge au tribunal de Metz (nommé le 30 juin 1846)², marié le 10 septembre 1838 à Champ-le-Duc (Vosges) avec Françoise Gabrielle Sophie de Richard d'Aboncourt (née vers 1816), fille du député homonyme des Vosges (cf. ce nom).

VALON : Antoine Joseph Louis Sylvestre, comte de Valon (1783-1848).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Quercy et du Limousin, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1399), appartenant à la branche cadette de Saint-Hippolyte, distincte depuis 1648 de la branche aînée d'Ambrugeac, à laquelle appartient un de ses collègues de droite (cf. ce nom) ; le titre de comte pris par le député est un titre de courtoisie.
- Il est fils de Jean-Jacques-Léonet de Valon, dit le vicomte de Valon, gendarme de la Garde royale, qui participe aux assemblées de la noblesse de Tulle en 1789.
- Vers 1815, le futur député a épousé Anne Aspasia de Gaudechart.
- Maire de Tulle de 1825 à 1830, et membre du conseil général de la Corrèze, Antoine Joseph de Valon siège comme député de la Corrèze du 25 mars 1824 au 20 avril 1831 (toujours élu au collège d'arrondissement d'Ussel, qu'il préside en juin 1830) ; il est élu par ses collègues secrétaire de la Chambre pour les sessions de février 1828 à mars 1830. Il est à nouveau député de la Corrèze de mars 1837 à juin 1842 (élu en mars 1837 lors d'une élection partielle au collège d'arrondissement de Tulle, réélu au même collège en novembre 1837 et en mars 1839), et il continue à siéger au conseil général sous la monarchie de Juillet.
- Villèliste, il fait dissidence dès la loi sur la conversion des rentes (juin 1824), et appartient à l'opposition royaliste jusqu'en 1827, puis au groupe de la « défection » en 1828-1829 ; lors du vote de l'adresse des 221 en mars 1830, il soutient « l'amendement Lorgeril », qui propose une solution transactionnelle ; il reste légitimiste ensuite, tout en acceptant de prêter serment au nouveau régime.
- Il a fait 26 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Un fils aîné, Louis Alexis Léon, vicomte, puis comte de Valon (1810-1887), député légitimiste de la Corrèze de juillet 1842 à juillet 1846, se rapprochant toutefois du parti ministériel (orléaniste

¹ Cf. à son sujet la notice sur lui et son frère d'André Gain, *Liste des émigrés, condamnés et déportés...de la Moselle*, Metz, 1929, vol. 4, pp. 468-469.

² Cf. le dossier matricule en BB 6*/530, notice n°3989.

conservateur), et battu en juillet 1846, mort d'une noyade accidentelle dans l'étang du château familial en 1851. Un fils cadet, Marie Charles Ferdinand de Valon (1818-1851), archéologue, auteur d'un récit de voyages intitulé *Une année dans le Levant* (1846)¹, ayant épousé en 1847 Cécile Delessert (1825-1887), nièce du banquier Benjamin Delessert (1773-1847), député libéral de Paris (1817-1824) puis de Saumur (1827-1842), et petite-fille en ligne maternelle du marquis Alexandre de Laborde (1773-1842), archéologue, administrateur et député libéral sous la Restauration et la monarchie de Juillet. Cette belle-fille du député de la Restauration s'est remariée en 1852 avec le colonel Sigismond du Pouget de Nadaillac, fils d'un député ultra-royaliste de la « Chambre introuvable » (cf. sa fiche).

- Un parent plus lointain, Adrien François Gaétan Arthur de Valon (1835-1902), conseiller de préfecture sous le second Empire (1865-1870), élu député bonapartiste, puis conservateur (anti-républicain) du Lot de 1871 à 1875, puis de 1876 à 1889.

VANDŒUVRE : Pierre Prudent de **Vandœuvre [ou Vandeuivre]**, dit parfois **de Vandœuvre-Bazile**² (1776-1829).

- Il est issu d'une famille dont le nom est connu depuis le XI^e siècle, peut-être cousine avec une famille lorraine homonyme anoblie en 1508³ ; la branche dont relève le député est installée en Champagne ; en l'absence de généalogie claire, le député doit être considéré comme roturier.

- Fils d'un maître des Eaux et forêts, et né aux Riceys (Champagne)⁴ le 6 avril 1776, Pierre Prudent Vandeuivre est d'abord défenseur officieux⁵ sous la Révolution. Puis il commence sous l'Empire une carrière de magistrat : magistrat de sûreté⁶ à Bar-sur-Seine (14 septembre 1808-11 février 1811), puis juge d'instruction au tribunal de première instance de Troyes (11 février 1811-1^{er} juin 1811), il est promu simultanément substitut du procureur près la cour royale de Paris (1^{er} juin 1811-12 juillet 1818) et procureur criminel à Reims (1^{er} juin 1811-25 décembre 1815). Sous la Restauration, il devient procureur général près la cour royale de Dijon (12 juillet 1818-16 janvier 1822)⁷, puis près celle de Rouen (16 janvier 1822-5 juillet 1829), promu premier président de la cour royale de Lyon (5 juillet 1829), peu de temps avant son décès ; il est remplacé le 25 octobre 1829⁸.

- Il est l'auteur d'un opuscule politique hostile aux Cent-Jours, intitulé *Hommage à la Vérité* (1815), puis il siège comme député de l'Aube du 22 décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Bar-sur-Aube). Il est désigné comme président du collège d'arrondissement de Bar-sur-Aube tant en 1824 qu'en 1827. Il meurt le 14 octobre 1829 à Méry-sur-Seine (Aube)⁹.

- Villèliste, il a fait huit interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier, puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 2672/ dossier 47).

¹ Récit d'un voyage en Italie, en Grèce et à Smyrne, effectué par lui d'avril 1842 au printemps 1843.

² À ne pas confondre avec Guillaume Gabriel Pavée de Vandœuvre (1779-1870), auditeur (1809), maître des requêtes au conseil d'État (1814-1848), secrétaire général de préfecture (1830-1832), puis sous-préfet (1832-1834), lui aussi élu de l'Aube mais comme député libéral (1820-1824 et 1827-1837) ; Pavée de Vandœuvre bat Vandœuvre-Bazile aux élections de 1827, et siège ensuite comme pair de France orléaniste du 3 octobre 1837 jusqu'à la révolution du 24 février 1848. Il doit également être distingué d'Augustin Le Forestier de Vendeuivre (1786-1862), maire de Caen (janvier 1816-juin 1824), puis préfet royaliste d'Ille-et-Vilaine (1824-1827), du Tarn-et-Garonne (1827-1828), de la Vienne (1828-1830). Il semble que ces trois familles n'aient aucun lien familial : les Le Forestier de Vendeuivre notamment sont originaires de Vendeuivre (Calvados), bien loin de la Champagne et de la Lorraine.

³ En la personne de Charles de Vandœuvre, prévôt de Nancy.

⁴ Actuel chef-lieu de canton du département de l'Aube, situé à proximité de la Côte d'Or.

⁵ On rappelle qu'il s'agit de la fonction qui remplace provisoirement celle d'avocat, jusqu'à la réorganisation des tribunaux du 13 mars 1804.

⁶ Jusqu'à la réorganisation judiciaire de 1811, c'est le nom donné aux futurs procureurs impériaux (puis royaux), chargés de la poursuite des délits et des crimes au sein d'un tribunal de première instance.

⁷ Comme tel, il fait l'objet peu après son décès d'une *Notice sur M. Vandeuivre, ancien procureur général à Dijon puis à Rouen, décédé Premier Président de la Cour royale de Lyon*, parue anonymement à Dijon, impr. Odoré, 1829.

⁸ Sur cette carrière, cf. aux AN le dossier matricule des magistrats BB 6*/533, registre 9, notice n°6381.

⁹ Dans les tables décennales des A.D. de l'Aube, visualisables sur Internet, il est identifié comme « Pierre Prudent Vendeuivre [sic] », sans particule. Ce n'est pas le cas en revanche dans les listes officiels de députés et les almanachs.

VAN MERRIS : Joseph Xavier **Van Merris-Hynderick** (1761-1833).

- Il est issu d'une famille d'ancienne bourgeoisie du Nord, né à Bailleul¹.
- Petit-fils d'un échevin de Bailleul, et, en ligne maternelle, d'un jurisconsulte, il est fils de Michel Albert Joseph Van Merris, conseiller du roi au présidial de Flandre.
- Il est lui-même juge de paix, puis juge au tribunal de district d'Hazebrouck sous le Directoire.
- Échevin de sa ville natale, Bailleul (en 1789), et membre du conseil général du Nord (proposé à ce poste en avril 1802²), puis membre du conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, il est très longuement maire de Bailleul du 11 juillet 1803 au 4 septembre 1830 ; il siège aussi comme député du Nord du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis du 26 mars 1824 au 5 novembre 1827 (élu en février 1824 à l'arrondissement d'Hazebrouck).
- Ultra-royaliste, puis villèliste, il reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825³, LH 2673/ dossier 45).

VARENNE de FÉNILLE : Jean Charles Bénigne **Varenne de Fénille** (1780-1848).

- Il est issu d'une famille de la Bresse, anoblíe par charge de secrétaire du Roi en 1731.
- Il est petit-fils ou neveu de Philibert Charles Varenne de Fénille (1730-1794), prolifique auteur de brochures agronomiques de 1789 à 1798, notamment sur l'administration des forêts (en 1791 et 1792).
- Né à Paris, Varenne de Fénille est élève à l'École Polytechnique (promotion 1798), puis sous-chef de brigade.
- Auditeur au conseil d'État (1^{er} août 1810), il est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Lyon (14 janvier 1811-mars 1815), et, reprenant la tradition agronomique familiale, il publie deux brochures sur l'agriculture en 1812 : *Essai sur les produits de l'incinération des végétaux et particulièrement sur la potasse* (Bourg, Bottier, 1812), et *Mémoire sur les forêts de pins* (Bourg, Bottier, 1812). Il accepte semble-t-il l'offre napoléonienne d'être sous-préfet de Bourg (-en-Bresse), et exerce le poste du 10 juin 1815 au 12 août 1815 - même si certaines sources évoquent un refus de sa part. Nommé secrétaire général de la préfecture de l'Ain, à Bourg du 13 novembre 1816 au 9 avril 1817 et du 6 septembre 1820 au 31 août 1830, il a refusé d'être nommé sous-préfet du Vigan (Gard) en juin 1818.
- Membre du conseil général de l'Ain, il est nommé président du collège électoral d'arrondissement de Bourg le 26 juillet 1815⁴ pour les élections d'août 1815. Il siège comme député de l'Ain du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, est ensuite nommé conseiller municipal de Bourg (1816-1818, puis dans les années 1820), tout en étant à nouveau député de l'Ain du 30 janvier 1823 au 5 novembre 1827 (élu à l'arrondissement de Bourg). Il ne se représente pas aux élections de novembre 1827, et il meurt à Bourg le 6 janvier 1848.
- Ultra-royaliste, puis dissident, il se rallie ensuite vaillamment à la majorité villèliste vers 1825.
- Il a fait deux interventions à la Chambre des députés.

VASSAL de MONTVIEL : Jean-Baptiste François, **marquis de Vassal de Montviel** (1769-1854)⁵.

- Il est issu d'une famille d'une noblesse de l'Agenais, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1414), maintenue noble en 1666 ; le député appartient à la branche de Montviel, le titre de marquis étant de courtoisie.
- Il est fils d'un officier appartenant au corps des cheveu-légers depuis 1777.
- Propriétaire foncier vraiment très riche, Vassal de Montviel paye 5840 francs de cens en 1815.
- Maire de Villeneuve d'Agen⁶ du 30 mai 1815 au 6 août 1830 (date de la démission de l'ensemble de l'équipe municipale), il siège comme député du Lot-et-Garonne du 10 octobre 1815 au 5 novembre 1827 (élu depuis octobre 1821 à l'arrondissement de Villeneuve d'Agen).
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il fait ensuite partie du groupe intermédiaire

¹ L'acte de baptême est conservé en C/1265 ; il est rédigé dans un latin suffisamment clair pour être compréhensible encore aujourd'hui, pour l'essentiel.

² Voir une pièce qui l'atteste, conservée en F¹bI/229/I au CARAN.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 45.

⁵ E. Pascallet signe une « Notice biographique » à son sujet dans la *Revue générale biographique* en 1853 ; notre député ne doit évidemment pas être confondu avec Romain Vassal, député libéral, élu en novembre 1827 et réélu en 1830.

⁶ Nom porté à l'époque par la commune de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

entre les ultras et le centre droit, avant de se rallier plus nettement à la droite royaliste dans les années 1820 ; membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi, il demeure assez indépendant, voire dissident, vis-à-vis du pouvoir villèliste.

- Il est resté muet à la Chambre.

- Un petit-fils, François Joseph Marie Henry, comte de Vassal de Montviel (né en 1834), sous-préfet de la « République des ducs » (juillet 1873-février 1878).

Témoignages :

- [Émile Deschamps] : « Ce nom féodal appartient à un grand, maigre et triste député du côté droit, dont la capote bleue compte au moins autant d'âge et de service que le frac de M. Crignon d'Ouzouer [sic]. Il semble que M. de Chateaubriand l'ait eu devant les yeux, lorsque, dans je ne sais quelle brochure, il traça le tableau piteux de la situation des émigrés. M. de Vassal n'est pas un pauvre diable comme on pourrait se le figurer à voir sa méchante capote bleue ; il est, dit-on, maître d'une belle fortune, bien liquide, acquise par d'honorables travaux. L'extrême négligence de sa mise et la longueur ordinaire de sa barbe donnent à sa figure quelque chose de farouche et de sinistre ; mais, pour peu qu'on l'envisage, on voit bien que c'est le plus doux et le meilleur homme du monde. Il ne hante pas les brillants salons du Faubourg Saint-Germain ; ses galeries ordinaires sont les galeries de bois du Palais-Royal¹, et son cercle, la compagnie qui se réunit tous les soirs dans la boutique du libraire Petit » (*Biographie pittoresque des députés de France...*, Bruxelles, Maubach, 1820, pp. 358-359).

VASSÉ : Madeleine Hyacinthe Claude **Tendron de Vassé** (1773-1848).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Maine et du Poitou, connue depuis 1295 et d'extraction ancienne (la filiation suivie de la branche cadette à laquelle appartient le député remonte à 1491).

- Il est très lointainement cousin du marquis de Vassé, Constituant de droite en 1789-1791, qui appartient à la branche aînée.

- Né à Availles² le 23 juin 1773, Vassé est maire de Fontenay-le Comte (Vendée) du 12 juillet 1821 à 1831. Il est élu au collège d'arrondissement de Fontenay-le-Comte député de la Vendée le 17 avril 1823 à la suite d'une élection partielle (provoquée par Manuel, élu dans plusieurs circonscriptions), mais son admission n'est pas validée par la Chambre avant la fin de la session (9 mai 1823). Après la dissolution du 24 décembre 1823, il est réélu le 25 février 1824, toujours à l'arrondissement de Fontenay-le-Comte, et il siège à la Chambre comme député de la Vendée du 31 mars 1824 au 5 novembre 1827 ; il est mort à Fontenay-le-Comte le 26 janvier 1848.

- Villèliste, il a fait une seule intervention à la Chambre des députés.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (19 mai 1825³).

VATIMESNIL (père) : Pierre Henri **Lefebvre de Vatimesnil** (1751-1831).

- Il est issu d'une famille normande, anoblée par charge de secrétaire du roi en 1720.

- Il est fils d'un conseiller à la chambre des Comptes de Normandie.

- Lui-même conseiller au parlement de Normandie (1775-septembre 1790), il participe au printemps 1789 aux assemblées de la noblesse à Rouen, et il signe le 22 avril 1789 la déclaration des nobles libéraux rouennais⁴. Sous la Restauration, membre et président (1814) du conseil général de l'Eure, il est nommé vice-président du collège électoral du département de l'Eure en septembre 1817, mais n'est pas élu alors ; il siège ensuite comme député de l'Eure du 23 décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu à deux reprises à l'arrondissement des Andelys).

- Membre du centre droit, il est totalement intégré dans la droite villèliste à partir de 1822, et reste muet à la Chambre.

- Son fils est le célèbre ministre de l'Instruction publique et des Affaires ecclésiastiques Antoine François Henri Lefebvre de Vatimesnil (1789-1860), cf. sa fiche dans la partie du guide consacrée aux ministres.

¹ Comme pour le portrait de Lastours (cf. ce nom), il s'agit d'une allusion graveleuse à la fréquentation des mauvais lieux ; si le jour, les galeries de bois sont le siège de libraires (les fameux « marchands de nouveautés », écoulant les brochures politiques à scandale comme les productions un peu lestes), le soir, le lieu devient franchement mal famé.

² Commune située dans l'actuel département de la Vienne.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ Cf. sur ce point Olivier Chaline, *Godart de Belbeuf...*, Luneray, Bertout, 1996, p. 489.

VAUBLANC : Vincent Marie **Viénot de Vaublanc** (1756-1845), **baron de Vaublanc** (1809), dit le **comte de Vaublanc**.

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

VAULCHIER : Louis René Simon, **marquis de Vaulchier du Deschaux** (1780-1861)¹.

- Il est issu d'une famille de la noblesse franc-comtoise, anoblée en 1516 par un titre de confirmation valant anoblissement réel, pourvue du titre de marquis en 1755.

- Il est le neveu, en ligne maternelle, du marquis Antoine Marie René Terrier de Monciel (1757-1831), noble libéral en 1789, devenu député centriste à l'Assemblée Constituante en 1789-1791, maire de Dole en 1790, président de l'administration départementale du Jura en 1791-1792, éphémère ministre de l'Intérieur (juin-juillet 1792), émigré de 1792 à 1806, agent royaliste en 1814 auprès du tsar Alexandre, protégé du comte d'Artois et membre du « ministère de l'Entresol »² en mai 1814, avec Vitrolles, de Bruges, et La Maisonfort, écarté du pouvoir par Blacas.

- Il est fils du marquis Georges Simon de Vaulchier, membre et parfois président du conseil général du Jura, nommé président du collège électoral d'arrondissement de Dole (Jura) le 26 juillet 1815³ pour les élections d'août 1815.

- Louis de Vaulchier refuse d'être nommé auditeur au conseil d'État en 1804, à la suite de l'assassinat du duc d'Enghien ; préfet provisoire (10 mai-24 septembre 1814) puis titulaire (24 septembre 1814⁴-22 mars 1815) du Jura jusqu'à sa destitution par Napoléon au début des Cent-Jours, il est appelé en cette qualité comme 7^e témoin à charge au procès du maréchal Ney (4 décembre 1815), et accable l'accusé⁵. Préfet ultra-royaliste de la Corrèze⁶ (14 juillet 1815⁷-31 janvier 1816), puis de Saône-et-Loire⁸ (31 janvier 1816-24 février 1819), il est destitué en février 1819 par Decazes. Renommé préfet de la Charente (5 avril-19 juillet 1820), de Saône-et-Loire (19 juillet 1820-23 mars 1822) puis du Bas-Rhin (23 mars 1822-7 avril 1824⁹, dossier préfectoral F¹bI 176/6), il est propulsé Directeur général des douanes (20 mars 1824¹⁰-4 août 1824), puis promu Directeur général des postes (4 août 1824-13 novembre 1828) ; il fait alors connaître un déclin relatif au « cabinet noir »¹¹. Martignac le remplace, comme une semi-disgrâce, à sa fonction initiale de Directeur général des douanes (13 novembre 1828-1^{er} août 1830) ; il est parallèlement conseiller d'État en service extraordinaire (avec voix délibérative) du 24 août 1824 au 20 août 1830.

- Il siège comme député du Jura du 22 décembre 1820 au 16 mai 1830 (élu au collège du département le 13 novembre 1820, puis, à partir d'octobre 1821, à l'arrondissement de Dole) ; encore réélu le 23 juin 1830 (à l'arrondissement de Dole), il est invalidé le 7 août 1830 par la nouvelle Chambre.

- Préfet ultra-royaliste, puis député villèliste¹², il reste fidèle à la droite ensuite, et vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

¹ Le journal monarchiste *l'Union* publie en 1861 une notice nécrologique rédigée par Hugon de Poligny, qui fait l'objet d'un tiré à part réimprimé la même année à Besançon sous le titre *M. de Vaulchier*.

² Le meilleur témoignage sur cette administration provisoire mise en place par le comte d'Artois est livré par le marquis de La Maisonfort, *Mémoires d'un agent royaliste 1763-1827*, publ. Hugues Carpentier de Changy, Paris, Mercure de France, 1998, 461 p.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 53.

⁴ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°330, pp. 255-256.

⁵ Son témoignage est reproduit dans les *Archives parlementaires*, vol. 15, pp. 368-369.

⁶ Cf. la thèse d'Élisabeth Barge-Meschenmoser sur l'administration préfectorale corrézienne (déjà citée *supra* à la notice concernant le vicomte d'Abancourt).

⁷ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°12, p. 27.

⁸ S'attachant dans ce département à propager l'instruction parmi les classes populaires, instruction à forte connotation religieuse, naturellement, le préfet de droite ne craint pas les innovations pédagogiques, encourageant même la fondation d'écoles d'enseignement mutuel, qui est alors l'antienne pédagogique des libéraux décrite comme une solution miracle venue du monde anglo-saxon, ce qui était en soi tout dire.

⁹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°664, p. 193.

¹⁰ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°663, p. 188.

¹¹ Celui-ci, qui marchait déjà très efficacement du temps de Decazes, avait connu son apogée avec le duc de Doudeauville ; il devait être complètement supprimé par le marquis de Villeneuve-Bargemont.

¹² Son épouse Céleste de Vaulchier ayant semble-t-il le rôle de garder des contacts avec la contre-opposition d'extrême-droite, cf. à ce sujet l'article de Claude-Isabelle Brelot, « De la tutelle à la collaboration : une femme de la

- Il a fait quatre interventions à la Chambre, non comptées ses interventions comme directeur général de l'administration.
- Il est chevalier (14 mars 1818), officier (21 août 1822), puis commandeur (22 mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 2679 / dossier 72).
- Un neveu, le comte Charles-Marie de Vaulchier (1812-1885), officier, siège comme député légitimiste du Doubs à l'Assemblée Constituante, de 1871 à 1875.

VAUQUELIN de la RIVIÈRE : André **Vauquelin** (1747-1826)¹, dit **Vauquelin de la Rivière**.

- Il est petit-fils, en ligne maternelle, de Pierre Bouvays (1665-1748), procureur fiscal du marquisat de Fougeray (Bretagne).
- Il est fils d'André Jean Vauquelin (1708-1781), avocat, et sénéchal de la baronnie de Bossac.
- Il est frère de Louis Alexandre Vauquelin (1749-1823), commissaire du pouvoir exécutif à Pipriac (Ille-et-Vilaine) sous la Révolution.
- Né à Saint-André d'Hebertot (Normandie)² le 16 mai 1763, il est percepteur pour le canton de Saint-Ganton (Ille-et-Vilaine)³.
- Il siège comme député d'Ille-et-Vilaine du 9 octobre 1815 au 26 mars 1817.
- Ultra-royaliste, il reste muet à la Chambre.
- Il est décédé le 2 mai 1826 à Vannes (Morbihan).

VÉRIGNY : Anne *Félix Brochet de Vérigny* (1775-1825).

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie parisienne, anoblée en 1719 par charge de secrétaire du roi.
- Petit-fils, en ligne maternelle, d'un maître des requêtes de l'hôtel du roi, il est fils d'un substitut (1755), conseiller au Grand Conseil⁴ (1757), et maître des requêtes de l'hôtel du roi⁵ (1762-1784).
- Félix Brochet de Vérigny est lui-même maître des requêtes surnuméraire au conseil d'État (5 juillet 1814⁶-20 février 1815) ; puis il devient préfet du Gers (20 février-22 mars 1815, puis 9 juillet 1815-26 février 1817), de l'Indre (26 février 1817-19 juillet 1820), de l'Oise (19 juillet 1820-23 mars 1822), avant d'être très fortement promu comme préfet de la Loire-Inférieure⁷ (23 mars 1822-1^{er} septembre 1824), dossier F¹bI 156/46 ; il est promu à cette date conseiller d'État en service ordinaire (1^{er} septembre 1824-21 octobre 1825, affecté jusqu'à sa mort au comité de l'Intérieur et du Commerce), poste qu'il occupe jusqu'à sa mort, précoce, à cinquante ans⁸.
- Il siège comme député du Calvados du 12 novembre 1821 à sa mort le 21 octobre 1825 (deux fois élu à l'arrondissement de Lisieux).
- Ultra-royaliste, puis villèliste, il a fait 19 interventions à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (décoré en janvier 1815, date sous réserve).

Témoignage :

-Frénilly : « [C'était un] loyal et excellent homme que j'estimais beaucoup » (*Souvenirs*, p. 436).

noblesse dans la vie politique », dans *Femmes dans la Cité*, dir. Alain Corbin, Jacqueline Lalouette, Michèle Riot-Sarcey, 1997, pp. 237-250.

¹ À ne pas confondre avec le célèbre chimiste Baptiste-Nicolas-Louis Vauquelin (1763-1829), député libéral du Calvados de 1827 à 1829, qui n'a aucun rapport de parenté.

² Commune située dans l'actuel département du Calvados.

³ Commune située dans l'est du département, à une quarantaine de kilomètres de Malestroit.

⁴ Institution judiciaire dont on rappelle encore une fois la docilité envers le gouvernement royal, d'où la détestation dont elle était l'objet dans le milieu parlementaire.

⁵ Les maîtres des requêtes, au nombre de 80, étaient membres de droit du Parlement de Paris.

⁶ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 272.

⁷ Préfecture de 2^e classe, contrairement à toutes les précédentes, préfectures ordinaires de 5^e classe.

⁸ Il était malade déjà depuis au moins un an, ce qui lui avait fait demander d'être relevé de son poste de préfet.

VERNA : Jean Marie *Victor Dauphin, baron de Verna* (1775-1841)¹.

- Il est issu d'une famille de notaires du Dauphiné, connue depuis la fin du XV^e siècle, anoblée en 1628 par charges de magistrats en la chambre des Comptes de Dijon, le titre de baron étant de courtoisie ; né à Vernas (Isère, arrondissement de La Tour du Pin), d'où le nom familial, altéré.
- Il est petit-fils en ligne paternelle d'un président à la chambre des comptes du Dauphiné, à Grenoble.
- Il est fils de Joseph Aymard Dauphin de Verna, baron de Saint-Romain (1744-1794), lui aussi président à la chambre des comptes de Grenoble, vendant sa charge en 1778, avant d'être guillotiné sous la Terreur.
- Sa tante paternelle, Magdeleine de Verna, épouse en 1748 Aubert de la Bâtie, avocat général près le parlement du Dauphiné, à Grenoble (depuis 1731), anobli par cette charge².
- Lui-même officier de marine cadet en 1789, puis pendant la Révolution, aide-médecin dans l'armée des Alpes, il vit sous un faux nom pour échapper aux poursuites jusqu'à la fin de la Restauration.
- Sous la Restauration, il est président du Conseil lyonnais de l'Œuvre de la Propagation de la Foi.
- Nommé premier adjoint au maire de Lyon de 1826 à 1830, il siège comme député du Rhône du 6 juin 1828 au 16 mai 1830 (élu lors d'une élection partielle le 8 mai 1828 au collège du département).
- Membre du centre droit, rallié à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830.
- Il a fait deux interventions à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (12 décembre 1827³, LH 668/ dossier 56).

[⁴**VERNHETTE** : Jean Blaise *Vernhette* (1773-1839).

- Il est frère d'un « homme de loi » à Millau (Aveyron), né vers 1760, élu en novembre 1801 comme l'un des 72 candidats aveyronnais pour être mentionnés sur la liste des notabilités nationales.
- Lui-même avocat, il entre dans la magistrature comme procureur du roi (1816), avant d'être promu comme conseiller à la cour royale de Nîmes (vers 1820), puis conseiller à la cour royale de Montpellier (vers 1825-1839).
- Il échoue à Millau en août 1815 dans la course à l'investiture législative, puis en mars 1824 au collège du département. Il est finalement élu député de l'Aveyron en novembre 1827 à l'arrondissement de Millau, avec la qualité de président du collège. La validation de son élection a été ajournée à la Chambre le 8 février 1828, car il n'a pas fourni les pièces fiscales attestant qu'il paye le cens ; il envoie une lettre de démission le 4 mars 1828, et quitte alors définitivement la vie politique⁵.
- Villèliste, il est resté muet à la Chambre durant son très bref séjour dans l'hémicycle.
- Il a eu deux fils : l'un, *Amédée* Blaise Joseph Henry Vernhette (1795-1884), secrétaire général de la préfecture de l'Hérault (octobre 1821-avril 1824), sous-préfet d'Yvetot (avril-septembre 1824) puis de Rambouillet (septembre 1824-septembre 1829), préfet des Vosges (septembre 1829-avril 1830) puis des Hautes-Pyrénées⁶ (avril-août 1830, dossier F¹BI 176/8), marié à la fille de Capelle (cf. ce nom), et élu député en 1849-1851, puis nommé conseiller de cour d'appel en 1858-1865 ; l'autre, Louis Maurice Vernhette (né en 1801), avocat à Millau, et député monarchiste de l'Aveyron de 1848 à 1851, non rallié à Louis-Napoléon Bonaparte ; d'où un petit-fils - fils d'Amédée, premier cité -, Armand Victor Amédée, vicomte Vernhette (1829-1906), auditeur au conseil d'État (1855-1856), puis sous-préfet de Rocroi (août-octobre 1856), de Wissembourg (mai 1858-mars 1862), de Villefranche-sur-Saône (mars 1862-octobre 1869), enfin préfet de la Drôme (octobre 1869-6 septembre 1870)].

¹ Il a fait l'objet d'une *Notice biographique individuelle*, rédigée par l'abbé Bez, et imprimée à Lyon en 1841, ainsi que d'une « Notice nécrologique » rédigée par H. de Lestrées et parue dans la *Revue générale biographique* en 1846.

² Cf. Clarisse Coulomb, *Les pères de la patrie, la société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*, Grenoble, PUG, 2006, ch. 2, p. 69.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁴ Son élection n'ayant jamais été validée, il n'a pas été député au sens strict, raison pour laquelle on le met entre crochets.

⁵ Il ne figure d'ailleurs plus dans la liste des éligibles du département, ni en 1828, ni en 1830.

⁶ Double promotion pour le jeune gendre du baron Capelle sous le gouvernement Polignac : passage d'une sous-préfecture à une modeste préfecture de 6^e classe décidée par La Bourdonnaye ; puis promotion à une préfecture ordinaire de 5^e classe ordonnée par Montbel, quelques semaines avant l'entrée au gouvernement du beau-père.

VICHY : Abel Claude Goerich Cécile, **comte de Vichy** (1765-1832).

- Il est issu d'une famille originaire de Vichy, dans le Bourbonnais, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1341), maintenue noble en 1688 ; il appartient à la 3^e branche, dont les aînés portent le titre de courtoisie de comtes.
- Il est lointainement cousin du comte Roch Étienne de Vichy (1753-1829), aumônier de Marie-Antoinette, émigré (1791-1814), nommé évêque d'Autun (1819), devenu aussi un pair de France siégeant à droite du 23 décembre 1823 à sa mort en avril 1829 (avec le titre de comte-pair), ainsi qu'un maître des requêtes au conseil d'État en service extraordinaire avec voix délibérative (26 août 1824-3 avril 1829).
- Il est fils d'Abel Claude Marie Marthe de Vichy (1740-1793), officier supérieur de gendarmerie.
- Abel de Vichy, né à Ligny-en-Brionnais (Bourgogne), est lui-même chef d'escadron¹.
- Maire de Monceaux l'Étoile (Saône-et-Loire), il siège comme député de Saône-et-Loire du 9 février 1828 au 16 mai 1830 (élu au collège du département).
- Membre de la droite, il vote contre l'adresse des 221 en mars 1830, mais reste muet à la Chambre.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (LH 2705/ dossier 82).

VIGNOLLE : Martin, **comte de Vignolle** (1763-1824).

- Il est issu d'une famille protestante de la noblesse languedocienne, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1549), maintenue noble en 1669, spécialisée dans le métier des armes.
- Né à Marsillargues (Hérault), il a été baptisé par un pasteur nommé Guizot.
- Fils d'un officier (sans plus de précision), Martin de Vignolle est lui-même cadet-gentilhomme dans un régiment d'infanterie (1780), et sert ensuite dans l'armée républicaine ; il est promu capitaine en 1792, se distingue en septembre 1792 lors de la prise de Nice ; nouvellement promu chef de bataillon en février 1794, il devient l'adjoint du général Kellermann, puis chef d'état-major du général Schérer, avant d'être brièvement rétrogradé comme sous-chef d'état-major du général Berthier ; il est blessé d'un coup de feu au pont d'Arcole (novembre 1796) ; promu général de brigade² (août 1797) et chef d'état-major de l'armée italienne, il approuve le coup d'État anti-royaliste de fructidor (sept. 1797).
- Ministre de la Guerre de la République cisalpine (en 1798), pendant une brève période de cessation des hostilités, avant de retourner au combat en Toscane.
- Éphémère secrétaire général du ministère de la Guerre en France (de janvier à mars 1800), il est à nouveau alors sous les ordres de Berthier devenu ministre de la Guerre.
- Organisant l'armée de réserve à Dijon (mars 1800), il repart rapidement en Italie, occupe Milan, puis est nommé commandant du Milanais (1801-1802) ; chef d'état-major de l'armée de Hollande (1803), il est promu général de division (27 août 1804), et perd un œil à Wagram (1809) ; nommé chef d'état-major général de l'armée d'Italie (1809-1814), il publie un *Précis historique des opérations militaires de l'armée d'Italie en 1813 et 1814* (1817).
- Sans affectation sous la première Restauration, ni pendant les Cent-Jours, il est brièvement nommé commandant de la 18^e division militaire à Dijon, par le gouvernement Talleyrand-Fouché, puis presque aussitôt mis à la retraite le 1^{er} août 1815.
- Préfet de la Corse³ (14 mars 1818-15 décembre 1819) démissionnaire pour raisons de santé, il est nommé ensuite conseiller d'État, en service extraordinaire (1820-8 janvier 1823), puis en service ordinaire au comité de la Guerre (8 janvier 1823-13 novembre 1824).
- Il siège comme député du Gard du 25 mars 1824 à sa mort le 13 novembre 1824 (élu à l'arrondissement de Saint-Hippolyte-du-Fort).
- Administrateur centriste, devenu un député villèliste, il est désigné comme président de collège électoral d'arrondissement pour les élections de février 1824.
- Il a fait deux interventions à la Chambre des députés.

¹ Son régisseur, Pierre Borde, né en 1774, devient, sur sa recommandation, inspecteur contrôleur des dépenses au ministère de l'Intérieur en 1815 (Cf. catalogue Bonnefoi Livres anciens (Paris), mai 2007, réf. 1010, « recueil de documents prouvant la fidélité d'un fonctionnaire à la royauté »).

² Autrement dit, rappelons-le, lieutenant-général, dans le vocabulaire de l'Ancien régime repris sous la Restauration.

³ Accusé à titre posthume par le chef de l'extrême-droite La Bourdonnaye de laxisme scandaleux, en application des directives de Decazes (AP, 22 mai 1826, t. 48, p. 96).

- Baron d'Empire héréditaire (lettres patentes, juin 1808), puis comte d'Empire héréditaire (l. p., décembre 1809), titre confirmé par la Restauration (lettres patentes, 9 mars 1816), également donataire de l'Empire d'une rente annuelle considérable de 24.000 francs (décret, mars 1808), il est en outre chevalier (juin 1814), puis commandeur (1^{er} mai 1821) de Saint-Louis ; il est aussi directement promu commandeur (14 juin 1804, première promotion créée à ce grade), puis grand-officier (3 décembre 1813) de la Légion d'Honneur (LH 2713/ dossier 72).

VILLEFRANCHE : Louis Joseph Guy Hercule Dominique **de Tulle, marquis de Villefranche** (1768-1847)¹.

- Il est issu d'une famille de la noblesse piémontaise, installée dans le Comtat-Venaissin puis en Bourgogne, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1382), ayant fourni trois évêques d'Orange de 1572 à 1698, et s'étant vue conférer le titre de comte palatin vers 1730, le titre de marquis en revanche étant de courtoisie.

- Capitaine de carabiniers en 1789, il émigre longuement de 1792 à 1814, et sert dans l'armée des princes.

- Sous la Restauration, il est promu au grade de maréchal de camp et nommé inspecteur général des gardes nationales de l'Yonne (1815).

- Député de l'Yonne du 8 novembre 1816 au 23 décembre 1823 (élu en octobre 1821 à l'arrondissement de Villeneuve-le-Roi²), il est ensuite pair de France à partir du 23 décembre 1823, nommé en outre président du collège électoral de l'arrondissement de Joigny (Yonne) en juillet 1830. Par légitimisme, il quitte la pairie le 1^{er} octobre 1830, en manifestant son refus de prêter serment.

- À la Chambre des députés, il est membre du groupe charnière entre le centre droit et les ultras jusqu'en 1820, puis villèliste. Restant fidèle à la droite à la Chambre haute, il soutient notamment le projet de loi sur la répression du sacrilège en février 1825.

- Il a fait 29 interventions à la Chambre des députés (et 11 à la Chambre des pairs).

- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, avril 1824), il est en outre chevalier de Saint-Louis (novembre 1815), et chevalier de la Légion d'Honneur (LH 2637/ dossier 93).

- Une fille, Aimée Constance de Tulle de Villefranche (1798-1861), mariée le 29 mai 1822 à Paris avec Auguste Louis Hilaire *Eugène*, comte de Choiseul d'Aillecourt (1783-1841), sous-lieutenant des gendarmes de la garde royale (1814) avec rang de colonel, puis de maréchal de camp, frère de Victor, comte de Choiseul d'Aillecourt (né en 1779), député royaliste de l'Orne de 1824 à 1830 (cf. sa fiche).

Témoignage :

- [Émile Deschamps] : « Les membres du côté droit ont en général la poitrine délicate ; l'organe est la partie faible de leurs orateurs. Plusieurs d'entre eux ont recours à M. de Villefranche, à qui la nature a donné, outre une taille élevée et une figure sévère, une grande énergie de poumons et de larynx. Il prête libéralement son organe à ceux de ses honorables amis qui en sont dépourvus. Il se fait quelquefois de bons offices entre les orateurs qui ont de l'éloquence et pas de voix et M. de Villefranche qui a de la voix [...] ils mettent ainsi en pratique ce qu'il y a de belle morale dans la parabole de l'aveugle et du paralytique » (*Biographie pittoresque des députés de France. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, Maubach, 1820, p. 360).

VILLÈLE : Jean-Baptiste Guillaume Marie Anne Séraphin *Joseph de Villèle* (1773-1854), **comte de Villèle** depuis 1822.

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

VILLEMORGE : *Prégent François Brillet, comte de Villemorge* (1770-1836).

- Il est issu d'une famille de la noblesse d'Anjou, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1376), maintenue noble en 1667.

- Page du prince de Condé en 1783, puis sous-lieutenant en 1788, il émigre de 1791 à 1800, et sert dans les armées de Condé jusqu'en 1797.

- Pendant les Cent-Jours (1815), il est choisi comme chef d'état-major de l'armée légitimiste d'Anjou.

¹ Cf. à son sujet H. de Lestrées, *Revue générale biographique*, Paris, 1846, « notice biographique sur M. le marquis de Villefranche, ancien député ».

² Actuelle Villeneuve-sur-Yonne.

- Maire de Challain-La-Potherie (nord-ouest de l'Anjou, près de Candé) depuis 1808, il est aussi membre du conseil général du Maine-et-Loire depuis 1810. Nommé sous la Restauration maire d'Angers (18 décembre 1815-31 juillet 1830), il siège aussi comme député du Maine-et-Loire du 26 mars 1824 au 16 mai 1830 (élu à deux reprises au collège du département) ; réélu le 19 juillet 1830 par le même collège, il démissionne dès le 12 août, par légitimisme.
- Ultra-royaliste, puis villèliste, et membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi ; il se rapproche de la contre-opposition en 1826-1827, reste ensuite fidèle jusqu'au bout à la droite, vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, et refuse le ralliement au régime de Juillet.
- Resté muet à la Chambre des députés, il est chevalier de Saint-Louis (septembre 1815), et chevalier de la Légion d'Honneur.

VILLENEUVE (Ferdinand de) : Emmanuel *Ferdinand*, **marquis de Villeneuve-Bargemon(t)** (1777-1835) ; la fin du nom, écrite fréquemment **Bargemon** à l'époque, est plus fréquemment encore occultée sous la Restauration.

- Il est issu de la plus importante famille de la noblesse provençale, les Villeneuve, d'ancienne chevalerie (avec une filiation suivie depuis 1240), originaire de Catalogne et devenue l'une des plus grandes maisons de France, avec entre autres Charles de Villeneuve, gouverneur de Draguignan (1568), chef de la Ligue catholique en Provence, ou encore Jean de Villeneuve, premier baron de Bargemon, consul d'Aix et député de Provence aux États Généraux de 1610.
- Il est petit-fils de Christophe de Villeneuve, baron de Bargemon (1716-1800), officier de marine, et de Thérèse Françoise de Lombard-Gourdon (†1760), épousée le 7 septembre 1744 à Bargemon (Provence).
- Il est petit-neveu de Barthélemy Joseph de Villeneuve-Bargemon (1720-1795), docteur en théologie, chanoine-comte de l'abbaye royale de Saint-Victor de Marseille, siégeant comme député de centre droit à la Constituante en 1789-1791.
- Il est neveu de Louis de Villeneuve (1746-1818), évêque de Gap, et de Jean-Paul de Villeneuve (né en 1748), chanoine.
- Il est fils (5^e né sur 14) du marquis Joseph de Villeneuve de Bargemon (1745-1808), et d'Anne Josèphe Sophie de Bausset-Roquefort (1754-1847), épousée le 29 mars 1770 à Aix (Provence).
- Frère du député suivant, il est aussi frère de Christophe, marquis de Villeneuve-Bargemon (1771-1829), élève à l'École militaire de Tournon (1782), sous-lieutenant (1786-1792), membre de la garde constitutionnelle de Louis XVI présent lors de la Journée des Tuileries du 10 août 1792, puis inspecteur des poids et mesures dans les départements méridionaux (septembre 1801-octobre 1803), puis sous-préfet à Nérac (29 octobre 1803-26 mars 1806), préfet du Lot-et-Garonne (26 mars 1806-6 avril 1815, destitué par Napoléon), mais néanmoins inquiet pendant les Cent-Jours ; à la seconde Restauration, Christophe de Villeneuve est rétabli préfet du Lot-et-Garonne (9 juillet-8 octobre 1829), puis très fortement promu préfet des Bouches-du-Rhône (préfecture de 1^{ère} classe), du 8 octobre 1815 à sa mort le 13 octobre 1829, avec le titre de maître des requêtes au conseil d'État en service extraordinaire (de 1819 au 26 août 1824) puis de conseiller d'État (du 26 août 1824 au 13 octobre 1829) en service extraordinaire¹.
- Surtout, il est frère du célèbre Jean-Paul *Alban*, vicomte de Villeneuve-Bargemon (1784-1850), auditeur au conseil d'État (1^{er} août 1810-5 juillet 1814), sous-préfet de Zierikzee (Bouches-de-l'Escaut, 19 mai 1811), puis préfet des Bouches de l'Ebre (2 février 1812-7 mars 1813) et de Sambre-et-Meuse à Namur (3 au 24 janvier 1814), désertant son poste. Sous la Restauration, Alban est préfet du Tarn-et-Garonne (10 juin 1814-6 avril 1815, puis 7 juillet 1815-6 août 1817), préfet de la Charente (6 août 1817-25 avril 1820), puis de la Meurthe (25 avril 1820-22 septembre 1824) - avec titre de maître des requêtes en service extraordinaire depuis le 10 février 1820 -, fortement promu comme préfet de la Loire-Inférieure (22 septembre 1824-3 mars 1828), puis du Nord (3 mars 1828-19 août

¹ Chevalier de la Légion d'Honneur le 30 juillet 1808 et baron d'Empire en mai 1810, Christophe de Villeneuve-Bargemon a publié des ouvrages d'érudition historique, géographique et archéologique, notamment un *Rapport fait sur des fouilles à Fréjus en 1803*, une *Notice sur la ville de Nérac* (1808), un *Voyage dans la vallée de Barcelonnette* dédié au duc d'Angoulême (1815), et même une *Dissertation sur le lieu qu'occupait, dans l'Aquitaine, le peuple désigné par César sous le nom de Sotiates*.

1830), auteur de deux rapports sur le paupérisme dans ce département¹, doté du titre supplémentaire de conseiller d'État en service extraordinaire (12 novembre 1828-20 août 1830) ; député légitimiste du Var (août 1830-juin 1831) puis du Nord (1834-1848), Alban de Villeneuve-Bargemon est surtout connu comme précurseur du catholicisme social par son *Économie politique chrétienne* (1834) ; il est élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques en 1845 (succédant à Lakanal), promu chevalier (23 août 1814), puis officier (19 mai 1825) de la Légion d'Honneur, et chevalier de Malte.

- Il est aussi frère du jumeau d'Alban, Louis-François de Villeneuve-Bargemon (1784-1850), historien loué par Stendhal, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1840) ; frère aussi de Jean-Baptiste de Villeneuve-Bargemon (1788-1861), officier de marine présent à Trafalgar (1805), lieutenant de vaisseau (1814) démissionnaire en 1835, puis député légitimiste de 1849 à 1851.

- Il est également frère de Pauline de Villeneuve-Bargemon (1776-1851), qui épouse le 9 février 1795 à Bargemon Marc-Antoine Bain (1756-1832), avocat puis sous-préfet de Grasse ; frère aussi de Françoise Gabrielle Roseline de Villeneuve-Bargemon (1794-1882), qui épouse le 11 avril 1830 Christophe Reverdit (1790-1846), ancien chirurgien des armées impériales devenu maire de Bargemon, conseiller puis président du conseil général du Var. Les

- Né à Grasse (Provence), Ferdinand de Villeneuve est reçu au collège d'Alais comme élève-officier de marine (mai 1790-mars 1792), et participe à quelques voyages. Après une émigration de 1792 à 1797, il est engagé dans les hussards (1798), puis il est enseigne de marine militaire (avril 1800-janvier 1802). Grâce à la protection de son oncle par alliance le général comte de Lacuée de Cessac, époux de sa tante de Bausset-Roquefort et ministre de l'Administration de la Guerre, il entre ainsi que ses frères dans l'administration à un niveau intéressant.

- Il est nommé inspecteur général des Droits réunis (février 1805-décembre 1814), successivement à Mende (Lozère), Agen (Lot-et-Garonne), et Toulon (Var), poste qui le fixe dans sa Provence familiale. Il épouse le 17 octobre 1806 à Séranon (Alpes-Maritimes) Pauline Dorothée de Collomp de Seillans (1785-1875), fille d'Esprit Dominique de Seillans, capitaine d'infanterie et d'Angélique Dufour.

Nommé sous la première Restauration sous-préfet de Castellane (27 janvier-17 mars 1815), en même temps que commandant de la garde nationale de la ville, Ferdinand de Villeneuve essaye vainement d'arrêter les débuts de la marche napoléonienne sur Paris, ce qui lui vaut d'être promu préfet des Basses-Alpes par le duc d'Angoulême le 17 mars 1815, sans suite en raison des Cent-Jours. Confirmé à ce même poste au début de la seconde Restauration (14 juillet 1815²-22 juillet 1818), il est ensuite préfet des Pyrénées-Orientales (22 juillet 1818-26 juin 1822), de la Nièvre (26 juin 1822-21 juin 1826), puis, au terme d'une forte promotion, préfet de la Somme (21 juin 1826³-4 août 1830, dossier F¹bI 176/13). Il a parallèlement le titre de maître des requêtes au conseil d'État en service extraordinaire (12 novembre 1828-25 juillet 1830), avant d'être promu conseiller d'État le 25 juillet 1830 (sans suite pour cause de révolution de Juillet), puis pensionné en janvier 1831.

- Il est député des Basses-Alpes du 22 décembre 1820 au 5 novembre 1827 (élu à trois reprises au collège unique du département).

- Membre du centre droit, il se fonde dans la droite villèliste à partir de 1822.

- Il a fait deux interventions à la Chambre des députés.

- Il est chevalier, puis officier (12 décembre 1827) de la Légion d'Honneur (LH 2720/ dossier 53), et chevalier de Malte (depuis 1780).

VILLENEUVE (Joseph de) : Joseph René de Villeneuve (1782-1869), dit le baron puis le comte de Villeneuve-(Bargemon).

- Frère cadet du précédent, Joseph de Villeneuve est né à Bargemon, près de Draguignan (Provence).

- Jeune commissaire de marine (1799), Joseph de Villeneuve devient archiviste de la préfecture du Var (1801-1805), puis secrétaire du général Lacurée (1805-1807). Conseiller référendaire de 2^e classe à la Cour des comptes (28 septembre 1807-14 juillet 1815), il est maintenu à ce poste avec tous ses

¹ Rapports remis à Martignac le 1^{er} juin 1828 et le 2 janvier 1829, cf. AN F7 6771 ; Alban de Villeneuve-Bargemon y préconise l'amélioration du logement, et le développement de l'instruction et de l'épargne populaires, mais se montre hostile aux diverses « taxes des pauvres ».

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°12, p. 25.

³ *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 4, 1^{er} semestre 1826, n°3301, pp. 440-441.

collègues lors de l'institution royale du 27 février 1815¹. Mais il change de voie, pour devenir durablement préfet de la Haute-Saône (14 juillet 1815²-5 octobre 1825), puis de la Saône-et-Loire (5 octobre 1825-15 février 1828, dossier préfectoral F¹bI 176/13).

- Il épouse le 25 avril 1820 à Dijon Constance Hyacinthe Isaure des Brosses (1798-1880).

- Il retrouve l'administration financière, grâce à une forte promotion au poste de Directeur général des Douanes (15 février-12 novembre 1828). Nommé Directeur général des Postes (12 novembre 1828-20 août 1830), ce qui constitue une nouvelle promotion, il y met en veille le fameux « cabinet noir » d'espionnage de la correspondance ; il est alors également conseiller d'État en service extraordinaire, avec voix délibérative (20 mars 1828-20 août 1830) ; après la révolution de Juillet, il est évincé, mais reçoit une pension de retraite à compter de septembre 1830.

- Membre du conseil général du Var depuis 1814, il est en outre député de la Haute-Saône du 22 décembre 1826 (à la suite d'une élection partielle le 9 octobre) au 20 avril 1831 (élu à trois reprises au collège du département³) ; il est nommé président du collège électoral de l'arrondissement de Gray (Haute-Saône) pour les élections de juin 1830.

- Membre du centre droit favorable à Martignac, il est finalement rallié quoique avec réticence à la droite, il vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830 ; il reste légitimiste ensuite, tout en acceptant de prêter serment au régime de Juillet, à l'instar de son frère Alban.

- Il a fait 14 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Il dispose de 12.000 francs de revenu en 1815 comme en 1825.

- Il est fait chevalier (20 août 1814), officier (promu le 12 décembre 1827, le même jour que son frère Ferdinand), puis commandeur (29 octobre 1829) de la Légion d'Honneur (LH 2720/ dossier 38) ; il est également chevalier de Malte.

VIMAL-TEYRAS : Antoine **Vimal** (1756-1845), officiellement nommé **Vimal-Teyras** depuis 1815.

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie auvergnate, connue dès 1459, demeurant à Ambert (Puy-de-Dôme), roturière jusqu'à l'anoblissement du député.

- Il est le neveu de deux conseillers secrétaires du roi en la cour des aides de Clermont, et aussi de Jean-Joseph Vimal-Flouvat (1737-1810), riche négociant, maire d'Ambert de 1780 à 1784, élu député du tiers-état de Riom aux États Généraux, puis obscur député de gauche modérée à la Constituante en 1789-1791⁴, conseiller municipal (1789), puis à nouveau maire d'Ambert quelques mois en 1790 et en 1796 ; d'où un cousin germain, fils du précédent, Paul Denis Vimal-Madur, membre du conseil général du Puy-de-Dôme, et maire d'Ambert de 1800 à 1803 et de 1806 à 1808.

- Il est fils de Jean-Baptiste Vimal, négociant, lieutenant du visiteur général des gabelles, membre de l'assemblée provinciale d'Auvergne en 1787.

- Il est frère de *François* André Vimal-Duvernin (1772-1853), sous-préfet de Thiers (novembre 1815-août 1830, dossier F¹bI 176/15).

- Lui-même négociant à Ambert dans l'affaire familiale de camelots, merceries et papiers, Vimal-Teyras siège comme député du Puy-de-Dôme du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816.

- Membre de la majorité (peut-être élément modéré de celle-ci), il reste muet à la Chambre.

- Il est autorisé à s'appeler « Vimal-Teyras » par ordonnance royale du 15 novembre 1815⁵, avant d'être anobli à titre héréditaire (lettres patentes, décembre 1815).

- Son fils aîné, Henri Vimal-Dumonteil, a été lui aussi maire d'Ambert de 1826 à 1830 ; son fils cadet, Jean-François Hippolyte Vimal-Dupuy, polytechnicien, ingénieur des ponts et chaussées, est député de l'opposition dynastique du Puy-de-Dôme de juillet 1846 au 24 février 1848.

¹ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°741, pp. 181-184.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°12, p. 26.

³ Battu au préalable par le clan libéral à l'arrondissement de Gray, avec 45% en 1827, et seulement 38% en 1830.

⁴ Ayant prêté le serment du Jeu de Paume, puis voté en faveur des assignats et du rattachement d'Avignon, mais passé des Jacobins aux Feuillants en juillet 1791, preuve d'une suspicion croissante envers la Révolution ; il est d'ailleurs condamné à mort et contraint à la fuite en 1793, après un soutien officiel aux insurgés lyonnais en butte à la Convention. Cf. Edna Hindie Lemay, *Dictionnaire des Constituants*, Paris, Universitas, 1991, vol. 2, p. 934.

⁵ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°261, p. 453.

VITROLLES : Eugène François Auguste **Arnaud de Vitrolles** (1774-1854), **baron de Vitrolles** depuis 1812.

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

VOGÜÉ (Charles de) : Louis François *Charles* Florimond, **comte de Vogüé** (1769-1839).

- Il est issu de la branche cadette d'une grande famille de la noblesse du Vivarais, connue depuis 1256, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1303), maintenue noble en 1671 ; les titres de marquis et de comte sont de courtoisie.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Charles François Elzéar, marquis de Vogüé (1713-1782), lieutenant général (1758), inspecteur général de cavalerie, commandant en chef militaire de la Provence (1777), commandeur des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit), et de Magdeleine Truchet d'Esparron de Chambarlhac (†1765), épousée le 10 février 1732 ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Charles François de Cadolle, marquis de Montelus (1712-1781), et de Bernardine de la Musnière de Limery (1707-1782), tous deux installés à Lunel (Languedoc).

- Il est neveu de Melchior Cérice François, comte de Vogüé (1732-1812), maréchal de camp (depuis 1780), élu député de la noblesse du Vivarais aux États Généraux, devenu député de droite à la Constituante en 1789-1791, dont est issue la branche aînée dite des marquis de Vogüé, qui conserve ce titre de courtoisie porté depuis 1699.

- Il est fils de Florimond Annet Innocent de Vogüé (1734-1777), officier de cavalerie, lieutenant-colonel de carabiniers, promu mestre de camp, dont est issue la branche cadette, dite des comtes de Vogüé, et de Marie Anne de Cadolle (née en 1750).

- Il est beau-frère du marquis d'Albertas (cf. ce nom), pair de droite, par le mariage de ce dernier avec sa sœur Amélie Marie Charlotte de Vogüé (†1800).

- Enfin, il est cousin germain de Rochemore, député de la droite royaliste (cf. sa fiche), dont la mère Marie Magdeleine Barbe de Vogüé, n'est autre que la sœur de Florimond Annet Innocent de Vogüé, père de Charles de Vogüé.

- Né à Tresques (Languedoc)¹ le 25 août 1769, Charles de Vogüé est officier de carabiniers en 1789, et il est blessé en août 1790 en participant à la répression de la mutinerie de Nancy sous les ordres du marquis de Bouillé ; puis il émigre de 1792 à 1803 environ. Revenu s'installer en Languedoc, il épouse le 20 novembre 1804 à Cambous (Hérault) Marguerite Gabrielle Sophie de Jullien de Vinezac.

- Il est fait maréchal de camp en 1814. Par ailleurs, c'est un propriétaire vraiment très riche, payant 7270 francs de cens en 1815, soit plus de sept fois le seuil d'éligibilité. Il est aussi, pour le département du Gard, l'un des quatre sociétaires fondateurs de la Compagnie méridionale d'assurances mutuelles contre l'incendie, fondée le 23 août 1822 et autorisée par ordonnance du 25 février 1824².

- À la fin des Cent-Jours (juin 1815), il dirige un corps de volontaires royalistes, les « royal-miquelets », qui jouent un rôle fondamental dans la Terreur blanche locale ; il siège comme député du Gard du 9 octobre 1815 au 16 mai 1818, puis du 21 décembre 1820 au 23 décembre 1823 (élu au collège du département en 1820, puis à l'arrondissement d'Uzès en 1822) ; il siège ensuite comme pair de France du 23 décembre 1823 à sa mort à Montpellier (Hérault) le 21 mai 1839.

- Ultra-royaliste, puis villèliste, il reste fidèle à la droite à la pairie, mais se rallie au régime de Juillet après 1830.

- Il a fait 13 interventions à la Chambre des députés (puis 13 aussi à la Chambre des pairs).

- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, 24 mai 1824), il est aussi chevalier de Saint-Louis (sans doute décoré avant 1800).

- Un cousin, appartenant à la branche aînée des marquis de Vogüé, Léonce Louis Melchior de Vogüé (1805-1877), est député légitimiste du Cher de 1848 à 1851 et de 1871 à 1875 ; ce dernier est le père du célèbre Melchior de Vogüé (1829-1916), archéologue, ambassadeur et académicien (1901).

VOGÜÉ (Eugène de) : Eugène Jacques Joseph Innocent **de Vogüé** (1777-1854), **baron de Vogüé**, dit souvent **comte de Vogüé**.

- Frère cadet du précédent, il est lui aussi de ce fait cousin germain de Rochemore, et beau-frère du marquis d'Albertas, pair de droite (cf. *supra*).

¹ Commune située dans l'actuel département du Gard.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°661 bis, p. 7.

- Né à Tresques (Languedoc) le 7 février 1777, il émigre lui aussi, aux mêmes dates que son frère.
- Début 1814 puis sous les Cent-Jours en mars-juin 1815, il dirige depuis Aubenas les organisations royalistes clandestines en Ardèche ; sa fortune est « médiocre » selon Emmanuel de Waresquiel¹.
- Il siège comme député de l'Ardèche du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816 (non rééligible alors pour son âge) ; membre du conseil général de l'Ardèche, il est à nouveau député du 22 décembre 1820 au 31 juillet 1821, puis du 31 mars 1824 au 5 novembre 1827 (toujours élu au collège du département²). Il est enfin pair de France du 5 novembre 1827 au 9 août 1830 (exclusion légale).
- Ultra-royaliste, puis villèliste, et surtout membre de la « bannière » parlementaires des Chevaliers de la Foi, il appartient également à la droite à la Chambre haute.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre des députés (puis cinq à la Chambre des pairs).
- Baron-pair héréditaire (lettres patentes, 22 juillet 1829), il est aussi chevalier de Saint-Louis.
- Un petit-fils, *Eugène Marie Melchior de Vogüé* (1848-1910), collaborateur à *la Revue des Deux mondes* et au *Journal des débats*, littérateur néo-chrétien, passionné par la civilisation russe, membre de l'Académie Française (1888), député conservateur de l'Ardèche en 1893-1898, élu comme catholique « rallié ».

VOUGY : Jean Étienne Michon de la Farge, comte de Vougy (1767-décédé après 1838).

- Il est issu d'une famille de la bourgeoisie lyonnaise connue depuis 1588, anoblée en 1696 pour la branche de Vougy, installée dans le Beaujolais ; cette branche, maintenue noble en 1745, a pris le titre de comte comme titre de courtoisie en 1766.
- Il est fils de Jean Louis Michon, comte de Vougy, officier de cavalerie ayant grade de mestre de camp, qui participe en 1789 aux assemblées de la noblesse du Beaujolais, et d'Anne Angélique Julienne de Casaubon.
- Né à Roanne le 22 mars 1767, Étienne de Vougy, par son mariage le 29 juillet 1801 à Meylan (Isère) avec Sophie Marguerite Anglès (née en 1776), se trouve gendre de Jean François Anglès (1736-1823), député royaliste et doyen d'âge de la Chambre (cf. ce nom), et beau-frère de Jules Anglès (1778-1823), baron d'Empire et préfet de police « constitutionnel » sous la Restauration.
- Chef d'escadron de gendarmerie, il est déjà à la retraite lors de son élection à la Chambre en 1815.
- Membre du conseil général de la Loire, il est nommé président du collège électoral d'arrondissement de Roanne le 26 juillet 1815³ et président du collège départemental de la Loire en octobre 1816 ; il siège comme député de la Loire du 9 octobre 1815 au 16 mai 1818.
- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il se range ensuite dans la fraction intermédiaire entre le centre droit et la droite ultra-royaliste.
- Il est resté muet à la Chambre des députés.
- Il est chevalier de Saint-Louis (novembre 1814).
- Un parent, Henri Michon, vicomte de Vougy (1807-1891), préfet au début du Second Empire (1852-1853) ; un autre, Théodore Camille Laurent Michon, baron de Vougy (1818-1911), au service du même régime comme sous-préfet (1852-1861) puis préfet (1861-1870).

WANGEN de GÉROLDSECK : Louis François Gonzague Dominique Léopold, baron de Wangen de Géroldseck (1760-1836).

- Il est issu d'une famille de la noblesse des Vosges, connue depuis 1257, d'extraction ancienne (filiation suivie depuis 1414), ayant le titre héréditaire de baron du Saint-Empire depuis 1676, et reconnue de noblesse française en 1773.
- En ligne maternelle, il est petit-fils de Léopold Casimir, baron de Günderoode, lieutenant-colonel au service de l'armée de Bavière, promu ensuite brigadier dans l'armée française.
- Il est fils de Jean Jacques Dominique de Wangen de Géroldseck (1720-1795), officier de marine, ayant grade de capitaine de vaisseau en 1760⁴, par ailleurs chambellan de l'évêque de Strasbourg, et reconnu baron français le 6 août 1773, et de Marie Dorothee de Günderoode (1729-1807).

¹ Emmanuel de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables*, Paris, Fayard, 2006, p. 425.

² Il exerce la fonction de président de collège du département de l'Ardèche tant en 1824 qu'en 1827.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 53.

⁴ Comme l'indique l'acte de baptême du député, rédigé en latin et conservé aux Archives nationales, en C/1284, procès-verbaux des élections du Bas-Rhin, élections de juin-juillet 1830.

- Né à Haguenau (Alsace) le 22 janvier 1760, Louis de Wangen épouse le 3 janvier 1786 Marie Anne Labbe de Briaucourt (1767-1849).
- Sous la première Restauration, il sert comme officier subalterne, ayant le grade de capitaine de cavalerie dans le corps de gendarmerie de la Maison militaire du Roi en 1814-1815 ; il semble avoir arrêté toute activité militaire après cette date.
- Membre de l'assemblée de district de Haguenau (1787), il est ensuite maire de Strasbourg sous l'Empire de février 1806 au 8 septembre 1810¹, membre du conseil général², et il siège comme député du Bas-Rhin du 26 mars 1824 au 20 avril 1831 (toujours élu à l'arrondissement de Saverne).
- Villèliste en 1824-1827, il reste fidèle à la droite ensuite, vote contre l'adresse des 221 le 16 mars 1830, mais il accepte de prêter serment au nouveau régime de Juillet.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre des députés sous la Restauration.
- Chevalier de Saint-Louis (mars 1815), il est aussi chevalier, puis officier (mai 1825) de la Légion d'Honneur (LH 2745/ dossier 91).

WENDEL : *François Charles de Wendel* (1778-1825).

- Il est issu d'une célèbre famille de maître de forges lorrains, anoblíe en 1727 par le duc de Lorraine³.
- Il est fils d'Ignace de Wendel (1741-1795), qui introduisit en France la technique de la combustion au coke pour la fonte du fer, et fonda à cet effet en 1785 un premier établissement au Creusot afin d'approvisionner en coke la fonderie ultra-moderne qu'il possédait à Indret, près de Nantes.
- Il est cousin issu de germain et ami intime d'Hercule de Serre (1796-1824), son collègue à la Chambre devenu garde des Sceaux, qui l'appelle affectueusement « Francklet »⁴.
- Jeune garde-marine en 1790-1792, François de Wendel participe à plusieurs expéditions en mer.
- Il émigre de 1793 à 1803, sert dans l'armée des Princes de 1794 à 1801 (dans le corps de Rohan puis de Bussy), puis, après le licenciement de cette dernière, devient cuirassier dans l'armée autrichienne en 1801-1803.
- De retour en France, il reprend l'activité paternelle de maître de forges, et rachète dès 1803 les forges familiales de Hayange⁵ (Moselle) sous le biais d'un prête-nom, avant d'acquérir en 1811 celles de Moyeuve. Sous la Restauration, il fait plusieurs voyages en Angleterre, qui lui permettent d'introduire la houille comme combustible du minerai de fer, et doit à cette innovation d'être médaille d'or à l'exposition industrielle de Paris (1823) ; le 15 novembre 1820, deux ordonnances royales l'autorisent à établir une fabrique de tôle et une fenderie à Vitry-sur-Orne, et aussi à construire une usine à ouvrir le fer au fil de l'eau, les deux fois près de Thionville (Moselle)⁶.
- Membre et président du conseil général de la Moselle (1815-1825), il est nommé président du collège électoral de l'arrondissement de Thionville le 31 juillet 1815⁷ pour les élections d'août 1815, parvient alors à se faire élire par le collège de département, et siège comme député de la Moselle du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; à cette date, il est nommé président du collège électoral du département de la Moselle, mais n'est pas rééligible car âgé de moins de quarante ans. Cette condition étant remplie deux ans après, il se fait renommer président du collège départemental en 1818, parvient à se faire élire, et redevient député de la Moselle continuellement du 15 décembre 1818 à sa mort le 11 mars 1825 (élu à l'arrondissement de Briey en novembre 1822, puis à l'arrondissement de Thionville en février 1824, déclinant de ce fait les fonctions de président du collège départemental qui lui avait été conférées⁸). À la Chambre, il est élu par ses collègues deux fois secrétaire de la Chambre en

¹ Auteur en 1809 d'une *circulaire*, conservée jusqu'à nos jours, *invitant les Strasbourgeois à se faire inscrire dans la garde d'honneur à l'occasion de la venue de Napoléon à Strasbourg*, BN, cote ancienne LK7/9534.

² Les procès-verbaux des élections le mentionnent exerçant cette fonction en 1824, 1827 et 1830.

³ L'anoblissement est confirmé d'ailleurs en 1730 par l'exercice d'une charge de conseiller-secrétaire du roi auprès du parlement de Metz exercé par Jean-Martin de Wendel, bisaïeul de François de Wendel.

⁴ Cf. dans la *Correspondance du comte de Serre* (1796-1824), par exemple, tome 1^{er}, Paris, Auguste Vatou, 1876, p. 72, lettre du 8 septembre 1803 d'Hercule de Serre à sa mère. C'est la première mention de François de Wendel retrouvée dans cette correspondance publiée. On retrouve l'emploi du même sobriquet, vol. 2, p. 21, lettre du 24 mars 1815.

⁵ Jean-Martin de Wendel les avait acquis en 1704.

⁶ *Bulletin des Lois*, 7^e série, t. 11, 2^e semestre 1820, pp. 947-948.

⁷ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°28, p. 68.

⁸ Il est remplacé par Durand (de la Moselle), par l'ordonnance du 28 février 1824, *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°660, p. 137.

décembre 1819 et décembre 1820, pour les sessions dites de 1819 et 1820¹.

- Membre de la « minorité ministérielle » en 1815, puis du centre droit, il est rallié à l'alliance avec les ultras en 1819 ; puis il s'agrège à la majorité villèliste en 1822-1825, et sert de truchement entre la droite et son ami Hercule de Serre, sans parvenir toutefois à empêcher l'éviction politique de ce dernier ; pendant deux sessions parlementaires, il tient de décembre 1818 à juillet 1820 une « réunion » qui rassemble les députés de centre droit, fidèles à la ligne politique du duc de Richelieu.

- Il a fait 20 interventions à la Chambre des députés sous la Restauration.

- Fabuleusement riche, il paye 19.300 francs de cens en 1818, soit près de vingt fois le seuil d'éligibilité, ce qui le place parmi les parlementaires les plus fortunés de tous².

- Chevalier de Saint-Louis (janvier 1815), il est aussi chevalier, puis officier (mai 1821) de la Légion d'Honneur.

- Un fils, Alexis *Charles* de Wendel³ (1809-1870), élève à l'École polytechnique, conseiller général de la Moselle (août 1848), et député légitimiste à l'Assemblée législative de mai 1849 à décembre 1851, puis au Corps législatif de mars 1852 à sa démission le 15 février 1867 (apparaît alors comme un opposant modéré à la politique de Napoléon III, le gouvernement ne présentant jamais de concurrent contre lui aux élections locales).

- Un arrière-petit-fils, François de Wendel⁴ (1874-1949), régent de la Banque de France (1912-1937), député de droite (1914-1933) puis sénateur conservateur (1933-1940) de Meurthe-et-Moselle, président du Comité des Forges (1918-1940) et propriétaire du *Temps*⁵.

WILLIG : François Antoine **Willig** (1774-1835)⁶.

- Né à Hattstatt (Alsace)⁷ le 2 mai 1774, François Antoine Willig, catholique, s'est marié avec Marie Anne Bürgeantzlé ; un parent, André Bürgeantzlé, est maire de Logelheim (Alsace) de 1824 à 1826.

- Il est proche parent de Jean-Baptiste Willig (né en 1782), maître de poste à Hattstatt, et maire de cette commune de 1808 à 1830, et de Jacques Willig (né en 1780), propriétaire, brièvement maire de Sultzmat de 1829 à 1830.

- François Antoine Willig est juge de paix du canton d'Herbitzheim (Bas-Rhin) : nommé le 15 avril 1804 et installé le 21 juin 1804, il exerce toujours cette fonction sous la Restauration, jusqu'au 31 mars 1818 ; en outre, il est simultanément juge suppléant au tribunal de 1^{ère} instance de Colmar (nommé le 23 avril 1807, installé le 19 mai 1807), jusqu'à la même date, avant d'être promu conseiller à la cour royale de Colmar (nommé le 25 mars 1818 et installé le 31 mars), fonction qu'il exerce jusqu'à la fin de la Restauration⁸.

- Membre du conseil d'arrondissement de Colmar de juillet 1811⁹ à 1822, il siège comme député du Haut-Rhin du 10 octobre 1815 au 5 septembre 1816 ; il est ensuite membre du conseil général du Haut-Rhin de 1822 à 1830, et secrétaire de ce conseil en 1829-1830, écarté après la révolution de Juillet comme légitimiste.

- Membre de la « majorité de 1815 » (élément modéré), il est resté muet à la Chambre des députés.

- Une fille, Agathe Willig (née en 1796 à Hattstatt), mariée le 8 novembre 1830 à Herrlisheim (Haut-Rhin) avec Louis Jean Arbogast Knopf (1794-1867), fils du député royaliste du Haut-Rhin Jean Xavier Knopf (cf. sa fiche) ; un fils ou un neveu, François Antoine Willig (né le 11 juin 1799 à Halstatt), conseiller à la cour royale de Colmar, d'abord auditeur (nommé le 9 février 1825, installé le

¹ Qui se déroulent en réalité de décembre 1819 à juillet 1820 et de décembre 1820 à juillet 1821.

² Par comparaison, le duc de Doudeauville, un des plus riches ministres de la Restauration, paye 16450 francs de cens en 1815, et La Briffé, député le plus riche de la Chambre, paye environ 21.000 francs de cens en 1827.

³ Sur ce dernier, cf. Eric Anceau, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, 1999, pp. 608-609.

⁴ Sur ce descendant, cf. Jean-Noël Jeanneney, *François de Wendel en République, l'argent et le pouvoir 1919-1940*, Paris, Le Seuil, 1976, 669 p., rééd. Paris, Perrin, 2004.

⁵ Dans la descendance plus récente du député, on notera la présence d'Ernest-Antoine Seillière, président de l'organisation patronale du Medef, et celle de Françoise de Panafieu, ministre et conseillère municipale UMP de Paris.

⁶ On trouvera d'intéressants renseignements sur Willig dans Olivier Conrad, *Le Conseil général du Haut-Rhin au XIX^e siècle, les débats d'une collectivité et l'influence des notables dans l'administration départementale (1800-1870)*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1998, 848 p.

⁷ Commune située dans l'actuel département du Haut-Rhin.

⁸ Cf. aux AN le dossier matricule BB 6 * / 528, notice n°2677.

⁹ Liste de nomination par Napoléon du 11 juillet 1811, conservée aux Archives nationales, cote F¹BI/229/1.

1^{er} mars), puis titulaire (nommé le 17 juin 1835, installé le 27 juin), signe de son total ralliement au régime de Juillet.

YVER : Pierre **Yver** (1768-1826).

- Il est issu d'une famille poitevine installée ensuite en Normandie, anoblée par lettres de reliefs en 1637, et maintenue noble en 1657, 1660, et 1708¹.
- Un de ses parents, Gabriel Yver, domicilié à Lisieux avant la Révolution, a émigré².
- Né à Ranchy (Normandie)³ le 8 février 1768, Pierre Yver est propriétaire à Saint-Lô, et a été régisseur des biens de la famille de Kergorlay (cf. ce nom).
- Il s'est marié vers 1796 avec Jacqueline Françoise Bernard (1771-vers 1800), d'une famille de bourgeois propriétaires dans le département de la Manche, où il se fixe définitivement ; puis il s'est remarié le 5 septembre 1801 avec Jeanne Marie Rose Dagobert (1782-1838), née à Saint-Lô (Manche) et fille de Luc Simon Antoine Dagobert (1736-1794), officier blessé pendant la guerre de Sept ans, continuant à servir dans l'armée nationale pendant la Révolution, et promu lieutenant-colonel (janvier 1791), colonel (mai 1792), maréchal de camp (novembre 1792), enfin général de division (septembre 1793), décédé de fièvre au combat en Cerdagne.
- Yver est membre d'un conseil d'arrondissement sous l'Empire, puis membre du conseil général (1814-1826), et député de la Manche du 9 octobre 1815 au 5 septembre 1816, puis du 30 janvier 1823 à sa mort le 10 septembre 1826 (il est élu en novembre 1822 et février 1824 au collège d'arr. de Saint-Lô, qu'il préside, contre Lejolis de Villiers, constitutionnel de centre gauche).
- Ultra-royaliste en 1815, il est ensuite semble-t-il villèliste, et surtout membre de la « bannière » parlementaire des Chevaliers de la Foi⁴.
- Il a fait une seule intervention à la Chambre des députés.

ZORN de BULACH : Ernest Maximilien, baron **Zorn de Bulach** (1786-1868).

- Il est issu d'une vieille famille de la noblesse alsacienne, connue depuis 1250, mais dont la filiation suivie s'interrompt à la fin du XIV^e siècle, pour reprendre au XVI^e siècle.
- Né à Osthausen (Alsace)⁵ le 18 février 1786, il devient maire de cette commune, et membre du conseil général du Bas-Rhin ; il siège comme député du Bas-Rhin du 8 février 1828 au 16 mai 1830 (élu à l'arrondissement de Benfeld). Aux dires du *Constitutionnel*, il aurait voté contre l'adresse des 221⁶ - il s'est en réalité sans doute abstenu - ; il fait en tout cas figure de candidat ministériel aux élections de novembre 1827 et juin 1830, au point d'être nommé deux fois président de collège par Villèle puis par Polignac. Il meurt bien plus tard, au château familial de Osthausen, le 2 janvier 1868.
- Il est resté muet à la Chambre des députés.
- Un fils, François Antoine Philippe Henri, baron Zorn de Boulach (1828-1890), maire d'Osthausen, conseiller général, puis député bonapartiste du Bas-Rhin au Corps législatif en 1869-1870, élu ensuite député d'Alsace-Lorraine au Reichstag comme député de la protestation à l'annexion, rallié ensuite au pouvoir allemand, et devenu membre du conseil d'État d'Alsace-Lorraine dans les années 1880⁷ ; son fils Hugo Zorn de Bulach a siégé au Reichstag comme député d'Alsace, et il est devenu sous-secrétaire d'État, puis secrétaire d'État du ministère d'Alsace-Lorraine.

¹ On ignore la parenté éventuelle avec Jean Joseph Yver de Labuchellerie († 1801), juge et député-suppléant de la Manche, siégeant effectivement à la Législative de mai à août 1792 après le retrait du député-titulaire. Il n'est en tous cas pas parent avec Eugène Yvert (1794-1878), amiénois, membre de la Société royale des Bonnes Lettres sous la Restauration puis imprimeur-libraire de la *Gazette de Picardie et de l'Artois* sous la monarchie de Juillet.

² D'après le CD-Rom « les émigrés de la Révolution française ».

³ Commune située près de Bayeux, dans l'actuel département du Calvados.

⁴ Il est désigné comme président de collège d'arrondissement pour 1824, mais siège néanmoins à la frange la plus à l'extrême-droite de la Chambre, ce qui pourrait apparaître comme une tentation de verser dans la contre-opposition.

⁵ Commune désormais dénommée Osthause, située au sud du département du Bas-Rhin, près de Benfeld. Elle abrite encore aujourd'hui le château fort de la famille des Zorn de Bulach, construit au XIV^e siècle, et rénové en 1558.

⁶ *Le Constitutionnel*, samedi 26 juin 1830, n°177, p. 1. *Le Dictionnaire biographique* de Robert et Cougny, qui affirme le contraire, semble se tromper.

⁷ Sur ce fils, cf. Éric Anceau, *Dictionnaire des députés du second Empire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999, p. 613.

C / Notices biographiques sur 62 pairs de France royalistes, notables par leur importance politique¹.

BAUSSET (cardinal de) : Louis-François, **duc et cardinal de Bausset** (1748-1824)².

- Il est issu d'une famille provençale, noble d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1526), pourvue du titre officiel de marquis depuis 1736 ; il appartient au rameau dit de Sauvian.

- Il est fils d'un baron d'Empire, préfet du palais et chambellan de Napoléon 1^{er}, ce dernier ayant accepté d'être le parrain de la sœur du cardinal de Bausset.

- Il est assez lointainement cousin de Pierre-François-Gabriel de Bausset-Roquefort (1757-1829), évêque de Vannes (1807), puis archevêque d'Aix, et pair de France (décembre 1825-janvier 1829).

- Né dans les Indes, à Pondichéry, il fait ses études au collège jésuite de La Flèche, puis à Paris, aux collèges de Beauvais et de Navarre.

- Nommé chanoine du diocèse de Béziers, où son oncle est évêque, puis recteur à Fréjus d'une chapelle du Saint-Esprit, il devient ensuite membre de l'assemblée du clergé (mars 1770), vicaire-général d'Aix (1772), puis vicaire-général administrateur à Digne (1782), et enfin évêque d'Alès (depuis juillet 1784), fonction qu'il occupe toujours au début de la révolution, jusqu'en 1790, date de suppression du siège épiscopal d'Alès. Il a été pressenti pour être précepteur du Dauphin, sans suite. Hostile à la Constitution civile du clergé, il émigre en Suisse de janvier à septembre 1791, puis revient à Paris ; il est incarcéré sous la Terreur en 1793-1794, et se retire ensuite dans le sud de la région parisienne, près de Longjumeau.

- Démissionnaire de sa charge épiscopale dès la signature du Concordat de 1801, comme prévu par ces accords, il est ensuite nommé chanoine du chapitre de Saint-Denis (avril 1806), et conseiller titulaire de l'Université (11 septembre 1808³-17 février 1815). Bausset est l'auteur en 1808-1809 d'une assez célèbre *Histoire de Fénelon*⁴ récompensée par l'Académie française, puis en 1814 d'une *Histoire de Bossuet*⁵.

- Lors de la réorganisation du système éducatif conduite à la fin de la première Restauration, Bausset est très brièvement président du Conseil royal de l'Instruction publique (17 février 1815⁶-30 mars 1815⁷) ; cette instance collégiale comporte douze membres⁸, mais elle est supprimée par Napoléon dès son retour à Paris, et Bausset est alors rétrogradé comme simple conseiller titulaire de l'Université (30 mars 1815⁹-juillet 1815). Puis, sous la seconde Restauration, il est fait cardinal (28 juillet 1817), ministre d'État et membre du conseil privé (1821). Il laisse en outre à sa mort une *Histoire du cardinal de Fleury*, restée inachevée.

¹ Beaucoup de ces pairs ont déjà été évoqués en qualité de députés ou de ministres, et on renverra donc simplement à leur notice précédente. On n'a pas ici cherché à atteindre l'exhaustivité, étant donné l'impact beaucoup plus faible des divisions de la droite à la Chambre haute, hormis quelques épisodes aussi rares que célèbres, comme la conversion des rentes de juin 1824, qui entraîna le renvoi de Chateaubriand du ministère. Pour de brèves notices sur chaque pair, on consultera Emmanuel de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables, les pairs de France et la Chambre des pairs héréditaire de la Restauration 1814-1831*, Paris, Fayard, 2006, 502 p. Pour la liste des 218 pairs liés à la droite sous la Restauration, cf. dans notre thèse *infra*, vol. 3, pp. 1133-1143.

² Pour tous les pairs de France ecclésiastiques, on renvoie à la thèse de Jacques-Olivier Boudon, *L'épiscopat français de l'époque concordataire*, Paris, Le Cerf, 1996, 589 p. (d'après thèse Paris-IV, 1991, 2 vol., 608 p.), ainsi qu'aux notices biographiques contenues dans *L'épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la séparation (1802-1905)*, dir. Louis Baunard, Paris, Librairie des Saint-Pères, 1907, 2 vol. ; et aussi, lorsqu'il s'agit d'un ecclésiastique en poste sous Napoléon, à Jacques-Olivier Boudon (dir.), *Les élites religieuses à l'époque de Napoléon. Dictionnaire des évêques et vicaires généraux du Premier Empire*, Paris, Nouveau Monde / Fondation Napoléon, 2002, 314 p.

³ Nommé exactement à la même date que Bonald à cette fonction. Cf. H. de Barrau, *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue*, vol. 2, p. 516

⁴ Paris, Giquet et Michaud, 3 vol.

⁵ Versailles, Lebel, 4 vol. L'ouvrage fut réédité cinq fois jusqu'en 1846.

⁶ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°698, p. 125. Le président du Conseil royal de l'Instruction publique devait être rémunéré par un traitement annuel de 40.000 francs (*Bulletin des Lois, ibid.*, n°699, p. 127).

⁷ *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, n°60, p. 56, 30 mars 1815.

⁸ Parmi lesquels Pastoret, Cuvier, Bonald, Quatremère de Quincy ou encore Royer-Collard.

⁹ *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, n°61, p. 57, 30 mars 1815.

- Sa carrière politique commence dès avant la Révolution : membre de l'Assemblée des notables en 1787, Bausset est chargé de présenter à Louis XVI les cahiers des États provinciaux du Languedoc. Il abandonne ensuite toute activité politique jusqu'à la Restauration. Durant cette période, il est pair de France du 17 août 1815 à sa mort en juin 1824, et il siège peu en raison d'une santé fragile. Il accueille chez lui le groupe parlementaire des pairs de France de centre droit, appelé de ce fait les « cardinalistes » ; il soutient la politique du duc de Richelieu, mais se montre ensuite hostile à Decazes et aux gestes de conciliation faits envers les libéraux, et il se fond dès lors au sein d'une « droite » royaliste élargie¹.

- Il a fait une seule intervention en séance² à la Chambre des pairs.

- Baron d'Empire (lettres patentes, juin 1808), puis duc (lettres patentes, septembre 1817), il est en outre chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit, promotion du 30 septembre 1820). Imposé (non élu) comme membre de l'Académie française par ordonnance du 21 mars 1816, lors de la réorganisation de celle-ci par Vaublanc, il siège au 5^e des 40 fauteuils jusqu'à sa mort³.



M^{gr} de Bausset

Témoignages :

- Frénilly : « [Sur] le cardinal de Beausset [sic], évêque d'Alais, qui estimait un peu mes écrits et dont j'estimais beaucoup les ouvrages : [...], disons que] son esprit fin, gracieux et délicat et son besoin naturel de repos lui faisaient volontiers prendre les questions politiques selon les préceptes de l'Église qui se soumet à toute puissance ; et cette modération chrétienne animait un cercle d'amis qui s'inspiraient de ces sentiments, petite secte de royalistes résignés qu'on nommait alors les cardinalistes » (Frénilly, *Souvenirs d'un ultraroyaliste*, ch. 14, année 1819, rééd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, p. 424).

- Villemain : « Le cardinal de Bausset était surtout aimable dans le monde, parlant avec une douceur et une politesse singulière, qui ne laissait voir que le désir obligeant de plaire, et qui respirait en même temps un esprit de modération politique et religieuse trop rare dans les dernières années de la Restauration » (Villemain, *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*, Paris, Didier, 1854, p. 481).

BELLUNE : Claude Victor Perrin (1764-1841), fait **maréchal Victor**, puis **duc de Bellune**.

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

¹ Selon Emmanuel de Waresquiel qui s'appuie sur un plan figuratif de 1819, les pairs ne se répartissent pas spatialement dans l'hémicycle en fonction de leur sensibilité politique, contrairement aux députés (*Un groupe d'hommes considérables*, Paris, Fayard, 2006, commentaire de plan de la Chambre p. 164 hors-texte). Il n'empêche que dès cette époque, on prend l'habitude de parler de « droite » et de « gauche » pour distinguer les différentes tendances de la Chambre haute, à l'image du vocabulaire usité au Palais-Bourbon.

² On entend par là comme d'habitude les interventions en séance plénière, de la courte interjection reproduite nominativement sur le procès-verbal aux longs discours ; ne sont pas mesurés par cet instrument de comptage le travail en commission, l'influence dans les couloirs de la Chambre ou à la cour, etc.

³ Bausset était imposé par Vaublanc au fauteuil préalablement occupé depuis 1795 par Garat, ancien ministre de la Justice (oct. 1792-mai 1793) qui avait notifié à Louis XVI sa condamnation à mort, ce qui motiva son éviction dans le climat de Terreur Blanche. Le cardinal de Bausset eut pour successeurs au fauteuil M^{gr} de Quélen, archevêque de Paris très ostensiblement lié à la droite, puis Molé en 1840 et Falloux en 1856.

BLACAS : Pierre Louis Jean *Casimir*, **comte de Blacas d'Aulps** (1771-1839), puis **duc de Blacas** depuis 1821.

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

BONALD : *Louis* Gabriel Ambroise, **vicomte de Bonald** (1754-1840).

Cf. partie II du guide, consacrée aux députés.

BONNAY : Charles François, **marquis de Bonnay** (1750-1825).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Nivernais, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1555), maintenue dans sa noblesse en 1765.

- Fils d'un officier subalterne, simple capitaine, Bonnay naît à Cossoye (Nivernais), et devient page du Roi¹ (1765), puis lieutenant (1767), entre dans la garde royale comme exempt (1774) puis comme sous-lieutenant (1776), avec grade équivalent de mestre de camp² (1779).

- Élu député suppléant de la noblesse du Nivernais en 1789, il siège dès juillet 1789³ et jusqu'en 1791, au centre droit de l'Assemblée Constituante, comme « monarchien ». Il publie en 1789 un poème héroïco-comique, *la Prise des Annonciades*, où il imagine pour s'en gausser la prise d'un monastère par les nouveaux révolutionnaires⁴ ; il préside trois fois l'Assemblée du 12 au 27 avril 1790, du 5 au 20 juillet 1790 et le 20 décembre 1790, refusant cet honneur la dernière fois. Membre du « club monarchique » des « Impartiaux » en 1790-1791, qui réunit les anciens monarchiens, il est personnellement soupçonné d'avoir favorisé la fuite royale de Varennes ; il suspend sa participation aux travaux de l'Assemblée, peu de temps avant la dissolution de celle-ci.

- Il s'enfuit en août 1792, début d'une longue émigration jusqu'en 1814. Nommé « secrétaire d'État » du comte de Provence à Mittau, il accompagne le Prétendant en Grande-Bretagne (notamment à Hartwell) jusqu'à la Restauration, et devient l'un de ses conseillers politiques.

- Nommé alors ministre plénipotentiaire de France auprès du roi du Danemark, à Copenhague (juillet 1814-juillet 1815), il reste à son poste aux Cent-Jours comme représentant de Louis XVIII ; propulsé au grade militaire de lieutenant-général (31 octobre 1815) et nommé gouverneur militaire de Fontainebleau (octobre 1815-février 1816), il reçoit alors une nouvelle affectation diplomatique comme ministre plénipotentiaire de France auprès du roi de Prusse, à Berlin (mars 1816-janvier 1821), jusqu'à son remplacement à ce poste par Chateaubriand (cf. témoignage *infra*).

- Il siège comme pair de France du 17 août 1815 à sa mort le 25 mai 1825.

- Membre du centre droit, d'abord très hostile aux ultra-royalistes comme son ami intime le duc de Richelieu, notamment en 1815-1816, il se rallie comme lui à une fusion entre ultraroyalistes et centre droit à partir de 1819.

- Il a fait 28 interventions en séance à la Chambre des pairs, se livrant notamment en 1816 à une attaque virulente contre la « Chambre introuvable ».

- Il est chevalier de Saint-Louis, et de la Légion d'Honneur (19 août 1823⁵).

- Son fils, le marquis Joseph Amédée de Bonnay (1773-1853), devrait lui succéder à la pairie par droit héréditaire, mais il n'aurait pas demandé son admission⁶, et il refuse ensuite le serment au régime de Juillet.

Témoignage :

- Chateaubriand : « Mon prédécesseur à Berlin me traitait en 1816 comme il traitait M. de Lameth dans ses petits vers au commencement de la révolution [sous-entendu de manière flagorneuse]. Quand on est si aimable, il ne faut pas laisser derrière soi des registres, ni avoir la rectitude d'un commis quand on n'a pas la capacité d'un diplomate. Il arrive, dans les temps où nous vivons, qu'un coup de vent vous envoie dans votre place celui contre

¹ On ignore s'il fut page de la Chambre, de la Grande Écurie, ou plus probablement de la Petite Écurie, voire simplement de la vénerie du Roi.

² Équivalent, on le rappelle, au grade de lieutenant-colonel.

³ En remplacement du titulaire, Damas d'Anlezy, démissionnaire.

⁴ La trame était fondée sur un fait réel, puisque les révolutionnaires avaient effectivement poursuivi dans un couvent de ce nom l'ancien garde des Sceaux de Louis XVI, Barentin, recherché pour trahison à la suite des attaques publiques de Mirabeau.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁶ Cf. Emmanuel de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables*, p. 385.

lequel vous vous étiez élevé ; et comme le devoir d'un ambassadeur est d'abord de connaître les archives de l'ambassade, voilà qu'il tombe sur les notes où il est arrangé de main de maître. Que voulez-vous ? ces esprits profonds, qui travaillaient au succès de la bonne cause, ne pouvaient pas penser à tout » (Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. La Pléiade, vol. 2, livre 26, ch. 5, p. 46).

BOULOGNE : Étienne Antoine **Boulogne** (1747-1825), **de Boulogne** depuis 1808, **évêque de Boulogne** depuis 1809 et **comte de Boulogne** depuis 1822.

- Il est issu d'une famille bourgeoise d'Avignon au service de la papauté, frère d'un négociant-drapier, spécialisé dans les taffetas.

- Après des études au séminaire, il est ordonné prêtre (1771), remporte un prix de rhétorique de l'Académie de Montauban (1772), et monte alors à Paris ; vicaire parisien à Sainte-Marguerite (1774), puis à Saint-Germain l'Auxerrois (1776), il devient un prédicateur renommé, à la cour comme à la ville, avec notamment un *Éloge du Dauphin* (1779), puis un *Panégyrique de Saint-Louis* prononcé à St-Germain l'Auxerrois (1782). Promu en 1784 vicaire général de l'évêque de Châlons-sur-Marne, M^{gr} Jules de Clermont-Tonnerre (cf. ce nom), il est nommé abbé commendataire de Tonny-Charente (1787), puis il est élu membre de l'Assemblée provinciale de Champagne, dont il prononce le discours d'ouverture en novembre 1787.

- Élu député ecclésiastique à l'assemblée du bailliage de Paris début 1789, il prépare ensuite les mandements contre-révolutionnaires de son supérieur, M^{gr} Jules de Clermont-Tonnerre, qui siège comme Constituant de la droite aristocratique en 1789-1791 ; refusant toutefois de suivre ce dernier en émigration, Boulogne accepte d'abord un serment de soumission aux lois de la République¹, avant de refuser le serment de haine à la royauté fin 1792 et d'être emprisonné sous la Terreur, n'étant libéré que tardivement, en novembre 1794.

- Il se lance dans le journalisme politique en 1795, et devient le principal rédacteur des *Annales catholiques* (1796-1797) ; le ton anti-républicain de ce titre lui vaut une condamnation à la déportation à Sinnamary (Guyane) à la suite du coup d'État anti-royaliste de fructidor (sept. 1797), et un passage à la clandestinité jusqu'au 18 Brumaire ; il ressuscite alors son journal sous les titres successifs *Annales philosophiques, morales et littéraires* (1800-1801), *Annales littéraires et morales* (1804-1806) ; il dirige ensuite les *Mélanges de philosophie, d'histoire, de morale et de littérature* (1806-juin 1811), et s'attache à cette occasion Picot, futur directeur de *l'Ami de la religion et du roi* sous la Restauration².

- Il reprend parallèlement sa carrière ecclésiastique, nommé vicaire général de l'évêque de Versailles, M^{gr} Charrier de la Roche (1802), puis promu par la protection du cardinal Fesch chapelain aumônier de l'Empereur Napoléon, enfin évêque de Troyes (nommé en mars 1808, installé en mars 1809), avant d'être démis en novembre 1811, assigné en résidence surveillée, et enfermé à deux reprises au donjon de Vincennes pour soutien au pape Pie VII, manifesté notamment à l'ouverture du concile national de 1811. Libéré par la Restauration, il est réinstallé à Troyes le 13 juillet 1814 par Louis XVIII, se cache à Vaugirard, près de Paris, pendant les Cent-Jours, et retrouve son siège à la seconde Restauration ; il est préconisé archevêque de Vienne en octobre 1817, nomination sans suite en raison de l'échec du nouveau concordat, et reçoit alors le titre compensatoire d'archevêque-évêque de Troyes. Il continue à être un des prédicateurs de la Cour, prononçant notamment à Saint-Denis l'oraison funèbre de Louis XVI en janvier 1815, lors de la translation de ses cendres. En août 1821, rédige une instruction pastorale sur les « mauvais livres » qui fait sensation dans l'opinion publique. Lamennais, de beaucoup son cadet, entretient avec lui une vive polémique.

- Pair de France du 31 octobre 1822 à sa mort en mai 1825, il est l'auteur depuis février 1817 de nombreux mandements hostiles au système public de l'Université, tous repris dans la publication intégrale de ses œuvres en 1826-1828, par son disciple Picot.

- Il a fait une seule intervention en séance à la Chambre des pairs.

- Baron d'Empire (lettres patentes, 5 octobre 1808), il est ensuite fait comte, au titre d'évêque-pair (ordonnance, 31 octobre 1822).

¹ Les sources sont contradictoires quant à son acceptation ou non de la Constitution civile du clergé.

² C'est d'ailleurs Picot qui fait éditer les œuvres complètes de M^{gr} de Boulogne sous le titre *Mélanges de religion, de critique et de littérature* précédés des *Mandements et instructions pastorales* (Paris, Adrien Le Clère, 1827-1828).

BOURMONT : *Louis* Auguste Victor, **comte de Ghaisnes de Bourmont** (1773-1846).

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

BRANCAS : Louis Marie Bufile **de Brancas** (1772-1852), **marquis** puis **duc** (1824) **de Brancas**.

- Il est issu d'une illustre famille de la noblesse napolitaine, connue depuis le XII^e siècle, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1391) par une branche résidant à Avignon depuis la fin du XIV^e siècle, créée duc à titre héréditaire en 1627, et « duc et pair » depuis 1716, pour le rameau dont dépend le pair de France.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Louis de Brancas, duc de Villars (1714-1794), brigadier d'infanterie (1743), maréchal de camp (1745), lieutenant-général (10 mai 1748), chevalier de la Toison d'Or, et d'Adélaïde Félicité Geneviève d'O, marquise de Franconville (†1735), le grand-père du député s'étant remarié deux fois ensuite, en 1743 avec Diane Adélaïde de Mailly (†1769), et en 1772 avec Catherine Frédérique Wilhelmine de Neukirchen.

- En ligne maternelle, il est petit-fils du fameux *Ulrich* Friedrich Woldemar, comte de Lowendal (1700-1755), descendant du roi Frederic III de Danemark, servant lui-même comme officier aux talents exceptionnels en Pologne (dès 1713) avec grade de maréchal de camp depuis 1728, en Russie depuis 1736, puis en France depuis 1743, se distinguant dans la guerre de Succession d'Autriche et promu lieutenant-général (1^{er} septembre 1743), puis, à la suite de la prise de Bergen op Zoom, maréchal de France (23 septembre 1747), et de Barbe Madeleine de Szembach, épousée en secondes noces (après Theodora Eugénie de Schmettau).

- Il est fils du comte Bufile Antoine de Brancas (1735-1821), colonel d'infanterie, et de Marie Louise de Lowendal (1746-1835), épousée le 23 février 1766.

- Surtout, il est neveu de Louis Léon Félicité, duc de Brancas de Lauraguais (1733-1824), mestre de camp (1749), puis rapidement « philosophe » et mécène d'artistes (Voltaire) et de chimistes (Lavoisier), ce qui lui valut d'être élu membre de l'Académie des Sciences (1758). Lui-même auteur d'une multitude d'essais¹ et d'une tragédie, *Clytemnestre et Jocaste*, Brancas de Lauraguais était surtout connu pour ses innombrables épigrammes contre les corps constitués, notamment les médecins, et les parlementaires-magistrats, ce qui lui valut quatre embastillements, et cinq exils, dont l'un en Angleterre dont il revint en 1770. Sous la Restauration, Brancas de Lauraguais a été pair de France du 4 juin 1814 à sa mort en octobre 1824 (à vie sous la première Restauration, puis de manière héréditaire), mais il n'a jamais siégé à la Chambre haute pour des raisons de santé ; en tant qu'ancien émigré, il a touché une grosse indemnité à hauteur de 415.000 francs pour de nombreuses terres spoliées, disséminées dans le Cher, le Doubs, l'Isère, le Nord, l'Oise et le Pas-de-Calais².

- Il est aussi neveu de Louis Albert de Brancas, duc de Céreste (1775-1851), né d'un 3^e lit, brièvement pair de France du 27 janvier 1830 à la révolution de Juillet 1830.

- Lui-même major de hussards, puis colonel de cavalerie (décembre 1807), Louis-Bufile de Brancas quitte rapidement le service actif.

- En vertu de lettres patentes royales du 10 décembre 1822³, il succède par droit héréditaire aménagé à son oncle Louis Léon Félicité, duc de Brancas comme pair de France du 12 avril 1825 à la révolution du 24 février 1848 ; il prête le serment au régime de Juillet en 1830.

- Il a fait deux interventions à la Chambre des pairs durant la Restauration (1825-1830), mais a une influence réelle bien supérieure à ce que pourrait laisser supposer ce quasi-mutisme en séance.

- Chambellan de Napoléon 1^{er} (1807), et duc-pair héréditaire (lettres patentes, 2 avril 1825), il est en outre chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'Honneur, et grand d'Espagne de 1^{ère} classe.

¹ Citons entre autres un *Mémoire sur la Compagnie des Indes, dans lequel on établit les droits et intérêts des actionnaires*, 1770, XXVI-323 p. ; ou encore un *Extrait du droit public de la France*, 1771, 138 p., dans lequel Brancas de Lauraguais critique la célèbre *Histoire de l'ancien gouvernement de la France* de Boulainvilliers.

² Cf. André Gain, *La Restauration et les biens des émigrés*, vol. 2, p. 458.

³ Cf. *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, p. 252. Cette transmission en ligne collatérale fut confirmée par de nouvelles lettres patentes du 2 avril 1825 (cf. *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 4, 1^{er} semestre 1826, n°74, extrait de la commission du sceau, pp. 65-66, 2 avril 1825).

BRETEUIL : *Achille* Charles Stanislas Émile **Le Tonnelier de Breteuil** (1781-1864), **baron de Breteuil** depuis 1810.

- Il est issu d'une famille noble du Beauvaisis, connue depuis 1502.
- Il est le petit-neveu de Louis Auguste Le Tonnelier de Breteuil (1730-1807), diplomate, ambassadeur de la France en Russie (1760-1769), à Naples (1770-1774), puis à Vienne (1775-1783), devenu ministre de la Maison du Roi (1783-27 juillet 1788), se signalant par son libéralisme relatif, opposé néanmoins à la convocation des États généraux, chef d'un gouvernement éphémère du 12 au 14 juillet 1789 avant le rappel de Necker ; émigré de 1790 à 1802, et, à la fin de sa vie, familier de Cambacérès. Il est aussi le petit-neveu de Marie Émilie Le Tonnelier de Breteuil (1706-1749), marquise du Châtelet depuis son mariage en 1725, célèbre pour avoir été la maîtresse de Voltaire pendant quinze ans.
- Il est le fils d'un officier supérieur, promu au rang de maréchal de camp en 1780.
- Enfin, il est le neveu d'Anne François Victor Le Tonnelier de Breteuil (1724-1794), évêque de Montauban (1762), député du clergé du Bas-Armagnac aux États généraux, puis Constituant de droite en 1789-1791, mort en prison à Rouen en octobre 1794.
- Élève au collège du Plessis en 1789, il entre ensuite à l'École polytechnique en novembre 1800.
- Employé en 1802 au ministère des Relations extérieures, puis affecté à Mayence pour une opération de liquidation de dettes, il est nommé ensuite secrétaire de légation à Stuttgart.
- Auditeur au conseil d'État (11 février 1809), il est nommé successivement préfet de la Nièvre (5^e classe, novembre 1810-15 mars 1813), puis préfet des Bouches-de-l'Elbe à Hambourg (15 mars 1813-début 1814), préfecture supprimée par la défaite française contre les Alliés en Allemagne. La première Restauration le nomme maître des requêtes honoraire (5 juillet 1814¹-mars 1815) en guise de consolation. Au début des Cent-Jours, renommé par Napoléon comme préfet de la Nièvre (22 mars 1815²), Breteuil refuse opportunément le poste, forçant l'Empereur à lui trouver un remplaçant³. Sous la seconde Restauration, Breteuil est nommé maître des requêtes en service extraordinaire (août 1815-1845), et reprend sa carrière préfectorale comme préfet d'Eure-et-Loir (5^e classe, 12 juillet 1815⁴-août 1820), de la Sarthe (5^e classe, août 1820-janvier 1822), et, pour sa dernière affectation, préfet de la Gironde (promotion fulgurante en 2^e classe, janvier 1822-7 avril 1824⁵), cote du dossier préfectoral F¹bI 156/44.
- Il siège comme pair de France du 23 décembre 1823 à la révolution du 24 février 1848, puis comme sénateur du second Empire du 26 janvier 1852 à sa mort en juin 1864 ; sous la Restauration, il est élu par ses collègues de la Chambre haute comme rapporteur de l'important projet de loi sur la répression du sacrilège (projet dont il dresse un rapport favorable le 29 janvier 1825).
- Il a fait dix interventions à la Chambre des pairs sous la Restauration.
- Baron d'Empire (mars 1810), puis baron-pair héréditaire (lettres patentes, mai 1824), il est en outre chevalier, officier, puis commandeur (30 octobre 1829) de la Légion d'Honneur.
- Son fils, Alexandre Charles Joseph Le Tonnelier de Breteuil (1819-1906), épouse Charlotte Émilie Fould (1826-1917), fille du ministre de Napoléon III Achille Fould (1800-1867) ; d'où un petit-fils, *Henri* Charles Joseph Le Tonnelier, marquis de Breteuil (1848-1916), député monarchiste des Hautes-Pyrénées de 1877 à 1881, puis de 1885 à 1892, ayant épousé lui-même en 1878 Constance de Castelbajac, parente du parlementaire ultra-royaliste de la Restauration⁶.

¹ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 272.

² *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, Cent-Jours, n°4, p. 29.

³ Ce qui est chose faite le 30 mars 1815, en la personne de Rougier de la Bergerie. Cf. *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, n°64, p. 59.

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°11, p. 24.

⁵ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°664, p. 193.

⁶ Sur ce petit-fils, cf. Jean El Gammal, *Politique et poids du passé dans la France "fin de siècle"*, Limoges, Pulim, 1999, pp. 55-56, 79-80 et 422 ; sur son épouse, cf. la publication par Éric Mension-Rigau du *Journal de Constance de Castelbajac, marquise de Breteuil 1885-1886*, Paris, Perrin, 2003, 284 p.

BRISSAC : *Augustin* Marie Paul Pétronille Timoléon de **Cossé, duc de Brissac** (1775-1848).

- Il est issu d'une illustre famille de la noblesse du Maine, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1492), créée à titre héréditaire comte (1560), puis duc (1611) de Brissac, faite « duc et pair » en 1620, ayant fourni de nombreux officiers de la Couronne et quatre maréchaux de France ; Brissac est issu d'un rameau cadet se transmettant le titre héréditaire de comte.

- Il est petit-fils en ligne paternelle du comte René Hugues Timoléon, comte de Cossé-Brissac (1702-1754), maréchal de camp (1744), puis lieutenant-général (1748), ayant exercé les fonctions de gouverneur de Saluces (1745) et aussi de menin du Dauphin¹, et de Marie Anne Hocquart de Montfermeil (1726-1777).

- Il est fils de Timoléon Charles Hyacinthe Hugues de Cossé-Brissac (1746-1813), maréchal de camp (mars 1788), puis sénateur d'août 1807 à sa mort en juin 1813, comte d'Empire (avril 1808) et chambellan de Madame, mère de Napoléon (1809) ; sa mère, Marie Charlotte de Wignancourt (1750-1783), a été épousée le 8 août 1771 à Paris. Son père se remarie en secondes noces le 24 mai 1784 à Paris avec Françoise Dorothee d'Orléans de Rothelin (1752-1818), fille du marquis Alexandre d'Orléans de Rothelin, lieutenant-général, et de Catherine de Roncherolles.

- Il a pour demi-frère *Désiré* Emmanuel Délie Louis Timoléon de Cossé-Brissac (1793-1870), qui épouse le 27 octobre 1817 à Paris Anne Charlotte Henriette de Montmorency-Tancarville (1798-1860), fille du prince Christian de Montmorency (1769-1844), député royaliste de la Seine-Inférieure (cf. sa fiche).

- Volontaire dans la garde constitutionnelle de Louis XVI (1791), puis soldat volontaire (1792), Brissac est réformé d'office en 1796, ce qui l'oblige à quitter l'armée ; il n'émigre pas néanmoins, mais en tant que frère d'émigré, il a touché une indemnité à hauteur de 10.000 francs sous la Restauration, pour des terres spoliées situées dans l'Aisne, dans les Ardennes et en Seine-et-Oise².

- Actif membre du conseil général du Maine-et-Loire (depuis 1802), il fait entreprendre des travaux pour le transport fluvial dans son département ; il est ensuite préfet de Marengo (13 avril 1809-1^{er} mai 1812), puis préfet de la Côte d'Or (1^{er} mai 1812-11 juin 1814³).

- Pair de France du 4 juin 1814 à la révolution du 24 février 1848 (à vie sous la première Restauration, puis de manière héréditaire), il vote la mort de Ney le 6 décembre 1815 ; choisi par les pairs comme rapporteur de la commission des budgets 1826 à 1830 à la Chambre haute, il est chargé de rapporter l'ensemble des budgets 1826 (juin 1825), 1827 (juin 1826), et 1828 (juin 1828), puis la seule partie « dépenses » pour les budgets 1829 (août 1828) et 1830 (juillet 1829). Il est en outre ministre d'État et membre du conseil privé du 29 octobre 1826⁴ à la révolution de Juillet 1830.

- Royaliste modéré, il ne se confond jamais à la Chambre haute avec les ultra-royalistes, en dépit de sa proximité avec eux ; réputé familier de Monsieur/Charles X, il critique fortement le projet de conversion de rentes de Villèle en juin 1824, et se rapproche alors de la contre-opposition ; il accepte significativement le ralliement au régime de Juillet en 1830.



Augustin de Brissac

¹ On rappelle qu'on désignait par là les six gentilshommes directement attachés au service du fils du roi de France.

² Cf. André Gain, *La Restauration et les biens des émigrés*, vol. 2, p. 458.

³ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°169, p. 250, pour son remplacement le 11 juin 1814.

⁴ *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 4, n°124, p. 325.

- Prolixe, Brissac a fait 73 interventions à la Chambre des pairs durant la Restauration (1814-1830). Extrêmement riche, il déclare en 1813 80.000 francs de revenu dans le seul département de Maine-et-Loire lors de la constitution de la liste des plus imposés, puis sous la Restauration quelque 100.000 francs de revenu lors de la constitution de son majorat de pairie¹.
- Baron d'Empire (septembre 1810), comte d'Empire (février 1812), puis duc-pair (ordonnance, août 1817) et comte-pair héréditaire (lettres patentes, juin 1829), il est en outre chevalier du Saint-Esprit et de Saint-Michel (autrement dit « cordon bleu », promotion de mai 1825), et chevalier, officier, puis commandeur (19 août 1823) de la Légion d'Honneur.
- Il a eu cinq enfants ; un fils, Aimé Maurice Artus Timoléon Cossé de Brissac (1829-1890), a été secrétaire d'ambassade et chambellan de l'impératrice Eugénie sous le second Empire, puis député bonapartiste de l'Oise de 1877 à 1879, siégeant dans le groupe de l'Appel au peuple.

CASTELLANE : *Boniface* Louis André, **comte** puis **marquis de Castellane** (1758-1837) [on prononce ordinairement « Casslane »].

- Il est issu d'une famille de la noblesse provençale, d'ancienne chevalerie (avec une filiation suivie depuis 1089), ayant fourni un célèbre troubadour au XII^e siècle, et plus précisément issu du rameau de Novejan, distinct depuis 1702 ; les titres nobiliaires sont de courtoisie.
- Il est, en ligne paternelle, petit-fils du comte Michel-Ange de Castellane, maréchal de camp, gouverneur de Niort, puis ambassadeur de France à Constantinople.
- Il est d'Esprit François Henri, marquis de Castellane (1730-1795), lieutenant-général servant dans le « régiment du Roi », et de Louise Charlotte Armande Charon de Ménard (1732-1797).
- Il est aussi le neveu de Jean-Amand de Castellane, évêque de Mende (1768), aumônier du roi, assassiné lors des massacres de septembre 1792.
- Il a épousé en 1778 Adélaïde Louise Guyonne de Rohan-Chabot (1761-1805), fille de Charles Rosalie, vicomte de Rohan-Chabot (1740-1813), maréchal de camp, et de Guyonne Hyacinthe de Pons (†1761). Devenu veuf, il s'est remarié en 1810 avec une cousine germaine de sa première épouse, Alexandrine Louise Charlotte Sophie de Rohan-Chabot (1763-1839, fille de Louis Antoine, duc de Rohan-Chabot (1733-1807) et d'Elisabeth Louise de La Rochefoucauld d'Anville (1740-1786), cette seconde épouse étant veuve en premières noces de Louis Alexandre de La Rochefoucauld de Roye (1743-1792).
- Colonel de cavalerie en 1789, puis maréchal de camp (mars 1792), il démissionne en août 1792, puis il est emprisonné pendant la Terreur.
- Sous le Consulat et l'Empire, il est préfet des Basses-Pyrénées d'avril 1802 à août 1810 (dossier F¹bI 157/10), avec titre de maître des requêtes au conseil d'État en service extraordinaire.
- Il reprend sous la Restauration la carrière militaire : initialement maréchal de camp, il est promu lieutenant-général en mai 1816, et il prend part à la guerre d'Espagne en 1823.
- Député de la noblesse de Chateaufort-en-Thimerais en 1789, c'est d'abord un partisan immédiat de la réunion avec le tiers état et Constituant centriste en 1789-1791, secrétaire de l'Assemblée en février 1790, rejoignant dans le courant de l'année « le Club monarchique » des Impartiaux (ex-monarchiens) de centre droit, et protestant contre certaines mesures hostiles aux émigrés. En mai 1815, il est l'auteur d'une protestation solennelle contre l'Acte additionnel, diffusée à 300 exemplaires ; nommé président du collège électoral du département des Basses-Pyrénées le 26 juillet 1815² pour les élections d'août 1815, il est nommé pair de France le 17 août 1815, et siège à la Chambre haute jusqu'à sa mort en février 1837. Domicilié à Paris (12 rue de l'Arcade), mais possessionné dans le Cantal, il est président du collège électoral de ce département en mars 1824.
- À titre privé, il est aussi l'un des 78 sociétaires fondateurs de la Compagnie méridionale d'assurances mutuelles contre l'incendie, fondée le 23 août 1822 et autorisée par ordonnance du 25 février 1824 ; étant l'un des deux seuls sociétaires du département du Cantal, il est également l'un des huit membres du conseil d'administration de cette compagnie d'assurances³.
- De 1814 à 1817, Castellane fait figure de proche de Talleyrand ; à la Chambre haute, il siège comme

¹ Cf. Emmanuel de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables...*, ch. 5, p. 242.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 58.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°661 bis, pp. 3 et 12.

l'un des principaux membres du groupe des royalistes modérés et ministériels hostiles aux ultras¹, puis il évolue, se montre favorable en février 1819 à la proposition Barthélemy qui préconise une modification de la législative électorale pour combattre les progrès de la gauche. Rallié au ministère Villèle de 1820 à 1824, il lui est toutefois de plus en plus hostile ensuite, de 1825 à 1827 ; il montre la même hostilité envers Polignac en 1829-1830, au point d'être démis de sa place de membre du conseil général de l'Allier en 1829 pour avoir soutenu un candidat de l'opposition lors d'une législative partielle. Il se rallie enfin à la monarchie de Juillet en 1830.

- Prolixe, il a fait 55 interventions à la Chambre des pairs sous la Restauration.

- Baron d'Empire (lettres patentes, février 1810), puis comte d'Empire (l. p., mars 1810), et marquis-pair héréditaire (ordonnance et lettres patentes, juin 1829), il est en outre chevalier de Saint-Louis (8 juillet 1814) ; officier (22 juillet 1808), commandeur (24 octobre 1814), puis grand-officier (19 août 1823) de la Légion d'Honneur ; également grand-croix de l'ordre de Bavière du Mérite civil, dit de « la Couronne » de Bavière.

- Son fils, Esprit *Boniface* de Castellane (1788-1862), fut lieutenant-général à la suite du siège d'Anvers (1833), pair de France d'octobre 1837 à la révolution du 24 février 1848, puis sénateur du second Empire de janvier 1852 à sa mort, et fait maréchal de France (décembre 1852) après avoir maté les républicains lyonnais en 1851 ; la femme de ce dernier, Cordélia de Castellane née Greffulhe (1796-1847), épousée en 1813, fut la maîtresse de Mathieu Molé à partir de 1815, tout en ayant de multiples passades, notamment une, connue du tout-Paris, avec Chateaubriand de septembre 1823 à mars 1824.

- Son petit-fils (fils du précédent), *Henri Boniface* de Castellane (1814-1847), fut député du Cantal de 1844 à 1847 ; un arrière-petit-fils (fils du précédent), *Marie-Antoine-Boniface* (1844-1917) de Castellane, député du Cantal (1871-1877) ; un arrière-arrière-petit-fils (fils du précédent), le célèbre dandy *Boni de Castellane* (1867-1932), fut député des Basses-Alpes (1898-1910) et inspira à Proust son baron de Charlus ; tous ces descendants siégèrent parmi la droite conservatrice.

Témoignage :

- Adolphe Rion : « Député de la noblesse aux états généraux, le noble comte fut l'un des premiers à se réunir à la chambre du tiers. Il vota avec le côté gauche dans tout le cours de l'assemblée constituante. Il a, sous l'Empire, occupé avec distinction plusieurs préfectures. Pair de France en 1815, il a porté, dans la chambre haute, les nobles principes qu'il avait professés en 1789 »² (*Biographie nouvelle et complète des pairs de France*, Paris, marchands de nouveautés, 1828, p. 41).

CHARETTE : Athanase Marie *Charles*, **baron de Charette de La Contrie** (1796-1848).

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne nantaise (venue d'Italie à l'origine), connue depuis 1240, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1460), maintenue noble en 1668, ayant donné des maires de Nantes à sept reprises entre 1609 et 1676, ainsi que de très nombreux conseillers à la Chambre des comptes et au parlement de Bretagne.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Michel Louis de Charette de La Contrie (1719-1775), simple lieutenant d'infanterie au régiment de Brissac, et de Marie-Anne de La Garde de Monjeu (1733-1783) ; en ligne maternelle, petit-fils de Louis Loaisel de La Ricardelais (né en 1727), et de Urbaine Françoise Ernoul de La Tourmissinière (1728-1771).

- Il est le neveu du très célèbre François Athanase de Charette de La Contrie (1763-1796), lieutenant de vaisseau ayant participé à la guerre d'Indépendance américaine, devenu ensuite le généralissime en chef des contre-révolutionnaires vendéens, de mars 1793 à sa propre capture, qui lui vaut d'être fusillé à Nantes, sur la place de Viarmes, le 29 février 1796³. Comme héritier de cet oncle, le baron Charles de Charette a touché sous la Restauration une indemnité de 7300 francs (au même titre que les anciens émigrés) pour des terres spoliées en Loire-Inférieure.

¹ Dès octobre 1814, il propose un amendement adoucissant le projet de loi restreignant la liberté individuelle.

² Cette présentation, qui tend à faire de Castellane un pair de gauche, est naturellement très exagérée. La position de Castellane est en réalité plus subtile, et elle s'apparente à bien des égards à ce que l'on appelle depuis 1827 à la Chambre des députés le groupe parlementaire de la « défection ».

³ La vie de ce dernier se confondant très largement avec le combat vendéen, on n'a évidemment pas l'ambition puérile de résumer cet épisode en quelques mots, et on renvoie aux travaux sur le sujet, parmi lesquels il convient de citer les études récentes de Jean-Clément Martin (cf. notre Bibliographie).

- Il est le fils cadet de Louis Marie de Charette (1759-1796), lieutenant d'infanterie, servant en émigration dans l'armée des princes, préparant vainement un débarquement d'émigrés depuis Londres début 1794, revenu ensuite combattre en Vendée depuis la fin 1794 contre l'armée républicaine, fait prisonnier et blessé mortellement en février 1796 par le général républicain Travot.
- Il est frère de Ludovic Athanase Urbain de Charette (1792-1815), qui meurt au combat le 31 mai 1815 à Aizenay (Vendée), lors d'une ultime insurrection vendéenne contre l'armée napoléonienne.
- Né le 14 janvier 1796 au château de la Tourmissinière (commune de Saint-Donatien, Loire-Inférieure), Charles de Charette est un jeune sous-officier aux gardes du corps de la Maison du roi en 1814-1815 ; il prend part lui aussi en mars-mai 1815 à la « seconde insurrection » vendéenne, ce qui lui vaut d'être promu chef d'escadron des chasseurs de la Vendée (janvier 1817), puis colonel à la tête d'un régiment de cuirassiers (décembre 1829).
- Il épouse le 16 juin 1827 à Paris Marie Charlotte Louise de Bourbon, comtesse de Vierzon (1809-1891), fille adultérine du défunt duc de Berry (1778-1820) et d'Amy Brown (1783-1876) ; par ce mariage, il se trouve donc être le petit-gendre du roi Charles X.
- Pair de France du 23 décembre 1823 au 31 août 1830, il a voix délibérative depuis décembre 1826 seulement (une fois atteint l'âge de trente ans ; il critique en 1827 l'administration villèliste lors de la commission d'enquête parlementaire sur le scandale Ouvrard (relatif aux contrats d'approvisionnement de l'armée lors de l'expédition d'Espagne en 1823). Il quitte la pairie après la révolution de Juillet, par refus de serment au nouveau régime. Il prépare alors avec Bourmont et d'Autichamp, ses anciens collègues royalistes à la pairie, le débarquement de la duchesse de Berry et le soulèvement de la Vendée de 1832. Sitôt après l'échec de cette équipée, il s'enfuit à Nantes pour l'Angleterre, est condamné à mort par contumace par la cour d'assises de la Loire-Inférieure, avant d'être autorisé à rentrer en France, à la suite de l'amnistie générale décrétée par Molé. Il publie en 1842 le *Journal militaire d'un chef de l'Ouest, contenant la vie de Madame, duchesse de Berry* ; retiré au château familial de La Contrie (commune de Couffé, Loire-Inférieure), il y meurt le 16 mars 1848.
- Il a fait deux interventions en séance à la Chambre des pairs sous la Restauration.
- Baron-pair (lettres patentes, 14 avril 1824), il est en outre chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur.
- Parmi ses dix enfants, son fils *Athanase* Charles Marie de Charette (1832-1911), commandant la défense par les zouaves français des États pontificaux de 1860 à 1870, organise fin 1870 une armée de volontaires de l'Ouest pour repousser l'occupant allemand, est promu général de brigade en janvier 1871, puis élu député des Bouches-du-Rhône en février 1871, mais aussitôt démissionnaire.
- Un descendant en ligne directe, Hervé de Charette de La Contrie (né en 1938), député du Maine-et-Loire puis de la Nièvre, ministre délégué de la Fonction publique (1986-1988), ministre du Logement (1993-1995), enfin ministre des Affaires étrangères (1995-1997).

CHATEAUBRIAND : *François-Auguste-René, vicomte de Chateaubriand* (1768-1848).
Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

CLERMONT-TONNERRE (M^{gr} **Jules de**) : Anne Antoine *Jules, archevêque de Clermont-Tonnerre* (1749-1830).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Dauphiné, d'ancienne chevalerie (avec une filiation suivie depuis 1080), créée à titre héréditaire comte (1496), puis duc (1571) de Tonnerre, enfin « duc et pair » de 1775 à 1790. Pour plus de renseignements, on renvoie à la fiche d'Aimé-Gaspard de Clermont-Tonnerre (1779-1865), ministre et neveu de M^{gr} Jules de Clermont-Tonnerre.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Gaspard de Clermont-Tonnerre (1688-1781), maréchal de camp (1731), lieutenant-général (1734), puis maréchal de France (1747), et 1^{er} duc et pair héréditaire de sa famille en 1775 ; en ligne maternelle, de François-Victor Le Tonnelier de Breteuil, conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes, puis ministre secrétaire d'État à la guerre sous Louis XV de 1723 à 1726, puis à nouveau de 1740 à 1743.
- Il est fils de Charles Henry *Jules*, duc de Clermont-Tonnerre (1720-1794), lieutenant-général (1762), émigré à l'été 1792¹ puis revenu à Paris, guillotiné en juillet 1794, à l'âge de 74 ans, avec son épouse,

¹ Le père de Jules de Clermont-Tonnerre est porté très précocement sur la liste des émigrés le 5 juillet 1792, en vertu de sa qualité de lieutenant-général. Il est domicilié à Paris au moment de son départ (d'après le CD-Rom sur les

deux jours avant la chute de Robespierre.

- Il est l'oncle d'Aimé Gaspard de Clermont-Tonnerre (1779-1865), pair de France et ministre du gouvernement Villèle (cf. sa fiche), le cousin germain du comte Stanislas de Clermont-Tonnerre (1757-1792), Constituant monarchien, le cousin germain également de Stanislas Christine de Clermont-Tonnerre, mère du député Philippe de Courtivron (1781-1865, cf. sa fiche) ; enfin, il est cousin d'Achille Le Tonnelier de Breteuil (1781-1864), préfet puis pair de France royaliste (cf. sa fiche).

- Né à Paris, Jules de Clermont-Tonnerre fait des études au séminaire de Saint-Sulpice, puis il est reçu docteur en Sorbonne. Nommé abbé commendataire à Melun (1771), il est député à l'assemblée du clergé de France en 1772 ; nommé vicaire général de l'archevêque de Besançon en 1774, il est ordonné prêtre en 1776 ; évêque de Châlons depuis 1782, il accepte de se démettre de son siège en 1801 à la suite de la signature du Concordat à la demande expresse de Pie VII, mais refuse en revanche à la Restauration de réintégrer son poste, après l'échec d'un nouveau Concordat en 1817 ; il est finalement archevêque de Toulouse, de sa nomination en juillet 1820 jusqu'à sa mort en février 1830, après avoir été fait en outre cardinal le 2 décembre 1822.

- Élu député à l'assemblée provinciale de Champagne (novembre 1787), il siège comme député du clergé de Châlons aux États généraux (mars 1789), puis comme Constituant de juillet 1789 à mars 1791. Membre des « Noirs » à l'Assemblée, il signe toutes les protestations de la droite, notamment l'*Exposition des principes* dans laquelle des évêques prennent officiellement position contre la Constitution civile du clergé ; parallèlement, il accepte de collaborer étroitement avec Rozoi, le rédacteur en chef du journal royaliste *la Gazette de Paris*¹. Il émigre fin 1791² en Belgique, puis à La Haye, et enfin en Allemagne, vit dans la gêne, mais prêche toutefois depuis Rome en 1796 la soumission aux lois de la République. Il rentre en France fin 1801, après avoir accepté de résigner sa fonction épiscopale ; il se tient alors à l'écart de toute activité publique jusqu'en 1814. Sous la Restauration, il a perçu, comme fils d'émigré, une confortable indemnité à hauteur de 101.000 francs, pour des terres spoliées en Côte d'Or, en Haute-Saône et dans les Vosges.

- Pair de France³ du 4 juin 1814 à sa mort, quelques mois avant la chute du régime ; il siège à la Chambre haute dans le groupe des « cardinalistes », mais il est en fait très réactionnaire. Il signe une protestation collective très virulente contre les projets de loi sur la presse du garde des Sceaux, Hercule de Serre en mai 1819. Puis, quatre ans plus tard, il fait sensation en réclamant des droits exorbitants pour le clergé dans une *Lettre pastorale* rédigée dans un esprit ultramontain, publiée depuis Rome et imprimée à Toulouse le 15 octobre 1823, finalement frappée d'abus par le conseil d'État et annulée par Louis XVIII le 10 janvier 1824⁴. Clermont-Tonnerre refuse quelques mois plus tard, dans un article paru dans *la Quotidienne*, de signer une adhésion formelle à la Déclaration de 1682, pilier du gallicanisme, telle que le demandait le ministre des Affaires ecclésiastiques Frayssinous ; puis il réitère sa dissidence anti-gallicane en avril 1826, en refusant de cautionner la déclaration des évêques de France d'avril 1826. Ministre d'État et membre du Conseil privé du 29 octobre 1826⁵ à la révolution de Juillet 1830, il est privé de son traitement et exilé de la cour à l'été 1828, à la suite de son hostilité violente à l'égard des ordonnances anti-congréganistes de Vatimesnil parues en juin 1828, qui l'avait conduit à rappeler crânement au nouveau ministre des Affaires ecclésiastiques Feutrier la devise de sa famille : *Etiam si omnes, ego non*⁶. Il publie enfin à l'été 1829 un mandement,

« émigrés de la Révolution française »).

¹ Cf. à ce sujet Laurence Coudart, *La Gazette de Paris, un journal royaliste pendant la Révolution française (1789-1792)*, Paris, L'Harmattan, 1995, 3^e partie, pp. 156-158.

² Son émigration est enregistrée le 30 octobre 1792, une semaine après la promulgation de la loi du 23 octobre 1792, 3^e loi prise contre les émigrés qui décidait leur bannissement à perpétuité, et la peine de mort pour ceux qui repasseraient la frontière.

³ M^{gr} de Clermont-Tonnerre était en 1815 le 4^e pair de France inscrit et nommé dans l'ordre du protocole.

⁴ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°650, pp. 1-2. La lettre pastorale de Clermont-Tonnerre, qui contient « des propositions contraires au droit public et aux lois du royaume » selon l'ordonnance de suppression, avait été publiée à Toulouse chez l'imprimeur Augustin Manavit.

⁵ *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 4, n°124, p. 325.

⁶ Notons que le célèbre défi « Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là » de Victor Hugo justifiant son hostilité à Napoléon III par un exil sourd à toutes les sollicitations constitue la plus exacte traduction de cette formule bravache.

stigmatisant violemment « les ministres impies » du gouvernement Martignac, et accordant par avance sa confiance au gouvernement Polignac en formation.

- Il a fait une seule intervention publique à la tribune de la Chambre des pairs sous la Restauration.
- Comte-pair (ordonnance, août 1817), puis duc-pair (ordonnance, janvier 1823), il est aussi chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit, promotion du 30 mai 1825 à l'occasion du sacre royal).

CLERMONT-TONNERRE : Aimé Marie *Gaspard*, **comte, marquis**, puis **duc de Clermont-Tonnerre** (1779-1865).

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

CROY (M^{gr} de) : Gustave Maximilien Just **de Croÿ** (1772-1843), **cardinal de Croÿ** depuis 1823¹.

- Il est issu d'une famille picarde connue depuis 1287, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1350).
- Il est fils de Anne Emmanuel Ferdinand François de Croÿ-Solre, duc de Croÿ (1743-1803), et frère du prince de Croÿ-Solre, député (cf. sa fiche pour les renseignements familiaux).
- Chanoine du grand chapitre noble de Strasbourg en 1790, il émigre à Vienne (Autriche) pendant la Révolution. Nommé chanoine de Vienne, il participe au conclave lors de l'élection de Pie VII (mars 1800), avec lequel il s'était lié. Membre de la petite Église depuis 1802, évêque de Strasbourg (nommé en août 1817, préconisé en août 1819, sacré en janvier 1820, et réellement en fonctions de mai 1820 à octobre 1821), promu grand aumônier de France² aux Tuileries (octobre 1821-août 1830), le régime de Juillet supprimant à cette date la charge aulique ; cumulant cette dernière fonction avec celle d'archevêque de Rouen (nommé en juillet 1823, préconisé en novembre, entrant en fonctions en février 1824), réputé alors pour ses fastes, et souvent remplacé par ses vicaires généraux, en raison de ses fonctions courtisanes à Paris, au moins jusqu'en 1830 ; chargé d'administrer les derniers sacrements à Louis XVIII, et de présider aux obsèques royales à la basilique de Saint-Denis (septembre 1824)³ ; à l'origine d'une instruction pastorale sur la discipline ecclésiastique (19 mars 1825) qui crée un tollé à gauche ; créé cardinal deux jours après (21 mars 1825), pour compenser la diminution des prérogatives de la charge de grand aumônier, consécutive à la création d'un ministère des Affaires Ecclésiastiques (août 1824) ; il demeure évêque de Rouen après 1830, et bénit le chemin de fer Rouen-Paris en 1843, en présence de deux fils de Louis-Philippe ; son corps bénéficie de funérailles grandioses en janvier 1844.
- Il siège comme pair de France d'octobre 1822 à août 1830.
- Il n'a prononcé aucune intervention publique à la Chambre des pairs, mais s'avère néanmoins influent.
- Il est chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit, promotion d'octobre 1821).

Témoignage :

- Duchesse de Maillé : « [Il] est fort bête » (*Souvenirs des deux Restaurations*, Paris, Perrin, 1984, p. 126).

DAMAS : Ange Hyacinthe *Maxence*, baron de **Damas** (1785-1862).

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

DAMBRAY : Charles Henri **Dambray** (1760-1829).

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

DIGEON : Alexandre Elisabeth Michel **Digeon** (1771-1826), **baron** puis **vicomte Digeon**.

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

¹ Sur Croÿ, cf. Louis Baunard, *L'épiscopat français...*, vol. 2, pp. 540-542 et 605.

² Il remplace à cette fonction le cardinal de Talleyrand-Périgord, qui l'avait précédé à la Chambre des pairs (cf. ce nom *infra* dans le guide biographique).

³ Ce qui occasionne un conflit grave avec M^{gr} de Quélen, archevêque de Paris, déjà latent depuis 1821 ; aucun des deux ne fut en définitive présent aux obsèques royales, ce qui causa scandale dans l'opinion parisienne. Dix-huit mois après, le ministre des Affaires Ecclésiastiques, Frayssinous, donna raison à Quélen sur le point juridictionnel. Croÿ offrit alors sa démission, qui fut refusée (janvier 1826).

DOUDEAUVILLE : Ambroise Polycarpe de **La Rochefoucauld, duc de Doudeauville** (1765-1841).
Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

DU BOUCHAGE : François-Joseph de **Gratet, vicomte Du Bouchage** (1749-1821).
Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

FELTRE : Henri Jacques Guillaume **Clarke, duc de Feltre** (1765-1818).
Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

FERRAND : Antoine François Claude **Ferrand** (1751-1825), **comte Ferrand** depuis 1817.
Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

FITZ-JAMES : Édouard, **duc de Fitz-James** (1776-1838).

- Il est issu d'une branche naturelle des Stuart (et plus exactement d'un bâtard de Jacques II d'Angleterre), ayant émigré en France après la Révolution de 1688, créée « duc et pair » à titre héréditaire en 1710 - après une naturalisation française en 1703 -, ayant eu les honneurs de la Cour avec le titre de marquis le 20 novembre 1763¹.

- Il est petit-fils en ligne paternelle, de Charles, duc de Fitz-James (1712-1787), lieutenant-général (1748) puis maréchal de France (1775), comme son propre père, fondateur de la branche ; et petit-fils en ligne maternelle d'Henri Charles, comte de Thiard de Bissy (1722-1794), lieutenant-général (1762), 1^{er} écuyer du duc d'Orléans, commandant en chef de la Bretagne (1787-1789) matant la révolte nobiliaire locale, combattant aux Tuileries lors de la chute de la royauté le 10 août 1792, emprisonné (1793) puis guillotiné sous la Terreur.

- Il est fils de Jacques Charles, duc de Fitz-James (1743-1805), colonel, puis brigadier (1769), maréchal de camp (1782) et commandant de brigade (1784), participant aux assemblées de la noblesse de Clermont-en-Beauvaisis en 1789, émigré en 1791 et combattant à l'armée des Princes, formant une brigade irlandaise en 1794 dans la lutte anti-française, amnistié et rentré en France en 1801.

- Il est en outre beau-frère du duc de Maillé, pair de centre droit (cf. ce nom).

- Il est également cousin issu de germain d'Auxonne Théodose Marie, comte de Thiard de Bissy (1772-1852), chambellan de Bonaparte (1804), chef d'escadron (1805), gouverneur de Dresde (1806), disgracié ; nommé maréchal de camp (1814), disgracié dès janvier 1815 pour son libéralisme, et élu représentant dans la Chambre des Cent-Jours (mai-juin 1815), impliqué dans la célèbre conspiration « jacobine » de Didier à Grenoble en 1816, et emprisonné six mois, député libéral d'extrême-gauche de Saône-et-Loire de 1820 à 1834, votant l'adresse des 221 contre Polignac en 1830, et toujours dans l'opposition d'extrême-gauche de 1837 à 1848, ainsi qu'en 1848-1849.

- Fitz-James, émigré en Italie en 1792, sert comme aide de camp du maréchal de Castries à l'armée de Condé, rejoint ensuite son père en Grande-Bretagne, et il revient à Paris en 1801.

- Nommé caporal de la 1^{ère} légion de la Garde nationale parisienne à la fin de l'Empire, en 1813, il devient aide de camp et 1^{er} gentilhomme de la chambre de Monsieur, futur Charles X en avril 1814, puis colonel de la garde nationale de Paris en juin 1814. Il est promu au grade de maréchal de camp en juillet 1823.

- Fitz-James dispose de solides intérêts matériels dans les colonies, ce qui le rend au passage vigoureusement hostile, dans les débats parlementaires, à toute lutte efficace contre la traite des Noirs.

- Il rend public son ralliement aux Bourbons dès le 30 mars 1814, et participe au premier rang à la manifestation royaliste du 1^{er} avril à Paris. Pair de France du 4 juin 1814 à janvier 1832 (à vie sous la première Restauration, puis de manière héréditaire), il perd son sang-froid et tombe en larmes le 19 mars 1815, à la veille de l'arrivée de Napoléon à Paris², puis il suit la famille royale à Gand durant les Cent-Jours. Nommé président du collège départemental de la Vendée aux élections de novembre 1822 et de mars 1824, il est remplacé cette seconde fois pour motifs personnels par l'évêque de Luçon.

Proche courtisan de Charles X, c'est l'un des plus actifs pairs de « la droite » à la Chambre haute. Demeuré d'abord fidèle à Villèle, il se rapproche ensuite en partie de la contre-opposition : membre de

¹ Cf. Henry de Woelmont, *Les marquis français, nomenclature de toutes les familles françaises subsistantes ou éteintes depuis l'année 1864, portant le titre de marquis avec l'indication de l'origine de leurs titres*, Paris, Champion, 1919, p. 51.

² Duchesse de Maillé, *Souvenirs des deux Restaurations, journal inédit*, introduction, p. 28.

la commission de la Chambre haute chargée d'examiner le projet de conversion des rentes, Fitz-James défend mollement le projet villèliste. Villèle refuse d'ailleurs son entrée au gouvernement en octobre 1824, au moment où Fitz-James est pressenti. Néanmoins, Fitz-James approuve le projet gouvernemental de répression du sacrilège en février 1825. Très hostile ensuite à Martignac, il accepte le serment au régime de Juillet en 1830, mais reste un opposant légitimiste.

Il démissionne de la Chambre des pairs le 2 janvier 1832 avec 14 autres pairs légitimistes, pour protester contre l'abolition de l'hérédité de la pairie, avant d'être arrêté provisoirement peu après lors du débarquement de la duchesse de Berry en Vendée ; il devient ensuite un des chefs du parti légitimiste et siège comme député de la Haute-Garonne de janvier 1835 à sa mort en novembre 1838.

- Il a fait 64 interventions à la Chambre des pairs sous la Restauration (1814-1830).

- Fait chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit), lors de la promotion du 30 mai 1825 à l'occasion du sacre royal, il est également chevalier de Saint-Louis ; officier (11 septembre 1814, ordonnance confirmative du 7 janvier 1817¹), puis commandeur (19 août 1823) de la Légion d'Honneur (LH 977/ dossier 38, consulté pour cette thèse), et chevalier de Malte de minorité.

Témoignage :

- Lamartine : « Le duc de Fitz-James, descendant des Stuarts, attaché au comte d'Artois, homme léger de tête, chaud de cœur, noble d'âme, éloquent de nature, [était] plus propre qu'aucun des amis du prince à prendre un rôle dans le parlement et à rappeler la voix et les doctrines de Cazalès. [...] Familier de Charles X, dont l'éloquence aristocratique conservait à la tribune le ton léger de la cour, [...] il] soutenait le parti de l'Église en gentilhomme qui protégeait autrefois son curé contre ses vassaux sans assister aux mystères » (*Histoire de la Restauration*, vol. 5, livre 32, p. 396, et vol. 10, livre 46, p. 75).

- Cormenin : « M. de Fitz-James est le second orateur du parti légitimiste. Sa stature est haute, et sa physionomie mobile et expressive. Il a le laissez-aller, le sans-gêne, le déboutonné d'un grand seigneur qui parle devant des bourgeois. Il ne fait pas tant de façons avec eux et cause tout comme s'il était en robe de chambre. Il prend du tabac, il se mouche, il crache, il éternue, va, vient, se promène à la tribune, d'une estrade à l'autre. Il a des expressions familières, qu'il jette avec bonheur, et qui délassent la Chambre des superbes ennuis de l'étiquette oratoire. On dirait qu'il veut bien recevoir la législation à son petit-lever » (*Livre des Orateurs*).

FONTANES : Jean Pierre *Louis Fontanes* (1757-1821), **comte de Fontanes** depuis 1808, et **marquis de Fontanes** depuis 1817².

- Louis Fontanes est issu, par son père, d'une famille bourgeoise et protestante d'Alès, exilé en Suisse vers 1700³ puis revenu en France vers 1740, et par sa mère d'une famille de petite noblesse catholique.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jean Fontanes, inspecteur des manufactures à Saint-Pons de Thomières (Languedoc)⁴.

- Il est le fils cadet de Pierre *Marcellin* Fontanes (†1774), marchand drapier résidant à Auch, puis inspecteur des manufactures de draps, en poste à Saint-Gaudens (Languedoc), muté à Niort (Poitou) à la suite d'une sombre affaire, et de Jeanne de Sède (†1776), veuve d'un premier mariage et déjà mère de trois enfants lors de son remariage avec le père de Fontanes.

- Né à Niort le 6 mars 1757, baptisé et élevé dans le culte catholique sur la volonté de sa mère, Louis Fontanes suit des études chez les Oratoriens de Niort ; tôt orphelin, il devient chef de famille après la mort précoce de son frère aîné Dominique Fontanes en 1772, puis de ses parents peu de temps après.

- Fontanes est nommé élève-inspecteur des manufactures à Rouen puis inspecteur aux Andelys (Eure) ; mais il quitte sa fonction, et monte à Paris en 1777, pour y tenter sa chance comme littérateur. Protégé par Fanny de Beauharnais, tante de Joséphine, il intègre la société franc-maçonne « des neuf sœurs », et il y côtoie Cambacérès, Bailly et Danton ; il devient à partir de 1779 un poète à la mode des salons parisiens en publiant des vers dans *l'Almanach des muses*, puis dans *le Mercure de France*.

- Proche des monarchiens dès 1789, Fontanes participe à la régénérescence de cette tendance en 1791

¹ Cf. les indications fournies par l'ampliation du décret de nomination à ce grade (musée de la Légion d'Honneur).

² On renvoie à son sujet à la notice très complète contenue dans *Annuaire nécrologique ou complément annuel et continuation de toutes les biographies ou dictionnaires biographiques*, d'Alphonse Mahul, *Année 1821*, Paris, Fournier, 1830, pp. 169-181.

³ Aucun rapport avec la famille montpelliéraine du général Jacques de Fontane(s) (1765-1833), baron d'Empire, élu candidat par le collège électoral d'arrondissement de Sceaux en août 1815.

⁴ Commune située dans l'actuel département de l'Hérault, à mi-chemin entre Mazamet et Béziers.

comme co-fondateur du *Journal des Impartiaux*, et membre du Directoire du club monarchique.

- Il fait un mariage tardif à Lyon, le 29 octobre 1792, avec Geneviève Marie Faustine Chantal Cathelin, héritière d'une famille aisée de Villeneuve-sur-Yonne (Bourgogne)¹, décédée à Paris le 27 novembre 1829. Réfugié à Lyon début 1793, puis en Normandie, aux Andelys, jusqu'à la fin de la Terreur, Fontanes remonte alors avec sa femme à Paris, et s'installe au Faubourg Saint-Honoré.

- Élu membre de l'Institut en 1795, et nommé professeur de littérature à l'École centrale (1796), il est co-rédacteur de mai à septembre 1797 du journal royaliste *le Mémorial* aux côtés du célèbre critique Laharpe (1739-1803), et il devient l'amant d'Elisa Bacciochi née Bonaparte, sœur de Napoléon². Mais, à la suite du coup d'État anti-royaliste de Fructidor (septembre 1797), Fontanes doit s'exiler avec plusieurs journalistes royalistes : il demeure à Londres de janvier à juillet 1798, où il se lie d'amitié avec Chateaubriand, mais il est mal accueilli par les cercles d'émigration les plus réactionnaires ; il part alors en Allemagne, à Hambourg, puis à Francfort, et revient en France s'installer discrètement dans les environs de Paris dès l'été 1799, tandis qu'un arrêté consulaire du 3 janvier 1800 autorise définitivement le retour en France des « fructidorisés ». De 1800 à fin mai 1801³, Fontanes est rédacteur en chef du *Mercure de France*, et il embauche à ses côtés notamment Bonald, Chateaubriand, Delalot, ou encore l'abbé de Boulogne.

- Promu par Napoléon grand-maître de l'Université en 1808, Fontanes est placé de ce fait à la tête du système éducatif français, et il développe la construction des fameux lycées napoléoniens. Il devient alors un proche de l'Empereur, l'un des rares invités conviés à ses soirées privées à Saint-Cloud. À la Restauration, le 9 avril 1814, un arrêté du Gouvernement provisoire, contresigné par tous les ministres, le confirme dans sa fonction de grand-maître de l'Université⁴ ; il continue à l'exercer jusqu'à l'ordonnance du 17 février 1815, rédigée par Guizot, qui réorganise le fonctionnement du système éducatif, et remplace provisoirement la fonction de grand-maître de l'Université par un Conseil royal de l'instruction publique de onze membres, initialement présidé par M^{gr} de Bausset⁵.

- Sa carrière proprement politique commence sous le Consulat et l'Empire, comme membre (1802-1810) et président (1804-1808) du Corps législatif, puis comme sénateur (février 1810-avril 1814). Sous la Restauration, il devient pair de France le 4 juin 1814 (à vie sous la première Restauration, puis de manière héréditaire) ; en outre, il est nommé membre de la commission de rédaction de la Charte en mai 1814, en qualité d'un des neuf pairs de France désignés par le roi pour y siéger. Également président du collège électoral du département des Deux-Sèvres en août 1815, il est l'un des 17 pairs (sur 161 votants) à voter la déportation, et non la mort, dans le procès Ney le 6 décembre 1815. Il siège à la Chambre haute dans le groupe « cardinaliste » de centre droit, se montre favorable en 1817 à la loi électorale « Lainé » dirigée contre les ultras, puis, début 1819, à sa modification proposée par Barthélemy, ce qui signe alors son ralliement à « la droite ». Il est élu par ses collègues rapporteur de l'important projet de loi de modification de la législation électorale, organisant le « double vote », et il en dresse un rapport favorable le 22 juin 1820.

- Il a fait dix interventions à la Chambre des pairs de 1814 à sa mort le 17 mars 1821.

- Comte d'Empire (lettres patentes, mai 1808), et donataire de l'Empire d'une rente annuelle de 10000 francs assise en Westphalie, il est ensuite marquis-pair (ordonnance, 31 août 1817, puis lettres patentes, 20 décembre 1817) ; en outre, commandant (14 juin 1804) - titre devenu commandeur en 1814 -, puis grand-officier (17 février 1815) de la Légion d'Honneur (LH 995, dossier 12), il appartient depuis 1795 à "la Classe de Littérature et des Beaux-Arts", redevenue "l'Académie française"⁶ en janvier 1803, et y siège jusqu'à sa mort en 1821, au 31^e des 40 fauteuils.

¹ Dans l'actuel département de l'Yonne, à proximité de Sens.

² Fontanes utilisa d'ailleurs l'entremise de sa maîtresse pour faire radier son ami Chateaubriand de la liste des émigrés et lui obtenir sa place de secrétaire de légation à Rome.

³ Un article paru le 21 mai 1801 dans *le Mercure de France* annonce son départ imminent de la rédaction ; il est confirmé par un autre article le 7 décembre 1801. On ignore les raisons de cet éloignement, au moins momentané.

⁴ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°32, pp. 32-33.

⁵ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°697, pp. 109-125, pour le long texte de cette ordonnance capitale. Royer-Collard siège d'emblée dans ce Conseil royal de l'instruction publique, mais n'en exerce la présidence qu'à partir du 18 août 1815, à la suite de la seconde Restauration. Fontanes est dédommagé de son éviction par une retraite très confortable de 30.000 francs par an, perçue en tant qu'ancien grand-maître de l'Université (Cf. *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°700, p. 128).

⁶ Lors de la reconstitution de l'Académie comme une des quatre classes de l'Institut, qui se substitua à la structure

- Fontanes a eu plusieurs filles, mortes en bas-âge, et une survivante, Christine de Fontanes (1801-1873), devenue chanoinesse. Il a eu aussi un bâtard légitimé, Jean-Victor Fontanes, dit Saint-Marcellin (1791-1819), élève à l'École militaire de Fontainebleau (promotion de sortie de 1812), récompensé par Napoléon à la bataille de la Moskowa (septembre 1812), devenu journaliste ultra-royaliste sous la Restauration, auteur de trois comédies et vaudevilles et d'une *Relation d'un voyage de Paris à Gand en 1815* (éd. posthume 1823), collaborant au *Conservateur*, et tué par balle dans un duel politique avec un libéral le 1^{er} février 1819, au grand désespoir de son père Louis de Fontanes.

- Son nom fut donné en 1871 à l'ancien collège Bourbon, l'un des cinq grands établissements secondaires parisiens de la première moitié du XIX^e siècle, nommé lycée Bonaparte de 1848 à 1870 ; le collège fut à nouveau débaptisé en 1883 par les républicains opportunistes qui jugeaient le nom de Fontanes trop conservateur, et renommèrent l'établissement lycée Condorcet, nom conservé ensuite.

Témoignages :

- Frénilly : « C'était encore un de ces hommes qui rebondissent quand ils tombent, et il était encore grandement estimé pour avoir su flatter l'empereur en Spartiate » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, rééd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, ch. 9, p. 289).

- Lamartine : « Son nom avait une immense autorité. Il abritait cette renommée sous le mystère. On parlait sans cesse des poèmes qu'il ne publiait jamais. [...] M. de Fontanes excellait davantage dans cette éloquence d'apparat que Napoléon lui faisait déployer dans les grandes cérémonies de son règne comme la pompe de l'Empire. Il avait été l'orateur de cour et le poète monarchique depuis le Consulat jusqu'à la Restauration. Il s'était précipité au nouveau règne avec plus d'empressement que de convenance. Poète pour les politiques, politique pour les poètes, élevé par la faveur de deux règnes aux plus hautes dignités du gouvernement, il jouissait d'une considération présente et d'une gloire future, enveloppé dans son prestige, inviolable à la critique, agréable à la cour, caressé par les hommes État » (*Histoire de la Restauration*, vol. 2, pp. 410-411).



Louis de Fontanes

FRAYSSINOUS : Denis Antoine Luc, abbé puis **comte de Frayssinous** (1765-1841).

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

d'HERBOUVILLE : Charles Joseph Fortuné **d'Herbouville** (1756-1829), **baron** depuis 1809, puis **marquis d'Herbouville** depuis 1817.

- Il est issu d'une famille de la noblesse normande, connue depuis 1225, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1381), maintenue noble en 1666 ; le titre de marquis est de courtoisie jusqu'en 1817.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'Adrien, marquis d'Herbouville (1676-1762), officier de cavalerie, parvenu au grade de mestre de camp, et de Christiane Dauvet des Marais ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Louis Dominique, comte de Velleron, et de Catherine Nicole Guin.

mise en place par la Convention en 1795. On peut rappeler que Chateaubriand, ami et protégé de Fontanes, se présenta aussi comme candidat lors de cette grande réorganisation de 1803, mais qu'il ne fut pas alors retenu, et dut attendre huit années supplémentaires pour entrer à l'Académie. À sa mort, Fontanes est remplacé au 31^e fauteuil par Villemain.

- Il est fils de François Fortuné, comte d'Herbouville, gendarme depuis 1762, parvenu au grade de mestre de camp, tué au combat en Allemagne, et d'Anne Victoire de Cambis de Velleron.
- Né à Paris, Charles Joseph d'Herbouville entame une carrière militaire comme gendarme de la garde du roi (1771), étant successivement promu sous-lieutenant (1773), capitaine (1774), mestre de camp (1780), enfin maréchal de camp pour retraite (mars 1791) ; à cette époque, il est membre de la loge franc-maçonne « l'Olympique de la Parfaite Union » à Paris.
- Il épouse le 15 avril 1788 à Paris (église Saint-Sulpice) Marie Louise Victoire Le Bascle d'Argenteuil (née en 1751) ; son beau-frère Jean-Louis Le Bascle d'Argenteuil (1749-1793) étant précocement décédé, d'Herbouville se charge de l'éducation de ses trois neveux et nièces par alliance, dont Blanche Joséphine Le Bascle d'Argenteuil (1787-1851), qui deviendra en 1813 la seconde épouse du duc de Maillé, pair de France et courtisan intime de Charles X sous la Restauration (cf. sa fiche)¹.
- Sa carrière politique a commencé bien avant, lorsqu'il siège à l'assemblée provinciale de Rouen en 1787, à la commission intermédiaire de Haute-Normandie (décembre 1787-juillet 1790), et aux assemblées de la noblesse du bailliage de Rouen au printemps 1789. Il se range alors dans la minorité nobiliaire libérale², au point d'être nommé à l'été 1789 commandant général des gardes nationales de la ville de Rouen et président de l'administration départementale de la Seine-Inférieure à Rouen en 1790. Arrêté pendant la Terreur, détenu à Saint-Yon, près de Rouen, puis libéré, il narre cet épisode en 1820 dans *l'Émigré en 1794, ou une scène de la Terreur*, drame en cinq actes.
- Sous l'Empire, d'Herbouville confirme son choix d'une carrière administrative : il est nommé en Belgique française préfet des Deux-Nèthes (chef-lieu Anvers) de mars 1800 à juillet 1805 ; il refuse sa nomination comme préfet du Rhône en juillet 1805, puis finit par l'accepter sur l'insistance de Napoléon, et il exerce cette fonction de février 1806 à août 1810, date de sa mise à la retraite (dossier F¹bI 162/4). Sans reprendre le service militaire, il est promu à titre honoraire comme lieutenant-général à la première Restauration (6 juillet 1814).
- Nommé président du collège électoral du département du Rhône le 26 juillet 1815³ pour les élections d'août 1815, d'Herbouville est au même moment nommé pair de France le 17 août 1815, et siège à la Chambre jusqu'à sa mort en avril 1829. Peut-être « Chevalier de la Foi »⁴ et à coup sûr royaliste fervent, il est brièvement Directeur général des Postes du 2 octobre 1815 au 13 novembre 1816 : à cette date, il est destitué par le président du conseil Richelieu à la demande du ministre des Finances Corvetto⁵, sans que les ultras, qui trouvent que d'Herbouville est devenu trop modéré, s'y opposent fermement⁶. Cette destitution provoque la brouille provisoire entre la marquise de Montcalm, sœur du duc de Richelieu, et la proche parentèle du marquis d'Herbouville, notamment la duchesse de Maillé⁷. En janvier 1819, à la tribune de la Chambre haute, d'Herbouville se montre favorable à l'attribution d'une récompense au duc de Richelieu, et s'oppose en cette occasion à son collègue ultra-royaliste Saint-Roman ; mais bientôt, il collabore au *Conservateur* jusqu'à la mort de la revue en mars 1820, preuve de sa réconciliation avec les ultras. En 1821, il prononce à la tribune un *Discours à l'occasion de la mort de M. de Fontanes*, dont il partageait les choix partisans. Logiquement rallié à la majorité villèliste dès le début des années 1820, d'Herbouville est choisi en juillet 1824 par ses collègues pairs de France comme rapporteur de la commission du budget 1825 à la Chambre haute. Enfin, en 1828, il est nommé président du jury de la 7^e Exposition des produits de l'industrie, installée au Louvre et

¹ Ce point est évoqué par la duchesse de Maillé (*Souvenirs des deux restaurations, journal inédit*, année 1825, p. 186).

² Il co-signa avec 105 autres nobles libéraux la déclaration du 22 avril 1789 rédigée par le comte de Blangy, affichant les désaccords des signataires avec la majorité réactionnaire des nobles rouennais (cf. Olivier Chaline, *Godart de Belbeuf...*, Luneray, Bertout, 1996, p. 489).

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n^o25, p. 59.

⁴ Guillaume de Bertier l'affirme dans sa thèse *le Comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Presses Continentales, 1948, chapitre 9/IV, p. 297.

⁵ Voir sur ce point de la marquise de Montcalm, *Mon journal pendant le premier ministère de mon frère*, Paris, Bernard Grasset, 1936, journée du 18 novembre 1816, p. 204.

⁶ Cf. Villèle, *Mémoires et correspondance*, Paris, Perrin, 1888, vol. 2, lettre 49, 15 novembre 1816, p. 84 : « Nous avons moins à regretter M. d'Herbouville, parce qu'il s'était montré très faible depuis quelques temps. On ne gagne jamais rien à ne pas suivre franchement ses opinions. Il a perdu la confiance des royalistes et n'en a pas moins été chassé par ses adversaires. Adieu ». Au regard de l'évolution opportuniste de Villèle, un tel jugement porté sur d'Herbouville ne manque évidemment pas de sel.

⁷ Marquise de Montcalm, *ibid.*

présentant les réalisations de 1695 exposants de tous secteurs¹.

- Il a fait 27 interventions à la Chambre haute, en qualité de pair de France.
- Baron d'Empire (décret, 15 août 1809), puis marquis-pair héréditaire (lettres patentes, 31 août 1817), il est en outre chevalier de Saint-Louis (décoré avant 1789) ; il est aussi directement promu commandeur (14 juin 1804², première promotion créée), puis grand-officier (19 août 1823) de la Légion d'Honneur (LH 1291/dossier 23).
- Il a eu deux gendres, tous deux pairs de France : l'un, Louis Marie Félix Prosper Breton des Balbes, comte de Crillon (1784-1869), succédant à d'Herbouville à la Chambre haute par droit héréditaire le 11 juillet 1829, en vertu d'une ordonnance du 28 août 1828 (et rejoignant à la Chambre haute son frère aîné, le marquis de Crillon, pair libéral de centre gauche) ; l'autre gendre, Albéric César Guy, comte de Choiseul-Praslin, était également pair de France du 5 novembre 1827 à la révolution de juillet 1830.
- Il existe encore de nos jours en son souvenir une « rue d'Herbouville » à Rouen, un « cours d'Herbouville » à Lyon 4^e (rive droite)³, un « quai Herbouville » à Sainte-Colombe (Rhône) en face de la ville de Vienne.

Témoignage :

- Frénilly : « Nommé jadis le La Fayette de Rouen, depuis royaliste solide, homme d'esprit et de tête, bon administrateur, préfet de Lyon, conseiller d'État, froid comme une chaîne de puits et qu'il fallait connaître à fond pour l'apprécier et l'aimer » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, ch. 18, année 1823, rééd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, p. 401).

KERGORLAY (Florian de) : Louis Florian Paul, comte de Kergorlay (1769-1856).

Cf. partie II du guide, consacrée aux députés.

LA BOURDONNAYE-BLOSSAC : Charles Esprit Marie, comte de La Bourdonnaye-Blossac (1753-1840).

- Il est issu d'une famille d'extraction chevaleresque, pour laquelle on renvoie aux ministres et députés homonymes qui ont fait l'objet d'une fiche *supra*.
- Il est très lointainement cousin de François-Régis de La Bourdonnaye, chef de l'extrême-droite à la Chambre des députés, puis ministre de l'Intérieur en 1829 (cf. ce nom).
- Il est l'oncle d'Arthur, marquis de La Bourdonnaye-Blossac (1785-1844), autre député de droite.
- Par son mariage en 1782 avec Anne-Louise de Bertier, il est beau-frère de Bénigne et Ferdinand de Bertier de Sauvigny, premiers animateurs des Chevaliers de la Foi puis députés de droite, et pour le second, d'extrême-droite (cf. ces noms). Il s'est remarié à Sceaux le 20 octobre 1821 (à 68 ans) avec Charlotte Antoinette de Sainte-Hermine (42 ans), cousine germaine de Emmanuel Armand Jean Bénédicte, comte de Sainte-Hermine (1770-1850), maire de Niort (janvier 1818-juillet 1826), député des Deux-Sèvres de mars 1828 à mai 1831, proche d'Agier, promu pair de France en novembre 1839, et siégeant à la Chambre haute jusqu'à la révolution du 24 février 1848.
- Charles de La Bourdonnaye-Blossac est nommé successivement avocat général à Poitiers (1773), maître des requêtes (1775-1789), intendant-adjoint (1781) puis intendant (1789) de Soissons.
- Après une très longue émigration de 1789 à 1814, il est nommé à la Restauration conseiller d'État, successivement en service ordinaire (du 5 juillet 1814⁴ à mars 1815, affecté au comité des finances), extraordinaire (en août 1815, puis de novembre 1828 à août 1830), et honoraire (d'août 1824 à novembre 1828).
- Il est pair de France d'août 1815 à août 1830, avec titre de comte-pair (août 1817, et mars 1819) ; il proteste avec Jules de Polignac contre le serment à la Charte exigé à la séance d'ouverture le 7 octobre

¹ La 1^{ère} exposition de ce genre avait eu lieu en 1798 ; tous les régimes maintiennent cette manifestation périodique, y compris la Restauration, qui organise la 5^e exposition en 1819, la 6^e en 1823, et donc la 7^e en 1828. Sur cette dernière, cf. le *Rapport sur les produits de l'industrie française, présenté, au nom du Jury central, à Son Excellence le comte de Saint-Cricq, ministre secrétaire d'État du Commerce et des manufactures*, Paris, Imprimerie royale, 1828, 573 p.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination à ce grade (musée de la Légion d'Honneur).

³ Sur ce « cours d'Herbouville » lyonnais, cf. Edmond Delaye, *Une promenade lyonnaise célèbre sous la Restauration*, Lyon, Provincia, 1931, 58 p.

⁴ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 266.

1815 ; il co-écrit le 4 novembre 1815 avec Polignac, Vioménil et M^{gr} de Périgord, des *Observations* à ce sujet. Il est logiquement démissionnaire par refus de serment à la révolution de Juillet 1830.

- Il a fait six interventions à la Chambre des pairs, dont l'une en février 1825, pour défendre vigoureusement le projet de loi gouvernemental sur la répression du sacrilège.

- Il a eu huit enfants, les deux derniers issus du second lit, mais nés avant le mariage. Un fils du premier lit, Joseph Isidore Esprit de La Bourdonnaye-Blossac (1787-1819), est sous l'Empire auditeur au conseil d'État (19 janvier 1810), et sous-préfet de Sancerre (14 janvier 1811-21 juillet 1814), et sous la Restauration, grâce à la protection de son père, maître des requêtes au conseil d'État, d'abord en service ordinaire (5 juillet 1814¹-mars 1815), puis en service extraordinaire (juillet 1815-1819).

- Un neveu, Arthur de La Bourdonnaye (1785-1844), est un important député de la droite depuis 1828.

LA FARE² : Anne Louis Henri de **La Fare** (1752-1829), **cardinal de La Fare** depuis 1823.

- Il est issu d'une famille noble du Languedoc, connue depuis 1160, d'ancienne chevalerie (avec une filiation suivie depuis 1206), pourvue du titre officiel de marquis depuis 1767 pour une branche.

- Il est fils et petit-fils de capitaines, et frère de Gabriel de La Fare, brigadier et homme de lettres.

- Il est le petit-neveu du cardinal de Bernis (1715-1794), à l'instar de ses cousins députés marquis et comte de Bernis (cf. ces noms dans le guide biographique des députés).

- Après des études au collège d'Harcourt (1765-1772), où il est condisciple de Talleyrand, puis des études au séminaire de Saint-Sulpice, il est licencié en théologie de la faculté de Paris (1778).

- Nommé sous-diacre (1775), abbé (1776), puis vicaire général de l'évêque de Dijon, M^{gr} de Vogüé (1778), il est membre de la chambre du clergé des états de Bourgogne (1781), puis de l'Assemblée du clergé (1782), puis élu général du clergé des états de Bourgogne (1784-1787) ; il est ensuite promu évêque de Nancy (nommé en octobre 1787, et sacré en janvier 1788).

- Élu membre des deux Assemblées des notables (février 1787 et novembre 1788), puis député du clergé de Nancy aux États généraux, il prononce à ce titre le discours d'ouverture du clergé dans l'Église Saint-Louis de Versailles, le 5 mai 1789. Devenu Constituant monarchien de centre droit en 1789-1791, il se distingue alors par sa défense des biens du clergé - aux côtés notamment de Boisgelin, Lubersac ou Champion de Cicé- et aussi par son hostilité envers les Juifs (décembre 1789)³.

- Lors d'une longue émigration de janvier 1791 à septembre 1814, il se réfugie à Trèves, puis il devient l'agent du prince de Condé à Vienne en 1793 ; en 1795, il négocie pour le compte du Prétendant (Louis XVIII) le mariage du duc d'Angoulême avec sa cousine germaine, Madame Royale, fille de Louis XVI, dont il devient bientôt l'aumônier.

- Membre de la petite Église hostile au Concordat de 1801, il refuse de démissionner de son poste d'évêque de Nancy. En 1814, il devient l'adjoint de M^{gr} Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, grand aumônier de France, mais n'accepte qu'en novembre 1815 de démissionner finalement de son poste nancéen. Promu archevêque de Sens (nommé en octobre 1817 mais installé seulement en novembre 1821), il est très fréquemment absent de son diocèse, en raison de ses fonctions courtisanes à Paris, et il appelle en 1824 pour le suppléer M^{gr} du Pont, évêque *in partibus* de Samosate.

Créé en outre cardinal (mai 1823), il cumule ses précédentes fonctions avec celle de premier aumônier de la duchesse d'Angoulême depuis décembre 1814. En janvier 1815, il avait été l'un des commissaires chargés de recueillir les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette au cimetière de la Madeleine.

- Pair de France d'octobre 1822 à sa mort en décembre 1829, nommé ministre d'État en 1824, il prononce le sermon lors du sacre royal du Charles X (mai 1825), rédige les statuts et le règlement de la Sorbonne rétablie (juillet 1825), et défend les jésuites lors de la discussion de la pétition déposée par Montlosier devant la Chambre haute en janvier 1826.

- Il a fait six interventions à la Chambre des pairs.

¹ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 270.

² À son sujet, cf. B. de Brye, *Un évêque d'Ancien régime à l'épreuve de la Révolution. Le cardinal A.L.H. de La Fare*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985. La Fare a également laissé des papiers personnels, consultables aux Archives Nationales (cote 198 AP 10).

³ Il déclare alors que la population nancéenne les tient en horreur. La Fare signe ensuite tous les manifestes de la droite, à commencer bien sûr par *l'Exposition des principes sur la constitution civile du clergé* (novembre 1790), publiant en outre en janvier 1791 une *Lettre pastorale* contestant la légitimité du serment demandé aux prêtres.

LA FERRONAYS : Auguste Pierre Marie **Ferron, comte de La Ferronays** (1777-1842).
Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

LA FORCE : Louis Joseph **Nompar de Caumont, duc de La Force** (1768-1838).

- Il est issu d'une famille de la noblesse protestante de la Guyenne, d'ancienne chevalerie (avec une filiation suivie depuis 1040), par un rameau détaché de la famille de Caumont depuis le début du XVI^e siècle, ayant donné de nombreux ducs et pairs, et au XVII^e siècle un maréchal de France, Armand-Nompar Caumont de La Force.
- Il est fils d'un courtisan, garde du corps et gentilhomme de la chambre du roi.
- Il a pour frère cadet le député François, marquis de Caumont de la Force et beau-frère du député Chabrillan (cf. leur fiche dans le guide biographique des députés).
- Officier, il est nommé au grade de maréchal de camp depuis août 1814.
- Il siège comme député du Tarn-et-Garonne au Corps législatif sous l'Empire (mai-1811-avril 1814), et comme pair de France du 4 juin 1814 à sa mort en 1838 (à vie sous la première Restauration, puis de manière héréditaire) ; il est alors d'opinion de centre droit.
- Il a fait neuf interventions à la Chambre des pairs.
- Chevalier d'Empire (lettres patentes, 20 juillet 1808), et donataire de l'Empire, il est en outre duc-pair (ordonnance, 31 août 1817) ; chevalier de Saint-Louis ; officier, commandeur (18 mai 1820), puis grand-officier (21 mars 1831) de la Légion d'Honneur ; grand d'Espagne de première classe.

LA FOREST : Antoine René Charles Mathurin **Laforest** (1756-1846), **comte de La Forest** depuis 1809.

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

LALLY-TOLLENDAL : Trophime Gérard **de Lally-Tollendal** (1751-1830), **comte** (1815) puis **marquis** (1817) **de Lally-Tollendal**.

- Il est issu d'une prestigieuse famille catholique de la noblesse irlandaise, faisant remonter son origine mythique au III^e siècle, d'extraction (avec une filiation suivie depuis le début du XVI^e siècle).
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de sir Gérard O'Lally of Tollendaly (né en 1665), gentilhomme irlandais, partisan de Jacques II, émigré en France en 1688, devenu colonel, commandant du régiment anglais de Dillon, et de Anne-Marie de Bressac (1680-1708), décédée précocement.
- Il est fils adultérin puis légitimé de Félicité Crafton (1725-1762) et du baron Thomas Arthur de Tollendal, comte de Lally, dit Lally-Tollendal (1702-1766), célèbre officier, se distinguant en 1745 à Fontenoy, dans la guerre de Succession d'Autriche, fait maréchal de camp sur le champ de bataille ; soutenant vainement ensuite en 1746 le Prétendant jacobite Charles-Edouard Stuart, définitivement battu par les troupes britanniques à Culloden ; connu surtout pour ses revers aux Indes, en tant que syndic de la Compagnie des Indes et commandant en chef du corps expéditionnaire français, à Madras (décembre 1758) puis à Pondicherry (janvier 1761), qui lui valent un séjour à la Bastille (août 1762) puis une condamnation à mort pour trahison et concussion, avant une campagne de réhabilitation *post mortem* menée par Voltaire, et une réhabilitation officielle obtenue par Lally fils en 1778.
- Élu député de la noblesse aux États Généraux, puis Constituant de centre droit en 1789, Trophime de Lally-Tollendal est un membre important du groupe monarchien avec Jean-Joseph Mounier¹.
- Il émigre lui-même dès 1790 ; revenu brièvement en France en 1792, il est arrêté puis relâché, s'exile alors durablement en Angleterre ; il est surnommé à Londres « la lie du peuple » par la fraction aristocratique de l'émigration, qui ne lui pardonne pas ses positions constitutionnelles de 1789.
- Revenu en France, il acquiert une célébrité assez forte comme publiciste, avec sa *Défense des émigrés français, adressée au peuple français* (1797)², plaidoyer qui, par son retentissement, prépare leur retour sous le Consulat, d'abord clandestin et toléré, puis légalisé et massif après le sénatus-consulte du 6 floréal an X (26 avril 1802).
- Pendant les Cent-Jours, il est co-rédacteur³ du *Journal universel*, paru à Gand du 14 avril au 21 juin

¹ Sur ce groupe parlementaire, on renvoie aux explications données à la fiche de Mounier fils.

² Édition originale en 1797, Paris, Cocheris, 2 vol., et rééd. immédiate « chez les principaux libraires », VIII-214 p.

³ Sous la direction rédactionnelle de Chateaubriand, et de concert avec Bertin, Beugnot, Jaucourt et Guizot lui-même, à en croire Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire*, vol. 2, p. 595.

1815, sorte de *Moniteur* royaliste pendant l'*intérim* des Cent-Jours ; il y publie le 24 avril un *Manifeste* constitutionnel. Il est ministre d'État et membre du conseil privé du 2 mai 1815¹ à la révolution de Juillet 1830. Nommé président du collège électoral du département de l'Hérault le 26 juillet 1815² pour les élections d'août 1815, il est pair de France du 17 août 1815 à sa mort le 10 mars 1830 ; il est élu par ses collègues de la Chambre haute pour être rapporteur de deux projets de loi importants, l'un, proposé par Lainé, modifiant la législation électorale (rapport très favorable du 23 janvier 1817), l'autre, présenté par de Serre, assouplissant la répression contre les journaux (rapport du 25 mai 1819).

- Extrêmement corpulent, il est l'un des *leaders* du centre droit à la Chambre haute. Il figure parmi les 17 pairs à voter pour la déportation, et non pour la mort, du maréchal Ney le 6 décembre 1815. Lié aux députés de la « minorité ministérielle » et très hostile aux ultra-royalistes en début de période³, il se montre réservé sur la proposition Barthélemy de révision électorale en février 1819, pourtant soutenue par le groupe des « cardinalistes » de centre droit, et il propose alors vainement une transaction entre les partis adverses sur cette question électorale ; il se rallie non sans réticence à l'alliance avec les anciens ultras dans les années 1820.

- Il a fait 190 interventions à la Chambre haute, ce qui en fait l'orateur royaliste le plus intarissable de cette Assemblée.

- Comte-pair (ordonnance, 17 août 1815), puis marquis-pair héréditaire (ordonnance, 31 août 1817, puis lettres patentes, 22 janvier 1825⁴), il est en outre chevalier (13 mai 1820, sur proposition du duc de Richelieu, président du conseil des ministres⁵), officier, puis commandeur (22 août 1822) de la Légion d'Honneur ; il est aussi membre de l'Académie française, imposé par Vaublanc (et non élu par cooptation) lors de la réorganisation de celle-ci en 1816, occupant jusqu'à sa mort en 1830 le 13^e des 40 fauteuils⁶.

- Sa fille unique, Elisabeth Claude de Lally-Tollendal, a été mariée en 1807 à Henry Raymond Patron d'Aux de Lescout (1782-1870), officier aux gardes du corps de la maison du roi ; celui-ci obtient une transmission de nom et de titres à la mort de son beau-père Lally-Tollendal, ayant le droit de se dénommer après cette époque « d'Aux-Lally » (ordonnance, 13 décembre 1815⁷) et d'hériter de la dignité de comte-pair (lettres patentes, 13 décembre 1815⁸), puis de celle de marquis-pair (lettres patentes, 13 novembre 1830) par droit héréditaire aménagé.



Lally-Tollendal

¹ *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 4, 1^{er} semestre 1826, n°74, extrait des registres de la commission du sceau, p. 65, qui mentionne l'ordonnance royale du 2 mai 1815. Celle-ci, prise en exil, ne figure pas dans le *Bulletin des Lois* à sa date.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 52.

³ Ainsi, commentant la dissolution de la Chambre introuvable le 5 septembre 1816, Lally écrit à Decazes : « Je voulais vous féliciter de la grande, nécessaire et salutaire mesure qu'a prise le gouvernement. La France respire, la Charte triomphe et le roi règne » (Cité par Duvergier de Hauranne, *op. cit.*, vol. 3, p. 493).

⁴ *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 4, 1^{er} semestre 1826, n°74, extrait des registres de la commission du sceau, p. 65.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁶ Lally-Tollendal y remplace Sieyès.

⁷ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°304, pp. 508-509.

⁸ *Bulletin des Lois*, *ibid.*, et *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, p. 251, table des lettres patentes portant substitution ou transmission de pairie.

Témoignages :

- Chateaubriand : « M. de Lally-Tollendal tonnait en faveur des libertés publiques : il faisait retentir les voûtes de l'éloge de trois ou quatre lords de la chancellerie anglaise, ses aïeux, disait-il. Quand son panégyrique de la liberté de la presse était terminé, arrivait un *mais* fondé sur des *circonstances*, lequel *mais* nous laissait l'honneur sauf, sous l'utile surveillance de la censure » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, 3^e partie, livre 25, ch. 2, éd. la Pléiade, vol. 2, p. 7).

- Frénilly : « Ami chaud et ingénu de tout le monde » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, ch. 21, année 1826, rééd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, p. 441).

- Lamartine : « M. de Lally-Tollendal [était un] homme de tribune, plus bruyant qu'éloquent, ayant dû autrefois son succès oratoire à l'attendrissement d'un fils plaidant lui-même pour réhabiliter son père, ami de M. Necker ensuite, émigré depuis, toujours en scène, nature théâtrale, plus capable d'effet que d'action » (Lamartine, *Histoire de la Restauration*, vol. 4, p.15).

LA LUZERNE : César Guillaume de La Luzerne (1738-1821)¹, M^{gr} de La Luzerne depuis 1770.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Guy César de La Luzerne, marquis de Beuzeville (†1736), capitaine des côtes de Normandie, et de Madeleine Françoise de Pommereuil (†1725) ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Guillaume de Lamoignon (1683-1772), premier président de la cour des Aides de Paris, puis chancelier de France de 1750 à 1768², et d'Anne Elisabeth Roujault (1692-1734).

- Il est neveu du célèbre Chrétien Guillaume de Lamoignon de Malesherbes (1721-1794), premier président de la cour des Aides de Paris et directeur de la Librairie ouvert aux Philosophes (1750-1771 et 1774-1775), ministre de la Maison du Roi (1775-1776), ministre d'État (1787-1788), puis défenseur de Louis XVI (11 décembre 1792-21 janvier 1793), arrêté à son tour en décembre 1793, puis guillotiné le 22 avril 1794³.

- Il est fils de César Antoine de La Luzerne, comte de Beuzeville (†1755), maréchal de camp, promu à ce grade en 1734, et de Marie Elisabeth de Lamoignon de Blancmesnil (1716-1758), épousée en 1733.

- Il est frère d'Anne César de La Luzerne (1741-1791), maréchal de camp (décembre 1781), ministre plénipotentiaire en Bavière (1776-1779), puis en Amérique (1779-1783), lié d'amitié avec Washington, promu ensuite ambassadeur de France à Londres en 1788.

- Il est aussi et surtout frère de César Henri Guillaume, comte de La Luzerne (1737-1799), lieutenant-général (janvier 1784), gouverneur des Îles sous le Vent réformateur et mal vu des colons en même temps que rival de l'intendant de Saint-Domingue Barbé-Marbois (1786-1787), puis ministre secrétaire d'État à la Marine de Louis XVI du 23 décembre 1787 au 24 octobre 1790 (avec une interruption de cinq jours en juillet 1789), émigré ensuite en Angleterre puis en Autriche, mort en émigration le 24 mars 1799 ; le fils de celui-ci, César Guillaume de La Luzerne (neveu et homonyme de notre pair de France), fut guillotiné le 10 mai 1794 à Paris.

- Après une maîtrise ès arts de Paris (1755), puis des études au séminaire de Saint-Sulpice (1757), La Luzerne obtient une licence de théologie à la Sorbonne (1762).

- Chanoine dès 1754, puis abbé de Mortemer (diocèse de Rouen) de 1756 à 1762, il est ordonné prêtre et nommé vicaire général de Narbonne (1762) ; agent général du clergé (1765), il assiste comme tel aux Assemblées générales du clergé de France ; nommé évêque-duc de Langres (septembre 1770-1790). En 1801, il se démet de son siège d'évêque de Langres, mais ne rentre pas en France ; il est fait cardinal (27 juillet 1817) après l'échec d'un nouveau Concordat, qui aurait dû le rétablir sur son siège de Langres, s'il avait été ratifié par la France.

- Membre de l'Assemblée des notables (1787 et 1788), il intervient alors (mai 1787) pour soutenir le projet d'un état civil des protestants ; puis, député du clergé de Langres aux États généraux, il devient Constituant monarchien de centre droit, mais il démissionne de ses fonctions de député dès le 7 décembre 1789, après une violente attaque, lancée cinq jours plus tôt contre son frère par Gouy d'Arcy, colon esclavagiste et député de Saint-Domingue, lié à Barbé-Marbois⁴.

¹ Cf. sur lui la notice de Edna Lemay dans le *Dictionnaire des constituants*, vol. 2, pp. 507-508.

² Sans avoir toutefois la charge de Garde des Sceaux, confiée à d'autres titulaires.

³ Malesherbes était cousin du chef de la branche aînée, Chrétien-François de Lamoignon (1735-1789), président à mortier au parlement de Paris (1758-1772 et 1774-1787), puis garde des Sceaux de 1787 au 14 septembre 1788.

⁴ Le ministre de la Marine, César Henri de la Luzerne, fut autorisé par Louis XVI lors de son départ du gouvernement à publier un mémoire justificatif en réponse à ses attaques, sous le titre *Mémoire envoyé le 18 juin 1790, au Comité des rapports de l'Assemblée nationale*, Paris, Imprimerie royale, 1790, 270 p.

Il émigre à Coblenche en mars 1791, puis à Venise en 1792 ; il autorise depuis son exil, le serment « Liberté-Égalité » en août 1793, mais pas celui de haine à la royauté en 1797 ; il ne rentre en France qu'en 1814, à la Restauration des Bourbons, au terme d'une longue émigration.

Pair de France du 4 juin 1814 à sa mort en juin 1821, il collabore activement à *la Quotidienne* (depuis 1815 environ), au *Conservateur* (1818-1820), puis au *Défenseur* (1820-1821).

Il publie en outre plusieurs ouvrages et brochures de polémique politique, notamment en décembre 1815 un court essai *Sur la différence de la constitution française et de la constitution anglaise*¹, où il s'oppose vivement aux théories de Vitrolles sur le gouvernement représentatif ; puis en octobre 1816, lors des élections, un nouveau mémoire *Sur la responsabilité des ministres*.

Fermement attaché aux libertés gallicanes face aux prétentions romaines, il est également attentif à la menace anticléricale : il co-signe une protestation collective de quatre évêques contre le projet de loi sur la presse d'avril 1819, le jugeant insuffisamment protecteur pour la dignité de l'Église.

- Il a fait 9 interventions en séance à la Chambre des pairs.

- Duc-pair (lettres patentes, 8 janvier 1818), il est comme tel l'un des six pairs ecclésiastiques qui assistent au sacre du roi en mai 1825 ; il est en outre chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit), nommé dans la journée du 30 septembre 1820 à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux.

LATIL : Jean-Baptiste Marie Anne Antoine, **cardinal-duc de Latil** (1761-1839)².

- Il est issu d'une famille de la noblesse provençale, maintenue noble en 1668 (cette date devant être prise comme point d'origine de la filiation suivie), comparaisant aux assemblées de la noblesse de Castellane en 1789.

- Il est fils d'un officier ayant grade inférieur de lieutenant, et fonction de gouverneur de l'île Sainte-Marguerite³, où le futur cardinal de Latil est né.

- Séminariste à Saint-Sulpice (Paris), il est ordonné prêtre en 1784, et reçu bachelier en théologie la même année ; puis vicaire général de l'évêque de Vence. Réfractaire en 1791, il est poursuivi comme tel, émigre brièvement à Coblenche en 1791-1792, puis revient en France, est arrêté sous la Terreur, détenu en région parisienne à Montfort-l'Amaury, puis déporté, fugitif en Belgique, puis à Düsseldorf (Allemagne), où il se lie au comte d'Artois, qui en fait son premier aumônier (septembre 1794), alors qu'il s'apprêtait sinon à gagner les États-Unis d'Amérique ; il suit désormais le comte d'Artois dans tous ses déplacements d'émigration, en Hollande, en Allemagne, puis en Angleterre jusqu'en 1814.

- Sous la Restauration, il est confirmé comme premier aumônier du comte d'Artois (1814), puis devient successivement évêque *in partibus* d'Amyclée (désigné en 1814, consacré en avril 1816), évêque de Chartres (désigné en août 1817, consacré seulement en novembre 1821, en raison de l'abandon du projet de nouveau Concordat), enfin archevêque de Reims (août 1824), sacrant son protecteur de toujours Charles X le 29 mai 1825. Il est élevé à la dignité de cardinal en mars 1826 ; le pape refuse sa démission d'archevêque de Reims en 1830, titre qu'il conserve donc malgré son exil⁴.

- Il représente l'évêque de Vence aux assemblées de bailliage de la noblesse début 1789, d'emblée hostile à la Révolution. Pair de France d'octobre 1822 à août 1830, il est accusé par les libéraux de soutenir vigoureusement les jésuites. Ministre d'État et membre du conseil privé du 29 octobre 1826⁵ à la révolution de Juillet 1830, il signe en avril 1826 une déclaration gallicane, mais s'oppose vivement au printemps 1828 aux ordonnances Martignac-Vatimesnil sur le clergé. Il prend part en mars 1829 au conclave qui élit le nouveau pape, Pie VIII. Démissionnaire de la pairie par refus de serment après la révolution de Juillet, il suit ensuite Charles X en exil, en Angleterre, puis en Ecosse, à Prague, et enfin à Göritz ; il revient en France en septembre 1839, trois mois avant sa mort.

¹ Paris, J.-J. Blaise, [déc.] 1815, 14 p.

² Sur Latil, cf. Joseph Marche, « Monseigneur de Latil sous la Restauration », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1962, vol. 48, pp. 39-53, à compléter par Baunard, *L'épiscopat français...*, vol. 1, pp. 190-191 et vol. 2, pp. 499-500.

³ Île de la Côte d'Azur au large de Cannes, appartenant au groupe insulaire de Lérins. Les médisances de la comtesse de Boigne, évoquant Latil comme le « fils d'un concierge », ne semblent pas vérifiées (Comtesse de Boigne, *Mémoires*, Paris, 1921, t. 1, pp. 162-163).

⁴ Le diocèse est alors administré par les vicaires généraux, puis en 1838-1839, par un coadjuteur désigné par Latil.

⁵ *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 4, n°124, p. 325.

- Il n'a fait aucune intervention en séance plénière à la Chambre des pairs, tout en exerçant une influence liée à son intimité avec Monsieur, devenu Charles X en 1824.
- Comte-pair héréditaire (lettres patentes, octobre 1822), puis duc-pair (lettres patentes, mars 1826), il est en outre chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit), promotion du 30 mai 1825 à l'occasion du sacre royal.

LA TREMOÏLLE (Charles de) : Charles Bretagne Marie Joseph de la Trémoille, duc de Tarente et de Thouars, prince de Tarente et de Talmont (1764-1839).

- Il est issu d'une famille de la noblesse poitevine, d'ancienne chevalerie (avec une filiation suivie depuis 1096).
- Il est le fils aîné de Jean Bretagne Charles Godefroy de La Trémoille (1737-1792), maréchal de camp (1770), duc et pair de France.
- Il est frère du député Louis de La Trémoille (cf. sa fiche), et par conséquent beau-frère de la princesse de la Trémoille, qui tient le salon mondain attiré des ultra-royalistes.
- Cornette (1778), puis colonel (1787), il émigre de 1791 à 1800. Nommé chef d'un corps d'émigrés (1792), il passe au service de l'Autriche (1794-1797), puis de Naples (1797-1800) comme colonel d'état-major, et arrive auprès des Vendéens au moment de la pacification de 1800.
- Confirmé comme colonel français à la Restauration, il est promu maréchal de camp (fin 1814), enfin lieutenant-général (juillet 1821) ; il sert en 1814 dans les gardes du corps royaux, comme lieutenant dans le corps des gendarmes de la Maison militaire du roi.
- Il siège comme pair de France du 4 juin 1814 à sa mort en novembre 1839 (nommé à vie sous la première Restauration, puis de manière héréditaire), et se rallie à la monarchie de Juillet après avoir reçu un accueil glacial de Charles X à Rambouillet lors des « Trois Glorieuses ».
- Il a fait deux interventions à la Chambre des pairs sous la Restauration, mais s'est révélé plus influent que cette discrétion de tribune ne pourrait le faire croire.
- Chevalier de Saint-Michel et du Saint-Esprit (14 mai 1826), il est en outre chevalier de Saint-Louis (1814), et de la Légion d'Honneur (23 août 1814¹).
- Il a eu quatre enfants issus de trois mariages différents.

LÉVIS : Gaston Pierre Marc de Lévis-Léran (1764-1830), duc de Lévis.

- Il est issu de la célèbre famille de Lévis, d'ancienne chevalerie (avec une filiation suivie depuis 1180), dont les fiefs d'origine sont situés en Ile-de-France et en Languedoc ; le titre de duc héréditaire, obtenu par le père du pair de France, remonte à 1784 (cf. *infra*).
- C'est un très lointain cousin du député de droite Léo, marquis de Lévis (cf. ce nom).
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un lieutenant des galères ; en ligne maternelle, de Gabriel Michel de Tharon, secrétaire du roi à la grande chancellerie (1756), devenu directeur général de la Compagnie des Indes.
- Son père est *François* Gaston de Lévis (1720-1787), cadet de famille, capitaine d'infanterie assistant depuis 1756 Louis Joseph de Montcalm (1712-1759) dans la lutte franco-anglaise au Canada, lui succédant à la tête des troupes françaises en 1759-1761, combattant en Allemagne et promu lieutenant-général (1781) puis maréchal de France (1783), créé duc héréditaire en 1784, et gouverneur de l'Artois en 1785. Sa mère, Augustine Gabrielle Michel de Tharon (1744-1794), guillotinée sous la Terreur avec deux sœurs cadettes de Gaston de Lévis, savoir Marie Gabrielle et Henriette Françoise de Lévis.
- Il se marie le 8 juin 1784 avec Pauline Louise Françoise de Paule Charpentier d'Ennery (1768-1829), fille orpheline de Victor Thérèse Charpentier (1732-1776), maréchal de camp, commandant des gardes de Monsieur (1771), gouverneur des Antilles puis de Saint-Domingue, assassiné par un esclave noir pris de folie, et de Rose Bénédicte d'Alesso.
- Gaston de Lévis débute comme officier à l'école royale d'artillerie de Douai (1777), puis de Strasbourg (1778), et devient ensuite lieutenant en second (1779), capitaine (1782), colonel (1787), grand bailli d'épée du bailliage de Senlis (1788).
- Favori de Monsieur (futur Louis XVIII) de novembre 1787 à octobre 1789², Gaston de Lévis est élu

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur), qui ne mentionne cependant pas les prénoms du promu, d'où une possible confusion avec son frère.

² Supplanté ensuite par le duc d'Avaray dans le cœur du futur souverain de la Restauration.

président de l'assemblée de la noblesse de Senlis, puis de l'assemblée des trois ordres du bailliage de Senlis (mars 1789), il persuade la noblesse locale d'accepter le vote par tête ; puis il est élu député de la noblesse de Senlis aux États généraux, devient député centriste et modéré à l'Assemblée constituante en 1789-1791, et s'intéresse déjà aux questions financières, en l'occurrence aux assignats (il publie une brochure à ce sujet en 1790). Émigrant fin 1792, il est mal reçu par les milieux d'émigrations ; il est blessé à Quiberon en juillet 1795, rentre provisoirement en France en 1797, avant d'être à nouveau chassé par la réaction anti-royaliste consécutive au coup d'État de fructidor. Il rentre définitivement en 1800, est radié de la liste des émigrés le 21 avril 1800, mais il refuse tout emploi du régime napoléonien. En 1807, il publie un ouvrage remarqué pour sa valeur littéraire, intitulé *Maximes et réflexions sur différents sujets de morale et de politique*, cinq fois réédité du vivant de l'auteur ; suivent en 1810 les *Voyages de Kang-Hi ou Nouvelles lettres chinoises*, construites sur le modèle des *Lettres persanes* de Montesquieu, puis en 1812, une tragédie, *la Mort d'Henri IV*, qui ne fut jamais représentée.

- Pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 28 février 1830 (à vie sous la première Restauration, puis de manière héréditaire), il vote pour la mort du maréchal Ney en décembre 1815. Royaliste modéré, il ne se confond jamais avec les ultra-royalistes, à l'instar de Brissac (cf. ce nom). Ayant accompagné Louis XVIII à Gand, il est nommé président du collège électoral du département du Pas-de-Calais le 26 juillet 1815¹ pour les élections d'août 1815, puis président du collège du département de la Somme en novembre 1820. Ayant le titre de ministre d'État et membre du conseil privé depuis septembre 1815, Lévis est choisi comme rédacteur de l'adresse de la Chambre haute en 1819, 1822 et 1823.

Il se spécialise dans les questions fiscales, et il est d'ailleurs nommé par le roi le 9 juin 1816 président d'une commission spéciale chargée de préparer le budget 1817, pendant l'intervalle entre les deux sessions parlementaires². Lévis appuie ensuite l'abolition du droit d'aubaine en 1818 et la création de majorats en 1820. Il est élu par ses collègues de la Chambre haute rapporteur des budgets 1823 (août 1822) et 1824 (avril 1823), et surtout rapporteur du projet Villèle de conversion des rentes : il critique celui-ci à demi-mot dans son rapport du 21 mai 1824, ce qui encourage le rejet du projet par les pairs le 6 juin 1824. Lévis avait été auparavant élu rapporteur du premier projet Peyronnet sur la presse (rapport favorable du 2 mars 1822). Depuis le 20 mars 1824, il est l'un des sept membres du Conseil supérieur du commerce et des colonies, aux côtés notamment de Vaublanc, Mollien, et Chaptal³.

Il entretient des liens étroits avec Chateaubriand, ce qui motive d'autant plus sa propension à la « défection » relative. Il publie pendant la période de nombreuses brochures - dont un tableau de *l'Angleterre au commencement du XIX^e siècle*⁴ -, relatives pour la plupart à des questions fiscales⁵.

- Il a fait 57 interventions à la Chambre des pairs.

- Duc-pair (ordonnance, 31 août 1817), il est en outre chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et du Saint-Esprit), promotion du 30 septembre 1820 ; chevalier de la Légion d'Honneur (1^{er} mai 1821⁶) ; membre de l'Académie française, imposé par Vaublanc (et non élu par cooptation) lors de la réorganisation de celle-ci en 1816, et occupant le 15^e des 40 fauteuils (1816-1830)⁷.

- Il a eu deux enfants légitimes (et peut-être plusieurs bâtards, selon les dires de Chateaubriand) : son fils, Gaston François Christophe Victor, duc de Ventadour et de Lévis (1794-1863), né en émigration à Londres, sous-lieutenant sous l'Empire, puis aide de camp du duc d'Angoulême en 1814, chef de bataillon lors de la guerre d'Espagne (1823), puis colonel lors de l'expédition de Morée (1828), nommé par Polignac président du collège électoral du département de la Seine-et-Marne pour les élections de juillet 1830, refuse de prêter serment à la monarchie de Juillet pour succéder à son père à

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 57.

² Les autres membres de la commission étaient Portal, le comte Garnier, le duc de Gaëte, Laffitte, Ternaux, Duvergier de Hauranne, Morgan de Belloy, ainsi que le banquier parisien Ollivier, proche de la droite. Villèle avait été nommé, mais avait décliné le poste, à la grande irritation de Louis XVIII qui fut d'autant plus disposé à dissoudre la « Chambre introuvable » après cette rebuffade.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°663, pp. 186-187.

⁴ Paris, A. Renouard, 1814, XV-420 p.

⁵ Citons : *Considérations morales sur les finances*, Paris, A. Renouard, 1816, XIV-135 p., *Des emprunts en 1818*, Paris, Pélicier, 1818, 24 p., *De l'état du crédit public en France au commencement de 1819*, Paris, Pélicier, 1819, 62 p., ou encore *Considérations sur la situation financière de la France et sur le budget de 1825*, Paris, J-G. Dentu, 1824, 55 p.

⁶ Cf. l'ampliation du décret de nomination.

⁷ Lévis y remplace Roederer, visé par la loi d'amnistie votée par la Chambre introuvable.

la Chambre haute, accompagne Charles X en exil, devient l'un des conseillers du comte de Chambord, puis termine sa vie en exil à Venise ; sa fille, Augustine Adèle Charlotte de Lévis (1788-1848), se marie le 17 avril 1809 à Bruxelles au marquis Aymard Charles Marie Théodore de Nicolai (1782-1871), pair de France royaliste relativement important (cf. sa fiche).



Gaston de Lévis

Témoignages :

- Chateaubriand : « M. de Lévis écrivait bien ; il avait l'imagination variée et féconde qui sentait sa noble race comme on la retrouvait à Quiberon dans son sang répandu sur les grèves » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. la Pléiade, vol. 1, pp. 942-943).
- Jean-François Barrière : « Son maintien avait plus de gravité que de noblesse. On demandait à sa physionomie de révéler plus heureusement son intelligence, et l'on ne retrouvait pas dans ses entretiens, il faut bien l'avouer, tout ce qui brillait d'esprit dans ses ouvrages : comme on le savait riche, on eût voulu le voir moins économe » (Introduction aux *Souvenirs-portraits* de Gaston de Lévis, édition de 1857, cité par Jacques Dupâquier dans la réédition commentée du même ouvrage, Paris, Mercure de France, 1993, p. 46).

LOUVOIS : Auguste Michel Félix **Le Tellier de Souvré, marquis de Louvois** (1783-1844).

- Il est issu d'une famille d'ancienne bourgeoisie parisienne, anoblée depuis 1608 par charge, créée marquis de Louvois depuis 1625. Il descend en ligne directe du chancelier Michel Le Tellier (1603-1685) et de son fils Louvois (1639-1691), célèbres ministres de Louis XIV.
- Il est fils et petit-fils, en ligne paternelle et maternelle, de lieutenants-généraux ; son grand-père paternel était en outre maître de la garde-robe du roi à Versailles.
- Enfant, il suit sa mère en émigration, voyage ensuite en Suisse et en Allemagne, et rentre en France début 1804 ; il se marie en avril 1804 à Athénaïs Euphrosine Louise Philippine de Valentinois, fils du prince Joseph Grimaldi, et cousine germaine du duc de Valentinois, autre pair royaliste sous la Restauration (cf. sa fiche à Valentinois).
- Nommé chambellan de Napoléon en 1809, il se rallie facilement à la Restauration ; nommé sous-lieutenant aux gardes du corps de la maison du roi en 1814, il accompagne Louis XVIII jusqu'à Armentières (Nord) au début des Cent-Jours (fin mars 1815).
- Parallèlement à la politique, il se lance dans l'industrie du fer et du verre, installant de vastes usines métallurgiques à Ancy-le-Franc (Yonne, arrondissement de Tonnerre), et obtenant en 1823 une médaille d'argent à l'exposition industrielle de Paris pour une découverte technique.
- Pair de France du 17 août 1815 à sa mort le 3 avril 1844, il intervient fréquemment à la tribune pour défendre les positions ultra-royalistes, notamment au printemps 1817 contre le nouveau projet de loi sur la presse, et au printemps 1818 contre la loi Gouvion Saint-Cyr ; nommé maire d'Ancy-le-Franc depuis 1818, il est élu conseiller général de l'Yonne en 1833, et accepte le serment au régime de Juillet, auquel il se rallie totalement.
- Il n'a fait aucune intervention en séance à la Chambre des pairs sous la Restauration.
- Marquis-pair héréditaire (ordonnance, 31 août 1817, puis lettres patentes, 25 février 1819), il est en outre officier (19 août 1823), puis commandeur (30 mai 1837) de l'ordre de la Légion d'Honneur.
- Il a un fils adoptif, qui lui succède comme maire d'Ancy-le-Franc et conseiller général de l'Yonne.

MAILLÉ : Charles François Armand de La Tour-Landry, duc de Maillé (1770-1837).

- Il est issu d'une très vieille famille de la noblesse tourangelle, d'ancienne chevalerie (avec une filiation suivie depuis 1069), pourvue du titre officiel de duc de Maillé depuis 1784, ayant compté un amiral de France vers 1640.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Charles Henri de La Tour-Landry de Maillé, colonel d'infanterie, et de Marie Françoise de Savonnières ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Marie Jacques, marquis de Bréhan († 1764), inspecteur général d'infanterie ayant grade de maréchal de camp, et de Marie Jeanne Angélique Delpech.

- Il est fils de Charles René de La Tour-Landry de Maillé (né en 1732), lieutenant-général, gentilhomme de la chambre du comte d'Artois (1773), et 1^{er} duc héréditaire de la famille (1784), et de Madeleine Angélique Charlotte de Bréhan, épousée en 1769.

- Il est lointainement cousin (par une branche distincte depuis 1635) de Charles Henri François Maillé, marquis de La Tour-Landry (1755-1845), colonel de cavalerie, membre (1^{er} juin 1800-1824), et brièvement président (1803-1804) du conseil général de Maine-et-Loire, maire de Vernantes (bourgade du Maine-et-Loire située entre Baugé et Saumur) du 23 janvier 1800 au 1^{er} octobre 1830.

- Par son premier mariage le 23 août 1784 avec Henriette Victoire de Fitz-James (1770-1809), Charles de Maillé est aussi beau-frère du duc de Fitz-James, l'un des leaders ultra-royalistes à la Chambre haute (cf. sa fiche).

- Il se remarie le 2 janvier 1811 avec Blanche Joséphine Le Bascle d'Argenteuil (1787-1851), il est fille de Jean-Louis Le Bascle, comte puis marquis d'Argenteuil (1749-1793), lieutenant général des provinces de Champagne et de Brie (en survivance de son propre père) depuis 1782, premier lieutenant des gendarmes de Flandre, mestre de camp de cavalerie et gouverneur de la ville de Troyes (succédant à son père), et de Marie Joséphine Bargeot de Rancé, possessionnée quant à elle en Touraine, près de Chinon. La seconde épouse de Maillé, orpheline dès son plus jeune âge, avait été élevée par son oncle par alliance, le marquis Charles Joseph Fortuné d'Herbouville (1756-1829), préfet, directeur général des Postes en 1815-1816 et pair de 1815 à sa mort en 1829 (cf. sa fiche)¹.

- Homme de cour, Charles de Maillé hérite en 1784, en survivance de son père, de la charge de 1^{er} gentilhomme du comte d'Artois, dont il reste toujours un proche confident ; il suit les princes en émigration, puis rentre en France en 1801. Porteur de dépêches du gouvernement provisoire en avril 1814, il retrouve Monsieur à Vitry-le-François, et il redevient son aide de camp, promu en outre maréchal de camp (4 juin 1814), gouverneur du château de Compiègne, et surtout premier gentilhomme de la chambre du roi (1828), peu après la démission du président du Conseil Villèle, qu'il exècre.

- Pair de France du 4 juin 1814 à sa mort en janvier 1837 (nommé à vie sous la première Restauration, puis de manière héréditaire), appartenant au centre droit, il est appelé comme 25^e témoin à charge lors du procès du maréchal Ney (5 décembre 1815). De plus en plus hostile au gouvernement Villèle vers 1826-1827 (sans pour autant s'exprimer à la tribune), il soutient activement tous les opposants au ministère aux élections de 1827², et se fait également critique envers Polignac en 1829-1830³.

- Il a fait une seule intervention à la Chambre des pairs.

- Duc-pair héréditaire (ordonnance, 31 août 1817, puis lettres patentes, 14 avril 1820), il est en outre chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit, 30 mai 1825), et chevalier de la Légion d'Honneur (24 août 1820, sur proposition de La Tour-Maubourg, ministre de la Guerre).

- Il a eu trois enfants du premier lit, et deux autres du second.

¹ La duchesse de Maillé évoque elle-même cette éducation par d'Herbouville dans ses *Souvenirs des deux restaurations, journal inédit*, année 1825, p. 186.

² Cf. à ce sujet le témoignage outré de Salaberry dans ses *Souvenirs*, vol. 2, p. 176.

³ Comme l'attestent les *Souvenirs des deux Restaurations*, publiées par sa seconde femme, la duchesse Blanche-Joséphine de Maillé, née Le Bascle d'Argenteuil (la première femme, morte en 1809, étant une Fitz-James), Paris, Perrin, 1984 (1^{ère} édition de ces Mémoires écrits pendant la Restauration et durant les années qui suivirent).

MONTALEMBERT (Marc René de) : *Marc René Anne Marie, comte de Montalembert* (1777-1831).

- Il est issu d'une famille de la noblesse poitevine, connue depuis le XII^e siècle, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1311), maintenue noble en 1699, ayant essaimé en Bretagne, Agenais et Périgord ; le titre de comte est de courtoisie.

- Il est neveu de Marc René, marquis de Montalembert (1714-1800), général et tacticien français, membre associé de l'Académie des Sciences (1747), maître de forges considérable dans ses propriétés de l'Angoumois et du Périgord à partir des années 1750, auteur des fortifications de l'île d'Oléron et de l'île d'Aix, émigré de 1792 à 1794, mais rapidement revenu en France, il reçut pour ses travaux les encouragements de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents¹.

- Il est fils de Jean-Charles, baron de Montalembert, combattant à Saint-Domingue contre Toussaint Louverture (1790), fait « maréchal de camp » en 1797 par le comte d'Artois, mort en 1810 aux Antilles, dans l'île de la Trinité.

- Ayant émigré, il sert comme capitaine dans la légion « Montalembert ». Il est employé ensuite par l'armée anglaise (1799), en mission en Egypte, puis dans les Indes (1804-1808), étant promu lieutenant-colonel par Wellington pour sa participation aux opérations d'Espagne. Lors de cette période d'émigration anglaise, il a noué des liens d'amitié réelle avec Montlosier.

- Il est fait colonel de l'armée française en 1814, devient secrétaire d'ambassade à Londres (1814-1815), est promu ministre plénipotentiaire de France, d'abord à Stuttgart auprès du roi de Wurtemberg (juillet 1816), puis à Copenhague auprès du roi du Danemark (1819), et finalement destitué en 1820. Il est ensuite renommé ambassadeur à Stockholm auprès du roi de Suède (fin 1826-octobre 1829).

- Il siège comme pair de France du 5 mars 1819 à sa mort en juin 1831 ; nommé dans la « fournée » Decazes (comprenant 59 personnalités plutôt réputées pour leur libéralisme), Marc René de Montalembert est en réalité un membre du centre droit, caractérisé avant tout par une grande indépendance d'opinion et de discours.

- Il a fait 27 interventions à la Chambre des pairs sous la Restauration.

- Baron-pair héréditaire (ordonnance, 5 mars 1819, puis lettres patentes, 20 janvier 1820), il est en outre chevalier de Saint-Louis et chevalier de la Légion d'Honneur (1814).

- Son célèbre fils, *Charles Forbes*, comte de Montalembert (1810-1870), est co-fondateur avec Lamennais de *l'Avenir* (octobre 1830) ; il succède à son père comme pair de France par droit héréditaire du 14 mai 1835 (ayant alors atteint l'âge légal pour siéger) à la révolution du 24 février 1848, et il incarne à la Chambre haute les intérêts spécifiques du « parti catholique » libéral. Puis, député du Doubs de 1848 à 1857, il défend l'enseignement religieux à la tribune en 1850, refonde le *Correspondant* sous le Second Empire, et polémique avec l'ultramontain Veillot.

Il a eu lui-même un neveu, *Geoffroy Jules de Montalembert* (1850-1926), conseiller général (1889) et député du Nord (1889-1906), siégeant parmi les conservateurs puis les catholiques ralliés, dont le fils *Geoffroy Marc René de Montalembert* (1898-1993), gendre de François de Wendel, a été député d'Yvetot (Seine-Inférieure) en 1936-1940 (Fédération Républicaine), puis indéfectible sénateur gaulliste du même département de 1946 (au sein du Conseil de la République) à sa mort en 1993².

MONTMORENCY : *Mathieu Jean Félicité, duc de Montmorency-Laval* (1766-1826).

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

MOUNIER fils: *Claude Edouard Philippe, baron Mounier* (1784-1843).

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

¹ Deux portraits de cet oncle du parlementaire sont conservés au musée de Versailles.

² Cf. au sujet de ce dernier, la notice de David Bellamy, dans J.-P. Chaline et A.-M. Sohn (dir.), *Dictionnaire des parlementaires de Haute-Normandie 1871-1940*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2000, pp. 242-245 ; du même auteur, « La longévité parlementaire. Une étude de cas, Geoffroy de Montalembert (1898-1993) », *Parlement[s], Histoire et politique*, n°3, 2005, pp. 61-76.

NARBONNE : Raymond *Jacques* Bernard Marie, **comte de Narbonne-Pelet** (1771-1855), puis **duc de Narbonne-Pelet** depuis 1817.

- Il est issu d'une famille de la noblesse catalane, connue depuis 967, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1252), divisée en deux branches, celle des Pelet et celle des Lara.

- Il compte comme parent (relevant de la même branche familiale) Jean-François, comte de Narbonne-Pelet (1725-1804), héros de la résistance française à Fritzlär en Prusse en 1761, promu lui aussi au grade de lieutenant-général sous le règne de Louis XVI.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jean, marquis de Narbonne-Pelet (1676-1725), premier consul et viguier de Beaucaire, officier subalterne ayant grade de capitaine, et de Marie de Virgile ; en ligne paternelle, il est petit-fils de François Raymond Joseph Herménégilde Amalric, vicomte de Narbonne-Pelet (1715-1780), gouverneur de Sommières, maréchal de camp (1745) puis lieutenant-général (1750), et de Marie Diane de Fleury (née en 1721), épousée le 12 janvier 1734, nièce du célèbre cardinal Fleury (1653-1743), ministre principal de Louis XV.

- Il est fils de François Bernard de Narbonne-Pelet, officier supérieur de marine ayant grade de capitaine de vaisseau, décédé sur les côtes d'Afrique en 1776, et de Marie Éléonore de Narbonne-Pelet, lointaine cousine de son mari, épousée en 1766.

- Il épouse en 1788 Anne Angélique Marie, dite *Émilie* de Sérent (1770-1856), appréciée par Louis XVIII (qui en fait sa favorite en titre, de manière purement platonique, vers 1816-1817). Celle-ci est fille d'Armand Louis, duc de Sérent (1736-1822), maréchal de camp (1^{er} mars 1780), gouverneur du duc d'Angoulême et du duc de Berry de 1780 à 1792, émigré avec eux et servant dans l'armée de Condé, ayant suivi ensuite le comte d'Artois en Russie puis en Angleterre, haï de Louis XVIII, néanmoins nommé à la Restauration pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 30 octobre 1822, promu lieutenant-général (12 octobre 1814), exilé à Londres sous les Cent-Jours (mars-juin 1815), et de Bonne Félicité Marie de Montmorency-Luxembourg (†1823), dame d'honneur de la duchesse d'Angoulême.

- Il a pour beau-frère d'Armand *Sigismond* Félicité Marie, comte de Sérent (1762-1796), maréchal de camp, élu député de la noblesse du Nivernais aux états généraux, et siégeant comme député de droite sous la Constituante de 1789 à 1791, servant ensuite dans l'armée de Condé, puis exilé en Angleterre, devenu aide de camp du comte d'Artois, revenu participer à la chouannerie en Bretagne, tué par l'armée révolutionnaire le 16 mars 1796.

- Natif de Fontanès (Languedoc)¹, Narbonne émigre avec sa famille en 1791, rentre en France vers 1802, et demeure sans emploi sous l'Empire. Sous la Restauration, d'abord proche du parti « constitutionnel », il est nommé en 1817 chargé d'affaires à Naples, bientôt promu ambassadeur, rappelé en France en juillet 1820 lors de la révolution napolitaine (en raison de ses faiblesses supposées vis-à-vis des insurgés libéraux), et définitivement démissionnaire en décembre 1821, lors de la formation du gouvernement Villèle. Il est dédommagé de cette retraite diplomatique par le titre de ministre d'État et de membre du conseil privé (9 janvier 1822-31 juillet 1830).

- Lié à Talleyrand jusqu'en 1814², il est ensuite pair de France du 17 août 1815 à août 1830, et il siège d'abord au centre. Hostile à la droite jusqu'en 1822, mais rallié à cette dernière à partir de cette date, il est élu secrétaire de la Chambre haute, au moins pour la session de 1824 (mars-août 1824) ; il est en outre nommé durant cette session membre de la commission *ad hoc* chargée d'examiner le projet villèliste de conversion des rentes, finalement rejeté le 6 juin 1824. Restant fidèle à la droite en 1829-1830, il écrit peu de temps avant le scrutin des *Réflexions adressées par un pair de France aux habitants de son département à l'occasion des prochaines élections* (juin 1830) ; il cesse de siéger à la pairie après 1830 par refus de serment au régime de Juillet.

- Il a fait 35 interventions à la Chambre des pairs.

- Duc-pair héréditaire (lettres patentes, 31 août 1817), il est en outre chevalier des ordres du roi (Saint-Esprit et Saint-Michel, promotion du 30 mai 1825), chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'Honneur, et grand d'Espagne de 1^{ère} classe.

- Narbonne et sa femme, sans enfants, ont légué fin 1822 au curé desservant de la paroisse de

¹ Localité située dans l'actuel département du Gard.

² Ne pas confondre toutefois avec son lointain parent Louis, comte de Narbonne-Lara (1755-1813), ministre de la Guerre (6 décembre 1791-10 mars 1792), émigré à Londres jusqu'en 1800, devenu intime de Germaine de Staël et de Talleyrand, et courtisan très apprécié de Napoléon qui le nomme ambassadeur à Vienne peu de temps avant sa mort.

La Fresnaye (Ille-et-Vilaine) une ferme achetée à cet effet par le défunt duc de Sérent, beau-père de Narbonne ; ce legs est autorisé par une ordonnance du 4 février 1824¹.

- Son cousin, le comte François Raymond Aimeric de Narbonne, bénéficie d'une substitution légale, qui lui permet en théorie d'hériter de son titre de duc-pair (ordonnance royale, 28 août 1828) ; mais le décès du duc de Narbonne après 1848 a rendu cette disposition sans effet.

Témoignage :

- Frénilly : « Le petit homme le plus chafouin, le plus maigrechin [sic] et le plus timide du monde, qui n'avait pour lui que de l'instruction cachée, de l'esprit embarrassé, un très beau nom et d'excellentes opinions avec l'ensemble d'un commis au lieu de la prestance d'un ambassadeur. [...] Sa femme, petite bossue pleine d'esprit, de grâce et d'intrigue, était de la cour intime. [...] Elle plaisait fort au roi, et il entretenait avec elle un petit commerce épistolaire qui était le fond de sa boutique. Une conspiration fit du petit duc un ambassadeur pour exiler sa femme » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, ch. 11, année 1816, rééd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, p. 323).

NICOLAÏ: Aymard Charles Marie Théodore, **comte, puis marquis de Nicolaï** (1782-1871).

- Il est issu d'une famille de la noblesse de robe du Vivarais, connue depuis 1380, anoblée par charge depuis 1465, portant le titre officiel de marquis héréditaire depuis 1645.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Magdeleine Charlotte Wilhelmine Léontine de Vintimille (1715-1767) et d'Aymard Jean de Nicolaï (1709-1773), capitaine (1721), puis mestre de camp (1727), devenu ensuite, à la suite de son père, magistrat, conseiller au parlement, puis premier président de la Chambre des comptes de Paris (reçu le 18 septembre 1731, en fonction à partir du 5 avril 1734)², invité très assidu du salon du maréchal de Richelieu (grand-père du duc de Richelieu, président du conseil sous la Restauration). En ligne maternelle, il est petit-fils d'André Potier de Novion, marquis de Grignon (1711-1769), conseiller (22 décembre 1729), puis président à mortier au parlement de Paris (reçu le 28 mai 1732, en fonction de 1736 à 1758), et de Marie Philippe Taschereau de Baudry.

- Il est le petit-neveu d'Antoine Chrétien de Nicolaï (1712-1777), brillant officier s'étant distingué au combat sous le règne de Louis XV, notamment à Mons, Charleroi, Namur et Maastricht, puis à Elmbeck, promu successivement maréchal de camp (1744), lieutenant-général (1756) et enfin maréchal de France (1775).

- Il est aussi neveu d'Amable Charles François de Nicolaï, marquis d'Osny (1737-1794), président à mortier au parlement de Paris (1771), promu président (1774) puis premier président (1774) au Grand Conseil, « *condamné à mort le 9 floréal an 2 [28 avril 1794], par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire ayant émigré du territoire français pour aller à Bruxelles* » et aussitôt guillotiné en place de Grève.

- Il est le fils dernier-né, d'Aymard Charles Marie de Nicolaï (1747-1794), premier président de la Chambre des comptes de Paris (reçu le 25 avril 1768, en fonction le 17 septembre 1773), membre de l'Académie française (1789), « *condamné à mort le 9 messidor an 2 [27 juin 1794] par le tribunal révolutionnaire de Paris comme complice de la conspiration de la prison du Luxembourg où il était détenu* »³, et guillotiné le 7 juillet, et de Philippine Léontine Potier de Novion (1748-1820).

- Il est frère d'Aymard Marie Charles Pierre Léon de Nicolaï (1770-1794), né et domicilié à Paris, à la suite de son père, lui aussi premier président de la Chambre des comptes de Paris, « *condamné à mort le 22 messidor an 2 [10 juillet 1794] par le tribunal révolutionnaire de Paris comme complice de la conspiration de la prison du Luxembourg où il était détenu* », et aussitôt guillotiné en place de Grève.

- Il est aussi frère de Aymard François Marie Chrétien de Nicolaï (1777-1839), employé comme diplomate par Napoléon, fait comte d'Empire (4 janvier 1811), et chambellan de l'Empereur (1811-1813), ministre plénipotentiaire à Bade (1813), puis Karlsruhe (1814-juillet 1817), pair sous les Cent-Jours (mai-juin 1815), puis sous la monarchie de Juillet, d'octobre 1832 à sa mort le 14 janvier 1839 ; il est également frère de Raymond de Nicolaï (1781-1852), fait baron d'Empire.

- Enfin, c'est un cousin éloigné de Louis Marie de Nicolaï (1729-1791), évêque de Cahors (mars 1777-1791) député aux états généraux du clergé du Quercy, et Constituant de droite en 1789-1791, et de son petit-neveu Scipion de Nicolaï (1780-1843), auditeur au conseil d'État (1810), préfet (1812-1820),

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 18, 1^{er} semestre 1824, n°660, p. 141.

² Le portrait de l'aïeul du député est conservé au musée du Louvre.

³ Information recueillie sur Internet, sur le site <http://les.guillotines.free.fr>.

puis député villèliste de l'Aisne de 1820 à 1827 (cf. sa fiche).

- Aymard Charles de Nicolai émigre de 1792 à 1814 ; par son mariage à Bruxelles (Belgique) le 17 avril 1809 avec Adèle Charlotte Augustine de Lévis (1785-1846), il devient gendre du duc Gaston de Lévis, ancien favori de Monsieur en 1787-1789, nommé pair de France en 1814 (cf. sa fiche).
- Membre du conseil d'administration de l'École Polytechnique (1816-1820), il participe également à l'Association pour la défense de la religion catholique.
- Pair de France d'août 1815 à août 1830, il est avec Mathieu de Montmorency l'un des piliers de la mouvance ultraroyaliste et cléricale de la Chambre haute, et reste réservé à l'égard du gouvernement Villèle, jugé souvent opportuniste ; il démissionne par refus de serment.
- Il a fait sept interventions à la Chambre des pairs.
- Marquis-pair (ordonnance, 31 août 1817), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur.
- Il a eu neuf enfants, dont un fils, marié ultérieurement, en 1849, à une des filles d'Alexis de Noailles.

PASTORET : Claude *Emmanuel* Joseph Pierre **de Pastoret** (1755-1840)¹, **comte de Pastoret** depuis 1810 puis **marquis de Pastoret** depuis 1817.

- Il est issu d'une vieille famille de la bourgeoisie provençale originaire de Seillans, connue depuis le XIV^e siècle² ayant donné des notaires et procureurs (avoués) depuis la fin du XVII^e siècle, n'étant pas noble avant 1808, contrairement à une maintenance de noblesse complaisante de 1818 qui fait même remonter l'anoblissement mythique à 1298.
- Il est fils d'un avocat, devenu lieutenant civil et criminel à l'Amirauté de Marseille (1788), enfin procureur du tribunal de police de Marseille.
- D'abord conseiller à la cour des Aides de Paris (mars 1781-décembre 1788), Emmanuel Pastoret est ensuite maître des requêtes (décembre 1788-1789) ; puis, à la faveur de la Révolution et de la brillante carrière politique qu'il entame (cf. *infra*), il devient administrateur de Paris (4 janvier 1791), président de l'assemblée du district parisien (30 janvier 1791), puis procureur-général syndic du département de la Seine en février 1791. En cette qualité, il conduit le 2 avril 1791, après la mort de Mirabeau, une délégation auprès de l'Assemblée Constituante demandant que le Panthéon soit dévolu à l'accueil des cendres des grands hommes, ce qui est accepté.
- Sous le Consulat, il est nommé membre du conseil général des hôpitaux (1801). Il entame sous l'Empire une carrière dans l'enseignement, comme professeur de droit au Collège de France (février 1804-novembre 1821), et parallèlement comme professeur de philosophie à la faculté des lettres de Paris (depuis mai 1809). Sous la première Restauration, il est nommé brièvement, à la faveur de la réorganisation de l'Université, comme l'un des onze membres du Conseil royal de l'Instruction publique (17 février 1815³-30 mars 1815⁴), avant que Napoléon ne supprime cette instance collégiale dès son retour à Paris.
- La carrière véritablement politique de Pastoret commence sous la Révolution : secrétaire, puis président de l'assemblée électorale de Paris (novembre-décembre 1790), il est député de Paris à la Législative (septembre 1791-juin 1792), s'avère comme un membre réformiste du centre⁵, et brièvement président de cette assemblée (11 septembre 1791) ; il assiste depuis son hôtel particulier à la prise des Tuileries, et se propose vainement de défendre Louis XVI à son procès.
- Décrété en état d'arrestation en mars 1794, il s'enfuit à l'étranger en 1794-1795. Revenu en France, il participe au *Journal de France, de politique et de littérature* (vers 1795). Député du Var au Conseil des Cinq-Cents d'octobre 1795 à septembre 1797, il siège comme royaliste constitutionnel. Condamné à la déportation à Sinnamary (Guyane) en septembre 1797 lors du coup d'État anti-royaliste de Fructidor, il se réfugie alors en Italie jusqu'en 1800.
- Il rentre définitivement en France en 1800, est nommé sénateur de décembre 1809 à avril 1814, et secrétaire du Sénat en décembre 1813, pour une session aussitôt écourtée. Sous la Restauration, il est

¹ Sur Pastoret, cf. surtout le dictionnaire de Sylvie Nicolas sur *Les derniers maîtres des requêtes*, 1998, pp. 254-259.

² Sur cette famille, cf. Fernande Bassan, *Politique et haute société à l'époque romantique. La famille Pastoret d'après sa correspondance*, Paris, Lettres modernes, 1969, X-321 p.

³ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°698, p. 125.

⁴ *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, Cent-Jours, n°60, p. 56.

⁵ Pastoret est notamment celui qui propose le décret de déclaration de guerre aux monarques étrangers en avril 1792, adopté par l'assemblée Législative à l'unanimité moins sept voix, dont celle de Becquey.

pair de France du 4 juin 1814 à août 1830 (nommé à vie sous la première Restauration, puis de manière héréditaire). Il est également nommé membre de la commission de rédaction de la Charte en mai 1814, en qualité d'un des neuf pairs de France désignés par le roi pour y siéger. Puis, il est élu par ses collègues de la Chambre haute comme rapporteur de l'important projet de loi relatif à la restitution des biens des émigrés non vendus (rapport du 3 décembre 1814), secrétaire de la Chambre des pairs, pour les sessions de 1815 (octobre 1815-avril 1816), 1816 et (novembre 1816-mars 1817) et 1818 (décembre 1818-juillet 1819), puis vice-président de la Chambre des pairs (élu en mai 1821), avant d'être nommé par le roi président de la Chambre des pairs de 1824 à 1830, ministre d'État et membre du conseil privé du 29 octobre 1826¹ jusqu'à la révolution de Juillet 1830, et aussi vice-chancelier (janvier 1829), puis chancelier de France (16 décembre 1829-juillet 1830).

Parallèlement, il avait été nommé président du collège électoral du département du Var le 26 juillet 1815², nomination annulée et remplacée, en raison du retrait de Barthélemy à Marseille, par celle de président du collège départemental des Bouches-du-Rhône le 31 juillet 1815³, y conduisant les opérations électorales en août 1815, en pleine Terreur blanche ; nouvelle charge très politique en période de crise, il est nommé président du collège électoral du département de la Seine pour les élections de juillet 1830. À cette date, il refuse de prêter serment au régime de Juillet, et se démet de toutes ses fonctions.

- Siégeant au centre droit, il est d'abord l'un des principaux soutiens des gouvernements constitutionnels successifs à la Chambre haute, et se montre vigoureusement hostile aux ultraroyalistes avant 1820. Puis il se rallie à la droite par opportunisme ; il devient apprécié de Charles X, ce qui explique sa promotion ultime comme chancelier de France en 1829⁴.

- On lui doit 35 interventions à la Chambre des pairs sous la Restauration.

- Chevalier d'Empire (lettres patentes, juillet 1808), puis comte d'Empire (lettres patentes, janvier 1810), il est promu sous la Restauration marquis-pair héréditaire (ordonnance, 31 août 1817, puis lettres patentes, 20 décembre 1817), et maintenu noble (lettres patentes, septembre 1818) ; en outre, chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit, promotion du 30 mai 1825), il est également chevalier (décembre 1803), officier (juin 1811), commandeur (6 janvier 1815), grand-officier (1^{er} mai 1821), et enfin grand-croix (19 août 1823) de la Légion d'Honneur (dossier LH 2064/029). Parallèlement, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1785), et de l'Académie des Sciences morales et politiques (déc. 1795), il est radié de l'Institut en sept. 1797 lors du coup d'État de Fructidor puis réintégré en avril 1800 ; élu membre de l'Académie Française au 1^{er} des quarante fauteuils⁵ (août 1820), il y siège jusqu'à sa mort en 1840 ; il était également membre de l'Académie de Marseille.

- Marié en 1789, puis divorcé en septembre 1794, il se remarie en 1795 avec la fille d'un négociant marseillais, Adélaïde Piscatory (1765-1843), cousine germaine de la femme d'Hyde de Neuville, parlementaire et ministre royaliste sous la Restauration. Devenue marquise de Pastoret, cette épouse acquit une grande réputation pour ses actions philanthropiques, notamment concernant l'éducation des jeunes enfants (avec le lancement sous son égide des premières salles d'asiles parisiennes).

- Il a eu deux enfants, dont l'aîné, *Amédée* Davis, comte puis marquis de Pastoret (1791-1857), a été auditeur au conseil d'État (19 janvier 1810), sous-préfet de Corbeil (7 avril 1813-janvier 1814), puis sous-préfet de Chalon-sur-Saône (janvier-juillet 1814), maître des requêtes au conseil d'État (5 juillet 1814⁶-août 1824), en service ordinaire (1814-1817) puis extraordinaire comme commissaire du roi au sceau de France (1817-1824) ; puis, membre du conseil général de la Seine (depuis 1822), il est promu conseiller d'État (août 1824-octobre 1826 et décembre 1827-août 1830), officier, commandeur (3 août 1824), puis grand-officier (18 février 1853) de la Légion d'Honneur, sénateur du Second Empire (1852-1857), et académicien libre à l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut (1823-1857).

¹ *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 4, n°124, p. 325, 29 octobre 1826.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 61.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°28, p. 68.

⁴ Cette nomination constitue aussi un acte hostile de Polignac contre Villèle, qui soutenait alors la nomination de Peyronnet à la chancellerie, avant de se brouiller avec ce dernier.

⁵ Celui occupé auparavant par le cardinal de Fleury (1717-1743), le fabuliste Florian (1783-1795), ou encore le philosophe Volney (1795-1820), dont Pastoret fut le successeur.

⁶ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 270.

Témoignages :

- M^{me} de Chateaubriand : « Pastoret est un homme sans illustration comme sans aïeux, porté sans autres échelons que ceux d'un rigoureux antécédent, des derniers rangs de la société aux honneurs dus et refusés à la fidélité. Pastoret n'avait même pas à opposer à sa nouvelle faveur le prestige du talent, ni ses services, si ce n'est ceux qu'il a rendus à tous les gouvernements » (*Cahiers de Madame de Chateaubriand, Cahier vert*, rééd. J.-P. Clément, 1990, p. 113).

- Frénilly : « Pastoret fut toujours le fidèle, mais froid défenseur de la bonne cause, sans énergie, sans passion, sans erreur, mais le pied ferme dans le chemin du devoir » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, ch. 4, années 1792-1798, rééd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, p. 117).

- d'Haussez : « Membre consulté et très influent de la Chambre des pairs. [...] La fidélité la plus soutenue et la plus courageuse l'a constamment dirigé et a honoré la fin d'une carrière toute consacrée au service de son pays » (*Mémoires*, vol. 1, p. 221).



Emmanuel de Pastoret

PÉRIGORD (M^{sr} de) : Alexandre Angélique **de Talleyrand-Périgord** (1736-1821), appelé depuis 1817¹ le **cardinal de Périgord**.

- Il est issu d'une illustre famille de la noblesse périgourdine, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1240).

- Il est le 4^e fils de Daniel Marie Anne de Talleyrand (1706-1745), d'abord menin du Dauphin, puis officier, atteignant le grade de colonel puis de brigadier, avant sa mort précoce à la guerre, au siège de Tournai.

- Il est aussi l'oncle et parrain de Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord (1754-1838), prince de Bénévent et prince de Talleyrand, célèbre ministre de Napoléon et de Louis XVIII, pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 20 mai 1838 (M^{sr} de Périgord étant d'une sensibilité politique beaucoup plus conservatrice que cet illustre filleul, qu'il déteste au demeurant) ; également oncle du frère du précédent, à savoir Archambaud Joseph, comte puis duc de Talleyrand-Périgord (1762-1838), maréchal de camp (23 août 1814), puis lieutenant-général (26 juin 1816), autorisé à recueillir les titres de pair et de prince de son frère Charles-Maurice (ordonnance, 25 décembre 1815), et fait duc-pair héréditaire en avancement d'hoirie (ordonnance, 28 octobre 1817).

- Alexandre Angélique de Périgord suit des études au collège jésuite de La Flèche, puis au séminaire de Saint-Sulpice (1755), enfin à la Sorbonne, où il est reçu comme bachelier (1760), puis comme licencié (1761) en théologie.

- Aumônier du roi et vicaire-général de Verdun (1761), puis coadjuteur de l'archevêque de Reims, Mgr de la Roche-Aymon (septembre 1766), il est nommé ensuite archevêque *in partibus* de Trajanople (décembre 1766), supplée le président de l'assemblée du clergé en mars 1770, puis est promu archevêque-duc de Reims (octobre 1777-novembre 1816), assistant comme membre aux assemblées du clergé de France de 1780 et 1788.

- Membre de la première Assemblée des Notables en 1787, il porte début 1789 les titres de premier pair de France et primat de la Gaule Belgique ; il est élu député du clergé de Reims aux États généraux (mars 1789), et siège comme député de droite à la Constituante en 1789-1791.

¹ Cf. à son sujet la notice nécrologique de son collègue Louis-François de Bausset, *Notice historique sur son éminence Mgr Alexandre-Angélique de Talleyrand, cardinal de Périgord*, Paris, 1821, puis Baunard, *L'épiscopat français...*, vol. 2, pp. 451-453.

- Émigré d'abord outre-Rhin, à Aix-la-Chapelle, Weimar et Brunswick, puis à Mittau en Pologne, auprès de Louis XVIII, il en devient le conseiller (1803), puis le grand aumônier (1808), et revient en France seulement à la Restauration, au printemps 1814.
- Se rangeant après 1801 dans la petite Église, il refuse obstinément de démissionner de son poste d'archevêque jusqu'au projet de nouveau Concordat fin 1816. Co-négociateur avec Blacas du nouveau Concordat avorté de 1817, il est fait cardinal en juillet 1817, puis archevêque de Paris (nommé en août 1817, installé en 1819), Comme grand aumônier, il a la haute main sur les nominations ecclésiastiques¹ mais, infirme, il subit l'influence forte de son coadjuteur, M^{gr} de Quélen, qui lui succède à l'archevêché après son décès. Il est cosignataire de la protestation de quatre évêques contre le projet de loi sur la presse en avril 1819.
- Pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 20 octobre 1821 (second pair nommé dans l'ordre protocolaire, juste après le président Dambray), il suit le roi à Gand pendant les Cent-Jours ; le 4 novembre 1815, il se joint à trois autres pairs, Jules de Polignac, Vioménil et La Bourdonnaye-Blossac, pour signer avec eux des *Observations* réitérant certaines réserves relatives au serment exigé des pairs de France à l'ouverture de la séance royale, le 7 octobre 1815.
- Il n'a fait aucune intervention en séance à la Chambre des pairs, mais a toutefois un certain ascendant sur ses collègues.
- Il est promu en 1808 en émigration chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit).

POLIGNAC (Jules de) : Auguste Jules Armand Marie, **comte de Polignac** (1780-1847), puis **prince de Polignac** depuis 1822.

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

QUÉLEN : Hyacinthe Louis **de Quélen**² (1778-1839), dit **M^{gr} de Quélen**.

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1379).
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Maurille Louis de Quélen (†1763), procureur général aux États de Bretagne.
- Il est fils de Jean Claude Louis, comte de Quélen (né en 1725), capitaine de vaisseau puis chef d'escadre de la marine, admis aux Honneurs de la Cour en 1777, comparaisant aux assemblées de la noblesse à Paris en 1789, et de Antoinette Marie Adélaïde Hocquart, épousée le 24 décembre 1769.
- Son oncle maternel Mathieu Louis Hocquart (1760-1843) est député villèliste de la Haute-Garonne (cf. sa fiche).
- Son frère aîné Amable Gilles Anne de Quélen (1773-1840), est député des Côtes-du-Nord (cf. sa fiche).
- Né à Paris, Hyacinthe de Quélen fait des études au collège de Navarre, puis à Saint-Sulpice, est tonsuré en février 1790, se retire à Versailles sous la Terreur, sa famille abritant des prêtres réfractaires ; il émigre peut-être de 1794 à 1800, à l'instar de son frère Amable de Quélen cité *supra*.
- Vicaire général de l'évêque de Saint-Brieuc M^{gr} Caffarelli (mars 1807), puis attaché à la grande aumônerie de Napoléon (1808-1811), il devient le protégé et secrétaire du cardinal Fesch. Il subit la disgrâce de ce dernier et refuse délibérément le poste d'aumônier de l'impératrice Marie-Louise en 1811 ; dans les dernières années de l'Empire, fondé de pouvoirs à Paris du cardinal Fesch, il est prêtre à Saint-Sulpice, et début 1814, aumônier dans les hôpitaux militaires de la capitale.
- Sous la Restauration, il devient directeur spirituel des établissements religieux du diocèse de Paris, puis vicaire général de M^{gr} de Talleyrand-Périgord, archevêque de Paris (fin 1814), qui en fait son coadjuteur vers 1817. À ce poste, Quélen influence beaucoup les nominations épiscopales ; nommé évêque *in partibus* de Samosate (octobre 1817), puis à la mort de M^{gr} de Périgord, il est promu à sa place archevêque de Paris (octobre 1821-décembre 1839).
- Pair de France royaliste du 31 octobre 1822 au 31 août 1830, Quélen joue un rôle important lors du rejet par la Chambre haute de la loi de conversion des rentes proposée par Villèle en juin 1824. Ceci

¹ Cf. à ce sujet Jacques-Olivier Boudon, *L'épiscopat français à l'époque concordataire*, Paris, Le Cerf, 1996, 3^e partie, ch. 2, pp. 307-324.

² Sur lui, cf. R. Limouzin-Lamothe, *Monseigneur de Quélen, archevêque de Paris*, Paris, 1955, 2 vol., et plus succinctement Baunard, *L'épiscopat français...*, pp. 453-456.

lui vaut une popularité momentanée, spectaculaire lors de sa réception à l'Académie française le 25 novembre 1824, lorsqu'il rend hommage à Chateaubriand en qualité d'auteur du *Génie du christianisme*, sous les applaudissements de la foule venue l'écouter¹. Mais Quélen, en défendant ensuite tous les projets favorables au clergé, et en se montrant vigoureusement hostile aux ordonnances de Vatimesnil en 1828, perd cette popularité. Son soutien ouvert à Polignac et Charles X en 1830², puis sa démission de la Chambre haute par légitimisme, entraînent deux mises à sac de l'archevêché par la foule parisienne, lors de la révolution de Juillet³, puis surtout en février 1831⁴.

- Il a fait 17 interventions à la Chambre des pairs sous la Restauration.

- Chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit, promotion du 31 mai 1830), il est aussi membre de l'Académie Française (élu le 29 juillet 1824 au 5^e des 40 fauteuils en remplacement du défunt cardinal de Bausset, reçu le 25 novembre 1824, et siégeant jusqu'à sa mort en 1839).



Hyacinthe de Quélen

Témoignages :

- Frénilly, commentant le rejet du projet de loi sur la conversion des rentes en 1824 : « Cette petite Fronde n'attendait qu'un cardinal de Retz. Le pauvre abbé de Quélen, nouvel archevêque de Paris, trop jeune, trop neuf et trop impétueux pour cette place qu'il a tant honorée depuis, ne crut pouvoir faire œuvre plus chrétienne que de se saisir de ce rôle et de se constituer à la Chambre haute le défenseur de ses ouailles. Paris était alors plein de niais, chrétiens ou non, qui portaient aux nues cet apôtre. Il faut voir comment les carbonari, qui l'ont si bien pillé depuis, l'exaltaient alors ! » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, ch. 19, année 1824, rééd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, p. 412).

- Charles Lacretelle (jeune) : « Ce prélat, alors assez jeune [en 1824], était doué d'une figure heureuse, d'un regard doux et perçant, d'une élocution facile ; son ambition paraissait être alors de retracer un peu Fénelon » (*Histoire de France depuis la Restauration*, éd. orig., Paris, Delaunay, vol. 4, ch. 29, fin du règne de Louis XVIII, p. 105).

- Lamartine : « Autour [de Charles X] s'était groupée une seconde cour occulte et subalterne, moitié sainte et moitié politique, qui répandait la défiance autour de son nom : l'archevêque de Reims, cardinal de Latil [...] ; Lambruschini, le nonce du Pape [...] ; l'archevêque de Paris, M. de Quélen, homme de foi, consciencieux, mais de caractère à la fois insinuant et impérieux » (*Histoire de la Restauration*, Paris, Lecou-Furne-Pagnerre, 1852, vol. 8, livre 45, p. 9).

¹ Quélen qualifiait l'ouvrage célèbre de Chateaubriand de « monument durable d'une gloire que toutes les faveurs de la fortune et ses rigueurs ne sauraient ni éclipser ni affaiblir » ; l'allusion politique était limpide.

² Lamartine rappelle les termes exacts employés par « l'imprudent pontife » : « Ainsi soient traités partout et toujours les ennemis de notre seigneur le Roi ! » avait-il écrit dans une lettre pastorale évoquant l'expédition algéroise, avant de surenchérir quelques jours plus tard, le 11 juillet 1830, en préambule à un *Te Deum* solennel célébrant la prise d'Alger, dans un discours formulé au souverain à la porte même de la cathédrale : « Puisse Votre Majesté venir bientôt remercier le Seigneur d'autres victoires non moins douces et non moins éclatantes ! » (Lamartine, *Histoire de la Restauration*, vol. 10, livre 48, p. 219).

³ Ceci occasionne quelques règlements de compte internes, ainsi que l'atteste par exemple la brochure à scandale *La chemise de femme et correspondance galante, trouvées dans l'oratoire de l'archevêque de Paris, par un séminariste qui a jeté le froc aux orties*, Paris, J. Lefebvre, août 1830, 14 p.

⁴ Rappelons que cette mise à sac fut la conséquence d'un service religieux organisé à Saint-Germain l'Auxerrois le 13 février 1831, en mémoire du duc de Berry, assassiné jour pour jour onze ans auparavant ; cette cérémonie, considérée comme une véritable provocation par les républicains anticléricaux, avait abouti au saccage de l'église légitimiste, et le lendemain, à celui de l'archevêché.

RAIGECOURT : Anne Bernard Antoine **de Gournay, marquis de Raigecourt** (1763-1833).

- Il est issu d'une famille lorraine, connue depuis 1243 par un échevin de Metz, se transmettant longtemps cette fonction, anoblée semble-t-il depuis 1375, ayant ensuite donné des grands veneurs, des chambellans, et de nombreux officiers généraux, servant selon les cas pour le compte du roi de France, du duc de Lorraine ou de l'empereur d'Autriche.
- Il est fils d'un chambellan et aide de camp du duc de Lorraine.
- Par son mariage, il est beau-frère du député royaliste Causans (cf. guide des députés).
- Sous-lieutenant dans les années 1780, il est élu député-suppléant de la noblesse de Nancy aux États Généraux (1789), mais ne siège pas.
- Il émigre en 1791¹, sert à l'armée de Condé, comme aide de camp du comte d'Artois, puis il rentre en France vers 1802 ; il est promu maréchal de camp en 1814 à titre honorifique.
- Adjoint au maire de Nancy (vers 1810), il devient, sous la Restauration, pair de France du 17 août 1815 à sa mort en décembre 1833 ; il prête serment au nouveau régime après la révolution de Juillet.
- Il a fait 11 interventions à la Chambre des pairs sous la Restauration.
- Marquis-pair héréditaire (ordonnance, 31 août 1817, puis lettres patentes, 30 décembre 1817), il est en outre chevalier de Saint-Louis. L'hôtel de Raigecourt est encore de nos jours l'un des plus beaux hôtels particuliers de Nancy.

RICHELIEU : Armand Emmanuel Septimanie **Vignerot du Plessis de Chinon, duc de Fronsac, puis duc de Richelieu** (1766-1822).

Cf. partie I du guide, consacrée aux membres du gouvernement.

RIVIÈRE : Charles François de **Riffardeau de Rivière** (1763-1828), **marquis puis duc de Rivière** depuis 1825².

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Bourbonnais, d'extraction (avec une filiation suivie depuis 1545), maintenue noble en 1634 et 1716.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Charles de Rivière de Riffardeau (1678-1743), et de Marguerite Soumard ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Pierre Cailleteau de La Chasseoire et d'Agnès Madeleine de Foyal de Donnery.
- Il est fils de Charles Jean Jacques, vicomte de Rivière de Riffardeau (1717-1786), et d'Agnès Elisabeth Cailleteau de la Chasseoire (1728-1794).
- Né à Reuilly (Indre), il est élève à l'École Militaire de Paris (1776-1780), sort avec le grade de sous-lieutenant ; enseigne surnuméraire aux Gardes Françaises (1780-1789), il émigre dès 1789 à Turin ; nommé aide de camp du comte d'Artois, il est chargé par lui de plusieurs missions délicates, les unes, clandestines, auprès des royalistes vendéens, notamment auprès de Charrette, les autres à l'étranger, notamment en Russie, Pologne, Allemagne et Angleterre. Deux fois arrêté et incarcéré, il est impliqué dans le complot de Pichegru et de Cadoudal : condamné à mort en juin 1804, sa peine est commuée, sur les instances de la reine Joséphine et de Murat, en détention de quatre ans au fort de Joux.
- Rivière s'exile ensuite deux ans et rentre en France vers 1810. Il épouse le 4 juin 1811 à Paris (église Saint-Vincent-de-Paul) Antoinette Marie Louise Colette de la Ferté Meun (1776-1860), fille du comte Nicolas de la Ferté Meun (1737-1796) et de Marie Joséphe Antoinette Hennet de Courbois (1759-1838). Son beau-frère, Hubert Nabert François Louis, marquis de la Ferté Meun (1778-1825), était lui-même gendre (par son propre mariage contracté le 16 mars 1804) de Guy Henri Joseph Thérèse, marquis de Lévis-Gaudiez, pair de France royaliste (cf. ce nom).
- Maréchal de camp (février 1815), puis lieutenant-général (mars 1815), Rivière est gouverneur de la 8^e division militaire en mars 1815, puis de la 23^e D.M. (Corse, août 1815) ; au début des Cent-Jours, il participe aux vaines tentatives pour soulever le Midi légitimiste contre le retour de Bonaparte.
- Nommé ambassadeur de France à Constantinople en septembre 1814, il s'apprête à gagner son poste depuis Marseille le 28 février 1815, au moment où Napoléon revient pour les Cent-Jours. Chargé de la

¹ Un de ses proches parents, le comte Charles de Raigecourt - qui est peut-être son frère -, participe, en compagnie de Charles de Damas (cf. la fiche de son frère, Roger de Damas, député), à la tentative avortée de fuite de la famille royale s'achevant à Varennes le 21 juin 1791.

² Voir à son sujet l'ouvrage généalogique récent de Diane de Maynard, *Le duc de Rivière, sa famille et sa descendance*, Paris, Christian, 1990, 94 p.

pacification de la Corse fin 1815, il est confirmé ensuite comme ambassadeur à Constantinople, où il réside du 4 juin 1816 jusqu'à son remplacement à l'automne 1820, il rapporte en France la Vénus de Milo, déposée au Louvre en 1822. Durant son ambassade, Rivière est attaqué par les négociants français ayant des intérêts au Levant, qui lui reprochent d'avoir mal négocié les droits de douane. Il revient de sa mission profondément turcophile et hostile aux Grecs.

- Après son ambassade, il est nommé capitaine des gardes du corps de Monsieur (1820-1824), puis des gardes du corps du roi (1824-1826)¹, enfin gouverneur du duc de Bordeaux (1826-1828), au grand dam de Chateaubriand jaloux.

- Pair de France du 17 août 1815 à sa mort, Rivière est lié aux milieux ultra-cléricaux et soupçonné par les libéraux d'être particulièrement favorable aux jésuites. Son décès le 21 avril 1828 intervient dans des conditions suspectes, si l'on en croit Frénilly².

- Il a fait deux interventions à la Chambre des pairs.

- Marquis-pair héréditaire (ordonnance, 31 août 1817, puis lettres patentes, 18 décembre 1818), et duc-pair (ordonnance, mai 1825), il est en outre chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit, promotion du 30 septembre 1820), grand-croix de Saint-Louis (3 mai 1816), et chevalier de la Légion d'Honneur (1^{er} mai 1821)³.

- Son fils aîné, *Charles Antoine Adrien*, duc de Rivière (1812-1870), lui succède à la pairie ; son nom est cité, aux côtés du maréchal de Bellune, lors de l'instruction consécutive à la conspiration légitimiste de la rue des Prouvaires, au début de l'année 1832. Son fils cadet, *Louis Marie Charles*, marquis puis duc de Rivière (1817-1890), est conseiller général du canton de Charenton-du-Cher (Cher) de 1871 à 1883, puis sénateur du Cher (1876). Enfin, sa fille *Adrienne Charlotte de Rivière* (1814-1875), fut mariée à *Gabriel Hippolyte Louis*, comte de Solages (1809-1850), de la même famille que le célèbre parlementaire conservateur, adversaire de Jean Jaurès à la fin du XIX^e siècle.

Témoignages :

- M^{me} de Chateaubriand : « Mettre dans mes notes [...] la sottise de M. de Rivière » (*Cahiers de Madame de Chateaubriand*, rééd. J.-P. Clément, 1990, *Cahier vert*, p. 145).

- Frénilly : « Le marquis de Rivière [...] remplaça le duc de Montmorency dans la charge de gouverneur du duc de Bordeaux. [...] Il] n'était pas, il est vrai, de l'étoffe qui mène à ces hautes places. Il avait de plus le malheur d'avoir une femme assez ridicule, et une belle mère, M^{me} de La Ferté-Mun, qui l'était plus encore. Mais il avait donné de si beaux gages, il était d'ailleurs d'un cœur, d'une figure, d'un caractère si ouverts, si francs et si chevaleresques que tout le monde l'aimait » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, rééd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, ch. 21, année 1826, p. 435).

- M^{me} de Maillé : « Ses qualités, toutes physiques, disparurent avec l'âge et lorsque je l'ai connu, ce n'était plus qu'un très bon homme très pieux, aimé de tout le monde pour sa loyauté et sa franchise. Du reste, sans esprit, sans caractère et sans aucune instruction, c'était donc le gouverneur le plus nul que l'on pouvait donner à M. le duc de Bordeaux » (*Souvenirs des deux Restaurations, journal inédit*, Paris, Perrin, 1984, avril 1828, p. 239).

- M^{me} de Boigne : « M. de Rivière, honnête et loyal, mais aussi borné que peu éclairé, était complètement jésuite de robe courte, et obéissait implicitement à ses supérieurs dans l'ordre. Il entraînait le Roi à toutes les mesures les plus déplaisantes au pays, en croyant consciencieusement accomplir un devoir » (comtesse de Boigne, *Mémoires, 1820-1830*, ch. XII, p. 191).

ROHAN (M^{sr} de) : Louis François Auguste de Rohan (1788-1833), abbé-duc de Rohan-Chabot.

- Il est issu d'une famille Chabot de la noblesse poitevine, connue depuis 1260, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1370), ayant récupéré par héritage le titre prestigieux de duc de Rohan depuis 1648.

- Le fameux cardinal Louis René Edouard, prince de Rohan (1734-1803), évêque de Strasbourg, amant de Marie-Antoinette et au centre de « l'affaire du collier », est un lointain cousin de sa branche.

- Son grand-père paternel est Louis Antoine Auguste de Rohan-Chabot (1733-1807), comte puis duc de Chabot (1775), enfin duc de Rohan (1791) : colonel (1749) se distinguant à Minden (1758) et gagnant le surnom de « jeune héros », puis maréchal de camp (1762) et finalement lieutenant-général

¹ Partage alors cette fonction avec les quatre capitaines nommés sous Louis XVIII, les ducs de Croÿ-d'Havré, de Gramont, de Mouchy (prince de Poix), et de Luxembourg, tous conservés par Charles X, chacun des quatre, puis, à la suite de sa nomination, des cinq capitaines ayant la tête d'une compagnie de gardes royaux.

² Frénilly, *Souvenirs d'un ultraroyaliste*, rééd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, ch. 21, année 1826, p. 435

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

(1783), il préside pendant trente ans les états provinciaux de Bretagne, émigre en Belgique de 1789 à 1792, puis revient en France ; sa grand-mère paternelle est Élisabeth Louise de La Rochefoucauld (1740-1785) ; en ligne maternelle, il est petit-fils d'Anne Léon de Montmorency-Tancarville, marquis de Fosseux et duc de Montmorency (1731-1799), maréchal de camp, et de Charlotte Françoise de Montmorency-Luxembourg (1752-1829).

- Son père, Alexandre Louis Auguste de Rohan-Chabot (1761-1816), appelé prince de Léon jusqu'en 1814, est un officier, entré au service en 1776, colonel (1788), émigré dès 1790, servant dans l'armée des princes, promu « maréchal de camp » par le comte d'Artois en 1795 ; revenu en France en 1800, il devient l'un des chefs de la troisième chouannerie royaliste ; promu lieutenant-général à la Restauration (31 janvier 1815), il est également pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 8 février 1816 (nommé à vie sous la première Restauration, puis de manière héréditaire), et il suit Louis XVIII à Gand pendant les Cent-Jours. La mère du député, Anne Louise Elisabeth de Montmorency-Tancarville (1771-1828), a été épousée le 29 mai 1785.

- Il est le neveu de Christian, prince de Montmorency-Tancarville (1769-1844), député royaliste de la Seine-Inférieure de 1815 à 1819 et de 1820 à 1827 (cf. sa fiche).

- Il a pour frère cadet Anne Louis Ferdinand, duc de Rohan-Chabot (1789-1869), émigré, puis rallié à l'Empire ; celui-ci participe à la bataille de Wagram (1809), devient aide de camp du comte de Narbonne, puis de Napoléon lui-même, qu'il accompagne dans la bataille de Russie puis dans la retraite, jusqu'à sa capture par les Alliés en janvier 1814. Rapidement échangé, il est promu chef d'escadron début 1814, devient ensuite à la Restauration aide de camp du duc de Berry et colonel d'état-major ; il est promu 1^{er} écuyer du duc de Bordeaux en 1820, puis commandant des hussards de la garde royale en 1824, avec rang de maréchal de camp ; il refuse le ralliement au régime de Juillet en 1830.

- Né à Paris le 29 février 1788, Auguste de Rohan-Chabot émigre avec ses parents et son frère dès l'enfance, puis il se rallie lui aussi à l'Empire napoléonien ; il sert d'abord à la cour impériale, avec le titre de comte de Chabot, comme chambellan de la princesse Pauline, puis de la princesse Murat, enfin de Napoléon lui-même ; ayant rendu visite au pape Pie IX retenu prisonnier à Fontainebleau en 1812, il devient proscrit et s'enfuit jusqu'en 1814. Sous la seconde Restauration, il est nommé à la maison du roi comme commandant des gardes rouges, puis colonel de cavalerie à la seconde Restauration (1815).

- Ayant épousé le 2 mai 1808 Amandine Marie de Sérent, il perd sa femme en janvier 1815 dans d'atroces conditions (celle-ci est brûlée vive par un incendie domestique), tandis que lui accompagne à l'été 1815 le duc d'Angoulême dans le midi de la France pour restaurer l'autorité des Bourbons.

- Entré après son veuvage au séminaire de Saint-Sulpice (en 1819), il est ordonné prêtre (juin 1822), nommé chanoine honoraire, puis promu presque aussitôt vicaire général de Paris par l'archevêque Mgr de Quélen ; nommé ensuite archevêque d'Auch (mars 1828, sans suite), puis archevêque de Besançon (nommé en juillet 1828, sacré en janvier 1829, et installé en février 1829), il est réputé alors pour sa pompe et son goût des réformes ; il fonde notamment une école des Hautes Études ecclésiastiques, abandonnée après sa mort. Créé en outre cardinal (5 juillet 1830), il siège au conclave qui élit le nouveau pape Grégoire XVI le 1^{er} février 1831.

- Succédant à titre héréditaire à son père à la Chambre haute de novembre 1816 à août 1830, il est considéré comme démissionnaire de ses fonctions de pair de France par refus de serment ; il siègeait dans le groupe de centre droit des « cardinalistes » ; menacé par les insurgés parisiens lors de la révolution de Juillet - il est reconnu dans le faubourg de Vaugirard, alors qu'il quittait la capitale sous un déguisement -, il s'enfuit à Bruxelles, puis à Rome jusqu'au printemps 1832 ; il revient ensuite à Besançon, où il est menacé par la foule républicaine, à la suite du débarquement légitimiste de la duchesse de Berry en Vendée ; il meurt enfin du choléra en février 1833 à Chennecey (Doubs), non loin de sa cure archiépiscopale.

- Il a fait une seule intervention en séance à la Chambre des pairs.

- Il est successivement comte d'Empire (décret, août 1810), duc de Rohan (vers 1812), puis duc-pair (ordonnance, 31 août 1817).

- Il est mort sans enfants de son mariage initial.

SAINT-ROMAN : Alexis Jacques **de Serre, comte de Saint-Roman et de Frégeville** (1770-1843).

- Il est issu d'une famille de la noblesse de robe provençale, d'extraction simple (avec une filiation suivie depuis 1522), pourvue du titre héréditaire de comte par lettres patentes depuis 1766.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'Etienne de Serre, conseiller-secrétaire du roi, promu maître à la Chambre des Comptes de Paris en 1744, et de Jeanne Suzanne Le Noir ; en ligne maternelle, il est petit-fils d'Alexandre François de Murard, président au parlement de Paris, et d'Anne Florence de Brétignères.

- Il est fils de Jacques de Saint-Roman, conseiller au parlement de Paris (depuis le 4 janvier 1765), comte par lettres patentes (janvier 1766), exécuté en 1794, le jour même de la chute de Robespierre (9 thermidor), et d'Hélène Françoise de Murard.

- Saint-Roman émigre de 1790 à 1798, avec de brefs et clandestins retours en France en 1791-1792 et 1794, et sert dans l'armée des princes.

- Chef de bataillon dans la Garde nationale de Paris en 1813, il participe à la lutte contre les Alliés en mars 1814 ; promu au rang de chef d'escadron sous la Restauration, il sert dans les mousquetaires gris de la maison du roi comme maréchal des logis, puis comme colonel de la 8^e légion de la Garde nationale de Paris.

- Nommé président du collège électoral du département de l'Allier le 26 juillet 1815¹, pour les élections d'août 1815, il est fait pair de France le 17 août 1815, et siège à la Chambre haute jusqu'en août 1830. Réactionnaire assumé, il s'affirme hostile début janvier 1819 à l'attribution d'une récompense au duc de Richelieu, qu'il juge trop modéré ; en 1824, il s'oppose vivement au projet de loi villèliste introduisant la septennalité de la Chambre des députés.

Également publiciste politique, il fait plusieurs fois sensation par l'indépendance de ses opinions, ainsi dès septembre 1816 par une audacieuse *Réfutation de la doctrine de Montesquieu sur la balance des pouvoirs*², où il défend la prérogative royale contre le pouvoir parlementaire alors défendu par le gros des ultras à la Chambre et dans la presse ; il rédige ensuite de nombreux articles dans *le Conservateur* (octobre 1818-mars 1820), revue du « parti ultra-royaliste » animée par Chateaubriand. Sous la monarchie de Juillet, il publie encore, en collaboration avec Cormenin, des *Lettres sur la souveraineté du peuple* (Paris, 1832, 132 p.), puis, sous sa seule signature, des *Lettres sur la patrie, la légitimité et la souveraineté du peuple* (Paris, 1835, 232 p., rééd. 1836).

- Très prolifique, il a fait 140 interventions en séance à la Chambres des pairs.

- Comte-pair héréditaire (ordonnance, 31 août 1817, puis lettres patentes, 15 avril 1829), il est en outre chevalier de Saint-Louis (vers 1814), et chevalier (16 janvier 1816), puis officier (19 août 1823) de la Légion d'Honneur (LH 2507/ dossier 38, consulté pour cette thèse).

Témoignage :

- Charles Lacretelle : « M. de Saint-Roman, le marquis d'Herbouville, M. le duc de Narbonne, n'étaient pas des puissances oratoires même de troisième ordre. Les discours écrits se succédèrent comme deux armées qui défilent l'une à côté de l'autre, en tirant de loin quelques coups de feu qui ne portent pas » (*Histoire de France depuis la Restauration*, éd. orig., Paris, Delaunay, 1829-1835, vol. 4, ch. 29, fin du règne de Louis XVIII, p. 83).

SAINT-VALLIER : Jean-Denis René de **Lacroix de Chevrières, comte de Saint-Vallier** (1756-1824).

- Il est issu d'une famille anoblée en 1543 par charge de conseiller au parlement de Grenoble, créée marquis héréditaire de Chevrières (1682) puis comte de Saint-Vallier (1687), fief situé dans la Drôme.

- Fils d'un capitaine de dragons, il est le frère aîné du député homonyme (cf. sa fiche).

- Il est lui-même colonel, officier des gardes royales à la Restauration.

- Sénateur (1^{er} février 1805-31 mars 1814), puis pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 13 mars 1824 (nommé à vie sous la première Restauration, puis de manière héréditaire), il est nommé président du collège électoral du département de la Drôme le 26 juillet 1815³, ce qui aide son frère à se faire élire en août 1815.

- Il a fait trois interventions à la Chambre des pairs.

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 46.

² Paris, Veuve Perronneau, 299 p.

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 50.

- Comte d'Empire (lettres patentes, avril 1808), puis comte-pair héréditaire (lettres patentes, 31 août 1817), il est en outre, chevalier, officier, commandeur (30 juin 1810), puis grand-officier (6 janvier 1815¹) de la Légion d'Honneur.
- Sa fille unique a été mariée à Alfred de Chabrilan, frère d'un député ultra-royaliste (cf. ce nom), le comte de Saint-Vallier étant autorisé à transmettre la pairie à son gendre par ordonnance (décembre 1823).

SÉGUIER : Antoine Jean Mathieu, **baron Séguier** (1768-1848)².

- Il est issu d'une famille célèbre de la robe parisienne, anoblée par charge en 1510, ayant notamment donné le célèbre Pierre Séguier (1588-1672), Garde des Sceaux et chancelier de France (1635-1650 et 1656-1672), aussi dévoué à Richelieu qu'à Mazarin, mort sans postérité directe - le pair de France descendant d'un rameau cadet, par rapport à ce chancelier ; le baron Séguier appartient à la branche familiale dite de Séguier d'Andé.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un conseiller au parlement de Paris, et en ligne maternelle, d'un receveur général des finances du Languedoc.

- Son père Antoine Louis Séguier (1726-1792) est successivement avocat du roi au Châtelet de Paris, avocat général au Grand Conseil (1751-1755), puis au parlement de Paris (1755-1788) : à cette fonction, Séguier père se montre notamment ennemi des « philosophes » : il fait déférer *l'Encyclopédie* et ses promoteurs devant le parlement (1759), puis il dresse en 1770 un fameux réquisitoire, inspiré des *Catilinaires* de Cicéron, contre certains ouvrages « philosophiques » ; mais il s'affiche aussi opposé aux Jésuites et aux pouvoirs temporels de la papauté dans les années 1760. Membre de l'Académie Française depuis 1757 (succédant à Fontenelle)³, son hostilité vigoureuse aux « philosophes » lui vaut l'hostilité de ses pairs de l'Académie en 1770. Séguier père, après s'être opposé à Maupeou en 1771-1774, s'affiche sous Louis XVI comme défenseur des droits des parlementaires contre les projets de lois gouvernementaux ; hostile à la Révolution dès ses débuts, il émigre dès 1790, et meurt en émigration à Tournai (Belgique).

- Il a pour frère Armand Louis Maurice Séguier (1770-1831), page de la Petite Écurie du roi (1785), puis officier en 1789, combattant dans l'armée de Condé, rentré d'émigration vers 1797, auteur de plusieurs vaudevilles amusants entre 1798 et 1802, puis 1806 et 1809, se lançant parallèlement dans la diplomatie, comme consul de France à Patna (Inde), puis à Pondichéry (1801-1802), emprisonné par les Anglais (1802-1806), consul de France à Trieste, puis consul général de France dans les provinces illyriennes, enfin consul général de France à Londres (1816-1830), fait baron héréditaire (lettres patentes, 16 janvier 1821), et commandeur (29 octobre 1826)⁴ de la Légion d'Honneur.

- Par son mariage en avril 1795, Antoine Jean Mathieu Séguier est gendre d'un conseiller à la Cour des Aides de Montpellier (Hérault).

- Il est lointainement cousin, par une branche distincte depuis le XVII^e siècle, de Nicolas Maximilien Séguier de Saint-Brisson (1773-1854), préfet sous la Restauration de nombreux départements, lié au centre droit, et de la cousine germaine de celui-ci, Augustine Sidonie Séguier de Saint-Brisson (†1815), épouse du député Charles Louis de Bontin (cf. ce nom).

- Né à Paris le 21 septembre 1768, le jeune Antoine Jean Séguier, inscrit comme avocat au barreau parisien en 1788, rentre dans la magistrature en 1789 comme substitut du procureur général au parlement de Paris, peu avant la suppression des parlements (13 septembre 1790).

- Séguier émigre de mars 1791 à 1794, puis il séjourne durablement à Montpellier, ville dont sa femme est originaire. Au début du Consulat, il sollicite un poste par le truchement de Cambacérès (également montpelliérain), auquel il est apparenté par sa mère. Fait substitut près le tribunal de première instance de la Seine (nommé le 19 mars 1801, installé le 27 avril), il est promu commissaire du gouvernement près le tribunal de la Seine (nommé le 12 février 1802, installé le 23 février), puis président de chambre à la cour d'appel de Paris (nommé le 8 décembre 1802, installé le 24 décembre). Il atteint la promotion suprême de premier président de la cour royale de Paris le 27 mai 1804, fonction qu'il

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination à cette date, qui évoque bien le « comte de Saint-Vallier, pair de France » (musée de la Légion d'Honneur).

² Sur Séguier et sa famille, cf. notamment la *Biographie nouvelle des contemporains* d'Arnault et alii, vol. 19, pp. 121-123.

³ Le portrait de Séguier père est conservé au musée national de Versailles.

⁴ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

exerce jusqu'à sa mort le 3 août 1848, sauf pendant les Cent-Jours, avec sous la Restauration le titre de conseiller d'État en service extraordinaire (5 juillet 1814¹-20 août 1830)².

Il a participé à la rédaction du Code de procédure civile vers 1805. Il mène à charge et tambour battant l'instruction du procès du maréchal Ney du 12 au 21 novembre 1815, vote d'ailleurs sa mort le 6 décembre 1815, puis il réclame une lutte contre les progrès de la modernité lors d'un tonitruant discours de rentrée de la Cour royale de Paris qu'il prononce le 5 novembre 1816. Après l'assassinat du duc de Berry par Louvel, il réclame à cette occasion à mots couverts le rétablissement de la torture³, puis il est chargé de l'instruction du procès de l'assassin (février 1820). Mais, connu pour l'indépendance de ses décisions, il fait acquitter ensuite plusieurs opposants au gouvernement Villèle à partir de 1825, notamment des journaux libéraux comme *le Constitutionnel* (décembre 1825), puis *le Courrier français* (1826), à la grande fureur de Charles X et à la satisfaction des libéraux. Comme magistrat, il est célèbre pour ses réparties verbales spontanées, comme celle-ci : « La cour rend des arrêts, et non pas des services », ou encore celle-là, en réponse à un ministre qui lui disait : « Il est bien heureux pour vous, Monsieur, que votre place soit inamovible », Séguier aurait répondu : « Monseigneur, il est bien plus heureux pour la France que la vôtre ne le soit pas »⁴.

- Pair de France du 17 août 1815 au 24 février 1848, il est nommé vice-président de la Chambre des pairs par le nouveau régime de Juillet en août 1830.

- Séguier siège au centre droit à la Chambre haute ; il est proche de Chateaubriand, qu'il suit dans la « défection », votant contre toutes les lois controversées du gouvernement Villèle dès 1824, avant de se rallier franchement et totalement au régime de Juillet, contrairement à l'écrivain.

- Il a fait 10 interventions en séance à la Chambre des pairs sous la Restauration.

- Baron d'Empire (lettres patentes, 8 janvier 1809), puis baron-pair héréditaire (ordonnance, 31 août 1817, puis lettres patentes, 14 avril 1818), il est en outre directement promu commandeur (14 juin 1804, première promotion créée), grand-officier (22 mai 1825), puis grand-croix (30 avril 1834) de la Légion d'Honneur (dossier LH 2492 / dossier 68).

- Un fils, Armand Pierre Séguier, né le 3 juillet 1803 à Montpellier, est avocat, puis magistrat, conseiller auditeur (8 décembre 1826), puis conseiller titulaire à la cour royale de Paris (1^{er} octobre 1830), jusqu'à la révolution de février 1848⁵, également membre libre de l'Académie des Sciences (1833), décédé en 1878 ; d'où un petit-fils, Antoine Joseph Maurice Séguier (1832-1929), préfet du Nord du 20 mars 1871 au 31 juillet 1873 (sous le gouvernement d'Adolphe Thiers).

Témoignage :

- d'Haussez : « Retranché derrière l'inamovibilité dont le couvraient sa dignité de pair et les fonctions de sa magistrature ; remplaçant le talent qui lui manque par de la turbulence, et la considération que lui refusent les honnêtes gens par les clameurs des factieux, il dirigeait lâchement contre le pouvoir des coups que celui-ci ne pouvait ni parer ni lui rendre. À son nom s'attachera à jamais le reproche d'avoir contribué le plus au renversement de l'ordre dans son pays et à la subversion de la dynastie » (*Mémoires*, vol. 2, pp. 79-80).

de SÈZE : Raymond, dit Romain, **comte Desèze**, écrit souvent **de Sèze** (1748-1828).

- Il est issu d'une famille bourgeoise de Guyenne, dont la filiation suivie remonte à 1625, restée bourgeoise jusqu'à l'anoblissement du pair en 1815.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Pierre de Sèze (1671-1737), avocat et jurat de Saint-Emilion, et de Catherine Brunet (née en 1674) ; en ligne maternelle, de Clément Dubergier (1680-1773) et de Jeanne Sigal (1682-1765).

- Il est le 5^e né des treize enfants du couple formé par Jean de Sèze, né le 20 septembre 1709 à Saint-Emilion, avocat réputé du barreau de Bordeaux depuis 1739, décédé le 26 janvier 1777 au même lieu, et par Marthe du Bergier, née le 29 juillet 1723 à Bordeaux, et décédée dans cette ville le 26 mai 1792.

¹ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 268.

² Cf. un résumé sommaire de sa carrière judiciaire dans le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 60.

³ La phrase qu'on attribue en la circonstance est la suivante : « Si Votre Majesté pensait que les magistrats puissent la servir encore efficacement, rendez-leur des moyens dont l'utilité n'est pas oubliée ».

⁴ Cité par Adolphe Rion, *Biographie nouvelle et complète des pairs de France, comprenant les 76 pairs de la promotion du 5 nov. 1827*, Paris, marchands de nouveauté, 1828, pp. 228-229.

⁵ Cf. un résumé de sa carrière judiciaire dans le dossier matricule BB 6*/525, notice n° 130.

- Il est notamment frère de : 1° Paul-Romain de Sèze (1745-1828), avocat puis magistrat, juge de la ville de Bordeaux (8 août 1783-20 août 1785), juge au tribunal de district de la même ville (22 septembre 1790-13 septembre 1793), juge au tribunal de district de Libourne (20 mars 1795-12 septembre 1795), puis au tribunal civil de la Gironde (12 septembre 1795-3 juillet 1800), juge au tribunal d'appel (3 juillet 1800-8 juin 1811) puis à la cour impériale/royale de Bordeaux (8 juin 1811-7 janvier 1828), admis à la retraite et nommé président honoraire à la cour royale de Bordeaux (ordonnance du 23 décembre 1827)¹ ; 2° Paul-Victor de Sèze (1754-1830), docteur en médecine de la faculté de Montpellier, agrégé de médecine à Bordeaux, élu député du tiers état bordelais aux États généraux, et siégeant ensuite comme député de centre gauche à la Constituante en 1789-1791² ; nommé ensuite président du collège électoral de Bordeaux sous le Consulat (1803), doyen de la faculté de Bordeaux (juillet 1809), puis recteur de l'Académie de Bordeaux (août 1809) et inspecteur général honoraire de l'Université ; brièvement appelé par le duc d'Angoulême en son conseil lors des journées bordelaises en mars 1814 ; 3° Jean Casimir de Sèze (1766-1842), avocat puis magistrat dès le Consulat, procureur du roi près le tribunal de première instance de Bordeaux (nommé le 9 avril 1801, installé le 5 mai), promu sous la Restauration président de chambre à la cour royale de Bordeaux (nommé le 20 janvier 1819, installé le 8 février), puis premier président de la cour royale d'Aix (nommé le 6 août 1824, installé le 26 septembre)³.
- Raymond de Sèze, dit Romain, est né le 27 septembre 1748 à Bordeaux, et il s'est marié en 1780 avec Marguerite Brethous (1749-1825), fille d'Étienne Brethous et de Marie Ducercelier.
- Après des études chez les Jésuites, il devient avocat, inscrit d'abord à Bordeaux, puis depuis 1784 au barreau de Paris. Il renonce à plaider après 1789, mais il sert malgré tout de défenseur adjoint à Malesherbes dans le procès du roi Louis XVI (décembre 1792-janvier 1793), puis il est emprisonné sous la Terreur d'octobre 1793 à la mi-1794. Sous la Restauration, lors de l'institution⁴ des membres composant la cour de Cassation le 15 février 1815, de Sèze est promu au sommet de la hiérarchie judiciaire, comme premier président de la Cour de Cassation⁵, fonction qu'il exerce, sauf pendant les Cent-Jours, jusqu'à sa mort le 2 mai 1828 à Paris⁶.
- Pair de France du 17 août 1815 à sa mort, c'est un des *leaders* du parti ultra-royaliste à la Chambre haute avec Fitz-James et Montmorency. Il est élu par ses collègues comme l'un des secrétaires de la Chambre haute pour la session de 1815 (octobre 1815-avril 1816), et vote la mort du maréchal Ney le 6 décembre 1815. Il est nommé ministre d'État et membre du conseil privé du 28 mai 1825⁷ à la révolution de Juillet 1830.
- Il a fait 65 interventions à la Chambre des pairs sous la Restauration.
- Comte-pair (ordonnance, 31 août 1817), il est en outre grand-officier commandeur des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit), promu à ce haut grade de l'ordre royal en 1815, ayant aussi le titre de grand-trésorier de l'ordre du Saint-Esprit ; il est également chevalier de la Légion d'Honneur (13 juillet 1820) ; chevalier honoraire de Malte. Imposé - et non élu par cooptation - comme membre de l'Académie française, par ordonnance du 21 mars 1816, lors de la réorganisation de celle-ci par Vaublanc⁸, il y occupe le 12° des 40 fauteuils jusqu'à sa mort⁹.
- Il a eu trois enfants : 1° Etienne-Romain, comte de Sèze (1780-1862), est conseiller (nommé le 18

¹ Cf. le dossier matricule BB 6*/527, notice n° 1900.

² Se distinguant notamment par ses positions en faveur des Juifs et contre les privilèges nobiliaires, désapprouvant néanmoins les mesures contre les émigrés ainsi que la constitution civile du clergé.

³ Sur cette carrière de magistrat, cf. aux AN le dossier matricule BB 6*/526, notice n°864.

⁴ L'article 57 de la Charte prévoyait que tous les magistrats étaient nommés et « institués » par le roi, ce qui revenait à lui assurer un droit de veto pour certains magistrats en poste sous l'Empire. En revanche, cette institution, une fois donnée par le roi, était irrévocable, en vertu du principe d'inamovibilité des magistrats, consacré par l'article 58 de la Charte.

⁵ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°683, p. 87.

⁶ Sur cette carrière, cf. le dossier matricule des magistrats BB 6*/525, registre 1, notice n°3.

⁷ *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 2, 1^{er} semestre 1825, n°1105, pp. 486-487.

⁸ Le ministre de l'Intérieur, en restaurant l'Académie française sur ses bases anciennes, en profita pour se livrer à une épuration d'une partie de ses membres et à une nomination de nouveaux impétrants jugés plus favorables au pouvoir royaliste.

⁹ Ce fauteuil était particulièrement prestigieux, ayant accueilli antérieurement Voiture (1634-1649) et surtout Voltaire (1747-1779). Ce fut Barante qui l'occupa ensuite (1828-1867), après la mort du comte de Sèze.

septembre 1815, installé le 10 octobre), puis président de chambre (nommé le 22 juin 1822, installé le 11 juillet) à la cour royale de Paris¹ ; il succède à son père à la Chambre haute en juillet 1828, et démissionne par refus de serment en 1830 ; il s'est marié en 1822 avec Armande de Montebise ; 2° Adolphe, baron de Sèze (1783-1866), maître des requêtes au conseil d'État, s'est marié en 1817 avec Henriette Morel de Foucaucourt ; 3° Honorine de Sèze (1787-1855), s'est mariée en 1812 avec le baron Hubert Rohault de Fleury.

- Noter également que deux de ses neveux ont été magistrats sous la Restauration : 1° Jean Louis Adrien Casimir de Sèze (fils de Jean Casimir cité *supra*), né le 3 août 1802 à Bordeaux, est successivement : substitut au tribunal de Bernay (Eure, février 1826-septembre 1826), puis d'Evreux (septembre-décembre 1826), procureur du roi à Pont-Audemer (décembre 1826-septembre 1830), destitué pour son légitimisme, puis procureur du roi à Argentan (décembre 1835-juillet 1837), substitut du procureur général à Caen (juillet 1837-août 1840), avocat général au même lieu (août-septembre 1840), enfin avocat général près la cour royale de Colmar (installé le 28 septembre 1840)² ; 2° Jean Pierre Aurélien de Sèze (né le 21 septembre 1799 à Saint-Mésan d'Eyran, Gironde), est substitut près le tribunal de première instance de Bordeaux (20 avril 1823-30 décembre 1826), puis près la cour royale de Bordeaux (30 décembre 1826-17 décembre 1827), et enfin avocat général près la même cour (17 décembre 1827-août 1830)³.



Romain de Sèze

TALARU : Louis *Justin* Marie **de Talaru** (1769-1850), **marquis de Talaru** depuis 1817.

- Il est issu d'une famille de la noblesse lyonnaise, d'ancienne chevalerie (avec une filiation suivie depuis 1215), ayant donné plus de vingt chanoines-comtes de Lyon, ainsi que de nombreux archevêques à la capitale des Gaules.

- Il a pour oncle Ange François de Talaru de Chalmazel (1725-1798), prêtre (1753), vicaire général de Sens, puis évêque de Coutances (1764), élu député du clergé de Coutances aux États généraux, siégeant ensuite comme député de droite à la Constituante en 1789-1791, émigré à Jersey depuis 1792, et mort à Londres en émigration.

- Il est fils de Louis François, vicomte de Talaru, officier de cavalerie ayant grade de mestre de camp, mais surtout courtisan occupant les fonctions de premier maître d'hôtel de la reine Marie-Antoinette, fait chevalier du Saint-Esprit lors de la promotion du 3 janvier 1776.

- Officier depuis 1787, le jeune Talaru émigre de 1791 à 1802, et sert dans l'armée des princes.

- Promu maréchal de camp (mai 1823), il est nommé ambassadeur de France en Espagne (1823), mais il demande et obtient en 1824 un congé illimité, car il se heurte sur place à l'opposition conjuguée de Ferdinand VII et de Bourmont, qui prône une politique réactionnaire, quand Talaru soutient les efforts de modération initiés par le duc d'Angoulême, et essaye vainement de faire respecter les conditions de

¹ Cf. le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 63.

² Sur cette carrière, cf. le dossier matricule BB 6*/533, registre 9, notice n° 6493.

³ Cf. le dossier BB 6 * 527, notice n° 1936.

capitulation accordées par les généraux français aux troupes libérales espagnoles ; en outre, Talaru juge « incohérentes » les instructions de son ministre de tutelle, Chateaubriand¹.

- Nommé président du collège électoral du département de la Loire le 26 juillet 1815² pour les élections d'août 1815, Talaru est immédiatement après promu pair de France, siège du 17 août 1815 au 24 février 1848, et il apparaît comme un membre important de la fraction modérée de « la droite » à la pairie sous la Restauration ; il vote le 6 décembre 1815 pour la mort de Ney. Il est pressenti en juin 1824 pour succéder à Chateaubriand comme ministre des Affaires étrangères, mais il n'est finalement pas retenu par Villèle pour le poste. Du 28 mai 1825³ à la révolution de Juillet 1830, il est ministre d'État et membre du conseil privé. Il est l'un des deux membres de « la droite »⁴ à siéger dans la commission de l'adresse rédigée par la Chambre haute en mars 1830. Après la révolution de Juillet, il accepte le serment au nouveau régime, mais s'absente du pays l'essentiel du temps pour se consacrer à des voyages multiples, qui le mènent aussi bien en Russie qu'aux États-Unis, qu'en Égypte ou même en Laponie. Très riche, il lègue en mourant l'essentiel de sa fortune à des établissements de bienfaisance.

- Il a fait 16 interventions à la Chambre des pairs.

- Marquis-pair (ordonnance, 31 août 1817), il est en outre chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit), promotion du 5 février 1824 ; chevalier de l'ordre espagnol de la Toison d'Or (1823), décoré de cet ordre en même temps que Villèle et Chateaubriand ; grand-croix de l'ordre de Charles III d'Espagne.

- Talaru fut un mari trompé (de notoriété publique) par ses deux épouses successives : 1° d'abord Delphine Marie Louise Joséphine de Rosière de Sorans (†1832), veuve de Stanislas de Clermont-Tonnerre (1747-1792), fille d'Henri François de Rosières de Sorans et de Marie Louise Élisabeth de Maillé, épousée le 24 août 1802 ; cette première marquise de Talaru animait sous la Restauration un important salon ultra-royaliste, fréquenté par des parlementaires ultra-royalistes et des intellectuels liés à la droite⁵ ; puis Louise Ernestine de Rosière de Sorans (1814-1838), nièce de sa première épouse⁶, épousée le 28 janvier 1834 à Paris ; il n'a laissé aucune postérité de ses deux mariages malheureux.

Témoignage :

- Frénilly : « Justin, car [sa femme] ne donnait point d'autre nom à ce patagon romanesque déjà très mûr, était le plus consciencieux et complaisant mari de la plus impérieuse et fantasque des femmes, qui, avec beaucoup d'esprit et quelquefois d'amabilité, allait, venait, voyageait, tracassait, intriguait et résolvait le problème du mouvement perpétuel » (*Souvenirs d'un ultraroyaliste*, ch. 14, année 1819, rééd. Frédéric d'Agay, Paris, Perrin, 1987, p. 352).

- Villèle : « Je trouve en lui la meilleure tête et le jugement le plus sain » (*Mémoires et correspondance*, vol. 2, ch. 21, lettre du 19 novembre 1816, p. 90).

¹ Cf. Montbel, *Souvenirs*, ch. 8, p. 198 : lors d'une réunion en petit comité dans le salon de M^{me} de Talaru le 3 mars 1829, « M. de Talaru nous entretint de son ambassade en Espagne et des ordres incohérents que lui donnait M. de Chateaubriand ». Il est vrai que Montbel, cousin et ami de Villèle, n'a aucune sympathie pour Chateaubriand, et a peut-être interprété de manière défavorable les propos de Talaru. Dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe* (vol. 2, livre 28, ch. 3, p. 109 en édition la Pléiade), Chateaubriand reproduit une lettre qu'il a envoyée à Talaru le 9 juin 1824, où il l'appelle « mon cher ami » et où il lui prédit une promotion au Quai d'Orsay, au lendemain de son propre départ forcé du ministère ; mais on sait que la sincérité épistolaire n'est pas le fort du grand écrivain.

² *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 53.

³ *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 2, 1^{er} semestre 1825, n°1105, pp. 486-487.

⁴ Avec Pierre Léandre de Mark-Tripoli, comte de Panisse-Passis (1770-1842).

⁵ Montbel évoque une réunion avec Chantelauze et Ravez tenue dans le salon de M^{me} de Talaru le mardi 3 mars 1829, en présence du marquis de Talaru (Montbel, *Souvenirs*, ch. 8, p. 198).

⁶ Cf. le portrait mordant dressé par Stendhal, évoquant la femme du dramaturge Ancelot : « Si je ne me trompe, l'esprit va se réfugier chez les femmes de mœurs faciles, chez M^{me} Ancelot (qui n'a pas plus d'amants que Mme de Talaru, la première ou la seconde) mais chez laquelle on ose plus » (*Vie de Henry Brulard*, éd. Folio Gallimard, 1973, ch. 42, p. 400). Frénilly fait une allusion à peine moins voilée.

d'UZÈS : Marie François Emmanuel **de Crussol, duc d'Uzès** (1766-1843).

- Il est issu d'une famille de la noblesse du Vivarais (Ardèche) et du Languedoc, connue depuis 1190, d'ancienne chevalerie (avec une filiation suivie depuis 1215), créée duc héréditaire d'Uzès depuis 1565 et « duc et pair » depuis 1572¹.
- Officier, il a le grade de maréchal de camp, puis de lieutenant-général.
- Il siège comme pair de France du 4 juin 1814 à la révolution de Juillet 1830 (nommé à vie sous la première Restauration, puis de manière héréditaire). Fidèle à la droite, il réunit à son domicile une réunion assez large de pairs de France royalistes, aussi bien ultra-royalistes que plus modérés - réunion attestée fin 1819, au moment de fortes divisions internes de la droite parlementaire des deux Chambres² - ; il démissionne de la pairie en août 1830, pour protester contre le changement de régime. Extrêmement riche, il déclare plus de 300.000 francs de revenu lors de la constitution de son majorat de pairie³.
- Il a fait deux interventions en séance à la Chambre des pairs.
- Duc-pair (ordonnance, 31 août 1817), il a en outre le titre de premier pair laïc de France.
- Son fils, Adrien François Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès (1778-1837), dit le duc de Crussol, siège comme député du Gard de 1824 à 1830, puis pair de France de décembre 1830 à sa mort en avril 1837 (cf. sa fiche dans la partie du guide biographique consacrée aux députés).

VALENTINOIS : Honoré Gabriel **Grimaldi, duc de Valentinois, prince de Monaco** (1778-1841).

- Il est issu d'une illustre famille, l'une des plus anciennes de la République de Gênes, connue depuis 1219 au moins, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1300), naturalisée française et créée duc héréditaire de Valentinois en 1641, puis « duc et pair » de France depuis 1643.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle d'Honoré III Camille Léonor Grimaldi, duc de Valentinois (1720-1795), prince souverain de Monaco, maréchal de camp (1748) puis lieutenant-général (1751) ; et en ligne maternelle, petit-fils de Louis Marie Guy d'Aumont, marquis de Villequier (1732-1799), maréchal de camp (1762), également « duc et pair » par droit héréditaire (1785).
- Il est fils d'Honoré IV Grimaldi de Monaco, duc de Valentinois (1758-1819), nommé mestre de camp en 1783.
- Il est frère aîné de Tancrede Florestan Roger Louis Grimaldi (1785-1856), qui succède à Honoré comme prince de Monaco après sa mort en 1841.
- Émigré avec sa famille de 1791 à 1802 environ, il se rallie à Bonaparte, devient aide de camp de Murat, puis premier écuyer de l'impératrice Joséphine ; il est promu maréchal de camp aux débuts de la Restauration (juin 1814).
- Pair de France du 4 juin 1814 à sa mort en octobre 1841 (nommé à vie sous la première Restauration, puis de manière héréditaire), il reste légitimiste après 1830, et publie en 1839 un ouvrage social d'actualité intitulé *Le paupérisme en France et les moyens d'y remédier* ; il est poursuivi par Louis-Philippe comme faux-monnayeur, après avoir introduit, dans le midi de la France, des pièces à son effigie (Honoré V de Monaco) qui se répandent à grande vitesse. Il est mort le 2 octobre 1841⁴.
- Il a fait 24 interventions à la Chambre des pairs sous la Restauration.
- Duc-pair héréditaire de Valentinois (ordonnance, 31 août 1817), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (sous l'Empire) ; prince héréditaire de Monaco, restauré dans ce titre en 1814, effectivement souverain du Rocher depuis novembre 1817 ; grand d'Espagne de 1^{ère} classe ; chevalier du Mérite militaire de Wurtemberg, et grand-croix du Mérite civil de Bavière.
- Mort célibataire, il avait néanmoins engendré un bâtard, qui fut reconnu et légitimé devant notaire en novembre 1814, mais ne put cependant lui succéder dans ses titres de prince de Monaco.

¹ Pour de plus amples renseignements sur sa famille, cf. la fiche de son fils, le duc de Crussol, député de droite.

² Cf. Alfred Nettetment, *Histoire de la Restauration*, Paris, Jacques Lecoq, 1866, vol. 5, p. 218.

³ Cf. E. de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables...*, ch. 5, p. 242.

⁴ *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, 2 octobre 1841, p. 330.

VÉRAC : *Armand Maximilien François Joseph Olivier de Saint-Georges, marquis de Vérac* (1768-1858).

- Il est issu d'une famille de la noblesse poitevine, connue depuis 1281, d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1404), pourvue par lettres patentes du titre de marquis depuis 1662.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, d'un lieutenant-général, servant en Poitou ; en ligne maternelle, il est petit-fils du duc de Croÿ d'Havré.
- Il est fils du marquis Charles Olivier de Saint-Georges, marquis de Vérac (1743-1828), colonel (1767), puis maréchal de camp (1770), devenu ensuite diplomate, ministre plénipotentiaire à Darmstadt, auprès du grand-duc de Hesse (1772-1773), puis ambassadeur de France à Copenhague, (1774-1778), à Saint-Petersbourg (1779-1783), à La Haye (1784-1785), rappelé à cette date en raison de sa politique anti-orangiste, enfin ambassadeur en Suisse (1789-1791), démissionnaire à cette date, et restant hors de France jusqu'en 1801 ; sous la Restauration, Vérac père est fait lieutenant-général (juin 1816), et gentilhomme de la chambre du Roi.
- Armand de Vérac est frère d'un maréchal de camp (mai 1825), nommé grand-maître de la garde-robe du roi Charles X en 1827.
- Par son mariage en 1809 avec Euphémie de Noailles (1790-1870), il devient beau-frère d'Alexis de Noailles, député royaliste et ministre d'État (cf. sa fiche).
- Sous-lieutenant de carabiniers (1789), Armand de Vérac est propulsé gouverneur du château de Versailles (1819-1830) ; à cette fonction, il s'oppose vivement en 1822 à la transformation d'une partie du château en musée, idée suggérée par le marquis de Forbin, directeur des Musées royaux ; il a le grade de maréchal de camp depuis juillet 1823.
- Il est élu comme candidat à la députation par le collège d'arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise) en août 1815, mais ceci n'a pas de suite, étant donné sa nomination à la Chambre haute, comme pair de France du 17 août 1815 au 24 février 1848 ; Vérac est élu secrétaire de la Chambre des pairs pour la session de 1818 (décembre 1818-juillet 1819), puis nommé président du collège départemental de Seine-et-Oise pour les élections de novembre 1820, mars 1824 et novembre 1827 ; il ne juge pas opportun de démissionner de la pairie à la révolution de Juillet (cf. *infra*).
- Proche ami de Richelieu, il siège d'abord dans la réunion Molé (centre), puis il rejoint le groupe des cardinalistes (de centre droit) à partir de 1818, et se montre favorable à une alliance avec les villèlistes au sein d'une droite élargie pendant toutes les années 1820. Sous la monarchie de Juillet, il reste une figure notable du groupe légitimiste à la Chambre haute, et fait le voyage controversé à Belgrave Square auprès du comte de Chambord en décembre 1843.
- Il a fait neuf interventions à la Chambre des pairs sous la Restauration.
- Marquis-pair (ordonnance, 31 août 1817), confirmé à titre héréditaire (lettres patentes, avril 1818), il est en outre chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit), promotion du 31 mai 1830 ; officier, commandeur (22 mai 1825), puis grand-officier (31 octobre 1828) de la Légion d'Honneur.

¹**VIOMÉNIL** (ou **Viomesnil**) : *Charles Joseph Hyacinthe du Houx, comte, puis marquis de Vioménil* (1734-1827), dit aussi **le maréchal de Vioménil** à partir de 1816².

- Il est issu d'une famille de la noblesse lorraine, d'extraction chevaleresque (avec une filiation suivie depuis 1341), composée presque exclusivement d'officiers, alternativement au service des ducs de Lorraine et des rois de France.
- Petit-fils d'un chambellan du duc de Lorraine, il est fils d'un officier subalterne, étant simple capitaine au régiment du Limousin.
- Il est frère de Antoine Charles du Houx, baron de Vioménil (1728-1792), maréchal de camp (1770), combattant en Pologne (1771), puis dans la guerre d'Indépendance américaine (1780-1783), sous les

¹ À ce stade de l'ordre alphabétique, on indique que c'est à dessein qu'on n'a pas fait figurer Villèle dans la liste de pairs influents, car on sait que l'ancien chef du gouvernement eut une influence des plus réduites à la Chambre haute où on l'avait relégué début 1828 : son amendement visant à restreindre les poursuites d'électeurs coupables de fraudes électorales fut ainsi massivement repoussé, par 152 voix contre 97 en juin 1828, en dépit des 76 pairs nommés par lui le 5 novembre 1827. Ceci eut pour effet de conforter Villèle dans sa volonté de rester confiné, au moins provisoirement, dans une ostensible retraite politique.

² Sur lui, cf. entre autres, la *Biographie nouvelle des contemporains* d'Arnault et alii, 1825, vol. 20, p. 232.

ordres de Rochambeau ; promu lieutenant-général (juin 1783), gouverneur de la Rochelle (1783-1789), grièvement blessé dans la journée révolutionnaire du 10 août 1792.

- Né à Ruppess¹, Joseph Hyacinthe de Vioménil est élève à l'école des cadets de Lunéville, sous-lieutenant (1747), combattant en Allemagne dans les années 1750 ; il commande le corps des volontaires du Dauphiné (1761-1768), avec rang de colonel, et prend une part décisive à l'expédition victorieuse de Corse en 1768. Promu brigadier (1770), puis maréchal de camp (mars 1780), il combat brillamment dans la guerre d'Indépendance américaine aux côtés de son frère (1780-1783), sous les ordres du maréchal de Rochambeau, et acquiert de ce fait une première notoriété en France même. Il est gouverneur général des Îles-du-Vent, principalement de la Martinique de 1789 à 1790.

- Émigré en 1791, il sert en 1792-1793 dans l'armée de Condé, dont il commande en 1796 l'avant-garde, puis fonde son propre régiment, pro-anglais, en 1794-1795, avant de diriger une brigade de cavalerie, à nouveau sous les ordres de Condé, en 1796-1797. Il combat ensuite dans l'armée russe (1798-1800) avec le grade de lieutenant-général, puis, après un bref séjour à Londres en compagnie du prince de Condé, sert dans l'armée portugaise (1801-1808), avec rang de maréchal général du royaume. Après l'invasion du Portugal par les troupes napoléoniennes, Vioménil se réfugie en Angleterre de 1808 à 1814, date de son retour en France.

- Sous la Première Restauration, il est nommé dans la commission militaire chargée d'examiner les états de service des anciens officiers, puis affecté mi-mars comme commandant des « volontaires royaux » casernés à Vincennes, en attendant une hypothétique résistance contre l'arrivée de Napoléon. Sous la deuxième Restauration, Vioménil est nommé gouverneur de la 22^e division militaire (Bordeaux, 1815), puis, plus durablement, gouverneur de la 13^e division² (Rennes, janvier 1816-mars 1827). Le 3 juillet 1816, il est promu au grade suprême de maréchal de France.

- Pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 5 mars 1827 (nommé à vie sous la première Restauration, puis de manière héréditaire), il suit la famille royale à Gand pendant les Cent-Jours ; en novembre 1815, il se joint à Jules de Polignac, M^{gr} de Périgord et Charles de La Bourdonnaye-Blossac pour protester contre le serment demandé aux pairs de France, relatif au respect de la Charte et de la liberté religieuse. Il préside avec sévérité à Bordeaux le conseil de guerre contre les frères Faucher, fusillés pour leur participation prétendue aux Cent-Jours (27 sept. 1815) ; indirectement compromis dans le complot ultra-royaliste mené par les Bretons Legall et Legueven (1818), son nom est prononcé lors de leur procès en appel, à l'été 1819³.

- Il n'a fait aucune intervention orale à la Chambre des pairs.

- Marquis-pair héréditaire (ordonnance, 31 août 1817, puis lettres patentes, 18 février 1818), il est en outre chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit), promotion du 30 septembre 1820 ; chevalier (vers 1758), commandeur (1789⁴), puis grand-croix (1794) de Saint-Louis, cette dernière promotion étant due à son rôle remarqué au sein de l'armée d'émigration ; chevalier (18 mai 1820, sur proposition de La Tour-Maubourg, ministre de la Guerre), puis officier (19 août 1823) de la Légion d'Honneur.

- Sa fille Marie-Charlotte (1784-1829) se marie à Londres, en émigration, en juin 1807, avec René Guillaume Claude François Jean, marquis de La Tour du Pin-Montauban (1772-1837), succédant à son beau-père à la Chambre haute en mars 1827, en vertu d'une autorisation de transmission des titres et pairie délivrée par ordonnance du 23 décembre 1823.

- Son neveu, Charles Gabriel de Vioménil (né en 1767) - fils d'Antoine Charles de Viomesnil évoqué plus haut -, officier dans l'armée de Condé, puis dans l'armée portugaise, rentré au service de la France en février 1808, est nommé maréchal de camp (18 novembre 1814), puis commandant militaire du département de la Drôme.

¹ Dans l'actuel département des Vosges.

² Il est assisté à ce poste par O'Mahony, lieutenant-général, connu quelques années plus tard comme publiciste talentueux au service des ultra-royalistes, notamment au *Conservateur* (1818-1820), cf. sa fiche dans la partie du guide consacrée aux journalistes.

³ Cf. la sous-série F⁷ 6721, consacré, fait rarissime, non à un complot libéral, mais à un complot venu de la droite. Viomesnil arrive à se disculper avec facilité, grâce à une lettre à Decazes, indiquant qu'il a été approché, mais qu'il n'a pas cédé aux invites des comploteurs. D'autres personnalités politiques sont nettement plus compromises, ainsi les deux députés Dubotdéro et Margadel, ou encore deux futurs députés, La Boëssière et Sévère de La Bourdonnaye-Montluc.

⁴ Cf. *Almanach royal* de 1791, Paris, d'Houry, 1791, p. 250.

D / Notices biographiques de journalistes liés à la droite, sur lesquels il a été possible de recueillir une quantité significative d'informations.

AMAR du RIVIER : Jean-Augustin Amar (1765-1837), dit **Amar du Rivier** ou **Durivier**.

- Né à Paris dans une famille d'artisans, il est fils de tailleur.

- Il obtient un prix de l'Université, qui lui permet de décrocher une bourse pour faire des études au collège de Montaigu (Vendée). Devenu membre de la congrégation de la Doctrine chrétienne, il enseigne les humanités jusqu'à la dissolution des corps enseignants religieux en 1791, puis il devient précepteur d'une famille bourgeoise lyonnaise.

- Fugitif sous la Terreur, il mène ensuite une existence discrète à Lyon de 1795 à 1802.

- Il est l'auteur de trois pièces littéraires légères sous le Directoire, suivies de trois panégyriques sous le Consulat, savoir en 1801 *le Culte rétabli et l'anarchie vaincue*, en 1802 *Mars au Parnasse, ou la paix partout*, et en 1804 *Ode au premier Consul*, toutes trois en l'honneur de Bonaparte.

Il se fait surtout connaître comme traducteur de nombreux classiques, latins (Lucaïn, Ovide, Stace, Tacite, Térence, Virgile) ou étrangers (Goldoni), publie un recueil de fables, met au point des éditions scientifiques de classiques français (notamment celle des œuvres de Boileau), enfin écrit plusieurs ouvrages scolaires, l'un de vulgarisation historique (*Éléments de l'histoire de France*, 1802, 3 vol.), l'autre de rhétorique (*Cours complet de rhétorique*, 1804, rééd. 1811), le troisième relatif aux sciences et aux beaux-arts (*Le lycée des arts utiles et agréables, ou Cours complémentaire de l'éducation publique*, 1804¹).

- Revenu à Paris à la fin du Consulat, il est nommé à la bibliothèque Mazarine comme employé (janvier 1804), puis comme conservateur-adjoint (1813), enfin comme conservateur (1821).

- Il participe à des publications collectives érudites, comme la *Bibliotheca rhetorum* dirigée par Le Jay (1809-1813) ; il collabore enfin à la *Biographie universelle* de Michaud, en y rédigeant les notices de nombreux auteurs anciens.

- Parallèlement, il publie régulièrement dans *le Moniteur* des ouvrages d'histoire et de critique littéraire. Il dirige aussi la *Quinzaine littéraire* (1817-1818), dans un sens discrètement conservateur et anti-libéral, puis il collabore assidûment aux *Annales de la littérature et des arts* (1820-1829), dans le même esprit. En 1820, il publie une *Nouvelle édition* des œuvres de Rousseau, avec un *commentaire historique et littéraire*, nettement critique comme on s'en doute².

Témoignage :

- Auteur anonyme : « C'est un homme qui a de l'instruction et du goût » (*Des journalistes et des journaux*, Paris, Chaumerot, 1817, p. 49).

d'ARTOIS : François Victor **Armand d'Artois de Bournonville** (1788-1867), connu comme **Armand d'Artois** ou **Dartois**³.

- Il est issu d'une famille bourgeoise de Noyon restée roturière (distincte de la famille noble du Boulonnais anoblie pour sa part en 1574⁴), ayant pour fondateur Claude Antoine d'Artois d'Orvilliers, conseiller avocat du Roi au bailliage de Vermandois à la fin du XVII^e siècle.

- Il a pour frère Théodore (1786-1845), et Achille (1791-1868) d'Artois, deux auteurs dramatiques moins célèbres que lui.

- Né à Beaurains, près de Noyon (Picardie) en 1788, il entre dans une étude comme clerc d'avoué en 1808, mais abandonne aussitôt cette carrière pour le théâtre. Devenu un vaudevilliste et dramaturge prolifique⁵, il joue sa première pièce *les Fiancés*, créée au théâtre du Vaudeville en novembre 1808, qui remporte un grand succès ; elle est déjà coécrite avec Théaulon (cf. *infra*), qui participe ensuite aux mêmes aventures que lui. Dans ces coproductions, on relève quelques pièces historiques à connotation

¹ Paris, Debray, 1804, 496 p.

² Paris, Lefèvre, 1820, 5 vol.

³ Sur lui, cf. notamment la notice de Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 6, p. 123.

⁴ Cf. sur ce point Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables*, vol. 1, p. 362.

⁵ On a compté 158 pièces imprimées sous son nom et généralement en coproduction dans le catalogue manuel des imprimés de la Bibliothèque Nationale, sans compter les nombreuses pièces jouées mais jamais imprimées. Contrairement par exemple à Alissan de Chazet, Armand d'Artois quant à lui ne sort qu'exceptionnellement du genre comique et léger, exprimés par des vaudevilles, opéra-comiques, tableaux poissards et autres folies. On n'a recensé que trois autres pièces d'un autre type.

politique, comme *Bayard page, ou vaillance et beauté* (décembre 1812), qui célèbre les conquêtes impériales, puis en l'honneur de la monarchie bourbonnienne, *Charles de France, ou amour et gloire* (juin 1816, joué à l'occasion du mariage du duc de Berry), ou encore *Jeanne d'Arc ou la délivrance d'Orléans* (mars 1821). On repère aussi quelques pièces plus directement liées à l'actualité politique, notamment *les Clefs de Paris ou le dessert de Henri IV* (20 avril 1814), *le Roi et la Ligue* (22 août 1815), *l'Imprimeur sans caractère, ou le classique et le romantique* (août 1824), *le Capitaliste malgré lui* (mars 1826), et même *la Demande en mariage ou le Jésuite retourné* (septembre 1830).

- En 1814, à la première Restauration, il se fait embaucher avec ses deux frères dans les gardes du corps du roi, et, comme eux, il suit l'année suivante la famille royale à Gand pendant les Cent-Jours ; dès les débuts de la seconde Restauration, il quitte définitivement l'armée.

- Parallèlement à ses activités théâtrales, il devient journaliste d'opinion, directeur du *Nain couleur de rose* (septembre 1815-mai 1816), qui se voulait un pendant royaliste modéré du célèbre *Nain jaune* libéral, mais qui polémiqua aussi avec *le Nain blanc* ou *le Géant vert*, favorable aux ultras. Se radicalisant ensuite plus nettement à droite, d'Artois collabore alors à *la Foudre*, dirigée par Alphonse de Beauchamp (cf. *infra*), journal pamphlétaire d'extrême-droite (mai 1821-novembre 1823) ; il aurait même participé au journal de La Bourdonnaye *l'Aristarque français* (septembre 1824-janvier 1827). Fin 1824, un de ses vaudevilles, *les Personnalités ou le Bureau des Cannes*, célébrant de manière très appuyée l'abolition de la censure par Charles X à l'avènement de son règne, se voit interdire à l'issue de sa première représentation, la pièce étant considérée comme subversive.

- Après avoir connu de grands succès d'auteur sous la Restauration, d'Artois dirige ensuite de 1830 à 1836 le théâtre des Variétés, qu'il conçoit comme un foyer d'opposition culturelle légitimiste. En 1849, il publie encore avec Besselièvre et Roger de Bully (dit Roger de Beauvoir) *les Saisons vivantes*, vaudeville réactionnaire anti-républicain.

- Il est fait chevalier de la Légion d'Honneur en 1817, en même temps que Théaulon.

- Un petit-fils homonyme, Armand d'Artois de Bournonville (1845-1912), conservateur de la bibliothèque Mazarine, reprenant la veine familiale comme homme de théâtre, puisant lui aussi son inspiration dans l'actualité politique de son temps (*Un patriote*, 1881 ; *L'Affaire Clemenceau*, 1887).

Témoignage :

- Pierre Larousse : « Son caractère doux, affable, sa loyauté dans toutes les relations de sa vie lui faisaient des amis même parmi ses adversaires politiques » (*Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 6, p. 123).

AUDIBERT : Louis François Hilarion **Audibert** (1797-1861).

- Né le 27 avril 1797 à Marseille, il fait des études de droit dans la capitale, et s'inscrit vers 1820 comme avocat au barreau de Paris. Attaché par Chateaubriand au ministère des Affaires étrangères en 1822, qui en fait l'un de ses collaborateurs au quai d'Orsay, il est nommé ensuite auditeur au conseil d'État, et démissionne de ce poste en 1830, à la suite de la révolution de Juillet.

- Entré à *la Quotidienne* en 1822 lors du rajeunissement de l'équipe éditoriale, il forme ce que Sainte-Beuve a appelé dans ses *Causeries du lundi* « la jeune Quotidienne », aux côtés de Bazin de Raucon, Capefigue, Malitourne et Véron. Il publie également de nombreux essais dans le même sens, tels les *Avantages de la légitimité* ou *De l'influence du christianisme sur les institutions sociales* ; il a publié également un *Éloge du duc d'Enghien*, à tonalité légitimiste, ainsi que des portraits historiques, concernant *Montesquieu* ou encore *Louis XI, le cardinal de Retz, et Talma* (1845)¹.

- Dès avant la révolution de Juillet 1830, il s'était détaché partiellement de la cause de la droite proprement dite, publiant, avec l'aide d'Émile de Girardin, la revue littéraire *le Voleur*, dont la ligne politique implicite semble, avant 1830, assez proche de la « défection », et qui défend avant tout la cause de la jeunesse contre la gérontocratie et aussi celle de la province contre l'omnipotence parisienne².

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (9 avril 1828³, cote LH 71 / dossier 23). Il est sociétaire-abonné de la Société des Bonnes Lettres.

¹ Paris, Bureau de la Mode, 1845, 346 p.

² Cf. sur ce point l'analyse de Rolland Chollet, dans l'édition des *Œuvres diverses* de Balzac, la Pléiade, Paris, Gallimard, 1996, pp. 1449-1454. Émile de Girardin abandonnera ses parts dans la propriété du journal au printemps 1831.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur). Audibert y figure comme homme de lettres, décoré le même jour que Casimir Delavigne et que Champollion-Figeac.

BAZIN de RAUCON : Anaïs **de Raucon** (1797-1850)¹, dit **Bazin de Raucon**.

- Né à Paris dans une famille de bonne bourgeoisie et devenu orphelin, il choisit de prendre par reconnaissance le nom de son père adoptif, M. Bazin. Sous la Restauration, il rentre comme jeune officier dans la Garde royale (1814), puis s'inscrit au barreau de Paris comme avocat en 1818, mais il délaisse vite cette activité pour le journalisme.

- En 1822, il entre comme rédacteur à *la Quotidienne* lors du profond rajeunissement de l'équipe du journal, en même temps qu'Audibert, Capefigue, Malitourne et Véron.

- Sous la monarchie de Juillet, il devient historien, publiant *la Cour de Marie de Médicis* (1830), *Éloge de Malesherbes* (1831), couronné par l'Académie Française. Surtout, il popularise le règne de Louis XIII auprès du grand public, en écrivant une *Histoire de France sous Louis XIII et sous le ministère du cardinal Mazarin, 1610-1661* (1837-1842, rééd. 1846²), qui remporte un vif succès, et vaut à Bazin de Raucon le prix Gobert de l'Académie française, ainsi qu'un portrait élogieux de Sainte-Beuve dans les *Causeries du Lundi*. Il complète son travail sur cette même époque par des *Études d'histoire et de biographie* (1844).

- Il est autorisé à ajouter à son nom celui de Bazin par ordonnance (25 avril 1834)³.

BEAUCHAMP : Alphonse **de Beauchamp** (1767-1832)⁴.

- Fils d'un major monégasque (dont on ignore s'il est ou non, issu d'une famille noble), Alphonse de Beauchamp trouve un emploi au service du roi de Sardaigne, puis il se fait embaucher dans les bureaux du comité de Sûreté générale en 1793, et ensuite dans la section des affaires de presse du ministère de la Police. Il édite en 1803, à la demande de Fouché, un ouvrage sur le premier faux Louis XVII notable, Jean-Marie Hervagault (1781-1812), intitulé *Le faux Dauphin actuellement en France, ou histoire d'un imposteur se disant le dernier fils de Louis XVI*⁵.

- Il devient ensuite un chroniqueur militaire royaliste, et publie notamment en 1806 une monumentale *Histoire de la guerre de Vendée et des Chouans, depuis son origine jusqu'à la pacification de 1800*⁶ ; le parti pris royaliste de l'ouvrage vaut à Beauchamp d'être révoqué par Fouché de son emploi dans la police et exilé à Reims –tout un symbole– en 1807. En 1809, il obtient sa réintégration dans le service public, avec une place dans l'administration fiscale des Droits réunis, à la condition expresse qu'il s'abstienne de publier un ouvrage à connotation politique. La Restauration des Bourbons en 1814 le délivre de cet engagement.

- En 1815, Beauchamp rédige une *Histoire de la campagne de 1814 et de la restauration de la monarchie française*⁷, récit des prodromes de la première Restauration des Bourbons, qu'il complète ensuite sous la forme d'une *Histoire des campagnes de 1814 et 1815*⁸. Il poursuit en 1819 ses chroniques militaires par une *Histoire de la Guerre d'Espagne et de Portugal, pendant les années 1807 à 1813*, qui raconte le premier échec important de la Grande Armée napoléonienne⁹. À la fin de sa vie, il publie enfin de volumineux *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État, sur les causes secrètes qui ont déterminé la politique des cabinets dans la guerre de la révolution, depuis 1792 jusqu'en 1815*, inspirés de papiers du comte d'Allonville, et constituant une sorte d'histoire militaire de la Révolution et de l'Empire, avec une multitude de pièces justificatives jointes en annexes¹⁰.

Il est également l'auteur en 1813 d'un grand dictionnaire de biographies collectives, intitulé *Biographie des jeunes gens ou vie des grands hommes qui, par leurs vertus, leur génie ou leurs actions héroïques sont dignes d'être proposés pour modèle à la jeunesse* ; l'ouvrage fait l'objet d'une vaste refonte en 1818¹¹, Beauchamp collaborant par ailleurs à la *Biographie universelle* de Michaud.

En 1814, il écrit aussi une *Histoire des malheurs et de la captivité de Pie VII sous le règne de*

¹ Voir la notice de Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 2, p. 419.

² Paris, Chaumerot, 1846, 4 vol.

³ Cf. Michel Dugast-Rouillé, *Les notables ou la « seconde noblesse »*, Nantes, chez l'auteur, 1978, vol. 3, p. 1906.

⁴ Sur Beauchamp, cf. la notice de Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel...*, tome 2, pp. 431-432.

⁵ Paris, Lerouge, 1803, 185 p.

⁶ 1^{ère} éd., Paris, Guiguet et Michaud, 1806, 3 vol., 2^e et 3^e éd. en 1807 et 1809 ; 4^e édition, Paris, Michaud, 1820.

⁷ Paris, Le Normant, 1815, 2 vol.

⁸ Paris, Le Normant, 1816-1817, 2 vol.

⁹ Paris, Germain Mathiot, 1819, 2 vol.

¹⁰ Paris, Ponthieu, 1828, 13 vol. L'ouvrage connaît une réédition posthume chez Michaud, 1831-1838, 13 vol.

¹¹ 1^{ère} édition, Paris, Alexis Eymery, 1813, 3 vol. ; 2^e édition augmentée, 1818, 4 vol.

Napoléon Buonaparte, qui témoigne de son catholicisme ultramontain¹. Parallèlement, il quitte le terrain européen et publie une *Histoire du Brésil, depuis sa découverte en 1500 jusqu'en 1810*². Il se lance ensuite dans le genre biographique proprement dit : il commence en 1821 par une *Vie de Louis XVIII, roi de France et de Navarre*, qu'il achève en 1825, après la mort du souverain³ ; il poursuit en 1822 par une *Vie d'Ali Pacha*⁴ et en 1823 par une *Vie de Jules César*⁵.

- Enfin, ce souci d'érudition historique se concrétise par un très précieux travail d'indexation des *Tables du Moniteur*.

- Parallèlement, sous la Restauration, Beauchamp travaille comme journaliste. Il est directeur du journal d'extrême-droite *la Foudre* (mai 1821-novembre 1823), puis il devient rédacteur au *Drapeau blanc* après le rachat de ce quotidien par l'administration villèliste et l'éviction de Martainville. Beauchamp est toujours mentionné comme faisant partie de l'équipe du journal en juin 1826⁶.

BEAULIEU : Claude-François **Beaulieu** (1754-1827)⁷.

- Né à Riom (Auvergne), il monte à Paris dans les années 1780.

- Il devient journaliste à la faveur de la Révolution française : rédacteur aux *Nouvelles de Versailles*, paru ensuite sous le titre *l'Assemblée nationale* (juin-octobre 1789), puis jusqu'en mars 1791 aux *Nouvelles de Paris*, il se montre initialement favorable au mouvement révolutionnaire ; de juillet 1790 à septembre 1791, il édite une contrefaçon du *Journal du soir* d'Étienne Feuillant (cf. ce nom).

- Preuve d'un premier glissement au centre droit, il adhère au club des Feuillants dès sa fondation en juillet 1791, et il fonde une nouvelle feuille de compte rendus de séances politiques, intitulée *Le législateur français* (juillet-septembre 1791). Début 1792, il collabore au *Postillon de la guerre*, journal nettement contre-révolutionnaire, jusqu'à son arrestation le 31 mai 1792.

- Il est alors détenu à la Conciergerie, puis transféré à la prison du Luxembourg jusqu'au Neuf-Thermidor (juillet 1794).

- Il participe à nouveau à quelques feuilles éphémères, publie un *Mémoire adressé à la nation pour Marie-Thérèse-Charlotte de Bourbon, fille de Louis XVI* (1795), et il fonde en mai 1796 le *Miroir*, journal contre-révolutionnaire, qui lui vaut une proscription à la suite du coup d'État anti-royaliste de fructidor (septembre 1797), à laquelle il échappe néanmoins.

Sortant de la clandestinité après le 18 Brumaire, il publie de 1801 à 1803 des *Essais historiques sur les causes et les effets de la révolution française*⁸, qui prennent la forme de souvenirs personnels.

- Employé de 1803 à 1815 comme archiviste de la préfecture de l'Oise par le préfet Charles Heyden van Belderbusch (1749-1826), il est chargé en fait de rédiger le journal officiel du département⁹.

- Au début de la première Restauration, niant la nécessité d'une nouvelle Constitution, il s'oppose vivement à une brochure de Nicolas Bergasse, ancien Constituant, dans une contre-brochure intitulée *Réflexions sur les réflexions de M. Bergasse, sur l'acte constitutionnel du Sénat*, parue le 29 avril 1814. À la seconde Restauration, il regagne Paris, publie *le Temps présent observé*¹⁰, et fonde *le Mémorial religieux, politique et littéraire* (septembre 1815-novembre 1816), tout en collaborant très activement à la première édition de la *Biographie universelle* de Michaud, rédigeant notamment les notices de Danton, Fouquier-Tainville, Hébert et Marat, de manière toujours extrêmement hostile. Enfin, il publie en 1820 un abrégé de ses *Essais historiques* sous le titre *La révolution française considérée dans ses effets sur la civilisation des peuples*, puis se retire à Marly (Seine-et-Oise), où il meurt en 1827.

¹ Paris, Le Prieur, 1814, 414 p.

² Paris, Alexis Eymery, 1815, 3 vol.

³ 1^{ère} éd., Paris, Ponthieu, 1821, 2 vol. 2^e éd., Paris, Naudin, 1824, 3^e éd., Paris, Barbezat, 1825.

⁴ *Vie d'Ali Pacha, vizir de Janina, surnommé Aslan ou le lion*, Paris, Ch. Villet, 1822, 346 p.

⁵ Paris, Ch. Villet, 304 p.

⁶ D'après l'article paru à cette date dans *l'Écho du soir*, cité par Eugène Hatin dans *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, Didot, 1866, p. 355.

⁷ Sur ce personnage, on s'est largement inspiré de la notice biographique de P.-G. Aigueperse, *Biographie des grands hommes de l'Auvergne*, vol. 1, 1836, pp. 79-80, et de celle d'Ambroise Tardieu, qui la complète. Cf. également la notice de Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 2, page 438, colonne 4.

⁸ Paris, Maradan, 6 vol.

⁹ Mais n'est pas secrétaire général de préfecture, contrairement à l'affirmation erronée d'une source.

¹⁰ Paris, marchands de nouveautés, 63 p.

BEAUREGARD : Auguste **Couvret de Beauregard** (né vers 1790- décédé en 1853).

- Il est issu d'une famille de trésoriers des duchés d'Orléans et de Valois au milieu du XVIII^e siècle, possédant à cette époque le château de Beauregard, à Villeneuve-Saint-Georges (Île-de-France).
- Une de ses tantes, Julie Couvret de Beauregard, a épousé en 1764 Alexandre François de Fauveau, oncle de Frénilly (cf. ce nom), qui lui est donc apparenté par alliance. La famille Couvret de Beauregard ne semble pas être noble.
- Telle une preuve de son intérêt pour les royalistes persécutés pendant la République, il a publié en 1826 une édition des *Mémoires du général D.J. Freytag, ancien commandant de Sinnamary, dans la Guyane française, contenant des détails sur les déportés du 18 Fructidor*¹.
- Nommé rédacteur en chef du *Drapeau blanc*, après le rachat de celui-ci par le gouvernement et l'éviction de Martainville (mars 1823), il occupe toujours cette fonction en juin 1826².
- C'est l'un des sept membres du bureau de censure créé par l'ordonnance du 24 juin 1827, lors du rétablissement de la censure par Villèle ; le comité est dirigé par Lourdoueix, alors journaliste-rédacteur au *Journal des Maires*, et compte aussi dans ses membres Berchoux (cf. ce nom)³.
- Après la fusion du *Drapeau blanc* et du *Démocrate* en juillet 1829 et le retour de Martainville, Beauregard quitte le *Drapeau blanc*, et rejoint la *Gazette de France* comme rédacteur dès après la révolution de Juillet, au même moment qu'Henri Adolphe Bossange (1797-1862), alias « Nemo », qui deviendra bientôt l'un des principaux rédacteurs du quotidien. De 1831 à 1835, Beauregard rédige avec ce dernier et insère dans la *Gazette de France* les « Lettres à ma voisine », rubrique pleine d'esprit malicieux qui connaît un grand succès⁴. Toujours employé à la *Gazette de France* jusqu'en 1850 environ, il participe occasionnellement à la *Gazette du Languedoc*, et prend part du 8 au 23 avril 1847 au 3^e Congrès de la presse réformiste de droite, qui réunit toutes les personnalités légitimistes importantes.

Témoignage :

Edmond Texier : « L'un des plus vieux collaborateurs du journal. [...] M. de Beauregard a une soixantaine d'années, et malgré son nom, il est affligé du strabisme affreusement » (*Histoire des journaux, Biographie des journalistes contenant l'histoire politique, littéraire, industrielle, pittoresque et anecdotique de chaque journal publié à Paris, et la biographie de ses rédacteurs*, Paris, Pagnerre, 1850, pp. 147-148).

BÉCHEU[X], dit de la SENSIE :

- Il est annoncé comme un des rédacteurs de la *Quotidienne* en juin 1826⁵. Sauf confusion avec un homonyme, il a publié en 1831 une brochure intitulée *De l'hérédité de la pairie, et de quelques autres questions du moment* (Paris, R. Leroux, 1831, 24 p.).

Aucun autre renseignement n'a pu être collecté sur lui ; il n'est pas évoqué par Pierre Larousse dans l'énumération des principaux rédacteurs de la *Quotidienne*. Son nom n'est présent dans aucun nobiliaire ou ouvrage généalogique.

¹ Paris, Nepveu, 1824, XVI-306 p.

² D'après l'article paru à cette date dans *l'Écho du soir*, cité par Eugène Hatin dans *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, Didot, 1866, p. 355.

³ La composition, donnée dans le *Bulletin des Lois*, est aussi mentionnée par Valentin Parisot dans *Aide-toi, le ciel t'aidera. Aux 80000 électeurs de la France constitutionnelle. Vade mecum électoral, ou la Chambre, le ministère et le pays*, 1830, ainsi que dans Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, art. « censure »,

⁴ Cette information est fournie par Edmond Texier, *Histoire des journaux...*, 1850, pp. 147-148. Pierre Larousse, pour sa part, ne cite que le nom de Bossange lorsqu'il évoque ces Lettres (tome 2, p. 1020, notice « Bossange »).

⁵ Toujours par la même source de *l'Écho du soir* retranscrite par Eugène Hatin, cf. *supra*.

BELLEMARE : Jean-François **Bellemare** (1768-1842)¹.

- Il est lieutenant de hussards de 1790 à 1795. Démissionnaire, il monte à Paris, et il y rédige en 1796 le journal royaliste *le Grondeur*, ce qui lui vaut d'être porté sur les listes de déportation à Sinnamary (Guyane) lors du coup d'État de Fructidor (septembre 1797). Fugitif, Bellemare part aux États-Unis, jusqu'à son retour en France vers 1800, à la suite du 18 Brumaire.

- Revenu à Paris, il devient directeur de *la Gazette de France* de 1802 à 1807. Nommé ensuite commissaire général de police à Anvers de 1809 à 1814, Bellemare joue en réalité pendant cette période le rôle de chef de l'espionnage napoléonien en Hollande ; il reste en poste jusqu'à la prise d'Anvers par les Anglais en 1814, développant en cette occasion une polémique avec Carnot.

- Rallié naturellement aux Bourbons, Bellemare redevient l'un des principaux rédacteurs et propriétaires de *la Gazette de France* de 1814 à 1828, tout en écrivant aussi dans *le Messenger des Chambres* en 1815. En outre, il publie de nombreuses brochures, souvent non signées : les premières, *les Remontrances du parterre* (1814), *Conversion d'un grand pêcheur* (1814) et *le Neuf et le vieux, ou le Prophète de malheur* (septembre 1815)², raillent les prétentions exagérées de certains royalistes « purs ».

Puis Bellemare évolue vers 1820, connaît un tournant mystique, et devient rédacteur à *l'Ami de la religion* de 1828 à sa mort en 1842. Parallèlement, il écrit une multitude d'écrits favorables aux jésuites, notamment une série de cinq essais polémiques parus chez Dentu en 1827-1828, intitulés respectivement *les Jésuites en présence des deux chambres* ; *le Siècle de fer des jésuites, ou les persécutions après décès* ; *le Collège de mon fils* ; *le Conseiller des Jésuites* ; *les Trois procès en un, ou la religion et la royauté poursuivies dans les jésuites*. En 1833, il publie encore *les Méditations de Charles X, suivies du Rappel des deux jésuites*³.

- Il a également publié un roman historique en cinq volumes, intitulé *Histoire du chevalier Tardif de Courtrac*.

Témoignage :

- Auteur anonyme⁴ : « Faites des romans, M. Bellemare, faites des romans ; la *Gazette de France* est assez radoteuse sans que vous veniez lui prêter tout l'ennui de vos songes vaporeux » (*Biographie indiscreète des publicistes, feuellistes, libellistes, journalistes, libraires, furets de coulisses, et autres du 19^e siècle, par un journaliste émérite*, Paris, passage Véro-Dodat et marchands de nouveautés, 1826, p. 19).

BÉNABEN : Louis Jacques Guillaume Marie **Bénaben** (1774-1831)⁵.

- Né à Toulouse en 1774, il entre dans l'administration française en 1795 et jeune encore, il est nommé commissaire des guerres dans l'expédition d'Égypte de Bonaparte (1798-1801). Revenu en France, il est ensuite professeur de rhétorique et de philosophie dans divers collèges de provinces. En 1803, il publie à Angers une traduction française des *Lettres de Phalaris, tyran d'Agrigente*, œuvre apocryphe due au Britannique Charles Boyle (1718).

- Sous la Restauration, il se fait d'abord connaître par des brochures politiques hostiles aux ultras, notamment le *Procès de l'oligarchie contre la monarchie* (1817)⁶, *l'Éducation publique doit-elle être confiée au clergé ?* (1817)⁷, ou encore *Quelques observations sur la loi de recrutement* (1818)⁸.

Il est recruté par Antoine Jay pour travailler dans deux titres de la gauche libérale : d'abord comme collaborateur régulier du *Mercure*, où il rédige une « revue des nouvelles de la semaine », puis pendant deux brefs mois (février-avril 1818), comme l'un des rédacteurs de la *Minerve*, où il se livre à une

¹ Sur Bellemare, cf. la notice biographique dans la *Biographie des hommes vivants*, vol. 1, L.-G. Michaud, 1816, p. 276.

La notice de Pierre Larousse, relativement décevante par sa brièveté, se trouve tome 2, p. 513 (*Grand dictionnaire...*).

² Cette brochure fut même attribuée un moment -à tort- à Fouché.

³ Paris, G.-A. Dentu, 1833, 60 p.

⁴ L'auteur de cette brochure anonyme, qu'on aura souvent l'occasion de citer dans cette partie du guide, a ses sympathies au centre constitutionnel, et son journal préféré est le *Journal des débats*, qui est d'ailleurs considéré par tous les contemporains comme « le » journal de référence de l'époque, toutes opinions politiques confondues.

⁵ Cf. à son sujet l'évocation faite par Ephraïm Harpaz dans *L'École libérale sous la Restauration, le « Mercure » et la « Minerve »*, 1817-1820, Genève, Droz, 1968, pp. 4-7, et aussi la notice de Pierre Larousse dans le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 2, pp. 528-529.

⁶ Paris, impr. Brasseur, 1817, 67 p.

⁷ Paris, Jeunehomme Crémère, 1817, 35 p.

⁸ Paris, marchands de nouveautés, 1818, 27 p.

revue de presse des « essais historiques » du moment. Il aurait été dès cette époque un agent secret recruté par Decazes pour espionner le journal libéral¹ ; vrai ou faux, il quitte la revue dès le 19 avril 1818, en désaccord ouvert avec la ligne éditoriale très libérale de ses collègues.

- Il fonde peu après *le Modérateur*, titre constitutionnel éphémère en faveur de Decazes, qu'il anime du début à la fin, publiant treize numéros du 15 mai 1818 à juillet 1819. Il demeure à cette époque hostile à la droite ultra-royaliste, publiant en août 1818, une brochure mordante contre Chateaubriand (soupçonné à tort d'être l'auteur de la « note secrète » de Vitrolles), sous le titre *Quelques mots de la proclamation de M. le vicomte de Chateaubriand, pair de France*². Il polémiqua aussi avec Joseph Fiévée, répondant à la 9^e livraison de la *Correspondance politique* de celui-ci par une brochure intitulée *le Fond de la question*³.

Bénaben rejoint ensuite le *Journal de Paris*, premier pas vers un nouveau ralliement opportuniste à la droite désormais triomphante, qui se concrétise de manière éclatante par sa participation concomitante à la *Gazette de France*, au moins à partir de 1825⁴.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (29 octobre 1826⁵).

Témoignage :

- Anonyme : « Ennuyé, excédé, rassasié de tous les tours de passe-passe qu'il voyait faire à ces messieurs de certain journal, M. Bénaben a été obligé de changer sa coiffure à la Benjamin pour les ailes de pigeon⁶ ; il se rend chez M. Pillet⁷ avec la même ardeur, le même dévouement qu'il avait coutume de montrer lorsqu'il se faisait remarquer sur les marches de l'autel de *Minerve*. On dit qu'il va se faire recevoir jésuite ; par ses talents, il ne déshonorerait pas une société qui compte un grand nombre d'hommes instruits et, par sa souplesse, il ne nuirait pas à la congrégation » (*Biographie indiscrète des publicistes, feuellistes, libellistes, journalistes, libraires, furets de coulisses, et autres du 19^e siècle, par un journaliste émérite*, Paris, passage Véro-Dodat et marchands de nouveautés, 1826, pp. 20-21).

BENOIST : Pierre Vincent **Benoist** (1758-1834).

- Cf. sa fiche dans la partie du guide consacrée aux membres du gouvernement.

BÉQUET : Étienne **Béquet** (1800-1838).

- Après des études au collège Louis-le-Grand, il délaisse ses études de droit, et se lance dans la littérature. Il entre au *Journal des Débats* vers 1825, et devient l'un des rédacteurs secondaires de ce quotidien. Il connaît son heure de gloire à la suite de la formation du gouvernement Polignac-La Bourdonnaye, en raison d'un article vigoureux rédigé par lui le 10 août 1829, qui donna lieu à un procès de presse retentissant, finalement marqué par l'acquittement du journal en appel le 24 décembre 1829.

- Dans les années 1830, il reste au *Journal des Débats*, mais il publie aussi des petits romans dans la *Revue de Paris*, tout en traduisant du grec *l'Histoire véritable* de Lucien de Samosate, roman satirique qui raillait les superstitions (façon à peine voilée pour Béquet de dénoncer le cléricisme de l'époque). Épicurien, il meurt dans la maison de santé du D^r Blanche, à trente-huit ans à peine.

¹ C'est du moins ce qu'affirme l'auteur de la notice consacrée à Bénaben dans la *Biographie universelle* de Michaud.

² Paris, Baudoin, [août] 1818, 16 p. Bénaben répond à une brochure de Chateaubriand intitulée *Remarques sur les affaires du moment*, Paris, Le Normant, [31 juillet] 1818, 36 p. La brochure de Bénaben a également paru sous le titre *Un mot sur les remarques de M. de Chateaubriand*, Paris, Lelong, 1818, 23 p.

³ Paris, marchands de nouveautés, 1818, 54 p.

⁴ Il défend cette année-là le projet de loi d'indemnisation des émigrés dans un article, paru peu après en tiré à part (Paris, Pillet, avril 1825, 40 p.).

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur) ; Bénaben y apparaît comme un « homme de lettres ».

⁶ Il s'agissait de la coiffure typique des parlementaires royalistes les plus réactionnaires, souvent brocardée comme telle par les essayistes libéraux.

⁷ Il s'agit du rédacteur en chef du *Journal de Paris*, qui a évolué d'un libéralisme modéré au début de la Restauration, vers un franc ralliement à la droite royaliste, après son rachat par le gouvernement.

BERCHOUX : Joseph **Berchoux** (1765-1839)¹.

- Il est issu d'une famille de très vieille bourgeoisie du Forez connue depuis 1298 et dont la filiation suivie remonte depuis 1305, et d'une famille du Mâconnais par la branche maternelle.

- Natif de Saint-Symphorien-de-Lay, près de Roanne, il est nommé juge de paix de sa commune natale en 1790. Connu comme royaliste, il doit s'engager comme volontaire dans l'armée pour échapper aux proscriptions sous la Terreur. En 1795, installé à Mâcon, il est remarqué par un poème où il déclare de manière avant-gardiste son souhait de rompre avec le modèle antique (notamment dans un vers resté célèbre : « Qui me délivrera des Grecs et des Romains ? »). Il est alors embauché par Joseph Michaud comme collaborateur de *la Quotidienne* ; il signe ses articles « un habitant de Mâcon ».

- En 1801, il publie un poème didactique en quatre chants *la Gastronomie ou l'homme des champs à table* : l'ouvrage, maintes fois réédité², connaît un énorme succès, et fait la célébrité de l'auteur, placé sur le moment à l'égal d'un Brillat-Savarin. Berchoux publie encore trois autres poèmes, *la Danse ou les Dieux de l'Opéra* (1806)³, *l'Art politique* (1809)⁴ et *Voltaire ou le triomphe de la philosophie moderne* (1814)⁵, mordante satire contre le philosophe adulé par les libéraux sous la Restauration. Il écrit aussi trois romans polémiques non dénués d'esprit contre les Lumières et les libéraux, *le Philosophe de Charenton* (1803)⁶, *l'Enfant prodigue ou les Lumières vivantes* (1817)⁷, et surtout *Six chapitres de l'histoire du citoyen Benjamin Quichotte de la Manche* (1821), dans lequel il ridiculise Benjamin Constant⁸. En 1829, son ami Louis Gabriel Michaud, frère de son ami Joseph, publie l'ensemble de ses œuvres littéraires dans un recueil de quatre volumes.

- Parallèlement, Berchoux reprend ses activités de journaliste à la Restauration : étant repris par Joseph Michaud dès la réparation de *la Quotidienne* en 1814, il y écrit de nombreux articles sous les pseudonymes « Muzard », puis « Y ». Il collabore aussi plus épisodiquement à *la Gazette de France*, où il publie une pièce satirique à succès dirigé contre les milieux de la Bourse, intitulée *Histoire merveilleuse et véritable d'un actionnaire de la banque Lafarge, écrite par lui-même*. En juillet 1827, il est recruté par le gouvernement Villèle comme l'un des sept membres du bureau de censure de la presse, recréé par l'ordonnance du 24 juin 1827 et dirigé par Lourdoueix⁹.

Après la révolution de Juillet, resté légitimiste, il écrit encore *la Liberté, poème en quatre chants, par un petit-neveu de Scaron* (1833)¹⁰, et se retire dans sa terre familiale de Marcilly (Saône-et-Loire), où il meurt en 1839.

BERTIN l'aîné : Louis François **Bertin, dit Bertin l'aîné** (1766-1841)¹¹.

- Petit-fils, en ligne paternelle, de Pierre Bertin (né en 1682), marchand à Savignies (Beauvaisis)¹², et de Louise de La Chaussée, il est petit-fils en ligne maternelle, de Jean-Laurent Le Duc (1715-1783), maître de poste à Essonnes (Île-de-France), et de Françoise Desforges († 1807).

¹ On s'inspire principalement de la notice –détaillée mais très critique– que lui consacre Pierre Larousse dans son *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 2, p. 570, colonnes 2 à 4.

² Édition originale, Paris, Guiguet, 1801, 108 p. ; 2^e éd., Paris, Giguët et Michaud, 1803, 176 p. ; 3^e éd., même éditeur, 1804, 228 p. ; 4^e éd., même éditeur, 1805, 266 p., etc. Sous la Restauration, l'ouvrage est réédité en 1819, Paris, L.-G. Michaud, 258 p. L'ouvrage connaît de nombreuses rééditions entre 1840 et 1855, puis trois ultimes rééditions en 1876 (Paris, Librairie des bibliophiles, 87 p.), 1890 (Paris, H. Gautier, 32 p.) et 1989 (Grenoble, Glénat, 125 p.).

³ Paris, Guiguet et Michaud, 1806, 246 p., réédité chez le même éditeur en 1808. Dans ce poème en six chants consacré à la danse, Berchoux revient sur la rivalité du moment entre deux danseurs-étoiles de l'Opéra, Auguste Vestris (1760-1842), surnommé « le dieu de la danse », et son cadet Louis Duport (1781-1853), auquel Berchoux donne sa préférence.

⁴ Paris, Le Normant, 1809, X-204 p., poème en quatre chants, réédité chez le même éditeur en 1819, 1820, et 1829, ainsi que chez N. Pichard en 1823.

⁵ Poème en huit chants. Éd. orig. Lyon, Maire et Lugné, 1814, XV-318 p. ; 2^e éd. Paris, Michaud, 1817, XIII-318 p.

⁶ Paris, Giguët et Michaud, 1803, 216 p.

⁷ Paris, Hubert, 1817, 182 p.

⁸ Ce pamphlet est paru à Paris, chez A. Boucher, 1821, 139 p.

⁹ Berchoux est nommé en remplacement de Fouquet, architecte à la Cour, désigné par l'ordonnance du 24 juin mais refusant le poste.

¹⁰ Paris, G.-A. Dentu, 1833, II-56 p.

¹¹ Cf. la notice qui lui est consacrée dans la *Biographie des hommes vivants*, Paris, L.-G. Michaud, vol. 1, septembre 1816. Et pour compléter Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 2, p. 620.

¹² Localité située dans l'actuel département de l'Oise, près de Beauvais.

- Il a pour père François Bertin (1717-1774), natif de Savignies, capitaine de cavalerie roturier mais fait chevalier de Saint-Louis, accompagnant le marquis de l'Hôpital pendant son ambassade à Saint-Pétersbourg (1757-1761), devenu ensuite écuyer du duc de Choiseul et protégé de celui-ci, mort au château d'Amboise le 27 octobre 1774 ; sa mère, plus jeune et épousée à Paris le 10 février 1766, s'appelle Marie-Françoise Le Duc (1745-1816).

- Surtout, il est frère de Bertin de Vaux (1771-1842), journaliste et député (voir dans la partie du guide consacrée aux députés, sa fiche pour d'autres renseignements concernant les origines familiales).

- Né le 14 décembre 1766 à Chanteloup (Île-de-France), Bertin l'aîné fait ses études au collège Sainte-Barbe, et il s'y lie avec Féletz, et aussi avec Roux de Laborie, de trois ans son cadet (cf. leurs fiches). Destiné à l'état ecclésiastique, il y renonce en 1789 au déclenchement de la Révolution. Il commence une carrière de journaliste au *Journal français* (1793), puis au *Courrier universel*. Il épouse vers 1795 Geneviève Aimée Victoire Boutard († 1838), qui est sans doute la sœur du journaliste homonyme, rédacteur au *Journal des Débats* (cf. sa fiche).

- Sous le Directoire, il participe à la rédaction du journal royaliste *l'Eclair* de 1795 à 1797, jusqu'au coup d'État de Fructidor. Condamné à la déportation, il s'enfuit et s'exile pendant deux ans, publiant quelques romans anglais, *Elisa, ou la famille d'Elderland* (1798, 4 volumes) ; *la Caverne de la mort* (1799), *l'Église de Saint-Siffrid* (1799, 5 volumes).

- Fin décembre 1799, il rachète le *Journal des débats* avec son frère, l'imprimeur Le Normant et Roux de Laborie. Principal animateur du quotidien, il fait rentrer de nombreux royalistes de diverses nuances, aussi bien Féletz et l'abbé de Boulogne, nettement réactionnaires, que Royer-Collard, modéré et « constitutionnel ». Il lance la pratique du « feuilleton » qui livre en bas de page des informations culturelles ou des critiques théâtrales -rédigées dès 1800 par Julien-Louis Geoffroy (1743-janvier 1814)-, puis également des articles littéraires et scientifiques plus ambitieux.

Accusé à l'été 1801 par la police de Fouché d'avoir livré des documents secrets à l'ennemi anglais (tout comme son ami Roux-Laborie)¹, Bertin l'Aîné est incarcéré au Temple, puis il doit s'exiler en Italie, à l'île d'Elbe puis à Florence, de la fin de 1802 à 1804, ce qui lui donne l'occasion de rencontrer Chateaubriand lors de la courte mission diplomatique de ce dernier en 1803 comme secrétaire de légation², et de nouer avec lui en cette circonstance une amitié indéfectible. Le *Journal des Débats* est transformé en *Journal de l'Empire* en 1804, placé sous une surveillance de plus en plus étroite à la charge de Fiévée puis d'Étienne, et finalement confisqué par Napoléon de 1811 à 1814, date à laquelle il est restitué aux frères Bertin par les nouvelles autorités de la Restauration. Bertin l'aîné conseille activement Chateaubriand pour la mise au point de ses *Martyrs* en janvier 1809.

- Bertin l'aîné redevient le rédacteur en chef du *Journal des débats* d'avril 1814 à sa mort en 1841³. Pendant les Cent-Jours (mars-juin 1815), il suit Louis XVIII à Gand, et, avec Roux de Laborie, il organise la publication du *Journal Universel* (de Gand), dans lequel Chateaubriand et Lally-Tollendal notamment écrivent des articles remarquables. Dans les années 1820, soutenant systématiquement Chateaubriand, il laisse les rédacteurs de son journal attaquer Villèle en 1824-1827, puis, davantage encore, Polignac en 1829-1830 : le 10 août 1829, un article d'Étienne Béquet (1800-1838) commentant la formation du nouveau gouvernement par la formule bientôt célèbre « Malheureuse France ! Malheureux roi ! » aboutit à faire condamner en première instance Bertin l'aîné, en sa qualité de rédacteur en chef, à six mois de prison et 5000 francs d'amende, avant un acquittement en appel. Mais Bertin l'aîné ne signe pas fin juillet 1830 la protestation des journalistes contre les ordonnances, rédigée par Thiers ; de même, il refuse ensuite de suivre son ami Chateaubriand dans le dénigrement du régime orléaniste, auquel il se rallie pleinement. Il meurt le 13 septembre 1841, et est inhumé au cimetière du Père-Lachaise. Ingres a réalisé son portrait, qui est considéré comme un chef-d'œuvre (cf. reproduction *infra*).

- Bertin l'aîné a eu deux fils et une fille : 1° Édouard François Bertin (1797-1871), peintre académique, élève de Girodet, inspecteur des Beaux-Arts depuis 1830, maire de Bièvres (Île-de-

¹ Cf. à ce sujet aux Archives nationales le dossier de police secrète F⁷ 6283, pièce 8, dossier Bertin-Laborie.

² À ce sujet, cf. Pierre Riberette, « Les enseignements d'un passeport. L'itinéraire italien de Louis François Bertin », *Société Chateaubriand, Bulletin nouvelle série*, n°14, 1971, p. 20.

³ Surnommé « le Warwick de la rue des Prêtres », rue des Prêtres en raison de la localisation du *Journal* (situé rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois), Warwick en raison de la défection de Bertin dans le soutien aux gouvernements des Bourbons. Bertin l'aîné était le possesseur du célèbre château des Roches à Bièvres, y accueillant de nombreux intellectuels, comme Victor Hugo.

France) de juillet 1846 à février 1848, et, à la suite de son frère cadet, directeur du *Journal des débats* de 1854 à sa mort en 1871 ; 2° Louis Marie Armand Bertin (1801-1854), secrétaire de Chateaubriand pendant son ambassade de Londres (janvier-septembre 1822), journaliste au *Times*, puis rédacteur en chef du *Journal des débats* de 1841 à sa mort en 1854, dont la fille cadette Geneviève Françoise Sophie Bertin (1839-1917) épousa Léon Say (1825-1896), -petit-fils de l'économiste Jean-Baptiste Say- rédacteur puis actionnaire prépondérant du *Journal des Débats*, préfet de la Seine (1871-1872), parlementaire important du centre gauche (républicain modéré), président du Sénat (1880-1882), et ministre des Finances (1872-1873, 1875-1879, et 1882) ; 3° Louise Bertin (1805-1877), compositeur de musique (auteur de plusieurs mélodies d'opéras dès 1827) et poétesse, auteur notamment de deux recueils, *les Glanes* (1842) et *les Nouvelles Glanes* (1876).

- Un neveu parlementaire, fils de Bertin de Vaux, cf. la fiche de ce dernier.



Bertin l'aîné

Témoignages :

- Bourrienne : « [C'était] un excellent royaliste et un excellent citoyen » (Bourrienne, *Mémoires*, vol. 10, p. 343).
- Pierre Larousse : « Doué des plus brillants avantages, [...] homme d'honneur avant tout, d'un goût fin et sévère, possédant les connaissances les plus étendues, les plus variées, M. Bertin mérite un souvenir de tous les amis des lettres pour son affabilité généreuse, ses encouragements éclairés à la jeunesse et son invariable fidélité au talent bien plus qu'au succès. Cet hommage lui est surtout dû pour sa constance dans les opinions saines et libérales, laquelle sut conserver quelque dignité aux lettres sous un gouvernement absolu » (*Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 2, p. 620).

BERTIN de VAUX : Louis François Bertin (1771-1842), dit Bertin de Vaux.

Cf. sa fiche dans la partie du guide consacrée aux députés.

BOISBERTRAND : Étienne Tessières de Boisbertrand (1780-1858).

Cf. sa fiche dans la partie du guide consacrée aux députés.

BOLLY : Madame Bolly (dates de naissance et de décès inconnues).

- Rédactrice à *la Gazette de France* sous la Restauration, elle s'occupe avec esprit de la critique des romans et œuvres de fiction ; elle est déjà en fonction en 1817, et toujours en poste en 1826¹.

Témoignages :

- Anonyme : « La spirituelle madame Bolly [écrit] sous le voile un peu pédant de l'Y » (*Des journalistes et des journaux*, Paris, Chaumerot, 1817, pp. 31-32).
- Anonyme : « C'est cette aimable muse qui brode en minaudant les manchettes que porte la douairière de nos journaux, la vieille et noble châtelaine, la *Gazette de France* » (*Biographie indiscrete des publicistes, feuillistes*,

¹ Elle est brièvement mentionnée à cette date dans la *Biographie des journalistes, avec la nomenclature de tous les journaux*, Paris, marchands de nouveautés et impr. Auguste Barthélemy, 1826, 56 p., et aussi dans la *Biographie indiscrete des publicistes...*, comme l'indique le témoignage que l'on reproduit.

libellistes, journalistes, libraires, furets de coulisses, et autres du 19^e siècle, par un journaliste émérite, Paris, passage Véro-Dodat, et marchands de nouveautés, 1826, p. 28).

BONALD (Henri de) : Louis Anne Henri, vicomte de Bonald (1778-1848).

- Fils du célèbre Louis de Bonald (1754-1840, voir sa fiche complète dans la partie consacrée aux députés), et de Marie *Élisabeth* Marguerite de Guibal de Combescure (1754-1826).

- Né le 25 novembre 1778, Henri de Bonald a épousé Louise *Suzanne* Alexandrine de Vivien de Ladous (1781-1864).

- Rédacteur au *Drapeau Blanc*, puis à la *Quotidienne* dans les années 1820, il a la réputation d'avoir un style encore plus abscons que celui de son père. L'un et l'autre sont sociétaires-abonnés à la Société des Bonnes Lettres. Henri de Bonald meurt le 5 septembre 1848.

Témoignage :

- Anonyme : « Depuis que M. de Bonald n'écrit plus au *Conservateur*, on dirait qu'il prend à tâche de se rendre inintelligible. MM. ses fils écrivent comme lui ; 4 baronnes, 2 vicomtesses et 6 marquises prenaient dernièrement une phrase de M. Henri de Bonald pour un logogriphe¹. Elles ont écrit au directeur de la *Quotidienne* pour connaître le mot, aucune d'elles n'avait deviné » (*Biographie indiscrete des publicistes, feuillistes, libellistes, journalistes, libraires, furets de coulisses, et autres du 19^e siècle, par un journaliste émérite*, Paris, passage Véro-Dodat, et marchands de nouveautés, 1826, p. 28).

BONALD (Louis de) : Louis Gabriel Ambroise, vicomte de Bonald (1754-1840).

Cf. sa fiche complète dans la partie du guide consacrée aux députés.

BOUTARD : Jean-Baptiste Bon **Boutard** (1771-1838).

- Né à Paris en 1771, architecte de formation, et sans doute beau-frère de Bertin l'Aîné (cf. sa fiche), Boutard rédige de 1800 aux années 1830, avec un parti pris royaliste assumé, les articles relatifs aux beaux-arts pour le *Journal des débats*. Il a publié en 1826 un *Dictionnaire des arts du dessin, de la peinture, la sculpture, la gravure, et l'architecture*. Il fréquente assidûment le salon du baron Gérard, artiste peintre, aux côtés notamment de Bertin l'Aîné, Féletz, et Dussault, eux aussi rédacteurs au *Journal des Débats*.

Témoignage :

- Anonyme : « M. Boutard a un art admirable pour dénigrer tout ce qui a été fait de bon et de beau en fait d'arts durant le cours de la révolution ; avec l'ouvrage, il attaque souvent l'ouvrier, et il est rare qu'il loue l'homme actuellement en fonctions, sans blâmer amèrement son prédécesseur [...] M. Boutard ne sait point parler d'architecture, de colonnes, d'arabesques, de rosaces, sans y mêler quelque peu de politique ou d'*anti-philosophie*. Au reste, M. Boutard est parvenu à en imposer aux hommes puissants par son ton assuré et son air capable ; ainsi je conseille aux artistes de le cajoler et de lui faire la cour » (*Des journalistes et des journaux*, Paris, Chaumerot jeune, 1817, pp. 20-21).

BRIAN : Joseph Amable, baron de Brian (dates inconnues).

- Ancien officier, Brian est nommé rédacteur en chef de l'*Aristarque français* (1824-1827), quotidien d'extrême-droite possédé par La Bourdonnaye et par deux de ses collègues parlementaires ; il est mentionné comme tel en juin 1826 dans le panorama dressé par l'*Écho du soir*. En septembre 1830, après la révolution de Juillet, il devient directeur-gérant de la *Quotidienne* pendant environ sept ans, et, avec l'aide du nouveau rédacteur en chef Francis Nettement (frère d'Alfred), il poursuit le mouvement de rajeunissement de l'équipe éditoriale déjà largement entamé depuis 1822, en ne conservant que trois anciens rédacteurs travaillant à la *Quotidienne* avant son arrivée².

- Le 27 février 1833, il est poursuivi devant la cour d'Assises de Paris comme gérant de *Quotidienne*, aux côtés de Chauvin (cf. ce nom), gérant de la *Gazette de France*, et de quatre autres gérants d'autres journaux légitimistes (*l'Écho français, le Revenant, la Mode, le Courrier de l'Europe*), pour avoir

¹ Il s'agit d'une sorte d'énigme littéraire reposant sur des jeux de lettres et de mots.

² Cf. à ce sujet notamment Edmond Biré, *la Presse royaliste de 1830 à 1852, Alfred Nettement, sa vie et ses œuvres*, Paris, V. Lecoffre, 1901, pp. 55 sq.

diffusé des extraits du *Mémoire sur la captivité de la duchesse de Berry*, brochure légitimiste de Chateaubriand, également poursuivi ; tous les prévenus sont acquittés¹.

- Après des problèmes de dettes, qui le conduisent plusieurs fois à la prison de Sainte-Pélagie, Briand est embauché sous la seconde République comme l'un des rédacteurs du journal légitimiste *l'Union*, ayant fusionné avec *la Quotidienne*, et désormais dirigé par Laurentie assisté de Lubis².

BRIFAUT : Charles **Brifaut** (1781-1857)³.

- Fils d'un artisan de Dijon mort précocement, Charles Brifaut se retrouve tôt orphelin. Remarqué par son précepteur ecclésiastique, l'abbé Rousselot, puis protégé par Volfius, évêque constitutionnel, il est admis comme boursier au lycée de Dijon sous le Consulat.

- En 1804, il monte à Paris, se destine aussitôt au journalisme, et rentre dans plusieurs rédactions, notamment à *la Gazette de France*, dont il devient un des principaux rédacteurs jusqu'en 1827 environ.

- Il se lance en même temps dans une carrière de dramaturge, composant notamment trois tragédies historiques, *Ninus II*, écrite en 1808, longuement remaniée pour cause de censure, et finalement créée à la Comédie Française le 19 avril 1813, *Jane Grey*, créée sur la même scène le 28 février 1815, et *Charles de Navarre*, tragédie créée à l'Odéon le 1^{er} mars 1820 ; une tragédie lyrique, *Olympie* ; un opéra-ballet, *les Dieux rivaux ou les Fêtes de Cythère*, joué à l'occasion du mariage du duc de Berry le 21 juin 1816 ; enfin, une comédie, *les Déguisements, ou une folie de grands hommes*, imprimée à Dijon 1829. En 1824, Brifaut publie aussi chez l'imprimeur royaliste Claude Joseph Trouvé des *Contes et autres poésies*⁴.

Il ménage aussi sa faveur auprès des autorités par des écrits de circonstance à caractère politique, qui louent le gouvernement et le régime en place : ainsi, une ode sur *la Naissance du Roi de Rome* (1810), puis une autre sur *le Retour de Louis XVIII* (1814), récitées à la Comédie Française.

- Nommé membre du comité de censure en 1827, après la démission forcée de Michaud et Villemain (remerciés en raison du projet Peyronnet sur la presse), Brifaut siège dans ce comité de censure jusqu'en 1830, et il s'illustre en mars 1830 pour ses railleries à l'égard du *Hernani* de Hugo, attitude stigmatisée par la presse libérale, qui oblige Brifaut à se justifier dans *le Moniteur* du 6 mars 1830⁵.

- Fait chevalier de la Légion d'Honneur (29 octobre 1826⁶), il est élu en avril 1826 au 3^e des 40 fauteuils de l'Académie française⁷, où il siège jusqu'à sa mort en 1857. Il est aussi sociétaire-abonné à la Société des Bonnes Lettres. Ses *Œuvres* ont été éditées en 1858 par Dominique-Armand Rives (1789-1863)⁸ ; ses souvenirs et sa correspondance ont fait l'objet d'une publication plus récente en 1921⁹.

Témoignages :

- Albert de Falloux : « M. Brifaut avait promptement échangé les succès de théâtre pour les succès de salon. C'était un des oracles du faubourg Saint-Germain ; il en jouissait sans enflure, sans malveillance, ne prenant rien au sérieux que les opinions politiques, gardant en toutes choses de la modération, du tact et de la loyauté. C'était un observateur très fin et un ami très sûr ; il excellait dans les élégies et les petits poèmes royalistes ; il en tirait de faciles triomphes, toujours désintéressés, aussi bien sous la Restauration que sous le gouvernement qui lui

¹ Information rapportée dans le n°10 du 10 mars 1833 de *l'Écho de la Fabrique*, revue quindécimale des canuts, publiée en version électronique sur Internet sur le site <http://echo-fabrique.ens-lsh.fr>.

² Briand est cité comme l'un des rédacteurs de *l'Union* par Edmond Texier, *Histoire des journaux, Biographie des journalistes contenant l'histoire politique, littéraire, industrielle, pittoresque et anecdotique de chaque journal publié à Paris, et la biographie de ses rédacteurs*, Paris, Pagnerre, 1850, 253 p.

³ Sur lui, on renvoie à la notice, au ton acerbe, que lui consacre Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 2, pp. 1266-1267.

⁴ Paris, C.-J. Trouvé et Goujon, 1824, 2 vol.

⁵ Dans la notice de dictionnaire citée *supra*, Pierre Larousse publie en intégralité la défense de Brifaut.

⁶ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

⁷ Il y remplace le marquis d'Aguesseau.

⁸ Paris, Diard, 1858, 6 vol. Rives avait été le secrétaire général du ministère de la Justice de 1822 à mars 1830, puis conseiller à la Cour de cassation. Des *lettres inédites de Charles Brifaut à J.-M. Frantin* ont également été publiées en 1886, Dijon, éd. Darantière.

⁹ *Souvenirs d'un académicien sur la Révolution, le premier Empire et la Restauration, avec introduction et notes du Dr Cabanès, suivis de la correspondance de l'auteur*, Paris, A. Michel, 1921, 2 vol.

succéda (*Mémoires d'un royaliste*, vol. 1, ch. 2, p. 37).

- Pierre Larousse : « Poète prudent et d'ailleurs recherché, fêté, caressé par le faubourg Saint-Germain, [...] causeur aimé des salons aristocratiques, délicat conteur d'anecdotes, esprit gracieux distillant finement l'allusion, il savait bien qu'on ne faisait cercle autour de lui que parce qu'il adorait les dieux de ses admirateurs. [...] Les puérilités, les regrets, les vains espoirs d'une caste passionnaient seuls ce fils d'artisan que l'énergique atmosphère du grand monde grisa. Il réduisit son talent à la taille de ceux qui le comblaient ; il mit des rubans à sa lyre, qui eût pu chanter la liberté et qui s'éteignit dans un nuage de poudre, prenant la rue du Bac pour la France tout entière, et les approbations de quelques vieilleries momifiées pour le bruit de la gloire. En résumé, Brifaut, d'une naissance prolétaire, que la nature avait comblé de dons charmants, fut toute sa vie un homme de composition, la pire espèce de toutes » (*Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 2, pp. 1267).

Un mot resté célèbre de Charles Brifaut : « Quelle est la femme qui ne fait pas ce qu'elle dit ? – Celle qui jure de n'aimer jamais ou d'aimer toujours », cité par Pierre Larousse, *Grand dictionnaire...*, tome 1, p. 991, article « autographe »).

BRISSET : Joseph Mathurin **Brisset** (1792-1856).

- Il a d'abord une carrière d'officier, entrant en 1815 dans la garde royale (compagnie d'Havré), et servant ensuite comme officier d'infanterie jusqu'en 1830. Il se distingue en 1823 lors de l'expédition d'Espagne, au point d'être décoré de l'ordre de Saint-Ferdinand.

- Simultanément, il entame au début de la seconde Restauration une carrière de littérateur prolifique. Il débute classiquement par des œuvres poétiques célébrant la dynastie des Bourbons : *les Dames du lis* (1816), que Brisset dédie à la duchesse d'Angoulême ; *la Statue d'Henri IV*, ode (1818) ; *la Messe de la délivrance* (1820) ; *l'Entrée de Ferdinand VII à Madrid*, stances (1824). En 1825, il publie un récit d'impressions de campagne militaire, intitulé Madrid, ou *Observations sur les mœurs et les usages des Espagnols au XIX^e siècle*. Parallèlement, il s'est lancé dans l'écriture d'une multitude de pièces théâtrales (on en a compté 19 au total), jouées de 1821 à 1829, sauf la dernière pièce, représentée en 1835 ; un certain nombre de ces pièces, souvent des vaudevilles, sont coécrites avec les frères Dartois, Théaulon ou encore Rochefort, écrivains royalistes et journalistes dans la presse de droite (cf. leurs fiches). On peut relever le plus grand succès théâtral de Brisset : il s'agit d'un drame lyrique, *l'Anneau de la Fiancée ou le nouveau Don Juam*, créé le 28 juin 1828 au Théâtre des Nouveautés sur une musique du compositeur royaliste Joseph-Félix Blangini (1781-1841), qui connaît un très grand succès.

- Entré par ailleurs comme journaliste dans les rédactions de *la Foudre* (mai 1821-novembre 1823), et de *l'Apollon* (août 1822-mai 1823), Brisset adhère entièrement à l'orientation d'extrême-droite donnée à ces deux titres (cf. témoignage *infra*). On ne lui connaît aucun emploi journalistique entre 1823 et 1830. Dès après la révolution de Juillet en 1830, il entre à *la Gazette de France* ; il y est employé pendant plus de vingt-cinq ans, jusqu'à sa mort¹ ; en charge du compte rendu des débats parlementaires, du bulletin politique journalier et de la critique théâtrale, il est l'un des principaux rédacteurs du quotidien sous la monarchie de Juillet et la seconde République, derrière Genoude et Lourdoueix, dont il épouse la belle-fille, née Sophie Pannier (écrivain sous le pseudonyme « Sophie Des Nos » divers articles parus sous la monarchie de Juillet dans *la Gazette de France* et *la Mode*). Il écrit parallèlement dans *l'Indépendant de l'Ouest*, journal légitimiste paraissant à Laval, et participe en cette qualité au 3^e Congrès de la presse réformatrice de droite en avril 1847 (cf. nos explications *supra* à la notice de Beauregard).

- Parallèlement, depuis 1833, Brisset infléchit sa création littéraire vers l'écriture d'une dizaine de romans historiques, notamment l'un consacré aux *Concini* (1834), un autre au *Balafré* (1841), un troisième à *la Femme d'un ministre*, la Girondine M^{me} Roland (1844), et la même année un autre encore à *Henri IV le Béarnais*.

Témoignages :

- Anonyme : « Ce jeune littérateur était un des Cyclopes qui ont travaillé dans le temps à *la Foudre*. Les carreaux qui sont sortis de ces mains ne sont pas ceux qui ont fait le moins de bruit ; il a fourni également des traits piquants et acérés au carquois de *l'Apollon* » (*Biographie indiscrete des publicistes, feuellistes, libellistes, journalistes, libraires, furets de coulisses, et autres du 19^e siècle*, par un journaliste émérite, Paris, passage

¹ Après son décès, c'est le jeune Gustave Janicot (né en 1830) qui lui succède dans la rédaction du bulletin politique quotidien.

Véro-Dodat, et marchands de nouveautés, 1826, p. 32).

- Edmond Texier : « Ancien militaire, brave homme, écrivain spirituel, et feuilletoniste de talent, M. Brisset [...] est aussi l'un des piliers de l'édifice [de *la Gazette de France*]. [...] Ô destinées littéraires ! Si la restauration se fût maintenue, M. Brisset serait aujourd'hui immortel, je veux dire académicien ! » (*Histoire des journaux, Biographie des journalistes contenant l'histoire politique, littéraire, industrielle, pittoresque et anecdotique de chaque journal publié à Paris, et la biographie de ses rédacteurs*, Paris, Pagnerre, 1850, p. 148).

- Pierre Larousse : « Royaliste sincère, il conserva jusqu'au bout sa foi religieuse et politique, et se fit estimer même de ses adversaires » (*Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 2, p. 1287).

CAPEFIGUE : Jean-Baptiste Honoré Raymond **Capefigue** (1802-1872).

- Né à Marseille, il entame des cours à la faculté de droit d'Aix (comme Thiers et Mignet, ses aînés de quelques années), puis il est admis en 1821 comme élève de la première promotion de l'École des Chartes en 1821. Il multiplie ensuite les écrits historiques de qualité très inégale, plus de 50 au total. On se contentera ici de citer ses premiers ouvrages écrits à la fin de la Restauration, à savoir une *Vie de Saint-Vincent de Paul* (1827), couronné par la Société des Bons Livres, et une *Histoire de Philippe Auguste* en 4 volumes (1829), couronnée par l'Institut.

- Parallèlement, il devient journaliste à *la Quotidienne* de 1822 à 1827, puis au *Messenger des Chambres* sous le gouvernement Martignac en 1828-1829. Rallié après 1830 au régime de Juillet, et devenu proche de Guizot, il écrit alors dans *le Temps*, puis dans *le Courrier français*, avant de revenir au journal légitimiste *la Gazette de France*.

- Après la révolution de Juillet, Capefigue, par son *Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons* (1831-1833), devient le premier historien à avoir achevé une histoire complète de la Restauration –rattrapant puis dépassant son confrère Charles Lacretelle, qui n'achève qu'en 1835 son *Histoire de France depuis la Restauration*. L'histoire de Capefigue, publiée au départ sous couvert d'anonymat, déclenche une violente polémique avec Jules de Polignac, par ouvrages interposés : Polignac écrit en 1832 des *Considérations politiques sur l'époque actuelle, adressées à l'auteur anonyme de l'ouvrage intitulé : « Histoire de la Restauration par un homme d'État »*¹. Treize ans plus tard, un nouvel ouvrage de Capefigue en 10 volumes, intitulé *L'Europe depuis l'avènement du roi Louis-Philippe. Pour faire suite à l'histoire de la Restauration* (1845-1846), rallume la polémique entre les deux hommes, Capefigue soulignant à plaisir le rôle désastreux joué par Polignac dans le déclenchement de la révolution de Juillet.

- Sous la Seconde République, Capefigue publie sous couvert d'anonymat des articles dans le journal royaliste *l'Assemblée nationale*. Sous le second Empire, il oriente en partie sa production historique plus prolifique que jamais en une série de biographies consacrées aux favorites royales, rédigeant à lui tout seul une collection entière intitulée *les Reines de la main gauche* (1858-1859). Il est évoqué avec sévérité par Barbey d'Aurevilly dans *les Hommes et les œuvres* (1861-1863).

- Capefigue est chevalier de la Légion d'Honneur (depuis le 30 décembre 1826²).

Témoignage :

- Edmond Texier : « Les articles nombreux semés par M. Capefigue à droite et à gauche, ici et là, n'ont pas empêché cet actif Provençal de griffonner à ses moments perdus 80 volumes historiques, politiques, philosophiques, critiques, bibliographiques, diplomatiques, économiques, palingénésiques, où il est question de tout et de plusieurs autres choses drolatiques. M. Capefigue était né pour ce temps de négoce intellectuel ; à la déplorable fécondité de Scudéry, il joint l'outréculidance d'un bachelier ès-lettres et le style d'un écrivain public. [...] Il règne de bout à l'autre de son œuvre une telle unité de lieux communs paradoxaux, de propositions saugrenues, de jactance ignorante et de style lâché, haché et harnaché de périphrases impossibles, qu'il ne peut venir à l'idée de personne de revendiquer la paternité d'une seule phrase dans ce fatras de volumes étalés sur les quais et évités du flâneur. [...] De tous les ouvrages qu'a enfantés M. Capefigue, il en est un auquel je m'empresse de reconnaître un certain mérite, c'est *l'Histoire de la restauration* [...] » (*Histoire des journaux, Biographie des journalistes contenant l'histoire politique, littéraire, industrielle, pittoresque et anecdotique de chaque journal publié à Paris, et la biographie de ses rédacteurs*, Paris, Pagnerre, 1850, pp. 162-167).

¹ Paris, Pinard, 1832, 122 p.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

CARNÉ : *Louis* Joseph Marie de Carné-Marcein (1804-1876), **comte de Carné**.

- Il est issu d'une famille de la noblesse bretonne, connue depuis 1248 et d'extraction ancienne (avec une filiation suivie depuis 1423), et plus précisément de la branche de Marcein, maintenue noble en 1668.
- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de François Marie, comte de Carné-Marcein (1710-1771), officier de marine ayant grade de capitaine de vaisseau, et d'Anne de Sorel ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Pierre de Botmiliau, et de Marie-Thérèse Le Livec de Trésuron.
- Il est fils de Louis Marie, comte de Carné-Marcein (1769-1847), officier brestois ayant grade de lieutenant (1788), émigré, rentré en France vers 1804, servant ensuite comme chef de bataillon dans l'armée napoléonienne, décoré sous la Restauration comme chevalier de Saint-Louis (5 novembre 1814) et de la Légion d'Honneur (28 août 1817), et de Marie-Josèphe Corentine de Botmiliau (1765-1843), épousée le 11 janvier 1791 à Quimper, incarcérée sous la Terreur par le tribunal révolutionnaire de Quimper comme femme d'émigré.
- Il est aussi cousin issu de germain de Louis de Carné-Carnalet (1751-1827), sous-préfet de Brest (février 1806-juillet 1814 et avril-mai 1815), baron d'Empire (mai 1811).
- Surtout, il est neveu par alliance du député libéral d'extrême-gauche Kératry, ayant épousé une tante maternelle de Carné¹.
- Né à Quimper (Bretagne), le jeune Louis de Carné monte à Paris pour mener des études de droit ; aux côtés d'Alfred Nettement (cf. ce nom), il est un tout jeune orateur remarqué au début des années 1820 à la Société des Bonnes Études, située rue de l'Estrapade, qui réunissait les étudiants royalistes parisiens fréquentant les facultés de droit et de médecine.
- Ainsi repéré par la haute société royaliste, Carné est embauché en 1825 comme employé au ministère des Affaires étrangères, et envoyé comme secrétaire de légation à Lisbonne en 1827-28, alors qu'il est âgé de moins de 25 ans. Il se rallie ensuite au régime de Juillet, ce qui lui permet de conserver un emploi au Quai d'Orsay jusqu'en 1848, étant promu en 1847 chef de la division commerciale du ministère.
- Parallèlement, il fonde avec Cazalès et Foisset (cf. leurs fiches) en mars 1829 une nouvelle² version du *Correspondant*, revue bi-hebdomadaire ayant pour devise : « Liberté civile et religieuse ». Carné en rédige la partie politique dans un sens relativement favorable à la droite royaliste, mais la revue souffre de la rude concurrence que lui fait *l'Avenir* de Lamennais et disparaît en août 1831. Carné fonde ensuite *la Revue européenne* (1831-1835), et donne des articles notamment pour *le Journal des débats*, *l'Ami de la religion*, ou encore pour *le Journal de Bretagne et de Vendée*.
- Il épouse en 1832 Caroline Du Marhallach, fille de Jean Félix Du Marhallach (1772-1858), député du Finistère de 1815 à 1818 et de 1828 à 1830, appartenant à la droite et votant contre l'adresse des 221 en mars 1830 (cf. sa fiche).
- Se lançant dans la politique proprement dite, Carné devient conseiller général du Finistère vers 1833, puis député de Quimper (Finistère) continûment de 1839 à 1848, écrivant un essai en 1841 intitulé *Du gouvernement représentatif en France et en Angleterre*. Initialement proche de Lamartine, favorable à Molé en 1839, puis favorable au centre gauche en 1845, il polémique avec le gouvernement sur la question d'Orient puis l'amendement Pritchard, avant de se rapprocher de Guizot en 1847, ce qui explique sa promotion au Quai d'Orsay (cf. *supra*). Mais Carné soutient avant tout la cause du catholicisme social et celle de la liberté de l'enseignement. Opposé à l'Empire comme candidat catholique libéral, il échoue contre le candidat officiel aux élections législatives de Quimper en 1869 ; à nouveau battu aux élections partielles de juillet 1871, il est encore président du conseil général du Finistère (1871-1876) jusqu'à sa mort. Il a publié en 1868 une *Histoire des États de Bretagne*, et en 1872 des *Souvenirs de ma jeunesse*, contenant de nombreuses anecdotes sur l'époque de la Restauration. Il meurt dans un château breton près de Quimper le 12 février 1876, quelques jours après son ami de jeunesse Cazalès (cf. sa fiche).
- Membre de l'Académie française, il est élu le 23 avril 1863 contre Littré au 21^e des 40 fauteuils, et

¹ Carné évoque cette parenté peu conforme aux opinions du reste de sa famille et aux siennes dans *Souvenirs de ma jeunesse au temps de la Restauration*, pp. 32-33.

² Un premier titre royaliste était paru sous ce nom en 1817-1818 ; le *Correspondant* de Carné précède d'une dizaine d'années le célèbre journal homonyme fondé en 1843 par Montalembert, Falloux, Lacordaire, Ozanam, Cochin, et d'autres catholiques libéraux.

reçu le 4 février 1864¹ ; il est chevalier de la Légion d'Honneur depuis 1837.



Louis de Carné

CAZALÈS : Edmond Antoine de **Cazalès** (1804-1876).

- Il est issu d'une famille de robe toulousaine, anoblée par charge municipale de capitoul de Toulouse en 1737, exercée par l'arrière-grand-père du député.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Jacques Simon Antoine Marie Cazalès, conseiller au parlement de Toulouse depuis 1757, et de Marie Françoise de Maury.

- Il est fils de Jacques Antoine Marie de Cazalès² (1758-1805), capitaine de cavalerie (1779), franc-maçon (1782-1787), élu député de la noblesse de Rivière-Verdun (Auch) en 1789, devenu un célèbre Constituant *leader* de la droite modérée en 1789-1791, émigré fin 1792, très mal reçu en émigration à Coblenz par les émigrés de la première heure, et de Marie Jeanne de Roquefeuil de Bars (née en 1769), veuve en premières noces de son cousin Charles Balthazar Louis de Roquefeuil-Cahuzac (1752-1795), et déjà mère de quatre enfants de cette première union avant son remariage.

- Edmond de Cazalès naît le 31 août 1804 à Grenade (Haute-Garonne), un an avant le décès de son père. Après des études de droit, il s'inscrit comme jeune avocat au barreau de Paris, puis devient juge auditeur au tribunal de première instance de Provins (nommé le 19 juillet 1826, installé le 24 août 1826).

- Mais il démissionne le 7 mars 1830, dès avant la révolution de Juillet, pour se consacrer pleinement au journalisme politique et religieux, qui le passionne. Âgé de vingt-cinq ans à peine, il fonde avec son ami Louis de Carné et l'abbé Théophile Foisset de mars 1829 à août 1831, puis *la Revue Européenne* de 1831 à 1835. Il devient ensuite professeur à l'Université catholique de Louvain (1835-1837). Ordonné prêtre en 1843, directeur du séminaire de Nîmes, puis supérieur du grand séminaire de Montauban et vicaire général de Versailles, il est élu représentant du Tarn-et-Garonne à la Constituante en avril 1848 puis député du même département à la Législative de mai 1849 à sa démission en 1850 ; il a joué un rôle effacé dans ces mandatures parlementaires, siégeant toujours à droite et soutenant la loi Falloux sur la liberté de l'enseignement. Cazalès meurt bien plus tard au château de Kergrech, près de Rennes, le 23 janvier 1876, un an après avoir publié *Nos maux et nos remèdes* (1875).

CHATEAUBRIAND : François Auguste René, **vicomte de Chateaubriand** (1768-1848).

Cf. sa fiche complète dans la partie du guide consacrée aux ministres.

CHAUVIN : N. **Chauvin** († vers 1835).

- Il est mentionné en juin 1826 comme étant l'un des rédacteurs de *la Gazette de France*³.

- Le 27 février 1833, il est poursuivi devant la cour d'Assises de Paris comme gérant de *la Gazette de France*, aux côtés de Brian, gérant de *la Quotidienne*, et de quatre autres gérants d'autres journaux

¹ Le même fauteuil qu'avait occupé de 1811 à 1856 Charles Lacretelle, cf. ce nom.

² Sur Jacques de Cazalès, voir sa notice dans le *Dictionnaire des Constituants* d'Edna Lemay, Paris, Universitas, 1991, vol. 1, p. 179.

³ D'après l'article paru à cette date dans *l'Écho du soir*, cité par Eugène Hatin dans *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, Didot, 1866, p. 355.

légitimistes (*l'Écho français, le Revenant, la Mode, le Courrier de l'Europe*), pour avoir diffusé des extraits du *Mémoire sur la captivité de la duchesse de Berry*, brochure légitimiste de Chateaubriand, également poursuivi ; tous les prévenus sont acquittés, mais le 5 mars 1833, Chauvin, comme gérant de la Gazette de France, est condamné en propre à 6 mois de prison et 1000 francs d'amende¹.

On n'a pu collecter aucun autre renseignement à son sujet.

CHAZET : André René Balthazar Polydore **Alissan de Chazet** (1774-1844)².

- Né à Paris, René Alissan de Chazet est petit-fils en ligne paternelle, d'Alexandre Jean Baptiste Alissan de La Tour, écuyer, conseiller du roi, receveur général des Finances et payeur des rentes de l'hôtel de la ville de Paris, et, en ligne maternelle, petit-fils de François Fauveau, conseiller-secrétaire du roi.

- Il est le fils de René Balthazard Alissan de Chazet, receveur particulier des Finances, devenu à la suite de son père payeur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris³, se distinguant par son courage royaliste en septembre 1792, lors de la prise des Tuileries et de la chute de la monarchie.

- Après des études au prestigieux collège de Juilly⁴ (Île-de-France), Chazet est brièvement secrétaire du baron de Mackau en 1792. Ayant émigré de la fin 1792 à 1796, il se fait radier de la liste des émigrés par le ministre de la Police Cochon-Lapparent (1749-1825), ce qui lui permet de revenir publiquement à Paris en novembre 1796. Toutefois, moins d'un an après, pour avoir été rédacteur d'une feuille royaliste, *le Déjeuner*, Chazet est condamné à la déportation à Sinnamary (Guyane) à la suite du coup d'État de Fructidor (septembre 1797), et il se tient fuyatif jusqu'au 18 Brumaire.

- Alissan de Chazet est avant tout un vaudevilliste très prolifique, auteur intarissable d'une centaine de pièces comiques à succès, écrites seul ou le plus souvent en collaboration⁵, depuis *la Ruse villageoise*, écrite à 19 ans en 1793, jusqu'à *la Cour des miracles*, jouée en 1836, sa période de production la plus intensive de vaudevilles se situant sous l'Empire. On lui doit également des pièces poétiques légères, *l'Art de causer, le Bouquet de roses, la Lyre d'Anacréon, l'Esprit de l'almanach des muses*, et un roman, *Charles et Emma ou les amis d'enfance*⁶, publié en 1810.

- Certains écrits de Chazet ont un caractère politique plus marqué : 1° vaudevilles écrits sur commande pour Bonaparte auquel il s'est rapidement rallié, puis pour les Bourbons (*La journée de Saint-Cloud, ou le Dix-Neuf brumaire*, 1800 ; *La grande famille ou la France en miniature*, 1811⁷ ; *Le berceau du Prince, ou les dames de Bordeaux*, 1820⁸ ; *Le deux-mai ou la fête de Saint-Ouen*, 1823⁹ ; *La France et l'Espagne, ou les deux familles*, 1823¹⁰) ; 2° des ouvrages et brochures d'analyse politique (*Tableau des élections depuis 1789 jusqu'en 1816, suivi de quelques idées sur les élections prochaines*, 1817) ; 3° des éloges et récits panégyriques de circonstance (*Les trois journées [...] pour l'anniversaire des 12 avril et 4 mai 1814, et du 8 juillet 1815*, 1817-1818 ; *Éloge historique de Charles Ferdinand d'Artois, duc de Berry*, 1820 ; *La nuit et la journée du 29 septembre 1820, ou détail authentique de tout ce qui s'est passé le jour de la naissance du duc de Bordeaux*, 1820 ; *Relation des fêtes données*

¹ Information rapportée dans le n°10 du 10 mars 1833 de *l'Écho de la Fabrique*, revue quindécimale des canuts, publiée en version électronique sur Internet sur le site <http://echo-fabrique.ens-lsh.fr>.

² Sur lui, en plus des ouvrages habituels, on renvoie à la notice que lui consacre la *Biographie nouvelle des contemporains*, d'Arnault, Jay, Jouy et Norvins, et surtout à son supplément, paru en 1825 dans le vol. 20, pp. 370-371. Cf. aussi la notice de Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 3, p. 1116.

³ Office royal aussi lucratif qu'onéreux, estimé à 600.000 livres à la fin de l'Ancien régime (cf. Olivier Poncet, dans Lucien Bély (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien régime*, Paris, PUF, 1996, pp. 1080-1081).

⁴ On rappelle la thèse d'Étienne Broglin sur cet établissement élitiste d'oratoriens, « De l'académie royale à l'institution : le collège de Juilly (1745-1828) », Paris-IV, 1976, 5 vol.

⁵ Le chiffre de 150 pièces de théâtre avancé par Pierre Larousse dans sa notice - pour souligner la vaine prolifération de Chazet - semble exagéré, et n'est pas corroboré par l'inventaire de la Bibliothèque nationale, qui permet d'identifier 93 comédies, vaudevilles, divertissements, opéra-comiques, folies, impromptus, et tableaux grivois.

⁶ On aura remarqué que les prénoms sont exactement les mêmes que ceux du célèbre roman de Flaubert, *Madame Bovary*, écrit quarante ans plus tard (1857) : simple coïncidence ?

⁷ Divertissement avec vaudevilles intégrés, composé pour la fête de l'impératrice Marie-Louise, épouse de Napoléon, représenté d'ailleurs en la présence du couple impérial au Trianon, en août 1811.

⁸ Écrit avec Desaugiers et représenté en octobre 1820.

⁹ Représenté en mai 1823 pour le 9^e anniversaire de l'entrée de Louis XVIII à Paris en 1814.

¹⁰ Pièce représentée lors de la fête offerte par la municipalité parisienne au duc d'Angoulême, en l'honneur des victoires de l'armée française commandée par le prince dans la péninsule ibérique, notamment au Trocadéro.

par la ville de Paris [...] à l'occasion de la naissance et du baptême du duc de Bordeaux, 1822 ; *Louis XVIII à son lit de mort, ou récit exact et authentique de ce qui s'est passé aux Tuileries*, [en septembre 1824, 1824) ; 4° des biographies politiques (*Mémoires posthumes touchant [...] Charles François, duc de Rivière*, 1829 ; *Vie de Monsieur de Montyon*, 1829¹ ; *Vie anecdotique de Henri [...] duc de Bordeaux, depuis sa naissance jusqu'à ce jour*, 1832 ; *Charles X, esquisse historique*, 1837). Enfin, en 1837, telle une production ultime, Chazet publie ses propres *Mémoires*².

- On attribue à Chazet, qui l'a toujours nié, la paternité d'un calembour royaliste : « Rendez-vous notre père de Gand », ayant eu grand succès au début des Cent-Jours, mais rapidement tourné en dérision par les libéraux et les bonapartistes. Devenu rédacteur à *la Quotidienne* en 1815, initialement chargé des comptes rendus des séances dans les Chambres³, puis rédacteur au *Drapeau Blanc* vers 1825, En outre, il a grade de capitaine dans la 6^e légion de la Garde nationale parisienne, jusqu'à la dissolution de celle-ci en 1827.

- Chazet devient censeur royal en 1822 ; à ce poste, il est haï par les libéraux pour sa fidélité au gouvernement Villèle, notamment au printemps 1827, lorsque, contrairement à Lacroix, il reste à son poste, au moment de la controverse sur le projet de loi Peyronnet restrictif des libertés de la presse.

- Parallèlement, Chazet est nommé en outre à la fin de l'Empire aux fonctions lucratives de receveur particulier des Finances à Valognes, puis à Avranches, et ensuite, en 1816, à celles de bibliothécaire du roi pour les châteaux de Versailles et de Trianon ; il est démis de ces fonctions à la suite de la révolution de Juillet 1830, et il prend alors en Italie la direction des Bains de Tivoli.

- Anobli et fait baron (ordonnance, 25 mars 1830, sans lettres patentes de régularisation), il est en outre chevalier (1815), puis officier (1^{er} mai 1821) de la Légion d'Honneur. Chazet est aussi l'un des sociétaires-abonnés de la Société des Bonnes lettres.

Témoignage :

- Anonyme : « L'aurore ou, comme l'on voudra, les derniers jours de 1815 ont fait connaître à cet écrivain émérite tout ce qu'il pouvait valoir ; il s'est blotti dans le ministère ; il est là, placé comme un rat ; gare aux bouquins de M. de C*** » (*Biographie indiscrète des publicistes, feuellistes, libellistes, journalistes, libraires, furets de coulisses, et autres du 19^e siècle, par un journaliste émérite* Paris, passage Véro-Dodat et marchands de nouveautés, 1826, pp. 5-6).

COHEN : Anne Jean Philippe Louis Cohen (1781-1848)⁴.

- Louis Cohen est né dans une famille de juifs hollandais, à Amersfoort, près d'Utrecht. Il commence sa carrière à Amsterdam comme critique théâtral, et arrange quelques opéras italiens.

- Arrivé à Paris en 1809, il est nommé censeur impérial pour les langues étrangères sous l'Empire en 1811, et publie un *Recueil de poésies* en 1813. Il est remercié sous la première Restauration avec le titre de censeur royal honoraire (ordonnance, 27 octobre 1814⁵). Dix ans plus tard, s'étant ménagé l'appui de la droite royaliste, il est nommé bibliothécaire Sainte-Geneviève en 1824, fonction qu'il exerce jusqu'à sa mort en 1848. En 1821, épousant la vogue médiévale du temps, il écrit une biographie du chevalier *Bayard* (1473-1524).

- Rallié à la mouvance villèliste, Cohen devient dans les années 1820 rédacteur à *l'Étoile*, puis au *Drapeau blanc*, une fois le rachat de ce dernier quotidien opéré par le gouvernement, afin de faire de cette feuille virulente d'extrême-droite une feuille gouvernementale modérée. En 1821, il écrit une brochure politique, intitulée *De l'opposition parlementaire*. Depuis 1825, il collabore aussi à *la Revue*

¹ Le baron de Montyon (1733-1820), célèbre philanthrope français, ancien chancelier de la maison du comte d'Artois, créateur en 1783 de prix de vertu rétablis sous la Restauration par l'Académie française, telle de manière significative, ce prix de 10000 francs attribués « à celui qui découvrira les moyens de rendre quelque art mécanique moins malsain », témoignant de la méfiance de la droite envers le développement de l'industrie. Sur ce sujet, cf. Sylvain Rappaport, « Le temps de la vertu : vertu de la lenteur », *Revue historique*, n° 621, janv.-mars 2002, pp. 51-76, d'après sa thèse « Images et pratiques de la vertu : les prix Montyon (1820-1852) », thèse Paris-I, 1999.

² *Mémoires, Souvenirs, Œuvres et portraits*, Paris, Postel, 1837, 3 vol.

³ Chazet changea très vite d'affectation dans le journal. Peu scrupuleux, il recopiait en effet sur ses confrères les comptes rendus sans assister lui-même aux séances, jusqu'au jour où certains lui firent le canular malicieux d'imaginer de faux discours, dont l'un attribué au directeur de son propre journal, Michaud, siégeant alors à la « Chambre introuvable » : le changement de service fut immédiat pour Chazet.

⁴ Sur Cohen, on renvoie à la notice de P. Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 4, p. 554.

⁵ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°402, pp. 322-324.

britannique, fondée par Saulnier et chargée de faire mieux connaître au public français la civilisation anglo-saxonne. Il traduit d'ailleurs plusieurs ouvrages de l'anglais ou de l'allemand, et publie aussi des œuvres de fiction.

Le 20 février 1830, avec Salgues, autre journaliste de droite (cf. ce nom) et Leber, il réalise également une édition assez luxueuse de recueils de source historiographiques, intitulée *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'Histoire de France* (l'impression est assurée par le royaliste G.-A. Dentu) ; Balzac en dresse un compte rendu critique le 17 mars 1830 dans le *Feuilleton des journaux politiques*¹.

- Un fils, Albert Cohen dit de Winckenhoff, auteur en 1851 d'un ouvrage intitulé *Devises et cris de guerre des familles nobles*, et aussi d'une revue *l'Oriflamme, journal de la noblesse*, qui relance l'intérêt pour l'héraldique et la généalogie.

COLNET : Charles Joseph Auguste de Colnet du Ravel (1768-1832)².

- Il est fils d'une famille de la noblesse picarde, d'extraction (la filiation suivie remonte à 1520), maintenue noble en 1667 et 1716, ayant compté des gentilshommes verriers³.

- Fils d'un garde du corps du roi Louis XVI, Charles de Colnet du Ravel naît à Mondrepuis (Picardie)⁴. Il fait des études à l'École militaire de Rebaix (Brie)⁵, puis il se fait admettre à l'École militaire de Paris, où il est condisciple de Napoléon Bonaparte⁶. Délaissant bientôt l'armée, Colnet devient ecclésiastique vers 1786, et il fait figure de principal collaborateur de l'évêque de Soissons au début de la Révolution.

- Retiré à Chauny (Aisne)⁷ sous la Terreur, il monte ensuite à Paris, et il se lance dans une carrière littéraire et médiatique. En 1797, il acquiert une librairie rue du Bac, au bord de la Seine. Il devient un critique littéraire connu pour sa sévérité sarcastique, comme en témoignent trois satires acerbes contre l'Institut et ses membres, publiées en 1799-1800 et intitulées *Fin du XVIII^e siècle ; Mon apologie ; Etrennes de l'Institut national ou Revue littéraire de l'An VIII* ; de même, en 1802, il publie, initialement sous couvert d'anonymat, une *Correspondance turque*, qui s'en prend violemment au célèbre critique littéraire La Harpe⁸. En 1800, il achève d'ailleurs un abondant *Recueil des satiriques du XVIII^e siècle* en sept volumes. En 1810, il publie un spirituel *Art de dîner en ville, à l'usage des gens de lettres* avec un appendice malicieusement intitulé *Biographie des auteurs morts de faim* ; l'ouvrage connaît un grand succès, et plusieurs rééditions jusqu'en 1855.

- Colnet du Ravel, se lançant parallèlement dans le journalisme, lance un *Journal de l'opposition littéraire* (1800-1801), suspendu au bout de dix numéros par la police napoléonienne. Puis il est embauché dix ans plus tard au *Journal de Paris* (1811-1814), tout en restant assez critique vis-à-vis du régime impérial, et lié aux royalistes. Après une collaboration éphémère au *Journal général de France* vers 1815, il passe ensuite à la *Gazette de France*, étant l'un des trois principaux rédacteurs du quotidien royaliste depuis 1816 environ et sans doute jusque vers 1830. En 1825, il publie une anthologie de ses meilleurs articles dans un recueil intitulé *l'Ermite du Faubourg Saint-Germain, ou Observations sur les mœurs et usages des Parisiens au commencement du XIX^e siècle*⁹. Colnet ne se rallie pas au régime de Juillet, et souffre amèrement de la mise à sac de l'archevêché de Paris en 1831 (il avait classé la bibliothèque du lieu quelques années auparavant).

Après sa mort, ses amis poursuivent l'entreprise dans *l'Ermite de Belleville, ou Choix des articles*

¹ Cf. Balzac, *Œuvres diverses*, vol. 2, éd. la Pléiade, Paris, Gallimard, 1996, pp. 670-672, et l'analyse érudite de cet article de Balzac dans le même ouvrage, pp. 1487-1488.

² Sur ce journaliste, cf. Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel...*, tome 4, p. 628.

³ Cf. l'ouvrage du Comte de Hennezel d'Ormois, *Gentilshommes verriers de la Haute-Picardie*. Nogent-le-Rotrou, Dauphey-Gouverneur, 1933.

⁴ La commune, située aux confins de l'Avesnois et de la Wallonie, est à moins de 10 kms de Fourmies, et à 20 kilomètres de Vervins.

⁵ Celle-ci avait été récemment créée en 1776.

⁶ Celui-ci y est admis en 1784.

⁷ Commune située entre Noyon (Oise) et La Fère (Aisne).

⁸ *Correspondance turque, pour servir de supplément à la correspondance russe de J.-F. Labarpe, contenant l'histoire lamentable des chutes et rechutes tragiques de ce grand homme, seconde édition, enrichi d'anecdotes et d'épigrammes piquantes*, Paris, chez l'auteur, an X [1802], 310 p.

⁹ Paris, Pillet, 1825, 2 vol.

*politiques, littéraires et satiriques de Charles Colnet, tirés de la Gazette de France et autres feuilles périodiques, précédés d'une notice sur la vie de l'auteur, ouvrage paru en 1833 et réédité l'année suivante*¹.

Témoignages :

- Anonyme : « Il a de l'esprit et de la malice comme quatre, et par cette raison, il pourrait bien se dispenser de faire tant d'efforts pour courir après » (*Des Journalistes et des Journaux*, Paris, Chaumerot, 1817, p. 31).
- Anonyme : « Voulez-vous un excellent article pour un journal, vous pouvez vous adresser en assurance à M. Colnet, qui écrit pour le ministère. Je ne connais pas l'habitation de M. Colnet, nous sommes sûrs qu'il n'est pas loin d'un clocher de paroisse ; car personne, mieux que lui, ne sait le vent qui souffle et l'heure qu'il est » (*Biographie indiscrete des publicistes, feuellistes, libellistes, journalistes, libraires, furets de coulisses, et autres du 19^e siècle, par un journaliste émérite*, Paris, passage Véro-Dodat et marchand de nouveautés, 1826, p. 39).
- Pierre Larousse : « Ce qu'était Colnet, on le voit, c'était un homme d'esprit, un peu bizarre, très indépendant, même quand il fut tout à fait enrôlé dans le bataillon royaliste, sans nulle morgue, nullement dévot, bon garçon, philosophe malgré tout, et chose singulière, quoique royaliste, point du tout courtisan. Il eût pu sous la Restauration faire valoir ses anciens services, son opposition à Bonaparte, et obtenir quelque emploi bien lucratif, devenir une grosse partie prenante du budget ; il n'en fit rien et resta homme de lettres » (*Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 4, p. 629).

CONNY : Jean-Louis Éléonor *Félix de Conny de la Faye* (1786-1850)².

Cf. sa fiche complète dans la partie du guide consacrée aux députés.

COROLIS d'ESPOUSE : Charles Louis Alexandre **de Coriolis, marquis d'Espinouse** (1775-1841).

- Il est issu d'une famille provençale, anoblée en 1554 par charge de conseiller au parlement de Provence, officiellement dotée du titre héréditaire de marquis depuis 1651, et maintenue noble en 1669 ; il est lointainement cousin du célèbre Constituant Mirabeau, lui aussi originaire de Provence.
 - Il est neveu de Gaspard Honoré de Coriolis (1737-1824), membre religieux du parlement de Provence, puis chanoine à Notre-Dame de Paris, ayant publié en 1788 un *Traité de l'administration du comté de Provence*, puis en 1822 un ouvrage intitulé *Des chapitres et des dignitaires, par un ancien grand vicaire*.
 - Coriolis d'Espinouse entre sous l'Empire au *Mercure de France*, puis au *Journal de l'Empire* (nom provisoire du *Journal des Débats*), collaborant à quelques vaudevilles.
- Au début de la Restauration, il se fait remarquer comme versificateur politique royaliste, auteur de nombreux poèmes et chansons de circonstances, ainsi que d'une brochure polémique contre Napoléon, intitulée *le Tyran, les Alliés et le roi* (1814). Nommé président du collège électoral d'arrondissement de Pont-Audemer (Eure) le 26 juillet 1815³ pour les élections d'août 1815, Coriolis n'est pas élu alors, et il se détourne définitivement des mandats électoraux au profit du journalisme politique et des activités mondaines au sein des cercles intellectuels ultra-royalistes. Après une brève participation à *la Quotidienne* en 1817-1818⁴, il participe comme rédacteur au *Conservateur* de 1818 à 1820.
- C'est à Coriolis d'Espinouse que revient l'honneur de prononcer, le 15 février 1821, le discours d'ouverture de la Société des Bonnes Lettres (dont il est sociétaire-abonné), quelques mois après avoir opportunément écrit un poème édifiant sur la *Mort du duc de Berry*. Dans ce cénacle académique, Coriolis d'Espinouse croise souvent Victor Hugo, qui s'en souviendra dans *les Contemplations*, précisément dans un poème intitulé –de manière fantaisiste– « Écrit en 1846 », qui est présenté fictivement comme une réponse au marquis de C*** d'E*** (le nom de Coriolis d'Espinouse est transparent), et dans lequel Hugo règle ses comptes avec son légitimisme de jeunesse. Coriolis d'Espinouse est mort le 11 janvier 1841⁵.

¹ Paris, Dentu, 1833, 2 vol., rééd. 1834.

² Son fils a publié une biographie du député, intitulée *Un homme, cent ans de Révolution* (Paris, 1889, XI-205 p.).

³ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°25, p. 50.

⁴ Participation attestée à cette date par Duvergier de Hauranne, dans *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 4, p. 369.

⁵ Cf. *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, p. 324, nécrologe 1841-1842.

CRIGNON d'AUZOUER : Anselme **Crignon** (1755-1826), dit **Crignon d'Auzouer**.
Cf. sa fiche complète dans la partie du guide consacrée aux députés.

DELANDINE : Jean Louis Catherine *Jérôme Delandine* (1787-1855), puis **Delandine de Saint-Esprit** depuis 1815.

- Il est issu d'une famille bourgeoise du Beaujolais, installée à Lyon au début du XVIII^e siècle, et anoblie à titre héréditaire par lettres patentes en 1815 dans la personne du père du député.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de François Claude Delandine, avocat à Lyon, puis juge en la châtellenie de Néronde (Forez) et d'Hélène Michaud de Chantoire ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Joseph François Peronnet de Gravanieux, avocat et notaire à Lyon.

- Il est fils d'Antoine François Delandine¹ (1756-1820), avocat au parlement de Dijon (1775), puis de Paris (1777), devenu littérateur, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres depuis 1780, auteur d'une multitude d'ouvrages, dont l'un en 1788, intitulé *Des États généraux ou Histoire des Assemblées représentatives en France*, élu député du tiers état du Forez aux États généraux, et siégeant comme membre du centre droit à la Constituante de 1789 à 1791, professeur de législation à l'école centrale de Lyon (1795), conservateur de la bibliothèque municipale de Lyon depuis 1803 (dont il était auparavant bibliothécaire adjoint depuis 1781), anobli à titre héréditaire (ordonnance, 11 décembre 1814, puis lettres patentes, 3 février 1815), autorisé, ainsi que sa descendance, à ajouter « de Saint-Esprit » à son nom, par ordonnance du 13 septembre 1815 en raison du courage de son fils (cf. *infra*), battu aux élections législatives en août 1815 avec 33% des voix ; la mère du journaliste se nomme Marguerite Françoise Clémence Peronnet de Gravanieux.

- Il est frère cadet de *Romanet* François Éléonor Delandine de Saint-Esprit (né en 1781), avocat, puis juge au tribunal de Lyon (2 août 1807), vice-président du même tribunal (29 novembre 1815), mis à la retraite avec le titre de président honoraire (15 décembre 1844), membre actif de l'extrême-droite « pointue » dans la ville de Lyon, battu en mars 1824 aux législatives avec seulement 7% des voix.

- Commissaire extraordinaire du roi dans les départements du Midi pendant les Cent-Jours, venant en appui du duc d'Angoulême, il est remarqué par sa bravoure à Pont-Saint-Esprit en mars 1815 (d'où la modification du nom familial indiquée *supra*). Il raconte cet épisode en 1817 dans *le Panache royal d'Henri IV ou les Phalanges royales en 1815*².

Sous la seconde Restauration, Jérôme Delandine est conservateur de la bibliothèque royale du château de Rambouillet jusqu'en 1830. Il collabore en même temps au *Conservateur* (1818-1820), tout en rédigeant l'essai *le Vendéen* (1819), puis l'éphémère mensuel *la Macédoine* (1825), deux publications nettement orientées à l'extrême-droite - Chateaubriand, protecteur de Delandine, acceptant de souscrire comme abonné à *la Macédoine*³. En 1820, il publie un panégyrique du duc de Berry, juste après son assassinat.

- Il épouse à Paris le 28 août 1827 Thérèse Eugénie Françoise Quinette de La Hogue. Après la révolution de Juillet, il s'affiche partisan du duc d'Angoulême (sous le nom de Louis XIX), et non de Charles X ou de son petit-fils le duc de Bordeaux (Henri V). En 1839, il publie *le Cycle des jours chrétiens en France*, puis une *Histoire de France* en 12 volumes en 1842-1843. Il est jusqu'à sa mort le propriétaire dépositaire des œuvres de Chateaubriand.

DELBARE : François Thomas **Delbare** (1770-1855).

- Entré à *la Quotidienne* dès 1814, et y demeurant au moins jusqu'en 1830, Delbare est l'auteur de nombreux essais et brochures à caractère politique : il en publie quatre rien qu'en 1815, à savoir une *Ode à la Paix* dédiée au comte Jules de Polignac (juin 1815), une *Histoire des deux chambres de Buonaparte depuis le 3 juin jusqu'au 7 juillet 1815* (août 1815), une brochure sur *les Crimes de Buonaparte et de ses adhérens, ou les Ennemis de l'autorité légitime en conspiration permanente*, une *Epître au roi sur la révolte du mois de mars 1815*, et enfin un court essai intitulé *le Comte d'Artois justifié, et quelques vues sur les guerres de la Révolution*.

¹ Sur Delandine père, cf. sa notice biographique dans le *Dictionnaire des Constituants* d'Edna Hindie Lemay, Paris, Universitas, 1991, vol. 1, pp. 270-271.

² Paris, Petit et A. Égron, mars 1817, 2 vol.

³ Voir Chateaubriand, *Correspondance générale*, vol. VII, 1824-1827, année 1825, lettre 102 de Chateaubriand à Delandine, p. 69.

- Après la loi de Serre, qui desserre la répression en matière d'écrits politiques, Delbare alterne les brochures purement circonstanciées, telles en 1820 une *Lettre à M. le comte Decazes* (au sujet de la loi électorale), ou encore *La Chambre de 1820 solidaire de celle de 1815*, et les ouvrages à caractère historique, tels *l'Observateur royaliste, ou Annales destinées à servir l'histoire secrète de la Révolution depuis son origine jusqu'à nos jours* (Paris, Gide fils, 1819, 378 p.), une *Histoire des ministres favoris anciens et modernes* (Paris, A. Égron, janvier 1820, VIII-428 p.) ? une *Vie de SAR M^{gr} le duc de Berry* (Paris, Gide fils, 1820, 152 p.), et enfin une volumineuse *Histoire de France à l'usage de la jeunesse* (Paris, Gide fils, 1825, 6 vol., sous-titre *Le petit bibliothécaire*),

Témoignage :

- Anonyme : « Quelques romans assez bien écrits avaient fait à cet auteur une réputation auprès des femmes, avant qu'il n'écrivît dans la *Quotidienne* pour les marquises du noble faubourg. On dit que, grâce à de puissantes sollicitudes, il obtiendra bientôt un emploi lucratif au ministère de l'intérieur » (*Biographie indiscrete des publicistes, feuellistes, libellistes, journalistes, libraires, furets de coulisses, et autres du 19^e siècle, par un journaliste émérite*, Paris, passage Véro-Dodat, et marchands de nouveautés, 1826, p. 44).

DESTAINS : Eugène **Destains** (1793-1830)¹.

- La conscription napoléonienne l'oriente vers la carrière militaire : devenu officier, il quitte le service après une blessure à la tête. Devenu littérateur, épris de passion pour la culture arabe et ottomane et auteur d'une traduction des *Mille et Une Nuits* en 1822 (rééd. 1827), il fonde en 1818 *les Annales de la littérature et des arts*, participe au *Drapeau blanc*, puis devient directeur de la *Gazette de France* jusque vers 1825, étant ensuite remplacé par Genoude.

- Début 1830, il est nommé interprète en chef du quartier général de l'armée française en partance pour Alger ; mais il se suicide à la veille de son embarquement à Toulon.

Témoignage :

- Anonyme : « L'auteur des *Mille et une nuits* est redevable à M. Destains des soins qu'il a apportés à la nouvelle édition de cet ouvrage : la *Gazette de France* lui doit quelques articles. On voit que le sort littéraire de M. Destains n'est pas brillant ; on ne lit pas plus la *Gazette* que les *Mille et une nuits* » (*Biographie indiscrete des publicistes, feuellistes, libellistes, journalistes, libraires, furets de coulisses, et autres du 19^e siècle, par un journaliste émérite*, Paris, passage Véro-Dodat, et marchands de nouveautés, 1826, p. 47).

DONDEY-DUPRÉ : Prosper **Dondey-Dupré** (1794-1834).

- Son père est imprimeur-typographe de la capitale². Il est le fondateur de la première imprimerie privée possédant des caractères orientaux (cunéiformes, etc.), capables de rivaliser par leur qualité avec les productions en la matière de l'Imprimerie Nationale, et avec celles des imprimeries britanniques. En outre, Dondey-Dupré père a imprimé de nombreux ouvrages culturels ou historiques³, et aussi le quotidien villèliste *l'Étoile* dans les années 1820.

- Prosper Dondey-Dupré est l'auteur de quelques modestes écrits en vers ou en prose, notamment d'*Eloges dithyrambiques*, parus en 1819. Également éditeur, il publie souvent des ouvrages imprimés par son père⁴. Il est aussi rédacteur occasionnel au quotidien villèliste *l'Étoile*, imprimé par les bons soins de son père ; les articles de sa main se caractérisant par leur modération (cf. témoignage *infra*) ; en outre, et manifestement, sans incompatibilité idéologique avec l'emploi précédent, c'est un rédacteur assidu de la très anglophile *Revue britannique* fondée en 1825⁵.

¹ Voir sur lui la notice du *Grand dictionnaire universel* de P. Larousse, vol. 6, p. 601.

² Le dossier de déclaration transmise à la préfecture de police lors de la création de l'imprimerie est conservé aux Archives nationales, cote F¹⁸/66.

³ Par exemple, la célèbre *Histoire de France* d'Anquetil, prolongée jusqu'à la révolution de Juillet, et dont les derniers des quinze volumes sont imprimés chez Dondey-Dupré en 1831.

⁴ Ainsi, par exemple, le roman *Le jugement par jury, ou la vengeance d'une femme*, écrit sous couvert d'anonymat par un certain Dubergier, est imprimé par Dondey-Dupré père et publié le 15 mai 1824 par son fils. Balzac en fait un compte rendu très critique dans le *Feuilleton littéraire* le 29 mai 1824, reproduit et analysé dans l'édition des *Œuvres diverses* de Balzac, coll. la Pléiade, Paris, Gallimard, 1996, pp. 119-121 et, pour la notice analytique, p. 1318.

⁵ La *Revue britannique*, fondée par Saunier, voulait initier le public français à la culture anglo-saxonne : elle offrait à ses lecteurs des traductions en français d'articles périodiques remarquables de la presse britannique, ou encore de romans

Témoignage :

- Anonyme : « Imprimeur de la nébuleuse *Étoile* ; il glisse de temps en temps quelques articles dans ce journal du soir. Plusieurs docteurs recommandent la lecture de cette feuille comme somnifère, lorsqu'ils connaissent les jours où M. Dondey-Dupré est fournisseur » (*Biographie indiscrete...*, Paris, passage Véro-Dodat et marchands de nouveautés, 1826, p. 48).

DUCANCEL : Charles *Pierre Ducancel* (1766-1835).

- Favorable à la Révolution à ses débuts, il adhère au club des Jacobins, et publie en 1791, après la fuite à Varennes, une « *Opinion sur la question : quelles sont les mesures à prendre relativement à Louis XVI* » (rééd. 1792). Devenu contre-révolutionnaire à la suite de la Terreur, il crée deux comédies, intitulées *le Hâbleur ou le chevalier d'industrie* (1794), puis *l'Intérieur des comités révolutionnaires, ou les Aristides modernes* (1796).

- Sous l'Empire, Ducancel devient avoué près le tribunal de première instance de la Seine, et avocat au barreau de Paris.

- La première Restauration lui permet de se positionner comme un « royaliste pur » : au printemps 1814, il publie un essai hostile à la Charte, intitulé *la Constitution non écrite du royaume de France et les preuves qu'elle n'a jamais cessé d'être en vigueur, depuis Clovis jusqu'à ce jour*. Après les Cent-Jours, ce positionnement droitier facilite le lancement de sa carrière administrative : il est nommé sous-préfet de Clermont (Oise) de novembre 1815 à octobre 1816 (dossier F¹BI 158/30).

- Mais Ducancel, devenu à cette époque un partisan bruyant des ultra-royalistes, est destitué par Lainé à la suite de la dissolution de la Chambre introuvable et des élections par ordonnance du 16 octobre 1816¹. Il anime ensuite avec Sarran un petit brulot d'extrême-droite, intitulé *l'Ultra-royaliste*, puis *La Bibliothèque royaliste* (janvier 1819-mars 1820). Parallèlement, il écrit une brochure en 1819 qui réclame le remplacement de la loi électorale Lainé par une autre plus favorable aux royalistes. Enfin, il fait paraître en octobre 1821 des *Esquisses historiques, politiques, morales et dramatiques du gouvernement révolutionnaire de France, aux années 1793, 1794 et 1795*, qui suscitent les vifs éloges du *Défenseur*. La publication par ses soins d'un tract électoral dans l'Oise pour les élections de 1824 semble indiquer un net recentrage de sa part en faveur d'un équilibre « constitutionnel »².

DUSSAULT : Jean Joseph François **Dussault** (1769-1824).

- Dussault est fils d'un médecin militaire demeurant à Paris.

- Brillant élève au collège Sainte-Barbe à Paris, il devient maître répétiteur dans cet établissement, puis au collège Duplessis.

- Après la mort de Robespierre, il est employé comme rédacteur en chef de *l'Orateur du peuple* en 1794-1795 (en lieu et place de Louis Stanislas Fréon, trop occupé par ses fonctions de député à la Convention), et il suit une orientation réactionnaire, en rupture avec sa ligne originelle du journal. Il publie à la même époque plusieurs pamphlets contre-révolutionnaires au titre plaisant : *Portrait de Robespierre, avec la réception de Fouquier-Tinville aux Enfers par Danton et Camille Desmoulins ; Portraits exécrables du traître Robespierre et ses complices tenus par la Furie, avec leurs crimes et forfaits ; Véritable portrait de Catilina Robespierre, tiré d'après nature*. Puis Dussault passe au *Véridique* (1796-1797), s'y montre royaliste et hostile au Directoire, ce qui lui vaut d'être poursuivi et condamné à la déportation après le coup d'État de fructidor en septembre 1797. Rentré à Paris après le 18 Brumaire, il collabore longuement au *Journal des Débats* de 1800 à 1818, y étant rédacteur sous le pseudonyme « Y ». Il y nourrit notamment en 1807 une vive polémique littéraire contre le poète Marie Joseph Chénier (1764-1811).

- Nommé conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève en 1820, il est battu en 1821 dans sa candidature à l'Académie Française par le jeune Abel Villemain (1790-1870). Peu après sa mort, ses articles parus dans le *Journal des Débats* ont fait l'objet d'une compilation en cinq volumes, sous le titre d'*Annales littéraires*. Dussault est sociétaire-abonné à la Société des Bonnes Lettres.

en vogue, tout en se livrant à des études sociologiques ou économiques d'actualité sur la Grande-Bretagne et les États-Unis. Elle eut un succès croissant, et existait toujours à la fin du XIX^e siècle.

¹ La chose est signalée par le *Constitutionnel* dans son numéro du mercredi 23 octobre 1816, n°297, rubrique « Intérieur ».

² C.-P. Ducancel, *électeur de l'Oise, à ses compatriotes et collègues du même département*, Paris, Éverat, 10 février 1824, 18 p.

Témoignages :

- Anonyme : « Il est un peu professeur ; mais un esprit solide saura toujours apprécier les articles de M. Dussault, comme ayant beaucoup de fonds, et étant remplis de choses » (*Des journalistes et des journaux*, Paris, Chaumerot jeune, 1817, p. 18).

- Anonyme : « La mort en enlevant au journal des *Débats* ce littérateur distingué, a renversé une de ses plus fermes colonnes » (*Biographie indiscrete...*, Paris, passage Véro-Dodat et marchands de nouveautés, 1826, p. 54).

- Sainte-Beuve : « C'est un agréable ramage, où l'on ne peut démêler aucun air déterminé. [...] Son élégance étudiée, compassée est un peu commune; son jugement ne ressort pas nettement. Il n'est ni pour, ni contre Chateaubriand. Il ne dit pas trop de mal de Mme de Staël, mais il dit encore plus de bien de Mme de Genlis... Il n'entre presque jamais dans le vif » (*Causeries du lundi*, t. 1: "La Critique littéraire sous l'Empire").

DUVIQUET : Pierre **Duviquet** (1765-1835).

- Né à Clamecy (Nivernais), Duviquet monte à Paris pour suivre des études au collège Louis-le-Grand, où il devient maître de quartier ; il se lance dans des études de théologie, étant reçu docteur agrégé de l'Université en 1790, étant nommé principal du collège de Clamecy quelques semaines après.

- Procureur de la Commune de Clamecy (fin 1790), puis administrateur du département de la Nièvre, il est incarcéré sous la Terreur. Rapidement libéré grâce à l'intervention de Fouché, il est nommé secrétaire d'une Commission temporaire de surveillance républicaine à Lyon (« Commune-Affranchie »), qui se singularise par sa rigueur extrême et sa proximité avec les hébertistes d'extrême-gauche. Il publie à cette époque *le Journal républicain des deux départements du Rhône et de Loire*.

- Son zèle républicain le fait nommer secrétaire du ministre de la Justice Merlin de Douai (octobre 1795-septembre 1797), et il publie alors *l'Ami des lois*. Élu ensuite, en 1798, député de la Nièvre au Conseil des Cinq-Cents, il se signale toujours à cette époque par un républicanisme intact, proposant même de rétablir le droit de naufrage contre les émigrés. Après quelques années dans la magistrature sous le Consulat, en qualité de commissaire du gouvernement près le Tribunal de Clamecy, puis d'avocat au Tribunal de Cassation, à Paris. Il démissionne, et se consacre à l'enseignement sous l'Empire, comme professeur au lycée Napoléon [Henri-IV], à Paris.

- Au début de la Restauration, s'étant nettement rapproché des royalistes, il entre au *Journal des Débats*, pour remplacer l'un des principaux rédacteurs, le célèbre critique Geoffroy, et écrire le feuilleton littéraire de ce quotidien, en même temps que la rubrique des spectacles. Fraîchement accueilli par les lecteurs (cf. premier témoignage *infra*), il parvient finalement à s'imposer, tout en prenant parti pour les classiques contre les romantiques.

Témoignages :

-Anonyme : « Abdiquez, je vous en conjure au nom de tous les lecteurs du *Journal des débats* : [...] je ne vous conteste pas d'écrire passablement, [...] mais votre prose ressemble à tout ce qu'on a vu partout. Or, il ne suffit pas d'avoir surpassé MM. Martainville et Malte-Brun en partialité et en injustice, [...] il faudrait encore de la variété, de l'enjouement, de la légèreté, qualités que la nature vous a refusées, et que vous feriez de vains efforts pour atteindre » (*Des journalistes et des journaux*, Paris, Chaumerot jeune, 1817, pp. 14-15).

-Anonyme : « Successeur de l'abbé Geoffroi, cet abbé qui a jeté le froc aux orties pendant la révolution, le reprendra à la première occasion. Il rédige le feuilleton du journal des *Débats* et rappelle souvent la malice spirituelle de son devancier » (*Biographie indiscrete...*, Paris, passage Véro-Dodat et marchands de nouveautés, 1826, p. 54).

d'ECKSTEIN : Ferdinand **d'Eckstein** (1790-1861)¹, dit le **baron d'Eckstein** depuis 1820 environ.

- Il est issu d'une famille du Saint-Empire Romain Germanique, maintenue noble en 1627, date qu'il faut prendre comme point d'origine de la noblesse familiale selon Chaix d'Est-Ange².

- Né à Altona, près de Copenhague (Danemark), il est issu d'une famille luthérienne³. Étudiant à Heidelberg (Allemagne), il rencontre de nombreux émigrés français, dont Quatremère de Quincy et Maxence de Damas (cf. ces noms). Il se convertit au catholicisme vers 1808 à la suite d'un voyage à

¹ Sur ce personnage, on peut lire l'ouvrage ancien de Nicolas Burtin *Un semeur d'idées au temps de la Restauration, le baron Ferdinand d'Eckstein*, Paris, de Boccard, 1931, IV-411 p., et la biographie plus récente de François Berthiot, *le baron d'Eckstein, journaliste et critique littéraire*, Paris, éd. des Écrivains, 1998, 337 p., d'après thèse littérature, Paris-IV, 1993.

² Chaix d'Est-Ange s'inscrit en faux contre une filiation plus flatteuse, dont *l'Annuaire de la noblesse française* de 1863 s'est fait l'écho, abusivement selon lui (cf. *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables*, vol. 16, p. 5).

³ L'ascendance juive avancée par Pierre Larousse et généralement reprise par les travaux de seconde main est contestée par Chaix d'Est-Ange dans la notice citée *supra*.

Rome. Il sert contre la France en 1813-1814, dans un corps de volontaires dirigés par le général allemand von Lützow (1782-1834).

- Depuis l'été 1814, d'Eckstein, passé au service du roi des Pays-Bas, demeure à Gand comme gouverneur de la ville. Durant les Cent-Jours, profitant du séjour des Bourbons, il gagne la faveur de Blacas et de Louis XVIII, et il devient un collaborateur important du *Moniteur Universel de Gand*, dans lequel il rédige deux articles : 1° l'un, le 5 mai 1815, prenant la forme d'une « lettre sur la constitution de Buonaparte » ; 2° l'autre, le 20 juin 1815, intitulé « le gouvernement de Buonaparte », dénonce une « monstrueuse alliance du despotisme et de la déception, de la tyrannie et de la jonglerie »¹.

- Suivant les Bourbons en France, il est nommé commissaire central de police à Marseille en 1818, il est ensuite promu inspecteur général du ministère de la Police, à Paris, puis historiographe attaché au ministère des Affaires étrangères, grâce à la protection du ministre Maxence de Damas. Il collabore à de nombreux journaux royalistes dans les années 1820 : *les Annales de la littérature et des arts* (1821-1829), *la Quotidienne*. Il est rédacteur principal du *Drapeau blanc* de 1824 à 1827, après l'éviction de Martainville puis de Lamennais (dont il est proche), écrivant ses articles sous le pseudonyme « O » ; enfin, il fonde *le Catholique* (1826-1830), tout en participant brièvement au *Correspondant* en 1829-1830. Il écrit parallèlement des brochures, notamment une, en 1827, consacrée à la défense des Jésuites², une autre la même année, de polémique avec Benjamin Constant sur l'ouvrage *De la religion* de ce dernier.

Toujours proche de Lamennais en 1830, il entre à *l'Avenir* (1830-1831), puis il est rédacteur en chef de *la France catholique* (1833-1836) ; il devient parallèlement un spécialiste du monde indien, d'où son surnom de « baron sanscrit », et il publie dans des revues savantes, comme *la Revue européenne* (1831-1835), ou *la Revue asiatique*, s'efforçant toujours de concilier science et catholicisme, en développant l'idée d'une dégénérescence du savoir originel des primitifs. En 1836, il consacre un ouvrage sur la péninsule ibérique, intitulé *De l'Espagne, considérations sur son passé, son présent, son avenir*. Sous le second Empire, il publie encore, notamment un ouvrage sur les *Sources de l'opinion publique en Europe* (1856). Il meurt le 21 novembre 1861 à Paris, chez les frères de Saint-Jean-de-Dieu.

Témoignage :

- Pierre Larousse : « D'Eckstein était assurément un esprit vif, un polémiste ardent et convaincu ; des qualités semblables ont fait, dans le même parti, un nom célèbre, peut-être immortel, à J. de Maistre ; mais d'Eckstein ne les a pas possédées au même degré, et un homme exceptionnel comme de Maistre peut seul assurer la gloire de son nom dans la défense des idées fausses et rétrogrades. D'Eckstein vient de mourir, et il est déjà oublié » (*Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, vol. 7, p. 90, notice « d'Eckstein »).

FÉLETZ : Charles-Marie Dorimond de Féletz (1767-1850)³, dit l'abbé de Féletz.

- Issu d'une famille de la noblesse périgourdine, d'extraction (la filiation suivie remonte à 1555), il est fils d'Étienne de Féletz (1742-1827) et de Catherine de Fars.

- Il est frère d'Antoine Joseph de Féletz, dit de Gumond (1766-1795), lieutenant émigré, servant dans l'armée des princes, fusillé comme royaliste à Quiberon le 29 juillet 1795.

- Né à Gumond (Corrèze), Féletz fait ses études chez les oratoriens de Périgueux, puis il monte à Paris pour faire des études de théologie, et reçoit les ordres mineurs. Jusqu'en 1791, il est répétiteur au collège Sainte-Barbe, puis il rentre chez sa famille en Périgord. Ordonné secrètement prêtre en 1792 par un évêque réfractaire, il est arrêté pour refus de serment à la Constitution civile du Clergé en 1793, emprisonné à Périgueux, puis envoyé sur les pontons de marine à Rochefort jusqu'à sa libération en 1795. Il séjourne à Saintes jusqu'en 1799.

- Monté alors à Paris, il est employé dès 1800 comme journaliste au *Journal des Débats* par les frères Bertin (qu'il a connus au collège Sainte-Barbe), tout en collaborant ponctuellement au *Mercure de France* sous le Consulat. Après la transformation de celui-ci en *Journal de l'Empire* inféodé à Napoléon, il reste quelque temps, puis donne ses articles au *Mercure de France*, tout en acceptant un emploi public comme membre de la commission des livres classiques.

¹ *Moniteur universel de Gand*, 5 mai 1815, n°7, pp. 27-28, et 20 juin 1815, n°17, p. 70

² Paris, A. Sautet, 1827, 100 p.

³ Sur Féletz, on renvoie notamment au précieux témoignage de Villemain, chargé de cours à l'Université sous la Restauration, dans ses *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*, 2^e éd., Paris, Didier, 1856, vol. 1.

À la Restauration en 1814, il rentre au *Journal des Débats* rendu aux Bertin; tout au long de la Restauration, il est resté l'un des rédacteurs majeurs de ce quotidien ; devenu un célèbre critique littéraire, il publie ses articles sous le pseudonyme de « A. ».

- Il participe aussi à la revue ultra-royaliste *les Lettres champenoises* ; de 1820 à 1825 environ, il est le rédacteur en chef de la 2^e série de cette revue (succédant à Mély-Janin), où il recrute comme principaux collaborateurs réguliers Michaud, Laurentie et Saint-Prosper, attachés pour leur part à *la Quotidienne*. Il publie de 1828 à 1830 un recueil de ses meilleurs articles sous le titre *Mélanges de philosophie, d'histoire et de littérature*. Bien que royaliste fermement lié à la droite, il manifeste une réserve suspicieuse envers les congrégations religieuses, qui débouche sur l'hostilité à son endroit de la mouvance médiatique cléricale et des « Chevaliers de la Foi ».

- Nommé inspecteur de l'académie de Paris (18 novembre 1820-5 octobre 1830), il est en outre conservateur de la bibliothèque Mazarine de 1809 jusqu'au 1^{er} janvier 1849, époque où il était devenu totalement aveugle.

- Chevalier de la Légion d'Honneur (28 octobre 1828¹), il est en outre élu le 14 décembre 1826 membre de l'Académie française, où il occupe le 18^e des 40 fauteuils de sa réception le 17 avril 1827 à sa mort le 11 février 1850².

Témoignages :

- Anonyme : « Quoiqu'encore dans la vigueur de l'âge, M. de Féletz est un des vieux athlètes de la critique. Protégé par les nobles, il les protège à son tour ; car c'est entr'eux de puissance à puissance ; on lui a fait une réputation de méchanceté qu'à mon avis il ne mérite pas. Il a de l'amour-propre. [...] M. de Féletz écrit correctement, il a de la littérature ; mais il manque de verve et d'originalité » (*Des journalistes et des journaux*, Paris, Chaumerot, 1817, pp. 17-18).

- Anonyme : « [...] Rédacteur profond, homme érudit, savant aimable, M. Félets (sic) nous a fait trop plaisir, a contribué trop souvent à notre instruction, pour que nous ne lui en témoignons pas notre reconnaissance dans un écrit entièrement consacré à la vérité. Puissions-nous demain en lisant le journal des *Débats* y trouver un article fourni par M. Felets ! » (*Biographie indiscrète...*, Paris, passage Véro-Dodat et marchand de nouveautés, 1826, pp. 57-58).

- Auger, cité par Pierre Larousse : « Ses articles furent remarquables entre les plus remarquables. Goûtés des gens de lettres, par la solidité des principes, l'exactitude des jugements et les heureuses qualités du style, ils ont paru de tous les plus propres à plaire aux gens du monde que charme ce don d'une plaisanterie à la fois naturelle et fine, douce et piquante, de bon ton et de bon goût » (*Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, vol. 8, p. 193, notice « Féletz »).



Abbé de Féletz

¹ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

² Le 18^e fauteuil était celui occupé par Fénelon (1693-1715) ; en 1850, c'est Désiré Nisard qui fut élu pour le remplacer.

FIÉVÉE : Joseph Fiévée (1767-1839)¹.

- Né à Paris et fils d'un directeur des postes à Soissons (Aisne), il est rapidement orphelin.
- Il se fait correcteur d'imprimerie, puis imprimeur, et adhère avec enthousiasme aux débuts de la Révolution ; il publie notamment en 1791 une brochure satirique, intitulée *Relation véritable et remarquable du grand voyage du Pape en paradis*², et sa suite un *Voyage du Pape en enfer*, où Fiévée dénonce de manière mordante le refus du pape d'approuver la Constitution civile du clergé.
- Il dirige ensuite *la Chronique de Paris*, ce qui lui vaut d'être emprisonné comme girondin en septembre-octobre 1793. Ayant été l'un des animateurs de la journée contre-révolutionnaire du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), par l'intermédiaire de *la Gazette de France*, il est frappé par le décret de déportation à Sinnamary (Guyane) rendu contre les royalistes, après le coup d'État de Fructidor (4 septembre 1797), et vit quelques temps caché en Champagne, publiant en 1798 un roman satirique des mœurs du Directoire, *La dot de Suzette, ou Histoire de Madame de Senneterre, racontée par elle-même*³, qui connaît un grand succès. Membre de l'agence royaliste de l'abbé de Montesquiou, il est arrêté en janvier 1799, par ordre de Fouché, puis libéré après le 18 Brumaire, sur l'intervention de Roederer. Il devient alors agent de renseignements de Napoléon Bonaparte, est chargé de superviser le rachat du *Journal des Débats* des frères Bertin, avant d'être nommé maître des requêtes au conseil d'État en 1807. Il publie en 1809 chez Le Normant *Des Opinions et des intérêts pendant la Révolution*, où il défend un certain pragmatisme opportuniste⁴, poussé en cela par Napoléon qui le rémunère.
- Préfet de la Nièvre du 17 mars 1813 au 22 mars 1815, il est destitué à cette date par Napoléon, revenu pour les Cent-Jours ; il devient ensuite, dès les débuts de la seconde Restauration, le publiciste ultra-royaliste le plus renommé, participant au *Conservateur* de 1818 à 1820 ; déçu de l'évolution opportuniste de la droite ultra-royaliste –notamment dans l'abandon de la décentralisation, puis le rétablissement de la censure de la presse-, et probablement aussi de ne pas être récompensé par une fonction honorifique, il se détourne de la droite dès 1820, et s'oriente progressivement vers le libéralisme, écrivant dans le *Journal des débats*, puis dans le *Constitutionnel*, enfin même dans le *Temps* et dans le *National*, se rapprochant ainsi de l'extrême-gauche républicaine.
- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (30 juin 1811).

Témoignages :

- Frénilly : « L'homme d'alors⁵ qu'on vantait le plus et que j'estimais le moins : Fiévée, le correspondant de Bonaparte, puis de Blacas, alors la coqueluche des salons et l'aigle de la légitimité ; homme d'infiniment d'esprit et écrivain distingué, recherché, mais craint ou méprisé partout où on lui prodiguait des caresses, parlant sans cesse des ses valets et de ses terres, tant il craignait de devoir son succès à son mérite et, par une morgue de supériorité sèche et froide qu'il se donnait pour compenser le rang et la naissance qu'il n'avait pas, fraternisant avec le faubourg Saint-Germain. Cet orgueil de calcul n'était pas bête, et c'était sans doute ce qu'on lui aurait le moins reproché, si son âme et sa plume avaient été aussi fières que ses manières ; mais on savait trop à quel prix on pouvait les acheter » (Frénilly, *Souvenirs*, p. 391).
- La Maisonfort : « M. Fiévée, ce royaliste des libéraux, ce libéral des royalistes, plume à deux becs, homme à deux visages, [s'était] jeté alors, par besoin de contrarier, dans un parti qu'il n'a jamais aimé⁶ » (La Maisonfort, *Mémoires d'un agent royaliste*, p. 321).
- M^{me} de Montcalm : « Beaucoup d'esprit, une profonde immoralité et un orgueil risible distinguent le personnage. Mon frère⁷, d'abord séduit par ses écrits et sa conversation, fut tenté de l'employer, mais ses collègues qui le connaissaient plus à fond s'y opposèrent constamment, bien convaincus que son esprit d'intrigue

¹ Sur lui, voir notamment la biographie de Jean Tulard, *Joseph Fiévée, conseiller secret de Napoléon*, Fayard, 1985, 247 p.

² Voici un extrait significatif de cette brochure de 8 pages, parue chez l'auteur : « En ce temps-là, le pape dit aux princes des prêtres : en vérité, en vérité, je vous le dis, voilà une assemblée nationale qui me donne bien de l'embaras. Elle veut faire jurer nos frères de France d'observer les principes de l'évangile, d'être pauvres, humbles et pieux ; serment abominable qui blesse et la religion et leur conscience ».

³ Ed. orig. Paris, Maradan, an VI [1798], XII-233 p.

⁴ On renvoie à ce sujet à l'analyse faite par Pierre Serna, dans « La bataille des girouettes... Du bon usage du changement d'opinion durant l'été 1815 », dans *Politix*, vol. 14, n°56, 2001, pp. 77-107, n° spécial « *Inconstances politiques* ».

⁵ Frénilly se place fin 1815.

⁶ Il s'agit du parti ultra-royaliste.

⁷ Rappelons qu'il s'agit du duc de Richelieu, chef du gouvernement.

et de domination présenterait tous les jours de nouveaux obstacles à leur volonté. De là est arrivée cette haine profonde qu'il a vouée au ministère, qui se changerait en adulation le jour où il obtiendrait une place » (marquise de Journal, 30 août 1816, p. 182).

- Auteur anonyme du recueil *Des journalistes et des journaux* : « Sans doute cet écrivain est sophiste et paradoxal ; il est doué, en outre, d'une large dose d'amour-propre qui le porte continuellement à se mettre en scène et à accumuler d'avance dans ses feuillets les matériaux pour l'histoire de sa vie ; mais ce tic-là même contribue à le rendre fort divertissant ; il a d'ailleurs de l'originalité dans les idées, et quelquefois dans les expressions ; son style a de la couleur ; enfin, c'est un écrivain de l'opposition, et par conséquent un homme précieux pour un journal » (*Des journalistes et des journaux*, Paris, Chaumerot, 1817, p. 16).

- Auteur anonyme de la *Biographie indiscrete des publicistes, feuellistes, libellistes, journalistes, libraires, furets de coulisses, et autres du 19^e siècle, par un journaliste émérite* : « Nous nous rappelons encore ces articles éloquentes qui, écrits avec la force des *Catilinaires*, tonnaient majestueusement à la tribune du *Conservateur*. A cette époque, l'honneur, la conscience étaient partout dans les écrits de M. Fiévée ; il est facile de juger aujourd'hui qu'il travaille pour de l'argent » (*Biographie indiscrete...*, Paris, passage Véro-Dodat et marchand de nouveautés, 1826, p. 59).

FRÉNILLY : Auguste François **Fauveau, baron de Frénilly** (1768-1848).

Cf. sa fiche complète dans la partie du guide consacrée aux députés.

GENOUDE : Antoine Eugène **Genoud** (1792-1849), dit **Genoude**, puis **de Genoude** depuis 1822.

- Né à Montélimar, il est fils de Jacques Genoud, hôtelier installé à Grenoble (à l'Hôtel des Princes), puis marchand de glaces et cafetier réputé en cette ville, tenant le café de la Table Ronde, place Saint-André¹, et de Marguerite Jourdan.

- Par son mariage le 8 mai 1821 à Paris avec Fanny Léontine Le Caron de Fleury, il devient gendre de Louis Frédéric Le Caron de Fleury, inspecteur aux revues, et de Louise Angélique Disson.

- Après des études au lycée de Grenoble, Genoude monte à Paris en 1810, et devient secrétaire particulier du comte Lenoir-Laroche (1810-1812) ; grâce à la protection de ce dernier, il est nommé professeur de sixième au Lycée Louis-Le-Grand par Fontanes à la fin de l'Empire ; il travaille parallèlement à une traduction d'un des livres de l'Ancien Testament, *Isaïe*, en butte à la censure impériale pour des allusions politiques supposées.

- Il publie mi-1814 des *Réflexions sur quelques questions politiques*, ouvrage dans lequel il critique alors la Charte comme étant trop peu libérale.

- Il anime en juin-juillet 1815 le mouvement de résistance royaliste dans le Dauphiné, sous les ordres de Jules de Polignac, dont il est l'« aide de camp », avec grade de « capitaine ».

- Collaborateur au *Conservateur* en 1818-1820, puis au *Défenseur* (1820-1821), il soutient alors vivement les premiers écrits de Lamennais ; surtout, propriétaire du journal *l'Étoile* (1821-1827), il y appuie fidèlement le gouvernement Villèle, ce qui lui vaut une nomination prestigieuse de maître des requêtes au Conseil d'État ; enfin, de 1827 à 1849, il devient l'indéracinable rédacteur en chef de *la Gazette de France*, avec laquelle *l'Étoile* avait fusionné : à ce titre, il combat le gouvernement Martignac en 1828-1829, puis rompt temporairement avec Polignac au printemps 1830, par fidélité à Villèle, s'opposant dans son journal à la perspective d'un coup d'État. Il change toutefois d'avis à l'été 1830, félicitant Polignac de son « coup de Charte » le 26 juillet, après la promulgation des ordonnances².

- Après un passage au séminaire de Saint-Sulpice, à la faveur d'un surcroît de mysticisme, il entre ensuite dans les ordres en 1835, après la mort de sa femme, et devient « l'abbé de Genoude ». Il publie en 1836 *la Vie de Jésus-Christ et des apôtres, tirée des saints Évangiles, suivie de la morale chrétienne d'après les actes des apôtres et les épîtres*³.

¹ Cf. Lamartine, *Cours familier de Littérature*, 144^e entretien : « Quelques années auparavant, cet enfant, faisant ses études à Grenoble, d'une figure agréable et spirituelle, en aidant sa mère dans les soins de sa petite hôtellerie, servait souvent la chopine de bière mousseuse et le petit verre de ratafia de Grenoble à lui et à ses amis, sans que cette modeste apparence de servilité banale nuisît en rien à l'estime que la jeunesse de Grenoble témoignait à ce jeune homme dévoué pour sa famille » (cité par Henri Martineau, *Petit Dictionnaire Stendhalien*, Paris, Le Divan, 1948, p. 241).

² Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, vol. 20, pp. 559.

³ Paris, Pourrat frères, 1836, 2 vol.

En février 1843, il fonde le quotidien *La Nation* - titre trouvé par Chateaubriand -, pour unir la droite légitimiste et la gauche dynastique et républicaine. Il est vivement critiqué par les autres journaux légitimistes *la Quotidienne* et *la France*¹.

- À la faveur de l'usure du régime orléaniste, Genoude devient député de la Haute-Garonne d'août 1846 à février 1848, et défend à la Chambre un légitimisme populaire et démocratique vivement contesté au sein de son propre parti ; il est battu dans le Nord en juin et septembre 1848, lors d'élections au suffrage universel qu'il avait pourtant préconisé.

- Anobli (lettres patentes, 28 juin 1822), il est pensionné au même moment pour ses traductions religieuses.

Témoignages :

- La Rochefoucauld-Doudeauville : « Devenu prêtre par fidélité à ses souvenirs, autant que par une vocation, qui l'avait fait entrer au séminaire à l'âge de vingt ans, M. de Genoude est pénétré des devoirs de son ministère sacré [...] On pourrait lui reprocher de s'enivrer de ses propres idées, et d'avoir une trop grande propension à croire qu'il a triomphé de celles d'autrui. Comment le pourrait-il ? Il écoute rarement, et répond plus souvent à sa pensée qu'aux paroles qu'on lui adresse [...] Dans l'argumentation comme dans la presse, son argumentation est vive, pressante, incisive, et nul ne saurait nier qu'il ne soit un des premiers publicistes de notre époque. Son instruction est étendue et profonde : il a tout lu, tout retenu ; car sa mémoire est prodigieuse, et des citations heureuses viennent en aide à chacune de ses propositions [...] Ne se choquant jamais de rien, et ne comprenant bien que ce qu'il veut entendre, il préfère, dans les journaux, la critique la plus acerbe au silence absolu qu'on garderait à son égard [...] L'extérieur de M. de Genoude répond parfaitement à son moral : taillé en force, il est petit et gros sans obésité ; son front est large, sa tête est énorme, et ses yeux de velours savent prendre parfois l'expression la plus arrêtée ; son nez est bien taillé, sa bouche est gracieuse [...] Sa santé est de fer, il peut travailler 18 heures par jour, et nulle fatigue ne l'abat » (Sosthène de La Rochefoucauld, *Mémoires*, vol. 10, pp. 264-269).

- Lamennais : « C'est la bonté, l'honneur, la délicatesse même » (Félicité de Lamennais, lettre du 8 novembre 1818 à son frère Jean-Marie, dans *Correspondance générale 1805-1854*, publ. Louis Le Guillou, Paris, A. Colin, 1971-1981, vol. 1, p. 452).

- Barthélemy et Méry : « Derrière un transparent, formé de ces vitraux / Qui du journal du soir indique les bureaux, / Marchent les abonnés de l'Étoile ; à leur tête, / Genoude, au champ de gueule, à la brillante aigrette, / Au casque de pourfil, grotesquement taré »² *La Villéiade ou la prise du Château-Rivoli*, 15^e édition, Paris, Ambroise, Dupont, 1827, p. 40).

- Stendhal : « La religion me semblait une machine noire et puissante [...] J'étais loin de voir ce qu'elle est en réalité, une corporation puissante à laquelle il est si avantageux d'être affilié, témoin mon contemporain et compatriote le jeune Genou, qui, sans bas, m'a souvent servi du café au café Genou, au coin de la Grande rue et de la rue du Département, et qui depuis vingt ans est à Paris M. de Genoude » (Stendhal, *Vie de Henry Brulard*, éd. Folio Gallimard, 1973, ch. 37, p. 353).

GÉRAUD : Jean Edmond Géraud (1775-1831)³.

- Fils de Charles Géraud et d'Élisabeth Pellissier, Jean Edmond Géraud est né à Bordeaux, où il demeure toute sa vie. Encore jeune adolescent, il monte à Paris au moment de la Révolution, et il en tire un témoignage vivant, édité bien après sa mort sous le titre *Journal d'un étudiant pendant la révolution*⁴. Il noue ensuite une correspondance relativement suivie avec le philosophe périgourdin Maine de Biran⁵, futur député de la Dordogne sous la Restauration. À l'image de ses compatriotes bordelais, Géraud est déjà fervent royaliste et secret ennemi du régime napoléonien dans les dernières années de l'Empire, comme l'attestent ses *Fragments de journal intime*, rédigés sur un ton sarcastique

¹ Hugues de Changy, *Le mouvement légitimiste et la monarchie de Juillet (1833-1848)*, Rennes, PUR, 2004, p. 206.

² Les pamphléaires libéraux, comme ils l'expliquent du reste en note explicative, raillent ici l'anoblissement du journaliste pour services rendus au gouvernement : « M. Genou, puis Genoude, puis de Genoude, reçut du feu roi des lettres de noblesse qui l'autorisaient à porter des gueules au casque taré de pourfil d'argent » (Barthélemy et Méry, *op. cit.*, p. 130).

³ Sur Géraud, il existe une brève biographie de Louis Georges Planes, *Le premier romantique : Edmond Géraud, poète bordelais et témoin de son temps*, chez l'auteur, 1968, 27 p., extrait des actes de l'Académie de Bordeaux, tome XXII.

⁴ E. Géraud, *Journal d'un étudiant pendant la révolution 1789-1793*, Paris, Plon, 1890, publ. Gaston Maugras, 393 p., rééd. 1910, 331 p. et 1934, 317 p.

⁵ Cette correspondance a été publiée en partie dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome 123, année 1996, 1^{ère} livraison, 143 p.

et publiés eux aussi de manière posthume¹.

- Sous la Restauration, il publie des *Poésies diverses* (1818), une élégie intitulée *Voyage de Marie Stuart* (1825), ainsi que quelques paroles de chansons politiques². Parallèlement, il mêle une carrière active de journaliste, essentiellement au niveau local : rédacteur au *Mémorial bordelais* en 1814, puis à *la Ruche d'Aquitaine* depuis 1817, il prend la direction de cette feuille en août 1819, et, aux côtés d'Antoine de Sigoyer, lui donne une orientation nettement ultra-royaliste, jusqu'à la disparition du quotidien en 1823. En septembre 1820, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux, Chateaubriand lui envoie une lettre dans laquelle il le remercie « pour toutes les choses flatteuses que vous dites sans cesse de moi dans votre excellent journal »³.

Puis il collabore ponctuellement aux journaux parisiens de la droite *la Gazette de France* et *la Quotidienne*, jusqu'à la chute de la Restauration.

HALLER : Charles Louis **de Haller** (1768-1854).

- Né à Berne (Suisse) dans une famille protestante, il est petit-fils, en ligne paternelle, d'Albert de Haller (1708-1777), célèbre savant suisse de l'époque des Lumières, grand érudit, physiologiste auteur de découvertes importantes sur les tissus de la peau, botaniste, mais aussi romancier et poète, et de Maria Anna Wyss ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Hans Caspar Schulthess-Rechberg.

- Fils de Théophile Emmanuel de Haller et d'Anna Margaretha Schulthess, Charles Louis de Haller, nommé en 1795 secrétaire ordinaire du conseil de Berne, se lie d'une amitié profonde et durable avec Louis de Bonald lors du séjour de celui-ci en Suisse en 1796.

- Il se marie en 1800 avec Catherine de Wateville, fille de David Salomon Ludwig de Wateville (1742-1808), officier au service de la Hollande, et d'Élisabeth Marie de Jenner. Puis il séjourne à Vienne (Autriche), de 1801 à 1806, en donnant des cours de philosophie et d'histoire.

- Professeur de droit public à la faculté de Berne depuis 1806, il est nommé membre du Grand et du Petit Conseil de la ville de 1814 à 1821.

- De 1816 à 1820, il publie en allemand son œuvre principale, intitulée *Restauration de la science politique, ou théorie de l'état social naturel* en 6 volumes, traduite par lui en français de 1824 à 1830 en trois tomes (publiée chez l'éditeur lyonnais Rusand), qui manifeste une vive hostilité à l'esprit démocratique et révolutionnaire. En 1820, il publie aussi une *Constitution des Cortès d'Espagne*, violemment hostile aux libéraux espagnols, et favorable à l'influence cléricale dans ce pays. Un an plus tard, en 1821, il annonce avec éclat son abjuration du protestantisme, par une *Lettre de Haller, membre du Conseil souverain de Berne, à sa famille, pour lui déclarer son retour à l'Église catholique*, qui suscite en Suisse une intense polémique intellectuelle⁴, et lui vaut d'être démis de ses fonctions au Conseil de la ville de Berne.

Résidant durablement à Paris de 1821 à 1830, Haller collabore activement au *Journal des débats* grâce à la recommandation de Bonald, puis au *Drapeau blanc* (au moment où celui-ci a été amorti au profit du pouvoir villèliste) de 1825 à 1827, rédigeant ses articles dans ce deuxième quotidien sous le pseudonyme de « L ».

Il est également employé au ministère des Affaires étrangères par Maxence de Damas à partir de 1824, aux côtés de Montlosier. Nommé professeur à l'École des Chartes fin 1829, après la réforme de celle-ci par La Bourdonnaye, il renonce à ses fonctions après la révolution de Juillet, quitte la France et rentre en Suisse, à Soleure, devenant membre du petit Conseil de cette ville en 1834. Il fait encore publier en France deux ouvrages, l'un sur une *Histoire de la révolution religieuse, ou de la réforme*

¹ E. Géraud, *Un témoin des deux Restaurations, Edmond Géraud, fragments de journal intime*, publ. Charles Bigot, Paris, Flammarion, 1892, 359 p., et *Un homme de lettres sous l'Empire et la Restauration, Fragments de journal intime*, publ. Maurice Albert, Paris, Flammarion, 1893, XXV-307 p. Géraud y écrit début 1814, au moment de la campagne de France, qu'il « désire franchement le succès de la coalition » (1^{ère} éd. de Charles Bigot, p. 57).

² Même s'il ne faut pas croire Victor Hugo quand il écrit dans *les Misérables*, pour son panorama de l'« année 1817 » : « toutes les jeunes filles chantaient "l'Ermite de Saint-Avelle", paroles Edmond Géraud » (*Les Misérables*, 1862, livre troisième, « en l'année 1817 », chap. 1). Le vaudeville cité ici par Hugo, joué au théâtre des Variétés le 3 juin 1820, avait pour auteurs Saint-Marcellin (le fils de Fontanes) et Mélesville, sans aucune participation de Géraud.

³ Chateaubriand, *Correspondance générale*, vol. III, 1815-1820, publ. Pierre Riberette, pp. 258-259.

⁴ Voir entre autres L. Manuel, *Observations adressées à M. Ch. L. de Haller, sur la lettre par laquelle il annonce à sa famille son retour dans l'église de Rome*, Lausanne, H. Fischer, 1821, 59 p. ; Ph. de Gentil Langalerie, *Réponse à la lettre de Charles-Louis de Haller, au sujet de son changement de religion*, Genève, G. Fick, 1821, 32 p.

protestante dans la Suisse occidentale (1837)¹, l'autre consacré à des *Mélanges de droit public et de haute politique* (1839)². Il meurt à Soleure en 1854.

d'HERBOUVILLE : Charles Joseph Fortuné **d'Herbouville** (1756-1829), **baron** puis **marquis d'Herbouville**.

Cf. sa fiche complète dans la partie du guide consacrée aux pairs de France.

JOUFFROY : Achille, **comte** puis **marquis de Jouffroy d'Abbans** (1785-1859).

- Il est issu d'une famille franc-comtoise, anoblée par le duc de Bourgogne Philippe le Bon en 1444, officiellement dotée du titre héréditaire de marquis depuis 1707.

- Il est fils de Claude François, marquis de Jouffroy d'Abbans (1751-1832), savant féru de mécanique, ayant pressenti le premier l'application de la vapeur à la navigation en 1776³.

- Son frère aîné, le marquis Joseph de Jouffroy d'Abbans (1783-1869), fut le dernier chevalier de Saint-Georges en Franche-Comté.

- Achille de Jouffroy commence en 1815 sa carrière de publiciste par une brochure intitulée *Des idées libérales des Français*, qui conteste la popularité des Cent-Jours. Puis il entre en 1819 comme journaliste au *Drapeau blanc*, et collabore aussi à une petite feuille appelée *l'Observateur*. Il publie en même temps en 1820 un ouvrage historique nettement contre-révolutionnaire, intitulé *les Fastes de l'anarchie, ou Précis des événements mémorables de la Révolution française depuis 1789 jusqu'en 1804*.

- Devenu ensuite rédacteur, puis rédacteur en chef à la *Gazette de France*, Achille de Jouffroy se présente comme un disciple de Nicolas Bergasse, et il y tient des positions très proches de l'extrême-droite. Courant 1821-1822, Jouffroy y entretient une vive polémique avec Bonald, au sujet de la guerre entre les Grecs et les Turcs : Jouffroy soutient les Turcs au nom du gouvernement légitime, quand Bonald est favorable aux Grecs pour des raisons religieuses.

- Lié à Mathieu de Montmorency, Jouffroy est présent à Vérone au moment du grand congrès diplomatique de 1822. Il n'y participe pas officiellement, mais, informé par Montmorency de tous les développements du congrès, publie dans la presse parisienne des articles informés très favorables aux positions bellicistes du ministre des Affaires étrangères, à la grande fureur de Villèle : cet épisode précipite l'éviction de Montmorency hors du gouvernement⁴, et cela provoque une brouille complète entre Jouffroy et Montmorency. En 1823, il renoue avec son goût de l'histoire politique, en commençant la publication des *Siècles de la monarchie française, ou Description historique de la France depuis les premiers rois jusqu'à Louis XVI*, ouvrage resté inachevé.

- Après la révolution de Juillet, Jouffroy s'exile à Londres, et publie une feuille légitimiste appelée précisément *la Légimité*, dont les exemplaires sont interdits de diffusion en France. Il revient ensuite à Paris, et publie en 1838 un dernier ouvrage historique, intitulé *Introduction à l'Histoire de France, ou Description physique, politique et monumentale de la Gaule*.

- Reprenant la tradition paternelle de la mécanique, il se lance dans des inventions diverses pour la locomotion des navires et des chemins de fer, qui rencontrent peu de succès. Il en tire malgré tout ses derniers ouvrages, notamment *Des bateaux à vapeur, précis historique de leur invention* (1839-1841), et *Chemins de fer, système Jouffroy* (1844).

LACRETELLE jeune : Jean Charles Dominique **Lacretelle**, dit **Lacretelle jeune** (1766-1855)⁵, **de Lacretelle** depuis 1822.

- Il est issu d'une famille lorraine, installée à Pont-à-Mousson à la fin du XVII^e siècle, ayant donné des notaires et robins.

- Il est fils de Sébastien Lacretelle, docteur en droit, avocat au parlement de Metz (avril 1751), et de Marie Anne Michel.

¹ Haller, *Histoire de la révolution religieuse...*, Paris, A. Vaton, 1837, XVI-400 p. L'ouvrage, très critique envers les protestants, dresse un exposé sur les origines de la Réforme en Suisse jusqu'en 1550.

² Haller, *Mélanges...*, Paris, A. Vaton, 1839, 419 p.

³ Voir Séreville et Saint-Simon, *Dictionnaire de la noblesse française*, Paris, Contrepoint, 1975, p. 555.

⁴ Cf. à ce sujet, Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, vol. 6, pp. 289-290.

⁵ Sur Lacretelle jeune, on renvoie notamment à la notice de Christophe Charle, *Les professeurs de la faculté des lettres de Paris, dictionnaire biographique 1809-1908*, vol. 1, pp. 105-106.

- Il est frère cadet de Pierre Louis Lacretelle (1751-1824), dit Lacretelle aîné, avocat lié aux Philosophes des Lumières comme d'Alembert ou Condorcet¹, élu député du tiers état de Paris aux États généraux, siégeant comme Constituant en 1789-1791, jacobin puis feuillant, député de la Seine au Corps législatif sous le Consulat (1801-1803), membre de l'Académie française (de son élection au 36^e fauteuil² le 23 mars 1803 jusqu'à sa mort le 5 septembre 1824), marqué à gauche sous la Restauration comme rédacteur de *la Minerve française* en 1818-1820³, fondateur d'une librairie publiant des pamphlets libéraux, condamné à un mois de prison sur ce chef d'accusation en 1820 mais gracié par le roi.
 - Un autre frère, Christophe Xavier Lacretelle (19 avril 1759-12 juillet 1824), travaille dans l'administration fiscale comme liquidateur principal de la Dette publique.
 - Charles Lacretelle fait des études au collège de Nancy, et lauréat de l'académie de Nancy, puis est reçu avocat à 18 ans en 1784, et collabore à *l'Encyclopédie méthodique* en 1787.
 - Journaliste depuis 1789, il est d'abord rédacteur au *Journal des débats* en 1789-1791, puis au *Journal de Paris* (1792), associé cette année-là à un projet d'enlèvement du roi fomenté par les royalistes pour empêcher le régicide ; après un bref passage dans l'armée pour échapper à la Terreur, il devient rédacteur du *Républicain français* sous le Directoire, encourageant la mode des muscadins ; participant au mouvement royaliste du 13-vendémiaire, il est emprisonné⁴ 23 mois à la suite du coup d'État anti-royaliste de fructidor (septembre 1797-août 1799), puis condamné à la clandestinité jusqu'au 18-Brumaire (décembre 1799).
 - Auteur d'un *Précis historique de la Révolution française* en 5 volumes, paru de 1801 à 1806, puis d'une *Histoire de France pendant le XVIII^e siècle* en 6 volumes, publiée en 1808, il est nommé professeur adjoint d'histoire et géographie ancienne à la Faculté des lettres de Paris en 1809, il devient professeur titulaire en 1812 ; il exerce cette fonction jusqu'en 1853, assisté à partir de 1824 d'un suppléant⁵. Il épouse en septembre 1814 Marie Honorine Benon des Vosgines.
- Sous la Restauration, il continue la production d'ouvrages historiques, avec notamment une *Histoire de France pendant les guerres de religion* (1814-1816, 4 volumes) –très critique contre la Ligue catholique-, une *Histoire de l'Assemblée constituante* (1821), *de l'Assemblée législative* (1824), puis *de la Convention nationale* (1824-1825, 3 volumes), dans lequel il dénonce la Terreur révolutionnaire.
- Censeur impérial depuis 1810⁶, il est maintenu dans ses fonctions comme l'un des vingt censeurs royaux sous la Restauration (24 octobre 1814⁷-24 mars 1815⁸, puis seconde Restauration), étant plus particulièrement chargé de l'examen des ouvrages dramatiques ; il continue à participer au *Journal des débats* jusqu'en 1830 environ ; nommé vice-président du grand collège électoral du département de la Seine en mai 1822⁹, il est démis de ses fonctions de censeur royal début 1827 par le gouvernement Villèle, après avoir été à l'origine, avec Michaud et Villemain, d'une supplique au roi adressée par l'Académie française pour faire retirer le projet de loi Peyronnet restreignant encore la liberté de la presse ; il se rallie au nouveau régime de Juillet en 1830.
 - Anobli à titre personnel (lettres patentes, 3 août 1822), il est chevalier de l'ordre de Saint-Michel, commandeur de la Légion d'Honneur, et - comme son frère - membre de l'Académie française, élu pour sa part le 23 août 1811 au 21^e des 40 fauteuils, où il siège jusqu'à sa mort le 26 mars 1855.

¹ Noter que Lacretelle aîné publie en 1787 un *Mémoire et consultation pour les négocians faisant le commerce des Indes, contre la nouvelle Compagnie des Indes*, Paris, Couturier, 92-XXXII p., puis surtout en 1788 une brochure *Sur la prochaine tenue des États généraux convoqués par Louis XVI*, s.l., 36 p.

² Qui fut aussi celui du célèbre Montalembert (fils du pair de droite de la Restauration), à partir de 1851.

³ Les autres rédacteurs de la *Minerve française* étaient Benjamin Constant, Charles-Guillaume Etienne, Evariste Dumoulin, Antoine Jay, et Pierre-François Tissot, tous actifs publicistes du « parti libéral ».

⁴ Charles Lacretelle fait d'ailleurs allusion à cet épisode personnel au début de son *Histoire de France depuis la Restauration*, (Paris, Delaunay, 1829, vol. 1, p. 2) : « J'ai commencé dans une prison la tâche que je continue dans le calme heureux d'une retraite ».

⁵ De 1824 à 1832, il s'agit de Durozoir.

⁶ On retient la date fournie par Christophe Charle. Certaines sources mentionnent la date plus précoce de 1804.

⁷ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°402, pp. 322-323. Lacretelle siège notamment aux côtés de Guizot, Frayssinous et Quatremère de Quincy.

⁸ *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, Cent-Jours, n°36, p. 35. Un décret impérial supprime les censeurs.

⁹ Aux côtés de Sanlot-Baguenaault et Lebeau, élus ultérieurement quant à eux à la Chambre des députés, l'un en 1824, le second en 1825 (cf. leur notice dans la partie du guide consacrée aux députés de droite).

- Trois fils, dont l'aîné, Pierre Henri de Lacretelle (1815-1899), homme de lettres, siège comme député radical de Saône-et-Loire de 1871 à 1899, bien loin des positions politiques de son père.

LAFORÉST : Alphonse de **Laforest**.

- Alphonse de Laforest n'a aucun rapport familial connu avec le comte Antoine Charles René de La Forest (1756-1846), important diplomate, commissaire provisoire du gouvernement en avril 1814 et pair de France royaliste (cf. sa fiche).

- Il est l'auteur de nombreux vaudevilles, dont certains ont été co-écrits avec Eugène Scribe, tel *Une chaumière en son cœur*, représenté en mai 1835.

- Journaliste à la *Gazette de France* sous la Restauration, il est inspecteur des théâtres au début des années 1820, puis il devient membre de la commission de censure à l'été 1827, après la réorganisation consécutive au départ de Lacretelle, dans le contexte houleux du projet Peyronnet sur la presse.

LALOUÉ : Ferdinand **Laloue** (né vers 1795-1850).

- Rédacteur à la *Quotidienne* dans les années 1820, il est spécialisé dans la critique artistique, en rapport avec ses propres compositions, qui débute en novembre 1821 par *la Bataille de Bouvines, ou le rocher des Tombeaux*, mimodrame patriotique co-écrit avec René Périn, qui écrit quant à lui dans *La Gazette de France*. Parmi ses productions sous la Restauration, on peut noter *l'Ami intime*, comédie créée en novembre 1825 avec Théaulon et D'Artois, qui sont alors connus pour avoir animés la petite revue culturelle d'extrême-droite *La Foudre* de 1821 à 1823 ; de même, il arrange en vaudeville une pièce de Florian, *le Bon père*, en collaboration avec les deux frères d'Artois, en mars 1827.

- Il est resté connu comme co-directeur du Cirque-Olympique (salle de spectacle parisienne) de 1827 à 1840, avec Albert Franconi et Amable Villain de Saint-Hilaire ; il crée également, toujours avec Franconi, un Cirque d'été aux Champs-Élysées en 1835 ; il devient ensuite pendant un an (octobre 1841-fin 1842) le co-directeur avec Edmond Tricquerez, dit Edmond, d'une autre scène théâtrale parisienne, les *Délassements-Comiques*.

- Il change opportunément de ligne politique dans sa création artistique dès après la révolution de Juillet : ainsi, dès octobre 1830, il crée au Cirque-Olympique avec deux autres artistes sous le pseudonyme collectif de M. Paul, un drame intitulé *le Curé Mingrat*, qui exploite un fait divers de décembre 1822 d'un curé violeur et assassin, resté impuni par sa fuite en Savoie, exploitant ainsi la fièvre anti-cléricale de l'heure ; de même, crée en août 1831 au théâtre du Palais-Royal un vaudeville en l'honneur du chansonnier libéral Béranger, intitulé *Les chansons de Béranger, ou le Tailleur et la fée* ; prenant appui sur une nouvelle mode liée au retour des cendres de Napoléon, il fait jouer au Cirque-Olympique en janv. 1841 une série de pièces en l'honneur de l'épopée napoléonienne, sous le titre générique *le dernier vœu de l'Empereur*, qu'il avait à nouveau co-écrit avec Franconi et Fabrice Labrousse sous le pseudonyme collectif M. Prosper¹ ; puis l'année suivante, dans la même veine, *le Prince Eugène et l'impératrice Joséphine* (déc. 1842) ; en mars 1849, enfin, créée à l'Ambigu-comique avec Labrousse un drame populaire à grand succès, intitulé *Louis XVI et Marie-Antoinette*, jouant sur l'émotion, puis en sept. 1849, *Rome*, qui met en scène Pie IX de manière défavorable, et dont les conservateurs obtiennent la rapide interdiction.

Il aurait été vain de prétendre résumer en quelques lignes la carrière et la vie de Lamartine et de Lamennais. Pour ces deux personnages, on renvoie donc aux monographies publiées à leur sujet.

LAURENTIE : Pierre-Sébastien **Laurentie** (1793-1876).

- Laurentie est orphelin dès 1803 d'un père ayant brièvement été maire du Houga (village du Gers) sous la Révolution.

- Né au Houga, Laurentie poursuit des études au collège de Saint-Sever (Landes), de 1806 à 1811. Brièvement professeur au même collège de Saint-Sever (1811-1813), il déserte à cette date la conscription napoléonienne. Monté à Paris en 1816, il devient l'année suivante professeur de rhétorique à la pension Liautard (futur collègue Stanislas), puis, plus longuement, répétiteur d'histoire et de français à l'École polytechnique (1818-1823) ; il est ensuite promu inspecteur général des études

¹ C'est lors de la représentation d'une des pièces de cet ensemble que fut créé par inadvertance le nouveau vocable familier « la dèche », si l'on en croit le *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse, tome VI, p. 227.

(1823-1826), jusqu'à sa destitution par Corbière en raison de sa proximité avec les milieux dissidents de droite (contre-opposition et « défection ») ; il rachète en 1828 avec l'abbé Demeuré une ancienne abbaye bénédictine à Pont-Levoy (Loir-et-Cher), qui devient rapidement un collège réputé d'esprit légitimiste sous la monarchie de Juillet.

- Après un bref emploi au *Spectateur*, Laurentie devient copropriétaire de la *Quotidienne* en 1818, année où il y publie un premier article sur Lamennais ; il collabore également aux *Lettres champenoises* au début des années 1820 ; après la révolution de Juillet, il devient directeur de la *Quotidienne*, après le retrait de Michaud, mais il doit rapidement partir lui aussi, étant en désaccord avec l'équipe de rédaction sur la stratégie éditoriale.

Souhaitant convaincre les légitimistes de reprendre l'action politique par voie parlementaire en prêtant serment au nouveau régime, il lance deux nouveaux journaux légitimistes, le *Courrier de l'Europe* (1831) et le *Rénovateur* (1832), celui-ci publiant, entre autres, un article de Balzac les 26 mai et 2 juin 1832 intitulé « Essai sur la situation du parti royaliste »¹. Ces deux journaux doivent fusionner puis disparaître à la suite des lois restrictives de la liberté de la presse en 1835 ; Laurentie reprend alors la direction de la *Quotidienne* ; puis il lance en février 1847 l'*Union monarchique*, pour une fusion des orléanistes et des légitimistes ; le titre de presse devient l'*Union* après la révolution de Février.

- Parallèlement, il publie également plusieurs essais à caractère politique, notamment trois sous la Restauration : *De l'éloquence et de son influence dans les gouvernements populaires et représentatifs* (1819), *De la justice au XIX^e siècle* (1822), *Considérations sur les constitutions démocratiques* (1826). Après la révolution de Juillet, il continue cette activité de publiciste, faisant notamment paraître *De la légitimité et de l'usurpation* (automne 1830), *De la Révolution en Europe* (1834), *Lettre sur l'éducation* (parue en 1835, rééditée en 1836 sous le titre *Lettre à une mère sur l'éducation de son fils*), *Lettre à un curé sur l'éducation du peuple* (1837), et *Liberté d'enseignement* (1843).

- Il tente une vaine médiation en juillet 1830 pour sauver le trône de Charles X, puis il se lance épisodiquement dans l'arène proprement politique, comme candidat légitimiste en 1831 dans les Landes et en 1849 dans le Gers, où il est battu à chaque fois ; figure de poids au sein des instances légitimistes, il entretient une importante correspondance avec le comte de Chambord.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (depuis le 11 mai 1825²).

LOURDOUEIX : Jacques Honoré **Lelarge de Lourdoueix** (1787-1860), **baron de Lourdoueix** depuis 1825.

- Il est issu d'une vieille famille de notables bourgeois établie à Dun-le-Roy (Bas-Berry)³ au XVI^e siècle, ayant donné des notaires, des officiers au grenier à sel, des avocats, et des échevins ; la branche dont est issue le journaliste s'était installée à Lourdoueix-Saint-Michel⁴.

- Né dans un château de la Creuse, Lourdoueix fait ses études au collège de Pontlevoy (Loir-et-Cher).

- Employé de la préfecture d'Anvers sous le premier Empire, il rentre en France en 1814, écrit dans le *Mercure de France*, puis, une fois ce titre racheté par Benjamin Constant et les libéraux, dans la *Gazette de France* ; il devient un des rédacteurs principaux du *Spectateur*, revue centriste créée pour soutenir Decazes ; sous le gouvernement Villèle, il est nommé chef de division des Beaux-Arts, Sciences et Belles-Lettres ; ayant d'abord aussi autorité sur les cultes non-catholiques, il est remplacé par le protestant Cuvier sous Martignac pour ces cultes minoritaires. En juin 1827, il est nommé président du bureau de censure par un Villèle qui songe à dissoudre la « Chambre retrouvée » ; Lourdoueix démissionne après la chute de Villèle en janvier 1828, et refuse de reprendre ses fonctions de censeur en mai 1830, déclinant la proposition de Polignac en ce sens ; depuis 1828, il est à nouveau rédacteur à la *Gazette de France*, et il devient le fidèle second et ami de Genoude ; le décès de celui-ci le promeut au rang de rédacteur en chef du journal, de 1849 à 1851.

- Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et brochures politiques, notamment sous la Restauration : *Les Folies du siècle* (1817) ; *Les séductions politiques ou l'an 1821, roman* (1822) ; et sous la Monarchie

¹ Article reproduit en intégralité dans Balzac, *Œuvres diverses*, coll. la Pléiade, éd. Pierre-Georges Castex, Roland Chollet, René et Christiane Guise, Gallimard, 1996, vol. 2, pp. 1047-1065.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Actuel nom de Saint-Racho (Saône-et-Loire).

⁴ Commune située dans l'actuel département de l'Indre.

de Juillet : *Appel à la France contre la division des opinions* (1831) ; *De la Restauration de la Société française* (1833) ; *la Raison monarchique*, co-écrit avec Genoude (1838).

- Peut-être créé baron (vers 1825)¹, il est en outre fait chevalier, puis officier (29 octobre 1826) de la Légion d'Honneur.

Témoignages :

- Sosthène de La Rochefoucauld : « Petit et un peu gros, M. de Lourdoueix a une belle et noble figure, un large front et le regard le plus bienveillant. Critique éclairé, guide sage, conseil, impartial, esprit et cœur désintéressés, ami sûr, ennemi généreux, il possède l'âme la plus pure [...] Homme de conviction avant tout, et capable du dévouement le plus absolu, M. de Lourdoueix ne se méfie pas assez de ces semblables, et les croit généralement bons et francs, parce qu'il les juge d'après lui-même [...] Ayant laissé la religion triompher en maître absolu de son existence, M. Lourdoueix n'a jamais reculé devant aucun sacrifice, quand il l'a considéré comme un devoir. Tout en s'occupant des grands intérêts de l'avenir, il se livre avec plaisir, pendant ses courts loisirs, à l'étude de la peinture, et à la sculpture qu'il aime avec passion [...] Tel est l'homme dont je suis heureux d'être l'ami, et dont l'affection honore ceux auxquels il veut bien l'accorder » (*Mémoires*, vol. 10, pp. 292-295).

- Edmond Texier, décrivant l'attitude ultérieure de Lourdoueix, sous la monarchie de Juillet : « Après la mort de M. de Genoude, M. de Lourdoueix, qui était attaché à la *Gazette de France* depuis 25 ans, devint l'acquéreur de ce journal. M. de Lourdoueix continue les traditions de son prédécesseur ; on peut dire qu'il marche littéralement dans les souliers de M. de Genoude. C'est un homme de 65 ans environ. Il a été censeur sous la Restauration et l'un des sinécristes les plus rétribués de ce gouvernement. C'est un écrivain de talent, et surtout un travailleur intrépide ; il y a 30 ans qu'il est sur la brèche du journalisme, et il n'est pas encore fatigué. Polémiste ardent, il combat contre tout le monde et pointe ses batteries contre tous les camps, attaquant tour à tour la république, le parti régentiste et les burgraves de la légitimité [...] Il continue à soutenir plus que jamais le principe de l'appel à la nation, dont ne veut entendre parler à aucun prix M. le comte de Chambord. M. de Lourdoueix est aujourd'hui, avec M. de La Rochejacquelein, le chef des hérésiarques de la légitimité. On les appelle les voltairiens du parti » (*Histoire des journaux, Biographie des journalistes contenant l'histoire politique, littéraire, industrielle, pittoresque et anecdotique de chaque journal publié à Paris, et la biographie de ses rédacteurs*, Paris, Pagnerre, 1850, pp. 146-147).

MALITOURNE : Armand **Malitourne** (1797-1866)².

- Né à L'Aigle (Orne), il monte à Paris en 1816, et co-écrit en 1817 avec Abel Hugo, frère de Victor, un *Traité du mélodrame*. En 1819, il obtient, à 22 ans, un prix de l'Académie Française pour un *Éloge de Le Sage* [sic]³. En 1820, il publie une brochure royaliste, consacrée aux révolutions italienne et espagnole, sous le titre *Des révolutions militaires et de la Charte*. Entré comme rédacteur à la *Quotidienne* vers 1822, aux côtés notamment de Capefigue et Véron (cf. ces noms), il quitte ce journal en 1828 pour collaborer au *Messenger des Chambres*, qui soutient la politique de Martignac. En 1827, il rédige les *Mémoires d'une contemporaine*, recueil d'anecdotes au style grivois, d'après les manuscrits de M^{me} Ida Saint-Elme, maîtresse du général Moreau ; il a aussi rédigé de pseudo-Mémoires de M^{me} du Barry, de même style⁴.

Après la révolution de Juillet 1830, Malitourne se rallie au nouveau régime, et collabore à la Charte de 1830 (devenu le *Moniteur Parisien*), puis à diverses feuilles, notamment le *Constitutionnel* et la *Revue de Paris*. Il est réputé pour le brillant de sa conversation, mais aussi pour son peu d'ardeur au travail (cf. les témoignages *infra*). Il a collaboré au *Dictionnaire de la conversation*, et publié une édition des *Œuvres* de Balzac.

- Il est fait chevalier de la Légion d'Honneur le 28 octobre 1828⁵.

- Un fils ou un neveu, Pierre Malitourne, bibliothécaire à l'Arsenal depuis 1846.

¹ On n'a pu en trouver trace dans le Révérend.

² Sur lui, outre le long témoignage d'Edmond Texier que l'on a reproduit, voir Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, vol. 10, p. 1019.

³ Il s'agit bien sûr du célèbre écrivain du XVIII^e siècle Lesage (1668-1747), auteur du *Diable boiteux* (1707) et de *Gil Blas de Santillane* (1715-1735).

⁴ La duchesse de Maillé porte un jugement sévère sur ces deux Mémoires, dans ses *Souvenirs des deux Restaurations*, Paris, Perrin, 1984, présent. Xavier de la Fourrière, mai 1830, p. 314 ; le jugement de Pierre Larousse n'est pas plus favorable.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

Témoignages :

- Charles de Rémusat : « Malitourne était un homme d'esprit, déjà usé, énervé, douillet, paresseux, poltron, gourmand : il confondait le laisser-aller avec le naturel, et il fut des premiers à introduire dans la presse le sans-
façon de la conversation. C'était pourtant un assez bon diable, d'un sens assez droit et dont on aurait fait quelque chose s'il s'était estimé lui-même davantage. Il me mit au fait de l'intérieur de cette littérature, qui s'est depuis appelée elle-même *la bohème*, dont je n'avais à peu près aucune idée » (*Mémoires de ma vie*, Paris, 1959, 5 vol., éd. Charles-Hippolyte Pouthas, vol. 2, p. 486).

- Edmond Texier : « Armand Malitourne a été, est et restera l'une des plus vivaces espérances de la jeunesse de la Restauration. Cette espérance n'a guère que 50 ans. À cette époque, le journalisme politique n'était pas ce Gargantua de 1850, à qui il faut tous les matins une vaste pâture d'articles et d'entrefilets. Vingt lignes placées de temps en temps en tête du journal constituaient toute la rédaction et satisfaisaient à la consommation du lecteur. Un écrivain qui publiait deux articles par semaine était très occupé. M. Malitourne, en homme habile, écrivait tout au plus un article par mois. Aussi ne tarda-t-il pas à devenir célèbre [...] Ce ne fut de tous côtés qu'un concert d'éloges en faveur de ce jeune homme qui parlait si bien et qui *tartinait* si peu. Mais pendant que ses collaborateurs s'occupaient de publier des articles, M. Malitourne courait les cercles, les salons, et surtout les dîners politiques. Je dis *surtout* sans intention épigrammatique. Sous la Restauration, on le sait, le dîner était l'heure sérieuse et solennelle de la journée ; ce n'était qu'à table que se traitaient les grandes questions du moment. Il était donc naturel que M. Malitourne, avide de connaître les choses et d'étudier les hommes, s'efforçât d'obtenir une place à des conseils culinaires où il apportait d'ailleurs une attitude modeste, quelques réparties heureuses et beaucoup d'appétit, trois qualités essentielles pour les ambitieux de ce temps-là. Cette manière originale et vraiment supérieure d'exercer la profession de journaliste ne contribua pas peu à grandir encore le succès de M. Malitourne, qui devint décidément l'écrivain le plus spirituel et le moins écrivain de Paris. Sa réputation ne tarda pas à arriver jusqu'à M. de Corbière. L'excentrique ministre de l'Intérieur voulut voir le prodige à la mode ; il le vit et fut si charmé de cette première entrevue, qu'il continua à le recevoir assez souvent dans la matinée. [...] Plus tard, après la chute du ministère de Villèle, M. de Martignac, qui venait de fonder le *Messenger*, s'empressa d'accaparer un journaliste aussi peu compromettant que M. Malitourne ; celui-ci, pour répondre à la confiance de son chef, continua à écrire aussi peu que par le passé ; le *Messenger* de cette époque a été l'idéal du journal ministériel ; il ne contenait absolument rien, grâce à l'infatigable activité de son rédacteur en chef ; aussi, pour récompenser M. Malitourne de l'absence de zèle et de travail dont il avait constamment fait preuve, M. Martignac crut-il devoir lui accorder la croix d'honneur. [...] Arriva la révolution de Juillet. M. Malitourne, qui avait défendu la branche aînée, eut la délicatesse de ne pas tenir rigueur à la branche cadette, et la branche cadette de son côté, continua à M. Malitourne la bienveillance de la branche aînée » (*Histoire des journaux, Biographie des journalistes contenant l'histoire politique, littéraire, industrielle, pittoresque et anecdotique de chaque journal publié à Paris, et la biographie de ses rédacteurs*, Paris, Pagnerre, 1850, pp. 70-77).

MALTE-BRUN : Malte-Conrad **Brunn**, dit Conrad **Malte-Brun** (1775-1826)¹.

- Né à Trye dans la province danoise de Jutland, Malte-Brun publie en danois des *Essais poétiques* (1797), puis il se lance dans la polémique politique au Danemark, dans un esprit alors fort éloigné du royalisme. En effet, il soutient vigoureusement l'idéologie de la Révolution française dans un journal populaire, puis dans des brochures, dont l'une, *le Catéchisme des aristocrates*, parue en 1796, le force à un bref exil en Suède. Revenu au Danemark en 1797, il publie une nouvelle brochure radicale, au titre significatif : *Preuve comme quoi les gouvernements monarchiques ne sont point obligés de choisir leurs fonctionnaires d'après leur capacité*. La brochure ayant connu un fort retentissement, Malte-Brun est contraint à un nouvel exil, à Stockholm puis à Paris, où il se fixe définitivement en 1799, tandis qu'un arrêt judiciaire de la haute-cour de Copenhague le condamne à un exil perpétuel le 19 décembre 1800.

- Tenté d'abord par une opposition au Premier Consul, Malte-Brun se ravise, de peur d'être expulsé hors de France, et il devient ensuite un zélé parmi tant d'autres de Napoléon, célébrant la naissance du roi de Rome (20 mars 1811). Il s'investit surtout dans la connaissance géographique, participant en 1803 à un ouvrage collectif important, intitulé *Géographie mathématique, physique et politique de toutes les parties du monde*, et publiant en 1807 un *Tableau historique et physique de la Pologne ancienne et moderne*. Surtout, il rédige en 1810 un *Précis de géographie universelle*, qui devient un manuel de base pendant des décennies, subissant des rééditions actualisées par des disciples jusqu'en 1857. Membre fondateur et premier secrétaire de la Société géographique de Paris, il y prononce un

¹ Sur lui, cf. la notice du *Grand dictionnaire universel* de Pierre Larousse, vol. 10, p. 1030, colonne 1.

rapport le 26 novembre 1824 sur les travaux annuels entrepris par la société savante, lors d'une séance présidée par Chateaubriand¹.

- Parallèlement, il goûte à nouveau au journalisme, étant chargé de 1806 à sa mort en 1826 de rédiger la partie du *Journal des Débats* consacré aux régions septentrionales de l'Europe ; par ce biais, il se rapproche des milieux royalistes, ce qui prépare sa conversion politique. Sous la première Restauration, il collabore aussi sous la Première Restauration au *Spectateur, Variétés historiques, politiques, littéraires et morales*.

- Rallié à la droite royaliste sous la Restauration, Malte-Brun collabore ponctuellement à la *Quotidienne* de 1815 à 1820 (en restant en même temps attaché au *Journal des Débats*). Il publie en 1815 une *Apologie de Louis XVIII*, en 1821 un *Tableau politique de l'Europe au commencement de l'année 1821*, favorable aux ultra-royalistes, et en 1824 un *Traité de la légitimité, considéré comme base du droit public de l'Europe chrétienne*, aux antipodes de ses engagements politiques juvéniles. En 1818, il avait publié un essai spirituel, intitulé *les Partis, esquisse morale et politique, ou les Aventures de sir Charles Credulous à Paris pendant l'hiver de 1817-1818*.

- Son fils, Victor-Adolphe Malte-Brun (1816-1889), est professeur d'histoire à Paris, au collège Sainte-Barbe puis au collège Stanislas jusqu'en 1847, avant de reprendre le flambeau paternel de la géographie, devenant secrétaire général de la Société de géographie de Paris (1860-1867).

Témoignage :

- Auteur anonyme du recueil *Des journalistes et des journaux* : « Il n'épargne pas [ses collègues], et il prend souvent avec eux un ton de hauteur et de supériorité peu convenable ; mais peut-être faut-il en imputer le tort à ceux qui ont provoqué son caractère irascible. Après tout M. Malte-Brun écrit assez bien en français, surtout pour un Danois, et je crois que bien peu de ses collègues pourraient lutter avec lui en fait d'érudition et de philologie [...] Que la *Quotidienne* et le *Constitutionnel* se déchirent à belles dents 365 fois dans l'année, et 366 les années bissextiles, cela est trop juste, et personne n'y peut trouver à redire ; mais n'est-ce pas aussi avoir l'humeur par trop belliqueuse que d'attaquer à la fois, et souvent le même jour, 2 ou 3 autres journaux assez pacifiques de leur nature [...] Je me permettrai de faire observer [à Malte-Brun] que pour être sans pêché, il ne suffit pas d'avoir été ferme pendant les Cent-Jours, attendu que dès 1809, 1810 et années suivantes, époque où M. Malte-Brun célébrait à haute et intelligible voix dans le *Journal des débats*, les louanges de Buonaparte, son héros avait déjà enlevé le pape, trahi l'Espagne, ordonné le meurtre du duc d'Enghien, du capitaine Wright, du libraire Palm, etc. » (*Des journalistes et des journaux*, Paris, Chaumerot, 1817, pp. 24-26).

MARTAINVILLE : Alphonse Louis Dieudonné **Martainville** (1776-1830)², écrit parfois **Martinville**.

- Né à Cadix (Espagne) de parents français en 1776, il passe son enfance en Provence, puis il est admis comme élève au lycée parisien Louis-le-Grand, où il termine ses études secondaires en 1792.

- Sous la Révolution, il se fait remarquer comme contre-révolutionnaire, et il est traduit devant le Tribunal Révolutionnaire en 1793, à l'âge de 17 ans ; son jeune âge, la protection du marquis Pierre Antoine d'Antonelle (1747-1817) - juré du Tribunal Révolutionnaire et responsable de la condamnation à mort des Girondins -, et peut-être un mot d'esprit de sa part³ expliquent son acquittement. Sous le Directoire, il fait jouer de nombreux vaudevilles, goûtés par la jeunesse royaliste dorée⁴. Il diffuse aussi sous l'Empire l'ouvrage obscène *Grivoisiana*, dirigé contre Napoléon et Marie-Louise, qui figure encore de nos jours dans *l'Enfer* de la Bibliothèque Nationale.

- Au début de la Restauration, il devient critique théâtral à la *Gazette de France*, légèrement blessé en duel en avril 1817 contre le fils d'Arnault, après avoir offensé ce dernier dans un de ces articles⁵ ;

¹ Cf. Chateaubriand, *Correspondance générale (1824-1827)*, Gallimard, 2004, p. 335, note 1 se rapportant à la lettre 80.

² Voir à son sujet la notice de Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 10, pp. 1265-1266.

³ D'après une célèbre anecdote que Larousse pense apocryphe, à Fouquier-Tinville qui affirme que l'accusé, présumé aristocrate, doit s'appeler « de Martainville » et non « Martinville », ce dernier, bravache, aurait répondu : « Citoyen président, je suis ici pour être raccourci et non pour être allongé ; laisse-moi mon nom ».

⁴ Comme le *Concert de la rue Feydeau ou l'agrément du jour*, vaudeville en un acte co-écrit avec Hector Chaussier, et représenté pour la 1^{ère} fois au « Jardin Egalité » le 19 février 1795, ou encore *les Assemblées primaires*.

⁵ C'était dans le contexte de la première représentation du *Germanicus* d'Arnault (24 mars 1817), qui occasionna des heurts entre jeunesse libérale et gardes du corps royalistes. Le fils de l'auteur étant venu gifler Martainville à la terrasse d'un café, celui-ci fit d'abord condamner Arnault fils à 50 francs d'amende et un jour de mise au dépôt par un jugement en correctionnelle, avant d'accepter le duel.

rédacteur du journal *le Drapeau Blanc* depuis son lancement en janvier 1819, il assure avec succès sa transformation en quotidien en juin 1819 ; il publie en 1820 un ouvrage pamphlétaire violemment hostile au gouvernement Decazes *la Bombe royaliste*¹. En revanche, au printemps 1823, il se retire de la direction du journal, étant en désaccord avec la majorité des rédacteurs. Il passe à *l'Oriflamme* en 1824-1825, puis, après quatre ans d'absence, relance en 1829-1830 une nouvelle version du *Drapeau blanc* (sous-titré *le Démocrate*) pour soutenir le gouvernement Polignac, mais sans véritable succès. Ayant épousé Caroline Marguerite Claire Eugénie Maricourt, il meurt à Neuilly-sur-Seine (lieu-dit de Sablonville) le 27 août 1830².

Témoignages :

- M^{me} de Chateaubriand : « 6 Septembre 1830. Mort de Martainville, propriétaire et rédacteur du *Drapeau blanc*, dans lequel ce misérable vomissait chaque jour un torrent d'injures à tous les honnêtes gens. On connaît les chansons et les pamphlets qu'il fit en 17.. contre le Roi et la famille royale³, et avant de mourir il a passé du *Drapeau blanc* au *Patriote*, journal républicain, et où il faisait d'aussi atroces articles en faveur de l'anarchie républicaine qu'il en avait fait en faveur de l'absolutisme monarchique » (*Cahier vert*, éd. Jean-Paul Clément, 1990).
- Balzac, qui éprouve pour Martainville une véritable sympathie⁴ : « Ce courageux athlète rendit toujours dix insultes pour une au libéralisme » (*Illusions perdues*, la *Comédie humaine*, éd. la Pléiade, t. V, p. 542).
- L'auteur anonyme du recueil *Des journalistes et des journaux* : « M. Martainville est un peu inconstant de son naturel. [...] Il signe le feuilleton des théâtres, lequel est dans ce moment le plus mordant et le plus agréable de ceux qui s'impriment à Paris : c'est là, sans contredit, la partie brillante de *la Gazette*, je le dis comme je le pense, sans m'inquiéter de savoir si madame Martainville y met quelque chose du sien » (Paris, Chaumerot, 1817, pp. 30-31).

MENNECHET : Louis Édouard Mennechet (1794-1843).

- Né à Nantes, Édouard Mennechet fait de brillantes études de droit sous l'Empire.
- Sous la première Restauration, il est choisi comme secrétaire particulier du duc Amédée de Duras (1771-1838), mari d'une des amies de Chateaubriand. Mennechet devient ensuite lecteur du roi, et chef du bureau de la chambre du roi, abandonnant ces deux fonctions officielles après la révolution de Juillet.
- Parallèlement, il est rédacteur à *la Quotidienne* dans les années 1820 ; il publie également de nombreux ouvrages littéraires, contes en vers, vaudevilles, comédies, drames (dont un drame historique, consacré à *Law*, en trois actes), ainsi qu'une pièce versifiée d'histoire culturelle (*La Renaissance des lettres et des arts sous François 1^{er}*, ode couronnée par l'Académie Française) ; sous la Monarchie de Juillet, publie aussi de nombreux récits historiques (*Chronique de France*, 1832-1833 ; *Plutarque français, ou Vies des hommes et femmes illustres de la France*, 8 vol.), parmi lesquels une histoire inachevée de la Restauration (*Seize ans sous les Bourbons, 1814-1830, lettres sur la Restauration*, s'arrêtant en réalité en septembre 1820).

MERLE : Jean-Toussaint Merle (1785-1852).

- Il est issu d'une famille bourgeoise de Montpellier, sa ville natale.
- Il est le neveu de Jean Albisson⁵ (1732-1810), jurisconsulte montpelliérain très réputé, ayant la fonction d'avocat au conseil des États du Languedoc, devenu ensuite archiviste et auteur d'une étude

¹ *La Bombe royaliste*, Paris, Dentu, 62 p.

² Archives communales de Neuilly-sur-Seine, série 3^E/5 ou microfilm 1Mi/19, état civil, décès année 1830, n°140. L'acte de décès orthographe « Martinville ». Les deux témoins déclarants du décès de Martainville sont Noël Nicolas Frapart, docteur en médecine parisien, et François Théodore Hubert Goumy, homme de lettres parisien.

³ L'épouse de Chateaubriand, ici évoque sans doute *Grivoisiana*, mais commet apparemment une erreur, car l'ouvrage vise Louis XVIII et Napoléon, et non Louis XVI et Marie-Antoinette. De même, la participation de Martainville au *Patriote* est sujette à caution.

⁴ Cf. à ce sujet la notice de l'édition de *l'Histoire impartiale des Jésuites* de Balzac dans la Pléiade, Œuvres diverses, Paris, Gallimard, 1996, p. 1276, avec de nombreuses citations à l'appui.

⁵ L'information est communiquée par Pierre Larousse dans son *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 11, p. 84, article « Merle ».

historique volumineuse sur les *Lois municipales et économiques de Languedoc*¹ (1780-1787), puis professeur de législation à l'école centrale de l'Hérault en 1798 et « commissaire » (procureur) près le tribunal correctionnel de Montpellier. Surtout, membre influent du Tribunat (mars 1802-août 1807), Albisson participe activement aux débats sur les différents codes, Code civil, Codes de procédure, Code de commerce, aux côtés de Favard de Langlade et Joseph Faure (cf. ces noms), et il soutient nettement en 1804 la transformation du Consulat en régime impérial. Promu enfin adjoint au procureur général, puis conseiller d'État (août 1807), Albisson est en outre créé chevalier d'Empire en août 1808.

- Merle monte à Paris en 1803, où, protégé par son oncle Albisson, il entre comme commis au ministère de l'Intérieur, sans vocation particulière. Appelé sous les drapeaux, Merle doit partir pour l'Espagne en 1808, mais parvient à se faire exempter presque immédiatement et à revenir à Paris aussitôt.

- Il se lance alors dans les vaudevilles, ayant d'emblée une réputation de royaliste ; sa seconde création, *l'Almanach des grands hommes*, est interdit comme séditieux par la censure dès la deuxième représentation en 1808 ; il connaît un vif succès théâtral en 1810 avec *Irons-nous à Paris ? ou la revue de 1810*, co-écrit avec Ourry ; il écrit alors un nombre considérable de pièces de théâtre, souvent légères, desquelles se distingue un drame historique, *Marie Stuart*, drame en trois actes s'inspirant de la pièce allemande de Schiller, et joué en 1820 ; devenu directeur du célèbre théâtre de la Porte Saint-Martin de 1822 à 1826, il fait plusieurs voyages en Angleterre pour étudier le jeu théâtral anglais et ramener en France des acteurs britanniques ; peu enclin cependant au fardeau des responsabilités administratives, il se retire de la direction du théâtre et épouse une actrice assez connue en son temps, Marie Dorval.

- Merle tente parallèlement sa chance dans le journalisme, collaborant au *Mercure de France* en 1808, ce qui lui inspire en 1811 une étude historique de la presse, intitulée *Esprit du Mercure de France, depuis son origine jusqu'en 1792* ; dès 1809, collabore aussi à la *Gazette de France* et surtout à la *Quotidienne* comme critique théâtral (sous le pseudonyme J.T.), puis rapidement comme responsable de toute la partie littéraire du journal ; parallèlement, enchaîne les collaborations épisodiques pour le *Journal des arts, de la littérature et du commerce*, devenu célèbre sous le nouveau titre *le Nain jaune* en 1814, ainsi qu'à d'autres titres éphémères (*le Diable boiteux, le Conteur*).

- Malgré ses collaborations dans des journaux pamphlétaires libéraux, il reste fidèle sous la Restauration au camp de la droite royaliste comme collaborateur à la *Quotidienne*, dans laquelle il signe désormais un feuilleton hebdomadaire sous le pseudonyme « Le Causeur » ; nommé secrétaire particulier du comte de Bourmont lors de l'expédition d'Alger de 1830, il se fait l'historiographe de la conquête, dont il tire des *Anecdotes historiques et politiques, pour servir à l'histoire de la conquête d'Alger* (1831-1832).

Témoignage :

- Edmond Texier : « Homme de beaucoup d'esprit, journaliste de la vieille roche, l'un des auteurs des Cadets Roussets et des Jocrisses, ces vaudevilles qui ont obtenu tant de succès, collaborateur de *la Pandore* et du *Nain Jaune*, à l'époque où il y avait encore des nains jaunes et des pandores. C'est un des plus agréables causeurs de notre temps. Il ne vous aborde jamais sans vous raconter une anecdote toute fraîche. Il a de la malice et de la bonhomie ; c'est un journaliste de savoir-vivre, *avis rara* [oiseau rare] » (Texier, *Histoire des journaux, Biographie des journalistes contenant l'histoire politique, littéraire, industrielle, pittoresque et anecdotique de chaque journal publié à Paris, et la biographie de ses rédacteurs*, Paris, Pagnerre, 1850, p. 193).

MICHAUD : Joseph François **Michaud** (1767-1839).

Cf. partie II du guide consacrée aux députés.

¹ Le sous-titre de cette entreprise éditoriale ambitieuse est : *Recueil des ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil, du Parlement de Toulouse et de la Cour des Aides de Montpellier ; actes, titres et mémoires concernant la Constitution politique de cette province, son administration municipale et économique, ses privilèges et usages particuliers*, Montpellier et Avignon, Rigaud et Pons, 1780-1787, 7 vol. L'auteur prévoyait cinq parties, mais seule la première est parue.

NETTEMENT : Alfred **Nettement** (1805-1869)¹.

- Il est petit-fils, en ligne maternelle, de Marc-Antoine de Granet, juge toulonnais acquis à la première phase de la Révolution, bien que noble, et élu président du directoire départemental du Var en 1790, siégeant ensuite comme député de centre droit à la Législative de septembre 1791 à août 1792, arrêté sous la Terreur, puis nommé chef de bureau des Colonies au ministère de la Marine sous le Directoire (1795-1799), lié depuis cette date à Barras, puis chef du Contentieux administratif sous le Consulat (vers 1800).

- Il est fils de Clotilde de Granet, et de Philippe Nettement, diplomate français, attaché d'ambassade à Londres (1787-1792), lié depuis cette date à son supérieur hiérarchique, le marquis François de Barthélemy (1747-1830), alors premier secrétaire d'ambassade² ; revenu à Londres en 1796-1797 comme commis principal d'ambassade, puis membre du cabinet ministériel de Joseph Bonaparte (1801-1802) et surtout premier interprète de Napoléon, Philippe Nettement a suivi ce dernier dans toutes ses campagnes de 1802 à 1808 ; nommé ensuite secrétaire du cabinet impérial, puis disgracié en 1811, Nettement est exproprié de sa propriété de Chaillot, face au Champ-de-Mars (6 avril 1811), malgré la défense de trois avocats renommés, Berryer, Roux-Laborie et Piet³ ; il publie sous la première Restauration trois brochures royalistes, qui lui valent une nomination comme chancelier du consulat de France à Londres (1815-1822), puis de vice-consul de France à Londres (1822-vers 1825).

- Après un bref passage à la pension Liautard (1815), puis de brillantes études à la pension Sainte-Barbe, dirigé par l'ultra-royaliste Henri Nicolle⁴, Alfred Nettement suit comme tous ses camarades de pension les cours du collège Henri IV voisin, et remporte un prix de version latine interne à l'établissement, et surtout un 4^e accessit dans la même discipline au Concours général. À partir de 1823, il suit avec intérêt à la pension Sainte-Barbe les cours d'histoire de Michelet, qui vient d'y être affecté juste après sa titularisation⁵, et se mesure avec un nouveau camarade de classe appelé à la célébrité littéraire de son époque, Désiré Nisard (1806-1888), que Nettement devance d'une place au Concours général de 1824 - épreuve de « discours en langue française » -, en remportant le 2^e prix⁶ ; choisi alors comme élève d'honneur par le collège, et chargé de faire pour la Sainte-Barbe une évocation en latin de la vie de Louis XVIII (décembre 1824), en présence de nombreuses personnalités officielles, Nettement quitte la pension Sainte-Barbe à 20 ans, en août 1825, et commence en dilettante des études de droit. Il donne ensuite un cours de littérature à la Société des Bonnes Œuvres.

- Rentré à *l'Universel* en janvier 1829, aux côtés de son complice Abel Rémusat, il transforme cette revue artistique en périodique politique absolutiste, spécifiquement dévoué à Jules de Polignac. Après la révolution de Juillet, qui signe la mort de cette feuille, il reste ardemment légitimiste, et rentre à *la Quotidienne* (1830-1836), puis à *la Gazette de France* (1836-1847), tout en collaborant aussi à *la Mode*. Il publie aussi plusieurs ouvrages, critiques envers son époque : une mordante *Histoire de la révolution de Juillet* (1833), *les Ruines morales et intellectuelles* (1835), des *Mémoires sur la duchesse de Berry* (1837), ainsi qu'une *Histoire du Journal des Débats* (1838), mais aussi une *Vie de Suger*

¹ Sur ce journaliste, cf. l'ouvrage remarquable d'Edmond Biré, *La presse royaliste de 1830 à 1852, Alfred Nettement, sa vie et ses œuvres*, Paris, Victor Lecoffre, 1901, 567 p.

² Et ensuite sénateur et comte d'Empire, puis, sous la Restauration, pair de France centriste, rallié non sans hésitations au virage à droite, et, comme tel, auteur d'une célèbre proposition en 1819 dans laquelle la Chambre haute proposait une modification élitiste de la loi électorale, à la grande fureur du chef de gouvernement Decazes qui fit nommer 59 nouveaux pairs pour se forger une majorité nouvelle ; Barthélemy était le neveu de l'auteur du célèbre best-seller littéraire *le Voyage d'Anacharsis en Grèce* (1788).

³ Qui sont, comme on peut le remarquer, trois futurs députés de la droite royaliste sous la Restauration, ce qui témoigne de réseaux tissés dès avant 1814, et totalement indépendants des Chevaliers de la Foi ou de toute autre association occulte émanée du Faubourg-Saint-Germain.

⁴ Situé 34, rue des Postes, actuelle rue Lhomond, derrière le lycée Henri IV, cette pension Sainte-Barbe ne doit pas être confondue avec le célèbre collège libéral fondé par Lanneau, situé de l'autre côté de la Montagne Sainte-Geneviève. La pension Sainte-Barbe, beaucoup plus élitiste dans son recrutement, était d'un esprit politique général strictement inverse à celle du célèbre collège homonyme, et prit en 1830 le nom de collège Rollin, pour ne plus être confondue.

⁵ Michelet avait effectué auparavant son stage comme suppléant au collège Charlemagne (1821-1823).

⁶ Derrière Alexis Félix Arvers (1806-1850), fils d'un marchand de vin grossiste, devenu quant à lui après ses études un littérateur à l'audience beaucoup plus modeste, vaudevilliste prolifique et surtout, auteur d'un recueil poétique élégiaque *Mes heures perdues* (1833) secrètement adressé à la fille de Nodier, qui valut à Arvers une petite notoriété jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

(1842), une *Vie de Marie-Thérèse de France, fille de Louis XVI* (1843), des *Études critiques sur les Girondins* (1846).

- Après la révolution de 1848, il fonde un nouveau journal légitimiste, *l'Opinion publique* (1848-1850), favorable au comte de Chambord tout en ménageant un certain penchant libéral. Élu député du Morbihan à la Législative aux élections de mai 1849, siège à droite, fait partie des parlementaires royalistes qui protestent à la mairie du 10^e arrondissement de Paris contre le coup d'État du Deux-Décembre, ce qui lui vaut une brève incarcération. Il publie peu après une magistrale *Histoire de la littérature française sous la Restauration* (1852), qui reste un modèle du genre. Il participe ensuite à *la Revue contemporaine* (1852-1855), et dirige *la Semaine des familles* à partir de 1858.

O'MAHONY : Arthur, comte **O'Mahony** († après 1835).

- Il est issu d'une famille de la noblesse irlandaise, d'ancienne chevalerie (la filiation suivie prouvée remonterait à 960¹), venue en France vers 1765 en la personne de son père (cf. *infra*), reconnue de noblesse française en 1788, ayant les Honneurs de la Cour le 21 janvier et 30 avril 1788.

- Il est fils de Barthélemy, comte O'Mahony (1748-mai 1825), cadet d'infanterie dans l'armée irlandaise (1763), naturalisé français en 1767, entamant une carrière d'officier en France, successivement sous-lieutenant (1769), capitaine (1771), colonel (1777), mestre de camp (1784), maréchal de camp (mars 1791), émigré, sert dans l'armée des Princes, puis dans l'armée portugaise à partir de 1802, fait lieutenant-général par Louis XVIII en août 1814 ; chevalier de Malte (1775), chevalier (août 1781), puis commandeur (août 1814), puis grand-croix (août 1823) de Saint-Louis.

- Émigré avec son père, Arthur est nommé commandant de la division militaire de Rennes à la seconde Restauration, en 1815 ; comme tel, il est l'adjoint direct du gouverneur Vioménil, aux côtés duquel il mène une enquête à charge contre le général Travot (ancien aide de camp du fameux général jacobin Rossignol en 1793), finalement condamné à mort en mars 1816 par un conseil de guerre présidé par Canuel, et dans lequel siège O'Mahony².

- Il est commandant de la légion de gendarmerie de la Haute-Loire, avec grade de colonel en 1820.

- Rédacteur au *Conservateur* (octobre 1818-mars 1820), il se fait notamment connaître par une spirituelle boutade publiée en 1819, ironisant sur l'évolution de la clameur publique, depuis l'acclamation des Bourbons jusqu'aux cris séditieux de « Vive la liberté ! »³. Il entre ensuite comme rédacteur au *Drapeau blanc* (juin 1819-vers 1823 environ, quittant le journal après son rachat par le gouvernement), aux *Lettres champenoises* (vers 1820-vers 1825), puis au *Mémorial catholique* (janvier 1824-août 1830), en compagnie de Gerbet, Lacordaire et Salinis ; devenu très hostile à Villèle par ultra-cléricalisme, opposé plus encore au gouvernement Martignac et aux ordonnances anti-congréganistes de Vatimesnil, il ne manifeste pour autant aucun enthousiasme à la formation du gouvernement Polignac-La Bourdonnaye, qu'il ne juge pas a priori beaucoup plus sensible aux intérêts du clergé⁴ ; auteur en 1831 de *Souvenirs politiques*, en réalité un recueil d'articles.

- Il est successivement promu chevalier, officier (24 août 1820, sur proposition de La Tour-Maubourg, ministre de la Guerre⁵), puis commandeur (29 octobre 1828) de la Légion d'Honneur.

Témoignage :

- Barthélemy et Méry : « Le comte O'Mahoni [sic], Jésuite émancipé, catholique d'Irlande » (*La Villéiade ou la prise du Château-Rivoli*, 15^e édition, Paris, Ambroise, Dupont, 1827, p. 62).

¹ Voir M. Dugast-Rouillé, *Le nobiliaire de France*, Nantes, chez l'auteur, 1976, vol. 2, p. 1259.

² Travot avait été déclaré coupable à l'unanimité moins une voix, celle de Rivaud de la Raffinière, qui siège comme député à la Chambre introuvable, mais dans la minorité ministérielle hostile aux ultra-royalistes.

³ *Le Conservateur*, vol. 4, p. 119.

⁴ Cf. à cet égard l'article très éclairant « Seconde promenade, rencontre de deux amis », écrit par O'Mahony dans *Le Mémorial catholique* le 9 août 1829, rédigé sous la forme d'un dialogue fictif, entre « le marquis de B*** », noble du Faubourg Saint-Germain, caricature de mondain superficiel, et « M. de C**** », porte-parole des idées cléricales de O'Mahony.

⁵ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

PICOT : Michel Joseph Pierre **Picot**¹ (1770-1841).

- Né dans la banlieue d'Orléans, et destiné dès 13 ans par sa famille à l'état ecclésiastique, il fait des études de théologie au séminaire d'Orléans.

- Enseignant ecclésiastique (professant les « humanités », selon l'expression d'époque) à Meung-sur-Loire (près d'Orléans), il refuse de prêter serment à la Constitution civile du clergé en 1791 ; décrété d'arrestation, il se cache à Paris en 1792-1793.

- Renonçant à la clandestinité, il accepte de se soumettre aux réquisitions militaires, et s'engage dans la marine jusqu'en 1797 : fait deux campagnes sur mer, puis devient employé de bureau aux armements à Brest, jusqu'à son licenciement.

- Il reprend alors l'état ecclésiastique, et se livre pendant des années à des recherches sur le clergé au XVIII^e siècle, débouchant sur son œuvre-maîtresse, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle*, parus en 1806, et réédités en 1815-1816 (4 volumes), puis encore dans une édition posthume, en 1853-1857 (A. Le Clère, 7 vol.).

- Cette dernière publication lui vaut d'être remarquée par l'abbé de Boulogne (cf. guide biographique des pairs de France), qui devient son protecteur², et lui confie la rédaction de ses *Mélanges de philosophie, d'histoire, de morale et de littérature*, de 1806 à juin 1811, soit d'annales catholiques qui ne disaient pas leur nom, revue finalement supprimée par le régime napoléonien en raison du papisme des rédacteurs ; Picot aurait peut-être aussi participé un moment à la rédaction du *Mercure de France*, aux côtés de Chateaubriand et de Delalot (sous réserve).

- Dès les débuts de la Restauration, en avril 1814, nommé directeur de *l'Ami de la religion et du Roi, journal politique, ecclésiastique et littéraire*, qu'il dirige jusqu'en septembre 1840, et qui apparaît rapidement comme l'organe officiel du clergé gallican français (bi, puis tri-hebdomadaire, enfin quotidien) ; participe à de nombreuses polémiques cléricales et politiques, dans son journal ou dans des brochures, telle celle-ci, intitulée *l'Ami de la Religion et du Roi, ou l'Ordre rétabli, suivi de quelques considérations sur les avantages de la religion et terminé par les deux testaments de Leurs Majestés Louis XVI et Marie-Antoinette* (Lyon, Guyot frères, 1816, 195 p.) ; polémique vivement avec les amis ultra-montains de Lamennais, et notamment avec le *Mémorial catholique* d'O'Mahony³ ; à la lisière entre l'érudition et le combat politique, rédige plusieurs articles dans la *Biographie universelle* de Michaud, dont la notice historique sur l'abbé Grégoire ; collabore aussi au *Journal des curés*.

- Il poursuit par ailleurs ses recherches d'histoire ecclésiastique, publiant un *Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le dix-septième siècle, ou tableau des établissements religieux formés à cette époque, et des exemples de piété, de zèle et de charité qui ont brillé dans le même intervalle* (A. le Clère, 1824, 2 vol.), un *Tableau religieux de la France sous le Directoire* et un *Précis historique sur l'Église constitutionnelle* ; il participe en outre à la réédition actualisée du *Dictionnaire historique* de l'abbé François-Xavier de Feller (1735-1802), dont l'édition originale avait paru sous la Révolution (1789-1794) ; par testament, il lègue une partie de sa riche bibliothèque d'érudit au séminaire de Saint-Sulpice.

Témoignage :

- Anonyme libéral : « Picot, rédacteur de *l'Ami de la Religion et du Roi*, qui n'est, dit-on, l'ami de personne » *Biographie des journalistes, avec la nomenclature de tous les journaux, et les mots d'argot de ces messieurs par une société d'écrivains qui ont fait tous les métiers, et qui se sont pliés à toutes les circonstances*, Paris, marchands de nouveautés, impr. Auguste Barthélemy, 1826, 56 p.

¹ Cf. sur ce personnage la notice de la *Nouvelle Biographie générale* du Dr Hoefler, t. 40, 1862, p. 85, dont on s'inspire très largement, tout en corrigeant quelques erreurs et en apportant quelques compléments.

² Et dont Picot assure l'édition des œuvres complètes en 1826.

³ Cette querelle atteint, semble-t-il, son paroxysme en août 1829, comme l'atteste la lecture comparée de *l'Ami de la religion* et du *Mémorial catholique* à cette époque.

RÉMUSAT : Jean Pierre Abel **Rémusat** (1788-1832)¹.

- Il est fils de Jean Henri Rémusat, chirurgien provençal de la prévôté de l'Hôtel du roi, à Grasse (Provence), et de Jeanne Françoise Aydrin, originaire du Jura.

- Né à Paris, Abel Rémusat suit des études de médecine ; souffrant de strabisme oculaire, et orphelin de père depuis 1805, il est exempté de la conscription militaire en 1808. Il se passionne alors pour la littérature chinoise, et dès 1811, publie un *Essai sur la langue et la littérature chinoise*, et une *Étude des langues étrangères chez les Chinois*. Il passe tout de même sa thèse de médecine en 1813, est nommé chirurgien aide-major à l'hôpital Montaigu (Paris) dans les derniers mois de la guerre.

- Il est nommé par ordonnance du 29 novembre 1814 (confirmée par Napoléon sous les Cent-Jours)², professeur de chinois et de mandchou au Collège de France ; son premier cours fin janvier 1815, fait l'objet d'une analyse complète dans *le Moniteur* par Sylvestre de Sacy. Rémusat publie ensuite maints ouvrages d'érudition en sinologie, notamment *Recherches sur les langues tartares* (1820), et *Éléments de la grammaire chinoise* (1822) ; il est nommé en 1824 administrateur royal des manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale (Bibliothèque nationale). À la fin de sa vie, il oriente ses recherches vers une analyse du bouddhisme, auquel il consacre plusieurs articles dans *le Journal des savants*, dont il est rédacteur de mars 1818 à sa mort.

- Ce savant érudit se lance tardivement dans le journalisme politique. Collaborant à *l'Universel* d'Alfred Nettement, il accepte fin 1829 la transformation de la revue savante et littéraire en revue politique, pour soutenir le gouvernement Polignac contre les libéraux.

- Deux ans à peine après la révolution de Juillet, il meurt à Paris du choléra le 3 juin 1832. Il avait épousé Anne Andrée Jenny Le Camus de Moulignon, fille ou nièce d'un général et baron d'Empire.

- Anobli (lettres patentes, 28 avril 1830), il est en outre chevalier de la Légion d'Honneur (11 août 1823³), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (élu le 5 août 1815), de la Société asiatique de Londres, et de la Société asiatique de Calcutta.

Témoignage :

- auteur anonyme de la *Biographie indiscrète des publicistes, feuellistes, libellistes, journalistes, libraires, furets de coulisses, et autres du 19^e siècle*, par un journaliste émérite : « [...] M. Abel de Rémusat parle, dit-on, la langue de Confucius comme le plus élégant fashionable de Pékin. On dit que ce savant va faire transporter sa chaire à Montrouge : les Jésuites préparant une nouvelle expédition pour la conversion des magots. Ah ! qu'ils s'embarquent au plus vite ; mais qu'ils n'emmènent pas le professeur. Le rédacteur en chef du *Journal des Savants* a fait entendre son veto, et les nombreux lecteurs de cet illustre recueil ne seraient pas contents d'apprendre que les Chinois ont fait griller le savant estimable, qui, plus d'une fois, a contribué à leur instruction et à leur plaisir » (Paris, marchand de nouveautés, 1826, p. 3-4).

ROCHEFORT : Claude Louis Marie, **marquis de Rochefort-Luçay**, dit Armand **de Rochefort** (1790-1871).

- Né à Evaux (Marche), il est issu d'une famille de la noblesse du Bourbonnais, d'extraction (filiation suivie remontant à 1510), ruinée par la Révolution.

- Secrétaire du gouverneur de l'île de la Réunion au début des années 1820, il est de retour en métropole vers 1824. Il collabore alors à la feuille d'extrême-droite *l'Aristarque français* (1824-1827), relayant la contre-opposition anti-villèliste. Il vit ensuite en composant des mélodrames, comme *Joko ou le singe du Brésil*, comédies et vaudevilles, ayant publié *Mémoires d'un vaudevilliste* en 1863.

- Un fils célèbre, Victor Henri, marquis de Rochefort-Luçay, dit Henri Rochefort (1830-1913), modeste employé à l'Hôtel de Ville de Paris (1851-1861), vaudevilliste, puis journaliste d'opposition au second Empire au *Figaro* et au *Soleil*, se battant en duel contre Paul de Cassagnac ; auteur en mai 1868 d'un célèbre hebdomadaire, *la Lanterne*, condamné pour ce pamphlet à de multiples condamnations, emprisonné pour son implication dans l'affaire Victor Noir, déporté en Nouvelle-Calédonie en 1873 pour son soutien aux communards, évadé puis amnistié en 1880 ; dirigeant alors *l'Intransigeant* favorable aux radicaux puis au général Boulanger ; élu député de Paris en 1869-1870 et en 1885-1886, exilé à Londres jusqu'en 1895, rejoignant finalement le positionnement de son père à l'extrême-droite comme nationaliste antidreyfusard.

¹ Sur lui, cf. principalement la notice écrite par Henri Thiers dans la *Nouvelle biographie générale* dirigée par Hoefler, Paris, Didot, 1862, vol. 41, pp. 968-975.

² Le 6 avril 1815. Cf. *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, Cent-Jours, n°85, pp. 86-87.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

ROYOU : Frédéric **Royou** (v. 1770-v. 1825), **de Royou** depuis 1815.

- Il est issu d'une famille de robins bretons de Quimper, roturière jusqu'à l'anoblissement du père du journaliste en 1815 (cf. *infra*).

- Grâce au mariage de sa tante paternelle Anne Françoise Royou, dite de Penanreux, il est neveu par alliance du célèbre Elie Catherine Fréron (1718-1778), publiciste et critique littéraire renommé en son temps, ennemi juré de Voltaire, qui se vengea un jour des attaques continuelles de son rival par le célèbre quatrain : « *L'autre jour, au fond d'un vallon/ Un serpent piqua Jean Fréron./Que croyez-vous qu'il arriva ?/Ce fut le serpent qui creva !* » ; également neveu d'un autre critique littéraire, moins connu, massacré comme royaliste en août 1792.

- Son père Jacques Corentin Royou (1749-1828), avocat de Quimper, est devenu un journaliste, écrivain et critique dramatique parisien assez réputé à la fin de l'Ancien régime, collaborant aux journaux royalistes sous la Révolution ; condamné à la déportation à Sinnamary (Guyane) à la suite du coup d'État de Fructidor (septembre 1797), Royou père s'enfuit à l'étranger jusqu'au 18 Brumaire (décembre 1799), avant d'être anobli à titre héréditaire (lettres patentes, 16 décembre 1815). Nommé censeur dramatique sous la Restauration, il est l'auteur en 1819 d'une *Histoire de France, depuis Pharamond jusqu'à la vingt-cinquième année du règne de Louis XVIII*, à la sensibilité ultra-royaliste.

- Frédéric Royou, reprenant la tradition paternelle, aurait collaboré à *l'Ami de la religion et du roi* vers 1820, sauf à être confondu avec son père ; il lance en tout cas et de manière certaine en 1820 une série de pamphlets anti-ministériels (gouvernements Decazes et Richelieu) et ultra-royalistes, intitulés *l'Observateur*, et suivis de différents sous-titres évocateurs : *l'Ecrevisse ministérielle ou l'Observateur de la Charte, les Gémeaux ou les Observateurs candides, la Vierge politique ou l'Observateur celte, le Lion ou l'Observateur guerroyant, le Taureau ou l'Observateur indompté* ; en 1821, il publie pour y jeter l'opprobre et animer la polémique anti-bonapartiste, un texte attribué à Napoléon, intitulé *le Souper de Beaucaire*, dans lequel le futur empereur prendrait chaudement la défense de la révolution jacobine.

- Royou est sociétaire-abonné de la Société des Bonnes Lettres.

SAINT-MARTIN : Antoine Jean **Saint-Martin**¹ (1791-1832).

- Il est fils d'un marchand-tailleur de Paris, auquel il sert à l'occasion de commis durant sa jeunesse.

- À partir de 1809, il suit des études à l'École des Langues Orientales, où il apprend l'arabe, le persan, le turc et l'arménien, sous la direction du grand orientaliste de l'époque Silvestre de Sacy. Il publie plusieurs ouvrages érudits, une *Notice sur l'Égypte sous les Pharaons* (1811), des *Mémoires historiques et géographiques de l'Arménie* (1818) –qui constitue son ouvrage principal-, puis aussi des *Nouvelles recherches sur l'époque de la mort d'Alexandre et sur la chronologie des Ptolémées* (1820), une *Notice sur le zodiaque de Denderah* (1822), un *Traité sur le calendrier* (1827), et enfin des *Fragments d'une histoire des Arsacides* (1830). Il publie des articles savants dans le *Journal asiatique*, et dans le *Journal des Savants*, dont il est collaborateur régulier à partir de 1828, mais il ne néglige pas non plus les articles de vulgarisation dans *le Moniteur*, ou la participation à des ouvrages collectifs comme la *Biographie universelle* de Michaud. Membre de l'Académie celtique (1810), il en devient secrétaire en 1814, lors de la transformation de cette académie en Société des antiquaires de France ; il est membre fondateur de la Société asiatique en 1822.

- Sous la direction de Nodier, Saint-Martin devient conservateur en second de la Bibliothèque de l'Arsenal, au moment de la transformation du statut de cette dernière en bibliothèque publique (1824-1830)² ; il cumule cette activité avec la fonction d'Inspecteur de la typographie orientale à l'Imprimerie royale, où il introduit les caractères zen et cunéiformes (1825-1830).

- Saint-Martin publie au printemps 1815 dans la presse les *Motifs de mon vote négatif*, expliquant son refus de l'Acte additionnel proposé par Napoléon. Ceci lui vaut de recevoir du gouvernement des

¹ La plupart des détails récoltés sur ce personnage l'ont été dans Edmond Biré, *La presse royaliste de 1830 à 1852 : Alfred Nettement, sa vie et ses œuvres*, Paris, Victor Lecoffre, 1901, p. 44, et dans la notice du *Grand dictionnaire universel* de Pierre Larousse, tome 14, page 78.

² Fondée en 1756 par Marc Antoine René de Voyer d'Argenson (1722-1787), la bibliothèque fut rachetée en 1785 par le comte d'Artois, confisquée en 1792, avant de redevenir *Bibliothèque de Monsieur* en 1816, et de prendre le nom officiel de *Bibliothèque publique et royal de l'Arsenal* lors de l'accession de Charles X au trône. Ce lien historique qui unit l'Arsenal à Charles X explique l'orientation politique très nette de son personnel de direction, durant la Restauration.

Bourbons une pension de 3000 francs sous la Seconde Restauration. Il rentre à la Société royale des Bonnes-Lettres au début des années 1820.

- En 1824, il est compromis dans une « affaire malheureuse » (Chateaubriand), sans doute une affaire de presse, qui entraîne une instruction judiciaire contre lui. Mais il est vigoureusement soutenu par le journaliste Sarran (cf. ce nom), qui parvient à intéresser Chateaubriand à la cause de Saint-Martin : le poète fait une lettre de recommandation au président du tribunal¹, et il semble que Saint-Martin soit finalement relaxé.

- Attaché au ministère des Affaires Étrangères en remplacement de Montlosier, qui a été congédié après la publication de son *Mémoire à consulter* au printemps 1826, Saint-Martin exerce au Quai d'Orsay la fonction de secrétaire rédacteur de 1827 à 1830. Travaillant sous la direction effective du comte d'Hauterive (cf. ce nom), Saint-Martin est notamment chargé de rapports sur les relations de la France avec les pays orientaux et méditerranéens, et il encourage par des mémoires réitérés la conquête d'Alger, effective le 5 juillet 1830.

- Il participe enfin avec ses amis Abel Rémusat et Alfred Nettement à l'aventure de *l'Universel* (janvier 1829-juillet 1830), soutenant à partir du 1^{er} décembre 1829 la politisation de cette revue culturelle et son soutien ostentatoire au gouvernement Polignac, ce qui vaut à Saint-Martin une destitution de ses emplois publics à la révolution de Juillet 1830 ; en 1831, il postule vainement à une chaire d'histoire au Collège de France : bien que recommandé par l'Institut, Saint-Martin est écarté, en raison de ses affinités légitimistes.

- Marié, il n'avait pas d'enfants lorsqu'il meurt à 41 ans, de l'épidémie de choléra en 1832.

- Il siège à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres depuis sa réception en 1820.

SAINT-PROSPER : Antoine *Jean Cassé de Saint-Prosper* (1790-1841)².

- Il est frère d'André Augustin Cassé de Saint-Prosper, dit *Auguste* de Saint-Prosper, né en 1791, qui publie en 1826 un dialogue fictif entre *Louis XVIII et Napoléon*³, qu'il republie en 1828 en le faisant suivre d'une dizaine d'autres dialogues du même style⁴. Ce frère collabore ensuite à la fin des années 1830 à la collection « le Monde, histoire de tous les peuples », qui propose une histoire des différents pays ; il prend en charge les volumes IV et VI de la collection, le premier, paru en 1838, consacré à *l'Histoire d'Angleterre depuis les temps les plus reculés jusqu'à 1838*, le second, paru en 1839, sur les *Histoires d'Espagne, de Portugal, de Hollande et de Belgique depuis les temps les plus reculés jusqu'à 1836*⁵.

- Né à Paris en 1790, Jean de Saint-Prosper est empêché de suivre les études de droit qu'il souhaitait par la conscription napoléonienne ; il publie sous l'Empire deux courts textes littéraires, intitulés *Lettres à l'un des premiers peintres de la France [...], où l'on expose des vues neuves, pittoresques, nobles, libérales, patriotiques, nationales* (1810), et *Essai sur la comédie suivi d'analyses du Misanthrope et du Tartuffe* (1812).

- Rallié avec enthousiasme aux Bourbons en 1814, il collabore à un grand nombre de journaux et revues royalistes sous la Restauration, successivement : *la Bibliothèque royaliste* (janvier 1819-mars 1820), *le Défenseur* (mars 1820-octobre 1821), *les Lettres champenoises* (vers 1820), *le Drapeau blanc* (même période), et surtout *la Quotidienne* dans les années 1820, avec une participation plus épisodique à *la Gazette de France* vers 1825. Parallèlement, il publie plusieurs essais pamphlétaires, notamment : en 1819, *l'Observateur au XIX^e siècle, ou De l'homme dans ses rapports moraux, et de la société dans ses institutions politiques*⁶, qui épingle les « travers du siècle » (ouvrage réédité et augmenté jusqu'en 1832) ; en 1820, un *Almanach des cumulards, par un homme qui sait compter*⁷, rédigé sous la forme d'un dictionnaire historique moquant les fonctionnaires et les parlementaires

¹ Cf. *Correspondance générale* de Chateaubriand, tome VII, 1824-1827, publ. Pierre Riberette et Agnès Kettler, Gallimard, 2004, p. 66 : dans la lettre 96, adressée à « un magistrat », Chateaubriand évoque pour la soutenir une recommandation que lui a adressée Sarran au sujet du jeune Saint-Martin (cf. ce nom).

² Sur Saint-Prosper, cf. Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel*, tome 14, page 81.

³ *Louis XVIII et Napoléon, dialogue*, Paris, N. Pichard, 19 p.

⁴ *Louis XVIII et Napoléon, dialogue suivi de plusieurs autres*, Paris, N. Pichard, 1828, VIII-188 p.

⁵ Les deux ouvrages sont parus à Paris, chez P. Duménil.

⁶ *L'Observateur...*, Paris, Ledoux et Tenré, 1819, VIII-160 p. L'ouvrage est découpé par grands thèmes de réflexion, la mort, l'amitié, les livres, le pouvoir, etc.

⁷ *Almanach des cumulards...*, Paris, Nicolas Pichard, 1820, XX-204 p.

dévoués à Decazes ; en 1821, un pamphlet contre Napoléon qui vient de mourir¹ ; enfin en 1827 et en 1830, deux volumes d'essais intitulés *les Aventures d'un promeneur*. Il a aussi publié en 1820 deux panégyriques du duc de Berry assassiné, intitulés *Berryana, ou recueil des traits de bonté les plus remarquables de S.A.R M^{gr} le duc de Berry* et *la France royaliste aux mânes de M^{gr} le duc de Berry*.

- Sous la monarchie de Juillet, resté légitimiste, Saint-Prosper est parti à Grenoble fonder *la Gazette du Dauphiné*, qu'il anime jusqu'à sa mort dans cette même ville en 1841.

SAINT-ROMAN : Alexis Jacques **de Serre, comte de Saint-Roman et de Frégevill**e (1770-1843).

Cf. partie III du guide, consacrée aux pairs de France particulièrement notables.

SAINT-VICTOR : Jacques Benjamin Maximilien **Bins(se) de Saint-Victor** (1772-1858)², dit « **le comte de Saint-Victor** ».

- Il est issu d'une famille de colons français installée à Saint-Domingue, dont la noblesse n'est pas prouvée³.

- Il est fils de Georges Binsse de Saint-Victor, né en 1736 à Nantes, négociant décédé à Saint-Domingue, et de Marie Diot De La Cour.

- Il fait ses études au collège militaire de La Flèche, puis monte à Paris avec sa mère.

- Resté discret sous la Révolution, il se lance dans les milieux littéraires. Il publie un essai sur *les Grands poètes malheureux* (1802), ainsi qu'un *Tableau historique et pittoresque de Paris* (1808). Il s'essaye aussi à la composition d'opéras-comiques, dont l'un, *Uthal* (1803), est mis en musique par le compositeur Étienne Méhul (1763-1817), tandis que le second *l'Habit du chevalier de Grammont* (écrit sous le pseudonyme de René de Mersenne), est créé au théâtre Feydeau le 6 décembre 1803. Saint-Victor se lie au milieu royaliste sous l'Empire, et rêve de conspirations contre le régime napoléonien, ce qui lui vaut de sérieux ennuis avec la police.

- Sous la Restauration, il se positionne d'emblée comme un « royaliste pur ». Il publie deux brochures violemment polémiques : *Ode sur la Révolution française et sur la chute du tyran* (1814), puis surtout *Ode sur la première et la seconde Restauration du trône* (juillet 1815), dans laquelle il exige vivement la démission du gouvernement Talleyrand-Fouché, ce qui entraîne la saisie du libelle par la police de Fouché. Saint-Victor collabore ensuite à plusieurs quotidiens de la droite royaliste, le *Journal des débats*, le *Défenseur* (mars 1820-octobre 1821), le *Drapeau blanc* (vers 1823) ; il fonde ensuite avec Lamennais une « librairie » (maison d'édition) qui fait long feu, et il publie en 1827 des *Documents historiques concernant la compagnie de Jésus*, pour répliquer aux attaques libérales.

- Parallèlement à cet engagement médiatique partisan, il poursuit son activité de création littéraire, publiant le *Musée des antiques* (1818) et des *Œuvres poétiques* (1822).

- Émigré aux États-Unis lors de la Révolution de Juillet, Saint-Victor revient en France participer à la rédaction de journaux légitimistes, notamment dans les années 1840 *la France* et *l'Invariable mémorial catholique*, publié à Fribourg.

- Un fils, Paul de Saint-Victor (1827-1881), secrétaire de Lamartine en 1848, devient ensuite un critique théâtral et littéraire réputé, collaborateur de plusieurs journaux, notamment à *la Presse* d'Émile de Girardin ; il a publié de nombreux essais et recueils d'articles à succès, tels *les Femmes de Goethe* (1869), *les Deux masques* (3 vol., 1880-1883), ainsi qu'un essai d'histoire immédiate consacré à la guerre de 1870 et à la Commune de Paris, *Barbares et Bandits, la Prusse et la Commune* (1871).

SALABERRY : Charles Marie, **comte de Salaberry d'Irumberry** (1766-1847).

Cf. partie II du guide, consacrée aux députés.

¹ Pamphlet au titre volontairement plaisant : *Oraison funèbre de N. Buonaparte, où l'on trouve établi, d'après le Moniteur, ce que les vertus du ci-devant empereur ont coûté d'hommes et d'argent à la France ; suivi du testament dudit N. Buonaparte ; le tout recueilli par un conscrit jambe de bois*, Paris, N. Pichard, 1821, 30 p.

² Cf. sur Saint-Victor la notice du *Grand dictionnaire universel* de Pierre Larousse, tome 14, page 85.

³ Voir à ce sujet Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables*, vol. 4, p. 297.

SALGUES : Jacques-Barthélémy **Salgues** (1760-1830)¹.

- Né à Sens (Bourgogne) en 1760, Salgues est destiné par sa famille à la prêtrise. Il monte à Paris achever ses études au célèbre séminaire de Saint-Sulpice. Nommé professeur de rhétorique à Sens vers 1785, il devient principal du collège de la ville, puis vicaire général de l'évêché de Sens au début de la Révolution.

- Élu en 1790 au sein de la Commune de Sens, et acceptant d'être prêtre assermenté, Salgues refuse néanmoins d'appliquer les mesures hostiles aux prêtres réfractaires, ce qui lui vaut d'être destitué de ses fonctions. Rendu fugitif pour échapper à une arrestation, Salgues est porté sous la Terreur sur la liste des émigrés. Après le Neuf-Thermidor, il est élu secrétaire du district de Sens, avec mission de réorganiser les études au niveau local. Poursuivi par le coup d'État anti-royaliste de fructidor (septembre 1797), il s'enfuit d'abord et est condamné à la déportation par contumace ; mais se constituant prisonnier devant le tribunal d'Auxerre, il est finalement acquitté, jugement confirmé après cassation par le tribunal de Melun.

- Monté à Paris pour tenter sa chance dans les lettres, il participe durant un an au *Journal des spectacles*, avant la suppression du titre par le nouveau régime consulaire le 17 janvier 1800. Cette même année, il donne une nouvelle traduction du célèbre *Paradis perdu* de John Milton, initialement publié en 1667 en Grande-Bretagne. Suivant le goût médiéval du temps, Salgues publie en 1802 *la Théorie de l'ambition* de l'écrivain Antoine de la Salle (1398-1462), puis en 1810 des *Mélanges inédits de littérature de Laharpe*, le critique littéraire en vogue sous l'Ancien régime finissant (1739-1803). Il publie également des ouvrages pédagogiques destinés aux étudiants, tels en 1801 une *Philosophie rendue à ses premiers principes, ou Cours d'études sur la religion, la morale, et les principes de l'ordre social, pour servir à la jeunesse*, ou en 1810 ses *Cours de rhétorique française, à l'usage des jeunes rhétoriciens*, publiés sous le couvert du pseudonyme de « l'abbé Paul ». En 1817, il tente vainement de créer un « Lycée européen », destiné aux étrangers tentés de faire leurs études à Paris.

- Nommé censeur officiel sous l'Empire, Salgues est mis de côté à la première Restauration comme censeur royal honoraire (ordonnance, 24 octobre 1814²). Pour restaurer son image et donner des gages de royalisme, Salgues participe au *Journal de Paris* sous la première Restauration, et n'hésite pas à stigmatiser « le Robespierre corse » dans un article du 13 mai 1815, alors que Bonaparte se rapproche de Paris.

- Salgues s'oriente ensuite vers les publications d'extrême-droite, auxquelles il participe jusqu'en 1827, aux côtés notamment de Martainville, mais aussi de Sarran qui suit : *le Bon Français* (septembre 1816-février 1818), *la Dominicale* ou *le Panache Blanc* (janvier-mars 1819), *le Drapeau blanc* (vers 1823), *l'Oriflamme* (mars-juillet 1825), et, pour finir, le quotidien de La Bourdonnaye *l'Aristarque français* (septembre 1824-janvier 1827). Il stigmatise le rétablissement de la censure en juin 1824 dans la brochure *Des libertés publiques à l'occasion de la censure*. Parallèlement, il s'investit avec passion dans l'entreprise de réhabilitation de Joseph Lesurques (1763-1796), chef de bureau à l'administration du district de Douai, victime d'une célèbre erreur judiciaire et exécuté à tort : Salgues publie à ce sujet quatre brochures de 1821 à 1823.

- À l'instar de Montlosier, Salgues adopte de 1826 à 1828 un argumentaire violemment hostile aux Jésuites, qui transparaît dans trois de ses brochures : *l'Antidote de Montrouge, ou six questions adressées à M^{sr} l'évêque d'Hermopolis [Frayssinous] sur le projet de rétablir ou de tolérer les jésuites, et suivies de l'examen de leurs apologistes, MM. Tharin, de Bonald, etc.* (1827) ; *Petit catéchisme des jésuites, à l'usage des écoles, des collèges, noviciats, petits séminaires et congrégations dirigés par la compagnie* (1827) ; *Pétition sur l'exécution des lois relatives à la compagnie de Jésus, présentée à la Chambre des députés* (1828).

- Parallèlement, il n'abandonne pas les recherches érudites. Il publie de 1814 à 1826 neuf volumes de *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous le gouvernement de Napoléon Bonaparte et pendant l'absence de la Maison de Bourbon ; contenant des anecdotes particulières sur les principaux personnages de ce temps*, dans une tonalité naturellement très hostile à Napoléon³. Le 20 février 1830, avec Cohen, autre journaliste de droite (cf. ce nom) et Leber, Salgues publie encore chez Dentu une

¹ Sur Salgues, cf. la notice du *Grand dictionnaire universel* de Pierre Larousse, tome 14, page 109.

² Cf. *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°402, pp. 322-324.

³ Paris, Fayolle et Dentu, 1814-1826, 9 vol.

édition assez luxueuse de seize recueils de sources historiographiques, intitulée *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'Histoire de France* ; il meurt peu de temps après.

SARRAN : Jean-Raymond *Pascal Sarran* (1780-1844)¹.

- Né à Montpellier, Sarran exerce sous l'Empire le métier d'avocat dans cette ville ; mais son manque de clientèle fait plutôt de lui un avocat sans cause. De sentiment ardemment royaliste, il profite de la Restauration pour monter à Paris. Pour tenter de se faire connaître, il publie en 1814 un vaudeville de circonstance, intitulé *Le premier avril 1814, ou le retour des Bourbons*, puis en 1817 une notice louangeuse sur Chateaubriand.

- Vitrolles le remarque, et le charge d'animer une première version du *Correspondant* d'août 1817 à avril 1818, ce qui lance sa carrière de journaliste. Lorsque l'entreprise s'élargit et débouche sur le *Conservateur* (septembre 1818-mars 1820), Sarran est embauché ponctuellement pour y rédiger des articles par Chateaubriand, avec lequel il restera en contact au moins jusque fin 1824². En parallèle, il crée des petits journaux d'extrême-droite, à l'existence éphémère, dans le but de contrebalancer l'influence croissante des modérés (séides de Villèle) au sein de la droite ultra-royaliste : il s'agit principalement de *l'Ultra-royaliste*, rebaptisé bientôt en *Bibliothèque royaliste*, rédigé en coopération avec Ducancel ; se voulant la suite fidèle du premier *Correspondant*, la *Bibliothèque royaliste* dure quinze mois de janvier 1819 à mars 1820, jusqu'au rétablissement de la censure consécutif à l'assassinat du duc de Berry.

La Dominicale ou le *Panache blanc* n'aura duré quant à elle que deux mois, de janvier à mars 1819. Mais elle ouvre une longue coopération entre les deux rédacteurs, Sarran et Salgues, qui fondent un an plus tard, avec le concours de Martainville, un hebdomadaire d'extrême-droite, ayant alternativement pour titre le *Régulateur* et *l'Oriflamme*. Défendant agressivement le point de vue des « pointus » contre les villèlistes, et malgré de fréquentes saisies par la censure et plusieurs procès de presse en correctionnelle intentées à Sarran³, le *Régulateur* paraît plus ou moins régulièrement de novembre 1820 à juillet 1825, avec une très longue interruption de début 1822 à fin mai 1823, et une plus brève de février à juillet 1824. Entre temps, Sarran, qui collabore au *Drapeau blanc* de Martainville jusqu'en 1823 environ, est devenu le rédacteur en chef de *l'Aristarque français*, possédé par La Bourdonnaye et deux autres députés, membres de la contre-opposition ; lancé en mai 1824, le journal doit s'arrêter dès le deuxième numéro durant quatre mois, à la suite d'une procédure judiciaire lancée par le gouvernement Villèle. Mais *l'Aristarque* ayant gagné son procès, Sarran peut continuer l'aventure de septembre 1824 à janvier 1827, date de la disparition du titre. Animant avec fougue la lutte contre le gouvernement Villèle, Sarran est alors en contact permanent avec Trouvé (cf. ce nom), qui sert d'imprimeur à *l'Aristarque*.

- Parallèlement, pendant toutes ces années, Sarran poursuit une activité infatigable de publiciste, multipliant brochures et essais de 1818 à 1827, avec une attention particulière portée à la défense de la liberté de la presse.

En 1818, il attaque l'ouvrage *l'Ermite en province* du libéral Victor Étienne de Jouy⁴, par une brochure intitulée spirituellement *le Capuchon soulevé*⁵. En 1821, il accuse la censure pratiquée par le gouvernement Richelieu de favoriser objectivement la gauche libérale dans sa brochure clandestine *la Censure, auxiliaire du "Courrier français", ou Mémoires pour servir à l'histoire de la bascule ministérielle en 1821*⁶ ; il insère dans celle-ci plusieurs articles du *Drapeau blanc* de Martainville, interdits de publication. La même année, il plaide pour une indemnisation rapide des émigrés spoliés sous la Révolution, dans un long essai intitulé *De la Nécessité et de la légalité de demandes en indemnité à raison de biens vendus par l'État et de toutes autres réclamations légitimes à poursuivre... au nom d'émigrés ou autres Français dépossédés*⁷. Dans ce même but, Sarran fonde une Association constitutionnelle pour la défense des intérêts légitimes, dont il publie les statuts début 1822.

¹ Sur lui, on renvoie, entre autres, à la notice du *Grand dictionnaire universel* de Pierre Larousse, tome 14, p. 232.

² Comme l'atteste le contact entre les deux hommes en décembre 1824 au sujet du jeune Saint-Martin (cf. ce nom).

³ Cf. Archives Nationales, BB 30/260.

⁴ Fondateur avec Jay de la *Biographie des contemporains*.

⁵ Paris, J.-G. Dentu, 1818, 100 p.

⁶ Paris, marchands de nouveautés, 1821, 64 p.

⁷ Paris, Le Normant, 1821, 319 p.

En 1824, lorsque les espoirs semblent maximaux d'obtenir le renvoi de Villèle, Sarran se déchaîne et multiplie les pamphlets, à raison de quatre en un an : *Appel d'intérêt public au gouvernement contre le ministère, De l'état actuel de la liberté de la presse, le Cri de l'indignation contre la censure*, et enfin *Des marchés Ouvrard, et de l'esprit politique et financier de M. de Villèle*, qui attaque le gouvernement sur le financement douteux de l'expédition d'Espagne. Le rythme ralentit à peine ensuite : après *du Ministère Villèle et de ses œuvres* paru en 1825, *le Mal et le remède*, puis *Défense de la liberté de la presse contre les attaques de M. de Bonald* raniment les attaques en 1826 ; une *Histoire critique et raisonnée de la session de 1826* est aussi annoncée, mais ne paraît finalement pas. Début 1827, Sarran, dans une nouvelle brochure, appelle à des élections anticipées, devant la perte de légitimité de la Chambre des députés, ce à quoi Villèle se résout d'ailleurs¹.

- En proie à la gêne financière, il cesse toute activité de journaliste et de publiciste après 1827. Après la révolution de Juillet, le roi d'Espagne Ferdinand VII et surtout la duchesse de Berry l'auraient chargé de missions rétribuées, ce qui lui aurait permis de retrouver quelques revenus. La mission confiée par la duchesse de Berry consiste probablement dans la rédaction d'un ultime essai, paru en 1832, intitulé *De l'insurrection et de la légitimité, appel à la raison sur l'état présent de la France*², qui légitime en quelque sorte l'équipée aventureuse de la princesse légitimiste. Sarran meurt douze ans plus tard, à Paris, en 1844.

SAUVO : Jean François **Sauvo** (1772-1859)³.

- Rédacteur au *Moniteur* depuis 1795, il devient le directeur de ce journal officiel de 1800 à 1840. Il développe les pages culturelles et scientifiques du quotidien, formant chaque jour depuis 1800 la deuxième partie du *Moniteur*, après une première partie dévolue aux actes du gouvernement. Il se charge lui-même de la rubrique théâtrale ; parallèlement, sous la Restauration, il obtient le concours d'éminents savants comme Sylvestre de Sacy ou Abel Rémusat pour renforcer l'attractivité du journal.

- Censeur officiel sous l'Empire, Sauvo, tout comme Salgues (cf. *supra*) est mis de côté pour ce poste sous la première Restauration, avec le titre de censeur royal honoraire (ordonnance, 24 octobre 1814⁴), ce qui ne l'empêche pas, durant les années 1820, de paraître proche de la droite royaliste au pouvoir, tout en conservant une certaine impartialité inhérente à son journal.

- Le 25 juillet 1830, Sauvo fait vainement part de ses vives inquiétudes aux ministres de Charles X venus lui donner à imprimer au *Moniteur* les quatre ordonnances, qui allaient déclencher la révolution de Juillet. Il est maintenu en poste par le nouveau régime et ce n'est qu'en 1840 qu'il est remplacé par Alphonse Grün.

Témoignage :

- [Auguste Barthélemy] : « Rédacteur en chef du Moniteur, qui rédige aussi dans le même journal l'article *spectacles*, où l'on trouve, avec tout l'esprit et la légèreté d'un feuilleton, ce bon ton, cette conscience littéraire et cette critique saine dont beaucoup d'autres rédacteurs sont loin de fournir l'exemple » (*Biographie des journalistes, avec la nomenclature de tous les journaux*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, 56 p.).

SEVELINGES : Charles *Louis de Sevelinges* (1767-1831)⁵.

- Il est issu d'une famille originaire du Beaujolais, anoblée par charge en 1720 (cf. *infra*).

- Petit-fils, en ligne paternelle, de Charles François de Sevelinges, conseiller-secrétaire du roi au grand Collège (février 1720), anobli comme tel à titre héréditaire, il est fils de Charles Marie de Sevelinges (né en 1726), qui comparait aux assemblées de la noblesse de Soissons en 1789, et de Marie Crépine Savary de Bertonvilliers, épousée en secondes noces (la première épouse de son père était la fille de Charles Picard de Millencourt, maieur [maire] d'Amiens de 1730 à 1731).

- Né à Amiens, Louis de Sevelinges émigre, sert dans l'armée de Condé, et rentre en France en 1800.

¹ La brochure de Sarran s'intitule *Pétition d'urgence à la Chambre des Pairs, sur l'invalidité de la Chambre actuelle des Députés à voter utilement la loi, et sur la nécessité de l'élection immédiate d'une Chambre nouvelle qui remplisse les conditions constitutionnelles et légales*, Paris, Delaforest, 1827, 22 p.

² Paris, Veuve Thuau, 1832, 374 p.

³ Cf. sur Sauvo la notice du *Grand dictionnaire universel* de Pierre Larousse, tome 14, page 282.

⁴ Cf. *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 2, 2^e semestre 1814, n°402, pp. 322-324.

⁵ Cf. sur Sevelinges la notice du *Grand dictionnaire universel* de Pierre Larousse, tome 14, page 639, notice Sevelinges, et aussi tome 7, pages 1024 et 1025, notice Eteignoir.

- Il se lance aussitôt dans de nombreux travaux littéraires pour assurer sa subsistance. Il commence par assurer la traduction de cinq ouvrages allemands, de 1800 à 1804 : le dernier, notamment, consiste en une traduction du célèbre *Werther* de Goethe, rééditée en 1825, qui connaît un grand succès en France dans un contexte de mode romantique¹. En 1809, il publie le premier ouvrage de sa plume, un recueil littéraire d'*Histoires, nouvelles et contes moraux*. En 1818, il se livre à un panorama assez caustique de la scène théâtrale parisienne, sous le titre *le Rideau levé, ou petite revue des grands théâtres*.

- Attiré surtout par l'histoire, Sevelinges réalise en 1812 une traduction de l'italien *l'Histoire de la guerre d'indépendance des États-Unis*, écrite en 1809 par l'écrivain piémontais Charles Joseph Guillaume Botta (1766-1837).

Il ne néglige pas non plus la publication commentée de sources historiques françaises, assurant l'édition originale des Mémoires du cardinal Dubois (1814) - principal conseiller du Régent devenu Premier Ministre en 1722 -, celle des Mémoires du prince de Condé (1820) - chef militaire de l'émigration française de 1789 à 1797 -, ainsi qu'une édition abrégée des Mémoires de M^{me} de Genlis (1826)² - gouvernante du futur roi Louis-Philippe -, et aussi de Savary, duc de Rovigo (1828), ministre de la Police de 1810 à 1814.

Sevelinges s'intéresse également au rôle de l'événement dans l'Histoire, avec son *Histoire de la captivité de Louis XVI et de la famille royale*, parue chez Michaud en 1817. Il collabore enfin à la *Biographie universelle* de Michaud, en se chargeant notamment de plusieurs notices sur l'histoire et la littérature anglo-saxonnes.

- Parallèlement, après avoir publié des articles de journaux favorables aux royalistes « purs », Sevelinges est stigmatisé par les rédacteurs du *Nain Jaune* en 1815 comme l'un des membres de « l'ordre de l'Eteignoir », sous l'anagramme « Picaros de Veselengis ». Dans les années 1820, il collabore notamment au quotidien villèliste *l'Étoile* ; il est en particulier chargé de la critique relative à la création musicale parisienne, à laquelle il s'intéresse également. Attentif à l'actualité internationale, il réalise en 1828 une ultime traduction d'un ouvrage allemand, *la Dernière heure des Turcs, ou Rétablissement de l'équilibre en Europe*.

Sevelinges apparaît donc comme un véritable intellectuel aux domaines d'intérêt très éclectiques, en même temps qu'un royaliste politiquement fidèle à la droite tout au long de la Restauration.

- Maintenu dans sa noblesse par lettres patentes du 16 août 1827, il est mort sans postérité de son mariage avec Marie Rose Louise Arnault, veuve de Dominique de Comères, union contractée le 13 décembre 1803.

SOULIÉ : Jean-Baptiste Augustin **Soulié** (1780-1845)³.

- Né à Castres (Languedoc)⁴, Soulié participe à la célèbre journée royaliste du 12 mars 1814 à Bordeaux, qui appelle précocement au retour des Bourbons. Il fonde alors dès la fin du mois *le Mémorial bordelais*, qui prend le relais du journal officiel précédent *l'Indicateur de Gironde* ; dans *le Mémorial*, Soulié se félicite par exemple en avril 1817 de l'érection d'une croix par des missionnaires. Mais la ligne politique de la feuille finit par lui échapper, et vers 1818, le Mémorial est contrôlé par l'opinion constitutionnelle. Soulié lance alors en août 1819 un nouveau titre régional, *la Ruche d'Aquitaine*, qu'il dirige jusqu'en septembre 1823 ; pendant ces quatre ans, *la Ruche* est rapidement devenue l'un des grands journaux régionaux français, contribuant à populariser localement les idées de la droite ultra-royaliste.

- Vers 1820, Soulié vient se fixer à Paris, et il se fait accepter comme rédacteur à *la Quotidienne*, faisant partie, avec Fiévée, Berchoux, Malte-Brun, Laurentie, Nodier et Mély-Janin, de ce que Sainte-Beuve a appelé par commodité la « première Quotidienne », par opposition à la « nouvelle

¹ Les quatre premiers étaient : *l'Histoire de la campagne de 1800 en Allemagne et en Italie, suivie du Précis de la même campagne dans la Souabe, la Bavière et l'Autriche, rédigé sur les lieux par un Officier d'État-major de l'armée impériale*, par Bernhard von Bülow (Paris, Magimel, [1800], XXVIII-290 p.), *Soirées allemandes*, consistant en un recueil divers de pièces littéraires (1801), *Voyages dans la caverne du désespoir* de Christian Spiess (1801), et les *Années d'apprentissage de Wilhelm Meister* (1801). Il traduira ensuite en 1810 des contes allemands, sous le titre *l'Histoire de Schinderhannes et autres brigands*.

² Charles Louis de Sevelinges, *Mme la comtesse de Genlis en miniature, ou Abrégé critique de ses Mémoires*, Paris, J.-G. Dentu, 1826, III-359 p.

³ Cf. à son sujet la notice dans le *Grand dictionnaire universel* de Pierre Larousse, tome 14, page 930.

⁴ Dans l'actuel département du Tarn.

Quotidienne », équipe considérablement rajeunie en 1828¹ ; en 1826, Soulié apparaît comme l'un des principaux rédacteurs de ce fameux quotidien de l'opposition royaliste anti-villèliste².

- Nommé comme l'un des conservateurs à la Bibliothèque de l'Arsenal sous la direction de Nodier, Soulié donne également des traductions de *Poésies anglaises* dont il publie une anthologie en 1830, dans une édition « de la Bibliothèque choisie » que dirige Sébastien Laurentie. La même année, il publie aussi une sorte de pot-pourri de la littérature française parue en 1829, sous le titre « Keepsake français, ou Souvenir de la littérature contemporaine »³ ; il meurt à Paris en 1845.

- Politiquement, si l'on doit en croire les injures venimeuses de Salaberry (cf. témoignage *infra*), Soulié soutient totalement et anime même à partir de 1825 la ligne éditoriale dissidente et anti-villèliste de *la Quotidienne*.

Témoignage :

Salaberry : « Je ne sais pas si ce fut le rédacteur en chef Le Sollier [sic], le malencontreux cultivateur de *la Ruche d'Aquitaine* (et qui la quitta après que les abeilles et les abonnés l'eurent quitté) ; je ne sais pas si ce fut M. Capefigue, si connu pour un talent spécial par toute la diplomatie européenne. [...] Le fait est qu'il y eut des malins qui rendirent *la Quotidienne* quinteuse ; ils mirent des *diabolini* dans une citrouille fricassée dans de la neige ; l'honnête Michaud croyait faire de l'opposition parlementaire ; il assurait que c'en était, il rendait du La Bourdonnaye tout pur, et ne le sentait pas. [...] *La Quotidienne*, personnifiée dans M. Michaud le lettré, était en guerre ouverte parce que M. de Villèle ministre, M. de Villèle président du Conseil, avait refusé de la prendre pour sa gouvernante et de l'admettre dans sa pensée ; il avait refusé, chose monstrueuse, de faire conseiller d'État, même maître des requêtes, le célèbre M. Audibert, un des manœuvres de son journal, ou le célèbre M. Capefigue, ou le sieur Larose, ou le sieur Soulié, tous publicistes de café, tous écrivassiers quotidiens à tant l'article » (Salaberry, *Souvenirs politiques*, vol. 1, p. 76 et vol. 2, p. 167).

THÉAULON : Marie Emmanuel Guillaume **Théaulon** (1787-1841), dit parfois **Théaulon de Lamber**⁴.

- Il est le neveu d'Étienne Théaulon (1739-1780), natif d'Aigues-Mortes (Languedoc)⁵, peintre de genre proche du style de Fragonard, dont certains tableaux sont exposés au Louvre.

- Né lui-même à Aigues-Mortes le 19 août 1787, Emmanuel Théaulon est connu et réputé comme librettiste d'opéras-comiques à succès, écrivant pour les plus grands compositeurs français de l'époque, *les Rosières* ou *la Clochette* (1817), écrits pour Ferdinand Hérold (1791-1833), ou encore *le Petit Chaperon Rouge* (1818) que Boieldieu (1775-1834) choisit de créer pour fêter sa propre élection à l'Académie des Beaux-Arts.

- Mais il est aussi l'auteur d'innombrables vaudevilles ainsi que de quelques pièces à connotation plus politique, valorisant l'histoire de la royauté. Une bonne partie de cette production a été conçue avec son complice Armand d'Artois de Bournonville ; pour le contenu de cette prolifique co-production, qui commence en 1808, on renvoie *supra* à la fiche consacrée à d'Artois.

Parmi les pièces politiquement connotées de Théaulon qui n'ont pas été écrites avec d'Artois, on relève notamment *l'Anniversaire ou une journée de Philippe-Auguste*, co-écrite avec Rancé et représentée au Théâtre-Français le 16 novembre 1815⁶. À l'occasion du baptême du duc de Bordeaux, Théaulon fait jouer trois pièces coup sur coup : deux sont écrites avec Rochefort (cf. ce nom) et créées le 30 avril 1821 au Théâtre-Français, intitulées pour la première *Jeanne d'Albret ou le Berceau*, pour la seconde *Jeanne d'Arc ou la délivrance d'Orléans* ; la troisième pièce, plus solennelle, est un opéra composé avec de Rancé et Rochefort, créé au théâtre du château des Tuileries le 1^{er} mai 1821, et qui

¹ On renvoie aux explications très claires à cet égard d'Aldred Nettement, reprises par Edmond Biré dans *La presse royaliste de 1830 à 1852 : Alfred Nettement, sa vie et ses œuvres*, Paris, Victor Lecoffre, 1901, pp. 62-64.

² Cf. [Auguste Barthélemy], *Biographie des journalistes, avec la nomenclature de tous les journaux*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, 56 p., notice Soulié.

³ En revanche, il semble que ce soit par erreur qu'on lui attribue une édition des poèmes de Charles d'Orléans ; on n'en a retrouvé aucune trace dans le catalogue de la Bibliothèque Nationale, ni dans le Système Unifié de Documentation (Sudoc).

⁴ À son sujet, cf. notamment la notice du *Grand dictionnaire universel* de Pierre Larousse, tome 15, page 65.

⁵ Dans l'actuel département du Gard.

⁶ Représentation qui intervient cinq jours après la terrible diatribe de La Bourdonnaye, réclamant « des fers, des bourreaux, des supplices » contre les auteurs des Cent-Jours, la légèreté et la modération foncière de Théaulon apparaissant très décalée par rapport au pesant climat politique du moment.

s'intitule *Blanche de Provence et la cour des Fées*.

- Au début de la deuxième Restauration, Théaulon se lance dans le journalisme politique avec son complice d'Artois, en créant avec lui le 15 septembre 1815 *le Nain couleur de rose*, feuille modérée et « constitutionnelle » aussi éloignée du jacobinisme du *Nain jaune* que des outrances ultra-royalistes de *la Quotidienne*, du *Nain blanc* ou du *Géant vert*. Sous l'impulsion de d'Artois, Théaulon semble se radicaliser en animant avec son complice la *Foudre* (mai 1821-novembre 1823), proche de la droite, sinon même de l'extrême-droite « pointue » ; parallèlement, Théaulon dirige d'août 1822 à mai 1823 une éphémère revue culturelle, *l'Apollon*, animée avec Brisset, journaliste qui travaille également à *la Foudre*¹. En revanche, Théaulon n'a pas suivi d'Artois dans sa collaboration à *l'Aristarque français*, le quotidien de La Bourdonnaye paru de 1824 à 1827. D'ailleurs, on ne relève plus guère de pièces théâtrales de Théaulon à connotation politique sous le règne de Charles X, ce qui semble indiquer une certaine prise de distance de sa part.

- Il a été fait chevalier de la Légion d'Honneur en 1817, en même temps que son ami Armand d'Artois.

- Après deux mariages, dont l'un avec la fille d'une actrice, Théaulon, devenu aveugle et frappé d'une maladie cérébrale, meurt à Paris en 1841, à l'âge de 54 ans.

Témoignage :

- Pierre Larousse : « Son collaborateur le plus assidu a été Armand Dartois, avec qui il avait débuté. Les deux amis furent, par excellence, les auteurs royalistes des deux Restaurations. Rendons-leur cette justice qu'ils ne furent pas, comme tant d'autres, des marchands de louanges à tout venant lorsqu'ils célébrèrent en prose ou en vers les événements gros ou petits d'une époque fertile en flatteries de toutes sortes » (*Grand dictionnaire universel*, notice Théaulon, tome 15, page 65).

TROUVÉ : Claude Joseph Trouvé (1768-1860)², **baron Trouvé** depuis 1810.

- Il est fils de Claude Trouvé, simple ouvrier menuisier puis aubergiste de Chalonnes-sur-Loire (Anjou)³, et de Charlotte Marie Renou.

- Joseph Trouvé, né dans cette commune le 24 septembre 1768, est remarqué par un financier nommé Pauly, qui se charge des frais de son instruction. Trouvé fait des études très brillantes chez les oratoriens d'Angers puis au collège d'Harcourt à Paris ; il est lauréat du Concours Général de rhétorique (1785) et d'éloquence latine (1786).

- Devenu clerc de notaire à Paris en 1789, Trouvé voit dans la Révolution une occasion inespérée de changer de condition sociale : il se lance dans le journalisme, travaille au *Moniteur universel* de 1791 à 1795 ; il a un talent et surtout une souplesse suffisante pour en devenir rédacteur en chef en 1794, au sortir de la Terreur, ayant été successivement jacobin, montagnard (auteur d'une *Ode à l'Égalité*), anti-dantoniste, puis anti-robesspierriste après le 9 Thermidor (juillet 1794). En marge de cet activité de journaliste « officiel », il commet une tragédie néo-classique, *Pausonias*, créée au Français en 1795, et rééditée en 1810.

- Proposé début novembre 1795 pour le poste de secrétaire général du Directoire par son protecteur La Révellière-Lépeaux, Trouvé est récusé par Carnot et Barras. Il met fin à une courte traversée du désert par une *Ode au 18 fructidor* (septembre 1797), qui atteste de la pérennité de son anti-royalisme auprès des autorités du Directoire, et lui permet de se lancer dans une carrière diplomatique, comme chargé d'affaires à Naples (octobre 1797), ambassadeur français auprès de la république cisalpine à Milan (Lombardie, février 1798), puis ministre plénipotentiaire de la France à Stuttgart (Wurtemberg, septembre 1798-décembre 1799).

¹ Si l'on en croit les commérages ironiques de Pierre Larousse, *l'Apollon* aurait été principalement créé par Théaulon pour y louer avec éclat une de ses maîtresses du moment : « Pour correspondre avec l'objet de sa flamme, il se mit à publier tout exprès un journal littéraire appelé *l'Apollon*, [...] qui portait à la belle la prose ou les vers dont elle était la mystérieuse héroïne. Ce port de lettres exceptionnel coûtait assez cher à Théaulon, mais il n'y regardait pas de si près. *L'Apollon* parut tant que l'imprimeur fut payé ou tant que dura cette flamme éternelle. Dans l'un ou l'autre cas, il n'eut pas une longue existence ».

² On renvoie pour plus de détails à la thèse de Jacques Charrier, « Le baron Trouvé (1768-1880), ambassadeur de la République, président du Tribunal et préfet de l'Empire », 1982, dir. Jean Tulard, Paris-IV, 513 p.

³ Commune du Maine-et-Loire, située entre Beaupréau et Angers, soit plutôt dans la partie blanche de l'Anjou.

- Un ralliement à Bonaparte, après le 18 Brumaire, lui permet de se lancer dans la carrière parlementaire : nommé au Tribunat un mois après le coup d'État (en janvier 1800), il est maintenu à ce poste, en raison de sa soumission servile, après l'épuration de ce corps, réduit de moitié en mars 1802 ; il est d'ailleurs plusieurs fois secrétaire (fin déc. 1799-janv. 1800, fév.-mars 1801, et juin-juillet 1802), puis président du Tribunat début 1803, juste avant de quitter un cénacle parlementaire désormais privé de tout intérêt par le régime napoléonien.
- Préfet de l'Aude (préfecture de 5^e classe, très ordinaire) de juin 1803 à avril 1814, il est prorogé dans ces fonctions d'avril 1814 à avril 1815 par la première Restauration en raison d'un opportun ralliement aux Bourbons (dossier conservé aux Archives nationales, cote F¹bI/173-4).
- Destitué et expulsé de l'Aude le 5 avril 1815 par Bonaparte au début des Cent-Jours, il se réfugie à Paris, y rencontre Fouché, et embrasse sur ses conseils la cause ultra-royaliste, en guignant une place à la Chambre aux élections d'août 1815 ; choisi comme candidat à la députation par le collège d'arrondissement de Carcassonne, il échoue néanmoins à se faire élire député par le collège de département de l'Aude. Redevenu préfet de l'Aude (9 juillet 1815-26 septembre 1816), il distribue la brochure de Chateaubriand *De la Monarchie selon la Charte* début septembre 1816 et fait pression sur les maires en faveur des ultra-royalistes, ce qui lui vaut d'être, le 26 septembre 1816, un des deux seuls préfets destitués en pleine période électorale par Lainé, ministre de l'Intérieur¹.
- Réduit à la gêne matérielle, et définitivement aigri contre le « parti constitutionnel », Trouvé devient secrétaire et éditeur-responsable du *Conservateur* (octobre 1818-mars 1820), Chateaubriand ayant jugé utile de s'adjoindre le savoir-faire de l'ancien rédacteur en chef du *Moniteur Universel* ; il se retrouve sans ressources à la suite de la disparition de la revue pour cause de censure, et, nonobstant sa réputation politique désormais marquée en faveur des ultras, il sollicite vainement Siméon, ministre de l'Intérieur constitutionnel, pour retrouver un poste dans l'administration. En 1818, il publie un *Essai historique sur les états généraux de la province du Languedoc*, suivi en 1819 d'une *Description générale et statistique du département de l'Aude*, dont il a été préfet ; l'ouvrage est dédié au duc d'Angoulême, qui accepte la dédicace et verse 500 francs à son auteur.
- Partiellement sorti d'affaire par le retour de la droite au pouvoir, il obtient l'autorisation d'acheter une imprimerie parisienne, 17 rue Neuve-Saint-Augustin, à l'automne 1821 (serment légal prêté par l'intéressé devant le tribunal de première instance de la Seine le 27 septembre 1821)². Il est associé de près à la *Société des bonnes lettres*, qui réunit l'intelligentsia de la droite royaliste, dès la fondation de celle-ci en février 1821, comme directeur de sa Commission administrative, gérant de la société et imprimeur de ses productions ; il se mue en outre en critique littéraire, collaborant aux *Annales de la littérature des Arts*, titre qu'il rachète bientôt et dirige pour son compte de mai 1823 à mars 1829, fixant une ligne éditoriale résolument néo-classique et anti-romantique. Par ailleurs, tel un indice certain de sa réhabilitation officielle, il est nommé par le préfet de la Seine Chabrol de Volvic comme juré d'office en septembre 1822 dans le procès retentissant des Sergents de la Rochelle.
- Déçu néanmoins dans ses espoirs d'obtenir une bonne place dans l'administration, Trouvé rompt avec le ministère Villèle ; prenant fait et cause pour la contre-opposition, il participe au *Drapeau blanc*³, et surtout devient imprimeur-éditeur de *l'Aristarque français* (mai 1824-janvier 1827), feuille d'extrême-droite lancée par La Bourdonnaye, Lemoine des Marres et Sanlot-Baguenault, autorisée au terme d'un procès gagné contre le ministère Villèle en juin 1824⁴. Il publie parallèlement le récit que fait Bellune, « le maréchal », ministre de la Guerre proche de l'extrême-droite congédié par Villèle en décembre 1823, de son expérience gouvernementale malheureuse, ainsi que quantité de brochures d'extrême-droite, anonymes la plupart du temps, relayant la propagande de cette ultra-droite

¹ Cf. Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire*, vol. 3, p. 510.

² La date est mentionnée dans l'Écho du Midi, numéro 41 du mercredi 3 octobre 1821, p. 2. Le dossier de demande et de délivrance du brevet d'imprimeur est conservé dans le carton F¹⁸/118, aux Archives Nationales ; il n'a pas été consulté pour cette thèse.

³ Du moins si l'on en croit la brève notice que lui consacre (sous couvert d'anonymat) Auguste Barthélemy dans la *Biographie des journalistes, avec la nomenclature de tous les journaux*, Paris, marchands de nouveautés, 1826, 56 p.

⁴ Trouvé publie à ce propos la consultation juridique de 11 pages des cinq avocats réputés du barreau parisien, choisis par La Bourdonnaye et ses compagnons pour défendre leur cause, memento conservé aux Archives Nationales (cote BB ³⁰/223, liasse 54).

dissidente¹. Il signe début janvier 1827 la pétition de 250 imprimeurs et libraires de Paris demandant l'abandon du projet de loi Peyronnet qui prétendait limiter de manière drastique la liberté de la presse². - En août 1829, à la suite de la formation du nouveau gouvernement, La Bourdonnaye, devenu ministre de l'Intérieur, nomme Trouvé, qu'il a pu apprécier à *l'Aristarque*, au poste-clé de chef du service des Sciences, lettres, beaux-arts, librairie, journaux et théâtres : Trouvé contrôle et dirige alors toute la censure de la production médiatique et intellectuelle, avec le titre honorifique –et les émoluments afférents- de maître des requêtes au conseil d'État en service extraordinaire (26 août 1829-août 1830) ; en outre, Trouvé joue le rôle officieux de secrétaire général du ministère de l'Intérieur d'août à novembre 1829.

Après la démission de La Bourdonnaye, Trouvé poursuit les mêmes fonctions avec le titre de directeur général et chef de division des Beaux-Arts au ministère de l'Intérieur (16 décembre 1829-juillet 1830). Il essaie vainement de ramener Victor Hugo à de meilleurs sentiments envers le gouvernement, après l'interdiction de *Marion Delorme* en août 1829, en accordant l'autorisation pour *Hernani*, d'abord écarté par la commission de censure³ ; mais la « première » de cette pièce, le 25 février 1830, une semaine avant l'ouverture décisive de la session parlementaire, échauffe l'opinion et renforce la détermination des parlementaires hésitants à voter l'adresse des 221. Trouvé, bien involontairement et, contrairement à la vulgate, par une volonté d'accommodement plus que par une censure pointilleuse, a donc sa part de responsabilité dans le blocage politique qui a conduit le régime à sa chute.

- La révolution de Juillet lui vaut d'être immédiatement et définitivement congédié de l'administration. Mais il n'abandonne pas toute activité politique. Sous la monarchie de Juillet, il continue à collaborer à des journaux légitimistes, notamment *la France* (lancé le 1^{er} décembre 1834), et *l'Europe* (janvier 1837-août 1839). Ayant gardé l'espoir d'être réélu à la députation, Trouvé lance le 25 mars 1849, en tant qu'« ancien ambassadeur », un *appel à MM. les électeurs de France, et en particulier à ceux [...] de Maine-et-Loire, et à ceux de l'Aude*, mais il n'est élu dans aucun des deux départements lors des élections législatives de mai 1849 ; de même, son *Appel au public par un ancien serviteur de l'État*, lancé en 1850, n'a pas le retentissement souhaité par son auteur. Trouvé se lance parallèlement dans des recherches historiques, qui débouchent sur plusieurs travaux érudits, concernant *Jacques Cœur* (1840), *Anne de Beaujeu*, *Jeanne de France et Anne de Bretagne*⁴ (1854), et aussi *le Dauphin, duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV* (1857). Il meurt à Paris le 18 octobre 1860.

- Baron d'Empire (lettres patentes, 9 mars 1810), confirmé à titre héréditaire sous la Restauration (lettres patentes, 11 juin 1816), il est en outre chevalier, puis officier (30 juin 1811) de la Légion d'Honneur.

- Trouvé s'était marié avec Geneviève Pierette Goret. Leur fille unique, Lucie Louise Ernestine Trouvé, fut mariée le 15 février 1827 à un officier noble de la garde royale, Alfred Joseph du Bois de Saint-Vincent.

VÉRON : Louis Désiré **Véron** (1798-1867), connu sous le nom de *Docteur Véron*⁵.

- Né à Paris le 5 avril 1798, il est fils d'un papetier installé rue du Bac, non loin du Faubourg-Saint-Germain.

- Il entreprend en 1816 des études médicales assez brillantes, puisqu'il est nommé premier interne des hôpitaux de Paris en 1821. Successivement attaché aux hôpitaux Saint-Louis et des Enfants-Trouvés, Véron, reçu docteur en médecine en 1823, commence la rédaction de *Cahiers d'observation médicale*, qui débouche en 1825 sur une publication intitulée *Observations sur les maladies des enfants*. Il est

¹ On renvoie à notre bibliographie générale, partie II/D (brochures imprimées), où ont été sélectionnées quelques brochures parues sous couvert d'anonymat et imprimées par Trouvé, dont les titres très significatifs révèlent à eux seuls le contenu des pamphlets en question.

² Cf. Vaulabelle, *Histoire des deux restaurations*, vol. 7, p. 271.

³ Attitude dont lui donne acte Pierre Larousse lui-même dans l'article « Censure », *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle*, Paris, Librairie classique Larousse et Boyer, 1866-1879, tome III, p. 714.

⁴ Cet ouvrage a pour sous-titre *Esquisse des quinzième et seizième siècles*.

⁵ On renvoie à Edmond Texier, *Histoire des journaux, Biographie des journalistes contenant l'histoire politique, littéraire, industrielle, pittoresque et anecdotique de chaque journal publié à Paris, et la biographie de ses rédacteurs*, Paris, Pagnerre, 1850, pp. 56-63, à la notice du *Grand dictionnaire universel* de Pierre Larousse, tome 15, p. 921. On peut aussi se référer à la notice d'Éric Anceau relative à Véron dans *les Députés du second Empire*. Nous insisterons ici plus particulièrement sur les éléments relatifs à la Restauration

nommé « médecin en chef des musées royaux » en 1824, mais à la suite d'une erreur chirurgicale (une saignée manquée), il choisit d'abandonner la médecine pour le journalisme. Toutefois, ultérieurement, sollicité par la famille du pharmacien Regnault pour commercialiser une pâte apaisante pour les maux de poitrine, le docteur Véron mit presque tout son patrimoine, soit 40.000 francs, dans l'entreprise, fit appel à ses relations dans la publicité parisienne, et permit un développement considérable de la pâte Regnault, au grand bénéfice de son patrimoine financier.

- Par le truchement d'une affiliation à la Société catholique et apostolique des Bonnes Lettres, Véron est introduit dans *la Quotidienne* en 1825 environ, à la faveur du renouvellement et du rajeunissement de son équipe de rédaction, et forme avec Capefigue, Malitourne, Audibert et Bazin de Raucou ce que Sainte-Beuve a appelé la « Jeune Quotidienne »¹ ; Véron y publie des articles politiques royalistes, mais hostiles au gouvernement Villèle.

- Délaissant de manière opportuniste la cause d'une droite villèliste qui venait de perdre les élections fin 1827, Véron forme en février 1828 avec Capefigue et Malitourne un trio de transfuges, qui anime le *Messenger des Chambres*, journal chargé de faire la promotion du nouveau gouvernement Martignac dans un esprit royaliste modéré ; Véron, qui est l'un des sept ou huit actionnaires co-proprétaires du quotidien², se trouve chargé de la critique théâtrale et du feuilleton littéraire.

- À la suite de la prise de contrôle du *Messenger des Chambres* par le centre gauche, dès la chute du gouvernement Martignac, Véron se désengage du quotidien et lance la *Revue de Paris*, recueil littéraire, dont il est principal actionnaire deux années durant (1829-1831), qui s'affiche d'emblée comme rivale de la *Revue des Deux-Mondes*, fondée la même année. Il affiche une ligne éditoriale originale à l'époque, en introduisant dans la presse périodique des romans publiés sous forme de feuilletons ; il accueille notamment des contributions de Balzac. En revanche, soucieux de sa carrière, il prend garde de ne pas s'engager dans le conflit institutionnel entre gauche libérale et droite royaliste sous le gouvernement Polignac.

- Rallié sans hésitations à la monarchie de Juillet, il administre avec succès l'Opéra de Paris³ (1^{er} juin 1831-1835). Poursuivant ensuite son évolution vers la gauche, il se rapproche du parti du Mouvement, et se présente à la députation en 1838 dans la partie « bleue » du Finistère, à Landerneau, comme candidat de la « gauche dynastique », mais il échoue. En 1844, il rachète par adjudication publique le *Constitutionnel*, qui traverse alors une grave crise éditoriale et financière et a été soumis à liquidation judiciaire ; il relève rapidement la situation du journal et met jusqu'en 1848 son journal au service d'Adolphe Thiers, *leader* du centre gauche opposé à la politique conservatrice de Guizot. En 1849, Véron, mettant une sorte de pinacle à son opportunisme constant, fixe comme nouvelle ligne éditoriale un soutien ardent au prince-Président Louis-Napoléon Bonaparte, ce qui finit par provoquer le départ de Thiers. Revendant à prix d'or, après le succès du coup d'État du 2 décembre, son quotidien au célèbre affairiste Jules Isaac Mirès (1809-1871), Véron, devenu un relais médiatique important du nouveau pouvoir bonapartiste, est récompensé en étant enfin élu député de la Seine (élu par le collège de Sceaux) aux élections de février-mars 1852, puis réélu au même collège en juin-juillet 1857.

- Il a publié de célèbres et intéressants *Mémoires d'un bourgeois* de Paris, parus de 1853 à 1855, qui brossent la société de son temps, et évoquent notamment ses années de jeunesse sous la Restauration ; il poursuit l'entreprise en 1866 par une suite, intitulée *Nouveaux Mémoires d'un bourgeois de Paris*, consacrés cette fois à la société du Second Empire ; il meurt à Paris le 27 septembre 1867.

- Chevalier (1838) de la Légion d'Honneur.

Témoignage :

-Edmond Texier : « [Vers 1837], M. Véron, piqué par la tarentule politique, abdiqua le sceptre administratif et se présenta devant les électeurs de Brest en qualité de candidat de l'opposition dynastique. *C'était la langue d'alors*, a écrit M. Véron [...] Cela signifie : il fallait adopter un drapeau, j'ai pris celui-là comme j'en aurais pris un autre ; mais vous me savez un docteur trop distingué pour me faire l'injure de supposer que j'avais le vulgaire

¹ Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. VII, p. 27.

² Sa quote-part financière reste néanmoins toujours limitée, puisque Véron ne possède qu'une (juillet 1828) puis deux (juillet 1829) des 25 actions, chiffres fournis par Fabrice Boyer dans sa thèse *A la croisée des régimes : l'itinéraire de l'avocat bordelais Jean-Baptiste-Sylvère de Martignac (1778-1832)*, Thèse Ecole des Chartes, 1999, pp. 219-221.

³ Sous la Restauration, cette institution culturelle avait été successivement dirigée par le baron de La Ferté (1815-1817), puis par Pertuis (1817-1819), Viotti (1819-1821), Habeneck (1821-1824), Duplantys (1824-1827), et Lubert (1827-1831). En 1835, Véron fut remplacé par Duponchel.

préjugé d'une opinion. [...] Le portrait physique de M. Véron peut être esquissé en deux traits de plume : une face rebondie ensevelie dans un gigantesque col de chemise, des yeux vifs et spirituels, un gros corps sur des jambes grêles ».

VULPIAN : Alphonse **Vulpian** (1795-1829).

- Avocat au barreau de Paris depuis 1814, en partie spécialisé comme avocat-conseil de directeurs de théâtre et autres acteurs culturels, il était aussi et surtout un vaudevilliste à succès, co-auteur de quatorze pièces, sous le pseudonyme de « Gustave ». Le choix de ses collaborateurs, éclectique, semble passer d'un royalisme bon teint à une palette plus large ensuite, comme l'attestent les exemples qui suivent : il commence en 1823 par s'associer avec Abel Hugo -frère de Victor- pour la pièce de circonstance *les Français en Espagne*, évoquant l'expédition militaire du moment. Il co-écrit ensuite en 1824 *la rue du Carrousel ou le Musée en boutique* avec Théodore Anne, alors garde du corps à la Maison du roi et amateur de ragots de cour¹ ; puis en 1825 *les Maris anglais ou la Conversation criminelle* avec Théaulon (cf. ce nom), vaudevilliste prolifique et journaliste royaliste. En novembre 1826, Vulpian crée à la porte Saint-Martin *la Noce et l'enterrement* avec Alexandre Dumas (écrivant sous le pseudonyme de Davy), qui débute alors.

- À la confluence de son métier juridique et de son goût pour la scène, Vulpian publie en 1829 un *Code des théâtres, ou Manuel à l'usage des directeurs, entrepreneurs, actionnaires de spectacles, auteurs, artistes, etc., contenant 1. un traité sur les obligations des théâtres, 2. le texte des lois, décrets et ordonnances sur la matière*².

- Fidèle rédacteur du *Courrier des tribunaux* dans les années 1820, Vulpian participe aussi à la partie culturelle du quotidien royaliste *le Drapeau blanc* vers 1825.

- Mort de la variole à 34 ans, après avoir refusé de se faire vacciner, il laisse, outre sa mère survivante et sa veuve, quatre enfants en bas âge ; l'un d'eux, son fils Alfred Edmé Félix Vulpian (1826-1887), fut un médecin et neurologue réputé, travaillant à la Salpêtrière avec Charcot sur le système nerveux, et décrivant la sclérose en plaques en 1866 ; un autre fils, Pierre Marie Gustave Vulpian (†1872), fut vaudevilliste comme son père, écrivant à la fin du second Empire .

*

*

*

E/ Notices de deux importants publicistes (non journalistes) liés à la droite

COTTU : Charles Jean François **Cottu** (1778-1849).

- Né à Paris le 13 mars 1778, il épouse en 1820 la veuve Marie-Madeleine Olympe du Buc, fille d'un ancien intendant à la Martinique sous l'Ancien régime, grande amie et correspondante de Lamennais de 1818 à 1840, puis, après une brouille de 1853 à sa mort.

- Reçu élève de l'École polytechnique (première promotion de 1794), il est conscrit à Bordeaux en 1796, puis affecté au dépôt d'artillerie de la marine de Lorient (30 octobre 1798-1^{er} avril 1801).

- Après avoir passé une licence en droit à la faculté de Paris, il entame une carrière de magistrat, et devient conseiller auditeur (nommé le 13 juin 1808, installé le 20 juin) puis conseiller titulaire à la cour impériale puis royale de Paris (nommé le 10 juillet 1810, installé le 17 juillet)³. Cottu occupe ce poste de conseiller jusqu'à la révolution de Juillet 1830, puis il est démis par refus de serment au nouveau régime.

- Très attentif au système pénitentiaire, il publie dès 1818 des *Réflexions sur l'état actuel du jury, de la liberté individuelle et des prisons* ; il participe largement en 1819 à la fondation de la Société d'amélioration pour les prisons (au côté, entre autres, du duc de La Rochefoucauld-Liancourt), tout en étant secrétaire général de la Société royale des prisons et membre du conseil d'administration des prisons de Paris. Parallèlement, avec l'appui du gouvernement Decazes, il voyage en Angleterre pour

¹ Théodore Anne a laissé d'intéressants *Mémoires, souvenirs et anecdotes sur l'intérieur du palais de Charles X* (1831).

² Paris, B. Warée, 1829, IV-440 p., écrit en collaboration avec Gauthier.

³ Cf. un résumé sommaire de sa carrière judiciaire sous la Restauration dans le dossier matricule BB 6*/525, registre 1, notice n° 69.

comparer le système en vigueur Outre-Manche, et rapporte ses observations dans un essai¹. Cottu, bien que royaliste sincère, apparaît plutôt indulgent envers les libéraux au début des années 1820, notamment lors d'un des nombreux procès du chansonnier Béranger (cf. témoignage *infra*).

- Puis, ulcéré par le travail de sape des libéraux contre les institutions, il se lance ensuite, dans la seconde moitié des années 1820, dans une intense campagne de publiciste, de plus en plus réactionnaire et favorable au pouvoir absolu, avec des essais intitulés successivement : *Observations sur le principe du droit d'aînesse* (1826), *De la situation du clergé, de la magistrature et du ministère à l'ouverture de la session de 1827* (1827), *Des moyens de mettre la Charte en harmonie avec la royauté* (1828), *Des résultats nécessaires de la situation de la couronne et de la Chambre des députés* (1829), *De la nécessité d'une dictature* (1830) et *Du devoir du roi envers la royauté* (1830).

Dans la panique, il quitte Paris le 2 août 1830, et s'enfuit à Londres pour échapper au tumulte révolutionnaire, et il y publie une *Théorie générale du droit des peuples et des gouvernements appliquée à la révolution de Juillet* (1832) ; puis il part en Suisse, à Lausanne, jusqu'en 1836, avant de revenir en France, à Versailles, de 1836 à sa mort en 1849. Peu après son retour en France, il publie un dernier ouvrage, intitulé *Guide politique de la jeunesse, ou Traité de l'ordre social, à l'usage des jeunes gens qui entrent dans le monde* (Paris, 1838, 534 p.). Dans les années 1840, Cottu se fait appeler baron, prétextant que le titre lui aurait été conféré par Charles X en 1830 – sans que la moindre trace ait été conservée dans les archives officielles-, et ce titre de pure courtoisie passe ensuite à ses descendants.

- Il est chevalier de la Légion d'Honneur (22 mai 1825²).

- Un fils, Jean Marie Félix, baron Cottu (1821-1886), attaché d'ambassade à Londres jusqu'en 1848, nommé alors par Lamartine secrétaire d'ambassade et chargé d'affaires à Londres, par intérim, efficace à ce poste, démissionnaire à la suite du coup d'État du Deux Décembre, passé d'un légitimisme libéral à un conservatisme républicain, il est nommé sous la Troisième République, successivement préfet de l'Aveyron (août 1871), de la Haute-Vienne (mai 1872), de Saône-et-Loire (mai 1873), démis deux mois plus tard, du Finistère (janvier 1877), du Cher (décembre 1877), enfin de Seine-et-Oise (mai 1879), placé en disponibilité en octobre 1884, jusqu'à sa mort (dossier F¹bI 461, 3^e série) ; d'où un petit-fils, Antoine Marie Félix, baron Cottu (1858-1898), secrétaire du préfet de la Seine (1878), auditeur au conseil d'État (1880-1883), puis diplomate et secrétaire d'ambassade de 1884 à 1897.

Témoignages :

- d'Haussez : « M. Cottu, tourmenté d'un besoin de célébrité, a saisi au passage les circonstances capables de l'aider à réaliser son rêve ; et pourtant, il n'est parvenu qu'à faire parler de lui, mais jamais à être quelqu'un [...] Il ne manque cependant ni de talent ni d'originalité surtout, il a même parfois une sorte de hardiesse qui pourrait passer pour du courage » (d'Haussez, *Mémoires*, vol. 2, pp. 67-68).

- Béranger : « Un juge, dont on sera peut-être surpris de trouver le nom ici, influa heureusement pour moi dans cette affaire [en 1821 ...] ; c'est M. Cottu, ce fougueux champion des opinions aristocratiques, au demeurant l'homme le plus honnête, le meilleur et le plus désintéressé des royalistes » (Béranger, *Chansons*, rééd. Garnier, 1868-69, 4 vol., vol. 4, p. 215-216).

MONTLOSIER : François Dominique de Reynaud, comte de Montlosier (1755-1838)³, publiciste.

- Fils d'un seigneur sans activité publique, Montlosier est placé à l'âge de six ans au collège des jésuites de Clermont-Ferrand, ce qui explique peut-être sa rancune ultérieure.

- Après un mariage avec une épouse quinze ans plus âgée que lui, il commence des travaux littéraires et se fait connaître en 1789 par un *Essai sur la théorie des volcans en Auvergne*, réédité en 1802.

- Élu en 1789 député suppléant de la noblesse de la sénéchaussée de Riom aux États-Généraux, il siège comme Constituant à la suite du retrait du titulaire ; il appartient alors à la frange modérée de la droite aristocratique, proche des monarchiens de centre droit, mais ne se confondant néanmoins jamais avec

¹ *De l'administration de la justice criminelle en Angleterre et de l'esprit du gouvernement anglais*, Paris, H. Nicolle, 1820, XII-317 p., rééd. 1822.

² Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

³ Sur Montlosier, cf. entre autres Ambroise Tardieu, *Grand dictionnaire biographique... du Puy-de-Dôme*, 1878, pp. 92-93 (et portrait hors-texte), qui cite comme source une *Notice sur la vie et les ouvrages de M. le comte de Montlosier*, écrite et prononcée par Barante à l'académie de Clermont, Clermont, A. Veysset, 1842, 16 p.

eux. Défendant alors la noblesse et le clergé, il lance à la Chambre la formule célèbre : « C'est une croix de bois qui a sauvé le monde ». Il commence aussi sa carrière de publiciste pléthorique, avec des *Observations sur l'adresse à l'ordre de la noblesse faite à M. le comte d'Entraigues*, des *Observations sur les assignats* (1790), et une multitude d'essais en 1791, notamment *l'Essai sur l'art de constituer les peuples, ou examen des opérations constitutionnelles de l'assemblée nationale de France*, puis *De la nécessité d'une contre-révolution en France, pour rétablir les finances, la religion, les mœurs, la monarchie et la liberté* (48 pages) et *Des moyens d'opérer une contre-révolution*.

- Après la séparation de la Constituante, il rejoint les princes en émigration à Coblenz fin 1791, et sert dans la campagne de 1792, en dépit du très mauvais accueil reçu par des émigrés le jugeant trop conciliant avec la Révolution. Il se retire ensuite à Hambourg, puis, très classiquement, à Londres, en 1794. Se lançant dans le journalisme proprement dit, il fonde *le Courrier de Londres* avec Mallet du Pan, Malouet et Lally-Tollendal, et il fréquente aussi Chateaubriand. Il conserve toujours la même tonalité politique d'un royalisme modéré, ce qui provoque de vives polémiques avec de nombreux royalistes « purs », notamment à l'occasion de la publication d'un essai intitulé *Vues sommaires sur les moyens de paix pour la France, pour l'Europe, pour les émigrés* (1796).

- Il rentre en France au plus tard début 1799, car il est impliqué à cette époque dans l'agitation royaliste en Auvergne, précisément à Olby (à quinze kilomètres de Clermont-Ferrand), ainsi que l'indique une lettre du 14 ventôse an VII (4 mars 1799) du ministre de la Police Générale envoyée à Boutarel, commissaire du pouvoir exécutif dans le Puy-de-Dôme¹.

- Il rédige en 1801 des *Observations sur le projet de code civil* (1801). Napoléon, séduit par ce dernier ouvrage, l'attache au ministère des Affaires étrangères ; Montlosier publie sous couvert d'anonymat plusieurs articles très anglophobes dans *le Bulletin de Paris*, qui sont rassemblés contre sa volonté en un recueil intitulé *Le peuple anglais, bouffi d'orgueil, de bière et de thé, jugé au tribunal de la raison*².

- Il poursuit à l'occasion des recherches érudites, qui lui permettent de publier lors de la première Restauration une somme sur les origines de la monarchie, intitulée *De la monarchie française depuis son établissement jusqu'à nos jours, ou recherches sur les anciennes institutions françaises* (3 vol.), qu'il actualise ensuite chaque année par une brochure nouvelle. Pensionné depuis 1824 par le ministre des Affaires étrangères Damas, il publie en octobre 1825, avec l'appui tacite de Villèle, une série d'articles dans *le Drapeau blanc*, de tonalité anticléricale, qui annoncent son célèbre *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône*. Publié le 1^{er} février 1826, et maintes fois réédité, celui-ci dénonce notamment l'influence du clergé et des jésuites sur la politique publique et sur les nominations de responsables administratifs à la tête de l'État ; fort de cet immense succès éditorial Montlosier développe ensuite cette polémique anticléricale par une *Dénonciation aux cours royales, relativement au système religieux et politique signalé dans le mémoire à consulter* (1826).

- Après avoir donné son avis sur la procédure à suivre pour juger Polignac et ses collègues dans *De l'accusation intentée contre les ministres, par quelle loi et par quels tribunaux ils doivent être jugés* (Paris, Dufey, 1830, 12 p.), il publie fin 1830 des *Mémoires sur la Révolution française, le Consulat, l'Empire et la Restauration, 1755-1830*, puis livre ses propres *Mémoires* (1831), et fait ensuite paraître un nouvel essai anti-clérical intitulé *Du prêtre et de son ministère, dans l'état actuel de la France* (1833) ; pair de France d'octobre 1832 à sa mort en décembre 1838.

- Chevalier de la Légion d'Honneur, il est aussi président de l'Académie de Clermont (Auvergne), très largement à l'origine de sa recréation en 1825, gardant cette fonction jusqu'à sa mort.

Témoignages :

- Chateaubriand : « Outre son journal, il écrivait [en émigration] des ouvrages physico-politico-philosophiques : il prouvait dans l'une de ces oeuvres que le bleu était la couleur de la vie par la raison que les veines bleuissent après la mort, la vie venant à la surface du corps pour s'évaporer et retourner au ciel bleu : comme j'aime beaucoup le bleu, j'étais tout charmé. Féodalement libéral, aristocrate et démocrate, esprit bigarré, fait de pièces et de morceaux, Montlosier accouche avec difficulté d'idées disparates ; mais s'il parvient à les dégager de leur délivre, elles sont quelquefois belles, surtout énergiques : anti-prêtre comme noble, chrétien par sophisme et

¹ Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote L 602, référence citée par Philippe Bourdin, *Le Puy-de-Dôme sous le Directoire, vie politique et esprit public*, Clermont-Ferrand, Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, 1990, pp. 249, et note 125, p. 295.

² Paris, Surose, 1803, 137 p.

comme amateur des vieux siècles il eût été, sous le paganisme, chaud partisan de l'indépendance en théorie et de l'esclavage en pratique faisant jeter l'esclave aux murènes, au nom de la liberté du genre humain. Brise-raison, ergoteur, raide et hirsute, l'ancien député de la noblesse de Riom se permet néanmoins des condescendances au pouvoir ; il sait ménager ses intérêts, mais il ne souffre pas qu'on s'en aperçoive, et met à l'abri ses faiblesses d'homme derrière son honneur de gentilhomme. Je ne veux point dire du mal de mon *Auvergnat fumeux*, avec ses romances du Mont-d'or et sa polémique de la Plaine ; j'ai du goût pour sa personne hétéroclite. Ses longs développements obscurs et tournolements d'idées, avec parenthèses, bruits de gorge et *oh ! oh !* chevrotants, m'ennuient (le ténébreux, l'embrouille, le vapoureux, le pénible me sont abominables) ; mais, d'un autre côté, je suis divertie par ce naturaliste de volcans, ce Pascal manqué, cet orateur de montagnes qui pérore à la tribune comme ses petits compatriotes chantent au haut d'une cheminée ; j'aime ce gazetier de tourbières et de castels, ce libéral expliquant la Charte à travers une fenêtre gothique, ce seigneur pâtre quasi marié à sa vachère, semant lui-même son orge parmi la neige, dans son petit champ de cailloux » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, livre 11, chapitre 2, éd. la Pléiade, vol. 1, pp. 385-386).

- Damas : « Je l'avais traité avec une extrême faveur et même j'avais ajouté 6000 francs de pension à celle qu'il touchait déjà [du ministère des Affaires Étrangères] ; mais je m'aperçus bientôt qu'il ne justifiait pas ma confiance. Cependant, j'aurais dû le ménager, le traiter en homme qui a besoin d'argent : quand on a affaire à une bête venimeuse, il faut l'empêcher de mordre » (Maxence de Damas, *Mémoires*, vol. 2, p. 70).

- d'Haussez : « Nous avons aussi quelquefois parmi nous un gros homme qui usait les vastes poumons et la langue infatigable dont la nature l'avait doté, à traiter tous les sujets, depuis les spéculations les plus élevées de la politique jusqu'aux plus minutieux détails de l'agriculture. Sa conversation était une enfilade non interrompue de réminiscences des temps où il avait joué un rôle, d'anecdotes de tout genre, de citations de toute espèce, de vanteries, d'éloges personnels. M. de Montlosier (c'était lui) exerçait la double vue qu'il semblait posséder à voir des malheurs dans l'avenir ; son imagination à en créer ; sa faconde à en faire des objets de terreur. Il habillait toutes ces visions en jésuites, espérant les rendre plus effrayantes sous cette apparence. Les jésuites lui apparaissaient partout, à la cour, dans les deux Chambres, dans les tribunaux, dans l'administration, à l'armée. On eût dit qu'il avait un jésuite sur le nez comme Pascal croyait avoir une mouche sur le sien. Avant de désertier le camp royaliste auquel il avait longtemps appartenu, M. de Montlosier cherchait à y faire de nombreuses recrues, qu'il poussait devant lui dans le camp libéral. Ecarté de la Chambre des députés je ne sais pourquoi, il se mit à écrire dans les journaux, à crier dans les salons, à déclamer avec passion dans les pamphlets. La tournure féodo-libérale de ses idées, le ton métaphysique de son style et l'assomant ennui de sa conversation, amortissaient l'effet qu'il aurait pu produire. Il n'a été qu'un parleur incommode, un écrivain cité, mais pas lu, un tribun sans auditoire, faisant plus de bruit que d'opposition réelle [...] » (d'Haussez, *Mémoires*, vol. 1, pp. 187-189).

- Salaberry : « La teinte morose, chagrine, hargneuse d'un vieillard mécontent de tout et de tous dominait assez pour laisser un sentiment pénible aux royalistes qui honoraient son nom et son talent » (Salaberry, *Souvenirs politiques*, vol. 2, p. 84).

- Duc de Broglie : « [C'était vraiment] le vieil émigré, le Don Quichotte de l'ancien régime, le spectre de la féodalité, comme nous le nommions en riant quand il nous venait voir » (de Broglie, *Souvenirs*, vol. 3, p. 36).



François-Dominique de Montlosier

F/ Quatre personnalités royalistes, ayant exercé une réelle influence politique en faveur de la droite, sans avoir été ministres ou parlementaires sous la Restauration

de BRUGES : Louis André Hyacinthe, **comte de Bruges** (1761-1841).

- Il est issu d'une famille de vieille noblesse d'épée, fils et frère de lieutenants-généraux.

- Émigré en 1792, il sert dans l'armée des princes, puis il émigre en Angleterre : il devient colonel de cavalerie dans la Légion étrangère britannique, effectue une mission à Saint-Domingue comme aide de camp du gouverneur de l'île Williamson, durant l'occupation anglaise. Revenu en Angleterre, il part ensuite en Allemagne, où il est chargé de missions politiques ; il ne rentre en France qu'en mars 1814 aux côtés de Monsieur (futur Charles X), avant d'être envoyé en mission à Hartwell auprès de Louis XVIII, jusqu'au retour de ce dernier sur le territoire national fin avril 1814.

- Propulsé maréchal de camp (août 1814), puis lieutenant-général (décembre 1814), et vice-président du comité de la Guerre, le comte de Bruges est nommé le 21 novembre 1815¹ comme l'un des trois inspecteurs généraux des gardes nationales, et, comme tel, à la tête d'une véritable armée parallèle ultra-royaliste dirigée par Monsieur, colonel général, jusqu'à la réorganisation totale des gardes nationales le 30 septembre 1818, marquée par l'éviction de Monsieur et la suppression des trois postes d'inspecteurs généraux.

- Aide de camp de Monsieur en 1814, et bientôt son deuxième favori (derrière Jules de Polignac), le comte de Bruges est le principal ennemi de Blacas à la Cour en 1814. Il suit la famille royale à Gand, soutient Monsieur dans sa pression auprès de Louis XVIII pour mener une politique de réaction et obtenir également le renvoi de Blacas. Définitivement réconcilié avec ce dernier dès mars 1817, il devient l'un des noms souvent avancés dans les possibles combinaisons ministérielles favorables aux ultra-royalistes, puis aux « pointus » d'extrême-droite. Il est en grande partie à l'origine de la « note secrète » de Vitrolles en mai 1818, dont la publication, ainsi que le complot du Bord de l'Eau, détermine la réorganisation des Gardes nationales évoquée *supra*. Au début des années 1820, il devient une des références pour l'extrême droite ; il n'est pour autant jamais nommé à un poste de responsabilité politique, même après l'avènement de Charles X en 1824.

- Directement nommé au grade de grand-croix (15 août 1815) de la Légion d'Honneur (dossier C/039), il est nommé grand chancelier de la Légion d'Honneur en juillet 1815, mais il renonce à ce poste, pour protester contre la nomination de Fouché au gouvernement². Il est mort le 16 octobre 1841³.

- Un neveu⁴, Louis Bertrand Pierre Brun de Villeret (1773-1845), officier d'Empire, général en 1813, secrétaire général du ministre de la Guerre Soult (décembre 1814-14 mars 1815), nommé par le duc d'Angoulême commissaire extraordinaire de l'Ardèche et de la Lozère (fin mars 1815), puis député centriste constitutionnel de la Lozère de 1815 à 1819 et de 1827 à 1830 –ayant voté pour l'adresse des 221-, enfin pair de France sous la monarchie de Juillet de septembre 1835 à sa mort en 1841.

Témoignages :

- Ferrand : « L'intrigant qui veut calomnier trouve toujours un intrigant plus sot ou plus méchant que lui, qui répète même ce qu'il ne croit pas. Le principal auteur de cette intrigue était de Bruges. Je n'avais point caché ce que je pensais sur toutes les dignités dont la reconnaissance de Soult l'avait surchargé en trois mois de temps » (*Mémoires*, p. 151).

- Frénilly : « Grand et assez bel homme, d'une apparence sèche et presque repoussante, mais dont personne n'a révoqué en doute la loyauté et le dévouement » (*Souvenirs*, p. 390).

- Duchesse de Maillé : « [C'] était un homme de beaucoup d'esprit, une tête fort peu difficile sur le choix des moyens, une fois le but accepté. [...] Il avait une fortune considérable qui passait pour avoir été mal acquise. M. le duc de Berry, dans une de ces boutades auxquelles il n'était que trop sujet et qui n'étaient pas toujours si bien adressées, lui dit un jour : "Savez-vous bien, de Bruges, que vous jouissez d'une très mauvaise réputation ?" » (*Souvenirs des deux Restaurations, journal inédit*, « introduction », p. 49).

¹ *Bulletin des Lois*, 7^e série, tome 1^{er}, 2^e semestre 1815, n°275, pp. 464-465, ordonnance du 21 novembre 1815.

De Bruges est nommé aux côtés de Jules de Polignac et du chevalier Allent, conseiller d'État.

² Cf. Alfred Nettetment, *Histoire de la Restauration*, vol. 3, p. 112.

³ *Annuaire de la noblesse de France de 1843*, Paris, 1843, nécrologe 1841-1842, p. 330.

⁴ Cette parenté est avancée tant par l'historien Duvergier de Hauranne, dans *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, vol. 2, p. 407, que par Vitrolles dans ses *Mémoires*, Paris, G. Carpentier, 1884, vol. 2, p. 315.

CUVIER : Jean Léopold Nicolas Frédéric, dit *Georges*¹ **Cuvier** (1769-1832), baron **Cuvier** depuis 1829.

- Issu d'une famille protestante originaire de Blamont (Franche-Comté)², il est le petit-fils, en ligne paternelle, d'un tabellion à Blamont, puis à Montbéliard.

- C'est le second fils de Jean Georges Cuvier, capitaine installé en Suisse et neveu d'un pasteur à Roches, près de Berne (Suisse), Cuvier, né à Montbéliard, est élevé lui-même dans le culte réformé.

- Il est le frère aîné de *Frédéric* Georges Cuvier (1773-1838), nommé, grâce à l'appui de son frère, comme l'un des trois inspecteurs de « l'université » (l'académie) de Paris, auxiliaires immédiats du recteur (17 février 1815³-30 mars 1815⁴, puis sous la seconde Restauration).

- Georges Cuvier, né le 23 août 1769 à Montbéliard, a été repéré dès 1794 par Geoffroy Saint-Hilaire qui le fait nommé professeur suppléant au cours d'anatomie du Jardin des Plantes, puis professeur titulaire d'anatomie comparée au Muséum d'Histoire naturelle (1795) ; en 1799, ayant déjà une forte notoriété comme naturaliste, il est nommé professeur au Collège de France.

Devenu le champion de la théorie fixiste des espèces, contre les théories transformistes, il rédige de très nombreux ouvrages zoologiques et géologiques, ainsi que quelques notices biographiques dans la deuxième édition de la *Biographie universelle* de Michaud ; sous l'Empire, il est nommé conseiller titulaire de l'Université (16 septembre 1808-17 février 1815), aux côtés de personnalités comme Bonald, puis maître des requêtes au conseil d'État en service extraordinaire (14 avril 1813-5 juillet 1814).

- Sous la Restauration, il est promu conseiller d'État (du 5 juillet 1814⁵ à sa mort le 31 mai 1832), et joue un rôle très important dans les délibérations de ce Conseil, étant vice-président du comité de l'Intérieur et du Commerce depuis 1819. Il est en outre brièvement l'un des douze membres du Conseil royal de l'instruction publique présidé par M^{gr} de Bausset (17 février 1815⁶-30 mars 1815⁷) ; lors de la suppression de cette instance par Napoléon, Cuvier est rétrogradé comme conseiller titulaire de l'Université (30 mars 1815⁸-juillet 1815). Puis il est rétabli sous la seconde Restauration, comme membre de la Commission royale de l'instruction publique, désormais présidée par Royer-Collard (18 août 1815). À la suite de la démission de Corbière du gouvernement, il est nommé président par intérim du Conseil royal de l'Instruction Publique du 31 juillet 1821 au 1^{er} juin 1822, date à laquelle Frayssinous le remplace, en qualité de grand-maître de l'Université.

- Technicien, Cuvier soutient sans faille aussi bien les gouvernements Richelieu et Decazes⁹ que le gouvernement Villèle, au point d'être nommé par ce dernier commissaire du roi devant les Chambres, puis membre du comité de surveillance de la censure en juin 1827, et d'être apprécié par un clercal d'extrême-droite comme Ferdinand de Bertier (cf. témoignage *infra*), qu'il côtoie au conseil d'État de janvier 1822 à août 1824 ; il est nommé en 1828 par Martignac Directeur général de l'administration des cultes dissidents, protestant et israélite, placé sous l'autorité directe du ministre de l'Intérieur.

- Rallié à la monarchie de Juillet, Cuvier est promu pair de France par Louis-Philippe le 19 novembre 1831, mais meurt six mois après.

- Baron (lettres patentes, 29 décembre 1829), il est en outre chevalier (26 novembre 1803), officier (10 mai 1820)¹⁰, commandeur (13 décembre 1821), puis grand-officier (3 novembre 1826) de la Légion d'Honneur (LH 643/ dossier 10) ; membre de l'Académie des Sciences (1800), nommé secrétaire perpétuel de l'Institut (vers 1802) ; élu membre de l'Académie française, occupant le 40^e fauteuil de

¹ En raison du décès en bas âge de son frère aîné, *Georges* Charles Henry Cuvier (1765-1769) ; Cuvier, deuxième né, se vit alors conférer le prénom de son père et de son frère disparu, conformément à une tradition courante à l'époque.

² Située dans l'actuel département du Doubs, Blamont est une commune située à quinze kilomètres au sud de Montbéliard.

³ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°715, p. 140. Le frère de Cuvier n'était d'ailleurs pas le seul à bénéficier d'un évident népotisme administratif, puisque l'un de ses deux collègues nommés en même temps que lui n'était autre que le frère de Louis Becquey, Directeur général de l'Agriculture et du Commerce (cf. sa fiche).

⁴ *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, n°60, p.56.

⁵ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 1^{er}, 2^e trimestre 1814, n°178, p. 267.

⁶ *Bulletin des Lois*, 5^e série, tome 3, 1^{er} trimestre 1815, n°698, pp. 125-126.

⁷ *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, n°60, p. 56.

⁸ *Bulletin des Lois*, 6^e série, tome unique, n°61, p. 57.

⁹ Il est même vainement pressenti pour entrer dans un gouvernement de centre droit en décembre 1818.

¹⁰ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

1818 à sa mort en 1832¹.



Cuvier

Témoignages :

- Ferdinand de Bertier : « [Corbière] n'aimait pas le clergé. Il était toujours disposé à rejeter tout ce qui pouvait lui être favorable et à refuser les legs et donations qui lui étaient faits, et chose assez plaisante, c'était le baron Cuvier, protestant mais large et forte tête, qui, contre l'avis du ministre et d'accord avec nous, les faisait accepter au conseil d'État » (*Souvenirs d'un ultra-royaliste*, vol. 2, p. 123).

- Barthélemy et Méry, mettant en scène un rentier s'étant suicidé après la loi de conversion des rentes du gouvernement : « O Villèle ! à mon corps donne la sépulture ; / Sinon, errant sans fin sur les deux éléments, / Je te fatiguerai de mes gémissemens ; / [...] Et quant à Cuvier, commissaire du roi, / Qui dissèque tes plans, et défendit ta loi, / Pénitent huguenot qui porte un scapulaire, / Et néglige ses ours et ses os pour te plaire ; / Qu'il soit pétrifié ! » *La Villéliade ou la prise du Château-Rivoli*, 15^e édition, Paris, Ambroise, Dupont, 1827, pp. 46-47).

- Balzac : « Cuvier n'est-il pas le plus grand poète de notre siècle ? Lord Byron a bien reproduit par des mots quelques agitations morales ; mais notre immortel naturaliste a reconstruit des mondes avec des os blanchis, a rebâti des cités avec des dents, a repeuplé mille forêts de tous les mystères de la zoologie avec quelques fragments de houille, a retrouvé des populations de géants dans les pieds d'un mammouth » (*La Peau de chagrin*, ch. 1 « le Talisman », 1831, Paris, rééd. Garnier, 1967, présentation Maurice Allem, p. 25).

LAVAL : Anne Adrien Pierre de **Montmorency de Laval** (1768-1837), dit **prince de Laval** de 1814 à 1817 puis **duc de Laval** ensuite.

- Il est issu de la famille de Montmorency, d'une noblesse d'ancienne chevalerie sans équivalent pour l'ancienneté (avec une filiation suivie depuis 955)² ; il appartient à la branche cadette de Laval.

- Il est petit-fils, en ligne paternelle, de Guy André *Pierre* de Montmorency-Laval (1723-1798), créé duc héréditaire de Laval en 1758, fait maréchal de France en 1783, et de Jacqueline Marie Hortense de Bullion (†1795) ; en ligne maternelle, il est petit-fils de Joseph Maurice Annibal de Montmorency-Luxembourg, comte de Luxe (1717-1762) et de Françoise Martine Le Peletier de Rosambo (1722-1750).

- Il est fils d'Anne Alexandre Marie Sulpice Joseph, duc de Montmorency-Laval (1747-1817), lieutenant-général et pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 30 mars 1817, fait duc-pair (ordonnance, 31 août 1817), sans majorat, et de Marie Louise Mauricette de Montmorency-Luxembourg (1750-1829).

- Il est cousin germain et ami de Mathieu de Montmorency (cf. ce nom), ministre sous la Restauration.

- La mère d'Adrien de Laval est cousine germaine d'Anne Christian, prince de Montmorency-Luxembourg, duc de Beaumont (1767-1821), pair de France du 4 juin 1814 à sa mort le 14 mars 1821 ; celui-ci a pour fils Édouard Louis *Joseph*, prince de Montmorency-Luxembourg, duc de Beaumont (1802-1878), admis à siéger (mais non à voter, car moins de 30 ans) par droit héréditaire à la Chambre haute le 26 mars 1828, jusqu'à sa démission par légitimisme le 15 novembre 1832.

- Destiné à l'état ecclésiastique, il fait des études à Metz auprès de son oncle, devient ensuite évêque de Metz et grand aumônier de France (et ultérieurement cardinal), puis au séminaire de Saint-Sulpice à Paris ; sans vocation religieuse, il quitte le séminaire.

¹ Remplacé alors au même fauteuil par Dupin aîné, qui l'occupa plus de trente ans, de 1832 à 1866.

² Portant les titres héréditaires de connétable de Normandie ainsi que de premier baron de France et premier baron chrétien, ayant fourni un nombre infini de personnages historiques de premier plan, qu'on ne rappellera pas ici.

- Officier de cavalerie sous l'Ancien régime, il épouse le 19 mai 1788 sa lointaine cousine Bonne Charlotte Renée de Montmorency-Luxembourg (1773-1840), fille d'Anne Charles Sigismond de Montmorency-Luxembourg (1737-1803) et de Madeleine Suzanne Le Voyer de Paulmy (†1813), sœur de Charles Emmanuel Sigismond de Montmorency-Luxembourg (1774-1861), pair de France du 4 juin 1814 au 31 août 1830, siégeant à droite et refusant le serment au régime de Juillet.
 - Adrien de Laval émigre en Angleterre dès 1789, se lie au prince de Galles (futur Georges IV), revient brièvement en France en 1791, puis, après un passage à Rome, rentre définitivement à Paris vers 1801.
 - Il s'élance à Calais en avril 1814 pour aller à la rencontre de Louis XVIII.
- Nommé pair de France par droit héréditaire le 18 janvier 1820, il n'est pas admis, semble-t-il, à siéger à la Chambre¹. Nommé ministre plénipotentiaire de la France en Espagne (janvier 1822), puis ambassadeur à Rome (juin 1823-mars 1828)², il exerce une grande influence auprès du pape Pie VII, et joue en outre un rôle majeur pour l'élection de Léon XII (28 septembre 1823). Nommé ensuite ambassadeur à Vienne (30 mars 1828), il refuse par deux fois le poste de ministre des Affaires étrangères le 23 avril 1829 (pour remplacer La Ferronnays, malade, dans le gouvernement « Martignac »), puis à nouveau fin 1829, lors d'un remaniement du gouvernement Polignac. Il conclut néanmoins sa carrière diplomatique avec éclat, étant promu courant 1829 ambassadeur de France à Londres, soit le plus haut poste de la Carrière. Il avait été promu à titre honorifique maréchal de camp (8 octobre 1814).
- Il n'a prononcé aucune intervention à la tribune de la Chambre des pairs sous la Restauration.
 - Fin juillet 1830, il se précipite à Rambouillet auprès de Charles X, et conseille d'envoyer seul le petit duc de Bordeaux à Paris pour s'opposer à la promotion du duc d'Orléans ; il se rend ensuite à Holyrood (Angleterre), où Charles X s'est exilé, avant de rentrer rapidement en France.
 - Prince à titre héréditaire (1814), il est fait en outre chevalier des ordres du roi (Saint-Michel et Saint-Esprit, promotion du 30 septembre 1820 à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux), chevalier de Saint-Louis, chevalier de l'ordre espagnol de la Toison d'Or (1818), duc espagnol de Fernando-Luis, et grand d'Espagne de première classe.
 - Une fille, Charlotte Adélaïde de Montmorency-Laval (1798-1872), mariée le 6 mai 1817 à Athanase Gustave Charles de Lévis-Mirepoix (1792-1851), pair de France de novembre 1827 à la révolution de Juillet, siégeant à droite, ayant titre de baron-pair (ordonnance, 5 novembre 1827, puis lettres patentes, 8 février 1828).

RAINNEVILLE : Alphonse Valentin **Vaysse**, **vicomte de Rainneville** (1798-1864), écrit parfois à l'époque **Renneville**.

- Il est fils d'un vicomte de Rainneville, élu en 1822 vice-président de l'œuvre de la Propagation de la Foi³, chargé après 1830 par Charles X exilé d'organiser, avec d'autres, le parti légitimiste en France.
- Né à Amiens, Alphonse de Rainneville fait ses études dans un collège de jésuites.
- Nommé maître des requêtes au conseil d'État en service ordinaire (8 janvier 1823), il siège au comité des Finances ; il s'intéresse à l'agronomie et en particulier à l'élevage, et fonde en 1825 une « société pour l'amélioration des laines en France »⁴. Il est en outre secrétaire général du Conseil supérieur du Commerce et des colonies (7 août 1825-janvier 1828).
- Secrétaire particulier, puis chef de cabinet de Villèle de 1824 à 1827, on lui prête une grande influence, et les libéraux le soupçonnent d'être excessivement favorable aux revendications cléricales. Selon les pamphlétaires Barthélemy et Méry dans la *Villéliade* (1827), il souffre d'une goutte précoce, malgré son jeune âge.
- Lors de la chute de Villèle, il est promu conseiller d'État en service extraordinaire, avec voix délibérative au sein du comité de l'Intérieur et du Commerce (3 janvier 1828)⁵.

¹ Sur les listes des pairs figurant dans les *Archives parlementaires*, son père, pourtant décédé en 1817, réapparaît de 1820 à 1830, ce qui est une façon d'entériner l'ordonnance de succession par droit héréditaire du 18 janvier 1820, tout en prorogeant l'admission d'Adrien de Laval jusqu'à la constitution d'un majorat, qui ne fut jamais réalisée.

² Adrien de Montmorency-Laval se fait alors accompagner de Créteineau-Joly, qui devient son secrétaire particulier ; ce dernier fut également, comme on sait, un célèbre historien des royalistes Vendéens.

³ Cf. Louis de Gobineau, *Mémoires*, Bruxelles, éd. Erasme, 1955, p. 48, note 1 rédigée par Jean Puraye.

⁴ L'autorisation de fondation de cette société est conservée en F⁷ 6699/dossier 12.

⁵ Cette épuration administrative touche six autres de ses collègues du conseil d'État, également politisés dans le même sens, à savoir Delavau et Franchet d'Esperey, Dudon, Forbin des Issarts, Frénilly, et Sirieys de Mayrinhac

- Puis, s'étant rapproché publiquement de Polignac début 1830, (tout en gardant une défiance secrète envers celui-ci, à l'instar de son ancien mentor Villèle), Rainneville est nommé conseiller d'État en service ordinaire le 19 mai 1830, sur une décision de Polignac¹, et remplace à ce poste le baron de Ballainvilliers ; à la suite de la révolution de Juillet, il est mis à la retraite le 20 août 1830.
- Sous la monarchie de Juillet, il continue à jouer un rôle important au sein de la mouvance légitimiste, siégeant dans le « Comité de Paris », organe légitimiste, et aussi dans un « Comité pour la réforme électorale », créé en février 1839 par les légitimistes pour préparer les élections de mars 1839 ; dans les années 1840, il soutient la « ligne nationale » de la *Gazette de France*, défendue par Genoude, Lourdoueix et Nettement, contre la « ligne parlementaire » défendue par Berryer ; député légitimiste de la Loire de septembre 1846 au 24 février 1848 (élu par l'arrondissement de Roanne le 1^{er} août 1846 grâce au renfort de la gauche), il participe le 19 février 1848 à une réunion de parlementaires d'opposition de tous bords, discutant du maintien de banquets anti-ministériels après l'interdiction officielle formulée par le gouvernement².
- Il est élu conseiller d'État par l'Assemblée Législative (29 juin 1849), poste qu'il occupait déjà sous la Restauration, et il siège en son sein au comité de Législation ; avec d'autres collègues royalistes du conseil d'État, il émet une protestation solennelle contre le coup d'État du Deux-Décembre 1851, affichant ainsi son hostilité à Louis-Napoléon Bonaparte.
- Il est chevalier (22 mai 1825³) de la Légion d'Honneur.
- Son fils, Marie Joseph Hubert Vaysse, vicomte de Rainneville (1833-1894), fut l'auteur de plusieurs brochures politiques, dont *Catholiques tolérants et légitimistes libéraux* (1862), et *La femme dans l'antiquité et d'après la morale naturelle* (1865) ; membre des zouaves pontificaux (1869), décoré par Pie IX, puis chef d'un bataillon de militaires de la Sarthe impliqué dans la défense de Paris pendant la guerre de 1870, il devient député de la Somme de 1871 à 1875, siège au centre droit - et se montre favorable aux lois constitutionnelles -, puis devient conseiller général et sénateur de la Somme de 1876 à 1882, siégeant à droite à la Chambre haute ; enfin, après deux échecs aux élections sénatoriales en 1882 et 1886, Joseph de Rainneville devient administrateur du chemin de fer Paris-Lyon-Marseille.

Témoignage :

- Montbel : « Une personnalité fort importante du ministère des Finances était alors Alphonse de Rainneville. Doué d'une intelligence remarquable, d'une aptitude merveilleuse aux affaires, d'un caractère constant, d'une rectitude parfaite de mœurs et de principes religieux, [...] il travailla avec une ardeur et une efficacité inébranlables, montrant d'éminentes capacités. Sévère pour lui-même, juste pour ses subordonnés, inaccessible aux intrigues et aux séductions, il domina bientôt le ministère et ne voulut jamais souffrir que personne partageât avec lui la confiance de son chef. D'abord il fut utile, ensuite il devient nécessaire. [...] Les solliciteurs le détestaient à cause de la franchise de ses réponses » (*Mémoires*, Plont-Nourrit, 1913, ch. 7, pp. 173-174).

(cf. ces noms), tous renommés, peu après Rainneville, conseillers d'État en service ordinaire le 25 juillet 1830, nomination immédiatement annulée par la révolution de Juillet.

¹ Cf. *Bulletin des Lois*, 8^e série, tome 12, 1^{er} semestre 1830, pp. 321-322, pour l'ordonnance de nomination signée par Charles X et Chantelauze, en date du 19 mai 1830. La notice du *Dictionnaire biographique des membres du conseil d'État*, Paris, Fayard, 2004, p. 331, laissant entendre que Rainneville aurait été exclu des délibérations du conseil d'État en mai 1830, est erronée sur ce point.

² On renvoie ici à Hugues de Changy, *Le mouvement légitimiste sous la monarchie de Juillet (1833-1848)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, pp. 329-330.

³ Cf. l'ampliation du décret de nomination (musée de la Légion d'Honneur).

Index

1. Index des noms de personnes citées dans les chapitres

On n'a pas mentionné les historiens récents ou actuels cités dans le texte, ni les personnages de fiction.

En ce qui concerne les annexes, on n'a retenu ici que la notice biographique relative au personnage concerné ; elle se trouve indiquée en caractères gras.

- Abancourt, Pierre Étienne (d') : 154,300,309, 324,369,371-372,428,430,456,673,**1405-1406**.
 Abbadie, Laurent (d') : 366,**1406-1407**.
 Aboville, Augustin Marie (d') : 322,325,447, 925-926,934,**1407-1409**.
 Abzac, Jean (d') : 442,**1409-1410**.
 Achard, Joseph François : 111,777.
 Achard de Bonvouloir, Charles : 369-370,931, **1410-1411**.
 Admirauld, Jean-Louis : 189.
 Agier, François : 55,103,249,292,298,304, 308,312,315,322,325,341,348,363,366,369, 371,388,430-431,494,521,624,628,632-633, 635,638-641,647,667,671,673,679,689,744, 757-758,833,870,887,919-920,952,956,974-975,**1411-1413**.
 Aguillon, Alexandre : 242,292-293,308,321, 387,405,632,**1413-1414**.
 Aigremont, Jean-Baptiste Augustin (d') : 288, 291-292,321-322,397,411,**1415**.
 Aiguillon, Armand (d') : 364-365,367.
 Albou, André (d') : 321,409,447-448,**1416-1417**.
 Aldéguier, Joseph Hippolyte (d') : 322,337, **1417-1418**.
 Alexandre 1^{er} de Russie : 74,347,460,516,571, 695,699,701,712,755-757,829,842,852,877.
 Alissan, voir Chazet.
 Allent, Pierre Alexandre : 711.
 Allonville, Alexandre Louis (d') : 455,**1188**.
 Alzon, Henri (d') : 403,**1418-1419**.
 Amariton de Montfleury, Louis : 317,360,633, **1419**.
 Amat, Claude Siméon : 372,385.
 Amat, Jean Joseph : 293,372,430,**1419-1420**.
 Ambrugeac, Louis (d') : 103, 322,427,446-447,464,648,**1420-1422**.
 Amette (administrateur parisien) : 931.
 Ampère, André Marie : 326.
 Ancelot, Jacques : 358,497,735.
 Ancelot, Virginie : 735-736,738-739.
 Andigné de Mayneuf, Louis Gabriel (d') : 360, 390, 417,678,**1422-1423**.
 Andigné de Resteau, Guillaume (d') : 390,633, **1423**.
 Andlau, Félix (d') : 366.
 André, Jean Pierre : 102,154,300,394,416,430, **1424**.
 André d'Aubière, Jean-Baptiste : 410,**1424-1425**.
 Angeville, Adolphe (d') : 186.
 Anglès, Jean François : 103,**1425-1427**.
 Angoulême, Louis (duc d') : 446,473,498,531, 565,569-572,574,587,720,800.
 Angoulême, Marie-Thérèse (d') : 348,781,929-930.
 Anjorant, Claude : 365.
 Anne, Théodore : 330.
 Anthès, Joseph Conrad (d') : 86,221,403,633, **1427-1428**.
 Antin, Pierre (d') : 456,**1428-1429**.
 Arago, François : 468.
 Aragon, Louis : 349,374-375,844.
 Arbaud de Jouques, Joseph (d') : 67,453-455, **1179**.
 Arbou, Emmanuel (d') : 531.
 Archimbaud (Joseph d') : 291,**1429**.
 Ardillier, Pierre : 833.
 Argout, Antoine Maurice (d') : 733,832.
 Aristote : 932.
 Armaillé, Gabriel Louis (d') : 322,**1430**.
 Arnaud, avocat marseillais : 67.
 Arnaud de Puimoisson, Jean-Baptiste : 103, 288,322,**1430-1431**.
 Arros, Joseph (d') : 352.
 Artois (comte d'), voir Charles X.
 Artois, Armand (d') : 497,**1893-1894**.
 Aubanel, Élisée : 824.
 Auberjon, Jean-Antoine (d') : 103,456,472, 620,667,**1431-1432**.
 Audibert, Louis : 814,**1894**.
 Augier, François Henri (d') : 103,300,322, 395,416-417,430,464-465,472,**1432-1433**.
 Augier, Jean-Baptiste : 189.
 Augier du Chézaud, Claude : 288,292,**1433**.
 Apetit-Durand, Jean-Louis : 107,291,**1433-1434**.
 Auran-Pierrefeu, Casimir : 154,242,292-293, 337,430,**1434-1435**.
 Autichamp, Charles (d') : 427-428.

- Avaray, Antoine Louis (d') : 544,716.
 Avaray, Joseph Théophile (d') : 427-428.
 Avoyne de Chantereyne, Victor : 102-103, 322,398,449,926,**1435**.
 Aymerich, José : 584.
 Babey, François : 291,293,369,371-372,394, **1436-1437**.
 Bacot de Romand, Claude René : 56,103,291, 300,303,308,322-325,335,340,456,529,600, 628,631-633,648,667,670,952,**1437-1438**.
 Bagneux, Louis (de) : 324,456,**1439**.
 Bailly de Fresnay, Charles (de) : 56,369-370, 447,632,710,**1440-1441**.
 Bailly de Surcy, Emmanuel (de) : 350.
 Bainville, Jacques : 755.
 Balbi, Anne (de) : 716.
 Balguerie (aîné), Jean Étienne : 668.
 Balguerie, Jean Isaac : 668.
 Ballanche, Pierre Simon : 9.
 Ballesteros, Luis : 572.
 Balsac, Auguste (de) : 154,322,324,342,430-431,456,**1188,1441-1442**.
 Balzac, Honoré (de) : 280-281,295-297,308-309,311,328,357-358,370,461,779,950-951.
 Bankes, Henry : 643.
 Barante, Prosper (de) : 335,702,928.
 Barbé-Marbois, François (de) : 503.
 Barbier, Gaspard : 103,292,390,**1442**.
 Barentin, Charles Louis (de) : 378,547.
 Barère, Bertrand : 379.
 Baring, Alexandre : 934.
 Barlier, Jean-Baptiste : 292,**1443**.
 Baron, Guillaume : 84,154,300,430,461,464, 467,471,**1443-1444**.
 Barras, Paul (de) : 379.
 Barrois, Jean-Baptiste : 292-293,340,**1444**.
 Barrot, Odilon : 92,349.
 Barruel, Augustin : 59-60,830,832,988.
 Bart, Jean : 324.
 Barthe-Labastide, Louis Jacques : 417,647, 889-890,900-901,904,991-992,**1444-1445**.
 Barthélemy, Auguste : 20,48,55,65,86,95,324, 436,438,441,462,619,649,665.
 Barthélemy, Édouard (de) : 368.
 Barthélemy, François (de) : 145,613.
 Barthes, Roland : 937.
 Basterrèche, Jean-Pierre : 198.
 Bastoulh, Raymond Hyacinthe (de) : 154,300, 322,**1445**.
 Bauffremont, Alexandre Emmanuel (de) : 281.
 Bausset, François Louis (de) : 86,154, 240,677, **1446-1447**.
 Bausset, Louis François (M^{gr} de) : 330, 382-383,399,613-614,648,740,**1846-1847**.
 Bavoux, François Nicolas : 821.
 Bayard, Pierre (chevalier de) : 497.
 Bayard de Plainville, André Joseph : 288,291, 394,**1447**.
 Bayo, Estanislao (de Kotska) : 572.
 Bazin, Rigomer : 765.
 Bazin de Raucon, Anaïs : 814,**1895**.
 Bazire, Pierre : 292,633,648,**1447-1448**.
 Bazoche, Dominique Christophe : 189.
 Beaucé, Claude : 128,829.
 Beaucé-Rusand, Jean Annet : 974.
 Beauchamp, Alphonse (de) : 792,824,**1895-1896**.
 Beaulieu, Claude François : 830,832,**1896**.
 Beaumarchais, Pierre Augustin (de) : 291,384, 510.
 Beaumont, Alexandre (de) : 56,103,307,366, 456,626,628,631-632,647,873-874,**1188,1448-1449**.
 Beaumont, Christophe (M^{gr} de) : 366.
 Beaumont, Gustave (de) : 356.
 Beaumont, Pauline (de) : 736.
 Beaumont de La Bonninière, Charles (de) : 83, 189,317,397,399,**1449-1450**.
 Beauquesne, Luc Antoine (de) : 154,247,291, **1450**.
 Beaurepaire, Joseph Claude (de) : 317,337, 417,469,**1450-1451**.
 Bécays de Lacaussade, Timothée : 292,300, 303,**1451**.
 Becquey, Louis : 56,97,102-103,154,292-293, 385,397-398,416,423,425,430,464,604,621, 647,**1260-1265**.
 Bédée, Antoine (de) : 365.
 Bédoch, Pierre Joseph : 80,83.
 Begouen, Jacques-François : 411.
 Begouen-Demeaux, André : 411.
 Béjarry, Amédée (de) : 337,**1452**.
 Belin-Mandar, Auguste Jean : 831,986.
 Bellart, Nicolas : 84,103,111,300-301,402, 464-465,519,647,660,**1453-1454**.
 Bellemare, Joseph François (de) : 56,428,430, 632,**1454-1455**.
 Bellescize, Jean Laurent (de) : 107,337,**1455**.
 Bellissen, Jacques Henri (de) : 307,399,632, **1455-1456**.
 Bellune, Victor, duc (de) : 17,95,97,304,312, 315,388,422-424,427,463,558,562,566,568-571,574,577,648,661,722,820,**1266-1270**.
 Bénaben, Louis Jacques : 816,**1898-1899**.
 Benda, Julien : 38.
 Benoist, François Joseph : 291,321,**1456**.
 Benoist, Marie Guilhelmine : 467.
 Benoist, Pierre Vincent : 266,289,298,304, 312,315,336,388,414,417,467,469,647,649, 659,664,666,678,810,**1270-1273**.

- Benoist d'Azy, Denis : 266.
 Benoit de la Salle, Raymond (de) : 288,293, 430,**1456-1457**.
 Béquet, Étienne : 795,815,**1899**.
 Béranger, Pierre Jean (de) : 277-278,280,361, 433,437,499,519,747,821,997.
 Beraud, Pierre : 154,528,631,655,742-743,897-898,**1457**.
 Berbis, Jules (de) : 428,430,627,632,641,647, **1457-1458**.
 Berchoux, Joseph : 813,**1900**.
 Bergasse, Alexandre : 740.
 Bergasse, Nicolas : 384-385,505,740,810,828-830,832,852.
 Bergevin, Auguste (de) : 291,394,915,919, **1458-1459**.
 Bernadotte, Jean-Baptiste Jules : 379,755.
 Bernard, Charles Dominique : 291,321,**1459**.
 Bernard, Samuel : 743.
 Bernardin de Saint-Pierre, Henri : 697.
 Bernis, François (de) : 154,369-370,386,841, **1459-1460**.
 Bernis, René (de) : 369-370,632,710-711,759, 824,**1460**.
 Berry, Charles Ferdinand (duc de) : 69,86,123, 133,162,167,212,257,348,497,522,589,616, 778.
 Berry, Marie Caroline (duchesse de)
 Berryer, Pierre Antoine : 18,154,265,293,321, 342,345,362,400,416,424,430-431,467,580, 707,722-723,793,828,977,**1460-1462**.
 Berryer, Pierre Nicolas (père) : 399,609.
 Berset, Claude René (de) : 618,677,**1463**.
 Bertier de Sauvigny, Anne-Pierre (de) : 402, 447,**1463-1464**.
 Bertier de Sauvigny, Bénigne (de) : 532.
 Bertier de Sauvigny, Ferdinand (de) : 8,47,56, 68-69,244,257,298,301,304,312,314,341,347, 363,367,388,401-402,435-436,443,447,456, 469,527-528,531-532,600,622-624,631-632, 648-649,666,685,714,728-734,744,758,781, 860,871,907,932,976-977,1007,**1182,1464-1465**.
 Bertier de Sauvigny, Louis Bénigne (de) : 363, 367,728.
 Bertier de Sauvigny, Louis Jean (de) : 363,367.
 Bertin (l'Aîné), Louis François : 576,737,779, 781,795-796,800,812,815,820,822,**1900-1902**.
 Bertin de Vaux, Louis François : 55,103,231, 288,292,321,428,576,617-618,632,667-668, 679,690,779,781,800,812,815,822,874,908, 915,922-923,1006,**1466-1468**.
 Bérulle, Pierre (de) : 977.
 Beslay, Charles : 189, 334,339.
 Bessières, Georges : 584.
 Béthisy, Charles (de) : 335,369-370,386,446-447,664,750,841,**1468-1469**.
 Béthune, Maximilien : 831.
 Beugnot, Auguste Arthur : 57.
 Beugnot, Jacques Claude : 57,83,140,335,548-549,610,968.
 Beurnonville, Pierre (de) : 445.
 Biancour, Charles (de) : 300,**1470**.
 Bignon, Louis Édouard : 221,233,339,668,821.
 Billard, Nicolas : 291,321,**1470**.
 Biré, Edmond : 350-351,355,400,609,855.
 Bisson, Hippolyte : 855.
 Bizemont, Gabriel (de) : 103,294,428,679,689-690,**1471-1472**.
 Bizien du Lézard, Jean-Baptiste (de) : 154, 411,430,671,**1472**.
 Blacas, Casimir (de) : 18,97,140,378,389,423, 426,463,526-527,531,541-547,549-551,558-559,648,694,699,701-710,712-713,716-717, 830,844,967-968,970-971,978,1007,**1273-1279**.
 Blaise, Jean-Jacques : 830-831.
 Blanc, Louis : 39,306.
 Blangy, Bon Henri (de) : 84,133,945,956,959, **1472**.
 Blanquart de Bailleul, Jean Henri : 84,189,300, 321,369,371-372,397-398,648,**1472-1473**.
 Blin de Bourdon, Louis Charles : 265,430-431, 456,**1182,1474**.
 Blondel d'Aubers, Louis Joseph : 322,449-451, **1474-1475**.
 Bohain, Alexandre Victor : 795.
 Boieldieu, François Adrien : 282-283.
 Boigne, Éléonore Adèle (de) : 475,738-739.
 Boin, Antoine : 103,292,417,464,616,647, **1476**.
 Boisbertrand, Étienne (de) : 154,341,430,530, 621,666,810,**1476-1477**.
 Boisclairéau, Jean René (de) : 102-103,648, **1477**.
 Boisgelin, Alexandre (de) : 103,427,447-448, **1478-1479**.
 Boigues, Jean-Louis : 294,668.
 Bolly, M^{me} : 809,**1902-1903**.
 Bonald, Henri (de) : 811,816,**1903**.
 Bonald, Louis (de) : 9,18,28,84,101,298,304, 312,315,336,385,388,391-393,516,524,600, 648-649,659-660,665,715,740,743-744,810-811,816,824,828,834,838,840,842,846,848-851,853,868,889,892,938-940,945-949,955, 957,972,974,996,**1479-1483**.
 Bonaparte, Letizia (Madame Mère) : 399,420.
 Bonaparte, Louis-Napoléon, voir Napoléon III.
 Bonaparte, Lucien : 379.
 Bonaparte, Napoléon, voir Napoléon 1^{er}.

- Bonnay, Charles François (de) : 330,383,648, **1848**.
- Bonne, Louis : 291,321,**1483**.
- Bonneau (inspecteur des prisons) : 806.
- Bonnemains, Pierre : 154.
- Bonnet, Louis Ferdinand : 85,292,449,451,632, 647,656,**1483-1484**.
- Bonnet de Lescure, Antoine : 647,**1484**.
- Bonneval, Philippe Armand (de) : 406,412.
- Bordeaux, duc (de), voir Chambord.
- Bordesoulle, Étienne (de) : 322,427,447,464-465,**1485-1486**.
- Borel de Brétizel, Durand : 102-103,322,394, 449,833,**1486-1487**.
- Boscal de Réals, Charles-François : 632,647, **1487**.
- Bossuet, Jacques Bénigne : 516.
- Bouchard, Charles : 254.
- Boucher, Louis Claude : 292,632,**1487**.
- Bouillé, Albert (de) : 412.
- Bouillé, François Michel (de) : 412.
- Boulainvilliers, Henri (de) : 297.
- Boulanger, Georges : 265.
- Boulard, Henri Simon : 103,289,321,397,633, **1487-1488**.
- Boulogne, Étienne Antoine (M^{gr} de) : 330,382-383, 648,966,**1849**.
- Bourbon (Charles, cardinal de), voir Charles X.
- Bourdeau, Bertrand : 95,97,102-103,292,411, 416,423,425-426,428,463,530,589,610,621, 628,631-632,647,649,660,667,679,760,833, 974,**1279-1281**.
- Bourdeau de Fontenay, Antoine : 103,288,292, **1488**.
- Bourdon du Rocher, Alexandre Jean : 635.
- Bourmont, Louis (de) : 97,386,388-389,422-424,426,446,463-464,590,592,595,597,648, 707,729,861,876,**1282-1286**.
- Bourrienne, Louis Antoine (de) : 17,288,291-292,316,336,456,526-527,550,647,664,666, 890,**1489-1490**.
- Boutard, Jean-Baptiste Bon : 737,**1903**.
- Bouteiller, Jean Hyacinthe (de) : 322,397, **1490**.
- Bouthillier, Constantin Léon (de) : 322,324, 369-370,456,633,**1180,1490-1491**.
- Bouvet de Louvigny, Henri (de) : 337,**1492**.
- Bouville, Louis Jacques (de) : 84,107,138,336, 360,363,383,600,606,618,632,647,649,661, 666,677,682,**1492-1493**.
- Boyer, Jean-Pierre : 869,872,874.
- Brackenhoffer, Frédéric : 189.
- Branças, Louis Bufile (de) : 399,427,614,648, **1850**.
- Brenet, Henry : 291,**1493**.
- Breteuil, Achille Charles (de) : 326,330,370, 427,456,648,656,**1187,1851**.
- Breton, Louis Henri : 102-103,292,321,633, 648,660,**1494**.
- Brévannes, Henri (de) : 750.
- Brian, Joseph Amable (de) : 811,**1903-1904**.
- Briant de Laubrière, François : 300,395,397, **1494-1495**.
- Bricout de Cantrainne, Maximilien : 288,292, **1495**.
- Brifaut, Charles : 497,813,**1904-1905**.
- Brigode, Romain Joseph (de) : 334-335.
- Brillet, voir Villemorge.
- Brissac, Augustin (de) : 330,396,399,420,427, 614,648,650,**1852-1853**.
- Brisset, Joseph Mathurin : 816,**1905-1906**.
- Brissot-Thivars, Louis Saturnin : 55,126,128, 280,320.
- Brogie, Albertine (de) : 739.
- Brogie, Amédée (de) : 103,337,369,371,447-448,648,**1495-1497**.
- Brogie, Victor (de) : 128,333,442,610,913, 915,950-951,955.
- Brosses, René (de) : 177,454,**1179**.
- Broussel, Pierre : 510.
- Bruère de Vaurois, Hector (de) : 288,291,**1497**.
- Bruges, Louis André (de) : 580,696-698,701-702,706-707,710-712,714-715,723-724,730, 844,**1952**.
- Brune, Guillaume : 62.
- Bruneau de Baumez, Albert Auguste : 502-503.
- Brunswick, Charles Guillaume (de) : 850.
- Brusset, Claude Joseph (de) : 300,**1497**.
- Bruyère-Chalabre, Jean-Louis (de) : 632,647, 659,**1498**.
- Bucelle, Honoré Antoine : 292,**1499**.
- Bulle, Pierre Ignace : 291,**1499**.
- Bully, Charles (de) : 228,232,288,292,**1499-1500**.
- Burke, Edmund : 9,90.
- Burosse, Georges (de) : 288-289,292-293,633, **1500**.
- Burot de Carcouët, Jean-Jacques : 430,**1500**.
- Cacqueray-Valménier, Charles Georges (de) : 923.
- Cadoudal, Georges : 389.
- Caizergues, Jean Raymond : 292,**1501**.
- Calderón, Pedro : 358.
- Calemard de Lafayette, Jean François : 266, 292,300,**1501-1502**.
- Calemard de Lafayette, Pierre : 266.
- Caligula, empereur romain : 485.
- Calomarde, Francisco Tadeo : 572.
- Calonne, Charles Alexandre (de) : 176.

- Calvet de Madaillan, Joseph Thibaut : 189.
 Calvière, Alexis (de) : 447,459,711,**1503**.
 Calvière, Jules (de) : 454,456-459,711,759,
1183,1502.
 Cambacères, Jean-Jacques (de) : 395.
 Cambon, Alexandre (de) : 428,635,647.
 Cambon, Auguste (de) : 103,366,430,628,635,
 881,**1503-1504**.
 Canning, George : 75,90,438,553-554,560,
 577-580,585-586,596-597,643,668,859-860.
 Canuel, Simon : 107,249,291,300,322,335,340,
 447,453,464,714,723,752,766,824,832,869,
 988,**1504-1505**.
 Capapé, Joaquín : 572.
 Capefigue, Jean-Baptiste : 51-52,69,126-128,
 155,326,356-357,361,365,621-622,633,722,
 747,814,816,910,976,986,**1906**.
 Capelle, Antoine : 97,423,456,530,593,747,
 802,805,861,**1180,1286-1287**.
 Capo d'Istria, Jean Antoine (de) : 740.
 Caquet, Jacques : 107,**1506**.
 Caracalla, empereur romain : 485.
 Caraman, Maurice (de) : 447,**1506-1507**.
 Carcaradec, François Louis (de) : 280,**1507**.
 Cardonnel, Alexandre Pierre (de) : 83-84,107,
 126,189,300,335,337-338,343,394-395,397,
 443-444,449-451,664,**1507-1508**.
 Carlos (don) : 572.
 Carné, Louis (de) : 350-351,811,816,**1907-
 1908**.
 Caroline, reine d'Angleterre : 556,560,578.
 Carré, Pierre Louis : 189.
 Carrel, Armand : 493.
 Carrelet de Loisy, Antoine Bernard : 288,292,
1508-1509.
 Carrier, Jean-Baptiste : 246.
 Castéja, André (de) : 324,456,**1509**.
 Castéja, François (de) : 154,324,**1510**.
 Castel, Jean-Baptiste : 103,291,**1510**.
 Castelbajac, Barthélemy (de) : 63,84,106-107,
 111,240,298,304,306,312,315,335,337-338,
 340,343,388,470,489-490,616,647,649,660,
 666,715,744,759,789,797,810,901,941,956,
 959-960,988,**1510-1512**.
 Castellane, Boniface Louis (de) : 383,427,648,
1853-1854.
 Castillon, Antoine : 111.
 Castlereagh, Robert : 74,552-555,560,578-579,
 596.
 Castex, Bertrand Pierre : 299,322,447,465,
1512-1513.
 Castries, Auguste (de) : 427.
 Catilina, Lucius Sergius : 929.
 Caulaincourt, Armand (de) : 545.
 Caumartin, Jacques Étienne : 339.
 Caumont, voir La Force.
 Causans, Jacques (de) : 107,383,447,664,**1514-
 1515**.
 Caux, Louis Victor (de) : 98,103,142,323,423,
 425-426,428,447,463-464,582,587,679,689,
1288-1290.
 Cavaignac, Eugène : 753.
 Cayla, voir du Cayla.
 Cayrol, Louis (de) : 288,909-910,915,**1515**.
 Cazalès, Edmond (de) : 811,816,**1908**.
 Cazalès, Jacques Antoine (de) : 495,654.
 Cazenove de Pradines, Édouard (de) : 269.
 Cea Bermúdez, Francisco : 584.
 César, Jules : 295,850.
 Chabaud-Latour, Antoine Georges (de) : 113-
 114.
 Chabrillan, Hippolyte (de) : 337,442,611-612,
 659-660,**1516-1517**.
 Chabrol de Chaméane, Antoine Joseph (de) :
 102-103,367,369,371,**1517**.
 Chabrol de Crouzol, Christophe (de) : 85,97,
 140,142,324,367,369,371,422,427,454,456,
 463-464,558-559,573,577,582,587-588,592-
 593,635,637,668,709,725,**1186,1290-1293**.
 Chabrol de Tournoël, Guillaume Michel (de) :
 367,369,371,**1518**.
 Chabrol de Volvic, Gilbert (de) : 17, 103,154,
 324,367,369,371,395, 408,431,456,464-465,
 621,641,743,764,**1185,1518-1521**.
 Chabron de Solilhac, Georges Marcellin : 102-
 103,337,417,**1521-1522**.
 Chagrin de Brullemail, Jacques : 430,**1522**.
 Chaix d'Est-Ange, Gustave : 289,812.
 Chaléon, Laurent César (de) : 711.
 Chambord, Henri (comte de) : 265,269,589,
 636,707,722-725,745.
 Chamorin, Basile Pierre : 189,300,**1523-1524**.
 Champagny, Nicolas Charles (de) : 97,369,
 371,396,423,427,464,**1294-1295**.
 Chandos, Richard (de) : 643.
 Chantelauze, Victor (de) : 98,288,293,341,345,
 423,593-595,671,727-729,731,740,861,997,
1295-1296.
 Charencey, Charles Guillaume (de) : 56,632,
 647,666,670,**1525**.
 Charette, Charles (de) : 330,390,648,**1854-
 1855**.
 Charette, François Athanase (de) : 390.
 Charette du Moulin, Marie Louise (de) : 390.
 Charlemagne : 477.
 Charles 1^{er}, roi d'Angleterre : 520.
 Charles II le Mauvais, roi de Navarre : 497.
 Charles III le Simple, roi de France : 433.
 Charles VIII, roi de France : 364.
 Charles IX, roi de France : 485,513.

- Charles X, cardinal de Bourbon : 499.
 Charles X, roi de France / Monsieur : 28,71-78,95,140-141,147,157,170,202,207,212,244,247,269,301,314,331,357,371,383,386,411,420,424-427,430,433-435,438-439,473,493,497,499,507,515,519,526-529,539,542-545,551-552,558,561,565,569,577,580-581,587-595,614,625,630,639-641,644,650,656,666,671,693-734,740,749,766,781,786,795,800,802,805-808,825,828-829,842-843,847-850,853-854,861,910,960,964,976,985,987,999,1009.
 Charléty, Sébastien : 182,740,953.
 Chartres, Ferdinand d'Orléans (duc de) : 796.
 Chartreuse, Guillaume Jérôme (de) : 154,300,430-431,**1526**.
 Chas, Jean : 128.
 Chastellier, Joachim Isidore (de) : 411,689.
 Chastellux, César (de) : 366,374,447-448,**1526-1528**.
 Chastellux, François Jean (de) : 366.
 Chastellux de Rauzan, Henri (de) : 154,366.
 Chateaubriand, Céleste (de) : 380,392,400,420,468,530,724,942,947,995-996.
 Chateaubriand, François René (de) : 9,18,33-34,37-38,66,95,98-99,107,138,169,304,312,314,329,350-351,357,365,379,380,388,392,400-402,420,423-426,460,463-464,475,487,494,505-506,509,527-531,536,561,564-565,569,571,574-577,580-581,584,588-589,602,614,619,625,629,634-635,641,648-653,659,661,665-666,677,690,707,713,715,718,722-724,738-743,756,758,779-780,793,800,806,810,816,820,824-834,838,840,844,854-855,865-867,870,872,876-883,897,908,915,920,922,943,947,962-963,969-972,978,989,996-997,1006-1007,**1297-1304**.
 Chateaubriand, Jean-Baptiste (de) : 365.
 Châteaufort, Henri Louis (de) : 154,411,**1528**.
 Châtelain, René Théophile : 280,320-322,328.
 Chazet, René (Alissan de) : 812-813,815-816,**1909-1910**.
 Chaudon (notaire) : 67.
 Chaumerot (jeune), Jean-Baptiste : 779-780,809.
 Chauvelin, François Bernard (de) : 285-286,339,668.
 Chauvin de Bois-Savary, Jean-Auguste : 189.
 Cheffontaine, Nicolas René (de) : 447,**1528**.
 Chenevaz, Benoît Candide : 84,292,326,**1529**.
 Cherier, Jean-Claude : 189.
 Chevalier-Lemore, Gaspard : 84,102-103,154,292-293,417,430,648,**1529-1530**.
 Chevenon de Bigny, Jean-Baptiste : 633,**1530**.
 Cheverus, Jean-Louis (M^{sr} de) : 101.
 Chevrier de Corcelles, Louis Félix : 293,326,430-431,**1530-1531**.
 Chièvres, Pierre Jacques (de) : 316,**1531**.
 Chifflet, Bénigne Ferréol : 84-85,107,336,363,600,633,648-649,656-657,667,957,959-960,**1531-1532**.
 Childebert 1^{er}, roi des Francs : 503.
 Childebert II, roi des Francs : 512.
 Chilhaud de La Rigaudie, Pierre : 80-83,85,126,189,291,300,340-341,397,416,430,449,451,664,**1532-1533**.
 Choiseul, Étienne François (de) : 812.
 Choiseul-Beaupré, Claude Antoine (de) : 882.
 Choiseul d'Aillecourt, Maxime (de) : 455,**1188**.
 Choiseul d'Aillecourt, Victor (de) : 297,369-370,447,633,**1533-1534**.
 Choiseul-Gouffier, Octave (de) : 427.
 Choumouroux, Alphonse (de) : 334,**1535**.
 Chuquet, Arthur : 324,526.
 Civrac, Alexandre (de) : 386,447-448,**1535-1536**.
 Clarac, Louis Antoine : 154,300,430,**1536**.
 Clarke, voir Feltre.
 Clausel de Coussergues, Jean-Claude : 18,38,83,126,189,336,380,391-392,397-398,400,416-417,449-451,575,600,618,631-632,634,647,659,665-666,677,685,824,828,832,886,893,928-929,952-953,**1537-1539**.
 Clausel de Montals, Claude Hippolyte : 380.
 Clément, Noël Joseph : 291,447,**1539**.
 Clerc, Jean-Pierre : 111.
 Clérisse, Barthélemy : 337,**1540**.
 Clermont-Mont-Saint-Jean, Jacques (de) : 297,306,383,447,710,**1540-1541**.
 Clermont-Tonnerre, Aimé Gaspard (de) : 14,18,97,142,304,312-313,323,325,369-371,374,378,388,422,426,446,464,558,562,568,570,573-574,581-582,648,650,661,717,976,**1304-1307**.
 Clermont-Tonnerre, Charles Gaspard (de) : 374.
 Clermont-Tonnerre, Jules (M^{sr} de) : 330,370-371,374,382-383,651,726,967,971,**1855-1857**.
 Clermont-Tonnerre, Jules Aynard (de) : 374,427.
 Clermont-Tonnerre, Stanislas (de) : 369,371.
 Clovis, roi des Francs : 501,503,512.
 Cochard, Claude Alexis : 334.
 Cochin, Jacques Denys : 232,289,633,931,**1541-1542**.
 Coffyn-Spyns, Benjamin : 228,292,**1542**.
 Coigny, Henri (de) : 445.
 Coislin, Pierre (de) : 337,386,427,447-448,954,**1542-1543**.

- Colbert-Chabanais, Alexandre Louis (de) : 406.
- Colbert de Maulévrier (Édouard de) : 317,447-448,487,**1543-1544**.
- Colnet du Ravel, Charles (de) : 811,**1911-1912**.
- Colomb, Jean-Paul Cyrus : 103,292,300,326,430,**1544-1545**.
- Colonna d'Istria, Ignace Alexandre : 154.
- Commode, empereur romain : 485.
- Condé, Louis Joseph (de) : 76,386,388,543.
- Conny, Félix (de) : 69,154,298,325,342,388,483,494-495,501,670,747,791,810,814,816,988-989,996,**1545-1546**.
- Consalvi, Hercule (M^{gr}) : 967.
- Constant, Benjamin : 50,233,285,339,354,357,379,468,480,482,486,493,666,668,753,834,880,915,920.
- Coppens, Laurent : 300,**1547**.
- Corbière, Jacques (de) : 65,84-85,94,97,105,138,142,228,232,285,291-292,298,300,304-307,312-315,336,338,347,352,354,377,385,388,394,398,404,417,422,426,435,439,442-443,450,453-458,463-464,487,512,514,552,556-562,566-568,571,574-577,582-583,600,609,611,616,618-619,627,642,647,649,653,656,659,661,664,673,678,715,718,720,743-744,766,787,798,802-805,810,867,873,894,899,968-976,993,1007,**1307-1312**.
- Corday, Louis Aimé (de) : 417,**1547**.
- Coriolis d'Espinouse, Charles Louis (de) : 281,740,750,811,**1912**.
- Cornet d'Incourt, Charles Nicolas : 84,291,298,300,304,306,312,316,335,337-338,388,417,600,617,647,649,653,659,901,904,**1548-1549**.
- Corvetto, Louis Emmanuel : 551,888,899-901,1000.
- Cotteau, Jean-Louis : 292-293,**1549-1550**.
- Cotton, Thomas Jacques (de) : 316,386,456,**1550**.
- Cottu, Charles : 510,519,810,824,831,834,986,997,**1948-1949**.
- Couderc, Jean Jacques : 198.
- Coupigny, Valentin (de) : 447-448,631-632,**1550-1551**.
- Couppier, Claude François : 292,**1551**.
- Courtavel, Claude (de) : 107,386,427,447-448,**1551**.
- Courtavel, Louis (de) : 447,465,**1552**.
- Courtelin, publiciste : 834,974.
- Courtivron, Philippe (de) : 324,410,633,915,**1552-1553**.
- Courvoisier, Antoine : 94,98,143,345,423,592-593,997,**1312-1313**.
- Cousin, Victor : 796.
- Coutard, Louis François (de) : 299,447,464-465,**1553**.
- Cressac, Eutrope Barthélemy (de) : 242,291,326,**1554**.
- Crestin (avocat) : 982.
- Creuzé, Robert : 154,292-293,303,904,**1554-1555**.
- Crignon d'Auzouer, Anselme : 107,228,288,291-292,308,469,824,904,**1555-1556**.
- Croizet, Hugues : 291,293,341,**1556**.
- Croy, Gustave Maximilien (M^{gr} de) : 369, 648,**1857**.
- Croy-Solre, Emmanuel (de) : 369-370,447,464,**1557-1558**.
- Crublier de Fougère, Léon : 635.
- Crussol, Adrien (de) : 56,154,297,301,386,427,430,447,632,671,**1558-1559**.
- Cujas, Jacques : 512.
- Culling Carr-Gomm, Francis : 74.
- Cuny, Joseph : 291-292,403,431,**1559**.
- Curzay, François (de) : 324,456,952,**1180,1560-1561**.
- Custine, Astolphe (de) : 739.
- Dagobert 1^{er}, roi des Francs : 277.
- Dahirel, François Mathieu : 291,397,**1561**.
- Dalberg, Emmerich (de) : 545,695,882.
- Damas, Maxence (de) : 97,304,312,314,323,330,374,388,422,426,446,463-464,529-530,577,627,648,721,724-726,743,840,860,976,**1313-1315**.
- Damas, Roger (de) : 374,386,447,465,**1561-1562**.
- Dambray, Charles Henri : 97,140-141,287-288,363,378,394,423,463-464,480,502-503,541-542,544-549,648,846,**1315-1318**.
- Dambray, Emmanuel : 288.
- Dampierre, Aymar (de) : 406.
- Danton, Georges : 483.
- Dard, Henri : 481,828.
- Daresté de La Chavanne, Cléophas : 536.
- Dartigaux, Antoine : 635.
- Daru, Pierre : 944.
- Daudet, Ernest : 762,970-971,994.
- Daugier, voir Augier.
- Daumier, Honoré : 440.
- Daunant, Achille Henri Jules (de) : 111.
- Daunou, Pierre : 339.
- Dauphin (M^{gr} le), voir Angoulême.
- Daveluy-Bellencourt, Nicolas : 111,228,292,410,**1563**.
- David, Joseph Denis : 111.
- Dax d'Axat, Jean-Michel Ange : 408.
- Debelleye, Louis : 17,103,300,325,430-431,641,**1563-1565**.

- Decazes, Élie : 77,94,98-100,118,133,138-145, 172,182,253,330,335,367,380,446,454,457, 469,472-473,551,605-606,616,639,665,706, 711,714,716,738-739,752,789,797,824,826-827,832,854,881,896,938,940,988.
- Deforest de Quartdeville, Eugène : 103,322, 411,428,**1565-1566**.
- Degravier, Pierre Florent : 408.
- Delaage, Jérôme : 292,**1566**.
- Delacroix, Eugène : 737,879.
- Delaforest, voir Pihan-Delaforest.
- Delaitre, Raymond : 189.
- Delalot, Charles François : 103,110,304,312, 379,390,557,618,628-629,647,661,670-671, 677,679,689,824,856,962,989,992-994,**1566-1567**.
- Delamare, Jacques Armand : 107,289,291, **1567**.
- Delandine de Saint-Esprit, Jérôme : 811,813, 816,**1913**.
- Delanglade, Jean-Baptiste (notaire) : 67.
- Delaunay, Simon César : 347,591,714,823,834, 928,974.
- Delauro, Joseph André : 154,300,391-392,430, 633,**1567-1568**.
- Delavau, Guy : 17,378,780.
- Delbreil de Scorbiac, Jacques Antoine : 189, 289,291,**1568-1569**.
- Delécluze, Étienne Jean : 252.
- Delessert, Benjamin : 905.
- Delhorme, Barthélemy Fleury : 240,300,**1569**.
- Delongchamps, libraire : 950.
- Delphin, Philibert : 240,**1570**.
- Delpit, Jean André : 56,292,324,394,449,451, 632,**1570**.
- Demarçay, Marie-Jean : 241,890-891,926.
- Demonville, Antoine-Louis : 455.
- Démosthène : 442,608.
- Dentu, Jean-Gabriel : 353,478,482,493,523, 713,762,806,824,831-832,834,950.
- Dereix, Pierre Alexandre : 291,**1571**.
- Desbassayns de Richemont, Henry Paulin : 377.
- Desbassayns de Richemont, Philippe : 300, 377,**1571-1572**.
- Des Cars, voir Escars (d').
- Deschamps, Émile : 436,444,654-655,660,665, 739.
- Deschiens, François Joseph : 15.
- Descordes, Pierre Jean-Baptiste : 292,**1572-1573**.
- Des Étangs, Albert : 350.
- Desolle, Paul Augustin : 131,140-141,367.
- Desrousseaux, Joseph Auguste : 189.
- Destutt de Tracy (fils), Antoine César : 340.
- Devaux, Augustin : 198,915.
- Devaux, François Xavier : 831,986.
- Devéria, Achille : 47.
- De Vinck, Carl : 54,434.
- Diderot, Denis : 923.
- Didier, Jean-Paul : 711,844.
- Didot, Firmin : 882.
- Digeon, Alexandre Michel : 97,423,463-464, 570,577,648,**1318-1319**.
- Dijeon, Philippe (de) : 103,**1574-1575**.
- Dino, Dorothee (de) : 712.
- Disraeli, Benjamin : 90.
- Domère, Paul : 659.
- Domezon, Jean Joseph Amable : 154,293,430, **1575**.
- Domingon de Bronsac, François : 289,291,965, **1575**.
- Donnadieu, Gabriel : 107,138,240,300,303, 447,464-465,467,470, 557,618-619,632,642, 647,655,665-666,677,711,723,738,745,754, 824,926,939,943,957,982-983,992,994,**1576**.
- Doria, André (de) : 154,337,375,416,430,469, 633,647,**1577**.
- Doudeauville, Ambroise Polycarpe (de) : 17, 98-99,142,375,377,422,426-428,463,581,587, 648,718-721,976,**1319-1321**.
- Dourille, Joseph : 54-55.
- Dreux-Brézé, Scipion (de) : 427.
- Driault, Édouard : 874.
- Drouilhet de Sigalas, Étienne : 291,633,**1578**.
- Drouin, voir Rocheplatte.
- Du Bay, Louis Balthazar : 303,**1578-1579**.
- Dubos, Jean-Baptiste : 297.
- Dubotdéro, Hyacinthe Antoine : 307,336,618, 667,677,**1579**.
- Du Bouchage, François Joseph : 97,141,421, 423,450,463,551,648,915,**1321-1322**.
- Du Bouchage, Gabriel : 427,915,**1579-1580**.
- Du Bourg, Armand : 154,409,648,**1580-1581**.
- Du Boÿs, Gaspard : 291,300,**1581-1582**.
- Dubruel, Pierre Jean : 300,391-392,648,949, **1582-1583**.
- Ducasse de Horgues, Étienne : 289,291-293, 633,**1583**.
- Du Cayla, Zoé : 378,559,705,716-720,733.
- Du Cherray, Jacques : 103,**1583-1584**.
- Duchesnay, Julien Guillaume : 289,291-292, **1584**.
- Du Cheyron du Pavillon, Jean-François : 337, **1584-1585**.
- Ducrest, Charles Louis : 830-831.
- Du Deffand, Marie : 736.
- Dudon, Jean-François : 154,322,324,341,467-469,576,618-619,647,649,667,677,880,882, 915,917,942,**1585-1586**.

- Dufey, Augustin Pierre : 361,621,633.
 Dufort, André : 189,291,397,**1586**.
 Dufougerais-Ladouëpe, Benjamin (de) : 189, 291,300,303,397,913-914,919,**1587**.
 Dugas des Varennes, Antoine Charles : 289, 291-292,**1587-1588**.
 Du Hamel, André Victor : 410,745.
 Du Hamel, Louis Joseph : 108,341,456,647, **1588-1589**.
 Dulau, libraire à Londres : 823.
 Du Maisniel de Liercourt, Pierre François : 632,**1589**.
 Du Mans, Michel : 369,**1590**.
 Dumarché, Claude Joseph : 317,**1590-1591**.
 Du Marhallach, Félix : 154,337,456,**1591**.
 Du Martroy, Emmanuel : 455,**1188**.
 Dumas, Alexandre : 355,737.
 Dumolard, Joseph Vincent : 80-81.
 Dumoncel, Alexandre Henry : 635.
 Dumoulin, Charles : 512.
 Dunoyer, Charles : 520.
 Duparc de Barville, Constantin : 56,632,**1591**.
 Du Perreux, Georges Jérôme : 633,**1592**.
 Du Pille, André Jacques : 56,632,**1592**.
 Dupin (aîné), André : 294,325,601,795.
 Dupin, Charles : 916,925.
 Duplan, Louis Germain Joseph : 292,403,**1592**.
 Du Plessis de Grénédan, François Fortuné : 631-632,687,**1593**.
 Du Plessis de Grénédan, Louis Joseph : 56, 306,321,336,465,485,600,618,631-633,648, 664,666,670,677-679,682,687,953,**1593-1594**.
 Duplessis, Joseph : 154.
 Dupont, Ambroise : 21,24,47,86,95,324,436, 510,823,835,974.
 Dupont de l'Étang, Pierre : 98,103,299,322, 416,423,447,463,472,682,**1323-1324**.
 Dupont de l'Eure, Jacques Charles : 339,601, 668,747,821.
 Dupont des Loges, Pierre Louis : 322,**1595**.
 Duquesnoy, Joseph Norbert : 293,430,**1595**.
 Durand, François (de Perpignan) : 102-103, 292,308,417,633,679,**1596**.
 Durand, François Benoît (de Metz) : 632,679, **1595-1596**.
 Durand, Pierre (imprimeur nîmois) : 111.
 Durand d'Élecourt, Louis : 154,289,292-293, **1597**.
 Durand-Fajon, Jacques : 102-103,240,242,300, 308,417,430,469,633,**1597-1598**.
 Duranquet de Chalus, Jean-Baptiste : 632, **1598**.
 Duras, Amédée (de) : 379,427-428,740.
 Duras, Claire (de) : 379,738-741.
 Dussault, Jean Joseph : 737,815,**1915-1916**.
 Dussol, Louis Antoine : 103,154,289,292-293, 430,**1598**.
 Dussumier-Fonbrune, Antoine : 291,300,337, 417,633,659,**1598-1599**.
 Du Teil, Marie Césaire : 317,**1599-1600**.
 Du Temple de Chevrigny, Louis : 154,291, **1600**.
 Du Tertre, Maximilien : 447-448,647,**1600-1601**.
 Dutreil, Renaud : 903.
 Duval d'Éprémesnil, Jean-Jacques : 382.
 Duvergier de Hauranne, Jean-Marie : 390,520, 682,899,916.
 Duvergier de Hauranne, Prosper : 51-52,56-57,61,69,79,81,83,101,126-128,141,182,390-391,480,484,499,517,521,542,548-549,613, 615,643,695,712,741,752,765,787-790,792-796,802-807,826,831-832,852-854,857,886, 891,916,953,959,963,965,977-978.
 Duviquet, Pierre : 815-816,**1916**.
 Eckstein, Ferdinand (d') : 807,811,814,816, **1916-1917**.
 Édouard II, roi d'Angleterre : 512.
 Égron, Adrien : 348,828,833,950.
 Elbeuf, Charles Eugène (d') : 132.
 Eldon, John : 75,555,579,596,643.
 Emérigon, Marc Pierre : 745.
 Emonin, Jean Louis Aubin : 292,**1601**.
 Engels, Friedrich : 932.
 Enghien, Louis Antoine (d') : 281,324,380, 400.
 Erceville, Barthélemy Louis (d') : 447,648, **1601-1602**.
 Ernouf, Jean Augustin : 299,322,447,464,**1602**.
 Escars, François (d') : 695-696.
 Escayrac, Joseph Henri Léonce (d') : 154,369, 428,430,**1603**.
 Esmangart de Feynes, Claude : 454,**1181**.
 Étienne, Charles Guillaume : 668.
 Fabry, Bruno (de) : 113,189.
 Fabvier, Charles Nicolas : 832.
 Fadate de Saint-Georges, Charles (de) : 408, 410,456,**1603**.
 Faget de Baure, Jacques Jean : 189.
 Falatieu, Joseph Louis François : 189.
 Falconnet, Ambroise : 481,828.
 Falentin de Saintenac, Jean-Baptiste (de) : 102-103,266,**1603-1604**.
 Falentin de Saintenac, Joseph (de) : 266.
 Falloux, Albert (de) : 349,356,753,855,964.
 Farcy, Charles (de) : 316,**1604**.
 Fargues, Jean Joseph (de) : 409,824,**1605**.
 Farnham (James de) : 643.
 Faure, Joseph (du Havre) : 232,291,372,394-395,449,620-621,667,**1605-1607**.

- Favard de Langlade, Guillaume (de) : 102-103,154,189,253,300,322,394-395,397,416,430,449,641,647,679,**1607-1609**.
- Faydel, Jean Félix (de) : 189,300,334,383,397,**1609**.
- Fayet, Jean-Jacques : 963.
- Fazy, Jean-Jacques : 328.
- Féletz, Charles Dorimond (de) : 737,776,809,811,815-816,818,**1917-1918**.
- Féligonde, Michel Claude (de) : 154,632,**1610**.
- Feltre, Edgar (de) : 427-428.
- Feltre, Henri Jacques (de) : 97,141,250,317-318,421-422,445-446,463,551-552,648,832,844,**1325-1327**.
- Fénelon, François (de) : 516.
- Ferdinand 1^{er}, roi des Deux-Siciles : 563.
- Ferdinand VII, roi d'Espagne : 168,180,565,569,572,574,583-584,598,763,867.
- Ferlus, Raymond Dominique : 963.
- Ferrand, Antoine Claude : 28,80-81,97,140,304,312-313,330,363,378,381-382,385-386,388,423,541-542,544,546-549,575,648,740,758,**1327-1329**.
- Ferrand, Matthieu : 547.
- Feuillant, Étienne : 291,810,900,**1610-1611**.
- Fiévée, Joseph : 9,17,30,60,107,712-713,715,723,816,824,826,830-831,968,**1919-1920**.
- Figarol, Jean Bernard : 103,291-292,322,632,**1611**.
- Fillon, François : 333.
- Fitz-James, Édouard (de) : 265,304,312,314,347,351,353,388,427-428,439,489,512,614,648,650,715,722,743,750,854,858-859,882,915,920-921,954,990,1006,**1858-1859**.
- Flaugergues, Pierre François : 189.
- Flaujac, Marc Antoine (de) : 154,291,**1612**.
- Fleuriat de Bellevue, Louis Benjamin : 154,303,387,430,**1612**.
- Fleuriel (abbé) : 527.
- Floirac, Jacques Étienne (de) : 456,647,930-931,**1183,1613**.
- Fontanes, Louis (de) : 330,351,396,400-401,648,656-657,816,842,**1859-1861**.
- Fontenay, Jean-Paul (de) : 202,**1614**.
- Fontette, Aimé François (de) : 635.
- Fontvielle, Bernard François (de) : 811,816.
- Forbin, Louis Nicolas (de) : 737.
- Forbin des Issarts, Henry (de) : 335,605-606,619,647,986,**1614-1615**.
- Foresta, Joseph (de) : 453,**1183**.
- Forgues, Eugène : 545,703.
- Formont, Étienne Joseph (de) : 154,289,293,647,915,**1615**.
- Fornier de Clauzelles, Jean-François : 107,**1616**.
- Fornier de Saint-Lary, Bernard Pierre : 189.
- Fornier de Savignac, voir Savignac.
- Forthuny, Pascal : 747.
- Fouché, Joseph : 61-62,140-141,150,359,539,709.
- Foullon, Joseph François : 314.
- Fouquerand, Denis Antoine : 292,**1618**.
- Fouquier-Long, Louis Frédéric : 292,932,**1618-1619**.
- Fournas, Claude : 102-103,240,292,**1619**.
- Fournas de Moussoulens, Charles (de) : 411,**1619-1620**.
- Fourquevaux, Joseph Henri (de) : 83.
- Fox, Charles : 90.
- Foy, Maximilien : 468,666,760,766,861,868.
- Fraguier, Amédée (de) : 632,**1620**.
- Francheville, Gabriel Vincent (de) : 154.
- François 1^{er}, empereur d'Autriche : 755,843.
- François 1^{er}, roi de France : 502,512.
- Frayssinous, Denis (M^{er} de) : 97,142,304,312,388,422,426,438,454,463,587-588,637,648,668,792,822,824,829,962-963,968,972-973,976-978,1007,**1329-1331**.
- Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse : 755.
- Frémin du Mesnil, Gabriel François : 189.
- Frénilly, Auguste (de) : 9,324,378,439,526,528,629,648,666,711-713,715,721,743-744,810,824,870-871,**1621-1622**.
- Fréteau de Pény, Emmanuel : 794.
- Freund, Julien : 23.
- Froissart, Jehan : 512.
- Frotté, Charles Henri Gabriel (de) : 390,455-456,**1622-1623**.
- Fumechon, Jacques Pierre (de) : 291,**1623**.
- Furne, Charles : 348.
- Fussy, Alexandre (de) : 411,456,633,**1623**.
- Gagneur, François : 103,291,**1624**.
- Gailhard, Charles Antoine (de) : 291,300,394,**1624-1625**.
- Gain, André : 386,828.
- Galard-Terraube, Victor (de) : 317,**1625**.
- Galles, Frédéric Louis (prince de) : 601.
- Galles, prince (de), voir aussi George IV.
- Ganay, Charles (de) : 103,189,316,397,447-448,**1625-1626**.
- Garnier du Fougeray, Jean-Baptiste : 336-337,867,**1626-1627**.
- Gasquet, François Henry (de) : 112-113.
- Gaude (fils), Alexandre César : 824.
- Gaultier-Laguionie, Jean-Baptiste Jules : 833.
- Gautier, Élie : 103,300,303-304,308,341,366,428,430,494,601,621,628,632-633,647,656-657,667,671,673,679,690,872-873,914,966,**1627-1628**.
- Gautret, Jacques : 228.

- Gazan, Charles : 292,632,**1628**.
 Gélis, Jean-Baptiste (de) : 154,326,**1628-1629**.
 Genis de Beaupuy, Joseph : 632,**1629**.
 Genlis, Stéphanie Félicité (de) : 830.
 Genoude, Antoine Eugène : 265,435,499,808, 812,814,**1920-1921**.
 Genuyt, Georges (de) : 289,**1630**.
 Geoffroy, Côme : 189,291,394,397,**1630**.
 George IV, roi d'Angleterre : 554-556,560, 579,585,596.
 Gérard, François : 735-737.
 Gerbaud, Jean Gilles : 291,**1631**.
 Gères de Camarsac, Pierre (de) : 647,**1631**.
 Géricault, Théodore : 844.
 Gérin, Antoine : 293,**1631**.
 Gestas, Constant (de) : 107,417,430,**1632**.
 Gévaudan, Antoine : 340.
 Gibon, Antoine Louis (de) : 154.
 Gillet-Barba, Jean Antoine : 292,**1632-1633**.
 Gillet de Valbreuse, André : 289,**1633**.
 Girardin, Stanislas (de) : 231,666.
 Godailh, Jean Gaspard (de) : 83.
 Goderich, Frederic (Robinson) : 596,643.
 Goethe, Johann Wolfgang (von) : 543.
 Gontaut-Biron, Armand (de) : 420,427.
 Gontaut-Biron, Charles (de) : 154,297,430, 447,**1633-1634**.
 Gontaut-Biron, Joséphine (de) : 723.
 González, Mariano Rufino : 584.
 Gosselin, Charles : 519.
 Got, Gaspard : 905.
 Goüin-Moisant, Henri Jacques : 103,291,**1634-1635**.
 Goujon de Gasville, Jean-Maurice : 846.
 Goupy, Guillaume : 905.
 Gourgue, Joseph (de) : 410,**1636**.
 Gourlay, Jean-Marie (de) : 189.
 Gouttepagnon, Pierre (de) : 289,**1636-1637**.
 Gouvion Saint-Cyr, Laurent (de) : 31,133,445, 513,848,858,951,985.
 Grammont, Alexandre Théodule (de) : 334, 339.
 Gramont, Antoine Louis (de) : 427,**1637-1638**.
 Grandmaison, Charles Adrien (de) : 289,**1638**.
 Granet, Clotilde (de) : 399.
 Granoux, Jean-Baptiste (de) : 518,631-632, 664,666,**1639**.
 Gravelot (ouvrier parisien) : 764.
 Grégoire, (abbé) Henri : 181,241,339,523,830, 832,986.
 Grégoire de Tours : 512.
 Grey, Charles : 90.
 Grosbois, Claude Irénée (de) : 107,336,363, 365,383,386,**1639-1640**.
 Guébriant, Sylvestre Louis (de) : 406.
 Guernon-Ranville, Martial (de) : 97,342,345, 423,493-494,591-595,861,**1332-1333**.
 Guigou, Élisabeth : 1009.
 Guillaume le Conquérant : 512.
 Guillemain, Alexandre : 348.
 Guillemainot, Armand Charles : 569-570.
 Guillois, Antoine : 252.
 Guise, Henri (duc de) : 499.
 Guizot, François : 40,92,96,144,297,401,610, 796,832,841-842,844,925.
 Haas, François Joseph : 103,111,292,**1641-1642**.
 Hacquard, Paul : 747.
 Halévy, Élie : 554-555,560,578-579,585.
 Halgan, Emmanuel : 292-293,428,464,**1642-1643**.
 Harcourt, François (d') : 285.
 Hardivilliers, Jean (d') : 659,**1643**.
 Harlé, Jean-Marie : 228.
 Harmand, voir d'Abancourt.
 Harscouët, voir Saint-George.
 Hatin, Eugène : 15,780.
 Haussez, Charles (d') : 37,94,98,345,347,389, 423,436-437,454,456,464,467,472-473,526- 527,529,593-595,608-610,629,639,671,711, 718,745,861,995,997,**1181,1333-1335**.
 Hautefeuille, Charles (d') : 103,647,**1644-1645**.
 Hautpoul, Alphonse Henri (d') : 636.
 Hautpoul, Constant Henri Armand (d') : 636.
 Hay-Lucy, Edme Germain : 292,417,**1645**.
 Helvétius, Claude Adrien : 366,509.
 Hennequin, Antoine Louis : 793-794,826,977.
 Hennessy, Jacques : 292-293,430-431,**1645-1646**.
 Hennin, Michel : 54,661,665.
 Henri III, roi de France : 500,511,692.
 Henri IV, roi de France : 349,497-501,512.
 Henri V, voir Chambord.
 Henry de Longuève, voir Longuève.
 Herbouville, Charles (d') : 648,715,810,**1861-1863**.
 Hercé, Louis (de) : 411,**1646**.
 Héricart de Thury, Louis Étienne : 324,378, 685,**1647-1648**.
 Hermopolis, voir Frayssinous.
 Hernoux, Étienne Nicolas : 228,339.
 Hérault de Hottot, François Augustin : 306, 661.
 Hersant-Destouches, Alexandre : 454,**1181**.
 Hervé-Chef-du-Bois, Jean Louis : 291,300, **1649**.
 Higonet, Philippe : 154,300,447,**1649**.
 Hocquart, Mathieu Louis : 430,633,904,**1650-1651**.

- Hocquet, François : 110.
Hoffelize, Joseph Gaspard : 447,**1651**.
Hoffman, François : 737,809.
Hohenlohe, Ludwig Aloys (de) : 446.
Holland, Henry Richard : 601.
Homère : 21.
Houssaye, Henri : 762.
Huerné de Pommeuse, Michel Louis : 289,291-292,**1651-1652**.
Huet-Perdoux, Marie-Madeleine : 833.
Hugo, Abel : 806,824.
Hugo, Victor : 2, 281,296,328,351,355,357-358,439,477-478,737,739-740,751,806,809,855.
Humann, Jean-Georges : 231,233,871.
Huskisson, William : 75,579,585,596.
Hyde de Neuville, Jean Guillaume : 17-18,98,103,291,294,298,300,304,312,315,335,340,388,390,394,400,423,463,589, 600,625-628,632,634,647,665,667,677,679,697,709,855,872-873,880-882,897,915,922,943,1007,**1335-1338**.
Inglis, Robert : 643.
Ivory, Claude Joseph (d') : 316,447,465,**1653**.
Jacques II, roi d'Angleterre : 520,858.
Jacquinot-Pampelune, Claude Joseph : 102-103,154,292-293,322,417,430-431,621,647,825,**1653-1654**.
Janin, Jules : 814.
Jankowics, Antoine Stanislas : 668,941-942,**1654-1655**.
Jauffret, Gaspard : 777.
Jauffret, Louis François : 777.
Jauge, Amédée : 905.
Jean II le Bon, roi de France : 497,512.
Jeanne d'Arc : 358,497.
Jessé, Ambroise Antoine (de) : 337,370-372,447,**1655**.
Jésus : 524,880,923.
Jobal, Joseph François Louis (de) : 322,447,465,**1655-1656**.
Jobert-Lucas, Pierre : 228.
Jobez, Jean Emmanuel : 189,334-335,339.
Joffrion, Charles Pascal : 292,**1656**.
Jordan, Camille : 379,393,453,604,610,889,968.
Jordan, Hippolyte : 453,**1183**.
Joséphine, impératrice des Français : 699.
Jospin, Lionel : 332.
Josse-Beauvoir, Auguste : 62-63,291-292,306,335,337-338,417,600,647,659,664,666,806,**1656**.
Jouffroy d'Abbans, Achille (de) : 811,816,852,**1923**.
Jouvencel, Blaise François (de) : 228,294,690.
Jouy, Victor Joseph Étienne (de) : 767.
Juigné, Auguste (de) : 447,453,**1658**.
Juigné, Étienne (de) : 453,**1657**.
Juigné, Jacques Anatole (de) : 904.
Juigné, Victor (de) : 353-354,453,**1184**.
Jullou, Jean : 291,**1658**.
Jumilhac, Henry Joseph (de) : 447,**1659**.
Juvénal, Decimus Junius : 946.
Kant, Emmanuel : 851,864.
Kentzinger, François-Xavier (de) : 408.
Kératry, Auguste Hilarion (de) : 228,601.
Kergariou, Joseph François René (de) : 325,399,456,648,952,**1186,1659-1660**.
Kergomard, Pauline : 931.
Kergorlay, Florian (de) : 17,298,304,307,312,314,336,356,388,617-619,648,667,677,830,915,921-924,980,996,1006,**1661-1662**.
Kergorlay, Louis (de) : 356.
Kerjégu, François Félix (de) : 289,292-293,**1663**.
Kerouvriou, Jean-Marie (de) : 56,154,292-293,632,**1663**.
Klopstock, Friedrich Gottlieb : 543.
Knopf, Jean Xavier : 221,292,**1663-1664**.
Koechlin, Jacques : 221,666.
Kornmann, Guillaume : 384.
Kotzebue, August (von) : 166-167.
La Bastide, Martin (de) : 408.
La Bédoyère, Charles (de) : 374.
La Boëssière, Marc Antoine (de) : 154,447,647,714,985,**1664-1665**.
La Bonnardière, Jean-Philippe (de) : 110,300,464,**1665-1666**.
Laborde, Alexandre (de) : 379.
La Bouillerie, François Pierre (de) : 97,141-142,300,309,336,423,426,464,469,552,558,618,**1339-1340**.
Laboulaye, Jean-Baptiste Antoine (de) : 154,300,648,**1666-1667**.
Laboulée (magistrat) : 112.
La Bourdonnaye, François Régis (de) : 21,33,48,56,65-68,85,95,97,105,138,140,143,229,266,298,304,306,312-314,318,325,336-338,352-353,363,367-369,388,398,409,417,423,426,435,447,453,455,458-459,465,478-486,491-493,500-501,507-513,519,522-523,527,536,557,562,588-591,597,600,606,616-620,629-633,636-640,643,647,649-661,666-667,670-671,677-679,682,685,713,715,722,728-730,762-763,782,791,793,797,799,820,824,856-858,865-868,871-876,881-883,887,891,894-897,907,933-935,939,951-953,965,975,985,988-989,992-998,**1341-1346**.
La Bourdonnaye, Joseph Avoye (de) : 367.

- La Bourdonnaye-Blossac, Arthur (de) : 266, 430-431,447,641,**1667-1668**.
- La Bourdonnaye-Blossac, Charles (de) : 648, 965,**1863-1864**.
- La Bourdonnaye de Boishulin, François (de) : 486.
- La Bourdonnaye-Montluc, Sévère (de) : 369, 447,714,**1668**.
- La Bretonnière, Esprit Nicolas (de) : 292-293, **1669**.
- La Briffe, Pierre Arnaud (de) : 103,154,364, 399,428,430,447-448,**1669-1670**.
- Lacaine, Victor : 636.
- Lacaze, Denys Charles (de) : 289,292,**1671**.
- Lachadenède, Jean-Baptiste (de) : 455,**1189**.
- La Chalotais, Louis René (de) : 365,367,976-977.
- Lachèze-Murel, Pierre Joseph (de) : 291,300, 383,965,**1671-1672**.
- Lacretelle, Charles : 51,128,230,347-349,361, 435,442-443,552-553,591,593-594,654,714, 724,759,761,786-787,800,812,928,935,990, **1923-1925**.
- Lacretelle (aîné), Pierre Louis : 401.
- Lacroix-Laval, Jean (de) : 409,904,1007,**1672-1673**.
- La Cruz, José (de) : 572,584.
- Ladreyt de la Charrière, René : 291,337,**1673-1674**.
- Ladvoat, Pierre François : 526-527,828.
- La Fare, Louis Henri (M^{gr} de) : 330,382-383, 648,973,**1864**.
- La Fayette, Georges (de) : 668.
- La Fayette, Gilbert (de) : 279,285-286,339, 483,486,543,668.
- La Ferronnays, Auguste Pierre Louis (de) : 142, 378,423,426,446,587,589,639,648,**1347-1348**.
- Laffitte, Jacques : 92,198,232,294,339,668, 905,934.
- Lafont de Cavaignac, André Jacques : 292-293,303,325,430,447,464,647,**1674**.
- La Force, François (de Caumont de) : 303,337, 397,647,**1513-1514**.
- La Force, Louis Joseph (de) : 427-428,648, **1865**.
- La Forest, Antoine René (de) : 100,427,648, 656-657,**1349-1350**.
- La Fruglaye, Paul (de) : 316,367,447,976-977, **1674-1675**.
- Lagarde, Alexis : 51,55-56,86,415,417,472, 620,632.
- Lagarde, Augustin (de) : 455.
- Lagoy, Jean-Baptiste Florentin (de) : 677, **1675-1676**.
- La Grandville, Charles Clair Louis (de) : 317, **1676**.
- La Guiche, Louis Henri (de) : 427,748.
- Lahuproye, Antoine Magloire (de) : 289,291, **1677**.
- L'Aigle, Victor (de) : 447,620,633,**1677-1679**.
- Lainé, Joachim : 18,79,95,97,102-103,106, 108,133,154,165,181,184,189,222,241,247, 250,300,335,397-398,422,427,455,457,463-464,488-489,517,522,589,592,605,610,613, 618,631,647,649,656-657,660,674,740,756, 879,881,892-893,915,919,928-929,936,941, 950,958,974,986,1004,**1350-1353**.
- Laisné de Villevêque, Gabriel Jacques : 833, 915,932.
- Lallart, Bon Joseph : 291,**1679**.
- Lallemand, Nicolas : 347,764.
- Lally-Tollendal, Trophime Gérard (de) : 383, 648,650-651,844,**1865-1867**.
- Laloue, Ferdinand : 497,**1925**.
- La Luzerne, César Guillaume (M^{gr} de) : 330, 383,648,810,830,834,968,978,**1867-1868**.
- La Luzerne, César Henri Guillaume (de) : 314.
- La Maisonfort, Antoine (de) : 78,447-448,526, 541,606,696-699,701-704,708-710,730,810, 841,**1679-1681**.
- Lamandé, Mandé Corneille : 293,**1682**.
- Lamartine, Alphonse (de) : 18,69,80,82,92, 345,348-349,355,357,361,434,439,565,660, 721,732,739-740,753.
- Lambruschini (M^{gr} Luigi) : 976.
- Lamennais, Félicité (de) : 9,18,355,499,715, 782,792,798,811,814,816,824,829,967-969, 972-973,976,978,1007.
- Lamezan, Jean-Louis Gabriel (de) : 154,326, 430,**1682**.
- Lamoignon, Chrétien François (de) : 369.
- La Moussaye, Louis (de) : 324,428,**1682-1683**.
- Lancosme, Louis Charles (de) : 406.
- La Panouse, César (de) : 232,469,906-907, 1006,**1684**.
- Laperrine d'Hautpoul, Charles : 154,635-636.
- La Peyrade, voir Ratyé.
- La Pommeraye, François Anastase (de) : 228.
- La Potherie, Louis (de) : 447,633,678,**1685**.
- Lardemelle, Joseph (de) : 289,292-293,430, 632,**1686**.
- Lardier, Alexandre : 86,442,620,654.
- La Rigaudie, voir Chilhaud.
- La Rochefoucauld, Sosthène (de) : 17,111, 297-298,307,335,340,342,347-348,375,377, 402,434,447-448,471,529,559,574-575,581, 705,716-722,758,802-803,805-806,**1686-1688**.
- La Rochefoucauld-Bayers, Jean (de) : 427-428.

- La Rochefoucauld-Liancourt, François (de) : 285,760.
- La Rochejacquelein, Henri (de) : 266.
- La Rochejacquelein, Henri-Auguste (de) : 266.
- La Roche-Saint-André, Henri (de) : 447,633, **1688**.
- La Roche-Tullon, Claude (de) : 107,316,386, 447,**1688-1689**.
- La Roque, Louis (de) : 368.
- Larousse, Pierre : 46,50,56,736-737,739,750-751,753,792,809,925.
- Lastours, Joseph (de) : 107,154,289,291-293, 416,443-444,600,632,647,664,**1690**.
- Latil, Jean-Baptiste Antoine (M^{gr} de) : 648, 696,973,**1868-1869**.
- Latouche, Henri (de) : 306.
- La Tour d'Auvergne, Joseph Denis (de) : 306, 447,**1691**.
- La Tour du Pin de La Charce, Antoine Louis (de) : 739,**1692-1693**.
- La Tour du Pin-Montauban, René Guillaume (de) : 427.
- La Trémoille, Adélaïde Geneviève (de) : 739-740.
- La Trémoille, Charles (de) : 427,648,**1869**.
- La Trémoille, Louis Kotska (de) : 126,297,306, 447,**1693-1694**.
- Laurenceau, Étienne : 408.
- Laurencin, François (de) : 321,447,**1694**.
- Laurent, Charles : 636.
- Laurent, Émile : 14,63,83,285-286,468,792, 869.
- Laurentie, Sébastien : 18,327,786-787,804, 814,816,818,963,**1925-1926**.
- Lauriston, Jacques Alexandre (de) : 142,445-446,558,561-562,567,805.
- Laval, Adrien (de) : 347,379,456,563,**1954-1955**.
- Laval, Pierre Louis : 103,291,337,430,679,689, **1695**.
- Lavalette, Antoine (de) : 521.
- L'Averdy, Clément (de) : 364.
- Lavergne (abbé) : 958.
- La Vieuville, Ferdinand Auguste (de) : 386, 399,456,678,**1184,1695**.
- La Villemarqué, Pierre Michel (de) : 337,**1696**.
- La Villegontier, Louis Spiridon (de) : 427.
- Lavisse, Ernest : 182.
- Lebeau, Emmanuel : 300,**1697-1698**.
- Lebeschu de Champsavin, Louis Joseph : 289, 291-292,**1698**.
- Lebrun (de Plaisance), Charles François : 395.
- Lebrun de Saisseval, Charles : 289,**1698**.
- Le Chapelier, Isaac René : 377,898.
- Le Clerc, Léon : 291-292,632,904,**1699**.
- Leclerc, Laurent : 292,**1699**.
- Leclerc de Beaulieu, François : 632,647,666, 941,964,**1699-1700**.
- Le Clère, Adrien : 824,834,946.
- Le Cordier de la Londe, Louis Paul : 408.
- Le Corgne de Bonabry, Jean-Baptiste : 154.
- Lecou, Victor : 348.
- Ledoux, François Étienne : 896.
- Lefebvre, Denis Pascal : 110.
- Lefebvre, Romain : 905.
- Le Forestier de Vandœuvre, Augustin : 453, 507,**1184**.
- Legall : 16,118,714,766.
- Legrix de la Salle, Jean-Baptiste : 668.
- Legueven : 16,118,714,766.
- Lemarchant de Gomicourt, Antoine : 189,289, 291-292,394,397,659,**1700-1701**.
- Lemarié, imprimeur : 831.
- Lemesre-Dubrulle, Alexandre : 154,238.
- Lemire, Jules Auguste : 265.
- Lemoine des Mares, Gilbert : 289,292,632,664, 793,904,907,1007,**1701-1702**.
- Le Normant, Élie : 30,61,110,823-824,826, 828,833,970.
- Le Paige, Charles Thomas : 292,395,**1702**.
- Le Peletier de Saint-Fargeau, Louis Michel : 402.
- Lepetit, Aimée (Veuve) : 505.
- L'Épine, Marc Philippe (de) : 154,**1702**.
- Le Prieur de Blainvilliers, Pierre Nicolas : 905.
- Leroux, Pierre : 753.
- Leroux-Duchâtelet, Philippe : 231,632,667, **1702-1703**.
- Le Roy, Joseph : 110,250,300,824,905,**1703**.
- Lesage, Alain René : 526.
- Lethbridge, Thomas : 643.
- Letissier, Pierre : 228,292-293,430,**1703**.
- Lévesque, Louis : 111,292-293,408,410,430, **1703-1704**.
- Lévis, Gaston (de) : 326,380,383,648,650,656-657,943-944,**1869-1871**.
- Lévis, Léo (de) : 297,**1704-1705**.
- Lévis, Pauline Louise (de) : 380.
- Léviste de Montbrian, Jacques Gabriel : 103, 289,292,632,**1705**.
- Lézardière, Charles (de) : 262,307,366,430, 456,600,631-632,978,990,993-994,**1706**.
- Liancourt, voir La Rochefoucauld-Liancourt.
- Liautard, Claude Rosalie : 803.
- Limairac, Charles Antoine (de) : 240,337,456, **1706-1707**.
- Lingua de Saint-Blanquat, Arnaud : 430,456, 633,**1707**.
- Liverpool, Robert : 74-75,91,553-555,560,577-580,585-586,596-598.

- Lizot, Laurent : 102-103,292,415,417,449,648,
1708.
- Lointier (restaurateur parisien) : 639.
- Loménie de Brienne, Étienne (de) : 382.
- Londonderry, voir Castlereagh.
- Longuève, Jean-Louis (de) : 300,383,394,833,
1709.
- Lope de Vega : 358.
- Lorgeril, Louis (de) : 103,139-140,232,411,
640-641,687,**1710.**
- Lorimier, Pélage (de) : 154,430,**1711.**
- Lormand, Jacques (de) : 107,291,**1711.**
- Louis VI le Gros, roi de France : 513.
- Louis IX (saint Louis) : 492,497-498,504.
- Louis XI : 497,512.
- Louis XIV : 485,502,505-506,751,849,860.
- Louis XV : 314,364,372,382,502,543,757.
- Louis XVI : 181,278,314,368,370,372,378,
382,421,449,465,486,489-494,520-523,545,
547,551,565,608,635,654,697,791,830,981.
- Louis XVIII : 31,62,64,78,81,83,97,118,140,
164,288,331,350,359,370,374,378-379,382,
389,392,396-397,407,427,435,444,460,478-
479,490,496-498,504,515,526,531,539,542,
544,551,557-563,567-571,574,577,580-581,
613,692,694,697-703,706-720,752,755,757,
790,799,826-828,842-844,849,856,862,998-
999.
- Louis, Joseph Dominique : 228,240,600,891.
- Louis-Napoléon, voir Napoléon III.
- Louis-Philippe 1^{er} : 420,844,934.
- Lourdoueix, Jacques Honoré (de) : 812,**1926-
1927.**
- Louvois, Auguste Michel (de) : 330,399,412,
427,648,**1871.**
- Loyola, Ignace (de) : 438.
- Lubis, Étienne Pierre : 49,69,101.
- Lucullus, Licius Licinius : 441.
- Lugat, Claude (de) : 291,**1711.**
- Lur-Saluces, Alexandre (de) : 108,335,**1712.**
- Lur-Saluces, Eugène (de) : 154,632,690,**1712-
1713.**
- Lussy, François Xavier (de) : 289,293,325,
1713.
- Luynes, Louis Joseph Charles (de) : 296,376.
- Luzines, Louis Xavier (de) : 107,289,291,337,
1713.
- Mably, Gabriel (de) : 297.
- Mac-Carthy, Robert (de) : 107, 298, 306, 337,
386,447,659,**1714-1715.**
- Macchi (M^{ef} Vincent) : 976.
- Machéco, Palamède (de) : 407,447,**1715.**
- Mackau, Ange René Armand (de) : 154.
- Madame Mère, voir Bonaparte, Létizia.
- Madrolle, Antoine : 824,828,831,834,974.
- Magneval, Gabriel (de) : 289,291-292,338,647,
659,**1715.**
- Mahomet (prophète) : 880.
- Maillé, Blanche Joséphine (de) : 551,693,705,
707,712,714,719-720,739-741.
- Maillé, Charles (de) : 427,648,715,730,750,
1872.
- Maine de Biran, Pierre Gontier, (dit) : 18,79,
102-103,189,300,394,397-398,563,619,646,
1715-1717.
- Maison, Nicolas Joseph : 446.
- Maistre, Constance (de) : 947-948.
- Maistre, Joseph (de) : 9,18,28,544,740,829-
830,838,851,937,947-948,967,969-971,978,
1007.
- Malartic, Amable (de) : 370,**1717-1718.**
- Malesherbes, Chrétien Guillaume (de) : 372.
- Maleteste, Julien Joseph (de) : 291,**1718.**
- Malitourne, Armand : 814,816,**1927-1928.**
- Malouet, Louis Antoine Victor : 455,**1186.**
- Malouet, Pierre Victor : 140.
- Manavit, Augustin : 516,824,971.
- Mandrin, Louis : 927.
- Manuel, Jacques Antoine : 20,61,86,181,200,
262,339-340,483,486,491,517-518,520,523,
653,656-657,689,753,760,915.
- Manuel, Louis Pierre : 486.
- Maquillé, Charles André (de) : 407,868,**1718-
1719.**
- Marat, Jean-Paul : 483-486.
- Marcellus, Louis Auguste (de) : 298,304,312,
335,337-338,340,377,388,436,600,647,649,
659,664,666,706,753,957-959,967-969,**1719-
1721.**
- Marcellus (fils), Louis Jean André (de) : 345.
- Marchand-Collin, François : 300,**1721-1722.**
- Marchangy, Louis Antoine (de) : 289,325,449,
451,519,826,**1722-1723.**
- Mareschal, Jules : 805,807.
- Margadel, Louis Joseph (de) : 107,714,**1723.**
- Marie-Antoinette, reine de France : 314-315,
375.
- Marie-Louise, impératrice des Français : 755.
- Marignié, Jean Étienne : 516,829,842.
- Martainville, Adrien (de) : 410,**1723-1724.**
- Martainville, Alphonse : 467,509,752,774,782,
792,803,807,813-814,**1929-1930.**
- Martell, Auguste : 668.
- Martial, Marcus Valerius : 946.
- Martignac, Jean-Baptiste (de) : 47,66,73,85,89,
98,102-103,131,134,136,139-142,146-147,
154,182,271,298,304,312,315,323,326,341-
342,364,367,378-379,388,411,423,425,443,
446,449,454-455,458,464,481,586-590,596,
621,630,636-641,647,656-657,665-666,668,

- 670-671,679,685-687,725-727,729,753,776-777,783,785,794,797,829,963-964,983,985-986,993-994,997,**1353-1357**.
- Martin de Gray, Alexandre François : 339.
- Martin de Tours (saint) : 550.
- Martin de Villers, Henri : 431,633,**1724**.
- Marx, Karl : 932.
- Masson, Victor Alexandre : 292,**1724-1725**.
- Mater, André : 182.
- Mathan, Georges (de) : 427.
- Matthieu (saint) : 524.
- Maubach, J. (imprimeur bruxellois) : 436,444,655,660.
- Maupeou, René Nicolas (de) : 314,364-365,367,382,547.
- Maurepas, Jean Frédéric (de) : 654.
- Maury, Jean Siffrein : 495,654.
- Maussion, Thomas Antoine (de) : 407,**1725**.
- Mavidal, Jérôme : 14,63,83,285-286,468,792,869.
- Mayenne, Charles (duc de) : 499.
- Méaudre, Charles Adrien (de) : 291,**1726**.
- Méchin, Alexandre Edme : 668.
- Meffray, Achille (de) : 154,326,370,**1727**.
- Mellinet-Malassis, François Camille : 111.
- Melun, Armand (de) : 350.
- Mély-Janin, Jean-Marie : 497,776,818.
- Mennechet, Édouard : 739,**1930**.
- Mennessier, Louis François : 291,**1728**.
- Mercier, Louis : 795.
- Merson, Casimir : 111.
- Méry, Joseph : 20,48,55,65,86,95,324,436,438,441,462,619,649,665.
- Messmer, Pierre : 332.
- Mestadier, Jacques : 102-103,154,182,292-293,417,430,449,451,632,647,660,**1728-1729**.
- Metternich, Klemens (von) : 8,74,695,852,876.
- Metz, François Ignace : 189.
- Meynard, François : 102-103,189,291-292,385,394,396-397,416,632,**1729-1730**.
- Michaud, Joseph : 60,291,336,351,744,775,781,786-787,793,800,803-804,806,810,812,814,816,818,821,824,**1730-1731**.
- Michaud, Louis Gabriel : 605,713,824-825.
- Michelet, Jules : 437.
- Michon, Louis : 994.
- Miéulle, Joseph (de) : 300,394,**1731-1732**.
- Mignet, Auguste : 493.
- Milhet de Belisle, Pierre : 378.
- Milon de Mesne, Fortunat (de) : 453,**1184**.
- Milton, John : 435.
- Miorcec de Kerdanet, Daniel : 300,**1732**.
- Mirabeau, André Boniface (de), "Mirabeau-tonneau" : 495.
- Mirabeau, Honoré Gabriel (de).
- Mirandol, Antoine Joseph (de) : 154,417,430,632,**1732-1733**.
- Molé, Matthieu : 98,652,913.
- Molière [Jean-Baptiste Poquelin] : 510,698,949.
- Molitor, Gabriel Jean Joseph : 445.
- Möll, Alexandre Pierre : 189.
- Monaco, voir Valentinois.
- Monciel, voir Terrier.
- Monge, Gaspard : 318.
- Monroe, James : 585.
- Monsabert, Anne-Louis (de) : 382.
- Monsieur, voir Charles X.
- Montalembert, Charles (de) : 748,964.
- Montalembert, Marc René (de) : 330,427,648,748,**1873**.
- Montalivet, Jean-Pierre (de) : 545.
- Montbazou, Charles Alain Gabriel (de) : 132.
- Montbel, Guillaume Isidore (de) : 97,341,345,362,402,409,410,423,455,459,463,507,591-593,647,671,728-729,731,740,861,985,**1358-1360**.
- Montbel, Guy (de) : 507.
- Montbel, Louis Joseph (de) : 632,647,**1734**.
- Montboissier, Charlotte (de) : 487.
- Montboucher, René (de) : 679,**1735**.
- Montbrun, Louis Oudard (de) : 447,**1736**.
- Montcalm, Armande Antoinette (de) : 375,738-740.
- Montcalm, Louis Hippolyte (de) : 337,369-370,375,447-448,470,647,**1736-1737**.
- Montesquieu, Charles (de) : 516,834.
- Montesquiou, François Xavier (de) : 502,541,545-546,550,604,708-709.
- Montfleury, voir Amariton.
- Montgrand La Napoule, Jean-Baptiste (de) : 408,410.
- Montigny, Charles Claude : 505,830,832.
- Montlivaut, Casimir (de) : 455,711, **1189**.
- Montlosier, François Dominique (de) : 9,24,33-34,48,68-69,384,401,437,810,816,826-827,829-830,834-835,960-961,967,972-976,1008, **1949-1951**.
- Montmarie, Louis François Élie (de) : 300,447,464,**1737**.
- Montmorency, Adrien (de), voir Laval.
- Montmorency, Christian (de) : 107,297,306,337,347,386,399,447-448,682,**1737-1739**.
- Montmorency, Mathieu (de) : 95,97,140,142,279,304,312,314,333,347,376-377,379-380,383,388,402,420,423,456,558-559,561-569,575-577,581,584,598,609,611,614,623,648,650,717,719,723-724,741,743,750,758,789,820,826,840,855,863-867,883,944,1007,**1360-1363**.

- Montmorency-Luxembourg, Joseph (de) : 427-428.
- Montsaulnin, Jean-Baptiste (de) : 430,447, **1739**.
- Moore, George : 643.
- Morel, Félix : 835.
- Morgan de Belloy, Adrien Jean-Baptiste : 103, 410,647,**1739-1740**.
- Morice, Émile : 814.
- Morisset, André Pascal : 833.
- Mortefontaine, Léon (de) : 348,402.
- Mortillet, Alexandre (de) : 300,403,**1740-1741**.
- Mostuéjous, Amédée (de) : 391,393,**1741**.
- Mostuéjous, Charles (de) : 391-393,**1741**.
- Mouchy, Charles (de) : 297,301,369,371,379, 447,**1742-1743**.
- Mounier, Édouard : 16-18,97,369,371,423,427, 467,618,648,650,**1363-1365**.
- Mounier, Jean-Joseph : 54,371,383.
- Mousnier-Buisson, Jacques : 102-103,240-241, 292,417,449,451,632,647,656,660,833,**1743**.
- Moustier, Clément Édouard (de) : 633,**1743-1744**.
- Moutardier, Pierre Andocide : 974.
- Murard de Saint-Romain, Benoît : 961-962, **1745**.
- Murat, Hippolyte (de) : 428,455-456,**1187**.
- Musset, Alfred (de) : 357.
- Muyssart, Jean-Baptiste (de) : 408,410,**1745**.
- Nadaillac, Sigismond (de) : 447-448,748,**1746**.
- Napoléon 1^{er} : 8,11,25,71,189,303,316-317, 323,348,359,379-380,395,397,399-402,420, 422,446,461,477-481,488,504-506,539,544, 549-551,603,622,697,699,706,751,756,767, 792,812,816,830,832,841,890,921,961-962, 971,981-982,991.
- Napoléon II : 755.
- Napoléon III : 289,426.
- Narbonne-Pelet, Jacques (de) : 563,648,**1874-1875**.
- Necker, Jacques : 494.
- Néel, Charles Roland : 334.
- Nègre, avocat marseillais : 67.
- Néron, empereur romain : 400,485.
- Nesselrode, Karl Robert (von) : 852.
- Nettement, Alfred : 326,350-351,399-400, 558-559,563,566-568,571,574-576,609,613-614,616,618,628,642-643,815,**1932-1933**.
- Nettement, Philippe : 399,609.
- Neuflize, André (de) : 904.
- Newcastle, Henri (de) : 597,643.
- Nicolai, Aymard Charles (de) : 324,648,**1875-1876**.
- Nicolai, Scipion (de) : 324,370,456,**1746-1747**.
- Nicolle, (abbé) Charles Dominique : 350,963.
- Nicolle, Gabriel Henri : 350.
- Nisard, Désiré : 350.
- Noailles, Alexis (de) : 297,307,341,369,371, 402,430,632,641,647,696,**1747-1749**.
- Noailles, Charles (de), voir Mouchy.
- Noailles, Just (de) : 297,307,369,371,379,399, 464,633,**1749-1750**.
- Noailles, Louis (de) : 279,371,379,383.
- Noailles, Natalie (de) : 400,877.
- Noailles, Paul (de) : 427.
- Noailles, Philippe (de) : 371.
- Nodier, Charles : 735,737,739.
- Oberkampf, Émile : 294,690.
- Odier, Antoine : 905.
- Ofalia, Narciso (de) : 572,584.
- Ollivier, Augustin : 85,287,292,632,906,**1751-1752**.
- Ollivier, François Antoine : 397-398,**1750-1751**.
- O'Mahony, Arthur : 792,811,816,818,969, **1933**.
- Orglandes, Nicolas François (d') : 337,427-428,**1752**.
- Orléans (duc d'), voir Louis-Philippe 1^{er}.
- Orloff, Alexis (comte) : 712.
- Orvilliers, Jean-Louis (d') : 427.
- Otrante (duc d'), voir Fouché.
- Ounous, Henri (d') : 154,303,430,633,**1753**.
- Outrequin (banquier) : 905-906.
- Ouvrard, Gabriel Julien : 570.
- Ozanam, Alphonse : 351.
- Ozanam, Frédéric : 351.
- Pagnerre, Laurent Antoine : 39,348.
- Paillot de Loynes, Victor : 230.
- Palmerston, Henri John : 90.
- Panat, Dominique (de) : 324,369-370,431,455-456,**1754-1755**.
- Panisse, Pierre Léandre (de) : 406.
- Pardessus, Jean-Marie : 85,291-293,304,312, 321,326,335,388,397,411,449-451,464,512, 600,607,617-618,647,649,656-657,664,666, 670,869,982-983,**1755-1756**.
- Parisot, Valentin : 327.
- Partouneaux, Louis (de) : 113,300,322,447, 464-465,**1756-1757**.
- Pascalis (officier de gendarmerie) : 711.
- Paschoud, Jean-Jacques : 823.
- Pas de Beaulieu, Jean-Baptiste : 154,494,668, **1757**.
- Pasquier, Étienne Denis : 128, 141, 335, 347-348,402,454,467,469-470,708-709,739-740, 968.
- Passon [?], éditeur : 792.
- Pastoret, Adélaïde (de) : 739-740,931.

- Pastoret, Emmanuel (de) : 18,385,394,396,648,650,**1876-1878**.
- Paul de Châteaudouble, Emmanuel (de) : 154,240,291-293,335,337-338,416,430,467,471,647,659,939,**1757-1758**.
- Paulinier de Fontenille, Antoine : 289,291,**1758-1759**.
- Pavée de Vandœuvre, Guillaume Gabriel : 292-293.
- Pavy, Joseph : 292,648,**1759**.
- Peel, Robert : 75,90,553,555,560,578-579,585,596-597.
- Pelham-Clinton, voir Newcastle.
- Pélicier, Henri Félix (de) : 447,**1759**.
- Pémolié de Saint-Martin, Louis : 189,397,**1759-1760**.
- Péraldi, Antoine François : 291,**1760**.
- Pérée, Nicolas : 905.
- Perier, Augustin : 668.
- Perier, Casimir : 294,339,471,473,522,589,666,668,869,905,934.
- Périgord, Alexandre Angélique (M^{gr} de) : 330,382-383,648,**1878-1879**.
- Périn, René : 497.
- Perrault, Charles : 277.
- Perrin de Précy, Louis François : 760.
- Perrot, François (révérend) : 455.
- Petit, Vincent : 455,950.
- Petitperrin, Pierre Eugène : 292,**1761**.
- Peyronnet, Pierre Denis (de) : 18,32,67,72-73,95,97,134,142,298,304,307,312,315,341,388,422,426,463-464,559,562,568,576,582-583,588,592-593,595,632-633,637,656,661,666,717,732,789,793,807,828,861,966,**1365-1369**.
- Peyrusset, Antoine : 289,291,**1761**.
- Philippe II Auguste, roi de France : 497.
- Philippe IV le Bel, roi de France : 512.
- Philippe Égalité : 934.
- Pichard, Nicolas : 824.
- Picot, Michel : 816,969,973,**1934**.
- Pie VII, pape : 622.
- Piet, Jean : 37,298,300,304,312,336,388,394,398-399,441-442,449-451,522,600,602,606-612,615-620,623-627,630,637-639,647,664,666,889,959,989,1000,**1761-1763**.
- Pignerolle, Arsène (de) : 289,293,411,**1763**.
- Pihan-Delaforest, Ange : 328,828.
- Piis, Charles Antoine (de) : 377.
- Pillet (aîné), Pierre Augustin : 834,974.
- Pina, Calixte (de) : 375,**1763-1764**.
- Pina, François-Sébastien (de) : 543.
- Pinteville de Cernon, François (de) : 370-371,395,**1764-1765**.
- Pitrat, Théodore : 111.
- Pitt, William (le second Pitt) : 90,554.
- Plaisance (duc de), voir Lebrun.
- Plancher, Pierre François : 660.
- Planelli de la Valette, Charles : 107,370,417,447-448,456,**1184,1765-1766**.
- Poix (prince de), voir Mouchy.
- Polignac, Armand (de) : 297,301,386,402,447-448,456,464,696,758,**1766-1767**.
- Polignac, Jules (de) : 25,65,71,87,93-98,105,139-140,143-147,154,157,170,182,207,247,252,271,304-305,312,314,327,341-342,345,355-356,364-367,371,379,386-389,402,409,423-426,435-436,447,454,456,463-464,472-473,481,493,519,530,539,558,571,580-581,586,590-597,611-614,629,636,640,648,650,671,695-696,711,714,722-725,729-734,741,758,778,781,785,795,797,808,840-841,859,861,876,883,898,952-953,965,985-987,997,1009,**1369-1374**.
- Pommerol, Damien (de) : 289,291-292,**1767-1768**.
- Pompidou, Georges : 332.
- Pontet, Pierre Bernard (de) : 289,291-292,410,659,**1768-1769**.
- Pontgibaud, Armand Victor (de) : 376,406.
- Ponthieu, Ulfranc : 110,823,834,974.
- Portal, Pierre Barthélemy : 740.
- Portalis, Joseph : 108,587,589,968.
- Porthmann, Jules Louis Melchior : 110.
- Pothey, Thomas : 829.
- Potteau d'Hancardrie, Louis : 154,417,**1769**.
- Poujoulat, Jean Joseph François : 814.
- Pouthas, Charles-Hippolyte : 762.
- Poydavant, Jean Pierre Étienne : 292,**1769**.
- Poyféré de Céré, Jean-Marie : 189.
- Pozzo di Borgo, Charles André (de) : 740.
- Pracomtal, Gabriel (de) : 307,337,632,667,**1770**.
- Pradt, Dominique (de) : 737,834.
- Preissac, François Jean (de) : 103,240-242,247,303-304,428,430,447,456,601,628,633,668,966,**1189,1770-1771**.
- Préveraud de La Boutresse, Hector : 107,289,291-292,**1771-1772**.
- Prudent de Vandœuvre, Pierre : 506.
- Prunelé, Augustin Étienne (de) : 81,83,**1772**.
- Puisaye, Antoine (de) : 447,**1773**.
- Pujol, Charles (de) : 711.
- Puy, François Ignace (de) : 241.
- Puymaurin, Jean-Pierre (de) : 83,189,285-286,294,336,397,416,470,647,649,660,759,851,932,956,1007,**1773-1775**.
- Puyvallée, Claude (de) : 369-370,**1775-1776**.
- Puyvert, Bernard Emmanuel (de) : 305,447,603,644,904,**1776-1777**.
- Pyrot, Hubert : 291,385,**1777**.

- Quatremère de Quincy, Antoine : 291,385,394, 464,**1777-1778**.
- Quélen, Amable (de) : 154,632,687,**1778-1779**.
- Quélen, Hyacinthe (M^{gr} de) : 170, 304, 312-313,388,648,687,935,**1879-1880**.
- Quéraud, Joseph Marie : 15.
- Quinsonas, Emmanuel (de) : 447,**1779-1780**.
- Raigecourt, Bernard Antoine (de) : 427,648, **1881**.
- Rainneville, Alphonse (de) : 593,**1955-1956**.
- Rambuteau, Claude Philibert (de) : 779.
- Ramel, Jean-Pierre : 62.
- Ranchin, Philippe Henri (de) : 431,632,**1780**.
- Rastignac, Pierre (de) : 103,370,377,427,**1781-1782**.
- Rateau, A. (magistrat) : 107-108.
- Ratyé de La Peyrade, Alexandre : 154,242,300, **1782**.
- Raudot, Jean Nicolas : 103,430,633,679,**1782-1783**.
- Ravaillac, François : 500.
- Ravez, Simon : 84,97,102-103,108,240,253, 292,298,300-301,304,312,388,417,423,425-426,463-464,518, 621,626,647,649,660,666, 727-729,740,968,994,**1374-1377**.
- Raynal, (abbé) Guillaume : 509.
- Reboul, Jean-Jacques : 292-293,647,**1784**.
- Récamier, Julie : 379-380,736,738-741,866.
- Regnault de Raulecourt, Charles Antoine : 408.
- Regnouf de Vains, Marc Valentin : 291,300, 633,**1784**.
- Regourd de Vaxis, Pierre Benoît : 289,292, **1784**.
- Rémusat, Abel : 327,812-813,**1935**.
- Rémusat, Charles (de) : 610.
- Renaud (d'Auray), Joachim : 292,633,**1785**.
- Renouard de Bussière, Athanase Paul : 221, 300,303,**1785-1786**.
- Revelière, Louis : 292,632,648,**1786**.
- Révérènd, Albert : 307,812.
- Revoire, Louis Antoine : 339.
- Reynaud de Trets, Charles : 291,**1786**.
- Ribard, Prosper : 102,107,292,472,682,904, **1787**.
- Ribérolles, Barthélemy Jean (de) : 154,324, 369,430,**1787-1788**.
- Ricard, Isidore (de) : 103, 240, 300, 428, 430, 449,633,647,679,689,**1788-1789**.
- Richard, Charles Marie : 49,291-292,**1789**.
- Richard d'Aboncourt, Antoine : 394,**1790**.
- Richelieu, Armand (duc de) : 93-95,97,112, 140-142,172,182,364,367,371,375,380,389, 422, 446,449-450,463,469-470,507-508,539, 551,556-557,589,592,600,605,613,618,631, 648,674,717,740,754,798,828,856,858,886, 939, 965,988,**1377-1380**.
- Richelieu, Armand Jean (cardinal de) : 991.
- Riego, Rafael (del) : 565,763.
- Rigny, Henri Daniel (de) : 169.
- Riocourt, Antoine Nicolas (de) : 231,958,**1790**.
- Rioul de Neuville, Louis (de) : 397,**1790-1791**.
- Rivarol, Antoine (de) : 9,543.
- Rivarola, Dominique (de) : 632,**1791**.
- Rivière, Charles François (de) : 648,707,724-725,**1881-1882**.
- Robert, Antoinette : 789.
- Robert, Jean-Baptiste : 63,789,816.
- Robert (restaurateur parisien) : 749.
- Robespierre, Maximilien (de) : 483,658.
- Robinson, voir Goderich.
- Roche, Antoine : 111.
- Rochefort, Armand (de) : 811,**1935**.
- Rochemore, Joachim Joseph (de) : 447,**1792**.
- Rocheplatte, Florisel Louis (de) : 316,408,410, 632,**1792**.
- Roger, François : 300,397,**1793**.
- Roger, Pierre Védye : 291,**1794**.
- Rohan-Chabot, Auguste (M^{gr} de) : 399, 648, **1882-1883**.
- Rolland, Nicolas : 291-292,396-397,**1794**.
- Roncherolles, Charles (de) : 447,**1794-1795**.
- Roquette, Antoine (de) : 154,**1795**.
- Roret, Edme Nicolas : 974.
- Rosny, Jean-Baptiste Joseph (de) : 632,**1796**.
- Rothschild, James (de) : 174,438,742,897,934.
- Rouchon, Jean Henri : 300,394,**1796**.
- Rougé, Adrien (de) : 335,340,384,405,622-624,667,729,853,902-903,906-907,954,**1797-1798**.
- Rougé, Bonabes (de) : 427-428,954.
- Rougemont, Michel Nicolas (de) : 812.
- Rouillé de Fontaine, Basile Gabriel : 102-103, 428,430-431,632,679,**1798**.
- Rousseau, Jean-Jacques : 27,509,948.
- Roux-Laborie, Antoine Athanase : 291,336, 399,492,529,609,945,**1380-1381**.
- Roy, Antoine : 189,587.
- Royer, Pierre Marie : 291,**1800**.
- Royer-Collard, Pierre-Paul : 70,98,335,393, 604,610,708,753,968.
- Royou, Frédéric : 811,816,**1936**.
- Rubichon, Maurice : 824.
- Ruinart de Brimont, Irénée : 103,154,291,379, 410,**1800-1801**.
- Rupérou, Olivier : 189,334,339.
- Rusand, Mathieu : 824,829,831,970.
- Sabran, Elzéar Louis (de) : 420.
- Sade, Donatien (de) : 485.

- Saglio, Mathias Laurent : 221.
 Saglio (aîné), Pierre Michel : 221,334.
 Saint-Aignan, Louis (de) : 228.
 Saint-Brisson, Nicolas (de) : 455,**1189**.
 Saint-Chamans, Auguste (de) : 399,647,824, 830,834,**1801-1802**.
 Saint-Chamans, Joseph (de) : 453,**1184**.
 Saint-Cricq, Pierre (de) : 98,102-103,142,423, 428,464,587,679,**1381-1383**.
 Sainte-Aldegonde, Charles (de) : 107,370,447, 647,**1802-1803**.
 Sainte-Aulaire, Henriette (de) : 739.
 Sainte-Aulaire, Louis (de) : 335.
 Sainte-Beuve, Charles-Augustin : 814.
 Sainte-Hermine, Emmanuel (de) : 635-636.
 Sainte-Marie, Louis (de) : 632,**1803**.
 Sainte-Maure, André (de) : 386,**1803-1804**.
 Saint-George, Jean-René (de) : 431,**1804**.
 Saint-Géry, Jean-Jacques (de) : 154, 503-504,664,666,759,**1804-1805**.
 Saint-Just, Louis Antoine : 484.
 Saint-Légier, Auguste (de) : 632,**1805**.
 Saint-Luc, Athanase (de) : 285,456,666,**1805-1806**.
 Saint-Marcellin, Jean Victor (de) : 816.
 Saint-Marsault, Louis (de) : 316,447,465,**1807**.
 Saint-Martial, Louis Charles (de) : 430,633, **1807**.
 Saint-Martin, Antoine Jean : 327,813,**1936-1937**.
 Saint-Pierre, Charles Irénée (de) : 864.
 Saint-Priest, Armand Emmanuel (de) : 739.
 Saint-Prosper, Antoine Jean (de) : 816,818, 895,1006,**1937-1938**.
 Saint-Roman, Alexis Jacques (de) : 648,650, 810,834,**1884**.
 Saint-Vallier, Jean Denis (de) : 396,648,**1884-1885**.
 Saint-Victor, Jacques Maximilien (de) : 792, 812,815,**1938**.
 Sairas, Hippolyte (de) : 300,337,**1808**.
 Salaberry, Charles (de) : 54-55,99-100,298, 304,306,312-313,323-324,336,338,366,375, 376,378,388-389,417,435,470-471,487,509-510,529-530,571,607-608,617,619,627-631, 635,639,659,664,666,670,721,780-781,788, 799,810,882-883,952,982,988,1007,**1808-1810**.
 Saladin, Charles : 300,**1811**.
 Salis, Tadius (de) : 291,447,647,**1811-1812**.
 Sallier, Guy : 364,**1812**.
 Salvandy, Narcisse Achille (de) : 17,816.
 Sand, Karl : 166.
 Sanlot-Baguenaault, Gustave : 232,250,292,325, 631-632,667,793,907,**1813**.
 Sapinaud, Charles (de) : 262,287,389-390,447, 465,765,**1814**.
 Sapinaud de la Verrie, Louis (de) : 389.
 Sarran, Jean Raymond Pascal : 828,834,**1940-1941**.
 Sartelon, Antoine Léger : 189.
 Sassenay, Claude Henry Étienne (de) : 281.
 Saulnier, Pierre Dieudonné Louis : 334.
 Saulty, Philippe (de) : 289,292,403,**1815**.
 Saunac, Guillaume : 231,292-293,430-431, 641,904,**1815-1816**.
 Savignac, Jean-Pierre (de) : 289,291,**1816**.
 Savoye-Rollin, Jacques Fortunat : 334-335, 339.
 Scey, Pierre Georges (de) : 337,386,447-448, 456,**1184,1816**.
 Schiller, Friedrich (von) : 358.
 Schlesinger, libraire à Berlin : 823.
 Schœlcher, Victor : 911.
 Schonen, Auguste Jean (de) : 821.
 Scribe, Eugène : 282.
 Sebastiani, Horace : 176,589,601,668,871,880, 882,915.
 Séguier, Antoine Jean : 427,509-510,648,793-795,**1885-1886**.
 Seguin, Auguste : 824.
 Seguin, François : 498,824.
 Seguin, Hippolyte, 829.
 Ségur, Louis Philippe (de) : 380.
 Ségur, Marie-Françoise (de) : 380.
 Ségur, Philippe Paul (de) : 380.
 Séguret, Amans Joseph (de) : 289,292,**1817**.
 Séguy, Guillaume Louis : 154,293,**1817**.
 Sémallé, Jean René Pierre (de) : 348,758.
 Sémonville, Charles Louis (de) : 733.
 Serre, Hercule (de) : 72,86,128,133,221,335, 376,518,563,610,783,785,791,797.
 Sesmaisons, Donatien (de) : 342,363,376,378, 447,**1819**.
 Sesmaisons, Humbert (de) : 335,340,342,376, 378,522,600,648-649,766,886,**1818**.
 Sevelinges, Louis (de) : 811-812,**1941-1942**.
 Sèze, Romain (de) : 370-372,448,648,981, **1886-1888**.
 Sidmouth, Henry : 554-555,578.
 Siegfried, André : 13,260.
 Sieyès, Emmanuel Joseph : 27.
 Siméon, Joseph Jérôme : 189,335.
 Simon, François Gabriel : 102-103,292-293, 417,**1820**.
 Simon, Henri : 806.
 Simonneau, Étienne François : 292,**1820**.
 Sirand, Jean Antoine (de) : 289,337,**1821**.

- Sirieys de Mayrinhac, Jean-Jacques Félix (de) : 154,289,291-293,335,481,647,664,666,670,886,899-900,985,**1821-1822**.
- Sonthonax, Léger Félicité : 911.
- Soulié, Jean-Baptiste Augustin : 737,**1942-1943**.
- Soult, Nicolas : 549.
- Soumet, Alexandre : 358,497,737,739.
- Spartacus, esclave romain : 929.
- Staël, Germaine (de) : 357,736,739,834.
- Staplande, Pierre François (de) : 289,**1822**.
- Stendhal [Henri Beyle] : 229,282,361,396,499-500,718.
- Strafforello, Barthélemy : 111,240,292,647,677,**1822-1823**.
- Stritch [correspondant de Stendhal] : 500.
- Stuart de Rothsay, Charles : 435.
- Suard, Jean-Baptiste : 736.
- Suffren, Pierre André (de) : 543.
- Suleau, Louis (de) : 453,**1185**.
- Sully, Maximilien (de) : 498,504.
- Sylla, général romain : 767.
- Tabarié, Michel (de) : 97,141,250,291,300,336,423,832,**1384**.
- Tailhandier, Charles Philippe : 292,**1823**.
- Talaru, Delphine Louise (de) : 281,296,739-740.
- Talaru, Justin (de) : 304,312,315,370,388,427,614,648,**1888-1889**.
- Talleyrand, Charles Maurice (de) : 78,140-141,150,285,330,359,407,444,450,506,539,541,545,694-695,697,699-701,704,706,709,712,738,741,756,843.
- Talleyrand (M^{gr} de), voir Périgord.
- Tallien, Thérèse : 736.
- Tancrède (prince sicilien) : 889.
- Tardy, Marc (de) : 154,430,**1823-1824**.
- Tasso, Torquato (Le Tasse) : 889.
- Tastu, Joseph : 110.
- Tenré, Louis Joseph : 896.
- Ternaux, Guillaume Louis : 685,905.
- Terrasson de Montleau, Alexandre : 632,**1824**.
- Terray, Joseph : 364-365,438.
- Terrier de Monciel, Antoine René : 697-698,702,708,710.
- Terrier de Santans, Charles : 231,408,410,**1824-1825**.
- Teulon, Jean : 291,303,679,**1825**.
- Tharin, Claude Marie Paul : 724.
- Théaulon, Emmanuel : 497,**1943-1944**.
- Thémistocle : 530.
- Thézan de Biran, François : 103,300,**1825**.
- Thiard, Antoine Théodose (de) : 198,292.
- Thiboust de Puisact, Jacques (de) : 632,**1825-1826**.
- Thiébaud de Berneaud, Arsène : 780,782.
- Thierry, Amédée : 295.
- Thierry, Augustin : 295,297.
- Thiers, Adolphe : 92,493,702.
- Thomassin de Bienville, Maurice Louis (de) : 154,386,**1826**.
- Tibère, empereur romain : 485.
- Tibord du Chalard, Antoine François : 182,289,641,679,**1826**.
- Tirlet, Louis : 668.
- Tixier de la Chapelle, Léonard André : 289,291-292,**1826-1827**.
- Tocqueville, Alexis (de) : 120,356,456,459,732,738,906.
- Tocqueville, Édouard (de) : 732,906.
- Tocqueville, Hervé (de) : 456,459,906,**1181-1182**.
- Tournachon-Molin, Victor : 829.
- Tramecourt, Georges (de) : 297,**1827**.
- Trégomain, Guy Éloi (de) : 154,679,**1827-1828**.
- Trenqualye, Alexis Jean (de) : 241,**1828**.
- Trinquelague, Charles François (de) : 97,141,291,336-337,423,449-451,464,968,**1385-1386**.
- Trogoff, Joachim (de) : 696.
- Trouvé, Claude Joseph : 110,812-813,815,824,828,832,834,974,**1944-1946**.
- Turckheim, Bernard Frédéric (de) : 221.
- Turckheim (fils), Frédéric (de) : 221,231,238,293,473.
- Turgot, Robert Jacques : 903.
- Turmel, Joseph (de) : 102-103,228,232,408,410,**1829**.
- Urvoy de Saint-Bédan, Jacques Olivier : 154,473.
- Urre, Henri (d') : 406.
- Uzès, François Emmanuel (d') : 612-614,648,750,**1890**.
- Valdenay (de) : 806.
- Valentinois, Honoré (de) : 427,648,**1890**.
- Valon, Antoine Joseph (de) : 103,154,430-431,632,641,673,**1829-1830**.
- Valori, Henri Zosime : 281.
- Van Merris-Hynderick, Joseph Xavier : 291,292,**1831**.
- Vansittart, Nicolas : 579.
- Vanssay, Achille (de) : 454,**1179**.
- Varenne de Fénille, Jean Charles : 324-325,**1831**.
- Vassal, François : 905.
- Vassal de Montviel, Jean-Baptiste (de) : 337,417,632,**1831-1832**.
- Vatimesnil, Antoine (de) : 98,142,330,383,414,423,425-426,449,451,464,519,588-589,963,**1386-1388**.

- Vatimesnil, Pierre Henri (de) : 340,451,**1832**.
 Vaublanc, Vincent (de) : 17,97,107,138,141,385,394,397-398,423,454-456,464,551-552,557,600,612,615,617-619,630-631,634,642,647,649,656,664-665,677,915,918-919,958,1006,**1179-1180,1388-1391**.
 Vauguyon, Daniel : 765 (de).
 Vaulabelle, Achille (de) : 51-52,56,69,83,101,127-128,162-163,170,285-286,294,468,484,624,637,843-844,846,849-850,857,865,867,869,966.
 Vaulchier, Louis (de) : 154,324,456-457,744,**1182,1833-1834**.
 Vauquelin de la Rivière, André : 289,291,337,**1834**.
 Vérac, Armand (de) : 420,427,648,**1891**.
 Verhaeghe, Jean Daniel : 357.
 Vérigny, Félix (de) : 456,**1182,1834**.
 Vermale, François : 711.
 Verneilh-Puyraseau, Joseph (de) : 154,473.
 Vernier-Guérard, Nicolas : 228.
 Véron, Louis : 357,751,813-814,816,**1946-1948**.
 Vézard, Pierre Alexandre : 361,621,633.
 Vichy, Abel (de) : 375,**1836**.
 Vichy, Roch Étienne (de) : 375.
 Victor, voir Bellune.
 Viel-Castel, Louis (de) : 61,64,66,69,101,126-128,161,163-164,167-169,172-176,178,484,489,493-494,503,521,542,548,594-595,600,612,617-619,625-627,700,718-720,726-727,740,754,766-767,805,807,840,846,848,853,857,879,942,952-954,962-963,968,972-974,976-977.
 Vigée-Lebrun, Élisabeth : 735,738-739.
 Vignolle, Martin (de) : 113,303,322,447,**1836-1837**.
 Vigny, Alfred (de) : 357,739.
 Villefranche, Louis Joseph Guy (de) : 337,386,447,**1837**.
 Villèle, Joseph (de) : 4,18,21,25,32-34,39,47-51,55-56,65-66,86-97,100,105,124-125,128,132,134,138-147,151,154,169,173-176,182,212,220,231,247,298,304-307,312,315-318,326,336-340,344-345,349-350,364,367,374-379,384,387,389,402-406,409-410,417,420,422-423,426,435,438-443,446,450-451,454,457-464,469-473,487-492,495,498,507,512-519,527-532,539-540,551-552,556-577,579-589,592-593,598,600,603-607,609-620,623-625,628,631-637,640-650,653-656,659-661,664-668,672-673,692,707,713-733,738,741-744,752,759,766,773,777,782,785-789,792-794,797-803,806-810,814,820-821,824,828,830,835,840-841,853,855,858-873,877-884,891,894-901,904-910,914,917,924-925,934-944,947-953,955,957,962-963,966,969,972,975-976,981-987,990-993,996-1000,1007-1009,**1392-1399**.
 Villemain, Abel : 761.
 Villemorge, Prégent (de) : 307,408,410,678,**1837-1838**.
 Villeneuve-Bargemont, Alban (de) : 265,424,455-456,**1187**.
 Villeneuve-Bargemont, Christophe (de) : 455,458,**1187**.
 Villeneuve-Bargemont, Ferdinand (de) : 297,370-371,456,**1189,1838-1839**.
 Villeneuve-Bargemont, Joseph (de) : 154,297,370-371,456,**1839-1840**.
 Villiers du Terrage, Paul (de) : 455,**1190**.
 Vimal-Teyras, Antoine : 291,300,370-371,**1840**.
 Vincent de Paul (saint) : 977.
 Vinson, Pierre : 824-825.
 Vintimille, Louise Angélique (de) : 380.
 Vioménil, Joseph Hyacinthe (de) : 330,349,445-446,648,714,**1891-1892**.
 Virieu, Aymon (de) : 732.
 Vitrolles, Eugène François (de) : 9,49,97,107,140,166,172,301,335,351,363,376,423,426,439,526-528,541-546,549-551,580,604-605,650,694-699,702-716,722-724,730-734,756,766,781,824,830,839-840,844-854,858,864,868,884,987,1007,**1399-1402**.
 Vogüé, Charles (de) : 337,370,427,**1841**.
 Vogüé, Eugène (de) : 370,427,632,**1841-1842**.
 Voltaire [François Arouet] : 280,509,923.
 Vougy, Étienne (de) : 337,403,**1842**.
 Voyer d'Argenson, Marc René (de) : 189,221,334-335,339,603-604,965.
 Voysin de Gartempe, Jean-Baptiste : 182.
 Wangen de Géroldseck, Louis (de) : 154,221,321,411,430,**1842-1843**.
 Weitzmann, Marc : 283-284.
 Wellington, Arthur Wellesley (de) : 74-75,164,552,555,578,580,585,595-598,643,876.
 Wendel, François Charles (de) : 103,376,563,619,**1843-1844**.
 Werdet, Jean-Baptiste : 330.
 Wilberforce, William : 921
 Willig, François Antoine : 291,**1844-1845**.
 Winchelsea, George William (de) : 643.
 Wismes, Stanislas Alexis (de) : 455,**1190**.
 Zorn de Bulach, Ernest Maximilien : 403,**1845**.

2. Index des noms de lieux cités dans les chapitres (pays, provinces, départements, villes, quartiers, monuments)

En ce qui concerne les annexes, on n'a retenu ici que les études de géographie électorale (annexe 3), portant sur un certain nombre de départements significatifs ; les pages concernées sont indiquées en gras.

- Abbeville : 218,256,456,**1249-1251**.
 Afrique : 912,919.
 Agen (et Agenais) : 303,378.
 Ain : 215,217,268,272,326,430,618,632,677,680,961-962.
 Aisne : 107,217,220,256,259,267,273,407,925.
 Aix-en-Provence : 112,183,239-244,274,677,745,1005,**1195-1197**.
 Aix-la-Chapelle : 49,168,411,572,712,846,849-850.
 Alès : 113,255,266,318,**1208-1211**.
 Alger (et Algérie) : 170,446-447,595,839,861,883-884.
 Allemagne : 166-167,387,389,545,863,875.
 Allier : 107,215-216,268,272,483,528,631,633,636,742,897,909.
 Alsace : 186,208-209,218,220-222,260-261,263-264,846.
 Ambert : 253.
 Amérique Latine : 859.
 Amiens (et Amiénois) : 110,183,221,225,228,230,232-233,238-239,244,255-256,274,399,410,456,904,**1249-1251**.
 Ancenis : 745-746,**1217-1218**.
 Ancy-le-Franc (Yonne) : 412.
 Angers : 225,228-231,233,238,253-254,270,274,315,407-408,410,479,678,1004,**1220-1222**.
 Angleterre, voir Grande-Bretagne.
 Angoulême : 317.
 Anjou : 208-213,229,254,266,813,1004-1005.
 Antilles : 520,871,918-919,923.
 Aquitaine : 12,15,108,208,210,215,264,770,776-778.
 Ardèche : 217-218,259,268,271,303,518,632.
 Ardennes : 177,189,208,217,219-220,273,316,673,904.
 Ariège : 107,189,215-216,271,633.
 Arles : 239-244,274,411,677,680,1005,**1196-1197**.
 Arpailargues (Gard) : 498.
 Arpajon (Seine-et-Oise)¹ : 251,254,689,**1243-1244**.
 Arrancy (Aisne) : 407.
 Arras : 225,228,230-231,233,238-239,274,411.
 Artois : 208,210,218.
 Athènes : 489,627,882.
- Aube : 217,219-220,257,267,273,364.
 Aubusson : 182.
 Aude : 222,266-267,272,417,620,632,636,991.
 Auge (pays et vallée d') : 210-211,215.
 Austerlitz : 349.
 Australie : 578.
 Autriche : 167,387,565,696,738,843,849,852,864,876.
 Autun : 188,198,202.
 Auvergne : voir Massif Central.
 Auxonne (Côte d'Or) : 317.
 Aveyron : 183,189,215-216,257,260,268,270-271,352,391-392,416-417,618,632-633,675-677,680,685,949,**1192-1195**.
 Avignon : 62,183,239,241-244,257,274,411,498,763,824,**1254-1255**.
 Avranches : 904.
 Babylone : 992.
 Bade (duché de) : 166.
 Bar-le-Duc : 222.
 Bas-Rhin : 183,189,217,220-221,228,248,260,262,273,452,454,457,633,**1230-1232**.
 Basses-Alpes : 193,222,268,272,545.
 Basses-Pyrénées : 107,189,217,220,260,262,273,417.
 Bassin Parisien, voir Île-de-France.
 Bastille (prison, puis place), Paris : 369.
 Bayeux : 248.
 Bayonne : 198,244,453,570.
 Beauce : 208-210,214.
 Beaune : 746.
 Beaupréau (Maine-et-Loire) : 229,254,266,682,**1220-1222**.
 Beauvais : 832.
 Béarn : 208,213,218,220.
 Belfort : 110-111.
 Belgique : 166,550,823,883.
 Benfeld (Bas-Rhin) : 221,248,**1231-1232**.
 Berlin : 823.
 Bermudes (îles des) : 578.
 Berry : 208,214,218-219,687,909.
 Besançon : 225,228,231,233,238-239,257,260,274,365,408,454,459,759.
 Béziers : 256,468.
 Bidassoa (fleuve) : 570.
 Blaye : 253,**1214-1217**.
 Blois (et pays Blésois) : 208-211,214,218,268,321,411.
 Bord de l'Eau, voir Tuileries.

¹ Dans l'actuel département de l'Essonne.

- Bordeaux (et Bordelais) : 78,82,101,108,110-111,183,211,213,221,239-244,253,262,270,274,303,307,315,378,410,451,458,673,683,745,755-757,777-778,914,1002,**1214-1217**.
 Bouches-du-Rhône : 67,120,183,215-216,239,257,260,263,267-269,271,406,430-431,452,455,618,632,675-677,683,690,745,778,**1195-1197**.
 Bourbonnais, voir Allier.
 Bourbon-Vendée² : 210,**1255-1257**.
 Bourg-en-Bresse : 326.
 Bourges : 406,411-412,451.
 Bourgogne : 208,210-211,214,259,261,264,317,499,506,850.
 Bourse de Paris : 22,39,468-469,895-898,908,943.
 Bouvines : 497.
 Bressuire : 689,833.
 Brest : 183,212,225,228-231,233,238-239,245-246,248,252,260,264,270,274,318,411,927,1004,**1206-1208**.
 Bretagne : 118,208-213,215-216,229,252,259-261,263-264,267,270,280,298,390,512,677,687,765,771,1005.
 Brie : 209.
 Brienne (Aube) : 316-317.
 Brive : 315.
 Brignoles : 112-113,**1252-1253**.
 Bruxelles : 306,436,442,444,655,823.
 Bugey : 209.
 Cadix : 400,813.
 Caen : 225,228,230-231,233,238-239,245,248,274,321,411,417,456,618,632,775.
 Cahors : 746.
 Calais : 321.
 Calvados : 193,198,209,217-218,248,267,272,633,677,680,776.
 Cambrai : 745,**1225-1229**.
 Cantal : 209,217,219,260,267,273,455,633.
 Carcassonne : 259,411.
 Carlsbad : 166.
 Castelnaudary : 266.
 Castelsarrasin : 247.
 Castres : 171-172,746.
 Catalogne : 181,213,261,565.
 Caux (pays de), voir Normandie.
 Chalon-sur-Saône : 188,198.
 Châlons-sur-Marne : 17,189,323,325.
 Champagne : 186,208-209,211,213,214,218,259,261,316,382,776.
 Champ de Mars, Paris : 399,485.
 Charente : 110,208-209,212,217-219,261,267-268,273,416,629,632,689.
 Charente-Inférieure : 107,189,208-209,212,217-218,220,261-263,267-268,273,632.
 Charolles : 198.
 Chartres : 110,321.
 Château-Chinon : 188,266,**1223-1224**.
 Châteaudun : 110.
 Châteaulin : 246,**1206-1208**.
 Châteaurenard (Bouches-du-Rhône) : 268.
 Château-Salins : 256.
 Châtellerauld : 904.
 Chaussée d'Antin, Paris : 230,232-233,238,749,905,**1238-1241**.
 Cher : 188-189,209,217,219,267,273,406,417,633,915.
 Cherbourg : 473,696.
 Cholet (et Choletais) : 215.
 Clamecy : 188,**1223-1224**.
 Clermont-Ferrand : 239-243,253,274,367,410.
 Coblence : 355,387,590,597,732,1007.
 Colmar : 221.
 Compiègne : 699,701.
 Comtat Venaissin, voir Vaucluse.
 Corbeil : 110,251,254,791,**1241-1244**.
 Cornouaille : 210.
 Corrèze : 189,208,215-216,272,632,673.
 Corse : 180,183,188,198,222,273,414,477,632,**1198**.
 Cosne-sur-Loire : 188,**1223-1225**.
 Côte d'Or : 165,211,217,219-220,257,263,268,272,455,506,632-633,746,915.
 Côtes-du-Nord : 183,189,208-209,215,217,260,264,267,272,632,687,1004,**1199-1201**.
 Coulommiers : 251.
 Creuse : 182,222,268,272,417,455,632.
 Croix-Rousse (Lyon) : 240,249.
 Cuba : 872-873.
 Dauphiné : 298-299,543,683,711,759,903,991,1005.
 Deux-Sèvres : 109-110,189,198,209,212,217,220,259,262,267-268,273,624,633,635,689,833.
 Deux-Siciles : 166.
 Dieppe : 248,791,**1245-1248**.
 Dijon : 212,225,228,230-231,233,238-239,256,274,410,455,506,904.
 Dinan : 687,**1199-1200**.
 Dordogne : 165,183,189,208,222,268,271,366,394,397,416-417,632,676,683,**1201-1204**.
 Douai : 326,411,503,**1225-1229**.
 Doubs : 107,188,222,228,257,259,262,267,272,453,633.
 Doullens (Somme) : 265-266,**1249**.
 Draguignan : 113,**1252-1253**.
 Drôme : 217-218,259-260,268,272,394,398,676,**1204-1205**.

² Actuelle La Roche-sur-Yon.

- Dunkerque : 183,211,215,225,228,230-231, 233,238-239,270,274,408,411,**1226-1229**.
- Effiat (Puy-de-Dôme) : 317.
- Égypte : 922-923.
- Espagne : 5,85,124,134,166,168-169,181,230, 387,399,446,489-490,512,561,564-565,569-572,574,583-585,587,598, 653,656,763-764, 822,840,857,861-869,877,910,954.
- Espalion (Aveyron) : 257,**1192-1193**.
- Entresol, voir Tuileries.
- Étampes : 254,**1241-1242**.
- États-Unis d'Amérique : 388,400,550,585,696, 872-873.
- Eure : 177,193,217,219,259,267,273,632,846.
- Eure-et-Loir : 107,188,193,222,263,272,487, 958.
- Europe : 5,74,162,164,167-168,284.
- Falaise (Calvados) : 248.
- Faubourg Saint-Antoine, Paris : 230,232-233, **1238-1241**.
- Faubourg Saint-Germain, Paris : 228,230,232-233,238,250,281-282,348,441,521,685,735-736,947,**1239-1241**.
- Faubourg Saint-Honoré, Paris : 230,232-233, **1238-1240**.
- Finistère : 183,215-216,246,260,262,264,267, 271,416,632,676,915,919,1004,**1206-1208**.
- Flandre : 503,687,746.
- Flore (pavillon de), voir Tuileries.
- Florence (Italie) : 721.
- Foix (ville et comté de) : 266,303.
- Fontenay-aux-Roses : 252.
- Fontenay-le-Comte : 181,210,689,1004,**1255-1257**.
- Fontenoy (Belgique) : 477.
- Forez : 209,813.
- Fougères : 256.
- Fourchambault (Nièvre) : 294.
- Francfort : 821.
- Franche-Comté : 11,208,210,213-214,231,260-261,744.
- Gand : 141,348,446,551,706,770,823,844.
- Gap : 326.
- Gard : 17,163,183,222,255,260,266-268,272, 301,303,411,455,457,498,632-633,676,689, 711,1005,**1208-1211**.
- Gâtinais : 209.
- Genève : 186-207,823,1003.
- Gers : 215,217,260,263,268,272,289,633.
- Gironde : 108,111,183,189,211,217-218,253, 260,263,267,272,284,378,417,452,494-495, 632-633,668,683,745,**1214-1217**.
- Gosfield-Hall (Grande-Bretagne) : 544.
- Grande-Bretagne : 74,90, 106,166,180, 353, 435,455, 520,539-540,552-556,560-561,565, 577-580,585-586,595-598, 601,643,817,825, 856-861,864,866,876,912,917,919,921,924, 954.
- Grasse : 813,**1252-1253**.
- Grèce : 5,22,169,345,862,864-865,874-882.
- Grenade (Espagne) : 584.
- Grenoble : 239,241-243,274,326,347,375,457-458,591,777,824,844,991.
- Guadeloupe, voir Antilles.
- Guéret : 182.
- Guingamp : 260,264,687,**1199-1201**.
- Haguenau : 248,**1231-1232**.
- Haïti : 5,511,520,624,632,812,862,869-874, 879,897,911,915,918-923,925.
- Hambourg : 722.
- Harcourt (collège d'), Paris : 815.
- Hartwell (Grande-Bretagne) : 544,697,700-701,703,710,971.
- Haut-Rhin : 189,217,220-221,260,273,453, 633.
- Haute-Garonne : 183,189,215-216,239,260, 266-267,270-271,343,353,416-417,516,633, 675-676,830,881,**1211-1213**.
- Haute-Loire : 215-216,259,262,266,268,271, 301,407,417,430.
- Haute-Marne : 202,222,267,272,398,416.
- Haute-Saône : 217,219-220,267,273.
- Haute-Vienne : 209,222,257,268,272,416-417, 426,632,833.
- Hautes-Alpes : 209,215,217,272,326,458.
- Hautes-Pyrénées : 189,215,217,272,632-633.
- Hazebrouck : 230,265,**1226-1229**.
- Hélicon (Grèce) : 21.
- Henri-IV (collège), Paris : 350,815.
- Hérault : 17,215-216,255-256,260,266,268, 271,417,633,930,1005.
- Holland House, Londres : 601.
- Hôtel de Ville, Paris (monument et quartier) : 230,233,238,**1236-1241**.
- Île Bourbon : 377,389,914.
- Île de France [île Maurice] : 389.
- Île-de-France (province) : 208-211,214,218-219,251,259,264,675,683,687.
- Île d'Elbe : 359.
- Ille-et-Vilaine : 172,215-216,255-256,267-268,271,377,398,404,411,417,453,507,609, 618,632,677-678,680,682,867.
- Indes britanniques : 554.
- Indre : 210-211,217,219,267,273,406,632.
- Indre-et-Loire : 189,217,219,257,267,273,632.
- Irlande : 555,585,597,643.
- Isère : 107,181,222,268,273,326,347,417,620, 777.
- Issoire : 253.
- Italie : 166,387,706,849,861,863,875,970.

- Jérusalem : 877,889.
 Jouy-en-Josas : 294.
 Juilly (Seine-et-Marne) : 317,815.
 Jura : 189,211,215,217,268,272,457.
 Koblenz, voir Coblenze.
 La Fère (Aisne) : 325.
 La Flèche : 316-317,815.
 La Jaunais (Loire-Inférieure) : 390.
 Landes : 189,222,268,272,289.
 Languedoc (Haut et Bas-) : 208-213,215,244, 264,266-268,270,318,325,683,711,1004-1005.
 Lannion : 264,**1199-1201**.
 Laon : 407.
 La Réole (Gironde) : 253,**1214-1217**.
 La Rochelle : 168,212.
 Larzac : 258.
 Laval : 411.
 La Vallée-aux-Loups (Châtenay) : 380,400, 826,866.
 Laybach : 565,578,852,864.
 Le Havre : 110,183,225,228,231,233,238,274, 317,411,707,917,**1245-1248**.
 Le Mans : 411.
 Leicester House, Londres : 601.
 Léon (pays de Bretagne) : 210.
 Le Plessis-Macé (Maine-et-Loire) : 407.
 Le Puy : 266.
 Les Sables d'Olonne : 210,**1255-1257**.
 Levant (Asie) : 856-857,864-865,878-879,920.
 Le Vigan : 255,**1209**.
 Libourne : 253,**1214-1217**.
 Lille : 183,211,215,225,228,230-233,238-239, 262,265-266,270,274,321,408,410,550,776, 1002,1004,**1225-1229**.
 Limoges : 239-243,257,315,408,411,760,833.
 Limonest (Rhône) : 249,**1233**.
 Limousin : 12,208,211,222,685.
 Lisieux : 248.
 Lodève : 256,266.
 Loir-et-Cher : 120,177,188,217-219,263,268, 271,284,417.
 Loire (vallée de la) : 210,390,1004.
 Loire (département) : 217-218,259-260,262, 268,271.
 Loire-Inférieure : 183,189,215,246-247,256, 267-271,376,378,452,454,632,745,915,**1217-1220**.
 Loiret : 217-218,233,267,273,394,632,915.
 Londres : 161,387-388,614,697,701,706,718, 722,724,823.
 Lorient : 266,687.
 Lorraine : 186,208-209,218,222,259,261.
 Lot : 189,215-216,272,481.
 Lot-et-Garonne : 120,215,217,272,378,417, 632-633.
 Louis-le-Grand (collège), Paris : 815.
 Louvre (palais et musée du), Paris : 910.
 Lozère : 215-216,259-260,262,272,394,416, 632,710.
 Lunéville : 256.
 Lyon : 15,53,110-111,177,183,198,213,221, 239-243,245,248-249,257,262,274,321,388, 409,454,745,760,770,775-776,783,813,819, 822,824,904,909,988,1005,1007,**1232-1235**.
 Mâcon : 198,321.
 Madrid : 168,572.
 Maghreb : 877.
 Maine : 208,210,213,256,388,608,765.
 Maine-et-Loire : 183,222,223,229,253-254, 266-268,272,398,407,417,479,618,632-633, 677-678,680,682,685,887,**1220-1222**.
 Maintenon (Eure-et-Loir) : 958.
 Mamers : 188.
 Manche : 189,193,222,259,262,267-268,272, 398,632-633,683,931,1004.
 Manchester (Grande-Bretagne) : 555.
 Mannheim : 166.
 Marais, Paris : 230,906.
 Marais Poitevin : 261.
 Marathon (Grèce) : 882.
 Marengo (Piémont) : 477.
 Marmande : 679.
 Marne : 17, 110,189, 222,273, 379,394, 411, 618, 668,677,680.
 Marsan (pavillon de), voir Tuileries.
 Marseille : 67,110-111,183,239-244,257,262, 265-266,269,274,392,397,408-410,455,458, 677,763,777-778,927,949,**1195-1197**.
 Martinique, voir Antilles.
 Massif Central : 208,211,213-216,222,259, 263,317.
 Maubeuge : 689,**1228-1229**.
 Mayenne (département) : 188,193,222-223, 267-268,272,618,632,677,680,710.
 Mayenne (ville) : 188,904.
 Médoc : 253.
 Melun : 251.
 Metz : 171,222,225,228-232,238-239,257,270, 274,323,408,410,679,777,1004.
 Meurthe : 217,219-220,222,255-256,273,301, 633,668,941.
 Meuse : 189,217,220,222,267,273.
 Mézières : 316-317,323.
 Millau : 258,**1192-1195**.
 Minervois : 256.
 Missolonghi : 875,879-880.
 Mittau : 544.
 Moissac : 247.
 Mondoubleau (Loir-et-Cher) : 177.
 Mons (Belgique) : 823.

- Montauban : 239-245,247-248,274,411,763.
 Montdidier : 256,**1249-1251**.
 Montfort l' Amaury : 251,254,**1243-1244**.
 Montpellier : 17,210,239-244,255-256,274,347,392,408,411,777,991.
 Morbihan : 107,215-216,256,266-268,272,416,618,632-633,677,680,687.
 Morlaix : 246,635,**1206-1208**.
 Morvan : 209,214,909.
 Moselle : 171,211,213,222,256-257,259-260,263,267,272,632.
 Mulhouse : 212.
 Nancy : 225,228-231,233,238-239,255-256,408,411,695,843.
 Nantes (et pays nantais) : 110-111,183,210,225,228-231,233,238-239,245-246,248,252,269-270,274,378,408,410,454,473,745,749,930,1004,**1217-1220**.
 Naples : 563.
 Narbonne : 266,904.
 Navarin (Grèce) : 169-170,839,875-876,883-884.
 Navarre : 366,700.
 Neuilly-sur-Seine : 813.
 Nevers : 412,**1223-1225**.
 Nièvre (et Nivernais) : 30,165,183,188,209,217-219,266,271,294,625,632,668,683,687,909,915,**1223-1225**.
 Nîmes : 17,111,183,239-243,247,255-256,259,266,274,303,411,458,498,759,763,777,824,991,1003,**1208-1211**.
 Niort : 635,833.
 Nord (département) : 183,202,208,213,215,217,230,260-262,264,272,417,426,452,494,745,909,**1225-1229**.
 Normandie (Haute et Basse) : 12,208,211-212,214,218,256,259,261,264,389-390,683,904,932.
 Nort-sur-Erdre (Loire-Inférieure) : 246,**1219-1220**.
 Oise : 222,263,273,394,456,618,620,632-633,677,680,683,833.
 Opéra de Paris : 351,443.
 Orléans : 225,228,230-231,233,238-239,274,316,408,410,497,833,904.
 Orne : 222,267-268,272,632-633,683.
 Ottoman (Empire) : 33,876-882.
 Palais-Bourbon, Paris : 47,101,291,301,386-387,392,408,414-417,425-426,428-429,431,457,475,601,645-646,727,753,764,768,810,879,904,906,915-916,931,952-953,968,997,1001.
 Palais du Luxembourg, Paris : 47,287,329,331,426,614,652,913,915.
 Palais-Royal, Paris : 444,450,750-751,824,848.
 Pampelune : 584.
 Paris : 4,10,17,52,62,78,88,107,109-110,117,162,172,181,183,186,212-213,219-220,225,228,232-233,238-239,245,248-251,259,261-262,264,270,274,304,313-314,316-317,321-322,324-326,347-350,355,365-368,370,376,378,388,397,402,408,430,435,443,451,455-457,471,516,521,547,550,570,576,581,604,646,675,697,699,701,703-704,719,733,747-753,757,760,773,779-780,783,791,793-795,804,820-821,823-824,830-831,847,849,852,876-877,880,892,896,905-906,909,917,963,969,976,982,992,**1235-1241**.
 Parnasse (Grèce) : 882.
 Parthenay : 673,689,833.
 Pas-de-Calais : 189,217,219,260,263,267,273,398,456,502,632,668.
 Pau : 451.
 Perche : 211,262.
 Périgueux : 473,**1201-1204**.
 Périgord : 210,215,683,685.
 Péronne : 256,497,**1249-1251**.
 Perpignan : 102-103,292,308,679.
 Platées (Grèce) : 882.
 Poitiers : 215,239,241-244,262,274,408,411.
 Poitou (Haut et Bas) : 209-210,212-213,303,315.
 Pont-à-Mousson : 317.
 Ponthieu : 256.
 Pontivy : 677,687.
 Pontoise : 251,254,**1242-1244**.
 Pont-Saint-Esprit (Gard) : 498.
 Portugal : 166,387,859,869.
 Proche-Orient, voir Levant.
 Provence : 10,111,208-213,215-216,243-244,261-264,267-268,270,543,777-778,1005.
 Prusse : 166-167,565.
 Puy-de-Dôme : 189,211,222,253,260,267,272,416,632-633,683,685.
 Pyrénées-Orientales : 222,268,273,284,417,633.
 Quartier Latin, voir Sorbonne.
 Quercy : 211.
 Quimper : 246,696,**1206-1208**.
 Rambouillet : 254,**1242**.
 Redon : 256.
 Reims : 225,228,230-231,233,238-239,274,410,438.
 Rennes : 171-172,210,225,228,230-232,238-239,252,255-256,262,274,321,347,354,365,367,411,453,487,507,640,687,759-760,776-777,1004.
 Rhénanie : 389.

- Rhône (département) : 110-111,177,183,217-218,239,248-249,262,268,272,452-454,745, **1232-1235**.
- Rhône (vallée du) : 208,210-213,215,259,263-264,1004.
- Riom : 253,727,792.
- Rivoli (rue et hôtel des finances), Paris : 21,86,96,441,625,665.
- Rochefort : 318.
- Rodez : 257,392, **1192-1195**.
- Rome : 489,589,629,848,853,976.
- Romorantin : 177.
- Roubaix : 225.
- Rouen : 11,183,212-213,225,228,231,233,238,241,244-245,248,270,274,410,454,547,683,776,904,909,932, **1245-1248**.
- Rouergue : 1005.
- Roussillon : 1004.
- Roye (Somme) : 256, **1250**.
- Russie : 167,349,387,389,516,565,701,757,842,849,876,883.
- Saint-Affrique (Aveyron) : 257-258, **1192-1193**.
- Saint-Amand-Montrond : 198.
- Saint-Brieuc : 264,687, **1199-1201**.
- Saint-Cloud : 591,696.
- Saint-Denis (Seine) : 249-250, **1236-1237**.
- Saint-Domingue, voir Haïti.
- Saint-Étienne : 239-240,242-243,274,411.
- Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard) : 113,255, **1210**.
- Saint-Maixent (Deux-Sèvres) : 315.
- Saint-Malo : 186-207,256,411,531,867,1003.
- Saint-Omer : 792.
- Saint-Ouen : 541,699-704,709,718-719.
- Saint-Pétersbourg : 323,378,712,971.
- Saint-Philbert (Loire-Inférieure) : 111,246, **1218-1220**.
- Saint-Pol-de-Léon : 280.
- Saint-Privat-du-Dragon (Haute-Loire) : 407.
- Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône) : 240.
- Sainte-Barbe/Rollin (collège), Paris : 350,815.
- Sancerre (et Sancerrois) : 188,390.
- Santerre : 256.
- Saône-et-Loire : 188-189,198,202,217-218,263,268,272,375,416-417,457,633.
- Sarrebouurg : 256.
- Sarthe : 188,222,272,608-609,633.
- Saumur : 229,254,1004, **1220-1222**.
- Savenay (Loire-Inférieure) : 246, **1217-1220**.
- Saverne : 221,248, **1230-1232**.
- Sceaux : 249-251, **1236-1237**.
- Sedan : 177.
- Segré : 229,254,266, **1221-1222**.
- Seine : 12,17,47,110,183,189,217,220,250-251,264,273,324-325,378,394-395,408-409,436,452,632-633,676,683,685,743,764,825,860, **1235-1241**.
- Seine-et-Marne : 217,219,251,259,273,710.
- Seine-et-Oise : 183,217,219,251,253-254,259,261,263,273,294,324,452,632-633,676,683,689-690,908,922, **1241-1244**.
- Seine-Inférieure : 107,183,217,220,228,248,259-261,263,267,273,394,452,454,618,632-633,676-677,680,682, **1245-1248**.
- Sénégal : 923.
- Sèvres : 874.
- Sicile, voir Deux-Siciles.
- Sion (Suisse) : 400.
- Soissons (et Soissonnais) : 214.
- Somme : 183,189,193,198,208,217-219,255-256,266-267,271,394,411,417,430,456,632,904, **1249-1251**.
- Sorbonne (quartier), Paris : 230,232-233,238,250,350,401, **1239-1241**.
- Sorèze (Tarn) : 325,963.
- Strasbourg : 183,212,220,225,228,231,233,238,241-242,245,248,270,274,321,326,408-409,411,454,473,724,776,930, **1230-1232**.
- Suisse : 388,544,708.
- Tarascon : 244,351,763,824,1003,1005, **1195-1197**.
- Tarbes : 458-459.
- Tarn : 107,172,189,215-216,260,266,268,270-271,325-326,416,443,503,632,746.
- Tarn-et-Garonne : 189,215-216,247-248,266,268,270-271,632-633,965.
- Temple (prison du), Paris : 608.
- Tibre (fleuve) : 47,436.
- Tortosa (Espagne) : 584.
- Toulon : 183,239-244,257,262,269,274,318,321,405,745,927, **1252-1253**.
- Toulouse (et Toulousain) : 15,62,78,183,210,239-244,259,265,270,274,307,402,404,409-410,451,507,516,558,646,687,715,728,733,759-760,763,767,770,774,777,792,821,824,971,1005, **1211-1213**.
- Tourcoing : 225.
- Tours (et Touraine) : 210-211,219,225,228,230-231,233,238-239,256,274,303,323,411.
- Trocadéro : 168,839,884.
- Troppau : 167,851,864.
- Troyes : 78,212,225,228,230-231,233,238-239,256,274,408,410,695,755,966.
- Tübingen : 166.
- Tuileries (palais des), Paris : 10,28,78,118,126,140,351,484,527,607,616,692,697-698,702,704,708-710,714,722,726,728,730,733,740,752,754,766,768,786.

Turenne (Corrèze) : 315.
Ussel : 673.
Uzès : 255,763,**1209-1211**.
Valenciennes : 321,**1228-1229**.
Valois : 209.
Vannes : 318.
Var : 109,112-113,183,189,212,215-216,257,260,268-269,271,321,394,416,471,632,**1252-1253**.
Vaucluse : 107,183,215-216,257,267-269,271,416,605,687,824-825,**1254-1255**.
Vendée : 62,107,181,183,189,209-210,212-213,222-223,259-263,267,272,355,479,490-492,544,550,632-633,636,685,689,711,771,913,1004,**1255-1257**.
Vendôme : 188.
Verdun : 222.
Vermandois : 256.
Vérone : 565-566,579,864,866,877.

Versailles : 183,225,228,230-231,233,238,251,253-254,274,303,314,408-409,411,454,690,949,**1241-1244**.
Vesoul : 695,843.
Vexin : 210.
Vienne (département) : 107,208,215-216,267-268,271.
Vienne (Autriche) : 850,857,912.
Villefranche-de-Rouergue : 257-258,**1192-1195**.
Villefranche-sur-Saône : 248-249,**1232-1235**.
Vimeu : 256.
Vincennes : 349.
Vitrolles (Hautes-Alpes) : 545.
Vosges : 189,208,217,220,222,256,267,273.
Wagram : 349.
Waterloo : 374,478-479,590,597.
Wurtemberg (duché de) : 166.
Yonne : 222,263,272,412,417,430,633,846.

Table des annexes et des index

Tome 3.

Annexe 1. Mémentos de procédure électorale	1123
A. Dates et modalités des élections législatives	1123
B. Nombre de députés élus par chaque département.....	1126
C. Dates des sessions parlementaires	1128
Annexe 2. Listes et répertoires nominatifs sommaires	1129
A. Liste des 46 ministres et sous-secrétaires d'État liés à la droite.....	1129
B. Liste des 711 députés membres de la droite	1129
C. Liste des 218 pairs de France membres de la droite (avec dates d'exercice)	1133
D. Répertoires annuels des députés de la droite entre 1815 et 1830	1144
E. Répertoires des députés dissidents de la droite entre 1819 et 1830	1163
F. Classement des 520 députés nobles de la droite selon leur ancienneté nobiliaire	1165
G. Répertoire de 104 journalistes liés à la droite sous la Restauration	1172
H. Carrières de 48 « grands préfets » liés à la droite sous la Restauration.....	1178
Annexe 3. Études de géographie électorale (synthèse des élections dans 23 départements)..	1191
Annexe 4. Guide biographique détaillé.....	1258
A. 46 ministres et sous-secrétaires d'État.....	1260

Tome 4.

Annexe 4. Guide biographique détaillé (suite).....	1405
B. 711 députés	1405
C. 62 pairs de France, notables par leur importance politique	1846
D. 80 journalistes, sur lesquels on a pu recueillir des renseignements.....	1893
E. 2 importants publicistes liés à la droite	1948
F. 4 autres personnalités royalistes influentes (courtisans et hauts fonctionnaires)	1952
Index.....	1957
1. Index des noms de personnes citées dans les chapitres de la thèse	1957
2. Index des noms de lieux évoqués dans les chapitres de la thèse	1979

Table des graphiques, tableaux, cartes et images insérés dans les chapitres

Graphique 1. Liens entre le changement de camp et le statut politique.....	104
Graphique 2. La droite au sein des gouvernements : d'une présence partielle à la stratégie du tout ou rien	143
Graphique 3. Évolution du nombre de pairs de droite de 1814 à 1830.....	146
Graphique 4. À la Chambre des députés, un différentiel numérique très variable selon les années entre droite au sens large et droite au sens restreint.....	147
Graphique 5. Répartition des 711 députés de la droite par ancienneté nobiliaire familiale....	300
Tableau 1. L'inégale fidélité à la droite du personnel politique royaliste, rapportée à la hiérarchie des fonctions occupées.	104
Tableau 2. La diffusion géographique progressive d'une propagande électorale de droite au cours des années 1820 (d'après les tracts conservés à la BNF)	110
Tableau 3. Des historiens en désaccord constant sur les chiffres électoraux de la droite ...	128
Tableau 4. La bipolarisation imparfaite : des parlementaires de droite presque jamais quantifiables par le seul résultat des votes budgétaires des Chambres	130
Tableau 5. La bipolarisation imparfaite (2) : des parlementaires de droite rarement quantifiables par le seul résultat des votes sur les grands projets de lois.....	132
Tableau 6. Une droite minoritaire à la Chambre haute jusqu'en novembre 1827	145
Tableau 7. L'évolution à la Chambre des députés des effectifs de la droite, celle-ci entendue au sens large et au sens restreint du terme	146
Tableau 8. De l'utilité d'être président de collège pour un candidat ministériel aux élections de novembre 1827	152
Tableau 9. De l'impérieuse nécessité d'être président de collège pour un député royaliste sortant aux élections de novembre 1827	153
Tableau 10. Les « grands collègues » départementaux, un avantage pour la droite aussi énorme que toujours inutile.....	159
Tableau 11. La ligne Saint-Malo/Genève pertinente pour identifier, au sud et à l'ouest, une France massivement acquise à la droite royaliste.....	207
Tableau 12. Classement des départements, selon la proportion d'élus de droite à la Chambre, à sept moments-clés du régime	271
Tableau 13. Classement des villes de plus de 20.000 habitants, selon les scores des candidats de droite enregistrés au sein des collèges d'arrondissement entre 1820 et 1830	274
Tableau 14. Une ancienneté nobiliaire des <i>leaders</i> de la droite plus nettement hétérogène que celle de leurs troupes	305
Tableau 15. Un engagement personnel et familial dans le service de l'État avant 1789 très fréquent, mais à un niveau plutôt modeste	312
Tableau 16. La répartition par classes d'âge des députés de la droite aux différents moments de la Restauration.....	346
Tableau 17. La forte proportion des carrières très courtes parmi les députés de droite.....	418
Tableau 18. Une durée moyenne de session environ égale à cinq ans.....	419
Tableau 19. Une présence au gouvernement très disparate, et souvent extrêmement brève ..	422
Tableau 20. La hiérarchie de la parole : des députés inégalement prolixes	645
Tableau 21. La présence massive de figures notables du « parti royaliste » parmi les députés les plus prolixes de la droite.....	647

Tableau 22. Une prolixité moins indispensable pour exercer une influence réelle à la droite de la Chambre haute.....	648
Tableau 23. Les 16 rapports parlementaires les plus importants de la droite	656
Tableau 24. Une discipline locale à droite inégale selon les départements	676
Tableau 25. Abondance et instabilité de la presse liée à la droite sous la Restauration	770
Tableau 26. Des rythmes de vie médiatiques qui ne singularisent pas la presse de droite	784
Carte 1. Carte de synthèse : une droite inégalement appréciée selon les départements par les élites censitaires de la Restauration (1815-1830).....	187
Carte 2A. Les députés ultra-royalistes de la Chambre introuvable.....	190
Carte 2B. Les royalistes indécis de la Chambre introuvable, entre ultracisme et modération	191
Carte 2C. La « majorité de 1815 » dans son entier	192
Carte 3A. Les terroirs fidèles à la droite après la défaite électorale de l'automne 1816.....	194
Carte 3B. Le cœur de la résistance au « coup d'État » du 5 septembre 1816 : bastions électoraux des véritables « ultras »	195
Carte 4A. Ultimes bastions de résistance de la droite parlementaire, au creux de la vague électorale fin 1819.....	196
Carte 4B. Bastions électoraux du centre droit prêts à l'alliance à droite, au creux de la vague électorale fin 1819.....	197
Carte 5. La nouvelle France de droite, après les élections de 1820 et la fusion avec le centre droit.....	199
Carte 6. Les terroirs électoraux toujours fidèles à la gauche début 1823, en pleine poussée électorale de la droite	200
Carte 7. Les ultimes bastions électoraux des opposants de gauche, après le triomphe électoral de la droite début 1824.....	201
Carte 8A. La droite parlementaire début 1830 (« hors défection »)	203
Carte 8B. Terroirs d'élection des 181 députés royalistes, s'étant opposés par un vote négatif à l'adresse des 221 (16 mars 1830)	204
Carte 9A. Les terres de fidélité à la droite lors des élections de 1830	205
Carte 9B. Les terres qui désavouent formellement l'adresse « des 221 », en réélisant l'un des « 181 »	206
Carte 10A. Les villes favorables à la droite en 1820-1822	226
Carte 10B. Les villes hostiles à la droite en 1820-1822.....	227
Carte 11A. Les villes favorables à la droite en 1827	234
Carte 11B. Les villes hostiles à la droite en 1827	235
Carte 12A. Les villes favorables à la droite en 1830	236
Carte 12B. Les villes hostiles à la droite en 1830	237
Carte 13. Implantation électorale des 11 députés « pointus » en 1820-1823.....	681
Carte 14. Implantation électorale des 108 députés de l'opposition de droite de 1824 à 1827	684
Carte 15. Implantation électorale des 88 députés royalistes, rompant avec la droite pour soutenir Martignac en 1828-1829	686
Carte 16. Implantation électorale des 21 députés de droite, ayant fait « défection » et voté pour l'adresse des 221	688
Image 1. « L'Ultra » (1819)	432
Images 2 et 3. Plans d'époque de la Chambre des députés fin 1818 et fin 1819	662
Image 4. Plan d'époque de la Chambre des députés en 1823	663
Images 5 et 6. Plans d'époque de la Chambre des députés en 1824 et 1828	669

Table détaillée des matières

L'impossible unité : la droite française sous la Restauration

Tome 1.

Remerciements	3
Sommaire	4
Introduction	7
1. Détermination du sujet et perspectives privilégiées	7
Une histoire du vocabulaire et des idées politiques	9
Une histoire des lieux de sociabilité et des pratiques politiques	10
Une anthropologie des élites politiques	11
Une histoire des tempéraments politiques régionaux et urbains	13
2. Étendue des sources	13
Sources officielles du débat et de l'action politiques	14
Polémiques médiatiques	15
Enquêtes administratives et contrôle policier	16
Témoignages et analyses	17
3. Réflexions liminaires	19
Rôle majeur de la droite et de ses divisions dans la recréation durable d'une vie politique active	19
Une occasion manquée pour la droite d'une restauration du politique	23
Failles idéologiques à la source de cette impuissance à refonder le pouvoir politique	29
Les déchirements de nature sociologique, racines ultimes de l'échec politique	35
4. Exposition du plan	41
Partie I. <u>Extension et limites de la droite sous la Restauration</u>	43
Chapitre 1. <u>Définition de l'objet d'étude : « la droite »</u>	45
A. Questions de vocabulaire	45
1. Les balbutiements historiques de la notion de « droite » pendant la Restauration	46
D'une notion d'époque polémique à un concept d'analyse objectif	47
D'une position matérielle au Parlement, à une définition de la droite par ses idées	50
2. Des équivalents lexicaux plus ou moins pertinents	57
L'ambiguïté foncière du « royalisme » revendiqué	57
Sens des diverses appellations affectées à la droite royaliste	59
B. Le retour de clivages parlementaires recréant une droite au sens strict.	70
1. Des conditions favorables à la résurgence de la droite	70
Des conditions générales favorables à la résurgence d'un clivage partisan	71
Des conditions spécifiquement favorables à la droite : les compensations d'une infériorité originelle	74
2. L'indéniable primauté du fait parlementaire pour la droite de l'époque	77
La nouvelle genèse de la droite : analyse d'un épisode fondateur	77
La primauté durable du combat parlementaire dans la stratégie droitnière	84
C. La droite, une réalité mouvante, à Paris comme en province	88
1. L'extrême fluctuation des affiliations politiques individuelles.	88
La singularité propre de ces fluctuations : étude comparative	89
Mesure et interprétation de ces fluctuations	92

2. Le combat électoral comme médiation imparfaite entre clivages parlementaires et affects réactionnaires locaux.....	105
Les réticences droitières à l’affichage d’une identité partisane	106
La fréquence relative des disjonctions entre l’affichage partisan du candidat et l’affiliation parlementaire de l’ élu	112
Chapitre 2. <u>Vagues et ressacs du succès : tentative de chiffrage numérique</u>.....	115
A. Préalables méthodologiques.....	115
1. La validité des indicateurs numériques en question	116
L’exclusion forcée des indicateurs extra-parlementaires.....	116
Un suffrage extrêmement restrictif, donc insignifiant ?	119
Les distorsions entre la représentation parlementaire et l’opinion du corps électoral	122
2. Les difficultés techniques des dénombrements	125
Quel historien croire dans ses dénombrements ?	125
Quels votes parlementaires retenir comme significatifs ?	129
Les problèmes récurrents des frontières de la droite et des affiliations individuelles.....	135
B. Les résultats des décomptes : flux et reflux de la droite.....	140
1. Chiffres et pourcentages.....	140
La droite au sein des gouvernements.....	140
La droite au sein des Chambres	144
2. Mesure de deux biais institutionnels accusés de fausser les résultats.....	148
Une droite suravantagee par des candidatures « officielles » avant la lettre ?.....	148
Une droite sauvée par les « grands » collèges départementaux ?	154
C. Le rôle des facteurs externes dans ces variations cycliques.....	161
1. L’impact de la conjoncture internationale	161
1815-1820 : des influences étrangères qui desservent rapidement la droite	162
1824-1830 : les succès internationaux de la France, et l’inégale réussite de leur instrumentalisation électorale	168
2. L’impact de la conjoncture économique.....	171
1815-1821 : une conjoncture économique difficile, aux effets politiques incertains.....	171
1822-1830 : le rôle patent de la conjoncture économique, dans les succès et déboires ultimes de la droite	173
Chapitre 3. <u>Géographie électorale de la droite : les spécificités de la Restauration</u>	179
A. Bastions et déserts électoraux.....	179
1. Premiers éléments de différenciation régionale.....	181
Explications méthodologiques : la création d’instruments d’analyse spécifiques	181
Un clivage politique Nord-Est/Sud-Ouest très marqué : la traduction politique de la ligne imaginaire Saint-Malo/Genève	186
2. Affinement géographique et chronologique de l’analyse : des terroirs inégalement sensibles à la conjoncture politique générale	208
Les clivages politiques régionaux entre 1815 et 1830, entre stabilité et dynamique de changement	208
Synthèse des données en une typologie départementale.....	214
B. Mesure du fait urbain dans la préférence politique	223
1. Des villes très inégalement rétives à la droite	224
La vérification très large de cette allergie urbaine dans la France du Nord.....	225
Une situation contrastée au Sud : des villes méridionales plus favorables	239
2. L’opposition villes/campagnes : un clivage politique pertinent ?	244
Des oppositions villes/campagnes en nombre assez limité.....	245
Le cas plus ordinaire de nuances partielles entre chef-lieu et espaces dominés	252

C. L'éternel recommencement des antagonismes politico-religieux de l'ère révolutionnaire ?	
Examen des fidélités et des discontinuités dans l'affiliation droitère des terroirs	258
1. Une comparaison relativement décevante avec les temps révolutionnaires	258
Les similitudes partielles révélées par les instruments « qualitatifs »	258
Élections de 1792 à 1815 : la maturation inégalement lente de tempéraments régionaux droitiers	262
2. Après 1830 : l'estompement progressif des clivages de la Restauration	265
Un « légitimisme » régional bien marqué sous la monarchie de Juillet, comme perpétuation	
d'une orientation « royaliste » préalable	265
L'effacement partiel des bastions de la droite royaliste, accéléré par la révolution de 1848	
et ses conséquences à court et moyen termes	267

Partie II. Qui est l'homme de droite ? Esquisse d'anthropologie politique 275

Chapitre 4. <u>Un milieu social partiellement homogène</u>	277
A. Droite et noblesse : la reconnaissance d'une « légitimité » à servir	279
1. Électeurs et sympathisants de la droite royaliste, des nobles de convention	279
La force du stéréotype nobiliaire dans la peinture de l'homme de droite	279
La nécessité de dépasser ces stéréotypes réducteurs	283
2. La noblesse, une caractéristique essentielle mais très hétérogène des acteurs	
politiques de la droite	286
L'explication du stéréotype : une proportion écrasante de nobles parmi les représentants de la droite	
Une distinction éminente faussement immémoriale	294
B. Droite et service de l'État : une tradition mise à l'épreuve	308
1. Une tradition encore bien vivace à la fin de l'Ancien régime, dans les familles	
des futurs élus de la droite royaliste	309
Importance numérique et modeste hiérarchique de ces carrières d'agents publics antérieures	
au bouleversement révolutionnaire	309
Un ralliement partiel au principe du mérite individuel, sanctionné par les concours d'entrée	
aux premières « grandes écoles »	316
2. Une adaptation assez réussie à la modernisation des services de l'État depuis 1789	319
Rupture avec le service public et tentations du régime napoléonien	319
L'adaptation aux nouvelles « grandes écoles », source de tensions internes à droite	322
C. Royalisme et générations : la droite royaliste est-elle gérontocratique ?	328
1. Des royalistes de droite moins âgés qu'on ne l'a dit	328
Une droite effectivement dominée par les vieillards à la Chambre haute	329
Une situation démographique beaucoup plus équilibrée parmi les députés et les ministres de droite ...	331
2. Un discours politique anti-juvénile, mal adapté aux jeunes sympathisants	346
Une « jeunesse » royaliste ?	347
Un divorce croissant des acteurs politiques de droite avec la jeunesse	352
Chapitre 5. <u>La politique en amateur ?</u>	359
A. Les élus de la droite, des « hommes neufs » ?	360
1. La transmission familiale et matrimoniale d'héritages politiques	361
Diversité et hétérogénéité des participations familiales à l'entrée du pays dans l'ère moderne	
de la politique (1770-1794)	362
L'utilisation de réseaux familiaux et matrimoniaux, deuxième filet protecteur pour « l'homme neuf »	
de la droite royaliste	373

2. Des engagements personnels très divers avant la Restauration.....	381
La perpétuation d'un modèle familial royaliste.....	381
Des débuts politiques souvent beaucoup moins orthodoxes.....	390
B. Des carrières politiques fréquemment limitées.....	403
1. L'enchaînement difficile de responsabilités politiques.....	404
À l'échelon local.....	404
À l'échelon national.....	413
2. Des mandats brefs et hachés.....	415
Pendant la Restauration.....	415
La cassure de 1830-1832.....	424
C. Une conception peu sacerdotale du mandat politique.....	431
1. Une physiologie des caractères très contrastée.....	432
Attitudes de carême... ..	433
... et plaisirs épicuriens.....	439
2. Un désintéressement très divers.....	444
Promotions et décorations, une véritable foire aux vanités.....	445
La roue de la fortune, ou les ravages de la corruption.....	466
Chapitre 6. <u>L'homme de droite, un Alceste ?</u>	475
A. Un passé remâché avec amertume.....	475
1. Des sentiments mélangés sur l'après-1789.....	476
Une aversion conjoncturelle du régime impérial.....	477
Une haine de la Révolution viscérale, mais non exempte de fascination.....	481
Une instrumentalisation quotidienne de la rhétorique contre-révolutionnaire.....	487
Les dangers d'une telle instrumentalisation de la mémoire.....	491
2. Une nostalgie unitaire de l'Ancien régime ?.....	495
L'illusion d'une mémoire fédératrice.....	496
L'impossible choix du bon âge d'or : l'Histoire comme reflet des tensions internes.....	501
L'irrépressible opposition des tempéraments au sein de la droite, entre passion érudite et appétit gestionnaire.....	510
B. De l'intolérance de l'adversaire à la haine de <i>l'alter ego</i>	514
1. La difficile acceptation de l'Autre.....	514
Combats anti-constitutionnels : les tentatives d'éviction de l'adversaire.....	515
Le désir de mort d'un ennemi politique déshumanisé.....	520
2. Haine de <i>l'alter ego</i> , haine de soi : une caractéristique de la droite royaliste.....	524
Des relations mutuelles peu amènes.....	525
Une haine de soi ?.....	531

Tome 2.

Partie III. Complexité structurelle et divisions de la droite.....535

Chapitre 7. Querelles au sommet de l'État : les divisions de la droite au sein du pouvoir exécutif.....539

A. De l'absence de solidarité mutuelle à l'éviction du gouvernement (mai 1814-novembre 1820) : une droite française pas faite pour diriger le pays ?.....	540
1. Une haine mutuelle paralysante durant la première Restauration et les Cent-Jours.....	541
Vitrolles et Blacas : la neutralisation mutuelle de deux postulants au magistère des « purs ».....	542
Dambray et Ferrand : stérilité d'une rivalité entre deux ministres « purs » proches du roi.....	546
Les Cent-Jours, ou l'apogée de la désunion stérile entre ministres réactionnaires.....	549

2. 1816 : le complot du silence des ministres « ultras » contre leur propre parti	551
3. Une comparaison avec l'Angleterre peu flatteuse pour les ministres français.....	552
La surprenante cohésion générale des ministres tories dans les années 1810.....	553
Les frictions internes du gouvernement britannique et la mini-crise de 1818	554
Les émeutes de 1819, ou la solidarité des ministres tories en pleine lumière.....	555
B. Le magistère villèliste, ou la cohésion gouvernementale coûte que coûte	
(décembre 1820-décembre 1827).....	556
1. Un retour aux affaires plutôt bien mené (décembre 1820-décembre 1821).....	556
Villèle et Corbière en éclaireurs de la droite (décembre 1820-juillet 1821).....	556
Un gouvernement de droite stratégiquement composé par Villèle (décembre 1821).....	558
Une crise gouvernementale britannique qui rend les efforts français d'autant plus méritoires	560
2. Villèle contesté au sein même du gouvernement (janvier 1822-août 1824)	561
Deux premières passes d'armes révélatrices des futures divisions ministérielles.....	562
La fronde des ministres contre l'autoritarisme du chef : Villèle seul contre tous (fin 1822).....	564
Le triomphe de Villèle (fin décembre 1822) et ses conséquences à long terme	
dans le fonctionnement organique du gouvernement royaliste.....	568
La guerre d'Espagne, obstacle à l'omnipotence villèliste (1823).....	569
L'obsession des économies budgétaires du président du Conseil, au centre de tensions ministérielles	
quotidiennes.....	573
Le renvoi de Chateaubriand, ou l'affirmation d'une conception « monarchique » de la présidence	
du Conseil.....	574
Les habiles médiations du Premier Ministre britannique, aux antipodes du pouvoir villèliste.....	577
3. Un président du Conseil faussement omnipotent (août 1824-décembre 1827).....	580
Une autorité villèliste désormais incontestée au sein du gouvernement.....	580
Une ambiance gouvernementale toujours aussi pesante	581
Corbière et Peyronnet, « fusibles » inefficaces de l'impopularité villèliste.....	582
Le miroir espagnol : un autoritarisme impuissant à assurer la cohésion du camp monarchique	583
En Grande-Bretagne, une solidarité gouvernementale apparemment indéfectible	585
C. L'après-Villèle : la droite à la recherche d'une nouvelle boussole gouvernementale	
(janvier 1828-juillet 1830)	586
1. Une droite rapidement évincée du gouvernement (janvier 1828-juin 1828).....	586
Les ministres chargés d'incarner le renouveau, héritiers honteux de la droite villèliste.....	587
Combinaisons parlementaires et remaniement ministériel : la rupture assumée	
avec l'héritage villèliste (février-mai 1828)	588
Une politique de rupture totale avec la droite et le cléricalisme (juin 1828-août 1829).....	589
2. Retour de la droite et dissensions internes : un « gouvernement du roi »	
en perpétuelle recomposition (août 1829-mai 1830).....	590
L'éviction de La Bourdonnaye : sursis de l'ordre légal, ou rupture avec le parlementarisme ?.....	590
Une « adresse des 221 » ravageuse pour l'unité gouvernementale (mars-avril 1830).....	591
3. Divisés jusqu'au fond de l'abîme (mai-juillet 1830).....	592
La perpétuation de querelles d'ambition particulièrement dérisoires dans ce contexte.....	592
Pour ou contre le coup d'État ? Des ministres divisés, et déchirés par le doute	593
Des dissensions toujours vivaces à l'heure même du coup de force (20-31 juillet 1830)	595
De la crise à l'unité gouvernementale retrouvée : le contre-modèle britannique, ou la supériorité	
de Wellington sur Polignac.....	595

Chapitre 8. Les luttes parlementaires, au centre des divisions de la droite	599
A. Fractions et « réunions » de groupes de la droite parlementaire :	
l'échec des instances de régulation des conflits	599
Prologue : de l'insuffisance des commissions parlementaires à la nécessité de réunions de groupes ..	599
1. Les réunions ultra-royalistes, de l'émiettement à l'unification partielle (1815-1819) ..	602
Des réunions assez brouillonnes sous la « Chambre introuvable »	602
Les raisons du succès de la réunion Piet.....	607
La réunion Piet, organe précoce d'enrégimentement de la droite.....	610
À la pairie, une droite royaliste émiettée en trois réunions concurrentes	612
2. Apogée et contestations de la réunion Piet (1820-1827)	615
L'échec rapide de la réunion Vaublanc, ou les limites de la force parasitaire de l'extrême-droite (décembre 1820-début 1821).....	615
Apogée de la réunion Piet et apparition de réunions alternatives au sein du camp ministériel (1822-1825)	619
Une réunion Piet vulnérable aux attaques, mais sans vraie concurrence à droite (1826-1827)	625
3. L'impossible reconstitution d'une réunion de groupe unitaire (1828-1830).....	634
Les anciens villèlistes écartelés entre la contre-opposition et la « défection » (1828-1829)	634
Scission des modérés et tentative unitaire de la droite « pure » : l'échec du miracle	638
B. La tribune parlementaire, ou la mise en scène théâtrale des déchirements internes.....	641
1. La course relativement stérile à la prolixité publique.....	644
La proportion considérable des « muets »	644
Une prolixité plus nécessaire à la Chambre des députés qu'à la Chambre haute	647
2. L'éloquence mal récompensée, ou les difficultés à bouleverser des hiérarchies figées	651
Des « grands discours » impuissants à fonder une suprématie personnelle.....	651
Des rapports parlementaires insuffisants pour modifier foncièrement la hiérarchie du parti	655
3. La traduction spatiale des rigidités hiérarchiques et des tentatives pour les surmonter	658
C. Soutiens électoraux aux dissidents et divisions des royalistes dans les urnes :	
une droite inégalement disciplinée selon les terroirs	672
1. Des « dissidences » de scrutin superficielles et sans rapport avec les dissensions internes constatées à la Chambre.....	673
2. Les expressions « dissidentes » des collèges électoraux limitées par la bipolarisation inhérente au mode de scrutin	674
3. Des implantations géographiques de dissidents malgré tout significatives.....	680
Les « pointus », des royalistes presque comme les autres lors des scrutins locaux	680
La dilution géographique des terroirs d'élection de dissidents entre 1824 et 1830	683
Chapitre 9. Des lieux d'influence parallèle qui accroissent les divisions internes	691
A. Les jalousies de cour, ou le parasitisme impuissant.....	692
1. Les premiers débuts du régime : des conseillers de cour surpuissants mais divisés	694
Vitrolles face aux fidèles d'émigration de Monsieur.....	694
Vitrolles et La Maisonfort : une aversion réciproque	697
L'épisode crucial de la déclaration de Saint-Ouen : des conseillers princiers au sommet de leur influence, en dépit de leur haine réciproque (2-3 mai 1814)	699
2. Juin 1814-mars 1828 : l'échec successif de tous les courtisans aspirant à exercer un magistère d'influence	704
L'incapacité du cercle aulique de Monsieur à s'imposer au sein de la droite (1814-1820).....	705
Une influence aulique moins prépondérante dans les choix de Monsieur/Charles X (1821-1827)	716
3. Le retour partiel de l'influence aulique, signe d'une fébrilité accrue du Pouvoir (avril 1828-juillet 1830).....	725
Printemps 1828-été 1829 : la prédilection retrouvée du souverain pour les conseillers occultes	725
Été 1829-été 1830 : le moment Polignac, apogée de l'influence aulique ?	730

B. Des salons à la rue : des formes alternatives de sociabilité politique, entre politesse exquise et violence urbaine.....	734
1. Les salons royalistes : un pouvoir de nuisance interne à relativiser.....	735
Des salons d'artistes entre dépendance et révolte à l'égard du pouvoir royaliste.....	736
Des salons féminins où la politique est un faire-valoir.....	738
Salons politiques masculins et sociétés royalistes : des réunions partisans qui ne disent pas leur nom.....	742
2. Restaurants, cafés, promenades : la transformation d'espaces publics de convivialité en lieux d'expression politique souvent frustes.....	749
3. Pressions de rue et violences urbaines : les tentations passagères de la subversion	754
Manifestations et célébrations pacifiques : le désengagement rapide des royalistes « purs » dans l'occupation non-violente de la rue	755
Le passage à la violence urbaine : une tentation éphémère et restée marginale au sein de la mouvance droitière	761

Chapitre 10. Presse et publications royalistes, enjeux et miroirs des rivalités

politiques internes	769
A. Dynamisme et fragilité de la presse liée à la droite.....	769
1. Grand nombre et faible durée des titres de la presse d'opinion liée à la droite.....	769
Une presse royaliste relativement nombreuse	769
Où placer la frontière de la presse « de droite » ? Discussion lexicologique.....	771
Une presse fragilisée par son caractère éphémère	773
Une presse provinciale royaliste encore balbutiante.....	775
2. Un lectorat plutôt inférieur en nombre à la concurrence	778
Le <i>Journal des Débats</i> , un journal de référence qui décline.....	779
Les autres quotidiens royalistes, en butte à de sévères problèmes d'audience	781
B. Racines politiques et sociologiques des difficultés de la presse royaliste.....	783
1. Une indépendance trop souvent mise à mal par le pouvoir politique.....	783
Des pressions verbales peu efficaces	786
Une profusion de procès de presse éprouvants, mais non décisifs	788
La presse de droite dans la ligne de mire de la censure	796
La vaine tentative d'« amortissement » des journaux : une politique jusqu'au-boutiste du pouvoir royaliste avant tout destinée à museler la presse de droite dissidente (1823-1824).....	801
2. Des origines sociales beaucoup plus hétéroclites qu'en milieu parlementaire.....	809
Des parlementaires-journalistes ?	809
Une noblesse beaucoup plus rare qu'à la Chambre	811
Des journalistes « bourgeois » issus de milieux très hétéroclites	812
Le lycée d'élite, relatif élément fédérateur de certains journalistes politiques	815
Une fidélité partisane envers la droite, extrêmement diverse selon les journalistes	815
3. Des relations mutuelles entre connivences flatteuses et exécutions publiques	817
Un système général de connivences réciproques entre journaux royalistes.....	817
Le jeu de massacre médiatique comme reproduction dans la presse des affrontements parlementaires.....	819
C. La brochure ou l'essai politique, comme ultime instrument de la déflagration interne	823
1. Le rôle central d'imprimeurs-libraires royalistes	823
2. Une répression qui menace aussi les écrits royalistes	825
3. Des sujets de fixation qui divisent violemment les publicistes proches de la droite.....	826
Des thèmes récurrents obéissant chacun à des rythmes propres.....	827
L'imprimé, comme support des passions haineuses propices aux divisions internes.....	831

Partie IV. Des conceptions idéologiques dissemblables.....837

Chapitre 11. La droite, l'Europe et le monde839

- A. Un pacifisme anti-patriotique fondateur.....840
1. Banalité initiale de ce pacifisme sous la première Restauration.....841
 2. Les Cent-Jours, un événement privilégié pour passer du pacifisme pragmatique à un ultra-pacifisme militant et partisan843
 - Des royalistes « constitutionnels » toujours aussi pacifistes que les « ultras ».....844
 - L'apparition d'un « pacifisme de combat », propre aux ultra-royalistes845
 3. Heure de gloire et provocations des anti-patriotes militants (1816-1821)846
 - Le rôle précurseur de Vitrolles et de Bonald dans ce pacifisme ouvertement anti-patriotique.....846
 - L'affaire de la « note secrète », ou l'apogée de la stratégie provocatrice849
 - Poursuite de l'anti-patriotisme royaliste, et appel de Bonald à un désarmement général de l'Europe ..850
- B. Un virage patriotique effectué dans l'embarras.....852
1. Premières réticences internes contre un anti-patriotisme peu populaire.853
 2. L'exaltation bruyante d'un patriotisme royaliste.....854
 - La pression de la jeunesse royaliste, pour pousser la droite à une mue patriotique.....854
 - Le rôle majeur des « pointus » dans le virage patriotique de la droite parlementaire.....856
 - L'anglophobie, thème de prédilection des néo-patriotes royalistes858
 - Des villèlistes secrètement favorables à ce virage patriotique.....859
 3. La contre-attaque : mise en doute de l'authenticité du patriotisme libéral.....860
- C. Espagne, Haïti, Grèce : les déchirements de la droite, entre redécouverte de la grandeur héroïque et mise en avant du principe de réalité géopolitique862
1. Espagne : une intervention sur quelles bases ?.....862
 - Subtilités de l'argumentation de Montmorency, entre multilatéralisme et intervention française.....863
 - Rhétorique pacifiste de Villèle, et fortes pressions en sens contraire865
 - Malgré l'intervention, la fidélité réaffirmée de Villèle aux idéaux pacifistes868
 2. Haïti : le triomphe du pragmatisme869
 - Un projet villèliste pacificateur, salué par la gauche modérée870
 - Contestations et projets alternatifs des royalistes dissidents.....871
 3. Grèce : un philhellénisme royaliste bien embarrassant874
 - Une bipolarisation classique mise à mal par la passion philhellène de Chateaubriand876
 - Au Palais-Bourbon, des royalistes philhellènes bien isolés au sein de la droite879

Chapitre 12. La droite et la modernisation socio-économique du pays885

- A. La défense d'une société rurale traditionnelle déjà déclinante.....885
1. Une politique active pour préserver la grande propriété foncière886
 - Un groupe social à part, dont on cherche à maximiser le poids politique.....886
 - Des mesures concrètes destinées à préserver « l'indépendance » matérielle de cette aristocratie sociale.....887
 2. La naissance d'une rhétorique de défense de l'environnement, comme machine de guerre anti-bourgeoise888
 - Un souci constant de préservation du patrimoine forestier non dépourvu d'arrière-pensées partisans 888
 - Des résistances à cette sensibilité en faveur de l'environnement, à gauche mais aussi à droite890
 3. L'ébauche d'une grande alliance rurale pseudo-démocratique891
 - Séduire à tout prix les petits propriétaires ruraux, fût-ce en refaisant l'Histoire892
 - Jusqu'où faut-il « descendre » ? La nécessaire exclusion du prolétariat rural893
 - Un renoncement durable à ces projets de grande coalition entre aristocratie et « démocratie » campagnarde.....894

B. Une large défiance vis-à-vis du nouveau capitalisme industriel	895
1. Une hostilité affichée envers le monde de la Bourse et de la finance	895
Des financiers répugnants... qui sont les vrais dirigeants du pays	895
Des royalistes ministériels eux aussi tentés par cette phobie du pouvoir financier	897
Un pouvoir de droite toujours accueilli avec réserve par les milieux financiers	898
2. Une critique plus globale du système économique libéral	899
La tentation ultra-royaliste d'une revanche politique et fiscale sur les commerçants et les industriels	899
Un retour tactique au pragmatisme, difficilement imposé par Villèle à ses troupes.....	900
Une critique au vitriol de la société du « laisser faire » et du « laisser passer »	902
3. Limites et entorses à cette vision noire du capitalisme industriel	904
Une droite qui compte en son sein d'éminents représentants du négoce et de la finance.....	904
Des discours et des pratiques politiques concrètes point si hostiles au négoce	909
C. La droite face à l'urgence sociale : esclaves, marginaux, vrais et « faux » pauvres	911
1. Une droite globalement favorable au maintien du système esclavagiste	911
Un anti-abolitionnisme dominant dans les débats, particulièrement à droite	912
Des <i>leaders</i> royalistes personnellement impliqués en faveur des colons esclavagistes.....	915
L'intérêt propre de l'esclave placé au cœur des justifications esclavagistes	916
Quelques rares prises de positions à contre-courant, limitées par la crainte de voir les Anglais profiter des mesures en faveur des esclaves	921
2. Terrasser les marginaux : braconniers, criminels, réfugiés politiques	925
Marginalité en milieu rural : la ferme volonté de mettre au pas les braconniers	926
Une dureté de cœur totalement assumée à l'égard des criminels de droit commun	926
La remise en cause polémique du principe d'accueil des réfugiés politiques.....	927
3. Des déclamations contre la pauvreté sans véritables conséquences pratiques	929
Un souci affiché pour le sort des plus humbles	929
Le pauvre, instrument de dénonciation polémique anti-libérale.....	931
L'utilisation de « pauvres » de substitution... pour des polémiques de « riches »	933
 Chapitre 13. Le Bien et le Juste : questions morales, religieuses et politiques	937
A. Société morale, société bien ordonnée	938
1. Pour une moralisation de la vie publique et de l'action politique	938
La moralité des électeurs mise en question	939
L'élus fonctionnaire au cœur de la logique du soupçon d'immoralité publique	940
La mise en cause morale des politiques publiques : l'exemple de la loterie et des jeux.....	942
2. Purification des mœurs et restauration de hiérarchies intrafamiliales	944
Purifier les mœurs ecclésiastiques	945
Assainir les dérèglements sexuels par l'abolition du divorce	945
Instaurer une véritable monarchie au petit pied à l'intérieur de chaque famille	947
La loi, source essentielle de régénération morale : le cas exemplaire du droit d'aînesse	950
B. L'emprise du clergé sur le pays, source de graves dissensions internes	955
1. Redonner des moyens matériels au clergé.....	955
Lutter contre la paupérisation du bas-clergé en revalorisant ses pensions.....	956
Restaurer la puissance foncière de l'Église en libéralisant le régime des donations	959
2. L'emprise doctrinale du clergé sur la société, véritable pomme de discorde.....	960
L'éducation de la jeunesse au centre de controverses politico-religieuses au sein même du camp royaliste	961
Une lutte provocatrice contre les religions minoritaires et surtout contre l'athéisme militant	964

3. La substitution de l'Église romaine au pouvoir politique national comme instance suprême de régulation : controverses royalistes autour des offensives ultramontaines .967	
Gêne et occultation du débat face aux premières offensives papistes : Marcellus et Joseph de Maistre en minorité chez les royalistes.....	967
La grande offensive de 1823-1826, ou la tentative de la prise du pouvoir par les ultramontains au sein de la mouvance royaliste	971
De la violente réplique de Montlosier à la vigilance du gouvernement Villèle : le demi-échec des ultramontains.....	973
C. Une réaction politique, mais dans quel sens ?	979
1. La chimère d'une « table rase » monarchique, après la « table rase » révolutionnaire .979	
L'espoir vite abandonné d'institutions copiées sur l'Ancien régime.....	979
Le souhait plus durable d'une recodification législative dans un sens royaliste.....	980
2. Les idéaux de réaction, entre monarchie « absolue » et monarchie « limitée »	984
De la défense de la prérogative royale à la tentation autoritaire.....	984
Le Parlement promu par les royalistes en institution anti-absolutiste de défense des libertés.....	988
Une prédilection plus ou moins durable pour la décentralisation des pouvoirs.....	990
Conclusion générale	995
1. Des royalistes plus que des « ultras » : un glissement sémantique symptomatique du renoncement.....	996
2. Les responsabilités éminentes de Villèle dans les dysfonctionnements du mouvement royaliste	999
3. Un culte de l'émulation sociale qui a dégénéré en dénigrement contre-productif	1001
4. Des tempéraments électoraux différents qui préfigurent certaines divergences idéologiques.....	1003
5. L'incapacité des acteurs royalistes à unifier leur vision du monde.....	1006
6. Prolongements contemporains : l'actualité du combat mené entre 1815 et 1830	1009

Tome 3.

Sources et bibliographie	1015
1. Sources.....	1015
2. Bibliographie	1085
Annexes (1^{ère} partie), annexes n° 1 à 4-A	1122

Tome 4.

Annexes (2^e partie), annexes n°4-B à 5	1405
Index des noms de personnes	1957
Index des noms de lieux	1979
Tables des annexes et des index	1986
Tables des graphiques, cartes et tableaux insérés dans les chapitres	1987
Table détaillée des matières	1989